ITECA DELL' UNIVERSITÀ
BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA
Bio.
b
9
8
Biografia

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

Digitized by Google

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

POUR SERVIR DE

SUPPLEMENT

OU DE CONTINUATION AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

DE

Mr. PIERRE BAYLE.

PAR JAQUES GEORGE DE CHAUFFEPIÉ.

TOME QUATRIEME.

Q—Z.

A AMSTERDAM, { Chez Z. Chatelain et Fils, H. Uytwerf, J. Wetstein, Arkstee et Merkus, M. Uytwerf, et M. M. Rey.

A LA HAYE, Chez Pierre de Hondt.

A LEYDE, Chez E. Luzac, le Jeune.

M D C C L V I.

AVERTISSEMENT.

ME voici enfin parvenu à la fin de la longue & pénible carriére, où je me ſuis trouvé engagé. J'ai tâché de rendre ce quatriéme Volume digne de l'attention du Public, autant qu'il m'a été poſſible. Je me flatte qu'il y aura quelques Articles qui feront plaiſir, parce qu'ils pourront paroître preſque nouveaux à bien des égards. Je ne dirai rien des Digreſſions ou eſpéces de Diſſertations, qu'on trouvera ici & là dans les Remarques, j'en dois laiſſer le jugement aux Lecteurs. Tout ce que je puis aſſurer, c'eſt que je ne ſuis pas tellement prévenu en faveur des ſentimens que j'y ai ſoutenus, que je ne ſois prêt à en changer, dès qu'on me fera voir que je me ſuis trompé. Cet Avertiſſement eſt même principalement deſtiné à donner une preuve de mes diſpoſitions à cet égard. Dans l'Article de Mr. *Des Vignoles* Rem. [E], j'ai rendu compte du Syſtême propoſé par ce ſavant Chronologiſte, ſur la durée de l'intervalle, qui s'eſt écoulé depuis la ſortie des Iſraélites hors d'Egypte, juſques à la fondation du Temple de Salomon. Mr. Des Vignoles croit, que cet intervalle doit avoir été plus long que 480 ans, & qu'il faut reconnoître quelque faute de Copiſte dans le paſſage du I. Livre des Rois VI. 1. J'avoue que ſes raiſons m'ont frappé, mais que ne trouvant pas encore dequoi me ſatisfaire pleinement, j'ai hazardé, ſur les fondemens qu'il avoit poſez, une conjecture, qui porte la durée de cet intervalle juſqu'à 680 ans. Je croyois avoir penſé aux principales difficultés qu'on pouvoit m'oppoſer, mais je me ſuis trompé. J'en ai rencontré une, qui renverſe & le Syſtême de Mr. Des Vignoles & le mien. MM. les Journaliſtes de Trévoux me l'ont fait appercevoir, ſans y penſer. En rendant compte de la Bible Hébraïque du Pére Houbigant (Sept. 1755. Edit. d'Amſt. p. 211 & ſuiv.), ils parlent de la maniére dont il a arrangé la Chronologie du Livre des Juges; ſur laquelle ils expoſent d'abord la difficulté qu'il y a à la lever. „ En réduiſant, *diſent les Journaliſtes*, la Chronologie des „ Juges, c'eſt-à-dire l'intervalle de l'entrée dans la Terre promiſe & de la conſtruction du „ Temple, au nombre de 440 années, au-lieu de 480, on diminue de quarante ans les „ longues générations qui forment la généalogie de David; mais ce ſoulagement eſt „ bien peu vis-à-vis du très-petit nombre de têtes que l'Ecriture compte entre David & „ Booz ſon biſayeul. Car voici la ſuite de cette famille: *Naaſſon* engendra Salmon, *Sal-* „ *mon* engendra Booz (de Raab ſon épouſe), *Booz* engendra Obed, *Obed* engendra Iſaï, „ *Iſaï* engendra le Roi David. Tout ceci eſt dans le Livre de Ruth, dans le premier Li- „ vre des Paralipoménes (ou des Chroniques), dans l'Evangile de St. Matthieu, & dans ce- „ lui de St. Luc: il en réſulte une difficulté qui de tout tems a fait le tourment des Chro- „ nologiſtes. C'eſt qu'entre la naiſſance de Booz fils de Raab & celle de David, il ne „ peut y avoir eu moins de 347 ans. Or pour remplir cet intervalle, il faudroit que Booz „ & Obed euſſent engendré à l'âge de 120 ans, & Iſaï à 107, ce qui paroît preſque in- „ croyable dans un tems où la durée des vies humaines étoit fort accourcie". J'ai été frappé de cette difficulté, & ſurpris de n'y avoir pas penſé, & encore plus, que Mr. Des Vignoles, qui a tant examiné cette matiére, ne s'en ſoit pas apperçu. Le Pére Houbigant a prétendu lever la difficulté, en faiſant deux hommes différens du *Salma* des Chroniques, & du *Salmon* des Evangiles, le premier le Pére & l'autre le fils ſeulement: & pour trouver cinq générations au lieu de trois, il a recours aux deux Colomnes du Temple de Salomon, l'une nommée *Jachin*, & l'autre *Booz*, dont il fait deux ancêtres de Salomon. Il ſe trouve donc cinq Péres au-lieu de trois, & l'on n'eſt plus obligé de ſuppoſer que ces Péres ont engendré à l'âge de plus de cent ans, mais à celui d'environ 70 ans. „ C'eſt „ tout le but du Syſtême, *diſent les Journaliſtes*, qui a toutes les qualités des hypothéſes „ ſinguliéres, formées par certains Auteurs. Ne nous arrêtons point à cela, & adop- „ tons plutôt des générations de cent & de cent-vingt ans, que des colomnes métamor- „ phoſées en hommes, ou des hommes transformés en colomnes: nous voulons dire, qu'il „ n'y a pas le premier degré de probabilité dans cette création d'un prétendu fils de „ Booz, lequel auroit nom *Jachin*, & ſeroit Pére d'Obed &c." S'il y a tant de difficulté à trouver 480 ans depuis la ſortie d'Egypte, il y en a infiniment davantage à ajoûter 168 ans ſelon Mr. Des Vignoles, & 200 ſelon moi. Je reconnois franchement que je ne vois point de ſolution ſatisfaiſante. Mais je ne diſſimulerai pas, que la difficulté m'embaraſſe autant, par rapport aux différens nombres marquez dans l'Ecriture, parce que les Syſtêmes propoſez pour réduire ces nombres ne me ſatisfont point, & me ſemblent faire

violence

violence à la ſimplicité de la narration. En attendant des lumiéres ſur ce ſujet, je propoſerai ici le calcul qu'un de mes Amis m'a communiqué pour trouver les 480 ans depuis la ſortie du Pays d'Egypte, ſelon lequel on n'eſt pas réduit à adopter des générations de cent ou cent vingt ans.

La ſeconde année de la ſortie *Naaſſon*, fils de Hamminadab, fut fait Chef de la Tribu de Juda. Il devoit avoir *vingt* ans ou au-deſſus. *Nomb.* II. 3. 7. Si on lui en ſuppoſe *vingt-deux* il aura eu ſoixante ans au paſſage du Jourdain, & depuis l'Exode *quarante* ans. Il faudra qu'il n'ait eu ſon fils Salmon qu'à l'âge de 95 ans, ce qui donne encore *trente-cinq* ans. *Salmon* aura eu Booz de Raab, qui n'eſt point Raab de Jérico, comme on le ſuppoſe ordinairement, d'une maniére très-peu vraiſemblable: quelle apparence que le fils du Chef de la premiére Tribu d'Iſraël, ſe fût aſſez meſallié pour prendre une ſemblable femme, iſſue d'ailleurs d'un Peuple avec lequel il étoit défendu aux Iſraélites de s'allier. *Deut.* VII. 2. 3. Salmon aura eu Booz de cette Raab, quelle qu'elle ſoit à l'âge de *quatre-vingt-quatorze* ans. *Booz* fils de Salmon étoit âgé lorsqu'il épouſa Ruth, & pourra avoir eu 85 ans, & à la naiſſance d'Obed *quatre-vingt-ſix* ans. *Obed* aura eu Jeſſé à *quatre-vingt-un* ans; & *Jeſſé* David, ſon ſeptiéme & dernier fils (1 Sam. XVI. 11.) à *ſoixante-dix* ans; à quoi il faut ajoûter *ſoixante-dix* ans de la Vie de David, & quatre ans de Salomon, ce qui fait juſte les 480 ans: comme on le voit dans la Table ci-jointe. Une remarque que l'Auteur de ce Calcul demande qu'on faſſe, c'eſt qu'aucun des deſcendans de Naaſſon n'ayant été Chefs de leur Tribu, ils ont pu être les derniers enfans de leurs Péres, comme David le dernier de Jeſſé; excepté Obed, qui aura été le premier & peut-être l'unique de Booz. A l'égard de l'identité de nom de la mére de Booz & de la femme, qui reçut les Eſpions; on ſait que les Livres Saints fourniſſent grand nombre d'exemples de perſonnes différentes, qui ont porté les mêmes noms. Ce qui décide plus encore, que Raab de Jérico n'a pu être la femme de Salmon & la mére de Booz: c'eſt que ſi Salmon n'eſt né de Naaſſon que trente-cinq ans après ſon entrée en Canaan, & que Salmon ait eu Booz à quatre-vingt-quatorze ans, voilà cent-vingt-neuf ans après cette entrée, ce qui ne permet pas de ſuppoſer que Raab de Jérico ait été ſa mére, puiſqu'en ne lui donnant que vingt ans quand elle accueillit les eſpions, elle en auroit eu cent quarante-neuf. „ Je ne prétens pas, *dit* „ *l'Auteur du calcul*, que les choſes ſe ſoient préciſément paſſées, comme je les ai „ arrangées, il y auroit de la témérité: il ſuffit qu'elles ayent pu s'arranger à peu près „ de même pour mettre les Ecrivains Sacrés à couvert de toute contradiction". Si l'on étoit bien ſûr qu'il ne ſoit point queſtion de Raab de Jérico, on pourroit adopter ce me ſemble le calcul de mon Ami: mais s'il ne s'agit point de cette Raab-là, mais d'une autre quelconque, on ne ſait pas trop à quel propos St. Matthieu a fait mention d'elle dans la Généalogie du Sauveur. D'autre côté il eſt aſſez difficile de concevoir auſſi que le Fils du Chef de la Tribu de Juda ait épouſé une femme Cananéenne, qui avoit mené une vie infame (*) & qu'il faut ſuppoſer, ſelon le Syſtême ordinaire, du moins d'une dixaine d'années plus agée que lui. Il y a plus: pour trouver les 480 ans, il faut néceſſairement qu'il y ait eu entre la naiſſance de Booz fils de Raab & celle de David du-moins 347 ans: en ſuppoſant qu'elle avoit vingt ans à l'entrée des Iſraélites en Canaan (& on ne peut guére lui donner moins), & qu'elle ait mis Booz au monde à l'âge de trente-neuf ans, il faut trouver juſqu'à la quatriéme année de Salomon 421 ans, ce qui ne ſe peut, qu'en faiſant engendrer Booz & Obed à 120 & Iſaï à 107 ans, ce qui ne paroît guéres vraiſemblable. Le calcul propoſé par mon Ami ſemble plus naturel, ſi l'on peut adopter ſa penſée ſur Raab. Quoi qu'il en ſoit il n'eſt pas poſſible d'accorder avec quelque ombre de vraiſemblance, ce petit nombre de générations avec le Syſtême de Mr. Des Vignoles & avec le mien. Ce ſeroit ici naturellement le lieu de parler de quelques Critiques, que MM. les Journaliſtes de Trévoux ont faites de certains endroits de mon *Dictionnaire*, en en donnant des Extraits, & de celles qui ſont contenues dans une Lettre de Mr. l'Abbé Saas, Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Rouen, inſérée dans les *Mémoires de Trévoux*, ſuite de *Décembre* 1754. p. 154. Edition d'Amſterdam; mais j'ai donné là-deſſus les éclairciſſemens que j'ai cru devoir au Public & à moi-même dans une Lettre adreſſée à MM. les Auteurs de la *Bibliothéque Impartiale*, & inſérée dans le Tom. XI. Part. I. p. 112. de leur Journal, pour les mois de Janvier & Février 1755.

40	
35	
94	
86	
81	
70	
70	
4	
480	

LISTE

(*) St. Paul Hébr. XI. 31. Et St. Jaques II. 25. l'appellent πόρνη, qui ſignifie une femme de mauvaiſe vie, *ſcortum*.

LISTE ALPHABETIQUE

DES

ARTICLES DE CE QUATRIEME VOLUME.

Ceux où il y a une main (☞) à la tête ne ſe trouvent point dans l'Anglois: ceux où l'on voit une Etoile ſont traduits de l'Anglois, mais avec des Additions Hiſtoriques & Critiques, ſoit dans le Corps des Articles, ſoit dans les Remarques: & ceux qui ne ſont diſtingués par aucune marque, ſont tels qu'ils ſe trouvent dans l'Anglois.

Q.

☞ Quattromani. (Sertorio)
☞ Quenſel. (Conrad)
☞ Quenſtedt. (Jean-André)
☞ Quental. (Barthélémi Du)
☞ Quévédo Villegas. (François de)
☞ Quien de la Neufville. (Jaques le)
☞ Quinault. (Philippe)
☞ Quintius Flamininus. (Titus)

R.

☞ Rabelais. (François)
☞ Racan. (Honorat de Beuil Marquis de)
☞ Racine. (Jean)
Randolph. (Thomas)
* Rapin Thoyras (Paul de)
☞ Ravius. (Chriſtianus)
☞ Raulin. (Jean)
* Rawleg ou Ralegh. (Walter)
Rawleg ou Raleg (Walter)
* Ray. (Jean)
* Raynolds ou Rainolds. (Jean)
☞ Regius ou de Roy. (Henri)
☞ Reinbeck (Jean Guſtave)
* Reland. (Adrien)
☞ Renaud d'Eliſagaray. (Bernard)
☞ Rhenferd. (Jaques)
☞ Robeck. (Jean)
☞ Röell. (Herman Alexandre)
☞ Roëmer ou Römer. (Olaus)
☞ Rollin (Charles)
Roſcommon. (Wentworth Dillon Comte de)
☞ Rouſſeau. (Jean-Baptiſte)
Rowe. (Nicolas)
* Rowe. (Elizabeth)
Rushworth. (Jean)
Ruſſel.
Ruſt. (George)

S.

* Saavédra. (Michel de Cervantes)
Sadler. (Jean)
* Salignac de la Motte Fenelon. (François de)
* Sancroft. (Guillaume)
Sanderſon (Robert)
Sandys. (Edwin)
Sandys. (George)
* Savile. (Henri)
☞ Saurin. (Elie)
☞ Saurin. (Jaques)
☞ Saurin. (Joſeph)
* Scaliger. (Jules-Céſar.)
* Scaliger. (Joſeph-Juſte)
☞ Scarron. (Paul)
☞ Schaaf. (Charles)
* Schurman. (Anne-Marie de)
Scot. (Reginald)
* Scot. (Jean)
* Selden. (Jean)
☞ Servet. (Michel)
☞ Sevigné. (Marie Rabutin Marquiſe de)
* Shadwell. (Thomas)
* Shaftesbury. (Antoine Ashley Cooper Comte de)
** Shakeſpeare. (Guillaume)
* Sharp. (Jean)
* Sheffield. (Jean)
* Sheldon. (Gilbert)
* Sherburne. (Edouard)
* Sherlock. (Guillaumn)
Shirley. (Jaques)
Sidney. (Philippe)
Sidney. (Algernon)
Smalridge. (George)
Smith. (Thomas)
Smith. (Thomas)
Smith. (Jean)
* Somers. (Jean)
Sommer. (Guillaume)
* South. (Robert)
Southwell. (Robert)
Southwell. (Edouard)
* Spanheim. (Ezéchiel)
* Spanheim. (Frédéric)
Speed. (Jean)
Spelman. (Henri)
Spenſer. (Edmond)
Spenſer. (Jean)
Spinckes. (Nathanaël)
Spotswood. (Jean)
* Sprat. (Thomas)
* Stanhope. (Jaques Comte de)
Stanley. (Thomas)
Steele. (Richard)
* Stillingfleet. (Edouard)
Stow. (Jean)
☞ Superville. (Daniel de)
☞ Swift. (Jonathan)
* Sydenham. (Thomas)

T.

Talbot. (Guillaume)
* Talbot. (Charles)
☞ Tallemant. (Paul)
☞ Tanſillo. (Lonia)
☞ Taſſo. (Torquato)
Taylor. (Jérémie)
* Temple. (Guillaume)
* Tenilon. Thomas)
☞ Texeira. (Joſeph)
☞ Thalétas ou Thalès.
☞ Théophane.
☞ Thomaſius. (Chrétien)
* Thorndike. (Herbert)
☞ Thurloe. (Jean)
☞ Thurmius. (Jean-Jaques)
☞ Tilladet. (Jean-Marie de la Marque de)
* Tillotſon. (Jean)
* Tindal. (Matthieu)
* Toland (Jean)
☞ Tollius. (Corneille)
☞ Tollius. (Jaques)
☞ Tollius. (Alexandre)
☞ Torre. (Philippe della)
☞ Torricelli. (Evangéliſte)
☞ Tournefort. (Joſeph-Pitton de)
☞ Tourneminc. (René-Joſeph)
☞ Touſſain. (Daniel) *Toſſanus* en Latin.
☞ Touſſain. (Paul)
☞ Tozzi. (Luc)
Trenchard. (Jean)
Trimnel. (Charles)
☞ Triſſino. (Jean-George)
☞ Triviſano. (Bernard)
☞ Tromp. (Martin Harpertſz)
☞ Tromp. (Corneille)
☞ Tronchin. (Louis)
Turner. (François)
☞ Turretin. (Jean-Alphonſe)
☞ Tyrtée.
☞ Tzetzés. (Jean)

V.

☞ Vaillant. (Jean-Foy)
☞ Vaillant. (Jean-François Foy)
☞ Vaillant. (Sébaſtien)
☞ Valentia. (Pierre de)
☞ Valerianus. (Jean-Pierius)
☞ Vallée. (Geoffroy)
☞ Vallifnièri. (Antoine)
☞ Valois. (Adrien de)
☞ Valois. (Henri de)
* Vanini. (Lucilio)
☞ Vaſconcellos. (D. Auguſtin Manuel de)
☞ Vater. (Abraham)
☞ Uffenbach. (Zacharie Conrad d')
☞ Vieyra. (Antoine)
☞ Vignoles. (Alphonſe des)
* Villiers. (George)
☞ Viviani. (Vincent)
☞ Voetius. (Gysbert)
☞ Volder. (Burcher de)
☞ Vondel. (Juſte ou Joſſe van den)
☞ Vorſtius. (Ælius-Everard)
☞ Vorſtius. (Adolphe)
☞ Vorſtius. (Jean)
☞ Vorſtius (Jean)
☞ Voſſius. (Gerard-Jean)
☞ Voſſius. (Denys)
☞ Voſſius. (Iſaac)
Uſſerius ou Usher. (Jaques)
☞ Utenbogaert. (Jean)

W.

* Wagſtaffe. (Thomas)
* Wake. (Guillaume)
* Waller. (Edmond)
Wallis. (Jean)
Walton. (Brian)
Ward. (Seth)
☞ Werenfels. (Samuel)
☞ Wetſtein. (Jean-Jaques)
☞ Wetſtein. (Jean-Rodolphe)
Wharton. (Thomas)
Wharton. (Anne)
Wharton. (Henri)

* Which-

* Whichcot. (Benjamin)
* Whitby. (Daniel)
Whiteloeke. (Bulſtrode)
* Whitgift. (Jean)
☞ Widmanſtadius. (Jean-Albert)
* Wilkins. (Jean)
Williams. (Daniel)
Williams. (Jean)
Willis. (Thomas)
Wilſon. (Arthur)
Winchelſea. (Anne Comteſſe de)
Winwood. (Rodulphe)
☞ Wolfius. (Jérôme)
* Wollaſton. (Guillaume)
* Wood *ou* à Wood. (Antoine)
* Woodward. (Jean)
* Woolſton. (Thomas)
Wotton. (Henri)
Wotton. (Guillaume)
* Wren. (Chriſtophle)
* Wycherley. (Guillaume)

X.

☞ Xavier. (Jérôme)
☞ Xénophon.
☞ Ximenés de Ciſnéros. (François)

Z.

☞ Zahuris.
☞ Zaluski. (André-Chryſoſtôme)
☞ Zenothemis.
☞ Ziengenbalg. (Barthélémi)
☞ Ziska. (Jean de Trocznow *ſurnommé*)
☞ Zizim *ou* Zemés.
☞ Znſle.
☞ Zoroaſtre.
☞ Zuingle.

Q.

QUATTROMANI (Sertorio) nâquit à Cosence, Ville du Royaume de Naples, vers l'an 1541, de Bortolo Quattromani, & d'Elizabet d'Aquino, l'un & l'autre de familles anciennes & illustres (*a*). On ignore les particularités de sa jeunesse & de son éducation, on peut seulement conjecturer qu'il fut son propre maître dans ses premières études. Etant à Rome en 1561 il eut occasion de connoître les bons Auteurs, & d'avoir commerce avec divers Savans, dont il cultiva depuis l'amitié avec soin: tels furent Annibal Caro, Jérôme & Fabio Colonna, François Patricio, François Benci, Jérôme Vecchietti, Torquato Bembo, & Paul Manuce. Ce dernier lui procura l'entrée de la Bibliothéque du Vatican, où il lut avec beaucoup d'application les Poëtes Grecs, & les anciens Poëtes Provençaux, Siciliens, & Toscans, dont on voit par ses Lettres qu'il faisoit beaucoup de cas (*b*). Sa vie a été fort ambulante, il étoit tantôt à Cosence, tantôt à Rome, & tantôt à Naples. En 1588 il entra au service de Ferrante Caraffa, Duc de Nocera, dont il loue fort les belles qualités, & qui aimoit, à ce qu'il assure, les Sciences par goût & par inclination, & qui ne prenoit pas chez lui des Savans par ostentation, comme tant d'autres, qui ont des Gens de lettres pour la montre, de la même manière qu'ils ont des tableaux & des statues. L'année suivante il dedia à ce Seigneur un Abrégé de la Philosophie de Bernardin Telesio, le premier Ouvrage qu'il ait publié [*A*]. Quoiqu'il eût la permission d'aller revoir de tems en tems sa patrie, il demeura au service du Duc jusqu'à sa mort, qui arriva à la fin de l'année 1593 (*c*). Cette mort le mit dans un grand embarras, il avoit peu de bien, & il n'en avoit guére amassé au service du Duc: l'affection & l'estime qu'il lui témoignoit, & les caresses qu'il en recevoit pendant sa vie, l'empêchoient alors de se plaindre de son peu de géodrosité à son égard: mais tout cela ne lui étoit pas d'une grande utilité après sa mort, les Grands Seigneurs mettent ordinairement leurs caresses à un très-haut prix; mais c'est une monnoye qui n'est pas d'un grand secours. Obligé de chercher parti, Quattromani accepta avec plaisir les offres du Prince de Stigliano, Seigneur de Sabionetta qui étoit aussi de la Maison de Caraffa, lequel étant Homme de lettres faisoit beaucoup de cas de lui. Ainsi après avoir fait un tour à Cosence, qu'il aimoit beaucoup, il entra au service du Prince, auprès duquel il demeura jusqu'en 1597, qu'il y étoit encore, mais il n'y fit pas un long séjour au-delà; peut-être parce que la bienveillance que ce Prince lui avoit témoignée, ne fut pas de durée, & que la jalousie & les rapports des Courtisans altérérent les bonnes dispositions où il étoit à son égard. Il passa l'année 1598 en partie à Cosence & en partie à Naples. Dans les derniers tems de sa vie, il fut fort estimé du Prince della Scales de la Maison de Spinelli, qui lui témoigna beaucoup de bonne volonté, & dont il ressentit vivement la perte, ce Prince étant mort au mois d'Octobre 1600. Il passa le reste de ses jours dans sa patrie, ou du moins dans la Calabre, content du peu de bien qu'il avoit, & sans en désirer davantage; il mandoit à un de ses amis. „ Je fais peu de cas de l'estime des autres, & de ce qu'ils pourroient me donner; je n'ai besoin de personne, je vis chez moi de mon revenu, de la même manière que les autres Gentilshommes „ de mon Pays, & ce que j'ai me suffit: j'ai l'ame haute, & qui ne se laisse point abattre par les atteintes de la fortune, & je fais plus de cas des petites connoissances que le Ciel m'a données, que de „ tous les trésors de l'Orient (*d*)". On ignore le tems précis de sa mort [*B*]. Quattromani avoit des connoissances, & s'étoit surtout fort appliqué à la Poësie, qui étoit son étude favorite, mais il avoit une vanité insupportable: on peut juger qu'il n'avoit pas le goût fort sûr, ou qu'il se laissa trop aller à celui de son siécle, puisqu'il recommanda au Prince della Scalea comme un Livre incomparable, la Politique de Lipse, plus propre, dit l'Auteur Italien (*e*), à faire connoître la vaste lecture de l'Auteur; qu'à fournir les véritables régles du Gouvernement. Colére & vindicatif il ne pardonnoit point, & quand on l'avoit offensé, il ne parloit que de meurtres & de carnages: il étoit pointilleux, même avec ses amis, & la moindre chose le choquoit; & malgré cela il ne ménageoit point la délicatesse des autres, &

(*a*) *Giorn. de' Letter.* Tom XXII. p. 399: qui donne l'Extrait de la Vie de Quattromani, qui est à la tête de quelques unes de ses Oeuvres.

(*b*) Ibid. p. 226.

(*c*) Ibid. p. 227.

(*d*) Ibid. p. 230.

(*e*) Ibid. p. 228.

[*A*] *Le premier Ouvrage qu'il ait publié.*] Il a pour titre: *La Filosofia di Bernardino Telesio ridotta in brevità, e scritta in lingua Toscana dal* Montano *Accademico Cosentino.* Naples 1589 in-8. Quoique cet Ouvrage porte le nom de Montano, l'Auteur de la Vie de Quattromani assure qu'il est de lui (1). On a encore de lui les Ouvrages suivans. I. *Istoria del gran Capitano, scritta da Monsignor Cantalicio, Vescovo di Civita di Penna, tradotta in lingua volgare.* Cosence 1595 in 4. Il prit dans cette Edition le nom d'*Incognito Accademico Cosentino*, mais dans la seconde faite à Naples en 1607, on trouve son nom, soit qu'il vécut encore & qu'il l'y ait mis lui même, soit qu'un autre l'y ait ajoûté. II. *Spositione delle Rime di Monsignor della Casa*, imprimée avec les Oeuvres d Horace Marta à Naples en 1616 in-4, & dans une Edition des Poëfies della Casa avec les Explications de quelques autres Auteurs, à Naples en 1694 in-4: mais il n'y a dans cette Edition que la première partie. III. Matthieu Egizio, Savant Napolitain, a donné en 1714 un Recueil des Lettres & de quelques autres Ouvrages de Quattromani, intitulé: *Di Sertorio Quattromani, Gentiluomo ed Accademico Cosentino, Lettere diverse. Il IV libro di Vergilio in verso Toscano, Trattato della Metafora. Parafrasi Toscana della Poetica d'Orazio. Traduzione della medesima Poetica in verso Toscano. Alcune Annotazioni sopra di essa. Alcune Poesie Toscane, e Latine.* Naples 1714 in-8. Les Journalistes de Venise (2) disent, qu'on ne peut disconvenir, que le stile des Lettres de Quattromani ne soit simple & naturel, qu'elles ne contiennent plusieurs remarques curieuses, & qu'il n'y régne une assez bonne Critique. Mais que l'Auteur en voulant quelquefois faire le bel esprit, se sert d'allusions froides, & de jeux de mots qui sont petits. On trouve dans le même Journal un ample Catalogue d'Ouvrages de notre Auteur, qui n'ont pas été imprimés.

(1) *Giorn. de' Letter.* Tom XXII. p. 232.

(2) *Ubi supra* p. 207.

[*B*] *On ignore le tems précis de sa mort.*] Voici ce que l'on nous apprend sur ce sujet (3). Charles Tramontano, dans son Epître dédicatoire des Ouvrages d'Horace Marta, imprimés à Naples en 1616, parle de Quattromani, comme d'un homme mort il y a déjà du tems. Matthieu Egizio, Editeur de quelques Ouvrages de notre Auteur, conjecture sur quelques mots du Docteur Scipion Ponce, que Quattromani est mort septuagénaire après l'an 1610, & vraisemblablement à Cosence; mais on observe que comme il n'y a personne de nommé dans le passage qu'il cite de Ponce, on ne peut en rien conclure de certain. Ignace Téléfe, savant Gentilhomme de Cosence, dit, dans une Lettre à Joseph Marie Sambiasi, que plusieurs conjectures le portent à croire, que Quattromani est mort vers l'an 1606. Ce qu'il y a de certain, c'est que la dernière qu'on ait de lui, est datée de Cosence le 28 Mai 1603; c'est la vingt-huitième du second Livre.

(3) Ibid. p. 231. 232.

A

& critiquoit ſans aucun égard ce qui lui déplaiſoit dans leurs Ouvrages, ce qui le rendit odieux à tous les Savans de ſon tems (*f*). C'étoit d'ailleurs un homme judicieux, & l'on cite un trait qui lui fait honneur; c'eſt qu'il déconſeilla aux Académiciens de Coſence de prendre un autre nom, & d'imiter les autres Savans d'Italie, qui prenoient des noms bizarres, plus convenables à des Maſcarades, qu'à des Sociétés de gens graves, dont le but étoit de cultiver les Sciences.

(*f*) Ibid. p. 297.

QUENSEL (CONRAD) Savant Mathématicien Suédois du XVIII. Siécle nâquit à Stockholm le 16 Avril 1676 de Guillaume Jean Quenſel, Juge Provincial de l'Ile d'Aland, & Aſſeſſeur du Tribunal Royal d'Abo, & de Marie Broms (*a*). Dès-qu'il fut capable d'inſtruction ſes parens lui donnérent un Précepteur, qui l'emmena avec lui à Upſal, & qui eut ſoin de ſon éducation juſqu'à l'année 1686, qu'il fut immatriculé comme Etudiant: le jeune Quenſel fut alors mis ſous la conduite de Chriſtian Alander, depuis Profeſſeur en Eloquence à Abo, homme trés-verſé dans les Sciences, & ſurtout dans la Philoſophie. Au bout de trois ans Quenſel fut en état de pouſſer lui-même ſes études ſans le ſecours d'un Précepteur, & bien loin de ſe relâcher, il ſe livra avec plus d'ardeur qu'auparavant au goût qu'il avoit pour les Sciences. Sa famille s'étant tranſportée à Abo, il la ſuivit & continua ſes études dans l'Univerſité de cette Ville: il s'y fit connoître avantageuſement par une Harangue, qu'il prononça ſur la Vocation des Gentils, *de vocatione Gentium*. Il ſe deſtinoit en ce tems-là au Miniſtére, déſorte qu'outre l'étude des Langues Grecque & Hébraïque, il s'appliqua auſſi à l'Art de prêcher, & ſit même quelques eſſais en ce genre (*b*). Quenſel, qui ſavoit combien la connoiſſance de la Philoſophie eſt néceſſaire à un Théologien, ne l'avoit pas négligée, & il en donna des preuves, en défendant publiquement en 1694 une Diſſertation *de ſapientiæ ſtudio inter Gentes*: comme il s'étoit auſſi appliqué aux Mathématiques & à la Phyſique, il donna le 23 Novembre de la même année un Eſſai ſur l'Air, *De Aëre*, & le 26 du même mois il fut créé Maître-ès-Arts, à l'âge de dix-huit ans (*c*). Après avoir achevé le cours de ſes Etudes Académiques, il ne laiſſa pas de continuer à s'appliquer avec ardeur à acquérir de nouvelles connoiſſances, & à donner des preuves de ſa capacité. En 1702 le Comte Laurent Wallenſted, Chancelier de l'Univerſité, inſtruit du mérite de Quenſel, le fit aggréger à la Faculté de Philoſophie, & le jeune Docteur, pour juſtifier l'honneur qu'on lui avoit fait, fit ſoutenir une ſavante Diſſertation ſur l'indifférence en Morale, *de Indifferentiſmo Ethico*. En 1704, le Sénat Académique de Pernau en Livonie jetta les yeux ſur lui, pour remplir une Chaire de Profeſſeur, & Quenſel ayant accepté l'offre qu'on lui faiſoit, le Sénat de Pernau préſenta une Requête au Roi Charles XII. ſur ce ſujet, dans laquelle il le recommandoit à ce Monarque, qui nomma Quenſel par une Patente Profeſſeur en Mathématiques: il ſe rendit donc à Pernau, où il fut inſtallé le onziéme de Juillet 1705. Au mois de Mai de l'année ſuivante, il alla faire un tour à Abo, pour voir ſa famille, & delà ſe rendit à Stockholm, où il épouſa Anne Walwick, avec laquelle il retourna par mer à Pernau: en 1708 il fut Recteur de l'Académie, & le Roi l'en déclara par Patente Tréſorier, ou *Queſtor*. Les Ruſſiens, qui avoient attaqué la Livonie, ravageant tout, Quenſel ne ſe crut pas en ſureté à Pernau, il ſe retira à Revel, où il s'embarqua pour Stockholm (*d*). La peſte qui régna dans cette Ville, l'épargna quoiqu'elle ſe fût miſe dans la maiſon qu'il occupoit, ſon valet en étant mort, & ſon fils en ayant été attaqué: aprés que la peſte eut ceſſé il alla à Upſal, pour être Régent des Orphelins, & c'eſt-là qu'il perdit ſa femme le premier Décembre 1711. Etant revenu à Stockholm il reçut des Lettres, en date du 5 Mai 1712, par leſquelles le Roi le nommoit Profeſſeur en Mathématiques dans l'Univerſité de Lunden, dans la Province de Schonen: il s'y rendit en 1713, & prit poſſeſſion de ſa Charge le 19 Mai (*e*). Il ſe diſtingua dans ce poſte par ſon aſſiduité à inſtruire la jeuneſſe, & rendit de bons ſervices à l'Académie, dont il fut deux fois Recteur. Les Ouvrages qu'on a de lui prouvent qu'il étoit habile Mathématicien [*A*]. En 1728 il devint Membre de la Société Royale des Sciences de Suéde: les dernières années de ſa vie il fut ſouvent malade, & il reſſentoit ſurtout de grandes douleurs dans les cuiſſes & dans les jambes, qui devinrent ſi violentes, qu'il ſe plaignoit d'être en danger d'en perdre la raiſon; enfin le mal augmenta à un tel point, que la cuiſſe gauche enfla d'une maniére, qui ne permettoit pas de le voir dans l'état où il étoit, ſans être touché de compaſſion, & ſans frémir. Il mourut le 13 Janvier 1732, dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge (*f*). Quenſel étoit, dit-on, un homme d'un jugement ſolide, franc & exempt de toute flatterie, modeſte, & ne cherchant point à diminuer le mérite d'autrui, pour ſe faire valoir: ſans ambition, & nullement avide de biens; ce dont on cite pour exemple un ſecond mariage qu'il contracta en Scanie, dans lequel il n'eut égard ni à la nobleſſe du ſang, ni aux richeſſes, mais à la vertu ſeule: il ſemble qu'il a eu des enfans de cette ſeconde femme.

(*a*) *Acta Liter. & Scient. Sueciæ* V. III. Ann. 1714. p. 11.

(*b*) Ibid. p. 13.

(*c*) Ibid. p. 30.

(*d*) Ibid. p. 91. 92.

(*e*) Ibid. p. 92.

(*f*) Ibid. p. 94.

[*A*] *Les Ouvrages qu'on a de lui prouvent qu'il étoit habile Mathématicien.*] Comme ils ne me ſont connus que par ce qu'en dit l'Auteur de ſon Eloge, je rapporterai les propres termes (1): *Excellentem ejus Scientiarum Mathematicarum peritiam argumenta plurima eruditionis ejus documenta, clariſſimaque in univorum verſantur manibus.* Computus Cyclicus *tam Julianus quam Gregorianus* Eccleſiaſticus, *una cum* Calendario Romano ab *ipſo emendato & illuſtrato eſt. In eorum defenſionem cum viro eruditiſſimo* Daniele Foreliô, *novum* Calendarium *emendandi methodum anno 1718 publice proponendi. Anonymus edidit* Veritatis defenſionem contra veritatis ſtudioli de motu Solis & Terræ lucubrationculam ab utraque hypotheſi tam Ptolemæam quam Copernicana recedentem, *ubi hypotheſin Copernicanam ſcripto defendit, argumentis ex Matheſi & Philoſophia petitis confirmavit, & S. Literas eam patiæ ſtabilitæ quam deſtruere aſſeruit, haud indignabundum diſſertationem mirumve formidans.* Ephemerides annuas *primum ex Tabulis* Mercatoris *Tychonianis, deinde ex Ludovicianis* Hirii *computatas ab anno 1715 ad 1733 incl. publici juris fecit. Opus ejus poſthumum* brevem *ſcilicet* manuductionem ad uſum Globorum tam Cæleſtis quam Terreſtris, *anno 1732 in publicum emiſit filius* Wilhelmus Johannes Quenſel. On trouve auſſi quelques piéces de ſa façon dans les *Acta Literaria Sueciæ. I. Conjunctio Lunæ & Veneris, anno 1719 die 26 Decembr. hora 8 ante meridiem, ſtylo Veteri Lundæ Scanorum obſervata.* Vol. I. Ann. 1720. p. 78. II. *Reſponſum ad* Dan. Foreli *interpretationem ſuæ metodi ulteriorem, ejuſq. Meditationi oppoſitam, super Correctionem Calendarii.* Ibid. p. 104. III. *Amicum Judicium de methodo Dni.* Swedenborgii *pro invenienda Longitudine locorum per Lunam.* Ibid. Ann. 1722. p. 270. IV. *Obſervatio Eclipſeos Solis facta Lundæ Scanorum die 13 Jul. Styl Jul. A.* 1721. Ibid. A. 1723. p. 375. V. *Eclipſeos Obſervationum Meteorologicarum Lundenſium Anni* 1724. Vol. II. A. 1726. p. 291. VI. *Tabella Meteorol. Lund.* A. 1725. ibid. 1727. p. 291. VII. *Obſervatio Eclipſeos Lunæ partialis die 30 Sept. A.* 1726. *tempore mutativo Lundæ Scanorum facta.* Ibid. A. 1728. p. 282. VIII. *Cogitationes Problematicæ, & Correctione Calendarii.* Vol. Ann. 1730. p. 23. Cette Piéce eſt la derniére que je trouve de la façon de Quenſel. Sans doute que le mauvais état de ſa ſanté l'en mit dans la ſuite hors d'état de travailler.

(1) *Acta Liter. & Scient. Sueciæ* Vol. III. Ann. 1714. p. 32.

QUENSTEDT (JEAN ANDRE') Théologien aſſez célébre parmi les Luthériens dans le XVII. Siécle, nâquit le 17 Août 1617 à Quedlimbourg, de Ludolf Quenſtedt, d'une famille noble du pays, & de Dorothée Gerhard (*a*). Juſqu'à l'âge de ſeize ans on lui donna des Maîtres particuliers, & ce ne fut qu'en 1633 qu'il entra dans l'École publique du lieu de ſa naiſſance, où il ſe perfectionna dans la connoiſſance des Langues Latine & Grecque, ſous Jean Prætorius. En 1637 on l'envoya à Helmſtadt, où il étudia pendant ſix ans, principalement en Théologie. Il commença en ce lieu à donner des leçons ſur la Géographie, qui lui acquirent une grande réputation, quoiqu'il n'y fût pas fort habile

(*a*) Morton *Mem. des Homm. Ill.* T. XXXII. p. 177.

le [*A*]: il ſe fit recevoir Maître-ès-Arts en 1643 (*b*). L'année ſuivante il alla à Wittemberg, où il eut la permiſſion de ſoutenir des Théſes, & d'enſeigner en particulier, & en 1646 il fut aggregé à la Faculté de Philoſophie. Guillaume Lyſerus, Profeſſeur en Théologie dans cette Univerſité, étant mort le 8 Février 1649, Quenſtedt fut fait Profeſſeur extraordinaire dans la même Faculté, & il prit poſſeſſion de ce poſte, après s'être fait recevoir l'année ſuivante Docteur en Théologie. En 1660 il devint Profeſſeur ordinaire, & Principal des Penſionnaires du Collége Electoral. En 1684 il fut nommé Prévôt de l'Egliſe de tous les Saints, & Aſſeſſeur du Conſiſtoire Eccléſiaſtique. Il fut cinq fois Recteur de l'Univerſité. Il mourut le 22 Mai 1688 dans ſa ſoixante-onziéme année. Il avoit épouſé le 21 Janvier 1651 Dorothée Meva, qui mourut la même année en couche: deux ans après, en 1653, il épouſa en ſecondes nôces Elizabeth Hahn, qu'il perdit au mois de Mai 1655: l'année ſuivante il prit pour troiſiéme femme Anne Sabine Scharf, dont il eut douze enfans, dont un fils & trois filles lui ont ſurvécu (*c*).

(*b*) Ibid. p. 378.

(*c*) Ibid. p. 378. 379.

[*A*] *Quoiqu'il n'y fût pas fort habile.*] C'eſt du moins ce qu'aſſure Baillet (1), en parlant d'un Ouvrage publié par Quenſtedt intitulé: *Dialogus de patriis illuſtrium ſcriptis & doctrina Virorum, omnium ordinum ac facultatum, qui ab initio mundi per univerſum terrarum Orbem uſque ad annum reparatæ Gratiæ 1600 claruerunt; exhibens ſimul plerorumque Doctorum encomia, præcipua ſcripta, & ætatem; itemque Regionum ac Urbium per Europam, Aſiam, & Africam deſcriptiones.* Wittemb. 1654 & 1691 in-4. „ C'eſt, *dit Baillet*, une eſpéce „ d'Hiſtoire Géographique, mais aſſez imparfaite; outre „ que le choix qu'il fait de certains Auteurs au préjudice de „ ceux qu'il omet, n'eſt pas toujours fort judicieux. Il de„ voit mieux apprendre la Géographie, & ne point faire „ paſſer des Italiens de Lombardie pour des Egyptiens, des „ François pour des Grecs &c. Il a paſſé les choſes les plus „ importantes & les plus néceſſaires à ſon deſſein, & outre „ cela il a fait de groſſes fautes & en grand nombre". On a de lui un grand nombre de Diſſertations Théologiques, dont on peut voir le Catalogue dans le P. Niceron; nous n'en indiquerons que quelques-unes des plus curieuſes, & deux autres Ouvrages qui ſont eſtimés. Commençons par ces derniers. I. *Sepultura Veterum, ſeu Tractatus de antiquis ritibus ſepulchralibus Græcorum, Romanorum, Judæorum, & Chriſtianorum.* Wittebergæ 1648 & 1660 in-8. Inſéré dans le Tome XI. du Treſor des Antiquités Grecques de Gronnvius; réimprimé à la ſuite de l'Ouvrage intitulé II. *Antiquitates Bibicæ & Eccleſiaſticæ.* Witteb. 1688 & 1695 in-4. A ces deux Ouvrages mérite d'être ajoûté le ſuivant: *Ethica Paſtorum, & Inſtructio Cathedralis, ſive Manita omnibus ac ſingulis munus concionatorium ambientibus & obeuntibus, cum quoad vitam, tum quoad Concionem formandam, ſcitu & obſervatu neceſſaria. Accedit Ratio, ſeu Methodus Scripturæ Sacræ & Eccleſiaſticæ cum fructu legendi, excerpendi, & locos communes Theologicos conficiendi.* Witteb. 1678 in-8, & Editio tertia. Ibid. 1708 in 8. Indiquons à préſent quelques-unes de ſes Diſſertations les plus curieuſes. Telles ſont les ſuivantes. I. *De Myſtica Linguarum* Gen. XI. 9. Witteb. 1656 in-4. II. *Explicatio Dei Manaſſim.* Dan. XI. 38. Witteb. 1661 & 1702 in 4. III. *De Deſiderio omnium gentium.* Ibid. 1668. in-4. IV. *Diſſertatio Theologica de petitione Naamanis Syri.* Witteb. 1670 & 1678 in-4. V. *Exercitatio de puritate ſenſuum Hebraici Veteris & Græci Novi Teſtamenti.* Ibid. 1675. in-4. VI. *Diſſertatio de deprecatione Cælitis Chriſti.* Matth. XXIV. 36. Marc XXIV. 32. Luc XXII. 40. Witteb. 1675 in-4. VII. *De Primitiis & Decimis Hebræorum & Chriſtianorum.* Ibid. 1685 in-4. VIII. *De Aqua ex Chriſti latere profluente.* Jean XIX. 34. Witteb. 1702 in 4. IX. *De Paulina Petri interpretatione.* Galat. II. 11. Witteb. 1687 in 4. Quelques-unes de ces Diſſertations de Quenſtedt ont été inſérées dans le Recueil de Diſſertations qu'on joint ordinairement aux *Critici Sacri*, & qui a pour titre *Theſaurus Philologicus.* Quenſtedt a publié auſſi un volumineux Syſtême de Théologie, intitulé *Theologia Didactico-Polemica, ſive Syſtema Theologicum.* Witteb. 1685 & 1696 in-folio.

(1) *Jugem. des Sçav. T. II. P. 5. p. 23.*

☞ QUENTAL (Barthelemy du) nâquit dans l'Ile de St. Michel, l'une des Açores, le 22 Août 1626 (*a*) dans une Maiſon de Campagne, que ſon pere François d'Andrade Cabral y avoit, le nom de ſa mere étoit Anne du Quental de Navaes, tous deux de la meilleure nobleſſe du Pays. On raconte que dès ſa plus tendre jeuneſſe il fit paroître ſon panchant pour la piété: au-lieu de ſe divertir avec les enfans aux amuſemens ordinaires à cet âge, il les aſſembloit pour aller enſemble prier à l'Egliſe, ou pour aller entendre le Catéchiſme. Après avoir appris les Elémens de la Langue Latine en ſon Pays, ſon pere l'envoya en Portugal en 1643, où il fit ſa Philoſophie dans l'Univerſité d'Evora; il y prit le Degré de Maître-ès-Arts, le 30 Juin 1647. Il s'appliqua enſuite à la Théologie, qu'il étudia au Collége de la Purification dans la même Univerſité: il alla depuis continuer ſes études à Coimbre, où il reſta deux ans. Ayant pris l'Ordre de Diacre, il commença à prêcher avec applaudiſſement, & avec profit, dit-on, de ceux qui l'entendoient. De Coimbre il paſſa à Lisbonne, où il a été l'un des Confeſſeurs de la Chapelle du Roi, & l'un de ſes Prédicateurs Ordinaires, & c'eſt dans la Chapelle Royale, qu'il aſſembla d'autres Prêtres d'une vie auſſi édifiante que la ſienne, pour faire enſemble divers exercices de dévotion, & le Roi Jean IV. leur fit donner une Chambre, qui avoit ſervi de tréſor dans la Chapelle. Ce fut là que lui vint l'idée de fonder la Congregation de l'Oratoire en Portugal, & dans les Pays qui en dépendent, & il exécuta ſon deſſein, après avoir continué ſes exercices dans la même Chapelle pendant quatorze ans. Le 16 Juillet 1668 il commença cet établiſſement dans le même endroit où ſont à préſent les Auguſtins Déchauſſés de Lisbonne; mais la maiſon n'étant pas aſſez ſpacieuſe pour le grand nombre de gens qui accouroient aux exercices, & étant impoſſible de l'aggrandir, le P. du Quental alla s'établir preſque vis-à-vis du même endroit dans la Chapelle du St. Eſprit, qui lui fut généreuſement accordée par les Négocians de Lisbonne, à qui elle appartenoit, par une donation de l'an 1669. Le P. du Quental y fit les Statuts que les Peres de l'Oratoire ſuivent encore, & qui furent approuvés & confirmés par le Pape Clément IX. le 24 Août 1672, & ſont les mêmes que ceux de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire de Rome, auxquels notre nouveau Fondateur en ajoûta quelques autres. Ce fut le 4 Août 1673 que le P. du Quental alla demeurer dans la nouvelle Maiſon, où Mr. Louis de Souſa, enſuite Archevêque de Lisbonne & Cardinal, porta proceſſionnellement le Sacrement, & en qualité de Grand-Aumônier de Portugal il fut accompagné de toute la Muſique & des Chapelains du Roi Pierre II. & ce Monarque ſuivi des Grands du Royaume ſuivit la Proceſſion. Le P. du Quental vécut encore trente ans, après avoir fondé cette Congregation, & mourut le 20 Décembre 1698, âgé de ſoixante-douze ans. Son éloquence dans la Chaire, & la ſolidité de ſa doctrine lui acquirent une eſtime générale & l'on aſſure qu'il opéra de fréquentes Converſions, tant dans la Chaire, que dans le Confeſſional. Il refuſa l'Evêché de Lamégo, l'un des meilleurs du Royaume, & fonda de ſon vivant les Maiſons de Lisbonne, de Porto, de Brague, de Viſeu, & d'Eſtremos en Portugal, & celle de Phernambuc au Bréſil. Son portrait fut gravé à Rome en 1713 avec le titre de *Vénérable*, que le Pape Clément XI. lui accorda. On dit que ſes Sermons & ſes Méditations ſur les Myſtéres ſont pleins d'onction, & d'un ſtile pur & élégant.

(*a*) Cet Article eſt tiré du P. Niceron *Mem. des Hom. Illuſt.* Tome XLII. p. 300. & ſuiv. Il a fourni des Mémoires qu'on lui a envoyez de Portugal.

☞ QUEVEDO VILLEGAS (François de) Gentilhomme Eſpagnol, Chevalier de l'Ordre de St. Jaques, Seigneur de la Tour de l'Abbé-Jean, dans cette partie de la Nouvelle Caſtille qu'on appelle la Manche, & célébre Ecrivain du XVII. Siécle, nâquit en 1570 à Madrid de Pierre Gomez de Quévédo, & de Dona Marie de Santibannez, tout deux de famille noble: Pierre Gomez de Quévedo, après avoir été Sécretaire de l'Impératrice Marie, rempliſſoit la même Charge auprés de la Reine Anne, femme de Philippe II (*a*). François de Quévédo fit ſes études à Alcala, & s'appliqua aux Langues Latine, Grecque, & Hébraïque, à la Philoſophie, la Médecine & la Théologie, & les di-

(*a*) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. II. p. 488.

divers Ouvrages qu'il a publiés, marquent une grande variété de connoiſſances [*A*]. Il ne voulut pourtant point embraſſer de profeſſion, dans le deſſein de voyager, & de profiter des lumiéres qu'il pourroit acquérir par le commerce des Etrangers, pour ſe perfectionner davantage (*b*). Il paſſa pluſieurs années en Italie, & s'y fit connoître avantageuſement des Seigneurs qui gouvernoient les Provinces ſoumiſes à la Domination Eſpagnole, qui l'employérent en diverſes affaires importantes, & dangereuſes même (*c*): il fut particuliérement attaché à Dom Pierre de Giron Duc d'Oſſune, ſucceſſivement Viceroi de Sicile & de Naples (*d*). Aprés avoir vu toute l'Italie, la France, une partie de l'Allemagne, & l'Eſpagne entiere, il ſe fixa à la Cour à Madrid, ſans autre qualité que celle de Chevalier de St. Jaques, s'occupant à cultiver les Sciences, ce qui le mit en grande eſtime. L'expérience lui avoit apris, qu'il eſt dangereux d'entrer dans les affaires à la Cour, ſon attachement au Duc d'Oſſune, & l'amitié de ce Seigneur pour lui, l'ayant expoſé à une priſon de trois ans (*e*). C'eſt ce qui le détermina à refuſer conſtamment l'emploi de Sécretaire de Philippe IV. que ce Prince lui offrit, il ſe contenta de l'honneur d'en avoir le titre. En 1634 il épouſa Eſpérance d'Arragon & Cabra, ſœur de l'Eveque d'Albarazin dans le Royaume d'Arragon, qu'il perdit peu d'années aprés, alors il ſe livra ſans reſerve à ſon Cabinet, & au commerce de ſes amis (*f*). Etant deja âgé il fit des vers, dans leſquels il reprenoit avec trop de liberté le gouvernement du Duc d'Olivarés, qui s'en vengea en le faiſant mettre en priſon. Quévedo ſupporta ſon malheur avec courage, & il fut remis en liberté lors de la diſgrace du Premier Miniſtre (*g*). Il mourut à Villeneuve de l'Infantade en 1647, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Mr. de la Monnoye (*b*) dit que Quévédo mourut le 8 Septembre 1645 *âgé de ſoixante-cinq ans*, & il cite la Vie de Quévédo par Dom Pablo Antonio de Tarſia, imprimée à Madrid en 1663 in-8: mais Nicolas Antonio, qui cite la même vie, le fait mourir en 1647, âgé de ſoixante-ſept ans. Quoi qu'il en ſoit, l'un & l'autre ſe trompent ſur ſon âge; car étant né en 1570, il eſt mort à ſoixante-quinze, ou à ſoixante-dix-ſept ans, ſelon qu'on met ſa mort en 1645 ou 1647. Nic. Antonio, qui en fait un bel éloge, dit que tant que la Langue Eſpagnole ſera en honneur, les Ouvrages de Quévedo ſeront eſtimés. Outre ceux qui ont paru, il en reſta pluſieurs entre les mains de Dom Pédro Alderete & Quévédo ſon neveu, ſans parler de quelques-uns que Quévédo avoit perdus, ou qu'on lui avoit enlevés, dont il laiſſa une liſte de ſa main, qu'on trouve dans Antonio, pour que d'autres ne puiſſent, dit-il, s'en faire honneur.

(*b*) Idem p. 659.
(*c*) Idem Tom. I. p. 552.
(*d*) Idem T. II p. 659.
(*e*) Idem T. I. p. 552.
(*f*) Idem, T. II. p 259.
(*g*) Ibid Tom. I. *loc. cit.*
(*b*) Dans Baillet *Jug. des Sçav.* T. IV. P. II. p. 140. not. (2).

[*A*] *Les divers Ouvrages qu'il a publiés marquent une grande variété de connoiſſances.*] Quévédo n'eſt guére connu, parmi ceux qui n'entendent point l'Eſpagnol, que par quelques ouvrages badins, qui ont été traduits en François, & dont nous parlerons dans la ſuite. Mais il a travaillé dans le genre ſérieux & grave, tant ſacré que profane, avec beaucoup de ſuccès, ſi l'on s'en rapporte à Nicolas Antonio, qui prétend qu'il a égalé les plus beaux genies anciens & modernes tant en Proſe qu'en Vers, & qu'il examiner ce qu'il a fait dans chaque genre, on diroit qu'il n'étoit né que pour celui-là, tant il y excelle: Eſprit inventif il a ſû toutes les fineſſes de la Poëſie. Ses Piéces Heroïques ont de la force & de l'élevation; les Lyriques ont de la beauté & de la douceur; les Comiques & badines ont un certain air enjoué, accompagné de plaiſanteries pleines d'eſprit, de rencontres ingénieuſes, & d'un ſel qui empêche le dégoût du Lecteur; & il a ſu tirer heureſement parti des ſujets les plus ſecs & les plus ſtériles. Voici l'éloge dans les propres termes du Bibliothecaire Eſpagnol (1): *Compoſuit quoque ſtudiorum quorumcunque gravioribus ſeria cum jocorum & facetiarum indicra arte ſic feliciter, nemo ut, niſi res ipſa ſeorſum, exiſtimare poſſet ad diverſa natum, alterve aſſuefactum, quam quibus de agerct; ſive ſacrarum politicarumve rerum documenta exponeret, ſive fabulis & poeticis admixtionibus, ſaluque innocuo perfundendis ſæculi moribus ad liberaliſſimum excitandum e lectoribus riſum mentis aciem intenderet. Res eum Sanctorum geſtas, Chriſtianæ ac veræ Politices dictata, Philoſophicam ſeverioribus dogmata, virorumque fama celeberrimorum actiones eo ſtylo duxit, ita eruditionis atque ingenioſiſſimæ prudentiæ genimina permiſcat, ut perfectiſſimos horum omnium enarratores ex æquo provocare poſſit; eo autem acumine, ea inventionum & notæ atque excellentiæ excogitatorum advertat, ita ſalibus, urbaniſſimiſque jocis, ea ſive ceremoniis ſive liberi ſermonis facultate univerſos ridiculi argumenti admiſcuerit numeros, ut non tantum ſeſtivis omnibus Hiſpaniæ noſtræ hominibus ingenio (ut ſic dicam) obſtruxerit, ſed vel inter univerſa antiquitatis, tacitumque florentiſſimæ Italiæ, atque aliarum gentium docta ingeniorum, quæ hoc via grafſata ſunt (verbo ab ſit invidia) quem noſtro pæne dicere poſſim, inveniam nullum. In Poëticis nempe Heroico atroque ac ſublimiter, Lyrica vemuſte, Ridicula ingenioſiſſime, feſtiviſſime, atque ſic variis & inexhauſta de rebus quæque & ſuccus argumentis differendis copia tractavit, ut accedentes ad quodcumque, hujus præcipue ultimi generis carmen legendum, vix ſine ſtupore dimittat.* L'Eloge eſt magnifique, j'ignore s'il eſt à tous égards fondé, ceux qui entendent l'Eſpagnol ſont en état d'en juger. Nicolas Antonio (2) nous fournit le Catalogue des Ouvrage de Quévédo tant en Proſe qu'en Vers. Voici ceux de la premiére eſpéce. I. *Politica de Dios, Gouierno de Chriſto, ſacada de la ſagrada eſcritura.* En deux Parties: la premiére parut à Saragoſſe en 1625 in-8. & à Madrid en 1626 in-8: & la même année à Barcelone. Antonio conjecture que la ſeconde partie n'a été imprimée qu'après la mort de l'Auteur à Madrid en 1655 in-8. II. *La Caida para leuantarſe, el Ciego para dar viſta, el Montante de la Iglefia en la vida de San Pablo Apoſtol.* Madrid 1744 in-8. III. *Epitome à la Hiſtoria de la admirable vida y heroicas virtudes, del Beato Padre Fr. Thomas de Villanueva.* Madrid 1620 in-8. Antonio nous apprend (3), que Quévédo avoit écrit une vie plus étendue du Bienheureux Thomas de Villeneuve, dont cet Ouvrage n'eſt qu'un abrégé, mais que l'autre s'eſt perdu avec d'autres de notre Auteur. IV. *La Cuna y la ſepultura, doctrina para morir.* Madrid & Seville en 1636 in-16. V. *Affectos feruoroſo del Alma agonizante, con las ſiete palabras, que dixo Chriſto en la Cruz:* Imprimé pour la premiére fois dans l'Edition des Oeuvres de Quévédo faite à Bruxelles en 1660. VI. *Memorial por el Patronato de Sant Jago.* Saragoſſe 1629 in-8. L'Auteur défend ici les droits de St. Jaques, Patron d'Eſpagne, contre ceux qui vouloient que Ste. Thérése partageât avec lui cet honneur. VII. *Carta al Rey Luis* XIII. *de Francia en razon de las acciones nefandas y ſacrilegios execrables, que cometio contra el derecho diuino y humano, Monſieur de Kattilon con el exercito deſcomulgado de Franceſes herejes.* Madrid 1635 in 4. On peut juger que les François ne ſont pas peints en beau dans cet Ouvrage. VIII. *Introduction à la vida deuoto compueſta por el Bienaventurado Francisco de Sales, Principe y obiſpo de Cobuta de los Allobroges.* Madrid 1634 in 8. C'eſt une traduction de l'Ouvrage de Bonaventure François de Sales, Prince & Evêque de Genéve, intitulé, *Introduction à la Vie deuote*: Quévédo fit cette traduction, parce qu'il n'étoit pas content d'une autre ancienne Verſion Eſpagnole qu'on en avoit. IX. *Vida de Marco Bruto, eſcrita por el texto de Plutarcho, ſondeada con diſcurſos.* Madrid 1648 in-4; cette Vie de Marcus Brutus avoit déjà paru. Antonio ajoûte qu'il a vu dans un Catalogue François une Edition indiquée de la Haye en 1660 in-4, mais qu'il ignore ſi c'en eſt une Traduction Latine. X. *De los Remedios de qualquier Fortuna: Libro de Lucio Annio Seneca traducido con additiones, que ſirven de comento.* Madrid 1658. XI. *Virtud militante contra las quatro peſtes del Mundo, Inviedia, Ingratitud, Sobervia, y Auaricie, contra los quatro fantaſmas, deſprecio de la muerte, vida, pobreza, y enfermedad.* Saragoſſe 1651 in-8. XII. *El Romulo del Marquis Virgilio Malvezzi.* Madrid 1636 in-16. C'eſt une Traduction de l'Italien. XIII. *La Fortuna à conſejo, y la Hora de todos; Fantaſia moral.* Saragoſſe 1650 in-8. XIV. *Las Suennos*: imprimé pluſieurs fois & en divers endroits: traduit en François ſous le titre ſuivant, *Les Viſions de Dom Francisco de Quevedo Villegas, augmentées de l'Enfer Reformé, traduites de l'Eſpagnol par le Sr. de la Geneſte.* Paris 1641 in-8. Rouen 1653 in-8. XV. *Hiſtoria y vida del gran Tacanno, otlas del Buſcon*: imprimée ſouvent in-8, & traduite en François ſous le titre de *l'Aventurier Buſcon, Hiſtoire Facetieuſe, enſemble les Lettres du Chevalier de l'Epargne.* Lyon 1644 in-8. Les Viſions & ce dernier Ouvrage ont été traduites de nouveau & réimprimées ſous ce titre: *Les Oeuvres de Dom Francisco de Quévédo Villegas, Chevalier Eſpagnol de l'Ordre de St. Jaques, Seigneur de la Ville de Jean Abad*.* Bruxelles 1718 2 voll. in 8. Le Traducteur eſt nommé *le Sr. Raclos, Pariſien.* Il n'y a à cette Edition ni Préface ni Avertiſſement, qui puiſſe donner la moindre lumére ſur l'Auteur & ſur ſes Ouvrages. Quévédo a publié auſſi une Traduction en vers d'*Epitete* & de *Phocilide*; avec une Diſſertation ſur l'Origine des Stoiciens, & une Apologie d'Epicure contre l'Opinion Vulgaire. Madrid 1635 in-12. Toutes les autres Poëſies de notre Auteur ont été imprimées ſous le titre de *Parnaſſe Eſpagnol.* Madrid 1648 & 1650 in-4. Recueilli par Dom Joſeph Gonzalés de Salas, qui outre les petites notes qu'il y a miſes, a ajoûté des Diſſertations ſur chaque genre de Vers. Ce Parnaſſe ne contient que ſix Muſes ou Livres, la mort ayant empêché Gonzalés de donner les trois dernières. Un Auteur Eſpagnol (4) aſſure que Quevedo avoit par devers lui des Obſervations ſur toute ſorte d'Auteurs, Hébreux, Grecs, & Latins, qu'il devoit publier bientôt à ſa perſuaſion: *Scriptos habere ait Quevedum, perſuaſione ejus propediem edendas* in omne genus Scriptorum Hebræorum, Græcorum, Latinorum Obſervationes.

(1) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. I. p. 552.
(2) Ibid. p. 553.
(3) T. II. p. 652.

* Jean ſait ce que c'eſt que la Ville *Jean Abad* dans la Manche Antonio dit, *Domus ad lacr Turres Joannis Abbatis.*

(4) Thomas Tamayo de Vargas *in Defenſ. Joann. Mariana.* p. 38. *Apud* Nic. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. I. p. 554.

☞ QUIEN DE LA NEUFVILLE (Jaques le) nâquit à Paris le premier Mai 1647, de Pierre le Quien de la Neufville, Capitaine de Cavalerie. Il étoit d'une ancienne famille du Boulenois,

nois, qui dans les titres eſt quelquefois appellée *le Chien*, & plus ſouvent *le Quien*, ſuivant la prononciation vulgaire du Pays (*a*). Pierre le Quien, ſon pere, avoit été obligé de quitter le ſervice de très-bonne heure, à cauſe de ſes bleſſures; mais ſe flattant que ſon fils ſeroit plus heureux que lui, il le fit entrer à l'âge de quinze ans Cadet dans le Régiment des Gardes Françoiſes. Ses eſpérances furent trompées, le jeune Cadet ne put ſoutenir les fatigues d'une ſeconde Campagne, & on attribua à la délicateſſe du tempérament, dit Mr. de Boze, ce qui pouvoit n'avoir d'autre principe que la foibleſſe de l'âge: auſſi eut-il tout le tems de ſe rétablir, ſans avoir encore perdu celui de choiſir un état. Comme il avoit aſſez bien fait ſes Humanités, & qu'il avoit conſervé du goût pour les Lettres, il prit ſans peine le parti de la Robe, & s'appliqua avec ſoin à l'étude de la Philoſophie & du Droit; mais lorſqu'il étoit ſur le point de ſe faire recevoir à une Charge de Judicature, dont il avoit traité, on fit à ſon pere une banqueroute, qui dérangea tous ſes projets, & qui réduiſit Mr. le Quien à chercher dans les travaux particuliers de ſon Cabinet, dequoi ſe conſoler d'une vie obſcure & privée (*b*). Mr. Peliſſon, qui avoit de la bonté pour lui, & qui croyoit avoir remarqué dans ſon ſtile & dans ſon caractère dequoi former un bon Hiſtorien, lui conſeilla de s'attacher à cette partie de la Literature. Il le fit, & dès-lors il ſe propoſa d'écrire l'Hiſtoire de Portugal, qui manquoit en notre Langue, & qu'aucun Auteur étranger n'avoit encore traitée ſéparément de celle d'Eſpagne. Les préparatifs en furent un peu longs. Mr. de la Neufville, qui n'avoit qu'une légére teinture de l'Eſpagnol & du Portugais, travailla d'abord à ſe rendre ces langues plus familiéres, pour être en état de puiſer dans les ſources: il établit enſuite diverſes correſpondances pour tirer des Archives du Pays, des Copies ou des Extraits des Piéces manuſcrites néceſſaires à ſon deſſein: enfin en 1700 il donna deux Volumes in-4. ſous le titre d'*Hiſtoire Générale de Portugal* [*A*], cependant cette Hiſtoire ne s'étend que juſqu'en 1521 à la mort d'Emanuel I. Il promettoit dans ſa Preface de donner la ſuite, mais il n'a rien publié depuis „ ſoit, *dit l'Auteur de ſon Eloge* (*c*), qu'il ait toujours été retenu par l'idée d'une plus grande perfection, ſoit que ſéduit d'abord par le ſimple calcul de moins de deux ſiécles, qui lui reſtoient à écrire, contre plus de vingt, „ qu'il étoit cenſé avoir écrits, il ait reconnu, en mettant la main à l'œuvre, qu'en fait d'Hiſtoire, la „ partie ancienne coute peu en comparaiſon de la moderne; que quand il s'agit de tems fort éloignés, „ on en dit ce que l'on peut, trop ſouvent ce que l'on veut; au-lieu que dès qu'on eſt arrivé à un tems „ poſtérieur qui embraſſe notre propre ſiécle, il ſe préſente une multitude d'événemens, dont la mé„ moire s'eſt trop conſervée, pour qu'on puiſſe en omettre aucun". Ce que Mr. de Boze dit ſur la maniére d'écrire l'ancienne Hiſtoire n'eſt que trop vrai; on dit ſouvent ce que l'on veut, ou l'on s'en rapporte trop aiſément aux Auteurs, qui ont écrit avant nous; il en coute moins de copier le détail de ces faits, que de les diſcuter en Critique. Ce que dit Mr. Freret (*d*), en parlant des Traditions Hiſtoriques, doit s'appliquer auſſi aux Ecrivains de l'Hiſtoire. „ Il faut examiner tout, peſer les divers degrés de probabilité, rejetter le faux, & aſſigner à chaque fait le degré de vérité ou de vraiſemblance „ qui lui appartient", & c'eſt-là un ſoin que l'on prend aſſez rarement: que de faits que les Hiſtoriens répétent à la ſuite les uns des autres, & qui diſcutés critiquement, deviennent très-problématiques! Y a-t-il, par exemple, Hiſtoire qui ait paſſé, pendant un tems, pour plus inconteſtable, que celle de la Papeſſe Jeanne? & cependant elle eſt regardée aujourd'hui du moins comme fort douteuſe. L'Hiſtoire du Signe Celeſte qui apparut à Conſtantin ſemble, à entendre de ſavans Auteurs, ne ſouffrir guére de contradiction, cependant murement examinée il ne laiſſe pas d'y avoir bien des difficultés: les Témoins qu'on allégue ne ſont ni bien ſurs, ni d'accord entre eux [*B*], ni les argumens qu'on employe aſſez preſſans pour

(*a*) *Hiſt de l'Acad. des Inſcript. T. IV. p. 620. Edit. de Hollande.*

(*b*) *Ibid. p. 618 &c.*

(*c*) *Ibid. p. 630.*

(*d*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. Tom. VIII. p. 249. Edit. de Hollande.*

[*A*] *Hiſtoire Générale de Portugal.*] Voici l'idée que nous en donne le Sécretaire de l'Académie, (1) en rendant raiſon du titre d'*Hiſtoire Générale*. „ En effet, il ne s'y borne „ pas à écrire, cette Hiſtoire depuis le tems auquel le „ Portugal, ſéparé de l'Eſpagne, commença à avoir ſes „ Rois particuliers, ce qui ne fut qu'à la fin du XI. ſiécle, lorſque le Comte Henri, Prince de la Maiſon de „ France, pouſſé du déſir de faire ſes premiéres armes „ ſous le fameux Rodrigue de Bivar, ſurnommé *le Cid*, „ paſſa en Eſpagne, & y ſignala ſon courage contre les „ Maures avec tant de ſuccés, qu'Alphonſe VI. Roi de „ Caſtille, pour ſe conſerver un tel appui, lui donna une „ de ſes filles en mariage, avec le Portugal, qu'il avoit „ preſque tout conquis. Mr. de la Neufville remonte, à „ l'exemple des Hiſtoriens Eſpagnols & Portugais, juſqu'à „ Tubal cinquiéme fils de Japhet, dont les deſcendans „ nommés Ibériens occupérent, dit-il, cette Contrée, ſous „ le nom d'Ibérie; des deſcendans de Tubal il paſſe aux „ Carthaginois, qui après avoir poſſédé le même Pays „ pendant plus de trois-cent cinquante ans, en furent chaſ„ ſés par les Romains; & des Romains, qui en furent les „ maîtres, pendant plus de ſix ſiécles, il paſſe aux Alains, „ dont l'invaſion fut ſuivie de celle des Vandales, les „ Suéves, des Gots, & enfin des Maures, que Rodrigue, „ le Comte Henri & ſes ſucceſſeurs eurent tant de peine „ à repouſſer au-delà des mers. A ces révolutions ſuccéde „ l'établiſſement des Rois, que Mr. de la Neufville n'a „ conduit que juſqu'en 1529". Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que tandis qu'une longue ſuite d'événemens ſe trouve renfermée dans un Volume, tout le ſecond ne comprend qu'un eſpace de vingt-ſix ans, ſavoir le régne d'Emanuel I. Le Journal des Sçavans donna (2) deux Extraits de cette Hiſtoire ſans en porter aucun jugement. Mr. Bernard en donna auſſi deux Extraits, il ne s'explique pas fort au long ſur le prix de l'ouvrage, cependant il inſinue qu'il y trouvoit quelques défauts. Dans ſon premier Extrait (3) il s'exprime en ces termes. „ Il ſemble qu'il ſe „ ſoit quelquefois trop attaché à de certains faits peu im„ portans, ce qui l'a obligé à ſe donner la gêne pour „ mettre de la liaiſon dans ſon diſcours, & cette liaiſon „ ne paroît pas toujours bien naturelle". En rendant compte du ſecond Volume (4), après avoir expoſé en peu de mots ce qui en fait le ſujet, le Journaliſte ajoûte: „ Mr. de la Neufville pour remplir un ſi gros Volume „ entre dans un grand détail de tous ces événemens. Il „ ne s'eſt point paſſé de petit combat ſur mer, ni de ren„ contre ſur terre, qu'il ne décrive exactement, en mar„ quant le Champ de bataille, le nombre des Combattans „ de part & d'autre, celui des morts & des bleſſés, le „ nom des Officiers, & en un mot tous les tenans & les „ aboutiſſans. Comme il faut qu'il parle de ce qui s'eſt „ paſſé en Portugal, en Afrique, en Aſie, & en Amé„ rique; des fréres ſi différentes l'obligent ſouvent de „ paſſer d'un endroit en un autre, & d'un événement ar„ rivé au fonds des Indes, à un événement qui s'eſt paſſé „ ou au Breſil, ou à Lisbonne. Cela dépaiſe un peu le „ Lecteur, & je ne ſai ſi tant de faits de peu d'impor„ tance ne ſont point capables de le jetter ou dans l'en„ nui, ou dans de grandes diſtractions, en les liſant. Il „ eſt vrai, *ajoûte Mr. Bernard*, que les goûts ſont différens, & peut-être ai-je tort de juger de celui des au„ tres, par ce qui peut n'être arrivé qu'à moi ſeul". Mr. de la Clede, qui a couru la même carriére que Mr. de la Neufville, & qui a publié une *Hiſtoire Générale de Portugal*, en deux Volumes in-4. en 1735, s'exprime fort modeſtement ſur le ſujet de celle de Mr. le Quien. „ Son „ Ouvrage, *dit-il*, eſt eſtimable par bien des endroits, mais „ outre qu'il n'eſt point achevé, & qu'il finit à l'année „ 1521, l'Auteur a ſupprimé un grand nombre de faits „ importans, & a paſſé légérement ſur beaucoup d'autres, „ qui ne le ſont pas moins". Le P. Niceron (5), après avoir rapporté ce que Mr. de Boze dit de cette Hiſtoire, continue en ces termes. „ Au reſte, quoique l'Hiſtoire „ de la Neufville ſoit bien écrite, elle n'eſt pas exacte, „ comme le reconnoiſſent les Académiciens de Lisbonne, „ dans le premier Volume de leurs Mémoires, en obſer„ vant qu'il eſt difficile qu'écrivant une Hiſtoire étrangé„ re, un Auteur arrive jamais à cette perfection, que „ l'on peut à peine eſpérer de l'élite des Sçavans du Pays, „ raſſemblés dans la Capitale, ſous les yeux & ſous la „ protection immédiate du Prince". Je ne ſai ſi cette Remarque eſt tout-à-fait fondée: il me ſemble, que ſi un Auteur étranger avoit tous les ſecours néceſſaires, & qu'on lui fournît, autant qu'il ſeroit poſſible, les Mémoires qui peuvent ſervir à éclaircir l'Hiſtoire d'un Pays, il devroit être plus propre à la donner, que les Savans même du Pays; des liaiſons de famille, l'honneur de certaines Maiſons, des intérêts de parti, des préjugés Nationaux peuvent ſéduire ceux-ci, les porter à déguiſer certains faits, à en ſupprimer d'autres, à omettre des circonſtances eſſentielles pour juger de la nature d'un fait; au-lieu qu'un Etranger eſt en général à couvert à tous ces égards, & qu'il n'a proprement d'autre intérêt que celui de la vérité.

(1) *Hiſt de l'Acad. des Inſcript. T. IV. p. 630. Edit de Hollande.*

(2) *Journal du 9 & du 21 Avril 1701.*

(3) *Mem. de la Rep. des Let. Juin 1702. p. 604.*

(4) *Ibid. Juillet 1702. p. 4.*

(5) *Mém. des Hommes Ill. Tom. XXXVIII. p. 144.*

* Je ne ſai ce que c'eſt que la Ville *Juan Abad* dans la Manche. Antonio dit, *Domus hæc Turres Joannis Albatis.*

* Thomas Tamayo de Vargas *in Defenſ. Joann. Mariana.* p. 28. Apud Nic. Antonio *Bibl. Hiſp. T. I. p. 840.*

[*B*] *Les Témoins qu'on allégue ne ſont ni bien ſurs, ni d'ac-*

pour exclurre tout doute. C'eſt ce que nous ferons voir en examinant ſucceſſivement ceux de deux des plus grands

cord entre eux.] Puiſque mes Réflexions m'ont conduit inſenſiblement à citer ce trait ſi célèbre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je me flatte qu'on me pardonnera une Digreſſion de la nature de celles qu'on ſemble avoir permiſes dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, d'autant plus que je ſerai uſage, principalement des matériaux que m'a communiqués le ſavant Mr. Dumont, Paſteur & Profeſſeur à Rotterdam, qui, en mourant, a laiſſé bien des morceaux, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît part au Public.

DIGRESSION ſur le ſigne Céleſte qu'on prétend qui apparut à Conſtantin le Grand.

Je dois prouver ici que *les Temoins* qui dépoſent en faveur du fait en queſtion, *ne ſont ni bien ſûrs ni d'accord entre eux.* Pour en juger, il faut, avant que d'expoſer mes preuves, rapporter les divers témoignages des Hiſtoriens, & les mettre ſous les yeux de mon Lecteur. Je me contenterai, pour abréger, de donner la plupart des paſſages en François. Euſèbe tient le premier rang (6). Après avoir dit, que Conſtantin réſolut d'adorer le Dieu de Conſtance ſon pere, & qu'il implora la protection de ce Dieu contre Maxence, il ajoûte: „ Pendant qu'il faiſoit cette prière, il eut une merveilleuſe viſion, & qui paroîtroit peut-être incroyable ſi elle étoit rapportée par un autre. Mais puiſque ce Victorieux Empereur nous l'a racontée lui-même, à nous qui „ qui écrivons cette Hiſtoire, longtems après, lorſque nous „ en avons été connus, & avons eu part à ſes bonnes graces, confirmant ce qu'il diſoit par ſerment, qui pourroit „ en douter? ſurtout l'événement en ayant confirmé la vérité. Il aſſuroit, qu'il avoit vu dans l'après midi, lorſque „ le Soleil baiſſoit, une Croix lumineuſe au-deſſus du Soleil, avec cette Inſcription: *Τούτῳ νίκα: Vainquez par ce Signe*: Que ce Spectacle l'avoit extrêmement étonné, de „ même que tous les Soldats qui le ſuivoient, qui furent „ témoins du Miracle. Que tandis qu'il avoit l'eſprit tout „ occupé de cette Viſion, & qu'il cherchoit à en pénétrer le „ ſens, la nuit étant ſurvenue, Jéſus Chriſt lui étoit apparu, pendant ſon ſommeil, avec le même Signe qu'il lui „ avoit montré dans l'air de jour, & lui avoit commandé „ de faire un Etendart de la même forme, & de le porter „ dans les combats, pour ſe garantir du danger. Conſtantin „ s'étant levé dès la pointe du jour, raconta à ſes amis le „ ſonge qu'il avoit eu, & ayant fait venir des Orfévres & „ des Lapidaires, il s'aſſit au milieu d'eux, leur expliqua la „ figure du Signe qu'il avoit vu, & leur commanda d'en „ faire un ſemblable d'or & de pierreries, & nous nous ſouvenons de l'avoir vu quelquefois". Dans le Chapitre ſuivant, qui eſt le 31, Euſèbe décrit cet Etendart, auquel on donna le nom de *Labarum*, & que Conſtantin fit porter conſtamment dans les Combats qu'il eut à ſoûtenir contre ſes ennemis, & il ajoûte, que l'Empereur en fit faire d'autres ſemblables, qu'il ordonna qu'on portât dans toutes ſes armées. Dans le ch. 32 il raconte, que Conſtantin tout rempli d'étonnement par une ſi admirable Viſion fit venir les Prêtres Chrétiens, & qu'inſtruit par eux, il s'appliqua à la lecture de nos Livres ſacrés, & conclut qu'il devoit adorer avec un profond reſpect le Dieu qui lui étoit apparu. Que l'eſpérance qu'il eut en ſa protection l'excita bien-tôt après à éteindre l'embraſement, qui avoit été allumé par la rage des Tyrans. On ſait que Ruffin a traduit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſèbe en Latin, mais en y ajoûtant & en y retranchant à ſa Guiſe. Voici ce qu'il a mis dans le Ch. 9. du Livre IX. *Quum religioſiſſimus Imperator Conſtantinus, Conſtantii atque moderatiſſimi, & egregii Principis filius, adverſus Maxentium Urbis Romæ tyrannum bellum pararet, atque exercitum ducere, erat quidem jam tunc Chriſtiana Religionis fautor, verique Dei venerator, nondum tamen (ut eſt ſolenne noſtris inuitari) ſignum dominicæ Paſſionis acceperat. Cum igitur anxius, & multa ſecum de imminentis belli neceſſitate pervolvens, iter ageret, atque ad ceſtum ſapius oculos elevaret, & inde ſibi deorum deprecatorem auxilium, vides per ſoporem ad Orientis partem in Cælo ſignum Crucis igneis fulgore rutilare. Cumque tanto viſu fuiſſet exterritus, ac nova perturbaretur obſcritu, adſtare ſibi vides Angelos, dicentes,* Conſtantine *ἐν τούτῳ νίκα, id eſt*, in hoc vince. *Tum vero lætus redditus, & de victoria jam ſecurus, ſignum Crucis, quod in Cælo viderat, in ſua fronte deſignat, & ita cultus invitatus ad fidem, non mihi illo videtur inferior, cui de cælo ſimiliter dictum eſt*, Saule, Saule, quid me perſequeris? Ego ſum Jeſus Nazarenus, *niſi quia hic non adhuc perſequens, ſed jam conſequens invitatur. Enim ſignum, quod in Cælo ſibi fuerat demonſtratum in militaria vexilla tranſformat, ac Labarum. quem dicunt in ſpeciem Dominicæ Crucis exaptat, & ita armis vexillisque religionis inſtructus, adverſus imperium arma proficiſcitur. Sed in dextera ſua manu ſignum nihilominus Crucis ex auro fabrefactum habuiſſe perhibetur.* Socrate eſt le troiſième Hiſtorien, qui nous parle de cette merveille (7), en rapportant de quelle manière l'Empereur Conſtantin embraſſa la Religion. „ Conſtantin commença à chercher dans ſon eſprit les moyens de mettre fin à la tyrannie de Maxence . . . . . „ Pendant que ſon eſprit étoit partagé de la ſorte, il eut „ une viſion merveilleuſe, & qui ſurpaſſoit tout ce qu'on „ peut dire. Comme il marchoit à la tête de ſes troupes, il „ vit dans le Ciel, l'après-midi, comme le Soleil commençoit à baiſſer, une Colomne de lumière en figure de „ Croix *τέλιον φωτὸς ἐστραμμένη*, ſur laquelle étoient écrits „ ces mots: *Ἐν τούτῳ νίκα: vainquez par ceci.* L'Empereur étonné d'un pareil prodige, & ne s'en rapportant pas entièrement à ſes propres yeux, demanda à ceux qui étoient préſens, s'ils avoient vu le même ſigne. Quand ils lui eurent „ répondu qu'oui, cette divine & merveilleuſe viſion le „ confirma dans la créance de la vérité. La nuit étant „ ſurvenue, il vit Jéſus-Chriſt en ſonge, qui lui commanda „ de faire un Etendart ſur le modèle de celui qu'il avoit vu „ en l'air, & de s'en ſervir contre ſes ennemis, comme du „ gage le plus certain de la victoire, *καὶ τῦτο κατὰ τὸν τῦ „ λοιπὸν ἐν πολέμοις παρεσκεύασε τρόπαιον.* Suivant cet Oracle, il „ fit faire un Etendart en forme de Croix, lequel on conſerve encore aujourd'hui dans le Palais des Empereurs. Rempli depuis ce moment de confiance, il travailla à l'exécution de ſes deſſeins, & ayant attaqué l'ennemi aux portes „ de Rome, il remporta la victoire, Maxence étant tombé „ dans le fleuve & s'étant noyé. Il étoit dans la ſeptiéme „ année de ſon régne, lorſqu'il triompha de Maxence". Sozomène, autre Hiſtorien Eccléſiaſtique, n'a pas oublié le même fait. Voici ce qu'il dit (8). „ Entre les événements „ par leſquels nous avons appris qu'il fut porté à embraſſer „ la Religion Chrétienne, il faut mettre principalement la „ vue d'un Signe, qui lui parut dans le Ciel. Il y a apparence, que quand il eut réſolu de faire la guerre à Maxence, il commença à en appréhender le ſuccès & à ſonger „ de qui il pourroit implorer la protection. Tout occupé „ de ces penſées il vit en ſonge la Croix dans le Ciel toute reſplendiſſante, *ὑπερ ἥλιον τὸ τῦ σταυρῦ σημεῖον ἐν τῷ ἀρᾳ τῷ οὐρανίῳ*: Etonné de cette apparition, les Anges qui l'environnoient lui dirent, *Conſtantin! remportez la victoire par ce ſigne, ὦ Κωνσταντῖνε, ἐν τούτῳ νίκα.* Ou dit même que „ Jéſus-Chriſt lui apparut, & que lui ayant montré l'Etendart de la Croix, il lui commanda d'en faire faire un ſemblable, & de s'en ſervir dans les combats pour vaincre „ ſes ennemis". Sozomène cite enſuite le récit d'Euſèbe, que nous avons rapporté ci-deſſus. Dans le Chapitre ſuivant cet Hiſtorien raconte, que cet Etendart étoit toujours à la tête des troupes, & leur ſervoit comme de rempart pour les couvrir. Qu'il y avoit des Soldats choiſis pour le porter tour à tour, leſquels l'oppoſoient aux attaques des ennemis. „ On dit, *ajoûte Sozomène*, qu'un de ceux qui le portoient „ ayant été ſaiſi de peur, le donna à un autre & prit la fuite, & que quand il fut hors de la portée du trait il reçut „ un coup mortel, au lieu que celui qui avoit pris l'Etendart ne put jamais être bleſſé, bien que les ennemis tiraſſent ſans ceſſe ſur lui. Tous les traits, guidés en quelque façon par une puiſſance divine, tomboient ſur l'Etendart, & aucun ne touchoit celui qui le portoit. On dit „ que jamais aucun de ceux qui l'ont porté n'a jamais été „ bleſſé ni pris". On voit qu'inſenſiblement les merveilles ſe multiplient. Philoſtorge, qui a écrit une Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſous Théodoſe le Jeune, dont Photius nous a conſervé l'Extrait, parle auſſi (9) de l'apparition dont il s'agit. „ Il rapporte, *dit Photius*, la converſion de Conſtantin le Grand à la Foi Chrétienne, de la même manière que les „ autres, & l'attribue comme eux à la victoire, qu'il remporta ſur Maxence; auquel tems il vit le ſigne de la „ Croix vers l'Orient, qui étoit formée d'un diſſi de lumière fort étendu, & accompagnée d'une multitude d'Etoiles, „ arrangées de façon qu'elles formoient en Langue-Latine „ ces paroles, *Vainquez par ce ſigne, Ἐν τούτῳ νίκα*". Ajoûtons le récit de Nicephore Calliſte (10). *Conſtantin*, dit-il, *ſollicité par ceux qui gemiſſoient ſous la tyrannie, quitta les Gaules, & attaqua d'abord Maxence auprès de Rome. Dans le tems qu'il alloit éprouver le ſort des armes contre lui, il invoqua le Dieu de ſon pere; & tout d'un coup il vit en plein midi dans le Ciel vers l'Orient le ſigne de la Croix, qui s'étendoit fort loin, & dont l'éclat ſurpaſſoit celui du Soleil même, environné d'étoiles, qui formoient des caracteres, & exprimoient en Latin ces mots* In hoc vince: vainquez par ce ſigne. *D'abord il fit faire en guiſe d'Etendart une repréſentation de ce ſigne, d'or & de pierreries, après quoi il vainquit Maxence & reduiſit Rome ſous ſa puiſſance.* Nicephore ſemble avoir copié ici Philoſtorge, comme il avoit copié Socrate au ch. 29 du Liv. VII. où on lit preſque mot à mot, ce qu'on a vu ci-deſſus tiré de Socrate. Nicephore renchérit néanmoins ſur les autres Hiſtoriens, car outre cette première apparition, ſi on l'en croit, Conſtantin en a eu deux autres encore. Il rapporte (11) qu'après avoir fait la guerre contre Licinius en Bithynie, Conſtantin partit de Nicomédie, & alla attaquer ceux de Bizance, qu'il perdit en deux combats donnés ſucceſſivement, dans l'un ſix mille, & dans l'autre trois mille hommes. „ C'étoit vers „ le ſoir, que l'Empereur abbatu & ne ſachant quel parti prendre, tournoit continuellement les yeux vers le Ciel, „ il vit encore, comme lorſqu'il faiſoit la guerre contre „ Maxence, les Etoiles arrangées de façon qu'elles formoient ces mots: *Ἐπικάλεσαι με ἐν ἡμέρᾳ θλίψεως σου, καὶ ἐξελοῦμαί σε, καὶ δοξάσεις με: Invoque moi au jour de ta detreſſe, je t'en delivrerai, & tu me glorifieras.* Frappé d'étonnement, il leva encore les yeux au Ciel, & il vit de „ nouveau la Croix formée par des Etoiles, & une Inſcription autour en ces mots: *Ἐν τούτῳ τῷ σημείῳ πάντας τοὺς ἐναντίους τοῦ πολεμίου: par ce ſigne tu vaincras tous tes ennemis:* ce qui lui rappella d'abord ce qui lui étoit arrivé auparavant. Le lendemain il fit ſonner la charge, & livra bataille aux Byzantins, qu'il vainquit heureuſement, & ſe rendit „ maître de leur Ville, ayant fait porter l'Etendart de la „ Croix dans le Combat". Si on s'en rapporte à ce même Hiſtorien (12), Conſtantin vit la même apparition une troiſiéme fois, en faiſant la guerre contre les Scythes, & elle ne lui fut pas moins favorable que les autres fois. Les miracles augmentent par degrés. Photius (13) nous a conſervé le témoignage d'un ſeptiéme Ecrivain, qui rapporte que le Sénat de Rome ayant invité Conſtantin par des Ambaſſa-

(6) *Vie de Conſtantin, Liv. I. Ch. 28-31.*

(7) *Hiſt. Eccléſ.* L. I. Ch. 2.

(8) *Hiſt. Eccl.* Liv. I. Ch. 3.

(9) Liv. I. Ch. 6.

(10) *Hiſt. Eccl.* Lib. VIII. c. 2.

(11) Ibid. L. VII. c. 47.

(12) Ibid. c. 49.

(13) *Bibl.* Cod. 256.

grands défenſeurs de la vérité de cette apparition, le célébre Jaques Abbadie Doyen de Killalow, & le Pere

(1) *H. Eccl.* Liv. I. Ch. 3.

(2) Liv. I. Ch. 6.

(3) *Hiſt. Eccl.* Liv. VIII. C. 3.

(4) *Ibid.* L. VIII. c. 47.

(5) *Inter. Dand. Fontan. Vet. Patres Paneg.* T. I. p. 243. à la ſuite d'une Edition des Lettres de Pline de 1559 in-16.

(6) *Ibid.* c. 49.

(7) *Bibl. Cod.* 256.

(8) *De Mortib. Perſec.* c. 44. Je me ſers pour abreger d'une Traduction Françoiſe, imprimée à Utrecht en 1687 in-12.

bitaſeurs à venir le délivrer de la tyrannie de Maxence, il avoit exhorté celui-ci par Lettres à changer de conduite; que la voye de la perſuaſion étant inutile, il avoit tenté celle des armes, & que dans le combat, peu s'en étoit fallu qu'il ne ſuccombât d'abord. Mais, ajoûte l'Auteur, le Signe de la Croix lui étant apparu au Ciel, formé de lumiére, & accompagné de caracteres qui lui promettoient la Victoire, puiſqu'il y avoit *En vérone nica*: *vaincra par ce ſigne*; il livra bataille, & remporta la Victoire. Avant la bataille, il fit mettre dans ſes Enſeignes la Croix qui lui étoit apparue, & l'enrichiſſant de pierreries il la fit porter devant lui: Maxence devint ſa proye. Voici une narration différente, c'eſt celle de Lactance (14): „ La Guerre s'alluma alors entre Maxence & Conſtantin. Maxence en donna la conduite à ſes Généraux; il ne voulut pas ſortir de Rome, à cauſe que „ l'Oracle lui avoit prédit, qu'il périroit d'abord qu'il mettroit le pied hors des portes de Rome. Son armée étoit la „ plus grande, puiſqu'elle étoit compoſée des troupes qui „ avoient abandonné Severe, & de celles qu'il avoit levées „ dans la Mauritanie & dans l'Italie. Les deux Armées combattirent, & Maxence eut le deſſus. Conſtantin malgré „ cela ne perdu point courage, mais ayant réſolu de tout hazarder, il marcha droit aux portes de Rome, & campa ſon „ Armée de l'autre côté du Pont Milvius. Maxence étoit „ ſus la fin de la cinquiéme année de ſon régne, c'eſt-à-dire, „ proche du 27 Octobre, jour auquel il étoit parvenu à „ l'Empire. Conſtantin averti en ſonge de mettre ſur les boucliers de ſes ſoldats la divine image de la Croix, & de livrer bataille, prit le ſoin d'executer ce qui lui étoit preſcrit, & fit entreſaiſer la Lettre X. dans le monogramme de *Chriſtus*, pour être marquée ſur tous les boucliers, & „ puis il fit marcher ſon Armée. Les forces des ennemis „ vinrent en même tems, & paſſerent le pont, mais Maxence n'y étoit pas. On rangea les deux Armées en bataille „ de la même maniére, on ſe battit de côté & d'autre avec „ beaucoup de courage, & ni l'un ni l'autre ne quitta le „ terrain. En même tems il s'éleva dans Rome une ſédition contre Maxence, ſous prétexte qu'il avoit plus de „ ſoin de lui même, que du ſalut de la République; & pendant qu'il divertiſſoit le peuple par une courſe de chevaux, „ on entendit un cri général, qu'il étoit impoſſible de réſiſter à Conſtantin. Cela le mit dans un tel déſordre, „ qu'il fit conſulter tous les Livres des Sibylles, où il trouva que l'ennemi des Romains devoit périr ce jour-là. Il „ conçut une telle eſpérance de la Victoire, qu'il alla ſe mettre à la tête de ſon Armée. Dès-qu'il eut paſſé le pont on „ le rompit. On recommença le combat, & la main de Dieu „ ſe fit voir ſur les deux Armées. Maxence fut battu, & „ quand il penſa repaſſer le pont, il le trouva rompu, & ſe „ ſentant preſſé par la multitude des fuyards, il tomba „ dans le Tibre & s'y noya. La guerre étant ainſi finie, „ Conſtantin fut proclamé Empereur avec de grandes marques de joie de la part du Senat & du Peuple". Je ne ſai ſi l'on doit mettre au rang des Témoins Artemius, à qui Julien fit trancher la tête, & à qui Métaphraſte, & Surius ſur le 20 Octobre, font dire que le Signe de la Croix étoit plus brillant que les rayons du Soleil, que les caracteres étoient dorés, & indiquoient la victoire, aſſurant qu'il a été témoin oculaire de cette merveille, qu'il a lu les Lettres, & que toute l'Armée a vu cet étonnant prodige. Après avoir rapporté les témoignages des Hiſtoriens, il s'agit de les peſer. Sur quoi j'obſerve deux choſes. I. Qu'on ne produit d'autres Témoins que des Chrétiens, dont la dépoſition peut être ſuſpecte dans ce cas. II. Que ces Témoins ne ſont nullement d'accord entre eux, & qu'ils rapportent même des choſes oppoſées. I. *On ne produit d'autres Témoins que des Chrétiens, dont la dépoſition peut être ſuſpecte dans ce cas*, parce qu'il s'agit d'un fait, qui fait honneur à leur Religion, & qui en prouve la Divinité. Mais ſi ce merveilleux phénoméne a été vu, non ſeulement de Conſtantin & de ſes amis, mais de toute ſon Armée, d'où vient qu'aucun Auteur Payen n'en a fait mention? Que Zoſime n'en eût rien dit, il ne faudroit pas en être ſurpris, cet Ecrivain ayant pris à tâche de diminuer la gloire de Conſtantin. Mais comment n'en trouve-t-on pas le mot dans le Panégyrique de Conſtantin, prononcé en ſa préſence à Tréves, lorſqu'après avoir vaincu Maxence, il retourna dans les Gaules & ſur le Rhin? L'Auteur de ce Panégyrique parle en termes clairs de toute la guerre contre Maxence, mais garde un profond ſilence ſur la viſion dont il s'agit, quoique dès le commencement de ſon diſcours il s'efforce de faire voir que l'Empereur étoit appuyé du ſecours divin, & qu'il lui adreſſe ces paroles (15): *Quiſnam te Deus, quæ tam præſens horta eſt majeſtas, omnibus ferè tuis comitibus & ductibus, non ſolum tacite meditantibus, ſed omen aperte dimentibus contra conſilia hominum, contra auſpicium mentis, ipſe per tempeſtates liberandæ urbis tempus venire ſenſeris? Habes præſtito aliquid cum illa mente divina Conſtantine ſecretum, quæ delegata noſtri diis minoribus cura non ſe tibi dignatur oſtendere: aliquam fortiſſime Imperator, ſic quoque cum viceris, vidde rationem.* Mais quoi de plus ridicule dans la bouche d'un Orateur Payen, que ce diſcours adreſſé à Conſtantin lui-même, ſi tout le monde avoit ſu que ce Prince n'avoit entrepris la guerre contre Maxence, qu'après y avoir été encouragé par l'apparition de la Croix? L'Empereur & toute ſa Cour n'auroient-ils pas ſifflé un Panégyriſte, qui choiſiſſoit ſi mal le ſujet de ſes louanges? Nazaire, autre Rhéteur, qui dans ſon beau Panégyrique, parle ſi éloquemment de la guerre contre Maxence, de la clémence dont Conſtantin uſa après la victoire, & de la délivrance de Rome, ne dit rien de la Viſion, que toute l'Armée doit avoir vu, tandis qu'il rapporte, qu'on diſoit par toutes les Gaules, qu'on avoit vu des Armées Céleſtes, qui ſe diſoient envoyées pour ſecourir Conſtantin: *In ore denique eſt omnium Galliarum, exercitus viſos, qui ſe divinitus miſſos prædicarent ſe ferebant*.... *hæc rerum formidanda hoc inter auditores ferebant*, Conſtantinum petimus, Conſtantino auxilio. *Habent profecto & divina ſuæ fidei, & cœleſtia quoque tangat ambitio* (16). D'où vient, parlant d'un prodige, l'Orateur néglige-t-il l'autre? Ces deux Payens auroient ils touché ces prétendues merveilles, qui devoient naturellement rappeller le ſouvenir de l'apparition de la Croix, ſi ce dernier fait avoit été de notoriété publique? ſouvenir qui ne pouvoit que faire de la peine aux Payens. Nou ſeulement cette Viſion ſurpreenante a été inconnue aux Auteurs Payens, mais à trois Ecrivains Chrétiens, contemporains de Conſtantin, & qui auroient eu occaſion d'en parler. Le premier eſt *Publius Optatianus Porphyre*, Poëte Chrétien, qui a fait un Panégyrique de Conſtantin en vers Latins, dans lequel il fait mention plus d'une fois du Monogramme de Chriſt, qu'il appelle le *Signe Celeſte*; mais l'apparition de la Croix au Ciel, lui eſt inconnue. *Lactance* eſt le ſecond, & ſon témoignage eſt recommandable par toute ſorte d'endroits, tant à cauſe de la pureté de ſes mœurs, de ſon érudition & de ſon éloquence, qu'à cauſe qu'il a été parfaitement inſtruit de tout ce qui regarde Conſtantin, ayant été Precepteur de Criſpe fils de cet Empereur. Dans ſon *Traite de la Mort des Perſecuteurs*, qu'il écrivit vers l'an 314, deux ans après l'apparition dont il s'agit, il n'en fait aucune mention. Il rapporte ſeulement, que Conſtantin fut averti *en ſonge* de mettre ſur les boucliers de ſes ſoldats la divine image de la Croix, & de livrer bataille. Mais Lactance auroit-il raconté un ſonge, dont la vérité n'avoit d'autre appui que le témoignage de Conſtantin; & auroit-il paſſé ſous ſilence un prodige, qui avoit eu toute l'Armée pour témoin? Il y a plus: *Euſébe* lui-même ne parle point de cette merveille dans tout le cours de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, & ſurtout dans le Ch. 9. du Livre IX. où il rapporte fort au long les exploits de Conſtantin contre Maxence. Ce n'eſt que dans la vie de cet Empereur, écrite long-tems après, qu'il raconte cette merveille ſur le témoignage de Conſtantin ſeul. Comment concevoir, qu'une Viſion ſi admirable, vue de tant de milliers de perſonnes, & ſi propre à faire reconnoître la vérité de la Religion Chrétienne, ait été inconnue à Euſébe, Hiſtorien ſi ſoigneux à rechercher tout ce qu'il pouvoit contribuer à faire honneur au Chriſtianiſme, & tellement inconnue, que ce n'a été que pluſieurs années après, qu'il en a été informé par Conſtantin? N'y avoit-il donc point de Chrétiens dans l'Armée de Conſtantin, qui tiſſent gloire publiquement d'avoir vu un pareil prodige? Auroient-ils pris ſi peu d'intérêt à leur cauſe, que de garder le ſilence ſur un ſi grand miracle? Doit-on après cela être ſurpris, que Gelaze de Cyzique, un des ſucceſſeurs d'Euſébe dans le ſiége de Céſarée, dans le cinquiéme ſiecle, ait dit que bien des gens ſoupçonnoient que ce n'étoit-là qu'une fable inventée en faveur de la Religion, Chrétienne. *Τοῖς ἀπίστοις*, dit-il, *μῦθος εἶναι δοκεῖ τὰ πλάσματα, τοῖς ἀπιστίᾳ ἀνήκουσι κεχαραγμένοις* (17). On dira peut être, que ſelon les maximes du Droit, on doit plus de foi à un ſeul témoin qui affirme, qu'à dix qui nient, & qu'il ſuffit qu'Euſébe ait rapporté ce fait dans la vie de Conſtantin, & que quantité d'autres Ecrivains l'ayent rapporté après lui. Mais on doit ſe ſouvenir auſſi, qu'il eſt juſte de confronter les témoins, & lorſqu'ils ſe contrediſent, il faut ajoûter foi au plus grand nombre & aux plus graves. II. Je ſoûtiens donc, que *les Témoins ne ſont nullement d'accord entre eux, & qu'ils rapportent même des choſes oppoſées.* Ils ne ſont pas d'accord ſur *les perſonnes* à qui cette merveille eſt apparue; preſque tous aſſurent, qu'elle a été vue de Conſtantin & de toute ſon armée; Gélaze ne parle que de Conſtantin ſeul, *ἀφανίζει ὁ Σὰξ Κωνσταντῖνον ἐπαλξεῖ, ἔλεξε δυνῆ τὸ σωτήριον τῶ σαυτὸ σύμβολον.* Ils different encore ſur *le Tems* de la Viſion: Philoſtorge dit, que ce fut lorſque Conſtantin remporta la victoire ſur Maxence; d'autres prétendent que ce fut auparavant, lorſque Conſtantin faiſoit ſes préparatifs pour attaquer le Tyran, & qu'il étoit en marche avec ſon armée. Le P. Chiffet (18) ſoûtient que ce fut entre le Danube & le Rhin que Conſtantin eut cette Viſion, & qu'il fut inſtruit de la Foi Chrétienne à Beſançon, par Euſébe Evêque de cette Ville; & qu'enſuite il marcha contre Maxence. Les Auteurs ne s'accordent pas plus ſur la *Viſion même*; le plus grand nombre n'en reconnoiſſent qu'une, & encore en ſonge *κατ' ὄναρ*; il n'y a qu'Euſébe ſuivi par Socrate, Nicéphore & Philoſtorge qui parlent de deux, l'une que Conſtantin vit de jour, & l'autre qu'il vit en ſonge, ſervant à confirmer la premiére. *L'Inſcription* offre de nouvelles différences: Euſébe dit qu'on liſoit *Τούτῳ νίκα*, d'autres ajoûtent la particule Ἐν, d'autres ne parlent point d'inſcription. Selon Philoſtorge & Nicéphore elle étoit en caracteres Latins, les autres n'en diſent rien, & ſemblent par leur récit ſuppoſer que les caracteres étoient Grecs. Philoſtorge aſſure que l'Inſcription étoit formée par un aſſemblage d'Etoiles: Artemius dit que les Lettres étoient dorées: l'Auteur, cité comme ſeptiéme témoin, les repréſente comme compoſées de la même matiére lumineuſe que la Croix: ſelon Sozoméne, il n'y avoit point d'inſcription, & ce furent les Anges qui dirent à Conſtantin, *remportez la victoire par ce ſigne*. Enfin les Hiſtoriens ne ſont pas plus d'accord ſur les *Suites* de cette Viſion. Si l'on s'en rapporte à Euſébe, Conſtantin, aidé du ſe-

(9) *Ibid.* c. 49.

(10) *Bibl. Cod.* 256.

(11) *Inter. Dand. Fontan. Vet. Patres Paneg.* T. I. p. 243. à la ſuite d'une Edition des Lettres de Pline de 1559 in-16.

(12) *Hiſt. Eccl.* Liv. IX. Ch. 9.

(13) *Ibid.* Liv. IX. Ch. 9.

(14) *De Mortib. Perſec.* c. 44. Je me ſers pour abreger d'une Traduction Françoiſe, imprimée à Utrecht en 1687 in-12.

(15) *Inter. Dand. Fontan. Vet. Patres Paneg.* T. I. p. 243. à la ſuite d'une Edition des Lettres de Pline de 1559 in-16.

(16) Nicetas *Paneg.* loc. cit. p. 287.

(17) *Hiſt. de Aſſ. Conc. Nicen.* c. 4.

(18) *Nouv. Journ. des Sçavans du* 21. *Decemb.* 1676.

Pere de Grainville. Le premier a soutenu la vérité de la Vision Celeste dans son *Triomphe de la Pro-*

secours de Dieu, remporta sans peine la victoire sur Maxence. Mais selon Lactance, la victoire fut fort disputée, on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & ni les uns ni les autres ne lâchérent le pié; il dit même que les troupes de Maxence eurent quelque avantage, avant que Constantin eût fait approcher son armée des portes de Rome. Si l'on en croit Eusèbe, depuis cette époque Constantin fut toujours victorieux, & opposa à ses ennemis comme un rempart impénétrable le Signe salutaire de la Croix. Sozomène assure aussi ce dernier fait: cependant un Auteur Chrétien, dont Mr. Valois a rassemblé des Fragmens (19), rapporte, que dans les deux batailles que Constantin livra à Licinius la victoire fut douteuse, & que même Constantin reçut une légère blessure à la cuisse. Et si nous ajoûtons foi à Nicéphore (20), tant s'en faut que Constantin ait toujours été heureux depuis cette apparition, & qu'il ait toujours fait porter l'enseigne de la Croix, qu'au contraire il combattit deux fois les Bizantins, sans l'avoir, & ne s'en seroit pas même souvenu s'il n'eût perdu neuf mille hommes, & si la même vision ne lui étoit apparue une seconde fois, avec une inscription bien plus claire & plus nette encore: *Par ce signe tu vaincras tous tes ennemis.* Constantin n'auroit pas compris sans doute la premiére, *Vainquez par ceci:* sans une explication précédée encore d'un autre avertissement, formé par l'arrangement des Etoiles, contenant ces paroles du Pseaume L; *invoque moi &c.* Philostorge assure que la Vision de la Croix, & la Victoire remportée sur Maxence, déterminérent Constantin à embrasser la Foi Chrétienne: mais Ruffin dit qu'il favorisoit déjà la Religion Chrétienne, & honoroit le vrai Dieu; & l'on sait que ce ne fut que plusieurs années après qu'il reçut le Baptême. Dans une si grande variété de récits à qui doit on s'en rapporter, si ce n'est au plus grand nombre, & à ceux dont la narration est la plus simple? Sur ce pied là il faut abandonner Eusèbe, le fabuleux Nicéphore, & Philostorge, que Photius appelle menteur, ἀνὴρ ψευδολόγος, qui parlent d'une apparition arrivée de jour, & s'en tenir à la vision en songe.

(19) *Ad Calcem Amm. Marcellin. p. 475-475.*

(20) *Hist. Eccl. L. VII. c. 27.*

Je pourrois m'en tenir à ce que je viens de dire sur le caractére des Témoins en général, mais par surabondance de droit, discutons l'autorité des principaux, celle d'Eusèbe comme Historien, & celle d'Artemius & de Constantin, comme témoins oculaires.

Commençons par *Eusèbe*, qui a donné le ton à tous les autres Historiens sur ce sujet; je n'adopterai pas le soupçon de quelques Savans, qui doutent qu'il soit l'Auteur de la Vie de Constantin: je ne me prévaudrai pas de ce qu'Eusèbe ne parle point d'une chose, *dont il ait été lui-même témoin*, & de ce qu'il ne raconte le fait, que *sur le seul* témoignage de Constantin; je ferai valoir seulement la maxime des Jurisconsultes, qui dit, personne ne peut produire comme témoin, celui à qui il peut ordonner d'en faire la fonction, tel qu'est un Oeconomique, ou tel autre qui lui est soumis. Mais Eusèbe n'est-il pas un témoin de cet ordre? N'est-ce pas par le commandement de Constantin qu'il a écrit la vie, ou pour mieux dire le Panégyrique de ce Prince? N'est ce pas un Témoin, qui dans cet Ouvrage revêt pas tout le caractére de Panégyriste plutôt que celui d'Historien? N'est-ce pas un Ecrivain, qui a supprimé soigneusement tout ce qui pouvoit être desavantageux, & peu honorable à son Héros. Il passe sous silence le rétablissement du Temple de la Concorde, dont on voyoit la preuve par une Inscription, qui se lisoit du tems de Lilio Gyraldi, dans la Basilique de Latran; il ne dit rien de la mort de Crispe fils de Constantin, que cet Empereur fit périr sur de faux & de legers soupçons: pas un mot de la mort de Faustine, étouffée dans le Bain, quoique Constantin lui fût redevable de la vie. Sans parler de quantité d'autres faits qu'un Historien, uniquement attentif à dire la vérité, n'auroit pas omis. Il est donc bien permis d'en appeller d'Eusèbe, Courtisan & Flatteur, à Eusèbe Historien, à qui ce prodige a été inconnu jusqu'au tems, qu'il eut la commission de publier les louanges de Constantin.

Artemius ne nous paroîtra pas plus digne de foi; voici le langage qu'on lui fait tenir à Julien: *Ad Christum declinavit Constantinus, ab ille vocatus, quando difficillimum commisit prælium adversus Maxentium. Tunc enim & in meridie apparuit signum crucis, visibili lucis splendidius, & literis aureis bella significans victoriam. Nam nos quoque ipsi aspeximus, cum bellis interessemus, & literas legimus, quin etiam vocis quoque id est contemplatus exercitus, & multi hujus sunt testes in ruremeo tuo.* Mais tout ce beau discours ne peut que fur la fol de Métaphraste, Auteur fabuleux, chez qui l'on trouve les Actes d'Artemius, que Baronius prétend défendre, quoiqu'il avoue qu'on les a interpolés.

Reste le témoignage de *Constantin* lui-même, qui a raconté le fait, & qui a confirmé son récit par ferment. Tout semble donner du poids à un pareil témoignage. La probité du témoin, que personne n'a jusqu'à présent révoquée en doute; la dignité de ce Prince; ses mœurs exemptes de blâme; ses exploits, par lesquels il rendit à l'Empire Romain son ancienne splendeur; sa constance inébranlable; sa Religion, qui l'a fait regarder non seulement comme le premier Empereur Chrétien, mais comme un Prince plein de piété: c'est un Témoin Oculaire, qui confirme son témoignage par serment: Que peut-on, semble-t-il, demander de plus, & sur quels fondemens s'élever contre un témoignage de ce caractére? Qu'il nous soit permis néanmoins de proposer nos raisons, & d'entreprendre de faire voir. (I) Que le Serment de Constantin dans ce cas n'est pas d'un aussi grand poids, qu'on le prétend. (II) Qu'il étoit tout-à-fait de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espéce. (III) Qu'il rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point. (IV) Qu'il attribue à notre Seigneur Jésus-Christ des choses indignes de lui.

(I) Je dis, que *le Serment de Constantin dans ce cas n'est pas d'un aussi grand poids qu'on le prétend.* Supposons d'abord qu'il l'a fait de bonne foi & dans la simplicité de son ame, comme ce n'a été que fort longtems après, qu'il a raconté la vision qu'il avoit eue de jour, & le songe qu'il avoit fait la nuit suivante, on peut fort bien penser, sans faire tort à la probité d'un Prince vertueux, qu'ayant perdu en partie le souvenir des circonstances d'un fait arrivé depuis si long-tems, il y a ajoûté, retranché, & a confondu les choses, sans aucune mauvaise intention, & qu'en conséquence il a cru pouvoir affirmer par ferment ce qu'une mémoire peu fidéle lui fournissoit.

Par exemple, il pourroit avoir vu un phenomene naturel, une Parhélie, ou Halo Solaire, comme le prétendent divers Savans (21), ensuite il avoit peut être vu en songe l'inscription *Toto vinces*, & confondant les tems & les circonstances, il crût avoir vu l'inscription de jour. Le Savant, que je cite en marge, a recueilli un grand nombre d'exemples de phénoménes, tels que celui que nous supposons, que Constantin peut avoir vu. Mais sans insister là-dessus, observons que diverses raisons ne nous permettent pas de taxer ici Constantin d'un simple défaut de mémoire. En premier lieu, c'est ici un Serment fait en conversation familiére, qui peut avoir été l'effet d'une mauvaise habitude, & non l'effet de la réflexion, & d'une mûre délibération, ce qui seul peut lui donner du poids. Secondement, c'est un Serment nullement nécessaire. S'il eût été question de son songe, comme l'Empereur n'avoit d'autre preuve à alléguer que sa parole, on conçoit que le ferment pouvoit être d'usage, mais s'agissant d'un prodige, qui devoit être fort connu, puisqu'il avoit été vu de toute l'armée, qu'étoit-il besoin de ferment, pour confirmer un fait public, & qu'un grand nombre de témoins oculaires pouvoient attester? C'est sans contredit une chose étonnante, que Constantin ait craint de n'en être pas cru, à moins qu'il ne fît ferment, & qu'Eusèbe ne se soit informé à aucun des Officiers ou des Soldats de l'armée, qui sans doute n'étoient pas tous morts; ou que s'il s'est informé, il n'en ait rien dit dans la Vie de Constantin, pour appuyer le récit de ce Prince. En troisiéme lieu, quelque les Auteurs Chrétiens ayent prodigué les plus grands éloges à Constantin, & qu'ils ayent donné les plus hautes idées de sa piété, il est certain néanmoins qu'il n'étoit pas aussi vertueux, qu'il le faudroit, pour mériter une entiére foi de la part de ceux qui jugent sainement du prix des choses. Je n'ai garde d'adopter le sentiment de quelques Savans (22), qui prétendent que ce Prince étoit plus Payen que Chrétien. Mais il étoit Chrétien de nom plutôt que d'effet, & il a donné plus d'une preuve de son hypocrisie, & de son peu de piété. Il jugea que les disputes entre les Orthodoxes & les Ariens rouloient sur des points fort peu importans (23): il favorisa même les derniers à un tel point, que non seulement St. Athanase lui fut fort odieux, parce qu'il ne vouloit pas embrasser l'Arianisme, mais qu'il l'envoya en exil à Trêves, tandis qu'Arius reçut ordre de s'en retourner chez lui; & si l'on s'en rapporte à plusieurs Anciens, il voulut même être baptisé par les Ariens. Quel Christianisme que celui d'un Prince, qui fit rebâtir à ses dépens un Temple Idolâtre, ruiné par l'ancienneté, qui fit périr Crispe son fils, déjà décoré du titre de César, sur un leger soupçon d'avoir commerce avec Fauste sa belle-mere (24); qui fit étouffer dans un bain trop chauffé cette même Fauste, son épouse, à qui il étoit redevable de la vie; qui ôta la vie au jeune Licinius fils de sa sœur, qui faisoit paroître de fort bonnes qualités; qui en on mot s'est deshonoré par tant de meurtres, que le Consul Ablavius appelloit ces tems-là Neroniens? On pourroit ajoûter peut-être, en dernier lieu, qu'il y a d'autant moins de fond à faire sur le ferment de Constantin, qu'il ne s'est pas fait une peine de se parjurer, en faisant étrangler Licinius, à qui il avoit promis la vie par ferment (25). Il est vrai que quelques Auteurs allèguent des raisons pour excuser cette action (26): mais en la supposant plus innocente qu'elle ne le paroît, nous en avons dit assez pour faire voir, que le ferment de Constantin fur le fait de la Vision n'est pas d'un fort grand poids.

(II.) *Il étoit tout-à-fait de l'interêt de Constantin d'inventer un fait de cette espéce*, dans les circonstances où il se trouvoit. Il avoit reçu des Députés des Villes d'Italie & de Rome même, pour implorer son secours contre la tyrannie de Maxence. Il souhaittoit d'aller les délivrer, & d'acquérir pour lui-même de la gloire & un plus grand Empire. La crainte s'étoit emparée de ses soldats. Les Chefs de son armée murmuroient, d'une guerre entreprise avec des forces fort inférieures à celles que Maxence avoit à leur opposer; de sinistres présages annonçoient des malheurs. A quoi se résoudre dans de pareilles conjonctures? renoncer à la guerre projettée? Il ne pouvoit guére, après l'avoir lui-même déclarée à Maxence. Demandera-t-il la paix au Tyran? mais il n'en peut espérer, qu'en renonçant à l'Empire, ce qui ne convenoit ni à son honneur, ni à sa sureté. D'ailleurs son ambition étoit si grande, que dans la suite il ne put ni ne voulut souffrir de compagnon. Il crut donc devoir jouer d'adresse; & il ne trouva rien de meilleur & de plus avantageux, que de se concilier les Chrétiens, qui étoient en très-grand nombre, non seulement dans les Gaules, ou Constance Chlore, pere de Constantin les avoit favorisés, mais

(22) Observat. Halenf. Tom. I. Observ. 25-30.

(23) Vie de Constantin Liv. II Ch. 63-68.

(24) Eutrop. Lib. X. Cap. 6. Zosim. Lib. II. Cap. 29. Oros. Lib. VII. Cap. 28.

(25) Eutrop. *loc. cit.* Hieron. *in Chron.* ad Ann. 323. Aurel Vict. *in Epit.* c. 40. Zosim. L. II c. 28.

(26) *Voyez* Tillemont, *Hist. des Empereurs* T. IV. P. I. p. 308, 312.

Digitized by Google

vidence [C], & le second dans une Dissertation insérée dans le Journal de Trevoux (Juin 1724. Art.

mais encore en Italie & à Rome même, où régnoit Maxence. Dès le tems de Marc-Aurèle les Légions étoient remplies de Chrétiens, & on prétend qu'il y en avoit qui étoient toutes entières composées de Chrétiens. Sous Septime Sévère & son fils Antonin Caracalla, ils furent admis aux charges (27). Alexandre Sévère pensa à élever un Temple à Jésus-Christ, & à le mettre au rang des Dieux (28). Philippe favorisa tellement les Chrétiens, qu'Eusèbe & d'autres Auteurs ont cru qu'il l'étoit lui-même; & Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit protégés dans les pays de sa domination. C'étoit donc un trait de politique de se les attacher. Maxence avoit employé déjà le même artifice, au commencement de son régne. „ Maxence, *dit Eusèbe* (29) „ ayant usurpé à Rome la souveraine puissance, feignit d'a- „ border pour flatter le peuple, de faire profession de notre „ Religion, de nous vouloir traiter plus favorablement, & „ d'user d'une plus grande clémence que n'avoient fait ses „ prédécesseurs. Mais bien-tôt après il démentit les belles „ espérances qu'il avoit données". Constantin supposa donc un songe, où la Croix lui étoit apparuë, afin de se concilier l'affection des Chrétiens répandus dans toutes les Provinces de l'Empire, de donner du courage à ses soldats, & d'attirer le peuple dans son parti. C'est ainsi que quelque tems après, Licinius, pour encourager son armée contre Maximin, supposa qu'un Ange lui avoit dicté en songe une priére, qu'il devoit faire avec son armée (30).

(27) *Vid.* Tertullian. *ad Scapulam.* Cellar. *Hist. Antiq.* p. 343.

(28) Lamprid. c. 43.

(29) Hist. Eccl. Lib. VIII. c. 14.

(30) Lact. tant. *de Mort. Persec.* c. 44.

(III.) *Constantin rapporte de lui-même des choses qui ne lui ressemblent point.* A l'en croire, il ignore ce que veut dire la Croix, il ne comprend rien à l'apparition, il y pense & repense, & il faut que Jésus-Christ lui apparoisse en songe pour l'en instruire. Qui ne croiroit sur ce récit que les Chrétiens étoient entierement inconnus à Constantin, du-moins qu'il ignoroit que la Croix étoit comme leur enseigne, & qu'ils s'en servoient partout, jusques là qu'on leur attribuoit déjà du tems de Tertullien de l'adorer? Cependant Constance Pere de Constantin avoit favorisé les Chrétiens, & Constantin lui-même, né d'une mere Chrétienne, paroît déjà pour l'être avant que de triompher de Maxence.

(IV.) *Enfin il attribue à notre Seigneur des choses indignes de lui.* Jésus-Christ lui ordonne de se servir de ce Signe pour combattre ses ennemis, & comme d'un rempart contre eux. Mais qui ne voit tout ce qu'il y a là de superstitieux, comme si la Croix étoit une espéce d'amulette qui eût une vertu secrette? Il y a plus. Constantin lui-même n'obéit point dans la suite à cet ordre divin, puisqu'il combattit deux fois ceux de Bizance, sans avoir le Signe de la Croix, & il en avoit entiérement perdu le souvenir, il fallut une perte de neuf-mille hommes, & une nouvelle Vision, pour lui en rappeller la mémoire. Je crois avoir assez bien prouvé, que les Témoins de la Vision *Céleste ne sont ni bien surs*, ni d'accord entre eux: & que cette merveille mûrement examinée, n'est pas aussi certaine que la plupart des Savans le prétendent.

[C] *Le premier a soûtenu la vérité de la Vision Céleste dans son Triomphe de la Providence.*] C'est à la fin du Tome I. de cet Ouvrage, que cet illustre Théologien, a fait une digression sur ce sujet, intitulée: *Examen plus particulier du Signe Céleste qui apparut à Constantin & à son armée, lors qu'il marchoit contre Maxence* (31) On peut réduire à six Chefs, tout ce que ce grand-Homme allégue avec cette éloquence véhémente, qui lui est propre, en faveur du fait que nous examinons.

I. Il allégue le témoignage unanime des Auteurs de toute tribu, langue & nation, Anglois, François, Espagnols, Italiens, Allemans, tant anciens que modernes, Catholiques Romains, comme Godeau Evêque de Grasse, & Protestans, comme le Sueur, tous convenans de la vérité de l'apparition. A quoi l'on peut répondre deux choses.

Premiérement, que ce consentement n'a pas été aussi unanime que le prétend Mr. Abbadie, puisque dès le cinquiéme siécle Gélase de Cyzique disoit, que bien des gens soupçonnoient, que c'étoit une fraude pieuse, pour accréditer la Religion Chrétienne. Dans le siécle passé plusieurs Savans ont témoigné que cette merveille leur étoit suspecte: entre autres Mr. Basnage de Flottemanville (32) ne dissimule point, que cette Vision est sujette à quelques difficultés, qu'il propose aux Savans, & qui en ont ajoûté-t-il engagé plusieurs à soûtenir, que Constantin avoit eu cette Vision en songe, & non de jour.

En supposant, en second lieu, ce consentement universel, que s'ensuit-il delà? Il y a des Fables, auxquelles personne n'a contredit pendant plusieurs siécles, & qui ont été reconnues pour telles, quand on les a examinées à fond. Telle est l'Histoire de la Papesse Jeanne, dont personne n'avoit contesté le vérité jusqu'à Blondel; & qui est devenue depuis de moins problématique.

II. Mr. Abbadie fait valoir le témoignage des Ariens, tant anciens, comme Eusèbe un de leurs Chefs, & Philostorge, leur Historien & leur Avocat, que modernes, entre lesquels il met Grotius, qui explique ces paroles de l'Evangile, *Alors apparoîtra au Ciel le Signe du fils de l'homme*, de la Vision de Constantin. Notre Savant croit que les Ariens avoient un intérêt capital à en contester la vérité, parce qu'il confirmoit la Foi de Nicée. Mais il y a bien des choses à observer là-dessus.

1. L'argument n'est rien moins que concluant: Dieu a promis à Constantin le Grand la Victoire, en lui montrant, le signe de la Croix au Ciel: donc douze ans après cet Empereur n'a pu errer dans la foi! La Vision n'étoit pas destinée à lui assurer une foi indubitable, mais la victoire sur ses ennemis.

2. Quel rapport la Croix de Christ a-t-elle à l'erreur des Ariens? Comment sert-elle à les confondre? Condamnoient-ils ou rejettoient-ils la Croix du Sauveur? Est-ce que de ce que Jésus-Christ a été crucifié, on a fait voir la Croix à Constantin, il s'ensuit qu'il est consubstantiel (*ομοούσιος*) au Pere?

3. Tant s'en faut que les Ariens ayant regardé la Vision de Constantin comme défavorable à leur Cause, qu'ils ont prétendu le contraire, en observant, comme le reconnoît Mr. Abbadie (33), que le Signe Céleste étoit tourné vers l'Orient, le Centre de l'Arianisme.

(31) *Ubi supra* p. 274.

4. On pourroit faire valoir le même argument contre ce savant homme, & dire: Constantin le Grand est devenu Arien dans la suite, ou a eu du penchant pour l'Arianisme, comme l'atteste St. Jérôme (34), ou enfin e du moins favorisé les Ariens, par complaisance pour Constance sa sœur: donc il n'a pas vu le Signe Céleste, qui auroit fellé du sceau de la Divinité sa conduite favorable à l'Arianisme.

(34) Hieronym. *in Chron.* ad Ann. 328.

5. Ce que Mr. Abbadie attribue à Grotius n'est nullement clair, je ne sai en quel endroit il a trouvé que Grotius explique de la Vision de Constantin, ce qui est dit dans l'Evangile du *Signe du Fils de l'Homme*. On n'en voit aucune trace dans son Commentaire sur Matth. XXIV. 30. Là il entend par le Signe du Fils de l'Homme, une preuve évidente de la Puissance de Jésus-Christ, en faveur & pour le bien de l'Eglise, appellée le Ciel; preuve dont on voit la description Apoc. XIX. 11, où St. Jean dit, *qu'il vit le Ciel ouvert, & un Cheval blanc*: or ce *Cheval blanc*, est la pure prédication de l'Evangile, & Grotius ne dit rien non plus de la Vision de Constantin sur ce verset.

III. Mr. Abbadie allégue le silence de Zosime & de l'Empereur Julien, qui, si le fait en question n'eut pas été inconstestable, n'auroient pas manqué de relever Eusèbe & de convaincre publiquement les Chrétiens d'imposture. Mais pourquoi Zosime, Historien Payen, devoit-il réfuter Eusèbe? Est-ce que son but en écrivant son Histoire a été de réfuter en tout l'Historien de l'Eglise? D'ailleurs ce qu'Eusèbe a écrit de la Vision de Constantin se trouve-t-il dans son Histoire Ecclésiastique? Zosime auroit dû aussi réfuter sur ce pié-là tout ce qui se trouve dans les autres Panégyriques faits à l'honneur de Constantin.

Par quelle raison encore Julien devoit-il *réfuter Eusèbe*? Il n'a pas écrit *d'Histoire*, & on ne prouve pas qu'il ait lu le Panégyrique qu'Eusèbe a fait de Constantin; & supposé qu'il l'ait lu, il faudroit faire voir qu'il l'a pris pour une Histoire, & non pour ce qu'il est véritablement, un Panégyrique. Julien n'a pas réfuté cette prétendue merveille, soit parce qu'elle lui étoit inconnue, soit parce qu'il n'a pas voulu s'en donner la peine, ou plutôt parce qu'il n'ajoûtoit aucune foi à cette Vision, comme il paroît par le changement qu'il fit au *Labarum*. Si Julien avoit cru que cette Enseigne militaire avoit été sur le modéle d'un signe céleste, & qu'elle avoit servi à Constantin à remporter tant de victoires, pourquoi ce Prince, qui n'étoit pas moins ambitieux & avide de gloire, qui d'ailleurs étoit fort superstitieux, n'auroit-il pas conservé le *Labarum*, dont la vertu avoit été tant de fois éprouvée? Ne devoit-il pas craindre qu'en changeant ce Signe, fait par ordre du Ciel même, il n'éprouvât des disgraces, & ne fût vaincu par ses ennemis?

IV. Le savant Doyen soutient que la vérité du fait en question s'est conservée en divers monumens: tels sont les Vers de Prudence qui ne parlent que du Labarum. L'Arc de triomphe que le Sénat fit élever à Constantin, après la victoire sur Maxence, dans l'inscription duquel il est parlé de l'*Inspiration de la Divinité*, ce qui néanmoins s'explique bien plus naturellement d'un songe, que d'une apparition vuë de jour. La Statue de Constantin, dont l'inscription, composée par ce Prince même, porte que *par ce Signe salutaire il a délivré la Ville du joug de la tyrannie*. Mais ni dans les Vers de Prudence, ni sur l'Arc de Triomphe, ni sur la Statue, il n'est parlé du Signe Céleste vu de jour; preuve évidente que dans ce tems-là Constantin ne se vantoit de rien de semblable, qu'il ne prétendoit que faire valoir un Songe d'après lequel il avoit voulu qu'on fît le *Labarum*. Il y a plus: si à la vuë de toute son Armée Constantin a vu en plein jour un Signe Céleste, accompagné de caractéres lumineux & lisibles, d'où vient n'a-t-il pas gravé en termes clairs & précis une telle merveille sur l'Arc de Triomphe, ou dans l'inscription de la Statue? Ce Prince si pieux, si reconnoissant, auroit-il négligé de transmettre sur le marbre & sur l'airain à la postérité un Prodige attesté par toute son Armée?

V. Un autre argument que Mr. Abbadie presse vivement, & sur lequel il paroît faire beaucoup de fond, parce qu'il y revient sous différens tours, est pris de la sagesse, des vertus, & des victoires de Constantin. Il soutient que le sens-commun ne permettoit pas à ce Prince de se déclarer Chrétien en donnant la Croix pour Enseigne aux Troupes Romaines, n'y ayant que peu de Chrétiens dans son armée, si une Apparition Céleste vuë de tout le monde n'avoit autorisé un pareil changement. Il soutient encore, qu'il n'y a aucune raison de soupçonner Constantin d'imposture, & de refuser de lui ajoûter foi, quand il fait serment que le Signe Céleste a été vu de lui & de toute son armée? Enfin il soutient que le fait a été mis au-dessus de toute contradiction dans la

(32) Observ. Histor. Tom. I. Observ. 23-24.

(33) Vie de Constantin Liv. II Ch. 23-28.

(31) *Triomphe de la Provid. & de la Relig.* Tom. I. p. 229-250.

(24) Euseb. Lib. I. Cap. 4. Zosim. Lib. II. Cap. 29. Oros. Lib. VII. Cap. 28.

(27) Euseb. *Le cit.* Hieron. in *Chron.* ad Ann. 320. Aurel. Vict. *in Epit.* c. 40. Zosim. L. II c. 28.

(28) Basnage, *Hist. des Ouvrages* T. IV. P. I. p. 302, 339.

(32) *Annal. Politico. Eccles.* T II. p. 410 ad ann. 312.

Art. 48.) [*D*]. Revenons à Mr. le Quien de la Neufville. La réputation qu'il se fit par l'Hiſtoire de Portugal lui procura une place dans l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, où il fut reçu

ſuite, par les victoires continuelles que l'Empereur remporta ſur ſes ennemis : „ Où ſont, *dit-il*, les batailles que Conſtantin a perduës depuis ce tems-là ? Quels ennemis a-t-on „ vu lui réſiſter ? Quelles forteresſes, quels poſtes, quelles „ montagnes, ont arrêté le progrès de ſes armes victorieuſes ?" Mais nous avons déjà répondu à tout ce que notre illuſtre Auteur preſſe ici avec tant de confiance, nous avons prouvé qu'il étoit de l'intérêt de Conſtantin de ſe déclarer en faveur du Chriſtianiſme, puiſque Maxence lui-même jugea qu'il lui étoit avantageux d'employer l'artifice à cet égard. Que Conſtantin ne mérite pas beaucoup de foi, rapportant tout à ſon intérêt, & ne craignant pas beaucoup de ſe parjurer, puiſqu'il fit tuer Licinius ſon beaufrere, contre la foi donnée. Que la victoire fut fort diſputée dans les deux batailles, qu'il livra au même Licinius, & qu'il eut juſqu'à deux fois du deſſous en combattant les Bizantins. Nous ajoûterons ſeulement deux choſes à ce que nous avons dit. La première, c'eſt qu'en ſuppoſant (ce dont nous ne convenons pas) que Conſtantin fut toujours victorieux après l'apparition du Signe Céleſte, il ne s'enſuit point delà, qu'il n'a pas inventé le ſonge, où il prétend avoir vu cette merveille, pour encourager ſes troupes, & pour ſe concilier l'affection des Romains. N'a-t-on jamais vu d'impoſture couronnée des plus heureux ſuccès ? Mr. Abbadie parle de Jeanne d'Arc, ſurnommée la Pucelle d'Orléans, & cet exemple peut-être tourné contre lui. Cette Fille prétendit être envoyée du Ciel pour délivrer Orléans, que les Anglois aſſiégeoient, & pour faire ſacrer le Roi Charles VII. à Reims, au milieu des ennemis ; mais a-t-elle exécuté ce qu'elle prétendoit que Dieu lui avoit ordonné, par une miſſion divine ? Il eſt vrai qu'elle fit lever le ſiége d'Orléans, qu'elle défit Talbot, reconquit la Champagne, & fit ſacrer Charles VII. à Reims. Mais qui ne ſent que ce ne fut là qu'une ruſe politique, dont les Miniſtres du Roi ſe ſervirent pour ranimer le courage du Roi, des troupes, & de François en général ? Jeanne d'Arc faite priſonniére par les Bourguignons & vendue aux Anglois, fut brûlée à Rouen le 30 Mai 1431. N'avoit-elle pas cependant heureuſement exécuté les ordres qu'elle prétendoit avoir reçus du Ciel ? N'a-t-elle pas prédit, que ſa mort ſeroit vengée ? Cette prédiction n'a-t-elle pas été vérifiée par l'événement, puiſque peu de tems après, les Anglois, qui étoient maîtres de la plus grande partie de la France, en furent chaſſés, & qu'il ne leur reſta que Calais ? Dieu n'a-t-il jamais permis que la fraude & l'artifice ayent réuſſi heureuſement ? En ſecond lieu, Mr. Abbadie demande avec indignation. „ Quoi ! nous devons à la plus „ folle des fictions la ruine des idoles & l'illumination des „ nations !" Je réponds. 1. Qu'on ne lir nulle part, que les peuples ſe ſoient convertis, en conſidération de cette apparition. Il eſt vrai qu'un grand nombre de perſonnes embraſſérent la Religion Chrétienne, lorſque Conſtantin en fit publiquement profeſſion, ſoit par conviction de la vérité & de la divinité du Chriſtianiſme, ſoit pour plaire à l'Empereur, ou entraînés par ſon exemple. Si le Signe Céleſte a été vu de toute l'armée, compoſée pour la plus grande partie de Payens, d'où vient qu'un grand nombre des Chefs & des Soldats, ſinon toute l'armée, n'ont pas embraſſé la Religion de Jéſus Chriſt ? 2. Quand même un très-grand nombre de Payens auroient en ce tems-là fait profeſſion de l'Evangile, ce qui pourtant n'eſt rapporté nulle part, il ne ſeroit pas ſurprenant que leur converſion fut dûë à l'artifice. Par exemple, s'il ſe trouvoit quelqu'un peu inſtruit de l'Hiſtoire, qui ſoutiendroit que les premiers commencemens de la Réformation en Angleterre n'ont pas tiré leur origine du divorce de Henri VIII. avec Cathérine d'Arragon, auquel il ſe porta pour ſatisfaire ſa paſſion pour Anne de Boleyn, & qui demandât ſérieuſement, ſi la Reformation d'Angleterre a donc eu pour principe les amours du Roi, ne s'étonneroit-on pas de ſa queſtion ? Parce que perſonne n'ignore, que la Providence ſait ſervir en bien des occaſions les paſſions humaines à l'accompliſſement de ſes deſſeins, & tire ſouvent la lumière des ténébres.

VI. Enfin, Mr. Abbadie prétend que les prodiges qui rendirent inutiles les efforts de Julien, pour le rétabliſſement du Temple de Jéruſalem, forment un témoignage, qui confirme l'apparition du Signe Céleſte à Conſtantin. Pour bien juger de la force de l'argument, & de la ſolidité des réponſes que nous avons à y faire, nous croyons devoir rapporter le récit de Sozoméne (35). „ La haine que l'Empereur „ (Julien) portoit aux Chrétiens, ne l'empêchoit pas d'avoir „ de l'affection pour les Juifs. Il écrivit aux Princes des „ Prêtres, aux premiers de la Nation, & au peuple même, „ qu'ils priaſſent Dieu pour ſa proſpérité, & pour celle de „ l'Empire . . . . . Ayant envoyé quérir les Princes „ de cette Nation, il les exhorta à obſerver les Loix de „ Moyſe, & les Coutumes de leurs Anetres. Quand ils lui „ eurent répondu, qu'il ne leur étoit pas permis d'offrir à „ Dieu des ſacrifices en un autre lieu qu'au Temple de Jéruſalem, qui avoit été détruit, il leur commanda de le „ rétablir, & leur donna de l'argent pour cet effet. Les „ Juifs entreprirent l'ouvrage . . . . Ils cherchérent les plus „ habiles ouvriers. Ils aſſemblérent des matériaux, ils enlevérent les démolitions ſuperflues & les immondices, & „ s'appliquérent avec une ardeur ſi extraordinaire à ce travail, que les femmes portérent de la terre & des pierres, „ & vendirent leurs pierreries pour contribuer à la dépenſe. „ L'Empereur, les Payens & les Juifs renonçoient à toute „ autre occupation pour avancer cette entrepriſe . . . . . „ Lorſqu'ils eurent ôté tous les reſtes des anciennes ruines, „ le jour même qu'ils devoient poſer les fondemens, il arriva un tremblement de terre, qui jetta les pierres en l'air, „ & bleſſa pluſieurs, tant de ceux qui travailloient, que de „ ceux que la ſeule curioſité avoit attirés. Les maiſons, „ qui ſont proche du lieu où étoit autrefois le Temple, & „ les galeries publiques furent renverſées, & les uns furent „ écraſés, & les autres eſtropiés ſous les ruines. Quand le „ tremblement eut ceſſé les ouvriers reprirent leur travail, „ tant parce qu'il leur étoit fort agréable, que parce que les „ ordres de l'Empereur le leur rendoient néceſſaire . . . . . „ mais à peine avoient-ils recommencé leur travail, qu'on „ dit d'un commun conſentement, & ſans que perſonne le „ révoque en doute, qu'il ſortit du fond de la terre un feu, „ qui en conſuma pluſieurs. Il n'y a que cette différence „ dans la manière dont on rapporte ce fait, qu'au lieu que „ les uns diſent, que le feu, qui les dévora, ſortit des entrailles de la terre, les autres aſſurent, qu'il ſortit du „ Temple même lorſqu'ils y voulurent entrer. Mais de „ quelque façon que la choſe ſoit arrivée, elle n'en eſt pas „ moins merveilleuſe. Ce prodige fut ſuivi d'un autre plus „ manifeſte & plus ſurprenant, qui eſt qu'il parut tout d'un „ coup des croix ſur leurs habits, ce qui fut cauſe que quelques-uns avouérent à l'heure même que Jéſus-Chriſt eſt „ Dieu, & qu'il n'avoit pas le rétabliſſement du Temple „ agréable, & que d'autres s'étant préſentés quelque tems „ depuis à l'Egliſe, & ayant reçu le Batême, ils tâchérent d'effacer leur faute par leurs prières, & par leurs larmes. „ Que ſi quelqu'un fait difficulté d'ajoûter foi à ce que je „ dis, qu'il s'informe des perſonnes, qui l'ont appris de „ ceux qui en avoient été témoins, & qu'il le demande même aux Juifs & aux Payens, dont les Peres commencérent cet Ouvrage, ſans le pouvoir achever, ou plutôt ne „ le purent commencer". D'autres ajoûtent à ces circonſtances, que le ſigne de la Croix perut au Ciel, qu'on découvrit, en travaillant aux fondemens, une Caverne, où l'on trouva l'Evangile de St. Jean, &c. Obſervons d'abord que Mr. Abbadie admet ſans aucune diſtinction tous les prodiges rapportés par les Hiſtoriens, ſans mettre aucune différence entre le vrai & le faux. Il eſt certain que Julien voulut rebâtir & peupler Jéruſalem. Il eſt incontellable encore que les Juifs entreprirent de rebâtir le Temple, & qu'Alypius d'Antioche, ami de Julien, les favoriſa dans ce deſſein. Il n'eſt pas moins certain par le témoignage d'Ammien Marcellin (36), Auteur Payen, qu'il ſortit des fondemens des tourbillons de feu, dont les élancemens redoublés conſumérent les Ouvriers ; que la même choſe arriva à diverſes reprîſes, & que l'on fut obligé d'abandonner l'entrepriſe. *Ambiebatum quondam apud Hieroſolymam templum, quod poſt multa & interneciva certamina, obſidente Veſpaſiano poſteaque Tito, acre eſt expugnatum, inſtaurare ſumptibus cupiebat immodicis: urgebantque negotium Alypius dederat Antiochenſi, qui olim Britannicas curaverat pro Præfectis. Cumque rei idem fortiter inſtaret Alypius, juxtaque Provincia Rector, metuendi globi flammarum, prope fundamenta crebris aſſultibus erumpentes, fecere locum, exuſtis aliquoties operantibus, inacceſſum: hocque modo, elemento deſtinatius repellente, ceſſavit inceptum.* Obſervons en ſecond lieu, qu'on a mêlé à la vérité quantité de circonſtances fabuleuſes, comme l'apparition de la Croix au Ciel, ces Croix ſur les habillemens des Juifs, la découverte de l'Evangile ſelon St. Jean. On ſent que les Hiſtoriens ont eu deſſein d'augmenter le merveilleux. Mais, en troiſiéme lieu, quand nous accorderions que tous ces prodiges ſont réellement arrivés, on ne pourroit pas en conclure la vérité de l'Apparition à Conſtantin. Cette Viſion n'eſt fondée que ſur le témoignage d'Euſébe, ou pour mieux dire ſur celui de Conſtantin ſeul, aucun Auteur Payen n'en a fait mention, ce qui eſt inconcevable, ſi le fait a été auſſi public, qu'on le prétend. Au lieu qu'Ammien Marcellin rapporte l'éruption des tourbillons de flammes, lorſqu'on voulut rétablir le Temple de Jéruſalem. D'ailleurs on ne voit pas, qu'il fut auſſi important que Dieu fit un miracle en faveur de Conſtantin, qu'il l'étoit de mettre obſtacle à l'entrepriſe audacieuſe & impie des Juifs & de Julien, qui prétendoient convaincre de fauſſeté la prédiction que Jéſus-Chriſt avoit faite, qu'il ne ſeroit laiſſé pierre ſur pierre, d'autant plus, que ſi les Juifs avoient réuſſi dans leur deſſein, tout le Syſtême du Chriſtianiſme tomboit en ruine.

(35) *Hiſt. Eccléſ.* Liv. V. Ch. 22. Je ſuis ici la traduction de Mr. Couſin.

Voyez Lib. XXIII. c. 1.

[*D*] *La ſeconde dans une Diſſertation inſérée dans le Journal de Trevoux.*] Elle a pour titre : *Diſſertation du Pere de Grainville ſur la Vérité de la Viſion de Conſtantin, adreſſée à M***.* L'Auteur, après avoir fait un petit préambule où il tâche de montrer l'importance du ſujet qu'il a deſſein de traiter, entre en matière par un court expoſé de ce qu'Euſébe de Céſarée rapporte ſur cette Viſion, dans ſa Vie de Conſtantin. Il fait voir enſuite la validité de ce témoignage, par les raiſons ſuivantes. I. Parce qu'Euſébe eſt le plus ſincére de tous les anciens Hiſtoriens, ſurtout quand il ne s'agit point de l'Arianiſme. II. Parce que St. Jérôme, St. Baſile, St. Grégoire le Grand, & les Papes Gélaſe & Pélage, & une infinité d'autres habiles gens ont fait un cas particulier de ſon Hiſtoire. III. Parce qu'il a été inſtruit de tout ce qui regarde cette Viſion, par la bouche de Conſtantin même, qui lui raconta ce point d'Hiſtoire, en préſence de pluſieurs Evêques, confirmant avec ſerment ce qu'il leur racontoit. Le P. Grainville tâche de confirmer la vérité de cette Hiſtoi-

re

reçu Associé au commencement de l'année 1706. Il y choisit pour Objet de ses recherches, l'Histoire de l'établissement des Postes chez les Anciens & les Modernes, & après en avoir lu différens morceaux dans l'Académie, il les rassembla en un Corps, auquel il joignit tous les Réglemens intervenus sur le fait des Postes, depuis Louis XI. qui en fut le restaurateur en France, jusqu'en 1708, & il forma du tout un Traité digne de la Curiosité des Savans, & une espéce de Code necessaire à ceux qui veulent s'instruire à fond de cette partie singulière du Droit public de France. Cet Ouvrage parut sous le titre d'*Origine des Postes chez les Anciens & chez les Modernes.* Paris 1708 in-12, & avec des augmentations sous ce titre: *l'Usage des Postes chez les Anciens & les Modernes.* Paris 1734 in-12. Mr. le Marquis de Torcy, à qui Mr. de la Neufville dédia ce Traité, lui fit donner peu de tems après la direction d'une partie des Postes de la Flandre Françoise. Pour l'exercer avec plus de liberté, il demanda des Lettres d'Académicien Vétéran, & alla s'établir au Quesnoy, où il demeura jusqu'en 1713, que la Paix conclue à Utrecht, ayant fait rétablir les Ambassades dans les Cours étrangéres, Mr. l'Abbé de Mornay, nommé à celle de Portugal, souhaitta passionnément d'engager Mr. de la Neufville à en faire le voyage avec lui. L'affaire ne souffrit guére de difficulté, parce que notre Historien désiroit fort de connoître par lui-même la Nation dont il avoit écrit l'Histoire. Sa réputation l'avoit précédé à Lisbonne, & l'Ambassadeur n'eut pas la peine de l'y annoncer. Le Roi de Portugal lui donna bientôt des marques de son estime, & le nommant Chevalier de l'Ordre de Christ, le plus considérable des trois Ordres du Royaume, & celui que le Roi porte lui-même, il y ajoûta une pension de quinze-cens Livres, payable en quelque lieu qu'il fût. Mr. de la Neufville n'accepta l'un & l'autre, qu'après en avoir obtenu la permission du Roi son Souverain, & son premier soin fut d'en faire part à l'Académie des Inscriptions. Le Roi de Portugal méditoit alors l'établissement de l'Académie d'Histoire, qu'il fonda bientôt après à Lisbonne; il faisoit pour cela examiner par différentes personnes le plan de presque toutes les autres Académies de l'Europe. Mr. de la Neufville, qui avoit communiqué les Statuts & Réglemens de celle des Inscriptions, eut l'honneur d'entretenir ce Prince sur ce sujet, & le plaisir de les voir suivre en plusieurs choses dans le nouvel établissement. Il demeura toujours depuis à Lisbonne, & y mourut le 20 Mai 1728 âgé de quatre-vingt-un an. Il avoit été marié fort jeune, & à l'âge de trente-quatre ans il s'étoit trouvé veuf, & pere de neuf enfans, dont il préféra l'éducation à toutes les vuës de fortune qui auroient pu le détourner de cet objet principal. De tous ces enfans, deux seulement lui ont survécu, l'un Major du Régiment Dauphin Etranger Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre de St. Louis, & l'autre Directeur-Général des Postes à Bordeaux (*e*).

(*e*) *Hist. de l'Acad. des Inscrip.* T. IV. p. 231. 232.

re par le témoignage de Lactance, de Socrate, de Sozoméne & Théodoret; & il remarque en passant, qu'aucun Auteur, ancien ni récent, ne s'est jamais inscrit en faux contre ce fait, & que plusieurs Inscriptions antiques & des Panégyriques anciens en font mention. Mais surtout il croit trouver des preuves incontestables dans les Médailles antiques. Comme nous avons, dans les Remarques précédentes, discuté à fond les témoignages des Historiens, nous nous bornerons à celui qui est tiré des Médailles, & sur lequel roula principalement la Dissertation du Pere Grainville. Nous observerons seulement deux choses, avant que d'entrer dans le détail.

I. Que le Pere Grainville confond Eusébe Historien avec Eusébe Panégyriste. *Quoique le même soit Auteur de l'Histoire Ecclésiastique & du Panégyrique*, il ne mérite pas une égale créance. Quand il écrivoit l'Histoire de l'Eglise, il n'étoit guidé que par l'amour de la vérité, & on n'y trouve rien sur cette Vision de Constantin; mais lorsqu'il entreprit d'écrire le Panégyrique, par ordre de Constance, fils de Constantin, il pensa moins à dire la vérité, qu'à flatter l'Empereur, & à relever la gloire de son Héros.

II. J'ignore où le Pere Grainville a trouvé, que Constantin raconta l'Histoire de la Vision, *en présence de plusieurs Evêques*, parmi lesquels se trouvoit Eusébe. Je ne connois aucun Auteur ancien, qui l'ait dit; & supposé qu'il s'en trouvât un, comment concilieroit-on son récit avec celui d'Eusébe, qui assure que ce fut à *lui seul* que Constantin raconta cette Histoire, après qu'il fut entré dans la familiarité de ce Prince.

Examinons à présent les preuves du Pere Grainville. Pour donner plus de force à l'argument qu'il tire des Médailles, il avertit qu'il ne se servira que des Médailles de Constantin & de sa famille, & il regarde comme un effet tout particulier de la Providence, qu'il soit resté tant de Médailles de ce tems-là, pour mieux autoriser ce point d'Histoire, honorable à la Religion Chrétienne.

Les Médailles qu'il rapporte, sont destinées à prouver la vérité de ces trois choses, qui sont remarquables dans la Vision. 1. La Croix qui apparut à Constantin. 2. L'assurance qu'on lui donna qu'il seroit vainqueur. 3. Le *Labarum*, ou l'Enseigne qu'il eut ordre de faire, avec le monogramme de Jésus-Christ. Tout cela est exprimé, selon lui, dans les Médailles de Constantin & de sa famille, dont les unes sont dans son Cabinet, & les autres dans le Livre du P. Bandari. Mais ces trois choses ne prouvent point le point en question, que Constantin a vu en plein jour le signe de la Croix, avec cette inscription, *Vainquez par cela:* ces trois choses peuvent être vraies, en supposant que Constantin a eu une Vision en songe: Il y a plus, elles ne prouvent point même, que l'Empereur ait vu cette merveille en songe; tout ce que l'on en peut inférer, c'est que Constantin a voulu faire croire que Dieu lui avoit envoyé un songe extraordinaire, dans lequel il avoit eu une pareille Vision. Nous avons prouvé dans les Remarques précédentes, que Constantin étoit intéressé à inventer ce qui pouvoit inspirer de la terreur à ses ennemis, du courage à son armée, & lui concilier l'affection des Chrétiens répandus dans tout l'Empire, & celle des Romains. Nous avons fait voir aussi, que le serment de cet Empereur n'est pas d'un grand poids; ainsi on sent aisément que les argumens tirés des Médailles perdent toute leur force. La premiére, est de petit Bronze. On y voit le Buste de Constantin, couronné de pierreries, avec ces mots CONSTANTINUS MAX. AUG. Au revers; GLORIA EXERCITUS, deux figures militaires, debout, tenant d'une main un bouclier appuyé contre terre, & de l'autre une pique, entre eux deux une Croix assez grande. Cette Croix est, selon le P. Grainville, celle que Constantin avoit apperçue dans le Ciel; mais ne peut-ce pas être celle qu'il prétendoit avoir vuë en songe? La seconde Médaille, aussi de petit Bronze représente le Buste de Constantin couvert d'un casque, couronné de rayons, avec cette Inscription: IMP. CONSTANTINUS AUG. Au revers, VICTORIÆ LÆTÆ PRINC. PERP. Deux victoires debout, soutenans, sur une espéce d'autel, un Bouclier, sur lequel est une Croix. Cette Croix est encore, selon le savant P. Grainville, celle que Constantin avoit vuë de jour, & à laquelle il étoit redevable des victoires qu'il remporta sur Maxence. Mais ne peut-on pas dire, que cette Croix est une preuve, que Constantin vouloit répandre par-tout le bruit de son prétendu songe? Ne pourroit-on pas conjecturer, même, que cette Croix, qui désigne le nombre de X, marque les vœux décennaux? Peut-être n'indique-t-elle que la valeur de la piéce, ce qui pourtant n'est qu'une conjecture sur laquelle je n'insiste point, parce qu'on ne trouve point ce X sur les médailles de cuivre. Je ne vois rien dans la troisiéme Médaille, qui mérite quelque attention, ni qui forme la moindre preuve. La quatriéme, encore de petit Bronze, représente le Buste de Constantin avec un voile sur la tête, & ces mots, DIVO CONSTANTINO P. Au revers, ÆTERNA PIETAS; une figure militaire débout; un Casque sur la tête, s'appuyant de la main droite sur une pique & tenant à la main gauche un globe, sur lequel est le Monogramme de Jésus-Christ. Ici le Pere Grainville fait diverses remarques, qui ne concluent rien sur la question dont il s'agit; il semble même qu'il se trompe, en attribuant à Constantin la Piété éternelle, marquée sur la Médaille; c'est plutôt celle de ses fils, qui honoroient la mémoire de leur Pere par cette Médaille. Je ne m'étendrai pas davantage sur les Médailles rapportées par le P. Grainville, il n'en est aucune qui prouve ce qu'il falloit prouver; c'est la réalité de la Vision, vuë de jour, la réalité même du songe. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que Constantin a voulu persuader ce fait, & que peut-être après lui on a été persuadé, qu'il avoit eu véritablement une révélation Divine. Ce qu'il y a de certain, c'est que si l'on pése toutes les réflexions que nous avons faites, on trouvera que cette Vision, si généralement crue, n'est rien moins que bien constatée.

[sic Lib Xalib. c. 4.

☞ QUINAULT (PHILIPPE) nâquit à Paris en 1635. Furetiére insinue, dans son Factum contre l'Académie, qu'il étoit fils d'un Boulanger [*A*]. Il marqua de bonne heure du talent pour la Poëtie

(*a*) *Hist. de l'Acad. Franç.* p. 182.

[*A*] *Furetiére insinue . . . . . qu'il étoit fils d'un Boulanger.*] Mr. l'Abbé d'Olivet assure (*a*) qu'il étoit de bonne famille. „ C'est ainsi, *dit-il*, qu'en parlent ses contempo„ rains; ils en devoient être instruits, & leur autorité pré„ vaut à celle d'un imposteur". Les Contemporains que le savant Abbé cite, sont, Ménage & Perrault; mais il me per-

 mettra

Poëſie Françoiſe, &„ Triſtan l'Hermite, qui avoit vieilli dans la carriére du Théatre François, jugea „ que Mr. Quinault pourroit un jour s'y diſtinguer, & par un zéle, aſſez rare dans les vieux Auteurs, il „ entreprit de le former dés l'enfance, au hazard de ſe voir ſurpaſſer par ſon diſciple (a)". Quinault travailla pour le Théatre dés l'âge de quinze ans, ſelon Mr. Perrault (b), & ſelon le P. Niceron (c), ce fut à dix-huit ans qu'il compoſa ſa premiére Comédie, qui fut repréſentée avec ſuccès, & ſuivie d'un grand nombre d'autres [B]. Malgré un ſi heureux début, il ne crut pas devoir ſe borner à la profeſſion

(a) D'Olivet. *Hiſt de l'Acad. Françoiſe.* p. m. 166.

(b) *Homm. Ill. de France.* P. I. p. 31. Edit. in-fol.

(c) *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Ill.* Tom. XXXIII p. 210.

mettra de remarquer, que le dernier ne parle point de la famille de Quinault, & que ce que le premier en dit, confirme plutôt l'inſinuation de Furetiére, qu'il ce la contredit. Voici le paſſage (2). „ Mr. Furetiére ſe ſeroit pu diſpenſer „ de dire beaucoup de choſes contre Mr. Quinault. Depuis „ que Plaute a été le valet d'un Boulanger, comme on le „ ſçait, ce n'eſt plus un grand deshonneur, ni une tache „ eſſentielle à un Poëte d'en être deſcendu. Les Poëtes ne „ tirent leur extraction que de la beauté de leurs Ouvrages, „ & c'eſt-là qu'il faut aller chercher leur nobleſſe. C'eſt-là „ l'endroit le plus ſenſible à un Poëte, qui ſe croit allié „ aux plus nobles familles du Parnaſſe par le titre ſeul de ſes „ Ouvrages. Il n'y a que ſes deſcendans, qui ont la foibleſſe „ de négliger cette derniére origine, & de ne ſe piquer que „ de l'autre, en quoi leurs peres n'ont jamais établi leur „ honneur". Il n'y a là rien qui marque que Mr. Quinault fût d'une bonne famille. Mais quand même Furetiére auroit dit vrai, Mr. Quinault n'en mériteroit que plus d'eſtime, comme le remarque judicieuſement Mr. d'Olivet: „ bien loin, „ *dit-il*, de m'en taire, je me ſerois un devoir de le dire „ en faveur de ceux qui viennent au monde avec des ta- „ lens pour tout héritage. On les anime par ces ſortes „ d'exemples: la diſtance qu'ils croyoient voir entre eux, & „ la gloire, diſparoît à leurs yeux; ils aſpirent à ſe donner „ un mérite, qui les venge de la fortune". Il y a beaucoup d'apparence, que ce ſont les talens de Quinault, qui ont fait ſa fortune. Perrault (3) dit qu'il étoit un de ces génies heureux, qui réuſſiſſent dans tout ce qu'ils entreprennent, & qui ayant reçu de la nature une idée du beau très-vive & très-diſtinéte, y conforment avec facilité tout ce qu'ils font, ſouvent même ſans le ſecours des Maîtres & des préceptes.

(2) *Menagiana.* T. II. p. m. 239. 230.

(3) *Homm. Ill. de France.* P. II. p. m. 31.

[B] *Ce fut à dix-huit ans qu'il compoſa ſa premiére Comédie qui fut repréſentée avec ſuccès & ſuivie d'un grand nombre d'autres.* Voici ce que nous apprend là deſſus Ménage (4). „ Lorſqu'il fit ſes premiéres Piéces, elles étoient ſi goûtées „ & ſi fort applaudies, que l'on entendoit le Brouhaha à „ deux ruës de l'Hôtel de Bourgogne". Mr. Perrault rapporte à cette occaſion une avanture aſſez ſinguliére. „ Je ne „ puis m'empêcher *dit-il* (5), de rapporter icy une choſe, „ à la vérité peu importante, mais qui marque bien l'eſtendue & la facilité de ſon eſprit. Cet Avocat au Conſeil *(chez qui Quinault s'étoit mis)* le chargea de mener une de ſes parties, Gentilhomme d'eſprit & de mérite, chez ſon „ Rapporteur, pour l'inſtruire de ſon affaire. Le Rappor- „ teur ne s'eſtant pas trouvé chez luy, & ne devant revenir que fort tard, Mr. Quinault propoſa au Gentilhomme „ de le mener à la Comédie en attendant, & de le bien „ placer ſur le Théatre. A peine y furent-ils, que tout „ ce qu'il y avoit de gens de la plus haute qualité vinrent „ embraſſer Mr. Quinault & le féliciter ſur la beauté de ſa „ Piéce, qu'ils venoient voir repréſenter, à ce qu'ils diſoient, pour la troiſiéme ou quatriéme fois. Le Gentilhomme eſtonné de ce qu'il entendoit, le fut encore davantage quand on joua la Comédie, où le Parterre & les „ Loges retentiſſoient ſans ceſſe des applaudiſſemens qu'on „ y donnoit. Quelque grande que fuſt ſa ſurpriſe, elle fut „ encore toute autre, lorſqu'eſtant chez ſon Rapporteur, il „ entendiſt Mr. Quinault lui expliquer ſon affaire, non ſeulement avec une netteté incroyable, mais avec des raiſons, qui en faiſoient voir la juſtice avec tant d'évidence, „ qu'il ne douta plus du gain de ſa cauſe. Les Comédies „ de Mr. Quinault, *ajoûte Perrault*, furent pendant dix ou „ douze ans les délices de Paris & de toute la France, „ quoyque les Connoiſſeurs de profeſſion prétendiſſent qu'il „ n'y en avoit aucune où les regles fuſſent bien obſervées: „ imagination toute pure, qui n'avoit d'autre fondement, „ que la fauſſe prévention où ils eſtoient, qu'un jeune- „ homme qui n'avoit pas eſtudié à fond la Poëtique d'Ariſtote, ne pouvoit faire de bonnes piéces de Théatre". Donnons à préſent le Catalogue des Piéces de ſa façon. I. *Les Rivales*, Comédie en cinq Actes, en vers. Paris 1661 in-12. Cette Piéce, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans, fut repréſentée en 1653, avec un grand ſuccès. II. *La généreuſe Ingratitude*, Tragicomédie Paſtorale, en cinq Actes, en vers, dédiée à Mr. le Prince de Conti, avec une Ode au même. Paris 1657 in-12. Cette Piéce fut repréſentée en 1654. III. *L'Amant indiſcret, ou le Maître étourdi*, Comédie en cinq Actes en vers, repréſentée en 1654. Paris 1664 in-12. IV. *La Comédie ſans Comédie*, en cinq Actes en vers, repréſentée en 1655. Paris 1657 in-12. Cette Piéce eſt un compoſé de différentes eſpéces, d'une Paſtorale, intitulée *Eliomire*, d'une Comédie du *Docteur de Verre*, d'une Tragédie qui a pour titre *Clorinde*, & d'un Opéra d'*Armide & Renaud*. V. *Le Mariage de Cambyſe*, Tragi-Comédie repréſentée en 1656. Paris 1659 in-12. VI. *La Mort de Cyrus*, Tragédie, repréſentée en 1656, Paris 1659 in-12. VII. *Le Fantôme Amoureux*, Tragi Comédie repréſentée en 1656, Paris 1657 in-12. VIII. *Stratonice*, Tragi-Comédie repréſentée en 1657. Paris 1660 in-12: c'eſt à l'occaſion de cette Piéce que Deſpreaux lâcha un trait bien ſatirique contre Quinault (6) il fait dire à un Campagnard:

(4) *Menagiana.* Tom. III. p. 322.

(5) *Ubi ſupra.*

Je ne ſai pas pourquoi l'on vante l'Alexandre.
Ce n'eſt qu'un glorieux, qui ne dit rien de tendre.
Les Heros chez Quinault parlent bien autrement,
Et juſqu'à je vous hais, tout s'y dit tendrement.

Sur quoi le Commentateur de Deſpreaux fait cette note: „ Dans les Tragédies de Quinault, tous les ſentimens ſont „ tournés à la tendreſſe, juſques dans les endroits, où l'on „ ne devroit exprimer que de la haine ou de la douleur: „ c'eſt pourquoi on l'avoit ſurnommé *le doucereux Quinault*. „ Mr. Deſpreaux avoit vu jouër *Stratonice*, Tragédie de ce „ Poëte, où Horidor faiſoit le rôle d'Antiochus, qui eſt „ l'Amant; & la Baronne faiſoit celui de Stratonice, qui eſt „ la Maîtreſſe. Antiochus diſoit bien tendrement à Strato- „ nice, *Vous me haïſſez donc?* à quoi Stratonice répondoit „ auſſi d'un air paſſionné, *j'y mets toute ma gloire.* Enfin après „ avoir tourné en pluſieurs façons les mots de *haine* & de „ *haïr*, la Scéne finiſſoit par ces deux vers:

„ *Adieu, croyez toujours que ma haine eſt extrême,*
„ *Prince, & ſi je vous hais, haïſſez-moi de-même.*

„ C'eſt particuliérement cet endroit que Mr. Deſpreaux a eu „ en vuë. *Act.* II. *Scen.* 6 & 7." IX. *Les Coups de l'Amour & de la Fortune*, Tragi Comédie, repréſentée en 1658; Paris 1660 in-12. X. *Le ſaint Alexis*, Tragi-Comédie, repréſentée en 1658; Paris 1658 in-12. X. *Amalaſonte*, Tragédie, repréſentée en 1658; Paris 1658 in-12. Cette Piéce eut peu de ſuccès, & ne fut jouée que ſept fois. XII. *Agrippa Roi d'Albe, ou le faux Tiberinus*, Tragi-Comédie, repréſentée en 1660; Paris 1660 in-12. Celle-ci eut un grand ſuccès. XIII. *Aſtrate Roi de Tyr*, Tragédie; Paris 1663 in-12. Cette Piéce fut jouée en 1663 à l'Hôtel de Bourgogne, pendant près de trois mois, avec un ſi grand ſuccès, que les Comédiens la mirent au double. Mr. de Sallo en parla dans le Journal des Sçavans en termes très avantageux (7). „ Les applaudiſſemens, *dit-il*, qu'on a donnez à l'Aſtrate „ dans toutes les repréſentations, que l'on en a faites, ne „ ſçauroient paſſer que pour légitimes, puiſque dans la ſim- „ ple lecture de cette Piéce on découvre les mêmes graces, „ qui l'ont fait admirer ſur le Théatre. Il n'eſt pas néceſſai- „ re d'en expliquer ici le ſujet, & il ſuffit que l'on ſçache „ qu'il s'y voit un combat de la nature & de l'amour, où „ l'Auteur n'a rien oublié de tout ce qui ſe pouvoit dire de „ plus fort ſur cette matiére. De plus cette Piéce a de la „ tendreſſe partout, & de cette tendreſſe délicate, qui eſt ſi „ propre à Mr. Quinault. L'on y remarque auſſi pluſieurs „ maximes nouvelles de Politique & d'Amour, qui ſont „ pouſſées dans toute leur eſtendue. Les vers en ſont ma- „ giſtraux & bien tournez; & les incidens, tout ſurpre- „ nans qu'ils paroiſſent, ſe démêlent ſans peine & ſans vio- „ lence". Mr. Deſpreaux fut d'un autre avis, & oſa s'élever contre le jugement du Public (8):

(6) Satire III. vers 149 & ſuiv.

(7) Journ. du 24 Mars 1667.

(8) Satire III. vers 394 & ſuiv.

— — — Avez-vous vû l'Aſtrate?
C'eſt-là ce qu'on appelle un Ouvrage achevé.
Surtout l'Amour Royal me ſemble bien traité.
Son ſujet eſt conduit d'une belle maniere;
Et chaque Acte en ſa Piece eſt une Piece entiere.

Sur le dernier vers Mr. Broſſette donne le Commentaire ſuivant. Une des premiéres régles du Théatre, eſt qu'il ne faut qu'une Action pour le ſujet d'une Piéce Dramatique, & cette Action doit non ſeulement être complette, mais continuée juſqu'à la fin ſans aucune interruption. Or notre Auteur prétend que dans l'*Aſtrate*, l'Action théatrale eſt interrompue à la fin de chaque Acte; ce qui fait autant d'Actions, qu'il y a d'Actes dans la Piéce. Cette Critique eſt très-fine. *J'ai vû l'Aſtrate*, m'a dit Mr. Deſpreaux, *j'ai été étonné que je n'en aie pas dit davantage dans ma Satire, car il n'y a rien de plus ridicule, & il ſemble que tout y ait été fait exprés en dépit du bon-ſens. A la fin, on dit à Aſtrate, que ſa Maîtreſſe eſt empoiſonnée: cela ſe dit devant elle; & il répond pour toute choſe,* Madame! *Cela n'eſt-il pas bien touchant? Nous diſions autrefois, qu'il voloit bien matiére mettre,* Tredame". La Critique eſt rude, & j'ai de la peine à concevoir, qu'une Piéce applaudie pendant trois mois, & reçue avec tant d'admiration par le Public, ſoit auſſi ridicule, & faite en dépit du bon-ſens, comme le voudroit perſuader Mr. Deſpreaux. Il paroît qu'il en vouloit à Mr. Quinault, car cette même Piéce ſe trouve encore attaquée dans le *Dialogue* intitulé, *les Heros de Roman* (9), où après avoir fait dire à Aſtrate qu'il y a un Hiſtorien Latin, qui dit de lui *Aſtratus vixit*, Aſtrate a vécu; lui fait ajoûter enſuite, „ C'eſt „ ſur ce bel argument qu'on a compoſé une Tragédie intitulée du nom d'*Aſtrate*, où les paſſions tragiques ſont ma- „ niées ſi adroitement, que les Spectateurs y rient à gorge „ déployée depuis le commencement juſqu'à la fin, tandis „ que moi j'y pleure toujours, &c." En prenant des tours auſſi peu conformes à la vérité, il n'y a rien qu'on ne puiſſe ridiculiſer. Je trouve dans le P. Niceron (10) que malgré cette Critique cette Piéce fait encore un bel effet au Théa-

(9) *Oeuvres de Boileau* T. III. p. 347. Edit. d'Amſt 1772. in-12.

(10) *Mém.* T. XXXIII. p. 223.

(c) *Mém. pour l'Hist. des Hom. Ill.* Tom. XXXIII. p. 119.

(d) *Ménagiana* T. II. p. 161.

(e) *Hist. de l'Acad.* loc. cit.

(f) Mr d'Olivet se trompe à cet égard, comme il paroît par ce que dit Ménage.

(g) *Voyez* p. 861.

fession de Poëte, & il étudia pour embrasser celle d'Avocat. Ménage (*d*) assure qu'il l'a vu Clerc d'un Avocat au Conseil. Mr. Perrault dit qu'il se rendit habile dans cette profession. Mais Mr. l'Abbé d'Olivet en doute (*e*); „ car, *dit-il*, un rimeur qui tous les ans donne une Piéce, & quelquefois deux, ne „ sauroit guére pâlir sur le Code. Pour ne rien outrer, *ajoûte-t-il*, bornons-nous à dire, que la scien„ ce qu'il acquit chez un Procureur (*f*), si elle ne fut pas des plus profondes, du moins fut heureuse „ pour lui, puisqu'elle amena son établissement". Un riche Marchand de Paris, homme de bonne foi, mais que ses Associés commençoient à inquiéter, parce que ses comptes n'étoient pas clairs, eut recours à Mr. Quinault, comme à son ami, pour le tirer d'embarras. Quinault y travailla avec beaucoup d'adresse & d'application, & en vint à bout; mais à peine les affaires du Marchand furent-elles terminées, qu'il mourut, & Mr. Quinault épousa sa Veuve, assez jeune encore pour lui donner une postérité nombreuse, & qui lui apporta, selon Mr. d'Olivet, plus de cent-mille écus en mariage. Ménage raconte tout cela un peu autrement: „ un Marchand, *dit-il* (*g*), qui aimoit la Comédie, conçut tant d'estime „ pour lui, qu'il l'obligea de prendre un appartement chez lui. Ce Marchand quelque tems après vint „ à mourir. Mr. Quinault fit les affaires de la famille, & épousa ensuite la Veuve de son bon ami, de „ laquelle il a eu plus de quarante mille écus de bien. Il étoit fort bien payé de ses Opéra, & comme „ il étoit naturellement assez ménager il est mort riche de cent-mille écus". Après son mariage il acheta une Charge de Maître des Comptes, qu'il a conservée jusqu'à sa mort. Il avoit promis à sa femme de renoncer à la Poësie; mais il crut que s'agissant de contribuer au divertissement du Roi, il étoit dispensé de tenir sa parole, & commença à travailler à des Opéra [*C*]. Le Roi lui enjoignit expressément de con-

Théatre. XIV. *La Mere coquette, ou les Amans brouillés*, Comédie en cinq Actes en vers, représentée en 1664; Paris 1664 in-12. „ Cette Piece, *dit le P. Niceron*, fut généra„ lement applaudie, & elle est restée au Théatre: Des Con„ noisseurs veulent même, qu'il n'y ait pas quatre Piéces de „ Molière qu'on lui puisse préférer". C'est beaucoup dire: je m'en rapporte volontiers aux Connoisseurs sur ces matiéres. XV. *Bellerophon*, Tragédie, représentée en 1665, Paris 1671 in-12. Cette Piéce fut sifflée. XVI. *Pausanias*, Tragédie, représentée en 1666; Paris 1666 in-12. C'est la derniére Piéce qu'il ait donnée au Théatre François. Il ne travailla plus qu'à des Opéra.

[*C*] *Commença à travailler à des Opera.*] Ménage le regarde en quelque façon comme le pere de cette espece de Piéces. „ Mr. Quinault, *dit-il* (11), est parmi nous l'Auteur d'une „ nouvelle espéce de Poëme, je veux dire, des Opéra, où „ je doute que jamais l'on puisse réussir mieux que lui". Mr. l'Abbé d'Olivet nous apprend quelque chose de plus, & qui fait honneur à Quinault. „ Alors, *dit-il* (12), l'Opéra ne „ faisoit que naître en France; mais l'art incomparable de „ Lulli eut bien-tôt porté ce spectacle à une perfection, où les „ Italiens eux-mêmes, qui en sont les inventeurs, ne l'ont „ jamais vu chez eux. Parmi tout ce qu'il y avoit de Poë„ tes en ce tems-là (& Jamais la France n'en a eu, ni de meil„ leurs, ni en plus grand nombre) Lulli préféra Mr. Qui„ nault, dans qui se trouvoient réunies diverses qualités, „ dont chacune en particulier avoit son prix, & dont l'af„ semblage faisoit un homme unique en son genre: une „ oreille délicate, pour ne choisir que des paroles harmo„ nieuses; un goût tourné à la tendresse, pour varier en „ cent & cent maniéres les sentimens consacrés à cette es„ péce de Tragédie; une grande facilité à rimer, pour être „ toujours prêt à servir le Roi au besoin; une docilité en„ core plus rare, pour se conformer toujours aux idées ou „ même au caprice du Musicien". Mr. Riccoboni conjecture, que les Opéra d'Italie servirent de modéle à Quinault. *Comme la France*, dit-il (13), *n'avoit point d'autre modele à prendre pour les Opéra que ceux d'Italie, je suis tenté de croire que Quinault les a suivis dans ses Opéra.* Proserpine *a été donnée à Venise l'an* 1644, *&* la Proserpine de Quinault *est de* 1680. Persée *fut chanté à Venise l'an* 1665 *&* Quinault *le donna à Paris en* 1682. *L'an* 1639 *il parut à Venise un Opéra d'*Armide, *&* Quinault *exécuta le même sujet à Paris en* 1686. *Il y a toute apparence que ces sujets ont servi en quelque maniere de modéle au Lyrique François. Je n'ai pas examiné ces Opera Italiens, n'ayant jamais été à portée de les voir, ainsi je ne puis en dire davantage: mais ce qui me le fait penser, c'est que dans les commencemens de l'Opera en Italie, on mêloit dans les Tragédies en Musique les plus sérieuses, des Vieillards ou des Confidentes & des Valets comiques, ce que Quinault a entierement omis dans ses premiers Opera:* Voici la liste des Piéces que Quinault a faites en ce genre. I. *Les Fêtes de l'Amour & de Bacchus*, Pastorale en trois Actes, représentée par l'Académie Royale de Musique en 1672. Paris 1672 in-4. II. *Cadmus & Hermione*, Tragédie représentée avec un Prologue le 17 Avril 1673. Paris 1673 in-4. III. *Alceste ou le Triomphe d'Alcide*, Tragédie représentée en 1674. Paris 1674 in-4. Dominique & Romagnesi ont fait une Parodie de cet Opéra, en un Acte, en prose & en Vaudevilles, qui a été représentée le premier Décembre 1718; elle se trouve dans le Tome III. des Parodies. IV. *Thesée*, Tragédie représentée devant le Roi à St. Germain-en-Laye, le 11 Janvier 1675, & ensuite à Paris. Paris 1675 in-4. V. *Atys*, Tragédie représentée devant le Roi à S. Germain le 10 Janvier 1676, & depuis à Paris. Paris 1676 in-4. Le Sieur Pontan en a fait avec Romagnesi une Parodie en un Acte, qui a été représentée sur le Théatre Italien le 22 Janvier 1726. Fuselier & d'Orneval l'ont aussi parodié pour l'Opera Comique. „ On a dit, pour faire le caractére de quelques Opéra de „ Quinault, mis en Musique par Lulli, qu'*Atys* étoit l'Opé„ ra du Roi; *Armide*, l'Opera des Dames; *Phaëton*, l'Opé„ ra du Peuple; & *Isis*, l'Opéra des Musiciens (14)". VI. *Isis*, Tragédie représentée devant le Roi à St. Germain le 5 Janvier 1677, & depuis sur le Théatre de l'Opéra. Paris 1677 in-4. VII. *Proserpine*, Tragédie représentée à St. Germain le 3 Février 1680. Paris 1680 in-4. VIII. *Le Triomphe de l'Amour*, Ballet à vingt-quatre Entrées, dansé devant le Roi à St. Germain au mois de Janvier 1681, & ensuite au Palais-Royal. Paris 1681 in-4. Les vers de la Piéce sont de Quinault, ceux pour les personnes de la Cour qui dansérent à ce Ballet, sont de Benserade. IX. *Persée*, Tragédie, représentée à Paris le 17 Avril 1682. Paris 1682 in-4. Mr. Fuselier a donné une Parodie de cet Opéra, sous le titre d'*Arlequin Persée*, Comédie en trois Actes, & en Vaudevilles, qui fut jouée au Théatre Italien le 18 Décembre 1722, & qui se trouve dans le Recueil des Parodies. X. *Phaëton*, Tragédie représentée par l'Académie-Royale de Musique devant le Roi, au mois de Janvier 1683. Paris 1683 in-4. Il y a eu trois Parodies de cet Opéra. La premiére, jouée sur l'ancien Théatre Italien le 4 Février 1692, est de Palaprat, en trois Actes, & en Prose, sous le titre d'*Arlequin Phaëton*; elle se trouve dans le troisiéme Tome du *Theatre Italien de Gherardi*. La seconde, en un Acte de Vaudevilles, fut jouée le 11 Décembre 1721 sur le nouveau Théatre; elle est du Sieur Machanty. La troisiéme, en un Acte mêlé de Prose & de Vaudevilles, fut représentée sur le même Théatre le 22 Février 1737. Elle est de la façon de Dominique & de Romagnesi. XI. *Amadis de Gaule*, Tragédie représentée à Paris le 15 Janvier 1684. Paris 1684 in-4. Louis XIV. lui-même avoit donné à Quinault le sujet de cet Opéra, qui devoit être représenté à Versailles, pendant le Carnaval de l'année 1684, mais la Reine étant morte dans ce tems-là, le Roi, qui ne vouloit assister à aucun spectacle pendant l'année de son deuil, consentit que cet Opéra fût donné au Public. Ce fut à l'occasion de cette Piéce qu'il fit ces Vers, qu'il intitula l'*Opéra difficile*:

Ce n'est pas l'Opéra, que je fais pour le Roi,
Qui m'empêche d'être tranquille,
Tout ce qu'on fait pour lui, paroît toujours facile.
La grande peine où je me voi
C'est d'avoir cinq filles chez moi
Dont la moins âgée est nubile.
Je dois les établir, & voudrois le pouvoir,
Mais à future Apollon on ne s'enrichit guére;
C'est avec peu de bien, un terrible devoir
De se voir pressé d'être cinq fois beau pere.
Quoi cinq Actes devant Ninaye
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir!
O Ciel! Peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire?

C'étoit, comme le remarque Mr. d'Olivet, une plaisanterie toute pure, puisque Quinault étoit riche, comme nous l'avons dit dans le Texte de l'Article. On a fait deux Parodies de l'*Amalit*. La premiére est de Renard, qui la donna sous le titre de la *naissance d'Amadis*. Elle est en un Acte mêlé de Prose & de Vers, & fut représentée le 10 Février 1693 sur l'ancien Théatre Italien. On la trouve dans le cinquiéme Tome du *Théatre de Gherardi*. La seconde est de Dominique & de Romagnesi, représentée sur le nouveau Théatre le 27 Novembre 1731, pendant une reprise de l'Opéra d'*Amadis*: elle est intitulée *Arlequin Amadis*, & est en un Acte en Prose avec des Vaudevilles. XII. *Roland*, Tragédie, représentée devant le Roi le 8 de Janvier 1685. Paris 1685 in-4. Dominique & Romagnesi ont fait une Parodie de cet Opéra, sous le titre d'*Arlequin Roland*, en un Acte en Prose avec des Vaudevilles, qui a été représentée le 31 Décembre 1727. Elle se trouve dans le Recueil général des Parodies. Mr. Fuselier en a fait une autre Parodie pour l'Opéra Comique, qui a été jouée en 1717. XIII. *Le Temple de la Paix*, Ballet, dansé devant le Roi à Fontainebleau le 15 Octobre 1685, & depuis à Versailles & à Paris. Paris 1685 in-4. XIV. *Armide*, Tragédie représentée le 15 Février 1686. Paris 1686 in-4. Romagnesi & le Sieur Bailly ont fait une Parodie de cet Opéra, en un Acte en Prose & en Vaudevilles, qui a été représentée le 9 Janvier 1725. Ces quatorze Opéra, tous mis en Musique par Lully, se trouvent dans les trois premiers Volumes du *Recueil des Opéra*, imprimés à Paris & en Hollande in-12. Ils ont aussi été imprimés & gravés séparément

(11) *Ménagiana* Tom. III. p. 161.

(12) Hist. de l'Académ. Franç. p. 124, 126, 127.

(13) *Réflex. Hist. & Crit. sur les différens Theat. de l'Europe.* p. 109.

(9) Satire III. vers 294 & *suiv.*

(10) *Mém.* T. XXXIII. p. 117.

(14) Nicéron *ubi supra*, p. 118.

(7) *Oeuvres de Boileau* T. III. p. 248. Edit. d'Amst. 1722. in 12.

consulter l'Académie naissante des Inscriptions & Belles-Lettres. C'étoit-là qu'on déterminoit les sujets, qu'on distribuoit les Scenes, qu'on plaçoit les divertissemens. A mesure que chaque Piéce avançoit Quinault en montroit les morceaux au Roi, qui demandoit toujours ce qu'en avoit dit la *petite Académie*, car c'est ainsi qu'il l'appelloit. Plusieurs des Opéra de Quinault ont été le fruit de cette attention (*b*). Il fut reçu à l'Académie Françoise en 1670 à la place de François-Henri Salomon, Président à Mortier au Parlement de Guyenne, & en 1674 il entra dans l'Academie des Inscriptions. Quoique Mr. Despreaux l'eût souvent attaqué, & qu'il eût lâché contre lui divers traits satiriques, cela n'empêcha pas Quinault de rechercher son amitié. Mr. de Merille, premier Valet de Chambre de Monsieur, frere du Roi, fut le Médiateur. Mr. Quinault alloit voir souvent Despreaux, mais si l'on en croit le Commentateur de Despreaux (*i*), ce n'étoit que pour avoir occasion de lui faire voir ses Ouvrages: *il n'a voulu se raccommoder avec moi*, disoit Mr. Despreaux, *que pour me parler de ses vers, & il ne me parle jamais des miens.* Il me semble, tout bien considéré, que le procédé du fameux Satirique François envers Quinault n'est pas tout-à-fait exempt de blâme [*D*]. Pour revenir à Quinault, le Roi fut si content de lui, qu'il lui donna deux mille Livres de pension; & Lulli, ayant remarqué son talent pour faire des vers propres à être mis en chant, s'engaga à lui donner quatre mille Livres pour chaque Opéra qu'il feroit. Sur la fin de sa vie il eut du regret d'avoir donné son tems à faire des Opéra, & Lully eut beau employer tous les moyens imaginables pour l'engager à continuer, il demeura ferme dans la résolution de ne plus composer des vers, que pour chanter les louanges de Dieu, & les grandes actions du Roi (*k*).

„ A peine commençoit il sa cinquante-quatriéme année, qu'il sentit les approches de la mort, insom-
„ nies, dégoût, langueur, à quoi les Medecins ne connoissoient rien. Pendant deux ou trois mois il
„ se vit, pour ainsi dire, mourir plusieurs fois par jour, c'etoient de continuelles défaillances: d'ailleurs
„ l'idée de Lully, mort l'année précédente sans beaucoup de preparation, l'avoit frappé: il en pro-
„ fita Chrétiennement, & marqua bien du regret d'avoir empoisonné l'Opera d'une Morale efféminée,
„ dont les Payens même n'eussent pas souffert chez eux une Ecole publique (*l*)". Il mourut le 26 Novembre 1688. Il laissa cinq filles, dont trois se firent Religieuses, des deux autres, l'une épousa Mr. le Brun, Auditeur des Comptes, & l'autre Mr. Gaillard, Conseiller de la Cour des Aides. Mr. d'Olivet donne en peu de mots une idée fort avantageuse du caractère de Mr. Quinault: *Homme*, dit-il, *de mœurs très-simples, n'ayant que des passions douces, régulier dans toute sa conduite, bon mari, bon pere de famille.*

(*b*) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. I. p. 4. Edit. de Hollande.

(*i*) *Poy. Art. Poëtiq. Chant.* I. Note sur le vers 222.

(*k*) Perrault *loc. cit.* p. 82.

(*l*) D'Olivet *Hist. de l'Acad. Franç.* p. m. 269.

ment avec la Musique. Toutes les Piéces Dramatiques de Quinault ont été imprimées plusieurs fois ensemble. Le Pere Niceron (15) parle d'une Edition d'Amsterdam de 1697 en cinq Volumes in-12, qui *est*, dit-il, *fort belle*, je ne sai s'il ne se trompe point. Voici le sujet de mon doute. En 1714 on vit paroître à Amsterdam, chez *Pierre de Coup, le Theatre de Mr. Quinault. Nouvelle Edition augmentée*, &c. 1715 en 2 voll. in-12. Les Auteurs du *Journal Literaire* (16) remarquérent que cette Edition n'étoit autre chose, qu'un Recueil de diverses Piéces de Quinault, imprimées en Hollande en différentes années depuis 1662 jusqu'en 1708; à quoi l'on avoit ajoûté une Préface assez maigre, accompagnée de deux nouveaux Titres. Ils observent ensuite, que le *Theatre de Mr. Quinault* a été imprimé à Paris & en Hollande. *La derniere Edition*, ajoûtent-ils, *que nous en connoissons, est celle d'Amsterdam, en* 1667, *en deux Volumes in-douze.* Quoi qu'il en soit, il en parut la même année 1715 une Edition à Paris en cinq Volumes in-12, sous le titre: *Le Theatre de Mr. Quinault, contenant ses Tragédies & Opera. Derniere Edition, augmentée de sa Vie, d'une Dissertation sur ses Ouvrages, & l'Origine de l'Opera.* Cette Edition, dit le P. Niceron, est fort vilaine & très fautive. La *Vie de Quinault* est de Boscheron, & elle n'est point différente de la *Dissertation sur ses Ouvrages*, & de l'*Origine de l'Opera*, comme on pourroit le croire sur le titre. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, Quinault a composé les paroles Françoises de la Tragédie de *Psyché*, qui furent mises en Musique par Lully. Le reste est de Molière & de Pierre Corneille. On trouve aussi quelques Vers de sa façon dans les Recueils de Poësie Imprimés de son tems, & on trouve dans ceux de l'Académie quelques-uns de ses Discours. Il a fait outre cela, *Lysis & Hesperie*, Pastorale Allégorique sur la négociation de la Paix & du Mariage de Louis XIV. en 1660, qui fut représentée au Louvre le 9 Décembre de la même année. Cette Piéce n'a point été imprimée. L'Auteur de sa Vie indique encore *la Description de la Maison de Sceaux* de Ms. Colbert, Poëme, dit-il, des plus agréables & des plus ingénieux; une petite Comédie, intitulée *les Madrigaux*, un Poëme imparfait sur *la destruction de l'Hérésie*, & un grand nombre d'autres petites Piéces en Prose & en Vers sur différens sujets.

(15) *Loc. cit.* p. 225.

(16) Tom. V. p. 164.

[*D*] *Le procédé du fameux Satirique François en vers. Quinault n'est pas tout-à-fait exempt de blâme.*] Mr. Despreaux étant reconcilié avec Mr. Quinault, il semble qu'il auroit dû le ménager un peu, & ne pas à chaque occasion lâcher des traits contre lui, comme il n'a pas laissé de le faire: quoiqu'on ne goûte pas ce que fait un *Ami*, on ne se fait pas un malin plaisir de l'exposer à la risée, & il y a certainement dans Boileau des traits contre Quinault, postérieurs à leur réconciliation. Perrault & Despreaux au reste ont porté de cet Auteur des jugemens bien opposés. Voici comment en parle le premier (17). „ Quand il fut mort, &
„ que divers Auteurs, quoique très-habiles, eurent fait
„ voir qu'ils ne pouvoient atteindre au même degré de perfection, il n'est pas croyable à quel point sa réputation
„ s'augmenta. On ne s'est pas contenté de dire, qu'il estoit
„ un Poëte excellent dans le Lyrique du Théatre, & que
„ personne ni des Anciens ni des Modernes ne l'avoit égalé
„ dans cette espéce de Poësie, on a esté jusqu'à dire, & à le
„ dire tout d'une voix, qu'il n'en viendroit peut-estre jamais
„ un autre qui l'égalast". Voyons ce qu'en dit Despreaux (18). „ Je ne veux point offenser la mémoire de Mr. Qui-
„ nault, qui malgré tous nos démêlés Poëtiques, est mort
„ mon Ami. Mais ses vers n'étoient pas d'une grande force,
„ ni d'une grande élevation; & c'étoit leur foiblesse même
„ qui les rendoit d'autant plus propres pour le Musicien,
„ auquel ils doivent leur principale gloire; puisqu'il n'y a
„ en effet de tous ses Ouvrages que les Opéra qui soient
„ recherchés. Encore est-il bon que les Notes de Musique les accompagnent. Car pour les autres Piéces de
„ Théatre, qu'il a faites en fort grand nombre, il y a long-
„ tems qu'on ne les joué plus, & on ne se souvient pas même qu'elles ayent été faites". Je ne sai si Quinault ne se ressent pas un peu de la mauvaise humeur de Despreaux contre Perrault. Mr. l'Abbé d'Olivet fait une petite remarque, pas laquelle nous finirons. „ Mais, pourroit-on dire à Mr. Despreaux, s'il est nécessaire que nos vers ayent
„ une certaine foiblesse, *qui les rende propres pour le Musicien*, ne blâmez donc pas Mr. Quinault, puisqu'en ne leur donnant, ni une grande élevation, ni une grande force,
„ il a fait, de votre aveu, ce qu'il devoit".

(17) *Hommes Illustres*, Tom. I. p. 177.

(18) III. Réfl. Crit. sur Longin. *Oeuvr.* T. III. p. 277. 278.

☞ QUINTIUS FLAMININUS (TITUS) célébre Romain, étoit de la famille Quintia, originaire d'Albe, qui fut transportée à Rome, & mise au rang des Familles Patriciennes, lorsque la Ville d'Albe fut détruite (*a*); Titus nâquit l'an de Rome 525 ou 526 [*A*]. Comme la République avoit en ce tems-là de grandes guerres à soutenir, les jeunes gens entroient dans le service dès-qu'ils étoient en état d'en soutenir les fatigues. Quintius fut aussi nourri & élevé dans le métier des armes, il servit

(*a*) *Tit. Liv.* Lib. I. c. 30.

[*A*] *Titus nâquit l'an de Rome* 525 *ou* 526.] Je fixe la naissance de Titus Quintius, par trois autres époques; celle de son Consulat, celle des entrevues qu'il eut avec Philippe Roi de Macédoine, avant la bataille de Cynoscéphales, & celle où il fit publier la liberté aux Grecs. Plutarque (1) nous dit, qu'il n'avoit pas encore trente ans, lorsqu'il fut élu Consul. Or cette dignité lui fut conférée l'an de Rome 555 ou 554, selon qu'on avance ou recule la fondation de cette Ville. Ms. Dacier (2) fixe sa naissance à l'an 526. „ Plu-
„ tarque nous dit qu'il fut nommé Consul..... la se-
„ conde ou selon d'autres la troisiéme année de l'Olympia-
„ de cent-quarante-cinquiéme l'an de Rome 555, 196 ans
„ avant l'Ere Chrétienne, & qu'il n'avoit pas encore trente
„ ans accomplis: Il falloit donc qu'il fût né l'an de Rome
„ 526, la premiére année de l'Olympiade cent-trente-hui-
„ tiéme". J'observerai que Mr. Dacier se trompe sur l'année avant l'Ere Chrétienne, la seconde & la troisiéme année de l'Olympiade CXLV répondent aux années 197 & 198 avant Jésus-Christ. Les Conférences que Quintius & ses Alliés eurent avec Philippe tombent sur l'année suivante, & Polybe (3) nous dit qu'il étoit encore alors fort jeune, n'ayant pas plus de trente ans. *Καὶ νεὸς ἔτι τότε ὁ κοσμήτωρ. πλείω γὰρ τριάκοντα ἐτῶν οὐ ἦγε.* Il fit publier la liberté aux Grecs l'an 196 avant Jésus-Christ, & Tite-Live nous apprend (4), qu'il avoit alors à peu près trente-trois ans: *Erat tricesimo forme & tertiosus annorum.*

(1) *Vies des Hom. Ill.* Tom. I. fol. 365. *verso.*

(2) Vies. T. III. p. 272. *note.* Edit. in-4.

(3) *Hist.* Lib. XVII. Num. 2.

(4) Lib. XXXIII. c. 32.

[*B*] *En*

Digitized by Google

ſervit en qualité de Tribun dans la guerre contre Annibal ſous le Conſul Marcellus. Ce Général ayant été mé dans une embuſcade que le Carthaginois lui dreſſa, Quintius fut fait Gouverneur de Tarente & de tout le Pays Tarentin (*b*). Il s'acquit dans ce Gouvernement tant de réputation non ſeulement pour la valeur, mais pour la probité & la juſtice, qu'on le choiſit pour Commiſſaire & pour Chef des Colonies, que les Romains envoyérent dans les deux Villes de Narnia & de Coſſe. Cette diſtinction lui enfla ſi fort le courage, que ſans égard pour l'uſage, qui obligeoit les jeunes gens à paſſer par d'autres charges, il aſpira tout d'un coup au Conſulat, quoiqu'il n'eût été que Queſteur, en quoi il donna une preuve plus réelle de ſon ambition, que celle que Plutarque lui reproche dans une autre occaſion [*B*]. Deux Tribuns s'oppoſérent d'abord à ſon élection [*C*], mais l'affaire ayant été remiſe à la déciſion du Peuple, celui-ci nomma pour Conſuls Sextus Ælius Pœtus, & Titus Quintius Flamininus, qui n'avoit pas encore trente ans (*c*). Les nouveaux Conſuls étant entrés en charge, l'an 554 ou 555 de Rome, 198 avant J. C. tirérent les Provinces au ſort, & la Macédoine échut à Quintius, ce qui fut un grand bonheur pour les Romains, au jugement de Plutarque [*D*]. Le Conſul fit ſes préparatifs avec beaucoup de ſoin & de diligence, afin d'éviter l'inconvénient où étoient tombés les Généraux qui avoient commandé avant lui. Ceux-ci n'etoient entrés dans la Macédoine que ſur l'arriére-ſaiſon: & avoient fait la guerre avec beaucoup de lenteur. Quintius au contraire hâta ſon départ de Rome; ayant obtenu du Sénat, que Lucius Quintius ſon frere commanderoit ſon Armée de Mer, il choiſit parmi les Soldats, qui avoient ſervi en Eſpagne & en Afrique ſous Scipion, trois-mille hommes, encore en état de ſervir, & très-diſpoſés à le ſuivre; il y joignit encore cinq-mille autres Soldats & huit-cens Chevaux (*d*); & il paſſa avec ce Corps de troupes en Epire, d'où il ſe rendit à grandes journées au camp des Romains, qu'il trouva campés devant l'Armée de Philippe, qui gardoit les défilés. Malgré les difficultés Quintius réſolut de forcer les paſſages [*E*]; aprés une Conférence que Philippe avoit demandée, qui ſe termina ſans

(*b*) Plutarq. *Vies des Hom. ill.* Tom. I. fol. 399. Edit. de 1627 in-8.

(*c*) Ibid. fol. 159. verſo.

(*d*) Plut. fol. 370 Tite Liv. Lib. XXXII. c. 8 & 9.

[*B*] *En quoi il donna une preuve plus réelle de ſon ambition que celle que Plutarque lui reproche dans une autre occaſion.*] Cet Hiſtorien parlant de ce que Quintius entreprit pour faire périr Annibal, s'exprime en ces termes, ſelon la Verſion d'Amiot (5). „ Mais pour retourner à Titus, ſon ambition & „ la convoitiſe d'honneur, qu'il avoit de nature, fut bien „ eſtimée tant qu'elle eut matiére idoine pour s'exercer ès „ guerres, dont nous avons par cy devant parlé: car encore depuis ſon Conſulat, il fut Tribun militaire de ſa propre volonté, ſans que perſonne l'en preſſaſt: mais quand „ ſon aage commença à déclines, & qu'il eut délité, comme „ eſtant hors de ſaiſon, de plus pourchaſſer ny exercer charge publique, alors deſcouvrit-on évidemment qu'il eſtoit „ ambitieux outre meſure, de ſe laiſſer maiſtriſer à ceſte „ paſſion de jeuneſſe au decours de ſa vieilleſſe, qui n'eſtoit „ plus apte ny propre aux actions". Mr. Daciet a eu raiſon d'être ſurpris de ce jugement de Plutarque (6); on diroit à l'entendre que Quintius avoit du moins quatre-vingt ans, & néanmoins, quand il alla en ambaſſade vers Pruſias, & qu'il ſollicita ſi vivement la mort d'Annibal, il n'avoit pas quarante-quatre ans, car étant né la premiére année de la cent-trente-huitiéme Olympiade, & la mort d'Annibal étant arrivée la premiére année de la cent-quarante-neuviéme, il n'y a que quarante-quatre ans entre deux. Ainſi Quintius étoit bien encore en âge d'avoir part aux affaires; & ſi ſon ambition mérite d'être blâmée, c'eſt plutôt lorſqu'il aſpira au Conſulat, étant encore ſi jeune, & ſans avoir paſſé, ſelon la coutume, par les autres charges, qui préparoient en quelque façon les voyes au Conſulat. Il eſt vrai que ſon mérite & ſes ſervices juſtifiérent & ſa hardieſſe, & l'honneur qu'on lui fit: on verra pourtant dans la Remarque ſuivante, que ceux qui s'oppoſérent à ſon élection ne manquoient pas de raiſons plauſibles.

(6) Hamm. Ill. *ubi ſupra fol.* 180.

(5) *Vie de*, dans la Note.

(10) Hiſtor. de la Ligue Grecq. Tom. III. p. 377. 378.

[*C*] *Deux Tribuns s'oppoſérent d'abord à ſon élection.*] Ils s'appelloient Fulvius & Manlius Curius: ils repréſentérent à ſon Plutarque (7) „ que c'eſtoit choſe deſraiſonnable, que „ ce jeune homme anticipaſt ainſi preſque par force l'office „ de ſuprême dignité, contre les us & couſtumes de Rome, „ avant que d'avoir eſté, par maniére de dire, reçeu & paſſé par les premiers myſtéres de la choſe publique". Tite-Live rapporte (8), qu'ils reprochérent aux Nobles, que depuis quelque tems ils mépriſoient l'Edilité & la Préture; & qu'avant que de donner au Peuple aucune preuve de leur habileté & de leur mérite par l'exercice des Magiſtratures inférieures, ils aſpiroient de plein vol au conſulat: *Jam adjiciebant præterunque faſtidiri: nec per honorum gradus decurrentium fuiſſe dantes nobiles homines tendere ad Conſulatum, ſed tranſcendendo media, ſummos imis continuare.* La conteſtation fut portée du Champ de Mars dans le Sénat, & quand chacun eut expoſé ſes raiſons, les Sénateurs déciderent, que le Peuple étoit le maître d'élever aux charges ceux des Citoyens qu'il lui plairoit, pourvu qu'ils euſſent les qualités requiſes par les Loix. *Res ex compoſiti cenſumine in Senatum venit. Patres, cenſuerunt, qui honorem, quem ſibi capere per leges liceret, peteret; in eo populo cranali quem velit, poteſtatem fieri aquum eſſe.* Les Tribuns acquieſcérent à la déciſion du Sénat, & le Peuple fut favorable à Quintius. Il eſt bon de remarquer, qu'il n'y avoit pas encore de Loi, qui impoſât la néceſſité de paſſer par certaines Charges, avant que d'aſpirer au Conſulat; & celles qui fixérent l'âge compétent pour poſſéder les Charges Curules, ſont auſſi poſtérieures à ce tems ci.

(7) *Ubi ſupra fol.* 369. verſo.

(8) Lib. XXXII. c. 7.

[*D*] *Ce qui fut un grand bonheur pour les Romains, au jugement de Plutarque.*] En réuniſſant ce que cet Hiſtorien dit au commencement de la Vie de Quintius Flaminius, avec ce qu'il ajoûte à l'occaſion dont il s'agit ici, on peut ſe faire une idée aſſez juſte du caractére de ce fameux Romain. Voici l'idée qu'il en donne d'abord (9). „ Quant à ſes mœurs & „ à ſon naturel, on dit qu'il eſtoit prompt & ſoudain, tant „ ſe courroucer, comme à faire plaiſir, diverſement toutesfois: car s'il chaſtioit quelqu'un à qui il fuſt courroucé, „ il le faiſoit légérement, & ſe tenoit point ſon courroux: „ & au contraire ſes bienfaits eſtoient grands, & ſi demeuroit touſiours bien affectionné envers ceux à qui il avoit une fois fait plaiſir, ne plus ne moins que ſi eux-mêmes „ luy en euſſent fait; eſtant touſiours preſt à faire de bien en mieux pour ceux qui luy eſtoient redevables, afin de les entretenir & garder touſiours en ſa dévotion, comme la plus belle acquiſition qu'il euſt ſçeu faire. Et pource qu'il eſtoit convoiteux de gloire & d'honneur ſur toutes choſes, quand il ſe préſentoit quelque bel & grand exploit à faire, il le vouloit luy meſme faire, ſans qu'autre y miſt la main: & ſe trouvoit plus volontiers avec ceux qui avoient beſoin de ſon aide, qu'avec ceux qui lui pouvoient aider & bien faire: pour autant qu'il eſtimoit „ les uns matiére d'exercer ſa vertu, & les autres ſes compétiteurs & concurrens au prochas d'honneur & de gloire". Parlant enſuite du commandement de la guerre de Macédoine, qui échut à Quintius, il fait une réflexion (10), qui nous fournit de nouveaux traits du caractére de Quintius: *En quoy il me ſemble que la fortune favoriſa grandement aux affaires des Romains, faiſant tomber la conduite de ceſte guerre entre les mains d'un tel perſonnage, pource qu'il avoit à faire à des hommes, contre leſquels un Gouverneur & Capitaine n'euſt pas eſté bon, qui euſt voulu avoir toutes choſes par force & par violence d'armes, & qui eſtoient plaiſtiſ gouvernables par ſages remonſtrances & diſcours de raiſon: car pour ſouſtenir le choc d'une bataille contre les Romains, Philippus avoit bien aſſez de puiſſance de ſon Royaume de Macédoine ſeulement: mais pour entretenir une guerre qui euſt pris trait de longue durée, & pour luy fournir argent, vitres, vetraille, & bref toute autre choſe neceſſe à l'entretenement de ſon Armée, les forces de la Grece luy eſtoient neceſſaires. Ainſi ſi elles n'euſſent eſté ſegregement departies & déjointes d'avec luy, la guerre contre luy n'eſtoit pas pour ſe dévider par une ſeule bataille, & la Grece, qui juſques à ce tems n'avoit pas creu en grande conference avec les Romains, ains commençoit lors premier d'avoir communication d'affaires à bon eſcient avec eux, ſi leur Capitaine n'euſt eſté homme de ſa nature doux & traitable, qui euſt plus uſé de la raiſon que de la force, & qui euſt ſçeu dire de bonne grace ſes raiſons, & eſconter benignement celles que luy ſaiſoient valoir ceux qui avoient à faire à luy, & outre tout cela qui euſt tenu roide pour le droit & pour la juſtice: il n'eſt pas vray-ſemblable que la Grece ſe fuſt ſoudu ſitoſt ſouſtraire de la domination de ceux qu'elle avoit deſia tous accouſtumés, pour ſe ſoubmettre à celle de nouveaux eſtrangers.* Polybe (11) loue auſſi ſa prudence, ſa capacité, ſon adreſſe dans le gouvernement des affaires, & dans les négociations ſecrettes: *Πανυ γαρ ἀγχινους ὁ ἀνηρ τα περι Ρωμαιους, και δ' ὑποψιαν ἀει γινομενος. ὁταν γαρ εἰσηκῃς ἐχειν τινα πραξιν ὁ μεν τας καιρικας ὑποβαλλε, διὸ και τας καθ' ἑαυτον ἐπιτυχιας, ἀις ἐ ὑπεβαλλετο μη παραλυειν: Nam ſi quis alius Romanorum, hic profecto vir ſolleri cum primis fuit. Adeo enim dextre ſciteque & prudenter non ſolum in publicis negotiis ſe gerebat, verum etiam in privatis congreſſibus, ut nihil poſſit magis.* Philippe Roi de Macédoine, pere de Perſée, en qui la Royauté finit, étoit un Prince qui avoit de grandes qualités; habile Politique & grand Général, il avoit eu depuis longtems beaucoup de part aux affaires de la Grece; & comme il avoit été toujours Allié de la Ligue Achéenne contre les Ætoliens, il s'étoit rendu puiſſant. Ces derniers ayant obtenu du ſecours des Romains, ceux-ci commencérent à ſe mêler des affaires de la Grece. L'an 204 avant Jéſus-Chriſt on fit une paix générale, qui ne dura pas longtems. Philippe ayant attaqué les Rhodiens, les Athéniens, & Attale Roi de Pergame, Alliés des Romains, ceux-ci lui déclarérent la guerre, qui, juſques à ce que Quintius Flamininus eut le commandement, ſe fit ſans de grands ſuccès de part ni d'autre. Voilà en peu de mots ce qui juſtifie la réflexion de Plutarque touchant l'avantage qu'il y eut pour les Romains, que la conduite de la guerre de Macédoine échût à Quintius.

(11) Lib. XVII. Num. 2. *ſubfinem.*

(9) Vies des Hommes Ill. *ubi ſupra fol.* 359.

(4) Lib. XXXIII. c. 19.

[*E*] *Malgré les difficultés Quintius réſolut de forcer les paſſages.*] Pour avoir une idée de la hardieſſe, & en même tems de

sans fruit [F], les Romains pentérent de pénétrer dans les défilés; il y eut diverſes eſcarmouches, où il y eut des gens de bleſſés & de tués de part & d'autre, mais les Macédoniens demeurérent maîtres des paſſages (e). Les choſes étoient dans cette ſituation, lorſqu'un Berger découvrit à Quinctius un ſentier pour arriver à l'ennemi; il profita de l'occaſion, défit Philippe, & l'obligea de prendre la fuite [G]. La différente maniére dont ce Prince & Quinctius en agirent aprés cette victoire, fut très-avantageuſe au dernier [H]. La Flotte Romaine cependant, ſoûtenue de celles d'Attale & des Rhodiens, prit deux des principales Villes de l'Eubée, Erétrie & Caryſte, où il y avoit des garniſons Macédoniennes; aprés quoi les Flottes s'avancérent vers Cenchrée, port de Corinthe (f). Le Conſul étant paſſé dans la Phocide, emporta pluſieurs places, qui ne lui firent pas grande réſiſtance, & dont quelques-unes ſe fournirent volontairement. Elatie l'arrêta, & il fut obligé de l'aſſiéger dans les formes (g). Pendant qu'il étoit occupé à ce ſiége, il forma le deſſein de détacher les Achéens du parti de Philippe, en leur offrant de leur rendre Corinthe, dont les trois Flottes étoient prêtes à entreprendre le ſiége: il leur en fit faire la propoſition par des Ambaſſadeurs, qu'il engagea, Lucius ſon frere, Attale, les Rhodiens, & les Athé-

(e) Plut. fol. 370 verſo Liv. loc. cit. c. 10.

(f) Liv. ubi ſupra, c. 23 & 25.

(g) Idem c. 25.

de la ſageſſe du deſſein de Quinctius, remarquons avec Plutarque (12) que l'unique paſſage pour arriver aux ennemis étoit entre de hautes montagnes & le fleuve Aoüs (13), qui coule au pied de ces montagnes. Ce chemin taillé dans le roc, étoit ſi étroit & ſi eſcarpé, qu'une Armée ne pouvoit qu'y paſſer très-difficilement quand il ne ſeroit pas défendu, & pour peu qu'on le défendît il paroiſſoit impraticable. Quinctius (14) aſſembla le conſeil de guerre, pour délibérer s'il marcheroit aux ennemis par le chemin le plus droit & le plus court, pour les aller forcer dans leur camp; ou ſi, abandonnant un deſſein auſſi pénible que dangereux, il ſeroit un long circuit, mais ſans danger, pour entrer dans la Macédoine par la Daſſarétie. Les avis ſe trouvérent partagés. Quinctius auroit pris volontiers le dernier parti. Mais outre que ce détour traînoit les affaires en longueur, & inſpiroit au Roi le tems de lui échapper en s'enfonçant dans les déſerts & les forêts, comme il avoit déjà fait, il craignoit de s'éloigner de la mer, d'où il tiroit ſes vivres. Ainſi il réſolut de forcer les paſſages, quoi qu'il lui en pût couter, ayant déjà perdu inutilement quarante jours. *Conſilium labat, utrum vellit itinere per caſtra hoſtium viam facere conantem; an ut tentato quidem re tanti laboris ac periculi, per Daſſaretas potius, Lycumque tuto circuitu Macedoniam intraret, victiſſetque ea ſententia, ni timuiſſet ut eum a mari longus receſſiſſet, miſſo e manibus hoſte, ſi (quod antea fecerat) ſolitudinibus ſylveſque ſe tutari rex voluiſſet, ſine ullo effectu æſtas extraheretur; utcumque eſſet igitur, ille ipſe tam inuſato loco aggreſſi hoſtem placuit. Sed magis fieri id placebat, quam quo malis id fieret, ſatis expediebat; dieſque XL. ſine ullo curatu ſedentes in conſpectu hoſtium conſumſerant.*

(12) Loc. cit. fol. 370 verſo.

(13) Plutarque nomme l'*Aoüs*, mais il paroît par Tite-Live, qu'il s'agit de l'*Aoüs*.

(14) Liv. ubi ſupra, c. 9. Conſer. Plutarque. loc. cit.

[F] *Une Conférence, que Philippe avoit demandée, ... ſe termina ſans fruit.*] C'eſt Tite-Live (15) qui nous en a conſervé le détail. Philippe ſe ſervit de l'entremiſe des Epirotes pour tenter cette voye de trouver des moyens de conciliation & de paix. On convint que le Conſul & le Roi conféreroient ſur les bords du fleuve Aoüs, à l'endroit où il ſe reſerre le plus. Je ne ſai ſur quelle autorité Mr. Rollin (16) avance, que ces Conférences durérent trois jours, Tite-Live n'en dit rien, & ce qu'il rapporte de cette entrevue ne demandoit pas trois jours. Quoi qu'il en ſoit le Conſul demanda, que le Roi retirât les Garniſons qu'il avoit dans la Grece; qu'il rendît à ceux dont les terres & les Villes avoient été dévaſtées, les effets qui ſe trouveroient encore en nature; & qu'on les dédommageât du reſte, en faiſant une eſtimation équitable de ce qui ſeroit perdu. Philippe répondit, que les choſes n'étoient pas ſur le même pied par rapport à toutes les Villes, qu'à l'égard de celles dont il s'étoit rendu maître, il étoit diſpoſé à les remettre en liberté; mais qu'il n'abandonneroit point celles que ſes Ancêtres lui avoient tranſmiſes en héritage, étant un-bien qu'il poſſédoit par un droit légitime: qu'à l'égard de celles qui ſe plaindroient d'avoir ſouffert par la guerre, il étoit prêt à prendre pour arbitres les peuples qu'ils choiſiroient, pannî ceux qui avoient été neutres. Aprés quelque diſcuſſion là-deſſus, on examina quels étoient les peuples à qui on devoit rendre la liberté, & le Conſul nomma les Theſſaliens les premiers. Ce qui indigna à un tel point Philippe, que tranſporté de colére, il s'écria: *Quelles loix plus dures m'impoſeriez vous donc, Quinctius, ſi vous m'aviez vaincu?* & ſur le champ il rompit les Conférences. *Summa poſtulatorum Conſulis erat, præſidia ex civitatibus rex deduceret: iis quorum agros urbeſque populatus eſſet, redderet res quæ comparerent: cæterorum æquo arbitrio æſtimatio fieret. Philippus aliam aliarum civitatum condicionem eſſe reſpondit: quas ipſe cepiſſet, eas liberaturum: quæ ſibi traditæ a majoribus eſſent, earum barreditatis ac juſta poſſeſſione, non exceſſurum. Si quas quererentur belli clades ex civitate, cum quibus bellatum foret, arbitris quo vellet populorum, cum quibus pax utrique fuiſſet, ſe uſurum. Conſul nihil ad id quidem arbitrio ea judice opus eſſe dicere. Cui enim non apparere, ab eo qui prior arma intuliſſet, injuriam ortam? nec Philippum ab ullis bella lacceſſitum, priorem vim omnibus feciſſe. Inde cum agerentur, quæ civitates liberandæ eſſent, Theſſalos primos omnium nominavit Conſul. Ad id vero adeo acconſus indignatione eſt rex, ut exclamaret, Quid victo gravius imperares T. Quinti? atque ita ſe ex colloquio proripuit.* La raiſon de la colére de Philippe étoit, que la Theſſalie étoit ſoumiſe aux Macédoniens depuis Philippe, pere d'Alexandre le Grand. A juger impartialement, il faut avoüer que le Roi de Macédoine n'avoit pas tout-à-fait tort, & que ſi les Romains n'avoient pas eu deſſein de l'affoiblir & de ſe concilier l'affection des Grecs, ils ne lui auroient pas fait une pareille propoſition. Il ſemble que Philippe ſe mettoit aſſez à la raiſon, en offrant de rendre ſes conquêtes, & de terminer les autres différends par des arbitres, & qu'il n'y avoit pas d'équité à exiger de lui de renoncer à ſes droits ſur des Provinces qu'il avoit trouvé annexées à ſon Royaome à ſon avénement à la Couronne. Mais telle étoit la Politique des Romains, ils tâchoient d'affoiblir les Princes trop puiſſans à leur gré, afin de ſe rendre peu à peu les maîtres.

(15) Liv. ubi ſupra, c. 30.

(16) Hiſt. Romaine. T. VI. p. 452. Edit. de Hollande.

[G] *Un Berger découvrit à Quinctius un ſentier pour arriver à l'ennemi, il profita de l'occaſion, défit Philippe, & l'obligea de prendre la fuite.*] Tite-Live (17) & Plutarque (18) racontent ce fait avec quelques légéres différences, mais ils ſont d'accord pour l'eſſentiel. Voici en ſubſtance leur récit. Un Berger, envoyé par Charopus, un des principaux des Epirotes, qui favoriſoit ſecrettement les Romains, vint trouver Quinctius. Il lui dit, qu'il farfoit paître ſon troupeau dans le défilé, où le Roi étoit campé avec ſes troupes: qu'il connoiſſoit tous les détours & les ſentiers écartés de ces montagnes; que ſi le Conſul vouloit envoyer avec lui quelque détachement de ſoldats, ils les conduiroit par des chemins ſûrs & faciles au-deſſus de la tête des ennemis. Quoique Quinctius ne fût pas entiérement ſans défiance, & que ſa joie fût mêlée de quelque crainte, cependant frappé du nom & de l'autorité de Charopus, il réſolut de tenter l'entrepriſe. Il fit partir un Tribun avec quatre mille hommes de pied & trois-cens chevaux. Le jour ils demeuroient eſchés dans des fonds couverts de bois; & dés-que la nuit étoit venue, ils ſe remettoient en marche à la clarté de la Lune, laquelle étoit alors heureuſement dans ſon plein. Le Berger, à qui on avoit promis de grandes récompenſes, mais dont on s'étoit aſſuré en l'enchaînant, marquoit la route qu'il falloit tenir. On étoit convenu que lorſque les troupes du détachement ſeroient arrivées au-deſſus de la tête des ennemis, on le feroit connoître au Conſul par le moyen d'une fumée élevée en l'air; mais qu'elles ne pouſſeroient aucun cri, qu'il n'eût fait connoître par un ſignal, qu'il donneroit de ſon côté, que le combat *contre Philippe étoit commencé*. Pour ôter tout ſoupçon aux ennemis, il continua de les harceler vivement, comme s'il eût prétendu les forcer dans leurs poſtes: *Ut averteret rem a ſuſpicione, diebus inſequenti lacceſſere haſtem, diſpoſitis ab omni parte copiis, ſuccedentibuſque integris in locum defeſſorum, non deſtitit*, dit Tite-Live. Au troiſiéme jour Quinctius ayant apperçu ſur le haut des montagnes une fumée, il donna au détachement le ſignal dont il étoit convenu, & marcha droit contre la hauteur, toujours expoſé aux traits des Macédoniens, & combattant à coups de main contre ceux qui défendoient les paſſages. Les Romains jettoient de grands cris, pour ſe faire entendre de leurs compagnons, qui étoient ſur la hauteur. Ceux-ci répondent du haut de la montagne à ces cris par un grand bruit, & tombent en même tems ſur les Macédoniens, qui ſe voyant attaqués en tête & en queuë perdent courage, & prennent tous la fuite. Philippe ne perdit pourtant que deux mille hommes, parce que la Cavalerie des Romains fut arrêtée par la difficulté des lieux, & l'Infanterie par la peſanteur de ſes armes. Le Roi de Macédoine s'enfuit d'abord avec précipitation, mais aprés avoir fait plus d'une lieuë & demie, jugeant, comme il étoit vrai, que la difficulté des chemins avoit arrêté les ennemis, il s'arrêta ſur toutes les montagnes voiſines, pour raſſembler ceux des ſiens que la fuite avoit diſperſés. Les vainqueurs trouvant le Camp des Macédoniens abandonné, le pillérent, & rentrérent dans le leur, où ils prirent du repos pendant la nuit.

(17) Lib. XXXII. c. 11. & 12.

(18) Loc. cit. fol 370 verſo & 371.

[H] *La différente maniére dont ce Prince & Quinctius en agirent, aprés cette victoire, fut très avantageuſe au dernier.*] Philippe aprés avoir balancé s'il tourneroit du côté de la Macédoine ou de la Theſſalie, prit la route de la derniére, & parcourant rapidement les Villes de cette Province, il entraînoit avec lui ceux des habitans, qui étoient en état de ſe ſuivre, mettoit le feu aux maiſons, & aprés avoir permis aux maîtres d'emporter les effets qu'ils pouvoient, il livroit tout le reſte à ſes ſoldats, faiſant éprouver à ſes Alliés des traitemens, qu'ils auroient à peine appréhendez de la part de leurs ennemis. Ce n'étoit pourtant qu'à regret qu'il en agiſſoit ainſi, mais il vouloit empêcher les Romains de tirer quelque avantage d'un Pays, qu'il ſe voyoit contraint de leur abandonner. *Olivas arbores raptim peragravit: homines qui ſequi poſſent, ſedibus exibat, oppida incendebat, rerum ſuarum, quas poſſent, ferendarum ſecum dominis jus fiebat, cætera militi præda erat, nec quod ab hoſte crudelius pati poſſent, reliqui quicquam fuit, quam quæ ab ſociis patiebantur. Hæc etiam Philippo facienti acerba erant, ſed à terra nec futura hoſtium corpora ſalem eripere ſociorum volebat* (19). Quinctius en uſa tout différemment. Il paſſa par l'Epire ſans ravager le Pays, quoiqu'il n'ignorât point que les principaux, à la réſerve de Charopus,

(19) Liv. loc. cit. c. 12.

théniens à leur envoyer (*b*). L'affaire réuſſit au gré de ſes déſirs [*I*]. En attendant que les Achéens puſſent envoyer des Ambaſſadeurs à Rome pour conclure l'Alliance, ils firent partir trois Députés pour ſe rendre auprès de Quintius, qui aſſiégeoit actuellement Corinthe, après s'être emparé de Cenchrée: & en même tems l'Armée des Achéens alla joindre la ſienne pour preſſer le ſiége. Mais Philocléa, qui y commandoit de la part de Philippe, ſe défendit ſi vigoureuſement, qu'il fallut lever le ſiége, par le conſeil d'Attale (*i*). Titus Quintius fut plus heureux au ſiége d'Elatie, dont il ſe rendit maître, après que cette Ville eut fait une longue & courageuſe reſiſtance (*k*). Ce ſuccès fut compenſé par la perte d'Argos, que quelques-uns des principaux, attachés à Philippe, livrérent à Philocles; ainſi, malgré

(*b*) Idem, 2. 32.

(*i*) Ibid. c. 33.

(*k*) Ibid. c. 44.

ropus, avoient été contraires aux Romains. Mais comme ils obéiſſoient de bonne grace, il eut plus d'égard à leur diſpoſition préſente qu'à leur conduite paſſée, ce qui lui gagna le cœur des Epirotes non ſeulement, mais prévint les Grecs en ſa faveur; car il ne fut pas plutôt arrivé ſur les frontiéres de la Theſſalie, que la plupart des Villes s'empreſſérent à ſe ſoumettre à lui. „ Ceux qui n'avoient jamais vu „ Titus, *dit Plutarque* (20), & qui venoient à parler la pre„ miére fois avec luy, eſtoient contraints d'en dire preſque „ autant (21): car ils avoient ouy dire aux Macédoniens, „ qu'il venoit un Capitaine de Barbares, qui à force d'ar„ mes ruinoit tout par où il paſſoit, & mettoit tout en ſer„ vitude: & au contraire ils venoient à trouver un perſon„ nage, qui premiérement eſtoit jeune d'aage, doux & hu„ main de viſage, parlant bon Grec, & amateur de vray „ gloire, dont ils s'en retournoient merveilleuſement aiſes, „ & alluient empliſſant les Villes & Citez de la Grece de „ bonne affection envers luy, diſans qu'elles avoient trouvé „ en luy un Capitaine qui les remettroit en leur liberté an„ cienne".

(20) Ubi *ſupra* fol. 371 verſo.

(21) Que Pyrrhus, qui voyoit marcher l'Armée Romaine en bel ordre, dit, *que cette marche de Barbares n'a rien de barbariſe*.

[*I*] *L'affaire réuſſit au gré de ſes déſirs.*] Les Achéens donnérent audience aux Ambaſſadeurs dans une Aſſemblée de la Nation, qui ſe tint à Sicyone. Voici ce que Tite-Live nous apprend (22), de ce qui s'y paſſa. Les Achéens étoient aſſez embarraſſés ſur le parti qu'ils devoient prendre. Nabis, Tyran de Lacédémone, étoit un fâcheux voiſin, qui les incommodoit extrémement. Ils redoutoient auſſi les armes Romaines. Ils avoient de tout tems, & tout récemment encore de grandes obligations aux Macédoniens: mais Philippe leur étoit ſuſpect à tous, à cauſe de ſa perfidie & de ſa cruauté, & ils appréhendoient que la douceur qu'il affectoit actuellement, ne dégénérât en tyrannie, lorſqu'il ſeroit une fois au deſſus de ſes affaires. Telle étoit la diſpoſition des Achéens, qui ne ſavoient pas bien eux-mêmes à quoi ſe déterminer. L. Calpurnius, qui venoit de la part des Romains, eut audience le premier. On écouta enſuite les Envoyés d'Attale & ceux des Rhodiens, ceux de Philippe parlérent à leur tour, & on réſerva la derniére place aux Athéniens, afin qu'ils fuſſent en état de réfuter ce qu'auroient avancé ceux de Philippe. Ils parlérent avec plus de force & de liberté que les autres contre ce Prince, parce que perſonne n'en avoit plus été mal-traité qu'eux, *il fera atrociſſime in regem, quia nulli nec plura, nec tam acerba paſſi erant, inteſti ſunt.* Ces divers diſcours prirent tout le tems de l'Aſſemblée, & la délibération fut remiſe au lendemain. Quand tout le monde fut aſſemblé, le Héraut, ſelon la coutume des Grecs, exhorta, au nom des Magiſtrats, ceux qui voudroient parler, à le faire. Perſonne ne ſe leva: il régnoit un profond ſilence, & on s'entre-régardoit. Alors Ariſtène, Préteur ou premier Magiſtrat des Achéens, pour ne pas renvoyer l'Aſſemblée ſans qu'on eût délibéré, prit la parole: „ Qu'eſt donc devenue, *leur dit-il*, cette vivacité, & cette „ chaleur avec laquelle vous diſputiez, entre vous, dans les „ repas & dans vos entretiens particuliers, au ſujet des Ro„ mains & de Philippe, preſque juſqu'à en venir aux mains? „ Pourquoi donc maintenant dans une Aſſemblée, indiquée „ uniquement pour ce ſujet, après que vous avez entendu „ les harangues & les raiſons de part & d'autre, lorſque „ les Magiſtrats attendent vos avis, que le Héraut vous in„ vite à parler, demeurez-vous muets? Le ſoin du bien pu„ blic, votre inclination pour l'un ou l'autre parti, ne peu„ vent-ils arracher un mot à perſonne? Quelqu'un eſt-il „ aſſez ſtupide pour ignorer, que c'eſt à préſent le tems de „ propoſer ce qui lui paroît le plus avantageux, ou ce qu'il „ ſouhaite, & qu'il ne ſera plus tems, lorſque la réſolution „ aura une fois été priſe & arrêtée, & qu'il faudra s'en te„ nir à la concluſion, quoiqu'elle puiſſe déplaire"? *Ubi, inquit, illa certamina animorum Achæi ſunt, quibus in comitiis & circulis, cum de Philippo & Romanis mentio incidit, vix manibus temperatis? nunc in Concilio ad rem unam indicta, cum legatorum utrinque verba audieritis, cum referant Magiſtratus, cum præco ad ſuadendum vocet, obmutuiſtis, ſi non cura communis ſalutis, ne ſtudia quidem, quæ in hanc aut illam partem animos veſtros inclinarunt, vocem cuiquam poſſunt exprimere? cum præſertim nemo tam hebes ſit, qui ignorare poſſit dicendi ac ſuadendi quod quiſque aut velit, aut optimum putet, nunc occaſionem eſſe, priuſquam quicquam decernamus, ubi ſemel decretum erit, omnibus id, etiam quibus ante diſpliciuerit, pro bono atque utili fudere defendendum.* Une exhortation ſi vive, non ſeulement ne put engager aucun des aſſiſtans à dire ſon avis, mais n'excita pas même le moindre bruit, le moindre murmure, dans une Aſſemblée ſi nombreuſe, & compoſée des Députés de tant de Peuples. Alors Ariſtène reprenant la parole, ſe déclara nettement pour les Romains. Voici en abrégé le diſcours que Tite-Live lui fait tenir. „ Ce „ n'eſt ni le Conſeil ni la Langue qui vous manquent, Chefs „ des Achéens, mais perſonne ne veut courir de riſque, en „ s'ouvrant librement; je garderois peut-être auſſi le ſilen„ ce, ſi j'étois un ſimple particulier; mais en qualité de „ Préteur, je vois, ou qu'il ne falloit pas donner audience „ aux Ambaſſadeurs, ou qu'on ne doit pas les renvoyer ſans „ réponſe: mais comment puis-je leur en rendre une par „ votre déciſion, tandis qu'aucun de ceux qui ont été ap„ pellés à cette Aſſemblée, ne veut ou n'oſe parler? La ma„ niére dont les Députés des deux partis oppoſés nous par„ lent, ſuffit ſeule pour nous dicter l'avis que nous devons „ ſuivre. Les Romains, les Rhodiens, & Attale, nous „ preſſent de nous joindre à eux pour faire la guerre à Phi„ lippe, & appuyent leur demande de fortes raiſons, tirées „ de la juſtice de leur cauſe & de notre propre intérêt. „ Philippe demande que nous nous ſouvenions de notre „ alliance avec lui, & que nous ne violions pas la loi du „ ſerment, que nous démentirons attachés à lui, du moins „ que nous gardions une exacte neutralité. D'où penſez„ vous que vient une manière d'agir ſi différente, & que „ l'Allié demande moins, que ceux qui ne le ſont point en„ core? Ce n'eſt point certainement modeſtie du côté de „ Philippe, ni hardieſſe téméraire de la part des Romains. „ C'eſt la connoiſſance de leurs forces ou de leur foibleſſe, „ qui les fait parler diverſement. Nous ne voyons rien ici „ de la part de Philippe que ſon Ambaſſadeur, ce qui n'eſt „ pas fort propre à nous raſſurer. Au-lieu que la Flotte „ des Romains mouille près de Cenchrée, & le Conſul avec „ ſes Legions n'eſt pas fort loin. Quel ſecours pouvons„ nous attendre de Philippe? Ne voyons-nous pas comment „ il défend ſes Alliés? Pourquoi a-t-il laiſſé prendre Eré„ trie & Caryſte? Pourquoi a-t-il abandonné tant de Vil„ les en Theſſalie, auſſi bien que la Phocide & la Locride „ entiéres? Pourquoi actuellement ſouffre-t-il qu'on aſſiége „ Elatie? Eſt-ce par force, ou par crainte, ou volontaire„ ment, qu'il a abandonné les défilés de l'Epire, & qu'il a „ livré à l'ennemi ces barriéres impénétrables, pour aller ſe „ cacher dans le fond de ſon Royaume? Si c'eſt volontai„ rement qu'il a livré tant d'Alliés à la merci des ennemis, „ doit-il les empêcher de pourvoir eux-mêmes à leur pro„ pre ſureté? Si c'eſt par crainte, il doit nous pardonner „ la même foibleſſe. S'il y a été forcé, croyez-vous Cléo„ médon (*c'eſt le nom de l'Ambaſſadeur de Philippe*) que les „ forces de la République Achéenne puiſſent ſoutenir les „ armes Romaines, auxquelles les Macédoniens ont été obli„ gés de céder? Quintius ayant trouvé Philippe dans un „ poſte inacceſſible, l'en a arraché, lui a pris ſon camp, l'a „ pourſuivi en Theſſalie, & lui a enlevé preſque ſous ſes „ yeux les plus fortes places de ſes Alliés. Si nous ſommes „ attaqués, le Roi ſera-t-il en état de nous ſoutenir con„ tre de ſi formidables ennemis? ou ſerons-nous en état de „ nous défendre nous-mêmes? Le tempérament que l'on „ nous propoſe de demeurer neutres, eſt un moyen ſûr de „ nous rendre la proye du vainqueur, qui ne manquera pas „ de tomber ſur nous, comme ſur de ruſés politiques, qui „ attendoient l'événement pour ſe déclarer. Croyez-moi, il „ n'y a point de milieu. Il faut que nous ayons les Romains „ pour amis ou pour ennemis. Ils viennent eux-mêmes avec „ une Flotte nombreuſe nous offrir leur amitié & leur ſe„ cours. Nous refuſer à un tel avantage, & ne pas ſaiſir „ avidement une occaſion ſi favorable, qui ne reviendra „ plus, c'eſt le dernier des aveuglemens, c'eſt vouloir ſe „ perdre de gayeté de cœur & ſans reſſource". Ce diſcours fut ſuivi d'un grand bruit & d'un grand murmure dans toute l'aſſemblée, les uns y applaudiſſant, les autres s'y oppoſant avec force. Le même partage ſe trouva entre les Magiſtrats, qu'on appelloit *Demiurges*. De dix qu'ils étoient, cinq déclarérent qu'ils mettroient l'affaire en délibération; cinq proteſtérent, alléguant, qu'il étoit défendu par un Loi, de rien propoſer, & à l'Aſſemblée générale de rien ſtatuer, qui fût contraire à l'alliance faite avec Philippe. Ce jour ſe paſſa encore tout entier en diſputes. Il n'en reſtoit plus qu'un, car la Loi ordonnoit de finir l'Aſſemblée, quand le troiſiéme jour ſeroit expiré. Il ſe paſſa comme le précédent, les Peres ne s'accordant pas même avec leurs enfans. Memnon de Pellène, un des Démiurges, étoit du nombre de ceux qui s'oppoſoient à la délibération. Riuſiale, ſon pere, le ſollicita inutilement, & le conjura de laiſſer aux Achéens la liberté de pourvoir à leur ſureté, & de ne pas les expoſer par ſon opiniâtreté à une perte certaine: voyant que ſes priéres étoient inutiles, il jura qu'il le tueroit de ſa main, & ne le regarderoit que comme un ennemi, & non comme un fils. Memnon ne put réſiſter à de ſi terribles menaces, & ſe laiſſa vaincre enfin à l'autorité paternelle. La pluralité étant pour mettre l'affaire en délibération, les Achéens abandonnérent les intérêts de Philippe; mais avant que le Decret en fût paſſé, les Dyméens, les Mégalopolitains, & quelques Argiens, qui avoient tous des obligations particuliéres au Roi de Macédoine, ſe retirérent de l'Aſſemblée, ſans que perſonne leur en fût mauvais gré. Les Députés des autres Villes conclurent un Traité d'alliance avec Attale & les Rhodiens, & on réſolut d'envoyer des Ambaſſadeurs à Rome, pour en conclure un avec le Sénat.

(17) Lib. XXXII. c. 31. & 32.

(18) *Loc. cit.* fol. 370 verſo & 371.

(19) Liv. *loc. cit.* c. 33.

gré l'Alliance que les Achéens venoient de faire avec les Romains, le Roi de Macédoine se trouvoit maître de deux de leurs plus fortes Places, Argos & Corinthe (*l*). L'année du Consulat de T. Quintius étant expirée, on lui prorogea le commandement en Macédoine (*m*). Avant que d'en être instruit, cet habile Politique avoit pris des mesures convenables à la situation où il se trouvoit. Après la prise d'Elatie, il mit ſes troupes en quartiers d'hyver dans la Phocide & dans la Locride, & Philippe lui ayant envoyé un Héraut pour lui demander une Conférence, le Conſul la lui accorda, mais elle ſe termina ſans rien conclure [*K*], ſinon une tréve de deux mois, pour envoyer de part & d'autre des Ambaſſadeurs à Rome. Ceux des Alliés eurent audience les premiers, & déclamérent vivement contre Philippe; ils s'attachérent ſurtout à convaincre le Sénat, que ſi le Roi de Macédoine demeuroit maître de Démétriade en Theſſalie, de Chalcis dans l'Eubée, & de Corinthe dans l'Achaïe, Villes qu'il appelloit *lui-même*, en termes non moins véritables qu'injurieux, *les entraves de la Grèce*, jamais la Grèce ne pouvoit eſpérer de liberté: ils ajoûtérent les plus fortes ſupplications, pour engager les Romains à mettre la derniére main à une entrepriſe ſi glorieuſement commencée. Les Ambaſſadeurs du Roi, étant enſuite entrés, entamérent un long diſcours, mais on les arrêta tout court, en leur demandant, s'ils céderoient ces trois Villes? Ils répondirent, qu'ils n'avoient point d'inſtruction ſur cet Article: ſur quoi le Sénat réſolut de continuer la guerre contre Philippe, on prorogea le commandement à Quintius, qu'on rendit l'arbitre des affaires de la Gréce, le laiſſant maître de faire la paix ou la guerre. Ce Général, qui aimoit mieux terminer la guerre par une Victoire, que par un Traité de paix, ne voulut plus accorder d'entrevue à Philippe, à qui il fit dire, qu'il n'écouteroit plus aucune propoſition de ſa part, s'il ne convenoit d'abandonner toute la Gréce (*n*). Ce Prince ſe prépara donc à ſoutenir la guerre, & comme il ne pouvoit pas aiſément conſerver les Villes de l'Achaïe à cauſe de leur grand éloignement, il traita avec Nabis Tyran de Lacédémone, à qui il remit la Ville d'Argos [*L*].

(*l*) Ibid. c. 25.

(*m*) Ibid. c. 25.

(*n*) Polyb. Lib. XVII. Num. 11. 12. Livius L. XXXII. c. 37.

Ce-

[*K*] *Le Conſul l'a lui accorda, mais elle ſe termina ſans rien conclure.*] Polybe nous a conſervé l'Hiſtoire de cette Conférence (23), & Tite-Live l'a copiée (24). Elle ſe tint ſur le bord de la mer près de Nicée, Ville ſituée dans le Golphe Maliaque. Philippe s'y rendit de Démétriade par mer, accompagné d'Apollodore & de Démoſthéne ſes Sécretaires, de Brachyllés de Béotie, & de Cycliade, qui avoit été autrefois Préteur des Achéens. Quintius étoit ſur le rivage, ayant avec lui Amynandre Roi des Athamanes, Dionyſiodore Ambaſſadeur d'Attale & les Députés des Alliés, Ariſténe ou Ariſténéte & Xénophon de la part des Achéens, Démoſthéne de l'Amiral des Rhodiens, & Phénéas Préteur des Etoliens avec quelques-uns des principaux d'entre eux. Quand le Vaiſſeau du Roi fut approché de terre, le Général Romain l'invita à deſcendre, mais Philippe refuſa de quitter ſon Vaiſſeau, Quintius lui ayant demandé *qui il craignoit? Je ne crains perſonne*, reprit le Roi, *que les Dieux; mais il y a avec vous bien des gens, & ſurtout des Etoliens, à qui je ne me fie point.* Le Romain lui dit, que le péril étoit égal de part & d'autre: mais le Roi repliqua, que Quintius le trompoit, & qu'au défaut de Phénéas, les Etoliens trouveroient toujours des Préteurs, mais que ſi Philippe périſſoit, les Macédoniens n'auroient pas de Roi. Alors Quintius lui demanda, quelles propoſitions il avoit à faire? mais Philippe repliqua qu'il s'attendoit à apprendre de lui à quelles conditions, il pouvoit obtenir la paix. Le Général Romain, reprenant la parole, lui dit, que rien n'étoit plus ſimple & plus clair: qu'il vouloit que Philippe abandonnât entiérement la Gréce, qu'il rendît à chacun les priſonniers & les transfuges qu'il avoit en ſon pouvoir, qu'il reſtituât aux Romains les places de l'Illyrie dont il s'étoit emparé, depuis la paix d'Epire, & à Ptolomée celles qu'il avoit priſes après la mort de Ptolomée Philopator. Quintius ſe tournant enſuite vers les Députés des Alliés, leur ordonna d'expliquer à leur tour les prétentions de ceux qui les avoient envoyés. Chacun expliqua les ſiennes, les Etoliens entre autres demandérent fiérement, comme les Romains, que Philippe ſortît de toute la Gréce, & qu'il leur rendît les Villes, qui avoient été autrefois de leur domaine. Alexandre l'un de leur Députés fit outre cela un diſcours, pour convaincre Philippe d'injuſtice & de mauvaiſe-foi. Ce Prince, ayant fait approcher ſon Vaiſſeau, répondit à ce qu'il nommoit la déclamation théatrale d'Alexandre, après avoir juſtifié ſa conduite, leur reprocha à ſon tour, que malgré les inſtances de celles de autres Grecs, ils n'avoient jamais voulu annuller la Loi, qui les autoriſoit à *faire du butin ſur le butin, ἐχειν λάφυρον ἀπὸ λαφύρων*. Quintius ayant demandé, ce que c'étoit que cette Loi? Philippe la lui expliqua, en diſant, qu'il étoit établi chez les Etoliens, de faire des courſes non ſeulement ſur ceux avec qui ils étoient en guerre, & de piller & de ravager leur Pays; mais auſſi, quand de leurs Alliés étoient en guerre enſemble, de prendre part chez les uns & chez les autres, & ainſi de piller des deux côtés, pourvu que l'autorité publique n'y intervînt point. Ce Prince ſe moqua de leur orgueil, en ce qu'ils prétendoient lui impoſer la même Loi, que les Romains; il leur demanda juſqu'où ils étendoient la Gréce? & leur reprocha que la plupart d'entre eux ne pouvoient pas paſſer pour Grecs. Philippe étoit naturellement railleur, & il lui échappoit ſouvent quelque trait, au milieu des affaires même les plus ſérieuſes. C'eſt ce qui lui arriva dans cette occaſion: car Phénéas, Préteur des Etoliens, l'ayant interrompu, lui dit: *Il faut, ou vaincre les armes à la main, ou céder au plus fort. La choſe eſt claire, même pour un aveugle*, repliqua Philippe, en faiſant alluſion à la mauvaiſe vuë de Phénéas; il lui échappa dans cette Conférence diverſes autres railleries, qui firent rire Quintius. Comme le ſoir approchoit, il fallut finir; Philippe demanda les propoſitions, qu'on faiſoit, par écrit, afin d'y penſer mûrement: on les lui remit, & l'on convint de ſe retrouver le lendemain au même endroit. Le Roi y arriva fort tard, & vers le ſoir, alléguant pour raiſon de ſon retardement; „ Qu'il avoit paſſé la plus grande partie du jour à délibérer „ ſur la dureté des conditions qu'on lui impoſoit, ſans ſa„ voir à quoi ſe déterminer". Mais on conjecture aſſez vraiſemblablement, que par-là il avoit voulu ôter aux Etoliens & aux Achéens le tems de lui répondre, & il les confirma dans cette idée, en demandant que, pour ne point perdre de tems en vaines diſputes, la Conférence ſe paſſât entre le Général Romain & lui; & comme il inſiſta fortement là-deſſus, on y conſentit. Quintius fit retirer ceux qui l'accompagnoient, n'ayant gardé avec lui qu'un Tribun, nommé Appius Claudius; & le Roi deſcendit à terre, ſuivi d'Apollodore & de Démoſthéne. Leur converſation fut longue, & l'on ignore tout ce qui ſe paſſa entre eux: ſeulement ſoit-on, qu'après que le Roi fut remonté ſur ſon Vaiſſeau, Quintius communiqua aux Alliés les propoſitions que ce Prince lui avoit faites; mais d'eux ne les agréa: & Philippe voyant avec quel feu on parloit, demanda qu'on remît la déciſion au lendemain, promettant de ſe rendre à leurs raiſons, s'il ne pouvoit pas leur faire goûter les ſiennes. Quand on ſe fut raſſemblé, Philippe dit en peu de mots, qu'il prioit inſtamment Quintius & les Alliés de ne pas s'oppoſer à la paix; que ſi l'on ne pouvoit s'accorder ſur les points conteſtés, il demandoit du tems pour envoyer des Ambaſſadeurs à Rome, s'engageant à accepter telles conditions que le Sénat voudroit lui impoſer, ſi les ſiennes n'étoient pas jugées ſuffiſantes. Les Alliés s'oppoſérent d'abord à la choſe, mais Quintius qui n'y voyoit aucun inconvénient, les y fit conſentir.

(23) Hiſt. L. XVII. p. 1034-1048. Edit. Jac. Gronovii.

(24) Lib. XXXII. c. 10-18.

[*L*] *Il traita avec Nabis, Tyran de Lacédémone, à qui il remit la Ville d'Argos.*] Comme nous aurons occaſion de parler encore de ce Tyran, il ſera bon de le faire connoître au Lecteur, Polybe nous en a donné le caractére (25). Nabis étoit ſuccédé à Machanidas, qui avoit perdu la vie à la bataille de Mantinée, où Philopœmen avoit défait les Lacédémoniens. Pendant les premiéres années de ſon régne Nabis ne ſongea point à rien entreprendre au-dehors. Il ne s'occupoit qu'à jetter des fondemens ſolides d'une longue & dure tyrannie. Pour cela il s'attacha à perdre tout ce qui étoit reſté dans Sparte. Il en chaſſa les plus diſtingués en richeſſes & en naiſſance, & il abandonna leurs biens & leurs femmes aux principaux de ſon parti. Il avoit pris à ſa ſolde des étrangers, tous aſſaſſins, & capables de toutes ſortes de violences pour enlever le bien d'autrui. Cette eſpéce de gens, que leurs crimes avoient fait chaſſer de leur patrie, s'aſſembloient de tous côtés auteur de Nabis, qui vivoit au milieu d'eux comme leur Protecteur & leur Roi, s'en ſervant comme de Satellites & de Gardes, pour s'affermir dans la Tyrannie, & pour rendre ſa puiſſance inébranlable. Il ne ſe contenta pas de bannir les citoyens, il fit enſorte que même hors de leur patrie il ne trouvaſſent aucun aſyle, aucune retraite aſſurée. Les uns étoient maſſacrés dans les chemins par ſes émiſſaires, & il ne rappelloit les autres d'exil, que pour les faire mourir: il envoyoit dans les Villes où il y en avoit, des Crétois, qui trouvoient moyen d'y aſſaſſiner ceux qui ſe croyoient en ſureté. Outre cela il inventa une machine diabolique, qui repréſentoit une femme revêtue d'habits magnifiques, & qui reſſembloit tout-à-fait à la fienne. Toutes les fois qu'il faiſoit venir quelqu'un pour en tirer de l'argent, d'abord il lui parloit avec beaucoup de douceur & d'honnêteté du péril, dont le Pays & Sparte en particulier étoient menacés par les Achéens, du nombre des Etrangers qu'il étoit obligé d'entretenir pour la ſureté de l'Etat, des dépenſes qu'il faiſoit pour le Culte des Dieux, & pour le bien commun. Si on le laiſſoit toucher par ces diſcours, il n'alloit pas plus loin: c'étoit ce qu'il s'étoit propoſé. Mais quand quelqu'un refuſoit de ſe rendre, & ſe défendoit de donner, il diſoit. „ Peut-être n'ai-je pas le talent de vous perſua„ der, mais j'eſpére qu'*Apiga* vous perſuadera". *Apiga* étoit le nom de ſa femme. A peine avoit-il achevé ces mots, que l'machine paroiſſoit. Nabis, la prenant par la main, la levoit de ſa chaiſe, & la conduiſoit à ſon homme. Elle avoit les mains, les bras, & le ſein hériſſés de pointes de fer aigues,

(25) Hiſt. Lib. XVII. p. 918-940.

Celui-ci n'en fut pas plutôt en poſſeſſion, qu'il trahit Philippe, & propoſa à Quintius & à Attale de faire un Traité avec eux, ce qu'ils acceptérent; le Traité ſe conclut, mais ne fait pas honneur aux Romains. Quand le Printems fut venu, Quintius & Attale ſongérent à s'aſſurer de l'alliance des Béotiens, & ils y réuſſirent en partie de gré, en partie par force [*M*]. Le Roi de Pergame eut à Thebes une attaque de paralyſie, dont il mourut peu de tems après (*o*). Quintius étant allé rejoindre ſon Armée, il s'avança en Theſſalie, où il apprit que Philippe étoit auſſi arrivé, mais comme il ne ſavoit pas encore où les ennemis étoient campés, il ordonna à ſes troupes de préparer des paliſſades, afin de pouvoir fortifier un camp partout où il en ſeroit beſoin (*p*). Les deux Armées, à peu près d'égale force, s'approchérent, & après quelques petites rencontres, elles s'arrêtérent près de Scotuſe, pas fort loin de Lariſſe; & ce fut-là que ſe donna la bataille de Cynoſcéphales, dans laquelle Philippe fut vaincu [*N*]. Les

(*o*) Plutarq. fol. 372.

(*p*) Polyb. p. 1049.

gues, cachées ſous les habits. La prétendue Apéga embraſſoit ce pauvre malheureux, le ſerroit entre ſes bras, l'approchoit de ſa poitrine lui appuyant les mains ſur le dos, & lui faiſoit jetter les hauts cris. La machine étoit ſuſceptible de tous ces mouvemens, par le moyen des reſſorts ſecrets dont elle étoit compoſée. Le Tyran fit périr de cette manière quantité de ceux, dont il n'avoit pu extorquer autrement ce qu'il demandoit. Deux choſes ſont ſinguliéres dans cette Hiſtoire. La machine même, dont la ſtructure ſuppoſe en celui qui l'a faite, une grande connoiſſance de la Méchanique, pour la faire agir, & lui faire exécuter tous les mouvemens qu'elle faiſoit. La patience des Lacédémoniens n'eſt pas moins ſurprenante: des gens auſſi paſſionnés pour la liberté, ſembloient devoir être capables de tout ſacrifier pour s'affranchir d'une auſſi cruelle tyrannie: tout ſembloit les y inviter, & cependant Nabis jouït aſſez longtems du ſouverain pouvoir. Nous verrons dans la ſuite, qu'il ne demeura pas impuni, & qu'il porta enfin la peine de ſes Injuſtices & de ſes perfidies. Ce fut à cet homme que Philippe livra la Ville d'Argos, à condition qu'il l'a lui rendroit, ſi le ſuccès de la guerre lui étoit favorable, mais qu'elle lui demeureroit, ſi les choſes tournoient autrement.

[*M*] *Ils y réuſſirent en partie de gré, en partie par force.*] Plutarque nous inſtruit de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion (26). „ Comme (Quintius) paſſait à travers le Pays de la „ Béoce, ſans aucune démonſtration de guerre, les princi- „ paux de la Ville de Thébes ſortirent au devant de luy, „ combien qu'ils tinſſent le party du Roy de Macédoine, à „ cauſe d'un particulier, nommé Brachullelis (27): Toutefois ils voulurent bien honorer & careſſer Titus, comme „ ceux qui eſtoient contens de demeurer en amitié avec l'un „ & avec l'autre. Titus les embraſſa, & parla à eux gracieuſement, pourſuivant touſiours ſon chemin tout bellement, en leur demandant une choſe, & leur en contant „ une autre, & faiſant expreſſément durer leurs propos, „ afin que cependant ſes ſoldats eſtans travaillez du chemin „ reprinſſent un peu d'alcine: & ainſi en marchant touſiours „ peu à peu, il entra dedans la Ville quand & eux, dequoy „ ces Seigneurs Thébains ne furent guére contens, mais „ pourtant ils ne luy oſérent pas reſuſer, ains du meſmement, „ qu'il n'avoit point lors grand nombre de gens de guerre „ autour de luy. Quand il fut dedans Thébes il demanda „ audience, en laquelle il fiſt au peuple tout auſſi ſuigneuſement que s'il n'euſt pas tenu la Ville en ſa puiſſance, „ qu'il vouluſt pluſtoſt eſlire le party des Romains, que celuy de Philippus. A quoy faire le Roy Attalus, qui d'avanture ſe trouva en celte aſſemblée, le ſeconda, enhortant „ les Thébains en grande inſtance à faire ce que Titus leur „ ſuadoit: mais il s'efforça un peu plus que ſon aage ne portoit, pour le deſir qu'il avoit, comme je croy, de monſtrer ſon éloquence à Titus, & s'eſchauffa & eſmeut tellement, que ſoudain il luy prit au milieu de ſon parler un „ évanouiſſement, & une deſcente de reume, qui luy oſta „ tout ſentiment, deſorte qu'il tomba tout paſmé, & peu de „ jours après fut reporté ſur ſes navires en Aſie, là où il „ n'arreſta guéres à mourir. Mais cependant les Bœotiens „ ſe rangérent du coſté des Romains". La ſuite fit voir que l'inclination les portoit du côté de Philippe: Ils élurent peu de tems après pour Général Brachyllas (Tite-Live le nomme Barcillas) parce qu'il avoit commandé ſous Philippe, & négligérent Zeuſippe & Piſiſtrate, qui favoriſoient les Romains. Ceux ci voyant la hardieſſe de leurs compatriotes, pendant que les Romains étoient dans leur voiſinage, craignirent qu'ils ne ſiſſent pis encore dans la ſuite, quand ceux-ci ſeroient éloignés: Ils firent donc aſſaſſiner Brachyllas. Cet aſſaſſinat inſpira à tous les Bœotiens une horrible haine pour les Romains: mais n'ayant point de chefs pour faire la guerre dans les formes, ils ſe mirent à faire le métier de brigands, ce qui penſa leur couter cher. Quintius envoya un corps d'armée d'un côté, & marcha avec un ſecond corps d'une autre côté, ravageant tout: ce qui obligea les Bœotiens à demander la paix, qu'ils obtinrent par l'interceſſion des Achéens, en livrant les coupables, & en payant une amende de trente talens (28).

(26) Vie de T. Quinctius Flamininus. *ubi ſupra*, fol. 372.

(27) Il faut lire *Brachyllas*, c'eſt ainſi que Polybe le nomme.

(25) *Hiſt. Lib.* XIII. p. 918 749.

(28) Liv. L. XXXIII. c. 12-14.

[*N*] *Ce fut-là que ſe donna la bataille de Cynoſcephales, dans laquelle Philippe fut vaincu.*] La nuit qui précéda la bataille, il tomba une groſſe pluye, accompagnée de tonnerres, deſorte que le lendemain matin le tems étoit ſi couvert & ſi ſombre, qu'à peine voyoit on à deux pas de l'endroit où l'on étoit. Philippe détacha un Corps de troupes, avec ordre de s'emparer des hauteurs appellées Cynoſcéphales, qui étoient entre ſon camp, & celui des Romains. Quintius détacha auſſi dix Eſcadrons de Cavalerie (*Dion d'Halic.*, dit Polybe) & environ mille ſoldats armés à la légére pour aller reconnoître l'ennemi, en leur recommandant fort de prendre garde aux embuſcades, à cauſe de l'obſcurité du tems. Ce détachement rencontra celui des Macédoniens, qui s'étoit emparé des hauteurs. D'abord cette rencontre ſurprit, enſuite on ſe tâta les uns les autres. Des deux côtés on envoya avertir les Généraux de ce qui ſe paſſoit. Les Romains, qui commençoient à avoir du deſavantage, dépêchérent à leur camp pour demander du ſecours. Quintius fit avancer auſſitôt Archédame & Eupolême, tous deux Etoliens, & les fit accompagner de deux Tribuns à la tête de deux-mille hommes de pié, & de cinq-cens chevaux. Ce ſecours fit changer de face au combat. Les Macédoniens ne manquoient pas de valeur, mais preſſés à leur tour, & accablés ſous le poids de leurs armes, qui n'étoient propres que pour combattre de pié ferme, ils ſe ſauvérent ſur les hauteurs, & delà envoyérent demander du ſecours au Roi (29). Philippe, qui ne penſoit point à en venir ce jour-là à une action générale, avoit détaché une partie de ſon Armée pour un fourage: inſtruit du danger où ſe trouvoit le Corps qui occupoit les hauteurs, & voyant que l'obſcurité commençoit à ſe diſſiper. Il fit partir Héraclide de Gyrtone, qui commandoit la Cavalerie Theſſalienne, Léon ſous les ordres duquel étoit celle de Macédoine, & Athénagore, qui avoit ſous lui tous les étrangers & mercénaires, à l'exception des Thraces. Quand les Macédoniens eurent été joints par ce renfort, ils reprirent courage, retournérent à la charge, & à leur tour chaſſérent les Romains des hauteurs. La victoire même eût été complette, ſans la réſiſtance qu'ils rencontrérent dans la Cavalerie Etolienne, qui combattit avec un courage & une hardieſſe étonnante. Polybe remarque (30), que cette Cavalerie étoit en qu'il y avoit de meilleur chez les Grecs, dans les rencontres & les combats particuliers. Elle ſoutint le choc & l'impétuoſité des Macédoniens de façon qu'elle empêcha que les Romains ne fuſſent mis en déroute. Ils abandonnérent les hauteurs, mais quand ils furent un peu éloignés de l'ennemi, ils firent volte-face. Quintius s'apperceva-t que non ſeulement les troupes du détachement avoient penſé prendre la fuite, mais que toute ſon Armée paroiſſoit conſternée, fit avancer toutes ſes troupes vers les hauteurs & les mit en ordre de bataille. Tandis que cela ſe paſſoit il venoit à Philippe courier ſur courier, qui crioient, que les Romains épouvantés prenoient la fuite, & que le moment étoit venu de les défaire entiérement. Ni le tems ni le terrain ne plaiſoient à Philippe. Les Collines ſur leſquelles on combattoit étoient rudes, rompues en différens endroits, & fort élevées. Cependant les cris redoublés des meſſagers, le déterminérent à ſortir de ſes retranchemens. Chacun des Généraux, dans ce moment déciſif, anima ſes troupes par les motifs les plus intéreſſans. Polybe (31) rapporte ſeulement celle de Quintius. Plutarque (32) met les harangues, avant la rencontre dont nous avons parlé: mais il y a bien plus d'apparence, que s'ils ont encouragé leurs troupes, ça été immédiatement avant la bataille. Juſtin (33) rapporte, que Philippe repréſenta à ſes troupes „ les Perſes, les Bactriens, les Indiens, toute l'Aſie, „ & tout l'Orient, domptés par leurs armes victorieuſes, „ ajoûtant, qu'il falloit maintenant combattre avec d'autant „ plus de courage, qu'il s'agiſſoit ici, non de la Souveraineté, mais de la Liberté, bien plus précieuſe que l'Empire du Monde". *Hortari ſuos cœpit, reverendo, Perſas, Bactros, Indoſque & omnem Aſiam Orientis ſua a Macedonibus perdomitam; tantoque fortius hoc bellum, quam illa ſuſtinendum, quanto ſit libertas imperio carior.* Quintius de ſon côté, rappelloit à ſes ſoldats leurs propres victoires encore récentes. „ D'un „ côté la Sicile & Carthage, de l'autre l'Italie & l'Eſpagne „ aſſujetties aux Romains, & de plus Annibal, comparable „ certainement à Alexandre le Grand, chaſſé d'Italie, & „ l'Afrique, la troiſiéme partie du monde fournie à leurs armes. Il ajoûtoit, que les Macédoniens qu'ils avoient en „ tête n'étoient pas ceux d'autrefois; qu'ils n'avoient pas „ à faire à Alexandre le Grand, ni à ſon Armée, qui avoit „ triomphé de tout l'Orient: mais à Philippe, qui n'étoit „ qu'un enfant, qui avoit de la peine à défendre ſes frontiéres contre ſes voiſins; & à ces mêmes Macédoniens, „ qui avoient, il n'y avoit pas ſi longtems, été vaincus par les „ Dardaniens. Qu'ils vantaſſent la gloire de leurs Ancêtres, „ mais que lui Quintius vantoit celle des ſoldats à qui il parloit, puiſque c'étoient les mêmes qui avoient triomphé „ d'Annibal, de Carthage & de preſque tout l'Occident". *Sed & Flamininus Romanus Conſul, relatione rerum recentiſſime geſtarum, ſuos ſtimulabat in præſens, oſtendendo hinc Carthaginem cum Sicilia, inde Italiam & Hiſpaniam Romana virtute perdomitas: nec Annibalem quidem Alexandro Magno poſtponendum, quo Italia pulſo, Africam ipſam tertiam partem mundi ſuperaverit. Sed nec Macedonas veteri fama, ſed præſentibus victoriæ æſtimandos; quos non cum Alexandro Magno quem invictum audierant, nec cum exercitu ejus, qui totum Orientem devicerat, bellum gerere; ſed cum Philippo puero immature ætatis, qui regni terminos adverſus finitimos agre defendat; & cum*

Les Etoliens, qui avoient certainement contribué à la victoire, furent assez vains pour s'en attribuer tout l'honneur, ce qui refroidit Quintius à leur égard; & d'ailleurs ce Général étoit indigné de leur avarice, & de leur avidité pour le butin (*q*). Quelques jours après la bataille, Philippe envoya des Ambassadeurs à Quintius, qui après un long entretien avec eux, accorda une tréve de quinze jours, durant laquelle il convint de s'aboucher avec Philippe, pour voir ce qu'il y auroit à faire. Comme le Proconsul traita les Ambassadeurs fort honnêtement, les Etoliens en prirent occasion de le soupçonner de s'être laissé gagner par le Roi, jugeant des autres par eux-mêmes; car, dit Polybe (*r*), la sordide coutume de tout faire pour des présens s'étoit déjà introduite parmi les Grecs, & les Etoliens naturellement fort avides, & ignorant le caractére & les maniéres des Romains, s'imaginérent que Quintius n'en agissoit envers Philippe avec tant de douceur, que parce qu'il s'étoit laissé corrompre. Ce Général convoqua une Assemblée des Alliés pour déliberer sur les conditions auxquelles on feroit la paix avec le Roi de Macédoine, avec lequel il conclut un Traité provisionnel [*O*]. Ce qui engagea Quintius à préf-

(*q*) Ibid. p. 1096.

(*r*) *Excerpt. Legat.* Num. VI.

lis Macedonibus, qui non ita pridem prædæ Dardanis fuerunt. Illos majorum decora, se fortium militum commemorare. Non enim alio exercitu Annibalem & Pœnos, & totum ferme Occidentem, fessa his ipsis, quæ in acie habeat militibus, subactos. Animés, dit Justin, par de tels discours, ces soldats, qui se disoient, les uns vainqueurs de l'Orient, les autres vainqueurs de l'Occident, tout fiers, ceux-là de l'ancienne gloire de leurs ancêtres, ceux-ci de leurs propres trophées & des victoires nouvellement remportées, se préparérent de part & d'autre au combat. Polybe (34) nous donne le détail même de la bataille. Quintius, ayant commandé à son aile droite de ne pas branler de son poste, plaça devant cette aile les éléphans, & d'un pas fier & assuré mena lui-même l'aile gauche à la charge. Dèsque ceux des Romains qui avoient été obligés de quitter les hauteurs, se sentirent soutenus, ils fondirent de nouveau vivement sur l'ennemi. Philippe voyant que la plus grande partie de son Armée étoit rangée en ordre, s'avança en diligence vers les hauteurs avec les soldats armés de rondaches, & l'aile droite de sa Phalange, & donna ordre à Nicanor, un de ses Généraux, de le suivre incessamment avec le reste de ses troupes. Quand il fut arrivé sur la hauteur, & qu'il vit que les siens avoient poussé les Romains, & qu'on en étoit aux mains près de leur camp, cet objet la transporta d'une joie extraordinaire. Mais un moment après voyant les siens en fuite, par le changement qu'avoit occasionné l'arrivée de Quintius, il sentit qu'il falloit les soutenir, & risquer le combat, quoique toute sa Phalange n'eût pas encore gagné les hauteurs. Ayant ramassé ceux qui fuyoient, il les mit tous à son aile droite, & ordonna à ceux qui portoient des rondaches, & aux soldats de sa Phalange de doubler leurs rangs en dedans, & par-là de se donner plus de profondeur, & en même tems il leur commanda de se ferrer de façon que les hommes & les armes se touchassent, & de marcher contre l'ennemi piques baissées. Quintius avoit aussi en même tems reçu dans ses intervalles ceux qui avoient d'abord chargé les Macédoniens. On engagea le combat avec de grands cris de part & d'autre. L'aile droite de Philippe avoit visiblement tout l'avantage. Le poste élevé d'où elle combattoit, en tombant impétueusement sur les Romains, le poids de son ordonnance, & la nature de ses armes, très-propres à un combat tel que celui-là, tout cela lui donnoit une grande supériorité, & les Romains furent obligés de plier. L'aile gauche de Philippe, qui ne faisoit que d'arriver, n'eut pas le même bonheur. Elle ne put pas se former en Phalange, ses rangs étant rompus par les hauteurs & les inégalités du terrain. Quintius voyant que son aile gauche ne pouvoit soutenir le choc de la Phalange, qu'il y avoit déjà bien perdu du monde, & que le reste se retiroit, passa brusquement à son aile droite, poussa d'abord ses éléphans contre les Macédoniens, puis fondit lui-même sur eux avec des troupes fraîches: cette aile, qui manquoit de Chef, & qui ne put se mettre en ordre, fut d'abord compée par les éléphans, & tourna le dos. Dans cette occasion un Tribun, qui n'avoit pas avec lui plus de vingt Cohortes, fit un mouvement qui contribua beaucoup à la victoire. Voyant que Philippe, fort éloigné du reste de l'Armée, poussoit vivement l'aile gauche des Romains, il quitte l'aile droite, qui étoit déjà pleinement victorieuse, & sans prendre conseil que de lui-même & des circonstances présentes, il marche vers la Phalange de l'aile droite des ennemis, arrive sur leurs derriéres, & les charge de toutes ses forces. Or tel est l'état de la Phalange, par la longueur excessive de ses piques, & par ses rangs serrés, qu'on ne peut ni se tourner en arriére, ni combattre d'homme à homme. Le Tribun enfonce donc toujours, en tuant à mesure qu'il avançoit, & les Macédoniens ne pouvant se défendre, jettent bas leurs armes, & prennent la fuite. Le désordre fut d'autant plus grand, que ceux des Romains qui avoient plié, s'étant ralliés, étoient venus en même tems attaquer les Macédoniens en front. Philippe, jugeant d'abord du reste de la bataille par l'avantage qu'il remportoit, de son côté, avoit compté sur une victoire complette. Lorsqu'il vit ses soldats jetter leurs armes, & les Romains fondre sur eux par derriére, il s'éloigna un peu du champ de bataille avec un Corps de troupes, & delà il considéra en quel état étoient toutes choses. Quand il vit que les Romains, qui poursuivoient son aile gauche, touchoient presque aux hauteurs, il rassembla ce qu'il put de Thraces & de Macédoniens, & chercha son salut dans la fuite. Polybe & Plutarque disent, que les Romains ne perdirent que sept-cens hommes dans cette Journée, & que les Macédoniens y en perdirent treize-mille, dont huit-mille restérent sur le champ de bataille, & cinq-mille furent fait prisonniers. Malgré l'autorité de ces graves Historiens, j'ai de la peine à me persuader que les Romains ayent perdu si peu du monde, en faisant réflexion sur le combat qui précéda l'engagement général, & où les Romains eurent du désavantage, & sur la déroute de leur aile gauche, à l'occasion de laquelle Polybe lui-même dit qu'il y eut beaucoup de monde tué: il semble que les Historiens veulent toujours donner aux Romains de plus grands avantages que ceux qu'ils ont eu. En général il paroît que la victoire balança entre eux & Philippe, & que si celui-ci avoit pris quelques précautions, la journée de Cynoscéphales auroit pu être une époque glorieuse pour lui. Mais c'est aux gens du métier à décider sur ce sujet.

(34) *Ubi supra*, p. 1097.

[*O*] *Ce General convoqua une Assemblée des Alliés, pour déliberer sur les conditions auxquelles on feroit la paix avec le Roi de Macédoine, avec lequel il conclut un Traité provisionnel.*] C'est Polybe encore, qui nous instruit de ce qui se passa dans cette occasion (35). Quand on fut assemblé, Quintius s'étant levé, pria chacun de marquer à quelles conditions il croyoit que la paix pouvoit se faire. Amynandre, Roi des Athamanes, qui prit le premier, s'expliqua en peu de mots, & demanda modestement qu'on eût égard à lui dans le Traité, afin qu'après que les Romains auroient quitté la Grece, il ne devînt pas la victime de la vengeance de Philippe, les Athamanes étant voisins de la Macédoine, & hors d'état de lui faire tête. Alexandre Etolien prit alors la parole: „ Il „ commença par donner des éloges à Quintius, d'avoir convoqué une Assemblée des Alliés pour délibérer sur ce qu'il „ y avoit à faire, & pour dire chacun son sentiment. Qu'au „ reste le Proconsul se trompoit entiérement, s'il pensoit „ qu'en faisant un Traité avec Philippe, il procureroit ou „ une paix solide aux Romains, ou une liberté durable aux „ Grecs. Que s'il vouloit s'en tenir aux intentions du Peuple Romain, & accomplir les promesses qu'il avoit faites „ lui-même aux Grecs, l'unique moyen de finir la guerre „ avec les **Macédoniens, c'étoit de détrôner Philippe.** Que „ la chose étoit alors très aisée, pourvu que l'on profitat „ de l'occasion qu'on avoit entre les mains". Quintius adressant la parole à Alexandre, lui dit. „ Vous ne connoissez „ ni le caractére des Romains, ni mes vues, ni les intérêts „ des Grecs. Ce n'est pas l'usage des Romains, quand ils „ ont fait la guerre à une Puissance, & qu'ils l'ont vaincue, „ de la détruire entiérement: Annibal & les Carthaginois „ en sont une bonne preuve. Pour moi, mon dessein n'a „ jamais été de faire à Philippe une guerre irréconciliable. „ J'ai toujours été disposé à lui accorder la paix, dès qu'il se „ soumettroit aux conditions qui lui seroient imposées. Vous „ même, Etoliens, dans les assemblées qui se sont tenues „ à ce sujet, vous n'avez jamais parlé d'ôter à Philippe son „ Royaume. Seroit-ce la victoire qui nous inspireroit un „ tel dessein? Quel indigne sentiment! Quand un ennemi „ nous attaque les armes à la main, il convient de le repousser avec fierté & hauteur. Mais quant il est terrassé „ le devoir du vainqueur est de faire paroître de la modération, de la douceur, & de l'humanité. Quand aux Grecs, „ j'avoue qu'il est de conséquence pour eux, que le Royaume de Macédoine soit moins puissant qu'autrefois: mais „ il leur importe également qu'il ne soit pas tout-à-fait détruit. C'est pour eux une barriére contre les Thraces, „ les Illyriens, & les Gaulois *, sans laquelle, comme il est „ déjà souvent arrivé, tous ces Barbares ne manqueroient „ pas de fondre sur la Grèce". Quintius conclut en disant, que son avis, & celui des autres, étoit, si Philippe promettoit d'observer fidélement ce qui lui avoit été prescrit auparavant par les Alliés, de lui accorder la paix, après qu'on auroit consulté le Sénat, & que les Etoliens pouvoient prendre là-dessus telle résolution, qu'ils jugeroient à propos. Phénéas, Préteur des Etoliens, ayant repréſenté avec vivacité „ Que Philippe, s'il échappoit au danger, ne tarderoit „ pas à former de nouveaux projets, & à donner occasion „ à une nouvelle guerre". *Ceffez de déraisonner*, reprit brusquement le Proconsul, *je réglerai les choses de manière qu'il ne puisse rien entreprendre contre les Grecs.* Le lendemain Philippe arriva au lieu de la Conférence, & le troisiéme jour, Quintius, avec tous les Députés des Alliés, lui donna audience: ce Prince parla avec tout de sagesse & de prudence, qu'il adoucit tous les esprits: il dit „ Qu'il acceptoit & exécuteroit tout ce que les Romains & les Alliés lui avoient „ prescrit dans la dernière entrevue; & que pour le reste il „ s'en remettoit entiérement à la discrétion du Sénat". A ces mots il se fit un grand silence d'approbation dans le Conseil. Il n'y eut que l'Etolien Phanéas, qui fit encore des difficultés, & qui eut une nouvelle prise avec Quintius; mais celui-

(35) *Excerpt. Legat.* Num. VI. p. 1098 & seqq.

* Etablis dans les contrées voisines de la Thrace.

preſſer la concluſion de la paix, c'eſt qu'il avoit reçu la nouvelle qu'Antiochus ſongeoit ſérieuſement à paſſer en Europe avec une Armée. Il craignoit que Philippe, dans l'eſpérance de recevoir un ſecours conſidérable de ce Prince, ne prît le parti de ſe borner à la défenſe de ſes Places, & par ce moyen ne traînât la guerre en longueur. Il ſentoit d'ailleurs que ſi un autre Général venoit prendre ſa place, on ne manqueroit pas d'attribuer à ce dernier tout l'honneur de cette guerre (*t*). La nouvelle de la victoire de Quintius cauſa une grande joie à Rome, & l'on ordonna des actions de graces pendant cinq jours (*u*). Quelques jours après arrivérent les Ambaſſadeurs de Philippe & ceux de Quintius & des Alliés, au ſujet de la paix. Le Sénat, les ayant entendu, conclut à la paix; & l'affaire ayant été rapportée devant le Peuple, il approuva le plan de Quintius, & ratifia les conditions, malgré les efforts du Conſul M. Claudius Marcellus, qui ſouhaittoit fort d'aller commander dans la Gréce. Le Sénat nomma dix des plus illuſtres de ſon Corps, pour aller régler les affaires de la Gréce conjointement avec Quintius (*w*). Les dix Commiſſaires étant arrivés notifiérent le Decret du Sénat, qui régloit les conditions de la paix [*P*], dont les Etoliens ſeuls parurent mécontens, ſe plaignant qu'on n'avoit fait que changer de maître. Ces plaintes chagrinoient d'autant plus Quintius, qu'elles ne paroiſſoient pas tout-à-fait ſans fondement: ce qui l'engagea à faire prendre dans le Conſeil la réſolution de mettre Corinthe en liberté, & de ne tenir garniſon que dans la Citadelle de cette Ville, dans Chalcis, & dans Demétriade, pour un tems, juſques à ce qu'on n'eût plus rien à craindre de la part d'Antiochus (*w*). Les Jeux Iſthmiques, dont la ſolemnité approchoit, attiroient toujours une trés-grande foule de peuple; mais dans cette occaſion le concours fut extraordinaire, tout le monde étant curieux d'être inſtruit de ce qui ſe décideroit du ſort de la Gréce. Quintius y fit publier la liberté pour toute la Gréce, & ſe couvrit d'une gloire bien flatteuſe [*Q*]. Les dix Commiſſaires étant revenus à Rome, firent prendre au Sénat la réſolution d'autoriſer celui-ci ne laiſſa pas de conclure avec Philippe, à qui il accorda quatre mois de tréve, exigea de lui quatre-cens talens, & pour ôtages Démétrius ſon fils, & quelques-uns des Grands de ſa Cour; & lui permit d'envoyer à Rome, pour recevoir du Sénat une déciſion finale. Quintius donna ſa parole au Roi, que ſi la paix ne ſe faiſoit pas, il lui rendroit les quatre-cens talens & les ôtages.

(*t*) Polyb. *Ex. Legat.* Num. VII. p. 1101.

(*t*) Liv. Lib. XXXIII. c. 30.

(*u*) Polyb. *Ex. Legat.* Num. VII.

(*w*) Polyb. *Ex. Legat.* Num. IX. p. 1107. Tite-Live *Lib.* XXXIII. c. 31. Plutarque dit, que les trois Villes furent évacuées.

[*P*] *Notifierent le Decret du Sénat, qui régloit les conditions de la paix.*] Polybe (36) rapporte les conditions en ces termes: „ Que toutes les autres (37) Villes Grecques tant en „ Aſie, qu'en Europe, ſeroient libres & ſe gouverneroient „ ſelon leurs Loix. Que Philippe avant la célébration des „ Jeux Iſthmiques évacuerait celles où il avoit garniſon, & „ les remettroit aux Romains. Que Quintius écrivoit à Pru- „ ſias Roi de Bithynie au ſujet de la liberté des Cimes, ce „ que le Sénat jugeroit à propos. Que Philippe rendroit aux „ Romains les priſonniers & les tranſfuges, & leur livreroit „ tous ſes Vaiſſeaux pontés, à l'excepoon de cinq Félou- „ ques, & de ſa Galére à ſeize rangs de rames. Qu'il donne- „ roit mille talens, moitié inceſſamment, & l'autre moitié „ en dix ans, cinquante chaque année, en forme de tribut". Plutarque (38) dit, qu'il lui laiſſa dix Vaiſſeaux. Tite-Live (39) ajoûte les conditions ſuivantes; qu'il ne ſeroit permis à Philippe que d'avoir cinq-cens hommes de troupes, ce qui ne paroît guére vraiſemblable; qu'il ne conſerveroit aucun éléphant, & n'entreprendroit aucune guerre qu'avec la permiſſion du Sénat. Au rapport du même Auteur, Valérius Antias groſſiſſoit de beaucoup les ſommes que Philippe devoit payer, & ajoûtoit la défenſe de faire la guerre à Eumène fils d'Attale, nouveau Roi de Pergame. Tous les Hiſtoriens s'accordent à dire, que ce Traité de paix cauſa une joie univerſelle dans la Gréce, dés qu'on en eut connoiſſance, & que les Etoliens ſeuls en parurent mécontens, & tâchérent de le décrier. „ Adonc[ques] les Etoliens, *dit Plu-* „ *tarque* (40), coutumiers de détracter & meſdire commen- „ cérent à mutiner tout ouvertement les Villes, en ſommant „ Titus de deſlier les fers de la Gréce . . . . . puis „ demandoient par manière de moquerie aux Grecs, s'ils „ n'eſtoient pas bien-aiſes d'avoir maintenant des ceps aux „ pieds plus peſans, mais mieux polis & plus luiſans, que „ ceux qu'ils avoient auparavant, & s'ils ne ſe ſentoient „ pas bien tenus à Titus, de ce qu'il avoit deſlié les pieds „ de la Gréce pour l'attacher par le col". Polybe & Tite-Live (41) rapportent, que les Etoliens diſoient, que le Traité ne contenoit que des paroles, & rien davantage: qu'on amuſoit les Grecs par un valo titre de liberté, & que ſous ce beau nom les Romains couvroient leurs vuës intéreſſées: qu'à-la-vérité ils laiſſoient libres les Villes ſituées dans l'Aſie, mais qu'ils paroiſſoient ſe réſerver celles de l'Europe, comme Orée, Erétrie, Chalcis, Démétriade, Corinthe. Qu'ainſi à proprement parler la Gréce n'étoit point délivrée de ſes chaînes, & que tout au plus elle avoit changé de Maître. Voici les propres termes de Polybe (42): *Μετὰ δὲ Ἀτταλοῦ . . . . . πατέλαβον τὸ δέγμα, φάσκοντες, ἀ προγράφειν, ἀλλὰ χρεμάτων μόνον ἔχειν αὐτὸ διάθεσιν . . . . . Ἔφασκον γὰρ οὐκ ἄνευ δύο γνώμης τὸ τὰ δέγματα, τήν τ' αὐτὸ Φιλίππου φρουρὰν πόλεων. τὸν μὲν μίαν, ἐπιτάττοντα ἔχειν τὰς φρουρὰς τὸν Φιλίππου, τὰς δὲ πόλεις παραδίδοναι Ῥωμαίοις. τὸν δ' ἑτέραν, ἐξάγοντα τὰς φρουρὰς, ἐλευθεροῦν τὰς πόλεις. τὰς μὲν ὡς ἐλευθερώσοντας, ἵν' ἑκόντες βούλωνται τάττεσθαι τοῖς ἐκείνου τὰς κατὰ τὴν Ἀσίαν· τὰς δὲ παραδιδόντας Ῥωμαίοις, φανερὸν, ὅτι τὰς κατὰ τὴν Εὐρώπην, οἵαι δὲ ταῦται, Ὠρεὸς, Ἐρέτρια, Χαλκὶς, Δημητριάς, Κόρινθος. ὡς δὲ τέτοι, ἐλεύθερον ἐπάρχειν πᾶσαν, ἐκ μεταλαμβάνουσι τὰς Ἑλληνικὰς πόλεις παρὰ Φιλίππου Ῥωμαίοις: οὐ γίνεται μεδάμμους διαφορὰ, ἀν ἐλευθέρους τῶν Ἑλλήνων.*

(37) Les Romains prétendoient tenir garniſon dans Chalcis, Démétriade, & Corinthe.

(38) *Exercit. Legat.* Num. IX. p. 1105. 1106.

(39) *Loc. cit.* fol. 374.

(40) *Liv.* Lib. XXXIII. c. 34.

(41) *Loc. cit.* p. 1107. 1109.

(42) *Exercit. Legat.* Num. IX. p. 1106. 1107.

[*Q*] *Quintius y fit publier la liberté pour toute la Gréce, & ſe couvrit d'une gloire bien flatteuſe.*] Quand toute la multitude fut aſſemblée, & que les Romains eurent pris leurs places, le Héraut s'avança au milieu de l'Aréne, & un coup de trompette ayant fait faire ſilence, il prononça à haute voix: *Le Sénat Romain, & Titus Quintius Général de ſes Armées, après avoir vaincu Philippe & les Macédoniens, délivrent de toutes garniſons & de tous impôts les Corinthiens, les Locriens, les Phocéens, les habitans de l'Ile d'Eubée, les Achéens Phtiotes, les Magneſiens, les Theſſaliens, & les Perrhébes, les déclarent libres, leur conſervent tous leur privileges, & veulent qu'ils ſe gouvernent par leurs Loix, & ſelon leurs Uſages.* Ce Decret eſt rapporté à peu prés dans les mêmes termes par Polybe (43), Tite-Live (44) & Plutarque (45). Voici ceux de Tite-Live, qui omet la circonſtance des garniſons, marquée par Polybe & par Plutarque, & celle des impôts rapportée par le dernier: *Senatus Romanus & T. Quintius Imperator, Philippo rege, Macedonibuſque devictis, liberos, immunes, ſuis legibus eſſe jubent Corinthios, Phocenſes, Locrenſeſque omnes, & inſulam Euboam, & Magnetas, Theſſalos, Perrhæbos, Achæos Phtiotas.* Les trois Auteurs, que je viens de citer, s'accordent auſſi parfaitement ſur l'effet que produiſit cette proclamation, ainſi je réunirai leur récit, & ajoûterai le texte de Tite-Live. A peine le Hérut eut-il prononcé les paroles du Decret, que pluſieurs n'avoient ouïes qu'à demi, à cauſe du bruit qui les interrompit, que tous les Spectateurs tranſportés hors d'eux-mêmes ne furent plus maîtres de leur joie. Se regardant les uns les autres avec ſurpriſe, & s'interrogeant mutuellement ſur les articles qui regardoient chacun en particulier, ils n'en pouvoient croire ni leurs yeux ni leurs oreilles, tant ce qu'ils voyoient & entendoient leur paroiſſoit ſemblable à un ſonge. Il fallut que le Héraut recommençât encore la même proclamation, qui fut écoutée avec un profond ſilence, & l'on ne perdit pas un mot du Decret. Alors, pleinement aſſurés de leur bonheur, ils ſe livrérent de nouveau ſans meſure aux tranſports de leur joie avec des cris & des applaudiſſemens ſi fouvent & ſi fortement répétés, que la mer en retentit au loin, & que des corbeaux, qui dans ce moment voloient par hazard au-deſſus de l'Aſſemblée, tombérent dans le Stade: tant il eſt vrai, dit Tite-Live, que de tous les biens humains il n'en eſt point de plus agréable à la multitude que la liberté! la célébration des Jeux s'acheva à la hâte, ſans que ni les eſprits ni les yeux fuſſent attentifs au ſpectacle, perſonne ne s'y intéreſſant plus, & la joye étouffant tous les autres ſentimens. *Audita vox præconis, majus gaudium fuit, quam quod univerſum homines caperent. Vix fatis credere ſe quiſque audiſſe: alii alios interes mirabundi velut ſomnii vanum ſpecimen, quod ad quemque pertineret, fuerunt auribus fidei minimum credentes proximos interrogabant. Revocatus præco, cum utrumque non audire, ſed videre libertatis ſuæ munerum averet, iterum pronunciavit eadem. Tum ab certo jam gaudio tantus cum clamore plauſus eſt ortus, utique repetitus, ut facile appareret, nihil omnium bonorum multitudini gratius, quam liberitatem eſſe. Ludorum deinde ita raptim peractorum eſt, ut nullius nec animi nec oculi ſpectaculo interiti eſſent. Adeo unum gaudium præoccupaverat omnium alterum ſenſum voluptatem.* Quand les Jeux furent finis, ce fut bien autre choſe encore. Ici Plutarque s'éloigne de Polybe & de Tacite. Cet Hiſtorien rapporte (46), que Quintius, ayant ſagement prévu que la foule l'environneroit de tous côtés, ſe retira promptement, dés que les Jeux furent finis, pour ſe mettre à couvert, & qu'il auroit couru riſque d'être étouffé, tant étoit grande la foule, qui s'empreſſoit autour de lui. „ Mais aprés qu'ils furent bien „ las de crier & de chanter autour de ſon pavillon juſques à „ la nuit: à la fin ils ſe retirérent, & en ſe retirant, s'ils „ rencontroient quelques-uns de leurs parens, amis, ou cl- „ toyens, ils s'entre-embraſſoient, & ſe baiſoient l'un l'au- „ tre de joye, puis s'en alloient ſouper, & faire bonne „ chére enſemble". Polybe (47) & Tite-Live (48) racontent, que les Jeux étant finis, tous preſque coururent en foule vers le Général Romain, enſorte que chacun s'empreſſant d'approcher de ſon libérateur, de le ſaluer, de lui baiſer la main, & de jetter ſur lui des couronnes & des feſtons de fleurs, il auroit couru quelque riſque d'être étouffé, ſi la vigueur de l'âge & la joie d'une journée ſi glorieuſe, ne l'avoient ſoutenu, & mis en état de réſiſter à toutes ces fatigues. Voici les termes de Tite-Live, qui a à peu prés

(43) *Exercit. Legat.* Num. IX. p. 1109. & ſeqq.

(44) *Ubi ſupra.* c. 32.

(45) *Ubi ſupra.* fol. 374 verſo.

(46) *Loc. cit.* fol. 375.

(47) *Exercit. Legat.* Num. IX. p. 1109. 1110.

(48) Liv. Lib. XXXIII. c. 32.

fer Quintius à déclarer la guerre à Nabis, Tyran de Lacédémone, pour remettre la Ville d'Argos en liberté; le Général-Romain entreprit cette guerre, mais il la termina par un Traité avec Nabis, qui ne lui fit pas honneur [*R*]. Après la conclusion de cette paix, Quintius se rendit à Argos, qui avoit profité de la guerre, pour se mettre en liberté; on l'y fit Président des Jeux Néméens: il s'acquitta par-

copié Polybe. *Ludis vero dimissis, cursu prope omnes tendere ad Imperatorem Romanum, ut recenti turbo in unum, adire, contingere dextram cupientium, coronas lemniscisque facientium, haud procul periculo fuerit. Sed erat trium fermè & viginti annorum, & cum rubor juvenat, tum gaudium ex tam insigni gloriæ fructu vires suppeditabant.* Un même Historien observe, que le fouvenir d'une fi agréable journée & d'un bienfait fi important fe renouvelloit de jour en jour, & que pendant fort longtems on ne parloit d'autre chofe dans les repas & dans les converfations, on difoit: „ Qu'il étoit donc au monde une „ Nation, qui, à fes frais & fes rifques, entreprenoit des „ guerres pour la liberté des autres, & qui non pour des „ Peuples voifins ou ftipendiés dans le même Continent, mais „ qui paffoit les mers & alloit au loin, pour empêcher qu'il „ n'y eût quelque part que ce fût un Empire injufte, & „ pour faire régner par-tout les loix, l'équité, la juftice. „ Que par un feul mot & à la voix d'un Herault, la liberté „ avoit été rendue à toutes les Villes de la Grèce & de l'Afie. Qu'il étoit d'une grande âme de former feulement un „ tel deffein; mais que de l'avoir exécuté, c'étoit „ l'effet d'un rare bonheur, & d'une vertu confommée". *Nec profons omnium modo effusa lætitia eft; fed per multos dies gratis & cogitationibus & fermonibus revocata. Esse aliquam in terris gentem, quæ fua impensa, fuis labore ac periculis cæca gerat pro libertate aliorum: nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris continuis præfter: maria trajiciat, ne quod tam orbe terrarum injuftum imperium fit, & ubique jus, fas, leges, potentiffima fint. Una voce pronuntiatum omnia Græciæ æque Afiæ urbes. Hoc fine confentire audacia animi fuiffe: ad effectum adjutore, virtuti & fortunæ ingentis* (49). Plutarque ajoûte (50). „ Qu'ils ne tenoient autres propos que „ des affaires de la Grèce, difcourans entre eux combien de „ groffes guerres elle avoit faites & fouffertes par le paſſé, „ toutes pour recouvrer ou defendre fa liberté, & néant- „ moins jamais ne l'avoit peu ne plus joyeufement, ne plus certainement obtenir, qu'elle faifoit alors, recevoir „ plus honorable loyer, & le plus digne d'elle combatte „ qui fçauroit eſtre au monde, par la prouëſſe d'hommes „ eſtrangers qui combattoient pour elle, fans qu'il luy cou- „ ſtaſt une feule goute de ſon ſang, par maniére de dire, ne „ qu'elle perdiſt un ſeul homme, pour la mort duquel on „ deuſt porter le deuil. C'eſt bien choſe rare entre les hom- „ mes, d'en trouver un vaillant entiérement ou fage: mais „ encore eſt-il plus rare de trouver difficile, que de toute au- „ tre forte de vertueux, d'en trouver un jufte: Car Agéſi- „ laus, Lyſander, Nicias, Alcibiades, & tous ces autres „ grands Capitaines du temps paſſé, ont bien ſçeu commen- „ il falloit conduire une guerre, mener une bataille, & ſi- „ gner une bataille tant par mer comme par terre: mais „ employer leurs victoires en une bénéficence généreu- „ ſe & véritablement honneſte, jamais ils ne l'ont ſçeu . . . . . Là où une meſme eſtrangere, laquelle „ le, ce ſemble, avoit bien peu d'occaſion qui la deuſt eſ- „ mouvoir à ce faire, pour n'avoir pas eu le paſſé grande „ communication avec l'ancienne Grèce, & du conſeil & „ bon-ſens de laquelle il devoit ſembler eſtrange, que la „ Grèce peuſt receovoir aucune utilité, l'a neantmoins, avec „ très-grands dangers, combats & travaux infinis, déli- „ vrée de l'oppreſſion & ſervitude de violens Seigneurs & „ tyrans". Polybe, après avoir rapporté les témoignages de joie & de reconnoiſſance des Grecs, ajoûte qu'on ſe trompéroit en les regardant comme exceſſifs, qu'au contraire ils étoient encore fort au-deſſous du prix du bienfait: *Σωτηρίαν γὰρ ἐφ' ᾗ Ῥωμαῖοι ἐκ πολλῶν γραικῶν τὸς τρισὶ μόνοις ἔφασαν, ἐφ' ὧν τὸ πρῶτον αὐτοῖς Τίτον, ὅτε πρῶτον ἐπεφάνησαν Ἕλλησιν, τὸν πάντα μοῦνον χάριν τὸς τῶν Ἑλλήνων ἐλευθέρας μέγιστ' ἂν ἐφ' τὸ δύναμιν ἀκόλουθον τὰ ἡμαρτήκοτα φαινόμενος· ταῦτα δὲ μείζονα ἐστὶ τὰ τοῖς τοιούτοις ἀντιδόντα, ἢ τὰ τὸν ἐκείνων ἀπὸ τοῦ καιροῦ ἄκαιρα πρὸς τὸν ἐκείνων ἔλεγχον, ἄτε διὰ κερδοσυκοφάντου τινὸς, ἄπιστος ἐφ' τοῖς τὸν Ἄντιοχον κατωκισμένοις Ἕλλησιν, ἢ τὸν Ἔφεσον, ἰλλυρίοις, ἀθαμᾶσιν, Βοιωτοῖς τοῖς ἐν Χαιρωνείᾳ, καὶ χαλκίδι τοῖς ἐν Εὐβοίᾳ τοῖς ἐπὶ τοῦ καιροῦ ἀποκατασταθεῖσι.* *Romanis & imperatorem illorum Quintium, in animum induviffe ut ad libertatem Græcis pararetur, nullum inopinum recuſarent, nullum periculum: magnum & illud erat viteri incepto parere fuiffe ab iis adhibitas: ſi ſtatra omnia maximum erat, Fortunam nulla in re huic conflio effe adverſatam: fed ita omnia penitus in unum tempus concurriſſe congreſſaque, ut uno præconio omnes Græci, quique Afiam quique Europam colura, liberi, fine præſidiis, immunes, ſuis legibus effe pronunciarentur* (51). Ce n'étoit donc pas à tort que Quintius ſe glorifia de la liberté qu'il avoit donnée à la Grèce, plus que d'aucun autre de ſes exploits: comme il le témoigna par l'Inſcription en vers Grecs, qu'il mit au bas des Boucliers d'argent & de bon propre Bouclier, qu'il conſacra dans le Temple de Delphes: *Braves Jumeaux, Fils de Jupiter, Tyndarides, Reis de Sparte, qui vous plaiſez à dompter des chevaux, Flaminius, de la race d'Eole, vous confacre cette offrande, après avoir rendu aux Grecs leur ancienne liberté* (52). Plutarque ajoûte, qu'il conſacra auſſi à Apollon une Couronne d'or, avec l'Inſcription ſuivante, en vers Grecs: „ Fils de „ Latone, voilà la Couronne d'or, qu'a mis ſur vos che- „ veux immortels le magnanime Général des deſcendans d'Æ- „ née. Grand Dieu, accordez au divin Flaminius la gloire, „ que méritent ſa force, ſon courage, & ſes grands ex- „ ploits". Mr. l'Abbé Maſſieu, dans ſa *Diſſertation ſur les Boucliers votifs* (53), dit que Titus Quintius porta au Capitole dix Boucliers d'argent, & un autre d'or maſſif, qu'on avoit trouvés parmi les dépouilles de Philippe. Comme il ne cite point les garands, je ne ſai à quelqu'autre autorité que celle de Tite-Live, qui ne dit point que Quintius ait conſacré ces boucliers dans le Capitole, mais qu'ils furent portés devant lui, le ſecond jour de ſon triomphe (54).

[*R*] *Le Général Romain entreprit cette guerre, mais il la termina par un Traité avec Nabis, qui ne lui fit pas honneur.*] Quand Quintius eut reçu le Decret du Sénat, qui l'autoriſoit à déclarer la guerre à Nabis, le Proconſul convoqua les Alliés à Corinthe, ils s'y trouvérent tous, juſqu'aux Etoliens. Tite-Live, (55) rapporte aſſez au long ce qui ſe paſſa dans cette Aſſemblée; il ſuffit ici de dire, qu'on réſolut d'un conſentement unanime de déclarer la guerre à Nabis, s'il refuſoit de rétablir Argos dans ſon ancienne liberté, & chacun promit d'envoyer de promts ſecours: ce qui s'exécuta fidélement. Ariſtène, Préteur des Achéens, joignit Quintius près de Cléones avec dix-mille hommes de pied, & mille chevaux (56). Philippe envoya de ſon côté quinze-cens hommes, & les Theſſaliens quatre-cens chevaux. Le quatrain, frere du Proconſul, arriva auſſi avec une Flotte d'un quarante Vaiſſeaux, à laquelle le Roi Eumène joignit la ſienne. Un grand nombre de Lacédémoniens bannis vinrent auſſi au camp des Romains, dans l'eſpérance de recouvrer leur patrie. Ils avoient à leur tête Agéſipolis, à qui le Royaume de Sparte appartenoit de droit: les uns & les autres étoient à cheval par le Tyran Lycurgue, après la mort de Cléomene (57). Tous les Grecs, à l'exception d'Ariſtène, voulurent qu'on commençat la Campagne par le ſiége d'Argos; mais l'avis d'Ariſtène, qui fut auſſi celui de Quintius, prévalut, qu'il falloit d'abord marcher au Tyran. Celui-ci ſe voyant menacé par un ennemi formidable, n'avoit pas négligé de prendre ſes précautions: Il avoit eu ſoin de bien fortifier Sparte, & il avoit fait venir de Crète mille ſoldats d'élite, qu'il joignit aux mille autres, qui étoient déjà dans ſes troupes: il avoit encore à ſa ſolde trois mille étrangers, & outre cela dix-mille hommes du pays, ſans compter les Ilotes. Il prit en même tems des mesures pour ſe précautionner contre les mouvemens intérieurs & domeſtiques. Ayant fait venir le peuple ſans armes à l'aſſemblée, il le fit environner de ſes ſatellites armés: après quelque préambule il déclara, que la conjoncture préſente l'obligeoit à prendre des précautions pour ſa propre ſureté, il alloit faire arrêter & enfermer un certain nombre de citoyens, qui lui étoient juſtement ſuſpects; il ajoûta, que ceux qui repouſſe les ennemis, de la part deſquels il n'y avoit pas beaucoup à craindre ſi le dedans étoit tranquille, il récompenſeroit ces priſonniers. Il en nomma environ quatre-vingt, qui étoient les principaux de la jeuneſſe, les emmena un lieu fur, & la nuit ſuivante les fit tous maſſacrer. Il fit auſſi mourir dans les Villages plusieurs Ilotes, ſoupçonnés d'avoir voulu paſſer du côté des Romains. Ayant ainſi jetté la terreur dans les eſprits, il forma à ſe défendre courageuſement, bien réſolu à ne point ſortir de la Ville dans le mouvement où elle étoit, & de ne point hazarder une bataille contre des troupes beaucoup ſupérieures en nombre (58). Quintius s'avança juſqu'à Pharſales, qui couvre preſque ſous les murs de Sparte; & pendant qu'il travailloit à y établir ſon camp, Nabis détacha contre lui ſes troupes étrangeres, qui mirent d'abord les Romains en deſordre, parce qu'ils ne s'attendoient pas à cette attaque, mais s'étant bientôt rétablis ils repouſſérent l'ennemi dans la Ville. Le lendemain Quintius conduiſit ſes troupes en ordre de bataille juſés de la riviére au-delà de la Ville; quand l'arriére-garde fut paſſée, Nabis la fit attaquer par les étrangers: les Romains ayant fait volte face, le choc fut très-rude de part & d'autre, mais enfin les étrangers furent enfoncés & mis en fuite; il en périt un grand nombre par les armes des Achéens, qui connoiſſoient les lieux, & pourſuivoient dans la campagne & ne leur laiſoient aucun quartier (59). Le frere de Quintius s'étant rendu maître de Gythium, place forte & importante, Nabis en fut allarmé, & demanda une Conférence à Quintius, où il fit valoir beaucoup le Traité que les Romains avoient fait avec lui, & aux conditions duquel il n'avoit pas manqué; il offrit enſuite de rendre la Ville d'Argos, de même que les priſonniers & les transfuges. Ces offres ayant été miſes en délibération, les Alliés voulurent d'abord la continuation de la guerre; mais Quintius, qui inclinoit pour la paix, ayant fait entrer les difficultés du ſiége de Sparte, les ramena à ſon avis. La paix fut donc conclue à condition, parce que le Tyran ne fut pas maître de faire recevoir pluſieurs des conditions qu'on lui impoſa. Quintius pouſſa vivement le ſiége, & Nabis ſe voyant ſans reſſource, députa vers Quintius, & obtint la paix aux conditions, qui lui avoient été preſcrites (60). Les Etoliens ne manquérent pas de profiter de l'occaſion pour décrier Quintius & les Romains, & il l'on s'en rapporte à Plutarque, les motifs qui déterminérent le Général Romain à conclure ce Traité, ne lui font pas honneur (61). „ A la fin il trompa l'eſ- „ pérance de la Grèce; car le pouvant prendre (*Nabis*) il ne „ le

(40) Idem ibid.

(50) *Inſtit. prac. Lacon.*

(51) Polyb. *Excerpt. Legat.* Num. IX. p. 1110.

(52) Plut. *in Flamin.* Fol. 376 ver. fo.

(53) *Mem. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 111. *Edit. de Holl.*

(54) Liv. *Lib* XXXIV. c. 52.

(55) Ibid. c. 22. 23.

(56) Ibid. c. 24.

(57) Ibid. c. 26.

(58) Ibid. c. 27.

(59) Ibid. c. 28.

(60) Ibid. c. 29. 30.

(61) Plut. *in Flamin.* Fol. 376 *verſo* & 377.

parfaitement de cet emploi, & n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter la célébrité & la magnificence de la Fête, & il fit publier encore dans ces Jeux la liberté des Grecs par la voix du Hérant (*x*). Enſuite il retourna à Elatie, & employa tout l'Hyver à rendre la juſtice aux Peuples, à réconcilier entre elles les Villes & les maiſons particulières, & à régler la police, & à rétablir partout le bon ordre. „ mil- „ le fois plus content, *dit Plutarque* (*y*), de pouvoir par les voyes de la perſuaſion porter les Grecs à „ ſe reconcilier les uns avec les autres, & à vivre bien enſemble, qu'il ne l'avoit été d'avoir vaincu les „ Macédoniens. Deforte que la liberté même leur parut le moindre des bienfaits qu'ils avoient reçus „ de lui". Au commencement du Printems de l'an 194 avant J. C. Quintius ſe rendit à Corinthe, où il avoit convoqué une Aſſemblée générale des Députés de toutes les Villes. Là il fit ſentir aux Grecs toute l'obligation qu'ils avoient aux Romains & à lui, il fit ſon apologie par rapport à la paix faite avec Nabis, promit qu'on tireroit les garniſons de Chalcis & de Démétriade, & donna de bons avis à toutes les Villes, pour ſe maintenir en paix & en liberté (*z*). Il demanda enſuite qu'on mît en liberté, & qu'on lui envoyât en Theſſalie, dans l'eſpace de deux mois, les Citoyens Romains eſclaves en Grèce, qu'Annibal y avoit fait vendre: cette demande eut ſon effet; & Quintius tint parole de ſon côté, la Citadelle de Corinthe, Chalcis & Démétriade furent évacuées. Enfin il s'embarqua pour l'Italie, & étant arrivé à Rome, on lui accorda les honneurs du triomphe; la Cérémonie dura trois jours, & fut des plus magnifiques [*S*]. Lorſqu'il fut queſtion de l'élection des nouveaux Conſuls pour l'an de Rome 560, Quintius eut le crédit de faire élire ſon frere Lucius Quintius (*aa*). La guerre qui étoit preſque inévitable avec Antiochus Roi de Syrie, engagea le Sénat à envoyer en Grèce quatre Députés, pour obſerver ſur les lieux mêmes l'état des choſes, veiller à l'intérêt des Alliés, & les entretenir dans l'alliance de Rome: Titus Quintius fut du nombre, & à la tête des autres. Il réuſſit dans ſa commiſſion partout, excepté auprès des Etoliens, qui malgré ſes remontrances réſolurent d'appeller Antiochus pour délivrer la Grece (*bb*). Le Conſul Manius Acilius fut chargé de la guerre contre le Roi de Syrie, Plutarque dit (*cc*) que Titus Quintius fut ſon Lieutenant; mais Tite-Live (*dd*) nomme Lucius Quintius ſon frere. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Titus ſe trouvoit en Grèce, après la victoire que Manius Acilius remporta aux Thermopyles ſur Antiochus, & qu'il rendit des ſervices aux Etoliens & à la Ville de Chalcis [*T*]. Etant enſuite de retour à Rome, Quintius fut élu Cenſeur, & eut pour Collégue

(*x*) Plut. *Vie de Flamin.* T. I. p. 374. *Edit. de Bâle.*

(*y*) Plut. *loc. cit.*

(*z*) Liv. *ubi ſupra* c. 43 & 45.

(*aa*) Liv. *Lib.* XXXV. c. 10.

(*bb*) Ibid. c. 35.

(*cc*) *Loc. cit. fol.* 377. *verſo.*

(*dd*) Lib. XXXVI. c. 1.

„ le voulut pas faire, xins appointa avecques luy, en aban- „ donnant la pauvre Sparte indignement oppreſſée ſouz le „ joug de la ſervitude, ſuſt ou pour ce qu'il eut peur, „ que ſi la guerre prenoit traict, il ne vint un ſucceſſeur „ de Rome, qui luy emportaſt la gloire de l'avoir parache- „ vée, ou pour une envie & jalouſie, qu'il avoit de l'hon- „ neus que l'on faiſoit à Philopoemen; lequel s'eſtant mon- „ ſtré par tout ailleurs auſſi excellent Cap-taine, qu'il en fut „ onc en la Grece, & meſmement en celle guerre, ayant „ fait de merveilleux actes, tant de grand ſens comme de „ hardieſſe, eſtoit honoré & reveré par les Achaiens ès théa- „ tres & aſſemblées publiques, tout autant comme Titus: „ dequoy Titus eſtoit malcontent, pource qu'il luy ſembloit „ deſraiſonnable, qu'un Arcadien, qui n'avoit jamais eſté „ Chef d'armée, ſinon en petites guerres légères, à l'encon- „ tre de ſes voiſins, fuſt autant eſtimé & autant honoré „ comme un Conſul de Rome, lequel eſtoit venu faire la „ guerre pour le recouvrement de la liberté de la Grece". Plutarque ajoûte, que Quintius ne manquoit pas pourtant de raiſons pour juſtifier ſa conduite, & qu'il diſoit qu'il n'avoit terminé cette guerre, que parce qu'il voyoit qu'il ne pouvoit abſolument ruiner & perdre le Tyran, ſans cauſer de très-grands maux à tous les Lacédémoniens. Tite-Live rapporte (62) que le Général Romain fit valoir cette raiſon, mais il dit dans un autre endroit (63), que la raiſon du cœur fut la crainte qu'un nouveau Général ne lui dérobât l'honneur de cette guerre.

(*ee*) Idem L. XXXVI. c. 35. Plut. *ubi ſupra.* fol. 378.

(62) Lib. XXXIV. c. 48.

(63) Ibid. c. 35.

[*S*] *La Cérémonie dura trois jours, & fut des plus magnifiques.*] Comme il y a quelque variété entre le récit de Plutarque & celui de Tite-Live, je rapporterai celui de l'un & de l'autre. Plutarque (62) obſerve, qu'une des choſes qui rendit le triomphe de Quintius éclattant, c'eſt que les Citoyens Romains, qu'il avoit délivrés de l'eſclavage, ſuivoient ſon char la tête raſe, en ſigne de la liberté, qui venoit de leur être rendue: il ajoûte, que les dépouilles que l'on portoit en pompe augmentoient la beauté du ſpectacle. Que parmi ces dépouilles on voyoit des caſques Grecs, des targes & des piques Macédoniennes, & une grande quantité d'or & d'argent: Qu'Ennius rapporte, que dans ce triomphe on paſſa en revuë trois-mille ſept-cens treize livres peſant d'or en lingots, & quarante-trois-mille deux cens ſoixante-dix Livres d'argent, & quatorze-mille cinq-cens quatorze piéces d'or monnoyé, appellées Philippes, ſans compter les mille talens que Philippe devoit payer. On verra un plus grand détail dans le récit de Tite-Live (63). *Triduum triumphavit. Die primo, arma, tela, ſignaque aerea & marmorea translata, plura Philippo adempta, quam quæ ex civitatibus ceperat: ſecundo die, aurum, argentumque, factum, infectumque & ſignatum. Infecti argenti fuit accem & octo millia pondo. & ducenta ſeptuaginta facti, vaſa multa omnis generis, cælata pleraque, quadam eximie artis: & ex ære multa fabrefacta: ad hoc clypei argentei decem ſignati argenti octoginta quatuor millia fuere Atticorum, tetradrachmum vocant, trium fere denariorum in ſingulis argenti eſt pondus. Auri pondo fuit tria millia ſeptingenta quatuordecim, & clypeum unum ex auro totum, & Philippei nummi auri, quatuordecim millia, quingenti quatuordecim. tertio die, corona aurea, dona civitatum, translatæ centum quatuordecim & baſtia ducta, & ante currum multi nobiles captivi, obſidesque, inter quos Demetrius Regis Philippi filius fuit; & Armenes Nabydis tyranni filius, Lacedemonius . . . . . præbuerunt ſpectum triumpho capitibus raſis ſecuti, qui ſervitute exempti fuerunt.*

(64) Ibid. c. 35 & 36.

(65) Plut. *ubi ſupra* fol. 376 *verſo* & 377.

[*T*] *Il rendit des ſervices aux Etoliens & à la Ville de Chalcis.*] Les Etoliens s'étoient ligués avec Antiochus; après la défaite de ce Prince aux Thermopyles, le Conſul Manius Acilius fit tomber tout l'effort de ſes armes ſur les Alliés du Roi de Syrie, les Etoliens ſe virent attaqués d'un côté par les Romains, & de l'autre par Philippe, à qui le Conſul avoit permis d'agir de ſon côté. Après avoir pris la Ville d'Héraclée par force, Acilius alla mettre le ſiége devant Naupacte, où les Etoliens avoient réuni ce qui leur reſtoit de forces, & dont la priſe ne pouvoit manquer d'entraîner la ruine de l'Etolie entière. Le ſiége avoit déjà duré deux mois, & la Ville étoit réduite à l'extrémité, lorſque Quintius ſe rendit dans le camp des Romains (64). Il avoit toutes ſortes de raiſons d'être irrité contre les Etoliens, (dit Tite-Live) qui ſeuls avoient voulu lui ôter le titre glorieux de Libérateur de la Grèce, & qui avoient mépriſé ſes conſeils, lorſque prévoyant tout ce qui venoit de leur arriver, il avoit tâché de les détourner d'une entrepriſe ſi inſenſée. Cependant, perſuadé qu'il étoit de ſon honneur de ne laiſſer périr aucune des nations d'un Pays, qu'il avoit remis en liberté, il commença à ſe promener autour des murailles pour ſe faire remarquer aux Etoliens. Le bruit ſe répandit auſſitôt dans la Ville que Quintius paroiſſoit. Dans le moment même on accourut de toutes parts ſur les murs. Ces infortunés Citoyens, tendant les mains vers Quintius, & l'appellant par ſon nom, ſe mirent tous à pleurer, & à implorer ſon ſecours avec de grands cris. Quintius, quoique touché & ému de leur état, leur fit ſigne de la main qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de les tirer du péril qui les menaçoit. Il alla enſuite trouver le Conſul, & entra en converſation avec lui. „ Manius, *lui dit-il*, eſt-ce que vous ne voyez „ pas les ſuites de tout ceci? ou, les prévoyant, croyez- „ vous qu'elles ſoient indifférentes pour le bien de la Ré- „ publique?" *Utrum fallit te M. Acili, quid agatur? an, cum ſatis provideas, nihil id magnopere ad ſummam reipublicæ pertinere credis?* Acilius, ſurpris de cette queſtion, dont il ne comprenoit pas le ſens, le pria de s'expliquer plus clairement. „ Quoi, *reprit Quintius*, vous ne vous appercevez pas, „ qu'après avoir vaincu Antiochus, vous perdez le tems à „ aſſiéger deux Villes, ſur le point de voir expirer celui de „ votre Conſulat: au-lieu que Philippe, qui ne s'eſt point „ trouvé à la bataille, a déjà conquis non ſeulement des Vil- „ les, mais encore des Provinces, telles que ſont l'Athama- „ nie, la Perrhébie, l'Aperantie, & la Dolopie! Et cepen- „ dant il nous importe bien moins d'aſſoiblir les Etoliens, „ que d'empêcher les accroiſſemens extraordinaires de Phi- „ lippe". *Ecquid videt, te deviſto Antiocho in duabus urbibus oppugnandis tempus terere, cum jam prope annus circumactus ſit imperii tui? Philippum autem, qui non adſit, non ſigna hoſtium vidiſſe; non ſolum urbes, ſed tot jam gentes, Athamaniam, Perrhebiam, Aperantiam, Dolopiam ſibi adjunxiſſe: atque non tantum intereſſe noſtra, Atticorum opes ac vires minui, quantum non ſupra modum Philippum creſcere: & victoria tua præmium te miliusque tuos nondum duas urbes, Philippum tot gentes Græcia habere.* Le Conſul convenoit de la ſolidité de ces raiſons, mais il avoit honte de lever le ſiége d'une Ville, qu'il battoit depuis deux mois. Il laiſſa Quintius maître de faire tout ce qu'il voudroit. Celui-ci s'étant approché des murs une ſeconde fois, les cris recommencérent, & on le ſupplia de nouveau avec inſtance d'avoir pitié de la Nation. Il demanda qu'on lui envoyât des Députés, ce qui fut fait, & la concluſion fut, qu'Acilius leur accorda une Tréve, pour avoir le tems d'envoyer des Députés à Rome. Quintius n'intercéda pas moins efficacement en faveur des Chalcidiens. Le Conſul étoit extrêmement irrité contre eux, à cauſe qu'Antiochus, lorſque la guerre étoit déjà commencée, avoit épouſé une jeune fille de leur Ville (65), ce qui les avoit engagés à embraſſer ſon parti, & à lui livrer leur Ville, pour

(65) Liv. *loc. cit. c.* 11 Plut. *ubi ſupra.*

Lii

légue Mr. Claudius Marcellus; ils exercérent la Cenſure avec beaucoup de douceur, n'ayant exclu du Sénat que quatre Sénateurs, dont aucun n'avoit exercé de Charge Curule (*ee*). Ils donnérent pour la troiſiéme fois à P. Scipion l'Africain le nom & la qualité de Prince du Sénat. Dans la ſuite Quintius ſe brouilla avec Caton, à cauſe de la juſte ſévérité dont celui-ci uſa envers Lucius Quintius [*U*], frere de Titus. Il eut part à la mort du fameux Annibal, qui s'étoit retiré chez Pruſias, Roi de Bithynie; mais les Hiſtoriens ſont fort partagés ſur la maniére dont il y contribua [*W*]. Ce qu'il y a de certain, c'eſt

(*ee*) Idem L. XXXVIII. c. 28. Plut. *ubi ſupra.* fol. 379.

lui ſervir de place d'armes. Après la victoire remportée par Acilius aux Thermopyles, ce Conſul marcha plein de fureur contre les Chalcidiens. Quintius le ſuivit ménageant tous les momens, & faiſant tous ſes efforts pour l'adoucir, & pour les excuſer. Enfin à force de prières, & par l'interceſſion des Officiers, qui avoient le plus de pouvoir dans l'Armée, & de crédit ſur l'eſprit d'Acilius, Quintius l'appaiſa. Les Chalcidiens, ſauvés de ce grand danger par ſon ſecours, lui en marquérent leur reconnoiſſance, en lui dédiant, & lui conſacrant les plus beaux de leurs édifices publics, *comme on le peut voir par les inſcriptions qui y ſont encore aujourd'hui*, dit Plutarque, qui écrivoit plus de 270 ans après la mort de Quintius. Sur la porte du lieu, où les jeunes-gens s'exercent, ajoûte le même Auteur, on lit: *Le Peuple a conſacré ce Gymnaſe à Titus & à Hercule.* D'un autre côté, ſur le portail du Temple, appellé *Delphinion*, il y a: *Le Peuple a conſacré ce Temple à Titus & à Apollon.* Et encore de notre tems, continue Plutarque, le peuple de Chalcis nomme un Prêtre pour Titus, & dans les ſacrifices qu'on lui fait * déſque les libations ſont finies, on chante un Cantique fait en ſon honneur. Nous ne le rapporterons pas tel tout entier, car il eſt fort long, & nous nous contenterons d'en rapporter la fin: „ Nous honorons la fidélité „ des Romains, cette fidélité toujours pure & ſans tache, „ & nous nous obligeons par les ſermens les plus inviola„ bles, d'y répondre par un fidéle attachement. Filles du „ Ciel, Divines Muſes, chantez le grand Jupiter, chantez „ Rome & Titus, chantez la fidélité des Romains! O Apol„ lon, Divinité ſecourable! O Titus notre Dieu Tutélaire, „ & notre Sauveur!" On voit par-là juſques à quel point Quintius avoit ſu gagner le cœur des Grecs.

* Voyez une *Diſſertation* de l'Abbe Mongault *ſur les honneurs divins rendus aux Gouverneurs des Provinces &c.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. *Tom.* I. p. 4. Edit. de Hollande.

[*U*] *Quintius ſe brouilla avec Caton, à cauſe de la juſte ſévérité dont celui-ci uſa envers Lucius Quintius.*] Le ſujet qui engagea Caton à uſer de ſévérité envers Lucius Quintius dans l'exercice de la Cenſure, eſt rapporté diverſement. Tite Live (66) & Plutarque (67) racontent tous deux cette Hiſtoire, mais comme le récit du dernier comprend celui du premier, nous nous y bornerons. Plutarque rapporte donc, que Lucius Quintius frere de Titus ne lui reſſembloit en aucune maniére, qu'il étoit ſi adonné à ſes plaiſirs, & ſe livroit tellement aux plus infames débauches, qu'il fouloit aux pieds toutes les loix de la bienſéance, & de l'honnêteté. Il avoit avec lui un jeune garçon dont il étoit amoureux, & qu'il menoit partout, quand il alloit à la tête des Armées, ou commander dans les Provinces. Un jour dans un feſtin ce jeune garçon, pour ſe faire valoir & pour lui faire ſa cour, lui dit qu'il l'aimoit ſi éperdûment, que pour le ſuivre, il avoit quitté le ſpectacle d'un combat de Gladiateurs, quoiqu'il n'eût jamais vu tuer aucun homme, & qu'il ſouhaitât paſſionnément de le voir, mais qu'il avoit beaucoup mieux aimé lui faire plaiſir, que de s'en faire à lui-même. Lucius, ravi de cette marque de paſſion, lui dit: *il n'y a rien de perdu, j'y ſupplerai, & ton envie ne ſera point ſatisfaite.* En même tems il ordonna, qu'on tirât des priſons un des criminels, condamnés à mort, & qu'on l'amenât dans la Salle, & ayant fait venir l'Exécuteur, il lui commanda de lui couper la tête, ce qui fut exécuté. Valerius Antias, ajoûte Plutarque, dit que ce fut pour une jeune fille, & non pour un jeune garçon, qu'il fit cette horrible galanterie. Et Tite Live, ajoûte-t-il, aſſure que Caton lui-même, dans le premier Livre de ſes Hiſtoires, a écrit qu'un transfuge Gaulois étant venu dans ce moment à ſa porte, avec ſa femme & ſes enfans, Lucius le fit entrer ſur l'heure dans la Salle du feſtin, & qu'il le tua lui-même de ſa propre main, pour donner à ce jeune garçon le plaiſir de ce ſpectacle. Mais il y a de l'apparence, ſelon Plutarque, que Caton n'a écrit cette circonſtance, que pour rendre ſon accuſation plus forte, en aggravant le crime de Lucius. Car que ce malheureux fut, non un transfuge, mais un priſonnier, & un priſonnier condamné à mort, c'eſt ce que la plupart des Auteurs aſſurent, & entre autres Cicéron, dans ſon Traité de la Vieilleſſe, où il fait parler Caton lui-même, qui le dit en termes exprés. Caton étant devenu Cenſeur, chaſſa du Sénat Lucius, malgré ſa Dignité Conſulaire, & quoique la honte de l'affront rejaillît ſur Titus ſon frere. Les deux freres, très-humiliés & fondant en larmes, s'adreſſérent au Peuple, pour demander que Caton fût obligé de venir rendre compte des raiſons qui l'avoient porté à infliger une telle note d'infamie à une maiſon ſi illuſtre. Leur demande parut juſte. Caton ne recula point, il ſe préſenta incontinent ſur la place, & étant monté ſur ſon tribunal avec ſon Collégue, il demanda tout haut à Titus, *s'il n'avoit aucune connoiſſance de ce feſtin?* Titus ayant répondu qu'il n'en avoit aucune, Caton dédaiſſe tout ce qui s'y étoit paſſé, & après avoir fini, il déſera le ſerment à Lucius, s'il vouloit ſoutenir que dans tout ce qu'il avoit dit, il eût avancé quelque choſe qui ne fût pas véritable. Lucius garda le ſilence, & le Peuple jugea qu'il avoit mérité la ſévérité de Caton, qu'il accompagna honorablement à ſa maiſon. Titus, affligé du malheur de ſon frere, ſe ligua avec les ennemis de Caton, & par ce moyen s'étant rendu le plus fort dans le Sénat, il fit caſſer tous les

(66) Lib. XXXIX. c. 42. 43.

(67) *Ubi ſupra* fol. 378 *verſo.*

Baux, & tous les Contrats, qu'il avoit faits en nom de la République, & lui ſuſcita à lui-même une infinité de procès, même conſidérables. „ En quoy je ne ſçay, *du judicieuſe-* „ *ment Plutarque*, s'il fit ſagement ne civilement, de pren„ dre inimitié eſpritale à l'encontre d'un perſonnage homme „ de bien, bon Citoyen, & faiſant de deu de ſon office, „ pour un ſien proche parent, mais indigne de ſa parenté, „ & qui avoit bien mérité la honte qu'on luy avoit faite". Cependant quelques jours après, le peuple étant aſſis à ſon ordinaire dans l'endroit le plus honorable, on apperçut Lucius, qui s'étoit placé dans les derniers rangs, comme un homme accablé du poids de ſon ignominie. Cet état d'humiliation fit pitié au peuple, il ne put ſoutenir cette vuë, & ſe mit à crier qu'il avançât, & ne ceſſa de crier, qu'après qu'il fut aſſis parmi les Conſulaires, qui lui firent place.

[*W*] *Les Hiſtoriens ſont fort partagés ſur la maniere, dont il y contribua.*] Selon Juſtin, Quintius n'y a eu aucune part. Cet Hiſtorien raconte (68), qu'après qu'Antiochus, auprès duquel Annibal s'étoit retiré, eut conclu la paix avec les Romains, dont une des conditions étoit qu'il leur livreroit Annibal, celui-ci ne lui en laiſſa pas le tems, & ſe retira d'abord dans l'Ile de Crete, où il vécut quelque tems fort tranquillement; mais ayant remarqué que les richeſſes qu'il avoit apportées avec lui, l'expoſoient à l'envie des Crétois, il s'aviſa d'une ruſe, qui lui réuſſit. Il remplit pluſieurs vaſes de plomb fondu, couvrant ſeulement la ſuperficie d'or & d'argent, & il les mit en dépôt dans le Temple de Diane. Depuis ce moment là les Crétois furent plus ſoigneux de garder ces prétendus tréſors, que de veiller ſur les actions d'Annibal; celui-ci ayant caché ſes richeſſes dans des ſtatues d'airain creuſes, qu'il portoit toujours avec lui, ſe ſauva à la Cour de Pruſias Roi de Bithynie, à qui il rendit des ſervices dans la guerre que ce Prince eut avec Eumene Roi de Pergame. Le Sénat de Rome ayant appris ce qui ſe paſſoit, réſolut d'envoyer des Ambaſſadeurs pour pacifier les différends des deux Rois, & pour demander qu'on leur livrât Annibal. Mais ce fameux Général, inſtruit de la choſe, prévint l'arrivée de l'Ambaſſade, en prenant du poiſon. *Sed Annibal re cognita, ſumpto veneno, legationem morte præcurrit.* Cornelius Nepos rapporte (69), que des Ambaſſadeurs de Pruſias, qui étoient à Rome, ayant ſoupé un jour chez Quintius, on vint à parler d'Annibal, ſur quoi l'un des Ambaſſadeurs dit qu'il étoit en Bithynie. Quintius informa le Sénat le lendemain de ce diſcours: comme on étoit perſuadé que tant que le Général Carthaginois vivroit, il ſuſciteroit, autant qu'il lui ſeroit poſſible, des affaires aux Romains, le Sénat envoya des Ambaſſadeurs à Pruſias, du nombre deſquels étoit Quintius, chargés de demander à ce Prince, qu'il leur livrât le plus grand ennemi de Rome, au-lieu de le garder à ſa Cour. Pruſias les pria de n'exiger point de lui une choſe, contraire aux droits de l'hoſpitalité; ajoutant, qu'ils s'échauffent de ſe ſaiſir eux mêmes d'Annibal, qu'ils n'auroient pas de peine à découvrir ſa retraite. Ce grand-homme accepoit un rendez-vous, que Pruſias lui avoit donné, où il avoit ménagé par tout des iſſuës ſecrettes, ayant prevu ce qui arrivoit. Les Ambaſſadeurs firent environner le Palais: ce qu'un domeſtique d'Annibal ayant apperçu il fut en donner avis; celui-ci ordonna à l'Eſclave d'examiner ſi toutes les avenuës étoient bouchées, & ayant bientôt appris, qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, il comprit d'abord qu'il ne lui reſtoit plus de reſſource, & prit du poiſon, qu'il portoit toujours avec lui. *Puer cum celeriter, quod eſſet, renuntiaſſet, omneſque exitus occupatos oſtendiſſet: ferisne id non fortuito factum, ſed je peti, neque ſibi datutus vitam eſſe retinendam; quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor priſtinarum virtutum, venenum, quod ſemper ſecum habere conſueverat, ſumſit.* Selon Tite-Live (70), ce fut Pruſias qui fut enſuite qu'Annibal prit du poiſon, ſoit, dit-il, parce que Quintius lui avoit reproché entre autres choſes, qu'il gardoit auprès de lui l'ennemi implacable de Rome, ſoit pour ſe faire un mérite auprès de Quintius & de ceux qui l'accompagnoient. Dès la premiére audience les Soldats de Quintius avoient environné la maiſon d'Annibal, enſuite les Gardes de Pruſias s'emparérent de toutes les iſſues: s'en étant apperçu, il ſe fit apporter le poiſon, qu'il gardoit depuis longtems pour s'en ſervir dans une pareille occaſion, & le tenant entre ſes mains: „ Délivrons, *dit-il*, le Peuple Romain d'une inquiétude qui le „ tourmente depuis longtems, puiſqu'il n'a pas la patience „ d'attendre la mort d'un vieillard. La victoire que rem„ porte Flaminius ſur un homme deſarmé & trahi ne lui „ ſera pas beaucoup d'honneur. Ce jour ſeul fait voir com„ bien les Romains ont dégeneré. Leurs peres avertirent „ Pyrrhus de ſe garder d'un Traître qui vouloit l'empoiſonner, & cela dans le tems que ce Prince leur faiſoit la „ guerre dans le cœur de l'Italie: & ceux ci ont envoyé un „ homme Conſulaire, par engager Pruſias à faire mourir, „ par un crime abominable, ſon ami & ſon hôte". *Libere-* *mus*, inquit, *diuturno cura P. R. quando mortem ſenis expectare longum cenſent, nec magnum, nec memorabilem ex inermi proſtrato Flaminnes victoriam feret. Mores quidem P. R. quantum mutaverit cui hic dies argumento erit. Horum patres Pyrrho bylli*

(68) *Hiſt.* L. XXXII. c. 4.

(69) *In Hannibale.* c. 12.

(70) Lib. XXXIX. c. 51.

(ff) Ubi ſupra fol. 321. verſo.

c'eſt qu'il fut envoyé en Ambaſſade à la Cour de Pruſias. Plutarque nous apprend (*ff*) que cette Ambaſſade fut la dernière des actions mémorables de Quintius, & qu'on ne trouve pas dans l'Hiſtoire, qu'il ait fait rien de conſidérable depuis ce tems-là, ni pour la guerre, ni pour la paix: tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'il mourut dans ſa maiſon d'une maniére naturelle & tranquille. Le même Hiſtorien vante beaucoup la douceur & l'humanité de Quintius, & ſes bienfaits envers la Gréce [*X*]: il ajoûte, que ce Romain

(71) In T. Q. Flaminio ubi ſupra fol. 320. verſo & 321.

(72) Voy. la Rem. [é].

(73) Ubi ſupra fol. 175. verſo.

venato, exercitum in Italia habenti, ut a venenо caveret, prædixerunt: bi legatum conſularem, qui auctor eſſet Pruſiæ, per ſcelus occidendi hoſpitis miſerunt. Après avoir fait des imprécations contre Pruſias & ſon Royaume, & invoqué contre lui les Dieux protecteurs & vengeurs des droits ſacrés de l'hoſpitalité, il avale le poiſon. Plutarque ſemble faire retomber toute la honte de la mort d'Annibal ſur Quintius ſeul (71). Après avoir blâmé l'ambition de Quintius (72) il ajoûte, que ce fut de cette ambition que vint l'acharnement qu'il eut contre Annibal, qui lui attira le blâme & la haine de tout le monde. Car Annibal s'étant dérobé ſecrettement de Carthage, s'étoit retiré auprés d'Antiochus. Mais ce Prince ayant été défait en Phrygie, & ayant été obligé d'accepter la paix, Annibal ſe vit contraint de s'enfuir. Après avoir été longtems errant de côté & d'autre, il s'arrêta enfin à la Cour de Pruſias. Les Romains, dit Plutarque, n'ignoroient pas ſe retraite, mais ils faiſoient ſemblant de ne la pas voir, le mépriſant à cauſe de ſa foibleſſe & de ſa vieilleſſe, & le regardant comme un homme que la fortune avoit entiérement ruiné. Quintius envoyé en Ambaſſade auprés de Pruſias par le Sénat pour quelques affaires, trouva Annibal à cette Cour, & ne put ſouffrir qu'il fût en vie. Pruſias s'employa fortement pour lui, priant, conjurant, & preſſant Flaminius d'avoir pitié de ce vieillard, ſon ami & ſon hôte. Mais Quintius fut inflexible & demanda toujours ſa mort. Annibal faiſoit ſa demeure ordinaire dans un endroit nommé Libyſſa, aſſez près de la mer; & comme il connoiſſoit le peu de fermeté & la timidité de Pruſias, & qu'il craignoit toujours les Romains, il avoit pratiqué de longue main ſous terre ſept iſſuës, qui répondoient à ſa maiſon. Il ne fut pas plutôt informé de l'ordre que Quintius avoit donné à Pruſias, qu'il chercha à ſe ſauver par ces ſouterrains, mais étant tombé entre les mains des gardes du Roi, qu'on avoit diſpoſés pour l'obſerver, il réſolut de ſe faire mourir. Ici Plutarque obſerve que les Auteurs ne s'accordent pas ſur la maniére dont Annibal s'ôta la vie. Quelques uns rapportent, dit-il, qu'ayant entortillé ſon manteau autour de ſon col, il ordonna à un de ſes eſclaves d'appuyer ſon genou contre ſon dos, de tirer ce manteau de toute ſa force, & en le tirant de le tordre, juſqu'à ce qu'il l'eût entiérement étouffé; il y en a d'autres qui aſſurent, qu'il but du ſang de taureau. Ce que Plutarque ajoûte, tend encore plus à charger Quintius. C'eſt que quand la nouvelle de la mort d'Annibal fut portée au Sénat, le plupart des Sénateurs blâmérent la conduite de Quintius, & trouvérent qu'il avoit porté ſes craintes & ſes précautions trop loin, qu'il y avoit eu de la cruauté à faire mourir Annibal, vaincu & matté par l'âge & par ſes infortunes, comme un oiſeau que la vieilleſſe a dépouillé de ſon plumage; on blâmoit Quintius de l'avoir fait mourir de ſa ſeule autorité, ſans que perſonne lui en eût donné l'ordre, & ſeulement par une grande avidité de gloire, pour remporter dans la ſuite des tems le glorieux titre d'Auteur de la mort d'Annibal. On rappelloit à cette occaſion la douceur & la magnanimité de Scipion l'Africain, & on admiroit d'autant plus ce grand homme, qui après avoir défait en Libye cet ennemi juſques-là invincible, & encore ſi redoutable aux Romains, ne le chaſſa point de ſon pays, & ne le demanda point aux Carthaginois; mais comme il l'avoit déjà favorablement reçu & bien traité dans une Conférence qu'il eut avec lui avant le combat, il le traita de même après ſa défaite, & dans les conditions de paix qu'il lui accorda il ne propoſa rien contre lui, & n'inſulta point à ſon infortune. Ainſi le plupart rapportant & admirant ces grandes actions de Scipion, blâmoient encore davantage Flaminius, d'avoir porté les mains ſur un cadavre, qui n'appartenoit point aux Romains. Il eſt vrai que l'action de Quintius trouva auſſi des Apologiſtes, dont les raiſons étoient tirées de l'habileté d'Annibal, & de ſa haine implacable contre les Romains, qui auroient pu leur ſuſciter de nouvelles affaires. Mais je doute que ceux qui ont le cœur un peu généreux puiſſent goûter la conduite de Quintius, en ſuppoſant qu'il eût agi de ſon propre mouvement; & s'il a agi par ordre du Sénat le blâme tombe ſur les Romains en général, & Annibal avoit raiſon de dire, qu'ils avoient dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres.

[*X*] *Le même Hiſtorien vante beaucoup la douceur & l'humanité de Quintius, & ſes bienfaits envers la Gréce.*] Après avoir rapporté les honneurs rendus à Quintius par ceux de Chalcide, Plutarque ajoûte (73). „ Si n'eſloyent pas les „ Chalcidiens ſeuls, qui luy portoyent honneur & révéren„ ce, ains eſtoit honoré par tous les Grecz univerſellement „ comme il lui appartenoit, & merveilleuſement aimé pour „ la douceur & débonnaireté de ſa nature: ce qui monſtre „ que ce n'eſtoit point par contrainte ne par feinte, mais à „ bon eſciant, & de bonne volonté qu'ils l'honnoroyent. „ Car combien qu'il eût eu quelques différens pour les oc„ currences des affaires, ou pous quelque jalouſie d'hon„ neur à l'encontre de Philopoemen premiérement, & puis „ à l'encontre de Diophanes, Capitaines généraux de la „ communauté des Achaïens, jamais il ne tint ſon cœur ny „ ne paſſa oncques ſon courroux juſques à mettre en exé„ cution aucune mauvaiſe choſe contre eux: ains ſe termi„ na toufiours en quelque contention de paroles es aſſem„ blées de conſeil, là où il parla franchement à eux: pour„ tant n'y euſt il jamais perſonne qui le tinſt pour homme „ eigre ny vindicatif; mais bien a-t-il ſemblé à pluſieurs le„ ger, prompt & ſoudain à ſe cholérer de ſa nature". A l'égard de ſes bienfaits envers la Gréce, le même Auteur les relève en ces termes (74). „ Quant eſt doncques à la „ grandeur des bienfaits envers la nation Grecque, non ſeu„ lement il ne faut pas accompares Philopoemen à Titus, „ mais ny les autres anciens beaucoup plus grands perſon„ nages, & plus excellens Capitaines que luy: car tous ces „ anciens-là preſque, eſtans Grecs, ont faict la guerre à d'an„ tres Grecs, & Titus n'eſtant point Grec a combattu pour „ les Grecs. Et lorſque Philopoemen, s'ayant moyen de „ ſecourir ſes pauvres Citoyens travaillez & affligez de guer„ re, s'en alla en Candie, Titus ayant deffait en bataille le „ Roy de Macédoine Philippus affranchit & remit en „ liberté tous les peuples & toutes les Villes d'icelle, qui „ paravant eſtoient en ſervitude". Deux célébres Auteurs modernes n'ont pas jugé ſi avantageuſement de la conduite de Quintius & des Romains par rapport aux Grecs, & leurs réflexions me paroiſſent aſſez fondées. „ Si cette délivran„ ce des Villes Grecques, *dit Mr. Rollin* (75), avoit été „ pleinement gratuite, qu'elle n'eût eu d'autre principe „ qu'une inclination bienfaiſante, & que la conduite des Ro„ mains n'eût jamais démenti des ſentimens ſi louables, rien „ certainement ne ſeroit plus grand, ni plus glorieux. Mais „ pour peu qu'on perce ces dehors éclattans, on entrevoit „ aiſément que cette prétendue modération des Romains „ avoit ſes racines dans une profonde politique, ſage à-la„ vérité & prudente ſelon les maximes des ambitieux, mais „ bien éloignée de ce noble déſintéreſſement, que les Hiſto„ riens ont tant fait valoir dans l'occaſion dont il s'agit. On „ peut dire que les Grecs ſe livrérent alors à une joie bien „ peu fondée, croyant être libres en effet, parce que les „ Romains les déclaroient tels. Deux Puiſſances, dans le „ tems dont nous parlons, partageoient la Gréce, les Ré„ publiques Grecques & la Macédoine; & elles étoient tou„ jours en guerre, les unes pour conſerver les débris de „ leur ancienne liberté, l'autre pour achever de les ſou„ mettre & de ſe les aſſervir. Les Romains parfaitement „ inſtruits de cette ſituation de la Gréce, ſentoient bien „ qu'ils n'avoient rien à craindre de ces petites Républiques, „ affoiblies par le tems, par leurs diviſions inteſtines, par „ des jalouſies réciproques, & par les guerres qu'elles avoient „ eu à ſoutenir au-dehors. Mais la Macédoine, qui avoit „ des troupes aguerries, qui ne perdoit point de vuë la gloi„ re de ſes anciens Rois, qui avoit porté autrefois ſes con„ quêtes juſques au bout du Monde, qui conſervoit tou„ jours un vif deſir, quoique chimérique, de la Monarchie „ univerſelle, & qui avoit une alliance comme naturelle „ avec les Rois d'Egypte & de Syrie..... La Macédoine, „ dis-je, donnoit de juſtes allarmes à Rome..... (celle-ci) „ ſongea donc à mettre un contrepoids à la Puiſſance Macédo„ nienne, & à enlever à Philippe le ſecours qu'il ſe flattoit „ de tirer de la Gréce. Peut-être que ce ſecours eût été „ capable en effet de le rendre invincible aux Romains, ſi „ toute le Gréce s'étoit réunie avec la Macédoine contre „ l'ennemi commun. Pour empêcher ce concert funeſte à „ leurs vuës, les Romains ſe déclarent hautement pour ces „ Républiques, font gloire de les prendre ſous leur pro„ tection, ſans autre deſſein, ce ſemble, que de les défen„ dre contre leurs oppreſſeurs. Et afin de ſe les attacher par „ un lien plus ferme, ils affectent de leur montrer pour ré„ compenſe de la fidélité qu'elles leur garderoit, la liberté, „ dont toutes ces Républiques étoient jalouſes, au-delà de „ tout ce que l'on peut dire, & que les Rois de Macédoine „ leur avoient toujours diſputée. L'appas étoit habilement „ préparé, & il fut avidement ſaiſi par les Grecs, dont le „ plus grand nombre ne portoit pas ſes vuës plus loin". Un autre Auteur, qui a admirablement démêlé les reſſorts ſecrets de la Politique des Romains, attribue auſſi à cette même Politique leur procedé envers la Gréce. „ Remarquez, „ je vous prie, la conduite des Romains, *dit-il* (76). Après „ le défaite d'Antiochus ils étoient maîtres de l'Afrique, de „ l'Aſie, & de la Gréce, ſans y avoir preſque de Villes en „ propre: il ſembloit qu'ils ne conquiſſent que pour donner; „ mais ils reſtoient ſi bien les maîtres, que lorſqu'ils fai„ ſoient la guerre à quelque Prince, ils l'accabloient, pour „ ainſi dire, du poids de tout l'Univers. Il n'étoit pas tems „ encore de s'emparer des pays conquis; s'ils avoient gardé „ les Villes priſes à Philippe, ils auroient fait ouvrir les „ yeux aux Grecs..... Il laloit attendre que toutes les Na„ tions fuſſent accoutumées à obéir comme libres, & com„ me Alliées, avant de leur commander comme ſujetter, & „ qu'elles euſſent été ſe perdre peu à peu dans la Républi„ que Romaine". Ce que l'Auteur dit, que *s'ils avoient gardé les Villes priſes à Philippe, ils auroient fait ouvrir les yeux aux Grecs*, eſt tellement vrai, qu'ils furent obligés, comme on l'a vu, de renoncer au deſſein de garder Chalcis, Démétriade, & Corinthe, pour ne pas ſe découvrir avant le tems. Et la ſuite fit bien voir, que tout ce noble déſintéreſſement, tant vanté par Plutarque, & par les autres Hiſtoriens, n'étoit qu'un artifice de la Politique la plus profonde & la plus raffinée.

(74) Ibid. fol. 322.

(75) Hiſt. Rom. Tom. VII. p. 127. Edit. de Hollande.

(76) Conſidér. ſur les Cauſes de la Grandeur des Romains, & de leur Décadence. Ch. VI. p. 74. 74. Edit. de 1734.

main étoit un homme d'un commerce agréable, & d'une converſation non ſeulement très-gracieuſe, mais pleine d'eſprit & de ſel, & il rapporte divers traits, qui juſtifient la vivacité de Quintius dans ſes réponſes [*Y*]. Après l'avoir mis en parallele avec Philopœmen, il conclut en diſant, qu'il eſt difficile de démêler la différence qu'il y a entre eux, & que peut-être ce ne ſera pas mal juger, que de donner au Grec la Couronne de l'Art militaire, & la louange de bon Capitaine, & au Romain, celle de la clemence, de la juſtice, & de la bonté.

[*Y*] *Il rapporte divers traits, qui juſtifient la vivacité de Quintius dans ſes réponſes.*] Plutarque nous a conſervé les traits ſuivans (77). Voyant un jour que les Achéens penſoient à ſe rendre maîtres de l'Ile de Zacynthe, pour les en détourner, il leur dit: *Que ſi jamais ils s'aviſoient de mettre la tête hors du Peloponnèſe, ils courroient le même danger que les tortues, qui mettent la tête hors de leur coquille.* Dans la première conférence, qu'il eut avec le Roi Philippe pour traiter de la paix, Philippe lui ayant dit, *Flaminius vous êtes venu bien accompagné, & moi je ſuis venu ſeul. Je le penſe bien*, lui répondit vivement Quintius, *vous y avez mis bon ordre, car vous vous êtes défait de tous vos parens, & de tous vos amis.* Dinocrate Meſſénien, s'étant enivré un jour à Rome dans un feſtin, ſe mit à danſer déguiſé en femme, & le lendemain il prioit Quintius de lui aider dans le deſſein qu'il avoit de porter ceux de Meſſène à quitter l'Alliance des Achéens. Flaminius lui répondit: *j'y penſerai, mais je m'étonne qu'ayant dans la tête de ſi grands deſſeins, tu puiſſes danſer & chanter à un feſtin.* Le Roi Antiochus avoit envoyé des Ambaſſadeurs aux Achéens, pour tâcher de les engager à quitter le parti des Romains. Ces Ambaſſadeurs admis à leur première audience, étaloient le grand nombre des troupes du Roi leur maître, & pour les faire paroître davantage, ils les comptoient par tous leurs différens noms. Sur quoi Quintius prenant la parole, dit: *Que ſoupant un ſoir chez un de ſes hôtes, il grondo de la quantité des viandes qu'on lui ſervoit; qu'il lui dit, qu'il s'étonnoit, comment il avoit pu faire une proviſion ſi grande de tant de différens mets; & que ſon hôte lui répondit, que cette quantité de viandes ne devoit pas lui faire de peine; car, dit-il, ce ſont toutes viandes de cochon, diverſifiées par l'apprêt & par la ſauce. Je vous dis de même, Seigneurs Achéens, que cette grande quantité de troupes d'Antiochus ne vous étonne point, & ne vous faſſe point de peine; ces Lanciers, ces Piquiers, ces Rondachers, ces Fantaſſins, qu'on fait ſonner à vos oreilles, ce ſont toutes des troupes Syriennes, diverſifiées par leurs petites armes, dont vous ne devez pas faire grand cas.* Dans le fond ce trait étoit plus propre à éblouïr, que bien ſolide. Antiochus n'étoit pas auſſi mépriſable aux Romains, que Quintius vouloit le donner à entendre. Ils avoient bien pris leurs précautions pour ſoutenir la guerre contre les Syriens, & ils ne l'auroient peut-être pas attaqué ſi hardiment, s'ils n'avoient commencé par abattre Philippe, & par s'attacher par une généroſité apparente la meilleure partie de la Gréce.

(77) *Plutarque ſoi. 179.*

RABE-

R.

RABELAIS (François) célèbre ſurtout par ſon Roman de *Gargantua & de Pantagruel*, naquit à Chinon, Ville de la Touraine (*a*), vers l'an 1483, ſi l'on s'en rapporte au témoignage de ceux qui lui donnent ſoixante-dix ans, lorſqu'il mourut en 1553. Quelques uns diſent que ſon pere s'appelloit Thomas Rabelais, qu'il étoit Apoticaire, & Sieur de la Devinière, qui étoit une Métairie qu'il poſſedoit dans le pays. D'autres prétendent que ſon pere étoit un Hôtelier, ou Cabaretier de Chinon, & Bernier ajoûte qu'il y demeuroit dans une maiſon qui avoit pour enſeigne une Lamproye. Quoi qu'il en ſoit, le jeune Rabelais, après avoir fait ſes Humanités, entra chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte dans le bas Poitou, & y fit profeſſion. Le P. de Saint Romuald, dans ſon *Tréſor Chronologique*, met cette profeſſion en 1511 ou environ, mais le P. Niceron (*b*) obſerve, que cette date ne s'accorde pas avec les autres circonſtances de ſa vie, & qu'il faut la mettre bien plutôt. Rabelais acheva alors ſes études, & ayant fait ſa Théologie il reçut les Ordres & la Prêtriſe. L'inclination & le goût particulier qu'il avoit pour les Sciences, ne lui permit pas de s'arrêter aux connoiſſances qu'il pouvoit tirer de ſes Confreres [*A*]. Son mérite & ſa capacité excitérent bientôt leur jalouſie, & les chagrins qu'ils lui firent eſſuyer l'engagérent à ſolliciter un Bref de tranſlation pour paſſer dans un autre Ordre [*B*]. Il obtint du Pape Clement VII. le Bref qu'il demandoit, pour paſſer dans l'Ordre de St. Benoît au Monaſtére de Maillezais en Poitou, où il demeura quelques années (*c*). Le P. Niceron conjecture, que cette tranſlation doit être du tems du commencement du Pontificat de Clément VII. qui fut élu en 1523. Rabelais ne trouvant pas plus d'agrément dans ce nouveau Couvent que dans le premier, & ne pouvant y ſatisfaire la paſſion qu'il avoit d'étendre ſes connoiſſances, & ſurtout d'étudier la Médecine, en ſortit de ſon chef, quitta l'habit régulier, pour en prendre un de Prêtre Séculier, & ſe rendit à Montpellier, dans le deſſein de s'y livrer entiérement à l'etude de la Médecine, dont il avoit déjà pris de lui-même quelque teinture. Après s'y être appliqué quelque tems, il paſſa ſucceſſivement par les degrés de Bachelier, de Licentié, & fut créé Docteur (*d*). Il enſeigna & pratiqua enſuite la Médecine à Montpellier, avec beaucoup de ſuccès & de réputation, & rendit à l'Univerſité un ſervice aſſez conſidérable [*C*] qui

(*a*) Outre les Eloges & Vies, qui ſont à la tête du Pantagruel & des Lettres de Rabelais, il faut voir principalement le P. Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. XXXII. p. 117, dont l'Article paroît dreſſé avec beaucoup de ſoin.

(*b*) Ibid. p. 328.

(*c*) Ibid. p. 340.

(*d*) Ibid. p. 352.

[*A*] *Le goût particulier qu'il avoit pour les Sciences ne lui permit pas de s'arrêter aux connoiſſances qu'il pouvoit tirer de ſes Confreres.* Ce que le P. Niceron (1) nous dit ſur ce ſujet eſt curieux, & mérite attention. „ On ſçait, *dit-il*, que „ dans ces tems d'ignorance tout le ſçavoir des Moines ſe „ bornoit à un peu de Scholaſtique, qu'ils apprenoient dans „ leur jeuneſſe, pour l'oublier bientôt, & qu'ils mépriſoient „ tout le reſte comme inutile. Mais Rabelais ne ſe laiſſa pas „ entraîner au torrent, il voulut parcourir toutes les Sciences, & en pénétrer les ſecrets; il voulut être Grammairien, „ Poëte, Philoſophe, Médecin, Juriſconſulte & Aſtronome, & il le devint ſucceſſivement par ſon travail & par „ ſon application. Les Langues attirérent particuliérement „ ſon attention, & il poſſédoit parfaitement la Latine & la „ Grecque, dès le tems qu'il n'étoit encore que Cordelier. „ Il écrivoit alors des Lettres en cette derniére langue à „ Guillaume Budé, qui lui répondoit de même, comme on „ le voit par le Recueil des Lettres de ce Sçavant, où l'on „ en trouve deux qui ſont adreſſées à Rabelais"[2]. Il paroît par une des Lettres de Budé, que le goût de la Langue Grecque expoſa Rabelais à la haine des Moines (2): *Deum immortalem & Sodalitatis præſidem, noſtraque amicitiæ Principem, quidnam eſt iſtud, quod audiuimus? Te etenim è cœnæ mihi exoptatum, & Rabelæſium Theſeum tuum intelligo ab iſtis eloquentiæ & venuſtatis oſoribus Sodalibus veſtris oturbatos propter vehementem circa Latinas Græcas ſtudium, quam plurimis gravitaſque malis vexari. Papæ à infauſtum virorum delirationem: qui uſque adeo ſunt animo ineleganti ac ſtupido, ut quibus cohoneſtari univerſum ſodalitium veſtrum conveniret, reuitumque ſapere, quippe qui exiguo temporis ſpatio ad doctrinæ ſoſtigium perveneriſ, eoſdem ſine calumniaque inſimulandi, in ſyſopus conſurandæ finem imponere conati ſint ornatiſſimæ exercitationi.* Rabelais apprit auſſi depuis l'Italien, l'Eſpagnol, l'Allemand, l'Hébreu, & même l'Arabe (3).

(1) *Mém. des Hom. Ill.* Tom. XXXII. p. 128. 129.

(2) A la tête de Lettres des Rabelais.

(3) Niceron *loc. cit.*

[*B*] *Son mérite & ſa capacité excitérent bientôt leur jalouſie, & les chagrins qu'ils lui firent eſſuyer, l'engagérent à ſolliciter un Bref de tranſlation, pour paſſer dans un autre Ordre.* On a déjà vu par le paſſage de Budé, rapporté dans la Remarque précédente, que Rabelais fut expoſé à des chagrins de la part de ſes Confreres: Ajoûtons ce que nous apprend là-deſſus le P. Niceron (4). „ Ne voyant en lui qu'un objet „ odieux, qui leur reprochoit leur *ignorance* & leur *fainéantiſe*, ils n'oubliérent rien pour le chagriner, & pour lui „ faire de la peine. Rabelais ſouffrit pendant quelque tems „ leurs perſécutions, mais enfin laſſé de les voir toujours „ revenir à la charge, & perſuadé qu'il ne pourroit jamais „ vivre avec agrément avec des gens d'un caractére & d'un „ eſprit ſi différent du ſien, il ſuivit le conſeil de quelques „ perſonnes de mérite qui l'aimoient, & ſollicita en Cour „ de Rome un Bref de tranſlation, pour paſſer dans un autre Ordre". Quelques-uns ont prétendu qu'il étoit ſorti de l'Ordre de St. François par eſprit de débauche, mais le P. Niceron prend ſon parti, & fait ſon apologie en ces termes, qui me paroiſſent être d'un grand poids de la part d'un Religieux. „ C'eſt, *dit-il*, une imagination avancée ſans aucun „ fondement par des gens, qui ſe ſont formé de Rabelais „ des idées entiérement oppoſées à la vérité, & qui ſe ſont „ accoutumées à le regarder comme un homme, dont toute „ la vie s'eſt paſſée à rire, à plaiſanter, & à ſe divertir. Si „ c'avoit été là ſon caractére, & la ſeule choſe qui l'eût occupé, *il n'avoit pas beſoin, eu égard au tems où il vivoit, de quitter ſon Monaſtere: il y auroit pu ſe ſatisfaire, ſans être expoſé aux contradictions*; & on l'auroit ſeulement mis au „ nombre de ces Freres *Lubins*, ſi communs de ſon tems, „ & qui ont fourni matiére à tant de bons contes". Le ſavant Barnabite a raiſon, & ſans en avoir le deſſein, il a fait ici l'Apologie de pluſieurs des Réformateurs, ſortis de Monaſtéres, que divers Auteurs ont déchiré, comme ſi c'avoit été la débauche qui leur eût fait quitter le froc, & les eût engagé à contracter un mariage légitime, *ils n'avoient pas beſoin, eu égard au tems où ils vivoient, de quitter leurs Monaſtéres, ils y auroient pu ſe ſatisfaire ſans être expoſés aux contradictions*, & auroient ſeulement groſſi le Catalogue des Freres *Lubins*. La vérité échappe quelquefois ſans penſer aux conſéquences.

(4) Ubi ſupra. p. 338. 340.

[*C*] *Rendit à l'Univerſité un ſervice aſſez conſidérable.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans quelques Auteurs (5). „ On dit que le Chancelier du Prat ayant conçu quelque „ mauvaiſe volonté contre la Ville de Montpellier, fit donner Arreſt portant l'abolition des privilèges de la Faculté de Médecine de ladite Ville: Rabelais, qui en ſçavoit „ capable & cognu de Monſieur le Cardinal du Bellay, fut „ député pour venir en Cour pourſuivre la révocation de „ cet Arreſt, par la faveur dudit Sieur du Bellay, qui eſtoit „ bienveuu près du Roy François. Eſtant à Paris, & ne „ pouvant avoir accès près dudit Sieur Chancelier, il fit le „ fol, ſe reveſtit d'une robe verte & d'une grande barbe „ griſe, ſe promena longtems devant ſa porte, qui eſtoit „ lors ſur le quay des Augullins; & quantité de monde, „ meſme des domeſtiques dudit Sieur Chancelier, le preſſant „ de dire quel il eſtoit, il leur dit qu'il eſtoit l'eſcorcheur de „ veaux, & que ceux qui voudroient eſtre les premiers eſcorchez ſe haſtaſſent. Le Chancelier ayant entendu ce diſcours, commanda à ſes gens de le faire entrer ſur l'heure „ de ſon diſner; & eſtant entré, Rabelais luy fit une harangue ſi docte, & ſi pleine d'authorité, qu'il le fit mettre à „ ſa table, & diſner avec luy, avec promeſſe de faire confirmer les privilèges de Montpellier; ce qui fut depuis exé-

(5) *Recherches de la vie & mœurs de Fr. Rabelais.* p. 113. 114. à la tête de l'Edition de Rabelais de Mr. Le Duchat.

qui donna lieu, à ce qu'on prétend, à une coutume assez singulière. [D]. Il paroît par une Lettre de Rabelais, qui est à la tête de son Edition des Aphorismes d'Hippocrate, qu'il expliqua ces Aphorismes à Montpellier, & ensuite l'*Ars Medica* de Galien l'an 1532. C'est cette même année-là qu'il commença à publier ses Ouvrages [E]. Il quitta Montpellier, & alla s'établir à Lyon, où il étoit en 1533; il y enseigna & pratiqua pendant quelques années, & fut Médecin de l'Hôpital (*c*). Jean du Bellay, Evêque de Paris, allant à Rome, au commencement de l'année 1534, pour l'affaire du divorce du Roi d'Angleterre Henri VIII. & passant à Lyon, emmena avec lui Rabelais en qualité de son Médecin; mais celui-ci n'y demeura guères plus de six mois, puisqu'il étoit de retour à Lyon le 31 Août de cette année; jour duquel est datée l'Epître dédicatoire de la Topographie de Rome de Marliani: ce fut-là son premier voyage d'Italie, que personne, dit le P. Niceron, n'a distingué du second

(*c*) Ibid. P. 161.

„ cuté". Le P. Niceron n'adopte pas ce fait dans son entier, il observe (6) qu'il est vrai que Rabelais fut chargé, pendant son séjour à Montpellier, de faire un voyage à Paris, pour quelques affaires de l'Université de Médecine; mais qu'il ne s'agissoit point des privilèges de l'Université en général, qui n'ont jamais été révoqués ni attaqués, mais de ceux d'un Collége particulier, appellé *de Gironne*, qui dans le tems des guerres de Louis XI. Charles VIII. &c. avec les Rois d'Arragon, avoit été en quelque façon supprimé, & au rétablissement duquel Rabelais travailla par ordre de l'Université. „ Je ne dirai rien, ajoute le *P. Niceron*, des contes qu'on a débitez à cette occasion, & de la manière dont „ on prétend qu'il parvint à parler au Chancelier. Les différens langages qu'on lui a fait tenir au Suisse de ce Magistrat, n'ont d'autre fondement que le Ch. 9. du II. Livre de son *Pantagruel*, où Panurge demande l'aumône à „ Pantagruel, en quatorze langues différentes, & dit ensuite qu'il est parti de Tourraine". On verra dans la suite, que le savant Biographe n'adopte pas plus aucun des contes singuliers qu'on a fait de Rabelais, & peut-être n'a-t-il pas tort: parce qu'il n'est guères croyable qu'il ait porté la plaisanterie au point où l'on a voulu le faire croire.

(6) *Ubi supra.* P. 162.

[D] *Qui donna lieu, à ce qu'on prétend, à une coutume assez singulière.*] L'Auteur cité en déclin au commencement de la Remarque précédente, en fait mention, mais le P. Niceron explique la chose plus en détail (7). „ Le service que Rabelais rendit à l'Université de Médecine de Montpellier, „ par rapport au Collége de Gironne, & le lustre qu'il donna à l'Université même par ses leçons, font suivant l'opinion vulgaire, les raisons qui ont donné lieu à la Coutume, qui s'y est introduite, de faire prendre aux Candidats „ de Médecine, lorsqu'ils soutiennent leur Thèse de Licence, la Robe de Rabelais, qu'il avoit laissé à l'Université. Peut-être l'avoit-il fait faire exprès, & en avoit-il fait présent pour cet usage, comme cela paroît plus vraisemblable. Elle étoit d'écarlate faite en forme de chape, avec un collet rond, sur lequel étoient en broderie ses trois lettres F. R. C. qui signifient *Franciscus Rabelæsus Cinonensis*. Elle dura jusqu'au commencement du dix-septième „ siécle, qu'elle devint si courte qu'elle n'alloit plus que jusqu'à la ceinture, parce que chacun de ceux qui la revêtoient, en emportoit un lambeau pour le conserver par curiosité. C'est pourquoi François Ranchin, étant Chancelier de l'Université, en fit faire à ses dépens une toute pareille, avec les mêmes lettres, qui pouvoient signifier, „ *Franciscus Ranchinus Cancellarius*".

(7) Ibid. P. 143. 144.

[E] *C'est cette même année-là, qu'il commença à publier ses Ouvrages.*] Je donnerai le Catalogue non seulement de ceux qu'il mit au jour en 1532, mais encore dans la suite, à la réserve du Pantagruel, qui mérite bien une Remarque à part. Au reste c'est le P. Niceron, qui me fournit la liste des productions de Rabelais. I. *Ex reliquis venerandæ Antiquitatis, Lucii Cuspidii Testamentum. Item Contra&us Venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus. Lugduni apud Gryphium*, 1532 in-8. pagg. 15. non chiffrées. Rabelais, qui a publié ces deux Pièces, a mis à la tête une Epître dédicatoire adressée *D. Almarico Buchardo, Consiliario Regio, Libellorumque in Regia Magistro.* „ Il a été pris pour dupe, dit le „ *P. Niceron* (8), en les prenant pour de précieux restes de „ l'Antiquité. Le prétendu Testament de *Lucius Cuspidius* „ a été fabriqué par Pomponius Lætus; & le Contract de „ vente est une production de Jovien Pontan, qui l'a mis, „ à la tête de son Dialogue intitulé *Actius*. Il est vrai que „ des Imposteurs ayant retranché de cette dernière Pièce, „ tout ce qui en faisoit manifestement reconnoître l'Auteur, „ l'avoient produite comme ancienne, feignant de l'avoir tirée d'un vieux Manuscrit de la Bibliothèque d'Alciat; „ & c'est ce qui a trompé Rabelais, comme il l'a été d'ailleurs par rapport à la première Pièce". On peut voir ce que nous avons dit sur ces Pièces dans un autre endroit (9). II. *Hippocratis & Galeni Libri aliquot, ex recognitione Fr. Rabelæsi Medici. Lugduni. Apud Gryphium.* 1532 in-16. Avec une Epître dédicatoire de Rabelais à Godefroy d'Estissac, Evêque de Maillezais, datée de Lyon le 15 Juillet 1532, qui se trouve aussi dans les Editions suivantes, dont il y en a une intitulée, *Aphorismorum Hippocratis Sectiones septem, quibus ex Antonii Musæ Commentariis adjecimus & aliorum, & quædam alia. Lugduni. Seb. Gryphius.* 1543 in-16. Les Pièces ajoûtées, & qui ne sont pas exprimées dans le titre sont les suivantes: *Hippocratis Prognosticorum Libri III. Ejusdem de ratione victûs in morbis acutis Libri IV. Ejusdem de Natura humana. Galeni Ars Medicinalis. Aphorismi Hippocratis linguæ Jonicæ, ex fide vetustissimi Codicis.* Au reste Rabelais n'est pas Auteur de la traduction, il n'a fait que revoir la traduction de Nicolas Léonicenus, aussi bien que les autres qu'il a mises à la suite. Je suis surpris que le savant Fabricius n'ait fait aucune mention de cette Edition de Rabelais dans *la Bibliothèque Grecque*. III. *Epistola ad Bernardum Salignacum.* Cette Lettre, datée de Lyon le 30 Novembre 1532, se trouve à la p. 280 du Recueil intitulé; *Clarorum Virorum Epistolæ centum inedita de variâ eruditionis genere ex Musæo Johannis Brant.* Amsterdam 1702 in-8. Rabelais y parle fort mal de Jules-César Scaliger, qu'il traite de parfait Athée. On ignore, dit le P. Niceron (10), qui est ce *Bernard de Salignac*, à qui il écrit; peut être que la Lettre étoit adressée *B. Salignaco*, l'Editeur a mal interprété ce B. initial par *Bernardo*, au-lieu de *Bartholomæo*, puisque la Bibliothèque de la Croix du Maine fait mention d'un *Bartholemi de Salignac* Gentilhomme Berruyer, qui vivoit en ce temslà IV. *Joannis Manardi, Ferrariensis Medici, Epistolarum Medicinalium à Tomus secundus, nunquam antea in Gallia excusus. Lugduni. Seb. Gryphius.* 1532 in-8. Ce Tome contient six Livres de Lettres, depuis le septième jusqu'au douzième inclusivement. Rabelais a mis à la tête une Epître, adressée à André Tiraqueau, qui est datée de Lyon le 3 Juin 1532. V. *Almanach pour l'année 1533, calculé sur le Méridional de la noble Cité de Lyon, & sur le Climat du Royaume de France, composé par Franç. Rabelais, Docteur en Medecine, & Professeur en Astrologie.* Le P. Niceron rapporte ce titre sur le témoignage d'Antoine le Roi, dans sa vie manuscrite de Rabelais. VI. *Joannis Bartholomæi Marliani, Parrati Mediolanensis, Topographia antiquæ Romæ. Lugduni. Seb. Gryphius.* 1534 in-8. On voit à la tête une Lettre de Rabelais à Jean du Bellay, Evêque de Paris, datée de Lyon le 31 Août 1534, où il marque qu'étant à Rome, il avoit examiné avec soin toutes les Antiquités, & s'étoit proposé de donner au Public les observations qu'il avoit faites sur ce sujet, lorsque le Livre de Marliani lui tomba entre les mains; mais que voyant que cet Auteur avoit rempli son dessein mieux qu'il n'auroit pu le faire lui-même, il s'étoit contenté de le faire réimprimer à Lyon. VII. *Almanach pour l'année 1535 calculé sur la noble Cité de Lyon à l'élevation du Pole par 45 degrés, 15 minutes en Latitude, & 26 en Longitude. Par Maître François Rabelais, Docteur en Medecine, & Médecin du Grand Hospital dudit Lyon.* Lyon. François Juste. Après avoir dit au commencement qu'on souhaitoit de lui des prédictions, Rabelais ajoute. „ Prédire seroit légéreté à moy, comme à vous „ simplesse d'y ajouter foy, & n'est encore depuis la création d'Adam, né homme qui en ait traité ou baillé chose, „ à quoy l'on deust acquiescer & arrester en asseurance. Bien „ ont aucuns studieux réduit par escrit quelques observations, qu'ils ont prin de main en main, & c'est ce que „ toutesfois j'ay protesté, ne voulant par mes prognostics estre en façon quelconque conclu sur l'avenir: sans entendre que ceux qui ont en art redigé les longues experiences des Astres, en ont ainsi decreté que je le deserois. Cela „ que peut-ce estre? moins certes que neant". Paroles pleines de bon sens, qu'Antoine le Roi nous a conservées dans sa Vie Manuscrite de Rabelais (11). VIII. *Fr. Rabelæsi Epigramma ad Doletum de Garo Sufamento.* Cette Epigramme qui est de dix vers, se trouve à la p. 75 des Poëties d'Etienne Dolet, imprimées à Lyon en 1538 in-4. On voit à la p. 164 des mêmes Poëties des Vers de Dolet sur un supplicié, qui avoit servi de sujet pour les leçons Anatomiques de Rabelais. *Cujusdam Epitaphium, qui exemplo edito strangulatus, publico postea spectaculo Lugduni fectus est, Francisco Rabelæso, Medico doctissimo, fabricam corporis interpretante.* Antoine le Roi a fait entrer ces deux pièces dans la Préface de son *Florentum Philosophicum.* IX. *Almanach ou Prognostication pour l'année* 1548. *Lyon.* Rapporté par la Croix du Maine X. *La Sciomachie & Festins faits à Rome au Palais au Reverendissime Cardinal du Bellay pour l'heureuse naissance de Mr. le Duc d'Orleans. Lyon.* Sebastien Gryphius, 1549 in-8. XI. *Almanach & Ephemerides pour l'an de N. S. J. C. 1550. Composé & calculé sur toute l'Europe par Me. François Rabelais, Medecin Ordinaire de Mr. le Reverendissime Cardinal du Bellay.* Lyon. Rapporté par le Roi, dans sa vie manuscrite de Rabelais. XII. *Les Epitres de François Rabelais, écrites pendant son Voyage d'Italie, avec des Observations & la Vie de l'Auteur.* Paris 1651 in-8. *Et nouvelle Edition augmentée de plusieurs Remarques.* Bruxelles 1710 in-8. On a changé dans cette dernière Edition le terme d'*Epitres* en celui de *Lettres*. Elles sont toutes adressées à Godefroy d'Estissac, Evêque de Maillezais, & au nombre de seize. Les premières Observations sont de MM. de Sainte Marthe. Elles renferment des nouvelles, & on y voit que Rabelais n'entendoit pas mal la Politique & les Négociations. XIII. *Epître à Jean Bouchet.* Cette Epître, qui est en vers François, est datée de *Ligugé*, le 6 Septembre, mais l'année n'y est point marquée. Elle traite des imaginations qu'on peut se forger, en attendant une chose, qu'on désire. Elle est la 48 des *Epîtres familières du Traverseur*, c'est-à-dire, de Jean Bouchet, imprimées à Poitiers l'an 1545 in-fol.

(8) Ibid. P. 173. 174.

(9) Dans notre Article de POMPONIUS (LÆTUS JULIUS) Rem. [E].

(10) *Ubi supra.* P. 175.

(11) Ibid. P. 178.

[F] On

Digitized by Google

cond qu'il fit quelque tems après. On fait divers contes ſur ſon ſujet, pendant qu'il fut à Romé, & à ſon retour [*F*]. On ignore dans quel tems il retourna à Rome, où il alla retrouver Jean du Bellay, que le Pape Paul III. avoit creé Cardinal le 21 Mai 1535, & les Lettres qu'il écrivit de cette Ville à Godefroy d'Eſtiſſac, Eveque de Maillezais, qui avoit conçu de l'affection pour lui, pendant qu'il demeuroit à Maillezais, & qui avoit toujours été depuis ſon protecteur & ſon Mécéne, ſont des deux années ſuivantes. Il profita de l'occaſion de ſon ſéjour à Rome, pour demander l'abſolution de la faute qu'il avoit faite, en abandonnant ſon Couvent, & en même tems la permiſſion de paſſer dans une autre Maiſon de l'Ordre de St. Benoît, & d'y pratiquer la Medecine, & il obtint ce qu'il demandoit [*G*]. Il ſemble

[*F*] *On fait divers contes ſur ſon ſujet, pendant qu'il fut à Rome & à ſon retour.*] Voici ce que raconte un Auteur de ſa vie (12). „ Le Cardinal François du Bellay ayant eſté dé-
„ puté Ambaſſadeur par le Roy François à Rome, il y mena
„ Rabelais comme ſon Médecin. Il eſt ordinaire aux Am-
„ baſſadeurs d'aller baiſer les pieds de Sa Sainteté, ce qu'au-
„ cuns appellent adoration. Le Cardinal du Bellay l'ayant
„ fait & ceux de ſa ſuite, il ne reſta que Rabelais, lequel
„ ſe tenant contre un pillier, dit aſſez haut que puiſque ſon
„ Maiſtre qui eſtoit grand Seigneur en France, n'eſtoit pas
„ digne de baiſer les pieds du Pape, portant qu'on luy fit
„ baiſſer ſes chauſſes, & laver le derriére, afin qu'il l'allaſt
„ baiſer. Cela commença à le mettre en fort mauvais prédi-
„ cament. Une ſeconde fois le Cardinal du Bellay l'ayant
„ mené, avec toute ſa famille, pour demander quelque gra-
„ ce au Pape, & eſtant requis de faire ſa demande, il dit
„ qu'il ne demandoit rien au Pape, ſinon qu'il l'excommu-
„ niaſt. Cette demande impertinente eſtant mal reçeue, il
„ fut preſſé de dire pourquoy, & pour lors il dit: S. Pere,
„ je ſuis François, & d'une petite Ville nommée Chinon,
„ qu'on tient eſtre fort ſujette au fagot, on y a deſja bruſlé
„ quantité de gens de bien & de mes parens: Or ſi voſtre
„ Sainteté m'avoit excommunié, je ne bruſlerois jamais. Et
„ ma raiſon eſt, que venant ces jours avec Monſieur le Car-
„ dinal du Bellay en cette Ville, nous paſſaſmes par les Ta-
„ rantaiſes, où les froidures eſtoient fort grandes: & ayant
„ atteint une petite caſe, où une pauvre femme habitoit,
„ nous la priaſmes de faire du feu à quelque prix que ce
„ fuſt pour allumer un fagot, elle bruſla de ſon lit, & ne
„ pouvant avoir de feu, elle ſe mit à faire des imprécations
„ & à dire; ſans doute que ce fagot eſt excommunié de la
„ propre gueule du Pape, puiſqu'il ne peut bruſler, & ſuf-
„ mes contraints de paſſer outre ſans nous chauffer. Ainſi
„ donc s'il plaiſoit à Voſtre Sainteté de m'excommunier, je
„ m'en irois ſain & libre en ma patrie". Le P. Niceron traite tout cela de contes puerilles, ridicules & faux (13). Il n'en allégue pourtant aucune raiſon: je ſuis néanmoins de ſon avis, d'un côté il eſt difficile de ſe perſuader, que Rabelais ait oſé ſe permettre des traits de cette nature, en préſence même du Pape. Mais ce qui me fait croire ſurtout, que ce ſont-là des contes inventés pour faire rire, c'eſt qu'il n'y a pas d'apparence que Rabelais ayant une affaire à ſolliciter en Cour de Rome, il ait été aſſez imprudent pour indiſpoſer les eſprits contre lui par une conduite auſſi bizarre & ridicule. Je ne ſai, ſi l'on doit ajoûter plus de foi à une autre Hiſtoire que le même Auteur (14) raconte à la ſuite de celles qu'on vient de voir; la voici: „ Ces pe-
„ tites libertez, qu'il prenoit à Rome, le contraignirent
„ à ſe ſauver en France, en fort mauvais équipage, ſans
„ argent, mal veſtu, & à beau pied ſans lancer. Ayant gagné
„ la Ville de Lyon, il s'aviſa d'un plaiſant ſtratagéme, &
„ qui euſt eſté fort dangereux à un homme moins cognu;
„ à la porte de la Ville par où il entra, il prit de meſchans
„ haillons de diverſes couleurs, les mit dans une petite va-
„ liſe qu'il portoit, & ayant abordé une hoſtellerie, il de-
„ manda à loger, une bonne chambre, diſant à l'hoſteſſe,
„ qu'encore qu'elle le veiſt en mauvais eſtat & à pied, il
„ eſtoit homme pour luy payer le meilleur eſcot qui fut ja-
„ mais fait chez elle; demande une chambre eſcartée, &
„ quelque petit garçon, qui ſceuſt lire & eſcrire, avec du
„ pain & du vin: cela eſtant fait, en l'abſence du petit gar-
„ çon, il fait pluſieurs petits ſachets de la cendre qu'il trou-
„ va dans la cheminée; & le petit garçon eſtant arrivé avec
„ du papier & de l'encre, il luy fit faire pluſieurs billets, en
„ l'un deſquels il y avoit. *Poiſon pour faire mourir le Roy*, en
„ l'autre, *Poiſon pour faire mourir la Reyne*, en troiſieſme,
„ *Poiſon pour faire mourir Monſieur le Duc d'Orleans*; & ainſi
„ des autres enfans de France, appliqua les billets ſur cha-
„ cun des petits ſachets, & dit au petit garçon; Mon en-
„ fant, gardez-vous bien de parler de cela à voſtre mere ny
„ à perſonne; car il y va de voſtre vie & de la mienne: puis
„ remit tout en ſa valiſe, & demanda à diſner, qu'on luy
„ apporta. Pendant ſon diſner l'enfant conta tout à ſa me-
„ re, & elle tranſie de peur creut eſtre obligée d'en avertir
„ le Prevoſt de la Ville, veu la mauvaiſe mine du Pélerin.
„ C'eſtoit en ce tems-là que Monſieur le Dauphin avoit eſté
„ empoiſonné, & que toute la France avoit eſté affligée au
„ dernier point. Le Prevoſt eſt adverti de tout, fait quel-
„ ques légéres informations, entre dans la chambre de Ra-
„ belais, le ſaiſit de luy & de ſa valiſe; ſa mauvaiſe mine, le
„ travail qu'il avoit ſouffert par le chemin, & les mauvaiſes
„ réponſes qu'il rendoit, le firent grandement ſoupçonner;
„ Car il ne leur dit rien, ſinon; Prenez bien garde à ce qui
„ eſt dans ma valiſe, & me menez au Roy; j'ay des cho-
„ ſes eſtranges à luy dire. Il eſt empaqueté, mis ſur un bon
„ cheval, & fait partir ſur l'heure: on luy fit bonne chere
„ ſur le chemin ſans qu'il luy couſtaſt rien, & en peu de
„ jours arrivé à Paris, eſt préſenté au Roy, qui le cognoiſ-
„ ſoit fort bien, & luy demanda où il avoit laiſſé Monſieur
„ le Cardinal du Beſſay, & qui l'avoit mis en cet eſtat. Le
„ Prevoſt fait ſon rapport, montre la valiſe, les paquets, & les
„ informations qu'il avoit faites: Rabelais raconte ſon hiſtoi-
„re, prend devant le Roy de toutes les poudres, qui eſtoit de
„ pures cendres: le tout ſe termina à rire, & la Cour à s'en mo-
„ quer". Toute cette hiſtoire a bien l'air d'un conte inventé à plaiſir. Rabelais ayant demeuré à Lyon devoit y être connu, & en ſuppoſant qu'il s'y ſoit rendu en mauvais équipage, on ne conçoit guéres qu'il n'y eut pas quelque ami, à qui il eut pu s'adreſſer, ſans recourir à un ſtratagéme auſſi bizarre. D'ailleurs, avoit-il des affaires à Paris? Pourquoi s'y faire conduire pour revenir à Lyon, où il eſtoit un mois d'Août 1534?

(12) Particularitez de la vie de Mr. Fr. Rabelais p. 15-20.

(13) *Ubi ſupra*, p. 175.

(14) Particularitez &c. p. 36-38.

[*G*] *Il obtint ce qu'il demandoit.*] Le P. Niceron (15) nous fournit ſur ce ſujet deux Piéces curieuſes, tirées d'un Livre fort peu connu, l'une eſt la Supplique de Rabelais au Pape, & l'autre le Bref même du Pontife, comme on y trouve diverſes particularités touchant Rabelais, nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de les voir ici. Voici la Supplique. *Beatiſſime Pater. Cum alias poſtquam devotus Orator Franciſcus Rabelais, Presbyter Turonenſis Dioceſis, tunc Ordinem Fratrum Minorum de Obſervantia profeſſus, fidei, quæ de Ordine Fratrum Minorum hujuſmodi, in quo ad ſacros etiam presbyteratus ordines promotus extiterat, & in illo etiam in Altaris miniſterio ſepius miniſtraverat; ad Ordinem S. Benedicti in Eccleſia Maleacenſi dicti Ordinis ſe libere transferre per felicis recordationis Clementem Papam VII. Prædeceſſorem veſtrum Apoſtolica obtinuerat auctoritate concedi, ſeu indulgeri; idem Orator ad dictum Ordinem S. Benedicti in eadem Eccleſia ſe juxta conceſſionem, ſeu indultum prædictum tranſtulaſſet, & deinde ſecum ut unum vel plures, cum euro vel ſine euro, dicti ſeu alterius Veſtrum expreſſi Ordinis Regularis, aut cum eo vel eis & ſine illis unum curatum ſeculare certo tunc expreſſo modo qualificatum, beneficia Eccleſiaſtica, ſi ſibi extunc canonice conferentur, recipere & infra mod quod viveret retinere libere & licite poſſet, eadem auctoritate diſpenſatum; dictus Orator ubique licentia ſui Superioris a dicta Eccleſia diſcedens, regulari habitu dimiſſo, & Presbyteri ſecularis habitu aſſumpto, per ſpatium dies viginti ſex, quo tempore durante facultati Medicinæ diligenter operam de illa, & in ea gratius ad hoc requiſitas ſuſcepit, publice profeſſus eſt, & ariem hujuſmodi practicando plures exercuit in ſuis urbanitas ſuſcepta prædictis, & in Altaris miniſterio miniſtrando, ac horas Canonicas, & alia divina Officia altas ſoljus celebrando, quare Apoſtaſia maculam ac irregularitatis & infamiæ notam per tantum temporis ita vagabundus incurrit. Verum, Pater Sanctiſſ, cum dictus Orator ad eas reverſus de præmiſſis doluerit & doleat ab imimis, cupiatque ad Ordinem S. Benedicti hujuſmodi in aliquo Monaſterio, ſeu alio ejuſdem Ordinis loco regulari; cum animi ſui quiete redire, ſupplicat igitur humiliter ſuprædictus Orator, quatenus ſecum, ut clericum in Monaſterio, ſeu regulari loco prædictis, ad quod, ſeu quem ſe tranſferre contigerit, cum regulari habitu debitum Altiſſimo reddat perpetuo famulatum, motu Pii patris compatiendo, ipſumque ſpecialibus favoribus & gratiis proſequendo, eumdem Oratorem ab excellibus & Apoſtaſiæ nota, ſeu macula hujuſmodi, nec non excommunicationis & aliis Eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris, & pœnis, quas præmiſſorum occaſione quomodolibet incurrit, abſolvere, ſecumque ſuper irregularitate per eum propterea contracta, ut ea non obſtante ſuſceptis per eum ordinibus, ac diſpenſatione ſibi conceſſa prædictorum, & in eiſdem ordinibus, & in altaris miniſterio miniſtrare libere & licite valeat diſpenſare, eumque inhabilitatis & infamiæ maculam ſive notam per eum dicta occaſione contractam ab eo penitus abolere, ipſumque Oratorem in priſtinum & eum in quo ante præmiſſa exiſtebat ſtatum reſtituere, & plenarie reintegrare, ſibique, quod de dicta Eccleſia Maleacenſi ad aliquod Monaſterium, ſeu alium regularem locum ejuſdem Ordinis S. Benedicti, ubi benevolus invenerit receptores, ſe libere & licite tranſferre, & interim poſt hujuſmodi tranſlationem ad dictam Eccleſiam Maleacenſem, jus Epiſcopum, Capitulum, vel Conventum, aut perſonas ejuſdem in genere vel ſpecie minime teneri nec obligatum fore, ut nihilominus omnibus & ſingulis præceptis, præmoniis, & hortatis, quibus Fratres ſive Monachi dicti Ordinis S. Benedicti utuntur, potiantur, & gaudent, ac uti, potiri, & gaudere poterunt quomodolibet in futurum, ut & poſquam Monaſterium, ſeu regulare locum hujuſmodi ingrederi, uti, potiri, & gaudere, eorumque uſibus & paſſivum in eodem habere, & inſuper ritum Medicinæ pietatis intuitu ſine ſpe lucri vel quæſtus hic & ubicumque locorum exiterit, practicare libere & licite valeat, Superioris ſui & cujuſvis alterius licentia ſuper hoc minime requiſita, auctoritate ſuprædicta concedere & indulgere, ſicque in præmiſſis omnibus &c. judicari debere &c. decernere dignenim de gratia ſpeciali, non obſtantibus præmiſſis, ac quibuſcunque Conſtitutionibus &c.* le reſte eſt de formule. Rabelais obtint ce qu'il demandoit par le moyen de quelques Cardinaux, comme on le voit par ſes Lettres à l'Evêque de Maillezais. „ Pour le préſent, *dit* „ *écrit-il* (16), je vous puis avertir que mon affaire a eſté
„ concedé, & expedié, beaucoup mieux & plus ſeurement;
„ que je ne l'euſſe ſouhaitté; & y ay eu ayde & conſeil de
„ gens de bien: meſmement du Cardinal de Gemeiis, qui
„ eſt Juge du Palais, & du Cardinal Sanoncta, qui eſtoit

(15) *Ubi ſupra*, p. 147. &c.

(16) *Lettres de Rabelais* Lett. 1. p. Edit. de 1710.

semble d'abord surprenant que Rabelais ait voulu quitter le Monastére de Maillezais, où il avoit pour protecteur & pour ami l'Evêque du lieu, & qu'il ait demandé à passer dans un autre; mais il avoit des vuës, que les circonstances présentes lui suggérérent. La sécularisation de l'Abbaye de St. Maur-des-Fossez près de Paris, que le Cardinal du Bellay, qui en étoit Abbé, avoit obtenue, offroit à Rabelais une occasion de changer de situation d'une manière qui lui convenoit: il sollicita donc & obtint la permission de passer dans quelque Maison de l'Ordre de St. Benoît que ce fût, où l'on voudroit bien le recevoir, & le Cardinal du Bellay lui accorda une place dans l'Abbaye de St. Maur, & de Moine Benédictin il devint Chanoine Séculier [*H*]. Ce ne peut être là qu'il a composé le commencement de son *Pantagruel*, puisque le premier Livre de cet Ouvrage a paru en 1535 pour la première fois. Si l'on en croit un des Auteurs de sa vie, il l'a composé dans sa maison nommée la Devinière [*I*]. Rabelais de re-

» Auditeur de la Chambre, & bien sçavant, & entendant » telles matiéres. Le Pape estoit d'advis, que je passasse » mondit affaire *Per Cameram*. Les susdits ont allé d'opinion » que ce fust par la Cour des Contredits. Pour ce que, *in* » *foro contentioso*, elle est irrefragable en France, & *Que* » *per contradictoria transfigurur, transeunt in rem judicatam*; » *Quæ autem per Cameram, & impugnari possunt, & in judi-* » *cium venunt*. En tout cas il ne me reste qu'à lever les Bul- » les *sub plumbo*. Monsieur le Cardinal du Bellay, ensemble » Monsieur de Maisons (17), m'ont asseuré que la composi- » tion me sera faite *gratis*. Combien que le Pape, par stile » ce ordinaire, ne donne *gratis*, fors ce qui est expédié per » *Cameram*. Reliera seulement à payer les Referendaires, » Procureurs, & autres tels barbouilleurs de parchemin. Si » mon argent est court je me recommanderay à vos aumos- » nes". Dans une autre Lettre (18) il marque: » J'ay » Dieu mercy expedié tout mon affaire, & ne m'a coûté » que l'expedition des Bulles, le Sainct Pere m'a donné de » son propre gré la compotition. Et crois que trouverez » le moyen assez bon, & n'ay rien par icelles impetré, qui » ne soit civil & juridique. Mais il y a fallu bien user de » bon conseil pour la formalité. Et vous oze bien dire, » que je n'y ay quasi en rien employé Monsieur le Cardinal » du Bellay, ny Monsieur l'Ambassadeur, combien que leurs » graces se y fussent offertes à y employer non seulement leurs » paroles & faveur, mais entiérement le nom du Roy". La Bulle qui fut expédiée à Rabelais sur ce sujet est datée du 17 Janvier 1536, & est conçue en ces termes.

(17) Charles Hurnard, créé Cardinal en 1536. Voy. *Observ. sur les Lett. de Rabelais*, p. 64. 65.

(18) Lett. XII. p. 11.

Dilecto filio Francisco Rabelais, Monachio Ecclesiæ Maleacensis, Ordinis S. Benedicti, Pariens PP. III.

Dilecte fili, salutem & Apostolicam benedictionem. Sedes Apostolica & pia mater recurrentibus ad eam post excessum cum humilitate personarum statim libenter consulere ac illes gratiosa favore prosequi consueta, quo ad id alias propria virtutum merita multiplicater recommendant. Exponi siquidem nobis nuper fecisti quod alias postquam felicis recordationis Clemens Papa VII. prædecessor noster tibi ut de Ordine Fratrum Minorum, quem experte professus, & in eo permanens ad annos & Sacros & Presbyteratus Ordines promotus fuerat, ac in illis etiam in altaris ministerio saptus ministraverat, ad Ecclesiam Maleacensem Ordinis S. Benedicti, & dictum Ordinem S. Benedicti te transferre valeres, Apostolica auctoritate indulserat. Tunc indulti hujusmodi, vigore ad Ecclesiam & Ordinem S. Benedicti prædicti an te transfuleras, ac tecum unum, seu plura beneficia Ecclesiastica cum dispensatione super compatibilitate & incompatibilitate eorum tunc expressis modis qualificati, si tibi alias canonice contigerint, recipere & retinere valeres Apostolica auctoritate dispensari obtineras. Tu absque Superioris tui licentia ab ipsa Ecclesia Maleacensi discedens habitum regularem dimisisti, & habitu Presbyteri secularis assumpto, per abrupta sæculi diu vagatus es, ac interim litteris in facultate Medicinæ diligenter operam dedisti, & in ea Baccalaureatus, Licentiaturæ & Doctoratus gradus promotus, nec non artem Medicinæ publicè professus fuisti & exercuisti. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, tu de præmissis ab intimis doleris & dolcas de præsenti, cupiasque ad ipsum Ordinem S. Benedicti & alterius illius Monasterium vel alium regularem locum, ubi benevolus inveneris receptores, te transferre. Et tibi Altissimo perpetuis famulari, pro parte tua nobis fuit humiliter supplicatum, ut tibi de absolutionis debite beneficio, ac aliis statui tuo in præmissis oportune providere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur attendentes Sedis Apostolicæ clementiam petentibus gremium suæ pietatis clausum non consuevisse volentesque alias apud nos de Religionis zelo, litterarum scientia, vitæ ac morum honestate, aliisque probitatis & virtutum meritis multipliciter commendatum, horum tuorum favore prosequi gratioso, hujusmodi tuis in hac parte supplicationibus inclinati, te ab excommunicatione, & aliis sententiis, censuris & pœnis, quas propter præmissa quomodolibet incurristi, nec non Apostasiæ vocum & excessibus hujusmodi Auctoritate Apostolica tenore præsentium absolvimus, ac tecum super irregularitate per te propter ea, nec non, quia sic ligatus Missas & alia divina Officia celebrasti, & aliis te immiscuisti, contracta quoque, in singulis ordinibus prædictis, etiam in altaris ministerio hujusmodi ministrare, nec non dispensatione prædicta uti, & beneficia sub illis comprehensa juxta illius tenorem recipere, & retinere, nec non de dicta Ecclesia Maleacensi ad aliquod Monasterium, vel alium regularem locum ejusdem Ordinis S. Benedicti, ubi benevolus inveneris receptores, te transferre, nec non post quam translatus fueris, ut præfertur, omnibus & singulis privilegiis, prærogativis, & indultis quibus alii Monachi ipsius Ordinis S. Benedicti utuntur, potiuntur, & gaudent, ac uti, potiri, & gaudere poterunt quomodolibet in futurum, uti, potiri, & gaudere, indulgue tecum alibiom & passivum habere, ac de lucratis sub Superioris, & circa adustionem & incisionem, pietatis intuitu, ac sine spe lucri vel quæstus in Romana Curia, & ubicunque locorum artem hujusmodi Medicinæ exercere illere & licuit valeas auctoritate Apostolica & tenore præsentium, de speciali dono gratiæ dispensans, omnemque inhabilitati & infamiæ maculam, sive notam ex præmissis insurgentem penitus abolemus, teque in pristinum & eum statum, in quo ante præmissa quomodolibet eras, restituimus & plenarie reintegramus; decernentes te, postquam ad aliquod Monasterium, seu alium regularem locum translatus fueris, ut præfertur, eidem Ecclesiæ Maleacensi, seu illius Episcopo pro tempore existenti, aut dilectis filiis Capitulo, seu personis unitive teneri, aut obligatum fore, non obstantibus præmissis ac Constitutionibus & Ordinationibus Apostolicis, nec non Ecclesiæ Maleacensis, & Ordinis S. Benedicti prædictorum juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis & consuetudinibus cæterisque contrariis quibuscunque. Volumus autem quod pœnitentiam per Confessorem idoneum, quem duxeris eligendum, tibi pro præmissis injungendam, adimplere omnino teneris; aliaquin præsentes litteræ quoad absolutionem ejusdem tibi nullatenus suffragentur.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die 17 Jan. 1536. Pontificatus nostri anno secundo.

[*H*] *Le Cardinal du Bellay lui accorda une place dans l'Abbaye de S. Maur, & de Moine Benedictin il devint Chanoine Seculier.*] Le Cardinal, qui en étoit Abbé, avoit fait sécularisier cette Abbaye, par une Bulle du Pape Clément VII. datée du 1, Juin 1532. Mais divers obstacles qu'il fallut lever, & les formalités requises en pareil cas, firent différer pendant trois ans l'exécution de cette Bulle. Rabelais profita de cette occasion, pour se tirer d'une condition qui lui déplaisoit, & ayant obtenu la permission de passer dans quelque Maison de l'Ordre de St. Benoît que ce fût, où l'on voudroit le recevoir, il n'eut pas de peine à obtenir ensuite du Cardinal du Bellay une place dans cette Abbaye, dont la sécularisation n'avoit pas encore eu son effet, mais qui paroissoit devoir l'avoir bientôt, comme elle l'eut effectivement le 17 d'Août de la même année, par l'Acte qui en fut dressé ce jour là (19). Thomas Corneille rapporte dans son *Dictionnaire Geographique*, au mot *S. Maur des Fossez*, que l'on montre en ce lieu dans la maison du Chantre une chambre, qui porte le nom de Rabelais, & qu'on dit qu'il habitoit. Il ajoute qu'on trouve les Provisions de Rabelais dans les Registres de l'Archevêché de Paris, parmi celles des Chanoines, qui furent nommés d'abord après la sécularisation, mais qu'apparemment il n'en prit pas possession, puisqu'il n'en est fait aucune mention dans les Régistres du Chapitre de S. Maur. On voit cependant, ajoute le P. Niceron, par une nouvelle Supplique, que s'il ne prit pas possession par lui-même, il le fit par Procureur, parce qu'il étoit alors à Rome. Voici à quelle occasion il présenta cette nouvelle Supplique. Faisant réflexion qu'il n'avoit été reçu à S. Maur en qualité de Moine, que longtems après que la Bulle de Sécularisation avoit été accordée, & craignant que cela ne lui portât quelque préjudice dans la suite, Rabelais prit le parti d'obvier à cet inconvénient, en demandant un nouveau Bref, qui réparât ce qu'il pouvoit y avoir d'irrégulier en cela. Ce Bref lui fut vraisemblablement accordé, mais nous ne l'avons point. Il ne nous reste que la Supplique, qu'Antoine du Verdier nous a conservée (20), dont nous ne rapporterons que ce qu'il y a de particulier. Après avoir exposé en peu de mots sa conduite, l'absolution qu'il avoit obtenue du Pape, avec la permission d'entrer dans celle des Maisons de l'Ordre de St. Benoît, où l'on voudroit le recevoir, il continue en ces termes: *Erat eo tempore in Romana Curia R. D. Joannis Cardinalis de Bellayo, Parisiensis Episcopus, & Abbas Monasterii S. Mauri de Fossatis, Ordinis prædicti Diœcesis Parisiensis*; quem *cum benevolum invenisset, rogavit ut ab eadem reciperetur in Monasterium prædictum S. Mauri, quod factum est. Postea contigit ut dictum Monasterium auctoritate vestra erigeretur in Decanatum, ferentque Monachi illius Monasterii Comarci. Hic factus est cum illis Canonicus prædictus Orator Franciscus Rabelæsus. Verum prætatus Orator angitur scrupulo Conscientiæ, propter id quod tempore quo data est a Sanctitate vestra Bulla Erectionis, prædictus ipse quodam receptus fuerat in Monachum prædicti Monasterii S. Mauri; licet jam receptus esset tempore executionis & luminationis ejusdem, & Procuratorio nomine consensisset, tam his quæ circa præmissam erectionem facta fuerant, quam his quæ postmodum fierent, cum tunc in Romana Curia esset in Comitatu prætati R. D. Cardinalis de Bellaio. Supplicat, ut per indultum S. V. tutus sit tam in foro Conscientiæ, quam in foro Contradictorio, & aliis quibuslibet, de prætactis, perinde ac si receptus fuisset in dictum Monasterium S. Mauri, quam primum antequam absenta fuit Bulla erectionis ejusdem in Decanatum, & cum absolutione, & quod ei valeant & prosint indulta quæcumque antea obtinuit a Sede Apostolica, perinde ac si &c. & quod eidem valeant Medicinæ gradus & Doctoratus, passaque praxim Medicinæ ubique exercere, perinde ac si de licentia Sedis Apostolicæ eo tem fuscepisset: & quod Beneficia, quæ tenet & tenuit, confestur obtinuisse & obtinere posse, & possedisse Canonice & legitime, perinde ac si de licentia ejusdem Sedis Apostolicæ ea obtinuisset.*

(19) Niceron *loc. cit.* p. 336. 337.

(20) *Paragraph* V. III. p. 241 c. *Apud* Rand.

[*I*] *Si l'on en croit un des Auteurs de sa vie, il l'a composé dans*

retour en France vécut à St. Maur juſqu'à l'an 1545, que le Cardinal du Bellay le nomma à la Cure de Meudon, où il remplit ſes devoirs avec beaucoup de zèle & d'édification juſqu'à la fin de ſa vie. „ Attentif à inſtruire ſon peuple, il ſe réduiſoit à enſeigner aux enfans le Plein-chant, qu'il poſſédoit parfaitement. Sa maiſon étoit ouverte aux pauvres & aux miſérables, qu'il aſſiſtoit de tout ſon pouvoir; „ & il y raſſembloit ſouvent des Sçavans pour s'entretenir avec eux ſur les Sciences. Mais l'entrée en „ étoit fermée aux femmes, & ſa réputation n'a jamais ſouffert ſur leur ſujet aucune atteinte. C'eſt, „ *ajoûte le P. Niceron* (*f*), le témoignage que lui rendent des Mémoires de ſon tems, & Antoine le „ Roi, qui a donné ſa vie en 1649, aſſure que c'étoit alors la tradition conſtante de Meudon. La „ con-

(*f*) Ibid. p. 181. 182

(22) *Vie de M. Fr. Rabelais, Docteur en Medecine, p. 29.*

dans ſa maiſon nommée la Déviniere.] Cette Vie eſt à la tête de l'Edition de Mr. le Duchat (21); voici comment parle l'Auteur. „ Dans ce lieu il ne compoſa pas, comme aucuns „ ont cru, ſon Pantagruélîſme, mais plus vrayſemblablement ce fut dans une maiſon nommée la Déviniere, du „ Bourg de l'Abbaye de Noſtre Dame de Seuillé près Chinon, qui a fourny de matiére à cette fameuſe Satyre. „ Le commerce que Rabelais avoit avec les Religieux de ce Monaſtére, qui en ce tems-là ne vivoient pas dans „ l'auſtérité de leur régle, luy fait emprunter ſouvent dans ſa narration le perſonnage du Sacriſtain, du baſton de la „ Croix, du clos de vigne de Seuillé, de Lerné, de Baſché, „ de la Sibylle de Panſoult, qui ſont lieux voiſins de cette „ Abbaye, dont il fait mention". Il ſe peut que Rabelais ait commencé ſon Ouvrage à la Déviniére, mais il y a quelque apparence qu'il l'a achevé ailleurs. Il n'avoit pas beſoin du commerce des Moines de Seuillé pour être au fait du train de vie de leurs ſemblables. „ Il avoit vécu aſſez

(23) *Préface p. 12.*

„ longtems parmi la gent bezaciére, *dit Mr. le Duchat* (22), „ pour connoître à fonds tous les deſordres qui s'étoient „ introduits dans tous les Ordres de Mendians". Pour parler à préſent de l'Ouvrage même de Rabelais, je commencerai par indiquer les différentes Editions qui s'en ſont faites, en prenant pour guides le P. Niceron & Mr. le Duchat. *La vie ineſtimable du grand Gargantua, Pere de Pantagruel, jadis compoſée par l'abſtracteur de Quinteſſence. Livre plein de Pantagruelîſme. Lyon. François Juſte.* 1535. in-16. Gothique. C'eſt le premier Livre du Roman de Rabelais, qui eſt diviſé en 56 Chapitres. Le Pere Niceron croit que cette Edition eſt la premiére: *je ne ſai s'il ne ſe trompe pas,* puiſque Mr. le Duchat (23) parle d'une Edition du ſecond Livre de l'année 1534, ce qui ſuppoſe ſemble-t-il, que le premier avoit déjà paru. En 1534 on en vit paroître trois Editions, ſous les titres ſuivans. *La vie très-horrifique du grand Gargantua, Pere de Pantagruel, jadis compoſée par M. Alcofribas, abſtracteur de Quinteſſence. Livre plein de Pantagruelîſme. Lyon. François Juſte.* 1542 en 24. Cette Edition comprend les deux premiers Livres. Le premier eſt partagé en 58 Chapitres, comme il l'a toujours été depuis. Le ſecond, qui en a 34, comme dans toutes les Editions ſuivantes, a ici ce titre particulier: *Pantagruel Roi des Dipſodes reſtitué à ſon naturel, avec ſes faits & proueſſes eſpouentables,* compoſé par feu Mre Alcofribas, *abſtracteur de Quinteſſence.* On voit après cela la Piéce ſuivante: *Pantagruelina Prognoſtication, certaine, véritable, & infaillible pour l'an perpetuel: nouuellement compoſée au profiſt & adviſement des Gens eſtourdis & mufarts de nature, par Maiſtre Alcofribas, Archiviciim eſcuſſif Pantagruel. Du nombre d'Or* non dicitur, *je n'en trouue point cette année quelque calculation que j'en aye faict. Paſſons outre.* Verte ſolum. Cette Edition, qui eſt Gothique, eſt accompagnée, dit le P. Niceron, de petites figures en bois, qui n'ont pas grand rapport au ſujet, comme dans tous les Livres de ce tems-là, où l'on en mettoit. Cette Piéce avoit déjà paru en 1535 chez François Juſte in-12. à Lyon. Mr. le Duchat (24) ne doute pas qu'il n'y en ait même de plus anciennes, parce qu'il paroît par la premiére Lettre de Calvin, datée de 1533, que le Pantagruel, c'eſt-à-dire, le ſecond Livre de Rabelais avoit déjà paru. Il nous apprend auſſi que Rabelais eſt moins l'inventeur de cette ingenieuſe Satire, qu'un Anonyme Allemand, qui dans les premiéres années du ſeiziéme ſiécle, en compoſa dans ſa Langue une toute pareille, que traduiſit en Latin & augmenta Jaques Henrichman, autre Allemand, qui en l'année 1508 la dédia au Baron de Schwartzenberg, & au Poëte Henri Bebel, avec Invitation à ce dernier de la joindre à ſes *Facetiæ*, comme il fit effectivement dans l'Edition qui parut en 1512. Revenons aux Editions de 1542: il en parut une ſous le titre de *Grandes Annales ou Chroniques très-veritables des geſtes merveilleux du grand Gargantua, & Pantagruel ſon fils, Roi des Dipſodes, mis-Chroniques par feu Maiſtre Alcofribas, abſtracteur de Quinteſſence,* 1542 in-12. Gothique. Cette Edition eſt auſſi de Lyon, ſelon Mr. le Duchat. L'Imprimeur, qui ne ſe nomme point, dit dans une Préface, que pendant qu'il imprimoit cet Ouvrage, un Plagiaire, prétendant avoir un privilége du Roi, l'avoit imprimé hâtivement, mais que ſes derniéres feuilles n'étoient point conformes à l'original. On trouve ici les deux premiers Livres. Etienne Dolet donna auſſi à Lyon, la même année 1542, une Edition in-16 de ces deux premiers Livres, de la *Prognoſtication Pantagruéline*, & des *Navigations de Panurge*: le P. Niceron dit, qu'on prétend que cette Edition eſt la meilleure; je ne vois pas cependant que Mr. le Duchat lui ait donné aucune préférence. A l'égard du troiſiéme Livre du Pantagruel, Mr. de la Monnoye (25) nous aſſure qu'il y en a deux Editions, l'une de Paris, l'autre de Toulouſe, toutes deux de 1546 in-16, avec Privilége de François I. donné à Paris le 19 Septembre 1545. Celle de Toulouſe a été faite chez Jaques Fournier. Rabelais y a pris pour la premiére fois la qualité de Calnyer des Iles Hiéres. Voici deux Editions de l'année 1547. *Le tiers Livre des faits & dits Héroïques du noble Pantagruel; compoſé par Me. François Rabelais, Docteur en Médecine, & Calóyer des Iles Hiéres. Lyon. Pierre de Tours* in-16 ſans date. On voit dans cette Edition le Dixain à *l'Eſprit de la Reine de Navarre*, ce qui pourroit faire ſoupçonner qu'elle n'eſt pas de l'année 1547, par la raiſon que nous dirons dans la ſuite. *La pantaſte & joyeuſe Hiſtoire du grand Géant Gargantua, prochainement reuue, & de beaucoup augmentée par l'Auteur même. Valence, Claude la Ville.* 1547 in-16 deux Tomes. Le premier contient les deux premiers Livres, la *Prognoſtication Pantagruéline*, & les *Navigations de Panurge*, ſuivant l'Edition de Dolet de l'an 1542. Le ſecond renferme le troiſiéme Livre, & une partie du quatriéme, que Rabelais avoit fait depuis. Le troiſiéme Livre a le même titre, que celui de l'Edition ſans date, avec cette addition: *l'Auteur ſuplie ſupplie les Lecteurs benévoles ſoi reſerver à rire au 78 Livre.* Ce qu'on voit ici du quatriéme Livre, dit le P. Niceron (26), n'en eſt que le commencement, contenant neuf Chapitres, fort différens de ceux qui ſont dans les autres Editions, dont celle-ci n'étoit qu'une ébauche; avec un Prologue, tout différent de celui qui parut pour la premiére fois dans l'Edition de 1552, & qui ſe trouve dans toutes les ſuivantes. Ces différences, ajoûte mon Auteur, ſont rechercher cette Edition de Valence, quoiqu'elle ſoit ſur de mauvais papier, & que les figures en bois, dont elle eſt accompagnée, ſoient fort mal taites, auſſi eſt-elle rare. Mr. le Duchat (27) croit que cette Edition eſt ſuppoſée, & qu'elle ne peut être de l'année 1547, parce qu'on y trouve le Dixain à *l'Eſprit de la Reine de Navarre*, qui n'eſt morte qu'au mois de Décembre 1549; il croit que ce Dixain ne parut pour le plutôt, qu'avec le Rabelais de 1552; & il ajoûte, qu'il n'eſt pas même ſi ſûr, qu'en 1547 & 1548, demeurât à Valence un Claude de la Ville, qui y imprimât le Rabelais en très-méchant papier, & en caractéres aſſez mauvais, qu'il eſt de notoriété qu'un Claude de la Ville imprima à Lyon, en très-beau papier, & en petits caractéres magnifiques, la traduction Françoiſe de la Paraphraſe d'Eraſme ſur les Epîtres Canoniques. Mais le P. Niceron juge que Mr. le Duchat s'eſt trompé. „ Il a cru, *dit-il*, que ce Dixain ne pouvoit s'adreſſer qu'à ſon eſprit „ ſéparé de ſon corps, mais un peu d'attention fait voir „ qu'il parle à ſon Eſprit, occupé des méditations divines „ & céleſtes, qui laiſſe par-là, comme il le dit, *ſon corps comme „ un ſans ſentimens, & comme en oubliе*". Il ne me paroît pas aiſé de décider de la juſteſſe de cette Critique, les expreſſions de Rabelais ſemblent ſuſceptibles de l'un & de l'autre ſens. Je m'en rapporte au jugement du Lecteur:

Eſprit abſtraict, ravy, & eſtatic;
Qui frequentant les cieulx, ton origine,
As delaiſſé ton hoſte & domeſtic,
Ton Corps cependz, qui tout ſe morigine
A tes edicts, en vie peregrine
Sans ſentiment, & comme en oubliе,
Voudrois tu poinct faire quelque ſortie
De ton manoir devers perpetuel:
Et ça hay veoir une tierce partie
Des faicts joyeux du bon Pantagruel? *

(24) *Ouvrs. de Rabelais, T. VI. p. 1. hors t.*

(25) *Mem. de Nic. T. III. p. 334. 335.*

(26) *Rabelais, T. VI. p. 1. hors t.*

(27) *Ibid. p. 19.*

(28) *Simon in. m. p. 334. 335.*

(29) *Freh. Paralip. ll. III. p. 340. Apud Labb.*

(30) *Mem. de Nic. T. I. p. 82.*

(31) *Menagiana T. I. p. 82.*

(32) *Ouvrs. de Rabelais, T. III. p. 1. hors t.*

* Depuis cette Remarque faite je trouve dans le *Menagiana* du Tom. III. p. 103-113. une obſervation de Mr de la Monnoye qui me paroît prouver, que ce Dixain eſt antérieur à la mort de la Reine de Navarre.

„ connoiſſance qu'il avoit de la Médecine, le rendoit doublement utile à ſes Paroiſſiens, qui le trou-
„ voient toujours diſpoſé également à leur donner tous les ſecours que leurs beſoins corporels & ſpiri-
„ tuels exigeoient". Bien des gens, en liſant ce paſſage, ſeront ſurpris de trouver Rabelais tout autre, qu'ils ſe le ſont toujours repreſenté, mais il y a de l'apparence qu'on a bien chargé ſon portrait, ſurtout en le dépeignant comme un impie & un athée. Il mourut en 1553, non à Meudon, comme quelques Auteurs l'ont dit, mais à Paris, dans la rue des Jardins, ſous la Paroiſſe de St. Paul, & fut enterré dans le cimetière de cette Egliſe, au pied d'un arbre, qu'on y a laiſſé longtems, pour en conſerver la mémoire (*g*). Les Auteurs de ſa vie lui donnent ſoixante-dix ans, quand il mourut. Il ſemble qu'on peut pour

(*g*) Ibid. p. 162.

lence de 1547, où le quatrième eſt imparfait. Le même Livre, *avec une briève déclaration d'aucunes doctrines obſcures contenues en ce dit Livre*. 1553 in-16. Trois ans après parut une Edition intitulée, *Les Oeuvres de Me. François Rabelais, contenant la vie, faicts, & dicts heroïques de Gargantua & de ſon fils Pantagruel. Avec la Prognoſtication Pantagrueline*. 1556 in-16. Et à Lyon en 1558 in-12, chez *Jean Martin*, mauvais papier. *L'Iſle Sonnante par Me. François Rabelais, qui n'a point encore été imprimée, ni miſe en lumière, en laquelle eſt contenue la navigation faite par Pantagruel, Panurge, & autres ſes Officiers*. 1562 in-8. C'eſt le commencement du cinquième Livre de Pantagruel. Il y a ſeize Chapitres, dont le dernier eſt celui des Apedeftes; nom par lequel Rabelais a voulu déſigner les Officiers de la Chambre des Comptes, comme n'ayant pas beſoin d'être lettrés & gradués pour exercer leurs charges (28). Ce Chapitre a été mal placé après la ſixième dans les Editions communes, & mal à propos ſupprimé dans les deux Editions ſuivantes, & dans celle de 1626. Dans celle dont il s'agit ici le texte eſt extrêmement corrompu en divers endroits, & il n'y a aucune Préface à la tête (29). Le P. Niceron marque une Edition de 1564 in-16, ſous ce titre, *Le cinquieme & dernier Livre des faicts & dicts heroïques du bon Pantagruel*. Le Chapitre des *Apedeftes* y a été omis; de-même que dans celle de Lyon de 1565, par *Jean Martin*, in-12. Il y a encore une Edition de la même année: *Le cinquieme & dernier Livre*, &c. *auquel eſt contenu le viſitation de l'Oracle de la Dive Bacbuc, & la mot de la bouteille, pour lequel avoit été entrepris tout ce long Voyage, Nouvellement mis en lumiere. Imprimé l'an* 1565 in-12. Jean Martin publia pour la ſeconde fois ce cinquième Livre à Lyon en 1567, & y joignit *La Prognoſtication Pantagrueline, l'Epître du Limoſin*, le Huitain *pour indaguer*, &c. *La Chreſme Philoſophale*, & le *Diſtique* de Rabelais, *Vita, Lyæe, fitis*, &c, qui commencérent alors à paroître enſemble pour la première fois, & qui n'ont point été ſéparés depuis. En 1571 parut une Edition intitulée: *Les Oeuvres de Me. François Rabelais en cinq Livres. Lyon. Eſtiart*. 1571 in-16. En 1573 Henri Etienne, ſous le nom de François Nierg, en donna une Edition qui porte au titre, Anvers. Depuis ce tems-là, il en a paru encore un grand nombre, tant en France qu'en Hollande, dont je ne ferai point le détail, pour paſſer tout d'un coup à celle de Mr. le Duchat, qui a paru ſous ce titre: *Oeuvres de Maître François Rabelais, publiées ſous le titre de* Faits & Dits du Géant Gargantua & de ſon fils Pantagruel, avec la Prognoſtication Pantagrueline, l'Epître du Limoſin, la Crême Philoſophale, & deux Epîtres à deux vieillards, de mœurs & d'humeurs différentes. *Nouvelle Edition, où l'on a ajoûté des Remarques Hiſtoriques & Critiques ſur tout l'Ouvrage; le vrai Portrait de Rabelais; le Carte du Chinonois; le deſſein de la Cave peinte; & les differentes vuës de la Deviniere, Métairie de l'Auteur*. Amſterdam 1781. 5 voll. in-8. Mr. le Duchat s'eſt attaché à rétablir le texte de Rabelais dans ſa pureté, à donner l'explication des vieux mots, & des façons de parler proverbiales, ou empruntées du langage de diverſes Provinces de France, à marquer & vérifier les citations des anciens Auteurs, & enfin à développer les alluſions que Rabelais a faites à l'Hiſtoire de ſon tems. On peut voir ce que nous avons dit ailleurs de cette Edition (30), qui a été contrefaite deux fois à Rouen. En 1732 il en a paru une nouvelle Edition à Paris en ſix Volumes, conforme à celle de Mr. le Duchat, à laquelle on a fait quelques Additions. La dernière Edition de Rabelais, eſt celle que J. F. Bernard a donnée à Amſterdam en 1741 en trois Volumes in-4, ornés de belles Vignettes, Titres, &c. Cette Edition eſt enrichie de quantité de nouvelles Remarques de Mr. le Duchat, plus hiſtoriques, plus variées, & plus intéreſſantes que celles qu'on a vuës de lui dans les Editions précédentes. On y a inſéré auſſi les Remarques de Mr. le Motteux, Traducteur d'une partie de Rabelais en Anglois; & de Mr. de Miſſy, Traducteur de ces Remarques, y en joint de nouvelles de ſa façon. Dans le Tome troiſième de cette Edition, on trouve à la ſuite des Lettres de Rabelais & des Obſervations de Meſſieurs de Sainte-Marthe ſur ces Lettres, l'ingénieux *Parallele d'Homere & de Rabelais*, par Riviere du Freny, divers jugemens ſur les Oeuvres de Rabelais, & quelques Piéces qui n'avoient point encore paru. A l'égard des Traductions de l'Ouvrage de Rabelais, le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford en marque une Angloiſe du premier Livre, imprimée à Londres en 1653 in-8; il en a paru une de divers Auteurs, parmi leſquels étoit Mr. le Motteux, à Londres en 1708 en deux Volumes in-8. Mr. le Motteux y a ajoûté une Préface & des Remarques fort curieuſes, connues à préſent par la Traduction Françoiſe, qui en a paru en divers Volumes de la *Bibliotheque Britannique*, & dans l'Edition de 1741; le ſavant Anglois croit que Rabelais a repréſenté l'Hiſtoire de ſon tems, ſous des noms empruntés. Ulrich Fiſchard en a fait une Traduction Allemande, qui a été imprimée ſous le nom d'*Ellenſpiegel* à *Grenſtusim* (Ville imaginaire) l'an 1608 in-8, avec de méchantes figures en bois. Ce n'eſt cependant pas tant une Traduction, dit Mr. le Duchat, qu'une paraphraſe, accommodée au goût des Allemands, & au génie de leur langue. Quelques-uns ont doute que le cinquième Livre ſoit de Rabelais. Premiérement ils alléguent l'autorité du Médecin Louis Guyon, qui dans le Ch. 30 du Livre II. de ſes *Diverſes Leçons*, aſſure que l'*Iſle Sonnante*, c'eſt-à-dire le V. Livre n'eſt point de Rabelais, que Rabelais ne vivoit plus lorſqu'elle parut, & qu'il connoiſſoit l'Auteur de cette Piéce, lequel vivoit encore, & qui même n'étoit pas Médecin. „ Mais on ſait, „ *dit Mr. le Duchat* (31) par quel principe Louis Guyon „ a parlé de la ſorte. Il avoit entrepris l'apologie des Mé- „ decins ſes Confréres, accuſez la pluſpart d'irréligion, & „ prevoyant qu'on ne manqueroit pas de lui citer Rabelais, „ il a taché pour l'honneur de la profeſſion, de le juſtifier „ le moins mal qu'il lui a été poſſible, avançant touchant „ l'*Iſle Sonnante* des particularitez qu'il auroit eu bien de „ la peine à prouver . . . . L'erreur de ceux qui ont cru, „ que c'étoit l'Ouvrage d'un Ecolier de Valence, vient de „ ces paroles de Du Verdier, pag. 468 de ſa Biblioth. au „ mot, *Guillaume des Autels. Eſtant à Valence ecoliter en „ l'eſtude du Droict, il a eſcript à l'imitation de Rabelais en ſon „ Oeuvre de Pantagruel une Oeuvre en Proſe non moins face- „ tieux que de gaillarde invention, contenant 27 Chapitres & „ mercuiale*; Franſreluche & Gaudichon, mythiſtoire Barra- „ gouyne, de la valeur de dix atomes, pour la recreation „ de tous bons Fanfreluchiſtes. *Impr. à Lyon*, in-8. *par Jean „ Dupi*. Voilà l'origine de la tradition preſque généralement répandue, que l'Iſle Sonnante eſt d'un Ecolier de „ Valence. Du Verdier lui-même l'a dit poſitivement Tom. „ III. de ſa Proſopographie, en quoi il n'eſt mépris . . . . . Il „ n'eſt parlé de Fanfreluche ni de Gaudichon dans ce cin- „ quiéme Livre (de Rabelais), qui contient trois fois plus de „ Chapitres, qu'il n'y en a dans les *Fanfreluches*". Le Ch. XIX. du cinquième Livre fournit une ſeconde raiſon pour prouver que Rabelais n'en eſt pas l'Auteur. Entre les Philoſophes modernes qui ont parlé de l'*Entelechie*, on y nomme Scaliger le pere, ce qui ſemble faire alluſion à la 307. de ſes Exercitations contre Cardan. Or ces Exercitations n'ont paru pour la premiére fois qu'en 1557, quatre ans après la mort de Rabelais, il ne peut donc avoir écrit ce qui ſe trouve dans le Ch. 19 du V. Livre. Mr. le Duchat paroît (32) un peu embarraſſé de cette difficulté, qu'il léve pourtant très-bien, & il en tire une conſéquence toute oppoſée. „ Car, „ *dit-il*, en ſuppoſant même que le ſeul Ouvrage imprimé, „ où Scaliger faſſe mention de l'Entéléchie, ſoit celui de ſes „ Exercitations, toujours eſt-il ſûr qu'il en veut à quelqu'un, „ qui il traite d'Athée & de Goinfre pour l'avoir raillé de „ s'être amuſé à écrire ſur une matiére auſſi abſtraite que „ celle-là. *Hæc ryſa ſunt*, dit-il, *atque contemptui nobis Lucianis, atque Dragoris Culmeritis*. Or que peut entendre par- „ là Scaliger que Rabelais par rapport à cet endroit du cin- „ quiéme Livre? & cette outrageante replique de Scaliger „ ne ſuppoſe-t-elle pas que Scaliger avoit déjà parlé précé- „ demment de l'Entéléchie, ſoit dans quelque Lettre, ſoit „ dans quelque entretien, dont Rabelais avoit connoiſſan- „ ce, & qu'à ce ſujet il s'étoit moqué de Scaliger? Or puiſ- „ que le ſeul endroit où Rabelais parle de Scaliger eſt celui- „ ci, on doit conclure que la cinquiéme Livre eſt véritable- „ ment de Rabelais, & que Scaliger l'avoit vu en manuſcrit „ avant l'an 1557, & peut-être du vivant de Rabelais „ (33) . . . . . D'ailleurs, *ajoûte-t-il*, ceux qui auront „ lu avec attention le V. Livre, y reconnoîtront à mille „ traits l'Auteur des quatre premiers, même génie, même „ tour, même genre d'érudition s'y découvrent par-tout, „ dans un degré où il n'eſt pas naturel, qu'autre que Rabe- „ lais ait pu atteindre". Ce Livre n'a été publié qu'après ſa mort, c'eſt pour cela qu'on a mis à la tête cette Epigramme:

Rabelais eſt-il mort? Voici encor ung Livre.
Non, ſa meilleure part ha repris ſes eſprits,
Pour nous faire preſent de l'ung de ſes eſcripts
Qui le rend entre tous immortel, & faict vivre.
Nature quite.

Que ces derniers mots, obſerve Mr. le Duchat (34) ſoient l'anagramme d'*Andre Tiraqueau*, comme le prétend l'Auteur du Rabelais Anglois, ou celle de *Jean Turquet*, autre contemporain & bon ami de Rabelais, comme il y a bien plus d'apparence, toujours réſulte-t-il delà, que Rabelais doit être l'Auteur du cinquiéme Livre de Pantagruel, puiſque des gens de ſon tems & de ſa connoiſſance n'ont pas mis en doute, que ce Livre ne fût ſon Ouvrage auſſi-bien que les précédens.

L'Ouvrage en lui-même (35) eſt un compoſé monſtrueux de quantité de choſes excellentes, finement imaginées, & exprimées avec une naïveté charmante; & d'un grand nombre d'autres, à l'égard deſquelles il eſt vrai de dire avec la Bruyere, qu'elles ne peuvent être que le charme de la ca-

(28) *Ibid.* Tom. V. Ch. 12, note 1.

(29) *Voy.* la-même.

(30) Artic. le DUCHAT. Rem. [A].

(31) *Ouvr. de Rabelais* T. V. Note 1. Sur le Prologue.

(32) *Ibid.* Ch. 19. Note 11.

(33) *Préface*, p. 56. 57.

(34) *Ouvr. de Rabelais* T. V. Not. L. au devant du Prologue.

(35) Le Duchat *Preface*, en divers endroits. & Niceron *loc. cit.* p. 191.

inférer de ce que du Verdier dit dans ſa *Proſopographie* (*b*), que Rabelais eſt mort d'une maniére édifiante; cet Auteur, qui avoit parlé fort mal de lui dans ſa *Bibliothéque Françoiſe*, s'eſt retracté en ces termes. „ J'ai parlé, *dit-il*, de Rabelais en ma Bibliothéque ſuivant la commune voix, & par ce qu'on „ en peut juger par ſes Oeuvres: mais la fin qu'il a fait ſera juger de lui autrement, qu'on n'en parle „ communément". Mettant donc toute prevention à part, on placera avec le P. Niceron (*i*) au nombre des fables les circonſtances ridicules qu'on rapporte de ſa mort, telle qu'eſt celle du *Domino*, qu'il voulut mettre dans ſes derniers momens, parce qu'il eſt dit dans l'Ecriture, *Beati qui in Domino moriuntur*. La réponſe qu'on prétend qu'il fit au Page du Cardinal du Bellay, envoyé pour ſavoir des nouvelles de ſa ſanté: *Dis à Monſeigneur l'état où tu me vois, je vais chercher un grand Peut-être. Il eſt au nid de la Pie, dis lui qu'il s'y tienne; & pour toi, tu ne ſeras jamais qu'un fou. Tire le rideau, la farce eſt jouée* (*k*); auſſi bien que ſon prétendu Teſtament, conſiſtant en ce peu de mots: *Je n'ai rien vaillant; je dois beaucoup; je donne le reſte aux pauvres.* „ Tout cela, *dit le P. Niceron*, & pluſieurs traits ſemblables, ont „ été imaginés longtems après ſa mort par des gens, qui ne le connoiſſoient que ſuivant les préjugés po- „ pulaires, & qui ajoûtoient une foi entiére à ce qu'on avoit débité juſques-là à ſon déſavantage". Le mé-

(*b*) *Apud Bund.*

(*i*) *Loc. cit.* p. 349.

(*k*) *Particularités de la vie* &c. p. 180.

naille. Les ordures qui s'y préſentent en foule, les profanations qui s'y trouvent de pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte ne peuvent que révolter. Cependant on peut alléguer en faveur de Rabelais plus d'une excuſe, que Mr. le Duchat & le P. Niceron ont fait valoir, & qui méritent certainement qu'on ait de l'indulgence. A l'égard des Ordures & des Obſcénités, elles ſont l'effet d'une mauvaiſe éducation, les fruits de ce que l'Auteur avoit appris dans ſa jeuneſſe, ſoit au Cabaret, ſoit parmi les Cordeliers de Fontenai, dont la fréquentation l'avoit auſſi accoûtumé à ces profanes applications, que lui-même, ſous le nom de Panurge, & frere Jean ſon meilleur ami, font ſi ſouvent des paroles de la Bible, répanduës dans les leçons du Bréviaire. On peut dire d'ailleurs par rapport aux Obſcénités, que la groſſiéreté de ſon ſiécle n'y a pas eu peu de part. Il vivoit dans un tems, où juſques dans les Pièces de Théatre, deſtinées à exciter la dévotion du Peuple, qui rouloient ſur des ſujets ſacrés, & où les Prêtres repréſentoient Jéſus-Chriſt & les Apôtres, on enchaſſoit les diſcours les plus impudiques, & les ordures les plus révoltantes. Les Prédicateurs même portoient dans la Chaire des détails, & employoient des expreſſions, qui ſeroient rough aujourd'hui les perſonnes les moins ſcrupuleuſes; témoin les Sermons de Ménot, de Barlette, de Maillard, & d'autres, qui encore ne contiennent qu'une petite partie de ce qu'ils diſoient. D'ailleurs la ſimplicité étoit telle, qu'on nommoit crûment toutes choſes par leurs propres noms, & qu'on parloit ſans détour des plus délicates, de ſorte qu'on écoutoit ſans émotion des diſcours qui allarment maintenant la pudeur: les eſprits trop groſſiers, pour être touchés par quelque choſe de ſpirituel & de fin, vouloient être frappés fortement par les gaillardiſes, ou plutôt les ordures qui leur étoient familiéres, pour y prendre quelque plaiſir. C'eſt par cette raiſon qu'il a fait agir & parler les perſonnages, qu'il a introduits dans ſon Ouvrage, de la même maniére que l'on agiſſoit, & que l'on parloit communément, dans la penſée que cela convenoit à ſon Ouvrage, conformément à la deviſe qu'il avoit priſe: *Tempore & loco practicatis*. Auſſi s'en faut-il beaucoup qu'on regardât de ſon tems ſon Ouvrage avec les mêmes yeux qu'on a fait depuis que le goût s'eſt raffiné, & que les maniéres ſont devenues plus polies. On n'y voyoit alors rien que d'innocent, & de conforme au but qu'il s'étoit propoſé, comme il le marque dans ſon Epître au Cardinal de Châtillon (36), de fournir aux affligés & aux malades de quoi s'amuſer & ſe diſtraire de leurs maux. C'eſt ainſi qu'en jugeoit ce Cardinal, qui permit que Rabelais le lui adreſſât, par l'Epître, dont on vient de parler. C'eſt ainſi qu'en jugeoit Rabelais lui-même, puiſqu'il dit (37) dans la même Epître, qu'il a eu deſſein de réjoüir les malades, *ſans offenſe de Dieu*, & que ſon Livre ne contient que des *folaſtreries joyeuſes, hors l'offenſe de Dieu & du Roi*. C'eſt ainſi qu'en jugeoit le Cardinal du Bellay ſon Evêque, qui ne lui en fit pas un crime, & qui le nomma même à la Cure de Meudon, longtems après que les premiers Livres eurent paru. Hugues Salel, Poëte fameux de ſon tems, lui adreſſa ce Dixain très-ſingulier (38):

Si pour meſler profit avec douceur
On met en prix un Auteur grandement,
Priſé ſerai, de cela tien toy ſeur:
Je le cognoy, car ton entendement
En ce livret ſonde plaiſant fondement
L'utilité ha ſi très-bien deſcripte,
Qu'il m'eſt avis que voy ung Démocrite
Rire les faits de noſtre vie humaine.
Or perſevere, & ſi n'en as mérite
En ces bas lieux: l'auras en haut dommaine.

Sur quoi Mr. le Duchat a raiſon de dire, que le bon Salel eſt aſſez plaiſant, lorſque dans ce Dixain il promet le Paradis à Rabelais, pour récompenſe de la peine qu'il a priſe de compoſer Gargantua & Pantagruel.

Bien des gens regardent ce Roman, comme un Ouvrage Allégorique, où ſous des noms bizarres & empruntés, & ſous des fictions outrées & extravagantes, l'Auteur a fait une Hiſtoire ſuivie & ſatirique des principales perſonnes de ſon tems; & c'eſt-là la principale ſource de l'eſtime générale qu'ils font de tout ce qui s'y trouve, & de la perſuaſion où ils ſont, que les choſes, qui nous paroiſſent les plus ridicules, ne le ſont point véritablement, quand on ſait les entendre. Le Pere Niceron (39) adopte à cet égard le ſentiment de Mr. Des-Maizeaux (40); il croit cette opinion fort mal fondée, & qu'il ne ſeroit guéres poſſible de la bien prouver. „ Je ne crois pas, *dit-il*, qu'il faille chercher „ dans le Roman de Rabelais rien de ſuivi, & je ſuis per- „ ſuadé que ce qu'il y a de ſatyrique porte moins ſur les „ perſonnes que ſur les choſes, c'eſt-à-dire que cet Auteur „ n'eſt plus attaché à peindre en général le ridicule de ſon „ ſiécle, qu'à faire ſentir les défauts particuliers des perſon- „ nes qui y vivoient. Il nous en avertit aſſez lui-même, „ lorſque dans le Prologue de ſon premier Livre, il ſe mo- „ que de ceux qui voudront chercher des Allégories dans ſon „ Ouvrage, comme on fait dans les Poëſies d'Homére. Ce „ n'eſt pas, *continue le P. Niceron*, qu'en faiſant ainſi la ſa- „ tyre de tant d'états & de conditions différentes, il n'ait „ auſſi marqué pluſieurs traits de la vie ou du caractére des „ perſonnes qui vivoient alors; mais comme il ne nous a „ pas lui-même expliqué ces ſortes d'endroits détachés, tou- „ tes les découvertes, qu'on peut faire aujourd'hui, ne ſçau- „ roient s'étendre fort loin; car il ne ſuffit pas, pour dire „ que Rabelais a eu certaines perſonnes en vuë, de trouver „ quelque légére reſſemblance entre ces perſonnes & les „ Héros de ſon Roman, il faut prouver que ce ſont en ef- „ fet celles qu'il a voulu déſigner; & c'eſt moins dans les Ou- „ vrages hiſtoriques de ce tems-là qu'on en peut trouver des „ preuves, que dans de petits Ecrits ſatyriques, ou d'autres „ piéces, qui ſont ou abſolument perdues, ou trés difficiles à déterrer". Je ſuis très-perſuadé que Rabelais n'a pas eu deſſein de faire une Hiſtoire ſuivie de ſon tems, mais qu'il n'ait pas voulu caractériſer bien des gens qui vivoient alors, c'eſt ce qu'on ne perſuadera que difficilement à ceux qui le liront avec attention. La raiſon priſe de ce qu'il ſe moque de ceux qui voudront chercher des allégories dans ſon Ouvrage, eſt foible; il étoit de ſon intérêt de perſuader qu'il n'avoit d'autre vuë que d'amuſer; ceux à qui il en vouloit n'auroient pas manqué de s'en venger. Je conviens qu'il eſt difficile aujourd'hui de découvrir les Originaux de ſes portraits, & qu'à la rigueur on ne peut *prouver* qu'il a eu deſſein de caractériſer tel ou tel; mais il ſemble que la réunion de certains traits frappans de conformité entre les Héros de Rabelais & quelques perſonnes de ſon tems, ſuffit pour faire préſumer avec raiſon, qu'il a voulu les dépeindre. Rien de plus judicieux que les réflexions de Mr. Le Motteux ſur ce ſujet (41). „ Rabelais, *dit-il*, s'eſt propoſé de tourner „ en ridicule pluſieurs perſonnes diſtinguées de ſon tems, „ & particuliérement les Eccléſiaſtiques; mais pour ne pas „ s'expoſer à leur haine & à leur reſſentiment, il a feint des „ noms à plaiſir, & a déguiſé les actions qu'il repréſente, „ en les chargeant d'incidens comiques, & les accompa- „ gnant de mille plaiſanteries. Ceux qui vivoient dans ce „ tems-là, & qui avoient bien étudié cet Auteur, ont faci- „ lement percé ce voile, & découvert les perſonnes & les „ actions repréſentées ſous ces Allégories; mais diverſes „ conſidérations ne leur ont pas permis de rendre leurs dé- „ couvertes publiques; & delà vient que la plus grande „ partie de cette Satire eſt devenuë obſcure. . . . . Com- „ me ce n'étoit pas le deſſein de notre Auteur de nous don- „ ner une Hiſtoire ſuivie de tout ce qui eſt arrivé de ſon „ tems, il ne s'eſt pas aſſujetti aux régles de la Chronolo- „ gie, & il a quelquefois joint des événemens qui n'ont „ que peu de rapport les uns aux autres. Il ſe pourroit bien „ auſſi qu'il a ſouvent réuni deux caractéres en un, & attribué „ les actions de deux différentes perſonnes à une ſeule. . . . . „ Il eſt aſſez ordinaire à ceux qui écrivent des Romans ou „ des Hiſtoires allégoriques, d'avoir ainſi un double ſens, „ & une double vuë; mais il n'eſt quelquefois pas facile „ d'en trouver la Clef. . . . . Comme Rabelais avoit „ des raiſons bien plus fortes que les autres, d'écrire myſ- „ térieuſement, on ne ſauroit trouver mauvais que dans les „ Allégories il ait pris autant de liberté qu'eux". Antoine Le Roi dit (42), que le bruit commun eſt que Rabelais compoſa ſon Pantagruel, pour dédommager ſon Libraire du peu de débit qu'avoit eu un de ſes Ouvrages précédens. Mais le fait eſt faux; car il n'a jamais compoſé d'Ouvrage aſſez conſidérable, pour que ſon peu de débit cauſât du dommage à celui qui l'avoit imprimé. Il nous inſtruit lui-même du motif qu'il a eu (43): *icelles* (Mythologies Pantagruelicques) *par cebus compoſitus ne prétendoit gloire ne louange aulcune, ſeulement avois eſguard & intention par eſcript donner ce peu de ſoulaigement que povois à affligez & malades abſens: ce que voluntiers, quand beſoing eſt, je fais & prejeu, qui ſoy aydera de mon art & ſervice.* Et dans le Prologue du premier Livre, il fait entendre qu'il s'amuſoit à la compoſition de ſon Roman pour ſe délaſſer de ſes occupations ſérieuſes: *Car à la compoſition*

(31) *Oeuv. de Rabelais T. V. Nouv. Sup. de Pantagruel.*

(32) *Ibid. Ch. 13. Note 11.*

(33) *Oeuvr. de Rabelais T. IV. p. 1.*

(37) *Ibid. p. 6.*

(38) *Ibid. T. II. p. 1.*

(34) *Oeuvr. de Rabelais T. V. Not. à la tête du Prologue.*

(39) *Ubi ſupra* p. 322. 324.

(40) *Voy. Lett. de Bayle T. III. p. 903. 904.*

(35) *Le Duchat Préface, en divers endroits & Niceron loc. cit. p. 330.*

(41) *Voy. Bibl. Britan. T. I. p. 135. 148.*

(42) *Niceron ubi ſupra. p. 330.*

(43) *Oeuvr. de Rabelais T. IV. p. 1. II. Epître au Cardinal du Châtillon.*

même Auteur qui paroît zélé pour l'honneur de Rabelais, observe qu'il n'y a personne dont on ait dit plus de mal, & contre lequel le déchaînement ait été plus général & plus vif, il ajoûte qu'on peut dire auſſi, qu'il n'eſt perſonne dont on ſe ſoit formé des idées plus fauſſes & plus éloignées de la vérité. Il critique rudement ceux qui ont voulu nous repréſenter dans quelque détail les particularités de la vie de notre ſavant Médecin; on n'y voit, *dit-il*, qu'une ſuite de faits, ou entiérement faux, ou expoſés conſuſément, ou altérés par des omiſſions de choſes eſſentielles. Tout cela n'eſt fondé que ſur ſon Pantagruel; ces Auteurs ſe ſont imaginés, que ce Livre étoit une expreſſion fidéle des ſentimens de Rabelais, & qu'il étoit coupable de tous les excès qu'il y a repréſentés: & là-deſſus ils l'ont dépeint comme un bouffon qui ne ſongeoit qu'à plaiſanter; comme un Libertin & un débauché, qui ne quitta la Vie Monaſtique, que pour ſe livrer ſans retenue aux plaiſirs; comme un impie & un athée, qui ſe jouoit de tout ce qu'il y a de plus ſacré dans la Religion. A tous ces égards le P. Niceron le juſtifie aſſez bien. Il obſerve que ſi la bouffonnerie avoit été ſon caractére, on en trouveroit des traces dans tous ſes Ouvrages. Que cependant, à l'exception de ſon Pantagruel, à qui ces ſortes de choſes convenoient, tout le reſte eſt ſérieux, & que juſques dans ſes Lettres mêmes, où il ſemblioit pouvoir ſe permettre la raillerie en certaines occaſions on ne trouve rien que de grave & de convenable à ſon caractére. Sur l'accuſation d'avoir quitté la vie Monaſtique par libertinage, on remarque que ceux qui l'en ont taxé n'ont point eu de connoiſſance des Piéces que nous avons rapportées dans les Remarques [G] & [H], & ont ignorée la conduite qu'il avoit gardée en la quittant. „ Il y auroit de l'injuſtice, *dit judicieuſement mon Auteur*, à trouver étrange qu'il ſe fût dégoûté d'une vie, qui avoit fort dégénéré de ſa premiére inſtitution, & qu'aimant l'étude, comme il faiſoit, il ne ſe vît qu'avec peine obligé de vivre avec des perſonnes, dont les ſentimens & la conduite étoient en cela entiérement différens des ſiens. Il ſongea donc à ſortir de cet état, mais il prit les voyes légitimes, qui ſont d'uſage dans ces occaſions. „ Tout ce qu'on peut lui reprocher, & en quoi il s'eſt effectivement condamnable, c'eſt d'avoir quitté „ de lui-même le Monaſtére de Maillezais, & l'habit de ſon Ordre. Il eſt cependant à préſumer, qu'il „ eut pour cela quelques raiſons, qui furent approuvées par l'Evêque de ce lieu; puiſque ce Prélat ne „ l'en eſtima pas moins dans la ſuite, & voulut même l'aider depuis de ſes libéralités; ce qu'il faiſoit „ encore en 1536, lorſque Rabelais étoit à Rome. Au reſte il eut ſoin de réparer cette irrégularité „ par le Bref qu'il ſollicita, & qu'il obtint". D'ailleurs l'eſtime que pluſieurs grands Prélats de ſon tems lui ont témoignée, ne permet guére de penſer qu'il fut un Libertin de profeſſion. On l'a accuſé auſſi d'Héréſie & d'Athéiſme. Mr. le Duchat nous apprend (*f*) que ces accuſations furent portées devant le

(*f*) Préface des Ouvr. de Rabelais. p. 13. 14.

de ce Livre Seigneurial, je ne perdiz, ne employay oncques plus my autre temps, que celuy qui eſtoit eſtably à prendre ma refection corporelle; ſy croire eſt, beuvans & mongeans. Auſſi eſt-ce la ſyſte beure d'icelle ces bouides maiſtere & ſcientes profondes. En relûiſant ce Prologue, je crois m'appercevoir que Rabelais ne ſe moque nullement de ceux qui voudront chercher des allégories dans ſon Livre; il inſinue lui-même, qu'il y a quelque choſe de plus que l'écorce; & s'il parle enſuite en badinant des allégories qu'on a cherché dans Homére, ce n'eſt que pour dépayſer les gens, & faire croire qu'il n'a pas parlé ſérieuſement. Liſez ce qui ſuit: „ C'eſt pourquoy „ fault ouvrir le Livre, & ſoigneuſement peſer ce qui y „ eſt deduict. Lors congnoiſtrez que la drogue dedans contenue, eſt bien d'autre valeur, que ne promettoit la boyte. C'eſt à-dire que les matiéres icy traictées ne ſont tant „ folaſtres, comme le titre au-deſſus prétendoit. Et poſé le cas qu'au ſens literal vous trouvez matiéres aſſez ioyeuſes, & bien correſpondentes au nom, toutes foys pas dé- „ mourer-là ne fault, comme au chant des Syrénes, ains à „ plus hault ſens interpreter ce que par adventure cuidiez „ dict en guayeté de cueur". Et plus bas, en exhortant les Lecteurs à lire avec reflexion, il dit, qu'ils entendront par-là ce qu'il entend „ par ces Symboles Pythagoriceques, „ avecques eſpoir certain d'eſtre faicte ſcrorts & preux à la- „ dicte lecture; car en icelle bien aultre gouſt trouverez, & „ doctrine plus abſconſe, laquelle vous révélera de très- „ haults ſacremens & myſtéres horrifiques, tant ce que concerne noſtre Religion, que auſſi l'eſtat politicq & vie œcon- „ nomicque". Un Auteur Anonyme, qui a publié de *Reflexions ſur le deuxiéme Chapitre du premier Livre* (42), prétend que les *Fanfreluches antidotées* doivent s'entendre de ce qui ſe paſſa par rapport à la Religion depuis l'an 1413, que commença le Concile de Conſtance, juſqu'à l'excommunication du Roi d'Angleterre Henri VIII. fulminée en 1534 par Clément VII. Peut-être cet Auteur ſe ſeroit-il épargné la peine qu'il s'eſt donnée, s'il avoit bien peſé la judicieuſe Remarque de Mr. le Duchat (43). „ Cette Piéce, *dit-il*, eſt un „ pareil tendu par Rabelais à ſes Lecteurs, qui ſe piquent mal à propos de fubtilité. Il auroit été lui-même fort embarraſſé, s'il lui avoit fallu déchiffrer ſes Fanfreluches antidotées. On a beau dire, qu'il les a qualifiées de la ſorte à cauſe de l'obſcurité qu'il y a répandue, pour leur ſervir d'antidote contre le ſcandale qu'elles auroient cauſé, ſi elles avoient été plus intelligibles. Je répons, qu'il prévoyoit fort bien que ce ſeroit cette obſcurité même, qui animeroit davantage les Curieux à vouloir en pénétrer le myſtére. Tel eſt le tour d'eſprit de certains hommes, que plus les difficultés ſont grandes, „ plus ils s'empreſſent à remporter l'honneur de les avoir ſurmontées. . . . . Pour moi, je tiendrai toûjours pour ſages ceux qui n'entreprendront pas de les éclaircir. Pour mis d'y faire des notes grammaticales, mais huée & de- „ riſion éternelle à quiconque y en fera d'hiſtoriques, & les „ ayant faites les publiera".

(42) Nouveau Liure vair. T. XI. p. 251.

(43) Oeuvr. de Rabel. T. I. Ch. IIe Note.

Avant que de finir cette Remarque, diſons un mot des Piéces ajoûtées au Pantagruel. J'ai déjà parlé de la *Prognoſtication Pantagruéline*. La Piéce qui ſuit eſt en vers: *Epître du Limouſin de Pantagruel, grand exorteur de la Langue Latialle, envoyée à ung ſien antiquiſſime reſident en Vinchye & famoſiſſime urbe de Lugdune*. Mr. le Duchat (46) nous apprend que Rabelais qui parloit François exactement & poliment, ne

(44) Ibid. T. VI. p. 66. note 1.

„ pouvoit pardonner à quelques Ecrivains de ſon tems la li- „ berté qu'ils ſe donnoient de parler Latin en François, „ dans des Ouvrages qu'ils croyoient de vrais Chefs-d'œu- „ vres d'éloquence en notre langue. Déjà au Ch. 9 du II. „ Livre il s'étoit moqué d'eux en la perſonne du Ecolier „ Limouſin, qu'il y fait parler un baragouin ridicule. Ici ſa „ raillerie continuë". Paſquier prétend (47) que la perſonne dont Rabelais a voulu ſe moquer, ſous le nom d'Ecolier Limouſin étoit une Demoiſelle Picarde, nommée Hélliſſire ou Lizane de Cramne, qui vivoit du tems de la plus grande jeuneſſe de Paſquier, & dont on a une Traduction Françoiſe des quatre premiers Livres de l'Enéide, imprimée à Paris en 1541 in-fol. & un autre Ouvrage intitulé *les argueſſes douloureuſes, qui procedent d'amour*. Dans ces Ouvrages on trouve partout les termes de *plyrriére, verus circonlice d'une vuoca aurelue, je reformilée, acleſtes, tinuour, ultime délibération; averninde paſſions; fubarité; fatiques preterites; Chien triebtere*; bâtarité *intrigue; le refuſgeant ouvre du Soleil*; les *ruttiens affres*; *poëſieuſe & lucique citée*, & une infinité d'autres mots ſemblables écorchés du Latin. Elle croyoit s'attirer par-là l'admiration du Public, & peut-être quelque penſion du Roi François I. Mais comme ce Prince n'étimoit que les véritables Savans, au-lieu de l'un & de l'autre elle eſſuya ſeulement les railleries de Rabelais, & mourut ſi pauvre, que Rabelais inſinue qu'elle n'avoit pas de l'eau à boire. *La Croix Pinſpectale* me paroît être deſtinée à tourner en ridicule les frivoles queſtions, qu'on agitoit en ce tems-là dans les Ecoles. Ce ſont des Théſes ridicules. *Les deux Epîtres à deux Vieilles de différentes mœurs* ne ſont point de Rabelais, ſi nous en croyons le P. Niceron (48), elles n'ont été publiées à ſes Ouvrages pour la premiére fois qu'en 1584, trente & un ans après ſa mort. Ces Epîtres ſont de François Habert d'Iſſoudun, & ſe trouvent jointes d'autres Poëſies de la façon à la ſuite des *Semonce Satyrique des fraternelleux Petite Diatrace, Interpellez en vitne Françoiſe* par lui-même, & imprimés à Paris in-8. l'an 1557, tous auquel Rabelais vivoit encore. J'ai oublié une particularité, qui mérite néanmoins d'être rapportée, & que Mr. le Duchat me fournit dans la Préface: c'eſt que juſqu'en vivion l'année 1550, durant l'eſpace de vingt & un ans, Rabelais, à diverſes fois, n'avoit encore publié que les trois premiers Livres de ſon Roman, & partie par découragement, partie auſſi pour ne pas s'attirer d'autres ennemis, il avoit bien réſolu d'en demeurer là, lorſque l'appui qu'il avoit trouvé à la Cour, lui donna le courage de mettre au jour le quatriéme; mais le déchaînement fut encore plus grand contre l'Auteur & contre le Livre. La Faculté de Paris cenſura le Livre, la vente en fut arrêtée à la requiſition de Gilles Bourdin, Procureur-Général, homme injuſte & bigot, par arrêt du Parlement du premier Mars 1551, juſqu'à ce que le Roi, averti de la Cenſure, pût la lever, ou jugeât à propos de la confirmer. Or l'Epître au Cardinal de Châtillon, qui eſt à la tête de ce quatriéme Livre, fait foi que ſans égard à l'Arrêt, ni à la cenſure précédente, le Public eut une entiére liberté d'acheter le Livre. Je ne crois pas devoir m'étendre ſur divers Ouvrages, qui ont été faits à l'imitation de celui de Rabelais, ou pour lui ſervir de ſuite & de ſupplément; la plupart ſont aujourd'hui entiérement inconnus, & ne méritent peut-être guéres, qu'on s'en informe. Le P. Niceron en a donné une notice, qu'on peut conſulter.

(45) Ibidem. T. I. p. 403. 404.

(46) Préface du Duchat & ſa Remarque [H] ſur cet endroit, auſſi-bien que ſur les Epîtres ſur ſon tombeau, gongonyane cherche inutilement dans ces Auteurs.

le Roi François I. qui pour s'éclaircir du fait, voulut bien se faire lire le Livre d'un bout à l'autre, par son fidele *Anagnoſte*, ou Lecteur. Mais après que l'imputation d'Athéïſme, fondée moins ſur la négligence des Imprimeurs, que ſur une turlupinade innocente que Rabelais n'oſoit alléguer, eût été rejettée, celle d'Héréſie ne fut pas mieux reçue: „ Quoique la doctrine, qu'on appelloit nouvelle, ſoit palpable en „ pluſieurs endroits de l'Ouvrage, ſoit que le Roi, peu traitable d'ailleurs ſur l'article, goûtât de lui-„ même cette doctrine, ſoit que le Lecteur du Roi en eût entrepris en cette occaſion la défenſe avec „ ſuccès, cet Ouvrage, après avoir été approuvé par François I. mérita bientôt ſous Henri II. d'être impri-„ mé avec privilége; & cette avanie que Rabelais venoit d'eſſuyer, lui acquit par ſurcroit de la part de ce „ Monarque une particuliére protection". Le P. Niceron (*m*) obſerve de plus que du Verdier, non content de retracter ce qu'il avoit dit contre Rabelais, fournit même des preuves de ſa Religion, & qu'il nous apprend, que l'Evêque d'Evreux avoit un Galien, ſur lequel Rabelais avoit mis de ſa main des notes marginales, & où il y en avoit entre autres à côté d'un endroit où Galien ſoutient que l'ame eſt mortelle, une, dans laquelle Rabelais s'exprime ainſi: *Hic vero ſe Galenus plumbeum oſtendit*; & que cet Evêque s'étoit ſervi de cela pour détromper le Roi Henri IV. qui avoit traité Rabelais d'Athée.

(*m*) *Loc. cit.* p. 174.

& RACAN (HONORAT DE BUEIL, MARQUIS DE). Comme l'Article que Mr. *Bayle* a donné de cet Auteur eſt aſſez ſec, nous ajoûterons ici quoi donner une idée plus complette de Racan; qui nous a inſtruit lui-même de pluſieurs particularités qui le concernent, dans la Vie de Malherbe, qu'il a écrite. Ayant dans ſa plus tendre jeuneſſe fait connoiſſance avec Malherbe, il le reſpecta comme ſon pere, & Malherbe de ſon côté vivoit avec lui comme avec ſon fils. Racan, à ſon retour de Calais, où il fut porter les armes en ſortant de Page, conſulta Malherbe ſur le genre de vie qu'il devoit choiſir [*A*]; celui-ci au lieu de lui répondre directement là-deſſus, lui récita le Conte du Pogge, dont la Fontaine a fait la Fable du *Meunier*, *de ſon fils & de leur âne* (*a*), & ajoûta, faites-en de même; car quoi que vous puiſſiez faire, vous ne ſerez jamais généralement approuvé de tout le monde, & l'on trouvera toujours à redire à votre conduite. Racan & lui s'entretenoient un jour de leurs amours, c'eſt-à-dire du deſſein qu'ils avoient de choiſir quelque Dame de mérite & de qualité pour être le ſujet de leurs vers, Malherbe nomma Me. de Rambouillet, & Racan Me. de Termes qui étoit alors veuve [*B*]. Malherbe étoit alors marié & fort avancé en âge, mais Racan qui avoit trente-quatre ans moins que lui, & qui étoit alors garçon, changea ſon amour poétique en un amour véritable & légitime, & fit quelques voyages en Bourgogne pour cet effet, il n'épouſa pourtant pas Me de Termes (*b*) il ſe maria à l'âge de trente-neuf ans, & ſa poſtérité eſt aujourd'hui tout ce qui reſte de la maiſon de Bueil, qui eſt une des meilleures de France (*c*). Il vint enſuite dans le commerce de Malherbe; lui-même nous apprend (*d*) qu'il ſe tenoit preſque tous jours dans la chambre de Malherbe de petites Conférences, où aſſiſtoient entre autres, Coulombi, Mainard, Du Moutier, Racan, & quelques autres, dont les noms n'ont pas été connus dans le monde. Il avoit beaucoup de génie, & étoit né Poëte, mais il ne joignoit pas

(*a*) Vie de Malherbe. p. 29-32. dans le Recueil intitulé *Divers Traités d'Hiſtoire, de Morale & d'Eloquence*. Paris 1672.

(*b*) Ibid. p. 44.

(*c*) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Franç.* p. 44.

(*d*) *Vie de Malherbe* p. 12.

(*a*) *Vie de Malherbe* p. 29. 30.

[*A*] *Il conſulta Malherbe ſur le genre de vie qu'il devoit choiſir.*] Voici comment il raconte lui-même la choſe (1). après avoir dit qu'il reſpectoit Malherbe comme ſon pere, & que celui-ci de ſon côté vivoit avec lui comme avec ſon „ fils, il ajoûte. „ Cela donna ſujet à Racan. . . . . de „ lui demander en confidence, de quelle ſorte il ſe devoit „ gouverner dans le monde: il luy propoſa quatre ou cinq „ ſortes de vies qu'il pouvoit faire. La premiére & la plus „ honorable eſtoit de ſuivre les armes, mais d'autant qu'il „ n'y avoit point alors de guerre plus prés qu'en Suiſſe & „ en Hongrie, il n'avoit pas moyen de la chercher ſi loin, „ à moins que de vendre tout ſon bien pour s'équipper, & „ pour fournir aux fraix du voyage. La deuxiéme, eſtoit „ de demeurer dans Paris, pour liquider ſes affaires, qui „ eſtoient fort broüillées, & celle-là luy plaiſoit le moins. „ La troiſiéme, eſtoit de ſe marier, dans l'eſpérance qu'il „ avoit de trouver un bon parti en veuë de la ſucceſſion de „ Madame de Bellegarde, qui ne luy pouvoit manquer ſur „ quoy il diſoit que cette ſucceſſion ſeroit grande lors- „ que à venir, & que cependant épouſant une femme qui „ l'obligeroit, il ſeroit contraint d'en ſouffrir, en cas qu'el-„ le fuſt de mauvaiſe humeur. Il ſe propoſoit encore de ſe „ retirer aux champs, mais cela ne luy ſembloit pas ſéant à „ un homme de ſon âge & de ſa condition". Ce paſſage m'a paru mériter d'être rapporté, parce qu'on y apperçoit des traits du caractére de Racan.

(1) Vie de Malherbe p. 29. 30.

[*B*] *Malherbe nomma Me. Rambouillet, & Racan Me. de Termes, qui étoit alors veuve.*] Mr. Bayle (2) a touché cette particularité, entant qu'elle concerne Malherbe, je ne répéterai pas ce qu'il rapporte. Je me contenterai d'ajoûter, que quand Malherbe vit que Racan étoit amoureux tout de bon, il lui écrivit pour le détourner de cette paſſion, ſur ce qu'il avoit appris que Me. de Termes ſe laiſſoit cajoler par Mr. Viguier, qui l'épouſa depuis (3). Cette Lettre de Malherbe renferme bien des réflexions ſenſées, & en même tems des traits amuſans (4). „ Je ne ſçaurois vous taire le „ déplaiſir que vous me faictes, de continuer un deſſein, „ dont j'ay tant de fois eſſayé de vous dégoutter. Vous ai-„ mez une femme, qui ſe mocque de vous. Si vous ne „ vous en apperceyez, vous ne voyez pas ce que verroit le „ plus aveugle qui ſoit aux Quinze-vingts; & ſi vous vous „ en apperceyez, je ne crois pas qu'au préjudice de l'Ec-„ clézias de Vaux vous ne prédiſiez à vous-même l'erreur des petites maiſons. . . . . Celle à qui vous en voulez, eſt très-belle, très-ſage, de très-bonne grace, & de très-bonne maiſon. Elle a tout cela, je l'advoue; mais le meilleur y manque. Elle ne vous aime point, & de cette qualité tout & rien ne valent pas mieux l'un que l'autre. . . . . La perſévérance fait des miracles, il eſt vray; mais ce n'eſt pas toûjours ni partout. S'il y a des exemples de ſon pouvoir, il y en a de ſa foibleſſe. Et puis quand un homme auroit de la patience pour toute autre choſe, ſeroit-il pas auſſi laſche que la laſcheté même, s'il ne pouvoit avoir pour le mépris? . . . . Quand une femme refuſe ce qu'on lui demande, ce n'eſt pas qu'elle condamne la choſe qui luy eſt demandée, c'eſt que le „ demandeur ne luy plaiſt pas. Je voudrois que vous euſſiez „ entretenu l'homme, qui vient du lieu où eſt voſtre pré-„ tendue maiſtreſſe. Vous auriez appris qu'en un mot, qu'il „ y a eſté, il ne s'eſt preſque pas paſſé jour qu'il ne l'ait „ veuë aux compagnies, parée & ajuſtée d'une façon qui „ ne monſtroit pas qu'elle euſt envie de revenir au logis „ ſans avoir fait un priſonnier. Vous prendrez peut-eſtre la „ choſe à voſtre avantage, & direz qu'elle ne le faiſoit que „ pour ſe divertir des penſées mélancholiques où la plon-„ geoit voſtre éloignement. Je vous en ſçay bongré. Quand „ on ſe veut tromper, il ne ſe faut point tromper à de-„ my. . . . . Quand (les femmes) nous fuyent, ou par „ averſion qu'elles ont de nous, ou pource qu'un autre tient „ déjà ce que nous pourſuivons, c'eſt-là qu'un bon courage „ le doit roidir, & ne continuer pas un voyage, où il eſt „ bien aſſeuré qu'il ne ſeroit que ſe laſſer. . . . . Vous „ avez auſſi bien que moy une certaine nonchalance, qui „ n'eſt pas propre aux choſes de longue haleine. C'eſt aſſez „ que vous ayez eſté malheureux en Bretagne; ne le ſoyez „ point en Bourgogne". Ces derniers mots font apparemment alluſion à quelque avanture, qui nous eſt inconnue. Dans cette même Lettre Malherbe dépeint fort naivement ſon propre caractére par rapport aux femmes, & la maniére dont il s'eſt conduit avec elles; je ſuis ſurpris que cet endroit ait échappé à Mr. Bayle, qui s'eſt attaché ſur la Maîtreſſe poëtique de Malherbe. Voici ce qu'il dit de lui-même (5). „ Je ne ſçaurois nier que lorſque j'eſtois jeune „ je n'aye eu les chaleurs de foye qu'ont les jeunes gens; „ mais ce n'a jamais eſté juſques à pouvoir aimer une fem-„ me qui ne me rendiſt la pareille. Quand quelqu'une m'a-„ voit donné dans la veuë, je m'en allois à elle. Si elle „ ſe recluoit je la ſuivois cinq ou ſix pas & quelquefois dix „ ou douze, ſelon l'opinion que j'avois de ſon mérite. Si „ elle continuoit de fuir, quelque mérite qu'elle euſt, je la „ laiſſois aller; & tout auſſi-toſt le dépit prenant chez moy „ la place que l'amour y avoit tenuë, ce que j'avois trouvé „ en elle de plus loüable, c'eſtoit où je trouvois le plus à „ redire. Son teint quelque naturel qu'il fuſt, me ſembloit „ un meſlange de blanc & de rouge, ſes diſcours une pure co-„ querterie, & généralement avec une haine accommodée à „ mes ſentimens, je démontois tout ce que l'affection s'eſtoit „ efforcée de me perſuader en ſa faveur. Voilà comme j'ay „ toûjours vécu avec les femmes". Quand Malherbe eut appris que Racan alloit ſe marier dans ſon pays, il ne manqua pas de le mander à Me. de Termes. „ Celuy qui „ m'a mis en cet eſtat de gloire eſt Mr. de Racan, qui eſt „ icy pour demander à Madame de Bellegarde congé de ſe „ marier avec une fille d'Anjou, que l'on dit eſtre aſſez ri-„ che. Cela luy eſtant accordé, comme je crois qu'il ſera „ ſans beaucoup de peine, il fait compte de s'en retourner. „ Tellement que ſi quelqu'un de ſes amis des lieux où vous „ eſtes a envie de danſer à ſes nopces, il eſt tems qu'il ſe „ prépare. Pour l'épitalame il ne luy couſtera rien. Il ſera „ ſes écritures luy-meſme. Après cela, adieu les Muſes. Il „ aura bien à mouter ailleurs que ſur Parnaſſe (6)."

(2) Art. MALHERBE Rem. [B].

(3) Vie de Malherbe p. 44.

(4) *Lettres de Malherbe.* L. I. Lett. 30: dans les *Oeuvres* de cet Auteur, imprimées à Troyes en 1651.

(5) Ibid. p. 418.

(6) Ibid. Lettr. 18. p. 422.

pas l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la supériorité de talent. Les plus célebres Poëtes ont jugé favorablement de son mérite Poëtique [C]. Ménage (e) assure que Racan *étoit tout plein de bons-mots*, „ mais il avoit la voix fort baſſe & ne parloit pas diſtinctement. Un jour, *dit Ménage*, que la Compagnie étoit nombreuſe, on vint à parler de quelque ſujet, qui lui donna occaſion de nous faire un „ Conte fort agréable. Après qu'il l'eut achevé, voyant que la Compagnie n'en rioit point, parce qu'on „ ne l'avoit pas entendu, il s'adreſſa à moi, qui étois à côté de lui, & me dit: *Je vois bien que ces „ Meſſieurs ne m'ont pas entendu; traduiſez-moi s'il vous plaît en langue vulgaire*". On rapporte encore de lui un trait fort plaiſant à l'occaſion d'Epigrammes Grecques [D]. Quoique le Conte des trois Racans ſoit fort comique, quelques Lecteurs ne ſeront pas fâchés de le trouver ici [E]. Je ne fai ſi l'on peut faire

(e) *Menagiana*, T. III. p. 4.

[C] *Les plus célebres Poëtes ont jugé favorablement de ſon mérite Poëtique.* Racan nous a inſtruit lui-même dans la Vie de Malherbe, du jugement que ce Poëte célebre portoit de lui, & cela d'une maniére ſi naturelle, & ſi naïve, qu'on ne peut douter qu'il ne diſe vrai, d'autant plus que tout n'y eſt pas à ſa louange. „ Il (Malherbe) avoit pour ſes Ecoliers les Sieurs de Trouvant, Coulomby, Mainard, & „ Racan, il jugeoit d'eux fort diverſement: il diſoit en termes généraux que Trouvant faiſoit fort bien des vers, „ ſans dire en quoy il excelloit; que Coulomby avoit bon „ eſprit, mais qu'il n'avoit point le génie à la Poëſie; que „ Mainard eſtoit celuy de tous qui ſaiſoit les meilleurs vers, „ mais qu'il n'avoit point de force, qu'il s'eſtoit adonné à „ un genre de Poëſie auquel il n'eſt pas propre, voulant „ parler de ſes Epigrammes, & qu'il n'y réuſſiroit pas, parce „ qu'il manquoit de pointes. Pour Racan qu'il avoit de la „ force, mais qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers; que le „ plus ſouvent pour s'aider d'une bonne penſée, il prenoit „ de trop grandes licences, & que de ces deux derniers on „ ſeroit un grand Poëte (7)". Et un peu plus bas, il rapporte un autre défaut que Malherbe lui trouvoit (8). „ Encore qu'il reconnuſt, comme nous avons déjà dit, que Racan eſt de la force en ſes vers, il diſoit néanmoins qu'il „ eſtoit hérétique en Poëſie, pour ne ſe tenir pas aſſez étroitement attaché à ſes obſervations: Voicy particuliérement „ de quoi il le blâmoit. Premiérement, de rimer indifféremment à toutes les terminaiſons, en *Ant*, & en *Ent*, „ comme *innocence*, & *puiſſance*, *apparent* & *conquérant*, *Grand* „ & *prend*; il le reprenoit auſſi de rimer le ſimple & le compoſé, comme *Tempe* & *Printempe*, *ſéjour* & *jour*; il luy deffendoit encore de rimer les mots qui ont quelque convenance, comme *montagne* & *compagne*..... Il reprenoit encore Racan de rimer en *eure* en avec tems, parce qu'il ſoit qu'on prononçoit à Paris *eu* en deux ſyllabes. Outre les reprémendes qu'il luy faiſoit ſur ces rimes, il le reprenoit encore de beaucoup de choſes touchant la conſtruction de ſes vers, & de quelques façons de parler hardies, qui ſeroient trop longues à déduire, & qui auroient meilleure grace dans un Art Poëtique, que dans ſa vie". Deſpréaux a loué Racan d'une maniére qui fait honneur à ce dernier (9):

(7) Vie de Malherbe p. 28. 29.

(8) Ibid. p. 87.

(9) Sat. IX. vers 33-44.

Tous Chantre ne peut pas, ſur le ton d'un Orphée,
Entonner en grands vers, la Diſcorde étouffée,
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts,
Et le Belge effrayé fuïant ſur ſes remparts.
Sur un ton plus hardi, ſans être temeraire,
Racan *pourroit chanter au deſaut d'un Homére.*

(10) *Art Poëtique* Chant. I. vers. 17. 18.

Dans un autre endroit (10), caractériſant les divers talens des Poëtes, il dit:

Malherbe d'un Héros peut vanter les exploits;
Racan *chantre Pâtis, les Bergers, & les Bois.*

(11) Oeuvr. de Boileau Deſpreaux T. IV. p. 110. Edit. de 1713. in-12.

En écrivant à Mr. de Maucroix, le même Critique s'explique plus particuliérement encore ſur le fait de Racan (11). *La vérité eſt*, dit-il en parlant de Malherbe, *que la nature ne l'avoit pas fait grand Poëte. Mais il corrige ce défaut par ſon eſprit & par ſon travail. Car perſonne n'a plus travaillé ſes Ouvrages que lui, comme il paroît aſſez par le petit nombre de Piéces qu'il a faites. Notre langue veut être extrêmement travaillée.* Racan *avoit plus de génie que lui; mais il eſt plus négligé, & ſonge trop à le corriger. Il excelle ſurtout, à mon avis, à dire les petites choſes, & c'eſt en quoi il reſſemble mieux aux Anciens, que j'admire ſurtout par cet endroit. Plus les choſes ſont ſéches & mal-aiſées à dire en vers, plus elles frappent quand elles ſont dites noblement, & avec cette élegance qui fait proprement la Poëſie.* La Fontaine fait auſſi l'éloge de Racan, en mettant en Vers la Fable du Meſnier (12), ſon Fils, & leur Ane:

(12) Fables L. III. Fab. 2.

La Feinte eſt un poids plein de terres diverſes:
Tous les jours nos Auteurs y font des découvertes:
Je t'en vaux dire un trait, aſſez bien inventé.
Autrefois à Racan Malherbe l'a conté.
Ces deux Rivaux d'Horace, héritiers de ſa lyre,
Diſciples d'Apollon, nos Maîtres pour mieux dire.

(13) Epitr. I. aux Muſes.

Rouſſeau n'a pas fait moins d'honneur à Racan (13):

Ton rang enfin y fut marqué par vous.
Et ſi ce rang a ton chagrin jaloux
Paroît trop bas près des places ſuperbes
Des Souverains, des Racan, des Malherbes,
Contente-toi de médiocrité.
Es ſonge au moins au peu qu'il t'a coûté.

Le P. Rapin paroît avoir eu une idée non moins avantageuſe de Racan. „ Celui qui a du génie, *dit-il* (14), paroît „ Poëte juſques dans les plus petites choſes, par le tour „ qu'il leur donne, & par l'air qu'il a de dire. Tel fut „ Racan parmi nous. Ce rayon éroit tombé dans ſon eſprit. „ Il ne ſavoit rien. mais il étoit Poëte. Il eut bien des concurrens & peu de ſemblables".

(14) Réf. Crit. ſur la Poëtique Refl. VI.

[D] *On rapporte encore de lui un trait fort plaiſant, à l'occaſion d'Epigrammes Grecques.*] Ce trait mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il ſert à éclaircir un endroit de la Vie de Malherbe (15), où Racan rapporte que Malherbe *diſoit, que tous les Sonnets de Petrarque eſtoient à la Grecque, auſſi-bien que les Epigrammes de Marbodée de Gournay.* Ménage nous a conſervé l'avanture à laquelle ce trait a donné occaſion (16). Mr. de Racan alla voir un jour Mademoiſelle de Gournay, qui lui fit voir des Epigrammes qu'elle avoit faites, & lui en demanda ſon ſentiment. Mr. de Racan lui dit qu'il n'y avoit rien de bon, & qu'elles n'avoient pas de pointe. Mademoiſelle de Gournay lui dit qu'il ne faloit pas prendre garde à cela, que c'étoient des Epigrammes à la Grecque. Ils allérent enſuite dîner enſemble chez Mr. de Lorme, Médecin des Eaux de Bourbon. Mr. de Lorme leur ayant fait ſervir un potage qui n'étoit pas fort bon, Mademoiſelle de Gournay ſe tourna du côté de Mr. de Racan, & lui dit: Monſieur, voilà une méchante ſoupe. Mademoiſelle, repartit Mr. de Racan, c'eſt une ſoupe à la Grecque. Cela ſe répandit tellement, qu'on ne parloit en pluſieurs endroits, que de *ſoupe à la Grecque*, pour dire un méchant potage; & pour marquer un méchant Cuiſinier, on diſoit, il fait de la ſoupe à la Grecque". Perrault (17) raconte le même trait, mais un peu différemment. „ Un „ de ſes amis, *dit-il en parlant de Mr. de Racan*, luy ayant expliqué un jour un grand nombre des Epigrammes de l'Antologie..... il fut ſurpris de voir qu'à la réſerve de cinq ou ſix de ces Epigrammes, où il y avoit beaucoup d'eſprit, & de quelques-unes qui ſont pleines d'ordures, toutes les autres ſont d'une froideur & d'une inſipidité inconcevables. Comme il en témoignoit ſon étonnement, on lui dit qu'elles avoient une grace merveilleuſe en leur langue; qu'à la vérité elles n'avoient rien qui pleuſt le goût, mais que c'étoit le génie de ces ſortes d'Ouvrages parmi les Grecs, en un mot que c'étoient des Epigrammes à la Grecque, dont la ſimplicité & la miſeréd étoient mille fois préférables à tout le fel & à toutes les pointes des autres Epigrammes. Mr. de Racan baiſſa la tête, & crût devoir ſe rendre à un homme qui en ſavoit plus que lui. A quelques jours de-là il furent invitez à un repas, où l'on ſervit une ſoupe fort maigre, fort peu faſée, & qui n'étoit, à la bien définir, que du pain trempé dans de l'eau chaude. Le défenſeur de l'Antologie, qui avoit tâté de la ſoupe, demanda à Mr. de Racan ce qui lui en ſembloit. Je ne la trouve pas à mon gré, lui répondit-il, mais je n'oſe pas dire qu'elle eſt mauvaiſe, car peut-être eſt-ce une ſoupe à la Grecque. Cela fut trouvé plaiſant de toute la Compagnie, & il faut que les plus zélez pour l'Antiquité en riſent comme les autres". A moins que de ſuppoſer que Mr. de Racan ait tâché ce trait à deux diverſes repriſes, à quoi je ne vois guéres d'apparence, il faut que Mr. Perrault ait été mal informé; car l'avanture avec Mademoiſelle de Gournay paroît ſuffiſamment conſtatée, par l'alluſion que Racan y fait dans l'endroit de la Vie de Malherbe, cité au commencement de cette Remarque.

(15) P. 12.

(16) *Menagiana* T. II. p. 141.

(17) *Parallele des anciens & des mod.* T. I. p. 124. 25.

[E] *Quelque le Conte des trois Racans ſoit fort comique, quelques Lecteurs ne ſeront pas fâchés de le trouver ici.*] C'eſt Ménage qui le rapporte (18), comme un des meilleurs contes de Bois-robert. „ Deux amis de Mr. le Marquis de Racan „ furent qu'il avoit rendez-vous pour voir Mlle. de Gour„ nay. Elle étoit de Gaſcogne, fort vive, & un peu em„ portée de ſon tempérament; sa ruelle bel eſprit, & comme telle elle avoit témoigné, en arrivant à Paris, grande impatience de voir Mr. de Racan, qu'elle ne connoiſſoit pas encore de vûe. Un de ces Meſſieurs prévint d'une heure ou deux ce rendez-vous, & lui dit que c'étoit deux „ qui demandoit à voir Mlle. de Gournay. Dieu fait comme il fut reçu. Il parla fort à Mlle. de Gournay des Ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiez exprès. Enfin après un quart-d'heure de converſation, il ſortit, & laiſſa Mlle. de Gournay fort ſatisfaite d'avoir vû Mr. de Racan. A peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un autre Mr. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier, qui avoit oublié quelque choſe à lui dire, & qui remontoit. Elle ſe préparoit à lui faire un compliment là-deſſus, lorſque l'autre entra & fit le ſien. Mlle. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander pluſieurs fois, s'il étoit véritablement Mr. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de ſe paſſer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la piéce qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengeroit. Bref, Mlle. de Gour„ nay

(18) *Menagiana* T. III. p. 82-85.

faire quelque fond ſur ce que rapporte un Auteur (*f*). „ On dit que Malherbe luy écrivant ſur l'affai-
„ re de Théophile, qui étoit en ce tems-là en priſon à la Conciergerie, luy diſoit que pour luy il ne
„ tenoit Théophile coupable, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il ſe mêloit. S'il meurt
„ pour cela, diſoit-il à Mr. de Racan, vous ne devez point avoir peur, on ne vous prendra point
„ pour un des ſes complices". On peut conſulter Mr. Bayle (*g*) ſur un autre fait aſſez curieux, qui regarde des vers de Racan, attribués mal à-propos à Malherbe. L'Auteur du Recueil, cité ci-deſſus, aſſure que Racan mourut pauvre, quoiqu'il eût hérité de vingt-mille livres de rente de Madame de Bellegarde, qui étoit ſa Couſine germaine. Nous dirons un mot de ſes Ouvrages dans les Remarques [*F*].

(*f*) *Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François &c.* T. II. p. 105. Paris 1692 in-12.

(*g*) Art. LOGES (MARIE BROMEAU DES) Rem. [*F*].

„ nay fut encore plus contente de celui-ci, qu'elle ne l'avoit
„ été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin il paſſa
„ chez elle pour le véritable Racan, & l'autre pour un Ra-
„ can de contrebande. Il ne faiſoit que de ſortir, lorſque
„ Mr. de Racan en original demanda à parler à Mlle. de
„ Gournay. Si tôt qu'elle le ſut, elle perdit patience. Quoi,
„ encore des Racans, dit-elle? Néanmoins on le fit entrer.
„ Mlle. de Gournay le prit ſur un ton fort haut, & lui de-
„ manda s'il venoit pour l'inſulter? Mr. de Racan, qui
„ n'étoit pas d'ailleurs fort ferré parleur, & qui s'attendoit
„ à une autre réception, en fut ſi étonné, qu'il ne put ré-
„ pondre qu'en balbutiant. Mlle. de Gournay qui étoit vio-
„ lente, ſe perſuada tout de bon que c'étoit un homme
„ envoyé pour la jouer; & deſaiſant ſa pantouffle, elle le
„ chargea à grands coups de mule, & l'obligea de ſe ſauver.
„ J'ai vû, ajoûte Ménage, *j'ai vû jouer cette Scéne par Bois-*
„ *robert en préſence du Marquis de Racan; & quand on lui de-*
„ *mandoit ſi cela étoit vrai*; Ouida, *diſoit-il*, il en eſt quelque
„ choſe". Mr. de la Monnoye remarque, que le Conte des trois Racans eſt dans Mr. de Cailliéres, pag. 252. de ſon Traité des bons Mots & des bons Contes. Mais, *continue-t-il*, l'original, dès l'an 1624, s'en trouve ſous d'autres noms dans le Françion de Sorel L. 10.

[*F*] *Nous dirons un mot de ſes Ouvrages dans les Remarques.*] Ceux qui voudront connoître en détail le talent Poëtique de Racan doivent conſulter ſes Ouvrages: je me contenterai de rapporter ici quelques Stances, qui me paroiſſent propres à piquer la curioſité, & où l'on voit ici & là un peu de cette négligence qu'on reprochoit à Racan, au milieu de bien des beautés:

Tirſis, il faut penſer à faire la retraite,
La courſe de nos jours eſt plus qu'à demy faite,
L'âge inſenſiblement nous conduit à la mort.
Nous avons aſſez vû ſur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde,
Il eſt temps de jouïr des délices du Port.

Le bien de la fortune eſt un bien périſſable
Quand on baſtit ſur elle on baſtit ſur le ſable,
Plus on eſt élevé plus on court de dangers,
Les grands Pins ſont en butte aux coups de la tempeſte,
Et la rage des vents briſe pluſtoſt le faiſte
Des maiſons de nos Roys, que des toicts des Bergers.

O bienheureux celuy qui peut de ſa mémoire
Effacer pour jamais ce vain eſpoir de gloire,
Dont l'inutile ſoin traverſe nos plaiſirs,
Et qui loin retiré de la foule importune
Vivant dans ſa maiſon content de ſa fortune,
A ſelon ſon pouvoir meſuré ſes déſirs.

Après avoir fait le portrait des douceurs de la retraite, il ajoûte:

Il contemple du port les inſolentes rages,
Des vents de la faveur auteurs de nos orages,
Allumer des matins les deſſeins faſtueux:
Et voit en un clin d'œil par un contraire eſchange,
L'un deſchû du peuple au milieu de la fange,
Et l'autre à meſme sens eſlevé dans les cieux.

La chute me paroît d'une grande beauté, par le naturel qui y régne:

Agréables déſerts, ſéjour de l'innocence,
Où loin des vanitez, de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment,
Valons, fleuves, rochers, plaiſante ſolitude,
Si vous fuſtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le deſormais de mon contentement.

Ajoûtons ici le Catalogue des Ouvrages de Racan. I. *Les Bergeries.* Paris 1625 in-8. II. *Lettres diverſes.* Ces Lettres, qui ſont au nombre de ſept, ſe trouvent dans le *Recueil de Lettres nouvelles*, donné par Faret à Paris en 1627 in-8. III. *Les ſept Pſeaumes Pénitentiaux*, en vers. Paris 1631 in-8. IV. *Poëſies diverſes*; dans les Recueils de 1621, 1627, & 1633. V. *Odes ſacrées, dont le ſujet eſt pris des Pſeaumes de David, & qui ſont accommodées au tems preſent.* Paris 1651 in-8, on trouve à la fin, un *Diſcours contre les Sciences.* VI. *Mémoires ſur la Vie de Malherbe.* Paris 1651 in-12. Et dans le Recueil intitulé: *Divers Traitez d'Hiſtoire, de Morale, & d'Eloquence*, Paris 1672 in-12. Et dans la I. Partie du II. Volume des *Mémoires de Literature* de Mr. de Sallengre, & à la tête des dernières Editions de Malherbe. VII. *Dernières Oeuvres & Poëſies Chreſtiennes, tirées des Pſeaumes & de quelques Cantiques du Vieux & du Nouveau Teſtament.* Paris 1660 in-8. On trouve dans ce Recueil la Traduction de tous les Pſeaumes. Coutellet Libraire à Paris a donné en 1724 une nouvelle Edition des *Oeuvres de Racan*, en deux Volumes in-12, où l'on trouve le Diſcours contre les Sciences, lu dans l'Académie Françoiſe en 1635, une Lettre que Racan écrivit à cette Compagnie, au ſujet des Paraphraſes qu'il avoit commencées ſur les Pſeaumes; & une Réponſe de Conrart, Sécretaire de l'Académie, au nom de la Compagnie. Mais il s'eſt gliſſé dans cette Edition des fautes & des omiſſions, ſur leſquelles on a inſéré un Mémoire dans le *Mercure* de Septembre 1724. On y a en effet omis une longue *Ode au Cardinal de Richelieu*, qui ſe trouve dans un Recueil de Poëſies, intitulé: *Les Nouvelles Muſes.* Paris 1635 in-8. Un *Sonnet à Mr. de Puyſieux*, & une *Epitaphe* de douze vers, qui ont été inſérés dans les *Delices de la Poëſie Françoiſe.* Paris 1621 in-8. Les ſept Lettres, qui ſont dans le Recueil de Faret, les *Mémoires de la Vie de Malherbe*, &c. (19).

(19) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 85. 86. Niceron T. XXIV. p. 167-169.

☞ RACINE (JEAN) nâquit à la Ferté-Milon, petite Ville du Valois, le 21 Décembre 1639, de Jean Racine d'une ancienne famille de cette Ville [*A*] & de Jeanne Sconin, fille de Pierre Sconin, Procureur du Roi des Eaux & Forêts de Villers-Cotterets (*a*). Il eut le malheur de perdre ſes parens fort jeune, ſa mere étant morte le 24 Janvier 1641, & ſon pere le 6 Février 1643. Le jeune Racine, & une ſœur qu'il avoit, furent élevés par leur grandpere Sconin. On l'envoya pour apprendre le Latin dans la Ville de Beauvais, dont le Collége étoit ſous la direction de quelques Eccléſiaſtiques de mérite & de ſçavoir; il y apprit les premiers principes du Latin (*b*). Pendant les troubles de la Guerre Civile, les Ecoliers ayant pris parti, chacun ſelon ſon inclination, Racine fut obligé de ſe battre comme les autres, quoiqu'il ne ſe ſoit pas piqué de bravoure depuis [*B*]. Il ſortit du Collége de Beauvais

(*a*) *Mém. ſur la Vie de Jean Racine* p. 16.

(*b*) Ibid. p. 18.

[*A*] *D'une ancienne famille de cette Ville*] Voici ce que nous apprend de ſa famille, Mr. Racine le Fils (1). Les Racines, originaires de la Ferté-Milon, y ſont connus depuis longtems, comme il paroît par quelques tombes qui y ſubſiſtent encore dans la Grande Egliſe, & entre autres par celle-ci: Cy *giſſent honorables perſonnes*, Jean Racine *Receveur pour le Roi notre Sire, & la Reine, tant du Domaine & Duché de Valois, que des Greniers à ſel de la Ferté-Milon & Oreſſy en Valois, mort en* 1593, & *Dame Anne Goſſet ſa femme.* La Charge de Receveur du Domaine & du Duché de Valois, que poſſédoit *Jean Racine*, mort en 1593, ayant été ſupprimée, *Jean Racine* ſon fils prit celle de Controlleur du grenier à ſel de la Ferté-Milon, & épouſa *Marie Deſmoulins*, qui eut deux ſœurs Religieuſes à Port-Royal des Champs: de ce mariage naquit *Jean Racine*, qui poſſéda la même Charge de Controlleur, & qui fut pere de *Jean Racine*, dont il s'agit dans cet Article. Je ne ſai s'il eſt vrai que le Pere de notre Racine avoit été élevé dans le Régiment des Gardes en qualité de Cadet, avant que de s'établir à la Ferté-Milon, comme le diſent quelques Auteurs (2): ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces mêmes Auteurs ſe ſont trompés, en lui donnant pour mere *Marie Deſmoulins*, qui étoit ſa grand-mere du côté paternel. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Mr. Racine le fils lui-même s'eſt exprimé d'une maniére, qui ſemble dire que *Marie Deſmoulins* étoit l'ayeule maternelle de ſon pere. Après avoir dit que Jean Racine & ſa ſœur furent élevés par leur grand-pere *Sconin*, il ajoûte (3). „ Après la mort de *ce grand pere* arrivée en 1640, *ſa veuve* „ *Marie Deſmoulins* ſe retira à Port-Royal des Champs où „ elle avoit une fille Religieuſe qui depuis en fut Abbeſſe, „ & qui eſt connue ſous le nom d'*Agnés de Sainte Thécle Ra-* „ *cine*". Il eſt évident qu'il ne peut être queſtion de la Veuve de Mr. Sconin, mais de celle de Mr. *Jean Racine*, fils de celui qui mourut en 1593. A moins que de ſuppoſer que les deux grands-meres de notre Racine s'appelloient toutes deux *Marie Deſmoulins*; mais comment la fille de Madame Sconin portoit-elle le nom de Racine? L'Auteur du Supplément de Moreri de 1735 a copié ici ſans réflexion Mr. Racine, qui auroit pu lui éclaircir aiſément ce fait. Je fuis cependant bien trompé, ſi ce n'eſt un défaut d'attention de la part du dernier.

(1) *Mémoire de la Vie de Jean Racine* p. 15. 16.

(2) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 240 note (1) Niceron *Mém des Hom. Ill.* T. XVIII. p. 5.

(3) *Mémoire ſur la Vie de J. Racine* p. 17.

[*B*] *Racine fut obligé de ſe battre comme les autres, quoiqu'il ne ſe ſoit pas piqué de bravoure depuis.*] Il reçut, dans un de ces combats, un coup de pierre au front, dont il a toujours porté la cicatrice au-deſſus de l'œil gauche. Il diſoit, que le Principal du Collége le montroit à tout le monde

vais le premier Octobre 1655, & fut mis à Port-Royal, où il paſſa trois ans, & fit d'étonnans progrès dans les Belles-Lettres [C]. Pendant le ſéjour qu'il y fit, il fit connoître ſa paſſion plutôt que ſon talent pour la Poëſie; il compoſa ſix Odes, *qui n'ont rien d'intéreſſant même pour les perſonnes curieuſes, de tout ce qui eſt ſorti de la plume des Ecrivains devenus fameux: elles ſont ſeulement voir, qu'on ne doit pas juger du talent d'un jeune homme par ſes premiers Ouvrages* (c). Il étoit à cet âge plus heureux dans la verſification Latine, où il paroît qu'il réuſſiſſoit fort bien [D]. On doit encore placer parmi les Ouvrages de ſa première jeuneſſe ſa Traduction des Hymnes des Féries du Bréviaire Romain [E]. Au mois d'Octobre 1658 il fut envoyé à Paris pour faire ſa Philoſophie au Collége d'Harcour, n'ayant encore pas dix-neuf ans (d). Le mariage du Roi Louis XIV. en 1660 excita l'ardeur de tous les Poëtes, qui ſe ſignalérent à l'envi. Mr. Racine, très-inconnu encore, compoſa une Ode intitulée *la Nymphe de la Seine* [F]. Chapelain, à qui elle avoit été communiquée, le prit en amitié, & lui offrit ſes avis & ſes ſer-

(c) Ibid. p. 24.

(d) Ibid. p. 19. Mr. Racine dit, que ſon pere n'avoit que *quatorze ans*, mais il eſt évident qu'il s'eſt trompé, étant né le 21 Dec. 1639, il en avoit près de *dix-neuf*, en Octobre 1658.

comme un brave, ce qu'il racontoit en plaiſantant (4). Il ne paroît pas cependant qu'il eût l'inclination fort martiale, car ayant ſuivi le Roi dans ſes Campagnes, il ſe tenoit loin des coups, c'eſt ce que l'on voit par ce qu'il mandoit à Boileau en 1691 du Camp devant Mons (5). „ Je voyois toute „ l'attaque fort à mon aiſe, d'un peu loin à la vérité, mais „ j'avois de fort bonnes lunettes, que je ne pouvois preſque „ tenir fermes, tant le cœur me battoit à voir tant de bra- „ ves gens dans le péril". Et plus bas il ajoute, *quoique je vous diſe que j'ai été dans la tranchée, n'allez pas croire que j'ai été dans aucun péril: les ennemis ne tirerent plus de ce côté-là, & nous étions tous, au appuyez ſur le parapet, ou debout ſur le revers de la tranchée.*

(4) Ibid. p. 18.

(5) *Lettres de Boileau & de Racine*, Lett. du 3 Avril. p. 111, 112.

[C] *Où il paſſa trois ans & fit d'étonnans progrès dans les Belles-Lettres.*] Les particularités des études des grands hommes méritent d'être connues; outre qu'elles peuvent inſpirer de l'émulation à quelques-uns, on y apprend de quelle manière les habiles gens ſe ſont formés. Mr. le Maître de Sacy prit un ſoin tout particulier de l'éducation du jeune Racine; lui trouvant une grande vivacité d'eſprit avec une étonnante facilité pour apprendre, il voulut conduire ſes études, dans le deſſein de le rendre capable d'être un jour Avocat: il le prit dans ſa chambre, & avoit tant de tendreſſe pour lui, qu'il ne l'appella de que ſon fils (6). Après la mort de Mr. le Maître, Mr. Hamon prit ſoin des études de Racine. Quoique très-jeune on l'appliquoit à des études très-ſérieuſes, il faiſoit des Extraits des Auteurs Grecs & Latins. „ Ses facultés qui étoient fort médiocres, ne lui per- „ mettant pas d'acheter les belles Editions des Auteurs „ Grecs, il les liſoit dans les Editions faites à Baſle, ſans „ traduction Latine. J'ai hérité, *dit Mr. Racine le fils* (7), de ſon Platon & de ſon Plutarque, dont les marges „ chargées de ſes apoſtilles, ſont la preuve de l'attention „ avec laquelle il les liſoit ..... Il traduiſit le com- „ mencement du Banquet de Platon, fit des Extraits tout „ Grecs de quelques Traités de St. Baſile, & quelques Re- „ marques ſur Pindare & ſur Homère. Au milieu de ces „ occupations, ſon génie l'entraînoit tout entier du côté de „ la Poëſie, & ſon plus grand plaiſir étoit de s'aller enfoncer „ dans les bois de l'Abbaye avec Sophocle & Euripide (8)". On peut juger à quel point il poſſédoit ces Auteurs par un trait que rapporte Mr. de Valincour (9). „ Je me ſouviens, „ *dit-il*, qu'étant un jour à Auteuil chez Deſpreaux avec „ Mr. Nicole, & quelques autres amis d'un mérite diſtingué, „ nous mîmes Racine ſur l'Oedipe de Sophocle. Il nous le „ récita tout entier, le traduiſant ſur le champ". Pendant qu'il s'occupoit à Port-Royal de la lecture des Anciens, il trouva par hazard le Roman Grec des Amours de Théagène & de Chariclée. Le Sacriſtain Claude Lancelot qui le ſurprit dans la lecture de ce Livre, le lui arracha, & le jetta au feu. Il trouva moyen d'en avoir un autre exemplaire qui eût le même ſort, ce qui l'engagea à en acheter un troiſiéme; & comme il avoit une mémoire ſurprenante, il l'apprit par cœur, & le porta enſuite au Sacriſtain, en lui diſant, *vous pouvez encore brûler celui-ci comme les autres* (10). J'obſerverai en finiſſant cette Remarque, que Mr. Racine le fils, ne dit rien de ce que rapporte Mr. de Valincour (11), que ce fut le Sacriſtain, dont on vient de parler, qui apprit le Grec à Racine, & que dans moins d'une année il le mit en état d'entendre les Tragedies de Sophocle & d'Euripide. L'Auteur des Mémoires nous apprend ſur le ſujet de la traduction du Banquet de Platon, que ſi ſon pere ne l'a pas faite à Port-Royal, il l'a faite à Uſés, & que c'eſt certainement un Ouvrage de ſa jeuneſſe. Il ajoute „ Quoique „ la traduction ſoit bonne, un fragment ſi peu conſidérable „ ne mériteroit peut-être pas d'être imprimé: il le fut cependant „ chez Gandouin en 1732. On a mis à la tête une Lettre „ ſans datte d'année qui n'eſt inconnuë, & ne ſe trouve „ point parmi les autres Lettres écrites à Boileau, qui ſont „ entre mes mains".

(6) *Mémoir. ſur la Vie de J. Racine* p. 20.

(7) Ibid. p. 25.

(8) Ibid. p 23.

(9) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 348.

(10) Ibid. p 241. & *Mémoires*, p. 11. 24.

(11) *Ubi ſuprap* 240.

[D] *Il étoit ..... plus heureux dans la verſification Latine, où il paroît qu'il réuſſiſſoit fort bien.*] Il compoſa quelques pièces en vers Latins, où il y a du feu & de l'harmonie: ſon Hiſtorien en rapporte un Eſſai, qui mérite de n'être pas négligé (12):

(12) Mém. p. 27, 28.

AD CHRISTUM

Sanctæ Parens, facilem præbe implorantibus aurem,
Atque humiles placidâ ſuſcipe mente preces.
Hanc tutare domum, quæ per diſcrimina mille
Mitte per infidas vix ſupereſſe poteſt.
Aſpice ut infandis jaces objecta periclis,
Ut timet hoſtiles irrequieta manus.
Nulla dies terrore caret, ſuccumque timoris
Invenit inſenſo major ab hoſte metus.
Undique crudelem conſpiravere ruinam,
Et miſ rando parant vertere tecta ſolo.
Tu ſpes ſola, Deus, miſere. Tibi vota preceſque
Fundit in immenſis nulla aliquæ moles.
. . . . . .
. . . . . .
Aſpice Virgineum caſtis penetralibus agmen;
Aſpice devotas, ſpretâ bonigne chorâ.
Hic, ſacra illaſi ſervantes jura pudoris,
Te veneræ die, te fugiente vocant.
Cœleſtem iscent ſponſum ſuperare precando:
Fac ſentire tuis numina magna Patris.
Hæc quoque nos quondam tot tempeſtatibus actos,
Abreptos flammis Gratia ſervet tuis.
Aſt eadem rapiatur, meſtis fortuna periclis,
Aſt ipſe in portu ſæva procella furit.
Pacem, ſumme Deus, pacem te poſcimus omnes:
Succedant lucis parque quieque malis.
Te duce diſrupto perrumpit Iſraël undas:
Hos babitet portus, te duce, vera ſalus.

[E] *On doit encore placer parmi les Ouvrages de ſa première jeuneſſe ſa Traduction des Hymnes des Feries du Bréviaire Romain.*] Mr. Racine inſtruira le Lecteur ſur cet Ouvrage (13). „ Boileau diſoit qu'il avoit fait cette traduction à Port- „ Royal, & que Mr. de Sacy qui avoit traduit les Hymnes „ des Dimanches & de toutes les Fêtes pour les Heures de „ Port Royal, en fut jaloux, & voulant le détourner de fai- „ re des Vers, lui repréſenta que la Poëſie n'étoit point ſon „ talent. Ce que diſoit Boileau demande une explication. „ Les Hymnes des Féries imprimées dans le Bréviaire Ro- „ main, traduit par Mr. le Tourneux, ne ſont pas certaine- „ ment l'Ouvrage d'une jeune-homme, & celui qui faiſoit „ les Odes, dont j'ai rapporté quatre ſtrophes, n'étoit pas „ encore capable de faire de pareils vers. Je ne doute pas „ cependant qu'il ne ſoit Auteur de la traduction de ces Hym- „ nes; mais il faut qu'il les ait traduites dans un âge avan- „ cé, ou qu'il les ait depuis retouchées avec tant de ſoin, „ qu'il en ait fait un nouvel Ouvrage. On lit, en effet, „ dans les Hommes Illuſtres de Mr. Perrault que longtems „ après les avoir compoſées, il leur donna la dernière per- „ fection. La Traduction du Bréviaire Romain fut condam- „ née (comme Verſion en Langue Vulgaire) par l'Archevêque „ de Paris pour des raiſons qui n'avoient aucun rapport à „ la traduction de ces Hymnes. Cette condamnation donna „ lieu dans la ſuite à un mot, que rapportent pluſieurs perſon- „ nes, & que je ne garantis pas. Le Roy, dit-on, exhortoit „ mon pere à faire quelques Vers de piété: *J'en ai voulu faire*, répondit-il, *on les a condamnés*".

(13) Ib d. p. 22. 30.

[F] *Mr. Racine ..... compoſa une Ode intitulée* la Nymphe de la Seine.] On trouve diverſes particularités touchant cette Ode dans une de ſes Lettres, que nous allons rapporter, après avoir remarqué ſeulement pour l'intelligence de cette Piéce, que Racine „ compoſa dans le même tems un „ Sonnet, qui, quoique fort innocent, lui attira auſſi bien „ que ſon Ode de vives reprimandes de Port-Royal, où l'on „ craignoit beaucoup pour lui ſa paſſion démeſurée pour les „ Vers. On eût mieux aimé qu'il ſe fût appliqué à l'étude „ de la Juriſprudence, pour ſe rendre capable d'être Avo- „ cat, ou que du moins il eût voulu conſentir à accepter „ quelqu'un de ces emplois, qui, ſans conduire à la fortu- „ ne, produiſent une aiſance de la Vie, capable de conſoler „ de l'ennui de cette eſpéce de travail, & de la dépendance „ plus ennuyeuſe encore que le travail. Il ne vouloit point „ entendre parler d'occupations contraires au génie des Mu- „ ſes; il n'aimoit que les Vers, & craignoit en même tems „ les reprimandes de Port-Royal (14)". La Lettre qui roule ſur l'Ode, eſt adreſſée à Mr. Le Vaiſeur, parent de Mr. Vitart, avec lequel il auroit ſouhaitté de s'entretenir ſur cette Piéce, la Lettre eſt du 13 Sept. 1660 (15). „ Votre pré- „ ſence me feroit plus utile que votre abſence, car l'Ode „ étant preſque imprimée, vos avis arriveront trop tard. El- „ le a été montrée à Mr. Chapelain: il a marqué quelques „ changemens à faire, je les ai faits, & j'étois très-embar- „ raſſé pour ſavoir ſi ces changemens n'étoient point eux- „ mêmes à changer. Je ne ſavois à qui m'adreſſer. Mr. Vi- „ tart eſt rarement capable de donner ſon attention à quel- „ que choſe. Mr. l'Avocat n'en donne pas beaucoup plus non „ plus à ces ſortes de choſes. Il aime mieux ne voir jamais „ une piéce, quelque belle qu'elle ſoit que de la voir une „ ſeconde fois, ſi bien que j'étois près de conſulter, comme „ Malherbe, une vieille ſervante, ſi je ne m'étois apperçu „ qu'elle eſt Janſéniſte comme ſon maître, & qu'elle pour- „ roit me décrier; ce qui ſeroit ma ruine entiére, vu que je „ reçois encore tous les jours lettres ſur lettres, ou pour „ mieux

(14) Ibid. p. 22. 23.

(15) Recueil des Lettres de Jean Racine: *premier Recueil*, Lett. XIX. p. 22-25.

ſervices; il parla même de lui & de ſon Ode ſi avantageuſement à Mr. Colbert, que ce Miniſtre lui envoya cent Louïs de la part du Roi, & peu après le fit mettre ſur l'état pour une penſion de ſix-cens Livres, en qualité d'Homme de Lettres (*e*). Au commencement de l'année 1661 il fut obligé d'aller paſſer quelque tems à Chevreuſe, où Mr. Vitart, ſon Oncle, Intendant de cette Maiſon, & chargé de faire quelques réparations au Château, l'envoya en lui donnant le ſoin de ces réparations. Il paroît par ſes Lettres que ce ſéjour ne lui plaiſoit guére [*G*]. Dans le cours de la même année il alla en Languedoc, ou il fut appellé par un Oncle maternel, nommé le Pere Sconin, Chanoine Régulier de Ste. Geneviéve, homme fort eſtimé dans cette Congregation, dont il avoit été Général, & qui avoit beaucoup d'eſprit. Mais comme il étoit d'un caractére inquiet & remuant, dés-que le tems de ſon Généralat fut expire, pour s'en défaire on l'envoya à Uſés, ou l'on avoit joint pour lui le Prieuré de St. Maximin avec un Canonicat de la Cathédrale: il étoit outre cela Official & Grand-Vicaire. Ce bon-homme étoit tout diſpoſé à réſigner ſon Bénéfice à ſon neveu; mais il falloit être Régulier, & le Neveu, qui auroit fort aimé le Bénefice, n'aimoit pas cette condition, à laquelle il ſe ſeroit pourtant ſoumis, ſi les obſtacles qui ſurvinrent, ne l'avoient fait renoncer à l'Etat Eccléſiaſtique, & déterminé à revenir à Paris (*f*). On trouve dans ſes Lettres des détails curieux de ſon ſéjour à Uſés [*H*]. De retour à Paris, il fit con

(*e*) Ibid. P. 18.

(*f*) Ibid. P. 37. 40.

„ mieux dire excommunications ſur excommunications, à „ cauſe de mon triſte Sonnet. Ainſi j'ai été obligé de m'en „ rapporter à moi ſeul de la bonté de mes Vers. Voyez „ combien votre préſence m'auroit fait de bien; mais puiſ- „ qu'il n'y a plus de remède, il faut que *je* vous rende „ compte de ce qui s'eſt paſſé. . . . . Mr. Chapelain a „ donc reçu l'Ode avec la plus grande bonté du monde: „ tout malade qu'il étoit, il l'a retenue trois jours, & a „ fait des remarques par écrit, que j'ai fort bien ſuivies. „ Mr. Vitart n'a jamais été ſi aiſe qu'après cette viſite; il „ ne penſa confondre de reproches, à cauſe que je me plai- „ gnois de la longueur de Mr. Chapelain. . . . . Au ſor- „ tir de chez Mr. Chapelain, il alla voir Mr. Perrault, „ contre notre deſſein, comme vous ſavez: il ne s'en put „ empêcher, & je n'en ſuis pas marri à préſent. Mr. Per- „ rault lui dit auſſi de fort bonnes choſes, qu'il mit par é- „ crit, & que j'ai encore toutes ſuivies, à une ou deux „ prés, où je ne ſuivrois pas Apollon lui-même. . . . . „ Voilà ce qui regarde leur cenſure; je ne vous dirai rien „ de leur approbation; ſinon que Mr. Perrault a dit, que „ l'Ode étoit très bonne, & voici les paroles de Mr. Chape- „ lain, que je vous rapporterai comme le texte de l'Evangi- „ le, ſans y rien changer. *Mais auſſi c'eſt Mr. Chapelain*, „ comme diſoit à chaque mot Mr. Vitart. *L'Ode eſt fort bel- „ le, fort poétique, & il y a beaucoup de Stances qui ne peu- „ vent être mieux. Si l'on repaſſe le peu d'endroits que j'ai mar- „ qués, on en fera une fort belle piece.* Il a tant preſſé Mr. „ Vitart de lui en nommer l'Auteur, que Mr. Vitart veut à „ toute force me mener chez lui. Il veut qu'il me voie. „ Cette vue nuira bien ſans doute à l'eſtime qu'il a pu conce- „ voir de moi. Ce qu'il y a eu de plus conſidérable à chan- „ ger, ça été une Stance entiére, qui eſt celle des Tritons. „ Il s'eſt trouvé que les Tritons n'avoient jamais logé dans „ les fleuves, mais ſeulement dans la mer. Je les ai ſouhait- „ té bien des fois noyés tous tant qu'ils ſont, pour la peine „ qu'ils m'ont donnée".

(19) Ibid. p. 46.

(20) Ibid. p. 49. 50.

(21) Ibid. p. 87. 88.

[*G*] *Il paroît par ſes Lettres que ce ſéjour ne lui plaiſoit guéres.*] Il y en a deux, datées à *Babylone*, pour marquer qu'il ſe regardoit comme captif. La deſcription qu'il fait du genre de vie qu'il y menoit eſt plaiſante (16). „ Vous vous at- „ tendez peut-être, que je m'en vais vous dire que je m'en- „ nuye beaucoup à Babylone. . . . . mais je ne veux „ pas vous faire pitié, puiſque vous n'en avez pas déjà eu „ pour moi: je veux vous braver au contraire, & vous „ montrer que je paſſe fort bien mon tems. Je vais au ca- „ baret (17) deux ou trois fois le jour. Je commande à des „ Maçons, à des Vitriers, & à des Menuiſiers, qui m'obéiſ- „ ſent aſſez exactement, & me demandent dequoi boire. Je „ ſuis dans la chambre d'un Duc & Pair, voilà pour ce qui „ regarde le faſte: car dans un quartier comme celui-ci, où „ il n'y a que des gueux, c'eſt grandeur que d'aller au ca- „ baret. Tout le monde n'y peut aller. J'ai des divertiſſe- „ mens plus ſolides, quoiqu'ils paroiſſent moins; je goûte „ tous les plaiſirs de la vie ſolitaire; je ſuis tout ſeul, & je „ n'entens pas le moindre bruit: il eſt vrai que le vent en „ fait beaucoup, & même juſqu'à faire trembler la maiſon; „ mais il y a un Poëte qui dit:

(16) Ibid. p. 16. 17.

(17) C'étoit l'uſage alors, comme aujourd'hui d'aller au Caffé.

„ *O quam jucundum eſt recubantem audire furentes*
„ *Ventorum, & ſummos, imbre furente, ſequi.*

„ Ainſi ſi je voulois je tirerois ce vent à mon avantage; „ mais je vous aſſure qu'il m'empêche de dormir toute la „ nuit. . . . . je lis des Vers, je tâche d'en faire; je lis les „ avantures de l'Arioſte, & je ne ſuis pas moi même ſans „ avanture. Une Dame me prit hier pour un Sergent".

[*H*] *On trouve dans ſes Lettres des détails curieux de ſon ſéjour à Uſés.*] Arrivé tout nouvellement dans cet Ville, il mande à Mr. Vitart, dans une Lettre du 15 Novembre 1661 (18), que ſon Oncle l'a très-bien reçu, & enſuite ajoûte. „ Il eſt fort fâché de ce que je n'ai point apporté de démiſ- „ ſoire: il m'auroit déjà mené à Avignon pour y prendre la „ tonſure, & la raiſon de cela eſt, que le Bénéfice qui vien- „ dra à vaquer eſt à ſa nomination. Si vous pouviez me „ faire avoir un démiſſoire, vous m'obligeriez infiniment, il „ faudra l'envoyer demander à Soiſſons. Au reſte nous ne „ laiſſerons pas d'aller à Avignon, car mon Oncle veut „ m'acheter des Livres, & il veut que j'étudie. Je ne de- „ mande pas mieux. . . . . Il eſt bien aiſe que j'apprenne „ un peu de Théologie dans Saint Thomas, & j'en ſuis tom- „ bé d'accord fort volontiers". Il écrit au même du 17 & du 24 Janvier 1662 (19). „ Je paſſe tout le tems avec mon „ Oncle, avec Saint Thomas & Virgile; je fais force ex- „ traits de Théologie, & quelques-uns de Poëſie. . . . . „ Mon Oncle a toute ſorte de bons deſſeins pour moi; mais „ il n'en a point encore d'aſſuré, parce que les affaires du „ Chapitre ſont encore incertaines. J'attens toujours un „ démiſſoire. Cependant il m'a fait habiller de noir, depuis „ les pieds juſqu'à la tête. La mode de ce pays eſt de por- „ ter un drap d'Eſpagne, qui eſt fort beau. . . . . Il m'en „ a fait faire un habit. J'ai maintenant la mine d'un des „ meilleurs bourgeois de la Ville". Réuniſſons tout de ſuite ce qui regarde ſa deſtination à l'Etat Eccléſiaſtique, & enſuite nous reviendrons à des ſujets plus amuſans. On voit par une Lettre du 16 Mai 1662 au même, que ſes diſpoſitions pour l'Egliſe n'étoient pas encore fort grandes. „ J'é- „ crirai, *dit-il* (20), à ma tante la Religieuſe, puiſque vous „ le voulez: ſi je ne l'ai point encore fait, vous devez m'ex- „ cuſer, & elle auſſi: car que puis je lui mander? c'eſt bien „ aſſez de faire ici l'hypocrite, ſans le faire encore par Let- „ tres, où il ne faut parler que de dévotion, & ne faire au- „ tre choſe que de ſe recommander aux priéres. Ce n'eſt „ pas que je n'en aye bon beſoin, mais je voudrois qu'on „ en fît pour moi, ſans être obligé d'en tant demander. Si „ Dieu veut que je ſois Prieur, j'en ferai pour les autres „ autant qu'on en aura fait pour moi". Voici quelque choſe de précis, du 6 Juin (21). „ Mon Oncle eſt ſi laſſé de „ tant d'embarras, qu'il me preſſa hier de recevoir ſon Bé- „ néfice par réſignation. Cela me fit trembler, voyant l'é- „ tat où ſont les affaires; & je ſus ſi bien lui repréſenter ce „ que c'étoit que de s'engager dans des procés, & au bout „ du compte de demeurer Moine ſans titre & ſans liberté, que „ lui-même eſt le premier à m'en détourner; outre que je „ n'ai pas l'âge, parce qu'il faut être Prêtre: car quoiqu'une „ diſpenſe ſoit aiſée, ce ſeroit nouvelle matiére de procés. „ Enfin il en vient juſques-là, qu'il voudroit trouver un „ Bénéficier ſéculier qui voulût de ſon Bénéfice, à condi- „ tion de me réſigner celui qu'il auroit. Il eſt réſolu de me „ mener à Aviguon pour me faire tonſurer, afin qu'en tout „ cas, s'il vient quelque Chapelle, il la puiſſe impétrer. S'il „ venoit à vaquer quelque choſe dans votre diſtrict, fou- „ venez-vous de moi. Je crois qu'on n'en murmurera pas à „ Port Royal, puiſqu'on voit bien que je ſuis ici dévoué à „ l'Egliſe. . . . . J'écrivis la ſemaine paſſée à D. Côme, „ *mais c'eſt dit* 13 *Juin* (22), pour le diſpoſer à nous abandon- „ ner le bénéfice; il répond, qu'il eſt à ſa bienſéance: il ſeroit „ à ma bienſéance autant qu'à la ſienne. La méchante endi- „ tion que d'avoir affaire à D. Côme! je crois que cet hom- „ me-là eſt né pour ruiner toutes mes affaires". Il écrit du 25 Juillet (23): „ votre derniére Lettre m'a extrêmement „ conſolé, voyant que vous prenliez quelque part à l'affli- „ tion où j'étois de la trahiſon de D. Côme. Je ne lui é- „ crirai plus de ma vie; & je ne parlerai plus à mon Oncle „ de réſignation, parce que j'ai peur qu'il ne me croie inté- „ reſſé. Cependant il doit bien s'imaginer, que je ne ſuis „ pas venu de ſi loin pour ne rien gagner". On trouve auſſi dans ſes Lettres de petits détails de ſes occupations, on y voit qu'il craignoit d'oublier la Langue Françoiſe, & pluſieurs autres petites particularités amuſantes. Il écrit à Mr. le Vaſſeur du 28 Décembre 1661 (24). „ Continuez „ donc, s'il vous plaît, ou plutôt commencez tout de bon „ à m'écrire, quand ce ne ſeroit que par charité. Je ſuis „ en danger d'oublier bientôt le peu de François que je „ ſais; je le déſapprens tous les jours, & je ne parle tan- „ tôt plus que le langage de ce pays, qui eſt auſſi peu Fran- „ çois que le bas ſtreton:

(18) *Recueil de Lettres &c. p. 80.*

(22) Ibid. p. 88. 89 Ce D. Côme étoit un Moine, qui le traverſoit.

(23) Ibid. p. 78.

(24) Ibid. p. 49. 50.

„ *Ipſe mihi videor jam dediciſſe Latine,*
„ *Nam didici Getice Sarmaticèque loqui.*

„ J'ai cru qu'Ovide vous faiſoit pitié, quand vous ſongiez „ qu'un ſi galant homme que lui étoit obligé de parler Scy- „ the, lorſqu'il étoit relegué parmi ces Barbares: cependant „ il s'en faut beaucoup, qu'il fût ſi à plaindre que moi. O- „ vide poſſédoit ſi bien toute l'élégance Romaine, qu'il ne „ la pouvoit jamais oublier: & quand il ſeroit revenu à „ Rome après un exil de vingt années, il auroit toujours „ fait taire les plus beaux eſprits de la Cour d'Auguſte: au- „ lieu que n'ayant qu'une petite teinture du bon François, „ je ſuis en danger de tout perdre en moins de ſix mois, „ &

connoiſſance avec Moliere. Il donna d'abord ſon Ode intitulée, *La Renommée aux Muſes* [*I*]: & la même année 1664 on repréſenta *ſa Thébaïde* [*K*] ſur le Théatre du Palais-Royal, qui étoit celui de Mo-

„ & de n'être plus intelligible ſi je reviens jamais à Paris. „ Quel plaiſir aurez-vous quand je ſerai devenu le plus grand „ payſan du monde? Vous ferez bien mieux de m'entretenir un peu dans le langage qu'on parle à Paris: vos Lettres me tiendront lieu de Livres & d'Académie". Dans la Lettre à Mr. Vitart du 17 & 24 Janvier 1662 (25), il ne ne fait pas un bel éloge d'Uſés. „ Cette Ville, *dit-il*, eſt la „ plus maudite Ville du monde; ils ne travaillent à autre „ choſe, qu'à ſe tuer tous tant qu'ils ſont, ou à ſe faire „ pendre: il y a toujours ici des Commiſſaires; cela eſt cauſe que je n'y veux faire aucune connoiſſance, puiſqu'en faiſant un ami, je m'attirerois cent ennemis: ce n'eſt pas qu'on ne m'ait preſſé pluſieurs fois, & qu'on ne me ſoit venu ſolliciter, moi indigne, de venir dans les compagnies; car on a trouvé mon Ode chez une Dame de la Ville, & on eſt venu me ſalner comme Auteur: mais tout cela ne ſert de rien: *mens immota manet*. . . . . , je ſuis „ confiné dans un pays, *dit-il à Mr. le Vaſſeur* (26), qui a „ quelque choſe de moins ſociable que le Pont Euxin: le „ ſens commun y eſt rare, & la fidélité n'y eſt point du tout: „ il ne faut qu'un quart d'heure de converſation pour vous „ faire haïr un homme: auſſi quoiqu'on m'ait ſouvent preſſé d'aller en compagnie, je ne me ſuis point encore produit; il n'y a ici perſonne pour moi. *Non homo, ſed liber-tus, atque ater & fatuus mera*. . . . . On tache ici de me débaucher pour me mener en compagnie, *mande-t-il à Mr. Vuart* (27). Quoique je n'aime pas à refuſer, je me tiens pourtant ſur la négative, & je ne ſors point: je m'en conſole avec mes Livres; comme on fait que je m'y plais, „ on m'en apporte tous les jours, de Grecs, d'Eſpagnols „ & de toutes les langues. Pour la compoſition je ne puis „ m'y mettre. *Aut libris me dedi-tha, quorum habeo ſeſtinam ca-ſtam; aut te cogito. A ferbendis prorſus abhorret animus.* Cicéron mandoit cela à Atticus; mais j'ai une raiſon particuliére de ne point compoſer; je ſuis trop embarraſſé du mauvais ſuccès de mes affaires, & cette Inquiétude fêche toutes les penſées de Vers, ... Je vous prie, *dit-il au même* (28), de m'envoyer les Lettres Provinciales. Nos „ Moines ſont de ſots ignorans, qui n'étudient point du „ tout; auſſi je ne les vois jamais, & j'ai conçu une certaine „ horreur pour cette vie fainéante des Moines, que je ne „ pourrai pas bien diſſimuler. Pour mon Oncle il eſt fort „ ſage, fort habile homme, peu Moine, & grand Théologien". Ecrivant à ſon ami le Vaſſeur il lui marque (29). „ Ne croyez pas que ma Bibliothéque ſoit fort groſſe; le „ nombre de mes Livres eſt très-borné, encore ne ſont-ce „ pas des Livres à conter fleurettes: ce ſont des Sommes „ de Théologie Latine, Méditations Eſpagnoles, Hiſtoires „ Italiennes, Poëtes Grecs, & pas un François . . . . . Mr. „ de la Fontaine m'a écrit & me mande force nouvelles de „ Poëſie, & ſurtout de piéces de theatre, ... il m'exhorte à faire des vers, je lui en envoie aujourd'hui; mandez-moi ce que vous en penſerez, & ne me payez pas d'exclamations, autrement je n'enverrai jamais rien. . . . . „ Envoyez mes *Bains de Venus* (30) à Mr. de la Fontaine . . . . . je cherche quelque ſujet de théatre, & je ſerois aſſez diſpoſé à y travailler; mais j'ai trop ſujet d'être mélancholique, & il faut avoir l'eſprit plus libre que je ne „ l'ai: auſſi bien je n'aurois pas ici une perſonne comme „ vous pour me ſecourir. Et s'il faut un paſſage Latin pour „ vous mieux exprimer cela, je n'en faurois trouver un plus „ propre que celui-ci: *Nihil mihi nunc ſcito tam deeſſe quam „ hominem eum, quicum omnia quæ me ad aliquas affi.unt, una „ communicem, qui me amet, qui ſapiat, quicum ego colloquar, „ nihil fingam, nihil diſſimulem, nihil obtegam* &c. Quand Cicéron eut été à Uſés, & que vous euſſiez été à la place „ d'Atticus, eût-il pu parler autrement? . . . . . Je ne ſache rien qui me puiſſe mieux conſoler de mon éloignement de Paris (que vos Lettres) *écrit-il à Mr. Vitart* (31): „ je m'imagine même être au milieu du Parneſſe, tant vous „ me décrivez agréablement tout ce qui s'y paſſe de plus „ mémorable; mais je m'en trouve fort éloigné, & c'eſt ſe „ mocquer de moi, que de me porter, comme vous faites, „ à y retourner; je n'y ai pas fait aſſez de voyages pour en „ retenir le chemin, & ne m'en ſouvenant plus, qui pourroit m'y remettre en ce pays ci? J'aurois beau invoquer „ les Muſes, elles ſont trop loin pour m'entendre; elles ſont „ toujours occupées auprès de vous autres Meſſieurs de Paris: il arrive rarement qu'elles viennent dans les Provinces: on dit même qu'elles ont fait ferment de n'y plus revenir, depuis l'inſolence de Pyrenée. Vous vous ſouvenez de cette Hiſtoire". Mr. Racine le Fils nous apprend „ (32), qu'il juge de l'étude particuliére que ſon pere faiſoit de la Langue Françoiſe, en ce tems-là, par des remarques écrites de ſa main, ſur celles de Vaugelas, ſur la traduction de Quinte-Curce, & ſur quelques traductions de d'Ablancour. Le même rapporte, que la goût de Mr. Racine pour la Tragédie lui en fit commencer une, dont le ſujet étoit *Théagène & Cariclée*, mais qu'il l'abandonna n'en ayant rien laiſſé, ne trouvant pas vraiſemblablement que des avantures Romaneſques méritaſſent d'être miſes ſur la Scéne Tragique.

(25) Ibid. p. 45. 46.

(26) Ibid. p. 53.

(27) Ibid. p. 64.

(28) Ibid. p. 63. 64.

(29) Ibid. p. 71. 72.

(30) Il eſt parlé de cette Piece dans les Lettres précédentes p. 76. Mr. ſon fils remarque dans une note, que cette Piece eſt très-inconnue, & que Mr. Racine l'a ſans doute ſupprimée dans la ſuite.

(31) Ibid. P. 71.

(32) Mém. p. 38. 39.

(33) *Recueil de Lettres* p. 81. 82.

[*I*] *Il donna d'abord ſon Ode intitulée* la Renommée aux Muſes.] Il paroît par un Billet, écrit à Mr. le Vaſſeur (33) qu'il avoit déjà des protecteurs & qu'il étoit connu à la Cour. „ La *Renommée* a été aſſez heureuſe. Mr. le Comte de Saint-„ Aignan la trouve fort belle; il a demandé mes autres „ Ouvrages, & m'a demandé moi même: je le dois aller „ ſaluer demain. Je ne l'ai pas trouvé aujourd'hui au lever „ du Roi: mais j'y ai trouvé Moliére, à qui le Roi a donné „ aſſez de louanges; & j'en ai été bien aiſe pour lui; il a „ été bien aiſe auſſi que j'y fuſſe préſent". Mr. Racine le Fils, qui rapporte ces paroles dans ſes *Memoires* (34), ajoûte: „ On peut juger par ces paroles que le jeune Roi avoit „ déjà à voir les Poëtes à ſa Cour. Il fit payer à mon pere „ une gratification de ſix cens Livres, *pour lui donner le moyen „ de continuer ſon application aux Belles-Lettres*, comme il eſt „ dit dans l'ordre, ſigné par Mr. Colbert le 26 Août 1664". Ce fut cette Ode qui lui procura la connoiſſance de Deſpréaux. L'Abbé le Vaſſeur, qui avoit des liaiſons avec ce dernier lui porta l'Ode de *la Renommée*, ſur laquelle Deſpréaux fit des remarques qu'il mit par écrit. Le Poëte critiqué trouva les Remarques fort judicieuſes, & eut une extrême envie de connoître ſon Critique. Voici ce qu'il écrivoit à cette occaſion à Mr. le Vaſſeur (35). „ Je viens de parcourir votre „ belle & grande Lettre, où j'ai trouvé des difficultés qui „ m'ont arrêté. Je ſuis pourtant fort obligé à l'Auteur des „ Remarques, & je l'eſtime infiniment. Je ne ſuis s'il ne me „ ſera point permis quelque jour de le connoître". L'ami commun lui procura cette ſatisfaction, *& forma les premiers nœuds de cette union ſi conſtante & ſi étroite*, qui régna depuis entre Deſpreaux & lui (36).

(34) *Mém.* p. 40.

(35) *Recueil de Lett.* P. 81.

[*K*] *La même année* 1664 *on repréſenta ſa* Thébaïde.] Il commença & avança beaucoup cette Piéce à Uſés (37), en même tems qu'il s'appliquoit à la Théologie. Il continua à travailler après ſon retour à Paris, & on voit par ſes Lettres qu'il s'y donnoit bien de la peine, corrigeant & retranchant ce qui ne lui paroiſſoit pas de mîſe, ou ce que les amis qu'il conſultoit trouvoient de répréhenſible. „ Pour ce „ qui regarde les *Freres*, *dit il à Mr. le Vaſſeur* (38), ils „ ſont avancés. le quatriéme Acte étoit fait, mais je ne goû-„ tois point toutes ces épées tirées; ainſi il a fallu les tenir rengainer, & pour cela ôter plus de deux cens vers, ce „ qui n'eſt pas aiſé. . . . . je n'ai fait que retoucher continuellement au cinquiéme Acte, *écrit-il encore au même* (39); il eſt achevé; j'en ai changé toutes les Stances avec „ quelque regret. On m'a dit que ma Princeſſe n'étoit pas „ en ſituation de s'étendre ſur des lieux communs: j'ai donc „ tout réduit à trois Stances, & j'ai ôté celle de l'Ambition „ (40), qui me ſervira peut-être ailleurs". A l'égard de la Piéce même, Monſieur ſon Fils en parle en ces termes (41). „ La Thébaïde, malgré ſes défauts, eſt le coup d'eſſai „ d'un Génie, qui donne de grandes eſpérances: le bon „ Poëte ſe fait reconnoître non ſeulement par quelques „ beaux morceaux, comme le Monologue de Jocaſte dans le troiſiéme Acte, l'entrevue des deux Freres dans le quatriéme, & le recit de leur combat dans le dernier, mais „ par la maniere dont il conduit ſon Sujet, & même par ſa „ prédilection pour ce Sujet". Un Anonyme, dont on trouve des *Remarques* ſur les Tragédies de notre Auteur, a la fin de quelques Editions, parle de la Thébaïde en ces termes. *Cette Piece eſt une des moindres de ce fameux Poete. On y trouve pourtant de fort beaux traits, & plusieurs beaucoup de nobleſſe dans les ſentimens. Les caractéres y ſont aſſez bien ſoutenus; mais il y regne une certaine molleſſe, dont la plupart des Pieces de Racine ne ſont pas exemtes, & même cette molleſſe degenere quelquefois en froid.* Ce dernier trait me paroît un peu fort, & je ne ſai s'il eſt bien juſte. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Racine le Fils (42) a voulu juſtifier en quelque façon ſon illuſtre pere, ſur l'article de l'Amour qu'il a fait entrer dans cette Piéce. „ Il a fait „ entrer, à la vérité, l'Amour dans ce triſte Sujet, mais „ comment eût-il oſé préſenter une Piéce ſans Amour? Cé-„ toit alors être déjà très-hardi, que de n'y faire entrer que „ peu d'Amour, & on lui en fit apparemment un reproche, „ puiſqu'il parut ſe juſtifier dans la Préface, en diſant que *ſi c'étoit à recommencer*, il ne mettroit peut-être pas plus „ d'Amour dans cette Tragédie, parce qu'il ne trouve que *fort peu de place* parmi les incelles & les parricides de la „ famille d'Oedippe. L'Amour n'y en devoit trouver aucune. . . . . Pourquoi donc, éclaire comme il l'étoit par „ la lecture des Tragedies Grecques, a-t-il mis de l'Amour „ dans cette Tragédie? Il ſe conformoit au goût de ſon „ ſiécle. On ne connoiſſoit point alors de Tragédie ſans „ Amour: il en mit peu dans la premiére, il en mit davantage dans la ſeconde . . . . . ainſi un jeune homme, „ que ſon génie portoit au vrai Tragique, ſe vit obligé, „ pour contenter ſon ſiécle, de s'attacher à peindre la Paſſion, qui alors donnoit la vie à toute Piece Dramatique, & quand on lui a reproché dans la ſuite des Héros „ trop tendres, il a bien pu dire; *ils me les reprochent maintenant & ils me les ont demandés; c'eſt de la complaiſance „ que j'ai eu pour leur goût, qu'ils me font un crime*". Mr. de Valincour prétend (43), qu'outre la néceſſité de ſe conformer au goût de ſon tems, il y a eu une autre raiſon qui a contribué au défaut qu'on reproche à notre Tragique, c'eſt ſon caractére même, étant né plein de paſſion. Mr. le Franc a traité Racine plus ſévérement ſur cet Article (44), ce qu'il dit ſur ce ſujet m'a paru bien judicieux. „ La Thébaïde a beſoin de l'indulgence que l'Auteur demande pour „ elle au commencement de la Préface. Auſſi n'eſt-ce point „ cette Piéce que j'attaque, mais les réflexions qui la précédent, dans leſquelles j'apperçois le *Syſtême de Racine* ſur „ l'uſage ou ſur l'abus qu'un Poëte Tragique peut faire de „ l'Amour. On remarquera qu'il avoit déjà compoſé ſes „ pre-

(36) *Recueil de Lett.* p. 82.

(37) Ibid. p. 19.

(38) *Recueil de Lett.* p. 82.

(39) Ibid. P. 84.

(40) *Voy.* Ibid p. 88.

(41) *Remarques ſur les Tragedies de J. Racine* T. I. p. 26.

(42) Ibid. P. 26. 27.

(43) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 344.

(44) Lettre à Mr. Racine le Fils, à la fin du T. II. des *Remarques ſur les Tragédies*. p. 422. 428.

Moliere. La premiére repréſentation ſe fit le 20 Juin, & la Piéce en eut quinze en tout. Cette Piéce fut ſuivie de ſon *Alexandre* [*L*], qui fut repréſentée en 1665. On dit qu'elle tomba d'abord, ayant été repréſentée ſur le Théatre de Moliere, ce qui engagea Racine à la donner aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne: il fut cauſe en même tems que la meilleure Actrice du Théatre de Moliere le quitta pour paſſer

„ principaux Chefs-d'œuvres, quand il expoſoit ces réfle-
„ xions, fruits de ſon expérience & de ſes travaux. Ce n'eſt
„ donc pas le jeune Auteur, c'eſt l'Ecrivain conſommé qui
„ parle. Il eſt néceſſaire de rapportet d'abord ſes expreſſions.
„ *L'Amour qui a d'ordinaire tant de part dans les Tragédies,*
„ *n'en a preſque point ici. Et je doute que je lui en donnaſſe da-*
„ *vantage ſi c'étoit à recommencer. Car il faudroit ou que l'un*
„ *des deux freres fût amoureux, ou tous les deux enſemble. Et*
„ *quelle apparence de leur donner d'autres intérêts que cette fa-*
„ *meuſe haine qui les occupoit tout entiers? ou bien il faut joindre*
„ *l'amour ſur un ſecond perſonnage, comme j'ai fait.* Pourquoi
„ cette alternative? s'enſuit-il de ce qu'un premier perſon-
„ nage ne ſauroit décemment être amoureux, qu'il faille
„ qu'un perſonnage ſubalterne le ſoit? Cette néceſſité une
„ fois admiſe ſuffiroit pour dégrader la Tragédie. Ce ſeroit
„ une preuve qu'elle ne ſe peut paſſer d'Amour. Je ne re-
„ connois point à ce dogme le ſublime Auteur d'Athalie. Ce
„ qui ſuit n'eſt pas un correctif aſſez fort. *En un mot*, con-
„ tinue Racine, *je ſuis perſuadé que les tendreſſes ou les jalouſies*
„ *des Amans ne ſauroient trouver que fort peu de place parmi les*
„ *inceſtes, les parricides, & les autres horreurs, qui compoſent*
„ *l'hiſtoire d'Oedipe & de ſa malheureuſe famille.* Le peu de
„ place eſt beaucoup trop, puiſque c'en eſt toujours une,
„ & que dans de pareils ſujets elles n'en doivent point avoir
„ du tout". Mr. Racine le Fils (45) relève la critique que
le P. Brumoy a faite de la Thébaïde (46). Ce ſavant Jéſuite,
après avoir donné l'Extrait de la Piéce d'Euripide, intitulée
les Phéniciennes, examine celle de Racine qui en eſt l'imita-
tion, & il dit qu'il a ſuivi Senéque & Rotrou, & qu'*il eſt*
ſurprenant que par un amour aveugle pour la Tragédie de Senéque, *il ait voulu faire croire que quand il la compoſa* il dreſſa à
peu prés ſon plan ſur les Phéniciennes d'Euripide. Sur quoi
Mr. Racine le Fils obſerve, „ Ce que l'Auteur a dit dans ſa
„ Préface eſt exactement vrai: ſa Piéce n'a aucun rapport
„ avec la miſérable déclamation, ſous le même titre, qu'on
„ attribue à Senéque, ni avec l'Antigone de Rotrou, qui
„ dans une ſeule Tragédie a réuni deux actions, qui ſont
„ deux ſujets de Tragédies Grecques". Il fait voir enſuite,
que le P. Brumoy a eu tort auſſi de reprocher à Racine,
d'avoir donné à Polinice un caractére de dureté, qu'il n'a
point dans Euripide, & de l'avoir fait auſſi intraitable qu'Eté-
ocle. Ce que le Commentateur des Piéces de Racine dit,
en finiſſant l'examen de la Thébaïde, marque autant de dif-
cernement que d'impartialité (47): „ Quoique la verſification
„ de cette Piéce, comparée à celle des autres, paroiſſe foi-
„ ble, on y trouve pluſieurs vers trés-heureux, & quel-
„ ques-uns qui ſont admirables. On y remarque cette gran-
„ de facilité de timer, à laquelle un jeune homme s'aban-
„ donne auſſi bien qu'à la fécondité de ſon eſprit. Quand
„ une penſée lui plaît, il s'y arrête, & la répéte en pluſieurs
„ vers, à l'exemple de Corneille; il ſe corrigera dans la ſui-
„ te de ce défaut, & il ſaura dire plus de choſes en moins
„ de paroles. On le verra auſſi devenir autant ennemi des
„ antithéſes & des pointes, qu'il en eſt amoureux dans cet-
„ te premiére Piéce. Quoique nourri à la lecture des bons
„ Auteurs, ſon premier penchant l'entraine vers le bel eſ-
„ prit. Le brillant ſéduit aiſément la jeuneſſe, & ſi l'on fait
„ attention au goût qui régnoit alors, on s'étonnera de ne
„ pas trouver plus de défauts dans cette Piéce. Il y ramène
„ la verſification au ſtile naturel, & il ſait évîter ce ton de
„ déclamation, qui régnoit autrefois dans les Tragédies,
„ comme dans tous les autres Ouvrages".

[*L*] *Cette Piece fut ſuivie de ſon* Alexandre.] Mr. de Valincourt rapporte à l'occaſion de cette Piéce un fait, qu'il aſſure tenir de Mr. Racine lui-même (48), c'eſt qu'étant allé lire au grand Corneille ſon *Alexandre*, Corneille lui donna beaucoup de louanges, mais en même tems lui conſeilla de s'appliquer à tout autre genre de Poëſie, qu'au Dramatique, l'aſſurant qu'il n'y étoit pas propre. „ Corneille étoit incapable d'une baſſe jalouſie, *ajoûte Mr. de Valincour*; s'il parloit ainſi à Racine, c'eſt qu'il penſoit ainſi: mais vous ſavez qu'il préféroit Lucain à Virgile. D'où il faut conclure que le talent de faire excellemment des vers, & l'art de juger excellemment des Poëtes, & de la Poëſie, peuvent quelquefois ne pas ſe rencontrer dans la même tête". L'Alexandre eut des Partiſans & des Cenſeurs. Le grand défaut qui y régne eſt un Amour qui en paroît faire tout le nœud, tandis qu'un des plus glorieux exploits d'Alexandre n'en paroît que l'Epiſode. „ On étoit cependant, lorſque cette
„ Piéce parut, ſi accoutumé à ces Romans, où les Héros
„ de l'Antiquité ſont changés en de fades Galans, que notre
„ Alexandre même ne parut pas aſſez doucereux à pluſieurs
„ perſonnes, qui en faiſoient la même critique que Boileau
„ dans ſa troiſiéme Satyre, lorſqu'il met dans la bouche d'un
„ des convives de ſon feſtin:

„ *Je ne ſais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre,*
„ *Ce n'eſt qu'un glorieux qui ne dit rien de tendre.*

„ D'autres ſoutenoient au contraire, qu'il diſoit des choſes
„ trop tendres (49)". St. Evremond donna une Diſſertation ſur cette Piéce, dans laquelle on ſe déclarant l'admirateur de Corneille, il fait beaucoup d'honneur à Racine, quoiqu'il le critique. Et Mr. Racine le Fils dit, qu'*il y a de l'apparence qu'elle fut utile* à l'Auteur critiqué, *& contribua à lui faire prendre une meilleure route.* Il trouve pourtant que la Diſſertation eſt trop ſévére en quelques endroits. Le début de St. Evremond (50) eſt trés-glorieux au nouveau Tragique: *Depuis que j'ai lu* le Grand Alexandre, la vieilleſſe de Corneille me donne bien *moins d'allarmes*, *& je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la Tragédie. Mais je voudrois qu'avant ſa mort il adoptât l'Auteur de cette Piece, pour former avec la tendreſſe d'un pere ſon vrai ſucceſſeur; je voudrois qu'il lui donnât le bon goût de l'Antiquité, qu'il poſſéde ſi avantageuſement.* La réflexion que Mr. Racine le Fils fait ſur les derniéres paroles de St. Evremond, mérite de trouver ici ſa place. „ Si par ce
„ bon goût de l'Antiquité, *dit-il* (51), St. Evremond en-
„ tendoit la connoiſſance des bons Auteurs de l'Antiquité,
„ le jeune Eléve de Corneille eut pu ſur ce point donner
„ des leçons à ſon Maître. S'il entendoit la maniére d'imi-
„ ter les mœurs antiques, l'Eléve de Corneille eût ſoutenu
„ à ſon Maître qu'on les doit rapprocher des nôtres, & ſur
„ ce point là n'euſſent point été toujours d'accord. Les le-
„ çons de Corneille euſſent été cependant trés-utiles à ſon
„ diſciple, & St. Evremond avoit raiſon de ſouhaitter que le
„ Maître de notre Théatre eût bien voulu adopter ſon ſuc-
„ ceſſeur, & le former avec la tendreſſe d'un Pere: mais,
„ *ajoûte mon Auteur*, ce n'eſt pas connoître les hommes,
„ que de s'imaginer qu'on aura l'ambition d'adopter quel-
„ qu'un, pour en faire l'héritier d'une pareille ſucceſſion.
„ Quiconque aura régné par les talens de l'eſprit, n'aura ja-
„ mais une tendreſſe paternelle pour celui qu'il ſoupçon-
„ nera pouvoir devenir ſon ſucceſſeur". Le cas eſt rare, je
l'avoué; mais n'eſt-ce pas avoir trop mauvaiſe opinion du
cœur humain, que de penſer qu'il ne peut ſe trouvet un homme, qui a régné par les talens de l'eſprit, lequel ſe feroit un
plaiſir de cultiver les talens d'un autre qui peut le remplacer? Peut-être faudroit-il dans l'Eléve des diſpoſitions qui
ne ſont pas moins rares, que celles que le Maître devroit
avoir. Du reſte Mr. Racine paſſe condamnation ſur preſque
tous les défauts que St. Evremond relève dans l'Alexandre,
mais on s'apperçoit cependant que la Critique lui a fait quelque peine: *La Diſſertation*, dit-il (52), *contient pluſieurs Réflexions très-juſtes, mais on y remarque une envie trop grande de rabaiſſer cette Piéce. St. Evremond fâché des éloges qu'elle recevoit par-tout, dijoit apparemment en lui-même:*

„ *Oui, je conſens qu'au Ciel un élève Alexandre,*
„ *Cependant, ſi je puis, je l'en ferai deſcendre.*"

Elle en eſt deſcendue: le bruit qu'elle fit à ſa naiſſance eſt depuis longtems oublié: elle ne rappelle plus de Spectateurs, quoique elle puiſſe toujours mériter des Lecteurs. Je ne ſai ſi Mr. Racine n'attribue pas ici à St. Evremond des motifs, qu'on ne doit jamais ſuppoſer, ſemble-t-il, ſans en avoir de bonnes preuves. Mr. le Franc, que Mr. Racine le Fils ne ſoupçonnera certainement pas d'avoir deſſein de rabaiſſer ſon pere, traite à mon avis l'Alexandre avec autant de ſévérité que St. Evremond. „ Je ne voudrois pas non plus, *dit-il* (53),
„ que l'Amour ſe fût gliſſé dans la Tragédie d'Alexandre,
„ quoiqu'il y ſoit autoriſé par l'Hiſtoire. Une folbleſſe paſ-
„ ſagére de ce Héros ne tire point à conſéquence pour ſon
„ caractére, qui n'étoit ni tendre ni ſenſible pour les fem-
„ mes. On diroit pourtant à n'en juger que par la Tragédie
„ de ſon nom, qu'il étoit naturellement porté à l'Amour. Il
„ s'y livre en homme qui n'eſt pas moins eſclave de cette
„ paſſion que de la gloire de vaincre, & du deſir des con-
„ quêtes. Son attachement pour Cléofile remplit toute l'é-
„ tendue de ſon ame. *Je rougis* pour lui du perſonnage qu'il
„ fait jouer à Epheſtion. Ce Général Macédonien qui parle
„ avec tant de fierté aux Souverains de l'Inde, a déjà perdu
„ dans mon eſprit toute ſa dignité depuis qu'il a ſignalé ſon
„ entrée ſur la ſcéne par un miniſtére trés-indécent, quoi-
„ qu'aſſez recherché à la Cour des Rois ..... Tant de
„ hauteur ne s'allioit point alors avec tant de baſſeſſe. Ce
„ contraſte étoit réſervé pour d'autres nations. Et c'eſt ici
„ qu'on accuſeroit juſtement Mr. Racine d'avoir péché con-
„ tre la vraiſemblance des caractéres & des mœurs. Il doit
„ cette faute à l'intervention de l'amour dans une Piéce qui
„ n'en avoit pas beſoin. Alexandre & Porus ſont aſſez in-
„ téreſſans par eux-mêmes". Ce qu'on vient de lire revient aſſez à ce que St. Evremond dit, en finiſſant ſa Diſſertation. „ Si je ne me ſuis pas attaché régulièrement à une
„ Critique exacte, c'eſt que j'ai moins voulu examiner la
„ Piéce en détail, que m'étendre ſur la bienſéance qu'on doit
„ garder à faire parler les Héros; ſur le diſcernement qu'il
„ faut avoir dans la différence de leurs Caractéres; ſur le bon
„ & le mauvais uſage des tendreſſes de l'Amour dans la Tra-
„ gédie, rejettées trop auſtérement par ceux qui donnent
„ tout aux mouvemens de la *Crainte* & de *la Pitié*, & recher-
„ chées avec trop de délicateſſe par ceux qui n'ont de goût
„ que pour cette ſorte de ſentimens". Mr. Racine le Fils
obſerve (54) que la Verſification de l'Alexandre mieux ſoutenue que celle de la Thébaïde, toujours exacte, toujours
noble, n'eſt pas cependant encore cette Verſification que le
même Poëte fit admirer, quand il eut appris de Boileau à
rimer difficilement.

(45) *Remarques ſur les Tragédies, &c.* Tom. I. p. 28.

(46) *Théatre des Grecs* Tom IV p. 237. 247.

(47) *Remarques ſur Supra*, p. 40, 41.

(48) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 246.

(49) *Remarques, &c. loc. cit.* p. 68, 69.

(50) *Ouvr. de St. Evremond.* Tom. II. p. 441. Amſt. 1759.

(51) *Remarques, &c. loc. cit.* p. 70.

(52) *Ibid.* p. 72.

(53) *Remarques*, Tom. II p. 434-436.

(54) *Ibid.* Tom. I. p. 72.

passer sur l'autre Théatre, ce qui mortifia Moliére, & fut la source d'un refroidissement entre eux, qui dura toujours, quoiqu'ils se rendissent mutuellement justice sur leurs Ouvrages (g). Les Auteurs du Theatre François disent que l'*Alexandre* fut jouée pour la premiére fois sur les deux Théatres le même jour, ce qui n'est guéres vraisemblable. Après ces deux Piéces de Theatre, Mr. Racine écrivit en 1666 deux Piéces d'un tout autre genre, contre MM. de Port-Royal; l'une intitulée, *Lettre à l'Auteur des Héréfies imaginaires, & des deux Visionnaires, & Réponse aux deux Apologistes de l'Auteur des Héréfies imaginaires.* „ Je ne sais, dit Mr. l'Abbé d'Olivet (b), si nous avons rien de mieux écrit, rien de plus „ ingénieux en notre langue, que sa premiere Lettre, qui s'adresse à l'Auteur des Visionnaires; & quoi- „ que la seconde. . . . . ne soit pas tout-à-fait d'une égale force, il faut avouer que si nous avions „ en ce genre dix-huit Lettres de Mr. Racine, nous pourrions dire de lui & de Mr. Pascal, ce qu'on „ a dit de Démosthéne & de Cicéron: *Demosthenes tibi præripuit ne esses primus orator: tu illi ne solus.*" La vivacité du Poëte (i), qui se crut offensé dans son talent, qu'il cherissoit, lui fit oublier ce qu'il devoit à ses premiers Maîtres, & l'engagea à entrer sans reflexion dans une querelle qui ne le regardoit point [*M*]. Cette diversion ne l'empêcha pas de continuer à travailler pour le Theatre. En 1667 il donna son *Andromaque* [*N*], qui, au rapport de Mr. Perrault, fit à peu près le même bruit, que le Cid

(g) Ibid. P. 13.

(b) *Hist. de l'Acad. Fr.* p. 510.

(i) Mém. p. 59.

[*M*] *L'engagea à entrer dans une querelle qui ne le regardoit point.*] Voici l'occasion & l'histoire de cette querelle. Desmarêts de Saint Sorlin que le mauvais succès de son *Clovis* avoit rebuté, las d'être Poëte, voulut être Prophéte (55), & prétendit avoir la clef de l'Apocalypse. Il annonça une armée de cent quarante-quatre mille victimes qui rétabliroit, sous la conduite du Roi, la vraye Religion. Par tous les termes mystiques qu'un entoit son imagination échauffée, il en avoit déjà échauffé plusieurs autres. Mr. Nicole écrivit contre lui des Lettres qu'il intitula *Visionnaires*, parce qu'il écrivoit contre un grand Visionnaire, Auteur de la Comédie des *Visionnaires*. Dans la premiére de ces Lettres, datée du 31 Décembre 1665, il fit remarquer que ce prétendu illuminé ne s'étoit d'abord fait connoître dans le monde que par des Romans & des Comédies, *quelques*, ajoûte-t-il, *qui ne sont pas fort honorables au jugement des honnêtes-gens, & qui sont horribles considerées suivant les principes de la Religion Chrétienne. Un faiseur de Romans & un Poëte de Theatre est un empoisonneur public, non des corps, mais des ames. Il se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a causés en effet, ou qu'il a pu causer.* Mr. Racine crût avec quelque raison que ce trait le regardoit, il avoit, à cause de sa liaison avec les Comédiens, été exclus de Port-Royal par une Lettre de la Mere Racine sa tante (56), ainsi il jugea bien que c'étoit lui qui étoit désigné par le titre d'*empoisonneur public*. Piqué d'un trait si vif, il prit la plume contre Mr. Nicole & contre tout le Port Royal, & lâcha la *Lettre à l'Auteur des Héréfies imaginaires*, &c. remplie de traits piquans, & que l'agrément du stile fit généralement goûter. Nous ne la rapporterons pas ici, non plus que les autres dont nous avons parlé, parce qu'elles se trouvent dans l'Edition des Oeuvres de Racine faite en 1728, & dans les Editions postérieures, de-même que dans le IV. Volume des Oeuvres de Boileau de 1722. „ Les ennemis de Port-Royal „ encouragérent le jeune Ecrivain à continuer; & même, à „ ce qu'on prétend, lui firent espérer un Bénéfice (57)". Mr. Nicole & ses Confréres de Port Royal gardérent le silence, mais ils trouvérent deux Apologistes en Messieurs du Bois & Barbier d'Aucour, qui publiérent des Réponses à la Lettre de Mr. Racine, lesquelles parurent en 1666. Celui-ci *convint bien au stile qu'elles ne venoient pas de Port-Royal, & il les mépriſa.* Mais peu après Mr. Nicole inséra ces deux Réponses dans l'Edition des *Imaginaires* * faite en 1667 en deux Volumes; on trouve à la pag. 20 de l'*Avertissement*, qui est à la tête du II. Volume, un passage que nous rapporterons, parce qu'il a été retranché dans l'Edition de 1689, & que celle de 1667 est rare: c'est le Commentateur de Boileau (58) qui nous le fournit., Pendant qu'on déméloit cette que- „ relle avec le Sieur Desmarêts, on en fit une à l'Auteur des „ *Visionnaires* sur quelques mots, qu'il avoit dit en passant „ dans la premiére de ces Lettres contre les Romans & les „ Comédies. Un jeune Poëte s'étant chargé de l'intérêt „ commun de tout le Théatre, l'attaqua par une Lettre qui „ courut fort dans le monde, où il contoit des billoires „ faites à plaisir, & il enveloppoit tout le Port-Royal dans „ ce différend particulier, qu'il avoit avec l'Auteur des *Vi-* „ *sionnaires*. Car il y déchiroit feu Mr. le Maître, la feue „ Mere Angélique, l'Auteur des *Enluminures* & de la Tra- „ duction de Térence. Tout étoit faux dans cette Lettre & „ contre le bon-sens depuis le commencement jusqu'à la fin. „ Elle avoit néanmoins un certain éclat, qui la rendoit assez „ proportionnée aux petits esprits dont le monde est plein, „ desorte qu'il y eut deux personnes qui crurent à propos „ d'y répondre, & ils le firent en effet d'une telle maniére, „ que ceux qui avoient témoigné quelque estime pour cette „ Lettre, eurent honte d'en avoir ainsi jugé. On a cru que „ l'on seroit bien-aise que l'on conservât ces deux Réponses „ en les insérant dans ce Recueil, d'autant plus que le mon- „ de fut partagé dans le jugement qu'il en fit, les uns ayant „ plus estimé celle qui parut la premiére, & qui par cette „ raison est imprimée la premiére dans ce Recueil, & les „ autres s'étant hautement déclarez pour la seconde. Je ne „ préviendrai point le jugement des Lecteurs en me décla- „ rant plus pour l'une que pour l'autre: mais il est vrai néan- „ moins que je ne fais aucunement partagé entre ces deux „ Piéces, & qu'il me semble qu'elles sont assez visiblement „ Inégales, pour ne pas douter de celle à qui l'on doit don- „ ner l'avantage". Racine, moins piqué de ces deux Réponses, que du soin que prenoient Messieurs de Port-Royal de les faire imprimer dans leurs Ouvrages, avec un Avertissement aussi vif, fit contre eux une seconde Lettre, & mit à la tête une Preface, qui n'a jamais été imprimée, & qu'il intitula des mêmes railleries, qui régnent dans les deux Lettres (59). Après avoir dit, qu'il n'y a point de plaisir à rire avec des gens délicats qui se plaignent qu'on les déchire desqu'on les nomme, & qui aussi feuilles que les gens du monde, ne fouffrent volontiers que les mortifications qu'ils s'imposent eux-mêmes, il s'adreſſoit ainsi à Monsieur Nicole directement. „ Je demande à ce Vénérable Théologien „ en quoi j'ai erré, si c'est dans le droit ou dans le fait. J'ai „ avancé que la Comedie étoit innocente, le Port-Royal dit „ qu'elle est criminelle; mais je ne crois pas qu'on puisse „ taxer ma proposition d'héresie, c'est bien assez de la taxer „ de témérité. Pour le fait, ils n'ont nié que celui des Ca- „ pucins, encore ne l'ont-ils pas nié tout entier. Toute la „ grace que je lui demande ici, qu'il ne m'oblige pas non „ plus à croire un fait qu'il avance, lorsqu'il dit que le „ monde fut partagé entre les deux réponses qu'on fit à ma „ lettre, & qu'on disputa longtems quelle des deux est la „ plus bulle: il n'y eut pas la moindre dispute là dessus, & „ d'une commune voix elles furent jugées aussi froides l'une „ que l'autre: mais tout ce qu'on fait pour ces Messieurs a „ un caractére de bonté, que tout le monde ne connoit pas. „ Il est aisé de connoître, *ajoûte-t-il*, par le soin qu'ils ont „ pris d'immortaliser ces réponses, qu'ils y avoient plus de „ part qu'ils ne disoient. A la vérité ce n'est pas leur cou- „ tume de laisser rien imprimer pour eux, qu'ils n'y mettent „ quelque chose du leur. Ils portent aux Docteurs les ap- „ probations toutes dressées. Les avis de l'imprimeur sont ordinairement des éloges qu'ils se donnent à eux-mêmes; „ & l'on se feroit à la Chancellerie des Privilèges fort elo- „ quens, si leurs Livres s'imprimoient avec Privilège". Content de cette Preface & de sa seconde Lettre, il alla montrer ces deux Piéces à Boileau, à qui on dit qu'il n'avoit pas communiqué la premiére (60): cet ami, *toujours amateur de la vérité*, quoiqu'il n'eût encore aucune liaison avec Port Royal, lui représenta que cet Ouvrage falloit honneur à son esprit, mais n'en feroit pas à son cœur, parce qu'il attaquoit des hommes fort éclairés, & le plus doux de tous, auquel il avoit lui-même, comme aux autres, de grandes obligations. *Eh bien*, répondit Racine, pénétré de ce reproche, *le Public ne verra jamais cette seconde Lettre:* il retira tous les Exemplaires qu'il put trouver de la premiére, & elle étoit devenue fort rare, quand elle parut dans des Journaux (61). Après ce détail Mr. Racine ajoûte une Remarque critique, qu'il ne faut pas négliger. „ Brossette, *dit-il*, qui la fit imprimer dans son „ Edition de Boileau, quoiqu'elle n'eût aucun rapport aux „ Ouvrages de cet Auteur, joignit en note que *le Port Royal allarmé d'une Lettre qui le menaçoit d'un Ecrivain aussi re- doutable que Pascal, trouva le moyen d'appaiser & de regagner le jeune Racine.* Brossette étoit fort mal instruit, *continue „ Mr. Racine*, le Port-Royal garda toujours le silence, & „ ne fit aucune démarche pour la reconciliation. Mon Pere „ fit lui seul dans la suite, toutes les démarches que je dirai. „ On n'ignore pas le repentir qu'il a témoigné; & un jour „ il fit une réponse si humble à un de ses Confréres, qui l'at- „ taqua dans l'Académie par une plaisanterie au sujet de ce „ démêlé, que personne dans la suite n'osa le railler sur le „ même sujet. Lorsque Brossette fit imprimer la premiére „ Lettre, il ne connoissoit pas la seconde, qui n'étoit connue „ de personne, ni de nous-mêmes. Elle fut trouvée, je ne „ sais par quel hazard, dans les papiers de Mr. l'Abbé Du „ Pin, & ceux qui en furent les maîtres après sa mort, la „ firent imprimer (62)".

[*N*] *En 1667 il donna* son Andromaque.] L'Auteur anonyme des *Remarques* sur les Tragédies de Racine en parle en ces termes. „ Cette Piéce est, à mon avis plus belle que la „ précédente, (Alexandre) Il y a des gens qui se plaignent „ qu'Andromaque pleure ses malheurs avec trop d'excés. „ Elle leur fait de la peine. . . . Quoi qu'il en soit, le sujet „ de cette Tragédie est des plus touchans, les Caractéres y „ sont jolies, l'expression belle, les sentimens naturels". Mr. le Franc (63) dit: *Si j'ai condamné l'amour dans les Tragédies de la Thebaïde & d'Alexandre, je lui ferai grace dans* Andromaque *& dans* Britannicus. *Dans la premiere de ces deux Pieces, il est si theatral, si terrible, ceux qu'il agite font une fin si malheureuse, que leur exemple est plus capable d'épouvanter que de séduire.* La Tragédie, dont il s'agit, ne laissa pas de trouver des Censeurs. Brossette (64) rapporte, qu'on condamna surtout le caractére de Pyrrhus, qu'on trouvoit trop vio-

(55) Mémoires sur J. Racine, pag. 19. & suiv.

(56) Voy. cette Lettre dans les *Mémoires* p. 62. 63.

(57) Ibid. p. 64.

* Mr. Racine le Fils dit des *Visionnaires*.

(58) Oeuvr. de Boileau T. IV. p. 142 dans les Remarques.

(59) Mem. p. 65-67. Tout ce qui suit en est tiré.

(60) Voy. Oeuv. de Boileau. T. IV. p. 247.

(61) Dans un Recueil de Pieces choisies, tant en Prose qu'en Vers, publié par les soins de Mr. de la Monnoye. La Haye (Paris) 1714. 12-vo. 2 vol. *Mém. de Trevoux* Octob. 1714. p. 1796.

(62) M. m. p. 69. 70.

(63) *Remarques sur les Tragédies de J. Racine.* T. II. p. 427.

(64) Voy. la note sur le vers 311 de la VII. Epître de Boileau adressée à Mr. Racine.

Digitized by Google

Cid avoit fait dans les premiéres repréſentations. On voit par l'Epître dédicatoire, que l'Auteur avoit eu auparavant l'honneur de la lire à Madame: *On ſavoit que* Votre Alteſſe Royale, *avoit daigné prendre ſoin de la conduite de ma Tragédie. On ſavoit que vous m'aviez prêté quelques-unes de vos lumiéres, pour y ajoûter de nouveaux ornemens. On ſavoit enfin que vous l'aviez honorée de quelques larmes dès la* premiére lecture *que je vous en fis.* Cette Piéce coûta la vie à Montfleuri célébre Acteur, il y repréſenta le rôle d'Oreſte avec tant de force qu'il s'épuiſa entiérement (*k*). Racine avoit obtenu vers ce tems-là un Bénéfice, comme il paroît par le privilege de la premiére Edition d'Andromaque, qui eſt du 28 Septembre 1667, où il eſt qualifié Prieur de l'Epinai; mais il n'en eût que le titre, dont il ne jouit pas même fort longtems; car à peine avoit-il obtenu le Bénéfice qu'un Régulier vint le lui diſputer, prétendant que ce Prieuré ne pouvoit être poſſédé que par un Régulier: il fallut plaider, & voilà ce procés, dont il dit dans la Préface des Plaideurs, que *ni ſes Juges ni lui n'ont jamais bien entendu.* Fatigué enfin du procés, las de voir des Avocats & de ſolliciter des Juges, il abandonna le Bénéfice, & ſe conſola de cette perte par une Comédie contre les Juges & les Avocats (*l*) intitulée *les Plaideurs* [O]. A la fin de l'année 1668 il reçut une gratification de douze-cens Livres ſur un ordre particulier de Mr. Colbert

(*k*) Ibid. p. 70. 71.

(*l*) Ibid. 73. 74.

violent, trop emporté, trop farouche. Ce fut le jugement qu'en porta en particulier le grand Condé. Un Comédien, nommé Subligny, fit une Critique de l'*Andromaque* en forme de Comédie, intitulée: *La folle querelle*, ou *Critique d'Andromaque, Comédie en Proſe*, Paris 1668 in-12. dans laquelle il accuſoit encore Pyrrhus de brutalité, & même d'être un malhonnête homme, parce qu'il manquoit de parole à Hermione. Mr. Racine le Fils obſerve à cette occaſion une choſe qui fait honneur à ſon pere (65) c'eſt que „ Cette Critique „ ne fut pas inutile à l'Auteur critiqué, qui corrigea dans la „ ſeconde Edition d'Andromaque quelques négligences de „ ſtile, & laiſſa néanmoins ſubſiſter certains tours nouveaux, „ que Subligny mettoit au nombre des fautes de ſtile, & qui „ ayant été approuvés depuis comme tours heureux, ſont „ devenus familiers à notre Langue". Il ne paroît pas contenter du jugement que Saint Evremond porta de cette Piéce. Voici ce qu'il mandoit à Mr. le Comte de Lionne (66). „ A „ peine ai-je eu le loiſir de jetter les yeux ſur *Andromaque* „ & ſur *Attila*; cependant il me paroît qu'*Andromaque* a bien „ de l'air des belles choſes, il ne s'en faut preſque rien qu'il „ n'y ait du grand. Ceux qui n'entreront pas aſſez dans les „ choſes, l'admireront; ceux qui veulent des *beautés pleines*, y „ chercheront je ne ſai quoi, qui les empêchera d'être tout-„ à-fait contens. Vous avez raiſon de dire que cette Piéce „ eſt déchuë par la mort de Montfleury; car elle a beſoin „ de grands Comédiens, qui temphiſſent par l'action ce qui „ lui manque. Mais à tout prendre, c'eſt une belle Piéce, „ & qui eſt fort au-deſſus du médiocre, quoiqu'un peu au-„ deſſous du grand". Le Fils de l'illuſtre Racine, juge compétent en ces matiéres reléve Saint Evremond aſſez vivement (67). *Les grands Comédiens ſont morts*, dit-il, *Andromaque vit, & vivra autant que le Théatre François. Les Partiſans de Corneille attribuoient le ſuccés des pieces de ſon rival ou au jeu des Acteurs, auxquels il communiquoit par ſes leçons le grand talent qu'il avoit pour la Declamation: & St. Evremond étoit du nombre de ceux qui rejettoient ſur les Comédiens une partie de la gloire d'Andromaque. Il eut dû expliquer ce qu'il entendoit par ces* beautés pleines, *qui ſelon lui manquoient à cette Piece.* St. Evremond parle d'*Andromaque* dans un autre endroit, qui ne déplaît pas moins à Mr. Racine. „ Elle m'a ſemblé très-„ belle, *dit-il*, mais je crois qu'on peut aller plus loin dans „ les Paſſions, & qu'il y a encore quelque choſe de plus „ profond dans les ſentimens que ce qui s'y trouve. Ce qui „ doit être tendre n'eſt que doux, & ce qui doit exciter de „ la pitié ne donne que de la tendreſſe; cependant, à tout „ prendre, Racine doit avoir plus de réputation qu'aucun au-„ tre, aprés Corneille". Mr. Racine le Fils trouve l'éloge bien foible; *car qui étoient les autres*, dit-il? *Si Andromaque n'excite pas la pitié, ſi Oreſte n'excite point la terreur, quelle autre Tragedie eſt donc plus capable d'exciter ces deux paſſions? St. Evremond ne porte point ſon jugement en Critique éclairé.* Au reſte on lira avec plaiſir les Remarques du ſavant Commentateur ſur cette Piéce, & on n'en trouvera pas moins dans l'*Examen* qu'il a fait *de l'Andromaque d'Euripide, & de la Piece Françoiſe qui porte la même titre*, Inſérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions* (68) dans les *Reflexions* de Mr. Racine *ſur la Poëſie* (69) & dans les *Remarques ſur les Tragédies* de ſon pere (70). Je me contenterai d'indiquer la Critique de deux grands Maîtres. Mr. Racine le Fils rapporte celle de Boileau (71) en ces termes: „ Boileau, con-„ vaincu que dans la Poëſie Tragique tout doit être noble, „ tout doit exciter la terreur ou la pitié, critiquoit dans „ cette Piéce une peinture trop naturelle de nos foibleſſes, „ ou pour mieux les nommer, de nos extravagances amou-„ reuſes. Je me ſouviens, *continue Mr. Racine*, que dai-„ gnant un jour m'entretenir de ces matiéres, quoique je „ fuſſe encore très-jeune, aprés m'avoir avoué qu'il avoit „ longtems, comme un autre, admiré la ſcéne fameuſe qui „ commence par ce vers; *Eh bien, Phœnix, l'amour eſt-il le maître?* il m'aſſura qu'il avoit depuis changé de ſenti-„ ment, ayant reconnu qu'elle ne s'accordoit pas avec la di-„ gnité du cothurne. En effet, me dit-il, qu'on ôte le „ nom de Pyrrhus de cette Scéne, & qu'on ne ſonge plus au „ Fils d'Achille, qu'y trouve-t-on que la peinture de ces „ folles incertitudes, que Térence dépeint dans ce vers, „ *Excludit, revocat, vetitum? non, ſi obſecrem?* Il m'ajoûta qu'il „ ſe repentoit d'avoir fait cette réflexion trop tard, parce „ que s'il l'eût faite dans le tems, il eût obligé l'Auteur à „ ſupprimer ce morceau". Boileau fait alluſion au ſoin que Racine prenoit de ſe perfectionner ſur les Critiques qu'on faiſoit de ſes Piéces, quand il lui dit (72):

Toi donc, qui t'élevant ſur la Scéne Tragique,
Suis les pas de Sophocle, & ſens de tant d'Eſprits,
De Corneille vieilli les vers ſublimes pris;
Ceſſe de t'étonner, ſi l'envie animée,
Attachant à ton nom ſa ruelle envenimée,
La Calomnie en main, quelquefois te pourſuit.
En cela, comme en tout, le Ciel qui nous conduit,
Racine, *fait briller ſa profonde ſageſſe;*
Le mérite en repos s'endort dans la pareſſe:
Mais par les Envieux un genie excité
Au comble de ſon Art eſt mille fois monté.
Plus on veut l'affoiblir, plus il croît & s'élance.
Au Cid perſécuté Cinna doit ſa naiſſance;
Et peut-être ta plume aux Cenſeurs de Pyrrhus
Doit les plus nobles traits dont tu peignis Burrhus.

(65) Mém. p. 71.

(66) Oeuvr. de St. Evremond T. II. p. 418. 422.

(67) Remarques ſur les T. I p. 127. 128.

(68) Tom. XIV. p. 450. Edit. de Hollande.

(69) Ch. VIII. Art. I.

(70) T. I. p. 110 & ſuiv.

(71) *Réflex. ſur la Poëſie.* c. 5 Art. I. p. m. 46. 47.

(72) Epit. VII. à Mr. Racine. vers 40-54.

Mr. le Franc remarque (73) que „ Si les ſentimens de Pyr-„ rhus ſont naturels & convenables à ſa ſituation, il ne fau-„ roit approuver ſon caractére. Je n'y trouve, *dit-il*, ni „ les mœurs Grecques ni les ſiennes. La fourberie & la du-„ plicité de ſes compatriotes, ſon emportement & ſa cruauté „ l'euſſent rendu plus reconnoiſſable & plus théatral. Sa „ mort en eût paru moins odieuſe. Cette imperfection qui „ n'eſt pas médiocre, eſt peut-être l'unique défaut de cette „ excellente Tragédie". La grande réputation d'Andromaque a engagé un Anglois, non pas à la traduire, mais à en faire une imitation ſuivie, ſous un autre titre. Je ne connois point cette Piéce, dont Mr. Racine nomme l'Auteur Phillips, tout ce que j'en ſais ſe réduit à ce que m'en apprend Mr. Racine (74); ſi l'Auteur ne s'en eſt pas tenu ſcrupuleuſement à la Piéce Françoiſe, „ Ce n'eſt point que l'Imitateur ne trouva pas ſon Original aſſez parfait, puiſqu'il „ avoue dans ſa Préface qu'il ne ſe ſent pas capable d'en „ rendre toutes les beautés; mais, *ajoute Mr. Racine*, il ne „ convient pas apparemment à un Poëte Anglois de ſuivre „ pas à pas les nôtres en interprête ſoumis; il doit en con-„ ſervant le fonds des choſes, *réunir à la correction Françoiſe „ la vivacité Angloiſe*, ſuivant un des vers du Prologue de „ cette Piéce . . . . . Mr. Philips retranche & ajoûte „ à l'Original tout ce qu'il veut. Je ne m'arrête point à par-„ ler de ces changemens, faits pour réunir *à la Correction „ Françoiſe la vivacité Angloiſe*: j'obſerverai ſeulement que „ dans les endroits mêmes où Mr. Philips paroît vouloir „ ſuivre ſon Original il s'en écarte beaucoup . . . . . La „ traduction Italienne de cette Piéce bien différente de l'imi-„ tation Angloiſe, conſerve toutes les figures & toutes les „ images de l'Original. Mais dans des Vers ſans rime, & „ d'une meſure différente, offre-t-elle la même Poëſie, & „ procure-t-elle le même plaiſir à nos oreilles? Que dirons-„ nous donc de la Piéce Angloiſe intitulée *The Diſtreſt Mo-„ ther?*" Mr. Racine prétend ſur-tout, & prouve par deux exemples qu'on ne retrouve point dans les deux Traductions l'admirable ſimplicité de l'Original; & il obſerve que, quoique Mr. Philips loue beaucoup cette ſimplicité & ſe plaigne de ce que pluſieurs Ecrivains de ſa nation cherchent le ſublime dans un ſtile enflé, cependant quand il s'écarte de ſon Original, il tombe lui-même dans le défaut qu'il reproche aux Poëtes de ſa Nation. Je finirai cette Remarque en rapportant que Mr. Racine nous apprend, que la verſification naturelle de cette Piéce a beaucoup contribué au ſuccés qu'elle a eu: les Vers en paroiſſent toujours ſans baſſeſſe, & harmonieux ſans pompe.

(73) Remarques ſur les Tragédies de J. Racine. T. II. p. 417.

(74) Ibid. T. I p. 201. 202.

[O] *Sa conſola de cette perte par une Comédie contre les Juges & les Avocats, intitulée* les Plaideurs. Pluſieurs perſonnes, du nombre deſquels étoient Boileau, Racine, Chapelle & Furetiére s'aſſembloient ſouvent chez un fameux Traiteur, & y mangeoient enſemble. D'ingénieuſes plaiſanteries égayoient ces repas, où les fautes étoient ſévérement punies. Le Poëme de la Pucelle de Chapelain étoit ſur une table, & on régloit le nombre des vers que devoit lire un coupable, ſur la qualité de ſa faute. Elle étoit fort grave, quand il étoit condamné à en lire vingt vers, & il jalloit qu'elle fût énorme pour être condamné à lire la page entiére (75). Pluſieurs traits de la Comédie des Plaideurs furent le fruit de ces repas: chacun s'empreſſoit d'en fournir à l'Auteur. Mr. de Brilhac, Conſeiller au Parlement de Paris, lui apprenoit les termes de Palais (76). Boileau lui fournit l'idée de la diſpute entre Chicanneau & la Comteſſe de Pimbéche; il avoit été témoin de cette Scéne, qui s'étoit paſſée chez ſon frere le Greffier, entre un de ſes Couſins, & la Comteſſe de Créſſé. Le Commentateur de Boileau nous apprend

(75) Voyez la Note ſur le vers 12 de la ſeconde Epigramme de Boileau

(76) Mem. p. 71.

bert (*m*). En 1670 il donna sa Tragédie de *Britannicus* [*P*]. Madame Henriette Anne d'Angleterre prescrivit ensuite à Corneille & à Racine le Sujet de Tite & de Berénice: *ce fut un duel*, dit Mr. de Fontenel-

(*m*) Ibid. P. 72.

prend (77), que cette Comteſſe étoit une Plaideuſe de profeſſion, qui a paſſé toute ſa vie dans les procès, & qui a diſſipé de grands biens dans cette belle occupation. Le Parlement fatigué de ſon obſtination à plaider, lui défendit d'intenter aucun procès, ſans l'avis par écrit de deux Avocats que la Cour lui nomma. Cette défenſe la mit dans une fureur inconcevable. Après avoir fatigué de ſon déſeſpoir les Juges, les Avocats & ſon Procureur, elle alla encore porter ſes plaintes à Mr. Boileau le Greffier, chez qui ſe trouva par hazard le Couſin en queſtion. Cet Homme qui vouloit ſe rendre néceſſaire par-tout, s'aviſa de donner des conſeils à la Plaideuſe. Elle les écouta d'abord avec avidité, mais par un mal-entendu qui ſurvint entre eux, elle crut qu'il vouloit l'inſulter & l'accabla d'injures. Racine, à qui Boileau en fit le conte, fit entrer cette Scéne dans ſes Plaideurs. La premiére fois qu'on joua cette Piéce, on donna à l'Actrice qui faiſoit le perſonnage de la Comteſſe, un habit couleur de Roſe ſéche, & un maſque ſur l'oreille qui étoit l'ajuſtement ordinaire de la Comteſſe de Criſé. Ménage qui rapporte auſſi cette particularité, en ajoûte (78) une autre qui n'eſt pas moins curieuſe. „ La plupart des Avocats du tems „ ſont jouez dans les *Plaideurs*, & les differens tons ſur leſ„ quels l'Intimé déclame, ſont autant de copies des différens tons des Avocats. Par l'Intimé qui empêche dans une Cauſe de *bleus*, le magnifique Exorde de l'Oraiſon *pro* „ *Quintio*: *Quæ res in civitate diu pluriimum poſſunt, hæc contra* „ *nos ambæ facium hoc tempore, invidia gratia & eloquentia*, on „ a voulu tourner en ridicule Mr. P . . . . qui, dans un „ procès qu'un Paſſifier avoit pour une veſſie contre un „ Boulanger, s'étoit ſervi du même Exorde. J'ai entendu „ dire que l'Avocat de la Partie adverſe lui dit: Maître P . . . . „ ne ſe tiendra pas pour interrompu, ſi je lui dis, que pour „ l'éloquence, je n'en ai jamais été autrement ſoupçonné: „ quant au crédit de ma Partie, c'eſt un Maître Boulanger „ de pain pain. Quand l'Intimé répond au Juge qui lui de„ mande s'il ſera long, en diſant oui, contre la coutume, „ c'eſt Mr. de Montauban, & il me ſouvient de lui avoir en„ tendu dire en pareille occaſion par Mr. le Premier Preſi„ dent: du moins vous êtes de bonne foi". Soit que ces plaiſanteries euſſent attiré des ennemis à la Piéce, ſoit que le Parterre ne fût pas d'abord ſenſible au ſel Attique dont elle eſt remplie, elle fut mal reçue. „ Aux deux premieres re„ préſentations, *dit Mr. de Valincour* (79), les Acteurs fu„ rent preſque ſiffliez, & n'oſerent hazarder la troiſiéme. Mo„ liére qui étoit alors brouillé avec Racine, alla à la ſeconde; mais ne ſe laiſſa pas entraîner au jugement de la Vi„ le, & dit en ſortant que ceux qui ſe mocquoient de cette „ Piéce, méritoient qu'on ſe mocquât d'eux. Un mois après „ les Comediens étant à la Cour, & ne ſachant quelle petite „ Piéce donner à la ſuite d'une Tragédie, m'parlerent les „ *Plaideurs*. Le feu Roi qui étoit très-ſerieux, en fut frap„ pé, y fit même de grands éclats de rire: & toute la Cour, „ qui juge ordinairement mieux que la Ville, n'eut pas beſoin de complaiſance pour l'imiter. Les Comédiens, partis de Saint Germain dans trois caroſſes à onze heures du „ ſoir, allérent porter cette bonne nouvelle à Racine, qui „ logeoit à l'Hôtel des Urſins. Trois caroſſes après minuit, „ & dans un lieu où il ne s'en étoit jamais tant vu enſemble, „ reveillérent tout le voiſinage. On ſe mit aux fenêtres, & „ comme on vit que les caroſſes étoient à la porte de Racine, & qu'il s'agiſſoit des *Plaideurs*, les Bourgeois ſe perſuadérent qu'on venoit l'enlever pour avoir mal parlé des „ Juges. Tout Paris le crut à la Conciergerie le lendemain. „ Et ce qui donna lieu à une Viſion ſi ridicule, c'eſt qu'effectivement un vieux Conſeiller des Requêtes . . . . . avoit „ fait grand bruit au Palais contre cette Comédie". Mr. Racine le Fils obſerve (80), que cette petite Piéce peut faire dire de l'Auteur, ce qu'il a dit de Corneille, *il étoit capable de s'abaiſſer & de deſcendre juſqu'aux plus ſimples naïvetés du Comique, où il eſt encore inimitable*. On n'a point cherché à l'imiter dans un Genre pareil à celui de la Comédie des Plaideurs, *Genre d'autant plus difficile qu'il paroît très-facile, n'étant qu'une ſimple imitation de choſes très communes, & qui paroiſſent baſſes*. Racine n'en étoit pourtant pas l'inventeur. Non ſeulement il a pris ſon ſujet dans les *Guêpes* d'Ariſtophane, il l'a traité dans la maniére du Comique Grec, mais en y joignant ſa maniére, il a été imitateur & original, c'eſt ce que Mr. Racine le Fils fait voir, par une *Comparaiſon des Plaideurs & de la Comédie d'Ariſtophane, intitulée les Guêpes* (81). Il rapporte le jugement avantageux que Riccoboni, dans ſa *Réformation du Théatre*, a porté de la Piéce dont il s'agit, & il mérite de trouver ſa place ici. „ La Comédie des Plaideurs de Mr. Racine, eſt la Piéce la plus ſingulière que „ j'aye trouvée dans tous les Théatres de l'Europe; il y corrige deux Paſſions, qui à la vérité paroiſſent rarement dans „ le monde, mais qui ne ſont jamais médiocres dans ceux „ qui s'y laiſſent entraîner. Les Juges ordinairement exercent leur charge ou avec une attention ſcrupuleuſe, ou „ avec une vicieuſe nonchalance. On croiroit qu'il ne peut „ pas y en avoir un ſeul qui ſouhaitât avec empreſſement „ d'avoir des procès à juger, & l'on s'imagineroit plutôt „ qu'un tel emploi eſt regardé comme une gêne très-pénible, & très-ennuyeuſe. Il eſt cependant vrai qu'il ſe trouve auſſi des Juges qui ont la fureur de juger, tant il eſt „ conſtant que la malice des hommes peut ſe faire une paſſion des choſes même les plus ſérieuſes, & en apparence „ les moins ſatisfaiſantes. D'un autre côté l'on entend bien „ des clameurs contre l'uſage & la néceſſité d'avoir des pro„ cès . . . . Cependant il n'eſt que trop vrai qu'il y a des „ perſonnes qui ne ſauroient vivre ſans procès, qui les „ cherchent, & qui ſur des prétextes très-frivoles, attaquent „ leurs parens, ſouvent même leurs amis, ſeulement pour „ avoir le plaiſir de plaider. Mr. Racine avec tout l'art, „ dont il étoit capable, a tourné ces deux paſſions en ridi„ cule, enſorte que depuis Moliére, j'ai peine à croire que „ le vrai ſtile de la Comédie ſe ſoit conſervé nulle part auſſi „ bien que dans la Comédie des Plaideurs". Mr Racine ajoûte, que dans le tems où cette Comédie fut faite, l'amour de la Chicane étoit beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui; & que ce fut peut être ce qui engagea le Poëte à la compoſer, que ce fut peut-être auſſi la raiſon, qui la fit d'abord très-mal recevoir à Paris. Quoi qu'il en ſoit, on reconnut dans la ſuite, que ce qui paroît Farce en elle de l'être, quand il contribue à la peinture du Ridicule, & *cette Piéce va toujour, tomme tant d'autres, confondre dans ce Genre, qu'on appelle le haut Comique, ſans nobleſſe, quoique pleines de la Morale & quelquefois même de l'amour.*

(77) Sur le Vers 105 de la III. Satire.

(78) *Menagiana* T. II. p. 57. 26.

[*P*] *En 1670 il donna ſa Tragédie de* Britannicus.] Dans la Préface, qui parut d'abord à la tête de cette Piéce, l'Auteur parle du grand nombre d'ennemis qu'elle trouva: voici comment il parle dans la Préface qu'on y voit aujourd'hui. „ Voici celle de mes Tragédies que je puis dire que j'ai le „ plus travaillée. Cependant j'avoue que le ſuccès ne répondit pas d'abord à mes eſpérances. A peine elle parut „ ſur le Théatre, qu'il s'éleva quantité de Critiques qui ſemboient la devoir détruire. Je crus moi même que ſa deſtinée ſeroit à l'avenir moins heureuſe que celle de mes „ autres Tragedies. Mais enfin il eſt arrivé de cette Piéce „ ce qui arrivera toujours des Ouvrages qui auront quelque „ bonté. Les Critiques ſe ſont évanouies. La Piéce eſt demeurée. C'eſt maintenant celle des miennes que la Cour „ & le Public revoient le plus volontiers. Et ſi j'ai fait „ quelque choſe de ſolide & qui mérite quelque louange, la „ plupart des connoiſſeurs demeurent d'accord que c'eſt ce „ même Britannicus". Ce que Mr. Racine dit, que *les Critiques ſe ſont évanouies* eſt tellement vrai, que Monſieur ſon fils aſſure (82), qu'il n'en connoît aucune imprimée dans le tems. Mr. le Franc eſt grand admirateur de cette Piéce, & en parle de la maniére la plus avantageuſe (83). Après avoir fait l'éloge de ce qu'il y a de beau dans Andromaque il ajoûte. „ Et cependant il y a bien loin encore d'Andromaque à „ Britannicus. C'eſt ici que Racine n'eſt en rien inférieur à „ Corneille. Force, élevation, grandeur, caractéres; tout „ eſt réuni dans ce Chef-d'œuvre. On n'y peint pas les Romains avec cette emphaſe qui dégénére aſſez ſouvent en „ vaines déclamations. Les mœurs de Rome depuis l'extinction de la Liberté, & celle de la Cour des Empereurs y „ ſont repréſentées avec une fidélité ſinguliére. C'eſt Agrippine, c'eſt Néron, c'eſt Burrhus que l'on voit & qu'on „ entend tels qu'ils étoient dans le Palais des Céſars, tels „ qu'ils nous ſont montrés dans Tacite. Ce ſont les Intrigues des Affranchis, des Courtiſans efféminés, de ces „ hommes de neant qui avoient tant de pouvoir à Rome „ ſous les Tyrans, & qui en auront toujours beaucoup dans „ les Gouvernemens arbitraires. La Poëſie ne ſauroit porter plus loin l'art de la reſſemblance & de l'imitation. Il „ y a de l'amour, & du plus tendre & du plus touchant entre Britannicus & Junie. Mais cet amour eſt Innocent, il „ eſt fondé ſur la convenance, ſur la proportion des âges & „ du rang, ſur les droits communs au trône. La Vertu même autoriſe la paſſion mutuélle de ces jeunes Amans". Mr. Racine le Fils obſerve (84) que cette Piéce ſi belle, & qui fait faire tant d'utiles Réflexions, fut très-mal reçue, parce qu'on ne va pas au Spectacle pour réfléchir, & qu'on y cherche le plaiſir du Cœur plutôt que celui de l'Eſprit. Pour découvrir toutes les beautés de celle-ci, *ajoute-t-il*, il faut la méditer, comme quand on lit Tacite. Les ennemis de l'Auteur avoient coutume de dire qu'il devoit le ſuccès de ſes Piéces à l'habileté des Acteurs: Ce n'étoit pas du jeu des Comédiens qu'il pouvoit attendre le ſuccès d'une Tragédie, qui gagnera toujours davantage à une lecture attentive, qu'à la Repréſentation la mieux executée. On voit par une Lettre de Boileau (85) que quelques vers de cette Piéce firent une grande impreſſion ſur le Roi Louis XIV. c'eſt dans l'endroit où Narciſſe rapporte à Néron les diſcours qu'on tient contre lui, & où il lui fait entendre qu'on raille ſon ardeur à briller par des talens, qui ne doivent point être la talens d'un Empereur:

Il excelle à conduire un char dans la carriére,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains,
A vouloir prodiguer ſa voix ſur un theatre.

Ces Vers frappérent le jeune Roi, qui avoit quelquefois danſé dans les ballets, & il ne voulut plus danſer à aucun, non pas même au tems du Carnaval. L'Auteur du *Boloana* rapporte que Boileau lui dit un jour „ *en préſence du fils de Mr.* „ *Racine*, que le dénouement de Britannicus étoit puérile, „ & que Junie ſe faiſoit Religieuſe, comme ſi le Couvent „ des Veſtales étoit un Couvent d'Urſulines". Il diſoit encore, ajoûte le même Auteur, *que Britannicus étoit trop petit devant Néron.* Sur quoi Mr. Racine le Fils obſerve (86) que „ Si „ Boileau eut penſé de cette façon, dans le tems que ſon „ ami

(79) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 245.

(80) Remarques. T. I. p. 208. 209.

(81) Ibid. p. 213 & ſuiv.

(82) Mém. p. 79.

(83) Remarques. T. II. p. 417. 418.

(84) Ibid. T. I. p. 240.

(85) Recueil de Lettres de J. Racine p. 260.

(86) *Remarques* T. I. p. 161. Voy. auſſi *Mém.* p. 81.

tenelle dans la Vie de Pierre Corneille, *& la victoire reſta au plus jeune.* Les deux Bérénices parurent en 1671; elles avoient été toutes deux repréſentées en 1670, celle de Racine à l'Hôtel de Bourgogne, & celle de Corneille ſur le Théatre du Palais Royal. Nous parlerons plus amplement de la Piece de Racine dans les Remarques [*Q*]. Les ſuccès du nouveau Tragique cauſérent du chagrin au grand Corneille, comme on le voit par ce qu'il écrivoit à Saint Evremond, en le remerciant des éloges qu'il avoit reçus de lui dans la Diſſertation ſur l'Alexandre. „ Vous m'honorez de votre eſtime, *dit-il* (*n*), „ en un tems où il ſemble qu'il y ait un Parti fait pour ne m'en laiſſer aucune. Vous me ſou- „ tenez, quand on ſe perſuade qu'on m'a abattu; & vous me conſolez glorieuſement de la déli- „ cateſſe de notre ſiécle, quand vous daignez m'attribuer le bon goût de l'Antiquité. C'eſt un mer- „ veilleux avantage pour un homme, qui ne peut douter que la Poſtérité ne veuille bien s'en rapporter „ à

(*n*) *Oeuvr. de St. Evremond. T. III. p. 46.*

„ ami compoſa cette Tragédie, il lui eût fait changer ce dé- „ nouement . . . . . & ſi Boileau dans les dernières années „ de ſa vie eût fait part à ſes Amis d'une pareille Réflexion, „ ou je la lui aurois entendu faire, *dit Mr. Racine*, ou elle „ m'eût été rapportée par quelqu'un de ſes Amis, & ſurtout „ par mon frere". Comme Boileau & Racine ſe communi- „ quoient leurs Ouvrages avant que de les expoſer au juge- ment du Public, Racine montra ſa Piéce à Boileau, qui l'en- gagea à ſupprimer une Scéne entiére, avant que de la don- ner aux Comédiens. Cette Scéne, connue de perſonne juſ- qu'à notre tems, avoit été conſervée par Boileau, qui l'a re- miſe à Mr. Racine le Fils: c'étoit la premiére du troiſiéme Acte; on la trouve dans les *Memoires ſur la Vie de Jean Ra- cine* (87): C'eſt une Converſation entre Narciſſe & Burrhus. Boileau craignit qu'elle ne produiſît un mauvais effet ſur les Spectateurs: *Vous les trahiſſerez*, dit-il à ſon ami (88), *en leur montrant ces deux hommes enſemble. Pleins d'admiration pour l'un, & d'horreur pour l'autre, ils ſouffriront pendant leur entretien. Croient-ils au Gouverneur de l'Empereur, a cet homme ſi reſpectable par ſon rang & ſa probité, de s'abaiſſer à parler à un miſerable affranchi, le plus ſcelerat de tous les hommes? Il le doit trop mépriſer pour avoir avec lui quelque éclairciſſement. Et d'ailleurs quel fruit eſpere-t-il de ſes remontrances? eſt-il aſſez ſim- ple pour croire qu'elles feront naître quelques remords dans le cœur de Narciſſe? Lorſqu'il lui fait connoître l'interêt qu'il prend à Britannicus, il découvre ſon ſecret à un traître; & au-lieu de ſervir Britannicus il en précipite la perte.* Ces Réflexions pa- rurent juſtes, & la Scéne fut ſupprimée. Ajoûtons deux élo- ges que Mr. Racine donne à ſon pere ſur cette Piéce, aux- quels je crois qu'on ſouſcrira ſans peine. „ Cette Piéce, *dit-* „ *il* (89), fit connoître que l'Auteur n'étoit pas ſeulement rempli des Poëtes Grecs, & qu'il ſavoit également imiter „ les fameux Ecrivains de l'Antiquité. Que de vers heu- „ reux, & combien d'expreſſions énergiques priſes dans Ta- „ cite! Tout ce que Burrhus dit à Néron, quand il ſe jette „ à ſes pieds, & qu'il tâche de l'attendrir en faveur de Bri- „ tannicus, eſt un extrait de ce que Sunéque a écrit de plus „ beau dans ſon Traité ſur la Clemence adreſſé à ce même „ Néron. Ce paſſage du panégyrique de Trajan par Pline, „ *Inſidias quas modo Senatorum, jam delatorum turba compli-* „ *vat* &c. a fourni ces deux beaux vers:

„ *Les déſerts autrefois peuples de Sénateurs,*
„ *Ne ſont plus habités que par leurs Délateurs*".

(87) P. 22-25.

(88) Ibid. p. 25. 26.

(89) Ibid. p. 28. 27.

Dans un autre endroit (90) il s'exprime en ces termes: *Dans cette Piéce, qu'on peut appeller parfaite en ſon genre, on eſt ſur- pris de voir tous les reſſorts que l'Ambition fait jouer à la Cour, ſi bien développés par un jeune Poëte, qui ne connoiſſoit encore la Cour que par la lecture de Tacite.* Cette Tragédie, auſſi bien que toutes les autres de notre Auteur, a été traduite en vers Hollandois, & imprimée en 1729. Mr. Racine nous apprend qu'elle devoit paroître dans peu à Madrid, traduite en Eſpa- gnol. Il ajoûte, que l'Abbé Conti l'a priſe pour modéle, lorſqu'il a voulu dans ſon *Druſus*, peindre d'après Tacite le régne de Tibére: cet Abbé dit dans ſa Préface avoir appris en France, que l'Auteur de Britannicus avoit eu auſſi le deſ- ſein de traiter la mort de Druſus. Mais Mr. Racine dit, qu'il a peine à croire que ſon pere eût choiſi pour le Sujet d'une Tragédie, un événement ſi peu vraiſemblable, que Tacite l'a regardé comme une Fable. La Tragédie de l'Ab- bé Conti, ajoûte-t-il, n'offre que des crimes qu'on a de la peine à concevoir. *Cet Abbé étoit un homme d'un merite diſ- tingué: mais il n'eſt pas donné à tout Poëte de ſavoir peindre d'une maniere agréable & inſtructive l'affreuſe Cour de ces Em- pereurs, & de ſavoir mettre Tacite en vers* (91).

(90) *Remarques T. I. p. 314.*

(91) Ibid. p. 317.

[*Q*] *Nous parlerons plus amplement de la Piece de Racine dans les Remarques.*] L'Abbé de Villars, Auteur du Comte de Gaballs, voulut faire briller ſon eſprit aux dépens de l'une & de l'autre Piéce; ſes plaiſanteries furent trouvées très- fades, & ſes critiques parurent outrées. Cependant Mr. Ra- cine profita de quelques-unes, qui étoient fondées (92). Sa Tragédie, quoiqu'honorée du ſuffrage du grand Condé, par l'heureuſe application qu'il avoit fait de ces deux Vers:

(92) Mem. p. 88. 89.

Depuis trois ans entiers chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la premiére fois.

fut très-peu reſpectée ſur le Théatre Italien. Il aſſiſta à cet- te Parodie bouffonne (nous adoptons ici le récit de Mr. ſon fils (93)) & il y parut rire comme les autres, mais il a- vouoit à ſes amis qu'il n'avoit ri qu'extérieurement. La ri- me indécente qu'Arlequin mettoit à la ſuite de *la Reine Béré- nice*, le chagrinoit au point de lui faire oublier le concours du Public à ſa Piéce, les larmes des Spectateurs, & les élo- ges de la Cour. C'étoit dans de pareils momens qu'il ſe dé- goûtoit du métier de Poëte, & qu'il prenoit la réſolution d'y renoncer. Il reconnoiſſoit la foibleſſe de l'homme, & la vanité de notre amour propre, que ſi peu de choſe humi- lie. Il fut encore frappé d'un mot de Chapelle, qui fit plus d'impreſſion ſur lui que toutes les Critiques de l'Abbé de Vil- lars, qu'il avoit ſu mépriſer. Ses meilleurs amis vantoient l'art avec lequel il avoit traité un ſujet ſi ſimple, en ajoûtant que le Sujet n'avoit pas été bien choiſi. Il ne l'avoit pas choiſi; la Princeſſe, nommée dans l'Article, lui avoit fait promettre qu'il le traiteroit, & comme Courtiſan il s'étoit engagé. *Si je m'y étois trouvé*, diſoit Boileau, *je l'aurois bien empêché de donner ſa parole.* Chapelle, ſans louer ni critiquer, gardoit le ſilence. Racine enfin le preſſa vivement de s'ex- pliquer. *Avouez-moi en ami*, lui dit-il, *votre ſentiment. Que penſez-vous de Bérénice? Ce que j'en penſe*, répondit Chapelle, *Marion pleure, Marion crie. Marion veut qu'on la marie.* Ce mot ſe répandit bientôt. Mr. le Franc condamne ſévérement le fond de cette Piéce (94). „ Bérénice, *dit-il*, ne ſervira „ point à l'Apologie de Racine. Tout eſt Amour dans cet- „ te Piéce; & comme il n'y faiſoit avoir une iſſue légitime, „ on ne doit l'approuver ni le tolérer. Titus n'ignore point „ l'obſtacle invincible qui éloigne du trône des Céſars toute „ femme étrangére. Son Amante en eſt inſtruite comme „ lui. Tous deux cependant ſe livrent à une paſſion, qu'ils „ ne peuvent écouter ſans crime; ils habitent le même Pa- „ lais; ils ſe voyent à toute heure & à tout moment en pu- „ blic & en ſecret. Xiphilin dit en termes fort clairs que „ Bérénice étoit la Concubine de Titus. Un fond auſſi vi- „ cieux, & d'ailleurs auſſi peu tragique, n'eſt point ſauvé „ par la nobleſſe des ſentimens, ni par la beauté de la verſi- „ fication. Racine le jugeoit *très-propre pour le Théatre, par la „ violence des paſſions qu'il y pouvoit exciter.* C'eſt un funeſto „ avantage que celui-là. Je ne doute point que l'Auteur ne „ ſe ſoit ſouvent repenti d'avoir fait cette Tragédie, dont la „ lecture eſt preſque auſſi dangereuſe que la Repréſentation. „ Quel dommage, qu'il ait ſi mal employé ſon génie! car „ il en a fallu beaucoup pour conduire avec chaleur juſqu'au „ cinquiéme Acte, un Sujet qui ſemble expirer à chaque „ moment faute de matiére. Que l'intérêt eût vif & ſoute- „ nu! Que la verſification en eſt belle! Il y a même des en- „ droits d'une grande élevation. . . . . Je viens de relire „ la Tragédie de Bérénice: je l'ai de nouveau condamnée, „ mais en admirant Racine". Mr. Racine le Fils a paru ſentir la vérité à cet égard; il déclare (95) qu'il a quelque peine à commencer ſes réflexions en arrivant à la Tragédie de Bérénice, & il convient que malgré les beautés dont cette Piéce eſt remplie, on n'y remarque point, comme dans les deux précédentes, un Genie qui *croît & qui s'élance*: il en rejette la faute ſur la froideur que le Public avoit témoi- gné pour Britannicus, & ſur les Ordres d'une Princeſſe, qui lui avoit preſcrit un Sujet, qu'il n'avoit pas choiſi; c'eſt par cet endroit qu'il repouſſe auſſi le reproche que Riccoboni a fait à Racine, de s'être livré *malgré ſes lumiéres au goût ge- neral de ſon ſiécle, qu'il a craint de révolter.* „ Eſt-il vraiſem- „ blable, *dit Mr. Racine* (96), qu'un homme, qui a été ca- „ pable de faire Britannicus, ſuive ſon choix & ſon goût „ quand il entreprend Bérénice? Il veut contenter la Cour, „ il veut plaire à ſon Siécle, & il s'écarte du chemin où „ ſon goût le conduiſoit. Ne l'avoit-on pas même forcé de „ s'en écarter par le froid accueil qu'on avoit fait à Britan- „ nicus? Quelle peine eut le Public à reconnoître enfin le „ mérite de cette Piéce! Un jeune Poëte peut-il avoir aſſez „ de courage pour ſe roidir contre un goût général, & pour „ continuer à s'expoſer aux chagrins que lui cauſeront des „ Piéces telles que Britannicus, quand il voit qu'une Piéce „ qui ne parle que d'amour, eſt applaudie de la Cour & de „ la Ville & fait couler des larmes juſqu'à la treuiéme Re- „ préſentation". J'ajoûterai ce que Mr. Racine dit ailleurs (97) ſur le genre de cette Piéce. „ Elle fut victorieuſe des „ critiques & des plaiſanteries, & ſera toujours regardée „ comme un chef-d'œuvre dans ſon genre, qui n'eſt point „ (ce que je ſuis obligé d'avouer) un genre tout-à-fait Tra- „ gique: & même, ſi l'on prend à la rigueur les principes „ d'Ariſtote. . . . . on n'oſe la nommer *Tragédie*, puiſque „ la pitié qu'elle excite n'eſt pas celle qui jette un grand „ trouble dans l'âme, & qu'elle n'excite aucune crainte". L'Apologie, & la Remarque qu'on vient de lire ne paroiſſent pas s'accorder tout-à-fait avec ce que l'Auteur même de Bé- rénice dit dans ſa Préface. *Ce n'eſt point une neceſſité qu'il y ait du ſang & des morts dans une Tragédie; il ſuffit que l'affreux en ſoit grande, que les acteurs en ſoient Heroïques, que les paſ- ſions y ſoient excitées, & que tout s'y reſſerre de cette triſteſſe majeſtueuſe, qui fait tout le plaiſir de la Tragédie. Je crois que je pourrois renfermer toutes ces parties dans mon ſujet. Mais ce qui m'en plut davantage, c'eſt que je le trouvois extrêmement ſim- ple.* Il y avoit longtems que je voulois eſſayer *ſi je pourrois*

(93) Ibid. p. 30. 31.

(94) Remarques &c. T. II. p. 457. 458.

(95) Ibid. T. I. p. 319.

(96) Ibid. p. 320.

(97) Ibid. p. 321. 322.

„ à vous: auſſi je vous avoue après cela, que je penſe avoir quelque droit de traiter de ridicules ces „ vains trophées qu'on établit ſur le débris imaginaire des miens, & de regarder avec pitié ces opinià- „ tres entêtemens qu'on avoit pour les anciens Héros refondus à notre mode". Mr. Racine le Fils remarque à cette occaſion, que Corneille étoit excuſable, quand il cherchoit quelques prétextes pour ſe conſoler (o), S'il eût voulu, dit-il, jetter les yeux ſur tant de lauriers, & ſur tant d'années dont il étoit chargé, il n'auroit point compromis une gloire qui ne pouvoit plus croître. Son malheur venoit de ſa tendreſſe exceſſive pour les enfans de ſa vieilleſſe, qu'il croyoit que tout le monde devoit admirer comme il les admiroit (p). Si Corneille avoit ſes chagrins, ſon Rival avoit auſſi les ſiens. Il entendoit ſouvent dire que les beautés de ſes Tragédies étoient des beautés de mode qui ne dureroient pas. En 1672 il donna *Bajazet* [*R*], qui fut très-bien reçue. *On vit avec plaiſir paroître des Turcs ſur le Théâtre,*

(o) Mém. P. 91.

(p) Ibid. P. 91.

faire une Tragédie avec cette ſimplicité d'action, qui a été ſi fort du goût des Anciens. Mr. Racine ne ſemble-t-il pas inſinuer que le Sujet, quoiqu'il lui ait été preſcrit, s'eſt trouvé néanmoins conforme à ſon goût? Je ne puis m'empêcher d'obſerver ici combien les hommes portent des jugemens oppoſés ſelon qu'ils ſont prévenus pour ou contre quelqu'un, & même on voit ſouvent blâmer un Auteur par des perſonnes différentes de défauts entiérement contraires. L'Auteur d'une

(98) Imprimée à Paris en 1909. Et dans les *Oeuvres diverſes de P. Corneille.* Amſt 1740. je me ſers de cette dernière Edition.

Diſſertation ſur les caractères de Corneille & de Racine (98) avance hardiment qu' „ on peut dire que Racine n'a pas eu „ les véritables idées de la Tragédie, lorſqu'il fait conſiſter „ tout l'héroïſme à pouſſer des ſoupirs, à être prêt de mou- „ rir d'amour &c." Il cite pour exemple Antiochus dans la Tragédie de Bérénice. Mais qu'il me ſoit permis de remarquer, que dans cette même Pièce le Titus de Racine eſt plus Romain, que dans celle de Corneille, qui le repréſente prêt à renoncer à tout à la vuë de Bérénice en pleurs, & lui fait tenir ce langage (99).

(99) *Tite & Bérénice* Act. III. Scen. V.

Et bien, Madame, il faut renoncer à ce titre,
Qui de toute la terre en vain me fait l'arbitre.
Allons dans vos Etats m'en donner un plus doux.
Ma gloire la plus haute eſt celle d'être à vous.
Allons ou je n'aurai que vous pour Souveraine,
Où vos bras amoureux feront ma ſeule chaîne,
Où l'Hymen en triomphe à jamais l'étreindra,
Et dont le Rome Ejclave, & Maîtreſſe qui voudra.

(100) Ibid. *Act.* V. *Scène* V.

Et dans un autre endroit (100):

Ainſi le veut la Reine, & comme Amant fidelle,
Je veux qu'il obéiſſe aux loix que je prens d'elle,
Qu'il laiſſe à noſtre amour régler noſtre intereſt.

Je doute qu'on reconnoiſſe-là le langage d'un Héros & d'un Romain, tels que Corneille les ſavoit dépeindre. Le Titus de Racine eſt un tout autre homme: Voici comment il parle (101).

(101) *Bérénice Tragédie* Act. V. Scene VI.

Ne vous attendez point que, las de tant d'allarmes,
Par un heureux hymen je tarriſſe vos larmes.
En quelque extrémité que vous m'ayez réduit,
Ma gloire inexorable à toute heure me ſuit.
Sans ceſſe, elle préſente à mes ame étonnée,
L'empire incompatible avec votre hymenée;
Et je vous bien qu'après tous les pas que j'ai faits,
Je dois vous épouſer encor moins que jamais.
Oui, Madame, & je dois moins encore vous dire,
Que je ſuis prêt, pour vous, d'abandonner l'empire,
De vous ſuivre; & d'aller, trop contens de mes fers,
Soupirer avec vous au bout de l'univers.
Vous-même vous rougiriez de ma lâche conduite.
Vous verriez, à regret, marcher à votre ſuite,
Un indigne Empereur ſans empire, ſans cœur,
Vil ſpectacle aux humains des foibleſſes d'amour.

(102) Sur les Caractères des Tragédies *Oeuv. T.* III. p. 195.

St. Evremond (102) a reconnu le défaut de Corneille, mais il en reproche un autre à Racine. „ Dans le *Titus* de Ra- „ cine, vous voyez du déſeſpoir où il ne faudroit qu'à peine „ de la douleur. L'Hiſtoire nous apprend que Titus plein „ d'égards & de circonſpections renvoya Bérénice en Judée, „ pour ne pas donner le moindre ſcandale au Peuple Ro- „ main; & le Poëte en fait un déſeſpéré, qui veut ſe tuer „ lui-même, plutôt que de conſentir à cette ſéparation. Cor- „ neille n'a pas la des ſentimens plus juſtes ſur le ſujet de „ ſon Titus. Il nous le repréſente prêt à quitter Rome & à „ laiſſer le gouvernement de l'Empire pour aller faire l'a- „ mour en Judée. Certes il va contre la vérité & la vrai- „ ſemblance, ruïnant le naturel de Titus, & le caractère de „ l'Empereur, pour donner tout à une paſſion éteinte: c'eſt „ vouloir que ce Prince s'abandonne à Bérénice comme un „ Fou, lorſqu'il s'en défait comme un homme ſage, ou dé- „ goûté". On voit clairement que Saint Evremond ne pouvant approuver Corneille a voulu envelopper Racine dans la même condamnation. Mais je ne ſai où le critique a pris, que Racine fait de Titus un déſeſperé, qui veut ſe tuer lui-même *plutôt que de conſentir à ſa ſéparation d'avec Bérénice*; je ne trouve rien de ſemblable dans Racine, j'y vois ſeulement, que Titus, après avoir parlé en Empereur & en Romain, déclare qu'il ne répond pas qu'il ne ſe prive lui-même de la Vie, ſi Bérénice perſiſte dans le funeſte deſſein de mourir:

Si toujours à mourir je vous voi réſolue,
S'il faut qu'à tout moment je tremble pour vos jours,
Si vous ne me jurez d'en reſpecter le cours,
Madame, à d'autres yeux vous devez vous attendre.
En l'état où je ſuis je puis tout entreprendre;
Et je ne reponds pas que ma main, à vos yeux,
N'enſanglante à la fin nos funeſtes adieux.

La Critique de Saint Evremond porte à faux, & celle de l'Auteur de la Diſſertation n'eſt pas plus juſte, puiſque le Titus de Racine eſt bien plus Romain, que celui de Corneille.

(*R*] *En* 1672 *il donna* Bajazet.] On trouve dans les *Mémoires Anecdotes* de Segrais (103) une particularité touchant cette Piéce: „ Etant, *dit il*, une fois prés de Corneille ſur „ le Théâtre à une repréſentation du *Bajazet*, il me dit, je „ me garderois bien de le dire à d'autre qu'à vous, parce „ qu'on diroit que j'en parlerois par jalouſie; mais pincez „ y garde, il n'y a pas un ſeul perſonnage dans le *Bajazet* „ qui ait les ſentimens qu'il doit avoir, & que l'on a à „ Conſtantinople; ils ont tous, ſous un habit Turc, le ſen- „ timent qu'on a au milieu de la France". Mr. Racine le Fils a voulu juſtifier la Piéce contre cette Critique (104), & il me paroît y avoir réuſſi en très-grande partie, du moins a-t-il fait voir, à mon avis, que la Critique eſt outrée. Bajazet fut très-bien reçue. „ Racine, *écrit Mr. de Sevigné* (105), „ a fait une Tragédie, qui s'appelle *Bajazet*, & qui releve „ la paille. Vrayment elle ne vas *emparando* comme les au- „ tres. Mr de Taillard dit, qu'elle eſt autant au deſſus des „ pièces de Corneille, que celles de Corneille ſont au-deſ- „ ſus de celles de Boyet: voila ce qui s'appelle louër: Il ne „ faut point tenir les vérités captives. Nous en jugerons „ par nos yeux & par nos oreilles. *Du bruit de Bajazet mon* „ *ame emportande*, fait que je veux aller à la Comédie. En- „ fin nous en jugerons". Dans la Lettre ſuivante du 15 Janvier, elle marque à ſa Fille. „ Bajazet eſt beau, j'y trou- „ ve quelque embarras ſur la fin, & il y a bien de la paſ- „ ſion, & de la paſſion moins folle que celle de Bérénice: „ Je trouve pourtant, à mon petit ſens, qu'elle ne ſurpaſſe „ pas Andromaque: & pour les belles Comédies de Corneil- „ le, elles ſont autant au-deſſus que votre Idée étoit au deſ- „ ſus de. . . . . Appliquez & reſſouvenez-vous de cette „ folie, & croyez que jamais rien n'approchera, je ne dis „ pas ſurpaſſera, je dis que rien n'approchera des divins „ endroits de Corneille". En lui envoyant la Piéce elle lui mande (106). „ A propos de Comedie, voilà *Bajazet*, ſi je „ pouvois vous envoyer la Chammelay, vous trouveriez la „ piéce bonne, mais ſans elle elle perd la moitié de ſon „ prix. *Je fais folie de Corneille*". On verra que cette Dame avoit raiſon de parler auſſi, & que ſa prévention en faveur de Corneille l'empêchoit de rendre à Racine la juſtice qu'il méritoit. Voici ce qu'elle écrivoit encore (107). „ Vous en avez jugé très-juſte & très-bien, & vous aurez „ vu que je fois de votre avis. Je voulois vous envoyer la „ Chammelay pour vous rechauffer la piéce. Le perſonna- „ ge de *Bajazet* eſt glacé, les mœurs des Turcs y ſont mal „ obſervées, ils ne ſont point tant de façons pour ſe ma- „ rier; le dénouement n'eſt point bien préparé; on n'entre „ point dans les raiſons de cette grande fuëreur: Il y a pour- „ tant des choſes agréables, & rien de parfaitement beau, „ rien qui enléve, point de ces tirades de Corneille qui font „ friſſonner. Ma Fille gardons-nous bien de lui comparer Racine, ſentons-en la différence; Il y a des endroits „ froids & foibles, & jamais il n'ira plus loin qu'Andro- „ maque; Bajazet eſt au-deſſous au ſentiment de bien des „ Gens, & au mien, ſi j'oſe me citer. Racine fait des Co- „ médies pour la Chammelay, ce n'eſt pas pour les ſiécles „ à venir; ſi jamais il n'eſt plus jeune, & qu'il ceſſe d'être „ amoureux, ce ne ſera plus la même choſe. Vive donc „ notre vieil ami Corneille; *pardonnons lui de méchans vers*, „ en faveur des divines & ſublimes beautés qui nous tranſ- „ portent: ce ſont des traits de Maître, qui font immun- „ bles: Deſpréaux en dit encore plus que moi: en un mot „ c'eſt le bon goût: tenez-vous y". L'on peut voir dans les Remarques de Mr. Racine le Fils, ce qu'il répond à la plupart des Critiques qu'on fait ici de Bajazet. Du reſte les prédictions de Me. de Sevigné ſe ſont trouvées fauſſes & Racine a été plus loin qu'Andromaque. Ce qu'elle rapporte de Boileau n'eſt guéres vraiſemblable, vu l'intime amitié qu'il y avoit entre Racine & lui, & qu'on l'a taxé d'avoir plutôt trop élevé Racine. Le P. Tournemine dit en autant de termes (108) que „ Forcé d'admirer avec le Public cer- „ taines Piéces de Corneille, Boileau, pour ſe dédommager „ de cette contrainte, voulut du moins immoler les derniè- „ res à Racine *ſon idole*". Mr. Racine le Fils a relevé ce trait (109), & dit que ce n'étoit pas certainement lui immoler de grandes victimes, que de lui immoler l'*Agéſilas* & l'*Attila*, que Boileau ne penſa jamais à élever *ſon idole* au-deſſus de Corneille; qu'il favoit rendre juſtice à l'un & à l'autre, & qu'il les admiroit tous deux, ſans décider ſur la pré-

(103) *Segraiana* Amſt. 1721. p. 44.

(104) Remarq. T. I. p. 400-407.

(105) *Lettres à Mde. de Grignan.* Tom. II. Lett. CXI. du 18 Janvier 1672.

(106) Ibid. Lett. 122. du 9 de Mars 1672.

(107) Ibid. Lett. 126. du 16 Mars.

(108) *De. ſeute du Grand Corneille.* Oeuvres div. de P. Corneille. p. 26.

(109) Mém. p. 22.

tre, & cette nouveauté fut d'autant plus agréable, que les Turcs nous étoient alors moins connus qu'aujourd'hui (9). Au commencement de l'année suivante Mr. Racine fut reçu à l'Académie Françoise; Mr. son fils fait à l'occasion de sa reception une réflexion sur Corneille, qu'il me semble qu'il auroit fort bien pu supprimer. Le remerciment de Mr. Racine fut fort simple & fort court, & il le prononça d'une voix si basse, que Mr. Colbert, qui étoit venu pour l'entendre n'en entendit rien, & que ses voisins entendirent à peine quelques mots; il n'a jamais paru dans les Recueils de l'Académie, & ne s'est point trouvé dans ses papiers après sa mort. On vit paroître en 1673 *Mithridate* [*S*]. Cette Pièce n'essuya d'autre contradiction, que d'être confondue avec les autres dans une Satire de Barbier d'Aucour, intitulée *Apollon Vendeur de Mithridate* (*t*). En 1675 il donna *Iphigénie* [*T*]. Il travailla ensuite, à la sollicitation de Madame de Mon-

(9) *Remarques sur les Tragédies de J. Racine.* T. I. p. 418.

(*t*) Mém. p. 99. 100.

préférence. Mr. le Franc a jugé de Bajazet bien différemment de Mr. de Sevigné, & quoique cette Dame eut infiniment d'esprit, je pense qu'on s'en rapportera bien aussi à Mr. le Franc qu'à elle. „ Il est peu de Tragédies, *dit il* „ (110), où l'amour soit plus tendre & plus séduisant que „ dans Bajazet. C'est une de ces Pièces qui ne peuvent que „ déranger les têtes foibles, & troubler de jeunes cœurs. „ Des passions de Sultanes ne sont point des exemples d'hé„ roïsme & de sagesse. Si l'Amour & la Vertu s'accordent „ quelquefois, ce n'est jamais au Serrail. Malgré ce vice „ fondamental. . . . . la Tragédie de Bajazet est une des „ meilleures de Notre Théatre. L'Amour n'en est pas le „ seul ressort; la Politique & l'Ambition y sont mêlées avec „ art, & le rendent plus noble & plus tragique. Le Caractère de Roxane est d'une grande force. Le personnage „ d'Acomat est au-dessus de tout éloge. C'est une vérité „ généralement reconnue, que la première Scène de cette „ Tragédie est le Chef-d'œuvre des expositions. J'invite les „ amateurs des belles choses à la relire souvent. Elle est „ unique dans son genre, & par l'intérêt qui y régne, & par „ la netteté des Faits, & par la beauté des vers. Il y a plu„ sieurs momens de terreur dans le cours de l'Action. . . . . „ Je ne sais d'où l'on a appris que Boileau trouvoit les Vers „ de Bajazet moins travaillés que ceux des autres Pièces de „ Racine. Ce n'est point-là un jugement de Connoisseur, „ moins encore du souverain Juge de l'Art des vers. Depuis „ Alexandre toutes les Tragédies de Racine sont également „ bien versifiées. S'il y a quelquefois des différences, elles „ naissent uniquement du fond, plus ou moins susceptible „ de Poésie. C'est par tout la même élégance, la même har„ monie, la même majesté, par-tout la versification la plus „ soutenue, la plus parfaite qui fût jamais, après celle de „ Virgile ".

(110) Remarq. &c. T. II. p. 411-413.

[*S*] *On vit paroître en* 1673 Mithridate] Je ne trouve rien sur le manière dont cette pièce fut reçue, l'Auteur des Mémoires sur la Vie de Racine dit seulement (111) que „ le parti de Corneille s'affoiblit beaucoup plus . . . . quand „ *Mithridate* paroissant avec toute sa haine pour Rome, sa „ dissimulation, & sa jalousie cruelle, fit voir que le Poëte „ savoit donner aux anciens Héros toute leur ressemblance". Mr. de Voltaire, dans la Préface de sa Tragédie d'Hérode & de Mariamne, a comparé l'intrigue de la Pièce de Racine à celle de l'Avare de Molière, comparaison qui n'est pas du goût de Mr. Racine le Fils. *Les Pieces Tragiques*, dit Mr. de Voltaire, *sont fondées ou sur les interêts de toute une Nation, ou sur les interêts particuliers de quelques Princes. Dans ces dernieres tout l'interêt est renfermé dans la famille du Heros de la Piece. Tout roule sur les passions que des Bourgeois ressentent comme les Princes, & l'intrigue de ces Ouvrages est aussi propre à la Tragédie qu'à la Comédie. Otez les noms, Mithridate n'est qu'un Vieillard amoureux d'une jeune fille: ses deux Fils en sont amoureux aussi. L'intrigue de l'Avare est précisement la même. Harpagon & le Roi de Pont sont deux Vieillards amoureux: l'un & l'autre ont leur Fils pour Rival. Moliere a joint l'amour ridicule d'un vieillard avec Racine a représenté les foiblesses d'un grand Roi, & les a rendues respectables.* Le Commentateur de Racine oppose à cette Remarque (112) les réflexions suivantes. „ La Tragédie ne rend pas respectable ce qui ne l'est pas, & „ les foiblesses de Princes, qui sont souvent pareilles à cel„ les des Bourgeois, ne deviennent jamais respectables, mais „ elles ont de si grandes suites, qu'elles intéressent toujours „ la nation qui dépend d'eux, ce qui fait qu'aucune Tragé„ die n'est uniquement fondée sur les intérêts particuliers „ de quelques Princes; ainsi l'on ne peut comparer l'intri„ gue d'une Tragédie à celle d'une Comédie, quoique l'une „ & l'autre soit fondée sur une même passion. . . . . La „ Tragédie représente donc les foiblesses des Princes, non „ comme plus nobles que celles des Particuliers, mais com„ me ayant des suites plus importantes, ce qui fait qu'el„ les attirent une attention plus sérieuse. Le nom seul des „ personnages suffit pour attirer cette attention, & Mithri„ date malgré ses foiblesses & ses vices, jette dans cette Tra„ gédie un air de grandeur, qui n'y seroit plus, si la même „ action se passoit entre d'autres Princes". Quelques-uns ont critiqué certaines expressions, qui se trouvent dans cette pièce: par exemple, Xipharès dit (Act. I. Scén. 1.)

(111) Remarq. &c. T. I. p. 99.

(112) Remarq. &c. T. I. p. 481.

. . . . . *& ses heureux Vaisseaux*
N'eurent plus d'ennemis, que les Vents & les Eaux.

On dit que les Vents & les Eaux ne peuvent être *ennemis* des Vaisseaux, qui sans les eaux seroient à sec, & sans les vents ne pourroient avancer. Je ne sai si cette Critique est aussi fondée qu'elle le paroît; ne peut-on pas pour dire poëtiquement, qu'un Prince est maître de la Mer, dire, qu'il n'a plus à redouter que la fureur des Vents & des flots? Mr. l'Abbé du Bos (113) a relevé deux fautes de Géographie dans Mithridate, qui se trouvent dans la Scéna I. du III. Acte, où le Roi de Pont expose à ses fils son projet de passer en Italie & de surprendre Rome, & dit:

(113) *Réflex. Crit. sur la Peint. & la Poëtie Part. I. Sect. 29. p. 250. 251. Paris* 1719.

Doutez-vous que l'Euxin ne me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours.

„ Il en pouvoit bien douter, dit un Prince qui a commandé „ des armées sur les bords du Danube. . . . . puisque la „ chose est réellement impossible: Mr. Racine, sans crain„ dre d'ôter le merveilleux de l'entreprise de Mithridate, „ pouvoit bien encore accorder six mois de marche à son „ Armée, qui avoit sept-cens lieuës à faire pour arriver à „ Rome. Le vers qu'il fait dire à Mithridate.

„ *Je vous rends dans* trois *mois aux pieds du Capitole.*

„ révolte ceux qui ont quelque connoissance de la distance „ des lieux". Mr. Racine le fils (114) a relevé cette Critique un peu vivement; la réponse qu'il y fait n'auroit rien perdu de sa force, quand il auroit supprimé l'épithete de *ridicule*, dont il la qualifie. „ Les Passions, dit-il, sont crédules, on „ se flatte aisément du succès de ce qu'on desire. Mithrida„ te s'imagine que tous les autres peuples haïssent comme „ lui les Romains, & le regardent comme leur Libérateur. „ Il s'imagine que dans l'Italie même il trouvera encore „ plus qu'ailleurs, l'horreur du nom Romain; enfin il s'i„ magine que ses soldats pleins de la même haine, voleront „ à Rome, & feront cinq ou six-cens lieuës en trois mois. „ C'est donc une *violente* Critique que celle de l'Abbé du „ Bos, qui a étalé son érudition pour relever ici ce qu'il „ croit une grande erreur de Géographie. Selon lui ce Vers

(114) Remarq. &c. T. I. p. 516. 517.

„ *Je vous rends dans* trois *mois aux pieds du Capitole.*

„ révolte tous ceux qui ont quelque connoissance de la „ distance des lieux. Le Poëte avoit cette connoissance. Il „ savoit consulter une Carte de Géographie, & il n'eût plus „ revolté l'Abbé du Bos, s'il eût dit, *je vous rends dans* six „ *mois au pied du Capitole*; mais il a voulu peindre l'aveugle„ ment d'un homme qu'emporte sa passion. Mithridate „ pouvoit dire encore, *doutez-vous que l'Euxin ne vous porte* „ *en dix jours*; il n'en met que *deux*, & par cette interroga„ tion, *Doutez-vous que l'Euxin ne vous porte* en deux *jours?* „ il fait entendre, qu'on n'en doit point douter, parce que „ dans ce moment, ou il n'en doute pas lui-même, ou il „ veut persuader ses fils que cette marche qu'il va entre„ prendre n'est ni longue, ni difficile. La confiance avec „ laquelle il parle dans toute cette Scéne, est la preuve de „ la violente passion qu'il a montrée, lorsqu'il a dit d'a„ bord:

„ *A mes nobles projets je vois tous conspirer.*

„ Loin d'y conspirer tout s'y oppose. . . . . mais n'im„ porte, il veut se persuader que tout conspire à son projet, „ de même qu'il veut se persuader qu'il mènera son Armée „ en trois mois à Rome. Il faut être bien malheureux en „ Critique, pour reprendre dans une Scene si belle ce qui „ en fait la principale beauté". Mr. le Franc trouve que Mithridate est de toutes les Tragédies de Racine celle où il y a le plus de grandes choses, & d'intérêts différens (115). Il observe, que les Romains sans paroître sur la Scéne, semblent néanmoins l'occuper: Comme dans la mort de Pompée, on est tout plein de ce Heros sans le voir sur le Théatre. *Ce sont-là de ces coups de Maître que l'Art execute, mais que le Génie seul produit.* Mr. le Franc ajoûte à cet éloge une Critique. „ On condamnera toujours, *dit-il*, dans le per„ sonnage de Mithridate le ruse dont ce Prince se sert pour „ découvrir le secret de Monime. Je tranche le mot, ce „ détour est bas, & tout à fait indigne de la Majesté Roya„ le. . . . . dans le Tragédie il faut que tout soit grand, „ que tout soit noble & auguste. Le crime même doit être „ exempt de bassesse. . . . . Monime est la vertu mê„ me, cependant il y a trop d'amour dans cette Tragédie. „ Je n'aime point à voir la même Princesse écouter tour à „ tour les déclarations du Pere & des Enfans".

(115) Ibid. Tom. II. P. 431.

[*T*] *En* 1675 *il donna* Iphigénie.] Suivant une tradition qui est restée, dit-on, parmi les Comédiens de Paris, jamais Pièce, dans sa naissance, ne resta plus longtems sur le Théatre, & ne fit couler tant de pleurs (116): Boileau en parle en ces termes (117):

(116) Ibid. p. 1.

(117) Epit. VII. Vers 5-6.

Jamais Iphigénie en Aulide immolée,
N'a coûté tant de pleurs à la Grece assemblée,
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé,
En a fait sous son nom verser la Champmeslé.

Le goût pour cette Pièce n'a pas encore passé, puisque c'est pour

Monteſpan, & de Madame de Thianges ſa ſœur, à un Opéra, mais cet Ouvrage n'eut point de ſuites [*U*]. En 1677 parut *Phédre*, dont le ſuccès fut d'abord ſuſpendu, par la Tragédie du même nom que Pradon donna dans le même tems [*W*]. Il avoit encore formé quelques projets de Tragedies, dont on n'a rien trouvé dans ſes papiers, ſi ce n'eſt le plan du premier Acte d'une *Iphigénie en Tauride* (*s*). Il avoit encore eu deſſein de traiter le ſujet d'*Alceſte*, & ſon fils rapporte (*t*) que Mr. de Longepierre lui a aſſuré, qu'il lui en avoit entendu réciter quelques morceaux. On lui a attribué le deſſein de traiter le ſujet d'Oedipe, mais Mr. ſon fils a de la peine à le croire, à cauſe de la haute idée que Racine avoit de So-

(*s*) Voyez le à la ſuite des *Mém.* p. 7.

(*t*) *Mém.* p. 217.

peut-être celle des anciennes Tragédies qui reparoît le plus ſouvent ſur le Théatre. Mr. Racine le Fils nous apprend, que quoique très-défigurée dans une miſérable Traduction Eſpagnole, elle paroît ſouvent ſur le Théatre de Madrid, & y fait accourir les Spectateurs. „ Qu'Iphigénie eſt intéreſſante! *dit Mr. le Franc* (118), l'amour y eſt paré de „ toutes les graces de l'innocence & de la pudeur. . . . . „ Tous les reſſorts de la Tragédie ſont ici mis en jeu: pitié, „ pathétique, terreur, amour de la patrie, amour paternel, „ amour filial. Et quelle variété dans le même ſentiment! „ . . . . . Quel contraſte de paſſions & d'intérêt! intérêt de „ Religion, intérêt d'Amour, intérêt de Nation. Cette Tre- „ gédie montre encore mieux que Mithridate & Briſemnicus „ les reſſources qu'avoit Racine pour attendrir, & pour é- „ mouvoir ſans le miniſtére de l'Amour. Eriphile joue un „ perſonnage odieux, mais ſavamment imaginé pour amener „ un dénouement auſſi heureux qu'inattendu". Le Clerc de l'Académie Françoiſe, malgré le grand ſuccès de la Piéce de Racine, entreprit de lutter contre lui, en mettant au Théatre une Tragédie ſur le même ſujet, qui n'eſt plus connue, que par une Epigramme faite ſur ſa chute. Le Clerc ſe flattant que ſa Piéce réuſſiroit mieux à la lecture qu'à la repréſentation, la fit imprimer avec une Préface, dans laquelle il ſe félicitoit ſurtout d'avoir donné une cauſe à la colére. Mais ſa Piéce n'en fut pas mieux accueillie par le Public. Mr. Racine le Fils a fait une *Comparaiſon de l'Iphigénie d'Euripide avec l'Iphigénie Françoiſe*, qui mérite d'être lue. On trouve dans le Préface que Racine mit au devant de cette Tragédie, une défenſe d'Euripide, contre Mr. Perrault, qui avoit fait un parallèle de l'Opéra d'*Alceſte* de Quinaut, & de l'*Alceſte* d'Euripide, & avoit donné ſa préférence au premier. Racine, qui entendoit mieux Euripide que ceux qui prétendoient le critiquer, les coula à fond, & leur fit ſentir qu'ils critiquoient ce qu'ils n'entendoient point.

(118) *Remarq. &c.* Tom. II. P. 411.

[*U*] *Il travailla enſuite. . . . . à un Opéra, mais cet Ouvrage n'eut point de ſuites.*] Il paroît que cette circonſtance de la Vie de Racine n'a pas plu à ſon fils (119) qui dit; „ cette „ particularité ſeroit fort inconnue, ſi Boileau, qui auroit „ bien pu ſe diſpenſer de faire imprimer dans la ſuite ſon „ Prologue, ne l'avoit racontée dans l'avertiſſement qui le „ précéde. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu un ſeul vers „ de mon Pere en ce genre d'Ouvrage, qu'il eſſayoit à con- „ trecœur". Voici ce que Boileau nous apprend ſur ce ſujet (120). Les deux Dames, nommées dans l'Article, laſſes des Opéra de Quinaut, propoſérent au Roi de charger Racine d'en faire un; celui-ci s'engagea aſſez *légérement* à leur donner cette ſatisfaction. Quand il communiqua ſon deſſein à Boileau, celui-ci lui rappella qu'il étoit convenu pluſieurs fois avec lui, qu'on ne pouvoit jamais faire un bon Opéra; parce que la Muſique ne ſauroit narrer, & que les paſſions n'y peuvent être peintes dans toute l'étendue qu'elles demandent. Racine avoua que ſon ami avoit raiſon, mais il ne pouvoit réculer. Il commença donc un Opére, dont le ſujet étoit *la chûte de Phaëton*. Il en fit même quelques vers, qu'il récita au Roi, qui en parut content. Mais comme Racine n'y travailloit qu'à regret, il obligea Boileau à s'aſſocier avec lui, & à ſe charger de faire entre autres le Prologue. Boileau le fit, mais, dit-il, avec dégoût „ tandis que „ Mr. Racine de ſon côté, avec non moins de dégoût, con- „ tinuoit à diſpoſer le plan de ſon Opéra, ſur lequel, *ajoûte Boileau*, je lui prodiguois mes conſeils. Nous étions „ occupez à ce miſérable travail, dont je ne ſai ſi nous nous „ ſerions bien tirez, lorſque tout à coup un heureux inci- „ dent nous tira d'affaire. L'incident fut, que Mr. Quinaut „ n'étant préſenté au Roi les larmes aux yeux, & lui alant „ remontré l'affront qu'il alloit recevoir, s'il ne travailloit „ plus au divertiſſement de Sa Majeſté, le Roi touché de „ compaſſion, déclara franchement aux Dames, dont j'ai „ parlé, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à lui donner ce déplai- „ ſir. . . . . Nous retournâmes donc, Mr. Racine & „ moi, à notre premier emploi, & il ne fut plus mention „ de notre Opére, dont il ne reſta que quelques Vers de „ Mr. Racine, qu'on n'a point trouvez dans ſes papiers a- „ près ſa mort, & que vraiſemblablement il avoit ſupprimez „ par délicateſſe de conſcience, à cauſe qu'il y étoit parlé „ d'amour".

(119) *Mém.* p. 105.

(120) *Voy. Oeuvr. de Boileau.* T. III. p. 267.

[*W*] *En 1677 parut* Phédre, *dont le ſuccès fut d'abord ſuſpendu par la Tragédie du même nom, que Pradon donna dans le même tems.*] Quoique l'on trouve l'Hiſtoire de cette Piéce en divers Auteurs, je crois cependant devoir la rapporter, pour ne pas laiſſer imparfaite l'Hiſtoire des Productions Dramatiques de Racine. Ce ne fut pas le mérite de la Piéce de Pradon, qui lui procura d'abord quelque ſuccès, „ mais le „ crédit d'une puiſſante Cabale, dont les chefs s'aſſembloient „ à l'Hôtel de Bouillon. Ils s'aviſérent d'une nouvelle ru- „ ſe, qui leur couta, diſoit Boileau, quinze mille Livres: „ ils retinrent les premiéres loges pour les ſix premiéres re- „ préſentations de l'une & de l'autre Piéce, & par conſé- „ quent ces loges étoient vuides ou remplies quand ils le „ vouloient (121)". Pradon conſultoit ordinairement Madame Des Houliéres ſur ces Ouvrages, & cette Dame le protégeoit, *non par admiration pour lui, mais parce qu'elle étoit amie de tous les Poëtes, qu'elle ne regardoit pas comme capables de lui diſputer la grand talent qu'elle croyoit avoir pour la Priére* (122). Ainſi l'intérêt qu'elle prenoit à la Tragédie de Pradon, fit qu'elle voulut voir la premiére repréſentation de celle de Racine. Elle revint ſouper chez elle avec cinq ou ſix perſonnes, du nombre deſquelles étoit Pradon. Pendant tout le repas on ne parla que de la Tragédie nouvelle: chacun en dit ſon ſentiment avec beaucoup de liberté, & l'on ſe trouva plus diſpoſé à la critique qu'à la louange (123). Ce fut dans ce même ſouper que Madame Des Houliéres fit ce fameux Sonnet:

(121) Voy. les Remarques ſur le Vers 106 de la VII. Epître de Boileau.

Dans un fauteuil doré, Phédre tremblante & blême
Dit des vers où d'abord perſonne n'entend rien.
Sa Nourrice lui fait un ſermon fort Chrétien,
Contre l'affreux deſſein d'attenter ſur ſoi-même.

Hippolyte la hait preſque autant qu'elle l'aime:
Rien ne change ſon cœur, ni ſon chaſte maintien.
La Nourrice l'accuſe; elle s'en punit bien.
Théſée a pour ſon fils une rigueur extrême.

Une groſſe Aricie, au teint rouge, aux crins blonds,
N'eſt là que pour montrer deux énormes tetons,
Que, malgré ſa froideur, Hippolyte idolâtre.

Il meurt enfin, trahi par ſes coureſſers ingrats;
Et Phédre, après avoir pris de la Mort-aux rats,
Vient, en ſe confeſſant, mourir ſur le Théatre.

Ce Sonnet ſe répandit bientôt dans Paris. Dès le lendemain matin l'Abbé Tallemant l'aîné en apporta une copie à Madame Des Houliéres, qui la reçut ſans faire paroître, qu'elle eût la moindre part au Sonnet. On ne s'aviſa pas de la ſoupçonner d'en être l'Auteur. On ſe perſuada mal-à-propos que c'étoit le Duc de Nevers, parce qu'il faiſoit des Vers, & qu'il étoit du parti de l'Hôtel de Bouillon. On répondit à ce Sonnet par une Parodie ſur les mêmes rimes. „ Et on ne réſpecta dans cette Parodie ni le Duc de Nevers, „ ni ſa ſœur la Ducheſſe de Mazarin retirée en Angleterre. „ Quand les Auteurs de la Parodie n'euſſent fait que plai- „ ſanter Mr. le Duc de Nevers ſur ſa paſſion pour rimer, „ ils avoient tort, puiſqu'ils attaquoient un homme qui n'a- „ voit cherché querelle à perſonne; mais dans leurs plai- „ ſanteries ils paſſoient les bornes d'une querelle littéraire, „ en quoi ils n'étoient pas excuſables (124)". Voici la „ Parodie:

(122) Ibid. p. 105.

(123) *Mém.* p. 108.

Dans un Palais doré, Damon jaloux & blême
Fait des vers, où jamais perſonne n'entend rien.
Il n'eſt ni Courtiſan, ni Guerrier, ni Chrétien:
Et ſouvent pour rimer il s'enferme lui-même.

La Muſe, par malheur, le hait autant qu'il l'aime.
Il a d'un franc Poëte l'air & le maintien
Il veut juger de tout, & n'en juge pas bien.
Il a pour le Phébus une tendreſſe extrême.

Une Sœur vagabonde, aux crins plus noirs que blonds,
Va par tout l'univers promener deux tetons,
Dont, malgré ſon pays, Damon eſt idolâtre.

Il ſe tue à rimer pour des Lecteurs ingrats.
L'Enuide, à ſon goût, eſt de la Mort-aux rats.
Et, ſelon lui, Pradon eſt le Roi du Théatre.

On ne donna point d'abord que cette Parodie ne fut l'Ouvrage de Racine & de Deſpréaux. Le Duc de Nevers irrité annonça une vengeance éclattante. Il fit courir le bruit, qu'il les faiſoit chercher par-tout pour les faire aſſaſſiner, *dit Mr. de Valincour* (125), „ ils étoient l'un & l'autre gens „ fort ſuſceptibles de peur. Ils déſavouérent hautement la „ réponſe. Sur quoi Mr. le Duc Henri-Jules, fils du Grend „ Condé, leur dit: *Si vous n'avez pas fait le Sonnet, venez à „ l'Hôtel de Condé, où Mr. le Prince ſaura bien vous garantir „ de ces menaces, puiſque vous êtes innocens. Et ſi vous l'avez „ fait*, ajoûte-t-il, *venez auſſi à l'Hôtel de Condé, & Mr. le „ Prince vous prendra de même ſous ſa protection, parce que le „ Sonnet eſt très-plaiſant & plein d'eſprit*". On fit une réponſe au ſecond Sonnet ſur les mêmes rimes:

(124) *Mém.* p. 104.

(125) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 242.

Racine & Deſpréaux, l'air triſte & le teint blême,
Viennent demander grace & ne confeſſent rien.
Il faut leur pardonner, parce qu'on eſt Chrétien,
Mais on fait ce qu'on doit au Public, à ſoi-même.

(126) *Mém.* p. 104.

De-

Sophocle. Ce fut après avoir donné Phédre, que tout d'un coup il réſolut de renoncer au Théatre, quoiqu'il n'eût encore que trente-huit ans: deux choſes y contribuérent. La premiére c'eſt qu'il étoit plus ſenſible, comme il l'a avoué lui-même, aux mauvaiſes Critiques qu'eſſuyoient ſes Ouvrages, qu'aux louanges qu'il en recevoit, ce qui le dégoûta peu à peu du métier de Poëte (u). Mais une autre motif, qui eut encore plus de pouvoir ſur Mr. Racine, ce fut qu'il reconnut que le travail dont il s'étoit occupé, étoit incompatible avec la Religion. „ Il avoua que les Auteurs des Piéces de Théatre étoient „ des empoiſonneurs publics; & il reconnut qu'il étoit le plus dangereux de ces empoiſonneurs (w)". Ce n'étoit pourtant pas par goût qu'il avoit mis de l'amour dans ſes Tragédies, & ſes prétendues amours avec la Chammélay ſont un Roman tout pur [X]. Mr. Racine réſolut non ſeulement de ne plus faire de

(u) Ibid. p. 218.

(w) Ibid. p. 230.

Damon, pour l'intérêt de cette fleur qu'il aime,
Doit de ces ſcélérats châtier le maintien:
Car il ſeroit blâmé par tous les gens de bien,
S'il ne puniſſoit pas leur inſolence extrême.

Ce fut une Furie, aux crins plus noirs que blonds,
Que leur preſſa du pas de ſes affreux tetons,
Ce Sonnet, qu'en ſecret leur Cabale idolâtre.

Vous en ſerez punis, Satiriques Ingrats,
Non pas en trahiſon d'un ſou de Mort aux rats;
Mais de coups de bâton, donnez en plein Théatre.

La querelle fut appaiſée, quand on ſut que quelques jeunes Seigneurs très-diſtingués avoient fait dans un repas la Parodie du Sonnet: le Commentateur de Boileau nomme le Chevalier de Nantouillet, le Comte de Fieſque, le Marquis d'Effiat, Mr. de Guilleragues, & Mr. de Manicamp, qui l'avoient fait enſemble. Mr. de Valincour remarque, que jamais on ne vit mieux ce que c'eſt que la prévention, & juſqu'où la Cabale eſt capable de porter les hommes les plus éclairés, que lorſque la Phédre parut. „ Car il eſt bien vrai, „ *dit-il*, que durant pluſieurs jours Pradon triompha, mais „ tellement que la Piéce de Racine fut ſur le point de tomber, „ & à Paris & à la Cour. Je vis, *ajoute-t-il*, Racine au déſeſpoir. „ Cependant ſi jamais Ouvrage parfait fut mis ſur le Théa„ tre, c'eſt ſa Phédre; & s'il y eût jamais Tragédie impertinente, & méprisable du tout point, c'eſt celle de Pra„ don". Mr. Racine le Fils rapporte (126) une particularité, qui fait beaucoup d'honneur à la Tragédie de Racine. Boileau travailloit à réconcilier ſon ami avec le célébre Arnaud, mais n'avoit pu encore réuſſir dans ſa négociation. „ Un jour il s'aviſa de lui porter un exemplaire de la Tra„ gédie de Phédre de la part de l'Auteur. Monſieur Arnaud „ demeuroit alors dans le Fauxbourg St. Jaques. Boileau eo „ allant le voir, prend la réſolution de lui prouver qu'une „ Tragédie peut être innocente aux yeux des Caſuiſtes les „ plus ſévéres, & ruminant ſa théſe en chemin, *cet homme*, „ diſoit-il, *aura-t-il toujours raiſon, & ne pourrai-je parvenir à* „ *lui faire avoir tort? Je ſais bien bien bien qu'aujourd'hui j'ai rai*„ *ſon: s'il n'eſt pas de mon avis il aura tort.* Plein de cette „ penſée, il entre chez Monſieur Arnaud, où il trouve une „ nombreuſe compagnie. Il lui préſente la Tragédie & lui „ lit en même tems l'endroit de la Préface, où l'Auteur té„ moigne tant d'envie de voir la Tragédie réconciliée avec „ des perſonnes de piété. Enſuite declarant qu'il abandon„ noit Auteurs, Actrices, & Théatre, ſans prétendre les „ ſoutenir en aucune façon, il éléve ſa voix en Prédicateur, „ pour ſoutenir que ſi la Tragédie étoit dangereuſe, c'étoit „ la faute des Poëtes, qui en cela même alloient directement „ contre les régles de leur Art; mais que la Tragédie de Phé„ dre conforme à ces régles, n'avoit rien que d'utile. L'Au„ ditoire, compoſé de jeunes Théologiens, l'écoutoit en „ fouriant, & regardoit tout ce qu'il avançoit comme les „ paradoxes d'un Poëte peu inſtruit de la bonne Morale. „ Cet Auditoire fut bien ſurpris lorſque Mr. Arnaud prit „ ainſi la parole: *ſi les choſes ſont comme il le dit, il a raiſon,* „ *& la Tragédie eſt innocente.* Boileau rapportoit qu'il ne „ s'étoit jamais de ſa vie ſenti ſi content. Il pria Mr. Ar„ naud de vouloir bien jetter les yeux ſur la Piéce qu'il lui „ laiſſoit, pour lui en dire ſon ſentiment: il revint quelques „ jours après le demander, & Mr. Arnaud lui donna ainſi „ ſa déciſion: *Il n'y a rien à reprendre au caractére de Phédre,* „ *puiſqu'il nous donne cette grande leçon, que lorſqu'en punition de* „ *fautes précédentes Dieu nous abandonne à nous-mêmes, & à* „ *la perverſité de notre cœur, il n'eſt point d'excès où nous ne puiſ*„ *ſions nous porter, même en les déteſtant. Mais pourquoi a-t-il* „ *fait Hippolyte amoureux?* Cette Critique, *ajoûte l'Hiſtorien,* „ eſt la ſeule qu'on puiſſe faire contre cette Tragédie, & „ l'Auteur, qui ſe l'étoit faite à lui-même, ſe juſtifioit en „ diſant: *Qu'auroient penſé les Petits-Maîtres d'un Hippolyte* „ *ennemi de toutes les femmes? Quelles mauvaiſes plaiſanteries* „ *n'auroient-ils point faites!*" On a fort critiqué le récit que Théramène fait de la mort d'Hippolyte (Act. V. Scén. VI). Mr. de Fenelon (27) parlant de Théramène dit: „ un tel „ homme, éperdu, ſans haleine, peut-il s'amuſer à faire la „ deſcription la plus pompeuſe & la plus fleurie de la figu„ re du Dragon?" Mr. La Motte (128) aſſure „ qu'on eſt „ choqué de voir un homme accablé de douleur, ſi recher„ ché dans ſes termes, & ſi attentif à ſa deſcription. Mais „ ce même vers, *le flot &c.*, ſeroit beau dans une Ode, „ parce que c'eſt le Poëte, qui y parle, qu'il y fait profeſ„ ſion de peindre, qu'on ne lui ſuppoſe point de paſſion „ violente, qui partage ſon attention &c." Boileau, qui trouve dans ce vers du *vrai ſublime*, reléva la critique de Mr. la Motte dans ſa *Reflexion* XI. ſur Longin, & une des raiſons qu'il allégue, c'eſt que cet endroit excite ordinairement des acclamations. Mr. la Motte répondit à Boileau, mais ſans aller bien au fait, quoi qu'il diſe avoir recueilli dans une Séance de l'Académie le ſuffrage de tous les Académiciens qui s'y trouvérent, qui le confirmérent dans ſon ſentiment. Mr. l'Abbé d'Olivet n'étoit pas encore de l'Académie, il n'auroit pas été du ſentiment des autres: „ Quand „ on aura obtenu, *dit-il* (129), de mon imagination qu'el„ le laiſſe paſſer Neptune & ce Monſtre qu'il envoye, rien „ n'empêche qu'il ne donne du ſentiment à un flot, & „ qu'on ne puiſſe le peindre orgueilleux, humble, mena„ çant, ſoumis, avare, prodigue, humain, cruel, épouvan„ té, irrité, ſe cachant de honte, bondiſſant de joie, tout „ ce qu'on voudra". L'Abbé Des Fontaines dans ſon *Racine Vengé*, s'eſt moqué de Mr. d'Olivet. Rouſſeau, tout ami qu'il étoit de celui-ci, écrivoit au premier du 16 Novembre 1738, *la raiſon eſt de votre côté.* Cependant l'Abbé Des Fontaines décide ſans donner de raiſons: „ Cette deſcription, „ *dit-il*, n'a rien qui ne s'accorde avec la douleur & la „ frayeur, dont Théramène eſt pénétré. Enfin tout ce que „ j'ai lu & tout ce que j'ai oui dire juſqu'ici contre ce Ré„ cit, m'a paru de la derniére abſurdité, & ne partir que „ d'un eſprit faux". Mr. Racine le Fils n'a pas négligé de juſtifier auſſi le récit de Théramène (130), & il dit après pluſieurs autres réflexions. „ La meilleure réponſe à ceux „ qui le critiquent, eſt de les prier de nous expliquer pour„ quoi lorſqu'on repréſente cette Piéce ſi ſouvent repréſen„ tée depuis quatre-vingts ans, les Spectateurs, qui preſ„ que tous ſavent ce Récit par cœur, l'attendent avec im„ patience, pleurent, & applaudiſſent, quand ils ſont con„ tens du Comédien. J'en crois plutôt les approbations con„ ſtantes du Parterre, que les réflexions ſubtiles de ces rai„ ſonneurs, dont la Métaphyſique, ſi elle pouvoit être re„ çue au Parnaſſe, nous priveroit de toute Poeſie. Qu'on „ leur donne à la place un Récit tel qu'il devroit être ſui„ vant leurs froides réflexions, ils n'y trouveront plus à cri„ tiquer, mais ceux qui l'entendront n'y trouveront plus à „ pleurer". Je laiſſe à chacun à juger de la force de cette raiſon, & je veux ſuppoſer avec les Apologiſtes du Récit de Théramène, qu'il n'a rien de trop pompeux. Mais il me reſte des doutes ſur le Vers en queſtion. Tout le monde convient que rien n'eſt plus ordinaire en Poëſie & même en Proſe, que de donner du ſentiment à des Etres qui n'en ont point. C'eſt par cette raiſon qu'on juſtifie ce vers:

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Si c'eſt-là ce qui y met du *vrai ſublime*, ne doit-on pas en trouver dans ce que dit Chiméne dans le *Cid*, en parlant au Roi de la mort de ſon Pere:

Son ſang, qui tout ſorti, fumoit encor de courroux,
De ſe voir répandu pour d'autre que pour vous.

Elle donne du ſentiment au ſang, comme on en donne au flot. Boileau trouve que toutes les glaces du Nord ne ſont pas plus froides que cette penſée de Théophile:

Ah voici le poignard, qui du ſang de ſon maître
S'eſt ſouillé lâchement; il en rougit le traître!

Cependant il ne fait que donner du ſentiment au Poignard, comme Racine au flot, & Corneille au ſang. Ce qui eſt très-permis. Ne pourroit-on pas chercher le défaut de ces trois penſées ailleurs? Et voici en quoi. C'eſt qu'on fait exécuter par un ſentiment moral une action purement phyſique & naturelle. Le poignard de Pyrame auroit rougi également, eut-il été ſouillé du ſang de la Lionne qui avoit déchiré le voile de Thisbé, tout comme il l'étoit du ſang de ſon Maître: & le ſang du Comte de Gormas auroit fumé, eût-il été répandu pour le ſervice de Dom Fernand, tout comme le flot auroit reculé, s'il eût apporté Vénus dans ſa Coquille, le propre d'un flot étant de reculer lorſqu'il a apporté quelque choſe ſur le rivage.

[X] *Ce n'étoit pas pourtant par goût qu'il avoit mis de l'amour dans ſes Tragédies, & ſes prétendues amours avec la Chammélay ſont un Roman tout pur.*] Mr. ſon fils (131) prétend qu'il a été obligé de ſe conformer au goût de ſon ſiécle. „ Un jeune „ Auteur, *dit-il*, qui cherche à plaire à la Cour d'un jeune „ Roy, où l'on reſpire l'amour & la galanterie, fait reſpirer „ le même air à ſes Héros & Héroïnes. Cette raiſon & la „ néceſſité de ſuivre une route différente de Corneille en „ marchant dans la même carriére, lui fit traiter ſes ſujets „ dans un goût différent; & lorſque la tendreſſe qui régne „ dans ſes Tragédies eſt attribuée par Mr. de Valincour à „ un caractére plein de paſſion, il parle lui-même ſuivant „ ce préjugé naturel, qu'un Auteur ſe peint dans ſes Ouvra„ ges: mais Mr. de Valincour ne pouvoit ignorer que ſon „ ami, quoique né ſi tendre, n'avoit jamais été eſclave de „ l'Amour, que peut être à cauſe de la tendreſſe même de

(126) Mém. p. 140-143.

(127) Réfle. ſur la Rhét. & la Poëtiq. p. 51.

(128) Diſcours ſur la Poëſie en général &c. P. 34.

(129) Remarques de Grammaire ſur Racine. p. 53. 54.

(130) Remarques &c. T. II p. 209-211. & 196. 197.

(131) Mém. p. 102.

de Tragédies, mais de ne plus faire de vers, & de réparer ceux qu'il avoit faits par une rigoureuse pénitence: il eut même deſſein de ſe faire Chartreux. Son Confeſſeur le détourna d'un parti ſi violent, & lui conſeilla de ſe marier à une perſonne remplie de piété. Il ſuivit l'avis de ſon Directeur, & ſans conſulter l'amour ni l'intérêt, mais ne conſultant que la raiſon, il épouſa le 1 Juin 1677 Cathérine de Romanet, Fille d'un Tréſorier de France, du Bureau des Finances d'Amiens. Mr. Colbert, outre la penſion qu'il avoit, lui fit donner une Charge de Tréſorier de France, au Bureau des Finances de Moulins (*x*). Quoique Boileau & lui n'euſſent encore aucun titre qui les appellât à la Cour, ils y étoient fort bien reçus tous les deux: & Monſieur Colbert aimoit auſſi beaucoup à s'entretenir avec eux. Ce furent ces deux Meſſieurs qui fournirent les Inſcriptions qu'on mit au bas des tableaux des Victoires du Roi, dans la Gallerie de Verſailles, au-lieu de celles de Mr. Charpentier (*y*). Ce fut Racine qui donna l'idée de raſſembler les perſonnes qu'on nommoit la *petite Académie*, & qui a donné naiſſance à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Au mois d'Octobre 1677 le Roi nomma Boileau & Racine ſes Hiſtoriographes. Mr. de Valincour (*z*) dit, „ qu'après avoir eſſayé quelque tems ce travail, ils „ ſentirent qu'il étoit tout-à-fait oppoſé à leur génie: & que d'ailleurs ils jugérent avec raiſon, que l'Hiſ„ toire d'un Prince, tel que le feu Roi, & remplie d'événemens ſi grands, ſi extraordinaires, en tout „ genre, ne pouvoit, ni ne devoit être écrite, que cent ans après ſa mort, à moins que de ne vouloir „ donner que de fades extraits de Gazettes". Mais les faits curieux que Mr. Racine le Fils rapporte ſur ce ſujet, prouvent le contraire de ce qu'avance Mr. de Valincour [*Y*]. Lorſque le grand Corneille mourut

(*x*) Ibid. P. 552.

(*y*) Ibid. P. 561.

(*z*) D'Olivet. *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 344.

„ ſon cœur, il regardoit comme plus dangereux encore pour „ lui que pour un autre. Il en étoit un habile peintre, par„ ce qu'étant né Poëte, il étoit habile imitateur". Le préjugé général eſt que Racine a introduit ou du-moins fait régner plus que d'autres l'amour dans le Poëme Dramatique. Ce n'eſt nullement l'opinion de Mr. le Franc, qui a cenſuré ſi rigoureuſement l'amour dans les Piéces de Racine: ſes paroles ſont remarquables (132). „ Après une critique „ ſi peu ménagée, on ne permettra bien de dire (& pour „ quoi ne le dirois-je pas) ce qu'il eſt tems aujourd'hui que „ tout le monde avoue? que ſi l'on faiſoit un examen auſſi „ ſcrupuleux & auſſi detaillé des Piéces de Corneille, ce „ Poëte vénérable ſeroit convaincu de plus de fautes dans „ ce genre que Racine même. On lui paſſera l'amour dans „ Polyeuëte, dans le Cid, dans les Horaces. Mais inutile „ dans Heraclius, indécent dans la mort de Pompée, ridi„ cule dans Sertorius, inſupportable dans Oedipe. J'en „ pourrois citer d'autres où il n'eſt pas plus heureuſement „ employé; car de vingt-deux Tragedies qui compoſent „ le Théatre de Corneille, il n'y en a pas une ſeule ſans „ amour. Racine eſt le premier Poëte François qui ait fait „ des Tragédies ſans cette frivole paſſion". Bien loin que Racine ait corrompu le goût à cet égard, il a au contraire travaillé à le reformer. Voici ce qu'écrit à Mr. le Marquis Maffei Mr. de Voltaire (133). „ Ne croyez pas, Mon„ ſieur, que cette malheureuſe coutume d'accabler nos Tra„ gédies d'une épiſode inutile de galanterie, ſoit due à Ra„ cine, comme on le lui reproche en Italie. C'eſt lui, au „ contraire, qui a fait ce qu'il a pu pour reformer, en cela „ le goût de la Nation. Jamais chez lui la paſſion de l'a„ mour n'eſt épiſodique; elle eſt le fondement de toutes ſes „ piéces; elle en forme le principal intérêt. C'eſt la paſ„ ſion la plus théatrale de toutes, la plus fertile en ſentimens, „ la plus variée: elle doit être l'ame d'un Ouvrage de Théa„ tre ou en être entiérement bannie. Si l'amour n'eſt pas „ tragique, il eſt inſipide, & s'il eſt tragique, il doit régner „ ſeul. Il n'eſt pas fait pour la ſeconde place: C'eſt Rotrou, „ c'eſt le grand Corneille même..... qui, en créant no„ tre Théatre, l'ont preſque toujours défiguré par ces amours „ de commande". Mr. Racine le Fils (134) a développé parfaitement tout ce que ſon Pere a fait à cet égard. Il faut voir que la premiére reforme faite par le ſucceſſeur de Corneille, a été de rendre la paſſion de l'amour Théatrale, en la rendant néceſſaire à l'action, ne pouvant tout à coup la bannir du Théatre. Il fit une ſeconde reforme, en faiſant parler à cette Paſſion ſon véritable langage. „ On ne vit plus les „ Amans diviniſer leurs Maîtreſſes, de leurs yeux faire des „ Dieux, leur répéter cent fois qu'elles ſont adorables, & „ qu'ils ne ſouhaitent que le bonheur de mourir pour elles. „ Il bannit même du langage noble, ce terme qui s'eſt introduit dans notre Langue, à la honte des hommes, ce „ mot *Maîtreſſe*: il ſe trouve deux fois dans ſes Piéces, c'eſt „ dans un ſens de mépris". Enfin il fit une troiſiéme reforme. L'Amour avoit toujours été nommé la *belle paſſion des ames*, à laquelle il falloit tout ſacrifier ſans réſerve; mais dans Racine, l'amour eſt toujours fournis au devoir, ou malheureux & mépriſable quand il n'y eſt pas ſoumis. La concluſion que Mr. Racine le fils tire de ces Obſervations, eſt auſſi judicieuſe que ſage. „ Voilà donc notre Tragédie devenue „ plus morale, & cependant, je ſuis forcé de l'avouer, plus „ dangereuſe que celles où l'amour donnoit de mauvais „ exemples. Et pourquoi? Parce que dans celles-ci l'Amour „ parle ſon langage véritable, ce qui malgré les intentions „ de l'Auteur, doit les rendre très-dangereuſes, quand elles „ ſont repréſentées par des perſonnes habiles à imiter la „ Nature. Elles ont auſſi été cauſe que les Poëtes, qui ſont „ venus depuis, ont voulu faire parler l'Amour auſſi tendre„ ment, & ne l'ont pas toujours fait auſſi ſagement: mais „ les fautes des Succeſſeurs ne doivent pas être imputées „ à celui qui a été, comme je viens de le montrer, le Ré„ formateur de notre galanterie". A tout cela on peut ajoûter que Racine étoit ſi convaincu de la néceſſité de retrancher l'Amour des Tragédies, que *longtems avant que de ſonger à montrer des ſujets de l'Ecriture, il s'étoit déterminé à faire une Tragédie ſans amour* (135). Mr. de Voltaire, dans la Préface de ſon Oreſte dit: „ Il eſt certain que ſi ce grand-homme „ avoit vécu, & s'il eût cultivé un talent qu'il ne devoit pas „ abandonner, il eût rendu au Théatre ſon ancienne pureté. „ On le voit par ſon *Athalie*, l'Ouvrage le plus approchant „ de la perfection, qui ſoit jamais ſorti de la main des „ hommes".

On a prétendu qu'il faiſoit ſes Tragédies conformément au goût de la déclamation de la Chammêlay (136), & qu'il en étoit amoureux. Dans la *Vie* qu'on trouve à la tête des dernières Editions de ſes Oeuvres, on lit qu'un des motifs qui contribua à le détacher des compoſitions Dramatiques, „ Ce fut le dégoût que lui donna la Champ mêlé, fameuſe „ Actrice, qu'il aimoit tendrement, & de laquelle il avoit „ un fils naturel. Elle le quitta pour s'attacher à Mr. de „ Clermont de Tonnerre, ce qui donna lieu de dire, qu'un „ Tonnerre l'avoit deracinée". Mr. Racine a entrepris de juſtifier la mémoire de ſon Pere ſur cet article (137). Voici ce qu'il allégue: „ Ce prétendu fils naturel n'a jamais exiſté, „ & même, ſelon toutes les apparences, mon Pere n'a jamais „ eu pour la Chammêlay cette paſſion qu'on a conjecturée de „ ſes aſſiduités auprès d'elle, ſur leſquelles je garderois le „ ſilence, ſi je n'étois obligé d'en dire la véritable raiſon. „ Cette femme n'étoit point née Actrice. La Nature lui „ avoit donné que la beauté, la voix, & la mémoire: du „ reſte elle avoit ſi peu d'eſprit, qu'il falloit lui faire entendre les vers qu'elle avoit à dire, & lui en donner le ton. „ Tout le monde ſait le talent que mon Pere avoit pour la „ déclamation, dont il donna le vrai goût aux Comédiens „ capables de le prendre. Ceux qui s'imaginent que la dé„ clamation qu'il avoit introduite ſur le Théatre, étoit en„ flée & chantante, font je crois dans l'erreur. Ils en jugent „ par la Duclos, élève de la Chammêlay, & ne font pas at„ tention que la Chammêlay, quand elle eut perdu ſon maî„ tre, ne fut plus la même, & que venue ſur l'age, elle pouſ„ ſoit de grands éclats de voix, qui donnérent un faux goût „ aux Comédiens. Lorſque Baron, après vingt ans de re„ traite, eut la foibleſſe de remonter ſur le théatre, il ne „ jouoit plus avec la même vivacité qu'autrefois, au rapport „ de ceux qui l'avoient vu dans leur jeuneſſe; c'étoit le „ vieux Baron; cependant il répétoit encore tous les mêmes „ tons que mon Pere lui avoit appris. Comme il avoit for„ mé Baron, il avoit formé la Chammêlay, mais avec beau„ coup plus de peine. Il lui faiſoit d'abord comprendre les „ vers qu'elle avoit à dire, lui montroit les geſtes, & lui „ dictoit les tons, que même il notoit. L'Ecolière fidele à „ ſes leçons, quoiqu'Actrice par art, ſur le théatre paroiſſoit „ inſpirée par la nature; & comme par cette raiſon elle „ jouoit beaucoup mieux dans les Piéces de ſon Maître que „ dans les autres, on diſoit qu'elles étoient faites pour el„ le, & on en concluoit l'amour de l'Auteur pour l'Actrice. „ Je ne prétends pas ſoutenir, *ajoute Mr. Racine*, qu'il ait „ toujours été exempt de foibleſſe, quoique je n'en aie en„ tendu raconter aucune; mais..... j'oſe ſoutenir qu'il „ n'a jamais connu par expérience ces troubles & ces tranſ„ ports, qu'il a ſi bien dépeints. Ceux qui veulent croire „ qu'il étoit fort amoureux, doivent croire auſſi que les „ Lettres tendres, & les petites Piéces galantes n'étoient pas „ pour lui un travail. Les vers d'amour lui auroient-ils „ coûté? Ces petites Piéces, qui paſſent bientôt de main en „ main, ne s'anéantiſſent pas, lorſqu'elles ſont faites par un „ Auteur connu. Dans le Recueil des Piéces fugitives de „ Corneille..... pluſieurs petites Piéces galantes ont „ trouvé place, parce qu'elles ſont de Corneille, c'eſt-à-dire „ du Poëte qu'on a ſurnommé *le Sublime*. Pourquoi n'en „ trouve-t-on pas de celui qu'on a ſurnommé *le Tendre*, & „ pourquoi les plus anciens amis n'ont-ils jamais dit qu'ils „ en euſſent vu une ſeule? De tous ceux qui l'ont fréquenté dans le tems qu'il travailloit pour le Théatre, & que j'ai „ connus depuis, aucun ne m'a nommé une perſonne, qui „ ait eu ſur lui le moindre empire; & je ſuis certain que de„ puis ſon mariage juſqu'à ſa mort, la tendreſſe conjugale a „ régné ſeule dans ſon cœur".

[*Y*] *Les faits curieux que Mr. Racine le Fils rapporte ſur ce ſujet, prouvent le contraire de ce qu'avance Mr. de Valincour.*] Mr. Racine témoigne (138) ſon étonnement de ce que Mr. de Valincour a avancé ſur ce ſujet. „ Mr. de Valincour, *dit-il*, aſſocié pour ce travail à Boileau après la mort de mon Pere,

(131) *Remarques &c.* Tom. II. p. 436. 437.

(132) Lettre à M. Maffei, à la tête de la *Merope*. p. m. VIII.

(133) *Traité de la Poëſie Dram.* Ch. IX. p. 252 & ſuiv.

(134) D'Olivet *Hiſt. de l'Acad. Fr.* p. 211.

(135) *Vies* ſous le cit. (106).

(136) Mém. p. 510-518.

(137) Ibid. p. 575. 576.

rut à la fin de l'année 1684, il y eut une conteſtation entre Mr. Racine, & l'Académicien, qui étoit Directeur de l'Académie la veille, à qui feroit faire un ſervice pour Corneille, ſuivant la coutume; la conteſtation fut décidée en faveur de l'ancien Académicien, ce qui donna lieu à ce mot fameux, que Benſerade dit à Racine: *Nul autre que vous ne pouvoit prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir.* La place de Corneille fut remplie par Thomas Corneille ſon frere, qui fut reçu avec Mr. Bergeret. Racine qui préſidoit à cette réception, en qualité de Directeur, répondit à leurs remercimens par un Diſcours, dans lequel il fit le plus bel Eloge de Corneille, qu'il y ait peut-être [*Z*]. Ce Diſ-

„ Pere, & chargé ſeul de la continuation de cette Hiſtoire „ après la mort de Boileau, ſuivant toute apparence n'a ja- „ mais rien compoſé ſur cette matiére. Il pouvoit avoir, „ auſſi bien que ſes prédéceſſeurs, le ſtile hiſtorique; mais „ pourquoi a-t-il voulu faire entendre que regardant ce tra- „ vail comme oppoſé à leur génie, ils ne s'en occupoient „ pas; lui qui a ſu mieux qu'un autre, combien ils s'en é- „ toient occupés, & qui a été dépoſitaire après leur mort „ de ce qu'ils en avoient écrit? Le fatal incendie, qui en „ 1726 conſuma la maiſon qu'il avoit à Saint-Cloud, fut ſi „ prompt, qu'on ne put ſauver les papiers les plus impor- „ tans de l'Amirauté, & que les morceaux de l'Hiſtoire du „ Roy périrent avec pluſieurs autres papiers, précieux à la „ Littérature". Le projet de faire une Hiſtoire ſuivie du régne de Louis XIV. fut agité & reſolu chez Mme. de Montcſpan. C'étoit elle qui l'avoit imaginé, & *quoique la fauſſeté en fût l'objet*, comme l'écrivoit depuis Madame de Caylus, *on conviendra que ce projet n'étoit pas celui d'une femme commune, d'une maîtreſſe ordinaire.* Lorſque la réſolution fut priſe, Madame de Maintenon propoſa au Roi de charger du ſoin d'écrire cette Hiſtoire Boileau & Racine, qui furent en conſéquence nommés Hiſtoriographes (139). Ces deux Meſſieurs ne ſongérent plus qu'à devenir Hiſtoriens, & pour s'en rendre capables ils paſſerent d'abord beaucoup de tems à ſe mettre au fait de l'Hiſtoire générale de France, & de l'Hiſtoire particuliére du régne qu'ils avoient à écrire. Mr. Racine pour avoir une idée plus juſte de ſes devoirs, fit une eſpéce d'Extrait du Traité de Lucien, ſur la maniére d'écrire l'Hiſtoire (140). *Il remarqua*, dit ſon fils, *dans ces excellens Traité des traits, qui avoient rapport à la circonſtance dans laquelle il ſe trouvoit, & il les raſſembla.* Il fit enſuite des Extraits de Mezeray, & de Vittorio Siri, & ſe mit à lire les Mémoires, Lettres, Inſtructions, & autres Piéces de cette nature, dont le Roi avoit ordonné qu'on lui donnât communication. Les deux Hiſtoriens n'accompagnérent point ce Monarque dans la Campagne de 1677, & à ſon retour à Verſailles leur ayant demandé, pourquoi ils n'avoient pas eu la curioſité de voir un ſiége, *le voyage*, leur dit-il, *n'étoit pas long. Il eſt vrai*, reprit Racine, *mais nos Tailleurs furent trop lents. Nous leur avions commandé des habits de Campagne: lorſqu'ils nous les apportérent, les Villes que Votre Majeſté aſſiégeoit étoient priſes.* Cette réponſe ne pouvoit que plaire, mais le Roi leur dit de prendre leurs meſures de bonne heure, parce qu'à l'avenir ils le ſuivroient dans toutes ſes Campagnes, pour être témoins des choſes qu'ils devoient écrire. Boileau, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté, ne fit que la Campagne de 1678. Ils ſuivirent le Roi cette année-là. „ On vit, *dit mon Auteur* „ (141), pour la premiére fois deux Poëtes ſuivre une Ar- „ mée pour être témoins de ſiéges & de combats: ce qui „ donna lieu à des plaiſanteries dont on amuſoit le Roi. On „ prétendoit les ſurprendre en pluſieurs occaſions dans l'i- „ gnorance des choſes militaires, & même des choſes les „ plus communes. Leurs meilleurs amis étoient ceux qui „ leur tendoient des piéges. S'ils n'y tomboient pas, on fai- „ ſoit accroire qu'ils y étoient tombez." Voici un trait dans ce genre que Mr. Racine le Fils a entendu dire à d'anciens Seigneurs de la Cour. La veille de leur départ pour la premiére Campagne, Mr. de Cavoye s'aviſa, dit-on, de demander à Racine s'il avoit eu attention de faire ferrer ſes chevaux à forfait. Racine, qui n'entend rien à cette queſtion, en demande l'explication. *Croyez-vous donc*, lui dit Mr. de Cavoye, *que quand une Armée eſt en marche, elle trouve par-tout des maréchaux? Avant que de partir on fait un forfait avec un maréchal de Paris, qui vous garantit que les fers qu'il mes aux pieds de votre cheval, y reſteront ſix mois.* On fait répondre à Racine: *C'eſt ce que j'ignorois, Boileau ne m'en a rien dit; mais je n'en fais pas étonné, il ne ſonge à rien.* Il va trouver Boileau pour lui reprocher ſa négligence. Boileau avoue ſon ignorance, & dit qu'il faut promptement s'informer du Maréchal le plus fameux pour ces ſortes de forfaits. Ils n'eurent pas le tems de le chercher. Dès le ſoir même Mr. de Cavoye raconta au Roi le ſuccès de ſa plaiſanterie. Racine ſuivit le Roi dans toutes ſes Campagnes, & on voit par ſes Lettres à Boileau, qu'il lui rendoit compte exactement de tout ce qui ſe paſſoit. Il y en a auſſi quelques-unes, par leſquelles il paroît clairement, qu'ils travailloient à l'Hiſtoire dont ils étoient chargés: Racine mande à Boileau dans un endroit (142). „ J'eus l'honneur de voir Madame de Maintenon, avec qui „ je fus une bonne partie d'une après dinée. . . . . Elle „ me demanda des nouvelles de notre travail: je lui dis que „ votre indiſpoſition & la mienne, mon voyage à Luxem- „ bourg, & votre voyage à Bourbon, nous avoient un peu „ reculés, mais que nous ne perdions pas cependant notre „ tems". On voit par une autre Lettre, qu'ils ne négligeoient rien pour s'inſtruire, & pour avoir de bons Mémoires. „ Du reſte, *écrit Racine* (143), je ſuis revenu riche de „ bons Mémoires. J'y ai entretenu (à Marli) tout à mon „ aiſe les gens qui pouvoient me dire le plus de choſes de la „ Campagne de Lille. J'eus même l'honneur de demander „ cinq ou ſix éclairciſſemens à Mr. de Louvois, qui me parla „ avec beaucoup de bonté. . . . . En un mot j'en ſortis „ très-ſavant & très-content. . . . . les queſtions que je lui „ fis regardoient Charleroi & Douai. J'étois en peine pour- „ quoi on alla d'abord à Charleroi, & ſi on avoit déjà nou- „ velles que les Eſpagnols l'euſſent raſé: car en voulant é- „ crire, je me ſuis trouvé arrêté tout à coup, & par cette „ difficulté, & par beaucoup d'autres que je vous dirai. „ Vous ne me trouverez peut-être, à cauſe de cela, guéres „ plus avancé que vous; c'eſt-à dire beaucoup d'idées, & peu „ d'écriture. Franchement je vous trouve fort à dire, & „ & dans mon travail, & dans mes plaiſirs". Une preuve bien déciſive qu'ils n'étoient pas oiſifs, c'eſt qu'ils liſoient au Roi ce qu'ils avoient fait, quand ils avoient écrit quelque morceau intéreſſant. Voici des particularités curieuſes en elles-mêmes, & rélativement au ſujet, dont il s'agit, que Mr. Racine le fils (144) nous fournit. Ces lectures ſe faiſoient pour l'ordinaire chez Madame de Monteſpan. Les deux Hiſtoriens avoient leur entrée chez elle, aux heures que le Roi y venoit jouer, & Madame de Maintenon étoit ordinairement préſente à la lecture. Elle avoit, au rapport de Boileau, plus de goût pour Racine que pour lui, & Madame de Monteſpan avoit au contraire plus de goût pour Boileau: mais ils faiſoient toujours leur cour enſemble ſans aucune jalouſie. Lorſque le Roi arrivoit chez Madame de Monteſpan, ils lui liſoient quelque choſe de ſon Hiſtoire, enſuite le jeu commençoit. „ Lorſqu'il échappoit à Mada- „ me de Monteſpan, pendant le jeu, des paroles un peu „ aigres, ils remarquérent, quoique fort peu clairvoyans, „ que le Roi, ſans lui répondre, regardoit en ſouriant Ma- „ dame de Maintenon, qui étoit aſſiſe vis-à-vis de lui ſur un „ tabouret, & qui enfin diſparut tout à coup de ces aſſem- „ blées. Ils la rencontrérent dans la Gallerie, & lui de- „ mandérent pourquoi elle ne venoit plus écouter leur lec- „ ture. Elle leur répondit fort froidement, *je ne ſuis plus admiſe à ces myſtéres.* Comme ils lui trouvoient beaucoup d'eſprit, ils en furent mortifiés & étonnés. Leur étonne- „ ment fut bien plus grand, lorſque le Roi obligé de gar- „ der le lit, les fit appeller, avec ordre d'apporter ce qu'ils „ avoient écrit de nouveau ſur ſon Hiſtoire, & qu'ils virent „ en entrant, Madame de Maintenon aſſiſe dans un fauteuil „ pres du chevet du Roi, s'entretenant familiérement avec „ Sa Majeſté. Ils alloient commencer leur lecture, lorſque „ Madame de Monteſpan qui n'étoit point attendue, entra, „ & après quelques complimens au Roi, en fit de ſi longs à „ Madame de Maintenon, que pour les interrompre le Roi „ lui dit de s'aſſeoir, *n'étant pas juſte*, ajoûta-t-il, *qu'on liſe „ ſans vous un Ouvrage que vous avez vous-même commandé.* Son premier mouvement fut de prendre une bougie pour éclairer la Lecteur: elle fit enſuite réflexion, qu'il étoit plus convenable de s'aſſeoir, & de faire tous ſes efforts pour paroître attentive à la lecture. Depuis ce jour le crédit de Madame de Maintenon alla en augmentant, d'une maniére ſi viſible, que les deux Hiſtoriens lui firent „ leur cour, autant qu'ils la ſavoient faire". Je devrois naturellement finir ici cette Remarque, deſtinée principalement à faire connoître ce que Boileau & Racine ont fait ſur l'Hiſtoire du Roi Louis XIV; mais je me flatte que bien des Lecteurs ne me ſauront pas mauvais gré d'ajoûter ici quelques traits de la franchiſe de Boileau, peu propres à plaire à Madame de Maintenon. Cette Favorite goûtoit fort la converſation de Racine, qui en étoit beaucoup mieux reçu que ſon ami, qu'il menoit pourtant toujours avec lui. Un jour qu'ils s'entretenoient avec elle de la Poëſie, Boileau déclama contre le goût de la Poëſie burleſque qui avoit régné autrefois, & dans ſon feu il dit: *Heureuſement ce miſérable goût eſt paſſé, & on ne la plus* Scarron *même dans les Provinces.* Son ami chercha promptement un autre ſujet de converſation, & quand ils furent ſeuls il lui dit: *Pourquoi parlez-vous devant elle de* Scarron? *ignorez-vous l'intérêt qu'elle y prend? Helas! non*, reprit-il, *mais c'eſt toujours la premiére choſe que j'oublie, quand je la vois* (145). Malgré la remontrance de Racine, Boileau eut encore la même diſtraction au lever du Roi. On y parloit de la mort du Comédien Poiſſon: *C'eſt une perte*, dit le Roi, *il étoit bon Comédien. . . . . Oui*, reprit Boileau, *pour faire un D. Japhet: il ne brilloit que dans ces miſérables piéces de Scarron.* Racine lui fit ſigne de ſe taire, & lui ayant encore reproché en particulier ſon imprudence: *J'en ſuis honteux*, lui répondit Boileau, *mais quel eſt l'homme à qui il n'échappe une ſottiſe* (146).

[*Z*] *Racine. . . . . répondit à leurs remerciments par un Diſcours, dans lequel il fit le plus bel Eloge de Corneille, qu'il y ait peut-être.*] Mr. Racine le Fils (147), parlant du ſuccès du Diſcours de ſon pere, dit qu'il n'eſt pas étonnant, que n'ayant pas été heureux dans le Diſcours ſur ſa propre réception, il l'ait été dans celui-ci, qui lui fourniſſoit pour ſujet l'éloge de Corneille. „ Il le faiſoit, *dit-il*, dans l'effuſion de „ ſon cœur, parce qu'il étoit intérieurement perſuadé que „ Corneille valoit beaucoup mieux que lui". L'Auteur produit des preuves qui ne permettent pas de doutes de la ſincére admiration qu'il avoit pour ce grand homme. Jamais

(139) Ibid. p. 147.

(140) Il ſe trouve à la tête des *Mémoires ſur ſa vie.*

(141) Ibid. 150-153.

(142) *Lettres de Boileau & de Racine.* Lettre du 4 Août (1685) p. m. 200.

(143) Ibid. p. 22 p. 230.

(144) Mém. 172-175.

(145) Ibid. p. 175.

(146) Ibid. p. 176.

(147) Ibid. p. 221.

Discours fut très-applaudi, & il le prononça avec tant de grace, qu'il répara entiérement celui de sa Réception (*aa*). Il fit aussi l'Eloge de Louis XIV. & ce Monarque informé du succès de ce Discours voulut l'entendre. Racine eut l'honneur de lui en faire la lecture, après laquelle le Roi lui dit: *Je suis très-content: je vous louerois davantage, si vous m'aviez moins loué* (*bb*). Mr. le Marquis de Seignelai devant donner dans sa maison de Saux une fête au Roi, en 1685, il engagea Racine à faire des vers pour cette occasion, & il composa son *Idylle sur la Paix*. Quoique Racine ne fût pas un fin Courtisan, le Roi n'en avoit pas pour lui moins d'estime; il lui en donna des preuves en l'attirant souvent à sa Cour, où il lui accorda un appartement au Château, & même les entrées. Il aimoit à l'entendre lire, & lui trouvoit un talent singulier pour faire sentir la beauté des Ouvrages qu'il lisoit (*cc*). Quelque agrément qu'il pût trouver à la Cour, il y mena toujours une vie retirée, partageant son tems entre peu d'Amis & ses Livres. Sa plus grande satisfaction étoit de revenir passer quelques jours dans le sein de

(*aa*) Mém. p. 175.

(*bb*) Ibid. p. 151.

(*cc*) Ibid. p. 580.

aucun de ceux qui ont pris si chaudement parti pour Corneille, ne l'a loué avec autant de force & de dignité: qu'il me soit permis de rapporter quelques traits de ce bel éloge. Racine adressant la parole à Mr. Corneille, lui dit (148). „ Vous, Monsieur, qui non seulement étiez son frere, mais „ qui avez couru longtems une même carriére avec lui, vous „ savez les obligations que lui a notre Poésie, vous savez „ en quel état le trouvoit la Scéne Françoise, lorsqu'il „ commença à travailler. Quel desordre! quelle irrégularité! nul goût, nulle connoissance des véritables beautés du „ Théatre. Les Auteurs aussi ignorans que les Spectateurs. „ La plupart des sujets extravagans & dénués de vraisemblance. Point de mœurs, point de caractéres. La diction „ encore plus vicieuse que l'action, & dont les pointes & de „ misérables jeux de mots faisoient le principal ornement. „ En un mot, toutes les régles de l'art, celles même de „ l'honnêteté & de la bienséance par-tout violées. Dans cette enfance, ou, pour mieux dire, dans ce chaos du Poëme „ Dramatique parmi nous, votre illustre Frere, après avoir „ quelque tems cherché le bon chemin, & lutté, si je l'ose „ ainsi dire, contre le mauvais goût de son siécle, enfin, „ inspiré d'un génie extraordinaire, & aidé de la lecture des „ Anciens, fit voir sur la Scéne la Raison, mais la Raison accompagnée de toute la pompe, de tous les ornemens dont „ notre Langue est capable ..... La Scéne retentit encore des acclamations qu'excitérent à leur naissance, le Cid, „ Horace, Cinna, Pompée ..... où trouvera-t-on un „ Poëte, qui ait possédé à la fois tant de grands talens, tant „ d'excellentes parties? L'art, la force, le jugement, l'esprit. Quelle noblesse, quelle œconomie dans les sujets! „ Quelle véhémence dans les passions! Quelle gravité dans les sentimens! Quelle dignité, & en même tems quelle „ prodigieuse variété dans les caractéres! ..... parmi tout cela une magnificence d'expression proportionnée aux Maîtres du Monde, qu'il faut souvent parler ..... Enfin ce „ qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élevation qui surprend, qui enléve ..... Personnage né véritablement pour la gloire de son Païs; comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellens Tragiques, puisqu'elle conseille elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athénes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclés, des Alcibiades qui vivoient en même tems qu'eux". Si l'on avoit rendu parmi bien des gens autant de justice à Racine, peut-être la dispute sur la préférence n'auroit-elle pas été si animée. Je ne puis m'empêcher de trouver beaucoup de passion dans ce que dit l'Auteur de la *Dissertation sur les caractéres de Corneille & de Racine* (149) qui après avoir dit, „ que Corneille représente ce que sont de grands-hommes, avec toute la diversité que la Nature met dans ses „ Ouvrages: *ajoute*, que Racine grossit étrangement les images des passions tendres, & qu'il représente quelques Héros de Roman, c'est-à-dire des Hommes imaginaires". Mr. Racine le Fils (150) taxe Mr. de Fontenelle, d'avoir témoigné, malgré la douceur de son caractére, dans la Vie de Corneille un peu de passion contre Racine: voici de quelle maniére ce Doyen des Savans de l'Europe régle les rangs de nos deux Tragiques. „ Corneille, *dit-il* (151), a la premiére place, Racine la seconde; on sera à son gré l'intervalle entre ces deux places un peu plus ou un peu „ moins grand. C'est-là ce qui se trouve, en ne comparant que ses Ouvrages de part & d'autre; mais si on compare les „ deux hommes, l'inégalité est plus grande; il peut être incertain que Racine eût été si Corneille n'eût pas été avant „ lui, il est certain que Corneille a été par lui-même". Cette décision a déplû à Mr. Racine, qui espére qu'elle aura peu de partisans. Mr. l'Abbé d'Olivet a adopté le mot de Mr. le Duc de Bourgogne; que Corneille *étoit plus homme de génie*; Racine *plus homme d'esprit*. Le Commentateur qu'il en fait marque beaucoup d'esprit (152). „ Un homme de génie ne doit „ rien aux préceptes, & quand il le voudroit il ne sauroit „ presque s'en aider: si se passe de modéles, & quand on lui „ en proposeroit, peut-être ne sauroit-il en profiter: il est „ déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait, & à la maniére dont il le fait. Voilà Corneille qui sans modéle, „ sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la Tragédie du Chaos où elle étoit parmi nous. Un homme d'esprit „ étudie l'art: ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle: il est riche de son propre „ fonds, & avec le secours de l'imitation maître des richesses d'autrui. Voilà Racine, qui venant après Sophocle, „ Euripide, Corneille, se forme sur leurs différens caractéres; & sans être ni Copiste ni Original, partage la gloire „ des plus grands Originaux. Il est vrai que le génie s'élé- „ ve, où l'esprit ne sauroit atteindre: mais l'esprit embrasse „ au-delà de ce qui appartient au génie. Avec du génie, on „ ne sauroit être, s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose. „ Corneille n'est que Poëte: il ne l'est même que dans ses „ Tragédies, à prendre le mot de Poëte dans le sens d'Horace (153). Avec de l'esprit on sera tout ce qu'on voudra, parce que l'esprit se plie à tout. Racine a réussi dans „ le Tragique & dans le Comique; son Discours à l'Académie est admirable; ses deux Lettres contre Port-Royal, ses „ petites Epigrammes, ses Préfaces, ses Cantiques, tout „ est marqué au bon coin. Ajoûtons que le Génie, dans „ la force même de l'âge n'est pas de toutes les heures, & „ que sur-tout il craint les approches de la vieillesse. Corneille, dans ses meilleures piéces, a d'étranges inégalités, „ & dans les dernières c'est un feu presque éteint. Au contraire l'Esprit ne dépend pas si fort des momens; il n'a „ presque ni haut ni bas, & quand il est dans un Corps bien-sain, plus il s'exerce, moins il s'use. Racine n'a point „ d'inégalité marquée: & la dernière de ses Piéces, *Athalie*, „ est son Chef-d'œuvre. On ne dira que Racine n'est point „ parvenu comme Corneille, jusqu'à une vieillesse bien „ avancée. Je l'avoue; mais que conclure de-là contre ma dernière Observation? Car l'âge où Racine produisit *Athalie*, répond précisément à l'âge où Corneille produisit *Oedipe*; & par conséquent la vigueur d'esprit subsistoit encore toute entiére dans Racine, quand l'activité du génie „ commençoit à décliner dans Corneille. Mais de tout ce „ que j'ai dit, il ne s'enfuit pas que Corneille manque d'esprit, ou Racine de génie. Ce sont deux qualités inséparables dans les grands Poëtes. L'une seulement l'emporte „ dans celui-ci, l'autre dans celui-là. Or il s'agissoit de savoir par où Corneille & Racine devoient être caractérisés; & après avoir vu ce que les Critiques ont pensé sur „ ce sujet, j'en suis revenu au mot de Mr. le Duc de Bourgogne". Malgré le peu de cas que Boileau faisoit des Ouvrages de Saint Evremond (154), en quoi tout le monde ne sera pas de son avis, il me semble que cet Auteur n'est pas un de ceux, qui ont le moins bien réussi à faire le parallèle de Corneille & de Racine, j'en laisse le jugement au Lecteur. „ Dans la Tragédie, *de St. Evremond* (155), Corneille ne „ souffre point d'égal, Racine de supérieur; la diversité des caractéres permettant la concurrence, si elle ne peut établir l'égalité. Corneille se fait admirer par l'expression d'une grandeur d'âme héroïque, par la force de la passion, „ par la sublimité du discours. Racine trouve son mérite en des sentimens plus naturels, en des pensées plus nettes, „ dans une diction plus pure & plus facile. Le premier enléve l'ame, l'autre gagne l'esprit; celui-ci ne donne rien „ à censurer au Lecteur, celui-là ne laisse pas le spectateur en état d'examiner. Dans la conduite de l'Ouvrage, Racine, plus circonspect, ou se défiant de lui-même, s'attache aux Grecs qu'il possède parfaitement; Corneille profitant des lumiéres que le tems apporte, trouve des beautés, qu'Aristote ne connoissoit pas". Peut-être bien des gens pourroient bien trouver que personne n'a mieux touché au but dans cette question, que Mr. le Franc, dans la Lettre que j'ai souvent citée dans le cours de cet Article. Après avoir dit, que Racine est le premier Poëte François qui ait fait des Tragédies sans amour, il ajoûte (156). „ C'est „ un avantage précieux qu'il a sur Corneille, & qu'on ne sauroit trop faire valoir dans la comparaison de ces deux „ Grands-hommes. On les a souvent mis en parallèle; mais „ on n'a jamais dit pour & contre ce qu'il falloit dire. Les „ admirateurs de Corneille parlent de Racine, comme si ce „ n'étoit point l'Auteur de Britannicus, de Mithridate, de „ Phédre, & d'Athalie. Je soupçonnerois sans peine ceux „ qui l'ont traité de *Pigeonneau* (Columbulus) de n'avoir lu „ qu'Alexandre & Bérénice. Dans les quatres Poëmes que je „ viens de citer il est *Aigle*, autant que Corneille peut l'être dans les siens. Ses Défenseurs au contraire n'ont eu „ ni la force de l'abandonner sur ses défauts, ni le courage „ d'attaquer ceux de Corneille qui sont les mêmes en matiére d'amour, j'entens l'abus qu'ils en ont fait l'un & l'autre; & de trancher la dispute en disant hardiment, qu'*Athalie* est le Chef-d'œuvre du Théatre, & de l'esprit humain". *Et qu'on ne croye pas que par cette préférence d'Ouvrages, je veuille m'élever contre la supériorité personnelle de Corneille. Je mets* l'Eneide *fort au-dessus de* l'Iliade, *on placera* Virgile *fort au-dessus d'*Homére. *J'ai lu depuis peu des Lettres fort ingénieuses sur Mr. de Fontenelle . . . . . On dit dans ces Lettres à l'occasion de l'éternelle dispute sur Corneille & sur Racine, que* le bruit du Parnasse est que le premier gagnera son procès contre le second. *Je pense à peu près de même. Mais il est vraisemblable aussi que* les Tragédies de *Racine* gagneront le leur contre celles de *Corneille*.

(148) Ce Discours se trouve dans la plupart des Editions des Oeuvres de Racine, ainsi je ne cite point les pages.

(149) P. 190. à la tête des *Oeuvr. diverses de Corneille*. Amst. 1700.

(150) Mém. p. 159. 160.

(151) *Vie de Corneille* dans les *Oeuvr. Div. de* Mr. de Fontenelle T. VI. p. 61. La Haye 1744.

(152) *Hist. de l'Acad. Fr.* p. 252-254.

(153) *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os magna sonaturum.* L. Sat. IV.

(154) *Voyez* Mém. P. 251.

(155) *Oeuvr. Div. &c.* T. V. *Jugement sur quelques Auteurs François.* p. 86. 87.

(156) *Remarques sur les Tragédies de J. Racine* T. II. p. 417-419.

de ſa famille, qu'il chériſſoit, & dont il prenoit de tendres ſoins. [*AA*]. Quoiqu'il ſe fût fait depuis pluſieurs années un devoir de Religion de ne plus penſer à la Poëſie, il s'y vit cependant rappellé par une eſpéce de devoir de Religion, auquel il ne s'attendoit pas. „ Madame de Maintenon attentive à „ tout ce qui pouvoit procurer aux jeunes Demoiſelles de St. Cyr une éducation convenable à leur naiſ„ ſance, ſe plaignit du danger qu'on trouvoit à leur apprendre à chanter & à réciter des vers, à cauſe „ de la nature de nos meilleurs vers, & de nos plus beaux airs. Elle communiqua ſa peine à mon Pe„ re, *dit Mr. Racine* (*dd*), & lui demanda s'il ne ſeroit pas poſſible de réconcilier la Poëſie & la Muſi„ que avec la Piété". Racine en approuvant le projet, eut bien de la peine à ſe charger de l'exécution, mais il ne put ſe refuſer, & donna *Eſther* [*BB*], qui fut repréſentée à Saint Cyr en 1689. Il fit

(*dd*) Ibid. p. 208.

[*AA*] *Sa plus grande ſatisfaction étoit de revenir paſſer quelques jours dans le ſein de ſa famille, qu'il chériſſoit & dont il prenoit de tendres ſoins.*] Ces ſortes de traits dans la Vie des Grands-hommes méritent d'être conſervés, & ne leur ſont pas moins d'honneur que les talens les plus brillans. Ceux qui négligent les perſonnes qui doivent être les premiers objets de leur tendreſſe & de leurs ſoins, & qui ne s'occupent que d'eux-mêmes & de leur gloire, ne ſont grands que par un côté, qui n'eſt pas toujours le plus utile à la Société. Revenons à Mr. Racine, dont le caractére dans ſa famille me paroît auſſi inſtructif & auſſi honorable pour lui, que tout ce qui lui a mérité une haute réputation. Il revenoit un jour de Verſailles (j'adopte le récit de ſon fils (157).) pour goûter le plaiſir de ſe retrouver avec ſa famille, lorſqu'un Ecuyer de Mr. le Duc vint lui dire, qu'on l'attendoit à dîner à l'Hôtel de Condé. *Je n'aurai point l'honneur d'y aller*, lui répondit-il; *il y a plus de huit jours que je n'ai vu ma femme & mes enfans, qui ſe font une fête de manger aujourd'hui avec moi une très-belle carpe; je ne puis me diſpenſer de dîner avec eux.* L'Ecuyer lui repréſenta qu'une Compagnie nombreuſe invitée au repas de Mr. le Duc ſe faiſoit auſſi une fête de l'avoir, & que le Prince ſeroit mortifié s'il ne venoit pas. Sur quoi Mr. Racine fit apporter la Carpe qui étoit d'environ un écu, & la montrant à l'Ecuyer il lui dit: *Jugez-vous-même ſi je puis me diſpenſer de dîner avec ces pauvres enfans qui ont voulu me regaler aujourd'hui, & n'auroient plus de plaiſir s'ils mangeoient ce plat ſans moi. Je vous prie de faire valoir cette raiſon à ſon Alteſſe Sérenissime.* L'Ecuyer la rapporta fidélement, & l'éloge qu'il fit de la Carpe, devint l'éloge de la bonté du Pere, qui ſe croyoit obligé de la manger en famille. Ce que ſon fils nous apprend de ſa grande régularité dans ſa famille, ne lui fait pas moins d'honneur (158). Il n'alloit jamais aux Spectacles, & ne parloit devant ſes enfans ni de Comédie, ni de Tragédie profane. Sa femme ne connut ni par les repréſentations, ni par la lecture, les Tragedies auxquelles elle devoit s'intéreſſer; elle en apprit ſeulement les titres par la converſation. A la Priére qu'il faiſoit tous les ſoirs au milieu de ſa famille (& à laquelle aſſiſtoient les domeſtiques) quand il étoit à Paris, il ajoûtoit la lecture de l'Evangile du jour que ſouvent il expliquoit lui-même, par une courte exhortation, proportionnée à la portée de ſes auditeurs, & prononcée avec cette ame qu'il donnoit à tout ce qu'il diſoit. On peut juger du ſoin qu'il avoit de l'éducation de ſes enfans, par les traits & les leçons qu'on trouve dans les Lettres qu'il écrivoit à ſon fils aîné, publiées avec ſes autres Lettres. On y voit qu'il le loue de la reconnoiſſance qu'il témoignoit pour les ſoins que ſa mere avoit pris de lui, pendant qu'il étoit attaqué de la petite Vérole, & l'exhorte à avoir pour elle beaucoup de ſoumiſſion. Il lui conſeille de ne pas s'attacher uniquement à la lecture des Poëtes François, & de lire auſſi Homére, Quintilien & d'autres Auteurs de cette nature. Il lui recommande de ne ſe laiſſer point aller à la tentation de faire des Vers François. Il craignoit ſurtout que ſon fils n'eût envie de faire des Tragédies. Celui qui a écrit les Mémoires de ſa vie, rapporte les ſages inſtructions qu'il donnoit ſur ce ſujet à ſon frere (159). Rien ne lui échappoit, il reproche à ſon fils dans un endroit, que le caractére d'une Lettre qu'il lui avoit écrite, étoit fort négligé; dans un autre, il lui reproche ſa négligence à l'égard de ſa ſœur aînée. Il ſe témoigne ailleurs la ſatisfaction qu'il a d'apprendre qu'il fait bien ſon devoir, & ſurtout de ce qu'il craint Dieu, & qu'il prend plaiſir à le ſervir. En un mot on voit un tendre Pere qui n'épargne ni conſeils, ni directions, ni exhortations, & qui aſſaiſonne le tout d'une douceur tendre, bien propre à gagner le cœur. Quand ſon fils fut reçu en ſurvivance de ſa Charge de Gentilhomme ordinaire, il lui écrivit une Lettre qui mérite de trouver place ici, & qui fait bien ſon éloge (160). „ Comme je ſerai quinze jours ſans vous voir, & „ que vous êtes continuellement préſent à mon eſprit, je ne „ puis m'empêcher de vous répéter encore deux ou trois „ choſes, que je crois très importantes pour votre conduite. „ La premiére, c'eſt d'être extrêmement circonſpect dans vos „ paroles, & d'éviter la réputation d'être un Parleur, qui „ eſt la plus mauvaiſe réputation qu'un jeune-homme puiſſe „ avoir dans le pays où vous entrez. La ſeconde eſt d'avoir une extrême docilité pour les avis de Mr. & Madame „ Vigan, qui vous aiment comme leur enfant. N'oubliez „ point vos études, & cultivez continuellement votre mé„ moire qui a grand beſoin d'être exercée . . . . . Vous ſa„ vez ce que je vous ai dit des Opéra & des Comédies: on „ en doit jouer à Marly. Il eſt très-important pour vous „ & pour moi-même qu'on ne vous y voye point, d'autant „ plus que vous êtes préſentement à Verſailles pour y faire „ vos exercices, & non point pour aſſiſter à tous ces ſortes „ de divertiſſemens. Le Roi & toute la Cour ſavent le ſcru„ pule que je me fais d'y aller; & il auroit très-méchan„ te opinion de vous, ſi à l'âge où vous êtes vous aviez ſi „ peu d'égard pour moi & pour mes ſentimens. Je devois „ avant toutes choſes vous recommander de ſonger toujours „ à votre ſalut, & de ne point perdre l'amour que je vous „ ai vu pour la Religion. Le plus grand déplaiſir qui puiſſe „ m'arriver au monde, c'eſt s'il me revenoit que vous êtes „ un indévot, & que Dieu vous eſt devenu indifférent. Je „ vous prie de recevoir cet avis avec la même amitié que je „ vous le donne". On voit dans pluſieurs des autres Lettres des marques de la tendreſſe la plus vive pour tous ſes enfans.

(157) Mém. p. 181. 182.

(158) Ibid. p. 198. 199.

(159) Ibid. p. 187. 188. 189. 190.

(160) Lettres de J. Racine p. 290. 291.

[*BB*] *Il ne put ſe refuſer, & donna* Eſther.] L'Hiſtoire de cette Piéce eſt curieuſe, & Mr. Racine le Fils la donne tirée des Mémoires de Madame la Comteſſe de Caylus, qu'elle a intitulés, *Mes Souvenirs*. Cette Dame étoit à Saint Cyr, quand *Eſther* y fut repréſentée, & elle-même exécuta le Prologue de la Piété fait pour elle, & pluſieurs fois le rôle d'Eſther. Mr. le Comte de Caylus, fils de cette Dame a communiqué ce morceau des Mémoires de Madame ſa mere à Mr. Racine, & je me perſuade qu'on ne le trouvera pas déplacé ici. Le voici (161) „ Madame de Brinon, premiére „ Supérieure de S. Cyr, aimoit les Vers & la Comédie; & „ au défaut des Piéces de Corneille & de Racine, qu'elle „ n'oſoit faire jouer, elle en compoſoit, de déteſtables à la „ vérité; mais c'eſt cependant à elle & à ſon goût pour le „ théatre, qu'on doit les deux belles Piéces que Racine a „ faites pour S. Cyr. Madame de Brinon avoit de l'eſprit, „ & une facilité incroyable d'écrire & de parler, car elle faiſoit auſſi des eſpéces de Sermons fort éloquens; & tous les „ Dimanches après la Meſſe elle expliquoit l'Evangile, com„ me auroit pu faire Mr. le Tourneux. Mais je reviens à „ l'Origine de la Tragédie de S. Cyr. Madame de Mainte„ non voulut voir une des Piéces de Madame Brinon. Elle „ la trouva telle qu'elle étoit, c'eſt-à-dire ſi mauvaiſe, „ qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de ſemblables, & de „ prendre plutôt quelque belle Piéce de Corneille ou de Ra„ cine, choiſiſſant ſeulement celles où il y auroit le moins „ d'amour. Ces petites filles repréſentérent *Cinna* aſſez paſ„ ſablement pour des enfans qui n'avoient été formées au „ Théatre que par une vieille Religieuſe. Elles jouérent auſſi „ *Andromaque*, & ſoit que les Actrices en fuſſent mieux choi„ ſies, ou qu'elles commençaſſent à prendre des airs de la „ Cour, dont elles ne laiſſoient pas de voir de tems en „ tems ce qu'il y avoit de meilleur, cette Piéce ne fut „ que trop bien repréſentée au gré de Madame de Mainte„ non, & elle lui fit appréhender que cet amuſement ne „ leur inſpirât des ſentimens oppoſés à ceux qu'elle vou„ loit leur inſpirer. Cependant comme elle étoit perſua„ dée que ces ſortes d'amuſemens ſont bons à la jeuneſ„ ſe, qu'ils donnent de la grace, apprennent à mieux pro„ noncer, & cultivent la mémoire . . . . . elle écri„ vit à Mr. Racine après la repréſentation d'Andromaque, „ *Nos petites filles viennent de jouer votre Andromaque, & l'ont „ ſi bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune au„ tre de vos Piéces.* Elle le pria dans cette même Lettre de lui „ faire dans ſes momens de loiſir quelque eſpéce de Poëme „ Moral ou Hiſtorique, dont l'amour fût entiérement ban„ ni, & dans lequel il ne crût pas que ſa réputation fût in„ téreſſée, parce que la Piéce reſteroit enſevelie à S. Cyr, „ ajoûtant qu'il lui importoit fort peu que cet Ouvrage fût „ contre les régles, pourvu qu'il contribuât aux vuës qu'el„ le avoit de divertir les Demoiſelles de Saint Cyr en les „ inſtruiſant. Cette Lettre jetta Racine dans une grande „ agitation. Il vouloit plaire à Madame de Maintenon; le „ refus étoit impoſſible à un Courtiſan, & la compoſition dé„ licate pour un homme, qui comme lui avoit une grande „ réputation à ſoutenir, & qui s'il avoit renoncé à travailler „ pour les Comédiens, ne vouloit pas du moins détruire l'o„ pinion que ſes Ouvrages avoient donnée de lui. Deſpré„ aux, qu'il alla conſulter, décida brûſquement pour la né„ gative. Ce n'étoit pas le compte de Racine. Enfin après „ un peu de réflexions, il trouva dans le ſujet d'Eſther tout „ ce qu'il falloit pour plaire à la Cour. Deſpréaux lui-mê„ me en fut enchanté, & l'exhorta à travailler, avec autant „ de zéle qu'il en avoit eu pour l'en détourner. Racine ne „ fut pas longtems ſans porter à Madame de Maintenon, „ non ſeulement le plan de ſa Piéce (car il avoit accoutumé „ de les faire en proſe, ſcéne pour ſcéne, avant que d'en „ faire les vers) il porta le premier Acte tout fait. Madame „ de Maintenon en fut charmée, & ſa modeſtie ne put l'em„ pêcher de trouver dans le caractére d'Eſther, & dans „ quelques circonſtances de ce ſujet, des choſes flatteuſes „ pour elle. La Vaſty avoit ſes applications, Aman des traits „ de reſſemblance; & indépendamment de ces idées, l'Hiſtoi„ re d'Eſther convenoit parfaitement à Saint Cyr. Les „ Chœurs que Racine, à l'imitation des Grecs, avoit tou„ jours en vuë de remettre ſur la ſcéne, ſe trouvoient placés „ naturellement dans Eſther, & il étoit ravi d'avoir eu cet„ te occaſion de les faire connoître, & d'en donner le goût. „ Enfin

(161) Mém. p. 209-216.

fit la même année pour cette Maiſon quatre *Cantiques* tirés de l'Ecriture Sainte. Le Roi les fit exécuter pluſieurs fois devant lui. Racine entreprit de traiter un autre ſujet de l'Ecriture Sainte, en forme de Tragédie, & de faire une Piéce plus parfaite qu'Eſther. Madame de Sevigné (*ee*) écrivoit à cette occaſion à ſa fille „ Racine aura peine à faire jamais quelque choſe d'auſſi agréable (qu'Eſther): car il n'y „ a plus d'Hiſtoire comme celle-là: c'eſt un hazard & un aſſortiment de toutes choſes, qui ne ſe trou„ vera peut-être jamais; car Judith, Booz & Ruth, & les autres dont je ne me ſouviens pas, ne ſçau„ roient rien faire de ſi beau. Racine a pourtant bien de l'eſprit, il faut eſpérer". Elle avoit raiſon d'eſpérer, puiſqu'il produiſit *Athalie*, qui paſſe à juſte titre pour un Chef-d'œuvre [*CC*]: mais qui ne réuſſit pas dans le tems qu'elle parut; mais le Roi lui témoigna combien il étoit ſatisfait de lui, en lui accor-

(ee) *Lettres à Mr. de Grignan.* T. VI. p. 96.

„ Enfin je crois que ſi l'on fait attention au-lieu, au tems „ & aux circonſtances, on trouvera que Racine n'a pas „ moins marqué d'eſprit en cette occaſion, que dans d'autres „ Ouvrages plus beaux en eux-mêmes. Eſther fut repréſen„ tée un an après la réſolution que Madame de Maintenon „ avoit priſe de ne plus laiſſer jouer de Piéces profanes à „ Saint Cyr. Elle eut un ſi grand ſuccès, que le ſouvenir „ n'en eſt pas encore effacé. Juſques-là il n'avoit point été „ queſtion de moi, & on s'imaginoit pas que je duſſe y re„ préſenter un rôle; mais me trouvant préſente aux récits „ que Mr. Racine venoit faire à Madame de Maintenon de „ chaque ſcéne, à meſure qu'il les compoſoit, j'en retenois „ des vers: & comme j'en récitai un jour à Mr. Racine, il „ en fut ſi content, qu'il demanda en grace à Madame de „ Maintenon de m'ordonner de faire un perſonnage: ce „ qu'elle fit. Mais je ne voulus point de ceux qu'on avoit „ déjà deſtinés: ce qui l'obligea de faire pour moi le Prolo„ gue de ſa Piéce. Cependant ayant appris, à force de les „ entendre, tous les autres rôles, je les joüai ſucceſſivement, „ à meſure qu'une des Actrices ſe trouvoit incommodée: cat „ on repréſenta Eſther tout l'hyver, & cette Piéce, qui de„ voit être renfermée dans Saint Cyr, fut vuë pluſieurs fois „ du Roi & de toute la Cour, toujours avec le même ap„ plaudiſſement". Mr. Racine le fils nous apprend (162), que les Demoiſelles avoient été formées à la declamation par l'Auteur même, qui en fit d'excellentes Actrices: & c'étoit pour cette raiſon qu'il étoit tous les jours, par ordre de Madame de Maintenon, dans la Maiſon de Saint Cyr. Madame de Sevigné parle de cette Piece dans quelques-unes de ſes Lettres. „ On a déjà repréſenté, *écrit-elle* (163), à S. Cyr „ la Comédie ou Tragédie d'Eſther: le Roi l'a trouvée ad„ mirable, Mr. le Prince y a pleuré. Racine n'a rien fait de „ plus beau ni de plus touchant; il y a une priére d'Eſther „ pour Aſſuerus, qui enléve. . . . . Le Roi & toute la „ Cour, *dit-elle dans la Lettre ſuivante*, ſont charmés de la „ Tragédie d'Eſther. Madame de Miramion, & huit Jéſuites, dont le Pere Gaillard étoit, ont honoré de leur préſence la derniére repréſentation: enfin c'eſt un Chef d'œuvre de Racine. Si j'étois dévote j'aſpirerois à la voir. . . . . Racine s'eſt ſurpaſſé, *mais le-t-elle auteurs* (164), il aime „ Dieu, comme il aimoit ſes maîtreſſes; il eſt pour les cho„ ſes ſaintes comme il étoit pour les profanes; la Sainte E„ criture eſt ſuivie exactement dans cette Piéce: tout eſt „ beau, tout eſt grand, tout eſt traité avec dignité. Vous „ avez vu ce que Mr. le Chevalier m'en a écrit; ſes louan„ ges & ſes larmes ſont bonnes". Elle n'en fait pas un moindre éloge après l'avoir vuë repréſenter (165). „ Je ne puis „ vous dire l'excés de l'agrément de cette Piéce; c'eſt une „ choſe qui n'eſt pas aiſée à repréſenter, & qui ne ſera ja„ mais imitée: c'eſt un rapport de la Muſique, des vers, des „ perſonnes, ſi parfait & ſi complet, qu'on n'y ſouhaitte „ rien; les filles qui ſont des Rois & des perſonnages, ſont „ faites exprès: on eſt attentif, & on n'a point d'autre pei„ ne que celle de voir finir une auſſi aimable Piéce; tout y „ eſt ſimple, tout y eſt innocent, tout y eſt ſublime & tou„ chant; cette fidélité de l'Hiſtoire Sainte donne du reſpect: „ tous les chants convenables aux paroles, qui ſont tirées „ des Pſeaumes ou de la Sageſſe, & mis dans le ſujet, font „ d'une beauté qu'on ne ſoutient pas ſans larmes: la meſure „ de l'approbation qu'on donne à cette Piéce, c'eſt celle du „ goût & de l'attention. J'en fus charmée". Malgré l'applaudiſſement univerſel, dont cette Piéce fut honorée, elle ne fut pas à couvert de la Critique. Mr. Racine le Fils (166) nous apprend, qu'il juge de la maniére dont cette Tragédie fut critiquée, par une apologie qui en fut faite dans le tems, & qu'il a trouvée par hazard. L'Auteur de cette Apologie manuſcrite, après avoir avoué que le jugement du Public n'eſt pas favorable à la Piéce, & qu'il eſt même déjà un peu tard pour en appeller, entreprend de montrer qu'elle a été jugée ſans examen, & que tout ſon mérite n'eſt pas connu. Après l'avoir relevée par la grandeur du ſujet, par les caracteéres, & la régularité de la conduite, il s'arrête à faire obſerver ce que les connoiſſeurs y remarqueront d'abord, cette maniére admirable & nouvelle de faire parler d'amour, en conſervant à un ſujet ſaint toute ſa ſainteté, & en conſervant à Aſſuerus toute la majeſté d'un Roi de Perſe. Mr. le Franc parlant d'Eſther (167) dit: „ Les beautés de détail „ ſont dans cette Piéce d'un ordre ſupérieur. Tels ſont par„ ticuliérement les deux morceaux ſur la puiſſance de Dieu, „ l'un dans la bouche de Mardochée au premier Acte, l'au„ tre dans la bouche d'Eſther au dernier Acte. Le caractére „ & les effets de l'ambition & de l'orgueil ne ſont repréſen„ tés nulle part auſſi vivement, ni avec autant de vérité que „ dans le perſonnage d'Aman. . . . . Il m'eſt venu une „ penſée en reliſant Eſther. Ne ſeroit-ce point la Piéce que „ Mr. Racine s'eſt attaché à veſtifier avec le plus de force & „ de correction? J'oſe au moins avancer qu'il n'y a pas dans „ tout ce Poëme un vers foible. Quel charme, & quella „ énergie de verſification! Que d'expreſſions neuves! Que „ de traits hardis! . . . . . Et ſur cela je demanderois, „ pourquoi l'on dit de tant de Verſificateurs, qu'on n'oſe„ roit comparer à Racine, qu'ils écrivent avec force, & qu'on „ dit de lui ſimplement, qu'il écrit avec élégance? De com„ bien de Tragédies nouvelles n'ai-je point lu, dans les ex„ extraits qu'on en donne, ou dans les éloges qu'on en „ fait, qu'elles ſont *fortement* écrites, que le ſtile en eſt *fort*, „ que les vers en ſont pleins de *force*? ces expreſſions que „ l'on prodigue pour caractériſer différens Verſificateurs, cet„ te *élegance* attribuée à Racine, cette *force*, accordée à de „ jeunes commençans, ſignifieroient-elles pour ceux-ci, „ qu'ils réuniſſent la force & l'élégance, & pour Racine, „ que l'élégance exclut la force? De quelque maniére qu'on s'explique, je ne vois dans tout cela que du faux, ou du „ mal-entendu". Mr. Racine lui-même ſentoit que ſa Piéce n'étoit pas exempte de défaut, les applaudiſſemens qu'elle avoit reçus ne l'empêchoient pas de reconnoître qu'elle n'étoit pas dans toute la grandeur du Poëme Dramatique. L'Unité de Lieu n'y étoit pas obſervée, & elle n'étoit qu'en trois Actes. Il avoit trouvé l'art d'y lier, comme les Anciens, les chœurs avec l'Action: mais il terminoit l'action par un chœur, choſe inconnue aux Anciens, & contraire à la nature du Poëme Dramatique, qui ne doit pas finir par des Chants (168).

(162) Ibid. p. 116.

(163) Lettres T. VI. Lett. 512. p. 25. 26.

(164) Ibid. Lett. 516. p. 37. 38.

(165) Lett. 521. p. 58. 59.

(166) Mém. p. 210.

(167) Remarques &c. Tom. II. p. 439. 440.

[*CC*] *Elle avoit raiſon d'eſpérer, puiſqu'il produiſit* Athalie, *qui paſſe à juſte titre pour un Chef d'œuvre.*] Voici ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans les *Souvenirs* de Madame de Caylus (169). „ Le grand ſuccés d'Eſther mit Racine en goût: il „ voulut compoſer une autre Piéce, & le Sujet d'Athalie „ (c'eſt-à-dire de la mort de cette Reine & de la reconnoiſ„ ſance de Joas) lui parut le plus beau de tous ceux qu'il „ pouvoit tirer de l'Ecriture Sainte. Il y travailla ſans per„ dre de tems, & l'hyver ſuivant cette nouvelle Piéce ſe „ trouva en état d'être repréſentée; mais Madame de Main„ tenon reçut de tous côtés tant d'avis & tant de repréſenta„ tions des Dévots, qui agiſſoient en cela de bonne-foi, & „ de la part des Poëtes jaloux de Racine, qui non contens „ de faire parler les gens de bien, écrivirent pluſieurs Lettres „ anonymes, qu'ils empêchérent enfin Athalie d'être repré„ ſentée ſur le Théatre de Saint Cyr. On diſoit à Madame „ de Maintenon, qu'il étoit honteux à elle de faire monter „ ſur un Théatre des Demoiſelles raſſemblées de toutes les „ parties du Royaume, pour recevoir une éducation Chré„ tienne, & que c'étoit mal répondre à l'idée que l'établiſ„ ſement de Saint Cyr avoit fait concevoir. J'avois part auſſi „ à ces diſcours, & on trouvoit encore qu'il étoit indécent à „ elle de me faire voir à toute la Cour ſur un théatre. Le „ lieu, le ſujet des Piéces, & la maniére dont les Spectateurs „ s'étoient introduits à Saint Cyr devoient juſtifier Madame „ de Maintenon, & elle auroit pu ne pas s'embarraſſer de „ diſcours, qui n'étoient fondés que ſur l'envie & la mali„ gnité; mais elle penſa différemment & arrêta ces ſpecta„ cles, dans le tems que tout étoit prêt pour jouer Athalie. „ Elle fit ſeulement venir à Verſailles une fois ou deux les „ Actrices, pour jouer dans ſa chambre devant le Roi, avec „ leurs habits ordinaires. Cette Piéce eſt ſi belle, que l'ac„ tion n'en parut pas refroidie; il me ſemble même qu'elle „ produiſit alors plus d'effets qu'elle n'en a produit ſur le „ théatre de Paris. . . . . Il faut ajoûter encore, que les „ Chœurs qui manquoient aux repréſentations faites à Pa„ ris, ajoûtoient une grande beauté à la Piéce, & que les „ Spectateurs mêlés & confondus avec les Acteurs refroidiſ„ ſent infiniment l'action; mais malgré ces défauts & ces in„ convéniens, elle a été admirée & le ſera toujours". Lorſque cette Tragédie parut imprimée en 1691 elle fut très-peu recherchée. On avoit entendu dire qu'elle étoit faite pour Saint Cyr, & qu'un enfant y faiſoit un principal perſonnage: on ſe perſuada que c'étoit une Piéce, qui n'étoit que pour des enfans, & les gens du monde furent peu empreſſés à la lire. On fit même une Epigramme, dont la chute étoit:

*Avez-vous vu rien de plus méchant qu'*Eſther?
Oui, car le même Auteur a fait Athalie.

(169) Mém. p. 227.

(169) Ibid. p. 230 232.

On rapporte ſur ce ſujet une autre anecdote, non moins ſingulière (170). „ Un Cavalier fit dans une Compagnie une „ étourderie badine, qui fut jugée digne de punition exem„ plaire; après avoir délibéré ſur le genre de pénitence qui „ lui ſeroit impoſée, enfin la Compagnie n'en trouva pas „ une plus ſévére, que de l'obliger à lire le premier Acte „ de la Tragédie d'*Athalie*. On s'imagine bien que le coupa„ ble cria beaucoup contre un arrêt ſi cruel, & qu'il recoo„ rut à la miſéricorde de ſes Juges; mais ils furent inflexi„ bles à ſes priéres, & il fut forcé de promettre qu'il accom„ pliroit exactement ce qui lui étoit preſcrit. Conformément „ à ſa parole, lorſqu'il fut retiré dans ſa chambre, il prit „ en tremblant la Tragédie d'*Athalie*, & en fit la lecture avec „ ſa-

(170) Dans le T. XV. du *Théatre Franç.* Voy. *Journal des Sçav.* Janv. 1711 p. 149. 150. Edit. de Hollande.

accordant au mois de Décembre 1690 l'agrément d'une Charge de Gentilhomme ordinaire (*ff*). Dégoûté plus que jamais de la Poëſie, & réſolu de ne plus s'occuper de vers, il fit la Campagne de Namur, & on voit par ſes Lettres à Boileau qu'il obſervoit & recueilloit ſoigneuſement tout, & ne penſoit plus qu'à être Hiſtorien. Ayant obtenu pour ſon fils aîné la ſurvivance de la Charge de Gentilhomme ordinaire, il le produiſit à la Cour, & ſe flatta par les protections qu'il y avoit de l'y avancer, & de lui abréger les premiéres peines de la carriére, mais il étoit près de la fin de la ſienne. Il y a beaucoup d'apparence, que ſa trop grande ſenſibilité abrégea ſes jours. Voici le fait (*gg*). Madame de Maintenon, qui avoit pour lui une eſtime toute particuliére, aimoit ſa converſation, & ſe plaiſoit à l'entendre parler de différentes matiéres. Elle l'entretenoit un jour de la miſére du Peuple. Racine répondit que c'étoit une ſuite ordinaire des longues Guerres, mais qu'elle pourroit être ſoulagée par ceux qui occupoient les premiéres places, ſi on la leur faiſoit connoître. Il s'anima ſur cette reflexion, & frappa tellement Madame de Maintenon, qu'elle lui dit que puiſqu'il faiſoit ſur le champ des obſervations ſi juſtes, il devroit les mediter encore, & les lui donner par écrit, l'aſſurant que l'Ecrit ne ſortiroit pas de ſes mains. Racine dreſſa un Mémoire, qu'il remit à Madame de Maintenon: pendant qu'elle étoit occupée à le lire, le Roi entra dans ſa chambre, prit le Mémoire, & apres en avoir lu quelques lignes, demanda avec vivacité qui en étoit l'Auteur. La Dame voulut en vain ſe diſpenſer de le nommer, le Roi voulut abſolument le ſavoir: & quand il en fut inſtruit, en louant le zéle de Racine, il déſapprouva qu'un Homme de Lettres ſe mêlât de choſes qui ne le regardoient point; ajoûtant d'un air mécontent: *Parce qu'il ſait faire parfaitement des vers, croit-il tout ſavoir? Et parce qu'il eſt grand Poëte veut-il être Miniſtre*? Madame de Maintenon fit ſavoir à Racine ce qui s'étoit paſſé, lui faiſant dire en meme tems de ne la pas venir voir juſqu'à nouvel ordre. Ce meſſage le frappa vivement; il craignit d'avoir déplû au Roi; il ne s'occupa plus que d'idées triſtes, & quelque tems après il fut attaqué d'une fiévre aſſez violente, que les Médecins firent paſſer à force de Quinquina. Il ſe croyoit guéri, lorſqu'il lui perça à la région du foye une eſpéce d'abcès, qui jettoit de tems en tems quelque matiére: les Médecins le raſſurérent ſur cet article, & il retourna à Verſailles, mais il n'y retrouva pas les mêmes agrémens [*DD*]. Ce changement le toucha extrémement; malgré ſes ſentimens de Religion, ſa ſanté s'altera tous les jours, & il s'apperçut que le petit abcès qu'il avoit prés du foie étoit refermé. Il en craignit des ſuites facheuſes, & il auroit pris ſur le champ le parti de ſe retirer de la Cour, ſi la conſideration de ſa famille, qui avoit beſoin de protecteurs ne l'avoit retenu: c'étoit la ſeule raiſon qui l'y faiſoit reſter depuis un an. Il y retourna encore pluſieurs fois, & il avoit toujours l'honneur d'approcher du Roi, mais il n'y paroiſſoit plus avec cet air de contentement qu'il avoit toujours eu. Il n'avoit plus d'autre plaiſir que celui de mener une vie retirée dans ſa famille, & de s'y diſſiper avec ſes enfans. En-

(*ff*) Mém. p. 440.

(*gg*) Ibid. p. 471-482.

„ attention. Chaque *couplet* de cette Piéce le frappa d'admi-
„ ration, & non ſeulement il lut le premier Acte, mais deux
„ ou trois fois le Poëme entier, avec un tranſport qu'il eſt
„ plus aiſé d'imaginer que de décrire. Le lendemain toute
„ la Compagnie s'étant raſſemblée, on badina beaucoup le
„ coupable ſur la mauſſade lecture qu'il avoit faite, mais il
„ annonça tout le contraire, & ajoûta qu'il regardoit la Tra-
„ gédie d'*Athalie*, comme le Poëme le plus travaillé & le
„ plus beau de Mr. Racine. Ce diſcours cauſa un grand
„ étonnement à toute l'aſſemblée, mais le Cavalier offrit de
„ ſoutenir ce qu'il avançoit par la ſimple lecture de la Piéce:
„ on le prit au mot, & *Athalie* eut autant d'admirateurs
„ qu'elle eut d'auditeurs". Mr. Arnaud, en la trouvant fort belle, la mettoit au-deſſous d'Eſther, comme on le voit par une Lettre de ce Docteur, rapportée par Mr. Racine le fils (171). L'Auteur d'Athalie, étonné de voir que ſa Piéce, loin de faire dans le Public l'éclat qu'il s'en étoit promis, reſtoit preſque dans l'obſcurité, s'imagina qu'il avoit manqué ſon ſujet, & il l'avouoit ſincérement à Boileau, qui lui ſoutenoit au contraire qu'Athalie étoit ſon Chef-d'œuvre: *Je m'y connois*, lui diſoit-il, *& le Public y reviendra*. La prédiction a été accomplie, mais longtems après la mort de Racine. Les vrais Connoiſſeurs vantérent le mérite de cette Piéce. Le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, voulut connoître quel effet elle produiroit ſur le Théatre, & ordonna aux Comédiens, en 1716, de l'exécuter. Le ſuccès fut étonnant, & les premiéres repréſentations faites à la Cour donnoient un nouveau prix à cette Piéce, parce que Louis XV. étant à peu près de l'âge de Joas, on s'attendiſſoit ſur lui, en entendant certains vers. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette Tragédie eſt aujourd'hui univerſellement admirée. „ La
„ France, *dit Mr. de Voltaire* (172) ſe glorifie d'Athalie: c'eſt
„ le Chef-d'œuvre de notre Théatre; c'eſt celui de la Poë-
„ ſie; c'eſt de toutes les Piéces qu'on joue, la ſeule où l'a-
„ mour ne ſoit pas introduit: mais auſſi elle eſt ſoutenue
„ par la pompe de la Religion, & par cette majeſté de l'é-
„ loquence des Poëtes". Dans un autre endroit que nous avons rapporté ci-deſſus, il l'appelle, l'*Ouvrage le plus approchant de la perfection, qui ſoit jamais ſorti de la main des hommes*. Il a paru une Critique d'Athalie, dans le *Mercure* de France (173), dont Mr. Racine le Fils a pris connoiſſance dans le II Tome de ſes *Remarques*; & il finit en diſant que le Critique a *écrit quelques Obſervations très-bonnes, & l'on ne peut*, dit-il, *lui ſavoir mauvais gré de quelques critiques mal-fondées, puiſqu'il ne les fait que dans une bonne vue. On voit un homme qui ne les propoſe qu'en doutant, & qui toujours humble, ne ſe nomme point, écrit dans un ſtile très-modeſte, & met ſon Ouvrage dans le Mercure.*

(171) Mém. p. 234-236.

(172) Lettre à Mr. Maffei à la tête de Mérope p. IV.

3 Sept. & 8 Octob. 1722.

[*DD*] *Il retourna à Verſailles, mais il n'y retrouva pas les mêmes agrémens.*] Diverſes circonſtances concoururent à chagriner Mr. Racine, & on voit qu'il portoit la ſenſibilité à l'excès. Il n'avoit plus la liberté de voir Madame de Maintenon, & dans le même tems les Charges de Sécretaire du Roi furent taxées; & comme il s'étoit incommodé pour achever le payement de la ſienne, il ſe trouvoit fort embarraſſé d'en payer encore la taxe. Il eſpéra, dit ſon Fils (174), que le Roi l'en diſpenſeroit, & il avoit lieu de l'eſpérer, parce qu'en 1685 il avoit obtenu une grace à peu près de la même nature. Il fit donc un Placet, & n'oſant le préſenter lui même, il eut recours à des amis puiſſans qui voulurent bien le préſenter. *Cela ne ſe peut*, répondit d'abord le Roi, qui ajoûta un moment après: *s'il ſe trouve dans la Suite quelque occaſion de le dédommager, j'en ſerai fort aiſe.* Ces dernières paroles ne le conſolérent point, il ne fit attention qu'au refus, & ne doutant plus que l'eſprit du Roi ne fût changé à ſon égard, il n'en pouvoit trouver la raiſon. Il ne pouvoit ſe perſuader que ſe Mémoire, dont nous avons parlé, en fût la cauſe, & à force de penſer, il s'imagina qu'on avoit rendu ſuſpecte ſa liaiſon avec Port-Royal, ce qui l'engagea à écrire une Lettre à Madame de Maintenon ſur ce ſujet, dont nous parlerons ailleurs (175). Ses amis n'approuvérent point cette Lettre, où il annonçoit des frayeurs mal-fondées, & ſe juſtifioit, lorſqu'il n'étoit pas même ſoupçonné. Il fut même expoſé à quelques railleries, & on le plaiſantoit ſur des inquiétudes qui n'avoient aucun fondement, elles augmentérent cependant par le chagrin de ne plus voir Madame de Maintenon, *à laquelle il étoit ſincérement attaché*. Elle avoit auſſi une grande envie de lui parler; mais comme il ne lui étoit plus permis de le recevoir chez elle, l'ayant apperçu un jour dans le Jardin de Verſailles, elle s'écarta dans une allée, pour qu'il pût l'y joindre. Sitôt qu'il fut près d'elle, elle lui dit: *que craignez vous? C'eſt moi qui ſuis cauſe de votre malheur, il eſt de mon intérêt & de mon honneur de réparer ce que j'ai fait. Votre fortune devient la mienne. Laiſſez paſſer cet orage, je ramenerai le beau tems. Non, non, Madame*, lui répondit-il, *vous ne le ramenerez jamais pour moi.* Et pourquoi, *reprit-elle*, avez-vous une pareille penſée? doutez-vous de mon cœur ou de mon crédit? Il lui répondit: *Je ſais, Madame, quel eſt votre crédit, & je ſais, quelles bontés vous avez pour moi: mais j'ai une tante, qui m'aime d'une façon bien différente. Cette ſainte Fille demande de tous les jours à Dieu pour moi des diſgraces, des humiliations, des ſujets de penitence; & elle aura plus de crédit que vous.* Dans le moment qu'il parloit, on entendit le bruit d'une Caléche, *c'eſt le Roi qui ſe promene*, s'écria Madame de Maintenon, *cachez-vous*; il ſe ſauva dans un boſquet. Il eſt aſſez évident par toutes ces circonſtances, que Mr. Racine étoit véritablement en diſgrace, & que le Roi étoit piqué contre lui. Pourquoi ſans cela Madame de Maintenon auroit-elle craint de le voir? Cette grande ſenſibilité qu'il témoignoit, pouvoit bien avoir ſa ſource dans la douce habitude où il étoit de ſe voir favorité à la Cour, & l'on ſait combien les ravers à cet égard touchent ceux qui vivent dans les Cours. On ſe perſuadera difficilement que Mr. Racine, malgré ſa dévotion, n'aimât pas un peu un lieu, où il avoit toujours été ſur un pied fort agréable. A cela on peut ajoûter, qu'il y a de l'apparence que la conſidération de ſa famille pouvoit entrer pour beaucoup dans ſon chagrin; il concevoit ſans peine, que la perte de ſa faveur ne pouvoit qu'être fort préjudiciable à ſes enfans, quoiqu'il eût des Protecteurs. Son exemple prouve, combien il eſt dangereux d'avoir trop de franchiſe avec les Grands, qui nous paroiſſent les plus affectionnés. Un Mémoire, que l'amour du Bien Public lui avoit inſpiré, qu'il avoit rédigé par obéiſſance, & par complaiſance, & qu'il n'avoit connu que ſous la promeſſe du ſecret, lui attira des chagrins, qui le minérent inſenſiblement, & le conduiſirent à ſa fin.

(174) Mém. p. 274.

(171) Dans la Remarq. [*EE*].

[*EE*] *Dans*

Enfin un matin étant à travailler dans son Cabinet, il se sentit accablé d'un grand mal de tête; étant descendu de sa chambre, il se mit au lit, & n'en sortit plus. Sa maladie fut longue. Il fut honoré des visites de plusieurs Grands-Seigneurs, & le Roi même envoya souvent savoir de ses nouvelles. Il souffrit des douleurs très-aigues avec une patience vrayement Chrétienne, & il n'est rien de plus vrai, au témoignage de Mr. son Fils (*bb*), que ce que Mr. de Valincour rapporte, qu'il ait demandé, s'il n'étoit pas permis de faire cesser sa maladie & sa vie par quelques remédes. On s'apperçut enfin que sa maladie étoit causée par un abcés au foye, & quoiqu'il ne fût plus tems d'y remedier, on résolut de lui faire l'opération. Il s'y prépara avec une grande fermeté, & en même tems il se prépara à la mort; & quoiqu'il l'eût toujours extrémement redoutée, la Religion dissipa toutes ses frayeurs, & il mourut dans des sentimens fort Chrétiens, trois jours après l'opération, le 21 Avril 1699, âgé de cinquante-neuf ans (*ii*). Il avoit ordonné par son Testament, que son Corps fût porté à Port-Royal, ce qui fut exécuté; mais lorsqu'on ruina cette Maison, sa famille obtint la permission de faire apporter son Corps à Paris, dans l'Eglise de S. Etienne-du-Mont, où il fut enterré derrière le maître Autel, en face de la Chapelle de la Vierge, auprés de la tombe de Mr. Pascal (*kk*). Le Roi parut sensible à la nouvelle de sa mort, & ayant appris qu'il laissoit à une famille de sept enfans plus de gloire que de richesses, il accorda une pension de deux-mille Livres, qui seroit partagée entre la Veuve & les enfans, jusqu'au dernier survivant. Dans les dernieres années de sa vie, il s'occupa, par reconnoissance de l'éducation qu'il avoit reçue à Port-Royal, à écrire l'Histoire de cette fameuse Abbaye [*EE*]. J'oublierois d'inserer ici une anecdote, qui m'a été communiquée par écrit, & qui par sa singularité me paroît devoir trouver place ici.

„ En l'année 1699 Mr. l'Abbé Guyon, Chanoine de Notre-Dame de Paris, écrivit à un ami à la Rochelle. *Le celebre Jean Racine, Historiographe du Roi, est mort le 22 de ce Mois* (Avril); *le même jour „ une Statue de marbre à Versailles, représentant l'Histoire, a été renversée, & a blessé plusieurs personnes. „ Cet événement singulier a donné lieu à nos Spéculatifs de présager & de craindre une date fi.al de régne*" Je tâcherai de donner le caractére de Mr. Racine ci-dessous [*FF*]. Je finirai cet Article en disant quelque chose de sa famille. Sa Veuve lui a survécu de trente-trois ans, étant morte le 15 Novembre 1732. Il avoit laissé cinq filles & deux garçons. Je trouve par les Lettres qu'il écrivoit à son Fils aîné, qu'il y en a eu trois Religieuses, l'aînée Carmélite, une autre à Variville, Ordre de Fontevraud, & une troisiéme aux Ursulines de Melun. J'ignore si les autres sont demeurées dans le monde, n'ayant trouvé aucun éclaircissement sur ce sujet. A l'égard de l'aîné des Fils, on voit par les Lettres que Mr. Racine lui écrivoit, qu'apres avoir été reçu en survivance de la Charge de Gentilhomme ordinaire du Roi, qu'a-

(*bb*) Ibid. p. 289.

(*ii*) Ibid. p 291-293.

(*kk*) Ibid. P. 314.

[*EE*] *Dans les dernières années de sa vie il s'occupa, par reconnoissance de l'éducation qu'il avoit reçue à Port Royal, à écrire l'Histoire de cette fameuse Abbaye.*] C'est ce que dit Mr. l'Abbé d'Olivet (176). Avant que de parler de cet Ouvrage, je crois devoir rassembler ici tout ce qui regarde ses liaisons avec Port-Royal, & son attachement pour les personnes qui la composoient, ou qui y tenoient par quelque endroit. Rien ne fut plus sincére que sa reconciliation avec Port Royal, qu'il manqua d'abord après son mariage. Il ne lui fut pas difficile de faire sa paix avec Mr. Nicole, qui le reçut à bras ouverts, lorsqu'il le vint voir accompagné de l'Abbé Dupin (177). L'affaire n'étoit pas si aisée à conclure avec Mr. Arnaud; cependant bientôt, qui entreprit la chose, y reussit, & ils furent intimes amis dans la suite (178). Lorsque Mr. Arnaud mourut, son cœur fut apporté à Port-Royal vers la fin de 1694. Racine assista non seulement à cette cérémonie, mais composa deux petites Pièces à la louange de ce fameux Docteur (179). Il alloit souvent à Port Royal; & tous les ans, le jour de la Fête qu'on appelle du St. Sacrement, il y menoit sa famille, pour assister à la Procession; & il remplissoit aux Religieuses tous les services qui dependoient de lui auprés du Pere de la Chaise. Quoiqu'il ne fût plus permis à ce Monastère de recevoir des Pensionnaires, il obtint une permission particuliére d'y mettre pour quelque tems deux de ses Filles (180). J'ai parlé dans la Remarque précédente d'une Lettre qu'il écrivit à Madame de Maintenon, où il justifie son attachement pour Port-Royal: cette Lettre se trouve en partie dans les Mémoires sur sa vie, & on a réimprimé cet Extrait parmi les Lettres de Madame de Maintenon, publiées depuis peu. Je n'en rapporterai, que ce qui fait à mon sujet. „ Ayez la bonté de vous souvenir, „ Madame, combien de fois vous avez dit, que la meilleure qualité que vous trouviez en moi, c'étoit une soumission d'enfant pour tout ce que l'Eglise croit & ordonne, „ même dans les plus petites choses..... Je fis, *dit-il* „ plus bas, ce qui a pu donner lieu à cette accusation. J'ai „ une Tante qui est Supérieure de Port-Royal, & à laquelle „ je crois avoir des obligations infinies. C'est elle qui m'apprit à connoître Dieu dans mon enfance, & c'est elle aussi „ dont Dieu s'est servi pour me retirer de l'égarement & „ des misères, où j'avois été engagé pendant quinze années..... „ Elle m'a demandé dans quelque occasion mes services. „ Pouvois-je, sans être le dernier des hommes, lui refuser „ mes petits secours? Mais à qui est-ce, Madame, que je „ m'adresse pour la secourir? J'allai trouver le Pere de la „ Chaise, qui parut très-content de ma franchise, & m'assura en m'embrassant, qu'il feroit toute sa vie mon servi„ teur & mon ami..... Du reste, je puis vous protester devant Dieu, que je ne connois ni ne fréquente „ aucun homme, qui soit suspect de la moindre nouveauté". On voit par ce petit détail que Racine étoit fort attaché à Port Royal. A l'égard de l'Histoire de cette Abbaye, Mr. son fils (181) déclare qu'il n'en a jamais parlé dans la famille, mais, ajoûte-t-il, voici ce que nous en avons appris par Boileau. Les Religieuses de Port-Royal des Champs avoient été obligées de présenter un Mémoire à l'Archevêque de Paris, au sujet du partage de leurs biens avec la maison de Port-Royal de Paris. Racine, toujours disposé à leur rendre service dans leurs affaires temporelles, dressa pour elles ce Mémoire; & quoiqu'il ne contint qu'une explication en peu de mots de leur recette & de leur dépense, les premières Copies de ce Mémoire écrites de sa main, ont fait juger à son fils par les ratures dont elles sont remplies, que ces sortes d'écrits, qui doivent être précis & simples, lui coutoient plus de peine que d'autres. L'Archevêque de Paris ayant apparemment goûté le stile de ce Memoire, & voyant quelquefois Racine à la Cour, lui dit, que puisqu'il avoit été élevé à Port-Royal, personne ne pouvoit mieux que lui le mettre au fait d'une Maison, dont il entendoit parler de plusieurs manières très-différentes, & qu'il lui demandoit un Mémoire Historique, qui l'instruisît de ce qui s'y étoit passé. Racine qui se portoit avec beaucoup de zéle à servir ses amis, écrivit l'Histoire de Port Royal, dans l'espérance de rendre favorables à ces Religieuses les sentimens de leur Archevêque, & sans intention, selon les apparences, de la rendre publique. Il remit cette Histoire la veille de sa mort à un ami. Mr. l'Abbé d'Olivet dit (182) „ qu'à sa mort cette „ Histoire fut déposée par ses ordres entre les mains de gens „ intéressés à la conserver; & sur l'échantillon que j'en ai „ vu de mes yeux, *ajoûte-t-il*, je m'assure que si jamais elle „ s'imprime, elle achévera de lui donner plus encore de nos „ Auteurs qui ont le mieux écrit en prose, le même rang „ qu'il tient parmi nos Poëtes". Mr. Racine le Fils assure qu'il a eu plus d'une fois la curiosité d'en demander des nouvelles aux personnes capables de lui en donner; & que leurs réponses lui avoient fait croire, qu'elle ne subsistoit plus, & „ je croyois, *dit il*, l'Ouvrage anéanti, lorsque j'appris en „ 1728, qu'on en avoit imprimé la première partie. J'ai „ cherché inutilement de quelles ténébres fortoit cette premiére partie, & par quelles mains elle en avoit été tirée „ quarante ans après la mort de l'Auteur. Les personnes „ curieuses de savoir s'il a achevé cette Histoire, c'est-à-dire „ s'il la conduite, comme on le prétend, jusqu'à la paix „ de Clément IX. n'en trouveront aucun éclaircissement dans „ la famille".

(176) *Hist. de l'Acad. Fr.* p. 251.

(177) Mém. P. 140.

(178) Ib. p. 143.

(179) Ibid. P. 247.

(180) Ibid. P. 250, 251.

(181) Ibid. P. 259.

(182) *Hist. de l'Acad. Fr.* p. 251.

[*FF*] *Je tâcherai de donner le caractére de Mr. Racine ci-dessous.*] Racine étoit d'une taille médiocre, il avoit la physionomie belle & ouverte, & Louis XIV. la cita un jour comme une des plus heureuses en parlant des belles physionomies de sa Cour. A ces graces extérieures il joignoit celles de la conversation, dans laquelle jamais distrait, jamais Poëte, ni Auteur, il songeoit moins à faire paroître son esprit, que l'esprit des personnes qu'il entretenoit; & il avoit beaucoup d'attention à ne rien dire aux personnes à qui il parloit, qui fut contraire à leur maniere de penser. Il ne parloit jamais de ses Ouvrages, & répondoit modestement à ceux qui lui en parloient; doux, tendre, insinuant, & possédant le langage du cœur, il vécut dans la société des femmes avec une politesse toujours respectueuse, sans être leur fade adulateur. Il avoit l'esprit porté à la raillerie, & même à une raillerie amére, ce qui étoit cause qu'il disoit quelquefois des choses un peu piquantes, sans avoir intention de facher les personnes à qui il les disoit. Mais dans ses dernières années la Piété fut moderer son penchant à la raillerie. D'ailleurs autant qu'il relevoit avec plaisir la fatuité d'un homme heureux, autant étoit-il plein de compassion, & toujours disposé en faveur de ceux qui souffroient. Né avec une passion demesurée pour la gloire, la moindre critique, quelque mauvaise qu'elle fût, lui causoit plus de chagrin que toutes les louanges ne lui faisoient de plaisir, & celles des ignorans lui paroissoient au contraire très-chagrinantes. Incapable de dissimulation, il n'avoit point appris à la Cour à déguiser ses sen-

qu'avoit ſon pere, il fut chargé, en 1698, de porter les dépêches du Roi à Mr. de Bonrepaux, Ambaſſadeur de France en Hollande, auprès duquel il demeura juſqu'à la fin de la même année, & qui le ramena avec lui quatre mois avant la mort de ſon pere: pendant ſon abſence Mr. Racine penſa à le marier, mais par l'avis de ſes amis, & par d'autres raiſons, cette affaire ne ſe conclut point. Quoique Mr. Racine eut fort recommandé à ſon Fils de travailler à ſe faire des amis & des protecteurs à la Cour, tous ſes avis furent inutiles à un homme que dominoit l'amour de la ſolitude. Sitôt qu'il fut devenu ſon maître, il a fui le monde, quoiqu'il y parut avantageuſement. Mr. de Torcy, qui avoit de la bonté pour lui, l'envoya à Rome avec l'Ambaſſadeur de France. Il y reſta peu, & ayant obtenu la permiſſion de vendre ſa charge de Gentilhomme ordinaire, il s'enferma dans ſon cabinet avec ſes Livres, & y a vécu juſqu'à ſoixante-neuf ans, ſans preſque aucune liaiſon qu'avec un ami d'un mérite diſtingué, qui n'eſt point nommé. Sans aucune ambition, & même ſans celle de devenir ſavant, ſon ſeul plaiſir fut de parcourir toutes les Sciences, s'attachant particulierement aux Belles-Lettres, & s'étant toujours contenté de lire, ſans avoir jamais rien écrit, ni en vers ni en proſe, quoiqu'il fût très-capable d'écrire, & par ſes connoiſſances & par ſon ſtile. Voilà tout ce que Monſieur ſon frere nous en apprend (*l*). A l'égard de ce dernier, qui s'appelle *Louis Racine*, il eſt aſſez connu dans la République des Lettres, & ſoutient dignement la gloire de ſon Pere, par les Ouvrages, tant en Vers qu'en Proſe, qui ſont ſortis de ſa plume.

(*l*) Lettres de J. Racine p. 402.

ſentimens. Naturellement mélancholique, il s'occupoit plus longtems des ſujets capables de le chagriner que des ſujets propres à le réjouïr, & il étoit plus porté à craindre les événemens malheureux qu'à eſpérer d'heureux ſuccès. Les ſentimens de Religion qu'il avoit eu gravez dans le cœur dès l'enfance, lui avoient fait toujours modérer la violence de pluſieurs paſſions dangereuſes, auxquelles la vivacité de ſon eſprit & de ſon tempérament le portoient, deſorte que Boileau diſoit; *la Raiſon conduit ordinairement les autres à la Foi; c'eſt la Foi qui a conduit Mr. Racine à la Raiſon.* Mari tendre, bon pere, ami zélé, Racine vécut toujours dans la plus grande union tant dans ſa famille, qu'avec ſes amis, parmi leſquels Boileau étoit le plus intime, & au rang deſquels il faut encore mettre les Peres Bourdaloue, Bouhours & Rapin, Meſſieurs Nicole, de Valincour, la Bruyére, la Fontaine & Bernier. A l'égard de ſes talens, on peut dire que Racine eſt un de ces Hommes illuſtres, qui ont fait tant d'honneur au régne du Roi Louis XIV: au jugement de Mr. le Chancelier (D'Agueſſeau ſi je ne me trompe) il avoit une heureuſe diſpoſition à écrire dans tous les genres différens. Eſt-il Orateur? eſt-il Hiſtorien? il excelle. Eſt-il Poëte? s'il fait une Comédie, il y fait faire rire, & le parterre, & ceux qui n'aiment que la fine plaiſanterie. Dans ſes Tragédies il change de ſtile ſuivant les ſujets. La Verification d'Andromaque, n'eſt pas celle de Britannicus: celle de Phédre n'eſt pas celle d'Athalie. Compoſe-t-il des Chœurs & des Cantiques? il a le lyrique le plus ſublime. Fait-il des Epigrammes? il les aſſaiſonne du meilleur ſel. Entreprend-il une Idylle? il invente dans un goût nouveau. J'ai déjà eu occaſion de dire un mot du talent qu'il avoit pour la déclamation, Mr. de Valincour (183) en rapporte des exemples; un jour qu'étant à Auteuil il récita en préſence de pluſieurs de ſes amis, du nombre deſquels étoit Mr. de Valincour lui-même, l'Oedipe de Sophocle, en le traduiſant ſur le champ „ il s'émut à un tel point, que tous ce que nous étions „ d'auditeurs nous éprouvâmes tous les ſentimens de terreur „ & de compaſſion, ſur quoi roule cette Tragédie. J'ai vu, „ *ajoûte Mr. de Valincour*, nos meilleurs Acteurs ſur le Théâtre, j'ai entendu nos meilleures Piéces, mais jamais rien „ n'approcha du trouble où me jetta ce récit: & au moment „ même que je vous écris, je m'imagine encore voir Racine avec ſon Livre à la main, & nous tous conſternés autour de lui". Un autre exemple qui ſe trouve dans la même Lettre a quelque choſe de plaiſant. Racine avoit aſſez la coutume de déclamer ſes vers avec feu, à meſure qu'il les compoſoit. Pendant qu'il compoſoit ſa Tragédie de Mithridate, il alloit tous les matins aux Thuileries, où travailloient alors toutes ſortes d'Ouvriers; récitant ſes vers à haute voix ſans s'appercevoir ſeulement qu'il y eût perſonne dans le jardin, tout d'un coup il ſe trouva environné de tous ces Ouvriers. Ils avoient quitté leur travail pour le ſuivre, le prenant pour un homme qui par déſeſpoir alloit ſe jettet dans le baſſin. Mr. Racine le fils rapporte (184), que pour occuper Mr. de Seignelay de leſtures pieuſes, ſon pere alloit lire à ce jeune Miniſtre les Pſeaumes: cette lecture le mettoit dans une eſpéce d'enthouſiaſme, dans lequel il faiſoit ſur le champ une paraphraſe du Pſeaume. „ J'ai entendu dire, *ajoûte ſon fils*, „ à Monſieur l'Abbé Renaudot, qui étoit un des Auditeurs, que cette paraphraſe leur faiſoit ſentir toute la beauté du Pſeaume, & les enlevoit". Un morceau d'éloquence qui le mettoit dans l'enthouſiaſme, étoit la Priére à Dieu qui termine le Livre contre Monſieur Mallet. Il aimoit à la lire, & lorſqu'il ſe trouvoit avec des perſonnes diſpoſées à l'entendre, il les attendriſſoit. C'eſt ce qu'on tient de Mr. Rollin, qui avoit été préſent à une de ces leſtures. Je devrois parler en finiſſant des différentes Editions des Ouvrages de Racine, mais il n'y a guéres perſonne qui ne les connoiſſe, je me contenterai de rapporter ce qu'en dit Mr. ſon fils (145). „ On peut reprocher aux Editeurs la négligence des dernieres Editions de ſes Oeuvres. Il n'eſt pas „ étonnant néanmoins qu'elles n'ayent point été exactes depuis ſa mort, puiſqu'elles ne l'étoient pas de ſon vivant. „ Il ne préſida qu'aux premiéres, & dans la ſuite ce fut Boileſu, qui, ſans lui en parler, examina les épreuves. Le „ Libraire obtint enfin de l'Auteur même d'en revoir un „ exemplaire, & il ne put s'empêcher d'y faire pluſieurs corrections: Il ſir brûler ces Exemplaire, *deux jours avant ſa „ mort, & crut devoir faire alors à la Religion le ſacrifice d'un „ travail qui n'avoit pour objet qu'une gloire frivole* (186). Mon „ Frere qui fut le miniſtre de ce ſacrifice, n'eut pas la liberté „ d'examiner de quelle nature étoient les corrections; il vit „ ſeulement qu'elles étoient plus nombreuſes dans le premier Volume que dans le ſecond". Il paroît par le Diſcours Préliminaire de Mr. Racine le Fils, qui eſt à la tête de ſes Remarques, que l'on ſe propoſe à Paris de donner une Edition des Oeuvres de Racine in-4. On trouve dans ce Diſcours le Plan de cette Edition, telle que Mr. Racine voudroit qu'elle fût. Ce Plan mérite d'être lu, & il eſt à ſouhaitter qu'on le ſuive, pour avoir une Edition plus correcte & plus complette des Ouvrages d'un Auteur, que l'on eſtimera & recherchera toujours.

(181) Ibid. p. 443.

(184) Mém. 597. 599.

(185) Ibid. p. 186. 188.

(186) L. Racine *Refl. ſur la Poëſ.* Ch. III. p. 138.

RANDOLPH (THOMAS) célébre Poëte Anglois du XVII. Siécle, nâquit le 15 Juin 1605, à Houghton, ſelon Mr. Langbaine (*a*), ou à Newnham proche de Daintry dans la Province de Northampton, ſelon Mr. Wood (*b*). Guillaume Randolph ſon pere, Intendant d'Edouard Lord Zouch, étoit de Hams près de Lewes dans la Province de Suſſex; & Elizabeth Smith, ſa mere, étoit fille de Mr. Tho. Smith de Newnham. Après avoir fait les études ordinaires dans l'Ecole de Weſtminſter, il entra en 1623 dans le Collége de la Trinité à Cambridge, en qualité d'Ecolier du Roi, il fut enſuite aggrégé à ce Collége, prit le degré de Maîtres-ès-Arts (*c*), & en 1631 il fut incorporé dans l'Univerſité d'Oxford (*d*). Il avoit fait paroître de bonne heure la beauté de ſon génie, ayant dès l'âge d'environ neuf ou dix ans, écrit l'*Hiſtoire de l'Incarnation de notre Sauveur* en vers, & il y a de l'apparence que cette Piéce, écrite de ſa propre main, exiſte encore, comme elle exiſtoit du tems de Wood. Ses Ouvrages lui ont acquis un nom [*A*], & concilié l'eſtime & l'amitié de quelques-uns des plus grands-

(*a*) Account of the English Dramatic Poets. p. 411. Oxford 1691.

(*b*) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 344.

(*c*) Idem ibidem.

(*d*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 283.

[*A*] *Ses Ouvrages lui ont acquis un nom.*] Voici le Catalogue de ſes Piéces Dramatiques. I. *Le Miroir des Miſers:* Comédie, que l'Auteur avoit d'abord intitulée *le Divertiſſement*, comme nous l'apprenons du Chevalier Aſton Cockain dans ſes Oeuvres, p. 98. Cette Piéce répond aux deux vuës de la Poëſie, elle réunit l'utile & l'agréable; & Mr. Richard Weſt, Etudiant de Chriſt-Church à Oxford, a eu juſte raiſon de dire: „ Quiconque jette les yeux ſur ce beau mi„ roir, ne peut s'empêcher d'avouër, que l'Auteur a fait „ en même tems un Traité de Morale & une Comédie. II. *Amyntas, ou le Douaire impoſſible. Paſtorale. Repréſentée devant le Roi & la Reine à Whitehall.* III. *Ariſtippe, ou le Philoſophe feſtal. Repréſentée en particulier.* IV. *Le Colporteur affecté, tel qu'il a été repréſenté ſur un Théatre étranger.* Londres 1630 in-4. V. *Les Amans jaloux. Comédie préſentée à leurs Majeſtés par les Etudians du Collége de la Trinité.* Dédiée au Docteur, Comber, Doyen de Cariſle, Vice-Chancelier de l'Univerſité de Cambridge, & Principal du Collége de la Trinité. Cette Piéce fut redonnée au Théatre à Londres en 1668, comme on le voit par un Epilogue, de la façon de Me. Behn, imprimé dans le *Recueil de ſes Poëſies* à Londres en 1685 in-8. L'Auteur revit & publia lui-même cette Piéce, & les plus beaux Eſprits des deux Univerſités l'honorérent de leurs éloges. Mr. Edouard Fraunces en parle en ces termes: „ Quoi„ que tu l'ayes expoſée en public aux traits de l'envie & de „ la malignité, il vaudroit mieux qu'elle fût ſoigneuſement „ enſervée dans le fond de quelque grande Bibliothéque; „ afin que ſi par hazard, *Plaute, Terence & Ariſtophane*, cet „ admirable génie d'Athénes, venoient à périr par l'injure „ du tems, on les retrouvât dans cette Piéce, qui eſt à eux!

grands-hommes de ſon tems, & particuliérement de Ben Johnſon, qui l'adopta, & à cette occaſion Randolph lui adreſſa un remerciment en vers, qu'on trouve dans ſes Ouvrages. Il mourut au mois de Mars 1634 chez Mr. Guillaume Stafford de Blatherwyke, dans la Province de Northampton, après avoir paſſé quelque tems chez ſon pere à Little-Houghton dans la même Province. Il fut enterré le 17 Mars dans l'Egliſe de Blatherwyke, où on lui érigea un monument de marbre blanc, aux dépens du Chevalier, depuis Lord Hatton de Kirby; l'Epitaphe en Latin & en Anglois eſt de la façon de ſon ami Mr. Pierre Hauſted de Cambridge (*e*). Il avoit un frere, qui s'appelloit ROBERT RANDOLPH, lequel publia ſes Poëſies, & qui étoit lui-même bon Poëte, comme on le voit par diverſes piéces de ſa main, répandues en différens Ouvrages. Il étoit Etudiant de Chriſt-Church à Oxford, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 18 Février 1627, enſuite il fut Vicaire d'abord de Barnetby, & depuis de Donnington dans la Comté de Lincoln, où il mourut & fut enterré le 7 Juillet 1671, âgé environ de ſoixante ans (*f*).

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* Col. 244-245.

(*f*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 219.

„ Tu peins ſi parfaitement au naturel les Amans jaloux, le „ Fourbe, le Ruffien, la Courtiſanne, & la femme de mau- „ vaiſe humeur, qu'il ſemble que ton ame a ſucceſſivement „ animé tous ces perſonnages, & connu par expérience „ leurs ſentimens & leurs paſſions". VI. Une Comédie traduite du *Plutus* d'Ariſtophane, intitulée *Hey for Honeſty, down with knavery*; augmentée depuis & publiée par F. J. Londres 1651 in-4. Toutes ces Piéces, excepté la dernière, ont été raſſemblées, & publiées avec les autres Poëſies de l'Auteur, en un Volume, par Mr. Robert Randolph ſon frere. La cinquiéme Edition de ce Recueil, augmentée & corrigée, a paru à Londres en 1664 in-8.

RAPIN THOYRAS (PAUL DE) Fils puiſné de Jaques de Rapin, Sieur de Thoyras, étoit d'une Famille diſtinguée [*A*], & nâquit à Caſtres le 25 Mars 1661. Il commença l'étude du Latin ſous un Précepteur, dans la maiſon de ſon pere: après quoi il fut envoyé à Puilaurens & de là à Saumur [*B*]. Vers le commencement de 1679 il ſe rendit auprès de ſon pere, dans le deſſein d'étudier ſérieuſement en Droit. Mais avant que d'y avoir fait aucun progrès, il ſe vit obligé, comme une infinité

[*A*] *Etoit d'une famille diſtinguée.*] Cette famille eſt originaire de Savoye, où elle ſubſiſte depuis un tems immémorial, & où elle a eu divers Emplois honorables. Nous ne parlerons que de la branche de cette Famille, établie en France, où quatre freres de ce nom ſe fixérent ſous François I. L'un fut Aumônier de la Reine Cathérine de Médicis, qui le demanda au Duc de Savoye. Ses freres, dont un ſeul a laiſſé de la poſtérité, portérent tous trois les armes & embraſſérent la Religion Réformée; on a même de fortes conjectures, que ce ne fut que pour la profeſſer, qu'ils abandonnérent leur Patrie. L'aîné eut un Régiment d'Infanterie, & fut Gouverneur de Montauban, avec autorité ſur les Gouverneurs des Places voiſines. Son nom ſe trouve parmi ceux des Vicomtes, qui commandoient les Troupes des Réformés dans les Provinces Méridionales de France. Des Lettres qui ſont encore en nature, font voir comment il étoit connu du Roi Henri IV. des Princes de Condé Louis & Henri, de l'Amiral de Chaſtillon, & de pluſieurs autres perſonnes du premier rang. Tout ce qu'on ſait d'un de ſes freres, nommé PIERRE, c'eſt qu'une Commiſſion de Capitaine de Cavalerie ne peut guéres, par les circonſtances regarder que lui; mais on ne le peut aſſurer, parce que le nom n'y eſt pas exprimé. PHILIBERT, autre frere, fut Gentilhomme du Prince de Condé, & puis Surintendant de ſa Maiſon. Il n'eut pas moins de réputation à la guerre, que de capacité dans les affaires. Mais l'une & l'autre lui furent funeſtes, car elles lui attirérent la haine des Catholiques, & en particulier du Parlement de Toulouſe qui lui fit trancher la tête, lors même qu'il venoit par ordre du Roi, pour faire enrégiſtrer l'Edit de Paix de l'an 1568. Les Hiſtoriens François parlent plus d'une fois de ces deux freres. Le P. Daniel eſt le ſeul qui n'en fait pas mention, & qui garde un profond ſilence ſur la cruelle exécution dont on vient de parler. On n'en comprend pas d'abord la raiſon: car il ne peut pas dire que cette condamnation, quelque injuſte qu'on la ſuppoſe, n'eſt toujours qu'une affaire particuliére, qu'il lui étoit libre par conſéquent de négliger, s'il vouloit; puiſqu'il eſt viſible, au contraire, qu'un pareil événement, rendu mémorable par ſes circonſtances, & par ſes ſuites, doit néceſſairement avoir place dans l'Hiſtoire. Mais quand on y fait attention, on s'apperçoit que cet Auteur a fort adroitement ménagé cette omiſſion, pour en tirer deux avantages, l'un d'éteindre, autant qu'il lui eſt poſſible, la mémoire d'une fureur, qui flétrit des Catholiques; l'autre de rendre les Réformés odieux, quand il vient à parler des ravages, que l'Armée de l'Amiral fit, quelque tems après, autour de Toulouſe. Cependant il n'a pas eu à ce dernier égard toute la liberté qu'il auroit bien voulu, & il a été obligé de ne s'exprimer qu'en termes généraux, parce qu'il ne pouvoit entrer dans aucun détail, ſans faire connoître la liaiſon qu'il y avoit entre ces déſordres & la mort de Rapin, qui en étoit la cauſe, comme c'étoit auſſi ce qui les juſtifioit. Mais ce qu'il ne touche que légérement, Mr. de Thou & Mezeray le racontent dans une juſte étendue, & le mettent dans ſon véritable point de vue. Mezeray, qui particulariſe un peu plus, & qui nous apprend qu'il y avoit alors dans Toulouſe huit-mille hommes de Troupes réglées, ce qui, joint au grand nombre d'habitans, étoit aux Réformés toute eſpérance de s'en rendre maîtres, dit expreſſément que „ les Huguenots . . . mirent le feu à „ toutes les Terres & Maiſons des Conſeilleſs, ſur les ma- „ zures deſquelles les Soldats écrivoient avec des charbons „ tout fumans, *Vengeance de Rapin*". PIERRE de Rapin, Baron de Mauvers, fils de Philibert, fut Gouverneur du Mas-Granier, l'une des Places de ſureté qu'on avoit accordé aux Réformés en Guyenne. Il porta les armes dès ſa premiére jeuneſſe, & ſuivit le Roi Henri IV. dans toutes ſes Expéditions. Pendant preſque tout ce tems-là, il ne toucha pas un ſou de ſon Bien, ce qui le mit ſouvent fort à l'étroit, comme bien d'autres y étoient par la même raiſon. Le Roi lui-même n'étoit pas plus à ſon aiſe. On en peut juger par la réponſe qu'il fit à Mr. de Rapin, qui ayant perdu un cheval, le prioit de lui donner dequoi en avoir un autre: *Je le voudrois bien: mais voyez, je n'ai que trois chemiſes.* Mais ce que Mr. de Rapin ſouffrit par les Guerres de Religion, ne ſe borna pas à ce qui ſe paſſoit à l'Armée. Il vit trois fois, pendant ſa vie, ſa maiſon brulée ou abattue, & tout le reſte ſaccagé. Il eſt vrai que la derniére fois il en fut dédommagé, autant qu'il fut poſſible, & d'une maniére qui ne pouvoit que lui être fort agréable: car les Gentilshommes Catholiques du voiſinage, qui avoient de l'eſtime & de l'amitié pour lui, s'étant aſſemblés, ils réſolurent de fournir, chacun de ſon côté, tout ce qu'il falloit pour faire cultiver & enſemencer ſes Terres: & comme ces Troubles ne durérent que huit mois, lorſqu'ils furent appaiſés, il trouva une récolte prête, & tout ſon Bien, à la Maiſon près, en auſſi bon état que le Propriétaire le plus ſoigneux l'auroit pu tenir. Dans une autre rencontre il eut une ſatisfaction bien vive, c'eſt que le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, il lut lui-même une Lettre de la Reine Marie de Médicis, où elle témoignoit à ſa famille, qu'elle y avoit du regret. Il avoit épouſé la fille de Mr. De Lupé, Seigneur de Maravat, Capitaine de 50 Hommes d'armes, Gouverneur de Mauvezin, Ville de ſureté, & Maréchal de Camp. Il laiſſa un grand nombre d'Enfans, dont pas un ne fut plus aimé de ſes parens, que ſon ſecond fils, JAQUES, Sieur de Thoyras. Le Pere l'avantagea par deſſus les autres Cadets, & la Mere lui donna par préciput, ce qui lui revenoit de la ſucceſſion de Jean de la Ferriére, Vidame de Chartres, qui avoit été l'un des Chefs des Proteſtans de France, à laquelle elle avoit droit par ſa Mere. Il étoit deſtiné à la Guerre, comme ſes freres; mais ſa Mere, qui ſouhaittoit de l'avoir plus près d'elle, fut d'avis qu'il prît le parti des Lettres, & le Pere y donna enfin les mains. Après qu'il eut fait les études néceſſaires, il fut reçu Avocat en la Chambre de l'Edit de Caſtres, & contre l'uſage des Pays, où l'on ne voit pas que des Gentilshommes exercent cette Profeſſion, il en a fait les fonctions, tant à Caſtres, qu'à Caſtelnaudary, & à Toulouſe, pendant plus de 50 ans, & juſqu'à ſa mort. Il eſt vrai qu'il y faut comprendre les quatre années qu'il paſſa à Paris, où il ſe rendit, ſur la nouvelle que Mr. Peliſſon ſon beaufrere avoit été arrêté avec Mr. Fouquet. Il ne ſe paſſa rien dans cette fameuſe affaire, dont il n'eût connoiſſance, & il y rendit beaucoup de ſervice en différentes maniéres. Il fut l'un des trois qui eurent part au *Factum*, pour lequel il fournit tout ce qu'on y voit, qui regarde le Droit Romain. Mr. Pouquet lui écrivit de la Baſtille un Billet, pour l'en remercier en termes très-affectueux. Il a toujours été regardé comme un des premiers Avocats de ſon tems, également diſtingué par ſa droiture & par ſon déſintéreſſement. Sa Femme, morte à Genéve, y fut conduite par ordre du Roi, pour n'avoir pas voulu ſe faire Catholique; elle étoit ſœur de George & de Paul Peliſſon. Son Pere & ſon Ayeul étoient Conſeillers au Parlement de Toulouſe, & en la Chambre de l'Edit de Caſtres. Son Biſayeul après avoir été Maître des Requêtes, & Ambaſſadeur en Portugal, fut premier Préſident du Sénat de Chambery, & Commandant en Savoye, pendant que la France l'occupoit. *Paul* de Rapin, dont il s'agit dans cet Article, étoit fils puiné de Jaques.

[*B*] *Et delà à Saumur.*] Ce fut dans cette Ville, qu'âgé d'environ dix-ſept ans, il prit un jour querelle avec un de ſes Amis, ſur un ſujet fort leger, & ils ſe donnérent un rendez-vous, pour s'aller battre ſur le champ. Mais ſoit qu'ils euſſent employé beaucoup de tems à aller prendre leurs épées, car étant Ecoliers ils ne la portoient pas ordinairement, ſoit que le combat fût long, la nuit vint pendant qu'ils ſe battoient; & alors l'épée de Mr. de Rapin ſe caſſa près de la garde, ſans qu'il le ſentît. Son ennemi, qui s'en apperçut d'abord, eut la généroſité de l'en avertir. Là-deſſus le combat finit, ils s'embraſſérent, & revinrent enſemble dans la Ville. Quelques mois après il eut une autre affaire avec

nité d'autres jeunes gens, à ſe faire recevoir Avocat, ſur l'avis qu'on eut d'un Edit, qu parût bientôt après, où il étoit défendu de donner le degré de Docteur, qu'à ceux qui auroient étudié cinq ans dans une Univerſité. Cette même année les Chambres de l'Edit furent ſupprimées, ce qui obligea la famille de Mr. de Rapin de ſe tranſporter à Toulouſe. Quelque tems après Mr. de Rapin voyant le mauvais état des Réformés, & que ſelon toutes les apparences, il empireroit de jour en jour, pria ſon pere de conſentir qu'il renonçât à la Profeſſion d'Avocat, pour prendre celle des Armes; à quoi ſon pere repondit d'une maniére qui ne décidoit rien, & qui tendoit à gagner du tems. Ce n'eſt pas que cette demande ne lui parût raiſonnable, & bien fondée: mais il craignoit que ce nouveau genre de vie, où l'ambition eſt excitée plus que dans tout autre, n'expoſât ſon fils à une trop forte tentation, quand il verroit, par ce qui arrivoit tous les jours, qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de parvenir à rien de tant ſoit peu conſidérable, pendant qu'il conſerveroit ſa Religion: au-lieu que cet obſtacle étant levé, il pourroit eſpérer de s'avancer comme un autre. L'état d'incertitude où il ſe trouvoit par-là, rallentit conſidérablement ſon ardeur pour l'etude du Droit. Il plaida pourtant une Cauſe, en qualité d'Avocat; mais il s'en tint là, & s'attacha plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors à la lecture des bons Auteurs, aux Mathématiques & à la Muſique, dont il acquit une aſſez grande connoiſſance. L'an 1685 ſon pere mourut, & deux mois après l'Edit de Nantes fut révoqué. Alors Mr. de Rapin ſe retira dans une Maiſon de Campagne avec ſa mere & ſes freres. Mais comme la perſécution fut peu de tems après au plus haut point, il partit avec ſon plus jeune frere, & ſe rendit avec lui en Angleterre [C] au mois de Mars 1686. Comme il n'y avoit alors rien à eſpérer pour lui dans ce Pays-là, il n'y fit pas un fort long ſéjour, & paſſant en Hollande où il avoit des Parens, il entra dans une Compagnie de Cadets François, qui étoit à Utrecht, commandée par Mr. de Rapin ſon Couſin Germain. Cette même année Mr. Peliſſon publia ſes *Réflexions ſur les Différends de la Religion*, & les envoya à Mr. de Rapin, le chargeant de lui en dire ſon ſentiment; ce que celui-ci fit, même avec aſſez d'étendue, retorquant en pluſieurs endroits les expreſſions de Mr. Peliſſon; mais on n'en a rien trouvé parmi ſes papiers. Il étoit encore dans la Compagnie des Cadets, lorſqu'elle alla en Angleterre avec le Prince d'Orange. Mais en 1689 le Lord Kingſton lui donna l'Enſeigne Colonelle de ſon Régiment, avec lequel il paſſa en Irlande. Au ſiége de Carrikfergus, qu'on fit preſque en arrivant, il eut le bonheur d'acquérir l'eſtime des Officiers du Régiment, & ſurtout du Chevalier Fielding ſon Lieutenant-Colonel, qui lui procura une Lieutenance avant la fin de l'année. Au commencement de 1690 le Regiment où Mr. de Rapin ſervoit fut donné à Mr. Douglas, Lieutenant-Général, qui ſur la recommandation des trois Colonels François de l'Armée, lui fit un accueil plus gracieux qu'à tous les autres Subalternes, & qui dans la ſuite eut une très-grande confiance en lui. Mr. de Rapin ſe trouva à la bataille de la Boïne. A l'aſſaut de Limerik il reçut un coup à travers l'épaule, & le lendemain le ſiége ayant été levé, il fut obligé de faire quatre milles à cheval, avec de très-grandes douleurs. On le mena avec les autres bleſſés, parmi leſquels étoit ſon frere, qui avoit un coup à travers le corps, ainſi il perdit ſon Régiment qui alla vers le Nord. Mais peu de tems après il apprit que Mr. Douglas lui avoit fait donner la même Compagnie, où il avoit été Enſeigne. L'année ſuivante ce Général, qui étoit Colonel des Gardes Ecoſſoiſes, eut ordre d'aller en Flandres, il voulut avoir Mr. de Rapin pour ſon Aide de Camp, mais la mauvaiſe ſanté de celui-ci ne lui permit pas de ſuivre Mr. Douglas. Il demeura en Irlande juſques vers la fin de l'année 1693 [D], qu'il reçut ordre d'aller en Angleterre, ſans qu'on lui marquât pourquoi; mais en même tems une Lettre de Mr. de Belcaſtel lui apprit, qu'on vouloit le mettre auprés du fils du Comte de Portland. Il ne pouvoit comprendre d'où cela venoit, n'ayant jamais penſé à rien de ſemblable, & ce ne fut que quelque tems après, qu'il fut inſtruit, que c'etoit Mylord Galloway, qui l'avoit indiqué. Il ſe rendit donc à Londres, & entra dans cet Emploi. C'eſt-là que ſe terminerent toutes les eſpérances qu'il avoit de parvenir par la guerre, aux Grades que pluſieurs de ſes Amis, qui étoient meme moins avancés que lui, ont obtenu. Toute l'indemnité qu'il en reçut, conſiſta à lui permettre de céder ſa Compagnie à ſon frere, qui eſt mort en 1719, après avoir eté Lieutenant-Colonel dans un Régiment de Dragons An-

avec un homme beaucoup plus âgé que lui, qui le pouſſa rudement à la promenade, dans un paſſage étroit & difficile. Mr. de Rapin ſe jetta ſur lui, mais il y avoit-là beaucoup de gens qui les ſéparérent bientôt. Il courut prendre ſon épée & revint promptement ſur le lieu, mais il n'y trouva pas celui qu'il cherchoit, ni ne put le joindre, quelque ſoin qu'il y prît, pendant pluſieurs jours. Quelque tems après il apprit que cet homme s'en étoit allé à Paris, où Mr. de Rapin le ſuivit. Mais Mr. Peliſſon ſon Oncle ayant reçu avis de Saumur, du ſujet du voyage de ſon neveu, donna connoiſſance de cette affaire aux Maréchaux de France, par ordre deſquels Mr. de Rapin fut arrêté en arrivant, de même que l'Agreſſeur. Meſſieurs les Maréchaux, après avoir entendu les Parties, condamnérent ce dernier à tenir priſon au Fort-l'Evêque, juſqu'à ce que Mr. de Rapin conſentît à ſon élargiſſement, ce qui arriva environ un mois après, ſur la demande qu'en fit Mr. le Prince de Furſtemberg, Evêque de Strasbourg, qui étoit alors à Paris. Cependant dès le lendemain de ce jugement, le frere du priſonnier, ayant rencontré Mr. de Rapin ſur la rue, l'avoit abordé, & lui avoit parlé d'une maniére à renouveller la querelle; à quoi Mr. de Rapin avoit répondu en mettant l'épée à la main, & l'avoit bleſſé avant qu'on fût venu les ſéparer; mais cette avanture fut tenue ſecrette par l'avis des amis communs, de peur que que Meſſieurs les Maréchaux n'en fuſſent irrités.

[C] *Il partit avec ſon plus jeune frere, & ſe rendit avec lui en Angleterre.*] Peu de tems après il vint à Londres un Abbé François d'une qualité diſtinguée, ami de Mr. Peliſſon, qui vit ſouvent Mr. de Rapin, & le mena chez Mr. de Barillon, Ambaſſadeur de France, de qui Mr. de Rapin reçut beaucoup d'bonnêtetés. Ces Meſſieurs voulurent lui perſuader d'aller ſaluer le Roi, à qui ils offroient de le préſenter, l'aſſurant qu'il en ſeroit bien reçu. Mr. de Rapin, qui ne voyoit pas ſur quel fondement il pouvoit prétendre à cet honneur, & qui craignoit d'ailleurs qu'une propoſition, en apparence ſi avantageuſe, n'aboutît à quelque choſe de fâcheux pour lui, s'en défendit le mieux qu'il put. Cette avanture fut cauſe qu'il réfléchit ſérieuſement ſur l'état où il ſe trouvoit; perpétuellement harcelé ſur le ſujet de la Religion, quelquefois par Mr. le Marquis de Stiffac, & quelques autres Catholiques François qui étoient alors à Londres, mais ſurtout par cet Abbé, qui, quoiqu'il en uſât d'une maniére extrêmement douce & civile, tournoit toutes les converſations du côté de la Controverſe. Voyant donc qu'il ne lui étoit pas poſſible de ſe bien défendre, ſurtout ſur le champ, contre un homme à qui toutes ces matiéres étoient toujours préſentes, & qui les maniot avec beaucoup d'adreſſe, il prit le parti de retourner à la Campagne, d'où il étoit venu pour voir l'Abbé, & ne prit point congé de lui. Il voyoit bien qu'il n'obſervoit pas les régles de la bienſéance, mais il aima mieux faire cette faute, que de demeurer plus longtems expoſé comme il l'étoit.

[D] *Il demeura en Irlande juſques vers la fin de l'année 1693.*] Il ſe trouva au ſiége d'Athlone, & à l'aſſaut qui fut donné en traverſant la rivére du Shannon, qui paſſe au pied du rempart de cette partie de la Ville, qui paſſe pour la plus forte; action des plus hardies, & qui réuſſit contre l'eſpérance des Généraux. On laiſſa dans la Place deux Régimens de Nations différentes, commandés par les Lieutenans Colonels, dont l'un n'entendoit point la langue de l'autre, & qui étoient tous deux fort jaloux de leurs droits, ce qui pouvoit être une ſource de brouillerie; la prudence de Mr. de Rapin, & d'un Capitaine de l'autre Régiment, ſon ami particulier, prévint cet inconvenient: comme ils étoient tous deux fort conſidérés de leurs Commandans, & qu'ils n'étoient prévenus d'aucune paſſion, ils travaillérent toujours heureuſement à pacifier les différends. Dans la ſuite Mr. de Rapin fut envoyé ſucceſſivement en diverſes Garniſons, & entre autres à Kilkeny, où il voyoit ſouvent l'Evêque, qui paroiſſoit ſe plaire à ſa converſation. Ce commerce lui auroit été fort agréable s'il avoit pu en jouïr tranquillement; mais les démêlés très-vifs, qui ſe renouvelloient de jour en jour, entre le Maire de la Ville & les Officiers, ne lui laiſſoient preſque point de repos. Il s'employa ſouvent pour les aſſoupir, & contribua beaucoup à empêcher qu'on n'en vint aux extrémités. Quelque tems après il rejoignit ſon Regiment à Kingſale, où il lia une étroite amitié avec le Chevalier Jaques Waller, qui y commandoit.

Anglois. Il eſt vrai que quelque tems après le Roi lui accorda une penſion de cent Livres ſterling, juſqu'à ce qu'il l'eût pourvu de quelque choſe de meilleur, ce qui n'eſt point arrivé. Ainſi il en a joui pluſieurs années: mais après la mort de ce Prince ſes Héritiers l'ont amortie, en lui donnant une Charge, dont il n'a tiré qu'une ſomme fort modique. Son nouvel Emploi l'obligea à paſſer ſouvent, tantôt en Hollande tantôt en Angleterre, & même en France, pendant que Mylord Portland y fut en Ambaſſade, juſqu'à ce que le jeune Lord ſe fixa pour quelque tems à la Haye, où il faiſoit ſes Exercices. Ce fut pendant ce tems-là, c'eſt-à-dire en 1699, que Mr. de Rapin épouſa Marianne Teſtart; cela ne l'empêcha pas de donner ſes ſoins à ſon Eléve, & de l'accompagner dans ſes Voyages. Ils les commencérent par l'Allemagne, où ils s'arrêtérent quelque tems en diverſes Cours, ſurtout à Vienne. Delà ils paſſérent en Italie par le Tyrol, où ils virent Mr. le Maréchal de Villeroy, qui étoit alors à Veniſe. A ſon retour, ſon Emploi ayant pris fin, il revint dans ſa famille, qui pendant ſon abſence avoit demeuré à la Haye, où il paſſa quelques années [*E*]. Comme il vit que ſa famille augmentoit, il réſolut d'aller vivre dans un Pays où la dépenſe fût moins forte; c'eſt dans cette vue, qu'en 1707 il ſe tranſporta à Wezel, où il a compoſé les Ouvrages qu'on a de lui [*F*]. Quoiqu'il fût d'une complexion fort robuſte, l'ardeur & l'aſſiduité avec quoi il s'appliqua, pendant dix-ſept ans, à compoſer ſon Hiſtoire d'Angleterre, ruinérent entiérement ſa ſanté. Environ trois ans avant ſa mort, il ſe trouva épuiſé, & ſouvent attaqué de grands maux d'eſtomac. Il pouvoit eſpérer d'y remédier, s'il eût abandonné ou diſcontinué ſon travail, & qu'il n'eût, pendant quelque tems, ſongé qu'à ſe recréer par quelque

[*E*] *Il revint dans ſa famille, ... à la Haye, où il paſſa quelques années.*] Il profita de ſon loiſir en reprenant l'étude des Fortifications, & ſurtout de l'Hiſtoire, ce qui l'engagea à dreſſer quantité de Tables Généalogiques & Chronologiques, générales & particuliéres. Mais ce qui lui étoit le plus agreable, c'étoit d'aſſiſter aux aſſemblées d'une Société, à l'érection de laquelle il avoit contribué, où pluſieurs perſonnes de ſavoir & de mérite raiſonnoient ſur les ſujets qui ſe préſentoient, & diſoient leur ſentiment ſur les queſtions qu'on y propoſoit.

[*F*] *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] En 1717 il publia à la Haye in-12. *Diſſertation ſur les Whiggs & les Torys.* [☞ ce ne fut pas proprement Mr. de Rapin qui fit imprimer cette Piéce. Voici ce que nous en apprend l'Auteur de la Lettre, qui eſt à la tête de l'Hiſtoire d'Angleterre. „ Il ſe trouva un jour chez Mr. le Comte de Lottum, Velt-Maréchal de Pruſſe, Gouverneur du Pays de Cléves, où, à propos des Affaires d'Angleterre, on parla aſſés au long des Torys & des Whiggs. Mr. de Rapin ne crut pas que ce qui en avoit été dit, marquât qu'on connût fort diſtinctement ces deux Partis. Cela lui fit venir dans la penſée de mettre en ordre les Remarques, qu'il avoit faites ſur ce ſujet. C'eſt-là ſa *Diſſertation ſur les Whiggs & les Torys.* Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais vu le jour, s'il ne s'étoit préſenté une occaſion de le faire voir à Mr. le Chevalier Towntain. . . . . qui ayant depuis longtems témoigné beaucoup de bonté & d'amitié à Mr. de Rapin, paſſa quelques jours avec lui à Wezel. Ce Chevalier, très-curieux de toutes les belles connoiſſances, jugea que cette Piéce méritoit d'être publiée, & la porta lui même à la Haye pour la faire imprimer (1). Ann. du Trad.] Il a fait auſſi des Extraits des 17 Volumes du grand Recueil de *Rymer*, inſérés dans la *Bibliothéque Choiſie*, & dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne* de Mr. le Clerc. [☞ Ces Extraits ont été imprimés tous enſemble in-4. & in-8. aux dépens de l'illuſtre Mr. *Fagel*, Greffier de LL. HH. PP. les Etats Généraux, qui en a donné tous les Exemplaires (2). Ann. du Trad.] Son principal Ouvrage eſt l'*Hiſtoire d'Angleterre*, imprimée à la Haye en 1724 en huit Volumes in-4, & réimprimée depuis (3). Il y en a deux Traductions Angloiſes, l'une de la façon de Mr. Nicolas Tindal, Maître-ès-Arts, qui a paru d'abord in-8, & enſuite en deux Volumes in-folio. L'autre eſt de Mr. Jean Kenny, d'Inner-Temple, en deux Volumes in-folio. [☞ Il a paru à la Haye une *continuation* de l'Hiſtoire de Mr. de Rapin, en trois Volumes in-4, en 1735 & 1736, qui conduiſent l'Hiſtoire juſqu'à l'avénement du Roi George II. au trône. On peut voir le jugement ſage qu'en porta un de nos Journaliſtes (4) à l'occaſion des deux premiers Volumes. Il ajoûte, en parlant du troiſiéme (5). „ Les Matériaux ont été tirés des mêmes ſources, „ & diſpoſés à peu près dans les mêmes idées. Il eſt certain „ qu'une plume Proteſtante auroit donné à bien des choſes „ un tour différent, & qu'à travers une *impartialité*, ſouvent *très-contrainte*, l'Hiſtorien ne laiſſe entrevoir qu'en trop de „ rencontres le panchant ſecret de ſon cœur. Ce panchant „ n'éclate pas, je l'avoue, dans ce dernier Tome, avec auſſi „ peu de ménagement, qu'en pluſieurs endroits du XII. A „ cet égard il y a beaucoup plus de circonſpection & de decence dans les Réflexions & dans les Jugemens; ou du „ moins, les ſaillies contre le Parti dominant ſont incomparablement plus courtes & plus rares. On voit cependant „ ſans peine, que ce n'eſt pas un Ami qui écrit". Il eſt ſurprenant que les Auteurs Anglois ayent négligé de faire mention des *Remarques* de Mr. Tindal ſur l'Hiſtoire de Mr. de Rapin, écrites d'une maniére également judicieuſe & polie, & qui ont été imprimées en François en deux Volumes in-4. Le même Auteur a donné une *Continuation* de Mr. de Rapin, qui eſt d'un autre goût que celle dont on vient de parler; elle a été publiée par Cayers de quatre feuilles in-folio par ſemaine, qui commencérent à paroître au mois de Mai 1744; on en promit une Traduction Françoiſe en trois Volumes in-4, je ne me rappelle pas qu'elle ait paru. On peut voir le Plan & des Extraits de cet Ouvrage dans les deux derniers Tomes de la *Bibliothéque Britannique*. Divers Anglois ont attaqué Mr. de Rapin, & d'autres l'ont défendu: le detail de tous ces Ecrits ne ſerviroit qu'à fatiguer le Lecteur. Rien de plus judicieux que la réflexion qu'on a faite (6) à l'occaſion d'une Brochure fort ſatirique contre l'Hiſtorien d'Angleterre: „ Il ſeroit difficile que dans un Ouvrage „ d'auſſi longue haleine, & qui demande une connoiſſance „ ſi étendue, Mr. de Rapin ne fût tombé dans quelques erreurs, ſoit par inadvertance, ou manque de ſecours pour „ ſe mettre bien au fait". C'eſt bien dit: s'il falloit n'eſtimer & ne lire que des Hiſtoriens exempts d'erreur, il faudroit renoncer à l'étude de l'Hiſtoire, & à la lecture des meilleurs Hiſtoriens de l'Antiquité. Ann. du Trad.] Voici l'idée que donne de l'Hiſtoire de Mr. de Rapin, Mr. Thomas Carte, dans le Plan qu'il a publié d'une nouvelle Hiſtoire d'Angleterre. „ *Rapin* poſterieur à nos autres Ecrivains, a eu par là un avantage par-deſſus ſes prédéceſſeurs; & néanmoins il a eu de plus grandes difficultés à vaincre „ qu'aucun d'eux, par rapport à l'Hiſtoire Civile de la Nation; parce qu'il étoit étranger, & qu'il ne connoiſſoit notre Conſtitution, nos Loix & nos Coutumes, qu'autant „ qu'il avoit pu s'en inſtruire par la converſation, ou dans „ les Caffés, le rendez-vous ordinaire de ceux de ſa Nation à Londres; tellement que les réflexions qu'il fait ſur ce qui „ s'eſt paſſé autrefois, ſont fondées trop ſouvent ſur les „ idées modernes, qu'il avoit priſes. D'ailleurs ayant écrit „ hors du Royaume, il n'a pas eu l'occaſion de profiter, „ comme il l'auroit pu, ſi la bonne opinion de ſoi même, à „ laquelle bien des gens ont du panchant, n'en avoit pas „ étouffé en lui l'envie, il auroit dis-je eu occaſion de profiter des lumiéres des perſonnes plus verſées dans la connoiſſance de l'Antiquité que lui, qui auroient ſuppléé à ce „ qui lui manquoit, & dont les avis lui auroient aidé à former ou à corriger ſon jugement. Le ſeul avantage qu'il a „ eu ſur les autres, c'eſt qu'il a écrit après la publication „ du grand Recueil de *Rymer*; & c'eſt ce qui plus, qu'aucune autre choſe, a contribué à faire valoir ſon Hiſtoire. Cependant comme il ſe trouve par-tout, dans les Piéces qui compoſent ce Recueil, des termes d'Art, qui ont „ du rapport à de certains uſages particuliers, il ne les a „ pas toujours bien entendus, parce qu'il n'étoit pas ſuffiſamment au fait de ces uſages. La partie de cet Ouvrage „ dont il a le plus profité, ce ſont les Traités publics avec „ les Princes Etrangers; de ce côté-là le Recueil même de *Rymer* eſt fort incomplet; ſon Ouvrage ne contenant que „ les Traités qui ſont enregiſtrés à la Chancellerie, & qu'on „ garde à la Tour de Londres, ou dans le Bureau des Rôles. Etant en France, je fus curieux de rechercher tout „ ce qui pouvoit regarder ma patrie; & j'ai fait des Notes „ on des Extraits de près de mille Actes ou Traités, ou Conventions entre les Couronnes de France & d'Angleterre, „ dont on ne trouve aucune trace dans *Rymer*, & qu'on garde dans le Tréſor des Chartres du Roi de France, ou qui „ ſe trouvent dans les Régîtres de la Chambre des Comptes, ou du Parlement de Paris. Il y a encore actuellement dans nos propres Archives, quelques centaines de „ Traités ſemblables avec des Princes & des Etats étrangers, „ qui peuvent répandre beaucoup de jour ſur l'Hiſtoire, & „ qui n'ont pas paru. Je n'ai trouvé dans *Rapin* nulle part, „ qu'il ait cité les Journaux du Conſeil Privé, ſinon de la „ ſeconde main; d'après le Docteur Burnet, dans ſon *Hiſtoire de la Reformation*; quoiqu'un Hiſtorien ſcrupuleux ne „ doive jamais rien adopter ſur la foi d'autrui, quand il peut conſulter l'Original; & un Ecrivain exact & ſoigneux n'auroit jamais négligé de conſulter les Journaux du Conſeil, où les plus importantes affaires, tant du dedans que „ dehors, ſont agitées & réglées. Il ne paroît point par ſon „ Ouvrage, qu'il ait jamais lu ni les Régîtres du Parlement „ ni les Journaux des deux Chambres, qui ſont néanmoins „ d'une néceſſité abſolue pour un Hiſtorien de l'Angleterre. „ Il eſt certain qu'il n'a jamais vu le Bureau des Mémoires „ & Papiers (*Paper Office*), ſans cela il n'auroit pu ſe tromper auſſi groſſiérement qu'il a fait, en aſſurant qu'il ne ſe trouve pas une ſeule des Lettres, de la Reine-Marie & „ de la Reine Elizabeth, & de leurs Miniſtres, dans aucune „ de nos Archives, ou Bureaux publics. Tandis qu'il n'auroit eu qu'à jetter les yeux ſur la tablette, étiquetée Ecoſſe, où il auroit vu différends paquets de papiers, portant que ce ſont des Lettres de ces perſonnes-là même, „ qu'el-

(1) Lettre contenant quelques particularités de la Vie de Mr. de Rapin; à la tête du T. I. de l'*Hiſt. d'Angleterre* p. 12.

(2) Ibid. p. 28.

(3) En 1727 en dix Volumes. R. D. T.

(4) *Bibl. Raiſonnée* Tom XIV. p. 165.

(5) Idem Tom. XVI. p. 341.

(6) *Bibl. Britann.* T. IV p. 191.

que divertiſſement; mais il ne put s'y réſoudre. Tout ce qu'il put obtenir conſiſta à ne ſe lever qu'à ſix heures, après quoi il lui étoit impoſſible de dormir, ni de demeurer plus longtems couché. A l'égard des plaiſirs qu'il prenoit, dont le plus ordinaire étoit la promenade, il s'en dégoûtoit bientôt, & pour peu que ſes incommodités le lui permiſſent, il revenoit à ſon Ouvrage, qui étoit la cauſe de ſon mal, & proprement ſon ſeul plaiſir. Enfin une violente fiévre, accompagnée d'une oppreſſion de poitrine l'emporta le ſeptiéme jour, qui fut le 16 Mai 1725, âgé de ſoixante-quatre ans. Il a laiſſé un Fils & ſix Filles. Il étoit naturellement ſérieux. Pendant qu'il fut dans le Service, cette diſpoſition qui le portoit à rechercher le commerce des gens qui aimoient à raiſonner, lui a fait du tort dans l'eſprit de pluſieurs de ſes Camarades, & même de quelques-uns de ſes Supérieurs, qui auroient voulu qu'il eût pris part à tous leurs divertiſſemens. Mais d'un autre côté elle lui a acquis l'eſtime & l'amitié de pluſieurs perſonnes de mérite, qui étoient dans des poſtes fort conſidérables. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il fût inſenſible à la joie, il ſavoit rire dans l'occaſion, quoique ce ne fût pas auſſi fréquemment, ni dans le même excès que bien des gens. Il a même fait diverſes petites Piéces en Proſe & en Vers, où il y avoit beaucoup de gayeté; mais comme c'étoit ſur des ſujets comiques ou peu importans, & qu'il ne s'y étoit amuſé que pour ſe divertir quelques momens avec ſes amis, il n'en a jamais fait aſſez de cas pour les revoir (*a*).

(*a*) *Voy. Bibl. Germ. T. X. Hiſt. Littéraire Fev. 1726. & la Vie de Mr. de Rapin à la tête de ſon Hiſt. d'Angleterre.*

„ qu'elles ſe ſont écrites depuis 1569 juſqu'en 1587. C'eſt „ dans ce Bureau qu'on conſerve les Lettres de tous nos Am „ baſſadeurs dans les Cours Etrangéres, les Dépêches des „ Seigneurs du Conſeil Privé, des Clercs du Conſeil, & de „ nos Sécretaires d'Etat aux Ambaſſadeurs, depuis Edouard „ IV. juſqu'à la Révolution, dans un ordre ſuivi; on y trou„ ve d'ailleurs un grand nombre de Traités Originaux & „ d'autres Papiers, qui ne peuvent qu'être d'un fort grand „ uſage à un Hiſtorien de l'Angleterre. Il n'y a perſonne „ qui ne doive être ſurpris, qu'aucun Hiſtorien n'ait enco„ re fait uſage de tous ces Papiers, ſi l'on conſidére com„ bien ils ſont néceſſaires pour l'intelligence de nos Né„ gociations avec les Souverains étrangers, & de tout ce „ qui regarde les affaires du dehors". [☞ Le réſultat de toute cette tirade, c'eſt que Mr. de Rapin n'a pas tout ſu, que ſon Ouvrage n'eſt pas abſolument exemt de défauts, & qu'en profitant de ce qu'il a fait, on pourra peut-être donner quelque choſe de meilleur encore: mais d'où vient ces Meſſieurs n'ont-ils pas fait mieux avant lui? Add.]

☞ RAVIUS (Christianus) que quelques-uns ont confondu avec *Jean Ravius* ſon frere [*A*], nâquit le 25 Janvier 1613 à Berlin, de Jean Ravius Diacre de l'Egliſe de St. Nicolas, & de Marguérite Gerick, fille de Laurent Gerick, Miniſtre de Hertzfeld (*a*). Notre Ravius penſa être enterré tout vivant dans ſon enfance, ayant été attaqué de la peſte, on le crut mort, & l'on ſe diſpoſoit à le mettre en terre, heureuſement pour lui ſa mere remarqua la nuit qui précéda le jour fixé, qu'il remuoit un peu la tête. Il fit ſes premiéres études à Berlin, où il acquit une grande connoiſſance des Langues ſous Conſtantin, & de la Philoſophie ſous George Gutkius. En 1630, âgé de dix-ſept ans, il alla à Wittemberg, où il continua l'étude des Langues ſous Eraſme Schmidius, Aug. Buchner, & Reinh. Franckenberg, Guill. Lyſerus & Jean Huſemann furent ſes maîtres pour la Théologie, mais il s'appliqua ſurtout avec un grand ſuccès à la Litérature Orientale ſous Martin Troſtius. Ayant été reçu Maître-ès-Arts, il donna des leçons particuliéres, & diſputa pluſieurs fois en public avec applaudiſſement, juſqu'en 1636. Dans cet intervalle il viſita néanmoins d'autres Académies, comme celles de Konigsberg, de Leipzig & de Roſtoch (*b*). Il auroit eu aſſez de peine à ſubſiſter, à cauſe que ſes parens n'étoient pas riches, s'il n'eût eu une penſion, que lui faiſoit Löſer, Maréchal de la Cour de Saxe, qui avoit été charmé d'un Sermon, qu'il lui avoit entendu faire. Encouragé par ce ſuccès il ſe rendit à Hambourg, d'où il paſſa à Upſal en Suéde, par le conſeil de ſon frere, en ce tems-là Profeſſeur à Roſtoch, qui lui procura des Lettres de recommandation de Jean Quiſtorp ſon Collégue, pour Jean Rötlob, Miniſtre de la Cour de Suéde. Ce dernier prit Ravius tellement en amitié, qu'il lui offrit un Bénéfice; mais Ravius, craignant que les fonctions du Miniſtére ne miſſent obſtacle au deſſein qu'il avoit de ſe pouſſer dans la Litérature Orientale, le remercia (*c*). De Suéde il alla en Danemarc, & il ſe fit bientôt connoître avantageuſement à Copenhague de tout ce qu'il y avoit d'habiles gens, & particuliérement de Chriſtian Suicer, Aſſeſſeur de la Chancellerie, qui lui donna de grandes marques de ſa généroſité; pendant une partie de l'année 1637 il dirigea à Sora les études de l'illuſtre Comte de Roſencrantz, dont on lui avoit confié la conduite. Ayant quitté le Danemarc pour voir les Pays-Bas, il ſe rendit à Amſterdam, où il entra en liaiſon avec Gerh. Jean Voſſius, & étant allé à Leide il y profita du commerce de Golius, ſurtout pour apprendre bien l'Arabe, de Jean Elichman Médecin, très-habile dans les Langues Orientales, chez qui il logeoit, & d'un Négociant nommé Corneille Engelsman, fort verſé dans les Langues. S'étant ouvert à ce dernier ſur l'extrême envie qu'il avoit de faire le Voyage d'Orient, cet habile homme lui procura des recommandations des Profeſſeurs de Leide, & s'employa lui-même, auſſi bien qu'Elichman ſi efficacement, que les Etats-Généraux le nommérent Sécretaire de leur Ambaſſadeur à la Porte. Avant que de partir pour l'Orient, il alla vers le milieu de l'Eté de l'an 1638 en Angleterre, pour ſe procurer l'amitié du fameux Edouard Pocock; il avoit des Lettres de recommandation non ſeulement de Voſſius, mais auſſi de Boſwell, Ambaſſadeur de la Cour d'Angleterre à la Haye, qui lui avoit fait eſpérer qu'il pourroit paſſer à Conſtantinople à la ſuite d'un Seigneur Anglois, qui devoit y aller. Ravius n'eut pas de peine à gagner l'amitié de Pocock, chez qui même il logea. En 1639 il s'embarqua avec un Marchand Anglois, nommé Sbringer, pour Smyrne, & quand il fut arrivé dans cette Ville, il y apprit en peu de tems le Turc, le Perſan, l'Italien, l'Eſpagnol, & le Grec vulgaire. Pendant ſon ſéjour à Smyrne il reçut des ſommes conſidérables d'Angleterre de différentes perſonnes, le célébre Uſſerius, Primat d'Irlande lui envoya mille Livres Sterling (*d*), & lui fit une penſion de vingt-quatre Livres St. par an (*e*). S'étant rendu peu de tems après à Conſtantinople, il y trouva ſon ami Pocock, avec lequel il entra chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, quoique celui de Hollande lui eût auſſi offert ſa maiſon pour deux ans. Il employa les ſommes qu'on lui avoit remiſes à ſe procurer les Manuſcrits Orientaux les plus rares, ce qu'il falloit faire ſecrettement à grands fraix, & non ſans danger. En 1641 il viſita les Egliſes d'Aſie, en compagnie du frere du Comte de Candish & de quelques autres Seigneurs Anglois, & dans ce voyage il augmenta encore ſon Tréſor de Manuſcrits. Il avoit même deſſein de pouſſer juſqu'en Perſe, mais des raiſons importantes l'obligérent de quitter l'Orient, après y avoir paſſé trois ans, & de revenir en Europe; il ſe rendit d'abord en Angleterre, chargé en quelque façon des dépouilles de l'Orient [*B*]. De retour à Londres au commencement de l'année 1642, avec le riche

(*a*) Molleras Cimbr. Liter. T. II. p. 680.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Ibid. p. 681.

(*d*) Idem ibid.

(*e*) Smith. Vita Frud. & Il. Viror. p. 91.

[*A*] *Que quelques uns ont confondu avec* Jean Ravius *ſon frere.*] Molleras (1) indique divers Auteurs qui ſe ſont trompés à cet égard. *Jean Ravius* fut Profeſſeur en Philoſophie à Roſtoch, Grypſwalde, & à Sora, & vers l'an 1665 il devint Conſeiller & Bibliothécaire de l'Electeur de Brandebourg. L'Auteur du Nouveau Supplément de Moreri a fait une plus lourde faute encore, en ſe faiſant fils de *Chrétien Ravius*; le pere commun de ces deux Savans s'appelloit *Jean*.

(1) Cimb. Liter. T. II. p. 680.

[*B*] *Il ſe rendit d'abord en Angleterre, chargé en quelque façon des dépouilles de l'Orient.*] Il apporta avec lui près de mil-

riche fond de Manuscrits, qu'il avoit acquis, des personnes du premier ordre lui proposèrent de retourner en Orient pour y déterrer encore de nouveaux trésors du même genre; mais les fatigues qu'il avoit essuyées l'ayant dégoûté des voyages, il pensa à se procurer du repos, auquel l'invitoient Corneille Engelsman son ancien ami, & Jean Ravius son frere, dont le premier le sollicitoit de venir à Amsterdam, & le second de retourner dans sa Patrie. Il passa donc en Hollande, & au mois de Mars 1642 il étoit à Leide, comme il paroît par une Lettre de Louis de Dieu à Vossius (*f*). L'année suivante il alla à Utrecht; le 15 Janvier 1644 il y prononça une Harangue sur la composition d'un Dictionnaire Arabe, *De Scribendo Lexico Arabico*, & le 19 Février de la même année on lui donna le droit d'enseigner les Langues Orientales (*g*), en quelle qualité, c'est ce que ne dit point Mr. Burman; Mollerus (*h*) lui donne le titre de Professeur extraordinaire; d'abord on ne lui assigna point d'appointemens, mais par une Résolution du 17 Juin 1644, on lui donna quatre-cens florins, par une seconde du 6 Janvier 1645, cent-cinquante, & par une troisiéme du 3 Mars de la même année six-cens (*i*): il obtint en même tems un congé honorable. Mollerus s'est trompé, en disant que Leusden, le plus illustre de ses Disciples, lui succéda, puisque ce Savant ne commença à enseigner les Langues Orientales à Utrecht qu'en 1650 (*k*). Ravius ne quitta Utrecht selon Mollerus que pour venir à Amsterdam, où il étoit appellé pour enseigner les Langues Orientales dans l'Ecole illustre de cette Ville, cependant il ne se trouve point dans la liste des Professeurs d'Amsterdam. Ce qui m'ayant engagé à faire consulter les Régîtres de l'Hôtel de Ville, on y a trouvé une Résolution de l'année 1646, par laquelle on permet à Ravius de donner des leçons dans les Langues Orientales, mais sans appointemens, sans titre, & sans que cette permission pût lui donner le droit de rien prétendre dans la suite. En 1647 il retourna en Angleterre, où on l'avoit invité de se rendre, & il y donna des leçons deux fois par semaine à tous les Ecclesiastiques dans le Palais de l'Evêque de Londres, & l'année suivante on lui donna dans le Collége de la Madelaine à Oxford l'emploi d'enseigner les Langues Orientales, & celui de Bibliothécaire & de Garde des Archives. Deux ans après Christine, Reine de Suede, l'appella, en lui faisant un présent de mille florins d'Allemagne, qu'il employa à acheter l'Imprimerie Hébraïque de Menasse-Ben-Israël (*l*). Il fut fait Professeur en Langues Orientales & sur-tout en Arabe à Upsal. Le Roi Charles Gustave le fit venir d'Upsal à Stockholm, & lui donna l'intendance de sa Bibliothéque; outre cela il se servit de Ravius en qualité d'Interprête, pour traiter avec les Envoyés des Princes d'Orient, & on assure qu'il s'exprimoit avec tant de pureté dans leurs Langues, qu'ils ne pouvoient se lasser de l'admirer, & qu'ils le comparoient aux plus habiles gens de leur Pays. Après avoir demeuré plusieurs années à Stockholm, il retourna à Upsal, pour y reprendre les fonctions de Professeur. Ce fut alors que pour satisfaire aux desirs du Roi, & sur les exhortations des Théologiens d'Upsal, il travailla à une Chronologie de la Bible, qui lui attira bien des ennemis & des affaires chagrinantes [*C*]. Il quitta la Suéde en 1669 & alla à Kiel (*m*), où on le fit Professeur ex-

(*f*) *App. Vossianar. num.* 118. p. 226.

(*g*) Burman. *Traject. Erud.* p. 626.

(*h*) Loc. cit. p. 882.

(*i*) Traj. Erud. *loc. cit.*

(*k*) Ibid. p. 885.

(*l*) Mollerus *ubi supra.*

(*m*) L'Auteur du Nouveau Supplement de Moreri, en fait *Kilon*, parce que *Kiel* s'appelle en Latin *Kilonium.*

le Manuscrits en toute sorte de Langues, Arabes, Turcs, Persans, Hébreux, Syriens, Chaldéens, Arméniens, Chinois, Grecs & Russes (a), parmi lesquels il y en avoit de très-rares & de très précieux. Ravius publia en 1669 un Catalogue de quatre-cens de ces Manuscrits, qu'il offroit de vendre tant aux Bibliotheques publiques qu'aux Savans; & dans une exhortation jointe à ce Catalogue, il en promet un plus ample de tous les Manuscrits qu'il possédoit, dans lequel les titres se trouveroient en caractéres propres de la Langue où chacun étoit écrit: Voici le titre de cet Ouvrage: *Spolium Orientis, Christiano Orbi dicatum, seu Catalogus 400 MSStorum Orientalium, in omni scibili, non sine exhibiti unae pericuiis, Constantinopoli & alibi, per triennium multo aere conquisitorum, quae nunc in Germaniam, ad muttorum gazae Orientalis cupidorum desiderium, devecta, Principibus, Reipublicis, Academiis & Bibliotheris publicis, eo sine venalia offerantur, ut & majori publico usu prosint, & ad Muhammedicae religionis certiorem detectionem, ac lucrifaciendas, quas licet, infideles, praclariora quaeque undatim edi possint, non defutura propria aut aliorum prompta & fideli Interpretis Opera.* Kilonii 1669 in-4. Il paroît par une Lettre qu'il écrivoit à Vossius, de Londres le 21 Janvier 1642 (3), qu'il avoit dès ce tems-là dessein de publier un semblable Catalogue. Il vendit une partie de ses Manuscrits, & un grand nombre se trouvent à la Bibliothéque Royale de Berlin, soit que Ravius les lui ait laissés, comme le dit Mollerus (4), *partim Bibliothecam Aussae Berolinensi reliquit*, soit qu'on les ait achetés, comme l'assure Mr. la Croze (5): *Manuscripti Bibliothecae Regiae codices Orientales plurimi, fere plerique ex supellectile literaria* Chrilliani Ravii, *redemti.* Il paroît par une Lettre de Naudé à Gassendi (6), qu'il y avoit aussi dans la Bibliothéque de la Reine Christine plusieurs Manuscrits, qui avoient été à Ravius: l'Auteur des *Mémoires* sur cette Reine s'est exprimé peu correctement, quand il dit (7); cette Lettre de Naudé nous apprend, *que Christine avoit achété la Bibliotheque de Ravius, & l'avoit jointe à la sienne*, il ne parle que de Manuscrits, & encore est-il sûr qu'ils n'y étoient pas tous, puisqu'il y en a à Berlin un grand nombre, & que Ravius lui-même en donna quatre à la Bibliothéque de l'Université d'Utrecht (8). Mollerus indique quelques Manuscrits de Ravius, qui ont été imprimés, mais la maniére dont il s'exprime au sujet de *Palephatus περὶ ἀπίστων*, est très-propre à induire en erreur ceux qui ne sont pas bien au fait: *Lucem viderunt*, Palaephati Liber Graecus *περὶ ἀπίστων*, *Amstelodami* A. 1649 in-12. *Cornelio Tollio, & Upsaliae* A. 1663 *in-8. Mori. Brouerro curante.* Qui ne croiroit en lisant ces paroles, que Palaephatus n'avoit jamais paru, & que Tollius l'a fait imprimer sur un Manuscrit apporté par Ravius? Palaephatus avoit déjà été imprimé plusieurs fois (9). Tollius ne paroît point avoit eu de Manuscrit de Ravius, il ne parle dans son Avis au Lecteur que d'un Manuscrit de Londres, dont Saumaise lui avoit procuré une Copie. Il est pourtant vrai que Ravius avoit apporté un Manuscrit de Palaephatus, & que Brunner s'en est servi pour son Edition (10). Mollerus ajoûte deux autres Ouvrages, publiés sur des Manuscrits apportés d'Orient par Ravius: cinq Lettres de Photius Patriarche de Constantinople: *Photii Patriarchae Constantinop. Epistolae quinque Graece da*

(a) Ibid. p. 881.

(3) *In Append. Vossianorum. Bibl. Sacr.* p. 221.

(4) *Ubi supra.*

(5) *Thesaur. Epist. La Crozian.* T. III. p. 72.

(6) *Mém. concernant Christine Reine de Suede* T. II. dans l'App. Num. XVIII.

(7) Ibid. T. I p. 291.

(8) Burman. *Traj. Erud.* p. 224.

(9) V. Fabric. *Bibl. Graec.* Vol. I. p. 840.

(10) Ibid. p. 841.

rebus in Jure Orientali Canonico dubiis, Editioni Graeco-Latinae Epistolarum Photii a Rich. Montacutio translatarum ac illustratarum, quae Londini A. 1651 in-fol. prodiit, *per Patricium Junium adjecta.* Ravius publia lui-même traduits de l'Arabe en Latin, les Livres, cinq, six & sept des *Coniques* d'Apollonius de Perge: *Apollonii Pergaei Conicorum Sectionum Libri quinque, sextus, & septimus, in Graecia deperditi, jam vero ex Arabico Mixo, ante 400 annos elaborato, opera fidelissima Latinitate donati.* Kilonii 1669 in 8. La Version Arabe de ces trois Livres d'Apollonius, que Ravius avoit apportée d'Orient, est de la façon d'*Abedilmelek* de Shiraz. Ravius la traduisit en Latin, aidé dans ce travail par Samuel Reyher, Professeur en Mathématiques à Kiel. Notre Savant étoyoit être le premier qui eût enrichi la République des Lettres de ces trois Livres d'Apollonius, mais il se trompoit: ils avoient déjà été imprimés à Florence en 1661 in-fol. traduits sur une Version Arabe d'Abalphate, fils de Mahmud, d'Ispahan, par Abraham Echellensis, aidé par Alphonse Borelli qui les avoit même commentés. Golius avoit aussi apporté d'Orient un Manuscrit Arabe de ces trois Livres (11). On compte parmi les Manuscrits rares de notre Ravius une Version Arabe du Pentateuque de Harithi Ibn Sina; une Théologie Mahometane dans la même Langue par un Anonyme; un ancien Manuscrit Grec du Nouveau Testament en parchemin, qu'on dit qui se trouve dans la Bibliothéque de Berlin: voici ce qu'en dit le P. le Long (12): *Novum Testamentum Graecum, manuscriptum pervetustum membranaceum, literis uncialibus, & absque accentuum notis exaratum, quod ducentis imperialibus emptum ex Oriente attulit, & usui fama fere, serenissimi Electoris Brandeburgici illustris Bibliothecam consecravit* Joannes * Ravius, *Professor Upsaliensis.* Je ne lui fi le P. le Long a été bien informé; dans une Lettre de Mr. la Croze (13), où il parle des Manuscrits rares qui se trouvent à la Bibliothéque de Berlin, il ne fait aucune mention de ce Manuscrit, qui sembloit naturellement devoir lui être bien connu; il ne parle que d'un ancien MS. des quatre Evangiles, dont la notice ne répond point à celle du P. le Long: *Codex vetustus quatuor Evangeliarum, cujus prima unusquisque pagina, colore purpureo pulcherrime infecta, literis semi uncialibus aureis inscripta sunt.* Dans la même Lettre, le savant Bibliothécaire parle de plusieurs beaux Manuscrits de l'Alcoran, *literis aureis, carmesi, & miniatis insignes.*

(11) Idem V. II. p. 560.

(12) *Bibl. Sacr.* P. I. c. 2. p. 170.

* Le P. le Long le confond avec son frere.

(13) *Thes. Epistol. La Crozian.* Tom. III. p. 71. 72.

[*C*] *Il travailla à une Chronologie de la Bible, qui lui attira bien des ennemis & des affaires chagrinantes.*] Si l'on s'en rapporte à Scheffer (14) il publia les premiéres feuilles de sa Chronologie à Upsal en 1669 sous ce titre: *Chronologia infallibilis, de demonstratis ex sola V. T. annis Christi concepti, nati, baptizati, passi, resurgentis, ascendentis, die Pentecostes Paracletum mittentis, juxta ductum Codicis Hebraici nunquam vitiati, demonstrativae disputationes: quibus praemittuntur aliquot magnorum virorum censurae.* Mollerus conjecture que c'est le même Ouvrage que la *Chronologia restituta contra Is. Vossium*, que quelques Auteurs lui attribuent. Quoi qu'il en soit, Ravius publia l'année suivante à Kiel sa Chronologie entiére, après avoir fait divers changemens à ce qu'il en avoit déjà donné, elle parut sous un titre fort pompeux que voici: *Ad Dei summi honorem, & sacri fontis Hebraici gloriam, ex eodem, unico, ve-*

(14) *Suecia Liter.* In Append. P. 202. *Apud* Mollur. *loc. cit.* p. 626.

Digitized by Google

extraordinaire & honoraire en Langues Orientales: il en remplit les fonctions pendant trois ans; dans le tems qu'il y étoit, il conçut avec Matthias Wasmuth, Professeur ordinaire en Langues Orientales, le plan d'un Collége destiné à former des Missionnaires pour la conversion des Juifs & des Mahométans [D]; mais ce Projet n'eut point de succès. Pendant que Ravius s'en occupoit, Frédéric-Guillaume Electeur de Brandebourg le rappella en 1672 dans sa patrie, & le fit Professeur en Langues Orientales, & de la Chronologie de la Bible à Francfort sur l'Oder (*n*). Il prit possession de cette Charge le 6 Juillet par une Harangue, & pendant cinq ans il en remplit les fonctions avec beaucoup de zele & d'application: ayant alors été tourmenté du scorbut, il mourut le 21 Juin 1677, dans la soixante-cinquiéme année de son âge. Ravius a passé avec justice pour un des plus Savans hommes de son tems dans les Langues Orientales, mais il étoit vain & présumoit trop de lui-même, c'est le jugement qu'en portoit Buchnerus, qui avoit été un de ses maîtres: *Novi hominem jam diu atque familiariter. Est erecto & Solis capace ingenio, sed in quo semper plus modestiæ & verecundiæ desideraverim* (*o*). Pur dans ses mœurs, & d'une simplicité antique, doux & facile dans le commerce de la vie, supportant l'adversité avec patience, & usant de la prospérité avec sagesse, ennemi de la flatterie & des louanges. Il avoit épousé en 1651 en Suéde Christine, fille d'André Bourguemaître de Norkoping, & Député aux Etats du Royaume, qui mourut neuf mois après lui; il en avoit eu quatre enfans, deux fils & deux filles: les deux premiers moururent peu après leur pere, à la fleur de leur âge; l'aînée des filles fut mariée, & on ne dit rien de

(*n*) L'Auteur du *Nouveau Supplément* s'est encore trompé ici, en disant, *Francfort sur le Mein.*

(*o*) *Apud* Moller. *ubi supra*, p. 611.

to, & infaillibilis Chronologia Biblica, qua, per exactum veri anni Hebraï Civilis, cum vero anno, & hunc genuino novo Cyclo Solis, atque annorum cum diebus Characteristicis revelationum divinarum, in sacro Hebræo textu expressis, consensionem perpetuam, hactenus a nemine animadversam aut demonstratam, certo & continuo nexu, non tantum per 6000 annos, ab O. C. ultra nostra tempora, sed & illustrium maxime eventuum Biblicorum anni, ipsique menses & dies, quin & feriæ hebdomadales, ita indicantur, ut nucleus quasi totius Veteris Testamenti, scil. Jesu Christi *præcisa tempora, nunc demum Chronologice quasi exputentur, ad convincendos Judæos & Atheos, atque tollendas Scepticorum suspiciones. Cum Admonitione de consequente binc ultro Calendarii Juliani & Gregoriani omnimoda patius correctione, quam ulla conciliatione, nec utili nec vera futura.* Kilonii 1670 in-fol. Avant que l'Ouvrage parût, Matthias Wasmuth, & Samuel Reyher, deux de ses Collégues à Kiel, en parlérent avec de grands éloges: le premier l'appella le Restaurateur de la Chronologie, *primum Chronologiæ sacræ fonte restituendum:* Reyher en parla en ces termes (15): *Celeberrimus* Ravius, *inter alia loca difficillima, hunc quoque* (2 Reg. VIII. 22. cum Paralip. XXII. 2) *in Opere suo Chronologico subtilissimo, bene conciliat. . . . . Pari felicitate jam laudatus Dn.* Ravius, *in Chronologia sua accuratissima, sub prælo hic jam fudante, annum Dinusi a Lamecho, Cani abrepsæ, prædictum ostendit; 60 annos, in ætate Thareæ ab accuratissimis aliis Chronologis omissos, nec non 118 annos in Historia Judicum neglectos, restituit, aliaque adhuc abscondita præclara eruditione manifestat.* L'Ouvrage ne répondit pas aux grandes idées qu'on en avoit. Ravius s'y est livré à son imagination, & à donné des conjectures très-hardies pour des régles certaines & des vérités infaillibles. Il écrivit à divers Savans pour les prier de lui dire leur sentiment sur sa Chronologie. Il s'adressa d'abord à Abraham Calovius, Professeur en Théologie à Wittemberg, son ancien Maître, à qui il écrivit une Lettre du 20 Mars 1670. Calovius ne goûta nullement le Système de Ravius, & publia contre lui: *Discussio infallibilitatis novæ Chronologiæ Biblicæ Chr. Ravii, hoc anno Kilonii editæ, Manifesto loco Chronico Biblico, in acroaterio domestico proposito, subjecto, & cum Auctario de Epocha* LXX. *Hebdomadum Danielis, contra D. Matth. Wasmuthum, præmissaque Epistola Ravii ad Auctorem.* Witteb. 1670 in-4. Calovius donna aussi *Chronicon Biblicum* à la tête de sa *Biblia illustrata*, Francfort 1670 in fol. Dans cette Chronique il en veut principalement à Ravius. Mollerus nous donne en peu de mots une idée du premier écrit de Calovius (16): *In quo libello Ravius, non solum, quod plerasque Chronologiæ hujus Biblicæ hypotheses, e Laur. Codomanno, & si non semper laudato, hauserit infallibilitatem ejus & irrefragabilem, imo revelationes divinas vane jactaverit, fictitia annorum mundi annis 140. & Chronologiam sacram annis 190, temere auxerit, epochas exoticas, & Canonem Calestem Ptolemaicum, immeritò contemserit, Chronologis omnibus, argumentis licet ipsis infirmis & ne quidem topicis, contradixerit, locaque Biblica variis Versionibus ac ψευδεπιγραφοις in sensum alienum detorserit, sed & inconstantia ac ἀκαιροφασια indecora vincta subinde ceciderit propria, accusatus est, & non raro convictus.* Ravius attaqué si vivement, répondit par divers Ecrits à Calovius, entre autres par celui-ci: *Excussæ summaria inepiæ Discussionis Abr. Calovii, super infallibilitate Chronologiæ suæ Biblicæ.* Berlin 1671 in-fol. Je ne rapporterai point le titre des autres, qu'on peut voir dans Mollerus. Ravius répondit à Calovius avec tant d'aigreur, qu'il irrita Jean George II. Electeur de Saxe, qui publia & fit afficher à Leipzig & à Wittemberg un Edit, par lequel les Ecrits de Ravius étoient condamnés & proscrits. On prétend que Magnus Gabriel de la Gardie, Chancelier de Suéde, prit si hautement le parti de Calovius en présence du Roi, que ce fut ce qui empêcha Ravius de retourner à Upsal, qui craignit qu'on ne lui fit des affaires (17). Un autre Auteur rapporte (18), qu'il n'osa retourner en Suéde, parce que les Etudians d'Upsal s'étant mutinés, à cause qu'il avoit refusé de leur faire voir ses Manuscrits Orientaux, l'avoient insulté cruellement, le Magistrat même n'ayant pu calmer le tumulte par des Soldats qu'on envoya, & qui furent repoussés par les Etudians. Je ne voudrois pourtant pas garantir ce fait, qui ne devoit pas être inconnu à Scheffer, lequel n'en dit rien, & attribue la retraite de Ravius au chagrin que lui causa une Dispute que Magnus Celsius, Professeur en Mathématiques à Upsal, publia contre sa Chronologie, en 1672: voici ce

(15) *Disp. de Methus. sive in Theologia Quæst.* II. p. 10. 11. *Apud* Sand.

(16) *Ubi supra* p. 687.

(17) Mollerus p. 612.

(18) Pellerus *Monum. ined. Trimest.* X. p. 309. *Apud* Sand.

que Scheffer mande à Nic. Heinsius (19): *Magnus Celsius, Matheseos Professor, Chronologiam infallibilem* Cnutt. Ravii, *refutavit, disputatione publica non ita pridem habita apud nos. Quæ res* Ravium *tanto dolore dicitur affecisse, ut Academiæ huic vale dixerit, & nunc fallus sit Professor Francofurti ad Oderam.* Ravius répondit pourtant à Celsius, mais ses Ecrits Chronologiques en général n'ont pas fait fortune. Wasmuth & Reyher d'abord du nombre de ses admirateurs, devinrent ensuite ses Critiques: le premier voulut aussi fonder un nouveau Système Chronologique, mais il ne tint pas les magnifiques promesses qu'il avoit faites. Mollerus rapporte que le fameux Leibnitz appelloit Ravius, aussi bien que Wasmuth, *un homme simple & visionnaire.* Comme je n'ai pas les Ouvrages de Ravius en main, j'ignore en quoi consistoit précisément son Système; tout ce que j'en puis apprendre au Lecteur, qui ne sera pas plus instruit que moi, c'est que je trouve dans Mollerus, que l'Hypothèse fondamentale de notre Savant est, que Dieu ne se révéloit aux Prophétes qu'à de certains jours fixes & déterminés. A quoi j'ajouterai un passage de Wasmuth, qui dit quelque chose de plus (20): *Tota Raviana Chronologia medii Tropici anni, quinque horis quadrageſimam annum augentis, loco veri, assumpti quantitatem, & hanc justam 5 Hor. 4′ 7. 8″. (nisi quod in tertiis minutis max deficiat) constanter servat, nec nisi unius anni defectu, circa diluvium, indeque per totum suum reliquum Systema, deficiat ab historica vera connexione, tamen per illam ipsam mediam, pro vero anni, quantitatem, a justo dierum mundi numero (genuino licet resumpto anno mundi 5924 completo adhuc aberrat, excedendo 52 diebus: ut clare prodit ibidem opposita (a continuo mundi mediorum feriarum nexu recto) ad hunc præfixum 5824 A. M. completum æquinoctialis feria. . . . . quod primo aspectu videtur solum triduum differentiale importare. . . . . & procederet sic quidem in ordine hebdomadico: at, in periodico nunc per secula ordine & numero retrogrado exemplitum, non triduum modo sic excedituri, sed ipsis diebus 52.*

(19) Burman *Sylloge Epist.* T. V. p. 191.

(20) *Tetragraph. Annal. Cal.* p. 23. *Apud* Mollerum p. 686.

[*D*] *Il conçut. . . . . le plan d'un Collége destiné à former des Missionnaires pour la conversion des Juifs & des Mahométans.*] Wasmuth & lui auroient voulu que des personnes riches eussent entretenu six Etudians, à qui ces deux Messieurs auroient enseigné les Langues Orientales. Voici l'idée que Ravius lui-même en donne dans la conclusion de l'Exhortation, qui est à la suite de son *Spolium Orientis*: *Finimus vota, Clementium Numinis suppliciter exorantes, velit ipse Ecclesiæ suæ nutritisi hanc piam generosamque indere mentem, qua demum & hunc præcipuum gazæ hujus Orientalis, Christiano orbi dicatæ, usum ac fructum longe maximum procurare incumbens sibi Christiani Magistratus officium ducant; ut Collegium aliquod Orientale de propaganda fide instituatur, quo, non ita magnis sumptibus, sex ad minus juvenes excutatoris ingenii alantur, qui, intra quadriennium, ea perfectione linguarum, Hebrææ, Chaldæo-Syræ, Rabbinicæ, Arabicæ, Persicæ ac Turcicæ, & Æthiopicæ, eaque doctrinarum peritia, nostra, aut aliorum Professorum, favente Deo, opera fidelissima, instruantur, ut bini eorum ad Synagogas Judæorum, bini ad Turcicas sedes, sed Angli, statim e regione Hispaniæ, rerum in urbe Tanger dominæ, subjectas, ad lucrifaciendos per Dei gratiam infideles, mitti, & quaternis semper annis cum novis aliis commutari possint; prioribus sex ad functiones Scholasticas, Ecclesiasticas, vel Academicas, ipso illo sacrarum rerum usu & variis tentationum experimentis, longe apteoribus futuris, quam multis simul plerique, bodie in Academiis, prob dolor! per salutaria vitæ quasi Bacchanalia aut Martialia, ad sacras cathedras pertinguni, aura, dum minus meritis, redimendas: Non defuturis sic idoneis suo tempore successoribus Professorum, in hoc aut alio sanctiorum studiorum Orientalium Collegio* (21). Wasmuth & Ravius proposérent leur projet avec plus d'étendue, dans un Ecrit Allemand, imprimé à Kiel en 1670 in-4, auxquel ils joignirent l'approbation que divers Savans donnoient à ce Plan. D'autres qui approuvoient la chose en elle-même, étoient d'opinion qu'il falloit prendre d'autres arrangemens, & ne croyoient pas que Kiel fût le lieu propre pour y fonder un tel Collége, & que Ravius & Wasmuth eussent les talens requis pour la direction d'une affaire aussi importante & aussi difficile. Ces deux Messieurs avoient néanmoins déclaré, qu'ils se rendroient à Hambourg & à Altona, pour tenter des conversions parmi les Juifs, mais leurs promesses & leur plan n'eurent aucunes suites.

(21) Mollerus *loc. cit.* p. 611.

[*E*] *Je*

de la seconde. Son Epitaphe porte, qu'il avoit enseigné publiquement à Utrecht, à Amsterdam, à Oxford, à Upsal, à Kiel, & à Francfort sur l'Oder (*p*). Je dirai ci-dessous un mot de ceux de ses Ouvrages, dont je n'ai pas parlé [*E*].

(*p*) Mollerus *Ibid.*

[*E*] *Je dirai ci-dessous un mot de ceux de ses Ouvrages dont je n'ai pas parlé.*] Voici la liste que Mollerus nous en donne. I. *Confessum extemporale peregrinationis, pro Georgio Reeds Dano, Soræ* A. 1642 *scriptum.* Copenhague 1642 in-4, & Sora 1643 in-4. II. *Oliveftatus Christi. Ravii ex Oriente feliciter reducis, ad universum Europam, pro discendis rebus & linguis Orientalibus, ac conjungenda Africæ atque Asiæ eruditione Constantinopoli ante quadriennium scripta, & nunc demum publicata.* Utrecht 1644 in-fol. Il paroît par le titre qu'Imbonatus s'eſt trompé (22) en diſant que cette Pièce avoit déjà paru en 1634. III. *Diff. de scribendo Lexico Arabico-Latino, ad Senatum Ultrajectinum.* Utrecht 1644 in-4. IV. *Panegyrica prima, Linguas Orientalibus dicta, ad potentem Indiarum Orientalium Societatem.* Utrecht 1644 in 4. V. *Panegyrica secunda, Linguas Orientalibus dicta, ad Com. Hagam Reip. Belgicæ ad Portam Ottomannicam Oratorem.* Utrecht 1644 in-4. Ravius prétend dans une de ces deux Harangues, que l'*Hiſtoire de J. C. en Perſan & les Rudimens de la Langue Perſane*, publiés par Louis de Dieu, étoient l'Ouvrage de Jean Elichman, prétention qui a été réfutée par Ant. Deufingius, Diſciple de Louis de Dieu, qui ne nomme pourtant pas Ravius, dans la Préface de ſa Verſion du Cantique d'Avicenne. VI. *Orthographiæ & Analogiæ Hebreæ Delineatio, juxta Voces partes abſtractas, 1. Conjunct, 2. Vocales, 3. Accentus; quæ via certissime singularum anomaliæ in analogiam convertuntur: Præmiſſa veræ Etymologiæ, ſeu Lexico generali Concordantiarum mamaalium Autoris, exhibente omnes radices trilitteras, nulla plane omiſſa, ſcilicet vero multa, quæ ipſæ ſex vulgo diverſæ linguæ, Ebræa, Chaldæa, Syra, Samaritana, Arabica & Æthiopica, ſingulæ & omnes habent, quarum vera & perfecta unitas ſeu identitas eſſentialis, non convententus accidentalis, ut vulgo ſtatuitur, ex æterno eorum uno & eodem Alphabeti principio, hic demonſtrata, bono cum Deo, pro pia intentione Panſophiæ Conamurus, exhibebitur.* Amſterdam 1646 in-4. Ravius avance dans cet Ouvrage divers paradoxes; il ſoutient que les Langues Hébraïque, Chaldaïque, Syriaque, Samaritaine, Arabe, & Ethiopienne, ne ſont que des dialectes d'une ſeule & même Langue; qu'on peut apprendre l'Analogie de l'Hébreu ſans la connoiſſance des Voyelles, qu'il n'y a point d'Anomalies dans cette Langue &c. VII. *Præfatio de facilitate Linguas Orientales.* Amſt. 1646 in-8. VIII. *Prima XIII. Partium Alcorani Arabico-Latini Verſionis geminæ, alterius paralleæ loco interlineatis, textualis alterius: ubi Arabicæ voces 6400, ob defectum typorum Arabicorum, Latinis literis ita ſunt expreſſæ, ut, certo conſtituta Alphabeto Latino, numerus Literarum Arabicarum cujuſvis vocis & ipſæ diſtinctiſſime cognoſci, adeoque ex Latinis Characteribus Arabici deſcribi poſſint. Addita eſt præterea mille vocum earundem expreſſa characteribus Hebraïs, unde unitas & eſſentialis identitas utriuſque vulgo diverſæ linguæ cognoſcitur. Præmittuntur gemina Diſſertatiuncula. 1. De vaſtiſſimo campo S. Orientalis Linguæ. 2. De ratione Verſionis ſuæ. Accedit Catalogus 26 MSStorum Arabicorum Bibliothecæ S. Laurentii in Eſcuriali Regis Hiſpaniæ, a Licent. Caſtillio.* A. 1583 *confectus.* Amſterdam 1646 in-4. Un titre ſi detaillé ne laiſſe rien à dire. IX. *Diſſ. Philologica de Dædalea Rubenis.* Upſal 1655 in-8. X. *Animadversiones in verſus poſtremos Capitis XXX. Geneſeos.* Upſal 1655 in-8. XI. *Verſio nova in Capita IV. Geneſeos priora, cum quibuſdam annotatis.* Upſal 1664 in-8. XII. *Fons Sionæus, ſeu Concordantiarum Hebraicarum & Chaldaicarum Joh. Buxtorfii Epitome, ad uſum Lexici, & cum indice Latino.* Berolini 1677 in-8. XIII. *Judicium de Controverſia inter Herm. Conringium & Matth. Wasmuthum,* in Waſmuthi grandam Upſaliæ ſcriptum A. 1669, & hujus *Anti-Conringio Apologetico*, eodem anno Kilonii edito, ſub finem adjectum, ſed mutilum (23). On trouve pluſieurs de ſes Lettres, dans les *Opera Anecdota* de Cocceius. Ravius a auſſi publié en Anglois quelques Ouvrages de Grammaire ſur les Langues Orientales.

(22) *Bibl. Lat. Hebr.* p. 312.

(23) *Mollerus* p. 657.

☞ RAULIN (JEAN) célèbre Prédicateur du XV. Siécle, & comparable aux Barlette, aux Olivier Maillard, & aux Menot [*A*] naquit à Toul l'an 1443 (*a*) d'une tres-bonne famille, *præclaris & opulentis parentibus natus*, dit Wharton (*b*). Après avoir fait ſes études à Paris dans le Collége de Navarre

(*a*) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. XI p. 116.

(*b*) V. Cave *Hiſt. Liter. Script. Eccl.* T. II. in Append. p. 109. Edit. Baſileenſ. 1745.

[*A*] *Célèbre Prédicateur du* XV. *Siécle, & comparable aux Barlette, aux Olivier Maillard, & aux Menot.*] C'eſt le jugement qu'en porte Mr. de la Monnoye (1), qui eſt le premier qui m'ait fait connoître le Docteur Raulin. Le P. Niceron (2) nous donne une idée plus étendue de ſes Sermons, „ Dont pluſieurs, *dit-il*, ne le cédent point à ceux „ de Maillard, de Barlette, & de Menot. Ils ſont ſecs, mé„ thodiques, pleins de diviſions, ſelon la coutume du tems, „ remplis de tems en tems d'une bonne morale vivement „ pouſſée, mais en peu de mots, accompagnée de citations „ fréquentes de l'Ecriture Sainte & des Scholaſtiques, & é„ gayés aſſez ſouvent d'exemples & d'hiſtoriettes, qui, quoi„ qu'inſtructives en elles-mêmes, ne conviennent point à la „ dignité de la Chaire". Les deux Auteurs que je viens de citer, me fourniſſent quelques traits des Sermons de Raulin, qui pourront divertir le Lecteur. Dans le Sermon IV. du troiſiéme Dimanche de l'Avent: *Dixit Deus*, accipe Conſilium a me, & ſalva animam tuam. *Medici & Advocati cavè vendant conſilia ſua, ſed non Deus. Nam dicit*, accipe: *non erubescat niſi accipiens. Vulgo dicitur: Bonum forum trahit argentum de bruſa; & ſic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum conſilii:* Salva animam tuam, *quia unicum habes, nec plus habere poteris, nec perdere niſi velis. Inde communiter ſoli Doctores Theologi, qui ſunt Conſiliarii animæ, dicuntur Magiſtri noſtri, quia ſunt communes omnibus, & nihil conſilii eorum conſilium: ſed eorum conſilia habita ſufficit dicere, Gratias. Non ſic de Doctoribus Medicinæ & Decretorum, quia non ſunt noſtri, ſed oportet eorum conſilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento; alias non oſtenderet recenti ſecunda vice.* Dans le Sermon cinquiéme du jour de Noël, on lit: *Ante incarnationem nullus poterat facere bonum forum cum Deo, qui quantum cunque daret, non poterant emere Paradiſum. Sed poſtquam factus eſt puer, optimum forum poſſumus facere cum eo, & eum quaſi puerum decipere. Quaſi enim pro nihilo modo dat regnum cœlorum. Recipit enim noviſſam, quæ nihil valet, imo omnino damnoſa eſt nobis, quin falſa; imo ſi capet oſſemus eum ea, bulliremus in Caldaria inferni, ſicut falſi monetarii.* Dans le Sermon quatorziéme de la Pénitence: *Leo vocavit Lupum, Vulpem, & Aſinum ad Capitulum, ut confiterentur peccata ſua, & eis juxta delicta panitentiam injungeret. Venit Lupus ad Capitulum, & ſic confeſſus eſt: Ego male feci, quia comedi Ovem, quæ ad me non pertinebat, ſed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate uſi ſunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla ſit memoria hominum, quin Lupi ſemper comederint Oves. Ait quoque Leo: An verum eſt quod ita habes præſcriptum ex omni antiquitate ſic comedere Oves? Cui dicenti, quod ſic, pro tanto crimine impoſuit ſemel dicere,* Pater noſter. *Supervenit Vulpes, & confeſſa eſt ſe male egiſſe, quia capones & gallinas comederat non ſuas, licet ex una avo in poſſeſſione fuerit ſic comedendi illas. Quæ ſimiliter propter unum* Pater noſter *abſoluta eſt. Supervenit Aſinus, tria confeſſus in Capitulo feciſſe peccata. Primum, quia comederat ſarcum quod in vipa & dumis ab altorum quadrigis ſeu carrucis fortuito derelictum erat. Cui Leo: grande peccatum eſt, ô Aſine! quia aliena comediſti, quæ tui magiſtri non erant. Secundo, confeſſus eſt Aſinus, quia ſtercoraverat cluaſtrum Fratrum. Cui Leo: Grande peccatum eſt ſuâre Terram Sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod poſtea cum ejulatu & gemitu dixit, quod ruderat & contaverat cum Fratribus, & cum eis melodium fecerat. Reſpondit Leo, graviſſimum eſſe peccatum, eo quod Fratres in diſcordium injerat. Et ſic graviter flagellatus eſt Aſinus propter peccata parva, & dimiſſi Vulpes & Lupus in poſſeſſione majorum cum abſolutione.* Dans le troiſiéme Sermon de Pâques: *Si quæritur quare Angelus mat eribus, & non viris arcanum Reſurrectionis committit prædicandum. Patet dici hoc duplici de cauſa fatuum. Prima, quia mulieres bonam habent linguam, & vix ſciunt retinere ſecreta, ſed eo cito revelvit. Unde cum quæreretur à quodam Philoſopho, quare linguam loquacem magis habent quam vira? reſpondit, hoc fico e'ſe, quia bono ex limo factus eſt, mulier ex oſſe, ſcilicet ex cujus Adæ. Si quis autem commoverit ſuccum plenum limo, non inde ſonabit; ſi vero ſuccum plenum oſſibus tunc vanum & grandem ſonum emittet.* Finiſſons par un trait que Rabelais a copié dans les ch. 9 & 27 du Livre III. de ſon Pentagruel, tiré du troiſiéme Sermon ſur le Veuvage: *Dicitur de quadam Vidua, quod venit ad Curatum ſuum, quærens ab eo conſilium, ſi haberet iterum maritari, & ille gabat quod erat ſine adjutorio, & quod habebat ſervum optimum, & peritum in arte maritî ſui. Tunc Curatus dixit: Bene accipate eum. E contrario illa dicebat: ſed periculum eſt accipere illum, ne de ſerco meo faciam dominum. Tunc Curatus dixit: Bene, nolite eum accipere. Ait illa, quomodo ergo faciam? non poſſum ſuſtinere pondus illud quod ſuſtinebat maritus meus, niſi totum habeam. Tunc Curatus: Bene habentis eum. At illa: ſed ſi malus eſſet, & vellet mea diſperdere & uſurpare? Tunc Curatus: Non accipiatis ergo eum. Et ſic ſemper Curatus ſuorta argumenta ſua concedebat ei. Videns autem Curatus quia vellet illum habere, & haberet devotionem ad eum, dixit ei ut bene diſtincte intelligeret quid campana Eccleſiæ ea diceret, & ſecundum conſilium compararet, quod ipſa faceret. Campanî autem pulſantibus intellexit juxta voluntatem ſuam, quod dicerent:* Prens ton Varlet, prens ton Varlet. *Quo accepto, ſervus egregie verberavit eum; & fuit mirella, quæ prius erat domina. Tunc ad Curatum ſuum conqueſta eſt de conſilio, maledicendo horam qui eredderat ei. Cui ille: non ſatis audiſtis quid dicant campanæ. Tunc Curatus puſſavit campanam; & tunc intellexit quod campanæ dicebant:* Ne le prens pas, ne le prens pas; *tunc unus verato dedicat ei intellectum.* Les Sermons de Raulin ont été imprimés ſéparément de la maniére ſuivante. I. *Opus Sermonum de Advento.* Pariſ. 1516, & Lyon 1519, Veniſe 1584 in-4. II. *Sermones Quadrageſimales in duas partes diſtributi.* Paris 1523, & Veniſe 1584 in-4. III. *Sermones de Feſtivitatibus Sanctorum totius anni, in duas partes diſtributi.* Paris 1524, in-4. IV. *Itinerarium Paradiſi completens Sermones de Pœnitentia ejuſque partibus. Cui adjunctî ſunt Sermones de Myſteriis & Paſſione.* Paris 1524. Veniſe, 1585 in-4. V. *Doctrinale de triplici morte, naturali, culpæ, & gehennæ.* Paris 1520 in-4. Veniſe 1585 in-4. avec l'Ouvrage précédent. VI. *Sermones* XIV. *de Euchariſtia, Pariſiis apud Jommem Parvum.* Tous les Ouvrages de Raulin, à la reſerve du Commentaire ſuſdit Logique d'Ariſtote, ont été imprimées à Anvers l'an 1611 en ſix Volumes in 4. Il y a auſſi une Edition de ſes Sermons faite à Paris en 1642 en deux Volumes in 8.

(1) *Menagiana* T. I. p. 84.

(2) *Mém. des Hommes Ill.* T. XI. p. 119.

varre, il reçut le Bonnet de Docteur en Théologie en 1479 (*c*). Il avoit déjà composé avant ce tems-là un Commentaire sur la Logique d'Aristote, qui fut imprimé quelques années après sous le titre de *Commentarius in omnes Logicos Libros Aristotelis.* Paris 1500. Peut-être y en a-t-il quelque Edition plus ancienne. Il s'étoit aussi déjà distingué par la prédication. Jean Major (*d*) rapporte, qu'étant Licentié, quelques Ecclésiastiques intéressés, qui alloient publier de côté & d'autre des Indulgences, pour amasser de l'argent, lui ayant offert de quoi se faire passer Docteur, s'il vouloit aller prêcher avec eux, il refusa de le faire, comme une chose indigne de lui. En 1481 il fut choisi pour succéder à Guillaume de Chateaufort dans la place de Grand-Maître du Collége de Navarre, & il remplit cette charge avec beaucoup de probité & de prudence, tellement qu'il se fit généralement estimer (*e*). Quelques années après il résolut de quitter entièrement le monde, & en 1497 ayant abdiqué la Grande-Maîtrise de Navarre il entra dans l'Ordre de Cluny, & se retira dans l'Abbaye de ce nom. Raulin ne s'y distingua pas moins par sa piété, qu'il avoit fait dans les Ecoles par sa doctrine, & y attira par son exemple plusieurs autres Docteurs (*f*). En 1501 le Cardinal d'Amboise, premier Ministre & Légat du Pape en France, chargea notre Docteur de la commission de reformer l'Ordre de Cluny, & il s'y employa avec beaucoup d'ardeur, continuant toujours de prêcher avec succès. Il mourut à Paris dans le Collége de Cluny le 6 Février 1514, âgé de soixante-onze ans. Outre ses Sermons on a de lui: *Epistolæ, quibus accesserunt Collatio in Festo S. Ludovici, & Collatio habita in Conventu Cluniacensi de perfecta Religione S. Benedicti.* Paris 1520 in-4: Ouvrage plus rare & plus recherché encore que ses Sermons (*g*); Le P. Niceron dit que la dernière Piéce de ce Recueil avoit déjà été imprimée sous ce titre: *De Religionis instauratione* Basle 1498 in-8. Wharton l'intitule, *Oratio de Reformatione Cleri ad Capitulum generale*, & paroît la regarder comme une Piéce particulière. Fabricius (*b*) nous apprend qu'elle a été insérée dans les *Parallela Monastico-Academica* de Dosscheus, *Argentorati* 1644 in-12. Le P. Niceron assure, que les Lettres de Raulin sont mieux écrites que ses Sermons, & qu'elles contiennent plusieurs choses tres-utiles, mais qu'elles sont pleines d'allégories & de figures, qui ne sont nullement naturelles.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Niceron *loc. cit.*

(*e*) V. Cave *loc. cit.*

(*f*) Idem ibid. & Niceron. p. 217.

(*g*) Niceron p. 218.

RAWLEGH, ou RALEGH [*A*] (Walter) issu d'une ancienne famille de la Province de Devon [*B*] & fils du Chevalier Walter Ralegh de Fardel, dans la Paroisse de Cornwood, proche de Plymouth [*C*], nâquit en 1552 dans une Ferme, nommée Hayes, dans la Paroisse de Budley, dans cette partie de la Province de Devon, qui a la mer à l'Orient, proche de l'endroit où la rivière d'Ottery se décharge dans le Canal Britannique (*a*). Il fit ses études à Oxford [*D*], & vers l'an 1569 il alla servir en France [*E*]; & l'on prétend qu'à son retour il demeura au Middle-Temple [*F*]. Il servit aussi dans les Pays-Bas, & peu de tems après il accompagna le Chevalier Humphroi Gilbert, son frere utérin, dans une Expédition qu'il fit vers les parties septentsionales de l'Amérique; à son retour il servit en qualité de Capitaine en Irlande (*b*). En 1581 il fut un des Régens du quartier de Munster, durant l'absence du Comte d'Ormond, & ensuite il eut le Gouvernement de Cork (*c*). Lorsqu'il fut de retour en Angleterre on l'introduisit à la Cour [*G*]. Au mois de Juin de 1583 il s'embarqua avec Henri

(*a*) *Life of Sir Walter Ralegh* By William Oldys, Gent. p. 6, 7.

(*b*) Ibid. p. 7-16.

(*c*) Ibid. p. 17. 18.

[*A*] Ralegh.] C'est ainsi qu'il écrivoit lui-même son nom, quoiqu'il y ait des Auteurs qui l'ayent écrit autrement.

[*B*] *Issu d'une ancienne famille de la Province de Devon.*] Elle y florissoit dès avant la conquête: & par rapport à la branche dont le Chevalier Walter Ralegh descendoit, on sait que Smaridge dans la Paroisse d'Axmister étoit une des plus anciennes Terres, qui lui appartenoit (1).

(1) *Life of Sir Walter Ralegh*, p. 4.

[*C*] *Du Chevalier Walter Ralegh de Fardel, dans la Paroisse de Cornwood, proche de Plymouth.*] Ce Gentilhomme fut marié trois fois. Sa premiére femme étoit Jeanne fille de Mr. Jean Drake d'Exmouth dans la Province de Devon, dont il eut deux garçons, George, & Jean; ce dernier épousa Anne, fille du Chevalier Barthelemi Fortescue de Filley, dans la même Province, & Veuve de. . . . . Gaitrick de Ford; ils laissérent postérité. La seconde femme de Mr. Ralegh étoit fille de Mr. Darell de Londres; il en eut une fille, nommée Marie, qui épousa Mr. Hugue Snedale de Hilling, dans la Province de Cornouaille, dont elle a eu postérité. La troisiéme femme du Chevalier fut Catherine, fille du Chevalier Philippe Champernon de Modbury, Veuve d'Othon Gilbert de Compton dans la Province de Devon; il en eut deux fils & une fille. Carew, le troisiéme de ces fils, qui fut créé Chevalier, épousa Dorothée, fille du Chevalier Guillaume Wroughton, & Veuve du Chevalier Jean Thynn. Walter, qui fait le sujet de cet Article, étoit le plus jeune, & le frere utérin des célébres Chevaliers, Jean, Humphroi, & Adrien Gilbert. La fille se nommoit Marguérite, elle épousa en premiéres nôces Mr. Radford de Mount Radford dans la Province de Devon, Clerc de Paix, & ensuite en secondes nôces. . . . . Hull de Larkebere, dans la Paroisse de St. Léonard d'Exeter (2).

(2) Idem. Ibidem.

[*D*] *Il fit ses études à Oxford.*] C'est ce qu'on voit par ce qu'en disent Mr. Hooker (3), le Lord Bacon (4) & Mr. Wood (5); le dernier dit, „ qu'il entra en qualité de Pensionnaire dans le Collége d'Oriel, en l'année 1568, ou „ environ, dans le tems que son parent C. Champernon y „ étudioit; & que ses talens naturels ayant été soit perfectionnés par l'étude, & par les soins d'un excellent Maître, il devint l'ornement de la Jeunesse, & fut estimé un „ des plus habiles dans l'Eloquence & dans la Philosophie". Mais Mr. Oldys (6) croit que Wood se trompe, tant par rapport au tems que Ralegh vint à Oxford, qu'à l'égard du séjour de trois ans, qu'il dit dans la suite qu'il y fit, puisqu'il est certain que deux ans avant ce tems-là Mr. Ralegh étoit au service dans les Pays étrangers.

(3) *Epistle Dedicatory*, before his *Translation and Continuation of the Concordancy of Ireland.* p. 7. Dans *Holinshed.* V. II. 1587.

(4) *Apophthegms new and old.* p. 292. Edit. 1625. in-8.

(5) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 455.

(6) P. 7.

[*E*] *Vers l'an* 1569 *il alla servir en France.*] Mr. Hookes dit (7), qu'*après que Ralegh eut pris des principes solides de conduite à l'Université, il alla voyager en France.* C'est ce que confirme Camden (8), selon le calcul duquel, Ralegh ne pouvoit avoir, quand il quitta l'Angleterre, au-delà de dix-sept ans; & il paroît par l'occasion qui lui fit entreprendre ce Voyage, qu'il fut d'abord au service, dans une Compagnie choisie de cent Gentilshommes Volontaires commandée par Henri Champernon, allié du Comte de Montgommery; cette Compagnie passa en France au secours des Protestans.

(7) *Epist. Dedicatory* ubi supra.

(8) *Annal. Regin. Eliz.* ad ann. 1582.

[*F*] *L'on prétend qu'à son retour il demeura au Middle Temple.*] Mr. Wood affirme (9), qu'après qu'il eut quitté l'Université, *il entra dans le Middle-Temple, pour se mettre au fait du Droit Municipal. Quel tems il y demeura, c'est ce qui est incertain; mais je suis sûr par des vers de sa façon, que j'ai vus, qu'il étoit au Temple en* 1576. Le Chevalier Robert Naunton (10), dit aussi qu'il avoit étudié dans les *Inns* de la Cour. Mais Mr. Louis Théobald (11) croit que c'est une grande bevue, puisque lorsque Ralegh répondit au Procureur Général à Winchester, dans le tems qu'on le poursuivoit, il déclara avec ferment *qu'il n'avoit jamais lu un mot de ce qui regarde le Droit, avant que d'être prisonnier à la Tour.* A l'égard des vers dont parle Wood, c'est une Epitre en trois Stances à la louange de quelqu'un, par *Walter Rawleg* de *Middle-Temple*, c'est ainsi que le nom est écrit & imprimé, parmi d'autres, au-devant d'une Satire, intitulée *le Miroir d'Acier*, publiée en 1576 par George Gascoigne. Mr. Oldys observe (12) que „ puisqu'il a protesté si publiquement, „ & d'une maniére si solemnelle, qu'il n'avoit jamais étudié „ en Droit au Middle-Temple, tout ce qu'on peut conclure de ce qu'on dit du séjour qu'il y a fait, c'est que c'étoit peut être la coutume alors, comme aujourd'hui, dans „ les *Inns* de la Cour, que de jeunes gens y fussent avec un „ ami, ou qu'ils eussent l'usage de ses appartemens, quand „ il étoit hors de la Ville, ou même d'y avoir des chambres, „ plutôt que de loger en maison particuliére, sans neanmoins y étudier le moins du monde en Droit, bien loin „ d'avoir envie d'exercer jamais la profession de Jurisconsulte. Ce qui donne du poids à cette conjecture, c'est „ que j'ai trouvé dans quelques anciens Ecrits, & dans quelques-uns des Historiens de ce tems là, que le nombre des „ Locataires, tant dans les maisons particuliéres, que chez „ les Jurisconsultes, sans avoir dessein de suivre leur Profession, étoit devenu si grand, & si préjudiciable, qu'il y „ eut un ordre en une Proclamation vers la fin du régne „ d'Elizabeth, ou au commencement de celui de son Successeur, pour faire sortir de *Inns* de Cour tous ceux qui y „ étoient. Pour appuyer encore plus ma conjecture, que „ Ralegh n'a été que Locataire dans le Middle Temple, j'ai „ consulté les Régîtres de cette Maison de ce tems-là, qui „ subsistent encore; & après des recherches très-exactes je „ me suis convaincu, qu'il n'y a point eu de personne du „ nom de Walter Ralegh ou d'un nom approchant, enregîtrée-là en qualité d'Etudiant, en Droit, soit en l'année de la „ date des vers en question, ni dans les années précédentes en „ remontant jusques au commencement du régne d'Elizabeth; „ quoiqu'on trouve dans cet intervalle les noms de quelques-uns de ses Compatriotes, &, à ce que je crois, de ses parens".

(9) *Ubi supra.*

(10) *Fragmenta Regalia* p. 33. Edit. 1641.

(11) *Memoirs of Sir Walter Ralegh* p. 5. Edit. 1719 in-8.

(12) P. 12.

[*G*] *On l'introduisit à la Cour.*] Fuller dit seulement (13) que ce fut à l'occasion qu'on va rapporter: *La Reine ayant trouvé en son chemin un endroit fort sale, témoigna quelque répu-*

(13) *Worthies of England*, in Devon.

Henri Gilbert pour l'Ile de Terre Neuve, mais au bout de quelques jours, une maladie contagieuſe qui attaqua tout l'équipage du Vaiſſeau, l'obligea à revenir à Plymouth (*d*). En 1584 la Reine lui accorda des Lettres Patentes pour l'autoriſer à découvrir de nouvelles Terres, datées du 25 Mars. En vertu de ces Lettres il équippa à ſes dépens deux vaiſſeaux, bien pourvus d'hommes & de munitions, après avoir donné aux Capitaines leurs Inſtructions ils firent voile le 27 Avril, & découvrirent le Pays de Wingandacoa (*e*), auquel la Reine donna le nom de Virginie. A la fin de la même année la Comté de Devon le choiſit pour ſon Député au Parlement (*f*), & peu de tems après il fut fait Chevalier (*g*) [*H*]. Il ſemble, qu'environ le tems où la Reine lui accorda les Patentes pour faire des découvertes, elle lui en donna encore une pour l'autoriſer à débiter du vin par tout le Royaume, afin que les profits qu'il en retireroit le miſſent en état de ſupporter les fraix auxquels les premières l'engageoient naturellement (*h*). Le Parlement ayant été prorogé le 29 Mars 1585, Ralegh s'occupa de plus en plus à pouſſer la Navigation. Il fut un des Aſſociés de la Compagnie pour la découverte du paſſage au Nord-Ouëſt [*I*]. Au mois d'Avril de la même année il envoya une Flotte pour faire une ſeconde fois le Voyage de Virginie, ayant pour Général en Chef le Chevalier Richard Greenville; il nomma auſſi Mr. Rodolphe Lane poor Chef de la Colonie, qu'on devoit établir. Fort peu après la Reine lui donna douze mille Acres de Terres dans les Comtés de Cork & de Waterford en Irlande [*K*]. Au mois de Juin ſuivant il envoya quelques Vaiſſeaux pour faire un troiſiéme Voyage en Virginie, qui firent pluſieurs priſes ſur les Eſpagnols aux Açores. Il fut le premier qui par l'établiſſement de ſa Colonie, introduiſit l'uſage du Tabac en Angleterre [*L*]. Vers la fin de l'année 1586 il fut fait Sénéchal de Cornouaille, & Surintendaot (*Lord Warden*) des Mines d'Etain. Au mois d'Avril 1587 il envoya trois Vaiſſeaux, pour faire un quatriéme Voyage en Virginie, & environ le même tems il devint Capitaine des Gardes de la Reine, & Lieutenant-Général de Cornouaille (*i*). Au commencement de 1588 il expédia une nouvelle Flotte pour la Virginie (*k*). La même année il rendit de grands ſervices contre la Flotte invincible des Eſpagnols; & il obtint en conſequence, vraiſemblablement, une extenſion conſidérable de ſa Patente pour le débit des vins, favoir un Droit de *Tonnage* & de *Pondage* ſur ces Liqueurs.

(*d*) Oldys p. 21.

(*e*) Ibid. p. 22-25.

(*f*) Willis *Notitia Parliamentaria*. Vol. II. p. 254. Edit. 1716 in-8.

(*g*) Oldys p. 25.

(*h*) Ibid. p. 26.

(*i*) Oldys p. 26-27.

(*k*) Idem p. 42.

Il

grance à y paſſer, Ralegh qui ſe trouva là avec un habit fort propre, ſe dépouilla ſur le champ, & étendit ſon habit par terre, ſur lequel la Reine paſſa d'abord, & elle le récompenſa dans la ſuite de l'empreſſement avec lequel il lui avoit fourni ſi à propos un tapis de pié. Etre connu du Prince d'un côté ſi favorable, c'eſt avoir plus qu'à moitié fait fortune. Le même Auteur ajoute, que Ralegh ayant paru enſuite à la Cour, & entrevoyant quelque eſpérance d'avoir part aux graces de la Reine, il écrivit ſur un carreau d'une fenêtre, à portée de la vuë de cette Princeſſe, *Je voudrois bien m'élever, mais je crains de tomber*: la Reine mit auſſitôt après au-deſſus, *ſi le cœur ne manque, ne monte pas du tout.* Le Chevalier Robert Naunton (14) eſt perſuadé, „ qu'entre les cauſes qui contribuérent à ſon élevation, il faut mettre un différend qu'il eut „ avec le Général Gray, lorſqu'il fit ſa ſeconde deſcente en „ Irlande, pour lequel il fallut venir au Conſeil, où ils „ plaidérent chacun leur cauſe; j'ignore quelle fut l'iſſue „ du fond de l'affaire; mais il eut tout l'avantage pour la „ maniére de s'énoncer & d'expoſer ſes raiſons, tellement „ que la Reine & les Seigneurs du Conſeil furent frappés de „ ſes talens; cela le fit connoître des Seigneurs, & lui procura de l'accès auprès d'eux. Or il n'y a pas lieu de douter qu'un auſſi habile homme n'ait fu s'en prévaloir pour „ ſon avancement; je ne décide point, ſi le Comte de Leiceſter dit alors un mot en ſa faveur, ce qui ne pouvoit nuire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eut l'oreille de la „ Reine, & qu'elle ſe faiſoit un plaiſir de l'écouter ſur les „ queſtions qu'elle lui faiſoit. Il eſt vrai encore, que cette „ Princeſſe le regarda comme une eſpéce d'Oracle, ce qui „ piqua tous les Courtiſans, & ſes Protecteurs même, qui „ regardérent cette faveur ſubite d'un œil envieux, comme „ les ayant ſupplantés, & les porta à en arrêter le cours, enfin que peu après il put chanter; *Fortune ma mie, pourquoi fais-tu mauvaiſe mine?* Voyant donc que ſa faveur déclinoit, il prit le parti de quitter la Cour, pour prendre „ le parti des armes". Un autre Auteur nous apprend auſſi (15) que Ralegh *eut une querelle en Irlande avec Grey, qui ayant été portée au Conſeil de Guerre penſa lui coûter la vie; mais qu'elle vint par voye de renvoi au Conſeil. Grey avoit plus de raiſon, mais Ralegh eut l'avantage de s'expliquer mieux, ce qui prévint les Seigneurs, & furtout Leiceſter en ſa faveur à un tel point, qu'on en parla à la Reine d'une maniére ſi avantageuſe, qu'il ne fut pas plutôt connu de cette Princeſſe, qu'elle l'honora de ſes bonnes graces.* Le même Ecrivain dit un peu plus bas (16), que *l'avancement de Ralegh vint d'une diſpute qu'il eut du tems de la Reine, avec le Lord Grey; qu'ayant été obligés de plaider l'un contre l'autre, le Chevalier, quoiqu'il fût dans le tort, l'emporta par ſon éloquence, par où il gagna ſi bien la Reine, que dès ce moment-là elle le prit en affection.*

(14) *Fragmenta Regalia* p. 34.

(15) *Auctor Coquiarii* p. 75. Lond. 1650.

(16) P. 89. 90.

[*H*] *Peu de tems après il fut fait Chevalier.*] La Reine n'accordoit ce titre, non plus que les autres titres d'honneur, qu'avec retenue & avec diſcernement. Ce qui prouve qu'elle ne conféroit celui de Chevalier, que comme la plus grande marque du mérite perſonnel de celui qu'elle en honoroit, c'eſt ſelon Mr. Osborne (17) l'exemple du Chevalier *François Vere, d'une illuſtre famille, & celui du Chevalier* Walter Ralegh, *& de pluſieurs autres, qu'elle jugeoit propres au Service, auxquels elle ne donna jamais d'autre titre que celui de Chevalier; & elle répondit, quand on la ſollicita de faire* Vere *Baron*, qu'il étoit déjà & par lui-même, & à ſon jugement au-deſſus de ce titre. Le Chevalier Edouard Walker, *Garter* & Sécretaire d'Etat du Roi Charles I, obſerve (18) au ſujet de la circonſpection de la Reine à conférer les titres d'honneur, que „ dans les quarante ans qu'elle régna, elle ne créa „ que ſix Comtes, & huit ou neuf Barons; enſorte que lorſqu'elle mourut la haute Nobleſſe ne conſiſtoit qu'en un „ Marquis, dix-neuf Comtes, deux Vicomtes, & environ „ trente Barons". Il doute même, ſi la maniére dont les „ titres furent prodigués ſous Jaques I. ne fut pas une des „ premiéres cauſes du mécontentement, ſurtout parmi les „ perſonnes de la premiére qualité. Quand ce Prince mourut, au bout d'un régne de vingt-deux ans ſeulement, il „ laiſſa la Nobleſſe des trois Royaumes, le double plus nombreuſe, qu'elle ne l'étoit à ſon avénement au trône, quoique ſon régne eût été paciſique, & qu'il n'y eût eu que „ peu de ces occaſions, qui donnent lieu à des gens capables „ de rendre à leur Prince de ces ſervices qui méritent des „ récompenſes, & qui ſont regarder ſans envie celles qu'ils „ obtiennent". Un peu plus bas il remarque „ que lorſque l'alliance avec un Favori, ſes richeſſes, quoiqu'acquiſes dans une Boutique, procurérent des honneurs à des „ Particuliers obſcurs, dont pluſieurs, auſſi bien que leurs „ Peres, ſe ſeroient trouvés fort honorés d'avoir été Chevaliers du tems de la Reine Elizabeth, on vit bientôt quels „ fruits il en revenoit &c.".

(17) *Traditional Memoires of Q. Elizab.* among his Miſcellaneous Works V. II. p. 43.

(18) *Obſervations on the inconveniences of frequent promotions to titles of honour*, in his *Hiſtoria Diſſertationes*. p. 100 & 201. Edit. 1709 in fol.

[*I*] *Il fut un des Aſſociés de la Compagnie pour la découverte du Paſſage au Nord Ouëſt.*] Adrien Gilbert de Sandridge, depuis Chevalier, frere de Ralegh, avoit à la perſuaſion de ſon frere le Chevalier Humphroi Gilbert, fait de grandes dépenſes pour la découverte d'un Paſſage au Nord pour ſe rendre à la Chine & aux Moluques, en récompenſe dequoi il avoit obtenu une Patente de la Reine, qui l'autoriſoit à pourſuivre la découverte, en s'aſſociant avec d'autres, ſous le titre, d'*Aſſociés de la Compagnie pour la découverte du Paſſage au Nord-Ouëſt.* Ralegh fut du nombre de ceux qui prirent part à cette entrepriſe; après avoir murement délibéré ſur les moyens les plus propres à réuſſir heureuſement, & fait un aſſez gros fond pour fournir aux fraix, ils choiſirent le Capitaine *Jean Davis*, Navigateur expérimenté, pour lui confier l'execution de leur projet. Il partit de Falmouth avec deux Vaiſſeaux l'Eté de l'année 1585. Ayant abordé à la hauteur de 66 deg. 40 min. de Latitude, il jetta l'ancre à l'abri d'une Montagne, qui paroiſſoit auſſi brillante que de l'Or, & qu'ils nommérent la *Montagne de Ralegh*, en l'honneur de leur Propriétaire; & bientôt après ils entrérent dans le Paſſage qu'ils cherchoient, depuis aſſez connu ſous le nom du *Détroit de Davis*. Ce Capitaine y fit deux autres Voyages, dans les deux années ſuivantes, & acheva en quelque façon cette découverte (19).

(19) Oldys p. 27. 28, & Hakluyt V. III. fol. 209.

[*K*] *La Reine lui donna douze mille Acres de Terres dans les Comtés de Cork & de Waterford en Irlande.*] Il en demeura en poſſeſſion juſqu'à la fin du régne de la Reine, & alors il les vendit à *Richard Boyle*, depuis Comte de Cork. C'eſt ce qu'on trouve dans les Mémoires Manuſcrits de la Vie de ce Seigneur, écrits par lui-même (20).

(20) Budgell's *Life of the Earl of Orrery* p. 9. & 18. Edit. 1732 in-8.

[*L*] *Il fut le premier qui . . . . . introduiſit l'uſage du Tabac en Angleterre.*] La Reine ne témoigna point de repugnance à faire valoir les avantages, qu'on pouvoit ſe promettre du commerce de cette Herbe; & on peut recueillir de quelques Auteurs, qu'elle fut trés-curieuſe d'en connoître la vertu & les proprietés. Un jour, qu'elle s'entretenoit avec Ralegh ſur ce ſujet, il aſſura cette Princeſſe, qu'il en connoiſſoit ſi parfaitement la nature, qu'il pourroit lui dire le poids de la fumée, d'une quantité déterminée. La Reine fuſſit ce qui ſembloit le plus impraticable dans l'expérience, qui étoit de peſer la fumée, & ſoupçonna qu'il lui débitoit des Contes de Voyageur; elle gagea contre lui qu'il n'en viendroit point à bout. On convint donc d'une certaine quantité, qu'on fit fumer parfaitement, enſuite Ralegh peſa les cendres qui reſtoient, & la Reine ne put diſconvenir, que ce qui manquoit au poids du Tabac n'eût été évaporé par la fumée, ajoutant, *qu'elle avoit entendu parler de bien des gens, qui avoient changé leur Or en fumée, mais que* Ralegh *étoit le premier qui avoit changé la fumée en or* (21).

(21) *Apophthegms of the English Nation* Manuſ. in 4°. inter Collect. *Roberti Vaux Armig.* and *Howell's Epiſt.* V. 111.

[*M*] *Il*

Il érigea auſſi un Bureau d'Adreſſe [*M*]. Dans le même tems il fit une convention avec divers Particuliers & avec des Marchands de Londres, pour continuer à former des Colonies Angloiſes en Virginie [*N*]. Au mois d'Avril 1589 il accompagna Don Antoine dans ſon Expédition en Portugal: A ſon retour en Angleterre vers la fin de la même année, il toucha à la Côte d'Irlande, où il alla rendre viſite au Poëte *Spenſer* [*O*], qu'il amena avec lui en Angleterre, où il lui procura les bonnes graces de la Reine, & l'encouragea par ſa protection (*l*), étant lui-même excellent Poëte [*P*]. En 1592 il fut nommé Général en Chef d'une Expédition contre les Eſpagnols à Panama. On trouve qu'à la fin de cette année & au commencement de la ſuivante, il eut beaucoup de part à ce qui paſſa dans la Chambre des Communes (*m*). En 1593 il fut accuſé d'Athéïſme, dans un Libelle, publié contre divers Miniſtres d'Etat, qui avoient eu part à une Proclamation ſévére contre les Séminaires Anglois dans les Pays Etrangers [*Q*]. En

(*l*) Idem p. 42-44.

(*m*) Idem p. 66-69.

(21) *Obſervations and Favourites of England ſince the Reformation.* P. 430. Edit. 1965.

[*M*] *Il érigea auſſi un Bureau d'adreſſe.*] Mr. David Lloyd (22) après avoir rapporté le partage que le Chevalier Ralegh faiſoit de ſon tems, donnant cinq heures au ſommeil, quatre heures à la lecture, deux à la converſation, & le reſte aux affaires, & après avoir touché la variété des correſpondances qu'il entretenoit, ajoûte, *que pour ſe rendre utile à toute ſorte de perſonnes, pour quelque affaire que ce fût, il érigea une eſpece de* Bureau *général, où chacun pouvoit s'adreſſer. Quand on conſidére*, continue le même Auteur, *la multitude d'affaires, dont il a été occupé durant la premiére partie de ſa vie, on ne conçoit pas comment un homme auſſi occupé a pu rien écrire, & comment un homme qui a tant écrit, a pu vaquer à autre choſe.* Mr. Oldys obſerve (23).

(22) P. 42.

„ Qu'une autre indication, qui ſe trouve ailleurs donne lieu
„ de penſer, que ce Bureau étoit principalement deſtiné à
„ favoriſer les avis mutuels, & un commerce trop noble,
„ pour pouvoir peut-être y admettre des perſonnes de tout
„ ordre; que le but étoit plutôt de contribuer à perfection-
„ ner les hommes, qu'à aider à leur fortune. Mais cette
„ conjecture n'eſt fondée que ſur la comparaiſon entre ce
„ Projet, & le but général des autres de la même nature,
„ parmi leſquels il eſt une fois fait mention de celui-ci, dans
„ une Lettre écrite à un Seigneur par un homme d'eſprit,
„ diſtingué par ſes Ouvrages, & de tous ceux de ſon tems
„ celui qui avoit le plus de commerce avec les perſonnes de
„ diſtinction: il y recommandoit l'*établiſſement de cette Commu*
„ *nication propoſée d'abord par* Montagne, *executée par le Che-*
„ *valier* Ralegh, *& que Mr.* Hartlib *tâchoit de faire revivre*".
La Lettre dont il s'agit, eſt de Mr. *Jean Evelyn*, écrite à Henri Comte de *Clarendon*. Le Projet de *Montagne*, ou plutôt de ſon Pere, étoit d'avoir dans chaque Ville un Bureau où ceux qui auroient beſoin de quelque choſe puſſent s'adreſſer, & faire enrégîtrer leur affaire (24) „ Car, *dit il*,
(24) *Eſſais de Montagne Liv. I. Ch. 24.*
„ à tous coups il y a des conditions qui s'entrecherchent,
„ & pour ne s'entendre, laiſſent les hommes en extrê-
„ me néceſſité. J'entends, avec une grande honte de noſtre
„ ſiécle, qu'à noſtre vuë, deux très excellens perſonnages
„ en ſçavoir, ſont morts en eſtat de n'avoir pas leur faoul
„ à manger, *Lilius Geegorius Gyraldus* en Italie, & *Sebaſtia-*
„ *nus Caſtalio* en Allemagne; & croy qu'il y a mil'hommes,
„ qui les euſſent appellez avec très-advantageuſes condi-
„ tions, ou ſecourus où ils eſtoient, s'ils l'euſſent ſçeu. Le
„ monde n'eſt pas ſi généralement corrompu, que je ne
„ ſçache tel homme, qui ſouhaitteroit de bien grande affec-
„ tion, que les moyens que les ſiens luy ont mis en main,
„ ſe peuſſent employer, tant qu'il plaira à la fortune qu'il
„ en jouiſſe, à mettre à l'abry de la néceſſité les perſonnages
„ rares & remarquables, en quelque eſpéce de valeur, que
„ le malheur conſtat quelquefois juſques à l'extrémité". Le Lecteur peut conſulter ſur le Projet de Mr. Hartlib, l'Article du Chevalier (*Guillaume*) PETTY.

[*N*] *Il fit une Convention avec divers Particuliers & avec des Marchands de Londres, pour continuer à former des Colonies Angloiſes en Virginie.*] On peut recueillir les Conditions de ce Traité d'un „ Inſtrument paſſé le 7 Mars de la 31 année
„ du régne d'Elizabeth, entre le Chevalier *Walter Ralegh*
„ de Coulton en Devonshire, Gouverneur en Chef de la
„ Virginie, & *Thomas Smith* & autres Marchands de Lon-
„ dres, Avanturiers ſur la Virginie, & avec *Jean White*, &
„ autres Aſſociés avec lui, portant; que le Chevalier *Walter*
„ *Ralegh* a accordé à *Jean White* & aux autres la liberté plei-
„ ne & entiére de tranſporter & d'établir en Virginie, tous
„ ceux des Sujets de Sa Majeſté qui ſeront diſpoſés à les
„ y accompagner volontairement. Et que le ſuſdit *Thomas*
„ *Smith* & les autres ſuſdits Avanturiers, pour être indépen-
„ dans de la Corporation ou Colonie, établie en dernier
„ lieu par le Chevalier *Ralegh*, dans la Ville de *Ralegh*,
„ qu'on ſe propoſe de fonder en Virginie, ont avanturé di-
„ verſes ſommes d'argent, des Marchandiſes, des Vaiſſeaux,
„ des vivres, & diverſes autres choſes pour la Virginie. En
„ dédommagement de quoi le Chevalier *Ralegh* accorde par
„ ce Contract, à *Thomas Smith* & à ſes Aſſociés, de même
„ qu'au ſuſdit *Jean White* & à ſes Aſſociés, à leurs Héri-
„ tiers, ou à leurs Agens, le commerce de toutes ſortes de
„ Marchandiſes pour la Virginie, ou dans toute autre par-
„ tie de l'Amérique, à laquelle le ſuſdit Chevalier *Ralegh*,
„ ſes Héritiers, ou Agens auront quelque droit, les décharge-
„ gent de tous droits, taxes, impôts quelconques, à l'ex-
„ ception du quint des Mines d'Or ou d'Argent, qu'il ſe ré-
„ ſerve pour lui & pour ſes héritiers. De plus, le dit Che-
„ valier *Walter Ralegh* accorde de ſon bon gré une ſomme
„ de cent Livres ſterling, tant par un principe de zele pour
„ l'établiſſement & la propagation de la Religion Chrétienne
„ dans ces Pays barbares, pour l'utilité & le bien des habi-
„ tans, que pour l'encouragement deſdits Avanturiers, &
„ autres perſonnes diſpoſées à contribuer à ce qui peut favo-
„ riſer le commerce de la Virginie".

[*O*] *Où il alla rendre viſite au Poëte* Spenſer.] *Spenſer* a fait la deſcripton de la viſite que le Chevalier *Ralegh* lui rendit, dans une Paſtorale, intitulée *le retour de Colin*, qu'il lui dédia deux ans après.

[*P*] *Etant lui-même excellent Poëte.*] Nous apprenons par une Piéce en vers, qui ſe trouve à la ſuite de la *Fairy Queen* de *Spenſer*, dédié au Chevalier *Ralegh*, que ce dernier avoit fait un Poëme, intitulé *Cynthia*, à la louange de la Reine, mais qui n'avoit pas encore paru alors. Quelques-unes de ſes Poëſies ſe trouvent citées avec de grands éloges dans un Livre imprimé à Londres en 1589 in-4, ſous le titre de l'*Art de la Poëſie Angloiſe en trois Livres*, attribué à Mr. *Puttenham*, un des Gentilshommes de la Reine Elizabeth: l'Auteur de cet Ouvrage dit * *qu'il trouve que pour les Chanſons & pour les Odes galantes, le Chevalier* Ralegh *eſt grand, hardi & paſſionné.* Mr. Oldys a donné ſur un manuſcrit la piéce ſuivante, intitulée: *Excuſe, écrite par le Chevalier* Walter Ralegh *dans ſa jeuneſſe*: „ Appellant mes yeux à rendre compte
„ de la perte de ma liberté, j'ai voulu plein de fureur les ar-
„ racher, pour m'avoir trahi ſi lâchement. Que pouvoient-
„ ils dire pour ſe reconcilier avec moi? Surement qu'ils a-
„ voient vu ma Maîtreſſe. Une autre fois j'appellai à compte
„ mon *cœur*, penſant que c'étoit à lui que je devois m'en
„ prendre, parce qu'il avoit ſubi le joug de l'Amour, dans
„ un tems où je ne penſois à rien de tel. Que pouvoit il
„ alléguer pour me détourner du deſſein de le percer? Qu'il
„ étoit à elle, & m'avoit abandonné. Enfin, voyant que
„ mes yeux & mon cœur s'excuſoient d'être cauſe de mon
„ malheur, je m'apperçus que je devois m'en prendre à
„ moi-même, & je me dis que je voulois m'ôter la vie; mais
„ quand je vis que moi-même je vous appartenois, je m'ai-
„ mai moi-même, parce que je vous aimois".

* P. 51.

[*Q*] *Il fut accuſé d'Athéïſme, dans un Libelle, publié contre divers Miniſtres d'Etat, qui avoient eu part à une Proclamation ſévére contre les Séminaires Anglois dans les Pays Etrangers.*] Ce Libelle fut imprimé à Lyon en 1593 in 8, ſous ce titre: *Elizabethæ Reginæ Angliæ Edictum, promulg. Lond. Nov. 29. 1591 & Anim. Philopatris ad idem Reſponſio.* Le Jéſuite *Parſons*, Auteur de cette Piéce, y déclame *contre l'Ecole d'Athéïſme du Chevalier Walter Ralegh*, inſinuant, qu'il ne ſe contentoit pas d'être un Diſciple de l'Athéïſme, mais qu'il s'érigeoit en Docteur, & „ qu'il ſéduiſoit de jeunes gens
„ dans cette Ecole, où l'on ſe moquoit de l'Ancien & du
„ Nouveau Teſtament, & où l'on enſeignoit à blaſphémer
„ Dieu †". Il déplore enſuite „ que la Reine faſſe des pro-
„ clamations par l'avis de gens de ce caractére". Mais comme le P. *Parſons* s'eſt rendu fameux par la virulence de ſa plume, & par ſa hardieſſe à calomnier les plus grands hommes, *nous ſommes en droit*, dit Mr. Oldys (26), *de mettre hardiment cette accuſation au rang des menſonges, juſques à ce que nous en ayons un plus ſûr garant. Comme néanmoins quelque dix ans après* Ralegh *fut diſgracié par la Cour, & qu'il fut queſtion de juſtifier une révolution d'Etat, cette calomnie put être d'uſage pour lui faire du tort & pour le rendre odieux au Peuple.* Osborn indique ce qui donna lieu à l'accuſation. „ J'ai ouï di-
„ re, *dit-il* (27), que le Chevalier *Walter Ralegh* fut le pre-
„ mier qui oſa s'écarter du chemin battu dans les Ecoles, &
„ qui oſa entreprendre de rechercher des connoiſſances plus
„ ſolides; juſques à ce que ceux, qui étoient intéreſſés à
„ laiſſer les choſes ſur l'ancien pied, & qui ſubſiſtoient aux
„ dépens des vieilles erreurs, perſuadérent à la Reine que
„ ces Nouveautés étoient auſſi injurieuſes à Dieu, que con-
„ traires à l'honneur du feu Roi ſon Pere, dont la Foi, s'il
„ en eut quelqu'une, étoit fondée ſur la Théologie Scho-
„ laſtique. Sur quoi elle reprimanda celui qui de ſon pro-
„ pre aveu fut depuis flétri du nom d'Athée, quoique défenſeur reconnu de l'exiſtence de Dieu & de la Providence". Qu'il fut un *Defenſeur* reconnu de ces grands principes, c'eſt ce que confirme un Auteur de ſes Amis, qui introduit ſon Spectre lui parlant en ces termes (28): *Tu ſais très-bien qu'on m'a diverſes fois indignement & injuſtement decrié, pour mon pretendu Athéïſme; crime abominable dont je fus toujours exempt, & il n'y a aujourd'hui perſonne au monde, qui en ſoit mieux inſtruit que toi, devant qui j'ai ſouvent tenu le Livre que* Leſſius *a écrit en faveur de l'exiſtence de Dieu, & témoigné la plus haute eſtime pour cet Ouvrage.* Il prie enſuite ſon Ami de le traduire en Anglois, *ce que j'aurois fait moi même*, ajoûte le Spectre, *ſi le ſort cruel n'avoit coupé d'une maniere prematurée la trame de mes jours; mettez mon nom au titre, afin que les Lecteurs ſachent que c'eſt à ma ſollicitation que la traduction s'eſt faite.* Le Traducteur parle enſuite lui-même, & dit en ſon propre nom: *Tout le monde ſait, que le Chevalier* Ralegh *étoit un homme diſtingué par la ſuperiorité de ſes talens naturels. & que néanmoins il a été ſoupçonné de l'exécrable crime d'Athéïſme. Il n'y a que Dieu ſeul & lui qui ſachent ſi c'eſt avec raiſon. J'ai lieu de croire que c'eſt une accuſation calomnieuſe,*

† Il y a dans l'Anglois, *à dire le nom de Dieu (God) à rebours*; ce qui forme le mot de *Dog* (Chien) R. D. T.

(26) P. 70.

(27) *Miſcellaneg of ſundry Eſſays &c.* in the Preface.

(28) *Sir Walter Ralegh's Ghoſt, or his Apparition to an intimate Friend, willing him to tranſlate into Engliſh the learned Book of Leonard Leſſius, intitled,* De Providentia Numinis &c. Edit. 1651. in-8.

En 1594 il obtint par Octroi le Fief de Sherborne [*R*]. Il fut quelque tems en disgrace pour une intrigue galante avec Elizabeth, fille du Chevalier Nicolas Throgmorton, une des Filles d'honneur de la Reine; mais il l'épousa peu après, & a vécu avec elle dans l'union la plus parfaite (*u*). En 1595 il fit un Voyage à la Guiane, ruina la Ville de San Joseph, fit le Gouverneur Espagnol Don Antonio de Berreo prisonnier, & entra dans l'Oronoque (*o*); à son retour il publia une Relation de ses découvertes dans la Guiane [*S*]. En 1596 il fut un des principaux Chefs dans l'expédition de Cadiz (*p*), & eut le rang de Contre-Amiral dans le Voyage d'Irlande (*q*). Il devint Vice-Amiral en 1600 (*r*), & vers le mois de Mai de la même année il alla en Ambassade en Flandres [*T*], & fut peu de tems après pourvu du Gouvernement de l'Ile de Jersey (*s*). Quelque tems avant la mort de la Reine, il transporta son Fief de Sherborne à son fils Walter, ayant été appellé en duel par le Chevalier Amias Preston [*U*]. A l'avénement du Roi Jaques au trône, il perdit son crédit à la Cour [*W*], & ayant été accusé d'avoir trempé dans une Conspiration contre ce Prince [*X*], on lui fit son procès à

(*u*) Idem p. 69-77.
(*o*) Idem p. 77-94.
(*p*) Idem p. 94-106.
(*q*) Idem p. 111. & suiv.
(*r*) Idem p. 111.
(*s*) Idem p. 134-135.

nieuse. Si un Auteur, qui l'avoit connu, tenoit ce langage, quelle foi ajoûter à Mr. A. Wood, qui écrivoit plusieurs années plus tard; qui ne l'avoit jamais connu, qui ne cite aucun garant des principes qu'il lui attribue, & qui prétend cependant nous instruire du nom de celui, qui auroit inspiré ces sentimens au Chevalier; selon lui c'est un homme distingué par ses lumières & par son *mérite*, en un mot Mr. *Thomas*; que nous avons justifié (29) contre les imputations de Wood, qui dit (30), *qu'il inspira les principes de Deïsme au Chevalier* Ralegh, *dans le tems que celui-ci travailloit à son* Histoire du Monde. Cette dernière insinuation, dit Mr. Oldys (31), est à coup sûr une calomnie visible, comme *Wood* lui-même auroit dû le sentir, s'il avoit lu avec attention, l'*Histoire du Monde*, dans laquelle le Chevalier a donné des preuves plus fortes de son Christianisme, qu'aucun de ses Calomniateurs n'en a donné du sien".

(29) Voy. Art. HARIOT (THOMAS).
(30) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 460.
(31) P. 72.

[*R*] *En 1594 il obtint par Octroi le Fief de Sherborne.*] Mr. Richard Hacke (32) dit, que vers ce tems là le Docteur Jean Coldwell, Evêque de Salisbury, *qui avoit été Médecin fit rude saignée à l'Evêché, en aliénant le Fief de Sherborne, en faveur du Chevalier Walter Ralegh.* Et le Chevalier Jean Harrington observe (33) que „ comme le Chevalier Ralegh alloit & revenoit souvent en poste pour des affaires importantes, de la Cour à Plymouth, & que le château de Sherborne se trouvoit tout droit dans son chemin, il y jetta l'œil comme Achab sur la vigne de Nabot. Un jour entre autres qu'il en parloit, & qu'il louoit la beauté de la situation, & la force de la Maison, & qu'il s'étendoit sur la facilité, qu'il y auroit à l'obtenir de l'Evêché, tout d'un coup son cheval se renversa si rudement, qu'il fut jetté le visage contre terre, & laboura, pour ainsi dire, l'endroit où il tomba. Je ne doute point, que cette chûte ne fût de mauvais augure, comme on a remarqué la même chose par rapport au Lord Hastings &c. Mais son frere Adrien prétendit, qu'il ne devoit pas s'expliquer en sens d'un Courtisan, mais d'un Conquérant, & qu'elle préfageoit la tranquille jouïssance de Sherborne". C'est ce qui arriva aussi par la faveur de la Reine: car, lorsque le Docteur Jean Piers eût été transféré au Siége d'York, ce Docteur Coldwell fut élu pour lui succéder à Salisbury; mais le Siége demeura vacant pendant trois ans: dans cet intervalle, avant que l'Election de l'Evêque eût été confirmée, le Chevalier Ralegh le pressa fortement de céder Sherborne à la Couronne, & l'y engagea enfin, avec la réserve néanmoins d'une assez grosse rente pour l'Evêché. Le Chevalier demanda ensuite le Fief à la Reine, qui le lui accorda. Tel est le récit de Fuller (34), qui ajoûte, „ que de tous les Actes faits dans le premier Parlement „ sous le Roi Jaques, il n'y en eut aucun plus avantageux à „ l'Eglise, que celui qui déclaroit le Roi & ses Successeurs inhabiles à recevoir de pareilles Terres appartenant à l'Eglise".

(32) Antiquities, p. 1. c. Edit. 1681. in-2.
(33) Brief view of the State of the Church of England &c. P. 94.
(34) Church-History Lib. X. p. 87.

[*S*] *A son retour il publia une Relation de ses découvertes dans la Guiane.*] Elle parut à Londres en 1596 in-4, sous ce titre: *La Découverte du vaste, riche, & puissant Empire de la* GUIANE, *avec une Relation de la Ville de* Manoa, *nommée par les Espagnols* El Dorado &c. *faite en* 1595, *par le Chevalier* Walter Ralegh, *Capitaine aux Gardes, Surintendant des Mines d'Etain, & Lieutenant-Général de la Comté de Cornouaille.* Insérée dans Hakluyt, Vol. II. fol. 627. Traduite en Latin sous le titre de *Brevis & admiranda Descriptio Regni Guianæ &c. per Dn. Gualth. Ralegh, Equit. Anglic. detecta. Tabulâ Geographicâ Jodoci* &c. Nuremberg 1599 in-4. [☞ Cette Relation se trouve aussi traduite en François dans le Tome second des *Voyages de François Coreal aux Indes Occidentales*. Amst. 1722; elle y est intitulée *Relation de la Guiane, du Lac de Parime, & de Provinces d'Emeria, d'Arromaia, & d'Amapaia, découvertes par le Chevalier* Walter Raleigh. Adn. du Tr.]

[*T*] *Il alla en Ambassade en Flandres.*] On avoit envoyé au mois de Mai de l'année 1600 des Commissaires à Boulogne pour négocier la paix avec l'Espagne, & vers le même tems on envoya le Chevalier Ralegh & le Lord Cobham pour le même dessein en Flandres. Leur commission fut tenue fort secrette: en attendant l'Archiduc Albert, Gouverneur des Pays-Bas, s'étoit plaint des secours que la Reine donnoit aux Hollandois, & devant prendre naturellement ombrage de ce que tant de personnes de qualité, comme les Lords de Northumberland, de Rutland & autres, se tendoient auprès du Prince Maurice pour servir sous lui en qualité de Volontaires, le Sécretaire Cécil écrivit le 14 Juillet 1600 aux Commissaires à Boulogne (35), que si l'Archiduc faisoit la même plainte touchant Cobham & Ralegh, ils devoient répondre. „ Que ceux-ci n'avoient aucune commission, ni chevaux ni „ hommes avec eux, excepté une demie douzaine de Domestiques; que voyant l'inclination que la Reine avoit de „ faire la paix, si elle pouvoit l'avoir à des conditions rai„ sonnables, ils avoient obtenu, à force de sollicitations, „ la permission de voir la seule action, qu'il y auroit peut„ être encore sous le régne de Sa Majesté". Dans une autre Lettre (36) du Chevalier Henri Neville, un des Commissaires, en date du 18 Juillet 1600, il dit que le bruit court que Cobham & Ralegh „ ont passé en Flandres, sous pré„ texte de voir le Camp, & le Siége du Fort Isabelle auprès „ d'Ostende, où le Comte Maurice est encore inutilement, „ comme il a été devant Nieupoort; mais je ne puis m'empêcher de croire, *ajoûte-t-il*, qu'ils n'ayent quelque autre „ dessein, & qu'on en est instruit en Angleterre, quoiqu'on „ ne nous juge pas dignes d'en être informés". Le même observe (37) dans une Lettre du 23 Juillet à Mr. Winwood que „ le Voyage de Cobham & de Ralegh n'étoit pas tout „ à fait sans quelque motif, ni de pure curiosité, mais qu'ils „ étoient chargés de quelque commission, qui ne faisoit pas de tort aux affaires. Vous en saurez les particularités, „ lorsque j'en serai mieux informé". Il paroît par la Lettre de Cecil, citée ci-dessus, que le Chevalier Ralegh étoit retourné en Angleterre le 24 Juillet.

(35) Winwood's *Memorials*. Vol. I. p. 253. Edit. 1725.

(36) Ibid. p. 250.
(37) Ibid. p. 258.

[*U*] *Ayant été appellé en duel par le Chevalier Amias Preston.*] Le Chevalier Ralegh fit mention de ce défi, quand on lui fit son procès. On ignore quel fut le sujet de la querelle. Fuller dit (38) qu'il refusa le défi, en quoi il paroît s'être trompé, puisque le Chevalier Ralegh déclara, dans le cours des procédures contre lui, *qu'il avoit dessein de l'accepter*; mais les deux Parties furent réconciliées, comme le remarque Fuller.

(38) *Worthies in Somersetshire.*

[*W*] *Il perdit son crédit à la Cour.*] On dit, que du tems de la Reine Elizabeth, le Comte d'Essex prévint le Roi Jaques contre lui; & diverses circonstances donnent lieu de croire, que le Sécretaire Cécil en fit autant, après la mort du Comte. Car quoique Cécil & Ralegh se figurassent ensemble contre le Comte & son Parti, ils se brouillèrent après sa chûte (39). Le Docteur Welwood rapporte (40), que lorsque le Roi Jaques arriva en Angleterre, le Chevalier Ralegh lui présenta un *Mémoire*, „ dans lequel il chargeoit „ beaucoup Cécil par rapport à l'affaire du Comte d'Essex, „ dont il rejettoit tout le blâme sur la Sécretaire, en se justifiant lui-même: & vers la fin de ce Mémoire, il dévoiloit la conduite de Cécil & de son Pere dans ce qui regardoit la Reine d'Ecosse, Mere du Roi, leur imputant „ en termes ameta la mort de cette Reine infortunée. Mais „ cela ne fit aucune impression sur le Roi, & ne servit qu'à „ irriter davantage Cécil contre Ralegh". Le même Auteur nous apprend, qu'il est parlé de ce *Mémoire* de Ralegh, dans un Manuscrit d'un certain Buck, Sécretaire du Grand-Chancelier Egerton. Mais il semble que ce qui suffisoit pour irriter le Roi contre Ralegh, c'est qu'il étoit d'un Parti, qui desiroit que ce Prince fût obligé à foufcrire à de certaines conditions, vu la haine irreconciliable qu'il y avoit eu toujours entre l'Angleterre & l'Ecosse; car, comme le remarque Osborne (41), *du nombre de ces ames généreuses & zélées pour la Patrie étoient les Chevaliers Jean Fortescue, Walter Ralegh, le Lord Cobham &c. que le Roi regarda depuis tous de mauvais œil; il eut pourtant le bonheur de vivre assez longtems pour changer d'idées, & pour avoir lieu de soubaitter, que le nombre de ses Compatriotes eût été borné, & qu'on n'eût pas souffert que ces Sauterelles devorâssent ce Royaume.* Il y avoit d'ailleurs bien d'autres choses, qui pouvoient rendre le Chevalier suspect à un Roi naturellement jaloux: A l'avénement de ce „ Prince au trône, Ralegh avoit sous sa tutelle l'Héritière de „ Basset, qui devoit épouser son fils Walter, elle avoit trois „ mille Livres St. de rente. Mais on la lui ôta (apparemment après sa condamnation), & on la maria à Mr. Henri Howard, qui mourut subitement à table: elle épousa „ ensuite le Comte de Newcastle. qui déclara qu'il ne se „ seroit jamais engagé à elle, si *Ralegh* le fils avoit vécu; „ parce que devant Dieu elle étoit sa femme, puisqu'ils étoient mariés, autant que des enfans peuvent l'être (42)". Or ces Bassets étoient ceux d'Umberleigh & Heaton-Court, dans la Province de Devon; qui étant descendus des Plantagenets, pouvoient avoir quelque prétention à la Couronne, dans le même tems que Jaques passoit en Angleterre (43).

(39) Oldys p. 142.
(40) Notes on Arthur Wilson's *Hist. of King James*: in the II. Vol. of Kennet's *Complete History of England*. Edit. 1706. p. 864.

[*X*] *Accusé d'avoir trempé dans une Conspiration contre ce Prince.*] *De Thou* dans le Liv. CXXIX. de son Histoire, Cayet dans sa *Chronologie Septenaire*. p. 424. Edit. de Paris 1605 in-8. & le *Mercure François* Tom. XI. p. 352. Edit. de Paris 1626 in-8, ont donné une fausse Relation de cette Affaire, qu'ils rapportent de la manière suivante. Qu'au mois de Juin, le Chevalier Ralegh, prenant congé de la sœur, la supplia de prier Dieu pour lui, parce qu'il alloit dans un endroit, dont il étoit presque impossible qu'il revînt. La sœur soupçonnant qu'il alloit se battre en duel, en parla à quelques Dames de sa connoissance, & le bruit en parvint juf-

(41) *Traditional Memorials of the Reign of K. James* in the II. Vol. of his Works. p. 102.
(42) *Observations on some particular Passages, in a Book lately made Public* (by Wm. Sanderson) intitled, *A Compleat Hist. of the Lives and Reigns of Mary Q. of Scotland, and her Son James* &c. P. II. Edit. 1656 in-4.
(43) Prince's *Worthies of Devon*. p. 114. Voy. aussi Wood *Ath. Oxon.* V. I. Col. 526.

à Winchester, & le 17 Novembre 1603, il fut condamné à mort [T], mais l'exécution ayant été fur-

jusques à la Cour. Sur quoi les Amis & les Parens de Ralegh s'empreſſerent à ſe rendre auprès de lui, pour ſavoir quel étoit ſon deſſein; il s'imagina être découvert, avoua tout, & ayant été amené devant le Roi, à qui il demanda pardon, il confeſſa que voyant que le Roi favoriſoit les Ecoſſois au préjudice des Anglois, qu'il lui avoit été ſa place de Capitaine aux Gardes, & que pluſieurs Grands s'attendoient, qu'après qu'il ſeroit aſſeuré ſur le trône, il chercheroit à venger la mort de ſa Mere; il étoit entré dans une Conſpiration avec d'autres, qu'il nomma, pour lui ôter la vie, & qu'il avoit été choiſi unanimement pour faire le coup, quand Sa Majeſté iroit à la Chaſſe. Que ſur cette Confeſſion, les Conjurés avoient été arrêtés & condamnés. Tel eſt le récit de ces Auteurs. Mais nous donnerons une Relation courte & exacte des principaux faits, où Ralegh paroît avoir été intéreſſé, tirée des Actes de ſon Procès. La voici. Il y avoit un certain Marchand d'Anvers, nommé Mathieu de Laurencie, qui étoit à la ſuite du Comte d'Aremberg, venu au mois de Juin en Angleterre, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, de la part de l'Archiduc Albert, pour féliciter le Roi Jaques ſur ſon avénement à la Couronne, & pour travailler à la concluſion de la Paix générale. Le Lord Cobham avoit entretenu correſpondance pendant quelques années avec ce Marchand, ſur des affaires d'Etat, mais avec permiſſion. Cinq jours après l'arrivée d'Aremberg, c'eſt-à-dire, vers le 9 de Juin, Cobham l'alla voir avec *Laurencie*, & le fuir *Cobham* ſeupa avec le Chevalier Ralegh, à l'Hôtel du Chevalier le Strange, où le Chevalier apprit que Cobham étoit de nouveau en négociation avec Aremberg: & que comme on le regardoit lui, comme le Chef de ceux qui traverſoient la paix, Cobham étoit chargé de lui offrir une ſomme d'argent, pour l'engager à en favoriſer la concluſion; quoiqu'on ne prétendit enſuite, que l'offre de cette ſomme, qu'on avoit déjà faite à Ralegh, avant l'arrivée d'Aremberg, étoit deſtinée à l'engager à entrer dans des complots criminels (34). Le mois ſuivant, les Conjurés avec leſquels Cobham avoit formé la Conſpiration, en tour ou en partie, furent découverts, ſoit par la Cabale Eſpagnole pour ſe venger de Ralegh, le plus grand ennemi que l'Eſpagne eût en ce tems-là, parce qu'on crut qu'il étoit entré trop avant dans la Conſpiration, ou du moins qu'il en étoit trop inſtruit, pour ſauver ſa faveur, ſoit par quelques-uns des Conjurés pour ſe mettre eux-mêmes à couvert. Cécil, devenu Baron d'Eſſenden, ayant reconnu ſur les premiers diſcours d'Antoine Copely, un des Conjurés, qui avoit été arrêté le 6 Juillet (45), que le Roi devoit être ſurpris par le Lord Grey de Wilton, & par George Brooke, frere du Lord Cobham, il ſoupçonna Cobham lui-même d'être du ſecret; & Ralegh lui devint auſſi ſuſpect, à cauſe de ſes liaiſons intimes avec Cobham en ce tems-là, juſques là, qu'il travailloit à conclure le mariage d'une Terre pour lui, & à mettre ſes affaires domeſtiques en ordre. L'eſprit occupé de ces penſées Cécil, rencontrant Ralegh ſur la Terraſſe de Windſor, lui dit que les Seigneurs du Conſeil avoient quelque choſe à lui dire. Il fut examiné au ſujet de l'étrange *tradition*, & ſurtout touchant Cobham, comme il paroît par ſes propres termes (46), & il déchargea ce Seigneur à pur & à plein. Après l'interrogatoire, Ralegh ajoûta „ que Laurencie pourroit mieux que perſonne donner des lumiéres ſur le commerce qu'il y avoit entre Cobham & lui, & qu'il ne „ par cette raiſon il conſeilla de faire venir ce Marchand". Quoiqu'en s'expliquant il dît; „ qu'il ne ſavoit point, qu'il „ y eût entre d'eux d'autre correſpondance, que celle qui „ étoit permiſe (47)"; & c'eſt ce qu'il écrivit auſſi par Lettre à Cécil. Ralegh étant revenu chez lui, on lui avoit ordonné les arrêts, Cobham y envoya s'informer de ce qui s'étoit paſſé. Ralegh lui répondit par écrit, „ Qu'il avoit été interrogé, & qu'il l'avoit pleinement déchargé". Le Capitaine Keymis, porteur du billet, exhorta Cobham *à avoir bon courage, parce qu'un ſeul témoin ne pouvoit le faire condamner*. Après que Cobham eût fait l'aveu, on allégua contre Ralegh, ce ſoin qu'il avoit pris de le munir contre la tentation de rien découvrir; mais le Chevalier nia abſolument, qu'il eût fait faire un pareil meſtage de bouche (48). Cobham ayant enſuite été interrogé à Richmond, entre autres le 18 Juillet, & s'étant juſtifié auſſi bien que Ralegh, de tout ce dont on les chargeoit, en ſe tenant toujours ſur la négative; on lui fit croire *artificieuſement*, dit un Gentilhomme qui fut préſent à ce qui ſe paſſa (49), que Ralegh étoit celui qui l'avoit chargé le premier, & trahi. L'endroit de la Lettre de Ralegh à Cécil, dont il a été parlé, qu'on montra à Cobham, en y ajoûtant des inſinuations malignes propres à piquer un homme auſſi foible que lui, produiſit l'effet qu'on deſiroit; il s'imagina que Ralegh l'avoit accuſé de tout, & même de plus qu'il ne ſavoit, de ſorte qu'il ſe répandit en violentes exclamations contre Ralegh, & tranſporté de fureur il fit la confeſſion ſuivante. „ Qu'ayant un „ Paſſeport pour aller trouver le Roi d'Eſpagne, il s'étoit „ propoſé de conférer auparavant avec l'Archiduc; & que „ ſachant que cé Prince manquoit lui-même d'argent pour „ traiter avec le Roi d'une ſomme de ſix-cens mille Ecus; „ & enſuite de revenir par l'Ile de Jerſey. Qu'il ne devoit ſe „ faire rien pour la diſtribution de cet argent parmi les Mécontens d'Angleterre, qu'après qu'il auroit conféré avec „ Ralegh. De plus, que ce n'étoit qu'à l'inſtigation du Che„ valier, qu'il étoit entré dans ces négociations. Il parla „ auſſi de conſpirations, mais ne put en dire aucunes par„ ticularités; il avoua cependant, qu'il avoit craint qu'à ſon „ retour à Jerſey Ralegh n'eut deſſein de le livrer avec l'ar„ gent au Roi (50)". Avant néanmoins de ſe retirer, il retracta cette Confeſſion, & déclara qu'il avoit fait tort à Ralegh (51); & il ne paroît point, dit un Auteur (52) qu'il l'ait ſignée. Dans un autre partie de ſon Interrogatoire Cobham dit, qu'il avoit eu un Livre de Ralegh, contre les droits du Roi, qu'il avoit donné à ſon frere Brook, & que Ralegh avoit dit, que ce n'étoit qu'un badinage. Mais il retracta encore cette accuſation. Outre ces traits de la Confeſſion de Cobham, & d'autres encore qui regardoient bien moins Ralegh, touchant le deſſein de mettre Arabelle Stuart ſur le trône, George Brook, ennemi déclaré de Ralegh (ce dont Cécil lui-même ne diſconvint point) aſſura, que ſon frere Cobham lui avoit dit (ce que celui-ci refuſa d'avouer dans ſa Confeſſion) „ que le Lord Grey & autres n'étoient „ que pour la petite oye; mais que lui & Ralegh viſoient „ au principal: entendant par-là diſoit Brook, qu'ils ſe dé„ feroient du Roi & de ſes Enfans". Ralegh de ſon côté avoua dans ſa Confeſſion. „ Que Cobham lui avoit offert „ huit-mille Ecus, pour contribuer à la concluſion de la „ paix; quoique le Lord Cécil & le Comte de Northumber„ land diſſent en avoir autant (53)". Ce qu'il pouvoit bien avoir dit à l'occaſion, *que le moyen d'envahir l'Angleterre, étoit de commencer par exciter des troubles en Ecoſſe*: Ce fut ſur toutes ces circonſtances, que Ralegh fut accuſé à Stains le 21 Septembre (54); & delà cet entaſſement de crimes odieux, qu'on lui attribue au titre de ſon Procès. Trois jours après Cobham & Grey furent accuſés au même lieu, & quelque tems après ils furent tranſférés tous trois à la Tour de Londres. Lorſque le tems du jugement approcha, c'eſt-à-dire, au commencement de Novembre, Ralegh gagna un pauvre miſérable à la Tour, pour lettre dans la fenêtre de la Chambre de Cobham une Lettre, attachée à une pomme, en promettant le tems que le Lieutenant ſeroit à ſouper. Dans cette Lettre il conjuroit Cobham, qu'il croyoit alors devoir être jugé avant lui, il le conjuroit, dis-je, pour l'amour de „ Dieu, de lui rendre juſtice, en lui faiſant reponſe, & de „ lui marquer qu'il lui avoit fait tort en l'accuſant". Cobham lui répondit, & avoua le fait: cette Réponſe n'étant peut-être pas auſſi nette & auſſi forte, que Ralegh le ſouhaitoit, il écrit une autre Lettre à Cobham, & le prie de rendre témoignage à ſon innocence, lorſqu'il ſeroit jugé. Quoique Ralegh ne lui demandât point de nouvelle déclaration par écrit, Cobham lui fit une autre Reponſe, où il le juſtifioit de la maniére la plus ſolemnelle (55).

[T] *On lui fit ſon procès à Winchester, & le 17 Novembre 1603 il fut condamné à mort.*] Tout le monde ſait & déteſte la maniére outrageante, dont le Chevalier *Edouard Coke*, Procureur-Général, le traita. Un Gentilhomme, qui fut préſent au procès, rapporte (56) dans la Lettre à Mr. *Dame*, citée ci-deſſus. „ Qu'il n'y eut rien de prouvé ſur le deſſein „ de placer Arabelle ſur le trône, ni touchant l'invaſion „ projettée, non plus que par rapport aux troubles d'Ecoſſe, & à un attentat contre le Roi &c. *Ralegh* avoue, que „ Cobham lui avoit offert huit ou dix-mille Ecus de la part „ de l'Archiduc, pour qu'il favoriſât la concluſion de la „ paix; qu'il n'avoit point pourtant acceptés, l'ayant renvoyé à un autre tems. Il ne nia point qu'il n'eût eu un „ Livre, tel que celui dont on avoit parlé, mais il nia qu'il l'eût envoyé à Cobham. Toutes les preuves contre Ralegh ſe réduiſoient donc à la ſeule accuſation de Cobham, & à quelques préſomptions, auxquelles elle ſervoit de fondement. *Ralegh* employa le tems à énerver cette accuſation, comme n'ayant été faite que dans un accès de colére, parce qu'on lui avoit artificieuſement donné lieu de penſer à Cobham, que *Ralegh* l'avoit accuſé le premier. *Ralegh* alléguoit que cette accuſation n'étoit qu'un effet du deſir de ſe venger, & que par conſéquent elle n'étoit pas d'une nature à pouvoir ſervir de fondement à une action à faire où il y alloit de la vie. Que d'ailleurs il l'avoit retractée; & que quoiqu'on l'eût engagé depuis à reprendre l'affirmative, on ne le porteroit jamais à ſigner l'Interrogatoire; tout cela étoit évident. Il attacha principalement à prouver, par les principes de la Théologie & du Droit Civil, par les Statuts, par le Droit commun, & par la Conſcience, étant également verſé en tout cela, ces deux poins. Premiérement qu'on devoit produire deux Témoins contre lui. En ſecond lieu, qu'ils fuſſent avec ſon Accuſateur, & obliger celui ci à lui ſoutenir en face, ce dont il le chargeoit. Mais les Juges décidérent que cette dernière prétention étoit contraire à l'uſage de la Loi; & on répondit à la premiére, qu'un Témoin qui accuſoit un autre, en s'accuſant lui-même, tenoit lieu de pluſieurs témoins, *inſtar multorum*. Il fit valoir quantité d'excellentes raiſons contre ces deux déciſions, mais ce fut envain; les Juges ayant fur le champ donné leur avis, portant qu'il étoit coupable. Quelques circonſtances fourniſſoient des préſomptions, mais il n'y avoit pas de preuve du tout. Mais ce qui m'a paru à moi de plus grave, c'eſt que lorſque *Ralegh* eut fubi la premiére fois un long interrogatoire, où *Cobham* n'avoit pas ſeulement été nommé, il dépêcha en toute diligence une Lettre à *Cobham*, où il lui marquoit: *J'ai été interrogé par les Seigneurs du Conſeil ſur pluſieurs points qui vous regardent, mais je vous déchargé à tous égards. Tenez bon, & ſoyez ſûr que vous ne ſeul témoin ne peut nuire.* Cette Lettre ſemble avoir été écrite

(44) Arraignement of Sir Walter Ralegh printed in J. Sherley's *Account of his Life*, p. 124 Edit. 1677 in-8.

(45) Stow's *Ann.* fol. 826.

(46) Arraignement in Sherley's *Life of Sir Walter Ralegh*. p. 92.

(47) Ibid. p. 110.

(48) Ibid. p. 140.

(49) *Letter from a Member of Parliament to Mr. John Downe, concerning the Arraignement of Sir Walter Ralegh*. MS. among the Collections of Rodney Fane Eſq; It is alſo printed in Sir Toby Matthew's *Collection of Letters*, p. 181. Edit. 1660 in-8.

(50) Arraignement of Sir W. Ralegh in Sherley's *Life of him*. p. 97.

(51) Ibid. p. 100.

(52) Sir Tho. Overbury's Copy of *Sir W. Ralegh's Arraignement*. p. 15. Edit 1648. in-4.

(53) Ibid. p. 12.

(54) Stow's *Ann.* fol. 830.

(55) Overbury *ubi ſupra*. p. 22.

(56) In Sir Toby Matthew's *Collection*. p. 290 & *ſeqq*.

sisse, il fut mis à la Tour de Londres, & on lui rendit ses biens, qu'on lui ôta néanmoins depuis, pour les

„ écrite plutôt pour munir *Cobham* pour l'avenir, que pour „ l'instruire de ce qui s'étoit passé, n'y ayant dans le fond, „ aucune raison de faire une si grande diligence. On allégua „ aussi, qu'un mois avant l'accusation de *Cobham*, *Brook* avoit „ rapporté, comme le tenant de *Cobham*, que Cobham & „ Rawlegh *alloient au principal*, & *que jamais les choses n'i-* „ *roient bien, tant qu'on ne se feroit pas défait du Roi & de ses* „ *Sujets* (57). A quoi il répondit; que *Brook* étoit son en- „ nemi déclaré, & que par cette raison rien ne lui coutoit, „ pourvu qu'il pût nuire à *Rawlegh*; que d'ailleurs *Cobham* „ n'avoit jamais confessé rien de pareil, en le signant. A „ l'égard de l'article de la Lettre à *Cobham*, la foiblesse de „ la réponse de *Rawlegh* y donnoit du poids, car il le nia a- „ vec peu de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, la princi- „ pale preuve étant l'accusation de *Cobham*, laquelle, tout „ bien pesé, ne valoit pas plus que l'aboyement d'un Chien, „ je ne voudrois pas pour rien au monde, avoir été un des „ Jurés qui l'ont trouvé coupable. Car peu de tems avant „ que les Jurés fe retiraſſent en particulier, *Rawlegh* s'étant „ retranché à soutenir, que *Cobham* ne s'étoit jamais duë- „ ment départi de sa rétractation, & que s'il vouloit l'accu- „ ser à quelque égard de vive voix, il étoit prêt à confesser „ tout ce dont on le chargeoit; le Procureur lut une Lettre „ de *Cobham*, en date du 16 du mois, où il accusoit encore „ *Rawlegh* en général, comme il avoit fait auparavant, & en „ particulier, qu'il avoit promis de devenir Penſionnaire „ du Roi d'Espagne, moyennant une somme de quinze-cens „ Livres ſt. par an, & qu'il lui découvriroit tous les secrets „ dont il pourroit être instruits, il avouoit de plus, que *Rawlegh* „ l'avoit engagé il y avoit huit ou dix jours, à le justifier „ par Lettre; ce qu'il avoit fait, en cédant à ſes importuni- „ tés, mais qu'il protestoit que cette Lettre-ci aux Seigneurs „ contenoit la vérité toute pure. *Rawlegh* avoua que *Cobham* „ lui avoit offert une pareille penſion; & que quoiqu'il lui „ eût été plusieurs des premiers Conſeillers, entre autres le „ Lord *Cecil* & le Lord *Maſe*, à qui on en avoit offert au- „ tant pour favoriſer la paix, il ne l'avoit non ſeulement „ pas acceptée, mais ſi bien fait ſentir à *Cobham* qu'il ne „ devoit pas y penſer, qu'il ne croyoit pas en entendre par- „ ler davantage. Pour ce qui étoit de la Lettre, que *Cob-* „ *ham* avouoit avoir écrite pour la juſtification de *Rawlegh*, „ celui ci dit que cela étoit vrai, & il la produiſit, & de- „ manda que le Lord Cécil la lût, comme il fit, priant en „ même tems les Jurés de remarquer qu'elle étoit conçue „ en termes bien plus forts à ſa décharge, que l'autre ne „ l'étoit à ſon déſavantage. Quant à moi je n'ai jamais „ entendu rien de plus folemnel que ceci, que de peur d'être „ coupable du ſang innocent, qu'il entendoit continuelle- „ ment crier vengeance à Dieu contre lui, il en avoit tant „ dit pour mettre l'innocence de *Rawlegh* au jour, proteſtant „ ſur l'eſpérance de ſon ſalut, & ſur ſa parole de Chrétien „ (& ajoûtant je ne ſai combien d'autres proteſtations) qu'il „ n'avançoit rien que de vrai, enſorte qu'il pouvoit conclu- „ re avec Daniel, *purus ſum a ſanguine hujus*. . . . . Le „ Lord ſe comporta très honnêtement avec lui ce jour-là, „ mais le Procureur fort inſolemment. *Rawlegh* ne ſe mit pas „ en peine, quoique l'occaſion s'en préſentât plus d'une fois, „ de ſe juſtifier de ce qu'on lui imputoit au ſujet du Com- „ te d'Eſſex, non plus qu'à l'égard de l'Attorney, que le „ premier Juge & le Procureur lui reprocherent en termes „ très-amers. D'un autre côté l'Avocat ne dit pas un mot „ contre lui à l'occaſion de ce qu'il avoit fait à la Tour". L'Auteur de cette Lettre marque encore (58), que le Che- „ valier *Rawlegh ſe conduiſit avec tant de dignité, de ſageſſe & de* „ *modeſtation, qu'en un demi jour de tems, la plus vive compaſſion* „ *ſuccéda à la plus violente haine dans l'eſprit de tous les aſſiſtans.* Voici la Lettre de *Cobham* aux Juges à Winchester, écrite la veille du Jugement. „ J'ai jugé à propos d'expoſer aux Sei- „ gneurs ce qui ſuit; & je proteſte ſur mon âme, que je n'a- „ vance rien que de vrai; j'approche de ma fin, c'eſt pour- „ quoi je conſeſſe la vérité devant Dieu & ſes Anges. Qua- „ tre jours avant que je fortifiſſe de la Tour, *Rawlegh* fit jetter „ une pomme dans la fenêtre de ma chambre; il me conju- „ roit de répaître l'inquiétude que je lui avois faite, en diſant „ que je devois revenir par l'Ile de Jerſey; ce que j'ai re- „ fuſé en lui répondant. Je ne répondis point à ſa pre- „ miére Lettre, la ſeconde fut jettée de la même manière, „ il m'y prioit de lui en écrire une, ce que je fis. Il me fit „ dire que les Juges étoient aſſemblés chez Mr. le Procu- „ reur, & qu'il y avoit bonne eſpérance, que les procédu- „ res contre nous ſeroient ſurſiſes. Une autre fois il m'en- „ voya un peu de Tabac. A l'arrivée d'Aremberg, Rawlegh „ me parla de lui procurer une Penſion de 1500 Liv. ſt. „ par an, s'engageant à donner avis d'avance de tout ce „ qui ſe projecteroit contre l'Eſpagne. Il me dit que les E- „ tats étoient écoutés du Roi. C'eſt lui qui eſt la premiére „ cauſe de ma ruine; car ce n'eſt qu'à ſon inſtigation, que „ j'ai eu commerce avec Aremberg. C'eſt lui encore qui a „ été la cauſe de mon mécontentement; il me conſeilla de „ ne ne pas laiſſer ſurprendre par les Miniſtres comme Eſ- „ ſex avoit fait; & que le Roi n'entendoit ni eux qu'on le tint „ conſtamment ſur la négative, que ſi l'on accuſoit quel- „ qu'un". Il y en a qui prétendent que ce n'étoit point Cobham lui-même qui avoit écrit cette Lettre; mais que le Chevalier Guillaume Wade, créature de Cécil, profitant de la foibleſſe de Cobham, l'avoit engagé à donner un Blanc- ſigné, ſur lequel *il n'y a pas de doute* que Wade n'ait écrit l'accuſation (59). D'autres diſent que Cobham l'écrivit, après qu'il eut appris par une Lettre de ſa femme, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ſauver ſa vie, que d'accuſer Ra- legh; & que cela fut rapporté ainſi au moment que les Jurés ſe retiroient en particulier (60). La Lettre de Cobham à Ra- legh, produite par ce dernier, que Cécil lut, étoit conçue en ces termes: „ Me voyant ſi près de ma fin, pour la dé- „ charge de ma conſcience, & pour n'avoir pas votre ſang, „ qui crieroit vengeance contre moi, à me reprocher, je „ proteſte ſur mon ſalut, que je n'ai jamais négocié avec „ l'Eſpagne par votre conſeil ou de votre part. Dieu m'ai- „ de dans mon malheur auſſi efficacement, qu'il eſt vrai que „ vous êtes un fidéle Sujet en tout ce qui m'eſt connu. Je „ dirai avec Daniel, *Purus ſum a ſanguine hujus.* Dieu ait „ pitié de mon âme, comme je ſai, que vous n'êtes coupa- „ ble d'aucune trahiſon". On dit qu'après que Rawleigh fut condamné, quelques uns des Jurés eurent des remords de conſcience ſi vifs, qu'ils lui demandérent pardon à genoux (61), que Cole lui-même, Procureur-Général, étant retiré dans le jardin pour prendre l'air, répondit à celui qui lui vint dire, que les Jurés avoient déclaré Rawlegh coupable de trahiſon: *tu te trompes furement, car je ne l'ai moi même accuſé que de n'avoir pas révélé une trahiſon.* „ C'eſt ce que je „ tiens, foi de Chrétien, *dit un certain Auteur* (62), de la „ propre bouche du Chevalier Edouard Coke". Le Cheva- liers Hawles, Solliciteur-Général du Roi Guillaume, dans ſa *Replique* à une feuille, intitulée *Defenſe de la Magiſtrature & du Gouvernement*, Imprimée en 1689 in-fol. après avoir re- marqué que les *Accuſations* portées contre le Chevalier Ra- legh ne fournifſoient pas une *preuve legale*, ajoûte (63): *ſans parler de tout ce qu'on pourroit objecter contre ce qui ſe fit dans le cas dont il s'agit; je voudrois bien ſavoir par quelle Loi, la dépoſition d'une perſonne qui peut être confrontée avec le pre- venu, eſt lue à titre de preuve? Quelle eſt la Loi qui défend que l'Accuſateur ſoit confronté avec l'Accuſé? En vertu de quelle Loi, la dépoſition de Brook, rapportant ce qu'il a oüi dire de Rawlegh à Cobham, étoit une preuve contre Rawlegh? Selon quelle Loi ce que rapportoit Dyer, qu'un inconnu lui avoit dit à Lisbonne de Don Rawlegh, étoit une preuve contre Rawlegh? Je voudrois ſa- voir par quel Statut ceux de la 25 année d'Edouard III. & de la 5 d'Edouard VI. ont été annullés. Tout ce Procès fut ſi irré- gulier d'un bout à l'autre, que je ne perſuaderois volontiers, que les choſes ne ſe paſſerent pas comme elles ſont rapportées. Mais ſi le recit eſt exact, je ſens bien qu'il n'y a perſonne qui puiſſe juſtifier les procédures; & par cette raiſon là même, s'il y a eu quelque réjoüiſſance pareille à celle qu'on cite, je ſais aſſûra qu'el- le ne peut être d'aucune autorité; mais il n'y a aucune raiſon de croire qu'il y ait eu alors une réjoüiſſance de cette nature, il n'y a rien qui y fût donner lieu, parce qu'il ne s'agiſſoit que d'un Fait, que le Chevalier Rawlegh nioit. Les circonſtances de cette affaire, dans le cours de laquelle la Cour opprima toujours le priſonnier, ont quelque rapport avec celles du Lord Ruſſel.* Rawlegh *ſe plai- gnit des mauvais procédés du Procureur du Roi, auſſi bien que le Lord Ruſſel, & ils avoient tous deux raiſon. Des cui-tre furent reçus en preuve contre l'un & l'autre; on traita avec mé- pris, tout ce que l'un & l'autre allegueront pour leur défenſe, quelque ſolide que cela fût.* On reprocha à l'un la mort du Comte d'Eſſex, à l'autre celle du Vicomte Stafford; *& ils ſe juſtifierent de ces accuſations dans les défenſes qu'ils firent avant que de mou- rir. Dans les deux cas les principaux témoins avoient déclaré, avant les procédures, qu'ils ne ſavoient rien contre eux. Ils fu- rent accuſés tous deux d'avoir entendu ce que d'autres avoient dit en compagnie devant eux, & de ne l'avoir pas revelé; ils répon- dirent tous deux également, qu'ils n'étoient pas reſponſables des diſcours d'autrui. Je penſe qu'il eſt démontré aujourd'hui, que l'affaire du Chevalier Rawlegh étoit un complot ſuppoſé; c'eſt à l'Auteur à dire ce qu'il faut penſer de celle du Lord Ruſſel.* Quand la Sentence contre Rawlegh fut prononcée, il deman- da que le Roi fût informé des preuves ſur leſquelles on le condamnoit; il déclara qu'il demeuroit toujours ſujet idé- le, nonobſtant la déciſion des Jurés, dont il ſouhaittoit qu'ils n'euſſent jamais à rendre compte; demandant ſeule- ment pardon d'avoir caché l'offre que Cobham lui avoit faite, quoiqu'il n'eût gardé le ſilence, que dans la penſée, qu'il lui avoit ôté de pareilles idées de l'eſprit. Il accompa- gna le Sheriff à la priſon *d'une manière ferme, mais convenable tout-à-la-fois à un homme condamné* (64). Immédiatement avant qu'il fût jugé, il avoit écrit une Lettre au Roi (65), où il dit „ je ſai que parmi un grand nombre de préſomptions, „ qu'on a raſſemblées contre moi, on a perſuadé à Votre „ Majeſté, que j'étois du nombre de ceux qui ſont fort „ mécontens, & par cette raiſon plus diſpoſés à entreprendre „ quelque choſe contre votre ſervice; mais je veux que le „ Dieu du Ciel & de la Terre me prive de la vie & du ſa- „ lut, ſi je n'ai pas été dans des diſpoſitions toutes oppo- „ ſées". Il ſupplie humblement le Roi, *de ne point prêter l'oreille à ceux, qui ſous prétexte de punir les offenſes contre les Souverains, n'ont en vûë que d'aſſouvir leurs reſſentimens parti- culiers*, & continue en ces termes. „ Quant à moi, je pro- „ teſte devant le Dieu vivant & éternel, que je n'ai jamais „ penſé à aucune trahiſon, ni conſenti à aucune, ni n'en „ ai tramé aucune contre vous; & je ſai néanmoins que je „ tomberai entre les mains de gens, à qui je ne puis échap- „ per, ſi la gracieuſe compaſſion de Votre Majeſté ne me „ ſert d'appui". Dans une autre Lettre, écrite aux Juges, il dit au ſujet des deux principales acuſations contre lui: *La premiere étoit, qu'on m'avoit offert de l'argent ſous le pretexte de favoriſer la Paix, mais dans le fond pour nuire à attenter ſur Sa Majeſté: la ſeconde que j'avois eu connoiſſance du Voyage du Lord*

(57) C'eſt ainſi qu'il y a dans l'impreſſion de cette Lettre; mais il y a de l'apparence qu'on doit lire, le Roi & ſes *Ours*, comme il y a dans la Preface de Rawlegh.

(58) *Ubi ſupra.* p. 379.

(59) Sir Anthony Weldon's *Court and Character of K. James.* p. 11. Edit. 650 in-8.

(60) Oversbury *loc. cit.* p. 24.

(61) Osborne's *Memoirs of K. James.* in the II. Vol. of his Works. p. 105.

(62) *Obſervations on Sanderſon's Hiſt. of Mary Q. of Scots &c.* P. 9.

(63) P. 55.

(64) Oversbury *ubi ſupra.* p. 25.

(65) Voyez Rymer's *Fœdera* T. 18. P. 185. Edit. 1726.

les donner au Chevalier Robert Carr, enſuite Comte de Somerſet [Z]. Durant ſa priſon il conſacra la meil-

Lord Cobham en Eſpagne. A l'égard du premier article, il ſemble que l'offre de l'argent a été faite à d'autres, longtems après qu'on me l'avoit faite à moi, par d'autres raiſons & dans d'autres vuës. Pour ce qui me regarde, je déclare avec ſerment, que je n'ai jamais connu ni ſoupçonné l'homme, ni la nouvelle intention. La propoſition m'en a été faite une ſeule fois; & que dans l'eſpace de trois ſemaines depuis je n'en ai plus entendu parler, & je ne crois pas même qu'il eût aucune commiſſion de me faire cette offre. Car ſi le terme de Paix n'avoit été employé à mon égard que pour couvrir d'autres deſſeins, j'aurois dû être inſtruit de ce qu'en attendoit de mes d'ailleurs, qui ſemble avoir été l'attentat contre le Roi; mais je renonce à la faveur de vos Seigneuries, & à la Grace du Roi, ſi j'ai jamais ſeulement eu le moindre ſoupçon d'un ſi honorable projet. Je ſai que vos Seigneuries n'ont rien négligé pour découvrir la vérité; mais comme vous ne vous êtes pas trompés, comme les malhabiles Chirurgiens, en appliquant de trop pesans emplatres ſur de ſi grandes plaies; je me perſuade auſſi que vous n'imiterez pas les Medecins ignorans, en donnant des remèdes plus fâcheux que le mal. A l'égard du Voyage d'Eſpagne, je ſai qu'on m'a accuſé d'en avoir eu connoiſſance; mais je ſai que vos Seigneuries ont la réputation d'avoir de la conſcience, auſſi bien que des honneurs; vous Mylord Cecil vous ſavez très-bien, que cette accuſation n'a été faite que par eſprit de vengeance, à l'occaſion de ma Lettre touchant Keymis; vos Seigneuries ſavent auſſi ſi l'accuſation a été fondeuſe, ou retractée par reſpect pour la vérité, & par un principe de Chriſtianiſme. . . . . Vos Seigneuries n'ignorent pas, que je ſuis innocent de l'Attentat projetté; vous ſavez, ou pouvez ſavoir, que je n'ai jamais accepté l'argent, & qu'il ne m'a point été offert pour aucun mauvais deſſein. Pour ce qui eſt du Voyage d'Eſpagne, je me perſuade que vous ſavez en conſcience à quoi il faut s'en tenir (66). Dans une autre Lettre, écrite au Roi après ſa condamnation, il s'exprime en ces termes. Je péris pour avoir écouté un homme „ vain, pour l'avoir *ecouté ſeulement*, ſans jamais le croire „ ni l'approuver; j'ai fait même ſi peu de cas du diſcours „ qui eſt le ſujet de ma condamnation, que je ne m'en ſuis „ ſeulement jamais ſouvenu, que dans le tems qu'on en a fait „ mention contre moi (67)". Il demeura en priſon à Winchester près d'un mois après ſa condamnation, s'attendant de jour en jour à la mort; dont le tems étoit tellement tiré, qu'il écrivit à ſa femme une Lettre fort touchante, la nuit qui précéda le jour qu'il comptoit d'être exécuté.

(66) Ibid. p. 158. &c.

(67) Ibid. p. 194 &c.

„ Vous recevrez, ma chére Femme, mes dernières paro„ les dans ces lignes. Je vous envoye ma tendreſſe, pour „ que vous la conſerviez, après ma mort; & mes conſeils, „ pour vous en ſouvenir quand je ne ſerai plus. Je ne veux „ pas, ma chére Babet, vous faire préſent de chagrins; laiſ„ ſez-les deſcendre avec moi dans le tombeau, & s'enſevelir „ dans la terre; & puiſque c'eſt la volonté de Dieu, que „ vous ne me voyiez plus, ſupportez ma mort patiemment, „ & avec un courage digne de vous. En premier lieu, je vous „ fais tous les remercimens, que mon cœur peut concevoir, „ & que mes termes peuvent exprimer, de toutes les peines „ & de tous les ſoins que vous avez pris pour moi, dont „ je ne vous ai pas moins d'obligation, quoiqu'ils n'ayent „ pas eu le ſuccès que vous deſiriez; mais je ne m'acquitte„ rai jamais dans ce monde envers vous. En ſecond lieu, „ je vous conjure par la tendreſſe que vous me portez, de „ ne pas vous renfermer longtems après mort, mais de tra„ vailler à rétablir ma miſérable fortune, & les droits de mon „ pauvre enfant. Votre deuil ne peut me profiter, à moi „ qui ne ſuis que poudre. En troiſiéme lieu, vous ſaurez, „ que mes terres ſont tranſportées légalement à mon enfant. „ Les Ecrits en ont été paſſés, il y a eu à la St. Jean un „ an comme diverſes perſonnes le peuvent témoigner. Je me „ perſuade que mon ſang éteindra la malice de ceux qui ſou„ haittent ma mort, & qu'ils ne chercheront pas à vous „ ôter la vie & aux vôtres, en vous réduiſant à la dernière „ miſére. Je ne ſai pas moi-même à quel Ami vous devez „ vous adreſſer, car tous les miens m'ont abandonné dans „ le tems de mon déſaſtre. Ce qui m'afflige extrêmement, „ c'eſt de ne pouvoir vous laiſſer une meilleure fortune, „ ſurpris comme je le ſuis par la mort. Dieu a ſouffié ſur „ tous mes deſſeins; ce Grand Dieu, qui ſait tout en tout! „ Si vous pouvez avoir dequoi vivre à l'abri de la néceſſité, „ ne vous inquiétez pas de plus, tout le reſte n'eſt que va„ nité. Aimez Dieu, & commencez à le faire de bonne heu„ re, c'eſt en lui que vous trouverez un bonheur ſolide & „ éternel. Quand vous vous ſerez diſtraite & fatiguée par mil„ le penſées mondaines, vous vous trouverez à la fin en „ proie au chagrin. Inſtruiſez auſſi votre fils, tandis qu'il „ eſt jeune, à ſervir & à craindre Dieu, afin que la crainte „ de Dieu jette de profondes racines dans ſon cœur; alors „ Dieu ſera votre Mari, & ſon Pere; un Mari & un Pere, „ qui ne pourra jamais vous être enlevé. Baillie me doit „ mille Livres St. & Adrien ſix-cens. On me doit auſſi beau„ coup dans l'Ile de Guerneſey. Je vous conjure, ma Chê„ re Femme, pour l'amour de mon âme, de payer tous les „ pauvres gens. Il ne faut pas douter que vous ne ſoyez „ fort recherchée après ma mort, j'étois fort riche du côté „ du monde. Soyez en garde contre les offres ſpécieuſes des „ hommes, car il ne peut vous arriver de plus grand mal„ heur dans cette vie, que de devenir la proye du monde, „ & de tomber enſuite dans le mépris. Ce que je dis, n'eſt „ pas pour vous diſſuader du mariage, Dieu en eſt témoin! „ car ce ſeroit le parti le plus avantageux pour vous, tant „ par rapport à Dieu, que par rapport au Monde. Quant „ à moi, je ne ſuis plus à vous, & vous n'êtes plus à moi; „ la mort nous a ſéparés, & Dieu a rompu les liens qui m'at„ tachoient au monde, & ceux qui vous attachoient à moi. „ Souvenez-vous de votre pauvre enfant pour l'amour de „ ſon pere, qui vous a aimée dans le tems de ſon plus grand „ bonheur. J'ai ſupplié pour conſerver ma vie, mais Dieu „ ſait que c'eſt pour vous & pour les vôtres, que je la dé„ ſirois. Car vous n'ignorez pas, Ma Chére Femme, que „ votre enfant eſt celui d'un homme intrépide, qui par „ rapport à lui-même mépriſoit la mort, & tout ce qu'elle „ a de plus hideux. Je ne puis m'étendre beaucoup. Dieu „ ſait avec quelle peine je dérobe ces momens, tandis que „ tout le monde dort, & d'ailleurs il eſt tems que moi-même „ me je détourne mes penſées du Monde. Demandez mon „ corps après ma mort, & faites le mettre dans l'Egliſe de „ Sherborne, ou dans celle d'Exeter, auprés de mon Pera „ & de ma Mere. Je ne puis en dire davantage. Le tems & „ la mort m'appellent. Veuille le Dieu éternel, tout puiſ„ ſant, infini, dont les voyes ſont impénétrables, la vraye „ ſource de la Vie & de la Lumiére, vous protéger vous & „ tout ce qui vous appartient, avoir pitié de moi, pardon„ ner à mes Perſécuteurs, & à ceux qui m'ont accuſé ſi fu„ nellement, & nous faire la grace de nous réunir un jour dans „ ſa Gloire. Adieu ma très-Chére Femme; bénîſſez mon „ fils; priez pour moi; & puiſſe mon Dieu vous tenir l'un „ & l'autre en ſa garde!

„ Celui qui étoit à vous, mais qui n'eſt „ pas à préſent à lui-même

„ *Walter Ralegh.*

Comme *Cobham* ne confirma néanmoins jamais ſon accuſation, lui Ralegh, & les autres Priſonniers, furent remis à la Tour de Londres, où le Lord *Grey* mourut; mais *Cobham* fut à la fin relâché, & paſſa le reſte de ſa vie dans une fort grande pauvreté.

[Z] *On lui rendit ſes biens, qu'on lui ôta néanmoins depuis, pour les donner au Chevalier* Robert Carr, *enſuite Comte de Somerſet.*] Le Chevalier Ralegh avoit actuellement tranſporté ſes biens, tant ceux de Patrimoine, que les Fiefs, à ſon Fils, dés avant la mort de la Reine Elizabeth, & il les avoit même auparavant affermé pour pluſieurs années (68); enſorte qu'étant ſubſtitués „ aux Héritiers du Chevalier, il ne „ pouvoit les *forfaire* qua durant ſa vie; & le Roi convain„ cu en lui-même de l'injuſtice de la condamnation de Ra„ legh, lui rendit tout ce qu'il avoit *forfait* (69)". Mais quelque tems après, un jeune Ecoſſois, nommé *Robert Carr*, étant devenu Favori du Roi, & n'ayant point de bien, ceux qui avoient travaillé envain à s'emparer de celui du Chevalier *Ralegh*, formérent le projet de fonder l'élévation, de ce Favori ſur la ruine du Chevalier; ſe voyant fruſtrés de ce qu'ils avoient eſpéré de ſa condamnation, il prétendirent trouver un défaut dans le dernier Acte de tranſport du Fief de Sherborne à ſon Fils; le Procureur-Général *Hobart* porta plainte là-deſſus à l'Echiquier; *Ralegh* y répondit; & il expoſa dans ſa Réponſe le fait, comme on l'a rapporté ci-deſſus. Cependant l'omiſſion d'un *ſeul mot*, qui ſe trouva néanmoins dans la Minute, & que le Clerc avoit oublié, ſervit de prétexte aux Juges pour déclarer le tranſport nul, & Sherborne confiſqué à la Couronne; jugement qu'il étoit aiſé de prévoir, le Juge étant le plus grand ennemi que Ralegh eût, & s'agiſſant de décider entre un Priſonnier ſans appui & le Roi d'Angleterre (70). Sherborne fut donc donné à Carr, Madame *Ralegh* & ſes Enfans implorérent humblement la compaſſion du Roi, & n'en purent obtenir d'autre réponſe, *qu'il falloit qu'il eût le fief, qu'il le lui fallut pour* Carr. Comme c'étoit une femme fiére & courageuſe, elle prit Dieu à genoux, de punir ceux qui l'avoient ſi méchamment ruinée elle & ſes enfans (71). Il y a une fort belle Lettre de Ralegh à Carr ſur ce ſujet, qui ayant été imprimée très-corrompue, a été donnée par Mr. Oldys (72) plus correcte ſur pluſieurs Copies manuſcrites. La voici: „ Après avoir ſouffert de grandes pertes, & eſſuyé pendant pluſieurs années de cuiſans chagrins, dont j'ai lieu de craindre, que je ne verrai pas encore la fin, comme je m'en étois flatté, j'ai appris que vous-même, que je ne connois que par votre bonne réputation, vous êtes laiſſé perſuader de nous porter à moi & aux miens le coup mortel en obtenant de Sa Majeſté l'Héritage de mes Enfans & de mes Neveux, dévolu ſelon les Loix à la Couronne pour l'omiſſion d'un ſeul mot. Après cela il ne me reſte de la vie que le nom, dépouillé de tout, n'ayant plus que le nom de vivre, & le ſentiment du chagrin. Sa Majeſté, que je n'ai jamais offenſée (car j'ai toujours regardé comme une choſe dénaturée & lâche de haïr la Bonté) Sa Majeſté, dis-je, me tient ſur le bord du tombeau; non pas, je me flatte, qu'il me croye digne de pluſieurs morts, & de voir les miens bannis du monde avec moi; mais comme un Roi qui jugeant les malheureux en vérité a reçu de Dieu la promeſſe que *ſon trône ſera établi à jamais*. Quant à vous, Monſieur, qui voyez l'aurore de vos beaux jours, tandis „ que les miens approchent de leur coucher, vous à qui „ vos vertus & la faveur du Roi aſſurent toutes ſortes de „ graces & d'honneurs, je vous conjure de ne pas jetter le „ premier fondement de votre grandeur ſur la ruine des in„ nocens, & de ne pas permettre que leur douleur & la „ mienne y ſervent d'acheminement. J'ai toujours eu obli„ gation à votre maiſon, tant pour d'autres graces, que pour „ le fidéle rapport qu'ils ont fait de mon procès à Sa Majeſ„ té;

(68) *Carew Ralegh's Caſe at the Committee for ſale of Delinquents Eſtates.* MS. quoted by Mr. Oldys p. 151.

(69) *Carew Ralegh's brief Relation of Sir Walter Ralegh's troubles, with the taking away of the Lands and Caſtle of Sherborn in Dorſetſhire &c.* p. 2. Edit. 1669. in-4.

(70) Ibid. and *Carew Ralegh's Caſe.*

(71) *Carew Ralegh's brief Relation.* p. 7.

(72) P. 164.

meilleure partie de ſon tems à l'étude, & compoſa divers Ouvrages [*Aa*]. Le 25 Mars 161[illegible] il fut élargi & ſortit de la Tour (*t*); & en 1617 il reçut une Commiſſion du Roi, en date du 26 Août, qui l'autoriſoit à équiper des Vaiſſeaux, pour faire un Voyage *à l'Amérique Méridionale, ou en tel autre endroit de l'Amérique, poſſédé & habité par des Peuples Payens & Sauvages, pour faire la découverte de Commodités & de Marchandiſes utiles & profitables aux Sujets de ces Royaumes, dont les Habitans ne ſont que peu ou point d'uſage &c.* En vertu de cette Commiſſion il mit à la voile pour la Guiane, au commencement de Juillet; mais ſon deſſein ayant été découvert aux Eſpagnols, échoua; ſon Fils fut tué à St. Thomé, que le Capitaine Keymis brula; mais le Chevalier Ralegh lui ayant reproché ſa mauvaiſe conduite dans cette affaire, il ſe tua lui-même. *Gondemar*, Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, ayant appris ce qui s'étoit paſſé à la Guiane, s'en plaignit hautement au Roi, qui donna une Proclamation, le 11 Juin 1618, qui portoit. „ D'autant qu'en donnant au Chevalier *Ralegh* & à d'autres la permiſſion d'entre-„ prendre le Voyage de *Guiane*, où ils prétendoient avoir apparence de découvrir des Mines d'Or &c. „ nous leur avions défendu très-expreſſément d'entreprendre rien ſur les Terres & les Sujets des Prin-„ ces Etrangers avec qui nous ſommes en amitié, & ſurtout ſur les Terres que notre très-cher Frere „ le Roi d'Eſpagne poſſede dans ce Continent, défenſe qu'ils ont néanmoins enfrainte & violée, en at-„ taquant & pillant la Ville de St. Thomé &c. A ces Cauſes nous avons jugé à propos de témoigner „ par une déclaration publique notre extrême mécontentement des ſuſdites hoſtilités, & combien nous „ les déteſtons; & pour découvrir & éclaircir d'autant mieux la vérité, nous ordonnons à tous nos Su-„ jets

(1) Camden. *Annal. Regn. Jacob.* ad ann. 1615.

„ té; ſi l'on m'avoit trouvé réellement coupable, l'ouie de „ ma Cauſe n'auroit pas transformé des Ennemis en Amis, „ la malignité en compaſſion, & n'auroit pas inſpiré à la „ plupart de ceux qui furent préſens de la pitié pour mon „ état. Une lâche trahiſon n'inſpire pas naturellement de „ ſi doux ſentimens; & d'ailleurs le devoir & l'amour de „ fidéles Sujets, ſurtout de votre nation, ne leur permet-„ toient pas de déplorer la ruine d'un homme qui auroit „ conſpiré contre leur legitime Souverain. Je me perſuade „ donc, Monſieur, que vous ne ſerez pas le premier, qui „ nous mettrez tout d'un coup le poignard dans le ſein, qui „ abattrez l'arbre avec ſon fruit, & qui voudrez vous expo-„ ſer à la malédiction prononcée contre ceux qui s'empa-„ rent du champ des Orphelins; lequel, ſi vous voulez ſa-„ voir la vérité, eſt beaucoup moins conſidérable, qu'on „ ne le croit. Je me perſuade, qu'un homme de votre mé-„ rite aimera mieux nous attacher à lui, y ayant, Monſieur, „ des perſonnes, rien moins que mépriſables par leur naiſ-„ ſance & par leurs alliances, qui s'y intéreſſent; & moi-„ même, je ſerai toujours, avec la plus parfaite reconnoiſ-„ ſance, diſpoſé à vous obéir". Dans une ou deux des anciennes Copies cette Lettre eſt datée du mois de Décembre 1608; mais elle fit ſi peu d'impreſſion ſur *Carr*, & les autres ſollicitations que Ralegh fit auprès du Roi, produiſirent ſi peu d'effet, qu'outre Sherborne & les Fermes qui en dépendoient, on donna encore l'année ſuivante, 1609, au Favori, les autres Terres, que *Ralegh* avoit achetées, nommées *Pinford*, *Primeſly*, *Barton*, avec tout ce qui en dépendoit, confiſquées avec le reſte par l'arrêt donné contre lui (73).

(71) *Carew Ralegh's Caſe.*

(74) P. 371 & ſeqq.

[*Aa*] *Coup-d'œil ſur ſes divers Ouvrages.*] Nous les rangerons à l'exemple de Mr. Oldys (74) ſous les Chefs ſuivans: *Poëtiques, Epiſtolaires, Militaires, de Marine, Geographiques, Politiques, Philoſophiques, & Hiſtoriques.* I. POETIQUES; ſes vers ſur le *Miroir d'acier* de Gaſcoigne; l'*Exeuſe*; l'*Amant déſeſpéré*; la *Réponſe à la Paſtorale de Marlow*; ſa *Cynthia*, deux Piéces ſur la *Fairy Queen* de *Spenſer*; le *Labyrinthe de l'Amant*; l'*Adieu à la Cour*, l'*Avis*: les trois dernières ſe trouvent dans un vieux *Recueil de Poëſies & d'Odes des beaux Eſprits du ſiécle*, 1660 in-8. Une autre petite Piéce, inſérée dans le *Magazin* de Londres, du mois d'Août 1734; outre pluſieurs qui ſe trouvent dans la Bibliothéque d'*Aſmole* à Oxford; ſavoir, *Erreurs Réponſifs*, & ſa *Réponſe au Menſonge* &c trois Piéces écrites immédiatement avant ſa mort; ſon *Pelerin*, ſon *Epigramme ſur la mêche d'une Chandelle*, & ſon *Epitaphe*, imprimées dans ſes *Oeuvres Poſthumes*. On lui attribue auſſi une Elegie Satirique ſur la mort du Grand Tréſorier *Cecil*, Comte de Salisbury, qu'*Osborne* a inſérée dans ſes *Mémoires* du régne du Roi Jaques, & que *Shirley* dans ſa *vie de Ralegh* aſſure être de ſa façon. II. Les Ouvrages EPISTOLAIRES conſiſtent en vingt-huit Lettres, que Mr. Oldys (75) dit avoir vûes imprimées & manuſcrites. III. Ses Ouvrages MILITAIRES regardent ou la défenſe de l'Angleterre en particulier, ou contiennent des reflexions générales ſur les cauſes & les motifs de la Guerre parmi les hommes, munies d'exemples. Il ſemble que ſur le premier point il a dreſſé diverſes Remontrances, qui n'ont paru que peu & fort à la longue. Comme il eut néanmoins la principale part aux réſolutions du Conſeil de Guerre, pour mettre la Nation en armes, dans le tems qu'on craignoit que les Eſpagnols n'envahiſſent l'Angleterre, il y a tout lieu de croire qu'il eſt l'Auteur d'un Traité, contenant des *Directions ſur la maniere de défendre le Royaume*, écrit trois ans avant l'expédition des Eſpagnols. Ce Traité étoit accompagné de *Directions ſur la meilleure maniére de faire faire une retraite en bon ordre à une Armée, ſoit en raſe campagne, ſoit dans un défilé*. Ces Piéces furent préſentées en manuſcrit au Conſeil Privé. Entre autres avis il dit, que comme il n'y a guére d'apparence que les Milices puiſſent empêcher l'ennemi de débarquer, s'il arrivoit qu'il prît terre, par le manque ou l'abſence des vaiſſeaux de guerre, la principale force que *Ralegh* voulut toujours qu'on oppoſât à une invaſion étrangere, il valoit mieux dégarnir le Pays de *Proviſions*, & *temporiſer*, afin d'avoir le tems de ſe fortifier, & d'affoiblir l'ennemi, que de hazarder tout, en s'oppoſant à la deſcente avec une populace ſans ordre, comme l'on avoit toujours fait. Ce fut-là un des principaux Articles, qui fut attaqué par *Thomas Digges*, Commiſſaire-Général des Troupes de la Reine dans les Pays-Bas, dans un *Diſcours ſur la meilleure maniere de repouſſer une Attaque étrangere* &c. qui parut quelque tems avant l'approche de la Flotte invincible. Cette Piéce donna occaſion à une *Réponſe*, que pluſieurs raiſons font juger être du Chevalier *Ralegh*, s'étant trouvée dans un ancien Manuſcrit parmi d'autres Diſcours qui ſont de lui, contenant d'ailleurs divers traits qui ont un grand rapport avec diverſes circonſtances de ſa vie, auſſi bien qu'avec pluſieurs Réglemens faits dans le Conſeil de Guerre, & avec différens endroits de ſon *Hiſtoire du Monde*. Cette *Réponſe* a été publiée, par Mr. *Nathanael Both* de Gray's-Inn, à Londres en 1734 in 8, ſous le titre de *Diſcours Militaire, où l'on examine, s'il eſt plus avantageux à l'Angleterre, de livrer d'abord bataille à un Ennemi, qui vient pour l'envahir, ou de temporiſer, & de différer le combat &c.* Mais ſi l'on veut connoître le ſentiment de Ralegh ſur ce ſujet avec plus d'étendue, il faut conſulter ſes *Diſcours* ſur la premiére *vaſte* des *Guerres naturelles*, & *néceſſaires, arbitraires & ordinaires, Saintes & Civiles*. Cir quoique ces *Diſcours* ayent paru pluſieurs années après ſa mort, ils ont pourtant des caracteres ſuffiſans d'autenticité. IV. Ouvrages de MARINE; *Diſcours ſur l'invention de la Navigation* &c. imprimé parmi ſes *Eſſais* en 1650 in 8. *Obſervations & Remarques ſur la Flotte du Roi, & ſur le Service de Mer*; dédiées au Prince *Henri*, & inſérées parmi ſes *Eſſais*; *Lettre* à ce Prince touchant *le plan d'un Vaiſſeau*, imprimée dans ſes *Oeuvres Poſthumes*; *Relation véritable du combat aux Iles Açores*, imprimée en 1591 in-4, & inſérée dans *Hakluyt* Vol. II. Part. II. p. 169. Edit. de 1599. *Relation de l'Action de Cadiz*, imprimée parmi les *Piéces Poſthumes*, à la ſuite de l'*Abregé de l'Hiſtoire du Monde*, du Chevalier Walter Ralegh, 1700 in-8. *Memoire touchant le Port de Douvres*, dans une Brochure intitulée, *Eſſai ſur les Moyens de conſerver l'honneur & la ſureté de l'Angleterre*, publiée par le Chevalier *Henri Sheers*, en 1701 in 4. Dans l'Introduction des *Obſervations & Remarques ſur la Flotte du Roi & ſur le Service de Mer*, Ralegh parle de la *Relation d'un Voyage ſur Mer, & de ce qui s'y eſt paſſé*, qu'il avoit faite pour le Prince *Henri*; il fait mention, dans ſon *Hiſtoire du Monde* (76), d'un autre Traité, adreſſé au même Prince, intitulé, l'*Art de la Guerre ſur Mer*: „ Sujet, *dit-il*, qui de mon ſu n'a jamais été traité par aucun „ Auteur, ni Ancien ni Moderne; mais Dieu m'a épargné „ la peine d'achever l'Ouvrage, en retirant ce digne Prin-„ ce, dont la perte, telle qu'une Eclipſe du Soleil, ſe fera „ ſentir dans la ſuite". V. Ouvrages GEOGRAPHIQUES; Divers Diſcours & Mémoires touchant la découverte de la *Virginie*, la tranière d'y former des Plantations, & des Etabliſſemens, qui ont été autrefois entre les mains du Chevalier *François Walſingham* (77). *Traité des Indes Occidentales* (78). *Conſidérations ſur le Voyage de la Guiane*, Manuſcrit en feuilles in 4, dans la Bibliotheque du Chevalier *Henri Soane*, Baronet. *Découverte du vaſte, riche, & puiſſant Pays de la Guiane*, publiée par lui-même, & dont nous avons déjà parlé. *Journal de ſon ſecond Voyage à la Guiane*, & ſon *Apologie*, l'un & l'autre encore manuſcrits. VI. Ouvrages POLITIQUES: *Le Siége du Gouvernement*; où l'on montre que la *Juſtice Civile*, & la *Police Martiale*, en ſont les deux principaux appuis; on y explique, comment celui-ci ſe forme de ceux qui ont des terres, des Marchands, & de la Nobleſſe du Royaume. Cette Piéce parut parmi ſes *Oeuvres Poſthumes*, en 1652 in 12. *Obſervations ſur les Cauſes de la Magnificence & de l'Opulence*; inſérées parmi les mêmes. *Le Prince, ou Maximes d'Etat*, Londres 1642 in 4, & réimprimé dans les *Oeuvres Poſthumes*. Mr. Wood dit que c'eſt la même choſe, que les *Aphoriſmes d'Etat*, publiés par *Jean Milton*, à Londres en 1661 in-8. *Le Conſeiller du Cabinet, ou la Clef des principaux Secrets de l'Art de gouverner, & des myſteres d'Etat* &c. publié par Jean Milton, Londres en 1658 in-8. Dans la ſeconde Edition, imprimée à Londres en 1692 in 8, cette Piéce a pour titre: *La Clef des Secrets du Gouvernement & des Myſteres d'Etat* &c. *Les Cruautés des Eſpagnols envers les Anglois à la Havane* (79). *Conjuration touchant la paix avec l'Eſpagne*, & la protection *des Pays-Bas*, Manuſcrite. *L'Etat preſent de l'Eſpagne, avec un expoſé exact de la Puiſſance & des Droits de Sa Majeſté Catholique; & une liſte des noms & des dignités des perſonnes les plus conſidérables de ce Royaume*; Manuſcrits;

(75) P. 574.

(76) Lib. V. c. 1. Sect. 6.

(77) Oldys p. 52. & 176.

(78) Idem p. 577.

(79) Idem p. 574.

„ jets, qui peuvent avoir quelque connoiſſance de cette affaire, de s'adreſſer à quelqu'un de nos Con-
„ ſeillers Privés, & de l'informer de tout ce qu'ils ſavent, afin que ſur les informations priſes nous
„ puiſſions procéder au châtiment exemplaire de tous ceux qui ſe trouveront coupables de ces ſcanda-
„ leux & énormes excès". Ralegh débarqua à Plymouth, vers le commencement du mois de Juillet (*w*); & quoiqu'il eût appris que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit fort irrité la Cour contre lui, il prit la ferme réſolution de ſe rendre à Londres; après avoir réglé ſes affaires, il prit la route de cette Ville, mais avant que d'arriver à Ashburnham, qui eſt à vingt miles de Plymouth, il rencontra le Chevalier *Louis Stuckley*, Vice-Amiral de la Comté de Devon, qui l'arrêta au nom du Roi, à qui Ralegh écrivit une Lettre pour ſe juſtifier [*BB*]. Il continua ſon voyage avec *Stuckley*, enſuite

(*w*) Oldys p. 409.

manuſcrit qui ſemble être un Ouvrage différent de celui qui a pour titre: l'*Etat préſent des Affaires entre la France, l'Eſpagne, & l'Angleterre*, Manuſcrit. *Diſcours ſur le Mariage propoſé par le Duc de Savoye, entre la Princeſſe Elizabeth & le Prince de Piemont*; & un autre Diſcours *ſur le mariage propoſé entre le Prince* Henri *d'Angleterre, & une Fille de Savoye*: tous deux Manuſcrits. *Dialogue entre un Jeſuite & un Recuſant, où l'on fait voir combien leurs principes ſont dangereux pour les Souverains*; publié par *Philippe Ralegh*, parmi les véritables Oeuvres Poſthumes du Chevalier, à la ſuite de l'*Abregé de ſon Hiſtoire Du Monde*, Londres 1700 in-8. *Dialogue entre un Conſeiller d'Etat & un Juge de Paix*, plus connu dans les imprimés ſous le titre de *Preſumptives des Parlemens*, dédié au Roi Jaques, & imprimé à *Middelburge* 1628 in-4, réimprimé en 1642 in-4, comme auſſi parmi les Pièces Poſthumes. *Diſcours ſur les termes de* Loi, *&* de Droits; manuſcrit dans la Bibliothéque d'*Aſhmole*. *Obſervations ſur le Commerce avec les Hollandois & les autres Nations, preferé au Roi Jaques; où l'on prouve que nos produits tant de terre que de mer, ſervent à enrichir & à fortifier les autres Pays, au préjudice du nôtre*: imprimées en 1653 in-12. Mais il eſt fort douteux, ſi cette Piéce eſt bien de Ralegh. VII. Ouvrages PHILOSOPHIQUES: *Traité de l'Ame*; manuſcrit dans la Bibliothéque d'*Aſhmole*. Le *Sceptique*, ou *Speculations*, parmi ſes *Poſthumes*. *Inſtructions à ſon Fils & à ſa Poſtérité*, imprimées en 1632 in-12, & réimprimées dans les *Poſthumes*; à la ſuite des *Inſtructions* on trouve *Reſpectueux Avis d'un tendre Fils à un Pere âgé*. *Traité des Mines & de l'eſſai des Mineraux*. *Recueil de Recettes de Chymie & de Medecine*; tous deux manuſcrits. VIII. Ouvrages HISTORIQUES. *Hiſtoire du Monde*, publiée au mois d'Avril 1614 in-fol. & réimprimée grand nombre de fois depuis. Cette Hiſtoire eſt fort eſtimée, & la plupart de nos plus illuſtres Ecrivains en parlent dans les termes les plus avantageux. C'eſt une Queſtion digne d'être examinée, s'il y a quelque fondement à ce qu'on débite aſſez communément, qu'il avoit continué cette Hiſtoire juſques à ſon tems, mais qu'il déchira cette Continuation, à cauſe du peu d'accueil qu'on fit à la premiére Partie. Il dit dans ſa Préface „ qu'il a deſſein de ſe renfermer dans ce qui regarde la fa-
„ meuſe Ile de la Grende-Bretagne, & qu'il craint de peu-
„ mettre un ſecond & un troiſiéme Volume, qu'il donne-
„ roit, ſi le premier étoit bien reçu; car peut-être trouvera-
„ t-on, que ce qu'il y a de fait ſuffit, & même au-delà". A la fin de l'*Hiſtoire*, il dit: *quoique cet Ouvrage porte au titre* Premiére Partie de l'Hiſtoire Générale du Monde, *ce qui ſuppoſe un ſecond & un troiſiéme Volume, que je méditois & avois ébauché; neanmoins, outre diverſes circonſtances decourageantes, qui me perſuadent de garder le ſilence, comme il a plû à Dieu de retirer le grand Prince, à qui ils étoient deſtinés, l'irréparable perte qu'on a faite m'a appris à dire avec Job*, verſa eſt in luctum cithara mea, & organum meum in vocem flentium. Il paroit aſſez clairement par là, comme l'obſerve Mr. Oldys (80), que notre Auteur n'avoit qu'une eſpéce de Plan, ou peut-être quelques ébauches des parties ſuivantes de l'Hiſtoire juſqu'à ſon tems, & qu'il fut dégoûté de pouſſer ſon travail. En ſuppoſant même qu'il eut changé d'avis, & qu'il y eût aſſez de tems pour achever les deux autres Volumes, dans l'intervalle qui s'écoula depuis 1614 juſqu'à ſa mort, ce qui ne ſe peut guére concevoir; ſi néanmoins nous ſavons à quoi il employa la meilleure partie de ce tems-là, on verra qu'il n'en reſtoit point pour un tel Ouvrage. Or en l'année 1615, qui ſuivit celle où ſon Hiſtoire avoit paru, il écrivit du moins deux des principaux Traités, dont nous avons parlé. Il fut encore occupé la même année à écrire des Lettres, & à faire d'autres démarches pour ſon élargiſſement, qu'il obtint avant la fin de l'année. Enſuite il eſt impoſſible que ſes occupations & ſes affaires lui ayent permis d'achever un ſi grand Ouvrage. Il eſt vrai qu'on trouve quelques traces d'un projet qu'il avoit de travailler ſur quelque partie de l'ancienne Hiſtoire d'Angleterre, dans une Lettre de ſa main, qui quoiqu'elle ne ſoit pas datée, paroit avoir été écrite avant la publication de ſon grand Ouvrage; elle s'adreſſe au Chevalier Robert Cotton, dont la Bibliothéque devoit ſelon les apparences lui fournir les Livres rares dont il avoit beſoin pour l'exécution de ſon deſſein. La Lettre eſt conçue en ces termes.

(80) P. 186.

„ Monſieur Robert Cotton,

„ Si vous avez quelques anciens Ouvrages, ou quelques
„ Manuſcrits, où je puiſſe trouver quelques-unes de nos An-
„ tiquités Britanniques, je vous aurai beaucoup d'obligation
„ de me les prêter pour quelque tems, je vous les rendrai
„ ſurement; ajoûtez-y ce que vous aurez d'ailleurs en ce
„ genre, ſoit quelque vieille Hiſtoire Françoiſe où il ſoit
„ parlé de notre Nation, ou telle autre en quelque langue
„ que ce ſoit.

„ Votre pauvre Ami,

„ *W. Ralegh.*

L'Original de cette Lettre ſe trouve dans la Bibliothéque Cottonienne, *Julius* C. 3; & au haut on voit une liſte des vieux Auteurs, auxquels le Chevalier Ralegh renvoye. Mais cela ne nous apprend pas, ſi ces Ouvrages devoient ſervir à continuer ſon *Hiſtoire Générale*, ou à traiter quelque ſujet particulier, quoique le Docteur Thomas Smith (81) penche à croire le premier. Quoi qu'il en ſoit, il y a beaucoup d'apparence, que ce que le Chevalier a dit lui même dans la premiére Partie, eſt l'unique fondement de ce que raconte ſi poſitivement Mr. Wilſanley (82) que „ quelques jours avant
„ ſa mort, le Chevalier fit venir Mr. Walter Burre, qui
„ avoit imprimé le premier Volume de ſon *Hiſtoire du Mon-*
„ *de*; aprés quelques mots de converſation, lui prenant la
„ main, il lui demanda comment cet Ouvrage s'étoit dé-
„ bité? Mr. Burre lui répondit que le debit en avoit été ſi
„ leat, que cela l'avoit ruiné. Surquoi le Chevalier ayant
„ pris ſur ſon pupitre la ſuite de ſon Hiſtoire, qu'il avoit
„ conduite juſqu'à ſon tems, il la tendit à Mr. Burre, &
„ frappant de la main ſur ſa poitrine, en tenant ſon Ouvra-
„ ge, il dit en ſoupirent; *Ha! mon Ami la premiere partie*
„ *vous a t elle ruiné? La ſeconde ne ruinera perſonne, le monde*
„ *ingrat en eſt indigne*; & ſur le moment s'approchant du
„ feu, il y jetta ſon manuſcrit, & mit le pied deſſus, juſ-
„ ques à ce qu'il fût réduit en cendres". Mr. Oldys fait ſur ce récit les réflexions ſuivantes (83) que *Ralegh n'avoit pas eu le loiſir d'achever cette ſeconde Partie de l'Hiſtoire juſques à ſon tems. D'ailleurs il n'y a aucune apparence, que pourvû par rapport à la premiere Partie ſuivre la maxime de Senéque, qu'un homme qui a ſatisfait à ſa Conſcience eſt en droit de mépri-ſer les cenſures des autres, il ait ſacrifié auſſi brusquement & ſans reflexion, une ſi grande partie de ſon travail, ou une partie quelconque, ſur les repréſentations impreſſes d'un Libraire, ſans le ſoupçonner d'avoir des vuës intéreſſées. De plus, il ne paroit pas vrai que le debit de la premiére partie ait été lent, puiſque le même Libraire en donna une ſeconde Edition au bout de moins de trois ans aprés la premiére. Enfin, le premier Auteur, qui rapporte la même choſe, eſt un Ecrivain ſuperficiel & de peu de poids, qui ne cite aucun garant de ce qu'il avance. A l'égard des morceaux ébauchés qu'il pouvoit avoir d'une pareille Continuation, on ne peut guere en concilier la perte avec un ſort mieux aſſeûré, ſavoir le grand nombre d'Ecrits du Chevalier qui exiſtoient encore pluſieurs années aprés ſa mort. Car on aſſure que* le fameux Mr. Hambden, quelque tems avant les Guerres Civiles, fit la dépenſe de faire copier trois-mille, quatre-cens cinquante deux feuilles du Chevalier Ralegh; c'eſt ce que je tiens du Copiſte même (*de mon Auteur*), qui avoit ſa chambre particuliére, ſon feu, ſa lumiére, avec un domeſtique pour lui délivrer les Originaux, & prendre ſes Copies auſſitôt qu'elles étoient faites (84). *Ce que ce tréſor eſt devenu, c'eſt ce que je n'ai pu decouvrir: mais ſi nous ſuppoſons que Mr. Hambden n'a pas voulu avoir l'embarras ni faire la dépenſe de faire copier aucun des Ouvrages de notre Auteur, imprimés en ce tems là, & en accordant, que tous ceux qui ont paru depuis, auſſi bien que tous ceux qu'on connoit en manuſcrits, faiſoient partie de cette Collection; le tout enſemble n'en fera pas le quart, en y ajoûtant même deux ou trois Pieces, que nous n'avons pas encore indiquées, 1. Hiſtoire mémorable de la cruelle Guerre entre les Carthaginois & leurs Mercenaires*: recueillie de *Polybe* & d'autres Auteurs; imprimée en 1647 in-4. Ce n'eſt qu'un morceau tiré de l'*Hiſtoire du Monde*, Liv. V. Ch. 2 &c. 2. *La vie de* Mahomet; *la Conquête de l'Eſpagne; & l'élevation & la ruine de l'Empire des Sarrazins*. Imprimé en 1637 in-12. Cette Piéce, ſi l'on en excepte quelques feuilles de la Vie de Mahomet, n'eſt autre choſe qu'un Abrégé de quelque Auteur Eſpagnol ignorant, & le ſtile eſt fort au-deſſous de celui de Ralegh. 3. *Introduction à un Abrégé de l'Hiſtoire d'Angleterre, avec le regne de Guillaume I. ſurnommé le Conquérant*; imprimé en 1693 in-8.

(81) *Vita D. Roberti Cottoni*, fol. 22.

(82) *Wilſhire of England* p. 256. Edit. 1640 in-4.

(83) P. 187.

(84) *Obſervations on the Statesmen and Favourites of England, ſince the Reformation*, By David Lloyd. M. A. p. 490. Edit. 1665 in-8.

[*BB*] *A qui Ralegh écrivit une Lettre pour ſe juſtifier.*] La voici.

„ Avec la permiſſion de Votre Majeſté,

„ Si dans le cours de mon Voyage éloigné, mes gens ont
„ été maſſacrés aux Iles, ſans que j'en aye pris vengeance;
„ ſi j'ai laiſſé aller quelques barques Eſpagnoles, qu'on avoit
„ priſes, ſans les piller; ſi j'ai évité toutes les terres des In-
„ des Eſpagnoles, où j'aurois pu me rendre maître de vingt
„ Villes ſur les côtes; & ſi je n'ai fait que pourſuivre mon
„ entrepriſe ſur la Guyane, où l'on a brulé, ſans aucun or-
„ dre de ma part, un Village Eſpagnol, nouvellement bâti,
„ à moins de trois miles de diſtance du mien; je ne vois
„ pas, ſous le bon-plaiſir de Votre Majeſté, que l'Ambaſſa-
„ deur d'Eſpagne ait le moindre ſujet de ſe plaindre de moi.
„ S'il étoit permis aux Eſpagnols de maſſacrer vingt-ſix
„ Anglois, en les attachant dos à dos, & en leur coupant
„ ainſi la gorge, après qu'ils avoient négocié avec eux tout
„ un mois, & s'étant rendu à terre ſans une ſeule arme; &

suite [*CC*], composa chemin faisant ſon *Apologie* [*DD*]. Arrivé à Londres il forma le deſſein de ſe ſauver, mais ayant été trahi par Stuckley, il fut pris dans un petit bateau ſur la Tamiſe, le 9 Août, & envoyé à la Tour; deux ou trois jours après on nomma un Committé pour informer de ſa fuite; à cette occaſion il écrivit une Lettre au Marquis de Buckingham, en date du 14 Octobre [*EE*]. Le Vendredi 23 Octobre, il y eut une Conférence entre tous les Juges d'Angleterre ſur la manière dont on pouvoit faire exécuter des priſonniers, qui après avoir été déclarés atteints & convaincus de trahiſon, avoient été mis en liberté. On délibéra ſur cette Queſtion. „ Si un Ordre ſous le Sceau privé, „ adreſſé aux Juges du Banc du Roi, pour leur ordonner de prononcer ſentence de mort contre le Che- „ valier *Walter Raleigh*, étoit ſuffiſant; ou comment ils devoient ſe conduire avant que la ſentence fût „ prononcée? Ils conclurent unaniment, qu'il devoit être amené à la Barre, en vertu d'un *Habeas* „ *Corpus* pour le Lieutenant de la Tour, & qu'il falloit lui demander, s'il avoit quelque choſe à alléguer, „ qui empêchât que la ſentence n'eût lieu?". En conſéquence les Juges du Banc du Roi reçurent un Ordre du Sceau privé, qui les chargeoit de pourſuivre le Chevalier ſelon la Loi (*x*); & le Mécredi 28 Octobre Raleigh fut amené à la Barre du Banc du Roi, où on lui prononça l'arrêt de mort [*FF*]; on le conduiſit delà à la priſon, près de la place du Palais, & le lendemain il eut la tête tranchée, dans la vieille Cour de Weſtminſter [*GG*]. Son Corps fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Marguérite de Weſtminſter;

(*x*) Sir Richard Hutton's Reports. p. 87. Edit. 1656. in-fol.

„ s'il n'eſt pas permis aux Sujets de Votre Majeſté, attaqués „ de cette façon, de repouſſer la force par la force; nous „ avons juſte raiſon de dire; pauvres miſérables Anglois! „ Si Parker & Mecham ſe ſont rendus maîtres de Campêche „ & d'autres lieux dans les *Hondurus*, & ſont établis dans „ le cœur des Indes Eſpagnoles, ont brulé des Villes, tué „ des Eſpagnols, ſans qu'on leur ait dit le mot à leur retour; „ & que moi, qui ai évité de tourner les yeux vers les In- „ des, parce que je ne voulois pas commettre d'offenſe, je „ ſois accuſé, je puis dire avec raiſon, ô miſérable Raleigh! „ Si j'ai dépenſé mon bien, perdu mon fils, ſouffert par „ maladie, & par d'autres voyes une multitude de maux; „ ſi j'ai réſiſté, au riſque évident de ma vie, à permettre „ des pillages par le moyen deſquels mes Compagnons de „ Voyage m'auroient enrichi; ſi étant pauvre, j'ai pu m'en- „ richir, ſans le faire; ſi ayant obtenu ma liberté, que tous „ les hommes eſtiment naturellement beaucoup, je l'ai vo- „ lontairement perdue; ſi dans le tems que j'étois ſûr de ma „ vie, je l'ai miſe de nouveau au hazard; ſi j'ai pu vendre „ ici ou là mon Vaiſſeau & ſa charge, & mettre en poche „ cinq ou ſix mille Livres St. & néanmoins le ramener en „ Angleterre & que je ne l'aye pas fait; je ſupplie Votre „ Majeſté de croire, que je n'en ai agi à tous égards ainſi, „ pour qu'il ne fût pas dit, que Votre Majeſté avoit donné „ la liberté, & s'étoit confiée à un homme qui n'avoit eu „ en vûe que de recouvrer la liberté, & qui avoit violé la „ confiance de Votre Majeſté. Mes Mutins m'ont dit que ſi „ je retournois en Angleterre, je ſerois perdu; mais j'ai plus „ de foi à la Bonté de Votre Majeſté, qu'à toutes leurs rai- „ ſons. Je ſuis certainement le premier, qui ayant la liber- „ té & l'occaſion de m'enrichir ait préféré la pauvreté & „ le danger; & je ſuis bien ſûr que mon exemple ſera „ que je ſerai le dernier. Mais j'ai pris pour Juges la Bon- „ té & l'Equité de Votre Majeſté; je ſuis & ſerai toujours

„ De Votre Majeſté le très-humble Sujet,

„ *Walter Raleigh.*

[*CC*] *Il continua ſon Voyage avec Stuckley.*] On peut voir les particularités de ce voyage, dans le *Recit des Motifs que le Chevalier Raleigh avoit de ſe retirer du Royaume, & des occaſions qu'il en eut; & la maniére dont il fut trahi par le Capitaine Samuel Kirig.* Mſs. en deux feuilles in-fol. cité par Mr. Oldys, & dans la *Déclaration de Manourie* annexée à la Déclaration du Roi Jaques; comme auſſi dans une Piéce du Chevalier *Louis Stuckley* intitulée: *A la très excellente Majeſté du Roi: Humble Requête & Information du Chevalier Louis Stuckley, Vice-Amiral de Devon, touchant ſa conduite dans l'exécution de la Commiſſion, qui lui avoit été donnée, d'amener le Chevalier Walter Raleigh priſonnier, & les calomnies ſcandaleuſes répandues contre lui à ce ſujet.* 1618 in-4.

[*DD*] *Il compoſa ſon Apologie.*] Il paroît qu'elle a été imprimée pour la première fois parmi ſes *Eſſais Choiſis*, en 1650 in-8; elle a été réimprimée avec les mêmes en 1667.

[*EE*] *Il écrivit une Lettre au Marquis de Buckingham*, en date du 14 *Octobre.*] Il y parle en ces termes. „ Si j'ai trop „ de hardieſſe, j'en demande humblement pardon à Votre „ Grandeur, ſurtout en ce que j'ai la hardieſſe d'écrire à un „ homme auſſi diſtingué & d'un ſi grand mérite, à qui l'on „ a dit que je lui ai fait injure. Je l'ai appris fort tard, „ & je me ſerois eſtimé fort heureux, ſi j'avois pu conſon- „ dre cette calomnie dans un tems, où l'on n'eût pu me „ ſoupçonner, de le faire par le déſir de ſauver ma vie. Mais, „ mon très-reſpectable Seigneur, ce n'eſt pas pour me juſti- „ fier, que je prens à préſent la plume. Je ne le puis, ayant „ offenſé mon Souverain Seigneur. Tout le monde & mes „ ennemis même ont été touchés de mon malheur par rap- „ port au Peſple; mais à préſent je n'ai plus d'eſprit & Sa Ma- „ jeſté ſeule n'uſe pas de clémence envers moi: Ce qui me „ conſole néanmoins dans ma faute, c'eſt qu'en la commettant „ je n'ai eu d'autre but que le ſervice de Sa Majeſté, & de lui „ faire connoître que ma dernière entrepriſe étoit fondée ſur „ une vérité, je me propoſois de le conſtater clairement, en „ m'embarquant en toute diligence, pour retourner avec un „ ſeul Vaiſſeau à la découverte, ou mourir dans la peine: ce „ que j'avois deſſein de faire à Plymouth, ainſi qu'on le ſait „ bien, ſi l'on ne m'en avoit empêché. J'eſpérois par-là „ non ſeulement de me rétablir dans l'eſprit de Sa Majeſté, „ mais de détruire tous ces bruits calomnieux répandus con- „ tre moi. Celui là-même en qui je me fiis confié, qui é- „ toit mon Géolier, & à qui j'ai ouvert mon cœur, ne peut „ qu'atteſter que je n'avance rien que de vrai; & ma mort „ le confirmera, ſi je ne puis être en état de vie. Ce „ Gentilhomme ne peut déſavouer, que lorſque nous ſurpri- „ mes le timonier de Londres, je ne fouhaitai de ſauver au- „ tre choſe, que la *Dejection* exacte de ces Lieux dans l'A- „ merique. Je m'aſſure que Dieu & mes actions même ôte- „ ront à Sa Majeſté la penſée, que j'ai eu deſſein de n'en „ aller en homme mécontent; tandis que la perte de mes „ biens, treize années de priſon, & le refus de ma grace, „ n'ont pu me détacher de ſon ſervice. L'idée même de „ piller pour un ſeul, ou même pour un furieux, en retournant „ comme j'ai fait, n'a pu balancer le moins de monde mon „ dévouëment pour la Perſonne & pour l'Etat de Sa Majeſté. „ Ca été cette preſſante Lettre des Seigneurs, qui ordonnoit „ de m'enmener priſonnier, & infâmie, qui m'a fait crain- „ dre pour ma vie, ou de la paſſer dans une priſon perpé- „ tuelle, & de ne jamais recouvrer ma réputation perdue; „ & c'eſt cette crainte qui m'a fait prendre ma dernière „ réſolution, & réellement dernière, & la clémence de Sa „ Majeſté n'a le deſſus, ſi Sa Majeſté m'a pitié de mon ſort, „ ſi elle n'uſe d'indulgence, en ne regardant pas mes fautes „ du plus mauvais côté; ſi, ſelon ſa charité, elle ne fait pas „ de différence entre les offenſes qui procédent de l'amour „ naturel de la vie, fans aucune mauvaiſe intention, & cel- „ les dont un mauvais cœur eſt le principe; & ſi votre Gran- „ deur, ſi illuſtre par ſa grandeur d'ame, ne devient mon „ intercéſſeur, par où elle obligera cent Gentilshommes de „ ma parenté à honorer votre mémoire, & m'engagera à em- „ ployer cette vie, qu'elle aura ſolliciée pour moi, à prier „ Dieu pour votre conſtante proſpérité. Je ſuis &c.

„ *Walegh.*

[*FF*] *On lui prononça l'arrêt de mort.*] Mr. Oldys obſer- (*y*) P. 226. ve (*y*), que durant tout ce tems-là le Roi ſe tint retiré, ou à quelque diſtance de cette tragique ſcéne; & il l'on s'en rapporte à une tradition particuliére, il étoit dans la Comté de Hartford, comme s'il avoit voulu non ſeulement éviter de voir ce qui ſe paſſoit ou d'en entendre parler, mais en écarter même la penſée. Combien il y eut néanmoins de part, & avec quelle ardeur, c'eſt ce que prouve ſon Oraiſon funébre, ſi l'on s'en rapporte à une tradition particuliére, il étoit dans la Comté de Hartford, comme s'il avoit voulu non ſeulement éviter de voir ce qui ſe paſſoit ou d'en entendre parler, mais en écarter même la penſée. Combien il y eut néanmoins de part, & avec quelle ardeur, c'eſt ce que prouve ſon Oraiſon funébre, ſi l'on s'en rapporte à une tradition particuliére, il étoit dans la Comté de Hartford, comme s'il avoit voulu non ſeulement éviter de voir ce qui ſe paſſoit ou d'en entendre parler, mais en écarter même la penſée. Combien il y eut néanmoins de part, & avec quelle ardeur, c'eſt ce que prouve ſon Oraiſon funébre, ſigné à Whitminſter, daté du même jour, & adreſſé au Grand-Chancelier Bacon (86). La même qui précéde la mort (86) Rymer's Fœdera. T. XVII. fol. 125. Raleigh écrivit des vers, qu'on trouva dans ſa Bible, dont voici le ſens: „ O Tems! qu'es-tu? tu prens en dépôt no- „ tre jeuneſſe, nos joies, & tout ce que nous poſſedons; & „ ne nous dédommages qu'avec de la terre & de la pouſſiére, „ Tu enfermes dans l'ombre & l'ſilence de baſſes priſons „ rede notre vie, quand nous finiſſons notre courſe. Mais je „ fuis aſſuré, qu'un jour le Seigneur me relévera de cette „ pouſſiére, & m'ouvrira ce tombeau".

[*GG*] *Le lendemain il eut la tête tranchée dans la vieille Cour de Weſtminſter.*] Il monta ſur l'échafaut avec un air ferein, & ſalua les Seigneurs & les autres perſonnes de ſa connoiſſance. Il commença ſon diſcours, en leur diſant que comme on l'avoit tiré de ſon lit la veille, pendant qu'il étoit dans un violent accès de fiévre, ce qui l'avoit fort affoibli, il les prioit, en cas qu'il parût quelque foibleſſe dans ſa voix, ou quelque abbattement dans ſon air, de l'imputer au dérangement de ſa ſanté, plutôt qu'à aucune frayeur dont il fût ſaiſi. Il finit par ces paroles: *je vous conjure de vous joindre tous à moi pour prier le Dieu Souverain du Ciel, que j'ai grié- vemment offenſé, etant un homme rempli de toute vanité, qui ai mené une vie criminelle, dans les vocations les plus propres à porter au vice; car j'ai été Soldat, Marinier, & Courtiſan, tous genres de vie où il eſt ordinaire de ſe livrer à l'iniquité: prier donc Dieu avec moi, qu'il veuille me pardonner en ſa miſericorde, qu'il lui plaiſe d'éloigner mes péchés de moi, & de me recevoir dans la gloire éternelle; je vous dis donc adieu, en faiſant ma paix avec Dieu.* On publia enſuite que tout le monde eut à ſe retirer de deſſus l'échafaut, & le Chevalier ſe prépara à mourir, donnant ſon chapeau, ſa calotte, & ſon argent à quelques-uns des Seigneurs qui étoient proche de lui. En prenant congé des Seigneurs & des autres perſonnes, il ſupplia le Lord Arundel, de prier le Roi de ne pas permettre

qu'on

minſter; mais ſa veuve, qui lui ſurvéquit vingt-neuf ans, conſerva longtems ſa tête dans une boëte; & aprés ſa mort ſon fils *Carew Ralegh* la garda auſſi [*HH*], & elle fut enterrée avec lui (*y*). Mr. Burnet parlant (*z*) des grandes fautes commiſes ſous le régne de Jaques I. continue en ces termes. „ Le Roi Jaques perdit encore beaucoup dans l'eſtime du Public, par la maniére étrange dont il en „ uſa envers un des plus grands Hommes de ſon ſiécle; je veux parler du Chevalier *Walter Ralegh*; „ on trouva beaucoup à redire aux premiéres procédures que l'on fit contre lui; mais les derniéres parurent inhumaines & contraires aux Loix". Et un peu plus bas il ajoûte „ ſon Régne en Angleterre fut petit d'un bout juſqu'à l'autre. Le procès criminel que l'on fit à Ralegh fut une choſe noire, „ mais l'exécution de ce Gentilhomme, aprés un répit de pluſieurs années, & aprés un emploi qu'on „ lui avoit donné, fut regardé comme un Sacrifice barbare, que l'on en faiſoit aux Eſpagnols". Mr. Bevil Higgons, d'ailleurs fort oppoſé à Burnet, s'accorde avec lui ſur ce point-là (*aa*), aprés avoir parlé des artifices dont on ſe ſervit pour engager le Roi Jaques à faire mourir Ralegh, il dit qu'il croit néanmoins que ce fût plutôt un effet de timidité que de cruauté, *la choſe même etoit inexcuſable, également lâche & injuſte, & c'eſt une des plus grandes taches de ce Régne* [☞ Ajoûtons ici le jugement de Mr. de Rapin (*bb*), qui mérite bien de n'être pas oublié. „ C'étoit un homme, *dit-il* „ *en parlant du Chevalier Ralegh*, digne d'une meilleure fortune, & qui avoit un grand mérite. Il avoit „ auſſi quelques défauts, qu'on a tâché de diminuer ou d'exagérer, pour rendre ſon exécution plus ou „ moins odieuſe, ſelon que les Hiſtoriens ont pris parti pour ou contre le Roi Jaques. Ce qu'il y a de „ certain, c'eſt qu'il fut ſacrifié à la haine mortelle que les Eſpagnols avoient conçue contre lui dès le „ tems d'Elizabeth, & à la malheureuſe paſſion qu'avoit le Roi de faire réuſſir le Mariage du Prince ſon „ Fils avec l'Infante l'Eſpagne". Il y a d'ailleurs dans le Récit de Mr. de Rapin quelques circonſtances, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de comparer avec ce qu'on trouve dans cet Article [*II*]. ADD. DU TRAD.]

(*y*) Oldys p. 930.

(*z*) *Mémoir. de la Gr. Bretagne.* Tom. I. p. 25. 26. Edit. d'Utr. de 1725 in-12.

(*aa*) *Short view of the Hiſtory of England.* p. 214. Edit. 1734. in-8.

(*bb*) *Hiſt. d'Angl.* Tom. VII. p. 122.

qu'on publiât contre lui aprés ſa mort des Libelles diffamatoires; ajoûtant, *j'ai un long Voyage à faire, ainſi il faut que je prenne congé.* Il ôta enſuite ſa robe de chambre & ſon pourpoint, & cria au Bourreau de lui montrer la hache, & comme celui ci ne ſe dépêcha pas de le faire, il lui dit; *je te prie montre la moi; penſes-tu que j'en aye peur?* en ayant un peu examiné le tranchant, il la rendit, & dit au Sheriff, en ſouriant: *c'eſt là un remede amer *, mais infaillible pour la gueriſon de tous maux:* Il pria les Aſſiſtans de prier Dieu de l'aſſiſter & de le fortifier, aprés quoi l'Exécuteur ſe mit à genoux, & le pria de lui pardonner, ce que Ralegh lui accorda, en lui touchant ſur l'épaule. On lui demanda enſuite de quel côté du Billot il vouloit ſe mettre, à quoi il répondit, *pourvu que le cœur ſoit bien, il eſt indifférent de quel côté ſa trouve la tête.* Dans le moment qu'il ſe baiſſa pour s'étendre tout de ſon long, en penchant la tête, avec le viſage tourné vers l'Orient, l'Exécuteur étendit ſon propre manteau ſous lui. Aprés une petite pauſe, il donna en levant la main le ſignal qu'il étoit prêt à recevoir le coup, & la tête fut abbatue en deux coups, ſon Corps n'ayant pas remué. On fit voir ſa tête des deux côtés de l'Echaffaut, & enſuite elle fut miſe dans un Sac de cuir rouge, qu'on couvrit de ſa robe de chambre de velours, & elle fut portée de cette maniére dans un Caroſſe de deuil à ſa veuve (87).

* Il y dans l'Anglois un jeu de mots, qui fait alluſion au tranchant de la Hache, mais qu'on ne peut rendre en François.

[*H*] *Son fils* Carew Ralegh &c.] Il étoit né vers la fin de 1604, ou au commencement de l'année ſuivante, à la Tour de Londres, où ſon pere étoit priſonnier; aprés avoir été quelque tems au Collége de Wadham à Oxford, il alla voyager, & ne revint en Angleterre qu'aprés la mort du Roi Jaques I. La troiſiéme année de Charles I. il fut réhabilité en honneur, & environ un an aprés il épouſa Philippe, veuve du Chevalier Antoine Ashley, qui étoit jeune & riche, dont il eut deux Garçons & trois Filles. En 1635 il fut fait Gentilhomme de la Chambre du Roi. Vers la fin de Janvier 1659 il fut nommé Gouverneur de l'Ile de Jerſey. A la Reſtauration le Roi Charles II. voulut l'honorer de quelque titre perſonnel, mais il s'excuſa de l'accepter; ce qui engagea ce Prince à faire Walter ſon fils aîné Chevalier, mais ce jeune Seigneur mourut peu aprés à Weſt-Horſely, Terre de ſon Pere, dans la Province de Surrey. Mr. Ralegh avoit encore une Terre à Kenton-Park, proche de Hamptoncourt. Il mourut au mois de Décembre 1666. Mr. Wood dit avoir vu quelques Sonnets de ſa façon, des Diſcours manuſcritts, & des Vers mis en Muſique par Mr. *Henri Lawes*. Oo le croit auſſi Auteur des *Obſervations ſur quelques perſonnes, & ſur quelques endroits d'un Livre publié depuis peu & intitulé*, Hiſtoire Complette de la Vie & du Régne de Marie Reine d'Ecoſſe, & de Jaques Roi d'Angleterre, par G. Sanderſon. Londres 1656, en trois feuilles in-4. (88). Le Chevalier Henri Wotton l'appelle *un Gentilhomme qui avoit de la deſcerité & des talens* (89).

(87) Prince's *Worthies of Devon.* p. 535. 540.

(88) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I Col. 440. 441.

(89) *Letters* p. 181. Edit. de 1672.

[*II*] ☞ *Il y a d'ailleurs dans le Récit de Mr. de Rapin quelques circonſtances, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de comparer avec ce qu'on trouve dans cet Article.*] Voici ce qu'on trouve dans cet Hiſtorien (90). „ Je vais finir les événemens de „ l'année 1617 par la triſte Cataſtrophe du Chevalier *Walter* „ *Rawleigh*. Il avoit demeuré douze ans en priſon, depuis „ qu'il avoit été condamné à mort; & pendant ce tems-là il „ ne s'étoit occupé qu'à l'étude, & à la compoſition de ſon „ Hiſtoire du Monde. Enfin il obtint ſa liberté, ſans que „ le Roi lui accordât des Lettres de Grace. Comme ſon „ bien avoit été confiſqué & donné au Comte de Somerſet, „ il ſe trouva fort embarraſſé, quand il fut ſorti de priſon. „ La Cour, où il ne connoiſſoit plus perſonne, étoit un „ Pays tout nouveau pour lui. Cela fut cauſe qu'il forma „ le deſſein d'aller chercher fortune dans les Pays éloignés. „ Il avoit autrefois parcouru les Mers de l'Amérique, & en „ connoiſſoit toutes les côtes, & particuliérement celles de „ *la Guyana*. On prétend même qu'il y avoit laiſſé une „ marque, pour retrouver un certain endroit, où il y avoit „ une Mine d'Or, & que *Kemish*, ſon valet †, avoit rapporté de cette mine quelques morceaux, qui faiſoient juger que la mine étoit fort riche. Quoi qu'il en ſoit, comme il ne ſavoit où donner de la tête, il fit dire au Roi, „ qu'il connoiſſoit en Amérique une Mine très-riche, d'où „ il eſpéroit de rapporter une prodigieuſe quantité d'or, s'il „ plaiſoit à Sa Majeſté de lui accorder une Commiſſion particuliére. Cette mine ſe trouvant dans un Pays dont les „ Eſpagnols étoient en poſſeſſion, on ne pouvoit s'en ſaiſir, „ ſans rompre la paix avec l'Eſpagne. Cependant le Roi, „ ébloui ſans-doute de l'eſpérance que Rawleigh lui faiſoit „ concevoir, lui accorda la Commiſſion qu'il demandoit, „ adreſſée *Notre Amé & feal Walter Rawleigh* &c. On a dit „ depuis que le Roi ne lui avoit accordé cette Commiſſion, „ qu'à condition qu'il ne porteroit aucun préjudice aux Sujets du Roi d'Eſpagne. Mais comment auroit-il été poſſible d'emporter l'or d'une mine, appartenant aux Eſpagnols, „ ſans leur porter du préjudice? Quoi qu'il en ſoit, Rawleigh, en vertu de ſa Patente, engagea divers Particuliers dans ſon Projet. On lui fournit de l'argent, avec quoi il „ équippa douze Vaiſſeaux, & il partit au mois d'Août 1617, „ pour aller chercher cette mine. Lorſqu'il fut arrivé ſur la „ Côte de la Guyana, il n'y retrouva point la marque qu'il „ y avoit laiſſée, & ne put plus reconnoître l'endroit qu'il „ croyoit avoir ſi bien remarqué. Il ne laiſſa pas pourtant „ de détacher cinq Vaiſſeaux, ſous la conduite de ſon fils & „ de Kemish, avec ordre d'entrer dans la Riviére d'*Orenoque*, „ & de monter auſſi haut qu'il ſeroit poſſible, pour tâcher „ de reconnoître la montagne, où étoit la prétendue mine. „ Cette montagne ne paroiſſant nulle part, les Anglois deſcendirent à terre, & ayant mis en fuite les Eſpagnols, qui „ avoient voulu s'oppoſer à la deſcente, ils les pourſuivirent juſqu'à la Ville de *St. Thomé*, dont ils ſe rendirent „ maîtres, & y firent un grand butin. Le fils aîné du Chevalier fut tué en cette occaſion. Enſuite, ayant laiſſé Garniſon dans la Ville, ils s'avancerent plus loin dans le Pays, „ ſans pouvoir trouver la mine tant déſirée. Enfin, s'étant „ laſſés de chercher, ils allerent joindre le Chevalier Rawleigh, qui ſe voyoit fruſtré de ſon eſpérance, menaça Kemish de l'indignation du Roi; & quelques jours aprés Kemish fut trouvé mort dans ſon lit. Les Matelots, fâchés „ d'avoir ſi mal réuſſi, ſe plaignirent hautement, qu'on les „ avoit engagés à une entrepriſe chimérique, & contraignirent le Chevalier Rawleigh de remettre à la voile, pour „ retourner en Angleterre. Quand ils furent arrivés à Kingſale en Irlande, il voulut leur perſuader de ſe retirer avec „ lui en France; mais au lieu d'écouter cette propoſition, ils „ le menérent malgré lui à Plimouth, où il fut arrêté par „ ordre du Roi, & conduit à la Tour de Londres. Pendant „ ſon abſence, le Comte de Gondemar ayant fait de grandes „ plaintes touchant la commiſſion accordée à Rawleigh, „ qui étoit devenue publique, le Roi ne trouva pas de meilleur moyen de l'appaiſer, que de la déſavouer, ou du moins „ d'aſſûrer que Rawleigh avoit des ordres exprés de ne rien „ faire contre les Eſpagnols. Rawleigh revenant ſans Or, ſa „ cauſe fut d'autant plus mauvaiſe. D'ailleurs l'Ambaſſadeur „ demandoit hautement qu'il fut puni, & faiſoit entendre au „ Roi, que ſans cela il n'y avoit pas moyen de continuer la „ négociation du Mariage du Prince de Galles avec l'Infante. „ Cela fut cauſe que le Roi ſe determina enfin à ſacrifier „ Rawleigh au Roi d'Eſpagne. Mais comme on ne pouvoit „ pas lui faire ſon procès ſur cette derniére Expédition, pour „ laquelle il avoit une Commiſſion en bonne forme, il fut „ réſolu de lui faire couper la tête en vertu de la Sentence donnée contre lui quatorze ans auparavant. Il eut beau alleguer „ que ſa Commiſſion, dans laquelle le Roi lui donnoit la qualité de *fidele Sujet*, & pouvoir de vie & de mort ſur ceux „ qui étoient ſous ſa conduite, étoit équivalente à un pardon; les Juges lui répondirent, qu'une Trahiſon ne pouvoit être pardonnée qu'en termes exprés. *Ainſi*, ſans qu'on „ l'examinât ſur ſa derniére Expédition, il fut ordonné que „ la premiére Sentence ſeroit exécutée". REM. DU TRAD.]

† Kemish étoit un des Capitaines de Ralegh & non ſon Valet.

(90) *Hiſt. d'Angl.* Tom. VII. p. 180. 181.

RAWLEGH ou RALEGH (WALTER) illuſtre Théologien Anglois du XVII. Siécle, étoit fils puîné du Chevalier Carew Ralegh (frere aîné du fameux Chevalier, dont nous avons parlé dans l'Article précédent) d'une ancienne famille dans la Comté de Devon, deſcendue de Jean de Ralegh, homme diſtingué du tems de Guillaume le Conquérant, qui le fit Chevalier la ſeconde année de ſon régne. Sa mere, veuve du Chevalier Jean Thynne, de Longleate dans la Comté de Wilts, étoit fille du Chevalier Guillaume Wroughton, Vice-Amiral du Chevalier Jean Dudley, depuis Duc de Northumberland, dans l'Expédition contre l'Ecoſſe en 1544 (*a*). Walter nâquit en l'année 1586 à Downton en Wiltshire; il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Wincheſter, d'où on l'envoya au College de la Madelaine à Oxford, où il entra comme Penſionnaire à la St. Michel de 1602 (*b*). Le 11 Juin 1605 il fut reçu Bachelier (*c*), & le 2 Juin 1608, Maître-ès-Arts (*d*); & comme il paſſoit pour un habile Diſputeur, on le nomma pour Tenant à l'Acte public de cette année-là, & il s'en acquitta avec beaucoup d'honneur (*e*). Environ le même tems il entra dans les Ordres, & devint Chapelain de Guillaume Comte de Pembroke, chez qui il paſſa autour de deux ans, au bout deſquels ce Seigneur lui donna la Cure de Chedzoy, proche de Bridgewater dans la Province de Somerſet; ce fut vers la fin de 1620 (*f*). Quand il y fut établi il épouſa Marie, fille du Chevalier Richard Gibbs, & ſœur du Docteur Charles Gibbs, Prébendier de Weſtminſter (*g*). On lui conféra enſuite une Prébende mineure dans l'Egliſe de Wells, & la Cure de Streat, avec la Chapelle de Walton en Wiltshire. Vers le tems qu'il perdit le Comte de Pembroke ſon Protecteur, qui mourut en 1630, il devint Chapelain ordinaire du Roi Charles I. & en vertu de ce titre il fut créé Docteur en Théologie en 1636. Le Docteur George Warburton, Doyen de Wells, étant mort, Ralegh lui ſuccéda le 13 Janvier 1641 (*h*). Au commencement des Guerres Civiles, ſon attachement au Roi le fit arrêter, & on le traina de priſon en priſon [*A*], où il étoit encore dans le tems que pluſieurs priſonniers moururent de la peſte, & enfin on l'enferma à Wells dans ſa propre maiſon dont on avoit fait une priſon, & il y fut mortellement bleſſé par ſon Géolier David Barret, Cordonnier de ſa profeſſion, & mourut de ſa bleſſure [*B*] le 10 Octobre 1646; on l'enterra le 13 du même mois au pied du Siege du Doyen, dans le Chœur de la Cathédrale de Wells. Ceux de ſes papiers qu'on put ſauver, ont demeuré plus de trente ans enſevelis dans l'oubli, juſques à ce qu'étant tombés entre les mains du Docteur Simon Patrick, dans la ſuite Evêque d'Ely, il les publia à Londres en 1679 in-4. ſous le titre de: Reliquiæ Raleighianæ, *ou Diſcours & Sermons ſur différens Sujets, par le très-Révérend Docteur* Walter Ralegh, *Doyen de Wells, & Chapelain ordinaire de Sa Majeſté Charles I.* Le Docteur Patrick nous dit (*i*) „ qu'outre la vivacité d'eſprit, & la facilité d'expreſſion, il avoit une „ Raiſon mâle; ce qui lui concilia l'amitié & lui procura le commerce familier de ces grands-hommes, „ qui furent l'objet de l'envie de la génération paſſée, & qui ſont celui de l'admiration de la préſente, „ ſavoir le Lord Falkland, le Docteur Hammond, & Mr. Chillingsworth; dont le dernier diſoit ordi„ nairement (& perſonne n'en étoit meilleur Juge) que le Docteur Ralegh étoit le plus habile Diſ„ puteur qu'il eût jamais vu. En effet on remarque beaucoup de ſubtilité & de pénétration dans ſes „ Ecrits, & elle y brilleroit bien plus encore, ſi par le vice commun du tems où il vivoit, il n'avoit „ voulu trop imiter un grand Homme (*k*), plutôt que de ſuivre ſon propre genie, qui étoit excellent". *Il étoit un grand Maître, dès ſa jeuneſſe même, le tems où il paroît évidemment que pluſieurs de ces Piéces ont été compoſées; & il auroit été plus grand Maître encore, s'il n'avoit pas adopté une méthode où ſon eſprit étoit*

(*a*) Dr. Simon Patrick's *Account of Dr. Walter Ralegh*, prefixed to the *Reliquiæ Raleighanæ* Lond. 1679 in 4.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol II. Col. 96.

(*c*) Idem *Faſti Oxon.* Vol I. Col. 168.

(*d*) Idem ibid. Col. 179.

(*e*) Patrick *ubi ſupra* Wood *ubi ſupra*, loc. cit.

(*f*) Patrick & Wood *ubi ſupra.*

(*g*) Patrick *ubi ſupra.*

(*h*) Wood *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*i*) *Ubi ſupra.*

(*k*) Le Docteur Patrick ſemble avoir en vue l'Evêque Andrews.

[*A*] *On le traina de priſon en priſon.*] Le Docteur Walker (1) nous apprend, que le Docteur Ralegh étant de tour pour être auprès du Roi, le Commité de Somerſet excita la Populace & donna ordre aux Soldats de piller ſa maiſon Curiale à Chedzoy; & pendant ſon abſence ils s'emparérent de tous les biens qu'il avoit, Eccléſiaſtiques & autres, chaſſérent le bétail & les chevaux qu'ils trouvérent ſur ſon fond, & mirent ſa famille à la porte. Sa Femme fut obligée de coucher deux nuits dans les blés, parce que c'étoit un crime Capital pour les Paroiſſiens de leur donner le couvert. Elle ſe rendit après cela à Downton en Wiltshire, la Terre du Chevalier Carew Ralegh, Pere du Docteur, où celui ci vint la trouver. Le parti du Roi ayant remporté quelque avantage dans l'Oueſt, le Docteur eut occaſion de retourner dans ſa famille, & de s'établir de nouveau à Chedzoy; mais le Parlement prit bientôt le deſſus par la défaite du Lord Goring, & le Docteur Ralegh fut obligé de ſe réfugier à Bridgewater, où il y avoit Garniſon Royale. Il y demeura juſqu'au tems que la Ville ſe rendit à Fairfax & à Cromwel, on le fit priſonnier, & après lui avoir fait pluſieurs mauvais traitemens, on le mit ſur un méchant cheval, ayant les jambes attachées ſous le ventre du cheval, & en cet état on le conduiſit à Chedzoy, qui étoit alors le Quartier Général de Fairfax & de Cromwel; comme il étoit fort malade des mauvais traitemens qu'il avoit eſſuyés, il obtint la faveur d'être priſonnier dans ſa propre maiſon. Mais auſſitôt que les Généraux ſe furent mis en marche, Henri Jeanes qui en vouloit à la Cure de Chedzoy, & qui y fut ſon ſucceſſeur dans la ſuite, entra avec violence dans la maiſon, tira le Docteur de ſon lit, & l'emmena priſonnier, avec tout ce qu'il avoit. Sa Femme & ſes Enfans ſe trouvérent ſi dénués de tout, qu'ils auroient péri de miſére, ſi le Colonel Ash ne leur avoit fait avoir le revenu de quelques petites terres, que le Docteur avoit acquiſes à Chedzoy. Il fut enſuite envoyé priſonnier à Ilcheſter, la priſon de la Comté, de là à Banwell-Houſe, & de cette derniére à la Maiſon appartenant au Doyenné de Wells.

(1) *Attempt towards recovering an Account of the Number and Sufferings of the Church of England* &c Part. II. P. 71.

[*B*] *Il y fut mortellement bleſſé par ſon Géolier . . . . . & mourut de ſa bleſſure.*] Voici comment le Docteur Simon Patrick raconte cette avanture (2). Les Commiſſaires de la Comté étant venu tenir leurs ſéances à Wells, le Docteur ſouhaita de leur parler, dans l'eſpérance d'obtenir la permiſſion d'aller faire un tour auprès de ſa femme & de ſes enfans à Chedzoy, afin d'y régler quelques affaires qui leur importoient extrémement. Une demande ſi raiſonnable fut refuſée, quoiqu'un Gentilhomme, qui avoit mille Livres Sterl. de rente offrit d'être caution pour ſon retour, au tems qui lui ſeroit fixé: ce refus lui arracha des reproches, & il lui arriva de dire entre autres choſes qu'il étoit bien dur, qu'ils lui refuſaſſent une faveur, que pluſieurs autres perſonnes avoient obtenue indépendamment d'eux, ayant la liberté d'aller chez eux, les uns pour une ſemaine, les autres pour un mois, quand il leur plaiſoit. Mais au-lieu d'adoucir les Commiſſaires à ſon égard, cela ne ſervit qu'à les irriter contre le Géolier qu'ils cenſurérent de ſon indulgence, le menaçant de le deſtituer, s'il lui arrivoit encore de donner de ſon Chef de pareilles libertés aux priſonniers. Le Géolier fut vivement piqué de cette affaire: étant entré le lendemain matin dans la Chambre du Docteur, qui étoit occupé à écrire à ſa Femme, pour l'informer qu'il ne pouvoit obtenir la permiſſion de l'aller voir, le Géolier mit la main ſur le papier, & demanda à le voir. Le Docteur lui répondit qu'il y conſentoit de bon cœur, s'il en avoit ordre des Commiſſaires; mais qu'autrement il devoit ſe contenter de la proteſtation qu'il lui faiſoit, que ce n'étoit qu'une Lettre qu'il écrivoit à ſa Femme pour lui communiquer le refus qu'on lui avoit fait, comme il le ſavoit bien. Là-deſſus le Geolier voulut lui enlever la Lettre par force, mais le Docteur, plus vigoureux que lui, la lui ôta; le Géolier, faiſant un pas en arriére, tira ſon épée, & en donna un coup au Docteur dans le ventre, où il lui fit une bleſſure incurable, *dont il mourut au bout de quelques jours*, dit le Docteur Patrick. Mais le Docteur Walker (3) raconte, que le Géolier lui paſſa l'épée au travers du Corps, *juſqu'à l'épine du dos, & le bleſſa ainſi d'une maniere incurable, en ſorte qu'il tomba comme mort de ſa Chaiſe; étant revenu à lui par les ſecours qu'on lui donna il languit environ ſix ſemaines, & mourut au bout de ce tems-là de ſa bleſſure.* L'Auteur du *Mercurius Ruſticus* pour l'année 1637 nous apprend, que les Commiſſaires furent ſi peu ſenſibles à ce meurtre, „ qu'ils mirent après cela la femme & les en„ fans du Docteur à la porte, & forcérent ſon fils à vuider „ la Province, parce qu'il vouloit mettre le meurtrier de „ ſon pere en juſtice". *Je ne puis aſſurer*, dit le Docteur Patrick, *ſi le fait eſt exactement vrai, mais ce qu'il y a de certain, & ce que je tiens de bon lieu, c'eſt que quoique ſa femme pourſuivit l'aſſaſſin deux fois conſécutivement aux Aſſiſes, elle ne put réuſſir à faire informer contre lui. Mais étant tombée malade avant la troiſiéme aſſemblée, où elle fut hors d'état de comparoître, le Coquin s'y préſenta, & fut abſous, n'y ayant perſonne qui entreprit de prouver l'accuſation.* Le Docteur Walker (4) rapporte auſſi „ que les Commiſſaires favoriſérent ſi fort cet „ exécrable Meurtrier, qu'ils donnérent ordre d'arrêter le „ fils aîné du Docteur, Mr. George Ralegh, parce qu'il „ pouſſoit les pourſuites contre Barret, en ſorte que Mr. „ Ralegh tâcha de ſe ſauver, pour ſe mettre à couvert, & pour „ lors Barret fut déchargé, & rétabli dans ſon poſte par les „ Commiſſaires . . . . . Ils firent encore mettre en priſon, „ où il demeura juſqu'à ſa mort, un certain Mr. Standish, „ Vicaire de l'Egliſe de Wells, pour avoir enterré le Doc„ teur ſelon les formes uſitées dans l'Egliſe Anglicane".

(2) *Brief Account of Dr. W. Raleigh* prefixed to the *Reliquiæ Raleighanæ.*

(3) *Ubi ſupra.*

(4) Ubi ſupra P. 71.

étoit ſi fort reſerré, qu'à la fin il l'abandonna lui-même, comme on le voit par ſon Diſcours ſur les Sermons, qui eſt ſolide & nerveux, clair & judicieux, animé & plein de vie, & qui ſuffit ſeul pour montrer ce qu'il auroit été en état de faire, s'il avoit ſuivi la même méthode en traitant d'autres ſujets, & s'il s'y étoit appliqué avec autant de ſoin, que l'ont fait ſes Amis ſus-mentionnés, aux ſujets qu'ils ont traités. On dit qu'il avoit écrit un Traité du *Millénariſme*, pour lequel il inclinoit, mais il y a longtems que cette Piéce eſt perdue (*l*). En 1719 Laurent Howel Maître-ès-Arts publia *Queſtions propoſées par des Catholiques Romains, avec les Réponſes du Docteur* Walter Ralegh, *Doyen de Wells* &c. L'Editeur dit dans ſa Préface (*m*), qu'il tenoit cette Piéce d'un Gentilhomme, qui l'avoit reçue d'une Dame mourante: cette Dame s'appelloit *Farthing* du nom de ſon mari, qui étoit petit-fils du Docteur Ralegh; il ajoûte que le même Gentilhomme avoit encore dix-neuf Sermons du Docteur.

(*l*) Wood Col. 96. 97.

(*m*) P. 29.

RAY [*A*] (Jean) (*a*) nâquit le 29 Novembre 1628 à Black-Notley dans la Province d'Eſſex. Son Pere Roger Ray étoit Serrurier de profeſſion, & ſa mere s'appelloit Elizabeth. Après avoir pris les premiers élémens des Sciences dans l'Ecole de Braintree, dans la même Province, ſous Mr. Love, il entra le 28 Juin 1644, dans Catherine-Hall, à Cambridge, où il demeura environ un an & neuf mois, & il paſſa alors au Collége de la Trinité, dans la même Univerſité. En 1648 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts, & le 8 Septembre 1649 il fut élu Membre du ſecond ordre de ſon Collége, & environ ſix mois après il devint Aggrégé de la première Claſſe, & dans la ſuite il fut un des Anciens. En l'année 1651 il ſe fit recevoir Maître-ès-Arts. Sa grande aſſiduité à l'étude ayant altéré ſa ſanté, il fut obligé d'employer ſes heures de loiſir à prendre de l'exercice, ſoit en montant à cheval, ſoit en ſe promenant, ce qui l'engagea inſenſiblement à l'étude des Plantes. On a encore un Manuſcrit de lui, intitulé, *Catalogus Plantarum non domeſticarum, quæ aluntur Cantabrigiæ, in hortis Academicorum & Oppidanorum*; il ſe ſervit, pour dreſſer ce Catalogue, principalement des *Synonyma* des deux Bauhins, de Gerard, & de Parkinſon. Il tira auſſi de Johnſon, Parkinſon, & de la *Phytologia Britannica* une Note des Lieux où il croit des Plantes curieuſes, qu'il arrangea par Ordre Alphabétique ſelon les Provinces. Durant l'Eté de 1658, il fit une tournée, & alla de Cambridge à Cheſter & delà dans le Nord du Pays de Galles; il viſita un grand nombre de lieux, entre autres la fameuſe Montagne de Snowdon, & il revint par Shrewsbury & Gloceſter. En 1660 il publia à Cambridge in-8. ſon *Catalogus Plantarum circa Cantabrigiam naſcentium*. Le 23 Décembre de la même année il fut ordonné Diacre & Prêtre par le Docteur Robert Sanderſon, Evêque de Lincoln, dans ſa Chapelle de Barbican à Londres. En 1661 il accompagna Mr. François Willoughby & autres Savans, dans le Nord de l'Angleterre & en Ecoſſe, pour chercher des Plantes, & d'autres curioſités naturelles; ces Meſſieurs viſitérent Edimbourg, Sterling, Glaſcow, & d'autres lieux d'Ecoſſe, & retournérent en Angleterre par Carliſle, étant arrivés à Cambridge le 7 Septembre. En 1662 il firent un tour du côté de l'Oueſt, de Cambridge à Cheſter, par le Pays de Galles, dans la Province de Cournouaille, dans les Comtés de Devon, de Dorſet, de Hamp, de Wilts & autres, & revinrent à Londres par Windſor. Le 24 Août de cette année il réſigna ſa place au Collége de la Trinité, dont il avoit joui près de treize ans, ayant été, durant cet intervalle, Bourſier du Collége, & préſidé aux études d'un grand nombre de jeunes Gentilshommes & d'Eccléſiaſtiques. Ce qui l'engagea à donner ſa démiſſion, c'eſt que quoiqu'il n'eût jamais fait le Serment du *Covenant*, parce qu'il le croyoit illégitime, il ne penſoit pas pouvoir jurer en prétant le ſerment d'Abjuration, que le premier n'eut pas été obligatoire pour les autres. Il employa les années 1663, 1664, & 1665, à voyager avec MM. Willoughby, & Bacon, en Hollande, en Allemagne, en Italie, en France &c. & il publia enſuite une Relation de ces Voyages. En 1667 Mr. Willoughby & lui firent un ſecond tour dans l'Oueſt de l'Angleterre, & ils viſitérent la Comté de Worceſter, & toutes les Comtés Occidentales; à ſon retour à Londres, le 7 Novembre, il fut reçu dans la Société Royale. L'année d'après il parcourut ſeul la Province de Kent, & retourna une ſeconde fois dans le Nord; mais ayant été pris de la Rougeole, dans la Comté de Weſtmorland, il n'alla pas plus loin, & ſe rendit à Middleton, chez ſon ami Mr. Willoughby. En 1670 il publia in-8. ſon *Catalogus Plantarum Angliæ* (*b*), & en 1672 ſon *Dictionariolum trilingue ſecundum locos communes* (*c*) in-8. Mr. Willoughby étant mort, au mois de Juin de cette année, le nomma un des Exécuteurs de ſon Teſtament, & des Tuteurs de ſes Enfans; il lui légua une rente viagére de ſoixante Livres St. par an, qui lui a toujours été très-réguliérement payée, ſans aucune déduction. Il donna en 1673 ſon *Catalogus Stirpium in exteris Regionibus obſervatarum*, & ſes *Obſervations Topographiques, Morales, & Phyſiologiques, faites dans un Voyage dans toutes les parties de l'Europe*, in-8. Il ſe maria au mois de Juillet de la même année, & épouſa Marguérite fille de Mr. Jean Oakley, de la Paroiſſe de Launton, dans la Comté d'Oxford, d'une branche cadette de la famille de ce nom en Shropshire; il n'a eu d'elle que quatre filles, dont trois lui ont ſurvécu. Après ſon mariage, il demeura dans la Comté de Warwick juſqu'à la St. Michel de l'an 1677, qu'il retourna dans la Province d'Eſſex; il y paſſa environ un an & neuf mois à Faulkbornhall, & au bout de ce tems-là il ſe retira à Black-Notley, où il avoit fait bâtir une maiſon; & *où il ſe propoſoit*, pour employer ſes propres termes, *s'il plaiſoit à Dieu, de paſſer le peu de tems qu'il avoit à demeurer ſur la Terre*, comme il le fit effectivement. Il a publié divers Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé [*B*]. On ne trouve rien dans

(*a*) Nous ſommes redevables de la plupart des particularités contenues dans cet Article au ſavant ami de Mr. Ray, Mr. Samuel Dale, Auteur de la *Pharmacologia, ſeu Manuductio ad Materiam Medicam*, dont la troiſiéme Edition a paru à Londres en 1737 in-4. Depuis que cet Article a été dreſſé, Mr. Dale eſt mort à Braintree, dans la Province d'Eſſex, vers le mois de Mars 1739.

(*b*) Réimprimé en 1677.

(*c*) Réimprimé en 1693 & 1696.

[*A*] Ray.] Dans les premiéres années de ſa vie, il écrivoit *Wray*, mais dans la ſuite il reprit l'ancienne maniére d'écrire ſon nom, tel que ceux de ſa famille l'avoient toujours ſigné. Voyez ſa Lettre au Docteur Martin Lifter du 22 Août 1670 (1), où il lui marque: *Videbis me in titulo Catalogi & Dedicatione Literam nimbis mei mutatam* W, *abjeciſſe, quod ne miremis, faciet tibi, ne eam olim, antiqua & patria ſcriptione immutata citra idoneam rationem aſcroſſe.*

(1) *Philoſophical Letters between the late learned Mr. Ray, and ſeveral of his Ingenious correſpondents.* p. 71. Lond. 1718 in-8.

[*B*] *Il a publié divers Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé.*] *Hiſtoria Plantarum, ſpecies hactenus editas, aliasque inſuper multas, noviter inventas & deſcriptas complectens. Tomi duo.* 1686 in-fol. *Ejuſdem Tomus Tertius, qui eſt Supplementum duorum præcedentium, cum acceſſionibus Camelli & Tournefortii.* 1704 in-fol. *Methodus Plantarum nova, cum Tabulis.* 1682 in-8. *emendata & aucta*, 1703 in-8. *Faſciculus Stirpium Britann. poſt editum Catalogum Plantarum Angl.* 1688 in-8. *Synopſis methodica Stirp. Britann. in qua tum Notæ generales characteriſticæ traduntur, tum ſpecies ſingulæ breviter deſcribuntur* &c. 1690 in-8. *Eadem Synopſis multis Stirpibus & Obſerv. curioſis paſſim inſertis, cum Muſcarum Methodo & Hiſtoria plenior* &c. 1696 in 8. *Epiſtola ad D. Rivinum de Methodo Plantarum, in qua Elementa Botanica D. Tournefort tanguntur.* 1696 in-8. *Diſſertatio de variis Plantarum Methodis.* 1696 in-8. *Stirpium Europ. extra Britanniam naſcentium Sylloge.* 1694 in-8. *Synopſis methodica Animalium, Quadrupedum, & Serpentini generis.* 1693 in-8. *Franciſci Willughbeii Hiſtoria Piſcium cum Fig. recognovit, digeſſit, ſupplevit Ja. Raius.* Oxford 1686 in-fol. *Ejuſdem Ornithologia cum Fig. edente eodem.* 1676 in-fol. Traduit en Anglois, & fort augmenté, 1678 in-fol. ☞ Il y a un *Appendix*, qui contient trois Traités de Ray. I. *De Aucupio, juncta deſcriptione diverſi generis tendiculorum.* II. *De Inſtructione Avium cantantium.* III. *De Re Accipitraria* (2). Aod. du Trad.] *Recueil de Mots Anglois, qui ne ſont pas communément en uſage, ou qui ne le ſont qu'en certains lieux.* Londres 1674 & 1691 in-12. *Recueil de Proverbes Anglois & autres.* Cambridge 1678 in-8. *Methodus Inſectorum*, 1705 in-8. *Hiſtoria Inſectorum Opus Poſthumum.* Londres 1710 in-4. *Exhortation à une Vie Sainte*, 1700 in 8. *La Sageſſe de Dieu dans les Ouvrages de la Création. En deux Parties, avec la Réponſe à quelques Objections* in-8; ſeptiéme Edition en 1717. ☞ Cet Ouvrage a été traduit en François ſous ce titre: *L'Exiſtence & la Sageſſe de Dieu manifeſtées dans ſes Ouvrages de*

(2) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom XLI. p. 141.

dans son Journal sur les événemens de sa vie, ni sur les maladies dont il a été attaqué, sinon ce qui regarde la Rougeole, dont nous avons parlé, quoiqu'il eût eu la petite-Vérole dans sa jeunesse. Il souffrit beaucoup vers la fin de sa vie, par des Ulcéres qu'il avoit aux jambes, ce qui ne l'empêcha pas néanmoins d'étudier toujours, si l'on en excepte les trois derniers mois, qui précédérent sa mort. Comme il n'avoit eu aucun patrimoine, il n'étoit pas fort riche, ayant plus d'une fois refusé de l'avancement; le Leg de Mr. Willoughby faisoit la meilleure partie de son bien. Il étoit modeste, affable, & communicatif, dans le commerce de la vie. Droit & d'une probité rigide, il étoit aussi charitable, sobre, frugal, studieux, & plein de piété, donnant la meilleure partie de son tems à la devotion & à l'étude. Il mourut le 17 Janvier 1705-6 [C], & comme il n'avoit jamais aimé le faste pendant sa vie, il souhaitta d'être enterré sans cérémonie, ayant ordonné qu'on fermât d'abord son cercueil, pour que personne ne le vît. Le Recteur ou Curé de la Paroisse lui ayant offert avant sa mort une place dans l'Eglise, il l'en remercia modestement, & aima mieux être enterré dans le Cimetière auprès de ses Ancêtres, où on lui a érigé un monument [D]. Il laissa tout ce qu'il avoit à sa Femme & à ses Filles, à l'ex-

de la Création de l'Univers. Utrecht 1714 & 1729 in-8. Il y en a aussi une Traduction Allemande, enrichie des Notes du Traducteur, & imprimée à Goslar en 1717 in-4. (3). Adn. nu Trad.] *Discours Physico-Théologiques, sur le premier Chant & la Creation du Monde, sur le Deluge Universel, ses Causes, & ses Effets; sur la Dissolution & l'Embrasement du Monde, avec des Conséquences pratiques.* 1713. 3e. Edition. *Synopsis methodica Avium & Piscium, opus posthumum, quod vivus recensuit & perfecit ipse insignissimus Author, in quo multas species in ipsius Ornithologia & Ichthyologia desideratas adjecit, methodumque suam Piscium naturæ magis convenientem reddidit: cum Appendice & Iconibus.* Edente W. Derham. 1713 in-8. *Lettres Philosophiques écrites par feu Mr. Ray, & d'autres Personnes, avec qui il entretenoit correspondance, tant en Angleterre que dans les Pays étrangers. On y a joint celles de Mr.* François Willoughby. *Ce Recueil contient plusieurs découvertes curieuses dans l'Histoire des Quadrupedes, des Oiseaux, des Poissons, des Insectes, des Plantes, des Fossiles, des Fontaines &c. Publié par* Guillaume Derham, *Chapelain de S. A. R. Monseigneur le Prince de Galles, & Membre de la Societé Royale.* Londres 1718 in-8. [☞ Mr Ray a eu part à l'Edition du Livre intitulé, *Recueil de Voyages Curieux, divisé en deux volumes, dont le premier contient le Voyage de Leonard Rauwif en quelques Contrées de l'Orient, comme la Syrie, la Palestine ou la Terre Sainte, l'Armenie, le Mesopotamie, l'Assyrie, la Chaldée &c. Le second, qui traite de quelques endroits de la Grece, de l'Asie Mineure, de l'Egypte, de l'Arabie Heureuse & Petrée, de l'Ethiopie, de la Mer Rouge &c. est tiré des Observations de MM. Brion & Vernon, & des Docteurs Spon, Smith, Huntington, & autres. A quoi sont ajoutées trois Catalogues des Arbrisseaux, & des Plantes, qui croissent dans le Levant, par Jean Rey.* Londres 1623 in-8 (4). Adn. nu Tr.]

(3) Ibid. p. 142.

(4) Ibid. p. 144.

[C] *Il mourut le 17 Janvier* 1705—6.] Le 7 de Janvier 1704 il écrivit la Lettre suivante au Chevalier Hans Sloane, qui est la dernière, & où l'on voit qu'il étoit mourant.

„ Mon cher Monsieur,

„ Le plus cher de mes Amis; celle-ci est pour prendre „ congé de vous, quant à ce monde présent. Je me regarde comme un homme qui va mourir. Dieu vous rende cent „ fois au double la bienveillance que vous m'avez toujours „ témoignée, vous béniſſe abondamment en toute maniére „ dans cette vie, vous donne ensuite celle qui est éternelle, „ & nous faſſe la grace de nous retrouver dans le Ciel.

„ Je suis Monsieur,

Black Notley le 7 Janvier 1704.

„ Eternellement à vous,

„ *Jam Ray.*

„ P. S. Quand vous écrirez à mon bon Ami, le Docteur „ Hotton, mandez-lui, je vous prie, que j'ai bien reçu la „ tendre & obligeante Lettre, qu'il m'a écrite, & dont je „ le remercie; dites-lui, que je suis hors d'état de lui répondre, nu ....." Les forces lui manquant, comme on le voit par le caractére qui est à peine lisible, il a été contraint de finir brusquement.

On trouve dans l'*Appendix* des *Lettres Philosophiques* de Mr. Ray (5) un Mémoire intitulé, *Les dernieres paroles de Mr.* Ray, *en presence de Mr.* Pyke, *Curé de Black Notley, & Prebendier de Norwich.* „ Je suis Prêtre de l'Eglise Anglicane, dit-il, & j'ai reçu les ordres par les mains au Docteur „ Sanderson, qui étoit alors Evêque de Lincoln. Je suis „ fâché de n'avoir pas exercé plus souvent les fonctions de „ mon Ministére; & c'est ce qui me fait à présent le plus de „ peine. Je déclare que comme j'ai vécu dans la communion de l'Eglise Catholique de Jésus Christ, je meurs aussi „ dans la même Communion, & que je suis un véritable Fils „ de l'Eglise, établie par les Loix dans ce Royaume, quoique je m'en reconnoisse indigne. Je crois très-sincérement „ que sa Doctrine est pure, que son Culte est décent, & „ conforme à la Parole de Dieu; & que l'un & l'autre, dans „ leurs parties les plus essentielles, s'accordent avec la Foi „ & la Pratique de l'Eglise Primitive dans les tems les plus „ purs. Ce n'est pas la force de la Coutume & de l'Education, mais l'évidence de la vérité qui m'en a convaincu. „ Après un examen sérieux & impartial, je suis fortement „ persuadé, que les scrupules qui empêchent que l'un ne „ se joigne à l'Eglise Anglicane, sont déraisonnables & mal „ fondés, & que l'on peut blâmer fort justement la séparation des Non-Conformistes.

„ Il me pria ensuite, *dit Mr. Pyke*, de lui lire les Prières „ de l'Eglise pour les Malades, & particuliérement l'Abso„ lution; l'ayant prononcée à une âme si sincére, si pénitente, si remplie de piété, je me persuade que la remission „ déclarée sur la Terre, a été ratifiée dans le Ciel. Je lui „ donnai ensuite la Communion, & comme la fréquente participation à ce Sacrement est un devoir indispensable dans „ la santé, il dit que c'étoit un *Viatique* dont il avoit besoin, pour le grand Voyage qu'il alloit faire". (☞ Je ne sai par quel motif le P. Niceron a supprimé ces circonstances, qui font tant d'honneur à Mr. Ray, & à la Religion Chrétienne en général, puisqu'on voit par l'exemple de ce Savant comme par plusieurs autres, que rien n'est plus faux que le préjugé de bien des gens, qui s'imaginent que les grands Philosophes ont de l'indifférence pour le Christianisme. Seroit ce parce que Mr. Ray n'est pas mort dans la Communion de l'Eglise Romaine? En ce cas c'est se laisser guider étrangement par l'Esprit de Parti. Adn. nu Trad.]

(5) P. 174. 377.

[D] *On en lui a érigé un monument.*] Voici l'Epitaphe qu'on y a mise:

Eruditissimi Viri Johannis Rajj, A. M.
Quicquid mortale fuit
Hoc tri angusto Tumulo recondidum est,
At Scripta
Non unica conjunxit Regio:
Et Fama undiquaque celeberrima
Vitæ vivit.
Collegii SS. Trinitatis Cantab. fuit olim Socius,
Nec non Societatis Regiæ apud Londinenses Sodalis,
Egregium utriusque Ornamentum.
In omni Scientiarum genere,
Tam divinarum quam humanarum,
Et ficut alter Salomon (cui forsan unico secundus)
A cedro ad Hyssopum,
Ab Animalium maximis ad minima usque Insecta
Exquisitam nactus est notitiam.
Nec de stantis solum quæ patet Terræ facie
Accuratissime disseruit;
Sed & intima ipsius viscera sagacissime rimatus,
Quicquid notatu dignum in Universi natura
Dejecerit,
Apud exteras gentes agens,
Quæ aliorum oculos fugerant, diligenter exploravit,
Multaque scitu dignissima primus in lucem protulit.
Quod superest, ea morum simplicitate præditus,
ut facile absque invidia doctus:
Sublimis ingenii,
Et (quod raro accidit) demissi simul Animi & modesti.
Non sanguine & genere insignis,
Sed (quod majus)
Propria virtute illustris.
De opibus titulisque abunde notis
Parum sollicitus,
Hæc potius meruit colui, quam adipisci:
Dum sub privato Lare sua sorte contentus,
Fortuna tantum dignas conferunt,
In rebus aliis sibi modum facile imposuit,
In studiis nullum.
Quid plura?
Hujce omnibus
Pietatem minime fucatam adjunxit,
Ecclesiæ Anglicanæ
(Id quod supremo habitu confirmavit)
Totus & ex animo addictus.
Sic bene latuit, bene vixit vir beatus,
Quem præsens Ætas colit, Posteri mirabitur.

Ce Monument exposé aux injures de l'air, ayant eu besoin de réparation, a été dernièrement transporté dans l'Eglise, & on a ajoûté du côté de l'Orient:

Hoc Cenotaphium
Olim in Cemeterio sub Dio positum,
Inclementiis Cæli injuriis obtteratum,
Et tantum non collapsum,
Refecit & sub tectum transposuit
J. Legge, *M. D.*
XVI. *Kal. Aprilis, A. D.* 1737.

Du côté opposé on a mis:

J. Ray { *Nat.* 29 *Nov.* 1628. *Ob.* 17 *Jan.* 170½.

☞ [E] Com-

l'exception d'un petit Leg qu'il fit aux Pauvres de ſa Paroiſſe, & de cinq Livres St. qu'il donna au Collége de la Trinité à Cambridge pour acheter des Livres pour la Bibliothéque. Il fit préſent de toutes les Curioſités naturelles, qu'il avoit raſſemblées, à ſon Ami & voiſin Mr. Samuel Dale, Auteur de la *Pharmacologia*, à qui il les fit remettre environ huit jours avant que de mourir. [*a*] Deux ans avant ſa mort, Mr. Ray, âgé de ſoixante-quinze ans, ſe divertiſſoit encore à chercher les différentes Eſpéces d'Inſectes qui ſe trouvoient dans ſa Campagne. Il s'étoit borné aux Papillons, qui paroiſſent de jour ou de nuit, aux Eſcarbots, aux Abeilles, & aux Araignées. Il avoit découvert environ trois-cens eſpéces de Papillons dans l'étendue de quelques Miles, & il en reſtoit encore qui lui étoient inconnues. Les Eſcarbots étoient preſque en auſſi grand nombre, & les différentes ſortes de Mouches pas moins nombreuſes. On trouve dans les *Lettres Philoſophiques* de Mr. Ray une Piéce curieuſe *ſur le nombre des Plantes*; comme ces Lettres n'ont pas paru en François, nous croyons qu'on verra avec plaiſir un Precis des Réflexions de ce Savant [*E*] ADD. DU TRAD.].

[*a*] [*E*] *Comme ces Lettres n'ont point paru en François nous croyons qu'on verra avec plaiſir un Précis des Réflexions de ce Savant* *.) S'il n'eſt pas abſolument impoſſible, dit Mr. Ray, de marquer préciſément le nombre des Plantes, il eſt du moins moralement impoſſible de le faire. Avant que de propoſer quelque conjecture ſur le nombre des Plantes, l'Auteur dit qu'il eſt néceſſaire d'examiner deux Queſtions. I. *Si la Terre a produit de nouvelles Eſpéces de Plantes, ou ſi elle en produit tous les ans, outre celles qui furent créées au commencement du Monde?* II. *Si quelques Eſpéces de Plantes ont péri, ou s'il y en a qui puiſſent périr?* Car ſi l'on peut aſſurer l'une ou l'autre de ces deux choſes, il ſeroit inutile de faire des recherches ſur le nombre des Plantes, puiſque ce nombre ſeroit incertain, qu'il varieroit tous les ans, & que la différence en pourroit être fort grande ou fort petite: car les Cauſes de cette deſtruction, ou de cette nouvelle production, étant accidentelles, il n'y a aucune raiſon qui puiſſe nous faire croire, que l'une balance l'autre exactement, ou dans une aſſez juſte proportion.

* Tiré de la *Bibl. Angl.* Tom. IV. p. 27-40.

Ceux qui ſoutiennent l'affirmative de la premiére Queſtion, alléguent en leur faveur l'expérience commune. Chaque année, diſent ils, ne produit elle pas de nouvelles Eſpéces de Fleurs & de Fruits, & par conſéquent de nouvelles Eſpéces de Plantes? Nos Jardins ne ſont-ils pas enrichis tous les ans de nouvelles Eſpéces de Tulipes, par exemple, & d'Anemones; & nos Vergers de nouvelles Eſpéces de Pommes & de Poires? Nos Jardiniers ne les vendent-ils pas ſur le pied de nouvelles Eſpéces? Et les Herboriſtes ne les mettent-ils pas dans le même rang? Y a-t-il quelque Livre de Botanique, qui ne faſſe les Oeillets, par exemple, & les Violettes à fleur double des eſpéces différentes de celles qui n'ont qu'une Fleur ſimple? L'Auteur répond que cela eſt vrai; mais ſi l'on examine en quoi conſiſtent ces différences, on aura lieu de douter que ces Plantes ſoient des Eſpéces diſtinctes; & l'on en conclura plutôt qu'elles ne le ſont pas. La principale, pour ne pas dire la ſeule différence, qui ſe trouve entre ces prétendues nouvelles Eſpéces & les anciennes, conſiſte dans la Couleur de la Fleur, ou dans la multiplicité de ſes feuilles. Or il eſt évident, que ni l'une ni l'autre de ces deux choſes ne ſuffit point pour établir une différence ſpécifique, à moins que l'on n'admette qu'un Européen & un Ethiopien ſont deux Eſpéces d'hommes, parce que l'un eſt blanc, & l'autre noir: ou qu'un Européen & un Indien ſont auſſi deux différentes Eſpéces, parce que l'un a la barbe épaiſſe, & que l'autre n'en a point du tout, ou qu'il n'a que quelques poils au-lieu de barbe. Cette diverſité vient uniquement du Climat, du terroir, ou des alimens, comme l'on voit dans les autres Animaux. 1. L'effet, que produiſent l'abondance & la diverſité des *Alimens*, paroît dans les Animaux domeſtiques, comme les Pourceaux, les Canards, les Oyes, &c. qui changent ſouvent de couleur; au-lieu que les Animaux ſauvages de ces mêmes Eſpéces conſervent toujours la même couleur. La chair de ces mêmes Animaux domeſtiques acquiert auſſi un différent goût; car il ne faut pas avoir le Palais fort délicat pour diſtinguer leur chair, de celle des Animaux ſauvages. Quoique ces derniers, lorſqu'ils ſont apprivoiſés, ne changent pas ordinairement de couleur; & que ce changement n'arrive qu'à leur race, après deux ou trois générations; il eſt pourtant vrai qu'il y a des exemples du contraire. Mr. Ray a vu un Rouge queuë, que l'on tenoit dans une Cage, qui devint noir comme du charbon au bout de quelques années. 2. Il paroît par divers exemples que la différence du Terroir & du Climat change la couleur de divers Animaux, & qu'elle produit en eux d'autres effets. C'eſt ainſi que dans les Alpes & d'autres Montagnes d'une grande hauteur, & dans les Pays Septentrionaux, où la Terre eſt couverte de neige pendant plus de la moitié de l'année, on voit pluſieurs Animaux blancs, quoiqu'ils ſoient naturellement d'une autre couleur; on y voit, par exemple, des Ours, des Renards, des Liévres, des Corbeaux, & des Merles blancs. Mr. Ray en a vu en Italie. Il n'oſeroit aſſurer que les Liévres, dans les Alpes & dans les Pays Septentrionaux, deviennent blancs en hyver, & qu'ils reprennent leur couleur naturelle en Eté, quoique des Auteurs dignes de foi l'ayent dit. L'influence du Terroir & du Climat paroît d'une maniére très-remarquable dans les Bêtes à cornes des Provinces de Lancaſtre & de Suſſex. Les premiéres ont de grandes cornes déployées, & les autres ont de petites cornes tortues. Si l'on tranſporte les Beſtiaux de la premiére de ces Provinces dans l'autre, leur race dégénére peu à peu, & devient ſemblable au Bétail du Pays. On rapporte comme un fait certain, qu'il y a un pâturage ſur une Colline, nommée Haſelbedge, dans la Province de Derby, proche du petit Hucklow, lequel change le poil des Vaches, qui y paiſſent, en une couleur griſe au bout de trois ans. Or ſi la diverſité du Terroir, des Alimens, du Climat, & d'autres circonſtances cauſent une telle différence parmi les Animaux de la même Eſpéce, à plus forte raiſon cela peut-il arriver parmi les Plantes qui ne ſont pas libres dans le choix de leur nourriture, & qui ne ſortent point du lieu où elles ſe trouvent.

Il y a deux maniéres de produire ces différences dans les Plantes. La premiére, en mettant la ſemence d'une Plante, dont on ſouhaitte avoir une nouvelle Eſpéce, dans un Terroir fertile, ou différent de celui dans lequel cette Plante croît. Si l'on met dans un bon Terroir la ſemence de certaines Fleurs ſimples, elle produira, outre pluſieurs racines qui ne porteront qu'une Fleur ſimple, quelques autres racines, qui porteront des Fleurs doubles, & d'une couleur différente de leurs Meres Plantes. Les Plantes qui ſe diverſifient aiſément de cette maniére, ſont les Anémones, les Primevéres, les Marguerites, les Violettes, &c. C'eſt la maniére ordinaire d'avoir des Fleurs doubles de toutes les ſortes. La plupart des Fleurs rouges & pourprées, & quelques Fleurs jaunes, en répandant leur graine dans un jardin, produiſent quelques Fleurs blanches & de différentes couleurs, comme l'Auteur l'a obſervé à l'egard de pluſieurs. Et même dans les Champs à peine trouve-t-on une Plante à Fleur rouge, pourprée, ou bleuë qui ne varie en quelque lieu, & qui ne produiſe une fleur blanche, ou de différentes couleurs. Les Plantes à fleur jaune ne varient preſque jamais dans les Champs. La ſeconde maniére de diverſifier les Plantes, eſt de les tranſporter ſouvent d'un lieu dans un autre. C'eſt ainſi que, ſelon le Chevalier Plat, on pourra faire porter des Fleurs doubles à des Plantes qui n'ont que des Fleurs ſimples. Cela paroît aſſez vraiſemblable, parce que les Plantes qui ſont longtems dans un même lieu, dégénérent inſenſiblement, ne portent qu'une Fleur ſimple, après avoir porté des Fleurs doubles, & perdent leurs couleurs rares qui ſont ſuivies de couleurs communes. Mais comme l'épreuve que Mr. Ray en a faite, n'a point réuſſi, & qu'il n'a jamais vu aucune perſonne intelligente, & digne de foi qui pût confirmer cela par ſa propre expérience, il croit qu'on doit l'examiner plus amplement. L'Auteur revient à ſon ſujet, & il dit que les variétés des Plantes, dont nous venons de parler, ne prouvent point que ces Plantes ſoient des Eſpéces diſtinctes. C'eſt ce que l'on peut confirmer par deux autres raiſons. La premiére eſt que ſi ces Plantes ſont longtems dans un même lieu ſans être cultivées, elles dégénerent, comme nous l'avons déjà dit, elles perdent la beauté de leurs couleurs, & ne portent qu'une Fleur ſimple au-lieu d'une Fleur double. La ſeconde raiſon eſt que la graine de ces Plantes ne donne que des Plantes, qui n'ont qu'une Fleur ſimple, & d'une couleur commune, ſi elle eſt ſemée dans le lieu & dans le terroir, qui leur eſt propre & naturel. L'Auteur ajoûte à ce qu'il vient de dire, qu'il a vu quelquefois des branches d'une même tige, dont les unes avoient des Fleurs doubles, & d'autres n'en avoient que de ſimples. Il remarque en paſſant qu'il fait par expérience, que c'eſt une erreur vulgaire que de s'imaginer, que les graines des Fleurs qui ont plus de feuilles qu'à l'ordinaire, produiſent des Plantes qui portent des Fleurs doubles.

Secondement, pour ce qui eſt des Arbres Fruitiers, Mr. Ray obſerve que la principale différence qui ſe trouve entre les prétendues Eſpéces de ces Arbres, conſiſte dans la figure & le goût du Fruit, ce que l'on doit auſſi attribuer à la différence du Terroir, & aux différentes maniéres d'enter. Le ſeul moyen, ſelon l'Auteur, d'avoir de nouveaux fruits eſt de ſemer dans un terroir des pepins de Pommes & de Poires, qui produiront des fruits ſauvages d'une autre figure, & d'un goût différent des premiers fruits; mais on pourra leur donner un meilleur goût, & les perfectionner, ſi l'on ente les Arbres, qui les produiſent. Mr. Ray ne ſauroit croire qu'après avoir enté des Pommiers ou des Poiriers, on aura de nouvelles Eſpéces de Pommes ou de Poires, c'eſt-à-dire des Pommes ou des Poires différentes, par rapport à la figure, à la couleur, à la groſſeur, & au goût; il ne faudroit, dis-je, croire cela, parce qu'il a établi pour une maxime univerſelle & inconteſtable, *que le Fruit ſuit le Scion.* A l'égard des Plantes dont les feuilles ont diverſes couleurs, comme le Houx, l'Alaterne, le Romarin, l'Hyſſope, la Menthe, le Thim &c. elles ſont encore moins de différentes Eſpéces, que les Fleurs & les Fruits dont nous venons de parler. Ces diverſes couleurs ne ſont que les ſymptômes d'une mauvaiſe conſtitution. Parkinſon, Gerard, & d'autres Botaniſtes établiſſent une diſtinction ſpécifique entre pluſieurs Plantes, uniquement ſur leur *groſſeur*, & ſur leur *petiteſſe*. Il eſt vrai qu'il y a des bornes de groſſeur & de petiteſſe pour les Animaux. Un Mouton, par exemple, ne ſera jamais ſi gros qu'un Eléphant, ni ſi petit qu'une Souris: un

Gro-

Groſelier ne ſera jamais ſi grand qu'un Chêne, ni ſi petit que le Perce-mouſſe. Mais on voit une grande différence à cet égard, entre pluſieurs Plantes de la même Eſpéce; & l'on ne doit attribuer cette différence qu'à la fertilité ou à la ſtérilité du Terroir, à l'humidité ou à la ſéchereſſe de la Saiſon, à la froideur ou à la chaleur du Climat, ou à quelqu'autre accident. Cela eſt inconteſtable; car ſi l'on met dans un bon terroir, bien arroſé la ſemence de la plus petite & de la plus chetive Plante, en ſon genre, pourvu qu'elle ſoit capable de culture, elle produira une Plante dix fois auſſi grande que la Mere Plante. Et même ſi l'on tranſporte dans un Jardin fertile & chaud, la racine d'une Plante qui croît ſur une Montagne froide & ſtérile, elle deviendra deux fois auſſi grande qu'elle l'auroit été dans ſon lieu naturel.

La ſeconde Queſtion eſt: Si quelques Eſpéces de Plantes ont péri, ou s'il y en a qui puiſſent périr? L'Auteur répond 1. Que quoiqu'il ſoit poſſible, abſolument & phyſiquement, que certaines Eſpéces de Plantes périſſent, cela eſt pourtant fort improbable. 2. Que ſi quelques Eſpéces de Plantes périſſoient, il ſeroit moralement impoſſible de s'en aſſurer.

Il eſt fort improbable qu'aucune Eſpéce de Plantes ait péri. Mr. Ray ne ſauroit ſe perſuader qu'il y ait dans le Monde aucune Eſpéce *locale* de Plantes, c'eſt à-dire, ſi particuliére à un lieu, qu'on ne ſauroit la trouver ailleurs. Il n'a obſervé en aucun endroit de la Grande-Bretagne aucune Plante, qu'il n'ait vuë dans les Pays étrangers, ou du moins en divers lieux de cette Ile; & il ne doute pas que toutes les Plantes, qui croiſſent naturellement en Angleterre, ne ſe puiſſent trouver en divers lieux de la même Latitude au-delà de la Mer. Les Botaniſtes prétendent que certaines Plantes ſont particuliéres à certains lieux, comme le Baume, par exemple, à la Judée &c. Mais Mr. Ray demande qu'il lui ſoit permis de s'éloigner de leur ſentiment, juſques à ce qu'ils ayent de meilleures preuves, qu'un argument négatif. D'ailleurs, ſuppoſé qu'il y ait des Plantes *locales*, on ne ſauroit prouver qu'elles puiſſent périr, à moins qu'elles ne ſoient dans des Iles engloutis par la Mer. Si les Plantes *locales* étoient détruites par les Hommes, ou par quelque accident, comme diverſes Graines reſteroient dans le Terroir où ces Plantes croiſſent, il produiroit de-nouveau les mêmes Plantes: & ſi le Baume eſt une Plante originaire de Judée, ſuppoſé qu'on l'eût tranſporté en Egypte, ou ailleurs, ſon ancien terroir l'auroit reproduit, à moins que la conſtitution de ce terroir n'eût été formalitérée par quelque accident, ou par quelque cauſe ſurnaturelle. Secondement, ſi quelques Eſpéces de Plantes périſſoient, il ſeroit moralement impoſſible de s'en aſſurer. On ne peut ſavoir qu'il y a des Plantes *Locales*, à moins qu'on n'ait viſité toute la ſurface de la Terre, ou qu'on n'en ſoit informé par des perſonnes intelligentes, qui connoiſſent ſans exception les Plantes de tous les Pays; mais ces deux choſes ſont abſolument impoſſibles. S'il n'y a point de Plantes *locales*, comme Mr. Ray en eſt fortement perſuadé, il eſt preſque impoſſible que certaines Cauſes concourent pour faire périr quelque Eſpéce de Plante que ce ſoit: & ſuppoſé que cela arrivât, perſonne ne pourroit le ſavoir à cauſe de la vaſte étendue de la Terre, dont une très-grande partie eſt d'ailleurs déſerte, ou habitée par des Nations barbares, qui n'ont aucune connoiſſance de la Botanique.

RAYNOLDS ou RAINOLDS (Jean) célébre Théologien Anglois du XVI. Siécle, naquit en l'année 1549 à Pinho, proche d'Exeter, dans la Province de Devon, de Mr. Richard Rainolds, dont il fût le cinquiéme Fils (*a*). En 1562 il entra, en qualité d'Etudiant, dans le College de Merton à Oxford; & le 29 Avril de l'année ſuivante il fut admis à titre d'Ecolier dans le College du Corps de Chriſt; le 11 Octobre 1566 il fut aggrégé à ce Collége (*b*); le 15 Octobre 1568 il prit le degré de Bachelier (*c*), & le 17 Mai 1572 celui de Maître-ès-Arts (*d*); en cette derniére occaſion il étoit le premier en rang, & dans le meme tems Lecteur en Langue Grecque de ſon Collége (*e*). Le 24 Juin 1579 il prit le titre de Bacheler en Theologie (*f*), & au mois de Juin 1585 celui de Docteur (*g*). On le nomma Doyen de Lincoln en 1598; environ ce tems là il logeoit au Collége de la Reine. Comme la vie Academique lui plaiſoit, il ne put ſe réſoudre à y renoncer, enſorte que l'année ſuivante il céda à Mr. Guillaume Cole ſon Doyenné, pour la Préſidence du Collége du Corps de Chriſt. La Reine Elizabeth lui ayant offert un Evêché, il le refuſa modeſtement (*h*). Rainolds a publié divers Ouvrages [*A*]. Le Docteur Daniel Featly (*i*) dit que c'étoit un homme d'un profond ſavoir, & qui avoit une prodigieuſe lecture. L'Evêque Hall (*k*) remarque „ qu'il étoit lui ſeul une Bibliothéque bien „ fournie, un tréſor de toutes ſortes de Connoiſſances. Que ſa mémoire & ſa lecture tenoient du „ prodige". Et le Docteur Crakanthorp aſſure (*l*) „ qu'il étoit ſi diſtingué par ſa vertu, ſa probité, „ ſa droiture, & ſa piété, qu'on pouvoit dire de lui, ce que Gregoire de Nazianze diſoit d'Athanaſe, „ *que nommer* Rainolds, *c'étoit faire l'éloge de la Vertu même*". Il étoit effectivement verſé dans toutes les

(*a*) Prince's *Worthies of Devon*, p. 344.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 119.

(*c*) Idem *Faſt. Oxon.* Vol. I Col. 192.

(*d*) Ibid. Col 196.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*f*) Idem *Faſt. Oxon.* Vol. I. Col. 219.

(*g*) Ibid. Col. 220.

(*h*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*i*) *Orat. funeb.* I. Rainoldi.

(*k*) Epiſt. 7. Decad. I.

(*l*) *Def. Feſtiv. Anglic.* c. 69.

[*A*] *Rainolds a publié divers Ouvrages.* I. *Sermon ſur la deſtruction des Idumées*, ſur Abdias. v. 5. 6. Londres 1584 in 8. II. *Relation de la Conference entre* Rainolds & Jean Hart, *touchant le Chef & la Foi de l'Egliſe. Ou l'on traite en paſſant divers points, qui concernent la Suffiſance de l'Ecriture, & la véritable maniére de l'expliquer, le Miniſtere de l'Egliſe, les fonctions du Sacerdoce, le Sacrifice de la Meſſe, & autres Controverſes; mais principalement & directement du Gouvernement de l'Egliſe, de l'Autorité ſuprême de Jeſus Chriſt ſur elle, de la prétendue Autorité de St. Pierre, de celle que le Pape a uſurpée, & de la legitime Supremacie des Princes. Par* Jean Rainolds, *ſur les notes tenues par l'un & l'autre; lue & examinée par* Jean Hart, *& reconnue, après y avoir ajoûté & changé ce qu'il a jugé à propos, pour un recit fidéle de ce qui s'eſt paſſé dans la Conference entre eux. A quoi l'on a joint un Traité, intitulé, ſix Concluſions touchant l'Ecriture Sainte & l'Egliſe*, par Jean Rainolds: *Avec la Defenſe de ce que* Thomas Stapleton & Gregoire Martin, *y ont trouvé à reprendre.* Londres 1584 in-4. & en 1588, 1598 & 1609. Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Henri Parry, du Collége du Corps de Chriſt. L'Epitre Dédicatoire de la *Conference*, adreſſée au Comte de Leiceſter, eſt datée de Londres le 18 Juillet, 1584. Dans l'Epitre au *Lecteur impartial*, Mr. *Hart* reconnoit, que ce que le Docteur Rainolds a *rapporté eſt un récit véritable de ce qui s'eſt paſſé dans leur Conference.* „ Et pour ce qui regarde, dit-il, ce que le Docteur avance dans un endroit (1), que *je* „ *lui ai dit, que mon ſentiment eſt, que la Pape n'a pas le droit* „ *de depoſer les Princes*; la choſe eſt véritable. Je ſuis effectivement perſuadé, que quoique la Puiſſance Spirituelle „ ſoit plus excellente que la Temporelle, néanmoins, comme elles viennent toutes deux de Dieu, l'une ne dépend „ point de l'autre. D'où j'infére que l'opinion de ceux qui „ prétendent que le Pape eſt le Seigneur Temporel des Rois „ & des Princes, eſt également déraiſonnable & mal fondée. „ Ce n'eſt pas à lui à ſe méler de ce qui regarde le Civil, „ bien moins à vouloir les dépoſer, & donner leurs Etats „ à d'autres; ſa Commiſſion ne s'étend pas à cela. A mon „ avis, il a l'autorité Paternelle ſur l'Egliſe, & non celle „ d'un Prince du Monde, Jéſus-Chriſt ne s'étant jamais attribué rien de pareil, & ne l'ayant conféré ni à St. Pierre, „ ni à aucun de ſes Diſciples. C'eſt cette Souveraineté Spirituelle & non aucune autre, que je prétends défendre". Les *Six Concluſions touchant l'Ecriture Sainte & l'Egliſe*, qui ſont à la ſuite de cet Ouvrage, furent ſoutenues par l'Auteur en 1579, & ont été imprimées auſſi en Latin. La Préface eſt datée du Collége du Corps de Chriſt le 2 Février 1580. Ces Théſes ou Concluſions contenoient ce qui ſuit. I. *L'Ecriture Sainte enſeigne à l'Egliſe toutes les choſes neceſſaires à Salut.* II. *L'Egliſe Militante peut errer, tant dans la Doctrine que dans les Mœurs.* III. *L'Autorité de l'Ecriture Sainte eſt ſuperieure à celle de l'Egliſe.* IV. *La Sainte Egliſe Catholique, que nous croyons, eſt tout le Corps des Elus.* V. *L'Egliſe Romaine n'eſt point l'Egliſe Catholique, ni une partie ſaine de l'Egliſe Catholique.* VI. *Les Egliſes Reformées d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France, d'Allemagne, & des autres Pays, ont eu des raiſons legitimes de ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine.* III. *Sermon, prononcé le* 31 *Août* 1586 *dans l'Aſſemblée publique de l'Univerſité d'Oxford, pour rendre graces à Dieu de la découverte de la derniére Conſpiration contre la Reine* &c. ſur Pſeaume XVIII. 48-51. Oxford 1586 in-8. IV. *Orationes duæ, in Collegio Corporis Chriſti.* Oxford 1587 in-8. V. *De Romana Eccleſiæ Idolatria, in cultu Sanctorum, Reliquiarum, Imaginum &c.* Libri II. Oxford 1596 in-4. VI. *Diſputatio entre les Docteurs Gager & Rainolds ſur les Pieces de Theatre, ou l'on refute toutes les raiſons qu'on alleguë en leur faveur* &c. Achevé en 1593, & imprimé, dit on, à Middelbourg en 1599 in-4. Imprimé encore à Oxford en 1629 in-4. avec pluſieurs Lettres en Latin de Rainolds & d'Albericus Gentilis ſur le même ſujet. VIII. *Apologia Theſium de ſacra Scriptura & Eccleſia.* Londres 1602 in-8. VIII. *Lettre* à Thomas Pye, à la fin du Livre de Robert Burhill, intitulé, *in controverſiam &c. in ſex Commentationes*, Oxford 1606 in-4. Il écrivit cette Lettre ſur ce que Mr. Pye avoit ſoumis à ſon jugement ſon Epître Latine contre la Théſe du Docteur Howſon; & on y trouve diverſes corrections, pour cette Epître, avant qu'on la mît ſous preſſe. IX. *Apologie du Sentiment des Egliſes Réformées, qu'il eſt permis à un homme non ſeulement de ſe ſeparer de ſa Femme, coupable d'adultére, mais d'en épouſer une autre. Où l'on refute le Traité Latin du Jeſuite Bellarmin ſur ce ſujet, & une Brochure Angloiſe d'un Anonyme.* En 1609 in-4 X. *Cenſura Librorum Apocryphorum Veteris Teſtamenti adverſus Pontificios, imprimis Robertum Bellarminum* &c. Oppenheim 1611 en 2 Tomes. Matthieu Pole dit (2) que cet Ouvrage eſt écrit *multijuga & ſtupenda eruditione.* XI. *Explication de la Prophétie d'Abdias, en pluſieurs Sermons, prononcés à Antbalieux & à Ste Marie, à Oxford.* Oxford 1613 in-4. Publiés par Guillaume Hind, du Collége de la Reine. XII. *Lettre à un Ami, contenant des Avis ſur l'Etude de la Théologie*; datée du 4 Juillet 1577. Londres 1613 in-12. XIII. *Orationes duodecim, cum aliis quibuſdam Opuſculis. Abjecta eſt Oratio Funebris in obitu*

(1) Dans le Ch. VII à la ſeptiéme Diviſion.

(2) *Synopſis* Tom. III.

les Sciences, & il avoit lu tous les Ecrivains, Profanes, Eccléſaſtiques & Sacrés, tous les Conciles, les Peres, & toutes les Hiſtoires de l'Egliſe; il entendoit fort bien pluſieurs Langues, & avoit un beau génie, & un jugement ſolide (*m*). „ Sa mémoire étoit un ſujet d'étonnement pour tous ceux qui le „ connoiſſoient particuliérement, il poſſédoit non ſeulement les Ouvrages de St. Auguſtin, mais preſ- „ que tous les Auteurs Claſſiques; tellement, qu'on pouvoit lui appliquer avec raiſon, ce qu'on a „ dit de quelques autres, qu'il étoit une *Bibliothéque vivante*, ou une *troiſiéme Univerſité* (*n*)". Il eut part à la Verſion du Vieux Teſtament, faite par ordre du Roi Jaques I. Quelque tems avant ſa mort il ſouffrit beaucoup de la Goute, & étant enfin tombé en conſomption, il en mourut. Il paſſa tout le tems de ſa maladie en exercices de dévotion, ou à lire, excepté celui qu'il donnoit à conférer avec les Traducteurs de la Bible, qui s'aſſembloient chez lui. Il s'étoit appliqué avec tant d'ardeur à la lecture, que dès avant quelques-uns de ſes Amis ayant voulu l'engager à relâcher un peu de ſes études, lui repréſen- tant qu'elles pourroient autrement augmenter ſes infirmités, & hâter ſa mort, & qu'il ne falloit pas ruiner la Subſtance pour les accidens, *perdere ſubſtantiam propter accidentia*, il leur repliqua, qu'il ne falloit pas auſſi renoncer au but de la vie, pour la conſerver, *nec propter vitam, vivendi perdere cauſas*. Il mourut le Jeudi 21 Mai 1607, dans la cinquante-huitiéme année de ſon âge, & on l'enterra le Lundi ſuivant avec beaucoup de pompe, dans la Chapelle du Collége du Corps de Chriſt, où on lui érigea un monument. Il avoit du panchant au Puritaniſme; mais il étoit ſi modéré, qu'il demeura toujours dans la Communion de l'Egliſe Anglicane [*B*].

(*m*) Wood *Ath. Oxon.* Col. 540.

(*n*) Hakewill's *Apology of the Power and Government of God*, L. III. C. VI. Sect. 1 p. 222. Lond. 1630.

obitu ejuſdem habita a M. Iſaaco Wake, Oratore publico. Londres 1619 in-8. Wood parle de deux autres Editions des *Orationes duodecim*, faites à Oxford in-8, l'une en 1614, l'autre en 1628. Parmi ces Harangues ſe trouvent les deux qui avoient paru en 1587. Henri Jackſon, Bachelier en Théologie, eſt l'Editeur des autres. Celle qui a été prononcée après la St. Michel de 1573, & qui commence, *Si quis adſit in hoc Concentu &c.* a été traduite en Anglois par Jean Leiceſter de la Comté de Cheſter, *pour l'uſage de tous ceux qui étudient la Logique & la Philoſophie*. Londres 1638 in-12. On a publié avec ces Harangues, *Epiſtola ad Guliel. Rainoldum, Fratrem ſuum Gulielm. Whitakerum, & Elizabetham Reginam*. Et dans l'Edition de 1619; *Plutarchi Chæronenſis Libri duo. I. De morbis animi & corporis. D. Johanne Rainoldo interprete.* Et *Maximi Tyrii Platonici Diſputationes tres. I. Vitam activam Contemplativa. 2. Contemplativam activa meliorem eſſe. 3. Qui morbi graviores, animi an corporis. D. J. Rainoldo interprete.* XIV. *La Découverte de l'Homme de Péché*, Sermon ſur 2 Theſſ. II. 3. Oxford 1614 in-4, publié par Mr. Guillaume Hind. XV. *Lettre au Chevalier François Knollys touchant quelques endroits du Sermon prononcé par le Docteur Richard Bancroft, à St. Paul, le 9 Février* 1588. Londres 1641 in-4. XVI. *Courtes Recherches ſur l'Origine des Evêques & des Metropolitains.* Oxford 1641 in-4. Ce n'eſt qu'une fort petite Piéce, qui ſe trouve dans le Traité d'Uſſer ſur cette matière. On la trouve intitulée ailleurs; *Sentiment du Docteur Rainolds ſur l'Origine de l'Epiſcopat, plus amplement confirmé par l'Antiquité, par* Jaques Usher, *Archevêque d'Armagh.* XVI. *Sentiment ſur l'Epiſcopat, s'il eſt d'inſtitution divine*: en forme de Lettre au Chevalier François Knollys, du 19 Septembre 1598. Londres 1641 in-4. XVIII. *Explication du Prophete Aggée en quatre Sermons.* Londres 1649 in 4. Publiés par Mr. Edouard Leigh, qui tenoit le Manuſcrit de Nathan. Hind, Miniſtre dans la Comté de Stafford, fils de Guillaume Hind, dont nous avons parlé, qui l'avoit revu & corrigé. Wood indique les Manuſcrits ſuivans de notre Auteur. I. *Commentarii in tres Libros Ariſtotelis, de Rhetorica.* II. *Réponſe au Livre de Nic. Sanders* De Schiſmate Anglicano, *ou Défenſe de la Réformation d'Angleterre* &c. III. *Défenſe de la Liturgie Anglicane contre le Livre Schiſmatique de Robert Brown.* Ce Brown étoit fils d'un Chevalier de la Comté de Rutland; il avoit étudié à Cambridge, & fonda la Secte des *Brownistes*; mais s'étant enſuite réuni à l'Egliſe Anglicane, il fut Miniſtre d'Aychurch dans la Province de Northampton; il mourut en 1630, ou ſelon d'autres en 1634 (3). IV. *Traité de l'Origine & des Progrès des Erreurs du Papiſme, où l'on prouve que pendant les trois premiers ſiécles, les Evêques gouvernoient chacun leur Diocéſe, ſans aſſujettiſſement au Pape.* V. *Collectanea quadam potiſſimæ Theologica.* Dans la Bibliothéque du Docteur Thomas Barlow, Evêque de Lincoln. VI. *Collectanea continentia diverſa Rhetorica & Theologica*, MS. in 8. dans la même Bibliothéque. VII. Divers *Diſcours & Harangues*, non imprimés, encore dans la même Bibliothéque.

(1) Ibid. p. 24. 25.

(2) Ibid. p. 17.

(3) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 241.

(4) *The Summe and Subſtance of the Conference &c. in his Majeſtie's Privy-chamber at Hampton-court, Jan.* 14, 1603. *Contrasted by* Will. Barlow D. D. p. 22. Lond. 1604.

[*B*] *Il avoit du panchant au Puritaniſme, mais il étoit ſi modéré, qu'il demeura toujours dans la Communion de l'Egliſe Anglicane.*] Il fut un de ceux, qui aſſiſtérent de la part des Puritains à la Conférence de Hamptoncourt, au mois de Janvier 1603. Il y propoſa. I. *Qu'on conſervât la Doctrine de l'Egliſe dans ſa pureté, conformément à la Parole de Dieu.* II. *Qu'on pourvût toutes les Egliſes d'habiles Miniſtres pour l'y prêcher.* III. *Que l'Egliſe fût gouvernée équitablement, ſelon la parole de Dieu.* IV. *Qu'on rendît le Livre des Communes Prieres propre à contribuer davantage aux progrès de la Piété* (4).

Sur le premier Article, il demanda au Roi, qu'on éclaircît les endroits obſcurs du Livre des *Articles de Religion*, arrêtés en 1562, & qu'on ſupplicât à d'autres, qui étoient défectueux: par exemple; Art. 16, où on liſoit: *Après que nous avons reçu le St. Eſprit, nous pouvons derhoir de la Grace*; il ſouhaittoit qu'on ajoûtât ces paroles-ci, *non par totalement ni finalement*, ou d'autres équivalentes; parce que celles de l'Article, quoique ſuſceptibles d'un bon ſens, pouvoient paroître contredire la doctrine de la Prédeſtination & de l'Election, enſeignée dans le 17 Article. Il demandoit auſſi qu'on inſérât parmi ces Articles les neuf Propoſitions *Orthodoxes*, c'eſt le nom qu'il y donnoit, arrêtées à Lambeth. Secondement, comme le 23 Article porte, qu'il n'eſt permis à perſonne de s'arroger l'Office de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens *dans l'Aſſemblée*, avant que d'y être légitimement appellé; le Docteur Rainolds trouvoit à redire à ces mots *dans l'Aſſemblée*, qui lui paroiſſoient ſuppoſer, que chacun pouvoit légitimement prêcher & adminiſtrer les Sacremens, *hors de l'Aſſemblée* ſans y avoir une vocation légitime. En troiſiéme lieu, il remarquoit qu'il ſembloit y avoir de la contradiction, entre ce que porte l'Art. 25. touchant la *Confirmation, née d'une imitation corrompue de la pratique des Apôtres*, & ce qu'on lit dans la Collecte de l'Office de la *Confirmation; ſurquoi à l'imitation des Apôtres*; puiſque l'un reconnoit la Confirmation pour une imitation dépravée de la pratique des Apôtres, & que l'autre la fonde ſur leur exemple, Act. VIII. & XIX, comme ſi l'Evêque en confirmant les Enfans, leur conféroit, par l'impoſition des mains, comme le faiſoient les Apôtres, les Graces viſibles du St. Eſprit; le Docteur Rainolds demandoit, qu'on fît attention à cette contrariété, & qu'on examinât le fondement de la Confirmation (5). Il releva enſuite une omiſſion dans l'Art. 37. où il eſt dit, *l'Evêque de Rome n'a point d'autorité dans ce Royaume*; ce qui étoit inſuffiſant ſelon lui, à moins que l'on n'ajoûtât, *ni ne doit en avoir* (6). Il inſiſta pour qu'on ajoûtât au Livre des *Articles* cette propoſition, *l'intention du Miniſtre n'eſt point de l'eſſence du Sacrement*, ce qui lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, que quelques Miniſtres avoient enſeigné en Angleterre le contraire. Et à cette occaſion il réitéra ſa demande, touchant les neuf Propoſitions *Orthodoxes*, arrêtées à Lambeth (7). Il ſe plaignit enſuite que le *Catéchiſme* du Livre des Communes Prières étoit trop court; ce qui avoit engagé Nowel, Doyen de St. Paul, d'y en ajoûter un autre, qui étoit trop long pour que de jeunes enfans le puſſent apprendre par cœur. Il demanda donc, qu'on formât un Catéchiſme uniforme, qui fût d'un uſage univerſel, à l'excluſion de tout autre (8). Il parla après cela de la profanation du Sabbath, & du mépris de la Proclamation du Roi contre cet abus, demandant qu'on employât quelque moyen plus efficace (9). Suivit la demande d'une nouvelle Verſion de la Bible, parce que celles du tems de Henri VIII. & d'Edouard VI. étoient corrompues, & nullement conformes à l'Original, ce dont il donna trois exemples (10). Il pria auſſi le Roi, qu'on ſupprimât les Livres défendus & ſéditieux, du moins qu'on en arrêtât le cours, & qu'il n'y eût que peu de perſonnes, à qui il fût permis de les avoir. Paſſant enſuite au ſecond point, il demanda qu'on plaçât dans toutes les Paroiſſes des Miniſtres habiles (11). Il vint après cela au quatriéme, touchant le Livre des *Communes Prières*, & ſe plaignit de la *Signature* qu'on exigeoit, parce que c'étoit un grand obſtacle à l'établiſſement d'un Miniſtére éclairé; il demanda avec inſtance „ qu'on n'exigeât plus „ comme auparavant une choſe, qui avoit empêché plu- „ ſieurs bons Sujets d'entrer dans le Miniſtére, qui étoit „ cauſe que d'autres en avoient été privez, & qu'un grand „ nombre étoient inquiétez. Ils ne refuſoient point de „ ſouſcrire, conformément aux Loix du Royaume, aux Ar- „ ticles de Religion, & à la Suprémacie du Roi. Leur ré- „ pugnance à ſouſcrire autrement venoit, premiérement, „ que le Livre des Communes Prières enjoint de lire les Livres „ *Apocryphes* dans l'Egliſe, quoiqu'il y ait, dans quelques-uns „ des Chapitres marquez, des erreurs manifeſtes, directe- „ ment contraires à l'Ecriture Sainte (12) . . . . . En ſe- „ cond lieu, Il allégua contre la Signature, qu'on trouve „ en deux endroits du Livre des Communes Prières, que „ *Jéſus-Chriſt dit à ſes Diſciples*, tandis qu'il eſt évident par „ le texte de l'Evangile qu'il parloit aux Phariſiens. Il ob- „ jecta, en troiſiéme lieu, les *Queſtions qu'on fait* aux En- „ fans, *dans la Liturgie du Baptême* (13)". Le Docteur Rainolds avoua, *que le Signe de la Croix avoit été en uſage depuis le tems des Apôtres; mais que le nœud de la difficulté étoit de prouver qu'il eût été en uſage dans l'adminiſtration du Baptême* (14). Il lit encore des exceptions ſur ces paroles de la *Liturgie du Mariage*; *Je t'adore de mon Corps* (15); & ſur l'uſage de recevoir les Femmes dans l'Egliſe, ſous le titre de *Purification* (16). Sur le troiſiéme Chef, concernant la *Diſcipline*, il s'éleva contre la pratique de commettre le ſoin des Cenſures Eccléſiaſtiques à des Chanceliers Laïques; alléguant „ que le Statut fait ſous le régne de Henri VIII. „ pour leur donner cette autorité, avoit été abrogé ſous „ celui de la Reine Marie, & qu'on ne l'avoit point re- „ nouvellé ſous le régne de la feue Reine; que les Evêques „ eux-mêmes l'avoient fort reſtraint, en 1571, ayant ſta-

(5) Ibid. p. 24. 25.

(6) Ibid. p. 17.

(7) Ibid. p. 18.

(8) Ibid. p. 43.

(9) Ibid. p. 44. 45.

(10) Ibid. p. 46.

(11) Ibid. p. 51.

(12) Ibid. p. 58. 59.

(13) Ibid. p. 62.

(14) Ibid. p. 62.

(15) Ibid. p. 75.

(16) Ibid. p. 76.

„ tué, que les Chanceliers Laïques n'excommunieroient „ point dans les cas de *correction*, & en 1584 & 1589, qu'ils „ ne le feroient point en cas d'*influence*, ce pouvoir étant „ réservé uniquement à ceux qui ont la puissance des Clefs „ (17). Il demanda auſſi, que, ſelon quelques Conſtitutions Provinciales, les Eccléſiaſtiques puſſent avoir des aſſemblées, une fois toutes les trois ſemaines, dans les Doyennés de la Campagne, qu'il leur fût permis d'y *prophétiſer* de la maniére dont l'Archevêque Grindal & d'autres Evêques l'avoient demandé à la feue Reine, & que les choſes qui n'auroient pu s'y décider puſſent ſe porter aux Synodes Diocéſains, où l'Evêque, aſſiſté de ſes *Prêtres*, termineroit ce qui n'auroit pu être décidé dans les autres aſſemblées (18). Quoique le Docteur Rainolds fût ainſi le tenant des Puritains à la Conférence, le Docteur Simon Patrick obſerve néanmoins (19), qu'il ſe déclara toujours Conformiſte, & qu'il mourut tel. Le même Auteur remarque que le Docteur Richard Crakanthorp dit (20) à l'Archevêque de Spalatro, que le Docteur Rainolds n'étoit pas *Puritain*, mais ce Prélat le prétendoit, & qu'il étoit lui-même un Calomniateur. „ Car, en premier lieu, il déclara, que c'étoit malgré lui „ qu'il paroiſſoit à la Conférence de Hampton-Court, & „ ſeulement par obéiſſance aux ordres du Roi. D'ailleurs „ il n'y lâcha pas un ſeul mot contre la Hiérarchie. Il reconnoît même, dans ſa *Conference avec Hart*, qu'elle eſt „ conforme à la Parole de Dieu. Dans ſa Réponſe au Livre de Sanders du *Schiſme d'Angleterre* (qui ſe trouve dans la Bibliothéque de l'Archevêque) il déclare auſſi, que dans le *Formulaire de la Confecration & de l'Ordination des Evêques, des Prêtres, & des Diacres.* Il étoit auſſi rigide obſervateur de tous les uſages de l'Egliſe & de l'Univerſité, tant en public, que dans ſon Collége, portant le Bonnet quarré & le Surplis, s'agenouillant à la Communion, faiſant lui-même la commémoration de leurs Bienfaiteurs aux tems fixez, & liſant le, Chapitre de l'*Eccleſiaſtique* marqué pour ces occaſions-là. Dans une Lettre écrite à l'Archevêque Bancroft (que le Docteur Crakanthorp avoit entre les mains) il ſe déclare attaché à l'Egliſe Anglicane *ſincérement & de tout ſon cœur*, à quoi dit-il ſa Conſcience l'engage. Il perſiſta dans ces ſentimens juſqu'à ſon dernier ſoupir, ayant fouhaitté *par ſon lit de mourir* en recevoir l'*Abſolution*, ſelon la maniére preſcrite dans notre Liturgie; & il la reçut du Docteur Holland, Profeſſeur Royal à Oxford, à qui il bailla la main, pour lui marquer ſon affection & ſa foi, & quelques heures après il remit ſon ame à Dieu". [c]> La Conférence de Hampton-Court, dont il eſt parlé dans cette Remarque, ne fut réellement qu'une Conférence; les Puritains avoient beau alléguer des raiſons, on n'avoit pas deſſein de faire rien pour les ſatisfaire. Le Roi, au-lieu de faire la fonction de Modérateur, diſputa lui-même contre les Miniſtres, ſans donner aux Evêques le tems de parler, répondant à leurs argumens, tantôt par des raiſons, tantôt par des menaces (21). A l'occaſion des Synodes Diocéſains, que Rainolds demandoit, le Roi s'emporta & lui dit: „ Je vois que vous avez en vue d'établir des „ Presbytéres Ecoſſois qui s'accordent avec la Monarchie, „ comme Dieu avec le Diable: alors Jaques & Jean, &c. „ s'aſſembleront à leur plaiſir, pour me cenſurer moi & mon „ Conſeil. Attendez ſept ans avant que de me demander „ une telle choſe, & ſi alors vous trouvez que je ſuis devenu gros & gras, pareſſeux & indolent, je vous écoute-„ rai peut être. Je ne ſouvens de quelle maniére les Synodes en ont uſé envers la pauvre Reine ma Mére, & envers moi dans ma Minorité". Puis ſe tournant vers les Evêques, il mit la main au Chapeau, & leur dit: „ Mylords, ſi ces Puritains reconnoiſſent ma Suprémacie, c'eſt „ à vous que j'en ſuis redevable, car *pena d'Evêque, point de Roi*". Enfin après qu'il eut demandé à Rainolds, s'il avoit quelque autre choſe à dire, & que celui-ci eut répliqué, Non Sire: Le Roi ſe leva de ſa Chaiſe, & dit aux Miniſtres Puritains. „ Si c'eſt tout ce que votre Parti a à dire, je les obligerai à ſe conformer, ou je les chaſſerai „ du Pays, ou quelque choſe de pis". La conduite du Roi fut ſi agréable aux Evêques & à leurs Partiſans, que l'Evêque Bancroft proteſta que ſon cœur *fondoit de joie*: le Grand Chancelier profitte de l'occaſion pour flatter le Roi, s'écria, qu'il avoit bien oui dire que la Prêtriſe étoit unie à la Royauté, mais qu'il venoit de s'en convaincre par les ſavans diſcours de Sa Majeſté. Whitgift, Archevêque de Cantorbery, pouſſa la flatterie encore plus loin, en aſſûrant qu'il étoit perſuadé, que dans ce que le Roi venoit de dire, il avoit été inſpiré par le St. Eſprit (22). Jaques lui-même s'en félicita: voici ce qu'il écrivoit à un Ecoſſois nommé Blake. „ J'ai, *dit-il*, bien accommodé les Puritains, „ & leurs requêtes m'ont feulement animé davantage contre eux . . . . . Il n'eſt pas juſte, que ceux qui rejettent „ la croix dans le Batême, ayent des bourſes garnies de „ Croix * plus profitables . . . . Ils ont tellement, ſelon leur „ coutume, fauté d'argument en argument, ſans venir au fait, que je fus obligé de leur dire, que ſi de jeunes Ecoliers, dans un Collége, diſputoient de cette maniére, le Régent leur donneroit les étriviéres d'importance . . . . „ J'ai un de leurs Livres, capable de convertir les Incrédules, mais il ne me convertira pas (23)".

C'eſt ainſi que ſe paſſa cette prétendue Conférence, dit Mr. de Rapin, dont l'unique but n'avoit été que de faire croire au Public, que les Miniſtres avoient été convaincus, & qu'on leur avoit donné toutes les inſtructions néceſſaires: qu'ainſi, ce n'étoit qu'une pure opiniâtreté qui les retenoit encore ſéparés de l'Egliſe. On voit auſſi le Roi juger dans ſon naturel, toujours attentif à faire valoir & à étaler ſa Science, & négligeant l'eſſentiel, qui étoit, ſinon de réunir ſes Sujets, du moins de les engager au ſupport mutuel. ADD. DU TRAD.]

(17) Ibid. p. 77. 78.

(18) Ibid. p. 81. 79.

(19) *Continuation of the Friendly Debate.* Part. II. p. 207. Edit. 1674.

(20) *Defenſa Eccleſiæ Anglicanæ. &c.* c. 69. p. 419 and. 1349.

(21) Rapin. *Hiſt. d'Angleterre.* T. VIII. p. 14. Neales *Hiſtory of the Puritans* &c. Vol. II. c. 2.

(22) Rapin *ubi ſupra.*

* Il fait allusion à quelques monoyes d'Angleterre, marquées à la Croix.

(23) Neale *loc. cit.*

& REGIUS ou DE ROY (HENRI) nâquit à Utrecht le 29 Juillet 1598, vieux ſtile. Il acheva ſes études dans l'Univerſité de Francker, & après y avoir pris les degrés de Maître-ès-Arts, & de Docteur en Médecine, il pratiqua la Médecine, premiérement dans la Friſe Orientale, enſuite à Naerden en Hollande, & enfin dans ſa patrie (*a*). Renerius Profeſſeur en Philoſophie, grand ami & partiſan de Deſcartes, communiqua à notre Médecin les lumiéres qu'il avoit reçues, & dès-ce tems-là Regius conçut une haute eſtime pour Deſcartes, & la lecture des Ecrits de ce Philoſophe changea cette eſtime en vraye paſſion (*b*). Comme il enſeignoit la Philoſophie & la Médecine à des particuliers à Utrecht, il trouva moyen de faire entrer la Philoſophie nouvelle dans ſes Leçons, & gagna à un tel point l'affection de ſes Diſciples, tous des premiéres familles de la Ville, qu'ils réuſſirent à lui faire donner une Chaire de Profeſſeur extraordinaire en Médecine Théorique & en Botanique [*A*], à laquelle il fut nommé le 10 Juillet 1638 (*c*). Il contracta alors amitié avec Deſcartes, à qui il crut être en quelque façon redevable de ſon avancement. Renerí étant mort le 8 ou le 9 de Mars 1639, Regius fut mis au rang des Profeſſeurs ordinaires, en augmenta ſes appointemens de la moitié, & l'on attacha à ſa profeſſion un nouvel emploi, qui conſiſtoit à expliquer ces Problémes de Phyſique, lorſqu'il ne ſeroit pas occupé de la Botanique (*d*). Il embraſſa avec plaiſir cette occaſion de faire valoir la nouvelle Philoſophie, mais il s'en acquitta d'une maniére qui lui attira la haine des partiſans d'Ariſtote. [*B*]. Comme il

(a) Burman *Trajt. Eccleſ.* p. 282. 289.

(b) *Vie de Deſcartes* Liv. V. p. 110. 131. Paris 1691 in-12.

(c) *Trajt. Eccleſ.* p. 289.

(d) Vie de Deſcartes *loc. cit.* p. 140.

[*A*] *Ils réuſſirent à lui faire donner une Chaire de Profeſſeur extraordinaire en Médecine Théorique & en Botanique.*] On ne ſera pas fâché de voir les particularités que nous apprend Baillet (1). „ Pour ne point faire diverſion à l'étude „ qu'il faiſoit de la Philoſophie de Deſcartes, il s'avi-„ ſa de la mettre par cahiers, & de la débiter à ſes Eco-„ liers ſous le nom de Phyſiologie, à meſure qu'il la compoſoit. La ſimplicité de l'hypothéſe, le bel enchaînement, des principes & des concluſions, la mettoit & la facilité avec laquelle il leur en faiſoit déduire les vérités, les rait de telle ſorte, que ſans en demeurer aux termes d'une reconnoiſſance ordinaire pour le Maître, à qui ils ſe ſentoient redevables, ils firent une eſpéce de ligue pour coopérer à ſon avancement, & pour s'employer à le faire mettre en place, ſoit dans le Conſeil de la Ville, ſoit dans l'Univerſité. Peu de tems après, l'on parla d'établir un nouveau Profeſſeur en Médecine pour la Botanique, & la Théorétique. Les Diſciples de Regius qui la plupart étoient enfans de famille, crurent que l'occaſion qu'ils cherchoient de le ſervir étoit venue, & ils n'épargnérent ni leurs parens ni leurs amis, pour obtenir les ſuffrages du Sénat en ſa faveur. Regius avoit de puiſſans Concurrens, mais l'approbation qu'avoit ſa Phyſiologie, jointe à la différence que l'on remarquoit dans la maniére de raiſonner, qui diſtinguoit ſes diſciples d'avec „ ceux des Ecoles publiques & Vulgaires, fit juger qu'il „ avoit une Philoſophie toute particuliére, & qu'il devoit „ être un excellent Maître dans l'art ou la méthode d'enſeigner. C'eſt ce qui porta le Magiſtrat à le préférer aux autres pour remplir la Chaire; & ce fut avec beaucoup de plaiſir pour Collégue par tous les Profeſſeurs de l'Univerſité, dont Renerí avoit diſpoſé les eſprits".

[*B*] *Il embraſſa avec plaiſir cette occaſion de faire valoir la nouvelle Philoſophie, mais il s'en acquitta d'une maniére qui lui attira la haine des partiſans d'Ariſtote.*] Regius avoit brigué cet emploi, qui étoit de ſurérogation dans l'Univerſité. Voetius, étant encore de ſes amis, lui rendit ſervice, pour le lui faire obtenir (2). Ce Théologien prêvenu contre la doctrine de Deſcartes, n'écouta qu'avec chagrin les louanges que lui donna Ant. Emilius, Profeſſeur en Eloquence & en Hiſtoire, en faiſant l'Oraiſon funébre de Renerius (3). Il réſolut de l'attaquer par les endroits qui pouvoient avoir quelque rapport à la Théologie, & au mois de Juin 1639 il fit ſoutenir des Théſes ſur l'Athéiſme, où ſans nommer encore Deſcartes, il le faiſoit paſſer pour Athée. Regius comprit qu'il falloit diſſimuler, s'il vouloit conſerver l'amitié de Voetius. „ Cela lui donna la penſée de ſe précautionner „ dans ſa Chaire de Médecine plus qu'il n'avoit fait juſques-„ là: & de referver le principal de la nouvelle Philoſophie „ pour les Problémes, qu'il enſeignoit certains jours de la ſe-

(1) Ibid. c. 9.

(2) Ibid. c. 9.

(3) Idem ibid.

il n'avoit ni la prudence ni la modération de Renerius il publia diverſes Diſſertations pour défendre les dogmes de Deſcartes, par leſquelles il irrita non ſeulement Stratenus & Ravensberg, le premier Profeſſeur en Médecine, & l'autre en Mathématiques, mais encore Gysbert Voet, fameux Théologien. Ce dernier en vouloit à Deſcartes, contre lequel il fit ſoutenir des Théſes, où il l'accuſoit d'Athéiſme; & pour le perdre plus ſurement de réputation, il réſolut de ruiner Regius, à qui il ſuſcita une affaire à l'occaſion de Theſes ſur la Circulation du ſang, que celui-ci devoit faire ſoutenir le 10 Juin 1640 [C]. Le ſuccès de ſes Théſes déplut à Voetius, & les Médecins de l'ancienne roche en murmurérent un peu: on écrivit contre lui, il repliqua, & heureuſement pour lui il conſulta Deſcartes, qui lui fit retrancher beaucoup de termes injurieux (e). Les Curateurs de l'Univerſité, ſollicités par Voetius & quelques autres Profeſſeurs de remédier aux troubles, qu'ils prétendoient que les théſes & les opinions ſingulières de Regius commençoient à exciter parmi eux, publiérent une Ordonnance pour défendre d'introduire des nouveautés ou des maximes contraires aux Statuts de l'Univerſité. Deſcartes expliqua cette Ordonnance d'une maniére qui fut goûtée d'un des principaux Magiſtrats d'Utrecht, & qui approuva le deſſein qu'avoit Deſcartes de laiſſer continuer Regius dans la maniere d'enſeigner la nouvelle Philoſophie, en ſe contentant de modérer ſon zéle, & de reformer ce qu'il y avoit de trop hardi dans ſes opinions (f). Voetius étant devenu Recteur de l'Univerſité le 16 Mars 1641, ſe vit par-là revêtu d'une autorité qui le mettoit en état de faire de la peine à ceux qui lui déplaiſoient, ce qui détermina Regius à chercher les moyens de gagner ou du moins de prevenir les effets de ſa mauvaiſe volonté. Le Recteur, charmé des ſoumiſſions de Regius, qui lui offrit ſes théſes à corriger, ſe contenta d'y faire quelques notes pour ſauver l'honneur de la Philoſophie ancienne, & il lui laiſſa ſes opinions nouvelles par maniére de Corollaires, avec la permiſſion de mettre même le nom de Deſcartes à la tête de ſes Theſes (g). Mais bientôt les choſes s'aigrirent de nouveau, voici à quelle occaſion. Les Théſes, dont j'ai parlé, furent ſoutenues le 17 Avril 1641, par Jean de Raey. L'habileté du Préſident & du Répondant à faire triompher les Opiniuns nouvelles, fit bientôt repentir Voetius de ſa complaiſance. Il ſe prévalut d'un tumulte & de quelques ſifflemens que les Profeſſeurs Péripatéticiens firent faire à leurs Ecoliers contre Regius, pour tenter de nouveau l'exécution du deſſein, qu'il avoit eu de lui faire perdre ſa Chaire, & de le chaſſer de l'Univerſité. Regius fit imprimer pour ſa défenſe une expoſition ſimple de cette premiére diſpute. Il demanda en même tems du ſecours à Deſcartes, & lui envoya la ſuite des Théſes, qu'il devoit encore ſoutenir le 5 Mai, avec les remarques que le Recteur y avoit faites, avant que de les lui paſſer: il paroît par les réponſes de Deſcartes qu'il n'approuvoit pas, & n'adoptoit pas tout ce que Regius avançoit [D]. Les Théſes du 5 Mai ne firent pas moins d'éclat que les premiéres. Elles furent ſuivies pendant l'Eté de pluſieurs autres diſputes, qui ne ſervirent qu'à augmenter la jalouſie & l'aigreur des autres Profeſſeurs contre Regius. Voetius, qui avoit été retenu juſques-là, du moins en apparence, par les égards que Regius lui témoignoit, leva enfin le maſque, & ſe déclara le Chef de ſes Adverſaires. Il prit occaſion de certaines aſſertions peu meſurées de le faire déclarer Héretique, & fit ſoutenir des Théſes contre lui, au mois de Decembre 1641 [E]. Voetius parut triompher pendant les trois jours de l'Action publique

(e) Ibid. p. 155.

(f) Ibid. 158. 159.

(g) Ibid. p. 594. 595.

„ ſemaine hors des heures des Leçons publiques. En quoi „ il ſembloit ſe repoſer ſur le conſentement des Profeſſeurs, „ ſans en excepter Voetius, qui l'avoit même ſervi une ſe„ conde fois, dans la demande de cette nouvelle commiſ„ ſion. Mais quelque liberté qu'il laiſſât à ſes Auditeurs pour „ la crémee des Problêmes, il ne rejettoit pas les occaſions „ de faire voir le ridicule ou la foibleſſe des anciennes opi„ nions. Cette maniére artificieuſe de détruire inſenſiblement „ les principes de la Philoſophie Vulgaire, qui eſt ſeque „ dans les Ecoles, étoit encore plus dangereuſe pour elle, „ que ſa maniere ouverte & ſincére d'enſeignes les principes „ de Deſcartes, dans ſes Leçoos de Médecine (4)". C'eſt ce qui irrita quelques-uns de ſes Collégues, qui voyoient d'ailleurs d'un très-mauvais œil, qu'il eût un plus grand nombre d'Auditeurs qu'eux (5). Une autre choſe qui les anima beaucoup, ce fut une ſcéne qui ſe paſſa le 9 Juillet 1639. Arnold Senguerd, Profeſſeur en Métaphyſique & en Phyſique, faiſoit ſoutenir des Théſes. Un Diſciple de Regius oppoſa ſelon les idées de Deſcartes: le Répondant, nommé Florent Schuyl, qui devint Cartéſien dans la ſuite (6), ſe trouvant un peu embarraſſé, le Préſident lui fournit ſur autant qu'il pouvoit des armes pour ſe défendre: Regius prit le parti de ſon Diſciple, & diſputa avec beaucoup de chaleur contre ſon Collégue, par où il en choqua pluſieurs autres, & les rendit ſes ennemis. Baillet ajoûte à ce récit, Que les exercices finirent peu de jours apres cette Theſe, & que Regius écrivant à Deſcartes le 14 Juillet, ſe garda bien de lui mander ce qui s'étoit paſſé. Il conſultoit fréquemment le Philoſophe François, qui, dit Baillet (7), ne fut preſque occupé que de ſes réponſes aux conſultations de Regius, pendant les mois de Septembre & d'Octobre 1639.

(4) Ibid. c. 1 p. 145. 149.

(5) Trad. Eccl. p. 259.

(6) Vie de Deſcartes loc cit. p. 341.

(7) Ibid. p. 246.

„ Quelque longues & fréquentes que fuſſent les Lettres d'un „ Diſciple ſi zelé, il ne plaignoit pas pour l'inſtruire un „ tems qu'il ne croyoit pas devoir jamais regretter. L'im„ portance des queſtions & des difficultez qu'il lui propo„ ſoit, l'empêchoit de rien négliger pour le mettre en état „ d'établir ſes principes. Elles rouloient la plupart ſur la „ nature des Anges, ſur celle de l'Ame de l'homme, ſur ſon „ union avec le Corps, ſur l'âme des Bêtes & des Plantes, „ ſur la vie, ſur le mouvement du cœur, & ſur la circula„ tion du ſang".

[C] *A qui il ſuſcita une affaire à l'occaſion de Theſes . . . . . que celui-ci devoit faire ſoutenir le* 10 *Juin* 1640.] La Circulation du ſang paſſoit encore pour une Héréſie parmi les ignorans & les gens entêtés. Voetius parvint par ſes intrigues à ſoulever la plupart des Profeſſeurs de l'Univerſité contre ce ſentiment, que Regius défendoit dans ſes Théſes. Bernard Schotanus, en ce tems-là Recteur de l'Univerſité, ne put réſiſter aux inſtances qu'on lui fit d'empêcher Regius d'enſeigner ſes nouveautés, quoiqu'il fût ami de Deſcartes, & qu'il favoriſât Regius. Le Recteur lui propoſa la choſe d'une maniére honnête & douce, comme l'exhortant ſeulement à prendre quelques meſures pour prévenir les murmures de ſes Collégues, & pour ne pas troubler la paix de l'Univerſité. Regius lui repréſenta l'importance qu'il y avoit à ne pas trahir ou rejetter une vérité, ſous le ſeul prétexte qu'elle auroit un caractére de nouveauté; & de ne pas adopter des erreurs ſous le voile d'une antiquité vénérable. Il fallut donc aſſembler le Sénat Académique pour délibérer ſur le refus qu'il ſembloit faire d'acquieſcer au déſir de ſes Confréres. On réſolut que Regius prendroit quelqu'autre ſujet, moins éloigné des opinions reçues dans la Médecine Vulgaire; ou que s'il perſiſtoit à vouloir retenir celui de la Circulatiois du ſang au ſens d'Harvée, il le ſeroit au moins par voye de Corollaire, ou d'addition à ſes Theſes, avec la formule ordinaire, *exercitii cauſa defendemus*. Voëtius, dans le Manifeſte qu'il fit imprimer au nom de l'Univerſité, prétend que Regius au-lieu d'acquieſcer à cette délibération, fit imprimer ſes Théſes, ſans autre changement que celui de les avoir fait corriger par Deſcartes, pour les mettre hors d'atteinte (8). Regius invita même Deſcartes à honorer ſes Théſes de ſa préſence, & ce dernier y avoit conſenti, à condition qu'il ne ſeroit pas vu, mais les circonſtances ne permirent pas à Deſcartes de tenir parole.

(8) Ibid. p. 556. 557.

[D] *Il paroît par les Réponſes de Deſcartes qu'il n'approuvoit pas & n'adoptoit pas tout ce que Regius avançoit.*] Il étoit important pour Deſcartes de s'expliquer là-deſſus, parce qu'on croyoit communément que Regius n'avoit point d'autres opinions que les ſiennes. Voici ce qu'il lui écrivoit à l'occaſion des Théſes, dont il s'agit (9): *Queri jane non poſſum de tua & Domini de Raey humanitate, quod meum nomen veſtris theſibus præmittere volueritis, ſed neque etiam ſcio quo ratione a me gratiæ vobis agendæ ſint; & tantum video novum opus mihi impoſi, quod nunquam homines unde ſint eruduturi, meas opiniones a veſtris non diſſentire, atque adeo ab iis quæ aſſeruiſtis, pro viribus defendendis, me in poſterum excuſare non debeam; & tanto diligentius ea quæ legenda miſiſti debeam examinare, ne quid in iis præmittam, quod tueri recuſem.* Enſuite Deſcartes indique pluſieurs choſes qu'il n'approuve point. On voit dans pluſieurs autres Lettres, que Regius avançoit bien des propoſitions, qui n'étoient nullement du goût du Philoſophe François. Voici un trait encore d'une de ces Lettres (10): *Legi omnia quæ ad me miſiſti, curſim quidem, ſed ita tamen ut non putem quicquam in iis contineri quod impugnem. Sed ſane multa ſunt in Theſibus tuis, quæ fateor me ignorare, ac multa etiam, de quibus ſi forte quid ſciam, longe aliter explicarem, quam ibi explicueris.*

(9) Lettres de Deſcartes T. I. Lett. 91. Paris 1657 in-4.

(10) Ibid. Lett. 91.

[E] *Il prit occaſion de certaines aſſertions peu meſurées de la faire déclarer Heréticque, & fit ſoutenir des Theſes contre lui au mois de Decembre* 1641.] Les dernières Théſes de Regius étoient remplies de diverſes queſtions, qui n'avoient point de rapport ni de liaiſon entre elles, & où les Répondans mettoient ſouvent ce qu'il leur plaiſoit; un de ces Meſſieurs s'étoit aviſé de poſer, que l'Homme n'étoit un Etre que par accident, *Quod homo ſit ens per accidens*. Un des Collégues de Regius lui conſeilla d'ajoûter un Corollaire pour expliquer cette ſingulière propoſition, mais Regius n'y voulut point entendre (11). Deſcartes blama ſa conduite & la propoſition

(11) Ibid. Lett. 92.

que. Regius résolut de répondre par écrit, & malgré les Conseils d'un Magistrat qui le protégeoit, & ceux de Descartes il publia sa Reponse [*F*], qui parut sous ce titre: *Responsio, seu Notæ in Appendicem ad Corollaria Theologico-Philosophica.* Les ennemis de Regius la firent passer pour un Libelle, imprimé sans ordre du Magistrat, par un Imprimeur Catholique & débité par un Libraire Remontrant contre l'honneur du Recteur, de toute l'Université, & même de la Religion Protestante. Voetius obtint qu'il fût défendu & qu'on en saisît les Exemplaires (*b*). Descartes écrivit à cette occasion une Lettre à Regius, bien propre à le consoler de cette espece d'affront [*G*]. La Piece étant devenue plus rare, n'en fut que plus

(*b*) Ibid. p. 202. &c.

même: *Vix quicquam durius*, lui dit-il, *et quod majorem offensæ ac criminationis occasionem daret, in Thesibus tuis ponere potuisses, quam quod bono sit eas per accidens.* Descartes lui indique ensuite le moyen d'adoucir ce paradoxe, & lui dit que le Collègue qui avoit voulu l'y engager, lui avoit donné un conseil d'ami: *Non debes tuæ Collega tibi qui consilium dabat de adjecto Corollario ad interpretandam tuam Thesim; amici enim consilium mihi fuisse videtur.* Regius ayant reçu cette réponse chercha à s'excuser auprès de Voetius. Mais celui-ci en prit occasion de le faire déclarer Hérétique, & de travailler à sa déposition. Il ordonna donc au nom de la Faculté Théologique, composée de lui, de Charles Dematius, & de Meinard Schotanus, & au nom des autres Pasteurs de la Ville, que les Etudians en Théologie s'abstiendroient des leçons de Regius, comme enseignant des dogmes pernicieux à la Religion (12). Il fit ensuite imprimer des Thèses sous le titre de *Corollaria* qu'on devoit soutenir au mois de Décembre, dans lesquelles il combattoit l'*Etre par accident* dans l'homme, le *mouvement de la Terre*, & l'opinion de ceux qui rejettent les *formes substantielles*. Son dessein étoit de les faire signer auparavant par les deux autres Professeurs en Théologie, & par tous les Ministres de la Ville, de députer ensuite vers le Magistrat, pour lui donner avis que Regius avoit été condamné comme Hérétique par une Assemblée Ecclesiastique, afin d'obliger par ce moyen les Magistrats à lui ôter son emploi. Regius ayant eu le vent de ce qui se tramoit contre lui, alla promptement avertir un des Bourguemaîtres qui le protegeoit, & qui étoit grand ami de Descartes. Ce Magistrat manda Voetius, lui ordonna de corriger ses Thèses, d'en ôter le titre, & tout ce qui pourroit intéresser la réputation de Regius. Voetius étourdi de cet ordre, ne parla plus de Consistoire ni de signature. Mais comme les endroits des Thèses qui regardoient Regius & Descartes étoient déjà imprimés, & qu'on étoit à la veille de les soutenir, il se servit de ce prétexte pour n'y faire aucun changement (13). Pour donner une idée de la maniere de raisonner de Voetius sur les Formes substantielles, je rapporterai seulement ce qu'il répond, à l'argument pris de l'impossibilité qu'il y a à expliquer l'Origine de ces formes substantielles, enforte que leurs Défenseurs ne peuvent se satisfaire eux-mêmes ni satisfaire les autres. Voici sa Réponse (14): *Hoc periculosis accommode semel hausto, præcipue cum vanitati, scepticismo & pestilentiæ humani ingenii, dispeream, non dari animam rationalem, nec generationem & conceptionem hominis in utero matris, nec verbum, nec linguam, nec processionem divinarum personarum, nec assumptionem carnis & unionem hypostaticam in Christo, nec peccatum Originale, nec miracula, nec prophetias, nec ullas in Deo in mentem & voluntatem hominis, nec regenerationem hominis per gratiam Dei, nec energemata Dæmonum intra corpus hominis aut circa ejus motum, &c. quod modus originis illorum tolle experientia & scriptura in nonnullis, sic explicari nequeat.* Plus bas (15), après avoir renvoyé à ce qu'on vient de lire, il ajoûte: *Si adolescentes imprudentiores ille eborda obrerare non desinant, & tam ruinosa, ac putrido tabacine fabricationem & subjunctionem totius simæ fabricaque philosophiæ fulcire: eo tandem per foliolas consequentias adigendos esse, ut sint aut bestiæ aut ethei.* Les Thèses de Voetius furent soutenues le 18, le 23 & le 24 Décembre 1641. Baillet rapporte (16), que le Répondant, qui s'appelloit Lambert vanden Waterlaq, s'y signala autant que son Président contre les opinions nouvelles, défendues avec une ardeur égale par les Opposans, qui étoient presque tous Disciples de Regius. Il ajoûte, que le Président se trouvant vers la fin un peu trop pressé par un des Opposans, qui ne vouloit pas le payer de ses réponses, ne put se tirer d'embarras qu'en disant par dépit: *Que ceux qui ne s'accommoderont pas de la maniere ordinaire de philosopher, pourront en attendre une autre de Descartes, comme les Juifs attendent leur Elie, qui doit leur apprendre toute vérité.*

(12) *Vie de Descartes* Liv. VI. Ch. 6. p. 168.

(13) Ibid. p. 199.

(14) G. Voetii *Selectar. Disp. Theol.* Pars I. p. 559.

(15) Ibid. p. 575.

(16) Vie de Descartes *ubi supra.*

[*F*] *Regius résolut de répondre par écrit, & malgré les conseils d'un Magistrat qui le protegeoit, & ceux de Descartes, il publia sa Reponse.*] Descartes ayant été informé de tout ce qui s'étoit passé écrivit à Regius, qu'il lui conseilloit de s'abstenir pendant quelque tems des disputes, & d'éviter surtout d'aigrir les esprits par des discours piquans: il lui marque aussi qu'il souhaitteroit, que Regius ne proposât point d'opinions nouvelles comme nouvelles, mais qu'en retenant le nom & l'apparence des anciennes, il se contentât de produire de nouvelles raisons, & d'employer les moyens les plus propres à les faire goûter: „ Qu'étoit-il nécessaire, *lui dit* „ *ce judicieux Philosophe* (17), que vous allassiez rejetter si „ publiquement les Formes substantielles & les Qualités réel- „ les? Ne vous souvenez-vous pas que j'avois déclaré en „ termes exprès, dans mon Traité des Météores, que je ne „ les rejettois pas, & que je ne prétendois pas les nier, mais „ seulement qu'elles ne m'étoient pas nécessaires pour ex- „ pliquer ma pensée, & que je pouvois sans elles faire com- „ prendre mes raisons? Si vous en aviez usé de même, au- „ cun de vos auditeurs ne se seroit revolté, & vous ne vous „ seriez point fait d'adversaires. Mais sans s'amuser à con- „ damner inutilement le passé, il faut songer à faire un bon „ usage de l'avenir. Il ne s'agit plus que de défendre avec „ la plus grande modestie qu'il vous sera possible, ce qu'il „ y a de vrai dans ce que vous avez proposé; & de corriger „ sans entêtement ce qui ne paroît pas tel, ou qui est mal „ exprimé: étant persuadé qu'il n'y a rien de plus louable „ ni de plus digne d'un Philosophe que l'aveu sincere de ses „ fautes". *Habui hic toto pomeridiano tempore præstantissimum virum D. Al. qui multa mecum de rebus Ultrajectinis amicissime ac prudentissime disseruit. Plane cum ipso sentio, tibi ad aliquot tempus publicis disputationibus esse abstinendum, & summopere cavendum, ne tibi in te verbis asperioribus utaris. Vellem etiam quam maxime, ut nullas unquam novas opiniones proponeres, sed antiquis omnibus nomine tenus retentis, novas tantum rationes offerres, quod nemo posset reprehendere; & qua tuas rationes recte caperent, sponte ex iis quæ velles intelligi concluderent; ut de ipsis Formis substantialibus, & Qualitatibus realibus, quod opus tibi fuit eas prima rejicere? nunquid memoratis me in Meteoris . . . . expressissimis verbis monuisse, ipsas nullo modo a me rejici, aut negari, sed tantummodo non requiri ad rationes meas explicandas? Quod si non fi fuisses jocatus, nemo tamen ex tuis auditoribus non illas rejecisse, cum nullum earum usum esse perspexisset, nec interim ut tantum Collegarum tuorum invidiam incidisses. Sed quod factum est infectum reddi nequit. Nunc curandum est, ut quæcunque vera proposuisti, quam modestissime defendas, & si quæ minus vera, vel tantum minus apte dicta, eleves sint, absque ulla pertinacia emendes, præsertim nihil esse in Philosophia magis laudandum, quam liberam errorum fuorum confessionem.* Regius avoit envoyé sa Réponse à Descartes, qui ne la goûta point du tout, elle lui parut ni aller bien au fait, ni convenable aux conjonctures du tems: c'est ce qu'il lui dit très-franchement, mais avec politesse, dans la même Lettre: *Quantum ad tuum scriptum, etsi non videam quid ea facere velit, mihi videtur, ut ingenue & candide fatear quod sentio, nec ad rem propositam, nec ad fortunam hujus temporis satis esse accommodatum; multa enim in eo nimis dura, & non satis aperte rationes explicas, quibus bona causa defenditur, adeo ut in ea scribendo, ex sensu forsan atque indignatione, argentium tuum languisse videatur.* Descartes lui marque ensuite, qu'il croit pourtant qu'il ne doit pas tout-à-fait demeurer dans le silence, mais qu'il faut que sa Réponse soit modérée, modeste, & en même tems si solide qu'il puisse gagner Voetius: *Existimes itaque operæ pretium esse, ut ad Appendicem Voetii publico scripto respondeas; quin si plane taceres, tibi forte tarpitum vitio magis imputatum iri; sed tam blande ac modeste responsus, ut veritatem veritas, si utique tam solide, ut rationibus tuis je vincat Voetius animadvertat, & ideo, ne fortius vincatur, tibi contra tendi animum deponat, sique a te demulceri patiatur.* Descartes trace après cela un plan de réponse rempli de termes obligeans & de louanges pour Voetius, & où il lui indique les raisons qu'il peut alléguer (18). Sur le tout il le renvoye aux conseils d'un homme qui n'est point nommé, & au défaut de celui-là, il veut qu'il suive les avis d'Emilius, homme prudent, & bien intentionné, ajoûtant qu'il croit que sa Réponse doit paroître le plutôt possible. Immédiatement après il ajoûte quelque chose qui ne semble guères s'accorder avec le reste, & que je soupçonne être une Apostille ajoûtée après coup, sur une Lettre de Regius arrivée avant l'expédition de celle de Descartes: „ J'ai été fort surpris, *dit* „ *celui-ci*, de ce que vous me marquez, que vous courez risque „ de perdre votre Charge de Professeur, si vous répondez à „ Voetius: je ne savois pas qu'il dominât dans votre Ville, „ & je croyois qu'elle étoit plus jalouse de sa liberté; je la „ plains de ce qu'elle veut bien se rendre esclave d'un si „ chetif Pedagogue, & d'un si misérable Tyran. Mais puis- „ que vous y vivez, je vous exhorte à la patience, & à „ faire tout ce que vous jugerez être le plus agréable à „ vos Magistrats: & par cette raison, je ne crois pas que vous „ deviez, ni par vous-même ni par un autre répondre à „ Voetius, parce qu'il n'en seroit pas moins offensé. Je vous „ envoye cependant les Remarques que j'ai faites sur le „ champ, en comparant votre Ecrit avec les Thèses, vous „ en ferez ce que vous jugerez à propos". *Miratus sum admodum quod scribas de tua professione periclitari, si Voetio respondeas; nesciebam enim illum in vestra Civitate regnare, magisque liberam putabam; & miseret me ejus, quod Pedagogo tam vili, ac tam misero tyranno servire sustineat. Te, quoniam in ea vivis, ad patientiam hortor, atque ut ea tantum facias, quæ Dominis tuis magis placatura esse existimabis: Idcirco non modo non per te, sed nequidem etiam per alium, Voetio respondendum censeo, quia hoc illum non minus offenderet. Notulas tamen extemporaneas, quas mihi tuam scripturæ cum omnibus Thesibus conferenda, occurrerunt, mitto, ut ipsis uteris ut libet.*

(17) *Lettres de Defc.* T. I. Lett. 94.

[*G*] *Descartes écrivit à cette occasion une Lettre à Regius bien propre à le consoler de cette espece d'affront.*] C'est dans mon Edition la LXXXVI, où les Lettres à Regius ne sont nullement arrangées selon l'ordre des tems, & comme elles ne sont point datées, on ne peut en fixer l'ordre que par leur contenu. Au reste Descartes paroît un peu piqué lui-même. La Lettre est trop longue pour l'insérer ici toute entiere, mais j'en rapporterai quelques traits, qui m'ont paru curieux. *Gratulor tibi, quod perfectionem patiaris propter veritatem, gratulor*

(18) Ibid. p. 122. 327. selon mon Edition.

plus recherchée, ce qui irrita à un tel point Voetius, qu'il engagea tous ceux du Sénat Académique, à la reſerve d'Æmilius & de Cyprien d'Oſterga, de porter des plaintes aux Magiſtrats, en conſequence deſquelles on défendit à Regius, par des Réſolutions du 15 & 22 du Février, & du 15 Mars 1642, de faire aucunes Leçons, publiques ou particuliéres, ſinon ſur la Médecine (*i*). Regius informa Deſcartes de tout ce qui s'étoit paſſé, & lui envoya toutes les Piéces, avec des Théſes du jeune Voetius fils du Recteur. Deſcartes en lui répondant lui donna des conſeils très-ſages [*H*]. L'Hiſtoire des querelles Académiques de Regius m'a empêché de parler de deux Ouvrages qu'il publia en 1641 [*I*]. Du reſte

(*i*) *Traj. Erud.* p. 190 Vie de Deſcartes, p. 103.

tulor inquam, & ex animo; non enim video tibi quicquam mali ex iſtis turbis poſſe contingere, ſed contra gloria tuæ multum accedet. Lætari debes quod Deus inimicis tuis conſilium ac bonam mentem ademerit; vides enim jam prohibitione libri tui nihil aliud effectum eſſe, niſi tantum ut cupidius ematur, accuratius examinetur ejus utilitas, & cauſæ tuæ bonitas à pluribus agnoſcatur. Plures jam advertent quam acerbe, quam injuriose, ac quam ſine cauſa, ſola invidentia ſua permotus, te ille prior laceſſiverit; & contra tu quam modeſte, quam leniter, quam etiam (quod ſane indigniſſimum eſt) reverenter reſponderis, & quam juſtæ ac graves emiſſe te ad reſpondendum coëgerint. Plures agnoſcent quam infirmæ ſint rationes omnes quibus tuas opiniones impugnare conatus eſt, & contra quam validæ ſint ea quibus ipſum refutas. Plures concludent nullas amplius ei ſupereſſe ad tibi reſpondendum; atque omnino plures indignabuntur, quod tantum poſſe contra jus & fas in veſtra Civitate, ut ei liceret publico ſcripto te Atheum & Beſtiam, & alios ejuſmodi nominibus vocare; falſaſque adhibere rationes ad falſis te criminibus onerandum: Tibi vero nequidem liceat veriſſimis uti rationibus, verbisque modeſtiſſimis ad te purgandum. Egregium'verum eſt quod ovidio ab ipſo proponi, te nempe verbis tibi liceat in te diſputare apud delegatos, qui judicem ut er ſuperior ſit futurus: haud dubie quia ejus rationes, dum adhuc ederet, ut quædam juſcula, ſunt forbendæ, & cum frigeſcens corrumpuntur . . . . . & ſane non judico tibi quicquam a tali adverſario eſſe metuendum. Quid enim deinceps moliri poteſt? forte te tibi prohibeatur a Magiſtratu, ne amplius doceas ea, quæ ſolas docere: forte etiam ut tanquam falſa & hæretica condemnentur; forte denique, quod extremum eſt, ut tu iſtemet tua docendi munere privetis. Sed nec puto Conſules vereri tam iſti fore abſequentes, ut quicquid ei placuerit decernant. Plus bas il dit: *Quin etiam profecto, ſi tuo eſſem loco, vellem ſcire a Conſulibus, quos ego habeam Dominos, & ne patiar ſpontæ manere meo abſtricte, quam Voetio ſervire. Nec dubito, quin brevi, ſi velles, perfacile alibi profeſſionem, & magis honorificam, & magis utilem eſſes habiturus.* On voit par la ſuite, que Deſcartes ne prenoit l'affaire tant à cœur, que parce que l'intérêt de ſa Philoſophie s'y trouvoit mêlé, & qu'il craignoit que tout cela n'en retardât les progrès; qu'on en juge par ce qui ſuit: *Nec dicent, opinor, tua dogmata talia eſſe ut ſtudioſos averrant ab Academia veſtra frequentanda, nam audio te & ſatis multos auditores, & maximè inſignes habere*; eaque videtur eſſe fortuna noſtrarum opinionum, non ſolum apud vos, ſed & aliis omnibus in locis, ut a præſtantioribus ingeniis omnetur & aſſimentur, nec niſi a vilioribus ludimagiſtris, qui ſciunt ſe ſatis artibus ad aliquam eruditionis famam perveniſſe, ideoque timent ne cognita veritate illam amittant, adeo haberi: *Et niſi me augurium fallit, ſpero fore, ut aliquando, propter te unum plures Academiam veſtram ſint adituri, quam propter omnes eos qui tibi adverſantur; nec forte ad hoc necebit Editio Philoſophiæ quam paro; adeo ut ſi Domini veſtræ Civitatis ad utilitatem & decus ſuæ Academiæ reſpiciant, nemo potius tuas inimicus quam te unum ejiciant; nam etiam facilius mille alios inveniens, qui eadem decenſ quæ illi, quam unum qui eadem quæ tu.*

[*H*] *Deſcartes en lui répondant lui donna des conſeils très-ſages*] Ce Philoſophe fut informé de ce qui s'étoit paſſé à Utrecht avant que de recevoir des Lettres de Regius, qui devoit le venir voir; il lui écrivit, & lui manda qu'il craignoit que ſon voyage n'eût été retardé par cette affaire, mais qu'il ſouhaittoit de s'entretenir avec lui, pour prendre enſemble des meſures ſur ce qu'il y auroit à faire. Il l'exhorte à rire du triomphe de ſes ennemis, & à le mépriſer, lui offrant ſon ſecours, en cas qu'il trouve à propos de ne pas ſe borner à ce parti-là (19). *Hic te ab aliquot diebus expectavi; jam autem aliquid audio, quod eſſi non videatur eſſe ullius momenti, veror tamen ne forte tuum iter tardaverit; & ego e contra tanto magis tecum loqui exopto, ut quid ſuper hac re agendum ſit communibus conſiliis videamus. Nempe audio tuos adverſarios tandem victiſſe, atque efferiſſe, ut tibi interdiceretur, ne Noſtra amplius doceres. Quo animo iſtud feras neſcia, ſed ſi noſtri credis plane irridebis, & contemnes, tamque apertam invidiam tibi magis glorioſam eſſe exiſtimabis, quam imperitorum applauſus. Neque profecto mirandum eſt, quod in re, in qua vocum pluralitas locum habet, tu ſolus, cum veritate pauciſque fautoribus, adverſariorum multitudini reſiſtere non poſueris. Si hoc ſolo riſu & ſilentio ulciſci velis, atque etiam ſoqui, non debortabor, ſin minus, quantum in me erit tibi non deero.* Après que Deſcartes eut reçu les diverſes Piéces réfutives à cette affaire, il écrivit à Regius, que les Théſes du petit garçon l'avoient fait rire, & que le jugement de l'Univerſité lui paroiſſoit auſſi une production d'enfant: Qu'à l'égard du Decret des Magiſtrats, il trouve qu'ils ne pouvoient rien faire de plus ſage & de plus modéré, pour ſe délivrer des importunités de ſes Collégues. Il lui conſeille d'obéir au Decret à la Lettre, & de n'enſeigner autre choſe que la Médecine ſelon Hippocrate & Galien (20): *Legi & riſi, tum theſes Voetii pueri, ſive infantis, ſibi voluit dicere, tumultum judicium Academiæ veſtræ, quæ forte etiam non immeritò infans duci poteſt. Laudo Æmilium & Cyprianum, quod te ineptiarum rei eſſe noluerint; in te vero ſubiraſcor, quod talia tibi cordi eſſe videantur. Lætari enim deberes quòd maximus, quod videas adverſarios tuos ſuis ſe propriis armis jugulare. . . . . Quantum ad Decretum tuorum Dominorum, nihil melius, nihil prudentius mihi videtur ab iis fieri potuiſſe, ut ſcilicet ſis Collegarum tuorum querellis liberarent. Tu, ſi mihi credis, ipſis quam accuratiſſime, atque etiam ambitioſe, obtemperabis, docebiſque tuam Medicinam Hippocratice & Galenice, & nihil amplius. Si qui ſtudioſi aliud a te petant, excuſabis te perhumaniter, quod tibi non liceat; cæterùm etiam te quam tuos particularem explices; & dices, te res eſt, iſta inter ſe cabarere, ut unum ſine alio ſatis intelligi non poſſit. Dum ita te geres, ſi quæ ante hac decuſſi digna ſua quæ diſcantur, & habeas auditores dignos, qui te diſcent, non dubito quin brevi armis vel Ultrajecti vel alibi copiam & auctoritatem illa docendi cum honore depleto ſis habiturus.* Il paroît par une autre Lettre (21), que Regius avoit dreſſé un nouvel écrit contre Voetius, mais Deſcartes témoigne qu'il n'en voit pas l'utilité, & que cet homme en eſt indigne, il remonvelle à Regius le conſeil d'éviter de faire rien entrer dans ſes leçons de Médecine, qui ſente le Carteſianiſme, à moins que d'être ſûr que cela ne déplaira pas au Magiſtrat; & qu'il vaudroit mieux qu'il n'eût point d'auditeurs, ce qui ne ſeroit point un deshonneur pour lui. *Non video cui ejus hæc tua reſponſio eſſe poſſit, quia Cappadox eſt ea indignus, niſi rurſus quid non agas, & tunc una cum reſponſione ad iſtud novum, ſub nomine aliujus ex tuis diſcipulis eâ paſſes; nunc exiſtimo eſſe quieſcendum; nec etiam debes Noſtra in tuis lectionibus cum Galenicis & Ariſtotelicis miſcere, niſi certus ſis id tuo Magiſtratui eſſe gratum; nullam nullos habere auditores, neque hoc tibi dedecori eſſet.* Ailleurs Deſcartes marque (22), que ſi les Magiſtrats ont eu deſſein de détruire Voetius, ils ne pouvoient mieux s'y prendre: *Ego certe ſi tuorum Conſulum loco eſſem, & Voetium velim evertere, non aliter itum agerem ejus causa, quam fecerunt; & quis ſcit quid in animo habent?*

[*I*] *L'Hiſtoire des querelles Académiques de Regius m'a empêché de parler de deux Ouvrages qu'il publia en* 1641.] Le premier parut ſous ce titre: *Phyſiologia, ſive cognitio ſanitatis, tribus diſputationibus in Academia Trajectina publicè propoſita.* Utrecht 1641 in 4. Mr. Burman (23) rapporte d'après le *Sorberiana* (24), que cet Ouvrage irrita tellement Voetius qu'il en porta des plaintes au Magiſtrat, & que Regius penſa perdre ſa Charge. Si cela eſt, ce ſont apparemment les Théſes, dont nous avons parlé dans le Corps de l'Article, qui occaſionnérent les démarches de Voetius contre Regius. Mr. Burman rapporte enſuite le jugement de Sorbiére en ces termes: *Regius nimis conſiderater & audacter Phyſiologiæ titulum uſurpaverat ejus eſt in libellis. Non eſt unius hominis explicationem poſliceri rerum omnium, quas natura vox ambitu ſuo complectitur, præſertim cum non parum juvent, qui præceſſerint, ut facebatur Regius. Satius igitur fuiſſet titulum præſcribere hujuſmodi, de Phyſiologiæ ſive &c. Exercitationes. Spernere omnia facile tandem altus, nempe perfectis intellectuque tribus Diſputationibus nihil ſuperfuturum ad Pandoſophiam illam; quod ſane ſperare non auſim, licet vehementer id optarim.* L'autre Ouvrage que Regius publia, regardoit la Diſpute qu'il eut avec deux autres Médecins, ſavoir Primerose & Silvius, ſur la circulation du ſang. Le premier de ces Meſſieurs avoit mis au jour, *Animadverſiones in Theſes quas pro circulatione ſanguinis in Academia Ultrajectina Regius diſputandas propoſuerat.* Leide 1640. Regius répondit par l'Ecrit ſuivant: *Spongia pro eluendis ſordibus animadverſionum Jacobi Primeroſi in Theſes juſtas de Circulatione Sanguinis.* Leide 1641. Primeroſe repliqua ſous ce titre: *Antitotum adverſus Regii venenatam Spongiam, ſive Vindiciæ Animadverſionum.* A en juger parce que dit Baillet (25) ces Meſſieurs ne s'épargnérent guére les uns les autres, „ Les manières Injurieuſes & outrageuſes, dont il avoit été traité, lui avoient „ tellement échauffé la bile, que ſans ſonger à ſe garantir „ comme un homme ſage du mauvais effet de leur exemple, „ il avoit employé contre eux tantôt l'aigreur, tantôt la „ plaiſanterie, lorſqu'il n'étoit queſtion que d'une réfutation „ ſérieuſe & modérée. Mr. Deſcartes, à qui Regius envoya „ ſa réponſe au mois d'Octobre pour la corriger à ſon ordinaire, uſo de ſon droit d'autant plus volontiers, que ce „ Profeſſeur l'avoit averti qu'il y alloit de ſon intérêt. Il y „ corrigea diverſes choſes qui marquoient ſa précipitation; „ il y en fit ajoûter quelques-unes, & en fit retrancher d'autres, parmi leſquelles étoient les termes d'aigreur, qu'il „ lui fit bannir, en lui montrant l'importance qu'il y a de „ traiter un adverſaire avec beaucoup de douceur & d'honnêteté". Je ne trouve point qu'il ſoit parlé de Primeroſe dans les Lettres de Deſcartes, mais bien de Silvius, dont il eſt parlé en deux endroits. Dans l'un Deſcartes écrit à Regius (26): *Non magni momenti Silvii objectiones mihi videntur, nihilque aliud quam ipſum Mechanicæ parum intelligentem eſſe teſtantur; ſed tamen vellem te paulo blandius ei reſpondere: transverſa linea in margine notavi ea loca quæ durioſcula mihi videntur.* Mais je ne ſai s'il s'agit bien-là d'une réponſe deſtinée à l'impreſſion, ce qui m'en fait douter, c'eſt le paſſage ſuivant, par lequel il paroît que Silvius communiquoit ſes difficultés à Regius par Lettres (27): *Valde probo tuum conſilium de non amplius reſpondendo Silvii quæſtionibus, niſi forte, ut pauciſſimis verbis illi ſignifices, tibi quidem ejus literas eſſe pergratas, ejuſque ſtudium inveſtigandæ veritatis, & gratias agere quod te præſtimum elegerit cum quo conferret; ſed quia putas te abunde in tuis præcedentibus ad omnia, quæ circa motum Cordis pertinent,*

(19) Ibid. Lett. 91.

(20) Ibid. Lett. 87.

(21) Ibid. Lett. 89.

(22) Ibid. Lett. 92.

(23) *Traj. Erud.* p. 191.

(24) P. 181.

(25) *Vie de Deſcartes* Liv. V. Ch. 8.

(26) *Letters* T. I. Lett. 90.

(27) Ibid. Lett. 91.

reste il obéït exactement aux ordres des Magistrats, & ne traita plus de matières Philosophiques dans ses Leçons, ce qui n'empêcha pas qu'il ne s'y appliquât en particulier; mais soit qu'il cherchât quelque milieu pour se raccommoder avec ses ennemis d'Utrecht, soit qu'il ne fût pas d'un génie à être entièrement esclave des opinions d'autrui, il s'écarta en plusieurs choses des sentimens de Descartes, dans un Ouvrage qu'il publia sous le titre de *Fundamenta Physices*, Amsterdam 1646 in-4, il rompit publiquement avec ce Philosophe, ce qui lui a attiré de la part de Baillet de grands reproches [*K*]. Vers la fin de l'année 1647

bant, respondisse, nunquæ videtur tantum disputationem ducere velle, atque ex una quæstione ad alias tranire, quæ res esse possit infinita, rogare te excuses, si aliis negotiis occupatus, ipse non amplius rejungeas.

[*K*] *Il rompit publiquement avec ce Philosophe, ce qui lui a attiré de la part de Baillet de grands reproches.*] Regius ayant composé son Livre des *Fondemens de la Physique*, dans lequel il s'écartoit en bien des choses des sentimens de Descartes, le lui envoya pour l'examiner, *plusieurs*, dit Baillet (28), *afin de ne pas laisser perir sa coutume tout d'un coup, que pour profiter des leçons de son Maître.* A peine Descartes y eut il jetté les yeux que l'Ouvrage lui déplut, & il tâcha de détourner Regius du dessein de le faire imprimer par plusieurs raisons (29): *Mirabar te illa quæ bonarie disputationis examini commisit terre non auderes, indelebilibus typis credere velle, magique veteri extemporaneas & inconsideratas adversariorum querum criminationes, quam attentas & longo studio excogitatas. Cumque memineris me multa legisse in tuo Compendio Physico a vulgari opinione plane aliena, quæ nude ibi proponuntur, nullis additis rationibus, quibus lectoribus prolimibus reddi possint, toleranda quidem illa esse putavi in Thesibus, ubi sæpe Paradoxa calligantur, ad amplioren disputandi materiam adversariis dandam; sed in Libro, quem tanquam novæ Philosophiæ Prodromum videbaris velle proponere plane contrarium judico, esse faciendum, nempe rationes esse offerendas, quibus lectori persuadeas, ea quæ vis concludere vera esse, priusquam ipsa exponas, ne novitate sua illum offendant.*

(28) *Vie de Descartes* Liv. VII. c. 6.

(29) Lettres *ibi supra*, Lett. 96.

(10) *Ubi supra.* „ Regius, *dit Baillet* (30), qui avoit déja pris son parti, & „ qui s'étoit formé contre toutes sortes de remontrances, „ ne laissa point de remercier Mr. Descartes de ses avis; mais „ au lieu de les suivre comme auparavant, il se mit en de- „ voir d'excuser son Ouvrage, & d'en faire voir l'œcono- „ mie & les beautés à son Maître . . . . . il lui fit valoir sur „ tout sa méthode d'Analyse, & sa belle maniere de définir „ & de diviser". Mais je crois que Baillet s'est trompé ici, la Lettre de Descartes dont nous allons parler, paroît avoir précédé cette Réponse de Regius, & non lui être postérieure. Baillet n'a pas fait attention à une dernière Lettre, qui paroît avoir fait lever le masque à Regius. Lorsque Descartes écrivit la Lettre, dont nous avons rapporté un passage, il n'avoit encore lu que quelques pages de l'Ouvrage de Regius (31), & c'étoit là-dessus qu'il lui avoit écrit ce qu'on a vu, il lui répète la même chose avec plus d'étendue & dit, que des affections sans preuves ne pourront que l'exposer à la risée & au mépris, & que son Ouvrage ne fera que du mal, sans pouvoir faire aucun bien; il ajoute, qu'il a non seulement été confirmé dans son sentiment, mais qu'il a été frappé d'étonnement & de douleur, quand il est parvenu à ce que Regius écrit touchant l'ame de l'Homme & la Divinité; il lui représente combien il court de risque si ses ennemis le voyoient, & lui déclare qu'il ne pourra que désavouer de pareilles opinions, si le Livre s'imprime. *Cum ad Caput de Homine pervenî, atque ibi vidi quæ de Mente humana, & de Deo habes, non modo in priore sententia confirmatus, sed insuper plane obstupui & indelui, tum quod talia credere videaris, tum quod non possis abstinere, quin ipsa scribas & doceas, quamvis nullam tibi laudem, sed summa pericula & vituperium creare possint. . . . . si scripta ista in malevolorum manus veniant . . . . . ex illis probare poterunt, & vel me judice concedere, quod Vostio parta facias &c. Quod ne in me etiam retundat, cogar denuncio ubique profiteri, me circa res Metaphysicas quam maxime a te differire, atque etiam scripto aliquo typis edito, id publice testari, si liber tuus prodeat in lucem. Gratias quidem habeo quod illum mihi ostenderis, priusquam vulgares, sed non gratum feceris, quod ea quæ in eo continentur privatim mihi inscio docueris. Nunquæ omnino subscribo illorum sententiæ, qui voluerunt, ut se inter Medecinæ terminos contineres. Quid enim tanti ipse est, ut eo quæ ad Metaphysicam vel Theologiam spectant ferpeis suis immiscens, cum ea non possis attingere, quin ipsam in alterutram partem aberres. Prius, mentem, ut substantiam a corpore distinctam consideranda, scripseras, hominem esse ens per accidens; nunc autem e contra considerando mentem & corpus in eodem homine arcte uniri, vis, illam tantum esse modum Corporis, Qui error multo pejor est priore.* Pour prévenir les inconvéniens, dont Descartes l'avertissoit, Regius lui envoya ce modèle d'avertissement au Lecteur, par lequel il prétendoit finir la Préface de son Livre: *Pour détromper ceux qui s'imagineroient que les choses contenues dans cet Ouvrage seroient les sentimens purs de Mr. Descartes, je suis bien aise d'avertir le Public qu'il y a effectivement plusieurs endroits où je fais profession de suivre les opinions de cet excellent homme; mais qu'il y en a d'autres aussi où je suis d'une opinion contraire, & d'autres encore sur lesquels il n'a pas jugé à propos de s'expliquer* (32): Il offrit en même tems à Descartes d'ajoûter tout ce qu'il voudroit, pour prévenir le desaveu public dont ce Philosophe le menaçoit. Descartes lui répondit en ces termes (33): *Cæterum non vereor te rufuſquam a me diſſentientis authoritas mihi noceat, modo ne illi videar aſſentiri, nec volo ut mea cauſa ullo modo abſtineas a quibuſlibet ſcribendis & vulgandis; modo ne etiam agre feras, ſi palam profiteor me a te quam maxime diſſentire. Sed ne deſim amici officio, cum mihi librum tuum ſe fine reliquerit, ut quod de eo ſentirem a me intelligeres, non poſſum non aperte tibi ſignificare, me omnino exiſtimare tibi non expedire, ut quicquam de Philoſophia in lucem edas. Nec quicquam de ejus parte Phyſica. Prima, quia cum tibi a tuo Magiſtratu prohibitum ſit, ne novam Philoſophiam vel privatim vel publice doceres, juſtæ cauſæ dabis inimicis, ſi quid tale evulgari, ut ob id ipſum de profeſſione tua te deturbent, ac etiam alias irrogent pœnas. . . . . Deinde quia non video te quicquam laudis habere poſſe ex iis in quibus mecum ſentis, quæ nihil ibi de tuo addis, præter ordinem & brevitatem, quæ duo, ni fallor, ab omnibus bene ſentientibus cuſtodiuntur. . . . . Reliqua in quibus a me diſſentis, meo quid ea judicio reprehenſione & dedecore non autem laude nulla digna ſint, atque ideo verum duo expreſſis verbis, ne tibi quantum poſſum diſſuadere iſtius Libri editionem.* Regius piqué & résolu de paroître outré „ & de sacrifier l'honneur de son Maître au sien, „ *dit Baillet* (34), renonça tout de bon à la Discipline par „ une déclaration écrite du 23 Juillet de l'an 1645, d'une „ maniére si cavalière, que ce qu'on nous dit de l'*ingratitude* „ d'Aristote envers Platon, & de l'*insolence* de Maxime le Cy- „ nique envers Gregoire de Nazianze n'a plus rien d'incroya- „ ble. Regius enchérit sur eux par l'insulte, & perdit par son „ schisme la gloire que lui avoient acquise les dangers & les „ persécutions qui l'avoient percé rendre le *premier Martyr* „ de la Secte Cartésienne." Baillet accuse ensuite Regius de Plagiarisme, le taxant d'avoir dérobé à Descartes des Mémoires, que ce Philosophe avoit dressés, pour en faire un *Traité des Animaux*, & de les avoir insérés dans son Livre. Le savant Mr. Brucker (35) a pris la défense de Regius: il prétend que ce Professeur n'a rien fait qui ne convienne à un homme qui cherche la vérité, & ne veut pas être esclave des opinions d'autrui: qu'on ne peut l'accuser d'être Plagiaire, puisqu'il reconnoît être redevable de quantité de choses à Descartes: qu'on ne doit pas non plus le traiter de Schismatique, puisqu'il n'a point prétendu former de Secte particulière: *Nihil enim factum a Regio, quod non veritatis ſtudioſum deceret, & eccleſiæ Philoſophiæ regnia permitteret. Neque enim plagii accuſari poteſt, cum multa a Carteſio ſe accepiſſe fatetur, nec ſchismaticus dici, qui in verbis Magiſtri jurandam non eſſe a Carteſio dixerit, & peculiarem ſecta inſtituere non affectaverit, ſua autem jure gaudens ſuis oculis videre, & quæcunque apud alios veritati conſentanea deprehenderat, ſuis adjungere cupiebat.* Je ne blâmerois pas non plus Regius de s'être écarté des sentimens de Descartes, lorsqu'il ne les croyoit pas vrais; mais je ne sai s'il est aussi aisé de le justifier sur l'article du Plagiarisme, dont on verra que Descartes lui-même l'a accusé, en désavouant les opinions de Regius: Voici ce qu'il dit dans la Lettre qui sert de Préface à la Traduction Françoise de ses Principes: „ Je „ sçay bien qu'il y a des esprits qui se hastent tant, & qui „ usent de si peu de circonspection en ce qu'ils font, que „ même ayant des fondemens bien solides, ils ne sçauroient „ rien bastir d'assuré. Et pour ce que ce sont d'ordinaire „ ceux-là qui font les plus prompts à faire des Livres, ils „ pourroient en peu de tems gaster tout ce que j'ay fait, & „ introduire l'incertitude & le doute en ma façon de philo- „ sopher, d'où j'ay taſché de garantir de les bannir, si on „ recevoit leurs Ecrits comme miens, ou comme remplis de „ mes opinions. J'en ay veu depuis l'experience en l'un de „ ceux qu'on a le plus cru me vouloir suivre, & même du- „ quel j'avois escrit en quelque endroit que je m'asseurois „ tant sur son esprit, que je ne croyois pas qu'il eust aucune „ opinion, que je ne voulusse bien avouer pour mienne: „ car il publia l'année passée un Livre intitulé *Fundamenta „ Physica*, où encore qu'il semble n'avoir rien mis touchant „ la Physique & la Médecine, qu'il n'ait tiré de mes écrits, „ tant de ceux que j'ay publiez, que d'un autre encore im- „ parfait, touchant la Nature des Animaux, qui luy est tom- „ bé entre les mains, toutefois à cause qu'il a mal transcrit, „ & changé l'ordre, & mé quelques vérités de Metaphysi- „ que, sur qui toute la Physique doit estre appuyée, je suis „ obligé de le desadvouer entièrement". Descartes parle d'une manière bien plus vive dans la Réponse à l'Ecrit de Regius publié en 1647. Après avoir déclaré qu'il rougit d'avoir loué Regius, comme il l'a fait, il ajoûte (36). „ Main- „ tenant plusieurs expériences m'obligent de croire, que „ c'est plutôt l'amour de la nouveauté que celle de la vé- „ rité qui l'emporte. Et d'autant qu'il trouve trop vieux „ & trop hors d'usage tout ce qu'il a appris d'autruy, & „ que rien ne luy paroît assez nouveau, que ce qu'il tire „ de sa propre cervelle; & aussi qu'il est si peu heureux dans „ ses inventions, que je n'ay jamais remarqué un mot en ces „ écrits (si ce n'est qu'il l'eust tiré de ceux des autres) que je „ ne jugeasse contenir quelque erreur; je me sens obligé d'a- „ vertir icy tous ceux qui le tiennent pour un grand défen- „ seur de mes opinions, qu'il n'y en a presque aucune, non „ seulement en ce qui concerne les choses Métaphysiques, „ où il ne feint point de me contredire ouvertement, mais „ aussi en celles qui concernent les choses Physiques, qu'il „ ne propose mal, & dont il ne corrompe le sens. Déforte „ que je suis plus indigné de voir qu'un tel Docteur s'ingére „ d'enseigner mes opinions, & prenne à tâche d'interpréter „ mes écrits, & d'y faire des Commentaires, que d'en voir „ quelques autres, qui les combattent avec aigreur & animo- „ sité". On voit que Descartes étoit piqué: il n'avoit pas tort au reste de ne pas approuver plusieurs Opinions de son pré-

(10) *Ubi supra.*

(31) *Hist. Crit. Philos.* Tom. IV. P. II. p. 252.

(14) *Ubi supra.*

(32) *Apud* Baillet *ubi supra.*

(33) Lettres *ubi supra* Lett. 98.

(36) *Lettres de Descartes* T. I. p. m. 285.

1647 Regius publia un nouvel Ecrit intitulé: *Explication de l'Eſprit Humain, ou de l'Ame raiſonnable, où il eſt montré ce qu'elle eſt, & ce qu'elle peut être*: il ſe trouve ſous ce titre dans les Lettres de Deſcartes (*k*). Ce Philoſophe y répondit, pour qu'on ne confondît pas ſes ſentimens avec ceux de Regius; cette Réponſe ſe trouve auſſi parmi ſes Lettres, à la ſuite de l'Ecrit de Regius. Baillet dit (*l*), que cette Réfutation, en Latin, parut ſans ſa participation. Regius repliqua, mais Deſcartes garda le ſilence; après ſa mort Tobie Andreæ, Profeſſeur de Groningue, réfuta la Replique de Regius. En 1648 celui-ci publia *Fundamenta Medica*, Utrecht in-4, il s'en eſt fait depuis pluſieurs autres Éditions ſous ce titre: *De Arte Medica & cauſis rerum naturalium*. En 1650 il donna *Hortus Academicus Ultrajectinus*, Utrecht in-8. L'année ſuivante il fit imprimer ſa *Philoſophia Naturalis*, qui parut à Amſterdam in-4, réimprimée depuis en 1654 & 1661; il en a paru une traduction Françoiſe ſous le titre de *Philoſophie Naturelle de Henri le Roy* &c. *traduite du Latin en François*. Utrecht 1686 in-4. Mr. Bayle (*m*) en parla aſſez avantageuſement. Mr. Burman (*n*) parle encore d'un Ouvrage de Médecine de notre Auteur, qui a paru après ſa mort: *Ejus* Praxis Medica, *ſub* Luminis rationalis *titulo prodiit Medicburgi anno* 1686, *deinde Theodorus Craneu Profeſſor Medicinæ Leidenſis Obſervationes edidit, quibus* Regii Praxis Medica *illuſtratur & emendatur. Leidæ* 1689 *in*-4. Le 11 Décembre de l'année 1661 Regius fut honoré du titre de premier Profeſſeur en Médecine. Il avoit épouſé le 21 de Janvier 1634 Marie de Swart, dont il a eu du moins une fille (*o*). Il mourut le 19 Février 1679. Grævius fit ſon Oraiſon funébre, qui a été omiſe dans le Recueil des Harangues de ce Savant.

(*k*) Tom. I. p. m. 117.

(*l*) *Vie de Deſcartes* Liv. VII. c. 14.

(*m*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Octob 1686. p. 1219 & ſuiv.

(*n*) *Traj. Erud* p 197.

(*o*) *Voy.* Lettres de Deſcartes, T. I. Lett. 52.

prétendu Diſciple, qui eſt on des premiers qui ait oſé avancer que la Penſée pourroit être un attribut de la matiére: voici comment il s'en exprime (37): *Quantum ad rerum naturam attinet, ea videtur pati, ut mens poſſa eſſe vel ſubſtantia, vel quidam ſubſtantiæ corporeæ modus; vel ſi nonnullos alios philoſophantes ſequamur, qui ſtatuunt extenſionem & cogitationem eſſe attributa, quæ certis ſubſtantiis, tanquam ſubjectis inſint, cum ea attributa non ſint oppoſita, ſed diverſa; nihil obſtat, quo minus mens etiam poſſit eſſe attributum quoddam, eidem ſubjecta cum extenſione in homine conſentiens; quamvis unum in alterius conceptu non comprehendatur. Quicquid enim tandem ſit, ſive clare & diſtinctè poſſumus concipere, id, ſaltem per divinam potentiam, poteſt eſſe: Atqui, ut mens aliquid horum ſit, tandem concipi poteſt; nam nullum horum implicat contradictionem; Ergo ea aliquid horum eſſe poteſt.* Un homme qui raiſonnoit de cette maniére, ne pouvoit être du goût d'un Philoſophe auſſi judicieux que Deſcartes. Celui-ci manda ſon ſentiment d'une maniére fort nette à la Princeſſe de Bohéme (38). „ Je ne ſçay, *dit-il*, „ ce que je puis avoir écrit à Voſtre Alteſſe touchant le Li„ vre de Regius, qui vous donne occaſion de vouloir ſça„ voir ce que j'y ay obſervé; peut-eſtre que je n'en ay pas „ dit mon opinion, afin de ne pas prévenir voſtre jugement, „ en cas que vous euſſiez des-ja le Livre; mais puiſque j'ap„ prens que vous ne l'avez point encore, je vous diray icy „ ingenuement, que je n'eſtime pas que Voſtre Alteſſe ſe „ donne la peine de le lire. Il ne contient rien touchant la „ Phyſique ſinon mes afferions miſes en mauvais ordre, & „ ſans leurs vrayes preuves. . . . . mais il n'a pas laiſſé „ d'y faire voir ſa mauvaiſe foy, en ce que faiſant profeſſion „ d'amitié avec moy, & ſçachant bien que je ne deſirois „ point que ce que j'avois écrit touchant la deſcription de „ l'animal, fuſt divulgué, juſques-là que je n'avois pas vou„ lu luy monſtrer, & m'en eſtois excuſé ſur ce qu'il ne ſe „ pourroit empeſcher d'en parler à ſes Diſciples s'il l'avoit „ vu, il n'a pas laiſſé de s'en approprier pluſieurs choſes; & „ ayant trouvé moyen d'en avoir copie ſans mon ſçeu, il en „ a particuliérement tranſcrit tout l'endroit où je parle du „ mouvement des muſcles. . . . . Et toutefois il n'a pas en„ tendu ce qu'il écrivoit. car il en a obmis le principal. . . . „ & pour ce qu'il n'avoit pas ma figure, il en a fait une, qui „ monſtre clairement ſon ignorance".

(37) H Regii *Philoſoph Nat.* Lib V. c. 1.

(38) *Lettres de Deſcartes.* T. I. Lett. 22.

☞ REINBECK (Jean Gustave) (*a*) nâquit à Zell le 25 de Janvier 1682 d'André Reinbeck, Miniſtre de cette Ville, & depuis Prévôt à Luchow, & de Sophie Hencken, fille du Maître de Poſte. Le Pere de notre Reinbeck, homme ſavant, & ſurtout fort verſé dans les Langues Orientales, dirigea lui-même les premiéres études de ſon fils, qui fit ſous lui de rapides progrès. Agé de dix-huit ans, il alla en 1700 à Halle, où il eut pour Maîtres MM. Michaelis, Buddeus, Breithaupt, Francke &c. qui y profeſſoient. S'étant bientôt fait connoître avec diſtinction, on le jugea digne en 1702 d'être Membre du Collége Oriental, qu'on devoit fonder par ordre du Roi. Il ne démentit point l'opinion avantageuſe qu'on avoit congue de lui, & les Colléges qu'il donna furent également goûtés par leur ſolidité, leur érudition & leur clarté. En 1703 il ſoutint une Diſpute publique ſous Mr. Breithaupt, dont le ſujet fut *De Perfectione partium*; & quelque tems après une autre, *De Redemtione per λύτρον*, qui lui a ſervi de canevas pour un Ouvrage qu'il a publié depuis ſous ce titre: *Tractatus de Redemtione per λύτρον, qua Satisfactio Chriſti aſſeritur, eoque fine Democriti Chriſtiani* Apoſtoliſcher Weg-weiſer *examinatur*. Halæ 1710 in-8: ce Livre a été traduit en Allemand par Mr. J. M. Keck, & imprimé à Jéne en 1740. Mr. Reinbeck fit paroître dans ces Diſputes une ſi profonde connoiſſance de la Théologie, que la Faculté Théologique le déclara Aſſeſſeur de ſes Conférences. Mr. Porſt, Paſteur du Werder & de la Ville neuve à Berlin, s'étant adreſſé en 1709 à la Faculté, pour la prier de lui procurer un ſujet qui réunît les talens du Miniſtére & les Vertus Paſtorales, ſur lequel il pût ſe décharger d'une partie de ſes fonctions, on jetta les yeux ſur Mr. Reinbeck, qui accepta la vocation. En 1713 Mr. Porſt ayant été fait Prévôt de l'Egliſe de St. Nicolas, ſon Adjoint eut la place entiére, & deſſervit les Paroiſſes du Werder & de la Ville neuve. Il s'acquitta de ſes fonctions avec une exactitude, une douceur, & un zéle vrayement Apoſtolique, qui lui gagnérent tous les cœurs de ces deux Troupeaux. Les fonctions de ſon Miniſtére ne l'empêchoient pas de travailler dans ſon Cabinet, & en 1715 il publia un Ouvrage contre le Concubinage [*A*]. Le feu Roi de Pruſſe lui conféra en 1717 les Charges de premier Paſteur, Prévôt, & In-

(*a*) Cet Article eſt tiré du *Journal Literaire d'Allem.* Tom II. P. I. Art. 15.

[*A*] *Il publia un Ouvrage contre le Concubinage.*] En 1713 le célébre Chrétien Thomaſius fit ſoutenir des Théſes à Halle, dans leſquelles il prétendoit prouver, que bien que le Concubinage ſoit à bon droit défendu parmi les Chrétiens, & bien qu'on ne puiſſe le remettre en vogue ſans ouvrir la porte à mille déſordres, il n'y a néanmoins rien dans l'état du Concubinage, qui ſoit contraire au Droit Divin, quoiqu'il avoue que cet état ſoit beaucoup moins parfait que celui d'un Mariage légitime (1). Trois ſemaines après que ces Théſes eurent paru, Mr. Breithaupt, du nombre de ceux qu'on appelle Piétiſtes, les refuta par d'autres Théſes, qu'il fit ſoutenir, ſous ce titre: *Diſſertatio Theologica de Concubinatu a Chriſto & Apoſtolis prohibito.* Cette Réfutation précipitée, contre les Réglemens de l'Univerſité, donna lieu à Mr. Thomaſius de ſe plaindre; ce qui n'empêcha pas que la Faculté Théologique de Halle ne le dénonçât à la Cour, qui donna ordre à la Régence de Magdebourg d'enjoindre au Fiſcal de le pourſuivre criminellement, à l'occaſion de ſes Théſes touchant le Concubinage. Averti de ce qui ſe paſſoit Mr. Thomaſius ſupplia le Roi par une Requête, de faire avant toutes choſes examiner dans ſon Conſeil privé, s'il y avoit quelque choſe de criminel dans ſes Théſes, & il envoya en même tems à la Cour un détail du procédé que les Théologiens de Halle avoient tenu depuis longtems avec lui. Le Roi nomma des Commiſſaires pour faire l'examen demandé, & fit ſuſpendre l'action du Fiſcal. Sur le Rapport des Commiſſaires, toutes pourſuites ultérieures ceſſerent, on exhorta les Parties à la paix; on trouva que les Théologiens avoient été trop ardens, & on leur permit de réfuter ce qu'ils n'approuvoient pas, pourvu qu'ils le fiſſent avec modération, & ſelon l'uſage reçu dans l'Univerſité. La diſpute de Mr. Breithaupt engagea d'autres Théologiens & d'autres Juriſconſultes à entrer dans la Carriére. Meſſieurs Gaſſet, pour lors Profeſſeur extraordinaire en Droit dans l'Univerſité de Halle, Jager, Chancelier de celle de Tubingue, Jean Guillaume Zierold, Profeſſeur en Théologie & Miniſtre à Stutgardt, un Docteur en Théologie, qu'on crut être Mr. Teuber, Miniſtre Luthérien à Halberſtadt, parurent ſucceſſivement ſur les rangs en 1713 & 1714 (2). Mr. Thomaſius trouva un Défenſeur anonyme, qui prit le nom de *Paulus Antoninus Philoſophus Tribocus*, & que l'on ſait avoir été Diſciple de Mr. Thomaſius; il publia en 1714 un Traité intitulé *Confutatio dubiorum, quæ contra Schediaſma Halenſe, de Concubinatu, mota ſunt.* A peine ce Traité venoit-il de paroître, lorſque Mr. Reinbeck donna au Public celui qui nous a donné occaſion de parler de cette Diſpute. Il y joignit une Réfutation du faux Antonin.

(1) *Voy.* l'Extrait de la Diſſ. de Thomaſius *Bibl. Germ.* T. II. Art. III.

(2) *Bibl. Germ.* T. I. p. 144-147.

Inſpecteur de l'Egliſe de St. Pierre, vacantes par la mort de Mr. Snaderbach; l'inſpection des Egliſes qui en dépendent, & du College de Cologne y étoit jointe. Dix ans aprés à la mort de Mr. Porſt il fut déclaré Conſeiller du Conſiſtoire. En 1730 il publia en Allemand une *Relation circonſtanciée de l'effroyable incendie arrivé à Berlin*. Les divers Emplois de Mr. Reinbeck lui donnoient beaucoup d'occupation, & il s'en acquittoit d'une maniére diſtinguée; ce qui ne l'empecha pas d'entreprendre & d'exécuter preſque entiérement ſes *Conſiderations ſur la Confeſſion d'Augsbourg* [B], dont le premier Volume parut en 1731, & fut reçu avec des applaudiſſemens extraordinaires. Le Prince Eugéne de Savoye en fut charmé, & contribua beaucoup par ſon ſuffrage à le repandre dans les Etats Catholiques. D'autres Grands & des Savans du premier ordre donnérent à l'Ouvrage & à l'Auteur des témoignages de la plus haute eſtime. En 1738 la Faculté Theologique de Königsberg le pria d'agréer le titre de Docteur en Théologie. En 1739 la Reine & la Princeſſe Royale le choiſirent pour Confeſſeur. Quoique Mr. Reinbeck fût d'une bonne conſtitution, il ſe plaignoit depuis quelques années de la poitrine, & ſurtout d'une pituite qui l'incommodoit le matin. On lui propoſa divers remédes, mais ceux dont il fit l'eſſai ne le ſoulagérent point. Environ huit ſemaines avant ſa mort on lui propoſa une Cure d'eaux minerales. Il ſe rendit à la Campagne pour la faire plus tranquillement, mais des affaires importantes l'obligérent de revenir à Berlin, & à abreger ſa Cure. Il avoit déjà eu avant que de la finir, quelques attaques de Colique venteuſe.

nin. Celui-ci répondit en Allemand, & joignit ſa Réponſe aux Theſes de Thomaſius, traduites dans la même Langue. Mr. Reinbeck le fit de ſon côté une Replique au Philoſophe Antonin, qui ne trouva pas à propos de reparoître de nouveau (3).

(3) Ibid. p. 148, 149.

[B] *Ses Conſiderations ſur la Confeſſion d'Augsbourg*] Le premier Volume de cet Ouvrage, qui eſt en Allemand, parut ſous ce titre: *Conſiderations ſur les Veritez renfermées dans la Confeſſion d'Augsbourg: que l'on confirme par des principes, tirés de la Raiſon, ou de l'Ecriture.* Berlin & Leipzig 1731 in 4. En annonçant cet Ouvrage les Journaliſtes de Berlin (4) diſent: „ C'eſt un Theologien judicieux, *parlant de l'Auteur*, „ dont le zéle eſt anime de beaucoup de charité, qui ſait employer avec ſuccés la raiſon, pour convaincre ceux qui ne „ veulent pas écouter d'autre Maître. Mr. Reinbeck eſt dans „ cet Ouvrage & Théologien & Philoſophe. Ceux qui le liront s'appercevront facilement des agrémens de ſa diction, „ & de la pénétration de ſon genie". Une particularité qui mérite d'être remarquée, c'eſt que l'Auteur a dicté cet Ouvrage à ſon Libraire Mr. Ambroiſe Haude, homme Lettré, & fort différent de pluſieurs de la même claſſe. On ne ſera pas fâché peut-être de voir comment Mr. Reinbeck raiſonne, voici une preuve en faveur de l'exiſtence de Dieu, qui paroît bien pouſſée, & qui eſt tirée de ſa premiére Conſideration (5): Cette preuve eſt fondée ſur ce principe incontestable, „ c'eſt que tout ce qui exiſte a une raiſon de ſon exiſtence „ & de ſa maniére d'exiſter. Le Monde viſible eſt compoſé „ de Corps. Il faut qu'il y ait une raiſon de l'exiſtence, & „ de l'arrangement de tous ces Corps; cette raiſon ne peut „ qu'exiſter indépendamment du corps: Car l'Etre qui renferme en lui-même la raiſon de ſon exiſtence, doit avoir „ ces trois propriétés. Il doit exiſter par lui-même, & avoir „ la raiſon de ſon exiſtence en lui même, enſorte qu'il ne „ dépende en aucune maniére d'aucun Etre qui exiſte hors „ de lui. La ſeconde propriété, c'eſt que ſon exiſtence doit „ être néceſſaire d'une néceſſité Géométrique; car il ſeroit „ contradictoire, qu'il renfermât la raiſon de ſon exiſtence, „ & qu'effectivement il n'exiſtât point. La troiſiéme, c'eſt „ qu'il ne doit être ſuſceptible d'aucun changement, ſoit „ le tout, ſoit les parties: ajoûtez à cela, que l'Etre qui „ exiſte néceſſairement, ne ſauroit être conſideré ſous des „ maniéres différentes d'exiſtence, il impliqueroit contradiction qu'il eût une autre maniére d'exiſter que celle dont „ il jouit. Un corps ne ſauroit renfermer en ſoi-même la „ raiſon de ſon exiſtence, il eſt compoſé de parties différentes ſuſceptibles de changement (nous parlons du corps „ compoſé) elles peuvent être ou plus petites ou plus grandes: ſi le corps eſt ſuſceptible de changement, il ne ſauroit être conſideré comme néceſſaire, il n'exiſte donc pas „ par lui-même, & ſon exiſtence dépend d'un autre Etre. „ La Terre, par exemple, renfermeroit-elle en elle-même la „ raiſon, ou le fondement de ſon exiſtence? eſt il d'une néceſſité abſolue que la Terre ait 5400 milles de circuit, „ qu'elle ſoit préciſément placée dans l'eſpace qu'elle occupe; que le Soleil ſoit éloigné d'elle de telle ou telle diſtance? Tout cela nous prouve que la cauſe de ces différentes raiſons d'exiſtence, doit être un Dieu, un Etre intelligent & parfait". Ce premier Volume des *Conſidérations* ſe débita avec tant de rapidité, qu'on fut obligé d'en faire une ſeconde Edition peu de mois aprés la premiére. Le ſecond Tome parut en 1733, à la tête duquel l'Auteur mit une longue Préface, ou Diſcours préliminaire ſur l'uſage de la Raiſon & de la Philoſophie dans la Théologie: ce qui engagea Mr. Reinbeck à cette diſcuſſion, c'eſt que quelques perſonnes avoient trouvé que dans ſon premier Volume il y avoit trop de raiſonnemens & de preuves Philoſophiques, enſorte que les Vérités révélées ſembloient être fondées ſur la ſageſſe humaine. L'Auteur répond auſſi à quelques Objections contenues dans une Lettre qu'un Anonyme lui écrivit le 3 Septembre 1732 (6). Outre les deux Volumes dont nous venons de parler, il en a paru encore deux autres. L'Auteur mourut pendant qu'il travailloit au cinquiéme, qu'il comptoit d'achever pour Pâques de l'an 1742, & il avoit deſſein d'en donner trois autres encore. J'ignore ſi l'on a publié quelque ſuite de cet Ouvrage; Sa Majeſté Pruſſienne avoit ordonné qu'on en fît une Traduction Françoiſe, qui le rendit d'un uſage plus univerſel; je ne ſai ſi ce projet a été exécuté. En 1736 Mr. Palm, Théologien de Hambourg, publia un Ecrit en Allemand intitulé, *Apologie de la Conduite de Dieu dans la permiſſion du peché, & de la chute de nos premiers Parens.* Hambourg 1736 in 8. Dans cet Ecrit, dont on peut voir l'occaſion dans le Journal cité en marge (7), Mr. Palm attaquoit en divers endroits Mr. Reinbeck, ſans le nommer; celui-ci répondit par un autre Ecrit intitulé: *Reponſe de J. G. Reinbeck aux Objections qui lui ont été faites dans le Traité &c. avec l'Examen de cette Queſtion: Si ce Monde eſt le meilleur?* Berlin 1736 in 8. Comme cette Queſtion eſt fort célébre dans notre ſiécle, nous croyons faire plaiſir à pluſieurs de nos Lecteurs de rapporter ici ce qu'on allégue pour & contre, & je profiterai, pour l'expoſition des raiſons de MM. Palm & Reinbeck, des Extraits qu'on en a donné dans la Bibliothéque Germanique.

(4) Ibid. T. XXIII. p. 140.

(5) Ibid. p. 141-143.

(6) Ibid. T. XXXIII. p. 107, 108.

(7) Ibid. T XXXVIII. p. 174.

Diſcuſſion ſur la Queſtion „*ſi ce Monde eſt le meilleur?*

Mr. Leibnitz eſt le premier qui dans notre ſiécle a propoſé cette idée du *meilleur Monde* (8): „ Il demeure toujours „ vrai, *dit il*, qu'il y a une infinité de Mondes poſſibles, „ dont il faut que Dieu ait choiſi le meilleur, puiſqu'il ne „ fait rien ſans agir ſuivant la ſuprême Raiſon. Quelque adverſaire . . . . . répondra peut-être . . . . . que le Monde „ auroit pu être ſans le péché & ſans les ſouffrances: mais je „ nie qu'alors il auroit été *meilleur*. Car il faut ſavoir que „ tout eſt *lié* dans chacun des Mondes poſſibles: l'Univers, „ quel qu'il puiſſe être, eſt tout d'une piéce. . . . . deſorte „ que Dieu y a tout réglé par avance une fois pour toutes, „ ayant prévu les priéres, les bonnes & les mauvaiſes actions, & tout le reſte; & chaque choſe a contribué *idealement* avant ſon exiſtence à la réſolution qui a été priſe ſur „ l'exiſtence de toutes les choſes. Deſorte que rien ne peut „ être changé dans l'Univers (non plus que dans un nombre) ſauf ſon eſſence. . . . . Ainſi, ſi le moindre mal „ qui arrive dans le Monde y manquoit, ce ne ſeroit plus „ ce monde; qui tout compté, tout rabbatu, a été trouvé „ le meilleur par le Créateur, qui l'a choiſi. Il eſt vrai qu'on „ peut imaginer des Mondes poſſibles ſans péché & ſans malheur. . . . . mais ces mêmes Mondes ſeroient d'ailleurs „ fort inférieurs en bien au nôtre". Mr. Wolff a propagé ce Syſtême avec beaucoup de zéle, & traité le dogme du meilleur Monde avec étendue. Voici comment il s'explique là-deſſus dans ſa Métaphyſique (9): *Entre une infinité de Mondes, qui étoient poſſibles, Dieu en a choiſi un, & l'a préferé aux autres, pour lui donner l'exiſtence. . . . . Il paroît par là que le Monde preſent eſt le meilleur de tous; car nous appellons le meilleur, celui ou ſe trouvent les plus grandes perfections. Si un Monde meilleur eût été poſſible, il ne ſeroit jamais arrivé, que celui-ci, dans ce cas plus imparfait, eût obtenu la préference. Car lorſqu'on préfere l'imparfait, cela ne peut venir que d'ignorance, n'y ayant point de raiſon ſuffiſante qui puiſſe y engager ſciemment & volontairement. Or Dieu connoiſſant tous les Mondes, ce ne ſauroit être par ignorance qu'il auroit préferé le moindre au meilleur.* Mr. Wolf va plus loin encore; car il ſoutient que le Monde ne ſauroit être ſans péché, que le Mal appartient à la perfection du Monde, & que Dieu n'auroit pas pu créer des hommes, qui fuſſent demeurés innocens (10). Tel eſt le Syſtême que Mr. Palm attaque par les raiſons ſuivantes.

(8) *Eſſais de Théodicée* Part. I. § 8. p. 80.

(9) Metaph. § 920. 921.

(10) Ibid. § 1038. 1041.

I. Ce Syſtême eſt contraire aux Perfections Divines. D'abord, ſi Dieu, comme on le ſuppoſe, a été obligé de créer ce Monde, parce qu'il étoit le meilleur, & s'il n'a pu en choiſir d'autre, que devient la Liberté de Dieu, en quoi conſiſte ſon exercice? Il eſt bien vrai que la volonté de Dieu a toujours pour objet la meilleure fin, que tout ce qu'elle fait eſt bon en ſoi, & que la Sageſſe Divine régne ſur toutes ſes Oeuvres. Mais de quel droit ſoutient-on ſi poſitivement que cette Sageſſe eſt néceſſitée & comme enchaînée à un ſeul Bien prétendu meilleur, qu'elle ne peut dans l'immenſité des Biens ſe porter vers un autre, & qu'elle les regarde même comme des Maux, parce que ce ſont de moindres Biens? Qu'eſt ce qui donne une plus haute idée de l'Etre ſuprême, ou de dire, avec Mr. Wolff, qu'il n'a qu'un but qu'il ne perd pas de vue, qu'un plan, dont il ne ſauroit ſe départir, parce que c'eſt le plus accompli, ou de repréſenter le ſage Créateur rempli de mille grandes vues, & d'une infinité de plans poſſibles, parmi leſquels il choiſit avec ſageſſe, mais en même tems avec liberté. Ce ſont-là les idées de l'Ecriture, qui dit (Pſ. CXV. 3.) *que notre Dieu eſt aux Cieux, & qu'il fait tout ce qu'il lui plaît.* Ce qui rend la difficulté plus preſſante, c'eſt que Dieu ait été en quelque façon réduit à adopter un plan, dans lequel le Mal ſe trouve ſi fort mêlé avec le Bien. N'eſt-ce pas établir ouvertement la néceſſité du péché, & en attribuer l'origine à Dieu? Quoi! ſi Dieu avoit vou-

teuſe. Le 14 Août 1741 il alla à Schönenwalde chez Mr. du Roſay, ſon ancien & intime ami, & à peine y fut-il arrivé, que les douleurs ſe réveillérent dans le bas-ventre. Elles augmentérent par degrés, & le mal devint ſi violent, qu'on en craignit les ſuites. Mr. Reinbeck lui-même fut des premiers à prévoir qu'il le conduiroit au tombeau, & il envisagea la mort avec une tranquillité digne de la Philoſophie Chrétienne. „ Ses derniers jours reſſemblérent au reſte de ſa vie, ils furent remplis des marques de la piété „ la

voulu prévenir & écarter le péché, il auroit agi contre ſes Perfections, puiſqu'il auroit dérangé un plan, qui eſt le meilleur de tous! Et ſi Dieu n'a pu le détourner, comment l'Homme l'auroit-il fait? Dépendoit-il de lui de lutter contre une deſtinée inévitable, & de renverſer des arrangemens, auxquels ſon Créateur lui-même n'avoit pu ſe ſouſtraire? Quels abîmes que ceux qu'ouvre cette Hypothèſe! & comment les combler?

II. Surquoi eſt fondée cette propoſition, que le meilleur Monde ne ſauroit être ſans péché & ſans imperfection? Y a-t-il donc un lien indiſſoluble entre le Bien & le Mal? Cet alliage impur ne peut-il être ſéparé par aucun moyen? C'eſt ce que ſemblent ſoutenir les nouveaux Philoſophes. Or comment accorder ces idées avec celles que l'Ecriture nous donne de l'Etat d'innocence? Si nous nous en rapportons au témoignage de l'Hiſtoire Sacrée, il n'y avoit alors rien de mauvais & d'imparfait dans le Monde, *Tout étoit bien*, aux yeux même de Dieu. Voilà un tems où le Bien exiſtoit ſans le Mal. Impliquе-t-il contradiction de ſuppoſer que ce tems pouvoit durer plus longtems, & même toujours? En ce cas quel auroit été le meilleur plan, le meilleur Monde, celui d'où le Péché auroit été banni, ou bien celui dans lequel il exerce ſon empire? D'ailleurs cette eſpèce de fatalité qui rend le Mal inſéparable du Bien, ne peut venir que du Monde, ou du Créateur. Par rapport au Monde, & à l'Homme en particulier, y a-t-il quelque choſe dans ſon eſſence qui le néceſſite au Mal? Dieu ne l'a pas créé parfait, parce que la perfection eſt un attribut incommunicable de la Divinité. Il lui a même laiſſé la liberté de pécher, qu'on peut regarder en un ſens comme une imperfection; mais il ne faut ni la confondre avec le péché même, ni la faire paſſer pour une néceſſité inévitable. Il eſt encore plus abſurde, il eſt même blaſphématoire de chercher dans le Créateur le fondement de cette Union du Mal avec le Bien. C'eſt bleſſer ſa Sainteté, & dériver de lui toutes les imperfections: c'eſt le faire Auteur du Mal.

III. On ne ſauroit dire ſans un très-grand ſcandale, que le Mal appartienne & ſoit eſſentiel à la Perfection de l'Univers. En effet quelle eſt la vraie notion de la perfection qu'on peut attribuer au Monde? C'eſt ſelon la définition de Mr. Wolff lui-même (11), c'eſt *le concert de toutes les parties*, qui en conſtitue l'eſſence. C'eſt ainſi que la perfection d'une Montre conſiſte dans l'accord de toutes les parties dont elle eſt compoſée, leſquelles concourent au but commun, qui eſt d'indiquer les heures. Le déſordre & le dérangement produit l'imperfection. Appliquons ceci au Mal. Faudra-t-il donc dire qu'il entre dans le concert, dans l'harmonie, dans l'ordre néceſſaire à la perfection du Monde? La ſource des déſordres ſeroit-elle eſſentielle au maintien de l'Ordre? Bien loin que le Mal conſpire avec les autres parties du Monde à la grande fin, à laquelle tout l'Univers ſe rapporte, c'eſt-à-dire, à la gloire de Dieu, il y eſt diamétralement oppoſé. Prenons l'Homme pour exemple. Sa deſtination eſt de rendre à l'Etre ſuprême un Culte pur, & conforme à ſes perfections: le péché, le mal eſt-il pour lui un ſecours dans la pratique de ſes devoirs? N'eſt-ce pas au contraire un obſtacle qui l'écarte de l'ordre, & l'éloigne de la perfection? Pour tâcher de prouver que le Mal entre dans la perfection du Monde, Mr. Wolff dit que „ Dieu l'employe, comme un „ moyen pour arriver au bien, & pour introduire dans le „ Monde un meilleur ordre, d'où il s'enſuit que le Monde „ eſt plus parfait avec le mal, qu'il ne le ſeroit ſans lui (12)". Mais eſt-ce penſer & parler raiſonnablement, que de repréſenter le Mal comme un moyen propre à effectuer le bien? Car, quand il y auroit des occaſions où il produiroit cet effet, ce n'eſt que par accident, & il n'eſt nullement propre par lui-même à le produire conſtamment. L'exemple que Mr. Wolff allégue là-deſſus, peut être retorqué contre lui-même. „ Nous remarquons, *dit-il*, dans la Nature, qu'une grande „ ſtérilité ſuit ordinairement la ſtérilité. Or comme dans le „ Monde un état provient toujours de l'autre, il eſt certain „ que la ſtérilité n'arriveroit jamais à ce degré, ſi elle n'avoit été précédée par la ſtérilité. Ainſi Dieu employe celle-„ ci comme un moyen pour opérer l'autre". On demande, ſi tout ce raiſonnement eſt bien Philoſophique? Laiſſant aux Naturaliſtes le ſoin de vérifier l'Obſervation, peut-on dire à la lettre que la ſtérilité ſoit la cauſe de la fertilité, & le moyen par lequel elle ſe développe? C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'une violente maladie eſt le moyen de jouïr d'une meilleure ſanté, parce qu'en effet elle eſt ſuivie du rétabliſſement. Les Terres ne pourroient-elles pas être continuellement ſtériles, & la ſanté de l'Homme inaltérable, ſi Dieu l'avoit jugé à propos? Impliqueroit-il contradiction que les ſtérilités & les maladies fuſſent inconnues aux Mortels? Il faut donc conclure, que le Mal, quand il ſeroit quelquefois la cauſe occaſionnelle du Bien, n'en peut jamais être la cauſe conſtante, & le moyen eſſentiel. On fait une nouvelle inſtance en faveur du Syſtême du meilleur. „ L'Oeuvre de la Rédemption, *dit-on*, n'auroit point trouvé place dans le Monde, „ ſi le péché n'y avoit eu entrée. Or cette Oeuvre met les „ perfections divines dans un tout autre jour, que ne le „ font celles de la Création & de la Providence. Le Mal, „ le Péché, ont donc procuré au Monde la plus importante „ des Perfections; ils ont été la baſe du plus beau plan que „ Dieu ait jamais conçu & exécuté". Mais qui a dit à ces Meſſieurs, que Dieu auroit manqué de moyens de manifeſter ſes perfections adorables aux hommes, s'il n'avoit eu celui de la Rédemtion? Y a-t-il dans le rachat du Genre-humain par le Fils de Dieu, une plus grande preuve de ſon amour, que dans la création & la conſervation des Hommes? Cet Etre qui prévoyoit le petit nombre des Elus (c'eſt Mr. Palm qui parle ainſi) qui profiteroient du Bénéfice de la Rédemtion, a-t-il témoigné une grande bonté aux hommes en les perdant tous, pour en ſauver enſuite quelques-uns? Aurions-nous moins d'actions de graces à lui rendre, ſi le Mal n'étoit pas entré dans ſon Plan, que nous en avons de ce qu'il a réparé en partie les ravages du Péché par l'envoi de ſon Fils?

IV. On paſſe, enfin, dans toute cette diſpute les bornes de nos connoiſſances. Il eſt permis de philoſopher, mais il ne faut jamais perdre de vue le reſpect dû au Créateur, ni l'intéreſſer dans nos ſpéculations d'une maniére qui porte quelque atteinte à ſes divins attributs. Cet effor d'une Raiſon orgueilleuſe ne ſauroit être agréable à Dieu, qui nous a renfermé dans certaines bornes, que nous ne ſaurions franchir ſans une eſpèce de ſacrilège. Réflexion que l'on ne fait pas aſſez à mon avis, dans toutes les queſtions qui roulent ſur les deſſeins & ſur les vues d'une Intelligence Infinie: des Etres, qui, ſelon l'expreſſion énergique de l'Ecriture, *n'exiſtent que du jour d'hier*, & qui ſe trouvent arrêtés dans leurs recherches preſque à chaque pas, ſont-ils bien qualifés à décider hardiment, que le Grand Etre n'a pu avoir que tel deſſein, que telle vue qu'il leur plût d'aſſigner à leur maniére? Mais ſans inſiſter là-deſſus il eſt juſte d'écouter les raiſons de Mr. Reinbeck ſur la grande queſtion, dont il s'agit ici.

Ce Savant établit d'abord l'état de la queſtion, en fixant le ſens du mot de *Monde*. Il ne le reſtreint pas à la Terre, il y comprend tout ce vaſte Univers, au prix duquel notre Globe n'eſt qu'un point. Beaucoup moins le rapporte-t-il à l'état de quelques particuliers, placés ici-bas dans de certaines circonſtances: il enviſage la ſuite & l'enchainure, non de tous les hommes, mais de tous les êtres créés, depuis leur Création juſqu'à l'éternité. Il s'agit ici d'imiter en quelque ſorte la Divinité, qui ſe repréſente d'un coup d'oeil tous les êtres, tous les tems, tout le Syſtême paſſé, préſent, & à-venir. Tel eſt le Monde de la Bonté duquel il s'agit de juger. C'eſt une eſpèce d'axiôme avoué par tous les Théologiens, *que la ſouveraine ſageſſe choiſit toujours le meilleur parti*. Ce principe une fois reconnu ſert de baſe à cet argument: „ ce que la Souveraine Sageſſe de Dieu choiſit, eſt toujours „ & dans toutes ſes circonſtances le meilleur, en ce qu'il a „ été l'objet du choix de Dieu. Or le Monde préſent eſt „ celui que la ſouveraine ſageſſe a choiſi préférablement à „ tous les autres Mondes, qui étoient en eux-mêmes éga-„ lement poſſibles. Donc &c." Le terme de *meilleur* eſt un terme comparatif. La comparaiſon peut avoir lieu, ou entre des choſes qui ſont bonnes en elles-mêmes, ou entre d'autres, dont l'une eſt bonne & utile, l'autre mauvaiſe & nuiſible, ou enfin entre des choſes mauvaiſes & pernicieuſes. Au premier cas, le *meilleur* ſignifie le plus parfait. Au ſecond, le bon l'emporte ſur le méchant. Au troiſiéme, le moins mauvais reçoit la dénomination de meilleur. C'eſt ainſi que Jéſus-Chriſt dit, qu'*il ſeroit* meilleur *d'avoir une pierre au cou, & d'être jetté dans la mer, que de ſcandaliſer un de ces petits*, c'eſt-à-dire manifeſtement, que ce ſeroit un moindre mal d'être noyé que d'être damné. Pour juſtifier l'application de ce titre de *meilleur* au Monde préſent, Mr. Reinbeck obſerve 1. Que bien que les Créatures inanimées ayent leur bonté, cependant la Créature raiſonnable eſt plus parfaite qu'elles, parce qu'elle peut connoître ſon Créateur & travailler à ſon ſalut. Il s'enſuit delà que la Créature raiſonnable a dû entrer dans le plan du Monde, qui ſans elle auroit été moins parfait. Comme cette Créature eſt bornée, & que Dieu ne l'a pas produite dans un état de perfection, il falloit qu'elle eût le pouvoir de pécher, & la liberté de ſuivre ſes propres mouvemens, dûſſent-ils l'éloigner de ſon Créateur. Ici Mr. Reinbeck ajoûte directement contre Mr. Palm, que celui-ci convient que Dieu, en laiſſant la liberté à l'homme, ne pouvoit écarter le péché, & qu'il va même plus loin que Mr. Wolf, & que Mr. Reinbeck, puiſqu'il dit que *la Toute-puiſſance même de Dieu ne pouvoit prévenir la chute de l'homme*. Ainſi, ſuivant ſes propres principes, le Mal entroit dans le meilleur plan, c'eſt-à-dire dans celui qui ſuppoſe l'exiſtence de la Créature raiſonnable. C'eſt Dieu lui-même qui a jugé qu'il valoit mieux créer l'homme, malgré les ſuites de ſa chute qu'il prévoyoit, que de le laiſſer dans le néant. Dieu a donc connu que *le meilleur Monde ne pouvoit être ſans peché*, quoique Mr. Palm regarde cette propoſition comme ſi dangereuſe. Enfin, ſi Dieu avoit détourné les projets du Tentateur, l'homme auroit pu cependant tomber de lui-même, & ſans aucune ſéduction extérieure, dans le péché. Dans ce cas ſa chute auroit été beaucoup plus dangereuſe, elle auroit pu produire une rebellion & une impénitence finale. C'eſt ce qui a engagé Dieu à préférer le moindre mal au pire, en permettant la Tentation; & l'on peut encore dire à cet égard,

(11) Ibid. § 134.

(12) Ibid. § 1080.

„ la plus solide. Seul tranquille au milieu des gémissemens de ses amis, & de sa famille éplorée, il les „ consola en Pere & en Pasteur. Les atteintes redoublées d'un mal violent n'altérérent point sa séréni- „ té, & il remit enfin son ame en pleine confiance entre les mains de son Dieu, le 21 Août 1741, à „ sept heures du matin, âgé de cinquante-huit ans & sept mois moins quatre jours". Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, Mr. Reinbeck en a encore publié plusieurs autres en divers tems [C]. Un Seigneur des plus distingués, & d'un mérite égal à son rang, qui avoit eu des liaisons intimes avec Mr.

que le Monde présent est le meilleur.

Tel est le Système de Mr. Reinbeck, qui prétend que toutes les conséquences que Mr. Palm en tire, sont mal fondées. La premiére est que Dieu agit nécessairement, & qu'il est privé de l'exercice de sa Liberté. Mais où gît cette nécessité? Dieu a créé ce Monde, parce qu'il étoit le meilleur, donc il l'a créé nécessairement! quelle conclution! D'ailleurs n'y a-t-il pas une grande différence entre une nécessité physique, qui emporte la contrainte, & une nécessité morale, qui n'empêche pas d'agir volontairement, & en un tems très-librement? A cela il faut ajoûter une réflexion qu'un second de Mr. Reinbeck fait (13). „ Après tout, que veut- „ on dire, quand on parle de la liberté de Dieu? D'où vient „ celle de l'homme? N'est ce pas de son ignorance & de ses „ erreurs? Pourquoi demeure-t-il flottant entre certains „ objets, sans se déterminer, ou pourquoi semble-t-il agir „ par une sorte de bon-plaisir capricieux? C'est que ne connoissant pas ces objets à fond, ne jugeant que sur des apparences trompeuses, recevant l'impression de diverses passions, souvent opposées, il ne sait lui-même quel parti prendre. Mais tout cela n'a point lieu dans la Divinité. „ Elle connoît tout à fond, elle remarque les différences les „ plus imperceptibles, qui rendent une chose préférable ou „ inférieure à une autre, elle est dirigée par une sagesse infinie qui se porte constamment vers le meilleur, & par „ conséquent il n'y a point en elle de liberté proprement dite. En voulant multiplier les perfections de Dieu, nous „ lui attribuons une imperfection qui ne convient qu'à nous, „ & à des Etres bornés tels que nous". Mais n'impliqueroit-il contradiction, qu'on supposât plusieurs plans également dignes de la Sagesse de Dieu, & convenables à ses perfections, selon la diversité des vuës qu'il se proposeroit? En ce cas, on ne pourroit dire dans un sens absolu que le Plan que Dieu a choisi est le meilleur, ce ne pourroit être que rélativement aux vuës qu'il a euës en le choisissant; s'il avoit eu un autre but, également digne de lui, un autre plan auroit été meilleur. Cependant, si l'on veut être de bonne-foi, il faut avoüer d'un autre côté qu'on ne peut guére concevoir que l'Etre tout sage ait préféré d'agir dans de certaines vuës préférablement à d'autres vuës, sans avoir eu quelque raison digne de lui, & non arbitrairement & par pur caprice. Revenons à Mr. Reinbeck. Mr. Palm lui a opposé encore, c'est que le Système du meilleur Monde met des bornes à la Toute puissance Divine, en supposant qu'elle n'a pu créer d'autre Monde, que le Monde présent, parce qu'il étoit le meilleur. Mais 1. La nécessité morale, dont on a déja parlé, & qui est celle dont il s'agit ici, ne porte pas plus d'atteinte à la Toute-puissance qu'a la Liberté. Personne n'oseroit affirmer que cette perfection s'étende indifféremment à toutes les choses possibles. Elle n'agit point d'une manière aveugle, mais elle est dirigée par la Sagesse & par la Bonté. Mr. Palm semble supposer que plusieurs Mondes également bons & parfaits pouvoient s'offrir à Dieu, ce qu'un prétend n'être nullement Philosophique; je ne sens pas trop pourquoi, en supposant chaque Monde bon & parfait, selon la vuë que Dieu pouvoit avoir. Mais, dit-on, quand on passeroit cette supposition, Mr. Palm prétendroit-il que Dieu auroit dû réaliser, pour ainsi dire, tous ces Mondes possibles? Ne faloit-il pas qu'il y en eût un préféré, & n'en est-ce pas assez pour detruire sa conséquence? Pas tout à fait, à ce qu'il me semble. Selon le Système Wolfien, le Monde que Dieu a choisi étant le meilleur absolument & à la rigueur, Dieu ne pouvoit en réaliser un autre, sans démentir sa sagesse; mais en supposant plusieurs Mondes également bons & parfaits, selon les vuës que Dieu pouvoit se proposer, il auroit pu en réaliser un autre, sans démentir sa Sagesse: & quoiqu'il n'ait pas choisi capricieusement celui qui existe, il auroit pu peut-être en choisir un autre. 2. On demande ce que signifient ces paroles, *le bon-plaisir de Dieu seroit limité?* Ce bon-plaisir est-il séparé & indépendant des autres perfections morales de Dieu? N'est-ce pas au contraire le résultat de sa Sagesse? Autrement Dieu pourroit être la cause immédiate du Mal & du Péché, en suivant simplement ce bon-plaisir. 3. Ce que Mr. Palm ajoûte „ que rien ne pourroit arri- „ ver dans le Monde, que ce qui y arrive effectivement", n'est avancé aussi cruement par aucun des Défenseurs du Système. Mais on peut bien dire, que Dieu ayant une fois prévu & résolu fermement tout ce qui doit arriver, & tout ce qu'il veut permettre, *il ne peut plus en effet rien arriver que ce qui arrive effectivement.* Il n'y a point de Théologien qui puisse rejetter cette proposition. 4. La gloire des perfections divines éclatte plus dans ce Système que dans les autres, & il est plus fécond en consolations pour le Fidéle. Une troisiéme conséquence dont Mr. Reinbeck se justifie: „ C'est de „ poser le mal comme un fondement si nécessaire, que le „ meilleur Monde ne puisse subsister sans lui". On prétend que Mr. Palm exprime cette proposition d'une manière captieuse. Voici comme on l'entend. Dieu a prévu que ce Monde ne pouvoit exister, sans que le Péché y eût lieu, & cependant il lui a paru le meilleur de tous. Cela se prouve à *posteriori*, parce que Dieu l'a effectivement choisi préférablement aux autres. Ceux qui disent, que Dieu auroit pu créer l'homme sur la Terre, de maniére qu'il y fût demeuré innocent, avancent ce qu'ils auroient assez de peine à prouver. Il est certain que Dieu a pu non seulement créer l'homme exempt de péché, mais qu'il l'a réellement créé tel, & dans un état où rien ne l'obligeoit à pécher. Mais c'est une toute autre Question, de savoir si l'homme auroit pu être tout d'un coup placé dans un état, où aucune circonstance ne l'eût engagé à pécher, & où il eût conservé son innocence au milieu de tous les dangers. Si l'on veut soutenir cette Thése, il faut en même tems résoudre la difficulté, d'où vient que Dieu ne l'a pas fait, & comment sa Bonté infinie lui a permis d'agir autrement? Enfin, on accuse le Système Wolfien de rendre Dieu Auteur du Mal, en lui faisant choisir un Monde, dans lequel le Mal se trouve mêlé parmi le Bien. Mr. Reinbeck répond 1. Que l'Expérience elle même nous enseigne, que le Bien est entremêlé de Mal dans le Monde actuellement présent. Mais suivant l'Ecriture Sainte il viendra un tems, qui appartient encore à la durée de ce Monde, pendant lequel le Bien & le Mal ne seront plus mêlés, mais seront totalement séparés l'un de l'autre. 2. Il faut bien remarquer, qu'il n'y a personne qui appelle ce Monde meilleur, *parce que le peché s'y trouve*; mais on prétend seulement que quoique le Péché dût avoir lieu dans ce Monde, Dieu, en le comparant aux autres Mondes possibles, l'a pourtant trouvé le meilleur: explication qui est bien différente; & qui est une suite de la souveraine Sagesse, & de l'infinie Bonté de Dieu. 3 Enfin, Dieu n'a pas préféré ce Monde aux autres, parce que le péché y étoit; mais cette préférence est fondée sur des perfections réelles de ce Monde, qui ne se trouvoient point dans les autres. C'est ainsi que tombent les difficultés proposées, & que Dieu est glorifié dans ses desseins & dans ses Oeuvres (14).

(13) *Bibl. Germ.* T. XXXIX. p. 3. 4. 115.

[C] Outre *les Ouvrages, dont nous avons parlé, Mr. Reinbeck en a pu'lié encore plusieurs autres en divers tems.*] Voici la liste de ces Ouvrages. I. *Recueil de Sermons sur les Dimanches & les Fêtes de l'année*, &c. Berlin 1734. 1735 in-4. en Allemand. II. *Soixante deux autres Sermons*, Imprimés en divers tems, à mesure qu'ils ont été prononcés, & mis la plupart sous presse par ordre de Ll. MM. Prussiennes. III. *Explication de l'Hypothése Philosophique de l'Harmonie preétablie:* en Allemand, Berlin 1736 in-4. IV. *Offrande Volontaire*, &c. *ou 48 Pieces sur diverses matieres de Théologie:* En Allemand 1715—1730 in-8. V. Deux Piéces Allemandes, où il s'agit entre MM. Reinbeck & L. C. Sturm, du sens des paroles de l'institution de la Ste. Cêne. Berlin 1716. 1717 in-8. VI. *Courts Eclaircissemens sur l'Apocalypse:* en Allemand. Berlin 1718 in-8. VII. *Relation de la Vie & de la Doctrine de Guichtel*, &c. en Allemand. Berlin 1732 in-8. VIII. *Reflexions Philosophiques sur l'ame raisonnable & sur son immortalité; suivies de quelques* Remarques *sur une* Lettre anonyme, *dont laquelle on prétend, que c'est la matiere qui pense.* Berlin 1739 in 8. en Allemand. Voici à quelle occasion Mr. Reinbeck composa cet Ouvrage. Il se répandit, en 1735 ou 1736, dans le Public une Lettre manuscrite, dont l'Auteur s'efforçoit de prouver que la Pensée est un attribut de la matière. Dans la suite, cette Piéce, quoique mutilée & changée, a paru dans les *Lettres ecrites de Londres*, &c. *par Mr. de Voltaire.* Dans un siecle tel que le nôtre, on ne doit pas être surpris que bien des gens goûtassent cette Piece. Une personne qui étoit de ce nombre, s'étant entretenue là-dessus avec Mr. Reinbeck, vit avec étonnement cet habile Philosophe applanir les difficultés les plus spécieuses, & sans couper le nœud en recourant à l'Ecriture, le dénouer par des réponses solides & satisfaisantes. Cette personne pria Mr. Reinbeck de mettre ses preuves par écrit Non seulement il eut la complaisance de le faire par une suite de Notes sur la Lettre manuscrite, qui y répondent pied à pied, mais il crut encore devoir faire précéder une exposition raisonnée de son propre sentiment. C'est ce qui produisit l'Ouvrage en question. Mr. Reinbeck y donne d'abord sa Démonstration Philosophique de l'immortalité de l'Ame; après quoi l'on trouve la Lettre, telle qu'elle avoit couru en manuscrit, avec la Traduction Allemande à côté, & à la suite les Notes qui la réfutent. Mr. Reinbeck avoit d'abord écrit en François, mais se défiant ensuite de son stile, dans une langue qui ne lui étoit pas tout à fait familiére, il refit son Ouvrage en Allemand. Il y a à la tête une Preface d'un Anonyme, qui développe les principes de l'Incredulité par rapport à l'Immortalité de l'Ame. On avoit promis une Traduction Françoise des Réflexions de Mr. Reinbeck (15), mais je ne sache pas qu'elle ait paru. L'Auteur de l'Eloge de ce savant Théologien dont nous parlerons dans la Remarque suivante tde ces *Reflexions* „ qu'el- „ les prouvent non seulement l'érudition également solide „ & profonde que Mr. Reinbeck s'étoit acquise dans les „ Sciences Philosophiques, mais aussi que les principes Phi- „ losophiques, qu'il avoit adoptés, sont en tout & par-tout „ conformes à ceux de la Théologie la plus pure. Quelque „ abstraite & sublime que soit la matiére, dont il s'agit dans „ ce Traité, l'on peut dire à la gloire de l'Auteur, qu'on y „ reconnoît par-tout une main de Maître, & qu'aucun Phi- „ losophe avant lui n'avoit prouvé aussi palpablement, & „ par des argumens fondés sur des principes purement Phi- „ loso-

(14) On sera bien de consulter les *Institutions Physiques de Mr. du Chastellet* T. I. c. 22.

(15) *Bibl. Germ.* Tom. XLIX. Art. VI.

Mr. Reinbeck pendant ſa vie, s'eſt plû pour ſoulager la douleur, dont ſa mort l'a pénétré, à tracer ſon caractére à la tête d'un Volume de Sermons de ce Savant, traduits en François, nous le donnerons ci-deſſous [*D*]. Mr. Reinbeck s'étoit acquis une ſi haute réputation, que S. M. P. aujourd'hui regnante, s'en rapportoit non ſeulement à lui, pour l'ordinaire, dans le choix des Sujets auxquels S. M. vouloit confier des fonctions Eccléſiaſtiques, mais elle le chargea même, peu de tems après ſon avénement au Trône, du ſoin de rechercher les abus qui s'étoient gliſſés, diſoit-on, dans quelques-unes de ſes Univerſités. Mr. Reinbeck avoit épouſé en 1710 Nymphe-Elizabeth Scott, fille de Robert Scott, Médecin de

„ loſophiques, mais (je le répéte) conformes à ce que nous „ apprend la Ste. Ecriture que nos Ames ſont immortelles". IX. *Sermons ſur le Myſtére de la Naiſſance de Jéſus-Chriſt: traduits en François*. Berlin 1738 in-8. On en trouve un Extrait dans le Journal cité en marge (16). Un Anonyme envoya aux Auteurs du *Journal Helvétique* un Extrait de ces deux Sermons, inſéré dans le mois d'*Août* 1738. p. 96 & ſuiv. L'Anonyme relève divers endroits de ces Sermons, combat quelques-uns des principes de leur Auteur, & ſemble chercher à rabattre des éloges, dont leur Editeur en avoit accompagné la publication. Un ami de Mr. Reinbeck prit ſa défenſe, & adreſſa ſa Réponſe aux Journaliſtes de Suiſſe, mais afin de la faire paroître & de la répandre plutôt il l'a fit imprimer ſous ce titre: *Extrait Critique de deux Sermons de Mr.* Reinbeck, *avec des notes d'un Aléthophile, ſervant de Réponſe à l'Extrait Critique, précédées d'une* Lettre aux Editeurs du Journal Helvétique, *& d'un Avant-propos:* in-8 1740. Cette réponſe eſt aſſez vive, à en juger par la maniére dont on en parle (17), je ne l'ai point vuë. X. *Recueil de cinq Sermons, traduits par un Anonyme & par Mr. Jean Des Champs, Miniſtre du St. Evangile.* Berlin 1739 in-8. XI. *Nouveau Recueil de quatre Sermons, avec un Appendice de quelques Pièces intéreſſantes.* Berlin 1741 in-8.

(16) Ibid. Tom XLV. Art. VI.

(17) Ibid. T. XLVII. p. 219.

[*D*] *Nous le donnerons-ci deſſous.*] Si l'amitié n'x pas orné un peu l'éloge, on ne peut qu'avoir les plus hautes idées de celui qui en fait le ſujet; mais comme il eſt rare de voir un grand Seigneur faire le Panégyrique d'un Théologien, il ſemble qu'on peut du-moins en regarder les traits eſſentiels, comme tirés d'après nature. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qu'on nous dit (18). „ La Cour & la Ville regardent cette mort comme une perte irréparable, & le Défunt eſt univerſellement regretté. En effet jamais perſonne ne le mérita mieux que lui. Théologien éclairé, Philoſophe profond, Prédicateur célébre; Ami diſcret, officieux, & ſincére, naturellement doux, franc, & affable; humain, compatiſſant, & bienfaiſant; haiſſant également l'oſtentation & l'hypocriſie; ſe prêtant ſans peine à toutes ſortes d'entretiens & de caractéres, ſans ſortir des bornes du ſien, il ne pouvoit manquer de gagner le cœur de quiconque avoit occaſion de le voir. La Providence ſembloit l'avoir doué exprès d'un aſſemblage ſi rare de belles qualités & de beaux talens, afin qu'il ſervît de modéle à tout homme d'Egliſe, qui aſpire à ſe faire aimer & eſtimer. Sa taille étoit au-deſſus d'une grandeur ordinaire. Son air prévenant, la vivacité de ſes yeux, ſa phyſionomie ouverte & heureuſe, ſon ton de voix également doux & mâle, ſon maintien naturel & modeſte, ſes maniéres aiſées & polies, étoient comme autant d'étiquettes de ſon caractére. Il n'y avoit qu'à l'entendre, qu'à le voir un moment, pour être perſuadé de ſa candeur, de ſa droiture, de ſa pénétration, & de la juſteſſe de ſon eſprit. Né pour les Sciences, il approfondiſſoit facilement toutes celles auxquelles il entreprenoit de s'appliquer, & il s'y appliquoit par goût & avec une eſpéce de paſſion. Il en découvroit ſans peine le vrai & le faux, le fort & le foible: & libre de toute préoccupation & de tout préjugé, il ſuivoit plus ſes propres lumiéres, que l'autorité d'autrui, lorſqu'il s'agiſſoit d'en venir à l'uſage. Toutes ſes méditations, toutes ſes recherches tendoient à découvrir des vérités utiles à la Société, & aux moyens de rendre les hommes meilleurs & plus heureux qu'ils ne ſont. Naturellement franc & ſincére, il ne faiſoit jamais myſtére de ſes découvertes. Il les communiquoit ſans réſerve à ſes Amis, & à quiconque en étoit curieux. Il écoutoit, qui plus eſt, patiemment tous ceux qui vouloient bien lui en dire leurs ſentimens, & il y déféroit ſans difficulté, dès que ces ſentimens lui paroiſſoient raiſonnables. C'eſt qu'il regardoit l'opiniâtreté comme un défaut indigne d'un vrai Savant, & que l'Expérience lui avoit appris que les moins doctes ouvrent ſouvent ſans deſſein, & par hazard des avis qui échappent quelquefois aux plus habiles. Il ſeroit inutile de prouver qu'il étoit très-grand Théologien, & excellent Philoſophe. Ses Sermons imprimés en Allemand, & dont quelques-uns ont été traduits en François, en ſont foi. Rien cependant ne le prouve mieux que ſes *Méditations ſur la Confeſſion d'Augsbourg*, &, ſans parler de pluſieurs autres de ſes Ecrits, ſes *Réflexions Philoſophiques ſur l'Ame raiſonnable, & ſur ſon immortalité*. Un des principaux talens de Mr. Reinbeck étoit ſans-contredit celui de la Chaire. Il nous ouvriroit un vaſte champ, ſi notre deſſein étoit de faire le Panégyriſte. Mais comme ce n'eſt pas notre but, que tant d'autres ont déjà rendu au défunt la juſtice qui lui étoit duë à cet égard, & que ſes Sermons, imprimés pour la plupart par ordre exprès de feu S. M. le Roi de Pruſſe, en ſont pour ainſi dire des preuves parlantes; nous ne ferons que renvoyer le Lecteur aux éloges qu'en ont fait divers Auteurs..... & ſo ſuffrage unanime de tous ces milliers d'Auditeurs, qui l'ont entendu depuis trente ans, & au-delà. Il faudroit n'avoir aucune idée de la beauté réelle d'un Sermon, pour refuſer ſes applaudiſſemens à ceux de feu Mr. Reinbeck. „ Il n'étoit pas moins eſtimable dans ſa vie privée que dans „ ſes fonctions publiques. Naturellement généreux & charitable, il étoit fort éloigné de ce panchant pour la léziné, ſi deshonorant pour tant d'Eccléſiaſtiques, qu'on taxa „ communément d'en être infectés. Il prenoit tant de plaiſir à aſſiſter les Indigens, qu'il y employoit tout ce qu'il „ pouvoit épargner de l'entretien fort frugal d'une nombreuſe famille. Auſſi en aura-t-elle hérité très-peu de bien, „ ſi elle ne compte pour beaucoup les bénédictions qu'il lui „ a laiſſé de ſes Vertus. Ami zélé, diſcret, & fidéle, il étoit „ plus attentif aux intérêts de ſes amis qu'aux ſiens. Il les „ ſervoit toujours ſans oſtentation, & ſans égard à l'avantage, ou au préjudice qui lui en pouvoit revenir. Bref, il „ joignit aux plus reſpectables qualités d'un bon Paſteur, „ toutes celles d'un Citoyen ſans reprocha, & d'un Homme „ de bien. Ses Converſations étoient, comme ſes Sermons, „ au goût & à la portée de tout le monde. Ennemi juré de „ la bigoterie & de la ſuperſtition, comme de tout ce qui „ ſentoit la Controverſe, l'eſprit de parti & de chicane, ou „ l'intolérance, il n'affectoit aucune ſingularité, aucune auſtérité, ou dévotion déplacée. Peu ſemblable au grand „ nombre des Eccléſiaſtiques, qui damnent & haiſſent ordinairement quiconque n'eſt pas de la Religion qu'ils profeſſent, il ne damnoit ni ne haiſſoit perſonne, de quelque „ Religion qu'on fût. Content d'enſeigner & de pratiquer „ les régles de la ſienne, il regardoit ceux qui étoient d'une „ autre Communion, comme des Etres libres & raiſonnables, formés du même limon que lui; il les aimoit tous, „ comme on aimeroit des frères attachés à des métiers différens, qu'ils ont été libres de choiſir, ſans préjudice de leur „ droit de fraternité. Auſſi ces diſpoſitions équitables le faiſoient-elles autant aimer & conſidérer par ceux de Religions différentes, que par les Siens. Il ne recherchoit ni „ ne ſ'pyoit aucune Compagnie. Quelque grandes qu'elles „ fuſſent, quelque étranger qu'il y fût, il n'y étoit pas plus „ embaraſſé que parmi ſes amis les plus familiers. De quelque maniére qu'on l'entretînt, il s'en démêloit en homme „ d'eſprit & de bon-ſens. Il rendoit à de plus grands que „ lui, tout ce qui leur étoit dû, & les entretenoit avec dignité & franchiſe: pour ceux qui lui étoient égaux ou inférieurs, il leur parloit toujours avec douceur, & avec „ une eſpéce de confiance qui les charmoit. Incapable d'oſer „ ſenſer à deſſein qui que ce fût, il étoit au déſeſpoir toutes les fois qu'il apprenoit que quelqu'un croyoit avoir raiſon d'être mécontent de lui. Il ſe donnoit dès-lors tous „ les mouvemens poſſibles pour le déſabuſer & le regagner. Il en uſoit même ainſi avec ſes ennemis déclarés, c'eſt-à-dire, avec ceux qui cherchoient quelquefois, ſoit par envie „ ou par d'autres mauvaiſes raiſons à lui nuire. Pour peu „ qu'il leur connût d'ailleurs de mérite, il ne ceſſoit de leur faire des avances, pour ſe les concilier. Il leur rendoit même ſervice, ſouvent à leur inſçu, lorſqu'il en trouvoit „ l'occaſion. Ce qui augmentoit extrêmement les agrémens de ſa Société, c'eſt que ſon érudition ne ſe bornoit pas „ aux ſeules Sciences Théologiques & Philoſophiques. Il „ étoit auſſi trés verſé dans les Belles-Lettres. Il avoit lu les „ meilleurs Auteurs anciens & modernes, & il en connoiſſoit les plus beaux endroits. Il poſſédoit aſſez de François, „ pour lire avec plaiſir, & pour bien entendre tout ce qui „ paroiſſoit de bien écrit, tant en Proſe, qu'en Vers, & il „ en jugeoit avec un goût excellent, quoiqu'il ne ſe piquât „ pas d'en compoſer. Il aimoit ſurtout la Muſique. Non ſeulement il s'y entendoit aſſez pour en juger en Maître; il „ accompagnoit même à l'livre ouvert dans les plus grands „ concerts. . . . . Il jouoit même en perfection du „ Luth, mais ayant ſenti qu'il l'aimoit avec trop de paſſion, „ & craignant de s'y livrer aux dépens d'autres occupations „ plus utiles, il y renonça entiérement, & ſe défit, qui plus „ eſt, d'un beau Luth qu'il avoit, afin de ſe priver lui même de l'occaſion d'en jouër". Ajoûtons à cet Eloge que Mr. le Comte de Manteuffel a conſacré à la mémoire de Mr. Reinbeck, un Médaillon qui préſente d'un côté le Buſte de cet habile homme, avec cette Légende,

(18) *Journ. Liter. d'Allem.* T. II. p. 231 & ſuiv.

Jo. Guat. Reinaxcx
Nat. D. XIII. *Jan.* CIↃ IↃ C LXXXIII. *Den.* D. XXI *Aug.* CIↃ IↃ CC XXXII.

Le Revers contient cette Inſcription:

Theologo
ΦΙΛΟΣΟΦΟΤΑΤΩ
Ingenio Doctrina
Integritate Eximio
Primipilari Suo
Digniſſ.
ΜΝΗΜΟ ΣΥΝΟΝ
L. D. Societas
Alethophilorum.
E. C. C. A. M.

C'eſt-à-dire: *Erneſtus Chriſtophorus Comes a Manteuffel.*

de la Cour de Brunſwick-Lunebourg: de ce mariage nâquirent douze enfans, dont quatre garçons & quatre filles, avec leur Mere, ont ſurvécu à leur Pere.

RELAND (ADRIEN) un des plus illuſtres Sçavans du XVIII. Siécle [*A*], nâquit le 17 Juillet 1676 au Village de Ryp, entre Alkmaar & Purmerendt en Nord-Hollande. Jean Reland ſon pere, étoit Miniſtre du Ryp, d'où il paſſa enſuite à Alkmaar, & enfin à Amſterdam. Ce fut dans cette derniére Ville que le jeune Reland fut mis aux Claſſes, & à l'âge de douze ans il en acheva le cours. Il étudia alors ſous Meſſieurs Francius & Surenhuſius, & dans les trois années qu'il profita des leçons de ces Profeſſeurs, il fit de grands progrés dans l'Hébreu, le Syriaque, le Chaldaïque & l'Arabe. A ſes heures perdues il s'exerçoit à la Poëſie, & y réuſſit parfaitement (*a*). A quatorze ans on l'envoya à Utrecht, où il eut pour Maîtres, Grævius & Leusden, ſous leſquels il ſe perfectionna dans la connoiſſance de la Langue Latine, & des Langues Orientales. Il y étudia auſſi en Philoſophie, & fut reçu Docteur en cette Faculté, [& n'ayant que 17 ans, Gerard de Vries & Jean Luits furent ſes Maîtres; il donna des Théſes ſur la Liberté de philoſopher, *De Libertate Philoſophandi*, lorſqu'il prit le degré de Docteur ADD] A 17 ans il commença à étudier en Theologie ſous Melchior Leidekker, Gerard van Maſtricht, Herman Witſius, & Herman van Halen, & foutint ſous eux pluſieurs Théſes fort ſavantes. Il ne perdoit pas cependant de vuë les Langues Orientales, qui ont toujours été ſon étude favorite. Mr. Henri Syke de Brême, qui étoit trés-ſavant dans la Langue Arabe, ſe trouvant alors à Utrecht, Mr. Reland ſe ſervit de cette occaſion pour ſe perfectionner dans cette Langue. Après qu'il eut demeuré ſix ans à Utrecht, ſon pere l'envoya à Leyde, pour continuer ſes études Théologiques ſous MM. Spanheim, Trigland, & Marck. Il fit auſſi un Cours de Phyſique Expérimentale ſous Mr. Senguerd (*b*). Peu de tems après ſon arrivée à Leyde, on lui offrit une Chaire de Profeſſeur à Lingen *, pour enſeigner la Philoſophie ou les Langues Orientales; & il eut accepté ce Poſte, quoiqu'il eût à peine paſſé l'âge

(*a*) Joh. Senguer *Oratio funeb. in Obitum Viri Celeb. Hadr. Relandi, recitata 9 Non. Martias 1718.* p. 8-12.

(*b*) Idem p. 18-19.

* Il y a dans l'Anglois *Leyden*, c'eſt une faute corrigée d'après le P. Niceron. R. D. T.

[*A*] *Un des plus illuſtres Savans du dix huitiéme ſiécle.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *Notæ ad Octavum Hiſtoriam Doctorum Mijcitorum.* Mr. Reland étudioit à Leyde lorſqu'il compoſa cet Ouvrage, mais il n'y mit pas ſon nom. II. *Gaſtra, Luſus Poetici.* Ce Badinage Poëtique fut imprimé en 1701 à Amſterdam in-8, à l'inſu de l'Auteur, [& mais quand il vit qu'il étoit trop tard pour en empêcher l'impreſſion, il trouva bon d'y ajoûter une dédicace à Francius, ſon ancien Maître (1) ADD.] Il a été réimprimé en 1710, & pour la troiſiéme fois à Utrecht en 1718. Cet Ouvrage, quoique petit, fait voir cependant ce qu'on pouvoit attendre de lui, s'il avoit continué de s'attacher à la Poëſie. III. *Remarques ſur les Vies des Poetes Grecs en abrégé.* Amſterdam 1700 in-12. Ce ſont des Notes que Mr. Reland ajouta aux Vies des Poëtes Grecs de Tanneguy le Févre, pour l'uſage de ſon Eléve, le Vicomte de Woodſtock. IV. *Ode in Poëſin Lucretianam*, à la fin de l'Ouvrage précédent. V. *Oratio de Incremento, quod Philoſophia cepit hoc ſæculo, dicta publice ad diem* VII. *Idum Octobris* 1699, *cum Philoſophiæ docendæ provinciam ſuſcepiſſet.* Amſterdam 1700 in-4. VI. *Oratio pro Linguæ Perſicæ & cognati Literis Orientalibus, dicta* IX. *Kal. Mart.* 1701, *cum Linguarum Orientalium Profeſſionem Orationum in Academia Ultrajectina ſuſciperet.* Utrecht 1701 in-4. VII. *Analecta Rabbinica, in multis commentatis Gilberti Genebrardi Ingegge Rabbinica; Chriſt. Cellarii Rabbinismus; Inſtitutio Grammatica Druſii de particulis Chaldaïcis, Syriacis, & Rabbinicis; Index Commentariorum Rabbinicorum; Bartolocci Vita celebriorum Rabbinorum; denique D. Kimchi in decem primas Pſalmos Dariſia Commentarius.* Utrecht 1702 in-8. VIII. *Diſſertationes quinque de nominis veterum Hebræorum, qui ab inſcriptarum literarum forma Samaritani appellantur; Accedit Diſſertatio de Manuſcriptis Arabicis Patavinis.* Utrecht 1709 in-8. La premiére de ces Diſſertations avoit déja été imprimée à Amſterdam en 1701 in-8. La ſeconde & la troiſiéme l'avoient auſſi été en 1704, les autres ont paru dans cette Edition pour la premiére fois. IX. *De Religione Mohammedica Libri duo.* Utrecht 1705 in-8. & une ſeconde Edition beaucoup plus ample, en 1717. Cet Ouvrage renferme, dans le premier Livre, un Abrégé de la Croyance des Mahométans, traduit d'un Manuſcrit Arabe, & dans le ſecond les reproches & les accuſations, qu'on leur a fait à faux. La premiére Edition a été traduite en Allemand, mais elle eſt fort imparfaite par rapport à la ſeconde, qui a été traduite en François, avec des Additions, qui augmentent le mérite de ce Livre, déja excellent de lui-même [& Cette Traduction l'françoiſe a paru ſous ce titre. *La Religion des Mahometans expoſée par leurs propres Docteurs, avec des Eclairciſſemens ſur les Opinions qu'on leur a faufſement attribuées. Tiré du Latin de Mr.* Reland, *& augmenté d'une Confeſſion de Foi Mahométane, qui n'avoit point encore paru.* La Haye 1721 in-12. Le Traducteur y a mis une longue Préface, où il avertit ſes Lecteurs de la maniére dont il a cru devoir s'y prendre, pour rendre ce Livre plus agréable aux Lecteurs François; il y fait par occaſion diverſes Remarques ſur la maniére de traduire; ſur ceux qui ont écrit la vie de Mahomet, & ſur pluſieurs particularités qu'on a débitées de lui; ſur la dévotion des Mahométans, & en particulier ſur celle qui ſe pratique à la Mecque, ſur la Relation de Mr. de Tournefort &c. A l'égard de la Confeſſion Mahométane, qui n'avoit pas encore paru, elle a été compoſée en Eſpagnol, mais écrite en caracteres Arabes, ſelon l'uſage des Moriſques d'Eſpagne, qui feignant d'être Chrétiens, écrivoient ainſi les Livres de la Religion Mahométane, pour les cacher aux Inquiſiteurs. Mr. Reland en parle ſouvent dans ſes Remarques, & d'autres Livres de ce genre, dont on a trouvé quelques-uns dans le Royaume de Valence. Le Traducteur en a eu une Verſion Latine, ſur laquelle il a compoſé la ſienne. Il ſoupçonne, avec aſſez d'apparence, que cette Confeſſion eſt l'Ouvrage de quelque Renegat, & même d'un Moine, à cauſe des traits de Predicateur qu'on y voit & des imitations des Livres des Chrétiens. Il a paru auſſi une Traduction Hollandoiſe du Livre de Mr. Reland, faite ſur la ſeconde Edition Latine, & imprimée à Utrecht en 1718. ADD.] X. *Diſſertationum Miſcellanearum Partes tres.* Utrecht in-8. Ces trois Parties ont été imprimées en divers tems; la premiére en 1706, la ſeconde en 1707, & la troiſiéme en 1708. Toutes ces Diſſertations roulent ſur des Sujets curieux & intéreſſans. XI. *Oratio in Obitum Pauli Baukii.* Utrecht 1706 in-8. XII. *Decas Exercitationum Philologicarum de vera pronunciatione Nominis Jehovah, quarum quinque priores Joann. Druſio, Sixtino Amamæ, Lud. Cappello, Joann. Buxtorfio, & Jac. Abbagel Iſtienem nomenit Jehovam impugnant. Poſteriores quinque Nic. Fuller, Th. Gataker ſequitur, & verum Joh. Leuſden tuentur.* Ut cent 1707 in 8. XIII. *Antiquitates Sacræ Veterum Hebræorum* Utrecht 1708 in 8. Augmentées conſidérablement, Utrecht 1712 & Leipzig 1714; avec de nouvelles augmentations, Utrecht 1717 in 8. Ce n'eſt qu'un Abrégé des Antiquités Hebraïques, dont la premiere Edition étoit fort imparfaite. XIV. *Oratio de Galli cantu Horaſolymis audito, habita die 26 Martii*, 1709. Utrecht in-8. XV. *Eutychii Siculi, Arabice conſcripta a Borhonedino Alzernoujchi, cum duplici verſione Latina, altera Frederici Roſſgaart, altera Abrahami Echellenſis.* Utrecht 1709 in 8. Mr. Reland n'a fait que procurer une nouvelle Edition de cet Ouvrage, auquel il a ajoûté une Préface. XVI. *Elenchus Pentateuchi, quo præcipua, quæ circa textum & verſiones Sacræ Scripturæ diſputari inter Philologos ſolent breviter indicantur, in uſum Juventutis.* Utrecht in-12. 1709. XVII. *Brevis Introductio ad Grammaticam Hebræam Alting ianam. Accedit Liber Ruth cum Commentario Rabbinico, & Orationibus Mojaicis. Heb. & Lat.* Utrecht 1710 in 8. XVIII. *Epiſtoli Manuale & Sententiæ, quibus accedunt Tabula Cebetis, & alia affinis argumenti, Græce & Latine.* Utrecht 1711 in 4. Marc Meibomius avoit commencé à faire imprimer cet Ouvrage; mais la mort l'ayant ſurpris avant qu'il fût achevé, Mr. Reland finit ce qui y manquoit. XIX. *Lettre à ſon Excellence Monſeigneur le Comte de Kuylenſtein ſur une piece d'Or trouvée ſur ſes Terres.* Utrecht 1713 in 8. XX. *Paleſtina ex monumentis veteribus illuſtrata, & Tabulis Geographicis accuratioribus adornata.* Utrecht 1714 in 4. deux Tomes. C'eſt contamment le meilleur Ouvrage de Mr. Reland, & le plus digne de ſa réputation, quoiqu'il y ait quelques endroits à retoucher, auſſi avoit-il deſſein de le faire dans une ſeconde Edition. Il a été réimprimé à Nuremberg en 1716 in 4, mais cette Edition eſt beaucoup inferieure à celle d'Utrecht, par rapport au papier, aux caracteres, aux Planches, & à la Correction. [& Mr. Le Clerc, qui a donné un Extrait de l'Ouvrage de Mr. Reland (2), dit que c'eſt une des meilleures Deſcriptions de la Paleſtine que l'on ait encore vuë, & qui ſeroit auſſi parfaite qu'elle le pourroit être, ſi les Anciens, qui nous ont inſtruits de ce Pays-là, euſſent autant pris de peine à nous le décrire, que Mr. Reland a employé de ſoins & d'exactitude à profiter des lumiéres qu'il a trouvées dans leurs Ecrits. Les Auteurs du Journal Littéraire, qui en ont fait auſſi l'Extrait (3), le terminent en diſant, „ on trouve „ ici une vaſte érudition & une très-belle Littérature, qui relévé d'autant plus le mérite de l'Auteur, qu'il paroît que „ parmi ce grand nombre de paſſages qu'il allégue, il n'en „ produit aucun ſans l'avoir examiné à la rigueur. Le grand „ nom de ceux de l'autorité deſquels il ſe ſert, ne l'ébloüit „ pas, & ſi ne fait point de difficulté d'abandonner leur ſentiment, lorſqu'il n'eſt pas bien fondé. Il ſe fait avec une „ modeſtie digne d'un véritable Savant. Sa Critique eſt ſine, judicieuſe & exacte. Les conſéquences qu'il tire ſont „ juſtes & ſolides. Son Ouvrage eſt non ſeulement très inſtructif, il peut encore former le goût pour la véritable „ Critique" ADD.] XXI. *Prti Relandi Jurisconſulti & Judicis Faſti Conſulares ad illuſtrationem Codicis Juſtinianei & Theodoſiani ſecundum veterum temporum digeſti, ad quos Appendix auctior Adriani Relandi, qua Faſti ex Cod. MSS. deſcripti & Conſules in Pandectis nominati continentur.* Utrecht 1715 in-8.

(1) Journal Litter. T. X. p. 517.

(2) Bibl. Anc. & Mod. T. II. p. 200 & ſuiv.

(3) Tom V. p. 50.

ge de vingt-deux ans, s'il n'en avoit été détourné par la mauvaise ſanté de ſon Pere, qui ne lui permettoit pas de s'éloigner ſi fort d'Amſterdam. Dans ce tems-là le Comte de Portland ſouhaitta de l'avoir pour Précepteur de ſon Fils, le Vicomte de Woodſtock. Le Pere de Mr. Reland, ſollicité par ſes amis, lui permit d'accepter le parti qu'on lui propoſoit, mais lorſqu'on voulut le faire paſſer en Angleterre avec ſon Elève, ſon pere ne voulut pas y conſentir. [☞ Il avoit néanmoins paſſé quelque tems dans la maiſon du Comte de Portland à la Haye, & il ſût allier ſon érudition avec le *ſavoir-vivre*, & rendre la politeſſe compatible avec la probité: doux, complaiſant, circonſpect, il s'inſinua dans les bonnes graces de tous ceux à qui il avoit à faire, ſans employer l'art ſervile de la flaterie (*c*), & ſa mémoire s'eſt conſervée dans cette illuſtre Maiſon dont il fut les délices, tant qu'il eut l'honneur d'y être. ADD.] Quelque tems après, en 1699, il fut appellé à Harderwyk pour y remplir la Chaire de Profeſſeur en Philoſophie, n'ayant alors que vingt-quatre ans. Mais l'Univerſité de cette Ville n'en jouit pas longtems: le Roi Guillaume l'ayant recommandé aux Magiſtrats d'Utrecht, on lui offrit d'abord la Chaire de Profeſſeur en Langues Orientales, & en Antiquités Eccleſiaſtiques. Son génie plus porté aux Belles-Lettres qu'à la Philoſophie, lui fit accepter avec joie la place qu'on lui offroit. C'étoit en 1701. Après avoir rempli pendant deux ans la Chaire de Profeſſeur à Utrecht, il ſe maria avec Jeanne Catherine van Teilingen, fille de Jean van Teilingen, d'une famille diſtinguée de Ziriczée, en Zélande: de trois enfans qu'il a eu, deux lui ont ſurvécu, un garçon & une fille. En 1713 on établit en Angleterre une Société pour l'avancement de la Religion Chrétienne, & l'année ſuivante, il s'en forma une autre pour la propagation de l'Evangile dans les Pays étrangers. Mr. Reland fut aſſocié à l'une & à l'autre. Il mourut à Utrecht de la petite vérole le 5 Février 1718 [*B*] dans ſa quarante-deuxiéme année. C'étoit un homme d'une grande eſpérance, s'il avoit vécu plus longtems, honnête & modeſte. [☞ Il étoit d'une taille au-deſſus de la médiocre, bien fait, beau de viſage, & d'une phyſionomie heureuſe; on y voyoit briller les marques de cette bonté & de cette douceur, qui ſe trouvoient réellement dans ſon caractére, avec toute la prudence & le ſens raſſis, qui peuvent préſerver un honnête homme des brouilleries & des querelles, qu'il eſt ſi difficile d'éviter dans le Commerce de la Vie Civile, & ſurtout dans la République des Lettres. Il a toujours vécu paiſiblement avec ſes Collégues, qui lui ont accordé ſans peine leur eſtime & leur amitié. Jamais il n'a parlé ni écrit avec aigreur, contre ceux dont il combattoit les ſentimens, & ſans ſe rendre coupable de la derniére férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un Antagoniſte ſi poli & ſi honnête. Auſſi aimoit-il ſur toutes choſes la paix & la tranquillité, & c'eſt une des plus fortes raiſons qui le portérent à quitter avec plaiſir le Profeſſorat de la Philoſophie, dans lequel ſi l'on veut penſer & parler librement, on s'expoſe à coup ſûr aux ergoterics, & à la haine des Raiſonneurs de profeſſion. L'étude admirable de la Nature ne laiſſoit pas d'etre toujours une de ſes occupations chéries; pour s'y perfectionner il s'attachoit à la nouvelle méthode, qui n'admet que les vérités Phyſiques, qu'on découvre par les Expériences. Il admiroit ſurtout les recherches de la Société Royale de Londres, & il avoit pris les Membres diſtingués de cet illuſtre Corps pour ſes modéles & pour ſes Guides (*d*) ADD.] Il étoit en commerce avec les plus illuſtres Savans de ſon tems; en France avec Mr. Huet, l'Abbé Bignon, le P. Montfaucon, & Mr. Galland; en Allemagne, avec Jean Albert Fabricius, Jean Gregoire Pritius, Jean Bernard Mencken, Jean Frédéric Honiberg, Godefroi Olearius, & Job Ludolf; en Suiſſe, avec Jean Baptiſte Ottius, & Jean Henri Otho; en Italie avec le Comte Dominique Paſſionei, Jacomo Vignoli, Antoine Magliabecchi, & l'Abbé Fontanini; & en Angleterre avec Ezéchiel Spanheim, Joſué Barnes, & le Docteur Richard Bentley.

(*c*) Journal Litter. T. X. p. 214. 215.

(*d*) Ibid. p. 215, 216.

in-8. Mr. Reland a publié cet Ouvrage de ſon frere, Magiſtrat de Harlem, qui mourut après l'avoir achevé. XXII. *Oratio de uſu Antiquitatum Sacrarum.* Utrecht 1713 in-8. XXIII. *De Spoliis Templi Hieroſolymitani in Arcu Titiano Romæ conſpicuis.* Utrecht 1716 in-8. XXIV. *La Vie d'Ebn Jaaſchan*, en Hollandois * in-8 XXV. *Diſputatio Philologica de Tryphone Judæo; Juſtini Martyris Antagoniſta, in qua probatur eum a Tarphone diverſum fuiſſe.* Dans la *Bibliotheca Bremenſis*, Claſſ. I. Faſcic. II. p. 86. Druſius, Lightfoot & pluſieurs Dipl. tres après eux, avoient prétendu, que *Tarphon*, dont il eſt ſouvent fait mention dans la Miſchna, & qui vivoit du tems de S. Juſtin, étoit le même que *Tryphon*. Mr. Reland avoit été lui-même dans ce ſentiment, mais perſuadé depuis de ſa fauſſeté, il le combat dans cette Diſſertation. XXVI. *Diſſertatio Philologica de uxore domiſeda, in Epiſt. ad Titum* Cap. III. vs. 5. *Bibliſch. Bremen. Claſſ. I. Faſcic.* III. p. 314. Il y prétend que le mot Grec, que la Vulgate a rendu par *oeuvrel, domus curam habentes*, eſt mal rendu, & qu'il faut dire, *domi manentes.* [☞ il publia une troiſiéme Diſſertation, environ le même tems (en 1717) *De Barbaris & Scythis, ad Coloſſ.* III. 11. On trouve encore une Lettre de lui à Jean Conrad Hottinger, à la tête du *Hottingeri Commentarius Philologico-hiſtoricus, ſive Exercitationes decem de Decimis Judæorum.* Leyde 1712 in-4. (a) Ann.] Mr. Reland a auſſi mis au jour quelques Cartes Géographiques, entre autres celles du Japon & de la Perſe. Nous ajoûterons ici une Lettre, qui nous a été communiquée par le ſavant Mr. Joſeph Waſſe, Recteur d'Aynho dans la Comté de Northampton.

* Et non en Allemand comme le dit l'Auteur Anglois. K. D. T.

(*a*) Batman *Traj. Erud.* p. 100.

„ Clariſſimo Viro *Joſepho Waſſe*, Had. Relandus S.

„ Codices duos *Saluſtii* in Angliam recte perveniſſe ex literis tuis intelligo; at non ego is ſum, qui illa eneomia mereas, quibus me honoras. Non dubito jam acceperis „ Exemplum primæ Partis Diſſertationum mearum Miſcell. „ Alteram prælo paro. Verum de Codicibus Voſſii deſpero. „ Ipſe ante paucos dies obiit magno rei literariæ damno, & „ quæ ſimili noſtri calamitas eſt, quum bona, quæ reliquit, „ non ſufficiunt expungendis debitis, & multa ſis tum de iis, „ tum de bonis Parentis ejus nuper defuncti moveatur, tota „ ſupellex domeſtica una cum Bibliotheca publico ſigillo obſignata eſt, ſic ut nulli aditus concedatur. Quæ lites forte per annos aliquot protrahentur. Tu tamen mentionem ejus facere poteris, & collectionis, quam poſſedit, cujus indicem ejus manu ſcriptum habeo miſi, & ſi velis, Epitomam, qua tibi illorum uſum conceſſit, mittam. Fuit Judex & Senator urbis Amſtelodamensis. Gudianorum Codicum „ Manuſcriptorum nullus eſt diviſilius. Saluſta Cl. *Bentleium*, *Oſtium*, *Barnefium*, & ſi qui alii apud vos me noverint. Vale Vir amiciſſime, & me ama. Trajecti ad Rhenum „ ad d. XXVII Octob. CIↃ IↃ CCVI.

„ P. S. Markius eſt, cujus Codices ſunt, & cujus mentionem injicies, qualis ſit, Cl. *Sikius* optime tibi dicet. Nomen ei eſt Henricus Hadrianus a Mark, & laudari poteſt „ ab inſigni Bibliotheca, quam poſſidet. Cl. *Kuſterus* ante „ triduum huic apud me fuit, nec ipſe mecum inter pocula „ tui immemor ".

[*B*] *Il mourut de la petite vérole le 5 Février* 1718.] Voici l'Epitaphe, qu'il s'eſt faite lui-même:

Terra tegit cineres, quæ cunas præbuit olim,
Principium cujus, metaque falta mei.
Quiſquis es, incerta ſtadium decurrere vitæ
Dum licet, ante oculos meta ſit iſtuc tuos.
Conficitur ſpatium diſpar, verum exitus omnes
Unus, & hoc bora te quoque ſorte manet.
Ergo vive Deo, præpone æterna caduciſ,
Atque animi potior ſit tibi cura tui.
Quidquid agis, paterére, tuis Chriſti exprime mores.
Non alia fas eſt, ſcandere ad aſtra via.

(*f*) Eloges T. II. p. 356.

☞ RENAU D'ELISAGARAY (BERNARD) d'une ancienne Maiſon de la Navarre [*A*] nâquit dans le Béarn en 1652, d'un Pere qui avoit peu de bien & beaucoup d'enfans (*a*). Etant encore fort jeune Bernard entra chez Mr. Colbert du Terron, Intendant de Rochefort [*B*]. On lui fit apprendre

(*a*) Formeville *Eloges des Acad.* T. II. p. 234. La Haye 1701.

[*A*] *D'une ancienne Maiſon de la Navarre.*] Mr. Renau étant en Eſpagne, au commencement de ce ſiécle, y trouva un Gentilhomme du nom d'Eliſagaray, qui lui apprit qu'il étoit fon parent, & lui communiqua des titres de Famille, dont il n'avoit jamais eu la moindre connoiſſance. „ La „ Maiſon d'Eliſagaray, *dit Mr. de Fontenelle* (1), étoit ancienne dans la Navarre, & il y a apparence que quand Jean d'Albret, Roi de Navarre, ſe retira en Béarn, après la perte de ſon Royaume, quelqu'un de cette Maiſon l'y ſuivit, & delà étoit deſcendu Mr. Renau ".

[*B*] *Etant encore fort jeune Bernard entra chez Mr. Colbert du Terron, Intendant de Rochefort.*] Tout fait plaiſir dans la

prendre les Mathématiques, ſans-doute parce qu'on lui remarqua des diſpoſitions pour la Marine, & les progrès qu'il fit, joints à ſon application, firent voir que ſon génie étoit appliqué à ſon véritable Objet. Il s'inſtruiſoit moins par la lecture que par une profonde méditation [*C*]. On conjecture qu'il avoit cependant lu de bonne heure la *Recherche de la Vérité* du P. Malebranche, ayant été un des plus zélés partiſans du Syſtême de ce célébre Philoſophe, pour la perſonne duquel il eut auſſi beaucoup d'attachement. Jamais Malebranchiſte ne l'a été plus parfaitement (*b*), & Mr. Renau n'avoit pas une perſuaſion moins forte des Vérités du Chriſtianiſme, dont il pratiquoit auſſi les Vertus. Quand il fut aſſez inſtruit dans la Marine, Mr. du Terron le fit connoître à Mr. de Seignelai, qui devint bientôt ſon protecteur, & un protecteur vif & agiſſant. Il lui procura en 1679 une place auprès de Mr. le Duc de Vermandois, Amiral de France, qu'il devoit entretenir ſur tout ce qui appartenoit à cette importante Charge: il en eut une penſion de mille écus (*c*). Bientôt il fit connoître ſa capacité par une nouvelle méthode pour la Conſtruction des Vaiſſeaux [*D*]. En 1680 il propoſa de bombarder Alger, & inventa les Galiottes à bombes [*E*]; le ſuccès répondit aux eſpérances qu'il avoit conçues, & Alger fut bombardée deux fois [*F*]. Après la mort du Duc de Vermandois, Mr. Renau ſe crut dégagé de la Marine; il demanda au Roi, & obtint la permiſſion d'aller joindre Mr. de Vauban en Flandre; le Roi le deſti-

(*b*) Ibid. p. 155. 156.

(*c*) Ibid. p. 156.

Vie des Grands-hommes, & on aime à ſavoir leurs premiers commencemens. Voici ce que nous apprend Mr. de Fontenelle (2). „ On croit, *dit-il*, que ce fut par Madame de „ Gaſſion, femme d'un Préſident à Mortier du Parlement de „ Pau, & fille de Mr. Colbert du Terron, Intendant de Ro„ chefort, qu'il fut connu, fort jeune encore, de cet Intendant, qui conçut auſſitôt beaucoup d'affection pour lui. Il „ avoit une très-petite taille, mais très-bien proportionnée, „ & qui tiroit de l'agrément de ſa petiteſſe même, l'air adroit, „ vif, ſpirituel, courageux. Mr. du Terron le prit chez lui, „ où il devint le frere de Madame la Princeſſe de Carpegne & de Madame de Barbançon ſes deux filles cadettes, car „ elles l'ont toujours appellé de ce nom, & pour Madame „ de Gaſſion, l'aînée des trois ſœurs, il étoit ſon fils. Quelque aimable que fût naturellement un jeune enfant étranger dans une maiſon, il falloit encore que pour y être aimé „ de tout le monde il fût bien ſe rendre aimable ".

(2) Ibid. p. 154. 155.

[*C*] *Il s'inſtruiſoit moins par la lecture, que par une profonde méditation.*] Mr. de Fontenelle expliquera encore ce Texte (3) au Lecteur. „ Un peu de lecture jettoit dans ſon eſprit „ des germes de penſées, que la méditation faiſoit enſuite „ éclorre, & qui rapportoient au centuple. Il chercheoit les „ Livres dans ſa tête, & les y trouvoit. Ce qu'il y a de plus „ ſingulier, c'eſt qu'il penſoit beaucoup, & paſſoit peu de „ tems dans ſon Cabinet, & dans la retraite. Il penſoit d'ordinaire au milieu d'une converſation, dans une chambre „ pleine de monde, même chez des Dames. On ſe moquoit „ de ſa réverie & de ſes diſtractions, & on ne laiſſoit pas en „ même tems de les reſpecter. Il faiſoit naturellement & ſans „ affectation, ce qu'avoit fait pour une épreuve, ou pour une „ oſtentation de ſes forces, ce Philoſophe qui ſe retiroit „ dans un Bain public, où il alloit méditer". Ce n'eſt pourtant pas un modèle à propoſer aux jeunes-gens, il eſt rare qu'on puiſſe méditer bien profondément d'une maniére ſuivie dans de grandes compagnies, la retraite & la ſolitude paroiſſent bien plus propres au recueillement, & à moins que de ſe trouver indiſpenſablement obligé de ſe trouver dans une chambre pleine de monde, je ne vois pas trop pourquoi l'on s'y rendroit, quand on a envie de méditer. A l'égard de la lecture, il y a deux excès à éviter; lire beaucoup ſans méditer, c'eſt prendre beaucoup de nourriture ſans la digérer: lire trop peu auſſi, c'eſt s'expoſer quelquefois à regurder comme neuves des idées, que d'autres ont eu il y a longtems avant nous, du-moins c'eſt ſe priver de l'avantage qu'on peut tirer des Ouvrages des autres, qui donnent ſouvent à un bon eſprit occaſion de penſer, & de produire des penſées, qu'il n'auroit point euës. „ On enſemence en quelque ſorte „ ſon eſprit par la lecture, *dit Mr. l'Abbé Trublet* (4), mais „ au-lieu qu'on ne recueille dans la meilleure terre que des „ choſes de même nature que celles qu'on y a ſemées, les „ penſées d'autrui reçues dans un bon eſprit, y deviennent, „ comme je l'ai dit, le germe de penſées toutes différentes, „ & ſouvent ſupérieures; le grain le plus vil s'y change dans „ le plus pur froment. La lecture applique l'eſprit à des objets, vers leſquels il ne ſe feroit jamais porté de lui-même".

(3) Ibid. p. 155.

(4) *Eſſais ſur divers Sujets de Littérat. & de Morale.* T. II. p. 7. Paris 1749.

[*D*] *Bien-tôt il fit connoître ſa capacité par une nouvelle méthode pour la conſtruction des Vaiſſeaux.*] Mr. de Voltaire en parle avec éloge (5): „ Il y avoit, *dit-il*, un jeune-homme, „ nommé Bernard-Renau, connu ſous le nom du petit Renaud, qui, ſans avoir jamais ſervi ſur les Vaiſſeaux, étoit „ un excellent Marin à force de génie. Colbert, qui déteroit le mérite dans l'obſcurité, l'avoit ſouvent appellé au „ Conſeil de Marine, même en préſence du Roi. C'étoit „ par les ſoins & ſur les lumiéres de Renau, que l'on ſuivoit depuis peu une méthode plus régulière & plus facile „ pour la conſtruction des Vaiſſeaux ". Je ne ſai s'il eſt néceſſaire que je faſſe obſerver au Lecteur que les circonſtances du fait ne ſont pas exactement rapportées, il s'agit ſeulement de la choſe même, & de l'invention de la nouvelle méthode. Mr. de Fontenelle auroit mieux inſtruit Mr. de Voltaire, s'il l'avoit conſulté. Cet illuſtre Ecrivain s'exprime là-deſſus en ces termes (6). „ Le feu Roi, voulant perfection„ ner les conſtructions de ſes Vaiſſeaux, ordonna à ſes Gé„ néraux de mer de ſe rendre à la Cour, avec les Conſtruc„ teurs les plus habiles, pour convenir d'une méthode gé„ nérale, qui ſeroit établie dans la ſuite. Mr. Renau eut „ l'honneur d'être appellé à ces Conférences qui durérent „ trois ou quatre mois. Mr. de Seignelai y aſſiſtoit toujours; „ & quand les matiéres étoient ſuffiſamment préparées, Mr. „ Colbert y venoit pour la déciſion, & quelquefois le Roi „ lui-même. Tout ſe réduiſit à deux Méthodes, l'une de „ Mr. du Queſne, ſi fameux & ſi expérimenté dans la Mari„ ne, l'autre de Mr. Renau, jeune encore & ſans nom. La „ concurrence ſeule étoit une aſſez grande gloire pour lui, „ mais Mr. du Queſne en préſence du Roi, lui donna la préférence, & tira plus d'honneur d'être vaincu par ſon pro„ pre jugement, que s'il eût été vainqueur par celui des au„ tres. S. M. ordonna à Mr. Renau d'aller avec Mr. de Seignelai, Mr. le Chevalier de Tourville, depuis Maréchal „ de France, & Mr. du Queſne le fils à Breſt, & dans les „ autres Ports, pour y exécuter en grand ce qui avoit été „ fait en petit devant elle. Il s'inſtruiſit pas ſeulement les „ Conſtructeurs, mais encore leurs enfans, & les mit en „ état de faire à l'âge de quinze ou vingt ans les plus gros „ Vaiſſeaux, qui demandoient auparavant une expérience de „ vingt ou trente années".

(5) *Siécle de Louis XIV.* T. I. p. 248. Berlin 1751.

(6) Eloges *hiſt. etc.* p. 144.

[*E*] *Il propoſa de bombarder Alger, & inventa les Galiottes à bombes.*] Le deſſein de bombarder Alger, ce qui ne ſe pouvoit faire que deſſus des Vaiſſeaux, paroiſſoit par cette raiſon abſolument impraticable, car juſques-là il n'étoit tombé dans l'eſprit de perſonne, que des Mortiers puiſſent n'être pas placés à terre & ſe poſer d'une aſſiette ſolide. „ Les Eſ„ prits Originaux, *dit Mr. de Fontenelle* (7), ont un ſenti„ ment naturel de leurs forces, qui les rend entreprenans, „ même ſans qu'ils s'en apperçoivent; il oſa inventer les „ Galiottes à Bombes. Auſſitôt éclatte le ſoulévement général dû à toutes les nouveautés, principalement à celles qui „ ont un Auteur connu, que le ſuccès éléveroit trop au-deſſus „ de ſes pareils. Cependant après que dans les Conſeils il „ eut été traité en face de viſionnaire & d'inſenſé, les Ga„ liottes paſſérent..... On chargea l'Inventeur de faire „ conſtruire ces nouveaux Bâtimens, deux à Dunquerque, „ & trois au Havre. Il s'embarqua ſur ceux du Havre, & „ comme on doutoit encore qu'ils puſſent naviguer avec ſu„ reté, celui qu'il montoit, les deux autres étant déjà arri„ vés à Dunquerque, fut battu preſque à l'entrée de la Rade „ d'un coup de vent des plus furieux, & le plus propre que „ l'on pût ſouhaitter pour une épreuve incontellable. L'Ou„ ragan renverſa un Baſtion de Dunquerque, rompit les „ Digues de Hollande, ſubmergea quatre-vingt dix Vaiſſeaux „ ſur toute la Côte, & la Galiotte de Mr. Renau cent fois „ abîmée échappa contre toute apparence ſur les Bancs de „ Flandingue, d'où elle alla à Dunquerque". Cette Invention n'a pas échappé à Mr. de Voltaire: parlant de la propoſition de Mr. Renau, il dit (8) qe *elle revolta. Il eſſuya*, ajoûte-t-il, *les contradictions & les railleries que tout Inventeur doit attendre; mais ſa fermeté & cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs inventions, détermina le Roi à permettre l'eſſai de cette nouveauté. Renau fit conſtruire cinq Vaiſſeaux, plus petits que les Vaiſſeaux ordinaires, mais plus forts de bois, ſans ports, avec un ſeul mât à fond de cale, ſur lequel on mettoit des creux, où l'on mit les mortiers.*

(7) Ibid. p. 157.

(8) *Siécle de Louis XIV.* T. I. p. 248.

[*F*] *Le ſuccès répondit aux eſperances qu'il avoit conçues, & Alger fut bombardée deux fois.*] Le détail que Mr. de Fontenelle fait de la premiére expédition, eſt trop curieux, & fait trop d'honneur à Mr. Renau, pour le ſupprimer. „ Il ſe ren„ dit devant Alger avec les cinq Bâtimens de nouvelle fabri„ que, *dit l'Hiſtorien de l'Académie* (9), déjà bien ſûr de leur „ bonté; il ne s'agiſſoit plus que de leurs Opérations, & c'é„ toit le dernier retranchement des Incrédules ou des Jaloux. „ Ils eurent ſujet d'être bien contens d'une premiére épreuve. Un accident fut cauſe qu'une Carcaſſe que Mr. Renau „ vouloit tirer, mit le feu à la Galiotte toute chargée de „ bombes, & l'Equipage qui voyoit déjà brulet les cordages „ & les voiles, ſe jetta à la mer. Les autres Galiottes & les „ Chaloupes armées voyant ce Bâtiment abandonné, crurent „ qu'il alloit ſauter dans le moment, & ne perdirent point „ de tems pour s'en éloigner. Cependant Mr. de Remondis „ Major voulut voir s'il n'y avoit plus perſonne, & ſi tout „ étoit abſolument hors d'eſpérance. Il força l'épée à la main „ l'équipage de ſa chaloupe à nager, il vint à la Galiotte, „ ſauta dedans, & vit ſur le pont Mr. Renau travaillant lui „ troiſiéme à couvrir de cuir vert plus de quatre-vingt bom„ bes chargées; rencontre ſinguliére de deux hommes d'une „ rare valeur, également étonnés, l'un qu'on lui porte du ſe„ cours, l'autre qu'on ſe ſoit tenu en état de le recevoir, & „ peut-être même de s'en paſſer. Mr. de Remondis alla „ dans le moment aux Chaloupes, & les fit revenir. On jetta dans la Galiotte deux-cens hommes, & quoiqu'en même tems, trois-cens Piéces d'Artillerie de la Ville, ſous „ le

(9) Eloges *ubi ſupra.* 138-140.

deſtina à ſervir au ſiége de Luxembourg en 1684, mais Mr. de Seignelai le demanda pour l'accompagner dans l'expédition contre Gênes. Après le bombardement de cette Ville Mr. Renau fut envoyé au Maréchal de Bellefonds, qui commandoit en Catalogne, & qui lui donna la conduite du ſiege de Cadaquiers, que Mr. Renau lui fit prendre au bout de quatre jours. Delà il retourna trouver Mr. de Vauban, qui fortifioit les frontiéres de Flandres & d'Allemagne, avec lequel il étoit fort lié, tant par la conformité de génie, que par celle de mœurs & de vertus (*d*). En 1683 ils furent envoyés l'un & l'autre à Philipsbourg, & comme le Roi avoit ordonné que Mr. de Vauban ne s'expoſât point, Mr. Renau eut ſoin de l'execution de ce qui regardoit le ſiége de cette Place. Il conduiſit enſuite ceux de Manheim & de Frankendael. Au milieu de toutes ces occupations guerriéres il y travailloit à un Ouvrage, qu'il publia en 1689 ſous le titre *De la Théorie de la Manœuvre des Vaiſſeaux* [*G*], Paris in-12. La même année la France étant entrée en guerre avec une grande partie de l'Europe, il fournit encore de nouvelles vuës pour la Marine [*H*], ce qui joint à ſes ſervices, relevés par des actions brillantes, engagérent le Roi à lui donner une Commiſſion de Capitaine de Vaiſſeau, un Ordre pour avoir entrée & voix délibérative dans les Conſeils des Généraux, & une inſpection générale ſur la Marine, & l'autorité d'enſeigner aux Officiers toutes les nouvelles pratiques dont il étoit l'Inventeur, le tout accompagné de douze mille Livres de penſion. Mais la mort de Mr. de Seignelai penſa rendre les intentions favorables du Roi inutiles [*I*]. Etant venu à Breſt, il voulut ſe prévaloir de ſes droits, & enſeigner aux Officiers ſes nouvelles

(*d*) Ibid. p. 140. 141.

„ le feu deſquelles alle étoit, tiraſſent deſſus & fort juſte, „ on viot à bout de la fauver. Le lendemain Mr. Renau „ plus animé par ce mauvais ſuccès, obtint de Mr. du Queſne, qui commandoit, que l'on fit une ſeconde épreuve. „ On remit les Galiottes près de terre, on bombarda toute „ la nuit, un grand nombre de perſonnes furent écraſées „ dans les Maiſons, la confuſion fut horrible aux Portes de „ la Ville, d'où tout le monde voulut ſortir à la fois pour „ ſe dérober à un genre de mort imprévu, & les Algériens „ envoyérent demander la paix. Mais les vents & la mau„ vaiſe ſaiſon vinrent à leur ſecours, & l'Armée Navale ra„ mena en France les Galiottes à bombes victorieuſes, non „ pas tant des Algériens que de leurs Ennemis François. Le „ Roi en fit faire un plus grand nombre, & forma pour elles „ un nouveau Corps d'Officiers d'Artillerie, & de Bombar„ diers . . . . . Une ſeconde expédition d'Alger termina „ cette guerre, & les Galiottes à Bombes, qui foudroyérent „ Alger, en eurent le principal honneur. Mr. Renau avoit „ encore inventé de nouveaux Mortiers, qui chaſſoient les „ Bombes plus loin, & juſqu'à 1700 toiſes".

(7) Ibid. p. 141.

[*G*] *Il travailloit à un Ouvrage, qu'il publia en 1689 ſous ce titre:* De la Théorie de la Manœuvre des Vaiſſeaux.] On en trouve un petit Extrait dans le Journal des Sçavans (10). L'Art de la Navigation, conſiſte en deux parties, le Pilotage & la Manœuvre. Par le Pilotage on régle la route que doit tenir un Vaiſſeau; & par la Manœuvre, on donne aux voiles, à la proué, au gouvernail & aux autres machines, les diſpoſitions néceſſaires pour faire une route, pour gagner au vent, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Le Pilotage, qui ne demande que la ſimple Géométrie Elémentaire, avoit été aſſez traité, & aſſez bien (je parle d'après Mr. de Fontenelle (11),) mais aucun Géometre n'avoit touché à la Manœuvre, il y falloit une application de la Géometrie à une Méchanique épineuſe & compliquée. Mr. Renau l'entreprit, & l'Ouvrage fut donné au Public *de l'exprès commandement du Roi*, parce qu'on le jugea original & néceſſaire. „ Il „ tient deux déterminations difficiles & importantes; l'une „ de la ſituation la plus avantageuſe de la Voile par rapport „ au Vent & à la route; l'autre de l'angle le plus avantageux „ du Gouvernail avec la Quille. Le Calcul différentiel, „ ajoûte *Mr. de Fontenelle*, a une méthode générale pour ces „ ſortes de queſtions, que l'on appelle *de Maximis & Mi„ nimis*, mais Mr. Renau ignoroit alors ce Calcul, qui étoit „ encore naiſſant, & l'on voit avec plaiſir qu'il a l'art de s'en „ paſſer, ou plutôt qu'il l'a trouver à ſon beſoin ſous une „ forme un peu différente". Mr. Huygens attaqua une propoſition importante de cet Ouvrage par un Ecrit, intitulé: *Remarque ſur le Livre de la Manœuvre des Vaiſſeaux*, &c. (12) où inſéra cette Piéce dans le *Journal des Sçavans* (13): Mr. Renau répondit (14). Mr. Jean Bernoulli entra dans cette diſpute, & ſe déclara d'abord pour Mr. Renau, mais enſuite il changea de ſentiment. Au bout d'un aſſez long intervalle, Mr. Renau publia en 1713, *Memoire où eſt demontré un Principe de la Méchanique des Liqueurs, dont on s'eſt ſervi dans* la Théorie de la Manœuvre des Vaiſſeaux, *& qui a été conteſté par Mr. Huygens* (15), & en 1714 Mr. Bernoulli donna ſon *Traité de la Manœuvre des Vaiſſeaux*. J'ai oublié de remarquer que Mr. Huygens avoit repliqué à la Réponſe de Mr. Renau (16). A l'égard du fond même de la Queſtion ſur laquelle rouloit la diſpute, Mr. de Fontenelle en a donné un expoſé fort net, que je rapporterai (17). „ Mr. Huygens coodamna une des propoſitions fondamentales du Livre, qui eſt, „ que *ſi un Vaiſſeau eſt pouſſé par deux forces dont les directions „ faſſent un angle droit, & qui ayent chacune une viteſſe déter„ minée, il décrit la Diagonale du Parallélogram me dont les deux „ côtés ſont comme ces viteſſes*. Le défaut de cette propoſition, qui paroît d'abord fort naturelle, & conforme à tout ce „ qui a été écrit en Méchanique, étoit ſelon Mr. Huygens, „ que les côtés du Parallélogramme ſont comme les forces, „ & que les forces ſuppoſées ne ſont pas comme les viteſſes, „ mais comme les quarrés des viteſſes, car ces forces doi„ vent être égales aux réſiſtances de l'eau, qui ſont comme „ ces quarrés, deſorte qu'il en réſulte un autre Parallélo„ gramme, & une autre Diagonale. Et afin que l'idée de „ Mr. Renau ſubſiſtât, il falloit que quand un Corps pouſſé „ par deux forces, décrit la Diagonale d'un Parallélogram„ me, les deux forces fuſſent non comme les côtés, mais „ comme leurs quarrés, ce qui eſt inouï en Méchanique. Une „ preuve que cette matiére étoit aſſez délicate, & qu'il étoit „ permis de s'y tromper, c'eſt que malgré l'autorité de Mr. „ Huygens qui devoit être d'un poids infini, & qui plus eſt, „ malgré ſes raiſons, Mr. Renau eut ſes partiſans, & entre „ autres le P. Malebranche. *Peut-être l'amitié en gagnoit elle „ quelques-uns, qui ne s'en appercevoient pas*, peut être la cha„ leur & l'aſſurance qu'il mettoit dans cette affaire en en„ traînoit-elle d'autres, mais enfin ils étoient tous Mathé„ maticiens. Mr. le Marquis de l'Hôpital en écrivit à Mr. „ Jean Bernouilli, alors Profeſſeur à Grooningue, & lui ex„ poſa la queſtion de maniére que celui-ci, qui n'avoit point „ vu le Livre de Mr. Renau ſe déclara pour lui, autorité „ d'un poids égal à celle de Huygens, & qui raſſura bien „ l'Auteur de la Théorie, ſans compter, que l'expoſition fa„ vorable de Mr. de l'Hôpital marquoit tout au moins une in„ clination ſecrette pour ce ſentiment". Partant enſuite de la diſpute entre Mr. Renau, & Mr. Bernouilli, l'Hiſtorien de l'Académie continue en ces termes. „ Dès qu'il eut quelque „ tranquillité, il reprit la queſtion ſi longtems interrompue, „ de la route du Vaiſſeau. Mr. Huygens étoit mort, mais „ un autre grand adverſaire lui avoit ſuccédé, Mr. Bernouil„ li, qui mieux inſtruit par la lecture du Livre de la Manœuvre, „ avoit changé de ſentiment, & en étoit d'autant plus redou„ table. De plus il ſoutenoit la cauſe commune de tous les „ Méchaniciens, dont tous les Ouvrages périſſoient par le „ fondement, ſi Mr. Renau avoit raiſon. Il falloit même „ ſur la Théorie de la Manœuvre une ſeconde difficulté, que „ Mr. Huygens n'avoit pas apperçue; mais on ne traita que „ la premiére. Mr. Renau, accoutumé à des ſuccès, qu'il ne „ devoit qu'à l'opiniâtreté de ſon courage, ne le ſentit point „ ébranlé dans cette occaſion, auſſi terrible en ſon eſpéce „ que toutes celles où il s'étoit jamais expoſé; il avoit peut„ être encore ſa petite troupe, mais mal aſſurée, & qui ne „ levoit pas trop la tête. La conteſtation où il s'engagea „ par Lettres en 1713 avec Mr. Bernouilli, fut digne de tous „ les deux, & par la force des raiſons, & par la politeſſe dont „ il les aſſaiſonnérent. Ceux qui jugeront contre Mr. Renau, „ ne laiſſeront pas d'être ſurpris des reſſources, qu'il trouva „ dans ſon génie; il parloit que Mr. Bernouilli lui-même ſa „ ſavoit bon gré, de ſe bien démêler des difficultés où il la „ jettoit. Enfin celui-ci voulut terminer tout par ſon Traité *de la Manœuvre des Vaiſſeaux*, qu'il publia en 1714. . . . . La Théorie de Mr. Bernouilli étoit beaucoup plus compliquée que celle de Mr. Renau, mais beaucoup moins „ que le Vrai, qui pris dans toute ſon étendue échapperoit „ aux plus grands Géométres. Ils ſont réduits à l'altérer & „ à le falſifier pour le mettre à leur portée. Après l'impreſ„ ſion de cet Ouvrage Mr. Renau ne ſe tint pas encore „ pour vaincu, & s'il avoit cru l'être, il n'auroit pas man„ qué la gloire de l'avouër".

(10) Journ. du 19 Décemb. 1689.

(11) *Eloges* p. 141. 142.

(12) *Bibl. Univ.* Tom. XXV. Part. I. p. 195.

(13) Journ. du 5 Mai 1891.

(14) Journ. du 16 & du 23 Mai 1691.

(15) *Voy.* Journ. des Sçav. Décemb. 1713. p. 820. Ed. de Hollande.

(16) *V. Hiſt. des Ouvr. des Savans.* Avril 1894. Art. V.

(17) *Voy.* Eloges *hiſt.* edit. p. 142. 143. 155. 156.

[*H*] *Il fournit encore de nouvelles vuës pour la Marine.*] Mr. Renau entreprit de faire voir au Roi contre l'opinion générale, & ſurtout contre celle de Mr. de Louvois, que la France étoit en état de tenir tête ſur mer à l'Angleterre & à la Hollande unies. „ Son courage pouvoit d'abord rendre ſuſpecte „ l'audace de ſes idées, mais il les prouva ſi bien que le Roi „ en fut convaincu, & fit changer tous les Vaiſſeaux de 50 „ ou 60 Canons, qui étoient ſous les Chantiers, pour n'en „ faire que de grands, tels que Mr. Renau les demandoit. „ Il lavenm en même tems ou expoſa de nouvelles Evolu„ tions navales, des Signaux, des Ordres de bataille, & il „ fit voir au Roi des repréſentations très-exactes en petits „ Vaiſſeaux de cuivre, qui imitoient juſqu'aux différens mou„ vemens des Voiles (18)".

(18) Ibid. p. 144.

[*I*] *La mort de Mr. de Seignelai penſa rendre les intentions ſa vorables du Roi inutiles.*] Ce jeune Miniſtre étant malade, ſon état retarda l'expédition des Brevets néceſſaires, & Mr. Renau, trop circonſpect, ou trop peu ambitieux, ne chercha point l'occaſion de les faire expédier, avant que la mort de Mr. de Seignelai ne renverſât toutes ſes eſpérances. Peut être penſa-t-il auſſi, que des graces accordées par le Roi ne pouvoient lui manquer, quelque tour que prit la maladie du Miniſtre. Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Pontchartrain ſuccéda dans la Matine à Mr. de Seignelai, & Mr. Renau, qui étoit inconnu à ce nouveau Miniſtre, ne ſe fit point préſenter à lui, & renonça à ſes eſpérances; il ne penſa qu'à retourner ſervir avec Mr. de Vauban. Mais le Roi ſe ſouvint de lui. Quand les Officiers-Généraux de Mer eurent donné à ce Monarque leurs

velles pratiques, mais il rencontra des obſtacles de leur part, ce qui fut cauſe que deux d'entre ces Meſſieurs furent un an priſonniers au Château de Breſt, & enſuite caſſés (*e*). Il ſervit encore au Siége de Namur ſous Mr. de Vauban, & le Roi lui parloit plus ſur le Siége qu'à Mr. de Vauban même qui étoit fort occupé. De Namur il courut ſauver St. Malo, & trente Vaiſſeaux qui s'y étoient retirés après le combat de la Hogue, & il mit par tout de ſi bons ordres, avec autant de prudence que de promptitude, qu'il rompit les meſures des Anglois & des Hollandois (*f*). En 1693 il fit un nouvel eſſai du pouvoir qu'avoient ſes avis, ayant fait changer le projet de la Campagne ſur Mer [*K*]. La même année il fit une très-riche priſe ſur les Anglois, & il donna dans cette occaſion de grandes preuves de ſon deſintéreſſement & de ſa généroſité [*L*]. Mr. de Fontenelle indique, ſans l'expliquer, un grand deſſein que Mr. Renau avoit formé ſur l'Amerique, où il alla, & d'où la peſte le fit revenir en 1697: il y fit encore un ſecond voyage, après la Paix de Ryswick, pour y mettre les Colonies Françoiſes en ſurete. Charles II. Roi d'Eſpagne étant mort, & Philippe V. lui ayant ſuccédé, ce Prince demanda Mr. Renau, qui paſſa en Eſpagne, & y rendit de grands ſervices [*M*], qui furent fort mal recompenſés. A ſon

(*e*) Ibid. p. 146. 147.

(*f*) Ibid. p. 147. 148.

leurs projets pour la Campagne de 1691, il demanda à Mr. de Pontchartrain où étoit celui de Renau. Le Miniſtre répondit qu'il n'en avoit point reçu de lui, & qu'il ne l'avoit même pas vu. Le Roi le fit mander, & Mr. Renau s'excuſa à Mr. de Pontchartrain ſur ce qu'il n'étoit pas du Corps de la Marine: qu'à la vérité Mr. de Seignelai avoit eu ordre de lui expédier une Commiſſion de Capitaine de Vaiſſeau, avec d'autres Brevets fort avantageux, mais que n'en ayant eu qu'une promeſſe verbale, il n'avoit pas cru que ce fût un titre ſuffiſant auprès d'un nouveau Miniſtre, qui n'étoit pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. Comme il diſoit vrai, il reçut de Mr. de Pontchartrain tout ce que Mr. de Seignelai lui avoit promis, & le Roi lui fit l'honneur de lui dire, que quoiqu'il eût voulu s'échapper de la Marine, ſon intention étoit qu'il continuât d'y ſervir, ce qui n'empêcheroit pas qu'il ne ſervît auſſi ſur terre. Ce Prince l'employa alors avec Mr. de Vauban au ſiége de Mons, & l'envoya enſuite faire la Campagne ſur Mer (19).

(19) Ibid. p. 145. 146.

[*K*] *En 1693 il fit un nouvel eſſai du pouvoir qu'avoient ſes avis, ayant fait changer le projet de la Campagne ſur Mer.*] Le fait a quelque choſe de ſingulier, & marque autant de zéle & de hardieſſe de la part de Mr. Renau, que de prudence de celle du Roi, qui céda à ſes raiſons. Le projet dreſſé par les Officiers Généraux avoit été examiné, & après de mûres délibérations approuvé par le Roi même, par l'ordre duquel on le communiqua à Mr. Renau, qui non ſeulement oſa le déſapprouver, mais encore en préſenter un autre. Il eſt vrai que Mr. de Vauban qu'il avoit fait entrer dans ſes idées, l'appuyoit: mais en pareil cas, cela même n'étoit pas bien fort; puiſqu'il ſembloit extraordinaire, que deux hommes prétendiſſent que rien n'étoit bien conçu, que ce qu'ils avoient projetté, & qu'on ne pourroit jamais compter ſur rien, ſi l'on revenoit ainſi à ce qui avoit été décidé après mûr examen. „ Cependant il fallut céder aux raiſons de Mr. Renau, & à „ la vigueur dont il les appuyoit ..... ce changement „ prévint tous les mauvais événemens qu'on auroit eu à „ craindre, & valut à Mr. de Tourville la défaite du Convoi „ de Smyrne, & la priſe d'une partie des Vaiſſeaux. Le „ Roi fut payé du courage qu'il avoit eu de ſe retracter, & „ marqua à l'Auteur de ſa retractation combien il en étoit „ ſatisfait (20)".

(20) Ibid. p. 146.

[*L*] *Il donna dans cette occaſion de grandes preuves de ſon deſintéreſſement & de ſa generoſité.*] Ce ſont-là de ces traits qui caractériſent les belles ames, & qui méritent qu'on les conſerve précieuſement, pour inſpirer une noble émulation à d'autres. J'adopterai le récit de Mr. de Fontenelle (21), n'ayant point d'autres Mémoires ſur la Vie de Mr. Renau. Il avoit fait conſtruire à Breſt un Vaiſſeau de 54 Canons parfaitement ſelon ſes vuës, & il vouloit l'éprouver contre les meilleurs Voiliers Anglois. Il eut lieu d'être content. Il fut averti de deux Vaiſſeaux Anglois, qui revenoient des Indes Orientales richement chargés. Il en apperçut un, à qui il donna la chaſſe, & qu'il joignit en trois heures de tems, parce qu'il ſe trouva en effet que ſon Vaiſſeau étoit excellent voilier. L'Anglois, qui étoit de 76 piéces de Canon, & avoit toute ſa batterie baſſe de vingt-quatre livres de balle, au-lieu que Renau n'avoit que quelques Canons de dix-huit, mit en uſage toute la ſcience de la mer, & toute la valeur poſſible, animée par les tréſors qu'il avoit à conſerver; cependant au bout de trois heures de combat, Renau le prit à la vuë de trois Gardes-Côtes, qui n'étoient qu'à trois lieuës ſous le vent. Il ent plus de cent hommes tués ſur le Pont, au nombre deſquels fut un frere de Caſſini, & cent-cinquante hommes hors de combat. Le Vaiſſeau ennemi criblé de coups ne pût être ſauvé, & coula à fond le lendemain. Le Capitaine mit neuf paquets de Diamans cachetés entre les mains de Mr. Renau, qui lui dit qu'il ne les prenoit que pour les lui garder; mais le Capitaine ayant ajoûté qu'un Bombardier, qu'il déſigna par un coup de ſabre reçu dans le combat, lui avoit arraché un autre paquet, qui valoit plus de quarante mille piſtoles, Mr. Renau lui demanda ſi ceux qu'il lui avoit remis valoient autant, & ſur ce qu'il apprit qu'il n'y en avoit pas un qui ne valût davantage, il retira ſa parole de les lui rendre, & en fit faire un procès verbal en préſence de ſes Officiers. Le paquet volé par le Bombardier ſe retrouva, mais décacheté, il en laiſſa à ſes Officiers un autre qui étoit tombé entre leurs mains. Par l'uſage établi alors dans la Marine les Diamans appartenoient à Mr. Renau, mais la grandeur de la fomme, qui le devoit faire inſiſter ſur ſon droit, le lui fit abandonner. Il les porta au Roi, qui en jugeant la queſtion contre lui-même les accepta, & lui donna neuf-mille Livres de rente ſur la Ville, *non comme un équivalent d'un preſent de plus de quatre millions, mais comme une légére gratification, que la difficulté des tems excuſât.* Il demanda pour véritable récompenſe, & obtint l'avancement de ſes Officiers, & de plus la confirmation du don qu'il leur avoit fait du paquet de Diamans. Il s'étoit trouvé ſur le Vaiſſeau une Dame, niéce de l'Archevêque de Cantorbery, avec une Femme de chambre & une petite Indienne. Comme elle avoit tout perdu par le pillage du Vaiſſeau, Mr. Renau ſe crut obligé de pourvoir à tous ſes beſoins, ſelon ſelon ſa condition, tant qu'elle fut priſonniére en France. Il en uſa de même à l'égard du Capitaine, & il lui en coûta plus de vingt-mille Livres, pour les avoir pris. On trouveroit difficilement un plus grand exemple de déſintéreſſement & de généroſité, & Mr. Renau méritoit bien quelque choſe de plus qu'une rente de neuf mille Livres.

(21) Ibid. p. 148-150.

(22) Ibid. p. 551. 552.

[*M*] *Ce Prince demanda Mr. Renau, qui paſſa en Eſpagne & y rendit de grands ſervices.*] Le détail de ce qui arriva à Mr. Renau en Eſpagne, prouve qu'il ne ſuffit pas d'être habile homme, & de ſe rendre utile par des ſervices réels, & que malgré cela on peut devenir la victime des Cabales de Cour. La candeur & la ſincérité de notre Guerrier contribuérent à lui nuire. Depuis longtems tout avoit dépéri en Eſpagne; une longue ſécurité, le mauvais ordre des Finances, & la négligence invétérée du Gouvernement avoient preſque anéanti les Fortifications les plus néceſſaires des Places de la derniére importance. On promettoit de remédier à tout, on montroit de beaux projets, mais quand il falloit exécuter, les fonds & les magazins manquoient. Mr. Renau, après y avoir été trompé une fois ou deux, s'en expliqua nettement au Roi, lui indiqua les cauſes du mal, & n'épargna rien, *quoique ſon ſilence ſeul eût pu lui faire une fortune.* Lorſque les Galions d'Eſpagne, revenus de l'Amérique & eſcortés d'une Flotte françoiſe, ſe trouvoient en 1702 dans le Port de Vigo en Galice, Mr. Renau cria que les deux Flottes étoient perdues, ſi elles ne ſortoient inceſſamment. Le Conſeil d'Eſpagne vouloit du moins différer, & il étoit raſſuré par les Commandans des deux Flottes, qui ignoroient leur péril. Et ils ſe mirent d'ailleurs eux-mêmes bien tôt hors d'état de ſortir. Mr. Renau obtint du-moins, mais avec des peines infinies, que l'on tranſporteroit à terre trente millions d'écus que les Galions apportoient. „ Il y vola, & y mit une vivacité d'execution, que l'on n'avoit point vuë en Eſpagne „ de tems immémorial. Il fit marcher trois ou quatre-cens „ charlots de toute la Galice, & dix-huit millions étoient „ déjà déchargés, quand les Ennemis parurent devant Vigo. „ Heureuſement ils donnérent encore un demi jour à Mr. „ Renau, qui s'en ſervit à leur enlever les douze millions „ reſtans. Quand ils furent maîtres de Vigo, & débarqués, „ ils voulurent marcher à l'argent qui fuyoit dans les terres, „ mais Mr. Renau les contint avec trois-cens chevaux ſeuls „ qu'il avoit; car toutes les Milices avoient fui au premier „ coup de Canon. Il couvrit les Chariots, dont le dernier „ n'étoit pas à deux lieuës, & ſauva prés de cent millions „ à l'Eſpagne, moins glorieux de les avoir ſauvés, qu'affligé „ d'avoir pu ſauver la Flotte, & d'en avoir été empêché „ (22)". En 1704 il fit le ſiége de Gibraltar, & il le conduiſit avec tant d'habileté, que ſans l'arrivée d'une Flotte Angloiſe, la Ville auroit été priſe. „ Le Siége de Barcelone, où il ne ſe trouva pas, lui fit encore un honneur plus „ ſingulier. Il étoit deſtiné à y ſuivre le Roi d'Eſpagne; & „ en effet il l'accompagna aſſez loin, mais des Cabales de „ Cour l'arrachérent delà. On prenoit pour prétexte, qu'il „ étoit néceſſaire à Cadix ..... il étoit fort naturel qu'en „ quittant la partie, il ſouhaittât qu'on s'apperçût de ſon abſence devant Barcelone; mais au contraire il fit tout ce „ qu'il put pour n'y être pas regretté. Il laiſſa au Roi en „ préſence de ſes principaux Miniſtres, les vuës particuliéres „ qu'il avoit pour la conduite de ce Siége, & qu'il croyoit „ indiſpenſables. *Cependant c'étoit-là peut-être une vengeance qu'il prenoit de ſes ennemis, il tâchoit d'aſſurer le bien des affaires qu'ils traverſoient.* Il arriva à Cadix, où, ſelon les „ magnifiques promeſſes de ceux qui l'y faiſoient envoyer, il „ devoit trouver deux-cens mille écus de fonds pour les „ Fortifications. Il n'y trouva pas un ſol, & il eut recours „ à un expédient qu'il avoit déjà pratiqué en d'autres occaſions pareilles; il s'obligea en ſon nom à des Négocians „ pour les affaires publiques, & les ſtipulant tant qu'il eut du „ bien & du crédit. On peut croire que les Miniſtres même „ qui le déſervoient, le connoiſſoient aſſez bien, pour compter ſur cette généroſité, comme ſur un ſecours qui ne „ leur couteroit rien. Quand il eut achevé de s'épuiſer, il „ fut réduit, après cinq ans de ſéjour, & des travaux continuels en Eſpagne, à demander ſon congé, faute d'y pouvoir ſubſiſter plus longtems. Il vendit tout ce qu'il avoit „ pour

A ſon retour en France il ſe trouva accablé de dettes, dans un tems qui ne lui permettoit preſque pas de rien demander de ſes appointemens, dont il n'avoit pas été payé depuis pluſieurs années, ſans aucun avancement, ni aucune grace de la Cour, & ayant perdu l'habitude de traiter avec les Miniſtres & avec le Roi même (*g*). Pendant qu'il méditoit le deſſein de demander pourtant une audience au Roi, il ſembla ſe préſenter une occaſion favorable pour lui. Le Grand-Maître de Malthe, croyant ſon Ile menacée par les Turcs, fit demander au Roi, par ſon Ambaſſadeur, Mr. Renau, pour être le défenſeur de Malthe; le Roi l'accorda, & Mr. Renau s'aſſura ſeulement une audience pour ſon retour. L'allarme de Malthe ſe trouva fauſſe, & Louis XIV. mourut. Le Duc Régent qui le connoiſſoit & l'eſtimoit, & ſous lequel il avoit même ſervi en Eſpagne, le fit Conſeiller du Conſeil de Marine, & Grand-Croix de l'Ordre de St. Louis (*h*): il l'employa auſſi à faire un eſſai de la Dixme qu'avoit propoſée Mr. de Vauban. Il étoit ſujet depuis un tems à une retention d'urine, pour laquelle il alla aux Eaux de Pougues au mois de Septembre 1719, où il mourut le 30 de ce même mois, ſans douleur & ſans avoir perdu l'uſage de la Raiſon, âgé de ſoixante-ſept ans. Sa mort eut quelques circonſtances ſinguliéres [*N*]. En 1699 il avoit été choiſi Membre Honoraire de l'Académie-Royale des Sciences. „ La na„ ture preſque ſeule l'avoit fait Géométre. Les Livres du P. Malebranche, dont il étoit plein, inſpi„ rent aſſez le mépris de l'érudition, & d'ailleurs il n'avoit pas eu le loiſir d'en acquérir. Il ſauvoit ſon „ ignorance par un aveu libre & ingénu, qui, pour dire le vrai, ne devoit pas couter beaucoup à un „ homme plein de talens. Il ne démordoit guéres ni de ſes entrepriſes, ni de ſes opinions; ce qui aſ„ ſuroit davantage le ſuccès de ſes entrepriſes, & donnoit moins de crédit à ſes opinions. Du reſte la „ valeur, la probité, le deſintéreſſement, l'envie d'être utile ſoit au Public, ſoit aux particuliers, tout „ cela étoit chez lui au plus haut point. Une piété toujours égale avoit régné d'un bout de ſa vie à l'au„ tre, & ſa jeuneſſe auſſi peu licentieuſe que l'âge le plus avancé, n'avoit pas été occupée des plaiſirs „ qu'on lui auroit le plus aiſément pardonnés (*i*)".

(*g*) Ibid. p. 155. 156.

(*h*) Ibid. p. 157.

(*i*) Ibid. p. 158. 160.

„ pour faire ſon voyage, & arriva en France à St. Jean Pied-de-Port avec une ſeule piſtole de reſte; *retour dont la miſe„ re doit donner de la jalouſie à toutes les ames bien-faites* (23)". Mr. de Fontenelle a raiſon, mais il ménage ſes expreſſions. On ne peut voir qu'avec indignation un procédé auſſi dur envers un homme tel qu'on nous dépeint Mr. Renau. Son exemple eſt une belle leçon pour ceux qui comptent ſur la faveur des Princes, & ſur les ſervices qu'ils leur ont rendus: il ne faut qu'un Miniſtre qui ne vous aime point, ou à qui vous faites ombrage, ſouvent même moins qu'un Miniſtre, pour vous faire perdre tout le fruit de vos peines & de vos ſervices.

(22) Ibid. p. 153. 154.

[*N*] *Sa mort eut quelques circonſtances ſinguliéres.*] Dès qu'il eut pris des eaux, ce qu'il fit avec aſſez peu de préparation, la fiévre ſurvint, la retention d'urine augmenta, & il s'y joignit un gonflement de ventre, pareil à celui d'une Hydropiſſie Tympanite. „ Il fit preſque par honnêteté pour ſes „ Médecins, & par maniére d'acquit, les remédes uſités en „ pareil cas; mais il fit avec une extrême confiance un re„ méde qu'il avoit appris du Pere Malebranche, & dont il „ prétendoit n'avoir que des expériences heureuſes, ſoit ſur „ lui ſoit ſur d'autres; c'étoit de prendre une grande quan„ tité d'eau de riviére aſſez chaude. Les Médecins de Pou„ gues étoient ſurpris de cette nouvelle médecine, & il „ étoit lui-même ſurpris qu'elle leur fût inconnue. Il leur „ en expliquoit l'excellence par des raiſonnemens phyſiques, „ qu'ils n'avoient pas coutume d'entendre faire à leurs Ma„ lades, & par reſpect, ſoit pour les autorités qu'il citoit, „ ſoit pour la ſienne, ils ne pouvoient s'empêcher de lui paſ„ ſer quelques pintes d'eau; mais il alloit beaucoup au-delà „ des permiſſions, & contrevenoit même aux défenſes les „ plus expreſſes. Enfin ils prétendent abſolument qu'il ſe „ noya ..... La mort de cet homme, qui avoit paſſé une „ aſſez longue vie à la Guerre, dans les Cours, dans le tu„ multe du Monde, fut celle d'un Religieux de la Trappe. „ Perſuadé de la Religion par ſa Philoſophie, & incapable „ par ſon caractére d'être foiblement perſuadé, il regardoit „ ſon corps comme un voile, qui lui cachoit la Vérité éter„ nelle, & il avoit une impatience de Philoſophe & de „ Chrétien, que ce voile importun lui fût ôté: *Quelle diffé„ rence*, diſoit-il, *d'un moment au moment ſuivant! Je vais „ paſſer tout à coup des plus profondes ténébres à une lumiére par„ faite* (24)".

(24) Ibid. p. 151. 159.

☞ RHENFERD (JAQUES) célébre par divers Ouvrages ſur des ſujets ſinguliers [*A*] nâquit le 15 Août 1654 à Mulheim, Ville du Duché de Berg dans la Weſtphalie (*a*), où ſon pere étoit Miniſtre. Il fut auſſi deſtiné au Miniſtére, & à l'âge de neuf ans on l'envoya à Meurs, pour y faire ſes Claſſes. Après y avoir paſſé ſix ans, & y avoir appris le Latin & le Grec, il alla à Schwertam chez un de ſes parens, qui lui enſeigna les principes de l'Hebreu. L'année ſuivante il alla à Ham, où il étudia ſous Gulichius grand Philoſophe & grand Théologien, & ſous Adrien Pauli, Profeſſeur en Hiſtoire & en Langues Orientales, qui conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il lui confia l'éducation de ſes fils. Trois ans après il alla à Groningue, pour y étudier ſous Jaques Alting, qui y enſeignoit avec beaucoup de réputation

(*a*) Cet Article eſt tiré de l'Oraiſon funébre de Mr. *Rhenferd*, prononcée par *Ruard Andala* le 19 Octob. 1712.

[*A*] *Célébre par divers Ouvrages ſur des ſujets ſinguliers.*] On en pourra juger par le Catalogue que nous allons en donner. I. *De ſenſu Apocalypſeos Cabbaliſtico.* C'eſt une Diſſertation, qu'il compoſa & ſoutint en 1679 ſous Mr. Vander Waeyen. Le P. Niceron (1) dit, en parlant de cette Diſſertation. „ Il „ y fait voir que divers endroits de l'Apocalypſe pouvoient „ s'expliquer par la Cabbale, & particuliérement par les dix „ *Sephiroth*, & montra par-là ſa grande érudition dans le Rab„ biniſme". Mr. Le Clerc penſoit un peu différemment (2). „ On diroit à lire le titre de cette Diſſertation, que l'Auteur „ rapporteroit bon nombre de paſſages de l'Apocalypſe, „ dont les expreſſions auroient un rapport viſible & néceſ„ ſaire avec la Cabbale, ou avec les dix *Sephires*, dans l'ex„ plication deſquelles conſiſte, à ce que dit l'Auteur, preſ„ que toute la Cabbale. Mais il n'en cite que trois, & qui „ même n'y ont aucun rapport". Mr. Le Clerc prouve enſuite plus particuliérement le jugement qu'il porte, & ce n'eſt pas à tort qu'il aſſure que Mr. Rhenferd ne prouve nullement ce qu'il avoit deſſein d'établir. II. *Diſſertationes Philologicæ de decem Otiofis Synagogæ, in quibus V. C.* Joannis Lightfooti *aliorumque ſententiæ de Otiofis examinantur: variæ de Synagogis earumque jure, præfectis, miniſtris, &c. aſpergun*tur. Franek. 1686 in-4. Mr. Vitringa avoit publié en 1685 un Ouvrage intitulé *Archiſynagogus*, dans lequel il adoptoit en partie le ſentiment de Lightfoot ſur les dix perſonnes de loiſir qui ſe trouvoient dans chaque Synagogue: il croyoit que ces dix *Oiſeux* étoient les directeurs & les Miniſtres de la Synagogue, & il marquoit leurs emplois. Mr. Rhenferd attaque cette opinion, & prétend que ces dix perſonnes n'avoient aucune charge dans la Synagogue. Mr. Vitringa oppoſa aux Diſſertations de ſon Collégue, l'Ouvrage ſuivant: *De decem Viris Otiofis ad Sacra neceſſaria Veteris Synagogæ curanda deputatis, Liber ſingularis: in quo Lightfooti ſententia de hoc argumento non ita pridem a ſe accepta ratio redditur, quæ*que illis major objecta ſunt difficultates e medio removentur; illu*ſtratis ubi occaſio eſt, cum locis Sacræ Scripturæ, tum antiquis Civitatis Hebreæ conſuetudinibus.* Franek. 1687 in-4. Mr. Rhenferd ne ſe tint pas pour refuté, il publia: *Archiſynagogus Otiofus ἀνανεαζόμενος, oſtendens paucis exemplis, quo fulta plerique omnia, quæ nuperrime in decem Otiofis Rhenferdia objecta ſunt, ex Archiſynagogo, & propriis V. C. principiis at*que inſtinctu refutari poſſint. Franek. 1687 in-4. C'eſt une Brochure de 8 pages: il donna encore le projet d'un Ouvrage plus étendu ſous le titre de *Specimen Animadverſionum in Cl. Viri decem Viros Otioſos.* Franeker 1688 in-4. L'Ouvrage même n'a pas paru. Il publia de plus *Inveſtigatio Præſeſſorum & Miniſtrorum Synagogæ.* Franeker 1700 in-4. En parlant de cette Diſpute, qui paroît dans le fond rouler ſur de fort petits objets, Mr. Le Clerc dit (3): „ Quoique cette „ Controverſe ſoit de très-peu d'importance pour ce qui re„ garde la Religion Chrétienne, elle ne laiſſe pas d'être de „ quelque conſéquence à l'égard des Antiquités Judaïques, „ qu'il eſt utile de connoître, pour entendre divers paſſages „ du Nouveau Teſtament, qui y ſont alluſion. Ainſi on ne „ devroit pas s'étonner que l'on diſputât là-deſſus, pourvu „ que cela ſe fît ſans aigreur, & à deſſein de s'inſtruire réci„ proquement". Mr. Le Clerc a raiſon, mais je ne ſai s'il faut de ſi gros Volumes pour éclaircir le fond de la queſtion même. III. *Diſpoſitio Scholaſtica argumentorum, quibus probatur mortem Corporalem fidelium non eſſe parium peccati propriæ dictam.* Franeker 1693 in-4. Dans cet Ecrit il attaquoit le ſentiment de Mr. Roëll, qui avoit ſoutenu que la mort temporelle des fidéles étoit une peine proprement dite du péché. Comme cette opinion de ce ſavant Théologien, de même que celle qu'il avança ſur la Génération éternelle du Fils, occaſionnérent de vives diſputes entre lui & Mr. Vitringa, je renvoye à en parler à l'Article de Mr. Roëll. Je me contenterai d'obſerver que Mr. Rhenferd compoſa l'Ecrit, dont on vient de voir le titre, pour le Synode de Sud-Hollande, aſſemblé à la Brille en 1693. En 1702 il en publia un autre,

(1) *Mém. des Hommes. Illuſt.* Tom. I. p. 169.

(2) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XVII. p. 88. 89.

(3) *Bibl. Univ.* T. X. p. 139.

tion. Ce ne fut pas sans peine qu'il s'y rendit à cause de la Guerre, & parce qu'il fallut qu'il sortît au plus vite & à pied de Ham, avec les Troupes de Brandebourg, pour ne pas être pris par les François, qui s'emparérent de cette Ville. Il arriva à Groningue, après que l'Evêque de Munster en eut levé le siege. Alting conçut beaucoup d'amitié pour lui, & eut en lui beaucoup de confiance, comme on le voit par plusieurs Lettres de ce Professeur à Rhenferd, qui se trouvent dans le cinquiéme Tome de ses Oeuvres. Il soutint à Groningue des Théses, *De Viis Dei seu de vera Religione*, & fut ensuite reçu Candidat en Théologie. En 1676 il se rendit à Amsterdam; son dessein étoit non seulement d'y enseigner les Belles-Lettres, mais surtout de s'avancer dans la connoissance des Rabbins. En 1678 il fut appellé pour être Recteur des Classes de Franeker, & il obtint en même tems la permission de donner des Leçons sur les Langues Orientales. En 1680 il quitta ce poste, & retourna à Amsterdam, où il pouvoit avoir des Disciples plus riches, & converser avec les Rabbins pour se pousser dans la Science Rabbinique. En 1682 Mr. Vitringa le Pere, ayant passé de la Chaire des Langues Orientales à celle de Théologie, on offrit la Chaire vacante à Mr. Rhenferd, le 8 Février 1683, il l'accepta & en prit possession par une Harangue *de Baptismo Adami*, matiére singuliére, mais très-inutile. Il s'acquitta de son Emploi avec réputation, & attira un grand nombre d'Etudians dans l'Université de Franeker, dont les Curateurs reconnurent son mérite.

intitulé: *Momentum Controversiæ de morte Corporali ponderatum, & ad calendas suspiciones & mumendas iras examinatum.* Franck. 1702 in-4: dans celui-ci Mr. Rhenferd, soutient que la mort temporelle, considérée en général, n'est point une peine proprement dite, mais une suite du péché. IV. *Dissertatio de Gnolam Habba.* Franck. 1693 in-4. Il s'agit de cette expression de l'Ecriture, *le Siecle à venir*: on croit communément qu'elle signifie le tems du régne du Messie, mais Mr. Rhenferd soutient que dans les anciens Rabbins, elle ne signifie que la Vie à-venir. Mr. Wissius réfuta ce sentiment peu de tems après; & Mr. Renferd lui répondit quatorze ans après, n'ayant pas osé le faire plutôt, de peur de choquer quelques Théologiens, qui étoient dans le sentiment commun. V. *Exercitationes Philologicæ de filiis Judæorum Hierosolymis.* Franck. 1694 in-4. On trouve dans ces Dissertations des recherches curieuses, sur les Héresies que les Peres ont faussement attribuées aux Juifs, & aux Chrétiens Judaïsans. VI. *Dissertatio Philologica de Antiquitate Litterarum Judaïcarum.* Franck. 1696 in-4. L'Auteur y prétend, contre Joseph Scaliger, Louis Cappel, & Bochart, que les caractéres que nous avons aujourd'hui dans nos Bibles, sont plus anciens que ceux des Samaritains, & que ces derniers ont été formés sur les Assyriens, qui sont beaucoup plus beaux (4) VII. *Comparatio anniversariæ Expiationis Pontificu Maximi in Veteri Testamento cum unica æterna expiatione Christi Domini.* Franck. 1696 in-8. avec la Traduction Latine d'un Traité du Talmud sur les Sacrifices, faite par Robert Scringham, & réimprimée par les soins de Rhenferd. VIII. *Dissertationum Philologico-Theologicarum de Stylo Novi Testamenti Syntagma, quo variorum de hoc genere Libelli continentur. Jacobus Rhenferdius collegit, & de suo addidit Dissertationes duas de fecula futura.* Lewarde 1701 in-4. Nous avons déja indiqué les deux Dissertations jointes ici, au Num. IV. IX. *De Arabarchis & Eubarchis Judæorum.* Franck. 1702 in-4 (5). X. *Dissertatio de ratione observandi genuinam vocabulorum Hebraïcorum significationem.* Franck. 1704 in-4. XI. *Periculum Palmyrenum, sive Litteratura veteris Palmyrenæ indagandæ & eruendæ ratio & specimen, ad utrum illustren Gab. Cuperum, Confutem Davenantriensem.* Franck. 1704 in-4. Voici ce que Mr. Le Clerc dit de cette Piéce (6). „ Il y a quelques années (en 1698) „ que l'on vit des Inscriptions nouvellement trouvées à Palmyre, Ville autrefois célébre de Syrie, mais à présent entiérement ruinée. Il y en a quelques-unes, qui sont non seulement Grecques, mais aussi en caractéres que personne n'avoit su lire jusqu'à-présent, & que l'on soupçonnoit seulement être les anciens caractéres Syriens. Il y en avoit aussi une semblable dans les Inscriptions Romaines de Gruter, p. 86, que personne n'avoit pu lire. Mr. Rhenferd a travaillé fort heureusement à les déchiffrer, en expliquant la XIX. Inscription de Palmyre, & le commencement de celle qui est à Rome, par le moyen sur-tout des noms propres, exprimés dans ces Monumens; qu'il suppose, avec beaucoup d'apparence, être les mêmes dans les caractéres inconnus, que dans ceux que l'on connoit ..... après avoir proposé ses Conjectures, & montré les difficultés qu'il y a rencontrées, il propose un Alphabeth Hébreu, à côté duquel il met les figures des Lettres de Palmyre qu'il a pu découvrir, & fait des remarques sur chacune". Mr. l'Abbé Renaudot a critiqué Mr. Rhenferd dans une Dissertation sur les Inscriptions (7) dont il s'agit. „ Comme il ne désigne chaque caractére que par le rapport „ qu'il y trouve avec les anciens Hébreux ou Samaritains, „ & quelques autres qui leur ressemblent, en suivant cette „ régle, il y a plusieurs de ces Lettres qui doivent signifier „ toute autre chose que ce qu'il prétend, & il est obligé de „ donner diverses puissances à la même figure. Comme il a „ pu connoître que cette licence ne lui seroit pas facilement „ accordée par les Savans, il a recours à la Critique, de „ même que s'il s'agissoit d'un Manuscrit, & il fait des restitutions de Lettres à sa fantaisie. Il le fait d'autant plus „ hardiment, qu'il trouve de la différence entre les Copies „ des Inscriptions publiées par les Anglois; car en effet elles ne s'accordent, ni entre elles, ni avec les Copies, „ que Mr. le Consul de Tripoli a envoyées, ni avec celles „ qui ont été imprimées ailleurs, ce qui suffisoit pour faire „ connoître l'inutilité de cette recherche. Mais ce qui la „ prouve d'une maniére incontestable, est que les mots qu'il „ tire de ces caractéres, ne peuvent convenir avec l'Analogie de la Langue Syriaque". Mr. Renaudot appuye ce „ qu'il avance par des exemples, & des raisonnemens, & conclut en disant que „ si l'on vouloit examiner en détail ce „ que l'Auteur du *Periculum Palmyrenum* a ramassé avec „ beaucoup de travail, il seroit aisé de faire voir que ce sont „ des conjectures incertaines, des significations forcées & ar„ bitraires, qu'enfin elles ne nous apprennent rien". XII. *Dissertatio de Statuis & Arcu falsis versique Dei & hominum testimoniis.* Franck. 1705 in-4. XIII. *Observationes Selectæ ad Loca Hebræa Novi Testamenti* in-4. Ce font trois Dissertations imprimées en 1705, 1706 & 1707. L'Auteur y explique quelques passages du Nouveau Testament par le langage & les coutumes des Juifs, selon la méthode de Lightfoot. XIV. *Periculum Phœnicium, sive antiqua Litteratura Phœnicum.* Franck. 1706 in-4. C'est l'explication de quatre revers de Médailles Puniques de Mr. de Bary, & celles de diverses Médailles de Juba, Roi de Mauritanie, & de quelques-unes de Syracuse avec des caractéres Phéniciens. Mr. Le Clerc donna sur les mêmes Médailles quelques Remarques dans la *Bibliothéque Choisie* (8), où il rendoit justice aux découvertes que Mr. Rhenferd avoit faites; mais comme il n'étoit pas en tout de son sentiment, le Professeur de Franeker en témoigna son mécontentement en lâchant des traits contre lui à l'occasion, comme nous le dirons plus bas. XV. *Rudimenta Grammaticæ Harmonicæ Linguarum Orientalium, Hebrææ, Chaldaïcæ, Syriacæ & Arabicæ.* Franck. 1706 in-4. Ce n'est que le commencement d'une Grammaire Harmonique de ces Langues, Mr. Le Clere n'y trouve rien que de commun. XVI. *Conjectura de Tecta Sabbathi.* Franck. 1707 in-4. C'est une Conjecture sur 2 Rois XVI. 18, où il est parlé du *Toît du Sabbath*, que le Roi Achaz ôta du Temple de Jérusalem. Mr. Rhenferd conjecture que c'étoit un lieu élevé dans le Temple, d'où les Sacrificateurs fonnoient de la trompette, pour avertir le peuple que le Sabbath alloit commencer. XVII. *Exercitationes Philologicæ ad loca deperdita, depravata & vexata Eusebii Cæsariensis & Hieronymi de situ & nominibus Locorum Hebraicorum.* Franck. 1707 in-4. C'est dans cet Ouvrage que Mr. Rhenferd critique fréquemment Mr. Le Clerc. François Halma, Libraire assez fameux, ayant voulu donner une Edition de l'*Onomasticum Urbium & Locorum Sacræ Scripturæ*, ou le Livre *de Locis Hebraïcis* avec le Grec d'Eusébe, la Version Latine de St. Jérôme, & le Commentaire de Bonfrerius, engagea Mr. Le Clerc à procurer cette Edition, celui-ci ajoûta quelques petites notes, à mesure que l'Edition se faisoit en Frise. Il accuse le Professeur de Franeker de l'avoir critiqué par jalousie, parce qu'on ne s'étoit pas adressé à lui pour cette Edition. Mais ce sont-là de ces accusations qu'il est difficile de prouver, & qu'on ne doit pas hazarder légérement. Ce que Mr. Le Clerc ajoûte (9) est plus sage: „ s'il se faisoit une seconde Edition de cet Ouvrage d'Eusébe „ & de St. Jérôme, je profiterois de ce que le jaloux Mr. „ Rhenferd peut avoir dit de bon, & lui en ferois même „ honneur. Ceux qui croyent ne se tromper jamais, ne se connoissent guére eux-mêmes; & ceux qui reprochent „ odieusement des bagatelles, semblent prétendre à l'infaillibilité". Donnons quelques exemples de la Critique de Mr. Rhenferd, & voyons ce que Mr. Le Clerc y a répondu. Dans la Dissertation *ad loca deperdita*, §. 14. 15. il s'agit d'*Aila* Ville sur la Mer Rouge, qu'Eusébe place *ex ingressu in ultimis*, ce que St. Jérôme a traduit *in extremis finibus Palestinæ*. Mr. Le Clere avoit remarqué là-dessus, que St. Jérôme avoit mal fait d'ajoûter le mot de *Palestinæ*, parce qu'*Aila* étoit en Arabie, & que jamais la Palestine ne s'est étendue jusques-là. Mr. Rhenferd défend l'addition de St. Jérôme, & croit qu'Eusébe avoit mis le mot de *Palestinæ*, parce qu'*Aila* est mise dans la Notice de l'Empire, dans la troisiéme Palestine; & il s'étonne que Mr. Le Clerc n'ait pas consulté ce Livre, & les Remarques de Pancirolle, & d'autres Ouvrages, où se trouve la division de trois Palestines. Mr. Le Clerc répond (10), que du tems d'Eusébe il n'y avoit qu'une seule Palestine, dont les bornes étoient au Midi, la frontiére de l'Arabie Pierreuse; desorte qu'Eusébe n'a pu mettre *Aila* dans la Palestine. On fit ensuite, *dit-il*, deux Palestines, sous le régne de Gratien, longtems après la mort d'Eusébe. D'où il s'ensuit qu'Eusébe n'a pas pu dire qu'*Aila* étoit dans la Palestine, puisque de son tems on ne donnoit pas le nom de Palestine à l'Arabie. Sur quoi Mr. Le Clerc renvoye au Ch. CVII. de Pancirolle, qui le prouve; cet Auteur dit seulement que depuis le tems de Gratien la Palestine fut divisée en trois, & c'est dans la troisiéme qu'on plaçoit *Aila*. Jaques Godefroi croit que cette division ne fit au plus tard, au commencement de l'Empire d'Arcadius; si cela est St. Jé-

(4) *Voy.* Le Clerc *Bibl. Anc. & Mod.* Tom XVII. p. 98-109.

(5) *Voy.* la même p. 111. 112.

(6) *Bibl. Choisie.* T. V. p. 294. 295.

(7) V. *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. III. p. 164-168. Edit. de Hollande.

(8) T. XI. Art. II.

(9) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XVII. p. 26.

(10) Ibid. p. 123. 124.

connurent généreuſement ſes ſervices. Il ne ſe maria jamais. Quoiqu'il fût d'un tempérament fort & robuſte, il devint cependant infirme quelques années avant ſa mort; il fut même obligé de garder le lit pendant ſix mois, ou de ſe tenir ſur un ſiége, à cauſe qu'il avoit les pieds enflés: enfin ſes forces s'étant peu à peu épuiſées, il mourut le 7 Octobre 1712 âgé de cinquante-huit ans, après avoir été près de trente ans Profeſſeur, & trois fois Recteur de l'Univerſité de Franeker. Il avoit beaucoup de pénétration, d'eſprit & de bon ſens, ce qui le rendoit capable de toutes ſortes d'Arts & de Sciences; il avoit ſurtout la mémoire heureuſe & fidéle, comme la grande connoiſſance qu'il avoit des Langues en fournit des preuves. Il enſeignoit non-ſeulement l'Hébreu, mais encore le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, le Perſan, le Rabbiniſme. Il aimoit beaucoup le Grec, & l'entendoit fort bien. Il parloit le Latin facilement & élégamment. Mr. le Clerc dit (*b*), qu'on ne peut nier que Mr. Rhenferd ne fût un homme ſavant en ſa profeſſion & fort laborieux. „ Mais comme il ſe piquoit de ne traiter que de matiéres qui n'avoient „ point été expliquées avant lui, il choiſiſſoit quelquefois des ſujets aſſez ſtériles, ou dont l'utilité eſt un „ peu mince . . . . . cependant il ne laiſſe pas de faire paroître de l'érudition dans cette ſorte de re„ cherches ".

(*b*) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XVII p. 95, 96.

St. Jérôme auroit pu placer *Aila* dans la troiſiéme Paleſtine, mais il auroit dû dire *tertiæ Paleſtinæ*, car il y en avoit deux autres plus au Nord, dans leſquelles *Aila* ne pouvoit pas être. Ces raiſons paroiſſent bonnes, cependant elles n'empêchent pas que Mr. Le Clerc ne ſe ſoit exprimé trop généralement, en diſant que jamais la Paleſtine ne s'étoit étendue juſques là: *Nam Paleſtina numquam eo uſque porrecta eſt*; il prouve lui même le contraire, puiſque lorſque la diviſion des trois Paleſtines a eu lieu, la troiſiéme s'étendoit juſques-là. Autre exemple de la Critique de Mr. Rhenferd. Sur le mot de *Madian*, Mr. Le Clerc avoit accuſé St. Jérôme d'erreur, & d'avoir dit que le Pais de Madian, d'où étoit le beau-pere de Moyſe, étoit celui qui étoit proche des Madianites: Voici les termes de St. Jérôme: *Sed hæc alia Civitas eſt ἐπώνυμος ejus juxta Arnonem & Areopolim, cujus nunc vicina tantum monſtratur.* Mr. Rhenferd prétend qu'il eſt inconcevable que St. Jérôme ait pu confondre deux lieux ſi différens: *Quis enim Hieronymum tam inepтum, tam Hiſtoræ omnis & Geographiæ ignarum fuiſſe putet, ut neſciverit, quo Moſes ex Ægypto primum profugerit, quo itidem tandem cum populo Iſraëlitico in Mosbitidem, ad alteram Madianam pervenerit?* Il ſoutient que le paſſage eſt corrompu, qu'au-lieu de *hæc* il faut lire *&*, il appuye ſa conjecture par divers exemples, qui prouvent que ce tour d'expreſſion, *Sed &* étoit fort ordinaire à St. Jérôme. Mr. Le Clerc reconnoît que l'Auteur a pu dire, ce que Mr. Rhenferd lui fait dire, mais il s'agit, *dit-il* (11), de ſavoir s'il l'a dit. „ J'ai pour moi les MSS. & il n'a que ſa conjecture, „ fondée principalement ſur ce qu'il ne lui paroît pas croya„ ble, que St. Jérôme ait commis une ſemblable faute; quoi„ qu'il ſe ſoit très-ſouvent trompé, comme on ne peut en „ diſconvenir". Mais je ne ſai ſi Mr. Le Clerc ne s'eſt pas laiſſé guider un peu à ſon mécontentement; on convient que cet Ouvrage d'Euſébe & de St. Jérôme eſt corrompu en divers endroits: il ſemble donc, qu'une conjecture fort ſimple qui fait diſparoître une faute groſſiére, merite quelque attention; & certainement celle que Mr. Rhenferd propoſe eſt fort naturelle. XVIII. *Oratio de fundamentis & principiis Philologiæ Sacræ.* Franek. 1711 in-4. Cette Harangue n'eſt pas ce que l'Auteur a fait de meilleur. XIX. On attribue auſſi à Mr. Rhenferd un Ouvrage qui a paru ſous le nom d'*Ireneus Philalethes* en Flamand, contenant une Relation des Diſputes qu'il y a eu entre Voetius & Deſmarets d'une part, & les Cartéſiens & Coccéiens d'une autre ſur la Philoſophie de Deſcartes. Cette Piéce a paru à Amſterd. en 1708 in-8. Tous les Ouvrages de Mr. Rhenferd ont été raſſemblés en un Volume & imprimez ſous ce titre: JACOBI RHENFERDI *Opera Philologica, Diſſertationibus exquiſitiſſimi argumenti conſtantia. Accedunt Orationes duæ, altera de fundamentis & principiis Philologiæ Sacræ, altera de antiquitate Baptiſmi ante inedita. Præmittitur Oratio* Cl. Andalu *in obitum Rhenferdi.* Utrecht 1722 in-4. Mr. Le Clerc en annonçant ce Recueil, dit que ces Ouvrages, qui avoient déjà paru la plupart, n'étoient pas aſſez connus, & que peu de gens les avoient. On voit par le titre, qu'il s'y trouve une Harangue qui n'avoit point été imprimée; je ne ſai s'il n'y a pas encore deux Diſſertations, qu'on n'avoit point vuës; l'une ſur cette expreſſion d'Euſébe & de St. Jérôme: *Un coin de l'Arabie & de la Batanée*, ſur laquelle, ſelon Mr. Le Clerc, il ne dit rien de vraiſemblable: l'autre regarde le mot Friſun *Aſia*, qui ſignifie *pere*, en diverſes langues du Nord. Il dit que quelques Grecs ont employé ce mot en ce ſens, & cite là-deſſus Hezychius. Sur quoi Mr. Le Clerc lui donne un petit coup de dent en paſſant. *Il auroit mieux valu citer Homére, dans lequel ce mot ſe trouve ſept fois, & l'expliquer, comme font Euſtathe.*

(c) T. II. Art. II.

(11) Ibid. p. 234. 235.

♂ ROBECK (JEAN) Auteur d'une *Diſſertation ſur le Suïcide* [*A*] nâquit à Calmar en Suéde le 13 Septembre 1672 (*a*), dans une Famille aſſez diſtinguée; Matthias Robeck, ſon pere, étant un des premiers Magiſtrats de la Ville. Il fit des progrès fort rapides dans l'étude, & il auroit pu ſe faire une grande réputation, s'il n'y eût mis lui-même obſtacle, par ſon impatience à ſe produire. Dans le cours des lectures qu'il fit à Upſal, il tomba ſur quelques endroits des réflexions de Marc-Antonin, qui lui faiſant

(*a*) Tiré de la *Bibl. Raſſina.* Tom. XVII. Part. II. p. 459. & ſuiv.

[*A*] *Auteur d'une Diſſertation ſur le Suïcide.*] En voici le titre: Johannis Robeck, *Calmarii Suedi, Exercitatio Philoſophica de Ἐυθάνατος ἐφαγωγῆ, ſive Mortis voluntariæ Philoſophorum & bonorum virorum, etiam Judæorum & Chriſtianorum. Recenſus, perpensis animadverſionibus notavit, præfatus eſt, & indicem rerum locupletiſſimum addixit* Joh. Nicol. Funccius *Marburgenſis.* Rintelii 1736 in-4. Cette Piéce a été publiée par Mr. Funccius Profeſſeur en Hiſtoire & en Eloquence à Rinteln, à qui l'Auteur l'avoit remiſe avec ſes autres effets. Robeck a raſſemblé dans cette Diſſertation tout ce que ſa médiation & ſes lectures lui avoient fourni pour l'affreux ſentiment dont il s'étoit coiffé. „ Je dis *tout* (1), ſans excep„ tion, puiſqu'il mêle confuſément le fort & le foible. D'ail„ leurs il parle toujours en vrai Déclamateur, pouſſant mê„ me quelquefois la Déclamation juſqu'à une eſpéce d'en„ thouſiaſme trés-puérile & trés-ridicule".

(9) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XVII. p. 88.

(1) *Bibl. Raiſonn.* T. XVII. p. 440. Je me ſers de l'Extrait qu'on y trouve de la Diſſertation de Robeck.

Digreſſion ſur le Suïcide.

D'abord il poſe pour Principe, ce qui eſt très faux, que parmi les Chrétiens, Lactance & St. Auguſtin furent les premiers qui condamnérent le Suïcide; ce qu'il attribue à l'eſprit de molleſſe qui s'étoit introduit dans l'Egliſe, depuis que les Perſécutions ayant ceſſé, on n'y voyoit plus de Martyrs, de même qu'à l'envie de contrecarrer certains Héréſiarques qui tenoient pour l'innocence du Suïcide. A l'autorité de ces deux Peres il oppoſe le ſilence prétendu des trois à quatre premiers ſiécles du Chriſtianiſme; un paſſage de Cicéron où les droits de la néceſſité ſont portés fort loin; & la détaill de certaines actions criminelles en elles mêmes, que cette néceſſité juſtifie, à ce qu'il prétend. Il poſe enſuite l'état de la Queſtion en ces termes, *s'il n'y a pas des cas donnés, dans leſquels un homme peut s'ôter la vie, d'une maniere licite, & même par devoir?* Pour ſoutenir le contraire, il ne faut pas moins, dit il, qu'une Loi naturelle ou divine, ou quelque raiſon ou quelque vertu, qui nous oblige d'aimer tellement notre corps, que nous devions le conſerver à tout prix. Robeck fait donc l'énumération de certains cas, qui ſont autant de divers points de vuë, ſous leſquels il veut que l'on enviſage la queſtion propoſée; & ne manque point d'en citer des exemples, qu'il peint avec toute la force poſſible. Ces cas ſont, de cruels & longs ſupplices que l'on ne peut éviter que par l'anticipation de la mort; des maladies grandes & incurables; une faim exceſſive; & diverſes autres choſes ſemblables, auxquelles il revient ſouvent, les répétitions lui étant fort ordinaires.

(10) Ibid. p. 131. 134.

Pour ſavoir donc ſi dans ces cas extrêmes, où l'on peut dire en général que la mort eſt préferable à la Vie, il peut être permis à chacun de ſe donner la premiére, il examine la nature des Loix qu'on doit conſulter là-deſſus. Mais il ſuppoſe d'abord un principe qu'on ne lui accordera point, que les Loix ne ſont données que pour les cas ordinaires, & ſont par conſéquent reſtraintes au train commun des choſes humaines. Cependant bâtiſſant ſur ce principe, il prétend que la Loi *tu ne tueras point* étant ſujette à des reſtrictions, dans les Cas de néceſſité, par rapport aux autres hommes, les mêmes reſtrictions doivent avoir lieu par rapport à nous-mêmes. Mais la Loi de Dieu a ſpécifié les Cas où il eſt permis de tuer un autre homme, & n'en marque aucun où l'on ſoit autoriſé à ſe tuer ſoi-même. Robeck dit, qu'on doit préſumer que nous avons ce droit, puiſque Dieu nous a laiſſé la liberté de renoncer volontairement à tous les autres Biens, qui nous appartiennent en propre, pourquoi la vie ſeroit-elle le ſeul bien dont nous ne puſſions légitimement nous défaire?

La Réponſe eſt aiſée, c'eſt que Dieu qui nous a permis, qui nous a ordonné même en de certains cas de renoncer à nos biens, ne nous a ni permis ni ordonné la même choſe par rapport à notre vie en nous l'ôtant nous mêmes. S'il y avoit quelque permiſſion ou quelque Loi ſur ce ſujet, elle devroit ſe trouver dans l'Ecriture. Cette Ecriture ſuppoſe des Cas, où l'homme de bien peut être expoſé pour juſtice, aux extrémités les plus longues, les plus violentes & les plus douloureuſes. Jéſus-Chriſt prédit à ſes Diſciples, qu'ils ſeroient hais, perſecutés, qu'on les feroit mourir: qu'ils auroient à ſouffrir pour ſon nom, la faim, l'opprobre, la mendicité, les tourmens les plus rudes. Ce ſont-là préciſément les cas de néceſſité, où le Philoſophe Suédois prétend qu'un homme de bien peut & doit s'ôter volontairement la vie, pour ſe dérober à tant d'autres maux. Cependant le Sauveur ne nous en dit rien, il ne nous indique pas ce remède à nos maux, il ne parle que de patience, de fermeté, de courage. Il veut bien que nous préférions la devoir à la

ſant concevoir une extrême mépris de cette vie, lui firent naître l'idée du ridicule qu'il doit y avoir dans l'attachement que les hommes marquent pour elle. Rempli de ce ſujet, il le mit en Theſes, qu'il ſe propoſa de ſoutenir dans l'Univerſité, où il avoit paſſé dix ans à diverſes repriſes. Il ne put en obtenir la permiſſion de l'Archevêque d'Upſal, qui eſt en même tems Chancelier de l'Univerſité. Vivement piqué d'un refus qui lui parut ſi injuſte, il réſolut de quitter une Patrie ingrate, & indigne, à ce qu'il croyoit, de le poſſéder. Ce dut être vers l'an 1703 ou 1704. Après avoir couru quelque tems l'Allemagne, il vint à Hildesheim, où il fit connoiſſance avec les Jeſuites, dont il prit des Leçons de Philoſophie. Ceux-ci furent ſi bien le gagner, que charmé d'eux, il abjura la Religion Luthérienne, dans laquelle il étoit né, & entra dans la Société. Il reçut la premiere Tonſure le 7 Mars 1705, & fut enſuite chargé de diverſes Commiſſions importantes de l'Ordre, tant à Vienne qu'à Rome. Dans l'un de ces voyages il ne manqua point d'aller à Lorette, où il ſe confeſſa le 29 Octobre 1710 à Felix Frigiéni, Pénitencier de cette Maiſon. De retour à Vienne, le Cardinal Piazza lui conféra ſucceſſivement en 1712, les quatre Ordres Mineurs, le Souſdiaconat, le Diaconat, & la Prêtriſe. Quelques années auparavant, l'amour

vie, mais il veut auſſi que ſi nous ſacrifions la vie au devoir, ce ſoit par d'autres mains que les nôtres que le ſacrifice ſe conſomme. „ Si Robeck avoit cherché de bonne-foi la vérité dans la Religion Chrétienne, il auroit ſenti, malgré „ qu'il en eût, que le parti d'impatience & de déſeſpoir, „ qui lui a paru ſi beau & ſi Philoſophique, eſt dans une „ oppoſition diamétrale à celui du Chriſtianiſme. Mais au„ lieu de chercher l'explication des Loix de la Nature dans „ la Morale de l'Evangile, il ne l'a guéres cherchée que „ dans les Ecrits des hommes, & ſurtout dans ceux du Pa„ ganiſme. C'eſt un manége qui, à mon avis, marque peu de „ droiture. On ne prend ce tour, qu'à cauſe de la facilité „ que l'on trouve alors à chiſaner le terrain (2)". Robeck déclame contre ceux qui ont comparé l'Homme à un Soldat, que Dieu, comme ſon Général, a mis en Sentinelle, & qui par conſéquent ne peut être dans la liberté d'abandonner ſon poſte, avant que d'en avoir la permiſſion. Il en veut à Macrobe, qui a dit, que l'âme ne ſe détache pas aſſez du corps, lorſque la ſéparation s'en fait par contrainte. Il attaque les Platoniciens, qui diſent qu'une mort anticipée ne laiſſe pas à l'ame le tems dont elle a beſoin pour s'épurer des paſſions corporelles. Enſuite il cite Senéque, comme Juge ſuprême de cette diſpute; & revient apres cela encore à la Loi, *tu ne tueras point*, qui paroit l'inquieter.

(2) Ibid. P. 449.

Robeck paſſe, de ſes vagues ſpéculations ſur ce Précepte divin, aſſez bruſquement aux Loix humaines, & il aſſure hardiment, mais ſans preuves, que les Loix, les Coutumes, les Conſtitutions de tous les anciens Peuples, & ſurtout des Romains, laiſſerent à tous les Sujets le Droit de vie & de mort ſur eux-mêmes. Il va même juſqu'à ſoutenir, qu'à peine ſe trouvera-t-il quelque Peuple, chez qui la Loi ſoit contraire à ſa Théſe; deſorte que cette diſcuſſion ne mérite pas qu'on s'y arrête: „ inſinuant ainſi contre toute raiſon, ou „ que celles qui n'ont rien là deſſus lui ſont favorables, ou „ qu'il n'y en eût pas une ſeule qui décidat contre lui. Cette Méthode eſt bien cavaliére pour un Philoſophe dans „ une affaire ſi ſérieuſe. Elle marque avec trop d'évidence „ un eſprit aveuglé par un excès d'entêtement, & qui, après „ s'être trompé lui même, travaille auſſi à tromper les au„ tres. Car enfin, ſi toutes les Loix, ſi toutes les Coutu„ mes, ſi toutes les Conſtitutions des anciens Peuples étoient „ pour lui, pourquoi n'en pas alléguer ici au moins quel„ ques-unes? D'où vient qu'un Auteur ſi prodigue de cita„ tions ſur toute choſe, en eſt ici ſi avare? L'illuſion eſt „ d'autant plus groſſiére, que ſentant bien, malgré ſon aſſu„ rance, que tout le monde ne voudra pas l'en croire ſur „ ſa parole, il lait bientôt mine de produire les garants de „ ce qu'il venoit d'avancer. Et s'il vous plaît qui penſez„ vous que ce ſoit? Tout ſe réduit à cinq ou ſix réflexions „ de Senéque, auxquelles il en a couſu autant d'Epictéte. „ Ce qu'il y a de fort ſingulier, c'eſt qu'après avoir donné „ ces deux Philoſophes pour les Interprétes *de toutes les Loix „ humaines*, il ne trouve de témoignage oppoſé qu'en deux „ Hiſtoriens, ſavoir Quinte-Curce & Tacite, qui ſemblent „ tant par les faits qu'ils rapportent, que par la maniére „ dont ils ſe ſont exprimés, avoir jugé qu'il y avoit plus de „ grandeur d'ame à ſouffrir patiemment les plus triſtes re„ vers de la vie, qu'à s'abandonner au dernier déſeſpoir. „ C'eſt bien peu que deux Hiſtoriens de l'Antiquité, où „ cette maxime ſe trouve! Il n'y en auroit peut-être pas un „ ſeul où elle ne ſe trouvât, ſi l'on ne craignoit pas de l'y „ chercher. Mais il en auroit trop coûté aux préventions „ de Robeck, pour ſe donner cette peine. On le voit au „ chagrin que paroiſſent lui avoir donné, les endroits qu'il „ a tirés de Tacite, & de Quinte-Curce: il ſue ſang & eau, „ & ſe donne mille entorſes, pour ſe tires ces épines du „ pied (3)". J'ajoûterai à ces Remarques du ſavant Journaliſte, que ſi Robeck avoit daigné conſulter d'autres Auteurs que ſon Senéque, il auroit vu que pluſieurs avoient condamné le Suïcide par d'auſſi bonnes raiſons, que celles que Senéque peut employer pour l'autoriſer. On trouve dans Athenée (4) un paſſage, qui nous apprend que les Pythagoriciens croyoient que les ames ſont liées aux corps, pour y ſouffrir, par ordre de Dieu, & que ceux qui détruiroient cette union, ſubiroient des peines bien plus ſévéres encore.

(3) Ibid. P. 452. 453.

(4) Athen. Lib IV. p. 157. Je donne le texte ſelon les Corrections de Caſaubon.

Πρὸς ὃν ὁ Κάτων ὁ Πυθαγορικὸς ὁ Νίκων, ὃς φησι Χλαίνης, ὁ περιπατητικὸς ὁ συντροφος βίων ἐλεγεν, ὑπὸ θεῶν τὸ σωμα ἡμῖν τὸ δεσμὸν βιαίως ἁπασιν ὑπάρχειν τιμωρίας χαριν, καὶ διαπαίζειν τ' ἀνὸ ὡς εἰ μὴ μανίαν ἐστὶ τοῦτοις ἴσως δὲ ἐκεῖ συνιέναι λέγει, πλέον καὶ μείζονα ἐφιστάνται, τότε δικαιοις. Διὸ πάντως ἐκβιαζόμενος τὸν τοῦ σώματος ἀπάγων θεσμὸν ἀθεμίτως ἔξω ἐκάστε ἐκβάλλει. μετὰ τὸ τ' ὡς τῷ γέρᾳ δόκησις ἀσκησεως προτέθη συνεπείνων τὸν ἀνέλκοντα ἡ ψυχὴ μετὰ τ' ποῖον γίγνεσθαι γνώμην: *Ad ea reſpondit Carneus: Excitebat Pythagoricus, ô Nicion, ut autor eſt Cleanthus Peripateticus, libro ſecundo Vitarum, dicebat litigatos eſſe corpori, huicque vitæ, animas omnium, ſupplicii cauſa, edixiſſeque Deum, niſi cum his maneant, quoad ſponte illæ ſolvat, plures graviorſque ipſos calamitates ſubiturus. Quamobrem omnes qui cavere ac metuunt animi ſui præſentem ſtatum ne amittant, voluntarium e vita diſceſſum formidant, perſuaſi, ſolum, qua accidit ſenio, mortem obeundam eſſe ſilentes, eamque tantummodo animi diſſolutionem arbitrio Domini noſtri & decreto contingere.* Platon fait tenir à Socrate, prêt à mourir, le diſcours ſuivant (5). „ Les Diſcours, *dit-il*, qu'on vous tient tous les jours, „ dans les Cérémonies & les Myſtéres, que les Dieux nous „ ont mis dans cette vie, comme dans un poſte que nous „ ne devons jamais quitter, ſans leur permiſſion, peuvent „ être trop difficiles pour nous, & paſſer notre portée; „ mais rien n'eſt plus aiſé à comprendre, ni mieux dit que „ ceci, que les Dieux ont ſoin des hommes, & que les hom„ mes ſont une des poſſeſſions des Dieux. Cela ne vous „ paroit-il pas vrai? Très-vrai, répondit Cébés. Vous-mê„ me donc, reprit Socrate, ſi un de vos eſclaves ſe tuoit lui„ même ſans votre ordre, ne ſeriez-vous pas en colére „ contre lui, & ne le puniriez vous pas vous-même rigou„ reuſement ſi vous le pouviez? Oui ſans-doute, dit Cébés; „ par la même raiſon, dit Socrate, il n'eſt pas juſte de ſe „ tuer, & il faut attendre que Dieu nous envoye un ordre „ formel de ſortir de la vie, comme celui qu'il m'envoye „ préſentement. Cela me paroît très-raiſonnable, dit Cébés". Cette raiſon fit tant d'impreſſion ſur Libanius, qu'elle l'empêcha de ſe tuer, lorſqu'il apprit la mort de l'Empereur Julien. „ Cette nouvelle, *dit-il* (6), fut un trait, qui me „ perça le cœur. Je jettai les yeux ſur une épée, & voulus „ me délivrer d'une vie, qui me ſeroit déſormais plus cruel„ le que la mort. Mais je me rappellai la défenſe de Platon, „ & les peines réſervées dans les enfers à ceux qui diſpoſent „ d'eux mêmes ſans l'ordre de Dieu". Cicéron s'en eſt expliqué bien clairement en plus d'un endroit, il ſuppoſe certainement qu'on ne peut légitimement s'ôter la vie, quand il parle ainſi: (7). *Nos vero, ſi quid tale acciderit, ut a Deo denunciatum videatur, ut exeamus e vita, lati & agentes gratias paremus; emittique nos e cuſtodia, & levari vinculis arbitremur: ut aut in æternam, & plane in noſtram domum remigremus, aut omni ſenſu & moleſtia careamus. Sin autem nihil denunciabitur: ea tamen ſimus animo, aut horribilem illum diem adiis, nobis ſanctum patremus: nihilque in malis ducemus, quod ſit vel a Diis immortalibus, vel a natura parente omnium conſtitutum. Non enim temere nec fortuito ſati & creati ſumus: ſed profecto fuit quædam vis, quæ generi conſuleret humano: nec id gigneret, aut alleret, quod cum exanlaviſſet omnes labores, tum incideret in mortis malum ſempiternum. Portum patuit paratum nobis & perfugium patemus: quò utinam velis paſſis perveni, liceat! ſin reflantibus ventis rejiciemur, tamen eodem paulo tardius referamur neceſſe eſt.* Voici la traduction de ce paſſage par Mr, l'Abbé d'Olivet. „ Pour nous, au cas que nous recevions du Ciel „ quelque avertiſſement d'une mort prochaine, obéiſſons „ avec joie, & avec reconnoiſſance, bien convaincus que „ l'on nous tire de priſon, & que l'on nous ôte nos chaînes, „ afin qu'il nous arrive, ou de retourner dans le ſéjour éter„ nel, notre véritable patrie, on d'être à jamais quittes de „ tout ſentiment & de tout mal. Que ſi le Ciel nous laiſſe „ notre derniére heure inconnue, tenons-nous dans une telle „ diſpoſition d'eſprit, que ce jour ſi terrible pour les autres, „ nous paroiſſe heureux. Rien de ce qui a été déterminé „ par les Dieux Immortels, ou par notre commune Mere la „ Nature, ne doit être compté pour un mal. Après tout, „ ce n'eſt pas le hazard, ce n'eſt pas une cauſe aveugle qui „ nous a produits: nous devons l'être certainement à quel„ que puiſſance, qui veille ſur le genre humain; elle ne s'eſt „ pas donné le ſoin de nous produire, & de nous conſerver „ la vie, pour nous précipiter, après nous avoir fait éprou„ ver toutes les miſéres de ce monde, dans une mort ſuivie „ d'un mal éternel. Regardons plutôt la mort comme un „ aſyle, comme un port qui nous attend. Plût à Dieu y „ fuſſions-nous menés à pleines voiles! mais les vents au„ root beau nous retarder, il faudra néceſſairement que nous „ arrivions, quoiqu'un peu plus tard". Le même Auteur avoit dit on peu plus haut (8): *Vetat enim dominans ille in nobis Deus injuſſu hinc nos ſuo demigrare: cum vero cauſam juſtam Deus ipſe dederit, ut tunc Socrati, nunc Catoni, ſæpe multis; tum ille medius fidius vir ſapiens lætus ex his tenebris in lucem illam exceſſerit: nec tamen illa vincla carceris ruperit: leges enim vetant: ſed tamquam a Magiſtratu, qui ab aliquo poteſtate legitima,*

(5) Phédon p. 61 de la Trad. de Dacier.

(6) *De Vita ſua.* p. 41 Voc. *Hiſt. de l'Emp. Julien* p. 442.

(7) *Tuſcul. Diſput.* l. § 49.

(8) Ibid. § 30.

mour de la Patrie, qui s'étoit réveillé chez lui, l'avoit engagé à faire des tentatives pour obtenir la permiſſion de retourner en Suéde, d'où ſelon les Loix la Religion Romaine l'excluoit pour toujours. Les ſollicitations de ſa Famille obtinrent enfin de Charles XII. la permiſſion néceſſaire. Mais la défaite de ce Prince à Pultowa, fit craindre à Robeck qu'il n'y eût pas de ſureté pour lui à ſe prévaloir de cette grace, dans des circonſtances où la conſternation & le trouble auroient pu empecher d'y faire attention. Après la mort de ce Monarque, il fit faire des inſtances inutiles auprès de ſon Succeſſeur. Il y a beaucoup d'apparence, que ſa qualité de Prêtre, & celle de Jéſuite, formoient le plus grand obſtacle à la faveur qu'il demandoit; & il y a auſſi tout lieu de penſer, qu'il laiſſoit entrevoir qu'il rentreroit dans le ſein de l'Egliſe Luthérienne, ou du-moins que ſa Famille le faiſoit eſpérer. Quoi qu'il en ſoit, Chriſtophle-Antoine de Stupow Szembeck, Evêque de Livonie, lui accorda en 1714 le titre de Confeſſeur de ſa Province, & les pouvoirs néceſſaires. En 1716 George Spinola, Archevêque de Céſarée, & Nonce en Allemagne, l'établit Miſſionnaire Apoſtolique Prêtre, avec pouvoir de célébrer la Meſſe, quand & où il voudroit. Après avoir couru plus de dix ans en cette qualité, il vint dans la Weſtphalie, & obtint en 1727

tions, ſic a Deo evocatus atque emiſſus exierit. c'eſt à-dire. „ On „ ne doit pas quitter la vie ſans l'ordre exprès de ce Dieu, „ qui a fait nous un pouvoir ſouverain. Mais quand lui-„ même il nous en fait naître un légitime ſujet, comme autrefois à Socrate, comme à Caton, & ſouvent à bien d'autres, un homme ſage doit en vérité ſortir bien content „ de ces ténébres, pour gagner le ſéjour de la lumiére. Il „ ne briſera pas les chaînes, qui le captivent ſur la terre, *car „ les Loix s'y oppoſent*; mais lorſqu'un Dieu l'appellera, c'eſt „ comme ſi le Magiſtrat, ou quelque autre Puiſſance légitime lui ouvroit les portes d'une Priſon". Il faut pourtant remarquer ſur ce paſſage, que Cicéron fait une fauſſe application de ſes principes au cas de Caton: car ſi nous devons attendre l'ordre de Dieu, nous ne devons pas prendre pour un pareil ordre certaines circonſtances fâcheuſes de la Vie, ſi eſt plus naturel de les enviſager comme des épreuves de notre vertu. Rien de plus précis ſurtout, que ce que Cicéron fait dire à Paul Emile, parlant à Scipion ſon fils. (9). Celui-ci venoit d'entendre dire à Scipion l'Africain, que la véritable vie étoit celle des ames bien heureuſes, & que ce qu'on appelle vivre, c'eſt être mort: ſur quoi Paul Emile ayant paru, ſon fils, lui témoigne le vif deſir qu'il auroit de le rejoindre dans le ſéjour du bonheur. *Quæſo inquam, Pater ſanctiſſime & optime, quoniam hæc eſt vita, ut Africanum audio dicere, quid moror in terris? quin hæc ad vos venire propero?* Voici la réponſe du Pere; *Non eſt ita, inquit ille. Niſi Deus is, cujus hoc templum eſt omne quod conſpicis, ætis te corporis cuſtodiis liberaverit, hinc tibi aditus patere non poteſt. Homines enim jure hac lege generati, qui tuerentur illum globum, quem in hoc templo medium vides, quæ terra dicitur, iſique animus datus eſt ex illis ſempiternis ignibus, quæ ſidera & ſtellas vocamus: quæ globoſa & rotunda, divinis animata mentibus, circulos ſuos orbeſque conficiunt celeritate mirabili. Quare & tibi, Publi, & pii omnibus retinendus eſt animus in cuſtodia corporis; nec injuſſu ejus, a quo ille eſt vobis datus, ex hominum vita migrandum eſt, ne munus humanum aſſignatum a Deo defugiſſe videamini*: Donnons encore en faveur de quelques Lecteurs la traduction de ce beau paſſage. „ Pour moi dès „ que mes pleurs me laiſſerent la liberté de parler: O mon „ Pere, m'écriai-je! Vous dont la ſainteté, dont les vertus „ ſont l'objet de ma vénération! puiſque la véritable vie n'eſt „ que dans ces lieux, comme je l'apprens de l'Africain, que „ fais-je donc plus longtems ſur la terre? Pourquoi ne pas „ me hâter de vous rejoindre? A moins, me répondit-il, „ que ce Dieu, dont le Temple eſt tout ce que vous découvrez ici, n'ait lui-même, briſé les chaînes qui vous lient à „ votre corps, vous ne pouriez être admis dans ces lieux. „ Car les hommes ont reçu l'être à une condition, qui eſt „ de travailler à la conſervation du globe, que voilà au milieu de ce Temple, & que l'on appelle la Terre. Ils ont „ une âme, portion de ces feux éternels, que vous nommés „ Etoiles, Aſtres, qui ſont des corps ſphériques, animés „ par des Intelligences Divines, & dont la révolution ſe fait „ avec une prodigieuſe rapidité. Vous donc, mon fils, & „ tous ceux qui ont de la Religion, vous devez conſtamment retenir votre ame dans le Corps, où elle a ſon poſte; „ & ſans l'ordre exprès de celui qui vous l'a donnée, ne „ point ſortir de cette vie mortelle; parce qu'autrement „ vous paroîtriez avoir voulu ſecouër l'emploi, dont la volonté divine vous a chargé". Il paroît même par un endroit de Virgile, qu'on croyoit qu'il y avoit des places dans les Enfers pour ceux qui avoient attenté à leur propre vie: voici le paſſage (10).

Proxima deinde tenent mœſti loca, qui ſibi lethum
Inſontes peperere manu, lucemque peroſi
Projecere animas: quam vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem, & duros perferre labores!
Fata obſtant, triſtique palus inamabilis unda
Alligat, & novies Styx interfuſa coërcet.

Mr. de Voltaire a traduit ces vers de la maniére ſuivante (11).

Là ſont ces infortés qui d'un bras téméraire,
Ont cherché dans la mort un ſecours volontaire,
Qui n'ont pu ſupporter, faibles & malheureux,
Le fardeau de la vie, impoſé par les Dieux.
Hélas! ils voudroient tous ſe rendre à la lumiére,
Recommencer ceux fois leur pénible carriére:
Ils regrettent la vie, ils pleurent, & le ſort,
Le ſort, pour les punir, les retient dans la mort;
L'abîme du Cocyte, & l'Acheron terrible,
Mer, entre eux & la vie, un obſtacle inviolable.

Revenons à Robeck, dont nous nous ſommes éloignés. Il prétend n'avoir pas moins de XII. Preuves, qui établiſſent l'innocence du Suiſcide d'une maniére claire & diſtincte. Voyons quelles ſont donc ces Preuves. La premiére eſt priſe, de ce que la Théſe oppoſée eſt fauſſe & précaire; ce que l'Auteur prétend avoir démontré par ſes réflexions précédantes. Mais on ne s'attend guére à une pareille chute après une annonce ſi pompeuſe. La ſeconde Preuve ſe réduit à dire, qu'il n'y a point de Loi, qui nous ordonne d'aimer ſi fort la vie, qu'il n'y ait aucun Cas, où il juſte, ni ſi néceſſaire, où il nous ſoit permis de nous en défaire. „ En vain on allégue „ à Robeck le penchant naturel, qui porte tous les hommes „ à leur conſervation perſonnelle. Envain même Senéque, „ ſon grand Auteur, en a-t-il dit, ce qu'en dit toute la „ terre: il lui ſuffit pour ſe moquer de cette inclination naturelle, qu'il n'y ait, ſelon lui, ni dans la Nature, ni „ dans la Religion, aucune Loi qui l'ait expreſſément commandée. Comment diſputer contre un Philoſophe de ce „ caractére? *dis le ſavant Journaliſte* (12). Cependant il ne „ ſe peut rien de plus curieux que de l'entendre raiſonner ſur „ cet article". L'Homme, dit-il, étant doué de Raiſon, il ne doit pas s'aimer lui-même, comme s'aiment les Ours & les Singes. D'ailleurs, l'amour de nous-mêmes eſt antérieur à toute Loi, & par conſéquent ne peut avoir de Loi qui l'ordonne. Outre cela, ſi c'eſt un crime affreux de ſe défaire ſoi même, il faut, par la raiſon des contraires, qu'une conduite oppoſée ſoit la plus grande des vertus; ce qui n'a jamais été dit par perſonne. Enfin l'amour de nous-mêmes eſt la ſource, ou l'aiment de tous les crimes, & rien de plus propre à rendre les hommes laſches & vicieux, que l'amour exceſſif de la vie. On voit un homme qui brouille toutes les notions, & qui fonde là deſſus les plus ridicules ſophiſmes. Il raiſonne dans le même goût ſur ces deux Loix divines, *Tu ne tueras point*, & *Tu aimeras ton prochain comme toi même*. Sur la premiére notre Suédois dit, qu'elle ne fut donnée que 2500 ans après la Création du Monde, dans un déſert, à un Peuple groſſier, qu'à ce ſeul Peuple; & qu'elle n'interdit le Suiſcide, qu'autant qu'il eſt fait ſans cauſe néceſſaire. Pour ce qui eſt de l'ordre, *d'aimer ſon prochain comme ſoi-même*, il prétend qu'on n'en peut rien conclure contre lui, parce que l'amour de nous même eſt antérieur à la Loi Révélée, parce qu'une telle *Loi* étoit inutile; parce que ſans elle tous les hommes, ſans exception, s'aiment eux mêmes; parce que la Loi Révélée, qui nous ordonne cet amour, en ſuppoſe néceſſairement la préexiſtence; & parce qu'enfin les gens qui portent l'amour d'eux mêmes juſqu'à ſouffrir les plus rudes extrémités plutôt que de ſe priver de la vie, en ſont punis par une infinité de maux, qui ſont les ſuites de leur obſtination, & que l'on doit regarder comme des chatimens, qui leur ſont infligés par la Providence divine. Ne ſont-ce pas-là des raiſonnemens bien concluans? La troiſiéme Preuve revient encore à la même choſe; mais ne nous laſſons pas d'expoſer toute l'extravagance d'un prétendu Philoſophe, qui paroît avoir médité profondément ſur la Théſe, qu'il veut établir: il y a des gens, qui pourroient croire, qu'on ſupprime à deſſein, ce qu'il a dit de plus fort. Selon lui, le panchant naturel, qui nous porte à nous aimer, ne doit pas être auſſi reſtreint qu'il l'eſt dans les Brutes. Car l'Homme eſt un animal raiſonnable; & par conſéquent, l'exemple des Bêtes, dont aucune ne ſe défait elle-même, n'eſt pas une choſe que l'on doive alléguer à un Animal de cet ordre. Car, dit Robeck, ce ſeroit raiſonner en Bête. Si les Bêtes avoient de l'intelligence, elles ſeroient les premiéres à ſe moquer d'un homme, qui raiſonneroit de cette maniére. Il eſt faux que les Bêtes préférent la vie à tout, puiſque, ſelon Voſſius, il y en a qui meurent d'amour; que ſe'on le même il y en a auſſi qui hazardent leur vie pour leurs Petits; que ſelon Pline, il n'y a point d'Aſneſſe, qui ne ſe jette au travers du feu pour aller à ſon Poulain, ſi elle ne peut pas y aller autrement; & que ſelon la notoriété publique, il y a dit-on en Arménie des Rats blancs, qui aiment mieux ſe laiſſer prendre & mourir, que de paſſer par un endroit où ils perdroient leur blancheur. Ajoûtez, que Cicéron & Senéque ont poſé pour conſtant, que l'homme doit vivre autrement que la brute. Enfin on a toujours loué dans les hommes, une infinité d'actions de courage, que l'on ne peut ni ne doit attendre des bêtes. Ce que tout cela conclut, c'eſt ce que j'ignore: pour l'innocence du Suiſcide, je défie quelqu'un de l'y trouver. Comme Robeck ſe doute qu'on lui oppoſera, que la Raiſon même nous défend d'attenter à notre propre vie, il ſe propoſe l'objection ſuivante. „ La „ Raiſon nous défend de ſévir contre un homme innocent, „ & qui ne nous a fait aucun mal. Elle nous défend donc

(5). (5) Pluta. p. 61 de ſa Trad. de Dacier.

(8) De Fi. lib. 2. p. 91 Ver. Hift. de Eccl. Jap. tom. 3. p. 61.

(9) Somnium Scipion. § 3.

(10) Virgil. Æneid. Lib. VI. Ver. 434. & ſeqq.

(11) Oeuvres T. XV. p. 156. Amſt. 1759.

(12) Ibid. § 100.

(13) Bibl. Raiſonn. tom. 16. p. 454.

(7) Tuſc. Lib. Diſput. 1. § 49.

1727 de Jean Adolphe, Vicaire Apoſtolique, qui étoit alors à Oſnabrug, la faculté de prêcher, de célébrer, & de confeſſer dans la maiſon d'un Particulier Catholique-Romain, dans le voiſinage de la Ville de Hambourg. Il y demeura près de ſept ans; ce long eſpace de tems, & l'obſcurité de ſa retraite, lui donnérent le loiſir de faire plus de réflexions que jamais ſur lui-même. Dégoûté de la vie & de ſes fonctions ſacerdotales, il réſolut de rompre tous ſes autres liens, pour s'occuper tout entier de la méditation de la mort, & de la compoſition de ſes Livres. Dans cette vue il s'éloigna de Hambourg, & vint à Rinteln en 1734. A peine y fut-il arrivé, qu'il écrivit un billet à Mr. Funccius, pour lui dire qui il étoit, ſon état, & ſes diſpoſitions; ajoûtant qu'il ſouhaittoit de le conſulter ſur ſa ſituation préſente, s'il daignoit lui donner une heure commode. Le Profeſſeur le reçut deux fois, mais la converſation ne roula que ſur les Lettres. Robeck alla quelquefois l'entendre en public, & ne ſe trouva que rarement aux exercices de Religion. Il ſortoit très-peu, & paſſa plus d'une année renfermé dans ſon Cabinet. Perſuadé qu'il ne pouvoit avoir avoir longtems à vivre, il ne s'étoit ménagé que le peu dont il croyoit avoir beſoin pour trois années. Mais à peine eut-il paſſé treize mois à Rinteln, qu'il écrivit une ſeconde fois à Mr. Funccius, à qui il diſoit en ſubſtance, „ qu'à l'âge de ſoixante-quatre ans il alloit faire ſon dernier voyage; que ſa mélancholie, qui augmentoit tous les jours, achevoit de lui miner l'eſprit & le corps; qu'à l'exemple de tous les malades, il vouloit changer d'air; non qu'il en attendît aucun bien, mais parce que ſon mal en ſeroit amuſé; que pour ſe décharger de tout embarras, il faiſoit preſent à la Bibliothéque de l'Académie de la plupart de ſes Livres, de quelques Manuſcrits, & de quatre-vingt-dix florins, qu'il avoit en eſpéces; qu'il le prioit de faire imprimer un de ſes Ouvra-

„ encore avec plus de force, de ſévir contre nous-mêmes, „ de qui nous n'avons jamais eſſuyé des marques de haine, „ ou de qui plutôt nous n'avons expérimenté que l'amour „ le plus tendre, porté même quelquefois à l'excès". Il répond, que ce ſont là des raiſonnemens d'une Vieille radoteuſe, qui ſe regardant dans un miroir ſe prend pour un autre. Un Médecin ne fait-il pas du mal à un homme, qui ne lui en a jamais fait? n'eſt ce pas faire du bien à un Innocent que de lui épargner par une prompte mort de longues douleurs? Dès qu'on ſuppoſe ainſi par-tout ce qui eſt en queſtion, il eſt aſſé de prouver tout ce qu'on veut. La quatriéme preuve eſt une déclamation ſur le peu d'eſtime que méritent le corps humain & la vie. Le Corps n'eſt qu'un peu de boue animée, la Vie n'eſt qu'un ſouffle. Fort bien, mais s'enſuit-il delà que nous ſoyons les maîtres d'en diſpoſer, quand & comment il nous plaît? La Cinquiéme Preuve eſt du même genre. L'Auteur y expoſe les divers ſentimens ſur la nature de l'âme, & ſur la qualité du Souverain Bien, ſans y mêler néanmoins un mot de Chriſtianiſme; & de cet Expoſé il conclut, que dans tous les Syſtémes, une mort anticipée ne nuit ni à l'Ame ni au bonheur ſuprême, ou que plutôt elle peut être utile à l'un & à l'autre. Cela eſt vrai de la mort en général, mais comment cela l'eſt-il de la mort anticipée, ſi celle-ci eſt criminelle? C'eſt ce qu'il s'agit de prouver, ou plutôt il faut prouver que la mort anticipée & volontaire eſt innocente. „ La ſixiéme Preuve eſt une invective pleine „ de blaſphéme & d'impiété, contre le volonté de Dieu. s'il „ nous mettoit dans l'obligation d'épargner notre vie, pendant qu'il ne nous la conſerveroit lui-même que pour „ nous y tourmenter par toutes ſortes de maux. Il n'y „ a point de Tyran ſi cruel, dit l'Auteur, qui pouſſe la „ barbarie, juſqu'à prétendre qu'on lui ſache gré de ſes „ mauvais traitemens. Or, ſelon lui, Dieu ſe rendroit coupable de cette affreuſe tyrannie, s'il nous donnoit de telle ſorte la vie à grace, qu'il ne nous fût pas permis de „ nous en défaire pour nous dérober à toutes les rigueurs de ſa Providence". Le Journaliſte a raiſon de ſavoir lu de pareils traits avec horreur. On ne conçoit que difficilement qu'un Homme, qui connoiſſoit la Religion Chrétienne, ait pu en venir à un tel excès. Il n'y a qu'à lire les Ch. V. & VIII. de l'Epître aux Romains, & le Ch. XII. de l'Epître aux Hébreux, pour ſentir tout ce qu'il y a d'antichrétien dans les réflexions de Robeck. Pour ſe couvrir autant qu'il lui eſt poſſible, il ſe jette dans la queſtion générale: ſi même dans le cours ordinaire la mort ne ſeroit pas préférable à la vie? Mais il n'eſt pas queſtion de cela. Il s'agit de ſavoir ſi une mort criminelle ſeroit préférable à la Vie la plus malheureuſe, tant qu'elle eſt innocente? La ſeptiéme Preuve eſt un miſerable Sophiſme. S'il n'étoit pas permis de s'ôter la Vie à ſoi-même, il ne ſeroit pas permis non plus de mettre en danger celle des autres pour les cauſes les plus légitimes. Mais les Loix, qui nous permettent les moyens d'une légitime défenſe, nous permettent-elles de même de nous priver de la Vie? La huitiéme Preuve n'eſt qu'une pétition de principe. Rien de plus conforme à la Raiſon, ſelon notre Philoſophe, que le droit de ſe défaire ſoi-même en certaines extrémités très-preſſantes: rien de plus contraire à la Raiſon ſelon d'autres. C'eſt la Queſtion. La neuviéme Preuve eſt de la même force: Il n'y a quelquefois qu'une mort volontaire, qui puiſſe mettre notre Vertu à couvert. Mais n'eſt-ce pas-là avouer, que l'on ne ſe ſent pas aſſez de courage pour perſévérer dans ſon innocence, & que l'on ſe donne la mort bien moins par grandeur d'âme que par excès de foibleſſe? D'ailleurs la queſtion revient toujours, cette mort volontaire eſt-elle un crime? en ce cas comment mettelle la vertu à couvert? Ajoûtons à cette prétendue preuve la onziéme qui y revient. L'Auteur poſe pour évident, que la Sageſſe, ou la Vertu, ou la Conſcience, car ſelon lui tous ces termes ſont ſynonymes, doit être préférée à la Vie, & il en conclut qu'il doit être permis de ſe priver de la derniére, lorſqu'on ne peut autrement mettre le reſte à couvert. Si l'on objecte que la Patience eſt un devoir preſcrit, qu'elle eſt utile à la gloire de Dieu, qu'elle ſert à l'édification publique, & que c'eſt à cette Vertu que Dieu a promis des récompenſes éternelles, Robeck vous répond que tout cela ne ſignifie rien, parce que l'on n'eſt pas ſûr de ne point ſuccomber, & parce que ce que l'on dit de la Patience eſt l'opinion du grand nombre, qui par cela même doit être ſuſpecte. On voit bien, que c'eſt ici un homme qui ne s'embarraſſe guére de contredire Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres. La dixiéme & grande Preuve de Robeck, c'eſt l'exemple & l'autorité tant des Payens que des Juifs & des Chrétiens. En commençant par le Paganiſme l'Auteur a entaſſé tout ce qu'il a cru favorable à ſa cauſe. Si vous lui objectiez, que tous les gens dont il vous allégue l'exemple ont mal fait, il vous répond qu'il ne ſuffit pas de le dire, que c'eſt vous qui faites mal en jugeant de la ſorte, & qu'il ne s'agit pas de ſavoir, s'ils ont fait bien ou mal, mais ſeulement de ſavoir ce qu'ils ont fait. Mais en ce cas, ces Exemples ne prouvent rien. Il faut prouver que ces gens-là ont bien fait, & que leur action a été juſte & légitime. Il paroît que l'Auteur a cru pouvoir tirer un grand parti des exemples que l'on trouve dans l'Hiſtoire Juive & Chrétienne. Le Journaliſte (13) qui nous fournit l'Extrait de la Diſſertation de Robeck, expoſe cette preuve en ces termes. „ Dans cet Article qui eſt le „ plus long, & qui paroît être le plus travaillé de tout ſon Ouvrage, il s'eſt ſurpaſſé lui-même dans l'art de raiſonner à „ tors & à travers, & de faire venir également à ſon but le pour „ & le contre, ſans aucun égard pour le jugement du Public. C'eſt peu de confondre l'action de *Samſon* (Juges „ XVI. 23-30.) avec celles du Roi *Saül* (1 Sam. XXXI. 4.) „ de *Razias* (2 Macch. XIV. 37-46.) d'*Eléazar* (1 Macch. „ VI. 43-46) & de divers autres, dont Joſéphe a parlé; c'eſt-à-dire, de confondre un moyen de légitime défenſe, avec „ des coups de témérité ou de déſeſpoir: il ne daigne pas „ même examiner, ſi la concluſion générale qu'il en tire, „ eſt celle qui lui convient. Il en conclut que tous ces „ gens-là furent charmés de mourir. Je pourrois remarquer „ que le fait eſt très faux, par rapport à Saül & à Razias; „ mais après tout qu'eſt-ce que cela fait à ſa Théſe? La queſtion eſt de ſavoir, ſi la mort de Samſon, & ſi l'on veut „ auſſi celle d'Eléazar, doivent être rapportées à la Claſſe „ des mêmes morts volontaires, dont le Philoſophe Suédois „ a pris la défenſe. Il y a ſans doute des cas, où l'honnête-homme doit courir à une mort certaine avec joie. C'eſt „ ainſi que le font tous les jours des Officiers & de ſimples „ Soldats, qui ont à garder un poſte, duquel dépend le ſalut de toute une armée . . . . . on ne les taxe pas de „ s'être défaits eux-mêmes; & ſi leur mort eſt volontaire, „ ce n'eſt qu'entant qu'ils n'ont pu l'éviter en faiſant „ leur devoir. Cette diſtinction ſi connue & ſi naturelle, „ auroit pu retenir Robeck, s'il eût voulu ſeulement ouvrir „ les yeux à la vérité . . . . . Rien ne montre mieux ſon „ peu de diſcernement à cet égard, ou plutôt le peu d'envie „ qu'il avoit de diſcerner les choſes, que ſes paralogiſmes, „ ou que ſes infidélités au ſujet de l'Hiſtoire Chrétienne. „ On y trouve quantité d'illuſtres Martyrs, qui par un libre aveu de leur Chriſtianiſme, rendirent leur mort inévitable. On y voit auſſi de zélés téméraires, qui ſe vinrent préſenter d'eux-mêmes aux Bourreaux, qui ne les cherchoient pas. On y découvre auſſi quelques Femmes, qui préférant l'honneur à la vie, ſe privérent de l'une pour „ conſerver l'autre ſans tache. Robeck n'ignoroit pas la diſparité de ces trois eſpéces, mais il importoit à ſa Cauſe „ de les confondre, & c'eſt ce qu'il a eu grand ſoin de faire. Son audace même en ceci eſt allée ſi loin, qu'il a mis „ St. Etienne au rang des indiſcrets, qui par un zéle à contretems hâtent leur ſupplice, ſo irritant les Perſécuteurs „ par des réflexions qui les choquent. Telle eſt ſon affectation conſtante à brouiller les idées. . . . . La moindre attention doit convaincre toutes les perſonnes ſenſées, que c'eſt „ uniquement des véritables Martyrs, que l'on pourroit conclure l'innocence d'une mort volontaire, en ſuppoſant que „ c'eſt s'ôter à ſoi-même la vie, que de fournir aux autres le prétexte de nous l'ôter, par une confeſſion ingénue „ de la vérité, ou par un attachement inviolable au devoir. „ Mais auſſi ſe peut-il de ſuppoſition plus fauſſe, & moins „ conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme? s'en peut-il même „ qui y ſoit plus oppoſée? Et comment s'eſt-il pu faire „ que l'Auteur de cette Diſſertation n'ait pas ſeulement daigné

(13) *Ib.* d. p. 421-462.

„ vrages, en y ajoûtant une Préface, & qu'il lui envoyoit en même tems la Notice des Livres & des „ Manuscrits qu'il donnoit à la Bibliotheque publique". Les Livres ne montent qu'à 73, les Manuscrits, au nombre de neuf, sont tous de la façon de Robeck, composés pour son usage particulier ou pour celui du Public. Il chargea quelques autres personnes de distribuer aux Pauvres ce qu'il avoit d'habits & de meubles, & fit remettre à Mr. Funccius vingt Ducats, auxquels il ajoûta trente florins & demi; destinant cet argent à l'impression de quelqu'un de ses Livres. Il lui laissa aussi les Lettres qu'il avoit reçues de diverses personnes considérables de l'Eglise Romaine, tant Princes que Cardinaux, & n'emportant avec lui qu'une petite valise pour mettre ses hardes, il prit la route de Brême au mois de Juin 1735. Dès qu'il y fut arrivé il envoya à Mr. Funccius sa valise, dans laquelle il avoit mis tout ce qui lui restoit de Livres, de linge & d'habillemens, excepté ce qu'il portoit sur le corps; & pria par Lettres le Professeur de vendre tout cela, & d'en distribuer le provenu à des pauvres honteux. Quand tout cela fut fait, on le vit un beau jour, habillé fort proprement, s'embarquer seul dans un petit Bateau, qu'il avoit acheté, & s'écarter du rivage, à l'étonnement de tous les spectateurs. Quelques jours après on trouva son corps dans le Wéser, à trois mille de Brême, & près d'un Village où il fut enterré. On ne sauroit guére douter que sa mort n'ait été volontaire, & même préméditée depuis longtems: & la chose ne doit pas surprendre, si l'on pense qu'il avoit commencé de bonne heure à s'entêter de l'innocence d'une mort semblable; qu'il s'étoit mis en tête de briller par ce Paradoxe à Upsal: que

„ gné faire semblant de connoître l'ordre que Jésus-Christ a „ donné à ses Disciples, de le confesser en présence des „ Hommes, avec menace de renier dans le Ciel ceux qui „ l'auront renié sur la Terre? Il ne faudroit y avoir en cela „ qu'illusion enthousiaste, ou que mauvaise finesse". La dernière Preuve de Robeck est prise du courage qu'inspire pour les belles actions un mépris généreux de la vie. Mais il faudroit prouver, que ce mépris doit aller jusqu'au Suicide, pour servir d'appui ou de motif à la vertu. Or c'est ce qui est si peu possible, que la même raison pourroit encourager aux plus grands crimes. Comptez de scélérats qui se défont eux-mêmes, & qui ne sont même si déterminés dans le crime, que parce qu'ils comptent sur cette ressource? Robeck vous répond que ces scélérats ont tort, & que c'est pour leur inspirer une nouvelle terreur, qu'à la simple mort les Magistrats ont ajoûté divers appendices de tourment ou d'opprobre. Après avoir rendu compte de la Dissertation de Robeck, j'ajoûterai encore quelque chose sur ce qui en fait le sujet.

(*t*) Bayle, p. 461-464.

On ne peut qu'être surpris, qu'il y ait eu tant de morts volontaires dans le Paganisme, tandis qu'un si grand nombre de Sages condamnoient cette fureur contre soi-même, & que la Religion Payenne même défendoit selon quelques-uns des peines aux Homicides d'eux-mêmes. Mr. de Voltaire me semble en avoir assigné une raison assez naturelle, qui est un faux principe d'honneur, une sorte de mode qui triomphe souvent des plus pressans motifs. „ Les anciens Héros „ Romains, dit-il (*u*), se tuoient presque tous, quand ils „ avoient perdu une bataille dans les Guerres Civiles, & je „ ne vois point que ni du tems de la Ligue, ni de celui de „ la Fronde, ni dans les Troubles d'Italie, ni dans ceux „ d'Angleterre, aucun Chef ait pris le parti de mourir de sa „ propre main. Il est vrai, que ces Chefs étoient Chrétiens, „ & qu'il y a bien de la différence entre les principes d'un „ Guerrier Chrétien, & ceux d'un Héros Payen. Cependant „ pourquoi ces Hommes que le Christianisme retenoit, quand „ ils vouloient se procurer la mort, n'ont-ils été retenus par „ rien, quand ils ont voulu empoisonner, assassiner, ou faire „ mourir leurs ennemis vaincus sur des échaffauds, &c. „ La Religion Chrétienne ne défend-elle pas ces homicides-„ là encore plus que l'homicide de soi-même? Pourquoi „ donc, Caton, Brutus, Cassius, Antoine, Othon, & tant „ d'autres se sont-ils tués si résolument, & que nos Chefs de „ parti se sont laissés pendre, ou bien ont laissé languir leur „ misérable vieillesse dans une prison? Quelques Beaux-Es-„ prits disent que ces Anciens n'avoient pas *le vrai courage*: que Caton fit une action de *Poltron* en se tuant, & qu'il „ y auroit eu bien plus de grandeur d'ame à ramper sous Cé-„ sar: Cela est bon dans une Ode, ou dans une figure de „ Rhétorique. Il est très-sûr que ce n'est pas être sans „ courage, que de se procurer tranquillement une mort san-„ glante; qu'il faut quelque force pour surmonter ainsi l'in-„ stinct le plus puissant de la Nature; & qu'enfin une telle „ action prouve de la fureur & non pas de la foiblesse. Quand „ un malade est en frénésie, il ne faut pas dire qu'il n'a „ point de force; il faut dire que la force est celle d'un fré-„ nétique". Je ne sai qui sont les Beaux-Esprits, qui disent que Caton fit une action de *Poltron*: je ne sai si l'Auteur ne s'est pas un peu laissé aller à son imagination Poétique: Caton prit une résolution désespérée par un motif d'orgueil, qui passoit chez lui pour une vertu. A cela se joignit non la poltronnerie, mais un découragement précipité, contraire à cette confiance invincible & supérieure à tous les événemens dont il s'étoit piqué pendant toute sa vie. „ La Religion Pa-„ yenne, *continue Mr. de Voltaire*, défendoit l'homicide de „ soi-même..... & malgré les peines qu'on alloit cher-„ cher dans l'autre Monde, c'étoit un honneur de quitter „ celui-ci, & de se tuer, tant les mœurs des hommes sont „ contradictoires. Parmi nous le Duël n'est-il pas encore „ malheureusement honorable, quoique défendu par la Rai-„ son, par la Religion, & par toutes les Loix? Si Caton „ & César, Antoine & Auguste ne se sont pas battus en duël, „ ce n'est pas qu'ils ne fussent aussi braves que nos François. „ Si le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Marillac, de „ Thou, St. Mars, & tant d'autres, ont mieux aimé être „ traînés au dernier supplice dans une charette, comme des „ Voleurs de grand-chemin, que de se tuer comme Caton & „ Brutus, ce n'est pas qu'ils n'eussent autant de courage que „ ces Romains, & qu'ils n'eussent autant de ce qu'on appel-„ le honneur; la véritable raison, c'est que la mode n'étoit „ pas alors à Paris de se tuer en pareil cas, & cette mo-„ de étoit établie à Rome. Les femmes de la Côte de Ma-„ labar se jettent toutes vives sur le bucher de leurs maris: „ ont-elles plus de courage que Cornelie? Non, mais la „ coutume est dans ce Pays-là que les femmes se brûlent". On ne peut effectivement douter que le faux point-d'honneur ne soit le principe d'un grand nombre d'actions, que la Raison & la Religion desavouent.

(*u*) Oeuvr. Tom. IV. p. 179-183.

Un Anglois a fait sur le Suicide, qui est si fréquent parmi ceux de sa nation, des réflexions très-judicieuses qui méritent de trouver place ici. Il les a mises à la suite d'une Histoire vraye ou supposée relative au sujet (*x*). L'Histoire & les réflexions, dont j'ai fait une traduction libre, ont été inférées dans un petit Ouvrage, intitulé, *le Petit Reservoir, contenant une variété de Faits Historiques & Critiques*, &c. Tom. III. Num. XLI. Voici les Réflexions.

(*x*) *The Gentleman's Magazine*, Aug 1749. p. 341-348.

Comme l'Histoire de Camille fait l'éloge de ce courage mâle, qui fait supporter les disgraces de la vie, par opposition à la conduite si ordinaire aujourd'hui, de beaucoup de personnes, qui entreprennent de s'y soustraire lâchement par le *Suicide*: il est naturel de rechercher, d'où vient que cet usage est devenu si commun, surtout l'Autorité Législative ayant établi une Loi si propre à en arrêter le cours. Il est certain que la Loi ne peut s'exécuter elle-même, & qu'elle peut être étudiée ou affoiblie par des gens, ou artificieux & corrompus, ou foibles & ignorans. Je crains fort que les derniers n'ayent beaucoup contribué à rendre les exemples du Suicide plus fréquens, quoique la débauche, qui régne dans notre siécle, n'y contribue pas peu, parce que non seulement elle amollit l'ame, & la rend incapable de soutenir l'adversité, mais qu'elle précipite aussi très-souvent les hommes dans le malheur. Les Anglois sont d'un caractére doux & tendre, ainsi ils sont portés à éviter, s'il est possible, tout ce qui leur paroît dur & cruel: de-là vient que la Loi, qui confisque à la Couronne les biens de ceux qui attentent à leur propre vie, qui ordonne qu'on passe un pieu au travers du Corps, & défend de lire pour eux l'Office des Morts, paroît aux Anglois en général une Loi dure & cruelle, parce qu'il leur semble que c'est poursuivre les Morts jusques dans le tombeau, & que c'est punir les innocens en la place des coupables, en réduisant dans la misére une veuve & des enfans, déjà assez malheureux par la perte d'un Epoux & d'un Pere: on aime donc mieux tâcher d'éluder la Loi, quoiqu'il n'y ait eu aucune marque de folie, & qu'au-contraire on ait apperçu dans toutes les démarches de celui qui s'est privé de la vie, les caractéres d'un homme qui agit & raisonne de sang froid: plutôt que de faire violence au panchant naturel qu'on a à la compassion, on attribue son action à un dérangement d'esprit, & on l'enterre tranquillement. Quelqu'aimable que fut le principe d'une pareille conduite, je crains que les conséquences n'en soient très-fâcheuses. Doit-on regarder comme une Loi dure & cruelle, celle qui contribue au bien général de toute la Société, parce que quelques particuliers en souffrent? Mais telle est l'imperfection de la Sagesse humaine, qu'il n'est guéres de Loi contre laquelle on ne puisse faire la même objection. Qualifiera-t-on de Loi dure, celle qui est destinée à prévenir le crime? Osera-t-on soutenir qu'elle n'auroit pas produit cet effet, si elle eut été duement exécutée? Souvent il ne faut qu'une bagatelle pour nous faire agir, ou pour nous retenir, lorsque des motifs beaucoup plus importans sont inefficaces. L'ancienne Lucrèce ne craignit-elle pas davantage la honte d'être traînée par les rues, & d'être exposée toute nue aux yeux de tout le peuple Romain, que le Poison? Ceux qui sont sourds aux cris de leurs Peres, que ni l'amour de la vie, ni la tendresse de leurs parens & de leurs amis ne peuvent arrêter, seroient retenus par une Loi, qui défendroit de leur rendre les derniers honneurs. Les hommes sont les mêmes dans tous les siécles; pourquoi l'idée d'un pieu passé au travers de leurs corps ne pourroit-elle pas frapper les uns, tandis que la misére de leur famille feroit impression sur d'autres? D'ailleurs pense-t-on pouvoir se justifier au Tribunal de sa conscience, en attelant le dérangement d'un Homme tandis qu'on n'a d'autre preuve à en donner que l'action même? Puisqu'on ne peut ignorer que pour atteler juridiquement & en conscience un fait par serment, il faut avoir des preu-

ves,

que de ſimples Théſes lui avoient depuis fourni dequoi faire une Diſſertation fort étendue, ce qui ne permet pas de douter, qu'il n'ait conſervé toute ſa vie les idées bizarres qu'il avoit conçues ſur ce ſujet, malgré toutes les leçons du Chriſtianiſme. Mais ſi l'on ajoûte à cela que le dépit qui le fit ſortir de Suéde, fut vraiſemblablement le motif principal qui lui fit abandonner à l'âge de 32 ans la Religion où il étoit né; que quatre ans aprés il ſouhaitta avec paſſion de pouvoir retourner dans ſa Patrie; que ce déſir ne fut pas moins violent aprés quatre ou cinq ans de Prêtriſe; que ſa vie entiére s'eſt paſſé à courir de lieu en lieu; qu'il étoit naturellement atrabilaire; que ſa profonde retraite ne put qu'ajoûter à ſa mélancholie, & qu'il entra dans ſon petit Bateau en plein jour, comme pour avoir des témoins de ſa mort, & ſe donner en ſpectacle: on ne ſait que penſer. Lorſque Mr. Funccius eut appris la triſte fin d'un homme qu'il eſtimoit, il réſolut d'exécuter les ordres qu'il lui avoit laiſſés de faire imprimer quelques-uns de ſes Ouvrages, & ſe détermina pour la *Diſſertation ſur le Suïcide*, qu'il juge avec raiſon avoir été funeſte à l'Auteur même.

ves, & ne pas ſe fonder ſur une ſimple opinion. La Loi eſt abſurde, s'il n'y a jamais aucun homme qui ſe tue volontairement & de propos deliberé; elle ſuppoſe évidemment le contraire. Il faut donc que l'examen du Fait ſe faſſe ſur des preuves différentes de l'action même, qui ſont les circonſtances qui l'accompagnent & la précédent. Car je voudrois bien ſavoir, ſi dans le cours ordinaire nous taxons un homme de folie proprement dite, lorſqu'il commet des actions imprudentes, & mauvaiſes? En ce cas-là il faudra renfermer les Débauchés & les Joueurs de profeſſion, & leur donner des Tuteurs. En un mot, ſi des actions, contraires à la Raiſon & à la Vertu, ſuffiſent pour mettre ceux qui les commettent au rang des fous, on pourra faire l'apologie des Voleurs, des Calomniateurs, des Rebelles, & des Meurtriers. Cependant j'oſerois bien aſſurer, ſans crainte de pouvoir être démenti, qu'en un grand nombre d'occaſions, on n'a cherché ni produit d'autre preuve que l'action même. Le petit nombre de déclarations d'une autre nature prouve ſuffiſamment ma théſe, & dans ce petit nombre je ne crois pas qu'il y ait un ſeul exemple, où l'on ait chargé un homme riche. Demandera-t-on, en quoi conſiſte donc le Crime, dont on ſe plaint ſi fort, & quel tort il fait à la Société? Je réponds, que le *Suïcide* eſt un crime ſtroce, puiſque celui qui le commet ſe ſouſtrait aux devoirs que lui impoſent les qualités de Citoyen, d'Ami, de Frere, de Mari, de Pere. C'eſt encore un grand crime de ſe ſouſtraire à ce qu'il doit, en qualité de ſujet, au Gouvernement qui le protége en ſa perſonne & en ſes biens: ce qui aggrave le crime, c'eſt qu'il peut même encourager au Meurtre en général. Dès qu'un homme en vient au point de ſe perſuader qu'il eſt le maître de ſa propre vie, & qu'il peut en diſpoſer à ſon gré, il ſera aſſez difficile qu'il ne penſe être en droit d'exercer le même pouvoir ſur celle de ſon prochain, ſi celui-ci a eu le malheur de l'offenſer, ou qu'il s'imagine qu'il eſt un obſtacle à ſon bonheur. Le Gouvernement ne doit-il donc pas reprimer ceux qui favoriſent un crime, dont les conſéquences ſont ſi dangereuſes? Je ſuis perſuadé que des Loix ſévéres retiendroient ceux qui ont quelque ſageſſe, tandis que la douceur ne ſera pas capable de produire cet effet. Plus d'une fois le bien général a demandé des ſacrifices beaucoup plus difficiles, que dans le cas dont il s'agit, & des particuliers ont été traités plus rigoureuſement pour le bonheur de toute la Société, ſans qu'on ait trouvé qu'il y eût en cela de la cruauté. N'a-t-on pas raſé de ſuperbes édifices, confiſqué les biens, banni les enfans & les amis de certains Criminels, & même ceux qui portoient leur nom, pour qu'il ne reſtât ni trace ni veſtige de leur crime? Trouvera-t-on après cela, qu'il y ait de la cruauté à exécuter nos Loix contre un Crime, qui a peu d'égaux, & qu'aucun ne ſurpaſſe en atrocité?

Quoique ces Réflexions ſoient à divers égards rélatives à l'Angleterre, elles renferment néanmoins des principes applicables à tous les Pays, & je me perſuade qu'on ne me ſaura pas mauvais gré de les avoir inſérées ici.

☞ ROELL (Herman Alexandre) célébre Théologien de XVII & de XVIII. Siécle nâquit en 1653 dans la Comté de la Marck en Weſtphalie, à Dölberg, Terre Seigneuriale de ſon pere, Jean Röell (*a*). Celui-ci fut homme de guerre pendant toute ſa vie, & il mourut Colonel de Cavalerie en 1656, après avoir perdu l'année précédente ſa femme Elizabeth Bruggemans, mere du fils dont il s'agit ici. Le jeune Röell, orphelin dans un âge ſi tendre, fut envoyé par ſes Tuteurs à Unna, Ville voiſine du lieu de ſa naiſſance, où il fit ſes premiéres études, en Latin & en Grec: d'Unna il alla à l'Ecole illuſtre de Ham, où il eut pour Maîtres, Abraham Gulichius, célébre Profeſſeur en Philoſophie & en Eloquence, & Adrien Pauli, Profeſſeur en Langue Hébraïque. Il s'appliqua à l'étude avec tant d'ardeur & de ſuccès, qu'en l'année 1670 il ſoutint, ſous la préſidence de Gulichius, une Diſſertation, *De Studio Mathematico Philoſophiæ præmittendo.* La même année il vint à Utrecht pour étudier en Théologie ſous le ſavant & célébre François Burman. Mais comme il ne ſe crut pas-là en ſureté, à cauſe de l'approche des Troupes du Roi de France, il alla à Groningue, dans le deſſein de fréquenter les Leçons de Jaques Alting, autre célébre Théologien de ce tems-là. Cette Ville n'étoit pas moins menacée qu'Utrecht; ainſi il fut contraint de l'abandonner, & de quitter les Provinces-Unies (*b*). Il prit le chemin d'Allemagne, où il s'arrêta quelque tems à Brême, à Marpurg, & à Heidelberg. Dans tous ces endroits il s'attira la bienveillance & l'amitié des ſavans Théologiens, qui y enſeignoient. Delà ayant pouſſé juſqu'en Suiſſe, il aquit une grande connoiſſance de la Théologie, ſous les Profeſſeurs Heidegger, Myller, & Suicer. En l'année 1674 il retourna dans ſa Patrie, & étudia encore, pendant deux ans, dans l'Ecole illuſtre de Ham, célébre alors à cauſe du grand Théologien Guillaume Momma. Il revint enſuite à Utrecht, & y finit ſes études Académiques ſous Mr. Burman, dont il fut auditeur aſſidu pendant un an & demi. Enfin il voulut voir auſſi l'Académie de Leyde, & y demeura quelques mois, pour profiter des leçons de Spanheim, Wittichius, le Moyne & Huſſius. S'étant ainſi fait un bon fond de Théologie, par les lumiéres des principaux Théologiens Réformés de ce tems-là, il revint dans ſa Patrie. A peine y fut il de retour, que l'Egliſe Réformée de Cologne le choiſit pour être ſon Paſteur, & il accepta la Vocation; mais une fâcheuſe maladie l'empêcha de s'y rendre, & d'y aller exercer ſon Miniſtére. Délivré de cette maladie, qui pendant un an & demi ne lui permit preſque pas de ſortir du logis, la Princeſſe Elizabeth, fille du Roi de Bohême, & Abbeſſe de Hervorden, l'appella auprès d'elle, en qualité de ſon Chapelain. Il demeura dans ce poſte juſqu'à la mort de cette Princeſſe, arrivée en 1680 (*c*). Il ſe retira enſuite à Brême, où il étudia en ſon particulier, & cultiva de plus en plus ſes connoiſſances Théologiques pendant ſix mois, au bout deſquels, Albertine, Princeſſe d'Orange, & Veuve de Guillaume de Naſſau, Gouverneur de la Province de Friſe, le demanda pour être ſon Chapelain: il en exerça les fonctions pendant deux ans, au bout deſquels il fut appellé à Déventer, en qualité de Paſteur; il demeura dans cette Ville juſqu'en 1686, qu'il paſſa dans l'Univerſité de Franeker. Dès l'année précédente 1685 les Curateurs de cette Académie lui avoient offert une Chaire de Profeſſeur Ordinaire en Philoſophie, mais il la refuſa. Quand il l'accepta en 1686, ce ne fut qu'à condition qu'on y joindroit la Profeſſion extraordinaire en Théologie, & même avant ſon inſtallation on changea cette derniére Profeſſion en ordinaire. Il prit poſſeſſion de ces deux Charges au mois de Juin 1686 par une Harangue ſur la Religion Raiſonnable, *De Religione Rationali.* Quelques mois après ſon entrée dans l'Académie, il ſe trouva engagé dans la fameuſe Diſpute, ſuſcitée par Mr. Ulric Huber, ſur la maniére de prouver la Divinité de l'Ecriture Sainte [*A*]. Ce ne fut-là qu'un leger pré-

(*a*) Burman. *Traj. Erud.* p. 106.

(*b*) Ibid. p. 906. 907.

(*c*) Ibid. p. 907. 908.

(*a*) Art. Huber (Ulric) Rem. [A].

[*A*] *Il ſe trouve engagé dans la fameuſe Diſpute . . . . . ſur la maniére de prouver la Divinité de l'Ecriture.*] Nous avons fait l'Hiſtoire de cette Diſpute ailleurs (1). Nous nous contenterons d'obſerver ici, que Mr. Huber mêla dans cette querelle Mrs. Roëll & vander Waeyen, en publiant l'Ecrit ſuivant: *Ulrici Huberi, ſupr. Friſiorum Curiæ Ex-Senatoris.* De Concurſu Rationis & Sacra Scriptura *Liber, ad RR. Viros* DD. Joh. vander Waeyen, & Herm. Alex. Röell. SS. Th.

D.

préliminaire d'une querelle bien plus grave qu'il eut trois ans après ſur deux queſtions Théologiques, la Génération éternelle du Fils, & la Mort temporelle des Fidéles, queſtions ſur leſquelles Mr. Roëll penſoit autrement que le commun des Théologiens [*B*]. Les diſputes ſur ces matiéres durerent au-delà de deux ans, on publia divers Ecrits de part & d'autre, enfin vers la fin de l'année 1690 Meſſieurs de l'Haute-cour & Vander Waeyen propoſérent des voyes d'accommodement (*d*), qui furent approuvées par le Sé-

(*d*) Voy. la Rem. [D].

D. & Pr. *Prefixa eſt epiſtola de occaſione Scripti, & ſubjecta quædam Theſes examinatus.* Franeker 1687 in 8. Mr. Roëll ne garda pas le ſilence, il répondit par un Ecrit en Hollandois, intitulé: *Examen ſuccint des XII. propoſitions de Mr.* Huber *par* H. A. Roëll. *Pour ſervir de plan & d'introduction à une Apologie plus ample, pour ſe juſtifier & quelques autres perſonnes des calomnies dont cet Auteur les nourrit, & pour défendre leur honneur & leur reputation.* Franeker 1687 in 4. Mr. Huber revint à la charge par un nouvel Ecrit, intitulé: *Vir. Huberi ſtrictura in Prodromum ſive Examen breve* XII. *Poſitionum, quod Rev. Vir.* H. A. Roëll, *SS. Th & Ph. D. atque Prof. pro ſe atoque emiſit in lucem. Quibus probatur, nihil in* XII. *Poſitionibus contineri, quam quod illi ſignate validoque ſentiunt.* Franeker 1687 in 4. Notre Auteur repliqua par *ſes Vindiciæ Examinis brevis* XII. *Poſitionum Cl Viri* Ulr. Huberi, *oppoſitæ ejuſdem ſtrictur it, quibus mala ejus fides & calumniæ demonſtrantur ac refelluntur.* Franeker 1687 in 4. C'eſt le dernier Ecrit qui parut ſur cette longue diſpute, les Députés des Etats de Friſe ayant défendu aux deux Parties d'écrire les uns contre les autres. On peut voir des Extraits & des Notices de ces divers Ouvrages dans le Journal cité en marge (2).

(2) Le Clerc *Bibl. Univ. Tom. VI. Art. XI.*

[*B*] *Queſtions, ſur leſquelles Mr. Roëll penſoit autrement que le commun des Théologiens.*] Pour donner une juſte idée & des ſentimens de Mr. Roëll, & de toute cette quérelle Théologique, très-fameuſe dans les Provinces Unies j'en ferai l'Hiſtoire d'une maniére ſuivie, en mêlant les faits dans leur ordre avec le Dogmatique. Mr. Roëll ayant dans ſes leçons particuliéres enſeigné ce qu'il penſoit ſur *la Generation éternelle du Fils* & ſur *la mort temporelle des Fidéles*, Mr. Vitringa mit à la ſuite d'une Diſpute, qu'il fit ſoutenir le 7 Mars 1689, un guiſe de Corollaire, les Théſes ſuivantes.

THESES, a quibus in Eccleſia Reformata abſque ſcandalo non licet recedere.

I. *Filium, ſecundum perſonam SS. Trinitatis ab æterno a Patre eſſe genitum.*

II. *Hanc viſo primum & præcipuam rationem, quod ſecunda illa Perſona SS. Trinitatis dicatur* Filius.

III. *Chriſtum Dominum ſatisfeciſſe juſtitiæ Divinæ pro omnibus Electorum peccatis.*

IV. *Ac proinde eos liberare ab omni pœna peccati.*

V. *Et per conſequens etiam a morte temporali, quatenus illa cenſetur eſſe pœna peccati.*

Il ne fut pas difficile à Mr. Roëll de ſentir, que c'étoit à lui qu'on en vouloit, ce qui l'engagea à faire afficher des Théſes ſur les matiéres en queſtion, pour le 9 Mars 1689. Il déclare ſur la doctrine de la Trinité; que nous ſavons & croyons par l'Ecriture, qu'il y a trois perſonnes divines diſtinctes, de chacune deſquelles on peut affirmer qu'elles ſont le vrai Dieu ſuprême, & que ces trois ſont un. Que la ſeconde perſonne, appellée le Fils, a été *engendrée* de toute éternité par le Pere; génération, qui eſt la premiére & principale raiſon du nom de *Fils*, qui lui eſt donné: que les termes de *Generation* & de *Fils*, empruntés du langage humain, ne peuvent ſignifier par rapport à la Divinité la même choſe, que par rapport aux hommes; que la ſeconde Perſonne étant vrai Dieu par ſa nature, il faut donner aux termes dont il s'agit un ſens convenable à cette qualité, & ce ſens eſt, ſelon Mr. Roëll, *que la ſeconde Perſonne a la même eſſence & la même nature que la premiere, & a coéxiſté de toute éternité avec Dieu*: voilà ce que ſignifient les termes de *Génération* & de *Fils*, dans le Syſtême de notre ſavant Théologien. Comme les Ecrits qui concernent cette grande Diſpute ſont aſſez rares aujourdhui, ſurtout dans les Pays Etrangers, il y aura peut-être des perſonnes, qui ne ſeront pas fâchées de voir les propres termes de Mr. Roëll. Voici donc les Théſes eſſentielles, qui renferment ſa doctrine. I. *Ex certis principiis, Verbo Dei cognoſcimus & credimus* Myſterium Trinitatis Sacro-ſanctæ, *h. e. cognoſcimus & credimus tres eſſe* diſtinctas perſonas divinas, *de quibus ſingulis affirmari queat, quod ſint* veras & ſummus Deus, Patrem Filium, & Spiritum S. *& hos* tres eſſe unum. II. *Cum autem ſecunda* SS. *Trinitatis perſona* Filius, *vocetur, & Filium eſſe ac* genitum eſſe *ſint correlata, ut loquuntur Logici; dicimus ſcriptura duce*, Filium, ſecundam Perſonam SS. Trinitatis, ab æterno a patre eſſe genitum: Hancque eſſe primam & præcipuam rationem, quod ſecunda illa perſona SS. Trinitatis dicatur Filius: *& viciſſim, quia vera & æternus Dei Filius, hunc eſſe cenſum, cur ab æterno genitus dicatur.* III. *Extra dubium eſt* voces Filii & Generationis *deſumptas eſſe ex uſu inter homines. Certum ibidem* uſu inter homines, *quo verba ut plurimum valent*, eas ſignificare id, quod in Divina perſona ſignificare nequeunt. *Scilicet prioritatem generantis, materiem & ſemen ex quo generatio fiat, decretum & voluntatem Generandi, diſtinctionem generantis & generati & cauſa & effecti, & hujus ab illo dependentiam, quæque ſunt ejus generis plura.* IV. *Cum enim* Divinam perſonam *eam demum eſſe, quæ ſit* vera *ſummus, æterna, & independens ab omni cauſa, & uno verbo αὐτοθεὸς, cum Magno Calvino, Gomaro, Voëtio, aliisque præſtantiſſimis Theologis affirmandum ſit. . . . . certum eſt voces* Filii & Generationis, *quando de Divina perſona uſurpantur*, impropriè ſumendas eſſe: *Quid autem* propriè *ſignificent, ex natura rei ſive ſubjecti dijudicari debet.* V. *Itaque, cum ſit* ſecunda perſona Deus verus, *adeoque* æternus *& independens*, h. e. *αὐτοθεὸς*: *miſſis iis, quæ extra Scripturam temere confixerunt Scholaſtici, aliique* ſimpliciſſimum *puto*, naturæ rei convenientiſſimum, *& minime vel Socinianorum aliorumque cavillationibus, vel erroris etiam periculo obnoxium*, deinque Orthodoxiſſimum, *ſi dicatur*: Vocibus Filii & Generationis, ſignificari in Emphaſi, quod ſecunda perſona habeat eandem cum prima eſſentiam & naturam, illique ab æterno coëxtiterit. VI. *Modus autem* Coëxiſtentiæ perſonarum, *cum idem ſit cum* modo exiſtentiæ Dei, adeoque neceſſarius & æternus: *&* modus exiſtentiæ *hujus, quo Deus ab æterno, neceſſario, & a ſe eſt, a nobis* non plene comprehendatur, *ſequitur*, neque modum coexiſtentiæ a nobis plene comprehendi aut determinari poſſe, A l'égard de la *mort temporelle* des Fidéles, Mr. Roëll croyoit, qu'elle eſt une peine véritablement dûe du péché pour laquelle, à proprement parler, Jéſus-Chriſt n'a point ſatisfait, mais il a délivré les fidéles de toutes les peines du péché, & ils reſſentent les effets de cette délivrance par degrés. Il les délivre de l'empire du péché, en les régénérant & les ſanctifiant, de la coulpe & de la crainte de la damnation éternelle, par la juſtification: de la lutte contre la chair & le ſang, & des afflictions, par la mort temporelle; & de la mort temporelle, par la réſurrection; enſorte qu'en vertu de la ſatisfaction de leur Sauveur uniquement, ils ſont délivrés de tout mal, de toute corruption, & parviennent à la gloire. C'eſt-là en ſubſtance le réſultat des Théſes de notre Théologien ſur cette matiére. Il ajoûta une concluſion fort vive & fort piquante contre ceux qui l'attaquoient. *Et hæc*, dit-il, *hac vice ſufficient ad eruditorum querundam ignorantiam, diluendas aliorum vanas ſuſpiciones, aliorum denique manifeſtandas & eludendas fraudulentas, quibus ſe, quantum videre poſſum, cum fratris innocentis injuria, commendare ſtudent, artes.* Mr. Vitringa, ayant vu ces Théſes, demanda une aſſemblée du Sénat Académique pour le matin même du jour où elles devoient être ſoutenues. Là il propoſa, „ s'il convenoit, „ qu'on en permît la défenſe, puiſqu'il croyoit qu'elles „ renfermoient une explication de *la Génération du Fils*, juſ„ qu'alors inconnue dans l'Egliſe, qui ne ſatisfaſt point à la „ Confeſſion de l'Egliſe Réformée, ni au Symbole d'Atha„ naſe, auquel cette Confeſſion renvoye Art. 31: Qu'il „ croyoit auſſi que le ſentiment de Mr. Roëll ſur *la mort tem„ porelle des Fidéles*, ne s'accordoit pas avec celui de l'Egliſe „ Réformée ſur la perfection de la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt, „ ni avec les termes du Catéchiſme de Heidelberg ſur cette „ matiére". Mr. Roëll lui ayant répondu, on conclut, à la pluralité des voix, que les Théſes ſeroient ſoutenues, après que l'Auteur auroit ſigné la Déclaration ſuivante: *Se per* Generationem, *præter* coëxiſtentiam, *intelligere* modum aliquem ineffabilem, *qui dicatur* Filiatio, *qua Filius eſt a Patre & ex Patre.* Mr. Roëll ſigna en ces termes, *Sano ſenſu ſubſcribo*, & un peu plus bas il ajoûta: *ut plenius explicem, per ſanum ſenſum intelligo, ne voces* A & Ex *dicant cauſam efficientem & cauſatum aut materiam, ſed ut ſvvnpwvoúμενα intelligantur.* Mr. Vitringa, nullement content, publia peu de temps après & fit ſoutenir des Théſes ſur les Queſtions controverſées: *Diſputatio Theologica in qua* Theſes de Generatione Filii ex Patre, & Morte Fidelium temporali, *nuper vulgata examinantur.* Francker 1689 in-4. L'Auteur y proteſte par-tout de la pureté de ſes intentions, & il faut avouer qu'il ne s'y trouve point de termes injurieux, que le ſtile eſt très-décent. Mr. Vitringa prétend, que ſon Collégue n'a pas développé toute ſa doctrine, & que dans la Théſe, qui exprime ſon ſentiment ſur la Génération du Fils ſont compriſes les ſuivantes, qu'il n'énonce point. 1. *Filium & Spiritum S.* non eſſe ex Patre. 2. *Patrem non eſſe* Principium *Filii & Spiritus S.* 3. Generare *non notare* actum *Patris* æternum, *quo* Filius *ab ipſo* egreditur. 4. Generari *in* Filio *non notare, quod Filius* vitam habeat in ſe ipſo a Patre. 5. *In* Patre, *qui* generat, *nihil aliud eſſe*, quam in Filio, *qui* generatur, *niſi quod quæque perſona* per ſe exiſtat, & alteri coëxiſtat. 6. *Ac proinde* proprietates characteriſticas, generare & generari; ſpirare & ſpirari, *quæ ſenſu eas Theologi accipiunt, ne* fundamenta *diſtinctionis* Patris, Filii & Spiritus S. *eſſe nullas. Exiſtere* tres *perſonas, eaſque ſibi* coëxiſtere, *ſuo quamque* modo, *ſic tamen, ut* alia *nullam habeat* perfectionem relativam, *quam* alia *non habet.* Mr. Roëll preſſé plus vivement publia une ample Diſſertation intitulée: *Diſſertatio Theologica de* Generatione Filii, & Morte fidelium temporali, *qua ſuæ de iis Theſes plenius explicat, & contra Cl. Viri* Campegii Vitringæ *Objectiones defendit.* Francker 1689 in-4. Dans cette Piéce on voit un Théologien profond, qui raiſonne avec force, & qui fait employer toutes les reſſources poſſibles pour défendre ſon opinion. Mais un y apperçoit avec regret, vers la fin, beaucoup d'aigreur contre ſon Antagoniſte; il l'accuſe d'orgueil, d'ambition, d'envie, de jalouſie, de défaut de charité. Mr. Vitringa ne garda pas le ſilence, on vit bientôt paroître une nouvelle Piéce de ſa façon, ſous ce titre: *Campegii Vitringæ Epilogus Diſputationis, non ita pridem a ſe habitæ de* Generatione Filii & Morte fidelium temporali; *in qua fidem Eccleſiæ de iis articulis porro aſſeritur ex Verbo Dei, eandemque tuetur contra*

Sénat Académique, au nom duquel on les exposa aux Députés des Etats de Frise; ceux-ci, après avoir pris l'avis des Curateurs de l'Université, approuvérent le tout, par une Résolution du 28 Avril 1691, portant défensé à Mr. Roëll d'enseigner soit en particulier, soit en public ses Opinions particuliéres sur les deux points en question; ils interdisoient aussi à tous Professeurs en Théologie, & Ministres, & à toutes les Assemblées Ecclesiastiques, Consistoires, Classes, & Synodes de leur Province, d'entrer davantage en connoissance de la Dispute entre MM. Vitringa & Roëll, & de former aucuns Decrets sur ce sujet. Apres cet Orage Mr. Roëll enseigna encore avec réputation à Franeker, pendant plusieurs années, mais en 1704 il passa de cette Université à celle d'Utrecht, où il fut appellé le 11 Juin à remplir une Chaire de Theologie, à des conditions très-avantageuses & très-honorables. C'est dans ce poste qu'il a fini sa vie. Etant allé faire un Voyage à Amsterdam, il y mourut le 12 Juillet 1718, âgé de soixan-

Dissertationem, illi novissime oppositum. Franeker 1689 in-4. Le stile de cet Ecrit est moins modéré que celui de la premiére Dissertation de Mr. Vitringa; ce qui peut en quelque façon excuser l'Auteur, c'est la maniere dont Mr. Roëll l'avoit attaqué sur sa conduite, & sur ses dispositions. Celui-ci repliqua par un ample Ecrit, intitulé: *Dissertatio Theologica altera de* Generatione Filii *&* Morte libellum temporali, *opposita* Epilogo *Cl. Viri Congesti Vitringæ.* Franeker 1690 in 4. Au commencement de l'année suivante il publia encore en Hollandois une petite Piéce sous le titre de *Reflexion courte & simple de la Dispute sur la Génération eternelle du Fils, & sur la Mort temporelle des Fidéles*, in-4.

MM. Vander Waeyen & De Hautecour, tous deux Professeurs en Théologie, voyant que les esprits s'aigrissoient de plus en plus, & craignant que cette querelle n'eût des suites facheuses, & ne fît du tort à l'Académie, penserent aux moyens de terminer ce grand différend, & ils les proposérent au Sénat Académique le 12 Décembre 1690. Voici l'Extrait des Régistres de ce Corps, qui nous paroît assez curieux pour mériter de trouver place ici.

„ Die 12 Decemb. 1690.

„ Rev. & Clarissimi Viri D. D. Joh. Vander Waeyen & „ H. P. De Hautecour, attendentes ad contentiones haud „ ita pridem inter Viros Cl. D. D. Vitringam & Roëllium subortas, circa quæstiones de *Generatione Filii* &c. Otheil „ sil esse exitimarunt, consilium aperire, quo judicarent, „ illæc omnia simul & semel posse componi, honori atque „ existimationi Academiæ consuli, & denique pacem interturbatam restitui. Media ad id ab ipsis proposita, conti„ nentur sequentibus, quæ in Senatu Academico prælegerunt. Dixere ergo: *Lex est Academica* XVI. *Si incidat „ controversia de dogmate Ecclesiæ, & unus vel plures in Collegio concordiam turbare videbuntur, ad Rectorem & Consilium „ vocius Academiæ id referto.*

Hac nos obtrectos judicavimus, ut ad Senatum referremus litem inter Cl. V. D. D. Vitringam & Roëll subortam de *Generatione Filii Dei*, quæ in diversa scripta erupit. Quod uti in magnum Academiæ detrimentum cedere potest, ita veritatem pariter ac pacem colentibus dolori est. Verum cum resarciendæ pacis spem omnem non abjicimus, & Heterodoxias ac enormia in Academia nostra quidlibet docendi licentiæ fusplicionem amovere posse videamur, nostri officii esse putavimus, ea Senatui amplissimo proponere, quæ utrique lui affequendo idonea nobis visa sunt. Quemadmodum autem hæc absque ullo partium studio, quin utraque parte inconsulta, concepimus; sic obnixe rogamus Amplist. Senatum ipsosque Viros Cl. ut ea proponere liceat utroque litigantium absente.

„ Hæc propositio cum universo Senatui Academico proba„ ta esset & Viri Cl. D. D. Vitringam & Roëll rogati, utpote „ quorum causa agebatur, essent digressi, D. D. Vander „ Waeyen & Hautecour ad hunc modum perrexerunt.

Putamus itaque ante omnia a Cl Roëllio petendum esse, ut signata manu declaret, se amplecti, &, tanquam Orthodoxos, Id est, ex Verbo Dei in Ecclesia receptos, profiteri sequentes Articulos.

1. *Deum essentia unum esse atque indivisum.*
2. *Deum esse Trinum Personis.*
3. *Illas Personas ab omni æternitate esse a se invicem distinctas, ut una Persona non sit alia.*
4. *Hanc distinctionem fundamentum esse peculiarium relationum illarum trium Personarum ad se invicem, ut & denominationum, quibus ad nos erudiendos in Sacris Scripturis insigniuntur, easque relationes in Divinis antecedenter esse ad omnem œconomiam.*
5. *Eam Personam, quæ Pater est, non posse aut potuisse esse eam quam Filium nuncupat Scriptura; nec Personam, quæ Filius est, unquam posse aut potuisse esse eam, quæ Pater audit; uti nec illa quæ Spiritus Sanctus est, unquam potuit esse ea, quæ aut Pater appellatur, aut Filius.*

Ea declaratione signata manu facta, de Cl. Viri hac in parte Orthodoxia uti nos fecuri esse possumus, sic eundem Cl. Virum ab omnibus pro Orthodoxo haberi posse ac debere, absque ulla hæsitatione, judicamus. Præterea rogandus videtur Cl. Roëllius, ut, quod de *Generatione Filii* singulare docuit, silentio premat, neque deinceps denuo doceat, multo minus discipulis inculcet, sive ore, sive calamo, directe aut indirecte. Quod si promiserit, pacis in ipso studium laudandum erit: sin minus, censemus a Senatu ipsi injungendum esse silentium addita interminatione cæteroquin totum negotium, uti Lex jubet, ad Ill. & Præpot. D. D. Ord. Deputatos, ad ita supplicatione, ut ipsi pro suprema sua autoritate dictum Cl. Roëllio silentium velint imperare.

Cl. Vitringum quod attinet, monendum existimamus, ut receptam tuitus fuerit Ecclesiarum sententiam, satius tamen fuisse, & magis e re Academiæ atque Ecclesiæ, si, quod intra privatos parietes adhuc delitescebat, non illico in publicam lucem disputando ab ipso fulsit protractum; & recte facturum Senatum si ei serio commendet, ut in posterum se gerat ex dictamine Nob. & Præpot. D. D. Ord. diserto decreto 2 Junii 1682 sancito, nihil revera aliud dictante, quam quod fraterna charitas, & æquitas Christiana exigit.

Utrumque autem obtestetur Senatus, ut pacem colant inter se & cum aliis Cl. Collegis; adeoque singulatim pollicentur, de hoc argumento, non tantum adversus se invicem denuo non scripturos, verum etiam ea, quæ jam edita sunt, hactenus non edituros, edive curaturos, directe aut indirecte. Manente tamen libertate Cl. Vitringæ; quod ad summam rei attinet, & scripto & ore ea docendi atque inculcandi, quæ hactenus de *Generatione Filii* juxta cum reliquis in Facultate Theologica Collegis docuit, sine omni tamen Cl. Roëllii lesione. Interim nos ambo ejusdem Facultatis Professores declaramus, nunquam nos desinturos eandem docere atque inculcare veritatem, quippe bene persuasi, omnes illos loquendi modos in S. Script. de ea re usurpatos, id significare, quod Filius, licet sit ejusdem, cujus Pater, & essentiæ & æternitatis, certa tamen ratione, quæ nobis ineffabilis est, sit a Patre; Spiritusque & a Patre & a Filio procedat; modusque ille prior *Generatio*, alter *Spiratio*, a Theologis dicatur, Scripturæ, omnique Antiquitati, & formulis Consensus convenienter.

Denique consultum videtur, ut moneat Senatus omnes & singulos cujuscunque Facultatis Professores, sedulo ut caveant deinceps, ne quicquam ab ipsis docetur dogmatibus in formulis Consensus, Catechesi Heidelbergensi, Confessione Ecclesiarum Belgicarum, aut Decretis Synodi Dordracenæ, determinatis contrarium; cæteroquin posthac ad ipsos Ill. & Præpot. Ord. delaturum se eum, qui hac in parte deliquerit.

Quibus decretis Senatus sibi persuadere poterit, se suam curam & studium veritatis pariter at pacis abunde probasse, & satisfecisse iis, quibus Veritas cum pace cordi est. Et ut Proceribus altisque constet, quam serio & sedulo a nobis observentur, quæ de ponderosissimo veritatis negotio nobis injuncta sunt, videtur illius decreti copia exhibenda non tantum Proceribus, verum etiam Venerandis universe Frisiæ Classibus; quibus ipsis ita satisfactum fore confidimus, ut deposita tandem omni sollicitudine deinceps securæ sint de Academiæ & Professorum Orthodoxia; addita ea commendatione, ut & Vener. V. D. Ministri & cætera Rev. Cladium membra sese erga Academicos gerant secundum Ill. ac Præpot. Ord. decretum 1682 jam ante allegatum.

„ Hac propositione in Senatu Academico facta, & ab hoc „ approbata, eoque nomine gratias Cl. D. D. Vander Waeyen „ & Hautecour actis, eum Cl. D. D. Vitringa & Roëllio „ idem consilium est communicatum, ipsique rogati, ut in „ hac Facultatis Theologicæ & Senatus Academici sententia „ acquiescerent. Verum cum, præter spem & opinionem, „ utrique hoc consilium displiceret, & ab utroque rejiceretur, totum negotium in aliud tempus est dilatum, ut viris „ illis Cl. spatium daretur deliberandi. Actum in Curia ut „ supra. Subscriptum

B. a Blydenstеyn.

„ Die 14 Jan. 1691.

„ Quia intellexerant Cl. Viri D. D. Vander Waeyen & „ Hautecour, novum aliquod Scriptum Cl. Roëlli circa quæ„ stiones agitatas, lingua vernacula, sub prælo jam aliquam„ diu fudare, brevique evulgandum, novasque inde motue„ bant turbas, te prius lo Fac. Theol. deliberata, petierunt „ convocari Senatum Generalem, inque eo exposuerunt ra„ tiones sufflaminandæ, si fieri possit, impressionis: reique „ totius momento atque pondere exposito petierunt, ut toti „ huic negotio tandem ultima manus imponeretur, monere„ tmque Cl. Roëllius, articulos ipsi propositos subsignaret, „ & si ullo modo fieri posset, dicti libelli distractionem in„ hiberet.

„ Hisce auditis Cl. Roëllius, rogatus quid sibi animi esset, „ illius, quod a Facultate nuper propositum fuerat, sibi „ copiam fieri rogavit, & breve adhuc spatium dari, ad de„ liberandum, quo melius expenderet, quousque in senten„ tiam Senatus Academici & Facultatis Theol. concedere „ posset, id quod illi non est denegatum. Cæterum quod ad „ libellum attinet, testatus est, se non videre, quo pacto „ illius distractionem impedire possit, eum jam præterito „ die Lunæ absolutus dissipari, & quasquaversum mitti „ cœperit, & modo unus venditus sit, millena exempla alibi „ ex illo recudi possint. Actum in Curia, ut supra.

„ Die 15 Jan. 1691.

„ Cl.

soixante-six ans (*e*). Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a publié divers autres, & il en a paru quelques-uns après sa mort [*C*]. Mr. Roëll avoit épousé Cornélie Bailli, qui lui apporta une riche dot, & dont il a eu beaucoup d'enfans; il y en a quatre, desquels nous pouvons apprendre quelque chose aux Curieux. *Denis Alexandre* fut nommé Professeur en Philosophie à Déventer, & prit possession de ce poste le 27 Octobre 1710 par une Harangue sur le caractère du Philosophe modeste, *De Modesto Philosopho*; il a été ensuite Bourguemaître de Déventer, où il est mort. *Jean Alexandre*, après avoir été pendant quelques années Professeur en Droit Civil dans la même Ville de Déventer, s'est retiré à Utrecht, où il a vécu tranquillement partageant son tems entre l'Etude & ses Amis; après l'année 1747 il est entré dans la Magistrature, & est mort, il y a trois ou quatre ans. Mr. *Guillaume Roëll*, Docteur en Médecine, est encore Professeur en Anatomie à Amsterdam. Une Fille, nommée *Sara*, a été mariée à Mr. Daniel Schorer, Patricien de Middelbourg. Le Savant qui fait le sujet de cet Article étoit grand Philosophe: il a été mis au rang des Hérétiques par plusieurs de son Ordre, à cause de ses sentimens particuliers sur la Génération éternelle du Fils, & sur la Mort temporelle des Fidèles: nous laissons à ceux qui sont au fait de ces matières, & qui liront l'exposé que nous avons fait de ses Opinions, à decider si c'est avec raison ou à tort; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas encore bien d'accord sur ce sujet.

(*e*) Traj. Erud. Pag. 905.

„ Cl. Viri vander Waeyen & Hautecour petierunt ut, „ quod ipsi nuper ad Senatum retulerant, Acta Academicis „ inferretur, idque ut sui saltem studii & conatus ad com„ ponendas contentiones extaret monumentum, censuerunt„ que, quicquid tandem Senatus decretorie constitueret, „ neminem intercedere posse, quo minus in Acta referrentur, „ quæ ab ipsis essent proposita. Senatus illud æquissimum „ judicans voluntati eorum morem gessit. Porro ad desi„ derium Cl. Vitringæ, ut ejus mentio, prout in illa Rev. Fa„ cultatis Theol. propositione est facta, omitteretur in iis, „ quæ Nobiliss. Proceribus ex decreto Senatus exhibebun„ tur, Senatus etiam illud Paci inter Collegas instaurandæ „ dare volut, etiamsi nihil improbet eorum, quæ in lauda„ te Facultatis propositione dicta occurrunt.

„ Cl. Roëllius vero rogatus, quid randem apud se consti„ tuisset, declaravit, se, omnibus rite perpensis, consilio „ Senatus Acad. & Facultatis Theol. obsecuturum, tantum„ que libenter daturum paci Ecclesiæ, & commodis Acade„ miæ, ut & propositis à Facultate Theol. Articulis, quod „ ex animi sententia facere possit, subscribat, & commenda„ tum a Senatu silentium amplectatur; adeoque in se susci„ piat atque promittat, se, quod de *Generatione Filii Dei* „ peculiare sentit, neque publice neque privatim amplius „ tractaturum, neque etiam editos hac de re libellos clam „ palamve recudendos curaturum.

„ Hac declaratione à Cl. Roëllio facta, Viri Cl. Vander „ Waeyen & Hautecour surrexerunt, habitisque primum seor„ sim inter se sermonibus, Senatui significaruot, sibi Cl. „ Roëllii responsa placere. Qui re audita Ampl. Senatus in „ eadem declaratione acquiescendum ratus est, existimans, „ illhac pacto & honori Academiæ & paci Ecclesiarum quam „ commodissime consultum iri, neque à Cl. Roëllio quicquam „ ulterius exigi posse; monente insuper Cl. D. de Haute„ cour, quod non excludendum putaret decretum ante hac „ nono Martii 1689 in negotio de *Generatione Filii* factum; „ & quod attinet alteram quæstionem de *Morte Temporali Fi„ delium*, peretbat idem Cl. de Hautecour, ut exigeretur à „ Cl. Roëllio silentium in iis, quæ offendiculo in hoc argu„ mento esse possint.

„ Senatus ergo consultum judicavit, ut Cl. Roëllius the„ sibus propositis subscriberet, & silentium eo, quo supra „ dictum est, modo præstaret. Porro decrevit Illustr. & Præ„ pot. Ord. Frisiæ Deputatos de eo, quod in Senatu gestum „ ac decretum est, certiores facere, addito libello supplice, „ quo petatur, ut, quæ a Senatu in hac causa, ex Legum „ præscripto, acta sunt, grata & rata habeant; & pro sua au„ toritate curent, ne quis posthac Academiæ pacem turbare „ audeat. Tandem denique rem gestam cum Rev. Classibus, „ imprimisque Franekerana communicandam esse ceosuit, ea „ spe, fore, ut & Academia de rebus bene gestis gratulen„ tur, & sedulo curent ne quid secus, quam ex præscripto „ Ill. Ord. Deputatorum cum Professoribus Academiæ aga„ tur; Clarissimisque Viris Joh. vander Waeyen & de Haute„ cour negotium datum est, ut prima occasione rem ad Ill. „ DD. Ord. Deputatos referant".

Articulis a Cl. Viris D. D. Vander Waeyen & de Hautecour propositis, ut promisi, subscribo, & silentium recipio, speramus fore, ut posthac tranquille mihi liceat demandato mihi munere fungi, & in his acquiescens, quibus pax non minus quam veritas cordi est. Subscripsimus:

Hermanus Alexander Roëll.

„ Cl. Vitringa a sententia Senatus dissensit. Cl. Regius se pa„ riter in ea non acquiescere declaravit. Actum in Curia, „ ut supra".

J'ai rapporté dans le texte de l'Article, comment cette affaire se termina, j'ajouterai seulement que Messieurs Vitringa & Roëll ayant été mandés par les Députés de Frise, déclarérent en présence de cet illustre Collége, qu'ils acquiescoient à tout, & qu'ils étoient contens. La chose fut communiquée au Synode de Frise, qui témoigna aussi sa satisfaction, de même que la plupart des Classes de la Sud-Hollande.

[*C*] *Il en a publié divers autres, & il en a paru quelques-uns après sa mort.*] I. Il a publié en forme de Traité, la Harangue qu'il prononça en prenant possession du Professorat à Franeker: le titre de ce Traité est *Dissertatio de Religione Rationali*, Franeker 1700 in-8. réimprimé plusieurs fois depuis, & traduit en Hollandois. II. *Dissertationes Philosophicæ de Theologia naturali duæ, de Ideis innatis una Cl. Gerardi de Vries Diatribæ opposita.* Franek. 1700 in-8. III. *Oratio funebris de vita & morte Philippi Matthæi, honorarii Medicinæ in Academia Frisiorum Professoris.* 1701. IV. *Oratio inauguralis habita Trajecti de Theologia, & Theologiæ supernaturalis præ naturali præstantia.* Utrecht 1704 in-4. C'est la Harangue qu'il prononça lorsqu'il entra en fonction à Utrecht, elle a été traduite en Hollandois. V. *Commentarius in principium Epistolæ Pauli ad Ephesios, quo etiam continetur demonstratio divinitatis scripturarum Pauli.* Utrecht 1715 in-4. VI. *Commentarii in Epistolam S. Pauli ad Ephesios pars altera, & brevis Epistolæ S. Pauli ad Colossenses exegesis, Opus posthumum.* Utrecht 1731 in-4. L'Editeur de cet Ouvrage est Denis Alexandre, Fils de l'Auteur qui y a mis une Préface, pour défendre la mémoire de son pere contre un Ministre de Rotterdam, nommé Frutier. VII. *Explicatio Catechescos Heidelbergensis.* Utrecht 1728 in-4. publié par le même. VIII. *Exegesis in Psalmum* LXXXIX. *Opus posthumum.* Duisburg 1731 in-8. Mr. Roëll a été aussi Editeur de quelques Ouvrages d'autres Auteurs: on a de lui une ample Dissertation, *De Sermone Prophetico* à la tête du Commentaire sur Zacharia par *Tzanar Nemethi*, imprimé en 1714. Il a outre cela donné diverses Dissertations Académiques, dont on peut voir le Catalogue dans *Bibliath. Brem. Class.* II. *Fascic.* IV.

☞ ROEMER ou ROMER (Olaus) célébre Mathématicien Danois, nâquit le 25 Septembre 1644 à Aarhus en Jutlande, de Christian Olai Roemer, Marchand de cette Ville, & d'Anne Storm (*a*). Après avoir fait ses premiéres études dans sa Patrie, il vint à Copenhague en 1662, & y eut des liaisons intimes avec Thomas & Erasme Bartholin. Des instrumens propres à la Navigation que son pere lui laissa, lui donnérent envie de s'attacher aux Mathématiques, & surtout à l'Algébre & à l'Astronomie, & il y fit de si grands progrés, que Mr. Picard, envoyé en 1671 dans le Nord, pour y faire des Observations Astronomiques, fut charmé de sa capacité, se servit de lui pour lui aider, & à son retour l'emmena avec lui à Paris: *usus est*, dit Mr. Du Hamel (*b*), *in observando opera D. Roemer, qui adhuc juvenis, sed peracris ingenii, & earum disciplinarum perstudiosus una cum D. Picard venit in Galliam, & in Academiam adlectus fuit.* Il se fit bientôt connoître d'une maniére avantageuse, la Cour lui donna une pension considérable, & il fut chargé d'enseigner les Mathématiques à Monseigneur le Dauphin. Pendant dix ans de séjour qu'il fit en France, il s'y rendit très-utile au Public par diverses découvertes, tant par rapport à l'Astronomie, qu'à l'égard de l'Hydrostatique, des Feux d'artifice, & de diverses Machines, & l'on trouve quantité de ses Observations dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences* [*A*]. Dès l'an 1676 Chrétien V. Roi de Danemarc, l'avoit nommé Professeur en Mathéma-

(*a*) Alb. Thura *Icon. Hist. Inter. Daner.* P. I, c. 7. § 1.

(*b*) *Regiæ Scient. Acad. Histor.* Lib. I. Sect. IX. c. 2 §. 11.

[*A*] *L'on trouve quantité de ses Observations dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences.] Il fit diverses Observations conjointement avec Messieurs Cassini & Picard. Au mois de Novembre 1675. Mr. Roemer lut une Dissertation où il se proposoit de prouver que la propagation de la lumiére ne se fait pas en un instant, & il se fondoit principalement sur l'inégalité des tems de l'immersion & de l'émersion du premier Satellite de Jupiter (1). Il y eut quelque différence de sentiment sur ce sujet entre Mr. Cassini & Mr. Roemer; ils convenoient pour le fond, mais ils n'étoient

(*c*) Du Hamel *Reg. Scient. Acad. Hist.* L. II Sect. II. c. 1. § 10.

thématiques dans l'Université de Copenhague, il n'y revint pourtant qu'en 1681, que ce Monarque le rappella dans sa Patrie, & ajoûta à la qualité de Professeur celle de Mathématicien du Roi avec des appointemens particuliers. En 1687 Chrétien lui fit parcourir l'Allemagne, la France, l'Angleterre & la Hollande. A son retour en 1688 il fut fait Conseiller de la Chancellerie; cinq ans après en 1693 il devint Assesseur du Tribunal suprême avec le titre de Conseiller de Justice. L'année 1705 le vit décoré de nouveaux honneurs, il fut déclaré Directeur en Chef de la Police & premier Bourguemaître de Copenhague, & l'année suivante le Roi le nomma Conseiller d'Etat (c). Il a rendu de grands services à l'Université, dont les revenus ont considérablement augmenté par ses soins; & il en a rendu de plus signalés encore à l'Etat. La Cour l'a employé avec succès à régler les Monnoyes, les Poids & les Mesures, les Mines, l'Artillerie, la Navigation & le Commerce. Il mourut le 19 Sept. 1710 de la pierre, dont il étoit attaqué depuis trois ans. Mr. Roemer a été marié deux fois. En 1682 il épousa la fille d'Erasme Bartholin, qui mourut douze ans après: il se remaria ensuite avec Elise-Madelaine fille de Gaspard Bartholin, qui lui a survécu, mais il n'a point eu d'enfans de ce double mariage. En 1735 Mr. Pierre Horrebow, disciple de Roemer, & Professeur d'Astronomie à Copenhague publia un Ouvrage, qui contient diverses Observations de son illustre Maître, avec sa méthode d'observer; *Basis Astronomiæ*, sive *Astronomiæ Pars Mechanica, in qua describuntur Observatoria atque Instrumenta Astronomica* Roemeriana *Danica, simulque eorundem usus, sive Methodi observandi* Roemerianæ *in usum publicum, & præsertim in gratiam una prodeuntis valde insignis atque usus amplissimi nunquam non posteris memorandi* Tridui Observationum Tusculanarum ROEMERI, *ex fundamentis exponuntur.* Copenhague in-4. Ce qu'on appelle le *Triduum* de Roemer, & qui est imprimé sur l'Original de l'Auteur, ce sont des Observations tres-exactes, que Mr. Roemer fit pendant trois jours dans un Observatoire, qu'il avoit dressé en pleine campagne. Mr. Horrebow decrit avec soin l'Observatoire, les Instrumens, & la Méthode de Mr. Roemer.

(c) Alb. Thuræ *ubi supra.*

pas d'accord sur la cause. Le 12 Décembre de la même année notre savant Danois expliqua, comment on pouvoit observer les Taches du Soleil sans le secours d'aucun instrument: il communiqua en même tems une nouvelle machine de son invention, & lut un Traité sur la manière de mesurer les demi-tètres de la Lune & des autres Astres. *Die 12 Decembris D. Roemer qua ratione Solis macule in Sole citra illum instrumentum observari possint, explicuit. Tum machinam a se excogitatam exhibuit, duplex nempe Telescopium duobus Oculariibus sit aptatum ut uno altera ad libitum subjecta, una ab eo abducta, angulorum magnitudinem liceat dimetiri. Hujus instrumenti usu expositio, simul & brevem legit Tractatum de ratione dimetiendi diametros Lunæ & aliorum siderum ope Telescopii duobus vitris objectivis instructi, quæ admoveri & removeri possint; in face fila cancellatim decussata collocantur* (2). L'Historien de l'Académie indique (3) divers autres travaux Academiques de Mr. Roemer, qui appartiennent à la même année. *Nota quoque demonstrandi* Propos. 47. Lib. 1. Euclidis *ratio a Domino Roemer proposita fuit, & perfecta*, sine triangulis vel parallelogrammis aque altis, *Item scripsit de Statera Danica & ejus divisione in proportione harmonica, ubi quædam satu digna de harmonicis rationibus inserut.* En 1677 MM. Cassini, Picard & Roemer observèrent en combien de tems se fait la perception du Son & de la lumière (4). Vers la fin de la même année, Mr. Carcavi ayant communiqué à l'Académie les Ecrits de Mr. Fermat notre Savant en prit occasion de combattre l'Hypothèse de Descartes sur les Réfractions (5). Le 19 de Juin de cette même année Mr. Roemer présenta une nouvelle machine de son invention, pour expliquer les mouvemens inégaux des Planètes. Elle consistoit en deux roues dentées, dont l'une mue également meut l'autre inégalement, & de la même façon qui est requise pour accélerer ou retarder le mouvement des Planètes (6). Mr. Blondel ayant fait un Traité sur la projection des Bombes, il souhaitta que ce qu'il avoit démontié Géométriquement, fut confirmé par des expériences. Mr. Roemer se chargea de cette tâche, & inventa une machine, par laquelle il confirma la théorie de Gallée & de Toricelli touchant la grandeur des paraboles dans les projections. Voici la description que l'Historien de l'Académie fait de cette Machine (7): *Tubo ligneo cujus diameter erat sex linearum, altitudo duorum & amplius pedum, Hydrargyrus affunditur, qui per foramen retundum, cujus diameter erat unius lineæ cum semisse, erumpebat. Tubus sic aptatus erat, ut manente centro immobili, ad quemlibet angulum inflecti posset: Mercurius continenter affusus tubo, eundem semper altitudinem conservabat.* Mr. Du Hamel rapporte ensuite les expériences qu'on fit avec cette machine, dont Mr. Roemer en fit quelques unes en présence de Monseigneur le Dauphin, du Prince de Conti, & de plusieurs Seigneurs, qui étoient venus visiter l'Observatoire (8). En l'année 1678. Mr. Roemer fit conjointement avec MM. Cassini & Picard diverses Observations sur les Satellites de Saturne (9), il confirma aussi par de nouvelles preuves son sentiment sur la propagation de la lumière; qui ne parurent pas néanmoins persuader tout-à fait Mr. Cassini. Sous cette même année Mr. Du Hamel parle de trois machines inventées par notre savant Danois: *D. Roemer recenti Aprili machinam exhibuit a se inventam, in qua Saturnus cum annulo suo & ejus Satellitum configurationes cernuntur, eaque omnia per totas duodenas, uno eodemque motu efficiuntur. Anno superiori alium machinam confectam curaverat, in qua Jovis Satellites & eorum configurationes conspiciuntur. Quæ & eo ipso tempore aliam delineavit machinam admodum simplicem, quæque instar perpetuarum Ephemeridum esse posset, ut quovis momento locus & motus cujuslibet planetæ investigentur, nodi quoque, excentricitates, stationes, & retrogradationes. Præcipuum hujus machinæ artificium in conica rotarum figura consistit, qua efficitur ut motus æquabilis & sui similis videri possit admodum inæqualis, uti omnibus eorum effendis* (10). Une Machine, inventée par Mr. le Douceur, ayant donné lieu de proposer quelques Problèmes de Méchanique, dont la solution peut être fort utile, Mr. Roemer les éclaircit par, divers Théorèmes, dont le titre étoit: *Reflexiones quædam circa motum machinæ incitatæ a pondere animatum ascendentium, ad examinandam quæstionem mechanicam, an talium adscensus ad movenda pondera præferendus sit tractami?* Il donna un autre écrit sur le même sujet intitulé: *Explicatio & usus regulæ universalis pro calculo compendioso machinarum aquas in altum evehentium per motum equorum.* Il communiqua encore une Dissertation sur le plan incliné: *Modus explicandi proprietates plani inclinati per motum circularem radii rigidi circa centrum fixum* (11). Le 27 Août 1680. Mr. Roemer apporta la Machine, pour indiquer les mouvemens des Planètes, & donna l'idée d'une autre machine pour les mouvemens de la Lune, qu'il fit exécuter peu de tems après par Mr. Thuret, habile Artiste qui avoit fait l'autre (12): lorsque le Roi Louis XIV. vint visiter l'Académie en 1681, il examina avec beaucoup d'attention ces deux curieuses machines (13). Il paroît par ce que nous venons de rapporter, que Mr. Roemer étoit également habile & laborieux, & que l'Académie perdit beaucoup à son départ pour le Danemarc.

(2) Idem ibid. § 12.
(3) Ibid. c. 2. § 1. 2.
(4) Ibid. *Sect.* III. c. 2. § 10.
(5) Ibid. *Sect.* IV. c. 2. § 6.
(6) Ibid. § 6. ad fin.
(7) Ibid. c. 2. § 1.
(8) Ibid. § 2. 1. 6.
(9) Ibid. *Sect.* VI. c. 11
(10) Ibid. § 10.
(11) Ibid. c. 2. § 2.
(12) Ibid. *Sect.* VIII. c. 2. § 9.
(13) Ibid. *Sect* IX. c. 4. § 2.

* Tiré de l'Eloge de *Mr. Rollin* par Mr. de Boze.

☞ ROLLIN (CHARLES) * nâquit à Paris le 30 Janvier 1661 de Pierre Rollin, Maître Coutelier en cette Ville. Il fut destiné, de même qu'un frere aîné, à suivre la profession de son Pere, qui leur fit avoir à l'un & à l'autre des Lettres de Maîtrise, dès leur première jeunesse. Un Bénédictin des Blancs-manteaux, dont il alloit souvent entendre ou servir la Messe, parce que leur Eglise étoit dans le voisinage, fut le premier qui apperçut en lui de grandes dispositions pour les Lettres, & qui contribua à le faire destiner à l'Etude [*A*]. On obtint pour lui une Bourse du Collége des XVIII. & avec ce secours il fit ses études au Collége du Plessis, dont le Principal Charles Gobinet conçut bientôt beaucoup d'affection pour son nouveau Disciple, qui se distingua par des progrès étonnans [*B*]. Après avoir fait ses

[*A*] *Qui contribua à le faire destiner à l'Etude.*] „ Ce Bénédictin connoissoit la mere du jeune Rollin, laquelle étoit „ en son genre une femme de mérite; il lui parla & lui „ dit, qu'il falloit absolument qu'elle le fît étudier. Un sentiment intérieur lui en disoit aussi-bien quelque chose: „ mais des raisons plus fortes en apparence s'y opposoient „ toujours. Elle étoit devenue veuve, sans nulle ressource „ du côté de la fortune, que la continuation du commerce „ de son mari. Ses enfans seuls pouvoient l'aider à le soutenir, & elle se trouvoit hors d'état de faire pour aucun „ d'eux les frais d'une autre éducation. Le bon Religieux „ bien loin de se rebuter continua ses instances, & le principal obstacle ayant été levé par l'*obtention* d'une Bourse du „ Collége des XVIII, le fort du jeune Rollin fut décidé en „ conséquence (1)".

[*B*] *Il se distingua par des progrès étonnans.*] Continuons à faire parler Mr. de Boze. „ Dès lors il parut tout autre, „ même aux yeux de sa mere. Elle commença par trouver „ plus d'esprit & de délicatesse dans les marques de son respect & de sa soumission. Elle fut ensuite sensible à ses „ progrès, qu'on lui annonçoit de toutes parts, & dont on „ ne lui parloit qu'avec une sorte d'étonnement: & ce qui „ ne flatta pas moins sans-doute, ce fut de voir les parens „ de ses compagnons d'étude, les plus distingués par leur „ naissance, ou par le rang qu'ils tenoient dans le monde, „ envoyer, ou venir eux-mêmes la prier de trouver bon „ que

(1) Tiré de son Eloge.

ſes Humanités & ſa Philoſophie au Collége du Pleſſis, il fit trois années de Théologie en Sorbonne, mais il ne pouſſa pas plus loin cette étude, & n'a jamais été que tonſuré. Mr. de Louvois ayant engagé Mr. Herſan, Profeſſeur en Rhétorique au Collége du Pleſſis, à quitter ce Collége, pour s'attacher à Mr. l'Abbé de Louvois ſon fils, on regarda Mr. Rollin comme digne de lui ſuccéder, quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans; il fut le ſeul qui penſât différemment, & ce ne fut pas *ſans lui faire violence*, qu'on le détermina à être Profeſſeur de Seconde (en 1683), comme Mr. Herſan l'avoit été avant que de paſſer à la Chaire de Rhétorique, que Mr. Rollin eut auſſi comme lui, quatre ans après, & en 1688 Mr. Herſan, qui avoit la ſurvivance d'une Chaire d'Eloquence au Collége Royal s'en démit, avec l'agrément du Roi, en faveur de Mr. Rollin. La manière dont il remplit ſes fonctions lui fait beaucoup d'honneur [*C*]. Après avoir profeſſé huit ou dix années de ſuite au Collége du Pleſſis, Mr. Rollin en ſortit pour ſe livrer entiérement à l'étude de l'Hiſtoire Ancienne, ne retenant de ſes fonctions publiques, que celle de la Chaire d'Eloquence du Collége Royal, qu'il n'exerçoit encore qu'à titre de ſurvivance, ſans aucun émolument; mais il avoit ſix ou ſept cens livres de rente, & il ſe croyoit extrêmement riche. L'Univerſité, qui connoiſſoit le mérite de Mr. Rollin, le nomma Recteur à la fin de 1694, & elle le continua deux ans, ce qui étoit alors une grande diſtinction; il s'acquitta de cette Charge avec honneur & avec dignité [*D*]. La fin de ſon Rectorat ne lui rendit pas toute ſa liberté. Mr. le Cardinal de Noailles l'engagea à ſe charger de l'inſpection des études de Meſſieurs ſes neveux, qui étoient au Collége de Laon: & il s'en occupoit avec plaiſir, quand Mr. Vittement, appellé à l'éducation des enfans de France, ſouhaitta avant tout pouvoir lui remettre ſa Coadjutorerie de la Principalité du Collége de Beauvais. Mr. Rollin ne l'accepta pas ſans peine, & il paroît par quelques Lettres imprimées de Mr. l'Abbé Duguet, que ce fut lui qui l'y détermina. Ce College devint floriſſant ſous ſa conduite [*E*]. En 1712 il quitta le poſte de Principal du Collége de Beauvais pour reprendre plus tranquillement le premier projet de ſes études. Il commença par travailler ſur Quintilien, dont il faiſoit grand cas, & dont il voyoit avec peine, qu'on faiſoit trop peu d'uſage, il en donna une Edition en 1715 [*F*]. L'Univerſité le chargea en 1719 d'une Harangue ſolemnelle, en forme d'actions de graces,

„ que ſon fils paſſât avec eux les jours de congé, & fût aſſo-
„ cié à leurs plaiſirs, comme à leurs exercices. A la tête de
„ ces parens illuſtres étoit Mr. Pélletier, le Miniſtre, dont
„ les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concur-
„ rent dans ce nouveau venu. Leur pere, qui connoiſſoit
„ mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne cher-
„ cha qu'à l'augmenter. Quand le jeune Bourſier étoit Em-
„ pereur, ce qui lui arrivoit ſouvent, il lui envoyoit la mê-
„ me gratification, qu'il avoit coutume de donner à ſes fils,
„ & ceux-ci l'aimoient, quoique leur rival: ils l'amenoient
„ chez eux dans leur caroſſe, ils le defendoient chez ſa
„ mere, quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient: & un
„ jour qu'elle remarqua qu'il prenoit ſans façon la premiére
„ place, elle voulut lui en faire une ſorte reprimande, com-
„ me d'un manque de ſavoir-vivre: mais le Précepteur ré-
„ pondit humblement que Mr. le Pélletier avoit réglé qu'on
„ le rangeroit toujours dans le caroſſe ſuivant l'ordre de la
„ Claſſe ..... Etudiant en Rhétorique au Pleſſis, ſous
„ le célébre Mr. Herſan, qui redoubloit volontiers l'ardeur
„ de ſes diſciples par d'honorables épithétes, Mr Herſan di-
„ ſoit publiquement, qu'il n'en trouvoit point qui diſtin-
„ guât auſſi le jeune Rollin, qu'il étoit quelquefois tenté de
„ le qualifier de *Divin*. Il lui renvoyoit preſque tous ceux
„ qui lui demandoient des Piéces de Vers, ou de Proſe:
„ *Addreſſez-vous à lui*, leur diſoit-il, *il ſera encore mieux*
„ *que moi* (2)".

(2) Ibid.

[*C*] *La maniére dont il remplit ſes fonctions lui fait beaucoup d'honneur.*] Mr. de Boze nous apprend, que l'unique choſe qui embarraſſoit un peu Mr. Rollin, étoit la néceſſité de compoſer des Tragédies pour la diſtribution des prix, à la fin de chaque année. Quoiqu'il fût ſenſible aux beautés des anciens Poëtes dramatiques, il ne croyoit pas que ces ſortes de repréſentations fuſſent utiles dans les Colléges, où elles faiſoient ſeulement perdre un tems précieux aux Maîtres & aux Ecoliers: „ Et on ſe rappella à ce ſujet, que Mr.
„ le Pélletier en ayant voulu faire repréſenter chez lui par
„ Meſſieurs ſes fils, & les jeunes-gens qui avoit aſſociés à
„ leurs études, Mr. Rollin étoit le ſeul qu'on ne put jamais
„ y charger d'aucun rôle. Un certain fond d'ingénuité, at-
„ taché à toutes les parties de ſon caractére, l'empêchoit de
„ ſe revêtir un inſtant du moindre perſonnage étranger (3)".
Mr. Rollin a allegué bien des raiſons contre ce genre d'Exercice (4), qui paroiſſent ſolides. A cet article prés, aucun Profeſſeur n'exerça ſes fonctions d'une maniére plus brillante. „ Il faiſoit ſouvent des Harangues Latines, où il célebroit
„ les événemens du tems ..... mais le Grec lui ſembla mé-
„ riter toujours une ſorte de préference. On commençoit à
„ le négliger dans les Ecoles de l'Univerſité: il en ranima
„ l'étude, & il en fut pour ainſi dire le véritable Reſtaura-
„ teur. Il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'uſage de ſou-
„ tenir des Théſes en Grec. Mr. Boivin le cadet & lui en
„ avoient donné le dernier exemple: & n'ayant pas aſſez
„ d'autorité pour rétablir cet uſage, il en introduiſit un au-
„ tre, encore plus utile, celui des Exercices publics ſur d'an-
„ ciens Auteurs Grecs & Latins. Il choiſit les plus jeu-
„ nes des fils de Mr. le Pélletier pour le premier de ces Exer-
„ cices; & les applaudiſſemens qu'ils reçurent, excitérent
„ dans les autres Colleges une émulation qui s'y ſoutient en-
„ core. Mr. Rollin en augmentoit ordinairement l'éclat par
„ des Piéces de Vers, qu'il adreſſoit, tantôt à ceux-mêmes
„ qui faiſoient ces exercices, tantôt à leurs Parens; & plu-
„ ſieurs de ces Piéces ſont imprimées ..... Il joignit à
„ ces talens un zéle infatigable, & un tel diſcernement des
„ eſprits, qu'il voyoit tout d'un coup ce dont ils pouvoient
„ être capables, & la route qui devoit les y conduire. Ha-
„ bile à reprimer l'impétuoſité & à élever le courage, à mé-
„ nager la délicateſſe, & à donner l'indolence, c'eſt ainſi
„ qu'il a formé quantité de Gens de Lettres, d'excellens Pro-
„ feſſeurs, & qu'il a donné au Clergé, à la Magiſtrature,
„ au métier même des Armes, des Sujets d'un grand mér-
„ te". On rapporte à cette occaſion, que Mr. le Premier-Préſident Portail faiſoit quelquefois ſemblant de lui reprocher qu'il l'avoit excédé de travail; à quoi Mr. Rollin lui répondoit ſérieuſement: *Il vous ſied bien, Monſieur, de vous en plaindre! c'eſt cette habitude au travail, qui vous a diſtingué dans la place d'Avocat-Général, qui vous a élevé à celle de Premier-Préſident: vous me devez votre fortune.*

(3) Ibid.

(4) *Maniére d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lett.* T. IV. Liv. VI. P. II. Ch. 2. Art. II. § 2.

[*D*] *Il s'acquitta de cette Charge avec honneur & avec dignité.*] En qualité de Recteur, il fit deux fois, aux Ecoles de Sorbonne, le Panégyrique du Roi que la Ville venoit de fonder. „ On n'y vit jamais un Auditoire plus nombreux &
„ plus choiſi. Ces deux Diſcours furent regardés comme
„ autant de Chefs-d'œuvre: le dernier ſurtout qui avoit pour
„ Objet l'établiſſement des Invalides. Et cependant comme
„ cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de
„ Mr. Rollin, il fit diſtribuer le même jour, dans l'Aſſem-
„ blée, une Ode ſur les autres embelliſſemens de Paris".
C'eſt au même tems qu'il faut rapporter une particularité, qu'on trouve dans Amelot de la Houſſaie (5). „ Un jour,
„ dit-il, le Recteur Pierre Tarin Angerin, ſe trouvant à un
„ Acte de Philoſophie, dit à des Evêques qui lui diſputoient
„ la preſéance: *Terra haec, quam conculcatis, Illuſtriſſimi Eccleſiæ Principes, mea eſt, nec patior meam dignitatem hic a vobis contaminari.* Il fit ceſſer l'Acte. Le Recteur Charles Rollin eut un pareil différend au Collége Royal avec Monſieur l'Archevêque de Sens Hardouin Fortin de la Hoguette, à une Théſe de Droit, où ils avoient été tous deux invités".

(5) *Hiſt. Polit. & Crit.* T. I. p. 36.

[*E*] *Ce Collége devint floriſſant ſous ſa conduite.*] Empruntons encore de Mr. de Boze le Commentaire de ce Texte. „ Le Collége de Beauvais aujourd hui ſi floriſſant, étoit alors
„ une eſpéce de déſert, où il n'y avoit que très-peu d'Eco-
„ liers, & point du tout de diſcipline; &, ce qui ſembloit
„ ôter l'eſpérance de pouvoir jamais y rétablir l'ordre & le
„ travail, c'eſt qu'il étoit uni à un autre Collége de même
„ nature. Nous ne dirons point comment Mr. Rollin vint
„ à bout de le mettre en honneur & de le peupler, preſ-
„ que au-delà de ce qu'il peut contenir. On s'imagine bien
„ qu'il fallut y employer tous les talens, qu'il exige lui-
„ même d'un bon Principal, dans ſon Traité des Etudes.
„ C'eſt aſſez la coutume des grands-Maîtres de ne preſcrire
„ les véritables devoirs d'un état, qu'en décrivant, ſans y
„ penſer, la maniére dont ils ont rempli les leurs. Auſſi
„ rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui. Un homme
„ de Province, homme riche, & qui ne le connoiſſoit que
„ de réputation lui amena ſon fils pour être Penſionnaire à
„ Beauvais, ne croyant pas que cela pût ſouffrir quelque
„ difficulté. Mr. Rollin ſe défendit de le recevoir, ſur ce
„ qu'il n'avoit pas un pouce de terrain, qui ne fut occupé
„ & pour l'en convaincre il lui fit parcourir tous les loge-
„ mens. Ce Pere au déſeſpoir ne cherche point à l'exprimer
„ par de vaines exclamations. *Je ſuis venu*, lui dit-il, *ex-
„ près à Paris; je partirai demain: Je vous enverrai mon fils
„ avec un lit. Je n'ai que lui: vous le mettrez dans la cour, à
„ la cave ſi vous voulez: mais il ſera dans votre Collége, & de
„ ce moment-là je n'en aurai aucune inquiétude.* Il le fit comme
„ il l'avoit dit. Mr. Rollin fut obligé de recueillir le jeune-
„ homme, & de l'établir dans ſon propre Cabinet, juſqu'à ce
„ qu'il lui eût ménagé une place ordinaire".

[*F*] *Il en donna une Edition* 1715.] Cette Edition parut ſous ce titre: *Marci Fabii Quintiliani Inſtitutionum Oratoriarum Libri duodecim, ad uſum Scholarum accommodati*, &c. Paris 1715. 2 voll. in-12. Mr. Rollin mit à la tête une Préface, dans laquelle il explique d'abord les idées qu'il ſe fait d'Ariſtote, de Cicéron & de Quintilien, qui reviennent à dire, que Quintilien, ſans avoir la ſéchereſſe du premier, a ſuivi

ces, pour l'Inſtruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. *Le ſujet étoit grand: il l'égala par la nobleſſe & la magnificence des expreſſions; il y parla en maître conſommé, de l'ordre, du choix, & du goût des études.* L'Univerſité jugeant auſſi que ſes anciens Statuts avoient beſoin de quelques changemens à cet égard, & que perſonne n'étoit plus capable de les bien rédiger que Mr. Rollin, elle le nomma encore Recteur en 1720. Mais des circonſtances particulières abrégérent tellement ce ſecond Rectorat, qu'il ne fut plus queſtion des Statuts, & qu'il eut tout le tems de compoſer ſon *Traité de la Manière d'étudier & d'enſeigner les Belles-Lettres* [G]; le ſuccès de cet Ouvrage l'encouragea à en entreprendre un autre beau-

un ordre clair, naturel, & ſenſible; que ſes régles ſont enchaînées les unes avec les autres, & tendent toutes au même but; qu'il a ſoin d'égayer ſa matière par des comparaiſons agréables, par des figures vives & bien placées, par des réflexions pleines de ſens, par un ſtile coulant & bien ſoutenu, parce que, pour exciter les jeunes-gens à l'étude il faut leur rendre les préceptes agréables. Mr. Rollin s'étend enſuite ſur les avantages qu'on peut tirer de la lecture de Quintilien, ſurtout pour ſe garantir du mauvais goût & des faux brillans dans l'éloquence tant du Barreau que de la Chaire. On fait voir que Quintilien n'eſt pas moins propre à former l'honnête-homme que l'Orateur; qu'il ſe peint lui-même dans ſon Ouvrage, enſorte qu'en admirant ſon eſprit, on ne peut s'empêcher d'aimer ſon cœur. „ Pour ce qui eſt de „ cette nouvelle Edition, *diſent les Auteurs du Journal des* „ *Sçavans* (6), Mr. Rollin nous avertit dans la Préface qu'il „ a retranché des endroits qui lui ont paru obſcurs & peu „ utiles, ce qui va environ à la quatrième partie de l'Ou„ vrage. Les Sçavans s'en formaliſeront, mais Mr. Rollin „ s'eſt plus mis en peine, à ce qu'il dit, de ce qui pourroit „ être avantageux aux jeunes-gens & aux Magiſtrats, qui „ veulent ſe délaſſer par la lecture de Quintilien, que de „ l'approbation des Sçavans. Chaque Chapitre de cette nou„ velle Edition eſt précédé d'un Sommaire, & partagé en „ pluſieurs Sections. On y marque à la marge les endroits „ d'où ſont tirés les paſſages cités par Quintilien, & les Li„ vres de Cicéron, où l'on trouve les mêmes préceptes que „ dans les Inſtitutions. Les Notes, qui ſont en grand nom„ bre, mais très-courtes, ſont pour la plupart tirées de Tur„ nèbe, & d'autres Auteurs connus dans la République des „ Lettres. Mr. Rollin n'en a compoſé que pour les endroits „ dans leſquels ces guides lui ont manqué". A tout cela il faut ajoûter la reſtitution de quelques paſſages par conjecture. Les Journaliſtes de Trevoux parlérent du travail de Mr. Rollin, en ces termes (7): „ La lecture de Quintilien ſeroit „ utile à ceux qui étudient la Rhétorique dans les Claſſes; „ & encore plus aux perſonnes, qui ayant négligé cette étu„ de dans leur bas âge, ſont obligées par leurs emplois de „ s'y adonner dans un âge plus avancé. Mr. Rollin, con„ vaincu de cette vérité, a cru qu'il falloit leur faciliter la „ lecture de cet excellent Rhéteur. Il en a retranché tout ce „ qui n'eſt plus d'uſage, tout ce qui rebuteroit par les difficultés inutiles. L'Ouvrage n'a rien perdu du bel ordre „ que Quintilien y garde, on ſent qu'on n'en a ôté que le „ ſuperflu, & l'on y trouve tout ce qui peut régler l'éloquen„ ce, & former le goût. Comme Quintilien ne s'eſt pas bor„ né à ces deux Objets; qu'il a eu en vue l'éducation entiè„ re de la jeuneſſe, leur cœur & leur eſprit; qu'il n'a pas „ négligé les Maîtres en inſtruiſant les Diſciples; c'eſt pour „ cela que ſon nouvel Editeur a eu ſoin de ne rien retran„ cher de ce qui peut ſervir à des fins ſi excellentes. La „ Préface de Mr. Rollin eſt généralement eſtimée". Les Auteurs du Journal Littéraire (8), en parlérent à peu près ſur le même ton que ceux de Paris. Mr. Gibert, ancien Recteur de l'Univerſité, & Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Mazarin (9), a donné une Critique du travail de Mr. Rollin, & il faut avouer qu'elle eſt écrite avec toute l'honnêteté & toute la modération poſſible: „ Les choſes qu'il a retranchées „ de Quintilien, je voudrois pour les perſonnes avancées, „ *dit Mr. Gibert*, qu'il ſe fût contenté de les imprimer en „ d'autres caractéres; parce que ces perſonnes doivent être „ bien aiſes d'avoir Quintilien entier. Je voudrois auſſi pour „ les jeunes-gens que Mr. Rollin, prenant ce parti, eût „ pouſſé cette diverſité de caractéres bien plus loin, qu'il n'a „ pouſſé les retranchemens qu'il a faits; parce que le reſte „ eſt encore trop long de beaucoup pour ceux qui commen„ cent". Mr. Gibert s'étend à prouver la néceſſité d'une Rhétorique abrégée. Il n'eſt pas non plus de l'avis de Mr. Rollin ſur le ſujet d'Ariſtote & de Cicéron, comparés à Quintilien. Il ajoûte de plus. „ Deux choſes me ſont encore de „ la peine dans le Quintilien en queſtion, l'une eſt que les „ retranchemens qu'on y a faits, ayent paru néceſſaires, non „ ſeulement pour les Commençans, mais pour des perſonnes „ reſpectables, pour des Magiſtrats, pour leſquels il me „ ſemble qu'il n'y a rien de trop fort en matière de régles. „ Car outre les idées qu'ils en ont priſes dans leurs premiéres „ études, ils ont de plus l'expérience des grandes cauſes; ce „ qui les met bien au-deſſus & des Ecoliers & des Maîtres „ mêmes; deſorte qu'il faut préſumer qu'ils ſont à portée de „ ce qu'il y a de plus difficile. Qui ſait s'ils n'entendent pas, „ par le moyen de la pratique, ce qui paroît obſcur à un „ Maître qui n'a que la Théorie? Ce ne ſont pas les difficultés qui arrêtent ces Meſſieurs dans la lecture de Quin„ tilien; c'eſt la longueur de l'Ouvrage qui les rebute, à „ cauſe de leurs grandes occupations. Et c'eſt pour cela mê„ me que Mr. Rollin ne l'a pas aſſez abrégé, s'il falloit l'a„ bréger. La ſeconde choſe qui me déplaît, c'eſt la manié„ re dont l'Auteur de l'Edition s'exprime pour caractériſer „ l'éloquence, ou le ſtyle de Cicéron; il ne s'exprimeroit „ point autrement pour donner l'idée d'un faux Orateur, ou „ d'un Orateur médiocre ..... Je pourrois ajoûter que ce „ qu'il dit ſur l'éloquence de la Chaire, n'eſt pas aſſez dé„ mêlé, deſorte qu'il paroît approcher de ce qu'en a dit Mr. „ du Bois, qui fut réfuté par Mr. Arnaud ..... Voilà „ comment je ſuis le Brutus de Mr. Rollin; & je ſerai ravi „ qu'il ſoit toujours mon Cicéron". Cette Critique ne parut pas aſſez importante à Mr. Rollin, pour y répondre, il garda le ſilence, & n'en dit rien, qu'à l'occaſion d'une autre Critique de Mr. Gibert, dont nous parlérons dans la Remarque ſuivante.

[G] *Son Traité de la Manière d'étudier & d'enſeigner les Belles-Lettres.*] Les deux premiers Volumes de cet Ouvrage parurent à Paris en 1726, & les deux derniers en 1728, on donna en même tems une nouvelle Edition des deux premiers Volumes. L'Ouvrage entier a été réimprimé à Amſterdam en 1732 en quatre Volumes. Il eſt trop connu pour que nous en parlions ici, bornons-nous à l'Hiſtoire. Mr. Gibert attaqua le Traité de ſon Confrére par un Ecrit intitulé: *Obſervations adreſſées à Mr. Rollin, ancien Recteur & Profeſſeur-Royal, ſur ſon* Traité de la Manière d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres, *par Mr. Gibert*, &c. Paris 1727 in-12. A la tête de ces *Obſervations* on trouve une Préface où l'Auteur s'attache à faire voir, que ſans bleſſer les bienſéances & les droits de l'amitié, il a pu critiquer l'Ouvrage d'un Confrére. Il s'appuye de divers exemples célébres: & déclare qu'il n'eſt animé que de l'amour de la vérité & du bien public, c'eſt-là le motif qui le détermine à écrire contre un Ouvrage, qui, ſi on l'en croit, intéreſſe la réputation de l'Univerſité, & la liberté de ſes Profeſſeurs, auxquels il fait la Loi, qui anéantit l'ancienne méthode, combat les maximes de Cicéron, de Quintilien, & de tous les Rhéteurs, établit de fauſſes régles, une fauſſe doctrine, de faux principes, contient de mauvais raiſonnemens, peut *frauſſer* l'eſprit & le goût des jeunes Profeſſeurs & égarer leurs eléves. L'Ouvrage de Mr. Gibert eſt diviſé en quatorze Articles, ſur leſquels nous ne nous étendrons point, ceux qui ſeront curieux d'en voir un abregé peuvent conſulter les Journaux cités en marge (10). L'Auteur finit, en diſant poliment à Mr. Rollin, qu'il lui ſemble que ſon Ouvrage pourra ſervir comme de Supplément ou de troiſiéme Volume au *Traité de la maniere d'enſeigner & d'étudier*, & en l'aſſurant que s'il s'eſt trompé dans ſa Critique, il eſt prêt à reconnoître ſes fautes, ſurtout ſi Mr. Rollin les relève par lui-même & non par des Anonymes. Mr. Rollin répondit & publia l'Ecrit ſuivant: *Lettre de Mr. Rollin à Mr. Gibert, Ancien Recteur de l'Univerſité, au ſujet de ſes Obſervations ſur le Traité de la Maniere d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres.* Paris 1727 in-12. Cette Piéce fut inſérée dans la *Bibliotheque Françoiſe* (11); c'eſt moins une Réponſe, qu'une déclaration qu'on ne répondra point. „ Le Tribunal qui doit nous juger, *dit Mr.* „ *Rollin*, n'eſt point douteux ni conteſté. Votre Cenſeur „ * vous le montre dans ſon approbation, qui mérite d'être „ peſée, & qui n'eſt pas ici une Piéce indifférente. *On a* „ *vu plus d'une fois*, dit-il, *une excellente Critique d'un ex*„ *cellent Ouvrage. C'eſt au Public à juger ſi ces* Obſervations „ *en fourniſſent un nouvel exemple, & c'eſt à nous de dire que* „ *nous n'y avons rien trouvé, qui en n'empêche l'impreſſion.* Voilà „ le Public juge de notre cauſe, & ni vous ni moi ne le re„ cuſons pour juge. Je ne le fatiguerai point par de longs „ & ennuyeux Memoires, par des ſcdites importunes, par „ des repliques ſans fin, fruits ordinaires d'une vaine dé„ mangeaiſon d'écrire. Je crois le procès ſuffiſamment inſtruit „ de mon côté par les Ecrits mêmes, qui en ſont la matié„ re, & je m'en tiens-là". Après avoir relevé quelques endroits des *Obſervations* de Mr Gibert, ſon Antagoniſte ajoûte. „ Pour vous répondre en forme, Monſieur, il me fau„ droit en relever beaucoup d'autres, où vous pouvez en„ core vous être trompé; vous prouver que je n'ai ni penſé „ ni dit bien des choſes que vous me faites penſer & dire; „ juſtifier Quintilien ſur les erreurs que vous lui attribuez „ auſſi bien qu'à moi, vous faire remarquer que vous mettez „ quelquefois ſur mon compte des Traductions, vicieuſes ſe„ lon vous, mais qui ne ſont pas de moi. Tout cela pour „ être développé & traité avec quelque étendue, demanderoit „ un Volume peut-être plus gros que le vôtre. De quelle „ utilité ces ſortes de diſputes, la plupart perſonnelles, ſe„ roient elles pour la Jeuneſſe; & quel intérêt le Public y „ prendroit-il?" La réflexion eſt judicieuſe & bien fondée: ces ſortes de diſputes ſont rarement utiles, quand un Critique relève des endroits qui lui paroiſſent reprehenſibles dans un Ouvrage, à moins qu'on n'ait des éclairciſſemens bien néceſſaires à donner, le meilleur parti eſt, ou de prendre des critiques, ſi elles ſont fondées, ou, ſi elles ne le ſont point, d'abandonner au Public le jugement de l'affaire: les perſonnes éclairées démêleront bien toujours de quel côté eſt la vérité & la raiſon. Mr. Rollin conclut ſa Lettre en ces termes. „ Au reſte, Monſieur, avant que de finir ma Lettre, „ je dois vous déclarer, que quoique je ſois bien réſolu de „ garder une ſeconde fois un ſilence coutant à votre égard, & „ de ne point répondre à votre Critique, je ſuis très-diſpoſé „ en

(6) *Avril 1728. p. 431. 436.* Edit. de Hollande.

(7) *Mém. de Trevoux 1714. Déc. p. 2139.*

(8) T. VI. P. I. p. 239.

(9) *Jugem. des Sçav. ſur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique &c.* T. I. p. m. 420. & ſuiv.

(10) *Bibl. Franç. T. X. P. II. Art 1. Journal des Sçav. Sept. 1727. p. 105 & ſuiv.* Ed. de Hollande.

(11) *Loc. cit. Art. 7.*

* Mr. Sanſon.

beaucoup plus étendu, *& qui en étoit cependant comme une ſuite néceſſaire*; ce fut l'*Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens* &c. [*H*]. En 1727 on inſéra ſes Poëſies dans un Recueil de Piè-

„ en même tems à en faire tout le profit que je pourrai; ce „ qui eſt, ce me ſemble, tout ce que vous avez droit d'exi„ ger de moi. Je ne ſuis ni aſſez aveugle, ni aſſez vain, „ pour croire que mon Ouvrage ſoit ſans défauts; & je ſuis „ très-perſuadé que pluſieurs de ceux qui l'ont le plus loué, „ y en ont apperçu; mais ils y ont vu autre choſe. La lec„ ture que j'ai faite du vôtre ne m'a point convaincu que „ j'euſſe rien à changer pour le fond, ni pour les principes. „ S'il m'eſt échappé d'autres fautes, comme cela eſt preſque „ inévitable, non ſeulement je n'aurai point de honte, mais „ je tiendrai à honneur de les corriger dans une ſeconde „ Edition ſur les lumiéres qu'on voudra bien me communi„ quer, & ſur les avis que votre Ecrit me fournit. Vous „ auriez pu, après les priéres réitérées que je vous en avois „ faites avant, & depuis l'impreſſion de mon Livre, me les „ donner à moins de frais, avec moins d'éclat, & (*j'oſe le* „ dire) non avec moins d'avantage pour vous". Mr. Gibert repliqua par une *Réponſe à la Lettre de Mr. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité*. Paris 1727: & inſérée dans la Bibliothéque Françoiſe (12). Sans entrer dans tous les détails de la querelle, nous nous bornerons à rapporter, ce que Mr. Gibert dit ſur l'article des priéres que Mr. Rollin aſſure lui avoir faites, & la récapitulation des Chefs principaux de leur diſpute par laquelle il finit. „ Pour vos priéres, en voici les „ termes: *j'apprens*, me dites-vous de vive voix, *que vous* „ *écrivez contre mon Livre. T'avez-vous bien penſé? y a-t-il* „ *de la modeſtie dans votre entrepriſe? N'y aurait-il pas plus de* „ *ſageſſe à vous, de vous tenir dans le ſilence?* Et la douceur de „ ces paroles n'opérant rien: *Je voudrois bien ſavoir*, me dites-„ vous d'un autre ton, *depuis quand vous avez dû cenſurer mon* „ *Livre? de quel droit vous ériger en Juge? Qui vous a donné* „ *cette autorité?*..... Et vous reprenez ſur moi le ton! „ L'avez-vous comparé avec vos priéres, avec votre Lettre, „ avec des paroles de votre Livre, que tout le monde a re„ marquées.. ..... Finiſſons, Monſieur, parce que le „ procès, comme vous dites, eſt ſuffiſamment inſtruit. Quand „ penſez-vous que vous l'aurez gagné? Ce ſera, ne vous y „ trompez point, lorſqu'on tiendra que Cicéron donne pour „ régle du ſtile le goût des Auditeurs; lorſque l'on confon„ dra la maniére d'inſtruire les enfans, avec celle d'inſtruire „ les Perſonnes avancées; lorſque ſur l'amplification, les „ paſſions, les preuves, leur arrangement, on ſe moquera „ des préceptes avoués de tous les Maîtres; lorſque l'on „ confondra ce qui regarde les divers genres d'éloquence, & „ que des Auteurs qui écrivent bien, mais qui renverſent „ toutes les régles, paſſeront pour de bons guides; lors„ qu'on adoptera le principe de Senéque, que l'*arrangement* „ *des mots ne convient point à une éloquence mâle*, ou à un hom„ me grave; lorſqu'on ſera bien venu à n'avoir nulle exacti„ tude dans les citations, ou à prendre les Traductions des „ autres ſans en répondre; quand on croira que *de parler à* „ *l'imagination, ce n'eſt point parler au jugement*; quand on „ croira qu'*une Rhétorique aſſez exacte n'apprend encore qu'à ſe* „ *taire*; lorſqu'*Iſocrate paſſera pour un homme qui ne mérite pas* „ *qu'on l'écoute*, & *Démoſthene pour un Orateur qui ne prend* „ *d'étoffe qu'autant qu'il en faut pour ſe couvrir*; lorſque tout „ cela paſſera pour la méthode & pour la doctrine de l'Uni„verſité de Paris, alors, Monſieur, vous aurez gagné".

(12) *Ubi ſupra.* Art 8.

[*H*] *L'Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens* &c.] Mr. Rollin ſe propoſoit d'abord de réduire cette Hiſtoire à ſix ou ſept Volumes, mais elle s'eſt accrue ſous ſa plume juſques à treize, qui ont paru depuis 1730 juſqu'en 1738. Cet Ouvrage a été réimprimé plus d'une fois. Il a eu un grand ſuccès, tant dans les Pays étrangers qu'en France. „ Le Duc de Cumberland, *dit Mr. de Boze*, & les „ Princeſſes ſes Sœurs en avoient toujours les premiers „ Exemplaires: c'étoit à qui les auroit plutôt, & à qui en „ rendroit le meilleur compte. Le Prince diſoit: *je ne ſai* „ *comment fait Mr.* Rollin, *par-tout ailleurs les réflexions m'en-* „ *nuient, & je les ſaute à pieds joints; elles me charment dans* „ *ſon Livre, & je n'en perds pas un mot*". On n'a pas laiſſé de critiquer les réflexions de Mr. Rollin, & il faut avouer que les Cenſeurs n'ont pas eu tout à fait tort: le Lecteur en jugera. Voici la remarque d'un Journaliſte, d'ailleurs aſſez favorable à Mr. Rollin (13). „ On ſe contentera de dire „ en paſſant, qu'il eſt dangereux à quelque Hiſtorien que ce „ ſoit de trop moraliſer ſur les événemens qu'il rapporte, „ ou de trop chercher des cauſes ſurnaturelles à des effets „ purement naturels. On pourroit rapporter pluſieurs con„ tradictions, où l'Auteur eſt tombé, pour avoir voulu trop „ ſpiritualiſer". Le Journaliſte appuye ce qu'il avance par un exemple, qui eſt déciſif. Un autre Critique (14) plus mordant relève diverſes réflexions de l'Hiſtorien moderne, avec aſſez de fondement, mais on demanderoit un peu moins de fiel dans ſes Cenſures. Une ironie amére en fait l'aſſaiſonnement. Le Journaliſte dont nous avons parlé porte d'ailleurs un jugement très-avantageux de l'*Hiſtoire Ancienne*. „ On ne peut, *dit-il* (15), aſſez louer la modeſtie que l'Au„ teur fait paroître en pluſieurs occaſions, où il tâche, ce „ ſemble, autant qu'il peut, de diminuer le mérite de ſon „ travail. Cela n'empêchera pas cependant que le Public ne „ lui ait obligation d'avoir pris la peine de feuilleter cette „ quantité prodigieuſe de Volumes, pour en faire un Recueil, „ où pour mieux dire un Extrait auſſi curieux, auſſi ſuivi, „ en un mot auſſi limé, que les cinq Livres qu'il nous a dé„ jà donnés. Malgré ſon humilité on lui donnera toujours „ la gloire, non ſeulement d'avoir beaucoup travaillé, „ mais de l'avoir fait avec choix & délicateſſe. La ſeule „ choſe qu'on auroit deſiré de lui, c'eût été une Critique un „ peu plus ſévére pour quantité de faits douteux, ou même „ fabuleux, qu'il rapporte comme plauſibles, du moins n'en „ fait-il point aſſez ſentir la fauſſeté. A cela près, l'Ou„ vrage ne peut qu'être très-utile à ceux qui voudront avoir „ une teinture générale de l'Hiſtoire d'Orient, ils pourront „ y lire en François des Hiſtoires curieuſes, qui juſqu'à pré„ ſent n'ont guéres été connues que des Gens de Lettres. „ La jeuneſſe ſur-tout, que Mr. Rollin a eu principalement „ en vuë, trouvera à chaque feuille des ſentimens de Re„ ligion, de probité & d'honneur, qui contribueront infi„ niment à la former à la vertu. Il ne ſe contente pas de „ ſaiſir toutes les occaſions qui ſe rencontrent, de leur pro„ poſer d'illuſtres exemples à ſuivre, il fait quelquefois de „ longues digreſſions, & va chercher des ſujets étrangers à „ ſon plan, pour leur inſtruction particuliére". En 1740 il parut un volume intitulé; *Eſſais de Critique. I. Sur les Ecrits de Mr. Rollin. II. Sur les Traducteurs d'Hérodote. III. Sur le Dictionnaire Géographique & Critique de Mr. Bruzen la Martiniére*. Amſterdam 1640 in 12. On y trouve trois Lettres ſur les Ecrits de Mr. Rollin; l'Auteur y prend le nom de *Vander Meulen*, mais on n'ignore plus que c'eſt Mr. l'Abbé Bellanger, connu par divers Ouvrages. La premiére Lettre roule ſur le ſens d'un paſſage de Tite-Live, dont le Critique prétend que M. M. Rollin, Crevier, & Guerin ont mal pris le ſens. La ſeconde Lettre eſt deſtinée à relever *quelques mépriſes de Mr. Rollin dans ſon Hiſtoire Ancienne*. L'Auteur y critique d'abord quelques Réflexions de Mr. Rollin; enſuite parlant de la Chronologie, il dit que. „ Mr. Rollin „ n'en a point fait une étude particuliére; qu'il le dit lui„ même en quelque endroit, ou du-moins il le fait aſſez voir „ dans tout le corps de ſon Ouvrage; qu'il lui arrive quel„ quefois de mettre en contradiction ſes points Chronolo„ giques les uns contre les autres, & que c'eſt au Lecteur à „ accorder ces différens points, lorſqu'ils *s'entrechaſſent les* „ *uns contre les autres*, ſelon l'expreſſion de Mr. Rollin, ou „ à les prendre tels que Mr. Rollin les lui donne, s'il ne „ veut pas prendre la peine de les *réconcilier*". Le Critique accuſe enſuite Mr. Rollin d'avoir principalement conſulté les Verſions des Auteurs anciens, & d'avoir fait ſurtout pluſieurs fautes en rendant des paſſages d'Hérodote; il en cite des exemples, & donne aſſez clairement à entendre, qu'il ſoupçonne Mr. Rollin de ne pas ſort bien entendre le Grec. Voici comment il s'en exprime dans ſa Préface (16). „ Il nous donne lui même à penſer, qu'il ne ſait pas le Grec, „ ou qu'il ne le ſait que médiocrement, qu'il ne peut en„ tendre le Texte des Auteurs Grecs qu'à l'aide des Tra„ ductions Latines, qu'il ne voit le ſens de l'Original qu'à „ travers un nuage..... Il n'y puiſe ordinairement „ qu'avec la plume d'autrui; il copie les Traductions Fran„ çoiſes: & quand les Françoiſes lui manquent, il a recours „ aux Latines, il en copie les fautes, & ne voit dans le „ Texte Grec que ce que ces eſpéces de lunettes lui repré„ ſentent: dans les extraits qu'il en fait, on ne reconnoît „ ni ſon ſtile ni ſes expreſſions, mais une bigarrure des dif„ férens ſtiles des Traducteurs; on n'y reconnoît le tour Grec „ que très-rarement". La troiſiéme Lettre eſt *ſur quelques expreſſions neuves* de l'Hiſtoire Ancienne: il y en a pluſieurs qui ſont critiquées avec raiſon, mais on reprenche auſſi à Mr. Rollin des fautes manifeſtes d'impreſſion. Mr. Rollin eut connoiſſance de ces Eſſais de Critique, lorſque le quatriéme Volume de ſon Hiſtoire Romaine étoit prêt de paroître: il ne pût lire que la Préface & la premiére des Lettres: cependant il ajoûta à ce Volume de ſon Hiſtoire Romaine un Avertiſſement, où il ſe défend avec beaucoup de ſageſſe & de modeſtie. Voici ce qu'il répond aux reproches du Critique ſur l'ignorance de la Langue Grecque. „ J'avoue „ franchement, qu'après une étude ſuivie que j'ai faite de „ cette Langue depuis ma premiére jeuneſſe juſqu'à préſent, „ dont je pourrois citer bien des témoins, je ne m'attendois „ pas à ce reproche. J'ajoûte, moins pour ma propre ré„ putation que pour celle des Compagnies dont j'ai l'hon„ neur d'être membre, qu'un pareil ſoupçon ne trouvera „ guéres de crédit auprès de ceux qui me connoiſſent parti„ culiérement; & que mon Critique lui-même auroit pu re„ connoître combien ce ſoupçon eſt mal fondé, par un aſſez „ grand nombre de fautes des Traductions d'Auteurs Grecs, „ ſoit Latines, ſoit Françoiſes, que j'ai ſouvent corrigées „ dans mon Ouvrage, ſans en faire la remarque. Je ne nie „ pas néanmoins qu'il ne m'ait échappé peut-être un aſſez „ grand nombre de mépriſes ſur le ſens des Auteurs Grecs, „ dont j'ai fait uſage. Je n'ai point eu le tems d'examiner, „ ni même de lire les Obſervations de mon Cenſeur, & je „ n'ai point de peine à me perſuader qu'elles ſoient ſolides. „ Seulement je ſouhaiterois qu'elles ne fuſſent pas accom„ pagnées d'une vivacité & d'une aigreur, qui ſemblent mon„ trer un deſſein formé de décrier l'Ecrivain qu'il critique „ ..... Je n'ai point diſſimulé, *ajoûte Mr. Rollin*, que „ je faiſois beaucoup d'uſage du travail des autres, & je m'en „ ſuis fait honneur. Je ne me ſuis jamais cru ſavant, & je „ ne cherche point à le paroître. J'ai même quelquefois dé„ claré, que je n'ambitionne point le titre d'Auteur. Mon „ ambition eſt de me rendre utile au Public, ſi je le puis. Pour „ cela je tire des ſecours de tout côté, & j'empruante d'ail„ leurs tout ce qui peut contribuer à la perfection de mon „ Ouvrage. Cette liberté que je me ſuis donnée, & dont „ il

(16) Pag. XXII. & XIII. XXV. XXVI.

(13) *Bibl. Raiſonn.* To. VII. P. II. p. 381. 382.

(14) *Eſſais de Critiq. ſur les Ecrits de Mr. Rollin. Lettr.* II p. 51. 56.

(15) Bibl. Raiſ. *ubi ſupra.* p. 387. 388.

Piéces Choiſies [*I*]. Dans le tems que Mr. de Boze faiſoit l'Eloge de Mr. Rollin, il n'y avoit aucune des Harangues Latines de ce célébre Profeſſeur d'imprimées, & *probablement aucune qui ne méritât de l'être.* „ Si nous nous étions aſſujettis, *dit l'Académicien*, à indiquer dans l'ordre des tems toutes celles qui ſont venues à notre connoiſſance, ou dont le ſouvenir s'eſt plus heureuſement conſervé, il y „ en a une entre autres que nous n'aurions pas oubliée; celle qu'il prononça en 1701, deux ans après „ ſon entrée au Collége de Beauvais, ſur l'avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne". La Reine de la Grande-Bretagne, Epouſe du Roi George II. s'étoit propoſé, peu de tems avant qu'elle mourût, d'entrer en commerce de Lettres avec lui, & elle lui avoit fait dire à ce ſujet les choſes du monde les plus flatteuſes. Il étoit en correſpondance avec le Prince Royal, aujourd'hui Roi de Pruſſe, mais à ſon avénement au trône Mr. Rollin lui marqua qu'il n'auroit plus l'honneur de lui écrire, & qu'il reſpecteroit deformais ſes grandes occupations. Le fameux Rouſſeau voulut auſſi être en liaiſon avec Mr. Rollin. Il lui écrivit pluſieurs Lettres, & lui adreſſa une Epître, où il lui prodigue les louanges les plus flatteuſes. „ Mr. Rollin, *dit Mr. de Boze*, ne crut pas devoir ſe refuſer à un commerce, „ où il eſpéroit placer utilement des traits de Chriſtianiſme & de Piété. D'heureux préliminaires l'enhardirent à faire tenir au Poëte une partie des Oeuvres de Mr. l'Abbé Duguet, & le Poëte lui envoya en échange ſes Poëſies de l'édition d'Amſterdam, mais ſans le Supplément, dont il craignoit que „ l'auſtére Morale de Mr. Rollin ne fût allarmée. Enfin, il vint lui-même à Paris dans le plus grand „ *incognito*. Il y vit preſque tous les jours Mr. Rollin, & ne voulut pas repartir ſans lui avoir fait la „ lecture de ſon Teſtament [*K*]". En finiſſant ſon Hiſtoire Ancienne en 1738, Mr. Rollin donna les deux premiers Volumes de ſon *Hiſtoire Romaine depuis la fondation de Rome juſqu'à la bataille d'Actium.* Il en a paru cinq Volumes avant la mort de l'Auteur, le ſixiéme & le ſeptiéme étoient imprimés de ſon vivant, & n'attendoient pour paroître, que les Cartes de Mr. d'Anville. Mr. Crevier, Profeſſeur de Rhétorique au College de Beauvais, les a publiés, de même que le huitiéme & le neuviéme, qu'il a revus & complettés, & il a même continué l'Ouvrage, qui eſt en ſeize Volumes. Le Roi avoit nommé Mr. Rollin à une place d'Aſſocié dans l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, mais ſes occupations ne lui ayant pas permis de remplir les fonctions d'Académicien, comme il le ſouhaittoit, il demanda & obtint la Vétérance en 1705; ce qui ne l'empêcha pas de ſe rendre à l'Académie le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, & de ſe trouver ſurtout aux Aſſemblées publiques. Au mois de Mai de l'année 1741 Mr. Rollin eut une maladie qui fit craindre pour lui; il ſe rétablit néanmoins, mais ce ne

„ Il me ſemble que communément parlant on ne m'a point „ ſu mauvais gré, me mettre en état d'avancer dans mon tra„ vail beaucoup plus que je ne ferois ſans cela. Qu'importe au Lecteur que ce que je lui préſente ſoit de moi, ou „ d'un autre, pourvu qu'il le trouve bon & qu'il en ſoit con„ tent. Mais je lui dois ce reſpect & cette reconnoiſſance, „ de ne pas le tromper en lui donnant, par défaut d'attention „ comme véritables des faits qui ne le ſeroient pas". J'obſerverai ſeulement ſur ce que Mr. Rollin a emprunté des autres, qu'on a loué comme bien écrits des morceaux qu'on ne trouvoit pas excellens en ce genre ſous le nom des véritables Auteurs. Cela n'a pas échappé au Critique, qui y donne encore un tour malin. „ Tout ce que touche Mr. Rollin, „ *dit-il* (17), tout ce qui paſſe par ſa plume, devient de „ l'or. La Traduction Françoiſe du Plutarque par Mr. Dacier, & celle de l'Hiſtoire des Juifs du Docteur Prideaux, „ ne paſſent pas pour des Traductions fort élégantes: Mr. „ Rollin en copie de longs morceaux, de deux, de trois, „ de cinq, de dix, & même de quarante pages en environ, „ n'y change preſque rien; on lit ces endroits comme étant de Mr. Rollin, & on les trouve bien écrits & élégans". Cela prouve ce que peut la prévention. Il eſt pourtant vrai que le ſtile de Mr. Rollin lui-même eſt en général beau, & a quelque choſe d'attachant. Mr. de Boze en parle en ces termes: „ Pendant un très-longtems il n'avoit écrit qu'en Latin: c'étoit, ce ſemble, ſa langue naturelle: on doutoit „ preſque qu'il en eût une autre, & il avoit plus de ſoixante ans, quand il commença à écrire en François. L'élégance & le purcté de ſon ſtile furent donc un nouveau ſpectacle, auquel on ne s'attendoit point: il ſembloit les avoir „ acquiſes dans le moment, par la ſeule envie d'être plus utile. L'Académie Françoiſe elle-même en a ſouvent rendu „ témoignage". Il auroit été à ſouhaiter que Mr. Rollin, en empruntant les matériaux qu'il mettoit en œuvre, eût en toujours le tems d'y donner ſon propre tour, mais ſon âge & le deſſein d'être utile l'engageoient à faire diligence.

(17) *Eſſais de Critique* p. 136. 137.

[*I*] *En* 1727 *on inſera ſes Poëſies dans un Recueil de Piéces choiſies.*] Comme je n'ai point vu ce Recueil, je me contenterai de rapporter ce que Mr. de Boze nous apprend touchant les Poëſies de Mr. Rollin. „ Outre celles dont nous avons „ déjà fait mention, *dit-il*, il y en a un grand nombre d'autres de la même force & de la même beauté. Si on étoit „ tenté d'ajuger la préférence à quelqu'une, ſa traduction „ Latine de l'Ode de Mr. Deſpreaux ſur la priſe de Namur „ ne manqueroit pas de ſuffrages. Il y auſſi pluſieurs Epigrammes, qui ont preſque toutes leur ſingularité. Il ſeroit „ difficile, par exemple, d'en trouver une plus propre à juſtifier la qualité de *Devin* qu'on attribue aſſez communément aux Poëtes, que celle qu'il envoya en 1695, la premiére année de ſon Rectorat, au Petit-fils de Mr. le Pelletier, qui n'avoit encore que cinq à ſix ans. Il lui fit porter le jour de la Chandeleur, au nom de l'Univerſité, un Cierge ſemblable à celui qu'elle a coutume de préſenter „ aux Premiers Préſidens, & lui écrivit qu'il falloit qu'il „ s'accoutumât à recevoir cet honneur, qu'il ſe diſpoſât ſurtout à s'en rendre digne, parce que la Première Préſidence „ étoit une place que Thémis elle même lui deſtinoit ſurement, après qu'elle en auroit revêtu Mr. ſon Pere.

„ *Te manet hæc ſedes: ſummum Themis ipſa Tribunal,*
„ *Vera cano, Patri deſtinat, inde tibi.*

„ Ils en étoient alors fort éloignés l'un & l'autre, cependant „ le Pere fut Premier Préſident douze ans après; & le fils „ l'eſt aujourd'hui. Dans une autre Epigramme Mr. Rollin „ fait la plus ingénieuſe alluſion à ſon premier métier. Il „ envoie un couteau pour étrennes à un de ſes amis, & lui „ mande que ſi ce préſent lui ſemble venir plutôt de la part „ de Vulcain que de celle des Muſes, il ne doit point s'en „ étonner, parce que c'eſt de l'antre des Cyclopes qu'il a „ commencé à diriger ſes pas vers le Parnaſſe. On a imprimé ſéparément deux autres Piéces de Mr. Rollin: des „ Hendécaſyllabes adreſſées en 1691 au Pere Jouvency, ſur „ ce qu'à l'occaſion de la priſe de Montmélian, il venoit de „ donner à Paris, ſous le nom d'un de ſes Ecoliers, la même „ Piece de Vers, qu'il avoit autrefois publiée à Caen, ſous „ ſon propre nom, ſur la priſe de Maeſtricht en 1673. La „ ſeconde eſt le *Sanctitas Pœnitens*, qui fit beaucoup de „ bruit, quand il parut, & dont la Traduction Françoiſe, „ attribuée d'abord à Mr. Racine, ſe trouva dans la ſuite „ être de Mr. Boivin le cadet. L'Epitaphe de Santeuil, gravée dans le Cloître Saint Victor, eſt auſſi de Mr. Rollin".

[*K*] *Ne voulut pas repartir ſans lui avoir fait la lecture de ſon Teſtament.*] Son grand but étoit de convaincre de plus en plus Mr. Rollin, qu'il n'étoit pas l'Auteur des fameux Couplets. Ecoutons Mr. de Boze. „ Il y défavouoit dans les „ termes les plus forts, ces monſtrueux Couplets qui furent „ l'origine de ſes malheurs, & continuoit de les attribuer „ à celui qu'il avoit d'abord accuſé de les avoir faits. Mr. „ Rollin l'arrêta tout court à cet endroit: il lui repréſenta „ vivement, que le témoignage de ſa conſcience ſuffiſoit „ pour le diſculper; mais que ne pouvant avoir aucune preuve équivalente pour en charger nommément qui que ce „ ſoit autre, il ſe rendroit dès-lors coupable d'un jugement „ téméraire au moins, & peut-être d'une calomnie affreuſe. „ Le Poëte n'eut rien à répondre, & Mr. Rollin ſe ſçut „ grand gré de lui avoir fait effacer cet article". Mr. Racine, dans une Lettre qui eſt à la tête de celles de Rouſſeau dit; que ce Poëte *ſupprima ſon Teſtament*, mais il y a de l'apparence qu'il s'eſt trompé. Voici ce qu'on trouve dans une note, à la p. 355 du ſecond Volume d'un Recueil, intitulé *le Portefeuille de Rouſſeau.* „ Rouſſeau ne le ſupprima point, „ mais il y fit faire une rature au premier Article que voici. „ *En premier lieu je déclare comme devant Dieu, à qui je fais „ que je dois le compte de ma vie, que je n'ai jamais eu aucune „ part aux infames Couplets, qui ont occaſionné les perſécutions „ que j'ai eſſuyées en France, & que j'ai toujours vécu & mourai perſuadé que leur veritable Auteur n'eſt autre que le nommé „ Joſeph Saurin, avec qui j'ai eu un procès à ce ſujet, & qui „ n'a pu ſe ſouſtraire à l'evidence des preuves qui le confondoient, „ que par un crédit plus puiſſant que la juſtice même, & que les „ preuves les plus inconteſtables.* On a paſſé une ligne ſur ces mots *que le nommé Joſeph Saurin*, & au-deſſus eſt écrit, *qu'un ennemi déclaré.* En marge, *Approuvé la nature & la correction*, ſigné Rouſſeau. Et plus bas. *Dimitte nobis, Domine, ſicut dimittimus*". Mr. Racine ayant vu cette Note, te, a marqué au Libraire, qui a imprimé le *Portefeuille.* „ Le fait du Teſtament, c'eſt de Mr. Rollin lui-même que „ je le tiens, mais il ſe peut que Rouſſeau ſe ſoit contenté „ d'effacer cet endroit de ſon Teſtament, ſans le ſupprimer, „ comme je l'avois dit; ainſi la note, qui ſe trouve à la p. „ 355 du ſecond Volume du Livre que vous avez imprimé „ ſous le titre de *Portefeuille de Rouſſeau*, eſt ſans-doute plus „ certaine, que cet endroit de ma Lettre. Cette note eſt „ curieuſe".

ne fut pas pour longtems, étant mort le 14 Septembre de la même année, âgé de quatre-vingts ans, ſept mois, & quelques jours. Mr. Rollin étoit bienfaiſant, généreux, charitable, plein d'une piété tendre & ſincére, humble & deſintéreſſé. Il portoit l'humilité & le deſintéreſſement ſi loin, qu'on aſſure, qu'au lieu d'avoir jamais rien tiré de ſes Ouvrages „ dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de „ de tout autre, il ne s'étoit embarraſſé en les donnant au Libraire, que de la maniére dont il le dedom„ mageroit, s'ils n'avoient pas aſſez de cours. Cette façon de penſer s'étendoit à tout ce qui avoit „ quelque rapport à lui. Propre ſur ſa perſonne, plus par habitude & par raiſon, que par la moindre „ recherche, il avoit en mourant le même meuble qu'il avoit fait faire en entrant Profeſſeur au Collé„ ge du Pleſſis en 1663; & retiré dans le quartier de Paris le plus éloigné, il y occupoit une maiſon ſi „ petite, que la plupart des Etrangers que ſa réputation y attiroit, auroient voulu en ſortant écrire ſur „ ſa porte, comme ſur celle d'Eraſme, *Voilà une petite maiſon, qui renferme un Grand-homme*".

ROSCOMMON (Wentworth Dillon Comte De) iſſu d'une ancienne famille d'Irlande, & fils de Jaques Dillon Comte de Roſcommon [*A*], nâquit en Irlande, dans le tems que ce Royaume étoit gouverné par le premier Comte de Strafford, dont la mere de Wentworth, iſſue des Boyntons de Bramſton dans la Province d'York, étoit proche parente; auſſi le Vice-Roi lui donna-t-il au Batême le nom de Wentworth, qui étoit celui de ſa famille (*a*). Il paſſa les premiéres années de ſon enfance en Irlande, & fut élevé dans la Religion Proteſtante. Le Comte de Strafford le fit venir enſuite en Angleterre [*B*], & le plaça dans ſa Terre, dans la Province d'York, ſous la conduite du Docteur Hall, depuis Evêque de Norwich, également diſtingué par ſes lumiéres & par ſa piété. Ce Savant lui enſeigna la Langue Latine, & ſans avoir appris les régles ordinaires de la Grammaire, qu'il ne put jamais retenir par cœur, il la poſſédoit ſi parfaitement, qu'il écrivoit en cette Langue avec toute l'élégance & la netteté poſſible, & avec tant de facilité, qu'il s'en ſervoit pour écrire à ceux de ſes amis, qui étoient en état de ſoutenir le commerce ſur ce pied là. Quand les troubles commencérent en Angleterre, & que le Comte de Strafford fut accuſé, on l'envoya par le conſeil de l'Archevêque Usher, à Caen en Normandie, pour achever de ſe former ſous le fameux Bochart. Quelques années après il fit un voyage à Rome, où il ſe rendit familiére la connoiſſance des plus beaux reſtes de l'Antiquité; il s'appliqua ſurtout à la ſcience des Médailles, & y devint maître conſommé; il parloit auſſi Italien avec tant de facilité & de grace, qu'on le prit ſouvent pour un Italien. D'abord après la Reſtauration il repaſſa en Angleterre, où il fut reçu très-gracieuſement du Roi Charles II. qui le fit Capitaine de la Compagnie des Cadets. Comme il étoit dans l'âge des paſſions, il ſe livra à la fureur du jeu à un tel point, qu'il hazarda plus d'une fois ſa vie, en ſe battant en duël, & qu'il fit des dépenſes qui excédoient ſon bien. Une conteſtation qu'il eut avec le Garde du Sceau Privé au ſujet d'une partie de ſon bien, l'obligea de faire un tour dans le Pays de ſa naiſſance, & il réſigna le poſte qu'il avoit à la Cour. Peu après ſon arrivée à Dublin, le Comte d'Ormond le fit Capitaine des Gardes (*b*). Me. Catherine Philips, dans une Lettre au Chevalier Charles Cotterel, datée de Dublin le 19 Octobre 1662 (*c*), le qualifie, *d'homme d'eſprit, diſtingué par de beaux talens naturels, & certainement le jeune Seigneur d'Irlande de la plus grande eſpérance.* Il conſervoit néanmoins la paſſion exceſſive qu'il avoit pour le jeu, ce qui lui attira l'avanture ſuivante. S'en retournant chez lui, au ſortir du jeu, il fut attaqué dans l'obſcurité par trois Coquins, gagnés pour l'aſſaſſiner. Le Comte ſe défendit ſi vigoureuſement, qu'il mit un des Aſſaſſins ſur le carreau, & un Gentilhomme, qui paſſoit par hazard, l'ayant ſecondé en déſarma un ſecond, ce qui obligea le troiſiéme à ſe ſauver par la fuite. Ce généreux défenſeur ſe trouva être un Officier caſſé, de bonne famille & d'une conduite irreprochable; mais qui étoit ſi mal dans ſes affaires, qu'il n'avoit pas ſeulement d'habit mettable, pour paroître décemment chez le Vice-roi. Le Comte le preſenta au Duc d'Ormond, & obtint de ce Seigneur la permiſſion de ſe demettre de ſa Charge de Capitaine aux Gardes, en faveur de ſon Libérateur; celui-ci en jouit environ trois ans, & à ſa mort le Duc redonna la Compagnie au Comte. Les plaiſirs de la Cour d'Angleterre, & les amis qu'il y avoit laiſſés, furent pour lui de puiſſans motifs de retourner à Londres. Il n'y eut pas été longtems, qu'il fut fait Grand-Ecuyer de la Ducheſſe d'York, & qu'il épouſa Françoiſe fille de Richard Comte de Burlington, & veuve du Colonel Courtney. Il acquit auſſi de la réputation par ſes Ecrits [*C*], & à l'imitation des Aſſemblées de Beaux Eſprits qu'il avoit vuës dans les Pays étrangers, il commença à former une Société pour épurer & perfectionner la Langue Angloiſe, en quoi Mr. Dryden, ſon grand ami, le ſeconda principalement. Mais ce projet échoua entiérement par les troubles de Religion, qui ſuivirent l'avénement du Roi Jaques II. à la Couronne, le Comte ayant pris alors la reſolution de paſſer le reſte de ſes jours à Rome [*D*]; en

(*a*) Fenton's Obſervations on ſome of Mr Waller's Poems. p. 231-234.

(*b*) Ibid. p. 230 231.

(*c*) Letters of Orinda to Lucaſtus p. 78. Lond. 1705.

[*A*] *Fils de Jaques Dillon, Comte de Roſcommon.*] Ce Seigneur étant encore fort jeune, quitta la Religion Romaine pour embraſſer la Réformée, s'étant rendu aux raiſons du ſavant Usher, Archevêque d'Armagh; on l'envoya alors en Angleterre, où il fut confié aux ſoins du Docteur George Hakewell, qui lui trouva de ſi heureuſes diſpoſitions, qu'il le plaça au Collége d'Exeter à Oxford, au commencement de 1628, ſous la direction de Laurent Bodley, Bachelier en Théologie, neveu du Chevalier Thomas Bodley. Il paſſa quelques années dans ce Collége, & retourna enſuite en Irlande (1).

(1) Wood Faſti Oxon. Vol. II. Col. 223.

[*B*] *Le Comte de Strafford le fit venir enſuite en Angleterre.*] Mr. Fenton dit (2), que *le Pere du Comte Roſcommon ayant été converti par l'Archevêque Usher, le Comte de Strafford craignant que cette famille ne fût expoſée aux plus fureux effets de la vengeance des Papiſtes fit venir ſon fils en Angleterre, au commencement de la rebellion d'Irlande.* Mais il y a là une faute viſible, puiſque le Comte de Strafford fut décapité le 12 Mai 1641, & que la Rebellion d'Irlande n'éclata qu'au mois d'Octobre enſuite.

(2) Obſervations on ſome of Mr. Waller's Poems p. 230

[*C*] *Il acquit auſſi de la réputation par ſes Ecrits.*] I. *Eſſai ſur la traduction des vers.* Londres 1680 & 1684 in-4. On trouve à la tête des vers de Mr. Dryden, de Charles Dryden ſon fils, & d'autres à la louange de cette Piéce. On a joint à diverſes Editions de cet *Eſſai*, un *Eſſai de vers non rimés*, qui eſt le Combat dans le Ciel, tiré du *Paradis perdu* de Milton. II. *L'Art Poëtique d'Horace*, en vers Anglois non rimés. Londres 1680 in-4. Il y a à la tête des vers de Mr. Waller. III. *Paraphraſe du Pſeaume* 148. IV. *Silene*; c'eſt une traduction de la ſixiéme Egiogue de Virgile. V. *Ode ſur la Solitude.* VI. Traduction de l'Ode XXII. du premier Livre, & de la VI. du troiſiéme Livre d'Horace. VII. *Sur la* Religio Laïci *de Mr. Dryden.* VIII. *Le Songe.* IX. *Le Bocage*, traduction de la 5. Scéne de l'Acte II. du *Paſtor Fido.* X. *L'Eſprit de l'ancienne Chambre des Communes à celle qui doit s'aſſembler à Oxford.* XI. *Sur la mort du chien d'une Dame.* XII *Prologue* adreſſé au Duc d'York à Edinbourg: *Prologue* & *Epilogue*, pour deux des piéces de Mr. Catherine Philips. XIII. *Sur le jour du Jugement dernier.* XIV. *L'Eſprit de Roy.* XV. Il a traduit en François le Traité du Docteur Sherlock, ſur *la Reſiſtance aux Souverains.* Mr. Fenton obſerve (3) qu'on voit dans les Ouvrages du Comte „ le caractére d'un eſprit „ naturellement ſérieux & ſolide, enrichi de tout ce que les „ Sciences ont de plus beau, & habile à diſpenſer ſes richeſ„ ſes, ſans affectation, avec ordre & régularité. Il y a de „ l'apparence qu'il auroit eu l'imagination plus vive & „ plus féconde, ſi le jugement avoit été moins ſolide chez „ lui. C'eſt cette ſolidité, qui paroît par ſon ſtile mâle, clair, „ & concis, qui l'a fait exceller dans le genre didactique à „ un tel point, qu'on ne peut dire, qu'il ait eu jamais ſon „ égal dans ſa Nation, ſans reconnoître en même tems qu'il „ ne le céde à perſonne à cet égard. Dans quelques Ecrits „ d'un autre genre, il ſemble avoir manqué de feu pour atteindre à la perfection; mais qui peut y atteindre? Mr. Pope dans ſon *Eſſai ſur la Critique* (4) en parle en ces termes: Roſcommon auſſi vertueux que ſavant; d'un caractére non moins noble que le ſang dont il eſt iſſu; connoiſſoit l'Eſprit de la Gréce & de Rome, le mérite de tous les „ Ecrivains, & n'ignoroit que le ſien".

(3) Ibid. p. 236.

(4) Vers 727 & ſuiv.

[*D*] *Ce projet échoua . . . par les troubles de Religion, qui ſui-*

en disant à ses amis, *que lorsqu'il fumoit dans une chambre, la meilleure place étoit le coin de la cheminée.* Occupé de ces pensées il fut attaqué de la Goute; les douleurs l'impatientérent, & il permit à un Charlatan François de lui appliquer un repercussif pour le soulager, le remède fit rentrer la Goute, qui se jetta dans les entrailles, & termina sa vie fort promptement (*d*); il mourut vers le 17 Janvier 1684 (*e*), dans son Hôtel, proche de St. James. En expirant il s'écria d'une voix qui marquoit la plus fervente pieté (*f*) „ Mon Dieu, mon Pere, & mon Ami, ne m'abandonne point à ma fin (*g*)". Il fut inhumé dans l'Abbaye de Westminster, & eut pour Héritier de ses titres son Oncle Cary Dillon, Colonel d'un Régiment en Irlande, durant la guerre entre le Roi Jaques II. & Guillaume III. Il mourut à Chester en Novembre 1689, en repassant d'Irlande en Angleterre (*b*).

(*d*) Fenton *ubi supra.*

(*e*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 214.

(*f*) Fenton *ubi supra.*

(*g*) V. His translation of the Church's Hymn, *Dies iræ, dies illa.*

(*b*) Wood *ubi supra.*

fuivirent l'avénement du Roi Jaques II. *à la Couronne; le Comte avoit pris alors la résolution de passer le reste de ses jours à Rome.*] C'est ce que dit Mr. Fenton (5); mais il y a là une méprise, puisque, selon cet Auteur même, le Comte mourut en 1684, ou selon Wood (6) le 17 Janvier 1683, par où il paroît qu'il n'a pas survécu au régne de Charles II. qui mourut le 6 Février 1685.

(5) *Ubi supra*, p. 331. 336.

(6) *Ubi supra.*

* Cet Article m'a été communiqué, & je le donne tel qu'il m'a été remis, à la réserve de quelques legers remaniemens, & de quelques petites additions que j'y ai faites, mais trop peu considérables pour les indiquer.

✠ ROUSSEAU * (Jean-Baptista) nâquit à Paris en 1671 [*A*]. Son Pere y étoit Maître-Cordonnier, honnête homme & à son aise. Il ne négligea rien pour elever son fils à une Condition au-dessus de la sienne; il le fit étudier, & n'épargna rien pour son éducation: il eut lieu de se féliciter de ses talens, mais s'il l'eût de même de se louer de sa reconnoissance, c'est un problème [*B*]. Rousseau donna de bonne heure des marques de son talent pour la Poëfie Françoise, & ce talent se développa en peu d'années: dès l'âge de vingt ans il fit paroître divers petits Ouvrages pleins d'esprit & d'images vives & agréables, qui lui acquirent de la réputation, & le firent rechercher, par plusieurs personnes du premier rang & d'un goût delicat (*a*). Complaisant, flatteur [*C*] & d'une conversation vive & enjouée, il se fit nombre de protecteurs parmi les Grands & les Dames, & des amis de ceux dont il croyoit avoir besoin. Satirique par temperament & par goût [*D*] il ne trouvoit guére moins d'ennemis chez les Poëtes, & chez ceux dont il n'espéroit rien [*E*]: Ceux même dont il avoit reçu des faveurs, n'étoient pas à couvert de son ressentiment, lorsqu'il n'en attendoit plus [*F*]. Au renouvellement de

(*a*) Supplément au Parnasse François p. 725. *Apud* Hist. du Théat. François T. XIV. p. 192.

[*A*] *Nâquit à Paris en 1671.*] Messieurs Parfait, dans leur *Histoire du Théatre François* (1) disent, que Jean-Baptiste Rousseau nâquit à Paris en l'année 1669, & mourut à Bruxelles le 17 Mars 1741, âgé de soixante-douze ans. Le calcul est juste, mais la date doit être fautive, si l'on doit s'en rapporter à Rousseau même, qui écrivoit à Mr. de Montheri le 2 Juillet 1737 (2). „ L'inscription que l'amitié vous a dictée, pour être mise au bas de mon Portrait, indisposeroit contre moi le Public: il suffit de mettre dans l'exergue, „ mon nom, mon âge, & ma patrie, en ces termes: *Joannes-Baptista Rousseau, Parisinus, anno ætatis 66.* Il n'en faut „ pas davantage: car de qualité, je n'en ai point". Si Rousseau n'avoit que soixante-six ans en 1737, il étoit né en 1671, & est mort âgé de soixante-dix ans.

(1) T. XIV. p. 190. 231.

(2) *Lettres de Rousseau* Tom. I. P. I. p. 268.

[*B*] *Il eut lieu de se féliciter de ses talens, mais s'il l'eût de même de se louer de sa reconnoissance, c'est un problème.*] Mr. Racine dit (3) avoir appris par des personnes „ dont le caractére le force de les croire, que Rousseau n'avoit jamais „ rougi de sa naissance, qu'il répetoit toujours qu'il étoit né „ comme Horace, & qu'il n'a jamais coulé de larmes à son „ pere, que des larmes de joie. Le bon homme ne pouvoit les retenir, lorsque dans les maisons où il portoit ses „ Ouvrages, il s'entendoit féliciter sur les Ouvrages de son „ fils". Lorsque Rousseau se disoit *né comme Horace*, étoit-on bien sûr que ce fut plutôt par modestie que par vanité, & qu'il ne l'appliquât pas plutôt à ses talens qu'à son origine? J'une étoit moins connue que l'autre, & c'étoit plutôt vouloir déguiser la tienne que l'avouër. Que le bon homme Rousseau répandit des larmes, lorsqu'on le féliciteit sur les Ouvrages de son fils, elles étoient bien naturelles à un pere, mais il étoit très-équivoque, si elles étoient de joie, ou de douleur, d'avoir pris tant de soin pour un fils ingrat. Le récit de Mr. Racine n'est fondé que sur des ouï-dire de choses passées trente ou quarante ans auparavant. Ce que le Sieur Joseph Saurin a tendu public par l'impression, à peu près dans le tems même, est bien plus autentique. „ Il ne vou„ lut pas même, *dit il*, (4) porter le nom de son pere. Le Sr. „ Rousseau s'est appellé quelque tems *l'Ermettes*; & c'est sur „ ce faux nom que quelques-uns de ses Amis même firent „ cette Anagramme, *tu te renies* A la premiére représentation du *Flatteur*, Comédie du Sr. Rousseau, ... son „ pere, qui étoit entré à la Comédie pour son argent, fut „ sensible autant qu'on le peut juger, aux applaudissemens „ qu'on donnoit à l'Ouvrage de son fils. Il ne put contenir „ sa joie, & il fit connoître à ceux qui l'environnoient, qu'il „ étoit le Pere de l'Auteur, qu'il n'avoit rien épargné pour „ son éducation: qu'encore que son fils poussât l'ingratitude „ jusqu'à éviter de le voir, il ne pouvoit s'empêcher d'être „ touché de ses succès. La Pièce finie, le pere tout ému „ chercholt avec empressement à embrasser son fils. Il l'arrêta au sortir du Théatre, lui fit un discours touchant qui „ finissoit par ces mots, *enfin je suis votre pere. Vous mon pere!* „ s'écria le Sr. Rousseau, & dans le moment il s'enfuit, & „ laissa ce pauvre pere pénétré de douleur & fondant en lar„ mes". Dira-t-on que ce fussent des larmes de joie? Ce qui doit assurer le récit du Sr. Saurin, c'est ce qu'il ajoûte, dans une affaire qui n'alloit pas à moins qu'à le perdre (5): „ Je consens que mon absolution dépende du moindre „ des faits que j'avancerai sans preuves ..... Tout le „ monde, *dit-il* (6), est plein de témoignages, qu'il ne le „ voyoit point (son pere) qu'il le desavouoit, qu'il fuyoit „ sa présence & s'évanouissoit presque à son nom. Il lui a „ même refusé les derniers devoirs, & s'il a été à son enterrement, du moins n'en a-t-il point porté le deuil. „ Qu'il me défie, s'il ose, de prouver ce que j'avance". Le silence gardé sur un pareil défi, est bien plus décisif que des Ouï-dire. Ajoûtons, que dans le *Mémoire* de Boindin, destiné à disculper Rousseau sur le fait des Couplets, on trouve un aveu bien naturel sur l'article dont il s'agit ici; Boindin, parlant de la fameuse Chanson du Pont-neuf, qu'Autreau composa contre Rousseau, dit, que *sa naissance & son ingratitude pour ses parens y sont bien dépeintes* (7).

(3) T. XIV. p. 190. 231.

(4) Faffom au *Mémoire pour le Sr. Saurin*, dans l'Anti-Rousseau, p. 466. Edit. de 1712.

(5) Ibid. p. 447.

(6) Ibid. p. 422.

(7) P. 19. 20.

[*C*] *Flatteur.*] Rousseau étoit *très éloigné d'être flatteur*, dit Mr. Racine (8). Le témoignage eût été moins suspect s'il n en avoit pas été loué. L'amour-propre joue souvent de semblables tours, & comme le disoit Mr. de la Rochefoucaut, *l'esprit est la dupe du cœur. Si un Poëte*, dit encore Mr. Racine, *a bien de la peine à pardonner aux ennemis de ses vers*, est-il moins rare d'en trouver, qui croient qu'on les flatte, quand on les loue. Pour juger si Rousseau étoit flatteur ou non, il ne faut que lire sa Lettre au Comédien Baron (9), à laquelle Mr. Racine lui-même n'a pu s'empêcher d'ajoûter cette note, *on ne peut regarder ces éloges & ces regrets que comme les exagérations usitées ordinaires aux Poëtes.* Si on pense que Baron ait trouvé Rousseau flatteur, on ne connoît guére les hommes.

(8) *Ubi supra.* p. 12.

(9) *Lettres de Rousseau* Tom. II. p. 140. 151.

[*D*] *Satirique par tempérament & par goût.*] Boindin le qualifie de *Satyrique de profession* (10), & Mr. le Duc de Nivernois (11) en parle en ces termes. „ Jaloux de sa réputa„ tion, il se venge de l'avoir perdue, plutôt qu'il ne réussit „ à la recouvrer: Il traite avec le genre-humain en ecrivain„ nant; & sa *caustique naturelle*, aigrie par son malheur, lui „ inspire une âcreté qui fait ressembler ses Ouvrages plutôt „ à un Libelle qu'à une Apologie". Et plus bas, il appelle Rousseau *vraimeux par sa propre nature.*

(10) *Mémoire* p. 6.

(11) *Réflexions sur le genie d'Horace, de Despréaux & de Rousseau.* Voy. Journ. des Sçav. *Avril* 1752. p. 281. 270.

[*E*] *Il ne trouvoit guéres moins d'ennemis . . . . . chez ceux dont il n'espéroit rien.*] Ceux-même qu'il traitoit d'amis, & à qui il prodiguoit les protestations d'amitié, n'étoient pas à couvert de sa satire, en parlant à d'autres. Il écrivoit à Mr. Boutet le 5 Septembre 1711 (12). „ La seule grace „ que j'aurois à vous demander, ce seroit de tâcher d'obte„ nir du P. de Tournemine .... qu'on imprimât dans les „ Nouvelles du Mercure de Trevoux, les deux Lettres dont „ je prends la liberté de vous envoyer copie; l'une est „ adressée au Sr. du Frêni, dès le tems qu'il se donnoit la li„ berté d'imprimer dans son *misérable* Mercure les Ouvrages „ vrais ou faux qui ont couru sous mon nom". Après cette épithète de *misérable Mercure* donné à l'Ouvrage de du Frêni, se feroit-on attendu aux louanges qu'il lui donne & à la reconnoissance qu'il lui témoigne? Si la bienfaisance & la générosité de Mr. Boutet ne lui avoient pas fermé les yeux, ces deux Lettres auroient suffi pour lui faire voir le caractére de celui en qui il avoit placé son amitié: „ J'apprens avec plai„ sir, Monsieur, *écrivoit-il à du Frêni* (13), que votre Mer„ cure continue d'avoir tout le succès qu'il mérite, & que „ le Public, si souvent injuste à l'égard des Auteurs, vous „ rend toujours la justice qui vous est due. Mon amitié ne „ me permet pas de vous laisser ignorer la part que j'y „ prends, & la bonté que vous voulez bien avoir de m'assu„ rer à votre réputation". N'est-ce pas-là ce que le Satyre de la Fable, plus naturel que Rousseau, reprocholt au Passant, qu'il avoit invité à manger sa soupe:

Ne plaise aux Dieux que je couche
Avec vous sous même toit,
Arrête ceux dont la bouche
Souffle le chaud & le froid.

(12) *Lettres de Rousseau* T. I. Part. I. p. 7. 8.

(13) Ibid. p. 10.

[*F*] *Ceux-même dont il avoit reçu des faveurs, n'étoient pas à couvert de son ressentiment, quand il n'en attendoit plus rien.*] Il en fit même confidence à Mr. Racine, lorsque de retour de Paris à Bruxelles, il lui envoya les vers faits contre eux, parce que tous les soins qu'ils s'étoient donnés, & les peines qu'ils avoient prises n'avoient pu obtenir son rappel:

Grande

de l'Académie des Inſcriptions en 1701, un des huit Penſionnaires de cette Académie le nomma pour ſon Eleve, ſuivant le droit que leur en donnoit le Réglement; & il fut déclaré Vétéran en 1705. A la fin de 1696 il donna ſa Comédie du *Flatteur*, qui fut applaudie: on diſoit qu'il en avoit pris le caractère dans le ſien. Elle étoit alors en Proſe, il l'a miſe depuis en vers. En 1700 celle du *Capricieux* fut d'abord ſifflée. Le Caffé où il alloit applaudit au jugement du Public, & il eſſuya quelques railleries, qui mortifiérent ſa vanité. On date de ce tems-là le commencement des Couplets contre tous ceux qui frequentoient ce Caffé, qui n'avoient eu deſſein que de lui donner une leçon de modeſtie, ſans vouloir nuire à ſa réputation: au contraire, puiſque ſa piéce ayant été remiſe au Théatre, ce furent eux qui l'y ſoutinrent. On peut s'en fier à lui là-deſſus. Il écrivoit le 22 Février 1707 (*b*): „ Penſez-vous „ que j'euſſe trouvé mauvais que vous m'euſſiez écrit, *j'ai été bien étonné d'apprendre le mauvais ſort de votre premiére repréſentation*? Non, mon cher Duché, ce n'eſt point devant des gens comme vous, que „ je ſuis honteux de ma mauvaiſe fortune. . . . . La Piéce s'eſt relevée, a été ſort applaudie pendant „ onze repréſentations, & auroit été à vingt, ſi les Comédiens avoient voulu y joindre une petite Piéce; ce qui au-lieu de cent piſtoles que m'a valu cette Comédie, m'en auroit valu deux-cens. Mais „ apprenez la plus cruelle choſe qui puiſſe arriver à un homme. On a fait des chanſons ſur un air de „ l'Opéra qui ſe joue aujourd'hui, & depuis trois ſemaines il en paroît tous les jours de nouveaux Couplets. . . . . contre tous ceux ſans exception qui vont au Caffé de Madame Laurent. J'ai tort de „ dire, ſans exception, car je ſuis excepté moi; & cela, joint à ce qu'elles ſont fort bien rimées la plu„ part, fait ſoupçonner que j'en étois l'auteur . . . . . me voilà, ſans y penſer, mis au nombre des „ monſtres qu'il faudroit étouffer à fraix communs; car il n'y a point de termes qui puiſſent exprimer „ la noirceur dont je ſerois coupable, ſi les meilleurs amis que j'aye eus, gens qui m'ont donné récemment à l'occaſion de ma Piéce, & en mille autres, des preuves de leur amitié & de l'intérêt qu'ils „ prennent en moi, gens en un mot dont je ſuis ſûr; ſi ces gens-là, dis-je, étoient l'objet que j'euſſe „ pris pour mes Satires". Les Couplets continuoient cependant, & les ſoupçons ſe fortifioient. *C'eſt Rouſſeau*, diſoit l'un, *je lui citois Herodote avant-hier. Je n'ai dit cette circonſtance qu'à lui*, diſoit un autre. Ce ne fut qu'une voix (*c*). Ayant été au Caffé le lendemain, ou le jour ſuivant, à ſa préſence les murmures s'élevérent, il n'entendoit autour de lui que menaces & qu'injures. On jetta quelques jours aprés dans le Caffé de nouveaux Couplets, plus aigres que les premiers. Le trouble croiſſoit. Rouſſeau ceſſa d'aller au Caffé. Il y retourna cependant extraordinairement un matin, il étoit déjà tard, & il n'y trouva plus que MM. de la Motte, Malafaire, & Saurin. Il ſe plaignit des idées injurieuſes qu'on avoit de lui. Saurin lui dit, qu'il ne devoit pas trouver étrange, qu'il tombât quelques ſoupçons ſur lui, que l'Auteur des Couplets marquoit beaucoup d'eſprit, & beaucoup de malice, qu'on ne le ſoupçonnoit que par le talent, & que ſur le mauvais cœur on s'arrêtoit. Il lâcha quelques injures contre ceux-même qui le ſoupçonnoient par le premier endroit. Saurin l'arrêta, en lui avouant, qu'il étoit lui-même de ceux-là. Cette converſation qui s'aigrit, auroit eu peut-être de grandes ſuites, ſi on ne les eût ſéparés, & ſi la veuve Laurent n'eût prié Rouſſeau de ne plus revenir chez elle. Il parut bientot un Couplet des plus infâmes contre elle. Il ne retourna plus au Caffé, & on ceſſa de trouver de nouveaux Couplets ſous la table, mais on en adreſſa à Me. Laurent par la poſte de Verſailles, où Rouſſeau étoit alors employé (*d*) [*G*]. Ce fut à peu près dans ce tems-là qu'il prit le parti d'aller ſe juſtifier chez la plupart des Offenſés: il alla le même matin chez MM. de Villiers, Grimarets, & Boindin. Ce dernier lui dit que, ſoupçonné avec autant de fondement qu'il l'étoit, il n'y avoit d'autre juſtification pour lui, que de découvrir l'Auteur des vers. Tout cela s'étoit paſſé à midi, & vers les deux ou trois heures, on jetta ſous la porte de la penſion, où logeoit Mr. de la Motte, un paquet cacheté, contenant douze Couplets contre tous ceux qui devoient s'aſſembler chez Mr. de Villiers. L'Auteur des Couplets ſuſpendit alors ſon travail, & les diſcours, auſſi bien que les meſures qu'on devoit prendre ſur les Couplets, ceſſérent avec les Couplets mêmes (*e*). Mr. de la Motte ayant donné en 1710 ſes Odes au Public, il parut auſſitôt une Epigramme de la façon de Rouſſeau contre lui, & il finit ſon Ode ſur la naiſſance du Duc de Bretagne par une Critique des Odes de la Motte. Celui-ci ſe contenta de lui adreſſer ſon Ode ſur le mérite perſonnel. Il ne la publia point alors, quoiqu'elle n'eût rien de ſatirique ni de piquant, pour un homme qui n'auroit en rien à ſe reprocher, & qui n'eût point rougi de ſa naiſſance. Mais comme elle touchoit l'endroit ſenſible, il craignit que la Motte ne la publiât, & il chercha à ſe racommoder avec lui, ou peut-être de feindre un racommodement, dont Mr. Deſpréaux fut le médiateur. La fin de ſon Ode fut alors changée. Au commencement de l'année 1710, ſe trouvant deux places à remplir à l'Académie Françoiſe, celle de Thomas Corneille, & celle de Mr. le Duc de Coaſlin, Rouſſeau compta trop qu'une des deux ne lui pouvoit manquer, & ſes démarches pour l'obtenir furent publiques. Cela donna lieu à ceux qu'il n'avoit pas ménagés, de ne le pas ménager à leur tour. On publia contre lui une Chan-

(*b*) *Lettres de Rouſſeau* T. V. p. 175. 176.

(*c*) *Factum ou Mémoire pour le Sr. Saurin dans l'Anti-Rouſſeau* p. 449.

(*d*) Ibid. p. 449-451.

(*e*) Ibid. p. 451, 452.

Grands promoteurs de ſoins & de ſervices,
Ardélions ſous le maſque d'amis,
Sçachez de moi que les meilleurs offices
Sont toujours ceux qu'on a le moins promis;
Et qu'en mal cas le délai n'eſt permis,
Quand une fois la parole eſt donnée.
O Lauterniers, dont il eſt grande année,
Autant d'amis, autant de mécontens.
Car où trouver des fots, aſſez conſians,
Pour ſoutenir la longueur chagrinante,
Et dévorer les ennuyeux inſtans
D'une eſpérance inquiette & vainante,
Jouet du ſort, & victime du temps?

[*G*] Où *Rouſſeau étoit alors employé.*] Mr. de Chamillard, alors Controlleur-Général des Finances, lui avoit donné une place dans un de ſes Bureaux, & il faiſoit exercer cet emploi par un autre. On fit ſur cela l'Epigramme ſuivante; car comme il n'épargnoit perſonne, perſonne ne l'épargnoit:

Modéle des plus mauvais cœurs,
Rouſſeau, dont la dent ſerpentine
A déchiré Patrons, Maîtres & Protecteurs.
Il a ſatiriſé Francine,
Roualle, de Breteuil, & Tallard:
Prends garde à toi de Chamillard.

L'amitié, que le Baron de Breteuil lui a toujours témoignée, doit faire douter qu'il ait eu lieu de ſe plaindre de lui; ou il faudroit que, par grandeur d'ame, il lui eût ſincérement pardonné ſa faute, comme un péché de ſa jeuneſſe. Ce qui pourroit donner de la vraiſemblance à cela, c'eſt le peu d'égards que Rouſſeau témoignoit à ſon illuſtre fille, Madame la Marquiſe du Chatelet, ayant la folle vanité de prétendre qu'elle lui fît les avances pour le ſaluer. Cette Dame célébre étoit à Bruxelles en 1740 avec Mr. de Voltaire, & Rouſſeau écrivoit à Mr. de Montheri, le 3 Janvier (14), „ Si je les rencontre, je les ſaluerai s'ils me ſaluent, & je „ leur répondrai s'ils me parlent; c'eſt, je crois, ce qu'il y „ a de mieux à faire avec des Concitoyens de hazard". C'eſt ainſi qu'il payoit à la fille, l'amitié que le pere avoit eu pour lui, & le pain qu'il avoit mangé dans leur maiſon. Pour ce qui eſt de ſon emploi dans les Finances, il ne devoit pas l'avoir conſervé longtems, puiſqu'il eſt dit dans une Note de ſes Lettres (15), qu'il n'avoit encore rien touché de ſes appointemens, & qu'il écrivoit d'Arau à Mr. Boutet le 20 Juillet 1712 (16). „ Mr. le Baron de Breteuil m'ayant mandé „ que Mr. de la Feuillade avoit dîné chez lui à Verſailles, & „ que j'avois fait deux heures durant le ſujet de leur converſation; je le priai de faire en ſorte d'obtenir de ce Seigneur qu'il me fît payer de 1800 Livres que Mr. de M*** „ me doit ſur mes appointemens de la Direction que j'avois en France. L'affaire a traîné juſqu'au 8 de Mai, que „ Mr. le Baron m'écrivit, qu'il n'étoit pas tems de parler „ de cela à Mr. Rouillé".

(14) *Lettres de Rouſſeau* T. I. Part. II. p. 240.

(15) Ibid. p. 51.

(16) Ibed.

Chanſon de Pont-neuf [*H*], d'autant plus cruelle, qu'on prétendoit que ce fut ſon Hiſtoire; & le Sr. Crebillon ſe vengea par une eſpéce de Centurie, dans le ſtile de Noſtradamus, d'une Epigramme que Rouſſeau avoit faite contre ſa Tragédie d'Idoménée [*I*]. La place à l'Académie lui manqua. Il crut que le coup lui venoit du Caffé; ſa bile s'enflamma, & quatorze Couplets, plus affreux que les précédens, furent portés chez les Sieurs Boindin & Malafaire. Un des plus zelés Apologiſtes de notre Poëte, & *qui depuis qu'il a lu ſes Lettres ne craint point de dire qu'il étoit honnête homme* (*f*), n'a pu diſſimuler que „ la „ premiére ſource de ſes malheurs fut, ſelon les apparences, la mauvaiſe humeur à laquelle il s'aban- „ donna fort mal à propos, lorſque prêt d'être reçu à l'Académie Françoiſe, il fut trompé dans ſes eſ- „ pérances [*K*]". De nouveaux Couplets ſitôt après la place manquée, contre tous ceux qu'il accuſoit de la lui avoir fait manquer, ne pouvoient que confirmer les ſoupçons, que c'étoit lui qui en étoit l'Auteur. Ils ſe contentérent cependant de l'en accuſer dans le Public, ſans faire contre lui aucunes pourſuites juridiques. Il n'y eut qu'un Officier, maltraité dans les chanſons, qui s'en vengea en homme de guerre. Le Poëte, dont la plume étoit plus redoutable que l'épée dont il étoit paré, porta plainte contre l'Officier, comme d'un aſſaſſinat; l'Officier de ſon côté le dénonça comme l'Auteur des Chanſons, & & obtint priſe de corps contre lui. Le double procés ceſſa par un déſiſtement réciproque des Parties. Alors, juſtifié en quelque ſorte par un Arrêt du Parlement, d'être l'Auteur des Couplets, ſans l'être par le Public, il chercha les moyens de faire tomber les préſomptions ſur un homme qu'il haïſſoit. On peut l'en croire, lorſqu'il dit dans ſon Mémoire (*g*). „ Auroit-on jamais cru Rouſſeau l'Auteur de cette hor- „ rible Satire, ſi Saurin y eût été épargné? Non ſans-doute". Ne falloit-il pas que ſa haine pour Saurin fût bien publique pour s'en cacher ſi peu? Comptant donc d'avoir pris aſſez de meſures pour le perdre, il l'accuſe lui-même d'etre l'Auteur des Couplets, où il ſe feroit diffamé. Saurin eſt décrete de priſe de corps le 24 Septembre (1710), enlevé dans ſon Cabinet, le Scéllé mis ſur ſes papiers, conduit au Châtelet, interrogé le même jour par le Lieutenant-Criminel, depuis ſix heures après midi juſqu'à onze heures & demie, ſans intervalle entre l'interrogatoire, le recolement & la confrontation [*L*]. Rouſſeau, qui a toujours aimé à ſe flatter, ne doutant point du ſuccés de ce qu'il croyoit avoir ſi heureuſement imaginé, prit un ton triomphant dans le Mémoire qu'il publia contre Saurin. „ Il ne s'agit „ plus ici, *dit-il* (*h*), de préſomptions. Elles diſparoiſſent à la vuë de la vérité. Il y a trop longtems „ que le Sieur Saurin ſe joue de la crédulité publique, qu'il prête ſes crimes à un autre, & qu'il charge „ un innocent de ſes propres iniquités: il eſt juſte enfin que le méchant homme, que le calomniateur „ ſoit connu [*M*]". Voici la maniére dont il expoſe le Fait. „ Au mois de Février dernier le Sr. „ Boindin a reçu par un petit Décrotteur le Libelle dont le Sr. Rouſſeau a été accuſé, & qui fait la „ matiére du Procés; ce Decrotteur l'a reçu des mains de Guillaume Arnoul; Guillaume Arnoul l'a reçu „ des mains du Sr. Saurin; voilà le fait en général, détaché de ſes circonſtances". En voici quelques- „ unes, pour qu'on en puiſſe juger. „ Guillaume Arnoul eſt un garçon Savetier, demeurant à la porte „ du Sr. Saurin, qui ſe ſert de lui depuis deux ans pour ſes meſſages. Un des jours du Carnaval dernier „ il l'envoya chercher, entre dix & onze heures du matin, lui remit entre les mains un paquet cacheté, à

(*f*) Racine II. *Lettre à la tête des Lettres de Rouſſeau.* p. 20.

(*g*) Tom. V. *en ſes Lett.* p. 2826

(*h*) Ibid p. 228 & ſuiv.

[*H*] *On publia contre lui une Chanſon de Pont-neuf.*] Il y avoit déjà du tems que cette Chanſon avoit été faite par quelqu'un des *Coupletiſtes*, qui avoit perdu patience. Gacon, & c'eſt lui même qui le dit (17), étoit d'avis qu'on fît avaler à Rouſſeau la Médecine toute entiére; mais Mr. de la Motte & quelques autres crurent, qu'il ſuffiſoit de lui faire voir, qu'on avoit trouvé le moyen de le chagriner, ſans qu'il fût néceſſaire d'en venir à l'exécution.

(17) *Anti-Rouſſeau.* p. 226.

[*I*] *Le Sr. Crebillon ſe vengea par une eſpéce de Centurie, dans le ſtile de Noſtradamus, d'une Epigramme que Rouſſeau avoit faite contre ſa Tragédie d'Idoménée.*] Voici l'Epigramme:

Cachez-vous Lycophrons antiques & modernes,
Vous qu'enfanta le Pindre au fond de ſes Cavernes,
Pour ſervir de modéle au ſtile bourſouflé.
Retirez-vous Ronſard, Baïf, Garnier, la Serre;
Et reſpectez les vers d'un Rimeur plus enflé,
Que Rampale, Brebeuf, Boyer, ni Longepierre.

Crébillon trouvant alors l'occaſion de ſe venger, ne la laiſſa pas échapper, & lâcha ſa Centurie:

Quand poil de Juif ſera ſe quarantaine
En certain Corps, que grand rouge fonda,
En tel mépris ceſtui corps tombera,
*Que Macbe M*** il enverra ſans peine.*

C'étoit de l'Abbé Pellegrin, dont il s'agiſſoit, qui étoit, diſoit-on, dans ce goût-là.

[*K*] *La premiere ſource de ſes malheurs fut, ſelon les apparences, la mauvaiſe humeur à laquelle il s'abandonna,* &c.] Mr. Racine ſe tait prudemment ſur les effets que produiſit cette mauvaiſe humeur, à laquelle Rouſſeau s'abandonna fort mal à-propos. Il ſe contente de dire que *le rang & le nom du Concurrent, qui lui fut préféré, lui devoit être une juſte ſujet de mécontentement.* Ce fut Mr. Henri-Charles du Cambout Duc de Couſlin, Pair de France & Evêque de Metz, qui fut élu pour une des deux places à remplir; mais il ne dit pas que ce fut Houdart de la Motte que Rouſſeau traite avec tant de mépris, lorſqu'il parle de lui dans ſes Lettres qui obtint l'autre place, où il fut reçu le 8 de Février, c'eſt ce que Rouſſeau ne lui a jamais pardonné. „ Mr. Racine ajoûte, qu'il parla „ d'une façon, qui engagea ſes ennemis à profiter du tems favorable pour le perdre". Nouvelle réticence ſur cette façon de ſe conduire. L'Ennemi qui le perdit, & non ceux qui le perdirent, fut ſon propre cœur; s'il l'eût moins écouté, il eût été heureux.

[*L*] *Sans intervalle entre l'Interrogatoire, le Récolement, & la Confrontation.*] Une Procédure, entamée avec autant de ſecret, & pouſſée avec une ſemblable vivacité, témoignoit bien qu'on n'avoit pas deſſein d'épargner Saurin, & que la faveur étoit pour le Sr. Rouſſeau. Une juſtice exacte auroit exigé, qu'ayant été lui-même le premier accuſé d'être l'Auteur des Chanſons, on eut mis le ſcellé, non ſeulement ſur les papiers de Saurin, mais auſſi ſur ceux de Rouſſeau, non pour y chercher l'Original des Couplets, puiſqu'il n'étoit pas vraiſemblable que celui qui les avoit faits, fût aſſez imprudent pour les garder, mais pour y trouver d'autres indices. Saurin a négligé de faire valoir cette raiſon, du peu de prudence qu'il y auroit eu à l'Auteur de garder l'Original, parce qu'il en avoit aſſez d'autres pour réfuter la conſéquence, qu'on vouloit tirer de la Copie raturée, qu'on en avoit trouvée ſous ſon ſcellé. On auroit pu chercher chez Rouſſeau des preuves d'un autre genre. Dans des occaſions où la paſſion domine, on n'a pas toujours la précaution de ſe ſervir d'autre encre & d'autre papier, que ceux dont on ſe ſert ordinairement. Et celui chez qui on auroit trouvé le même papier & la même encre que ceux des Couplets, auroit eu contre lui un témoin, qu'on voulut bien épargner à Rouſſeau. C'eſt donc par vaine déclamation, qu'il répéte ſi ſouvent dans ſes Lettres, „ Qu'il a été opprimé par une Cabale „ puiſſante qui avoit triomphé de ſon innocence". A la-vérité ces fréquentes répétitions ne lui ont pas été inutiles, puiſqu'elles l'avoient fait parvenir à la perſuader à ſes amis. Mais cela cadroit peu avec ce qu'il écrivoit à Mr. Boutet le 15 Avril 1712 (18). „ Je me garderai bien de remercier, „ comme vous me le conſeillez, Mr. de D***. Il ne m'a „ pas fait à-la-vérité tout le mal qu'il me pouvoit faire: „ mais moi qui ſçais la vérité, & qui connois mon innocen- „ ce, je trouve qu'il en a trop fait pour être remercié, & „ je regarde les plaintes comme une choſe inutile. Il a, je „ l'avoué, la réputation d'un honnête-homme: mais je vois „ trop qu'il n'y a point de Juge qui le ſoit aſſez, pour na- „ ger contre le torrent, & ſe roidir tout ſeul contre une Ca- „ bale puiſſante". Ne fait-il pas de cet aveu que la condamnation fut unanime? ce qui a bien plus l'air d'une conviction générale, que de l'effet d'une Cabale. D'ailleurs tous les Juges avoient été prévenus en ſa faveur, & l'on voit par la Lettre de Saurin à Me. Voiſin, avec quelle vivacité elle ſollicitoit pour Rouſſeau. Et on leur fait dire par Mr. le Chancelier de Pontchartrain: *Pourquoi prenez-vous le rang & la qualité de Juges, ſi vous n'avez pas le courage de réſiſter à l'injuſtice?* Il eſt vrai que le témoignage d'un ennemi déclaré ne conclut pas plus pour la vérité, que celui d'un ami prévenu. Mais ce qui donne au témoignage de Gacon un degré de force qu'il n'auroit pas par lui-même, c'eſt qu'il n'auroit pas eu l'audace, en s'adreſſant à Mr. le Chancelier, de lui reppeller des paroles qu'il n'auroit pas dites. Une ſemblable témérité ne ſeroit pas demeurée impunie.

(18) *Lettres* T. I. P. I. p. 25. 27.

[*M*] *Il eſt juſte enfin, que le méchant homme, que le calomniateur ſoit connu.*] Rouſſeau ne comptoit pas alors de prononcer ſa propre ſentence, comme elle le fut enſuite, ainſi qu'on le verra dans ſon lieu. On n'eſt plus en état d'examiner les dépoſitions des témoins. Saurin & Rouſſeau ne produiſent dans leurs Mémoires que celles qui ſont à leur avantage. Ce fut l'affaire des Juges. Mais ce que nous pouvons faire à préſent, comme alors, c'eſt de peſer les raiſons alleguées dans le Mémoire de Rouſſeau.

[*N*] *B*

„ à l'adreſſe du St. Boindin, avec ordre de le faire porter au Caffé de la Veuve Laurent, par le pre-
„ mier Décrotteur qu'il rencontreroit en ſon chemin. Il lui donna deux ſols neufs pour payer le Dé-
„ crotteur. Pour raiſon de cet envoi miſtérieux, il lui fit entendre que ce ſont de vers qu'un de ſes
„ amis lui avoit envoyés. Il lui voit remettre le paquet entre les mains du Décrotteur; il le voit entrer
„ au Caffé, après quoi il s'en retourne bien content au Caffé de Joſeph, où il fait boire à ſon fidéle meſ-
„ ſager un verre de Ratafiat, & lui donne douze ou quinze ſols pour ſa peine. Trois jours après (*i*) (*i*) Ibid.
„ l'envoi du paquet, il montre à Guillaume un de ſes tiroirs, & lui dit que les vers qu'il a portés ſont-là, p. 277.
„ & qu'ils ſont droles [*N*]. Le Sr. Boindin ouvre le paquet, y trouve des vers diffamatoires écrits
„ d'une écriture fort contrefaite, & ſemblables pour le caractére & la meſure à des chanſons répandues
„ il y a neuf ans à diverſes repriſes dans le Caffé. Le Sr. Rouſſeau eſt accuſé d'être l'Auteur du Li-
„ belle en queſtion. On informe contre lui huit ou dix jours après l'envoi. Saurin fomente l'accuſation.
„ Le Sr. Rouſſeau eſt decreté de priſe de corps, & eſſuie durant trois mois des pourſuites criminelles,
„ dont il eſt enfin délivré par un Arrêt de la Cour, ſur les Concluſions de Meſſieurs les Gens du Roi [*O*].
„ S'il eſt vrai, comme ils le diſent, que le Sieur Rouſſeau ſçache ſon métier, ignore-t-il que la premiére ré-
„ gle d'un Ecrivain, eſt de mettre le Lecteur dans ſes intérêts [*P*]? Or y a-t-il un Lecteur, quelque effronté
„ qu'il puiſſe être, qui ne frémiſſe d'indignation contre un miſérable, qui débute par ſe peindre lui-même
„ comme un chien enragé, qui va mordre tous les paſſans, & qui déchire en effet par les infâmies les plus
„ groſſiéres tous ceux qu'il rencontre ſous ſa plume; ſans grace, ſans ſtyle, ſans nobleſſe, & ſans le moindre
„ air d'enjouement ni de plaiſanterie [*Q*] (*k*). Tout le monde a prétendu que l'Auteur des anciens Couplets (*k*) Ibid.
„ étoit l'Auteur des nouveaux; le Sieur Rouſſeau le prétend bien auſſi. Il y a dix ans qu'il ſe recrie contre p. 255. 256.
„ l'injuſtice qu'on lui fait (*l*). Le Sr. Saurin le 29 Fevrier dernier apprit lui-même au Sr. Rouſſeau, en pré- (*l*) Ibid.
„ ſence d'un grand Magiſtrat, que les Couplets, répandus dans le Caffé en différens tems, étoient montés p. 257.
„ juſqu'au nombre de ſoixante-douze, faiſants ſix à ſept cens vers. Comment pouvoit-il ſavoir préciſé-
„ ment qu'il y en avoit ſoixante-douze (*m*) [*R*]? C'eſt cependant ſur ce préjugé, que le St. Saurin & (*m*) Ibid.
„ les gens de ſa cabale répandent depuis dix ans, que la plupart des Caffés, où depuis dix ans le St. p. 259.
„ Rouſſeau ne va point, ſe ſont ſoulevés contre lui (*n*). On s'étonnera ſans-doute que le Sr. Rouſſeau (*n*) Ibid.
„ s'attache plus à ſe diſculper des calomnies qu'on lui a impoſées, qu'à rendre ſon ennemi odieux . . . . p. 259. 290.
„ il ſonge moins à ſe venger du cruel ennemi qui lui a fait ſouffrir une perſécution ſi violente, qu'à
„ faire connoître combien il eſt éloigné de tout ce qu'on a eu la malignité de lui imputer. C'eſt pour
„ cela même qu'il ne rappelle point la vie & la conduite paſſée du St. Saurin (*o*) [*S*]. Enfin dira-t- (*o*) Ibid.
„ on p. 292.

[*N*] *Il montra à Guillaume un de ſes tiroirs, & lui dit que les vers qu'il a portés ſont-là, & qu'ils ſont droles.*] Si lorſque Rouſſeau fit ſa Comédie du *Flatteur*, il l'avoit fait agir comme le Miſantrope de Moliére, ou ſon *Capricieux*, comme un homme toujours ſage, ne ſe ſeroit-il pas fait moquer de lui? n'auroit-il pas fait dire, qu'il ne ſavoit pas ſoutenir les caractéres qu'il attribuoit à ſes perſonnages? C'eſt cependant avec un égal contraſte qu'il parle de Saurin, & qu'il le fait agir. Pour l'envoi d'un paquet miſtérieux, & qui ne devoit être connu que de lui, il ſe ſert d'un Garçon ſavetier, qui depuis deux ans fait ſes meſſages en Ville. Il fait plus imprudemment encore, & on pourroit dire, ſans rien outrer, plus ſottement, il fait de ce Garçon ſavetier ſon confident, lui dit que le paquet qu'il a porté ſont des vers, qu'ils ſont droles, & lui montre le tiroir dans lequel il en avoit, & qu'on prétend être l'Original. Toutes les autres circonſtances rapportées ſont auſſi mal romancées. Rouſſeau admirable lorſqu'il exprimoit les penſées des Péſeumes, n'étoit pas heureux lorſqu'il n'avoit pour guide que ſes paſſions: elles lui ont fait faire bien de fauſſes démarches, & encore plus de faux jugemens, Mr. de Voltaire diſoit, par une exaggération de Poëte, que Rouſſeau n'avoit fu inventer que deux fois, qui toutes deux lui avoient été fatales; faiſant alluſion à ſon procès avec Saurin, & à la maniére indiſcrette dont il avoit fait parler le Duc d'Aremberg. La conduite qu'il fait tenir à Saorin aſſorti-elle au Caractére d'un *homme qui avoit eu l'art de ſurprendre pluſieurs perſonnes de conſidération, & d'en faire ſes amis, d'un homme fin, artificieux, habile à prendre ſes avantages, ruſé, fourbe* en un mot d'un *Pere ſpirituel en Lucifer*, comme il le nomme dans une de ſes Lettres à Mr. Boutet (19)? Toutes ces qualités étolent-elles néceſſaires pour faire porter au Caffé de la veuve Laurent un paquet, ſans s'expoſer-à être connu? Puiſqu'il vouloit auſſi bien payer le meſſage, ne le pouvoit-il pas donner au premier aveugle des quinze-vingt, que l'on fait qui connoiſſent parfaitement les ruës de Paris? Ce parti n'étoit-il pas plus ſûr que de ſe ſervir d'un Décrotteur? (19) Ibid. p. 24.

[*O*] *Dont il eſt enfin délivré par un Arrêt de la Cour, ſur les Concluſions de Meſſieurs les Gens du Roi.*] Ceci a beſoin d'explication pour être bien compris. Il y manque un nom, qui auroit réveillé un douloureux ſouvenir. Car ne s'y trouvant que celui de Saurin, on pourroit facilement croire qu'il s'agit de lui, & qu'il auroit été l'Auteur de l'accuſation en juſtice, dont le Sr. Rouſſeau avoit été déchargé par Arrêt de la Cour. Voici le fait. Mr. de la Faye, Capitaine aux Gardes, maltraité indignement dans les Chanſons, & ne doutant point qu'elles ne fuſſent de Rouſſeau, l'ayant rencontré prés du Palais Royal, le traita comme un homme de ſon rang traite un faquin. Le courage du Poëte ſe retira dans ſes jambes, il gagna au plus vite l'aſyle, où ſe croyant en ſureté, il tira du fourreau un ornement inutile, & il eut la double mortification, de s'en voir privé, de le voir rompre, & qu'on lui en jetta les morceaux au viſage. Il en porta plainte en juſtice comme d'un aſſaſſinat. Mr. de la Faye de ſon côté le dénonça comme Auteur des Couplets, & obtint priſe de corps contre lui. Rouſſeau, craignant ſans-doute la ſuite de cette affaire, donna de ſa main un déſiſtement pur & ſimple de ſa pourſuite; ſur quoi Mr. de la Faye ayant laiſſé tomber la ſienne, le Sr. Rouſſeau trouva moyen d'obtenir, par défaut, un Arrêt de décharge, mais ſans intérêts ni dommages, que ceux qu'avoient reçu ſes époulcs. Arrêt trop peu honorable, pour en avoir fait mention.

[*P*] *Ignore-t-il que la premiére régle d'un Ecrivain, eſt de mettre le Lecteur dans ſes intérets?*] Ce raiſonnement auroit conclu quelque choſe, ſi Saurin eût été un novice, mais il ne cédoit à Rouſſeau que dans l'art des Vers, & il lui étoit à tout autre égard bien ſupérieur en connoiſſances, & il écrivoit en Proſe mieux que lui.

[*Q*] *Sans grace, ſans ſtyle, ſans nobleſſe, & ſans le moindre air d'enjouement ni de plaiſanterie.*] Malgré ce que dit ici Rouſſeau il y a beaucoup de Poëſie dans ces Chanſons; mais peut-on demander de la nobleſſe dans des vers, qui ne reſpirent que haine, vengeance, & fureur, qui ſont remplis des injures les plus atroces, & des mots les plus ſales? Pour de l'enjouement, il devoit y en trouver beaucoup, puiſqu'il qualifie d'enjouement les ordures de ſes Epigrammes. Voyez ſa Lettre à Mr. du Lignon du 25 Juin 1711. Il ne compte pas, lui diſoit-il (20), pour l'augmentation d'un nouveau volume de ſes Ouvrages, qu'il avoit deſſein de publier, *vingt-cinq ou trente Epigrammes Marotiques, qui ont couru le monde; parce qu'elles ſont d'un enjouement qui quadreroit mal avec le reſte du Livre.* (20) Lettres Tom IV. p. 174.

[*R*] *Comment pouvoit-il ſavoir préciſément qu'il y en avoit ſoixante-douze?*] Si de ce que Saurin ſavoit ſi préciſément le nombre des Couplets, la conſéquence étoit juſte, qu'il en fut l'Auteur, conſéquence que Rouſſeau vouloit qu'on tirât: par une toute ſemblable on prouveroit, ce qu'il a toujours nié, qu'il eſt l'Auteur de la *Moyſade*. Car voici ce qu'il écrivoit à Mr. du Lignon le 8 Octobre 1712 (21). „ Ce (21) Ibid. p. 202.
„ qu'on appelle la Moyſade, c'eſt-à dire un fragment de
„ treote-quatre vers, fut des rimes en *iques* & en*é* n'eſt point
„ de moi, & ne ſauroit en être, puiſque je n'avois pas trei-
„ ze ans lorſqu'on me les a appris. Je pourrois prouver
„ que je les ai récités en 1686 à des gens qui ſont encore en
„ vie, & quoique ces Vers ſoient aſſez profaïques, ils ſont
„ néanmoins au-deſſus de l'âge que j'avois en ce tems-là,
„ où je n'étois pas même encore aſſez ſage pour concevoir
„ toute l'horreur qu'ils doivent inſpirer. Un nommé Lour-
„ det, qui étudioit en Philoſophie dans le même Collége
„ où je l'iſois ma Rhétorique, me les donna". La vanité de Rouſſeau le trahit. Il veut qu'on l'ait cru aſſez avancé pour faire ſa Rhétorique avant l'âge de treize ans, & né Poëte, il ne veut pas qu'on l'ait cru en état de faire des vers, de ſon aveu aſſez profaïques, à l'âge de quinze ou ſeize ans, qu'il les récita à pluſieurs perſonnes. Il étoit né en 1671, c'étoit donc en 1683 qu'il dit que Lourdet les lui avoit appris. Il pouvoit prouver en 1712 par des gens qui vivoient encore alors, qu'il les leur avoit récités en 1686. Seroit-il donc improbable qu'il les eût compoſés alors? s'il n'étoit pas aſſez ſage, avant l'âge de treize ans pour en concevoir toute l'horreur qu'ils méritoient, il paroît qu'il a été aſſez longtems ſans l'être davantage, puiſque vingt-neuf ans après il avoit retenu ſi exactement le nombre des vers, & la terminaiſon des rimes. Cela a bien l'air d'un amour paternel. Mais s'il n'en étoit pas le Pere, il falloit au moins que la matiére lui eût bien plû pour l'avoir ſi exactement retenue. Eſt-il donc étrange, que ceux qui lui avoient entendu réciter ces malheureux vers, l'en euſſent cru l'Auteur? Un Poëte ne témoigne pas d'ordinaire autant de complaiſance pour des vers qu'il n'a pas faits.

[*S*] *C'eſt pour cela même qu'il ne rappelle point la vie & la conduite paſſée du Sr. Saurin.*] Ce ſentiment auroit été auſſi beau

„ on encore que Guillaume Arnoul a été suborné? Ce bruit, qu'on avoit d'abord affecté de répandre, „ semble être presentement dissipé. Cependant si quelqu'un étoit encore sur cela dans l'erreur, il faut „ le mettre en état d'en juger par lui-meme, en faisant quelques réflexions très-naturelles. Pour croire „ cette subornation imaginaire, le refuge ordinaire de tous les criminels convaincus, il faudra supposer „ en même tems, que le Sieur Rousseau, justifié par un Arrêt, eût voulu de dessein prémédité s'exposer „ à un danger plus fort que le premier. Que dans le dessein de faire une calomnie atroce, il eût entre „ plusieurs Poëtes de profession & ses ennemis déclarés, choisi par préference le Sr. Saurin, c'est-à-di- (p) Ibid. p. 139, 300. „ re, un homme qui ne passoit pas pour Poëte (p) [T]". Malgré toute la confiance qu'il témoignoit ex-

beau que rare, il eût été vrai; mais Rousseau se pare ici, comme en une infinité d'autres endroits, d'une vertu dont il n'a jamais connu l'usage. Pour démasquer cette fausse modération, & pour mettre en évidence, que s'il avoit pu prouver alors quelque chose contre Saurin, il n'auroit pas manqué d'en profiter, il ne faut que lire ce qu'il écrivoit à l'Abbé Des Fontaines le 30 Septembre 1736 (22). „ L'Arrêt (22) Lett. T. I. Fait. I. „ que le Parlement a rendu contre moi, n'étoit point con- „ tradictoire. Il fut rendu dans le tems que j'étois allé en „ Suisse chercher des Mémoires: & que ne déterrai-je pas en „ moins de deux mois"! Si c'étoit mal prendre son tems pour aller chercher des Mémoires, dont il avoit fait trophée de ne pas vouloir se servir, c'étoit au moins le prendre assez juste pour éviter l'exécution de l'Arrêt rendu contre lui le 27 Mars 1712. Mais Rousseau, comme ce Poisson (la Sèche) qui pour échapper à l'ennemi qui le poursuit, répand autour de lui une liqueur noire, aime à s'envelopper de ténèbres, pour donner le change. Il ne fait ici mention que de l'Arrêt de son bannissement, qui ne fut prononcé que près d'un an après, le 7 Avril 1712, on les trouvera tous deux plus bas. Comment vouloit-il qu'un Arrêt rendu par contumace fût rendu contradictoirement? N'avoit-il pas été suffisamment cité? Et le tems lui manquoit-il pour revenir se défendre, s'il l'eût osé, puisque deux mois de séjour en Suisse lui avoient suffi pour déterrer tant de choses? On peut donc s'en fier à lui, tout comme lorsqu'il disoit en 1710 que depuis dix ans ses ennemis, Saurin & sa Cabale, ne cessent de le persécuter sur le préjugé, qu'il est l'Auteur des Chansons, qui ne furent faites qu'en 1707, comme nous avons vu, qu'il l'écrivoit alors à Mr. Duché (23), à qui il disoit, qu'elles étoient *contre ses meilleurs amis, gens sûrs, qui lui avoient donné toutes preuves de l'intérêt qu'ils prenoient en lui.* Comment ces amis *si surs* en 1707 étoient-ils devenus ses ennemis & ses persécuteurs depuis dix ans en 1710? La même contradiction se trouve entre le jugement qu'il fait de ces Couplets, dans ces deux différens tems. Nous avons vû plus haut les défauts qu'il leur trouvoit dans son Mémoire. Voyons comment il en parloit au même Mr. Duché: *Ces Chansons sont fort bien rimées pour la plupart*, & il lui envoyoit une Epigramme, où il disoit: (23) Ibid. T. V. p. 150.

Auteur caché, qui que tu sois,
Brigand des forêts du Parnasse,
Qui de ton sifflet & de ma voix
Couvres ton impudente audace &c.

Etoit-il donc si facile à un homme, qui ne faisoit pas profession d'être Poëte, d'attraper si bien un stile, que Rousseau lui-même reconnut pour être le sien, malgré la haute opinion qu'il en avoit? Quel tort avoient donc les autres de le reconnoître où il se reconnoissoit lui-même? On dira peut-être que dans un endroit il parle des premiers Couplets, & des derniers dans l'autre. Mais il reconnoissoit & prétendoit bien que les uns & les autres étoient de la même main.

[T] *Il étoit . . . . . choisi par préference le Sr. Saurin, c'est-à-dire, un homme qui ne passoit pas pour Poëte.*] Outre qu'il haïssoit Saurin autant & plus qu'aucun des Poëtes, c'est peut-être le seul trait de prudence qu'il ait montré dans toute cette affaire. En attaquant un Poëte, il fournissoit des sujets de comparaison entre les différens styles, ce qu'il n'avoit pas à craindre avec Saurin. Pour peu d'attention qu'on veuille donner aux circonstances, & au tems dans lequel parurent les Chansons, il ne sera pas bien difficile de juger, à qui il étoit le plus naturel d'en être l'Auteur. Les premières parurent immédiatement après que la Comédie du *Capricieux* eut été sifflée par le Public, & que le Caffé eut applaudi à ce jugement. Quel intérêt pouvoient avoir de s'en fâcher les Abbés Maumenet, Raguenet, MM. La Motte, Boindin, Franeine, Saurin, de Villiers, la Grange, Hautereau, les freres Lemeris, Dionis, & la Veuve Laurent, tous nommés dans les Couplets, & pour se traiter eux-mêmes, comme ils y sont traités, & débuter

Que de mille Sots réunis
A jamais le Caffé s'épure,
Que l'infipide Dionis
Porte ailleurs sa plate figure;
Que dans son sale Cabinet,
Le pesant Abbé Maumenet
Laisse pourrir ses vers moisissés.
Que jamais l'ensflé Raguenet
N'y produisse ses Oeuvres fades.

Les seconds couplets parurent aussitôt après que la Veuve Laurent eut prié Rousseau de ne plus venir à son Caffé, à cause de la querelle qu'il y avoit eue avec Saurin, & que tous ces Messieurs convinrent de s'assembler chez Mr. de Villiers, pour éviter de le voir, au cas qu'il y retournât:

Fats assemblés chez de Villiers,
Parmi les fous troupe d'elite,
D'un vil Caffé dignes piliers,
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous nuirez, vous rendre odieux:
Je veux que par-tout on vous chante.
Vous percer, & rire à vos yeux,
Est une douceur qui m'enchante.

Vainement vous me menacez,
Ce n'est qu'impuissantes menaces,
Tous vos outrages entassés
Ne font qu'accroître mon audace.
Pour vous un mépris souverain
Fait que je n'aurai plus de frein:
Et si quelqu'un m'irrite encore,
Il verra graver sur l'airain,
Le noir trait qui le deshonore.

Etoit-ce à ceux qui s'étoient retirés volontairement du Caffé, ou à celui qu'on avoit prié de n'y plus revenir à être si violemment irrité?

Enfin les derniers Couplets furent envoyés peu de jours après que Rousseau eut manqué la place à l'Académie Françoise. Qui devoient en être les plus piqués, ou Messieurs de la Faye Capitaine aux Gardes, de la Faye le Cadet, Maumenet, Roy, Crebillon, Boindin, La Motte, de Bragelone, Danchet, Rochebrune, Saurin, ou Rousseau, pour s'exprimer avec une semblable fureur:

Quelle fureur trouble mes sens?
Quel feu dans mes veines s'allume?
Demon des Couplets, je te sens:
Le fiel va couler de ma plume.
Livrons nous à l'esprit pervers.
Une foule d'objets divers
Vient ici s'offrir à ma vue.
Quelle matiere pour mes vers!
De nouveaux fats quelle recrue!

Peut on penser que Saurin, à l'ouïe de son nom, qui précédoit dans un des autres couplets, ait pu dire

Au nom, qui vient de me frapper,
Ma fureur s'irrite, & redouble.
Comment se laisse-t-on duper
Par ce cœur faux, cette ame double?
Son zéle contre les frondeurs,
Contre nos mœurs ses airs grondeurs,
Dont il se croit faire un mérite,
Cache les noires profondeurs
Du plus scelerat Hypocrite.

Je le vois ce perfide Cœur,
Qu'aucune religion ne touche,
Rire au dedans, d'un ris moqueur,
D'un Dieu, qu'il confesse de bouche,
C'est par lui que s'est égaré
L'impie, au visage effaré,
Condamné par nous à la roue,
Boindin, Arbre déclaré,
Que l'Hypocrite désavoue.

Se traiter soi même de cette manière, & épargner Rousseau, seroit un des plus étranges phénomènes de la Nature. Ne pourroit-on pas plutôt, en changeant peu de chose à un raisonnement du dernier, dire: Pourroit-on croire que Saurin eût fait ces chansons, & que Rousseau n'y eût pas été maltraité? Lorsque la passion est aussi vehémente contre quelqu'un, il est bien difficile que son nom n'échappe. Rousseau, en accusant Saurin d'être l'Auteur de semblables vers, rendoit vrai à son propre égard, quoique très-fausse dans sa généralité, une pensée, qu'il écrivoit à Mr. de Crousaz (24), (24) Ibid. T. IV. p. 200. c'est que *la Justice, qui est une conséquence de la vérité n'est pas plus connue que son principe.* N'étoit-ce pas lui declarer assez nettement, qu'il ne connoissoit ni l'une ni l'autre: Il fait de même un aveu assez singulier à Mr. Rollin, dans sa Lettre du 25 Juin 1733. Cet honnête homme ayant écrit à un ami commun, vraisemblablement au sujet de la Religion de Rousseau, & de l'intérêt qu'il prenoit à son vrai bonheur, celui-ci en l'en remerciant, lui dit (25). „ J'ai toujours (25) Ibid. T. V. p. 48. 49. „ senti, & je sens plus que jamais, que celui d'être vertueux devant Dieu, est le seul auquel une ame raisonnable doive aspirer, & que c'est prendre misérablement le „ change, que de se borner, comme je l'ai fait depuis que „ je me connois, à vouloir l'être devant les hommes". Avec

extérieurement dans la bonté de ſa cauſe, il paroît qu'elle lui manqua réellement, puiſqu'il prit le parti de quitter furtivement le Royaume, pendant le procès [*U*]. Retiré en Suiſſe, Mr. le Comte du Luc, alors Ambaſſadeur de S. M. T. C. auprès des Cantons, le retira chez lui, & lui donna le logement & la table. De cette retraite il flattoit Mr. de Crouſaz allié de Saurin, pour en tirer des Mémoires contre lui. De ſon côté Mr. de Crouſaz lui rendoit flatterie pour flatterie, pour pouvoir obtenir par ſon crédit auprès de l'Ambaſſadeur, une place à l'Académie des Sciences. Baſſeſſes réciproques [*W*], qui eurent plus de ſuccès, que de ſemblables moyens ne le méritoient. Mr. de Crouſaz obtint la place à laquelle il aſpiroit, & Rouſſeau obtint contre Saurin des preuves auſſi fortes pour ſatisfaire une âme vindicative, qu'étrangéres au fait des Chanſons. Mr. le Comte du Luc ayant été nommé à l'Ambaſſade de Vienne en 1715, Rouſſeau l'y précéda de quelques jours, comme on le voit par ſa Lettre à Mr. Boutet du 15 Juillet [*X*]. „ Je me trouve, *lui dit-il*, à cette Cour, au bout de douze jours, comme je me ſuis „ trouvé à celle de France au bout de douze ans, avec la différence que je n'y ai point d'ennemis [*Y*]. „ Le Prince Eugéne m'y témoigne des bontés extraordinaires; je vous dirai même, entre nous, que je „ reſterois auprès de lui, ſi je voulois (*q*)". Il ajoûtoit le premier de Septembre (*r*). „ Le Prince „ con-

(*q*) Ibid. T. I. Part I. p. 28.

(*r*) Ibid. p. 28.

vec un ſemblable principe pouvoit-il avouër des Couplets, que ſa haine lui avoit fait attribuer à Saurin?

[*U*] *Il prit le parti de quitter furtivement le Royaume, pendant le procès.*] On ne peut pas ſavoir la date préciſe de cette éclypſe. Il eſt vraiſemblable, que ce fut vers la fin de Mars 1712, lorſque Saurin eut obtenu un Arrêt de décharge, & qu'on lui accorda la permiſſion d'informer de la ſubornation des Témoins. Pour l'éclairciſſement de quelques autres faits, voici cet Arrêt.

„ Vu par la Cour le Procès Criminel fait par le Lieutenant-„ Criminel du Chatelet, à la Requête de Rouſſeau, Deman-„ deur & Accuſateur, contre Joſeph Saurin, Guillaume Ar-„ noul, Nicolas Boindin, & Charlotte Mailly, Défendeurs „ & Accuſés: ledit Arnoul priſonnier ès priſons de la Con-„ ciergerie du Palais, la Sentence du 12 Décembre 1710, „ par laquelle ledit Saurin a été déchargé des plaintes, de-„ mandes & accuſations, contre lui faites; ordonné que „ l'Ecroué fait de la perſonne dudit Saurin ſera raié & biffé; „ & ledit Rouſſeau, condamné en quatre mille livres de „ dommages & interêts envers ledit Saurin, & aux dépens „ du Procès. A l'égard dudit Arnoul, les parties miſes hors „ de Cour, dépens à cet égard compenſés. Ledit Boindin „ & ladite Mailly pareillement déchargés avec dépens, pour „ tous dépens, dommages, & intérêts. Faiſant droit ſur la „ Requête dudit Saurin, qui demande permiſſion d'informer „ de la ſubornation des Témoins; permis audit Saurin d'in-„ former de ladite ſubornation, & cependant ordonné, que „ ledit Arnoul ſeroit arrêté, & recommandé ès priſons; „ l'Acte d'Appel de la dite Sentence, interjetté par ledit „ Rouſſeau; Requête duſdit Arnoul; autre Requête dudit „ Saurin. Arrêt rendu à l'Audience, par lequel la Cour au-„ roit donné défaut, & pour le profit ordonné, que les In-„ formations faites à la Requête du Procureur-Général con-„ tre ledit Rouſſeau ſeroient jointes au Procès, pour en „ jugeant y avoir tel égard que de raiſon, ſans préjudice de „ la continuation des dites informations: vu auſſi par la dite „ Cour l'Addition d'information, faite par le Conſeiller à ce „ commis; Ouïs & interrogés en ladite Cour leſdits Saurin, „ Arnoul, Boindin, & ladite Mailly, ſur les faits réſultans „ du Procès & Cas à eux impoſés. Tout conſideré, ladite „ Cour, ſans s'arrêter à la Requête dudit Arnoul, ayant égard „ à celle de Saurin, a mis & met les Appellations au néant, „ ordonne que la Sentence, dont a été appellé, ſortira effet, „ & néanmoins ſera procédé en la Cour par devant le Con-„ ſeiller Rapporteur à l'information en ſubornation de Té-„ moins à la Requête dudit Saurin, pour icelle faite; Com-„ muniquée au Procureur-Général pour être ordonné ce que „ de raiſon. Condamne leſdits Rouſſeau & Arnoul chacun „ en l'amende ordinaire de douze Livres, & ledit Rouſſeau „ aux dépens de la Cauſe d'Appel, vers leſdits Saurin, Boin-„ din, & ladite Mailly, ceux faits entre ledit Rouſſeau & „ Arnoul compenſés, & les autres, faits entre ledit Saurin „ & Arnoul, réſervez. Fait en Parlement le vingt ſept Mars, „ Mil ſept-cens onze".

Il reſtoit à Rouſſeau trois voies pour ſe faire relever de cet Arrêt. La Révilion, la Requête Civile, & la Caſſation: il n'oſa en tenter aucune: Il préféra la fuite. On ne ſeroit pas en peine d'aſſigner le tems qu'il choiſit pour diſparoître, ſi on avoit voulu nous donner les premiéres Lettres qu'il écrivit à Mr. Boutet, de ſa retraite; mais bien loin delà, on a fait diſparoître la date de la premiére Lettre du Recueil, écrite de Soleure, & la ſeconde eſt du 5 Septembre 1712, plus de cinq mois après l'Arrêt. Et encore cette premiére Lettre ſans date n'étoit qu'une réponſe à la demande que lui faiſoit Mr. Boutet d'un de ſes nouveaux Ouvrages, puiſqu'elle commence (26). „ Il y auroit bien de l'ingratitude à moi, „ Monſieur, ſi je vous refuſois quelque choſe, après toutes „ les obligations que je vous ai, & ſi je ne m'en acquittois „ pas en vous envoyant tous les Ouvrages que j'ai faits en „ ma vie. Je n'ai donc garde de vous refuſer celui que vous „ me faites l'honneur de me demander: à Dieu ne plaiſe". Qui ne croiroit, après un tel compliment, qu'il va ſatisfaire cet ami, à qui il avoit tant d'obligation? On ſe tromperoit pourtant; il lui refuſe la piéce demandée par des raiſons, qui auroient pu être bonnes auprès de quelque étourdi, dont la diſcrétion lui auroit été ſuſpecte, mais qui ne valoient rien avec Mr. Boutet, & lui étoient en quelque ſorte injurieuſes, puiſqu'elles tendoient à le ſoupçonner d'en pouvoir faire un mauvais uſage. Mais il étoit ſujet à lui faire d'aſſez mauvais compliméns. „ Vous êtes & ſerez toujours ce que j'au-„ rai de plus cher, dans un Pays que j'abhorrerois, ſi vous „ ne l'habitiez point". Etre ce qu'on a de plus cher, dans un Pays que l'on abhorre, ne promet certainement pas grand choſe, mais ſeulement une exemtion de la haine, qu'il conſervoit pour tout le reſte. S'il lui eût dit: *Vous ſerez toujours ce que j'aurai de cher dans un Pays, que j'abhorrerois ſi vous ne l'habitiez point*, à la bonne heure; mais ce *plus* fait un étrange diminutif. On peut juger de l'étendue de ſa reconnoiſſance, par ce qu'il écrivoit du Comédien Baroo, à Mr. Broſſette le 21 Juin 1728 (27). „ Je vous avoue, entre nous, que de-„ puis dix-huit ans que j'ai quitté Paris, il eſt la ſeule choſe „ que j'ai trouvé digne d'être regrettée. Cela paroît ridicu-„ le, mais cela eſt vrai; vous m'en garderez le ſecret, ſi vous „ voulez". Il faut remarquer qu'en ce tems-là Rouſſeau n'avoit beſoin de perſonne, & qu'il écrivoit à Mr. Boutet le 12 Mai de la même année (28). „ Je me trouve trois mille „ florins de revenu: quand même la Compagnie d'Oſtende „ ne ſubſiſteroit pas, je n'y perdrois pas aſſez, pour me faire „ changer de penſée". Tel étoit Rouſſeau. Le beſoin le rendoit flatteur: la ceſſation du beſoin le faiſoit revenir à ſon véritable caractére, de n'aimer que lui-même. Revenons d'une digreſſion, où nous nous ſommes engagés pour recueillir chemin faiſant quelques traits, propres à caractériſer notre Poëte. La permiſſion d'informer de la ſubornation, obtenue par Saurin, fit juger à Rouſſeau, qu'il n'y avoit pas de ſureté pour lui à reſter en France, & la peur, bien plus que le deſſein d'aller chercher des mémoires étrangers à ſon procès, le fit paſſer en Suiſſe. Il avoit tenu bon autant qu'il avoit pu: il avoit appellé de la Sentence du 12 Decembre, qui déchargeoit Saurin des charges portées contre lui; il l'avoit fait écrouër, & retenu priſonnier au-delà de ſix mois; enſorte que s'il avoit eu d'autres moyens de défenſe, il n'auroit pas manqué d'en profiter. Il en avoit eu le tems de reſte, étant bien informé en Suiſſe de ce qui ſe paſſoit à Paris, puiſqu'on voit par une de ſes Lettres, du 20 Avril, qu'il ſavoit l'Arrêt de ſa condamnation du 7 du même mois. Ce ne fut donc pas de ſon abſence que ſes ennemis profitérent pour le perdre, comme le dit Mr. Racine, mais il ſe perdit pour avoir trop écouté ſa haine contre Saurin. Celui-ci ſe trouvant en liberté d'agir, prouva la ſubornation des témoins, produits contre lui, dont s'enſuivit l'Arrêt de la condamnation de Rouſſeau, que nous rapporterons plus bas, avec la Lettre de Rappel, pour en mieux faire la comparaiſon, en les rapprochant.

[*W*] *Baſſeſſes réciproques.*] Celle de Mr. de Crouſaz alla juſqu'à lui faire dédier à Mr. le Comte du Luc ſon *Traité du Beau*, par une longue & flatteuſe Epître du premier Juin 1714, qui ne lui fit pas honneur dans un Pays Proteſtant. Mr. le Comte du Luc écrivit en ſa faveur le 8 Janvier 1717 à Mr. de Malezieu, pour une place à l'Académie. Cette Lettre ſe trouve dans la I. Partie du Tom. IV. de la *Bibliothéque Impartiale*, pag. 144-145.

[*X*] *Rouſſeau l'y précéda de quelques jours, comme on le voit par ſa Lettre*, &c.] Je ne ſai pas trop bien comment concilier ceci avec le récit de Mr. Titon du Tillet (29). „ Le „ Roi connoiſſant les grands talens de Mr. le Comte du „ Luc, pour les négociations importantes, le nomma ſon Plé-„ nipotentiaire au Congrès de Baden en 1714..... Le Prin-„ ce Eugéne, entendant parler de Rouſſeau, témoigna quel-„ que envie de le voir..... Mr. de Laſſeré, ami de Rouſ-„ ſeau, l'ayant préſenté au Prince, il en fut reçu avec des „ marques d'eſtime & de bonté; & peu de tems après, le „ Prince Eugéne le goûta ſi fort, qu'il engagea Mr. le Com-„ te du Luc de le laiſſer auprès de lui; & auſſitôt après la „ Paix, il l'emmena à Vienne, &c." Selon ce récit, Rouſſeau devroit être parti pour Vienne en 1714, au lieu qu'il paroît par ſa Lettre du 15 Juillet 1715, qu'il n'y avoit que peu de tems qu'il y étoit. Le plus ſûr eſt de s'en tenir à ce que dit Rouſſeau lui-même.

[*Y*] *Avec la différence, que je n'y ai point d'ennemis.*] Le ſujet de ſe féliciter n'étoit pas bien grand, de ce qu'en douze jours de ſéjour à une Cour étrangére, il ne s'étoit pas encore fait d'ennemis. N'auroit-il pas fallu qu'il eût été tout-à-fait incorrigible, s'il s'y en étoit fait ſitôt? Il eſt vrai qu'avec les principes qu'il avoit ſur l'amitié, cela pouvoit avoir quelque choſe d'extraordinaire. Mr. Aved, qui l'avoit tenu trois mois caché chez lui à Paris ſous le faux nom de Richer, en eut pour remercîment ce gracieux compliment (30). „ Vous êtes le ſeul, Monſieur, qui m'ayez détrompé „ d'une opinion que j'ai toujours euë, & que l'expérience „ confirme tous les jours, qui eſt, qu'il n'y a point d'amitié qui tienne contre deux mois de ſéjour ſous le même „ toit". Cette expérience de tous les jours étoit ſans doute la ſienne.

(26) Ibid. T. I. Part. I. p. 1.

(29) Supplém. au Parnaſſe François p. 736. *Apud* Hiſt. du Théat. Fr. Tom XIV. p. 207.

(27) Ibid. T. II. p. 180.

(28) Ibid. T. I. p. 114.

(30) *Lettres* T. I. p. 212.

[*Z*] *Tou-*

„ continue à me combler d'amitiés & de careſſes. Je ſuis très-ſouvent de ſes dîners publics & particu-
„ liers . . . . . je puis vous dire en confidence que je ſerois très-conſidérablement placé, ſi je l'avois
„ voulu, & qu'il ne s'agit pas moins que d'une fortune fort au-deſſus de celle qu'on dit à Paris". Il é-
(t) Ibid. P. 77. crivoit au même le 30 Janvier 1717 (t). „ Mes affaires ſont preſque réglées: j'aurai un emploi dans
„ les Pays-Bas, & le Prince a eu la bonté de me faire toucher mille écus par proviſion. Jugez de ſa
„ généroſité. L'année paſſée, deux jours avant la bataille de Petervaradin, il m'envoya un diamant de
„ quatre-mille livres [Z]". Ce fut dans ces circonſtances que le Grand-Prieur de Vendôme & le Ba-
ron de Breteuil, profitant de l'avénement de Louis XV. au trône, lui obtinrent en 1716 des Lettres de
(u) Ibid. P. 76. rappel, dont il refuſa de ſe ſervir. Le Prince Eugéne devoit, au retour de la Campagne, aller dans les
(x) Ibid. P. 99. Pays-Bas, & l'inſtaller dans ſon emploi (u). Cependant divers contretems le retinrent à Vienne juſ-
qu'en 1722: il étoit à Bruxelles le 6 Octobre (x), & le Prince lui avoit donné un logement à la Cour,
& il n'étoit pas poſſible d'exprimer la confiance & les bontés que le Marquis de Prié avoit pour lui,
ne voulant pas qu'il prît d'autre table que la ſienne. Il paſſa à la fin de cette année, ou au commencement

[Z] *J'aurai un emploi dans les Pays-Bas, & le Prince a eu la bonté de me faire toucher mille écus par proviſion . . . . . l'année paſſée . . . . . il m'envoya un diamant de quatre mille livres.*] Au milieu d'une perſpective auſſi brillante, n'auroit-il pas fallu être d'une folie digne des petites-maiſons, s'il avoit accepté une grace, qui, comme il répondit fort bien à
(31) Ibid. P. 71. Mr. le Baron de Breteuil le 21 Avril 1716 (31); „ donne-
„ roit un nouvel avantage à ſes ennemis, qui n'attendoient
„ qu'après cela pour lui fermer la bouche à jamais, & le
„ confondre à toute éternité"? En effet il auroit fallu payer à Saurin les quatre mille Livres de dommages & intérêts, que le Parlement lui avoit alloués. Préalable, que Mr. de Breteuil lui marque qui devoit être exécuté. Trouvera-t-on après cela „ qu'il eſt impoſſible de ne pas admirer la fermeté avec
„ laquelle il refuſe de profiter des Lettres de Rappel que Mr.
(32) Lettre de l'Auteur. p. 65. „ le Grand-Prieur, & Mr. le Baron de Breteuil obtinrent
„ pour lui (32)?" L'admiration, que Mr. Racine voudroit qu'on eût, ne diſparoît-elle pas par les circonſtances? Pour mettre dans un plus grand jour encore le peu de mérite de ce refus, & la prévention de Mr. Racine, il ne faut que lire cette Lettre de Rappel, & l'Arrêt du Parlement. Voici ces deux Piéces.

Lettres de Rappel.

„ Louis par la grace de Dieu Roi de France & de Na-
„ varre, à tous préſens & à-venir, ſalut. Nous avons reçu
„ l'humble ſupplication de Jean-Baptiſte Rouſſeau, de l'Aca-
„ démie-Royale des Inſcriptions, faiſant profeſſion de la
„ Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, contenant
„ que par Arrêt de notre Cour de Parlement de Paris, du
„ 7 Avril 1712, tems auquel il étoit en Suiſſe auprès de no-
„ tre Ambaſſadeur, il a été condamné par contumace à un
„ banniſſement perpétuel hors de notre Royaume, ſous pré-
„ texte de quelques vers impies & ſcandaleux, qui s'étoient
„ répandus dans le Public, & dont on l'auroit accuſé d'être
„ l'Auteur auprès de notre Procureur-Général; & quoiqu'u-
„ ne pareille accuſation ne ſoit l'effet que de la mauvaiſe vo-
„ lonté de ſes ennemis, & qu'il ne lui ſoit pas difficile de
„ s'en juſtifier, s'il ſe mettoit en état de pouvoir purger ſa
„ contumace; néanmoins pour éviter les longueurs des pro-
„ cédures ordinaires en pareil cas, & en même tems pour s'é-
„ pargner le ſéjour de la priſon, qui eſt pareillement indiſ-
„ penſable; il a été conſeillé d'avoir recours à notre clémen-
„ ce, pour obtenir de nous des Lettres de rappel de ſon ban-
„ niſſement, qu'il nous a très-humblement fait ſuppher, à la
„ faveur de notre avénement à la Couronne, de vouloir lui
„ accorder. A quoi ayant égard, & voulant favorablement
„ traiter ledit Rouſſeau ſuppliant; de l'avis de notre cher
„ amé & Oncle le Duc d'Orléans Regent, de notre très-cher
„ & amé Couſin le Duc de Bourbon, de notre très-cher &
„ amé Oncle, le Duc du Maine, & notre très-cher & amé
„ Oncle, le Comte de Toulouſe, & autres Pairs de France,
„ grands & notables Perſonnages de notre Royaume, & de
„ notre grace ſpéciale, pleine puiſſance, & autorité Royale,
„ nous avons rappellé, quitté & déchargé; rappellons, quit-
„ tons, & déchargeons par ces préſentes, ſignées de notre
„ main, ledit Suppliant de la peine de banniſſement perpé-
„ tuel prononcé contre lui par ledit Arrêt de notre Parlement
„ de Paris dudit jour 7 Avril 1712, ci attaché ſous le Con-
„ treſcel de notre Chancellerie, & icelui avons remis &
„ reſtitué, remettons & reſtituons en ſa bonne renommée &
„ en ſes biens, non d'ailleurs confiſquez, impoſant ſur ce
„ ſilence perpétuel à nos Procureurs-Généraux & leurs ſub-
„ ſtituts, préſens & à venir, & à tous autres, à la charge
„ toutefois de ſatisfaire aux autres condamnations portées
„ par ledit Arrêt, ſi fait n'a été, & s'il y échoit. Si donnons
„ en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les gens
„ tenans notre Cour de Parlement à Paris, & à tous autres
„ nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que ces pré-
„ ſentes ils ayent à faire enrégiſtrer, & du contenu en icel-
„ les faire jouïr & uſer ledit Suppliant, pleinement, paiſi-
„ blement, & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous
„ troubles & empêchemens contraires. Car tel eſt notre bon
„ plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours,
„ nous avons fait mettre notre Scel à ces dites préſentes,
„ données à Paris au mois de Février, l'an de grace 1716;
„ & de notre régne le premier. Signé Louis, & ſur le repli
„ par le Roi, le Duc d'Orléans Régent préſent. Signé Phé-
„ lipeaux, & ſcellées du grand Sceau de Cire Verte".

L'Arrêt, qui étoit attaché à ces Lettres, & à qui ſeul elles ſe rapportent, contient en ſubſtance, tel qu'il fut publié.

De par le Roi,

Et Noſſeigneurs de la Cour de Parlement.

„ On fait à ſavoir, que par Arrêt de ladite Cour du 7 A-
„ vril 1712, la contumace a été déclarée bien inſtruite con-
„ tre Jean-Baptiſte Rouſſeau de l'Académie-Royale des In-
„ ſcriptions, & ajugeant le profit d'icelle, a été déclaré dû-
„ ment atteint & convaincu d'avoir compoſé & diſtribué les
„ vers impurs, ſatiriques & diffamatoires qui ſont au Procès,
„ & fait de mauvaiſes pratiques pour faire réuſſir l'accuſation
„ calomnieuſe qu'il a intentée contre Joſeph Saurin de l'A-
„ cadémie des Sciences, pour raiſon de l'envoi deadits vers
„ diffamatoires au Caffé de la Veuve Laurent.

„ Pour réparation dequoi ledit Rouſſeau eſt banni à per-
„ pétuité du Royaume, enjoint à lui de garder ſon Ban, ſous
„ les peines portées par la Déclaration du Roi. Tous & cha-
„ cun de ſes biens ſitués en Païs de Confiſcation déclarés
„ acquis & confiſquez à qui il appartiendra; ſur iceux & au-
„ tres non ſujets à Confiſcation préalablement pris cinquante
„ Livres d'amende, & cent Livres de réparation Civile vers
„ ledit Saurin, & condamné aux dépens, &c.

Perſonne n'ignore qu'une Lettre de grace doit être intérinée, pour ſortir ſon effet, & qu'elle laiſſe le cours à la Juſtice, lorſqu'elle a été obtenue ſur un faux expoſé. Le Parlement, pour l'honneur de ſes Arrêts, auroit il enrégiſtré cel le là ſans l'avoir examinée? & ayant trouvé que la Religion du Roi avoit été ſurpriſe, que devenoit Rouſſeau?

Faux Expoſé de la Lettre de Rappel.

I. Il eſt dit, que l'Arrêt du 7 Avril 1712 avoit été rendu par contumace, pendant le tems que Rouſſeau étoit en Suiſſe auprès de l'Ambaſſadeur de S. M. pour inſtruire, qu'il lui étoit néceſſaire, au lieu qu'il y étoit fugitif, pour éviter l'exécution d'un Arrêt rendu contre lui, environ un an auparavant.

II. *Sous prétexte*, dit-on, *de quelques vers impies & ſcandaleux, qui s'étoient répandus dans le Public, & dont il auroit été accuſé d'être l'Auteur.* L'Arrêt ne fait point mention de *vers impies*, ce qui ne pouvoit regarder que la *Moyſade*, dont il n'étoit point queſtion. Un des motifs de l'Arrêt ſont des *Vers ſatiriques, ſcandaleux, & diffamatoires*, caractère propre des Couplets.

III. Le ſecond motif de l'Arrêt étoit *de mauvaiſes pratiques pour faire réuſſir une accuſation calomnieuſe.* Silence profond là-deſſus dans la Lettre.

IV. On ſuppoſe, que cette accuſation n'étoit *l'effet que de la mauvaiſe volonté de ſes ennemis.* Rouſſeau nous apprend cependant, que la pourſuite faite contre lui, le fut par le Procureur-Général. La Lettre le ſuppoſe le Défendeur contre la mauvaiſe volonté de ſes ennemis, & il étoit l'Aggreſſeur & le Demandeur contre Saurin, qu'il avoit accuſé, & fait mettre en priſon.

V. On dit *qu'il ne lui ſeroit pas difficile de ſe juſtifier, s'il ſe mettoit en état de purger ſa contumace.* Si la choſe avoit été auſſi facile, pourquoi l'avoit-il attendue? n'avoit-il pas eu du tems de reſte pour comparoître s'il eût oſé?

VI. La Lettre ne fait nulle mention de l'Arrêt du 7 Mars 1711, conſéquemment n'y déroge point, il falloit donc en ſubir toute la rigueur.

Sans être trop difficile, ne pourroit-on pas demander, pourquoi Mr. de Breteuil, & Mr. de la Vrilliere, qui avoient minuté l'expoſé le plus favorable, ſans doute, qu'il leur avoit été poſſible, avoient ſubſtitué des *vers impies & ſcandaleux* aux *vers ſatiriques, ſcandaleux, & diffamatoires* de l'Arrêt? ſi ce n'eût été, qu'ils n'étoient pas bien perſuadés que Rouſſeau ne fût pas l'Auteur des Couplets, & qu'ils équivoquoient ſur les vers impies, dont il lui auroit peut-être été facile de ſe purger: car on ne ſauroit dire, que ce fut par ignorance que ces Meſſieurs avoient changé l'état de la queſtion.

Cette Lettre de Rappel, avec tous ſes défauts, qui ne ſeroient pas échappés au Parlement, expoſoit donc Rouſſeau à quelque choſe de pis que le banniſſement, s'il avoit été aſſez peu ſage pour s'y fier. Eſpérances extrêmement flatteuſes d'un côté, de l'autre crainte bien fondée, ne ſont-ce pas deux bonnes raiſons pour faire diſparoître l'admiration que méritoit ſon refus? Lorſque les eſpérances furent évanouïes, & que la mort de Saurin eut fait ceſſer une partie des craintes, Rouſſeau eût bien voulu profiter de la Lettre de rappel.

ment de 1723 [*AA*], où il fit faire par ſouſcription une Edition in-4. de ſes Oeuvres, qui, dit-il, ne lui ſeroit pas moins honorable que profitable. „ Je paſſe ma vie à Londres comme à Vienne avec les prin„ cipaux Seigneurs de la Cour. Au Printems je ſerai plus content. On ſe divertit ici très-bien à la Cam„ pagne, & très-mal à la Ville, quoiqu'à grands frais. Je juge par ce que j'ai déjà dépenſé, que ſix „ mois de ſéjour ici me couteront au moins 250 guinées, qui ſont près de huit-mille francs de votre „ monnoye, quoique je ne mange jamais chez moi (*w*)". Il comptoit à ſon retour à Bruxelles, qui devoit être au mois de Mai, qu'il trouveroit ſes affaires bien avancées, & que l'emploi, qu'on ſongeoit à former pour lui, ſeroit de mille-écus, qui valoient alors près de huit-mille Livres de France (*x*). Revenu à Bruxelles, il écrivoit au mois d'Octobre. „ La concluſion de mes affaires me fait regarder com„ me très-prochain mon retour à Vienne, que je dois appeller ma véritable Patrie. Je devrois même „ avoir dès-à-préſent mes Patentes, qui étoient toutes prêtes à y être envoyées, il y a trois ſemaines, „ ſans un incident imprévu, qui a obligé Mr. le Marquis de Prié d'y faire un changement, qui les ren„ dra plus ſolides. Je ne me preſſe point, parce que je regarde la choſe comme infaillible. Il ne dé„ pendroit que de moi d'être établi dès à préſent, ſi je pouvois m'accommoder de la condition de reſi„ der à Bruxelles (*y*) [*BB*]". Il avoit au mois de Janvier 1724 la permiſſion de retourner à Vienne, & il comptoit de s'y acheminer vers le mois de Juin. „ Mes Patentes, *diſoit-il* (*z*), ſont expédiées à la „ Chancellerie, & vont partir pour Vienne. Comme la ſignature ne les retiendra pas longtems, elles „ reviendront ici vers le 15 du mois prochain, & ſeront ſcellées avant le mois de Mars; après quoi je „ n'aurai plus rien à faire ici. Je vous dirai alors le titre qu'elles me donnent. Je puis vous dire dès-a„ préſent les appointemens qui y ſont attachés. Ils ſont de mille écus, c'eſt-à-dire, environ ſept mille „ Livres de votre monnoye, qui avec cinq cens écus que j'ai d'ailleurs, ſont un revenu ſuffiſant, pour „ une ambition auſſi bornée que la mienne". Les choſes n'allérent pourtant pas auſſi vite qu'il ſe flattoit, il écrivoit le 17 Juillet (*aa*). „ J'ai mes Patentes depuis deux mois, & je n'en ſuis pas plus avancé, „ par une difficulté ſurvenue entre le Gouvernement & le Conſeil, où elles doivent être enrégiſtrées. „ Cet obſtacle qui ne ſauroit être levé qu'à Vienne, m'empêche d'y retourner, parce que c'eſt ici que „ je dois prêter mon ſerment, & que j'ignore le tems ou l'on pourra recevoir la déciſion de la Cour. „ Je vous dis ceci en confidence, ne voulant point donner à mes ennemis le plaiſir de triompher du „ retardement de la concluſion de mes affaires. . . . . Mes affaires ne ſont point finies ici, *dit-il* „ *encore* (*bb*), quoique j'aie ma Patente depuis ſix mois, mais j'en ſuis bien aiſe, parce qu'elles finiront „ beaucoup mieux à Vienne, où je vais me rendre [*CC*]; je ne perdrai rien pour attendre, & ceux „ qui ont éludé les ordres du Prince, m'ont mieux ſervi qu'ils ne penſoient". Lorſqu'il fut de retour à Bruxelles, il écrivoit à Mr. Boutet, le premier Avril 1725 (*cc*). „ N'attribuez pas à oubli le ſilence „ que je vous ai gardé pendant mon ſéjour à Vienne. L'affaire malheureuſe d'un ami plus illuſtre par ſon „ mérite, que par ſa naiſſance & ſes dignités, ne m'a pas permis de m'occuper d'autres ſoins que de „ ceux de le ſervir, & le péril preſqu'inévitable qu'il y avoit à ſoutenir ſes intérêts, demandoit toute „ l'attention dont je pouvois être capable, pour accorder ma ſureté avec les devoirs de l'amitié. J'ai „ eu le bonheur d'en être venu à bout, & de remplir des devoirs preſque incompatibles, ſans me com„ mettre. . . . . Il faut eſpérer que Mr. le Prince Eugéne, qui eſt irrité maintenant, ne le ſera pas „ longtems, & ſera toujours ce Heros que j'ai dépeint, quand j'ai dit:

„ *Au milieu de la paix, au milieu des hazards,*
„ *La vertu, la ſageſſe, & l'amour des beaux arts,*
„ *Furent les fondemens de ſa gloire ſuprême,*
„ *Et modeſte vainqueur de cent peuples ſoumis*
„ *Ce fut en apprenant à ſe dompter ſoi-même,*
„ *Qu'il apprit à dompter ſes plus fiers ennemis.*

„ Mon

(*w*) Ibid. p. 106.

(*x*) Ibid. p. 109.

(*y*) Ibid. p. 110, 111.

(*z*) Ibid. p. 113.

(*aa*) Ibid. p. 115.

(*bb*) Ibid. p. 117.

(*cc*) Ibid. p. 122.

[*AA*] *Il paſſa à Londres à la fin de cette année, ou au commencement de* 1723.] MM. Parfait, d'après Mr. Titon du Tillet, font paſſer Rouſſeau à Londres en 1721: Ce ne fut qu'en 1722 ou au commencement de 1723 qu'il y alla; car il étoit encore à Vienne au mois de Septembre 1722, & ſa première Lettre du Londres eſt du 20 Février 1723. Autre erreur de tems des mêmes: Rouſſeau, diſent-ils, revint à Bruxelles, ou ayant beſoin de ſecours, il y éprouva la généroſité de Mr. Boutet. Ce ne fut pas au retour de Londres, qu'il eut beſoin de ſecours; il en avoit apporté un bon nombre de Guinées, que lui avoit procuré l'Edition de ſes Oeuvres, mais quatorze ans après en 1737.

[*BB*] *Il ne dépendroit que de moi d'être établi dès à préſent, ſi je pouvois m'accommoder de la condition de reſider à Bruxelles.*] Une remarque qu'on pourroit rendre générale, c'eſt que Rouſſeau aimoit extrêmement à ſe flatter, & qu'il étoit fort crédule ſur tout ce qui le flattoit. On l'amuſoit d'eſpérances à Bruxelles, & il ne s'en appercevoit pas.

[*CC*] *Elles ſeroient beaucoup mieux à Vienne, où je vais me rendre.*] Il alloit ſe rendre à Vienne pour y finir ſes affaires, dont le retardement ne venoit que de lui ſeul, & ce voyage devoit tourner à ſon avantage. Mr. Racine, donne un autre motif, il dit (33) que Rouſſeau, „ emporté par un zéle „ héroïque courut à Vienne, non pour juſtifier le Comte de „ Bonneval dans la cruelle affaire qu'il s'étoit attirée, mais „ pour repréſenter qu'un homme de ce mérite doit être mé„ nagé. Le Prince Eugéne trouva Rouſſeau bien hardi de „ lui parler pour le Comte de Bonneval. . . . . le Prince „ peu touché de ſes raiſons perdit l'envie de procurer un „ emploi à Rouſſeau". Si le Prince Eugéne n'avoit pas eu d'autre raiſon de ſe plaindre de lui, il ne lui auroit pas dit, *qu'il le trouvoit bien hardi de ſe mêler de cette affaire.* Il lui eût plutôt dit d'un ton railleur, qu'il le trouvoit bien vain. Car en effet c'étoit une vanité bien ridicule à un homme comme Rouſſeau, de vouloir donner des conſeils au Prince. Mais la tradition de ce tems-là donnoit au refroidiſſement du Prince, une raiſon rien moins qu'héroïque pour Rouſſeau, & qu'il auroit pu payer de quelque choſe de plus que d'un refroidiſſement, s'il avoit eu à faire à un Prince moins généreux, que Mr. Racine ne ſe fait pas de peine de mettre dans le tort, pour donner des louanges à ſon ami. Le Prince Eugéne étoit ſi peu vindicatif, qu'il avoit pardonné ſincérement au Comte de Bonneval, qui lui rend plus de juſtice que ne fait Mr. Racine. Ce Comte a la nobleſſe d'avouer, qu'il avoit eu tort avec le Prince, & que le Prince cependant avoit *fait tout ce qui avoit dépendu de lui pour le ſauver.* Voici le généreux aveu que le Comte fait de ſon tort, effet d'une vertu dont Rouſſeau n'a jamais connu l'uſage, malgré l'héroïſme que lui attribue Mr. Racine. Le Prince, *dit le Comte*, avoit une Maîtreſſe, qui le deshonoroit, & ſon amitié pour lui l'engagea à lui en parler ſur ce ton. Le Prince lui répondit d'un air un peu ſec, qu'il ne s'étoit jamais mêlé de ſes amours, & qu'il le prioit d'en faire de même avec lui. „ Il avoit raiſon dans le fond, *continue-t-il*, & j'avoue que „ je ne fus pas aſſez raiſonnable pour le ſentir. Je me piquai „ auſſi mal-à-propos qu'on le puiſſe. La vanité, la fierté „ me firent agir. Je plaiſantai ſur ſa maîtreſſe, j'en fis des „ railleries, quelques chanſons même, que je chantai devant „ lui . . . . . comme je continuois toujours ſur le même „ ton, pour ſe débarraſſer de moi, il me fit envoyer en „ Flandres, avec mon Régiment, pour y faire la fonction „ de Général de l'Infanterie, qui ſe trouvoit alors dans les „ Païs-Bas". Tout le monde ſait les mauvaiſes affaires qu'il ſe fit avec la maiſon de Prié, à l'occaſion des bruits injurieux contre la jeune Reine d'Eſpagne, fille du Régent de France. Démêlé qui fit enſuite du Comte de Bonneval un Bacha à la Porte Ottomane. Voila ce que tout le monde a ſu, & ce qui a été écrit. Mais une anecdote conſervée par la tradition, c'eſt que Rouſſeau avoit eu part aux chanſons du Comte, que le Prince l'avoit ſu, & l'avoit reproché à Rouſſeau, qui avoit d'abord nié le fait, mais étant preſſé, il s'étoit rabattu à avouer, qu'il y avoit ſeulement corrigé quelques expreſſions, ſur quoi le Prince ſe contenta de le mépriſer. Mais n'accordons pas plus de poids à cette tradition, que nous n'en avons accordé à celles de Mr. Racine. Rouſſeau ne dit il pas lui-même, *qu'il n'avoit dépendu que de lui d'avoir un emploi?* Pourquoi donc attribuer au caprice du Prince Eugéne de ne *lui avoir pas fait le bien qu'il paroiſſoit d'abord lui vouloir faire?* Falloit-il qu'il le forçât à l'accepter malgré lui?

(*dd*) Ibid. p. Lettre de l'Editeur p. 18.

„ Mon affaire vient de paſſer au Conſeil des Finances, qui a opiné tout d'une voix en ma faveur . . . . .
„ cette affaire me paroît certaine . . . . . ſi je l'obtiens, comme tout le monde le croit & le deſire, j'au-
„ rai quatre-cens piſtoles à dépenſer par an. Si je ne l'obtiens pas, je n'en aurai que deux-cens, & je
(dd) Ibid. p. 223. „ prendrai patience". Au mois de Novembre de la même année il écrivoit (*dd*). „ J'eſpére avoir le
„ decret de l'Empereur à la fin de ce mois, ce qui rendra mon établiſſement plus ſolide, qu'il ne l'auroit
„ été avec une ſimple Patente de Mr. le Prince Eugéne". Après l'arrivée de l'Archiducheſſe à Bru-
xelles, ſon logement au Palais lui fut oté, & il fut ſe loger plus près du Duc d'Aremberg, chez qui il
alloit le plus ſouvent, ne croyant pas que ſa ſituation lui permît de conſerver de quelque tems un caroſſe.
Le Grand-Maître ayant ſouhaitté de le connoître & de le faire connoître à l'Archiducheſſe, me voilà,
diſoit-il, devenu encore Courtiſan malgré moi, & il ne tenoit qu'à lui de ſe flatter de quelque choſe de
mieux. Il aſſure qu'on avoit même remis ſur le tapis ſes prétentions, mais il ne vouloit s'y rembarquer
(ee) Ibid. p. 188. 189. qu'à bonnes enſeignes. Il avoit alors deux-cens piſtoles de revenu, qui, *dit-il* (*ee*), étoient à lui, & que
s'il pouvoit doubler ce revenu, ſans dépendre de perſonne, il ne lui en falloit pas davantage. A l'égard
de ſa ſituation avec le Prince Eugéne, il aſſuroit être parti de Vienne, auſſi bien avec lui que jamais:
que depuis qu'il étoit à Bruxelles il lui avoit écrit, & que le Prince lui avoit répondu à ſon ordinaire.
„ Mais je ne me flatte point, *ajoûtoit-il*, que quelque diſcrette qu'ait été ma conduite dans l'affaire de
„ Mr. le Comte de Bonneval, mon amitié pour l'un n'ait fait quelque bréche à l'autre. Il faudroit ne
„ pas connoître les hommes pour en juger autrement". Il dit dans une Lettre précédente, qu'il eſt per-
ſuadé au moins, que le Prince ne pourra jamais lui refuſer ſon eſtime. C'eſt ſur ce témoignage que Mr.
(ff) Ibid. p. 190. Racine aſſure, qu'il ne l'a jamais perdue [*DD*]. „ Il n'a tenu qu'à moi, *diſoit-il* (*ff*), le 12 Mai
„ 1728, d'avoir une Charge à la Cour, beaucoup plus diſtinguée & plus conforme à mon génie, que
„ celle dont le Gazetier m'a honoré, trompé par la reſſemblance du nom de celui qui l'a obtenue. Vous
„ ſçavez les raiſons qui m'ont empêché de l'accepter . . . . . Je me trouve trois mille florins de revenu:
„ quand même la Compagnie d'Oſtende ne ſubſiſteroit pas, je n'y perdrois pas aſſez pour me faire
„ changer de penſée". Il n'avoit pas écrit au meilleur & au plus fidéle de ſes amis depuis ce tems-là,
& il fallut encore une Lettre de cet ami pour le réveiller, & le faire répondre le 20 Décembre 1729
[*EE*]. Il regardoit en 1728 ſa fortune comme aſſurée, avec ſes trente actions de la Compagnie d'Oſ-
tende; mais en Septembre 1730 elle étoit tombée dans l'incertitude, & il ſe voyoit en danger de tout
perdre; il devoit quatorze mille florins de change, qu'il traitoit de bagatelle [*FF*]. „ Pour peu que
(gg) Ibid. p. 190. „ mes Actions augmentent, diſoit-il (*gg*), *au mois de Décembre*, j'en vendrai trois ou quatre pour ac-
„ quitter mes billets". Et le 16 Mai 1731 il marquoit. „ Au-lieu de cinq à ſix mille florins de revenu,
„ ſur leſquels je pouvois raiſonnablement compter, je ſerai trop heureux ſi je puis ſauver de mon débris
„ quatorze ou quinze-cens Livres de rente viagére, pourvu encore que mes Créanciers ne me forcent
„ point un de ces jours de vendre à perte mes Actions, pour le payement de quatorze-mille cinq-cens
„ florins que je leur dois ſur trente Actions, que j'ai engagées. L'eſpérance qu'on avoit d'un meilleur
„ ſort les avoit fait monter fort haut; & j'aurois pu par la vente de dix affranchir les vingt autres: je
„ ne l'ai point fait, & j'aurois eu tort de le faire, ſi les choſes avoient été comme tout le monde le cro-
„ yoit. . . . . Plus je ſentirois de joie à vous faire confidence de mes proſpérités [*GG*], & plus je
„ ſens

[*DD*] *Mr. Racine aſſure, qu'il ne l'a jamais perdue.*] Suppoſons le fait, Rouſſeau en ſera d'autant plus ingrat, puiſque n'ayant jamais perdu l'eſtime du Prince, il oublia aſſez la reconnoiſſance qu'il lui devoit pour le bien qu'il lui avoit
(14) Ibid. p. 10. fait, pour faire une Satire contre lui. Il n'étoit alors, dit Mr. Racine (34), avec lui *ni dans la faveur, ni dans la diſgrace, & ſa quelque tems après cette Epigramme contre la Colére*, dont il eſt aiſé de voir que le Prince étoit l'objet:

Eſt-on héros, pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux? Tibére eut ce bonneur.
Eſt-on héros, en ſignalant ſes haines
Par la vengeance? Octave eut ce bonheur.
Eſt-on héros, en régnant par la peur?
Sylla ſu tous trembler, juſqu'à ſon maître.
Mais de ſon ire éteindre le ſalpetre,
Sçavoir la tuiner, & réprimer ſes flots
De ſon orgueil: C'eſt ce que j'appelle être
Grand par ſoi-même; & voilà mon héros.

Ce n'étoit plus ce Prince, qu'il trouvoit *encore plus héros* à
(13) Lett. T. I p. 13. table *qu'il ne l'étoit à la tête des armées* (35), lorſqu'il en étoit comblé d'amitiés. Il eſt vrai que ce premier homme lui étoit mieux connu que l'autre: il étoit Profés à table, on ne le voit preſque jamais ailleurs, à Vienne, à Bruxelles, à Londres, à la Haye, quoique Mr. Racine diſe, qu'il paſſa *une grande partie de ſa vie à Bruxelles, où il n'eut d'autre occupation que l'étude* (36).

(36) Ibid. p. 13. [*EE*] *Il n'avoit pas écrit au meilleur & au plus fidéle de ſes amis depuis ce tems-là, &c.*] Il avoit gardé le ſilence avec cet ami, *qui* étoit toute ſa reſſource dans ſes beſoins, & il fallut que cet ami le prévînt encore, pour avoir ſa réponſe du 20 Décembre 1729.
(37) Ibid. p. 198. „ Je vous écris rarement, *lui dit-il* (37), parce que la vie que je méne ici, & le peu d'intérêt que
„ je prens à ce qui ſe paſſe, réduiſent mes reſſources de Let-
„ tres, ou à des complimens, à quoi je n'entens rien, ou à
„ des lieux communs de ſermens d'amitié, dont il n'eſt pas
„ queſtion entre nous". Il ne trouvoit alors que de la ſé-
chereſſe dans ſon cœur pour un auſſi généreux ami; & la rai-
(38) Ibid p. 144. ſon s'en voit dans la même Lettre (38); c'eſt qu'il n'avoit pas alors beſoin de lui, & que *toutes dettes payées*, diſoit-il, il avoit *cinquante-deux-mille Livres*. „ Voilà, mon cher Mon-
„ ſieur, ma ſituation préſente, qui ne ſeroit pas une grande
„ fortune ſi les choſes demeuroient-là". S'il avoit voulu dire la vérité il eût dit: „ Comme vous m'êtes inutile dans
„ ma ſituation préſente, c'eſt la raiſon du peu d'intérêt que
„ je prens à vous écrire. Lorſque j'aurai beſoin de vous, mes
„ Lettres feront d'un autre ſtyle". Voyez celle du 26 Dé-
cembre 1730, lorſque ſes eſpérances de fortune furent éva-
nouies par l'abolition de la Compagnie d'Oſtende.

[*FF*] *Il devoit quatorze-mille Florins de change, qu'il traitoit de bagatelle.*] On voit par-là que la Morale qu'il débitoit n'étoit que pour les autres, & qu'il étoit moins ſévére pour lui-même. Il écrivoit à Mr. Boutet le 1 Juin 1712 (39). „ A (39) Ibid. p. 29. 30.
„ moins que d'être à l'aumône, je crois que tout homme
„ qui emprunte, ſans une ſureté phyſique de pouvoir ren-
„ dre, n'eſt honnête-homme que par hazard". Il n'étoit certainement pas à l'aumône, lorſqu'il emprunta quatorze-mille cinq-cens florins, qui faiſoient environ trente mille Livres de France, & il avoit moins encore de ſureté phyſique de les pouvoir rendre, comme la ſuite le prouve. Et une preuve qu'il n'avoit pas grande envie de ſatisfaire ſes Créanciers, c'eſt qu'il renvoyoit à les payer, lorſqu'il le pourroit faire par la vente de trois ou quatre de ſes Actions. Pour mettre dans le plus grand jour l'extravagance de ce qu'il qualifioit de *régle de toute la prudence bumaine*, il n'y a qu'à faire attention, que, pour que par la vente, non de trois ou de quatre Actions, mais de quatre, il eût pu acquitter 14500 florins de Change, ou trente mille Livres, il eut fallu que les trante Actions qu'il avoit, euſſent produit deux-cens vingt-cinq mille Livres, qui n'ayant couté que douze-cens Livres, auroient dû monter à dix-huit-mille ſept-cens cinquante, pour cent, en peu d'années, par le ſeul commerce de la Chine: pendant que les Actions de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies, en deux-cens ans, malgré ſes grandes poſſeſſions aux Indes, & le commerce du Giroffle, de la Muſcade, & de la Canelle, qu'elle a ſeule, n'étoient montées qu'à mille, dans le tems que la folle régnoit en Europe, & qu'elles tombérent bientôt au deſſous de la moitié, lorſque la raiſon commença à y revenir. Elles ne ſont même encore en 1752, qu'à cinq-cens cinquante. Si les choſes avoient tourné comme Rouſſeau l'eſpéroit, n'auroit-il pas eu aſſez de vingt Actions libres de toute dette? Il préféra de mettre ſon honneur à un hazard, qui ne lui fut pas heureux, & moins encore à ſes Créanciers, à la vente de dix de ſes Actions. Que Mr. Racine nous vante après cela le déſintéreſſement de Rouſſeau, & nous aſſure qu'il fut honnête-homme, la contradiction entre la maxime & la conduite de ſon ami le déſavoue.

[*GG*] *Plus je ſentirois de joie à vous faire confidence de mes proſpérités.*] Hypocriſie toute pure! Lorſqu'il étoit dans la proſpérité, il ne trouvoit pour toute reſſource à écrire à un ami auſſi généreux, que des complimens & des lieux communs de ſermens d'amitié. Lorſqu'il fut dans le beſoin ſes Lettres furent plus fréquentes, & d'un tour tout autrement flatteur. Voyez-le après qu'il eut perdu la faveur du Duc d'Aremberg, dans ſa Lettre du 29 Juillet 1737 à Mr. Boutet, qui lui aſſigna une penſion, que Mr. de Montheri ſon fils continua, le pere étant mort peu après. Il reçut alors de ſes Lettres du 17 & du 24 Août, du 24 Septembre, du 16 Février 1738, du 6 & du 27 Mars, du 4 Juin, du 28 Juillet, du 2 & 29 Août, du 18 Octobre, & du 21 Novembre: par cette derniére il lui mar-

„ ſens de peine à vous confier des chagrins, qu'une amitié auſſi généreuſe que la vôtre vous rend peut-„ être plus ſenſibles qu'à moi-même". Réduit à moins que rien, puiſqu'il devoit quatorze-mille cinq-cens florins de Change, il trouva dans la protection de Mr. le Duc d'Aremberg, vraiſemblablement, du ſecours pour ſe mettre à couvert des pourſuites de ſes Créanciers, & certainement de la reſſource dans une penſion que ce Seigneur lui fit. Auſſi longtems qu'il en jouït les Lettres à Mr. Boutet ceſſérent, ou furent bien rares, car depuis le 16 Mai 1731 on n'en retrouve plus juſqu'au 29 Juillet 1737, qu'il perdit les bonnes graces du Duc. En 1730 (*bb*) Mr. l'Abbé d'Olivet, revenant de Hollande, le rencontra à une lieuë de Bruxelles qui l'attendoit; aprés s'être embraſſés, il le mena chez le Duc d'Aremberg, qu'il avoit prévenu ſur ſon arrivée. Le principal objet des converſations de ces deux amis fut Saurin. Rouſſeau donna à l'Abbé un Memoire des découvertes qu'il avoit faites en Suiſſe. Il en comptoit l'uſage infaillible pour ſa juſtification. L'Abbé d'Olivet lui promit qu'il ſeroit bien appuyé. Cependant il ne produiſit aucun effet, & n'étoit propre effectivement qu'à ſatisfaire ſa vengeance [*HH*]. „ Il n'eſt plus „ queſtion, *dit-il*, de chercher la vérité dans l'aſſiſtance des Tribunaux, & la voie de l'autorité eſt la „ ſeule qui reſte pour y parvenir". Voici ce qu'il propoſoit: c'eſt qu'une perſonne d'autorité chargée par le Gouvernement préſente à Saurin, lorſqu'il s'y attendroit le moins, les preuves qu'il avoit apportées de Suiſſe de ſa conduite paſſée „ le menaçant de les rendre publiques, & de le faire chaſſer „ honteuſement de l'Académie & du Royaume, comme un impoſteur qui a deshonoré l'un & l'autre, „ & qui a ſurpris la Religion du Roi & de ſes Miniſtres, en ſe faiſant accorder ſous le titre d'homme „ de bien, des honneurs & des graces, dont il étoit indigne, & ſi cette même perſonne autoriſée exi-„ geoit pour l'unique prix de ſa grace, & du ſilence du Gouvernement, l'aveu du fait, des circonſtan-„ ces, & des complices de l'affaire des Chanſons, à faute dequoi, dans le moment, & avant de ſortir „ de la Chambre, il ſeroit chaſſé & diffamé comme voleur convaincu; il eſt hors de doute que Saurin „ avoueroit tout ce qu'on demande; & cela ſuffiroit à Rouſſeau, qui ſera content, pourvu que le Gou-„ vernement ſoit convaincu de ſon innocence, & de l'injuſtice qui lui a été faite [*II*]". Malgré une amitié

(*bb*) Ibid. T. V. p. 109.

marquoit qu'il devoit partir pour Paris le Lundi ſuivant. Après ſon retour on voit encore des Lettres du 30 Janvier 1739, du 9 Février, du 12 Août, du 1 Novembre, du 3 Janvier 1740, du 7 & du 12 Août qu'il lui écrivoit „ Eſt-„ il poſſible, Monſieur, que vous m'abandonniez aux noi-„ res idées que m'inſpire la mort de Mr. le Comte du Lue, „ & que vous me refuſiez la ſeule conſolation qui puiſſe me „ relier, en m'aſſurant que votre ſanté, qui fait ma plus „ chére & plus ſolide reſſource, ne doit me laiſſer aucun ſu-„ jet d'inquiétude? Jugez de ce qu'un Vieillard affligé, com-„ me je le ſuis de corps & d'eſprit, eſt capable de penſer „ d'un ſilence comme le vôtre, & quels ſonges funeſtes il „ n'eſt pas capable de ſe former". Si la proſpérité le rédui-ſoit aux lieux communs de ſermens d'amitié envers le pére, la néceſſité le rendroit affectueux envers le fils: mais cela parzoit moins du cœur que du beſoin. Voyons-le dans un autre tems. Mr. le Comte du Luc & l'Archevêque ſon frére étoient *les plus fidéles de ſes amis*; Mr. Rollin, *le plus véritable & le plus ſolide qu'il eût au monde*; & le Comédien Baron, *la ſeule choſe qu'il trouvoit digne d'être regretée en France*. Mais ce qui ne ſauroit cauſer aſſez d'étonnement, c'eſt que de Mr. de Montheri, qui ſourniſſoit à ſa ſubſiſtence, n'étoit mis par lui qu'au ſecond rang des honnêtes gens; ayant l'ineptie de lui écrire à lui-même le 9 Février 1739, que Mr. le Comte de Langnier & Mr. Segui, ſont *les deux hommes les plus vertueux qu'il connoiſſe*. Où étoit alors ſon jugement, & Mr. de Montheri ne devoit il pas être bien flatté de ſon amitié?

[*HH*] *Il ne produiſit aucun effet, & n'étoit propre effectivement qu'à ſatisfaire ſa vengeance.*] Rouſſeau ne fait qu'y rappeller ce qu'il avoit dit dans ſon précédent Mémoire, de l'accuſation portée contre lui, dont il avoit été déchargé par un Arrêt, ſans nommer celui qui avoit formé cette accuſation, ni dire en vertu dequoi il avoit été déchargé. Il ſe tait également ſur l'Arrêt du 27 Mars 1711 obtenu par Saurin, & paſſe tout de ſuite à celui de ſon banniſſement par contumace, pendant qu'il étoit en Suiſſe.

[*II*] *A faute dequoi, dans le moment & avant de ſortir de la Chambre, il ſeroit chaſſé & diffamé*, &c.] Voilà une longue période, qui contient bien peu de ſens; être chaſſé du Royaume, avant que de ſortir d'une Chambre, ſeroit un fait ſingulier. Mr. de Voltaire n'avoit pas tout-à-fait tort de dire, que Rouſſeau n'étoit pas heureux à inventer. Il lui avoit fallu vingt ans pour méditer cet heureux moyen de ſe juſtifier. Il y a des propoſitions qui portent leur reprobation avec elles, celle-ci fut de ce nombre. La vanité l'avoit dictée à Rouſſeau, qui s'étoit mis dans la tête, ſur le témoignage de ſes flatteurs, que toute la France ſouhaittoit ſon retour, & qu'il n'y auroit rien qu'on ne fît pour l'obtenir. Cependant le crédit de l'Abbé d'Olivet, qui avoit promis à Rouſſeau que ſon Mémoire ſeroit bien appuyé, ne ſervit de rien. Mais ſuppoſons gratuitement, que le Cardinal de Fleuri eût aſſez eſtimé Rouſſeau, pour ſe charger de la Commiſſion, croit-on que Saurin eût été aſſez bête, pour en être embarraſſé, & qu'il n'eût pas répondu ſans héſiter „ Monſeigneur, j'avoue „ tout à Votre Eminence, excepté d'avoir fait les Couplets, „ que je n'ai faits ni pu faire, pour me diffamer moi-même. De tout le reſte, j'en fis ma Confeſſion à feu Mr. „ Boſſuet, lorſqu'il reçut mon abjuration. Il m'en donna „ alors l'abſolution, & la bénédiction qu'il y ajoûta, a eu „ en moi une telle efficacité, que je me ſuis trouvé un hom-„ me tout nouveau. Que Votre Eminence ait la charité de „ ſe faire informer de ma conduite depuis mon retour en „ France, & ſi l'on trouve quelque choſe à ma charge, ex-„ cepté les calomnies du Sr. Rouſſeau, je ſuis entre les mains „ de Votre Eminence, qu'elle me faſſe infliger quelle peine „ elle trouvera à propos. Rouſſeau qui, depuis qu'il a été „ banni de France, fait le dévot & contrefait l'homme de „ bien, afin de pouvoir trouver de la protection, voudroit „ il qu'on le jugeât aujourd'hui ſur les infamies de ſa jeu-„ neſſe, qu'il dit ſe reprocher? Une preuve de ſon mauvais „ cœur, & de la perverſité de ſon caractére, c'eſt qu'il vou-„ droit qu'on me refuſât la même indulgence, qu'il deman-„ de pour lui. Après tout, Monſeigneur, les déſordres de „ ma vie paſſée, que j'ai amérement pleuré, m'ont-ils rendu „ Poëte? Comment pourrois je être l'Auteur des Chanſons, „ que les Connoiſſeurs trouvent auſſi poëtiques qu'infames? „ Rouſſeau dans ſon âme ne me croit pas capable de les avoir „ faites, l'aveu même lui en échappe, puiſqu'il demande „ que je déclare mes complices. Apparemment qu'il croit „ que ce ſont Meſſieurs de la Faye, Boindin, de la Mot-„ te, Crébillon, Grimareſt, &c. tous objets de ſa haine & „ de ſes fureurs, & du plus au moins auſſi mal-traités que „ moi". Penſe-t-on, qu'après un tel diſcours, le Premier-Miniſtre eût voulu, pour plaire à Rouſſeau, flétrir la mémoire de Mr. Boſſuet, & avilir le triomphe de l'Egliſe, en rendant publics en France les motifs de la converſation de Saurin, qu'on ne voulut pas qui y fuſſent ſus, & qui étoient aſſez connus en Suiſſe, à Genéve, & en Hollande, ſi on avoit voulu les ſavoir? On diſoit au contraire à Paris (40) que „ par la conduite qu'il a tenue depuis en France, on „ peut juger que le zéle de la Religion produiſit alors, ainſi „ qu'il le fait quelquefois, ce que la Religion déſapprouve „ le plus". Mr. l'Abbé d'Olivet parlant de ce qui lui paroiſ-„ ſoit favorable à Rouſſeau, dit (41). „ J'avoue que deux „ ou trois choſes me préviennent fort en faveur de Rouſſeau. „ La premiére, qu'étant le maître d'imprimer à ſon ennemi „ une flétriſſure ineffaçable, en publiant les Actes &c. il ait „ réſiſté conſtamment à cette tentation, qui ſeroit l'écueil „ d'une âme vulgaire". Il n'y a donc que Mr. l'Abbé d'Olivet qui ne veuille pas voir, que ce n'étoit pas vertu en ſon ami, mais un effet de la chimére qu'il avoit encore dans l'eſprit en Janvier 1738, qu'il diſoit (42) „ n'avoir beſoin „ que de deux heures pour mettre fous les yeux des protec-„ teurs de (ſon) cruel perſécuteur, les piéces juſtificatives „ de ſon caractére & du ſien". N'auroit-il pas perdu tout le fruit qu'il attendoit de ces Piéces, s'il les avoit publiées? En noirciſſant Saurin, ſe feroit-il blanchi? Point du tout. Saurin pouvoit être un Scélérat & lui un autre. Seconde raiſon de Mr. d'Olivet, mal inſtruit. „ Au commencement de „ la Régence, *dit il*, Rouſſeau eut tout pouvoir de retour-„ ner à Paris, il ne voulut rien écoutes à moins qu'on ne „ lui accordât les moyens de ſe juſtifier. On eut beau lui „ offrir des Lettres de grace tournées de quelle maniére il „ voudroit, jamais le Prince qui deſiroit paſſionnément ſon „ retour, n'eut la force d'ordonner la reviſion des preuves". Les circonſtances dans leſquelles les Lettres de Rappel furent obtenues, & ces Lettres elles mêmes, telles qu'elles ont été déduites plus-haut, ſuffiſent de reſte pour détruire le premier raiſonnement de Mr. l'Abbé. Quant au fait qu'il avance, que le Prince n'eut jamais la force d'ordonner la reviſion; il en avoit la force de reſte, puiſqu'il en étoit le maître; mais plus éclairé que Rouſſeau & ſes amis, qui auroient voulu recourir à une ſemblable voye, il ne voulut pas que ſa complaiſance fût cauſe de la perte de Rouſſeau, qui riſquoit tout, s'il étoit retombé entre les mains du Parlement. Voyons ſi la troiſiéme raiſon de l'Abbé d'Olivet ſera meilleure que les deux précédentes: la voici telle qu'il l'écrivoit à Mr. le Préſident Bouhier, en lui demandant la permiſſion d'*encenſer un tel caractere*; mais s'il ne ſait pas faire un meilleur uſage de ſon encens, ce ſera une dépenſe perdue. „ Quoi! pouvant „ demeurer tranquille où il eſt, il affronteroit les priſons de „ Lille & braveroit le Miniſtére & la Juſtice, ſi le cri de ſon „ innocence ne l'enhardiſſoit pas?". Mr. l'Abbé n'a pas bien lu le Mémoire de ſon ami: il ſe fait illuſion, ou la veut faire. Rouſſeau craignoit trop la priſon pour s'y expoſer. Il propoſe ſeulement de ſe rendre à Lille, & „ que le Com-mandant air un ordre ſecret de le conſigner aux portes. Et ſi „ l'événement fait juger qu'il ait eu deſſein de compromet-

(40) Fourmelle *Vie de Saurin.*

(41) *Lettres de Rouſſeau.* T. V. p. 122.

(42) Ibid. Tom IV. p. 122.

amitié auſſi ſouvent négligée, dans les tems de proſpérité, & en dernier lieu pendant près de ſix ans, le tendre & généreux Mr. Boutet, ayant appris qu'il avoit perdu les bonnes graces du Duc d'Aremberg, diſgrace que Mr. Racine appelle *véritable* [*KK*], *& à laquelle*, dit-il, *Rouſſeau fut plus ſenſible qu'à la perte de ſes Actions*, il reçut la Lettre, à laquelle il répond (*ii*) avec beaucoup de raiſon, le 29 Juillet 1737.

(*ii*) Ibid. T. I P. I. p. 169-171.

„ Eſt-il poſſible, eſt-il croyable que dans un tems auſſi corrompu que celui où nous vivons, il ſe trouve „ une ame aſſez grande pour penſer comme vous ſur un ami, & ſur un ami éloigné & auſſi inutile que „ je le ſuis? Ou trouve-t-on des générosités qui s'étendent au-delà des beſoins préſens, & qui portent „ leurs vuës juſques dans l'avenir, ſans regard à la charge du bienfait, ni à l'incertitude de la reſtitu„ tion? Celle que je ſuis en état de vous aſſurer eſt de cette nature, puiſqu'elle n'eſt fondée que ſur le „ rétabliſſement encore douteux d'une Compagnie de Commerce, où j'ai trente Actions, dont les deux „ tiers ſuffiroient pour m'acquitter d'une partie de vos bienfaits, ſi elle a le bonheur de ſe relever. A „ tout hazard je compte, mon cher Monſieur, que vous voudrez bien en accepter la donation de mon „ vivant, comme j'accepte l'offre généreuſe que vous avez la bonté de me faire. . . . . Je ne ſais ce„ pendant ſi je dois me prévaloir de la demande que vous me faites d'en fixer les limites: quelque ſoin „ que je priſſe de les reſerrer, je craindrois de les étendre au-delà de vos commodités. . . . . le mal„ heur eſt que je vis dans un Pays, où dix Livres de France ne valent que cinq, & où il n'y a que les „ caroſſes, dont je me ſers rarement, qui ſoient à bon marché. Je ne puis me rapporter de vos bon„ tés qu'à vos bontés même, bien plus diſpoſé à y mettre le holà qu'à en abuſer. Je paſſe à l'article „ qui regarde Mr. votre fils. Il eſt vrai que je n'ai pas toujours été exact à lui répondre; mais la plu„ part des choſes qu'il m'a demandées, n'etoient pas toujours de nature à faire la matière d'une Lettre. Je

„ tre le Miniſtére, on ſauroit où le prendre pour le punir". Ne diroit-on pas que, comme Caïn, il avoit une marque pour le faire connoître de toute une Garniſon comme celle de Lille, ſous quelque déguiſement qu'il ſe pût cacher? Mais cela même n'étoit point néceſſaire, il n'étoit pas entre les mains du Parlement de Paris, & perſonne n'avoit intérêt à le punir. Le Miniſtére n'auroit point été connois, les preuves qu'il avoit à produire contre Saurin étoient ſuffiſantes pour le convaincre des faits; mais qu'eſt-ce que cela pouvoit au ſujet des Chanſons, & des mauvaiſes pratiques pour faire réuſſir une accuſation calomnieuſe, qui l'avoit fait bannir? Rien. Mr. l'Abbé d'Olivet raiſonne mieux lorſqu'il dit: „ Saurin eſt un ſcélérat, donc il a fait les Couplets. Je vous „ paſſe l'antécédent, je vous nie la conſéquence". Mais il ne prend pas garde qu'il ruine la prétention de Rouſſeau, de n'être paſſé en Suiſſe, que pour y ramaſſer des Mémoires contre Saurin, fort inutiles à ſa propre juſtification. Mais Mr. l'Abbé ceſſant de bien raiſonner ajoûte: „ Saurin les a „ envoyés au Caffé, donc il les a faits. Je tiens l'antécédent „ pour certain, & je nie encore la conſéquence". Car qu'importe que l'Abbé tienne l'antécédent de ſon argument pour certain, s'il a été jugé faux par le Parlement? Son autorité n'eſt pas d'un grands poids, depuis que par ſon ridicule Roman des amours de Bayle avec Me. Juricu, il a rendu ſa bonneſoi un peu ſuſpecte, & il ne l'a pas rétabli-tée par ſa conduite avec Travenol, Violon de l'Opéra. Mr. l'Abbé continue: „ Qui donc les a faits ces Couplets abominables? „ En vérité je n'en ſai rien". Ni moi non plus, à moins que la vérité ne ſe trouve dans l'Epigramme ſuivante:

Un jour Satan voulant faire des vers,
Meditoit les couplets pervers.
Je veux, dit il, que la pièce ſubſiſte,
Si la dicte; Rouſſeau ſut ſon Copiſte.

Que Meſſieurs St. Vaſt, de la Motte, Crebillon, Grimareſt &c. euſſent fait des efforts pour découvrir, & faire connoître l'Auteur des Couplets infames contre eux, la choſe auroit été toute naturelle. Mais que Rouſſeau, hors de tout intérêt, n'étant point nommé dans les Couplets, ſe rende accuſateur de Saurin, ce ne peut être que par le motif d'une haine ſans bornes. Le métier de délateur eſt de lui-même aſſez odieux, pour que tout honnête-homme ne veuille pas s'imprimer une pareille tache. Ce n'étoit pas un crime de léze-majeſté dont on ſe rendoit coupable, de garder le ſilence.

[*KK*] *Diſgrace, que Mr. Racine appelle véritable.*] Mr. Racine ne fait que gliſſer ſur le ſujet de cette véritable diſgrace. Si le Duc d'Aremberg eût été mort, comme le Prince Eugéne, peut être auroit-elle été auſſi l'effet d'un caprice dans le Duc, mais étant vivant Mr. Racine n'a oſé lui donner le tort. La même haine, que Rouſſeau ne pouvoit éteindre dans ſon cœur, contre ceux qui ne l'admiroient pas, ou qui ceſſoient de l'admirer, qui l'avoit brouillé vingt-ſix ans auparavant avec la Juſtice, le brouilla encore avec le Duc d'Aremberg. En l'année 1722 Mr. de Voltaire alla trouver Rouſſeau à Bruxelles; ils étoient alors grands amis, & ils le ſurent auſſi longtems que Me. de Voltaire l'appella ſon Maître, & que Rouſſeau le traitoit dans ſes Lettres de petit Arouet. Mais lorſque la rivalité de réputation commença à cauſer de la jalouſie à Rouſſeau, il crut conſerver de la ſupériorité ſur lui, en le critiquant, & en le voulant faire mépriſer. Le mépris lui fut rendu au double, & ils devinrent irréconciliables. Pour ſe venger, Rouſſeau écrivit en 1736 une longue Lettre au Sr. Rouſſet à Amſterdam, qui fut rendue publique dans le Journal intitulé la *Bibliothéque Françoiſe* (43). Mr. de Voltaire n'y eſt pas épargné. Rouſſeau l'accuſe d'avoir dit beaucoup de mal de lui à Mr. le Duc d'Aremberg, de qui il marque le tenir. Mr. de Voltaire en écrivit à ce Seigneur, qui lui répondit d'Anguien le 8 Septembre. „ Je ſuis très-indigné, Monſieur, d'apprendre que mon nom „ eſt cité dans la Bibliothéque, ſur un article qui vous re„ garde. On me fait parler très-mal à-propos, & très-fauſſe„ ment &c. (44)". Si Mr. Racine qui trouvoit que Rouſſeau *jugeoit toujours parfaitement des Ouvrages d'eſprit* pouvoit voir concilier cette Lettre de 1736, avec celle qu'il avoit écrite le 20 Septembre 1722 (45), on pourroit croire que ce n'étoit pas toujours la paſſion qui déterminoit ſon jugement. N'eſt-il pas plaiſant d'entendre Rouſſeau commencer à reprocher à Mr. de Voltaire les coups de bâton qu'il avoit reçus du Comédien Poiſſon, & la baſtaſſre que lui avoit fait un Officier, pour ſe faire rappeller ceux qu'il avoit reçu lui-même de Mr. de la Faye, & de Pécourt, Danſeur de l'Opéra? pendant qu'il débite à l'Abbé des Fontaines, ſur ſa querelle avec l'Abbé d'Olivet, cette Morale pacifique: „ Tout „ ce que je crains moi, qui n'aime pas le déſordre, c'eſt de „ voir deux perſonnes de mérite, expoſées à la Critique „ du Public. Je vous prie donc l'un & l'autre, pour l'a„ mour de vous & de moi, de conſerver entre vous cet„ te paix, qui devroit toujours régner entre les Gens de Let„ tres, & de ſacrifier vos reſſentimens particuliers à l'eſtime „ publique". Belle maxime pour autrui dans la Théorie, qu'on fait mal ſoi-même dans la Pratique! Les amis de Rouſſeau le croyoient trop ſur ſes paroles, & avoient trop peu d'égard aux actions. Par exemple ſes Amis le croyoient ſavant, parce qu'il auroit voulu paſſer pour l'être, & qu'il traitoit volontiers les autres d'ignorans. Il avoit ſu faire de très-beaux vers, du reſte ſon ſavoir étoit ſi mince, qu'il avoit fait des *Poles glacés & brulans*, comme le bon Abbé du Jarry, puiſqu'il ſemble être ſurpris d'avoir *trouvé l'hyver auſſi rude* à la Haye qu'à Paris (46), ignorant ſans-doute que plus on eſt voiſin des Poles, & plus le climat eſt froid. Il n'en ſavoit pas plus en Hiſtoire Politique, qu'en Hiſtoire Naturelle. Il fait accompagner Henri IV. à la guerre par l'Amiral de Coligny, qui avoit été maſſacré ſous Charles IX. à l'affreuſe journée de la S. Barthélemi, confondant du Pleſſis-Mornay, que Mr. de Voltaire avoit ſubſtitué à Roſni, avec l'Amiral, que ſans le connoître, il nomme le Bouteſeu de la France, uniquement pour contredire Mr. de Voltaire, qui l'appelle *le plus grand des François*. Mais ce qui eſt encore moins pardonnable à un Poëte, c'eſt qu'il ne ſait pas mieux la Fable que l'Hiſtoire. *Nouveau Cadmus*, dit il, & il lui fait combattre des *Eſcadrons*, qui pour certain n'étoient pas connus du tems de Cadmus. Des dents de ſerpent qu'il ſema il en ſortit des hommes armés, mais point de chevaux, les premiers hommes même qu'on vit à cheval, la Fable les nomme Centaures. Si le mot de Bataillons n'eût peu entrer dans le vers, comme celui d'Eſcadrons, cela auroit pu être excuſé ſur le pied d'une licence poëtique, mais il ne peut être attribué qu'à ignorance. Le panchant de Rouſſeau à la calomnie la lui fait répandre juſques ſur l'Amiral de Coligny, qu'il ne connoit pas. Cependant Mr. Racine aſſure, que la candeur & la franchiſe, qui régnent dans ſes Lettres, lui ont fait connoître le cœur d'un homme, dont il avoit toujours admiré l'eſprit; qu'elles ont diſſipé entiérement ſes anciens préjugés, & lui ont fait retrouver avec une très-grande ſatisfaction, un Poëte célébre dans le petit nombre de ceux qui ont des mœurs & de la Religion. C'eſt ſurtout dans ſes Lettres à Mr. Boutet, où il le voit toujours le même, ſoutenu dans toutes ſes diſgraces par une eſpérance admirable dans la Providence. S'il eût voulu trouver l'origine & la clef de ces beaux ſentimens, une lecture un peu plus réfléchie des Lettres de Rouſſeau, l'a lui auroit fait trouver dans ſa Lettre à Mr. de Crouſaz du 22 Juillet 1713, où il lui dit (47). „ Je „ ſuis perſuadé que la premiére régle du ſtile Epiſtolaire doit „ être, de tirer des Lettres qu'on a reçues, la matière de „ celles qu'on doit écrire". Mr. Boutet, qui étoit un parfaitement homme de bien, & plein de piété & de ſentimens, l'exhortoit ſans-doute à ſe confier à la Providence, & il étoit delà ſes réponſes, on lui donnoit le ton, il le ſuivoit, ſans que le cœur y prît part. Mr. Racine même permet *de douter que toutes les maximes qui ſont dans ſes vers fuſſent dans ſon cœur* (48), on peut ſans riſque étendre la permiſſion juſqu'à ſes Lettres. Il eſt *édifié de la tendreſſe avec laquelle Rouſſeau reçut ſon frere, lorſqu'il le trouva à la Cour de Bruxelles* (49); & bien des gens le ſont peu de ne pas trouver une ſeule lettre à ce frere, Prédicateur de réputation, en plus de trente ans de tems. C'eſt ainſi qu'on penſe différemment.

(43) Tom. XXIII. P. I. Art. 2.

(44) Ibid. Tom. XXIV. P. I. p. 157.

(45) *Lett. de Rouſſeau* T. I. P. I. p. 205.

(46) Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ce rude Hyver de la Haye eſt depuis le 29 Avril juſqu'au 22 Juin. Voy. Tom. I. des *Lettres* P. I. p. 241. & 242.

(47) T. IV. p. 71.

(48) I Lettre p. 16.

(49) Ibid. p. 22.

[*LL*] Ce

„ Je me ſuis mal trouvé d'avoir écrit trop librement mes penſées à des amis, le papier perce; & il m'eſt „ revenu ſouvent de Paris des Copies de mes Lettres, qui m'ont occaſionné bien des chagrins". Cette excuſe n'étoit pas fort obligeante pour Mr. de Montheri, puiſque c'étoit le regarder comme un indiſcret. Cependant, malgré cela ſon pere étant mort peu de tems après, il eut la bonté de lui continuer ſes bienfaits juſqu'à la mort. Rouſſeau fut alors fort exact à lui écrire, & à lui demander de ſes Lettres, qu'il trouvoit toujours fort conſolantes. Le Dimanche 26 Janvier 1738 ſe trouvant à table chez le Gouverneur de Bruxelles il s'apperçut tout d'un coup que ſon corps penchoit conſidérablement du côté gauche. Le Prince de la Tour, ſur qui il étoit prêt de tomber, en fut effrayé, & on l'obligea de prendre un caroſſe pour aller chez lui, où il fut d'abord ſaigné: le lendemain on lui fit prendre l'Émetique, & on le trouva dans un état ſi dangereux, qu'on lui propoſa les Sacremens, qu'il eut, dit-il (*kk*), *le bonheur de recevoir.* Ce fut, dit-on, dans cette occaſion qu'il proteſta qu'il n'étoit point l'Auteur des Couplets [*LL*]. L'Apoplexie ſe changea en Paralyſie, & trois ſemaines après il falloit encore le ſoigner comme un enfant, & trois hommes des plus robuſtes de la Ville avoient bien de la peine à le remuer [*MM*]. Mr. de Montheri, ayant appris ſa maladie lui fit parvenir des ſecours ſi abondans, qu'en l'en remerciant, il lui dit que le quart auroit ſuffi (*ll*). Il ne fut pas longtems à ſe remettre, puiſque dès le 26 Mars il étoit ſi bien rétabli, qu'il avoit déjà dîné trois fois en Ville, & y devoit dîner encore ce jour-là. Cependant, ſoit que depuis qu'il eut perdu la faveur du Duc d'Aremberg le ſéjour de Bruxelles n'eût plus pour lui les mêmes agrémens qu'il avoit eu, ou que ſon amour-propre, joint aux complimens de ſes amis, lui euſſent perſuadé que tout Paris ſouhaittoit ſon retour, & qu'il ſeroit reçu d'une maniére honorable & éclattante, il fit ſolliciter un ſaufconduit, qu'il jugeoit néceſſaire pour ſa ſureté. Toutes ſes grandes eſpérances n'aboutirent qu'à un refus, & à obtenir la ſimple permiſſion tacite de pouvoir y revenir, à condition de ne s'y pas montrer, condition qu'il rejetta alors, mais qu'il accepta dans la ſuite, lorſque la mort de Saurin * lui eut fait revenir le courage. Cette mort l'affligea, dit-il (*mm*), par l'impuiſſance où il ſe trouveroit de le confondre, mais comme elle ôtoit une pierre de ſon chemin, & qu'il étoit extrêmement touché d'apprendre qu'on déſiroit ſon retour en France (*nn*), cette conſidération, jointe à la juſtice, qu'il diſoit que tout le monde rendoit à ſes mœurs & à ſa conduite, ayant ébranlé la réſolution qu'il avoit priſe de finir ſes jours à Bruxelles, & l'amour de la patrie achevant de triompher, il déſiroit ardemment d'y faire un voyage. Cependant le ſaufconduit lui fut toujours refuſé, & on ne lui accorda que ce qui avoit été offert auparavant. Il partit de Bruxelles pour Paris le 24 Novembre 1738, dans l'eſpérance *de n'être pas obligé d'y garder longtems l'incognito*; il y arriva le 28, & logea ſous le nom de Richer chez Mr. Aved, Peintre célébre. Il convenoit que ce n'étoit pas même ſans péril qu'il faiſoit des viſites nocturnes, & que les PP. Brumoi & Bougeant qui étoient ſes Directeurs, lui tenoient la bride fort court. Ce fut ſans-doute par le crédit des Jéſuites qu'il obtint cette permiſſion de faire un voyage en France. Tout Paris qui le ſouhaittoit, toute la juſtice qu'on rendoit à ſes mœurs & à ſa conduite, tant de puiſſans amis qu'il croyoit y avoir, tout cela ne le guerit pas de la peur, & après deux mois & quelques jours de ſéjour à Paris auſſi gêné, il n'eut rien de plus preſſé au commencement de Février 1739, que de mettre ſoixante lieuës entre M*** & lui. Il falloit que cet M*** fut bien redoutable, puiſqu'il le craignoit ſi fort, malgré tant de moyens qu'il s'imaginoit avoir pour ſe juſtifier. Il fut de retour à Bruxelles le 9 Février, d'où il écrivit à Mr. de Montheri, qu'il n'avoit trouvé qu'en lui ce qui s'appelle réalité, que tout le reſte n'a été qu'illuſion, dont ſes amis s'étoient bercés, & qu'ils lui avoient trop fortement communiquée, qu'il étoit alors bien réveillé, quoique tard. Il ne lui étoit rien revenu *de l'Archevêché que des leçons aſſez amères, dont il n'avoit pas beſoin dans la ſituation la plus critique de ſa vie* [*NN*]. Il avoue que le chagrin a pris le deſſus ſur lui, mais ne voulant point avouer, d'avoir

(*kk*) Ibid. p. 184. 185.

(*ll*) Ibid. p. 187.

* Mort le 29 Decembre 1717.

(*mm*) Ibid. Tom. IV. p. 189.

(*nn*) T. I. p. 204 205.

[*LL*] *Ce fut, dit-on, dans cette occaſion, qu'il proteſta qu'il n'étoit point l'Auteur des Couplets.*] On fait valoir beaucoup plus qu'elle ne vaut la déclaration que fit Rouſſeau, lorſque recevant les Sacremens, dans ſa premiére attaque d'apoplexie, il déclara qu'il n'étoit pas l'Auteur des Couplets. Car qui nous aſſurera, qu'en diſant tout haut, *je ne les ai pas faits*, il n'ait pas dit mentalement, *pour les avouer.* Ne s'étant pas mis en peine juſqu'alors d'être honnête homme devant Dieu, pourvu qu'il le fût devant les hommes, il agiſſoit conſéquemment. D'ailleurs ajoûtoit-il beaucoup de foi à la cérémonie qu'on lui faiſoit faire? C'eſt une autre queſtion. Ce ne fut pas lui qui la demanda. On la lui propoſa: pouvoit-il la refuſer ſans paſſer pour un impie? Non. Mais il dit qu'il eut le bonheur de la recevoir. Cela n'indique-t-il pas que précédemment, il ne s'étoit pas beaucoup mis en peine de participer au même bonheur, qui ne lui eût pas été refuſé s'il l'avoit demandé. C'eſt cependant ce qu'on veut faire paſſer pour une preuve convaincante, qu'il n'étoit pas l'Auteur des Couplets. N'a-t-on pas droit d'en demander de meilleures pour être convaincu? On ne prétend pas cependant qu'après l'apoplexie Rouſſeau n'ait penſé d'une maniére différente. Seroit-il le premier qui après bien des années paſſées ſans penſer qu'au préſent, auroit penſé à l'avenir à l'approche du Roi des épouvantemens? Non ſans-doute, & une attaque d'apoplexie, ſuivie de paralyſie, eſt un terrible Moniteur. „ J'ai vu ma vie, *dit-il le 6 Mars*, „ ne tenir qu'à un filet auſſi mince que l'attachement aux „ billeviſées du monde. Il y a un moment où toute chez „ mére diſparoit, & ſa bonheur duquel on doit ſe contenter de travailler". Il n'eſt pas inutile de remarquer, que toutes les priéres, qu'on lui a vu faire chez Mr. Aved, pendant ſon ſéjour à Paris, ont été après l'apoplexie, de même que ſes Lettres au Chanoine d'Anvers, qui ne commencent qu'au 12 Septembre de la même année, ſix mois après. Alors il ſe recommande à ſes priéres *pour la tranquillité de ſon ame infortunée*; langage bien différent de celui du 26 Janvier, propre jour de l'apoplexie, qu'il ne ſe croyoit qu'enrhumé: alors il oſoit *ſe vanter d'être un homme pur & irreprochable.*

Pavillon.

C'eſt à tort qu'un vieux débauché
Sur quelques vains regrets fonde ſon eſpérance.
Le remords, dont il eſt touché,
N'eſt qu'une fauſſe pénitence,
Qui, ſans expier ſon offenſe,
Ne ſert qu'à punir ſon péché.
Dans les pleurs, qu'on lui voit répandre
Pour les crimes qu'il a commis,
Qui ſait s'il ſe repent des plaiſirs qu'il a pris,
Ou s'il regrette ceux qu'il ne ſauroit plus prendre.
Le Pécheur, qui tranquillement,
Attend à revenir de ſon égarement,
Qu'il ſoit au bout de ſa carriére,
Se trompe malheureuſement.
C'eſt une grace ſinguliére,
Que Dieu ne fait que rarement.

Je ſouhaitte ſincérement qu'il l'ait faite à Rouſſeau: au moins lui a-t-il fait celle de lui accorder environ trois ans de répit, pour mettre cette grace à profit. Ce qui pourroit faire craindre qu'il n'en ait pas profité, comme il devoit, c'eſt cette animoſité ſubſiſtante, & toujours également vive contre ſes ennemis, & la maniére ſenſuelle dont il patloit encore en 1740 de la meilleure chére du monde qu'il faiſoit chez le Comte de Lannoi, & le regret qu'il paroît avoir d'être obligé d'aſſiſter triſtement à la Haye aux plus grands repas du monde (50).

(50) Lett. T. I. p. 247.

[*MM*] *Il falloit encore le ſoigner comme un enfant, & trois hommes des plus robuſtes de la Ville avoient bien de la peine à le remuer.*] Voilà un fait bien ſinguliet, qu'il écrive lui-même qu'il le faut ſoigner comme un enfant, & que trois hommes des plus robuſtes de la Ville ont de la peine à le remuer. S'il eût écrit après l'apoplexie, je me ſuis trouvé en tel état, qu'il m'a fallu ſoigner comme un enfant &c. on auroit pu le croire; mais ſi Mr. de Montheri a cru ce qu'il lui écrit, il a pu ſe vanter de ne pas manquer de foi. Pour moi, qui ſuis moins crédule, je ne vois-là qu'une forfanterie, pour faire plus de pitié. Ce n'eſt pas le ſeul trait qui décéle celle de Rouſſeau: les exemples en ſont fréquens.

[*NN*] *Il ne lui étoit rien revenu de l'Archevêché, que des leçons aſſez amères, dont il n'avoit pas beſoin dans la ſituation la plus critique de ſa vie.*] L'amertume des leçons, faites à Rouſſeau par ſes plus fidéles amis, comme il les nomme quelquefois, ne forment pas un préjugé extrêmement favorable, que l'eſpéce de juſtice, qu'on tendoit, diſoit-il, à ſes mœurs & à ſa conduite, fût de la bonne ſorte, ſans quoi d'amères leçons dans la ſituation la plus critique de ſa vie, auroient été bien mal placées, comme il le diſoit. Il falloit donc qu'on ne penſât pas comme lui à l'Archevêché, ni comme ceux qui le flattoient. S'il n'eût pas été incorrigible ſur la

voir perdu les talens qui le faiſoient admettre à la Table des Grands, & que ce fût-là la cauſe qui avoit fait baiſſer ſa faveur, il l'attribue à ſa propre volonté. „ Mr. le Duc D***, *écrivoit-il encore le 3 Mai* „ 1740, me donne en toute occaſion des témoignages de ſon eſtime, mais je ne me ſens plus ni les „ forces du corps, ni les diſpoſitions néceſſaires dans l'eſprit, pour m'aſſujettir à des complaiſances de „ Courtiſan, dont j'ai été pendant vingt-deux ans la victime volontaire. Je l'aime toujours, mais non „ pas juſqu'au point de m'en rendre eſclave". Il partit pour la Haye le 21 Avril 1740, & y arriva le 29. Il écrivit delà à Mr. de Montheri le 3 Mai. „ D'ici au mois d'Octobre, s'il plaît à Dieu, je ne „ mettrai point votre généroſité à l'épreuve. Je ne dépenſe rien ici, & à Bruxelles peu, graces aux „ bontés de Mr. le Comte de Lannoi, où je fais la meilleure chére du monde". S'étant toujours flatté que c'étoit par conſidération pour ſa perſonne, & non pour le plaiſir qu'on en attendoit, qu'il avoit été recherché, il comptoit qu'il en ſeroit toujours de même: il ſe trompa. Ne trouvant plus en lui ce qui y avoit été, on le négligea; ce qui lui faiſoit écrire le 4 d'Août à Mr. Aved. „ Piron vient d'arriver „ à propos pour faire diſtraction à l'ennui de ce ſéjour Batavique, inſupportable à tout autre qu'à un „ Hollandois". N'étoit-il pas juſte qu'il reſſentît l'ennui qu'il portoit avec lui? Ayant mal calculé, & Mr. de Montheri ne comptant pas qu'il eût beſoin de rien, ayant ceſſé de lui envoyer quelque choſe, il pouſſa cette douloureuſe plainte (*oo*). „ Ma ſanté eſt dans un état de décadence qui ne m'annonce rien „ de moins qu'une fin prochaine & une fin douloureuſe, & qui pis eſt ſans aucune reſſource pour m'ai- „ der à ſortir de la vie, comme j'en manque pour y reſter". Il marquoit en même tems qu'il partiroit ſans faute le 27 Septembre pour Bruxelles. Il fut attaqué dans la barque, où il s'étoit mis, d'une ſeconde apoplexie plus cruelle que la première: il perdit connoiſſance, & on le tranſporta demi-mort à Anvers. Dans cet état-là le P. Berruyer Jéſuite, qui ſe trouva par hazard ſon compagnon de voyage, le confeſſa [*OO*] & il reçut, dit-on, ſes Sacremens avec beaucoup de marques de piété. Tranſporté à Anvers, il y demeura un mois dans un lit d'auberge, où il ſeroit péri de miſére, ſi un ami ne lui avoit fait tenir cent florins par mois [*PP*]. On le tranſporta à Bruxelles, ayant perdu l'uſage de ſes membres, & même de la parole, ne pouvant que par de foibles ſignes de tête donner de foibles marques de connoiſſance. Il vécut encore trois mois dans ce déplorable état, & mourut le 17 Mars 1741 [*QQ*]. Le Duc d'Aremberg, le Comte de Lannoi, & le Prince de la Tour Taxis envoyérent leurs domeſtiques avec des flambeaux à ſon convoi. En réuniſſant les divers traits rapportés dans cet Article, on ne peut douter que Rouſſeau ne fût vindicatif, implacable, ſatirique, mais rien ne le dominoit plus que la vanité [*RR*]. Quoi-

(*oo*) Ibid. p. 333.

vanité, ſon voyage de Paris auroit dû l'en corriger: il lui avoit fait voir que tout le monde ne l'y ſouhaittoit pas, comme il ſe l'imaginoit, & que les puiſſans amis, qu'il croyoit y avoir, s'étoient peu mis en peine de lui obtenir la permiſſion d'y reſter, ni même d'oſer s'y montrer. Cependant il ſe flattoit encore qu'on l'y ſouhaittoit. „ Ce que vous

(51) Ibid. p. 214.

„ m'écrivez, *dyoit il à Mr. Racine* (51) *après ſa fuite, le* 20 „ *Février* 1739, & ce que d'autres amis m'écrivent, me fait „ goûter par avance l'honneur que me feront dans la Poſté- „ rité, les vœux de ce que ſon Patrie a de plus diſtingué. „ Il ne faut qu'un témoignage comme le vôtre, pour mettre „ ma réputation à couvert". Voilà préciſément ce qui avoit engagé Rouſſeau à prévenir Mr. Racine & à rechercher ſon amitié; la ſienne étant toujours réglée par l'intérêt. Il s'en étoit expliqué avec Mr. de Crouſaz dès le 20 Juin 1712

(52) T. IV. p. 20. 21.

(52). „ Dieu qui n'a point fait les hommes aimables, ne les „ a point faits pour s'aimer . . . . & à examiner les motifs „ des différentes liaiſons qui ſe forment parmi eux, à peine „ en trouvera-t on un très petit nombre dignes du nom d'a- „ mitié. La convenance d'humeurs ou d'intérêts les unit „ enſemble. Dès que cette convenance ceſſe même parmi les „ plus ſages, l'amitié diſparoît, & ſouvent la haine ou le mépris „ lui ſuccédent". Rouſſeau ſuivoit très-exactement à cet égard dans la pratique, la maxime très-ſcandaleuſe qu'il avoit avancée.

[*OO*] *Le Pere Berruyer Jéſuite . . . . . la confeſſa.*] Heureuſement cette confeſſion ne pût être que par ſignes, car ſi Rouſſeau avoit pu parler, & qu'il eût été obligé de déclarer au P. Berruyer, qu'il avoit traité ſon Hiſtoire du Peuple de Dieu *d'impie & de ſcandaleuſe*, peut-être eût-il eu de la peine à en obtenir l'abſolution. Mr. Titon du Tillet dit, que revenant de la Haye au mois d'Octobre 1740 dans une barque qui alloit à Anvers, il fut attaqué d'une apoplexie violente qui ne permit qu'à peine de le tranſporter juſqu'à Anvers, où il arriva à demi mort & ſans connoiſſance, mais que les grands ſoins qu'on eut de lui le mirent cependant en état de revenir à Bruxelles au mois de Décembre, où la raiſon lui étant revenue en entier, il eut le temps de remercier tous ſes bienfaiteurs & ſes amis de leurs ſoins, & de ſe préparer à la mort en bon Chrétien. Il vécut encore trois mois, ajoûte Mr. du Tillet, & mourut dans de grands ſentimens de Religion, après avoir reçu ſes Sacremens. Mais comme Mr. Racine, inſtruit par le domeſtique de Rouſſeau même, ne parle point de ce retour de raiſon, mais qu'au contraire il dit, qu'ayant été tranſporté à Bruxelles, il y vécut encore trois mois dans le déplorable état d'avoir perdu l'uſage de la langue & de ſes membres, & ne pouvant que par quelques foibles ſignes de tête, donner quelques foibles marques de connoiſſance, il eſt vraiſemblable que Mr. du Tillet ne lui a fait revenir la raiſon, que pour ne pas tomber dans l'inconvénient, de lui avoir fait faire une Confeſſion muette, & donner à demi mort de grandes marques de piété en recevant ſes Sacremens, & pour placer là la proteſtation, qu'il avoit faite à ſa première attaque, qu'il n'étoit pas l'Auteur des Couplets. Meſſieurs Parfait ont eu ſoin de marquer que Mr. du Tillet s'eſt trompé ſur ce dernier article. Nous avons déjà remarqué (53), que nous ne diſconvenons pas, que depuis la première attaque d'apoplexie il ne ſe ſoit fait quelque changement dans les diſpoſitions de Rouſſeau. Mais peut-on faire beaucoup de fond ſur les ſentimens d'un homme, qui connoiſſoit ſi peu les Livres de Religion, qu'ayant lu la Démonſtration de l'Exiſtence de Dieu par Mr. de Fenelon, & le nommant un *Livre d'or*, il y avoit donné ſi peu

(*rr*) Rem. [LL].

d'attention, qu'il prie le Chanoine d'Anvers, qui le lui avoit prêté, de lui en marquer le titre pour le demander à Paris. Il avoit eu la mémoire meilleure pour la Moſſade, dont il avoit ſi bien retenu le nombre des vers & la terminaiſon des rimes pendant vingt neuf ans.

[*PP*] *Si un ami ne lui avoit fait tenir cent florins par mois.*] Mr. Racine ne doute pas que cet ami ne fût Mr. de Montheri. Et en effet cela ne doit pas paroître douteux. Pour le Chanoine d'Anvers, qui auroit été le plus à portée de ſubvenir aux beſoins les plus preſſans, il n'en eſt pas dit un mot. Il s'étoit contenté de prêter quelques Livres à Rouſſeau pour l'inſtruire de la Religion. Au reſte ce que Mr. Racine aſſure, qu'il auroit péri de miſére à Anvers, ſans le ſecours du charitable ami, qui n'eſt point nommé, contredit formellement le narré de Mr. Titon du Tillet, qui dit que „ par les grands ſoins qu'on eut de lui à la recommen- „ dation de Mr. le Duc d'Aremberg, de Mr. de Lanoy, „ & du Prince de la Tour-Taſſis, qui donnérent des ordres, „ pour qu'il eût abondamment tout ce qui conviendroit dans „ ſa ſituation, on le mit en état de revenir à Bruxelles". Il ſemble qu'on doit s'en rapporter plutôt à Mr. Racine, qui tenoit ce qu'il dit de *l'ancien & fidéle domeſtique* de Rouſſeau, qui l'aſſuroit que ſon maître n'avoit *nul autre ſecours*, que les cent florins en queſtion.

[*QQ*] *Mourut le* 17 *Mars* 1741.] Mr. de Voltaire le fait mourir en 1740 (54). Mais quoiqu'il ne fût pas des amis de Rouſſeau, & qu'il eût écrit qu'il ſeroit brûlé un jour, il n'a pas cependant eu deſſein de lui abréger la vie, puiſqu'il le fait naître en 1669. Je ne ſai ſi c'eſt avec raiſon qu'on lui a attribué l'Epitaphe ſuivante:

(54) Siécle de Louis XIV. T. II. p. m. 442.

Cy gît l'illuſtre & malheureux Rouſſeau,
Bruxelles fut ſa tombe, & Paris ſon berceau.
Voici l'abrégé de ſa vie,
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

[*RR*] *Rien ne le dominoit plus que la vanité.*] Qu'on en juge par quelques traits que nous allons en rapporter. Broſſette lui avoit marqué le 28 Novembre 1731 (55) „ vous ſçavez „ ſans-doute que Mr. Titon du Tillet a fait graver les Mé- „ dallons de quelques-uns de nos Poëtes, pour ajoûter à „ ſon Parnaſſe François. Il m'a envoyé des épreuves de ces „ Médaillons, & j'y ai trouvé le vôtre en fort bonne Com- „ pagnie, c'eſt-à dire, avec ceux de Malherbe, Maynard, „ Voiture, Sarrazin & Fontenelle". Rouſſeau lui répondit (56). „ Cette marque d'amitié, toute flatteuſe qu'elle „ eſt, ſeroit plus obligeante, ſi elle n'étoit point partagée „ avec les Colins, les Lamez & les F***". S'il n'avoit pas été poſſédé de l'amour propre le plus aveugle & le plus vain, & qu'il ſe fût donné la peine de recueillir les voix, il auroit appris à apprécier ſon mérite à ſa juſte valeur, & il auroit ſu, qu'il étoit autant au-deſſous de Mr. de Fontenelle, que la Raiſon eſt au-deſſus de la Rime. Broſſette lui écrivoit encore 21 Janvier 1734 (57) à l'occaſion de ſa querelle avec Mr. de Voltaire „ Après tout, je vois avec „ chagrin que les deux ſeuls Poëtes François que nous ayons „ aujourdhui, ſoient ſi vivement animés l'un contre l'autre". A quoi Rouſſeau répondit le 30 Décembre (58). „ Je vous „ avouerai que quoiqu'il vous plaiſe de mettre Mr. de Vol- „ taire & moi ſur le même trône, je me ſens quelque peine

(55) Lett. T. II. p. 204.

(56) Ibid. p. 218.

(57) Ibid. p. 267.

(58) Ibid. p. 272.

„ à

Quoique Mr. Racine aſſure *qu'il jugeoit toujours parfaitement des Ouvrages d'eſprit*, il n'eſt pas difficile de faire voir que cela a beſoin de grandes reſtrictions [*SS*]. Quoiqu'il y ait de grandes beautés dans quelques-uns de

„ à deſcendre ſi bas". Que penſoit-il donc de lui-même, de ſe trouver ſi élevé au deſſus d'un homme, à qui il avoit écrit le 25 Mai 1719 (59). „ Il y a longtems que je vous „ regarde comme un homme deſtiné à faire un jour la gloire „ de ſon ſiécle, & j'ai eu la ſatisfaction de voir que toutes „ les perſonnes, qui me font l'honneur de m'écouter, en ont „ fait le même jugement que moi ſur les divers Ouvrages que „ je leur ai ſouvent lus de vous". Il croyoit donc lui même apparemment être né pour faire la gloire des ſiécles paſſés, préſens, & futurs. Après avoir vu le mépris qu'il falloit des autres, voyons ſi ce qu'il penſoit de lui-même étoit plus modeſte & plus raiſonnable. Et pour ne pas faire ſoupçonner qu'on ait quelque prévention mal-fondée contre lui, faiſons un leger examen des Piéces qu'il régardoit comme ce qu'il avoit fait de meilleur. „ J'ai fait, *écrit il à Mr. Boutet* „ *le 15 Septembre* 1712 (60). J'ai fait une Epître, adreſſée „ à Mr. le Comte du Luc. Je me jette ſur l'eſtime des hom- „ mes, preſque toujours incompatible avec leur amitié, „ & deſcendant de-là aux opiolons & aux préjugés du Pu- „ blic, j'y prens la liberté de lui faire ſon procès dans les „ formes, bien plus ſolidement qu'il n'a fait le mien..... „ je ne me flatte pas volontiers ſur mes Ouvrages, & ce n'eſt „ que par-là que je ſuis parvenu à les rendre quelquefois ſup- „ portables: mais je crois n'en avoir fait aucun, où j'aye mis „ plus de ſolidité, plus d'élevation, ni plus d'art que dans „ celui-ci; j'y ai jetté toute la variété & tout le feu d'ex- „ preſſion, dont je ſuis capable; & Mr. l'Ambaſſadeur..... „ qui n'eſt pas grand admirateur de ſon métier, en a jugé „ comme moi". Voici quelque choſe de plus fort encore. Il écrivoit au même le 2 Mai 1714 (61). „ Outre cette „ Piéce, & l'Epître à Mr. le Comte du Luc, j'en ai achevé „ une autre d'une nature beaucoup plus ſublime & plus éle- „ vée; c'eſt une allégorie où j'explique d'une maniére poé- „ tique toute la doctrine de Platon, telle qu'elle a été „ adoptée par les premiers Peres de l'Egliſe..... On „ m'aſſure que je n'ai rien fait qui approche de cet Ouvrage, „ & véritablement j'ai été aſſez heureux pour trouver des ex- „ preſſions dignes de la grandeur de mon ſujet, autant que „ la ſtérilité de la langue humaine le peut permettre. Je crois „ avoir tenté une route qui n'a jamais été frayée par aucun „ Auteur..... je ſuis venu heureuſement à bout de „ pouſſer la choſe à près de 400 vers, ſans y avoir laiſſé un „ mot un inutile ou indigne de mon ſujet; ce qui me fait „ croire que j'ai été aidé par quelque autre intelligence plus „ puiſſante que mon foible génie". Cela ſent un peu l'Enthouſiaſte & le Fanatique: c'eſt le Paon, qui admire ſon plumage, & qui ne veut pas voir ſes pieds. Il faut y jetter un coup d'œil. Dans cette Allégorie Rouſſeau ſe flatte d'avoir trouvé des expreſſions dignes de la grandeur de ſon ſujet, autant que la ſtérilité de la langue humaine le peut permettre, & de n'y avoir pas laiſſé un mot inutile ou indigne de ſon ſujet. Je me contenterai de faire une remarque ſur ces deux vers (62):

(59) Ibid. T. I. P. II. p. 282.

(60) Ibid. Part. I. p. 19. 20.

(61) Ibid. p. 44.

(62) *Allégorie* L. 2. p. 188. Amſt. 1732.

Les temples même, où ce Dieu languiſſant
Reçut encor les vœux de l'innocent.

Le mot d'*innocent*, qui eſt là pour la rime, eſt peut-être un de ceux de notre langue, qui ſe prend en plus de différentes maniéres. Un innocent eſt celui qui n'eſt point coupable. Ce ne peut donc être un adorateur des Idoles languiſſantes. Eſt-ce un jeune enfant au deſſous de ſix ou ſept ans, quelqu'un exempt de malice, un eſprit foible, un idiot, un imbecille? Il n'y a pas de plus grand défaut de ſtile, que de ne point ſe faire entendre. Du reſte cette Allégorie de Rouſſeau eſt un compoſé aſſez bizarre de facté & de profane. On y voit un Etre

Source de vie & d'éternels bienfaits,
Qui fit tout naître, & ne naquit jamais.
Par ſa vertu tout ſe meut, tout opere;
Il eſt lui ſeul & ſon fils & ſon pere.
. . . . . .
Toi eſt cet Etre inviſible, ineffable,
Ame de l'ame, éternel, immuable,
Qui de nos jours régle tous les inſtans;
Et dont la voix créa l'Etre & le Tems.

S'attendroit-on après cette deſcription à voir finir la Piéce par un doute?

S'il eſt des Dieux, nos affaires iront bien.

Cette Allégorie, pour la compoſition de laquelle Rouſſeau croit avoir été inſpiré, pourroit fournir ſeule la matiére d'une aſſez longue Diſſertation critique, ſi c'en étoit ici le lieu. Un autre trait de la vanité de notre Poëte, c'eſt qu'il ne parle dans ſes Lettres que de l'amitié & de l'eſtime des Grands Seigneurs à la table deſquels il étoit reçu, pas le mot de celle de Mrs. Boutet, qu'en s'adreſſant à eux. Comme un amour-propre exceſſif le flattoit d'être un grand homme, il étoit bien éloigné de penſer de la Poëſie auſſi médiocrement que Malherbe, qui croyoit qu'un bon Poëte n'étoit pas plus utile dans un Etat, qu'un bon joueur de quilles. Ce mépris de Malherbe pour un art dans lequel il excelloit, étoit outré, je l'avoue, mais la haute opinion qu'en avoit Rouſſeau étoit encore plus outrée, lorſqu'elle lui fait dire (63) que le Pére de Mr. Racine *étoit le plus grand homme que la France eût jamais produit*. S'il ſe fût contenté de dire le plus grand Poëte Tragique qu'eût jamais eu la France, cela auroit encore été ſujet à être contredit, quoique perſonne ne ſoit plus charmé que moi de la douceur & de l'exactitude de ſa Poëſie. Mais dire que Racine eſt le plus grand homme que la France ait jamais produit, c'eſt pour me ſervir d'une des façons de s'exprimer de Rouſſeau *la folie la plus pauvre* qui ſoit jamais ſortie du cerveau d'un *petit illuſtre, partiſan de ſa ſeule tendreſſe*.

(63) Lett. T. II. p. 185.

[*SS*] *Il n'eſt pas difficile de faire voir que cela a beſoin de grandes reſtrictions.*] On pourroit accorder à Mr. Racine ce qu'il aſſure, ſi la régle des bons jugemens étoit celle d'Armande dans les *Femmes ſavantes* de Molière:

Hiſtoire, Proſe, & Vers, tout nous ſera ſoumis
Rien n'aura de l'eſprit, que nous & nos amis.

Qu'Armande ait été à cet égard l'Original de Rouſſeau, on veut on un meilleur garand que lui-même: voici ce qu'il écrivoit au Comedien Baron (64). „ Je ne ſuis pas le maître „ de vous louer modérément, ma ſenſibilité ne dépend pas „ de moi, c'eſt un maître qui me domine, & qui me force „ ſouvent malgré moi de blâmer avec excès, ce qui me pa- „ roit blamable, & de louer de même ce qui me paroît digne „ de louange". Outre l'abſurdité qu'il y a à dire à un homme, à qui on fait un compliment, qu'on le loue avec excès, quel fond peut-on faire ſur un jugement purement machinal, qui loue avec excès & qui blame de même? Un pareil jugement ne peut être au gré que de ceux qui ſont loués, parce que toute louange eſt du goût de l'amour-propre, mais ceux qui ſont blâmés ont un droit légitime d'en appeller au Tribunal de la Raiſon. Par exemple je ne ſaurois m'empêcher de douter, que ceux qui jugent toujours parfaitement des Ouvrages d'eſprit, puiſſent juger de Madame Deshoulières comme Rouſſeau. „ Madame Deshoulières, *dit-il* (65), „ dont on a voulu faire une héroïne, & de qui tout le méri- „ te n'a jamais conſiſté que dans une facilité languiſſante, „ & dans une fadeur molle & puérile propre à éblouïr de „ petits eſprits du dernier ordre, comme ceux qui compo- „ ſoient ſa petite Académie". Ce que Rouſſeau nomme une *facilité languiſſante* étoit un beau naturel, ſemblable à un grand fleuve, qui embellit & porte une heureuſe abondance par-tout où il paſſe. Au-lieu que preſque tous les vers de Rouſſeau, depuis ſa ſortie de France, ne ſenteot que le travail & la peine, comme ces Caſcades, conſtruites à grands fraix, qui fatiguent les oreilles, & ne ſont l'ouvrage que de la vanité. De même ce qu'il qualifie de *fadeur molle*, eſt une douceur & une facilité charmante d'expreſſion, leſquelles venoient ſe placer comme d'elles-mêmes à leur vraie place; caractére de la bonne Poëſie. Cette Dame avoit plus d'eſprit & ſavoit mieux ſa langue que Rouſſeau, elle n'auroit jamais dit:

(64) Ibid. p. 16.

(65) Ibid. p. 282.

Un nourriſſon du Parnaſſe avoué

Pour un nourriſſon avoué du Parnaſſe. Car ſuivant la conſtruction, c'eſt le Parnaſſe qui eſt avoué, & la raiſon veut que ce ſoit le Parnaſſe qui avoue le nourriſſon. On pourroit donc bien appliquer aux derniers vers de Rouſſeau, & ſur-tout à ſes Epîtres VII. VIII. & IX. ce qu'il avoit dit des vers de Longepierre, que pour les faire forts & nerveux, il les a fait durs & ſecs. Son Ode à la Paix eſt ſur-tout un chef-d'œuvre de mauvais ſens, quoiqu'il la crût capable de faciliter & de faire ſouhaiter ſon rappel en France (66). Pour les injures qu'il dit à Madame Deshoulières & à ſa petite Académie, elles ne firent pas grande impreſſion ſur perſonne. Après ce jugement ſur les perſonnes qu'il n'aimoit pas, j'en vais joindre quelques-uns ſur les mêmes perſonnes, ſuivant qu'il étoit bien ou mal avec elles. Ce qui ſera une nouvelle preuve qu'il ne jugeoit pas toujours parfaitement des Ouvrages d'eſprit. Mr. de Voltaire lui ayant envoyé ſa Tragédie d'*Oedipe*, il écrivoit à Mr. Boutet le 5 Mai 1719 (67). „ Je ne ſuis point ſurpris du grand ſuccès de cette „ Piéce. Elle le mérite aſſurément, & il s'en faut bien peu „ que l'Auteur n'ait atteint toute la perfection dont ſon ſu- „ jet eſt capable". Etant brouillé avec lui, il écrivoit à Rouſſet le 22 Mai 1736 (68), que *cette Piéce fourmille de fautes*. Dans la même Lettre Rouſſeau dit: „ Il me confia ſon „ Poëme de la Ligue, que je lui rendis deux jours après, en „ l'avertiſſant en ami d'y corriger les déclamations ſatiri- „ ques, & paſſionnées, où il s'emporte à tout propos contre „ l'Egliſe Romaine, le Pape, les Prêtres ſeculiers & régu- „ liers, & enfin contre tous les Gouvernemens Eccléſiaſti- „ ques & Politiques: le prians de ſonger qu'un Poëme Epi- „ que ne doit pas être traité comme une Satire, & que c'eſt „ le ſtyle de Virgile, qu'on doit s'y propoſer pour modéle, „ & non celui de Juvenal". Il tenoit un tout autre langage à Mr. de Montheri le 20 Septembre 1722 (69). „ Mr. de „ Voltaire a paſſé ici onze jours, pendant leſquels nous ne „ nous ſommes guéres quittés. J'ai été charmé de voir un „ jeune homme d'une auſſi grande eſpérance. Il a eu la bon- „ té de me confier ſon Poëme, pendant cinq ou ſix jours. * Je „ puis vous aſſurer qu'il ſera notre grand honneur à l'Auteur. „ Notre Nation avoit beſoin d'un Ouvrage comme celui-là: „ l'œconomie en eſt admirable, & les vers parfaitement „ beaux. A quelques endroits près, ſur leſquels il eſt entré „ dans

(66) Voy. T. I. Part. I. p. 317.

(67) Ibid. p. 82.

(68) Ibid. T. V. p. 245.

(69) Ibid. T. I. Part. I. p. 109.

* Il ne le lui rendit donc pas au bout de deux jours.

Digitized by Google

de ſes Ouvrages, ils pourroient néanmoins fournir un juſte Volume à la critique [*TT*], pour peu qu'on voulût ſe donner la peine de les examiner avec quelque attention, & conſulter le bon-ſens. Il faut ajoûter à ce

„ dans ma penſée, je n'y ſi rien trouvé, qui puiſſe être cri-
„ tiqué raiſonnablement". La critique qu'il en fait au Sr. Rouſſet n'eſt donc pas raiſonnable de ſon propre aveu. Que s'il a changé d'opinion, il y a donc eu un tems où il a eu le goût bon, & un autre tems où il l'a eu mauvais:

Car de ces goûts la diſſemblance extrême,
A le bien prendre, eſt un foible problême;
Et, quoiqu'on diſe, on n'en ſauroit jamais
Compter que deux; l'un bon, l'autre mauvais (70).

(70) Epît. VIII. A Thalie v. 37-40.

Autre exemple des jugemens oppoſés de Rouſſeau. Broſſette, lui écrivoit le 15 Avril 1728 (71). „ On a repréſenté ſur
„ le Théatre François une Tragédie nouvelle, intitulée *les*
„ *Macchabées*, qui a eu, dit-on, beaucoup de ſuccès. On
„ en ignore l'Auteur, qui s'eſt dérobé juſqu'à préſent à la
„ curioſité publique". Rouſſeau lui répondit le 18 Juin (72).
„ Il y a longtems que j'entends parler de la Tragédie des
„ *Macchabées*: on doit me l'envoyer dès qu'elle ſera impri-
„ mée. Perſonne ne m'en a ſu dire l'Auteur, & je n'en
„ connois aucun qui ſoit capable de faire une Piéce marquée
„ à un auſſi grand coin, qu'on le dit de celle-là. Quelques-
„ uns l'ont attribuée à la Motte; mais s'il n'y a ni pointes,
„ ni penſées fleuries, ni petites fineſſes d'eſprit, elle ne
„ ſauroit être de lui". Broſſette lui écrivant le 12 Juillet lui marquoit. „ Je joins à ce diſcours quelques fragmens
„ que l'on m'a envoyés de la Tragédie des Macchabées, &
„ vous jugerez aiſément par cet échantillon, ſi la Piéce n'eſt
„ point de Mr. la Motte. Quelques perſonnes aſſurent
„ qu'elle a été commencée par feu Mr. Racine". Rouſſeau répond le 8 Novembre (73). „ J'ai lu avec plaiſir les frag-
„ mens que vous m'avez envoyés de la Tragédie des Mac-
„ chabées. J'y ai trouvé de la pureté & de la nobleſſe, &
„ *rien qui ſente le Madrigal*, comme les vers de la Motte;
„ mais ils n'ont ni le tour, ni la force de ceux de Racine.....
„ Il faudroit voir la Piéce entiére pour en pouvoir juger
„ exactement. Cependant je vous ſuis très obligé de la
„ peine que vous avez priſe de m'envoyer cet échantillon,
„ qui ſuffit pour donner une idée du reſte". Si cet échan-
tillon ſuffiſoit pour faire juger du reſte, la conſéquence eſt toute naturelle, que ce grand Connoiſſeur n'a pas jugé que la Tragédie des Macchabées fût de la Motte, cependant elle étoit de lui: & voici comment Rouſſeau prétend échapper, en écrivant le 6 Janvier 1722 (74). „ Sur les trente vers
„ choiſis que vous m'avez envoyés de la Tragédie des Mac-
„ chabées, il étoit plus aiſé de deviner de qui elle n'eſt pas,
„ que de qui elle eſt. J'ai bien ſenti que la force de Ra-
„ cine y manquoit (*rare effort de la ſenſibilité d'un tel critique*)
„ & que ce grand homme n'étoit pas capable de faire un
„ amoureux de Théatre d'un Martyr de l'Ancien Teſtament".
Ce dernier jugement vient un peu trop tard, & après avoir ſu que la Piéce étoit de la Motte. „ Du reſte, *continue-t-il*,
„ le ſtile de ces trente vers pouvoit difficilement faire recon-
„ noître un Auteur, qui n'a jamais fait de Tragédie, & j'a-
„ voué que je n'y ai point reconnu la Motte. Nous ver-
„ rons comment il ſe retira du caractére de Romulus". Il s'exprime plus contradictoirement encore dans une Lettre de 20 Septembre 1722 (75) à Mr. Boutet le fils. „ Sa Tragé-
„ die des Macchabées eſt un *recueil de Madrigaux* de Poëte,
„ & de froids lieux communs de Morale ſans paſſion, ſans
„ caractére, ſans force, & ſans élevation. Il n'y a guére de
„ ſtyle qui ſe reſſemble moins que celui de l'Ecriture Sainte
„ & celui de cet Auteur, que je ne penſe pas qu'il ait lue
„ davantage qu'il a lu Homére. Il eſt bien difficile que le
„ ſublime & le pathétique ſe trouvent dans les vers d'un
„ homme, qui court toujours après l'eſprit". Cependant il y avoit trouvé de *la pureté & de la nobleſſe*, & *rien qui ſentît le Madrigal*. Pour *Romulus* l'Auteur étant connu d'avance, la Piéce ſera jugée ſans-doute déteſtable. Pour qu'on n'en doute pas, voici ce qu'il écrivoit à Mr. Boutet le fils, dans la même Lettre. „ La Motte a fait de Romulus un vrai Hé-
„ ros d'Opéra, un fade & inſipide amoureux. Il ne lui man-
„ que qu'une houlette & une panetiére. Cet homme a un
„ talent merveilleux pour rendre ridicule tout ce qu'il y a de
„ grand dans l'Antiquité". On ne ſauroit diſconvenir que la Motte n'ait mal ſoutenu le caractére de Romulus; mais il a péché comme a fait le grand homme, qui a fait d'Alexandre & de Porus deux amoureux de Roman, ſans égard au caractére du Prince Grec ni du Roi Indien, & en faiſant le vaincu plus grand que le vainqueur. Mais indépendamment de la paſſion, qui obſcurciſſoit le jugement de Rouſſeau, il étoit ſi peu ſûr, que lorſqu'il a voulu corriger ſes propres Ouvrages, il y a laiſſé les anciennes fautes, & y en a ajoûté de nouvelles. En voici un exemple. Je le tire de ſon Ode, paraphraſée du Pſ. XCVII. ſuivant la Vulgate, & XCVI. ſelon l'Hébreu:

(71) Ibid. P. 147. 148.

(72) Ibid. p. 154. 155.

(73) Ibid. P. 167.

(74) Ibid. P. 168.

(75) Ibid. P. I. p. 109.

Edition de Rotterdam de 1716:

Pleine d'horreur & de reſpect
La Terre a treſſailli ſur ſon antique route.
Les Monts fondus à ſon aſpect
Crouſent pour s'échapper une brûlante route.

Edition d'Amſterdam de 1726, corrigée par lui-même.

Pleine d'horreur & de reſpect
La Terre a treſſailli ſur ſes voutes briſées:
Les Monts fondus à ſon aſpect
S'écoulent dans le ſein des ondes embraſées.

L'horreur & le reſpect ſe trouvent rarement enſemble: l'une eſt preſque toujours priſe en mauvaiſe part, & l'autre toujours priſe en bien. D'ailleurs de l'horreur pour ſon Créateur eſt un ſentiment ſi affreux, qu'il n'y a que les Démons qui en ſoient capables. Le mot de *treſſaillir* peut exprimer un tremblement de terre, mais il eſt trop foible pour des *voutes briſées*: & ſi les voutes de la Terre avoient été briſées, aſſurément elle auroit fait plus que *treſſaillir*; elle auroit croûlé ſur ſes fondemens.

Crouſer pour s'échapper une brûlante route,

Eſt un phénoméne naturel que le Mont Véſeve fait voir quelquefois, mais des *ondes embraſées* eſt une maniére de l'exprimer tout à fait impropre. On voit des fontaines bouillantes, mais un braſier d'eau ne s'eſt jamais vu.

(*TT*) *Ils pourroient néanmoins fournir un juſte volume à la Critique.*] Nous avons déjà remarqué, que Rouſſeau n'étoit rien moins que ſavant, quoiqu'il voulut paſſer pour tel: en voici une nouvelle preuve. S'il avoit bien connu les anciens Auteurs, auroit-il mis Euripide au rang des mauvais Poëtes Tragiques, comme il l'a fait dans ſon Epître au P. Brumoi? En voulant critiquer les Tragiques modernes, il dégrade l'Ancien.

De ces grands mots cliquetant de l'oraiſon,
Enflés de vent & vuides de raiſon;
Dans le concours diſcordant & barbare,
N'eſt qu'un vain bruit, une ſotte fanfare
Et qui par force & ſans choix cordés,
Hurlent d'effroi de ſe voir accouplés.

Ce n'eſt pourtant que ſur ces balivernes,
Qu'un ſot eſſaim d'Euripides modernes,
Creux en dedans, bourſouflés en dehors,
S'eſt mis en droit, prodiguant ſes accords,
D'importuner de ſa voix imbécille,
Et le Theatre, & la Cour, & la Ville.

Ou Rouſſeau n'a pas connu Euripide, ou il a fait ce que les Anglois appellent un *Non ſenſe*, puiſqu'il eſt certain que lorſqu'on nomme quelqu'un Ariſtarque moderne, Zoïle moderne, on veut lui attribuer le caractére de ces deux anciens Critiques. Et quand Rouſſeau lui-même appelle Deſpreaux l'Horace, & Regnier le Lucile François, ce qui revient au titre de moderne, il n'a pas eu deſſein de déprimer aucun de ces quatre Poëtes, mais y mettre de la conformité. L'ancien Euripide n'en peut avoir avec les Euripides modernes, tels que les repréſente Rouſſeau, à moins qu'il ne l'ait cru un mauvais Poëte: puiſqu'il ne falloit pas poſſéder une profonde érudition, pour trouver parmi les Anciens, ſans rompre la meſure de ſon vers, quelqu'un propre à figurer avec des Auteurs.

Enflés de vent & vuides de raiſon.

Il l'auroit trouvé dans Clitarque, qui, ſuivant Longin, *n'avoit que du vent & de l'écorce, & reſſembloit à un homme qui outre une grande boudre pour ſouffler dans une petite flûte.* Il pouvoit donc dire

Un ſot eſſaim de Clitarques *modernes.*

Il auroit paru raiſonnable & érudit, ſans ſe mettre en grands frais, puiſqu'il n'auroit eu beſoin que de lire avec quelque réflexion la Traduction du Traité du Sublime par Deſpreaux.

Mais quand la rime enfin ſe trouve au bout du vers,
Qu'importe que le reſte y ſoit mis de travers.

Remarquons en paſſant, que Rouſſeau pille La Motte en le maltraitant. Celui-ci avoit dit dix-ſept ans avant Rouſſeau:

Grand inventeur d'objets mal enchaînés;
Grand maltraiteur de mots l'un de l'autre étonnés.

La Copie n'y ajoûte qu'un peu plus de dureté dans les vers, & une mauvaiſe rime:

Et qui par force & ſans choix cordés,
Hurlent d'effroi de ſe voir accouplés.

Mais à propos de rimes, Rouſſeau qui y eſt ſi délicat pour les autres, ne l'étoit pas autant pour lui-même. Il eſt *choqué* (76) que Mr. Racine ait fait rimer *coureux* avec *vaiſſeaux*, & *merveilleux* avec *miraculeux*; & il accuſe Mr. de Voltaire d'avoir *l'oreille aſſez gâtée* pour confondre la prononciation de *Pere* avec celle de *guerre*. Il dit à Broſſette que le mot *Académicien* ne *ſauroit aller bien en vers* (77), cependant il s'en ſert dans ſon Epigramme contre Mr. de la Faye (78): il fait rimer *Dunchat* avec *Lanſquenet*: peut & neuf peut il paſſer pour une rime même des plus mauvaiſes? *Charlatan* & *Roman*, *cavalier* & *Voiture*, ſont-ce de belles rimes? les trois premiéres qu'on vient de marquer, ſe trouvent cependant dans l'E-

(76) Ibid. T. II. p. 196.

(77) Ibid. T. I. Part. II. p. 229.

(78) Ibid. T. II. p. 232.

ce qu'on a dit des premiéres années de Rouſſeau, qu'en 1688 il fut en Danemarc, en qualité de Page, chez Mr. de Bonrepaux, Ambaſſadeur de France à cette Cour du Nord. On aſſure auſſi qu'il

l'Epître à Thalie, l'une des trois, ſur leſquelles Broſſette n'a pas eu honte de lui écrire (79): „ Voilà ce qui s'appelle „ du beau, du nouveau, de la Poëſie enfin". Après quoi il entre dans un enthouſiaſme des plus ridicules. Il lui avoit écrit le 8 Août 1723, ſur ſon Edition de Londres qué Rouſſeau lui avoit envoyée (80). „ Une choſe que je ne puis „ m'empêcher de remarquer en général, c'eſt la ſingularité „ & la richeſſe de vos rimes. Je ne vois aucun de nos Poë- „ tes qui puiſſe vous être comparé dans cette partie, & vous „ n'aurez je crois que de foibles imitateurs". En effet à moins que ce ne ſoient quelques Poëtes du Pont-neuf, je ne crois pas qu'aucun s'aviſe de corrompre la langue au point d'écrire *acquerre* avec deux *r* pour rimer à *époverre* (81), ou emprunte le langage de quelques Cuiſiniers pour trouver une rime à *bouffe*, & dire *truffle* (82) pour *truffe*. C'étoit avoir bien mal profité du judicieux avis de ſon *Maître & de ſon Ideal*, qui avoit dit:

(79) Ibid. p. 291.

(80) Ibid. p. 14.

(81) Epître au Comte du Luc.

(82) *Allég.* L. I. Allég. V.

Sur tout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée.
En vain vous me frappez d'un ſon mélodieux,
Si le terme eſt impropre, ou le tour vicieux.
Mon eſprit n'admet point un pompeux barbariſme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux ſolécîſme
Sans la langue, en un mot, l'Auteur le plus divin,
Eſt toujours, quoi qu'il faſſe, un mechant écrivain.

Sentence terrible contre Rouſſeau, qui déclamant perpétuellement contre le mauvais goût des expreſſions peu naturelles, a cru ſans-doute perſuader qu'on n'en trouveroit point dans ſes vers, en quoi il s'eſt groſſiérement abuſé. Le complaiſant, dira-je? ou le flatteur Broſſette, qui ſavoit que c'étoit lui faire la cour que de dire du mal de la Motte, lui rappelle ſon *Greffier Solaire* pour un Cadran Solaire, & ſon *Phénomene potager* pour une rave d'une prodigieuſe groſſeur. Rouſſeau le répéte à Mr. Boutet, (83) répétition uſée, & qu'ils ne tenoient peut-être l'un & l'autre que de la vingtiéme main, mettant un *ebou* à la place d'une *rave*. On trouveroit une plus ample moiſſon de ces ſortes d'expreſſions dans les Poëſies de Rouſſeau, ſi on vouloit ſe donner la peine de les raſſembler: telles ſont ſes *ſens frivoles*, ſes *ſuperbes oreilles*, ſes *morts immortels*, ſes *Heros ſans gloire & ſans luſtre*, ſon *froid poiſon qui gele & qui brûle*, ſon *ſejour natal* *, *ce tout qui n'etoit rien*, ſes *Taureaux inhumains*, ſon *ſerpent impie*, ſon *Socrate ſauvage*, ſes *Oyſeaux qui ſubiſſent le ſort de Phaëton* &c. mais je ne veux pas faire un Supplément au Dictionnaire Néologique. Avoit-il bonne grace après cela de dire „ les mots de *Cadran* par „ exemple, & de *ebou* n'expriment que des choſes très-com- „ munes, & il n'y a perſonne qui n'ait envie de rire, quand „ il les voit rendues par les ridicules périphraſes de *Greffier „ ſolaire* & de *phénoméne potager*". Qu'auroit il eu à repliquer, & auroit-il eu envie de rire, ſi on lui avoit répondu, un Villageois de bon ſens, & tirer à la volée, n'expriment que des choſes très-communes, & il n'y a perſonne qui n'ait envie de rire, quand il les voit rendues par les ridicules périphraſes de *Socrate ſauvage*, & de faire *ſubir à des Oyſeaux le ſort de Phaëton*. D'ailleurs les vers où ſe trouve cette derniére phraſe, fourniſſent matiére à plus d'une Critique:

(83) T. I. P. I. p. 121.

* On peut ſéjourner en divers lieux ſucceſſivement, on ne peut naître que dans un.

Souvent d'un plomb fubtil que le ſalpêtre embraſe
Vous irez inſulter le ſanglier glouton,
Ou, nouveau Jupiter, faire aux Oyſeaux du Phaſe
Suivre le ſort de Phaëton.

Ces vers-là ont-il le naturel & la juſteſſe de ceux-ci:

Ou d'un plomb, qui fuit l'air, & part comme l'éclair,
Je vais faire la guerre aux habitans de l'air (84).

(84) Boileau Epit. VI.

un plomb ſubtil que le ſalpêtre embraſe. Le ſalpêtre n'embraſe point le plomb: un plomb embraſé eſt un plomb fondu. On dit inſulter une perſonne, inſulter une place, mais a-t-on jamais dit inſultes une bête? Rouſſeau n'eſt pas heureux à adapter l'expreſſion au ſujet. D'ailleurs ce n'eſt pas une louange bien fine pour Mr. de Zinzendorf, de lui dire qu'il fait tirer en volant. Si pour la mériter, il faut être un nouveau Jupiter, rien de plus commun que les Jupiters de Rouſſeau, & rien de plus fade que ſa louange. Je viens de dire, que Rouſſeau n'étoit pas heureux à adapter l'expreſſion au ſujet, ſi les exemples que j'en ai donnés, ne ſuffiſoient pas pour le prouver; en voici quelques autres pris au hazard. Avant lui on donnoit l'épithéte de *ſein de criſtal* à un beau ruiſſeau, à une belle fontaine: & les belles perſonnes avoient un ſein d'ivoire, d'albâtre ou de neige. Rouſſeau fait bien mieux louer, il donne à ſa Doris un ſein de *criſtal*:

(85) Epigramm. II.

Le Jeune chevrier ſur un ſein de criſtal (85).

Cela eſt bien plus brillant. Du tems de Voiture c'étoit l'Aurore qui étoit vermeille. Chez Rouſſeau c'eſt le jour qui eſt vermeil:

(86) L. IV. Ode V.

Rends-toi par ta préſence une clarté plus pure,
Et des jours plus vermeils (86).

Si on remarque que ce *Vermeil* & ce *Criſtal* ſont pour trouver des rimes, on conviendra avec Broſſette que celles de Rouſſeau ſont très ſinguliéres. Dans tous les tems le Soleil a été chez les Poëtes le flambeau du jour, qui par ſon éclat fait diſparoître celui des autres Aſtres. Dans les vers de notre Poëte il les couvre d'une nuit profonde:

Le Soleil ſortant des eaux,
Couvre d'une nuit profonde,
Tous les céleſtes flambeaux (87)

(87) Ibid. Ode I.

Dans l'Ode VI. du Livre III. on trouve:

Et les jeunes Zéphirs de leurs chaudes haleines,
font fondre l'écorce *des eaux.*

Cette écorce eſt ſans-doute de la glace. Rouſſeau eſt mauvais Naturaliſte, & ſa métaphore n'eſt pas heureuſe, l'écorce ne fond point, mais elle ſe dépouille. S'eſt-on jamais exprimé, en parlant d'une Ville floriſſante, comme fait Rouſſeau en parlant de Londres (88)

(88) Ibid. Ode IV.

Dieu! quel déluge d'habitans,
Y trouvera depuis ſi longtems
L'indigence, ailleurs ſi commune.

Depuis le Déluge Univerſel, & c'eſt dater de loin, un déluge a été un objet d'effroi: on dit bien en déluge de maux, mais dit-on un déluge de biens? Voulez-vous de l'équivoque dont on ne peut s'empêcher de rire, vous la trouverez dans l'Ode à Mr. le Dauphin:

Deſcens de la double Coline
Nymphe, dont le fils amoureux,
Du ſombre époux de Proſerpine
Sût toucher le cœur rigoureux.

Ne croiroit-on pas Orphée amoureux de Pluton, & que Pluton le payoit d'un tendre retour. Si à l'équivoque on veut joindre la contradiction, il ne ſera pas mal-aiſé d'en fournir des exemples. Rouſſeau, dans ſon Ode à l'Impératrice Amélie, dit de la Cour de Vienne:

Sa politeſſe, affranchie
Des moindres obſcurités,
Eſt la lueur réflechie
De vos ſublimes clartés.

Cela n'eſt pas trop clair, mais il arrive ſi ſouvent à ce Poëte d'être obſcur, que ce ſeroit le traiter trop rigoureuſement, & l'attaquer avec trop d'avantage, que de s'arrêter aux obſcurités. Après cet éloge de la politeſſe qui eſt *la lueur réflechie des ſublimes clartés de l'Imperatrice*, voyons dans la même Ode le cas qu'on doit faire de la politeſſe ſelon lui:

Montrez-nous depuis Pandore
Tous les vices, qu'on abhorre;
En terre mieux établis,
Qu'aux ſiecles que l'on honore
Du nom de ſiécles polis.

Mais voici une contradiction plus palpable encore dans les vers ſur le jour de la naiſſance de S. E. Me. la Comteſſe. B***. Rien de plus raiſonnable que le début du Poëte; & rien qui le ſoit moins que la ſuite.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que Meſſieurs les Poëtes
Sont en poſſeſſion de penſer de travers.
La rime quelquefois couvre bien des Sornettes.

En voici la preuve:

Mais de prétendre dans leurs vers,
Que de Vénus Amour ait tiré ſa naiſſance,
L'Amour à qui les Dieux doivent tous leur offence
Que du Cahos lui-même a tiré l'Univers;
C'eſt pouſſer trop loin la licence.

C'eſt pourtant juſqu'où la pouſſe Rouſſeau dans vers plus bas; car après avoir fait reſſembler *trait pour trait* ſon Eléonore à Vénus, les Amours abandonnent Vénus pour Eléonore

Et même les Amours plierent la voilette
Avec ce qu'eut leur Mere eut de plus précieux.
Sa Rivale en fan emplette.
Les cœurs, à ce qu'on dit, ne s'en trouvent pas mieux.

Eſt-ce la mémoire ou le jugement, ou peut être tous les deux, qui ont manqué au Poëte? Peut-on ſe contredire plus groſſiérement en peu de lignes? Puiſque ſi Vénus eſt la Mere des Amours, elle ne peut avoir tiré ſon *Eſſence* d'un de ſes enfans. Finiſſons par un exemple, qui prouve encore que la rime couvre bien des ſottiſes; c'eſt dans l'Ode à l'Impératrice Amélie:

Muſe, qui des vrais Alcées
Soutenant l'activité,
A leurs cauſeuſes penſées
Sais rendre la liberté;

qu'il alla enſuite en Angleterre avec Mr. de Tallard en qualité de Sécretaire. Depuis que cet Article a été dreſſé, il a paru un Mémoire de Mr. Boindin ſur les fameux Couplets de 1710, ſur lequel on trouvera quelques réflexions dans les Remarques [*UU*]. Nous ne nous étendrons pas ſur les différentes Editions des

Vieux, à ma timide verve,
Que le froid repos énerve,
Redonner un feu nouveau,
Et délivrer ma Minerve
Des priſons de mon cerveau.

Admire ce fatras qui voudra, pour moi je ne le ſaurois admirer, & on ne dira pas, ſans proſtituer ſon jugement, que l'Auteur a trempé ſa plume dans le bon-ſens, & qu'il ait écrit avec les rayons du Soleil.

[*UU*] *Sur lequel on trouvera quelques réflexions dans les Remarques.*] Cet Ecrit laiſſé par Boindin, dont on a fait tant de bruit, comme d'une Apologie de Rouſſeau, à laquelle il n'y a pas de replique, l'eſt beaucoup moins qu'une Satire contre le Chancelier, le Procureur-Général, Mr. Joly de Fleuri, alors Avocat-Général, un des plus honnêtes hommes du Royaume, l'Abbé Bignon, le Parlement en Corps, & les Dévots de la Cour &c. qu'il fait tous fauteurs de la prétendue injuſtice qui a été faite à Rouſſeau, & conſéquemment il les aſſocie aux horreurs, qu'il impute à la Motte, à Saurin, & à Malafaire. Sans inſiſter ſur les préjugés que le caractére connu de Boindin pourroit fournir contre ſa bonne-foi, les contradictions & les faux expoſés, qui régnent dans ſon Mémoire, prouvent ſuffiſamment ſa mauvaiſe foi, & que c'eſt quelque paſſion de vengeance qui lui a mis la plume à la main. P. 25 Rouſſeau pouvoit *prétendre à toutes les faveurs de la Cour*, & c'eſt cependant p. 75 *le vœu de la Cour qui détermina ſes Juges à le condamner*. P. 66. 67. Saurin eſt l'Auteur des Couplets, dont on a trouvé chez lui la Minute Originale, écrite de ſa main avec des ratures, & p. 75. c'eſt contre toutes les apparences que Rouſſeau a accuſé Saurin d'en être l'Auteur, il auroit dû ſeulement l'accuſer de les avoir envoyés. Pour ne pas multiplier les contradictions il ſuffira d'ajoûter, qu'on en trouve juſques dans les réponſes de Guillaume Arnoul, unique témoin contre Saurin. Quoique Rouſſeau ſoit le Héros du Roman, il n'en eſt pas mieux traité. Boindin le reconnoît p. 6 pour un *Satirique de profeſſion*, p. 16 pour *être naturellement envieux*, p. 19 pour *ingrat envers ſes parens*, & p. 8 & 51 pour Auteur d'*Ouvrages d'impiété*, pour leſquels le Procureur-Général le pourſuivit à la ſollicitation des Dévots) car les Dévots viennent ſouvent en jeu) ce qui l'obligea de quitter le Royaume. Sans entrer en diſcuſſion ſur tout ce qu'allégue Boindin, voyons quel ſera le réſultat des prétendues découvertes qu'il fait ſur les Couplets: „ C'eſt *Malafaire, dit-il*, qui en donna l'idée, *Saurin* en four- „ nit les moyens, & *la Motte* ſe chargea de l'exécution". Voilà donc la Motte Auteur des Couplets, ſelon Boindin, & la Cabale formée contre Rouſſeau. Mais ce qu'il n'y a pas de moins ſingulier en tout ceci, c'eſt qu'il faudra déſormais que les amis de Rouſſeau prennent parti pour la Motte contre Boindin, qui leur ôte la reſſource de croire que leur ami, avoit été la victime d'une injuſte faveur, & c'étoit auſſi ſa ſeule défenſe dans toutes ſes Lettres, que Boindin a la cruauté de lui enlever. Car ſi la Motte eſt l'Auteur des Couplets, Rouſſeau demeurera convaincu d'avoir corrompu des témoins, pour en accuſer fauſſement Saurin, que ſa haine vouloit perdre. Son banniſſement a donc été juſte; les Juges ont fait leur devoir en le condamnant; Ils l'ont même traité avec faveur, en ne liſſant que le bannir; car le Duc de Monteauſſier diſoit, que dans un Pays bien policé, un calomniateur public devoit être mis aux Galéres. Ce ſera donc à préſent un problême, à qui Boindin a fait le plus de mal par ſon Mémoire, à Rouſſeau, à Saurin, ou à la Motte. Voici le portrait qu'il fait de ce dernier: les couleurs en ſont un peu noires, & il ſemble que Boindin n'en ait pas eu d'autres. „ C'étoit un homme adroit, mais facile & lâche à „ proportion, à qui le Ciel avoit donné le cœur en eſprit, „ & qui cachoit ſous un faux air de bonté l'ame la plus don- „ ble & la plus maligne". Il faudra que les amis de Rouſſeau pour rentrer dans leur ancien droit de penſer favorablement ſur ſon compte, rendent incroyable le portrait que Boindin fait de la Motte, & lui oppoſent ceux qu'en ont fait Mr. de Fontenelle, le P. du Cerceau, & Mr. de Voltaire. „ Il n'y „ a jamais eu, *dit le premier*, qu'une voix à l'égard de ſes „ mœurs, de ſa probité, de ſa droiture, de ſa fidélité dans le „ commerce, de ſon attachement à ſes devoirs. Sur tous ces „ points la louange a été ſans reſtriction, peut-être parce „ que ceux qui ſe piquent d'eſprit, ne les ont pas jugés aſ- „ ſez importans, & n'y ont pas pris beaucoup de part". Le ſecond demande aux Muſes

Un bon Prévôt: mais où le prendre?

& ajoûte:

Tu pourrois, s'il m'étoit permis,
En nommer un, digne de l'être . . .
Il a tous les talens qu'il faut
Pour un emploi ſi néceſſaire;
Je ne lui vois qu'un ſeul défaut,
C'eſt que ce métier ſalutaire,
De blâmer ce qui doit déplaire,
De reprendre & n'épargner rien,
Ce métier, qu'il ſeroit ſi bien,
Il ne voudra jamais le faire.
Attaqué par main trop félon,
Jamais contre le mot frélon,
Il n'employa ſes nobles veilles,
Et comme le Roi des abeilles
Il fut toujours ſans aiguillon.

Le troiſiéme, qui n'eſt pas grand louangeur, le traite cependant, dans ſon ſiécle de Louis XIV. *de célébre par ſes Ouvrages, & d'aimable par ſes mœurs.* Enfin pour achever de convaincre Boindin de calomnie, ils pourront ajoûter, que jamais homme, à moins que d'être en délire, n'a pu dire de ſoi-même:

Quel ſpectacle frappe mes yeux!
J'engeance des forfaits je vous loue,
Je reconnois le furieux,
C'eſt Boindin qu'on mène à la roue.
Voilà donc un des trois rouë:
Dieu le Ciel fait encor louë.
Reſte Grimarets & la Motte.

Et dix ans après:

Quel Houdart? le Poëte Houdart?
Ce Moine venu de la Trape,
Qui ſera brûlé tôt ou tard,
Malgré le ſuccès qui nous frape.

Ajoûtons une Remarque encore, qui n'eſt point à la louange de Rouſſeau, & qui décéle bien le préjugé de ceux qui l'ont regardé ſimplement comme malheureux & innocent; c'eſt qu'ils n'ont jamais eſſayé de le juſtifier que ſur les Couplets, ſujet problématique, & qui pouvant être regardés comme l'effet des accès de la fureur Poëtique, dont les Poëtes ne ſont pas toujours les maîtres, étoient par cela même moins dignes de banniſſement, que d'avoir ſuborné des témoins pour faire périr un homme qu'il n'aimoit point. Actes réfléchis & de ſang froid, qui caractériſent un mauvais cœur & un homme ſans conſcience, livré à toutes ſes paſſions. Pas un mot ſur cela; tous ſes Apologiſtes n'ont cherché qu'à le diſculper d'avoir fait les Couplets, qu'on veut faire paſſer pour le ſujet unique de ſa condamnation. Mr. Racine lui-même n'a point touché l'article de la ſubornation des témoins, & de l'empriſonnement de Saurin: le fait eſt trop notoire pour oſer le nier. S'il lui avoit fait déſavouer d'en être l'Auteur, comme des Couplets, en recevant ſes Sacremens, ſon déſaveu auroit prouvé la fauſſeté de l'autre. Accuſer quelqu'un d'une action odieuſe, ſans en avoir de preuves, c'eſt déjà une choſe très-criminelle. Suborner des témoins pour ſoutenir cette accuſation, c'eſt agraver le crime. Mais ſuborner des témoins pour accuſer quelqu'un d'une mauvaiſe action qu'on auroit faite ſoi même, c'eſt le comble de la ſcélérateſſe. Si Rouſſeau n'a pas été convaincu d'avoir pouſſé la méchanceté juſqu'à ce dernier degré, il l'a au moins été de l'avoir portée aux deux premiers. L'Arrêt de ſon banniſſement ſeroit-il donc injuſte, quand même il ne ſeroit pas l'Auteur des Couplets? Après tout ne réſulte-t-il pas du Mémoire de Boindin, ou que les preuves alléguées contre Saurin ne valent rien, ou que la Motte n'a pas fait les Couplets? Si la Motte les a faits, Rouſſeau a publiquement calomnié Saurin, & les témoins produits contre lui ont été ſubornés. Si la Motte n'en eſt pas l'Auteur, Boindin devient le Calomniateur.

Depuis cet examen du Mémoire de Boindin fait, Mr. de Voltaire vient d'en donner une réfutation, dans la nouvelle Edition de ſon *Siécle de Louis XIV.* imprimée à Dreſde en 1753 en 2 voll. in-8. Il fait voir que Boindin a avancé pluſieurs faits entiérement faux, que ceux ſur leſquels il veut faire retomber le crime, n'ont pendant un grand nombre d'années donné lieu de les ſoupçonner de rien de pareil, & que le contraire a lieu par rapport à Rouſſeau, & enfin il dévoile le motif ſecret qui a fait agir Boindin. Ajoûtons ici quelques-unes de ces Remarques de Mr. de Voltaire.

„ Boindin fait entendre expreſſément dans ſon Mémoire, „ que la Maiſon du Noailles & les Jéſuites ſervirent à perdre „ Rouſſeau dans cette affaire; & que Saurin fit agir la crédit „ & la faveur. Je ſçais avec certitude, & pluſieurs perſonnes „ vivans encore le ſçavent comme moi, que ni la Maiſon du „ Noailles, ni les Jéſuites, ne ſollicitérent. La faveur fut d'a- „ bord toute entiére pour Rouſſeau; car quoique le cri pu- „ blic s'élevât contre lui, il avoit gagné deux Sécretaires d'E- „ tat, Mr. de Pontchartrain & Mr. Voiſin, que ce cri pu- „ blic n'épouvantoit pas. Ce fut ſur leurs ordres, en forme de „ ſollicitations, que le Lieutenant-Criminel le Comte décré- „ ta & empriſonna Saurin, l'interroges, le confronta, le re- „ colla, le tout en moins de vingt-quatre heures par une „ procédure précipitée. Le Chancelier reprimanda le Lieu- „ tenant-Criminel ſur cette procédure violente & inuſitée. „ Quant aux Jéſuites, il eſt ſi faux qu'ils ſe fuſſent déclarés „ contre Rouſſeau, qu'immédiatement après la ſentence con- „ tradictoire du Châtelet, par laquelle il fut unanimement „ condamné, il fit une retraite au Noviciat des Jéſuites, ſous „ la direction du P. Sanadon dans le tems qu'il en appelloit „ au Parlement. Cette retraite chez les Jéſuites prouve deux „ choſes. La premiére qu'ils n'étoient pas ſes ennemis, la ſe- „ conde qu'il vouloit oppoſer les pratiques de la Religion „ aux accuſations du libertinage, que d'ailleurs on lui ſuſci- „ toit". On peut ajoûter à ce que dit Mr. de Voltaire, que lorſque Rouſſeau alla en 1738 à Paris, les Peres Brumoi &

des Ouvrages, de Rouſſeau elles ſont trop connues pour en parler, il ſuffira de dire qu'il a paru en 1751 deux petits Volumes à Amſterdam ſous le titre de *Portefeuille de Rouſſeau*, qui peuvent ſervir de Supplement aux Editions de ſes Poëſies. On a imprimé auſſi cinq Volumes de ſes Lettres, dont on a fait beaucoup d'uſage pour former cet Article. Il a paru dans un Ouvrage Périodique (*pp*) des *Réflexions ſur le génie d'Horace, de Deſpreaux, & de Rouſſeau*, dans leſquelles ces trois Poëtes ſont parfaitement caractériſés. Nous nous bornerons aux traits qui diſtinguent Rouſſeau [*WW*].

(pp) Journal des Sçav. Avril 1752. p. 242 & ſuiv. Edit. de Hollande.

& Bougeant Jéſuites étoient ſes directeurs, ce qui ſemble ſuppoſer qu'il n'étoit pas mal avec leur Société. Cela même me fait mettre un doute, ſeroient-ce bien les Jéſuites que Boindin a voulu déſigner? il ne met que les J***. n'auroit-il pas voulu dire les *Janſéniſtes*? mais en ce cas-là on conçoit difficilement la choſe: ces derniers avoient-ils aſſez de crédit à la Cour pour faire perdre à Rouſſeau la faveur?

„ Il eſt important d'obſerver, *continue Mr. de Voltaire*, que „ pendant plus de trente années, que la Motte-Houdart, Sau„ rin, & Malafaire ont ſurvécu à ce procès, aucun d'eux „ n'a été ſoupçonné, ni de la moindre mauvaiſe manœuvre, „ ni de la plus légére Satire. La Motte-Houdart n'a même „ jamais répondu à ces invectives atroces connues ſous le „ nom de *Calottes*, & ſous d'autres titres, dont un ou deux „ hommes, qui étoient en horreur à tout le monde, l'accablérent ſi longtems. Il ne deshonora jamais ſon talent par „ la Satire. . . . . Mais Rouſſeau, après une condamnation „ qui devoit le rendre ſage, ſoit qu'il fût innocent ou coupable, ne put dompter ſon panchant. Il outragea ſouvent „ par des Epigrammes les mêmes perſonnes attaquées dans „ les Couplets, la Faye, Danchet, La Motte-Houdart, &c. „ Il fit des vers contre ſes anciens & nouveaux protecteurs. „ On en retrouve quelques uns dans ſes Lettres. . . . . & „ la plupart de ces vers ſont du ſtile des Couplets, pour leſ„ quels le Parlement l'avoit condamné. . . . . On en re„ trouve du même goût dans le Recueil intitulé *Portefeuille de „ Rouſſeau*, contre l'Abbé d'Olivet, qui avoit fait un pro„ jet de le faire revenir en France. Enfin, lorſque ſur la fin „ de ſa vie il vint ſe cacher quelque tems après à Paris, affi„ chant la dévotion, il ne put s'empêcher de faire encore „ des Epigrammes violentes. . . . . St Saurin, la Motte, „ & Malafaire avoient comploté le crime dont on les accu„ ſe, ces trois hommes ayant été depuis aſſez mal enſemble, „ il eſt bien difficile qu'il n'eût rien tranſpiré de leur cri„ me. . . . . Si un garçon auſſi ſimple & auſſi groſſier, que „ le nommé *Guillaume Arnoud*, condamné comme témoin „ ſubornè par Rouſſeau, n'avoit point été en effet coupa„ ble, il l'auroit dit, il l'auroit crié toute ſa vie à tout le „ monde. Je l'ai connu. Sa mere aidoit dans la cuiſine de „ mon pere. Et ſa mere & lui ont dit pluſieurs fois à toute „ ma famille en ma préſence, qu'il avoit été juſtement con„ damné. Pourquoi donc, *demande Mr. de Voltaire*, au bout „ de quarante-deux ans Boindin a-t-il voulu laiſſer en mou„ rant cette accuſation authentique contre trois hommes qui „ ne ſont plus? C'eſt que le Mémoire étoit compoſé il „ y a plus de vingt ans, c'eſt que Boindin les haiſſoit tous „ trois, c'eſt qu'il ne pouvoit pardonner à la Motte de n'a„ voir pas ſollicité pour lui, une place à l'Académie Fran„ çoiſe, & de lui avoir avoué que la profeſſion publique „ qu'il faiſoit d'Athéiſme, lui donnoit l'excluſion. Il s'étoit „ brouillé avec Saurin, qui étoit comme lui un eſprit altier „ & inflexible. Il s'étoit brouillé de même avec Malafaire, „ homme dur & impoli. Il étoit devenu l'ennemi de Lériget „ de la Faye, qui avoit fait contre lui une Epigramme". En réuniſſant tout ce que nous avons dit dans cette Remarque, on s'appercevra ſans peine, que le Mémoire de Boindin ne fait abſolument rien pour la juſtification de Rouſſeau.

[*WW*] *Nous nous bornerons aux traits qui diſtinguent Rouſſeau.*] L'illuſtre Auteur des Réflexions dont nous emprunterons ces traits, paroît aſſez exempt de prévention, & par cette raiſon il ſemble qu'on peut s'en rapporter à lui pour l'eſſenciel ſur le caractére de Rouſſeau.

Il obſerve que toutes les louanges d'Horace ſont pleines de délicateſſe, & conſervent en même tems un air de naturel & de ſimplicité, d'où réſulte le vrai mérite des louanges, qui ne ſont flatteuſes, que lorſqu'elles paroiſſent ſincéres. Rouſſeau, *dit-il*, loue rarement, il le dit lui-même dans ſon Epître à Marot:

J'ai peu loué. J'euſſe mieux fait encor
De louer moins.

„ Je ſuis de ſon avis, *dit l'Auteur*, & je trouve que non ſeu„ lement il loue rarement, mais rarement bien. Quand je „ dis bien, j'entends par-là un bien proportionné au mérite „ ſupérieur qu'il a dans d'autres parties, un bien qui pût „ le mettre de ce côté-là en parallèle avec Horace, avec qui „ il ſemble qu'il le ſoutient à d'autres égards. Il faut pour„ tant excepter de cette Critique ſon Ode au Prince Eugéne, „ où prenant un eſſor audacieux, il emploie l'invention la „ plus riche, & fait éclôre du ſein des fictions un éloge hiſ„ torique & ſimple en apparence, mais admirable & digne „ du Héros à qui il l'adreſſe". Pour appuyer ces louanges on cite les Strophes ſept, huit, neuf & dixiéme de cette Ode. „ Je ne ſais rien de plus beau dans notre langue que ces qua„ tre ſtrophes, *continue l'Auteur*. Les trois premiéres ſur„ tout ſont comparables à ce qu'Horace a jamais fait de mieux. „ J'avoue que la louange que contient la quatriéme me pa„ roît un peu outrée, & je ne ſais pas s'il n'y a pas plus „ d'exagération que de délicateſſe. C'eſt que Rouſſeau, tou„ jours maître dans l'Art de la Poëſie, qui conſiſte en choix „ d'images, de tours & d'expreſſions, ne l'étoit pas dans l'art „ des louanges, qui exigé une aménité dans l'eſprit & dans le „ cœur, dont ſon caractére l'éloignoit trop. Le peu de „ louanges répandues dans ſes Ouvrages, eſt une preuve & „ un aveu de ſon impuiſſance à cet égard. Il ſavoit bien ti„ rer parti de lui même, & je ne doute pas qu'il n'ait été fort „ embarraſſé toutes les fois qu'il s'eſt cru obligé de louer". La Poëſie Lyrique de Rouſſeau eſt d'une élégance admirable: ſes images ſont poëtiques & parfaitement rendues: mais il ſemble ſe livrer trop au plaiſir de faire de beaux vers. L'amour de la rime l'emporte, du moins c'eſt à cela qu'on attribue quelques longueurs, quelques répétitions, quelques lieux communs, qui ne laiſſent pas de ſe trouver aſſez ſouvent dans ſes Odes. „ Plus ſage & plus exact qu'Horace, ſon „ pinceau eſt plus léché, ſes couleurs ſont plus empatées, „ ſes Ouvrages ſont plus finis: mais ce premier trait, cette „ premiére penſée du Peintre, qu'un coup de pinceau tranſ„ met à la toile, & qui la fait parler; ces hardieſſes d'enthouſiaſme, que la correction affoiblîroit, qui donnent la „ vie au tableau, & qui ſe rendent la choſe même, ſe ren„ contrent rarement chez lui". Notre Auteur trouve qu'un talent qui met un grand prix aux Ouvrages de Rouſſeau, eſt celui de choiſir heureuſement ſes expreſſions. Chaque mot, „ *dit-il*, eſt à ſa place, & celui qu'il employe eſt preſque toujours celui qu'il falloit. Voilà peut-être le ſeul point de reſſemblance entre Horace & lui. Auſſi les Epîtres du ſecond me paroiſſent avoir aſſez d'analogie avec celles du premier. . . . Rouſſeau a employé une meſure de vers peu eſtimée chez nous avant lui, & inconnue dans le genre d'Ouvrage où il l'a portée. Il y raſſemble les graces de Marot & La Fontaine; il les épure & les annoblit quand il faut; & cachant un travail profond ſous l'air agréable d'une liberté élégante, il réünit dans ſes vers la clarté, l'aiſance, la nobleſſe & la naïveté. Il égaie ſa Philoſophie par des images. Il ne crie pas ſi haut que Deſpreaux, mais il ſe fait mieux entendre. Il ne déclame pas, il ne prêche pas, „ il raiſonne, il parle, il peint". Ce morceau eſt heureuſement tourné, mais il me ſemble un peu fort du côté de la louange. Je ne ſai même comment accorder ce que l'Auteur dit, que Rouſſeau *égaie ſa Philoſophie par des images, qu'il raiſonne, parle & peint*, avec ce qu'il ajoûte quelques lignes après. „ Rouſſeau n'a point de Philoſophie dans l'eſprit: „ il s'en pare preſque toujours, & celle qu'il emprunte eſt „ *acre, mordante, cynique*: de-là le fiel dont ſes plaiſanteries „ & ſes préceptes ſont imbibez. . . . . Rouſſeau, martyr „ malheureux de la prévention, ou exemple célébre d'une „ juſtice célébre, a paſſé la moitié de ſa vie dans le trou„ ble, & l'autre dans le déſeſpoir. L'enjouement ne marche „ guére en ſi mauvaiſe compagnie. Mais le malheur ne „ change pas le caractére des hommes; il le développe, il „ en découvre les défauts, que la bonne fortune cachoit; „ mais il ne fait que les découvrir, il ne les fait pas naître". En parlant des Poëſies Champêtres, & des qualités requiſes pour y réuſſir, on remarque que Deſpreaux & Rouſſeau ne les avoient point. *L'eſprit du premier* répand l'aigreur, *le cœur du ſecond* diſtille le fiel. Deſpreaux, critique ſarcaſtique & opiniâtre, eſt preſque toujours de mauvaiſe humeur. Rouſſeau, venimeux par ſa propre nature, s'il eſt permis de parler ainſi, & envenimé par ſes malheurs, eſt un ennemi toujours armé. Ce ſont deux Lynx affamés, prompts à appercevoir & à ſaiſir leur proie. La tendreſſe & la galanterie ne ſont pas de leur domaine. Il y a cependant quelques Epigrammes & quelques Contes de Rouſſeau: qui ſont marqués au coin de ces deux qualités aimables. Mais, obſerve l'Auteur, „ il faut „ prendre garde ici à une choſe; c'eſt qu'il y a dans ces pe„ tits Ouvrages deux mérites d'un genre différent. Il y a la „ penſée ou le ſentiment, qui conclut, & qui conſtate l'Epigramme; & il y a la maniére d'amener cette penſée. Ce „ dernier talent doit ſe rapporter à l'art de conter, & Rouſ„ ſeau le poſſédoit à merveille. . . . . nourri non ſeu„ lement des Anciens, mais de ces Modernes à qui il ne manque, pour ainſi dire, que l'Antiquité, il a puiſé heureuſement dans les ſources qu'avoient ouvert Marot & la Fontaine. Auſſi conte-t-il admirablement. Pas un mot qui ne ſoit où il doit être, pas un de manque, pas un de trop. „ Il ſemble que celui qu'il employe en rime, ait été inventé „ pour le mettre à la fin du vers où il le place. Rien ne lan„ guit, tout marche, tout tend à la fin, & jamais il ne „ bleſſe cette unité précieuſe d'où réſulte la vraie beauté des „ Ouvrages d'eſprit. Voilà le mérite de la maniére; & celui„ là n'eſt fondé que ſur le jugement ſain, le goût juſte, & „ l'artifice judicieux de l'Auteur. Le mérite de la penſée tient „ uniquement au ſentiment qu'elle exprime". On convient enſuite, qu'à l'égard des Epigrammes, le fond n'eſt point à Rouſſeau. On ne parle point de celles qui ſont Satiriques, perſonne n'en reclamera les penſées; *& ſi c'eſt un mérite de médire plaiſamment, celui-là reſtera tout entier à Rouſſeau.* On remarque enſuite que Rouſſeau a donné la forme de Conte à tous les petits Ouvrages qu'il a faits dans le genre galant. C'eſt que quand il tenoit une penſée de cette eſpéce, il ſe ſentoit maître de la faire valoir: ſans l'artifice du Conte cette penſée n'auroit fait qu'un vers. Rouſſeau ſe défioit avec raiſon de ſon fond ſur cet article, & il a bien fait, dit-on; de ſe rejetter ſur la maniére, où il eſt admirable. „ Quand il „ s'eſt écarté de cette méthode ſage il s'en eſt mal trouvé. Il „ y a pourtant de jolis tableaux dans ſes Cantates, mais ce

„ ſont des peintures, & non pas des ſentimens. L'Odieux qu'il „ adreſſe à une Veuve, fait voir combien il étoit neuf dans „ le pays de la galanterie. Ce petit Poëme eſt moqueur, au „ lieu d'être galant; ce qui étoit ſon véritable genre. Rouſ„ ſeau n'y cherche pas à plaire, mais à faire rire. Il y a même „ des plaiſanteries groſſieres, & qui devroient choquer celle „ pour qui elles ſont faites". La raiſon en eſt que Rouſſeau manquoit de ſentiment; ce n'eſt pas qu'il ne ſentît, mais il n'avoit qu'une façon de ſentir. Tous les ſentimens n'étoient point de ſon reſſort; & comme il s'eſt exercé ſur toutes ſortes de ſujets, on ſent quelquefois ce vuide dans ſes Ouvrages. „ Ses Cantiques qui ſont admirables, pleins d'idées, „ de tours, d'expreſſions, d'images ſublimes, deviennent „ froids, quand il faut parler le langage affectueux. Tant „ que Rouſſeau veut peindre le Maître, le Créateur du Mon„ de, le Dieu des Armées, le Fléau des Méchans, ſon pin„ ceau eſt d'une hardieſſe & d'une nobleſſe inimitables. Mais „ faut-il peindre un Dieu pere & ami des hommes, faut-il „ lui adreſſer l'hommage du cœur, Rouſſeau ne trouve plus „ rien chez lui, & ſe ſert mal-adroitement de ce qu'il emprun„ te". Enfin Rouſſeau ne manque pas de coloris, mais ſa maniére, *dit-on*, n'eſt pas univerſelle. Il eſt parfait dans la ſienne, mais dès qu'il en ſort, ſon pinceau n'eſt plus le même. Il n'a qu'un cercle d'idées, dont il tire un parti prodigieux; mais en les déguiſant il ne les multiplie point. C'eſt un excellent Peintre de portraits; il ne voit pourtant pas la nature en beau, & il la peint comme il la voit, avec une force & une hardieſſe extrêmes. Si l'on compare les Réflexions que nous venons de rapporter, avec les Rémarques, qui ſe trouvent dans la Remarque [*TT*], on verra que les louanges qu'on donne ici à Rouſſeau ſur la juſteſſe d'expreſſion, & l'exactitude de la rime, ſont ſujettes à quelques reſtrictions.

ROWE (NICOLAS) iſſu d'une ancienne famille de la Comté de Devon [*A*] & fils de Mr. Jean Rowe, Sergent-ès-Loix [*B*], naquit en 1673, au petit Berkford, dans la Province de Bedford, chez Mr. Gaſpard Edwards, ſon ayeul maternel (*a*). Il commença ſes études dans une Ecole particuliére de High-gate (*b*), mais il perfectionna ce qu'il y avoit appris des Auteurs Claſſiques, dans l'Ecole de Weſtminſter ſous le Docteur Busby, & à l'âge de douze ans il fut mis au nombre des Ecoliers du Roi. Il poſſédoit non ſeulement le Grec & le Latin, mais encore aſſez paſſablement l'Hebreu: ſon goût dominant & ſon étude favorite étoit néanmoins la Poëſie. Il fit en ce tems-là même diverſes piéces en vers ſur différends ſujets, en Grec & en Latin; & même en Anglois, qu'on admira d'autant plus, qu'il les faiſoit ſans peine & ſans travail, ils couloient de ſource, & ſon imagination alloit preſque auſſi vite que ſa plume. Son Pere qui le deſtinoit à ſa Profeſſion, le tira de l'Ecole de Weſtminſter, lorſqu'il eut environ ſeize ans, & le fit entrer, en qualité d'Etudiant, dans le Middle-Temple, pour l'avoir ſous ſes yeux, & pouvoir veiller à ſes études, Mr. Rowe étant Membre de ce Collége. Comme il avoit d'heureuſes diſpoſitions, & qu'il étoit propre à réuſſir en tout ce à quoi on l'appliquoit, il fit de grands progrès dans l'Etude du Droit; il ne ſe borna pas même à l'entendre ſur le pied d'un Recueil de Loix & de Coutumes, mais il l'enviſagea comme un Syſtême fondé ſur la ſaine Raiſon, & formé pour le bien du Genre-humain. Ayant enſuite été appellé au Barreau, il y parut d'une maniére à faire eſpérer qu'il y ſeroit une auſſi belle figure, que quelques-uns de ſes Contemporains, mais l'amour des Belles-Lettres, & ſon goût pour la Poëſie en particulier, l'arrêta dans ſa carriére. Quoiqu'il eût le bonheur de s'être concilié l'amitié du Chevalier George Treby, un des plus beaux Eſprits & des plus habiles Juriſconſultes de ſon tems, & Premier Juge des Plaidoyers communs, qui l'aimoit paſſionnément, & quoiqu'il pût compter ſur la protection d'un homme ſi diſpoſé & ſi bien en état de contribuer à ſon avancement (*c*); la Poëſie l'emporta chez lui, & ſa premiere Tragédie, l'*Ambitieuſe Belle-mere* [*C*] ayant été reçue avec beaucoup d'applaudiſſement, il renonça à toutes les eſpérances que le Barreau lui offroit: il fit enſuite pluſieurs autres Tragédies [*D*] & une Comédie [*E*], outre un grand nombre de Poëſies ſur di-

(*a*) Preface to Mr. Rowe's *Tranſlation of Lucan*, par Jaques Welwood, Docteur en Médecine p. 12. Lond. 1718. in-fol.

(*b*) *Memoirs of the Life, and Writings of Nich. Rowe, Eſq. by* Dr. George Sewell, prefixed to the *Miſcellaneous Works of Mr. Rowe.*

(*c*) Welwood *ubi ſupra*, p. 18. 19.

[*A*] *Iſſu d'une ancienne famille de la Comté de Devon.*] Cette Famille avoit fait depuis quelques ſiécles une aſſez belle figure dans la Province, où elle eſt connue ſous le nom de Rowe de Lambertonn. Mr. Rowe pouvoit remonter en droite ligne juſqu'au temps des Croiſades, qu'un de ſes Ancêtres ſe diſtingua ſi fort dans la Terre Sainte, qu'à ſon retour on lui donna les Armes que la Famille a toujours portées depuis, c'étoit-là la récompenſe ordinaire des vertus militaires, & du ſang répandu dans ces ſortes d'expéditions. Depuis ce tems-là, juſqu'au pere de Mr. Rowe, cette Famille s'étoit bornée à faire valoir ſon bien, & à goûter les douceurs de la vie de la Campagne. Comme elle poſſédoit une aſſez belle Terre, elle vivoit à l'abri de l'indigence, & hors des atteintes de l'envie. On aſſure que dans toutes les révolutions arrivées dans le Gouvernement, les Rowes ont toujours été pour le parti de la Liberté publique, & que dans leur retraite ils ont contemplé avec douleur les atteintes qu'on y a données de tems à autre (1).

(1) Dr Welwood's Preface to Mr. Rowe's *Tranſlation of Lucan*, p. 11.

[*B*] *Fils de Mr. Jean Rowe, Sergent-ès-Loix.*] Il fut le premier de ſa Famille, qui quitta la vie campagnarde pour embraſſer la profeſſion des Lettres. Après avoir fait ſes premiéres études dans ſa Province, il alla à Londres, & entra dans le Middle-Temple; quelque tems après il parut au Barreau, & devint enſuite Sergent-ès-Loix. Il étoit en grande eſtime par ſes qualités perſonnelles, & un des Avocats les plus employés; ſelon les apparences il auroit entré dans le Tribunal à la premiére ouverture, lorſqu'il mourut le 7 Avril 1692; il fut enterré dans l'Egliſe du Temple le 7 Mai *. Rapportons à l'honneur de cet habile homme, que lorſqu'il publia les *Reports* du Sergent Benloe, & du Juge Delſon, il eut la candeur & le courage de remarquer dans la Préface, juſqu'où ces deux grands Juriſconſultes avoient porté la modération touchant l'étendue de la Prérogative Royale; & qu'il le fit ſous le régne de Jaques II. dans un tems, où l'on prétendoit que le pouvoir de diſpenſer des Loix étoit eſſentiel à la Couronne (2).

* Il y a ſûrement faute dans l'une ou l'autre de ces dates, car il n'y a pas d'apparence qu'on ait gardé ſon corps pendant un mois. R. D. T.

(2) Welwood *ubi ſupra* p. 18. 19.

[*C*] *Sa premiere Tragédie*, l'Ambitieuſe Belle-mere.] Elle fut repréſentée au Théatre de *Lincolns-Inn-Fields*, & dédiée au Comte de Jerſey. Mr. Rowe n'avoit que vingt cinq ans quand il compoſa cette Piéce, & il ne la donna que comme un Eſſai de ſon génie en ce genre. La pureté de la diction, la juſteſſe des caractéres, & la nobleſſe des ſentimens, répondoient exactement au plan & au but de la Piéce (3).

(3) Idem *ibid.* p. 20.

[*D*] *Il fit enſuite pluſieurs autres Tragédies.*] Celle dont il faiſoit le plus de cas, & qui fut auſſi le plus eſtimée, c'étoit ſon *Tamerlan*, repréſentée ſur le Théatre de Lincolns-Inn Fields, & dédiée au Marquis de Hartington. „ Son but dans „ cette Tragédie, dit le Docteur Welwood (4), étoit de „ faire un parallèle entre le feu Roi Guillaume de glorieuſe „ mémoire, & Tamerlan; & entre Bajazet, & un Monarque „ mort depuis. Il dépeint avec des couleurs auſſi vives, que „ naturelles & touchantes, la généreuſe & noble ambition „ qu'avoit Tamerlan de briſer les fers des Nations, réduites „ à l'eſclavage, & d'affranchir le Genre-humain de la tyrannie „ du Pouvoir deſpotique. D'un autre côté, il met ſur le „ Théatre un Prince qui croit que tous les hommes ſont „ faits pour lui, dont le principal objet eſt de tranſmettre „ ſon nom à la Poſtérité, en portant le trouble & le carnage par tout, & les traits de ce ſecond tableau ſont propres „ à inſpirer l'horreur que des actions auſſi monſtrueuſes méritent. Comme il n'y avoit rien de plus propre à inſpirer „ aux Spectateurs un véritable amour de la Liberté, & une „ juſte horreur de la Servitude, je laiſſe à d'autres à aſſigner „ la raiſon pourquoi cette Piéce fut rebutée, & peu s'en faut „ défendue vers la fin d'un des derniers régnes (5).

(4) Welwood *ubi ſupra*, p. 20.

(5) Ce fut de la Reine Anne

Les autres Tragédies de Mr. Rowe ſont, le *Fair Penitent*, repréſentée au même Théatre que les précédentes, & dédiée à la Ducheſſe d'Ormond; *Ulyſſe*, repréſentée au Théatre de la Reine ſur le Hay-Market, & dédiée au Comte de Godolphin: *Le Profelyte Royal*, repréſentée au Théatre de la Reine, & dédiée à Charles Comte de Halifax. *Jeanne Shore*, dans le goût de Shakeſpeare; repréſentée au Théatre Royal de Drury-Lane, & dédiée au Duc de Queensbury & Douvres; *Jeanne Grey*, repréſentée au Théatre Royal de Drury-Lane, & dédiée à Son Alteſſe Royale la Princeſſe de Galles. Ses Piéces de Théatre ont été recueillies en deux Volumes in 8o, dédiés au Comte de Berwick. On peut dire à juſte titre de toutes les Tragédies de Mr. Rowe „ que jamais Poëte ne rendit la Vertu & la Religion plus aimables „ ſur le Théatre, ni le Vice & l'Impiété plus odieuſes. Il y „ régne par-tout un eſprit de religion & de vertu, accompagné d'un attachement pur aux devoirs de la Vie Civile, „ & d'un amour conſtant & inviolable pour la Patrie. On „ voit briller dans tout ce qu'il écrit ces grands principes de „ Liberté, qu'il avoit adoptés de bonne heure, & qui lui „ étoient devenus naturels, & il ſaiſit toutes les occaſions „ qui ſe préſentent de faire ſervir le Théatre à les inſpirer. „ Sa Muſe étoit ſi religieuſement chaſte, que je ne me ſouviens pas, *continue le Docteur Welwood* (6), d'avoir vu „ dans ſes Piéces de Théatre ni dans ſes autres Ecrits, un „ ſeul mot à double entente, en ce qui concerne la bienſéance ou les mœurs. On n'y trouve rien qui favoriſe le „ malheureux gout du ſiécle, aucun de ces traits qui attaquent „ l'Ecriture Sainte, ou qui aviliſſent les choſes ſacrées qu'elle renferme. On doit être d'autant moins ſurpris, qu'il ait „ obſervé cette régle dans ſes Ouvrages Dramatiques, que „ dans la converſation ordinaire, & lors même que par ſa „ bonne humeur il égayoit toute une Compagnie, il témoignoit très-ſérieuſement ſon averſion pour tout ce qui étoit „ dans ce goût-là. Ce qui eſt digne d'attention encore, c'eſt „ que, comme il étoit très-verſé dans l'Ecriture Sainte, il en „ a employé avec beaucoup d'art, dans pluſieurs de ſes „ Tragédies, les expreſſions & les images les plus ſublimes, „ pour donner les plus grandes idées de la vertu".

(6) *Ubi ſupra*, p. 20.

[*E*] *Une Comédie.*] Elle étoit intitulée, *Le Mordant*, en trois

divers ſujets [*F*]. Comme il étoit grand admirateur de Shakeſpeare, il enrichit le Public d'une nouvelle Edition des Oeuvres de ce Poëte, & mit à la tete un Abrégé de ſa vie. Mais le dernier & peut être le meilleur Ouvrage de Mr. Rowe, c'eſt ſa Traduction de Lucain [*G*], qu'il acheva préciſément avant que de mourir. Le goût de la Poëſie & de l'étude n'empêchoit pas qu'il ne fût propre aux affaires, & perſonne ne s'y appliquoit plus ſérieuſement que lui, quand la néceſſité l'exigeoit. Le feu Duc de Queenſbury, pendant qu'il fut Sécretaire d'Etat, le fit Sécretaire des Affaires publiques, & lorſque ce grand-Homme le connut bien, il ne ſe plaiſoit nulle part autant que dans la compagnie de Mr. Rowe. Après la mort du Duc, il trouva toutes les voyes de s'avancer fermées, & durant tout le reſte du régne de la Reine Anne, il partagea ſon tems entre les Muſes, ſes Livres, & ſes Amis (*d*). Il eſt vrai qu'on rapporte (*e*), qu'étant allé un jour faire ſa cour au Comte d'Oxford, Grand-Tréſorier d'Angleterre, ce Seigneur lui demanda s'il entendoit bien l'Eſpagnol? Il répondit, non; mais comme il crut que le Comte pouvoit avoir deſſein de l'envoyer en Eſpagne, avec quelque Commiſſion honorable, il ajoûta en même tems, qu'il ne doutoit pas qu'il ne pût, en fort peu de tems, l'entendre & le parler. Le Comte témoigna approuver ce qu'il diſoit, & Mr. Rowe, ayant pris congé, ſe retira d'abord à la Campagne, & apprit l'Eſpagnol en quelques mois: étant revenu enſuite, il ſe préſenta au Comte pour lui rendre compte du fruit de ſes peines; ce Seigneur lui demanda s'il étoit bien ſûr d'entendre la Langue Eſpagnole à fond, & Mr. Rowe lui ayant répondu affirmativement, le Comte s'écria; *que vous êtes heureux Mr.* Rowe, *de pouvoir joüir du plaiſir de lire & d'entendre l'Hiſtoire de Don Quixotte dans l'Original!* A l'avenement du Roi George I. à la Couronne, Mr. Rowe fut créé Poëte Lauréat, & fait Inſpecteur de la Douane de Londres; le Prince de Galles le nomma Clerc de ſon Conſeil, & le Grand-Chancelier Parker, le même jour qu'il reçut les Sceaux, & ſans qu'il le ſollicitât, le fit ſon Sécretaire des *Preſentations*. Mr. Rowe a été marié deux fois; il avoit épouſé en premières nôces la fille de Mr. Auditor Parſons, & en ſecondes la fille de Mr. Devenish, d'une bonne famille de la Comté de Dorſet. Il mourut le 6 Décembre 1718 âgé de quarante-cinq ans; & il acheva ſa carriére en Philoſophe Chrétien, uni de cœur à tous les hommes, & parfaitement réſigné à la volonté de Dieu. Il conſerva ſa bonne humeur juſqu'à la fin, & prit congé de ſa femme & de ſes Amis, avant que de tomber dans l'agonie,

(*d*) Wellwood *ubi ſupra* p. 19. 21. 24.

(*e*) *Vie de Michel Cervantes, par Don Gregoire Mayans & Siſcar, Bibliothecaire de S. M. C.* p. 449.

trois Actes; elle fut repréſentée ſur le Théatre de Lincolns-Inn Fields, mais ſans ſuccès; le génie de Mr. Rowe n'étant pas propre au Comique.

[*F*] *Grand nombre de Poëſies ſur divers Sujets.*] Elles ont été raſſemblées en un Volume in 12, dont la troiſiéme Edition a paru à Londres en 1733 ſous le titre d'*Oeuvres Mêlées* de Nicolas Rowe; on y a ajoûté ſa Traduction de la *Calliopée* de *Quillet*.

[*G*] *Sa Traduction de Lucain.*] Elle parut à Londres en 1728 in-folio. La diction en eſt pure, & la verſification harmonieuſe, & convenable aux ſujets. „ Je n'ai aucune raiſon „ de douter, *dit le Docteur Welwood* (7), qu'il n'ait exprimé par tout fidélement le ſens de l'Original; & ſi j'oſe „ hazarder mon jugement, il me ſemble que la Traduction „ a conſervé l'eſprit de l'Original, autant que la difference „ entre la Langue Latine & l'Angloiſe le peuvent permettre. „ Je n'ignore pas qu'il y a un ſiécle que May a traduit Lucain, „ & j'avoue qu'il y a déjà quelques années que j'ai lu cette „ verſion. Mais on ne peut diſconvenir, que ce ne ſoit un „ Ouvrage eſtropié, qui n'approche en rien de l'eſprit de „ l'Auteur Original. La diction & la verſification ſont encore „ plus mauvaiſes, & ſont fort au deſſous de la douceur des „ vers, & de la juſteſſe d'expreſſion, qui brillent en Mr. „ Rowe. Je ne connois point d'autres traduction de Lucain „ en vers, dans aucune Langue vivante, ſi ce n'eſt celle de „ Brebeuf en François. J'en fais beaucoup de cas, auſſi bien „ que de l'Auteur, ne fût ce que parce qu'il a eu aſſez de „ courage pour publier dans ſa Langue un Ouvrage, qui „ renferme des maximes de Politique diamétralement oppoſées à celles que ſuivoit le Prince alors régnant. Son courage mérite d'autant plus d'éloges, que dans le tems qu'on „ publia tous les Auteurs Claſſiques à l'uſage du Dauphin, „ Lucain ſeul fut défendu. Ce qu'il y a de remarquable, „ c'eſt qu'en quelques endroits il a mis plus de feu encore „ dans ſa Traduction, que Lucain lui-même n'en a mis dans „ le Latin, & qu'en faiſſant le feu de ſon Original, il s'eſt „ enflammé lui-même, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. „ C'eſt ce qui lui arrive ſouvent. Mais d'un autre côté il „ languit auſſi quelquefois, & lorſque Lucain rencontre heureuſement toute la beauté d'une penſée, Brebeuf tombe „ fort au deſſous de lui, par ſon affectation à vouloir paroître riſé & naturel. Je pourrois en citer nombre d'exemples, „ mais je me bornerai à un ſeul, qui mettra dans tout ſon „ jour la différence qu'il y a entre la Traduction de Brebeuf „ & celle de Mr. Rowe, c'eſt ce fameux vers ou Lucain dit,

(7) *Ubi ſup.* p. 440.

„ *Victrix cauſa Diis placuit, ſed victa Catoni.*

„ Quoique ce ne ſoit pas encore un des plus beaux endroits „ de Mr. Rowe, il a rendu toute la période de cette façon.

„ *Juſtly to name the better cauſe were hard,*
„ *Whole greateſt names for either ſide declar'd:*
„ *Victorious Caſar by the Gods was crown'd,*
„ *The vanquiſh'd party, was by Cato own'd.*

„ C'eſt-à-dire: *Il étoit difficile de décider au juſte, quel étoit le* „ *meilleur parti; tandis que les plus grands hommes ſe déclaroient* „ *pour l'un & pour l'autre, les Dieux couronnérent Ceſar victo-* „ *rieux, & Caton avoua le parti vaincu.* Voici comment Bre„ beuf a rendu cet endroit:

„ *De ſi hauts partiſans t'arment pour chacun d'eux,*
„ *Qu'on ne ſçait qui défendre, ou qui blâmer des deux,*
„ *Qui des deux a tiré plus juſtement l'épée;*
„ *Les Dieux ſervent Ceſar, & Caton ſuit Pompée.*

„ Se peut-il rien de plus pitoyable que cette chute? elle ne „ répond nullement à la nobleſſe de l'Original, & défigure „ même le ſens de l'Auteur. Car Lucain, dont l'imagination „ étoit remplie de la vertu de Caton, a eu deſſein de l'élever „ au deſſus des Dieux, ou du moins de l'égaler à eux, par „ rapport au parti pour lequel les uns & l'autre ſe déclarerent, „ ce qui donne lieu à l'oppoſition qu'il fait. Au-lieu que „ Brebeuf, au lieu de le repréſenter comme un Rival des „ Dieux, en fait un ſimple partiſan de Pompée. Ceci me „ rappelle une remarque, que j'ai très-ſouvent faite ſur la plu„ part de nos Traductions Angloiſes; que là où il ſe trouve „ quelque expreſſion ou quelque période d'une beauté frap„ pante, c'eſt préciſément où les Traducteurs demeurent non „ ſeulement fort au-deſſous de l'Original, mais manquent „ entiérement le ſens. Il n'en citerai qu'un exemple du Vir„ gile de Mr. Dryden. Il n'y a dans toute l'inimitable Enéi„ de, rien de plus beau, que ce que Virgile dit dans le ſixié„ me Livre touchant Marcellus, & qu'il renferme en abrégé „ dans cet Hemiſtiche:

„ *Tu Marcellus eris.*

„ Ce que Dryden rend ainſi:

„ *O! couldſt thou break thro' fate's fixed decree,*
„ *A new Marcellus ſhall ariſe in thee.*

„ C'eſt à-dire: *O ſi tu pouvois pénétrer dans les profonds de-* „ *crets du Deſtin, tu verrois un nouveau Marcellus s'élever en* „ *toi.* Ce qui eſt auſſi éloigné de la penſée de Virgile, qu'au „ deſſous de la majeſté de ſon expreſſion. Je pourrois parler „ ici de divers endroits de Lucain, que Brebeuf a omis, & „ qui méritoient bien d'être traduits. Je n'en indiquerai qu'un „ ſeul du ſixiéme Livre, touchant la Magicienne *Erichto*, „ qui à mon avis renferme une belle deſcription d'un Objet „ de terreur. Brebeuf la retranche, & y ſubſtitue une intrigue „ amoureuſe de ſon invention, entre Burrhus & Octavie, „ qui eſt fort inutile & infiniment au-deſſous du génie de „ Lucain. Il faut cependant avouer que, malgré tout cela, „ l'Ouvrage de Brebeuf eſt parfaitement beau, & qu'en bien „ des endroits il paroît avoir été animé du même eſprit que „ Lucain. Je ne puis m'empêcher d'en rapporter un exemple, „ c'eſt cet endroit du troiſiéme Livre, où il parle de l'origine „ des Lettres, qui eſt un des plus beaux de Lucain, & que „ Brebeuf a excellemment rendu en François. Lucain dit:

„ *Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi*
„ *Mandarum ruditus vocem ſignare figuris.*

„ Ce que Brebeuf a rendu de la maniére ſuivante:

„ *C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux,*
„ *De peindre la parole, & de parler aux yeux,*
„ *Et par des traits divers des figures tracées*
„ *Donner de la couleur & du corps aux penſées.*

„ Une jeune Demoiſelle (8) que j'ai l'honneur de connoître „ a parfaitement imité ces vers de Brebeuf, & ſi je ne me „ trompe elle l'a ſurpaſſé, & Lucain, lui-même.

(8) Une des Filles du Vicomte Molesworth.

„ *The noble art from Cadmus took its riſe*
„ *Of painting words, and ſpeaking to the eyes.*
„ *He firſt in wond'rous magic fetters bound*
„ *The airy voice, and flop'd the flying ſound.*
„ *The various figures by his pencil wrought*
„ *Gave colour and a body to the thought".*

nie, avec autant de tranquillité d'esprit, & d'indifférence, qu'il auroit fait, en partant pour un petit voyage. Il fut enterré le 19 Décembre dans l'Abbaye de Westminster, vis-à-vis de Chaucer; un nombre choisi d'Amis accompagnérent son Corps, & le Doyen avec le Chapitre officiérent (*f*). Mr. Pope fit une Epitaphe pour mettre sur le tombeau que fa femme avoit deſſein de lui faire élever [*I*]. On trouvera ſon caractére ci-deſſous [*I*].

(*f*) Wellwood *ubi ſupra*. p. 24, 25.

[*I*] *Mr. Pope fit une Epitaphe pour le tombeau que ſa femme avoit deſſein de lui faire élever.*] La voici: „ C'eſt à cette belle „ Urne que nous confions tes dépouilles mortelles, *& Rowe!* „ & à ce lieu conſacré par les cendres reſpectables de *Dryden*. „ Il repoſe ſous une pierre groſſiére & ſans nom, & ton nom„ beau ſervira de guide à ceux qui chercheront le ſien. „ Puiſſe ton aimable Ombre goûter une paix pure & ſoui„ d'un répos éternel! Puiſſiant ton Eſprit & ton Cœur être à „ jamais heureux! Une Femme rend à ton nom les honneurs, „ qu'une Patrie ingrate lui refuſe".

[I] On trouvera ſon caractére ci-deſſous.] A l'égard de ſa figure il étoit bien fait & avoit bon air, les traits du viſage réguliers & d'une beauté mâle. L'ame qui habitoit cette belle demeure, avoit auſſi toutes les qualités naturelles qui pouvoient la diſtinguer. Il avoit l'imagination vive & féconde, une profonde pénétration, une grande étendue d'eſprit, & une adreſſe, une facilité toute particuliére à bien faire entendre ſa penſée. Il poſſédoit preſque toutes les parties des Belles-Lettres, ſurtout les anciens Auteurs Grecs, & Latins; il entendoit le François, l'Italien & l'Eſpagnol; & parloit la premiére de ces Langues fort coulamment, & les deux autres paſſablement bien. Il avoit la preſque tous les Hiſtoriens Grecs & Romains dans les Originaux, auſſi bien que la plupart de ceux qui ont écrit en Anglois, en François, en Italien & en Eſpagnol. Il étoit encore aſſez verſé dans la Philoſophie; & comme il avoit beaucoup de religion, il ſe plaiſoit auſſi dans l'étude de la Théologie & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dans leſquelles il fit de grands progrès, pendant ſes fréquentes retraites à la Campagne. Il témoignoit dans toutes les occaſions qui s'en préſentoient, qu'il étoit fermement perſuadé de la vérité de la Religion révélée: Et quoiqu'il fût ſincérement attaché à l'Egliſe Anglicane, il avoit pitié de ceux qui en étoient ſéparés, ſans néanmoins les condamner. Il abhorroit la perſécution; & fort attaché à ſa Religion il ne s'arrogeoit pas le droit de cenſurer ceux qui penſoient autrement que lui. Sa converſation étoit agréable, ſpirituelle, & ſavante, ſans la moindre teinture d'affectation ni de pédanterie; il avoit un art admirable de divertir & d'égayer la Compagnie, & il étoit impoſſible d'être de mauvaiſe humeur avec lui. L'Envie & la Médiſance étoient étrangéres chez lui; toutes les injures du monde n'étoient pas capables de lui inſpirer du reſſentiment ni le deſir de ſe venger. Comme Homere eût ſon Zoïle, Mr. Rowe eut auſſi les liens; de tems à autre il ſe trouva des gens jaloux & qui vîſoient à la gloire Poëtique, qui attaquérent ſes meilleures productions; mais il connoiſſoit ſi bien ſon propre génie, & ſon caractére le portoit tellement à la douceur, qu'il ne fut jamais tenté de répondre à aucun de ſes Critiques (9). Mr. Pope marque dans une de ſes Lettres à Mr. Edouard Blount, du 10 Février 1714; que *Mr. Rowe avoit une vivacité, & une gaieté toute particuliére, qui ne permettoient pas de le quitter, ſans reſſentir cette peine ſecrette, qui ſuit généralement tous ſes plaiſirs.*

(9) Wellwood *ubi ſupra* p. 24.

ROWE (Elizabeth), illuſtre Dame Angloiſe, & célébre par ſes Ouvrages tant en vers qu'en Proſe, nâquit à Ilcheſter dans la Province de Somerſet le 11 Septembre 1674. Elle étoit l'aînée de trois filles de Mr. Gautier Singer, Gentilhomme d'une bonne famille [*A*], & de Mademoiſelle Elizabeth Portnell, deux perſonnes d'un mérite diſtingué & d'une grande piété (*a*). Une des Sœurs de Mr. Rowe mourut en bas-âge, l'autre vécut juſqu'à l'âge de vingt ans, & fut ſon aimable concurrente dans la carriére de la vertu & de la gloire (*b*) [*B*]. Ceux qui ont connu dans ſon enfance l'extraordinaire perſonne qui fait le ſujet de cet Article, ont dû remarquer pluſieurs choſes ordinaires à cet âge, mais qui promettoient ce que l'on a vu dans la ſuite. Elle prit des ſentimens de piété auſſitôt qu'elle en fut capable [*C*]. Dès que ſa raiſon auſſiſante lui fit concevoir ſes devoirs envers l'Auteur de ſon Etre, elle lui en fit ſentir en même meſure la force & l'obligation (*c*). Il y a tant de rapport entre la Peinture & la Poëſie, qu'il n'eſt en aucune façon ſurprenant, qu'une perſonne qui poſſédoit la derniére ſi parfaitement, ait marqué de bonne heure de l'inclination pour la premiére; qui a ſouvent les mêmes Partiſans, & peut-être toujours les mêmes Admirateurs. A peine Mr. Rowe avoit-elle la main aſſez ferme pour tenir le crayon, qu'elle témoigna combien elle aimoit à deſſiner; elle exprimoit même le ſuc des herbes pour s'en ſervir en guiſe de couleurs. Son pere ayant remarqué ſon goût pour le Deſſein, lui donna un Maître, & ce bel Art a toujours été un de ſes amuſemens juſqu'à ſa mort. Elle aimoit auſſi beaucoup la Muſique, comme ceux qui liront ſes Ecrits le penſeront naturellement d'un eſprit auſſi bien fait; mais elle aimoit ſurtout la Muſique grave & majeſtueuſe, qui étoit celle qui convenoit le mieux à l'élevation de ſes ſentimens, & à la ſublimité de ſa dévotion. Mais la Poëſie étoit ſa paſſion favorite dans ſa jeuneſſe, & elle y excelloit. Son génie étoit ſi fort tourné de ce côté-là, que même ſa Proſe a tous les charmes de la Poëſie; on y voit ce même feu, la même imagination que dans ſes vers, des images vives, des figures hardies, un ſtile riche & coulant. A peine pouvoit-elle écrire une ſimple Lettre familiere, ſans y méler quelques traits poëtiques. Une perſonne qui l'a connue ſe ſouvient de lui avoir oüi dire, qu'elle commença à faire des vers dès l'âge de douze ans, c'eſt-à-dire preſque auſſitôt qu'elle fut écrire. Elle n'en avoit que vingt-deux, lorſqu'en 1696, elle publia un Recueil de ſes Poëſies à la priére de deux de ſes Amis [*D*]; il y a de l'apparence que ce Recueil ne contenoit pas tout ce qu'elle avoit fait, l'Auteur de

(*a*) Vie de Mr. Rowe à la tête de ſes *Oeuvres meſlées* (en Anglois) P. 4.

(*b*) Ibid. p. 9.

(*c*) Ibid. p. 10, 11.

[*A*] *Mr. Gautier Singer, Gentilhomme d'une bonne famille.*] Il n'étoit point natif d'Ilcheſter, & n'y demeuroit pas même avant que d'y avoir été mis en priſon ſous le régne de Charles II. pour cauſe de Non-Conformité. Mais, Puritain, il croyant obligé de viſiter ceux qui ſouffroient pour cette raiſon, fit à cette occaſion connoiſſance avec lui, & ils ſe mariérent enſuin enſemble. Mr. Singer demeura à Ilcheſter tant que ſa femme vécut; mais peu de tems après ſa mort, il tranſporta ſon domicile dans le voſinage de Frome, dans la même Province; il s'y fit connoître bientôt & diſtinguer, par ſon grand ſens & ſa probité, par la ſimplicité de ſes mœurs, ſa rare prudence, ſon activité, ſon exactitude à remplir les devoirs de ſon état, ſon attachement inviolable à ſes principes, & en même tems par ſa charité univerſelle, enfoncé qu'il s'acquit l'eſtime des perſonnes de la premiére qualité; le Lord Weymouth, qui paſſoit pour bon juge, avoit non ſeulement coumerce de Lettres avec lui, mais lui faiſoit quelquefois l'honneur de l'aller voir: le pieux Evêque Kenn lui rendoit auſſi de fréquentes viſites, quelquefois une par ſemaine. Tant une bonté ſincére a de charmes, & ſe naturellement des ames animées & échauffées d'un même feu divin, qui ont la même but; dès qu'une fois elles ſe connoiſſent, la diverſité de ſentimens ſur des choſes de moindre importance, ne les empêche point de converſer enſemble avec un plaiſir délicieux (1). Voici le portrait que ſa Fille fait de lui, dans une de ſes Lettres familiéres, où l'on reconnoît le tour aiſé & charmant de cette Dame. „ Je vis à mon aiſe, & dans toute l'abondance „ que je puis ſouhaiter. Je ne ſaurois former de deſirs, que „ mon pere, par un effet de ſa bonté, ne ſoit prêt à ſatisfaire. „ Je n'ai d'autre choſe à demander à Dieu, ſi ce n'eſt qu'il „ conſerve les jours de ce bon Vieillard. La parfaite ſainteté „ de ſa vie, & la générosité de ſon Cœur, ſont qu'il eſt le ré„ fuge de tous ceux qui ſont en détreſſe, de la Veuve & de „ l'Orphelin. Le peuple le comble de bénédictions & de vœux „ toutes les fois qu'il ſort; ce qu'il ne fait jamais que pour „ remettre la paix parmi ſes voiſins, ou pour faire rendre „ juſtice à ceux qu'on opprime. Le reſte de ſon tems eſt entiérement conſacré à des actes de dévotion, & à ſes Livres, „ qui ſont ſon unique divertiſſement". Il mourut le 18 Août 1719 (2).

(1) Vie de Mr. Rowe. P. 4, 5.

(2) Ibid. p. 6.

[*B*] *L'autre vécut juſqu'à l'âge de vingt ans, & fut ſon aimable Concurrente dans la Carriere de la vertu & de la gloire.*] Elle eut la même ardeur pour les Livres, mais particuliérement pour ceux de Médecine, & elle fit de grands progrès dans la connoiſſance de cet Art; & ſi on ne pouvoit pas dire à la lettre de ces deux Sœurs, ce que le Sage dit de la Femme forte, que *leur Lampe ne s'eteignoit point la nuit*, il eſt ſûr, au moins qu'elles en paſſoient une bonne partie à la lecture, tant elles avoient d'ardeur pour l'étude, & tant elles prenoient de plaiſir à ſuivre cette noble inclination (3).

(3) Ibid. p. 9 10.

[*C*] *Elle prit des ſentimens de piété dès qu'elle en fut capable.*] Voici comment elle s'adreſſe à Dieu dans un de ſes Ouvrages: *Dès mon enfance j'ai élevé mes mains vers toi, & j'ai appris de bonne heure à connoître & à adorer le Dieu de mes peres* (4).

(4) Devout Exercises of the Heart. Dec. p. 18.

[*D*] *Elle n'en avoit que vingt-deux lorſqu'en 1696 elle publia un Recueil de ſes Poëſies, à la priére de deux de ſes amis.*] Ce Recueil parut ſous le titre, de *Poëſies ſur divers ſujets par* Philomela. La Préface, ſignée *Elizabeth Johnſon*, eſt datée de Harding's Rents, le 10 Mai 1696. L'Auteur y prend la défenſe de ſon Sexe contre les hommes, qui veulent lui ôter l'eſprit, le génie & le ſavoir. „ Notre foible Sexe n'eſt „ point enſeveli dans l'oubli, nous avons non ſeulement des „ *Banduccas* & des *Zénobies*, mais des *Sapphos* & des *Daciers*, „ des *Scuderis*, des *Orindes* & des *Belins*, qui ont humilié „ nos

de la Préface faiſant eſpérer au Lecteur, que dans quelque tems on pourroit obtenir de l'Auteur de donner une *ſeconde Partie*, qui ne le céderoit en rien à la première (*d*). Une petite Piéce de ſa façon lui procura la connoiſſance de l'illuſtre famille de Longleat, cette Piéce plut ſi fort à ceux qui compoſoient cette famille, qu'ils témoignérent de la curioſité de voir Mlle. Singer; & l'amitié qui commença à cette occaſion, ſubſiſta toujours entre eux; ce qui fait autant d'honneur au goût & au jugement des perſonnes qui ſurent rendre juſtice à ſon mérite naiſſant, car elle n'avoit pas vingt ans, qu'à elle-même, d'avoir ſu ſe concilier l'amitié de perſonnes ſi fort au-deſſus d'elle par les diſtinctions extérieures du monde. Elle fit ſa Paraphraſe du Chapitre XXXVIII. du Livre de Job, à la priére de l'Evêque Kenn, qui demeuroit dans cette Maiſon; cette Piéce lui fit beaucoup d'honneur. Elle n'eut d'autre Maître pour le François & l'Italien, que Mr. Thynne fils du Vicomte de Weymouth, & Pere de la Comteſſe de Hartford, qui voulut bien prendre la peine de lui enſeigner ces deux Langues; il eut le plaiſir de voir ſes ſoins réuſſir au-delà de ſes eſpérances; car au bout de quelques mois ſa belle Ecolière entendit l'Italien aſſez bien pour prendre du plaiſir à la lecture de *la Jéruſalem délivrée* du Taſſe. Son mérite diſtingué, les charmes de ſa perſonne, & les agrémens de ſa converſation lui attirérent un grand nombre de Soupirans, du nombre deſquels fut, à ce qu'on prétend le célébre Prior; enſorte qu'en ſuppoſant une double licence poétique & amoureuſe, il ſe trouvera du vrai dans les vers, par leſquels il finit ſa Réponſe à la Paſtorale ſur l'*Amour* & l'*Amitié* de Madlle. Singer; elle eſt auſſi la Dame anonyme à qui s'adreſſent les vers ſuivans du même Auteur. Mais le bonheur d'être heureux avec elle, & de la rendre heureuſe étoit réſervé à Mr. Thomas Rowe, Gentilhomme diſtingué par ſon eſprit & par ſon ſavoir [*E*]. Etant à Bath en 1709, il fut conduit

(*d*) Ibid. p. 11-26.

„ hos plus fiers Antagoniſtes, & les ont réduits à faire hom-
„ mage à notre Eſprit, comme à notre Beauté. Il eſt vrai
„ que ce Sexe envieux & malin n'a rien négligé, pour nous
„ faire tomber dans le même piége, où Annibal fut pris à Ca-
„ poue, qu'il a taché de corrompre une vertu, dont il ne
„ pouvoit triompher, & qu'il y a quelquefois réuſſi. Mais
„ ſi quelques Anges ſont déchus de leur gloire, d'autres ont
„ conſervé leur Innocence & leur perfection, ſi même leur
„ perſévérance n'a ajoûté un nouveau degré à leur bonheur
„ & à leur gloire. Les Anges aiment, mais d'un amour ver-
„ tueux & raiſonnable, & ne ſe trompent ni à l'objet, ni à
„ la maniére. Et ſi toutes celles de notre Sexe, qui ont été
„ Poëtes, avoient fait de même, je ne vois pas ce que nos
„ Ennemis auroient à nous oppoſer. Quoi qu'il en ſoit, voici
„ dequoi leur fermer la bouche; & je ne crains pas de dire
„ hardiment, que quiconque lira ces Poëſies ſans préjugé,
„ y trouvera une vivacité de penſées, une pureté de langa-
„ ge, une douceur & une délicateſſe dans ce qu'il y a de ter-
„ dre, une force & une majeſté de Sentimens, ſur-tout dans
„ les Sujets héroïques; un amour ſincére & viſible pour la
„ vertu, une piété ſublime, & une dévotion vive dans les
„ *Cantiques* & dans les autres Piéces qui roulent ſur la Reli-
„ gion, qu'il ſera obligé d'avoüer, qu'il ſeroit difficile de
„ trouver dans les meilleurs Auteurs quelque choſe qui la
„ ſurpaſſe en tout genre, bien loin qu'il y en ait un qui en
„ particulier l'égale. Je penſe à préſent qu'il ne me reſte plus
„ qu'à aſſurer le Lecteur, que ce ſont les Ouvrages d'une
„ jeune Demoiſelle, à l'exception de quelques-unes des Ré-
„ ponſes, comme pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur
„ mérite & par leur qualité le ſavent; ſi ſon nom n'y paroît
„ pas c'eſt uniquement par un effet de ſa modeſtie. La ma-
„ niére de penſer, & de s'exprimer, eſt partout la même, n'y
„ ayant que la variété qui naît de la diverſité des ſujets; &
„ il réſulte du tout un mélange ſi agréable, qu'à moins que
„ *Philarète* & moi, qui avons l'honneur d'avoir part à ſon
„ amitié & qui l'avons engagée à publier cet Eſſai, à moins
„ dis-je que nous n'ayons été aveuglez par l'amitié, ces Piè-
„ ces ſeront ſi favorablement accueillies par les gens d'eſprit,
„ & qui ont de la piété, que nous pourrons obteair d'elle
„ avant qu'il ſoit longtems, de faire préſent au public de quel-
„ ques autres productions, qui ne le cédent en rien à celles-ci".

On ignore l'origine du nom Poëtique de *Philomèle*, de Mlle Singer, ſous lequel elle fut connue dans la ſuite; on ne ſait ſi elle le prit d'elle-même, ou ſi ſes Amis le lui donnérent. Le dernier eſt le plus vraiſemblable; il y a de l'apparence, qu'on le lui donna à l'occaſion de l'impreſſion de ſes Poëſies, ſa modeſtie n'ayant pas permis qu'on y mît ſon nom, on y ſubſtitua celui de *Philomele*, qui renferme une alluſion fort heureuſe, & exprime parfaitement la douceur & l'harmonie de ſes vers, où moins touchans & mélodieux que les chants du Roſſignol, lorſqu'à l'abri d'un épais feuillage il fait retentir les bois de ſes tons plaintifs & mélancholiques (*s*).

(*s*) Ibid. p. 26.

[*E*] *Mr.* Thomas Rowe, *Gentilhomme diſtingué par ſon eſprit & par ſon ſavoir.*] Il naquit à Londres le 25 Avril 1687; & étoit fils aîné de Mr. Benoni Rowe, qui joignoit à un jugement ſolide, à un grand fond de connoiſſances, de grands talens pour la Chaire; étant d'ailleurs vif & engageant dans la Converſation. Mr. Rowe étoit de bonne famille du côté paternel & maternel; ſon ayeul Mr. Guillaume Rowe étoit un Gentilhomme de mérite, & fort riche; & ſon ayeule paternelle Alix Scot, femme diſtinguée par ſa beauté, ſon eſprit, & ſa vertu, étoit fille de Mr. Thomas Scot, député au Parlement de la part d'Ailesbury, dans la Comté de Bucks; du côté maternel il deſcendoit des Rowes de Devon. Mais il penſoit trop juſte, pour ſe faire valoir par ces avantages extérieurs. Il fit paroître dès ſa jeuneſſe un génie ſupérieur, & une avidité inſatiable de ſavoir. Il fut lire preſqu'auſſitôt qu'il fût parler, & il aimoit ſi paſſionnément les Livres, qu'il ne prenoit aucun plaiſir aux amuſemens qui charment ordinairement les enfans. Quand on l'engageoit quelquefois à prendre part aux divertiſſemens de ſes camarades, ſon dégoût & ſa diſtraction montroient aſſez, que ce n'étoit pas par choix qu'il y entroit, mais par bonté & par complaiſance, ne pouvant ſe réſoudre à réſiſter toujours à leurs ſollicitations. Il commença ſes Humanités à Epſom, où ſon pere demeuroit alors; les rapides progrès qu'il fit le rendirent les délices de ſon Maître, habile dans ſa profeſſion, qui malgré la rudeſſe de ſon caractére, & ſa ſévérité naturelle, le traitoit avec une fort grande indulgence. Lorſque ſon Pere alla à Londres, il l'y ſuivit, & continua ſes études dans la Chartreuſe, ſous le fameux Docteur Walker. Il s'y diſtingua même parmi ceux, qui avoient l'approbation de cet habile homme, qui fit tout ce qu'il pût, pour engager ſon Pere à l'envoyer dans une des Univerſités d'Angleterre. Mais quoique Mr. Rowe penſât avantageuſement du ſavoir qu'on pouvoit y trouver, il n'avoit pas la même idée des principes qui y régnoient, ce qui l'engagea à le mettre dans une Aesdémie particuliére à Londres, & quelque tems avant ſa mort il prit la réſolution de l'envoyer à Leyde: ce fut là qu'il étudia les Antiquités Judaïques ſous Witſius, le Droit Civil ſous Vitriarius, les Belles-Lettres ſous Perizonius, & la Philoſophie Expérimentale ſous Senguerd. Il ſe fit eſtimer tant des Profeſſeurs que des Etudians, par ſon application à l'étude, par ſon ſavoir, & par ſes maniéres obligeantes & polies. Il revint de cette célébre Ecole des Sciences, avec de nouvelles richeſſes, ayant acquis des Livres & des Connoiſſances; & quoiqu'il eût été abandonné à lui-même, ſans autre ſarveillant que ſa propre vertu & ſa prudence, il avoit conſervé ſes mœurs auſſi pures qu'il auroit pu faire ſous les yeux du Précepteur le plus ſévére & le plus vigilant.

L'amour de la Liberté avoit toujours été une des paſſions favorites de Mr. Rowe; il s'y fortifia conſidérablement par la lecture de l'Hiſtoire, & des grands Ecrivains de la Gréce & de Rome, dont il revêtit l'eſprit; & par le ſejour qu'il fit dans une République, où de continuels exemples lui faiſoient connoître le prix ineſtimable de la Liberté, qui eſt la mere de l'Induſtrie, la nourrice des Arts & des Sciences, & la ſource intariſſable du bonheur de la Société, il abhorroit toute Tyrannie, mais ſurtout la tyrannie Eccléſiaſtique, qu'elle ſût, regardant la ſervitude d'eſprit comme la plus baſſe & la plus honteuſe en elle-même, & la plus pernicieuſe de toutes dans ſes conſéquences.

Son ardeur pour les Sciences augmenta à proportion de ſes lumiéres. Il donnoit toutes les matinées & une partie des après-midis à l'étude, & il continua toujours juſques à ce qu'il fût attaqué du mal dont il mourut. La grande connoiſſance qu'il avoit des Livres, & des meilleures Editions, le mit en état de former une Bibliothéque choiſie, compoſée d'un grand nombre des meilleurs Auteurs, & qui alloit à plus de cinq mille volumes, quand il mourut. Il entendoit parfaitement le Grec, le Latin, & le François, & ce qu'on voit aſſez rarement, il joignoit à une mémoire, prodigieuſe un ſi grand fond d'eſprit, que chacune de ces qualités à part auroit été un ſujet d'admiration, mais que leur union étoit quelque choſe d'étonnant: d'ailleurs la facilité avec laquelle il s'exprimoit, la franchiſe & la bonté de ſon cœur, ſon caractére communicatif, en un mot un tour d'eſprit, que la nature ſeule donne, & qu'on ne peut imiter qu'imparfaitement, tout cela enſemble faiſoit rechercher ſon commerce par tous ceux qui le connoiſſoient. Il étoit impoſſible d'être ſombre là où ſe trouvoit Mr. Rowe; il animoit la converſation, & il n'y avoit perſonne qui ne fût réveillé, perſonne qui ne goûtât du plaiſir. Il avoit une pénétration preſqu'inconcevable, démêlant le fond des ſentimens d'un Auteur preſqu'au premier coup d'œil qu'il y jettoit. Il ne négligeoit aucune partie des Belles-Lettres. Bon juge en Poëſie, il n'auroit tenu qu'à lui d'être excellent Poëte, ayant toutes les qualités eſſentielles requiſes; beaucoup de feu, l'imagination abondante, & l'expreſſion riche & aiſée. Mais comme la Poëſie n'étoit pas ſa paſſion dominante, ſon génie n'avoit pas auſſi toute la politeſſe que l'art & l'uſage donnent à la nature. L'Hiſtoire étoit ſon étude favorite, & ſa grande mémoire ſoutenue d'un jugement eſquis l'y rendoient très-propre.

Il avoit formé le deſſein d'écrire les vies de tous les Hommes illuſtres de l'Antiquité, omiſes par Plutarque; dans cette vuë il lût avec beaucoup d'attention les anciens Hiſtoriens. Il a exécuté ce projet en partie, ayant achevé huit vies, qu'on a publiées après ſa mort in 8. pour ſervir de Supplément au Biographe Grec. Tout jeune qu'il étoit, il a ſu ſe faire jour dans les routes obſcures & embarraſſées de l'Antiquité. Le ſtile eſt aiſé, quoique concis & nerveux, les réflexions ſont juſtes, & telles qu'on doit les attendre d'un hom-

duit par un de ſes amis chez Mlle. Singer, qui demeuroit à la Campagne, dans le voiſinage de cette Ville. Il avoit déjà conçu beaucoup d'eſtime pour elle par la lecture de ſes Ouvrages, & par la réputation qu'elle avoit acquiſe. Mais lorſqu'il la vit, il fut charmé de ſa beauté, de ſon eſprit & de ſa vertu, & conçut pour elle la paſſion la plus vive & la plus tendre [*F*], & il l'épouſa en 1710 [*G*]; les qualités de Me. Rowe étoient d'un caractére à inſpirer la paſſion la plus généreuſe & la plus conſtante; auſſi Mr. Rowe connut-il tout le prix du tréſor d'eſprit, de douceur, & de vertu, dont la Providence l'avoit favoriſé, par la poſſeſſion de cette belle perſonne; & il ſe fit une étude de la rendre auſſi heureuſe, qu'elle le rendoit lui-même. Il avoit pour elle une eſtime & une tendreſſe inexprimables, & le mariage ſembloit n'avoir preſque en rien diminué la paſſion & l'admiration de l'Amant. Aſſez longtems après ſon mariage il lui adreſſa, ſous le nom de *Délie*, une Ode tendre, pleine des ſentimens les plus vifs de l'affection conjugale [*H*]. Comme Mr. Rowe n'étoit pas naturellement fort robuſte, ſa grande application à l'étude, au-delà de ce que la delicateſſe de ſon tempérament le permettoit, contribua peut-être au mauvais état de ſa ſanté, qui altéra ſon bonheur, durant preſque tout le tems de ſon mariage. En 1714 ſa foibleſſe augmenta, & il parut etre en conſomption; & cette funeſte maladie, apres l'avoir retenu pendant quelques mois enfermé, termina ſes jours à Hamſtead prés de Londres, le 13 Mai 1715, ayant depuis peu accompli ſa vingt-huitieme année. Me. Rowe fut inconſolable; elle fit une belle Elegie ſur ſa mort [*I*], & témoigna juſqu'à la fin de ſa vie un grand reſpect & un amour tendre pour ſa mémoire, & beaucoup d'égards & d'eſtime pour ſa famille. Ce n'avoit été que par déférence pour ſon Epoux, qu'elle avoit paſſé l'hyver avec lui à Londres; après ſa mort, elle ſuivit le panchant invincible qu'elle avoit pour la retraite, des que ſes affaires le lui permirent, & fut ſe fixer à Frome, dans la Province de Somer-

homme qui aime la vérité & le Genre-humain; les faits ſont intéreſſans en eux-mêmes, ou rendus tels par l'art avec lequel ils ſont narrés. Il avoit achevé & préparé pour l'impreſſion la vie de Thraſybule, qui ayant été remiſe à Mr. Richard Steele, pour la revoir, s'eſt malheureuſement perdue, ſans qu'on ait jamais pu la retrouver. Le fameux Mr. Dacier ayant traduit les Vies de Plutarque en François, avec des Remarques Hiſtoriques & Critiques, en huit Volumes, l'Abbé Bellenger y en ajoûta un neuviéme, contenant les vies données par Mr. Rowe, traduites en François, auxquelles l'Abbé joignit celle d'Annibal; dans ſa préface il rapporte avec des marques viſibles d'approbation, ce qu'on dit dans la Préface Angloiſe du caractére de l'Auteur; il dit que ces Vies ſont écrites avec goût, quoique ce ſoit un ouvrage poſthume auquel Mr. Rowe n'avoit pas mis la derniere main.

[*F*] *Conçut pour elle la paſſion la plus vive & la plus tendre.*] Pendant qu'il la recherchoit il écrivit une Epître en vers à un Ami, qui étoit voiſin de Mlle. Singer, & même ami de la maiſon; où il en parle en ces termes. „ La plus belle fleur „ de la jeuneſſe, & des graces ineffaçables, brillent en elle „ plus encore que la beauté. Qu'un cœur reſſent bientôt ſon „ pouvoir! chaque regard, chaque action porte un coup „ mortel; mais elle n'inſpire point de déſirs criminels; elle „ punit les feux qu'elle allume, & ne fait naître que des „ paſſions auſſi pures que ſon âme. Cette Ame, Chef-d'œuvre du Ciel, eſt deſtinée à faire le bonheur d'un ſiécle „ malheureux, à ſecourir les hommes, à maintenir les droits „ de la Vertu, & à ravir au Vice les injuſtes applaudiſſemens „ qu'on lui donne".

[*G*] *Il l'épouſa en* 1710.] Mr. Jean Ruſſel, ami de Mr. Rowe, fit à cette occaſion l'Epigramme ſuivante:

In Nuptias Thomæ Rowe *&* Elizabethæ *Singer.*

Quid dulcium per ufque tunm, ſoriaſque labores
Favræ & Dacerii Gallia vana crepas?
Per majus gens Anglia decus, juvenem atque puellam,
Quos hodie ſacro ſudere jugia amor.
Nunique ea, quæ noſtri Phœbo cecinere docente,
Explicuiſſe tuis gloria ſumma ſoret.

[*H*] *Il lui adreſſa, ſous le nom de* Délie *une Ode tendre, pleine des ſentimens les plus vifs de l'affection conjugale.*] Voici un morceau de cette Ode digne d'attention, la Providence ayant diſpenſé les événemens d'une maniére ſi conforme aux vœux qui y ſont exprimés. „ Puiſſent tes divins Ecrits & „ ton brillant exemple faire le bonheur de ceux qui ne ſont „ que de naître! Puiſſes-tu habiter longtems ta charmante „ priſon, & n'entrer que tard, fort tard même, dans les routes qui conduiſent au ſéjour de la lumiére, & en augmenter la gloire qu'auront bien des années! Du moins, le Ciel ne ſera-t-il pas ſourd à cette priére. Puiſſe le tems incertain de ma vie être court, & puiſſe mon heure derniére „ précéder la tienne! Puiſſes-tu te trouver auprès de moi, quand „ elle arrivera, pour ſoutenir mon foible corps, & m'apprendre à mourir; à bannir les frayeurs de la nature, à eſpérer un bonheur ſolide, & à m'attacher aux joies à venir. Mes yeux mourans erreront ſur tes charmes; je te tiendrai dans mes foibles bras, appuyé ſur ton ſein, je m'endormai doucement jouïr du repos éternel. L'aſpect hideux „ de la mort n'aura rien que d'agréable, & tout rira autour „ de moi, quand je verrai le Ciel & toi à mes côtés".

[*I*] *Elle fit une belle Elégie ſur ſa mort.*] En voici la Traduction. „ Où trouverai-je des expreſſions aſſez tendres, „ mon Cher Alexis, pour parler de toi? Muſes, Graces, & „ vous Amours épiorés, ſecondez mes accens plaintifs. Mais „ pourquoi implorer ce que votre art a de plus touchant? „ je n'ai qu'à ſuivre les ſentimens de mon cœur; & tous „ ceux qui connurent mon aimable & jeune Alexis, joindront leurs ſoupirs aux miens, & mêleront leurs larmes à „ mes pleurs; aucun de ceux qui connurent ſon mérite, ne „ trouvera qu'on puiſſe paſſer les bornes, en déplorant ſon „ trépas. Son âme formée pour tout ce qu'il y a de glorieux „ dans la vie, ignoroit la vanité & l'artifice. Jamais cet eſprit „ généreux ne conçut de penſée, dont il eut à rougir en „ préſence du Ciel & de la Terre. Il donnoit aux vertus „ qu'il pratiquoit un nouvel éclat, un éclat plus vif encore „ que celui qu'elles ont dans leur origine. En lui ſe réuniſſoit tout le noble feu du zéle, qui rend eſtimable un ami „ juſte, actif, & conſtant .... Mais hélas! un titre plus „ cher & de plus doux nœuds exiſtent en moi une douleur éternelle. Abîmée dans le déſeſpoir, je pleure un Amant, & un tendre Epoux. Oui je reſſentis pour toi, ô „ cher Alexis, tout ce qui étoit dû à un mérite auſſi ſupérieur, tout ce que la Paſſion la plus violente peut inſpirer de ſenſibilité. Mes joies, mes inquiétudes, mes piéres même, ſe concentroient en toi ſeul. Quand j'implorois des bénédictions ſur toi, ce n'étoit ni froidement, ni „ par bienſéance; non, tu étois l'objet de mes vœux les plus „ ardens au Ciel, & mon amour ſe mêloit parmi les mouvemens de ma dévotion. O! c'étoit toi qui faiſois toute ma „ gloire, & qui étois le fondement de mon orgueil! Tu étois „ mon guide dans les routes incertaines de la vie; & tandis „ que je mépriſois le monde, ton approbation ſeule pouvoit „ exciter ma juſte ambition. Pourquoi mon cœur a-t-il „ connu ce tendre engagement? ou pourquoi le Ciel en a-t-il ſi promptement briſé les liens? Pourquoi le charmant Alexis étoit-il ſi propre à toucher? ou pourquoi mon cœur „ avoit-il tant de diſpoſition à l'amour? En vain la Vertu „ voulut-elle s'oppoſer aux inſinuations du mérite & de l'éloquence; quel langage, quels diſcours ..... Il raviſſoit, „ & enchantoit l'oreille; & de ſa bouche ſortoient des ſons „ non moins doux & touchans, que ceux des Muſes. Attentive à ſa voix, mes ſoucis ſe calmoient, & mon cœur ſe „ livroit à l'amour, & à un raviſſement muët. Les momens „ agréables paſſoient imperceptiblement, & le plaiſir ſeul „ étoit la meſure du tems. J'entends encore ces tendres & „ touchans accens, je ſens encore ces tranſports vifs & purs; „ je vois naître encore les mouvemens de ſa paſſion, le plaiſir „ & la joie brillent dans ſes yeux, mon imagination me le repréſente avec toutes ſes graces: mais hélas! ce cher „ phantôme ſe dérobe à mes embraſſemens; cet agréable ſonge s'évanouit; une ſcéne d'horreur ſe préſente à mes regards; la douleur & le déſeſpoir, avec tout ce qu'elles ont „ d'affreux, paroiſſent, je vois mon Cher Alexis mourant & „ rendant les derniers ſoupirs. Chaque circonſtance tragique s'offre à ma vue, & je n'ai plus que le fatal objet devant les yeux. Je ſens vivement ſes angoiſſes, & j'entends „ encore ce douloureux & touchant langage: Chére Epouſe! dernier objet de mon amour & de mes ſoios! le Ciel „ exaucera certainement les vœux d'un Mourant. Veuille la „ Providence prendre ſoin de toi, & te protéger, après ma „ mort! Puiſſent mille & dix mille bénédictions couronner „ ta tête! Souviens toi de tes vœux, & rends juſtice à ma „ mémoire. Mon honneur & ma réputation pour l'avenir ſont entre tes mains. Tous mes engagemens ceſſent à préſent, ſi ce n'eſt celui qui attache mon âme languiſſante à „ toi. Ton cœur déchiré de douleur, te peut dire, combien „ je t'aime, ce cœur qui ſent la rigueur de la ſéparation. „ Mais hâte-toi de venir me rejoindre dans ces régions heureuſes, où l'amour régne & triomphe éternellement. Il dit: & pouſſant un ſoupir, cette jeune victime tombe ſous le coup fatal. O quels termes, quels tours peuvent exprimer l'excés de ma douleur? qui pourroit la concevoir? „ Pourquoi m'arracha-t-on d'auprés de lui? Ah! j'y ſerois reſtée, juſques à ce que mes pleurs euſſent terminé ma „ vie. Aimable Ombre, ſoit que tu erres dans quelque belle „ Vallée, ou dans quelque Bocage verd, ſois un moment attentive aux accens de ma douleur, & reçois les vœux „ les plus tendres, dont un amour conſtant eſt capable. Je renonce pour toi à tous les plaiſirs; mes larmes ne ceſſeront jamais de couler pour toi. Je me retire du monde „ pour nourrir dans l'ombre & la ſolitude un feu qui n'a plus „ d'eſpoir. Ton image gravée dans mon cœur, ne s'en effacera jamais. Comme c'eſt toi qui m'as appris à ce cœur conſtant à ſentir tout ce qu'il y a de plus noble dans l'amour, „ cette paſſion ſacrée n'aura chez moi que toi ſeul pour Objet; & ma Foi pure ne ſe démentira jamais".

[*K*] *L'A-*

merſet, où elle avoit la plus grande partie de ſon bien. En quittant la Ville, elle réſolut de n'y jamais revenir, & de paſſer le reſte de ſes jours dans la ſolitude, réſolution qu'elle ne rompit que dans un petit nombre d'occaſions: les preſſantes inſtances de Me. Thynne l'engagérent à paſſer quelques mois avec elle à Londres, aprés la mort de Me. Brooke ſa fille; elle ſe rendit encore aux ſollicitations de la Comteſſe de Hartford, qui la pria de venir lui tenir compagnie, à la mort de Me. Thynne, pour adoucir la douleur que lui cauſoit la perte d'une ſi digne mere; le pouvoir que la Comteſſe avoit ſur Me. Rowe, lui fit trouver moyen, en lui faiſant obligeamment violence, de l'engager une fois ou deux à paſſer quelques mois dans quelqu'une des Terres du Comte. Mais dans ces occaſions-là-même elle ne quittoit ſa retraite qu'avec un regret ſincére, & elle y retournoit auſſitôt, qu'elle pouvoit avec bienſéance ſe dégager d'avec ſes illuſtres amies (*e*). Ce fut dans ſa retraite qu'elle compoſa les plus célébres de ſes Ouvrages, l'*Amitié aprés la Mort* [*K*] & les trois Parties de ſes *Lettres Morales & Amuſantes* [*L*]. En 1736, les Amis de Me. Rowe, qui avoient vu ſon *Hiſtoire de Joſeph* manuſcrite, l'engagérent à la publier, à quoi elle ne ſe détermina qu'avec répugnance. Elle l'avoit compoſée dans ſa jeuneſſe, & dans la premiere Edition de ce Poëme, elle ne l'avoit conduit que juſqu'au mariage de Joſeph. Mais à la perſuaſion de ſes Amies, & particuliérement de l'illuſtre Comteſſe de Hartford, à qui elle ne pouvoit preſque rien refuſer, elle y ajoûta deux Livres, afin de conduire l'Ouvrage juſqu'à l'époque où Joſeph ſe fait connoître à ſes freres, ce qui ne lui couta, dit-on, que trois ou quatre jours de travail. Ces deux Livres furent ſon dernier Ouvrage, & parurent peu de ſemaines avant ſa mort. Ce grand événement, auquel elle s'étoit fait une affaire capitale de ſe préparer durant toute ſa vie, lui arriva, comme elle l'avoit toujours ſouhaité, dans ſa retraite cherie. Elle avoit été toujours d'un tempérament extrêmement robuſte, & pendant une longue ſuite d'années elle n'avoit eu preſque aucune indiſpoſition aſſez conſidérable, pour l'obliger à garder le lit. Mais environ ſix mois avant ſa mort, elle fut attaquée d'un mal qui lui parut à elle-même, auſſi bien qu'aux autres, n'être pas ſans danger. Quoique ce dérangement (ainſi qu'elle le nommoit en parlant à un de ſes intimes amis) ne troublât point la ſérénité de ſon âme, & qu'elle fût préparée à la mort, cependant aprés s'être fortifiée par de ſaintes méditations ſur le ſacrifice de notre divin Sauveur, contre la crainte & la défiance, dont la Piété la plus ſublime n'eſt pas toujours

(*e*) Idem p. 29-34.

[*K*] *L'Amitié aprés la Mort.*] Cet Ouvrage parut à Londres en 1728 in-8, ſous ce titre: *L'Amitié aprés la mort; ou vingt Lettres des Morts aux Vivans, Auxquelles on a ajoûté les Penſées ſur la Mort, traduites des* Eſſais de Morale *de Meſſieurs* du Port-Royal. L'Auteur de la Préface dit que „ le but „ de ces Lettres eſt d'imprimer dans les cœurs l'idée de „ l'immortalité de l'âme: principe, qui eſt le ſeul & unique „ fondement de la Vertu & de la Religion, & par conſé„ quent de notre bonheur préſent & à-venir. Il ſe trouve „ des gens, qui ſont profeſſion de croire l'exiſtence de Dieu, „ quoiqu'ils nourriſſent des doutes funeſtes ſur leur exiſten„ ce éternelle, malgré les preuves inconteſtables que la Re„ ligion Naturelle & Révélée nous fourniſſent ſur ce ſujet. „ Divers Auteurs ont employé tous leurs talens & toute leur „ habileté, pour mettre ces preuves diréfles dans tout leur „ jour. Mais comme la matiére nous intéreſſe infiniment, „ & pour le tems & pour l'éternité, il convient de mettre „ en uſage tous les moyens propres à pénétrer les hommes „ de ces grandes vérités. Dans ce deſſein je me ſuis ſta„ tué, que je les leur rendrois familiéres, & que je les accoutu„ merois, ſans preſque qu'ils s'en apperçuſſent, à y réflé„ chir fois ceſſe, en m'adreſſant à leur imagination, & en „ remuant leurs paſſions. Par-là je les inſtruirai, & les amu„ ſerai en même tems. J'amuſerai ſurtout ces perſonnes, qui „ ne demandent que de l'amuſement, que j'appellerois vo„ lontiers l'art d'oublier l'immortalité de l'âme, de s'étour„ dir ſur les vérités de la Foi, & d'éloigner de ſon eſprit „ des idées ſi conſolantes". [☞ Il s'eſt fait pluſieurs Éditions de ces Lettres de Me. Rowe, & elles ont été traduites en François ſous ce titre: *L'Amitié aprés la Mort, contenant les Lettres des Morts aux Vivans, & les Lettres Morales & Amuſantes, par Me. Rowe, traduites de l'Anglois ſur la* cinquiéme Edition. In-12. 2 voll. Amſterdam 1740.] Les Auteurs de la *Bibliotheque Britannique* donnérent un Extrait de la quatriéme Edition des Lettres de Me. Rowe (6), & ils firent quelques Remarques, qui méritent attention „ s'il nous eſt per„ mis de le dire, ce Livre ne nous paroît pas entiérement „ propre à produire tout l'effet que l'Auteur s'en promet. Il „ eſpére que la lecture de ſon Livre pourra ramener à la „ Religion Chrétienne un certain ordre de gens (dont le „ nombre ne ſe trouve que trop grand dans ce Royaume) „ qui, ſans égard aux principes de la Religion naturelle & „ révélée, traitent l'immortalité de l'âme de pure chimére. „ C'eſt à établir la certitude de cette immortalité, que notre „ Auteur s'attache principalement: mais comme pour cela „ il ne ſe ſert guére ou point du tout de raiſonnemens tirez de „ la Philoſophie ou de la Révélation; qu'il ſe contente de „ faire intervenir des *Morts*, qui ſont de belles & de magni„ fiques deſcriptions d'une autre vie; ou de faire parler des „ Mourans, les uns ſur l'incertitude & la crainte d'un état „ futur, & les autres ſur le bonheur anticipé qu'ils reſſentent „ à l'entrée de l'Eternité: quoique ces idées puiſſent être très„ utiles & très-conſolantes pour certaines perſonnes, qui par „ leur propre expérience ſont plus ou moins en état de juger „ de la réalité de ces ſentimens; il eſt fort à craindre que ceux „ qui n'ont jamais ſenti rien d'approchant, & qui n'ont au„ cun Principe de Religion, ne traitent tout cela (s'ils le li„ ſent) de pur Enthouſiaſme, ou d'effet d'une imagination „ échauffée". Le Traducteur de l'Ouvrage de Me. Rowe l'a juſtifiée ſur cet article d'une maniére qui eſt, ſemble-t-il, ſans replique. „ L'Obſervation, dit-il (7), nous paroîtroit „ très-juſte, ſi effectivement Me Rowe s'étoit propoſé le „ but qu'on lui attribue; mais ſi l'on veut bien ſe ſouvenir „ de ce qu'elle dit dans ſa Préface, & dans ſon Epître Dédi„ catoire à Mr. Young, on verra que ſon deſſein n'eſt point „ *d'établir l'immortalité de l'Ame*, mais ſeulement, *de pénétrer „ les hommes de cette grande vérité, d'en imprimer l'idée dans „ leurs cœurs*, en un mot, *de les accoutumer, ſans preſque qu'ils „ s'en apperçoivent à y réfléchir ſans ceſſe.* Pour cela elle n'a„ voit pas beſoin de preſſer les preuves qui l'établiſſent: „ elle ſuppoſoit que cela *avoit été fait avec ſolidité par divers „ Auteurs.* Ce n'étoit pas proprement pour les Philoſophes incrédules, qu'elle écrivoit; c'étoit pour une certaine Claſſe de gens trés-nombreuſe parmi le Beau-Monde, qui occupés tout entiers des amuſemens frivoles du ſiécle, ont trouvé l'*art funeſte d'oublier l'immortalité de l'âme, de s'étourdir ſur les vérités de la Foi, & d'éloigner de leur eſprit des idées ſi conſolantes.* Il lui ſuffiſoit donc, pour remplir ce deſſein, d'inventer des eſpéces de Fables ou d'Apologues remplis de traits vifs, ſublimes, & frappans, ſur les grands objets qu'elle vouloit rendre plus familiers aux hommes. Et connoiſſant avec quel empreſſement notre ſiécle court „ aprés les *Romans* & les *Hiſtoriettes*, elle a profité de ce „ goût dominant du Beau-Monde, en leur donnant des eſ„ péces de Romans d'un tour tout nouveau, & très propres „ à inſpirer des ſentimens vertueux & héroïques. Elle peut „ être comparée à un Médecin, qui connoiſſant la répugnan„ ce d'un Malade à prendre un remède, le lui donne ſans „ qu'il s'en apperçoive dans un mets, qu'il aime à la paſ„ ſion". Les Journaliſtes relévent un autre défaut, très-capable de produire de mauvais effets ſur des eſprits foibles: c'eſt que l'Auteur parle ſouvent d'*Apparitions de Morts*, d'une maniére à faire ſoupçonner qu'il en croit la réalité. Il paroît encore ſuppoſer que chaque homme a ſon *Ange Gardien* qui le dirige, qui le préſerve quelquefois d'accidens, & ſouvent l'empêche de commettre le crime. Enfin il y eſt parlé en divers endroits des *Preſſentimens* que nous avons des accidens qui doivent nous arriver, ou de la proximité de notre mort, & même d'*Averтiſſemens ſenſibles*. Le Traducteur ſans excuſer ces ſortes d'endroits, dit ſimplement qu'il ne voudroit pas aſſurer que Me. Rowe fût réellement dans ces idées; *il m'a paru au contraire*, dit-il, *que c'étoient de pures idées Poëtiques.* Dans le fond l'Ouvrage de cette illuſtre Dame eſt très-propre à faire aimer & goûter la Vertu, & à inſpirer de l'éloignement pour le Vice. Ann. du Trad.]

(6) Tom. VIII. p. 295 & ſuiv.

(7) Preface du Trad. p. 9-11.

[*L*] *Les trois Parties de ſes Lettres Morales & Amuſantes.*] La premiére parut en 1729 in-8, la ſeconde en 1731, & la troiſiéme en 1733. Le but de cet Ouvrage, auſſi-bien que de l'*Amitié aprés la Mort*, eſt de mettre devant les yeux des Lecteurs des exemples de la bienveillance la plus généreuſe & de la vertu la plus héroïque, afin de les porter par-là à la pratique de tout ce qui eſt digne de l'Homme, & de tout ce qui tend au bien du Genre-humain. Dans ce même Ouvrage elle repréſente par les plus vives images les cruels remords, & les grands malheurs, auxquels on s'expoſe en s'abandonnant au vice, & en ſe livrant à ſes paſſions; afin d'avertir par-là les jeunes-gens, peu accoutumés à réfléchir, de ne ſe laiſſer point ſéduire aux charmes trompeurs du Vice, qui les perdroient infailliblement. Un deſſein ſi noble mérite d'autant plus d'éloges, qu'il eſt bien rare. La plupart de nos Poëtes ont employé tout leur eſprit & tout leur art à déguiſer la laideur naturelle du vice, & à ſemer des fleurs ſur le chemin de la perdition. Mais, comme l'a remarqué Mr. Cowley, cette admirable Dame *avoit une ſi grande force de Raiſon & tant de fermeté d'âme, jointe à un fond de vertu naturel, que l'étendue de ſon eſprit n'a pu la corrompre, & qu'elle a été à l'épreuve des ſéductions de la Poëſie même.* Ses *Lettres*, qui ont donné occaſion à cette remarque, ſont non ſeulement ſages & innocentes, mais très propres à contribuer à l'avancement de la Piété, & l'on voit évidemment que l'Auteur a eu deſſein, de peindre la vertu dans toute ſa beauté naturelle, pour engager les hommes à l'admirer & à la ſuivre.

jours exempte à ce redoutable moment, elle reſſentit une ſatisfaction ſi vive & ſi raviſſante, qu'elle dit en verſant des larmes de joie, *qu'elle ne ſavoit pas en avoir jamais reſſenti une pareille*; & à cette occaſion elle répéta les vers de Mr. Pope, intitulés, *le Chrétien mourant à ſon Ame*, avec un viſage, où le plaiſir le plus vif étoit peint ſi naturellement, qu'il étoit aiſé de voir qu'elle ſentoit veritablement les grands ſentimens, dont cette Piéce Sacrée eſt remplie. Sa ſanté ſe rétablit néanmoins parfaitement aprés cette dangereuſe attaque; & quoiqu'elle fût déjà aſſez âgée, lorſqu'elle mourut, ſa grande tempérance jointe à la tranquillité de ſon âme, dont le calme n'étoit altéré ni par les ſoucis ni par les paſſions, faiſoient que ſes Amis ſe flattoient de jouïr plus longtems d'elle, qu'il ne plut au Ciel de le permettre. Le jour même qu'elle fut priſe du mal, qui la mit en peu d'heures au tombeau, elle parut à ceux qui étoient auprés d'elle en parfaite ſanté. A huit heures du ſoir, elle s'entretint encore avec un Ami avec ſa vivacité ordinaire, & la converſation fut même gaye; elle ſe retira enſuite dans ſa chambre. Sur les dix heures ſa Servante ayant entendu quelque bruit dans ſa chambre, y accourut, & la trouva qui étoit tombée de ſa chaiſe par terre, ſans parole, & expirante. Elle fit venir ſur le champ le Médecin & le Chirurgien; mais ils employérent leur art inutilement, & aprés avoir fait un ſeul ſoupir, elle expira quelques minutes avant deux heures du matin, le Dimanche 20 Février 173$. On jugea que c'étoit une Apoplexie qui l'avoit emportée. On trouva un Livre de dévotion ouvert auprés d'elle, & des papiers détachés, où elle avoit écrit quelques pieuſes éjaculations [*M*]. On trouva auſſi dans ſon Cabinet quatre Lettres
(*f*) Ibid. P. 35-88. à des perſonnes de ſes Amis, qu'elle avoit ordonné qu'on leur remît d'abord aprés ſa mort (*f*) [*N*]; c'eſt à ſa priére que le Docteur Iſaac Watts a revu & publié depuis ſa mort ſes Dévotions, ſous le titre

[*M*] *Des papiers détachés, où elle avoit écrit quelques pieuſes éjaculations.*] Entre autres celle ci. *O Dieu guide, & dirige mon âme, garanti-la du péché! Parle! & fai-moi connoître ta volonté Céleſte. Parle clairement à mon ame attentive à ta voix! Remplî mon ame d'amour, de lumiere & de paix; & fai lui goûter tes conſolations divines. Parle! Eſprit celeſte, à mon ame, & qu'elle ſente l'amour & les plaiſirs qui régnent dans le Ciel.* Il y avoit encore quelques lignes, mais ſi mal écrites (peut-être à cauſe que ſa main avoit tremblé par la proximité de la mort) qu'on n'a pu les déchiffrer. Il paroît par ces circonſtances, que le dernier uſage que Mr. Rowe a fait de ſes Facultés a été de s'occuper de la lecture de pieuſes méditations, & de former des éjaculations pour implorer l'aſſiſtance de Dieu. Comme elle craignoit beaucoup, que la violence des douleurs, ou les langueurs d'un lit d'infirmité, ne lui euſſent fait des défiances & des craintes, peu dignes du caractére & des eſpérances d'une Ame Chrétienne, on trouva dans ſon Livre manuſcrit de Dévotions, de fréquentes priéres à Dieu, pour qu'il ne permît pas qu'elle deshonoràt ainſi ſa profeſſion. Et plus d'une fois elle avoit témoigné à ſes Amis qu'elle ſouhaitoit de mourir ſubitement, pour être à couvert de ces défiances & de ces craintes, dont on vient de parler: tellement qu'on peut regarder ſa mort ſubite, comme une récompenſe de ſa rare piété, & une grace de Dieu, accordée à ſes priéres. Effectivement, pour emprunter les expreſſions de Mr. Henri Grove, dans une Lettre qu'il écrivit à un Ami, aprés la mort de Me Rowe; *quoique ſa perte ſoit univerſellement regrettée, la maniere dont elle a plu d'eſt regardée comme faiſant partie de ſon bonheur. Jouir de la vie un moment; & le moment qui ſuit, ou aprés un court intervalle d'inſenſibilité, ſe trouver non ſeulement délivré des frayeurs de la mort, mais de la mort même, & en poſſeſſion de la vie, & de la Félicité éternelle, ce moment-ci, s'occuper à prier réligieuſement Dieu, ou à méditer délicieuſement ſur ſes perfections; & ce moment là ſe trouver en ſa preſence, environné de gloire & de bonheur, & dans un état dont les charmes ſont inexprimables; c'eſt là une maniere de quitter la vie bien déſirable, qui n'a rien d'effrayant pour nous-mêmes, & dont les amis qui nous ſurvivent ont ſujet de ſe réjoüir, & non de s'affliger. Quand tout eſt prêt pour notre départ du Monde, c'eſt un privilege de n'avoir pas à eſſuyer les triſtes cérémonies de la ſéparation, & les peines, les agitations de notre foible nature.*

La gaieté & l'enjouement naturel de Me. Rowe, ſembloient la devoir porter à jouïr agréablement de la vie, & de ſes plaiſirs innocens; cependant au lieu d'avoir un attachement exceſſif pour les choſes viſibles, elle avoit un mépris inconcevable pour ce qu'elle appelloit un état d'exiſtence vil & bas, & un déſir ardent de jouïr des douceurs & des plaiſirs du Monde à venir. Quand ſes amis lui témoignoient la joie qu'ils avoient de lui voir ſi bon viſage, & une ſanté qui ſembloit lui promettre encore grand nombre d'années de vie, elle leur répondoit, *que c'étoit-là à peu prés la même choſe, que de dire à un Eſclave, qu'il y avoit de l'apparence, qu'il ne verroit pas fitôt briſer ſes fers, & de lui faire compliment ſur l'eſpérance des murs de ſa priſon.* Et en mille autres occaſions elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner avec quelle ardeur elle déſiroit de commencer à vivre de la vie des Anges. Ce dégoût pour toutes les choſes de la Terre, & cette impatience de jouïr pleinement de Dieu, furent peut-être la cauſe, qu'elle ſe flatta pluſieurs fois durant ſa vie, de n'être pas éloignée de cet état heureux, qui étoit l'objet de toutes ſes eſpérances. Très-peu de tems avant ſa mort, elle dit à pluſieurs de ſes amis, qu'elle étoit fermement perſuadée, qu'elle n'avoit plus que peu de tems à vivre, mais ſans dire la raiſon qui le lui perſuadoit (*g*).

(*g*) Vie de Me. Rowe P. 28-40.

[*N*] *On trouva auſſi dans ſon Cabinet quatre Lettres à des perſonnes de ſes Amis, qu'elle avoit ordonné qu'on leur remît d'abord aprés ſa mort.*] Celle qui s'adreſſoit à la Comteſſe de Hartford étoit conçue en ces termes.

„ Madame,

„ C'eſt ici la derniére Lettre que vous recevrez de moi, „ & la derniére aſſurance que je vous donnerai ſur la Terre „ d'une ſincére & conſtante amitié. Mais quand nous nous „ retrouverons, je me flatte que ce ſera dans ces régions „ fortunées, où l'amour régne dans toute ſa perfection. „ Peut être ſerai-je le premier des Eſprits heureux qui viendra vous féliciter de votre arrivée ſur ces bords fortunés. „ Le Ciel eſt témoin de l'intérêt ſincére que je prens à votre „ bonheur. C'eſt à lui que j'ai adreſſé les vœux ardens que „ j'ai fait, que vous foyez garantie des ſéduiſantes illuſions „ du Monde; & qu'aprés avoir longtems inſtruit le Genre-„ humain par vos pieux exemples, vous puiſſiez finir votre „ courſe en paix, & entrer dans le ſéjour de la joie inaltérable.

„ Je prends congé à préſent de vous ici, mais ce n'eſt que „ pour peu de tems que je vous dis adieu, étant fermement „ perſuadée que nous nous rencontrerons bientôt de nouveau: mais dans quel dégré de bonheur! dans quel état de „ perfection de nos facultés? Quelles raviſſantes réflexions „ ne ſerons-nous pas ſur les avantages, dont nous nous „ trouverons en poſſeſſion pour jamais! Nous rendrons honneur, gloire, & louange, dans toute l'éternité à celui qui „ nous a aimés & qui nous a lavés par ſon ſang.

„ C'eſt lui qui eſt tout mon Salut, & toute mon eſpérance; ce nom, en qui les Gentils ſe confiant, en qui toutes „ les familles de la Terre ſont bénites, eſt à préſent le glorieux & ſolide appui de ma confiance; c'eſt par ſon mérite que j'eſpére de ſubſiſter & d'obtenir grace devant l'Etre infiniment juſte & ſaint. Que mes eſperances ſeroient „ fragiles, ſi je n'avois pour appui que ces œuvres, que mon „ orgueil, ou la prévention favorable des hommes ont qualifiées de bonnes; & qui ne ſeroient peut-être que des péchés brillans, ſi la Sainteté parfaite les examinoit à la rigueur! Mes meilleures actions ſe trouveroient défectueuſes, ſi elles étoient éprouvées par ce Dieu devant lequel „ les Cieux même ne ſe trouvent pas purs. Ah! ſi je n'eſpérois aux mérites & à l'explation d'un Rédempteur, que ma „ condition ſeroit déplorable & déſeſpérée! Malgré les plus „ grands avantages, dont je pourrois me glorifier, je reculerois & je tremblerois à la ſeule penſée de paroître devant „ celui dont la Majeſté eſt toute ſainte. O Jéſus que ton nom „ eſt raviſſant! les joies du Ciel, & la Vie immortelle l'accompagnent! Que les Anges te célébrent ſur leurs harpes „ d'or! Que les Nations rachetées te magnifient à jamais!

„ Quel ſonge que la vie mortelle! quelles ombres que les „ objets ſenſibles! toute la gloire du Monde, ma trés-Chére „ Amie, vous paroîtra comme un rien au redoutable moment de la mort, lorſqu'il faudra vous ſéparer de tout ce „ qu'il y a de viſible, & entrer dans le Monde Immatériel.

„ J'ai quelque choſe qui me perſuade, que ce ſera ici mon „ dernier adieu dans ce Monde: Veuille le Ciel que ce ne ſoit pas une ſéparation éternelle! Veuille cette Divine „ Providence, dont j'implore les ſoins & la protection, „ vous conſerver conſtante dans la Foi Chrétienne, & conduire vos pas dans les routes les plus étroites de la vertu!

„ Adieu la plus chére de mes Amies, juſques à ce que „ nous nous retrouvions dans le Paradis.

ELIZ. ROWE.

Nous ajoûterons la Lettre qui s'adreſſoit au Comte d'Orrery.

„ Mylord,

„ Il ſemble y avoir eu quelque eſpéce de préſage dans la commiſſion que vous m'avez donnée pour votre charmante „ Henriette, quand je la rencontrerois dans les régions heureuſes, ce qui ſera, ſi je ne me trompe, dans peu. J'en ſuis „ à la derniére ſcéne de la vie, & je me prépare à la rencontre de l'objet de la frayeur de tous les hommes avec un „ courage digne du Chriſtianiſme. C'eſt uniquement par les „ mérites & à la faveur du ſacrifice du grand Rédempteur, „ que j'eſpére de paſſer ſans danger la ténébreuſe vallée, *c'eſt devant lui, que la Mort, cet affreux Tyran, s'enfuit, c'eſt lui qui eſſuye pour jamais les larmes de nos yeux.* Toutes les Grandeurs humaines n'ont à préſent rien de réel à mes yeux; „ toutes les diſtinctions s'évanouiſſent, à l'exception de cel-

„ les

titre de la *Dévotion du Cœur* &c. [O]. Nous donnerons son caractére ci-dessous [P]. Diverses personnes l'honoroient de leur estime & de leur amitié; telles étoient la Comtesse de Winchelsea, la Vicomtesse de Weymouth, la Vicomtesse Scudamore, Lady Carteret, Lady Brooke, Mr. Thynne, le Comté d'Orrery; le Docteur Kenner, Evêque de Bath & de Wells, le Chevalier Richard Blackmore, le Docteur Isaac Watts, Messieurs Prior & Grove &c. Mais elle étoit surtout liée de la plus intime amitié avec une autre

„ les que donne la vertu & le mérite solide. C'est-là ce qui „ inspire une estime particuliére pour un caractére; tel que le „ vôtre, & ce qui me fait espérer que vous ne ferez en rien „ inférieur à vos illustres Ayeux. L'approche de la mort met „ le Monde dans son vrai point de vuë; les plus brillans „ avantages ne paroissent être qu'un songe, à ce dernier mo- „ ment. Peut-être l'Ame immortelle pourroit-elle quitter une „ Cabane avec * moins de regret qu'un Palais magnifique; „ & le corps privé de vie, reposé aussi tranquillement sous „ une terre grossiére, que sous le plus superbe tombeau. Ce „ sont des circonstances qui touchent fort peu une ame dégri- „ gée à un bonheur ou à un malheur éternel. C'est, My- „ lord, ce grand intérêt, qui m'a portée à passer ma vie dans „ une tranquille retraite, plutôt que de perdre mon tems „ en de frivoles amusemens & dans la dissipation. Je me fais „ familiariſer avec l'idée de la Mort, & elle semble s'appro- „ cher, non sous la forme d'un Tyran inflexible, mais com- „ me Messager pacifique qui vient annoncer la Liberté & le „ Bonheur. J'aime à vivre mes jours d'une manière aussi glo- „ rieuse que celle qui est dépeinte dans ces vers de Mr. Pope: „ *Le Monde s'éclipse, il disparoît; le Ciel s'ouvre à mes yeux, &* „ *mes oreilles sont frappées des sons de l'allemblée des Séraphins:* „ *Prêtez! Prêtez-moi vos ailes? Je monte! Je fuis! O Sepul-* „ *cre! où gît ta victoire? O Mort! où gît ton aiguillon?* Plus „ j'approche de l'Immortalité, plus je sens les principes de „ l'amitié, & de la bienveillance s'étendre dans mon cœur. „ C'est-là ce qui me dicte les vœux les plus sincéres pour „ votre bonheur, & pour les gages charmans que votre al- „ mable Heroïne vous a laissés. O Mylord, si vous voulez „ conserver fidèlement ce précieux dépôt, ten z les fous vo- „ tre direction. Celle-ci ne vous parviendra, Mylord qu'a- „ près que j'aurai passé le tems de faire la cérémonie de me „ dire

„ Votre très-humble Servante,

„ ELIZ. ROWE.

[O] *Le Docteur Isaac Watts a revu & publié depuis sa mort ses Dévotions sous le titre de la Dévotion du Cœur.*] Voici le titre entier: *Exercices de la Dévotion du Cœur, contenant des Meditations, des Soliloques, des Prieres, & des Louanges. Par feu Mr. Rowe. Revus & publiés à la priere par* J. Watts. *Docteur en Theol.* La premiére Edition parut en 1737 & la seconde en 1739. Mr. Watts dit dans la Préface (9) „ que ces Exer- „ cices sont pleins d'un feu, qui semble être le langage d'une „ future passion, & qu'il fait voir que c'est le cœur qui les a „ dictés; ceux qui l'ont connue le plus particuliérement, le „ croiront fans peine. Le stile, je l'avouë, est plus élevé, „ que celui de la Méditation ou du Soliloque ordinaire; mais „ qu'on se souvienne aussi que Mr Rowe n'étoit pas de la „ Classe des Chrétiens ordinaires. Si fa vertus étoient des „ blimes, fon génie étoit beau & brillant, & la vivacité de „ son imagination eut quelque chose de poëtique dès fon „ enfance. De-là vient qu'elle exprimoit naturellement les „ sentimens de fon cœur avec plus d'élevation, & qu'elle „ peignoit les idées par des figures hardies & avec un feu, „ qui rendoit fon stile Poëtique. Le Lecteur trouvera ici „ une Ame, qui renfermée dans un Corps, se livre à des „ transports divins, fort approchans de ceux des Anges, & „ des Esprits dégrégez de la matiére. L'ardeur de fon amour „ pour Dieu paroît par tout, & est au-dessus de l'humanité. „ Je n'ai guére vu d'Ouvrages de dévotion, où l'on trouve „ l'exemple d'une Ame si fort élevée en toute occasion au- „ dessus de tout ce qui n'est pas immortel & divin ..... Il „ est bon de remarquer, que c'étoit autrefois affez la coutu- „ me, même parmi quelques Théologiens distinguez, d'ex- „ primer les mouvemens d'un amour religieux pour notre „ Sauveur dans les termes du *Cantique des Cantiques*. J'avoue- „ rai même, qu'entraîné par l'exemple, plusieurs des Pseaûes „ de ma jeuneſſe font dans ce goût, auquel je me fuis laiſſé „ aller fans y prendre garde. Mais s'il m'eſt permis de dire „ ce que je penſe dans un âge plus mûr, j'ai de la peine à „ croire, que ce foit-là le tour le plus heureux, que des „ Chrétiens puiſſent prendre en général pour exprimer leurs „ ſentimens de religion les plus vifs, depuis que l'Evangile „ nous a fourni des connoiſſances plus claires & plus ſpirl- „ tuelles. Il eſt vrai qu'il y a quelques ames à qui Dieu ſe „ communique ſi familiérement, & qui ſont tranſportées de „ ſon divin à un tel point, que toutes les puiſſances naturel- „ lement agiſſent avec une force extraordinaire, & les con- „ traignent pour ainſi dire à exprimer leurs ſentimens les „ plus purs & les plus ſpirituels en des termes ſi touchans& „ ſi tendres, que des profanes peuvent même y donner „ un mauvais tour. Pour l'ordinaire les perſonnes qui ont „ reçu de bonne heure des impreſſions de piété par la lectu- „ re des Livres de dévotion de ce genre, ont plus de pan- „ chant à ce ſtile que d'autres. Il faut ſe ſouvenir encore, „ qu'il ne ſe trouve rien ici qui ſoit au-deſſus de nos idées; „ point de ces phraſes abſurdes & incompréhenſibles, qui „ ronflent à l'oreille, & où il n'y a ni ſens ni raiſon; point „ de ces traits fanatiques, point d'affectation d'un ſtile am- „ poulé & inintelligible, qui répand une brillante confuſion „ dans l'eſprit; rien en un mot qui tranſporte le Lecteur „ dans la région de ces obſcurités myſtiques, dont les Au- „ teurs de l'Egliſe Romaine fourmillent, fous prétexte d'il- „ luminations & d'extaſes ſublimes".

[P] *Nous donnerons ſon caractére ci-deſſous.*] Mr. Rowen'étoit pas une Beauté réguliére, mais elle étoit néanmoins aſſez abondamment partagée des charmes de ſon Sexe. Elle étoit d'une taille moyenne, elle avoit les cheveux beaux, des yeux d'un gris obſcur, tirant ſur le bleu, & pleins de feu. Elle avoit un air de ſanté, & un incarnat naturel ſur les joues. Elle parloit avec grace, ſa voix étoit extrêmement douce & harmonieuſe, & ſon ton convenoit parfaitement à la nature de ce qui ſortoit de ſa bouche. Mais ſon air doux & affable étoit au-deſſus de toute expreſſion, il inſpiroit l'amour ſans qu'on pût s'en défendre, mais mêlé de ce reſpect, que la vertu, qui éclatoit dans toute ſa perſonne, fait naître ordinairement (10).

Le commerce qu'elle avoit eu avec le Grand Monde lui avoit donné tous les avantages d'une bonne éducation, & une grande politeſſe dans les manières: enforte que dans une ſolitude reculée, elle avoit fans affectation toute la politeſſe de la Cour; mais elle ſe borna à ce qu'il a de réel à cet égard. Le goût du faſte étoit entiérement éteint chez elle. Elle mépriſoit juſtement l'art de s'orner, & elle tâcha d'inſpirer les mêmes ſentimens aux perſonnes qu'elle fréquentoit, fans néanmoins tomber dans l'excès oppoſé, & ſans ſe livrer à une indécente négligence (11).

Elle eut de bonne heure du goût pour la retraite, qui ſemble être preſque inſéparable du génie poétique, & elle le conſerva juſqu'à la fin de ſa vie. Elle ne cherchoit pas cependant à l'inſpirer aux autres; voici comment elle exprimoit ſes ſentimens à un Ami, à qui elle écrivoit trois ſemaines avant qu'elle mourût. „ Vous faites tort au Genre-humain de „ ſouhaiter que vous fuſſiez né pour mener une vie tran- „ quille & oſſive. Les exemples de générosité & de juſtice „ ſont trop rares dans le monde, pour ſouhaitter qu'aucune „ perſonne de mérite demeure cachée. Il eſt vrai qu'il y a „ un bon nombre de gens inutiles & vicieux, qui bien loin „ de faire tout à la Société, lui rendroient ſervice, s'ils s'a- „ viſoient de quitter le monde, & d'aller courir dans les „ bois; parce qu'alors ceux-là ſeuls, qui peuvent contribuer „ au bonheur des hommes occuperoient les emplois publics". Dans une autre Lettre elle dit: *ma Religion n'eſt point du tout ſauvage; c'eſt tout le reſtant, elle eſt aſſez humaine.* Ajoute tout, on peut dire avec vérité, pour juſtifier la retraite de Me. Rowe, qu'elle ne s'étoit pas retirée dans les déſerts, pour abandonner ſans reſerve à l'indolence, & à une ſorte de dévotion Monaſtique, inutile à la Société: au milieu du ſilence & du repos de la ſolitude, elle employoit une partie aſſez conſidérable de ſon tems à des actions de bienfaiſance & de charité, ou à compoſer les Ouvrages dont elle a enrichi le Public, qui ne peuvent qu'être d'une utilité durable à la Société, étant propres à inſpirer les plus nobles ſentimens de bienveillance & de piété (12).

Elle avoit un pouvoir merveilleux ſur ſes paſſions, & elle ſavoit conſerver une ſi parfaite tranquillité d'ame & une diſpoſition ſi paiſible, qu'aucun accident n'y pouvoit donner atteinte. On a mis en queſtion, ſi elle a jamais été en colére, fur-tout à l'occaſion de ces petits malheurs, ou de ces Incidens déſagréables, qui arrivent communément dans la vie, & qui quoique de très-petite conſéquence, ne ſont que trop ſouvent une occaſion de ſe livrer à des excès indécens de colére. Me. Rowe en rioit; & les tournoit ſeulement en railleric (13).

Elle étoit ennemie jurée de la ſatyre & de la médiſance; & l'envie lui étoit auſſi inconnue, comme s'il eût été impoſſible qu'une paſſion auſſi baſſe pût avoir entrée dans le cœur humain. Elle aimoit extrêmement à louer, & ne manquoit jamais de relever & d'applaudir tout ce qui avoit quelque apparence de mérite, en ceux avec qui elle étoit en liaiſon; tendis qu'elle exerçoit avec une partialité plus qu'ordinaire à l'amitié leurs fautes (14).

Peu de perſonnes l'égaloient pour l'agrément de la converſation. Son eſprit étoit inépuiſable, & elle exprimoit ſes penſées avec l'éloquence la plus belle & la plus naturelle. Il étoit difficile de ſe trouver dans ſa compagnie ſans devenir plus éclairé & plus vertueux, ni de la quitter ſans regret (15).

Quoiqu'elle fût expoſée aux plus violentes tentations du côté de la vanité, elle conſerva toujours l'humilité de la perſonne la plus obſcure & de la condition la plus baſſe. Elle ſentoit vivement ſes propres défauts. Elle ne s'emparoit pas indécemment de la converſation, & ſouvent elle gardoit le ſilence ſur des ſujets, qu'elle entendoit fort bien, & ſur leſquels, elle auroit pu faire briller ſon eſprit. Jamais elle ne prétendoit obliger les autres à adopter ſes ſentimens, ni ſe donner des airs de ſupériorité; quand elle converſoit avec des perſonnes, qui avoient moins d'eſprit & de lumiéres qu'elle elle tâchoit par des manières obligeantes & par une grande complaiſance de leur adoucir le ſentiment de la ſupériorité. Elle aimoit infiniment & reſpectoit la vraie bonté, & avoit fur-tout beaucoup de vénération pour la ſincére piété, lors-même qu'un grand fond d'ignorance, & un état fort abjet, auroit pu en dérober la connoiſſance à des-unes

* Je croirois que Me Rowe a voulu dire avec plus de regret, la ſuite fait le faire penſer. R. D. T.

(9) P. 11 & ſuiv.

(10) Vie de Me. Rowe p. 52.

(11) Ibid. p. 52. 56.

(12) Ibid. p. 56. 57.

(13) Ibid. p. 59. 59.

(14) Ibid. p. 59-61.

(15) Ibid. p. 62. 63.

autre Dame qui étoit auſſi l'ornement de ſon ſiécle; cette amitié qui commença auſſitôt que cette Dame fut ſuſceptible de cette généreuſe paſſion, dura ſans la moindre altération juſqu'à la mort de Me. Rowe; & l'on ne peut achever plus glorieuſement le portrait de cette illuſtre Perſonne, qu'en diſant que pendant ſa vie elle fut honorée de l'amitié, & à ſa mort des larmes de la Comteſſe de HARTFORD. En 1739 on a publié à Londres ſes *Oeuvres Mêlées*, en deux Volumes in-8. [Q]

moins humbles & moins généreuſes (16).

(16) Ibid. p. 63. 64.

Elle étoit parfaitement exempte de cet amour des plaiſirs, qui régne ſi univerſellement dans notre ſiécle, & que l'on regarde avec raiſon comme pernicieux pour les vertus les plus nobles. L'élevation naturelle de ſon âme l'avoit préſervée de toute paſſion pour le Luxe, qu'elle regardoit comme au-deſſous de la dignité d'un Etre doué de raiſon, & deſtiné à l'immortalité (17).

(17) Ibid. p. 64. 65.

Elle avoit ce mépris marqué pour les richeſſes, qui eſt le caractère d'une ame vrayement grande. L'amour de l'argent étoit à ſes yeux la plus ſordide & la plus baſſe de toutes les paſſions. Elle avoit de la peine à nommer ſeulement l'injuſtice, ſans trembler; & ſa délicateſſe de conſcience ſur cet article alloit ſi loin, qu'elle croyoit à peine pouvoir avoir trop d'éloignement pour ce péché (18).

(18) Ibid. p. 86-88.

Son indifférence pour la réputation étoit frappante; autant qu'elle parut l'éviter, en ſe cachant preſque toute ſa vie dans une obſcure retraite, autant negligea-t-elle toute ſorte d'artifices pour en acquérir (19).

(19) Ibid. p. 88.

Fidéle à remplir d'une maniére exemplaire tous les devoirs réünis, la piété filiale étoit un des plus beaux traits de ſon caractère. Elle aimoit, comme elle le devoit, le meilleur de tous les Peres, & payoit ſes ſoins & ſa tendreſſe extraordinaire par les plus juſtes retours de reſpect & d'amour. On lui a ouï dire, *qu'elle auroit mieux aimé mourir que de lui déplaire*; & la douleur, ou elle reſſentit en le voyant ſouffrir dans la maladie dont il mourut, fut ſi vive, qu'elle lui cauſa des eſpéces de convulſions; mal dont elle n'eut d'ailleurs jamais la moindre atteinte dans tout le cours de ſa vie.

Après ſon mariage, elle témoigna dans toute ſa conduite la plus parfaite chaſteté, & l'affection la plus tendre pour Mr. Rowe; ſur le cœur duquel elle conſerva toujours le même empire, par les maniéres les plus douces & les plus engageantes, & par la pratique de toutes les vertus d'un bon caractére. Elle eut en bien des occaſions la complaiſance de s'accommoder à ſon goût, quelque répugnance qu'elle y eût, & ſe fit une étude d'adoucir ſes maux, & d'augmenter ſes plaiſirs. Sa capacité pour ce qu'il y avoit de plus relevé, ne lui faiſoit pas négliger les ſoins moins honorables, que les Loix de la bienſéance impoſent au Beau Sexe dans l'état du Mariage; beaucoup moins le ſentiment de ſon mérite la portoit-il à s'attribuer des droits incompatibles avec le reſpect & la ſoumiſſion que les Preceptes du Chriſtianiſme preſcrivent. Mr. Rowe étoit naturellement un peu vif, & il n'étoit pas toujours bien le maître de ſa vivacité. Quand il le laiſſoit aller quelquefois à quelque petit mouvement de colére, cela n'excitoit rien de pareil en Me. Rowe; au contraire elle étoit toujours maîtreſſe d'elle-même, & elle tachoit de calmer ſon mari par les paroles les plus engageantes, & par les maniéres les plus douces. Elle étoit même attentive en tout tems, à porter Mr. *Rowe* à cette perfection de vertu, à laquelle elle aſpiroit elle-même avec un zéle vrayment Chrétien, ce qu'elle faiſoit avec tous les charmes d'une douce perſuaſion, & ſans la moindre affectation de ſupériorité. Elle ne le quitta preſque pas un moment durant ſa longue maladie, tâchant de ſoulager ſes ſouffrances, en s'acquittant avec une tendreſſe inconcevable & une continuelle aſſiduité de tous les devoirs que les triſtes circonſtances où il ſe trouvoit exigeoient. Elle paſſoit les nuits auprés de lui, & ne quittoit ſon lit que pour le ſervir, ou pour veiller. Comme on eut de la peine à l'arracher d'auprés de lui après ſa mort, elle conſacra auſſi le reſte de ſa vie à ſa mémoire, & honora ſes cendres en prenant la réſolution de demeurer dans un veuvage perpétuel, réſolution qu'elle tint inviolablement. L'examen de ſa conduite à cet égard, après un intervalle de pluſieurs années, lui donnoit une grande ſatisfaction; voici comment elle s'exprimoit dans une Lettre, qui devoit être rendue après ſa mort à Me. Marrow, ſi cette Dame lui avoit ſurvécu. *J'ai payé à la mémoire de mon très cher époux, tout ce que pouvoit exiger un mariage auſſi diſtingué. J'ai reflechi à cet égard avec plaiſir ſur ma conduite, non ſeulement par un principe d'equité & de reconnoiſſance envers lui, mais par un ſentiment d'honneur & par le deſir d'une réputation vertueuſe après la mort. .... ſi l'ame ſeparée du Corps ſera inſenſible à la louange & au blâme des hommes, il y a neanmoins un hommage déſintereſſé, qui eſt dû au ſacré nom de Vertu.* Elle s'affligea à la mort de ſon mari & de ſon pere, avec toute la tendreſſe & toute la ſenſibilité raiſonnable, que tout cœur humain & généreux doit reſſentir de la perte des perſonnes les plus chéres; mais en même tems elle témoigna, ſans murmurer, ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu, d'une maniére digne de l'éminente piété qui brilloit dans le reſte de ſa conduite.

Maîtreſſe humaine, elle avoit pour ſes domeſtiques beaucoup de condeſcendance & de bonté. Amie pleine de feu & généreuſe, elle rendoit juſtice au mérite de ceux qu'elle aimoit, quelquefois même avec une ſorte de partialité, & elle excuſoit ſincérement leurs défauts.

Charitable autant qu'il ſe peut, l'exercice de cette vertu faiſoit la moitié du plaiſir, ajoûtons même de l'occupation de ſa vie. Et ce n'étoit pas ſeulement la douceur de ſon ſexe, un heureux tempérament, qui l'y portoient, mais encore le vertueux déſir de contribuer au bonheur des autres. Son zéle à faire de bonnes actions eſt inexprimable, il éclatoit en toute occaſion. Elle faiſoit de ſi grandes charités, vu la médiocrité de ſon bien, qu'il y en a peu qui les égalent (20).

(20) Ibid. p. 68-77.

Trois fois par jour elle priοit en particulier; & elle avoit un amour & un reſpect ſans égal pour l'Ecriture Sainte, qu'elle liſoit aſſidûment, ſurtout le Nouveau Teſtament, les Pſeaumes, & les endroits des Prophétes qui regardent notre divin Sauveur. La ferveur de ſon zéle pour tout ce qui concernoit la Religion, étoit au-delà de tout ce qu'on peut voir. Si elle verſoit des larmes de joie, quand elle étoit témoin de quelques exemples diſtingués de piété, elle étoit auſſi touchée juſqu'au fond de l'ame des progrés affligeans de l'incrédulité parmi nous.

Elle parloit avec la plus haute eſtime & la plus vive reconnoiſſance de ces grands-hommes, qui de notre tems ont défendu le Chriſtianiſme par leurs ſavans Ecrits, & elle les vénéroit réellement comme les bienfaiteurs publics du Genre-humain (21).

(21) Ibid. p. 90 91.

Elle paroiſſoit née pour la pratique de la dévotion la plus ſublime; c'étoit là le ſouverain bonheur de ſa vie; elle ne meritoit pas néanmoins à un trop haut prix ces violentes émotions, ces tranſports ſublimes de la ferveur religieuſe, & elle n'étoit pas tentée de préférer la dévotion aux vertus qui ont du rapport à la Société. Voici ce qu'elle écrivit à une Amie de qualité. *Je n'ai point depuis quelque tems compoſé de meditations pieuſes. Peut être que le feu de la dévotion ſe refroidit avec l'age, comme celui des autres paſſions. Mais je me flatte que la ſainte tranquille, raiſonnable & ſolide de la Religion ne laiſſe pas que de ſe perfectionner.* Dans une autre Lettre à la même Dame, elle dit; *Je n'ai point de reſtitution à faire ni la moindre offenſe à réparer. Je fais beaucoup plus de fond ſur cette partie de la Religion, qui regarde le Genre humain, que ſur aucun tranſport de dévotion, & je crois l'une bien plus neceſſaire que l'autre pour être en état de bien mourir.* Elle avoit un grand fond de cette tranquillité, de ce contentement, qui ſemble découler naturellement du ſentiment intérieur de la Vertu, & de l'eſpérance d'être l'objet de la faveur divine (22).

(22) Ibid. p. 94. 95.

„ Son amour pour les gens de bien ne ſe bornoit pas à „ ceux de ſa Religion ou de ſa Secte; & on croit devoir „ rapporter comme une preuve exemplaire de ſa modération „ Chrétienne, que vers la fin de ſa vie elle a communié con„ ſtamment avec des perſonnes qui avoient des ſentimens „ très-différens des ſiens, ſur des ſujets qui lui paroiſſoient „ être de la derniére importance: quoique des perſonnes qui „ avoient des principes plus rigides la ſollicitaſſent à en agir „ autrement, & qu'elle s'expoſât à la cenſure par attache„ ment à la Charité Evangélique. Comme ſon zéle ne dé„ généra jamais en fureur religieuſe en aucun tems de ſa vie, „ ſes diſpoſitions charitables & ſa modération augmentérent „ vers la fin de ſes jours, & il ſembloit qu'elle revêtoit viſi„ blement l'eſprit de l'heureux ſéjour où elle alloit bientôt „ entrer (23)". Nous rapporterons ici une avanture, qui arriva pendant que Me. Rowe étoit chez Lady Worſeley, fille du Vicomte de Weymouth, & Tante de la Comteſſe de Hartford, où elle paſſa huit mois. Elle s'étoit déterminée, après mûre réflexion, à communier ſelon le Rit Anglican; mais le jour qu'on devoit communier, le Miniſtre de la Paroiſſe s'aviſa de faire un Sermon plein d'aigreur contre tous ceux qui ne ſe conformoient point à l'Egliſe établie. Me. Rowe en fut ſi choquée qu'elle jugea que le Miniſtre ni elle n'étoient en état de participer à un Sacrement, qui eſt un Symbole de l'union & de la Charité Chrétienne.

(23) Ibid. p. 96.

[Q] *En 1739 on a publié à Londres ſes* Oeuvres Mêlées, *en deux Volumes in-8.*] Voici le titre tout entier: *Oeuvres Mêlées de Madame* Elizabeth Rowe, *en Proſe & en Vers; dont la plus grande partie paroît à preſent pour la premiere fois, ſuivant ſes ordres & ſur ſes propres Manuſcrits, par Mr.* Théophile Rowe. *On y a ajoûté des Poéſies ſur divers Sujets, par Mr.* Thomas Rowe. *Le tout eſt précédé de l'Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de ces deux Auteurs.* [α] Le premier Volume contient les Poéſies de Me. Rowe; on y trouve quelques Traductions de l'Italien & du François; un petit nombre de Piéces ſur l'Amour & ſur l'Amitié, & ſurtout des Poëmes ſacrés, comme des Hymnes, des Imitations & des Paraphraſes de divers endroits de l'Ecriture Sainte, & particuliérement du Cantique des Cantiques, dont il y a non ſeulement divers paſſages paraphraſés en vers rimés, mais encore une Paraphraſe complette en vers non rimés. Me. Rowe lui a donné le titre d'*Eclogus Sacrée*. Dans le ſecond Volume on trouve d'abord trois Dialogues; le premier eſt deſtiné à faire voir, qu'il ne faut point tourner en ridicule des défauts naturels. Le ſecond eſt contre le Jeu; & le troiſiéme contre une vie paſſée dans les Plaiſirs; celui-ci n'eſt pas achevé. Ils ſont ſuivis d'un grand nombre de Lettres, qui ſont intéreſſantes, non par les particularités qu'elles renferment, car on n'y en trouve que peu ou point, mais par l'eſprit & les ſentimens qui y régnent. Nous en rapporterons quelques traits, propres à faire mieux connoître le caractére de Me. Rowe, & qui intéreſſeront davantage le Lecteur, que la Traduction de deux aſſez longues Piéces en vers à l'honneur de cette Dame qu'on trouve ici dans l'Anglois. Lorſque ſon Livre, intitulé *l'Amitié après la mort*, parut, la Comteſſe de Hartford, qui ne ſavoit pas que Me. Rowe en fût l'Auteur, le lui envoya, & lui en demanda ſon ſentiment: voici ce qu'elle répondit à la Comteſſe. „ J'ai lu les Lettres que vous m'avez recommandé de lire, & ſur votre approbation je les agrée ſans ex-

cep-

„ cepilon. Cela même me feroit ſouhaitter de les avoir é-
„ crites, ſi j'avois la moindre ambition d'être Auteur. Mais
„ je n'ai nul beſoin de me défendre ſi ſérieuſement ſur ce
„ ſujet". Il n'y a pas proprement de menſonge dans ces paroles, mais il y a une eſpéce de déguiſement, & Mr. Rowe avoit la conſcience trop délicate pour n'en avoir point de remord. Elle répara bientôt ſa faute par l'aveu ſincére qu'elle en fit. Voici ce qu'elle écrivit peu de tems après à la même Dame. „ Dans l'autre monde je ſuivrai toujours exactement les régles de la Droite Raiſon. Mais auſſi „ longtems que je ſerai mortelle, je commettrai toujours „ mille fautes. C'eſt le privilége de la nature humaine, & „ je veux uſer de mes droits: mes prétentions ſont claires & „ incontestables; & vous ne ſauriez en conſcience exiger „ que je ſois infaillible, que je ne tombe dans aucune erreur, „ que je ne commette aucune faute. J'avoue pourtant, que „ de toutes mes fautes il n'y en a point qui me cauſe une „ plus grande inquiétude, que celle que je commis dans ma „ derniére Lettre, en vous parlant d'une maniére artificieu-„ ſe, & en uſant d'une eſpéce de déguiſement. Cela m'a cha-„ grinée, plus que je ne croyois pouvoir l'être par quelque „ accident que ce ſoit; & ſi je me connois bien, je ne vou-„ drois pas être coupable d'une autre équivoque, duſſiez-„ gagner l'empire du Monde. Je devois cette confeſſion aux „ loix de l'amitié & de la vérité". Ajoûtons un ſeul trait, par lequel on voit ce que Mr. Rowe penſoit de la Providence. „ Nos voyes ſont en la main de Dieu, qui fait réuſ-„ ſir ou échouer nos deſſeins, ſelon ſa volonté. Le ſuccès „ de chaque choſe eſt déterminé, deſorte qu'il eſt impoſſible „ à l'homme de l'empêcher. Cette réflexion m'empêche d'ê-„ tre fort inquiéte ſur l'avenir. Encore un peut nombre „ d'années, & tout ſera bien". Add. du Trad.]

RUSHWORTH (Jean) fameux par ſes *Collections Hiſtoriques* [*A*], & iſſu d'un bonne famille du Northumberland, nâquit vers l'an 1607. Il étudia quelque tems à Oxford vers la fin du régne de Jaques I. mais il quitta cette Univerſité ſans avoir été immatriculé, & ſe retira à Londres, où il ſe fit enregîtrer comme Etudiant dans Lincolns-Inn, où il parvint dans la ſuite à être *Barriſter*. Mais ſon génie le portant plus à la Politique qu'à la Juriſprudence, il commença de bonne heure à mettre ſur le papier des Caractéres, les Diſcours qui ſe faiſoient dans le Parlement, ce qui s'y paſſoit dans les Conférences, ſans oublier les diſcours du Roi même aux deux Chambres; & il ſe trouva préſent à tout ce qui ſe paſſa de plus important. Pendant l'intervalle d'onze années qu'il ne s'aſſembla point de Parlement, il aſſiſta dans toutes les occaſions de conſéquence, à ce qui ſe fit dans la Chambre Etoilée, dans la Cour d'Honneur, dans l'Echiquier, quand tous les Juges d'Angleterre s'y aſſembloient pour des cas extraordinaires, dans le Conſeil, quand on y plaidoit des Cauſes graves en préſence du Roi. L'éloignement même ne l'empêchoit point de ſe tranſporter en d'autres lieux, pour ſatisfaire ſa curioſité; c'eſt ainſi qu'il ſe rendit au Camp de Berwick pour voir ce qui s'y paſſoit, qu'il ſe trouva au combat contre les Écoſſois à Newborne ſur Tyne, au Traité de Ripon, & au grand Conſeil tenu à York en 1640. A l'ouverture du long Parlement, le 3 Novembre de la même année, il fut choiſi pour Aſſiſtant de Mr. Henri Elſyng, Clerc de la Chambre des Communes, qui ſe ſervit de lui pour porter ſes Adreſſes au Roi, pendant que ce Prince fut à York; dans ces occaſions-là Mr. Ruſworth faiſoit une ſi grande diligence, que quoiqu'il y ait cent-cinquante milles de Londres à York, il fit plus d'une fois le chemin en 24 heures. En 1643 il prit le *Covenant*, & fut nommé Sécretaire du Chevalier Thomas Fairfax, Général de l'Armée du Parlement, dont il étoit parent très-proche, ſon pere & ſa mere étant originaires d'York, d'anciennes familles. En 1649 il accompagna ce Général avec pluſieurs Officiers de diſtinction à Oxford, où il fut creé Maître-ès-Arts; & dans le même tems on le nomma, en qualité de Membre du Collége de la Reine, un des Commiſſaires pour examiner les différends qu'il y avoit entre les Citoyens d'Oxford & les Membres de l'Univerſité. Lorſque Fairfax eut réſigné ſa Commiſſion, Mr. Ruſworth alla demeurer dans Lincolns-Inn, & au mois de Janvier 1651 il fut un des Juriſconſultes nommés pour déliberer ſur la reformation du Droit Commun, & en 1658 député de la part de Berwick ſur la Tweede, au Parlement qui s'ouvrit à Weſtminſter le 27 Janvier de cette année-là; auſſi bien qu'à celui qui commença le 25 Avril 1660. Le Chevalier Roland Bridgman, ayant été fait Garde des Sceaux, en 1667, Ruſworth devint ſon Sécretaire, & remplit ce poſte tout le tems que ce Seigneur garda les Sceaux. La Ville de Berwick le choiſit encore pour ſon Député aux Parlement, qui s'aſſembla le 6 Mars 1678, à celui du 17 Octobre 1679, & à celui qui s'aſſembla à Oxford. Après la diſſolution de ce dernier il mena une vie obſcure à Weſtminſter, juſqu'à ce qu'il fût mis en priſon pour dettes, au Banc du Roi à Southwark, & il y paſſa les ſix dernières années de ſa vie. Il mourut le 12 Mai 1690, âgé de quatre-vingt trois ans, & fut enterré le Mécredi ſuivant derriére la Chaire, dans l'Egliſe de St. George à Soutwark. Il avoit pluſieurs filles, dont l'une épouſa le Chevalier François Vane (*a*).

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II Col. 846. 849.

[*A*] *Fameux par ſes* Collections Hiſtoriques.] Le premier Volume parut à Londres en 1659 in folio, ſous le titre de *Collections Hiſtoriques d'affaires ſecrettes d'Etat, d'importantes matieres de Droit, & de ce qui s'eſt paſſé de remarquable en cinq Parlemens. Commençant à la ſeizieme année du Regne du Roi Jaques, en 1618, & finiſſant la cinquiems année du Roi Charles, en 1629, rangées en ordre Chronologique.* Ms. Wood nous apprend (1) que lorſque l'Auteur „ préparoit ſon Ouvrage „ pour l'impreſſion, il fit uſage de certains Manuſcrits; qui „ étoient entre les mains de Bulſtrode Whitelocke, un des „ Lords d'Olivier Cromwell, & qu'après l'avois achevé il „ le préſenta au Protecteur lui-même; celui-ci n'ayant pas „ le loiſir de l'examiner, chargea Whitelocke de le faire, „ en Janvier 1657. Whitelocke l'ayant parcouru plus d'une „ fois, il y fit quelques changemens & quelques additions. „ Après l'impreſſion Ruſhworth le dédia à Richard Crom-„ well, en ce tems-là Protecteur". *La ſeconde Partie* des *Collections Hiſtoriques* parut avec les autres à Londres en 1680 in folio. L'Ouvrage entier a été réimprimé en 1722 en ſix Volumes in-folio. Le Docteur Jean Nalſon dans ſa *Collection Impartiale des Grandes Affaires d'Etat, depuis le commencement de la Rebellion d'Ecoſſe en 1639, juſqu'au meurtre du Roi Charles* I. &c. imprimée à Londres en 1682 & 1683 in folio, a taché de décréditer à divers égards les Collections de Ruſhworth; mais Mr. Rapin de Thoyras a entrepris de faire voir dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, que les objections du Docteur Nalſon ne ſont pas ſuffiſantes pour donner atteinte à l'autorité de cet Ouvrage.

(1) *Ath. Oxon* Vol. II. Col. 847.

RUSSEL. C'eſt le nom d'une ancienne & illuſtre Famille [*A*], dont étoit iſſu Guillaume Lord Russel, dont nous donnerons ici un Article, pour rapporter quelques Lettres & autres Piéces Oti-

[*A*] *D'une ancienne & illuſtre Famille.*] Il y avoit très-longtems que cette Famille étoit établie dans la Comté de Dorſet, où elle poſſédoit depuis quelques ſiécles de fort belles Seigneuries, comme il paroît par le Compte du Sheriff, la troiſiéme année du Roi Jean, l'an 1202. Jean Ruſſel donna à ce Prince cinquante Marcs pour la permiſſion de ſe marier avec la fille d'un Grand-Seigneur, appellé Doun Bardolf. Ce Jean étoit Connetable du Château de Corfe dans la Province de Dorſet, l'an 1221 la cinquiéme année du régne de Henri III. & c'étoit de lui qu'étoit deſcendu Jean Ruſſel, Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri VII. créé Baron du Royaume en 1538 par Henri VIII. enſuite Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, Grand-Amiral, & Chancelier du Sceau Privé. Il mourut dans ſon Hôtel dans le Strand à Londres, le 14 Mars 1554; & eut pour ſucceſſeur de ſes titres & de ſes biens François ſon fils, qui fut deux fois Ambaſſadeur en France ſous le régne d'Elizabeth; il mourut en 1584, & laiſſa de ſa premiére Femme Marguérite fille du Chevalier Jean de St. Jean, quatre garçons, Edouard, Jean, François & Guillaume; & trois filles, Anne, qui épouſa Ambroiſe Dudley, Comte de Warwick; Elizabeth, mariée à Guillaume Bouchier, Comte de Bath; & Marguérite, qui épouſa George Clifford, troiſiéme Comte de Cumberland. Edouard l'aîné des fils mourut ſans poſtérité; Jean épouſa Elizabeth, fille du Chevalier Antoine Cook, & Veuve du Chevalier Thomas Holby; étant mort avant ſon pere, en 1584, les titres & les biens échurent à François, troiſiéme fils de François, & ſecond Comte de Bedford; il épouſa Juliane, fille du Chevalier Jean Forſter, dont il eut un fils nommé Edouard; ayant été tué par les Ecoſſois, un jour de ſuſpenſion d'armes, le 27 Juin 1585, & François ſon pere étant mort le 28 Juillet, Edouard hérita de ſon Grand-Pere, & fut le troiſiéme Comte de Bedford. Il épouſa Lucie, l'aînée des deux Sœurs, & Cohéritiéres de Jean Lord Harrington d'Exton; mais étant mort ſans poſtérité le troiſiéme Mai 1627, il faut revenir au Chevalier Guillaume Ruſſel,

Originales, qui n'ont jamais paru. Il étoit le troiſiéme fils de François, Comte & depuis Duc de Bedford, & d'Anne, fille de Robert Carr, Comte de Somerſet. Au mois d'Avril 1679, il fut un des nouveaux Miniſtres choiſis par le Roi, & en 1680 la Comté de Bedford le nomma Député de ſa part au Parlement qui s'aſſembla le 21 Octobre, & il appuya fortement le Bill pour exclure le Duc d'York de la Couronne; ce Bill ayant paſſé dans la Chambre des Communes, Ruſſel fut chargé de le porter à la Chambre Haute, commiſſion dont il s'acquitta le 15 Novembre, accompagné de preſque tous les Membres de l'autre Chambre. Mais les Seigneurs ayant rejetté l'Acte dès la premiére léture, les Communes en furent fort irritées, & le Lord Ruſſel entre autres dit, que s'il arrivoit jamais une Revolution dans le Royaume, qui lui ôtât la liberté de vivre Proteſtant, il mourroit du-moins tel; que c'etoit par cette raiſon qu'il auroit voulu, qu'on n'eût pas donne de nouvelles forces à leurs ennemis, & qu'il prioit les Seigneurs de n'être pas les auteurs de leur propre ruine; que ſi les Communes ne pouvoient avoir le bonheur d'ameliorer la condition de la Nation, il ſuppliroit les Seigneurs de ne la pas rendre pire, en accordant de l'argent au Roi, puiſqu'on étoit aſſuré qu'il paſſeroit infailliblement entre les mains des Créatures du Duc. Ce Diſcours & d'autres ſemblables ayant rebuté la Cour, le Parlement fut prorogé le 10 Janvier, & diſſous le 18, 168⅞. Comme la néceſſité des Affaires du Roi demandoit néanmoins la tenue d'un Parlement, ce Prince en convoqua un à Oxford, ou il s'aſſembla le 21 Mars ſuivant, & le Lord Ruſſel y aſſiſta encore en qualité de Depute de la Comté de Bedford. Mais le Chevalier Robert Clyfton, ſecondé du Lord Ruſſel, ayant propoſé un nouveau Bill d'Exclution, le Parlement fut auſſitôt aprés diſſous, & Charles II. n'en convoqua plus ſous ſon regne. *En* 1683 le Lord Ruſſel fut conſtitue priſonnier à la Tour, ſur une accuſation de Haute Trahiſon, & le 13 Juillet ayant ete jugé à Old-Bailly pour avoir conſpiré contre la Vie du Roi &c. il fut condamné. On trouvera le detail de ſa conduite aprés ſa condamnation & à ſa mort, dans un Mémoire du Docteur Gilbert Burnet, que nous donnons ici ſur l'Original [*B*], & dont lui-meme a donné un Extrait dans l'*Hiſtoire de ſon Tems*, ou *Mémoires Hiſto-*

le dernier des fils de François, ſecond Comte de Bedford. Le Chancelier avoit été fait Vicerot d'Irlande, au mois d'Août 1695, & le 2 Juillet 1603 créé Pair d'Angleterre, ſous le titre de Lord Ruſſel de Thornhaug, dans la Comté de Northampton; il avoit épouſé Elizabeth fille & Héritiére de Mr. Sturgeny Long, de Shengay dans la Comté de Cambridge; il en eut un fils, nommé François, qui ſuccéda à ſes biens & à ſes titres, & qui ayant auſſi ſuccedé à Edouard ſon Couſin dans la Comté de Bedford, fut le quatriéme Comte de ce nom. Ce François épouſa Cathérine, fille unique de Gilles Bridges, Lord Chandos, en eut quatre garçons & autant de filles. L'ainée, qui s'appelloit Cathérine, épouſa Robert Lord Brooke; Anne fut mariée à George Comte de Buttol; Marguérite à Jaques Comte de Carliſle; & Diane à François Lord Newport, de qui deſcend le Comte de Bradford d'aujourd'hui. Les quatre fils s'appelloient Guillaume, François, Jean, & Edouard; ce dernier épouſa Pénelope, fille de Moyſe Hill d'Athsbury en Irlande, & il en eut un fils, nommé Edouard, & une fille qui s'appelloit Lettia; celle ci épouſa Thomas Check de Pyrgo dans la Province d'Eſſex, dont elle eut une fille, nommée Anne, qui fut ſon Heritiére; Anne épouſa le Chevalier Baronet Tho. Tapping de Whitnell, dans la Province d'Oxford; étant morte le 21 Janvier 172[illegible], elle laiſſa deux filles, l'une mariée à Mr. Thomas Archer d'Umberſlade, dans la Comté de Warwick, & l'autre à Mr. Samuel Sandys d'Ombertley Court, dans la Province de Worceſter, Député en divers Parlemens de la Ville de Worceſter. Edouard fils d'Edouard Ruſſel, & de Pénélope Hill, ſus-mentionnés, fut créé Comte d'Oxford le 7 Mai 1697, & épouſa Lady Marguérite, la troiſiéme & la plus jeune des filles de Guillaume, premier Duc de Bedford, Frere de ſon Pere, il mourut ſans poſtérité le 26 Novembre 1727 dans ſa ſoixante-quinziéme année. Revenons à préſent à Guillaume, François, & Jean, les trois fils aînés de François Comte de Bedford, & de Cathérine Bridges. Jean, le dernier des trois, fut Colonel au ſervice du Roi Charles I. durant les Guerres Civiles, & apres le rétabliſſement de Charles II. ce Prince le fit Colonel du premier Régiment des Gardes à pied. François, le ſecond des fils, mourut garçon; mais Guillaume l'aîné ſuccéda à ſon pere, & fut le cinquiéme Comte de Bedford. Au commencement de la Guerre Civile il fut fait Général de la Cavalerie du Parlement, mais il quitta cet emploi en 1643. En 1672 il fut créé Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, & le onziéme Mai 1694, Marquis de Tavellock & Duc de Bedford. Il mourut le 7 Septembre 1700. Il avoit eu d'Anne, fille du Comte de Somerſet, ſept garçons & trois filles; l'ainée, qui s'appelloit Diane, épouſa en premiéres nôces le Chevalier Grevil Verney de Compton-Verney, dans la Comté de Warwick, Chevalier du Bain, & enſuite Guillaume Lord Allington. Anne, la ſeconde des filles, mourut jeune; & Marguérite, la troiſiéme, épouſa, comme nous l'avons dit, Edouard Ruſſel, Comte d'Oxford. Les fils ſe nommoient François, Jean, Guillaume, Edouard, Robert, Jaques, & George. Jaques, établi à Maidwell dans la Province de Northampton, mourut le 22 Juin 1712, âgé de ſoixante-ſept ans, laiſſant d'Elizabeth, ſa ſeconde femme, une fille unique nommée Téophile qui avoit épouſé Mr. Thomas Scawen, Député de la Comté de Surrey. Edouard, le quatriéme des fils, mourut le 21 Juin 1714; François l'aîné décéda ſans poſtérité; Jean étoit mort en bas-âge; & Guillaume, le troiſiéme, eut la tête tranchée le 21 Juillet 1683, pendant la vie de ſon Pere. Il avoit épouſé Lady Rachel, fille Cadette, & une des Héritiéres de Thomas Wriothelly, Comte de Southampton, Grand-Tréſorier d'Angleterre, & Veuve de François Lord Vaughan, fils aîné de Richard, Comte de Carbery, il eut de cette Dame, qui n'eſt morte que le 29 Septembre 1723, âgée de quatre-vingt-ſept ans, qu'un fils, nommé Wriothelly, & deux Filles; Rachel l'ainée des deux épouſa Guillaume Cavendish, Duc de Devonshire; & Cathérine la Cadette, Jean Manners, Marquis de Granby, & enſuite Duc de Rutland. Wriothelly, fils du Lord Guillaume Ruſſel, épouſa le 23 Mai 1695, Elizabeth, fille unique & Héritiére de Mr. Jean Howland de Stretham dans la Province de Surrey, & d'Elizabeth, demi-ſœur du Chevalier Baronet Richard Child, aujourdhui Comte de Tilney; d'abord aprés ſon mariage, le 13 Juin 1695, Wriothelly fut créé Baron de Howland de Stretham, & ayant ſuccédé à ſon Grand-Pere le 7 Septembre 1700, il devint Duc de Bedford, le 23 Mars 170⅔, il fut honoré de l'Ordre de la Jarretiere: il mourut de la petite-vérole le 26 Mai 1711 dans ſa trente-uniéme année, laiſſant trois garçons & deux filles: Lady Rachel, l'aînée, a épouſé Scroop Egerton, Duc de Bridgwater, & Lady Elizabeth, la Cadette, Guillaume Capel, Comte d'Eſſex. Guillaume, l'aîné des trois fils, eſt mort en bas-âge; Wriothelly, né en 1708, ſuccéda à ſon pere, en qualité de Duc de Bedford, le 22 Avril 1725; il avoit épouſé Anne Egerton, fille unique du Duc de Bridgwater ſuſnommé, & d'Elizabeth Churchill, troiſiéme fille & une des héritiéres de Jean Duc de Marlborough, mais il mourut, ſans laiſſer d'enfans, le 23 Octobre 1732. Par-là tous les titres ont été dévolus à Lon dernier frére le Lord Jean Ruſſel, aujourd'hui Duc de Bedford, né le 30 Septembre 1710, qui a épouſé le onziéme Octobre 1731 Diane Spencer, petite-fille de Jean Duc de Marlborough, & fille cadette du feu Duc de Sunderland, dont il a eu un garçon, qui mourut le jour même de ſa naiſſance le 6 Novembre 1732, la Ducheſſe eſt morte auſſi le 27 Septembre 1735. Depuis le Duc a épouſé une fille du Lord Gower.

[*B*] *On trouvera le detail de ſa conduite après ſa condamnation & à ſa mort, dans un Mémoire du Docteur Gilbert Burnet, que nous donnons ici ſur l'Original.* Le Voici.

„ La premiere fois que je me rendis auprés de Mylord „ Ruſſel, fut le Lundi à trois heures aprés midi, il me reçut „ à tous égards à ſon ordinaire & avec un air riant. Il étoit „ occupé, en ce moment, à plier ſa Lettre au Duc, qu'il „ me montra, en diſant: *Ceci s'imprimera, & ſe débitera dans les rues, comme un acte de ſoumiſſion de ma part, quand on me menera à la potence.* Il me dit qu'il n'y avoit rien dans la „ Lettre contre lui, mais qu'elle étoit conçue comme elle „ devoit l'être en écrivant à un homme, aux intérêts duquel „ il s'étoit ſi fort oppoſé. Pendant qu'il la plioit, il me conta avec autant de gaîté, que je lui en aye jamais vu, „ l'Hiſtoire du raiſut du Colonel Sidney. Enſuite il déploia „ la fin tragique du Comte d'Eſſex, & dit que la principale „ partie du malheur de ce Seigneur venoit de lui, & qu'il „ en étoit la cauſe innocente, ce qu'il inferoit d'un meſſage „ que le Comte avoit envoyé la veille à ſon pere, à qui il „ fit dire, qu'il étoit plus affligé que lui du malheur de ſon „ fils; la circonſtance du tems le frappoit auſſi; il croyoit „ qu'Eſſex avoit eu du remords, de l'avoir en quelque maniére forcé de recevoir le Lord Howard, dans une Aſſemblée qui s'étoit tenue chez lui. Car lorſqu'il vit entrer „ Howard, le Colonel Sidney, & Mr. Hampden, il dit au „ Comte d'Eſſex, qui étoit entré avant eux. *Qu'avons-nous à faire de ces fauſſins?* & il ſeroit ſorti ſur le champ ſi le „ Comte d'Eſſex, ne l'avoit retenu. Il ajoûtoit, qu'il s'étoit „ tenu ſur la réſerve, & avoit très peu parlé. Et, pour réunir tout enſemble, ce qui a du rapport à ce point, la „ veille de ſa mort, il me dit, en préſence de ſon Epouſe, „ qu'à divers égards Mylord Howard avoit rendu un faux „ témoignage, & lui avoit fait tort. Je n'en ſerai pas le détail. Il ajoûta par rapport au Comte d'Eſſex, que le Jour „ avant ſa mort, voyant la fenêtre du Comte ouverte, il y „ avoit regardé, & l'avoit vu appuyé ſur la pomme de ſa „ canne, mais que dès qu'il avoit paru ce Seigneur avoit „ quitté la place, & s'étoit retiré. Ce qui lui faiſoit croire, „ que ſa ſituation avoit achevé de porter la mélancolie du „ Comte à ſon comble. Il m'en parla pluſieurs fois, & avec „ étendue, le jour qui précéda ſa mort. Il me dit, que ce

„ Sel-

Hiſtoriques de la Grande-Bretagne. Pendant le tems qui s'écoula entre ſa condamnation & ſon exécution il écrivit une Lettre au Duc d'York, datée de Newgate le 16 Juillet, que Lady Ruſſel remit entre les mains de la

„ Seigneur étoit le plus digne, le plus équitable, le plus ſin-
„ cère de tous ceux qu'il avoit jamais connus, & le meilleur
„ Patriote qu'il y eût. Il me dit auſſi, que le Comte d'*Eſſex*
„ avoit eu beaucoup d'inquiétude, de ce que le Lord *How-*
„ *ward* avoit été admis dans leurs aſſemblées, & qu'il lui a-
„ voit dit, qu'il craignoit que Howard ne les trahît; à quoi
„ il avoit répondu, qu'il s'en étoit rapporté à la confiance
„ que le Comte avoit en lui; car, ajoûta-t-il, ſi vous me
„ trahiſſés, tout le monde vous blâmera, & non pas moi;
„ mais ſi nous nous laiſſons trahir par un homme du caractè-
„ re de Howard, tout le monde nous blâmera autant que
„ lui. Cet entretien dura environ une demie heure, juſques
„ à ce que Mylady s'en fût allée avec la Lettre, après quoi
„ il me tint les diſcours les plus ſérieux que j'aye jamais
„ entendus. Il me dit, que pour ce qui étoit de la mort,
„ il remercioit Dieu de ne l'avoir jamais craint, & qu'il
„ l'envisageoit avec moins de frayeur, que s'il s'agiſſoit de ſe
„ faire arracher une dent. Mais que le courage d'un hom-
„ me qui l'affrontoit dans le feu de quelque paſſion, étoit
„ très-différent de celui d'un Chrétien mourant, & mourant
„ de ſang froid. Que ce dernier ne pouvoit avoir d'autre
„ principe que la tranquillité intérieure de la Conſcience, &
„ l'aſſurance de la miſéricorde de Dieu; qu'il l'avoit à un
„ tel point, que quoiqu'il ſe fût regardé comme un homme
„ mort, dès le premier jour de ſa priſon, cette idée ne lui
„ avoit cauſé aucun trouble. Il ajoûta, que Dieu ſavoit que
„ l'inquiétude où je l'avois vu il y avoit quelques ſemaines
„ au ſujet de la maladie de ſon fils, l'avoit bien plus vivement
„ affecté, & avoit troublé davantage ſon repos, que ſa con-
„ dition préſente. Il ſe rappella une Colique qu'il avoit euë
„ il n'y avoit pas longtems, qui lui avoit cauſé des douleurs
„ ſi vives, & avoit tellement épuiſé ſes forces, qu'il avoit
„ vû, combien on étoit peu capable de rien faire, ſi l'on
„ venoit à mourir de cette manière, au-lieu qu'à préſent il
„ avoit l'eſprit parfaitement libre, qu'il n'avoit aucune
„ frayeur de la mort, qu'il étoit tout au plus un peu occu-
„ pé de ſes Amis, & de ſes Ennemis, & du reſte qu'il n'y
„ avoit qu'un inſtant de douleur. Il me dit encore, que
„ quoiqu'il eût bien des défauts & des fautes à ſe reprocher,
„ au nombre deſquelles il mettoit ſa négligence à commu-
„ nier, il rendoit graces à Dieu d'avoir la Conſcience nette
„ non ſeulement par rapport au Public, mais à tous les au-
„ tres égards; que dans ce qui intéreſſoit le Public, il avoit
„ toujours agi de ſi bonne foi, qu'il étoit ſûr de n'avoir au-
„ cun compte à rendre, ſi ce n'étoit de péchés d'ignorance,
„ & de quelques diſcours peu meſurés, & par rapport à
„ ceux-ci qu'il avoit à ſe reprocher de les avoir écoutés avec
„ plaiſir, & goûtés, plutôt que de les avoir tenus lui-même.
„ Il avouoit, qu'il avoit fait de grandes dépenſes, mais nulle-
„ ment à de mauvais uſages. Qu'il n'avoit jamais pu borner
„ ſa générolité à ſa condition; & qu'il n'avoit jamais penſé
„ aux grands biens qui devoient naturellement lui échoir,
„ que dans l'idée de s'en ſervir à faire plus de bien, étant
„ réſolu de vivre toujours à peu prés, comme il faiſoit,
„ ſans augmenter ſon état. Il remercioit Dieu de ce que
„ depuis pluſieurs années, il avoit été fort conſcientieux
„ en tout ce qu'il avoit fait, enſorte qu'il avoit principale-
„ ment à rendre compte des péchés d'omiſſion, que Dieu
„ connoiſſoit la droiture de ſon cœur, qu'il n'avoit jamais
„ pu entrer dans des choſes qu'il croyoit mauvaiſes, &
„ qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à mentir. Après une heure
„ de converſation, nous fîmes la priére enſemble. Enſuite
„ il parla de ſa ſituation; il croyoit alors qu'il ſeroit peut-
„ être pendu, & il dit que ſi cela ne faiſoit pas plus de
„ peine à ſa famille & à ſes amis qu'à lui, cela importoit
„ fort peu. Il parla après d'un Ecrit, qu'il vouloit laiſſer,
„ étant réſolu de dire très peu de choſe ſur l'Echaffaut; il
„ parcourut les chefs dont il avoit deſſein de parler, à quoi
„ je m'apperçus qu'il avoit raiſonnablement penſé. Il dit, qu'ayant
„ beaucoup de ſoûfir à la Tour, il avoit toujours réfléchi à
„ ce qu'il ſeroit, parce qu'il n'avoit pas douté que le Sheriff
„ n'eût ſoin de choiſir des Jurés, bien diſpoſés à le condam-
„ ner, ſi le Conſeil du Roi le leur ordonnoit. Il avoit donc
„ déjà projetté ce qu'il ſeroit, & ſur la plupart des Articles,
„ il me parla dans les mêmes termes, qui ſe trouvent dans
„ ſon Ecrit. Je le quittai ainſi ce ſoir-là. Il me pria de re-
„ venir le lendemain matin, & me demanda modeſtement
„ de lui donner tout le tems qu'il me ſeroit poſſible.

„ J'y retournai le lendemain, & le trouvai dans les mêmes
„ diſpoſitions où je l'avois laiſſé, ſi tranquille, & ſi gai,
„ ſelon ſon état, que je n'ai jamais rien vu de pareil. Il
„ repaſſa les chefs de l'Ecrit qu'il vouloit dreſſer, & il en
„ avoit même fait une minute, ſelon l'ordre où il avoit
„ deſſein de parler de chaque point. Je n'entrerai point ici
„ dans le détail de ce que je lui dis ſur quelques-uns des
„ articles; je dirai ſeulement en général, que j'acquittai
„ ma Conſcience à tous égards, & que je remplis mon de-
„ voir, & en qualité de fidéle Sujet du Roi, & en qualité
„ de Miniſtre de l'Evangile. Quoi qu'il en ſoit, je ne parle-
„ rai ni de ce que j'approuvai, ni de ce que je blâmai; j'a-
„ joûterai ſeulement, que les endroits délicats & critiques
„ étoient mûrement peſés, juſqu'aux termes mêmes. Il
„ croyoit être obligé d'écrire tout ce qu'il fait ſur le papier,
„ mais il me promit d'examiner tout ce que je lui avois dit.
„ Enſuite il s'engagea dans un long diſcours ſur la conduite
„ de la Providence dans cette affaire. *Rumſey* & le Lord *How-*
„ *ward* étoient deux hômmes pour leſquels il marquoit tou-
„ jours une ſecrette horreur; il avoit meilleure opinion de
„ *Sheperd*, juſques à ce qu'il eût appris, que celui-ci avoit
„ trahi *Walcot*; il dit alors, qu'il ne s'étonnoit pas que She-
„ perd eût témoigné fauſſement contre lui, mais juſques à
„ ce tems-là il avoit toujours cru, que cet homme s'étoit
„ oublié. Il trouvoit des traits ſi frappans de la direction
„ de la Providence, dans ſon voyage à Londres, où il n'é-
„ toit venu que caſuellement, dans ce que le Duc de *Mon-*
„ *mouth* l'avoit mandé à ſi bonne intention, en ce qu'il ne
„ s'étoit pas rendu à une Aſſemblée dans les formes, où
„ *Rumſey* n'étoit point, tandis qu'il ſe trouva à une autre
„ où il étoit, dans la fatale mélancholie du Comte d'Eſſex
„ ce matin là; qu'il étoit pleinement convaincu que toutes
„ ces circonſtances avoient été diſpenſées dans des vuës
„ ſages & bonnes, pour amener les choſes au point où elles
„ étoient. Au bout de deux heures d'entretien, Mylady
„ arriva. On dîna, & il mangea & but d'auſſi bon appétit
„ qu'il avoit coutume; faiſant tout avec la même gayeté,
„ qu'à l'ordinaire. Il apprit enſuite, quoique douteuſement,
„ que le Samedi étoit le jour fixé pour ſon exécution, & il
„ témoigna ſouhaitter d'avoir deux jours de plus pour ache-
„ ver ſon Ecrit. Après le dîner, il demanda du Thé, &
„ s'entretint à ſon ordinaire de la ſituation de la Hongrie,
„ & des affaires générales de l'Europe. Lorſque Mylady ſut
„ partie, il marqua beaucoup de joie, de la grandeur d'ame
„ qu'il remarquoit en elle; & il dit que ſa ſéparation d'a-
„ vec elle étoit ce qui lui couteroit le plus, parce qu'il crai-
„ gnoit qu'elle n'eût de la peine à ſupporter cet adieu; qu'à
„ préſent l'intérêt de ſa conſervation, & les ſoins qui l'oc-
„ cupoient, ſoulageoient ſon eſprit, & la ſoutenoient en
„ quelque façon; mais qu'il tedoutoit, après que tout cela
„ ſeroit fait, que toute la vivacité des eſprits ne ſe tournât
„ contre elle-même. A cette occaſion il revint à ce qui
„ regardoit ſa condition préſente, dont ſi parla de la même
„ manière que la vielle. Il dit qu'il étoit encore fort aiſe,
„ de n'avoir pas pris la fuite, parce qu'il n'auroit pu vivre
„ éloigné de ſa femme, de ſes enfans, & de ſes amis; que
„ c'étoit là ce qui faiſoit, ſelon lui, tout le bonheur de la
„ vie. Il ſe réjouiſſoit de ce que ceux, qui n'avoient pas
„ vécu de manière à pouvoir bien mourir, ſe ſuſſent ſauvés.
„ Un ami des plus généreux lui ayant fait propoſer de mé-
„ nager ſon évaſion, il lui fit répondre en ſouriant, qu'il
„ lui rendoit ſincérement graces, mais qu'il ne vouloit pas
„ s'évader. Mais je me rappelle que cela ſe paſſa le Mecredi.
„ Nous fîmes enſuite la priére enſemble, & je le quittai.

„ Je me rendis auprès de lui le Mécredi à midi, l'heure
„ qu'il m'avoit marquée, & je trouvai qu'il avoit déjà écrit
„ trois des huit pages, qui compoſoient ſon Mémoire, mais
„ il avoit laiſſé de l'eſpace vuide ici & là où il s'agiſſoit d'en-
„ droits délicats, qu'il avoit écrits à part ſur des morceaux
„ de papier. Après le dîner, où il en agit comme à tous
„ ſes repas, à ſon ordinaire, il montra à ſa femme ce qu'il
„ avoit écrit, & au bout de quelques raiſons d'entretien,
„ il remplit les vuides; ce qu'il fit avec une ſi ſévére circon-
„ ſpection, qu'il étoit viſible qu'il ne vouloit pas dire un
„ mot, qui ne fût exactement d'accord avec ſa Conſcience.
„ Ayant enſuite raiſonné quelque tems, pour décider s'il
„ écriroit au Roi, il s'y réſolut gayement: car quoiqu'il dit
„ toujours, qu'il n'avoit jamais rien fait de contraire aux
„ intérêts de ce Prince, il avouoit néanmoins qu'il lui étoit
„ bien échappé des railleries & des traits indécens, qu'il
„ prioit Dieu de lui pardonner, & dont il réſolut de deman-
„ der pardon au Roi. Il ajoûta, qu'il croyoit devoir auſſi
„ déclarer au Roi, qu'il lui pardonnoit de ſon côté; ce fut
„ lui-même qui inſiſta ſur ce tour d'expreſſion, (*qu'il éten-*
„ *doit à tous ceux qui avoient part à ſa mort, depuis les plus grands*
„ *juſques aux plus petits.*) Après quelques autres diſcours,
„ ſon Pere & ſon Oncle entrérent pour le voir; nous ſî-
„ mes tous enſemble la priére, & je le laiſſai pour ce
„ ſoir-là.

„ Je revins le Jeudi à midi, & je le trouvai qui avoit
„ preſque achevé ſon Ecrit, enſorte qu'il le finit avant dîner.
„ J'y remarquai ſeulement encore des lacunes, & ſur d'au-
„ tres papiers le projet de ce dont il les vouloit remplir,
„ où il y avoit des ratures; il inſéra chaque choſe à ſa pla-
„ ce, auſſi avant le dîner; ainſi il ſe trouva fort content.
„ Sa Femme entra ſur ces entrefaites, & lui dit, qu'on
„ avoit refuſé de lui accorder du délai juſqu'au Lundi. Il
„ en fut un peu touché, mais je l'apperçus ſeulement dans
„ ſes yeux, car il ne dit rien, ſinon qu'on n'avoit jamais
„ refuſé cela à des criminels du commun. Cependant, quand
„ il eut fait réflexion, qu'il avoit mis ſes Ecrits en ordre,
„ il dit qu'il étoit très-content, & ajoûta dans la ſuite,
„ qu'il étoit bien-aiſe qu'on ne l'eût pas accordé, que la
„ ſeule raiſon qui le lui avoit fait ſouhaiter, c'étoit pour
„ avoir un jour de plus pour penſer aux intérêts de ſon ame,
„ & n'avoir plus l'eſprit occupé de ces papiers. Il dîna alors,
„ & après être ſorti de table, il écrivit ſa Lettre au Roi. Il
„ mit auſſi ſur le papier le diſcours qu'il avoit deſſein de faire
„ aux Sheriffs, auquel il ajoûta ſeulement le Vendredi, ce
„ qui avoit du rapport à ce qu'il avoit appris qu'avoit dit le
„ Capitaine Walcot. Il fut plus tranquille après cela que
„ jamais, parce qu'il avoit l'eſprit libre de tout ce qui pou-
„ voit l'occuper déſagréablement, & qu'il ſe trouvoit dé-
„ chargé d'un grand fardeau. Il parla de tous ceux qui a-
„ voient rendu témoignage contre lui, & en particulier du
„ Lord Howard, avec compaſſion, & ſans reſſentiment. Il

„ dit

la Ducheſſe d'York; il en écrivit auſſi une au Roi, le 19 Juillet, pour être délivrée à ce Prince après ſa mort. On trouvera ci-deſſous ces deux Lettres, ſur les Copies écrites de la propre main de Myledi Ruſ-

„ dit que Howard étoit bien connu auparavant, mais qu'à préſent, cela n'en étoit que mieux qu'il ne pût plus trahir perſonne. Quand ſa Femme entra, il lui dit, qu'il ſouhaiteroit qu'elle s'épargnât toute la peine qu'elle ſe donnoit, & tant de courſes pour lui ſauver la vie; mais lorſqu'il fit réflexion que dans la ſuite, ce ſeroit un adouciſſement à ſa douleur, de n'avoir rien négligé de ce qui pouvoit lui donner quelque apparence d'eſpoir, il conſentit à ce qu'elle faiſoit; & il faut avouer, que je ne le vis jamais plus près à tomber dans l'abattement, que lorſqu'il parloit d'elle. J'entrevoyois quelquefois une larme dans ſes yeux, mais il ſe tournoit alors, & changeoit de converſation. Il réſolut de communier le Vendredi, & de paſſer ce jour, comme il s'étoit propoſé de paſſer le Dimanche, s'il eut vécu juſques à ce jour là. Il falloit qu'il communiât de bon matin, parce que le Capitaine Richardſon devoit le même jour aſſiſter à d'autres exécutions. Le Doyen de Cantorbery *, qui ne le quitta point, ſinon le Jeudi, qu'il fut obligé de ſe trouver ailleurs, ſe rendit donc le matin, & lui donna la Communion ſelon la formule des Communes Prières, & il la reçut avec cette dévotion grave & tranquille, qui régnoit dans toutes ſes actions. Son Valet ayant ſouhaitté de communier avec lui, le Capitaine y conſentit, ſous promeſſe qu'il ne ſe feroit rien dans la Chambre, pendant que le Domeſtique y ſeroit, ſinon l'adminiſtration de l'Euchariſtie; auſſi le Doyen ne lui dit-il rien, juſques à ce que la Cérémonie fut achevée. Mais alors il demanda au Lord Ruſſel, s'il croyoit tous les Articles de la Religion Chrétienne, qui étoient la doctrine de l'Egliſe? Il répondit qu'il les croyoit ſincérement. Il lui demanda encore s'il pardonnoit à tout le monde? Il répondit qu'il pardonnoit de tout ſon cœur. Enfin le Doyen lui dit, qu'il eſpéroit qu'il déchargeroit ſa Conſcience, en faiſant une Confeſſion libre & complette; le Lord lui répondit qu'il l'avoit déjà fait; après quoi le Doyen prit congé de lui. Sa Femme & moi demeurâmes ſeuls avec lui, & ce matin-là je lui fis deux Sermons, d'une demie-heure chacun, & à deux heures de diſtance l'un de l'autre: Le premier ſur Apoc. XIV. 13. le ſecond ſur Pſeaum. XXIII. 4. Il me dit le ſoir, qu'il en avoit été pénétré, & qu'il étoit perſuadé que Dieu lui avoit ménagé cette circonſtance favorable. Dans l'intervalle qu'il y eut, il me dit qu'il ne pouvoit ſe glorifier d'avoir des tranſports de joie, ni des déſirs véhémens, mais d'une entière réſignation à la volonté de Dieu, & d'une parfaite tranquillité d'ame. Qu'il avoit eu une fois quelque inquiétude de ce qu'il ne reſſentoit pas ces déſirs ardens, qu'avoit Mr. Hampden le Cadet, dont il parloit toujours en des termes pleins d'affection & d'eſtime: celui-ci lui avoit fait préſent, quelques jours avant qu'il fût arrêté, du Livre de Mr. Baxter, intitulé *Penſées ſur la Mort*, où il trouvoit tant de choſes convenables à ſa condition préſente, qu'il bénifſoit Dieu des conſolations qu'il en retiroit. Il dîna à ſon ordinaire: & à l'iſſue du repas il ſigna les Copies de ſes Ecrits, & ſouhaitta qu'on les envoyât le même ſoir à l'Imprimeur; ce que ſa Femme eut ſoin de faire.

„ Après le dîner on lui amena ſes Enfans, qu'il reçut avec ſa ſérénité ordinaire, mais je n'étois pas préſent quand ils ſe retirèrent; je le quittai vers les trois heures, & je ne revins qu'à huit. Il ſoupa fort gayement, & après le ſouper, il s'entretint longtems, en badinant, de ſes deux filles, & de pluſieurs autres choſes. Il me pria de faire la Priére avant le ſouper, & lorſqu'il ſe ſépara de ſa femme. Il parla de diverſes circonſtances rélatives aux Mourans, avec tant de liberté d'eſprit, que nous nous regardions les uns les autres tout étonnés. Quelqu'un ayant fait remettre à Myledi un nouveau projet pour le faire ſauver, il le tourna tellement en ridicule, que j'en fus ſurpris, & ce qui m'étonna ſur-tout, c'eſt que tandis que tous ceux qui étoient autour de lui ne pouvoient cacher leur douleur, il n'en fût pas plus attendri, quoiqu'il fût naturellement tendre.

„ A dix heures ſa Femme ſe ſépara de lui: il l'embraſſa quatre ou cinq fois, & elle fut ſi bien maîtreſſe de ſa douleur, qu'elle ne lui cauſa point d'émotion, en lui diſant adieu. Dès qu'elle fut partie, *les Amertumes de la mort ſont paſſées*, me dit-il; il s'étendit enſuite beaucoup ſur le ſujet de cette Dame; ſur le bonheur dont il avoit joui avec elle; & il témoigna que ç'auroit été un mortel chagrin pour lui, ſi elle n'avoit joint à ſa tendreſſe cette grandeur d'ame, qui l'avoit empêchée d'exiger de lui aucune lâcheté pour ſauver ſa vie. Quelle Semaine auroit-je paſſée, dit-il, ſi elle m'avoit ſollicité à grands cris à faire le perſonnage de Déſateur, & à être un Lord Howard! Il répéta enſuite ce qu'il avoit déjà ſouvent dit auparavant, qu'il ne ſavoit rien qui eût pu troubler la tranquillité publique, que tout ce qu'il y avoit, ſe réduiſoit ou à diſcours en l'air, ou tout au plus à des projets vagues, qui n'avoient jamais pris forme, enſorte que de ſa connoiſſance il n'y avoit point de complot. Quittant alors ce ſujet, il revint à ſa Femme, & dit qu'il y avoit une direction particuliére de la Providence, en ce que Dieu lui avoit donné une Epouſe, qui joignoit à une grande naiſſance, à une fortune conſidérable, un eſprit ſuperieur, un grand fond de Religion, & une tendreſſe extraordinaire pour ſa perſonne, mais que ſon procédé dans les circonſtances où il ſe trouvoit, ſurpaſſoit tout le reſte.

„ Il ajoûta, qu'il étoit bien aiſe, que ni elle ni ſes enfans ne perdiſſent rien à ſa mort; que c'étoit une grande conſolation pour lui, de laiſſer ſes enfans entre les mains d'une telle Mere, & qu'elle lui eût promis d'avoir ſoin d'elle-même pour l'amour d'eux; ce que je lui avois entendu faire. Changeant alors de diſcours, il parla du changement qui alloit lui arriver, la mort en faiſant un très-grand; & des nouveaux objets dont une ame devoit être frappée. Ayant entendu parler de la ſurpriſe de quelques perſonnes nées aveugles, à qui on avoit rendu la vuë, quel n'auroit pas été leur étonnement, dit-il, ſi le Soleil levant eût été le premier objet qui ſe fût offert à eux?

„ Vers le Minuit il ſe retira dans ſa Chambre & ſe deshabilla, ayant donné ordre de le réveiller à quatre heures; & lorſque nous vînmes le réveiller à cette heure-là, il dormoit profondément. Il s'habilla à ſon ordinaire, ſans prendre ni plus ni moins de ſoin, ſeulement ne voulut-il point ſe faire raſer. Il étoit dans la même diſpoſition d'eſprit qu'il avoit toujours été, & remercia Dieu de ce qu'il ne ſentoit ni crainte ni trouble. Nous priâmes enſemble cinq ou ſix fois à diverſes repriſes; & entre deux il ſe retira ſouvent dans ſon Cabinet pour prier en ſon particulier. Une fois il en ſortit avec un air plus joyeux, & dit qu'il avoit été plus inſpiré dans ſa dernière prière, & qu'il auroit ſouhaitté pouvoir l'écrire, pour l'envoyer à ſa Femme. Le Doyen ſe rendit auſſi, pria & s'entretint avec lui. Nous nous regardions tout étonnés, de voir la ſituation d'eſprit où il étoit. Il me chargea de diverſes commiſſions pour ſes parens, mais il me pria ſurtout de demander à un d'eux très-ſérieuſement de ne point penſer à tirer vengeance de ce qu'on lui avoit fait. Il me dit qu'il vouloit me donner ſa Montre, & l'ayant montée, il ajoûta, *Voilà qui eſt fait pour le tems, je touche à l'Eternité.* La boucle où paſſoit le ruban, ſe caſſa entre ſes mains, ce qui le ſurprit un peu. Il vouloit d'abord me donner ſa Montre dans la Priſon, mais il jugea que cela ſeroit plus decent de me la remettre ſur l'échaffaut. Il ſe rappella auſſi une Hiſtoire, dont on pourroit peut-être parler, où une autre perſonne étoit intéreſſée; & quoiqu'il eût agi en homme de bien, j'ai de bonnes raiſons de n'en rien dire; & il me chargea auſſi de garder le ſilence, à moins que je n'en entendiſſe parler, laiſſant en ce cas la choſe à ma diſcrétion.

„ J'avoue que quand il commença à me parler d'un ſecret, je crus qu'il s'agiſſoit de quelque choſe qui intéreſſât le Public; & je lui dis que je ne pouvois lui promettre de le garder. Mais il s'agiſſoit de toute autre choſe.

„ Il demeura juſques à la fin tel que je viens de le repréſenter; il demanda du Thé, & en but deux taſſes; & environ une demie heure avant qu'il comptât d'être conduit à la mort, il prit un verre de vin d'Eſpagne & mangea une bouchée de pain. Il demanda au Doyen, comment ſe portoit le Chevalier *Richard Corbet*, ayant ouï dire qu'il étoit malade; il le pria auſſi de dire au Colonel *Titus*, quand il le verroit, de ſe ſouvenir de lui; & comme il lui demandoit s'il avoit encore quelque autre Commiſſion, le Capitaine Richardſon l'avertit que les Sheriffs étoient arrivés. Il ſe retira un quart-d'heure en particulier, & revint ſans faire paroître la moindre émotion dans ſon air.

„ Quand il deſcendit, il trouva Mylord *Cavendish*, dont il prit congé: à peine étoient-ils ſéparés que le Lord Ruſſel ſe ſouvint de quelque choſe de fort important qu'il avoit à lui dire, il revint ſur ſes pas, & lui parla avec beaucoup de force. Il me dit en général dequoi il étoit queſtion, & me pria de l'appuyer. Il monta en Caroſſe avec ſa gayeté ordinaire, & témoigna être ſurpris de voir tant de monde.

„ Pendant le chemin il regarda de tous côtés & reconnut diverſes perſonnes. Il en vit qui le regardoient effrontément ſans le ſaluer, quoiqu'ils le connuſſent. Les uns témoignoient de la joie, & d'autres pleuroient, ce qui le toucha beaucoup & l'attendrit. Je remarquai qu'il chantoit ſouvent tout bas, deſorte que je n'entendois pas les paroles. Je lui demandai ce qu'il chantoit; il me répondit, que c'étoit le commencement du Pſeaume CXIX. mais qu'il eſpéroit de chanter bientôt mieux; & en jettant les yeux ſur la foule, il dit qu'il verroit dans peu une meilleure & plus nombreuſe compagnie.

„ Quand nous paſſâmes auprès de l'Hôtel de Warwick, s'étant apperçu que tout y étoit fermé, il demanda ſi Mylord Clare étoit hors de la Ville. Je lui répondis qu'il ne devoit pas s'attendre, qu'à une pareille occaſion les fenêtres fuſſent ouvertes.

„ Quand nous vînmes au détour de Little-Queenſtreet, il me dit, j'ai ſouvent tourné avec bien du plaiſir de l'autre côté; mais à-préſent je tourne de ce côté ci avec plus de ſatisfaction encore: ayant alors regardé vers ſon Hôtel, il laiſſa échapper une ou deux larmes, à ce que me dit le Doyen de Cantorbery, qui étoit aſſis vis-à-vis de lui.

„ Lorſque nous arrivames ſur la place, il fut ſurpris d'y voir une ſi grande foule; je me ſouviens que pendant que nous fûmes en chemin, il tomba de la pluye, & qu'il nous dit, cette pluye pourra vous faire du mal, étant tête nuë. La veille pendant le ſouper, comme il entendit qu'il pleuvoit fortement, il dit que cela ſeroit tort au ſpectacle du lendemain, ſi la pluye continuoit; parce qu'un ſpectacle dans un jour pluvieux étoit une pauvre choſe.

„ Lorſque tout fut tranquille, il dit aux Sheriffs ce qu'il

„ avoit

* C'étoit le Docteur Tillotſon. R. D. T.

Ruſſel [*C*]. Ce Seigneur fut décapité à Lincolns-Inn-Fields le 21 Juillet 1683. L'Ecrit qu'il remit aux Sheriffs irrita fort la Cour; & on s'en prit principalement au Docteur Burnet, qu'on accuſa d'en être l'Auteur; accuſation dont il ſe juſtifia par un Mémoire, que nous rapporterons ſur l'Original [*D*], & Myle-

„ avoit réſolu, dont il lut la plus grande partie. Il pria en-
„ ſuite le Doyen de faire la Priére, à qui il dit un mot,
„ quand elle fut finie; il lui donna alors ſa bague, & à moi
„ ſa montre, & me pria d'aller à l'Hôtel de Southampton &
„ à celui de Bedford m'acquitter des commiſſions dont il
„ m'avoit chargé. Il ſe mit après cela à genoux, & pria
„ trois ou quatre minutes en ſon particulier; il ſe deshabilla
„ enſuite lui-même; il avoit apporté un bonnet de nuit dans
„ ſa poche, de peur que ſon domeſtique ne pût l'accompa-
„ gner. Mais pendant le chemin il l'apperçut fort affligé
„ auprès du Caroſſe, & dit, Taunton m'a été un fidéle Ser-
„ viteur; j'eſpére, que ſi mon fils vit, il pourra le ſervir
„ auſſi longtems que moi. Il ôta ſa perruque, & mit ſon
„ bonnet, déboutonna ſon habit, qu'il fit tirer; il ôta
„ auſſi ſa cravatte, le tout ſans changer de viſage; & avec
„ la même fermeté il plaça ſa tête ſur le Billot, après avoir
„ donné à l'Exécuteur ce qu'il lui avoit deſtiné, & qu'il avoit
„ d'abord oublié; & il dit qu'il ne donneroit point de ſignal.
„ Après qu'il ſe fut placé, je le regardai encore une fois, &
„ je n'apperçus aucun changement dans ſon air; quoiqu'il
„ levât encore ſes mains, un ne remarquoit aucun tremble-
„ ment, & néanmoins, au moment que je le regardai, l'E-
„ xécuteur approcha la hache de ſon cou, pour meſurer ſon
„ coup; je ſuis ſûr qu'elle le toucha, mais il ne parut pas y
„ prendre garde.

„ C'eſt-là une fidéle & exacte Rélation de tout ce que je
„ me rappelle s'être paſſé entre lui & moi.

„ G. B.

[*C*] *On trouvera ci-deſſous ces deux Lettres, ſur les Copies écrites de la propre main de Myledi Ruſſel.*]

Il y a pour Etiquette à la premiére: *Copie de la Lettre de Mylord au Duc, que je remis à la Ducheſſe.*

„ Avec la permiſſion de Votre Alteſſe Royale.

„ La maniére dont je me ſuis oppoſé aux Intérêts de Votre
„ Alteſſe-Royale, m'ôte preſque la hardieſſe de faire au-
„ près d'elle le perſonnage de Suppliant, quoiqu'il ſoit queſ-
„ tion de ſauver ma vie. Dieu m'eſt témoin que je n'ai agi
„ par aucun principe de mauvaiſe volonté ou d'animoſité
„ contre la perſonne même de Votre Alteſſe-Royale; mais
„ uniquement parce que j'étois perſuadé que c'étoit-là la
„ voye la plus ſûre de maintenir la Religion établie par les
„ Loix; ſi je me ſuis trompé, j'ai néanmoins agi de bonne-
„ foi, ſans aucunes vuës criminelles. Car pour ce qui eſt
„ d'avoir formé quelque lâche projet contre votre perſon-
„ ne, je me flatte que Votre Alteſſe-Royale me rendra la
„ juſtice d'être perſuadée, que je ſuis incapable de conce-
„ voir de ſi indignes penſées. A préſent je ſuis réſolu, &
„ je ſuis prêt à m'y engager ſolemnellement, s'il plaît au Roi
„ de me faire grace, & ſi Votre Alteſſe-Royale daigne in-
„ tercéder en ma faveur, de ne me mêler plus du tout d'au-
„ cune oppoſition contre Votre-Alteſſe Royale; & d'aller
„ vivre en tel endroit du Monde qu'il plaira à Sa Majeſté
„ de déſigner; & je prierai Dieu tous les jours pour la con-
„ ſervation & la proſpérité de Sa Majeſté, & pour le bon-
„ heur de Votre Alteſſe Royale. A moins que les ordres de
„ Sa Majeſté ne m'appellent à ſon ſervice, auquel cas je fe-
„ rois tous mes efforts pour m'en acquitter comme je de-
„ vrois, je m'éloignerai entiérement des affaires d'Angle-
„ terre. Si Votre Alteſſe Royale ne veut faire la grace de
„ s'intéreſſer pour moi, comme ce ſera une obligation qui
„ ſurpaſſera tout ce que je puis eſpérer, elle ſera auſſi ſur
„ mon cœur les plus profondes impreſſions; la crainte de la
„ mort n'étant pas capable de me toucher auſſi vivement,
„ que le fera une auſſi grande obligation. Je ſuis

„ Avec la permiſſion de Votre Alteſſe Royale,
„ De Votre Alteſſe Royale le très-humble
„ & très-obéiſſant Serviteur,

„ Newgate le 16 Juillet G. Ruſſell.
„ 1683.

„ L'Etiquette de l'autre Lettre eſt: *Copie de la Lettre de Mylord au Roi, pour lui être remiſe après ſa mort, & qui lui fut rendue par le Colonel Ruſſell ſon Oncle.*

„ Avec la permiſſion de Votre Majeſté.

„ Comme celle-ci ne doit être remiſe qu'après ma mort,
„ j'eſpére que Votre Majeſté excuſera la hardieſſe que prend
„ un homme condamné de lui écrire. Mon principal objet
„ eſt de demander pardon à Votre Majeſté de tout ce que je
„ puis avoir fait ou dit, qui ait pu paroître contraire au reſ-
„ pect qui lui étoit dû, ou à ſon Service; & quoiqu'il cet
„ égard je proteſte juſqu'à mon dernier moment de n'avoir
„ jamais pratiqué contre Votre Perſonne, ni contre votre
„ Gouvernement, & que je n'ai aucune connoiſſance de pro-
„ jets formés contre l'une ou l'autre; je ne nie pourtant pas
„ que je n'aye entendu pluſieurs choſes, & que je n'en aye
„ dit quelques-unes, contraires à mon devoir; pour les-
„ quelles j'implore le pardon de Votre Majeſté, après avoir
„ imploré celui de Dieu. Je prens la liberté d'ajoûter, que
„ quoiqu'on en ait agi durement avec moi, je pardonne à
„ tous ceux qui ont eu part à ce mauvais traitement, de-
„ puis le plus grand juſqu'au plus petit; je prie Dieu de
„ bénir Votre Perſonne & Votre Gouvernement, & de con-
„ ſerver, ſous votre adminiſtration la tranquillité publique, &
„ la vraye Religion Proteſtante. Et je vous prie de me per-
„ mettre de finir mes jours par la ſincére proteſtation, que
„ mon Cœur a toûjours été dévoué à tout ce que j'ai cru être
„ le véritable intérêt de V. M. Si je me ſuis trompé à cet
„ égard, j'eſpére que Votre Colére contre moi finira avec
„ ma vie, & qu'elle ne retombera en aucune façon ſur ma
„ Femme & ſur mes Enfans. C'eſt la derniére grace que
„ vous demandera,

„ Avec la permiſſion de Votre Majeſté,
„ De Votre Majeſté, le très-fidéle,
„ le très-reſpectueux, & le
„ très-obéiſſant Sujet,

Newgate le 19 Juillet 1683. „ G. Ruſſell".

[*D*] *Accuſation dont il ſe juſtifia par un Mémoire, que nous rapporterons ſur l'Original.*] Etiquette de la propre main de Myledi Ruſſell en ces termes: *Relation de ce qui s'eſt paſſé entre Mylord & le Docteur, au ſujet de ſon dernier Diſcours & de ſon Ecrit. J'ai remis les Mémoires plus étendus à mon fils vers 1705.*

„ Relation de tout ce qui s'eſt paſſé entre feu Mylord
„ Ruſſell & moi, au ſujet de ſon dernier Diſcours & de
„ ſon Ecrit.

„ Le Lundi 16 Juillet, Myledi Ruſſell me dit que ſon
„ mari me prioit de le venir voir. Je me rendis à Newgate
„ vers les trois heures après midi, & après quelques heures
„ de converſation ſur d'autres ſujets, il me dit qu'il avoit
„ deſſein de laiſſer quelque Ecrit, & ſpécita les principaux
„ Chefs dont il ſe propoſoit de parler, en ſe ſervant pres-
„ que des propres termes, qu'il a employés dans ſon Ecrit
„ depuis. Il eſt vrai que je lui ai ſuggéré une ſeule choſe, à
„ quoi il ne penſoit point: au ſujet de quelque intrigue avec
„ les Témoins dans la Conſpiration Papiſte. Je lui dis que
„ je ne le ſoupçonnois pas d'être capable de pareil crime, mais
„ que s'il avoit quelque lieu de penſer qu'il y eût eu quelque
„ manége là-deſſous, il avoit fait un grand péché d'avoir en-
„ trepris quelque choſe que ce fût, ſur un pareil témoigna-
„ ge. Il me remercia de l'avis, & me dit qu'il ſe juſtifie-
„ roit. Nous parlâmes auſſi beaucoup de l'illégitimité de la
„ Réſiſtance; & je crûs d'abord avoir gagné aſſez, pour qu'il
„ ne fût pas difficile de lui perſuader qu'elle étoit abſolu-
„ ment illégitime. Mais il en demeura à ce qu'il avoit ac-
„ cordé d'abord, quoique je me flattaſſe que cela le mène-
„ roit plus loin; & je dis même au Doyen de Cantorbery,
„ que je le croyois convaincu; on verra la ſuite ci-deſſous.
„ Je retournai auprès de lui le Mardi, il repaſſa les Articles
„ dont il avoit deſſein de parler dans ſon Mémoire, & il avoit
„ jetré ſur un morceau de papier in-8, une eſpéce d'ébau-
„ che de ces différens Chefs, dans l'ordre où il vouloit
„ les traiter. Je revins à l'article de l'illégitimité de la Ré-
„ ſiſtance, que je lui mis clairement devant les yeux. Après
„ avoir médité ainſi ſon ſujet, il renvoya ſa Femme le Mé-
„ credi matin, & donna ordre qu'on le laiſſât ſeul juſqu'à
„ midi. M'étant rendu à cette heure-là auprès de lui, je le
„ trouvai, qui avoit écrit trois pages des douze dont ſon
„ Mémoire eſt compoſé, ayant laiſſé deux lacunes; mais le
„ reſte étoit écrit à plume courante; il ne voulut remplir
„ les lacunes, qu'après avoir projetté ſur un autre papier,
„ ce qu'il ſe propoſoit d'y mettre. Sa Femme entra peu de
„ tems après moi, & vit juſqu'où il en étoit, de-même que
„ les Lacunes, qu'il remplit après le diner. Mais il nous fit
„ voir par ſon plan, qu'il lui reſtoit encore bien de l'ou-
„ vrage, & c'eſt ce qui lui fit ſouhaitter d'obtenir du délai
„ juſqu'au Lundi. Mais doutant qu'on le lui accordât, il ré-
„ ſolut d'employer bien le Jeudi à ce travail. Il renvoya donc
„ ſa femme vers les ſix heures du matin, & il avoit tant d'im-
„ patience d'être ſeul, qu'il ne voulut pas permettre qu'elle
„ reſtât juſques à ce que ſon Caroſſe fût venu, renouvellant
„ ſes ordres qu'on ne fît entrer perſonne auprès de lui,
„ avant une heure. Quand j'arrivai à cette heure-là, je trou-
„ vai qu'il n'avoit guére plus d'une demie-heure d'ouvrage
„ pour finir, mais qu'il y avoit encore des lacunes; je me
„ ſouviens entre autres parfaitement de deux, & qu'il avoit
„ devant lui ſur des papiers détachés l'ébauche de ce qu'il
„ avoit deſſein d'y inférer; je crois même qu'il y avoit
„ d'autres papiers de cet ordre raturés, car après le diner je
„ lui vis bruler une pleine main de pareils brouillons, mais
„ je ne jettai les yeux que ſur les ébauches des deux endroits
„ dont j'ai parlé. Myledi arriva quelques momens après
„ moi, & vit auſſi tout ce qu'il avoit écrit, & une des la-
„ cunes, qui n'étoit pas encore remplie. Elle vit auſſi les
„ brouillons qu'il avoit faits pour quelques-uns de ces en-
„ droits. Après le diner il écrivit ſa Lettre au Roi, & le Diſ-
„ cours qu'il vouloit faire auſſi aux Sheriffs, auquel il ajoûta
„ ſeulement le vendredi quelque choſe, ſur ce qu'il avoit ap-
„ pris que le Capitaine Walcot l'avoit accuſé d'avoir été
„ inſtruit de la Conſpiration, & d'y être entré fort avant; &

Myledi Ruſſel écrivit une Lettre au Roi, peu de jours après la mort de ſon Mari, pour aſſurer ce Prince, que le feu Lord Ruſſel étoit le véritable Auteur de l'Ecrit qu'il avoit remis au Sheriff [*E*].

„ de cette maniére il acheva toutes ſes écritures. Voici les „ termes dont il ſe ſert dans ſon Ecrit touchant la matiére „ de la Réſiſtance. *Quant à moi, je ne puis nier que je n'aye „ été d'opinion qu'une Nation libre, telle que celle-ci, eſt en „ droit de maintenir ſa Religion & ſes Privileges, quand on y „ donne atteinte, & qu'on les renverſe, quoique ſous le prétexte „ ſpecieux de faire valoir les Loix. Mais de ſavans & illuſtres „ Theologiens, qui ont eu la charité de me viſiter frequemment, „ & que j'eſtime infiniment, m'ont allegué de fortes raiſons, pour „ me perſuader que la Foi & la Patience ſont les voyes natu- „ relles de maintenir la Religion, & que l'eſprit de l'Evangile eſt „ de ſouffrir perſecution plutôt que d'uſer de réſiſtance. Si j'ai été „ en faute à cet égard, j'eſpére que Dieu ne me l'imputera point, „ parce qu'il faut que ce n'a été qu'un peché d'ignorance.* Il ne croyoit pas devoir en venir à renoncer d'une maniére poſitive à cette opinion. Auſſi lorſque l'Ecrit fut lu le Vendredi matin au Doyen de Cantorbery, il fut mortifié de le trouver ſi défectueux à cet égard; mais ayant été appellé dans ce moment, parce que le Capitaine Richardſon étoit obligé d'aſſiſter aux exécutions, il n'eut pas le tems de dire ſon ſentiment alors ſur ce ſujet: mais étant revenu l'après-midi, il preſſa My'ord très-fortement, de s'expliquer plus nettement ſur cette matiére, & lui remit un papier là-deſſus; m'ayant rencontré, comme il ſortoit, il m'entretint longtems ſur ce ſujet, & me pria de preſſer Mylord; je l'aſſurai que je l'avois fait, que je reviendrois encore à la charge, mais que je ne croyois pas qu'il y eut apparence que Mylord allât beaucoup plus loin. Il me pria de l'engager, ou à dire quelque choſe de plus, ou à rayer tout cet endroit, à cauſe que la fin étoit ſi froide; il ſouhaittoit auſſi qu'il en retranchât toute la tête. J'entrai chez Mylord, & lui en parlai. Il me répondit qu'il ne pouvoit dire un menſonge, & qu'il étoit ſûr que je ne le voudrois pas; & que s'il alloit plus loin, il falloit abſolument qu'il mentît. Il ajoûta qu'il n'avoit pas le loiſir d'entrer dans des diſcuſſions Politiques. Que les idées, qu'il avoit des Loix & du Gouvernement d'Angleterre, étoient différentes des nôtres; mais que la déférence qu'il avoit pour nos lumiéres, & pour les raiſons que nous lui avions alléguées, l'engageoit à aller juſqu'où il avoit été, ſans répugnance, mais qu'il ne pouvoit rien faire au-delà ſans trahir la vérité. Lui ayant à la fin propoſé de rayer tout le paragraphe, il en fut content, & il dit que le principal motif qu'il avoit en de l'inſérer, c'étoit de nous mettre à couvert; il la raya donc. Mais il répéta ſouvent, que quelque fût ſon ſentiment par rapport aux cas d'extrême néceſſité, il ne goûtoit point les voyes violentes, & qu'il avoit toujours cru qu'un Parlement étoit le vrai moyen de remédier aux maux de la Nation; que lui & quelques autres (je crois qu'il dit une demi-douzaine, ou une dixaine) avoient pris beaucoup de peine, pendant trois ans, à modérer le feu du Peuple, & avoient toujours exhorté leurs Amis à demeurer tranquilles, & à attendre la tenue d'un Parlement. Je ſuis très-éloigné de prétendre me couvrir du prétexte du ſceau de la Confeſſion, & de refuſer en conſéquence de répondre à aucune des choſes qu'on m'a demandées; car je ne veux rien ſavoir de ce qui peut intéreſſer l'Etat, ſous le ſceau du ſecret: En voici une preuve évidente. Environ une demie-heure avant qu'on le conduiſit au lieu de l'exécution, il m'appella en particulier, & me dit qu'il avoit un ſecret à me communiquer, mais qu'il me demandoit de lui promettre de n'en rien dire, à moins qu'il n'arrivât qu'on en parlât; je l'arrêtai, & lui dis, que ſi cela regardoit l'Etat, je ne voulois pas lui promettre le ſecret. Mais il s'agiſſoit de toute autre choſe. Il eſt vrai que j'ai dit, que je ne croyois pas être obligé de rendre compte des converſations que nous avions eués enſemble, & de „ ce que j'avois déſapprouvé dans ſon Ecrit; car quoiqu'il „ ne ſoit pas queſtion de Confeſſion en tout cela, il auroit „ ſemblé que je me ſerois voulu faire un mérite, en le chargeant, ce que je ne croyois pas pouvoir, & je demandai „ par cette raiſon qu'on m'excuſât; les entretiens d'un Mourant avec un Théologien, à qui il ouvre ſon cœur, me paroiſſant une choſe ſacrée.

„ A l'égard des Faits que je viens de rapporter, je les certifie, & ſuis prêt à les confirmer par ſerment, lorſque j'y ſerai appellé.

G. BURNET.

[*E*] *Myledi Ruſſel écrivit une Lettre au Roi, peu de jours après la mort de ſon Mari, pour aſſurer ce Prince, que le feu Lord Ruſſel étoit le véritable Auteur de l'Ecrit qu'il avoit remis au Sheriff.*] L'Etiquette de la main de cette Dame porte: *Ma Lettre au Roi, peu de jours après la mort de mon cher Mari.*

„ Avec la permiſſion de Votre Majeſté.

„ J'apprens que les ennemis de mon Mari ne ſont pas encore appaiſés par ſon ſang, & qu'ils continuent encore à le rendre odieux à Votre Majeſté. C'eſt un grand ſurcroît „ à ma douleur, d'apprendre qu'on a perſuadé à Votre „ Majeſté, que l'Ecrit qu'il donna aux Sheriffs ſur l'Echafaut, n'eſt point de lui. Je puis dire avec vérité, & je „ ſuis prête à atteſter de la maniére la plus ſolemnelle, que „ (durant ſa priſon *) je l'ai ſouvent entendu parler de ce „ qui y eſt contenu, & dans les mêmes termes qui y ſont „ employés, ce que le petit nombre de ceux qui ont eu accés auprés de lui, peuvent atteſter auſſi. Et certainement „ c'eſt une bien foible raiſon, que d'alléguer une phraſe ou „ deux, dont un autre ſe ſert, tandis qu'il n'eſt rien de plus „ ordinaire que d'adopter les expreſſions qui nous plaiſent, „ ou dont a coutume de ſe ſervir en converſation. Qu'il „ me ſoit permis de déclarer encore à Votre Majeſté, que „ tout ce qui eſt rapporté dans le Mémoire, lu à Votre Majeſté Dimanche au ſoir, comme ayant été dit en ma préſence, eſt exactement vrai; & je ne doute pas que le reſte „ de ce qu'il renferme ne le ſoit auſſi, ayant été écrit à ma „ requiſition; je puis aſſurer que celui qui en eſt l'Auteur, „ s'eſt montré dans toute ſa conduite envers mon Epoux, „ autant qu'elle m'a été connue, Sujet fidéle de Votre Majeſté, Ami ſincére de mon Mari, & Paſteur conſcientieux „ & tendre en ce qui regardoit les intérêts de ſon ame. Je ſupplie dont très-humblement Votre Majeſté d'avoir la „ charité de croire, qu'un homme qui durant tout le cours „ de ſa vie a toûjours agi avec la plus parfaite candeur, n'a „ point été capable de faire à l'heure de la mort une action „ auſſi contraire à la probité & à la ſincérité, que de donner comme étant de lui, un Ecrit qui n'auroit pas été, à „ proprement parler, de ſa compoſition. Si je puis recevoir „ quelque conſolation après avoir perdu, & cela d'une maniére ſi triſte, le meilleur de tous les Maris, Votre Majeſté ſeule peut me la donner, en ayant meilleure opinion de „ lui; je me ſuis même hazardé, lorſque j'ai eu l'honneur de „ me préſenter devant Votre Majeſté, de vous y avoir diſpoſée, non tant par l'autorité de mon témoignage, que „ par l'évidence de la vérité. J'eſpére de n'avoir rien écrit „ ici, qui puiſſe déplaire à Votre Majeſté. Si néanmoins il „ s'y trouvoit quelque choſe de tel, je vous ſupplie humblement de le regarder comme venant d'une Femme abſorbée „ par la douleur, & de vouloir pardonner à la fille d'un „ Homme, qui a ſervi le Pere de Votre Majeſté dans les „ plus fâcheuſes extrémités (& Votre Majeſté même dans „ les poſtes les plus éminens,) & à une perſonne, qui ne „ fut point avoir jamais offenſé Votre Majeſté (*ci-devant.*) „ Je ne ceſſerai de faire des Vœux pour les jours & pour la „ proſpérité du régne de Votre Majeſté, &c.

* Ce qui eſt entre deux crochets eſt effacé, de même que les deux autres endroits.

RUST (GEORGE) illuſtre Ecrivain & Théologien Anglois du XVII. Siécle, fit ſes études dans le Collége de Chriſt à Cambridge, dont il fut Membre. Il y vécut en grande eſtime & en grande réputation pour ſon ſavoir & pour ſes vertus; il fut un des premiers de l'Univerſité, qui ſe défit des préjugés de l'Education des tems qui précédérent la Reſtauration, & ne contribua pas peu à inſpirer les mêmes ſentimens aux autres. Il avoit un génie trop ſupérieur pour les Vetilleries auxquelles on s'amuſoit, & démêla bientôt le vuide des phraſes & des imaginations qui avoient la vogue. Il ſe mit au-deſſus de la prétendue Orthodoxie du tems, & s'attacha à la Doctrine & à la Théologie des premiers ſiécles; où il devint même alors un grand Maître (*a*). En 1651 il prononça dans la Chapelle de ſon Collége un Diſcours ſur Prov. XX. 27. [*A*], qu'il donna en 1655 à Ste. Marie de Cambridge ſur St. Jean XVIII. 38.

(*a*) Mr. Joſeph Glanvil's *Preface to Bishop* Ruſt's *Diſcourſe of Truth.* London 1682 in-8.

[*A*] *Diſcours ſur* Prov. XX. 27.] L'Auteur obſerve (1) „ que la grande ſource des Erreurs qui régnent ſur le ſujet „ de la Providence & de ſa conduite dans le gouvernement „ du Monde, comme auſſi du relâchement & de la corruption parmi les hommes, c'eſt qu'on n'a pas de juſtes idées „ ni de Dieu ni de l'Ame Humaine. Nous ne pouvons juger „ de la vérité de nos ſentimens touchant la Providence, que „ par leur conformité avec la nature & les attributs de Dieu. „ Deſorte que ſi nous concevons mal les Perfections Divines, nous devons néceſſairement nous égarer dans les jugemens que nous portons des voyes de la Providence. „ D'ailleurs comme chacun cherche à imiter ſon Dieu, il „ s'enſuit, que ſi nous avons de fauſſes idées de la nature de „ Dieu, nous ne pouvons que nous conduire irréguliérement; puiſque nous ne pouvons nous reprocher comme „ une faute, ce que nous concevons comme une Perfection „ en Dieu. De-là vient qu'on a eu juſte raiſon d'enviſager „ comme une des principales ſources de la Corruption des „ Payens, qu'on leur repréſentoit leurs Divinités, animées „ des mêmes Paſſions, qu'ils reſſentoient eux-mêmes, & „ livrées aux mêmes excés, auxquels ils étoient portés. C'eſt „ ainſi que les idées que certaines gens ont de Dieu leur „ inſpirent de la dureté, de la cruauté pour leurs ſemblables, „ & le déſir d'exercer ſur eux un pouvoir arbitraire, même „ en

(1) V. *The Remains of Dr. George Ruſt, Late Lord Biſhop of Dromore, in the Kingdom of Ireland. Collected and published by Henry Hallywell*, p. 21. Lond. 1688 in-4.

38. Mr. *Joseph Glanvil* publia cette Piéce à Londres en 1682 in-8. sous le titre de *Discours sur la Vérité*, dans un Volume intitulé: *Deux excellens & utiles Traités: l'un Lux Orientalis, ou Recherches sur l'opinion*

„ en ce qui regarde ce qui est du ressort de l'Esprit & de „ l'Entendement. Les fausses Idées de la nature & des opé„ rations de l'Ame ne doivent pas moins faire tomber dans „ l'Erreur sur la conduite de la Providence, en ce qui re„ garde cette Ame. Car comme il n'y a rien de plus digne „ de la Sagesse & de la Bonté de Dieu que d'agir avec nous „ d'une façon convenable à nos facultés, & à notre consti„ tution; il nous nous trompons fur ce sujet, nous devons „ nécessairement concevoir mal les voyes divines, qui ont „ du rapport à nos Esprits & à nos Entendemens. De plus „ comme chaque Etre agit conformément à sa constitution, „ si les Agens libres n'ont pas de justes idées de la nature & „ des opérations de leurs Facultés, & des objets & des ac„ tions qui y sont proportionnés, ils ne peuvent que né„ gliger la connoissance & l'acquisition de ces Objets, & „ les Actions, qu'ils conçoivent comme étant hors de la „ sphére de leur pouvoir". L'Auteur remarque ensuite, que le sens des Paroles du vs. 27 du Ch. xx des Proverbes est *que l'Esprit de l'homme est, comme une Lampe que Dieu a allumée & mise en lui, pour rechercher & pour connoître tout ce qu'il y a de plus caché en l'homme, ses pensées, ses désirs, ses affections &c.* Et il examine. I. Ce qu'il faut entendre par la *Lampe de l'Eternel?* II. Ce que signifie l'*Esprit de l'Homme?* III. Comment l'*Esprit de l'Homme* est la *Lampe de l'Eternel?*

(a) Ibid. p. 21.

Sur le premier Chef il observe, que la *Lampe de l'Eternel* ne désigne autre chose que la *Vérité*; parce que la Vérité est la Lumiére du Monde intellectuel. *La Vérité*, dit-il, *est de deux éspéces: Vérité dans les choses mêmes, qu'on peut appeller vérité d'Objet: & Vérité dans la conception, qui est la vérité dans le Sujet. Par la premiére*, dit-il (2), *je n'entends autre chose, si non que les choses sont nécessairement ce qu'elles sont, & qu'il y a des rapports & des rélations nécessaires entre une chose & l'autre. Or que les choses soient nécessairement ce qu'elles sont, & que leurs Essences & leurs Rélations soient éternelles & immuables, & antécédentes dans l'ordre de la Nature, à toute intelligence crée ou increée, c'est ce qui est évident. Car il est plus clair que le jour que des propositions, telles que celle-ci, Homme est Animal rationale; Triangulum est quod habet tres angulos; ne sont pas arbitraires, ni dépendantes de la volonté, des Decrets, & de l'intelligence de Dieu, mais que ce sont des vérités nécessaires & éternelles, à l'égard desquelles il est aussi impossible de séparer le Sujet de son Attribut, qu'il l'est qu'une chose ne soit pas ce qu'elle est; ce qui seroit une contradiction manifeste. Les Rélations des choses ne sont pas moins nécessaires, tant dans ce qui est de spéculation que de pratique. Car peut-on concevoir, que chaque raisonnement soit propre à établir quelque proposition que ce soit? Qu'une chose, quelle qu'elle soit, puisse servir à toute sorte de fins? Que tous les objets soient proportionnés à toutes les Facultés? La Toute-puissance même pourroit-elle faire, que ces propositions, deux fois deux sont quatre, deux lignes parallèles ne pourront jamais couper l'une l'autre, fussent des preuves claires & convaincantes de ces grandes vérités,* Jésus-Christ est venu au monde pour mourir pour les Pécheurs, & qu'il est à présent Prince & Seigneur à la droite de Dieu? *Serait-il possible, qu'il y eût une Géométrie, où l'on pût prouver toute sorte de Problémes par des principes quelconques*, quidlibet ex quolibet, *par exemple, que parce qu'un Quarré est composé de quatre lignes droites, il s'ensuit que les trois Angles d'un Triangle ne sont pas égaux à deux Angles droits? La Sagesse infinie elle-même peut-elle faire, que la damnation de tous les Anges purs & saints qui sont au Ciel, seroit un moyen juste & convenable pour démontrer l'infinité de son Amour & de sa Bonté envers eux? Le Mensonge, le Parjure, l'Envie, la Haine pour Dieu & pour la vertu, pourroient-elles devenir les moyens les plus propres à plaire à Dieu, & les plus sûrs pour rendre l'homme heureux? Cependant tout cela doit être possible, & une infinité d'autres contradictions au-delà de ce que nous pouvons imaginer, si les Rélations des objets ne sont pas nécessaires & éternelles.* L'Auteur prouve qu'elles le sont, dans cette vuë il établit d'abord. „ Que l'Entendement Divin ne peut être le „ principe de la vérité des choses, ni le fondement des Ré„ lations qu'elles ont entre elles: Car il est connuë à la „ nature de tout Entendement de faire la différence des Objets. „ La nature de l'Entendement est d'être mu, illuminé, formé „ par son objet, *ut movetur, illuminetur, formetur*, ut *movet, illuminat, format*. L'Entendement dans son premier Acte, „ est par rapport à son Objet, comme l'œil à l'égard du So„ leil; il est illuminé, éclairé, formé par l'Objet; & l'Entendement dans son second acte, est par rapport à l'Objet, „ ce qu'est l'image ou la représentation par rapport à la „ chose représentée; la perfection de l'Entendement consiste à être affecté par son Objet avec une conformité parfaite, selon la nature de toutes les idées, images ou repré„ sentations des choses; en un mot, ce ne sont pas les idées „ ou les représentations qui donnent l'être aux choses repré„ sentées: tout Entendement est tel; & par conséquent, il „ n'y en a point qui puisse donner les essences, les vérités & „ les rélations de ses Objets. Reste donc à dire, que c'est „ une volonté absolue, arbitraire, & indépendante, qui doit „ être la source de toute vérité, & déterminer les rapports & „ les rélations des choses: mais cette Thése détruit la nature „ de Dieu, & le dépouille de ses Attributs. En ce cas-là il est „ impossible qu'il y ait rien de semblable à ce qu'on appelle „ Science & Sagesse en Dieu, qui ne font autre chose, que „ la connoissance des notions communes, & celle de la na„ ture & des rélations que les choses ont entre elles. Car si „ telle est la Nature de Dieu, qu'en concevant arbitrairement que certaines choses ont telles & telles essences & „ rélations, il fait que ces choses ont effectivement ces essences & ces rélations, il peut aussi affirmer ne pas concevoir les choses de cette maniére; d'où il s'ensuivra, que celles qui avoient auparavant de l'harmonie, de la proportion, & de la rélation entre elles, se trouveront n'en avoir plus, & être dans la plus grande opposition". Ce qui fait de l'Entendement divin un *Protée ébénérique*, un concours fortuit d'Atômes intellectuels. Les Contradictions seront vraies, si Dieu le veut; ce qui fappe les fondemens de toute connoissance, enforte qu'on peut dire avec autant de vérité, que Dieu ne fait rien, comme qu'il fait toutes choses; qui même, qu'un Ange ou un Homme connoît tout aussi bien que Dieu; puisqu'alors tout est d'une égale certitude, & que chaque maniére de concevoir les choses, est également conforme à la vérité. Ce sont là des conséquences nécessaires, fans parler de mille autres également absurdes, si les contradictoires peuvent être également vraies; & si ce n'est que la volonté arbitraire de Dieu, qui fait que des propositions sont contradictoires ou non, s'il n'y a pas une opposition nécessaire, immuable, & éternelle entre ce qu'une chose est & n'est point, en même tems, & au même égard. De même si toutes les vérités, que nous appellons *Notions Communes* (dont l'assemblage & la conception constitue l'essence même de la Sagesse Divine) & les conséquences, qui en découlent, non par des déductions pénibles, mais par intuition, qui constituent la nature de la Science de Dieu (si nous voulons distinguer ces deux Attributs,) n'ont des vérités, dis-je, d'une certitude indémontrable, ne font telles, que parce que Dieu les conçoit ainsi, & s'il ne les conçoit ainsi, que parce que cela lui plaît, & non parce qu'il y a une rélation, une harmonie, une proportion nécessaire entre les termes mêmes, il s'ensuit que ces Notions sont purement accidentelles, & qu'il dépend de Dieu de changer les premiéres idées qu'il a euës de ces vérités, & de rendre leurs Contradictoires aussi évidens, & fondamentaux, que ces vérités le sont à présent; desorte que la Sagesse & la Science de Dieu seront variables, incertaines, & inconstantes, & le réduiront à quelque chose de confus. Toutes ces Conséquences découlent nécessairement de ce Principe incontestable, que les effets d'une cause incertaine & variable, doivent avoir des rélations incertaines & fujettes au changement. Or on ne peut concevoir rien de plus variable & de plus incertain qu'une volonté qui n'est point réglée par le dictamen de la Raison & de l'Entendement. Si quelqu'un prétendoit nier ces Conséquences, parce que telles hypothéses que Dieu est sujet au changement, je répons, que c'est-là une autre absurdité du feminement que je combats; s'il n'y a pas des rélations nécessaires & éternelles entre les choses, Dieu n'est point immuable. Car s'il n'y a point de liaison nécessaire entre l'immutabilité & la perfection, qui empêcheroit, s'il plaisoit à Dieu de le concevoir ainsi, que ce ne fût une perfection d'être fujet au changement? Et si la volonté, comme telle, est l'unique principe de fes actions, la perfection consiste naturellement à être muable. Puisque la perfection de tout Etre consiste à agir conformément à la constitution de fa nature: or il est de la nature d'un Principe arbitraire, d'agir ou de ne pas agir, de faire & de défaire, fans autre raison, que fon bon plaisir: être déterminé & lié par soi-même ou par quelque agent au dehors, est une chose violente & nullement naturelle". Il ajoûte ensuite (3) que *nier que les rélations des choses soient nécessaires & éternelles, c'est détruire Dieu en Réalité de connoissance, qui est le principe essentiel de la perfection de sa nature. Puisqu'alors la Justice, la Fidélité, la Miséricorde, la Bonté &c. ne seront que des effets arbitraires & contingens de la volonté Divine. C'est-là une conséquence claire & inévitable. Car si vous dites que ce sont-là des perfections essentielles à Dieu, par exemple la Justice, il y a donc une rélation éternelle de droit & d'équité, entre chaque être & l'obligation de lui rendre ce qui lui est dû; de même si la Fidélité est essentielle à Dieu, il y a une harmonie nécessaire entre une promesse & son accomplissement; si la Miséricorde, il y a donc une convenance immuable & inaltérable entre une Créature indigente & la pitié, la compassion; si la Bonté, il y a une convenance entre la plénitude de biens & leur effusion; & c'est la néanmoins ce que l'on enseigne. Prétendre que ces Perfections soient essentiellement telles parce que Dieu les conçoit ainsi, est à mon avis une très-grande absurdité; puisque c'est-là une chose contraire à la nature de toute conception, qui n'est que l'idée ou la représentation des choses, dont elle est une vraie & parfaite image, quand elle est exactement conforme à son objet. Par conséquent s'il n'y a point de rélations éternelles & nécessaires entre les choses, ces perfections dépendent uniquement & purement d'une volonté absolue & indépendante, considérée comme telle; d'où il s'ensuit, qu'il étoit & qu'il eût été indifférent en soi, de concevoir de ces perfections, l'injustice, l'infidélité, la cruauté, la malice, la haine, le dépit, la colére, la fureur, en un mot tout ce qui fait le caractére de l'Enfer, cela constituë la souveraine perfection de la Nature Divine; blasphéme si atroce, qu'on ne peut le nommer sans frémir d'horreur. Car en attribuant la toute-puissance à un Etre de ce caractére, ce ne seroit pas un Dieu, mais quelque chose de pis qu'aucun Diable de l'Enfer. Et c'est là néanmoins une conséquence nécessaire de l'opinion de ceux qui nient, que les rélations des choses soient éternelles & immuables.* Il observe (4) en second lieu, que „ cette opinion anéantit non seulement „ la nature de Dieu, mais que l'Esprit humain n'auroit au-

(1) Ibid. p. 27.

(2) Ibid. p. 22.

pinion des Sages Orientaux touchant la Pré-exiſtence des Ames: ce qui eſt la Clef pour pénétrer les profonds Myſtéres de la Providence, touchant la Chute & la Miſére de l'Homme. L'autre eſt un Diſcours ſur la Vérité, *par le feu Docteur Ruſt, Evêque de Dromore en Irlande. Avec des Remarques ſur l'un & ſur l'autre:* on attribue ces Remarques au Docteur Henri More. Mr. Glanvil obſerve, en parlant dans ſa *Préface* du *Diſcours ſur la Vérité*; „ que le Sujet eſt de la derniére importance; & que la vérité que l'Auteur „ établit eſt prouvée avec une force de raiſon ſupérieure & irréſiſtible; que ne pas s'y rendre, marquoit ou une grande foibleſſe d'eſprit, en n'appercevant point des conſéquences ſi claires & ſi certaines; ou une grande opiniatreté, en s'obſtinant à retenir des préjugés & des opinions préconçues, „ malgré des lumiéres ſi claires & ſi vives". Mr. Henri Hallywell en a donné une nouvelle Edition, en y ajoûtant deux Préfaces [*B*]; ou, pour parler juſte, il l'a inſéré dans le Recueil des *Oeuvres*

„ con fondement certain de connoiſſance, ni aucune certitude de bonheur. Il ne peut jamais s'aſſûrer de l'exiſtence „ de Dieu, ni par conſéquent connoître qu'elle eſt la volonté de cet Etre ſouverain; qui doit cependant être le „ fondement de toute connoiſſance, s'il n'y a point de rapports eſſentiels & néceſſaires entre les choſes; car par „ quels moyens découvririons-nous la Divinité, ou par quels „ argumens nous convaincrions-nous que Dieu exiſte? Il y „ auroit de la folie & de l'extravagance à s'occuper de la „ contemplation de la beauté & de la magnificence du Syſtême de l'Univers; de la méditation des ſins auxquelles les „ créatures tendent, quoiqu'elles ne les connoiſſent point; „ à conſidérer, comment le Soleil par ſon mouvement & „ ſa ſituation, ou (ce qui eſt la même choſe) en étant le „ centre du mouvement de la Terre, communique la lumiére, la chaleur, & la vie à ce Monde inférieur; comment les Créatures animées en produiſent d'autres dont le „ corps eſt d'une ſtructure admirable, & qui ſont ornées des „ plus excellentes facultés, ſans néanmoins qu'elles en ayent „ la moindre connoiſſance, ni qu'elles forment de plan pour „ ce chef-d'œuvre; comment ces Créatures ont la faculté & „ l'inclination requiſes pour pourvoir à la conſervation de „ leur Corps; comment ſans délibération antécédente, elles „ prennent naturellement les alimens, qui, ſans qu'elles y „ contribuent, ſe digérent dans leur eſtomac, ſe tournent „ en Chyle, de Chyle en Sang; qui ſe répandant dans „ les veines & les artéres, nourrit toutes les parties „ du Corps, & répare ſes forces. Je dis qu'il y auroit de la „ folie & du ridicule à prétendre conclure de tout cela, comme il pourroit paroître naturel, qu'il exiſte un Principe „ infiniment ſage, qui dirige & conduit dans leurs mouvemens & à leurs fins tous ces Etres qui nous ſont inconnus, cette concluſion ſeroit frivole, ſi les rélations des „ choſes ſont contingentes & arbitraires. Car comment l'ordre qui régne entre les choſes, peut-il annoncer l'exiſtence d'un Etre ſage & intelligent, puiſque les choſes n'ont „ point de rélations entre elles, & que leur arrangement & „ leur proportion eſt l'effet accidentel d'une volonté abſoluë & indépendante? Si toute cauſe peut produire quelque „ effet que ce ſoit, & ſi elle peut être un moyen proportionné à une fin quelconque, comment peut-on inférer de „ la dépendance que les choſes ont l'une de l'autre, & de „ leurs rélations, qu'il y a une ſageſſe infinie? Car nous devons ſavoir qu'il y a un Dieu, & quelle eſt ſa volonté, avant que de pouvoir connoître le rapport ou l'oppoſition des choſes entre elles; & d'un autre côté, ſi nous „ ne connoiſſons pas les principales rélations qu'il y a entre „ les choſes, il eſt impoſſible que nous parvenions jamais „ à connoître Dieu; puiſque ce ſont-là les ſeuls argumens, „ qu'aucune Logique au monde puiſſe employer pour établir une propoſition, d'une maniére ennuiante. Mais „ quoiqu'il ſoit impoſſible, comme je l'ai démontré, de connoître qu'il y a un Dieu, en niant la vérité néceſſaire & „ immuable des Notions Communes, & les rélations eſſentielles & éternelles des choſes; ſuppoſons pour un moment qu'on parvienne malgré cela à connoître l'exiſtence de Dieu, par quelle voye ſaurons-nous que ces notions communes, & ces principes naturels, qui ſont la baſe de tout raiſonnement, ſont des vérités certaines & inconteſtables; que nos ſens, que nous ſuppoſons que ce „ Dieu nous a donnés, de-même que ces autres principes, „ pour avoir commerce avec le Monde viſible, ne nous ont „ pas été donnés pour nous ſurprendre, nous faire illuſion, & nous tromper, à moins que nous ne ſoyons premiérement aſſurés de la Véracité de Dieu? Et comment „ pouvons-nous être aſſurez de cette derniére, ſi nous ne „ ſavons pas que la Véracité eſt une Perfection? Et comment pouvons-nous ſavoir qu'elle en eſt une, à moins qu'il „ n'y ait une rélation eſſentielle entre la Véracité & la Perfection? Car ſi ce n'eſt qu'un rapport arbitraire, qui dépende de la volonté de Dieu, il n'y a abſolument point „ de voye par laquelle nous puiſſions connoître que Dieu „ eſt véritable. Nous avons par conſéquent autant de raiſons „ de croire, que toutes nos Notions communes, qui ſervent „ de fondement à tous nos raiſonnemens, ne ſont que des „ chiméres pour faire illuſion à nos facultés, & que toutes „ les idées, les images, qui nous viennent par les Sens, & „ que nous nous imaginons être excitées en nous par la „ préſence des Objets extérieurs, ne ſont que des phantômes, qui trompent les pauvres mortels; nous avons, dis-je, „ autant de raiſons de le croire, que nous en avons de croire, que la ſouveraine Bonté & la ſouveraine Vérité, nous „ les a données pour nous mettre en état de la connoître. „ C'eſt-là une conſéquence ſi claire & ſi évidente, qu'elle ne „ peut être niée que par ceux qui ſe plaindroient de l'obſcurité lorſque le Soleil éclaireroit le plus vivement en plein „ midi. Voici donc la baſe du *Pyrrhoniſme* le plus outré; car „ qui peut ſe glorifier qu'il ſait la moindre choſe, tandis „ qu'il n'a point de principe fixe, ſur lequel il puiſſe fonder „ aucun concluſion véritable? . . . . . Vous avez encore ici „ les véritables fondemens de ce que nous appellons *Ruſticité*; car s'il n'y a point de différence eſſentielle entre „ le vrai & le faux, entre le bien & le mal, & ſi nous ne „ pouvons jamais être aſſurés quelle eſt l'intention & le bonplaiſir de la Volonté ſuprême abſolue, parce que la Véracité n'eſt pas par ſa nature même une Perfection, mais „ un Attribut arbitraire, ſi elle ſe trouve en Dieu, il s'enſuit que nos actions ſont indifférentes, & qu'il n'importe de quelle maniére on vive; & j'ai autant de raiſon „ de croire, que je ſuis agréable à Dieu, en me livrant à „ la débauche, à l'impureté, à l'orgueil, à l'envie, à la „ haine & à toute ſorte de crimes, que j'en ai de penſer „ que je puis lui plaire, en travaillant de tout mon pouvoir „ à me nettoyer de toute impureté de chair & d'eſprit, & à „ mortifier toutes mes convoitiſes charnelles. J'ai autant de certitude de parvenir au bonheur par l'une de ces voyes „ que par l'autre. C'eſt-là une autre branche de la ſeconde abſurdité, qu'il eſt impoſſible d'avoir aucune aſſurance d'un „ bonheur à venir, ſi l'on nie qu'il y a des rélations éternelles & eſſentielles entre les choſes. Car quoiqu'il ſoit „ vrai, ou du moins que nous nous l'imaginions que, Dieu „ a envoyé Jéſus-Chriſt au monde, & qu'il a fait par ſon miniſtére de grandes & de magnifiques promeſſes, ſavoir, „ que ceux qui croyent en lui, & qui vivront conformément à ſes préceptes, ſeront héritiers de la même gloire, „ que Jéſus-Chriſt poſſéde déjà dans le Royaume de ſon Pere; ſur quel fondement pouvons-nous croire, que Dieu „ n'a pas deſſein de nous tromper & de nous faire illuſion, „ & au bout du compte de damner tous ceux qui auront cru & vécu de la façon que nous venons de le dire, & „ de ne recevoir dans le ſéjour du bonheur, que ceux qui auront combattu de toute leur force la vérité de l'Evangile, & qui auront vécu d'une maniére directement oppoſée „ à celle que Jéſus-Chriſt a ſuivie & preſcrite? Car ſi ce „ n'eſt pas une choſe eſſentiellement mauvaiſe de tromper & de faire illuſion, de rendre les gens de bien malheureux, „ & de ſauver des pécheurs opiniâtres & impénitens, malgré toutes les promeſſes & les menaces du contraire; & ſi „ les choſes ſont indifférentes en elles-mêmes & par leur nature, il y a une folle préſomption à prononcer déciſivement en faveur des uns ou des autres. Il y a plus: ſuppoſé que nous ſoyons aſſurés que Dieu eſt *Véritable*, & que „ l'Ecriture déclare quelle eſt ſon intention & ſa volonté; „ s'il n'y a point de contradiction qu'une choſe ſoit & ne „ ſoit pas ce qu'elle eſt, en même tems, & au même égard; „ Dieu peut faire, que ce qui eſt fait, n'ait point été fait, & „ que tout ce qu'il a fait ou déclaré lui-même, ou par le „ Miniſtére de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, n'ait jamais été „ fait ou déclaré par lui ou par eux; que quoique le Sauveur ſoit venu au Monde, il n'y eſt point venu; que quoiqu'il ait fait des promeſſes, il n'en a point fait; que „ quoique Dieu nous ait donné des facultés, qui nous rendent capables de le poſſéder, il ne nous les a pas données; „ & que nous n'exiſtons, & ne penſons point, dans le moment même que nous concevons & que nous exprimons toutes ces contradictions. Enfin, il nous ſeroit impoſſible de rien connoître, ſi l'application des termes contradictoires dépend de la volonté arbitraire de quelque Etre que ce ſoit. Que ſi quelqu'un prétendoit, que les termes des „ Notions communes, ont une rélation eſſentielle & éternelle enſemble, en niant que cela eût lieu par rapport „ aux autres vérités, il décéleroit pleinement ſa folie & ſon extravagance. Puiſque ces Notions communes ſont des „ principes & des vérités primitives, ſur leſquelles ſont fondés tous les raiſonnemens, qui y tiennent d'une maniére „ intime, pour autant qu'ils renferment de vérité".

[*B*] *Mr. Henri Hallywell en a donné une nouvelle Edition en y ajoûtant deux Préfaces.*] L'une de ces Préfaces eſt faite pour l'Edition du Diſcours ſur Prov. XX. 27. & l'autre eſt l'Exorde qu'il mit à la tête de ce Diſcours, quand il le prononça à Sre. Marie de Cambridge en 1655 ſur Jean XVIII. 38! ce morceau eſt bien tourné, & eſt ennçu en ces termes. „ *Qu'eſt-ce que Vérité?* Cette queſtion de Pilate a toujours „ été le grand Objet des recherches des hommes, mais ſurtout dans notre ſiécle, que le Doute Univerſel commence „ à être le principe de la Théologie, comme celui de la Philoſophie. On ébranle dans ce tems de Pyrrhoniſme, „ les fondemens ſur leſquels les hommes ont fondé il longtems leurs Opinions & leur Créance. Tout le monde, dans „ chaque Seſte particuliére, eſt en quête de la Vérité, & telle eſt la folie & la préſomption de l'Eſprit-humain, que „ chacun ſe perſuade hardiment qu'il la poſſéde, & que quelque nom que les autres ſe donnent, lui & ceux de ſon parti ſont les ſeuls Orthodoxes. Si nous parcourons la Ter-

„ re,

vres Posthumes du Docteur Ruſt, imprimé à Londres en 1686 in-4. En 1656 notre Savant fit dans les Ecoles de Théologie à Cambridge une Leçon, pour prouver que le Meſſie promis eſt venu il y a longtems, *Meſſias in S. Scriptura promiſſus olim venit.* Mr. Hallywell l'a publiée dans les *Oeuvres Poſthumes* de notre Auteur, & il dit dans ſa Préface, „ qu'on trouve dans cette Piéce une Réfutation ſolide „ & raiſonnable de toutes les chicanes & des exceptions, que les plus illuſtres & les plus ſavans Rab- „ bins, parmi les Juifs, ont pu imaginer, pour énerver la force des Oracles que les Chrétiens preſſent „ contre eux, pour prouver qu'il y a longtems que le Meſſie eſt venu. Par où nous gagnons beau- „ coup; car puiſque les Objections des plus habiles Juifs ſont ſi foibles, que leurs exceptions contre „ les Prophéties, dont l'Auteur ſe ſert ici, ſont ſi frivoles, & qu'ils varient ſi fort entre eux touchant la „ perſonne du Meſſie, & l'époque de ſa venue, c'eſt-là une forte confirmation de la Foi Chrétienne „ ſur ce grand Article que notre Jéſus eſt le Meſſie promis, que les Juifs eux-mêmes auroient dû le „ recevoir pour tel, & ſe ſoumettre à ſes Loix, comme étant le Fils de Dieu & le Roi d'Iſraël". En 1658 le Docteur Ruſt prononça à Ste. Marie de Cambridge un Diſcours ſur 1 Jean IV. 16. [*C*], & la même année il ſoutint à la promotion de Théologie une Théſe ſur cette propoſition, que l'Ecriture enſeigne la Reſurrection du Corps, & que la Raiſon ne dicte rien qui y ſoit contraire. *Fore Reſurrectionem Corporis ſuadet Scriptura, nec refragatur Ratio*; mais cette Piéce n'étoit point tombée entre les mains de Mr. Hallywell, quand il publia les Oeuvres Poſthumes de l'Auteur. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, on a encore de lui, un *Diſcours de l'uſage de la Raiſon en matière de Religion; où l'on prouve contre les Enthouſiaſtes & contre les Déiſtes, que le Chriſtianiſme ne renferme rien de contraire à la droite Raiſon*, compoſé en Latin, mais traduit en Anglois par Mr. Hallywell, qui y a ajoûté des Remarques. Lors de la Reſtauration, l'Evêque Taylor, prévoyant que le Doyenné de Connor en Irlande ſeroit bientôt vacant, demanda à Cambridge quelque habile Homme, qui fût propre à remplir cette place. On en fit la propoſition au Docteur Ruſt, qui l'accepta avec plaiſir, pour ſatisfaire le deſir qu'il avoit de converſer avec un homme d'un auſſi rare mérite que l'Evêque, & il partit auſſitôt pour l'Irlande [*D*], où

„ re, & que nous demandions à tous ceux que nous ren- „ contrerons, *qu'eſt-ce que Vérité?* Nous trouverons que „ c'eſt une notion variable & incertaine, que chacun appro- „ prie à ſes Conceptions. La Vérité ſe trouve dans toutes „ les Sectes & dans tous les Partis, quoiqu'ils ne ſoient pas „ d'accord entre eux, & qu'ils ſe contrediſent les uns les au- „ tres. La Vérité eſt l'Alcoran des Turcs, le Talmud des „ Juifs, les Conciles de l'Egliſe Romaine, les Catechiſmes „ & les Syſtêmes de Théologie des Proteſtans, ſelon les „ Lieux. La vérité change, ſelon la diverſité des Climats. „ C'eſt Mahomet à Conſtantinople, le Pape à Rome, Luther „ à Wittemberg, Calvin à Genéve, Arminius à Oudewater, „ Socin à Cracovie; & chacun d'eux eſt ſain & orthodoxe „ dans l'étendue de ſon domaine. Elle change non ſeule- „ment ſelon les Lieux, mais ſelon les Tems. Ce fut l'A- „ rianiſme ſous divers Empereurs, dans pluſieurs Conciles, „ & parmi pluſieurs Peres. C'étoit il y a quelques Siécles „ un aſſemblage de ſuperſtitions bizarres & ridicules, de cé- „ rémonies, de pardons, d'indulgences, de redemptions du „ Purgatoire, & d'autres choſes de ce genre. Et nous ſavons „ ſous quelles formes nouvelles ce Protée s'eſt transformé „ de nos jours. La Vérité eſt une Antiquité rongée des „ vers, une Chaire infaillible, les poûmons les plus vigou- „ reux, l'épée la plus longue, la pluralité des Voix. La vé- „ rité eſt une ignorance préſomptueuſe, ſoutenue d'un zéle „ opiniatre & turbulent, & accompagnée de perſécution ſans „ miſéricorde contre tous les contrediſans. C'eſt une or- „ gueilleuſe Prévention, qui condamne rigoureuſement & „ ſans charité tout ce qui n'eſt pas de ſon avis. C'eſt une „ Confeſſion de foi, avec un anathême au bout de chaque „ article. C'eſt réfuter les opinions, & répondre aux argu- „ mens, en les flétriſſant de noms odieux. C'eſt une régle „ fixe dans certaines Sectes, à laquelle tous les Eſprits doi- „ vent s'accommoder & ſe ſoumettre. C'eſt une eſpéce de „ Moule Politique, remis à la garde d'un certain Parti, qui „ eſt le plus en crédit, dans lequel on meſure toutes les „ opinions, pour rejetter celles qui ne s'y ajuſtent point. En „ un mot la Vérité eſt une affaire d'Education, d'Intérêt, „ d'Honneur, de Fantaiſie, & de Tempérament; c'eſt ce „ à quoi nous ſommes deſtinés en naiſſant, que nous ſu- „ çons avec le lait, & que nous apprenons avec notre A B C. „ C'eſt un Préjugé enraciné, nourri en nous, que tous les „ argumens qu'on peut alléguer pour le combattre, ne font „ qu'irriter, au-lieu de le convaincre: c'eſt une opinion adop- „ tée d'abord, & qu'on cherche enſuite à maintenir par des „ raiſons inventées après coup. La Vérité eſt ce qui s'accom- „ mode au tour d'eſprit ou à l'intérêt de chacun; c'eſt le „ parti le plus fûr & le plus fort; c'eſt ce qui aſſure les „ biens, la liberté, & tous les avantages extérieurs, qu'on „ poſſéde; c'eſt ce qui épargne le ſacrifice du renoncement „ à ſoi-même & de la patience, quand on eſt expoſé aux „ perſécutions d'un Parti dominant; c'eſt ce qui procure des „ louanges, ce qui conduit aux dignités; & ce qui fait ob- „ tenir le titre pompeux d'Orthodoxe, c'eſt-à dire, au ju- „ gement du Pays & de l'Egliſe où l'on vit. Autrement, la „ Vérité eſt une ſingularité capricieuſe; un homme ne veut „ pas être confondu dans la foule, de peur d'être oublié & „ inconnu. C'eſt le déſir de paroître avec diſtinction, com- „ me Auteur de quelque nouvelle découverte; le Chef & le „ Pere d'une Secte particuliére. C'eſt un orgueil exceſſif, „ & un fond d'amour-propre, qui ſe croit plus ſage & plus „ habile que l'Egliſe dans le ſein de laquelle il vit, & que „ tout le Monde enſemble. Souvent auſſi la Vérité n'eſt au- „ tre choſe que les écarts d'une imagination échauffée & „ mélancholique, ou déréglée; & c'eſt-là la ſource de la „ plupart des nouvelles lumiéres de notre ſiécle. La Vérité „ eſt pour ces gens-là un amas de termes vuides de ſens; „ c'eſt un aſſemblage de phraſes qui ne ſignifient rien, bien „ ajuſtées enſemble; c'eſt un Galimathias ſublime & myſti- „ que; un diſcours compoſé d'expreſſions ronflantes, qui „ n'excitent aucune idée. Ajoûtons encore, que la Vérité „ eſt une affaire de tempérament & de complexion; c'eſt „ une lumiére qu'on voit au travers d'un verre coloré, & „ qui varie ſelon les diſpoſitions du Spectateur, c'eſt la tein- „ ture des paſſions des hommes; c'eſt cruauté dans ceux qui „ ſont durs & ſevéres, c'eſt indulgence exceſſive dans les ca- „ ractéres mous & efféminés, c'eſt ce qui ſatisfait le mieux „ les goûts, & les paſſions corrompuës. Mais ſeroit-ce là le „ portrait le plus naturel, le plus avantageux, qu'on peut „ tracer de la Vérité? Non certainement. La Vérité eſt le „ premier-né de la Bonté Divine, la vie & l'eſſence de la „ ſeconde perſonne de la Divinité; c'eſt le Soleil du Monde „ intellectuel, qui répand ſes rayons dans les âmes pures, „ ſalutes, & dégagées de préjugés, & qui les remplit de joie „ & de bonheur; c'eſt avec la Droiture & la Bonté, la plus „ grande perfection dont notre eſprit & notre entendement „ ſoit ſuſceptible. Il ne ſera donc pas inutile de rechercher „ avec plus de ſoin, quelle en eſt la nature, & de répon- „ dre plus particuliérement à la queſtion de Pilate, *qu'eſt-ce „ que Vérité?*"

[*C*] *Un Diſcours ſur* I. Jean IV. 16.] Il dit dans ce Diſ- cours, (5) „ Que Dieu n'eſt autre choſe que l'Etre ſouverai- „ nement parfait, *Ens ſummæ perfectum*; & que la Bonté eſt „ le plus haut degré, & même la ſource & le principe de „ toute perfection. Socrate dit, en parlant de l'Amour, dans „ le *Banquet de Platon*, que c'eſt πρεσβύτατος καὶ μάκαιρα- τος θεῶν, ou autrement la ſimple Bonté eſt la premiére „ hypoſtaſe de la Trinité Platonicienne, & l'Apôtre nous „ dit, que *la Charité eſt l'accompliſſement de la Loi*; & toutes „ les vertus morales y ſont renfermées, d'une maniére émi- „ nente & tranſcendente, & (comme il s'exprime) comme „ dans les Cauſes ſupereſſentielles. La Bonté eſt l'Attribut „ le plus riche & le plus eſſentiel de la Nature Divine; ſi „ vous l'ôtez à Dieu, vous le dépouillez de ſa Divinité. „ Toutes les autres perfections ne ſont même moralement „ telles, qu'autant qu'elles tiennent à la Bonté, & qu'elles „ ſervent à ſon exercice. La Juſtice, qui rend à chacun ce „ qui lui eſt dû, n'eſt recommandable qu'autant qu'elle par- „ ticipe à la Bonté; car *ſummum jus, ſumma injuria*, la Juſ- „ tice rigide confine ſouvent à la Cruauté, du-moins n'y „ a-t-il point de perfection à l'exiger. La Bonté caractériſe „ tout ce qui s'appelle perfection; & ſelon que les choſes „ y participent plus ou moins, elles reçoivent auſſi plus de „ louange ou de blâme. Qu'eſt-ce que la Puiſſance & la Sa- „ geſſe ſans Bonté? ſinon une ſubtilité artificieuſe, & une „ malignité armée. Toutes les perfections ne ſont bonnes „ & deſirables, qu'autant qu'elles ſont fondées ſur la Bonté. „ Suppoſez un Etre d'une ſubtilité & d'une ruſe infinie, ca- „ pable de concerter des projets, donnez lui la toute-puiſ- „ ſance pour exécuter tout ce qu'il lui plaît, accordez-lui „ quant à ſa nature l'immutabilité & l'immenſité; ſi vous y „ ajoûtez des principes d'envie & de malice, bien loin de „ mériter le titre de Dieu, ce ſera le plus dangereux Dé- „ mon que l'Enfer puiſſe offrir . . . . La Bonté eſt la prin- „ cipale & la plus eſſentielle perfection de la Divinité. Dieu „ n'eſt pas une Etre referré en lui-même, & occupé unique- „ ment de ce qui le regarde, il ne forme point de deſſeins „ pour ſon propre intérêt; c'eſt-là une choſe qui ne con- „ vient point à un Etre qui ſe ſuffit à lui même. Tout ce „ que Dieu fait dans le Monde, n'a pour but que de faire ré- „ gner la Bonté, la Juſtice, l'Equité, & tout ce qu'il y a de „ beau & d'aimable. Dieu n'eſt ni cruel ni paſſionné, il „ n'eſt point partial, & ſe propoſe uniquement pour but, „ que toutes choſes ſoient diſpoſées & réglées conformément „ aux Loix de la Bonté, de la Sageſſe, & de la Sainteté „ éternelles".

(5) *Remains* P. 9.

[*D*] *Il partit auſſi tôt pour l'Irlande.*] Le Docteur Jean Worthington écrit à Mr. Samuel Hartlib, dans une Lettre du

où il mit pied à terre à Dublin, vers le mois d'Août 1661; & le Doyenné ayant été vacant peu après, il en fut pourvu. L'Evêque étant mort le 13 Août 1667, notre Docteur fit le Sermon funébre, qui fut imprimé. Le Docteur Boyle, Doyen de Cork, fut nommé Evêque de Downe & Connor, & le Docteur Ruft, Doyen de Connor Evêque de Dromore, poſte qu'il remplit juſqu'à ſa mort, arrivée au mois de Décembre 1670, & cauſée par une fiévre; & il fut inhumé dans le Chœur de la Cathédrale de Dromore, dans un Caveau, fait pour l'Evêque Taylor ſon prédéceſſeur, dont le Corps y répoſoit (*b*). Mr. Glanvil, qui l'avoit particuliérement connu, nous apprend qu'il avoit l'eſprit net, le jugément profond, un génie propre aux recherches, qu'il étoit verſé dans les Sciences anciennes & modernes, & qu'il joignoit à beaucoup de lumiéres & à une grande capacité, une modeſtie ſinguliére, & une douceur de caractére, qui le faiſoient chérir de tous ceux qui le connoiſſoient. Qu'il étoit généreux & plein de piété, aimant ſincérement Dieu & les hommes, excellent Prédicateur, Paſteur prudent, Philoſophe profond, Raiſonneur ſolide, & par deſſus tout Chrétien d'une vie exemplaire. Qu'en un mot il avoit toutes les qualités d'un Evêque de la Primitive Egliſe, & d'un Grand-Homme.

(*b*) Glanvil *ubi ſupra.*

19 Avril 1661 (*c*). „ Mr. Ruſt (que Mr. Brereton connoît, & que vous connoiſſez par ſon MS.) eſt parti pour „ l'Irlande, pour être Doyen de Downe, ſur l'invitation que „ lui en a fait l'Evêque Taylor; & Mr. Marsh (ci-devant „ mon Diſciple & Aggregé du Collége de Caius) y eſt déjà „ rendu, & a été fait Doyen d'Armagh. Ce ſont deux excellens perſonnages, qui ont été élevés à ces poſtes par „ les ſoins du ſuſdit Prélat".

(*c*) *Miſcellanies* p. 245. Londres 1704 in-8.

S. SAA.

S.

SAAVEDRA (MICHEL DE CERVANTES) Auteur de Don Quichotte naquit à Madrid (*a*) [*A*] en 1549 [*B*]. Il s'attacha de bonne heure à la lecture, & il avoit tant de passion pour les Livres, que parlant de lui-même il dit; *je fuis curieux juſqu'à ramaſſer les moindres morceaux de papier par les rues* (*b*): comme il aimoit beaucoup les Belles-Lettres, il s'appliqua entiérement à la lecture des Ouvrages d'eſprit, tant en vers qu'en proſe, & ſurtout de ceux des Auteurs Eſpagnols & Italiens; on voit qu'il étoit fort verſé en ce qui a du rapport à cette ſorte de Livres, par le plaiſant & curieux inventaire de la Bibliothéque de Don Quichotte (*c*), par ſes fréquentes alluſions aux Romans, par le jugement fin qu'il porte de tant de Poëtes (*d*) & par ſon *Voyage du Parnaſſe*. Il paſſa en Italie, ou pour ſe mettre au ſervice du Cardinal Aquaviva, dont il fut Chambellan (*e*), ou pour prendre le parti des armes, comme il fit, ayant ſervi pluſieurs années ſous le brave Marc-Antoine Colonne (*f*). Il ſe trouva à la bataille de Lépante en 1571, & y perdit la main gauche d'un coup d'Arquebuſe (*g*), ou du-moins en fut-il ſi eſtropié, qu'il ne put plus s'en ſervir (*h*). Peu de tems après il fut pris par les Mores & mené à Alger (*i*) [*C*], où il demeura cinq ans & demi priſonnier (*k*). De retour en Eſpagne (*l*), il compoſa pluſieurs Comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient beaucoup meilleures que celles qu'on avoit vues juſques alors, qu'à cauſe des décorations, qui étoient toutes de ſon invention, & qui parurent très-bien entendues (*m*). Les principales de ces Comédies étoient, *Les Coutumes d'Alger*, *Numancia*, & *la Bataille Navale*. Cervantes traita le premier & le dernier de ces Sujets en témoin oculaire (*n*). Il fit auſſi quelques Tragédies

(*a*) Vie de Michel de Cervantes Saavedra par *Don Gregorio Mayans & Siſcar* Bibliothécaire du Roi d'Eſpagne § 4. à la tête de l'Edition de l'Eſpagnole des *Nouvelles* de Quichotte, imprimée à Londres, en 1738. in-4.

(*b*) Don Quichotte Part. I. c. 9.

(*c*) Part. I. c. 6.

(*d*) Ibid.

(*e*) V. la Défence de ſa *Galatée*.

(*f*) Ibid.

(*g*) Préface de ſes *Nouvelles*.

(*h*) V. ſon *Voyage du Parnaſſe* c. 1.

(*i*) Vie § 12.

(*k*) Préface des *Nouvelles*.

(*l*) Ibid.

(*m*) Vie § 12.

(*n*) D. Quichotte P. I. ch. 48.

[*A*] *Naquit à Madrid.*] Divers lieux ont prétendu à l'honneur de l'avoir vu naître, comme Eſquivias, dont les droits ont été ſoutenus par Don Thomas Tomago de Vargas; Séville, pour laquelle Nicolas Antonio plaide; & Lucéna, dont les habitans ont une tradition, qui porte que Cervantes étoit né chez eux. Mais Don Gregorio Mayans & Siſcar (*a*) tient pour certain qu'il étoit né à Madrid, puiſqu'il s'appelle à cette grande Ville, en prenant congé d'elle dans ſon *Voyage du Parnaſſe*, en ces termes (2). „ Me tournant enſuite „ vers ma patrie Cabone, adieu, lui-dis-je, & toi *Ma-*„ *drid*, adieu; adieu Fontaines, Prados, & vous Campagnes „ où coule le Nectar, & où dégoutte l'Ambroiſie: Adieu al-„ lamedes & douces Sociétés, où les malheureux oublient „ pour un tems leurs peines. Adieu charmant & romanef-„ que ſéjour, où deux Géans qui avoient entrepris d'eſcala-„ der le Ciel, frappés de la foudre, maudiſſent leur chûte; „ & ſont renfermés dans les ſombres priſons de la Terre. „ Adieu Théâtres, dont nous avons banni le ſens-commun, „ pour y faire régner la bouffonnerie. Adieu belle & vaſte „ Promenade de St. Philippe, où l'on diſcute les intérêts des „ Puiſſances, où les nouvelles ſe débitent, & fort l'unique „ ſujet des converſations: où l'on examine, & le Croiſſant „ brille ou pâlit, & le Lion allé (3) triomphe ou ſuccombe. „ Adieu plaiſant lieu je quitte aujourd'hui *mon Pays*, pour „ éviter le triſte ſort de mourir à ſa porte, ſi je demeurois „ plus longtems ici". Don Gregorio nous apprend (4), qu'après avoir fait cette Obſervation, il avoit examiné les *Mémoires* que Nicolas Antonio avoit faites pour ſa Bibliothéque, & qu'il a trouvé à la marge, que cet Auteur y avoit écrit ce paſſage, qui fait foi du lieu de la naiſſance de Cervantes, mais que pour ne pas renoncer à ſon premier ſentiment, il finit en diſant, *par ces mots* mon *Pays*, *on peut entendre toute l'Eſpagne*. „ Mais quelcunque, *ajoute Don Gregorio*, „ ſe donnera la peine de lire les vers de Cervantes avec at-„ tention & ſans préjugé, s'appercevra que cette Explica-„ tion de Nicolas Antonio eſt forcée, & même contraire à „ la penſée de Cervantes; car les ſeize premiers vers renfer-„ ment une deſcription de Madrid; les trois ſuivans font „ une Apoſtrophe à la Famille, & dans le dernier il revient „ à Madrid, où il avoit dit auparavant, qu'il avoit *une petite Cabane* dont il étoit ſorti pour faire le voyage du Par-„ naſſe; voyage dont la deſcription le tranſporte comme „ hors de lui-même

„ *Hoi de mi patria à de mi miſmo ſalgo*".

Outre cela il dit dans les vers qui ſuivent, „ Je me rendis „ d'un pas lent à ce fameux Port, qui a pris ſon nom des „ Carthaginois; ce Port qui défie la rage d'Eole, & qui eſt „ à l'abri des vents en fureur; ce Port dont la gloire ſurpaſſe „ celle de tous les autres que creuſe la Mer, que le Soleil é-„ claire, & où les Nautoniers viennent aborder". Si par *ſon Pays* Cervantes avoit entendu toute l'Eſpagne (ce qui ſeroit une façon de parler fort impropre, & qui ne s'accorde point avec l'exactitude de ſon ſtile) il l'auroit appellée ſon Pays, quand il la quitta, & non quand il s'achemina à Madrid, en quittant cette Ville pour aller à Carthagène, ſurtout n'allant, comme il dit, *qu'à pas lents*, vers ce fameux Port, où il devoit s'embarquer en compagnie de Mercure pour le Parnaſſe: Il demeura auſſi à Madrid, comme il paroît par l'adreſſe d'une Lettre Burleſque que lui écrivoit Apollon (5). A Michel de Cervantes Saavedra *dans la Rue du Verger, vis-à-vis du Palais appartenant autrefois au Prince de Morée, à Madrid. Port une droite Route, je vous dire dix-ſept Marravedis.* Il ſemble n'avoir pas été trop bien logé, par la manière dont il finit la Relation de ſon Voyage: *plein de ſouci je cherchai mon ancienne abſeure retraite.* [☞ Nicolas Antonio (6) dit que Cervantes étoit né à Seville, ou qu'il en étoit originaire; que ce qui ſemble favoriſer le premier ſentiment, c'eſt que Cervantes lui-même dit dans la Préface de ſes Comédies, qu'étant petit garçon il avoit vu à Seville Lupus de Rueda, un des plus anciens & des plus célébres Comiques Eſpagnols; qu'à l'égard de l'Origine on peut l'inférer de ſes ſurnoms, qui ſont ceux de pluſieurs illuſtres de Séville. *Hiſpalenſis natu aut origine; quorum primum confirmare ſi videtur, illum ſibi puero Hiſpali viſum fuiſſe Lupum de Rueda, Comœdiarum ſcriptorem, & authorem inter suas antiquiſſimum, in Prologo ſeorſum Comœdiarum ſcribit ſe alterutrum ex cognomini-bus, quæ Hiſpalenſium familiarum nobilium ſunt, ſuperius.* ADD. DU TRAD.]

[*B*] *En* 1549.] C'eſt ce qu'on peut tirer de ces paroles qu'il écrivoit le 24 Juillet 1613 (7): *Il ne convient pas à un homme de mon âge de badiner du Monde avenir; car j'ai déjà ſoixante-quatre ans. Le ſor in mano* en Eſpagnol ſignifie, *à la main*, ce qui ſemble marquer une anticipation de quelques jours. Don Gregorio (8) croit donc qu'il étoit né au mois de Juillet, & qu'il pouvoit avoir ſoixante-quatre ans & quelques jours, quand il écrivoit cela.

[*C*] *Il fut pris par les Mores & mené à Alger.*] Quelques-uns conduiſent delà que l'*Hiſtoire de l'Eſclave* (9) eſt la Relation des Avantures de Cervantes lui-même. Ils prétendent donc qu'il avoit ſervi en Flandres ſous le Duc d'Albe; qu'il fut Enſeigne dans la Compagnie d'un vieux Capitaine de Guadalajara, qui s'appelloit Diégo d'Urbina. Qu'il obtint enſuite lui-même une Compagnie d'Infanterie, & ſe trouva à la Bataille de Lépante, étant ſur la Galére de Jean André Doria; qu'ayant fauté dans celle d'Uchialy Roi d'Alger, que les Eſpagnols attaquoient, cette derniére ſe dégagea, & aucun des Soldats de Cervantes ne pouvant le ſuivre, il ſe trouva ſeul parmi les Turcs, fort bleſſé & hors d'état de faire la moindre réſiſtance; en ſorte qu'il perdit ſeul la liberté, quoique glorieuſement, tandis que les Chrétiens étoient victorieux. L'Eſclave, qui eſt le Héros de l'Hiſtoire, raconte toutes ces particularités, & pluſieurs autres encore. Après la mort d'Uchialy ces Eſclaves tombent en partage à Azanaga, auſſi Roi d'Alger, & fort cruel, qui le fit renfermer dans une Priſon, que les Turcs appellent Bains (*Bunos*), où ils mettent les Eſclaves Chrétiens, tant ceux qui appartiennent au Roi, que ceux de quelques particuliers, & d'autres auſſi qu'on appelle Eſclaves du Conſeil (*De Almacen*) qui travaillent aux Ouvrages publics. Ces derniers ont bien de la peine à avoir leur liberté, parce que n'ayant point de Maîtres particuliers, ils ne ſavent à qui s'adreſſer pour traiter de leur rançon. Il ſemble qu'on peut preſumer que Cervantes étoit alors un des Eſclaves qui ſe trouvoient à Alger. Voici un paſſage qui paroît l'inſinuer, c'eſt où l'Eſclave parle

(*a*) *Vie de Michel Cervantes* § 1.

(2) Ch. 1.

(3) Veniſe.

(4) Ubi ſupra § 5.

(5) *Voyage du Parnaſſe* c. 2.

(6) Bibl. Hiſpan. T. II. p. 105.

(7) Dans la Préface de ſes *Nouvelles*.

(8) Vie de Cervantes § 2.

(9) Don Quichotte P. I. c. 138.

(o) Vie § 21. dies qui furent fort eſtimées (o). Vincent Eſpinel, ſon ami, inventeur d'une eſpéce de vers, appellés de ſon nom *Eſpinelas*, le jugea digne d'occuper une place dans ſon *Temple de Mémoire*, déplorant le malheur de ſa Captivité, & célébrant la beauté de ſon génie Poëtique. On voit encore par des vers d'un certain Louis Galvez de Montalvo, qui ſe trouvent au-devant de ſa *Galatée*, qu'avant ſa Captivité il paſſoit déjà pour un des premiers Poëtes de ſon tems. Ce fut en 1584 que Cervantes publia ſa *Galatée* en ſix Livres [*D*], qu'il dédia, comme le premier fruit de ſes Etudes, à Aſcagne Colnone alors Abbé de Sainte Sophie, & enſuite Cardinal-Prêtre, du titre de Ste. Croix de Jéruſalem. Mais l'Ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, c'eſt ſon *Don Quichotte*, dont la Première Partie fut imprimée à Madrid par Juan de la Cueſta, en 1605 in-4. [*E*]; il le dédia au Duc de Béjar, de la protection duquel il ſe félicite dans des vers, qu'il attribue à Urgande la déconnue, qui ſont à la tête du Livre. Cette première Partie fut reçue avec un applaudiſſement univerſel, ce qui donna la hardieſſe à un autre Auteur d'en donner une Continuation en 1614 in-8. dans le tems même que Cervantes préparoit ſa ſeconde

le des cruautés d'Azenagar: „ Il ne ſe paſſoit pas de jour „ qu'il ne fit pendre ou empaler quelque Etclave Chrétien, „ & le moindre ſupplice étoit de leur faire couper les oreil„ les, & tout cela ſur ſi peu de ſujet, que les Turcs ju„ geoient bien qu'il ne le faiſoit que pour le ſeul plaiſir de „ le faire, & parce qu'il étoit né ſanguinaire & cruel. Un „ ſeul Soldat Eſpagnol, nommé *Saavedra*, trouva moyen „ d'adoucir cette humeur barbare; & quoiqu'il eût tenté „ toutes les choſes imaginables pour ſe ſauver, juſqu'à en „ faire de ſi prodigieuſes, que les Turcs en parlent inceſſam„ ment, jamais il ne le fit battre, ni ne lui en dit le moin„ dre mot. Pour nous, nous étions dans des frayeurs con„ tinuelles qu'il ne le fit empaler, & il le craignit plus d'une „ fois lui-même. Si je n'appréhendois d'être trop long, je „ vous raconterois quelques tours de ce *Soldat*, que je ſuis „ aſſuré qui vous divertiroient". Voilà ce que Cervantes dit de lui-même, par la bouche de l'Eſclave; & il ſemble qu'on en peut inférer qu'il n'étoit que ſimple Soldat, & c'eſt le nom qu'il ſe donne en d'autres endroits (10), & non celui d'Enſeigne, & bien moins celui de Capitaine; titres dont il ſe ſeroit certainement fait honneur, du-moins à la tête de ſes Ouvrages, s'il les avoit eus (11).

(10) Dans ſon *Voyage du Parnaſſe* c. 1. dans la *Préface* de ſa *Galatée* Dans *l'Approbation* de la II. Partie de D. Quichotte: Et dans quelques MSS. qui traitent d'Alger.

(11) Vie de Cervantes § 22.

(12) Idem ibid. § 24.

[*D*] *Ce fut en 1584 que Cervantes publia ſa* Galatée.] Dans cette Nouvelle il fit voir la beauté de ſon génie dans l'invention, la fertilité de ſon imagination dans le grand nombre d'agréables deſcriptions, & d'Epiſodes amuſans; ſon adreſſe à dénouer diverſes intrigues, dont le nœud paroiſſoit preſque indiſſoluble, & ſon habileté à choiſir les expreſſions convenables aux perſonnages qu'il introduiſoit, & au ſujet qu'il traitoit (12): mais ce qu'il y avoit de plus eſtimable encore, c'eſt la modeſtie avec laquelle il peignit de l'Amour. Il craignoit même qu'on ne lui fît un reproche de cette délicateſſe, & par cette raiſon il tâcha d'aller au-devant de l'Objection. „ Je ſai bien, *dit-il*, qu'il y a un ſtile particulier affecté aux „ Poëſies Paſtorales, qui doit être renfermé en de juſtes bor„ nes, puiſqu'on a trouvé en faute le Prince des Poëtes La„ tins lui même, pour avoir pris dans quelques-unes de ſes „ Eclogues un ton plus élevé que dans d'autres. C'eſt ce „ qui fait que je craindrai moins qu'on me blâme d'avoir mis „ quelques réflexions Philoſophiques, dans la bouche de „ Bergers & de Bergéres, poſſédés d'une paſſion amoureu„ ſe, quoiqu'ils s'élévent rarement au-deſſus du langage or„ dinaire, & qu'ils ne parlent guére que de ce qui regarde „ la Campagne. Mais cette objection s'évanouira entiére„ ment, ſi l'on fait attention, que pluſieurs de mes Bergers „ ne ſont tels que par déguiſement, & qu'ils n'en portent „ l'habit, que pour atteindre le but de cette Nouvelle". Mais il ne lui fut pas auſſi aiſé de ſe juſtifier ſur un autre article, ſavoir la multiplicité des Epiſodes, par laquelle l'imagination du Lecteur le plus attentif eſt confondue; ils y ſont en ſi grand nombre, que quoiqu'ils ſoient amenés avec beaucoup d'art, cela même fait qu'il eſt difficile de ſuivre le fil de la narration, qui eſt ſouvent interrompu par de nouveaux incidens (13). Il le ſentoit lui-même, & en fait preſque l'aveu, quand il introduit le Curé Perez, Homme de lettres & Gradué à Siguenza, & Maître Nicolas le Barbier diſant: *Celui-là que voilà tout auprès du Recueil de Chanſons de Lopès de Maldonado, comment s'appelle-t-il?* dit le Curé. *C'eſt* le Galatée *de Michel de Cervantes*, répondit Maître Nicolas. *Il y a longtems que ces Auteur eſt de mes meilleurs Amis*, reprit le Curé, *& je ſai qu'il eſt plus malheureux encore que Poëte. Son Livre a de l'invention, il promet aſſez, mais il n'achéve rien. Il faut attendre la ſeconde partie qu'il fait eſpérer, peut-être qu'il reuſſira mieux, & qu'il méritera qu'on faſſe grace à la premiére; cependant, Compére, gardez-la.* La ſeconde partie, quoique ſouvent promiſe par l'Auteur, n'a jamais paru. Don Gregorio Mayans & Siſcar (14) obſerve que le ſtile de la *Galatée* manque de régularité, qu'il eſt confus & affecté, & que quoique les expreſſions ſoient trés-propres, la conſtruction eſt forcée & contraire à la façon ordinaire de s'exprimer: en quoi l'Auteur a imité les anciens Romans de Chevalerie; mais ſon ſtile eſt plus naturel dans l'Epitre dédicatoire & dans la Préface, & plus encore dans les Ouvrages qu'il a donnés depuis, ce qui eſt une retractation claire de ſon premier ſtile. Il y a dans la *Galatée* des vers dans les deux Genres de Poëſie Eſpagnole, nommés *Arte Menor*, & *Arte Major*; les vers du prémier genre, appellés autrement *Redondillas*, ſont courts, & le premier rime avec le quatriéme, comme le ſecond avec le troiſiéme; les vers du ſecond genre ſont de douze ſyllabes, ou le double des autres, qui n'ont que ſix pieds; la rime eſt la même. Ceux du premier ordre, qui ſe trouvent dans la Galatée, ſont également judicieux & agréables, pleins de délicateſſe & d'une grande douceur. Mais ce qu'il y a de l'*Arte Major* n'en approche point, quoiqu'il y ait des vers qui puiſſent aller de pair avec ceux des plus excellens Poëtes (15).

(13) Idem ibid.

(14) Dans ſa *Harangue* à la louange des Oeuvres *de Don Diego Saavedra Fayarda*, à la tête de ſa *Reſpublica Literaria*, réimprimée Madrid en 1725.

[*E*] *Son* Don Quichotte, *dont la première Partie fut imprimée à Madrid par Jean de la Cueſta en* 1605 *in* 4.] Cet Ouvrage eſt *une Satire des Livres de Chevalerie, & le grand but de l'Auteur, ſemble le ſeul, étoit de décréditer cette ſorte de Livres, dont preſque tout le Monde, & ſur-tout les Eſpagnols, étoient infatués* (16). Don Gregorio a fait un examen très-exact de cet Ouvrage (17); il obſerve (18). „ Que *Don* „ *Quichotte* nous offre en ſa perſonne un Fol vrayement Hé„ ros, qui s'imaginant que quantité de choſes qu'il voit, „ reſſemblent aux avantures qu'il a lues, ſe livre aux illu„ ſions de ſon imagination, & s'engage dans des entrepriſes, „ glorieuſes dans ſon opinion; mais folles & extravagantes „ dans celle des autres; & qui ſont de la nature de celles „ que les vieux Livres de Chevalerie racontent de leurs Hé„ ros imaginaires; mais ce même homme raiſonne fagement „ quand il n'eſt pas dans ſes accès de folie. On voit en *San„ cho Pança* la ſimplicité des gens du commun, qui quoi„ qu'ils connoiſſent leurs erreurs ne laiſſent pas de les ſuivre „ aveuglément. Mais de peur que la ſimplicité de Sancho „ n'ennuyât le Lecteur, Cervantes y donne un caractére Co„ mique & propre à faire rire... Pour que l'Hiſtoire d'un „ Chevalier-Errant ne fatiguât pas le Lecteur par une en„ nuyeuſe uniformité, & par la répétition d'avantures d'une „ même eſpéce, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il „ n'avoit été queſtion que de rencontres folles & extrava„ gantes, Cervantes y a fait entrer divers Epiſodes, dont „ les incidens reviennent ſouvent, & qui ſont nouveaux & „ vraiſemblables; les raiſonnemens pleins d'eſprit, clairs, „ & ſolides, le nœud caché & myſtérieux, le dénouement „ aiſé, naturel, & néanmoins ſi agréable, qu'il laiſſe l'eſ„ prit content, & que les paſſions émûes peu auparavant & „ jettées dans un état de trouble, ſe trouvent calmées. Ce „ que les Connoiſſeurs admirent le plus, c'eſt que tous les „ Epiſodes, à deux prés, ſavoir l'*Hiſtoire de l'Eſclave*, & la „ Nouvelle du *Curieux impertinent*, ſont enchaînés dans la „ Fable même, & en ſont partie, deſorte qu'elle reſſemble à „ une belle Tapiſſerie, & que le tout enſemble forme un „ Ouvrage agréable & amuſant..... Le ſtile eſt très-bien „ approprié au caractére des perſonnages & des ſujets. Seu„ lement Cervantes employe-t-il de vieux mots, pour ex„ primer mieux de vieilles choſes. Il ne ſe ſert guére de „ termes étrangers, & jamais ſans une abſolue néceſſité. Il „ a fait voir que la Langue Eſpagnole n'avoit pas beſoin „ d'emprunter rien des autres pour dire ce qu'elle veut. „ En un mot ſon ſtile eſt pur, naturel, juſte, doux, & ſi cor„ rect qu'il y a peu d'Auteurs Eſpagnols, qui puiſſent aller „ de pair avec lui à cet égard". Une des meilleures preuves de l'eſtime qu'on fait d'un Livre, c'eſt ſon prompt débit, & celui de Don Quichotte fut tel, qu'avant que l'Auteur donnât la ſeconde Partie, il fait dire au Bachelier Sanſon Carraſco (19), *à l'heure qu'il eſt je crois qu'on en a imprimé plus de douze mille volumes à Lisbonne, à Barcelone, & à Valence; on dit même qu'on a commencé à l'imprimer à Anvers, & je ne fais point de doute qu'on ne l'imprime un jour par-tout, & qu'on ne la traduiſe en toute ſorte de langues.* L'événement a vérifié la prédiction rellement, qu'on auroit beſoin de faire un aſſez gros volume, ſi l'on vouloit entrer dans le détail de toutes les Traductions qu'on en a faites. Il a été lu partout, & les plus célébres Artiſtes, Peintres, Tapiſſiers, Graveurs, Sculpteurs ont travaillé ſur l'Hiſtoire de Don Quichotte. Cervantes eut même la gloire, pendant ſa vie encore, de voir ſon Livre honoré d'une approbation Royale. Un jour que le Roi Philippe III. étoit ſur un Balcon du Palais de Madrid, & qu'il regardoit la Campagne, il apperçut un Etudiant ſur le bord du Manzanarés, qui liſoit, & de tems en tems il quittoit ſa lecture, & ſe frappoit le front avec des marques extraordinaires de plaiſir; ſur quoi le Roi dit à ceux qui étoient auprès de lui; *cet Homme-là eſt fou, ou il lit Don Quichotte.* Ce Prince apprit d'abord des Courtiſans, que c'étoit effectivement le Livre que l'Etudiant tenoit. Cependant malgré l'accueil ſurprenant qu'on fit à l'Ouvrage de Cervantes, il ne fut pas en ſon pouvoir de ſe procurer la moindre petite penſion (20).

(15) Vie de Cervantes § 24.

(16) Préface de la I. Partie de D. Quichotte.

(17) Vie de Cervantes § 24 & ſuiv.

(18) Ibid. § 29 & ſuiv.

(19) Don Quichotte Part. II. c. 24.

(20) Vie de Cervantes § 26. 27.

[*F*] *Ce qui donna la hardieſſe à un autre Auteur, d'en donner une Continuation en* 1614 *in*-8.] Elle parut ſous le titre de *Second Tome des Avantures de Don Quichotte de la Manche, contenant ſa troiſiéme Sortie; compoſé par le Licencié* Alonzo Fernandez de Avellaneda, *natif de* Tordefillas. *Dédié à l'Alcalde, aux Regidores, & aux Gentilshommes de l'Illuſtre Village d'Argamaſilla, Heureux pays de* Don Quichotte *de la Manche, Chevalier & Gentilhomme. Avec permiſſion, à Tarragone, de l'imprimerie de Philippe Roberto, en l'année* 1614. Mais cet

Auteur

conde Partie, parut en 1615 [G]. Pendant qu'il y travailloit, il ſe divertit à compoſer quelques Nouvelles, qu'il publia ſous le titre de *Novelas Exemplares* de *Michel Cervantes Saavedra*, *à Madrid chez Jean de la Cueſta*, en 1613 in-4. [H]. L'année ſuivante il fit imprimer un petit Ouvrage intitulé, *le Voyage du Parnaſſe, par Michel de Cervantes Saavedra. Dédié à Don Rodrigue de Tapia, Chevalier de St. Jaques &c. à Madrid chez la veuve d'Alonſo Martin*, en 1614 in-8. [I]; en 1615 il publia in-4. *huit Comédies, & huit Farces nouvelles à Madrid, chez la même* [K]. Il y avoit longtems qu'il travailloit à un

avoit déguiſé ſon nom & celui de ſa patrie. Il ne s'appelloit point Alonzo Fernandez de Avellaneda, & il n'étoit pas né à Tordeſillas, Ville conſidérable de la Vieille Caſtille: mais dans quelque endroit de l'Arragon; Cervantes, qui devoit naturellement être bien informé là-deſſus, le nomme Arragonois en diverſes occaſions (21). Cet Homme avoit un petit génie, incapable d'inventer quelque choſe de vraiſemblable, & de ſoutenir les Caractères des divers perſonnages; ſon ſtile eſt pédantesque, dur, barbare, plein de ſolécismes, en un mot ſon Ouvrage étoit auſſi mépriſable, qu'il a été mépriſé. Il eſt vrai qu'en 1704 on imprima à Paris une eſpèce de Traduction de cet Ouvrage en François, mais l'ordre & l'arrangement ſont changés, le Traducteur a ſupprimé bien des choſes, & en a ajoûté encore davantage; & à la faveur de ces changemens il a donné quelque relief au premier Auteur (22). [α] Un Auteur François a continué l'Ouvrage même de Cervantes, dont la Traduction Françoiſe eſt eo quatre Volumes, & y en a ajoûté deux, qui ſans égaler leur Original ne laiſſent pas que de ſe faire lire avec quelque plaiſir: ſi eſt vrai que l'Auteur n'a pas aſſez évité le défaut qu'on reproche à ceux de ſa Nation, de donner les mœurs Françoiſes à tous ceux dont ils parlent, & c'eſt en cela qu'il a péché contre la vraiſemblance, qui demandoit qu'il conſervât le caractère Eſpagnol. Je crois au reſte qu'on auroit de la peine à compter toutes les Editions de Don Quichotte en François, ſoit celles qui ont été faites ſans la Continuation, ſoit avec la Continuation. Il s'en étoit fait une Traduction Françoiſe de fort bonne-heure, mais qui étant vieille & fort litérale n'étoit plus agréable à lire, je crois qu'elle n'eſt guere connue aujourd'hui, je ne ſai pas préciſément en quel tems a été faite celle qu'on a préſentement. Ann. du Trad.]

(21) Don Quichotte P. II. c. 65 & 70.

(22) Vie de Cervantes § 85. 66.

[G] *Dans le tems même que Cervantes préparoit ſa ſeconde Partie, qui parut en 1615.*] Don Gregorio dit (23): „ Que cette *Seconde* Partie n'eſt pas moins agréable que la premiere, „ pour l'invention, & qu'elle eſt bien plus inſtructive. La „ narration n'eſt interrompue par aucune Nouvelle entiérement étrangère au ſujet principal, ce qui eſt tout-à-fait „ contre les régles qu'on doit obſerver dans les Duvages de „ ce genre, mais il y a fait entrer pluſieurs Epiſodes, très-„ bien liés avec l'Hiſtoire même, ce qui demande beaucoup „ d'art & d'habileté.... Ainſi ceux qui prétendent que „ dans la *Seconde Partie* Cervantes eſt demeuré au-deſſous de „ lui-même, ne feront pas mal d'examiner, ſi leur ſentiment ne doit pas ſon origine ou à la tradition de ceux, „ qui furent tellement charmés de la premiere Partie, qu'ils „ ſe perſuadérent qu'il étoit impoſſible d'en donner une ſuite, qui l'égalât; ou d'un manque de diſcernement, qui leur fait regretter dans la ſeconde Partie, ce que Cervantes lui-„ même regardoit on comme des défauts dans la premiere, „ ou comme des licences de l'Auteur, pour donner carriére „ à ſon imagination, & réjouir celle du Lecteur".

(23) Vie de Cervantes 91.

[H] *Pendant qu'il y travailloit, il ſe divertit à compoſer quelques Nouvelles, qu'il publia ſous le titre de* Novelas Exemplares.] Ces Nouvelles ſont au nombre de douze: Cervantes en étoit ſi content, & ſurtout de quelques unes, qui étoient faites il y avoit longtems, qu'il dit dans ſon Epître dédicatoire au Comte de Lemos. „ Votre Excellence ſaura que je lui envoye douze Contes, quoique je ne ſois pas dans le goût d'en „ débiter, que j'oſerois mettre au nombre des meilleurs, ſi ce „ n'étoit pas mon Ouvrage". Dans la Préface, après avoir dit que s'il avoit ſollicité des vers deſtinés à faire pompeuſement l'éloge de *Don Quichotte*, pour les placer à la tête de ce Livre, il s'en ſeroit mieux trouvé, il ajoûte: „ C'eſt „ pourquoi je vous avertis, encore un coup, gracieux Lecteur que vous ne trouverez rien ici, dont on puiſſe abuſer; les expreſſions d'amour que vous rencontrerez dans „ quelques-unes de ces Nouvelles, ſont ſi chaſtes, ſi pures, „ & ſi bien tempérées par des traits de Raiſon & de Chriſtianiſme, qu'elles ne peuvent exciter de mauvaiſes Idées dans „ quelque Lecteur que ce ſoit. Je les intitule *Exemplaires*, „ parce que ſi vous y prenez garde, il n'en eſt aucune qui „ n'offre quelque exemple utile & digne d'imitation. Et ſi je „ ne craignois pas d'être prolixe, j'indiquerois les fruits ſalutaires qu'on peut recueillir de chaque Nouvelle en particulier, & de toutes priſes enſemble. J'ai eu deſſein d'amuſer ſans danger, & les amuſemens innocens ſont plutôt du bien que du mal: ils ſont à coup ſûr utiles, on ne peut „ pas toujours être occupé de la priére, de la méditation, ni „ appliqué aux affaires de ſa vocation, quelque capacité que „ l'on ait. Il faut des tems de recreation, pour délaſſer l'eſprit, & réparer ſes forces épuiſées. C'eſt dans cette vuë „ qu'on a des bois, des fontaines, des jardins bien cultivés. „ Ce que je puis aſſurer, c'eſt que ſi j'avois cru que la lecture „ de ces Nouvelles pût exciter quelque déſir criminel, ou quelque mauvaiſe penſée dans ceux qui les liront, j'aurois mieux „ aimé qu'on m'eût coupé la main, que de les avoir publiées. „ Il ne convient pas à un homme de mon âge de badiner avec „ l'autre vie, touchant à ma ſoixante-quatriéme année. Comme j'ai travaillé à cet Ouvrage par goût, je n'ai rien négligé pour le mettre en état de plaire, & je ne trouve pas „ peu de gloire à dire, que je ſuis le premier qui ait écrit „ des Nouvelles en Eſpagnol; car de ce grand nombre qui „ ſont imprimées en cette Langue, il n'y en a aucune qui „ ne ſoit traduite de quelque autre Langue; au-lieu que celles-ci ſont entiérement tirées de mon fond, & qu'il n'en eſt „ aucune puiſée dans d'autres Ecrivains, ſoit Etrangers ſoit „ Eſpagnols, ou qui ſoit une imitation. Mon imagination „ les a enfantées, ma plume les a miſes ſur le papier, & „ l'impreſſion va les faire croître".

[I] *Voyage du Parnaſſe &c.*] Don Gregorio nous apprend (24) que Cervantes, étoit tres-fier de cette production. „ Quant à moi, *dit-il*, j'y trouve plus d'eſprit que d'agrément; non que je prétende dire, que l'Auteur fût mauvais Poëte, comme le fait *Don Etienne Manuel de Villegas* „ dans une Epître au Docteur *Barthelemi d'Argenſola* (25). „ ..... Il ſemble d'abord que ce *Voyage du Parnaſſe* eſt „ un éloge des Poëtes Eſpagnols de ſon tems, mais c'en eſt „ réellement la Satire, comme celui de *Ceſar Caporali*, qui „ porte le même titre, en eſt une des Poëtes Italiens".

(24) § 167 & ſuiv.

(25) Dans ſes *Erotiques* Elég. 7.

[K] *Huit Comédies & huit Farces nouvelles.*] Voici les titres des Comédies: El Gallardo Eſpanol, *le Galant Eſpagnol*; La Caſa de los Cerlos, *la Maiſon de Jalouſie*; Los Bannos de Argel, *les Bains d'Alger*; El Rufian Dichoſo, *l'heureux Bricur*; La gran Sultana, *la grande Sultane*; El Laberintho na Amola, *le Labyrinthe de l'Amour*; La Entretenida; *La Maitreſſe entretenue*; Pedro de Urdemalas; *Pierre l'Eſpiegle*. Les titres des Farces ſont. El Jues de los Divorcios; *le Juge des Divorces*; El Rufian Viudo, *La Veuve Entremetteuſe*; Eleccion de la Alcaldes de Daganzo; *l'Election de l'Alcalde de Daganza*; La Guarda Cuidadosa; *la Surveillante ſoigneuſe*; El Vizcaino fingido, *le faux Biſcayen*; El Retablo de Maravillas; *La Curioſité merveilleuſe*; La Cueva de Salamanca; *l'Antre de Salamanque*; El Viejo celoso, *le Vieillard jaloux*. La ſeconde la treſiéme de ces Farces ſont en vers, & toutes les autres en Proſe;

(26) § 174.

„ Comme ces ſortes de Piéces, *du Don Gregorio* (26), ſont „ une repréſentation vive de toute action qui peut être „ tournée en ridicule, par l'imitation, ou par la pluſſanterie, „ elles ſont meilleures pour le ſpectacle que pour la lecture; „ de-là vient que quoique *Lopes de Rueda*, charmât les Spectateurs pendant ſa vie, par ſon action, les Piéces de ſa façon, publiées par Jean Timoneda, Gentilhomme diſtingué de Valence, & aſſez bon Ecrivain en ſon tems, ne donnent aucun plaiſir à les lire. Les *Comedies* de Cervantes, comparées avec d'autres plus anciennes, ſont ſans contredit les meilleures, excepté pourtant celle de *Caiſſe & Meliſſe*, connue ſous le nom de *Celeſtine* la *Maquerelle*, dont le premier Auteur eſt inconnu, mais qui a été achevée par le Bachelier Fernand de Roxas, qui n'a pas néanmoins égalé ſon Original (27). Mais pour que le Lecteur ait une idée plus juſte de ce que le Théatre Eſpagnol doit à Cervantes, écoutons ce qu'il nous dit dans la Préface de ſes Comédies, de l'origine & des progrés du Dramatique Eſpagnol. „ Il y a „ quelques jours, *dit-il*, que je me trouvai en compagnie „ d'Amis, où toute la Converſation roula ſur tout ce qui regarde le Théatre, & on approfondit ſi bien la matiére, „ qu'il me parut qu'il ne reſtoit plus rien à dire ſur ce ſujet. „ Entre autres points que l'on diſcuta, nous recherchâmes „ qui a été le premier qui dans ces Royaumes a tiré la Poëſie Dramatique du berceau, a donné aux Piéces Eſpagnoles quelque dignité, & cette gayeté, ce feu qui y régne „ aujourd'hui. Comme je me trouvois le plus âgé de la „ Compagnie, je dis que je me ſouvenois d'avoir vu jouër „ le grand *Lopés de Rueda*, fort eſtimé non ſeulement en „ qualité d'Acteur, mais d'Auteur Comique. Il étoit natif „ de Seville, & tireur d'or de ſon métier. Il avoit tant de „ talent pour la Poëſie Paſtorale, que ni de ſon tems ni depuis perſonne ne l'a ſurpaſſé. Et quoique je ne fuſſe pas fort en état de bien juger de la beauté de ſes vers, étant „ encore fort jeune, j'en ai pourtant retenu quelques-uns, „ dont je me ſouviens encore, & je ſuis très convaincu que „ je n'avance rien que de vrai. Et ſi ce n'étoit pas une choſe étrangére à une Préface, je pourrois rapporter des endroits de ſes Duvrages, qui ſerviroient de preuve à ce que „ j'ai dit ſur ſon ſujet. Dans le tems de ce célébre Eſpagnol tout l'équipage des Acteurs étoit renfermé dans un „ grand ſac, & le tout conſiſtoit en quatre jacquettes de „ Berger, de peaux de mouton ſans apprêt, garnies de cuir „ doré, quatre barbes & perruques; & quatre houlettes, plus „ ou moins. Les Piéces n'étoient que des eſpéces d'Eclogues „ ou de Dialogues entre deux ou trois Bergers & quelque „ Bergére; on les enrichiſſoit quelquefois de deux ou trois „ Farces, où un Négre, ou une Négreſſe, quelque Breteur, un Fou, & un Biſcayen (28) jouoient leur rôle, & „ Lopés ſaiſoit tous ces perſonnages & d'autres encore, d'une maniére très-naturelle. Il n'y avoit alors ni décorations „ ni machines, pour faire deſcendre des Anges dans une „ nuée, ni de combats entre les Mores & les Chrétiens, à „ pied ou à cheval. Il n'y avoit aucune ouverture au Théatre, pour faire ſortir de la terre des Spectres ou des Démons. Le Théatre même conſiſtoit en quatre bancs longs, „ mis en quarré, ſur leſquels on poſoit cinq ou ſix planches, „ de ſorte qu'il étoit environ élevé de trois pieds. Toute la

(27) Ident § 171.

(28) Les Caſtillans ſe moquent des Biſcayens, parce qu'ils parlent mal.

un Roman, intitulé les *Travaux de Perſile & Sigismonde* [*L*], qu'il acheva immédiatement avant ſa mort, arrivée en 1616 [*M*]. Il fait ſon propre Portrait dans la Préface de ſes *Nouvelles*, „ Celui que tu vois „ ici

„ décoration ſe réduiſoit à quelque vieille couverte, tirée „ d'un bout à l'autre avec deux cordes, & derrière laquelle „ étoient les Muſiciens, qui chantoient, ſans Guitarre, quel„ques anciennes Balades. Lopés de Rueda qui étoit un „ grand homme, & très-célébre, mourut à Cordoue, & fut „ enterré dans la grande Egliſe de cette ville; où eſt enterré „ auſſi Louis Lopés, ce fameux fou. Nabarro, natif de To„ lède, ſuccéda à Lopés de Rueda; ce Nabarro étoit renom„ mé pour les rôles de Breteur, ou de Maquereau. Il ajoû„ ta quelque choſe à la décoration du Théatre, & changea le „ ſac en coffres. Il plaça la Muſique qui étoit derrière le „ rideau, à la vuë des Spectateurs. Il abolit les fauſſes bar„ bes, ſans leſquelles juſques-là aucun Acteur ne paroiſſoit „ ſur le Théatre; chacun repréſenta à viſage découvert, à „ moins qu'un rôle de Vieillard, ou quelque autre ne rendît „ le déguiſement néceſſaire. Il inventa des Machines, des „ Nuées, du Tonnerre, des Eclairs, des défis, des combats; „ mais tout cela n'étoit pas ao degré de perfection où nous „ le voyons. J'eſpére qu'à-préſent on ne me taxera pas de „ vanité, quand j'aſſurerai, ce que perſonne ne peut con„ tredire, qu'il n'y a point de Théatre à Madrid où l'on „ n'ait repréſenté quelques-unes de mes Piéces, comme *les* „ *Maures d'Alger*, *la Ruine de Numance*, *Le Combat naval*, „ dans leſquelles j'ai pris la liberté de réduire les cinq Actes „ à trois. Je fus le premier, qui ai mis ſur le Théatre, à „ la parfaite ſatisfaction des Spectateurs, des Caractéres. Je „ compoſai en ce tems là du moins treize Comédies, qui ont „ été toutes repréſentées avec ſuccès, ſans avoir eſſuyé au„ cun affront de la part des Spectateurs. Mais d'autres oc„ cupations m'ayant fait renoncer au Théatre, on a vu pa„ roître Lopés de Véga, ce prodige de la Nature, qui s'eſt „ acquis l'empire ſouverain de la Scéne, & a ſoumis tous les „ Comédiens à ſon autorité. Il a rempli le monde de ſes „ Piéces de Théatre, d'une invention heureuſe & pleines de „ ſens, & en ſi grand nombre, qu'elles tiennent plus de trente„ mille feuilles de papier, toutes de ſa main: ce qui il y a de plus „ merveilleux, il a eu la ſatisfaction de les voir toutes repréſen„ tées, ou du moins de ſavoir qu'elles l'avoient été. S'il y a „ quelques autres Auteurs, comme il y en a effectivement „ pluſieurs, qu'on trouve dignes de partager la gloire de *Lopés* „ *de Vega*, tout ce qu'ils ont fait, pris enſemble, ne va pas à la „ moitié de ce qui eſt ſorti de ſa plume ſeule. Il faut avoüer „ cependant après tout, que comme Dieu n'accorde pas tous „ les talens à chacun, le Public n'a pas peu d'obligation au „ Docteur Ramon, dont les Ouvrages ſont eſtimables par „ leur mérite réel, & dont le nombre ſurpaſſe celui de „ tous les autres Ecrivains, après le grand Lopés. L'équité „ nous oblige auſſi à rendre juſtice au Licencié *Michel San„ chez*, dont les Piéces ſont faites avec beaucoup d'art. Nous „ ne devons pas oublier non plus le Docteur *Mira de Meſ„ cua*, qui a fait tant d'honneur à l'Eſpagne, diſtingué par „ ſa maniére ſententieuſe & grave; le Chanoine *Tarraga*, „ plein de penſées brillantes: *Don Guillen de Caſtro*, doux „ & harmonieux: *De Aguilar*, qui pétille d'eſprit. Les „ Comédies de *Louis Velez de Guevara* ſont auſſi du bruit, „ de même que celles de *Don Antoine Galarza*, quoiqu'elles „ ne ſoient pas achevées, & les Tromperies de l'Amour „ promiſes par *Gaſpar d'Avila*: Toutes ces Piéces & un grand „ nombre d'autres encore ont contribué à nous détourner „ de la maniére grande & noble de *Lopes de Vega*. Il y a „ quelques années qu'étant revenu à mes anciens amuſemens, „ & m'imaginant que les choſes étoient encore ſur le même „ pied, que du tems que mon nom faiſoit du bruit, je me „ mis de nouveau à compoſer pour le Théatre, & fis quel„ ques Piéces; mais les oiſeaux étoient dénichés; je veux „ dire, que je ne trouvai plus de Comédiens qui me les „ demandaſſent, quoiqu'ils fuſſent inſtruits de mon travail. „ Je les mis donc à l'écart, & les condamnai à demeurer „ dans l'obſcurité. Dans le même tems un Libraire me dit, „ qu'il me les auroit achetées, ſi un célébre Comédien ne „ lui avoit dit, que l'on pouvoit eſpérer que ma Proſe réuſ„ ſiroit, mais non pas mes vers. A dire la vérité, cela ne „ me cauſa pas peu de chagrin, & je me dis à moi-même, „ ou je ſuis changé & devenu autre que je n'étois, ou les „ tems ſont devenus meilleurs, quoique cela ſoit contraire „ au ſentiment ordinaire, ſelon lequel on fait toujours l'é„ loge des tems paſſez. Je revis mes Comédies, & quel„ ques Farces que j'avois miſes auprés dans un coin, je n'en „ trouvai aucune d'aſſez mauvaiſe, pour qu'elle ne pût ap„ peller de la mauvaiſe humeur de ce Comédien, au juge„ ment d'autres Acteurs, moins difficiles & plus judicieux. „ J'étois de mauvaiſe humeur, & je les donnai à un Librai„ re qui les mit ſous preſſe, telles que vous les voyez. Il „ m'en offrit un prix raiſonnable, & je pris ſon argent, ſans „ avoir rien à démêler avec les Comédiens. Je ſouhait„ terois qu'elles fuſſent les plus excellentes qu'il y ait, du„ moins j'eſpére qu'elles ſeront paſſables. Vous verrez „ bientôt, cher Lecteur, ce que c'eſt, & ſi vous y trouvez du „ bon, & que vous rencontriez mon Comédien de mauvai„ ſe humeur, priez-le de ma part d'être plus circonſpect à „ l'avenir, & de n'être pas ſi prompt à faire injure aux „ gens; quant à moi je n'attaque perſonne; à l'égard des „ Piéces mêmes, qu'il les examine mûrement, il n'y trouve„ ra ni extravagances, ni pauvretés; les défauts qui s'y trou„ vent ſont cachés; la verſification eſt celle qui convient au „ Comique; où l'on doit ſe ſervir du plus bas des trois ſtiles. „ Le langage des Farces eſt celui qui convient aux per„ ſonnages qui y paroiſſent. Si tout cela ne le contente „ pas, je lui recommande une Piéce, à laquelle je travaille, „ intitulée, *l'Ame de juger ſur l'étiquette*, qui, ſi je ne me trom„ pe, ne peut manquer de plaire. En attendant, Dieu lui „ donne la ſanté, & à moi de la patience".

[*L*] *Les Travaux de Perſile & Sigismonde.*] Ce Roman parut à Madrid en 1617 in-4. Cervantes lui-même dit qu'il peut faire paroli avec celui d'Héliodore. Et Dôn Gregorio obſerve (29) „ que le plus grand éloge qu'on peut y don- (29) § 122.
„ ner, c'eſt de dire que Cervantes a dit la vérité, en le com„ parant avec celui d'Héliodore. Rien de plus chaſte que „ les Amours qu'on y raconte, de plus merveilleux que la „ fécondité d'invention, enfortе qu'il prodigue même & „ multiplie exceſſivement les Epiſodes. Les incidens ſont „ en grand nombre & variés. Dans quelques-uns on voit „ une imitation d'Héliodore, en d'autres il le ſurpaſſe, & „ dans tout le reſte on voit briller une imagination neuve. „ La diſpoſition eſt pleine d'art, les dénouemens ſont heu„ reux, les circonſtances vraiſemblables. A meſure que le „ Lecteur avance, le plaiſir augmente; le troiſiéme & le qua„ triéme Livre intéreſſent plus que les deux premiers. Une „ longue ſuite de traverſes ſupportées patiemment, finiſſent „ par un état heureux & tranquille, ſans aucune machine. „ Car s'auroit été un miracle, ſi un homme, tel que Cervan„ tes, avoit eu beſoin de quelque prodige pour faire un dé„ nouement, qui auroit pu embarraſſer tout autre que lui. „ Il l'emporte ſur Héliodore pour les Deſcriptions. Celles „ du dernier ſont trop fréquentes & trop pompeuſes. Cer„ vantes n'en fait qu'à propos, & de parfaitement naturelles. „ Il eſt encore ſupérieur à Héliodore pour le ſtile; car quoi„ que celui du Grec ſoit beau, il a quelque choſe d'affecté „ & qui n'eſt pas naturel; il eſt trop figuré, & plus Poéti„ que que la Proſe ne le comporte; défaut dans lequel le ſage „ Fenelon lui-même eſt tombé. Mais le ſtile de Cervantes eſt „ naturel, ſublime à propos, figuré avec retenue, & Poéti„ que quand il le faut, & qu'il s'agit de quelque deſcription. „ Pour couper court, cet Ouvrage eſt ſupérieur à Don Qui„ chotte pour le fond de la Fable, pour l'économie & la diſ„ poſition des parties, & pour le caractére du ſtile, qui eſt „ plus noble. Il ne fut pourtant pas auſſi favorablement re„ çu, parce que Don Quichotte a quelque choſe de plus po„ pulaire, & que les caractéres ſont plus agréables & plus „ amuſans; d'ailleurs comme ils ne ſont pas en ſi grand nom„ bre, on retient plus aiſément les mœurs, les actions, & le „ caractére de chacun des perſonnages. Ajoûtez à cela „ que le ſtile eſt plus naturel, & d'autant plus dégagé qu'il „ eſt moins ſublime".

[*M*] *Qu'il acheva immédiatement avant ſa mort, arrivée en 1616.*] Il étoit attaqué d'une maladie, qui ne l'empêcha pas d'être ſon propre Hiſtorien. Comme nous n'en avons point d'autre que lui-même, & qu'il raconte tout avec tant d'agrément, voyons ce qu'il nous a laiſſé à la fin de ſa *Préface des Travaux de Perſile & de Sigiſmonde*, qu'il étoit ſur le point de finir, ou qu'il avoit déjà achevée, quoiqu'il la commence d'une maniére aſſez bruſque & interrompue. Il s'exprime en ces termes. „ Il arriva donc, mon cher Lecteur, que com„ me je venois avec deux de mes Amis de la fameuſe Ville „ d'Eſquivias, je dis fameuſe par mille endroits, premiére„ ment par ſes familles illuſtres, en ſecond lieu par ſes ex„ cellens vins, & ainſi du reſte; j'entendis quelqu'un gallo„ per derriere nous comme pour nous attraper, à ce qu'il „ me paroiſſoit; & ce Cavalier ne nous permit pas d'en dou„ ter, nous ayant crié de n'aller pas ſi vite; nous l'attendî„ mes donc, & nous vîmes approcher monté ſur une Aneſſe „ un Etudiant gris, car il étoit habillé tout de gris; il avoit „ des botines, ſemblables à celles que portent les Moiſſon„ neurs, pour empêcher le blé de leur piquer les jambes; „ des ſouliers ronds, une épée; un colet fort noir, que le „ mouvement de ſa monture faiſoit ſouvent tourner de côté „ & d'autre, quelque peine qu'il ſe donnât à le mettre droit. „ Vos Seigneuries, nous dit-il, vont apparemment ſolliciter „ quelque Emploi ou Bénéfice à la Cour; ſans-doute que ſon „ Eminence eſt à Tolède, ou du-moins le Roi, puiſque „ vous allez ſi vite. Franchement j'ai eu bien de la peine à „ vous atteindre, quoique mon Ane ait plus d'une fois paſſé „ pour un aſſez bon coureur. A quoi un de mes Compa„ gnons répondit; le Cheval du Seigneur Cervantes en eſt la „ cauſe, c'eſt un drolle qui n'aime pas à aller au pas. A peine „ mon homme eut-il entendu le nom de Cervantes, qu'il „ ſauta à bas de ſa monture, en faiſant tomber ſon coutlin „ d'un côté, & ſon porte-manteau de l'autre (car il avoit „ tout cet équipage avec lui); il vint à moi, & me prenant „ par la main gauche, oui, oui, dit-il, c'eſt ici le fameux, „ le divertiſſant Ecrivain, le Favori des Muſes! Me voyant „ complimenté ſi magnifiquement en un moment, je jugeai „ qu'il y auroit de l'impoliteſſe à ne pas lui témoigner quel„ que reconnoiſſance de ſes louanges; je l'embraſſai (& lui „ fis perdre ſon colet par-là) & je lui dis, qu'il étoit dans „ la même erreur ſur mon ſujet, où étoient tombés par igno„ rance d'autres perſonnes, qui me vouloient du bien. Je „ ſuis, lui-dis-je, Cervantes, il eſt vrai, mais non le Favo„ ri des Muſes, ni rien de tout ce que vous m'avez dit de „ beau. Ayez donc la bonté, mon cher Monſieur, de re„ monter ſur votre bête, continuons notre voyage, en nous „ tenant compagnie. Mon Etudiant bien élevé obéit. Nous „ rallentîmes notre pas, & nous marchâmes bien doucement „ enſemble: on parla de moo mal, & mon homme me pro-

„ ici avec une phyſiognomie d'aigle, avec des cheveux chatains, le front uni & ſans rides, des yeux „ brillans & gais, le nés un peu chrochu ou plutôt aquilin, mais bien proportionné; la barbe blanche, „ mais qui etoit blonde il y a vingt ans, les mouſtaches fournies, la bouche petite, les dents ni grandes „ ni petites, dont il ne lui en reſte que ſix, fort mauvaiſes & mal en ordre, étant aſſez éloignées les „ unes des autres; la taille moyenne; le tein vermeil, plutôt clair que brun; les épaules un peu groſſes, „ ayant la démarche peſante. C'eſt l'Auteur de la *Galatée* & de *Don Quichotte de la Manche*. Il a auſſi „ fait le *Voyage du Parnaſſe*, à l'imitation de Céſar Caporal de Pérouſe, & d'autres Ouvrages encore ré- „ pandus dans le Monde, ici & là, & peut-être quelques-uns anonymes". [& J'ajoûterai ici que les *Nouvelles* de Cervantes ont été traduites en François, il y a plus de quarante ans, & que l'*Hiſtoire de Perſile & Sigismonde* a paru dans la même Langue il n'y a pas fort longtems; ces deux Ouvrages ne ſe- ront pas inconnus aux perſonnes, qui aiment cette ſorte de productions, & les autres n'en ſeront pas curieux; je ne penſe donc pas qu'il ſoit néceſſaire que j'en diſe plus, que ce qu'on en trouve ici dans les Remarques. ADD. DU TRAD.]

„ nonça bientôt mon arrêt, en me diſant que j'avois gagné „ une hydropiſie, & que toute l'eau de la mer, ſût elle dou- „ ce, ne pourroit me déſaltérer. C'eſt pourquoi, Seigneur „ Cervantes, me dit-il, vous devez vous abſtenir de boire, „ mais n'oubliez pas de manger; cela ſeul vous guérira ſans „ autre médecine. D'autres m'en ont dit autant, lui repli- „ qual-je, mais je ne puis m'empêcher de boire, tout comme „ ſi je n'étois né que pour boire. Ma vie tend à ſa fin, & par „ l'examen journalier de mon pouls, je trouve que Diman- „ che prochain, au plus tard, il aura achevé ſa beſogne, & „ moi ma courſe. Vous êtes arrivé encore à point pour me „ connoître, mais je n'aurai pas le tems de vous prouver, „ combien je ſuis ſenſible à votre bonne volonté pour moi. „ En diſcourant ainſi nous gagnames le pont de Tolède, „ que j'enfilai, comme lui celui de Ségovie. Ce qu'on di- „ ra de mon Avanture, c'eſt l'affaire de la Renommée; mes „ amis peuvent avoir envie de la raconter, & j'en aurois une „ plus grande de l'entendre. Je retournai ſur mes pas pour „ embraſſer encore une fois mon étudiant, & il en fit autant „ de ſon côté. Enſuite il donna des deux à ſa monture, & „ me laiſſa auſſi malade ſur mon cheval, qu'il étoit mal „ monté ſur ſon Anceſſe; ſur le ſujet de laquelle ma plume a „ voulu dire encore quelque plaiſanterie. Mais adieu mes „ bons amis, car je m'en vais mourir; & j'eſpére de vous „ revoir avant qu'il ſoit longtems dans l'autre monde, auſſi „ heureux que vous pouvez le déſirer". Voilà donc Cer- vantes ſur le bord du tombeau, & expirant. L'Hydropiſie augmenta, & épuiſa toutes ſes forces, mais plus ſon corps s'affoibliſſoit, plus il s'attacha à fortifier ſon eſprit. Ayant reçu l'Extrême Onction, il attendit la mort avec une grande tranquillité; & ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ou d'écrire quelque choſe de drolle, à meſure que cela lui venoit à l'eſprit: tellement qu'a- près avoir reçu les Sacremens le 18 Avril 1616, il dicta le lendemain la *Dédicace* de ſes *Travaux de Perſile & Sigismon- de*, adreſſée au Comte de Lémos, & conçue en ces termes: „ Il y a une veille Balade, qui étoit fort en vogue en ſon „ tems, & qui commençoit, *avec un pied ſur l'etrier*, ja ſou- „ haiterois qu'elle ne convînt pas ſi parfaitement à cette E- „ pître, car je puis dire à peu près de même; *avec un pied „ ſur l'etrier, pour partir pour les ſombres regions je prens le „ courage d'écrire cette Epître, & je ſalue mon Seigneur avec „ mon dernier ſoupir.* Hier on me donna l'Extrême Onction, „ & aujourd'hui j'écris ceci. Le tems eſt court, le mal au- „ gmente, l'eſpérance diminue; & cependant il me ſemble „ que je voudrois vivre un peu plus longtems, non tant „ pour l'amour de la vie, mais pour avoir encore une fois „ la plaiſir de baiſer les pieds de Votre Excellence; & il ne „ ſeroit pas impoſſible que le plaiſir de voir Votre Excel- „ lence ſain & ſauf en Eſpagne, ne me rendît la ſanté. Mais „ s'il eſt arrêté que je doive mourir, la volonté du Ciel ſoit „ faite; mais Votre Excellence me permettra du-moins de „ l'informer de mes déſirs, & de l'aſſurer qu'elle a en moi „ un Serviteur ſi zélé & ſi affectionné, qu'il iroit même au- „ delà de la mort, pour vous ſervir, s'il étoit poſſible que „ ſon pouvoir égalât la ſincérité de ſes ſentimens. Je n'ai „ pas laiſſé que de me réjouir prophétiquement du retour de „ de Votre Excellence en Eſpagne; mon cœur s'épanouiſ- „ ſoit de joie, quand je me repréſentois tout le monde, vous „ montrant chacun à ſon compagnon, & criant, *voilà le Com- „ te de Lemos!* mes eſprits ſe raniment en voyant mes eſpé- „ rances accomplies, & les grandes qualités de Votre Excel- „ lence juſtifier les idées que j'en avois conçues. Il reſte „ encore chez moi quelques lueurs de la mèche *du Fordon*, „ & du fameux Bernard; & ſi par un heureux hazard, ou „ plutôt par un miracle, le Ciel me conſervoit la vie, Votre „ Excellence verra l'un & l'autre, auſſi bien que la *ſeconde „ Partie* de la *Galatée*, que je lui que Votre Excellence ne „ ſeroit pas facîde de voir. Je finis en faiſant des vœux „ pour la conſervation de Votre Excellence &c. Madrid le „ 19 Avril 1616". Il y a de l'apparence qu'il mourut peu après, mais on ne ſait point le jour, ni le mois de ſa mort. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne vit point l'impreſſion de ſon Livre, car le Privilége fut accordé le 24 Septembre 1616, à *Catherine de Salazar*, veuve de Michel de Cervantes Sauvedra.

SADLER (JEAN) d'une ancienne & bonne famille de la Comté de Shrop, nâquit le 18 Août 1615, de Mr. Jean Sadler, Eccléſiaſtique de mérite, & d'Elizabeth, fille de Mr. Henri Shelley de Patcham dans la Province de Suſſex, où Mr. Sadler avoit ſon Bénéfice. Il fit ſes études au Collége d'Emanuel à Cambridge, & en fut dans la ſuite Membre; il y acquit une grande connoiſſance de l'Hé- breu & des autres Langues Orientales. En 1638 il prit le degré de Maître-ès-Arts, après avoit fait tous les exercices requis par les Statuts dans ces occaſions. De Cambridge il vint à Londres, où il en- tra dans Lincolns-Inn, & y fit de grands progrès dans l'étude de la Juriſprudence. Le 1 Juin 1644 il fut reçu Maître Ordinaire de la Chancellerie, & fut auſſi un des deux Maîtres de Requêtes. Le 9 Sep- tembre 1645 il épouſa Jeanne, fille cadette & une des héritiéres de Mr. Jean Trenchard de Warmwell dans la Province de Dorſet, d'une des plus anciennes familles de cette Province, qui lui apporta dix- mille Livres St. en mariage. Elle étoit petite-fille du Chevalier Edouard Rodeney, de Stoke-Rodeney dans la Province de Somerſet, & de Jeanne, fille du Chevalier Henri Seymour, le plus jeune frere de la Reine Jeanne Seymour, & d'Edouard Duc de Somerſet. En 1649 on le nomma Greffier ou Sécre- taire de la Ville de Londres, & la même année il publia un Ouvrage in-4. intitulé *les Droits du Royau- me* [*A*], qui fut fort recherché & eſtimé en ce tems-là, & ne l'a pas été moins depuis, tant par les Juriſconſultes que par d'autres perſonnes. Olivier Cromwell faiſoit grand cas de Mr. Sadler, & par une Lettre du 1 Décembre 1649 lui offrit la place de premier Juge de Munſter en Irlande, avec mille Li- vres St. d'appointemens [*B*], mais il s'excuſa de l'accepter. Le 31 Août 1650 il fut établi Préſident du Collége de la Madelaine à Cambridge, en la place du Docteur Edouard Rainbowe, qu'on en dé- pouil-

[*A*] *Publia un Ouvrage in 4. intitulé*, les Droits du Royaume.] Voici le titre entier: *Les Droits du Royaume, ou les Coutumes de nos Ancêtres touchant les devoirs, l'autorité, l'Election & la ſucceſſion de nos Rois & de nos Parlemens, notre veritable Li- berté, notre dependance du Roi, les trois Etats, leur puiſſance Legiſlative, Originale, Judiciaire, & Executrice avec les Troupes; Diſcutées librement par l'Hiſtoire & les Loix des Bretons, des Saxons, & des Normans. Avec un Diſcours ſur les grandes révolutions, qui doivent encore arriver dans le Monde.* Réimprimé à Londres en 1682 in-4.

[*B*] *Cromwell . . . . . par un Lettre. . . . . lui offrit la pla- ce de premier Juge de Munſter en Irlande, avec mille Livres St. d'appointemens.*] L'adreſſe de la Lettre porte, *Pour mon très- illuſtre Ami Mr. Jean Sadler, un des Maîtres de la Chancellerie d'Angleterre*; la Lettre même eſt conçue en ces termes:

„ Monſieur,

„ Vous propoſer à l'improviſte une Charge importante, „ c'eſt peut-être s'expoſer à vous prévenir de maniére à „ vous empêcher d'y penſer du tout, ou à prendre le parti „ de la négative, quand il s'agira de vous déterminer. Nous „ avons murement penſé à ce que nous vous offrons, comme „ vous vous en apperceverez par les raiſons dont nous appuyons „ notre demande, & nous vous l'offrons de bon cœur, ſou- „ haittant que ce ſoit Dieu, & non pas vous, qui nous réponde. „ Que Dieu nous ait viſiblement affiſtés dans les grandes „ révolutions arrivées depuis peu parmi nous, c'eſt je penſe „ une choſe que tous les gens de bien ſentent, & dont ils „ rendent graces à Dieu, perſuadés qu'il a de plus grandes „ vuës encore, & que comme il a manifeſté par tout ce qui „ s'eſt paſſé ſa ſévérité & ſa juſtice, il viendra auſſi un tems „ où il ſera éclatter ſa grace & ſa miſéricorde, qu'il ſe plaît „ ſi fort à révéler. Quant à nous, dont il s'eſt ſervi comme „ d'inſtrumens pour cette Oeuvre, ce qui fait notre joie, „ c'eſt que nous faiſons l'Oeuvre de notre Maître, qu'il nous „ honore de ſa préſence & de ſa protection, & que nous vi- „ vons dans l'eſpérance qu'il fera ceſſer la guerre, & qu'il

pouilla; ce qu'il y a de singulier, c'eſt qu'à la Reſtauration le Docteur fut rétabli dans ſon poſte, qu'on ôta à Mr. Sadler. En 1651 il fut mis au nombre des Commiſſaires pour réformer la Juſtice, & en 1653 il fut Député au Parlement de la part de Cambridge. Le nombre des Maîtres de la Chancellerie ayant été reduit à ſix, en 1655, Sadler fut continué dans ſa Charge par une Patente du Protecteur, en conſéquence d'un Reglement fait, pour la direction de la haute Cour de Chancellerie, & pour en limiter la Juriſdiction. Ce fut par ſon crédit que les Juifs obtinfrent la permiſſion de bâtir une Synagogue à Londres. En 1658 la Ville de Yarmouth le nomma ſon Député au Parlement. Au mois de Decembre de l'année ſuivante, il fut établi par une Patente, ſous le grand-Sceau, premier Commiſſaire pour la vérification des Teſtamens, ayant pour aſſociés MM. Taylor, Whitelocke, & autres. En 1660 il publia in-4. un Livre intitulé *Olbia, ou l'Ile nouvellement découverte* [C]. Peu après la Reſtauration il perdit tous ſes Emplois, en vertu d'un Acte du Parlement, de la 13 année de Charles II. *pour la direction & le gouvernement des Corporations*; parce qu'il ne crut pas que ſa conſcience lui permît de prêter le Serment qui étoit requis, ni de ſigner la Déclaration qu'on exigeoit, *qu'il n'étoit pas permis, ſous quelque prétexte que ce fût, de prendre les armes contre le Roi* &c. C'étoit-là une Obeiſſance ſi illimitée, qu'il ne croyoit pas qu'il y eût aucune Puiſſance ſur la Terre, à qui elle fut duë, quoiqu'il n'eût jamais pris parti ni agi contre le Roi. Dans l'incendie de Londres en 1666 ſa maiſon, ſituée dans Salisbery-Court, qui lui avoit couté plus de cinq mille Livres St. à bâtir, & pluſieurs autres maiſons qui lui appartenoient, furent conſumées par le feu, & peu de tems après ſa maiſon de campagne, dans la Province de Shrop, eut le même ſort. On le dépouilla auſſi de Vaux-Hall ſur la Tamiſe, & de pluſieurs autres Terres qu'il avoit achetées, mais qui appartenoient à la Couronne, & d'un Bien conſiderable qu'il avoit dans les Marais de Bedford, ſans lui accorder aucun dedommagement. Tant de déſaſtres coup ſur coup, & ſa nombreuſe famille, compoſée de quatorze enfans, l'obligérent de ſe retirer dans ſa Terre de Warmwell dans la Province de Dorſet, où il vécut en homme privé, en grande eſtime pour ſa pieté & pour ſon ſavoir, juſqu'au mois d'Avril de 1674, qu'il mourut dans la cinquante-neuvieme année de ſon âge. Mr. Thomas Sadler (*a*), Lieutenant de Mr. Walpole, Clerc des *Pells* ou Parchemins dans l'Echiquier des Revenus du Roi (*b*), & Mr. Daniel Sadler premier Clerc dans le Bureau des anciennes Annuités, ſont ſes petits-fils, & Jeanne, ſœur du dernier, & fille de Me. Trenchard, eſt une petite-fille; elle a épouſé Mr. Edouard Searle de la Comte de Devon; c'eſt-là tout ce qui reſtoit de la poſterité de Mr. Sadler en 1738.

(*a*) C'eſt à lui qu'on eſt redevable des particularités rapportées dans cet Article.

(*b*) *Pay-Chamber* la 1re Etat preſent de la Grande-Bretagne Part II. c. 4. *Cit. du Trad.*

„ nous introduira dans le Royaume glorieux & pacifique „ qu'il a promis. Si cette eſpérance nous conſole, nous ne „ ſommes pas moins réjouïs de voir, que les affaires pren- „ nent un tour, qui donne lieu d'eſperer, que Dieu a deſſein „ de faire reſſentir à cette pauvre Ile les effets de ſa bonté „ & de ſa miſericorde. Nous ne pouvons nous diſpenſer „ de faire tout ce qui dépend de nous, en qualité de foibles „ inſtrumens, pour répondre aux vuës de Dieu, quand l'oc- „ caſion s'en preſente. Que je vous diſe donc, en premier „ lieu, qu'en divers endroits nous trouvons le peuple fort „ avide d'entendre la parole, & qu'il vient en foule aux Aſ- „ ſemblées Chrétiennes, n'étant pas à beaucoup près auſſi „ prévenu à de certains égards, que le pauvre peuple d'An- „ gleterre. Et pour dire vrai, nous nattons qu'il y en a „ bon nombre, qui agiſſent en ſimplicité de cœur, ce que je „ vous dis d'autant plus que c'eſt un doux préſage, s'il n'eſt „ pas certain du bien que nous eſpérons. En ſecond lieu, „ quand nous arrivames ici, la guerre & la ſuperiorité de „ l'Ennemi avoient tellement jetté la confuſion par-tout, „ qu'il régnoit une parfaite anarchie, n'y ayant aucune Au- „ torité reconnue pour faire valoir les Loix dans toute „ l'Ile, ſi l'on en excepte deux Corporations, qui étoient „ fournies au Parlement. Et quoiqu'il ait plû à Dieu de „ nous faire gagner beaucoup de terrain, je ne vois point „ le moyen de rétablir encore les choſes dans l'ordre, & ce- „ la eſt encore impraticable. C'eſt ce qui m'oblige à ex- „ pedier de ma propre autorité des Commiſſions, pour „ nommer quelques perſonnes qui jugent & terminent, „ comme ils peuvent, les différends qui s'élevent. Il me „ ſemble, Monſieur, que juſques à ce que le Parlement en „ ait décidé autrement, nous avons une belle occaſion d'éta- „ blir une forme de juſtice parmi ce pauvre peuple, dont „ l'equité & le déſintéreſſement pourra gagner extrêmement „ des gens, qui ont été traités avec autant d'injuſtice, de „ dureté, & de tyrannie, par leurs Seigneurs, & par ceux „ qui étoient établis leurs Juges, qu'aucun peuple, je penſe, „ de ce qu'on nomme la Chrétienneté. Et franchement, „ s'ils paſſent pour le peuple le plus fourbe qu'il y ait, on „ les a bien rendus tels. Monſieur, ſi la Juſtice étoit ad- „ miniſtrée ici avec impartialité & ſans chicane, elle brille- „ roit avec d'autant plus d'éclat & de gloire, vu la Corrup- „ tion qui a régné, & gagneroit d'autant plus les cœurs. Je „ ne puis m'étendre à vous marquer les conſéquences que „ cet arrangement auroit, ni tout ce qu'il y auroit à dire ſur „ ce ſujet; je vous dirai donc en deux mots ce que je ſouhait- „ terois de vous. Ils ont coutume d'avoir dans la Province „ de Monſter un premier Juge, qui conjointement avec quel- „ ques Aſſeſſeurs, décide des affaires; c'eſt cet emploi que „ je vous prie de vouloir accepter. Et comme je crois qu'il „ n'y a rien qui vous convienne mieux que d'avoir des ap- „ pointemens fixes, au lieu de ce qu'on reçoit ordinaire- „ ment d'une autre maniere, qui a ſans-doute donné lieu à „ d'autres de taxſuire leur avarice. J'oſe vous promettre „ mille Livres St. par an, payables tous les ſix mois, & quoi- „ que la ſomme ſoit plus forte, que celle qu'on a cou- „ tume d'allouer, l'affaire ſera bientôt réglée, ſi vous accep- „ tez ma propoſition. J'ignore juſqu'où vous regarderez ce „ que je vous demande, comme une vocation, que vous êtes „ obligé de ſuivre; ce dont je ſuis ſûr, c'eſt que je n'ai ja- „ mais rien fait avec plus de plaiſir, ni ſur quoi ma con- „ ſcience ſoit plus irreprochable devant Dieu & devant ſon „ peuple, ajoûtant en toute ſincérité & droiture; le Seigneur „ lui même vous inſpire ce que vous devez faire. J'ai encor- „ re à vous demander un petit nombre de choſes. Montrez „ ma Lettre le moins qu'il ſera poſſible, vous ſavez quel „ tour on donne ſouvent aux actions de quelques perſonnes, „ & je ſouhaiterois que cette affaire pût ſe conduire, avec „ la benediction de Dieu, de la maniere la plus ſimple. Ne „ parlez des appointemens qu'à quelques amis choiſis. Si „ vous avez quelque liaiſon avec Mr. Graves, l'Avocat, ta- „ chez de l'engager à accepter ici quelque place, qui lui ſera „ honorable & avantageuſe; faites-en autant envers quelque „ autre habile homme, qui ait de la pieté, ſi vous en con- „ noiſſez. Informez moi le plûtôt que vous pourrez de votre „ reſolution, auſſi bien que de ce que vous aurez fait auprès „ d'autres; mandez-moi à qui vous ſerez adreſſé, & ce „ qu'on vous aura répondu: je me recommande à vos priè- „ res & ſuis

„ Votre affectionné Ami & Serviteur

O. Cromwell.

Corke le 31 Déc. 1649.

[C] *En 1660 il publia in-4. un Livre intitulé* Olbia, *ou l'Ile nouvellement découverte.* Le titre complet eſt: *Olbia, l'Ile nouvellement découverte; ou l'on expoſe la Religion, les Cérémonies, les Loix, les Coutumes, le Gouvernement, les Mœurs & la Langue de ce Pays; l'Education des enfans, les Arts, les Sciences, les Manufactures, & autres choſes remarquables. Par un Pelerin Cloüem, pouſſé par la tempête, de Civita Vecchia, ou de quelque autre endroit voiſin de Rome, par le Detroit dans l'Ocean atlantique. Premiere Partie, ſur l'Original*, à Londres 1660. On trouve dans une Lettre du Docteur Jean Worthington à Mr. Samuel Hartlib, datée du 1 Avril 1661 (1). „ La *ſe-* „ *conde partie d'*Olbia paroîtra-t-elle bientôt? On dit que „ l'Auteur y traite de la Religion, du Culte, des Loix, des „ Coutumes, des Mœurs &c. de ce Pays-là. Cela promet „ une grande variété".

(1) Worthington's *Miſcellanies* p. 242 Londres 1704 in-8.

SALIGNAC DE LA MOTTE-FENELON (François de) Archevêque Duc de Cambray, Prince du St. Empire, & Auteur du Télémaque, étoit d'une maiſon très-ancienne & très-diſtinguée; il nâquit au Chateau de Fenelon en Périgord (*a*), le ſix d'Août 1651 de Pons de Salignac, Marquis de Fenelon, & de Louiſe de la Cropte, ſœur du Marquis de St. Abre. Il fut élevé juſqu'à l'âge de douze ans dans la maiſon paternelle; & alors on l'envoya à l'Univerſité de Cahors y faire ſes études. Il alla enſuite les achever à Paris, ſous les yeux d'Antoine Marquis de Fenelon, Lieutenant-Général des Armées du Roi. Ce Seigneur avoit beaucoup d'eſprit, une piété exemplaire, & une valeur diſtinguée. Le Prince de Condé diſoit de lui, qu'il étoit également propre pour la Converſation, pour la Guerre, & pour le Cabinet. Les talens du Neveu ſe developpérent ſous un tel Oncle, qui le reçut dans ſa maiſon, & le traita comme ſon propre fils. Mr. l'Abbé de Fenelon, c'eſt le nom qu'il porta alors, fut

(*a*) Ce Château eſt en Quercy. B. D. T.

fit bientôt connu à Paris. Il prêcha à l'âge de dix-neuf ans avec un applaudissement universel. Mr. le Marquis de Fenelon, craignant que son Neveu ne se produisît trop tôt, & appréhendant pour lui les écueils de la vanité dans un âge si peu avancé, lui fit prendre la résolution d'imiter pendant plusieurs années le silence de Jésus-Christ (*b*). L'Abbé de Fenelon s'appliqua plus que jamais à cultiver son esprit & son cœur, par les études & par les vertus convenables à son état. A l'âge de vingt-quatre ans il entra dans les Ordres Sacrés, & exerça toutes les fonctions du Sacerdoce avec une piété édifiante. Environ à l'âge de vingt-sept ans il fut choisi Supérieur des Nouvelles Catholiques de Paris, par Mr. de Harlay, Archevêque de cette Ville. Il s'aquitta si bien de cet emploi, qu'en 1686 le Roi le nomma Chef d'une Mission sur les Côtes de Xaintonge & Pays d'Aunix, pour convertir les Protestans [*A*]. Ces Missions finies Mr. de Fenelon revint à Paris, & se présenta devant le Roi; mais il fut plus de deux ans après sans retourner à la Cour, ayant repris ses fonctions de Supérieur des Nouvelles Catholiques. Ses talens le mirent à portée des plus grandes Places. L'inaction où il se tenoit pour se les procurer, & pour s'insinuer dans les bonnes graces de ceux qui étoient consultés sur la distribution des Benefices, fut cause, qu'ayant été nommé à l'Evêché de Poitiers, il fut rayé de dessus la feuille, avant que la nomination fût rendue publique. Cependant sa réputation alluit toujours en croissant. Ses Sermons (*c*) & ses Entretiens aux Nouvelles Catholiques découvrirent de plus en plus cette Eloquence, cette Lumiere, cette Onction qui régnent dans tous ses Ouvrages. Il fit alors un Ecrit sur le Ministère des Pasteurs [*B*], où il pose les mêmes principes sur l'Autorité Ecclésiastique, qu'il a toujours soutenus depuis. Il avoit fait un peu auparavant en 1687 un *Traité sur l'Education des Filles*, dont le Lecteur trouvera des Extraits dans les Journaux cités en marge (*d*). Mr. le Duc de Beauvilliers ayant fait connoître au Roi le mérite de Mr. l'Abbé de Fenelon, Sa Majesté le nomma en 1689 Précepteur des Ducs de Bourgogne & d'Anjou, sans aucune sollicitation de sa part. Il entra chez ces Princes au mois de Septembre 1689 (*e*). En l'année 1693 il fut élu Membre de l'Académie Françoise [*C*], où il fut reçu le 31 Mars à la place de Mr. Pelisson, qui venoit de mourir (*f*). Pendant tout le tems que Mr. de Fenelon fut à la Cour, il marqua toujours un parfait désintéressement. Il n'avoit pour tout Bénéfice qu'un Prieuré médiocre, que Mr. l'Evêque de Sarlat son oncle lui avoit résigné. Ayant appris de bonne heure à se contenter de peu, à mesurer sa dépense, & à vivre indépendant de la servitude que cause l'intérêt, cette habitude à borner ses désirs, jointe à l'amour furnaturel de la pauvreté de Jésus-Christ, le fit rester fix ans à la Cour dans une faveur marquée, sans recevoir ni demander aucune grace, ni pour lui ni pour les siens. Enfin le Roi lui donna l'Abbaye de St. Vallery (*g*), & quelques mois après l'Archevêché de Cambray [*D*]. La haute faveur où étoit Mr. de Fenelon, sembloit annoncer une élevation encore plus

(*b*) Ramsay *Hist. de la Vie de Mr. de Fenelon.* p. 6. La Haye 1723.

(*c*) On en a imprimé un Recueil depuis la mort, l'an 1718. Ce Recueil a paru à Paris en 1718, qui contient dix Sermons, tous de la jeunesse de Mr. de Fenelon, & dont il y en a deux, qu'on doute qui soient de lui. R. H. T.

(*d*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Octob. 1687. p. 1081. *Bibl. Univ.* Tom. V. p. 370. *Hist. des Ouv. des Sav.* Sept. 1687 p. 79.

(*e*) *Vie de Fenel.* p. 11.

(*f*) *Eloge de Mr. de Fenelon* à la tête de son Telémaque. p. 30. *Lettres Hist.* Avril 1693 p. 416.

(*g*) En 1695.

[*A*] *Chef d'une Mission . . . . pour convertir les Protestans.*] Mr. de Ramsay dit (1), qu'un avoit conseillé à Louis XIV. d'employer la force militaire, pour empêcher la diversité de Religion dans son Royaume: mais que Mr. l'Abbé de Fenelon bien éloigné de ces maximes, ne voulut jamais se charger de la Mission, qu'à condition qu'on n'y employeroit point de Troupes. Ce Auteur ajoute, que la douceur que les Protestans de ces Cantons éprouvoient, les disposa à écouter avec fruit les instructions du nouveau Missionnaire. Mais nous observerons avec l'Auteur de l'Eloge de Mr. de Fenelon (2), qu'on n'avoit plus besoin de Troupes: puisqu'en 1685, lorsque l'Edit de Nantes fut revoqué, sept ou huit cens Huguenots, soutenus de quatre Compagnies de Dragons, avoient entierement ruiné la Noblesse de ces Cantons, étant entrés dans la Rochelle comme dans une Ville prise d'assaut. Ils avoient forcé presque tous les habitans à abjurer la Religion Reformée, de sorte que Mr. de Fenelon n'avoit pas besoin d'une grande éloquence pour les convertir. On peut en dire autant de tous les Habitans de la Xaintonge, & du Pays d'Aunis.

(1) Vie de Mr. de Fenelon p. 10.

(2) A la différence du Traducteur Anglois du *Télémaque*, qui a imprimé à Londres en 1719. in 12. que Mr. de Fenelon n'avoit pas besoin d'une grande éloquence pour les convertir. Mr. Durand, Membre de la société Royale, & Maître de la Savoie à Londres.

[*B*] *Un Ecrit sur le Ministère des Pasteurs.*] Il est intitulé, *Traité du Ministère des Pasteurs par Mr. l'Abbé de Fenelon*, à Paris 1688 in 12. Cet Ouvrage est destiné principalement à combattre les Protestans, à qui les Catholiques-Romains reprochent, que les premiers Auteurs & les Défenseurs de la Reforme n'ont eu ni Mission ni Ministère. C'est pourquoi pour le tout le Traité de Mr. de Fenelon. Les plus raisonnables d'entre les Protestans soutiennent que leurs Réformateurs & leurs premiers Pasteurs avoient une vocation suffisante, en ce qu'ils avoient été choisis par le Peuple. Mr. de Fenelon prétend prouver que la forme, donnée par Jésus-Christ à tous les siecles futurs pour la Mission des Pasteurs, est contraire à ce sentiment des Protestans: il observe que *Jesus-Christ ne s'est point glorifié lui-même pour être Pontife* (3), qu'il a été envoyé par son Pere, & a envoyé ceux qu'il a choisi; il leur a commandé d'instruire & de baptiser toutes les Nations (4), & leur a promis de *demeurer avec eux jusqu'à la fin du monde* (5); & St. Paul dit dans l'Epître aux Ephesiens (6), que *Dieu a donné des Apôtres & des Prophetes . . . . des Pasteurs & des Docteurs*; Dieu les donne & le peuple ne les prend pas; sans les Pasteurs & les Docteurs le peuple seroit *flottant & emporté à tout vent de Doctrine* (7). Tel est en substance l'argument de Mr. de Fenelon, exposé par les Auteurs du *Journal des Savans* (8). Sur quoi Mr. de Beauval remarque (9), que quoique les Protestans prétendent que le Ministere soit à la disposition du peuple, ils ne tiennent pourtant pas que ce soit une simple commission humaine, & ils conviennent que le Ministère est divin. Il propose ensuite aux Catholiques-Romains la question suivante „ Si les Pasteurs corrompus, perd le ministère, n'est-il point permis de le redresser, & „ de s'élever contre la séduction des Pasteurs? Alors y a-t-il plus de péril à dégrader le Pasteur, & à lui en substituer „ de nouveaux, qu'à s'égarer avec lui, & à en recevoir une „ nourriture empoisonnée". (10) Il semble que cette reflexion suffit pour répondre à tout ce que les Catholiques-Romains allèguent contre la vocation des Pasteurs Reformés. Observons en passant, que si les objections de ceux de Rome ont quelque force, ce n'est que contre les Réformés qui ne font point de l'Eglise Anglicane, puisque le Pere le Courayer a prouvé, que les Ordinations de l'Eglise Anglicane sont valides, même selon les principes des Catholiques-Romains. [*C*] J'ajouterai que pour voir cette matière de la vocation des Pasteurs Reformés en général traitée à fond, il faut lire la troisiéme Partie de l'excellent Livre du fameux Mr. *Claude Pajon*, intitulée *Examen du Livre qui porte pour titre* Préjugés Légitimes contre les Calvinistes. Je n'entrerois pas par l'Extrait du *Journal des Savans*, que Mr. de Fenelon ait touché à cet Ouvrage, qui étoit encore nouveau, & qui valoit bien la peine qu'il y répondît. Adieu du Tasin.

(3) Hebr. V. 5.

(4) Matth. XXVIII. 19.

(5) Ibid. vers. 20.

(6) Ch. IV. 11.

(7) Ibid. vers. 14.

(8) Tome le 8 Octob. 1688. p. 466. 467. Ed de Hollande.

(9) *Hist des Ouv des Savans.* Juillet 1688. p. 427. 428.

(10) Ibid. p. 400.

[*C*] *Il fut élu Membre de l'Académie Françoise.*] Ce choix fut généralement applaudi, quoiqu'il n'eût fait aucune démarche. C'est ce qui paroît par le discours que Mr. Bergeret lit à la réception de Mr. de Fenelon, où il lui dit, *que le plus grand honneur que l'Académie Françoise pouvoit faire à feu Mr. Pelisson, étoit de le nommer pour être son successeur*, & il ajoute, *que nulle autre considération que celle de ses mérites personnels, ne l'a obligée à lui donner son suffrage.* Le Discours de Mr. de Fenelon en réponse à celui de Mr. Bergeret * est imprimé dans le *Recueil des Harangues de l'Académie*, & c'est certainement, du l'Auteur de son Eloge (11), un des meilleurs de tout le Recueil. Mr. de Fenelon y produit ses idées favorites sur la simplicité & la noblesse de la vraye Eloquence, qu'il compare à la maniere de peindre des Raphaels & des Carraches. Il a développé plus au long ses pensées dans ses *Dialogues sur l'Eloquence*, qu'il avoit composés dans sa jeunesse, mais qui n'ont paru qu'après sa mort en 1718. „ Peut-„ être, dit Mr. Gibert (12), sont-ils une preuve que de „ bonne heure il avoit envie de se rendre utile: n'en sont-„ ils pas une aussi de son bon goût, en ce qu'il les a laissés „ mûrir pendant sa vie, & cela sans-doute après y avoir fait „ de justes réflexions? car enfin ne peut-on pas croire, qu'il „ les avoit condamnés à ne jamais voir le jour, ou du-moins „ qu'ayant dessein de les corriger il n'en a jamais trouvé le „ loisir? Quoi qu'il en soit, il est vrai qu'il y dit beaucoup „ de belles & bonnes choses, & qu'il les dit d'une légereté „ de stile qui fait plaisir. Mais outre qu'on les trouve ail-„ leurs, il faut prendre garde, qu'à la faveur de ce qu'il dit „ de bon, il ne laisse passer d'autres choses fort contraires au „ dessein louable, qu'il paroît avoir de contribuer aux pro-„ grès & à la perfection de l'Eloquence". Tel est le jugement que Mr. Gibert porte des Dialogues sur l'Eloquence, & il l'appuye de quantité de remarques critiques sur cet Ouvrage, auxquelles nous renvoyons le Lecteur (13).

* L'Auteur se trompe, c'est celui de Mr. Bergeret, qui est une Réponse au Discours de Mr. de Fenelon. R. D. T.

(11) *Ubi supra* p. 30.

(12) *Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique*, apostés à Amster. T. VIII. P. 2. p. 588. Edit. in-12.

[*D*] *Le Roi lui donna l'Abbaye de St. Vallery, & quelques mois après l'Archevêché de Cambray.*] En lui donnant l'Abbaye le Roi lui fit une espéce d'excuse de ce qu'il lui donnoit si peu, & si tard. Quand il le nomma à l'Archevêché de Cambray, Mr. l'Abbé de Fenelon, délicat sur ses devoirs, se défendit de l'accepter, craignant de ne pouvoir concilier le soin d'un Diocèse avec les fonctions de son Emploi. Le Roi lui dit que l'éducation du Prince étant presque finie, il pouvoit remplir alternativement les devoirs de Précepteur & de Prélat, tandis que les Gens de mérite, qu'il avoit fous lui dans ces deux places, suppléeroient à ces absences. Il cela enfin aux ordres du Roi, à condition de passer neuf mois à Cambray, & trois mois auprès des Princes. En acceptant l'Archevêché de Cambray il remit l'Abbaye de St. Vallery, sans la demander pour aucun de ses amis ou de ses parens. Le Roi en parut étonné, & le pressa de la garder. Mais il représenta à Sa Majesté, que les Revenus de son Archevêché étant plus

(11) Ibid. p. 558. 559 & suiv.

plus grande; mais il s'éleva contre lui un orage, qui l'éloigna pour jamais de la Cour, son Livre intitulé *les Maximes des Saints sur la vie intérieure* y donna occasion [*E*]. On l'accusa d'y foutenir les opinions dangereuſes & fanatiques des Quiétiſtes. L'Affaire fut enfin portée par devant le Pape, & le Livre fut condamné à Rome [*F*], & l'Archevêque exilé dans ſon Diocéſe (*b*). Quelques perſonnes pré-

(b) *Pic de Fenelon* p. 57.

(14) Ramſay *ubi ſupra* p. 21.

(15) Par Mr. Boſſuet, Evêque de Meaux.

(16) Mr. Boſſuet.

(17) Depuis Archevêque de Paris, connu ſous le nom du Cardinal de Noailles.

(18) Boſſuet *Relation du Quiétiſme*. Voy. *Journ. des Savans* du 29 juin 1699. p 469 &c. Edit. de Hollande.

(19) *Hiſt. des Ouvrag. des Savans.* Mars 1697 p. 121 &c. *Journal des Savans* du 6 Mars 1697 p. 154.

(20) *Vie de Fenelon* p. 37. 38.

(21) Ibid. p. 39.

(22) *Journal des Savans* du 16 Juillet 1698. p. 306 Ed. de Hollande.

(23) Idem du 21 Juillet 1698. p. 314.

(24) *Vie de Fenelon* p. 49 & ſuiv.

(25) *L'inſtruction* dont il eſt parlé dans la Rem. [E].

(26) Ramſay *ubi ſupra* p. 69.

(27) *Lettres Hiſt* Mars 1698. p. 245.

(28) Ibid. Décemb. 1697 p. 623.

que ſuffiſins, il ſe croyoit dans le cas, où les Canons défendent la pluralité des Bénéfices. Il ſe défit en même tems du Prieuré, qu'il tenoit de ſon Oncle. Ce déſintéreſſement ſi rare lui attira des louanges, mais il indiſpoſa auſſi contre lui bien des perſonnes que ſon exemple condamnoit (14). Il fut facré à St. Cyr en 1695 (15).

[*E*] *Son Livre intitulé* Maximes des Saints ſur la vie intérieure *y donna occaſion.*] Cet Ouvrage a pour titre: *Explication des Maximes des Saints ſur la Vie intérieure, par Meſſire François de Salignac Fenelon, Archevêque Duc de Cambray. Précepteur de Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berry*, à Paris 1697 in-12. Voici à quelle occaſion il compoſa ce Livre. Il y avoit une Madame Guyon, qui prétendoit à la plus ſublime élevation, elle expliquoit ſes ſentimens dans quelques Ouvrages, qu'elle publia, elle donna entre autres une Explication myſtique du Cantique des Cantiques, en un mot elle étoit parfaitement *Quiétiſte*. L'Abbé de Fenelon fut fouçonné de favoriſer les opinions bizarres de cette Dame. Cette affaire donna lieu à pluſieurs Conférences entre l'Evêque de Meaux (16), l'Evêque de Châlons (17), & Mr. Tronſon, Supérieur Général de la Congrégation de St. Sulpice, dans leſquelles on examina les Livres de Mr. Guyon. Mr. l'Abbé de Fenelon commença alors en grand ſecret à écrire ſur cette matière. Les Ecrits qu'il fit tendoient à foutenir, ou à excuſer les Ouvrages de Mr. Guyon, ſans la nommer. Pendant ſept ou huit mois que cet examen dura, Mr. l'Abbé de Fenelon écrivit aux Examinateurs des Lettres, où il nioit tant de témoignages de ſoumiſſion, qu'ils ne purent croire que Dieu le livrât à l'eſprit d'erreur. Pendant les Conférences le ſecret fut impénétrable, & autant que les deux Evêques travailloient à ramener Mr. de Fenelon, autant manageoient-ils ſa réputation. Peu de tems après il fut nommé à l'Archevêché de Cambray, & il continua à demander aux deux Prélats leur jugement avec la même humilité. Ils dreſſerent treme-quatre Articles à Iſſi, & les préſenterent au nouveau Prélat, qui offrit de les ſigner dans le moment. Mais ils trouverent plus à propos de les lui laiſſer, afin qu'il les conſidérât à loiſir. Il leur apporta ſur chaque article des reſtrictions, qui en éludoient toute la force. Mais enfin il céda, & les articles furent ſignés le 10 Mars 1695. Peu après l'Evêque de Meaux compoſa une inſtruction pour expliquer les articles ſignés à Iſſi, il pria Mr. l'Archevêque de Cambray de joindre ſon approbation à celle de Mr. l'Evêque de Châlons, devenu Archevêque de Paris, & à celle de Mr. l'Evêque de Chartres. L'approbation lui fut refuſée, & Mr. de Cambray fit ſavoir à Mr. Boſſuet, par un Ami, qu'il ne pouvoit donner l'approbation à ſon Livre, parce qu'il y condamnoit Mr. Guyon, que lui, de Cambray ne pouvoit condamner (18). Ce fut pour expliquer le Syſtême des Myſtiques, que Mr. de Fenelon compoſa ſon Livre des *Maximes des Saints*. Nous n'entreprendrons pas d'en donner l'Extrait; le ſujet eſt trop fubtil pour nous, & nous avouons franchement que les ſublimes idées de l'Archevêque, de *Sérénité indifference*, de *Contemplation paſſive*, de *Vie Contemplative & unitive*, & *d'Abandon*, & autres de cet ordre ſont au-deſſus de notre portée. Nous remarquerons ſeulement, qu'il a partagé ſon Livre en quarante-cinq articles, dans l'un deſquels, intitulé *le Trait*, il a marqué la Doctrine la plus ſaine du pur amour. Il y a recueilli les expreſſions des Saints, pour les réduire à leur veritable ſens, & pour donner à chaque terme ſa juſte valeur. Dans l'autre, qu'il intitule *le faux*, il montre où commence le danger de l'illuſion, & juſqu'où peuvent aller les principes qui la forment, ſous une apparence de perfection. Ceux qui voudront avoir une connoiſſance plus détaillée de ce Livre, pourront conſulter les Journaux auxquels nous renvoyons en marge (19).

Nous ne devons pas oublier que l'Auteur de la Vie de Mr. de Fenelon, rapporte l'affaire entre Mr. Boſſuet & ce Prélat d'une maniére un peu différente, de ce que l'on a vu ci-deſſus. „ Mr. de Meaux, dit-il (20), avoit toujours ſoutenu l'opinion contraire à l'Amour deſintéreſſé. Il croyoit ſavoir le Dogme mieux que perſonne, & ne pouvoit ſouffrir qu'on lui fît voir, que la Tradition de l'Egliſe fur un point ſi eſſentiel lui eût échappé. Mr. l'Abbé de Fenelon „ y inſiſtoit toujours, & cette inſiſtance parut inſupportable „ à Mr. de Meaux dans un homme qu'il regardoit comme ſon diſciple. Après un examen de pluſieurs mois, ils eurent „ bien de la peine à convenir de quelque choſe de précis. „ On n'avoit penſé dans le commencement qu'à la ſeule „ Madame Guyon, & à la détromper de ſa prétendue ſpiritualité. Mais Mr. de Meaux n'en voulut pas demeurer-là. „ Il diſoit toujours que l'Egliſe étoit en péril. C'étoit ajoûter un nouvel éclat à la gloire de ſes triomphes ſur les „ Proteſtans, que de convaincre d'erreur un homme comme „ Mr. l'Abbé de Fenelon. Il vouloit donc faire des Canons pour affliger le Dogme Catholique. Pour cet effet il eut des Conférences à Iſſy, vers le commencement de l'année „ 1695, avec Mr. de Châlons, Mr. Tronſon, & Mr. l'Abbé de Fenelon, qui venoit d'être nommé Archevêque de Cambray. Il leur montra trente Articles qu'il avoit dreſſés, & leur propoſa de les ſigner comme une barriére contre les nouveautés. Mr. de Fenelon les ayant lus, en changea pluſieurs, & en ajoûta quatre autres. Mr. de Meaux „ les rejetta d'abord, mais après beaucoup de diſputes il ſe „ rendit enfin, & les Articles furent ſignés par les quatre „ Examinateurs. Mr. de Meaux ſe vantoit fourdement d'avoir fait faire à Mr. de Fenelon une retractation de ſes erreurs, ſous le ſpécieux prétexte d'une ſignature, & Mr. de Fenelon ſe flattoit d'avoir fait admettre à Mr. de Meaux ſa Doctrine ſur le pur Amour, par l'approbation que ce „ Prélat avoit donnée aux quatre Articles ajoûtés". Tel eſt le récit de Mr. de Ramſay: Que le Lecteur le compare avec celui de Mr. Boſſuet, & qu'il démêle la vérité, s'il lui eſt poſſible. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Prélats paroiſſoient être dans une grande intelligence, & Mr. de Fenelon fut ſacré Archevêque par Monſieur de Meaux, qui voulut abſolument que Mr. Guyon avoit trouvé un Défenſeur dans ſa Cour, & Sa Majeſté fit de juſtes reproches aux Prélats, de lui avoir tû ce qu'ils ſavoient ſeuls (23). Voilà ce que rapporte Mr. Boſſuet, mais le récit de l'Auteur de la Vie de Mr. Fenelon eſt différent. „ Monſieur de Paris, *dit-il* (24), le fut (le Livre „ des *Maximes des Saints*) avec Mr. Beaufort, un de ſes „ Théologiens. Après l'avoir gardé pendant trois ſemaines, „ il le remit à Mr. de Cambray, en lui montrant tous les „ endroits qu'il croyoit devoir être retouchés. Mr. de Cambray les retoucha en ſa préſence. Monſieur de Paris .... „ quoiqu'il eut cru d'abord le projet hardi, en approuva „ cependant l'exécution, & dit que l'Ouvrage étoit correct „ & utile. Il débita qu'on le combattoit encore à quelque habile Théologien, & convint avec Monſieur de Cambray „ de le montrer à Mr. Pyrot Docteur de Sorbonne, qui „ étoit très-devoué à Mr. de Meaux. Ce Docteur lut l'Ouvrage avec Mr. de Cambray, & après un examen rigoureux déclara qu'il étoit *tout d'or*, & dit de Paris chifre que le Livre ne parût qu'après celui de Mr. de Meaux (25), c'eſt ce que Mr. de Fenelon lui promit. Il donna ſon Manuſcrit à l'Imprimeur, & en partant pour ſon Diocéſe recommanda à ſes amis de ne le publier que lorſque le jugement de Mr. de Paris. Mr. de Meaux apprit que le Livre étoit ſous la preſſe, & menaça d'en arreter l'impreſſion. Les amis de Mr. de Cambray, voyant combien il ſeroit fâcheux pour ſa réputation que ſon Livre fût ſupprimé, crurent devoir en hâter la publication, malgré les Lettres expreſſes que ce Prélat leur avoit écrites pour les en empêcher. Mr. le Duc de Chevreuſe alla trouver Mr. l'Archevêque de Paris, pour le prier de conſentir à la publication du Livre. Ce Prélat répondit, qu'il ne s'oppoſeroit point à ce que l'on jugeroit à propos, pour mettre l'honneur de Mr. de Cambray à couvert, mais que ce n'étoit pas ſon avis, qu'on fit paroître l'Ouvrage de Mr. de Fenelon avant celui de Mr. Boſſuet. Le Duc de Chevreuſe ne jugea pas à propos de ſuivre ce conſeil. Il fit achever l'impreſſion, & en diſtribuer les Exemplaires dans l'abſence & ſans la participation de Mr. de Cambray. On eut ſoin de ſoulever tous les eſprits. On allarma les ames timides & pieuſes. On excita la dérifion des hommes profanes. Les Prélats les plus accréditez à la Cour déclamérent contre Mr. de Fenelon ..... Tout concouroit à la fois pour groſſir l'orage, Science, Ignorance, Piété, Politique, „ Inflmmation, Diſpute, Crédulité, Incrédulité même: & „ tout cela, parce qu'un Prélat avoit oſé ſoutenir, qu'il *falloit aimer Dieu pour lui-même*. Ces bruits parvenus aux oreilles du Roi, Mr. de Meaux l'alla trouver, & lui demanda pardon de n'avoir pas relû plutôt le Livre de „ *ſon Confrere*". La Diſpute fut quelque tems entre l'Archevêque de Cambray & Mr. de Meaux. Le dernier demandoit du premier une retractation formelle. Mr. de Cambray s'adreſſa au Roi, & lui repréſenta, qu'il ne lui reſtoit point d'autre voye de terminer le ſcandale, que cette affaire eut fait, que de s'adreſſer au Pape: Il fupplia Sa Majeſté de trouver bon qu'il allât lui-même à Rome. Le Roi lui dit ſire, qu'il y pouvoit porter ſon affaire, ſans y aller lui-même. Le Livre fut remis entre les mains des Conſeilleurs de l'Inquiſition, qui étoient au nombre de dix. & qui ſe partagérent enſin dans leurs ſentimens. Cinq furent d'avis de cenſurer le Livre, & cinq autres ſoutinrent que ſa Doctrine étoit ſaine. L'Archevêque de Chietti, un des conſultans, déclara hautement, *qu'il falloit, ou brûler les Livres de St. François de Sales, ou admettre celui de Mr. de Cambray.* Les Oppoſans étoient diviſés entre eux, quelques-uns adhuerotoient des propoſitions, que les autres rejetoient (26). Les Amis de Mr. de Fenelon prétendoient, que ce partage parmi les Examinateurs ne venoit pas tant de la difficulté de la matiére en elle même, que des intrigues de ſes ennemis, qui étoient réſolus à le faire condamner à quelque prix que ce fût (27). D'autres perſonnes ne croyoient pas que le Livre fut jamais condamné. „ Ce Prélat, diſoit-on (28), eſt un homme de „ mérite, qui par ſon ſavoir & par la pureté de ſes mœurs „ eſt un des ornemens de l'Egliſe Romaine. Une Cenſure „ fé-

Digitized by Google

prétendent qu'il y eut plus d'intrigue de Cour dans cette Affaire que de vrai zéle de Religion [G]. Quoiqu'il en soit, Mr. de Cambray mena une vie exemplaire dans son Diocése [H], s'acquittant lui-même avec beaucoup de regularité des devoirs de son Ministére. Il n'en étoit pourtant pas tellement occupé, ni n'étoit pas si fort absorbé dans la dévotion spéculative, qu'il ne trouvat le tems de prendre part aux disputes du Jansénisme; il travailla non seulement à en réfuter les partisans par ses Ecrits, mais encore à les opprimer, en contribuant à faire venir de Rome une Bulle, contre un Livre que le Cardinal de Noailles, leur grand protecteur, avoit approuvé [I]. L'Ouvrage qui lui a acquis le plus de réputation

„ flétrissante empêchera tout le bien qu'il pourroit faire par „ ses fonctions pastorales. On l'accuse de soutenir les opi„ nions de Molinos, lui le nie; Molinos & ses sentimens „ ont été condamnez; cela ne suffit-il pas pour assurer la foi„ ne doctrine & l'honneur de l'Eglise? D'ailleurs il n'y a „ peut-être pas une Maxime dans tout le Livre de ce Pré„ lat, qu'on ne trouve dans quelque ancien Pere; il y a mê„ me des Peres, qui se sont exprimez en termes bien plus „ forts que lui. Il est donc fort à craindre, que si le nou„ veau Docteur est condamné, plusieurs des Anciens ne soi„ ent condamnez avec lui. Enfin l'Archevêque de Cambray „ n'est pas seul de son sentiment. Je suis persuadé, que si „ l'on n'avoit pas si fort décrié son Livre, un grand nombre „ d'Evêques se feroient déclarez avec le tems pour lui, qui „ gardent à-présent le silence de peur de l'orage". Enfin le Pape donna un Bref, du 12 Mars 1699, portant condamnation du Livre, & de vingt-trois propositions, qui en furent extraites. Mais quelques jours avant la décision finale, il proposa aux Cardinaux d'examiner entre eux, s'il ne feroit pas à propos de terminer la Dispute par un Decret Apostolique, où l'on feroit, en imitation des Conciles, certains Canons sur la *Vie intérieure*, sans condamner expressément le Livre de Mr. de Cambray. Le Cardinal Casa Nata rejetta hautement cette proposition, comme autorisant le Livre des Maximes, *ce qui pourroit brouiller*, dit cette Eminence, *Rome avec la France* (29). On voit par-là que la Cour de France avoit résolu de faire condamner le Livre de l'Archevêque; c'est ce qui paroît encore par une Lettre que le Roi écrivit au Pape le 26 Août 1697, où il dit à ce Pontife, „ que „ le Livre de l'Archevêque de Cambray faisant beaucoup de „ bruit dans son Royaume, il l'avoit fait examiner par quel„ ques Evêques, par plusieurs habiles Docteurs & savans „ Religieux, qui déclaroient tous unanimement, que le Li„ vre étoit très-mauvais, & fort dangereux, & que les ex„ plications de l'Archevêque étoient insoutenables . . . . qu'il „ prioit donc Sa Sainteté de prononcer sentence, le plutôt „ qu'il seroit possible (30)". Une pareille Lettre ne pouvoit qu'être d'un grand poids auprès du Pape.

(29) Ramsay p. 69. 70.

(30) Voyez la Lettre du Roi, dans les *Lettres Histor.* Déc. 1697. p. 639. 654.

Mr. de Cambray se soumit sur le champ, & donna un Mandement, dans lequel il déclaroit, que comme il se soumettoit sincérement au jugement & à la condamnation du Pape, il espéroit que son Troupeau en feroit autant (31). C'est de cette façon que se termina cette grande affaire.

(31) Ramsay p. 92. 93.

[G] *Quelques personnes prétendent, qu'il y eut plus d'intrigue de Cour dans cette affaire que de vrai zéle de Religion.*] C'est ce que disoient quelques-uns des Amis de Mr. de Cambray. Ils observoient, que cet Ouvrage avoit paru dans un tems, où le Roi pensoit à choisir un Aumônier pour la Duchesse de Bourgogne. Il étoit naturel de s'attendre, que celui qui avoit été Précepteur du Duc son époux, & qui s'étoit acquitté parfaitement bien des fonctions de cet Emploi, fût nommé son Aumônier: un moyen infaillible de prévenir ce coup, c'étoit de répandre des soupçons d'hérésie contre lui; car il y a longtems qu'on a remarqué qu'il en est des Théologiens, comme des Filles; ce n'est pas assez pour ces dernières d'être vertueuses, il faut aussi qu'elles ayent la réputation de l'être: nous pouvons étendre cette maxime, & dire que du côté des avantages du monde, il vaut mieux pour un Théologien, de paroître Orthodoxe, & pour une fille de paroître vertueuse sans l'être, que de l'être réellement, sans en avoir la réputation. Quoi qu'il en soit, on assure que pour écarter l'Archevêque, les Compétiteurs l'accusérent d'hérésie, leur ayant fourni un beau prétexte pour cela par le Livre qu'il publia (32). Ce qui peut nous confirmer dans cette opinion, c'est qu'après la disgrace de l'Archevêque de Cambray, Mr. Bossuet, d'abord son Ami, & bientôt son Compétiteur, & son plus grand Antagoniste, fut fait Aumônier de la Duchesse de Bourgogne. D'autres attribuent la chute de Mr. de Fenelon à une autre cause. „ C'est un malheur pour la France, dit „ *Mr. le Vassor* (33), que Mr. l'Archevêque de Cambray se „ soit trouvé *Quiétiste* malgré lui. La Postérité saura rendre „ justice à ce digne Prélat. Sa grande Hérésie étoit en Poli„ tique, & non pas en Théologie. Certaines maximes, ré„ pandues dans les *Aventures de Télémaque*, ont paru à Louis „ XIV. plus propres à corrompre l'esprit de ses petits-enfans, „ que les *maximes des Saints* contemplatifs, recueillies par „ Mr. de Cambray". On objectera peut-être que Télémaque ne fut imprimé qu'en 1699, au-lieu que l'affaire de Mr. de Fenelon avoit commencé plusieurs années auparavant. Mais il faut remarquer, que pendant qu'il fut Précepteur des jeunes Princes, il leur avoit enseigné les mêmes principes qu'il a répandues dans son Télémaque, & qu'il leur avoit dictés la plupart des réflexions, qu'il a fait entrer d'une manière si belle dans son Poëme.

(32) *Lettres Historiq.* Mai 1698. p. 480. 481.

(33) *Hist. de Louis XIII.* T. III. p. m. 9.

[H] *Mr. de Cambray mena une vie exemplaire dans son Diocése.*] L'Auteur de sa vie nous dit, qu'il s'acquitta avec exactitude de toutes les fonctions de la Vie Episcopale & Chrétienne. Il examinoit lui-même tous ceux qui vouloient entrer dans les Ordres Sacrés; il vouloit que chacun lui exposât ses difficultés; il les écoutoit avec une patience infinie, & y répondoit avec une bonté paternelle. Il faisoit les visites générales de son Diocése avec assiduité, & il prêchoit dans chaque Eglise. Il s'accommodoit dans ses Instructions populaires à la portée de tous. Il s'abaissoit aux plus simples, tandis qu'il s'élevoit aux génies les plus sublimes. Tous ses Sermons étoient faits de l'abondance du cœur. Il ne les écrivoit point. Il ne les prémédituit presque pas. Il se contentoit de se renfermer dans son Cabinet, pour puiser dans l'oraison toutes ses lumières. Il ne songeoit *qu'à parler en bon Pere, pour consoler, pour soulager, pour éclairer ses troupeaux* (34). Il étoit d'ailleurs doux, modeste, juste, charitable, & prêt à rendre service à tout le monde. Mr. Brunier, Ministre François, étant venu à Mons en 1700 pour le voir, l'Archevêque le reçut, non comme un Hérétique, mais comme un frere, le fit dîner à sa table, & l'accabla d'honnêtetés: il le pria une fois pour toutes de venir le voir sans cérémonie, comme un homme, à qui il pouvoit se fier, & qui étoit disposé à prendre avec lui les mesures, pour qu'ils ne se travaillassent point dans leurs fonctions réciproques (35). Il y avoit en Hainault quantité de Payſans, descendus d'anciens Protestans, qui se donnoient encore pour tels, auſſitot qu'ils voyoient un Ministre, & communioient avec lui. Mais dès qu'ils étoient découverts, ils dissimuloient leurs sentimens, & alloient même à la Messe. „ Frere, dit l'Archevêque au Ministre Réformé, vous voyez ce qui arrive; il „ est plus que tems que ces bonnes gens ayent une Religion „ fixe. Allez les trouver, prenez leurs noms & ceux de „ leurs familles, & semettez-les moi: je vous donne ma pa„ role, qu'avant six mois je leur ferai avoir des passeports à „ tous, ce qui est tout ce que je puis faire pour leur soula„ gement". Effectivement il y en eut un grand nombre qui passérent en Hollande; & Mr. Brunier déclara qu'il avoit toute sorte de raisons d'être content du procédé honnête & poli de l'Archevêque (36).

(34) Ramsay *ibi supra* p. 92. 94.

(35) Mr. Brunier étoit Ministre de tous les Protestans, dispersez sur les frontiéres de France, dans la Flandres, & les Pays Bas.

(36) *Hist. de Mr. de Cambray.* p. 44.

[I] *Il travailla non seulement à en réfuter les partisans par ses Ecrits, mais encore à les opprimer, en contribuant à faire venir de Rome une Bulle, contre un Livre, que le Cardinal de Noailles, leur grand Protecteur, avoit approuvé.*] A l'égard des Ecrits qu'il publia contre les Jansénistes, ce seroit entrer dans un détail ennuyeux, que de transcrire les titres de tous les Livres, des Brochures, & des Instructions, qu'il fit contre eux, voyez la citation (37). Nous remarquerons seulement, que son principal Ouvrage contre les Jansénistes sont ses quatre *Instructions Pastorales*, imprimées à Valenciennes en 1704 in-12. dont le Lecteur peut voir un court exposé dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* (38). A l'égard de la Bulle, qu'il contribua à faire venir de Rome, elle étoit contre les Reflexions du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, que le Cardinal de Noailles avoit approuvées. Les Jésuites qui avoient résolu d'humilier ce Prélat, avoient formé un grand parti contre lui, & engagé l'Archevêque de Cambray à les appuyer dans cette affaire. Mr. de Fenelon, quoiqu'exilé dans son Diocése, travailla par ses Lettres sur les Ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, qui étoient de la Maison du Dauphin, & n'épargna, ni Mémoires ni Messagers, pour gagner ce Prince. C'étoit une chose fort agréable pour ce Prélat, de penser qu'il y auroit bientôt une Bulle du Pape contre un Livre approuvé par le Cardinal de Noailles, comme il y en avoit eu une contre son Livre des Maximes des Saints. Vous pouvez vous imaginer avec quelle adresse & avec quelle prudence l'intrigue fut conduite, étant ménagée par un homme, bien propre à y réussir par son grand & subtil génie (39). Quoiqu'il agît secrettement, il le fit avec vigueur, & envoya, au mois de Mai 1702, ses Remarques sur le Livre du P. Quesnel à Rome. Le Pape les lut avec tant de plaisir, qu'elles le confirmérent dans la prévention contre le Cardinal de Noailles, en sorte que rien ne fut capable de le faire changer de sentiment (40). Ce que nous venons de rapporter, met en état de juger, si c'est avec raison ou à tort que quelques-uns ont prétendu, que l'Archevêque ne s'engagea dans la dispute contre les Jansénistes que par politique, & par ambition, pour se faire rappeller à la Cour (41). On a prétendu qu'il se réjouissoit des disgraces du Cardinal de Noailles: voici comment il s'en expliquoit un an avant sa mort dans une Lettre à un de ses Amis

(37) *Hist. du Cas de Conscience*, qui commence en 1705, & qui est en plusieurs Volumes.

(38) Juillet 1705. p. 112.

„ A Canabray ce 12 Mars 1714.

„ La plupart des gens peuvent s'imaginer, que *j'ai* une „ joie secrette & maligne de tout ce qui se passe. Mais je „ me croirois un Démon, si je goûtois une joie si empoison„ née, & si je n'avois pas une véritable douleur de ce qui nuit „ tant à l'Eglise. Je vous dirai même pas une simplicité de „ confiance, ce que d'autres que vous ne croiroient pas fa„ cilement, c'est que je suis véritablement affligé pour la „ personne de Mr. le Cardinal de Noailles. Je me représen„ te toutes ses peines. Je les ressens pour lui. Je ne me sou„ viens du passé, que pour rappeller les bontés, dont il m'a „ honoré tant d'années. Tout le reste est effacé Dieu met„ ci de mon cœur (42). Rien n'y est altéré. Je ne regarde „ que

(39) Ramsay p. 100 & 101.

(40) Ibid. p. 70. 71.

(41) Ramsay p. 100 & 101.

(42) Ce que l'Archevêque, de Paris avoit fait contre lui, dans l'affaire du Livre des *Maximes*

tion dans toute l'Europe, c'eſt ſon Télémaque, traduit en Anglois, & dans preſque toutes les Langues modernes, ce qui fait voir qu'il eſt d'un goût univerſel; il n'a pas néanmoins été généralement approuvé [*K*]. En 1713 il donna un autre Ouvrage, intitulé *Démonſtration de l'Exiſtence de Dieu, tirée de la Connoiſſance de la Nature, & proportionnée à la foible intelligence des plus ſimples* (*k*). Les Auteurs du *Journal Littéraire* en donnérent un long & curieux Extrait (*l*), & c'eſt ſans contredit un des meilleurs Ouvrages qu'il y ait en François ſur ce ſujet. On a publié un autre Ouvrage ſous ſon nom, qui ne répond pas à la grande réputation de l'Auteur, il a pour titre, *Dialogues des Grands Hommes aux Champs Elifées, appliqués aux mœurs de ce ſiécle. Par l'Auteur du Télémaque* (*m*). Il eſt mort au commencement du mois de Janvier 1715 (*n*). Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous [*L*], [∞ Outre les Ouvrages indiqués ici, on a encore des *Lettres à Mr. de la Motte de l'Académie Françoiſe*, à la ſuite des *Réflexions ſur la Critique* Paris 1715 in-12. *Abrégé des Vies des anciens Philoſophes, avec un Recueil de leurs plus belles Maximes*, par M. D. F. Paris 1726 in-12. & à la ſuite des *Dialogues des Morts*, Amſterdam 1727 in-12. Cet Ouvrage occaſionna une Diſpute Littéraire. Comme il eſt aſſez imparfait, Mr. de Ramſay prétendit qu'il n'étoit point de Mr. de Fenelon, à qui le Libraire l'avoit attribué, & fit inſerer ſa-deſſus une Lettre dans le *Journal des Savans* (*o*). Mr. Baudoin Chanoine de Laval y oppoſa une autre Lettre pour prouver que l'Ouvrage eſt de Mr. de Fenelon (*p*). Mr. de Ramſay repliqua par une nouvelle *Lettre à Mr. l'Abbé Bignon* (*q*), où il paroit détruire celle de Mr. Baudoin. „ On pourroit, „ *dit le P. Niceron (r)*, conclure de tous ces Ecrits, que l'Ouvrage n'eſt proprement qu'un Canevas, „ qui vient à-la-verité de Mr. de Fenelon, & auquel quelqu'un a donné la forme ſous lequel on l'a „ produit, mais qui eſt trop imparfait pour pouvoir porter ſon nom". ADD. DU TRAD.]

(*k*) Amſt. 1713 in-12.

(*l*) T. I. p. 1. & ſuiv.

(*m*) Paris 1713 in-12. Voy. *Journal Liter.* loc. cit. p. 181. &c.

(*n*) Ramſay p. 200.

(*o*) Juin 1726.

(*p*) *Journal des Sçav.* Octob. 1726.

(*q*) Idem Févr. 1727.

(*r*) *Mem. des Hom. Ill.* Tom. XXXVII. p. 164.

„ que la ſeule main de Dieu, qui a voulu m'humilier par „ miſéricorde. Deux lui-même eſt témoin des ſentimens de „ reſpect & de zéle qu'il met en moi pour le Cardinal. La „ piété que j'ai vué dans Mr. le Cardinal de Noailles me fait „ eſpérer, qu'il ſe vaincra lui-même pour rendre la paix à „ l'Egliſe, & pour faire taire tous les ennemis de la Reli„ gion. Son exemple ramenéroit d'abord les Eſprits les plus „ indociles & les plus ardans. Ce ſeroit pour lui une gloire „ ſinguliére dans tous les ſiécles. Je prie tous les jours „ pour lui à l'Autel avec le même zéle, que j'avois il y a „ vingt ans".

[*K*] *L'Ouvrage qui lui a acquis le plus de réputation. . . . c'eſt ſon* Télémaque *. . . . il n'a pas néanmoins été généralement approuvé.*] On commença à l'imprimer à Paris, mais il n'y en avoit encore que 208 pages d'imprimées, lorſque le Roi en fit arrêter l'impreſſion (43). On nous apprend dans la Préface de la premiére Edition corrigée de Télémaque (44), qu'un Dominiquain obtint le privilége pour l'Ouvrage à meſure qu'il le compoſoit, en tira ſecrettement une Copie, qu'il vendit à un Libraire. Il eſt certain qu'il courut quelque tems en manuſcrit. Enfin Moetjens en ayant eu un Exemplaire, après qu'il eut été défendu à Paris, l'imprima à la Haye en 1699. Il s'en eſt fait depuis un grand nombre d'Editions en divers endroits. Après la mort de l'Auteur ſes Héritiers en ont donné une nouvelle, qu'ils prétendent qui eſt la ſeule Edition complette, quoique au fond de compte il n'y ait que quelques legers changemens, un petit nombre d'additions, & quelques fautes, qui ne ſe trouvent point dans les Editions précédentes (45). Cet Ouvrage eut un prodigieux débit, & il n'y en a point qui ait eu plus de réputation. On en trouva le ſtile vif, heureux, beau, le tour des Fictions bien imaginé, & les Maximes propres à rendre les hommes heureux. *Mais*, dit Mr. Bayle (46), *ce qui a le plus contribué au grand ſuccés de la Piéce, eſt que l'Auteur y parle ſelon le goût des Peuples, & principalement des peuples, qui comme la France, ont le plus fixé les mauvaiſes fuites de la Puiſſance arbitraire, qu'il a touchées & bien expoſées.* On dit (47), que Mr. Bayle trouvoit que la Chronologie de Télémaque étoit fautive, & qu'il prétendoit que les Maximes de Politique ne ſont pas exactes, & qu'il promettoit de parler de tout cela dans un Article de ſon Dictionnaire, ſous le titre de *Télemaque*, mais il n'a point exécuté ce deſſein. Qu'il nous ſoit permis de remarquer au ſujet de la Chronologie, que quelque les Anachroniſmes ſoient un grand défaut dans une Hiſtoire, on les permet dans un Poëme Epique tel qu'eſt le Télémaque. Voyez le *Diſcours ſur la Poëſie Epique* de Mr. de Rauſay, au devant de Télémaque (48). Quelque admiré que ſût cet Ouvrage, il fut attaqué par un Mr. Faidit, qui publia en 1700 ſa *Télémacomanie*, mais ſon Livre fut bientôt mépriſé, & eſt à peine connu aujourd'hui. La même année Gueudeville, Moine Bénédictin qui s'étoit fait Proteſtant vers l'an 1690, donna une *Critique générale des Avantures de Telemaque*, en pluſieurs parties. C'étoit un homme d'eſprit & ſavant, & il y a quelques bonnes remarques dans ſon Ouvrage (49). La meilleure Edition de Télémaque eſt celle d'Amſterdam en 1734, in-folio & in quarto.

[*L*] *Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous.*] Mr. de Fenelon étoit ſans contredit un homme d'un grand ſavoir, d'un génie ſupérieur, & d'un goût exquis; & par rapport à ſes mœurs on peut voir ce que nous avons dit ci-deſſus (50). Mais nous avons de la peine à nous perſuader qu'il ait été parfaitement ſincére, & entiérement exemt d'ambition. Pour ce qui eſt de la ſincérité, remarquons qu'il travailla ſon Livre des *Maximes des Saints* avec tout le ſoin imaginable, il avoit examiné les Ecrits de tous ceux qu'on appelle Peres ou Saints dans l'Egliſe Romaine, ſon Livre n'eſt preſque autre choſe que des Extraits de leurs Ouvrages. Ce Livre eſt néanmoins condamné à Rome, malgré toutes les Explications & les Apologies de l'Auteur: il ſe ſoumet ſur le champ à la ſentence, il défend la lecture de ſon Livre, ſuppoſant qu'il eſt erroné, & cependant il n'oſéra jamais de montrer ce qui eſt l'erreur. Peut-on concevoir qu'il l'ait condamné de tout ſon cœur? & cependant il declaré (51), qu'il ſe ſoumet de tout ſon cœur au jugement du Pape. Un Homme peut-il donc changer de ſentiment, dès qu'il apprend que ſon opinion eſt condamnée? C'eſt néanmoins ce qu'il faut ſuppoſer, ou reconnoître que Mr. de Fenelon diſſimuloit ſes ſentimens, quand il condamna ſon Livre. Ajoûtons, que Mr. Juricu a tâché de faire voir, que le Syſtéme de Mr. de Cambray n'eſt qu'un Quiétiſme mitigé & déguiſé: & que pour le faire paroître différent de celui de Molinos, il le fert de deux artifices: l'un de tourner tout-ons ſa Théologie myſtique ſur ſon beau côté, qui eſt celui du *pur amour*, ou de l'amour déſintéreſſé: l'autre eſt, qu'il fait un portrait affreux de la Théologie des diſciples de Molinos. Il leur fait des conſéquences, il ſuppoſe qu'elles ſont avouées, & ſatisfant là-deſſus, il poſe de grands elpaces entre lui & les Quiétiſtes (52). Nous laiſſons à décider au Lecteur, ſi ce portrait eſt bien net.

Pour ce qui eſt de l'ambition, on ne peut guére attribuer ſa conduite envers les Janſeniſtes & le Cardinal de Noailles à d'autre motif (53): comment un homme, qui prétend à la dévotion la plus ſublime, & qui veut aimer Dieu pour lui-même, ſans le moindre égard à ſon propre bonheur, ni même à ſon ſalut ou à ſa damnation, comment, dis-je, un tel homme entre-t-il dans une diſpute, que l'on ne ſouſtient que des intérêts purement humains? Comment ſe trouve-t-il à la tête d'un Parti, qui eſt réſolu de ruiner un grand & illuſtre Prélat, ſi ce n'eſt pour reagner l'affection de ceux qui ſont en crédit? Cela prouve que les plus grands-hommes ne ſont pas entiérement exemts des foibleſſes humaines. Nous croyons que le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici ce que dit un illuſtre Auteur touchant la conduite de l'Egliſe Romaine envers les Myſtiques. „ Ils ſont ſi éloignés d'être en„ nemis de l'Enthouſiaſme, ou de la Dévotion *extatique*, qu'ils „ permettent à leurs Myſtiques de prêcher & d'écrire dans le „ goût le plus ſéraphique. Ils ſouffrent, en quelque manié„ re, qu'ils faſſent coûler tout cuite extérieur, & qu'ils en „ triomphent; juſques à ce que ces Dévots raffinés en vien„ nent à diſtinguer ou en termes exprès, ou en apparence, „ la pratique des cérémonies communément reçues. Alors il „ eſt vrai ils s'oppoſent au prétendu Enthouſiaſme * qui de„ viendroit dangereux pour la Hiérarchie (54)".

Outre les Ouvrages, dont nous avons parlé, on a publié depuis la mort de Mr. de Fenelon, *Lettres ſur la Religion*, dont quelques-unes ſont écrites au feu Duc d'Orleans, qui aima toujours ce Prélat (55). *Hoſtous*, Libraire de Rotterdam, a publié depuis peu des Conditions pour imprimer par ſouſcription les Oeuvres Spirituelles de Mr. de Fenelon en deux Volumes in-folio, & in-quarto. Cette Edition qui a paru, a été faite par les ſoins du Marquis de Fenelon, petit-neveu de l'Auteur, & Ambaſſadeur de S. M. T. C. auprés des Etats-Généraux. Il y a quantité de Piéces, qui n'avoient jamais paru.

(*s*) Ramſay p. 200.

(*t*) T. I. p. 1. & ſuiv.

(*u*) Voy. *Journal Liter.* loc. cit. p. 181. &c.

(*x*) Ramſay p. 200.

(*y*) Juin 1726.

(*z*) *Journal des Sçav.* Octob. 1726.

(*a*) Idem Févr. 1727.

(*b*) *Mem. des Hom. Ill.* Tom. XXXVII. p. 164.

(43) *Lettres de Bayle.* T. II. p. 776. not. (x).

(44) A la Haye chez Moetjens en 1701.

(45) *Eloge de M. de Cambray.* p. 37. &.

(46) *Ub. ſupra* p. 777.

(47) Eloge de Mr. de Cambray. p. 39.

(48) P. 82. 71.

(49) V. *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Mai 1700. p. 481. 514. *Lettres de Bayle* T. III. p. 660.

(50) Rem. [H].

(51) Dans ſon *Mandement* Apud Ramſay p. 70. 71.

(52) Juricu *Traité Hiſt. Contenant le Jugement d'un Proteſtant ſur la Théologie myſtique* Part. II. Voy. *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Octob. 1699. p. 444. 447.

(53) Voy. Rem. [I].

* Trémion Jéſuite de Molinos, & celle du pieux & illuſtre Abbé de Fenelon, Archevêque de Cambray.

(54) Burnet's *Observations* &c. Vol. III. p. m. 91.

(55) Ramſay p. 140.

SANCROFT (GUILLAUME) Archevêque de Cantorbery, nâquit à Freſingfield, dans la Comté de Suffolck, le 30 Janvier 1616 (*a*), & entra dans le Collége d'Emanuel à Cambridge, le 10 Septembre 1633: en 1637 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts, & celui de Maître en 1641. L'année ſuivante il fut du Aggregé du Collége, & en 1648 il fut reçu Bachelier en Théologie (*b*). Il conſerva ſa place, ſans prendre le Covenant, à ce que le Docteur Walker préſume (*c*), juſques au tems où l'on impoſa le Serment, & ayant refuſé de la faire, il fut chaſſé du Collége. En 1652 il publia à Londres in-12. *La Politique moderne, priſe de Machiavel, de Borgia, & d'autres Auteurs choiſis, par un témoin oculaire.* Le 8 Mai 1660 il fut nommé un des Prédicateurs de l'Univerſité, quoiqu'il paroiſſe par un Manuſcrit de Mr. Henri Wharton, qu'il étoit à Rome, quand le Roi Charles II. retourna en An-

(*a*) Walker's *Sufferings of the Clergy.* P. II. p. 144.

(*b*) Tiré des Regiſtres du Collége d'Emanuel, & communiqué par le Révérend Guillaume Richardſon, Docteur en Théologie, & Vice-Chancelier de l'Univerſité en la preſente année 1734.

(*c*) Walker *ubi ſupra*.

Angleterre (*d*). La même année il devint Chapelain du Docteur Cosin, Evêque de Durham, & fit le Sermon de Conſécration au Sacre de cet Evêque & de quelques autres le 2 Décembre 1660 [*A*]; il fut auſſi nommé à la Cure de Houghton *in the Spring*, dans la Comté Palatine de Durham, & à la neuvième Prebende de l'Egliſe de Durham, au commencement de Mars 1661. Il ſe fit recevoir Docteur en Théologie en 1662, & le 14 Août de la même année il fut élu Principal du Collége d'Emanuel; le 3 Janvier 1663 il fut nommé Doyen d'York, & inſtallé par Procureur le 26 Février ſuivant. Le 26 Décembre 1664 on l'inſtalla Doyen de St. Paul [*B*]. Le 7 Octobre 1668 il fut reçu Archidiacre de Cantorbery, ſur la nomination du Roi; il garda ce poſte juſqu'en 1670, l'ayant alors réſigné. En 1677, étant Orateur de la Convocation, il fut promu, ſans qu'on s'y attendît, à l'Archevêché de Cantorbery, & fut ſacré le 27 Janvier (*e*) [*C*]. En 1686 il refuſa de faire ſes fonctions dans la Cour Eccléſiaſtique [☞ zélé Proteſtant parmi ſes Amis, & n'oſant ſe montrer ailleurs de peur de nuire à ſon Neveu, à la fortune duquel il ſacrifioit toutes choſes, ce Prélat crut faire beaucoup de ſe tenir à Lambeth, & de n'aller point occuper dans ce Tribunal la place qui lui étoit deſtinée. „ Au moins auroit-il bien dû s'y preſenter quand on en fit l'ouverture, pour proteſter contre l'érection de la Cour, & pour expoſer les „ raiſons qui l'empêchoient d'y agir (*f*)". Cette demie complaiſance ne ſervit de rien à l'Archevêque, dès qu'il témoigna n'être point diſpoſé à entrer dans toutes les vues de la Cour. ADD.] le 8 Juin 1688 il fut envoyé à la Tour avec ſix autres Evêques, pour avoir préſenté au Roi une Requête, pour excuſer le refus de lire la Déclaration ou l'Edit de Tolerance. La même année il fit un Projet de Compreheniion pour les Non-Conformiſtes [*D*]. Le 11 Decembre apres que le Roi Jaques II. ſe fut retiré, il concourut avec les Seigneurs à prier le Prince d'Orange de convoquer un Parlement libre, & d'accorder une juſte Tolérance aux Proteſtans Non-Conformiſtes. [☞ Si l'on s'en rapporte à Mr. Burnet (*g*), ce Prélat, irréſolu & timide, fit un perſonnage fort triſte dans toute cette grande affaire. Après avoir ſigné l'Aſſociation, il ne ſe trouva point à l'Aſſemblée de la Convention, ayant pris la reſolution de n'agir ni pour ni contre Jaques II. „ Cette Neutralité, dit Mr. Burnet, ne lui fit pas honneur, & ne „ pouvoit lui en faire. Car s'il croyoit véritablement, comme il en faiſoit mine, que le Corps de la „ Nation alloit ſe rendre coupable de rebellion, de trahiſon & de parjure, étoit-il bien-ſéant à un homme de ſon caractère de garder le ſilence, & de n'oppoſer au torrent ni remontrances, ni proteſtations, ni cenſures?" ADD.] Lorſque le Prince & la Princeſſe eurent été déclarés Roi & Reine, l'Archevêque refuſa de leur prêter ſerment, & il fut ſuſpendu le 1 Août 1689, & dépoſé le 1 Février de l'année ſuivante. [☞ Pendant cet intervalle, Mr. Burnet ayant été nommé à l'Evêché de Salisbury, Sancroft refuſa hautement de le ſacrer, & pour ne pas être pourſuivi en Juſtice, il donna Commiſſion à tous les Evêques de ſa Province, ou à trois d'entre eux, conjointement avec l'Evêque de Londres, d'exercer ſon Autorité Métropolitaine pendant quelque tems. Ainſi il autoriſa d'autres à ſacrer Mr. Burnet, pendant qu'il regardoit lui-même la choſe comme illégitime. Il en eut honte lui-même dans la ſuite, & fit redemander l'Ecrit original qu'il avoit envoyé aux Evêques, & qui par ce moyen ne parut plus dans les Régîtres (*h*) ADD.] Il continua à demeurer à Lambeth juſqu'au mois d'Août 1690, qu'il ſe retira à Freſingfield, lieu de ſa naiſſance, où il vécut dans une grande retraite; le 25 Août 1693 il fut pris d'une fievre intermittente, dont il mourut le vendredi matin 24 Novembre [*E*]. Il fut enterré le 27 du même

(*d*) Le Neve's *Lives of all the Proteſtant Biſhops*. Vol. I. P. I. p. 198.

(*e*) Idem p. 198-200.

(*f*) Burnet *Hiſt. of his Own Time*. Tom III. p. 130. Edit. in-12.

(*g*) Ibid. p. 422.

(*h*) Ibid. T. IV. p. 18

[*A*] *Fit le Sermon de Conſecration, ... le 2 Décembre 1660.*] Il fut imprimé à Londres en 1660 in-4. ſous ce titre: *Sermon prononcé à St. Pierre de Weſtminſter, le premier Dimanche de l'Avent, au Sacre des très-reverends Peres en Dieu, Jean Lord Evêque de Durham, Guillaume Lord Evêque de St. David, Benjamin Lord Evêque de Peterborough, Hugue Lord Evêque de Landaff, Richard Lord Evêque de Carliſle, Brian Lord Evêque de Cheſter, & Jean Lord Evêque d'Exeter. Par G. S. Bachelier en Theologie.* Le Texte étoit Tite I. 5.

[*B*] *On l'inſtalla Doyen de St. Paul.*] Il s'attacha avec beaucoup de ſoin à réparer la Cathédrale, juſques à ce que le grand incendie de Londres en 1666 l'obligeât de s'occuper d'un deſſein plus noble, celui de la rebâtir, à quoi il contribua de ſa bourſe 1400 Livres St. outre ce qu'il fit donner par ſon crédit. Il rebâtit auſſi le logement du Doyen, & augmenta ſes revenus (1).

(1) Walker's *Sufferings of the Clergy*. P. II. p. 144.

☞ [*C*] *Il fut promu, ſans qu'on s'y attendît, à l'Archevêché de Cantorbery &c.*] Les deſſeins de la Cour la rendoient attentive à ne donner les emplois qu'à des gens, dont elle n'eût pas à craindre d'oppoſition, ce fut là l'occaſion de la promotion de Sancroft. „ On ne trouva point parmi tous „ les Evêques de Sujet, à qui l'on crût devoir confier l'Emploi, *dit Mr. Burnet* (2); au défaut des Evêques on y nomma Sancroft, alors Doyen de St. Paul. Celui-ci, compoſé, grave, & aſſez ſavant, affectoit une rigidité monaſtique, & ne ſe plaiſoit que dans la retraite. Ajoutez à cela, qu'il n'étoit point marié, qu'il avoit toujours été dans les ſentimens les plus outrés Royaliſtes, & qu'il s'attacholt ſuperſtitieuſement aux plus petites Cérémonies. Toutes ces choſes jointes enſemble firent croire que l'on en feroit tout ce que l'on voudroit, ou que du-moins il regarderoit en ſilence, & ſans y mettre oppoſition, tout ce que l'on voudroit faire, quand l'occaſion d'agir ſeroit venue. Ce Prélat, ſec, froid, réſervé, de mauvaiſe humeur, n'étant aimé de perſonne, & eſtimé de peu de gens, ne laiſſa pas de faire plaiſir au Parti Anglican, quand on le vit élevé à „ la Primatie". Quoique ce portrait ſoit peut-être un peu chargé, Mr. Burnet n'ayant pas eu lieu d'être content de ce Prélat, cependant en examinant la ſuite de ſa vie, & les faits que nous avons ajoûtés dans le Corps de l'Article, on ne peut douter qu'en général il ne ſoit aſſez fidéle. RAM. DU TRAD.]

(2) *Mém. Hiſt. de la Grande-Bretagne T. II. p. 110. Edit. in-12.*

[*D*] *Un Projet de Compréhenſion pour les Non-Conformiſtes.*] Voici ce qu'en dit le Docteur Wake, Evêque de Lincoln, dans le Diſcours qu'il fit dans la Chambre Haute le 17 Mars 1710, quand on en vint au ſecond Chef d'accuſation contre le Docteur Sacheverell. „ Celui, *dit-il*, qui forma le premier „ ce projet, c'eſt le feu Docteur Sancroft, pour lors Archevêque de Cantorbery, vers la fin du malheureux régne du „ Roi Jaques II. Dans le tems que nous étions le plus occupés du ſoin de défendre l'Egliſe Anglicane contre les attaques du Papiſme, & que nous ne penſions point à autre „ choſe, ce ſage Prélat, prévoyant quelque Révolution pareille à celle qui arriva peu après, fit réflexion ſur l'embarras où l'on s'étoit trouvé au rétabliſſement du Roi Charles, & que faute d'avoir pris des meſures d'avance, „ on n'avoit pu mettre bien des choſes ſur un pied avantageux à l'Egliſe, ce qui avoit fait perdre une belle occaſion, il ſouhaitta par cette raiſon qu'on prît des arrangemens propres à affermir l'Egliſe. Toute la Nation voyoit „ clairement, que les plus modérés d'entre les Non Conformiſtes, étoient ſi contens de la réſiſtance que nos Théologiens avoient faite au Papiſme, & du grand nombre d'excellens Traités qu'ils avoient publiés ſur ce ſujet, qu'ils „ témoignoient un panchant aſſez fort de ſe réunir à nous. „ On jugea donc qu'il valloit la peine, en déliberant ſur le reſte, d'examiner en même tems ce qu'il y auroit à faire „ pour les gagner, ſans nous faire tort à nous-mêmes. On fit le Projet, & on en commit les différentes parties aux ſoins de ceux d'entre nos Théologiens qu'on jugea les plus propres à cette affaire, non ſeulement avec l'approbation, mais par la direction de cet illuſtre Prélat. Il ſe „ chargea lui-même d'une portion; une autre fut commiſe „ à un ſavant & pieux Doyen (3), depuis Evêque parmi „ nous. Le ſoin de faire la reviſion de l'Office journalier „ de notre Liturgie, & du Livre de la Communion, fut remis à quelques perſonnes choiſies, dont il y en a deux „ (4), qui ſe trouvent actuellement ici préſens, & qui, je „ ſuis ſûr, atteſteront la vérité de ce que je rapporte. On „ avoit deſſein, pour le dire en peu de mots, de perfectionner notre Diſcipline, &, s'il étoit poſſible, de lui donner „ plus de vigueur, de revoir notre Liturgie, & de la rendre „ plus ample, en corrigeant certaines choſes, & en y en ajoûtant d'autres; & ſi on le jugeoit à propos, de retrancher par l'Autorité Légiſlative, quand l'affaire ſeroit portée d'abord dans la Convocation, & enſuite dans le Parlement, un petit nombre de Cérémonies, reconnues pour „ indifférentes de leur nature, & dans leur uſage, & de ne „ pas en exiger l'obſervation de ceux qui s'en feroient un ſcrupule, juſques à ce qu'ils puſſent ſurmonter leur foibleſſe ou leurs préjugés à cet égard, & qu'ils ſe portaſſent volontairement à les obſerver".

(3) Le Docteur Simon Patrick.

(4) Le Docteur Sharp, Archevêque d'York, & le Docteur Moore, Evêque d'Ely.

[*E*] *Il mourut le Vendredi matin 24 Novembre.*] On trouve quelques particularités de ſa maladie dans une Brochure, imprimée à Londres in-4. ſous le titre de *Lettre, écrite de la Province de Suffolk à un Ami de Londres, contenant quelques circonſtances de la dernière maladie & de la mort du Docteur Guillaume Sancroft, Archevêque de Cantorbery.* Un autre Auteur (5) nous apprend, qu'étant ſur ſon lit de mort, un de ſes anciens Chapelains (6) vint le voir, à qui il donna ſa bénédiction d'une maniére fort tendre, & après quelques autres diſcours, il lui dit: *Vous & moi avons ſuivi des routes*

(5) Voy. *Complete Hiſtory of England*. Vol. III. p. 668.

(6) Mr. Needham.

même mois dans le Cimetière du lieu, où peu après on érigea une Tombe avec une Epitaphe de sa propre compoſition (*i*) [*F*]. Mr. Henri Wharton (*k*) nous apprend qu'il avoit un prodigieux nombre de Papiers & de Recueils, où il avoit plus écrit de sa propre main, que peut-être perſonne n'a fait dans ce ſiécle ou dans le ſiécle paſſé. Mr. Nelſon (*l*) loue extraordinairement ſa probité & ſa piété. Il y a trois de ſes Sermons imprimés à Londres en 1703 in-8.

(*i*) Walker ubi ſupra. p. 220-234.

(*k*) *Préface to the Hiſtory of Archbiſhop Laud's Sufferings and Tryal.* Lond. 1695 in-fol o.

(*l*) *Life of Bishop Bull* p. 539-546.

différentes dans les affaires paſſées; mais je me perſuade que la porte du Ciel eſt aſſez large, pour que nous y paſſions tous deux. Ce que j'ai fait, je l'ai fait dans l'intégrité de mon cœur. Le Chapelain ayant voulu faire modeſtement l'apologie de ſa conduite, il lui repliqua; *je vous ai toujours regardé comme un honnête homme. Ce que je vous dis ſur mon propre ſujet, n'eſt que pour vous faire connoître, que ce que j'ai fait, je l'ai fait dans l'intégrité de mon cœur, oui, en vérité dans l'intégrité de mon cœur.* [*Or* Mr. Burnet blâme] le ſilence que Sancroft avoit gardé ſur le Schiſme „ Sancroft, *dit-il* (7) *en parlant* „ *de la mort du Docteur Tillotſon*, étoit mort une année auparavant, après avoir joué juſqu'à la fin un très-pauvre rôle. „ Il mourut dans un état de ſéparation d'avec l'Egliſe, & „ néanmoins n'eut pas le courage d'en faire l'aveu, dans au„ cune Déclaration publique: car ni pendant ſa vie, ni en „ mourant, il ne fit rien publier ſur cette matière". N'y a-t-il pas-là un peu de paſſion? Le ſacrifice de ſon Archevêché, & ſa retraite étoient, ce ſemble, une Déclaration aſſez publique. Son ſilence pourroit être une preuve de ſa modération. ADD. DU TRAD.]

(7) *Mém. Hiſt. de la Gr. Br. T. IV. p. 271.*

[*F*] *Avec une Epitaphe de ſa propre compoſition.*] A côté droit on lit:

P. M. S.

Lector, Wilhelmi, *nuper Archi-Præſulis*
(*Qui natus in vicinia*)
Quod morti cecidit, propter hunc unum jacet;
At qui reſurget; tu interim
Semper paratus eſto, nam qua non putas
Venturus hora Dominus eſt.

Obiit Nov. 24. *An.* { *Natal. Dom.* 1693 / *Ætat. ſuæ* 77.

An côté gauche on lit:

P. M. S.

„ GUILLAUME SANCROFT né dans cette Paroiſſe, „ depuis par la Grace de Dieu Archevêque de Cantorbery, „ dépouillé à la fin de tout ce qu'il ne pouvoit conſerver en „ bonne conſcience, retourna ici pour finir ſa vie, & déclare „ au pied de ſon tombeau, que comme *il étoit ſorti nud, il eſt „ retourné nud; le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a ôté* „ (tout arrive comme il lui plaît) *bénit ſoit le nom du Seigneur*".

Au-deſſus de ſa tête il y a:

Matth. XXIV. 27.
Comme l'éclair ſort de l'Orient, & ſe fait voir juſqu'à l'Occident, il en ſera de-même de l'avénement du Fils de l'Homme.

[*Or* Si Sancroft a voulu dire, qu'il étoit revenu dans le lieu de ſa naiſſance, tel qu'il en étoit ſorti, cela ne s'accorde pas à ce que dit Mr. Burnet (8), en parlant de la mort de Tillotſon, qui mourut ſi pauvre que ſes Dettes n'auroient pu être payées, ſi le Roi avoit voulu exiger le payement des Annates qui lui étoient encore dues; tant étoit grande la généroſité & la charité de ce Prélat, *dans un poſte, où Sancroft s'étoit enrichi.* ADD. DU TRAD.]

(8) Ibid. p. 278.

(*a*) Izaak Walton's *Life of Bishop Sanderſon* Lond. 1678. Les pages ne ſont pas chiffrées.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 318.

(*c*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 267.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* loc. cit.

(*e*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 276.

SANDERSON (ROBERT) Evêque de Lincoln, iſſu d'une ancienne & bonne famille, étoit le ſecond & le plus jeune fils de Robert Sanderſon de Gilthwaithall, Paroiſſe de Rotheram dans la Province d'York, & d'Elizabeth, fille de Richard Carr de Buterthwaite-hall, Paroiſſe d'Ecclesfield, dans la même Province. Il nâquit à Rotherham le 19 Septembre 1587, & fit ſes premières études dans l'Ecole du lieu (*a*), & on l'envoya en 1601 au Collége de Lincoln (*b*); le 23 Janvier 1604 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*), & le 3 Mai 1606 il fut élu Membre de ſon Collége (*d*). Le 20 Octobre 1607 il fut reçu Maître-ès-Arts (*e*). Lorſqu'il fut reçu Bachelier, ſon Maître dit au Docteur Kilbie, alors Recteur du Collége [*A*], que ſon Eleve Sanderſon *avoit un eſprit métaphyſique, & une mémoire ſans pareille; & qu'il croyoit qu'il avoit perfectionné un Art de ſon invention, ou du-moins qu'il l'avoit porté fort loin* (*f*). Le 7 Novembre 1608 on le nomma Lecteur en Logique de ſon Collége, Charge dont il s'acquitta ſi bien que le 6 Novembre de l'année ſuivante il fut encore élu pour en faire les fonctions (*g*). En 1611 le Docteur King Evêque de Londres lui conféra le Diaconat & la Prêtriſe (*h*). Deux ans après en 1613, on l'élut Sous-Recteur du Collége, & en 1614 & 1616 on le choiſit encore pour remplir ce poſte (*i*). En 1614 il ſe mit ſur les rangs pour la place de Procureur de l'Univerſité, mais il échoua [*B*]. L'année ſuivante il publia les Leçons de Logique qu'il avoit données dans l'Auditoire public de ſon Collége [*C*], ce qui ayant augmenté ſa réputation, il fut élu Procureur *Senior*, le 10 Avril 1616 [*D*]. Le 19 Mai 1619

(*f*) Walton *ubi ſupra.*

(*g*) Idem Ibid.

(*h*) Wood *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*i*) Walton *ubi ſupra.*

(*f*) *Life of Bishop Sanderſon* London 1678.

[*A*] *Docteur Kilbie, alors Recteur du Collége.*] Mr. Iſaac Walton (*f*) nous apprend que ce Docteur étoit un homme ſage & très-ſavant, & ſi excellent Critique pour l'Hébreu, qu'il fut fait Profeſſeur en cette Langue à Oxford, & qu'il entendoit ſi bien le Grec, que le Roi Jaques I. le mit au nombre des Traducteurs de la Bible. Il avoit beaucoup d'affection pour Mr. Sanderſon, qu'il prit avec lui pour lui tenir compagnie, dans un voyage qu'il fit dans la Province de Derby. Un Dimanche s'étant rendus avec l'Ami, chez qui ils étoient logés, à l'Egliſe de la Paroiſſe, le Prédicateur qui étoit jeune employa une grande partie de ſon tems, à critiquer divers termes de la Verſion nouvellement faite, & alléguа trois raiſons pourquoi un certain terme auroit dû être rendu autrement. Après la Priére du ſoir, le Prédicateur fut invité chez l'Ami du Docteur, & après quelques autres diſcours, le Docteur lui dit. „ Qu'il auroit pu prêcher à ſes „ Auditeurs plus utilement, & ne pas les étourdir de critiques inutiles de la nouvelle Verſion. Et qu'à l'égard du „ mot ſur lequel il avoit dit à ſon Auditoire, qu'il avoit „ trois raiſons pour le traduire autrement qu'on n'avoit fait, „ lui (le Docteur) & d'autres avoient peſé toutes les raiſons, & en avoient trouvé treize plus fortes pour le traduire, comme il l'étoit". Il ajoûta, *que ſi l'Ami*, qui l'accompagnoit, *tomboit dans une pareille indiſcrétion, il perdroit ſon ami.* A quoi Mr. Sanderſon répondit, *qu'il eſpéroit que cela ne lui arriveroit point.*

(*g*) Ibid.

[*B*] *En* 1614 *il ſe mit ſur les rangs pour la place de Procureur de l'Univerſité, mais il échoua.*] Mr. Walton (*g*) dit que ce ne fut par aucun motif d'ambition de ſa part, mais pour contenter le Recteur & tout le Corps de ſon Collége, qui n'avoit pas eu de Procureur, tiré de ſon ſein, il y avoit ſoixante ans, c'eſt à dire, depuis l'an 1554. On lui perſuada donc qu'il n'avoit qu'à paroître, & à ſe mettre ſur les rangs, pour que ſon mérite généralement reconnu, & l'affection qu'on avoit pour lui, le lui fiſſent emporter ſur tous les autres Prétendans; que par-là il rendroit à ſon Collége un droit ou un honneur, qu'il ſembloit avoir entiérement perdu. Il ſe laiſſa perſuader par ces raiſons, & par d'autres pareilles, mais un puiſſant Parti fit procéder à l'élection ſi promptement, & intrigua ſi bien ſous main, qu'il manqua ſon coup.

[*C*] *L'année ſuivante il publia les Leçons de Logique, qu'il avoit données dans l'Auditoire public de ſon Collége.*] Elles ont été imprimées à Oxford en 1615, 1618, 1640. &c. in 8. La neuviéme Edition a paru en 1680 in-8.

[*D*] *Ce qui ayant augmenté ſa réputation il fut élu Procureur Senior, le* 10 *Avril* 1616.] Il ſe conduiſit d'une maniére vraiement exemplaire dans l'exercice des fonctions de cet Emploi. Quand en faiſant la nuit ſa ronde, il rencontroit des Etudians qui s'abſentoient de leurs Colléges à des heures indues, qui avoient trop bu, ou qui étoient en mauvaiſe compagnie, il ne ſe ſervoit pas du pouvoir qu'il avoit pour les punir à toute rigueur, il ſe contentoit de prendre leurs noms par écrit, & de la promeſſe de comparoître le lendemain matin devant lui, ſans être mandés. Quand ils le faiſoient, il leur repréſentoit leur faute avec tant de douceur & de force „ qu'ils ſortoient d'avec lui, *dit Mr. Walton* (3), „ dans une réſolution pareille à celle qu'exprime l'Homme „ ſelon le cœur de Dieu, quand il dit (Pſeaume CXXX. 4.) „ *Il y a pardon par devers toi, c'eſt pourquoi tu ſeras craint*". Ce fut en agiſſant de cette maniére, que Mr. Sanderſon eut le bonheur, que peu d'autres, ſi même il y en a eu, ont pu avoir, de ſortir de charge, ſans s'être fait un ſeul ennemi. Après avoir fini ſon diſcours, il ſe retira à part avec un ami, & le regardant d'un air extrêmement ſatisfait, il lui dit: „ Je „ regarde les fonctions que je viens de finir, avec quelque „ contentement par rapport à moi-même, & avec une vive „ reconnoiſſance envers Dieu, de ce qu'il m'a donné un tempérament nullement porté à faire de la peine au moindre „ des hommes, mais plutôt à pardonner les foibleſſes, lors „ même que je ſuis obligé de les cenſurer. Dieu ſait, que „ dans l'exercice de cet emploi, j'ai eu aſſez d'occaſions de „ faire l'un & l'autre. J'enviſage mon tempérament avec „ joie & avec reconnoiſſance, quand je fais réflexion que „ Dieu m'a fait d'un caractére aſſez bon pour ne pas tomber „ dans les excés auxquels d'autres s'abandonnent; qui d'un „ tempérament oppoſé ſe laiſſent tranſporter à la colére pour „ des ſujets imprévus & peu importans, & ſe rendent coupables de fautes, que la paſſion ne leur permet pas de prévoir, dont ils ne peuvent que ſe faire des reproches étant „ de ſang froid, & qui exigent du repentir; quoique la re-

(3) *Ubi ſupra.*

„ pen-

1619 il fe fit recevoir Bachelier en Théologie (*l*). Son parent le Chevalier Nicolas Sanderſon, Lord Vicomte Caſtleton, le nomma en 1618 à la Cure de Wibberton, proche de Boſton, dans la Province de Lincoln, mais le mauvais air de ce lieu, l'obligea à réſigner ce Bénéfice l'année d'après; & environ le même tems, Mr. Thomas Harrington lui donna la Cure de Boothby Pannel, dans la même Province (*m*) [*E*]; il devint auſſi Chapelain du Docteur George Mountteyne Evêque de Lincoln, & peu de tems après Prébendier de l'Egliſe Collégiale de Southwell dans le Diocèſe d'York, auſſi bien que de celle de Lincoln (*n*). Après ſon établiſſement à Boothby Pannel, il épouſa Anne, fille de Henri Nelſon, Bachelier en Théologie, & Recteur ou Curé de Haughan dans la Comté de Lincoln. Le Docteur Laud, Evêque de Londres, l'ayant recommandé au Roi Charles I. comme un excellent Caſuiſte, ce Prince le mit au nombre de ſes Chapelains en Novembre 1631 [*F*]. En 1636 il fut créé Docteur en Théologie à Oxford, le jour même que le Roi & toute la Cour, qui y avoient fait quelque ſéjour, en partirent. Comme depuis vingt ans il avoit toujours été député à l'Aſſemblée du Clergé, il fut choiſi avec deux autres Membres, en 1641, pour faire quelques changemens dans les Communes Prieres, afin de ſatisfaire le Parti Presbytérien [*G*]. Au mois de Juillet 1642 Sa Majeſté le nomma Profeſſeur Royal en Théologie à Oxford, & la même année les deux Chambres du Parlement le propoſérent au Roi, pour être un des Commiſſaires établis pour régler les Affaires Eccléſiaſtiques, à quoi ce Prince conſentit; mais cela n'aboutit à rien. En 1643 le Parlement le nomma pour être de l'Aſſemblée des Théologiens, mais il n'aſſiſta jamais à leurs Conférences. En 1647 il eut beaucoup de part à la compoſition d'un Mémoire intitulé, *Raiſons de l'Univerſité d'Oxford contre la Ligue ſolemnelle ou Covenant, le Serment négatif, & les Ordres qui regardent la Diſcipline & le Culte* [*H*] La même année, le Roi qui étoit moins reſerré, le manda, conjointement avec les Docteurs Hammond, Sheldon & Morley, pour les conſulter ſur ce qu'il pouvoit faire en conſcience, par rapport aux propoſitions du Parlement pour rétablir la paix dans l'Etat & dans l'Egliſe. Il fut auſſi auprès de ce Prince dans l'Ile de Wight, il y prêcha devant lui, & eut diverſes Conférences publiques & particulières avec lui, où le Roi fut très-ſatisfait du Docteur [*I*]. En 1648 les Viſ-

(*l*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 206.

(*m*) Walton *ubi ſupra.*

(*n*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. c. 606.

„ pentance nous mette à couvert du châtiment, il eſt bien „ plus conſolant d'être innocent & de n'avoir pas beſoin de „ pardon; d'ailleurs les fautes commiſes contre le prochain, „ quoique pardonnées de Dieu & des hommes, laiſſent néan- „ moins des inquiétudes & excitent de ſecrets reproches, „ qui privent l'offenſeur du contentement d'eſprit. Je me „ réjouis donc & le rends graces à Dieu de n'avoir rien de „ pareil à craindre. Et quoique je ne puiſſe (malgré le dé- „ ſir que j'en aurois) dire avec David, que par cette raiſon „ *ſa louange ſera continuellement dans ma bouche*, j'eſpére néan- „ moins qu'avec le ſecours de ſa grace, ſecondée par mes „ efforts, ſes faveurs ne ſeſſeront jamais de me remoti- „ ver; & je ſupplie à cette heure avidement Dieu, qu'elles „ y foient à jamais gravées (*a*)".

Pf XXXIV. 1.

(*a*) Idem ibid.

[*E*] *Mr. Thomas Harrington lui donna la Cure de Boothby-Pannel dans la même Province.* Mr. Walton nous dit qu'il trouva des Paroiſſiens rebelles, & contentifs à ſe rendre d'une manière décente & régulière du Service Divin, ou du moins qu'il les rendit tels; tellement que ſes Paroiſſiens, ſon Patron, & lui vécurent enſemble en bonne union, & & dans un contentement & une tranquillité parfaite. Un autre Auteur remarque (*s*), qu'il prêchoit d'une manière ſolide, & que quoiqu'il eut un fonds de connoiſſances ſuffiſant pour parler ſur le champ ſur toute ſorte de ſujets très-bien, juſtifieſſement, abondamment & d'une manière agréable; il avoit néanmoins tant de reſpect pour l'Oeuvre du Miniſtére, qu'il s'appliquoit avec ſoin à lire, à méditer, & à compoſer ſes Sermons, pour en faire des diſcours réglés & rationnables. Sa Méthode conſiſtoit à bien choiſir ſon Texte, à en examiner l'occaſion, la liaiſon, & les autres circonſtances; à en rechercher ſoigneuſement la vraye leçon; à éclaircir l'Original par la lecture des meilleurs Auteurs, & par ce qu'il y avoit de plus propre à y réuſſir; à faire juſtifieſſement, en l'expliquant, les Obſervations critiques, morales, & théologiques néceſſaires; à inſiſter ſur ce que les différentes parties offroient de plus utile; déduiſant ſes Obſervations du Texte même; car il ne pouvoit ſouffrir ceux qui font violence à l'Ecriture pour établir une vérité, de la même manière qu'un homme expoſé à quelque tentation s'efforce à éviter une faute. D'ailleurs il appuyoit chaque vérité des raiſons propres à l'établir, il les illuſtroit & les développoit ſavamment, & en faiſoit ſentir l'influence par rapport aux devoirs du Chriſtianiſme, qu'il voyoit qui en découloient naturellement. Son grand favoir lui fourniſſoit un grand nombre d'Obſervations juſtes, ſavantes, & utiles ſur chaque Chef. Il avoit coutume, comme le Docteur Hammond, d'abord après avoir fait un Sermon, de ſe déterminer pour un Sujet pour le ſuivant, d'en faire un plan, & de faire uſage de ce qu'il rencontroit en étudiant, qui pouvoit y convenir; & il parloit du cœur & au cœur. Comme il avoit ſoin de pourvoir les hommes faits de nourriture ſolide, il étoit attentif auſſi à fournir du lait aux enfans, faiſant tous les ſoirs le Catechiſme, auquel les parens & les perſonnes âgées avoient coutume d'aſſiſter, & dont ils retiroient plus d'utilité que de ſes Sermons; les grands principes de la Religion faiſant une plus forte Impreſſion ſur eux, que tous les Diſcours & que toutes les Explications. *Le Chriſtianiſme*, diſoit-il, *a plus d'efficace, quand il eſt propoſé ſimplement dans ſa propre force, comme la vérité toute en Jeſus*". Il étoit encore fort utile pour accommoder les différends, & pour prévenir les procès, tant dans ſa Paroiſſe que dans le voiſinage; il viſitoit fréquemment les malades, & les familles affligées, les exhortant à la patience, & les retirant de l'abbattement par ſes conſeils, & par le douceur de ſes diſcours; il les écoutoit même de la bourſe, quand il le falloit (*b*).

(*s*) *Reaſon and Judgement: Or Remarques of the Life of aforenamed Dr. Sanderſon &c.* p. 20. Oxford 1663.

(*b*) Walton *ubi ſupra.*

le mit au nombre de ſes Chapelains, en 1631.] Lorſqu'il eut l'honneur d'être connu du Roi, ce Prince lui propoſa divers cas de Conſcience, ſur leſquels il le trouva d'une manière ſi ſolide, ſi ſine & ſi claire, qu'il ſe ſaiſit un grand plaiſir de s'entretenir avec lui; deſorte qu'après que le mois de ſon ſervice fut expiré, le Roi lui dit, *qu'il lui ſeroit agréable que le mois de Novembre; parce qu'il voulût faire un ſéjour encore plus particulier avec lui, preſque l'entendoit à être détenu.* Effectivement étant revenu au mois de Novembre, le Roi aſſiſta régulièrement à ſes Sermons, & diſoit ſouvent; *je porte mon oreille pour écouter les autres Predicateurs, mais je porte ma conſcience pour écouter Mr. Sanderſon* (*c*).

(*c*) Idem ibid.

[*G*] *Il fut choiſi avec deux autres Membres, en* 1641, *pour faire quelques changemens dans les Communes Prieres, afin de ſatisfaire le Parti Presbytérien.*] Mr. Walton rapporte (*d*), que le Roi & l'Archevêque Laud ſouhaitérent que le Docteur Sanderſon, uni avec lui deux autres Membres de la Convocation pour conſulter enſemble; & le chargérent de dreſſer un plan des changemens qu'il croiroit les plus néceſſaires dans le Livre des Communes Prieres, & pour l'abolliſſement de quelques-unes des Cérémonies, les trouvant impertinentes. Dans ce deſſein les trois Théologiens s'aſſemblérent en particulier deux fois par ſemaine, chez le Doyen de Weſtminſter, durant trois mois, & au-delà. Mais peu de tems après, lorſque le plan de Réforme du Docteur Sanderſon étoit en état d'être parfait, l'Etat & l'Egliſe ſe trouvérent tellement en combuſtion, que le projet du Docteur devint inutile".

(*d*) Ibid.

[*H*] *En* 1647 *il eut beaucoup de part à la compoſition d'un Memoire ſuivant.* Raiſons de l'Univerſité d'Oxford contre la Ligue ſolemnelle &c.] Quand le Parlement envoya à Oxford, le Covenant, le Serment Négatif &c. pour obliger le Vice-Chancelier, les Préſidens des Colléges, & tous les Membres quelconques de l'Univerſité à s'y ſoumettre, au jour aſſigné, ſous peine d'être chaſſés de leurs Colléges de l'Univerſité, on nomma vingt Députés pour dreſſer, au nom de l'Univerſité, un Mémoire au Parlement, contenant les raiſons qui les empêchoient de prêter les Sermens. Du nombre de ces Députés furent les Docteurs Sheldon, Hammond, Morley, Sanderſon, & le Docteur Zouch Jurisconſulte; on pria ce dernier de dreſſer ce qui regardoit le Droit, & de le remettre enſuite au Docteur Sanderſon, pour y donner la forme, en y ajoûtant ce qui touchoit la Raiſon & la Conſcience. Après que la Pléce fut dreſſée, qu'elle eut été approuvée en pleine aſſemblée, on l'imprima en Latin, & le Docteur Sanderſon la traduiſit enſuite en Anglois (*e*).

(*e*) Idem ibid.

[*I*] *Il fut auſſi auprès de ce Prince dans l'Ile de Wight, y prêcha devant lui, & eut diverſes Conférences publiques & particulières avec lui, où le Roi fut très-ſatisfait du Docteur.*] Ce fut alors que le Roi demanda au Docteur Sanderſon d'examiner nûrement la propoſition que lui avoit fait le Parlement, d'abolir l'Epiſcopat, comme incompatible avec la Monarchie, & de lui en dire ſon ſentiment. Le Docteur, pour ſatisfaire au déſir du Roi, dreſſa un Ecrit ſur ce ſujet, qui n'a été imprimé qu'après la Reſtauration. Quand il prit congé de ce Prince, après ce dernier ſervice, le Roi *le pria d'écrire ſur les Cas de Conſcience, pour l'utilité de la Poſterité*: A quoi il répondit *qu'il étoit déjà tenu, & incapable d'écrire ſur certe matiére*: le Roi lui repliqua, *qu'il n'avoit jamais entendu dire une plus grande ſimplicité au Docteur Sanderſon, un ſenne homme n'étant pas propre à être Juge, ni à écrire ſur des Cas de Conſcience* (*to*). Mr. Walton nous apprend, que dans une de ces Conférences, le Roi dit au Docteur Sanderſon, ou à un de ceux qui étoient préſens. „ Que le ſouvenir de deux fautes „ l'affligeoit beaucoup, d'avoir conſenti à la mort du Comte de Straford, & à l'abolition de l'Epiſcopat en Ecoſſe. Et „ que ſi Dieu lui faiſoit jamais la grace d'être priſſible poſſeſ- „ ſeur de ſa Couronne, il en témoigneroit ſa repentance par „ une Confeſſion publique, & par une pénitence volontaire,

(*to*) Idem ibid.

Viſiteurs du Parlement le privérent de ſa Chaire de Profeſſeur & de ſon Canonicat de Chriſt-Church; & peu après il ſe retira à ſa Cure de Boothby Pannel (*o*), qui avoit été miſe en ſequeſtre en 1644, & qui l'étoit encore alors (*p*). Il eſſuya dans ce lieu bien des mauvais traitemens [*K*]; & quoiqu'il trouvât moyen de faire lever le Sequeſtre, il fut pillé pluſieurs fois, bleſſé en trois endroits, & reduit à une grande neceſſité, ayant femme & enfans (*q*). Après la publication de l'*Eicon Baſilikè*, il ſe mit à le traduire en Latin; il en avoit déjà fait la moitié d'un ſtile trés-élegant, lorſqu'il quitta ce travail, parce que le Docteur Earle, ſon ami, l'avoit prévenu. Le Docteur Hammond vint lui rendre viſite, pour s'entretenir avec lui ſur les Articles controverſés entre les Calviniſtes & les Arminiens, & dans la ſuite ils s'écrivirent pluſieurs Lettres ſur ce ſujet; le Docteur Thomas Pierce, depuis Doyen de Salisbury entra auſſi dans ce Commerce Epiſtolaire [*L*]. Durant la retraite du Docteur, pluſieurs perſonnes s'adreſſerent à lui

(*o*) Walton *ut ſupra.*

(*p*) Walker's *Attempt* P. II. p. 101.

(*q*) Idem *ibid.*

„ en allant (pieds nuds, je penſe, dit Mr. Walton) de la „ Tour de Londres ou de Whitehall à l'Egliſe de St. Paul, „ en priant le peuple d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il „ lui pardonnât". Mr. Walton ajoûte que la perſonne de qui il tenoit cette particularité, étoit encore en vie, & étoit prête à l'atteſter.

[*K*] *Il eſſuya dans ce lieu bien des mauvais traitemens.*] Souvent les Soldats venoient le troubler à l'Egliſe quand il liſoit les Prières, prétendant lui apprendre à ſervir Dieu d'une maniére plus convenable, & à la fin ils lui arrachérent le Livre, & le mirent en piéces. En ce tems-là un Membre du Parlement fort accrédité, qui l'eſtimoit, lui conſeilla de n'être pas trop ſcrupuleux à lire toutes les Communes Prières, mais d'y faire quelques petits changemens, ſur-tout quand les Soldats viendroient pour l'épier; parce qu'autrement ni lui ni ſes autres Amis ne pourroient le garantir de l'obligation de prendre le Covenant, ou de la Sequeſtration. Ces raiſons l'engagérent à s'écarter tant ſoit peu de l'ordre preſcrit. Ce qui n'empêcha point qu'il ne fût à la fin arrêté, & mené priſonnier à Lincoln. Voici à quelle occaſion. Il y avoit un certain Mr. Clarke, Miniſtre d'Abington, à quelques Milles de Boothby Pannel, zélé Ligueur, qui fut pris par un Parti des Troupes du Roi, & conduit priſonnier à Newark. Sur quoi les Commiſſaires de Lincoln envoyérent une Compagnie de Cavallerie, pour emmener le Docteur Sanderſon priſonnier à la Garniſon. Il y fut detenu juſques à ce qu'il eut trouvé moyen de procurer l'échange de Mr. Clarke avec lui, qui ſe fit enfin aux conditions ſuivantes: qu'après l'échange fait, on les laiſſeroit tranquilles, chacun dans leur Paroiſſe; que ſi l'un des deux étoit inſulté par les Soldats de l'autre parti, l'autre lui procureroit ou ſatisfaction de l'injure reçue, ou un dédommagement de la perte qu'il auroit faite; ſi non qu'il ſeroit traité de la même façon par ceux du Parti contraire. Malgré cela le Docteur Sanderſon ne put être ni en ſûreté, ni tranquille, ayant été pillé pluſieurs fois, & bleſſé une fois en trois endroits. Cependant, quoiqu'il ne joüit pas de la ſûreté qu'il avoit eſpérée par cet échange, il en ſentira pourtant un avantage, que la Sequeſtration de ſa Cure, qui avoit duré depuis 1644 juſqu'à ſon empriſonnement, fut levée, en vertu des Conditions arrêtées, & par ce moyen il eut dequoi ſubſiſter avec ſa famille, petitement à la vérité, mais avec contentement, juſqu'à la Reſtauration (*r*).

(*r*) Idem *ibid.*

[*L*] *Le Docteur Hammond vint lui rendre viſite pour s'entretenir avec lui ſur les articles controverſés entre les Calviniſtes & les Arminiens, & dans la ſuite ils s'écrivirent pluſieurs Lettres ſur ce ſujet, le Docteur Thomas Pierce, depuis Doyen de Salisbury, entra auſſi dans ce Commerce Epiſtolaire.*] En 1660 le Docteur Hammond publia à Londres in-8, un Livre intitulé *Χάρις καὶ Ἀλήθεια: ou Traité pacifique de la Grace & des Decrets de Dieu, en forme de Lettre au très-ſavant Docteur Sanderſon; par Henri Hammond, Docteur en Théologie, avec les Extraits de trois Lettres ſur l'accord de la Preſcience de Dieu avec la Liberté de l'Homme, & avec les choſes contingentes.* Il nous donne dans cet Ouvrage l'Hiſtoire des ſentimens du Docteur Sanderſon ſur ces points, dans les propres termes de ce Théologien, que voici (*s*). „ Quand je commençai à m'appliquer à l'é- „ tude de la Théologie, *dit le Docteur Sanderſon*, comme à mon „ affaire principale, ce qui fut après avoir été reçu Maître „ ès-Arts, & ayant en depuis peu vingt ans accomplis, „ je jugeai que la premiére choſe que je devois faire, c'étoit „ d'examiner mûrement les Articles de l'Egliſe d'Angleterre, „ que j'avois déjà lu deux ou trois fois, & que j'avois ſi- „ gnés. Et comme il m'étoit alors tombé entre les mains „ quelques Brochures des Puritains contre la Liturgie & les „ Cérémonies, quoique la plupart des argumens qui s'y trou- „ voient ne demandaſſent pas une grande capacité pour y ré- „ pondre d'une maniére ſatisfaiſante, cependant pour me „ contenter plus parfaitement, j'agiſſant de choſes de prati- „ que, & par-là plus convenables à mon goût, je relus avec „ beaucoup d'application l'excellent Ouvrage de Hooker, *ſur „ la Police Eccléſiaſtique.* Et j'ai ſujet de bénir Dieu de l'a- „ voir fait, non ſeulement parce que cette lecture m'a éclairé, „ & a fixé mes ſentimens pour jamais ſur divers points im- „ portans, comme touchant le ſcandale, la Liberté Chré- „ tienne, l'obéïſſance &c. mais encore parce qu'elle me ſer- „ vit de préparatif, pour ne pas dire d'Antidote, pour lire „ les *Inſtitutions de Calvin* avec plus de précaution, que je „ n'aurois peut-être fait ſans cela. Car on m'avoit recom- „ mandé ce Livre, comme l'on ſaiſoit généralement en ce „ tems-là à tous les jeunes Etudians, comme le meilleur & „ le plus parfait Syſtême de Théologie, & le plus propre à „ ſervir de fondement aux études Théologiques. Effective- „ ment préparé, comme je viens de le dire, mon attente ne „ fut pas entiérement trompée, en liſant ces *Inſtitutions*. Je „ trouvai, autant que j'étois alors capable d'en juger, la mé- „ thode exacte, la diction claire, le ſtile grave, égal, & na- „ turel; ſa doctrine pour la plus grande partie conforme à „ celle de St. Auguſtin; en un mot, l'Ouvrage me parut bien „ travaillé, & fort utile à l'Egliſe de Dieu; & je ſuis très- „ perſuadé qu'il auroit pu l'être encore davantage, ſi le „ nom & la réputation de l'Auteur n'avoient pas autant ac- „ crédité ſes erreurs. Quant à moi, je ſuis obligé d'avouer „ que j'ai retiré beaucoup de fruit de la lecture de cet Ouvra- „ ge. Pour ce qui eſt des queſtions touchant l'Election, la „ Reprobation, la Grace efficace, la Perſeverance &c. je ne „ m'attachai guére aux deux premiéres, & ce fut à quoi je „ fis le moins d'attention; tant: parce que je craignois d'entrer „ trop dans ces profonds myſtéres, que parce que je ne pou- „ vois m'éclaircir bien par les propres Ecrits de Calvin, s'il „ étoit Supralapſaire, comme la plupart le croyent, d'autant „ plus qu'il ſemble ſouvent pencher vers ce Syſtême, ou s'il „ étoit Infralapſaire, comme divers endroits de ſon Livre pa- „ roiſſent le ſuppoſer. Mais m'attachant principalement à la „ Théologie Pratique, je ſuivis pour tout le reſte les prin- „ cipes qu'on enſeignoit généralement dans les deux Uni- „ verſités, & ſans m'embarraſſer là-deſſus j'acquieſçai durant „ pluſieurs années aux ſentimens communément reçus ſur ces „ deux points & ſur les autres qui en dépendent; j'étois pour- „ tant Infralapſaire, ce Syſtême me paroiſſant le plus modé- „ ré, le plus raiſonnable, & le plus conforme à la bonté & „ à la juſtice de Dieu: car la doctrine dure des Supralapſai- „ res n'a jamais pu m'entrer dans l'eſprit. Mais le Parle- „ ment ayant été convoqué en 1625, je fus nommé un des „ Clercs, de la Convocation, pour le Diocéſe de Lincoln; „ cette Aſſemblée dura environ quatre mois, ſi je ne me trom- „ pe; comme on croyoit que les Controverſes Armiéennes, „ les ſeules qui s'agitoient alors, pourroient peut-être ve- „ nir ſur le tapis dans cette Aſſemblée, je m'appliquai auſſi „ bien que pluſieurs autres, ayant alors quelque loiſir, à me „ mettre au fait de ces Controverſes, autant qu'il me fut „ poſſible, tant par la lecture que par la converſation. Dans „ ce deſſein, je commençai par prendre connoiſſance des „ Sentimens différens touchant l'ordre des Decrets de Dieu „ par rapport au Salut ou à la Damnation de l'Homme, non „ tels qu'ils ſont réellement dans l'*Entendement de Dieu* (car „ tous ſes decrets ſont éternels, & co-éternels, ainſi la prio- „ rité & la poſtériorité n'y peuvent avoir lieu) mais quant à „ *notre maniere de concevoir*, parce que nous ne pouvons les „ concevoir & en parler que d'une maniére proportionnée à „ notre entendement fini & borné; & Dieu lui-même s'eſt „ revelé à nous dans l'Ecriture, en s'accommodant ainſi à „ notre portée. Pour mieux voir d'un coup d'œil la diffé- „ rence qu'il y a entre ces Syſtêmes, & afin de la concevoir „ plus aiſément & d'éviter l'ennui des longues diſcuſſions, „ je les réduiſis en cinq Tables, à peu prés ſelon la métho- „ de que j'avois ſuivie en dreſſant des Généalogies, à quoi, „ comme vous le ſavez, j'ai aimé beaucoup à m'amuſer, „ comme à une choſe propre à me divertir & à divertir les „ autres. Quelques Amis particuliers, à qui je montrai ces „ Tables, ſouhaittérent d'en avoir copie; & ils en firent, à „ ce qu'il ſemble, plus de cas que moi, les ayant communi- „ quées à diverſes perſonnes, car j'apprens qu'il y en a nom- „ bre de Copies répandues, & je ne ſache pas en avoir une „ moi-même. Ce ſont les mêmes dont parle le Docteur „ Reynolds dans l'Epitre qu'il a miſe à la tête du *Correptory „ Correction* de Mr. Barlée. Ayant ainſi tous les divers Sy- „ ſtêmes à la fois ſous les yeux, de maniére que je pouvois „ les comparer enſemble, j'examinai les avantages & les in- „ convéniens de chacun auſſi bien qu'il me fût poſſible, & „ je m'apperçus bientôt qu'il falloit néceſſairement renoncer „ à l'Infralapſarianiſme, qui n'avoit plû, auſſi bien qu'au „ Syſtême Supralapſaire, que je n'avois jamais pu digérer".

(*s*) *Pacific Diſcourſe* § 14. p. 8 & *ſuiv.*

Mr. Walton croit (13), que la diſpute du Docteur Sanderſon avec les Docteurs Hammond & Pierce, le fit changer de ſentiment, parce qu'en 1632, qui eſt l'année où ſes Sermons parurent pour la premiére fois in-4, il accuſe Arminius, à la marge, d'établir une fauſſe doctrine; mais les ayant revus, il en donna une nouvelle Edition en 1657 in-folio, où cette accuſation ne ſe trouve plus. Le Docteur Pierce, dans une Lettre à Mr. Walton, datée de Nord-Tidworth le 5 Mars 1671, marque que le Docteur Sanderſon lui avoit donné dans une Lettre. „ Une Rélation de l'Origine, des Progrès, & „ des Raiſons de ſes ſentimens, tant dans ſa jeuneſſe, que „ dans un âge plus mûr, touchant les fameux Articles con- „ troverſés entre les Calviniſtes & les Arminiens, ainſi qu'on „ les appelle communément, quoiqu'injuſtement de part & „ d'autre". Il obſerve encore, que lorſque le Parlement de 1625 eut fini ſes ſéances, & que par-là la Convocation fut ſéparée; une perſonne de la connoiſſance du Docteur Sanderſon, s'entretenant avec lui ſur ces matiéres, il lui parla d'un Livre qui avoit paru, il n'y avoit pas longtems à Paris, ſavoir en 1623, publié par Arriba, Evêque Eſpagnol, qui avoit entrepris de concilier les divers Syſtêmes dans la grande Contro-

(13) *Life of Biſhop Sanderſon.*

ver-

lui fur des cas de Conſcience, dont il leur donnoit la ſolution par Lettres, dont quelques-unes ont été données au Public. En 1658 il ſe trouva fort à l'étroit, & Mr. Robert Boyle, qui avoit lu ſon Traité *du Serment* avec beaucoup de ſatisfaction, lui envoya par ſon ami le Docteur Thomas Barlow, depuis Evêque de Lincoln, cinquante Livres St. [*M*], en le priant de publier ſes Leçons *ſur la Conſcience*; il lui offroit en même tems la même ſomme ou une plus forte, ſa vie durant, pour le mettre en état de payer quelqu'un qui lui épargnât la peine d'écrire. Au mois d'Août 1660 il fut rétabli dans ſa Chaire de Profeſſeur & dans ſon Canonicat, & peu après, ſur la recommandation du Docteur Sheldon, il fut promu à l'Evêché de Lincoln, & ſacré dans l'Abbaye de Weſtminſter, le 28 Octobre de la même année. Il répara le Palais de Bugden, qui appartenoit à l'Evêché; & à meſure qu'il entroit des ſommes au renouvel-

verſe, *de Concordia Gratiæ & Liberi Arbitrii*. Son ami, ayant remarqué qu'il étoit fort curieux de voir cet Ouvrage, lui envoya le premier Tome, qui contenoit les quatre premiers Livres, de douze, que l'Auteur ſe propoſoit de donner. *Quand j'eus lu*, dit le Docteur Sanderſon dans une de ſes Lettres, *ſon Epître dédicatoire au Pape* (Gregoire XV.) *où il parle ſi magnifiquement de ſa découverte, je commençai à le ſoupçonner plutôt de Chevalerie, qu'à eſperer de trouver quelque éclairciſſement dans ſon Ouvrage. Je y trouvai beaucoup de préſomption, un ſtile rouſſeau, mais très-peu de choſe ſur le nœud de la queſtion, qui n'eût été déjà dit cent fois, touchant la co-exiſtence de toutes les choſes paſſées, préſentes & à-venir* in mente divina realiter ab æterno, *ce qui fait le ſujet de tout ſon troiſieme Livre; ſeulement explique-t-il le mot de* realiter, *comme emportant non ſeulement une préſence objective, comme à autres l'ont fait, mais une exiſtence proprement dite & actuelle. Dans ſon quatrieme Livre il veut expliquer en Dieu une double maniere d'operer* au dehors; *l'une* dans l'ordre de la Prédeſtination, *dont l'Eternité eſt la régle, & l'autre* dans l'ordre de la Grace, *dont le temps eſt la régle. Dieu agit* fortement *dans l'un, mais non irréſiſtiblement, & avec* douceur *dans l'autre, où le Libre Arbitre exerce auſſi ſon action. Concluſion, cet Ouvrage ne confirma dans le ſentiment, que nous devons reconnoître dans la Converſion du Pécheur également l'operation de la Grace & du Libre Arbitre; & de même dans tous les autres évenements, l'accord de la Préſcience infaillible de Dieu du moins avec la Liberté de l'Homme & la contingence des cauſes inferieures & de leurs effets, en ſuppoſant neanmoins une Predeſtination conditionelle & non abſolue. Voilà, dis-je, ce que nous devons reconnoître comme ce qui eſt, mais pour ce qui eſt du* comment, *je penſe que c'eſt un abime que je ne puis ſonder. Par cette raiſon les* Actes du Synode de Dordrecht *ne ſont demeurés dans mon Cabinet que pour y remplir un vuide.* „ Cependant telle eſt la curioſité inſatiable de l'Homme: quelques années après, ſavoir en 1632, les *Vindiciæ Gratiæ*, gros volume du Docteur Twiſſ contre Arminius, ayant paru, je ne pus m'empêcher, malgré ma réſolution, d'en prendre connoiſſance; l'eſtime que je faiſois de ſa perſonne & de ſon ſavoir, & le long commerce que j'avois eu avec lui à Oxford, m'engagérent à lire tout ſon Livre, ſans en rien paſſer. Mais je ſortis de cette lecture fort mécontent à divers égards, & je trouvai bien des choſes dans cet Ouvrage, qui me donnérent plus d'éloignement pour les ſentimens que l'Auteur ſoutient, que je n'en avois eu: mais ſurtout ces trois-ci; en premier lieu, qu'il ſe fonde beaucoup ſur un principe faux, dont il eſt néanmoins ſi amoureux, qu'il le répéte, je crois en vérité, quelques centaines de fois, ſavoir que *ce qui eſt le premier dans l'intention eſt le dernier dans l'exécution*, & réciproquement: ce qui eſt une erreur ſi grande, que je ne puis aſſez m'étonner, qu'un homme, qui a autant de pénétration & de ſubtilité, puiſſe s'y laiſſer tromper. Tous les Logiciens ſavent, qu'il n'y a point de principe auſſi général, que celui ſur lequel il bâtit. Le vrai principe eſt celui-ci, *Finis, qui primus eſt in intentione, eſt ultimus in executione*: le principe eſt ſûr, & la régle perpétuelle par rapport aux Cauſes finales, & aux moyens qui conduiſent à la fin propoſée. Mais dans d'autres choſes, la régle n'a point lieu, ou elle ne l'a que par hazard, ou elle n'a pas lieu, comme principe, ni néceſſairement. En ſecond lieu, ce qui m'a choqué, c'eſt que l'Auteur, prévoyant qu'il s'enſuivroit naturellement & néceſſairement de ſon opinion des Conſéquences, dont la ſimple ouïe ne peut que bleſſer l'oreille de tout bon Chrétien, il a mieux aimé, non ſeulement admettre ces conſéquences dures, mais s'eſt attaché *ex profeſſo* à les prouver & à les défendre dans de longues digreſſions, plutôt que d'abandonner l'opinion qu'il avoit entrepris de défendre. Troiſiémement, que s'étant apperçu, par ſa pénétration, de la néceſſité de renoncer au Syſtême ordinaire des Infralapſaires, auſſi bien qu'à celui des Supralapſaires, tel qu'il a été expoſé par tous ceux qui l'ont précédé, pour éviter les écueils ſur leſquels il ne pouvoit manquer de donner, en ſuivant l'un ou l'autre, il s'eſt vu contraint à chercher une route inconnue, & d'inventer lui-même un Syſtême, ſe flattant, à la faveur de cet artifice, de réſoudre toutes les difficultés qu'on pourroit lui faire: il prétend donc que la gloire de Dieu eſt l'unique (elle eſt à la vérité la principale) fin de tous ſes autres Decrets; dont il fait un Moyen co-ordiné à cette unique fin, enſorte que tout eſt ſubordonné à la gloire de Dieu, ſans néanmoins qu'aucune des parties de ce moyen ſoit ſubordonnée à quelque autre. Le Docteur Twiſs auroit bien fait d'épargner aux autres le reproche de l'eſprit de parti, tandis qu'il l'aveugle lui-même ſi fort, quelque éclairé qu'il ſoit d'ailleurs; puiſqu'il ne s'apperçoit pas que ſon nouveau Syſtême, & ſon ancien principe chéri, ſe détruiſent l'un l'autre". Le Lecteur peut conſulter encore ſur les derniers ſentimens du Docteur Sanderſon touchant le *Concours de Dieu aux actions humaines*, & *la nature poſitive des péchés de commiſſion* ſes Lettres imprimées dans l'*Appendix* dans les *Recherches hiſtoriques ſur la Nature du Péché* du Docteur Pierce §. I. XVIII. p. 193-200.

[*M*] *Mr. Boyle, qui avoit lu ſon Traité* du Serment *avec beaucoup de ſatisfaction, lui envoya par ſon ami le Docteur Thomas Barlow, depuis Evêque de Lincoln, cinquante Livres St.*] Dans une Lettre du Docteur Barlow à Mr. Walton, écrite de Londres le 10 Mai 1678, il marque que Mr. Boyle lui demanda, ſi l'on pourroit engager le Docteur Sanderſon à écrire ſur des Cas de Conſcience, ſi on lui aſſignoit une penſion honorable, pour ſe fournir des Livres néceſſaires à l'exécution de ce deſſein? „ Je lui répondis, *dit le Docteur Barlow*, que je „ croyois que la choſe ſeroit poſſible; & en écrivant au „ Docteur je l'informai de l'extrême ſatisfaction avec laquel- „ le Mr. Boyle, & pluſieurs autres, avoient lu ſon *Traité* „ *du Serment*, & je lui demandai, s'il voudroit, pour le bien „ de l'Egliſe, écrire encore ſur quelques matiéres de Con- „ ſcience? Il me répondit, qu'il étoit ravi qu'il y eût des „ perſonnes qui euſſent retiré quelque fruit de ſes Ouvrages; „ ajoûtant, que ſi quelque autre piéce de ſa façon en ce „ genre pouvoit être utile, comme nous paroiſſions croire „ que le précédent l'avoit été, il étoit très-diſpoſé à ſe met- „ tre à l'Ouvrage, mais ſans vouloir aucune penſion. Ayant „ reçu cette réponſe, Mr. Boyle fit remettre par mes mains „ cinquante Livres St. au Docteur, dont la ſituation, auſſi „ bien que celle de pluſieurs honnêtes gens de ce tems-là, „ étoit aſſez fâcheuſe; il travailla d'abord à revoir, & à finir „ ſon excellent Traité *de la Conſcience*, qu'il publia. Ouvra- „ ge d'un petit volume, mais conſidérable par l'utilité qu'un „ Lecteur intelligent en peut retirer. Car il renferme un „ ſi grand nombre de propoſitions générales touchant la „ Conſcience, ſa nature, & ſes obligations, & elles ſont „ expliquées & prouvées avec tant de clarté & de force, „ qu'un Lecteur qui eſt attentif, & qui s'en ſouvient pour „ en faire, avec prudence, l'application à des cas particu- „ liers, peut à la faveur des lumiéres qu'il y trouve réſou- „ dre mille doutes & ſcrupules de Conſcience. J'ajouterai „ ici le ſentiment de ce ſavant & pieux Prélat ſur une choſe, „ qui vient très-bien à notre ſujet. Dans le tems qu'il étoit „ à Oxford, & qu'en qualité de Profeſſeur Royal il faiſoit „ des Leçons publiques dans les Ecoles de Théologie, & „ qu'il donnoit un grand contentement à tous ſes Auditeurs, „ par la clarté & la vérité des principes qu'il établiſſoit, & „ ſur-tout par la maniére dont il éclairciſſoit les difficultés „ qui ſe rencontroient dans les matiéres qu'il traitoit; une „ perſonne de qualité, qui vit encore dans la retraite, lui „ demanda quelle méthode un jeune Théologien devoit „ ſuivre dans ſes Etudes, pour devenir bon Caſuiſte. Sa ré- „ ponſe fut; qu'une connoiſſance raiſonnable des Langues „ ſavantes, du moins de l'Hébreu, du Grec, & du Latin, „ & une connoiſſance ſuffiſante des Arts & des Sciences é- „ toient néceſſaires, & qu'en ſuppoſant ces connoiſſances ac- „ quiſes, il y avoit encore deux choſes, qui étoient d'un „ grand uſage pour mettre un homme en état de devenir un „ habile & ſage Caſuiſte, ce qui autrement étoit très-diffi- „ cile, ſi non impoſſible. 1. Qu'il falloit une connoiſſance „ convenable de la Philoſophie Morale, & ſur-tout de „ cette partie qui traite des actions humaines: qu'il falloit „ ſavoir, *Quid ſit actus humanus, ſpontaneus, invitus, mixtus, unde habeant Bonitatem & Malitiam moralem? An ex genere & objecto, vel ex circumſtantiis?* Comment la variété des „ circonſtances fait varier le bien & le mal des actions hu- „ maines? Juſqu'où la connoiſſance & l'ignorance aggravent „ ou excuſent, diminuent ou augmentent la Bonté ou la Ma- „ lice de nos actions? Tout cas de Conſcience ſe réduiſant „ à ceci, *cette action eſt-elle bonne ou mauvaiſe? Cela n'eſt-il* „ *permis ou non?* Quiconque ignore comment & par où les „ actions humaines deviennent moralement bonnes ou mau- „ vaiſes, ne peut jamais, dans la ſuppoſition préſente, dé- „ terminer raiſonnablement & avec certitude, ſi telle ou „ telle action particuliére eſt bonne ou mauvaiſe. 2. Une „ ſeconde choſe, diſoit-il, qui pouvoit être d'un grand ſe- „ cours à un Caſuiſte, étoit une connoiſſance convenable des „ Loix en général, & de leur obligation; de ſavoir ce que „ c'eſt qu'une Loi; ce que c'eſt qu'une Loi Naturelle, & „ une Loi poſitive; ce qui eſt requis pour porter une Loi, „ pour en diſpenſer, pour y déroger, ou pour l'abroger; „ quelle eſt la publication requiſe antécédemment pour qu'u- „ ne Loi poſitive ſoit obligatoire; quelle eſpéce d'ignorance „ diſpenſe de l'obligation d'obéir à la Loi, excuſe diminue ou „ aggrave la tranſgreſſion. Car puiſque tout cas de Con- „ ſcience ſe réduit à ceci. *Ceci n'eſt-il permis ou non?* & que „ la Loi eſt l'unique régle par laquelle je dois juger ſi une „ action eſt permiſe ou non, il s'enſuit évidemment que „ quiconque ignore la nature des Loix, & juſqu'où elles „ obligent, ne peut jamais être bon Caſuiſte, ni s'aſſurer ra- „ ſonnablement lui-même ou les autres, ſi telles ou telles „ actions ſont permiſes ou ne le ſont point".

vellement des Baux, il augmentoit les revenus des petits Cures, quoiqu'il fût vieux, & qu'il eût famille: ſes amis lui ayant fait quelques repreſentations ſur ce ſujet, il leur répondit qu'il remettoit ſes enfans aux ſoins de la Providence, & qu'il eſperoit qu'à ſa mort il leur laiſſeroit aſſez dequoi ſubſiſter. Il mourut le 29 Janvier 166⅔ dans la ſoixante-ſeiziéme année de ſon âge; & fut enterré dans l'Egliſe de Bugdon, où l'on voit une pierre de marbre ſur ſon tombeau, avec une Epitaphe qu'il avoit faite lui-même. Nous rendrons compte de ſes Ouvrages ci-deſſous [*N*]. Le Docteur Jean Prideaux, Eveque de Worceſter, l'Archeveque Usher, les Docteurs Hammond & Fuller, l'Eveque Hall, & d'autres Ecrivains du premier ordre, parlent de lui avec de grands eloges. Outre qu'il poſſédoit à fond les Peres & les Theologiens Scholaſtiques, auſſi bien que la Théologie Polémique, il étoit fort verſé dans l'Hiſtoire d'Angleterre, tant ancienne que moderne; Antiquaire curieux, il rechercheit avec ſoin les anciennes Archives, & entendoit tres-bien le Blazon, & l'Art Généalogique. Il diſoit qu'il avoit évité de lire beaucoup de Livres, mais qu'il avoit lu des Livres choiſis, & qu'il les avoit lu ſi ſouvent, qu'ils lui étoient devenus familiers, ſur-tout ces trois-ci, *la Rhétorique* d'Ariſtote, *Secunda Secundæ* de St. Thomas d'Aquin, & les Oeuvres de Cicéron, particulierement ſon Traité *De Officiis*, qu'il avoit lu du-moins vingt fois, & qu'il étoit en état de dire par cœur. Il recommandoit fort les *Elementa Juriſprudentiæ* du Docteur Zouch, qu'il ſavoit auſſi par cœur. C'étoit d'ailleurs un homme d'une rare modeſtie [*O*], d'une application

[*N*] *Nous rendrons compte de ſes Ouvrages ci-deſſous.*] I. *Logicæ Artis Compendium*, mentionné dans l'Article II. Divers Sermons; ſavoir. 1. *Deux Sermons ſur* Rom. XIV. 3. & Rom. III. 8. Londres 1622 in-4. 2. *Vingt Sermons*, Londres 1626 in folio, parmi leſquels ſe trouvent les deux premiers. 3. *Deux Sermons ſur* 1 Timoth IV. 4. & Geneſ. XX. 6. Londres 1628 in-4. 4. *Douze Sermons*, trois au Clergé, trois aux Magiſtrats, trois au Peuple. Londres 1636 & 1632 in fol. 5. *Deux Sermons*, dont *le premier eſt ſur le veritable uſage de la Liberté Chrétienne*, prononcé à St. Paul à Londres le 6 Mai; *le ſecond ſur la perſuaſion de la Conſcience*, prononcé dans une viſite Metropolitaine à Grantham dans Lincoln-ſhire, en Août 1634. Londres 1635 in-4, dedié à l'Archevêque Laud. 6. *Vingt Sermons prononcés ci devant, ſcize à la Cour, trois* devant les Magiſtrats, & *un* devant le Peuple. Londres 1616 in-folio. L'année ſuivante on réimprima quatorze Sermons, pour les joindre à ces vingt, avec une Préface de l'Auteur. Ces quatorze étoient partagés de la maniere ſuivante, quatre au Clergé, trois aux Magiſtrats, & ſept au Peuple. C'étoit la quatriéme Edition. En 1653, on les réimprima tous, au nombre de trente-quatre in-folio, & on en donna une nouvelle Edition en 1681, augmentée de deux Sermons, avec la vie de l'Auteur par Mr. Izac Walton. Un de ces deux Sermons avoit été prononcé dans une viſite à Grandham en Lincolnſhire, le 8 Octobre 1641, ſur Matth. XV. 19. & imprimé à Oxford en 1670 in-4, ſur le Manuſcrit de l'Auteur. Le Docteur Barlow (14) nous apprend que ce Sermon poſthume fut publié à l'occaſion ſuivante. „ Mr. Roſwell, Bachelier en Théologie, & Aggregé du „ College de Chriſt-Church à Oxford, s'étant trouvé avec „ le Docteur Thomas Sanderſon, fils de l'Evêque, celui ci „ lui montra ce Sermon très-bien écrit de la propre main „ de ſon pere. Mr. Roſwell le lut, le goûta, & ſouhaita „ qu'il fût imprimé; mais le Docteur refuſa de le mettre au „ jour, parce que l'Evêque avoit défendu de faire imprimer „ aucun de ſes papiers après ſa mort. Mr. Reynell, Aggregé du College du Corps de Chriſt, étant dans la Province de Lancaſtre, trouva qu'un Miniſtre Preſbytérien „ avoit imbu quantité de perſonnes de ces quartiers, *qu'avant* „ *ſa mort* l'Evêque Sanderſon *s'étoit repenti de ce qu'il avoit écrit* „ *contre les Preſbyteriens, & que ſur ſon lit de mort il n'avoit* „ *pas voulu qu'aucun Miniſtre Anglican approchât de lui, &* „ *qu'il n'avoit voulu ni eu que des Miniſtres Preſbyteriens pour* „ *l'aſſiſter.* Mr. Reynell manda la choſe à Mr. Roſwell, le priant de s'informer de la vérité, & de lui en faire part. „ Mr. Roſwell s'adreſſa à Mr. Pullen de Madelaine-Hall, „ qui avoit été Chapelain domeſtique de l'Evêque, & qui „ avoit été auprès de lui pendant ſa maladie, & à ſa mort. „ Mr. Pullen l'aſſura que l'Evêque étoit mort, comme il „ avoit voeu, en vrai fils de l'Egliſe Anglicane, qu'aucun „ Preſbytérien n'avoit approché de lui durant ſa maladie; „ qu'à l'exception des priéres qu'il faiſoit en ſon particulier, on n'en faiſoit point d'autres que celles de l'Egliſe, „ & qu'il n'y avoit que ſon Chapelain, qui en fît la lecture. „ Outre cela Mr. Pullen cite un morceau de ſon Teſtament, „ dans lequel il expoſe ſes ſentimens, par oppoſition à ceux des „ Papiſtes & des Puritains, & cette Piéce a été dreſſée pas „ un mois avant ſa mort. Comme le Sermon en queſtion „ étoit le dernier, que l'Evêque avoit écrit de ſa propre main, „ le Docteur Sanderſon conſentit, ſur les inſtances de Mr. „ Roſwell, qu'on l'imprimât, pour mettre l'honneur de ſon „ Pere à couvert, & pour confondre ce bruit calomnieux". III. *Solution de neuf cas de Conſcience*; deux parurent à Londres en 1628 in-8; & avec trois autres en 1667; un autre en 1674, & un autre en 1678: les *neuf* enſemble furent réimprimés en 1678 & en 1685 in-8, le dernier regarde la Liturgie, & la permiſſion eſt du 30 Mars 1665. Mr. Walton remarque, qu'il y en a pluſieurs autres dont l'un eſt touchant la Simonie, entre les mains de perſonnes particuliéres. IV. *De Juramenti promiſſorii Obligatione Prælectiones ſeptem in Schola Theol. Oxon.* 1646. Londres 1647, 1670, 1676, & 1683 in-8. Ces Leçons furent traduites en Anglois par le Roi Charles I. qui chargea l'Evêque Juxon, le Docteur Hammond, & Mr. Thomas Triplet, de comparer ſa verſion avec l'Original. Cette Traduction a été imprimée à Londres en 1655 in-8. V. *Oratio habita in Schola Theol. Oxon. cum publicum Profeſſionem auſpicaretur*, 26 Octob. 1646. Londres 1647, 1670, 1676, 1683, in-8. VI. *Cæſares ou Livre de Mr. Ayſcham ſur* les Commotions & les Revolutions de Gouvernement. Londres 1649: l'année ſuivante un Anonyme répondit à cette Cenſure, Londres 1650 in 4. VII. *De Obligatione Conſcientiæ Prælectiones decem, Oxoni in Schola Theol. habitæ*, ann. 1647. Londres 1660, 1670, 1676, & 1682 in-8. Il en parut une Traduction Angloiſe à Londres en 1660 in-8, ſous le titre; *d'Examen de divers Cas de Conſcience, en dix Leçons faites à Oxford.* VIII. *L'Epiſcopat, tel qu'il eſt établi par les Loix d'Angleterre, n'eſt point préjudiciable à l'Autorité Royale.* Londres 1661, 1673, & 1683 in-8. IX. *Son ſentiment, ſous un ſeul point de vue, ſur la maniere de régler l'Egliſe*, Oxford 1663 in-4. & à la fin d'un Livre intitulé: *La Raiſon & le Jugement: ou Remarques particulieres ſur la vie du Celebre Docteur Sanderſon Evêque de Lincoln.* X. *Phyſica Scientiæ Compendium*, Oxford 1671 in-8. XI. *Son ſentiment ſur la ſoumiſſion aux Uſurpateurs*, à la fin de ſa vie par Mr. Walton, Londres 1678 in-8. XII. *Pax Eccleſiæ*; imprimé avec la même vie. XIII. *Traité de l'Egliſe où l'on traite de la viſibilité de la véritable Egliſe; de l'Egliſe Romaine* &c. Londres 1668 in-4, publié par le Docteur Guillaume Aſheton ſur une Copie manuſcrite qu'il tenoit de Mr. Joſias Pullen de Madelaine-Hall à Oxford, qui avoit été Chapelain domeſtique de l'Evêque. XIV. Il eſt l'Auteur de la *Preface* qui eſt au devant d'un Ouvrage de l'Archevêque Usher, qu'il publia ſous ce titre: *La Puiſſance communiquée par Dieu aux Princes, & l'obeïſſance requiſe des Sujets.* Londres 1661 in 4, & 1683 in-8. XV. Il a auſſi fait la Préface d'un autre Ouvrage du même Prélat, intitulé, *Clavis trabales* &c. publié par Nicolas Bernard, Docteur en Théologie, Londres 1661. XVI. Il y a encore de lui des *Prophéties ſur le retour du Papiſme*, inſérées dans un Livre intitulé: *Fair Warning, ſecunde Partie.* Londres 1663. XVII. Il a laiſſé le fragment d'une *Reponſe au Défi du Docteur Thomas Bayly.* XVIII. C'eſt lui qui eut la principale part à la reviſion des *Communes Preces*, qui ſe fit à la Savoye en 1661, ayant été un des Commiſſaires nommés pour cela. XIX. Mr. François Peck a publié dans ſes *Deſiderata Curioſa* (15) *l'Hiſtoire & les Antiquités de l'Egliſe Cathédrale de la bienheureuſe Vierge Marie à Lincoln; contenant exactement les Inſcriptions des Tombeaux au nombre de* 163, *telles qu'elles étoient en* 1641, *dans la plupart ont été depuis en effacées ou deſſigurées. Recueillies par Robert Sanderſon, Docteur en Theologie, & depuis Evêque de cette Egliſe, comparées avec la deſcription Ms. du Chevalier Guillaume Dugdale & corrigées.*

[*O*] *C'étoit d'ailleurs un homme d'une rare modeſtie.*] Elle étoit ſi grande, que quoiqu'il eût naturellement une mémoire forte, perfectionnée même par l'art, elle lui étoit néanmoins entiérement inutile pour prononcer ſes Sermons, tels qu'il les avoit écrits; ce qui fit dire lorſqu'ils furent imprimés pour la premiére fois, *que les meilleurs Sermons qu'on eût encore lus, n'auroient jamais été prêchés.* Le Docteur Hammond l'ayant ſollicité de prononcer un Sermon par cœur, le Docteur Sanderſon y conſentit; ils ſe rendirent dans ce deſſein de bonne heure le Dimanche ſuivant chez un Miniſtre du voiſinage, & le prierent de faire un échange. Quand le Docteur Sanderſon monta en chaire, il donna ſon Sermon, qui étoit fort court, au Docteur Hammond, dans le deſſein de le prononcer tel qu'il l'avoit écrit, mais il n'étoit pas encore au tiers de ſon diſcours, que le Docteur Hammond jettant les yeux ſur le Sermon, s'apperçut que le Docteur Sanderſon en avoit déjà perdu le fil, & qu'il étoit ſi brouillé, qu'il commença à craindre pour lui, parce que la choſe étoit ſenſible même pour pluſieurs des Auditeurs. Après qu'il eut fini, ils s'en retournérent enſemble à pied en ſe promenant, & le Docteur Sanderſon prenant la parole, dit à ſon ami d'un ton fort ſérieux & vif; *mon cher Docteur rendez moi mon Sermon, & ſachez que ni vous ni perſonne au monde ne me perſuaderez jamais de prêcher ſous mon papier.* A quoi le Docteur Hammond repliqua; *ne ſoyez pas fâché, mon cher ami; ſi jamais je vous parle de prêcher ſans papier, je vous permets de brûler tous mes Sermons* (16). Il ſentoit lui-même que ſon exceſſive modeſtie étoit un grand malheur pour lui: vers l'an 1655 s'entretenant avec Mr. Walton, il dit qu'il auroit ſouhaité d'avoir accompagné le Chevalier Henri Wotton, en qualité de Chapelain, lorſque ce Seigneur avoit été en Ambaſſade à Veniſe, comme qu'avoit été une fois ſon deſſein. „ Dans ce poſte, *diſoit-il*, j'aurois été obligé de converſer „ non ſeulement avec lui, mais avec des gens de toute ſorte de Nations; ce qui m'auroit guéri de cette malheureuſe „ timidité, qui m'a cauſé bien de la peine, & m'a fait du „ tort, & que je crains qui ne me ſoit tellement devenue „ natu-

(14) *Genuine Remains of Bishop Barlow* p. 496, 497. Lond. 1693 in 8.

(15) Vol. II. L. VIII. p. 1 & ſeq.

(16) Walton *ubi ſupra.*

tion prodigieuse [P], & d'une grande modération (r).

„ naturelle, que je ne m'en déferai jamais. J'aurois eu aussi „ l'occasion de connoître, ou du moins de voir ce prodige „ de science, de prudence & de modestie, le grand Ami du „ Chevalier Wotton, le Pere *Paul*, dont l'Auteur de sa vie „ dit, *qu'il étoit ne avec une timidité invincible*, comme j'ai „ trouvé que l'est la mienne, j'aurois vu cet homme dont „ la mémoire ne périra jamais, tant que le savoir & la vertu „ seront encore en quelque honneur (17) ".

(17) Idem ibid.

[P] *D'une application prodigieuse.*] L'Auteur de *quelques circonstances particulières de sa Vie* nous apprend (18). „ Que „ pendant qu'il fut à l'Université il étudioit communément „ onze heures par jour: que par cette application soutenue „ il fit tout son cours de Philosophie, & qu'il recueillit en „ quelque façon tout ce qu'il y a de plus utile dans les Au- „ teurs Classiques; ayant fait des Tables pour son usage par- „ ticulier, soit dans ses Recueils, soit à la tête ou à la fin „ de chaque Livre. Il continua à travailler ainsi jusqu'à sa „ mort. Il n'y avoit pas une minute dans la journée qu'il ne „ mît à profit, & qu'il n'employât ou à des affaires nécessai- „ res, ou à des choses de bienséance, ou à l'étude. On le „ voyoit rarement sans un Livre, & on ne le trouvoit guére „ sans qu'il fut occupé de quelque matière sur laquelle il médi- „ toit. Quand il étoit malade, & que le mal ne l'accabloit „ pas au point de ne pouvoir rassembler ses idées, il n'inter- „ rompoit point ses études, au contraire il s'y appliquoit da- „ vantage, comme à une chose qui le soulageoit, & qui fai- „ soit diversion à la douleur. Il avoit coutume de jetter ses „ remarques sur le papier, & de les tourner vers son grand „ Objet". Le même Auteur observe, que le commerce de Lettres qu'il avoit, lui prenoit par semaine la valeur d'un jour entier & au-delà.

(r) Watson *ubi supra*.

(18) P. 21.

SANDYS (EDWIN) fils puîné du Docteur Edwin Sandys, Archevêque d'York, naquit environ l'an 1561 dans la Province de Worcester (a), & entra dans le Collége du Corps de Christ à Oxford au mois de Septembre 1577, sous la direction de Mr. Richard Hooker, Auteur de *la Police Ecclésiastique* (b). Le 16 Octobre 1579 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (c), & le 23 Janvier suivant il fut aggrégé à son Collége. Le 17 Mars 1581 on lui conféra la Prébende de Wetwang dans la Cathedrale d'York (d), & le 5 Juin 1583 il fut reçu Maître-ès-Arts (e). Il alla ensuite voyager dans les Pays Etrangers, & au retour de ses voyages il devint célebre pour son savoir, sa prudence, & sa vertu. Pendant le séjour qu'il fit à Paris, il composa un Traité, publié sous le titre d'*Europæ Speculum* [A], qu'il acheva le 9 Avril 1599. Au mois de Mai 1602 il résigna sa Prébende, & le 11 du même mois en 1603 le Roi Jaques I. lui fit l'honneur de le créer Chevalier, & dans la suite ce Prince l'employa

(a) Fuller's *Worthies in Worcestershire.*

(b) Wood *Ath. Oxon.* V. 1. C. 141.

(c) Idem *Fasti Oxon.* V. 1 C. 118.

(d) *Ath. Oxon.* loc. cit.

(e) *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 135.

[A] *Pendant le séjour qu'il fit à Paris, il composa un Traité publié sous le titre de* Europæ Speculum.] Une Copie de cet Ouvrage étant tombée entre les mains d'une personne inconnue, en Angleterre, il en parut une Edition, toute remplie de fautes en 1605, sans le nom & sans l'aveu de l'Auteur, & cette Edition fut promptement suivie d'une seconde. Quelque peu correcte que fût cette Edition, l'Ouvrage fut si bien reçu, qu'on le traduisit en François. „ Mais l'impression en „ étoit à peine achevée, *dit Mr Wood* (1), que le Libraire „ apprit, à son grand regret, qu'il seroit défendu & supprimé, comme il le fut effectivement peu après, sur quoi il „ en envoya la plupart des Exemplaires dans les endroits „ les plus éloignés, avant que d'en débiter dans le lieu, & „ par ce tour d'adresse il ne laissa pas de gagner. Enfin, „ après que l'Auteur eut pris de grands soins pour faire supprimer les Editions Angloises, & pour faire punir les Imprimeurs, il le fit imprimer tel qu'il devoit être, peu de „ tems avant sa mort, en 1629". Cette Edition étoit in-4. & parut sous le titre de *Europæ Speculum; or, in Estate de la Religion dans l'Occident. Dans lequel on dévoile clairement la Religion Romaine, & la Politique raffinée de l'Eglise de Rome pour la maintenir; avec quelques autres découvertes importantes. Imprimé pour la premiere fois sur le MS. Original de l'Auteur.* Multum diuque desideratum. La Haye 1629. Il y a une Préface intitulée: *L'Editeur bien intentionné au Lecteur intelligent de quelque rang ou condition qu'il soit:* cette Préface a été retranchée dans les Editions postérieures de cet Ouvrage, excepté dans celle de Londres de 1637 in-4. où l'on en a mis quelques morceaux. Nous la donnerons ici, en mettant entre des crochets, ce qui ne se trouve point dans l'Edition de 1637. „ Comme on a publié il y a quelques années un „ Traité intitulé, *Relation de la Religion dans l'Occident*, imprimé pour un certain Simon Waterson en 1605, sans „ nom d'Auteur, mais qui passe généralement pour être du „ savant & illustre Chevalier Edwin Sandys, faisons savoir „ à tous par ces présentes, que ce Livre n'étoit qu'une „ fausse copie volée, en partie abrégée, en partie amplifiée, „ & en général honteusement falsifiée, nullement conforme „ à l'Original, par où l'on a fait tort au tout au susdit Chevalier; qu'aussitôt qu'il fut informé qu'une pareille Piéce étoit imprimée, & publiée sous son nom, il „ obtint quoiqu'un peu tard, lorsqu'il y en avoit presque „ deux Editions de débitées, que le Livre fut défendu, &, „ à ce que j'ai appris, qu'on en enlevât tous les Exemplaires qu'on pourroit découvrir, pour les faire brûler, avec pouvoir de faire punir les Imprimeurs. Ce qui n'a „ pas empêché que depuis ce tems-là il ne s'en soit fait une nouvelle Edition. Puis donc que ces Copies falsifiées sont „ répandues, & entre les mains de différentes personnes, „ j'ai jugé à propos de remédier au mal; quoique j'habite „ les Provinces-Unies des Pays-Bas, j'aime la vérité, & „ j'ai du zéle pour ma patrie; ayant donc obtenu directement par le moyen d'un ami particulier une Copie faite „ mot à mot sur l'Original de l'Auteur, & autentiquée de „ sa propre main, j'ai jugé à propos, qui que je sois, d'en „ faire part au Public; premierement pour le bien de l'Eglise, en second lieu, pour l'honneur de la Nation Angloise; troisiémement pour la réputation du savant & habile „ Auteur, qui est un homme [qui, à ce que je tiens de bon „ lieu] a [jusques ici] très-bien mérité de sa patrie, & lui a fait honneur [au service du Prince d'Orange, & des Seigneurs Etats-Généraux, les Amis & les Alliés constans de „ Sa Majesté le Roi d'Angleterre.] Enfin pour ne pas privet „ plus longtemps le Public d'un si précieux joyau, dans son „ état naturel, & sans être défiguré, comme il l'a été (peut-„ être m'autoriserai-je par-là quelque mécontentement de la „ part du savant Auteur, supposé qu'il soit encore en vie, „ qui par un principe de modestie, & par d'autres raisons, „ qui lui sont mieux connues qu'à personne, y ayant des „ personnes qui n'aiment pas que leurs Ouvrages paroissent „ durant leur vie, a si longtemps gardé dans l'obscurité & „ été au Public cet intéressant Ouvrage, s'étant borné à le „ communiquer quelquefois à des amis, qui le sollicitoient „ de leur en donner copie. Et certainement, quoique je „ fusse professionné de l'honorer de tout mon cœur; je crois „ néanmoins qu'il vaut mieux lui déplaire en ceci, que de „ laisser souffrir plus longtems le Public; j'espére néanmoins „ qu'il prendra ce que je fais en bonne part, & qu'il aura „ égard au principe qui me fait agir.] Je ne vois pas que cet Ouvrage puisse offenser personne, à moins que ce ne „ soient des esclaves dévoués sans réserve à leur Seigneur „ & Dieu le Pape, dont l'Empire Romain, & la puissance chancelante reçoit ici un coup aussi rude, qu'il en ait „ peut être jamais essuyé; & il n'en faudroit pas beaucoup „ de cette force pour renverser de fond en comble cet Empire & cette Tour. [Quant aux Arminiens, leur Secte étoit „ encore au berceau, quand cet Ouvrage a été composé, & „ leur Théologie bigarrée & louche étoit à peine connue ou „ répandue; peut-être ne seront-ils pas fort contens, parce „ qu'il régne ici un goût d'Orthodoxie; qu'ils s'accommodent. Mais s'il arrivoit par hazard que quelques autres „ Chrétiens modérés se trouvâssent offensés, je leur demande humblement pardon. Lisez donc, mon Chet Lecteur, „ pour votre propre satisfaction: je souhaitte que vous en „ puissiez recueillir beaucoup d'utilité, en donnant à Dieu „ la gloire qui lui appartient, à l'Auteur la louange qu'il „ mérite, & en me témoignant, si vous en avez l'occasion, „ la reconnoissance due à mes soins pour vous être utile.] „ *Vale in Christo & fruere.*

(1) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 542.

„ [De la Haye en Hollande]".

Il y a une Edition de cet Ouvrage faite à Londres en 1673 in-8, où le titre est le même, excepté qu'on y voit le nom de l'Auteur. L'Ouvrage est adressé à Jean Whitgift, Archevêque de Cantorbery, & commence en ces termes. „ Avant à „ peu près achevé les voyages que je me proposois de faire, j'ai rassemblé ces courtes remarques que j'ai faites en „ voyageant, qui roulent principalement sur ce qui avoit été „ d'abord mon grand objet, l'Etat de la Religion en Occident, la connoissance des différentes Sectes qui la divisent, la diversité de leurs opinions en matière de Foi, de „ leur Culte, de leur Gouvernement Ecclésiastique, & de „ leurs Mœurs, les Vertus les Vices qui régnent dans chaque Communion; l'opposition ou l'accord qu'il y a entre „ l'une & l'autre; la politique, les jalousies, les espérances „ de chacune pour l'avancement de ses intérêts; enfin puisqu'une réunion universelle est plus à souhaitter qu'à espérer, comment & par quels moyens on pourroit réunir du „ moins les differens Partis, qui professent la Réformation, „ vu l'aigreur des esprits & l'égalité des forces, qui font „ qu'aucun ne veut céder, & ne craint d'être vaincu. Le „ rang que Votre Grandeur tient dans notre Eglise, & dans „ l'Etat après Sa Majesté, vos éminentes qualités, & les „ obligations particulières que j'ai à Votre Grandeur, m'ont „ obligé à lui offrir respectueusement cette espéce de relation „ de mes Voyages, & de ce que j'ai observé touchant la Religion; mon dessein n'est pas de donner un récit complet „ sur tous ces différens Articles, ce seroit excéder les bornes „ d'une Lettre, & fatiguer Votre Grandeur; je me bornerai „ à parler des lieux, qu'il importe le plus à l'Angleterre de „ connoître, & de l'état desquels Votre Grandeur aimera „ vraisemblablement le mieux d'être instruite". Entre autres Points que l'Auteur examine, il recherche (a). „ Quelle „ sor-

(a) P. 207. Lond. 1673.

ployа en diverſes affaires de conſéquence (*f*). Le Docteur Fuller dit qu'il étoit habile dans toute ſorte de grands Emplois, & auſſi aſſidu aux aſſemblées du Parlement, que l'Orateur lui-même, en un mot que c'étoit un excellent patriote. S'étant oppoſé vigoureuſement aux meſures de la Cour, dans le Parlement de 1621 il fut mis, avec Mr. Selden, ſous la garde des Sheriffs de Londres, le 16 Juin de cette année, & on ne l'élargit que le 18 Juillet (*g*). Les Communes témoignérent beaucoup de reſſentiment de cette affaire, le 18 Novembre, regardant cet arrêt comme une grande infraction faite à leurs priviléges; mais le Chevalier George Calvert, Sécretaire d'Etat, ayant déclaré que ni Selden ni Sandys n'avoient été empriſonnés pour aucune affaire Parlementaire, la diſpute s'appaiſa (*h*). Le Chevalier Sandys étoit Treſorier des Entrepreneurs pour les Plantations Occidentales (*i*). Il mourut vers le commencement d'Octobre de l'an 1629, & fut enterré dans l'Egliſe de Nortbourn, dans la Province de Kent, où il avoit une Terre que le Roi Jaques I. lui avoit donnée, pour quelque ſervice important qu'il lui avoit rendu à ſon avénement à la Couronne d'Angleterre. Il legua quinze-cens Livres St. à l'Univerſité d'Oxford pour fonder une Chaire de Metaphyſique. Il laiſſa cinq fils, Henri, Edwin, Richard, Robert, & Thomas, qui ſuivirent tous, à un prés, le parti du Parlement durant les Guerres Civiles; Edwin, Colonel dans les Troupes Parlementaires mourut des bleſſures qu'il avoit reçues prés de Worceſter, & fut enterré dans la Cathédrale de cette Ville, au mois d'Octobre 1642 (*k*). Il y a eu un Chevalier Edwin Sandys qui a donné en vers Anglois, *Hymnes Sacrés, ou les cent cinquante Pſeaumes de David* &c. mis en muſique à cinq parties par Robert Taylor, & imprimés à Londres en 1615 in-4. ſi cet Ouvrage eſt de notre Sandys, ou d'un autre du même nom, de Latimers dans la Comté de Bucks, c'eſt ce qui eſt incertain.

(*f*) Idem *Ath. Oxon. ubi ſupra.*

(*g*) Cambden *Annal. Regni Jacobi* I. ad ann. 1621.

(*h*) Idem *Ibid.*

(*i*) Fuller *ubi ſupra.*

(*k*) Wood *Ath Oxon.* Vol. I. Col. 548.

„ forte d'unité on peut eſpérer dans le Chriſtianiſme? Unité „ de vérité, *dis-il*, ou de charité, ou de perſuaſion, ou „ d'autorité, ou de néceſſité, y ayant tant d'autres eſpéces „ & tant d'autres cauſes de Concorde? On rencontre dans „ tous les pays un petit nombre de gens, dont pluſieurs ſont „ diſtingués par leurs lumiéres & par leur piété, qui ſoupi„ rent ardemment après la réunion des Chrétiens, & ſont des „ vœux pour qu'ils s'accordent à aimer par-deſſus toutes „ choſes celui dont ils portent le nom, & à vivre en concor„ de fraternelle, comme il convient à des gens qui ſont „ ſoumis à un ſeul & même Seigneur, qui ont le même fon„ dement & appui de leur Foi, qui eſpérent la même récom„ penſe & la même gloire, qui devant venir du Pere & Prin„ ce de la Paix, ne peut par cela même être le partage des „ Eſprits contentieux. Cette diſpoſition d'eſprit a fait naître „ à ces perſonnes la penſée, s'il ne ſeroit pas poſſible, d'é„ teindre ou de calmer le feu des Controverſes, & de réta„ blir dans l'Egliſe une ſainte paix, ou du moins une union „ tolérable, par le moyen & la médiation de quelques Voya„ geurs d'un caractére plus pacifique, que ne le ſont ceux „ qui écrivent, ou qui agiſſent aujourdhui de part & d'autre. „ L'ardeur avec laquelle ces gens de bien ſouhaittent de voir „ les choſes ſur ce pied, leur a perſuadé qu'il ſeroit poſſible „ d'y parvenir: ils conſidérent, premiérement, qu'outre quan„ nité de points qui ne ſont point en diſpute, on eſt d'accord „ en général ſur le fondement de la Religion, ſur les Arti„ cles, que les douze Apôtres ont tranſmis à l'Egliſe, non „ ſeulement peut-être comme un abrégé de Foi; mais com„ me une pierre de touche pour diſcerner les vrais croyans „ dans tous les ſiécles, afin que tant qu'ils s'accorderoient à „ recevoir ce Symbole, la différence de ſentiment à d'autres „ égards ne préjudicat pas à la paix & à l'union. En ſecond „ lieu, ils remarquent, qu'il y a dans les divers Partis des „ gens ſavans & vertueux, qui aiment Dieu & ſa vérité par„ deſſus tout, des gens d'un cœur droit, & d'une probité „ reconnue, qui ne ſont aucun cas de leur vie même, & ne „ s'épargnent point, pour travailler au bien de l'Egliſe & du „ peuple de Dieu, qui en réuniſſant leurs efforts, & en agiſ„ ſant en ſimplicité de cœur & de bonne-foi dans des Con„ férences amiables, pourroient établir cette glorieuſe unité „ de la Vérité. Mais ſi le grand nombre d'intérêts particu„ liers, les ſeuls nuages qui empêchent aujourdhui la Vérité „ de briller dans tout ſon éclat, ſans être les ſeuls aiguillons „ qui excitent les paſſions, & qui empêchent les hommes de „ voir le meilleur parti, mettent obſtacle à cette union par„ faite, & en dégoûtent; comme il eſt néanmoins à craindre, „ que ces malheureuſes diſputes ne produiſent les plus fini„ ſtres effets, puiſqu'elles tendent fort à favoriſer les pro„ grés de l'Athéiſme au dedans, & du Mahométiſme au de„ hors, à endurcir les Juifs, à ébranler le Chriſtianiſme, à „ aigrir les meilleurs eſprits, à empoiſonner les autres de „ manière, que leurs actions qu'ils croyent les plus ſaintes, „ la défenſe de la vérité, dont chacun ſe glorifie, ne ſervent „ qu'à donner une maligne joie à l'ennemi de Dieu & au „ leur, lorſqu'ils s'imaginent offrir à Dieu un ſacrifice agréa„ ble; la vue de ces funeſtes faites, l'ennui & le dégoût „ devroient enfin engager les divers Partis, à quelque ſorte „ de reconciliation, à quelque *unité de Clarité*, du moins à „ quelque Union, la moins préjudiciable à chacun. Que les „ uns renoncent à l'adoration des Images, à l'invocation des „ Saints, à leurs Cérémonies choquantes, à leurs indulgen„ ces arbitraires, à l'uſage d'une Langue inconnue dans le „ Service Divin; toutes choſes qu'ils avoueront eux-mêmes „ n'être pas d'une abſolue néceſſité, & qui ne ſont que des „ Ordonnances de l'Egliſe, dont elle a le pouvoir par con„ ſéquent de diſpenſer: Il eſt même certain que le Pape „ Clément VII. avoit donné au Roi de France quelque eſpé„ rance, qu'il ne ſeroit pas trop roide ſur de pareilles choſes, „ & que la diverſité des temps & des circonſtances pourroit „ juſtifier quelque changement. Quelques-uns des derniers „ Papes ont permis aux Bavarois * l'uſage du Calice, dans „ la penſée que cela les contenteroit, permiſſion qu'eux ou „ leurs Succeſſeurs ont retirée. D'un autre côté, que les „ Proteſtans, du moins ceux qui voudront ſe défaire de cet „ eſprit de contradiction, qui leur fait croire que plus ils „ s'éloignent du Papiſme, plus ils ont raiſon, plus ils s'éloi„ gnent de Rome plus *ils* ſont prés de Dieu, que ceux-là, „ dis-je, jettent ſur le Parti oppoſé des regards charitables, „ auſſi bien que ſévéres, & ils y trouveront d'excellens Ré„ glemens de Diſcipline, des ſecours particuliers pour l'ac„ croiſſement de la Piété, pour la deſtruction du Vice, pour „ perfectionner la Vertu. En jettant auſſi les yeux ſur eux„ mêmes, & en ſe regardant avec un peu moins de complai„ ſance qu'ils ne ſont, ils reconnoîtront que leur doctrine „ & leur reforme n'eſt pas auſſi parfaite & auſſi irreprocha„ ble, que quelques rêveurs ſe l'imaginent. Et ils ne doi„ vent pas trouver étrange qu'ils ſe trompent en quelque „ choſe, au contraire ce ſeroit un miracle s'*ils* ne ſe trom„ poient pas en pluſieurs. Car ſi les anciens Peres, ces Sa„ ges de l'Egliſe, ont quelquefois pris l'Erreur pour la véri„ té, quoiqu'ils euſſent de plus grands ſecours, qu'ils vé„ euſſent proche des temps Apoſtoliques, qu'ils ne travail„ laſſent pas moins qu'on ne fait, qu'ils euſſent moins de „ tentations à s'écarter du vrai; combien moins y a-t-il „ d'apparence que notre ſiécle, bien plus engagé dans le „ monde, plus éloigné des ſiécles primitifs, ſi algri par les „ diſputes & par les Controverſes, parvienne à cette per„ fection de connoiſſance, que Dieu a peut-être mis au„ deſſus de la portée des hommes dans cette vie, pour les „ humilier, & pour les faire ſoupirer plus ardemment après „ les une autre Oeconomie? Comme l'on découvre aujourdhui „ erreurs des ſiécles précédens, ne doutons point que la Poſté„ rité n'en découvre dans le nôtre. Puis donc que l'ignorance „ & l'Erreur, qui marchent ordinairement enſemble, ac„ compagnent toujours l'homme, tandis qu'il eſt dans ce pé„ lerinage terreſtre; il ne peut y avoir de honte à eux à fai„ re la reviſion de leur doctrine, à adoucir la rigueur de cer„ taines opinions ſpéculatives, ſurtout touchant les Decrets „ éternels de Dieu, la corruption de l'homme, l'uſage de „ ſes Oeuvres, articles ſur leſquels quelques-uns de leurs „ principaux Auteurs ont été ſi loin, pour s'éloigner de la „ Doctrine de Rome, qu'ils ont ſcandaliſé toutes les autres „ Communions auſſi, & que pluſieurs de la leur ſont très„ mal-contens. La Vérité réſide en haut, la vertu au milieu, „ deux places d'honneur, mais ni la vérité ni la vertu ne „ ſe trouvent aux extrémités. Si les Proteſtans peuvent par „ rapport à de certains dogmes s'approcher un peu plus de „ leurs Antagoniſtes, ſans bleſſer leur conſcience, ils le „ peuvent d'autant plus dans leur pratique, tant dans la Po„ lice & le Gouvernement Eccléſiaſtique, la ſolemnité & la „ pompe dans le Service Divin, que dans de certains exerci„ ces de dévotion, dans l'établiſſement de quelques jeûnes, „ accompagnés d'une vraye contrition de cœur, & de la „ priére, ſans parler de diverſes autres Cérémonies, auxquel„ les ils pourroient facilement ſe prêter. Cela fait, il fau„ droit de part & d'autre une Confeſſion de foi générale & „ commune, une Liturgie uniforme, ou du moins qui ne fût „ pas incompatible, ſi elle étoit différente, une forme de „ Gouvernement ſemblable, ou du moins pas diſcordante, „ un Corps de Religion, formé des Articles, dont tous con„ viennent, reçu dans tous les Pays de la Chrétienté, adop„ té par tous les Chrétiens, enſeigné par tous les Docteurs, „ & ſuivi dans toutes les Egliſes; moyennant quoi l'unité „ de Communion ſubſiſteroit inviolablement. Mais par rap„ port à toutes les autres queſtions, il ſeroit libre à chacun „ de croire ce qu'il jugeroit à propos, ſans condamner per„ emptoirement les autres de la maniére, dont certains „ eſprits préſomptueux ont coutume de le faire, & en ren„ voyant toutes les Controverſes & leur déciſion aux Ecoles, „ aux Conciles, qui ſont les lieux naturels, où on doit les „ traiter, dans les Langues ſavantes, les plus propres à cette „ ſorte de diſcuſſions".

* Ne faut-il pas *Bohémiens*, R. D. T.

SANDYS (GEORGE) frere du précédent & le plus jeune fils de l'Archevêque Sandys, nâquit vers l'an 1578 à Bishops-Thorpe, dans la Province d'York; au commencement du mois de Décembre 1598

1589 âgé de onze ans il fût immatriculé dans l'Université d'Oxford, comme Membre de Hart-Hall (*a*). Mr. Wood croit qu'il paſſa enſuite au Collége du Corps de Chriſt. On ignore combien de tems il demeura à Oxford, & s'il y prit des degrés. Au mois d'Août 1610 il commença ſes Voyages, & viſita pluſieurs parties de l'Europe, & enſuite Conſtantinople, la Grèce, l'Egypte, & la Terre Sainte. Delà il repaſſa en Italie, d'où il retourna en Angleterre. Il publia en 1615 une Rélation de ſes Voyages [*A*], & enſuite il brilla par ſes Poëſies, qu'on admire beaucoup pour le tems où elles ont été faites [*B*]. Il fut Gentilhomme privé du Roi Charles I. & mourut au commencement du mois de Mars 164[illegible] à Boxley Abbey, dans la Province de Kent, qui étoit une Terre appartenante à ſa nièce Lady Marguérite Wyat, fille du Chevalier Samuel Sandys, Veuve du Chevalier François Wyat, petit-fils du Chevalier Thomas Wyat, décapité ſous le régne de la Reine Marie: il fut enterré le 7 Mars dans l'Egliſe de Boxley, ſans aucun monument, deſtiné à honorer ſa mémoire (*b*).

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 146.

(*b*) Idem Col. 146. 147.

[*A*] *Il publia en 1615 une rélation de ſes Voyages.*] Elle fut imprimée à Londres in-folio, & a été réimprimée dans cette Ville, en 1621, 1627, 1632, 1652, 1658, 1670, 1673 &c. On trouve un Extrait de ces Voyages dans la ſeconde Partie du Recueil de *Purchas* Liv. VIII. La plupart des figures, ſurtout celles de Jéruſalem & de la Terre Sainte, ſont copiées du *Deuxiſſime Viaggio di Zuallardo*, Rome 1587 in-4, & 1597 in-8.

[*B*] *Il brilla par ſes Poëſies, qu'on admire beaucoup pour le tems où elles ont été faites.*] Il publia en 1632 les *Metamorphoſes d'Ovide, traduites en Anglois, & repréſentées en figures.* Oxford 1632 in-folio. Il avoit déjà donné auparavant la traduction d'une partie de ce Poëme. François Cleyn Inventa les figures, & Salomon Savary les grava. Mr. Sandys dédia cet Ouvrage au Roi Charles I. dans l'Epître dédicatoire il dit à ce Prince. „ L'accueil gracieux que vous avez fait aux „ premiers fruits de mes Voyages, dans le tems que vous „ étiez l'objet de nos eſpérances, comme vous étes à préſent „ l'auteur de notre félicité, m'a fait concevoir le deſir & „ donné le courage de finir cette Piéce, compoſée durant les „ heures que j'ai dérobées au ſommeil & au repos. Lejeu „ n'étoit pas à moi, mais entiérement conſacré au ſervice de „ votre illuſtre Pere, & au vôtre, & ſi le ſuccès avoit répondu „ à mon zéle, & à celui de pluſieurs autres qui me ſont fort „ ſupérieurs, nous aurions, avant peu d'années, pu vous „ offrir un Royaume auſſi riche que peuplé, au lieu qu'à „ préſent je n'en apporte, outre ma perſonne, que cette „ compoſition,

„ *Inter victrices hederam tibi ſerpere Laurus*".

Dans la Préface au Lecteur, il dit qu'il s'eſt attaché dans cette ſeconde Edition de ſa Traduction à recueillir de différens Auteurs le ſens philoſophique des Fables d'Ovide, *ſi je puis*, dit-il, *les appeller ainſi, tandis que la plûpart ſont plûtôt anciennes qu'aucun Ecrivain Grec ou Latin que les Lettres même; avant l'invention deſquelles les hommes exprimoient leurs penſées par des Hiéroglyphes, & ſe ſervoient de Fables & de Paraboles pour enſeigner leur Philoſophie & leur Théologie; maniére d'enſeigner qui n'a pas été inventée par Auteurs Sacrés, ni aux Légiſlateurs qui ont entrepris de civiliſer les hommes, parce que ces images laiſſent de plus profondes traces dans l'eſprit que les préceptes ſecs de la Philoſophie. Platon entretint dans ſa République imaginaire aux Mœurs & aux Actions d'autrui de bonne heure l'eſprit tendre des enfans de ces fables inſtructives, qui renfermoient ſecrée la ſageſſe des Anciens: les unes repréſentoient les merveilles de la Nature ſous des Allégories, les autres offroient des conſolations dans l'adverſité; celles-ci diſſipoient les terreurs & calmoient les agitations de l'ame; celles-là inſpiroient une généreuſe émulation par d'illuſtres exemples, & condiſſoient comme par la main au temple de la gloire & de la vertu. Le Poëte dépeint non ſeulement les choſes comme elles ſont, mais celles qui ne ſont point, comme ſi elles exiſtoient, au plûtôt de la maniére la plus propre à inſpirer les plus grands ſentimens de magnanimité; il repréſente la beauté de la vertu & la laideur du vice, & excite plus fortement que ne le peuvent faire tous les efforts des hommes à s'attacher à l'une & à éviter l'autre, par l'idée de la vengeance divine, qui ſuit les coupables & les punit par les remords & par les peines de l'Enfer. Car il y a de l'apparence que c'eſt par le moyen des Fables des Poëtes, que la perſuaſion de l'immortalité de l'Ame s'eſt conſervée parmi les Payens, & par cette raiſon Epicure, qui la nioit, déconſeilloit auſſi à ſes diſciples la lecture des Poëtes.* „ Pour ce qui „ eſt de la Mythologie, j'ai mieux aimé ſuivre la variété „ des idées des hommes quand elles ne ſont pas outrées, „ comme plus agréable & plus utile, que d'examiner curieu- „ ſement toute leur juſteſſe, qui dans les Fables & les Allé- „ gories conſiſte dans la convenance des principaux traits „ de l'Application avec le fond du ſujet. J'ai tiché auſſi d'é- „ claircir la partie Hiſtorique, en démêlant les obſcures tra- „ ces de l'Antiquité, en quoi l'Hiſtoire Sacrée fournit le „ plus de lumiére. Car pour ce qui eſt du temps qui s'eſt „ écoulé depuis la Création juſqu'au Déluge, que les Payens „ appellent *Obſcur & Vuide*; des ſiécles ſuivans nommez „ *Héroïques*, parce qu'ils déifiérent dans la ſuite les Héros, „ qui y avoient fleuri; auſſi bien que les temps appellés *Fa-* „ *buleux*, la Tradition n'ayant conſervé que quelques faits „ imparfaitement, que les Poëtes ont mêlé avec des Fables, „ & qui ſont par conſéquent obſcurs & embarraſſés par-tout „ ailleurs, que dans les Ecrits de Moyſe. Ce n'eſt donc pas, „ ſans y être bien autoriſé, que j'ai fait & fait voir le „ rapport que ces traditions fabuleuſes ont avec l'Hiſtoire „ Sainte, à l'exemple des anciens Peres, qui en ont fait uſa- „ ge pour convaincre les Payens. On peut voir par ce que „ je viens de dire, & par l'Ouvrage même, que mon ſujet, „ quoique peu important en apparence, n'eſt rien moins que „ tel pour le fond & pour l'utilité; & ſi je n'ai pas manqué „ mon but, la matiére & le tour font ménagés de façon, „ qu'un Lecteur ordinaire ne pourra être rebuté par la diffi- „ culté, ni un Savant parce qu'il n'y trouvera rien que de „ commun. J'ai donné à ma traduction toute la perfection „ qu'il m'a été poſſible, en poliſſant le ſtile, en changeant „ les expreſſions dures, impropres, & en corrigeant les en- „ droits mal rendus, & cela avec plus de ſoin & de ſcrupule, „ qu'il n'étoit peut-être requis dans un Ouvrage de ſi lon- „ gue haleine. J'ai ajoûté auſſi quelques Notes marginales „ pour l'uſage des Lecteurs qui n'entendent que l'Anglois, „ parce qu'il y a divers endroits dans notre Auteur qu'il eſt „ impoſſible d'entendre autrement, à moins que de poſſéder „ bien les anciens Poëtes & Hiſtoriens; d'ailleurs cela étoit „ néceſſaire pour éviter la confuſion des divers noms, dou- „ bez à une ſeule & même perſonne, dérivez de ſes Ancê- „ tres, de ſon Pays, de ſes qualités, & de ſes actions". A la ſuite de cet Ouvrage on trouve l'*Eſſai d'une Traduction de l'Enéide de Virgile*, qui en contient le premier Livre. Dans un Avertiſſement qui eſt au devant de ce morceau, l'Auteur s'explique en ces termes: *Il y a déjà quelques années que je commençai une traduction de l'Enéide, mais trouvant l'entrepriſe trop difficile pour moi, d'autant plus que j'avois l'eſprit occupé d'autres choſes, je renonçai à mon intention dès le commencement. Je donne néanmoins ces Eſſais pour obéir à des ordres ſupérieurs, eſpérant que malgré mon peu de capacité, l'autre naturel que je leur ſais, joint à une ſi grande autorité, empêchera qu'on ne me taxe de préſomption, & qu'on ne me critique à toute rigueur.* En 1636 Sandys publia à Londres une *Paraphraſe des Pſeaumes de David & des Cantiques qui ſe trouvent dans le Nouveau & le Nouveau Teſtament.* En 1638 on en fit une nouvelle Edition à Londres in-folio, intitulée *Paraphraſe des Poëmes Sacrés, c'eſt-à-dire du Livre de Job, des Pſeaumes de David, de l'Eccléſiaſte, des Lamentations de Jérémie, & des Cantiques recueillis du Vieux & du Nouveau Teſtament.* En 1676 on publia à Londres in-8. *Paraphraſe des Poëmes Sacrés; c'eſt-à-dire des Pſeaumes de David, de l'Eccléſiaſte, & du Cantique des Cantiques.* Quelques-uns de ces Pſeaumes, ſi ce n'eſt pas tous, ont été mis en muſique par MM. Henri, & Guillaume Lawes, en quatre Volumes in-4. Mr. Sandys publia à Londres en 1640 in-8. une Traduction de la Tragédie de Grotius, intitulée *la Paſſion de Jéſus-Chriſt*, avec des notes de ſa façon. Il s'en eſt fait une nouvelle Edition avec des figures à Londres en 1688 in-8. Apollinaire Evêque d'Hiérapolis avoit traité ce Sujet en Grec, & Gregoire de Nazianze après lui, mais au jugement de Mr. Sandys, Grotius a ſurpaſſé tous les autres. Pour ce qui eſt de la Verſion de notre Auteur Mr. Langhaine en parle avec éloge (*c*). „ Les Connoiſſeurs, dit-il, „ comoîtront en lui un habile maître, & comme il a ſuivi „ le Précepte d'Horace, en évitant une traduction ſervile

„ *Nec verbum verbo curabis reddere fidus*
„ *Interpres.*

„ il exprime néanmoins ſi bien la penſée de ſon Auteur „ qu'il n'y a rien de perdu; en le rendant en Anglois il en „ conſerve toute la force, & s'il y a quelque choſe d'inutile „ il l'écarte heureuſement".

(*c*) Wood *Ath Oxon.* Vol. I. Col. 661.

(*d*) Fuller's *Worthies in Yorkshire.* Et Wood *ubi ſupra.*

(*e*) Wood *loc. cit.*

(*f*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 93.

SAVILE (Henri) naquit le 30 Novembre 1549 (*a*) à Bradley près d'Halifax dans la Province d'York (*b*). Il étoit fils puiné de Mr. Henri Savile, ſecond fils de Mr. Jean Savile de New-Hall dans cette Province. Il alla à Oxford au commencement de l'année 1561 (*c*), & prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 14 Janvier 1565 (*d*); & vers le même tems il fut aggrégé au Collége de Merton (*e*); le 30 Avril 1570 il ſe fit recevoir Maîtres-ès-Arts (*f*). S'étant acquis de la réputation par ſon habileté, principalement dans la Langue Grecque & dans les Mathématiques, par leſquelles il fit même pendant quelque tems des Leçons, il fut élu Procureur de l'Univerſité pour les années 1575 & 1576, avec Jean Underhill du Collége neuf, qui fut dans la ſuite Principal du Collége de Lincoln, & Evêque d'Oxford (*g*). En 1578 il fit un Voyage en France, & en divers autres Pays, & s'étant perfectionné dans les Sciences, dans la connoiſſance des Langues & des Hommes, il revint en Angleterre;

(*a*) *Ath. Oxon.* loc. cit.

(*f*) *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 104.

(*g*) Idem ibid Col. 111. 112. & *Ath. Oxon. ubi ſupra.*

(b) *Ath. Oxon.* Vol. 1. Col. 463. 466.

(i) Idem *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 186.

(k) *Ath. Oxon.* loc. cit.

(l) Idem ibid.

(m) *De Ill. Angl. Script.* p. 271.

(n) *In App. ad Bosii.* Vitæ et am *Epist. ad ead. H. Savile.*

& fut choisi vers ce tems-là pour enseigner la Langue Grecque à la Reine Elizabeth, qui faisoit grand cas de lui (*b*). En 1585 il fut nommé Principal du Collége de Merton (*i*), & en 1596 Prévôt de celui d'Eaton [*A*], lorsque le Docteur Guillaume Day fut promu à l'Evêché de Winchester (*k*). Quand le Roi Jaques I. monta sur le trône d'Angleterre, il voulut élever Mr. Savile à de plus grandes dignités dans l'Etat ou dans l'Eglise, mais il les refusa, & se contenta de l'honneur d'être créé Chevalier par ce Prince, cérémonie qui le fit à Windsor le 21 Septembre 1604: ayant perdu environ le même tems son fils Henri, il employa une grande partie de son bien à publier des Livres [*B*], & en 1619 il fonda deux Chaires, l'une de Géometrie, & l'autre d'Aftronomie dans l'Univerſité d'Oxford (*l*). Les Savans de fon tems lui donnent les plus grands éloges. Pitſeus, ou ſon Editeur le Docteur Guillaume Biſhop l'appelle (*m*) un homme parfaitement verſé dans les Langues Grecque & Latine, laborieux à rechercher & généreux à publier les monumens de la vénérable Antiquité. Iſaac Caſaubon (*n*), Jean Boyſe (*o*), Joſias Mercerus (*p*), Joſeph Scaliger (*q*) & Marc Meibomius (*r*) parlent de lui en termes fort honorables; & le Docteur Richard Mountagu loue le nomme (*s*) *le Magazin de toutes les Sciences*. Il mourut dans le Collége d'Eaton le 19 Février 1621, & fut enterré dans la chapelle de ce Collége, auprès de ſon fils Henri, mort en 1604, âgé de huit ans. Il avoit epouſé Marguérite, fille de George Dacres de Cheshunt dans la Comté de Hereford, dont il laiſſa une ſeule fille, nommée Elizabeth, qui épouſa le Chevalier Jean Sedley de Kent, Baronet. Lorſqu'on eut appris à Oxford la nouvelle de la

(o) *In Not. ad Hieroc. in Carm. inter Opera S. Chryſoſtomi.*

(p) *In Not. ad C. Tacit.*

(q) *Epiſt.* LIII Epiſt. 232.

(r) *In Præfat. ad Gaudentii Institut. Harmon.*

(s) Dans la Preface de ſa *Diatribe* ſur la 3. Partie de l'*Hiſtoire des Diocnes.*

[*A*] *Précis de celui d'Eaton.*] Son principal ſoin fut de faire entrer dans ce Collége des gens d'un mérite diſtingué, tels furent, entre autres, Mr. Thomas Allen, Jean Hales, Thomas Savile, Jonas Mountagne, tous du Collége de Merton à Oxford; le dernier fut Sous-Maître de l'Ecole d'Eaton, & aida notre Savant, auſſi bien qu'Allen & Hales, dans ſon Edition des Oeuvres de St. Chryſoſtome.

[*B*] *A publier des Livres.*] I. Il traduiſit en Anglois, *La fin du régne de Neron & le commencement de celui de Galba, faiſans quatre Livres de l'Hiſtoire de Tacite, avec la Vie d'Agricola*, avec des Notes. Londres 1581, 1598 &c. in-folio; la cinquième Edition, auſſi in-folio, eſt de l'année 1622. Cet Ouvrage eſt dédié à la Reine Elizabeth, à qui Mr. Savile parle en ces termes dans l'Epître dédicatoire. „ Il m'eſt „ ſon qui m'engage à faire paroître cet Ouvrage ſous la pro„ tection de Votre Majeſté, indépendamment du motif de „ devoir, c'eſt la grande eſtime que Votre Alteſſe fait à tout „ titre de cette Hiſtoire; j'ajoute que comme l'excellence „ d'un vin a quelquefois fait, qu'on n'en a pas dédaigné la „ lie, vous pourrez peut-être faire un accueil favorable à „ cet Ouvrage, tel qu'il eſt, quoiqu'en paſſant d'une Langue „ dans une autre il ait perdu ce qu'il a de plus fin „ dans l'Original, dont il a retenu pourtant à quelque égard „ la force & l'eſſentiel. Mais le grand motif qui me fait agir, „ c'eſt le deſſein d'engager Votre Majeſté à faire part au „ Public, ſinon de ſes propres compoſitions, du-moins de „ ces belles & excellentes Traductions d'Hiſtoriens, à qui j'ai „ appeller Traductions, des Piéces qui ont ſurpaſſé ſi fort „ les Originaux, qui ont fait ſentir à tous ceux qui les ont „ vues, que ſi les grandes actions des Princes ſont le ſujet „ des Hiſtoriens, auſſi les Hiſtoires compoſées ou traduites „ par les Princes ſont non ſeulement les meilleurs modèles „ des grandes actions, mais encore les Archives les plus na„ turelles pour en conſerver la mémoire, les Auteurs étant „ de la même condition que les Acteurs, & ſçavant bien façon „ de penſer qui a du rapport l'une avec l'autre". Jſaac Gruter a traduit les notes en Latin, & elles ont été imprimées en cette Langue à Amſterdam en 1649 en-12. Mr. Edmond Bolton dit (1) que cette Traduction eſt l'*Ouvrage d'un grand Maître, qui paſſoit également notre Langue & cette Hiſtoire.* II. *Commentaire ſur des Matieres Militaires.* Londres 1598 &c. in-folio, traduit en Latin par Marquard Freher, & imprimé à Heidelberg en 1601 in-8. & à Amſterdam 1649 in-12. par les ſoins d'Iſaac Gruter. III. *Poſſi Regum & Principum Anglia uſque ad Willelmum Severum*: à la ſuite des *Rerum Anglicarum Scriptores poſt Bedam præcipui &c. nempe Guliel. Malmeſburienſis, Henr. Huntingdon, Rog. Hovedon &c.* que Mr. Savile publia à Londres en 1596 in-folio, & qu'on réimprima à Francfort en 1601 in-fol. mais cette dernière Edition eſt remplie de fautes, ſur-tout par rapport à l'ortographe des mots Anglois. Dans l'Epître dédicatoire, adreſſée à la Reine Elizabeth, notre Auteur parlant de l'Hiſtoire d'Angleterre dit, *Nojri ex force plebis Hiſtoriæ Epſe.* C'eſt-à-dire. „ Nos Hiſtoriens, qui étoient des gens de la lie du peu„ ple, en voulant relever la majeſté de ce grand Ouvrage, „ l'ont gâté, & défiguré par de grandes abſurdités. Delà vient que malheureuſement pour cette Pie, vos Princes, très-gracieuſe Reine, qui étoient des Princes puiſſans, „ ayant la plus grande partie de notre Monde ſéparé ſous „ leur domination, demeurent encore enſevelis dans l'oubli, „ faute d'Hiſtoriens capables de tranſmettre à la poſterité „ la gloire de leurs actions, quoiqu'ils ayent ſurpaſſé à cet „ égard infiniment tous les Rois de leurs ſiécles". Ce fait ſit ſéjourner que Mr. Savile entreprendroit une Hiſtoire d'Angleterre, & l'on croit même qu'il en a eu une ſoit le deſſein, ayant fouillé dans les Archives de la Tour, mais il y renonça dans la ſuite. IV. Il publia une belle Edition des Oeuvres de St. Chryſoſtome en Grec, imprimée au Collége d'Eton, en 1613, en huit Volumes in-folio, avec de ſavantes notes de ſa façon, & Docteur Jean Boyſe, & MM. André Downes, Thomas Allen, & autres ſavans hommes l'aidérent dans ce travail. La dépenſe qu'il fit pour cette Edition, en y comprenant ce qu'il donna à quelques Savans, qu'il employa dans les Pays étrangers pour avoir les meilleurs MSS. de St. Chryſoſtome, monta à huit mille Livres ſterling. Le Père dit dans ſa Lettre IX. (2) que quoique cette Edition „ ſoit exempte des fautes groſſieres qui ſont dans les Edi„ tions de Verone & de Heidelberg, elle peut être retirée en pluſieurs endroits ſur les Editions de Paris & de „ Commelin; & c'eſt ce que le P. Labbe a très-bien remar„ qué dans ſa Diſſertation ſur les Ecrivains Eccléſaſtiques. „ Savile a fait entrer dans ſon Edition pluſieurs Piéces, qui „ ne ſont point de St. Chryſoſtome". V. *Thomæ Bradwardini, Archiepiſcopi olim Cantuarienſis, de Cauſa Dei contra Pelagium, & de virtute Cauſarum ad ſuas Mertonenſes Libri tres.* Londres 1618 in-folio. Le Chevalier Savile a donné cette Edition collationnée ſur divers Manuſcrits, & a mis à la tête la *Vie de Bradwardin.* VI. *Prælectionum* XIII. *in principium Elementorum Euclidis, Oxoniæ habitæ, ann.* 1620. Oxford 1621 in-4. VII. *Oratio coram Regina Elizabetha, Oxoniæ habita, ann.* 1599. Oxford 1658 in-4. Ce Diſcours a été publié par le Docteur Thomas Barlow, ſur l'Original qui eſt dans la Bibliothéque Bodléienne; & le Docteur Jean Lamphire l'a donné de nouveau dans la ſeconde Edition de ſa *Monarchia Britannica*, Oxford 1681 in-8. VIII. Savile a traduit en Latin l'*Apologie* du Roi Jaques I. *en faveur du Serment d'Allegeance.* IX. Il laiſſa outre cela pluſieurs Manuſcrits, entre autres un *Traité de l'origine des Monaſteres, des Harangues, un Traité de l'Union de l'Angleterre avec l'Ecoſſe*, compoſé par ordre de Jaques I. tous ces Manuſcrits ſont dans la Bibliothéque Bodléienne. Il avoit auſſi écrit des notes ſur divers Livres de ſa Bibliothéque, en particulier ſur l'*Hiſtoire Eccléſaſtique d'Euſébe*, dont Henri de Valois a fait uſage dans l'Edition qu'il a donnée de cette Hiſtoire en 1659. Le Docteur Thomas Smith a donné quelques Lettres, écrites à Camden, parmi les Lettres de cet Hiſtorien, imprimées à Londres en 1691 in-4. Dans une deſquelles du 26 Février 1617 il dit: „ Peut-être que j'employerai mon loiſir à „ donner une vie *de Walter Merton*, notre Fondateur, ou du-moins à raſſembler des matériaux pour mon uſage & „ pour celui de mes amis. Je vous prie de m'aider autant „ qu'il vous ſera poſſible. Je ſonhe que vous ayez fait un Abrégé des Archives de la Tour, depuis le commencement du régne de Henri III. juſqu'à la 6. ou 7. année d'Edouard I. que Merton mourut. Il préſume qu'il y a bien des choſes dans les Archives, qui pourroient donner des lumiéres. Je trouve dans des Piéces qui regardent notre Collége de Merton, de bonnes choſes, & dans celles du Collége d'Eton, j'en ai rencontré par hazard une par laquelle il paroît, qu'il fut Chancelier pendant l'abſence d'Edouard I. juſqu'au retour de ce Prince de la Terre Sainte. *Exeter ſerinia*, je vous prie, ou plutôt *ſcrinium*, ſi vous aidnez „ vous de votre ſonds". [*C*] Je dois ajoûter ici un fait touchant l'Edition des Oeuvres de St. Chryſoſtome, dont il ne me paroît pas qu'on ait pris connoiſſance. J'uiler rapporte (3), que pendant que Savile faiſoit imprimer St. Chryſoſtome, il y avoit en Angleterre des Jmiſſaires de France, qui trouvoient moyen d'avoir furtivement les feuilles à meſure qu'elles ſortoient de deſſous la preſſe, & les envoyoient toutes les ſemaines à Paris. Que Fronton du Duc les faiſoit réimprimer mot à mot telles qu'elles étoient, avec une Verſion Latine, & quelques autres additions peu conſidérables. Que ces deux Editions ayant paru en même tems, ſe diſputerent le prix pour le débit, & quoique l'Edition de Savile eût peu quelques mois auparavant celle de Paris, celle-ci à cauſe de la Verſion Latine ſe débita mieux que l'autre. Je ne ſai ſur quel fondement tout cela eſt appuyé, peut-être pourroit-on découvrir quelque choſe en comparant avec ſoin les deux Editions, pour voir s'il eſt vrai que celle de Fronton du Duc ſoit une Copie exacte du Texte de celle de Savile. Mr. Simon paroît n'avoir eu aucune connoiſſance de ce fait. „ Cette Edition *dit-il* (4) *en parlant* „ *de celle de Savile*, qui eſt toute Grecque, ne peut être à „ l'uſage d'une infinité de perſonnes. Et c'eſt pour cela „ qu'elle n'a pas eu grand cours parmi nous, ſi l'on excepte quelques Savans de qui elle eſt fort eſtimée, auſſi bien que des Grecs, qui admirent ce beau Recueil. L'Edition „ Grecque & Latine du Pere Fronton du Duc eſt preſque „ la ſeule qui ſoit recherchée. Mais comme ce ſavant Jéſuite ne nous a donné que les ſix premiers Tomes, on eſt „ obligé d'avoir recours pour les autres Tomes à l'Edition „ de Morel ou à celle de Commelin. . . . . s'il avoit mis „ des Notes ſur tout le St. Chryſoſtôme, comme il en a „ mis ſur quelques Tomes, & principalement ſur le ſixiéme, „ ſon Edition ſeroit encore plus eſtimable". Add. du T.A.D.

(1) Hyperchius *in a Rule of Judgment for Writing and reading our Hiſtories.* A la fin de l'Edition que le Docteur Antoine Hall a donné de *Nicolai Trivetti Annales Regum Anglorum Ordinis Prædicatorum* Oxford 1722. in-8.

(2) Tom I. Præf. Anſt. Edit. Ceſ. du Tiad.

(3) *Warthius in Yorkshire and* Pope Blount *Cenſura Celebr. Author.* p. m. 926.

(4) *Lettr. Choiſies* T. II. p. 108. ſeqq.

[*C*] On

la mort du Chevalier Saville, le Vice-Chancelier de l'Université & les Docteurs ordonnérent que l'on feroit son Oraison funébre, qui fut prononcée par Mr. Thomas Goffe de Christ-Church, & peu de tems après elle fut imprimée avec plusieurs vers à sa louange, sous ce titre, *Ultima Linea Savilii*, Oxford 1622 in-4. Outre cela on lui dressa un Mausolée magnifique dans la Chapelle du Collége de Merton [*C*].

Il avoit un frere cadet, qui s'appelloit THOMAS SAVILE, qui fut aggrégé au Collége de Merton en 1580, & après avoir pris le degré de Maître-ès-Arts, il alla voyager; à son retour il fut élu Membre du Collége d'Eton. Il mourut pendant qu'il étoit à Londres le 12 Janvier 1692-3, Procureur de l'Université d'Oxford, & fut enterré dans le Chœur de la Chapelle du Collége de Merton (*t*). C'étoit un homme fort savant, & intime ami de Cambden; parmi les *Lettres* de celui-ci, publiées à Londres en 1691 in-4. par le Docteur Thomas Smith, on en trouve quinze de Mr. Saville qui lui sont adressées.

(*t*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I Col. 257. 258.

☞ [*C*] *On lui dressa un Mausolée magnifique dans la Chapelle du Collége de Merton.*] Il paroît par l'Inscription que ce fut par les soins de sa Veuve: voici cette Inscription:

M. S.

Henricus Savile *Miles*, *Collegii* { Mertonensis *Custos.* / Etonensis *Præpositus.*

Foi.

Exuvias Corporis frustra sit qui hic quærat,
Servat prænobile depositum Æthona,
Perennem virtutum ac Benefactorum memoriam
Quibus Collegium utrumque, Academiam imprimis
Oxoniensem complexus est, ipsumque adeo
Mundum habet sibi debendi reum,
Affectus insuper pientissimæ uxoris
Possidet ipsa lapis.

B. M. P. Margareta *Conjux obsequentissima;*
In hoc una quod potuit pia immorigera
Obiit anno CIↃ IↃ CXXI. Feb. 19 (5). REM. DU TRAD.]

(5) Blount *ubi supra*, p. 927.

☞ SAURIN (ELIE) célébre Théologien Réformé du XVII. Siécle, nâquit le 28 Août 1639 à Usseaux, dans la Vallée de Pragela, frontiére du Dauphiné du côté de Pignerol. Pierre Saurin son pere étoit alors Ministre dans ce lieu, & est mort au service de l'Eglise de Grenoble: c'étoit un homme savant, plein de sagesse & de probité, qui prit lui-même soin de l'éducation & de l'instruction de son fils. Le jeune Saurin profita si bien des instructions de son pere, qu'à l'âge de dix-huit ans il fut en état de paroître dans les Académies avec distinction: il visita successivement celles de Die, de Nismes, & de Genéve, & s'y fit admirer tant par sa conduite que par son habileté; il se distinguoit d'une façon particuliére dans les disputes Académiques, & dans celles qu'il avoit quelquefois avec des Théologiens de l'Eglise Romaine (*a*). En 1661 le Synode de Dauphiné, assemblé à Die, le trouva digne d'être admis au Ministére, & il fut donné à l'Eglise de Venterol, à laquelle il assura par sa fermeté le droit de jouïr paisiblement de la residence de son Pasteur dans son sein [*A*]. Il ne demeura pas longtems dans ce poste, dès l'année suivant 1662 son mérite le fit appeller au service de l'Eglise d'Embrun. Pendant qu'il y fut on pensa à lui donner une Chaire de Professeur en Théologie dans l'Académie de Die; mais les mesures qu'on prenoit pour cela furent rompues par une avanture qui obligea Mr. Saurin à sortir de France (*b*), mais qui lui fit honneur dans l'esprit des Protestans zélés [*B*] Il se retira d'abord à Genéve, où il fit quelque séjour pour prendre des mesures, après quoi il se rendit en Hollande, où il arriva à la fin du mois de Juin de l'année 1664. Son mérite bientôt reconnu ne le laissa pas longtems sans être employé; au mois de Juillet 1665 il fut appellé au service de l'Eglise de Delft. Pendant qu'il y exerça son Ministere nâquit le procès du fameux Labadie Ministre de Middelbourg, dans lequel Mr. Saurin eut occasion de faire connoître ses talens [*C*]. Après la déposition de cet Ecclésiastique Fanatique

(*a*) *La Vie & la mort de Mr. Elie Saurin* p. 1. 2. à la suite de son *Traité de l'Amour du Prochain.*

(*b*) Ibid. p. 3. 4.

[*A*] *A laquelle il assura par sa fermeté le droit de jouïr paisiblement de la résidence de son Pasteur dans son sein.*] Le Ministre de Venterol avoit le droit d'y faire sa résidence; mais il demeuroit ordinairement pour sa commodité à Nions, à une lieuë de Venterol. Cet éloignement du Pasteur ne laissoit pas d'être nuisible à l'Eglise à divers égards, sur-tout par rapport à la consolation des malades: ce qui engagea Mr. Saurin, sans consulter sa commodité particuliére, de fixer sa demeure au milieu de son Troupeau. Cette démarche lui attira une affaire considérable. La Marquise de Bressieux, Dame du Lieu, zélée Catholique & bigotte, lui fit ordonner de déloger du Village; Mr. Saurin refusa d'obéïr, alléguant pour raison, que le Roi lui permettoit par l'Edit d'habiter dans tous les lieux de son Royaume. Le Comte de Venterol, fils de la Marquise, après l'avoir menacé publiquement de le faire sortir par force de la Terre de sa Mere, l'insulta à la Campagne. L'affaire fut portée en Justice, mais les tems n'étoient pas assez favorables pour lui faire obtenir toute la satisfaction qui lui étoit dûë; tout l'avantage qui lui revint de cette affaire, c'est qu'il assura à son Eglise le droit d'avoir son Pasteur domicilié à Venterol (1).

(1) *La Vie & la Mort de Mr. Elie Saurin.* p. 2. 3.

[*B*] *Les mesures qu'on prenoit furent rompues par une avanture qui obligea Mr. Saurin à sortir de France, mais qui lui fit honneur dans l'esprit des Protestans zélés.*] Voici de quelle maniére cette avanture se trouve rapportée dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes* (2). „ Saurin Ministre à Embrun, ayant rencontré le Sacrement qu'on portoit à quelque malade, se retira „ d'une maniére qui passa dans l'esprit des Catholiques pour „ fort criminelle, & fort peu respectueuse. On le mit en „ procès; il fut decreté; il fut cité à trois briefs jours; mais „ comme il ne voulut pas se mettre à la discrétion du Par„ lement de Grenoble, il y eut arrêt contre lui par contu„ mace le quatriéme d'Août, qui le condamnoit à faire amen„ de honorable, à trois-cens livres d'amende, au banniſſe„ ment perpétuel & aux dépens. L'amende étoit appliquée „ moitié au Roi, moitié au luminaire qui doit brûler nuit „ & jour devant le Sacrement dans la Paroisse de Ste. Cé„ cile d'Embrun. Il étoit dit aussi que l'Arrêt seroit gravé „ sur une plaque de cuivre, qu'on placeroit en lieu émi„ nent dans l'Eglise de la Paroisse. Saurin, après avoir con„ sulté les plus sages de la Province, de qui les avis se trou„ vérent partagés, prit le party de la retraite; & de toutes „ les peines de l'arrêt, ne subit que l'article du banniſſe„ ment". Si l'on en croit l'Auteur de la Vie de Mr. Saurin, ce Narré n'est pas exact. Voici comment il rapporte la chose (3). „ L'affaire est, *dit-il*, qu'étant appellé à un Convoi „ mortuaire, un jour de Dimanche au matin, & marchant „ à la tête du Convoi suivant l'usage, un Prêtre qui portoit „ le Sacrement à un malade se trouva au bout d'une rüe qui „ coupoit celle par où le Convoi alloit. Il s'y trouva pré„ cisément au moment que la tête du Convoi y arriva. Le „ Prêtre cria plusieurs fois qu'on levât le chapeau. Tout „ le Convoi le fit, à la réserve de Mr. Saurin. Il se fit „ incontinent un grand tumulte dans toute la Ville, ce „ qui n'empêcha pas que Mr. Saurin ne prêchât à l'heure „ ordinaire du matin. Mais l'après midi le tumulte croiſ„ sant, il fut obligé de se retirer dans la maison de Madame „ la Marquise de Bone, & la nuit les Chefs de son Eglise, „ ne voyant aucun moyen d'assoupir cette affaire, l'obligé„ rent à partir pour sortir du Royaume. Il passa par Gre„ noble pour y prendre les avis de Messieurs de la Chám„ bre de l'Edit qui étoient Réformés, & de ceux du Consis„ toire, qui étoit comme le Conseil des Eglises de la Pro„ vince. Et sur l'exposé qu'il leur fit, ils lui dirent qu'il „ n'avoit point d'autre parti à prendre que celui de la re„ traite. C'est ce que le Synode de la Province, tenu peu „ de mois après à Corp, reconnut dans un témoignage qu'il „ lui donna: où après avoir *loué la fermeté qu'il avoit eue pour* „ *ne rien faire contre la pureté de sa conscience & contre le bon* „ *exemple qu'il devoit à son Troupeau.* Il ajoûte: *Nous sommes* „ *sensiblement touchés de son éloignement d'avec nous, dont la* „ *Providence souveraine lui impose aujourd'hui la nécessité*".

(2) T. III. p. 612.

(3) *Ubi supra.*

[*C*] *Dans lequel Mr. Saurin eut occasion de faire connoître ses talens.*] Il ne s'agit pas ici de faire l'Histoire du procès de Labadie, nous l'avons donnée ailleurs (4). Il suffira de remarquer, que ce fut Mr. Saurin qu'on chargea de la commission d'examiner le *Hérose* de Labadie: il produisit les Remarques qu'il avoit faites, au Synode tenu à Naerden au mois de Septembre 1668, & offrit de les soutenir contre Labadie en pleine Assemblée, mais ce dernier refusa le défi. Mr. Saurin fut aussi un des Membres de la Classe, assemblée à Middelbourg le 10 Octobre 1668, pour éteindre le Schisme que Labadie avoit fait & entretenoit dans l'Eglise de cette Ville; „ & non seulement il fut un des membres de „ cette Classe, mais on peut dire qu'il en fut l'ame, & que „ ce fut lui qui par sa fermeté contribua extrémement au „ bon succès qu'elle eut, entant que ce fut lui qui opina „ fortement, de tenir bon dans Middelbourg, jusqu'à ce „ que la Classe eût achevé sa commission: lorsque la Classe, „ intimidée par les menaces d'une populace soulevée par les „ Labadistes, proposoit & étoit presque résolue de se reti„ rer à Flessingue, pour y être en sureté (5).

(4) VAN. *Art.* LABADIE (JEAN DE)

(5) *Vie & la Mort de Mr. E. Saurin.* p. 7. 8.

natique & turbulent, en 1669, l'Egliſe de Middelbourg jetta les yeux ſur le Paſteur de Delft, pour remplir la place vacante par la depoſition de Labadie, & le preſſa de la maniére la plus forte d'accepter la vocation qu'elle lui adreſſoit. Quoique Mr. Saurin eût des raiſons d'intérêt de ſe rendre aux inſtances qu'on lui faiſoit, il ne put s'y reſoudre, tant parce qu'il n'étoit pas ſûr de pouvoir rétablir la paix dans une Egliſe remplie de trouble & diviſions, que pour ne pas donner lieu à Labadie & à ſes partiſans, de dire que ſon zele contre ce Miniſtre avoit eu pour principe quelque intérêt particulier (c). En 1671 Mr. Saurin fut appellé à Utrecht pour remplir la place de Mr. Wolzogen, qui venoit d'être appellé à Amſterdam. Notre illuſtre Théologien exerçoit donc ſon Miniſtére à Utrecht, lorſque le Roi Louis XIV. ſe rendit maître de cette Ville en 1672, & il s'acquitta en ce tems-là de ſes fonctions d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur [D]. Tandis qu'il étoit le plus occupé, & chargé d'un fardeau pénible l'Egliſe de Dordrecht lui adreſſa au mois d'Août 1673 une vocation; quoiqu'il eût toute ſorte de raiſons de l'accepter, il crut que ſon devoir l'obligeoit à la refuſer [E], & l'Egliſe d'Utrecht lui témoigna ſa reconnoiſſance de l'attachement qu'il marquoit pour elle. Après la retraite des François au mois de Novembre de la même annee 1673, Mr. Saurin ne jouït pas du repos & de l'agrément qu'il ſembloit devoir naturellement ſe promettre; la conduite & les intrigues de Mr. Payen, qui étoit établi pour lui aider en qualité de Propoſant, lui ayant cauſé bien du chagrin & de l'embarras [F]. En 1691 Mr. Saurin ſe déclara contre Mr. Jurieu, avec lequel il eut des différends qui durérent très-longtems, & qui donnérent lieu à divers Ouvrages de part & d'autre [G]. Ceux que Mr. Saurin publia, furent

(c) Ibid. p. 7-10.

[D] *Il s'acquitta en ce tems-là de ſes fonctions d'une maniére qui lui fit beaucoup d'honneur.*] Mr. Saurin étoit naturellement foible & délicat, à cela ſe joignoit alors une petite fiévre, qui augmentoit la nuit, ce qui ne l'empêcha pas de porter preſque ſeul toute la charge du Miniſtére. Tout le ſecoure qu'il avoit ſe réduiſoit à un vieux Paſteur, nommé Payen, qui lui ſervoit de Propoſant; homme ſans talens, & qui prêchoit d'une maniére peu propre à faire honneur à la Religion. Comme les François même les Catholiques venoient en foule, à l'Egliſe Françoiſe, Mr. Saurin prit le parti de ne faire prêcher Mr. Payen que le moins qu'il pouvoit, de ſorte qu'il prêchoit lui-même ordinairement deux fois le Dimanche. Il établit auſſi un Catéchiſme, qu'il faiſoit à l'iſſue du ſecond Sermon, auquel les François, tant Proteſtans que Catholiques, aſſiſtoient avec plaiſir; & qui contribua beaucoup à l'inſtruction des premiers (6). Outre les fonctions publiques, Mr. Saurin s'acquittoit avec ſoin de toutes les autres: il étoit continuellement occupé à recevoir des viſites, ou à en rendre: à voir & à conſoler les malades, les bleſſés, & à employer ſes bons offices en faveur des bourgeois, que la Garniſon Françoiſe opprimoit aſſez ſouvent. Un trait qui marque bien le caractére ferme & courageux de Mr. Saurin, c'eſt que pendant que les François furent maîtres d'Utrecht, il ne laiſſa pas de prêcher la controverſe ouvertement, & ſans beaucoup de ménagement, malgré les murmures des Catholiques, & les avis qu'on lui donnoit de tems en tems (7).

(6) Ibid. p. 10, 11.

(7) Ibid. p. 13.

[E] *Quoiqu'il eût toute ſorte de raiſons de l'accepter, il crut que ſon devoir l'obligeoit à la refuſer.*] L'Auteur de ſa Vie expoſe ces raiſons, & le motif de ſon refus en ces termes (8).

(8) Ibid. p. 12, 13.

„ Il avoit dans cette vocation une occaſion honnête de ſe
„ mettre en repos, de ſe tirer de l'oppreſſion qu'il ſouffroit
„ perſonnellement de la part des François (car il étoit chargé de gros impôts, comme les autres bourgeois) & de ſe
„ délivrer de la crainte qu'il pouvoit avoir, qu'étant ſorti
„ de France pour cauſe de Religion, & ayant pour ce ſujet
„ été condamné par contumace à une amende pécuniaire, à
„ une amende d'honneur, & à un banniſſement perpétuel
„ hors du Royaume, par arrêt du Parlement de Grenoble,
„ & étant préſentement entre les mains des François, ils
„ n'exécutaſſent en ſa perſonne l'Arrêt qui avoit été exé-
„ cuté en effigie à Grenoble & à Embrun. Mais aucune
„ de ces raiſons ne fit impreſſion ſur ſon eſprit, deſorte
„ que ſans balancer il remercia l'Egliſe de Dort, en diſant
„ pour raiſon: *qu'il ne ſauroit accepter l'honneur qu'on lui faiſoit, ſans s'attirer les juſtes reproches que le ſouverain Paſteur fait au Berger mercenaire, qui voyant les brebis menacées, s'enfuit lachement, au lieu de ſacrifier généreuſement ſa vie pour leur défenſe. Et que d'ailleurs il recevoit tous les jours tant de preuves de la bonté de Neſſeigneurs les Etats de la Province, de Meſſieurs les Venerables Magiſtrats, de Meſſieurs du Conſiſtoire, & de toute l'Egliſe que le Seigneur avoit commiſe à ſes ſoins, qu'il ſe croiroit un ingrat, s'il pouvoit ſe réſoudre à l'abandonner, lorſqu'elle avoit le plus de beſoin d'être fortifiée & conſolée; à moins qu'il ne s'y vit forcé par des raiſons, tirées de l'interêt de Dieu, ſi convaincantes, qu'il n'y pût pas reſiſter, & qui lui fiſſent connoître clairement, que c'étoit Dieu lui-même qui l'appelloit.*

[F] *La conduite & les intrigues de Mr. Payen. . . . . lui ayant cauſé bien du chagrin & de l'embarras.*] Ce Mr. Payen étoit un vieux Miniſtre, comme on l'a dit dans le Corps de l'Article, établi pour ſoulager Mr. Saurin, alors ſeul Paſteur ordinaire de l'Egliſe d'Utrecht. Ce dernier avoit pour Mr. Payen toute ſorte d'égards, lui faiſant même donner de tems en tems la Ste. Cêne, pour honorer & faire reſpecter ſon Miniſtére autant qu'il le pouvoit. Mr. Payen en prit occaſion, premiérement de ſe rendre indépendant de Mr. Saurin, en refuſant de prêcher à ſa requiſition, deſorte qu'il le laiſſoit ſans ſoulagement, ſous des prétextes frivoles dans les tems où il en avoit le plus de beſoin. En ſecond lieu, ce bon-homme prétendit être Collégue de Mr. Saurin, ou du-moins il voulut le devenir. Et même après avoir ſervi ſous Mr. Saurin, en qualité de Propoſant, pendant ſept ou huit ans, il s'aviſa de publier, qu'il avoit été appellé avant Mr. Saurin, en qualité de Paſteur, & qu'il étoit le ſeul & vrai Paſteur de l'Egliſe, qui n'avoit pu en appeller un autre à ſon préjudice, que tout au plus Mr. Saurin n'étoit que ſon Adjoint. Ces différends furent portés devant les Aſſemblées Eccléſiaſtiques, la conduite de Mr. Payen fut condamnée comme très-irrégulière, & ſes prétentions déclarées ſans le moindre fondement. Il trouva pourtant moyen par ſes intrigues de ſe maintenir dans l'Egliſe, & comme ſa conduite fut toujours la même, il cauſa perpétuellement du chagrin à Mr. Saurin, juſqu'au tems que la révocation de l'Edit de Nantes amena un grand nombre de Paſteurs de France dans les Provinces-Unies (9).

(9) Ibid. p. 14-18.

[G] *En 1691 Mr. Saurin ſe déclara contre Mr. Jurieu, avec lequel il eut des différends, qui durérent très-longtems, & qui donnérent lieu à divers Ouvrages de part & d'autre.*] Nous avons dit un mot de cette fameuſe querelle dans notre Article de Mr. JURIEU; nous en donnerons ici l'Hiſtoire avec plus d'étendue, en retranchant tout ce que ces deux Meſſieurs ont dit de perſonnel l'un contre l'autre.

Au Synode aſſemblé à Amſterdam au Mois d'Août 1690 on condamna neuf propoſitions, qu'on regardoit comme propres à favoriſer les progrès de l'Héréſie: on y décidoit entre autres ſur la Tolérance tant Civile qu'Eccléſiaſtique. Les Egliſes d'Amſterdam, d'Utrecht, de Leyde & de Haerlem, ſe plaignirent de l'Article fait à Amſterdam, au Synode ſuivant tenu à Leyde en Mai 1691. Mr. Saurin ſoutint les inſtructions de ſon Egliſe contre Mr. Jurieu, qui maintenoit la déciſion d'Amſterdam. Dans le même Synode, on produiſit un Imprimé anonyme, qui étoit de la main de Mr. de Beauval, dans lequel on dénonçoit comme contraires à la ſaine doctrine diverſes propoſitions tirées des Livres de Mr. Jurieu. Cet Ecrit fut déchiré ſelon l'uſage, parce qu'il étoit ſans nom d'Auteur. Mr. Saurin ſoutint, que l'avis ne devoit pas être négligé, & qu'on devoit examiner les propoſitions dénoncées, d'autant plus que les Livres, d'où elles étoient extraites, n'avoient pas été examinés ſelon les Réglemens. Dans le même Synode Mr. Jurieu intenta des accuſations contre Mr. Jaquelot (10), & on nomma des Commiſſaires, qui devoient s'aſſembler à la Haye, pour juger proviſionellement avec le Conſiſtoire de la doctrine de Mr. Jaquelot. Mr. Saurin fut un des Commiſſaires, & Mr. Jurieu aſſiſta à ce qui ſe paſſa, & eût une converſation avec Mr. Saurin, qui lui donna lieu d'accuſer le Paſteur d'Utrecht de pluſieurs Héréſies, comme on le verra dans la ſuite. Peu de tems après Mr. Jurieu publia un Ecrit intitulé *Apologie du Sr. Jurieu Paſteur & Profeſſeur en Théologie, adreſſée aux Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Wallonnes des Pays bas.* La Haye 1691 in-4. Au Synode de Naerden, tenu au mois d'Août 1691, quelques Egliſes demandérent par leurs Inſtructions, qu'on examinât la doctrine de Mr. Jurieu, & on ordonna que tant les Egliſes que les Paſteurs qui auroient des Remarques à propoſer, les envoyeroient à l'Egliſe Synodale, qui les communiqueroit à Mr. Jurieu, avec diverſes précautions, pour qu'il donnât ſes Eclairciſſemens au Synode ſuivant. Mr. Saurin envoya les ſiennes, qu'on peut voir à la tête d'un de ſes Ouvrages contre Mr. Jurieu (11); elles roulent ſur divers points importans, ſur l'Idée de l'Egliſe, le ſalut de ceux qui vivent dans une Communion hérétique & idolâtre, ſur la néceſſité de la Réformation, ſur l'Efficace du Batême, le Principe de la Foi, les Caractéres des Prophétes & des Prophéties, l'Inſpiration des Ecrivains Sacrés, la propagation de l'Evangile, la doctrine de l'Egliſe Primitive au ſujet des Points fondamentaux, ſur l'adoration de J. C., la Polygamie, les devoirs des Chrétiens dans la guerre, ſur les Effets de Théologie myſtique, & ſur diverſes Expreſſions. Ces Remarques ſont écrites avec beaucoup de modération. On voit d'abord des Extraits des Ouvrages de Mr. Jurieu, & à la ſuite de chaque paſſage viennent les Remarques. Mr. Saurin prétendoit, qu'il y a des expreſſions dures & choquantes, qui demandoient quelque adouciſſement, & quelque expliction. Mr. Jurieu s'étoit engagé à répondre, mais il le fit d'une maniére fort différente de ce que l'on s'attendoit; il répondoit à l'Imprimé qui avoit été préſenté au Synode de Leyde, & prétendit avoir par cela même répondu aux Remarques faites contre lui; cette Réponſe avoit pour titre *Seconde Apologie* &c. Il voulut avoir l'Approbation des Egliſes Examinatrices de la Haye & d'Utrecht; en envoyant ſon Ecrit à celle d'Utrecht, il écrivit au Conſiſtoi-

(10) Voy. AUT. JAQUELOT (ISAAC) Rem. [B].

(11) *Examen de la Théologie de Mr. Jurieu* p. 1-76.

re

furent les premiers qu'il donna au Public, mais on s'apperçoit ſans peine, en les liſant, qu'il auroit pu ſe mettre au rang des Auteurs avant ce tems-là. D'ailleurs l'Auteur de ſa Vie remarque, qu'on l'avoit ſollicité

re une Lettre, par laquelle il le prioit de n'avoir point égard à ce que leur pourroit dire Mr. Saurin, qui étoit ſa partie, ajoûtant, que s'ils ne vouloient ſe déſiſter de leurs pourſuites, & en faire déſiſter Mr. Saurin, cela donneroit lieu à de fâcheuſes recriminations. Mr. Saurin prétendit que c'étoit-là une plainte portée contre lui à ſon Conſiſtoire & ſur ce fondement il fit citer trois fois Mr. Jurieu à comparoître devant le Conſiſtoire d'Utrecht, pour juſtifier & prouver ſes plaintes contre l'Orthodoxie de Mr. Saurin. Mr. Jurieu répondit à ces Meſſieurs, qu'ils n'avoient aucun caractère pour le citer & pour le juger, & qu'il en appelloit au Synode. Mr. Saurin publia auſſi un Ecrit intitulé, *Apologie pour le Sr. Saurin &c. contre les accuſations de Mr. Jurieu*; ce dernier ne l'avoit pas nommé, mais il l'avoit ſuffiſamment déſigné, & avoit jetté ſur lui des ſoupçons d'Héréſie ſur pluſieurs articles. Le Synode s'aſſembla à Ziriczée au mois de Mai 1692, & il paroît que les choſes s'y paſſérent d'une matière un peu tumultueuſe du côté des deux Partis, on ſe recuſa réciproquement, il y eut des Membres exclus du droit de donner leurs ſuffrages, en un mot la paſſion parut des deux côtés: on attaqua Mr. Jurieu ſur la publication de ſa ſeconde Apologie, celui-ci produiſit des Ecrits, par leſquels il demandoit des éclairciſſemens ſur divers points de doctrine, proteſta avec d'autres Membres contre les procédures qu'on tenoit, & ſe retira. Le Synode ordonna que les Remarques contre les Ecrits de Mr. Jurieu, & ſes Réponſes aux Remarques ſeroient imprimées, & envoyées aux Egliſes pour en juger, afin que le Procès ſe décidât au Synode ſuivant. Mr. Jurieu publia contre les deux Synodes un Ecrit intitulé. *Information pour Nuſſeigneurs les Etats, & Inſtruction ſur ce qui s'eſt paſſé au Synode de Ziriczee, pour les Egliſes dont les Députés doivent compoſer le Synode de Breda.* Il y relève quantité d'irrégularités, dont il accuſe l'Aſſemblée de Ziriczée. L'affaire fut portée aux Etats-Généraux, qui n'en voulurent point connoître, mais qui firent exhorter le Synode ſuivant, aſſemblé à Breda au mois de Septembre 1692. de pacifier ces affaires, en ménageant l'honneur de Mr. Jurieu & en conſervant la pureté de la doctrine. Le Synode nomma neuf Commiſſaires, pour examiner tout, & mettre l'Aſſemblée en état de prononcer. Les Commiſſaires étoient la plupart favorables à Mr. Jurieu, l'eſtime qu'on avoit généralement pour lui, ſon mérite perſonnel, ſon zèle pour la Réformation, faiſoient qu'on avoit des égards pour lui, ainſi le Synode prononça le Jugement qui ſuit (12): „ La paix „ de nos Egliſes, & l'édification de nos Troupeaux, ayant „ une liaiſon eſſentielle avec la concorde des Paſteurs dans la „ Vérité, & dans la Charité, nous avons eu le déplaiſir de„puis le Synode de Naerden de voir naître & croître parmi „ nous des matières de débats, qui ſe ſont aigris de tems en „ tems par des Imprimés, & qui ont cauſé beaucoup d'af„fliction à tous les gens de bien. C'eſt pour en arrêter le „ cours, & pour prévenir les fâcheuſes ſuites que ce mal peut „ avoir, tant par rapport aux Egliſes que nous ſervons, „ qu'aux Puiſſances qui nous gouvernent, & même à nos „ Ennemis qui nous épient, qu'après avoir élevé nos cœurs „ à Dieu par des priéres ardentes & expreſſes à ce ſujet, pour „ obtenir le ſecours de ſes lumiéres, & la direction de ſon „ Eſprit; la Compagnie de ce Synode a jugé à propos de re„commander avant toutes choſes à tous les Membres, de „ ne porter pas légérement des Dénonciations les uns contre „ les autres, & de commencer toujours par des avis frater„nels.

„ Après quoi, prenant connoiſſance des Remarques faites „ ſur les Ecrits de N. T. C. F. Mr. Jurieu, ſelon l'Arrêté „ du Synode de Naerden, auſſi bien que des Réponſes que „ Mr. Jurieu y a faites, & voulant finir les diſputes par un „ Jugement, qui ſe ſente également de l'amour qu'elle a pour „ la paix & de ſon zéle pour la vérité, elle déclare, que pour „ les choſes qui ſont déjà jugées, telles que ſont, l'*Ouver„ture de l'Epître aux Romains*, & l'*Accompliſſement des Pro„phéties*, elle s'en tient à ce qui a été décidé par les Syno„des précédens de Middelbourg, de Bois-le-duc, & de Cam„pen (13), & en ordonne expreſſément l'obſervation. Elle „ croit encore ne devoir pas faire un *examen de rigueur*, ſur „ toutes les choſes qui ne peuvent être conſidérées comme „ eſſentielles, & qui regardent ou des expreſſions ſingulières, „ comme celle-ci, *je crois, parce que je veux croire*, laquelle, „ quoique rectifiée par les Expliciſtons de Mr. Jurieu, eſt „ pourtant paradoxe; ou qui concernent quelque opinion, „ qui n'eſt pas communément reçue; comme ce qu'il a écrit „ ſur la liberté de ſe remarier avant la mort d'une des par„ties en certains cas; ou qui ne roulent enfin que ſur des „ Queſtions problématiques, ſur leſquelles les Théologiens „ peuvent être partagés, parce que ces ſortes de choſes, ne „ regardant proprement que les Docteurs qui les avancent, „ demeurent auſſi ſur leur compte. Ainſi pour faire droit „ ſur ce qui paroît exiger avec plus d'importance & de né„ceſſité le jugement de cette Compagnie dans les Obſerva„tions, & les Réponſes qui ont été peſées & examinées „ avec beaucoup de ſoin, elle déclare. N. T. C. Frere Mr. „ Jurieu Orthodoxe dans ſa Doctrine, ne pouvant ranger quel„ques ſentimens qu'il a différens du commun de nos Théo„logiens, que dans la Claſſe des Opinions Théologiques to„lérables entre les Freres. Nous croyons donc, 1. après „ les Eclairciſſemens qu'il a donnés dans ſon *Syſtême de l'Egliſe*, ſans adopter néanmoins ſa Méthode, que ſi elle a „ quelque choſe de nouveau dans les termes, & les manié„res, on la peut pourtant réconcilier avec la méthode or„dinaire. A l'égard de ſa doctrine ſur l'*Efficace du Baptême* „ nous trouvons, que ne prenant pas dans le fond d'autres „ principes que ceux de nos Confeſſions de Foy & de nos „ Catéchiſmes, & ſe conformant d'ailleurs pour la pratique „ à l'uſage de notre Diſcipline, on doit juger ſupportable „ ce qu'il a de ſingulier ſur la matière. Pour ce qui eſt *du „ Principe de la Foy*, & des choſes qui ont été remarquées „ là-deſſus, nous recommandons avant toutes choſes, à „ ceux de nos Théologiens qui écrivent, de prendre bien „ garde, pendant qu'on élève la force des Caractéres de l'Ecriture, de n'affoiblir point la néceſſité de la Grace interne, ou pendant qu'on preſſe la néceſſité de cette Grace „ efficace, de ne diminuer en rien la beauté & la force des „ Caractéres de l'Ecriture. II. Nous jugeons, après les dé„clarations formelles qu'on peut tirer de tous les Ouvrages „ de Mr. Jurieu, ſur la Divinité de l'Ecriture Sainte, & ſur „ l'excellence des preuves de ſa Vérité, qu'il eſt Orthodoxe „ ſur la matière, mais que dans la chaleur des Diſputes qu'il „ a ſoutenues pour l'Orthodoxie, & particuliérement en fa„veur de la néceſſité de l'Opération du St. Eſprit, il a em„ployé & adopté pluſieurs termes dans une ſignification dif„férente de l'uſage commun, & par-là a donné lieu à des „ difficultés, & à des Objections aſſez fortes, qui tombent à„la-vérité, quand on entre par une interprétation favora„ble dans les expreſſions & les intentions de cet Auteur. „ Mais cependant nous recommandons fortement qu'on s'ab„ſtienne à l'avenir des expreſſions qui ſont capables de don„ner de l'achoppement, pour éviter les mauvaiſes conſé„quences. Nous croyons encore Mr. Jurieu ſain dans ſes „ ſentimens propres, ſur l'immutabilité de l'Eſſence de Dieu, „ dont il reconnoît des preuves dans l'Ecriture, comme il le „ déclare dans ſa ſeconde Apologie; mais il nous ſemble „ qu'en voulant excuſer là-deſſus l'ignorance des Anciens, „ il n'a pas aſſez ménagé l'importance de la vérité. Pour ce „ qui regarde les Dénonciations que Mr. Jurieu a faites par „ retorſion, nous croyons qu'il n'eſt pas néceſſaire d'y avoir „ égard, parce qu'étant rirées de quelques Remarques cour„tes, ſur leſquelles Meſſieurs les Obſervateurs ne ſe ſont „ pas expliqués, elles ne peuvent proprement être une ma„tière de jugement; que d'ailleurs ces Meſſieurs & Mr. Ju„rieu nous paroiſſent facilement réconciliables, étant bien „ entendus, & que nous n'y trouvons rien qui engage l'Or„thodoxie de ces Meſſieurs". Dans un autre Article le Sy„node défend „ à tous & principalement aux Aggreſſeurs, „ très-expreſſément, & ſous peine des plus fortes cenſures, „ de rien écrire déformais les uns contre les autres directe„ment ni indirectement, ſans en avoir obtenu la permiſſion „ du Synode, & l'approbation des Egliſes Examinatrices". Mr. Saurin ne proteſta point contre ce Jugement, mais il déclara qu'il n'y pouvoit acquieſcer. A ſon retour à Utrecht, il prêcha plus d'une fois contre la doctrine de Mr. Jurieu ſur le Baptême, & il eut même quelque différend à cette occaſion avec un de ſes Collégues. Au Synode, aſſemblé à Dordrecht, au mois d'Avril 1693, Mr. Jurieu demanda un témoignage pur & ſimple de ſon Orthodoxie, & une explication du jugement du Synode de Breda, ou plutôt de certaines clauſes, dont il prétendoit que ſes Adverſaires abuſoient contre lui. Mr. Saurin s'y oppoſa fortement, il repréſenta combien il étoit néceſſaire pour l'intérêt de la Religion & pour l'honneur du Synode, qu'il parût que ſi les erreurs de Mr. Jurieu n'avoient pas été auſſi fortement cenſurées qu'elles devoient l'être, du-moins elles avoient été déſapprouvées; il remontra encore, que ſi l'on rentroit en conteſtation il faudroit reprendre les affaires tout de nouveau, comme ſi elles n'avoient pas encore été miſes ſur le tapis, à quoi cependant il vouloit bien renoncer pour le bien de la paix. Le Synode goûta ces raiſons, mais en refuſant à Mr. Jurieu ſes demandes, cette Compagnie crut devoir travailler à réconcilier ces deux Meſſieurs, elle nomma dans cette vue des Commiſſaires, qui s'employérent avec tant de ſuccès, que Meſſieurs Jurieu & Saurin s'embraſſérent, & promirent de n'écrire plus l'un contre l'autre. Les choſes étoient en cet état-là, lorſque le Synode s'aſſembla à Nimégue au mois de Septembre 1693, on devoit y traiter de l'affaire de Mr. Jaquelot, qui n'étoit pas encore terminée. Mr. Jurieu envoya à cette Aſſemblée des Remarques imprimées, en une ſimple feuille ſans première page, & ſans aucune forme de Livre, mais accompagnées d'une Lettre ſignée de ſa main, dans laquelle il avouoit ces Remarques. Mr. Saurin, qui crut y voir quelque choſe contre lui, demanda que ces Remarques fuſſent déchirées, parce qu'elles étoient ſans nom d'Auteur, mais il ne put l'obtenir, parce que Mr. Jurieu les avouoit par ſa Lettre au Synode. Le feu qui couvoit ſous la cendre ſe ralluma bientôt, voici à quelle occaſion. Mr. de Beaval publia une feuille anonyme intitulée. *Nouvelle Héréſie dans la Morale touchant la haine du prochain, prêchée par Mr. Jurieu, & dénoncée à toutes les Egliſes Reformées* &c. Mr. Jurieu y repliqua par un petit Ecrit anonyme, qui avoit pour titre: *Reflexions ſur un Libelle en feuille volante intitulé.* Nouvelle Héréſie &c. Piqué vivement Mr. Jurieu laiſſa échappper de nouveaux traits contre Mr. Saurin & contre les autres, qui avoient fait des Remarques ſur ſes Ecrits. Il diſoit dans un endroit: „ Je finirai par trois ou quatre petites conſidérations: la „ premiére eſt, que ces Meſſieurs ſont bien incorrigibles. „ Le Synode de Leyde déchira leur Libelle, & après qu'ils „ eurent reſuſcité leurs objections ſous une plus grande au-

(12) *Synode de Breda* Sept. 1693 Art. 32.

(13) Voy. Art JURIEU (PIERRE) Rem. [T] & [V].

licité de mettre au jour les Remarques qu'il avoit faites sur les Ouvrages de Labadie, de même que plusieurs Sermons qu'il fit, en arrivant à Utrecht, sur les principes de la Religion. Il avoit aussi composé

„ torité, le Synode de Breda fit si peu de cas de tout ce *fatras d'accusations*, qu'il n'en releva que quatre, *dont il prit soin de justifier Mr. Jurieu*, & laissa *tout le reste* à quartier *dans les balieures*. Quoique son absence donnât à ses Parties une pleine liberté, dont ils furent bien se prévaloir", Mr. Saurin, & Mr. Basnage de Flottemanville, qui étoit aussi un des Antagonistes de Mr. Jurieu, portérent leurs plaintes, & demandérent justice au Synode assemblé à Gouda au mois d'Avril 1694. Cette Assemblée déclara l'Ecrit en question *Libelle*, & l'enveloppa dans une censure commune avec d'autres Ecrits du même genre, mais elle ne jugea pas à propos de s'expliquer sur les prétentions de Mr. Jurieu, & défendit même à toutes les Eglises de revenir par instructions sur cette matière. Mrs. Saurin & de Flottemanville déclarérent, que puisque le Synode Walon ne vouloit pas s'expliquer, ils étoient resolus de consulter les Synodes Flamands & les Académies, pour savoir à quoi l'on devoit s'en tenir, & si la doctrine de Mr. Jurieu étoit celle de nos Eglises. Le Synode n'eut aucun égard à cette déclaration ou protestation, & défendit d'en faire à l'avenir de semblables. Après ce Synode Mr. Jurieu publia une troisiéme Apologie, intitulée: *Apologie pour les Synodes & pour plusieurs honnêtes gens decrivés dans la derniere Satyre du Sr. de Beaval, intitulée*, Considérations sur deux Sermons &c Rotterdam 1694 in-4. Divers endroits de cet Ecrit portoient contre Mr. Saurin & contre ses Amis; entre autres celui-ci de la p. 9. où parlant du Jugement du Synode de Breda, il dit. „ Le principe de Mr. Jurieu sur le fondement de la Foi a été jugé sain dans le fonds, & on a trouvé seulement, *qu'il a employé & adopté plusieurs termes dans une signification différente de l'usage commun*. Mais le principe de ces Messieurs est, *qu'on ne doit croire les choses non évidentes par elles-mêmes, qu'à proportion de l'evidence des motifs qu'on a de les croire; desorte que pour croire un mystére de foi, il faut avoir une claire & certaine évidence, que celui qui nous le dit, ne nous trompe pas & ne nous peut tromper*. Or il est certain que ce principe est Manichéen, comme l'a très bien remarqué l'Evêque de Meaux dans son sixiéme Avertissement. Il est Socinien; car c'est par ce principe que les Sociniens rejettent les Mystéres; parce que, disent-ils, ils ne voyent pas d'évidence dans les motifs qu'on donne de les croire. C'est la ruine absolue de la Foi des simples; car jamais les simples ne sauroient examiner toutes les difficultés qui se trouvent dans les motifs & dans les preuves des articles de foi. Jamais ils ne sauroient arriver à la certitude par la voie de l'examen & de l'évidence. Enfin l'Eglise a toujours détesté ce principe comme le bouclier de tous les Hérétiques, qui ont combattu & nié nos mystéres, parce qu'ils ne les comprenoient pas, & n'en voyoient pas la vérité avec évidence", Mr. Jurieu avoit attribué le principe dont il parle à Mr. Nicole, & avoit soutenu qu'il même droit à l'Athéisme, sur quoi Mr. Saurin avoit dit dans ses Remarques présentées au Synode de Breda: *Nous comprenons si peu que ce principe mène à l'Athéisme, que nous le regardons au contraire comme le véritable fondement de la Foi, & qu'il nous paroît évident qu'en le niant, & en lui substituant celui de Mr. Jurieu, on justifie, ou du-moins on excuse toutes les fausses Religions dans lesquelles on s'engage, trompé par la vraisemblance, ou seduit par la passion, ou par l'interêt*. Mr. Saurin fut piqué que le Synode tenu à Goes au mois d'Août 1694, n'eut point relevé des traits, qui lui étoient certainement injurieux, mais d'un autre côté il ne s'en étoit point plaint. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce Théologien prit le parti de publier son Ouvrage, qui a pour titre: *Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, où l'on traite de plusieurs Points très-importans de la Religion Chrétienne, comme du Principe de la Foi, de l'idée de l'Eglise, de la Justification, de l'Efficace du Baptême, de la Polygamie, de l'Amour du prochain* &c. *Et où l'on fait voir, que la doctrine de Mr. Jurieu sur ces Articles est non seulement contraire à celle des Eglises Reformées, mais aussi d'une très-dangereuse conséquence*. La Haye 1694. 2 Tomes in-8. On trouve d'abord une longue Préface, où Mr. Saurin explique les raisons qui l'ont engagé à écrire contre Mr. Jurieu. L'Ouvrage même est partagé en trois Parties. La premiére contient les Remarques présentées au Synode. La seconde est la Réponse à la seconde Apologie de Mr. Jurieu. La troisiéme est une Replique à la Réponse de Mr. Jurieu aux Remarques de l'Auteur. Dès que ce Livre parut à la Haye, plusieurs Exemplaires en furent enlevés de chez le Libraire; Mr. Jurieu a prétendu, que ce fut par ordre de l'Etat, mais il n'y a guéres d'apparence, qu'on eût enlevé le Livre par ordre supérieur, sans appeller l'Auteur & le Libraire à rendre raison de leur conduite. Dans le même tems les Etats d'Utrecht firent signifier à Mr. Saurin une défense provisionelle d'écrire contre le Professeur Jurieu, & autorisérent leurs Députés aux Etats-Généraux de demander aux Etats de Hollande que pareilles défenses fussent faites à Mr. Jurieu d'écrire contre le Ministre Saurin. La même année les Etats de Hollande publiérent une Ordonnance du 18 Décembre, qui défend les querelles entre les Théologiens sur des questions non essentielles, & qui réglent la conduite qu'ils doivent garder à l'égard de celles qu'ils prétendroient être essentielles, & sur l'usage de la Philosophie & des Prophéties. Cette Ordonnance fut envoyée aux Eglises Walonnes: & dans la Province d'Utrecht on la reçut aussi. Le Synode s'étant assemblé à Haerlem au mois d'Avril 1695. plusieurs Eglises demandérent par leurs instructions, qu'on terminât enfin définitivement les affaires agitées entre MM. Jurieu, Saurin & de Flottemanville. On écrivit à Mr. Jurieu pour le prier de se rendre à Haerlem, il répondit qu'il ne le pouvoit point. Mr. Saurin offrit de défendre son Livre à tous égards. Le Député de l'Eglise de Rotterdam demanda, qu'on jugeât de la forme & non de la matière, de la Préface & non du Corps du Livre, parce que les matiéres avoient été jugées à Breda. Le Synode nomma huit Commissaires, qui devoient s'assembler à Leyde. Ils s'y rendirent, mais Mr. Jurieu s'excusa d'y comparoître. Les Commissaires se transportérent à Rotterdam, Mrs. Saurin & de Flottemanville y étoient aussi, & on voulut traiter l'affaire en présence des Parties, mais Mr. Jurieu ne voulut agir que par écrit. Les Commissaires procédant en cette manière sur les Questions agitées, Mr. Jurieu leur représenta, qu'ils violoient leur propre déclaration, en s'ingérant d'entrer dans l'examen des matiéres pour en juger, & refusa de les reconnoître davantage. Mr. Saurin les ayant requis de prononcer sur la doctrine de son Livre, cinq d'entre eux l'approuvérent, & trois autres ne voulurent pas s'expliquer, ne se croyant pas autorisés. Mr. Saurin dressa un Ecrit, intitulé *Remontrance aux Pasteurs*, pour instruire les Députés qui devoient se trouver au Synode suivant de ce qui s'étoit passé. Ce Synode s'assembla à Lewarde au mois d'Août 1695, & après de mûres délibérations, il résolut de terminer les différends de MM. Jurieu & Saurin par un coup d'autorité. L'Article, quoiqu'un peu long, mérite d'être vu, le voici. „ Ouï le rapport des Commissaires nommés dans l'Art. 37, la Compagnie ayant considéré que la grande indulgence, & le long support dont on a usé au sujet des différends qui ont duré si longtems entre Nos très-chers frères Messieurs Jurieu & Saurin, n'ont pas produit l'effet qu'elle en avoit espéré, a résolu d'y procéder présentement par d'autres moyens, les premiers ayant été inutiles. Et pourtant plusieurs Eglises ayant produit leurs instructions, qui ont été lues & ouïes avec beaucoup d'attention, la Compagnie considérant le grand intérêt qu'elle a de bien conduire & de bien terminer ces affaires, qui au jugement de tout le monde sont estimées de la dernière importance pour plusieurs raisons, y a bien voulu procéder avec un très-grand soin & une application toute entiére, afin d'en pouvoir répondre devant Dieu & devant les hommes..... a déclaré ce qui s'ensuit. Qu'ayant entendu par le rapport, & vu par les Instructions de plusieurs Eglises, le desir qu'elles ont de voir qu'on mette une bonne fois fin à toutes ces fâcheuses disputes, qui pourroient tirer après elles plusieurs mauvaises conséquences, si elles duroient plus longtemps: Ayant aussi appris par ce qui a été rapporté dans cette Assemblée par plusieurs Députés, que le desir des Puissances qui nous gouvernent, tend à cela même, non seulement en Hollande, mais aussi en cette Province de Frise, selon le rapport exprès qui en a été fait ..... la Compagnie pour ces raisons ne croyant pas qu'on doive remettre la dernière conclusion de ces affaires au Synode prochain, ni à aucun autre suivant, mais qu'il est entiérement à propos de les terminer décisivement en celui-ci, sans qu'on y revienne plus jamais, a jugé de son autorité Synodale. Qu'elle se tient encore à ce qui a été prononcé au Synode de Breda, Art. 53. sur le sujet de l'Orthodoxie de Mr. Jurieu, & sur quelques-unes de ses opinions, que le dit Synode a déclarées tolérables, sans que néanmoins on en tire aucune autre conséquence au-delà des termes dudit Article: nonobstant que la Compagnie ait reconnu que le dit Sieur Jurieu a donné le premier occasion au renouvellement des Disputes. Que le Sieur Saurin ayant fait imprimer un Livre contre le Sieur Jurieu, & la Compagnie ayant entendu de la bouche de quelque Député en ce Synode, que le Sieur Jurieu en avoit fait imprimer un semblablement, opposé à celui dudit Sieur Saurin, qui voit déjà le jour, lesdits Livres ayant été publiés sans que la Compagnie en ait eu aucune connoissance, & sans approbation des Eglises Examinatrices, selon nos Réglemens, les desavoue: se conformant ainsi à la sage Résolution de Nosseigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise du 18 Décembre 1694, & se tenant inviolablement à la Confession de Foi, & à la Discipline de nos Eglises, à nos Catéchismes, & au Synode National de Dordrecht, sans s'en départir en la moindre manière. Et quoique la Compagnie eût sujet de se plaindre, que son autorité a été blessée par tous les Ecrits qui ont été publiés, néanmoins, pour le bien de la paix, elle veut bien ne donner aucune marque de s'en ressentir. En outre, la Compagnie, pour empêcher que le feu de cette division entre ces Messieurs ne s'étende plus loin, leur défend expressément de plus rien écrire l'un contre l'autre, en quelque manière que ce soit, sous peine de les traiter à l'avenir selon toute la rigueur de la Discipline, & même de la suspension de la Ste. Cêne, & du St. Ministére, contre celui qui violera cette défense, prononcée par un Synode qui représente la plus grande autorité Ecclésiastique. Et pour fortifier d'autant plus cette Résolution, prise avec tant de précaution & d'application, on en fera rapport, non seulement à nos Eglises, comme de coutume; mais si les Députés le trouvent à propos, aux Puissances, qui nous ont recommande de terminer ces affaires par la voye de paix: & en cas de besoin les prieront de nous appuyer, & de tenir la main à cette résolution..... Après tout ce que dessus, la Compagnie ayant ainsi travaillé à la paix, & à l'édifica-

„ tion

posé un Traité fort étendu & fort approfondi *contre l'Antechriſt*, & il avoit même deſſein de le faire imprimer; mais comme il parut d'autres Ouvrages ſur la même matiére, il le ſupprima. Un des Ouvrages

„ tion publique, voulant auſſi faire paroître le grand deſir „ qu'elle a de réunir auſſi les cœurs de N. T. C. F. MM. „ Jurieu & Saurin, qu'elle conſidére comme de fidéles „ Serviteurs de Jéſus-Chriſt, les exhorte inſtamment de „ vouloir employer leurs dons plus utilement à la gloire de „ Dieu, & à l'édification générale de l'Egliſe, comme auſſi „ à la confuſion de tous les ennemis de la Vérité & de notre „ ſainte Religion. Et pour réuſſir dans ce bon deſſein elle „ leur ordonne poſitivement de ſe trouver tous deux en „ perſonne au Synode prochain, qui ſe doit tenir à Arnhem. Et s'il arrivoit par quelque accident imprévu, que „ l'un ou l'autre ne pût ſe trouver au Synode, la Compagnie leur ordonne d'y envoyer leurs ſoumiſſions, & leur „ acquieſcement à cette Réſolution, qui tend à une ſi bonne „ & ſi ſainte fin, & qui eſt ſi convenable à des Miniſtres de „ l'Evangile, qui ſont des Ambaſſadeurs de paix..... Et „ s'il arrivoit par malheur, contre les défenſes expreſſes du „ Synode, qu'il ſe publiat quelque Libelle anonyme, ou autre, qui pût ſervir de prétexte à renouveller les Diſputes, „ la Compagnie défend très-expreſſément d'y répondre „ ſans ſa permiſſion expreſſe, parce qu'elle ſera ſon devoir „ pour en faire avoir raiſon aux parties intéreſſées &c". Ce Jugement ne contenta ni Mr. Jurieu, ni Mr. Saurin; le premier ſe plaignit, qu'on eût dit qu'il avoit donné occaſion au renouvellement de cette affaire: le ſecond fut mécontent de ce que par la défenſe d'écrire, on laiſſat à Mr. Jurieu l'avantage de parler le dernier. Le Synode avoit ſuppoſé que l'Ouvrage de ce dernier contre Mr. Saurin paroîtroit déjà, mais il ne parut que quelque tems après ſous ce titre: *Défenſe de la Doctrine Univerſelle de l'Egliſe, & particuliérement de Calvin & des Reformés, ſur le Principe & le Fondement de la Foi contre les imputations & les objections de Mr. Saurin. Diviſée en trois Parties.* Rotterdam 1695 in-12. On peut juger, que Mr. Saurin n'y eſt pas fort ménagé, les eſprits étoient aigris à un tel point, que de part & d'autre on ne gardoit plus de meſures: & Mr. Jurieu plus vif que Mr. Saurin, & qui ſe voyoit pouſſé d'une maniére ſi forte, ne prit pas les termes, il accuſa ſon Adverſaire des plus grandes Héréſies. Il ne ſe borna pas à cet Ouvrage, & malgré les défenſes du Synode, il publia deux autres Ecrits contre Mr. Saurin; le premier eſt une Brochure in-4, d'environ deux feuilles, intitulée: *Suite de la Réponſe de Mr. Jurieu. Idée des Sentimens de Mr. Saurin ſur les Myſtéres de la Trinité & de l'Incarnation.* Cet Ecrit eſt plus virulent encore que l'Ouvrage précédent, qu'on en juge par le début: *Mr. Saurin eſt aſſurément un des faux Docteurs les plus dangereux, qui ſoient nés dans ce ſiécle. Et ſon Livre l'un des plus pernicieux Ouvrage qui ſoit jamais ſorti de la Communion des Reformés. Toute l'Hereſie Antitrinitaire, Photinienne & Pélagienne s'y trouve renfermée, d'une maniére d'autant plus dangereuſe, qu'elle eſt couverte d'un voile de diſſimulation & de mauvaiſe foi, le plus épais qui ait jamais été compoſé pour tromper.* Cet Ecrit fut ſuivi d'un Ouvrage non moins virulent intitulé: *La Religion des Unitaires, avec l'Apologie pour la Sainte Trinité, appellez Hereſie des trois Dieux* &c. Rotterdam 1696. in-8. Outre une Préface, où le Synode de Lewarde & Mr. Saurin ne ſont pas épargnés, on y trouve une *Hiſtoire de la conduite de Mr. Saurin & de Mr. Jurieu, dans l'affaire qui s'agite depuis cinq ans:* on y trouve les choſes tournées entiérement à l'avantage de Mr. Jurieu, comme dans les Préfaces de Mr. Saurin, elles le ſont au ſien; il faut les comparer enſemble, & examiner les circonſtances pour démêler exactement la vérité. Le Corps de l'Ouvrage renferme les mêmes accuſations d'Héréſie contre Mr. Saurin, qui avoient déjà paru. Les meilleurs amis de Mr. Jurieu trouvérent ſon ſtile trop dur; voici ce que Mr. Martin, qui étoit fort dans ſes intérêts, lui écrivoit ſur ce ſujet dans une Lettre du 26 Mai 1696. „ La maniére forte & inſultante dont vous traitez votre adverſaire, dans votre dernier Ouvrage, n'eſt pas ici du goût „ de beaucoup de monde. Il vous importe peu de ſavoir „ quel eſt le mien, mais j'oſerai pourtant vous avouer, que „ j'aime beaucoup la modération & la retenue dans toute „ ſorte d'Ecrits". Je trouve une Apoſtille à la même Lettre, où Mr. Martin lui dit: „ Mr. Janiçon & moi aurions „ été fort aiſes, que vous n'euſſiez pas parlé de nous dans „ l'*Hiſtoire* que vous avez faite: vous allez être retourné là-„ deſſus un peu fortement, parce que vous y avancez des „ faits, dont vous avez été mal inſtruit. Je crains bien que „ nous ne nous trouvions où nous ne voudrions pas être, „ & où nous n'avons que faire". Mr. Jurieu étoit un peu crédule, & certaines gens lui mandoient quelquefois des nouvelles, qui n'étoient pas trop ſures, & qu'il adoptoit avec trop de facilité. Pendant que ces Ouvrages paroiſſoient on prenoit des meſures pour le Synode qui devoit s'aſſembler à Arnhem. Mr. Jurieu couroit riſque d'être rudement cenſuré, en conſéquence de ce qui avoit été réſolu à Lewarde, mais il trouva moyen d'être le plus fort à Arnhem par ſes Amis; déſorte qu'au-lieu de ſuivre les intentions de l'Aſſemblée de Lewarde, & de faire attention aux plaintes de Mr. Saurin, qui devenoient juſtes, le Synode d'Arnhem renvoya l'affaire au Synode ſuivant, ſans préjudice du droit des Parties, & ſans donner atteinte aux Synodes précédens, principalement, parce que des perſonnes de grande conſidération avoient fait connoître à l'Aſſemblée qu'on pourroit par ce délai terminer ce différend: Mr. Saurin s'oppoſa vainement à ce renvoi. Je découvre par une Lettre de Mr. Martin à Mr. Jurieu, du 4 Juillet 1696 que Mr. le Grand-Penſionnaire Heinſius avoit formé un projet pour terminer les différends qui cauſoient tant de trouble. „ Où en êtes-„ vous avec Mr. Heinſius, *dit Mr. Martin?* vous a-t-il „ parlé depuis la Lettre qu'il écrivoit à Mr. de Rotendaal? „ Il eſt digne de ſa ſageſſe & de ſa piété, qu'il ne néglige „ pas ſon projet, & de votre part vous ne devez rien omettre pour faciliter, & les porter à être terminées ſelon le „ deſſein de Mr. Heinſius. Mr. de Superville vous en aura „ entretenu ſans-doute fort au long, & ce qu'il vous aura „ pu dire eſt d'un ſi grand poids, que vous devez y faire „ toute l'attention poſſible". Le Synode n'étant aſſemblé à la Brille au mois de Septembre 1696, MM. Jurieu & Saurin s'y rendirent. D'abord les Egliſes demandérent, que ſuivant leurs Inſtructions précédentes on prononçât ſur les contraventions au Synode de Lewarde, mais on rejetta cette demande, prétendant que ce Synode avoit été anéanti. Il paroît d'ailleurs par les Articles du Synode de la Brille, qu'il y eut divers incidens, qui retardérent l'examen du fond de l'affaire; enfin on conclut qu'on entendroit les Parties en préſence l'une de l'autre. Mr. Jurieu commença, & allégua ce qu'il avoit à dire contre Mr. Saurin, qui ſe réduiſit à quelques Extraits de ſa *Religion du Latitudinaire.* Mr. Saurin y repliqua ſur le champ article par article; d'une maniére qui étonna tout le monde, & qui fit dire à Mr. Jurieu, qu'il avoit une tête de fer. Le lendemain Mr. Jurieu dit, qu'il ſe réſervoit à répondre avant le Jugement. Mr. Saurin ayant ſon tour d'accuſer Mr. Jurieu, il le fit ſur le Principe de la Foi par de longs Extraits de ſes Livres, & par de courtes réflexions qu'il y ajoûta, pour en faire ſentir les conſéquences. Enſuite on nomma des Commiſſaires, ſur le rapport deſquels le Synode forma ſon Jugement en ces termes, Art. 47. „ Après avoir ouï en pluſieurs Séances Meſſieurs Jurieu & Saurin ſur les plaintes mutuelles qu'ils font l'un „ contre l'autre, tant à l'égard de la Doctrine que des injures perſonnelles, qu'ils ont rendues publiques, & dans „ des Livres imprimés & dans les débats qu'ils ont eus dans „ pluſieurs de nos précédens Synodes; la Compagnie a donné à examiner des Mémoires abrégés de leurs prétentions „ réciproques, aux Commiſſaires nommés dans l'Art. 28, „ qui pendant pluſieurs jours ont travaillé à la vérification & „ à l'Examen de leurs Griefs par la lecture des Livres, & par „ divers Interrogatoires de ces Meſſieurs, dont les demandes & les réponſes ayant été rédigées par écrit, & lûës „ dans leur ordre en préſence de toute l'Aſſemblée, la Compagnie déclare. I. A l'égard des injures réciproques, que „ ces Meſſieurs ont publié l'un contre l'autre, qu'elle ne „ ſouhaite rien tant que de voir qu'ils ſe réconcilient de „ bonne foi, & qu'ils ſe les pardonnent de bon cœur, comme de ſon côté la Compagnie leur fait grace de toutes „ les Contraventions qu'ils ont faites l'un & l'autre contre „ ſes Arrêtés. II. Pour ce qui eſt des diſputes ſur la Doctrine, la Compagnie conſidérant que la plupart des articles en conteſtation ont été débattus & terminés au Synode de Breda, dont le Jugement a été confirmé diverſes fois „ par les Inſtructions de nos Egliſes & par les Réſolutions „ des Synodes ſuivans, elle trouve bon de s'y tenir, & de „ ne remettre plus ces matiéres en nouvelles délibérations. „ Cependant parce que pluſieurs ont ſouhaité que l'on s'expliquât un peu plus préciſément ſur le Principe de la Foi, „ à cauſe que ces Meſſieurs ont remué depuis ce Sujet avec „ beaucoup d'étendue, la Compagnie déclare, que par la „ lecture des Ouvrages de ces Meſſieurs, qu'ont faite la plupart des Membres de ce Synode, elle croit, qu'en combant d'accord l'un & l'autre, que la Sainte Ecriture a des „ caractéres convaincans de ſa Divinité, qui ne peuvent „ pourtant être embraſſés comme tels que par ceux qui ſont „ éclairés ſurnaturellement par le Saint Eſprit, qui agit immédiatement & efficacement dans le cœur des Fidéles, qui „ eſt le ſentiment commun de nos Egliſes, à quoi il faut ſe tenir, nous devons nous contenter de ces vérités avouées, „ pour reconnoître à ce ſujet l'orthodoxie de l'un & de „ l'autre de nos très-chers Fréres, ſans entrer dans un plus „ grand détail, ſur quoi tous les Théologiens ne tombent „ pas d'accord. III. Pour le Mémoire contenant 37 Articles, ſur la plupart deſquels Meſſieurs les Commiſſaires „ ont reçu les réponſes de Mr. Saurin, il a été trouvé bon „ pour l'édification des Egliſes, d'en inſérer la Copie dans „ les Articles du préſent Synode, auſſi bien que de quelques „ autres Mémoires, qui ont été fournis aux Commiſſaires „ par les Parties conteſtantes, avec les Réponſes ſur tous „ ces Mémoires, de la même maniére que la lecture en a „ été faite dans l'Aſſemblée, qui déclare être ſatisfaite des „ Réponſes & des Explications de Mr. Saurin, ſur les Objections propoſées contre ſa Doctrine, & le reconnoît orthodoxe, blâmant néanmoins certaines expreſſions rudes & „ qui offenſent, parſemées en divers endroits de ſon Livre". Mr. Jurieu parut d'abord ſatisfait de ce Jugement, mais Mr. Saurin déclara, que quoiqu'il ne proteſtât point contre le Jugement de la Compagnie à laquelle il étoit ſoumis, il ne pouvoit acquieſcer à cette Réſolution, ni la reconnoître juſte à divers égards. Auſſi publia-t-il conſécutivement trois Ouvrages, le premier intitulé: *Défenſe de la véritable Doctrine de l'Egliſe Reformée ſur le Principe de la Foi, contre le Livre de Mr. Jurieu, intitulé*, Défenſe de la Doctrine Univerſelle de l'Egliſe &c. Utrecht 1697. in-8. Le ſecond a pour titre: *Juſtification de la Doctrine du Sr. Elie Saurin, Paſteur de l'Egliſe Walonne d'Utrecht, contre deux Libelles de Mr. Jurieu,*

leur

ges qui a fait le plus d'honneur à Mr. Saurin, c'eſt celui qui a pour titre: *Réflexions ſur les Droits de la Conſcience, où l'on fait voir la différence entre les droits de la Conſcience éclairée, & ceux de la Conſcience errante; on réfute le* Commentaire Philoſophique, *& le Livre intitulé*, Droits des deux Souverains, *& on marque les juſtes bornes de la Tolérance Civile en matiére de Religion.* Utrecht 1697 in-8. Cet Ouvrage a été généralement eſtimé, & l'eſt encore par tous ceux qui entendent les matiéres [*H*]. En 1701 il publia ſon *Traité de l'Amour de Dieu.* Utrecht 1701, 2 voll. in-8. Ouvrage dans lequel il ſe propoſe d'expliquer, d'établir & de défendre cette théſe: *c'eſt que le Créateur eſt tout, & la créature n'eſt rien. Qu'il faut aimer Dieu pour Dieu, & ne nous aimer que pour Dieu; & qu'il ne faut pas nous aimer pour nous, & n'aimer Dieu que pour nous.* Mr. Bernard donna un très-bon Extrait de ce Traité, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* Mai 1701 Art. IV. Après ſa mort, on a donné ſon *Traité de l'Amour du Prochain*, Utrecht 1704 in-8. qui étoit déjà en partie imprimé quand il mourut; mais un Voyage qu'il fit & qui fut ſuivi de la maladie qui l'a conduit au tombeau, ne lui permirent pas d'y mettre la derniére main. A ſon retour du Synode de Campen, tenu au mois de Septembre 1702, Mr. Saurin fut attaqué d'une violente maladie, qui fit craindre pour ſa vie, mais au bout de ſix ſemaines il ſe trouva un peu mieux, cependant il languit durant tout le cours de l'Hyver: environ trois ſemaines avant Pâques de l'année 1703 il retomba malade, & pendant toute ſa maladie il fit paroître les diſpoſitions les plus Chrétiennes, & mourut tranquillement le Dimanche de Pâques de 1703, dans la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, ayant toujours vécu dans le Célibat. Mr. Saurin avoit un génie vaſte & profond, un diſcernement exquis, le jugement net & ſolide, l'imagination belle, la mémoire heureuſe, une préſence & une vivacité d'eſprit admirable, il parloit facilement & bien, n'ayant jamais écrit ſes Sermons, qu'il méditoit juſqu'aux termes. Il avoit toujours aimé l'Etude, & s'y étoit fortement appliqué [*I*]. D'ailleurs il étoit d'une droiture inflexible dans les affaires qui étoient du Gouvernement Eccléſiaſtique, quelles qu'elles fuſſent, n'ayant aucune acception de perſonnes: plein de compaſſion pour les pauvres il s'intéreſſoit vivement en leur faveur; honnête & affable envers tout le monde, il recevoit ſes inférieurs, comme ſes égaux, d'une maniére même humble. Il aimoit paſſionnément la liberté tant Civile qu'Eccléſiaſtique; conſtant & uniforme dans ſa conduite, il étoit incapable d'accommoder ſes ſentimens aux tems, aux lieux, & aux perſonnes. Il avoit une ſi haute idée du Miniſtére Evangélique, qu'il diſoit ſouvent, que jamais

l'un *intitulé*. Idées des ſentimens de Mr. Saurin &c. *& l'autre*, la Religion du Latitudinaire. Utrecht 1697. in-8. le titre du troiſiéme eſt: *Suite de la Juſtification de la Doctrine du Sr Elie Saurin* &c. Utrecht 1697 in-8. Dans ce dernier Ouvrage l'Auteur examine particuliérement les procédures & le jugement du Synode de la Brille. Dans la Préface du ſecond de ces Ouvrages Mr. Saurin fait une profeſſion claire & ſolemnelle de ſa Foi ſur les myſtéres de la Trinité & de l'Incarnation, & il expoſe la méthode qu'il a ſuivie en les traitant; ce morceau eſt très-beau, & mérite d'être lu. Ce fut par ces trois Ouvrages que ſe termina cette grande querelle. Mr. Saurin a toujours proteſté, qu'il n'avoit agi que par zéle pour la Vérité, par amour pour l'Ordre & pour la Diſcipline; & pour maintenir l'honneur de ſon Miniſtére. Ce ſeroit être injuſte que de taxer ſa bonne foi: mais on ſait que les plus honnêtes gens ſe font quelquefois illuſion, & qu'il entre quelquefois dans nos actions des motifs ſecrets, qui ſe dérobent à notre vuë. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de part & d'autre il ſe mêla dans cette querelle beaucoup plus de paſſion & d'animoſité qu'il ne convenoit à des gens du caractére de MM. Jurieu & Saurin.

[*H*] *Cet Ouvrage a été généralement eſtimé, & l'eſt encore par tous ceux qui entendent les matiéres.* Mr. Saurin avoit compoſé & fait imprimer ce Livre deux ans avant qu'il vît le jour, il rend raiſon de ce délai dans ſa Préface. „ Ceux, *dit-il*, „ qui ſavent que cet Ouvrage a été imprimé il y a deux ans, „ s'étonneront de le voir paroître, ou de le voir paroître ſi „ tard. Ils demanderont pourquoi il a été ſi longtems ca„ ché, & pourquoi il oſe enfin ſe montrer. Je ne puis pas „ ſatisfaire leur curioſité ſur le premier article, pour des raiſons dont il n'eſt pas néceſſaire que le Public ſoit infor„ mé, ou dont il peut être informé par d'autres que par „ moi. Mais je veux bien lui tendre compte de la réſolu„ tion que j'ai enfin priſe, de ſouffrir que mon Livre voye „ le jour. On en a toute l'obligation à Mr. Jurieu. Durant „ le temps que nous étions également obligés à ne pas écrire „ l'un contre l'autre, & que j'ai religieuſement obſervé „ cette eſpéce de tréve, il l'a rompue pluſieurs fois par des „ Livres très-injurieux, qu'il a compoſés contre moi..... „ L'obligation étant égale, les droits ſont auſſi égaux..... „ la conduite de Mr. Jurieu m'autoriſe à rompre le ſilence, „ & à porter contre lui tout ce que je jugerai à propos pour „ ma défenſe, & pour la défenſe de la vérité..... Mais „ de plus la matiére ſur laquelle il m'a attaqué, & les noires „ calomnies dont il m'a chargé, rendent la publication de „ ce Livre abſolument néceſſaire pour ma juſtification". L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Parties. Dans la premiére l'Auteur fait des Réflexions générales ſur ſon ſujet, traite des droits & des obligations de la Conſcience éclairée & de la Conſcience errante, il compare les péchés d'ignorance, avec les péchés commis contre la Conſcience. Dans la ſeconde Partie, il réfute le *Commentaire Philoſophique*. Dans la troiſiéme il réfute l'Ouvrage de Mr. Jurieu intitulé: *Des droits des deux Souverains en matiére de Religion, la Conſcience & le Prince.* Dans la quatriéme, il traite de la Tolérance des Religions. Après avoir expliqué les Droits des Souverains à l'égard des fauſſes Religions, ce qui fait la matiére de deux Sections, Mr. Saurin combat dans une troiſiéme Section l'intolérance de l'Egliſe Romaine, & répond aux Objections qu'on fait ſur cette matiére. Dans une quatriéme Section, il réfute l'intolérance de quelques Proteſtans. Dans une derniére Section il combat une Tolérance outrée. Un ſeul trait mettra au fait des idées de Mr. Saurin. „ Notre Prin„ cipe eſt, *dit-il* (14), que le Magiſtrat doit faire pour l'é„ tabliſſement & la propagation de la vraye Doctrine, & pour „ l'extinction de l'Erreur, tout ce qu'il peut faire ſans vio„ lenter les Conſciences; & ſans priver les Sujets de leurs „ droits naturels, ou de leurs droits Civils". Le célébre Mr. de la Placette écrivoit au ſujet de cet Ouvrage à Mr. Saurin, le 30 Mai 1697: *Il y a quelques jours que nos Libraires reçurent* les Réflexions ſur les Droits de la Conſcience. *Je l'achetai d'abord, & le lus avec une avidité extrême; ſurtout ſa fus charmé de votre Traité de la Tolérance. Vous avez éclairci abſolument cette matiére, qui étoit ſi obſcure & ſi embrouillée; vous avez trouvé le point fixe, qu'on avoit cherché vainement, & qui étoit également éloigné de la Tolérance outrée, & de l'intolérance abſolue, & par conſéquent de deux écueils, preſque également dangereux, fait préciſément ce juſte milieu, qui eſt auſſi bien le caractére de la vérité que de la vertu.* On avoit ſouvent preſſé Mr. Saurin de compoſer un abrégé de Théologie, ou une Morale, mais il n'a jamais pu s'y réſoudre. A l'égard de la Théologie, il diſoit que la choſe dont on avoit le plus de beſoin, & qui manquoit, étoit un bon Catéchiſme. On croit qu'il avoit entrepris d'en faire un, car on trouva parmi ſes Manuſcrits un commencement de Catéchiſme, dont l'Ecriture étoit toute fraiche. Depuis ſa mort, il a paru pluſieurs bons Catéchiſmes, qui dédommagent de la perte de celui qu'il avoit commencé. A l'égard de la Morale il diſoit que lorſqu'on en a une fois bien compris le principe, & bien établi le fondement, qui eſt l'amour de Dieu, on avoit tout compris & tout fait; rien n'étant plus aiſé que de déduire de là tous les devoirs de la Morale, & d'éclaircir ou de réſoudre tous les cas de Conſcience (15).

[*I*] *Il avoit toujours aimé l'étude & s'y étoit fortement appliqué.*] Rapportons ce que nous apprend ſur ce ſujet l'Auteur de ſa vie (16). Il entendoit les Mathématiques, qu'il avoit apprîſes de lui-même, & ſans le ſecours d'aucun Maître. Comme il aimoit l'évidence & la démonſtration, il auroit pénétré tout ce qu'il y a de plus profond dans cette Science, s'il n'avoit penſé que le tems eſt trop précieux pour ne l'employer qu'à meſurer des lignes & à faire des calculs; auſſi ne s'y occupoit-il que par voie d'amuſement, & pour ſe diſtraire de ſes autres occupations. Il entendoit auſſi fort bien la Phyſique, & il s'étoit convaincu qu'à la réſerve des principes généraux, il n'y a nulle certitude dans cette partie de la Philoſophie, quelque Syſtême qu'on ſuive. On ne doit pas être ſurpris que Mr. Saurin penſât ainſi, parce que de ſon tems la Phyſique expérimentale n'avoit pas été cultivée comme elle l'a été depuis. Il s'étoit fort attaché à la Métaphyſique, comme à une Science, qui étant le fondement de toutes les Vérités, eſt non ſeulement d'un grand ſecours, mais même abſolument néceſſaire, pour découvrir les autres vérités, & pour les expliquer avec méthode & ſolidement. La Théologie étoit ſa profeſſion; il l'avoit étudiée & médi-tée à fond; il en avoit compris toutes les difficultés; il avoit fait même de longs & extraordinaires efforts d'eſprit, pour trouver des ſolutions ſatisfaiſantes à certaines difficultés, qui ſont les croix des Théologiens, mais enfin il avoit conclu qu'il falloit attendre que Dieu lui-même les éclaircît dans la Vie à venir. Auſſi toutes les fois qu'il paroiſſoit quelque nouvelle méthode, qui promettoit de concilier la Prédeſtination & le concours de Dieu, avec le libre arbitre de l'homme; de faire comprendre la propagation du Péché Originel; de démontrer par la voya du raiſonnement le Myſtére de la Trinité; il ne manquoit jamais de dire que c'étoit promettre la démonſtration de la quadrature du Cercle. Il avoit les matiéres de Théologie ſi préſentes à l'eſprit, que quelque ſujet qu'on propoſât, il en parloit ſur le champ avec le même ordre, la même clarté, & la même profondeur, que s'il s'y fût préparé. Sa Théologie étoit une Théologie Scripturaire.

(14) *Voyez Réflex. ſur les Droits de la Conſcience, p.* 624.

(15) *Vie de Mr. de Mez. Elie Saurin, p.* 40 41.

(16) *Ibid. p.* 63-69.

La

jamais il ne lui étoit arrivé de s'être repenti d'avoir embraſſé un emploi, qui n'eſt deſtiné qu'à glorifier Dieu, & qu'à ſauver les âmes rachetées par le ſang de Jeſus-Chriſt, & qui eſt par-là ce qu'il y a de plus grand, & même de ſeul grand dans le Monde; & qu'à cauſe de cela il ne lui étoit non plus jamais arrivé, de porter envie aux perſonnes élevées aux plus hautes dignités de la Terre.

La Providence & l'Ecriture ſont les deux grands Livres qu'il étudioit. Il trouvoit que la Critique, qui conſiſte en Rabbinage, & en recherches curieuſes de l'Antiquité, n'étoit pas d'un grand ſecours pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, & même qu'on y perdoit autant & plus qu'on n'y gagnoit, à cauſe de la hardieſſe des Critiques, & de l'incertitude de leurs conjectures. Il n'étoit pas non plus admirateur des Péres, perſuadé qu'ils n'avoient point d'idées claires de la Théologie; c'eſt pourquoi il croyoit que c'étoit perdre ſon tems, que d'étudier la Théologie dans cette multitude de Livres, que nous avons d'eux, ou qui portent leurs noms, & dont le plus grand uſage eſt de nous inſtruire de l'Hiſtoire de la Religion depuis les Apôtres. Pour donner une idée plus nette de la Théologie de Mr. Saurin, l'Auteur de ſa vie remarque trois choſes qui la caractériſoient. La premiére, qu'il mettoit la gloire de Dieu au-deſſus de toutes choſes, & en faiſoit le grand & unique objet de la Religion. Il étoit perſuadé, que la Piété, quelque pure & ſainte qu'elle paroiſſe d'ailleurs, qui ne rapporte pas toutes choſes à la gloire de Dieu, enferme qu'elle ne cherche le ſalut & le ſouverain bien qu'en Dieu, & parce que Dieu ſe glorifie en ſauvant & rendant heureuſes les créatures, eſt une fauſſe piété: c'eſt ce qu'il tâche d'établir dans ſon *Traité de l'Amour de Dieu*. En ſecond lieu, il croyoit que l'ancienne Revélation étoit entiére, & même l'Ouvrage de la Création, ſe rapportant à l'Evangile, & en contenant les vérités en repréſentation & en myſtére. Il ne penſoit pas pourtant qu'on dut entrer dans le détail dans l'expliſition des Types, parce qu'autrement on couroit riſque de dire des choſes peu ſolides, fauſſes, & capables d'expoſer la Religion aux railleries des profanes & des impies. Enfin Mr. Saurin étoit perſuadé, que la nouvelle Alliance n'a que des promeſſes ſpirituelles, dont les unes s'accompliſſent en cette vie par le don du St. Eſprit, & les autres s'accompliront dans le Ciel. C'étoit-là un des fondemens du ſentiment qu'il avoit ſur le *Pain Quotidien*, dont il eſt parlé dans l'Oraiſon Dominicale, par lequel il entendoit un Pain ſpirituel, ſavoir le St. Eſprit.

☞ SAURIN (Jacques) fameux Théologien & Prédicateur du XVIII. Siécle naquit à Niſmes le 6 Janvier 1677 (a), d'une famille illuſtre, originaire de Cauviſſon, dans le Diocéſe de Niſmes. Ses Ancêtres s'étoient diſtingués, tant dans les Sciences, qu'à la Guerre; entre autres Jean fils de Charles Saurin, après avoir été Page du Duc de Montmorenci, fut Colonel d'Infanterie, Gentilhomme ordinaire de Henri IV. & en 1597 Gouverneur de la Ville & du Château de Sommiers. L'ayeul de Jaques étoit Commandant du Regiment du Duc de Rohan. Son Pere, nommé Jean, étant venu s'établir à Niſmes, y exerça la profeſſion d'Avocat avec beaucoup de réputation; & comme il poſſedoit parfaitement les Belles-Lettres, il fut Sécretaire de l'Académie Royale de Niſmes. La révocation de l'Edit de Nantes l'ayant obligé de quitter la France, il ſe retira à Genéve, où ſon fils commença ſes études avec beaucoup de ſuccès, mais il les quitta pour prendre le parti des Armes. En 1694 il fit une campagne, en qualité de Cadet, dans la Compagnie de Mylord Galloway, & en 1695 il eut un Drapeau dans le Régiment de ce Seigneur, qui ſervoit en Piémont. Le Duc de Savoye ayant fait ſa paix avec la France, le jeune Saurin retourna à Genéve, où il reprit ſes études de Philoſophie & de Théologie ſous Meſſieurs Alphonſe Turretin, Tronchin, Piétet, Leger, Minutoli, & Chouët. Il parut bientôt avec éclat du côté de la Prédication. En 1700 il vint en Hollande, & paſſa en Angleterre, où l'Egliſe Walonne de cette Ville l'appella au nombre de ſes Paſteurs en 1701; deux ans apres il s'y maria & épouſa Mademoiſelle Catherine Boiton. En 1705 il fit un voyage en Hollande, parce que l'air de Londres étoit nuiſible à ſa ſanté: il prêcha à la Haye avec un applaudiſſement prodigieux: on tâcha de l'y fixer, & dans ce deſſein on créa une place de Miniſtre extraordinaire des Nobles, qu'il a remplie juſques à ſa mort. Jamais Prédicateur n'eut une réputation plus brillante & plus ſoutenue que Mr. Saurin [A]; ſes talens lui acquirent d'illuſtres amis & protecteurs, mais lui ſuſciterent en même tems des envieux & des ennemis. Il a publié pendant ſa vie cinq Volumes de Sermons, & il en a paru depuis ſa mort pluſieurs autres Volumes [B]. En 1720 il donna le premier Volume de ſes *Diſcours Hiſtoriques, Critiques,*

(a) Tiré d'un Mémoire MS. qui m'a été communiqué par les mains.

[A] *Jamais Prédicateur n'eut une réputation plus brillante & plus ſoutenue que Mr. Saurin.*] Nous rapporterons ce qu'on dit ſur ce ſujet dans un de nos Journaux (1), & tous ceux qui ont connu Mr. Saurin conviennent qu'il n'y a rien d'outré dans l'éloge. „ A un extérieur, tel qu'il le falloit pour „ prévenir ſon auditoire en ſa faveur, Mr. Saurin joignoit „ une voix forte & ſonore. Ceux qui ſe ſouviennent de la „ magnifique Priére qu'il récitoit avant le Sermon, n'auront „ pas oublié non plus, que leur oreille étoit remplie „ des ſons les plus harmonieux. Il auroit été à ſouhaiter „ que ſa voix eût conſervé le même éclat juſqu'à la fin de „ l'action; mais comme nous n'avons pas deſſein de faire „ un Panégyrique, nous avouerons que ſouvent il ne la „ ménageoit pas aſſez. Un peu moins de feu l'auroit garanti „ de ce défaut. L'attente excitée par la Priére, n'étoit point „ trompée par le Sermon. Nous en appellons hardiment à „ cet égard à ſes Auditeurs. Tous ſans aucune exception, „ au-moins qui vaille la peine qu'on en parle, étoient charmés; & tel, venu dans le deſſein de critiquer, en perdoit „ l'idée à proportion de l'attention qu'il employoit à trouver „ quelque endroit ſuſceptible de critique. Et qu'on ne „ s'imagine pas que de pareils prodiges étoient l'effet mécanique d'une récitation, dont les charmes ne laiſſoient pas „ la liberté d'eſprit néceſſaire pour juger des choſes. Les „ Sermons imprimés, ſur-tout ceux qui ont été publiés du „ vivant de l'Auteur, font foi que la juſteſſe des penſées, „ la force du raiſonnement, la nobleſſe du ſtile & des expreſſions, forment proprement le caractére diſtinctif de „ Mr. Saurin, & que les talens extérieurs étoient les moindres de ſes talens". J'ajoûterai à cet éloge une particularité que je tiens d'un homme, à qui Mr. Abbadie lui-même l'avoit dit, que la premiére fois que ce Grand-Homme entendit prêcher Mr. Saurin, il fut tellement ravi en admiration, qu'il ſe demandoit, eſt-ce un Ange, ou un Homme qui parle? C'étoit ſurtout dans les occaſions extraordinaires que Mr. Saurin ſe ſurpaſſoit, lorſqu'il s'agiſſoit d'annoncer une Colleéte, ou un Jour de Jeûne, & qu'il adreſſoit ſur ce ſujet une exhortation à ſes Auditeurs, il s'élevoit tellement au-deſſus de lui-même, qu'on ſe permettoit à peine de reſpirer, & que le raviſſement étoit général.

(1) *Bibl. Franç. T. XXII. P. II. p. 258. 259.*

[B] *Il a publié pendant ſa vie cinq Volumes de Sermons, & il en a paru depuis ſa mort pluſieurs autres Volumes.*] Le premier Volume, dont il s'eſt fait pluſieurs Editions, auſſi bien que des ſuivans, parut pour la premiére fois en 1708, le ſecond en 1712, le troiſiéme en 1717, le quatriéme en 1720, & le cinquiéme en 1725. Mr. le Clerc (2) parlant des deux premiers Volumes, s'exprime en ces termes. „ Les matiéres en „ ſont trés-importantes & bien choiſies, l'ordre du diſcours „ eſt juſte, & le ſtyle eſt net, vif & animé. S'il a des ornemens, ce ſont des ornemens, pour ainſi dire, ſérieux „ & ménagés: car ſelon les Connoiſſeurs, plus le ſujet eſt „ important, & plus on en eſt frappé: plus le ſtyle eſt naif „ & ſimple. Les choſes y entraînent les mots après elles, „ & les mots ne les doivent pas prévenir. L'importance & „ la ſublimité même d'une penſée, dont l'eſprit eſt rempli, „ y trouve en un moment des expreſſions dignes d'elle". Mr. Bernard n'en juge pas moins avantageuſement, & l'éloge qu'il en fait eſt d'un grand poids, il ſe connoiſſoit en Sermons, étant lui-même excellent Prédicateur. Après avoir remarqué, que les Sermons de Mr. Saurin devoient néceſſairement perdre ſur le papier, où ils ne pouvoient être accompagnés des agrémens qu'il y donnoit par la prononciation, Mr. Bernard ajoûte (3). „ On eſt cependant aſſuré, „ autant qu'on eſt capable d'en juger, que les Sermons de „ Mr. Saurin ſe ſoutiendront par eux-mêmes; parce qu'outre „ la beauté & l'élégance du ſtile, & tous ces autres ornemens qu'une chaſte éloquence permet à un Orateur, „ ils contiennent par tout une doctrine trés-ſolide, expliquée nettement, & dans un bon ordre, & qui en éclairant l'eſprit, ne manque jamais de paſſer juſqu'au cœur. „ Quoique Mr. Saurin ſoit encore fort jeune, on ne voit „ point ici un Ecolier, gêné ou embarraſſé par ſa matiére; „ qui va moins où il veut aller, que où ſon ſujet le conduit, comme malgré lui. On trouve par-tout un homme „ qui eſt maître de ſa matiére, qui la manie, qui la façonne „ comme il le juge à propos, qui ſe propoſe un but, qui ſe propoſe un plan pour y parvenir, & qui l'exécute avec „ méthode & avec art". On peut dire que c'eſt-là le jugement qu'en ont porté & qu'en portent encore tous ceux qui ont le goût du beau & du bon. Depuis la mort de Mr. Saurin, on a publié en divers tems ſept nouveaux Volumes de ſes Sermons, dont il y en a deux ſur des Textes de l'Hiſtoire de la Paſſion, & ſur d'autres ſujets. Quoiqu'ils ne ſoient pas tous d'une égale force, un ne laiſſe pas de reconnoître par tout un génie ſupérieur, & un Prédicateur du premier ordre.

(2) *Bibl. Choiſie T. XXV. p. 178. 179.*

(3) *Nouv. de la Rep. des Lett. Févr. 1708. p. 191. 192.*

ques, Théologiques, & Moraux sur les Evénemens les plus mémorables du Vieux & du Nouveau Testament [C]. Ce fut la même année que Mr. Saurin contribua à la fondation d'une Société dont le but principal étoit de faire instruire des Enfans, & après leur avoir enseigné leur Religion, de les mettre en apprentissage, afin de prévenir les désordres affreux, que la misère & l'oisiveté traînent ordinairement après elles. Ce fut ce qui l'engagea à composer son *Abrégé de la Théologie & de la Morale Chrétienne, en forme de Catéchisme*

[C] *En 1720 il donna le premier Volume de ses* Discours Historiques, Critiques, Théologiques & Moraux sur les Evénemens les plus mémorables du Vieux & du Nouveau Testament.] Cet Ouvrage parut in Folio avec des Estampes, & in-8. sans les Estampes. Mr. Vander Marck, Seigneur de Leur, ayant fait graver de magnifiques Estampes, représentant les principaux événemens de l'Histoire Sainte, proposa à Mr. Saurin d'expliquer les Figures, en bornant l'explication de chacune à deux pages. Mr. Saurin s'y engagea, mais à peine eut-il commencé, qu'il s'apperçut qu'une nouvelle Histoire de la Bible étoit un Livre inutile, après celles que Mrsfieurs de Port-Royal, & MM. Martin & Basnage avoient données. Il forma donc un Plan beaucoup plus étendu que le leur, qui fut de composer des Dissertations Théologiques & Critiques sur chaque Histoire; il se proposa de rapporter les différens sentimens des Interprètes, tant Juifs que Chrétiens, tant Anciens que Modernes, de les examiner mûrement, & de s'arrêter au plus vraisemblable. Il déclare qu'il n'écrit pas pour les Savans, qui s'occupent eux-mêmes à ce genre d'ouvrage; quoique Mr. Le Clerc pense (4) qu'il y a bien des gens de cette espèce qui peuvent apprendre de Mr. Saurin, à raisonner plus exactement qu'ils ne font de cette sorte de choses, & à ne pas être si décisifs, ni si aigres contre ceux qui ne font pas de leur sentiment. Mr. Saurin n'a pas écrit non plus pour ceux auxquels les bornes de leur génie, ou de grandes occupations ne permettent pas de donner beaucoup de tems à l'étude de l'Ecriture Sainte. Mais il y a une troisième Classe de gens, qui ne font ni l'un ni l'autre de ces premiers, ni si bornés que les autres, qui font bien aises d'avoir une idée générale des questions qui s'agitent au sujet de l'Histoire Sainte, & des opinions des Savans fur ces matières, & qui ne peuvent pas puiser cette connoissance dans les sources, c'est pour ceux-là que Mr. Saurin destine son Ouvrage. Il n'a pourtant pas fuivi aveuglément ses guides. „ L'Esprit humain, *dit-il* (5), est si borné, „ qu'il échoue sur certains sujets, par cela-même qu'il ex- „ celle dans les autres. Une entière Logique & une profon- „ de érudition ne vont pas toujours ensemble. C'est la ré- „ flexion dont nous avons été le plus frappés, dans les re- „ cherches que nous avons faites. Il nous a paru qu'une „ simple lueur de Critique fert fouvent de fondement à tout „ un Système, & que les grands Littérateurs érigent des „ conjectures en démonstrations. Nous nous sommes particuliérement appliqués à marquer ces sortes d'écueils. „ Lorsque nous avons écouté avec admira- „ tion ce que de Grands-Hommes nous ont raconté, tou- „ chant leurs découvertes dans des Pays peu fréquentés, & „ que nous n'aurions jamais connus sans leurs secours, nous „ nous sommes émancipés jusqu'à examiner ce qu'ils nous „ conclurre de leur témoignage. . . . . Mais lorsque nous „ avons été contraints de nous écarter de leurs sentimens, „ nous l'avons toujours fait avec les égards que l'on doit „ à des Auteurs qui ont rendu de si grands services à l'Es- „ glise". Au reste Mr. Saurin n'est point un Auteur décisif, & qui prenne aísément parti fur les Questions qu'il examine, au contraire il est extrêmement circonspect & retenu, & laisse fouvent indécises des Questions, fur lesquelles il est effectivement difficile de prendre parti: „ Il est dur à „ fouhaitter, *dit-il* (6), qu'en réfutant les opinions erronées, „ nous eussions toujours pu en substituer de véritables. C'est „ à quoi il nous est fouvent arrivé de ne pouvoir suffire. „ On trouvera quelquefois dans nos Discours, un simple „ Dissertations, dans lesquelles nous n'avons fait que dé- „ truire sans édifier. Cette méthode révoltera quelques ef- „ prits. Il leur semblera qu'ils ne font pas plus avancés, „ après avoir vu une longue suite de mauvais, que les enga- „ gent à suspendre leur jugement, que s'ils l'avoient incon- „ tinent suspendu, sans entrer dans nos discussions. . . . . „ Nous demandons qu'on se mette à la place d'un Auteur, „ qui médite, avec toute l'application dont il est capable, „ fur certaines questions, & qui ne trouve pas des fecours „ suffisans pour les éclaircir. Que doit faire un homme „ de probité en ce cas? Doit-il attribuer aux arguments „ qu'il propose, plus de poids qu'il n'en a trouvé lui-même, „ lorsqu'il les a pesés à la balance de la Raison? Nous vou- „ drions que nos Lecteurs reconnussent, que nous leur a- „ vons paié comme à des Etres raisonnables, lorsque nous „ avons laissé indécises des questions, fur lesquelles on ne „ sauroit prononcer sans témérité. Nous avons supposé „ qu'ils feroient usage de leur jugement; qu'ils ne se laisse- „ roient pas imposer par le ton décisif, & que ce seroit en- „ vain que nous leur alléguerions des raisons, dont nous „ aurions senti nous-mêmes l'insuffisance. Nous osons fou- „ tenir aussi, qu'apprendre à douter, de la manière dont „ nous voudrions faire douter, n'est pas un travail inutile. „ En examinant les raisons qui ont été alléguées, pour fou- „ tenir, ou pour combattre une proposition; en pesant les „ motifs, qui doivent porter un bon Esprit à la laisser indé- „ terminée, on acquiert des connoissances, qui peuvent é- „ claircir des sujets plus importans. Il n'est pas inutile de „ voir jusqu'où l'Esprit humain peut aller, & quelles ont „ été fes bornes. L'art de suspendre son jugement est d'un „ usage infini dans la recherche de la vérité. Il nous forme „ à découvrir le fort & le foible des preuves, à les placer „ chacune dans leur véritable rang, à nous guérir contre les „ Sophismes, & à connoître les caractères distinctifs de la „ vérité". Mr. Saurin en donnant le second Volume de ses Discours, mit à la tête un Avertissement, dans lequel il repoussoit modestement les reproches de ceux qui le plaignoient, qu'il laissât trop l'esprit de ses Lecteurs en suspens fur des questions, dont ils auroient fouhaité la décision. „ Est-ce à moi qu'on doit s'en prendre, *dit-il*, si Dieu n'a „ pas accordé ni à moi, ni aux Auteurs qui me servent de „ guides, assez de lumières pour décider parfaitement les „ questions que je laisse indéterminées? Des Lecteurs doi- „ vent-ils me savoir mauvais gré, de ce que je les traite „ comme des personnes sensées, chez lesquelles un ton dé- „ cisif, si j'avois été capable de le prendre, n'auroit pas pu „ tenir lieu de raisons solides". Croiroit-on que des sentimens si raisonnables attiréront à Mr. Saurin la critique la plus amère, & la plus virulente de la part de Mr. de la Chapelle? Rien cependant de plus vrai, tant il est vrai que la passion aveugle quelquefois les gens d'ailleurs les plus raisonnables. Voici ce que dit Mr. de la Chapelle (7), après avoir cité ce que Mr. Saurin dit pour fa défense. „ La ré- „ ponse est directe, & doit imposer silence à tous les Cen- „ seurs. Mr. Saurin est-il obligé de savoir ce qu'il ne sait „ pas, & de ne point ignorer ce que d'autres ignorolent a- „ vant lui? De quel droit veut-on qu'il aille plus loin que „ ses guides, qu'il se trace des routes inconnues, & qu'il „ fasse des découvertes nouvelles? A l'aide d'une bibliothè- „ que nombreuse, & de grandes recherches, il est peut-être „ des Savans qui, dans un Volume épais, viendroient à bout „ de dire quelques choses que d'autres n'ont point dites, de „ coudre de leur façon du neuf à de vieilles dépouilles, & „ de répandre de la lumière fur d'anciennes ténèbres. Mais tous „ les gens qui ont beaucoup de Livres, ou qui en font, „ font-ils dans l'obligation d'être Savans à découvertes? Et „ où en seroit-on, s'ils y étoient tenus par quelque Edit „ de l'Etat ou par les Réglemens de la République des „ Lettres? Les Lecteurs équitables doivent donc être contens, & plus que contens, d'un Auteur qui fe donne la „ peine d'ouvrir mille Volumes pour rapprocher des matié- „ res qui y sont dispersées. Le travail est assez pénible pour „ n'en pas exiger davantage d'un homme, *qui a d'ailleurs tant d'autres choses à faire, pour soutenir la gloire de fon Eloquence, & pour disputer le terrain à ses Concurrens.* Il est vrai que tout le monde ne s'accommode pas de ces manières indécises. Il est des personnes, qui, après avoir lu le premier Volume, se plaignirent du doute éternel qui y régne. Elles disent, qu'après une longue & fatigante lecture, on se trouvoit un peu plus incertain qu'on n'étoit auparavant; que l'obscurité s'épaississoit entre les mains de Mr. Saurin; qu'elle se répandoit même fur ce qu'il y avoit de plus clair; que ce Recueil de difficultés qu'on ne résout point, ne fait que naître aux simples, sans être d'aucune utilité aux Savans: que les Ennemis de la Religion font les seuls qui y trouvent leur compte; qu'il est étonnant qu'un Ministre, dont la Morale prêchée est si sévère, ne se soit pas apperçu d'un défaut si capital, & qu'enfin il n'est pas permis de grossir si fort les Volumes, quand on n'a à prefqu'autre chose à produire par-tout, que des aveux d'ignorance. . . . . Mais pourtant ces personnes peuvent-elles savoir mauvais gré à un Auteur qui les *traite en personnes sensées?* Leur apprendre à douter, c'est leur apprendre les premiers Elémens de la Philosophie, selon les Méditations de Descartes". Il feroit à fouhaitter pour Mr. de la Chapelle, qui étoit à bien des égards Homme de mérite, qu'il fe fût livré un peu moins à la passion contre Mr. Saurin. On s'apperçoit fans peine, que *la gloire de l'Eloquence* du Prédicateur, qui offusquoit bien des gens, a fait tort au mérite de l'Auteur. Si pour être Auteur, il faut absolument faire de nouvelles découvertes, quel jugement faudra-t-il porter des divers Ouvrages de Mr. de la Chapelle lui-même? Je ne fache pas qu'il ait tracé quelque route inconnue. J'ajouterai que Mr. Le Clerc, juge bien compétent fur les Ouvrages de l'autre de celui de Mr. Saurin, a marqué autrement de la retenue de ce Théologien. „ Tous ceux qui fa- „ vent raisonner, *dit-il* (8), approuveront sans-doute la „ retenue de notre Auteur; & il n'y a rien de plus blâmable „ que d'entreprendre d'augmenter le poids de quelques fi- „ gères raisons, par le ton affirmatif que l'on prend en les „ débitant. C'est aux Déclamateurs & aux Sophistes d'en „ user ainsi, parce qu'ils ne tâchent pas d'instruire, mais „ seulement de gagner les esprits foibles, qui se laissent em- „ porter par un air décisif. . . . . les rieurs, *dit-il encore*, „ ne viennent que de ce qu'on donne trop tôt fon consen- „ tement à des propositions, qui ne font pas claires. S'il „ arrive qu'on ne se trompe pas toujours, on se détermine „ avant cela, ce n'est que par hazard, & l'on se met con- „ stamment en danger de se tromper. Si l'on dit qu'il y a „ une Infinité de choses, furtout en matières de Critique, „ qui ne font pas susceptibles d'évidence, j'en tombe d'ac- „ cord: mais je soutiens qu'il faut avouer que nous ne pou- „ vons pas favoir cette sorte de choses, d'une manière à ex- „ clurre toute sorte de doute. On fait bien de tâcher de dé-

„ cou-

(4) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XII. p. 241.

(5) Préface p. XII du T. I. Edit. in-8.

(6) Ibid. p. 16.

(7) *Bibl. Anc. & Mod.* T. II. p. 181-183.

(8) *Bibl. Anc. & Mod.* T. XII. p. 247.

chisme. Amsterdam 1722 in-8; dans la suite il a donné un Abrégé de cet Ouvrage. J'ignore en quelle année Mr. Saurin composa un autre Ouvrage, qui n'a point été imprimé. Voici dequoi il s'agit. Un de ses amis, qui étoit chargé de l'éducation des enfans du Prince de Galles, aujourd'hui Roi régnant de la Grande-Bretagne, lui ayant demandé ses avis sur la maniére d'élever ces jeunes Princes, Mr. Saurin fit sur cela un Ouvrage important, qu'il adressa aux Princes mêmes, pour qui il avoit été entrepris, & la Princesse de Galles témoigna très généreusement sa reconnoissance à l'Auteur. En 1725 Mr. Saurin forma un Projet, dont l'exécution complette n'auroit pu qu'être fort utile, mais il n'a produit que quelques Brochures, imprimées en 1725, 1726, & 1727, qui réunies forment un Volume in-8. le titre de cet Ouvrage est: l'*Etat du Christianisme en France, divisé en trois Parties: ou Lettres adressées aux Catholiques-Romains; aux Protestans temporiseurs, & aux Déistes.* Ces Lettres essuyérent bien des critiques, & quoiqu'elles ne soient pas exemptes de défauts, il feroit à souhaiter qu'on leur eut fait un accueil plus favorable, & qu'on n'eût pas rebuté l'Auteur dès le commencement d'une Carriére qu'il auroit, felon les apparences, fourni avec honneur, & pas sans fruit. En 1728 il donna le second Volume de ses Discours sur la Bible, dans lequel il a inséré une Dissertation fur le Mensonge Officieux, qui lui attira une affaire très-desagreable & injuste à tous égards [D], & qui contribua à altérer sa santé: au mois de

„ couvrir des vérités assurées, qui seules peuvent former une „ vraie Science; mais puisque la plupart des choses ne peuvent „ pas être découvertes, dans ce degré de clarté, il faut que „ nous fassions consister la plus grande partie de notre Scien- „ ce ici-bas, à distinguer ce que nous savons, de ce que „ nous ne savons pas; pour ne pas faire un amas de con- „ noissances incertaines, & les prendre ensuite pour des dé- „ monstrations. Je suis persuadé que les plus habiles gens „ ne se distinguent pas moins du Vulgaire, & peut-être en- „ core plus, en doutant à propos, & en n'affirmant rien, „ comme le fichant, que ce qui est évident, que par la con- „ noissance fure de ce que le Vulgaire ignore". Un des traits les plus malins de la critique de Mr. de la Chapelle, c'est ce qu'il fait dire, qu'il n'y a *que les ennemis de la Religion, qui trouvent leur compte* à l'indécision de Mr. Saurin:

(9) *Journal Liter.* T. XIV. p.108. 109.

Voici une réponde qui me paroit solide à cette infinuation, (9): „ Un paruil Pyrrhonifme, bien loin de nuire à la Re- „ ligion, ne fauroit au contraire que lui être avantageux. „ Qu'y a-t-il en effet de plus avantageux à la Religion, que „ la juteffe d'eſprit de ceux qui l'examinent; & de plus ca- „ pable de contribuer à cette juſteſſe, que de favoir ſuſ- „ pendre ſon jugement, quand on n'a pas d'aſſez fortes rai- „ ſons pour ſe déterminer? Et qu'on ne diſe pas que l'eſprit „ d'incertitude, dont il s'agit, expoſe la Révélation aux „ attaques des Incrédules. Nous admettons la difficulté „ dans toute ſa force, ſi par Révélation on entend quelques „ mots Hébreux, fur la racine & la ſignification deſquels on „ ne peut faire que d'inutiles conjectures, quelques termes „ d'Arts & de Sciences devenus intelligibles par de longues „ alluſions à des coutumes très-anciennes, & preſque incon- „ nues: mais nous nions la conſéquence, ſi par le mot de „ Révélation on prétend déſigner les preuves de la Vérité „ de la Religion, ſes Dogmes fondamentaux, & ſes princi- „ paux Devoirs. Toutes ces choſes ſont ſuſceptibles de dé- „ monſtration; & le genre de doute, dont Mr. Saurin eſt „ avec tant de juſtice le pénſion, ne leur porte pas la moin- „ dre atteinte. Il eſt vrai qu'il en coute à notre pareſſe pour „ apprendre à douter, & que le plaiſir de croire eſt une des „ plus délicates tentations auxquelles notre Raiſon puiſſe être „ expoſée; mais ce n'eſt pas la faute de notre Auteur, qui ne „ ſera jamais condamné au Tribunal du bon-ſens, d'avoir pré- „ féré une incertitude néceſſaire à une Déciſion mal-fondée".

[D] *Une Dissertation ſur le Menſonge Officieux, qui lui attira une affaire très-désagréable & injuſte à tous égards.*] Nous avons dit dans le Corps de l'Article, que les talens de Mr. Saurin lui ſuſcitérent des envieux & des ennemis; de ce nombre furent des gens même qui lui avoient des obligations; tant il eſt vrai, que les bienfaits & les ſervices ne nous aſſurent pas toujours l'affection de ceux qui les ont reçus. Quoi qu'il en ſoit, on crut que la Diſſertation ſur le Menſonge Officieux fourniſſoit un prétexte plauſible de chagriner Mr. Saurin. Il avoit promis cette Diſſertation au ſujet de Rahab, & il la plaça enſuite à la fuite du Diſcours XXXI. dans lequel il s'agit de l'ordre que Dieu donna à Samuel d'aller oindre David: „ Cette commiſſion ſembla périlleuſe à Sa- „ muel, *dit Mr. Saurin* (10), il crut ne pouvoir s'en acquit- „ ter, ſans riſquer de perdre la vie. . . . . Dieu fournit „ à Samuel un moyen d'éviter ce péril: il lui dit de déguiſer „ le ſujet de ſon voyage, & qu'au lieu de déclarer, en arri- „ vant à Bethléhem, la véritable raiſon, pour laquelle il y „ étoit venu, il n'avoit qu'à emmener avec lui une geniſſe, „ & qu'à dire qu'il avoit deſſein de la ſacrifier à l'Eternel. „ Cette précaution étoit ſure; mais comment s'accorder avec „ les idées que l'Ecriture nous donne des Loix de la Vérité? „ Il n'eſt déjà que trop mal aiſé de les concilier avec la con- „ duite de quelques ſaints perſonnages, qui paroiſſent y „ avoir porté atteinte, & qui bien loin d'en avoir été punis, „ ſemblent en avoir eu des récompenſes. Mais nous avons „ une ſolution générale aux difficultés qui naiſſent de leurs „ exemples. C'eſt que les plus ſaints hommes ont leurs ta- „ ches: & que lorſqu'ils ſont propoſés à notre émulation, „ ce n'eſt pas en ce qu'ils ont violé les Loix de la Vérité, „ mais en ce qu'ils ont eu des Vertus éminentes, qui ont „ fait diſparoître leurs défauts. Ici ces ſolutions ne ſauroient „ avoir lieu. C'eſt le Dieu de Vérité qui parle: c'eſt par „ ſon ordre que Samuel doit uſer de déguiſement, & c'eſt „ lui-même qui, dans le tems qu'il envoye ce Prophéte à „ Bethléhem pour oindre David, lui tient ce langage: *Tu emmeneras avec toi une géniſſe du troupeau, & tu diras ſe ſuis venu pour ſacrifier à l'Eternel*". Dans la Diſſertation

(10) *Dict. Hiſt. Crit.* T. IV. p. 1366. 2. Edit. in-8.

ſur le Menſonge, Mr. Saurin produit les raiſons de ceux qui croient qu'il y a des cas où le déguiſement eſt permis, & qui alléguent l'exemple de Samuel, „ Il eſt clair, dit-on, „ que la précaution que Dieu inſpire à Samuel, avoit pour „ but d'induire Saül dans l'erreur, & de lui perſuader que „ le ſacrifice de cette Victime étoit le principal, même l'u- „ nique deſſein de ſon voyage. Cette action doit donc être, „ ce qu'on prétend être toujours criminel dans le Menſon- „ ge, à favoir de jetter le prochain dans l'erreur: mais *elle n'étoit pas criminelle en elle-même, puiſqu'elle étoit faite par l'ordre de Dieu. Il implique contradiction que Dieu commande une action criminelle par elle-même:* d'où l'on conclut que „ le Menſonge eſt quelquefois innocent". Mr. Saurin finit ſa Diſſertation en diſant, que le ſentiment de ceux qui plaident en faveur du Menſonge Officieux, doit être toléré.

(11) *Bibl. Raiſon.* T. II. P. I. Art. 7.

Mr. de la Chapelle attaqua Mr. Saurin fur ce ſujet dans l'Extrait qu'il donna des Diſcours (11): les préliminaires annoncent clairement qu'il n'a pas deſſein d'épargner l'Auteur. Les réflexions qu'il fait ſur l'Epître dédicatoire du Libraire, à laquelle Mr Saurin n'avoit aucune part, ſont des plus maligues; mais on y voit évidemment que la réputation de Mr. Saurin pour la Chaire, & les applaudiſſemens avec leſquels on l'écoute, bleſſent l'amour-propre du Miniſtre Journaliſte, il ne peut s'en taire, il y revient, & il eſt clair que c'eſt-là l'endroit ſenſible, *hinc illæ lacrymæ.* Les Remarques ſur l'Avertiſſement ne ſont pas moins cauſtiques; on a vu ci-deſſus, comment il traite la retenue de Mr. Saurin à ne point décider légérement. Enſuite on rapporte une converſation vraie ou ſuppoſée, dans laquelle on introduit un Homme de la Haye, à qui l'on fait donner des louanges ridicules à Mr. Saurin, pour avoir le plaiſir de lécher contre lui des traits de Satire. Mais ce ne ſont-là encore que des douceurs en compariſon de ce qui ſuit, & où il s'agit de la Diſſertation ſur le Menſonge; & ce qu'il y a de curieux, c'eſt que le Critique ſi zélé contre le Menſonge officieux, en débite hardiment de très-réels, entre autres il inſinue qu'il n'eſt point Théologien de profeſſion. N'importe, il accuſe Mr. Saurin d'avoir fait affront à Dieu, en lui attribuant d'avoir autoriſé un déguiſement. „ L'Auteur, „ *dit-il*, n'auroit-il point pu lui épargner cet affront? il me „ ſemble pour moi, que la choſe n'étoit pas impoſſible. Car, „ à bien prendre le ſens de l'Hiſtoire, il n'y a pas la moin- „ dre trace de déguiſement ou de menſonge, ni dans le „ moyen preſcrit au Prophéte, ni dans la maniére dont il „ l'exécute. Dieu lui donne deux Ordres, l'un ſecret, & „ l'autre public, le premier pour oindre David, & le ſecond „ pour faire un ſacrifice; celui-ci pour faire marcher Sa- „ muel, & celui-là pour le faire marcher ſans péril. Traiter „ ſans détour ce dernier de déguiſement & de menſonge, c'eſt „ à mon avis aller un peu vite en beſogne". Le Critique tache d'établir enſuite ſon ſentiment. On ne peut y trouver à redire, mais ce qu'il y a de bien reprehenſible, c'eſt qu'il tache de rendre Mr. Saurin odieux: „ La penſée de Mr. „ Saurin, dépouillée de tous les Ornemens, & de tous les „ artifices, ſe réduit à ceci, que Dieu n'eſt pas aſſez heu- „ reux, ou aſſez puiſſant, ou aſſez vrai pour éviter toujours „ le menſonge". Mais tout le bruit n'eſt fondé que ſur le déguiſement même: la queſtion ſe réduit par rapport à l'ordre de Dieu à ſavoir, ſi le ſacrifice qu'il charge Samuel de faire, n'eſt point deſtiné à donner le change à Saül, & à lui dérober la connoiſſance du vrai deſſein qui amenoit Samuel à Bethléhem? Je ne crois pas que perſonne puiſſe le nier raiſonnablement. D'ailleurs en ſuppoſant, qu'il n'y ait pas l'ombre de déguiſement, comme le veut Mr. de la Chapelle, que s'enſuivoit-il delà? C'eſt que Mr. Saurin s'étoit trompé en plaçant le paſſage dont il s'agit, dans la Claſſe de ceux qui forment la difficulté fur le Menſonge. Y a-t-il de quoi jetter les hauts cris, dequoi déclamer tragiquement? furtout Mr. Saurin diſant en termes formels, *qu'il implique contradiction que Dieu commande une action criminelle.* Le Critique finit en diſant. „ S'il n'y avoit que les hommes qui priſſent „ intérêt à cette affaire, je verrois fans peine, & ſans ſur- „ priſe, que l'Auteur ne décidât point une queſtion, qui „ d'elle-même eſt certainement des plus épineuſes. Mais „ après avoir mis Dieu de la partie il m'eſt douloureux, je „ l'avoue, de ne favoir pas ſi le Dieu que j'adore eſt inno- „ cent ou coupable, & je voudrois bien que Mr. Saurin „ eût prononcé définitivement ſa ſentence". Malgré une attaque ſi violente, & ſi injurieuſe, Mr. Saurin garda le ſilence: malheureuſement pour lui, Mr. de la Martiniére,

de Décembre de l'année 1730 il tomba malade d'une inflammation dans la gorge, qui gagna la poitrine; pendant le cours de son mal, il donna des preuves de sa piété & de son amour pour la Religion, & mourut le 30 de Décembre, âgé de près de cinquante-quatre ans, universellement regretté de tous les gens de bien. „ Jamais Homme ne fut pénétré d'un plus profond respect pour la Divinité, & n'en „ parla d'une maniére plus judicieuse & plus noble, mais il ne connoissoit gueres les hommes. Quand „ il

entreprit de le défendre, & lâcha quelque chose dans ce dessein, dans la Première Partie des *Lettres Critiques & Badines*. Mr. de la Chapelle le releva d'une maniére aussi outrageante pour Mr. Saurin, qu'ironique (12). L'Auteur des *Lettres* piqué au jeu revint à la charge, & dans la I. Partie de son Tome II. il donna trois Lettres, pour la défense de Mr. Saurin. Ce fut alors que Mr. de la Chapelle ne garda plus de mesures, & qu'il se livra à tout ce que la passion la plus furieuse peut suggérer. Quoique Mr. Saurin n'eût aucune part à l'Ecrit de Mr. de la Martiniére, Mr. de la Chapelle s'en prend à lui personnellement (13); il prétend que c'est lui qui a dirigé & animé la main de l'Apologiste, & sous ce prétexte il vomit contre lui le fiel le plus noir. La Dissertation sur le Mensonge est *un Morceau libertin, qui expose la Religion à la raillerie des Incrédules*; Mr. Saurin doit passer pour *un Blasphémateur*; il affirme que *Mr. Saurin a fait Dieu Menteur, & que laissant traiter, si l'homme qui ment est toujours criminel, il décide que Dieu ne peut jamais mentir sans crime*. Vient ensuite une longue Dissertation pour prouver, qu'il n'y a point eu de mensonge dans la réponse que fit le Prophéte aux Bethléhémites; mais Mr. Saurin l'a-t-il dit? non; il a dit seulement, que l'ordre de faire un Sacrifice, etoit destiné à donner le change à Saül: c'étoit lui qu'il falloit tromper sur le premier but du voyage. Mr. de la Chapelle s'échauffe ensuite pour prouver, que Mr. Saurin a fait Dieu Menteur, *& le premier des Menteurs*: il l'accuse d'etre un impie: & ce qu'il y a de curieux, c'est qu'au lieu de citer les termes de Mr. Saurin, il cite uniquement ceux de son Apologiste, comme si celui-ci n'avoit pas pu dire des choses que Mr. Saurin n'adoptoit point. Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que le grand zélateur de la Vérité, ne se fait pas une peine de mêler ici à là quelque mensonge: par exemple, il veut faire croire qu'on lui a indiqué les citations de Grotius, Puffendorf &c. il assure qu'on lui a communiqué une Note de Patrick, tant en Original qu'en François, qu'il avoit certainement puisée dans ce Commentateur, & traduite lui-même. Tous les honnêtes gens ne virent qu'avec indignation l'emportement du Critique, qui tâchoit de se cacher encore. Mr. Saurin se vit forcé de rompre le silence; comme ses Discours ne paroissoient encore qu'*in folio*, & par cette raison n'étoient pas encore fort répandus, il fit imprimer sa Dissertation, avec un *Avis* préliminaire, & une Conclusion, sous le titre de *Réjonction*. Dans l'*Avis* Mr. Saurin se défend contre les odieuses imputations de son Accusateur, & s'offre de le convaincre de calomnie sur plusieurs faits qu'il a avancés. Dans la *Réjonction* Mr. Saurin explique ensuite son sentiment d'une maniére plus précise encore qu'il n'avoit fait: „ *Eclaircissement sur l'état & sur les termes de la question*. I. Quand on demande, si l'on peut conclurre du passage de Samuel, qu'il y a des cas où il est „ permis de déguiser la vérité, on ne demande pas seulement, s'il est permis de taire une partie de ce qu'on sait. „ Tout le monde convient que cela est permis. La question est si l'on est quelquefois en droit de déguiser la vérité, dans la vuë d'induire à erreur, celui avec qui on „ use de ce déguisement. II. On ne demande pas, s'il est „ permis de déguiser la vérité à l'égard des Dogmes de la „ Religion ou des Faits, qui en font partie, mais à l'égard „ des choses, qui n'y ont aucun rapport. Encore moins „ propose-t-on cet affreux problème: *Dieu peut-il se jouer de la foiblesse & de la crédulité des Hommes?* III. On ne „ demande pas s'il est permis de déguiser la vérité avec un „ homme de bien, à l'égard des choses, sur lesquelles il „ est en droit de demander qu'on l'éclaircisse, mais avec „ un Scélérat, à l'égard de celles, dont il ne veut être „ éclairci, que pour exécuter des desseins funestes. IV. On „ ne demande pas, s'il est permis de déguiser la vérité, en „ feignant des faits, mais en supprimant quelques circonstances d'un fait réel, dans la vuë de donner le change „ à un Scélérat, & de le porter à tirer de ce qu'on lui dit, „ des conséquences qui n'en suivent pas nécessairement: „ ensorte que, selon les régles du raisonnement, l'erreur „ où il tombe, ne vient que de la précipitation de son jugement. *Eclaircissement sur la Réponse qu'on a faite à la Question.* Les termes, & l'état de la Question ainsi éclaircis, voici ce qu'on a répondu à la Question même. „ On a présumé. I. Qu'il y a des cas, où il est permis de „ déguiser la vérité, dans la vuë d'induire à erreur ceux, „ envers lesquels on use de ce déguisement. II. Que le „ péril d'être immolé à la fureur d'un Scélérat est un de „ ces cas. III. Que Samuel étoit dans ce péril, lorsque Dieu lui ayant ordonné d'aller oindre David, il répondit, „ *mais quand Saül l'aura appris, il me tuera*. IV. Que dans un „ cas pareil, Dieu peut autoriser ce genre de déguisement, „ en indiquant à ceux qui se trouvent dans un pas si délicat, les moyens de s'en tirer: & que cette direction qu'il „ leur donne, ne porte pas la moindre atteinte à l'éminence de ses perfections. V. Que c'est-là l'explication „ la plus naturelle de ces paroles: *Tu connoîtras une grande, & tu diras, je suis venu sacrifier à l'Eternel*". Malgré la modération de Mr. Saurin, Mr. de la Chapelle revint encore à la charge; à la vérité il fit paroître moins

(12) *Ibid.* T. III. P. I. Art. V.

(13) *Ibid.* T. III. P. II. Art. III.

d'emportement (14), mais d'ailleurs soutint toujours ce qu'il avoit avancé.

(14) *Ibid.* T. IV. P. I. Art. XI.

Pendant que ceci se passoit, on préparoit de nouvelles batteries plus dangereuses contre Mr. Saurin: il y avoit longtems qu'on auroit voulu lui faire essuyer quelque mortification de la part des Corps Ecclésiastiques, & comme Mr. de la Chapelle avoit des amis, qui avoient beaucoup de crédit dans le Synode Walon, on se flatta que Mr. Saurin n'échapperoit pas à ce qu'on lui préparoit. Au Synode assemblé à Campen au mois de Mai 1730, on commença l'attaque, qui roula sur la forme, & sur le fond. Sur le premier point, on se plaignit, que Mr. Saurin n'avoit pas fait examiner le Discours XXXI. & la Dissertation sur le Mensonge, selon les régles; le premier n'ayant été examiné que par l'Eglise d'Utrecht; & la Dissertation que par l'Eglise d'Arnhem: mais il fut prouvé dans la suite, que tout s'étoit fait dans l'ordre, que les Eglises d'Arnhem & de Breda avoient examiné la Dissertation sur le Mensonge; & que le Discours XXXI. avoit été examiné & approuvé par les Eglises d'Utrecht & de la Haye, NB. & ce dernier fait paroît par les Articles du Synode de Delft Avril 1728. §. 58, où ce Discours est nommément spécifié. Ceci me présente une Remarque assez intéressante; c'est que Mr. de la Chapelle dans tous ses Ecrits, a crié, que le Discours étoit la Pièce capitale dans cette Dispute, & que c'est-là qu'il a vu de *ses propres yeux* les blasphêmes de Mr Saurin: si cela est vrai, ce Zélateur ne devoit-il pas attaquer l'Eglise de la Haye & celle d'Utrecht, qui avoient déclaré n'avoir *rien trouvé* dans ce Discours, *qui fût contraire à la Doctrine de nos Eglises*? Ces deux Eglises n'étoient-elles pas répondables d'une Approbation, aussi scandaleuse dans les principes de Mr. de la Chapelle? Pourquoi faut-il que Mr. Saurin seul porte la peine de son erreur, & ne dit-on rien à ceux qui auroient dû l'en avertir? il n'est pas difficile de le deviner. Les Examinateurs étoient les amis du Critique, & si l'on y avoit pris garde, il auroit fallu les tirer en cause, & on ne pouvoit les sauver, qu'en sauvant Mr. Saurin; il valoit mieux ne pas les exposer. L'Eglise d'Utrecht, dénonciatrice de la Dissertation, auroit eu de la peine à justifier l'approbation du Discours, selon le Système de Mr. de la Chapelle; & l'Eglise de la Haye auroit été enveloppée dans le même condamnation. Revenons au Synode de Campen. L'Eglise d'Utrecht demanda, que la Dissertation sur le Mensonge fût examinée de nouveau, la regardant comme bâtie sur un fondement ruineux, & sujet à de très-fâcheuses conséquences pour la Société & pour la Religion: l'Eglise de Gouda demanda aussi l'examen d'un sujet si intéressant pour la Doctrine & pour la Morale, afin de voir, s'il étoit vrai que Mr. Saurin a dit, que Dieu a ordonné un Mensonge. Le Synode renvoya la décision de l'affaire au Synode suivant, qui devoit se tenir à la Haye, chargeant les Eglises de peser mûrement tout ce qui concernoit ce sujet; on chargea de plus les Eglises d'Amsterdam, de Leyde, & de *Gouda*, d'examiner de concert cette matière, de conférer ensemble, & de prendre où elles croiroient pouvoir le faire les lumiéres nécessaires. Bien des gens furent surpris de voir l'Eglise de Gouda, qui venoit de dénoncer Mr. Saurin, au rang des Commissaires, mais Mr. de la Chapelle avoit des amis à Campen. Les Commissaires s'étant assemblés à Gouda ne purent convenir d'autre chose, si ce n'est *qu'ils travailleroient chacun à part, selon qu'ils le jugeroient convenable*. L'Eglise de Leyde jugea sagement, qu'elle devoit communiquer aux autres Eglises les lumiéres qu'elle avoit sur cette affaire: dans cette vuë elle leur adressa une Lettre Circulaire, contenant une simple exposition des Faits. Pièce également solide & vraie, & qui seule suffisoit pour ouvrir les yeux, & pour justifier pleinement Mr. Saurin, en éclaircissant ce que Mr. de la Chapelle avoit obscurci. A la fin du mois d'Août 1730, le Synode s'assembla à la Haye, & les ennemis de Mr. Saurin comptoient bien de lui faire essuyer quelque grande mortification: heureusement pour lui, il se trouva dans cette Assemblée un assez grand nombre d'Ecclésiastiques & de Laïques, dont plusieurs ne le connoissoient seulement pas, qui s'opposérent aux vûes de violence, auxquels quelques-uns étoient disposés à se porter. Nous ne ferons pas ici l'Histoire de tout ce qui se passa dans cette Assemblée Ecclésiastique, des raisons de prudence & de charité ne le permettent point. Quoique les principaux Acteurs soient morts, il y a trop peu de tems, & trop de personnes vivantes y prennent encore intérêt, pour exposer certaines choses au grand jour. Nous nous contenterons donc de dire, qu'après de longues délibérations, après bien des disputes, on agréa comme satisfaisante une Déclaration que Mr Saurin fit présenter au Synode, qui revenoit en substance à une autre que l'Eglise de la Haye avoit produite de sa part, & que certaines gens n'avoient pas voulu recevoir: aussi faut-il dire, qu'ils furent comme contraints d'accepter la seconde, parce qu'on leur insinua que les Puissances pourroient bien prendre connoissance de tout ce qui se passoit, à quoi ils n'auroient pas trouvé leur compte. Quoi qu'il en soit, voici cette Déclaration de Mr. Saurin:

„ Je n'ai prétendu dans ma Dissertation sur le Mensonge, „ faire autre chose, que rapporter *Historiquement* les sentimens de ceux qui croyent, que le Mensonge est toujours

„ cri-

„ il étoit queſtion de les dépeindre en Chaire, il démêloit avec une préciſion admirable les illuſions „ qu'ils ſe forment, les reſſorts qui les remuent, & les paſſions qui les agitent. Il faiſoit de fidèles portraits, mais dont il voyoit les originaux dans la Société ſans les reconnoître. La ſeule reſſource qui „ lui reſtât dans de certaines circonſtances, étoit une eſpèce de preſſentiment: car quoiqu'il ne crût pas „ que les hommes fuſſent auſſi méchans qu'ils le ſont, il les craignoit cependant aſſez pour vouloir ſor-

„ tir

„ criminel, & de ceux qui le croyent innocent dans de certains cas.

„ Les termes de *mentir*, de *menſonge*, de *déguiſement de la vérité*, de *deſſein d'induire dans l'erreur*, lorſque je m'en ſers dans mon Diſcours XXXI. & dans ma Réfomption, ſurtout dans l'Explication que je propoſe du I. Sam. XVI. 2. doivent être pris dans le ſens le plus doux, & comme n'emportant que la réticence d'une partie de la vérité.

„ Je reconnois, qu'il implique contradiction, que Dieu puiſſe jamais donner un ordre, qui porte l'ombre de ce qu'il y a de criminel dans le Menſonge, comme je condamne toute propoſition contraire à celle-là.

„ Si contre mon intention, les termes dont je me ſuis ſervi, pouvoient donner la moindre atteinte à l'éminence des Perfections de Dieu, je les déſavoue.

„ Par rapport à la Sainteté & à la Véracité de Dieu, comme auſſi à l'obligation où les hommes ſont de dire vrai, je m'en tiens à la Doctrine contenue dans mon Catéchiſme, que j'enſeignerai toujours.

„ De la Haye le
7 Septembre 1730. SAURIN.

Après cette Déclaration, il ne fut plus queſtion de l'affaire de Mr. Saurin dans le Synode. Mais elle ne fut pas encore éteinte. C'eſt ce qu'il nous reſte à developper, pour achever de donner une idée de ce fumeux procès. Dès le commencement de l'année 1730 le Sr. François Bruys, ſans en être requis de perſonne, ſe mêla dans cette Diſpute. Il commença une eſpèce de *Journal*, ſous le titre de *Critique déſintéreſſée des Journaux Literaires, & des Ouvrages des Savans*, & y prit fait & cauſe pour Mr. Saurin. Il avoit paru deux Parties de ce Journal, avant le Synode de la Haye. Bruys préparoit la troiſième, où il revenoit à la charge; mais dans le tems qu'on inuſtoit l'impreſſion, il ſe répandit un bruit, que les Etats de Hollande venoient de donner un Edit, qui impoſoit un ſilence rigoureux ſur cette Diſpute. Cette nouvelle allarma Bruys, il prétend qu'il s'adreſſa à Mr. Saurin, que celui-ci l'aſſura qu'il n'avoit point entendu parler de cet Edit, & que pourvu que ſon Ouvrage parût vingt-quatre heures avant la publication de l'Edit, il n'avoit rien à craindre, & qu'il l'appuyeroit du crédit de ſes amis. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le troiſième Volume de la *Critique Deſintéreſſée* parut, & que d'abord les Conſiſtoires Flamand & François de la Haye en portèrent plainte à la Cour de Hollande; Mr. Saurin de ſon côté déclara publiquement par un Ecrit imprimé, qu'il n'avoit aucune part directe ni indirecte à l'Ecrit de Bruys. En attendant l'affaire ſe traita par devant la Cour de Hollande, Mr. de la Chapelle fut entendu ſur les Extraits contenus dans la Bibliothèque Raiſonnée; enfin le procès ſe termina au mois de Juillet 1731: la doctrine fut le Menſonge Officieux fut condamnée, on ordonna la ſuppreſſion du troiſième Volume de la Critique Deſintéreſſée, & on condamna comme ſcandaleuſes les propoſitions de ce Livre, favorables au Menſonge officieux. Mr. de la Chapelle préſenta une Requête à la Cour de Hollande, pour demander communication des réſolutions priſes ſur ce ſujet: il nous a fait part lui-même (15) de cette Piéce, & de la Réſolution priſe: comme cette Requête eſt propre à faire connoître qu'on croyoit bon tout moyen de nuire à Mr. Saurin, nous la donnerons ici, ſelon la Traduction Françoiſe.

(11) Dans l'Avis à la tête du Tome V. I. P. de la Bibliothèque Raiſonnée je dois avertir, que cette Piéce ne ſe trouve pas dans tous les Exemplaires, Mr. D. L. C ayant eu ſes raiſons pour la faire ôter d'un grand nombre.

„ POUR LA JUSTICE

„ *Extrait du Régître des Réſolutions de la*
„ *Cour de Hollande, priſes le Vendredi*
„ 27 *Juillet* 1731.

„ On a lu la Requête d'Armand de la Chapelle, Miniſtre de l'Egliſe Walonne de la Haye, contenant en ſubſtance, „ que le Suppliant, non ſeulement par le témoignage de ſa Conſcience & auſſi pour l'amour de la Doctrine de la Vérité, mais en même tems pour la réfutation, & s'il étoit poſſible pour l'extirpation de la doctrine pernicieuſe du Menſonge Officieux, contenue dans certain Diſcours 31 touchant l'ordre donné à Samuel pour oindre David, écrit & publié par feu le Miniſtre Jaques Saurin, enſemble dans certaine Diſſertation touchant le Menſonge dudit Miniſtre Saurin, comme pareillement dans certain Livre intitulé, *Lettres Sérieuſes & Badines*, écrit pour la défenſe de la théſe dudit feu Saurin, le Suppliant avoit avec beaucoup de zéle dit ſa penſée, dans certains Extraits, contenus dans la *Bibliothèque Raiſonnée*, dont le Suppliant eſt l'Auteur.

„ Que ledit Syſtême dudit Saurin, ayant fait beaucoup de bruit & de diviſion dans ces Provinces & dehors, il avoit été donné à l'Examen du Synode Walon tenu à Campen au Printems de l'année 1730, & en outre avoit été examiné au Synode tenu ici à la Haye en Automne 1730, & qu'au moyen d'une Déclaration & Retractation dudit Saurin, cette affaire avoit été terminée.

„ Qu'à cauſe de certaine plainte faite par les Miniſtres des „ Egliſes Hollandoiſe & Walonne d'ici de la Haye, par rapport à un Livret intitulé *Critique Deſintéreſſée des Journaux* „ *des Savans*, cette affaire & autres étoient venues à la connoiſſance de cette Cour, à l'occaſion dequoi le Suppliant „ a été ouï par devant cette Cour, au ſujet des Extraits „ contenus dans la *Bibliotheque Raiſonnée*, dont il a confeſſé „ devant cette Cour être l'Auteur: que ladite affaire, & ce „ qui en outre la regarde, ayant été terminé par la Cour (ainſi que le Suppliant en eſt informé) & que le Service & „ l'Honneur du Miniſtere du Suppliant, ſauf reſpect, demande qu'il ait connoiſſance de ce qu'il a plû à la Cour de ſtatuer à ſon égard.

„ Le Suppliant ſe retire vers cette Cour, demandant très-„ humblement qu'il lui plaiſe de lui faire communiquer & de „ plus délivrer Copie de ce qui a été réſolu par la Cour à ſon „ ſujet, & par rapport aux dits Extraits de *la Bibliothèque* „ *Raiſonnée*, &c.

„ Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, de déclarer par ces préſentes, que ce qui eſt contenu „ dans la *Bibliotheque Raiſonnée*, & dont le dit de la Chapelle eſt l'Auteur, eſt conforme à la Parole de Dieu, & à „ la pure Doctrine de la Religion Réformée, entant qu'y ſont „ réfutées les Propoſitions & Doctrines, par leſquelles il „ ſeroit permis en quelques occaſions de pouvoir mentir ſans „ crime, inférées dans le *Diſcours* XXXI. *du* IV. *Tome des* „ *Diſcours ſur les Evénemens Hiſtoriques* &c. du défunt *Jaques* „ *Saurin*, comme auſſi en certaine *Diſſertation ſur le Menſon-„ge*, par le même *Saurin*, de même que dans les *Lettres Sé-„rieuſes & Badines*, & conſéquemment que ledit de la Chapelle s'eſt comporté dans cette Diſpute comme un pieux & „ fidele Miniſtre de la Ste. Parole de Dieu. Et ſera Copie „ donnée audit de la Chapelle, pour lui ſervir où il appartiendra, &c".

La paſſion aveugla encore Mr. de la Chapelle, en le portant à rendre publique une Piéce, qui le démaſque entierement.

I. Il expoſe dans ſa Requête, que par zéle pour la Vérité, il a travaillé à *extirper la doctrine pernicieuſe du Menſonge Officieux*, & l'on voit par la maniére dont la Cour s'énonce, qu'elle a ſeulement voulu diſculper l'Auteur de l'Heterodoxie dont les *Lettres Sérieuſes & Badines* & la *Critique Deſintéreſſée* l'avoient taxé, car ce n'eſt *qu'entant qu'il a refuté les propoſitions & doctrines, par leſquelles il ſeroit permis en quelques occaſions de pouvoir mentir ſans crime*, que ſa doctrine eſt reconnue conforme à la Parole de Dieu, & que conſéquemment à cela il n'eſt comporté comme un fidéle Miniſtre. Si donc il eſt faux qu'il ait travaillé *à extirper la pernicieuſe doctrine du Menſonge Officieux*, il s'enſuit qu'il dit un Menſonge très-criminel, & que la ſentence fondée ſur ce faux expoſé ne fait rien en ſa faveur. Or rien n'eſt plus vrai, & c'eſt lui-même qui m'en fournit les preuves. „ Il (*Mr. Saurin*) fait tous ſes efforts „ pour perſuader au monde, qu'il ne s'agit entre lui & moi „ que du Menſonge Officieux, & que je ne l'ai attaqué que „ pour ſoutenir contre lui, que ce Menſonge eſt toujours „ criminel; cela s'appelle dépaiſer les Lecteurs. Car *j'ai* „ *déclaré plus d'une fois, & je la déclare encore, que* je n'ai „ pas eu le moindre deſſein d'entrer dans cette diſpute, *qui* „ *me paroit des plus épineuſes* (16)". Et plus bas (17): *Quel que puiſſe être l'état de la queſtion par rapport au Menſonge Officieux*, j'ai déclaré, & déclare encore *que je n'y veux point toucher*. C'eſt le même Homme, qui expoſe à on Tribunal de Juſtice, qu'il a travaillé *à la réfutation & à l'extirpation de la pernicieuſe doctrine du Menſonge Officieux.*

(16) *Bibl. Raiſonn.* T. IV. P. I. p. 219.

(17) *Ibid.* P. 220.

II. Mr. de la Chapelle expoſe, que *la doctrine du Menſonge Officieux eſt contenue dans le Diſcours* XXXI. de Mr. Saurin, *& dans la Diſſertation qui y eſt jointe*: comment concilier cet Expoſé avec ce qu'il dit (18): „ Cette Diſſertation n'eſt „ comme *tous* les Diſcours, qu'un *Recueil de doutes*, où *l'on* „ *rapporte les raiſons pour & contre* le ſentiment, qui en certaines occaſions décharge le menſonge de crime". Il eſt vrai qu'il ajoûte: *on y voit ſeulement, d'une maniére à ne pouvoir en douter, que l'Auteur eſt pour le parti de l'affirmative.* Mais il ſe dément lui-même juſqu'à deux fois, puiſqu'il dit immédiatement après. *Cependant, ſelon ſa coutume, il laiſſe la queſtion comme indéciſe:* & tranſcrivant enſuite la Concluſion de Mr. Saurin, il dit: „ s'il n'y avoit que les hommes qui priſ-„ ſent intérêt à cette affaire, je verrois ſans peine & ſans „ ſurpriſe, que l'*Auteur ne décidât point une queſtion*, qui „ d'elle-même eſt certainement des plus épineuſes". Peut-on s'empêcher de s'étonner de l'ébloüiſſement d'un homme, qui demande témoignage d'être le Défenſeur de la Vérité, en débitant hardiment des menſonges palpables? Ce qui dévoile pleinement tout ce qu'il y a de mauvais dans le procédé de Mr. de la Chapelle, c'eſt qu'il ne s'agit plus ici contre Mr. Saurin ni *d'impieté*, ni de *blaſphéme*, ni d'avoir mis *Dieu à la tête des Menteurs*. Cependant c'étoit-là l'accuſation la plus grave, la ſeule ſur laquelle le Cenſeur avoit inſiſté contre lui; pourquoi diſparoit-elle pour faire place à une autre, dont il avoit lui même diſculpé Mr. Saurin?

(18) *Ibid.* T. II. P. I. P. 517.

III. La Requête n'expoſe pas juſte encore, en diſant que la Doctrine de Mr. Saurin a cauſé de grandes diviſions dans ces Provinces: c'eſt la *Bibliothèque Raiſonnée*, qui a cauſé tout le trouble, & qui a allumé le feu de la diviſion. Le Diſcours XXXI. étoit muni de l'Approbation des Egliſes d'Utrecht &

„ tir d'affaire avec eux à quelque prix que ce fût. La raiſon d'un procédé, ſi bizarre en apparence, „ n'eſt pas difficile à deviner. Mr. Saurin étoit accoutumé à une vie douce & tranquille, auroit ſon „ Cabinet, avoit le cœur excellent, & aſſez peu d'expérience du monde, ou d'idée de la malice qui y „ régne. Le ſoupçon le gênoit, & la haine lui étoit à charge. Avec de pareilles diſpoſitions on aime „ mieux hazarder un jugement favorable, que de s'armer de fierté & de defiance: imprudence, dont „ on a ordinairement occaſion de ſe repentir dans la ſuite. En un mot Mr. Saurin n'avoit aucun talent „ pour ſe démêler des piéges qu'on auroit voulu lui tendre, & n'étoit propre qu'à vivre dans une So- „ ciété formée par des gens, qui euſſent autant de ſincérité, & auſſi peu de malice que lui. Une au- „ tre preuve de la bonté de ſon naturel, eſt ſa maniére de traiter des points de Controverſe. En dépit „ de l'exemple il allioit la tolérance avec le zéle, & diſtinguoit entre des injures & des argumens . . . . „ Le ſupport qu'on doit à ſes freres, étoit accompagné en Mr. Saurin de la charité la plus tendre pour „ ceux qui ſe trouvoient dans la miſere". Sa généroſité à cet égard ou plutôt ſa charité, n'avoit preſque pas de bornes: & on ne le ſollicitoit pas envain à faire du bien. Il étoit d'un commerce agreable & aiſé, ſurtout quand il étoit libre & avec ſes amis. Avec ceux qu'il ne connoiſſoit point il étoit froid & reſervé, ce qui joint à la diſtraction que ſes grandes occupations lui cauſoient quelquefois, le faiſoit taxer de fierté par bien des gens. Il avoit de l'ambition ſans orgueil; mais les grands applaudiſſemens qu'il recevoit ne pouvoient que flatter beaucoup l'amour-propre, & peut-être n'étoit-il pas toujours aſſez en garde à cet égard, & faiſoit-il trop ſentir quelquefois ſa ſupériorité ſur les autres. Il avoit l'imagination belle, noble, ſublime, le jugement net, pénetrant, & ſolide. Ses Diſcours ſur la Bible ont été continués par MM. Roques, Miniſtre à Bâle, & de Beauſobre le Fils, Miniſtre à Berlin [*E*].

de la *Haye*, qui n'y avoient *rien trouvé de contraire à la doctrine de nos Egliſes*. C'eſt un phénoméne très-ſinguliet, que ſur les dénonciations de l'Egliſe de la Haye, ſur les expoſés d'un Paſteur de cette Egliſe, on ait fletri cette Egliſe en la perſonne de Mr. Saurin La Diſſertation ſur le Menſonge avoit eu l'approbation des Egliſes de Breda & d'Arnheim. C'eſt donc aux attaques peu juſtes de Mr. de la Chapelle qu'il falloit attribuer les diviſions, & non à la doctrine de Mr. Saurin.

IV. Il y a encore bien de la mauvaiſe foi à nommer la Déclaration de Mr. Saurin, une *Retractation*. Mr. de la Chapelle ne pouvoit ignorer, que Mr. Saurin en remettant ſon Ecrit au Paſteur qui le préſenta au Synode, le pria *de ſe ſouvenir, & de rendre témoignage à l'Aſſemblée, qu'il n'avoit prétendu qu'y expliquer, & non retracter ce qu'il avoit avancé dans ſes Ecrits*: Auſſi le Synode ne qualifia-t-il la Piéce que du titre de *Declaration*; pourquoi la nommer une *Retractation*? c'eſt qu'il falloit rendre la doctrine de Mr. Saurin odieuſe. Mais où eſt la ſincérité & la bonne foi dans un pareil procédé? Cette affaire eut encore bien des ſuites, mais comme elles regardent moins Mr. Saurin, déjà mort, que Mr. de la Chapelle, nous nous diſpenſerons d'en parler. Nous finirons en diſant, que ſi nous avons blamé la conduite de ce dernier, ce n'eſt que par reſpect pour la Vérité: & que c'eſt toujours à regret que nous nous voyons obligés de mettre au jour les défauts de ceux qui par un mérite réel ont mérité l'eſtime des Gens de Lettres, & c'eſt ce qu'on ne peut conteſter à Mr. de la Chapelle.

[*E*] *Ses Diſcours ſur la Bible ont été continués, par MM.* Roques, *Miniſtre à Bâle, & de Beauſobre le Fils, Miniſtre à Berlin.*] Le premier de ces Meſſieurs a continué & fini tout ce qui regarde l'Ancien Teſtament, & a donné en 1755 le troiſiéme Volume des *Diſcours*, in-folio, qui fait les V & VI de l'Edition in-8. Feu Mr. Saurin n'avoit laiſſé que ſix Diſcours, qui ſe trouvent dans ces Volumes. Le Continuateur a mis à la tête de l'Ouvrage une Préface, dans laquelle après avoir rendu juſtice à Mr. Saurin, il expoſe le Plan qu'il a ſuivi dans ſon travail. Les traits de l'Eloge qu'il fait de Mr. Saurin, ſont vrais, & ſont honneur à l'un & à l'autre. „ On a perdu par ſa mort prématurée, *dit Mr. Roques*, non „ ſeulement un Prédicateur des plus éloquens, qui raviſſoit „ ſes Auditeurs, & enlevoit tous les ſuffrages; mais encore „ un ſavant Auteur, qui avoit tous les talens & toutes les „ lumiéres néceſſaires pour ſe faire lire avec plaiſir & avec „ profit. Il eſt vrai qu'il y a eu d'habiles Critiques, qui ont „ épluché de prés ſes ſavantes productions, & qui ne lui ont „ rien paſſé de foible dans le raiſonnement, ou de négligé „ dans l'expreſſion. Il étoit homme, il pouvoit ſe tromper. „ Le Soleil a ſes taches. Mais d'un autre côté combien ce „ ſavant Homme n'a-t-il point eu de Panégyriſtes, pendant „ ſa vie & après ſa mort? Il n'appartient qu'aux grands mé- „ rites de partager le Monde lettré. Il eſt impoſſible d'en „ réünir tous les ſuffrages, quelque prés qu'on approche de „ la perfection". Mr. Roques expoſe enſuite la difficulté de l'entrepriſe que Mr. Saurin avoit formée en donnant ſes Diſcours, & ajoûte. „ Cependant s'il y a des Savans, capa- „ bles de ſe charger ſeuls d'un Ouvrage ſi long, ſi vaſte, ſi „ épineux, pour l'exécution duquel il faut toutes les quali- „ tés naturelles de l'eſprit, & une érudition preſque univer- „ ſelle. Mr. Saurin étoit de ce petit nombre de Savans pri- „ vilégiés, A un eſprit pénétrant & philoſophe, il joignoit „ une grande lecture; ſon ſtile pur, élégant, varié, énergi- „ que, harmonieux, qui étoit comme héréditaire dans ſa fa- „ mille, animé par le feu réglé d'une imagination vive, no- „ ble & féconde, le mettoit en état de répandre le ſublime „ dans tous ſes Ouvrages". Du reſte la continuation de Mr. Roques a mérité les ſuffrages de tout le monde; on peut voir des Extraits de ſon Ouvrage, dans les Journaux cités en marge (19). Les *Diſcours ſur le Nouveau Teſtament* ont été faits par Mr. de Beauſobre le Fils, ils ont paru in Folio & en trois Volumes in-8 en 1739. Après avoir expoſé dans ſa Préface les difficultés qu'il avoit à ſurmonter pour entreprendre ce travail, il rapporte les directions que Mr. ſon Pere lui donna. On trouve à la tête de ces nouveaux Diſcours, un *Diſcours préliminaire, où l'on montre l'autenticité des Evangiles, & la certitude du témoignage des Evangeliſtes*, qui eſt de Mr. de Beauſobre le Pere, & qui eſt digne de ce ſavant homme. A l'égard des Diſcours mêmes ſur les principaux événemens du Nouveau Teſtament, on s'apperçoit aiſément là où l'Auteur a eu des ſecours de la main de ſon Pere, & là où il a travaillé par lui-même, la différence étoit ſenſible. Il régne beaucoup moins d'érudition dans ces Diſcours, qu'il n'y en a dans ceux de MM. Saurin & Roques: ce n'eſt pas ſans-doute, que Mr. de Beauſobre n'eût pu y en mettre davantage, mais il a ſuivi en cela l'avis de ſon Pere, qui s'exprime ſur cet article en ces termes. „ Il me „ ſemble que c'eſt une eſpéce de contraſte de joindre à ces „ Tableaux des Diſſertations pleines de Critique & de Litté- „ rature, ou de Queſtions curieuſes & problématiques. Ju „ ne prétens point blâmer ceux qui en ont uſé autrement. Ils „ ont eu leurs raiſons. J'avoue ſeulement que cette métho- „ de n'eſt pas celle que j'aurois choiſie, ni celle que je vous „ conſeille . . . . . Je crois donc que dans des Diſcours „ de cette nature, le parti le plus convenable eſt d'expli- „ quer, auſſi ſuccinctement qu'il eſt poſſible, les Hiſtoires „ repréſentées par les figures, de faire remarquer ce qu'il y „ a de grand & de beau dans les actions du Sauveur, & „ dans les paroles qui les ont accompagnées, d'y mêler des „ réflexions qui tendent à affermir la Foi, à inſpirer de „ l'amour & de la vénération pour le Fils de Dieu, & à ré- „ gler nos mœurs ſur ſes inſtructions & ſur ſes exemples. „ En un mot, je crois que des Diſcours deſtinés à animer, „ pour ainſi dire, & à faire parler des Figures, doivent être „ des Diſcours populaires, des eſpéces d'Homélies, que les „ plus ſimples pourront lire avec fruit, mais qui ont aſſez „ de graces pour ne pas dégoûter ceux qui ſont plus éclai- „ rés".

(19) *Bibl. Raiſonn.* T. XV. P. II. Art. IX. T. XXIII. P. I. Art. VIII. *Biſt. Franç.* Tom XXII. P. II. Art. V.

☞ SAURIN (Joſeph) frere du fameux *Elie Saurin*, naquit en 1659 à Courtaiſon dans la Principauté d'Orange, de Pierre Saurin, qui y exerçoit alors ſon Miniſtére. Joſeph eut, auſſi bien que ſes Freres, ſon Pere pour Maître (*a*). En 1683, il fut reçu Miniſtre pour deſſervir l'Egliſe d'Eure en Dauphiné (*b*). On convient qu'à divers égards Mr. de Fontenelle n'en a point fait un éloge flatté, en diſant: „ Beaucoup d'eſprit naturel, &, ce qui eſt encore plus important, beaucoup de Logique naturel- „ le, un caractére vif, ferme, noblement audacieux, & qui rendoit l'éloquence plus impérieuſe, un „ extérieur agreable & animé, qui s'accordoit au diſcours & le ſoutenoit, ce furent les talens qu'il ap- „ porta à la prédication". A peine Mr. Saurin avoit-il exercé le Miniſtére quelques mois, qu'une affaire de Religion l'obligea de ſortir de France (*c*); il s'échappa, dit Mr. de Fontenelle, dans un Sermon, à quelque choſe de hardi, ou d'imprudent. Il ſe réfugia d'abord à Genéve, d'où il paſſa à Berne, où les Seigneurs de ce Canton l'arrêtérent, en lui faiſant eſperer un établiſſement dans le Pays de Vaud (*d*). On lui donna effectivement la Cure de Berchier, une des plus conſidérables du Baillage d'Yverdun [*A*]. La

(*a*) *Hiſt. de l'Acad. Roy. des Sciences* An. 1737. p. 149. 150. Edit de Hollande.

(*b*) Idem ibid. *& Factum de Saurin dans l'Anti-Rouſſeau* p. m. 251.

(*c*) Factum *loc. cit.*

(*d*) Idem ibid.

[*A*] *On lui donna effectivement la Cure de Berchier, une des plus conſidérables du Baillage d'Yverdun.*] Je trouve quelque difficulté à fixer le tems précis de l'établiſſement de Mr. Saurin à Berchier. Mr. de Fontenelle (1) le met avant la révo-

(1) *Hiſt. de l'Acad.* Ann. 1737. P. 149.

Digitized by Google

La révocation de l'Edit de Nantes diſperſa tous les Miniſtres de France, & pluſieurs ſe retirérent en Suiſſe, & entre autres dans le Canton de Berne. Les Théologiens de ce Pays-là, n'ignorant pas que la plupart de ces Etrangers étoient dans d'autres ſentimens qu'eux ſur la Prédeſtination & la Grace, ſollicitérent leurs Excellences de Berne d'ordonner, qu'ils ſignaſſent le Formulaire nommé le *Conſenſus* [B]; l'or-

cation de l'Edit de Nantes: „ il étoit, *dit-il*, bien établi „ dans ce poſte, lorſque la révocation de l'Edit de Nantes „ arrivée en 1685, diſperſa dans tous les Etats Proteſtans „ preſque tous ſes Confréres François". Mais Mr. Saurin lui-même ſemble fixer ſon établiſſement au tems de la Revocation de l'Edit. Après avoir dit que LL. EE. de Berne l'arrêtérent & lui firent eſpérer un établiſſement dans le Pays de Vaud, il ajoûte (2). „ Pendant cet intervalle, l'Edit de „ Nantes fut révoqué, & cette revocation fit paſſer dans „ ce Canton un grand nombre de Miniſtres François. La „ Cure de Berchiet, une des plus conſidérables du Bailliage d'Yverdun, étant venue à vaquer *dans ce tems-là*, elle „ me fut donnée". Cela ſeroit déciſif, ſi Mr. Saurin ne rapportoit enſuite des choſes, qui contrediſent cette date. „ Il y avoit déjà *quelques années* que je deſſervois ma Cure, „ quand ces derniers (les Miniſtres du Pays) pour fermer la „ porte à l'établiſſement des autres, s'aviſérent de rendre „ leur doctrine ſuſpecte, & inſinuérent à leurs Excellences „ qu'il ſeroit bon d'exiger d'eux la ſignature d'un Formulaire, que ceux qui ſe deſtinoient au Miniſtére en Suiſſe, „ étoient obligés de ſigner". Il raconte enſuite qu'il refuſa de ſigner: qu'il fut plus d'un an ſans être inquiété, &c. Or l'ordre de Meſſieurs de Berne pour exiger la ſignature eſt du 16 Juin 1685; la ſignature de Mr. Saurin du 8 Février 1686: & il y avoit déjà *quelques années* qu'il deſſervoit ſa Cure, d'où il s'enſuit qu'il devoit y avoir été établi peu de tems après ſon arrivée en Suiſſe.

(2) *Factum de Saurin* P. m. 476.

[B] *Les Théologiens de ce Pays-là ..... ſollicitérent LL. EE. de Berne d'ordonner, qu'ils ſignaſſent le Formulaire nommé le* Conſenſus. Ce Formulaire conſiſte en XXVI. Articles ou Canons, deſtinés principalement à s'oppoſer aux ſentimens de MM. Amyraut, la Place, & Cappel, ſur la Grace Univerſelle, l'imputation du Péché d'Adam, & les Points-Voyelles du Texte Hébreu. Un Anonyme a donné en 1726 des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Troubles, arrivés en Suiſſe à l'occaſion du Conſenſus*. Amſt. 1726 in-12. Mais ce qui regarde l'origine de ce Formulaire n'y eſt rapporté qu'en peu de mots, & l'Auteur paroît n'avoir point eu de Mémoires ſur ce ſujet. Nous croyons que l'on ne ſera pas fâché de voir ce morceau d'Hiſtoire Eccléſiaſtique plus éclairci; nous nous trouvons en état d'y répandre du jour, par quelques Mémoires particuliers, que nous avons entre les mains, & par un Recueil très-curieux d'un grand nombre de Lettres des Théologiens de Suiſſe de ce tems-là, qui nous a été communiqué par Mr. *Weiſtein*, Profeſſeur à Amſterdam parmi les Rémontrans.

Les diviſions des Théologiens de Genéve ſur ces matiéres ont été la premiére ſource du *Conſenſus*. Pour le bien comprendre il faut reprendre la choſe de plus haut (3).

(3) Ce Récit eſt tiré d'une Lettre d'un Paſteur de Genéve écrite à Mr. Claude en 1675, & de quelques Lettres, qui éclairciſſent les Faits.

Dès que les Sentimens des Théologiens de Saumur commencérent à faire du bruit en France, la Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de Genéve déclara au mois de Novembre 1635 par les Lettres que Mr. Spanheim fut chargé d'écrire, *qu'elle improuvoit le Livre de Mr. Amyraut, comme contenant des Doctrines qui ne ſont pas Orthodoxes, & qui pouvoient cauſer de grands troubles, le conjurant au nom de Dieu d'y remédier*. Et par les Lettres que Mr. Diodati eut ordre d'écrire à Mr. Vignier, elle *improuva le Livre de Mr. Teſtard, comme ayant des choſes, qui pouvoient apporter du ſcbiſme & de la diviſion*, montrant, *qu'il faiſoit ſe garder de rien faire contre la vérité, ſous prétexte de conſerver l'union & la paix*. On voit régner les mêmes ſentimens dans la Lettre que cette Compagnie écrivit au Synode National de France tenu à Alençon en 1637 (4). En 1641 Mr. Morus, appellé à ſuccéder à Mr. Spanheim dans les charges de Profeſſeur en Théologie & de Paſteur de l'Egliſe de Genéve, trouva des oppoſitions, & fut obligé de ſigner un certain nombre d'Articles contre les Opinions de Meſſieurs de Saumur. Mr. Turretin, qui étoit à la tête du parti, qui ſe piquoit d'une rigide Orthodoxie, continua à s'oppoſer vigoureuſement à ce qu'il regardoit comme des Nouveautés dangereuſes, & je trouve dans une Lettre du 26 Avril 1646, qu'on mandoit à Mr. Jean Rodolphe Wettſtein, Profeſſeur en Théologie à Bâle. „ Je „ vous aſſûre que Mr. Morus eſt fort affligé de ce qu'après „ une ſolennelle & publique reconciliation, Mr. Turretin „ lui fait encore la guerre contre ſa promeſſe". Ce dernier écrivit vers ce tems-là à l'Univerſité de Bâle pour lui demander ſon ſentiment ſur l'imputation du péché d'Adam. L'année ſuivante, la Compagnie fit un nouveau Réglement, auquel Mr. Turretin eut ſans-doute la meilleure part, par lequel on obligeoit ceux qui étoient reçus au Miniſtére de promettre, qu'ils n'introduiroient aucunes nouveautés, & déclaroient rejetter la doctrine de l'univerſalité de la Grace, & de l'imputation médiate du Péché. Mr. Morus ayant été appellé à Middelbourg en Zélande, il fut queſtion à Genéve de lui donner un témoignage. On profita de l'occaſion pour dreſſer un nouveau Formulaire. Le Conſeil ordonna qu'on dreſſât des Articles ſur les Queſtions agitées en France, dans leſquels on expoſeroit la doctrine qu'on admettoit, & les erreurs qu'on rejettoit; les Articles rouloient ſur l'imputation du Péché, la Prédeſtination, la Redemption, les Conditions du Salut, & les Promeſſes faites aux Fidéles de l'Ancien Teſtament: ils furent dreſſés par Meſſieurs Théodore Tronchin & Leger, & ſignés au nom de tous par le Modérateur & le Sécretaire. Ayant été préſentés au Conſeil, il ordonna que Mr. Morus les ſigneroit purement & ſimplement, ce qu'il fit, & on lui donna le témoignage qu'il demandoit. Les choſes demeurérent quelques années ſur ce pied. Il y avoit cependant à Genéve des Théologiens plus modérés, qui auroient ſouhaité qu'on n'eût pas condamné ainſi tant d'illuſtres Théologiens de France; de ce nombre étoient MM. Philippe Meſtrezat, & Louis Tronchin, qui avoit ſuccédé à ſon pere. Ces deux Savans réſolurent de travailler à introduire à Genéve un peu plus de tolérance. Au mois de Juin 1669 il s'en préſenta une occaſion; la Compagnie étant aſſemblée pour la réception d'un Miniſtre, on réſolut qu'il ſeroit reçu en faiſant la profeſſion ordinaire, ſelon le Réglement de 1647, de rejetter particuliérement les ſentimens de Saumur. Mr. Tronchin s'expliqua fortement contre cette Coutume, & Mr. Meſtrezat l'appuya, ce qui occaſionna des diſputes. Le Conſeil s'en mêla, & donna un Arrêt par lequel on laiſſoit aux Paſteurs & Profeſſeurs la liberté de propoſer la doctrine de la Grace, ſelon les Réglemens de la Compagnie, mais on défend de réfuter la doctrine & les raiſons contraires. Cet Arrêt irrita au plus haut point le parti oppoſé. On intrigua; on écrivit en Suiſſe; on y envoya des rélations telles qu'on voulut, & par ce moyen on engagea les Cantons Réformés à écrire aux Magiſtrats de Genéve, & les Paſteurs de ces quartiers-là à la Compagnie, pour ſe plaindre qu'on altéroit la ſimplicité de la doctrine, & qu'on ouvroit la porte aux nouveautés de Saumur. Mr. Turretin, qui ménageoit toute cette affaire, étoit fort animé, ſur-tout contre Mr. Tronchin, qui avoit obtenu la Chaire de Théologie, ſans ſon concours & malgré lui. On obtint du Conſeil par Arrêt du 4 Août 1669 la révocation de la Clauſe, qui défendoit la réfutation de la Doctrine & des raiſons oppoſées à celle qu'on nommoit l'ancienne Tradition; on propoſa enſuite de faire ſigner à tous les Membres les Articles dreſſés pour Mr. Morus en 1649: la plupart les ſignérent, mais MM. Meſtrezat, Tronchin, & quatre autres refuſérent de le faire: on leur propoſa alors de ſigner ſeulement, qu'ils enſeigneroient la doctrine des Articles, & qu'ils n'enſeigneroient rien qui y fût contraire tant en particulier qu'en public: ils ne voulurent pas s'y engager; & l'on obtint le 25 Août un nouvel Arrêt, qui ordonnoit de ſigner purement & ſimplement, qu'on enſeigneroit la doctrine de la Grace, ſelon l'ancienne traditive de l'Egliſe de Genéve, & conformément aux Réglemens de la Compagnie; & qu'on n'enſeigneroit rien qui y fût contraire, ſoit en particulier ſoit en public; avec déclaration, qu'il ſeroit pourvu, comme de raiſon, contre les Recuſans. Après quelque réſiſtance ces Meſſieurs ſignérent cet Arrêt, promettant de s'y ſoumettre. Cela ne parut pas encore aſſez à leurs Antagonittes: ils travaillérent & réuſſirent à faire paſſer une Réſolution, qui portoit: Que tous ceux qui ſeroient déſormais reçus au Miniſtére à Genéve, & introduits dans la Compagnie, promettroient par leur ſignature, de ſe ſoumettre aux Réglemens de 1647 & 1649, tant pour n'avoir de ſentimens qui n'y ſoient conformes, que pour enſeigner conformément à ce qui y eſt contenu, & ne rien enſeigner de contraire tant en particulier qu'en public. Ce ne fut pas tout: on obtint du Souverain un Arrêt du 10 Déc. 1669, qui donnoit à cette Réſolution force de Loi, & excluoit du Miniſtére tous ceux qui ne ſouſcrivoient pas aux Articles de 1647 & de 1649. Les gens ſages & modérés déſapprouvoient toutes ces nouvelles régles de Foi, & blamoient le zéle inconſidéré de ceux qui s'érigeoient en Défenſeurs de l'Orthodoxie. On en jugera par les Extraits de quelques Lettres du célébre Jean Rodolphe Wettſtein, Théologien également ſage, judicieux & éclairé. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. Meſtrezat de Genéve, qui lui avoit envoyé les propoſitions auxquelles on vouloit obliger de ſouſcrire, & qui furent effectivement établies pour régle d'Orthodoxie. Du 13 Août 1669. *Maximas gratias ago pro communicatione propoſitionum incluſarum.... cæterum video multa præter verum nobis relata, & dolco id ita præjudicium ſanctiſſimæ veritatis cedere. Utinam Proceres veſtri perſtitiſſent in ſalubertimo decreto ſuo, ne quis in abſtruſiſſimas illas de Prædeſtinatione & Gratia Dei quæſtionibus, decreto vetitas, quam paſtulat promiſſio Candidatorum S. Miniſterii, diſputationibus & ritxis omnino ſophis. Sacra recordor faſtium meo tempore in Cauſa Piſcatoriana. Sed impetuoſis ingeniis omnis moderatio ſuſpecta eſt, & perrumpunt hominum vehementiam & ſcandalorum parum memorium audaces meditationes.* Il écrit au même le 20 Août: *Gratias ago pro Tiefium exemplo nuper miſſo. Illas mirari ſatis nequeo, tantaque magis miror, quo minus Deum ego irritaſſe..... Miſereat me neglectus S. Scripturæ ac noſtrorum publicorum librorum, Confeſſionum, Cathechefium, Scholaſtica quotidie involuerunt trica & quæſtiones ſine fine ac terminis. Nocio quo jure vobis obtrudantur Theſes illæ pro forma fidei & profeſſionis.* Mr. Wettſtein s'explique ſur le même ſujet à ſon ami Jean Caſpar Suicer de Zurich, dans une Lettre du 18 Août. „ Scripſit „ interea ad me aliquid R. & Cl. Meſtrezatius: mutuque „ nobis perperam relata monet. Annuadvesto ipſum non pa- „ rum affectum ob tantum imputum; quem ego neque „ Chriſti dictis, nec legibus Eccleſiaſticis, nec Politicis re- „ gulis conformem, ſed ad Fratrum ſuccuſſionem & turbas „ in Rep. excitandas idoneum judico. Deus meliora! Non „ audita, non monita parte accuſata vel delata, executio-

„ nem

l'ordre fut expédié le 16 Juin 1685 (e), & vingt & un Miniſtres ſignérent. Mr. Saurin refuſa de ſigner, réſolu, dit-il, de quitter plutôt ſon Egliſe, & de paſſer en Hollande. Cependant il ſe laiſſa perſua-

(e) Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Troubles arrivés en Saiſſe. — ſe à Paris, ſous le Conſulat, p. 87 & ſuiv.

„ nem poſtulare, ac repræſentare per principem Reip. nullo „ jure, nulla ratione fundatum eſſe. To quæſo hujus conſi- „ lii autores nova, & ingentium eorum æſtima. Venere aliæ „ quoque literæ triumfales Genevæ, quarum relata eſt hic „ περιγρ. Caterum ſupradictus Profeſſor, cum ſuo Collega „ juniore, in ſuſpicionem omnium alte conjicitur. Ego a „ temporibus Spanhemii & Morl ſcio Genevæ hypocrenes „ ſerpiſſe ac partes illius præcipue Pictetum (ejus affinem) „ propugnaſſe..... Alia indies miſſa ſunt Scripta τῶ πάνυ „ noſtro, ſed nihilo plus mihi quam de tuo ſchematiſmo ho- „ perirum. Habeant ſibi gloriam ſolis, quibuſcum ſapien- „ tia & Orthodoxia ſeilicet occumbet". Il s'en falloit beaucoup que l'Arrêt du 10 Décembre 1669 eût calmé les eſprits: Ceux qui en vouloient à Meſſieurs Meitrezat & Tronchin, répandoient des bruits fâcheux contre eux, on les accuſoit d'inculquer leurs ſentimens aux Etudians, d'être irréconciliables, d'intriguer ſecrettement pour répandre leurs opinions. On peut juger avec quel fondement, en liſant l'extrait d'une Lettre de Mr. Tronchin à Mr. Wettſtein, qui eſt du commencement de Juin 1670: *Neſcio an ſiniſtræ de nobis opiniones etiamnum vigeant, immerentes ſane iniquiſſime traducti ſumus, cum nihil ſentiamus, quod vel in Synodo Dordracena, vel in ipſa Gallia damnatum fuerit; & quod pudeat detexeribus incutere debet, nihil a nobis, quicquid ſentiamus, prolatum fuerit ſive coram populo ſive in Suggeſtu Theologico, quod omnibus & ſingulis fratribus non fuerit probatum. Verum privatis ſimultatibus egregiam ſeilicet celum zelus Orthodoxia obtendendum fuit.* On voit par la réponſe de Mr. Wettſtein à une autre Lettre de Mr. Tronchin, les ſentimens pacifiques dont cet illuſtre Théologien étoit animé; & la manière dont le Profeſſeur de Bale juſtifie ce qu'avoient fait les Théologiens de Suiſſe, prouve que ceux-ci avoient été excités: la Lettre de Mr. Wettſtein eſt du 20 Août 1670. „ Mirum in modum me recreavit Epiſto- „ la tua die 9 hujus Menſis data: quod paratum te ſignifica- „ ret, a Fratribus quibuſdam vobis notas παρεμβ. oblivio- „ ni tradere, nec de iis vindicandis cogitationes admittere. „ Deus te confirmet in hoc propoſito..... Obtellor te „ autem in Domino, Frater cariſſime, ne imputes illis exa- „ gitationem veſtri, qui non niſi excitati a veſtris & perculſi „ plerique triſtiſſimo nuncio, quod de vobis afferebatur, „ tanquam ad incendium fatale accurrerunt. Scis etiam illos „ qui ad reſtinguendum incendium appropperando, plus ali- „ quando aquæ profundere, quam ſit opus, nec ideo in cul- „ pa eſſe". Les Eſprits furent mis de nouveau en mouvement en l'année 1671: Mr. Muſſard, Paſteur à Lyon, ayant été obligé de ſortir de France, ſe retira à Genéve: les Magiſtrats témoignérent qu'ils verroient avec plaiſir, qu'il fût employé. Les Zélateurs demandérent qu'en conſéquence de l'Arrêt de 1669, il fût obligé de ſigner les Articles: on les communiqua à Mr. Muſſard, & malgré les repréſentations de diverſes perſonnes, & celles de Mr. Muſſard lui-même, on ne voulut l'admettre qu'à cette condition, à laquelle il refuſa de ſe ſoumettre, & remercia Meſſieurs de Genève de leurs bonnes intentions à ſon égard. On trouva encore moyen dans cette occaſion de faire venir des Lettres de Suiſſe, où l'on travailloit continuellement à animer les eſprits: voici ce que Suicer de Zurich mandoit à Mr. Wettſtein, le 17 Septembre 1671: *De negotio Genevenſi tibi ſum συμφορ. Paſſes facile tam edoſta quorundam moroſitas magnorum cauſa eſſe malorum. Scripſerat jam ad me ſuperiori menſe Cl. Meſtrezatius, novas propter vocationem Cl. Muſſardi motuendas eſſe turbas, & nonnullas palam rem totam ad Reformatam delatum iri Helvetam minari: ſimul petierat ne rumoribus fides adhiberetur, multo minus pars nunquam audita damnaretur. Ego in Conventu noſtro, moderatioribus in locum ſit conſiliis, diligenter fuaſi. Ab nihil obtentum, ne quidem ut private nomine præmittentur literæ, ut quo loco res ſit intelligatur. Non ſatis fuit noſtro nomine Eccleſiæ literas præmiſiſſe, ſubſcripſere ſuos, ut bodie demum audivi, ſtatim alia totius Helvet. Ref. nomine. Nemo vel hiſcere auſit, ni Univerſalitas velit audire. Ita ubique omnia eadem geruntur.* Mr. Wettſtein lui répondit le 19 Sept. „ De ſtatu vel motibus Fratrum „ Genevenſium, ſic audio, Epiſtolis Helvet. publicis pel- „ vuſique obrutos, ſic perculſos Fratres nunquam auditos, „ ut Cl. Muſſardus pro gratia ſibi oblata in Senatu gratias „ egerit, nonſique Canonibus fidei ſubſcribere contanter „ renuerit. Sic incendium reſtinctum. De artibus quibus id „ geſtum boram dicendi locus erit, ſi Dominus voluerit, „ calamo non credo". Suicer lui marqua dans une Lettre du 24 Sept. qu'il n'ignoroit pas, par qui on avoit ménagé l'affaire à Bale. Et dans une autre du 22 Octobre, il lui fait une rélation de ce qui s'étoit paſſé à Zurich. Quelques Théologiens de Suiſſe étoient trop liés avec les Chefs du Parti à Genéve, pour ne pas entrer dans leurs vuës. On commença donc dès 1671 de parler en Suiſſe de dreſſer un nouveau Formulaire, & Luc Gernics Profeſſeur en Theologie & Antiſtes à Bale, conjointement avec un Théologien de Zurich étoient les grands promoteurs de toute cette affaire. Wettſtein mande à Suices le 27 Octobre 1671: *Niper conventus hic actus, a quo aliquot abfuimus, . . . in illo rogatum decretumque, novos Canones affirmandos contra Herſim (cujus per Dei gratiam nullus hic Sectator) Lugerinam. Quod ſi futurum eſt uti minime dubito, ſcitoma utique factum & conſummatum fuerit: & ingenti quidem Eccleſiarum Gallicarum cum pericula, que demum hereſeos vra ſient noſtrumet judicia. Videbi, hunc ſuo methodum agenti; Noſtri duo Primacio Formulam effingent, eam communicabunt hinc inde: poſtea hic referam omnia eſſe probata ſuiſſe: itaque nulla diſputatione, probatione ſuiſcepta placabunt plu-*

riſque, cæteri cum Veteri & Novo Teſtamento, ac totius Eccleſiæ Catholicæ conſenſu explodentur. Il écrivit le 7 Novembre à Jean Henri Heidegger, Théologien de Zurich, pour le ſolliciter d'agir avec prudence, parce qu'il apprenoit que ceux de Bale devoient communiquer leurs projets à ceux de Zurich. Je ne trouve rien dans mes Mémoires ſur ce qui ſe paſſa pendant les années 1672 & 1673. Mais en 1674 on mit tout de bon la main à l'ouvre, après avoir ſans-doute préparé & dreſſé les machines, pour s'aſſurer du ſuccès. Suicer écrit à Wettſein le 2 Août 1674, que ceux de Berne preſſent fortement, qu'on munifie les Egliſes de Suiſſe contre ce qu'on nommoit l'Amyraldiſme, & il lui raconte ce qui s'étoit paſſé dans une de leurs Aſſemblées à Zurich. „ Res „ ſemel in Conventu agitata. Doctor noſter, & cum eodem „ alii, inter quos & ego, moderata ſuggeſtimus conſilia, „ quibus nulli jure offenderentur. At alter Theologus, „ Mareſiano agitatus ſpiritu, immoderatiſſime nec ſine con- „ vitiis meros ſpiravit anathematiſmos, meras nunquam au- „ ditorum Fratrum damnationes. Eo cum non pertrahi poſſe „ nos videret, cum ſuis afflictis privatos agit..... conven- „ tus in ædibus Antiſtitis, eoque rem deducere conatur, ut „ non tantum Doctrina de Univerſali Gratia damnetur, ſed „ etiam Formula cudatur, qua omnes alie Novitates, id „ eſt, omnia quæ Mareſio diſplicuerunt, proſcribantur, adeo- „ que ſani & ſolius Scripturæ auctoritate nixi Theologi pro- „ ſcindantur & exagitentur..... Pauci zelotæ omnia ſurſum „ deorſum vertunt ab unico αὐτοδιδάκτῳ Theologo incitati. „ Hinc non eſt cur moderatam ex æquum ſi nobis expectetis „ Formulam. Dum enim nos de concordia inter alios ſtabi- „ lienda eſſemus ſolliciti, plauſtra diſſidiorum in noſtros in- „ veherentur conventus, in quibus ſpiritui pacis vix amplius „ datur locus". On pouſſa ſi bien les choſes, que les quatre Cantons Evangéliques de Berne, Zurich, Bale & Schaffhouſe, aſſemblés à Bade, ordonnérent qu'on dreſſeroit un Formulaire pour arrêter le cours des nouvelles Doctrines, & il paroît qu'on en vouloit non ſeulement aux ſentimens de MM. Amyraut, Cappel, & la Place, mais qu'on avoit deſſein d'envelopper dans la même condamnation les ſentimens de Cocceius. En conſéquence des Ordres du Souverain, les Théologiens de Zurich écrivirent en corps une Lettre à ceux de Bâle, pour les inviter à travailler de concert avec eux à dreſſer le Formulaire. Cette Lettre nous paroît aſſez curieuſe pour l'inſérer ici; elle eſt du 16 Août 1674.

„ *Eccleſiæ Tigurinæ Paſtores & Profeſſores, eorumque nomine*
„ Caſpar Waſerus, *Eccleſ. Tigur. Antiſtes.*
„ *Rever. admodum & Cl. Viris Eccleſiæ & Academiæ Baſi-* „ *leenſis, Antiſtiti, Paſtoribus, & Profeſſoribus.*

„ Nulli equidem dubitamus, quin recentia apud vos in „ memoria hæreat plus ille conatus, quo paucos ante annos „ publicis & conſentientibus literis dilectos & venerandos „ Dominos Fratres Genevenſes, de Concordiæ in retinenda „ conſtanter cœleſti porræ veritatis παρακατοθήκῃ ſtudio, amice admonuimus. Spe bona tum tenebamur, fore ut vota „ noſtræ noſtris in ſolidum ſatisfieret. Neque omnino fu- „ pervacaneam fuiſſe noſtram, quæ tam fervebat in Domino, „ curam proxime ſequens tempus paulo pacatius fidem feciſſe „ videbatur. Non ita pridem vero fama multiplex fide digna „ retulit, cicatricem, non tot ſanatam quam obductam, „ mious clementer nunc recrudeſcere, & quoſdam novitiis „ Amyraldiſmi, quem vocant, hypotheſibus ante addictos a „ regis veritatis via ad obliquam continue ſemitam delecto- „ re; adeo quidem ut ſtudiola, & uti ætas ea fert, improvide juventuti noſtræ, quæ ab aliquo tempore frequentior, „ ſtudiorum & linguæ diſcendæ gratia, illuc confluxit, non- „ nullum periculum imminere vifum fuerit; denique prudentes „ & pii metuant, ne Eccleſiis noſtris Helvet. mali conſilium, „ ſucceſſu temporis obeſſe poſſit. Atque hæc, Viri & Fra- „ tres Venerandi, cauſa eſt, quod Amplitſimis & Pru- „ dentiſſimis DD. Delegatis Tetrapolitanis, in poſteris Be- „ denſibus Comitiis, pro ſua pietate, & erga domum Dei „ zelo eximio, de re hac gravi, ſatis & anxia deliberatione „ digniſſima, in medium conſultare, eaodemque decernere „ placuit, ut gliſcenti magis magiſque malo, idoneis remediis, „ & objecto facerrimo repagulo, obviam entur, efficiturque, „ ne illud per moram temporis invaleſcat, & Eccleſias ſidei „ noſtræ creditas inficiat & contaminet. Decretum illud quin „ veſtræ Fraternitati ab Amplitſimo & Prudentiſſimo Magiſtratu veſtro communicatum ſit, dubitamus nulli. Neque „ aliud reſtare videtur, quam ut in timore Domini, negotio „ ſancto, quod jam olim pia recordationis Prædeceſſoribus „ veſtris atque noſtris cura cordique unice fuiſſe conſtat, „ manus admoveatur. Quem in finem nunc, & ſi paulo ſe- „ rius, eo quod abſentibus Rever. DD. Collegis ac Fratri- „ bus nonnullis arduum negotium ceptare non liceuit, a literario commercio antiquo in ejuſmodi negotiis more re- „ cepto, & ab Ipſis AA. DD. Delegatis συνοδικῶς injuncto, „ initium propitio numine facimus, veſque per φιλαδελφίαν „ & communia ſacra rogamus, ut cauſam hanc ejuſque mo- „ menta æqua animi lance expendere, noſque ſententiæ ve- „ ſtræ, an videlicet & quo pacto Decreto AA. DD. Proce- „ rum Termopoli ſancito, quod Formulam Conſenſus ido- „ neam Amyraldiſino ſerpenti oppont jubet, ſatisfieri, & pu- „ ritatem Doctrinæ ac tranquillitatem in Eccleſiis noſtris nec „ non conjunctis, in tuto ſtatu collocari poſſe putetis, pro- „ pediem participes reddere dignemini. Nos quoque, Deo „ pia in vota vocato, cum in rem conſilia noſtra conferimus, „ veſque de iis vicifſim certiores reddere non gravabimur,

„ qua

„ quo ſit conſilium & ſententia totum negotium ad
„ SS. divini Nominis gloriam, & ex uſu Eccleſiæ fidei &
„ miniſterio noſtro connexiſſe, feliciter & quantum fieri po-
„ teſt expedite conficiatur. Valete in Domino *Augustissimi*
„ noſtrique Ven. Viri & Fratres, & Deo ſanctis & cordatis
„ conſiliis veſtris ex alto benedicente plurimum valetæ".

A Zurich il y avoit des gens fort échauffés, & entre autres un Théologien, qui n'eſt pas nommé, qui travailloit fortement à faire dreſſer un Formulaire, par lequel on condamnât non ſeulement la doctrine de Saumur, mais auſſi le Coccejanisme: pour y réuſſir il écrivit de tous côtés, à Bâle, à Berne, à Genève, voulant faire régner partout les principes & l'autorité de Samuel Deſmarets. Ces particularités ſe trouvent dans une Lettre de Sulcer à Werſtein du 23. Août 1674: on y voit encore, que ce furent Meſſieurs de Berne, qui avoient porté à la Diette l'affaire du Formulaire, parce qu'ils avoient des Miniſtres qui tenoient pour la Grace Univerſelle. Le bruit de ce qui ſe paſſoit étant parvenu à Paris, Mr. Daillé le Fils écrivit à Mr. Werſtein, pour lui repréſenter qu'on devoit plutôt aſſoupir qu'aigrir les diſputes ſur des articles nullement fondamentaux: Mr. Werſtein communiqua ſa Lettre à Zurich & à Berne. Le 22 Septembre il écrivit une longue Lettre à Heidegger, dans laquelle il lui expoſoit les raiſons qui devoient empêcher qu'on ne dreſſât un Formulaire. Il paroît par d'autres Lettres que les Zélateurs travailloient cependant à le dreſſer, ſans conſulter ceux qui étoient plus ſages & plus modérés. Mr. Turretin de Genève entroit fort avant dans toute cette intrigue, & on ſoupçonnoit même qu'il fourniſſoit des Articles pour le Formulaire. Mr. Werſtein en dit un mot dans deux de ſes Lettres à Mr. Meſtrezat de l'année 1674: *Incertus sum, an non ex vobis à Deo, qui jam pridem vobis pericula movit, non jetum ista excitet, atque incitet, sed & Formulam suppeditet. . . . Quanto minus à Deo patefi apud vos, tanto studiosius incumbit suo proposito apud illos, quorum jam aures vel animos occupavit. Domi vos haec, quanto infabili acrius.* Il s'explique ſans détour dans une Lettre de la fin de Juin 1675 à Mr. Abrah. Couet du Vivier, Miniſtre de l'Egliſe de Ste. Marie: *Tandem cura & industria Cl. D. Turretini effectum eſt, ut ſimiles ac plures etiam Articuli componerentur inter Helvetios Reformatos.* Dès le commencement de Novembre les nouveaux Canons étoient déja dreſſés; ce qui n'empêchoit pas que les Zélateurs de Zurich n'invectivaſſent contre les Novateurs, tant en Converſation qu'en Chaire: ce zéle fougueux engagea le Magiſtrat à donner un Decret, par lequel, après avoir déclaré qu'il n'avoit aucune connoiſſance des Nouveautés, dont les Chaires retentiſſoient depuis quelque tems, il ſommoit tous les Miniſtres, aſſemblés en corps, de déclarer quelles elles étoient. Le Bourguemaître, qui ſe trouvoit dans l'Aſſemblée, y lut le Decret, & exhorta tous les Membres à deux reprîſes, de faire connoître ces dangereuſes nouveautés, & perſonne ne ſonna mot. Vers le milieu de Novembre Gernler, Antiſtes de Bâle, produiſit le Formulaire dans l'Aſſemblée des Paſteurs & Profeſſeurs; & on fixa un jour pour recueillir les avis: quand il en fut queſtion, Mr. Werſtein déclara ne pouvoir ſigner purement & ſimplement, & en donna dans la ſuite les raiſons par écrit. On alla toujours ſon chemin tant à Bâle, qu'enſuite à Zurich, & tout ſe paſſoit avec beaucoup de précipitation. Comme on fut inſtruit en France de ce qui ſe paſſoit, Mr. Claude écrivit une Lettre grave & forte ſur ce ſujet à Mr. Turretin, qui ſe trouve imprimée dans le Vol. V. p. 37. des *Oeuv. Poſth.* de Mr. Claude. Mr. Turretin ne la communiqua ni à la Compagnie, ni à perſonne qui pût la faire connoître, ce qui n'étoit certainement pas répondre aux intentions de Mr. Claude. Mr. Turretin répondit, & ſa réponſe eſt du 16 Février 1675; on y voit que les Eſprits étoient tellement animés, qu'il n'y avoit aucun adoucîſſement à eſpérer. Cette Réponſe a été imprimée à la ſuite d'un Ecrit Latin & Allemand imprimé, je penſe à Berne en 1723 in-4, contenant une eſpéce d'Hiſtoire du Conſenſus. Mr. de la Baſtide écrivit dans le même tems à un Magiſtrat de Genève une Lettre, qu'on ne montra point auſſi, le Magiſtrat étant ami de Mr. Turretin. Comme cette Lettre n'a jamais paru, on ne ſera peut-être pas fâché de voir comment un Laïque s'exprimoit ſur le ſujet en queſtion.

„ A Monſieur D. C.

à Paris ce 30 Janvier 1675.

„ Je m'adreſſe à vous, Monſieur, pour vous témoigner
„ la part que nous prenons ici à ce qui ſe paſſe dans votre A-
„ cadémie & dans votre Egliſe. Vous êtes le ſeul de vos
„ quartiers dont j'ai l'honneur d'être connu, & je ſay que
„ perſonne ne mérite plus da créance que vous, ni ne peut
„ mieux juger de la ſincérité de nos intentions. Il y a déjà
„ quelque tems qu'on nous dit, que Meſſieurs vos Pro-
„ feſſeurs recommençoient à s'échauffer ſur des propoſitions
„ de Théologie, qui ſont à peu près les mêmes dont on diſ-
„ putoit autrefois à Saumur. Mais nous eſpérions que ces
„ Meſſieurs rentreroient d'eux-mêmes dans les ſentimens de
„ paix, ou que ſi la préoccupation, qui n'eſt d'ordinaire que
„ trop forte parmi ceux qui enſeignent, empêchoit une
„ choſe ſi ſouhaitable, Meſſieurs vos Magiſtrats les y por-
„ teroient, & qu'ainſi cette affaire s'éteindroit, comme elle
„ s'eſt éteinte parmi nous, quand ce ne ſeroit que pour des
„ raiſons de prudence, dans un tems où les ennemis de no-
„ tre Religion travaillent ſi ouvertement à notre ruine. Ce-
„ pendant bien loin de-là, nous apprenons avec dou-
„ leur, non ſeulement que le mal eſt allé en augmentant
„ dans l'Académie, mais que les principaux de l'Egliſe &
„ Meſſieurs vos Magiſtrats même ſemblent prendre parti, &
„ que les plus forts, ſoit en nombre ſoit en autorité, veu-
„ lent impoſer aux autres une néceſſité abſolue, non ſeule-
„ ment de ne dogmatiſer point ſur les choſes qui ſont en
„ queſtion, mais d'abjurer leurs ſentimens, ou de ſe voir
„ exclure du S. Miniſtére. On dit même que le Parti domi-
„ nant paſſe juſqu'à vouloir porter Meſſieurs des Cantons
„ Proteſtans, à faire la même choſe chez eux, & à dreſſer
„ pour cela un Formulaire, comme une eſpéce de Chibolet,
„ contre ceux qui ne prononcent pas tout à fait comme eux;
„ ce qui frappe un coup du dernier éclat, & fait à cet égard
„ un véritable Schiſme des Egliſes ou des Docteurs de ce
„ Pays-là, avec les Egliſes ou les Docteurs des autres Egli-
„ ſes Réformées, qui ne ſe déclarent pas comme eux touchant
„ la maniére de parler des points conteſtés. On ne ſauroit
„ vous dire aſſez, Monſieur, combien tout ce qu'il y a de
„ perſonnes éclairées & pieuſes ſont affligées & allarmées de
„ tous ces bruits; vous avez déjà vu peut-être ce que notre
„ Monſieur Claude en a écrit à Mr. Turretin, que l'on re-
„ garde comme un des principaux dans cette affaire. Je ne
„ prétens pas auſſi d'en pouvoir parler avec les mêmes lu-
„ miéres, ni de pouvoir rien ajouter à ſes ſages réflexions
„ particuliérement ſur ces ſortes de matiéres, qui ſont bien
„ plus de ſon caractére que du mien. Mais vous ſavez déjà
„ l'honneur qu'on m'a fait, il y a déjà quelques années, de
„ me mettre du Preſbytére, ce qui me donne vocation pour
„ ces affaires de Religion: & avec cela des perſonnes ſages,
„ dont vous connoiſſez les noms & le mérite, ont eſtimé,
„ que ne pouvant écrire en Corps, nous devons écrire cha-
„ cun en particulier à ceux de notre connoiſſance, afin
„ qu'on ne crût pas que ce ne fuſſent là que des ſentimens
„ particuliers. D'ailleurs vous n'ignorez pas que les Sécu-
„ liers & Laïques, comme on parle, quoique moins ſavans
„ dans ces queſtions de l'Ecole, ne ſont pas toujours les
„ moins propres pour s'entremettre de ces ſortes de récon-
„ ciliations, parce qu'ils ne s'attachent pas tant à leur propre
„ ſentiment qu'à procurer la paix. J'avouë, qu'en mon par-
„ ticulier, je ne ſuis pas aſſez inſtruit des opinions ſur leſ-
„ quelles vos Meſſieurs ſe diviſent, pour me ranger à l'une
„ ou à l'autre, ni pour en approfondir les conſéquences.
„ Mais comme je vois qu'il y a un nombre infini de per-
„ ſonnes dans toutes les Sociétés Chrétiennes, qui n'en ſa-
„ vent pas plus que moi, je me perſuade aiſément, que ce
„ ne ſont pas là de ces Points fondamentaux, qu'on ne
„ puiſſe ignorer ſans danger, & qu'ainſi on peut bien s'en
„ paſſer, & ne ſe faire pas une néceſſité de les concevoir d'u-
„ ne maniére ou d'une autre.

„ J'ai compris ſeulement, par le peu qui m'en eſt demeuré
„ dans l'eſprit, qu'en expliquant l'ordre des Decrets de Dieu
„ dans la diſpenſation de la Juſtice ou de la Grace (qui ſont
„ des abîmes pour l'eſprit humain, dont la ſeule apprehen-
„ ſion marque, combien nous devons être retenus dans ces
„ recherches) l'une des principales choſes qui partagent vos
„ Meſſieurs, comme elles ont partagé autrefois de ſavans
„ hommes parmi nous: c'eſt que les uns diſent, que notre
„ Seigneur J. C. n'eſt mort que pour les Elus, qui ſont
„ les ſeuls en effet, pour qui ſa mort eſt efficace, & les
„ ſeuls qui ſont ſauvés. Les autres diſent: qu'il eſt mort
„ pour tous les hommes en général, & que ſa mort eſt pré-
„ ſentée à tous par la prédication de l'Evangile, au ſens qu'il
„ eſt dit dans nos Prières publiques, que notre Seigneur
„ veut-être reconnu généralement Sauveur de tout le mon-
„ de, quoique tous généralement ne reçoivent pas le méri-
„ te de ſa mort, & que ce ſoient les Elus ſeuls qui en ayent
„ l'efficace. Et cela ſuppoſé, j'avouë auſſi pour moi, que
„ je ne vois pas en tout cela une différence de ſentimens,
„ ni même d'expreſſion, pour laquelle on doive ſe diviſer,
„ on ſe pouſſer avec aigreur, ni enfin qu'il y ait rien dans
„ l'un ou dans l'autre auſſi, qui bleſſe l'idée que nous devons
„ avoir de la Juſtice & de la Miſéricorde Divine, ni rien qui
„ nous porte beaucoup plus ou beaucoup moins au bien;
„ parce que les uns & les autres conçoivent également, que
„ Dieu, qui eſt Infiniment juſte & Infiniment bon, eſt auſſi
„ ſouverainement libre, & qu'ainſi il punit ou fait grace,
„ comme il veut, & à qui il veut, ſelon ſon bon-plaiſir. Car
„ de vouloir preſſer d'un côté, que ſi J. C. n'eſt mort que
„ pour les Elus, les reprouvés ou non élus ont leur propre
„ reprobation pour excuſe, ou qu'ils n'ont rien qui les tende
„ inexcuſables: & d'autre côté, que cette Grace, qu'on appel-
„ le univerſelle, ne l'eſt pas, & qu'elle ſemble mettre quelque
„ défaut ou quelque imperfection dans la volonté de Dieu,
„ parce qu'elle demeure ſans effet. Diſons-le hardiment
„ entre nous, Monſieur, c'eſt vouloir aller trop avant ſur
„ les choſes ſur leſquelles il eſt mieux de mettre le doigt
„ ſur la bouche; parce qu'encore que les Théologiens ne
„ manquent pas de réponſe ſur toutes ces difficultés, on trouve
„ enfin, quand on veut trop pénétrer ces myſtéres, que les
„ plus doctes ne les comprennent guére mieux que les plus
„ ſimples; ce ſont des ſecrets qui nous paſſent, & qu'il faut
„ laiſſer tout au plus à l'Ecole, pour exercer les Eſprits ſans
„ aſſujettir la Foy. Mais que nous Séculiers ou Laïques, &
„ moins encore les Magiſtrats, qui outre la pureté de la cré-
„ ance ont à maintenir la paix & le repos de leurs Citoyens,
„ allions tous prendre parti auſſitôt ſur ces matiéres, pour
„ l'une ou pour l'autre opinion, juſqu'à faire des Loix qui
„ lient les Conſciences, en bonne-foy n'eſt-ce pas faire par-
„ mi nous quelque choſe de ſemblable, à ce que nous nous
„ plaignons que l'Egliſe Romaine a fait contre nous, qui
„ eſt d'avoir dreſſé un nouveau Formulaire de Confeſſion,
„ où pour ne dire rien de plus, elle a fait des Articles de
„ Foy & de Doctrine d'une infinité de ſpéculations vaines,
„ & de diſtinctions purement ſcholaſtiques, dont les termes
„ ſeuls font voir l'inutilité; & après avoir fait ainſi tous ces

suader de donner sa signature avec quelque restriction, & en obtint un Certificat [C], qui le mit pour quelque tems à couvert des recherches de sa Classe; pendant cet intervalle de tranquillité il se maria à l'âge

„ Articles, d'avoir fondroyé des Anathêmes, & employé le
„ Bras séculier pour nous y soumettre, ou pour nous chas-
„ ser du milieu d'eux. On dira que vos Messieurs ne vont
„ pas si loin, & que ce qu'ils en font n'est pas tant pour la
„ Doctrine même dont il s'agit, que pour maintenir l'ordre
„ dans la maniere de l'enseigner, & pour fermer la porte aux
„ Nouveautés, qui est en effet ce qu'on peut dire de plus
„ solide. Mais, outre qu'en ces occasions chacun prétend
„ que c'est le parti opposé qui a fait l'innovation dans la
„ bonne doctrine, il faut, où qu'on garde le silence de part
„ & d'autre sur les expressions qui sont peine, ou du-moins
„ que ceux qui prétendent être en possession, ou qui ont
„ l'autorité publique pour s'y maintenir, se contentent que
„ leur maniére d'enseigner soit la seule approuvée, ou la
„ seule autorisée, qu'on défende encore, s'il le faut, pour le
„ bien de la paix, les expressions trop opposées ou trop har-
„ dies, afin d'ôter tout soupçon de nouveauté, & tout pré-
„ texte de division; & s'il arrive aprés cela qu'il se trouve
„ encore des Docteurs, qui soit par affection, soit sans des-
„ sein, ne laissent pas d'aller contre l'ordre établi, qu'on a-
„ gisse contre eux sévérement ou charitablement, comme on
„ voit qu'ils le méritent. Mais aussi qu'on demeure dans ces
„ justes bornes, sans gêner les Consciences, pour ne pas
„ confondre l'innocent avec le coupable, & l'intérêt public
„ avec le particulier. C'est ainsi que nos Synodes Nationaux
„ en ont usé dans ce même cas, avec autant de succès que
„ de prudence & de charité; & graces à Dieu rien ne trouble
„ plus notre tranquillité, sur ce qui semble troubler la vô-
„ tre. Ils ont défendu les expressions hardies, & recomman-
„ dé la retenue sur ces sortes de choses; chacun a acquies-
„ cé à ce juste tempérament, & depuis qu'on s'y est ainsi
„ conduit parmi nous, nous ne voyons pas même qu'il y ait
„ eu seulement personne qui se soit mis en peine, si les Ar-
„ rêtés du Synode étoient bien ou mal observés partout, je
„ veux dire, si chacun s'en étoit tenu bien exactement au
„ silence qui avoit été recommandé, ou à la maniére d'en-
„ seigner qui sembloit la plus commune; parce qu'enfin on
„ a bien vu, aprés que la dispute a été un peu refroidie, ou
„ que ces deux diverses maniéres d'enseigner ne tendoient
„ au fond qu'à la même chose, ou que cette diversité n'é-
„ toit pas d'une conséquence à devoir faire un si grand sujet
„ de contestation. Sur quoi, Monsieur, je vous puis dire
„ encore, en passant, sans vouloir prendre parti, & sans rien
„ préjuger pour les uns & pour les autres, qu'autant que je
„ le puis comprendre, par ce qui m'en est revenu de divers
„ endroits, il y a peut-être à cette heure autant & plus de
„ nos Pasteurs, qui tiennent ces deux maniéres pour assez
„ indifférentes, ou qui sont autant ou plus pour celle qu'on
„ appelle nouvelle qu'il y en a qui sont contre. D'où vous
„ pouvez juger de quelle conséquence est la rigueur, qu'on
„ voudroit tenir parmi vous contre ceux qui s'accommode-
„ roient mieux de la premiére. Nous n'ignorons pas que
„ les Eglises, que Dieu a recueillies en divers Etats ou Ro-
„ yaumes, ont toutes leur Jurisdiction, qui leur est propre,
„ & qu'aucun en particulier ne peut rien contre la liberté de
„ l'autre. Mais comme on a vu par le passé, que nous te-
„ nons à honneur de nous conformer aux sentimens de l'E-
„ glise de Genéve, quand elle a occasion de nous exhorter
„ à la paix, ou qu'elle nous donne des exemples de pureté
„ dans la Doctrine, & de charité & d'union pour la Disci-
„ pline, je ne crois pas aussi qu'elle se puisse choquer, quand
„ par l'intérêt commun de la Religion, on lui proposera en
„ exemples les Arrêtés de nos Synodes Nationaux, qui sont
„ la voix de nos Eglises, ni qu'aprés, qu'on les lui aura
„ proposés, elle les doive mépriser. Que si à cette consi-
„ dération on veut bien joindre celle des Eglises Réformées
„ d'Angleterre & d'Allemagne, on trouvera assurément qu'il
„ y en aura peu, qui ne soient dans les mêmes sentimens
„ de paix & de support dans les choses de cette nature. Car
„ aussi, Monsieur, fait-on bien quel est le véritable effet des
„ Articles & des Formulaires, quand tout le monde n'est
„ pas bien persuadé qu'ils sont justes & nécessaires; les mal-
„ honnêtes gens signent tout sans peine, pour ne noire pas
„ à leur intérêt, & ne laissent pas aprés d'aller leur chemin,
„ comme s'ils n'avoient pas signé. Si bien, qu'au lieu de
„ faire une Société d'Esprits uniformes ou unanimes, on
„ fait un grand nombre de Fourbes ou de Prévaricateurs,
„ qui ne le feroient peut-être pas sans cela. Il n'y a que les
„ vrais honnêtes gens, les personnes droites & sincéres, qui
„ bien que persuadés de l'injustice & de l'inutilité des signa-
„ tures qu'on leur demande, aiment mieux souffrir que de
„ rien faire qui blesse tant soit peu leur honneur ou leur
„ Conscience, & par ce moyen ce ne sont proprement que
„ les gens de bien qu'on afflige, & dont on se prive soi-
„ même, au lieu que lorsqu'on les laisse dans une honnête
„ liberté Chrétienne, ou ils se conforment à l'ordre établi
„ pour les choses qui ne sont pas essentielles, ou ils se reti-
„ rent d'eux-mêmes volontairement. Nous venons de voir
„ depuis peu le feu qui s'étoit allumé parmi ceux de l'E-
„ glise Romaine sur de semblables matiéres de la Grace, &
„ sur un Formulaire dressé par un Parti. Dieu fait quelles
„ en eussent été les suites, si une Autorité qui peut tout,
„ n'en eût arrêté le cours, en leur imposant silence aux uns
„ & aux autres, encore n'ignore-t-on pas les biais & les dé-
„ guisemens qu'on y a apporté, pour faire qu'à Rome on
„ crût, ou fît semblant de croire, qu'ici tous avoient signé
„ franchement & sincérement, bien que néanmoins plu-
„ sieurs ne signassent qu'avec protestation ou avec restric-
„ tion, & cependant tout cela n'empêche pas que les deux
„ Partis ne se haïssent toujours, & ne parlent toujours à peu
„ prés, comme ils faisoient auparavant. Vous ne saurez
„ croire, Monsieur, combien les bruits de vos divisions &
„ de vos Formulaires retiennent nos Propositions d'aller parmi
„ vous: & quelle douleur aussi pensez-vous que ce soit à
„ ceux des Protestans d'Angleterre & d'Allemagne, qui ai-
„ ment non seulement votre Doctrine, mais votre Disci-
„ pline, de voir que vous nous fermez à tous la porte de vo-
„ tre Académie, & que vous nous ôtez tout d'un coup un
„ des principaux moyens qui nous restent pour conserver
„ entre nous l'unité & l'uniformité de créance, par le même
„ moyen que vous semblez employer pour la maintenir parmi
„ nous? Quelle joie aux véritables ennemis de Genéve, c'est-
„ à-dire, à tout le Clergé Romain! & quel sujet enfin de
„ scandale ou de reproche contre vous à ceux d'entre les
„ Protestans, soit d'Angleterre ou d'Allemagne, qui nous
„ accusent vous & nous d'un caractére de Mœurs & de Dis-
„ cipline trop aigre & trop rude, & qui sont eux-mêmes
„ trop rigides sur les points de Doctrine & de Discipline,
„ sur lesquels ils different avec vous & avec nous! Au
„ reste, quoiqu'on nous dise ici des efforts qu'on a faits
„ auprés de Messieurs des Cantons Protestans, pour les por-
„ ter à faire un nouveau Formulaire de Confession ou d'Ab-
„ juration, nous ne laissons pas d'espérer, qu'avant que de
„ prendre une Résolution contraire au bien de la paix &
„ de l'union, ils feront une mûre réflexion sur la chose mê-
„ me en soi, & sur tous les moyens dont on peut s'être ser-
„ vi pour les faire entrer dans cette affaire, & enfin sur
„ toutes les suites qu'elle peut avoir. Ces bonnes têtes, si
„ sages & si prudentes, qui vont toujours au solide & au
„ bon-sens, voudroient-elles s'aller embarrasser l'esprit & la
„ Conscience de toutes ces spéculations de l'Ecole, & moins
„ encore en faire des Articles de Foy & de Doctrine, sous
„ des Loix pénales, ou comme un mur qui met une espéce
„ de séparation entre eux & les autres Eglises Réformées.
„ Nous avons tous, graces à Dieu, une connoissance assez
„ pure & assez étendue de la volonté Divine, assez dequoi
„ exercer notre foy & notre piété, assez d'Articles décidés,
„ où nous convenons tous, ne songeons qu'à jouïr paisible-
„ ment de ce que nous avons. Qu'on ne pense pas néan-
„ moins, qu'en recommandant ainsi le support ou la tolé-
„ rance, nous prenions la défense de ceux qui voudroient
„ introduire des Dogmes douteux, ou même des expressions
„ nouvelles. Au contraire, plus nous disons que les choses
„ dont on dispute ne sont pas essentielles, en ce que le pour
„ & le contre n'ont pas de conséquences dangereuses, plus
„ nous sommes persuadés que dans ces choses chacun doit
„ se conformer aux sentimens communs, & à l'usage reçu,
„ quand ce ne seroit que pour l'ordre & pour l'uniformité.
„ Nous souhaittons seulement qu'on évite l'aigreur, & les
„ divisions formelles, qui peuvent donner occasion au Schis-
„ me, qu'on se supporte avec charité dans les choses qu'on
„ reconnoît n'être pas fondamentales; & si nos Conducteurs
„ spirituels vont trop loin, par un bon zéle pour la Vérité,
„ telle qu'ils la conçoivent, nous supplions & Conducteurs,
„ & Troupeau & Magistrats, de modérer cette chaleur pour
„ le bien de la paix & de l'union au dedans & au dehors.
„ Je suis, Monsieur, avec toute l'estime que je vous dois &c.

De la Bastide.

Cette Lettre, que Mr. de la Bastide prioit qu'on communiquât à ceux qui avoient le plus de part à cette affaire, feroit demeurée cachée cependant, selon les apparences, aussi bien que celle de Mr. Claude, s'il avoit dépendu de ceux à qui elles s'adressoient; on en eut des Copies, & on les envoya en Suisse. Mr. Turretin en fut informé, & y envoya de son côté la Réponse qu'il avoit faite à Mr. Claude. Quelque fortes qu'elles fussent, elles ne produisirent aucun effet. On alla son chemin, on fit passer le Consensus, & il fut approuvé des Puissances. Je pourrois ajoûter ici diverses particularités sur ce qui se passa encore en Suisse pendant les années 1675 & les suivantes. Mais ce n'est pas ici une Histoire: il suffit d'avoir fait voir quelle a été l'origine de ce fameux *Consensus*, & par quels moyens on parvint à le faire dresser, quelles intrigues on employa. On trouvera sur les tems postérieurs bien des particularités dans les Mémoires dont j'ai parlé au commencement de cette Remarque, qu'il est tems de finir.

[C] *Il se laissa persuader de donner sa signature avec quelque restriction, & en obtint un Certificat.*] Mr. Saurin raconte (5), que seul il demeura ferme dans le refus de souscrire à des sentimens qu'il n'avoit point, & qu'il étoit dans le dessein de passer plutôt en Hollande avec Mr. Bernard, qui partoit pour y aller. Mais avant que de prendre ce parti, il alla à Berne, pour essayer s'il ne pourroit pas obtenir par le crédit de ses amis & de ses Protecteurs, que l'on se contentât à son égard du silence, auquel il étoit prêt de s'engager par sa signature. Cette démarche ne lui réussit point, il fut mal reçu partout, & il fut obligé de s'en retourner chez lui, très-mortifié. On ne laissa pas de lui écrire de Berne, quelques jours après son retour, qu'on ne lui diroit rien s'il demeuroit en repos, & qu'il se conduisît avec assez de ménagement & de prudence, pour que sa Classe ne remuât point. Cet avis le détermina à demeurer en Suisse. Il passa près d'une

(5) Factum p. m. 473 & 474.

au-

l'âge de vingt-six ou vingt-sept ans, & épousa une Demoiselle d'Hermenge, de l'ancienne & noble Famille de Crousaz dans le Pays de Vaux: cette alliance lui ouvroit une voye sure à de plus considérables établissemens, si lui-même n'y avoit pas mis obstacle. Je touche ici à l'endroit délicat de la vie de Mr. Saurin. Si on l'en croit, ce furent les affaires dont il se voyoit menacé par rapport à ses sentimens, qui réveillèrent dans son esprit des dispositions favorables à la Religion Romaine, qui y étoient depuis longtems [*D*]; mais on a produit pendant sa vie & depuis sa mort des preuves de sa mauvaise conduite [*E*]. Mr. Saurin s'étoit rendu coupable d'un crime, qui deshonore un homme dans la Société, & qui l'expo-

sent

nce sans être inquiété; mais à la première assemblée de la Classe, il se retrouva dans l'embarras, on lui demanda un Certificat de sa signature, & il eut beau chercher des raisons pour s'en dispenser, il eut ordre de remettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Ministre d'Yverdun, le Certificat qu'on lui demandoit. Il reprit alors son premier dessein de tout abandonner. Il alla à Lausanne pour communiquer sa résolution à Mr. Merlat, pour lors Recteur de l'Académie, qui avoit, dit-il, pour lui une amitié particulière; ce Théologien tacha de le détourner du dessein où il étoit. „ Il me proposa, *dit Mr. Saurin*, une signature, qui sans „ être pure & simple, ajoûtoit néanmoins quelque chose au „ silence, & en même tems il m'offrit un Certificat à l'ordi„ naire, conçu en termes généraux, & où, n'entrant point „ dans la maniére dont j'aurois signé, il diroit seulement „ que j'avois signé. Je témoignai quelque répugnance à ac„ cepter un pareil Certificat sur une signature faite avec res„ triction; il combattit & vainquit mes scrupules; je signai „ de la maniére qu'il l'avoit proposé, & je pris le Certifi„ cat, qu'il me donna". Au bas de la page, Mr. Saurin donne les termes de sa signature: *Adorare paci atque scandali metu addictus polliceor, non modo nihil me doctrinam contra hanc* Formulam Consensus, *sed & quamdo & ubi agendi se dabit occasio, doctrinam expositorum, quæ hoc subscribendo proponitur, tanquam vulgo receptam, haud vero ut calculo meo approbatam.* L'Auteur des *Mémoires* fut le Consensus rapporte la signature de Mr. Saurin un peu autrement (6): on n'y lit ni les premiers mots *amore pacis atque scandali metu*, ni les derniers, *haud vero ut calculo meo approbatam*, ce qui rend sa signature beaucoup plus simple: ce fut le 8 Février 1686, qu'il signa.

(6) *Mém. sur les Troubles &c.* p. 24.

[*D*] *Si on l'en croit, ce furent les affaires dont il se voyoit menacé par rapport à ses sentimens, qui réveillèrent dans son esprit des dispositions favorables à la Religion Romaine, qui y étoient depuis longtems.*] Mr. de Fontenelle (7) a donné à cela un tour le plus ingénieux. „ Il n'étoit, *dit-il*, en repos, que „ personne n'eut pu croire qu'il avoit signé le fatal Formulaire. Les „ modifications secrettes appaisoient sa Conscience, mais „ l'*apparence d'une lâcheté blessoit sa gloire*. Il vouloit l'hon„ neur d'avoir eu plus de courage que les autres, & il fit „ quelques confidences indiscrettes de la maniére dont tout „ s'étoit passé. Il prêcha même contre le sentiment Théolo„ gique, qu'il n'approuvoit pas, & quoiqu'il eût pris des „ tours extrêmement adroits, on pouvoit l'entendre, & l'on „ fait combien des ennemis ont l'intelligence fine. . . . . „ Un orage violent se formoit contre lui, toute la protection „ qu'il pouvoit espérer de l'alliance qu'il avoit prise, ne „ l'auroit pas dérobé aux coups des Théologiens inexora„ bles; il le savoit, mais ce n'étoit pas-là la plus grande „ peine; il étoit dans le fond du cœur fort ébranlé sur la „ Religion qu'il professoit". Ecoutons Mr. Saurin lui-même, & voyons le Roman qu'il nous fait de ses sentimens. „ Lorsque je sortis de France, *dit-il* (8), j'arrivai à Genéve „ le plus rigide & le plus zélé Calviniste qui fut jamais. J'y „ fis une connoissance particuliére avec un Professeur habi„ le. . . . . il me poussa fur la matiére de la Prédestination „ & de la Grace, bien loin au delà de Cameron, & il m'au„ toit rendu Pélagien, si je n'avois été retenu par les Idées „ philosophiques du R. P. Malebranche fur ces questions „ . . . . . Desabusé du Système dur de Calvin, je ne regar„ dai plus ce Réformateur, dont je m'étois fait une idole, „ que comme un de ces Esprits excessifs, qui outrent tout, „ & qui sont toujours au-delà du vrai. Tels me parurent en „ général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juste „ idée de leur caractére d'esprit me fit bientôt revenir d'une „ infinité de préjugés. Je vis fur la plupart des articles qui „ sont le plus de peine à nos Freres séparés, comme l'*Invocation des Saints*, *le Culte des Images*, *la Distinction des Viandes* &c. qu'un avoit fort exagéré les abus inévitables „ du Peuple, que ces abus exagerés avoient été mis fur le „ compte de l'Eglise Romaine, & donnés par les Réforma„ teurs pour sa doctrine, & que sa doctrine même fur ces „ points, séparée des abus, avoit été mal prise, & tournée „ d'une maniére odieuse. Une des choses dont je fus le „ plus frappé, quand mes yeux commencerent à s'ouvrir, ce „ fut de la fausse idée, quoiqu'en apparence pleine de tel„ pect pour la parole de Dieu, de la fausse idée, dis-je, „ qu'on a dans la Réforme, *fur la Suffisance & la Clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeste des passages dont „ on se sert pour appuyer cette idée: car cet abus est un „ point qui peut être démontré. Deux ou trois Articles fai„ soient encore une profonde impression dans mon esprit „ contre l'Eglise Romaine, *la Transubstantiation, l'Adoration du S. Sacrement, l'Infaillibilité absolue de l'Eglise*. De ces trois „ articles l'*Adoration du St. Sacrement* m'obligeoit à regarder „ l'Eglise Romaine comme idolatre, & m'éloignoit infini„ ment de sa Communion". Heureusement Mr. Saurin trouva le Livre de Poiret intitulé *Cogitationes rationales*, qui justifie l'Eglise Romaine du Crime d'idolâtrie, en distinguant dans l'Adoration du Sacrement, l'*erreur de lieu* de l'*erreur d'objet*. Le Catholique adore dans l'Eucharistie Jésus-Christ, objet vraiment adorable: nulle erreur à cet égard: Jésus-Christ n'est il point réellement dans l'Eucharistie? le Catholique qui l'y adore, l'adore où il n'est pas, simple *erreur de lieu*, nul crime d'idolatrie. „ Je fus étonné, *continue Mr.* „ *Saurin*, que cette pensée qui se présente si naturellement à „ l'esprit, ne se fût point encore offerte à moi; elle me trou„ bla, & peu de tems après l'*Exposition* de feu Mr. l'Evê„ que de Meaux, Ouvrage qui ne sera jamais assez digne„ ment loué, & son Traité des *Variations* achevérent de ren„ verser toutes mes idées, & de me tendre la Réforme o„ dieuse. Touché de l'insuffisance des motifs qui avoient „ porté les prétendus Réformateurs à se séparer de l'Eglise „ Romaine, & pleinement convaincu de la nécessité de ren„ trer dans son sein, je ne laissois pas de regarder toujours „ le dogme de la Présence réelle, comme une erreur inno„ cente à-la-vérité, mais grossiére. Cette prétendue erreur „ jointe à quelques autres plus légéres, ne me permettoit „ pas d'accorder à l'Eglise une infaillibilité absolue; mais „ aussi ne voyant d'espérance de salut que dans sa Commu„ nion, j'étois obligé d'y reconnoître au-moins un soin par„ ticulier de la Providence pour la conservation des vérités „ essentielles à la Foi. J'en étois-là, lorsque les mouvemens „ qui s'excitoient contre moi dans les esprits des Ministres „ de ma Classe, vinrent frapper le dernier coup, & hâter „ l'exécution d'un dessein que je méditois, mais fur lequel „ j'aurois peut-être encore longtems balancé". Mr. Saurin a raison de louer l'*Exposition* de Mr. de Meaux, il en a bien profité: c'est dommage, qu'on ait des preuves qui découvrent ses déguisemens, & qui ne permettent pas d'ajoûter foi à tout ce qu'il debite de si bonne grace. Malheureusement pour lui, on verra dans la Remarque fulvante, que Bomdin (9) a dit vrai en parlant de lui en ces termes: *c'étoit un Esprit ferme, revenu des préjugés & au-dessus des scrupules, dont le moindre défaut étoit d'avoir changé de Religion par intérêt.* Ce n'est pas ici le lieu de relever les petits sophismes de Saurin contre la Réforme. Je me contenterai d'observer, que la belle distinction d'*erreur d'objet*, & d'*erreur de lieu*, est admirable, pour excuser toute idolâtrie, quelle qu'elle soit; il s'agit de savoir si l'on peut légitimement se prosterner d'une maniére religieuse devant une Créature, sous prétexte qu'on se prosterne devant Dieu, qu'on croit là présent? Sur ce pied-là il n'y a point d'être si méprisable dans le monde, qu'on ne puisse adorer, en prétendant adorer Dieu, puisqu'il est présent partout.

(7) *Hist. & Mém. de l'Acad. des Sc.* de 1717 p. 110 Edit. de Hollande.

(8) Faëtum p. 447-479.

(9) *Mém. pour servir à l'Histoire des Couples*, p. 110 12.

[*E*] *On a produit pendant sa vie & depuis sa mort des preuves de sa mauvaise conduite.*] Dans son' *Faëtum* contre Rousseau Mr. Saurin avoit osé dire (10). „ S'il est vrai qu'il se soit „ répandu en Suisse, comme on me le fait entendre, des „ bruits injurieux contre moi, je n'y sache d'autre fonde„ ment que mon évasion, & l'enlévement de ma femme. „ . . . . On sait ce que devient tout à coup la réputation „ d'un Ministre dans le Parti qu'il abandonne. Prévenu que „ l'on est contre l'Eglise Romaine, on ne sauroit s'imaginer „ que ce soit la vérité qui l'y appelle; & dès-là c'est un four„ be, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies „ que le faux zéle inspire". Un trait si hardi, après un silence de vingt ans qu'on avoit gardé en Suisse fur les motifs de sa Conversion, ne put encore le faire rompre. Son Antagoniste Rousseau, qui n'ignoroit pas qu'il avoit eu de mauvaises affaires, fit écrire à Genéve & ailleurs pour avoir des Mémoires fur sa vie passée. Mais malgré l'ardeur de ses recherches, il ne trouva personne qui voulût servir sa passion. Outre qu'on ne le croyoit pas assez honnête homme pour entrer dans sa querelle, la compassion pour une Femme & des Enfans, qui n'avoient d'autre ressource qu'une pension qu'on craignoit de leur faire perdre, arrêta, & à cela se joignit la délicatesse de ne pas vouloir donner lieu au soupçon, qu'on agissoit par vengeance & par esprit de parti (11). Rousseau s'étant réfugié en Suisse en 1712, fit toutes les perquisitions possibles, pour avoir dequoi satisfaire sa vengeance. Il lia commerce avec quelques Savans du Pays, pour tâcher d'en tirer des Mémoires, mais il ne paroît pas qu'il fussent disposés à lui en procurer, quoiqu'ils l'amusassent. Rousseau ayant appris que Saurin avoit été très-étroitement lié avec Mr. Gonon, Ministre, Réfugié, s'adressa à lui, & le conjura de lui fournir dequoi démasquer son Homme. Mr. Gonon lui répondit, qu'il travailloit actuellement à écrire la Vie de Saurin, qu'il pourroit avec le tems la donner au Public, mais qu'il lui demandoit là-dessus le plus profond secret. Mr. Gonon mourut fur la fin de 1713, & Rousseau exprima ses regrets dans une Lettre du 20 Janvier 1714, en ces termes. „ Le pauvre Mr. Gonon mourut dernièrement à Berne, „ quatre jours après y être arrivé. J'ai su depuis qu'il avoit „ chargé avant sa mort, un Ministre de ses amis du soin de „ revoir son Ouvrage, & de le faire imprimer; & l'on m'é„ crit, qu'en rectifiant peu de chose dans le style, on pourra „ le mettre en peu de tems en état d'être présenté aux Sei„ gneurs de l'Etat. . . . N'admirez-vous point, Monsieur, „ l'heureuse étoile de Saurin, qui semble tuer exprès le té„ moin de ses Crimes pour affermir sa fureté?". L'Au-

(10) P. m. 499.

(11) *Bibl. Raisonn.* T. XXVI p. 321, 322.

sent à la rigueur des Loix, de larcin en un mot. Son crime éclata, & se voyant perdu d'honneur à Lausanne, à Yverdun, & dans tout le voisinage, il alla d'abord se cacher à Zurich, d'où il écrivit à Mr. Gonon,

teur (12) qui me fournit ces particularités, ajoûte qu'après la mort de Mr. Gonon, un Gentilhomme Réformé qui étoit de Crest en Dauphiné, nommé Mr. de Beaulieu, fort ami de la maison du défunt, écrivit de Paris, où il étoit alors, pour voir cette vie de Saurin. On la lui envoya, & il eut soin de la supprimer. „ Quand même il n'auroit pas pris cette „ précaution, cette Histoire n'auroit pas vu le jour, parce „ que nos Seigneurs de Berne n'auroient point accordé la „ permission de la publier. Je suis bien informé de leurs „ dispositions à cet égard". Voilà sans contredit bien des ménagemens. On commençoit à oublier Saurin & son changement de Religion, quand Mr. Gayot de Pitaval inséra dans le Tome VI. des *Causes celebres & Fameuses* de Saurin, qui lui donnoit une nouvelle vie: cela piqua un particulier, qui résolut de faire voir l'infidélité des récits de Saurin. Il fit imprimer dans le *Mercure Suisse* ou *Journal Helvétique* (13), une Lettre que Saurin avoit écrite à Mr. Gonon, son ami intime, lorsqu'il fut obligé de s'évader. Cette Lettre contient un aveu complet & fort détaillé de sa mauvaise conduite, avec les témoignages du repentir le plus vif. Un Anonyme de Genève en fit inférer un Extrait dans le Vol. XXXV. de la Bibliothéque Germanique: c'est cet Extrait, dont nous sommes obligés de nous servir, n'ayant point le *Mercure Suisse*. L'Auteur déclare que la Lettre est authentique, & que les amis de Mr. Saurin perdroient leur tems, s'ils entreprenoient de prouver qu'elle est supposée. A quoi l'on peut ajoûter, que Saurin vivoit encore, & que le silence qu'il a gardé est un aveu tacite de la vérité du fait. La Lettre est écrite de Zurich le 14 Juillet 1689. „ Pourquoi faut-il que j'aye vécu „ jusqu'à présent, *dit-il dès le commencement à son ami*, pour „ détruire par un scandale si effroyable tous les fruits de mon „ Ministère, & pour renverser par la plus honteuse de tou„ tes les chutes, mille fois plus que je n'avois édifié". Il rappelle ici plusieurs Sermons fort pressans, qu'il avoit faits à Lausanne sur Jaq. I. 4. pour exhorter les Réfugiés à sanctifier leurs souffrances. „ Que doivent dire aujourd'hui, con„ *tinue-t-il*, ceux à qui j'ai tant prêché l'*heureuse perfection de la* „ *Patience*"? Il demande ensuite pardon à ses amis d'une manière fort touchante. „ Je vous demande à tous pardon, „ *dit-il*, & je vous le demande dans une amertume & dans „ une affliction plus que mortelle. Mes larmes coulent en „ si grande abondance, que je ne sai plus ce que j'écris". Il prie en particulier Mr. Gonon de lui pardonner les reproches insultans qu'il lui avoit fait, sur sa facilité à signer le *Consensus*. „ Je ne puis souffrir que tu signes, lui dit-il; & „ moi cet Homme si sévére & si sanctifié, je tombe dans le „ larcin, vice infâme! j'y continue, & je ne m'en tire que „ par le honteux éclat que font mes désordres! . . . . Hé„ las! j'étois si dur contre ceux qui flétrissoient leurs souf„ frances par de grandes fautes. J'apprens aujourd'hui par „ ma propre expérience jusqu'où doit aller notre charité en„ vers les plus grands pécheurs . . . . . Quelle bizarre cho„ se c'est que le cœur de l'homme, & quelles étranges iné„ galités il est capable de répandre dans la conduite de la „ vie! . . . . Tu as trouvé, mon chez, la véritable source „ de mes désordres; un orgueil insurmontable, que toute „ cette infâmie n'est pas encore capable de dompter, & qui „ me portoit à prendre, pour n'être pas mortifié par la hon„ te de demander". Il fait ensuite le détail de quelques-uns de ses projets, qui avoient mal tourné. „ C'est ainsi, *conclut-* „ *il*, que Dieu a jugé à propos de mortifier le plus grand or„ gueil du monde, par le plus grand de tous les opprobres, „ d'autant plus grand qu'il est plus juste, & que je me le suis „ attiré par les plus lâches & les plus infâmes crimes. Je „ puise pour un scélérat achevé; mes lumiéres, mes raffine„ mens sur la Morale, les beaux dehors de ma vie . . . . . „ tout cela suivi de si lâches & de si honteux péchés, don„ ne un juste sujet de penser, que je n'ai jamais eu dans l'â„ me aucun sentiment de crainte de Dieu, & que j'étois un „ infigne fourbe, qui ne cherchois qu'à faire illusion aux „ hommes, pour commettre mes crimes avec plus de sureté. „ C'est de cette manière que pense sur mon compte Mr. „ Merlat". Enfin il prie son ami d'assembler deux ou trois personnes, qu'il se flatte qui voudront encore s'intéresser pour lui. „ Voyez, *leur dit-il*, ce qui se peut faire dans une „ si triste occasion. Par-là vous délivrerez ma conscience „ d'une partie du faix sous lequel elle plie. Je trouverois à „ propos une Confession & une Repentance publique ici ou „ ailleurs, si je ne craignois, qu'au lieu de produire quelque „ fruit elle ne fît au contraire mal juger de l'humilité où je „ dois être. En effet mon orgueil pourroit bien chercher, „ dans l'éclat d'une pareille repentance, ce qu'il a perdu „ par l'éclat que mes crimes ont fait. Je sens qu'il ne me „ quitte point, & qu'il entre dans ce grand désir que j'ai de „ réparer le scandale que j'ai donné. Il croit se délivrer par„ là d'une partie de l'infâmie qui me couvre". On peut voir dans l'Article, que cette Lettre n'ayant pas eu l'effet que le coupable en attendoit, il se sauva en Hollande, & delà passa en France où il changea de Religion. Ce que nous y avançons de sa fuite forcée, & de ce qui en fut cause, est non seulement prouvé par la Lettre dont on vient de voir l'Extrait, mais encore par des Actes Juridiques (14). En 1689 on commença en Suisse une Procédure criminelle, & elle se voit encore dans la Chancellerie de Berne. Mr. le Comte du Luc, étant Ambassadeur auprès des Cantons, souhaitta de la voir, & on la lui communiqua. Ce qui en prouve d'ailleurs la réalité, c'est qu'en 1712 on apprit à Berne, que Mr. Saurin, à l'occasion de la mort de son beaupere, se disposoit à venir en Suisse, pour avoir quelque part à sa Succession. Là-dessus les Souverains de Berne donnérent ordre à leurs Baillifs du Pays de Vaud de l'arrêter. Et voici le début de cet Ordre:

L'Advoyer & le Conseil de la Ville de Berne à notre cher & feal Baillif.

„ On nous a dit que *Saurin*, jadis Ministre de *Bercher*, „ qui pour plusieurs méchantes actions, & à cause de la Pro„ cedure Souveraine faite contre lui, est sorti du Pays en „ 1689, & s'est retiré à Paris, où il a apostasié, a formé le „ dessein de revenir au Paya, sous prétexte de venir retirer „ un Héritage. . . .". Sur cela ordre exprès au Baillif, dèsque le dit Saurin aura mis le pied dans son Baillinge, de s'en saisir, & d'en donner avis incessamment à Berne. *Donné ce 22 Juin 1722.* Cet Extrait a été copié fidélement du Régitre du Baillif d'Yverdun pour l'an 1712, & cet Ordre se trouve à la page 256. „ Voilà donc, *dit l'Auteur de la Le-* „ *tre insérée dans la Bibliothéque Raisonnée*, un Procès crimi„ nel contre le Ministre Saurin, de la même date que son „ évasion; une Lettre fort ample que lui-même écrit du „ lieu de sa retraite, où il spécifie la nature de son crime, & „ où il relève toutes les circonstances les plus odieuses; Let„ tre écrite dans le dessein qu'elle fût répandue, & qui le fut „ effectivement: outre cela un Ordre émané du Souverain, „ plus de vingt-ans après, pour arrêter le coupable, s'il osoit „ rentrer dans le Pays; Ordre où l'on distingue avec soin „ son *Apostasie*, de ses *nouvelles allures* précédentes. Sont „ ce donc-là de simples bruits populaires qui n'ont d'autre „ fondement qu'un zéle de Religion malentendu, contre un „ Ministre, qui a passé dans l'Eglise Romaine, & qui par-là „ est devenu odieux à ceux de son Parti"? Après la mort de Mr. Saurin, Mr. de Beaumarchais donna son Eloge, dans ses *Amusemens Literaires*, imprimés à Francfort. On fut choqué en Suisse des louanges excessives prodiguées à un homme dont la réputation étoit plus qu'équivoque. On écrivit là-dessus au Journaliste une Lettre datée d'Yverduo le 1 Mars 1738. Elle renferme des traits peu honorables à l'Académicien. L'Anonyme dit que le seul nom de Saurin a réveillé de fâcheuses idées, qu'il étiquette de cette manière: *Cuillers & Fourchettes écornées; Chevaux volés dans la Prairie; Garniture de Lit enlevée dans un Cabaret* &c. Mr. de Fontenelle lut, selon la coutume, un Eloge de Mr. Saurin, après sa mort: dans cet Eloge, le Sécrétaire de l'Académie adopta tout le narré de Saurin, sans prendre connoissance de tant de faits, qui ne pouvoient guéres lui être inconnus, & il lâcha même un trait très-peu obligeant contre les Réformés à cette occasion. „ Dès que la nouvelle (de son abjuration) fut por„ tée à Berne, il est aisé de s'imaginer le cri universel qui „ s'éleva contre *lui*. Delà partirent des bruits qui attaquoient „ son honneur, & comme ils n'ont pas été appuyés par la „ conduite qu'il a tenue depuis en France, on doit juger que „ le zéle de Religion produisit alors, ainsi qu'il le fait quel„ quefois, tout ce qui est le plus contraire à la Religion". Ce trait réveilla encore quelqu'un en Suisse, qui écrivit une Lettre sur ce sujet, datée de Lausanne le 12 janvier 1748, & insérée dans la *Bibliothéque Raisonnée* (15). L'Auteur se plaint vivement de l'imputation de Mr. de Fontenelle; il fait voir clairement qu'on a porté les ménagemens envers Mr. Saurin à l'excès, & qu'il n'y a eu que l'honneur des Suisses attaqué si injustement, & celui de la Religion, qui ayent contraint à mettre la vérité au jour. „ On traite encore hau„ tement de calomnie, *dit-il* (16), tout ce que nous avons „ pu dire pour rendre suspecte la conversion de Mr. Saurin. „ On nous met absolument dans la nécessité de revenir à un „ sujet fort desagréable, & même odieux. Mais nous ne „ pouvons plus nous taire, après l'impression de l'Eloge de „ Mr. Saurin. Qu'arriveroit-il si nous nous tenions à pré„ sent dans le silence? Nous demeurerions diffamés dans „ l'esprit de bien des gens, & aux yeux de la Postérité. Ce„ lui qui a lancé contre nous un trait si vif, est un de ces „ Auteurs respectables, dont les Ouvrages sont répandus par„ tout, & doivent durer plusieurs siécles. C'est le sage, le „ modéré Mr. de Fontenelle. Après avoir lu l'Eloge de Mr. „ Saurin, tel qu'il vient de le donner au Public, quel juge„ ment prononcera-t-on? On n'hésitera pas à décider, „ que cet Académicien avoit toujours été un parfaitement „ honnête homme. A la bonne heure. Si cela étoit seul, nous „ nous garderions bien de nous y opposer. Mais Mr. Saurin „ ne sauroit avoir été un honnête homme, que nous ne „ soyons nous-mêmes de mal-honnêtes gens. Il résulte de „ la narration de l'Histoire, que ce fut la Tyrannie Eccle„ siastique du Paya de Vaud, qui commença à ouvrir les yeux „ du Ministre Protestant; qu'ayant examiné de plus prés les „ sentimens dont il avoit été imbu dès sa naissance, il y décou„ vrit bien des erreurs; qu'il alla en France suivre les lumiéres „ de sa Conscience, qu'après s'y être retiré, il fut indigne„ ment calomnié par les Ministres, ou par d'autres gens de „ notre Pays. Voilà les impressions qui resteront naturel„ lement dans l'esprit des Lecteurs après la lecture de cet „ Eloge. Il est donc absolument nécessaire d'opposer la vé„ ritable Histoire de la Conversion de Mr. Saurin à celle du „ *Factum*, mais surtout à celle de l'Eloge, qui est encore „ plus propre à trouver créance". Nous l'avons donnée cette Histoire, tant dans le Corps de l'Article, que dans cette Remarque. Nous ajoûterons seulement ici l'examen que

l'Ano-

(12) Ibid. p. 134.

(13) Avril 1736 p. 32.

(14) Bibl. Raison. Loc cit. p. 333. 134.

(15) Tom. XXVI. p. 51. Art. III.

(16) Ibid. p. 181. 182.

Gonon, Ministre Refugié à Lausanne, son intime ami; la Lettre est du 14 Juillet 1689 (*f*), où il confessoit sa crime, & offroit de faire une réparation & une confession publique à Zurich ou ailleurs. Mais cela n'ayant pu avoir lieu, il fut contraint de se dépayser; il vint en Hollande, où étoit sa famille: mais il n'y doit pas avoir fait un long séjour, puisqu'il étoit encore à Zurich le 14 Juillet 1689, & qu'il fit son abjuration entre les mains de Mr. de Meaux le 21 Septembre 1690. „ Le scandale donné en „ Suisse avoit pénétré jusques dans sa nouvelle retraite. Quelque crédit qu'eût le célèbre Elie Saurin, „ son frere aîné, Ministre d'Utrecht, il n'y eut aucun jour pour son Cadet à un établissement dans ces „ Provinces (*g*)". L'Auteur de la Lettre que je viens de citer ajoûte une particularité, qui ne me paroît pas avérée. „ Un Synode Walon avoit décharé le coupable indigne d'y servir jamais aucune Egli„ se. Je tiens cette particularité d'un Ministre François, qui est mort en Hollande dans un poste dis„ tingué, & qui avoit eu avec Mr. Saurin les rélations les plus étroites". Ce fait me paroît douteux, en voici la raison: le premier Synode qui se tint, après que les desordres de Saurin eurent éclatté en Suisse, fut à Flessingue le 31 Août 1689; je n'ai rien trouvé sur fon sujet dans les Articles de cette Assemblée, ni dans ceux des deux Synodes de l'année 1690. S'il s'est passé quelque chose qui le regardât, il faut que cela se soit fait verbalement, peut-être par considération pour son Frere. Mais d'un autre côté il y a une tradition, qui porte que pendant son séjour en Hollande, il ne put s'empêcher de donner des preuves du malheureux panchant qui l'avoit perdu en Suisse. Ce qu'il y a de certain, c'est que Saurin n'ayant plus de ressource réfolut de changer de Religion pour trouver un asyle en France. Il se rendit à Wesel, d'où il écrivit à Mr. Bossuet, Evêque de Meaux, le dessein, ou plutôt *le besoin*, où il étoit de conférer avec lui sur la Religion. Ce Prélat lui répondit d'une maniére propre à l'encourager, la conquête d'un Ministre ne pouvoit que le flatter; il manda à Mr. Saurin qu'il lui envoyeroit un saufconduit. Le Ministre ne l'attendit pas, son impatience, ou peut-être la crainte d'être arrêté lui fit hâter son départ; il se rendit à Gemini, maison de Campagne où Mr. Bossuet étoit alors, & après quelques Conférences, il fit son abjuration entre les mains de cet Evêque le 21 Septembre 1690 (*b*) [*F*].

(*f*) Voyez cy l'Extrait dans la Rem. [g].

(*g*) *Bibl. Reform.* T. XXVI. p. 333.

(*b*) *Hist. & Mém. & Acad. des Sciences.* Anno 1737. p. 559.

l'Anonyme fait des raiſons & des jours qu'employe Mr. de Fontenelle pour décharger Mr. Saurin des graves accuſations dont la Suiſſe retentiſſoit contre lui. Son Apologiſte eſſaye d'abord de les attribuer à ſon changement de Religion. Dès qu'il eut fait ſon abjuration, on attaqua ſon honneur en Suiſſe. Sur quoi l'Anonyme dit (17). „ Avec tout le reſpect dû à un auſſi grand Philoſophe, il me permettra de „ lui dire, que ſa Logique ſe trouve ici un peu en défaut. „ C'eſt-là renverſer l'ordre des choſes, prendre la cauſe „ pour l'effet, & l'effet pour la cauſe. Pour remettre donc „ les événemens dans leur ordre naturel, il faut dire, „ non, que dès qu'il eut changé de Religion en France, on „ penſa à le perdre d'honneur en Suiſſe; mais, que dès qu'il „ fe vit perdu d'honneur en Suiſſe, il penſa à aller changer „ de Religion en France". L'Auteur de l'Eloge ajoûte, que *la conduite* que Mr. Saurin *a tenue depuis en France, n'a point appuyé les bruits qui attaquoient ſon honneur*: donc il n'a rien fait de diſhonnant en Pays étranger. „ Je veux bien convenir „ du fait, dit *l'Anonyme*, mais non pas de la conſéquence „ qu'on en tire. Si Mr. Saurin n'a donné aucun ſcandale à „ Paris, c'eſt là tout au plus une préſomption pour juger favorablement de ſa conduite précédente. De ſemblables raiſonnemens ne concluent pas toujours. On peut employer ces probabilités quand on n'a pas des preuves directes du contraire. Les avantages dont l'Académicien jouiſſoit en France, ont dû être un frein ſuffiſant pour reprimer les mauvais penchans qu'il avoit manifeſtés en „ Suiſſe". Si l'on vouloit nâ;e en croire Bolduin (18). la conduite à Paris n'a pas été irréprochable, voici ſes termes: *Après avoir vendu bien cher à Mr. de Meaux l'honneur de ſa prétendue Converſion, il acheta de ſe faire connoître à Paris par des tours ſemblables à ceux qui l'avoient obligé de quitter la Suiſſe. Comme le billet de mort fut envoyé du Chevet de Saint Germain aux du Louvre, qu'il ſurprit un jour avec ſa femme, & dont il ſe juſtifioit ſi mal dans ſon Memoire contre Rouſſeau*, que Mr. de Fontenelle diſoit, *que la plume lui étoit tombée des mains en cet endroit.* On verra ci-deſſous (19) comment Saurin raconte cette affaire. Mr. de Fontenelle vit encore, & pourroit dire, ſi ce qu'avance Bolduin fut ſon ſujet eſt vrai ou non. On *doit juger*, dit encore Mr. de Fontenelle, *que le zele de Religion proteſtoit alors, ainſi qu'il le fait quelquefois, tout ce qu'il y a de plus contraire à la Religion*, c'eſt-à-dire des accuſations calomnieuſes. Voici la réponſe de l'Anonyme. „ Ne pouvons-„ nous pas dire de notre côté avec autant de vraiſemblance: „ l'Egliſe Romaine, pour ſe faire honneur d'une conquête „ telle que celle de Mr. Saurin, a voulu s'aveugler ſur ſa „ conduite précédente, & par un faux zéle de Religion, va „ juſqu'à traiter de Calomniateurs, ceux qui n'ont avancé „ contre lui que les faits les mieux conſtatés"? Il ſe fait objecter enſuite, que le Jugement de Mr. de Fontenelle n'eſt qu'un jugement de clarté. „ Je réponds, *dit-il*, que l'on „ voit effectivement dans Mr. de F. beaucoup de clarté pour „ Mr. S. mais en même tems il en fait paroître fort peu „ pour nous. Depuis quand la charité veut elle que pour „ ſauver un homme plus que douteux, on faſſe regarder „ comme des Calomniateurs ceux qui penſent autrement ſur „ le Prévenu? Mr. de F. a-t-il prétendu ne nous point in„ jurier, parce qu'il n'a déſigné perſonne nommément, & „ qu'il a parlé d'une maniére générale? Mais ce qui tombe „ ſur une Nation, ſur une Egliſe, ſur un ordre de perſon„ nes, ne deſcend-t-il pas encore plus de ménagement"? „ Nous ne nous étendrons pas davantage ſur ce déſagréable ſujet: il n'y a perſonne qui puiſſe raiſonnablement douter, que Mr. Saurin ne ſe fût déshonoré en Suiſſe par des actions indignes, & que la néceſſité ſeule le jetta entre les bras de Mr. de Meaux. Ce n'eſt qu'à regret que nous rapportons des traits de ce genre dans la vie des Savans, mais il étoit juſte de ne pas paſſer ſous ſilence les preuves qui juſtifient pleinement Meſſieurs de Suiſſe, & qui démontrent que la converſion prétendue de Mr. Saurin n'a pas été du nombre de celles, dont aucune Communion dût ſe faire honneur. Je ne ſai ſi c'eſt ſerieuſement que l'Anonyme, dans la Lettre dont j'ai rendu compte dit. „ Quoique nous ayons paru „ douter de la ſincérité de ſa converſion à l'égard des ſenti„ mens, la bonne-foi, dont nous faiſons profeſſion, ne „ nous permet pas de diſſimuler une circonſtance qui ſemble „ prouver le contraire: c'eſt qu'il faiſoit le Converſiſſeur: „ ce qui déſignoit chez lui beaucoup de zéle pour la nouvel„ le Religion". L'Auteur cite d'abord, ce que Mr. Saurin fit pour engager la femme à le ſuivre: mais ce qu'il fit dans cette occaſion, fut plutôt l'effet de la tendreſſe qu'il avoit pour ſon Epouſe, que de ſon zéle pour la Religion Romaine; il falloit bien qu'il déterminât ſa femme à changer de Religion, pour la porter à le ſuivre en France; d'ailleurs c'étoit-là une action qui ne pouvoit que lui être avantageuſe dans la poſition où il ſe trouvoit. L'Auteur rapporte un autre trait du zéle converſiſſeur de Saurin, qui ne me paroît pas prouver davantage, & qui peut avoir été l'effet de quelques vuës particulieres. Quoi qu'il en ſoit, voici le fait tel que le raconte l'Anonyme (20). Plusieurs années après ſon retour en France, il entreprit de convertir ſon ami Mr Gonon. Il lui écrivit de Paris une Lettre des plus ſéduiſantes, par laquelle il le ſollicitoit de le venir joindre avec ſa famille. Il lui faiſoit eſpérer qu'en faiſant la même démarche que lui, il jouiroit d'une bonne penſion de Miniſtre converti, & qu'au lieu qu'il lutoit en Suiſſe contre la miſére, il ſe verroit au large, lui & ſes Enfans, & vivroit agréablement à Paris. „ Mr. Gonon lui fit une réponſe fort ſingu„ liére, au moins on en a trouvé le projet dans ſes papiers. „ il vouloit lui faire ſentir vivement, que la Lettre ſi tou„ chante qu'il lui avoit écrite de Zurich en 1689, avoit été „ mal foutenue; que les beaux mouvemens de repentir „ qu'il y étaloit, avoient été faits d'une chute pire que la „ premiére. Il crut devoir l'intimider par la penſée des Ju„ gemens de Dieu. Dans ce deſſein il ne fit preſque que „ copier les vers que lui même avoit compoſés pour ſon mal „ La Motte". On rapporte enſuite ces vers avec les changemens que Mr. Gonon y fit.

(17) Ibid. P. [illegible].

(18) *Memoire pour ſervir à l'Hiſt. des Conjurés de* 1710. p. 10. 22. 23.

(19) Dans la Remarq. [H].

(20) Ibid. Raiſons. adj. jurat. P. 327 339.

[*F*] *Après quelques Conférences, il fit ſon abjuration entre les mains de cet Evêque*, le 21 *Septembre* 1690.] Rapportons d'abord la narration vive de cet événement de la main de Mr. de Fontenelle (21). „ Les Sauf-conduits néceſſaires . . . . „ furent bientôt expédiés, toutes les difficultés du voyage „ applanies, le zéle de ce grand Prélat égaloit ſes lumiéres, „ & en peu de tems le voilà prêt à tête dans le maiſon de „ Gemini, avec le jeune Miniſtre Calviniſte fort inſtruit, „ plein de feu dans la diſpute, nullement dreſſé à la politeſſe „ du monde, qu'il n'avoit pas encore vu, ne reconnoiſſant „ rien de ſupérieur à lui que la Raiſon, ſecrettement ani„ mé encore, comme on le peut ſoupçonner, par la gloire „ de parohire à Mr. de Meaux une conquête digne de lui. „ Il le fut à la fin &c." Cela s'appelle orner la victime, pour rendre le ſacrifice plus ſolemnel. Il n'eſt pas moins néceſſaire de mettre ſous les yeux du Lecteur le récit que Mr. Saurin lui-même fait de cette circonſtance de ſa vie. „ J'y „ paſſai (à Gemini) trois ſemaines ou un mois à diſputer „ tous les jours, le matin & le ſoir, avec la même liberté que „ s'il n'y avoit eu aucune diſproportion entre ce Grand „ Homme & moi. Mr. de Meaux étoit véhément dans la „ diſpute, mais il ne s'offenſoit point ſi j'étois auſſi véhément „ des autres; & j'admire encore l'extrême bonté avec laquel„ le il ſouffroit les vivacités d'un homme auſſi obſcur & auſſi „ impoli que je l'étois. Il vint à bout de me ſoumettre à „ l'autorité infaillible de l'Egliſe, matiére qu'il manioit avec „ une adreſſe & une force infinie . . . . . Je ne puis me „ réſoudre à ſupprimer un des raiſonnemens dont Mr. de „ Meaux ſe ſervit contre moi; c'eſt que poſé, pour ceux „ qui ſont ſéparés de l'Egliſe, la néceſſité de s'y réünir, né-

(21) *Hiſt. & Mém de l'Acad.* loc. cit. p. 554. 555.

Il auroit ſouhaitté de la tenir ſecrette, parce qu'il ſe propoſoit de retourner en Suiſſe, pour tâcher d'engager ſa femme à le ſuivre & à imiter ſon exemple. Mais ſon changement de Religion ayant éclaté, il prit le parti de ſe rendre à Lauſanne ſans ſe faire connoître, il vit ſa femme, & l'engagea à le ſuivre [G]. Arrivé à Paris, Mr. Saurin fut préſenté au Roi par Mr. de Meaux, & ce Monarque lui accorda une penſion de quinze-cens Livres. Dans les commencemens de ſon établiſſement à Paris il eut une affaire avec un Chanoine de Saint Thomas du Louvre, dont on a jugé diverſement [H]. Obligé à ſe déterminer ſur le choix d'une occupation, il ſe tourna du côté de la Géométrie, & Mr. l'Abbé Bignon le mit, en qualité de Géomètre, de la petite Société qui travailloit au *Journal des Sçavans*. En 1707 il entra dans l'Académie Royale des Sciences comme Eleve, mais il ne demeura que quelques ſemaines dans cette Claſſe, & paſſa au bout de ce tems-là à la première place vacante de Penſionnaire. „ Il eut l'aſſurance, dit Mr. de Fontenelle, de ne demeurer que fort peu de tems dans un premier gra- „ de, par où la rigueur de l'uſage établi vouloit qu'il paſſât, & quand il parvint à celui qui lui conve- „ noit, il fut préféré à des Concurrens, dont on ne put s'empêcher de faire l'éloge, dans le tems qu'on „ ne les choiſiſſoit pas". En 1711 il eut avec le célébre Rouſſeau ce fameux procès ſur les Couplets infames répandus dans le Caffé de la veuve Laurent: comme cette affaire eſt diſcutée aſſez au long dans l'Article de ROUSSEAU, nous n'en parlerons pas ici. Nous renvoyons aux Remarques ce qui regarde ſes

„ ceſſité que je reconnoiſſois, il y avoit de l'abſurdité à chi- „ caner avec elle, & à rejetter comme Erreur, quelque par- „ tie que ce ſoit de la doctrine qu'elle enſeigne, & dont elle „ exige indiſpenſablement la créance de ceux qu'elle reçoit; „ puiſque par-là la réunion, néceſſaire d'un côté, devenoit im- „ poſſible de l'autre; ce qui impliquoit une contradiction „ manifeſte". On a remarqué (22) qu'il paroît par ce narré, comparé avec ce que Mr. Saurin dit plus haut de ſes ſentimens, qu'il fut adroit à faire ſon abjuration, quoiqu'il ne crût ni la Préſence réelle, ni la Tranſubſtantiation, ni divers autres Articles. Il fit alors ſeulement un Acte de docilité fondé ſur le raiſonnement, qu'on vient de lire. On obſerve que le Catéchumène auroit pu faire une objection fort naturelle: *Si je crois que l'Egliſe Romaine donne pour Articles de Foi des Erreurs groſſieres, il eſt clair que je ne dois pas encore me réunir à elle.* Mais Mr. Saurin ne s'étoit pas rendu à Gemini, pour n'en retourner d'où il étoit venu; il ſuffiſoit qu'il fît aſſez valoir, pour qu'on regardât ſa conquête comme importante; après cela il falloit céder de bonne grace.

(22) *Bibl. Raiſon.* loc cit p. 329. 330. note (*a*).

[G] *Il prit le parti de ſe rendre à Lauſanne ſans ſe faire connoître, il y vit ſa femme, & l'engagea à le ſuivre.*] Tout ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, eſt ce que Mr. Saurin appelloit la *Roman de ſa vie*. Je me diſpenſerois de le rapporter, ſi ce n'étoit un certain ordre de Lecteurs, qui liront peut-être ce morceau avec autant & plus de plaiſir que le reſte. Mr. Saurin rapporte d'abord (23) que Mr. de Meaux combattit vivement & fort longtems la réſolution où il étoit d'aller en Suiſſe, craignant que lui-même ne renonçât aux engagemens qu'il venoit de prendre. Ce Prélat le laiſſa partir à la fin, & lui donna même une Lettre pour Me. Saurin, remplie de témoignages d'affection & des offres les plus généreuſes, *l'aſſurant ſur tout qu'elle auroit à Paris une entiére liberté de ſuivre les mouvemens de ſa Conſcience*; aſſurance que Mr. de Meaux n'auroit pas été en état à coup ſûr d'effectuer en ce tems-là. Saurin ſe rendit à Pontarlier en Franche-Comté, & comme il avoit des Lettres de recommandation pour le Gouverneur, il prit avec lui des meſures pour paſſer dans le Canton de Berne ſans être reconnu. Il lui donna un Paſſeport ſous le nom du Sr. de la Fare, Capitaine de Cavallerie, allant en Suiſſe pour acheter des Chevaux. Il paſſa à la faveur de ce Paſſeport à Ballaigue, village du Bailliage d'Yverdun, qui eſt le premier lieu du Canton de Berne, que l'on trouve, quand on va de Pontarlier à Lauſanne, où il arriva le ſoir même. Ayant pris langue, il apprit que ſa femme étoit ſeule à une Terre à trois lieuës de Lauſanne; il lui écrivit une Lettre pour l'informer de ſon arrivée, & pour la diſpoſer à le voir ſecrettement. Dès le lendemain il eut une réponſe conforme à ſes deſirs, & il ſe rendit à Hermenge (c'eſt le nom de la Terre) ſur le minuit. „ Je m'attendois, dit-il, à être „ reçu avec beaucoup de froideur; mais ma femme étoit jeu- „ ne, j'en étois aimé: elle ſe livra d'abord à la joie de me „ voir; la reflexion vint enſuite, & j'eus bien des reproches „ à eſſuyer: malgré ces reproches il fut enfin réſolu, qu'elle „ engageroit au ſecret une fille, qu'elle avoit avec elle, „ afin que nous puſſions nous voir plus ſouvent & plus com- „ modément". Peut-on ne pas faire ici une réflexion? c'eſt que Saurin abuſa manifeſtement de la jeuneſſe & de la tendreſſe qu'avoit pour lui une Epouſe, qu'il venoit enlever à ſa Famille, à ſa Patrie, & à ſa Religion. Revenons au récit. Mr. Saurin, après avoir éprouvé beaucoup de réſiſtance détermina ſa femme à le ſuivre, en emmenant avec elle un enfant qu'ils avoient, qui n'avoit pas un an. Il alla à Pontarlier pour avoir une Litiére, mais à ſon retour Me. Saurin avoit changé de ſentiment, & il fut obligé de renvoyer la Litiére. Il fit de nouveaux & inutiles efforts pendant pluſieurs jours; enfin comme il étoit ſur le point de partir, l'Epouſe ſe laiſſa encore attendrir, & conſentit au départ. Il fut obligé de ſe ſervir d'un Traineau, où Me. Saurin ſe mit avec ſon enfant, & Mr. Saurin monta à cheval. Ils partirent d'Hermenge à deux heures après minuit. En approchant de Ballaigue, Mr. Saurin laiſſa prendre les devans au Traineau, qu'on laiſſa paſſer, mais quant à lui, quand il ſe préſenta, on l'arrêta, parce que ſes fréquentes allées & venues l'avoient rendu ſuſpect: il ſe trouva fort embarraſſé, & il avoit raiſon de l'être, dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Il écrivit à Mr. de Meaux & à ſa femme. En attendant il fut conduit à Yverdun, pour être préſenté au Bailliſ, qui le reconnut, & le mit en liberté, deſorte qu'il alla rejoindre ſa femme à Pontarlier, & ſe rendit avec elle à Paris. Il ne faut pas oublier, que ſa détention fit du bruit à la Cour. „ Le zéle de Mr. de Meaux excité, & ſa tendreſſe particu- „ liére pour Saurin allarmée, firent mettre les Puiſſances en „ mouvement, quoiqu'il l'eût prié de ne le pas faire. Sa „ Lettre (à Mr. de Meaux) fut lue en plein Conſeil. Le Roi „ même en fut touché, & eut la bonté de s'intéreſſer en lui „ d'une façon particuliére, & de faire envoyer un ordre à „ ſon Ambaſſadeur à Solcurre, de le redemander à leurs Ex- „ cellences de Berne". Dans le fond Saurin fut fort heureux d'échapper: puiſqu'il s'étoit mis dans le cas, où l'on ne pouvoit le reclamer ſous l'ombre d'aucun droit. Il étoit rentré ſous un faux nom dans un Pays, dont il étoit actuellement Sujet, & dont il s'étoit ſauvé parce qu'il y avoit commis des crimes puniſſables par les Loix; il y avoit des procedures entamées contre lui, on le ſaiſit ſur les lieux. Quel droit avoit-on de le ſouſtraire à la rigueur des Loix? Son changement de Religion étoit-il à ſes Juges naturels les droits qu'ils avoient ſur lui dans leur Pays?

(23) Faſtum p. m. 414.

[H] *Dans les commencemens de ſon établiſſement à Paris, il eut une affaire avec un Chanoine . . . . . dont on a jugé diverſement.*] Il eſt juſte d'entendre Saurin lui-même: voici comment il raconte cette affaire (24). „ J'allai loger dans le Cloître de „ St. Thomas du Louvre. C'eſt-là qu'un Chanoine de ſoi- „ xante-dix ans ſurprit mon amitié par les apparences de la „ ſienne. J'étois jeune, & peu précautionné; j'en fus ſéduit „ juſqu'au point de lui confier un dépôt de mille écus; c'é- „ toit tout mon bien. Comme il s'en falloit beaucoup que „ je n'euſſe encore tous les meubles néceſſaires, & que j'a- „ vois déjà été volé par un domeſtique il y avoit près d'un „ an, je crus mettre mon argent en ſureté entre les mains du „ Chanoine. Je fus trompé, & lui ayant redemandé à quel- „ que tems de-là mes mille écus, il ne me les nia point, „ mais il me dit qu'il les avoit employés, & je fus réduit à „ me contenter d'une obligation qu'il m'en fit par devant „ Notaire. Elle eſt du onziéme de Décembre 1692, & le nom „ du Notaire eſt *Duclos*; la Minute ſubſiſte encore, & j'en „ ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout „ nouvellement. Cet emploi du dépôt ſans mon conſente- „ment, me donna des ſoupçons contre la probité du Cha- „ noine. Je m'informai de ſa vie & de ſes mœurs. On me „ dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la frau- „ de dans la maniére dont il s'étoit fait relever de ſes vœux, „ & qu'il avoit eſſuyé à cette occaſion un long & violent Pro- „ cès, qui ne lui faiſoit pas honneur; à cela on ajoûta mille „ traits marqués d'une vie ſcandaleuſe, que je paſſe ſous ſi- „ lence. Plein de ces idées, je le preſſai de me payer. Je le „ vis éluder mes inſtances en homme de mauvaiſe foi: je „ lui en fis de vifs reproches; & nous étant brouillés entié- „ rement, & même querellés, je lui fis faire un comman- „ dement. Il me demanda grace, me donna cent piſtoles, „ & obtint de moi du tems pour les deux mille Livres re- „ ſtantes. Ce fut Mr. *Mauté*, Notaire, qui fit la quittance „ pour le payement des cent piſtoles, ſans préjudice des deux „ cens qui reſtoient à payer; & il envoya pour cela ſon Clerc „ chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine „ mourut; c'étoit au mois d'Octobre 1693, dix mois après „ la date de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. „ Dans ſon Teſtament il reconnoît le dépôt, & l'obligation „ faite en conſéquence: mais autant qu'il m'en peut ſouve- „ nir, il déclare qu'il avoit acquitté les deux mille Livres „ reſtantes, & qu'il ne me devoit rien. Il eſt aiſé de juger „ qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine, mais „ elle m'en auroit fait bien davantage, ſi le Chanoine avoit „ été d'une réputation entiére. Comme j'étois fondé ſur des „ Actes publics, & que ſa déclaration étoit nulle, & ne pou- „ voit faire de tort qu'à ſa mémoire, je m'oppoſai à ſon „ ſcellé, & pourſuivis ma dette. On ne voyoit dans la ſuc- „ ceſſion que quelques meubles, qui ne paroiſſoient pas mê- „ me ſuffiſans à payer les frais funéraires, & ceux du Scellé, „ & je fus réduit à me contenter de cent écus . . . . . Ce „ fait eſt le fondement d'une autre calomnie, que mes enne- „ mis répandent contre moi". On a vu ci-deſſus (25), ce que Boindin dit ſur ce ſujet. Comme j'ignore les faits qui pourroient éclaircir cette affaire, je ne déciderai rien. Il me paroît ſeulement que Boindin compromet l'honneur de Me. Saurin, contre laquelle je n'ai jamais rien ouï dire de deſavantageux. Mr. de Fontenelle, cité par Boindin, pourroit peut-être donner des lumiéres.

(24) Faſtum p. 422. 424.

(25) Rem. [E] cit. (18).

[I] *Nous*

ſes Ouvrages du genre Mathématique [*I*]. En 1731 Mr. Saurin demanda & obtint la Vétérance. „ Il commençoit à reſſentir les infirmités de l'âge avancé, il devenoit ſujet à de fréquens accès de fiè„ vre, qui paroiſſoient venir de ſon naturel toujours ardent. Le tems de ſon repos fut occupé, tantôt „ par de ſimples lectures, dont il laiſſoit le choix à ſon goût ſeul, & ſi l'on veut aux caprices de ſon „ goût. Pouſſerons nous aſſez loin la ſincérité, *continue le Panégyriſte*, que nous nous ſommes toujours „ preſcrite, pour oſer dire qu'il liſoit juſqu'à des Romans, & y prenoit beaucoup de plaiſir? Cependant „ ſi on y fait réflexion, on trouvera que cette lecture frivole peut aſſez accommoder les deux extremités „ de la vie, la jeuneſſe infiniment moins touchée du ſimple vrai, que d'un merveilleux toujours paſſager; „ la Vieilleſſe, qui devenue moins ſenſible au vrai, aſſez ſouvent douteux ou peu utile, a beſoin d'etre „ réveillée par le Merveilleux". Ce qui ſe voit dans la Remarque [*E*] prouve, qu'on auroit ſouhaitté que Mr. de Fontenelle eût fait un peu plus d'uſage encore de ſa ſincérité qu'il ne l'a fait. Mr. Saurin mourut d'une fièvre léthargique le 29 Décembre 1737. Seroit-ce trop hazarder, que de dire que cette fièvre léthargique eſt venue bien à propos, parce qu'on ne pouvoit pas dire de lui, comme on avoit dit de Mr. Homberg, qui avoit auſſi changé de Religion par intérêt, qu'il *avoit reçu pluſieurs fois les Sacremens, pendant le cours de ſa vie*? D'ailleurs cette léthargie diſpenſa Mr. Saurin d'une Confeſſion générale, qui peut-être lui auroit fait quelque peine. Finiſſons cet Article par le beau portrait que Mr. de Fontenelle fait de ſon ami, car on ſent bien que l'amitié a animé l'Auteur de l'Eloge. „ D'un côté, un eſprit élé„ vé, lumineux, qui penſoit en grand, & ajoûtoit du ſien à toutes les lumiéres acquiſes, un grand talent „ pour toutes les opérations d'eſprit, & qui n'attendoit que ſon choix pour ſe déterminer entre elles; „ d'un

[*I*] *Nous renvoyons aux Remarques ce qui regarde ſes Ouvrages du genre Mathématique.*] Il a paru que Mr. Saurin avoit l'eſprit vraiement Mathématique. Dès l'an 1703, après douze ans tout au plus d'application aux Mathématiques, il ſe trouva aſſez fort pour oſer défendre le Syſtême des Tourbillons de Deſcartes contre une objection de Mr. Huygens, *ſous laquelle tous les Carteſiens avoient ſuccombé, & qu'ils avoient le déplaiſir de voir ſouvent repetée comme victorieuſe*, Mr. Huygens avoit ſoutenu que, ſelon Deſcartes, les Corps peſans auroient dû tendre, non au centre de la Terre, comme ils y tendent toujours, mais à différens points de l'axe de la Terre: & Mr. Saurin démontra fort ſimplement, qu'ils tendoient toujours au centre (26): dans cette même Piéce, il releva un autre mépriſe de Mr. Huygens. La même année il donna la ſolution de deux Problêmes. Le premier avoit été propoſé en 1692 par Mr. le Marquis de l'Hopital, comme très-digne des recherches des Géométres; ce Problême étoit: *Rectifier la Courbe de Mr. de Beaune, en ſuppoſant la quadrature de l'Hyperbole*: Perſonne n'en avoit donné la ſolution, & Mr. de Fontenelle ajoûte, que *certainement il n'avoit pas été dix ou onze ans, ſans être tenté, & même bien tourné de tous les ſens par les plus habiles, mais inutilement.* La ſolution de Mr. Saurin ſe trouve dans le *Journal des Sçavans* (27). L'autre Problême, dont il donna la ſolution dans le Journal ſuivant, étoit de *Rectifier la Ciſſoïde*: outre ſa ſolution, il en donna une autre qui lui avoit été communiquée. En ce tems-là il s'éleva une Diſpute fameuſe ſur les infiniment petits. „ Feu Mr. „ l'Abbé Galois ne goûtoit point la nouvelle Géométrie, „ mais il étoit bien aiſe de ne la combattre qu'avec le ſe„ cours ou à l'abri d'un Géometre de nom, & ..... il „ trouva dans Mr. Rolle les diſpoſitions néceſſaires pour s'u„ nir à lui. Il mit dans la ſociété le courage d'entreprendre „ la guerre, & l'art de la conduire, qui tous deux auroient „ peut-être manqué à Mr. Rolle, & celui-ci ne fut obligé „ de fournir que les raiſonnemens (28)". Mr. Saurin ſe trouva engagé dans cette diſpute: *il ſembloit que quelque réfugié dans le ſein de la Géométrie, la Controverſe allât l'y chercher.* „ Son adverſaire étoit Mr. Rolle, le plus profond de nos „ Algébriſtes, & en même tems ſubtil, artificieux, fécond „ en certains ſtratagêmes, dont on ne croiroit pas trop que „ des Sciences démonſtratives fuſſent ſuſceptibles. Avec la „ bonne cauſe en main, c'étoit bien tout ce qu'on pouvoit „ faire que de le ſuivre de retranchement en retranchement, „ & de ſe ſauver de tous les piéges qu'il ſavoit tendre ſur „ ſon chemin. Mr. Saurin, las d'avoir paſſé bien du tems „ à cet exercice, las de ſes avantages mêmes, s'adreſſa à „ l'Académie, dont Mr. Rolle étoit membre, pour lui de„ mander une déciſion, déclarant que ſi elle ne jugeoit pas „ dans un certain tems, il tiendroit Mr. Rolle pour con„ damné, puiſque toute la faveur de la Compagnie devoit „ être pour lui. L'Académie ne jugea entre eux, qu'en a„ doptant Mr. Saurin en 1707, & avec des diſtinctions flat„ teuſes (29)". Il y eut quelque choſe de plus, ſi l'on s'en rapporte à Mr. de Fontenelle lui-même, dans l'Eloge de Mr. Rolle. „ La conteſtation éclata dans l'Académie, qui „ eut d'abord la fageſſe d'écouter tout, & enſuite celle d'ſ„ ſoupir *par ſon autorité* une diſpute, qui n'en devoit pas être „ une, du moins de la maniére dont elle l'étoit". Dès que Mr. Saurin fut entré dans l'Académie, il fit voir que ſes connoiſſances le mettoient en état d'y figurer. Il débuta par d'importans Mémoires ſur les Courbes de la plus vite Deſcente, queſtion que Meſſieurs Bernoulli avoient chargé l'envi de difficultés, pour s'embarraſſer mutuellement, & à plus forte raiſon ceux qui oſeroient toucher après eux à cette matière (30). Il avoit entrepris un Traité ſur la Peſanteur, ſelon le Syſtême Carteſien, & il en donna un morceau en 1709. Mr. de Fontenelle s'exprime ſur ce ſujet d'une façon qui marque de l'intérêt. „ Il ſe trouvoit en tête, *dit-il*, le „ redoutable Mr. Newton, & quoiqu'animé par ſon ſuccès „ avec Mr. Huygens, il n'en étoit pas enflé au point d'atta„ quer, ſans beaucoup de crainte, ce nouvel Adverſaire. „ Il propoſe des vuës ingénieuſes, mais il ne les donne pas „ pour démontrées, quand elles ne le ſont pas; il ne ſe „ diſſimule rien de ce qui eſt contre lui, & ſauve du moins „ ſa gloire; mais au milieu des difficultés dont il ſe ſent „ environné, il paroît toujours bien convaincu que les vrais „ Philoſophes doivent faire tous leurs efforts pour enfoncer „ les Tourbillons de Deſcartes, *ſans quoi*, dit-il, *on ſe trouveroit replongé dans les anciennes ténébres du Peripatétiſme, dont le Ciel veuille nous préſerver.* On entend auſſi, *ajoûte Mr.* „ *de F.*, qu'il parle des Attractions Newtoniennes. Eût-on „ cru qu'il fallût jamais prier le Ciel de préſerver les Fran„ çois d'une prévention trop favorable pour un Syſtême in„ compréhenſible, eux qui aiment tant la clarté, & pour un „ Syſtême né en Pays étranger, eux qu'on accuſe tant de ne „ goûter que ce qui leur appartient"? Cette interrogation ſi vive annonçoit, ſemble-t-il, en Mr. de Fontenelle lui-même un Défenſeur des Tourbillons Carteſiens: auſſi vient-il de donner ſa *Théorie des Tourbillons Carteſiens avec des Réflexions ſur l'Attraction.* Paris 1752 in-8. Dont on peut voir l'Extrait dans le Journal cité en marge (31): nous nous contenterons de rapporter ici ce que diſent les Journaliſtes, de leur chef. „ Un des Partiſans du Syſtême de Newton, à „ qui l'on avoit communiqué l'ouvrage dont nous venons „ de rendre compte, eſt convenu qu'il *renfermoit quantité d'i„ dées neuves, diſpoſées avec un art infini, pour les faire entendre & les faire goûter.* Nous ajoûtons qu'on y trouve une „ Théorie, qui ſans s'écarter des principes généraux de la „ Phyſique, & des loix de la Méchanique, réünit les vrais „ rapports des forces déterminées par Newton, avec le „ principe connu de ces forces, qui eſt l'impulſion. Mais „ pour donner à cette Théorie l'étendue & la perfection „ convenables, combien a-t-il fallu imaginer, combiner & „ corriger"? L'affaire des Couplets occaſionna une longue interruption dans les études de Mr. Saurin, & il ne reparut ſur les rangs, parmi les Mathématiciens, qu'en 1716. *Un ébranlement violent*, dit ſpirituellement Mr. de F., *mure encore après que la cauſe en a ceſſé; & une ame longtems agitée, bouleverſée en quelque ſorte par de vives paſſions, ne recouvre pas ſitôt la tranquillité néceſſaire, pour reprendre le fil délié des ſpéculations Mathématiques, qu'elle avoit entiérement perdu.* On nous apprend, que Mr. Saurin recommença ſes travaux Académiques par une Queſtion importante, déjà entamée avec Mr. Rolle, ſur la nouvelle Méthode des Tangentes des Courbes. „ Il falloit voir que l'ingénieuſe application qu'en avoit faite „ Mr. Bernoulli à un ſujet différent en apparence, étoit plus „ étendue que n'avoit cru Mr. Bernoulli lui-même, & il „ en montroit aux yeux toute l'univerſalité par de certaines „ colonnes de différentes grandeurs, qui répondoient aux „ différens cas. La Géométrie va juſqu'à avoir de l'agré„ ment, *continue Mr. de F.*, quand elle donne de ces ſortes „ de ſpectacles, dont l'ordonnance & pour ainſi dire l'Ar„ chitecture plaiſent à l'eſprit". Mr. Saurin revint encore à cette matière en 1723, & non ſeulement il entretint à répondre à Mr. Rolle, *qu'il étoit à propos de pourſuivre juſqu'au bout*, mais il donna des éclairciſſemens ſur quelques autres points de la nouvelle Géométrie, qui n'avoient pas été bien ſaiſis par d'habiles gens. Il épuiſa enfin en 1725 ce ſujet, qu'il avoit tant approfondi, & rectifia encore quelques idées d'un bon Géométre. Notre Académicien n'avoit pas moins à cœur de maintenir l'honneur du Syſtême des Tourbillons, que celui de la nouvelle Géométrie. „ Mais, *dit Mr. de F.* il procé„ doit par-tout de bonne-foi. Il auroit bien ſouhaitté, „ pour ſe débarraſſer entiérement d'une terrible Objection „ de Mr. Newton, que des fluïdes plus ſubtils fuſſent eu „ par eux-mêmes moins de force pour le choc, mais il ſe „ convainquit, malgré lui, par ſes propres lumiéres, que „ cela n'étoit pas, & il en donna en 1718 une démonſtration „ ſi ſimple & ſi naturelle, qu'elle en marquoit encore plus „ combien il avoit eu tort". *Cependant & il le ſavoit bien, cette difficulté même pourra être réſolue d'ailleurs, d'autres auſſi invincibles en apparence ont déjà été ſurmontées, tout commence à s'éclaircir, & il eſt permis de croire que l'Univers Carteſien, violemment ébranlé & étrangement défiguré ſe raffermira & reprendra ſa forme.* Voilà encore un de ces traits, par leſquels Mr. de Fontenelle laiſſoit entrevoir, que les intérêts du Syſtême des Tourbillons ne lui étoient pas moins chers qu'à Mr. Saurin, & qu'il eſpéroit de le remettre en honneur. Pour achever ce qui regarde ce dernier, Mr. de F. nous apprend, qu'il avoit entrepris un Examen général de l'Art de l'Hor-

(26) *Voy. Journ. des Sçav. de Lundi 5 Janv. 1705 p. 16-17. Ed. de Hollande.*

(27) *Du Lundi 15 Fév. 1706. p. 182-187.*

(28) *Eloges des Académ. Tom. II. p. 150. La Haye 1721.*

(29) *Hiſt. & Mém. de l'Acad. Ann. 1707. p. m. 287. 288.*

(30) *Voy. Hiſt. & Mém. de l'Ac. ad Ann 1709 p. 87 & ſuiv.*

(31) *Journ. des Sçav. Août 1752. p. 96. Ed de Hollande.*

„ d'un autre côté, du courage, de la vigueur d'ame, qui devoient rendre auſſi les paſſions plus difficiles à maîtriſer: *Il avoit cette noble fierté, qui rend impraticables les voyes de la fortune* (à Paris & non en Suiſſe) & eſt ſi nuiſible, & qui par conſéquent n'eſt guére permiſe qu'à un homme iſolé, dont la conduite ne tire à conſequence que pour lui. La famille de Mr. Saurin a recueilli après ſa mort quelque fruit de ſon nom & de ſon mérite. . . . . Les ſoins de Mr. Saurin vivant auroient dû naturellement avoir des effets plus conſidérables. Il ne cherchoit pas à ſe faire beaucoup de liaiſons, & juſqu'à ſa forme de vie tout s'y oppoſoit. Il travailloit toute la nuit, & dormoit le jour". Mr. Saurin a laiſſé un Fils, Avocat au Parlement de Paris. Nous aurions ſouhaitté pouvoir, en ſa faveur, ſupprimer des vérités deſagréables.

l'Horlogerie, mais qu'il n'a donné qu'un échantillon de Remarques ſur ce ſujet. „ Il avoit beaucoup de peine à ſe „ contenter lui-même, & par conſéquent il expédioit peu, „ & lineſſoit difficilement. Il n'eſt pas impoſſible, *ajoûte finement Mr. de F.*, qu'un peu de pareſſe ne ſe cache ſous „ d'honnêtes apparences; mais c'eſt dommage qu'il ait abandonné cette entrepriſe, qui demandoit beaucoup de fineſſe „ d'eſprit". La réflexion que cet illuſtre Savant ajoûte me paroît mériter beaucoup d'attention, & pourroit être appliquée à bien d'autres ſujets. „ Ce ſont des Ouvriers, mais habiles, qui conduits moins par des Principes ſcientifiques que „ par des Obſervations bien faites & des Expériences bien „ ſuivies, ont formé à la longue un Art ſi merveilleux. Il „ s'agit maintenant pour les Savans de développer ce qu'on „ y avoit mis ſans trop ſavoir qu'on l'y mettoit, & de découvrir de la Géométrie & de la Méchanique, où elles ne „ ſont pas viſibles pour tous les Géométres & pour tous les „ Méchaniciens".

(a) Joſeph Scaliger *Epiſtola ad Janum Douſam, de vetuſtate Gentis Scaligeræ* inter *Scaligeri Epiſt.* Lib. I. Ep. I. p. 23 24 Edit. Francof. 1628.

(b) *Prima Scaligerana* p. 110. Amſt. 1740.

(c) Joſ. Scalig. *Epiſt. ad Janum Douſam*, ubi ſupra p. 28-30.

(d) Ibid. p. 33-38.

(e) Ibid. p. 40.

SCALIGER (Jules-Ceſar), deſcendu, à ce que l'on prétend, des anciens Princes de Vérone [*A*], naquit le 23 Avril 1484 à Ripa, Château dans le Territoire de Vérone, de Benoit Scaliger, qui commanda pendant 17 ans les Troupes de Mathias Roi de Hongrie, dont on dit qu'il étoit parent, & de Bérénice Lodronia fille du Comte Paris Magnus (*a*). Il apprit les premiers Elémens de la Langue Latine dans ſa Patrie, & y eut pour ſon Précepteur Jean Joconde de Vérone [*B*]. A l'âge de douze ans il fut préſenté à l'Empereur Maximilien, qui le reçut à ſon ſervice & le mit au nombre de ſes Pages. Il ſervit cet Empereur pendant dix-ſept ans, & donna des preuves de ſa valeur & de ſon adreſſe en diverſes expéditions, où il accompagna ſon Maître *. Il ſe trouva à la Bataille de Ravenne, qui ſe donna le 11 Avril 1512, & il eut le chagrin d'y perdre ſon Pere, & Tite ſon Frere. Il conduiſit leurs Corps à Ferrare où étoit reſtée ſa Mere, qui mourut de chagrin quelque tems après. Son Pere n'avoit pas laiſſé beaucoup de bien, ainſi il ſe trouva bientôt à l'étroit. L'état où il ſe vit lui fit former la réſolution de ſe faire Cordelier. Pour l'executer il ſe tranſporta à Boulogne, où il s'appliqua avec ardeur à l'étude, & ſurtout à celle de la Logique, & de la Théologie de Scot; [☞ Ce qui l'engagea à s'y appliquer ſi fortement, c'étoit le deſſein de ſe faire Pape, pour avoir le moyen de faire la guerre aux Venitiens, & retirer de leurs mains ſa Principauté de Vérone; car il eſpéroit de Cordelier devenir Cardinal, & de Cardinal Pape; c'eſt-là du-moins ce qu'on fait dire à ſon fils (*b*) Add.] Mais ayant bientôt perdu l'envie de ſe faire Moine il reprit les armes, & ſervit quelque tems en Piémont, où il ſe diſtingua par ſa grande valeur (*c*). Un Médecin qu'il connut à Turin lui inſpira du goût pour la Médecine, qu'il étudia dans les momens que le ſervice de la guerre lui laiſſoit libres; il apprit auſſi la Langue Grecque qu'il avoit ignorée juſques-là. Enfin les douleurs de la Goute le déterminérent à l'âge de plus quarante ans, c'eſt-à-dire vers 1525, à renoncer pour toujours au métier de la guerre. L'Evêque d'Agen, qui étoit de la famille de la Rovére, & dont la ſanté étoit fort foible, engagea Scaliger, qui avoit déjà acquis de grandes connoiſſances dans la Médecine, à l'accompagner, devant ſe rendre dans ſon Dioceſe, Scaliger y conſentit, à condition qu'il ne reſteroit que huit jours à Agen. Mais ce qui ſe paſſa en lui à ſon arrivée dans cette Ville, l'y fixa. Il devint auſſitôt amoureux d'une jeune perſonne de bonne famille, nommée *Andiette de Roques Lobejac*, & la demanda en mariage. Mais ſes parens la lui ayant refuſée parce qu'elle étoit trop jeune, n'ayant encore que treize ans, & lui-même en ayant quarante-deux, il l'obtint cependant trois ans après, & l'épouſa en 1529. Il vécut avec elle vingt-neuf ans, & en eut quinze enfans, dont ſept lui ſurvécurent (*d*). Ce fut après ſon établiſſement à Agen, qu'il commença à ſe donner tout de bon à l'étude; il y apprit d'abord la Langue Françoiſe, qu'il parla parfaitement au bout de trois mois; il s'appliqua enſuite au Gaſcon, à l'Italien, à l'Eſpagnol, à l'Allemand, au Hongrois, & à l'Eſclavon (*e*); mais les Belles-Lettres firent ſon étude favorite. Il pratiqua auſſi la Medecine, qui lui aida à ſubſiſter; on lui donne dans ſes Lettres de Naturalite le titre de Docteur en Médecine; ce qui fait voir que ce que Melchior Guillandin a écrit, qu'il avoit pris ce degré dans l'Univerſité de Padoue eſt

(a) *Mém. des Hommes. Ill.* T. XXIII. P. 160. 161.

* On lit dans le *Pantonana* p. 44 *Jules Céſar Scaliger* „ étoit „ un illuſtre impoſteur; „ il ne fut „ jamais à la „ Cour, „ comme il „ l'a dit, mais „ la Cour „ de Maximilien I. „ Empereur. „ Il avoit „ étudié des „ Cyprianiſte, ſans „ diſcontinuation". R. O. T.

[*A*] *Diſent-ils, à ce que l'on prétend, des anciens Princes de Vérone.*] Joſeph Scaliger ſon fils l'aſſure (1), mais cette prétention ſemble être contredite par les Lettres de Naturalité accordées par François I. en 1528. à Jules Céſar Scaliger, où l'on n'auroit pas manqué de faire mention d'une ſemblable origine, ſi elle avoit eu quelque fondement, & où il eſt appellé ſimplement Docteur en Médecine. Il y prend le nom de *Julius Cæſar de l'Eſcalle de Bordons*, nom que Mr. de la Monnoye prétend devoir ſe lire *de Bordonis*, perſuadé que l'omiſſion d'un point ſur l'*i* avant la derniére lettre, a fait lire de *Bordons*. Il s'y dit auſſi natif de Vérone, parce qu'il étoit né dans ſon territoire, & que cette Ville étoit plus connue en France que le Château de Ripa. Quelques Auteurs ont attaqué ſa nobleſſe, & ont prétendu qu'il étoit le fils d'un Maître d'Ecole de Vérone, appellé Benoit Burden, lequel étant allé demeurer à Veniſe, prit le nom de Scaliger, parce qu'il avoit une Echelle pour enſeigne, ou parce qu'il demeuroit dans la rue de l'Echelle. Mr. de Thou veut qu'Auguſtin Niphus ait été le premier Auteur de cette fable, & rapporte dans les Mémoires de ſa vie, que lorſqu'il paſſa à Padoue Niphus tâcha de lui perſuader cette Imagination, qu'il avoit inventée par pique contre Jules Céſar Scaliger, & pour ſe venger de ce qu'il n'avoit pas fait dans ſes Ouvrages aſſez de cas de Niphus ſon ayeul, & de ce que dans ſes diſcours ordinaires il lui préféroit Pomponace. Joſeph Scaliger aſſure cependant, que c'eſt Melchior Guillandin, & Antoine Riccoboni, qui ont les premiers cherché à le chicaner ſur ſon origine, & qui ont fourni à Robert Titius les Contes qu'il a débités ſur ce ſujet. [☞ Maffei dans ſa *Verona illuſtrata* Part. II. p. 294. 295 prétend que le Pére de Scaliger s'appelloit *Benoît Bordoni*, qu'il étoit Peintre en miniature & très-habile. Aſtronome & Géographe. Add. du Trad.]

(1) *In Epiſtola ad Janum Douſam de vetuſtate Gentis Scaligeræ.*

☞ [*B*] *Tout pour ſon Précepteur Jean Joconde de Vérone.*] Quoiqu'il l'appelle ſon Maître en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, il n'eſt pas fort ſûr qu'il l'ait été, dit le P. Niceron (2). Il eſt à preſumer, que comme il vouloit à toute force deſcendre des Princes de Vérone, & qu'il n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit lui donner quelque air de grandeur, il lui parut qu'un homme tel que Joconde, célébre par les qualités de ſon eſprit, & d'ailleurs né Gentilhomme, lui conviendroit pour Précepteur. Il feignit donc, parce qu'alors perſonne ne pouvoit le convaincre de faux, que Jean Joconde lui avoit appris les Elémens de la Langue Latine. Il s'en eſt vanté en divers endroits de ſes Ouvrages, & ſurtout dans ſa 329 Exercitation contre Cardan, où pour bien louer Joconde, qu'il ſavoit avoir été Moine, ſans qu'il fût préciſément de quel Ordre, il s'eſt à tout hazard avanturé d'en faire un Péripatéticien, & de lui attribuer une parfaite connoiſſance de la Théologie de Scot. Ce qui fait voir qu'il ne le connoiſſoit point, car ce n'eſt point par l'intelligence de la Philoſophie d'Ariſtote, ni de la Théologie de Scot que Joconde s'eſt acquis de la réputation; mais par la connoiſſance qu'il avoit de l'Antiquité, & par ſon habileté dans l'Architecture, on peut voir un détail très-curieux des Ouvrages de ce Savant dans l'Auteur que je cite en marge (3). D'ailleurs Joconde a toujours été attaché à la Maiſon de Médicis, & non pas à celle de l'Eſcale, éteinte il y avoit déjà longtems. Enfin Scaliger ſemble l'avoir cru Cordelier, quoiqu'il ne le diſe pas poſitivement; & ſon fils, qui pouvoit avoir été inſtruit par lui ſur ce fait, lui en donne le titre, qui certainement ne lui convient pas, puiſqu'il étoit Jacobin. Budé le nomme même ſimplement Prêtre, ce qui a fait conjecturer à quelques Auteurs, qu'il avoit du-moins pour un tems quitté l'habit régulier (4). Rem. du Trad.]

(2) *Mém. des Hommes. Ill.* T. XXIII. P. 160. 161.

(3) Maffei *Verona Illuſt.* Part II. p. 263-266. Voyez auſſi *Menagiana* Tom. IV. p. 97-102.

(4) Maffei p. 263.

[*C*] *B*

eſt aſſez vraiſemblable; mais on en ignore le tems. Ces Lettres de Naturalité lui furent accordées au mois de Mars 1528: elles portent *que depuis quatre ans en ça, ou environ, il s'étoit retiré en la Ville d'Agen.* Ce qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, puiſque ſuivant ſa vie, écrite par ſon fils, il ne vint guére à Agen, qu'à la fin de 1525, ou au commencement de 1526. Il ne commença à publier des Ouvrages qu'à l'âge de quarante-ſept ans [C]; mais il répara bientôt le tems qu'il avoit perdu, & ſe fit en

[C] *Il ne commença à publier des Ouvrages qu'à l'âge de quarante ſept ans.* En voici le Catalogue. I. *Exotericarum Exercitationum Liber quintus decimus de Subtilitate ad Hieronymum Cardanum.* Paris par Michel Vaſcoſan 1557 in-4. Baſle 1560 in-fol. Francfort 1576 & 1592 in-8. Hanau 1634 in-8. Scaliger a donné à ces Exercitations le titre de quinzième Livre, parce qu'avant qu'il fe compoſât, il avoit déjà fait, à ce qu'il prétend, quinze autres volumes ſous le même titre, mais qui ne regardoient pas Cardan, mais il n'en a paru aucun. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Scaliger pour refuter Cardan, ne voulut jamais lire la ſeconde Edition de ſon Livre, où il avoit corrigé pluſieurs choſes qui étoient dans la premiére; cette ſeconde Edition eſt de Baſle 1554 in folio; il appréhendoit d'y trouver moins de matiére à ſa critique, & de voir diminuer par là le mérite de la victoire qu'il prétendoit remporter ſur lui. Au reſte les Sçavans n'ont pas jugé auſſi favorablement du Livre de Scaliger, qu'il le faiſoit lui-même. Mr. de la Monnoye trouve ſon ſtile inégal, barbare en beaucoup d'endroits, affecté & bouffi en d'autres, & Naudé aſſure qu'il a plus fait de fautes, qu'il n'en a repris dans Cardan, & que la réponſe de ce dernier intitulée, *Actio prima in Calumniatorem Librorum de Subtilitate*, a coulé à fond toute ſa Critique. Malgré tout cela, Scaliger rempli d'amour-propre, s'imagina que ſon Ouvrage avoit tué le pauvre Cardan, qui ne pouvant réſiſter à la honte de ſe voir refuté, s'étoit laiſſé mourir de chagrin. Il voulut alors ſe faire un nouveau mérite de ſa compaſſion. Il écrivit une Préface où il combla Cardan de louanges, & témoigna un regret extrême d'avoir remporté une victoire, qui coûtoit à la République des Lettres la perte d'un ſi grand homme. Mais ſon regret n'avoit aucun fondement, puiſque Cardan lui ſurvécut dix-huit ans: Scaliger étant mort en 1558, & Cardan en 1576 *. [a] On fait dire à Patin (5). „ Il écri-
„ vit un fort bel Ouvrage contre Cardan, mais dans lequel
„ il faut remarquer, que toutes les Expériences qu'il rapporte
„ de lui, & qu'il dit avoir faites, tant de l'Hiſtoire natu-
„ relle, que de la Guerre ou de la Médecine ſont toutes
„ fauſſes: car il les a controuvées exprès, & non à autre
„ fin, que pour en déguiſer ſa baſſe naiſſance, & ſon Mo-
„ nachat, qui lui déplaiſoient, à cauſe qu'il étoit fort ambi-
„ tieux". La plupart des Savans conviennent, que Scaliger n'attaqua Cardan que par eſprit de contradiction & de vaine gloire, & qu'il y a beaucoup de chicane dans ſon Ouvrage, c'eſt ce que dit Morhoff (6), & ce qu'avoit dit avant lui, le ſavant Jean Gerard Voſſius d'une maniére très-forte (7): *Hoc contradictionis ſtudium, quod ubique in hiſce Exercitationibus ſe prodit, Sophiſtæ dignius eſt quam Philoſopho. Majorem enim modeſtiam, dum ſatis adeo tractat Cardanum, merito poſſim requirat: præſertim ſi cogitas, ſcribere adverſus virum tum unum, tum quidem humanitatis, & Metaphyſices non paulo ſcientem: at non ſcientia Naturæ, Mathefeos autem omnibus diſciplinis, in quibus parum omnino Scaliger videbat, adhuc quod ait cuiquam præcertentem.* Scaliger ſe fit beaucoup de tort par ſon Livre, ſur-tout quand la réponſe de Cardan eut paru; moins d'injures & de diſcuſſions Critiques, plus de preciſion, & de connoiſſance de la Philoſophie & des Mathematiques lui auroient fait plus d'honneur, c'eſt ce que penſe ſur ce ſujet un ſavant Hiſtorien de la Philoſophie (8): *Dici non poteſt, quantum exiſtimationi ſuæ hoc lite Scaliger nocuerit, cum ex comparatione Scripti utriuſque clariſſime conſtaret, impotente Scaligerum animo & ambitione atque invidia lorabatum, ſupra vires ſuas hanc contentionis ferram recipocare capeſſe.... Quod ſi parcius in Cardanum ſaiſſet invectus, ſi veterum quæſtionis ſtatum accuſſiſſet, ſi a vocum diſceptatione & cavilli diſſipitionibus ſibi temperaviſſet, ſi doctrinam attuliſſet, in Philoſophia naturali & Mathematicis magis exercitatam..... fame ſuæ, qua illuſtri & maximus fruebatur, hunc labem non inſperſiſſet.* Ann. du Tuad.] II. *In Theophraſti Libras ſex de Cauſis Plantarum Commentarii.* Genéve 1566 in-fol. Théophraſte avoit compoſé huit Livres ſur cette matiére, mais les deux derniers ſe ſont perdus. III. *Commentaria in Ariſtotelis deſcriptos Libros de Plantis.* Genéve 1566 in-fol. Marpurg. 1598 in-8. Ariſtote avoit écrit ſur les Plantes, mais l'Ouvrage, dont il s'agit ici, n'eſt point de lui. IV. *Ariſtotelis Hiſtoriæ Animalium Liber X, ex verſione & cum Commentariis Julii Cæſaris Scaligeri.* Lyon 1584 in-8. Cette Edition d'une partie de l'Ouvrage d'Ariſtote, a précédé de beaucoup celle de l'Ouvrage entier, qui n'a paru qu'après la mort de Scaliger par les ſoins de Mr. de Mauſſac ſous ce titre: *Ariſtotelis Hiſtoria Animalium, Græce & Latine, ex verſione & cum Commentariis J. C. Scaligeri. Eorum cum Prolegomenis, Animadverſionibus, Fragmento ejuſdem Hiſtoriæ, & Indicibus, Pariſiis Jacobo Mauſſacus.* Toulouſe 1619 in-fol. Il paroît que Scaliger, dans ſa Traduction, n'a pas voulu ſe rendre eſclave des mots de ſon Auteur, pour s'attacher mieux à leur ſens, liberté que Mr. Huët a jugé dangereuſe & ſujette à erreur. V. *Animadverſiones in Theophraſti Hiſtorias Plantarum.* Lyon 1584 in-8. Avec les Obſervations de Robert Conſtantin ſur le même Ouvrage. [b] Cette remarque ſur Robert Conſtantin eſt vague, ſuppléons-y par ce que nous apprend Mr. de la Monnoye (9). A la ſuite des Obſervations de Jules Scaliger ſur l'Hiſtoire des Plantes de Théophraſte, ſont imprimées en Italique d'autres Remarques ſur quatre Livres de la même Hiſtoire. L'Auteur n'en eſt point nommé. Il eſt ſeulement dit, qu'elles ſont d'un très-ſavant homme, *viri maximæ doctrinæ præditi.* Voſſius, dans ſon Etymologique, aux mots *Betula* & *Palmes*, croit que c'eſt Jaques Dalechamp. Il ſe trompe, c'eſt Robert Conſtantin, comme il paroît par la fréquente citation du Dictionnaire Grec-Latin de Criſpin, qui n'eſt autre que le ſien; par celle de ſon Supplément de la Langue Grecque, de ſes Elégances de l'une & de l'autre Langue, de ſes Obſervations Pliniennes, & d'autres Livres, qu'il promettoit, mais qu'il n'a point publiés, dont quelques-uns ſe voyent encore manuſcrits. Adn.] VI. *Commentaris in Hippocratis Librum de Inſomniis; adjecta textus ab eadem Latine converſo.* Lyon 1578 in-8. Imprimés quelques fois depuis. VII. *Diſputatio de partu in familiæ cujuſdam Agennenſis, An ſit ſeptimeſtris an novem menſium?* inſérée dans la VI. Partie des Oeuvres de Jaques Sylvius. Genéve 1630 in-fol. VIII. *De Cauſis Linguæ Latinæ, Libri* XIII. Lyon chez Grypitius 1540 in-4. Genéve 1580 in-8. Scaliger s'étoit beaucoup appliqué à la Grammaire Latine. Ménage rapporte même, dans l'Epître dédicatoire de ſes Etymologies de la Langue Françoiſe, qu'il avoit compoſé vingt-quatre Livres des Origines de la Langue Latine. „ La
„ groſſeur de cet Ouvrage, ajoûte-t-il, étoit ſi prodigieuſe,
„ que durant ſa vie il ne ſe trouva point de Libraire qui en
„ voulût entreprendre l'impreſſion, & il a été perdu après ſa
„ mort. Mais par les Etymologies qu'il a inſéré en ſon Li-
„ vre des Cauſes de la Langue Latine, & qui ne ſont pas
„ meilleures que celles des Anciens, nous pouvons juger que
„ cette perte n'a pas été grande". IX. *Julii Cæſaris Scaligeri adverſus Defiderium Eraſmum Orationes duæ, Eleganti Romanæ vindices, cum ejuſdem Opuſculis & Epiſtolis.* Toulouſe 1621 in-4. On voit à la tête de ce Recueil le Dialogue d'Eraſme, intitulé, *Ciceronianus ſive de optimo dicendi genere*, qui a excité la bile de Scaliger. Ce Savant Critique s'y moquoit de l'entêtement de quelques ſavans d'Italie, qui ne reconnoiſſoient pour des expreſſions véritablement Latines, que celles qui ſe trouvoient dans Cicéron; il y alloit même juſqu'à critiquer le ſtile de ce fameux Orateur Romain. Mais il fut attaqué vivement ſur ce ſujet par Scaliger dans deux Diſcours, où il ne ſe contenta pas de défendre Cicéron, mais où il ſe jetta avec la derniére fureur ſur la perſonne d'Eraſme, à qui il dit toutes les injures que la bile la plus noire peut ſuggérer. Il envoya le premier à Paris dès l'an 1529, dans le deſſein qu'il y fût imprimé, & il en udreſſa pour cela des Copies à tous ſes Colléges. Il le fut, après bien des difficultés, in-8. par Pierre Vidoue, ſur une permiſſion du Lieutenant Morin, datée du premier Septembre 1531. Ce premier Diſcours fut réimprimé à Cologne en 1660 in-12, ſous le titre de *Oratio pro M. T. Cicerone, contra Ciceronianum Eraſmi*, avec ſes *Hymni Sacri & Poemata Sacra.* Eraſme fut très-ſenſible à la maniére outrageante dont il étoit traité dans cet Ouvrage, & ſes amis, ſenſibles à ſon reſſentiment, en ſupprimérent autant d'Exemplaires qu'ils purent. Une Lettre, qu'il écrivit le 18 Mars 1535, & où il diſoit ſavoir de bonne part, que la Harangue que Scaliger avoit publiée contre lui, n'étoit point une production de ſa façon; ayant été communiquée le 12 Septembre ſuivant à ce dernier, il en fut choqué, comme il Eraſme eût fait entendre par-là, qu'il ne le croyoit pas capable d'être l'Auteur d'une Piéce ſemblable, & travailla auſſitôt à ſa ſeconde Harangue, qui fut achevée le 25 du même mois. Il l'envoya d'abord à Paris, mais ce ne fut qu'à la fin de l'année ſuivante qu'elle fut imprimée chez le même Vidoue, quoique ce Libraire y ait fait mettre l'année 1537. Eraſme fut qu'on imprimoit ce ſecond Ouvrage contre lui, mais il ne put le voir puiſqu'il mourut le 12 Juillet 1536 Auſſi ceux qui ont dit qu'il en avoit fait ramaſſer & bruler tous les Exemplaires, par ſes Emiſſaires, ſe ſont trompés, auſſi bien que dans ce qu'ils ont ajoûté, qu'on n'en peut maintenant trouver aucun, car on en voit encore quelques-uns. Scaliger eut honte dans la ſuite de ſa maniére outrageante avec laquelle il en avoit uſé avec Eraſme, comme il paroît par une Lettre qu'il écrivit quelque tems après à Jaques Omphalius, dans laquelle il témoigne beaucoup d'eſtime pour ce grand homme, & par les vers qu'il compoſa ſur ſa mort: mais il ne laiſſa pas malgré tout cela de le traiter encore fort durement dans quelques autres de ſes Ouvrages (10). X. *Epiſtolæ.* Leyde 1600 in-8, Hanau 1612 in-12. Et à la ſuite des deux Diſcours contre Eraſme, Toulouſe 1623 in-4. On lit dans le Menagiana (11), que Mr. Huët croyoit que ces Lettres avoient été faites par Joſeph Scaliger ſon fils. Mais Mr. de la Monnoye ne peut ſe perſuader que Mr. Huët ait cru rien de ſemblable. „ Il
„ ne faut, dit-il, que conférer ces Lettres avec celles qu'on
„ ne peut nier être de Jules, telles que la Lettre à Gry-
„ phius, ou devant du Livre des Cauſes de la Langue Lati-
„ ne, & celles qu'a publiées le Preſident Mauſſac, écrites
„ avant que Joſeph fût né. On en trouvera le ſtile entié-
„ rement conforme à celui des autres, & très-différent de
„ celui des Lettres du fils. Le ſtile, en un mot, des Let-
„ tres de Jules, eſt le ſtile de tous ſes Ouvrages. Ses plus
„ belles Lettres, au ſentiment de ſon fils, dans le *Scalige-*
„ *rana* des Vaſſans, ſont celles qu'il écrivoit vîte: quand il
„ méditoit elles ſentoient le Philoſophe. J'ajoûte à cela,
„ qu'il y en a pluſieurs, qui ne ſont qu'un franc galimathias;

* Niceron *Mem. des Hom. ill.* Tom. XIV. p. 270. 271.

(5) Patiniana, p. 452.

(6) Polyhiſt. T. II. L. I. c. 15. § 1.

(7) *De Theol. Gent.* Lib III. c. 59. p. 116. Edit. Francof. 1668. in-4.

(8) Brucker *Hiſt. Crit. Philoſ.* T. IV. Part. II. p. 28. 29.

(9) Menagiana T. I. p. 101. Paris 1729.

(10) Tout cela eſt tiré de Niceron *Mem. des Hom. ill.* Tom. XIII. p. 272. 273. que l'Auteur de cet Article auroit bien dû citer. On peut conſulter ſur cette querelle *Simon* Lettres Choiſies T. III. Lett. XXI. & ſur-tout *Bayle* Art. Erasme Rem. [I] & [K].

(11) T. IV. p. 101. Edit. de Paris 1729.

en peu de tems un grand nom dans la République des Lettres. Il mourut d'une retention d'urine le 21 Octobre 1558, dans la soixante quinziéme année de son âge, & fut enterré dans l'Eglise des Hermites de St. Augustin. C'étoit un homme bien fait & de belle taille, qui avoit un air grand & noble; il étoit d'un temperament fort & vigoureux. Sa mémoire étoit si heureuse, même dans sa vieillesse, qu'il dicta un jour à Joseph son fils deux-cens vers, qu'il avoit composés la veille, & qu'il avoit retenus sans les écrire. Extraordinairement charitable, sa maison étoit un hôpital où il recevoit toute sorte de necessiteux & de malades. Il étoit si ennemi du mensonge, qu'il n'avoit ni estime ni amitié pour ceux qu'il connoissoit être sujets à ce vice. On remarquoit en lui une admirable sagacité à connoître les mœurs des hommes par les traits de leur visage, & l'on assure qu'il ne se trompoit jamais dans les jugemens qu'il en faisoit (*f*). [☞ Ces bonnes qualités que lui attribue son fils, ont été obscurcies par un orgueil insupportable, & par une humeur critique & médisante, qui lui a fait vomir les injures les plus atroces contre ceux qui ne pensoient pas comme lui, ou qui n'admiroient pas aveuglément ses productions. Mr. Huët rapporte (*g*) un trait de sa vanité, qui peut faire juger jusqu'où il la portoit. Un de ses amis le pria de lui mander de quelle manière il vouloit être dépeint dans un Ouvrage qu'il préparoit. Tâchez, lui répondit-il, de rassembler les figures de Massinisse, de Xénophon, & de Platon, & vous ferez un portrait qui me représentera imparfaitement, & approchera de moi. ADD. DU TRAD.]

(*f*) Ibid. p. 39-41.

(*g*) Huetiana p. 21.

„ d'autres, où sont certaines particularités, qui ôtent tout „ soupçon de supposition, & qu'on juge que Joseph même, „ s'il en avoit été le maître, n'auroit pas mal fait de supprimer, pour son honneur, & pour celui de son pere". ☞ Morhof porte un jugement très-favorable des Lettres de J. C. Scaliger; on y trouve, dit-il, bien des particularités de l'Histoire Littéraire de ce tems-là, & quantité de choses qui regardent l'Auteur lui-même, ses Ouvrages, & ses études; il ajoûte néanmoins qu'il y en a d'un stile amer, où il reproche aux autres ses bienfaits. *Ejus extant* Epistolæ *&* Orationes, *in quibus multa continentur, quæ in Historia literaria tunc temporis agitabantur: multa ex illis discas, quæ ad ipsius conditionem, & Vitæ genus pertinent, multa de ejus libris, studiis: amarulenta illic multa & rixosa ad alios Epistolæ, quibus beneficia sua exprobrat* (12) ADD.] XI. *J. C. Scaligeri Epistolæ nonnullæ ex MSto Bibliothecæ Zoch. Conradi ab Uffenbach.* Insérées dans les *Amœnit. Liter. J. G. Schelhornii.* Tom. VI. p. 508. & Tom. VIII. p. 554. Il y en a seize qui roulent toutes sur ses déclamations contre Erasme. XII. *De Analogia Sermonis Latini Dissertatio*, à la suite de *Henrici Stephani Appendix ad Terentii Varronis Affertiones Analogiæ Sermonis Latini.* Chez Henri Etienne 1591 in-8. XIII. *Poëtices Libri* VII. *Apud Antonium Vincentium*, 1561 in fol. Leyde 1581 in-8. Heidelberg 1607 in-8. Cette Poëtique qui a été imprimée plusieurs autres fois, a fait beaucoup d'honneur à Scaliger; il y a en effet de l'ordre, de la méthode, & beaucoup d'érudition; d'ailleurs le stile en est noble, concis, & fort convenable au sujet qu'il traite. Mais il manque par les fondemens, car il porte sur un goût faux, & sur des minuties qui regardent plus le Grammairien, que le Poëte. On n'y voit nul précepte pour la grande Poësie, nul chemin ouvert aux Poëtes, nul recours pour un génie qui cherche à s'instruire; rien qui lui éléve l'esprit, & qui le disposé à l'enthousiasme; rien qui lui montre en quoi consistent les richesses de la Poësie; en un mot, rien qui découvre ce qui mène à la perfection, & ce qui en éloigne. C'est le jugement que Mr. Dacier en porte. Le P. Possevin accuse outre cela Scaliger de n'avoir pas bien exécuté le dessein de son premier Livre, dont le titre semble promettre l'Histoire de la Poëtique. Pour ce qui est du V. Livre qu'il appelle le Critique, & du VI. à qui il donne le nom d'Hypercritique, tout le monde convient qu'il y a montré son mauvais goût, par les faux jugemens qu'il a portés des Auteurs Grecs & Latins, & qu'il y est tombé dans des ignorances si grossiéres, qu'elles lui ont attiré la risée de tous les Gens de Lettres, & de son fils même. Possevin assure savoir de bonne part que l'on a retranché & ajoûté beaucoup de choses dans les Editions qui se sont faites à Genéve, & prétend que cela regarde principalement les jugemens que Scaliger a portés sur les Poëtes (13). ☞ Cette accusation de Possevin paroît n'avoir guére de fondement; car qu'est-ce que la Théologie a à démêler avec la Poëtique? D'ailleurs Joseph Scaliger, qui étoit un si grand Critique, & si zélé pour l'honneur de son pere, n'auroit-il jamais sonné mot de cette falsification? Il faut des preuves pour appuyer de pareils faits, où l'on court risque de recevoir un dement tout sec. Mais voici quelque chose de bien plus grave: on a accusé J. C. Scaliger d'être Plagiaire, d'avoir volé furtivement tout le fond de cet Ouvrage à Cellus Rhodiginus, son maître, & de l'avoir publié sous son nom. C'est Barthius qui rapporte ce fait (14), & il cite pour garand Qu. Sept. Florent Christianus, dans ses Notes sur Aristophane; & c'est sur cette autorité que Thomasius (15) met Scaliger dans le Catalogue des Plagiaires. Mais Morhof juge que c'est par haine & par envie qu'on lui a intenté cette accusation: & il croit même que l'on a eu tort de se fonder sur l'autorité de Florent, dont il cite les Notes sur une Comédie d'Aristophane, imprimées en 1589 in-8. à Paris, où il loue non seulement Scaliger, toutes les fois qu'il a occasion de le nommer, mais où il appelle sa Poëtique un Ouvrage parfait, *Opus perfectissimum*; quelle apparence qu'il en eût parlé en ces termes, dans un tems où Scaliger étoit mort, s'il l'avoit regardé comme un Plagiaire? Il faut donc, ou que la mémoire de Barthius l'ait trompé, ou que Florent se soit contredit, ou que l'on ait fourré dans ses Notes sur tout Aristophane, publiées après sa mort, ce qu'on lui fait dire (16). Mr. de la Monnoye dit (17) que Scaliger a débité beaucoup de doctrine dans le premier Livre de sa Poëtique. Qu'il y a rangé dans une bel ordre une infinité de choses curieuses, tirées de divers Auteurs Grecs, qu'il ne fait que copier, & qu'il ne cite presque jamais. Pollux est de ce nombre. ADD. DU TRAD. XIV. *Hesiodi.* Lyon, chez Seb. Gryphius 1539 in-4. Ce sont des Epigrammes sur plusieurs grands Hommes, & Femmes fameuses de l'Antiquité. [☞ J. C. Scaliger a prétendu avoir eu, en travaillant à cet Ouvrage, un Songe singulier, qu'il a rapporté dans ses Poëtics (18), & dont son fils parle dans une Lettre, qui se trouve parmi ses *Opuscules*, p. 394. Rapportons le passage tout entier, qui est curieux (19): *Cum Heroum suorum opus contexeret ad multum noctis lucubrasset, absolute libro, post cænulam quieti compositus, imaginatus est, in æde Mariæ Antiquæ Veronensis, ubi sunt monumenta gentis nostræ, hominem procerum ac gravem sibi obviam factum jocum expostulare, quod se inter Heroas suos non collocasset. Orare igitur, ut hoc faceret: Se Benedictum Brugnolum esse, domo Lemnea, qui patrem Benedictum ac patruos literas primas docuisse: Ipse quoque pusillum aliquando inter ejus gestasse. Veretus se ultimum diem obiisse, utque sepultum esse. Experrectus somnium elegia elegantissima expressit, quæ calci Heroum addita est. Ipse vero nunquam fervis, quis esset Brugnolus ille, utque quid portenderet somnium. Et profecto ego quoque nihil unquam aliud, quam somnium credidi, donec anno 1566, cum essem in Italia, & M. Antonio Mureto expostulassem me habere in animo Venetias proficisci, ille inter alia, quæ in ea urbe digna cognitu sunt, refert monumentum esse Benedicti Brugnoli Lemnensis, excellentissimi ævo suo Grammatici, qui, ut ejus Epitaphium fert & Proceres ævi sui in Norico literas docuerit. Id sepulcrum dignum esse, quod studiosis antiquitatis oculos moveatur. Neque tamen magis meminerant Muretus somnii patris mei, quam pater meus sciebat, quis esset Benedictus Brugnolus.* Mr. Masset a prouvé (20) que ce que Scaliger dit de l'Epitaphe de Brugnolo est faux, & qu'il a passé sa vie à Vérone & à Venise. Mais je ne vois pas qu'il y ait rien qui prouve que le Songe même de Scaliger soit faux. Muret peut s'être trompé en parlant à Joseph Scaliger en 1566, mais cela prouve-t-il que J. César Scaliger en 1539 n'a pas eu le rêve, dont il a publié en ce tems-là le détail? Du reste il faudroit être bien instruit de toutes les circonstances pour en tirer quelque induction. ADD. DU TRAD.] XV. *Epidarpides seu Carmen de Sapientia & Beatitudine.* Genéve 1573 in-8. XVI. *Poëmata in duas partes divisa. Plerique omnia in publicum jam primum prodeunt: reliqua vero quam ante emendatius edita sunt.* 1574 in-8. *Apud Commelinum* 1600 in-8. Mr. Huet parle (21) de ces Poësies d'une manière fort méprisante. XVII. *De Comicis Dimensionibus*, à la tête d'une Edition de Térence faite à Paris en 1552 in-fol. Il y est question des Vers, qui sont en usage dans les Comédies. Quelques Bibliographes, qui ont lu *Comicis* au-lieu de *Comiciis* dans le titre de ce Livre, l'ont rangé mal à propos parmi les Livres de Mathématique. XVIII. *Oratio in luctu filioli Audebti*, Insérée à la suite d'une Lettre de son fils, *De Vetustate & Splendore Gentis Scaliger, & Vita Julii Cæsaris Scaligeri.* Leide 1594 in-4.

(12) Morhof *Polyhist* T. I. Lib. I. c. 8. § 70.

(13) Je ne sai pourquoi on copie mot à mot le P. Nicéron ailleurs p. 172-224. Jansen rien dans R. D. T.

(14) *Not. in Claudian.* p. 977 *Apud* Morhof Polyh. Tom. I. Lib. VII. c. 1. § 6.

(15) *Diff. de Plag. Lit.* § 517. *Apud Eund.*

(16) Morhof *loc. cit.*

(17) *Menagiana* T. I. p. 226.

(18) Voyez le *Scaliger-ana Primo-p.* 50-55. Edit. de 1740.

(19) Tiré du *Syllogæ Opuscul. Historico-Critico-Literavor* de J. A. Fabricius, p. 226. 227.

(20) *Veronæ Illustr.* P. II. p. 254-256.

(21) Huetiana p. 222.

SCALIGER (JOSEPH JUSTE) fils de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, naquit à Agen le 4 Août 1540 (*a*). Lorsqu'il eut onze ans son pere l'envoya avec ses deux freres, Léonard & Janus Constantius, à Bourdeaux, étudier dans le Collége de cette Ville. Il y passa trois années occupé à apprendre les élémens de la Langue Latine; mais la peste l'en chassa au bout de ce tems, & l'obligea à s'en retourner chez son pere, qui prit lui-même soin de ses études, en lui faisant composer tous les jours une petite déclamation sur un sujet historique, qu'il lui fournissoit. Il se servit aussi de lui, pour copier les Poëtes qu'il composoit, & lui donna par-là du goût & de l'inclination pour les vers; inclination qui le rendit bientôt versificateur, puisqu'il composa quelque tems après une Tragédie d'Oedipe, où il fit entrer tous les ornemens de la Poëtie. Ayant perdu son pere en 1558, il vint l'année suivante à Paris, âgé de dix-neuf ans, dans le dessein de s'y appliquer à la Langue Grecque. Il écouta pour cela pen-

(*a*) Josephi Scaligeri *Epist. ad Janum Dousam*, de Vetustam Gentis Scaligeræ *Inter* Scaligeri *Epistolas* Edit. L. p. 45.

pendant deux mois les leçons de Turnèbe; mais voyant qu'en suivant les voyes ordinaires il seroit trop longtems à parvenir à la connoissance qu'il désiroit, il se renferma dans son Cabinet, résolu à se passer de Maître. Là, après avoir effleuré légérement les Conjugaisons Grecques, il se mit tout d'un coup à lire Homère avec une Version, & l'entendit tout entier en vingt-un jours. Sur cette lecture il se forma lui-même une Grammaire, qui fut la seule dont il se servit dans la suite. Il passa ensuite aux autres Poëtes Grecs, qu'il lut en quatre mois, les Orateurs & les Historiens vinrent après. Enfin une application assidue de deux années lui fit acquérir une connoissance parfaite de la Langue Grecque. Il pensa ensuite à l'Hébreu, qu'il apprit aussi de lui-même & avec une égale facilité (*b*). Il ne fit pas de moindres progrès dans les autres Sciences, & ses Ouvrages [*A*] lui ont acquis la réputation d'un des plus grands hommes de son tems, & qu'il y ait jamais eu. En 1563 Scaliger s'attacha à Louis Chasteignier de la Roche Pozay

(*b*) Ibid. p. 45. 46.

[*A*] *Ses Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *Conjectanea in M. Terentium Varronem, De Lingua Latina.* Paris 1565, 1573. & 1610 in-8. Scaliger composa cet Ouvrage à l'âge de vingt ans. Gerard Jean Vossius prétend (1), que ses Conjectures sont trop hardies, & qu'il n'a pas usé de bonne foi, en supprimant les anciennes leçons, qu'il avoit trouvées dans les MSS. de son Auteur; & ajoûte que Pierre Victori disoit, que Jos. Scaliger étoit né pour corrompre les Anciens, plutôt que pour les corriger. II. *Notæ in Libros M. Terentii Varronis de Re Rustica*; dans plusieurs Editions de cet Ouvrage. III. *Castigationes & Notæ in Marcum Verrium Flaccum & Pompejum Festum de Verborum significatione*, Paris 1575, 1584, & 1593 in-8. IV. *Catulli, Tibulli, & Propertii Poëmata, ex recensione & cum castigationibus Josephi Scaligeri.* Paris 1577 in-16; Anvers 1582 in-8, on a ajoûté dans cette Edition d'Anvers les notes de Muret; Heidelberg 1600 in-8. Lyon 1607 in-8. Scaliger assure, que les savantes Remarques, qui accompagnent ici les Poëties de Catulle, ont été achevées dans l'espace d'un mois. Isaac Vossius a prétendu, dans le Commentaire qu'il donna en 1684 sur le même Poëte, que ce grand Critique s'étoit quelquefois éloigné du véritable sens de ce Poëte. Sur quoi Mr. Bayle (2) fait la réflexion suivante. „ Je ne sai, *dit-il*, si l'on ne pourroit „ point dire, que Scaliger avoit trop d'esprit & trop de scien„ ce, pour faire un bon commentaire; car à force d'avoir „ de l'esprit il trouvoit dans les Auteurs qu'il commentoit „ plus de finesse & de génie, qu'ils n'en avoient effectivement; & sa profonde Littérature étoit cause, qu'il trou„ voit mille rapports entre les pensées d'un Auteur, & quelque point rare d'Antiquité: de sorte qu'il s'imaginoit que „ son Auteur avoit fait quelque allusion à ce point d'Anti„ quité, & sur ce pied-là il corrigeoit un passage. Si on n'ai„ me mieux s'imaginer, que l'envie d'éclaircir un mystère „ d'érudition, inconnu aux autres Critiques, l'engageoit à „ supposer qu'il se trouvoit dans un tel ou tel passage. Quoi „ qu'il en soit, les Commentaires qui viennent de lui, sont „ pleins de conjectures hardies, ingénieuses, & fort savantes, mais il n'est guéres apparent que les Auteurs ayent „ songé à tout ce qu'il leur fait dire. On s'éloigne de leur „ sens, aussi bien quand on a beaucoup d'esprit, que quand „ on n'en a pas, & il ne faut pas croire que les vers d'Horace & de Catulle renferment toute l'érudition qu'il plaît „ à Messieurs les Commentateurs de leur prêter". [*a*] Mr. Bayle a raison en général: mais n'y a-t-il pas une petite distinction à faire? Horace, Catulle, ne cherchoient pas à mettre de l'érudition dans leurs vers, j'en conviens; mais ne faisoient-ils pas allusion, comme le font nos Poëtes modernes, aux usages, aux mœurs, aux événemens de leur tems? Et ne font-ce pas-là des points d'érudition pour nous? Je crois bien qu'on leur attribue souvent plus de finesse qu'ils n'en ont eue. La pensée de Mr. Bayle sur Scaliger, est assez analogue à celle de Mr. Racine le Pere, rapportée par son fils (3); il avoit une grande admiration pour Démosthène: un jour entendant Mr. de Tourreil, qui proposoit différentes manières d'en traduire une phrase, *ce bourreau*, dit-il, *fera tant qu'il lui donnera de l'esprit.* Add.] Les Notes de Scaliger sur le Poëme de Callimaque, traduit en vers Latins par Catulle, *de Coma Berenices*, ont été insérées dans plusieurs Editions des Poëties Grecques de Callimaque. V. *Virgilii Appendix, cum supplemento multorum Poëmatum Veterum Poëtarum, nec non Castigationibus & Commentariis Josephi Scaligeri.* Leide 1573 in-8; & avec de nouvelles notes de Frédéric Lindenburg, Leide 1597 en 1617 in-8. Cet Appendix contient les Piéces qu'on a attribuées à Virgile, quoiqu'il y en ait peu qui en soient véritablement. VI. *Asconianum Lectionum Libri* II. Leide 1574 in-16. Heidelberg 1588 in-8: *Cum notis Elix Vinetl*, Bourdeaux 1597 in-4. & plusieurs autres fois depuis. VII. *M. Manilii Astronomicon restitutum a Jos. Scaligero, cum ipsius notis amplissimis.* Paris 1579 in-8. Genéve 1590 in-8. *Cum secundis Scaligeri Curis*, Leide 1604 in-8: *Cum ipsdem Scaligeri notis, ex Autoris MSto tertium auctis & emendatis; adjectisque etiam Thomæ Reinesii, & Ismaelis Bullialdi ad quædam loca animadversionibus, cura Johannis Henrici Boecleri.* Strasbourg 1655 in-4. Scaliger a employé avec tant de succès son industrie pour corriger le Poëte Manile, qu'il s'est attiré par-là les louanges, ou la jalousie de bien des Savans. Cependant quoiqu'il ait prétendu, que personne ne pouvoit emendre cet Auteur, aussi bien que lui, Barthius assure dans ses *Adversaria*, que ce grand homme s'est souvent trompé dans ses Corrections, & qu'il y a bien des endroits du Poëme de Manile, dont il n'a pas compris le sens. [*a*] Tout ceci est copié mot à mot du P. Niceron, même jusqu'aux fautes; la seconde Edition du Manile de Scaliger n'est point de l'année 1604 in-8. elle est de 1599, quoique le titre porte 1600, & elle est in-4. * Il paroît par une Lettre de Scaliger à Lipse, que cet Ouvrage étoit imprimé dès le mois de Septembre 1599, puisque cette Lettre est du 30 Septembre de cette année, & qu'il marque à Lipse, qu'il lui envoye la seconde Edition de son Manile (4): il s'étoit servi d'uo Manuscrit de Gembloux, qui lui avoit applani bien des difficultés, qui l'avoient arrêté dans son premier travail (5). L'Edition de 1590 n'est point de Scaliger, c'est celle de François Junius, qui corrigea plusieurs choses sur des MSS. *Ludibundus*, dit-il (6), *jed frenus Libris veteribus Manilium recognovi. . . . . ille* (Scaliger) *conjecturis quasi divinis usus est, ego librorum veterum ac non contemnendorum fulcris.* Junius se flattoit que Scaliger ne feroit pas mécontent qu'il eût travaillé sur le même Auteur que lui; il se trompa néanmoins, comme il paroît par les Lettres de Scaliger, que G. J. Vossius reprend assez vivement là-dessus. *De Manilio illud dicere contentus ero, compluria Junium ita in eo scriptore correxisse, prout Scaliger in Editione postrema emendavit. Scio, ait Scaliger, se ita reperisse in Codice Gemblacensi. Sed quid, si is obrisset ante repertum eum Codicem? Eone peccassit, qui ex Palatino Codice genuinam lectionem Reipublicæ literariæ indicasset? Vaticinari Junius potuit, fore, ut Scaliger eadem postea, & meliora, in Gemblacensi Codice reperiret?* Mr. Huët a fort maltraité Scaliger à l'occasion de cet Ouvrage, & il en parle d'une manière qui fait assez paroître sa fiële mordant de Scaliger. „ Je n'ai écrit sur Manile, que pour faire „ voir que dans les trois Editions de ce Poëte, il a enassé „ fautes sur fautes, & ignorances sur ignorances. Il a très„ superficiellement entendu la matière qui y est traitée, il a „ presque toujours pris de travers le sens du Poëte, & la „ plupart de ses restitutions, dont ils'applaudit & se fait si bon „ gré, sont des corruptions plutôt que des corrections. Il „ en avance plusieurs dans sa première Edition, comme des „ Oracles, & avec une pleine confiance; & après en avoir „ reconnu l'absurdité, il les retracte dans la seconde, pour „ en proposer d'autres plus impertinentes (7)". Add.] VIII. *Florilegium Martialis Epigrammatum cum eorum versione Græca metrica Jos. Scaligeri* Paris 1607 in-8. [*a*] Mr. de la Monnoye a fait une Critique assez vive de cet Ouvrage, écoutons-le parler (8). „ Quoique les Vers Grecs de Joseph „ Scaliger ayent passé en général pour excellens, & qu'en „ particulier les Epigrammes choisies qu'il a traduites du La„ tin de Martial, semblent ne céder en rien, soit pour la „ beauté de la diction, soit pour le tour des vers, à tout ce „ que l'Anthologie a de meilleur, je vais pourtant faire „ voir, que dans ces mêmes Epigrammes, tant vantées par „ Casaubon & par Scriverius, qui en ont procuré les Edi„ tions, il se trouve de grosses *fautes de quantité*, des *barba„ rismes*, des *Solecismes*, & d'autres mépriſes, dont Scaliger „ lui-même, & les deux Editeurs de son *Florilegium Mar„ tialis*, s'ils étoient tous trois en vie, ne pourroient dif„ convenir". On trouve ensuite six pages de Remarques critiques. Add.] IX. *Notæ in Lucani Eclogam ad Calpurnium Pisonem.* Dans les Editions de ce Poëte faites à Leipzig en 1584 & 1589 in-8. X *Notæ in Senecæ Tragedias*, dans les Editions de Leide des années 1611 & 1621 in-8. XI. *Emendationes ad Theocritum, Moschum, & Bionem*; dans l'Edition de ces Poëtes Grecs faite à Genéve en 1596 in-8; dans celle de Heinsius donnée à Leyde en 1604 in-4. & dans quelques autres. XII. *Lycophronis Alexandra, sive Cassandra, Græce, cum versione Latina duplici, una ad verbum Guil. Canteri, altera metrica Jos. Scaligeri.* Basle 1566 in-4; Genéve 1596 in-8. item *cum Jos. Scaligeri Metaphrasi eorum locis emendatiore, & Commentario Joannis Meursii.* Leyde 1599 in-8. La traduction de Scaliger est en vers jambes, & si remplie de vieux mots, qu'elle est aussi obscure que l'Original. XIII. *Conjectanea in Nonni Dionysiaca*, dans une Edition de cet Auteur faite à Leide en 1610 in-8. XIV. *Astrampsychi Oneirocritikon a Jos. Scaligero digestum & castigatum Græce & Latine*, Paris 1589 in-8. *Editio auctior*, Paris 1599 in-8. XV. *De Arte Critica Diatriba, ex Musæo Joachimi Morsii*, Leida 1619 in-4. XVI. *Loci cujusdam Galeni difficultinis Explicatio.* Leide 1619 in-4. à la suite de l'Ouvrage précédent. XVII. *Proverbiorum Arabicorum Centuria duæ, Arabice & Latine, interprete Jos. Scaligero, cum notis Thomæ Erpenii.* Leide 1623 in-8. Il fit cette traduction à la prière de Casaubon, qui dit dans sa Letre 494 †, qu'il y employa moins de tems que d'autres qui auroient fu l'Arabe, n'en auroient mis à lire l'Arabe. XVIII. *Sententiæ Publii Syri tantum versibus Gracis conceptæ, & Dionysii Catonis disticha, iisdem Græce cum notis.* Leide 1598 in-8. Paris 1605 in-8. Leide 1635 in-8. Amsterdam 1648 in-8. XIX. *Agathiæ Epigrammata, Latine versa a Josepho Scaligero, & Jano Dousa.* Leide 1594 in-8. A la suite de l'Ouvrage d'Agathias *de imperio & rebus gestis Justiniani Imperatoris.* XX. *Julii Cæsaris Commentarii ex recognitione Josephi Scaligeri*, Leide in-8. 1606, & plusieurs autres fois depuis. XXI. Scaliger a ramassé les Scholies anciennes sur *Perse*, qui se trouvent dans l'Edition de cet Auteur, donnée par Pierre Pithou à Paris en 1584 in-8. & dans celle d'Isaac Casaubon qui parut dans la même Ville en 1605 in-8. XXII. *No-*

(1) *Epist. ad Franc. Gomarum*, Inter Epist. Vossii, *Epist.* 91.

(2) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juin 1684. p. 555.

(3) *Mém. sur la Vie de Jean Racine* p. 190. Edit. de Lausanne & Genéve 1747.

(4) Burmanni *Sylloge Epist.* T. I Ep. 219 p. 442.

(5) Ibid. T. III E ist. 27. p. 94.

(6) Ibid. Tom I. Ep. 577 p. 411.

(7) *Hist. Manip.* p. 18. 19.

(8) *Menagiana* T. I. p. 357.

* J. A. Fabricii *Bibl. Lat.* t. 1 p. 311. Venise 1728 in-4.

† On cite ici encore le P. Niceron, je ne sai de quelle Edition des Lettres de Casaubon il s'est servi, j'en ai consulté deux, une in-4. & l'autre in-folio, mais je ne trouve point dans la Lettre 494 ce qu'on rapporte ici. R. D. T.

(c) Ibid. p. 47.

(d) Scaligerana secunda p. 162. 181.

(e) P. 23.

(f) Burmanni Sylloge Epist. T. II. Cap. 21. 23. p. 106. 107.

zay (c), qui fut depuis Evêque de Poitiers, & qu'il accompagna en ſes différens voyages. [☞ Ce fut vraiſemblablement avant 1580 qu'il enſeigna à Genéve, & qu'il y expliqua publiquement pendant un an la Logique d'Ariſtote. Mr. Sarrau (d) rapporte ce fait, comme le tenant de Mr. Menage, à qui Mr. de Saumaiſe l'auroit dit; mais il paroît en douter, d'autant plus que Scaliger dans ſon Livre ſur Euſèbe parle ſouvent de Genéve, & ne dit point qu'il y ait jamais enſeigné. Il ſemble néanmoins par un endroit du *Scaligerana prima* (e), que le fait eſt aſſez certain; & ſi ce que Vertunien rapporte eſt vrai, Scaliger étoit plus modeſte qu'il ne le fut dans la ſuite; il répondit à ceux de Genéve, lorſqu'il lui demanderent d'enſeigner la Philoſophie, qu'il ne répondroit point à l'opinion favorable qu'ils avoient conçue de lui, & qu'il ne pourroit s'acquitter dignement de la Charge qu'on lui offroit. Je trouve une preuve inconteſtable du ſejour de Scaliger à Genéve, dans deux Lettres (f) que lui écrivoit Giphanius de Strasbourg, l'une eſt datée du 13 Février, & Mr. Burman la croit de l'année 1578; elle eſt adreſſée à Joſepli Scaliger Profeſſeur en Philoſophie à Genéve, *Joſepho Scaligero, Philoſophiæ Profeſſori publico, Genevam*; la ſeconde eſt du 16 Décembre; où il lui dit qu'il le félicite, ou plutôt qu'il félicite la République de l'avoir choiſi pour enſeigner la Philoſophie, & qu'il a appris qu'il ſatisfait beaucoup ſes Auditeurs: *Tibi*

Novum Teſtamentum Græce, cum Joſephi Scaligeri in loca difficiliora notis. Genéve 1619 in-4. *Cum notis Rob. Stephani, Isaaci Casaubons & aliorum*, Leide chez Elzevier 1641 in-8. & dans les *Critici Sacri*. Mr. Simon dit dans ſon *Hiſtoire Critique* (9); „ Les Notes, qu'on a publiées ſur le Nouveau „ Teſtament ſous le nom de *Scaliger*, ſont en ſi petit nom„ bre, & même ſi peu conſidérables, qu'elles ne méritoient „ pas de lui faire trouver place parmi les Commentateurs „ Critiques. Il y en a très-peu qui ſoient dignes de ce ſa„ vant homme, qui ne s'étoit pas appliqué à cette étude. Il „ fait quelquefois le Théologien & le Controverſiſte, ofant „ même accuſer d'ignorance les anciens Docteurs de l'Egli„ ſe; rarement comme il n'a pas donné lui-même au Public ces „ Remarques, je ne m'y arrêterai pas davantage". XXIII. *Animadverſiones in Beze Novum Teſtamentum*, inſérées dans les *Acta Litteraria* Henrici Leonardi *Schurzfleiſchii*, Wittemberg 1714 in-8. XXIV. *Note in Tertullianum de Pallio*, inſérées à la p. 477 de ſes *Opuſcules*, imprimées par les ſoins de Caſaubon à Paris 1610 in-4. & avec le Traité *de Æquinoxio*, publié par Rutgerſius. XXV. *Diatriba de Decimis*, parmi ſes Opuſcules, Paris 1610 in-4. & dans les *Critici Sacri*. XXVI. *De Æquinoctiorum Anticipatione Diatriba, cum Jani Rutgerſii Prefatione*. Paris 1613 in 4. XXVII. *Cyclometrica Elementa duo, nec non Mefolabium*. Leide 1564 in fol. [☞ Cet Ouvrage ne lui fit pas honneur, & on crut ne pouvoir mieux l'excuſer, qu'en diſant qu'il l'avoit trouvé parmi les papiers de ſon pere, liſez ce qui ſuit: *Sed ne ipſum quidem hoc ſcriptum.* (de Circulo) *ſatis benigna experitur judicia, niſi quod* Hautemus *noſter pro Batavo candore facis eximi quicquid eſt judiciorum labes; quippe putat, hoc de Circulo recenter edita, reperiſſe ipſum inter ſcripta paterna, itaque ſumma nos injuria, quod eſt a patre peccatum, filii facere. Fœnatat bonus* Scaliger, *(inquit ille) qui non dormitat* (10). G. J. Voſſius en parle auſſi avec beaucoup de mépris; *At nihil opus metiri Junium ex Criticis, nihilo ſane magis, quam Scaligerum ex Cyclometricis*, puerilium errorum *planiſſimis* (11) *Ann.*] XXVIII. *Notæ in Carmina Empedoclis*; à la p. 13 du Recueil publié par Henri Etienne ſous le titre de *Poëſis Philoſophica Græca*, 1573 in-8. XXIX. *Sophoclis Ajax Lorarius, ſtyle tragico a Joſ. Scaligero tranſlatus, nec non ipſius quædam Epigrammata, avec les* Poëſies de Jules Céſar Scaliger ſon pere, 1574 in-8. Heidelberg 1621 in-8. XXX. *Joſ. Scaligeri Poëmata omnia. E Muſæo Petri Scriverii.* Leide 1615 in-8. XXXI. *Sicanus in urbem Romam.* Francfort 1609 in-4. cette Piéce de vers, qui eſt ſatirique, a été imprimée pluſieurs autres fois ſéparément de ſes autres Poëſies. XXXII. *Stromateus Proverbiorum Græcorum.* Paris 1593 in-4. Cette Edition eſt toute Grecque, *cum verſione Latina.* Paris 1594 in-8. la verſion Latine de Scaliger eſt en vers. Parmi les *Proverbia Græca* d'André Schottus, Anvers 1612 in-4. & dans le Recueil des Poëſies de Scaliger, publié par Scrivérius XXXIII. *Jambi Gnomici*; Leide 1607 in-8. & parmi les *Opuſcula varia.* XXXIV. *Hippocratis Coi de Capitis vulneribus Liber, Latinitate donatus, & Commentariis illuſtratus a Franciſco Vertunano, Pictavienſi; addito Græco textu, a Joſ. Scaligero caſtigato, cum ipſius Scaligeri Caſtigationum ſuarum explicatione.* Paris 1578 in-8. Jean Martin, Médecin celébre de Paris, ayant repris quelque choſe dans cet Ouvrage, Scaliger publia ſous le nom de *Nicolas Vincent* Chirurgien de Poitiers, la Lettre ſuivante. XXXV. *Nicolai Vincentii, Piſtavienſis, Epiſtola ad Stephanum Natalitium, Berſurienſum, ad dictata Joh. Martini in librum Hippocratis de Vulneribus Capitis.* Cologne 1578 in-8. Martin répondit par un Ouvrage, qu'il intitula, *Ad Joſ. Scaligeri ac Franciſci Vertuniani Pſeudo-Vincentianum Epiſtolam, Reſponſio.* Paris 1578 in-8. C'eſt par une faute d'impreſſion, qu'on a mis dans une Note de l'Edition de la Bibliothéque Choiſie de Colomiés, faite à Paris en 1731 p. 142. que la Réponſe de Martin a été imprimée à *Pavie.* XXXVI. *Tomus Villomari Arenarici in Locos controverſos Roberti Titii Animadverſionum Liber.* Paris 1586 in-8. Scaliger s'eſt déguiſé ici ſous le nom de *Villomarus.* XXXVII. *Tomus Villomari Epiſtola in Fabium Paulinum Utinenſem.* 1587 in-8. XXXVIII. Scaliger avoit ramaſſé dans ſes voyages un grand nombre d'Inſcriptions, qu'il donna à Gruter, en l'exhortant à travailler à un grand Recueil d'Inſcripitons, qu'il publia effectivement à Heidelberg en 1602 in-fol. Scaliger y joignit quelques petites notes, & une Indice, diviſé en vingt-quatre claſſes, qui lui coûta dix mois de travail. „ Si l'on s'étonne, „ dit *Mr. le Clerc* (12), qu'un ſi grand homme ait voulu en„ treprendre un travail ſi pénible, & qui ſembloit au-deſſous „ de lui, on doit ſavoir, que de pareils indices ne peuvent „ être faits que par un fort habile homme. Pour en venir „ à bout heureuſement, il falloit entendre parfaitement les „ Inſcriptions, & ſavoir diſtinguer ce qu'il y a de particu„ lier, de ce qui eſt commun. Il fallut même quelquefois „ pouvoir les éclaircir par quelques remarques, & expliquer „ ce que veulent dire, non ſeulement des mots, dont il n'y „ avoit qu'une Syllabe ou deux, mais des Lettres ſeules". Après avoir achevé cet Indice, Scaliger fit l'Epigramme ſuivante;

Si quem dura manet ſententia Judicis, olim
Damnatum armanda ſupplicioque cupax,
Hunc neque fabrili teſſent Ergaſtula maſſa,
Nec rigidas vexent foſſa metalla manus,
Lexica conſexat: nam cætera quid morer? pœnæ
Panarium facies hic labor unus habet.

XXXIX. *De Re Nummaria Diſſertatio: Liber poſthumus edi*„ *tur a Willebrordo Snellio.* Leide 1616 in-8. XL. *Expoſitio Numiſmatis Argentei Conſtantini Imperatoris* 1604 in-4. avec une Explication de la même Médaille par Marquard Freher. Celle de Scaliger ſe trouve auſſi parmi ſes Lettres. XLI. *Joſephi Scaligeri Epiſtola de vetuſtate & ſplendore Gentis Scaligeræ, & vita Julii Cæſaris Scaligeri: accedunt Julii Cæſaris Scaligeri Oratio in ludum filioli Audacii, nec non deverſorum teſtimonia de Gente Scaligera, de Julio Cæſare Scaligero.* Leide 1594 in-4. Scioppius prétendit avoir trouvé dans cette Piéce, quatre cens quatre vingt dix-neuf impoſtures, & publia pour le réfuter un Livre, intitulé *Scaliger Hypobolimæus, hoc eſt, Elenchus Epiſtolæ Joſephi Burdonis Pſeudo-Scaligeri de vetuſtate Gentis Scaligeræ.* Mayence 1607 in-4. Ce Livre eſt rempli de calomnies & de menſonges; Scaliger y répondit, ſous le nom d'un Etudiant Hollandois, par l'Ouvrage ſuivant. XLII. *Confutatio ſtultiſſimæ Burdonum fabulæ, Autore* J. R. (*Jano Rutgerſio*) *Batavo, Juris Studioſo*, Leide 1608 in-12; à la ſuite d'un Ouvrage de Heinſius contre Scioppius, qui a pour titre, *Herculis tuum fidem, ſive Munſterus Hypobolimæus &c.* Ce dernier repliqua aux deux Piéces en même tems par un Livre intitulé *Operini Grubini Amphotides Scioppianæ.* Paris 1611 in-8. XLIII. *Hippolyti Epiſcopi Canon Paſchalis, Græce, cum Joſephi Scaligeri Commentario. Excerpta ex computo Græco Iſaaci Argyri de correctione Paſchatis, & Joſ. Scaligeri Elenchus & Caſtigatio anni Gregoriani.* Leide 1595 in-4 Le Canon Paſchal ſe trouve auſſi, ſans Commentaire, dans l'Ouvrage de Scaliger *de Emendatione temporum.* XLIV. *Opus de Emendatione Temporum.* Paris 1583 in-fol. *Caſtigatio & auctius. Acceſſerunt veterum Græcorum Fragmenta ſelecta, cum ejuſdem Scaligeri notis.* Leide 1598 in-fol. *Tertia Editio ex Autoris Manuſcripto auctior & caſtigatior.* Genéve 1609 in-fol. Cette derniére Edition eſt la meilleure. L'Ouvrage eſt d'une érudition immenſe, & on remarque à ſon ſujet trois choſes qui ſont particuliéres à Scaliger (13). La premiére, c'eſt que c'eſt lui qui a le premier entrepris de faire une Chronologie complette, ou de donner des principes ſurs pour ranger l'Hiſtoire en un ordre exact, fondé ſur des régles. Avant loi on n'avoit tenté rien de ſemblable; ainſi quoiqu'il ſe ſoit trompé en beaucoup de choſes, il eſt toujours très-louable d'avoir rompu la glace, & d'avoir montré, au moins en général, de quelle maniére il s'y faut prendre, pour faire une Chronologie complette & méthodique; cela n'eſt pas l'entrepriſe d'un génie vulgaire. La ſeconde, c'eſt que Scaliger ayant une grande connoiſſance des Langues Orientales, auſſi bien que de la Grecque & de la Latine, & une prodigieuſe lecture de toute ſorte d'Auteurs, a ramaſſé tout ce qu'il a pu trouver dans les Auteurs de l'Orient & de l'Occident, qui pouvoit ſervir à établir des principes aſſurés de Chronologie, & à fixer le tems auquel divers événemens remarquables ſont arrivés. Quand de cet amas étonnant de matériaux, tirés de toutes ſortes d'Auteurs, Scaliger n'auroit fait aucun édifice régulier, on ne pourroit pas néanmoins diſconvenir qu'on ne lui eût beaucoup d'obligation de les avoir ramaſſés. La troiſiéme choſe qui mérite d'être louée dans Scaliger, c'eſt l'invention de la Période Julienne, qui eſt d'une ſi grande utilité (14), puiſqu'elle renferme des marques certaines pour la diſtinction des tems, ſans leſquelles tout le travail des Chronologues eſt preſque inutile, ou du moins très-épineux & très-difficile. Scaliger étoit fort prévenu en faveur de cet Ouvrage, & croyoit avoir porté la Chronologie à un ſi haut degré de perfection, qu'il n'y avoit rien à changer à ſes déciſions: mais les Sciences n'acquiérent pas tout d'un coup ce degré de perfection; auſſi le P. Petau dans ſon Ouvrage *de Doctrina Temporum* a-t-il trouvé beaucoup de fautes dans le Livre de Scaliger. Il prétend même que toute la doctrine de celui-ci eſt fauſſe & pleine de contradictions. Quand Scaliger, dit-il, publia pour la premiére fois ſes Livres

(9) C'eſt de l'Hiſt. Crit. des Commentateurs du N. T. c. 32. p. 771. qu'il a agit. est. du Trad.

(10) Burmanni Sylloge Epiſt. Tom I. Ep. 64. p. 622.

(11) G. J. Voſſii Epiſt. 91. ad Fr. Gomarum. Operum Voſſii T. IV. in-fol. Voy. auſſi Hartſoe. p. 14.

(12) Bibl. Choiſie T. XIV. p. 7.

(13) Tout ceci eſt encore tiré mot à mot du P. Nicéron, qui de ſon côté a copié, ſans le citer, Mr. le Clerc *Bibliothéque Choiſie* T. II. p. 271 & ſuiv. R. D. T.

(14) Tout le monde ne convient pas de cette *grande utilité*; conſultez l'Article DOLVIN (LOUIS) Rem. [I]. R. D. T.

Tibi vero & reipublicæ veſtræ potius gratulor, quæ te Philoſophiæ Doctorem delegerit, in quo munere quam præclare aliis ſatisfacias, ſcio. Il n'y a donc point de doute qu'il ait enſeigné à Genéve. ADD.] En 1593 il fut appellé à Leyde en qualité de Profeſſeur Honoraire (*g*). On rapporte dans le Menagiana (*h*) que Scaliger, étant appellé en Hollande, alla prendre congé du Roi Henri IV. auquel il expoſa en peu de mots le ſujet de ſon voyage. Tout le monde s'attendoit à quelque choſe d'important de la part du Roi, mais on fut bien ſurpris qu'après lui avoir dit: *Eh bien, Monſieur de l'Eſcale, les Hollandois vous veulent avoir, & vous font une groſſe penſion, j'en ſuis bien aiſe;* ce Prince, changeant tout à coup de diſcours, ſe contenta de lui demander; *Eſt-il vrai que vous avez été de Paris à Dijon ſans aller à la ſelle?* [☞ Scaliger fut appellé pour ſuccéder à Juſte Lipſe, & il ſe rendit à Leide vers le mois de Juillet ou d'Août 1593 (*i*); il n'y avoit encore rien de réglé ni pour ſa penſion, ni pour ſa Charge, il témoignoit craindre de ne pouvoir dignement marcher ſur les traces de ſon prédéceſſeur, offrant néanmoins de rendre ſervice à l'Académie ſelon ſon pouvoir. Il paroît qu'il fut longtems ſans donner des leçons, du-moins en public; puiſqu'un Savant de Leide mandoit à Lipſe, dans une Lettre de la fin de Janvier 1595 (*k*), qu'on ne ſavoit pas encore quelle Langue il parloit en public, ni ſi il parloit; *publice necdum hic ſcimus quid*

(*g*) Meurſius *Athenæ Bat.* Lib II. p. 169 Leidæ 1625.

(*h*) T. IV. p. 270.

(*i*) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. I. *Epiſt.* 191. p. 491.

(*k*) Ibid. *Epiſt.* 447. p. 680.

vres *de Emendatione Temporum*, l'érudition qui eſt répandue par tout cet Ouvrage, la variété incroyable des choſes peu connues, dont il traite, la nouveauté du ſujet, & la maniére déciſive dont il y parle, lui attirérent une trés-grande réputation; & comme il n'étoit pas facile d'examiner ſa doctrine, on aima mieux croire qu'elle étoit bien fondée, que d'entreprendre un examen ſi difficile. Cependant le même Auteur, publiant de nouveau cet Ouvrage environ quinze ans aprés, en 1598, y changea une infinité de choſes, & ſoutint ſouvent tout le contraire de ce qu'il avoit dit dans la premiére Edition. De même *dans ſes Canons Iſagogiques*, qu'il prétend devoir être comme une introduction à ſon Livre *de la Correction des Temps*, il détruit une grande partie de ce qu'il y avoit enſeigné. Ce qu'il y a de pire, ſuivant le P. Petau, c'eſt que ces changemens ne valent ſouvent pas mieux que ſes premiéres penſées, & ſont même quelquefois moins ſoutenables. D'ailleurs Scaliger n'a pas été aſſez méthodique, & ne s'eſt pas exprimé aſſez clairement XLV. *Theſaurus Temporum, compoſitione Euſebii Pamphili Chronicon, Latine, S. Hieronymo interprete, cum ipſius Chronici Fragmentis Græcis antè hac non editis, & Autores omnes deceſſis ab Euſebio commutantes.* ✠ *Edente Joſ. Juſto Scaliger, qui notas & caſtigationes in Euſebium, nec non Iſagogicarum Chronologiæ Canonum libros tres adjecit.* Leide 1606 in-folio. Editio altera, *in qua Joſ. Scaligeri Caſtigationes in Euſebium multis auctiores prodeunt.* Amſtelod. 1658 in-fol. deux Volumes. Cette ſeconde Edition a été donnée par les ſoins d'Alexandre Morus, Miniſtre François (15). XLVI. *Elenchus variſque Orationis Chronologicæ Dædalli Parei.* Leide 1607 in-4. David Pareus, Profeſſeur en Théologie à Heidelberg, ayant trouvé quelque choſe à reprendre dans les ſuputations Chronologiques de Scaliger, excita ſa bile, parce qu'il ne ſouffroit pas patiemment qu'on le contredît, & s'attira cette réponſe. Scaliger l'y traita d'une maniére ſi mépriſante, que ce Profeſſeur attribuant cette fierté à l'entêtement qu'on avoit alors pour l'étude de la Critique, dit un jour à ſon fils, qu'aſſurément le Diable étoit Auteur de cette ſorte de Science. XLVII. *Elenchus Trihæreſii Nicolai Serarii. Item Serarii Delirium fanaticum, quo Eſſenas, Monachos Chriſtianos fuiſſe contendit.* Francker 1605 in-8. Arnhem 1609 in-4. & dans un Recueil donné par Jaques Trigland ſous le titre de *Trium Scriptorum illuſtrium de tribus Judæorum Sectis Syntagma.* Delft 1703 in-4. en deux Tomes. XLVIII. *Epiſtolæ omnes*, Leide 1627 in-8. Francfort 1628 in-8. Ces Lettres ont été publiées par Daniel Heinſius. Morhof dit (16) qu'elles ſont remplies de choſes curieuſes, que l'on y trouve divers jugemens ſur pluſieurs Savans, que le ſtile en eſt ſamiller, mais élégant, & que tout y brille ſans affectation. Nous apprenons de la Lettre 141 (17) de Voſſius, qu'il y avoit écrit bien des choſes contre Meurſius, dont le nom a été omis dans l'impreſſion, en y ſubſtituant un Aſtériſque. Mr. Colomies dit, que Patin l'avoit aſſuré que le P. Petau au lit de la mort lui avoit déclaré, que s'il eût vu avant que d'écrire contre Scaliger, ſes *diximes Epitres*, (ce ſont ſes termes) il ne l'auroit jamais attaqué. [☞ Morhof (18) parle d'un petit Recueil fort rare publié par Jaques Revius à Harderwyk 1624 in-8. intitulé *Epiſtres Françoiſes des perſonnages illuſtres & doctes à Mr. Joſ. Juſte della Scala:* on y trouve, dit-il, l'explication de divers paſſages des Auteurs Claſſiques, on y conſulte Scaliger ſur différens points, & en comparant ces Lettres avec celles de Scaliger, elles fournilſent la clef de pluſieurs endroits, qui paroiſſent obſcurs. ADD.] XLIX. *Nothia Galliæ*, parmi les *Opuſcula varia*, & à la ſuite d'une Diſſertation de Jean Grangier intitulée: *Diſſertatio de loco ubi victus Attila fuit olim.* Paris 1641 in-8, & à la p. 891 de l'Edition des Commentaires de Céſar, donnée par Arnold Montanus, Amſterdam 1661 in-8. L. *Tuscanus & Elegia Claudii Puteani Senatoris Pariſienſis, Autore Papirio Maſſone & Joſepho Scaligero.* Paris 1607 in-4. Li. *Scaligerana*, La Haye 1666 in-8. *Editio altera*, Cologne (19) 1667 in-12, & avec le premier *Scaligerana* [☞ à Saumur ſous le titre de Groningue, en 1669. ADD.] Voici l'origine de cet Ouvrage, telle qu'elle eſt rapportée par Mr. de la Monnoye dans ſes Notes ſur les *Jugemens des Savans* de Baillet (20). Jean & Nicolas de Vaſſan, fils de Mr. de Vaſſan Sieur de Remi-Meſnil, & de Perette Pithou, ſœur de Pierre & François Pithou, morte ſur la fin de 1604 à Genéve, où elle s'étoit retirée dès l'an 1572, les Vaſſans, dis-je, étant allé faire leurs études à Leide, y voyoient aſſidûment Joſeph Scaliger & recueilloient avec ſoin tout ce qu'ils lui entendoient dire de curieux. [☞ Scaliger les reçut dans ſa maiſon, & s'entretenoit tous les jours avec eux, particuliérement aux heures de recréation, aprés les repas, avec toute la liberté qu'on ſe permet dans des entretiens domeſtiques, avec des amis, ſans penſer qu'on tint régître de ce qu'il diſoit au coin du ſeu (21) ADD.] A leur retour en France, où ils abandonnérent la Religion Réformée pour embraſſer la Catholique, ils communiquérent leurs Recueils à Mr. Du Puy, ceux-ci les firent voir à Mr. Sarrau, qui en laiſſa une Copie à ſon fils Iſaac, des mains duquel ils paſſérent en celles de Mr. Daillé le fils; [☞ Mr. Iſaac Sarrau donna cette Copie à un de ſes Amis, qui la prêta à Mr. Daillé, celui-ci la tranſcrivit en 1663 (22) ADD.] & pour s'en rendre l'uſage plus commode, en rangea les Articles ſelon l'Ordre Alphabétique. Enſuite de quoi Iſaac Voſſius, qui étoit alors à Paris, en ayant eu communication, fit imprimer l'Ouvrage à la Haye. [☞ On y mit un petit Averiſſement ſous le nom du Libraire, où l'on aſſuroit que cet Ouvrage étoit un Recueil de ce que Jaques & Pierre Du Puy avoient ouï dire à Joſeph Scaliger &c. Mais cette Edition étoit pleine de fautes. Il y manquoit des mots, des phraſes, & même des périodes entiéres: on avoit joint les Articles qui auroient dû être ſéparés, & on en avoit ſéparés, qui auroient dû être joints: l'ordre alphabétique étoit perverti, & une mauvaiſe ponctuation rendoit ſouvent le ſens faux ou inintelligible. C'eſt ce qui obligea Mr. Daillé le fils à en donner une autre Edition; il l'accompagna d'une Préface, où il ſe plaignit de la publication de ce Recueil, qu'il auroit fallu ſelon lui, tenir enfermé dans quelque Bibliothéque, où les Savans auroient pu le conſulter, ſans que la mémoire de l'Auteur, & de ceux dont il parle ſi licentieuſement, en eût ſouffert (23) ADD.] Vigneul-Marville dans ſes *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* (24) juge que ce Recueil ne fait guéres d'honneur à Scaliger, que l'orgueil, l'arrogance & le venin y régnent depuis la premiére feuille juſqu'à la derniére; qu'il y a des choſes injurieuſes à la mémoire de bien des gens de mérite, & peu d'équité dans les divers jugemens que Scaliger porte de la plupart des Auteurs tant anciens que modernes. [☞ L'Auteur a raiſon, mais, comme le remarque Mr. Daillé dans ſa Préface, y a-t-il rien de plus déraiſonnable & de plus injuſte, que de publier ce que des Gens de Lettres, qui s'entretiennent familiérement dans leur chambre avec leurs Amis, diſent librement & ſans conſéquence, & de l'immortaliſer par l'impreſſion? J'avoue que Scaliger auroit dû être plus circonſpect dans ſes diſcours, mais dans le fond eſt-il bien ſûr qu'il ait dit tout ce qu'on lui fait dire? De jeunes gens n'auroient-ils pas pu mal emprendre, ou mal retenir bien des choſes, qu'on met ſur le compte de Scaliger? ANN.] LII. *Prima Scaligerana, nuſquam antehac edita, cum Præfatione T. Fabri: quibus adjuncta & altera Scaligerana, quam antea emendatora, cum notis ejuſdem V. D. Anonymi* Groningue (Saumur) 1669 in-12. Cologne 1695 in-12 (25). [☞ Mr. Des Maizeaux (26) parle d'une Edition procurée par les ſoins de Mr. Daillé le Fils, à Rouen ſemble-t-il, & qui porte au titre, qu'elle eſt imprimée à Utrecht, chez Pierre Elzevier en 1671, je ne ſai ſi elle eſt différente d'une autre, qu'il dit s'être faite l'année d'auparavant 1670, dans la même Ville & chez le même Libraire in-4. ADD.] François Vertunien de Poitiers, Médecin de Meſſieurs Chateignier de la Roche-Pozay, ayant eu occaſion de connoître Joſeph Scaliger, dans le tems que ce ſavant homme demeuroit chez eux, ſe fit une coutume d'écrire pour ſon utilité particuliére les choſes pleines d'érudition, qu'il lui entendoit dire. Les Cayers, qu'il laiſſa demeurérent pluſieurs années après ſa mort enſevelis dans quelque Cabinet obſcur, d'où ils furent enfin tirés par un Homme de Lettres, Avocat à Poitiers, nommé Mr. de Sigogne. C'eſt lui qui ayant acheté ce Recueil, le fit imprimer ſous le titre de *Scaligerana prima*, lui conſervant par là le rang de ſon ancienneté, enforte que le précédent *Scaligerana*, quoique publié trois ans auparavant, n'a été depuis appellé, par rapport à celui-ci, que *Scaligerana ſecunda*. Celui dont il s'agit ici eſt tout en Latin, au-lieu que l'autre eſt mêlé de Latin & de François. Tannegui le Fevre, en ayant eu communication avant qu'il fût imprimé, y a joûté à la priére de Sigogne, quelques Notes & une Préface, le tout en Latin. Les Remarques Françoiſes ſur le *Scaligerana ſecunda*, qu'on a miſes à la fin ſous le nom d'un Anonyme, ſont de Paul Colomiés. Le premier *Scaligerana* eſt un peu meilleur que l'autre. [☞ La meilleure Edition des *Scaligerana* eſt celle qui a paru à Amſterdam en 1740, avec les *Thuana*, *Perroniana*, *Pithœana* & *Colomeſiana*. Dans le premier *Scaligerana* on trouve les Remarques de Vertunien, de Sigogne, de le Fevre, de MM. le Clerc & le Duchat, & de l'Editeur Mr. Des Maizeaux. Le ſecond eſt accompagné des Remarques de MM. Sarrau, Daillé, Colomiés, le Clerc,

(15) Le P. Niceron dit *Antiſtes Calvinifte de Paris.* Il eſt vrai que Mr. Morus s'étoit Miniſtre à Paris; mais dans le tems qu'il publia l'Ouvrage dont il s'agit ici, il étoit Profeſſeur en Hiſtoire à Amſterdam. R. D. T.

(16) *Polyh.* T I Lib. I. c. 21 § 71. *Cit. du Trad.*

(17) Il y a dans l'Anglois 124, mais le P. Niceron dit 141; je ne trouve ce qui eſt rapporté ici, ni dans l'une ni dans l'autre. Je me ſers de l'Edition in-folio des Oeuvres de Voſſius; je trouve ſeulement dans la Lettre 98 quelque choſe de ſemblable ſur le ſujet de François Junius. R. D. T.

(18) *Ubi ſupra.*

(19) C'eſt à Rouen où Mr. Daillé le Fils fit imprimer cette Edition; mais on mit au titre *Coloniæ.* R. D. T.

(20) T. II. P. I. p. 249. 245 Ed. de 1725 in-12. *Cit. du Trad.*

(21) *Hiſt. des Scaligera.* p. 4-6. à la tête de l'Edition de pluſieurs *Anas*, Amſt. 1740 en deux vol. in-12.

(22) Ibid. p. 6.

(23) Ibid. p. 5. 9.

(24) T. III. p. 168. Rotterd. 1702. in-12. *Cit. du Trad.*

(25) Amſt. chez les Huguetans. R. D. T.

(26) Hiſt. des Scaligerana. *loc. cit.* p. 3. note (1) & p. 14. note (1).

quid linguæ, & utrum loquatur. On voit par une autre Lettre (*l*) du 7 Novembre de la même année, que Scaliger s'étoit rendu odieux & ridicule par ſa bizarrerie, & que ſi on l'avoit connu auparavant, comme on le connoiſſoit en ce tems-là, on l'auroit laiſſé où il étoit; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il quittât de ſon propre mouvement, qu'il étoit mépriſé des François, & ſurtout de la Nobleſſe. Je ne ſai ſi c'eſt dans ce tems-là ou auparavant, qu'il aſſure (*m*), qu'on lui écrivit pour être Précepteur du Prince de Condé, mais qu'il ne l'avoit pas voulu, parce qu'il ne vouloit point être Courtiſan. Quoi qu'il en ſoit il accomplit la prédiction de Martin Antoine Delrio, qui en écrivant à Lipſe (*n*) lui marquoit, qu'il ne croyoit pas que les Hollandois ſympathiſaſſent avec Scaliger; qu'il falloit quelque choſe de plus que du ſavoir pour remplir le Profeſſorat avec dignité, & que ſouvent les choſes qu'on avoit déſirées avec ardeur, & acquiſes à grand prix, répondoient rarement à l'attente que l'on en avoit, & tomboient dans le mépris, quand elles ne ſurpaſſoient pas nos eſpérances. On voit néanmoins par quantité de Lettres, qui ſe trouvent dans le même Recueil dont j'ai tiré ces particularités, que les Savans rendoient juſtice à Scaliger, du côté de l'érudition. ADD.] Il mourut à Leide d'hydropiſie le 21 Janvier 1609, âgé de plus de ſoixante-huit ans, & fut enterré dans cette Ville, où on lui érigea un mauſolée. Il n'avoit jamais été marié. C'étoit un homme fort ſobre, & qui avoit tant d'amour & d'application pour l'étude, qu'on l'a vu ſouvent paſſer des jours entiers dans ſon Cabinet ſans manger. Quoiqu'il ait paſſé toute ſa vie dans une fortune très-médiocre & avec peu de bien, il étoit cependant très-déſintéreſſé, & refuſoit généreuſement les préſens qu'on lui vouloit faire. Heinſius témoigne, dans ſon Oraiſon funébre, qu'il ne voulut pas accepter une groſſe ſomme d'argent que Jeannin, Ambaſſadeur de France, lui offrit, en le priant inſtamment de la recevoir. On lit auſſi dans le *Naudeana*, que Mr. de Nevers allant en Hongrie, & paſſant par la Hollande, le viſita, & voulut lui faire un grand préſent, mais que Scaliger le refuſa honnêtement. Ses Ouvrages font voir qu'il avoit beaucoup de vanité, & qu'il traitoit les autres Savans avec beaucoup de dureté (*o*). [☞ On voit par deux Lettres de Nicolas Heinſius, que Scaliger avoit légué en mourant quelques Livres rares à ſon pere Daniel Heinſius (*p*). Il étoit communicatif à tous égards, c'eſt le témoignage que lui rend Raphelengius (*q*), qui ſe loue beaucoup des offres que Scaliger lui avoit faites, & de la maniére dont il l'encourageoit à travailler ſur l'Arabe. On dit (*r*) & c'eſt Mr. Sarrau, qu'il écrivoit ſi également que Patiſſon, à ce que diſoit Pierre du Puy, imprima pour la premiére fois le Livre *de Emendatione Temporum*, ſur la copie écrite de la main de l'Auteur preſque page pour page. On a inſinué que vers la fin de ſa vie il eut quelque panchant pour la Religion Romaine, j'examinerai ce qui en eſt dans les Remarques [*B*] ADD. DU TRAD.]

(*l*) Ibid. *Epiſt* 206. p. 206.

(*m*) *Scaligerana ſecunda* p. 551.

(*n*) Burmanni *Syllog. inc. cit.* Epiſt. 535. p. 539 Cette Lettre eſt de la fin de Juin 1595.

(*o*) *Chevræana* Tom. I. p. 87.

(*p*) Burmanni *Syllog.* T. V. p. 855. & 922.

(*q*) Idem *T.* I p. 195.

(*r*) *Menagiana* T. III. p. 317. & *Scaligerana ſecunda*. p. 586.

Je Duchat, & de celles de l'Editeur. On y voit d'ailleurs les Préfaces des Editions précédentes. ADD.] LIII. *Opuſcula varia antehac non edita, nunc vero multis partibus auſta.* Paris 1610 in-4. Francfort 1612 in-8. Iſaac Caſaubon eſt l'Editeur de ce Recueil, qui contient les piéces ſuivantes de Joſeph Scaliger. 1. *Animadverſiones in Melchioris Guilandini Commentarium in tria C. Plinii de Papyro Capita, Libri* XIII. 2. *Diatriba de Decimis in Lege Dei.* 3. *Notitia Galliæ. Item ſuper appellationibus locorum aliquot & Gentium apud Cæſarem notæ.* 4. *Diatriba de Europæorum linguis; nec non de variis Litterarum aliquot pronuntiatione.* 5. *De Tiefi quidam Chronologica judicium.* Il s'agit d'une Théſe ſur l'Hiſtoire de l'ancien Teſtament, ſoutenue la 24 Mars 1608. 6. *Expoſitio Numiſmatis Argentei Conſtantini Imp. Byzantini.* Cette piéce avoit déjà été imprimée, comme on l'a vu plus haut. 7. *Orphei, Poëtæ vetuſtiſſimi, initia ſive Hymni ſacri ad Muſæum, verſibus anti quis Latine expreſſi à Joſ. J. Scaligero, cum ejuſdem Annotationibus.* Cette verſion de Scaliger a été réimprimée avec ſes notes à la fin de ſes Poëſies, données par Scriverius en 1615, mais beaucoup plus exactes qu'elle n'avoit paru auparavant. André Chrétien Eſchenbach a conſervé cette verſion auſſi bien que les notes, dans l'Edition qu'il a donné des Ouvrages d'Orphée à Utrecht en 1689 in-12. Scaliger a eu ſoin de marquer à la fin de ſa verſion, qu'il l'avoit faite en cinq jours. 8. *In Æſchyli Prometheum a Q. S. Fl. Chriſtiano converſum Prologus*: en vers. 9. *Septem Epigrammata e Græcorum Florilegio & a Joſ. J. Scaligero Latine verſa.* 10. *Poëmata varia.* 11. *In Q. Annæi Senecæ Tragœdias Animadverſiones.* 12. *Afinii Corvilli Galli Elegia & Epigrammata tria, cum Animadverſionibus J. J. Scaligeri.* 13. *Cafſatalis ſtultiſſimæ Burdonum Fabulæ*, mentionné ci-deſſus. 14. *Epiſtolæ ad diverſos.* Ce ſont-là les Piéces qui ſe trouvent dans l'Edition in-8. Celle qui eſt in-4. a outre cela. 15. *Notæ in Tertullianum de Pallio.* 16. *Animadverſiones in Cycleyen Euripidis.* 17. Diſcours de la jonction des *Mers, au deſſechement des Marais, & de la réparation des Rivieres pour les rendre navigeables.* 18. *Diſcours ſur quelques particularités de la Mitice Romaine.* 19. *Lettres touchant l'Explication de quelques Medailles.* LIV. *Epiſtola adverſus barbarum, ineptum & indoctum Poëma Inſulani Patronicianſis.* Paris 1582 in-8. & dans le Recueil de ſes Lettres. Scaliger ayant dans ſes Notes ſur le Poëte Manile, accuſé Lucain d'ignorance en fait d'Aſtronomie, François de l'Iſle, Procureur au Parlement de Paris, prit la défenſe de Lucain dans un Poëme, qu'il publia ſous le titre d'*Apologia pro Lucano Mathematica adverſus Scaligerum.* Paris 1582 in-4. Ce fut pour lui répondre que Scaliger écrivit cette Lettre, qu'il adreſſa à Patiſſon, fameux Libraire de Paris, & où il traita de l'Iſle avec le dernier mépris. Pluſieurs années après la mort de Scaliger, c'eſt-à-dire en 1619. Jaques le Paumier de Grentemeſnil entreprit de juſtifier Lucain ſur l'ignorance que Scaliger lui avoit reprochée, & compoſa pour cela une Diſſertation, qui n'a été imprimée qu'en 1704. LV. *Diatriba Critica, qua Theodori Marcilii Commentarius & Notæ in Martialis Epigrammata de Cæſaris Amphitheatro & venatione, Bodine expunguntur.* Leide 1619 in-8.

☞ [*B*] *J'examinerai ce qui en eſt dans les Remarques.*] Le Pere Nicéron dit (27): „ Jules Céſar Scaliger fon pere eſt „ mort Catholique, pour lui ſi embraſſa les ſentimens des „ Calviniſtes. Gaſſendi rapporte dans la vie de Mr. de Pei„reſc, que ce Savant étant en Hollande en 1606, alla voir „ Scaliger, qui dans la converſation lui dit, qu'il ſouhaittoit „ venir mourir en France, pour être enterré dans le même „ tombeau que ſon pere. Sur quoi Mr. de Peireſc lui ayant „ demandé, s'il vouloit mourir dans la même Religion que „ lui, il laiſſa échapper quelques larmes, mais ſans lui rien „ répondre". Rapportons à la ſuite le paſſage de Gaſſendi en original (28). *Cum deinceps variis de rebus colloquerentur ſuaviſſimè, Scaliger inter cætera declaravit. . . . . eſſe animum redeundi paſtea in Galliam, & appenendi oſſa ſua Julii parentis oſſibus. Cùm exceſſiſſet autem Peireſcius non eſſe illum ignarum ſtipendio moriturum, illacrymatus Scaliger verbum ex de re non adjecit.* Le ſeul indice qu'on trouveroit ici ſeroient ces larmes, mais le ſilence de Scaliger d'un autre côté répond aſſez à ce qu'il faiſoit ordinairement, c'étoit de n'aimer point qu'on parlât de Religion; c'eſt une particularité que je trouve dans une Lettre de Fronton du Duc à Juſte Lipſe, du mois de Juin 1594, où il ſouhaitte que Scaliger imite ſon exemple; il marque qu'il avoit eu quelque eſperance à cet égard, mais qu'il l'avoit perdue, ſur ce que Pierre Pithou lui avoit dit, que quand les Catholiques vouloient parler de Religion, Scaliger avoit coutume de prier qu'on parlât des Sciences, & qu'on laiſſât à chacun la liberté de ſervir Dieu à ſa guiſe. *Atque utinam Juſtus alter ad meliorem mentem voluntatemque tanta illa ingenii ornamenta traduxiſſet, & te in hoc imitetur, quod in verbi maximè fuiſſe memini optimè vir* o Joanni Santandreano *Pariſienſi Canonico, qui ad nos reverſo* Florente Chriſtiano, *ad ſpem nos illius convertendi pariter erigebat, ſed infringebat eam, quod de* P. Pithœo *acceſi. cum injuſta eſſet a Catholicis de religionis mentio, orare ſolitum illum, ut de litteris tantum verbo fierent; cuique ritu ſuo numen colere permitteretur* (29). Ajoûtez à cela ce qu'on fait dire à Scaliger (30). „ Il y a quarante „ ans que j'ay ouy la derniére Meſſe à Rome: ea fut le „ frere de Mr. de Buzeval, qui eſt maintenant Papiſte, „ qui me mena au preſche, durant les premiers troubles. A „ Paris Mr. de Chandieu, jeune homme, & Matthieu Viret „ me catéchiſérent; depuis j'ay voyagé, & n'eſtois pas en„ core bien informé & aſſeuré. J'eſtois à Lauzanne, lorſ„ que la maſſacre fut fait, & le ſceus à Strasbourg, d'où je „ vins incontinent à Genéve". Il ſemble que dans le tems qu'il parloit ainſi, ce qui ne peut pas avoir été longtems avant la viſite de Mr. de Peireſc, il étoit *bien informé & aſſeuré.* REM. DU TRAD.

(27) *Mém. des Hommes Illuſtres* T XXIII p. 285.

(28) *De Vita Peireſcii*, L. II. p. 130. La Haye 1655. in 4.

(29) Burmanni *Syllogæ Epiſt.* T. I. Ep. 614. p. 647. 648.

(30) *Scaligerana ſecunda* p. 552. Edit. de 1740.

☞ SCARRON (PAUL) naquit à Paris en 1610 ou 1611 [*A*] de Paul Scarron, Conſeiller au Par-

(1) *Augm. des Scav.* T IV P. II. p. 202. Note (e).

(2) *Ovum, de Scarron*

[*A*] *Naquit à Paris en 1610 ou 1611.*] L'Auteur de la *Deſcription de Paris*, Mr. de la Monnoye (1), Moreri & d'autres le font mourir le 14 Octobre 1660 âgé de cinquante neuf ans; ſelon ce calcul il ſeroit né en 1601. Mais Scarron lui-même le détruit en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Dans une Lettre à Marigny (2) il dit „ Quand je ſonge, „ que j'ai été aſſez ſain, juſqu'à l'âge de vingt-ſept ans, pour „ avoir bu ſouvent à l'Allemande". Ce qui ſuppoſe, que c'eſt à vingt-ſept ou vingt-huit ans, qu'il perdit ſa ſanté. Dans ſon *Typhon* (3), il aſſure, en parlant au Cardinal Mazarin, qu'il tomba malade dans le tems de la naiſſance du Roi Louis XIV.

T. I. p. 232. Edit. de 1718.

(3) *Chant* I.

Et

Parlement, de l'ancienne famille des Scarrons [*B*]. Tout semboit lui promettre une situation avantageuse: avec une naissance assez distinguée il pouvoit espérer un bien assez considérable (*a*); son pere avoit bien vingt mille Livres de rente, & il n'avoit que deux sœurs, avec lesquelles il auroit dû partager la succession paternelle & maternelle (*b*). Il eut le malheur de perdre sa mere, & son pere se remaria, & épousa en secondes nôces Françoise de Plaix, dont il eut un garçon & deux filles. Cette femme commença de bonne heure à travailler à se rendre maîtresse du bien de son mari, qui n'étoit pas homme à y prendre garde [*C*]. Le jeune Scarron naturellement vif & bilieux, qui voyoit bien ce qui se passoit ne sut pas dissimuler; dela des querelles, & des plaintes de la part de la belle-mere, qui obligérent Mr. Scarron d'envoyer son fils à Charleville chez un Parent (*c*). Scarron y passa deux ans, & étant revenu alors à Paris, il y acheva ses études, & prit le petit collet: il ne s'engagea pourtant pas dans l'Etat Ecclésiastique, auquel il n'étoit nullement propre, & les Sociétés qu'il fréquenta ne lui inspirérent nullement la devotion [*D*]. A l'âge de vingt-quatre ans il fit le voyage d'Italie, & il étoit à Rome en 1634, quand le Poëte Maynard y arriva (*d*): il revint de Rome, tel qu'il y étoit allé, avec un goût très-vif pour les plaisirs de son âge. „ Un jeune homme de cette humeur, *dit l'Auteur de sa Vie*, „ qui n'avoit ni la sobrieté ni la tempérance d'un Anachorète, vécut fort vite. Une lymphe acre se jetta sur „ ses nerfs, & se joua de tout le savoir des Médecins. La sciatique, le rhumatisme, & plusieurs autres „ maladies vinrent tantôt successivement, tantôt ensemble, & firent du pauvre Abbé un triste objet de com- „ passion. Il ne fut plus en état de fréquenter ces réduits agréables, où des conversations vives, qu'il „ avoit souvent animées par ses bons-mots & par ses saillies, auroient pu servir d'interméde à ses dou- „ leurs. Il s'en dédommagea en jettant sur le papier les pensées grotesques, souvent naïves que son es- „ prit supérieur à tous ses maux lui suggéroit". Au bout de quatre ans de souffrances continuelles, & après

(*a*) Voy. la Preface de Scarron, Dans ses Oeuvr. T. I. p. 146 Edit. de 1752.

(*b*) *Hist. de Scarron* Ibid. p. 22.

(*c*) Ibid.

(*d*) Ibid. p. 43.

Et par maudite maladie
Dont ma face eſt toute enlaidie,
Je ſuis perſecuté dès lors
Que du très-adorable Corps
De notre Reine, que tant j'aime,
Sortit Louis le Quatorzième.

Or tout le monde sait que ce Prince naquit en 1638, ainsi Scarron ayant alors vingt-sept ou 28 ans, il doit être né en 1610 ou en 1611. On peut recueillir la même chose de divers autres endroits de ses Ouvrages, indiqués par l'Auteur de sa vie. Dans son Epître à Henri Prince de Condé, il dit qu'il est malade depuis *huit* ans & plus, & cette Epître est certainement de l'an 1646, comme on le voit par ces vers (4).

(4) *Oeuvr. de Scarron* T. VII. p 50.

. . . . . mon mal de jour en jour empire,
Et que je ſuis depuis huit ans & plus
Dans un grabat de tous membres perclus.
Fait à Paris de notre pauvre choiſe,
L'on qu'à Mardi il fit plus chaud que braiſe;
Et qu'à Dunquerque, un Fils du grand Condé,
Aux Eſpagnols a fait quitter le dé.

Mais s'il y avoit huit ans que Scarron étoit malade, en 1646, le commencement de son mal tombe sur l'an 1638, ce qui pour le tems de sa naissance donne la même date que ci dessus.

[*B*]. *De l'ancienne famille des Scarron.*] Je trouve dans la dernière Edition de Moreri, un Article, qui regarde cette famille, qu'on ne sera pas fâché de voir ici. La famille de *Scarron* tiroit son origine de Montcallier en Piémont, où l'on voit dans l'Eglise Collégiale une Chapelle, fondée sur la fin du treiziéme siécle, par *Louis Scarron*, dont on y voit aussi la sépulture en marbre blanc avec ses armes. *Jean Scarron* fut reçu Conseiller au Parlement en 1568. *Paul* en 1598, & *Pierre* en 1603, ce dernier fut depuis Evêque & Prince de Grenoble, & mourut en 1667. C'est celui dont parle Menage (5), qui nous apprend, qu'il portoit une barbe prodigieusement longue, & que le Garde des Sceaux Molé, qui en avoit aussi une fort ample, ayant vu celle de l'Evêque de Grenoble, dit, à préfent Dieu merci ma barbe est à couvert. Pour revenir à la famille Sesrron, il y a eu aussi la branche des Seigneurs de Vaujours & de Mendiné, Maiquis de Vaures, dont étoit *Jean Scarron*, Seigneur de Mendiné, Conseiller de la Grande Chambre du Parlement, élu Prévôt des Marchands de la Ville de Paris en 1644, mort en 1646, à l'âge de soixante-douze ans, & *Michel Scarron*, Seigneur de Vaujours, Conseiller d'Etat, qui eut pour fille *Catherine Scarron*, mariée à Antoine Duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Paris; morte en Novembre 1691, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

(5) *Menagiana* T. I. p. 285.

[*C*] *Cette femme commença de bonne heure à travailler à se rendre maîtresse du bien de son mari, qui n'étoit pas homme à y prendre.*] Scarron lui-même a eu soin de nous faire le portrait de son pere & celui de sa belle mere, ils sont assez curieux pour trouver leur place ici. „ Tout le monde sait, „ *dit-il* (6), que le bon homme Scarron. . . a vécu toute „ sa vie en Philosophe, & si l'on veut en Philosophe Cyni- „ que. Il fut le meilleur homme du monde, & non pas le „ meilleur Pere envers ses enfans du premier lit. Il a menacé cent fois son fils aîné de le desheriter, parce qu'il osoit lui soutenir que Malherbe faisoit mieux des vers que Ronsard; & lui a prédit qu'il ne feroit jamais fortune, parce „ qu'il ne lisoit pas la Bible, & n'étoit jamais égaillé. Il „ ne faut pas s'étonner si un homme, ayant ces maximes-là, „ n'a jamais su s'il avoit du bien ou non. Sa seconde femme, „ Françoise de Plaix, la plus plaidoyante Dame du monde, „ lui en ayant tellement ôté la connoissance, qu'en une maladie qu'elle eut, qui fit peur à son mari d'être veuf, il „ la conjura de lui laisser après sa mort une pension de six- „ cens Livres". Ajoûtons ce qu'il dit plus bas (7). „ Ladite du Plaix a avoué que du vivant de son mari, le bien „ de la maison montoit à vingt-mille Livres de rente, si „ bien que sans son jeu, & sans les banques toutes qu'on lui „ a faites, à cause qu'elle mettoit son argent à trop gros in- „ térêt, elle se feroit bientôt mise à son aise, elle qui étoit „ avare pour avoir fait un jour appetisser les trous de son fu- „ cier". On comprend sans peine que le pauvre Sesrron, ne pouvoit compter sur beaucoup de bien avec un Pere de ce caractére, & une belle mere d'une pareille humeur.

(6) *Factum.* Dans les Oeuvr. T. I. p. 144.

(7) Ibid. p. 146.

[*D*] *Les Societés qu'il fréquenta ne lui inspirerent nullement la devotion.*] Scarron logeoit au Marais, quartier toujours peuplé de familles aisées, dont la vie commode se passoit pour la plus grande partie dans les amusemens d'une ingénieuse oisiveté. Il s'y tenoit journellement des assemblées, Il s'y formoit des conteries, & il regnoit alors un certain tour d'esprit plein d'enjouement, qui prenoit diverses nuances, selon le plus ou le moins de delicatesse de chaque personne en particulier. Quelques Dames, comme la fameuse Marion de Lorme, Mlle. Ninon Lenclos, si célébrées par St. Evremont, & par d'autres Ecrivains de ce tems là, avoient toujours chez elle une Compagnie nombreuse, que leurs charmes y attiroient. On sait qu'elles avoient un goût décidé pour la volupté, pour un Epicurisme délicat, que l'on reconnoît aisément dans les Oeuvres de St. Evremont, & dans les Poësies de Chapelle. Il s'étoit formé dans cette Ecole. Scarron avoit toutes les dispositions requises pour réüssir parmi des personnes de ce caractére: plein de feu, & d'une plaisanterie inépuisable dans la Conversation, un fond de bouffonnerie d'une espéce toute neuve lui faisoit toujours envisager dans un objet le côté le plus plaisant, & lui fournissoit des traits réjouissans, qui répandoient la gaieté dans toute une Compagnie (8). Mais on comprend aisément d'un autre côté, que dans les Societés dont on vient de parler, & avec un pareil tour d'esprit, il ne devoit guére prendre celui de l'Etat Ecclésiastique. „ Aussi ne l'eut-il jamais, „ *dit son Historien* (9), & nous verrons dans la suite que les „ maladies longues & douloureuses, qui sont souvent naître „ des réflexions sérieuses à ceux qui en sont attaqués, ne „ produisirent en lui d'autre effet, que de lui donner matière „ à un badinage, dont un Bel esprit bien sain seroit à peine „ capable". Il y a plus, on voit en général que Scarron n'avoit guéres de Religion, & que c'étoit la chose dont il s'embarrassoit le moins. Voici une de ses Lettres, qui fait voir de quelle maniére il pensoit sur ce grave sujet: le nom de la personne à qui elle s'adresse est en blanc (10). „ *Mon-* „ *sieur*, je ne sai si vous êtes autant perdu pour vos autres „ amis, que vous l'êtes pour moi. Je ne vous vois non plus „ que si vous étiez déjà des premiers de la Cour Céleste, „ dont vous prenez le chemin à grandes journées. Je ne „ vous trouvois pourtant pas mal établi dans ce bas-monde; „ & il me semble que douze-mille Livres de rente en Bé- „ néfices simples, & huit-cens-mille Livres d'autres biens, „ valoient bien la peine que vous fissiez un plus long séjour „ parmi nous autres pauvres mortels. Raillerie à part, pour- „ quoi ne vous voit-on plus? N'est-ce point que vos accès „ de dévotion durent encore, & que vous voulez rompre „ tout commerce avec un aussi grand pécheur que moi? Ce „ seroit une vraye action de Pharisien, & vous devriez plu- „ tôt entreprendre mon salut, comme chose mal-aisée, & „ ne me quitter point que vous n'eussiez fait de moi un pe- „ tit Saint en gerbe". Il finit une Lettre fort badine à Me. de Sevigné en lui disant à la suite de trois vers (11) „ La „ rime n'est pas trop bonne. Mais à l'heure de la mort, „ on songe à bien mourir plutôt qu'à bien rimer". On voit pourtant assez qu'il pensoit aussi peu à l'un qu'à l'autre. En général les gens du caractére de Scarron s'étourdissent eux-mêmes, & à force de faire les plaisans, ils oublient ce que tout devroit leur rappeller. Mais quand une fois on a pris le goût de la débauche d'un certain genre, que l'esprit & le cœur se sont tournés du côté des plaisirs des sens, dès la jeunesse, & qu'on nourrit continuellement ces dispositions, ce seroit une espece de miracle, si l'on conservoit quelques sentimens véritables de Religion.

(8) *Vie de Scarron* p. 64. 65.

(9) Ibid. p. 66.

(10) *Oeuvr. de Scarron* T. I. p. 239.

(11) Ibid. p. 197.

[*E*] *Dans*

après avoir eſſayé inutilement bien des remédes, quelqu'un dit à Scarron, qu'à la Charité au Fauxbourg St. Germain il y avoit un habile homme, qui le guériroit infailliblement par le moyen de certains bains preparés: il n'en fallut pas davantage pour déterminer Scarron, on lui promettoit la ſanté au bout de ſix ſemaines, la perſpective étoit ſéduiſante: avant que de quitter ſes amis du Marais il prit congé d'eux à ſa maniére par ſon *Adieu au Marais*: on le tranſporta dans une Chaiſe à porteurs, & pendant qu'on le portoit il fit les vers les plus comiques, en forme d'*Ode*, ſous le titre: *le chemin du Marais au Fauxbourg St. Germain.* Les bains qu'on lui fit prendre ne lui firent pas plus de bien, que n'avoient fait les eaux de Bourbon, où il avoit déjà fait deux voyages. Le premier en 1641, dont il fit une eſpéce de Rélation, intitulée la *Légende de Bourbon* [*E*]. Son Pere, s'étant en ce tems-là attiré la diſgrace du Cardinal de Richelieu, fut exilé en Touraine [*F*]. L'année ſuivante 1642 il retourna à Bourbon, ce qui donna lieu à la *Seconde Légende de Bourbon* [*G*], ces deux Piéces le firent connoître à la Cour. Quelque tems apres il adreſſa une *Requête au Cardinal de Richelieu* pour lui demander le retour de ſon Pere [*H*]; la mort de ce premier Miniſtre empecha l'effet des diſpoſitions favorables où il étoit, & tout ce que Scarron fit depuis fut inutile, le bon homme mourut à Loches, & Scarron fut obligé d'eſſuyer un procés pour ſon bien. Cherchant à ſe ménager d'autres reſſources, Mlle. de Hautefort, ſon amie, le préſenta à la Reine, qui lui permit de prendre la qualité de ſon Malade en titre d'Office, ce qui lui valut au bout de quelque tems une penſion de cinq cens écus. Non content encore de cela il ſollicita le Cardinal Mazarin de lui accorder un Bénéfice, mais ce fut ſans fruit [*I*] Mlle de Hautefort engagea Mr. de Lavar-

[*E*] *Dont il fit une eſpéce de Rélation, intitulée la Légende de Bourbon.*] Il l'adreſſa à Mlle de Hautfort, l'une des Filles de la Reine. Scarron avoit connu la Comteſſe du Lude au Marais, Mademoiſelle du Lude ſa fille, qui étoit auprés de la Reine, lui fit connoître Mlle. de Hautefort & ſa ſœur Mlle. Deſcars, & pluſieurs autres, mais Mlle. de Hautfort eut une ſorte de préférence. Il lui adreſſa donc ſa *Légende*, c'étoit le moyen de ſe faire connoître à la Cour. „ Le grand „ nombre de perſonnes qui étoient nommées obligeamment „ dans ce Poëme, y étoient connues la plupart: le tour „ plaiſant qu'il donnoit aux choſes, & le rang de la perſon„ ne pour qui l'ouvrage ſembloit fait, tout contribua à ex„ citer la curioſité des Lecteurs. Le Comte de St. Aignan..... „ fut ſi charmé de deux mots qui le regardoient, & qui avoient „ été amenés à l'occaſion de la Ducheſſe de Bethune ſa ſœur, „ qu'il en marqua ſa reconnoiſſance à Scarron, par une E„ pître en vers, à laquelle Scarron répondit par une autre „ Epître (14)". Mademoiſelle de Hanu fort eut toujours beaucoup d'amitié pour lui. Elle & ſa ſœur avoient des biens dans le Maine où elles alloient preſque tous les ans L'Abbé avoit ſa part des chapons qu'elles en recevoient, & comme elles ſavoient qu'il aimoit la bonne chére, elles lui envoyoient de tems en tems dequoi ſe régaler, & il les payoit par quelque Poëſie burleſque (13).

(12) Ibid. p. 69. 70.

(13) Ibid. p. 76.

[*F*] *Son Pere, s'étoit en ce tems-là attiré la diſgrace du Cardinal de Richelieu, fut exilé en Touraine.*] Mr. Scarron le Pere, par un zéle imprudent, ſe mit d'une partie faite entre quelques Conſeillers, pour traverſer au Parlement certains projets que le Cardinal avoit fort à cœur. Il harangua vigoureuſement contre un Edit, dont la Cour demandoit l'enrégiſtrement. Le Miniſtre en fut vivement piqué, & fit exiler le Conſeiller Scarron en Tourine (14). Voici comment Scarron en parle dans ſa *Requête* au Cardinal (15):

(14) Ibid. p. 71.

(15) Oeuvr. Tom. VII. p. 51.

> ..... *lorſque mon pauvre pere,*
> *Qui de vous ſeul tout ſon ſaint eſpere,*
> *Fit certain mal qu'on prend au Parlement,*
> *Et qu'on ne prend ailleurs aucunement.*
> *Ce mal nomme le zéle des Frapettes*
> *Fait aujourd'hui grenir mille bonnes têtes:*
> *Et croit celui qui s'en trouve entaché,*
> *Que trop parler ne fut jamais peché:*
> *Et n'eſt venu tel que monter en Tribune*
> *Pour diſcourir de la choſe commune.*
> *Depuis ce tems mon Pere, ce dit-on,*
> *Crie qu'il faillait faire un peu le Caton.*

[*G*] *Il retourna à Bourbon, ce qui donna lieu à la ſeconde Légende de Bourbon.*] Il ſe promettoit à ce ſecond voyage plus de ſuccès pour l'adouciſſement de ſes maux, & il ſe flattoit d'y faire quelque nouvelle connoiſſance, qui pourroit lui aider à la Cour, ſoit à travailler au rétabliſſement de ſon Pere, ſoit à obtenir quelque faveur, qui le dédommageât un peu du dérangement de ſa fortune. Il ne trouva pas plus de remède à ſes maux que la premiére fois, mais il eut lieu d'être content des hunnêtetés qu'il reçut. „ Entre autres per„ ſonnes illuſtres avec qui il ſequit de nouvelles liaiſons, il „ y trouva Gaſton de France Duc d'Orléans, Frere de Louis „ XIII, qui prit ſoin de s'informer de ſa ſanté, & lui donna „ des marques de ſon affection". Cette liaiſon ne lui procura pourtant pas ce qu'il ſouhaitoit. Ayant fait une deſcription de la Foire de St. Germain, il lui donna la forme d'une Ode, & la dédia au Duc, par un Prologue, où il le fit ſouvenir du Voyage de Bourbon. On y voit que le Roi avoit marqué quelque diſpoſition à conſentir au rétabliſſement du Conſeiller Scarron, & l'Abbé prie le Duc d'Orléans d'en avancer l'effet. Mais ſoit que ce Prince n'eût pas aſſez de crédit pour l'obtenir, ſoit qu'il ne voulût pas s'y employer efficacement, cette ſollicitation n'eut aucun effet (16). Cette ſeconde *Légende* eſt adreſſée comme la premiére à Mlle. de Hautefort; on y voit régner le même caractére burleſque, que dans tout ce qu'il a fait: il y fait mention, entre autres de Mr. & de Mr. de Franſiache, qui emmenérent Scarron chez eux, & le régalérent pendant un mois:

(16) *Vie de Scarron.* p. 71. 77.

> *Puis je vis Franſiche & ſa femme,*
> *Brave Monſieur, brave Madame;*
> *Leſquels m'emmenérent chez eux:*
> *Je ne pouvois pas être mieux*
> *Dans la Province Bourbonnoiſe;*
> *Car dans cette maiſon courtoiſe*
> *Un mois durant je fus traité,*
> *Comme ſi leur fils j'euſſe été.*
> *Certes ſi par la bonne chere*
> *On peut ſoulager ſa miſere,*
> *Je mangeois la comme un vrai loup,*
> *Et m'y rempliſſois juſqu'au cou* (17).

(17) Oeuvr. T. VII. p. 26.

[*H*] *Quelque tems aprés il adreſſa* une Requête au Cardinal de Richelieu, *pour lui demander le retour de ſon Pere.*] Scarron ſe garda bien de s'adreſſer à ce Miniſtre, pendant que ſa colére étoit encore dans ſa premiére vivacité. Mais quand il vit une partie de la Cour dans ſes intérêts, il hazarda une Requête, dans laquelle il flatta le Cardinal ſur-tout par deux endroits, auxquels il étoit fort ſenſible, en datant ſa Piéce de la maniére ſuivante:

> *Fait à Paris, ce dernier jour d'Octobre,*
> *Par moi Scarron, qui malgré moi fais faire,*
> *L'An que l'on prit le fameux Perpignan,*
> *Et fans canon la ville de Sedan.*

Le Cardinal ſe fit lire cette Requête, qu'il trouva fort à ſon gré, avouant qu'elle étoit *plaiſamment dotée.* Scarron augura bien de ce mot, & revint à la charge par une Ode, qu'il intitula *Remercîment:* il y a de l'apparence que ſes ſollicitations n'auroient pas été inutiles, ſi le Cardinal n'étoit mort peu aprés.

[*I*] *Il ſollicita le Cardinal Mazarin de lui accorder un Bénéfice, mais ce fut ſans fruit.*] Il avoit déjà tâché de s'en procurer un par le moyen de la Reine: dans une Epître, adreſſée à cette Princeſſe, il avoit badiné ſur le nom d'Abbé, qu'on lui donnoit, il déclare, qu'il n'a aucun Bénéfice, quoiqu'il porte l'habit eccléſiaſtique depuis quatorze ans & demi, & il fait donner avis à la Reine, qu'elle peut empêcher les gens de mentir, lorſqu'ils l'appellent Mr. l'*Abbé*. La Reine ne ſe preſſant point de lui accorder ce qu'il demandoit, il lui adreſſa ces vers en forme d'avis.

> *Aimable Mere de mon Roi,*
> *Princeſſe en vertus admirable,*
> *Par qui mon deſtin miſerable*
> *Sera changé, comme je croi;*
> *Si l'honneur de votre ſervice*
> *Me fait avoir un Bénéfice,*
> *Je ferai voir en un moment,*
> *Sans me rompre beaucoup la tête,*
> *Que qui fait bien une Requête,*
> *Sait bien faire un Remercîment* (18).

(18) Ibid. p. 184.

L'Auteur de ſa vie aſſure, qu'un des prétextes qu'on employa pour le refuſer, c'eſt que ſon état ne lui permettoit aucun ſervice, & qu'il repliquoit, je me borne à quelque Bénéfice ſimple. Selon le même, ce fut à cette occaſion qu'il dit le mot rapporté par Segrais (19), *qu'il voudroit avoir un Bénéfice ſi ſimple, qu'il n'y eût qu'à croire en Dieu pour le poſſéder.* Il avoit effectivement beſoin de ſecours pour fournir à la dépenſe qu'il faiſoit, aimant paſſionnément le plaiſir. Le Cardinal Mazarin, à qui il avoit adreſſé des vers, auxquels il donna le titre d'*Eſpiegle*, lui vouloit du bien, & avoit contribué à lui faire avoir la penſion de cinq-cens écus, dont il jouiſſoit. Il ſe flatta d'obtenir quelque bon Bénéfice de ce Miniſtre. „ Il compoſa ſon *Typhon*, le lui dédia, & lui en préſenta un „ Exemplaire, magnifiquement relié, avec les Chiffres de „ ſon Eminence. Cette Dédicace n'eut pas le ſuccès qu'il „ en attendoit. Le Miniſtre crut ne devoir rien à un homme, „ qui venoit de toucher la ſeconde année de ſa penſion de „ la Reine. Scarron ſe mit au contraire en tête, que les „ libéralités de la Reine n'acquittoient point les dettes du „ Cardinal, & il la lui garda bonne, car il étoit vindicatif: „ & d'ailleurs un Auteur, qui n'eſt pas riche ne pardonne „ guéres le mauvais ſuccès d'une dédicace. Celle-ci étoit „ un Sonnet ajoûté, où il donnoit d'extrêmes louanges au „ Mécénas. La froide réception qu'il en eut, le porta à „ le

(19) Oeuvr. div. Tom I. p. 196.

vardin, Evêque du Mans, à donner une Prébende à notre Abbé, dont il alla prendre poſſeſſion en 1646. Ce fut dans ce voyage, qu'il forma le projet de ſon *Roman Comique* [K]. Dans le tems de la *Fronde* la maiſon de Scarron fut le rendez-vous de pluſieurs des principaux de ce Parti, & il fit *la Mazarinade* contre le Cardinal Mazarin [M]. Scarron étoit railleur; mais comme cela eſt aſſez ordinaire, il n'aimoit pas à être raillé, ce qui lui fit ſupporter fort impatiemment un tour que lui fit un de ſes amis [M]. La maniére dont il en agit avec une Demoiſelle qu'il avoit aimée dans ſa jeuneſſe, lui fait beaucoup d'honneur [N]. La Mazarinade avoit fait perdre à Scarron ſa penſion de Malade de la Reine, mais il ne man-

„ le ſupprimer: auſſi ne ſe trouve-t-il point à la tête du *Typhon*, où l'on s'eſt contenté de mettre, qu'il étoit dédié au Cardinal Mazarin, comme en effet l'invocation s'adreſſe à lui. Scarron, plein de vivacité ne put réſiſter à la démangeaiſon de jetter ſon reſſentiment ſur le papier, „ & fit le Sonnet ſuivant (20).

(20) Ibid. Tom. VII. p. 374.

Après que d'un fille bouffon,
Pur & net de pédanteries,
J'eus bâti mon pauvre Typhon
De cent mille coyonneries:
Avide d'or comme un griphon,
D'or, d'argent, ou de pierreries,
Je le couvris, non d'un chiffon,
Mais de chiffres & d'armoiries.
Mon Livre étant ainſi paré,
Et richement élaboré,
J'en regalai le mauvais riche:
Mais, ô malheureux Scarmentt
Il n'en fut jamais un ſi chiche.
Déchire ton chien de Sonnet.

On ne ſait ſi ce Sonnet vint à la connoiſſance du Cardinal: ce qu'il y a de certain, c'eſt que Scarron eut aſſez de peine à être payé de ſa penſion pour la troiſiéme année. On ne doit pas être ſurpris qu'il fut piqué d'avoir fait une Dédicace inutile. Segrais nous apprend (21), que quoiqu'il ait voulu ſe moquer de ceux qui dédient leurs Ouvrages à toutes ſortes de perſonnes, perſonne n'a fait plus de Dédicaces que lui, & qu'il dédioit pour avoir de l'argent: „ Mr. de Bellievre, „ *ajoûte Segrais*, lui envoya cent piſtoles pour une qu'il lui „ avoit adreſſée, & je lui en portai cinquante de la part de „ *Mademoiſelle*, pour une méchante Comédie, qu'il lui avoit „ auſſi dédiée".

(21) Oeuvr. div. Tom. I. p. 97.

[K] *Ce fut dans ce voyage qu'il forma le projet de ſon Roman Comique.*] Comme il avoit une imagination très légére, qui ne pouvoit demeurer oiſive, la vue de certains lieux, qu'il parcourut dans le voiſinage de ſon Bénéfice, lui fit naître la penſée d'y mettre la ſcéne de quelque nouveau Roman. Des Comédiens étoient alors au Mans, & il n'en fallut pas davantage pour mettre ſon imagination en train; il commença le *Roman Comique* (22), quand il en eut fait quelque choſe, il voulut voir quel effet il feroit, en en liſant quelques morceaux à ſes amis. Segrais rapporte (23) que „ quand on „ alloit le voir, avant que de parler d'autre choſe, il falloit „ d'abord eſſuyer la lecture de tout ce qu'il avoit fait, depuis qu'on ne l'avoit vu. Je me ſouviens, *ajoûte Segrais*, „ qu'étant allé le voir un jour avec Mr. l'Abbé de Franquetot, *Prenez un ſiége*, nous dit-il, *& mettez vous là, que j'eſſaye mon Roman Comique.* En même tems il prit quelques „ cahiers de ſon Ouvrage, & nous lut quelque choſe: lorſqu'il vit que nous riyons: *Bon*, dit-il, *voilà qui va bien, mon Livre ſera bien reçu, puiſqu'il fait rire des perſonnes ſi habiles*; & alors il commença à recevoir nos complimens. „ Il appelloit cela, eſſayer ſon Roman, de même que l'on „ eſſaye un habit. . . . . Il fit ſon Roman Comique depuis ſon mariage, au-moins la plus grande partie". Il en dédia la premiére Partie au Coadjuteur de Paris, depuis Cardinal de Retz. Segrais ne porte pas un jugement avantageux de cet Ouvrage (24). „ Le Roman Comique de Scarron, „ *dit-il*, n'a pas un objet relevé; je le lui ai dit à lui même. „ Il s'amuſe à critiquer les actions de quelques Comédiens; „ cela eſt trop bas". Sur quoi l'Auteur de la Vie de Scarron (25) remarque, que „ c'eſt dommage, que Segrais ne „ nous ait pas appris la réponſe de Scarron. Il n'eſt pas „ croyable, *continue-t-il*, qu'aimant à conteſter, il ſoit demeuré muët ſur une objection ſi frivole. Segrais auroit „ peut-être loué le Roman Comique purement & ſimplement, s'il n'eût pas travaillé lui-même à des Romans". Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il y a des endroits dans cet Ouvrage, capables de dérider les fronts les plus ſérieux, & qu'il y a fait entrer de petites Nouvelles très-amuſantes. Ménage en a mieux jugé que Segrais: „ C'eſt à mon gré, „ *dit-il* (26), le ſeul de ſes Ouvrages qui paſſera à la Poſtérité. Et comme dit Catulle *,

(22) Vie de Scarron p. 28. 29.

(23) Oeuvr. div. T. I. p. 153.

(24) Ibid. p. 194.

(25) P. 27. 28.

„ *Caveſcet ſeclis immemorabilibus,*

(26) Menagiana T. III. p. 291.

„ En quoi il excelloit ſurtout, c'étoit à narrer. Il le faiſoit „ d'une maniére agréable, & toujours la plus naturelle du „ monde. Il y a des endroits dans le Livre que j'ai dit, qui „ valent infiniment par ce côté-là". Auſſi le lit-on encore avec plaiſir; & il ſemble que le prognoſtic de Ménage ſe vérifie, puiſqu'il y a un ſiécle que cet Ouvrage ſe ſoutient.

* Ce vers n'eſt point de Catulle, comme l'a remarqué Mr. de la Monnoye. Voy. Menagiana T. III. p. 293.

[L] *Dans le tems de la* Fronde, *la maiſon de Scarron fut le rendez-vous de pluſieurs des principaux de ce Parti, & il fit la Mazarinade contre le Cardinal Mazarin.*] On trouve dans les Mémoires de Segrais (27), que le Cardinal de Retz, qui étoit le Chef des Frondeurs, alloit ſouvent chez Scarron, & y attiroit tous ceux de ſon parti, & que Monſieur le Prince

(27) Oeuvr. div. T. I. p. 164.

y envoyoit pluſieurs de ſes gens. Il eſt aiſé de juger, qu'on n'épargnoit pas le Cardinal, & que Scarron piqué contre lui, depuis la Dedicace de ſon *Typhon*, donnoit un libre cours à ſon humeur ſatirique. Il eut bonne part à toutes les Satires qui ſe firent en ce tems-là, & dont on feroit des Volumes. Le Cardinal avoit ſes défenſeurs, de ſorte que c'étoit un combat perpétuel d'Ecrits. „ Mazarin ſe faiſoit lire ces „ diverſes Piéces pour & contre, & les appreciоit même „ avec une ſorte de déſintéreſſement très-louable; juſqu'à „ trouver de l'eſprit aux Satires qui étoient faites contre ſon „ adminiſtration, quand elles étoient ingénieuſes. . . . . „ mais ſon indifférence l'abandonna, quand il vit la *Mazarinade*. Il avoit tenu bon juſques-là; les autres Piéces l'avoient à peine effleuré; celle-ci l'entama par l'endroit le plus ſenſible. On lui rappelloit l'affront que lui avoit fait le Cardinal Colonna, en le chaſſant d'Alcala, où il s'étoit rendu deſagréable à cette Eminence par ſes amourettes avec une Fruitiére, qu'il vouloit épouſer. Il fut réduit à „ aller à pied à Barcelonne, pour s'embarquer & repaſſer en „ Italie. Cette piéce entiére, *ajoûte avec raiſon l'Auteur* (28), „ eſt affreuſe, tant par l'effronterie des imputations, que „ par la liberté cynique des termes, qui y ſont groſſiérement employés ſans enveloppe". Scarron éprouva bientôt le mauvais effet de cette Satire, & il en recueillit le fruit qu'il devoit naturellement en attendre, ſa penſion fut retranchée, & toutes les ſollicitations qu'il fit pour en obtenir le payement furent inutiles.

(28) Vie de Scarron p. 93. 96.

[M] *Il n'aimoit pas à être raillé, ce qui lui fit ſupporter fort impatiemment un tour que lui fit un de ſes amis.*] C'eſt Segrais qui nous a conſervé cette petite avanture. „ Scarron, *dit-il*, „ (29) étoit railleur, mais il ne vouloit pas être raillé: il „ ne le pardonna jamais à Madaillan, qui lui joua la piéce „ que je vais vous dire. Madaillan écrivit à Scarron ſous „ le nom d'une Demoiſelle, feignant qu'elle étoit charmée „ de ſon eſprit, & qu'elle n'auroit pas un plus grand plaiſir „ que de le voir, mais qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à aller „ chez lui. Après pluſieurs Lettres, Madaillan, toujours „ ſous le nom de la Demoiſelle, feignit qu'elle lui donnoit „ un rendez-vous au Fauxbourg St. Germain. Scarron ne „ manqua pas de s'y tranſporter du fond du Marais, où il „ demeuroit; mais il ne s'y trouva perſonne. Il ne fut pas „ plutôt de retour chez lui, qu'il trouva un billet, par lequel la prétendue Demoiſelle s'excuſoit bien fort de ce „ qu'un obſtacle, qu'elle n'avoit pas prévu, l'avoit empêchée de tenir ſa parole. Il eut deux ou trois autres rendez-vous, dont le ſuccès ne fut pas plus heureux. A la fin s'étant apperçu de la fourberie de Madaillan, il ne parloit „ jamais de lui qu'avec de groſſes injures". Le tour étoit d'autant plus piquant, que Scarron avoit en quelque façon pouſſé les beaux ſentimens, dans ſon *Epître à la Dame inconnue*, qu'il fit à cette occaſion.

(29) Oeuvr. Div. T. I. p. 535. 536.

[N] *La maniere dont il en agit avec une Demoiſelle qu'il avoit aimée dans ſa jeuneſſe, lui fait beaucoup d'honneur.*] Cette Demoiſelle s'appelloit Céleſte de Palaiſeau: c'eſt de Segrais que nous tenons encore cette particularité de la Vie de Scarron. Cette Demoiſelle, *dit-il* (30), ſe laiſſa tromper par „ un gros Gentilhomme, ſour promeſſe de mariage; car le „ Gentilhomme ne voulut pas tenir ſa parole, il aima mieux „ donner quarante mille livres à la Demoiſelle, qui ſe retira „ avec cette ſomme au Couvent de la Conception, que l'on „ bâtiſſoit alors à Paris. Ce Couvent fit une ſi groſſe dépenſe en bâtimens, qu'il fit banqueroute pendant les guerres de Paris. La Demoiſelle de Palaiſeau ayant été obligée d'abandonner le Couvent avec les autres Religieuſes, ſe reſſouvenant de l'amour que Scarron avoit eu pour elle, alla le chercher & lui faire part de ſa diſgrace. Scarron la retira chez lui avec ſa Compagne". Ajoûtons ce que Segrais rapporte plus bas (31). „ La Demoiſelle de „ Palaiſeau. . . . . étant chez Scarron, obtint un Prieuré „ près d'Argenteuil d'environ deux-mille livres; mais quoiqu'elle eût dequoi ſubſiſter raiſonnablement, elle mourut „ ſur la paille & de faim, à la lettre. C'eſt qu'ayant réſigné „ ſon Prieuré, ſa Réſignataire prit ſi peu de ſoin d'elle, lorſqu'elle fut tombée malade, qu'elle ne lui faiſoit donner „ que des bouillons fort ſimples". Tel eſt le récit de Segrais, qui, comme on le voit, place cette avanture dans le tems des guerres de Paris, & par conſéquent avant le mariage de Scarron. L'Auteur qui a publié une partie de la *Vie de Madame de Maintenon*, fait honneur du tout à ſon Héroïne. Cette vie, où l'on a mêlé le romaneſque avec le vrai, & dans laquelle l'Auteur a inféré preſque mot à mot la Vie de Scarron par Mr. de la Martiniére, ne peut qu'être de fort peu d'uſage pour l'Hiſtoire. Voici comment il raconte la choſe (32). „ Un hazard ſingulier fournit à Madame „ Scarron une occaſion de montrer ſon humanité envers une „ Demoiſelle, que ſon mari avoit tendrement aimée dans „ ſa jeuneſſe. Cette fille s'appelloit Céleſte de Palaiſeau. „ Elle lui avoit été infidéle, & l'avoit quitté pour un homme riche, qui lui avoit promis de l'épouſer. Mademoiſelle de Palaiſeau ſe rendit aux déſirs de ſon amant, qui

(30) Ibid. p. 148. 149.

(31) Ibid. p. 154.

(32) Lettres de Mr. de Maintenon. Tom. III. p. 56. 57.

manquoit pas d'autres secours, outre son Bénéfice du Mans qu'il avoit toujours, ses Ouvrages lui produisoient un assez bon revenu [O], qu'il appelloit son *Marquisat de Quinet*; Quinet est le nom du Libraire, qui les imprimoit. D'ailleurs ses parens, qui lui avoient contesté son bien lorsqu'ils le croyoient sans appui, le lui rendirent, au moins en partie, quand ils virent qu'il avoit des amis & des protecteurs du plus grand crédit. Il eut entre autres une Terre près d'Amboise, mais comme son état ne lui permettoit guére de jouïr d'un bien de Campagne, & que d'ailleurs il trouvoit mieux son compte à demeurer à Paris, il s'en défit très-avantageusement dans la suite à Mr. Nublé, Avocat au Parlement, qui en agit avec une générosité très-rare [P]. En 1648 il forma le dessein d'aller à l'Amerique, dans l'espé-

„ s'en dégoûta presque aussi vite qu'il s'en étoit épris. Elle exi-
„ gea qu'il remplît sa promesse: il refusa. L'affaire fit du
„ bruit. Madame Scarron employa ses amis: ils ne purent
„ rien obtenir. Elle ne se rebuta pas, & fit agir Vardes &
„ Souvré, qui terminérent tout, engageant l'amant à don-
„ ner à sa maîtresse quarante-mille livres. Elle donna des
„ conseils utiles à cette personne infortunée, lui inspira le
„ goût de la retraite, & l'obligea d'aller pleurer ses fautes
„ dans le Couvent de la Conception. Les Religieuses qui
„ bâtissoient alors, reçûrent avec joie une Novice, qui leur
„ offroit une dot si considérable & si nécessaire. Mais elles
„ ne purent pas se modérer, & firent tant de dépenses en
„ bâtimens, qu'elles furent réduites à faire banqueroute.
„ Le Couvent fut abandonné aux Créanciers: les Religieu-
„ ses allérent deux à deux se rétugier où elles purent. Ma-
„ demoiselle de Palaiseau se souvint de la tendresse de Scar-
„ ron, & ce souvenir qui dans les régles d'une morale étroite
„ & sévére auroit dû engager la Dame à le fuir, fut juste-
„ ment ce qui l'encouragea à le chercher. Madame Scarron
„ la reçut avec sa compagne, & la retira chez elle, jusqu'à
„ ce que par le crédit de ses amis elle lui eût procuré un
„ Prieuré de deux mille Livres de rente". On voit ici bien des differences sensibles entre le récit de cet Auteur, & celui de Segrais: mais d'où tient-il plus d'un siécle après cette avanture des particularités dont le Contemporain ne dit pas le mot? Le seul fondement que j'y trouve, c'est que parmi les Lettres attribuées à Madame de Maintenon, il y en a une datée de 1654, qui s'adresse à Madame de Palaiseau (33), conçue en ces termes. „ J'ai dit à Souvré tout ce que
(11) Ibid. T. I. p. 17. 18. „ vous lui auriez dit vous même. Je doute qu'il réussisse:
„ soyez pourtant sure qu'il fera l'impossible; il me l'a pro-
„ mis. Il convient qu'il y a de la lâcheté dans le procédé
„ de son ami, mais il soutient que vos hauteurs diminuent
„ ses torts. La chose est sans remède; il tâchera seulement
„ de l'engager à doubler la somme. Avec cela vous seriez
„ heureuse, si vous saviez l'être; la réputation peut se re-
„ nouveller; donnez-vous à Dieu: fuyez du-moins le monde
„ pour un tems; vous pourrez y reparoître ensuite, comme
„ si cet accident n'avoit fait aucun éclat. Vous avez tou-
„ jours aimé la vertu; quand le public en sera persuadé, &
„ vous le persuaderez par votre retraite, il oubliera vos fol-
„ blesses. Monsieur Scarron, qui juge très-salnement des
„ choses quand il les considére sérieusement, est de mon
„ avis &c." Si l'authenticité de cette Lettre étoit prouvée, le récit de l'Auteur de la Vie de Me. de Maintenon seroit confirmé quant à l'essentiel; mais on n'a pas de preuves de l'authenticité des Lettres publiées sous le nom de Madame de Maintenon, & peut être cette Lettre à Madame de Palaiseau pourroit-elle fournir une preuve ou de la supposition, ou de l'authenticité. Il s'agit de savoir, si c'est pendant la guerre de Paris que les Religieuses de la Conception firent banqueroute; en ce cas-là, & la date & la Lettre sont certainement supposées. D'ailleurs, je trouve une nouvelle preuve contre le narré de l'Auteur de la Vie de Me. de Maintenon, dans ce que rapporte Segrais, que ce fut par le moyen de Mlle. de Palaiseau que Scarron résigna avant son mariage, son Bénéfice du Mans à Giraud, Valet de chambre de Ménage.

[O] *Ses Ouvrages lui produisoient un assez bon revenu.* Il avoit fait déjà imprimer un Recueil de ses Poësies en 1645 In-4. & il se mit aussi à travailler pour le Théatre. L'Auteur de sa Vie dit (34) que „ son *Roman Comique*, dont le Public
(16) P. 170. „ n'avoit encore que la premiére Partie, l'avoit fait con-
„ noître aux Comédiens. Il se mit, ajoûte-t-il, à travailler
„ pour eux, & composa son *Jodelet*, qui fut très-bien reçu". Mr. de la Martiniére dit ensuite que *Jodelet* fut joué l'Hiver 1647 & 1648. „ Je ne voudrois pas assurer, continue-t-il,
„ que ce soit la premiére que Scarron ait donnée au Thé-
„ tre. Les Editeurs de ses Ouvrages ne se sont nullement
„ appliqués à conserver un ordre chronologique entre ses
„ Comédies. Quoique toutes ayent eu une dédicace, il y en
„ a plusieurs qui n'en ont plus: elles servîroient à fixer les
„ tems de chacune, par quelque circonstance du Mécéne ou
„ de l'Auteur". Si l'on doit s'en rapporter aux Auteurs du Théatre François (35), Scarron travailla pour le Théatre, avant même d'avoir pensé à son *Roman Comique*; puisqu'ils placent son *Jodelet, Maître & Valet* sous l'an 1645, & que c'est vraisemblablement la premiére de ses Piéces. Ils rapportent à l'année 1646 *Jodelet soufflet*, ou *Jodelet Duelliste*: Scarron donna la même année une autre Piéce, qui a été inconnue à l'Auteur de sa Vie, *les Boutades du Capitan Matamore*: c'est la premiére Piéce en un Acte, qui ait été représentée sur le Théatre François. *L'Hérétier ridicule ou la Dame intéressée* est de l'année 1649: cette Piéce s'est conservée au Théatre assez longtems, & elle est du nombre de celles que les Comédiens représentoient de tems en tems, jusqu'en 1740. *Don Japhet d'Armenie* est de l'an 1652. Mr. de la Martiniére la met au Carnaval de l'année 1653, fondé sur la dédicace au Roi Louis XIV. où Scarron lui donne quatorze ou quinze ans; mais il n'a pas fait réflexion, que selon les apparences, la Piéce avoit été déjà représentée avant qu'on l'imprimât. C'est dans cette Epître dédicatoire, que Scarron demande très-plaisamment quelque gratification au Roi. „ Je
„ tacherai, dit-il, seulement de persuader à Votre Majesté,
„ qu'elle ne se feroit pas grand tort, si elle me faisoit un peu
„ de bien, je serois plus gai que je ne suis; si j'étois plus
„ gai que je ne suis, je ferois des Comédies enjouées; Vo-
„ tre Majesté en seroit divertie, son argent ne seroit pas
„ perdu". *L'Ecolier de Salamanque ou les Genereux Ennemis* fut jouée en 1654. La même année Thomas Corneille donna *les Illustres Ennemis*, & l'Abbé de Boisrobert *les Généreux Ennemis*: ces deux derniéres furent jouées alternativement à l'Hôtel de Bourgogne, & la premiére au Théatre du Marais. On nous apprend dans le *Théatre François* (36), que c'est dans cette de Scarron que le personnage de Crispin parut pour la première fois. On ajoûte, que Boisrobert avoit abusé de la confiance de Scarron, qui lui avoit lu sa Piéce; qu'il ne s'en tint pas même à cette infidélité, & qu'il fit tout son possible pour nuire à l'Auteur, qu'il avoit trahi. Scarron s'en vengea d'une maniére sanglante dans une Lettre à Marigny. „ Quand je songe, dit-il (37),
(36) Tom. VIII tous l'an 1633.
„ que j'étois né assez bienfait, pour avoir mérité les respects
(37) Oeuvr. T. I. p. 252.
„ des Boisroberts de mon tems.

„ *Vous savez bien que ce Prélat bouffon,*
„ *De beaucoup d'impudence, & de peu de mérite,*
„ *Et par-dessus l'Archevêque de Frigien,*
„ *Un très-grand Sorboniste*".

On remarque aisément, qu'il n'y a pas de sens dans le troisiéme vers: je suis surpris qu'on ne l'ait pas corrigé dans la dernière Edition, Mr. de la Monnoye (38) ayant fourni depuis si longtems la véritable leçon, qui est:
(38) Menagiana T. III. p. 291.

Et par-dessus Fabri, l'Archifripon
Un très-grand Sorboniste.

En 1655 Scarron & Thomas Corneille donnérent encore chacun une Piéce sur le même sujet; *le Gardien de soi-même*, & le *Gêolier de soi même*. Le premier titre est celui de la Piéce de Scarron, qui a été inconnue à l'Auteur de sa Vie. Voilà tout ce que je trouve d'intéressant sur les Piéces de Théatre de Scarron. J'ajoûterai seulement ce que Mr. de la Martiniére remarque à-cette occasion (39). „ Ce n'étoit pas un
(39) Vie de Scarron p. 202, 203. „ homme, dit-il en parlant de Scarron, à étudier ni les régles
„ ni les modéles du Poëme Dramatique. Il n'en avoit ni la
„ patience ni le loisir, Aristote, Horace, Plaute & Térence
„ lui auroient fait peur, & peut-être ne savoit il pas qu'il y
„ eût jamais eu un Aristophane. Il voyoit devant lui un che-
„ min frayé; la mode de ce tems-là étoit de piller les Poë-
„ tes Espagnols. Monsieurs & Thomas Corneille l'avoient
„ fait avec succès. Scarron savoit cette langue: il lui étoit
„ plus facile de moissonner dans un champ, où il trouvoit
„ déjà tout préparé, que de se rompre la tête à inventer un
„ sujet, & ensuite à le mettre dans la régle des trois Unités.
„ Il commença à secouër un joug, dont son esprit ennemi
„ de toute contrainte ne pouvoit s'accommoder. Une Co-
„ médie alors n'étoit autre chose qu'une intrigue assez obs-
„ cure d'abord, qui par des mépriser, souvent par l'étour-
„ derie d'un valet, par l'intrigue de quelque soubrette, ou
„ par un coup de hazard s'embrouilloit de plus en
„ plus, & s'éclaircissoit enfin par quelque autre hazard, aussi
„ peu prévu que le premier. Quelque valet, mauvais plai-
„ sant pour l'ordinaire, disoit quelques ridicules douceurs
„ à la Suivante, qui répondoit à coup sûr dans le même style.
„ Un Vieillard & un Mari rebuté, auxquels on opposoit un
„ Galant plus aimé qu'aimable, fournissoient quelquefois
„ une Scéne plus ou moins comique. Point de mœurs, point
„ de caractéres, point d'unité, point de régles. Un Acte re-
„ présentoit une entrevuë dans un Jardin, un autre se passoit
„ dans un Hôtel, souvent le troisiéme représentoit un quar-
„ tier de Ville, à un quart de lieuë de la Scéne du premier
„ Acte. Les anciens Comiques, tant Espagnols que Fran-
„ çois, n'y regardoient pas de si prés. Des Ouvrages où
„ rien ne gênoit l'Auteur, se faisoient facilement, une ima-
„ gination échauffée suffisoit pour les produire. Les Espa-
„ gnols étoient richer de cette sorte de compositions. Scar-
„ ron qui possédoit cette langue, prenoit d'eux l'intrigue
„ d'une Comédie, & n'avoit qu'à y répandre le badinage,
„ qui lui étoit si naturel: ainsi une Piéce de Théatre lui cou-
„ toit peu: toutes les siennes sont des sujets Espagnols.
„ Chez lui le travail consistoit, non à faire parler plaisam-
„ ment les personnages Comiques, mais à donner des ex-
„ pressions sérieuses à ceux qui doivent parler sérieusement.
„ Le sérieux étoit une langue étrangére pour lui".

[P] *Il s'en défit très-avantageusement dans la suite à Mr. Nublé . . . . qui en agit avec une generosité très rare.*] Segrais raconte le fait en ces termes (40). „ Il le vendit à Mr. Nu-
(40) Oeuvr. Div. T. II. p. 95.
„ blé,

l'espérance d'y rétablir sa santé [Q]. Ce fut vers ce même tems qu'il connut Françoise d'Aubigné, qu'il épousa deux ans après [R]. Obligé alors de se défaire de son Bénéfice du Mans, il le résigna à Gi-

„ blé, qui lui en donna six mille écus, sans savoir positive-
„ ment ce qu'il valoit, & Scarron fut très-content du mar-
„ ché. Monsieur Nublet alla voir ce bien, qui étoit situé
„ près d'Amboise; & à son retour à Paris étant allé voir
„ Scarron, il lui dit, *vous avez cru que votre bien ne valoit*
„ que six huit mille francs, il en vaut davantage, & je ne veux
„ pas vous tromper, il vous vaut quatre mille francs, par l'esti-
„ mation que j'en ai fait faire; & Monsieur Nublé l'obligea
„ de prendre encore deux-mille écus, pour achever cette
somme". Ménage rapporte à cette occasion (41) que
„ Scarron lui écrivit, & le pria de l'aller voir. Il me dit
„ d'abord sans rire, comme s'il eût été fâché: *Mr. Nublé*
„ m'a joué un tour qui ne s'est jamais fait. Quoi? ajoûta-t-il,
„ je lui vends une maison quatorze mille francs, & il m'en don-
„ ne seize; encore une fois, cela ne s'est jamais fait; & c'est
„ pour cela, Monsieur, que je vous ai prié de me venir voir".
On voit qu'il y a de la différence pour les sommes; mais
ce qu'il y a de certain, c'est que Mr. Nublé donna une
preuve de probité & de générosité bien rare, & dont la mé-
moire mérite bien d'être conservée.

(41) *Menagiana* T. III. p. 191.

[Q] *En 1643 il forma le dessein d'aller à l'Amérique dans l'espérance d'y rétablir sa santé.*] Voici ce que Segrais nous rap-
porte encore sur cet article (42). „ Ce qui avoit donné
„ lieu (*il faloit dire donné envie*) à Scarron d'aller aux Iles
„ de l'Amérique, c'étoit l'espérance de guérir de ses infirmi-
„ tés, de même que le Commandeur de Poincy, lequel étant
„ allé à la Martinique tout goutteux, y guérit en moins de
„ rien, & recouvra une santé si parfaite, qu'il jmoit à la
„ paume, qu'il montoit à cheval, & alloit tous les jours à la
„ chasse à cheval, comme s'il n'eût jamais été incommodé.
„ A cette occasion il (Scarron) songeoit à former une
„ Compagnie, dont voyant que j'étois plus sage qu'on
„ n'a coutume de l'être, à l'âge où j'étois alors, je n'a-
„ vois que vingt-cinq à vingt-six ans, il me proposoit la di-
„ rection; & comme je n'étois attaché à rien en ce temr là,
„ je n'étois pas éloigné de m'en charger; mais plusieurs ob-
„ stacles survinrent, qui empêchérent l'exécution de ce beau
„ projet".

(42) *Ubi supra* p. 125, 126.

[R] *Ce fut vers ce même tems qu'il connut Françoise d'Aubigné, qu'il épousa deux ans après.*] La Demoiselle dont il s'agit,
est devenue trop célèbre tous le nom de *Madame de Maintenon*, pour que nous passions sous silence ce qui la regarde.
Il règne une étrange variété entre les Ecrivains sur les cir-
constances des premières années de sa vie: On n'est bien
d'accord ni sur le tems, ni sur le lieu de sa naissance, ni sur la
qualité de sa mere, ni sur la personne qui l'emmena à Paris,
dans le tems que Scarron la connut. Tâchons de débrouil-
ler, s'il est possible, ce chaos.

Il est certain que *Françoise d'Aubigné* étoit fille de Constant
d'Aubigné, & petite-fille du fameux Théodore-Agrippa d'Au-
bigné. Nous parlerons de sa mere plus bas. Il y a tout lieu
de croire qu'elle naquit en 1635, presque tous les Auteurs
s'accordent pour cette date. Je n'en trouve que trois, qui
la font naître plutôt. Le Docteur Arnaud dans une Lettre
du 3 Juin 1688 dit qu'elle avoit neuf ou dix ans plus que le
Roi Louis XIV. ce qui donnoit pour le tems de sa naissance
l'an 1628 ou 1629, puisque ce Monarque étoit né en 1638.
Le Marquis de la Fare (43) lui donne dix-sept ou dix-huit
ans, quand elle épousa Scarron, ce qui donneroit pour le
tems de sa naissance l'année 1633 ou 1634. L'Auteur des
Lettres Persanes (44) lui donne quatre-vingts ans en 1713, ce
qui suppose qu'elle étoit née en 1633. Mais il y a beaucoup
d'apparence que ces trois Auteurs se sont trompés. Segrais
dit (45) que Scarron se maria en 1650 ou 1651, car il fournit
ces deux dates, & il assure ailleurs (46), que lorsque Scarron
demanda Mlle. d'Aubigné en mariage, elle n'avoit que qua-
torze à quinze ans, & que le Mariage se fit deux ans après:
ce qui met sa naissance en 1635. L'Auteur des *Galanteries*
des Rois de France (47) dit, qu'elle avoit seize ans, quand
Scarron l'épousa. Le Président Henault (48) la fait mourir
âgée de quatre-vingt trois ans, le 15 Avril 1719, ce qui don-
ne la même date pour sa naissance: c'est aussi celle qu'a sui-
vie Mr. de Voltaire (49), de même que l'Auteur de la *Vie*
de Mr. de Maintenon (50), qui assure qu'elle fut baptisée le 8
Septembre: sur quoi il ajoûte la note suivante: *J'ai en sous*
crire les Mémoires que j'ai entre les mains, c'est la date de l'Ex-
trait baptistaire, envoyé aux Dames de St. Cyr par l'Evêque de
Poitiers. Cependant l'épitaphe de Vertot porte, qu'elle n'eſt née que
le 28 Novembre 1635. Il semble donc que l'on peut poser en
fait, avec beaucoup de vraisemblance, que Mlle. d'Aubigné
étoit née en 1635.

(43) *Mém.* p. 535.

(44) Tom. I. Lett. 11. Edit. de 1721.

(45) *Oeuvr. Div.* T. I. p. 170. 171.

(46) Ibid. p. 156. 157.

(47) T. II. p. 597.

(48) *Abrégé Chronol.* T. II. Ann. 1686.

(49) *Siècle de Louis XIV.* T. II. p. 75. Edit. de Berlin 1751.

A l'égard du *Lieu* où elle naquit, de la *qualité de sa mere*,
& du *nom de la personne qui l'amena à Paris*, ce sont trois ar-
ticles qu'il faut réunir, & à l'égard desquels il y a bien plus
de difficulté à déterminer le vrai. Segrais (51) la fait naître
en Europe, sans nommer le lieu: *Sa mere*, dit-il, *que son pere*
avoit abandonnée en Angleterre, l'avoit emmenée en cette Isle-là
(la Martinique) *avec une Compagnie Angloise, & ils en re-*
vinrent au bout de quatre ans, ayant gagné trois ou quatre mille
francs en pesant: le même Auteur (52) rapporte, que dans le
tems que Scarron penſoit à faire le voyage de la Martinique
„ Madame de Maintenon, revenuë nouvellement de l'Amé-
„ rique avec la Mere, demeuroit vis-à-vis de la maison de
„ Scarron, lequel, *dit Segrais*, voyant le mauvais état des
„ affaires de l'une & de l'autre, demanda en mariage Mada-
„ me de Maintenon". Il ne s'agit-là que de la Mere, & il
semble que c'eſt elle qui accorda sa fille à Scarron: mais Se-
grais ne parle nulle part de la qualité de cette mere. Mr. de
Voltaire a voulu paroître mieux instruit voici ce qu'il nous
débite (53). „ Son pere, Constant d'Aubigné, ayant voulu
„ faire un établissement à la Caroline, & s'étant adressé aux
„ Anglois, fut mis en prison au Château Trompette, & en
„ fut délivré par la fille du Gouverneur, nommé de Cardil-
„ lac, Gentilhomme Bourdelois. Constant d'Aubigné épousa
„ sa bienfaitrice en 1627 & l'amena à la Caroline. De re-
„ tour en France avec elle au bout de quelques années, tous
„ deux furent enfermés à Niort en Poitou, par ordre de la
„ Cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit en
„ 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les
„ rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge
„ de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un
„ domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un Ser-
„ pent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée a-
„ vec la plus grande dureté chez Madame de Neuillant, me-
„ re de la Duchesse de Navailles, sa parente, elle fut trop
„ heureuse d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeoit au-
„ près d'elle, dans la rue d'enfer". L'Auteur de la *Vie de*
Mr. de Maintenon (54) a adopté ce fond, & a tâché d'y ajus-
ter d'autres circonstances, prises d'ailleurs, & la plupart
vraies, mais déguisées, & du tout il a fait un vrai Roman.
Voici en substance son Narré. Constant d'Aubigné, perdu de
dettes, voulut faire un établissement à la Caroline: il obtint
la Charge de *Vicomte* des Iles de l'Amérique; mais il s'adressa
aux Anglois. La Cour en fut informée, revoqua sa Commis-
sion, & lui ôta le Gouvernement de Maillezais. Une riche
veuve du pays d'Aunis, nommée Nouillé, lui offrit sa main; il
l'épousa, il vécut mal avec elle, elle eut un galant; le Mari con-
çut de la haine pour elle: elle mourut d'une mort violente,
& le galant est assassiné: les parens de sa femme le poursui-
vent, ses biens sont saisis, & il est enfermé dans le Château
Trompette. La fille de Cardillac, Gentilhomme Bourdelois,
parent du Duc d'Epernon, & Commandant du Château, dé-
livre d'Aubigné, ils errent ensemble dans les Pays étrangers,
passent enfin en Amérique où d'Aubigné épouse sa Libéra-
trice, & en a un fils. Ayant gagné quelque chose aux plan-
tations de Tabac, Constant revient seul en France, est dé-
couvert, & mis une seconde fois au Château Trompette. Me.
d'Aubigné enceinte, apprend sa prison, s'embarque avec son
fils, & va se rendre prisonnière avec son mari. Elle obtient
qu'il soit transféré à Niort, & y accouche dans la prison de
sa fille, en 1635. Ensuite elle fait si bien, qu'elle obtient
la liberté de son mari. Celui-ci se lie avec quelques jeunes
gens, qu'on accuſa de fausse monnoye, & est mis de nouveau
en prison. Il sollicite envain ses parens, sa femme va s'é-
tablir en prison avec lui & ses deux enfans. Là ils se trou-
vent accablés de misère; Me. de Villette, sœur de d'Aubigné,
les va voir, est touchée de leur état, emmène les deux enfans
chez elle. Me. d'Aubigné va à Paris, où elle sollicite envain
la grace de son Mari. Elle revient le trouver en prison, y
reprend sa fille & l'y élève. Elle fait une nouvelle tentative
pour obtenir la liberté de son mari, elle réussit, à condition
qu'il se fera Catholique. Ils rejettent tous ensemble pour
l'Amérique, pendant la voyage la petite fille est prête à être
jettée dans la mer, étant crue morte, sa mere la sauve. Un
Bâtiment Turc attaque le Vaisseau, on échappe. Ensuite la
petite fille est oubliée sur le rivage, la mere court la cher-
cher, *mais quelle fut sa surprise! elle la voit entourée de bêtes ve-*
nimeuses prêtes à être devorée; elle s'avance avec intrépidité, & l'ar-
rache aux monstres, qui l'alloient étouffer. Rien de plus beau que
l'éducation que *cette excellente mere* donne à sa fille. D'Aubigné
meurt, sa veuve revient en France. Me. de Villette en a pitié,
prend sa fille chez elle, l'instruit dans la Religion Réformée.
Sa Mere en est affligée, & tente vainement d'y remédier. Me.
de Neuillant obtient un ordre de la Cour, qui la charge de
l'éducation de Françoise, alle tente vainement de lui faire
goûter la Religion Catholique. Piquée de sa résistance, elle
la traite avec la plus grande dureté, la confond avec ses do-
mestiques, la charge du soin de sa basse-cour, & lui fait gar-
der les dindons. Un Paſſan en devient amoureux, Me. de
Neuillant en est avertie, la mène au Couvent des Ursulines à
Niort, là on trouve moyen de la convertir. Me. de Villette
ne voulant plus alors payer sa pension, les Religieuses obli-
gérent sa mere de la reprendre. Celle-ci vivoit du travail de
ses mains, en attendant la décision de quelques procès,
qu'elle alla solliciter à Paris. Là un hazard singulier lui pro-
cura la connoissance de Scarron, ce fut par l'entremise de
Me. de Neuillant. Me. d'Aubigné meurt, sa fille s'enferme
trois mois dans une petite chambre à Niort, pour pleurer.
Elle revient ensuite à Paris, Me. de Neuillant la met aux
Ursulines de la rue St. Jaques, la fait venir quelquefois chez
elle, & continue à la mener chez Scarron, qui la demande en
mariage, dont la conclusion est remise à deux ans, à cause
de la jeunesse de la Demoiselle; cependant le terme fut abré-
gé d'un an, & Scarron exigea qu'elle fît abjuration en forme,
quoiqu'elle fût déjà convertie dès Niort. Je ne m'arrêterai
pas à relever ce récit, un médiocre degré d'attention décou-
vre assez que c'est, comme je l'ai dit, un Roman fondé sur
quelques circonstances vraies. Mr. de la Marrinière (55) n'a
pas été beaucoup mieux instruit, mais il n'a pas cherché à
inventer & à ajuster. „ Un fils, *dit-il en parlant de Théodore*
„ *Agrippa d'Aubigné*, qu'il avoit laissé en France, s'y établit,
„ & s'allia avec une Maison noble & fort accréditée: ce ma-
„ riage fut la source de son malheur. Il s'apperçut d'une in-
„ trigue amoureuse, qu'un Gentilhomme de son voisinage

(50) *Vie de Mr. de Maintenon* p. 26.

(51) *Ubi supra* p. 151.

(52) Ibid. p. 152.

(53) *Siècle de Louis XIV.* T. II.

(54) Ch. I. III.

(55) *Vie de Scarron.* p.

(e) Oeuvr. Div. T. I. p. 149.

Girauld, Valet de Chambre de Ménage, bien fait de sa personne & qui avoit de l'esprit. Segrais dit (e), que Ménage employa à cette négociation la Demoiselle Palaiseau, & que Scarron eut bien mille écus de cette Résignation. Il lui étoit déjà arrivé une avanture assez plaisante à l'occasion de ce Bénéfice. On avoit écrit au Mans qu'il étoit mort, & l'Evêque avoit disposé de sa Prébende. Scarron lui écrivit à cette occasion une Lettre Comique, où il lui demandoit un autre Bénéfice pour l'indemniser. On rapporte (f) que dans le tems qu'il devoit se marier, il dit, en parlant de sa femme, *je ne lui ferai point de fattises, mais je lui en apprendrai beaucoup:* ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils profiterent reciproquement dans le commerce l'un de l'autre. D'un côté Me. Scarron eut occasion de cultiver son esprit dans une maison, où se trouvoient frequemment tout ce qu'il y avoit de gens polis à la Cour, & les Beaux-Esprits de

(f) Ibid. p. 97.

„ pouſſoit trop loin. Outragé dans ſon honneur, il ne trou-
„ va point d'autre réparation que la mort de la perſonne
„ qui le deshonoroit. Cette vengeance lui couta cher. Il
„ avoit affaire à une Famille puiſſante. Ses biens furent ſaiſis,
„ lui-même il fut arrêté, & conduit priſonnier à Bourdeaux.
„ Son procès fut inſtruit de maniére, qu'il alloit être ſacri-
„ fié à tout le reſſentiment de ſes ennemis, ſi Dieu ne lui
„ eût préparé une reſſource. Le Château, où il étoit gardé,
„ étoit commandé par un Lieutenant, dont la fille fut ſenſi-
„ ble aux malheurs de ce Gentilhomme. Elle lui donna les
„ moyens de s'échapper, & comme cette action l'allout ex-
„ poſer à la colére de ſon pere, elle prit la fuite avec lui,
„ après avoir pris le Ciel à témoin de leurs engagemens mu-
„ tuels. Le mariage ſe fit comme il convenoit entre des per-
„ ſonnes qui étoient obligées de ſe cacher. Je ne les ſui-
„ vrai point dans les courſes qu'ils firent, tant dans le Royau-
„ me avant que d'en pouvoir ſortir ſurement, qu'en Angle-
„ terre & en Amérique. C'eſt de ce mariage qu'étoit née
„ Françoiſe d'Aubigné, qui avoit environ quatorze ans,
„ lorſque ſa mere l'amena à Paris". On peut voir les remar-
ques qu'un Anonyme a fait ſur ce récit, dans un de nos Jour-
naux (56). Mr. de la Martiniére ne détermine point le lieu
de la naiſſance de Mlle. d'Aubigné: il ſemble cependant
inſinuer qu'elle étoit née à l'Amérique. Le Marquis de la
Fare l'y fait naître. „ Son Fils (du Sieur d'Aubigné) *dit-il*
„ (57), Pere de la Dame dont nous parlons, naquit ſans
„ bien, & fût un homme d'aſſez mauvaiſes mœurs, qui paſſa
„ une partie de ſa vie dans les priſons. Là il devint amou-
„ reux de la fille du Géolier, & s'étant évadé par ſon ſe-
„ cours, ils s'épouſérent, & s'en allérent en Canada, où
„ naquit la Dame dont il eſt queſtion. Elle revint en France
„ à l'âge de dix-ſept à dix-huit ans, avec de la beauté, de la
„ vivacité & de l'eſprit, & fut obligée par ſa pauvreté à être
„ Demoiſelle de Me. de Neuillant, mere de la Ducheſſe de
„ Noailles. Cette Bonne-Femme, avare outre meſure, la
„ fit ſervir à tout, juſques-là qu'on dit, que ſouvent en l'ab-
„ ſence de ſon Cocher, elle lui faiſoit panſer ſes chevaux.
„ En cet état ſes amis ne penſerent qu'à lui trouver un Mari
„ tel qu'il fût. Scarron..... la trouva belle & ſpirituelle
„ & l'épouſa". Dans tous les différens récits qu'on vient
de lire, il y a quelque choſe de vrai, mais aucun ne con-
tient la vérité entiere. Pour la bien connoître, il faut d'a-
bord ſe rappeller ici ce que dit de Conſtant d'Aubigné, ſon
propre Pere (48), où y trouve des particularités, qui dé-
mentent quelques-unes de celles que rapportent les divers
Auteurs, cités ci-deſſus. „ Conſtant d'Aubigné ne reſſem-
„ ble pas à ſon Pere, quoique j'euſſe pris tous les ſoins
„ poſſibles de ſon éducation. Je l'avois élevé avec autant
„ d'application & de dépenſes que s'il eût été un Prince.
„ Ce miſérable malgré cela s'étant d'abord adonné au jeu
„ & à l'yvrognerie à Sedan, où je l'avois envoyé aux Aca-
„ démies; s'étant enſuite dégoûté de l'étude, acheva de ſe
„ perdre entiérement dans les Muſicos de Hollande. Enfuite
„ revenu qu'il fut en France, il ſe maria ſans mon conſente-
„ ment à une malheureuſe, qu'il a depuis tuée. Voulant le
„ tirer de la Cour, je lui fis donner un Régiment, lors de
„ la guerre du Prince de Condé, que je mis ſur pied à mes
„ dépens: mais rien ne pouvoit arrêter ni contenter ſes
„ paſſions déréglées de cet eſprit volage, libertin & auda-
„ cieux. Il retourna à la Cour, où il perdit au jeu vingt fois
„ plus qu'il n'avoit vaillant, déſerte que ſe trouvant ſans
„ reſſources, il abjura ſa Religion, embraſſa la Romaine, &
„ s'y fit valoir par ſon eſprit ſublime & ſupérieur à tous ceux
„ de ce tems-là". Il eſt évident par ce récit que Conſtant
d'Aubigné s'étoit fait Catholique longtems avant que d'aller
à l'Amérique, & que ce ne fut pas pour ſortir de priſon
qu'il embraſſa la Religion Romaine, comme le dit l'Auteur
de la Vie de Me. de Maintenon. Un Anonyme nous a
donné le reſte de l'Hiſtoire de Conſtant d'Aubigné, & des
premiéres années de ſa Fille, dans une Lettre inſérée dans
la *Bibliotheque Françoiſe* (59), & on ne peut guére douter de
la vérité des faits qu'elle contient, d'autant plus, qu'on en
voit plus ou moins de traces dans les récits des autres Ecri-
vains. L'Anonyme prend la choſe au tems que la premiére
femme de Conſtant d'Aubigné avoit un Galant. Voici ſon
récit mot à mot. D'Aubigné averti par un domeſtique, que
lorſqu'il s'abſentoit, un Gentilhomme du voiſinage voyoit
Madame d'un peu trop prés, voulut s'en convaincre par lui-
même, avant que de faire aucun éclat. Il prétexta un voya-
ge de quelques jours. Le Galant ne manqua pas d'en être
averti, & de venir occuper auprés de la Dame la place de
l'époux, qu'on croyoit abſent. Celui-ci revint dés la même
nuit, & ayant ſu de ſon domeſtique qu'il trouveroit les cho-
ſes telles qu'il les lui avoit dites, d'Aubigné ſe prépara à
interrompre des plaiſirs dont il étoit deshonoré. Il attendit
la pointe du jour pour entrer dans la chambre, afin de ne
pas manquer le coup qu'il avoit médité.

(56) Bibl. Françoiſe T. XXVIII. P. II. p. 370-372.

(57) Mém. p. 188.

(48) Mémoires de la Vie. T. I. p. 212

A cauſe du grand chaud nos deux Amans dormans
Etoient ſans draps ni couverture,
En état de pure nature,
Juſtement comme on peint nos deux premiers parens.

Pour empêcher le Galant de faire réſiſtance, il fut poi-
gnardé preſque avant de pouvoir ſe reconnoître. Cette ex-
pédition faite, n'ayant rien à craindre de ſa femme, d'Aubi-
gné lui ordonna pour le ſalut de ſon ame de demander par-
don à Dieu de ſa faute, puiſqu'elle n'avoit plus que quel-
ques momens à vivre. Cette femme, en l'état où on peut
ſe la repréſenter, ſe jetra aux pieds de ſon époux, pour im-
plorer ſa miſéricorde..... Cet époux outragé fut inexora-
ble. Il ordonna de nouveau d'un ton furieux à cette mal-
heureuſe de faire ſa priére. Elle obeït, & fut poignardée
auſſitôt qu'elle eût fini. Après cette ſanglante & affreuſe
ſcéne, le Meurtrier ſe rendit à Niort, où il ſe promenant ſous
la Halle, ſuivant ſa coutume, il y rencontra le Grand-Prevôt,
qui étoit ſon ami, & il lui demanda tranquillement,
ce qu'il ſeroit à un homme, qui ayant trouvé ſa femme cou-
chée avec un Galant, les auroit tués tous deux. Le Grand-
Prevôt répondit, qu'il ne faudoit s'empêcher de faire ſon pro-
cès à cet homme, mais que le cas étoit grachable. Faites
donc le mien, replique d'Aubigné: je pars pour Paris, &
vais demander ma grace. Il l'obtint, & étant retourné chez
lui, les Parens de ſa femme lui intentérent un Proces pour
ravoir ſa dot. Il plaida, mais comme il avoit à faire à des
Parties puiſſantes, ſes affaires s'en trouvérent dérangées.
Pour remédier au délabrement de ſa fortune, d'Aubigné
donna retraite dans ſon Château à de faux Monnoyeurs,
avec leſquels il partageoit le brigandage. La choſe ayant été
découverte, il fut arrêté, & transféré dans les priſons de
Bourdeaux. Son Procés lui fut fait, & il auroit perdu la tête
ſi la fille du Géolier ne l'eût averti du danger, & inſtruit du
ſeul moyen de l'éviter, & des conditions qu'elle attachoit au
ſuccès de ſes ſoins. Les conditions furent acceptées ſans hé-
ſiter, & même de bon cœur; car à la naiſſance près, qui
étoit inégale, la fille, diſoit-on, étoit jeune & jolie, & ne
laiſſoit aucun lieu à balancer entre elle & l'échaffaut. Où &
comment le mariage ſe fit, mes Mémoires ne vont point juſ-
ques-là. Ce que je ſai, c'eſt que nos fugitifs paſſerent à
Cayenne, & qu'ils y eurent deux enfans, auxquels on n'a
jamais diſputé la légitimité. D'Aubigné, après quelques an-
nées de ſéjour en Amérique, y mourut, & laiſſa ſa veuve ſans
biens, & chargée de deux jeunes enfans, qui bien loin de
lui être d'aucun ſecours, attendoient tout d'elle: une ſitua-
tion auſſi triſte lui fit former le deſſein de retourner en Fran-
ce, & de les y mener, eſpérant de trouver dans la famille
une reſſource à leur miſére. Je ne me ſouviens pas aſſez di-
ſtinctement, pour oſer rien affirmer, ſi elle s'embarqua avec
eux, ſi elle mourut avant de s'embarquer, ou pendant ce
voyage. Quoi qu'il en ſoit, il n'y eut que ſes deux enfans
qui arrivérent à la Rochelle, ſur le Vaiſſeau d'un Negociant
de la même Ville, nommé *Dupont*, qui leur donna paſſage
gratis. Ces deux Orphelins furent envoyés en Poitou, chez
la Marquiſe des Eſſars, leur plus proche parente. Mais n'é-
tant accompagnés que de leur miére, ils furent mal reçus
d'une femme fiére, qui auroit voulu pouvoir les méconnoî-
tre. Françoiſe d'Aubigné, qui étoit l'aînée, fut employée
chez cette Dame aux fonctions les plus baſſes, comme aux
ſoins de la baſſecour, ce qui a fait dire qu'elle avoit gardé
les Dindons. Malgré cet aviliſſement elle devenoit jolie, &
ſon eſprit commençoit à ſe développer, ce qui fit qu'une
Dame du voiſinage, qui avoit un procés à Paris, en eut pi-
tié. Elle la demanda à la Marquiſe des Eſſars, qui la lui
donna très-volontiers. Cette charitable Dame, après l'avoir
priſe chez elle, la fit habiller proprement, & la mena à Pa-
ris, non en qualité de domeſtique, quoiqu'elle lui en ſervît,
mais comme une orpheline, à l'éducation de laquelle elle
s'intéreſſoit. Ce ne fut pas par ſa propre Mere, mais par
cette Dame, qui lui en tenoit lieu, que fut procurée à cette
jeune perſonne la connoiſſance de Scarron, qui l'épouſa com-
me tout le monde ſait. Son élevation au rang de Marquiſe
de Maintenon, & ſa faveur ſans bornes auprés de Louis XIV,
l'ayant rendue dévote, elle conſerva religieuſement ſon reſ-
ſentiment contre la famille des Eſſars, & le péché de la Mere
fut puni dans les enfans, dont aucun n'a fait fortune dans le
Service; les graces n'ont coulé que pour la maiſon de Vil-
lette, qui ne s'étoit pas rendu odieuſe. Tel eſt le récit de
l'Anonyme, qui tient les faits qu'il rapporte d'un Contempo-
rain, qu'il nomme, en marquant de qu'elle maniére il en
avoit été inſtruit. Je ne m'étendrai pas ici ſur la ſuite de la
vie de Me. Scarron, ni ſur la maniére dont elle devint Mar-
quiſe de Maintenon. J'ajoûterai ſeulement ici quelque choſe ſur
ſon mariage clandeſtin avec le Roi. On en trouve tout le
détail dans l'*Hiſtoire de l'Abbé de Choiſi*, tirée de ſes *Mémoi-
res*. L'illuſtre de Fenelon, Archevêque de Cambrai, & le
P. le Comte Jeſuite, Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourgo-

(59) Tom. XXVIII. P. 378-476.

gne,

de Paris; de l'autre Scarron profita avec elle, en ce qu'elle parvint à le corriger un peu de ſes diſcours licentieux, & elle contribua à la perfection des Ouvrages qu'il fit après l'avoir épouſée, ſur leſquels elle lui donna ſouvent de très-bons avis, dont il ſe trouva bien. Je n'entrerai pas dans le détail des divers Ouvrages que Scarron fit pour ſe procurer toujours de nouveaux Protecteurs, on peut conſulter là-deſſus ſa Vie. Je dirai ſeulement que ſon goût pour le Théatre ne l'enrichit point. Les femmes qu'il en tiroit ſe diſſipoient, ſoit à payer les dettes qu'il avoit contractées, ſoit à fournir à ſes beſoins. C'étoit toujours à recommencer. Il s'attacha à Mr. Fouquet Procureur-General, qui lui donna une Penſion, & qui même lui fit un jour preſent de mille écus, pour ſes preſſans beſoins. Fouquet ayant été fait Surintendant des Finances, Scarron s'en trouva bien. Sa femme y gagna auſſi, Madame Fouquet l'ayant priſe en affection. Elle ne laiſſoit pas d'avoir quelques deſagremens avec ſon mari [*S*]. Scarron ayant renoncé à ſes idées pour l'Amérique, trouva moyen de ſe faire un revenu de ſix mille Livres par une eſpéce de nouvel Office [*T*]. En 1659 il eut une querelle avec Gilles Boileau, qui avoit fait quelques Epigrammes

gne, conſultés ſur ce mariage, eurent le courage de le deſapprouver. Mr. de Harlay, Archevêque de Paris, & Mr. Boſſuet, ſe déclarérent hautement en faveur de Mde. de Maintenon. Le Roi avoit reſolu de l'épouſer publiquement, ſi on ne lui en avoit fait ſentir les conſéquences, & la tache ineffaçable qu'il feroit à ſa gloire, dont il étoit idolatre. Il fut donc arrêté à la pluralité des voix, que le mariage ne ſeroit pas rendu public. Madame de Maintenon ne tarda guéres à donner des marques de ſa vengeance; Mr. Boſſuet acquit par-là toute la faveur à la Cour, & Mr. de Fenelon, tombé en diſgrace, ſe retira peu après dans ſon Archevêché. Mr. Boſſuet écrivit contre le Livre de l'*Explication des Maximes des Saints*, que le crédit de Mde. de Maintenon fit condamner à Rome &c. Telle fut l'origine de la diſpute de ces deux beaux génies, dont l'un étoit plus honnête homme que l'autre. Le mariage ſe célébra donc en ſecret, Mr. de Harlay & le P. de la Chaiſe en furent les Miniſtres, Bontems premier Valet de chambre du Roi & le Chevalier de Forbin ſervirent de témoins. L'Archevêque de Paris & l'Evêque de Meaux s'étoient déclarés pour la publicité du mariage, ce qui irrita ſi fort Monſeigneur le Dauphin, qu'il les traita de petits Capelans & de Preſtolets, qu'il feroit jetter par les fenêtres, ſans le reſpect qu'il avoit pour le Roi. Il embraſſa Mr. de Fenelon, & les Peres la Chaiſe & le Comte, qui avoient opiné autrement que les deux Prélats.

Tel eſt en ſubſtance le récit de l'Editeur de l'Hiſtoire de l'Abbé de Choiſi, qu'il dit tenir de bon lieu, mais qu'il ne donne pas pour être tiré de ſes Mémoires. Voici tout ce qu'en dit l'Abbé, qui conſtate le mariage, mais qui en laiſſe l'époque incertaine (60). „ Il eſt certain que le mariage ſe-
„ cret ſe fit quelque tems après. ... Mr. de Harlay, Arche-
„ vêque de Paris, & le P. de la Chaiſe en furent les Miniſ-
„ tres, Bontems & le Chevalier de Fourbin ſervirent de té-
„ moins. Il m'arriva, *coutume-ci-il*, trois ans après (ſans
„ que la date ſoit marquée) une petite bagatelle, qui ne laiſſa
„ pas d'être un indice. J'avois préſenté un Livre au Roi.
„ Je priai Bontems, qui étoit de mes bons amis, d'en pré-
„ ſenter un de ma part à Mde. de Maintenon. Elle étoit alors
„ malade & ne voyoit perſonne; il s'acquitta de la commiſ-
„ ſion; quinze jours après, en me contant ce qu'il avoit dit
„ à la Dame, il ſe ſervit de ces termes, *je vous aſſure que ſa*
„ *Ma...*, il s'arrêta tout court, en ſentant l'indiſcretion, fit
„ un bond, changea de diſcours. Je ne fis pas ſemblant
„ d'avoir ouï les mots Sacramentaux, & ne lui en ai jamais
„ parlé". Tout ce que cela prouve, c'eſt que le mariage doit avoir été célébré avant le 16 Août 1695, que mourut Mr. de Harlay Chanvalon, Archevêque de Paris, puiſque ſavant l'Abbé de Choiſi, ce fut ce Prélat qui en fit la cérémonie, mais cependant peu de tems avant cette année là. De Limiers, qui dans ſa *continuation de Mezeray*, le place à l'année 1699, & le fait bénir par le Cardinal de Noailles, le recule trop. „ Louis Antoine de Noailles avoit été fait
„ Archevêque de Paris en 1695, par la faveur de Mde de
„ Maintenon. Elle crut pouvoir tout exiger d'un Prélat,
„ qui lui étoit redevable de ſa Dignité. Le nouvel Arche-
„ vêque donna ſans peine ſa bénédiction au mariage". Mde. de Maintenon auroit-elle attendu ſi tard à exiger de lui, ce qu'elle ſolliciroit avec tant d'ardeur? D'ailleurs le titre de *nouvel Archevêque* lui convenoit-il, après quatre ans de nomination? Outre que cela contredit l'Abbé de Choiſi & ſon Hiſtorien, qui dit avoir appris par une voye très-aſſurée, que ce fut le reſſentiment de Mde. de Maintenon contre Mr. de Fenelon, pour avoir été d'un avis contraire au mariage, qui cauſa ſa diſgrace, & qui par ſon crédit fit condamner à Rome ſon *Explication des Maximes des Saints*. Or le Pape prononça cette condamnation le 11 Mars 1699; & certainement deux mois de tems n'ont pu ſuffire à Mr. Boſſuet pour réfuter le Livre de Mr. de Cambrai, pour envoyer à Rome cette réfutation, & pour que cette Cour, qui ne va pas ſi vite, ſe fût decidée. Ce que dit de ſon chef l'Hiſtorien de l'Abbé de Choiſi, n'eſt pas non plus ſans difficulté. Il fait conſiſter le P. le Comte Jéſuite, Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourgogne, le fait embraſſer par Monſeigneur le Dauphin, conjointement avec Mr. de Fenelon, & l'enveloppe dans la même diſgrace. Cependant le mariage de la Ducheſſe de Bourgogne ne ſe célébra à Verſailles que le 7 Décembre 1697. Si dans le tems du mariage de Mde. de Maintenon, le P. le Comte étoit Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourgogne, Mr. de Harlay n'en a pu être le Miniſtre, & voilà l'Hiſtorien de l'Abbé de Choiſi qui ſe contredit, & cependant cet Abbé en doit être plus cru que de Limiers. Croyons-en donc l'Abbé de Choiſi, & rapportons le mariage de Louis XIV. avec Mde. de Maintenon dans les cinq ou ſix derniers mois de la vie de Mr. de Harlay, c'eſt-à-dire à la fin de 1694 ou au commencement de 1695. Mr. de Fenelon avoit été fait Précepteur du Duc de Bourgogne au mois d'Août 1689. Mr. de Ramſay, ſon Hiſtorien, dit (61) „ qu'il reſta ſix ans à
„ la Cour, dans une faveur marquée, ſans recevoir ni de-
„ mander aucune grace.... enfin le Roi lui donna l'Abbaye
„ de St. Valery, & quelques mois après l'Archevêché de
„ Cambrai étant venu à vaquer, Sa Majeſté l'y nomma. La
„ haute faveur où étoit Mr. l'Archevêque de Cambrai, ſem-
„ bloit annoncer une élevation encore plus grande; mais il
„ s'éleva contre lui un orage, qui l'éloigna à jamais de la
„ Cour". Les ſix ans de faveur de Mr. de Fenelon, dont parle ſon Hiſtorien, date cependant un peu vague, mènent juſte à l'année 1695. Mde. de Maintenon aura attendu quelque tems à faire éclater ſon reſſentiment, & aura préparé la vengeance qu'elle avoit méditée, de le faire condamner à Rome, condamnation qui fut prononcée quatre ans après. Il ne faiſoit pas moins de tems à la Cour du Pape, qui a tant d'autres affaires, pour ſe décider ſur celle-là.

[*S*] *Elle ne laiſſoit pas d'avoir quelques déſagremens avec ſon mari.*] Quoiqu'elle réuſſit à le corriger un peu de ce qu'il y avoit de trop licentieux dans ſes diſcours, ſon caractere naturel prenoit quelquefois le deſſus, & faiſoit ſouffrir la pudeur de Mde. Scarron. Un trait fort plaiſant lui échappa un jour. Segrais s'entretenant avec lui (62) lui dit, que ce n'étoit pas aſſez, pour faire plaiſir à ſa femme, de s'être marié, qu'il falloit qu'il eut d'elle au moins un enfant. „ Je lui de-
„ mandai, *ajoûta Segrais*, s'il croyoit être en état de le faire?
„ *Eſt-ce*, dit-il, *en vivre, que vous prétendez me faire ce plai-*
„ *ſir ici?* J'ai ici, ajoûta-t-il, *Maugin qui me ſera cet office*
„ *à point nommé.* Maugin étoit ſon valet de chambre & bon
„ garçon. *Maugin*, lui dis-je, *ne ſeras-tu*
„ *pas bien un enfant à ma femme?* Maugin lui répondit, *oüi-*
„ *dà, Monſieur, s'il plaît à Dieu.* Cette réponſe de Maugin,
„ à qui on la fit répéter cent fois, fit bien rire tous ceux qui
„ avoient coutume de voir Scarron". Sa femme avoit auſſi des déſagremens d'un autre genre. Il avoit pris chez lui ſes deux ſœurs du premier lit, on peut juger de leur caractere par ce trait, que Segrais (63) rapporte: „ Scarron diſoit de
„ ſes deux ſœurs, que l'une aimoit le vin, & l'autre les hom-
„ mes. Il diſoit auſſi d'elles mêmes, qu'il y avoit douze
„ coureuſes dans la rue des douze portes, à ne prendre ſes
„ deux ſœurs que pour une". Une des Sœurs de Scarron étoit très-belle, le Duc de Trefmes prit du goût pour elle, & l'a aimée juſqu'à la fin de ſes jours, en ayant eu un fils, qui fut baptiſé ſous le nom d'*Eſtramel*. Scarron n'ignoroit point l'intrigue de ſa ſœur, & en badinoit le premier. „Un
„ jour étant ſur ſa chaiſe percée, une perſonne vint le prier
„ de vouloir parler à Mr de Trefmes en ſa faveur pour une
„ affaire. Scarron lui dit: *Ce n'eſt point à moi, qu'il faut vous*
„ *adreſſer pour cela; voyez ma ſœur, qui eſt là haut, elle le fera*
„ *bien mieux que moi* (64). J'ai dit que la ſœur de Scarron avoit un fils du Duc de Trefmes, Scarron l'appelloit ſon neveu, & comme l'on ſavoit qu'il n'avoit que ſes deux ſœurs, & qu'elles n'étoient point mariées, quelqu'un lui demanda, par quel endroit cet enfant étoit ſon neveu, il répondit, qu'il l'étoit *à la mode du* Marais (65). On trouve dans une Note ſur ce que Segrais en dit (66), qu'on appella dans la ſuite ce jeune homme Mr. de Fontenai, qu'il épouſa Anne de Thibourt, Demoiſelle d'une noble & ancienne famille, dont il eût deux filles. Madame de Maintenon prit ſoin de ce Mr. de Fontenai, qui fut ſon Ecuyer pendant quelque tems, & elle plaça deux filles qu'il eut dans Saint Cyr. Pour revenir à elle, on conçoit aſſez aiſément qu'un mari, qui badinoit ſur de pareils ſujets, & qui avoit l'imagination toujours montée ſur le ton plaiſant & comique, ne pouvoit que lâcher bien des traits qui la faiſoient ſouffrir.

[*T*] *Scarron.... trouva moyen de ſe faire un revenu de ſix mille Livres par une eſpéce de nouvel office.*] Voici de quoi il s'agit, ſelon le récit de l'Auteur de ſa vie (67). „ Aux
„ portes de Paris, déſqu'il arrivoit des Charettes chargées
„ de marchandiſes, on trouvoit une foule de ſoldats & d'au-
„ tres gens qui les attendoient, pour ſe ſaiſir du gain qu'il
„ y avoit à les mener chez le Marchand, & à décharger les
„ marchandiſes. C'étoient des gens ſans aveu, les filoux s'y
„ mêloient avec les autres; il y avoit des portes où ces gens
„ étoient en grand nombre, & d'autres où les Chartiers ne
„ trouvoient perſonne. Scarron entreprit de faire un corps
„ de gens connus & fermentés, qui ſeroient autoriſés par
„ le Magiſtrat à rendre ſeuls ce ſervice aux Marchands,
„ qui de leur côté le reconnoîtroient par une gratification
„ volontaire. Il ſe mit à la tête de cette nouvelle eſpéce
„ d'office, & eut grand ſoin d'en écarter toute idée de Mal-
„ tote. Cette Charge, qui lui coûta bien des peines à faire
„ paſſer à l'Hôtel de Ville, lui valut environ ſix mille livres
„ de

(60) *Mém. de Choiſi T. II. p. 98. 99.*

(61) *Vie de Mr. de Fenelon p. 20.*

(62) *Segrais, Div. T. I.*

(63) *Ibid. p. 87.*

(64) *Ibid. p. 127.*

(65) *Ibid. p. 57. 58.*

(66) *Ibid. p. 157.*

(67) *P. 119. 120.*

mes contre lui [*U*]. Les infirmités de Scarron augmentoient peu à peu, & il prévit qu'il ne pouvoit aller loin. Segrais, qui devoit partir avec la Cour pour Bourdeaux, à l'occasion du mariage du Roi, alla prendre congé de lui, & Scarron lui dit: *je mourrai bientôt, je me sens bien; le seul regret que j'aurai en mourant, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, & de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer* (*g*). Sa prédiction se vérifia. Un jour il fut surpris d'un hoquet si violent, que ceux qui étoient auprès de lui, craignirent pour sa vie; mais le fort du mal étant passé, *si jamais*, dit-il, *je reviens de cela, je ferai une belle Satire contre le hoquet.* Ses amis s'attendoient à toute une autre résolution; mais comme il mourut, le Public a perdu cette Satire (*b*). Un peu avant que de mourir, voyant ses parens & ses domestiques qui fondoient en larmes; *mes enfans*, leur dit-il, *vous ne pleurerez jamais tant que je vous ai fait rire* (*i*). Scarron mourut au mois de Juin 1660 âgé de cinquante ans, Segrais en est croyable (*k*). „ Scarron, *dit-il*, mourut au mois de Juin 1660, pendant que j'étois au „ voyage du Roi pour son mariage, & je n'en avois rien su. La première chose que je fis à mon re- „ tour, ce fut de l'aller voir; mais quand j'arrivai devant sa porte, je vis qu'on emportoit de chez lui „ la

(*g*) Ibid. p. 127.

(*b*) *Menagiana* T. III. p. 290.

(*i*) Ibid. p. 291.

(*k*) *Ubi supra*. p. 289. 290.

„ de revenu. Il eut besoin de tout l'appui du Surintendant „ son protecteur; encore les contradictions violentes renais- „ soient-elles, & je crois qu'il la négocia enfin, & s'en défit „ le plus avantageusement qu'il lui fut possible".

[*U*] *En 1659 il eut une querelle avec Gilles Boileau, qui avoit fait quelques Epigrammes contre lui.*] Gilles Boileau, frere aîné de Despréaux, avoit du talent pour la Poësie; il fut piqué contre Ménage, qui l'avoit critiqué; & pour lui faire sentir qu'il étoit plus aisé de critiquer un Ouvrage que d'en faire un meilleur, il fit à son tour une Critique sévère de l'Eglogue de Ménage, intitulée *Christine*, qui étoit sa Pièce favorite: cette Critique a pour titre *Avis à Ménage*. Cette Brochure excita une quérelle entre les Beaux-Esprits; les amis de Ménage se liguérent contre le Critique. Pellisson & Scarron prirent parti contre lui: Scarron, conjointement avec Mademoiselle de Scuderi, agit auprès de Pellisson, pour empêcher Boileau d'obtenir une place à l'Académie Françoise; leurs efforts furent inutiles, & Boileau devint Académicien, & il chercha à se venger des traverses que Scarron lui avoit suscitées, ce qu'il fit par quelques Epigrammes. Mr. Des Maizeaux (68) dit que Gilles Boileau fit quelques Epigrammes contre le fameux „ Scarron, qui l'a- „ voit attaqué, & il le poussa si vigoureusement, qu'il le „ déconcerta". Sans-doute que Mr. Des Maizeaux n'avoit pas vu les Epigrammes réciproques, dont il parle. Elles ne valent pas grand' chose ni les unes ni les autres. Celles de Boileau sentent un homme piqué au vif, & qui fait flèche de tout bois, pour percer son adversaire, mêlant assez indécemment Mr. Scarron dans une querelle, où elle n'avoit que faire, & où un galant homme n'auroit pas dû l'intéresser. Celles de Scarron paroissent d'un esprit plus calme, & ne sont que personnelles, conséquemment plus raisonnables. Le sujet de leur querelle, ou plutôt ce qui fournit à Gilles Boileau l'occasion d'éclater, fut une seconde *Epître Chagrine* de Scarron (69). Il fut le seul, dit celui-ci (70), de tous ceux qui s'y trouverent, qui n'entendit point raillerie. Comme „ il s'est mis dans la tête que sa médisance & sa critique l'a- „ voient rendu redoutable à tout le genre humain, il a cru „ que je lui manquois de respect, puisque je ne le craignois „ pas; & que ne pouvant s'en venger sur moi seul, il devoit „ s'attaquer à Madame Scarron. Il fit donc contre elle une „ Epigramme fort insolente. Elle n'a pourtant pas daigné „ s'en offenser, & je crois qu'il en enrage. Il est vrai qu'il „ a usé fort discrettement de ne la confier qu'à Mr. de Bois- „ robert, à qui depuis il en a cédé toute la gloire. Je ne „ sai lequel des deux en est l'Auteur, je sai seulement que „ ce sont des injures des Halles". Une personne de qualité représenta à Boisrobert que de pareilles Epigrammes se payent par des Coups de Bâton; Gilles Boileau jugea à propos, pour rendre vain ce fâcheux pronostic de faire une Epigramme à Madame Scarron. „ Elle eut, *dit Scarron*, en „ quelque façon à s'en louër, encore que j'eusse à m'en plain- „ dre". Il lui disoit que son malheureux mari n'avoit rien de commun avec elle. „ Cela a été dit il y a longtems, „ *dit-il*, on me récita cette Epigramme en bonne compa- „ gnie, dont j'en fis quatorze sur le champ; en voici la „ première".

(68) *Vie de Boileau Desp.* pag. 7.

(69) Je conjecture que c'est celle qui est la troisiéme en rang, dans mon Edition, adressée à *Mr. d'Elbene*, où Scarron introduisant un Auteurs d'exemple, qui reprenoit les Ecrivains, & qui compare *De Linieres à Boileau.*

(70) Lettre à Mr. Pouquet Oeuvr. T. I. 325 & *suiv.*

„ *Petit Avocat, que je fronde,*
„ *Et que toujours je fronderai,*
„ *Avez-vous l'esprit égaré,*
„ *De vous estimer du beau monde,*
„ *Pour un seul voyage à Thoré?*"

Cette Epigramme fut lue au troisiéme pilier de la grande Salle du Palais, où Boileau prétidoit tous les matins, depuis qu'il s'étoit érigé en bel-esprit. „ Il a nié, *continue Scarron*, „ à des personnes de qualité d'avoir jamais fait des vers con- „ tre Madame Scarron, & le même jour son Libraire, qui „ est le mien, m'avoit apporté de sa part l'Epigramme que „ vous allez lire, & que je garde écrite de sa main:

„ *Voi sur quoi ton erreur se fonde,*
„ *Scarron, de croire que le monde*
„ *Te va voir pour ton entretien.*
„ *Quoi! ne vois-tu pas grosse bête,*
„ *Si tu te grattois un peu la tête,*
„ *Que tu le devinerois bien?*"

Scarron avoit-il tort de trouver que sa femme n'étoit guére ménagée dans cette Epigramme, qui étoit accompagnée de cette autre parement contre lui, qu'il gardoit aussi écrite de la main de Boileau:

Après toute la médisance
Contre la Pourpre & l'Eminence,
Scarron, tu peines bien à tort
Contre l'injustice du sort.
Beni l'heureuse maladie
Qui te sauve aujourd'hui la vie.
Des longtems au bout d'un cordeau
Auroit perdu ta tête folle,
Si dessus ton horde vérole,
N'eût fait l'office de Bourreau.

„ Et parce que ces beaux vers, *ajoûte Scarron*, ne satis- „ faisoient pas leur Auteur, ils étoient soutenus de cette „ belle Prose écrite aussi de sa main blanche ou noire: *Pen- „ ses-tu, Monsieur le Cul de jatte, qu'à cause que de quelque „ côté qu'on te tourne, tu te retrouves toujours sur ton cul, en „ n'ose s'attaquer à toi? Jusques ici j'ai gardé des mesures pour „ le sexe, mais s'il t'arrive de commencer.....* Ces petits „ points-là faits de sa main, font quelque chose du *Quos ego* „ de Virgile". Est-il vraisemblable que de pareilles grossiéretés ayent pu déconcerter Scarron, comme le dit Mr. Des-Maizeaux? „ Ce qu'il a écrit depuis, *ajoûte Scarron*, „ n'est point encore venu à ma connoissance. On m'a pour- „ tant dit qu'il a rimé quantité d'injures contre mes amis & „ moi..... nous avons empêché avec beaucoup de peine des „ personnes de qualité, qui d'office vouloient nous venger... „ mais autrement qu'avec des Epigrammes". Vraisemblablement que Boileau craignit quelque chose de pis que des vers, car Scarron ajoûte M**** *nous a priés de recevoir ses visites & ses satisfactions.* Sur quoi il fit cette Epigramme:

Offensé d'un Boileau, voulez-vous que l'en fasse
Quelque accommodement avecque ce Boileau?
Quoi! mordu d'un vilain, trouveriez-vous fort beau,
Qu'il me rendît visite, & que je l'embrassasse?

Autre.

Je pardonne à ton esprit noir,
Tes vers & ton imposture;
Qui ne mépriseroit de si lâches injures,
Mériteroit d'en recevoir.

Ces deux Epigrammes, & la première que j'ai rapportée, sont du nombre des quatorze faites sur le champ: ce ne sont peut-être pas les meilleures, mais les plus courtes. Voici encore un Sonnet fait pour la même occasion.

Oui, je lui faisois trop d'honneur,
De le mettre dans mon Epître,
Ce Drolle, qui s'enfle du titre
De Satirique Crniqueur.

Ce très-ignorant Traducteur,
Dont l'esprit n'est que souffre & nitre,
Veut s'acharner sur mon chapitre;
Je l'en conjure de bon cœur.

Mais que comme lui je trahisse,
Et que mes amis je noircisse
Par des libelles médisans;

Que comme lui, je sois infame,
Si chaque jour, pendant trois ans,
Je ne le fers d'une Epigramme!

Scarron ne put tenir parole, la mort l'en empêcha. Ce fut-elle qui fit taire Scarron, & non les Epigrammes de Gilles Boileau, comme Mr. Des-Maizeaux l'avance sans preuve.

Au reste il faut dire que Boileau est le seul qui ait attaqué la réputation de Me. Scarron en ce tems-là, & les témoignages que son Mari lui a rendus, celui de Sorbiere cité par divers Auteurs, & qui mourut avant son élevation, ne permettent pas de douter de sa vertu. Au reste il se pourroit très-bien, que Madame de Maintenon avoit conservé la mémoire de l'Epigramme de Gilles Boileau, & que c'étoit la raison, qui étoit cause que Racine étoit mieux reçu d'elle, que Despréaux frere de Boileau (71), que le premier menoit toujours avec lui, quand il alloit chez elle.

(71) *Mém. sur la Vie de Jean Racine.* P. 278.

„ [*W*] Mr.

„ la chaiſe ſur laquelle il étoit toujours aſſis, que l'on venoit de vendre à ſon inventaire". Il doit être mort après le douziéme du mois, car on trouve parmi ſes Lettres, une Lettre de cette date à Mr. le Comte de Vivonne, dans laquelle il lui dit: „ Pour moi je vais toujours en empirant, & je me ſens „ traîner vers ma fin plus vite que je ne voudrois". Je ne ſai ſur quelle autorité l'Auteur de la Vie de Me. de Maintenon, fixe ſa mort au 27 Juin. Je ne dois pas oublier qu'il y a une de ſes Lettres, datée du cinquiéme Septembre 1660; mais il y a tout lieu de croire que cette date eſt fauſſe, Segrais ayant été ſi bien à portée d'être inſtruit du tems de la mort de Scarron. D'ailleurs il ſemble qu'il s'agit dans cette Lettre de l'affaire des Déchargeurs: *mon affaire* dit-il, *a été fignée, & je vous en ai toute l'obligation*: il ne paroît point qu'en 1660, Scarron eût aucune affaire, dont il pût parler en ces termes. Mr. de la Martiniere a prétendu que la Cenſure que Deſpréaux fait du Burleſque, ne tombe pas directement ſur Scarron. Mais je crois qu'il s'eſt trompé ſur cet article [*W*].

[*W*] *Mr. de la Martiniere a prétendu, que la Cenſure que Deſpréaux fait du Burleſque, ne tombe pas directement ſur Scarron. Mais je crois qu'il s'eſt trompé ſur cet article.*] Rapportons d'abord la Cenſure de Deſpréaux (72):

(72) *Art. Poëtiq.* Chant I. vers 79-96.

Quoique vous écriviez, évitez la baſſeſſe,
Le ſtile le moins noble a pourtant ſa nobleſſe.
Au mépris du Bon-ſens, le Burleſque effrené,
Trompa les yeux d'abord, plut par ſa nouveauté.
On ne vit plus en vers que pointes triviales,
La Parnaſſe parla le langage des Halles.
La licence à rimer, alors n'eut plus de frein,
Apollon travesti devint un Tabarin.
Cette contagion infecta les Provinces,
Du Clerc & du Bourgeois paſſa juſques aux Princes.
Le plus mauvais plaiſant eut ſes approbateurs,
Et juſqu'à Daſſouci, tout trouva des Lecteurs.
Mais de ce ſtile enfin la Cour déſabuſée,
Dédaigna de ces Vers l'extravagance aiſée.
Diſtingua le naïf, du plat & du bouffon;
Et laiſſa la Province admirer le Typhon.

(73) *Diſcours ſur le Style Burleſque.* A la tête des *Oeuvr. de Scarron* T. 3. p. 46. 47.

Mr. de la Martiniére (73) prétend que cette Cenſure n'eſt pas ſi injurieuſe à Scarron, que l'on pourroit d'abord ſe l'imaginer. Voici les raiſons qu'il allégue. „ 1. Elle ſe trouve „ dans un Livre commencé neuf ans après la mort de Scar„ron, & publié cinq ans plus tard, c'eſt-à-dire, quatorze „ ans après la mort de Scarron; dans un tems que Daſſouci, „ qui ſe qualifioit *Empereur du Burleſque, premier du nom*, „ s'obſtinoit à relever le Burleſque décrédité, en accablant „ le Public de ſes Poëſies. 2. Deſpréaux déterminé par „ l'Epithéte d'*effrené*, le Burleſque qu'il attaque; il en fait „ l'hiſtoire, la deſcription, & en montre les abus. Il le „ déſigne encore mieux par l'*extravagance aiſée*, qu'il lui at„tribue. En effet rien de plus aiſé que le Burleſque de „ Daſſouci & de ſes ſemblables; mais le Burleſque naïf de „ Scarron étoit ſi peu aiſé, que de quelques milliers de Poë„tes qui l'ont cherché, pas un n'a pu l'attrapper. 3. Boi„leau fait parfaitement bien ſentir que la Cour *diſtingua le „ naïf, du plat & du bouffon*. Il ſe garde bien de flétrir Scar„ron, comme ſi toutes ſes Oeuvres devoient être miſes au „ rebut; il y diſtingue le naïf; & voilà ce dont ni la Ville „ ni la Cour ne ſe laſſeront jamais, & ce qui ſoutient les „ principaux Ouvrages de Scarron. Deſpréaux y diſtingue „ le bouffon, qui eſt proprement ce qu'il attaque; & comme „ le *Typhon* avoit fait beaucoup de bruit, & ſervi de modéle „ à un eſſaim de Poëtes Burleſques, il réduit les admirateurs „ de ce Poëme à des Provinciaux. Ce n'eſt pas qu'il n'y „ ait des traits bien naïfs dans le *Typhon*, mais malheureu„ſement le bouffon y domine. Car pour le plat, il eſt diſtié„rent du bouffon; c'eſt un degré encore plus bas, quoique „ la diſtance en ſoit petite..... Deſpréaux n'a jamais pré„tendu mettre les Oeuvres de Scarron au nombre des Li„vres, qui ne méritent pas d'amuſer agréablement un ga„lant-homme, lui qui a dit

„ *J'aime mieux Bergerac, & ſa burleſque audace,*
„ *Que ces vers ou Marin ſe morfond, & me glace.*

„ Il n'a voulu faire comprendre autre choſe, ſinon qu'on „ ne devoit pas imiter Scarron". Tout cela eſt ingénieuſement dit; il n'y manque que la vérité. Un ſeul trait, qui ſe trouve dans la vie de Racine (74), détruit tout ce que Mr. de la Martiniere a raſſemblé, pour empêcher les traits de Deſpréaux de tomber ſur Scarron. Racine & Deſpréaux s'entretenoient un jour avec Madame de Maintenon de la Poëſie, „ & Boileau déclamant contre le goût de la Poëſie „ Burleſque, qui avoit régné autrefois, dit dans ſa colére: „ *Heureuſement ce miſerable goût eſt paſſé, & on ne lit plus „ Scarron, même dans les Provinces*". Il eſt clair que Deſpréaux proſcrivoit ſans exception tout ce que Scarron a fait. S'il n'y a pas quelque choſe d'outré dans ce jugement, c'eſt une autre queſtion. A moins que d'être fortement prévenu, on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait parmi les Ouvrages de Scarron pluſieurs Piéces qu'on lit encore avec plaiſir. Bailler me paroît avoir jugé aſſez ſenſément de Scarron. „ A dire „ le vrai, *dit-il* (75), le Caractére de Scarron, quelque aiſé „ qu'on le trouve, n'a point laiſſé de paroître inimitable; & „ tous ceux qui ont voulu marcher ſur ſes traces, ſont tom„bés tous généralement dans le bourbier, & ſont devenus „ l'objet du mépris & de la riſée publique. C'eſt ce qui a „ contribué encore davantage à ſa diſtinction, & qui lui a „ donné un nouveau luſtre. Deſorte qu'on le fait paſſer en„core aujourdhui pour un Original ſinguliér, que perſonne „ n'a pu copier juſqu'à préſent. On ne peut donc pas nier „ qu'il ne ſoit quelquefois fort plaiſant & trés-naïf, & que „ ſon enjouement ne ſoit admirable en divers endroits; mais „ il n'eſt pas continuel. Il y a des ſottiſes & des fadaiſes „ trés-plates & trés-inſipides, & il eſt plein de bouffon„neries triviales, dont il gâte ſa veritable plaiſanterie". Ajoûtons la concluſion de Mr. de la Martiniere, qu'il y a bien de l'apparence, que Scarron ſera toujours un homme unique en ſon eſpéce. Il ſemble que c'eſt-là aſſez le ſentiment du Public, puiſque ſes Ouvrages ont été réimprimés un aſſez grand nombre de fois, ce qui prouve qu'on n'en eſt pas dégoûté.

(74) *Ubi ſupra.*

(75) *Jugem. des Sav.* Tom. II. p. 315 de l'Edit. de 1725 in 12.

SCHAAF (Charles) nâquit à Nuys, Ville de l'Electorat de Cologne le 28 Août 1646. Son Pere, Henri Schaaf, étoit Major dans les Troupes du Landgrave de Heſſel-Caſſel, & il eut le malheur de le perdre avant l'âge de huit ans accomplis (*a*). Il s'attacha à l'étude, & fit des progrès peu communs pour ſon âge. Il ſe rendit enſuite à l'Académie de Duisburg, où ſa mere l'accompagna; & il y continua ſes études avec beaucoup de ſuccès & d'application. Il fit ſes Humanités ſous Meſſieurs Schalbruck & Henri Trentz: Pierre van Maſtricht fut ſon Maître pour les Langues Orientales, & Clauberge pour la Philoſophie: il étudia la Théologie ſous Meſſieurs Jean Herman Hugenpot, & Chriſtophle Frédéric Crellius. Ayant achevé ſes études, il ſe diſpoſoit à entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique, mais l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, ſollicité par les Etudians en Théologie, le nomma en 1677 Docteur ou Lecteur en Langues Orientales à Duisburg. Il y donna des leçons pendant trois ans avec ſuccès. En 1679 quelques Profeſſeurs de l'Univerſité de Leyde le ſollicitérent fortement à y venir pour enſeigner les Langues Orientales; il s'y rendit, & le Sénat Académique lui accorda la permiſſion de donner des Leçons. Il s'en acquitta d'une maniére qui lui mérita des marques d'eſtime & de bienveillance de la part des Curateurs de l'Univerſité: le 8 Mai 1681 ils lui firent un préſent conſidérable, & le 8 Novembre de la même année ils l'engagérent à remplir pendant quatre années la place de Docteur en Langues Orientales. En 1686 il publia in-8. un Ouvrage intitulé *Opus Aramæum*; ce Traité contient une Grammaire Chaldaïque & Syriaque, avec quelques endroits choiſis du Chaldéen de l'Ancien Teſtament, & de la Verſion Syriaque du Nouveau. Quelque tems après on lui offrit un poſte avantageux ailleurs. Les Curateurs le retinrent par la promeſſe d'une Chaire de Profeſſeur (*b*). Ils lui augmenterent ſes appointemens, & lui donnérent par écrit un Privilége, qui défendoit à tout autre d'enſeigner les Langues Orientales. Le Sécretaire des Curateurs eut ordre de notifier ce Privilége au Recteur Magnifique & au Sénat Académique, pour y avoir l'egard requis. En 1708 il publia le Nouveau Teſtament Syriaque in-4. avec une Verſion Latine, & une Préface, qui contient les diverſes leçons de toutes les Editions. La même année il donna *Lexicon Syriacum Concordantiale* in-4. Ce dernier Ouvrage a été reïmprimé en 1717. En 1711 Meſſieurs les Curateurs firent prier Mr. Schaaf de faire un Catalogue des Livres Hébreux, Chaldéens, Syriaques, & Samaritains, de-même que des Ecrits des Rabbins, tant imprimés que manuſcrits, qui ſe trouvoient dans la Bibliothéque de l'Univerſité. Il s'acquitta de cette Commiſſion, dans l'eſpace de trois mois, d'une maniére qui ſatisfit pleinement ces Meſſieurs. Ce Catalogue eſt joint à celui de la Bibliothéque publique de Leide, imprimé en 1711 in-folio. En 1712 on augmenta encore ſes appointemens. Deux ans après

(*a*) *Bibl. Germ.* T. XXII. p. 92.

(*b*) Ibid. p. 93. 100.

après il publia une Lettre Syriaque d'un Evêque du Malabar [*A*]. En 1719 les Curateurs lui haussérent encore ses appointemens, & y joignirent le titre de Professeur des Langues Orientales, & il prit possession de cette Charge le 27 Mai 1720 par une Harangue, sur la nécessité d'entendre les Langues Orientales, pour tout Chrétien, & surtout pour un Théologien. Il a enseigné pendant près de dix ans en qualité de Professeur, étant mort le 4 Novembre 1729 d'une attaque d'Apoplexie, qui le prit en sortant de son Cabinet. Il tomba à terre sans connoissance, les yeux fermés, avec un violent frisson, & quelques heures après il rendit l'esprit dans la quatre-vingt-troisiéme année de son âge. Il s'étoit encore occupé ce jour-là cinq heures à l'étude; il ne s'étoit plaint de rien; mais environ un mois avant sa mort, il lui échappoit de tems en tems de profonds soupirs, ce qui lui arriva encore peu de momens avant sa chute. Mr. Schaaf a été marié deux fois; il se maria pour la première fois en 1693, il eut de ce mariage trois fils, dont il n'en conserva qu'un qui a été Apothicaire à Amsterdam, & une fille. De son second mariage, il eut quatre fils & deux filles. L'aîné des fils, nommé *Jean Henri*, né en 1701, commença des

[*A*] *Deux ans après il publia une Lettre Syriaque d'un Evêque du Malabar.*] Mr. Schaaf la donna avec une Version Latine, & une Lettre Syriaque, qu'il avoit écrite à cet Evêque, suivie d'une Rélation Historique, en 1714 in-4. Voici les particularités qu'on ajoûte dans le *Mémoire*, d'où cet Article est principalement tiré (1). „ Mr. Schaaf, ou Mr. son fils „ en son nom, ont écrit depuis ce tems-là plusieurs Lettres „ Syriaques au même Evêque, & en ont reçu jusqu'à dix-huit, „ parmi lesquelles il y en a qui ont quatre aunes de long. „ Ces Lettres renferment des particularités touchant la créance des Habitans du Malabar, & leur Conversion au Christianisme par l'Apôtre St. Thomas. Divers Ecrits en Langue Syriaque, & des vers à la louange de Mr. Jean Henri „ Schaaf, fils de notre Auteur. Ce dernier en reçut encore „ trois un mois avant sa mort, qui ont été traduites par Mr. „ son Fils. On y trouve plusieurs choses, qui devoient être „ communiquées à la *très-puissante Compagnie*, c'est ainsi que „ s'exprime l'Evêque. Mr. Schaaf s'acquitta fidélement de „ cette Commission. Lui & son fils s'offrirent de traduire „ fidelement du Flamand en Syriaque tout ce que l'on jugeroit à propos. Mr. Nicolas Witsen, Bourguemaître de la „ Ville d'Amsterdam, & Directeur de la Compagnie des Indes Orientales, a cultivé avec soin cette Correspondance. „ Après la mort de Mr. Witsen, Mr. Jean Trip, Bourguemaître d'Amsterdam & Curateur de l'Université, s'y intéressa aussi. En qualité de Directeur, il la proposa à la „ Chambre des Indes Orientales des dix-sept, qui la recommanda à la Régence des Indes. On garde toutes les Lettres qui ont été écrites de part & d'autre, dans les Archives de la Compagnie. Après la mort de Mr. Schaaf, Mr. „ son Fils s'est chargé de cette Correspondance, conformément aux intentions de son Pere. Il a déjà répondu à l'Evêque du Malabar par une Lettre de cinq aunes de long, „ où il le prie de lui faire part de diverses choses, qui peuvent éclaircir l'Histoire tant Ecclésiastique que Profane, „ & plusieurs Points d'Antiquité. Au reste ce Commerce Epistolaire a attiré à feu Mr. Schaaf l'estime & la considération des Chrétiens du Malabar. Leur Evêque, dans „ ses dernières Lettres, disoit en parlant de lui, *qu'il n'avoit pas son pareil au monde*". Pour revenir à la Lettre publiée en 1714, Mr. la Croze l'ayant reçue de Mr. Fabricius de Hambourg, témoigna à Mr. Bayer (2), qu'il doutoit de la fidélité de la version de Mr. Schaaf, & sur-tout de l'inscription, traduite en ces termes:

(1) *Bibl. Germ. T. XXII. p. 102, 103.*

(2) *Thesaur. Epist. Lacroz. T. III. p. 32.* la Lettre est du 1 Juin 1717.

Ens entium. In nomine Entis æterni. Affilati Subsistentiæ. *Thomas infirmus, Syrorum in India, errorum, Antiquorum Christianorum* Episcopus.

Mr. de la Croze avoit encore de la peine à se persuader que l'Auteur de cette Lettre fût Evêque. Mr. Bayer lui répondit quelques jours après (3), il ne donne que peu ou point d'éclaircissement sur ce que lui avoit demandé Mr. de la Croze: Il croit qu'il y a quelque transposition, & sur le tout il trouve que toute l'inscription, & sur-tout ce qu'y est dit des véritables & anciens Chrétiens, sent un Auteur Européen. Mr. la Croze lui repliqua (4), qu'il se trompoit en attribuant cette Lettre à un Européen, qu'elle étoit d'un certain *Thomas*, Ministre ou Pasteur de l'Eglise que les Portugais appellent *Candanate*, & que Mr. Schaaf nomme *Chaldenal*. Sur quoi Mr. la Croze remarque que cela lui fait naître une difficulté: c'est que l'Eglise de Candanate a toujours été Paroissiale, & pas fort célébre, & qu'il ne comprend point comment celui qui la gouverne peut prendre le titre d'Evêque; d'autant plus qu'il demande au Patriarche d'Antioche un Evêque pour les Eglises des Indes, qui n'ont jamais eu qu'un seul Evêque. Il espére que Mr. Bayer qui devoit venir à Berlin, éclaircira ses doutes, en voyant la Lettre même. Et il ajoûte qu'il n'a pas grande opinion du savoir & du génie de Mr. Schaaf: *parum enim fidit*, dit-il (5), Carolo Schaafio, *Viro Syriace quidem erudito, sed omnino parum ingenioso & docto, ut vel ex ejus præfatione in hanc spissitudinem abunde mihi constat. Ego vero nollem, ut quispiam hac linguarum studia coleret, nisi, Philosophicis disciplinis & ecclesiasticorum historiarum studio pectus aperiens munitum haberet.* Mr. la Croze parle de la Lettre en question dans son *Histoire du Christianisme des Indes* (6), & témoigne être peu content de sa publication. Le passage est un peu long, mais il est curieux, & doit être rapporté, pour bien entendre une Lettre de Mr. Schaaf à Mr. la Croze, dont nous rendrons compte.

„ Une Lettre écrite l'an 1714 de la Côte de Malabar, assure „ que les Chrétiens de St. Thomas ont présentement deux „ Evêques, l'un pour les Peuples du Midi. . . . Cet Evêque „ s'appelle Mar Thomas. . . . . L'autre est un Syrien nommé „ Mar Gabriel, qui arriva à la Côte l'an 1708. Celui-ci „ exerce la jurisdiction dans les Eglises du Nord. Il se fert „ en parlant de l'Incarnation de notre Seigneur, des expressions de ceux qu'on appelle Nestoriens. Les deux Prélats „ vivent dans un Schisme déclaré. Cela paroît par une Lettre qu'écrivit l'an 1709 l'Evêque Mar Thomas. Cette „ Lettre a été imprimée l'an 1714 à Leyden, avec une Traduction & une Préface de Mr. Schaaf, Professeur en Langues Orientales. Mar Thomas mit entre les mains du Gouverneur de Cochin sa Lettre écrite en Syriaque, & le pria „ de la faire tenir par la voie de Hollande, au Patriarche „ d'Antioche, qu'il conjure d'envoyer à la Côte de Malabar un Métropolitain & deux Prêtres, pour remédier aux „ maux de l'Eglise Indienne, divisée, dit-il, par la faction „ d'un Ecclésiastique, attaché à l'Archevêque Gabriel, qui „ se disoit envoyé par Elie, Catholique ou Patriarche de „ Mosul, & qui enseignoit qu'il y avoit deux Natures & „ deux Personnes en Jésus-Christ. Cette Lettre est datée de „ Candanare dans le Royaume de Cochin. Au bas de cette „ Lettre le Prélat se nomme *Ganpho*. C'est apparemment le „ même nom que les Portugais ont corrompu dans celui de „ Campo. Mr. Schaaf, sans aucune apparence de raison, „ attribue ce nom à un Sécretaire, par lequel il suppose que „ la Lettre a été écrite. C'est tout ce qu'on peut tirer de „ cette Lettre, dont deux Copies étant passées en Hollande, „ l'une fut envoyée à sa destination, & l'autre tomba entre „ les mains de Mr. Schaaf, qui l'a fait imprimer. Je ne puis „ m'empêcher de plaindre ici le sort de ces Chrétiens, qui „ se cachant autant qu'ils peuvent au Pape, & aux Portugais, se livrent à eux en Hollande malgré leurs précautions. „ Mr. Schaaf se fait honneur d'avoir fait de cette Lettre une „ Traduction, qui a été lue & mise entre les mains de plusieurs personnes considérables de l'Eglise Romaine, entre „ autres du Nonce même du Pape. Cette manière d'agir aura „ sans-doute mis les Catholiques-Romains & les Portugais „ des Indes en état de se faire des Ecclésiastiques, que le „ Patriarche d'Antioche pourra avoir envoyés". On voit que Mr. de la Croze reproche à Mr. Schaaf, premiérement d'avoir mal entendu le nom de *Ganpho* dans la souscription, & en second lieu d'avoir exposé les Chrétiens du Malabar, en publiant la Lettre de leur Evêque. Comme Mr. Schaaf n'entendoit pas le François, un de ses amis se donna la peine de lui traduire des morceaux de l'Ouvrage, ce qui donna occasion à Mr. Schaaf d'écrire à Mr. de la Croze une Lettre en Allemand, dont nous allons donner l'extrait, parce qu'elle renferme des éclaircissemens sur ce que le Savant de Berlin avoit dit. La Lettre de Mr. Schaaf est du 25 Juillet 1724 (7). Le nom de l'Evêque, dit-il, est *Thomas*, & *Ganpho* est celui de l'Ecrivain, qui a écrit la Lettre par ordre de l'Evêque, & dont la qualité lui est inconnue; il marque qu'il a plusieurs autres Lettres de l'Evêque *Mabo Thomas*, dans la souscription desquelles il ne trouve plus le nom de *Ganpho*, y ayant au bas de l'une *Matthieu Prêtre*, au bas d'une autre *Jean*, au bas d'une autre *Zacharie* &c. Tous ces divers noms prouvent, que Mr. Schaaf ne s'est point trompé, en regardant la signature de *Ganpho*, comme celle de l'Ecrivain employé par l'Evêque pour écrire la Lettre. L'Evêque *Mabo Thomas* dépend du Patriarche d'Antioche, & prie Mr. Schaaf d'écrire à son Supérieur. Il y a encore, ajoûte-t-il, parmi les Chrétiens de St. Thomas un Archevêque, nommé *Gabriel*, qui est Nestorien, & qui diffère fur quelques points de *Mabo Thomas*. L'Archevêque *Mabo Gabriel* relève du siége du Patriarche de Ninive: j'ai aussi reçu une grande Lettre de ce *Mabo Gabriel*, dit notre Professeur, & il me prie d'écrire à Elie Patriarche de Ninive son Supérieur. Le mot de *Mabo* est un terme Malabare, qui signifie illustre ou grand. A l'égard de la Traduction Latine de cette Lettre, plusieurs Savans & des personnes distinguées l'ont demandée à Mr. Schaaf, & c'est un des premiers Seigneurs du Pays qui la fait lire au Nonce du Pape. „ Cela ne peut au reste faire aucun „ tort à *Mabo Thomas* ni aux Chrétiens de St. Thomas, ni „ servir à les faire découvrir davantage: au contraire *Mabo „ Thomas* a été fort heureux, *continue Mr. Schaaf*, que sa „ Lettre soit tombée entre mes mains, ayant été envoyée de „ tous côtés, sans qu'on ait pu trouver personne en état de „ la traduire. Par-là cette Lettre est tombée entre les mains „ de tant de personnes distinguées, par-là elle est parvenue „ à la Compagnie des Indes Orientales, qui a pris ses Intérêts à cœur, & a établi sur un pied solide ma correspondence avec l'Evêque. La Compagnie l'a pris sous sa protection, & a fait rendre aux Chrétiens de St. Thomas plus de „ soixante-dix Eglises, que les Catholiques leur avoient „ ôtées. L'Evêque *Mabo Thomas* ayant vu que ma Traduction de sa Lettre en Hollande, lui avoit été si avantageuse, „ il

(3) *Ibid. T. I. p. 28, 29.*

(4) *Ibid. T. III. p. 55.*

(5) *Ibid. p. 36.*

(6) P. 421-423.

(7) *Ibid. Tom. II. p. 226-229.*

dès ſa quatorziéme année à étudier les Langues Orientales: & il y fit de ſi conſidérables progrès par les ſoins de ſon pere & par ſa propre application, qu'il fut bientôt en état de donner des leçons aux autres. Il commença dès l'année 1721 à ſoulager ſon pere, & pendant les neuf derniers mois de la vie de celui-ci, il remplit ſes fonctions par rapport aux Leçons domeſtiques: en 1730 il fut un de ceux ſur leſquels on jetta les yeux à Franeker pour ſuccéder dans la profeſſion des Langues Orientales au célébre Mr. Schultens (*c*). Le grand déſir que Mr. Schaaf avoit d'être utile, le rendoit infatigable. Il donnoit quelquefois juſqu'à ſept différentes Leçons par jour; d'ailleurs il n'étoit pas moins diſtingué par la douceur & la régularité de ſes mœurs que par ſon érudition. Il ne laiſſa pas d'avoir des ennemis: les gens qui ſe laiſſent guider par un zéle, ſouvent aveugle, & portés à intenter aiſément l'accuſation d'Héréſie à ceux qui leur déplaiſent, lui en vouloient, tant parce qu'il ne ſe faiſoit pas une peine de converſer avec des perſonnes de religion différente, que parce que ſa femme, perſonne vertueuſe & pleine de piété, s'étoit livrée à cette dévotion ſuperſtitieuſe, qui porte à s'abſtenir du Culte public, pour ne pas communiquer avec les méchans. On prétend que ces raiſons empêchérent Mr. Schaaf le fils de ſuccéder à ſon pere, & même d'être chargé d'enſeigner les Langues Orientales à Leyde: on fut même obligé de faire inſérer le Mémoire ſur la Vie de Mr. Schaaf dans la *Bibliothéque Germanique*, ſes ennemis ayant empêché qu'on ne l'inſérât dans les Journaux de Hollande. Il parut ſeulement dans un Journal Flamand un Article ſur ſa vie, mais tronqué & altéré (*d*).

(*c*) Ibid. p. 100, 104, 109.

(*d*) *Thef. Epiſt. Laroch.* T. I. p. 207.

„ il ne diſcontinue pas de m'écrire, pour me prier d'avancer „ de plus en plus ſes intérêts; & quand le Pape & tous ſes „ Emiſſaires auroient lu la verſion de la Lettre du Prélat, ni „ lui ni les Chrétiens de St. Thomas n'en peuvent recevoir „ aucun préjudice; parce qu'il peut recevoir ceux qui „ lui ſont envoyés d'Antioche par la voye de Hollande, „ où ils ſe rendent par la Méditerranée, & paſſent enſuite „ aux Indes ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie; cette voye „ eſt ſûre, & le Nonce & toute ſa ſequelle, ne peuvent y „ mettre le moindre obſtacle. L'année derniére j'ai reçu „ encore de l'Evêque un petit Coffre avec des Manuſcrits „ Syriaques, parmi leſquels il m'envoye un Nouveau Teſtament Syriaque Manuſcrit, le tout accompagné de Lettres „ en la même langue. Tous ces Ecrits méritent de voir le „ jour, tant par rapport à la matiére, que par rapport à la „ pureté du ſtile; & à la beauté des caractéres. Il y a des „ Savans qui croient qu'il ſeroit bon que tous ces Ouvrages fuſſent imprimés en Syriaque, en Latin, & en Allemand ou Flamand. Mais comme les frais de l'impreſſion „ du Syriaque vont loin, & que je ſuis vieux, je n'ai pas „ encore une aune qui ſoit en état d'être imprimé, & j'ai „ deſſein de laiſſer le ſoin de ce travail à mon Fils, à qui j'ai „ enſeigné ce que je ſai dans les Langues, & qui depuis huit „ ou neuf ans s'eſt exercé dans les Langues Orientales: il „ eſt ſur-tout tellement avancé dans le Syriaque, qu'il a „ traduit toutes les Lettres que l'Evêque *Mahu Thomas* a „ écrites l'année paſſée: il a auſſi traduit il y a deux ans la „ grande Lettre que *Mahu Gabriel* m'avoit écrite. C'eſt lui „ encore qui écrit toutes les Lettres Syriaques de ma part à „ l'Evêque *Mahu Thomas*; afin qu'après ma mort il puiſſe entretenir cette Correſpondance, & faire part au Public des „ Ouvrages Syriaques &c ".

SCHURMAN (ANNE MARIE DE) Fille ſavante du XVII. Siécle, nâquit à Cologne le 5 Novembre 1607 de Frédéric Schurman, & d'Eve de Harf, tous deux de familles nobles & profeſſant la Religion Réformée [*A*]. [☞ Ses parens qui demeuroient à la Campagne, eurent grand ſoin de ſon éducation; un Précepteur qui étoit dans la maiſon, pour ſes freres, veilla auſſi ſur ſon inſtruction, & à l'âge de trois ans, elle liſoit parfaitement en Allemand, & ſavoit déjà une partie du Catéchiſme de Heidelberg par cœur. ADD.] Elle fit paroître auſſi dès l'enfance une adreſſe de main extraordinaire; car à l'âge de ſix ans elle découpoit avec ſes ciseaux toutes ſortes de figures de papier, ſans aucun modéle. A huit ans elle apprit en peu de jours à deſſiner des fleurs d'une maniére fort agréable, & deux ans aprés il ne lui fallut que trois heures pour bien apprendre à broder. Elle apprit enſuite la Muſique vocale & inſtrumentale (*a*), la Peinture, la Sculpture, la Gravure, & elle réuſſit également en tout cela. Son écriture en toutes ſortes de Langues étoit inimitable, & il y a des Curieux qui en conſervent par rareté dans leurs Cabinets. Mr. Joly dans ſon *Voyage de Munſter* p. 150. rend témoignage comme témoin oculaire à la beauté de ſon Ecriture Françoiſe, Grecque, Hébraïque, Syriaque & Arabe, à ſon habileté à peindre en miniature, & à faire des portraits ſur le verre avec la pointe d'un Diamant. Elle ſe peignit elle-même avec le ſecours d'un miroir, & ſe fit des perles, ſi ſemblables aux naturelles, qu'il en falloit percer une avec une aiguille, pour faire voir qu'elles étoient artificielles, & ſeulement de cire. Les talens de ſon eſprit n'étoient point inférieurs à ceux de ſa main. [☞ & elle marqua de bonne heure autant de diſpoſition pour les Sciences, que de goût pour la Piété. En 1615, qu'elle n'étoit âgée que de huit ans, ſon pere ſe tranſporta avec toute ſa famille à Utrecht, où elle entendit des Prédicateurs Arminiens, dont on dit que les principes lui déplurent à un tel point, qu'on eut de la peine à la faire demeurer dans l'Egliſe juſqu'à la fin de l'exercice. Trois ans après, à l'âge d'onze ans elle lut l'Hiſtoire des Martyrs, qui fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'elle bruloit du déſir de mourir de la même maniére qu'eux, pour la profeſſion de la Verité (*b*) ADD.] Dans le même tems, lorſque ſes freres étoient interrogés ſur la Latinité, elle leur ſouffloit ſouvent ce qu'il falloit répondre, quoiqu'elle n'eût écoute que comme en paſſant les leçons qu'on leur avoit faites. Son pere jugeant par-là qu'elle étoit propre aux Sciences, s'appliqua depuis à cultiver ces heureuſes diſpoſitions, & lui facilita les moyens d'acquérir ces connoiſſances qui l'ont rendue ſi célebre [*B*]. Le Latin, le Grec, & l'Hébreu (*c*), lui devinrent ſi familiers, que lorſ-

(*a*) Mollerus, *Cimbria Litter.* T. II. p. 305 dit, qu'à l'âge de ſept ans elle alla deux mois à une Ecole Françoiſe, & que dans le même tems elle apprenoit à la maiſon à écrire, l'Arithmétique, & la Muſique tant inſtrumentale que vocale. R. D. T.

(*b*) Moll. *loc. cit.*

(*c*) Il parole par une de ſes Lettres, qu'elle appelle le Gmc & l'Hébreu, de Voetius. V. ſes Opuſcula p. 192. Edit. d'Utrecht 1652. R. D. T.

☞ [*A*] *De Frédéric Schurman & d'Eve de Harf, tous deux de familles nobles, & profeſſant la Religion Réformée.*] Frédéric étoit fils de Frédéric Schurman, homme de grande diſtinction & fort riche, qui avoit épouſé une Dame de la famille des Comtes de Lumey; ayant embraſſé la Réformation, & redoutant la tyrannie du Duc d'Albe, il quitta Anvers, où il demeuroit, & ſe retira dans le Pays de Juliers (1). Le Pere d'Eve Harf étoit de Nuys dans le Pays de Cologne, il avoit quitté cette Ville par la même raiſon que Mr. Schurman étoit ſorti d'Anvers, & s'étoit établi à Cologne, où il y avoit une Egliſe Réformée ſecrette (2). REM. DU TRAD.

(1) Mollerus *Cimbria Litter.* T. II. p. 305.

(2) Idem ibid.

☞ [*B*] *Son pere. . . . . s'appliqua depuis à cultiver ces heureuſes diſpoſitions, & lui facilita les moyens d'acquérir ces connoiſſances, qui l'ont rendue ſi célebre.*] Il ne s'amuſa point à la faire paſſer par toutes les épines de Grammaire, mais lui enſeigna les principes les plus néceſſaires de la Langue Latine, par voye d'amuſement, en ſe promenant avec elle dans ſon jardin. Enſuite il lui fit lire & expliquer la Bible & Senéque, & lui inſpira de bonne heure une grande averſion pour les Auteurs qui traitent de matiéres obſcénes, ou trop libres; deſorte que pendant toute ſa vie elle s'abſtint de la lecture des Poëtes Grecs & Latins, n'ayant lu avec ſoin qu'Homére & Virgile, que ſon pere lui avoit recommandés. A l'égard des Livres modernes, elle uſoit auſſi d'un grand choix, & ne s'attachoit qu'à ceux qui traitoient de ſujets utiles & ſérieux. Elle s'appliqua de cette maniére cinq ans de ſuite, tant ſous la direction de ſon pere, qu'en ſon particulier, aux Langues & aux Sciences, & y fit des progrès inconcevables, & dès l'âge de quatorze ans elle commença à ſe faire connoître par des vers, qu'elle adreſſa à Mr. Cats, Penſionnaire de Hollande, & grand Poëte. Voici mot garand (3); *Neglectis minutiis Grammaticæ ſpinoſis, filiam ruditmenta Linguæ Latinæ maxime neceſſaria, per luſum, in horto vel alibi deambulans, docuit, & una cum Sacris Codice Seneram ei legendum atque explicandum propoſuit; Autorum vero de rebus obſcenis atque laſcivis commentatorum, ingenium horrorem animo puellæ matura incuſſit virgineo. Unde factum eſt ut poſtea etiam a lectione omnium iſtius notæ librorum, ac Poëtarum imprimis, tum Latinorum, tum Græcorum, conſtanter per annum vitam abſtinuerit, & præter Homerum atque Virgilium, a patre ſibi commendatos, vix alium ex antiquis ſerio ac aſſidue perlegerit, recentiores vero omniſi magno cum delectu ſibi comparaverit, & profani mixtique argumenti ſcripta, ab autoribus illorum, etiam celeberrimis, oblata, vel non legerit, vel ſaltuatim tantum extremiſque deliberarit labris. Hac methodo linguis atque ſcientiis, parente ſuperſtite, perfeguta, non feliciter minus, quam alacriter excevit quinquennium, & partim illius ductu, partim induſtria propria, ingenio adjuncta incomparabili, ſtupendos in ſingulis fecit profectus. Anno* 1620, *quatuordecim nata annos, verſibus inclaréſcere cepit ad Poëtam patriæ ſcriptu nobiliſſimam, Jac.*

(3) Idem p. 306.

lorſqu'elle vouloit s'y appliquer avec quelque ſoin, elle s'en ſervoit non ſeulement par écrit, mais auſſi de vive voix, avec un ſuccès qui ſurprenoit les plus ſçavans. Elle apprit auſſi fort heureuſement les Langues Orientales qui ont du rapport à l'Hébraïque, comme la Syriaque, la Chaldaïque, l'Arabe, & l'Ethiopienne (*d*). Pour les Langues vivantes elle entendoit parfaitement & parloit ſans peine, le François, l'Anglois, & l'Italien (*e*). La Géographie, l'Aſtronomie, la Philoſophie & les autres Sciences humaines lui étoient aſſez connues pour pouvoir en parler & en juger avec beaucoup de diſcernement. Mais comme le caractère de ſon cœur la portoit principalement à la Piété, elle s'appliqua particuliérement a l'étude de la Théologie & de l'Ecriture-Sainte. Ce qu'il y avoit de plus beau dans la perſonne de cette illuſtre Fille eſt, que bien loin de chercher à ſe faire honneur de toutes ſes connoiſſances, elle n'en parloit qu'avec une extrême modeſtie, & ſeulement lorſqu'on l'y contraignoit. Son pere, qui comme on l'a dit, étoit allé s'établir à Utrecht lorſqu'elle étoit encore enfant, ſe tranſporta depuis avec toute ſa famille à Franeker, pour y faire étudier ſes deux fils ſous Ameſius, & y mourut en 1623. Sa veuve retourna après cela à Utrecht, où Anne Marie de Schurman continua de donner toute ſon application à l'étude, ce qui ſans-doute l'empêcha de ſe marier, comme elle auroit pu faire avantageuſement avec Mr. Catz, Penſionnaire de Hollande, & Poëte fameux qui fit des vers à ſa louange, lorſqu'elle n'avoit pas encore quatorze ans [*C*]. Du caractère dont elle étoit, ſon mérite & ſa ſcience ſeroient demeurés inconnus, ſi Rivet, Voſſius, & Spanheim, ne l'euſſent pouſſée, comme malgré elle ſur le Théatre du grand Monde [☞ Voetius ne devoit pas être oublié, qui avoit été ſon Maître en Grec & en Hébreu, & qui lui dedia même en 1654 la ſeconde Partie de ſes Diſputes Théologiques; ce fut lui qui l'engagea à faire des vers en 1636 ſur l'établiſſement de l'Académie d'Utrecht, qui lui firent beaucoup d'honneur ADD.] Il faut joindre à ces Théologiens Saumaiſe, Beverovicius ou Beverwyck, & Huygens. Ces Savans ſe firent honneur d'avoir commerce de Lettres avec elle, de montrer ce qu'elle leur répondoit, & de la préconiſer dans les Pays étrangers. Cela lui attira des Lettres de Balzac, de Gaſſendi, du P. Merſenne, de Bochart, de Conrart, & de pluſieurs autres perſonnes illuſtres. Quelques-uns de ſes Ouvrages, qui parurent, augmentérent ſa réputation [*D*]. Enfin ſon nom devint ſi célébre, que les perſonnes les plus qualifiées, & les Princeſſes même qui pouvoient avoir occaſion de le voir, s'en faiſoient un plaiſir ſingulier. La Princeſſe Marie de Gonzague allant en Pologne, dont elle avoit épouſé le Roi Uladiſlas [*E*], & la Ducheſſe de Longueville, allant à Munſter pendant les Négociations, & paſſant l'une

(*d*) On dit qu'elle entendoit auſſi le Samaritain & le Perſan. R. D. T.

(*e*) Outre l'Allemand & l'Eſpagnol. R. D. T.

Ceſſim, Hollandia Penſionarium. REM. DU TRAD.

☞ [*C*] *Qui fit des Vers à ſa louange, lorſqu'elle n'avoit pas encore quatorze ans.*] Il paroît par la Remarque précédente, que ce fut Mlle. de Schurman, qui fit des vers à cet âge pour Mr. Catz, qui en a fait pour elle, mais plus tard. Il eſt vrai que ce Magiſtrat ſouhaitta d'épouſer cette illuſtre Fille, mais ce ne fut pas tant ſon application à l'étude qui l'empêcha de ſe marier, qu'une autre raiſon que voici. Son Pere l'avoit ſouvent exhortée non ſeulement à éviter la corruption du ſiécle, & la ſociété des profanes, mais à ne point ſe marier, & il lui avoit renouvellé ſes exhortations très-fortement ſur ſon lit de mort; ce fut donc pour obéir aux volontés de ſon pere, qu'elle ne voulut jamais entendre au mariage (4). REM. DU TRAD.

(4) Idem ibid.

[*D*] *Quelques-uns de ſes Ouvrages qui parurent augmentérent ſa réputation.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *De Vitæ Humanæ termino Epiſtola ad Joannem Beverovicium.* Cette Lettre qui eſt datée d'Utrecht le 8 Février 1639, a été imprimée avec quelques autres Piéces ſur le même ſujet, par les ſoins de Jean Beverovicius Leide in-4. en Latin & Latin & en Flamand. [☞ Dans l'Edition des *Opuſcules* de 1652 cette Lettre eſt datée du mois de Janvier 1632, mais il y a une faute dans la maniére dont la date eſt énoncée pour le jour, XII. *Idus Jan.* Or on ne compte jamais le XII. des Ides, il pourroit donc bien y avoir faute pour l'année auſſi. ADD.] II. *Diſſertatio de ingenii muliebris ad doctrinam & meliores litteras aptitudine. Accedunt Epiſtolæ ejuſdem argumenti.* Leide 1641 in 8. Dans le Recueil de ſes Opuſcules avec la Lettre précédente, Leide 1650 in-8. Et en François ſous ce titre: *Queſtion celébre, s'il eſt neceſſaire ou non que les filles ſoient ſavantes? agitée de part & d'autre, par Mademoiſelle Anne Marie de Schurman, Hollandoiſe, & le Sieur André Rivet, Poitevin, le tout mis en François, par le Sieur Colletet.* Paris 1646 in-8. III. *Eucleria, ſeu melioris partis electio, breviter Religionis ac vitæ ejus deſcriptionem exhibens.* Altona 1673 in-8. C'eſt une défenſe de ſon attachement à la Secte des Labadiſtes. [☞ Cet Ouvrage contient auſſi en partie l'Hiſtoire de la vie de Mlle. de Schurman. Il a paru une ſeconde partie de l'*Eucleria* à Amſterdam en 1684 in-8. où l'on trouve l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé parmi les Labadiſtes à Altona, & de leur retraite à Wiewert en Friſe. ADD.] IV. *Opuſcula Hebræa, Græca, Latina, Gallica, Profaica & Metrica.* Leide 1648 & 1650 in 8. *Editio tertia aucta.* Utrecht 1652 in-8. [☞ C'eſt un Recueil de ſes Lettres & de ſes Poëſies, publié par Frédéric Spanheim: on y trouve des Lettres aux plus illuſtres Savans, & aux perſonnes les plus diſtinguées par leur rang & par leur naiſſance, & quelques unes de celles qui étoient écrites à Mlle. de Schurman. Il y a trois Lettres en Hébreu, à André Rivet, à Voetius, & à Dorothée Moor; quelques Lettres en Grec, parmi leſquelles il y en a une que lui écrivoit Mélece Métropolitain d'Ephéſe, le plus grand nombre eſt en Latin & en François. Molleres (5) ſoupçonne que l'Edition de 1650 n'exiſte point, mais il eſt certain qu'il y en a eu une depuis 1648, car celle d'Utrecht de 1652 porte *Editio tertia, auctior & emendatior.* Le même Auteur indique trois autres Editions des *Opuſcules*, une de Leide en 1672 in-8. une ſeconde de Wéſel en 1700, & une troiſiéme de Dreſde en 1723, enrichie des remarques de Jonas Gelenius, Recteur de l'Ecole de Dreſde, & accompagnée des Poëſies & des Lettres de Hemictie-Catherine Gersdorf. ADD.] V. *Lettres traduites du Hollandois par Madame de Zoutelandt.* Paris 1730 in-12. On ne voit ici que deux Lettres à Jean Beverovicius, l'une datée du 8 Février 1639, qui eſt fort longue, & qui roule ſur la Prédeſtination, l'autre plus courte & datée du 24 Octobre 1644, qui fait voir qu'il n'y a eu rien de naturel dans le Miracle de l'Aveugle-né, quoique Jéſus-Chriſt ait employé des moyens qui ſembloient naturels. Ces deux Lettres ne ſe trouvent point dans le Recueil précédent.

(5) Ibid. p. 815. a16.

☞ [*E*] *La Princeſſe Marie de Gonzague, allant en Pologne. . . . . lui fit l'honneur de l'aller rendre viſite.*] Ce fut en l'année 1645. On ne ſera pas fâché de trouver ici la rélation de cette viſite, telle que Jean le Laboureur l'a donnée (6). „ Le jour ſuivant vingt-ſixiéme de Decembre, la „ Reyne de Pologne fit une act on digne de la majeſté des „ lettres. Ayant ouy parler de la doctrine de la célébre „ *Anne Marie de Schurman.* Damoiſelle native de cette Vil„ le, & de la beauté de ſon Cabinet, elle voulut aller chez „ elle, mais ſans cérémonie, pour éviter la foule du peu„ ple, qui l'auroit ſuivie. C'eſt pourquoy elle laiſſa ſa „ Cour, & entra incognito dans le Carroſſe de la Mareſcha„ le (7), eſtant ſeullement ſuivie de Monſieur l'Eveſque „ d'Orange, & de quatre ou cinq perſonnes, dont je fus „ l'une. Elle vid en paſſant la grande Egliſe, & alla deſ„ cendre au logis de cette dixiéme Muſe, l'une des mer„ veilles de ſon Sexe. Elle ne vid pas ſans admiration les „ merveilleux Ouvrages qu'elle a fait de ſes mains, tant „ de peinture, de miniature, & d'enluminure, que de gra„ veure au burin, & au diamant, ſur le cuivre & ſur le verre, „ qui luy doivent donner la réputation d'exceller dans les „ plus nobles Arts entre les mécaniques: toutes fois elle „ demeura plus eſtonnée de l'entendre parler tant de lan„ gues, & reſpondre de tant de ſciences. Elle reſpondit „ en Italien à Monſieur d'Orange, qui l'interrogeoit par „ ordre de la Reyne: & elle argumenta très-ſubtilement en „ Latin ſur quelques poinćts de Théologie. Elle repartit „ auſſi fort élégamment en meſme Langue, an compliment „ que je luy fis pour Madame la Mareſchale. Elle parla „ Grec avec le Sieur Cottade, premier Médecin de la Rey„ ne. Enfin elle nous euſſe encore paſlé d'autres langues, „ ſi vous les euſſions ſçuës; car outre la Grecque, la Latine, „ la Françoiſe, l'Italienne, l'Eſpagnole, l'Allemande, & „ le Flamand, qui lui eſt naturel, elle a encor beaucoup de „ connoiſſance de l'Hébreu, Syriaque & Chaldaïque; & il „ ne luy manque qu'un peu d'habitude pour les parler ". Ajoûtons ici des faits moins connus. Ayant par le conſeil de ſes amis, fait l'éloge de la Reine Chriſtine en vers, elle le lui envoya, avec un petit préſent de ſon Ouvrage, par le célébre Bochart, lorſqu'il alla en Suéde; mais ayant appris au retour de ce Savant, quel étoit le caractére de cette Princeſſe, elle ne voulut plus chercher à gagner ſes bonnes graces. Cette indifférence n'empêcha pas Chriſtine de venir lui rendre viſite, en compagnie de quelques Jéſuites, lorſqu'elle paſſa par les Pays-Bas. Dans cette viſite, elle ſe fit admirer par la promptitude avec laquelle elle tira le portrait de cette Princeſſe, pendant que celle-ci s'entretenoit avec elle. On ajoûte que les Jéſuites ayant voulu diſputer de Religion, elle leur répondit avec tant de force, qu'ils en furent embarraſſés, & qu'ils dirent que ſon ſavoir n'étoit pas naturel, mais qu'elle avoit un Eſprit familier; à quoi Mlle. de Schurman répondit en riant, qu'elle avoit certainement un eſprit familier, par lequel elle reſpiroit (8). On rapporte encore qu'elle ne voulut plus de commerce avec Deſcartes, depuis une viſite qu'il lui fit, parce qu'elle fut choquée des diſcours injurieux qu'il lui tint ſur la Langue Hebraique, & ſur la Bible, qu'il avoit trouvée ouverte ſur ſa Table, en Hébreu (9). REM. DU TRAD.

(6) *Relation du Voyage de la Reyne de Pologne &c.* Paris 1647 in 4. Cité dans les *Opuſcules* de M. A de Schurman. p. 317. 319. Edit. de 1650.

(7) De Guébriant; qui accompagnoit la Reine, & étoit chargée de la conduite en Pologne.

(8) Moll. *ubi ſupra.* p. 807.

(9) Idem ibid.

☞ [*F*] *El-*

ne & l'autre à Utrecht, lui firent l'honneur de lui rendre visite, comme le Laboureur & Joly l'ont remarqué, l'un dans sa Rélation du Voyage de Pologne, & l'autre dans celle du Voyage de Munster. Elle étoit tendrement aimée de la Princesse Elizabeth, Fille du Roi de Bohême, tant vantée par Descartes. Le Cardinal de Richelieu voulut aussi lui donner des marques de son estime. Vers l'an 1650 il se fit un assez grand changement dans sa manière de vivre. Elle n'avoit jusques-là été occupée que de ses études; car, quoiqu'elle eût perdu sa mere depuis longtems, les soins du ménage n'avoient point roulé sur elle, mais sur deux tantes avec lesquelles elle vivoit; ces tantes, devenues alors infirmes & aveugles, la mirent dans la nécessité de se charger de tous les embarras domestiques. [☞ Depuis cette époque sa réputation lui devint à charge, & comme les visites & un trop grand commerce de Lettres l'a détournoient d'occupations indispensables, elle ne reçut que très-peu de personnes, & ne répondit plus aux Lettres qu'on lui écrivoit de tous les Pays de l'Europe, du moins qu'à un très-petit nombre [*f*] Adn.] On a cru qu'elle avoit voulu embrasser la Religion Romaine; ce fut du-moins le bruit que répandirent quelques Ministres, dont elle ne vouloit point entendre les Sermons, pour la décrier, sous prétexte d'un voyage qu'elle avoit fait en 1653 à Cologne, où elle avoit demeuré deux ans, sans aller pendant tout ce tems aux Temples des Protestans. Lorsqu'elle fut de retour à Utrecht, elle se retira à la Campagne, où elle continua à faire ses dévotions hors des Temples. [☞ Depuis longtems Mademoiselle de Schurman s'étoit mise dans une fort grande devotion, & s'étoit jettée dans un vrai Piétisme, ce qui acheva de la porter à renoncer aux Assemblées publiques, ce furent les différends qui s'élevérent dans la Ville d'Utrecht, au sujet des Biens Ecclésiastiques; deux Ministres, auxquels elle étoit attachée, ayant été bannis, elle compta tout perdu, & se retira avec ses tantes, son frere, & deux servantes à Lexmond, Village proche de Viane, où elle mena pendant deux ans une vie fort retirée, & fit ses dévotions dans sa famille. La mort de ses deux tantes, & le départ de son frere, qui par zéle de religion entreprit d'aller voyager en Allemagne & en Suisse, quoiqu'il eût cinquante ans passés, l'obligérent à revenir à Utrecht (*g*) Adn.] Elle s'attacha alors au fameux Labadie, dont elle embrassa les sentimens & les pratiques, & qu'elle suivit depuis par-tout. Elle demeura quelque tems avec lui à Altena dans le Holstein, & l'y vit mourir en 1674 [*F*]. Elle se retira ensuite à Wiewert en Frise [*G*], & ce fut-là qu'elle mourut le 5 Mai 1678, âgée de soixante-un an (*b*). Elle avoit pris pour devise ces paroles de St. Ignace Martyr, *Amor meus crucifixus est.* On dit qu'elle aimoit beaucoup à manger des Araignées.

(*f*) Moll. *ubi supra*, p. 207.

(*g*) Idem p. 208.

(*b*) Voy. Rem. [*a*].

☞ [*F*] *Elle s'attacha alors au fameux Labadie, dont elle embrassa les sentimens & les pratiques &c.*] Tout ceci est fort défectueux & fort brouillé; l'Auteur n'a fait que copier le P. Nicéron (10), & même jusques aux fautes, puisqu'il donne à Mlle. de Schurman, quand elle mourut soixante-un an, au lieu qu'elle en avoit à peu près soixante-onze, étant née le 5 Novembre 1607, & morte le 5 Mai 1678: la même faute se trouve dans le P. Nicéron, où elle peut être une faute d'impression, le nombre étant en Chiffre, au-lieu que dans l'Anglois on l'a écrit tout du long. Démêlons à présent la suite des faits. Mlle. de Schurman ne s'attacha à Labadie que bien longtems après la retraite dont il s'agit, comme on le verra par le détail, où nous allons entrer. Son Frere, qui s'appelloit Jean Godefchale, le seul qui lui restoit, parcourut l'Allemagne & la Suisse, sans se faire connoître, pour ne pas paroître chercher de vains honneurs; s'étant rendu à Bâle pendant l'Eté de l'année 1661, il passa à Genève en 1662, pour y voir & y entendre Labadie, dont on lui avoit vanté le zéle & la piété: il logea deux mois chez ce Ministre, & en écrivit des merveilles à sa Sœur (11), qui entra en commerce de Lettres avec Labadie. Le frere de retour de son Voyage, la confirma dans ses sentimens, & l'y laissa, en mourant en 1664, âgé de cinquante neuf ans. Quand Labadie arriva dans ces Provinces, il logea à Utrecht chez Mlle. de Schurman, qui déjà prévenue en faveur d'une grande spiritualité, se laissa tout à fait prendre aux beaux discours de ce nouvel Apôtre: elle le suivit à Amsterdam, & delà à Middelbourg, où elle passa deux mois: la peste qui y régna & ses affaires domestiques l'obligérent de retourner à Utrecht, d'où elle revint en Zelande, où elle suivit Labadie à Vere & de-là à Amsterdam (13). Ayant ensuite mis ordre à ses affaires, elle vint rejoindre son Héros pour ne plus s'en séparer, malgré tout ce que le célébre Voetius & ses autres Amis purent faire (14). Elle le suivit à Erford (15), & ensuite à Altona (16): delà elle se rendit avec toute la Société Labadiste à Wiewert en 1678, où elle mourut, selon quelques-uns, le 4 & non le 5 Mai de la même année, dans le plus triste état du monde, seule sans secours, assise sur une petite escabelle, & sans aucune consolation, après avoir porté dans cette maison des biens considérables; elle fut enterrée dans le Cimetierre, de la maniére la plus simple comme elle l'avoit souhaitté. L'Auteur de l'*Histoire Curieuse du Sieur Jean de Labadie* (17) parle de notre Héroïne & de son attachement pour Labadie en ces termes. „ Il est bien vray, & c'est ce qui nous a donné le „ plus d'étonnement, qu'une Demoiselle de réputation & de „ sçavoir, qui s'étoit rendue la merveille de son Sexe, aussi „ bien que celle de sa dignité, a eu la foiblesse d'épouser „ (sauf l'honneur du mariage) les intérêts de Labadie, & „ se rendre la protectrice de ses violences & de ses emportemens. Mais elle nous pardonnera, s'il luy plait, si nous „ disons qu'elle s'est fait un tort si insigne à sa réputation, „ que quand même Mr. de Saumaise se relévernit de son „ tombeau, & se joindroit avec Mr. le Professeur Voetius, „ qui sont les deux principaux Promoteurs de sa gloire, „ ils ne se trouveroient plus en état de réparer cette bréche". Rem. du Trad.

(10) *Mém. de l'Hom. Ill.* Tom. XXXIII p. 176 & suiv.

(11) Voy. notre Art. LABADIE (JEAN DE) etc. (2).

(12) Là-même Rem. [O].

(13) Voy. Le même Art. après la cit. (9).

(14) Là même Rem. [W].

(15) Là même Rem. [Z].

(16) Là-même Rem. [AA].

(17) P. 31. 34.

[*G*] *Elle se retira ensuite à Wiewert en Frise.*] Ce fut-là que le Quaker Guillaume Peno la vit en 1677 (18), comme il nous l'apprend dans la *Rélation de ses Voyages en Hollande & en Allemagne*, imprimée à Londres en 1694, & insérée dans sa vie, à la tête de l'Edition de ses Ouvrages de 1726 in folio: Il dit, que Wiewert étoit une Terre des Samerdykes (19) „ filles „ d'un Seigneur de la Haye, qui étoient des personnes d'une grande qualité & fort riches. Touchées „ aussi bien que quantité d'autres personnes, des discours „ zélés de J. de Labadie, contre les Eglises mortes & extérieures du Monde, & excitées à rechercher un Culte „ plus pur, & une Société plus spirituelle, toutes ces personnes se sont séparées des Eglises Réformées ordinaires, „ & le suivent dans son indépendance spirituelle. Ce sont „ des gens sérieux & simples, qui approchent le plus des „ Amis (20), par le silence qui régne dans leurs Assemblées, „ par la maniére dont les Femmes y parlent par l'esprit, & „ par la simplicité de leurs habillemens, & de leurs ameublemens. . . . . Après quelques moment de silence, je „ leur demandai, *Par quel motif ils avoient quitté l'Eglise ou ils avoient vécu?* je les priai de me parler sans détour sur „ le sujet de leur séparation, parce que je n'étois pas venu „ pour chicaner, mais dans un esprit de charité pour m'éclaircir. Sur quoi Yvon, le premier Pasteur, nous fit l'Histoire de J. de Labadie, nous raconta comment il avoit „ été élevé parmi les Jésuites, comment il les avoit quittez, „ & avoit embrassé la Religion Protestante, & enfin nous parla des grands sujets de mécontentement qu'il avoit trouvez dans les Eglises Réformées de France &c. . . . . „ Yvon ayant fini, Anne Marie Schurman prit la parole en ces termes. *Je me trouve obligée d'ajoûter mon témoignage en peu de mots.* Elle nous parla de sa vie précédente, de son goût pour l'étude, de son attachement à la Religion où „ elle avoit été élevée; avouant que durant tout ce tems-là „ elle n'avoit connu véritablement ni Dieu ni Jésus Christ. „ Que quoique depuis son enfance Dieu se fût fait sentir en „ divers tems à elle, elle n'avnit jamais ressenti sa grace si „ puissamment que par le ministére de J. de Labadie. Qu'elle avoit reconnu que toute sa science n'étoit que vanité, „ & que sa religion étoit semblable à un corps mort: qu'elle „ avoit résolu de mépriser la honte, de renoncer à son ancien train de vie, & à toutes ses liaisons, pour se joindre „ à cette petite famille retirée du Monde, où elle désiroit „ d'être une victime vivante, entiérement consacrée au Seigneur. Elle parloit d'un air extrêmement grave & touché, & en tremblant en quelque façon. Voilà seulement „ quelques traits de ce qu'elle dit".

(18) Il faut qu'il y ait ici quelque erreur de date, ou que ceux qui mettent la transmigration de la Societé Labadiste au 1672, la trompent de quelques mois. R. D. T.

(19) Lisez *Sommelsdyck*, ou *Sommersdyck*. R. D. T.

(20) Les Quakers.

SCOT (REGINALD) voici un Supplément à l'Article que Mr. Bayle a donné de cet Auteur. Il étoit fils puîné du Chevalier Jean Scot de Scots-Hall, proche de Smeeth dans la Province de Kent, & d'une fille du Chevalier Reginald Pimp, de Pimps-Court. Notre Scot nâquit en Kent, & à l'âge d'environ dix-sept ans on l'envoya à Oxford, où il entra dans Hart-Hall. Il se retira ensuite & s'établit à Smeeth, sans avoir pris aucun degré dans l'Université; le Chevalier Thomas Scot son parent l'encouragea beaucoup à pousser ses études dans sa retraite; & s'étant marié environ ce tems-là „ il ne s'attacha „ qu'à des lectures solides, surtout à celle des Auteurs obscurs, que la plupart des Savans ont négligés, „ & à ses heures de loisir il s'amusoit au jardinage & à l'agriculture (*a*)". En 1576 il donna à Lon-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 297.

dres une seconde Edition de son *Plan parfait d'une Houblonnière, avec les directions nécessaires pour la former & pour la conserver, avec des remarques, & des régles pour la réforme des abus* &c. in-4. En 1584 il publia à Londres aussi in-4. un Livre intitulé *Recherches sur la Magie* (*Discovery of Witchcraft*) [*A*]. Il mourut au mois de Septembre ou d'Octobre de l'an 1599, & fut inhumé avec ses Ancêtres dans l'Eglise de Smeeth (*b*).

(1) Idem ibid.

[*A*] *Recherches sur la Magie.*] Le titre entier est: *Recherches sur la Magie, ou l'on découvre clairement l'indigne manége des Sorciers, la fourberie des Faiseurs de Conjurations, l'impiété des Enchanteurs, la folie des Diseurs de bonne avanture, l'imprudence des Trompeurs, l'infidélité des Abbés; les pratiques pestilentielles des Pythonisses, la curiosité des Faiseurs d'horoscope, la vanité des Observateurs de Songes & de l'Alchymie, l'abomination de l'Idolatrie, l'horrible art des Empoisonnemens, la vertu de la Magie naturelle &c. où l'on devoile en un mot quantité de choses, cachées jusqu'à présent, mais dont la connoissance importe. A quoi l'on a joint un Traité sur la Nature des Esprits & des Démons &c.* Par Reginald Scot, Ecuyer. En 1651 on en donna une nouvelle Edition in-4, intitulée. *Recherches de Scot sur la Magie; ou l'on prouve que l'opinion commune, d'un Contract que les Sorciers font avec les Diables & les Esprits familiers, & le pouvoir qu'on leur attribue, de faire mourir, de tourmenter ou de faire languir les hommes, les femmes, les enfans, & d'autres Créatures, par des maladies ou d'autre manière, est fausse & nouvelle: on y dévoile aussi les pratiques & les fourberies des Sorciers, des Enchanteurs, Diseurs de bonne avanture; les impostures de l'Astrologie, de l'Alchymie; on y éclaircit en un mot quantité de choses, inconnues jusqu'à présent, & dont la connoissance est necessaire aux Juges, aux Jurés &c. pour la conservation du pauvre peuple* &c. *Avec un Traité sur la nature des Esprits & des Démons.* L'Auteur y a mis trois Epîtres dédicatoires; la première au Chevalier Roget Manwood, premier Baron de l'Echiquier: la seconde au Chevalier Thomas Scot; & la troisiéme au Docteur Codwell, Doyen de Rochester, & au Docteur Readman, Archidiacre de Cantorbery. Suit la Préface au Lecteur, où il déclare, que son grand but dans cet Ouvrage est. „ Premiérement, d'empêcher qu'on n'avilisse *la* „ gloire & la puissance de Dieu, jusqu'à la placer sur les lé„ vres ou entre les mains d'une vieille débauchée; en attri„ buant ainsi l'œuvre du Créateur à la puissance de la Créa„ ture. En second lieu, pour faire voir que la Religion Chré„ tienne n'a pas besoin pour se soutenir de pareilles impos„ tures. En troisiéme lieu, pour engager à avoir compassion „ de ces pauvres misérables, au lieu de les traiter rigoureu„ sement, parce que ceux qu'on accuse communément de „ sortilége, font les gens les moins capables de se défendre, „ parce qu'ils ont eu ordinairement une éducation simple & „ commune: d'ailleurs leur âge leur donne le droit de radoter, leur misére celui de mendier, leur foiblesse à repousser „ les injures, celui de murmurer & de menacer, leur hu„ meur mélancholique celui d'avoir toute sorte d'imagina„ tions, & c'est-là ce qui leur fait faire ces Confessions; „ où ils avouent qu'ils ont le pouvoir de transformer les „ autres en Singes, en Anes, en Chiens, en un mot en tou„ te sorte d'animaux, celui de se transporter par les airs, de „ faire mourir des enfans &c". Le Roi Jaques I. dit dans la Préface de sa *Démonologie*, imprimée pour la première fois à Edimbourg en 1597 in-4, & ensuite à Londres en 1603 in-4; qu'il a composé principalement cet Ouvrage contre *les damnables opinions* de Wierus & de Scot, dont le dernier, *dit le Roi* „ n'a pas eu honte de nier dans un Livre imprimé, „ qu'il puisse y avoir du Sortilége, défendant ainsi l'ancien„ ne erreur des Sadducéens, qui nioient l'existence des Es„ prits". Pour donner un essai de la manière de raisonner de ce Prince, nous transcrirons ici un endroit touchant les Sorciers, qu'on jette dans l'eau (1). „ On fait ce qui arri„ ve au Corps d'une personne assassinée secrettement, lors„ que le meurtrier s'en approche, il jette du sang, comme „ pour demander vengeance au Ciel, Dieu ayant établi ce si„ gne surnaturel & secret, pour découvrir un Crime secret „ & contraire à l'humanité: il paroît que de la même manié„ re, pour manifester l'impiété monstrueuse des Sorciers, „ Dieu a établi pour signe surnaturel, que l'eau refuse „ d'engloutir dans son sein ceux qui ont volontairement re„ noncé à leur Baptême, & au fruit qui leur en pouvoit ve„ nir: Il y a plus, Ils ne font pas même en état de répan„ dre des larmes, quelques tourmens qu'on leur fasse souf„ frir, lorsqu'ils ne font que commencer à se repentir, Dieu „ ne permettant point qu'ils persévérent dans le desaveu de „ leur horrible crime; quoique d'ailleurs les femmes pleu„ rent fort aisément pour le plus léger sujet, quand il leur „ plaît, & que semblables au Crocodile les larmes ne leur cou„ tent rien". Le Docteur Jean Raynolds a relevé divers endroits de l'Ouvrage de Scot, dans ses *Prælectiones* sur les Apocryphes; & le Docteur Meric Casaubon (2) le traite comme un homme ignorant; & Mr. Joseph Glanvill dans ses *Considerations sur le Sortilege* p. 76 assure „ que Mr. Scot ne „ fait que débiter de vieux contes, & des Légendes furan„ nées qu'il refute, & dont il se moque, prétendant que „ c'est-là une réfutation de l'opinion qui admet des Sor„ ciers, & des Apparitions; & qu'en tout cela il raisonne „ pauvrement & d'une manière puérile; & qu'il ne fait ce „ qu'il dit, lorsqu'il veut parler Philosophie". Mais Mr. Jean Webster (3) prend la défense de notre Auteur contre le Roi Jaques I. & contre les deux autres Ecrivains, que nous venons de citer, & il dit „ que c'étoit un homme droit, sa„ vant, & plein de piété (4), d'une bonne famille, qui a„ voit beaucoup de bien, sage dans sa conduite, & zélé Pro„ testant (5)". [☞ Si Mr. Webster n'allegue pas d'autres raisons, je doute qu'il prouve que Mr. Scot n'a pas débité de vieux contes, & raisonné mal. Il peut avoir été très-honnête homme, bon Protestant, de bonne famille, & riche, & avoir raisonné pitoyablement. Je ne décide rien, parce que je n'ai point son Ouvrage; mais je croirois pouvoir dire qu'une pareille Apologie, est aussi solide que le Livre même, si l'idée que Mr. Glanvill en donne est juste. Anon. du Trad.]

(1) *Demonologie L. III. p. 79. 80. Londres 1603.*

(2) *Of Credulity and Incredulity in things Natural, Civil, and Divine. p. 40, 41. Lond. 1668.*

(3) *The Displaying of supposed Witchcraft c. 1. p. 9. & seqq.*

(4) Ibid. P. 9.

(5) Ibid. P. 18.

SCOTT (Jean) célébre Théologien Anglois, fils de Mr. Thomas Scott, Marchand de Bétail, naquit dans la Paroisse de Chippenham dans le Comté de Wilts, vers l'an 1638. On le mit en apprentissage à Londres, & il y fut trois ans; mais ayant un panchant extraordinaire pour l'étude, il quitta son métier, & alla à Oxford, où il entra en qualité de Pensionnaire dans le Collége neuf en 1657, sous la direction de Mr. Christophle Lée: il y fit de grands progrès dans la Logique & la Philosophie, mais il quitta néanmoins l'Université sans y avoir pris aucun degré: étant entré dans les Ordres il devint enfin Ministre de St. Thomas dans Southwark (*a*). Au mois de Février 1677 il fut nommé Curé de la Paroisse de St. Peters Poor à Londres (*b*), & le 14 Mars 1684 il fut pourvu d'une Prébende dans la Cathédrale de St. Paul. Le 9 Juillet 1685, il prit tout à la fois tous les degrés en Théologie, sans en avoir pris aucun dans les Arts, ni dans aucune autre Faculté (*c*). Au mois d'Août 1691 il devint Vicaire de St. Giles des Champs, & au mois d'Avril de la même année Chanoine de Windsor. Le Docteur Hickes nous apprend (*d*), qu'après la Révolution „ Mr. Scott refusa d'abord l'Evêché de Chester, par„ ce qu'il ne croyoit pas pouvoir prêter les Sermens requis, & que dans la suite il refusa encore un autre „ Evêché, le Doyenné de Worcester, & une Prébende de l'Eglise de Windsor; parce que ces places „ étoient vacantes par la déposition de ceux qui les avoient occupées". Il a publié divers Ouvrages [*A*], & est mort le Dimanche 10 Mars 1693; il fut enterré dans la Cave de l'Eglise de St. Giles le 15 du même

(a) Wood *Ath Oxon.* Vol. II. Col. 921.
(b) Newcourt *Repertorium* Vol. I. p. 529.
(c) Wood *ubi supra* Col. 217.
(d) *Préface to some Discourses about Dr. Burnet and Dr. Tillotson* Londres 1695 in-4.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. Plusieurs Sermons, savoir. 1. *Sermon sur* Ephés. VI. 11, *prononcé devant la Compagnie militaire à St. Clement Danes, le* 25 Juillet 1673. Londres 1673 in-4. 2. *Sermon prononcé devant le Lord Maire & la Cour des Aldermans à la Chapelle de Guild-Hall, le* 5 *Novembre* 1673, *anniversaire de la Conspiration des Poudres, sur* Luc IX. 56. Londres 1673 in-4. Dans l'Epître dédicatoire au Chevalier Guillaume Hooker, Lord Maire de Londres, il remarque „ que Domitien & Dioclétien n'étoient que de „ petits persécuteurs, & qu'ils ne s'entendoient point en „ cruauté, en comparaison des infaillibles Massacreurs du Siége Apostolique". 3. *Sermon prononcé devant la Compagnie de l'Artillerie, le* 15 *Septembre* 1680. *à Ste. Marie des Arcs.* Londres 1681. in-4. 4. *Sermon sur la mort du Docteur Guillaume Crown prononcé le* 23 *Octobre* 1684 *dans l'Eglise de St. Mildred in the Poultrey, sur* Matth. XXV. 46. Londres 1685 in-4. 5. *Sermon prononcé devant le Lord Maire & la Cour des Aldermans, dans la Chapelle de Guild-Hall le* 16 *Décembre* 1684. *sur* Prov. XXIV. 21. Londres 1685 in-4. 6. *Sermon prononcé devant le Lord Maire, & les Aldermans de la Ville de Londres, à Ste. Marie des Arcs le* 26 *Juillet* 1685, *jour d'Actions de graces pour la Victoire remportée par le Roi sur les Rebelles sur* 2. Sam. XVIII. 28. Londres 1685 in-4. 7. *Sermon prononcé aux Assises à Chelmsford dans la Province d'Essex le* 31 *Août* 1585, *devant le Chevalier Thomas Street, Juge des Plaidoyers communs, sur* Rom. XIII. 1. Londres 1685 in-4. 8. *Sermon prononcé devant le Lord Maire, les Aldermans, & les Citoyens de Londres, dans l'Eglise de Ste. Marie des Arcs, le* 2 *Septembre* 1686, *Jeûne anniversaire pour le terrible incendie de l'année* 1666, *sur* Jean V. 14. Londres 1686 in-4. 9. *Sermon funèbre sur la mort du Chevalier Jean Buckworth prononcé dans l'Eglise de St. Pierre le Pauvre dans Broadstreet, le* 29 *Décembre* 1687 *sur* Eccles. XI. 8. Londres 1688 in-4. 10. *Sermon funèbre sur la mort du Chevalier Jean Chapman, Lord Maire de Londres, prononcé dans l'Eglise de St. Laurent, le* 27 *Mars* 1689 *sur* Eccles. VIII. 1. Londres 1689 in-4. 11. *Sermon prononcé à Fulham le* 13 *Octobre* 1689 *au Sacre d'Edouard Evêque de Worcester, de Simon Evêque de Chichester, & de Gilbert Evê-*

même mois; le Sermon funèbre se fit par le Docteur Zacharie Isham Curé de St. Botolph Bishopsgate à Londres, ou ce Sermon fut imprimé en 1695 in-4. Le Panégyriste dit (*e*), qu'il avoit *des qualités qui n'étoient pas communes*; humain, honnête, affectueux, affable, jovial, complaisant, franc & sincére; il étoit encore serviable, & toujours prêt à rendre service à ceux qui s'adressoient lui. „ Prédicateur élo- „ quent, solide, & zelé, il se faisoit goûter de tout le monde, & son assiduité à remplir les fonctions „ de la Prédication, lui concilioit l'affection de ses Paroissiens: lorsqu'on lui offrit des postes plus éle- „ vés dans l'Eglise, il les refusa, parce qu'il sentoit qu'il s'affoiblissoit". (e) P. 21.

Evêque de Bristol, sur Jérém. III. 15. Londres 1689 in-4. 12. *Sermon prononcé devant la Reine le* 22 *Mai* 1691, *au sujet de la Victoire remportée par la Flotte de leurs Majestés sur celle des François, sur* Psalm. I. 14. Londres 1692 in-4. [☞ Il s'est fait une Edition de ces Sermons in-8, je ne me rappelle pas en quelle année, avec deux autres Volumes de Discours ou Sermons sur des Sujets de Morale principalement, au nombre de vingt-deux, dont on peut voir les titres à la fin de l'Edition de la Vie Chrétienne in-folio, dont je parlerai ci-dessous; ces trois volumes de Sermons ont été rassemblés en un volume in-folio, si je ne me trompe en 1729. Ann.] II. *La Vie Chrétienne depuis son commencement jusqu'à sa consommation dans le Ciel, & les divers Moyens qui y concourent avec des directions pour les Devotions particulieres, & des Prières convenables aux divers états des Chrétiens.* Londres 1681 in-8. III. *La Vie Chrétienne*, Part. II, *où l'on assigne, explique, & établit les principes fondamentaux des devoirs du Chrétien*, Vol. I. Londres 1685 in-8. IV. *Second Volume de la* II. Partie *de la Vie Chrétienne, où l'on explique & établit la doctrine de la Mediation du Sauveur.* Londres 1686 in-8. L'Auteur se proposoit d'en donner une suite, & de finir l'Ouvrage, mais une longue maladie, & la mort ensuite l'en ont empêché. [☞ Pour un Auteur, qui écrivoit à Londres, celui de cet Article est bien mal instruit. Il est vrai que le Docteur Scott n'a pas rempli son plan dans toute son étendue, mais il y a néanmoins travaillé, puisqu'après sa mort on a publié deux autres Volumes in-8, contenant l'un trois morceaux sur la *Justice*, sur la *Mijericorde*, & la *Mortification*: & l'autre cinq Discours, sur le *prix de l'Ame*, la *Divinité & l'Incarnation de notre Sauveur*, l'*Autorité de l'Ecriture Sainte*, l'*obligation de la lire*; & contre l'*Apostasie*. Il y a donc cinq Volumes in-8, dont il s'est fait plusieurs Editions, une entre autres en 1700 à Londres chez Walter Kettilby. On a réuni ces cinq Volumes en un Volume in-folio à Londres en 1729. L'Ouvrage du Docteur Scott est excellent, & la seconde Partie surtout est admirable, c'est pour ainsi dire un Système de Théologie, où il régne une beauté de génie, une force de raisonnement, & un ordre, qui frappent. On a publié une Traduction Françoise d'une partie de cet Ouvrage, intitulée: *Traité de la Vie Chrétienne, traduit de l'Anglois du Docteur Scott. Premiere Partie, qui contient la derniere fin de la Vie Chrétienne; les Moyens généraux, & les vertus humaines, divines, & civiles, qui y conduisent, avec les motifs qui engagent à les pratiquer.* Seconde Partie, *qui contient le commencement, le progrès, & la perfection de la Vie Chrétienne, les devoirs particuliers à chacun de ses états, & les motifs qui engagent à les pratiquer. Avec la Devotion du Cabinet.* Amsterdam 1699 en un Volume in-12. Je remarquerai seulement, qu'il ne faut pas se laisser tromper par la division du Traducteur, il n'y a que la premiére partie du Traité de l'Auteur, qu'on a partagée en deux. Ann.] V. *Salution de quelques Cas de Conscience touchant les Formulaires de Prieres dans le Service public*, Part. I. Londres 1685 in-4. La seconde Partie parut la même année, & toutes deux ont été insérées dans le second Volume d'un Recueil intitulé, *Recueil de Cas de Conscience & d'autres Discours composés pour ramener les Non-Conformistes à la Communion de l'Eglise Anglicane.* Londres 1685, en 2 Volumes in-4. VI. *Examen de la huitiéme marque de Bellarmin touchant* la Sainteté de la Doctrine. Londres 1687 in-4. VII. *Examen des Passages que les Papistes citent pour prouver leur doctrine touchant* la Prière en langue inconnue: en deux Parties, imprimées au mois d'Octobre 1688 in-4.

SELDEN (Jean) nâquit le 16 Décembre 1584, dans la maison nommée Lacies à Salvinton près de Terring dans la Province de Sussex, de Jean Selden [*A*], & de Marguerite Baker, fille unique de Mr. Thomas Baker de Rushington, issu de la noble famille des Bakers, dans la Province de Kent. Il fit ses premiéres études à Chichester sous Mr. Hugue Barker (*a*), par les soins duquel il fit de bonne heure de grands progrès [*B*]. On l'envoya en 1598, âgé de quatorze ans, à Oxford, où il entra dans Hart-Hall, sous la conduite de Messieurs Antoine Barker, frere de son premier Maître, & Jean Young, tous deux Membres de ce Collége; il y demeura quatre ans, & s'y distingua par les progrès qu'il fit (*b*). En 1612 il entra dans la Société qui portoit le nom de Clifford, pour étudier la Jurisprudence, & deux ans après il passa au Collége du Temple. Il s'y acquit bientôt une grande réputation, & s'y fit pour amis les Chevaliers Robert Cotton & Henri Spelman, Cambden, & le célébre Usher, avec qui il avoit lié amitié dès l'an 1605 (*c*). Dès l'an 1606 il avoit composé ses *Analecta Anglo-Britannicæ*, mais l'Ouvrage ne fut imprimé qu'en 1618 [*C*]: en 1610 il publia son *Jani Anglorum facies altera* [*D*], & son *Traité du Duel* [*E*]; en 1612 il donna ses *Notes & Eclaircissemens sur les dix-huit premiéres Odes du Poly-olbion de* Michel Drayton, Londres in-folio. En 1613 il fit des Vers Grecs, Latins, & Anglois sur les *Pastorales de la Grande-Bretagne* de Mr. Guillaume Browne [*F*]. Ses *Titres d'Honneur* parurent en 1614 [*G*]: On vit en 1616 ses *Notes* sur le Livre du Chevalier Jean Fortescue *de Laudibus Legum Angliæ*, & sur les *Sums* du Chevalier Rodolphe Hengham, Londres in-8. En 1617 il fit une petite *Dissertation sur les Juifs d'Angleterre*,

(a) *Vie de Selden* par le Docteur David Wilkins p. 1. à la tête de l'Edition de toutes les Oeuvres de Selden faite à Londres en 1726. *In* Wood *Athen. Oxon.* V. Ed. Col. 179.

(b) Wilkins *ubi supra.*

(c) Idem *ibid.* p. 1. 2.

[*A*] *De Jean Selden.*] Ce Mr. Selden eut deux autres fils, George & Henri, qui moururent en bas âge, & une fille nommée Marie, qui épousa Jean Bernard de Goring dans la Province de Sussex (1).

(1) Wilkins *Vie de Selden*, p. 47.

[*B*] *Il fit de bonne heure de grands progrès.*] Il avoit à peine dix ans, lorsqu'il fit le distique suivant, que le Docteur Wilkins assure (2) qu'on voit encore à Salvinton sur la porte de la maison où il est né.

(2) Ibid.

Gratus, honeste, mihi; non claudar, inito, fœlebis;
Fur abeas; non fum fassa folata tibi.

[*C*] *Dès l'an 1606 il avoit composé ses* Analecta Anglo-Britannicæ, *mais l'Ouvrage ne fut imprimé qu'en 1615.*] Il parut à Francfort sous ce titre: *Analectôn Anglo-Britannicôn Libri duo, de Civili administratione Britanniæ Magnæ usque ad Normanni adventum.* Selden se plaignit amérement de cette mauvaise Edition, dans la Préface de son *Syntagma de Diis Syris.* Gregoire Wheat donne de grandes louanges à cet Ouvrage, dans son Livre *de ratione & methodo legendi utrasque Historias Civiles & Ecclesiasticas* (3); mais Nicholson dit (4), „ que ses *Analecta* ne sont pas connoître, autant qu'on le „ prétend, la Religion & le Gouvernement de nos Ancêtres „ Saxons, & les Révolutions arrivées parmi eux".

(3) Sect. 2. p. 155. Oxford 1657.

(4) *English Historical Library.* p. 127. Lond. 1696 in-8.

[*D*] *En* 1610 *il publia son* Jani Anglorum facies altera.] Il le fit imprimer à Londres in-8, à ses propres dépens, & le dédia à Robert Comte de Salisbury, Grand-Tréforier d'Angleterre. On le réimprima à Londres en 1681, mais on en retrancha l'Epître dédicatoire & la Préface. Le Docteur Adam Littleton traduisit ce Livre en Anglois, y ajoûta de grandes notes, & publia sa traduction sous le nom de Redman Westcot, Londres 1683 in-folio. Nicholson observe (5), que les Loix que l'Auteur cite dans cet Ouvrage, *sont aussi remplies de fautes, que si toute sa science s'étoit bornée à consulter la version de Lambard, & qu'il semble avoir aussi peu connu les ces Corrections données par Guillaume Somner sur ces Loix, que dans ce qu'il a publié sur Guillaume le Conquérant, dans son Specilegium in Eadmerum.* Selden posa les fondemens de ce Traité, dans un Discours qu'il publia en Anglois la même année in-8, sous le titre d'*Epinomis d'Angleterre.*

(5) Ibid.

[*E*] *Traité du Duel.*] Il fut imprimé à Londres en 1610 in-4. & y a été réimprimé en 1706.

[*F*] *En* 1613 *il fit des Vers Grecs, Latins; & Anglois sur les Pastorales de la Grande-Bretagne de Mr.* Guillaume Browne.] Il a fait des vers pour les Ouvrages de divers autres Auteurs; & c'est par cette raison que le Chevalier Jean Suckling l'introduit dans sa *Session des Poëtes* (6), où il en parle en ces termes: „ On voyoit là Selden, assis tout près du siége (7). „ Waiman n'en étoit pas loin; ce qui formoit un beau coup „ d'œil".

(6) Suckling's *Fragmenta aurea.* p. 7. Londres 1648 in-8.

(7) d'Apollon.

[*G*] *Les* Titres d'honneur *parurent en* 1614.] Cet Ouvrage parut à Londres in-4, il étoit dédié à Mr. Edouard Heyward de Cardeston, dans la Province de Norfolk, ami de l'Auteur. On y voit aussi des vers de Ben Johnson à la louange de Selden, dont il étoit ami. Il en fit une Edition plus ample de cet Ouvrage en 1631 in-folio, & une troisiéme en 1671 aussi in-folio, toutes deux de Londres. Les Savans des Pays étrangers firent tant de cas de cet Ouvrage, que Mr. Briot, qui a donné en François l'*Histoire des Turcs* du Chevalier Ricaut, forma le dessein de le traduire en cette langue, mais la mort l'empêcha de l'exécuter. Simon Jean Arnold le traduisit en Latin, & le fit imprimer à Francfort en 1696. Nicholson dit (8), „ que pour ce qui regarde „ notre haute & basse Noblesse, & tous ceux qui sont com- „ pris dans l'une ou l'autre de ces deux Classes, doivent a- „ vouër, qu'il faut lire les *Titres d'Honneur* de Mr. Selden, „ pour acquérir une idée générale des différens degrés de di- „ stinction, depuis celui d'Empereur, jusqu'à celui de Gen- „ tilhomme Campagnard".

(8) *Ubi supra.* 22.

terre, pour l'usage de Mr. Purchas, qui l'inséra, mais très-défectueuse, dans son *Voyage*. [*H.*] La même année il donna son fameux Traité *De Diis Syris Syntagmata duo* [*I*]. Son *Histoire des Dixmes* parut en 1618 à Londres in-4. & choqua extrêmement le Clergé; divers Auteurs l'attaquérent [*K*]; il fut cité devant la Haute Commission le 28 Janvier 1618, & obligé de se retracter publiquement [*L*]. En 1621 le Roi Jaques I. mécontent du Parlement, ayant fait emprisonner quelques-uns des Membres de la Chambre des Communes, qu'il croyoit avoir été les Auteurs de la contradiction qu'il y avoit trouvée, fit aussi arrê-

(9) *Aſſert. Demurrer to the Jews diſcontinued Remitter.* Pa. 12.

(10) *Bibl. Choiſie* T. VII. p. 322.

(11) P. 9.

(12) *Ubi ſupra.*

[*H*] *En 1617 il fit une petite* Differtation ſur les Juifs d'Angleterre *pour l'uſage de Mr. Purchas, qui l'inſera, mais très-défectueuſe, dans ſon* Voyage.] Mr. Prynne nous apprend (9) que pluſieurs perſonnes très-dignes de foi lui ont aſſuré, que Selden s'étoit extrêmement plaint de ce que Purchas avoit publié ſa Diſſertation ſur les Juifs toute mutilée & différente de l'Original.

[*I*] *La même année il donna ſon fameux Traité de* Diis Syris Syntagmata duo.] Cet Ouvrage parut à Londres en 1617 in-8, & fut réimprimé à Leide en 1629 in-8, par les ſoins de Louis de Dieu, après avoir été revu & augmenté par Selden même. André Beyer en a donné depuis deux Editions à Leipzig in-8, l'une en 1668, & l'autre en 1672, auxquelles il a fait quelques additions peu importantes en elles-mêmes, & qui font des amas confus de citations, ſans ordre & ſans choix, ſelon Mr. le Clerc (10). Toutes ces Editions ſont effacées par celle que Mr. David Wilkins a donnée dans ſon Edition des Oeuvres de Selden, publiée l'Ouvrage y eſt fort augmenté par les additions tirées des Manuſcrits de ce Savant. Le Docteur Richard Montague, accuſe Selden, dans la Préface de ſa *Diatribe* (11) d'avoir pillé principalement les *Semeſtres* de Pierre Fabri; mais Selden s'eſt juſtifié dans la Préface de la ſeconde Edition de ſon Livre. Mr. le Clerc (12) dit, qu'il y a remarqué trois défauts, qui lui font communs avec la plupart de ceux qui ont écrit ſur l'Idolatrie des Peuples Orientaux. 1. C'eſt qu'au lieu qu'il s'agit de l'Idolatrie & des Divinités des anciens Peuples de l'Orient, Selden cite indifféremment, pour les expliquer, des Auteurs qui en pouvoient ſavoir quelque choſe, ou par les temps où ils ont vécu, ou par les lieux où ils demeuroient, ou par les anciennes Hiſtoires; & ceux qui n'avoient aucun ſecours pour s'en inſtruire, & qui diſent hardiment tout ce qui leur vient dans la tête, ſans ſe mettre en peine de prouver ce qu'ils avancent. Tels ſont les Rabbins, que l'on ſait n'avoir eu aucuns monumens anciens des Auteurs de leur nation, excepté le Vieux Teſtament, & n'avoir jamais lu les Livres des Payens, pour s'en inſtruire. Ces gens-là, pour expliquer un endroit de l'Ancien Teſtament, où il eſt fait alluſion à l'Idolatrie des peuples voiſins des Juifs, font hardiment des Romans, & nous débitent des Hiſtoires circonſtanciées, comme s'ils en avoient été témoins. 2. Le ſecond défaut, où ſont tombés la plupart de ceux qui ont écrit des Dieux de l'Orient, c'eſt qu'ils confondent perpétuellement les Dieux des Grecs, avec ceux des Peuples barbares, ſans y apporter preſque aucune diſtinction. 3. Le troiſiéme défaut, que Selden n'a pas entiérement évité, c'eſt qu'il admet en quelques endroits l'explication allégorique des Fables; comme il y avoit été le deſſein de ceux qui les ont débitées les premiers, de repréſenter des myſtéres ſous l'enveloppe des Fables.

[*K*] *Son* Hiſtoire des Dixmes. . . *choqua extrêmement le Clergé; divers Auteurs l'attaquérent.*] Dans la Préface il accuſe les Eccléſiaſtiques d'ignorance & de pareſſe, & leur reproche qu'ils n'ont d'autres titres à faire valoir, que leurs barbes, leur tonſûre, & leur habit: bien loin que leur ſcience ſe borne au *Breviaire*, aux *Poſtilles*, & à la *Polyantée*. Le but de l'Ouvrage eſt de prouver que les Dixmes ne ſont pas de droit divin dans le Chriſtianiſme, quoiqu'il ne veuille pas en conteſter aux Eccléſiaſtiques la poſſeſſion, qui eſt fondée ſur les Loix du Pays. Cet Ouvrage fut attaqué par le Chevalier Jaques Sempill dans l'Appendice de ſon Traité intitulé *Sacrilege ſacredly handled*, Londres 1619, & par le Docteur Richard Tillesley, Archidiacre de Rocheſter, dans *les Remarques Critiques ſur l'Hiſtoire des Dixmes de Mr. Selden*, Londres 1621 in-4. Mr. Selden fit une réponſe au Docteur Tillesley, qui courut manuſcrite, & le Docteur la fit imprimer avec des remarques, dans la ſeconde Edition de ſes *Remarques Critiques*, qui parut à Londres en 1621 in-4, ſous ce titre: *Remarques Critiques ſur l'Hiſtoire des Dixmes*, de Mr. Selden &c. *Dans leſquelles, au lieu des deux premiers Chapitres retranchés à deſſein, on a inſeré un Catalogue de ſoixante-douze Auteurs, qui avant l'an 1615 ont écrit pour maintenir l'Obligation de payer aux Miniſtres de l'Evangile les* Dixmes, *ou même au-delà, eſt de* Droit Divin. *Seconde Edition corrigée & augmentée, à quoi l'on a joint une Réponſe à une Brochure non imprimée, qui a couru toute les Remarques. Par Richard Tillesley, Docteur en Théologie, & Archidiacre de Rocheſter, & ci-devant Aggregé du Collége de St. Jean Baptiſte à Oxford.* Le Livre de Selden fut encore attaqué par le Docteur Richard Montague, dans ſa *Diatribe*, imprimée à Londres en 1621 in-4; par Etienne Nettles, Bachelier en Théologie, dans ſa *Réponſe à la partie Judaïque de l'Hiſtoire des Dixmes* de Mr. Selden; Oxford 1625, & par Guillaume Slater, dans ſes *Raiſons ſur les Dixmes*, Londres 1623 in-4. Le Livre de Selden ayant été réimprimé en 1680 in-4, avec l'ancienne date, le Docteur Thomas Comber y répondit par un Traité intitulé. *Défenſe Hiſterique du Droit Divin des Dixmes* &c. Londres 1681 in-4. [*c*] Ajoutons ici une circonſtance touchant les Réponſes au Livre de Selden, c'eſt qu'elles eurent cela de ſingulier, & ſur-tout celle du Docteur Montague, que le Roi Jaques I. s'en déclara le Protecteur, & menaça Selden de le faire pourrir en priſon, ſi lui ou quelqu'un de ſes amis avoient l'audace d'y repliquer (13). L'Auteur qui m'apprend cette particularité, remarque fort judicieuſement „ qu'à dire le vrai, cet Ouvrage de Selden ne „ pouvoit venir plus mal à propos pour la tranquillité de „ l'Etat. Les Négociations du Mariage avec les Cours „ Catholiques-Romaines, allarmoient depuis longtems les „ Anglois zélés pour la Religion Proteſtante. Cette diſpoſition des Eſprits avoit remis fort en vogue les diſcuſſions „ de Controverſe, dans leſquelles on remarquoit avec douleur, que pluſieurs Eccléſiaſtiques ſembloient favoriſer le „ Papiſme. Le Clergé Anglican ſe rendant ainſi ſuſpect, on „ recevoit avec plaiſir tout ce qui pouvoit le chagriner, & „ l'*Hiſtoire des Dîmes*, qui ne lui étoit nullement agréable, „ eut par cela même le don de plaire à beaucoup de monde, „ & de rendre plus vives les flammes de la diſcorde, qui „ n'étoient déjà que trop ardentes. Le Roi ne pouvoit „ donc voir de bon œil ni l'Auteur ni l'Ouvrage. AND. DU TEAD.]

[*L*] *Il fut cité devant la Haute Commiſſion le 28 Janvier 1618, & obligé de ſe retracter publiquement.*] Voici un Extrait des Régîtres de la Cour. *Viceſimo octavo die Menſis Januarii Anno Domini ſuxta computationem Eccleſiæ Anglicanæ* 1618, *coram Reverendiſſimo in Chriſto Patre Domino Georgio, Providentia divina Conſtuarienſis Archiepiſcopo, totius Angliæ Primate & Metropolitano, Johanne Landon, Lancelot Winton, & Johanne Roſſen, eadem Providentia reſpective Epiſcopis; Johanne Bennet, Willielmo Bird, & Georgio Newman Militibus, in Manerio Archiepiſcopali apud Lambethith in Comitatu Surrey, judicialiter ſedentibus, præſente Thoma Matterſalt officium Doctorum contra Johannem Selden de Interiori Templo London, Armigerum.*

„ Ce jour a comparu en perſonne Jean Selden Ecuyer, „ & a fait ſa retractation écrite de ſa propre main, au ſujet „ du Livre qu'il a publié, intitulé *Hiſtoire des Dixmes*; *ſub „ tenore verborum ſequentes*:

„ Mes Seigneurs,

„ Je ſuis obligé d'avoüer humblement la faute que j'ai „ commiſe, en publiant l'*Hiſtoire des Dixmes*, & d'avoir donné atteinte au *droit divin* de toute obligation de pourvoir „ à l'entretien des Miniſtres de l'Evangile, par les explications de l'Ecriture, la citation des Peres, des Conciles, „ & des Canons, qui ſe trouvent dans ce Livre; ſuppliant „ vos Seigneuries de recevoir cet humble & ſincére déſaveu, avec la proteſtation ſincére de la douleur que je reſſens d'avoir encouru par-là l'indignation que Sa Majeſté & „ vos Seigneuries ont conçue contre moi, en faveur de l'Egliſe d'Angleterre.

„ Jean Selden.

Le Docteur Tillesley ayant fait mention de cette Retractation de Selden devant la Haute Commiſſion, dans la Préface de la première Edition de ſes *Remarques Critiques*. Selden répliqua en ces termes dans ſa *Réponſe Manuſcrite*, „ Il „ nous dit, que j'ai fait une retractation devant la Haute „ Commiſſion. Mais j'ignore abſolument d'avoir jamais été devant cette Cour, ni d'y avoir été appellé, c'eſt ce que „ je puis aſſurer ſur ma vie. Mais je ne m'étonne pas que le „ Docteur commence par vous débiter des fauſſetés, c'eſt ce qui régne dans tout ſon Ouvrage. J'avoüe que j'ai confeſſé très-librement, non ſeulement devant quelques Commiſſaires de la Cour, (& non devant la Cour même) accompagnés de quelques Membres du Conſeil, que j'étois très-fâché d'avoir publié cette Hiſtoire, parce qu'elle a fait de la peine. Sa Majeſté a eu la bonté de recevoir cette répantion de la faute que j'ai commiſe, en mettant cet Ouvrage au jour (j'ai contre-tems) & le déſavoüer au Public, que je m'en repens. Et je me repentirois de„ même d'avoir fait imprimer le Catéchiſme le plus Orthodoxe, qui auroit cauſé du ſcandale. Mais qu'eſt-ce que cela fait au fond même de la doctrine, dont le Docteur parle? Y a-t-il une ſyllabe plus ou moins vraye, parce que je me repens de l'avoir publié? Peut-être cela eſt il „ ſelon la Logique du Docteur; & il pourroit prouver ſelon „ les mêmes régles, que ſes Remarques ont d'autant plus de ſolidité, qu'il a été bien-aiſe de les mettre au jour. Il eſpére, dit-il, que ma ſoumiſſion aura rectifié mes idées ſur le droit des Dixmes; mais quel ſonge lui donne cet eſpoir? Il n'y a pas un mot touchant les Dixmes dans toute ſoumiſſion, ſi ce n'eſt le titre du Livre, & il n'a pas du-tout été queſtion de mon ſentiment, mais de la publication de l'Ouvrage; & je ſuis aſſuré que le Docteur ne l'ignore point. Car pour ce qui eſt de cet Acte, on le donna en ſix lignes par écrit, par la faveur de quelques Seigneurs, à qui j'ai toute l'obligation poſſible des égards qu'ils ont eus pour moi, de peur que les bruits répandus par des gens tels que le Docteur, ne me fiſſent du tort, en rapportant fauſſement ce que j'aurois dit de vive voix; j'ai diſperſé même des Copies de cet Ecrit, & je ſai que le Docteur en a vu une. Pour couper court, je me ſuis repenti & me repens encore d'avoir publié mon Livre, & d'avoir „ don-

(13) *Bibl. Angloiſe.* T. XIV. p. 210.

arrêter Selden. Car quoiqu'il ne fût pas alors Membre de la Chambre, il y avoit été appellé pour dire son sentiment touchant les priviléges des Parlemens, & y avoit opiné fortement en faveur de ces Priviléges & contre la Cour. Mais sa détention ne fut pas de longue durée, le Docteur Andrews Evêque de Winchester qui avoit beaucoup de crédit, le fit élargir avec ses Compagnons de disgrace, au bout de cinq semaines (*d*). Il reprit alors ses études ordinaires, il composa une savante Lettre, imprimée au-devant de l'Ouvrage de Mr. Augustin Vincent intitulé: *Les Fautes qui se trouvent dans deux Editions du Catalogue de la Noblesse de Rodolphe Brooke*, Londres 1622; l'année suivante il donna son *Spicilegium in Eadmeri VI. Libros Historiarum* [*M*]. En 1623 il fut nommé Député de le part de la Ville de Lancastre au Parlement qui s'ouvrit le 19 Février, mais il se tint parfaitement neutre au milieu des divisions qui régnoient dans le Royaume: il continua ses études avec tant d'application, qu'ayant été nommé Lecteur de Lyon's-Inn au terme de la Trinité de 1624, il refusa d'en remplir les fonctions [*N*]. En 1625 il fut élu Député au premier Parlement qui se tint fous Charles I. le 6 Février, de la part du Bourg nommé le Grand Bedwin dans la Province de Wiltz. Il s'y déclara fortement contre le Duc de Buckingham, & lorsqu'en 1626 ce Seigneur fut accusé en forme par les Communes, Selden fut un de ceux qu'on nomma pour dresser les Articles contre lui. Il s'opposa encore fort vivement au parti de la Cour en 1627 & 1628, & fit diverses Harangues très-fortes. [*O*]. Le Parlement ayant été prorogé jusqu'au 20 Janvier 1628 Selden passa l'Eté chez le Comte de Kent à Wrest, dans la Comté de Bedford, où il travailla sur les Marbres d'Arundel, qui parurent à Londres en 1629 in-4.° [*P*]. Le Parlement se rassembla le 20 Janvier, & Selden s'y signala encore contre la Cour [*Q*]. Le Roi ayant dissous le Parlement, il fit citer divers Membres des Communes au Banc du Roi, & les fit mettre à la Tour. Selden, qui se trouva du nombre, insista constamment à obtenir le bénéfice des Loix, sans vouloir faire aucune soumission à la Cour, & fut transféré dans la Prison du Banc du Roi; ayant couru risque de la vie, à cause de la Peste qui régnoit à Southwark, il supplia, au terme de la Trinité de la sixième année de Charles I. le Grand-Tréforier, d'intercéder auprès du Roi, pour qu'il fût transféré dans la Prison de *Gate-House* de Westminster; ce qu'on lui accorda. Mais au Terme suivant de la St. Michel, les Juges n'ayant pas été contens de l'ordre du Grand-Tréforier, en vertu duquel il avoit été conduit à Gate-House, ordonnèrent qu'il fût ramené dans la Prison du Banc du Roi; d'où il sortit à la fin de l'année 1629, mais on ne fait pas par quelle voye il recouvra la liberté; on trouve seulement, qu'en 1646 le Parlement lui donna cinq-mille Livres St. pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites dans cette occasion. En 1630 il fut encore empriſonné avec les Comtes de Bedford & de Clare, le Chevalier Robert Cotton Baronet, & Mr. de St. Jean, accusé d'avoir répandu un Libelle intitulé, *Proposition pour le service du Roi de bri-*

(*d*) Idem ibid. p. 3 9.

„ donné occasion à d'autres d'abuſer de mes raiſonnemens „ par de fauſſes applications. Du reſte il n'y a pas un ſeul „ trait, que je n'aye cru & que je ne croye encore être exac- „ tement vrai, tel que je l'ai écrit".

[*M*] *Spicilegium in Eadmeri VI. Libros Hiſtoriarum.*] Il parut à Londres en 1623 in-folio. Cette Hiſtoire d'Eadmer, que Selden tira des ténébres, contient des choſes, dont Eadmer avoit été non ſeulement témoin, mais auxquelles il avoit eu part ſous les Rois Guillaume I. & II. & Henri I. depuis l'an 1066 juſques en 1122. Les Notes ſervent à éclaircir les endroits obſcurs.

[*N*] *Il continua ſes études avec tant d'application, qu'ayant été nommé Lecteur de Lyon's-Inn, au terme de la Trinité de 1624, il refuſa d'en remplir les fonctions.*] Voici ce qu'on trouve dans les Régiſtres d'Inner-Temple. „ On a pris une Ré- „ ſolution à la Table du Conſeil de ce Terme, depuis le „ dernier Parlement, qui a été enregîtrée dans le Livre de „ Déjeûné, en ces termes: *Juris 21 die Octobris 1622. Memorandum*, que Mr. Jean Selden, un des *Utter-Barriſters* de ce Collége ayant été choiſi, au Terme de la Tri- „ nité paſſé, Lecteur du Collége de Lyon, par les Mem- „ bres dudit Collége, conformément à l'ordre établi de la „ Maiſon, il a refuſé de remplir les fonctions de cet Em- „ ploi, ſans raiſon ſuffiſante, malgré les ſollicitations hon- „ nêtes, & les exhortations des *Benchers*, ayant été cité „ deux fois devant eux, il a été ordonné, qu'on mettroit à „ ſon nom *ſes recipietur*, ce qui a été fait, & enſuite „ l'aſſemblée des *Benchers* n'étoit pas complette, on re- „ voya les procédures ultérieures contre lui juſqu'au Terme „ préſent; ayant été appellé de nouveau devant la Compa- „ gnie, il a refuſé abſolument de faire la fonction de Lec- „ teur. Les *Benchers*, conſidérant le mépris & l'injure que „ renferme un pareil procédé, que d'ailleurs il eſt ſans excu- „ ſe qu'un homme choiſi pour lire à la Chancellerie ait été diſpenſé de le faire en pareil cas, bien moins qu'il l'ait „ refuſé avec opiniâtreté, ont ſtatué qu'il payera d'abord „ une amende de vingt Livres St. au profit de ce Collége, „ & l'ont déclaré inhabile à devenir jamais *Boucher*, ou Lec- „ teur du Collége. Ce qui a été confirmé par le Parlement „ préſent, il a été de plus réſolu, que ſi dans la ſuite quelque „ Membre du Collége eſt nommé pour lire à la Chancelle- „ rie, & qu'il refuſe de le faire, il ſera condamné à une A- „ mende, & déclaré inhabile à devenir jamais *Boucher*, ni „ Lecteur du Collége". Mais au Terme de la St. Michel de 1632, il fut réſolu, *que Mr. Selden ſeroit qualifié pouvoir à remplir tous les poſtes du Collége en la même maniere que les autres* Utter Barriſters, *nonobſtans tous Actes antécédens du Parlement contraires; & qu'en conſéquence il a été nommé* Boucher, *pour le Terme de la St. Michel ſuivant.*

[*O*] *Il s'oppoſa encore fort vivement au Parti de la Cour en 1627 & 1628, & fit diverſes Harangues très-fortes.*] A l'occaſion des débats qu'il y eût le 25 Mars 1628 touchant la Liberté des Sujets, il parla en ces termes. „ Je ne prends „ pas la parole pour alléguer des raiſons ſur le point en queſ- „ tion, le plus important qu'on ait jamais agité ici ou ail- „ leurs. Cette Liberté, qui eſt reconnue, je me flatte de „ tout le monde, auſſi bien que des Juriſconſultes, a été „ violée, non pas ſans qu'on ſe ſoit plaint; mais je ne crois „ pas, que jamais on en ait légitimé la violation, ſinon en „ dernier lieu. Le privilége du *Habeas Corpus* a été reclamé; „ la cauſe à été rapportée par ordre du Roi; ſignification „ s'eſt faite de la part du Conſeil. On a plaidé, on a allé- „ gué deux Actes Parlementaires: tout cela n'a ſervi de rien; „ l'autorité ſeule a agi, on a prononcé, & décidé, que „ quiconque eſt empriſonné par ordre du Roi ou du Conſeil, „ ne peut être élargi. J'ai toujours vu que dans les affaires „ graves on a coutume d'alléguer publiquement les raiſons „ qu'on a. Il s'agit ici d'une affaire où Sa Majeſté & ſon „ Conſeil ſont intéreſſés. Je deſire ſeulement que quelques „ uns du Conſeil nous inſtruiſent de ce qui peut fonder un „ pouvoir ſi étendu (14)". Le Jeudi 27 Mars 1628 il fit un diſcours touchant le Grief de l'empriſonnement des Sujets, ſans en alléguer de raiſon; ce Diſcours ſe trouve dans le troiſiéme Volume des Oeuvres de Selden, de l'Edition de Mr. Wilkins. Le lendemain Selden répondit à un diſcours que le Solliciteur-Général avoit fait la veille ſur ce ſujet, & parla en ces termes". Je viens faire une propoſition. „ Hier Mr. le Solliciteur fit un ſavant diſcours, & cita „ l'Acte de la 21. année d'Edouard I. qui fait évidemment „ pour les Sujets, puiſqu'il eſt pour le *Salut du peuple*. Je „ fais ſûr que *la liberté du peuple* en fait le *ſalut*. Feûtes lui- „ même, qui renvoya St. Paul à Agrippa, étoit un Juris- „ conſulte de l'Empire, & il lui paroiſſoit déraiſonnable „ d'envoyer un priſonnier, ſans marquer les crimes dont on „ le chargeoit. Par les Loix de l'Empire, perſonne ne peut „ être empriſonné au-delà de trente jours, & le Géolier eſt „ obligé ſous peine d'amende de certifier la raiſon de l'em- „ priſonnement, & en cas de négligence il eſt mis à l'amen- „ de. En parlant ici de la ſentence rendue par la Cour du „ Banc du Roi, on prétend que les exemples ont été mal „ rapportés. Qu'on nomme un Sous-Committé pour faire „ des recherches là-deſſus (15)". On nomma là-deſſus un Sous-Committé, dont Selden fut le Prétident. Mr. Wilkins donne divers autres Extraits de ſes Diſcours tirés de Manuſcrits de Mr. Pym.

[*P*] *Il travailla ſur les Marbres d'Arundel, qui parurent à Londres en 1629 in-4.*] Cet Ouvrage parut ſous le titre de *Marmora Arundelliana, ſive Saxa Graece inciſa ex venerandis priſcae Orientis gloriae ruderibus, auſtiriis & impenſis Thomae Comitis Arundeliae vindicata, & in Aedibus ejus diſpoſita. Commentariolus adjecit Johannes Selden.* Le Docteur Humphrey Prideaux en donna une nouvelle Edition plus ample à Oxford en 1676 in-fol. Et Mr. Michel Martaire en a donné une autre à Londres en 1732 in-fol.

[*Q*] *Selden s'y ſignala encore contre la Cour.*] Le 22 de Février, on propoſa dans la Chambre des Communes de mettre aux voix, il la faiſie des effets des Membres du Parlement par les Officiers de la Douane, n'étoit pas une violation de leurs priviléges? L'Orateur refuſa de faire la propoſition, *parce que le Roi l'avoit défendu*. Selden ſe leva, & lui dit, „ N'oſez vous pas, Monſieur l'Orateur, faire la propoſition, „ lorſque nous vous l'ordonnons? Si vous ne le voulez pas, „ il faut que nous demeurions à rien faire. De cette façon „ nous ne pourrons jamais faire aucune affaire. Ceux qui „ occuperont votre place après vous, pourront auſſi dire, „ qu'ils ont ordre du Roi de ne point faire une propoſition. „ Nous ſommes aſſemblés ici par ordre du Roi ſous le Grand „ Sceau, & le Roi ſéant ſur ſon trône, en préſence des deux „ Chambres vous a nommé notre Orateur, & vous refuſez „ à préſent de faire votre Charge (16)".

(14) Pim's MSS. *penes Tho. Hales Baronet.* V. Wilkins's *Vie de Selden.* p. 12.

(15) Ibid.

(16) Wilkins p. 25.

[*R*] *Son*

brider l'impertinence des Parlemens. Mais pendant que l'affaire ſe traitoit dans la Chambre Etoilée, le 19 Mai 1630, le Chevalier David Fouwlis prouva que ce Libelle étoit de la main du Chevalier Robert Dudley, pour lors dans les Pays étrangers. La joie que cauſa la naiſſance de Charles Prince de Galles, engagea le Roi à ordonner qu'on mît les priſonniers en liberté, & le Garde des Sceaux reçut ordre d'arrêter les pourſuites contre eux. Pendant que Selden fut en priſon au Banc du Roi, à Gate-Houſe & à la Tour, il fit ſon Traité *De Succeſſionibus in bona defuncti ſecundum Leges Hebræorum*, imprimé à Londres en 1631 in-4. avec un autre Ouvrage intitulé *De Succeſſione in Pontificatum Libri duo*; réimprimés à Leide en 1638 in-8. & à Francfort ſur l'Oder en 1673 in-4. par les ſoins de Mr. Becman, avec quelques Additions de l'Auteur. En 1633 il fut un des Commiſſaires nommés pour régler la Maſcarade, que les Membres des Colléges repréſentérent devant le Roi & la Reine à la Chandeleur, pour témoigner qu'ils déſapprouvoient l'*Hiſtriomaſtix* de Prynne (*e*). Le Roi Charles I. avoit ordonné en 1626 à Selden de ramaſſer tout ce qui pourroit ſervir à faire voir, que l'Empire de la Mer appartenoit à la Couronne de la Grande-Bretagne, il y avoit travaillé; mais l'affront qu'il avoit reçu par ſon empriſonnement, lui avoit fait ſupprimer ſon Ouvrage? Mais en 1634 il ſurvint une querelle entre l'Angleterre & la Hollande pour la pêche du Harang ſur les Côtes de la Grande-Bretagne. Grotius ayant publié en faveur des Hollandois ſon *Mare Liberum*, l'Archevêque Laud engagea Selden à publier ſon *Mare Clauſum* [*R*] *ſeu de dominio Maris, Libri duo*, Londres 1636 in-8. Cet Ouvrage le mit ſi bien avec le Cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever aux premiers Emplois, mais il leur préféra le plaiſir de ſe donner tout entier à l'étude (*f*). Le 17 Octobre 1640 il fut élu Député au Parlement de la part de l'Univerſité d'Oxford, & il agit encore dans ce Parlement fort vigoureuſement contre la Cour. La même année il publia ſon Livre *De Jure Naturali & Gentium juxta diſciplinam Hebræorum* [*S*]. En 1642 le Roi ayant réſolu d'ôter les Sceaux à Mr. Littleton, eut quelque envie de les donner à Selden, mais ce deſſein n'eut pas ſon effet [*T*]. La même année il donna un *Diſcours ſur le Pouvoir des Pairs & des Communes pour rendre juſ-*

(*e*) Whitelock's *Memorials.* p. 19. Londres 1732.

(*f*) Heylin's *Life of Archbiſhop Laud.* Lib. IV. ad ann. 1636. Et Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 331.

[*R*] *Son* Mare Clauſum; ſeu de Dominio Maris, Libri duo *Londres 1636 in-8.*] Il y a une Edition de ce Livre faite en Hollande in-12, quoique le titre porte Londres. Cette Edition fut défendue par le Roi d'Angleterre, parce qu'on y avoit ajoûté diverſes choſes. L'Auteur de ces Additions eſt Marc-Zuerius Boxhornius, qui a mis à la tête une Préface. Il y en a deux Traductions Angloiſes, l'une de Marchamont Nedham, imprimée à Londres en 1652 in-folio; & l'autre de J. H, en 1663 auſſi in-fol. Nicholſon dit en parlant de ce Livre (17). „ Que Mr. Selden, dans ſon *Mare Clauſum* „ a très-bien prouvé contre Grotius, dans ſon *Mare Liberum*, „ par nos anciens monumens Hiſtoriques l'empire des Anglois ſur les quatre Mers, nos Voiſins les François & les Flamands n'ayant abſolument aucun droit d'y pêcher, ſans notre permiſſion. Il eſt évident, que lorſque l'Auteur „ compoſa cet Ouvrage, il n'étoit pas auſſi ennemi qu'il le „ fut dans la ſuite, de l'autorité Royale touchant le *Shipmoney*. Car il ſoûtient nettement, que pour maintenir leur „ Souveraineté ſur la Mer, nos Rois ont conſtamment levé „ de grandes ſommes ſur leurs ſujets, ſans la concurrence „ de leurs Parlemens. Il eſt vrai que ces preuves ne vont „ que juſqu'au régne de Henri II. Ce qui n'a pas empêché, „ qu'on n'eſtimât ſi fort le ſervice rendu par cet Ouvrage, „ que par ordre exprès du Roi & du Conſeil, le Livre fut „ remis publiquement aux Barons de l'Echiquier, pour être „ depoſé dans les Archives, comme une pièce ineſtimable, „ parmi celles qui regardent les droits de la Couronne. Il a „ été traduit en Anglois par Marchamont Nedham, cet infame Nouvelliſte, qui a ſupprimé l'Epître dédicatoire, & „ y a fourré diverſes fauſſes gloſes de ſa façon, & y a ajoûté „ quelques anciennes preuves, qu'on croit que J. Bradshau „ de déteſtable mémoire, lui avoit fournies. Après le rétabliſſement du Roi Charles II. cette Edition a été revue „ & corrigée par J. H. qui rendit au ſavant Auteur, après „ ſa mort, la juſtice qu'il n'avoit pas eu le courage de demander durant ſa vie". L'Ouvrage de Selden fut attaqué par Pierre Baptiſte Burgus, ce qui engagea le premier à publier à Londres en 1653 in-4; *Vindiciæ ſecundum integritatem exiſtimationis ſuæ per convitium de ſcripturæ* Maris Clauſi *petulantiſſimum & mendaciſſimum inſectatus laſæ in eruditis* Maris Liberi, *adverſus Petrum Baptiſtam Burgum Ligyſtici Maritimi Domini adjectorium*; *Hagæ-comitum jam nunc emiſſæ.*

(17) *Engliſh Hiſtorical Library* P. III. *p.* 121.

[*S*] *Son Livre* de Jure Naturali & Gentium juxta diſciplinam *Hebræorum.*] Il parut à Londres in-folio. Pluſieurs lui donna de grandes louanges, & dit, que peut-être Selden n'auroit été inférieur à aucun Auteur, s'il avoit travaillé à approprier le Droit Naturel à tout le Genre-humain en général, comme il l'a fait pour l'accommoder aux traditions des Juifs. *Joannes Seldenus rumani fortaſſe ſecundus haberi poſſet, ſi ei propoſitum fuiſſet eadem ἀκριβεια jus naturale ad univerſum humanum genus, quam ad tradita Ebræorum accommodare.* Mr. le Clerc dit (18) que „ Selden ne fait que copier les „ Rabbins, & ne raiſonne preſque point. Ses principes „ Rabbiniques, *ajoûte-t-il*, ſont bâtis ſur une ſuppoſition „ incertaine de la Tradition Judaïque, qui dit, que Dieu „ donna à Noé ſept Préceptes, que tout le Genre-humain „ devoit obſerver. Quand on la nieroit les Juifs ſeroient „ bien empêchés à le prouver. D'ailleurs ſes idées ſont très-„ imparfaites & très-embarraſſées". Mr. Barbeyrac obſerve auſſi dans la Préface de ſa Traduction Françoiſe du Livre de Puffendorf *du Droit de la Nature & des Gens*, qu'outre l'extrême déſordre & l'obſcurité qui régnent dans l'Ouvrage de Selden, qu'on a ſi juſtement critiquées dans ſa manière d'écrire, il ne dérive point ſes principes des pures lumières de la Raiſon, mais uniquement des ſept préceptes donnés à Noé, dont la nombre eſt fort incertain, & qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe, quoiqu'ancienne. Il ſe contente fréquemment de citer les déciſions des Rabbins, ſans ſe donner la peine d'examiner ſi elles ſont juſtes ou non. L'Auteur de la *Polygamia Triumphans*, imprimée à Stockholm en 1682, ſous le nom de *Theophilus Aletheus* cite (19) Selden en faveur de la Polygamie, parce qu'il ſoutient (20) qu'elle n'eſt pas contraire à la Loi Naturelle.

(18) *Bibl. Choiſie* T. IX. p. 396.

(19) P. 14.

(20) *De Jure Nat. & Gentium.* L. V. c. 6. §. 1.

[*T*] *En* 1642 *le Roi ayant reſolu d'ôter les Sceaux à Mr. Littleton, eut quelque envie de les donner à Selden, mais ce deſſein n'eut pas ſon effet.*] Mylord Clarendon nous apprend (21), que le Lord Falkland & lui, à qui le Roi avoit remis l'examen de cette affaire „ ne doutoient point de l'attachement „ de Mr. Selden pour le Roi; mais que d'un autre côté ils „ le connoiſſoient ſi bien, qu'ils conclurent qu'il refuſeroit ce poſte, ſi on le lui offroit. Il avoit déjà de l'âge, „ & étoit d'une complexion délicate; depuis pluſieurs années „ il vivoit commodément, & aimoit ſes aiſes; il étoit riche; & n'auroit pas fait le voyage d'Yorck, ni quitté ſon „ lit pour aucun emploi au monde, n'en ayant jamais recherché". Cet Hiſtorien obſerve enſuite (22) que dans les débats qu'il y eut dans la Chambre des Communes au ſujet de la Commiſſion d'*Array*, Mr. Selden „ ſe déclara „ très-poſitivement & avec feu contre la Commiſſion, comme étant une choſe ſans exemple, & contraire aux Loix; „ le Statut ſur lequel on prétendoit la fonder, ayant diſoit-„ il, été révoqué; il s'étendit beaucoup ſur les fâcheuſes „ conſéquences auxquelles on s'expoſeroit en s'y ſoumettant. „ Il répondit aux raiſons qu'on avoit alléguées pour l'appuyer, & il n'eut pas de peine à perſuader aux Communes de ne point approuver une choſe, dont elles ſavoient „ que le but étoit de leur faire du tort, & de diminuer „ leur autorité. Le ſentiment de Selden & le poids de ſa „ réputation porta coup même au-delà de la Chambre des „ Communes, & contribua beaucoup à prévenir au dehors „ contre la Commiſſion nombre des gens bien intentionnés. „ Quand le Roi en fut informé, cela lui fit beaucoup de peine, ayant regardé Mr. Selden comme bien intentionné „ pour ſon ſervice; & le Lord Falkland écrivit, avec la „ permiſſion de Sa Majeſté, une Lettre à Mr. Selden, pour „ lui demander, *pourquoi dans cette conjoncture, quel que fût ſon ſentiment, il s'oppoſoit à la Commiſſion d'Array, que perſonne ne pouvoit nier, qui ne tirât ſon origine des Loix, & que de tres-ſavans hommes y croyoient très conforme, & cela pour favoriſer l'établiſſement d'une Ordonnance, qui n'étoit fondée ſur aucun droit.* Selden répondit avec beaucoup de „ franchiſe, en homme qui croyoit avoir raiſon ſur l'article „ de la Commiſſion, & qu'on ne pouvoit répoudre aux argumens qu'il avoit allégués pour appuyer ſon ſentiment; „ il en rapportoit quelques-uns en abrégé; mais enſuite il „ s'expliquoit avec la même franchiſe contre l'Ordonnance „ touchant la Milice, *qui*, diſoit-il, *n'avoit pas en ſa faveur l'ombre d'une Loi, ni aucun exemple, que pût y ſervir de prétexte, & qui étoit très-ruineuſe pour le gouvernement du Royaume. Il ajoûtoit qu'il avoit d'autant plus de porte à faire ſon diſcours contre la Commiſſion, qu'il avoit voulu ſe ménager le droit de parler avec plus de liberté contre l'Ordonnance; qui devoit être diſcutée à un jour arrêté, qu'il ne doutoit pas, qu'il ne l'empêchât de paſſer; d'autant plus qu'elle avoit moins de fondement; qu'il étoit perſuadé, qu'il ſeroit infiniment plus avantageux que toutes les deux fuſſent rejettées, que ſi l'une ou l'autre paſſoit, ſans qu'on s'y oppoſât.* Mais il ſe trompa, & il éprouva bientôt, que les mêmes gens qui le faiſoient entièrement entraîner par la force de ſes raiſons, quand il s'agiſſoit de choſes, qui favoriſoient leurs deſſeins, ne vouloient point du tout y entendre, ni entier dans ſes vûës, quand il étoit queſtion de ce qui auroit été contraire aux leurs. Le jour fixé pour diſcuter l'Ordonnance, il fit tous ſes efforts pour les convaincre de ce qu'il y avoit d'illégal & de monſtrueux, & employa des arguments du-moins auſſi clairs & auſſi démonſtratifs, que ceux qu'il avoit fait valoir dans ſon premier diſcours, mais ils ne firent aucune impreſſion, & ceux qui étoient attachés avec le plus de paſſion à leur ſens, y répondirent ſans peine. „ Ils

(21) *Hiſtory of the Rebellion* V. 3. Part. II. p. 372. Oxford 1707.

(22) P. 667.

justice en Parlement [*U*], & quelques autres Piéces [*W*]; il publia auſſi les *Origines d'Eutychius*, avec une Verſion & des Notes [*X*]. En 1643 Mr. Edmond Waller fut examiné, pour ſavoir ſi Selden n'avoit pas eu part au deſſein qu'il avoit forme de rendre le Roi maître de Londres, mais Waller le juſtifia pleinement [*Y*]. Au mois de Juin de la même année il fut un des Laïques nommés pour aſſiſter à l'Aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter, & il les embarraſſa fouvent par ſon profond ſavoir [*Z*]. Environ ce tems-là il prit le Covenant, & le 8 Novembre de la même année le Parlement le nomma Garde de Archives de la Tour (*g*). En 1644 il donna ſon Traité *De Anno Civili & Calendario Judaïco* [*AA*], & le 15 Avril 1645, on le mit du nombre des douze Commiſſaires établis pour l'adminiſtration de l'Amiraute. La même année il fut élu unanimement Chef du College de la Trinité à Cambridge, mais il jugea à propos de refuſer cette place [*BB*]. En 1646 il publia ſon *Uxor Hebraïca* [*CC*], & l'année ſuivante ſon *Fleta: ſeu Commentarius Juris Anglicani ſic nuncupatus* [*DD*]. Environ ce même tems il rendit de grands ſervices à l'Univerſité d'Oxford, comme on le voit par pluſieurs Lettres

(*g*) Wilkins p. 34-35.

„ Ils avoient trouvé qu'il raiſonnoit très-ſolidement, quand „ il avoit été de leur avis, mais ſes argumens leur parurent „ foibles, dès qu'il voulut croiſer leurs réſolutions". Dans une Collection de Piéces Originales & de Lettres de Mr. Selden, ou qui lui ont été écrites, qui eſt entre les mains de Mr. Nicolas Harding, Clerc de la Chambre des Communes, on trouve les brouillons de deux Lettres de la propre main de Mr. Selden, l'une au Lord Falkland touchant la Commiſſion d'*Array*, & l'autre au Marquis de Hertford, au ſujet d'un ordre du Roi de ſe rendre auprès de lui à York. Les voici.

A Mylord Falkland

Le 29 Juin 1642.

„ Mylord,

„ Ce que vous dites du Vote eſt vrai, comme je compte „ que vous le verrez dans peu imprimé. Mais vous pouvez „ juger juſqu'où il eſt fondé ſur mon autorité, qui eſt ici de „ peu ou point de poids, quand je vous dirai que je n'étois „ point à l'Aſſemblée, quand on a voté, & que je ne m'y „ ſuis trouvé en aucun autre tems, quand il en a été queſ- „ tion, que hier, qui étoit Mardi, qu'on réſolut de dreſſer „ une Déclaration, pour y expoſer les raiſons de ce Vote. „ Mais il eſt vrai que j'ai été du Comnitté compoſé des Sei- „ gneurs & des Communes, auquel on renvoya l'affaire il y „ a une doxaine de jours. Mon avis fut après avoir peſé la „ choſe auſſi mûrement qu'il m'a été poſſible, qu'elle „ eſt contraire aux Loix; & tel eſt encore mon ſentiment, „ & je n'en changerai comme ſur toute autre choſe que quand „ je ſerai mieux inſtruit. J'aurois répondu plutôt à Votre „ Grandeur, ſi j'avois pu raſſembler plus promptement mes „ raiſons, & les tranſcrire. Telles qu'elles ſont, j'ai l'hon- „ neur de vous les envoyer; & ſuis avec dévouëment

„ De Votre Grandeur, le très-humble &
„ très-affectionné Serviteur
J. S.

A Mylord Marquis de Hertford.

Juin,

„ Mylord,

„ J'ai reçu ordre de Sa Majeſté de me rendre auprès d'el- „ le à York, & elle a eu la bonté de marquer gracieuſement, „ que j'euſſe à m'y rendre auſſi promptement que ma ſanté le „ pourroit permettre. J'ai été, Mylord, pluſieurs ſemaines „ fort incommodé, & je ſuis encore ſi foible, que je ne puis „ encore me flatter d'être en état de faire la moindre petite „ courſe, bien loin de pouvoir entreprendre un pareil voya- „ ge. S'il n'y avoit encore que cela, je riſquerois volontiers „ ma perſonne, plutôt que de manquer à ce que je dois à Sa „ Majeſté. Mais ſuppoſé que je fuſſe en état de me rendre „ à ſes ordres, je prens Dieu à témoin, que je ne voispoint „ du tout que je puiſſe en aucune façon être de quelque utili- „ té au ſervice de Sa Majeſté à York. D'un autre côté il eſt „ très-probable, & même fort apparent, qu'en ſe rendant- „ là, un Membre des Communes, tel que moi, cauſeroit „ bien-tôt quelque trouble; je donne ce nom à tout ce qui „ dans le tems préſent donneroit occaſion, comme cela ar- „ riveroit infailliblement à de nouveaux différends entre le „ Roi & les Communes. J'ai autant d'affection & de zéle „ pour la perſonne & pour le ſervice de Sa Majeſté, que „ perſonne au monde; & quand je ſerai en ſituation d'en „ donner des preuves réelles, je m'y porterai avec chaleur. „ Mais je ſupplie Votre Grandeur de vouloir faire valoir „ ce que je viens de vous repréſenter, pour me mettre à cou- „ vert de la diſgrace de Sa Majeſté, ce que j'eſpére de ſa „ Bonté pour moi. Celles de Votre Grandeur m'inſpirent „ la hardieſſe de lui faire cette priére, & je lui aurai une „ ſingulière obligation de me l'accorder.

De Votre Grandeur le très-humble Serviteur.

J. S.

[*U*] *La même année il donna un Diſcours ſur le Pouvoir des Pairs & des Communes pour rendre juſtice en Parlement.*] Il parut à Londres en deux feuilles in-4. Quelques uns attribuent cette Piéce au Chevalier Simonds d'Ewes Baronet.

[*W*] *Quelques autres Pieces.*] *Diſcours ſur les droits & les privileges des Sujets, fait dans une Conference demandée par les Seigneurs, & tenue entre les Commiſſaires des deux Chambres, en* 1628. Londres 1642 in-4. *Privileges des Barons d'Angleterre, aſſemblés en Parlement.* Londres 1642 & 1681 in-8.

[*X*] *Les* Origines d'Eutychius *avec une Verſion & des Notes.*] Cet Ouvrage parut à Londres in-4. ſous ce titre: *Eutychii Ægyptii, Patriarchæ Orthodoxorum Alexandrini, Eccleſiæ ſuæ Origines ex ejuſdem Arabico, nunc primum editis ac verſione & commentario auxit Joannes Seldenus.* Mr. Edouard Pocock inſéra cet Ouvrage à ſa place dans les Annales d'Eutychius, qu'il traduiſit à la priére de Selden, qui les fit imprimer à ſes dépens à Oxford 1656 in-8. Divers Auteurs ont critiqué le Livre de Selden, entre autres Abraham Echellenſis, Jean Morin, & Euſébe Renaudot.

[*Y*] *En* 1643 *Mr. Edmond Waller fut examiné pour ſavoir ſi Selden n'avoit pas eu part au deſſein qu'il avoit formé, de rendre le Roi Maître de Londres, mais Waller le juſtifia pleinement.*] Mr. Whitelocke rapporte(23) „ que lorſque Mr. Waller fut „ interrogé tout haut ſur ce complot, on lui demande ſi Sel- „ den, Pierpoint, Whitelocke & d'autres qu'on nomma, en „ avoient eu connoiſſance. Il répondit, qu'ils n'en avoient „ eu aucune, mais qu'un ſoir il étoit allé chez Selden, qu'il „ avoit trouvé dans ſon Cabinet avec Pierpoint & Whitelo- „ cke, & qu'ayant deſſein de leur communiquer l'affaire à „ tous, il avoit parlé de quelque choſe de ſemblable en ter- „ mes généraux, mais que ces Meſſieurs n'étoient déclaré ſi „ fortement contre de pareils deſſeins, comme étant quelque „ choſe de lâche & de perfide, qui d'ailleurs donneroit oc- „ caſion à une grande effuſion de ſang, que le reſpect qu'il „ avoit pour Selden & les autres l'avoit non ſeulement em- „ péché de s'ouvrir à eux, mais qu'il avoit été lui-même dé- „ couragé".

(23) *Memorials of the Engliſh Affairs* p. 70.

[*Z*] *Un des Laïques nommés pour aſſiſter à l'aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter, il les embarraſſa ſouvent par ſon profond ſavoir.*] Mr. Whitelocke rapporte (24) „ que divers „ Membres des deux Chambres, du nombre deſquels l'étois, „ *dit-il*, aſſiſtérent à l'Aſſemblée des Théologiens, pour y „ opiner & aider à décider toutes les queſtions, qui y ſe- „ roient agitées. Dans les débats qu'il y eut, Mr. Selden „ fit des merveilles, & refuta pluſieurs de ces Meſſieurs par „ leurs propres principes: il arrivoit même quelquefois „ quand ils citoient quelque paſſage de l'Ecriture-Sainte „ pour prouver leur théſe, qu'il leur diſoit: *Peut-être bien „ que c'eſt auſſi que porte la Verſion de votre petite Bible à fer- „ moirs d'Or* (qu'ils tiroient ſouvent pour à lire) *mais l'Ori- „ ginal Grec ou Hebreu porte de telle ou de telle maniere*; de- „ ſorte qu'il les faiſoit taire". Mr. Strype en rapporte deux ou trois exemples dans ſa Préface des *Oeuvres Poſthumes* du Docteur Lightfoot. Le Poëte Cleaveland en parle auſſi dans ſon *Aſſemblée mixte*. „ Selden, *dit-il*, eſt un Maître par lui- „ même, & peut bien paſſer pour tel: Il eſt plus Théolo- „ gien, que tout leur Sanhedrin Judaïque en Corps".

(24) Ibid. p. 72.

[*AA*] *Son Traité* de Anno Civili & Calendario Judaïco.] Il parut à Londres in-4. On dit que Selden y avoit joint un Traité *de Anno Solari Macedonum*, mais il eſt perdu.

[*BB*] *Il jugea à propos de refuſer cette place.*] On ne ſait pas quelles raiſons le portérent à ce refus. Le Docteur Wilkins ne croit pas (25) que c'ait été par aucune averſion ſecrette pour le Clergé, parce que quoiqu'il combattît toujours les prétentions que les Eccléſiaſtiques fondent pour le temporel ſur le Droit Divin, il étoit néanmoins très-zelé à maintenir les privilèges, que les Loix leur donnoient.

(25) P. 18.

[*CC*] *Son* Uxor Hebraïca.] Cet Ouvrage fut imprimé à Londres in-4. ſous ce titre: *Uxor Hebraïca, ſive de Nuptiis & Divortiis ex Jure Civili, id eſt Divino & Talmudico veterum Hebræorum Libri* III. Il s'en fit une ſeconde Edition à Francfort en 1673 in-4. Rodolphe Martin Meiſſnerus nous apprend, dans ſes Additions à la *Bibliotheca præmiſſa & latens* d'Almeloveen (26), qu'on trouve dans la Bibliothéque Bodléienne des Recueils de Mr. Guillaume Guiſe, dreſſés pour faire un Supplément au Livre de Selden.

(26) P. 39.

[*DD*] *Son* Fleta: ſeu Commentarius Juris Anglicani ſic nuncupatus.] Il parut à Londres in-4. Nicholſon obſerve (27) que l'incomparable Selden nous a heureuſement conſervé le *Fleta*, parmi d'autres monumens de prix du même ordre, & que ce Savant le trouva dans la Bibliothéque Cottonienne (*a*), écrit d'une main auſſi ancienne que le tems de l'Auteur, & qu'il contribua à ſa publication. Il dit, (*b*) que le Libraire employa pour le copier un Copiſte très-malhabile, & que c'eſt ce qui le fait paroître en plus mauvais état qu'il n'auroit ſouhaité. Mais n'avons nous pas plus ſujet de nous plaindre qu'on n'ait pas corrigé dans une ſeconde Edition (*c*) des fautes, dont il s'étoit plaint il y a ſi longtems, & qu'il avoit indiquées? Il eſt vrai qu'on a retranché les impertinentes notes marginales; mais on a laiſſé les abbréviations, & le *Fet Aſſavoir* ſubſiſte encore, comme faiſant partie du Texte".

(27) *Engliſh Hiſtorical Library* P. III. p. 143.

(*a*) Julius B. 8.

(*b*) Differt. in Flet. c. 8. § 1.

(*c*) Lond. 1685 in-4o

tres que cette Université lui écrivit [*EE*]. Lorsque le *Essais Baziliani* du Roi Charles I. parut, Cromwell fit tous ſes efforts pour engager Mr. Selden à y faire une réponſe, mais il le refuſa (*b*). En 1650 il publia le premier Livre de ſon Traité *De Synedriis & Præfecturis Hebræorum* [*FF*], le ſecond parut en 1653, & le troiſieme après ſa mort en 1655. Dans la huitieme Section il parle d'une Diſſertation de ſa façon *ad Senatus-conſultum Laconum in Timotheum Miléſium*. En 1652 il fit la Préface des *Decem Scriptores Hiſtoriæ Anglicanæ*, imprimés cette année-là à Londres in-folio. On a imprimé pluſieurs autres de ſes Ouvrages depuis ſa mort, outre ceux qui ſont reſtés en Manuſcrit [*GG*]. Au commencement de l'année 1654 ſa ſanté commença à s'affoiblir, il ſe conſoloit d'une maniére Chretienne, & dit „ que

(*b*) Idem P. 44.

[*EE*] *Il rendit de grands ſervices à l'Univerſité d'Oxford, comme on le voit par pluſieurs Lettres que cette Univerſité lui écrivit.*] Le Docteur Wilkins en a donné pluſieurs dans ſa Vie de Selden (28). Le Docteur Gerard Langbaine écrivoit à Selden (29) en ces termes: *nonobſtant l'intérêt que votre excellent caractere vous a fait prendre à cette pauvre Univerſité. . . . . ſon état eſt actuellement ſi déſeſpéré, que* Salus ipſa ſervare non poteſt: *ce qui n'empêche pas que nous ne ſoyons tous très-pleinement convaincus des ſoins zelés & infatigables, que vous vous êtes donné pour notre conſervation. Nous ſavons & nous reconnoiſſons que*

(28) P. 15 & ſuiv.

(29) V. Leland's Collectanea publiſhed by Tho. Hearne. Append. I. p. 688, 689.

a

——— ſi Pergama dextra
Defendi poterant, etiam hac defenſa fuiſſent.

Nous ſommes très-perſuadés, que ſi nous avons ſubſiſté auſſi longtems, c'eſt après Dieu, à votre zéle extraordinaire que nous en avons été redevables. Vous ſeul avez ſuſpendu les Hoſtilités, &

Quicquid apud noſtros ceſſatum eſt mœnia Trojæ
Hectoris (*je ne puis ajoûter Æneaque; car vous n'avez pas eu de ſecond*)
—— —— manu victoria Graiûm
Hæſit.

Par vos bons ſoins & par vos prudens ménagemens nos fix mois ont été prolongés juſqu'à deux ans, & c'eſt par votre moyen que juſques-là s'eſt verifié à notre égard, nec capti potuere capi.

[*FF*] *Son Traité de* Synedriis & Præfecturis Hebræorum.] Cet Ouvrage parut in-4. Divers Auteurs célébres en ont relevé des endroits, ſurtout ce qu'il dit ſur l'excommunication. Le Docteur Hammond entre autres, dans ſon Traité *de la Puiſſance des Clefs*, a examiné le ſentiment de Selden ſur le droit de lier & délier.

[*GG*] *On a imprimé pluſieurs autres de ſes Ouvrages depuis ſa mort, outre ceux qui ſont reſtés en Manuſcrit.*] I. *Dieu fait Homme: ou Traité dans lequel on prouve que le* 25 *Décembre eſt le jour de la naiſſance de notre Sauveur.* Londres 1661. in-8. avec le portrait de l'Auteur. On fit une réponſe à cette Piéce dans le premier Poſtſcript d'un Traité intitulé: *Court mais véritable Expoſé de l'année, du mois, du jour, & de la minute de la Naiſſance de Jéſus-Chriſt.* Londres 1671 in-8. par Jean Butler, Bachelier en Théologie, Chapelain de Jaques Duc d'Ormond, & Recteur de Liechboron dans le Diocéſe de Peterborough. II. *Diſcours ſur la Charge de Chancelier en Angleterre.* Londres 1671 in-folio: on y a joint le Catalogue que Dugdale a fait des Chanceliers & Garde des Sceaux depuis le tems de la Conquête Normande. III. *Divers Traités, ſavoir l'Epinomis d'Angleterre; De l'origine de la Juriſdiction Eccléſiaſtique ſur les Teſtamens: De la diſpoſition des Biens de ceux qui ſont morts ſans Teſtamens:* Londres 1683 in-fol. publiés par Redman Weſtcot, avec la traduction Angloiſe du *Jous Anglorum Facies altera.* IV. *Entretiens de Table: ou Penſées de Selden ſur divers ſujets importans de Religion & de Politique.* Londres 1689 in-4. Richard Milward, Copiſte ou Ecrivain de Selden, en a été l'Editeur. Le Docteur Wilkens remarque (30), qu'il y a dans ce Recueil quantité de choſes incompatibles avec le grand ſavoir, les principes, & le caractére de Selden. V. *Lettres à des Savans*; il y en a pluſieurs à l'Archevêque Usher qui ſe trouvent parmi les Lettres imprimées à la ſuite de la Vie de ce Prélat, par le Docteur R. Parr; on trouve auſſi deux Lettres à Mr. Thomas Greaves, qui ont été publiées en premiére inſtance; ſur les Originaux par Thomas Birch, Membre de la Société Royale, dans ſon *Hiſtoire Critique de la Vie de Mr. Jean Greaves* *, qu'il a miſe au devant des *Oeuvres Mêlées de Mr. Jean Greaves*, dont il a donné une Edition à Londres en 1737 en deux Volumes in-8. VI. *Diſcours* &c. *faits en Parlement.* Il a eu beaucoup de part, à l'Edition des *Vies de Plutarque*, qui a paru en 1657, où l'on a mis l'an du Monde, l'année de Jéſus-Chriſt, & quantité de Remarques Chronologiques, & d'Explications tirées de différens Auteurs. Il laiſſa auſſi divers Manuſcrits. I. *La Vie de Roger Bacon*, en Latin, mais elle s'eſt perdue. II. *Recueil tiré de pluſieurs anciens monumens.* III. *Recueil ſur diverſes matieres*, coté M. IV. *Extraits des Régiſtres de Battel, d'Evesham, de Winchester &c.* Tous les Ouvrages de Selden ont été réunis par le Docteur David Wilkins en trois Volumes in-folio à Londres en 1726. Les deux premiers Volumes contiennent les Ouvrages Latins, & le troiſiéme les Anglois. L'Editeur a mis à la tête une vie fort étendue de l'Auteur, & a ajoûté à ſon Edition quelques petites Piéces de Selden, qui n'avoient pas encore paru, entre autres des Lettres, des Poéſies &c. En 1675 on publia à Londres in-4. *Joannis Seldeni Angli Liber de Nummis; in quo antiqua pectunia Romana & Graca metitur pretio ejus quæ nunc eſt in uſu. Huic accedit Bibliotheca Nummaria.* Ce Traité qui eſt fort ſupernuel, n'eſt point de Selden, mais d'Alexandre Sardo de Ferrare; & il a été fait avant que Selden fût au monde, ayant paru à Mayence en 1575 in-4. La *Bibliotheca Nummaria*, qu'on a miſe à la ſuite, eſt celle du Pere Labbe Jéſuite. [☞ Je ſuis ſurpris que l'Auteur de cet Article ne parle point d'un Ouvrage publié ſous le nom de Selden à Londres en 1739, qui méritoit bien qu'on eût donné quelques éclairciſſemens: d'autant plus que le Lecteur verra qu'on doit que cet Ouvrage avoit déjà été imprimé trois fois: d'où vient donc qu'il ne paroît point dans la Collection de Mr. Wilkins? ou qu'on ne nous apprend pas la raiſon, pourquoi on l'en a exclu? Quoi qu'il en ſoit, voici dequoi il s'agit. L'Ouvrage a pour titre *Recherches Hiſtoriques & Politiques, ſur les Loix & le Gouvernement d'Angleterre, depuis les premiers tems juſqu'au régne de la Reine Elizabeth. Avec une Apologie de l'ancienne Conſtitution des Parlemens d'Angleterre: tirées de quelques Recueils Manuſcrits de Jean Selden. Par* Nathanael Bacon. *Quatriéme Edition, corrigée & accompagnée de quelques Remarques, par un Juriſconſulte du Temple.* Londres 1739 in-folio, en deux parties. Cet Ouvrage, nous dit-on (31), porte aſſez les marques de ſon origine. Le but principal en eſt, de faire voir par des déductions Hiſtoriques, que les Rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire & d'une autorité deſpotique. Les Partiſans de la Couronne, ſous les régnes de Jaques I. & de Charles I. ſon fils, auroient fort voulu perſuader le contraire, & prétendoient pour cet effet, que Guillaume Duc de Normandie, étant devenu Roi par le ſeul droit de Conquête, il avoit tranſmis ce droit à ſes Succeſſeurs, & que par conſéquent, les Parlemens ne tenoient même leur exiſtence que du bon-plaiſir des Monarques. Cette matiére étant agitée avec beaucoup de chaleur pendant les dernières années de Charles I. l'Auteur de ces *Recherches* nous apprend, qu'une converſation dans laquelle, lui préſent, ce ſujet occupa la Compagnie, lui fit naître le deſſein d'approfondir les ſources du Gouvernement mixte de la Nation Angloiſe, & que s'étant convaincu que ce Gouvernement n'eût pas moins ancien qu'il a eſt uniforme, il ſe fit un plaiſir comme un devoir, de fournir à ſa patrie les preuves & les monumens de ſa Liberté. Ce Livre fut imprimé pour la premiére fois in-4. l'an 1649, peu de tems après la mort de Charles I. On n'en fit pas grand cas alors, *à cauſe des circonſtances dans leſquelles il parut*, nous dit-on dans un Avertiſſement, qui eſt à la tête de l'Edition de 1689, & de celle de 1739. On ne comprend pas bien d'abord ce que cela ſignifie. Il ſemble qu'un Livre qui ne reſpire que la Liberté, auroit dû être très-bien reçu dans une République naiſſante, qui venoit de ſecouer le joug du Deſpotiſme. Mais il faut ſavoir que Mr. Selden ſembla ſe déclarer pour la Monarchie, mais pour une Monarchie limitée par les Loix. La conjoncture parut plus heureuſe en 1672. Charles II. marchant ſur les traces de ſon Pere, quoiqu'avec plus de fineſſe & plus de détour, étendoit tous les jours de plus en plus les prérogatives de la Couronne. La Nation s'apperçut de l'eſclavage, dont elle étoit inſenſiblement menacée. Le Parti qui vouloit maintenir la Liberté, fit revivre les raiſons qui avoient ſervi à la défendre ſous le Pere de ce Monarque; & le même Ouvrage, qui avoit été reçu avec tant de froideur en 1649, fut alors ſi recherché, qu'on le réimprima ſecrettement. La Cour en fut ſi piquée, qu'en vertu des Loix exiſtantes pour reſtreindre les libertés de la Preſſe, elle fit pourſuivre rigoureuſement l'Imprimeur, & ſaiſir les Exemplaires, dont la plupart furent brulés. En 1682 le terme preſcrit aux Loix, qui gênoient la Preſſe, étant expiré, on fit une troiſiéme Edition de ce Livre. Au défaut des Loix, la Cour fit valoir les prétentions de la Couronne. On intenta une action criminelle à l'Editeur, qui s'étant prudemment enfui d'Angleterre, parut cependant par Procureur devant la Cour du Banc du Roi; ce que les Loix lui permettoient: mais pour n'avoir pas comparu perſonnellement, il fut jugé par contumace & proſcrit par le pouvoir tyrannique, que le premier Juge Jefferies exerçoit alors. La Révolution de 1688 rendit à l'Editeur la liberté de revenir dans ſa patrie, & de faire paroître ſon Edition, qu'il donna comme nouvelle au commencement de 1689. Mr. Jean Starkey y mit un *Avertiſſement*, dans lequel il aſſure que le Grand Juge Vaughan, un des Exécuteurs Teſtamentaires de Selden, avoit reconnu que le fond de cet Ouvrage étoit de ce Savant, & que Mr. Bacon n'y avoit eu d'autre part, que celle de mettre en ordre les matériaux que l'autre avoit raſſemblés. Mais il y a là quelque choſe qu'on ne démêle point. Selden ne mourut qu'en 1654; les *Recherches* parurent vers le commencement de 1649. S'il eſt donc vrai que le fond de cet Ouvrage étoit de cet illuſtre Anglois, il doit avoir fourni lui-même les matériaux à Bacon, qui les mit en œuvre: & que ſignifie après cela cette dépoſition qu'on met dans la bouche de l'un de ſes Exécuteurs Teſtamentaires, comme ſi la choſe ne s'étoit faite qu'après la mort de l'Auteur principal? n'auroit-on pas dû nous donner la clef de cette Enigme? On a ſuivi pour l'Edition de 1739 l'Edition Originale, qui parut en 1649 in-4. on y a marqué par des Crochets les endroits qui furent omis dans celles de 1682 & de 1689, (qui paroiſſent n'être qu'une ſeule & même Edition) &

(30) P. 45.

* P. 67. 68.

(31) *Bibl. Britann. T. XIX. p. 135.*

„ que quoiqu'il eût ſa Bibliothéque pleine de Livres & de Manuſcrits ſur toutes ſortes de Sujets, il ne „ pouvoit en ce moment ſe rappeller de ce nombre infini de Volumes un ſeul endroit qui donnât re- „ pos à ſon âme, ſi ce n'eſt de l'Ecriture Sainte, dans laquelle le paſſage le plus remarquable qu'il avoit „ ſans-ceſſe préſent à l'eſprit étoit celui de l'Epître à Tite Ch. II. vers. 11. 12. 13. 14 (*i*)". Le 10 Novembre de cette année il écrivit un Billet à Bulſtrode Whitelocke, qui étoit alors un des Commiſſaires du Grand-Sceau, pour le prier de venir le voir, & de lui aider à mettre ordre à ſes affaires [*HH*]. Il mourut le 30 du même mois chez la Comteſſe Douairiére de Kent, & fut enterré le Jeudi 14 Décembre dans l'Egliſe du Temple, où on lui a érigé un monument [*II*]. L'Archevêque Uſher fit ſon Oraiſon funébre. Il nomma par ſon Teſtament Meſſieurs Hales, Vaughan, & Jewks, ſes Exécuteurs Teſtamentaires [*KK*]. Il paſſa pluſieurs des derniéres années de ſa vie chez la Comteſſe Douairiére de Kent, avec laquelle il vivoit ſi familiérement, qu'on diſoit qu'ils vivoient comme Mari & Femme: & le Docteur Wilkins obſerve (*k*), que Mr. Selden étoit principalement redevable du bien qu'il laiſſa en mourant, à la généroſité de la Comteſſe. Whitelocke dit (*l*), qu'*il avoit l'ame auſſi grande, que l'eſprit ſavant; qu'il étoit auſſi hoſpitalier & généreux qu'homme au monde, & qu'il étoit de bonne compagnie avec les gens qui lui plaiſoient.* Mr. Richard Baxter remarque (*m*), qu'*il étoit un trés-bon Chrétien, & grand ennemi des erreurs de Hobbes*; & que le Chevalier Matthieu avoit vu Selden *attaquer ouvertement* Hobbes *avec tant de feu, qu'il l'avoit obligé de quitter la Chambre, ou qu'il s'étoit retiré lui-même.* Le Docteur Wilkins dit (*n*) que c'étoit un homme exrêmement grave, qui avoit l'ame grande, ennemi de la flatterie, fort libéral envers les Gens de Lettres, & charitable pour les Pauvres, & que quoiqu'il fût aſſez libre dans ſes ſentimens touchant le Pouvoir Eccléſiaſtique, il reſpectoit néanmoins ſincérement l'Egliſe Anglicane. Il avoit pris pour ſa deviſe ces mots Grecs Περὶ πάντος τὴν Ἐλευθερίαν, *La Liberté ſur toutes choſes*. Tout le monde convient qu'il étoit fort ſavant; mais le Docteur Hickes ſoutient, dans la Préface de ſon *Theſaurus*, qu'il ne poſſédoit pas à fond l'Anglo-Saxon; & Mr. le Clerc (*o*) reprend dans ſes Ouvrages le manque de méthode, & de clarté dans le ſtile, quoiqu'il convienne, que ſes Ouvrages ſont remplis d'une érudition peu commune & variée, & d'obſervations utiles.

(*i*) *Hiſtorical Application and occaſional Meditations upon ſeveral ſubjects, written by a perſon of honour.* Edit. 1670. *And* Woodward's Foſſ Watchings to a carefull *World.* p. 119.

(*k*) P. 11.

(*l*) *Memorials* p. 608.

(*m*) *Additional Notes on the Life and Death of Sir Matthew Hale* p. 40. Edit. 1682.

(*n*) P. 30, 31.

(*o*) *Act Crit.* Vol. I. p. 192 & *Bibl. Choiſie* Tom III. p. 140. T. VII. p. 117.

& les Notes qu'on y a miſes aux marges, diſtinguées par de certaines marques, viennent d'un Juriſconſulte, qui n'a pas voulu ſe nommer. On peut voir d'amples Extraits de cet Ouvrage, dans le Journal cité en marge (32) Ann. nu Taan.]

(30) *Bibl. Britann.* T. XIII. p. 179 & ſuiv. T. XIV p. & ſuiv T. XIX. p. 140 & ſuiv.

(31) Whitelocke's *Memorials* p. 608.

[*HH*] *Le 30 Novembre de cette année il écrivit un billet à Bulſtrode Whitelocke, qui étoit alors un des Commiſſaires du grand Sceau, pour le prier de venir le voir, & de lui aider à mettre ordre à ſes affaires.*] Le billet étoit conçu en ces termes (33).

„ Mylord,

„ Je ſupplie très-humblement Votre Grandeur de me faire „ la grace de vous rendre auprés de moi demain ou après de- „ main. C'eſt tout ce que peut écrire la main foible de

„ Votre très-humble Serviteur

„ White-Friers le 29 Nov. 1654. J. Selden.

J'y allai, dit Mr. Whitelocke; *il me parla de la maniére dont il vouloit diſpoſer de ſon bien, du changement qu'il avoit deſſein de faire à ſon Teſtament; & de celui de me nommer un de ſes Executeurs: mais ſa foibleſſe augmenta tellement, qu'il ne put executer ſes intentions.*

(32) Wilkins *ubi ſupra.*

[*II*] *Où on lui a érigé un Monument.*] Voici l'Inſcription, que l'on y a miſe.

JOHANNES SELDENUS.
hoc juxta ſitus
Natus eſt XVI *Decembris* MDLXXXIV.
Salvintoniæ,
Qui viculus eſt Tering occidentalis
In Suſſexia maritimis
Johanne Selden Thomæ filio
e quibus ſecundo
Anno MDLXI *nato.*
Margareta filia & hæredi unicæ
Thomæ Bakeri de Ruſhington
ex equeſtri Bakerorum in Cantio familia
filiusque e cunis ſuperſtitum unicus
Ætatis fere LXX *annorum.*
Denatus eſt ultimo die Novembris
Anno ſalutis reparatæ MDCLIV.
perquam expectat hoc
Reſurrectionem
fauſtam.

(33) Ibid. p. 16, 17.

[*KK*] *Il nomma par ſon Teſtament Meſſieurs Hales, Vaughen & Jewks ſes Exécutaires Teſtamentaires.*] Son Teſtament eſt daté du 19 Juillet 1653; voici ce qu'il ordonne dans le Codicille, de la même date. „ Je donne & légue à la Biblio- „ théque, dont je fenai mention, tous les Manuſcrits, dont „ je ne diſpoſerai pas autrement, Hébreux, Syriaques, Ara- „ bes, Perſans, Turcs, on en quelqu'una des autres Lan- „ gues, compriſes ordinairement ſous le nom de Langues „ Orientales, de même que les Manuſcrits Grecs, un Ma- „ nuſcrit Latin touchant Darès le Phrygien, Paul Oroſe, „ Jornandès, & quelques autres &c. & outre cela ceux des „ Livres Rabbiniques & Talmudiques. S'il y en a, qui ne „ ſeront point dans ladite Bibliothéque, ou qui ne s'y trou- „ veront pas de la même Edition: & pour ce qui eſt de tous „ mes autres Livres, Manuſcrits, & Papiers, dont je n'au- „ rai pas diſpoſé autrement dans le préſent Codicile ou ail- „ leurs, je les donne & les légue aux Exécuteurs Teſtamen- „ taires nommés dans mon Teſtament, pour leur uſage & „ profit; Je les prie de vouloir les partager entre eux, ou „ d'en diſpoſer autrement, du moins des meilleurs, pour „ quelque uſage public, plutôt que de les faire vendre en „ détail. Ils ne conviendroient pas mal dans quelque Bi- „ bliothéque, ou dans celle de quelqu'un des Collèges d'u- „ ne de nos deux Univerſités". Les Exécuteurs promirent de donner la Bibliothéque de leur Ami à la Société du Temple, pourvu qu'on préparât un endroit convenable pour la placer, mais la Société ayant negligé de le faire pendant cinq ans, les Exécuteurs la donnérent à l'Univerſité d'Oxford (34). Le Docteur Burnet dit (35), que *cette Bibliothéque étoit eſtimée quelques mille Livres St.. & qu'on la regardoit comme une des plus curieuſes de l'Europe:* il ajoûte que „ les Exécuteurs de Mr. Selden réſolurent de la conſerver entiè- „ re pour l'honneur de ſa mémoire, & la donnérent à l'U- „ niverſité d'Oxford, qui fit préparer un bel appartement „ pour la placer: & a toujours témoigné depuis toute la re- „ connoiſſance due à ces illuſtres Bienfaiteurs, qui s'étoient „ non ſeulement ſi généreuſement défaits de ce riche tré- „ ſor, mais avoient même été embarraſſés ſur la maniére „ de le faire, pour ne pas aller contre les volontés de leur „ ami. Mr. Selden avoit eu une fois deſſein de donner ſa „ Bibliothéque à l'Univerſité, & il l'avoit même déjà lé- „ guée par ſon Teſtament; mais ayant eu beſoin d'un Ma- „ nuſcrit de la Bibliothéque Académique, on lui demanda „ une caution de mille Livres St. Ce procédé le mécontenta „ ſi fort, qu'il raya l'article de ſon Teſtament, & déclara „ avec quelque emportement, qu'ils ne l'auroient jamais. „ Cela arrêta quelque tems les Exécuteurs, mais ayant exa- „ miné la choſe mûrement, ils conclurent qu'ils ſeroient „ les Exécuteurs de ſa volonté, & non de ſa paſſion: ils fi- „ rent donc ce qu'il avoit eu deſſein de faire étant de ſang „ froid, & ne s'arrêtérent point à ce que la colére lui avoit „ dicté".

(34) Wilkins *ubi ſupra.*

(35) *Life of Sir Matthew Hale* p. 310.

☞ SERVET (Michel) nâquit ou à Villa-nueva en Arragon en 1509, ou en 1511 à Tudelle dans le Royaume de Navarre [*A*]. On prétend qu'il étoit né avec beaucoup d'eſprit & de diſpoſition pour

(1) *Bibl. Angl.* T. II. p. 79.

(2) *Hiſtoria Mich. Serveti: dans la Bibl. Ref.* T. I. p. 169.

(3) *Mém. des Hommes illuſtres* T. XI. p. 324.

[*A*] *Ou en 1511 à Tudelle dans le Royaume de Navarre.*] Quelques-uns le font naître à Tarragone: Mr. de la Roche (1) & Mr. d'Allwoerden (2), ſuivis par le P. Niceron (3), le font naître en 1509 à Villa-Nueva en Arragon; ils fondent la date de ſa naiſſance ſur la réponſe qu'il fit le 28 Août 1553, qu'il avoit alors quarante-quatre ans. Mais Mr. l'Abbé d'Artigny, qui a tiré le Procès de Servet des Archives de l'Archevêché de Vienne en Dauphiné, prétend qu'il eſt né à Tudelle en 1511: L'Interrogatoire porte (4). „ Après le „ ſerment par luy faict ſur les Sinctes Evangiles de dire la „ vérité, l'avons interrogé de ſon nom: Nous a dict, qu'il „ a nom Michel de Villeneufve, Docteur en Médecine aagé „ de quarante-deux ans, ou environ, natif de Tudelle au „ Royaume de Navarre". L'interrogatoire eſt du 5 Avril 1553, ſi donc il avoit environ quarante-deux ans alors, il devoit être né en 1511. On a cru qu'il étoit né à Villa-Nueva, parce qu'il ſe fit nommer Michel de Villeneuve, & parce que Calvin lui ayant reproché qu'il déguiſoit ſon nom, Servet s'excuſa en diſant, qu'*il avoit pris ſon nom de la Ville dont il étoit natif.* Mr. d'Artigny (5) tâche de concilier la contradiction, qu'il y a entre les deux déclarations de Servet de

(4) D'Artigny *Nouv. Mémoir. d'Hiſt. de Crit.* &c. T. II. p. 102.

(5) Ibid. p. 56, 57.

pour les Sciences; que dès ſa plus tendre jeuneſſe il s'appliqua ſans relâche à des études ſérieuſes; que ſes progrès furent ſi rapides, qu'à l'âge de quatorze ans il entendoit le Latin, le Grec, l'Hébreu, & avoit une connoiſſance aſſez étendue de la Philoſophie, des Mathématiques, & de la Théologie Scholaſtique (a) [B]. Ceux qui ont écrit ſa vie, prétendent que ſon Pere, qui étoit Notaire, l'envoya à Toulouſe pour y étudier en Droit, & que ce fut dans cette Ville, qu'en liſant l'Ecriture Sainte il commença à ſe faire un nouveau Syſtême de Théologie, & ſe mit en tête de réformer l'Egliſe Chrétienne; mais ils ſe ſont trompés, ce n'eſt ni à Toulouſe ni en Afrique, qu'il devint Anti-trinitaire, mais en Italie [C], où il alla en ſortant de ſa Patrie. A l'âge d'environ quinze ans il ſe mit au ſervice du Confeſſeur de Charles-Quint, nommé de Quintaine, & paſſa en Italie à la ſuite de cet Empereur dont il vit le couronnement à Boulogne. Il quitta l'Italie pour aller en Allemagne avec le Confeſſeur de Charles-Quint, qui mourut au bout d'un an (b) & Servet ſe voyant ſans Maître, réſolut de s'ériger en Réformateur. Il ſe rendit à Bâle en 1530, où il conféra de ſes ſentimens avec Oecolampade [D]. De Bâle il alla à Stras-

(a) D'Artigny Nouv. Mém. d'Hiſt. de Crit. & de Littérat. T. II. p. 57.

(b) Voy. le I. Interrogatoire de Servet à Vienne. Apud Eund. p. 102.

la maniére ſuivante. „ On peut, *dit-il*, ce ſemble, lever cet-„ te difficulté, en ſuppoſant que les ancêtres de Servet, ori-„ ginaires de Villa-Nueva, étoient venus s'établir à Tudel-„ le: en effet, *ajoûte-t-il*, on ne voit pas la raiſon qui pou-„ voit déterminer Servet à déguiſer devant les Juges de Vien-„ ne le nom de ſa Patrie. Cette circonſtance ne faiſoit rien „ au Procès. Il n'en eſt pas de même de ſon véritable nom „ de Servet. Intéreſſé par pluſieurs motifs à le cacher, il ſe „ fit toujours appeller en France Michel de Villeneuve". Je ne ſai ſi cette raiſon paroîtra ſatisfaiſante. Il me ſemble que le même motif qui engageoit Servet à déguiſer ſon véritable nom, dut naturellement l'engager à déguiſer le nom de ſa Patrie & même ſon âge. On voit par les Interrogatoires qu'il fubit à Vienne, qu'il ſe diſtingua ſoigneuſement de Servet, & qu'il craignoit qu'on ne le prît pour Servet: le moyen le plus ſûr pour éviter d'être confondu avec cet homme-là, c'étoit de multiplier les différences entre l'un & l'autre, de faire voir qu'ils étoient de différens pays, & que l'un étoit plus jeune que l'autre. Mais à Genéve, où l'on ſavoit que Servet & Michel de Villeneuſve étoient le même homme, il n'y avoit point de raiſon de déguiſer ſon âge & ſa patrie. Joignez à tout cela, que Servet a pris conſtamment la qualité de *Ab Aragonia Hiſpanus*, ou de *Villanovanus*, à la tête de ſes Ouvrages, dans le tems qu'il ne croyoit pas avoir de raiſons de cacher ſon nom & celui du Pays, où il étoit né.

[B] *On prétend qu'il étoit né avec beaucoup d'eſprit & de diſpoſition pour les Sciences* &c.] C'eſt Mr. d'Artigny (6) qui nous en fait un portrait ſi avantageux, & qui ajoute que, s'il eût fait un „ bon uſage de ſes talens, on ne pourroit ſans „ injuſtice lui refuſer une place diſtinguée parmi *les Enfans* „ *devenus celebres par leurs Etudes*". Mr. Simon ne paroît pas avoir eu une ſi haute idée du ſçavoir de Servet. „ Il paroît „ manifeſtement, *dit-il* (7) par les Livres de cet Auteur, „ qu'il avoit bien de la peine à écrire en Latin, & ce qu'il „ y cite de Grec & d'Hébreu eſt ſi peu de choſe, qu'on n'en „ peut pas conclure, qu'il ait été habile dans ces deux Lan-„ gues. Auſſi eut-il honte lui-même d'avoir fait de ſi pi-„ toyables Livres ſur la Trinité. Il les retracte dans la Pré-„ face qui eſt à la tête de ſes Dialogues touchant la Trini-„ té. *Quod autem*, dit-il, *ita barbarus, confuſus, & incor-„ rectus prior Liber prodierit, imperitiæ meæ & Typographi in-„ curiæ adſcribendum eſt*". Mr. d'Artigny lui-même (8) a rapporté ce trait, & il ajoûte, que néanmoins ce ſecond Ouvrage n'eſt ni plus clair, ni plus méthodique, ni mieux écrit que le premier. Je ne ſai pas trop comment concilier cet aveu avec les grands éloges donnés à Servet. Liſez encore ce trait d'un ſavant Littérateur (9): *Profecto nec miſer ille homo, ut ut phrenefi laboraſſe cenſendus ſit, manumque potius medicarum quam carnificum indignè fruſſe, ab omni adeo lepore, ab omni ita penitus arte deſtitutebatur, ut naſi a puris infamia vco laudari caſſique nen poterit.*

(6) Ibid. p. 57.

(7) Rép. aux Sentim. de quelques Théol. de Hollande. Ch. 19. p. 176.

(8) Ubi ſupra. p. 61.

(9) Schelhorn Amœnit. Liter. T. XIV. p. 393.

[C] *Ce n'eſt ni à Toulouſe, ni en Afrique qu'il devint Anti-trinitaire, mais en Italie.*] Ceux qui le font aller à Toulouſe comme MM. la Roche & Allwoerden, diſent qu'il y lut la Bible pour la premiere fois, que cette lecture le convainquit que l'Egliſe avoit beſoin d'être reformée, & qu'il s'imagina que la doctrine de la Trinité étoit un des dogmes que l'on devoit rejetter. Ceux qui le font aller en Afrique, & devenir ennemi du dogme de la Trinité par le commerce qu'il eut avec les Mahométans, ne ſe font pas moins trompés; le voyage d'Afrique eſt, ſelon toutes les apparences, un Conte, puiſque s'il l'eût fait, il en auroit inſinué quelque choſe dans la Préface de ſon Ptolomée, où il fait l'énumeration des Pays différens qu'il avoit viſités. Or il ne parle de la Mauritanie que ſur le rapport d'autrui, & il ne lui échappe pas un mot qui puiſſe faire ſoupçonner qu'il ait jamais vu l'Afrique. Il eſt bien plus naturel de ſuppoſer qu'il devint Anti-trinitaire en Italie, où il alla en ſortant d'Eſpagne & où le Socinianiſme commençoit à naître. Mr. d'Artigny l'a fort bien remarqué (10). „ L'Italie, *dit-il*, étoit alors infectée d'Héréti-„ ques, qui commençoient à y jetter les ſemences de l'Arianiſ-„ me renouvellé & du Socinianiſme. C'eſt de-là que ſont „ ſortis les deux Socins, Oncle & Neveu, Gentilis, Alciat, „ Gallo, Paruta, Telle, Blandrata, Goneſius, & quantité „ d'autres, que la crainte des ſupplices fit diſperſer longtems „ après.... Servet, qui étoit à peu près dans les mêmes „ ſentimens que ces Fanatiques, eut de fréquentes confé-„ rences avec eux. Il y fit admirer la force de ſon génie, „ & la grande connoiſſance qu'il avoit des ſubtilités Scho-„ laſtiques. Comme l'on ne parloit alors que de la préten-„ due Reforme de Luther, & des autres Novateurs, il fut „ décidé dans les Aſſemblées ſecrettes de Servet & des Ita-„ liens, que le Dogme de la Trinité étoit un des principaux „ Articles qu'on devoit rejetter. Servet, choiſi d'un com-„ mun accord pour frapper les premiers coups, travailla à „ ſon Traité *de Trinitatis erroribus*, quoiqu'il n'eût encore „ que dix-huit ans". Le fond de ce récit me paroît très-vraiſemblable, mais ſi y a pourtant quelques petites remarques à y faire. Je ne conçois pas que Servet, en paſſant d'Eſpagne en Italie, pût encore être dans les mêmes ſentimens que les fondateurs du Socinianiſme; & ſuppoſé qu'il y fût déjà, comment fut-il néceſſaire, qu'on conclût dans des aſſemblées ſecrettes, que le dogme de la Trinité étoit un des principaux Articles qu'il falloit rejetter? J'aurois auſſi ſouhaitté que Mr. l'Abbé d'Artigny eût cité l'Auteur qui parle de ces Conférences. D'ailleurs, il me paroît ſûr que Server alla d'abord en Italie, & que le commerce qu'il y eut avec les Anti-trinitaires, lui inſpira les principes qu'il publia dans la ſuite.

(10) Loc. cit. p. 58. 59.

[D] *Il ſe rendit à Bâle en 1530, où il conféra de ſes ſentimens avec Oecolampade.*] Mr. Ruchat (11), qui place auſſi ces Conférences en 1530, s'eſt trompé en les ſuppoſant poſtérieures à l'impreſſion du premier Ouvrage de Servet contre la Trinité. Après avois dit, que Server fit imprimer à Bâle ou dans le voiſinage ſept petits Livres intitulés *de Trinitatis erroribus*, & après avoir expoſé en peu de mots la doctrine qui y eſt contenue, Mr. Ruchat ajoûte „ Oecolampade s'op-„ poſa de toutes ſes forces à l'introduction de ces Héréſies. „ Le Magiſtrat lui ayant ordonné d'examiner les Livres de „ Servet, il en tira les propoſitions erronées & blaſphéma-„ toires qui y étoient répandues, & les publia à la requiſi-„ tion encore du Magiſtrat. Il eut une Conférence ſur ce „ ſujet avec Servet, qui pour ſe couvrir avoua que Jéſus-„ Chriſt eſt Fils de Dieu. Mais Oecolampade fit remarquer „ aux auditeurs, que Servet ne cherchoit qu'à jetter de la „ pouſſiére aux yeux des Juges par cette courte Confeſſion, „ & demanda à Servet, s'il vouloit être vrai Chrétien, qu'il „ eût à confeſſer que *Jeſus-Chriſt eſt Fils éternel de Dieu, & d'une même eſſence avec ſon Pere.* Servet ſe plaignit de ce „ qu'Oecolampade, qui étoit ſi doux, le pouſſoit ſi vive-„ ment; mais Oecolampade répondit; *je ſerai doux pour d'au-„ tres choſes, mais non pas quand il s'agit de blaſphémes contre* „ *Jeſus-Chriſt*". La vérité du fait eſt, que les Conférences de Servet avec Oecolampade furent antécédentes à la publication de l'Ouvrage du premier. Elles roulérent ſur le dogme de la Trinité en général, & en particulier ſur la Conſubſtantialité de Jéſus-Chriſt, que l'Eſpagnol combattoit avec une opiniâtreté & une aigreur, qui indigna ſon adverſaire. C'eſt ce qui paroît par deux Lettres d'Oecolampade à Servet. Elles ont pourtant trouvé grace devant Mr. de la Roche (12), qui dit, qu'Oecolampade refute Servet *d'une maniére fort civile.* Cependant le premier taxe l'autre de blaſphéme, & l'accuſe de ſuivre aveuglement Tertullien au préjudice de l'Ecriture & de tous les Peres. Voici le commencement de la premiére. „ Johannes Oecolampadius, Serveto „ Hiſpano, Domini ſpiritum precatur. Conquereris me eſſe „ tibi moleſtum & durum, mihi autem major conquerendi „ cauſa eſt. Quaſi enim otioſus eſſem, obtrudis mihi quic-„ quid de Trinitate Sotbona ineptiit. Ægre fera quod Atha-„ naſium & Nazianzenum, optime meritos Theologos, pro-„ bem, nec more tuo confutem. Contendis tanto tempore „ Eccleſiam Chriſti a fundamento fidei ſuæ amotam. Non „ pateris ut ad declarationem nominibus novis utamur; quod „ tamen tibi permittis in fingendis gloſſis pro tuo arbitrio. „ Tertulliani major eſt honor apud te quam totius Eccleſiæ. „ Fingis quaſi nos, humano more, de filiatione Dei loqua-„ mur, & crude faciamus filium Dei, aboleamuſque hono-„ rem filii Dei: id quod tum cum ſumma blaſphemia facis; „ deprehendo enim diabolicas illas verſutias. Interim dum „ non ſummam patientiam præ me fero, doleris Jeſum-„ Chriſtum, filium Dei, ſic dehoneſtari, parum Chriſtiane „ tibi agere videor. In aliis manſuetus ero: In blaſphemia „ quæ in Chriſtum, non item. Sed pauca iterum agam, & „ rationem fidei reddam: non ut curioſo & contentioſo ſatis-„ faciam, ſed ne vane perpetuo glorieris. Tu negas in una „ perſona duas Naturas: ego juxta Johannem dico, *verbum* „ *Caro factum eſt* &c". On a fait une réflexion bien fondée à ce ſujet (13), & qui donne lieu de ſaiſir le caractére de Servet. *Notez*, dit-on, *l'âge des deux Tenans.* Oecolampade *avoit alors quarante-huit ans, & Servet étoit tout au plus dans ſa vingt-deuxiéme année* (14). *Le premier touchoit à la vieilleſſe & Theologien chargé d'occupations, ne dédaigne pas de ſe prêter aux deſirs d'un Etranger, à peine ſorti de l'enfance, qui veut le conſulter ſur un Article des plus graves de la Religion. Mais ce jeune Etranger a l'inſolence de traiter ce vieux Theologien en petit Ecolier, de le harceler dans le public & dans le particulier, & de s'enancier devant lui aux expreſſions les plus revoltantes. La preſomption de la Jeuneſſe & de l'autre Eſpagnole ne ſuffiſent point pour*

(11) *Hiſt. de la Reform. de Suiſſe.* Tom. III. p. 107. 108.

(12) *Bibl. Angl.* T. II. p. 25.

(13) *Bibl. Raiſonn.* T. I. p. 272. 274.

(14) En ſe ſuppoſant né en 1509.

Strasbourg pour conférer auſſi avec Bucer & Capiton, & il irrita tellement le premier de ces Théologiens, qui étoit aſſez modéré, qu'il dit en Chaire, *qu'il méritoit qu'on le mît en piéces, & qu'on lui arrachât les entrailles.* En partant de Bâle, il laiſſa un Manuſcrit entre les mains d'un Libraire nommé Conrad Rouſs; c'étoit un Ouvrage où il attaquoit la doctrine de la Trinité. Le Libraire, n'oſant pas apparemment l'imprimer, l'envoya à Haguenau, où Servet ſe rendit pour en accélérer l'Edition, & l'Ouvrage parut en 1531, l'année ſuivante il en publia un ſecond ſur la même matiére [*E*]. Servet hardi & préſomptueux croyoit être en droit d'écrire contre le dogme de la Trinité, avec autant de liberté que les Réformateurs écrivoient contre la Tranſubſtantiation & d'autres Dogmes particuliers à l'Egliſe Romaine (*c*). Servet doit avoir demeuré à Strasbourg, ou en quelque autre endroit d'Allemagne juſqu'en 1531 (*d*); mais voyant que les principales Egliſes Réformées avoient ſa doctrine en horreur, qu'il ne trouvoit point de partiſans, & qu'il étoit ſans reſſources dans un Pays dont il n'entendoit point la Langue, il ſe détermina à aller en France. Il vouloit ſe perfectionner dans les Mathématiques, & ſurtout s'attacher à la Médecine, pour laquelle il avoit toujours eu une grande inclination. Ses Hiſtoriens

(*c*) *Bibl. Angl.* T. II. p. 87.

(*d*) *Voy.* ſa Lettre à Oecolampade dans la Rem. [D].

pour expliquer cette conduite. Il y faut ajoûter un eſprit aigre, bourgneux, chicaneur, impoli, & d'un orgueil peu commun. On trouvera une nouvelle preuve de ce caractére de Servet dans la Lettre ſuivante, où il tache néanmoins d'adoucir Oecolampade; elle eſt ſans date, mais doit être poſtérieure à l'impreſſion de ſon premier Ouvrage, dont il ſollicite le Théologien de Bâle de laiſſer paſſer des Exemplaires en France: on y voit combien Oecolampade avoit été indigné contre lui. Voici la Lettre (15). „ Quantum ſoleat irarus animus „ (maxime ío his judicandis, quæ noſtræ conſuetudini & re- „ bus, quas affectamus, repugnant) caligare, optime puto „ noſti, dum claris oculis de *Luthero* & aliis judicare ſolebas. „ Ea propter ne iracundiam ſuper iracundiam tibi forte ad- „ derem, vehementer te adire tinui, etiamſi hoc ſummè de- „ ſiderem, & adibo modo paſſaris. Sine autem abs te hoc „ unum precer, ut ne me prohibeas, libros, quos jam hic „ habeo paratos, in Galliam mittere, cum inſtent nundinæ „ Lugdunenſes, hoc enim tibi magis conducit quam ceteris „ aliis, qui in orbe ſuot, inauditis ſententiam proferre; & „ ſi tibi videatur utilius me non hic permanere, ſine dubio „ recedam, modo oe putes me eſſe fugitivum. Deus enim „ novit, conſcientiam meam in omnibus, quæ ſcripſi, fuiſſe „ ſanam, etiamſi tu forte propter *crudas mea* verba oppoſitum „ arbitraberis, ſed tibi cauſſas, ſi libenter audias exponam, „ nec Lutheranorum nomine te ita graviter offendendum pu- „ tavi, præcipue cum ex ore tuo audierim, *Lutherum* crude „ nimis charitatem tractare, ſolum eoim ſe ea facere dicit ne „ ſit ocioſus; & nullam omnino Deum charitatis habere con- „ ſiderationem affirmat *Melanchton*. Credeſ mihi, intolera- „ biſiora ſunt iſta, quam ea, quæ ego dico & major hic ani- „ marum pernicies, præcipue cum toter vos de fide veſtra „ non conſter, aliter enim proprijs auribus a te declarari „ audivi, & aliter a Domino *Paulo*, & aliter a *Lutbero*, & „ aliter a *Melanchtone*, teque in domo tua monui, ſed audire „ noluiſti. Regula tua de probandis Spiritibus te ſorte decep- „ pit, nam ſi in tuó ſpiritu ſit aliqua formido aut tenebræ aut „ confuſionis pars, non poteris de meo clare judicare, eo „ magis, quia etiamſi in uno erraverim ooveris, non prop- „ terea debuiſſes in cæteris damnare, nam ſecundum hoc ne- „ mo eſt mortalium, qui non eſſet millies comburendus, „ ex parte enim omnes cognoſcimus, & maximi Apoſtolo- „ rum fuerunt aliquando in errore, nec *Lutherum* in cæteris „ damnas, etiamſi eum errare optime videas, & ego a te do- „ ceri petebam, quod tamen non feciſti, ſed me prodiſti. „ Conditionis humanæ eſt infirmitas, ut noſtris exceptis, „ cæterorum ſpiritus judicemus impoſtores & impios, nam „ errata ſua nullus intelligit. Secundo, te per Deum oro, „ ut nomini meo & famæ parcas. Noli de aliis, quæ præ- „ ſentem quæſtionem non concernunt, movere tumoltum. „ Deis: me velle, quod omnes ſint Latrones, & quod nullus „ ſit puniendus aut interficiendus; teſtem invoco omnipo- „ tentem Deum, quod non ſim in hac ſententia, immo eam „ omnino deteſtor, ſed ſi quid aliquando dixi, eſt, quia „ grave mihi videbatur interfici homines, eo quod lo qua- „ ſtione aliqua circa intellectum Scripturæ ſint in errore, cum „ ſciamus inducendos fore in errorem etiam electos. Satis „ noſti, me cauſſam meam non ita irrefragabiliter tractare, „ ut ſim eo modo reſiciendus. Tibi non magnum viſum „ eſt, quod Angelum intellexeris Spiritum Sanctum, & mihi „ erit magnum facious, quod hominem dicam eſſe filium „ Dei, Vale.

Michael Servetus.

(15) *Epiſt. ab Eccliſ. Helvet. Reformator vel ad eos Script.* Cent. I. Num XVI. Zurich 1742.

Ce qu'on voit de plus raiſonnable dans cette Lettre, c'eſt ce que Servet dit ſur la tolérance: il avoit raiſon de croire qu'on ne doit pas maſſacrer les gens, parce qu'ils ſont dans l'erreur. Il ſemble qu'il craignoit déjà dès ce tems-là ce qui lui arriva dans la ſuite. Mais ſon opiniâtreté & ſa préſomption l'empêchérent de ſuivre les régles de la prudence.

[*E*] *L'Ouvrage parut en* 1531, *l'année ſuivante il en publia un ſecond ſur la même matiére.*] Comme ces deux Ouvrages ſe trouvent dans quelques Exemplaires, qui en reſtent, joints enſemble, je les réduis ici dans une même Remarque. Le premier étoit intitulé: *De Trinitatis erroribus Libri ſeptem; per Michaelem Servetu, alias Reves, ab Arragonia Hiſpanum.* A. MDXXXI. Il contient cent-dix neuf feuillets in-8. (16). Le lieu de l'impreſſion n'eſt pas marqué, mais on ſait que c'eſt Haguenau. Mr. Schelhorn (17) croit ſûrement, qu'il fut imprimé dans cette Ville chez Jean Secer, fameux Libraire; c'eſt ce qu'il conclut ſur les caractéres, qui ſont, dit-il, les mêmes, que ceux avec leſquels Secer avoit imprimé au mois de Septembre 1530 les Scholies de Jean Agricola ſur l'Epître de St. Paul à Tite, & avec leſquels il imprima en 1531 in-8. les Commentaires de Brentius ſur Job. Quoique cet Ouvrage ſoit rare, je recueille de divers Auteurs, qu'il y en a encore pluſieurs Exemplaires. Mr. de la Roche dit (18), qu'il en a eu deux entre les mains, mais comme il ne marque pas en quel endroit, je ne ſai ſi ces deux Exemplaires ne ſont pas du nombre de ceux que d'autres Ecrivains indiquent. Mr. Simon (19) dit qu'il s'en trouve deux à Paris; un dans la Bibliothéque du Roi, qui eſt imparfait; le ſecond eſt dans la Bibliothéque de Mr. Colbert, & il eſt entier. Mr. Schelhorn (20) aſſure qu'il en a vu deux; l'un à Altorff, pendant qu'il y faiſoit ſes études, dans la Bibliothéque de Mr. Guſtave George Zeltner, & l'autre dans la Bibliothéque publique d'Ulm; le même dit, qu'il y en avoit un dans la Bibliothéque du Prince Eugene de Savoye, & un autre dans celle du Landgrave de Caſſel, que Mr. Jean Guill. Peterſen eo poſſédoit un, & que les Auteurs d'un Ouvrage périodique de Berlin en avoient eu deux à leur uſage. Mr. Wolf de Hambourg mandoit à Mr. de la Croze, au mois de Septembre 1720 (21), qu'il avoit copié le Livre de Servet de ſa propre main, il y avoit deux ans, & à cette occaſion il parle d'un Exemplaire imprimé, qui ſe trouve dans la Bibliothéque publique de Lubec. Mr. Mosheim (22) en avoit reçu un Exemplaire d'un Gentilhomme Polonois, de même que des Dialogues. Cependant tout cela enſemble ne forme qu'une douzaine d'Exemplaires environ, ce qui eſt peu conſidérable, en y ajoûtant même celui que Grotius diſoit avoir vu à Rotterdam. La raiſon de cette rareté, c'eſt qu'on travailla par-tout à ſupprimer cet Ouvrage, & qu'on en brûla un grand nombre d'Exemplaires à Francfort & ailleurs; c'eſt ce que m'apprend un Hiſtorien de Servet, cité par Mr. Schelhoro (23): *Simul ac publice conſpicerétur liber, quaſi communi incendio reſtinguendo accurrebant viri pii cordatique, infelicem laſcivientis ingenii ſatum ſuppreſſuri, typimis Francofordenſes plurima Libri exemplia flammis tradiderunt, cumque Ratisbonam quædam allata fuiſſent, & Jo. Quintadæ, Cæſari Caroli V. a conſiliis eccleſiaſticis, & confeſſionibus privatis qui erat, viſa, indignabantur tantis auctori, quem a facie ſibi metum ejebat, & quotquot nanciſci poterat, exemplia ſollicite abolenda curabat, teſte Cochlæo. . . . . cum itaque undique ſupprimeretur Liber, contigit, ut varius reperiatur, & inſtar raſſimæ cætera Bibliothecæ ſibi deſtituantur.* Mr. Wolf eſt le ſeul qui paroit avoir trouvé du génie & du ſavoir dans ce Livre, en déteſtant ſes ſentimens. *Miratus ſum*, dit-il (24) *hominis ingenium & doctrinam inter medias deteſtationes peſtilentiſſimorum errorum, in quibus minime, ni fallor, non malo hæſit.* Mr. Mosheim (25) trouve que le ſtile en eſt barbare, de même que des Dialogues, *barbaro dicendi genere conſcripti.* Mr. Simon en parle avec beaucoup de mépris (26). „ Il y a ſi peu de bon-ſens dans „ tout cet Ouvrage impie. . . . . que s'il étoit devenu com- „ mun, on n'auroit que du mépris & pour l'Ouvrage & „ pour l'Auteur. . . . Il y eſt ſi embarraſſé tout pour la dic- „ tion que pour les matiéres qui y ſont traitées, qu'on voit „ manifeſtement, qu'il ne les entendoit guéres, ce qui pa- „ roît dès les premiers mots". Voici ce qu'Oecolampade écrivoit ſur les deux Ouvrages à Bucer (27). *Inviſi hac hebdomada* Bernates, *qui te & Capitonem ſaltanet plurimum. Libellus* de Trinitatis erroribus a *quibuſdam ex illis viſus dantaxat, ſupra modum offendit. Vellem te ſcribere* Lothero, *quod nobis inſciis Liber alibi excuſus ſit. Impudentia enim erat adſcribere* Lutheranis, *Juſtificationis rationem eos ignorare; ut de reliquis taceam. Sed* Photinianus *ille vel nejcio cujus Sectæ homo, ſolus ſapere ſibi videtur. Niſi ab Eccleſia noſtræ Doctoribus explodatur, peſſime auditura eſt. Tu, præ aliis, oro, vigiles: & ſi non alibi, certe in confutatione tua ad Imperatorem Eccleſias noſtras excuſa, utcunque hæc beſtia irrepſerit. Abutitur omnibus in ſuum ſenſum, tantumne conſcretur Filium coæternum Patri & conſubſtantialem. Atqui hic eſt, qui ſuſcipit probandum hominem* Chriſtum *eſſe Filium Dei.* Cette Lettre eſt du 5 Août 1532. Servet combat dans ſon Ouvrage le dogme de la Trinité d'une maniére très-choquante, il appelle les trois Perſonnes *une pure imagination, une chimere, des Dieux Metaphyſiques* (28). Voici ce que Mr. de la Roche dit de ſa Doctrine (29). „ Il entreprend de faire voir, que les termes de *Jeſus* & de „ *Chriſt*, & celui de *Fils de Dieu*, ne déſignent qu'un Hom- „ me, & il tâche de le prouver par pluſieurs paſſages de „ l'Ecriture Sainte. Il explique pluſieurs autres paſſages con- „ formément à ſon Syſtême, & il répond aux Objections „ des Orthodoxes. On peut aiſément entendre cette partie „ de ſon Livre; mais lorſqu'il explique ſes penſées ſur la „ perſonne de Jéſus-Chriſt, ce qu'il dit paroît inintelligi- „ ble. Je n'en donnerai qu'un ſeul exemple. *Erat Chriſtus*, „ dit-il (30) *in mente divina præformatus, erat quidam modus „ ſe habendi, quem in ſe ipſa Deus diſpoſuit, ut ſe ipſum nobis*

(16) *Bibl. Angl.* T. II. p. 20. J'en ai eu moi-même un Exemplaire entre les mains.

(17) *Amœnit. Liter.* Tom. III. p. 108.

(18) Bibl. Angl. *ubi ſupra.*

(19) *Bibl. Critiq.* T. I. p. 32.

(20) *Amœnit. Liter.* Tom. II p. 109 110.

(21) *Thef. Epiſtol. La-Croz.* T. II. p. 259.

(22) Ibid. T. I. p. 288.

(23) Pet. Adolph. Boyſen *Hiſt. Aſſch. Servet.* § VI. *Apud* Schelhorn *ubi ſupra.*

(24) *Thef. Epiſtol. La-Croz.* T. II. p. 259.

(25) Ibid. T. I. p. 288.

(26) Bibl. Critiq. *ubi ſupra* p. 32. 33.

(27) Voy. *Bibl. Angl.* T. II. p. 88.

(28) Idem ibid.

(29) Ibid. p. 21.

(30) Servet. *De Trinit. Erroris.* L. VII. fol. 190. verſo. *Apud* Rund.

riens le font aller de Strasbourg à Lyon, où ils le font demeurer plus de deux ans; mais la manière peu ſure dont ils s'expliquent, prouve qu'ils ont avancé ce fait par conjecture. Mr. d'Artigny (*e*), fondé ſur les réponſes de Servet lui-même aux Juges de Vienne & ſur d'autres Piéces, rapporte qu'il alla à Paris, où il étudia en Médecine ſous Sylvius & Fernel, célébres Profeſſeurs, & fut reçu Maître-ès-Arts & Docteur en Médecine dans cette Univerſité. Sans-doute qu'il ne négligea pas de dogmatiſer, puiſqu'il paroît que Calvin, qui ſe trouva en 1534 à Paris, s'oppoſa à ſa doctrine; ils devoient même entrer enſemble en Conférence, le jour & l'heure étoient fixés, mais Servet ne ſe trouva pas au rendez-vous (*f*). Après avoir pris le Bonnet de Docteur Servet alla profeſſer les Mathématiques au College des Lombards; ce fut apparemment en ce tems-là, qu'il travailla à une nouvelle Edition de la Géographie de Ptolomée ſur celle que Pirckheymher avoit publiée in-folio à Strasbourg en 1525, n'ayant pu traiter avec les Libraires de Paris à des conditions aſſez avantageuſes, il tira meilleur parti d'un Imprimeur de Lyon, & ſon Ptolomée y parut en 1535 en un Volume in-fol. [*F*]. En 1536 il eut une vive diſpute avec les Médecins de Paris, qui l'ayant obligé de faire imprimer ſon Apologie contre eux, dégenéra en un Procès conſidérable au Parlement. Il fut terminé par la ſuppreſſion de cette Apologie, qu'on

(e) *Ubi ſupra.* p. 82, 83.

(f) Beza *Hiſt. des Egl. Réf. de France* T. I. p. 14.

„ *patefaceret, ſcilicet* Jeſu-Chriſti *effigiem in ſe ipſo deſcribendo.* „ Servet appelle cette Repréſentation la *Face de Dieu*, & le „ *Verbe*, qui a été fait Chair. Il nioit la Trinité, mais l'i„ dée qu'il avoit de *Jeſus-Chriſt*, étoit fort différente de celle „ qu'en ont les Unitaires de nos jours". Sandius prétend qu'il a eu preſque les mêmes ſentimens que Paul de Samoſate: *Fuit Servetus ejuſdem fere opinionis quam olim Paulus Samoſatenus* (31). Mais Mr. Simon a remarqué (32), qu'au contraire Servet témoigne être fort éloigné des ſentimens de Paul de Samoſate, qu'il accuſe d'avoir été fort ignorant des myſtéres de la Religion, parce qu'il n'avoit aucune connoiſſance de la Langue Hébraïque. *Paulus de Samoſata* dit Servet (33), *ante Arianos Philoſophus & Trinitarius Chriſti myſteriorum, quæ in Hebraïcis latent, penitus ignarus, ſimplicem hominem, non Deum, qui tunc primum & non antea fuerit, Chriſtum aſſerendo. Philoſophos Græcos Hebraïce etiam ignaros & Ariſtotelem contagione infectos ſcandaliſavit, eoſque in eadem hinc ultro afcendere coëgit, ubi Divinitatis venam quilibet ſuo ſenſu capit.* Il eſt évident par ce paſſage, qu'il reconnoiſſoit ſe ne ſai quelle ſorte de Divinité en Jéſus-Chriſt; c'eſt ce qu'on voit par deux autres endroits cités par Mr. Simon (34): *Aliqua Divinitatis ejus præconia recolam, quorum radix eſt, ut eum fuiſſe Elohim memoria teneas, ex quo profunditatem arcani quomodo ab initio erat apud Patrem in oraculo contemplabis, & qualiter ipſe nunc eſt in Patre realiter, ſicut antea erat in ipſo Perſonaliter.* Et un peu plus bas; *Aliud Divinitatis præconium, quod hæc omnia ſuperat, eſt Pater in eo manens, qui per ipſum ſolum videtur, ipſe eſt paternus factor, nec eſt alius Dei perſona niſi Chriſtus.* Mr. de la Roche a eu raiſon de dire (35) que puiſque Servet rejettoit la doctrine de la Trinité, comme incompréhenſible, il ne devoit pas ſubſtituer à ſa place une opinion ſi obſcure, & ſi peu intelligible. Grotius (36) avoue qu'il n'a pas lu aſſez exactement les Ouvrages de Servet pour connoître tous ſes dogmes, mais il a bien reconnu pourtant que ſes ſentimens étoient différens de ceux de Socin & de ſes Diſciples: *Serveti dogmata fateor non omnia mihi eſſe nota, & ea quæ noti neque cum Socino neque cum ejus Diſcipulis congruunt.* Mr. Simon fait à cette occaſion une Remarque, qui ne doit pas être oubliée, c'eſt que Grotius inſinue à tort, que Calvin a impoſé à Servet des choſes qu'il n'a point dites, parce qu'il n'a pas trouvé, dans l'Exemplaire Latin qu'il a eu entre les mains, ce que Calvin lui objecte: *Servetti Libri, non Geneva tantum, ſed & aliis in locis per Calvini diligentiam exuſti ſunt. Fateor tamen me dum vixi exemplum vidiſſe Latine, in quo certe eo non reperi, quæ ei objecit Calvinus.* „ Ce docte Critique, *dit Mr. Simon*, n'a pas ſçu appa„ remment, qu'il y a une très-grande différence entre l'Ou„ vrage de Servet contre la Trinité, imprimé en 1531, & „ celui qu'il fit imprimer en 1553". Cela eſt ſi vrai, que Mr. Mosheim (37) dit, que ce n'eſt pas dans les deux Ouvrages publiés en 1531 & 1532 par Servet, qu'il faut chercher ſes vrais ſentimens, mais dans le dernier publié en 1553. *At enim vero cum iterum poſtea ſententiam mutaverit homo præconceptæ hypotheſeos præjudicio plane excæcatus, ex ſolo ejus, quem Reſtitutionem Chriſtianiſmi inſcripſit, libro mens ejus vera, maximeque Hiſtoriæ pars percipi poterit, ultimis ſcilicet ejus ſcriptis.* J'ajouterai que c'eſt à tort qu'on accuſa Calvin d'avoir fait brûler les Exemplaires du premier Ouvrage de Servet, le contraire eſt prouvé par la citation (23). Ce Livre fut imprimé non ſeulement à Haguenau, mais auſſi à Francfort (38). En 1532 Servet fit imprimer à Haguenau un autre Traité contre la Trinité, ſous ce titre: *Dialogorum de Trinitate Libri duo. De Juſtitia regni Chriſti Capitula quatuor. Per* Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragonia Hiſpanum.* MDXXXII. Cet Ouvrage ne contient que ſix feuilles in-8. Mr. de la Roche (39) dit en avoir vu trois Exemplaires, deux à Genéve, & un en Hollande. Dans un Avertiſſement, il retracte tout ce qu'il avoit dit dans ſon premier Ouvrage, comme nous l'avons dit dans la Rem. [*B*]: ce n'eſt pas qu'il croye que ce qu'il a dit contre la doctrine de la Trinité ſoit faux, mais parce que cela eſt imparfait, & l'ouvrage d'un enfant. Les Curieux ne ſeront pas fâchés de trouver ici cet Avertiſſement (40): *Lectori ſalutem. Quæ nuper contra receptam de Trinitate ſententiam ſeptem Libris ſcripſi, omnia nunc candida Lectio retractа. Non quia falſa ſint, ſed quia imperfecta, & tanquam a parvulo partualis ſcripta. Precor tamen ut ex illis ea teneas, quæ ad dirigendorum intelligentiam te paterunt juvare. Quod autem ita barbare, confuſim, & incorrectus prior Liber prodierit, imperitiæ meæ & Typographi incuria adſcribendum eſt. Nec vellem quod propterea Chriſtianus aliquis offenderetur, cum ſolent aliquando Deus per ſtulta mundi organa ſuum ſapientiam proferre. Obſervo igitur, obſecro, tum ipſam, tum ſi mentem adverſes; non te impediant impedita mea verba: Vale.* Nous avons obſervé, que ceux qui ont vu ce ſecond Ouvrage, conviennent qu'il n'eſt pas mieux écrit, ni plus clair & plus méthodique que le premier *. Les titres des quatre Chapitres du Traité *de Juſtitia regni Chriſti* ſont. I. *De Juſtificatione.* II. *De Regno Chriſti.* III. *Collatio Legis & Evangelii.* IV. *De Charitate.* En 1553 Melanchton écrivit une Lettre à Camerarius, où il lui marque ce qu'il penſe de Servet & de ſes Ouvrages. Il reconnoît que Servet eſt un homme aſſez ſubtil dans la diſpute, mais qui n'a aucune décence; qu'il a des idées confuſes, & n'a pas aſſez médité les matiéres qu'il traite, & que ſon idée de la Juſtification eſt tout-à-fait extravagante: *De Servetо rogat quid ſentiam. Ego vero video ſatis acutum ac vafrum eſſe in diſputando, ſed plane gravitatem ei non tribuo. Et habet, ut mihi videtur, confuſas imaginationes, nec ſatis explicatas earum rerum, quas agitat cogitationes. De Juſtificatione manifeſte delirat* (41). Servet n'oublia pas d'envoyer ſes Livres en Italie, où ils ſe répandirent en tant d'endroits, que Melanchton ſe crut obligé d'écrire en 1539 une Lettre au Sénat de Veniſe, par laquelle il le ſuppliot de faire enſorte, que leurs Etats fuſſent préſervés des erreurs déteſtables de Servet. Si, comme il y a de l'apparence, Servet avoit pris ſes idées Antitrinitaires en Italie, je ne vois pas qu'il ſoit probable, comme le croit Mr. de la Roche (42), que Lælius Socin, oncle de Fauſte, & quelques autres Italiens, ayent commencé à combattre la doctrine de la Trinité, après avoir lu le Livre de Servet: il eſt plus probable, qu'il avoit pris dans leur commerce le deſſein d'attaquer ce dogme, & que vain & preſomptueux, il voulut le faire d'une autre maniére qu'eux.

[*F*] *Son Ptolomée y parut en 1535 en un Volume in-Folio.*] Mr. des Maizeaux, qui a eu entre les mains l'Edition de 1525 & celle de Servet, nous en a donné la Notice (43); celle de Pirckeymher eſt intitulée: *Claudii Ptolomæi Geographicæ enarrationis Libri octo; Bilibaldo Pirckheymhero interprete. Annotationes Johannis de Regio Monte in errores commiſſos a Jacobo Angelo ut traſlatione ſua.* Argentorati 1525. Pirckheymher dédia ſa traduction à l'Evêque de Breſcia. Après le Ptolomée on trouve cinquante Cartes Géographiques, avec la Deſcription des Pays imprimée au revers des Cartes; mais Pirckheymher, dans un petit Avertiſſement qui eſt à la fin des Remarques de Johannes de Regio Monte, déclare qu'il n'y a aucune part, & que les Libraires ont fait cette addition pour mieux débiter leur marchandiſe. *Sane*, dit-il, *nec hoc prætercundum, nihil a nobis præter Ptolemæi ſcripta ac Johannis de Regio monte adnotationes editum eſſe, cætera vero ab aliis utcunque addita quo Librarii merces ſuas facilius extrudere poſſent.* C'eſt ſur cette Edition que Servet travailla, il y a fait des Corrections très-importantes dans la Verſion de Pirckheymher avec le ſecours des anciens Manuſcrits. Il n'a pas revu avec le même ſoin les Deſcriptions qui accompagnent les Cartes Géographiques: il les a laiſſées telles qu'elles étoient à la réſerve, de quelques-unes qu'il a corrigées; ou qu'il a même ſupprimées pour en donner de nouvelles, comme les Deſcriptions de la France, de l'Allemagne, de l'Eſpagne, de l'Amérique. Il a fait imprimer la Deſcription de l'Eſpagne en caractére Italique, par prédilection pour ſa Patrie. Mais il n'a point touché à la Deſcription de la Judée, il la donne mot pour mot, telle qu'elle avoit paru dans l'Edition de Strasbourg. Cette Edition de Servet eſt intitulée: *Claudii Ptolemæi Alexandrini Geographicæ enarrationis Libri Octo ex* Bilibaldi Pirckeymheri *traſlatione, ſed ad Græca & priſca Exemplaria a* Michaele Villanovano *jam primum recogniti. Adjecta inſuper ab eodem Scholia, quibus exacta urbium nomina ad noſtri ſæculi morem exponuntur.* Quinquaginta illæ quoque cum veterum tum recentium tabulæ adnectuntur, variique incolentium ritus & mores explicantur. *Lugduni ex Officina Melchioris & Gaſparis Trechſel Fratrum.* MDXXXV. J'ai eu entre les mains un fort bel Exemplaire de cette Edition. Servet donna une ſeconde Edition de ſon Ptolomée en 1541, & la dédia à Pierre Palmier Archevêque du Vienne, à qui il avoit autrefois expliqué cet Ouvrage, & qui l'honoroit de ſa protection. Elle fut imprimée à Vienne par Gaſpard Trechſel, aux dépens de Hugues de la Porte Libraire de Lyon. Cette ſeconde Edition, dit Mr. Des Maizeaux (44), eſt comme enſevelie dans l'oubli. On ne parle que de la première dans le Ptolémée de Mercator de 1605, & dans le *Theatrum Geographiæ Veteris* du Bertius, imprimé en 1618; Mr. Fabricius, ajoûte Mr. Des-Maizeaux, ne marque ni la première ni la ſeconde dans ſa *Bibliothéque Grecque*; ce que le P. Niceron répéte fidélement, ſans s'être donné la peine d'examiner la choſe. Mr. Des-Maizeaux s'eſt trompé; Fabricius (45) parle de la première Edition donnée par Servet: *Sub* Michaelis Villano-

(31) *Bibl. Antitrin.* p. 9.

(32) *Réponſe aux Sentim. des Théolog. de Hollande* p. 226. 227.

(33) *De Trin. Error.* Lib. VII. fol 121. *Apud* Sand.

(34) Idem fol. 112. *Apud* Sand.

(35) *Bibl. Angl.* T. II. p. 82.

(36) *Votum pro pace Eccl.* Apud *Bibl. Crit.* Tom. I. p. 21. 26.

(37) *Theſ. Eccl. Lec. Cent.* T. I. p. 268.

(38) *Bibl. Angl.* T. II. p. 82. Schelhorn. *Amœnit. Liter.* Tom. III. p. 208.

(39) *Ubi ſupra* p. 81.

(40) C'eſt le P. Niceron qui me le fournit, dans ſes *Mém des Hom. Ill.* Tom XI p. 281. 296.

* Depuis que j'ai écrit cette Remarque, on m'a communiqué en Manuſcrit ces deux premiers Ouvrages de Servet, refutés en un Volume. Je n'y ai rien trouvé, qui m'oblige à changer quelque choſe ici. J'ai vérifié les paſſages que j'ai cités d'après d'autres Auteurs, & les ai trouvés exacts. J'ai eu auſſi en main un Exemplaire imprimé du premier Ouvrage.

(41) *Mosheim. Epiſt.* L. IV. *Ep.* 240. Edit. Lond. *Apud* Bibl. Angl. T. II. p. 82.

(42) Bibl. Angl. *loc. cit.* p. 92.

(43) *Bibl. Raiſonn.* Tom. III. Part. I. Art. XIII.

(44) Ibid. p. 279.

(45) *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 418.

qu'on ne trouve plus; mais les Médecins eurent ordre de mieux vivre avec Servet, & de le traiter avec humanité (*g*). Il fit imprimer à Paris *Syruporum universa ratio ad Galeni Censuram diligenter expolita: cui post integram de concoctione disceptationem, præscripta est vera purgandi methodus cum expositione Aphorismi: concocta medicari.* MICHAELE *Villa novano Authore* in-8. 1537, Venise 1545 & Lyon 1546. Il donna encore *Apologetica disceptatio pro Astrologia*, & une Défense de Symphorien Champier Médecin de Lyon, intitulée, *in Leonartium Fussinum Apologia pro Symphoriano Campegio* *. Ces deux derniers Ouvrages, de même que l'Apologie contre les Médecins de Paris, n'ont point été connus des Historiens de Servet (*b*). Les chagrins que le Procès de Servet lui avoit causés, & sa mésintelligence avec ses Confrères, le dégoûtèrent du séjour de Paris. Il alla à Lyon, où il demeura quelque tems chez les Frellons, Libraires, en qualité de Correcteur d'Imprimerie. Il fit ensuite un Voyage à Avignon, retourna à Lyon, & alla enfin s'établir à Charlieu, où il exerça la Médecine pendant trois ans (*i*). Quelque étourderie qu'il y fit l'obligea d'en sortir. Bolsec, qui est le seul qui en ait parlé, ne dit point ce que c'étoit, mais le trait mérite attention, pour connoître le caractère de Servet: *ce Servet*, dit-il (*k*), *étoit arrogant & insolent, comme certifient ceux qui l'ont cognu à Charlieu, où il demeura chez la Rivoire environ*

(g) D'Artigny *loc. cit.* p. 66 69.
(b) Idem Ibid.
(i) Idem p. 84.
(k) *Vie de Calvin* p. 9. Edit de 1664. Apud Emd.
* Je ne sai comment accorder ce que porte l'interrogatoire de Servet sur cette défense avec ce qui se lit dans l'Avis au Lecteur qui est à la tête de son Traité de Syrupis, je mê fens de l'Edition de Venise de 1541: *Illud obiter monendum est Lectori, me non ipsum illum, quem cot. supra quadam in locis sum apologeticum deprompsi Campegius fudisse in Arabum sectatorem, & digessisse in Syruporum Campegio.*

tum defensorem: cum ego Arabas ipsos cum Campegio negligendos . . . . puto, credidi enim,

lantovani *nomine, qui Ptolemæi Geographiam* A. 1535 *cum tabulis edidit, latet* Servetus, *qui Villanovæ in Arragonia* A. 1509 *natus est.* La seconde Edition a été inconnue aussi à Mr. de la Roche & à Mr. Allwoerde, qui ont donné la Vie de Servet. Mon Auteur assûre qu'elle est beaucoup plus exacte & plus correcte que la première. Voici un changement, qui a paru remarquable à Mr. Des-Maizeaux. Dans la Description de la France, Servet avoit dit dans la première Edition, parlant du don qu'a le Roi de France de guérir des Ecrouelles, en touchant les malades: *Vidi ipse Regem piurimos hoc languore correptos tangentem, an sanati fuerint non vidi:* mais dans la seconde, au-lieu de *an sanati fuerint non vidi*, il a mis, *plurimosque sanatos passim audivi.* On avoit apparemment relevé cet endroit: il faut aussi qu'on eût trouvé à redire à la Description de la Judée, car elle n'est point dans cette Edition. Mr. d'Artigny (46) dit, que cette Edition est magnifique, & en même tems d'une rareté extraordinaire, & que le seul Catalogue où il l'ait trouvée, est celui de la Bibliothèque du Cardinal du Bois, qui a été vendue publiquement à la Haye. Un passage de la Description de la Judée, qui se trouvoit dans la première Edition, forma un des Chefs d'accusation contre Servet à Genève; ce qui fit passer à cette occasion a fourni matière à bien des déclamations contre Calvin. Voyons depuis il s'agit. Rapportons d'abord les paroles mêmes, qui font partie de l'introduction à la XLI. Carte, qui est de la Terre Sainte (47): *Hanc terram Bibliaci Libri & Josephus eos secutus Cananæam appellant, terram variarum aquarum abundam, frugibus fertilem, aquis illustrem, opimam humano, in medio orbis constitutam. Quo fit, ut nec frigore nimio rigeat, nec calore torreatur, ob quam clementiorem gratiam æstimaverunt Israhelitæ sive Hebræi, . . . eam esse quæ patribus olim Abrahæ, Isaac & Jacob promissa à numine esset, terram videlicet, lacte & melle fluentem. Ideo Josue fortissimos ducit duces, quadragesimo anno postquam Ægyptum exissent, suæ distortis fecerunt. . . . . Scias tamen, Lector optime, injuria aut jactantia puto, tantam hanc Terræ bonitatem fuisse asseritam, eo quod ipsa experientia, mercatorum & peregre profectarum, hanc incultam, sterilem, atris dulcedine carentem, deprimit. Quare promissam terram, pollicitam & non vernacula lingua laudantem, pronuncies.* C'est-à-dire, selon la Traduction de Mr. de la Chapelle: „ Les Livres de „ la Bible, & Joseph, qui les a suivis, appellent cette Ter„ re *Canaan*, & la disent abondante en diverses richesses, „ fertile en fruits, bien arrosée, pleine de Baume, & placée „ au milieu du Monde, ce qui fait qu'elle n'est ni incommodée „ d'un trop grand froid, ni brulée par les chaleurs. A rai„ son d'un Climat si heureux les Israélites, autrement nom„ més les Hébreux, crurent que c'étoit le Pays découlant „ de lait & de miel, que Dieu avoit autrefois promis à leurs „ Peres, Abraham, Isaac, & Jacob. C'est pourquoi, qua„ rante ans après leur sortie du Pays d'Egypte, ils s'en em„ parérent sous la conduite du vaillant Chef Josué. Sachez „ pourtant, ami Lecteur, que c'est à tort, ou par pure van„ terie, qu'on a attribué à ce Pays une si grande bonté: car „ l'expérience des Marchands & des Voyageurs, le décou„ vra inculte, stérile, & destitué de toute douceur". *Je ne traduis pas les dernières paroles*, ajoûte Mr. de la Chapelle, *parce que je ne les entends point.* Apparemment qu'il n'entendoit point l'Allemand, & c'est par cette Langue qu'il faut expliquer ces paroles. Mr. Schelhorn (48) en a découvert le mystère. La Terre de Canaan s'appelle dans le cours ordinaire en Allemand *das gelobte Land*, ce qui peut signifier deux choses; en faisant venir le mot de *gelobte* du verbe *Loben* louer, cela signifie *la Terre louée ou digne de louanges*; mais si on dérive le mot de *gelobte* du Varbe *geloben*, promettre, cela signifie *la terre promise*; d'où vient que l'Auteur de l'Avertissement veut dire, que cette *Terre peut être appellée la terre promise, mais non la terre digne de louanges*: cette allusion à l'origine Allemande du terme a fait naître à Mr. Schelhorn un soupçon de la vérité; il a conjecturé, que Servet avoit dit vrai, en tant que ces paroles fussent de lui, n'y ayant pas d'apparence, qu'un Espagnol eût appellé l'Allemand la Langue vulgaire, & qu'il possédât assez cette Langue, pour faire une telle allusion. Nous verrons dans la suite, que la conjecture étoit bien fondée. Cet endroit ayant été objecté à Servet, il répondit ce qu'on verra dant le récit de Calvin (49): „ On apporta un Livre de Ptolomée avec une Pré„ face, où lediet Servet se vanta d'avoir été la Correcteur, „ & d'y avoir fait bons advertissemens. Or quand ce vient „ à la Terre de Judée, il advertit les Lecteurs que c'est à „ tort, ou par une vanterie, qu'on l'a tant fait valoir, com„ me bonne & fertile: pour ce que l'expérience des Mar„ chans a descouvert, qu'elle estoit seche, stérile, & des„ pourveue de toute douceur. Vray est qu'eu commence„ment il gronda entre ses dents, que cela n'estoit point de „ luy: mais je fus bien aise de luy clorre la bouche, car par „ ce moyen il estoit convaincu d'estre un affronteur, s'estant „ attribué ce qui n'estoit pas sien. Il fut donques contraint „ de maintenir un tel blasphéme disant, *qu'il n'y avoit que* „ *bien.* Alors on luy demanda qui c'est qui avoit ainsi pro„ feré la bonté de la Terre de Judée, si non Moyse? Voi„ re, dit-il, comme si d'autres n'en avoyent point escrit „ aussi bien. A cela ja repliquay, comme la chose estoit si „ requérioit, combien qu'il y en ait d'autres qui s'accordent „ avec Moyse, si est-ce, ven qu'il est le plus ancien de tous, „ qu'ils suivent son tesmoignage. Par quoy la principale „ faute demeurera en lui, d'avoir en vantant, trompé ceux „ qui sont venus après. Car qui est-ce qui a dict cette terre „ estre si grasse & abondante, qu'elle couloit laict & miel. „ Omme peut certes sans grand outrage du St. Esprit, qui a „ parlé par la bouche de Moyse, anéantir une telle louange. „ J'adjoutay outre plus que c'estoit fottement juger, & en „ beste, d'estimer la terre de Judée parce qu'on y voit au„ jourdhui..... Ce que je diray pourroit estre tenu comme „ incroyable, n'estoit que nos magnifiques Seigneurs, avec „ plusieurs gens de bien & notables; en font tesmoins suffi„ sans. Tant y a que ce vilain chien estant ainsi abbatu par „ si vives raisons, ne fait que tordre son museau en disant, „ passons outre, il n'y a point là de mal. Et combien qu'il „ n'eust nullement couleur pour farder tellement quellement „ sa villenie, si est-ce qu'on ne luy peust arracher un seul „ mot de Confession". Comme il est prouvé, qu'effectivement cet endroit n'est point de Servet, mais de l'Auteur qui prêta sa plume aux Imprimeurs de Strasbourg, on peut examiner deux questions. I. Pourquoi Servet s'en tint à une simple négation, ayant en main les moyens de prouver qu'il n'étoit pas en faute? II. Calvin a-t-il mérité les reproches amers que quelques Ecrivains lui font à cette occasion?

I. Sur la première question, Mr. Des-Maizeaux me paroît avoit touché en grande partie eu but (50); il croit qu'il y a de certaines situations, où un homme, courût-il risque de la vie, ne voudra point avoir la condescendence d'alléguer tous les moyens de justification, par une fierté déplacée, un mépris mal entendu, & que ce fut le cas de Servet. Dans toute cette affaire il se livra trop à son ressentiment, & le prit sur un ton fier & dédaigneux qui agrit ses ennemis. Ajoutez à cela, que son orgueil se trouva sans doute blessé du reproche que Calvin lui fit, que si cela n'étoit pas de lui, il étoit un imposteur, qui s'étoit fait honneur du travail d'autrui: plutôt que d'en convenir, il aima mieux adopter ce trait impie, & le soutenir opiniâtrement, ce qui valoit autant, que s'il l'eût lâché lui-même. Mr. Schelhorn en a fait la réflexion (51): *Quis autem non videat rerum hunc ex Medentium fabula Athanatum, terrorum orbem sua inscribi passum beneficiis, cum peregrini cum sustinuerent? nisi quis non sibi ideam monstrosi capitis indigneter pertractum, qui alienas quoque calumnias in criminum suorum rationes referri delectatus est?*

II. Calvin a-t-il mérité les reproches amers que quelques Ecrivains lui font à cette occasion? Mr. de la Roche s'est contenté de charger indirectement Calvin. „ J'ose dira, „ *dit-il en parlant de Servet* (52), qu'il n'a point pensé à „ faire une réflexion injurieuse à Moyse. Je crois que par „ les mots de *tamus Præco Judææ*, il a voulu dégigner un vo„ yageur moderne, qui avoit publié une Rélation de la Ter„ re Sainte, & qui en avoit parlé comme d'un Païs extrême„ ment fertile. Servet n'étoit ni Achée ni Déiste. Il paroît „ par ses écrits, qu'il étoit fortement persuadé de la vérité „ du Vieux Testament; & par conséquent je ne saurois m'i„ maginer, que les paroles dont il s'agit ici, regardent „ Moyse". Mr. de la Roche doit avoir lu Calvin bien négligement pour raisonner ainsi. Ces mots *tamus Præco Judææ* ne sont point de Servet, ce sont les termes de la question qu'on lui fit: sa réponse prouve, qu'il ne pensoit point à tel ou tel Voyageur moderne; puisqu'il dit en général, que d'autres que Moyse en ont écrit, de la même manière, & qu'il ajoûta *qu'il n'y avoit que bien.* L'Auteur de l'avertissement en veut manifestement à Moyse, il n'y a qu'à relire le passage pour s'en convaincre; & Servet, quoiqu'il n'eût pas lui-même écrit ce morceau impie, l'adopta comme sien. Mais voici des accusations plus graves contre Calvin: le Pere Niceron après avoir rapporté le récit de ce Théologien, mais en retranchant les raisons (53) ajoûte: „ Calvin auroit bien fait „ de passer sous silence cet article, qui ne donne pas grande „ idée

(46) *Nouv. Mém. d'Hist. &c. T. II. p. 65.*

(47) Mr. de la Chapelle s'est trompé, en disant que c'est la XII. Carte *Bibl. Raisonn.* T. II. p. 120.

(48) *Amæn. Litter.* T. XIV. p. 895. 896.

(49) Déclaration pour maintenir la vraye foy de Genève 1554. 10-8. & dans les *Opuscules* de Calvin Voy. la p. 90 du François, & dans les *Opuscules* en Latin p. m. 322.

(50) *Bibl. Raisonn.* T. III. p. 176. 180.

(51) *Amæn. Litter.* Tom. XIV. p. 896.

(52) *Bibl. Angl.* T. II. p. 221.

(53) *Mém. des Hommes. Ill.* T. XI. p. 241.

viron l'an 1540. *d'où estant forcé de sortir pour ses extravagances, il se retira à Vienne en Dauphiné.* Bolsec s'est trompé quant à la derniere circonstance; de Charlieu Servet retourna à Lyon, où il trouva Pierre Palmier, Archevêque de Vienne, qu'il avoit connu à Paris; & ce Prélat qui aimoit les Savans, & qui les encourageoit par ses bienfaits, le pressa de venir à Vienne, où il lui donna un appartement auprès de son Palais. Ce fut pour lui témoigner sa reconnoissance, que Servet donna la seconde Edition de son Ptolémée, & la lui dédia (*l*). Il auroit pu mener une vie douce & tranquille à Vienne, s'il se fût borne à la Médecine, & à ses occupations Litéraires; mais toujours rempli de ses premières idées contre la Religion, il ne laissoit échapper aucune occasion d'établir son malheureux Système. Il faisoit de fréquens voyages à Lyon, & en 1542 il y prit soin de l'Edition d'une Bible in-fol. imprimée par Hugues de la Porte, à laquelle il mit une Préface de sa façon sous le nom de Villanovanus, avec des Notes marginales [*G*]. Calvin assure que le Libraire lui donna cinq-cens Livres pour ses peines. Il corrigea encore plusieurs Livres pour Jean Frellon, & traduisit du Latin en Espagnol divers Traités de Grammaire. Le Libraire que je viens de nommer étoit ami de Calvin, & ce fut par son moyen que Servet entra en commerce de Lettres avec ce fameux Réformateur: la maniére dont il en agit avec Calvin, obli-

(*l*) Voy. la Rem. [F].

„ Idée de sa bonne-foi, de son amour pour la vérité, & de „ son habileté dans l'art de raisonner". Nous verrons dans un moment qu'en substituant au nom de Calvin, celui du Pere Niceron, la réflexion sera parfaitement juste. Mais il faut auparavant entendre Mr. l'Abbé d'Artigny (54), qui s'est un peu oublié aussi dans cette occasion. „ Comme les accu- „ sateurs de Servet avoient juré sa perte, ils ne faisoient au- „ cun scrupule de lui supposer des crimes imaginaires, & ses „ réponses, quelque bonnes qu'elles fussent, étoient tour- „ nées en preuves contre lui". Vient ensuite l'exposé du passage de l'Edition de Ptolémée, inséré sur l'Edition de 1525 & retranché dans celle de 1541. „ Il lui étoit donc bien „ facile de se justifier, *continue Mr. d'Artigny*, en disant, „ qu'il n'étoit pas l'Auteur de ce passage, & que dans la „ suite il l'avoit supprimé. Il le dit effectivement, & ajoû- „ ta pour éviter toute chicane, qu'il ne s'agissoit nullement „ de Moïse, mais des Géographes modernes. L'animosité „ & la mauvaise foi de ses ennemis lui firent un nouveau „ crime de ces moyens de justification". Examinons impartialement les Faits. 1. On produit un Livre, dont le Titre annonce une Edition revûe sur les MSS. par Michel de Villeneuve; où la Préface générale est du même en qualité d'Editeur; & à la tête des cinquante Cartes Géographiques, qui ont chacune leur introduction & leur description particuliére, se lit cette Inscription: *Europæ regionum tradidit rerum Michaëlis Villanovani*: n'a-t-on pas raison, à en juger selon les apparences, que le passage choquant est de lui? 2. Servet dit qu'il n'est pas de lui, mais non pas comme le tour d'expressions de Mr. d'Artigny l'insinue, *qu'il l'a supprimé*, c'est ce dont il n'y a ni trace ni vestige; il auroit pu le dire, & il ne l'a pas dit; il s'est contenté de nier simplement, mais qu'on soit équitable, & qu'on juge de bonne foi, cette simple négation devoit-elle être admise comme un moyen de justification, dès que le prévenu n'en alléguoit pas les preuves, comme il auroit pu le faire? 3. Se peut-il rien de plus naturel que l'Objection que lui fait Calvin, que si cela n'est pas de lui, il est un Plagiaire, qui s'est fait honneur du travail d'autrui; que répond là-dessus Servet, c'est *qu'il n'y a que bien?* 4. On insiste, on lui soutient, qu'il ne peut être question que de Moyse; il repond, non pas, *qu'il ne s'agit que des Géographes modernes*, mais que d'autres ont écrit comme Moyse. Rien de plus naturel que la Replique qu'on lui fait que la principale faute retombera sur Moyse, comme le plus ancien qui a vanté la Palestine, & qui par-là en a donc imposé aux autres: Servet se contente de répondre fiérement & dédaigneusement, *passons outre, il n'y a point là de mal.* J'en appelle à tout Juge dépréoccupé, si en pareil cas, sur l'inspection du passage, sur les réponses de Servet, sans avoir connoissance ni de l'Edition de Pirckheymher, ni de la seconde donnée par Servet, & sur tous les indices qui attribuoient l'Ouvrage à Servet seul, il auroit pensé, raisonné, & décidé autrement que Calvin? Malheureusement pour ce Grand-Homme il est plus odieux encore à certaines gens que Servet lui-même: On ne peut se résoudre à lui rendre la justice, que tout homme impartial ne peut lui refuser sans faire tort à son propre jugement, qu'il me soit permis de le dire, sans vouloir offenser personne en particulier.

(54) *Nouv. Mémoir. d'Hist. de Crit. Tom.* II. *p.* 229.

[*G*] *En 1542 il prit soin de l'Edition d'une Bible..... à laquelle il mit une Préface de sa façon..... avec des Notes marginales.*] Cette Bible a pour titre: *Biblia Sacra ex Santis Pagnini Tralatione, sed & ad Hebraïcæ linguæ amussim ita recognita & Scholiis illustrata, ut plane nova Editio videri possit.* Lugduni 1542 in-fol. Comme cette Bible est très-rare, nous croyons qu'on verra ici avec plaisir la Préface de Servet, & quelques-unes de ses Notes, par où l'on pourra juger si c'est avec raison on à tort, que Calvin les a qualifiées *d'impertinentes & d'impies.* Voici la Préface (55): „ *Michael Villa-* „ *novanus Lectori S.* Docuit nos sapiens ille *Jesus* Filius *Sirac* „ in Proœmio Libri sui, quem *Ecclesiasticum* vocant, He- „ braïca verba delicere, sive obtorpescere, cum in allam lin- „ guam fuerint translata; probe dijudicans vivam illam spi- „ ritus energiam, dictionum emphases, concursus, antithe- „ ses, allusiones & reliqua ejusmodi, non posse in Versioni- „ bus nostris ad unguem servari. Unde merito, & olim & „ nunc Bibliorum interpretationi plerique defudantes, rem „ integram sunt nunquam assequuti. Quum præsertim histo- „ ricum & litteralem sensum, qui certum est futuræ rei mo- „ numentum, il qui Hebræorum res gestas ignorant, facile „ contemnant. Unde & mysticos sensus frustra illi & ridi- „ cule passim venantur. Ob quam rem te semel, & iterum „ velim rogatum, Christiane Lector, ut primum Hebraïca „ disce, deinde Historias diligenter incumbas, antequam „ Prophetarum lectionem aggrediaris. Singuli enim Prophe- „ tæ suam juxta litteram sequebantur Historiam, quæ & fu- „ tura præfigurabat, & in qua *Christi* mysteria secundum spi- „ ritum concludebantur. *Nam omnia in figura contingebant* „ *illis*, ut ait Paulus, *& testimonium Jesu-Christi*, ut ait „ Johannes, *est spiritus Prophetiæ*, quanquam alius juxta lit- „ teram fuerit tunc Prophetarum sensus, ut rei gestæ fere- „ bat Historia. Quod si sensum illum esse vere litteralem „ quis neget, eo quod vis litteræ non semper vere congruat, „ id ego dicenti lubens concedam. Illud tamen perpenden- „ dum, Hebraïcam linguam esse totam hyperbolis plenam, „ & majora alia ibi continere mysteria. Perpendendum item „ quod si litteralis ille sensus non dicatur, aliqualis tamen „ erat futuræ veritatis obumbratio, ut in umbra *Davidis* re- „ lucet veritas soli *Christo* conveniens. Ab ejus enim Histo- „ riis desumpta in Psalmis suot prædicendi de *Christo* occasio- „ nes. Imo hæc ratione dicitur, ille fuisse *Christi* typus. De „ *Salomone* etiam in umbra dictum est, *Ero illi in patrem*; Et „ de *Israelitico populo* dictum est, *ex Ægypto vocavi Filium* „ *meum*: cum tamen soli *Christo* id vere conveniat; ut & „ litteralem Propheticum sensum esse de *Christo* dicamus. „ Adde quod Liber hic dicitur *scriptus intus & extra*, & du- „ plicem esse constat Scripturæ faciem fossæ gladii utrinque „ scindentis. Fœcunda est Scripturæ via, & sub vetustate „ occidentis litteræ novitatem ita continet vivificantis spiri- „ tus, ut collecto inde uno sensu, alium sit nefas omittere; „ eo magis quia historicus ille alium oltro patefacit. Unde „ & eos litteralem illum veterem, seu historicum, passim „ neglectum sensum conati semper fumus scholiis eruere, ut „ ejus typo mysticus, imo verus innotesceret, atque illum, „ qui scopus est omnium, *Jesum-Christum*, sub illis umbris „ & figuris obvelatum, quem ob id non vident cæci *Judæi*, „ nos omnes revelata facie Deum ostrum clare videamus. „ In qua re, sicut & in ipsa *Pagnini* nostri versione, non „ parum est nobis potit omnia ejus Annotamenta defudatum. „ Annotamenta inquam, quæ ille nobis quam plurima reli- „ quit, nec solum Anootamenta, sed & exemplas ipsum lo- „ cis innumeris propria manu castigatum, ex quibus omni- „ bus affirmare ausim, & integras magis nunc esse sententias, „ & Hebraïcæ veritati propinquiores. Ecclesiæ tamen & „ Hebraïcæ peritorum sit de hac re judicium: alii enim id „ judicare nequeunt. Quidquid vero commodi hinc, Lector, „ retuleris, primum Deo optimo maximo, deinde *Hugoni a* „ *Porta* Lugdunensi civi gratias agito, cujus opera & impen- „ sis hæc in lucem prodeunt. Vale". On voit dans cette Préface que Servet s'étoit fait un Système particulier sur les Prophéties, & qu'il prétendoit qu'elles ont leur sens propre & direct dans l'Histoire du tems où elles ont été prononcées, & qu'elles ne regardent *Jésus-Christ*, qu'autant que les Faits Historiques, qui y sont marqués, figuroient les actions du Sauveur: ou même que ces Prophéties ne pouvoient s'appliquer à *Jesus-Christ* que dans un sens sublime & relevé. C'est ce qu'on voit dans ses Notes, où Jésus-Christ n'entre que du second bon. Par exemple il prétend, que le conseil pernicieux qu'Achitophel donna à Absalom, fut l'occasion du Psaume 1, & des cinq suivans, de sorte que sur ces paroles du second Psaume: *le Seigneur m'a dit, tu es mon fils, je t'ai aujourd'hui engendré*, il fait la Note suivante: *Ad diem Resurrectionis* CHRISTI *vocem* hodie *refert* Paulus, *sicut in die qua exaltatus est ab hoste, dicitur* DAVID *hodie natus, & hodie demum factus Rex.* On voit par-là qu'il prétend toujours, contre l'explication même des Ecritures, que c'étoient les actions des Rois ou des Prophétes, qui figuroient *Jesus-Christ*, & non point la parole même des Prophéties. On en peut voir un grand nombre d'exemples dans la *Bibliotheque Angloise* *. Je me bornerai à rapporter ses Notes sur trois des Oracles les plus directs, pour faire voir de quelle maniére Servet tordoit le sens des Ecritures, & si c'étoit à tort qu'on le regardoit comme un homme qui ne respectoit guéres ce qu'il y a de plus clair dans la Révélation. Sur ces Paroles du Pf. CX. 1. *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, on lit ce qui suit: *Scilicet* Salomoni, *quem ut* Christi *Typum* Dominum *vocat* David, *translato in eum tanto Regno* 1 Paralip. 29. *Scibat* David *ex se oriturum Dei filium Dominatorem Orbis; ideo sub dilecti filii typo eum* Dominum *vocat. Citate etiam loco dicatur* Salomon *sedisse super solium Dei secundum fortitudinem, a Dextris Dei in umbra scilicet.* C'est dommage que Servet n'ait pas vécu du tems des Pharisiens, il leur auroit fourni une réponse à la difficulté par laquelle le Sauveur les confondit, & qui étoit fondée précisément sur ces paroles: il leur auroit appris & à Jésus-Christ lui-même, qu'il s'agit de Salomon dans ce passage, & que le Messie n'y entre que comme représenté par Sa-

(55) Copiée sur un bel Exemplaire de cette Bible, qui m'a été communiqué.

* Tom. V. Art. 11.

obligea celui-ci à rompre tout commerce avec lui [*H*]. On a débité à ce ſujet bien des fauſſetés contre Calvin: Quelques-uns ont dit que le Théologien de Genéve fut tellement piqué contre Servet, qu'il écrivit à ſes amis Viret & Farel, que ſi cet Hérétique tomboit entre ſes mains, il ſeroit enſorte qu'il perdît la vie [*I*]. Si l'on s'en rapporte à Bolſec, Calvin écrivit au Cardinal de Tournon pour dénoncer l'Héré-

Salomon. On ne ſe ſeroit encore jamais douté, que ces paroles du même Pſeaume: *Tu es Sacrificatour éternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech*, puſſent s'entendre de Salomon; mais notre Espagnol nous apprend doctement, que ce Prince a quelquefois fait les fonctions de Sacrificateur: *Salomon Sacerdotem aliquando egit.* Il explique le Ch. LIII d'Iſaïe de Cyrus, en reconnoiſſant, que dans un ſens ſublime la vérité s'en trouve en Jéſus-Chriſt. Quelquefois même il s'oublie entiérement, & applique à l'Hiſtoire des Juifs des Prophéties qui portent uniquement ſur le Meſſie, ſans dire qu'elles ayent le moindre rapport à Jéſus-Chriſt: telle eſt l'explication qu'il donne du fameux Oracle des LXX Semaines de Daniel, que nous nioſterons lei: *Ab egreſſu præditi ad me a Deo ſermonis de reſtituendo & ædificando Jeruſalem, usque ad Ducem Cyrum Chriſtum Dei, qui id exſequetur, hebdomades ſunt ſeptem: hebdomadisque ſexaginta duabus reſtituetur & ædificabitur platea & foſſa in anguſtia lethæi temporum. Et poſt eas 62 hebdomadas occidetur Cyrus, & erit in nihilum: Hyerobolum ædificium & deſolabit* Cambyſes Cyro *ſuccedens. Finitus autem primum firmabit* Darius: *poſt quem iterum ſequetur* Antiochi *abominatio ſtupenda, & erit finis Orbis Judaici*, On ne voit là rien qui ſe rapporte à Jéſus-Chriſt, tout regarde Cyrus & ſes Succeſſeurs, & Antiochus.

[*H*] *Servet entra en commerce de Lettres avec ce fameux Réformateur; la maniére dont il en agit avec Calvin, obligea celui-ci à rompre tout commerce avec lui.* Mr. d'Artigny (36) dit, que „ Servet avoit examiné de près les Ouvrages de Calvin, & „ ne trouvant pas qu'il méritât la haute réputation qu'il s'é- „ toit acquiſe parmi les Réformés, il le conſulta, moins „ pour s'inſtruire, que pour avoir le plaiſir de l'embarraſſer". Je ne ſai ſi Servet trouva que Calvin ne méritoit pas la haute réputation qu'il avoit, je croirois que ſa vanité l'engagea à vouloir rompre une lance avec un homme célébre pour ſe donner du relief, & qu'il ſe flatta effectivement de l'embarraſſer. Quoi qu'il en ſoit, il envoya de Lyon trois Queſtions à Calvin, qui rouloient ſur la Divinité de Jéſus-Chriſt, ſur la Régénération, & ſur la Néceſſité du Baptême. I. *An Homo Jeſus crucifixus, ſit Filius Dei: Et quæ ſit hujus Filiationis ratio?* II. *An regnum Chriſti ſit in hominibus; quando quis improbatur, & quando regeneratur?* III. *An Baptiſmus Chriſti ſit neceſſarius in fide fieri, ſicut Cœna: Et quorſum hæc inſtituta ſint fruſtra novo?* Calvin lui répondit (57) d'une maniére ſage & humée. Servet réfuta ſa réponſe avec beaucoup de hauteur. Calvin repliqua avec vivacité, mais cependant il montra par-là qu'il marquoit que l'intérêt de la vérité, l'orgueil de ſon Adverſaire, & la nature des erreurs qu'il défendoit, lui arrachoient malgré lui des expreſſions un peu dures: il le dit dit en autant de termes: *Itaque quid tibi velis, non aſſequerer, niſi tacuiſſes tuis deliriis eſſem aſſueſactus: ignoſce: ita res me loqui cogit. Ego te nec odi nec contemno, nec duriùs inſectari velim: atqui ferreus ſim, niſi commoveor, quum te ſonæ doctrinæ tanta proteroia inſultare videa* (58). C'eſt-à-dire: „ Je ne ſaurois ce que vous „ voulez dire, ſi je n'étois accoutumé à vos réveries: par- „ donnez la force des termes, la nature de la choſe me les „ arrache. Je ne vous hais, ni ne vous mépriſe, & n'ai „ point deſſein de vous pouſſer trop durement: mais il fau- „ droit que je fuſſe de fer, pour ne pas être ému, quand je „ vous vois inſulter à la ſaine doctrine avec tant de hauteur". Je ſoupçonne que c'eſt cette Réponſe que Calvin envoya à Jean Frellon, en lui écrivant la Lettre que nous allons rapporter, après avoir remarqué, que Calvin le cachoit ſous le nom de Charles d'Eſpeville, comme il avoit fait auparavant dans ſon Voyage de Ferrare. Voici la Lettre: „ Seigneur Jehan, „ pour ce que vos Lettres derniéres me furent apportées ſur „ mon partement, je n'eus pas loiſir de faire réponſe à ce „ qui eſtoit enclos dedans. Depuis mon retour au premier „ loiſir que j'ay eu, j'ay bien voulu ſatisfaire à votre deſir: „ non pas que j'aye grand eſpoir de profiter guéres envers „ tel homme, ſelon que je le voy diſpoſé; mais afin d'eſſayer „ encor s'il pourroit quelque moyen de le gaigner. Mais ſem- „ quand Dieu aura ſi bien beſongné en luy, qu'il devienne „ tout autre. Pour ce qu'il m'avoit eſcrit d'un eſperit tant „ ſuperbe, je luy ay bien voulu rabbattre un petit de ſon „ orgueil, parlant à luy plus durement que ma coultume ne „ porte. Mais je ne l'ay peu faire autrement. Car je vous „ aſſeure qu'il n'y a leçon qui luy ſoit plus néceſſaire que d'ap- „ prendre l'humilité. Qui lui viendra de l'eſperit de Dieu, „ non d'ailleurs. Mais nous y devons auſſi tenir la main. „ Si Dieu nous faict cette grace à luy & à nous que la pré- „ ſente reſponſe luy profite, j'auray dequoy me réjouir. S'il „ pourſuit d'un tel ſtyle, comme il a faict maintenant, vous „ perdrez temps à me plus ſolliciter à travailler envers luy, „ car j'ay d'autres affaires qui me preſſent de plus prés, je „ ſerois conſcience de m'y plus occuper, ne doubtant pas „ que ce ne ſoit un Sathan pour me diſtraire des autres lec- „ tures plus utiles. Et pourtant je vous prye de vous con- „ tenter de ce que j'en ay faict, ſi vous n'y voyez meilleur „ ordre. Sur quoi après m'eſtre de bon cœur recommandé „ à vous, je prye noſtre bon Dieu vous avoir en ſa garde. „ Ce XIII Février 1546. Voſtre Serviteur & entier amy. „ Charles Deſpeville". Au bas de cette Lettre on trouve un Billet de Frellon à Servet, en la lui envoyant avec la Réponſe de Calvin. Servet fut ſi piqué, qu'il conçut une grande haine contre Calvin, qui ſe plaint qu'il n'avoit ceſſé de vomir des injures & des imprécations contre lui: Mr. d'Artigny (59) aſſure que leur commerce de Lettres ne conſiſta preſque plus qu'en injures & en invectives, ce qui paroît difficile à croire, s'il dura, comme le dit le même Auteur, juſqu'en 1548: ce que Calvin écrivoit à Frellon ſi fort ennuyé guéres de penſer, que ce Théologien ſe fait occupé pendant plus de deux ans encore à lire les injures de Servet & à lui en répondre. Ce qui me ſeroit penſer que leur commerce ſe termina en 1546, c'eſt la Lettre de Calvin, dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante, quelle apparence, que Calvin entretint encore deux ans commerce de Lettres avec un homme, ſur le ſujet duquel on lui fait dire, que s'il tomboit entre ſes mains, il ſeroit enſorte qu'il perdît la vie?

[*I*] *Quelques-uns ont débité que le Théologien de Genéve fut tellement piqué contre Servet, qu'il écrivit à ſes amis Viret & Farel, que ſi cet Hérétique tomboit entre ſes mains, il ſeroit enſorte qu'il perdît la vie.* Il y en a qui diſent, que ce qui achéva d'irriter le Théologien, c'eſt que Servet lui attaqua ſa *Reſtitution du Chriſtianiſme* manuſcrite, dans laquelle il inſéra les trente Lettres qu'il avoit écrites à Calvin (60). Mr. de la Roche (61) paroît être d'un autre ſentiment; il dit que Servet, environ ſix ans avant qu'il fût empriſonné à Genéve, envoya un Manuſcrit à Calvin, pour l'avoir ce qu'il en penſoit, & que cette Piéce n'a jamais été imprimée. Ce n'étoit donc pas ſa *Reſtitution du Chriſtianiſme*. Mr. d'Artigny (62) aſſure, je ne ſai ſi c'eſt ſur les Piéces du Procès qu'il a tirées des Archives de l'Archevêché de Vienne, que „ Servet vou- „ lant à ſon tour humilier Calvin, qui le ménageoit ſi peu, „ lui envoya un manuſcrit, où il relevoit inpitoyablement „ quantité de bevues & d'erreurs, qu'il avoit remarquées „ dans ſes Ouvrages, ſur-tout dans l'*Inſtitution Chrétienne*, „ la production favorite de ce prétendu Réformateur. Cal- „ vin en fut tellement irrité, qu'il écrivit à ſes amis Farel & „ Viret, que *ſi cet Hérétique &c.*". Bolſec eſt le témoin qu'on allégue de la Lettre écrite par Calvin à Viret: Sandelius (63) parle de la Lettre à Farel, & dit que Grotius l'avoit vue à Paris. Uytenbogaert (64) aſſure, qu'un de ſes amis l'avoit lué dans un Recueil de Lettres manuſcrites en quatre Tomes, où il y avoit quantité de Piéces Originales, & il dit en avoir même vu une copie, qui ne pouvoit être de meilleure part. „ J'ai eu une Copie manuſcrite, dit-il (65), qui m'a été „ envoyée d'une main très-bonne & très-authentique, qui „ déclare avoir vu & lu l'Original d'une Lettre latine de „ Calvin à Farel, de l'an 1546, & l'une & l'autre parolles ſal- „ vanes: *Servetus nuper ad me ſcripſit, & literis adjunxit ma- „ gnum volumen ſuorum deliriorum, cum Tercſpiacia jactantia, „ me ſtupenda & boſtrosa humilitate vilipenſum. Si mihi placent, „ hoc je tentarion recipit, ſed nolo ſidem meam interponere. Nam „ ſi viverit, modo valeat mea amboritas, vicrum exire nunquam „ patiar*". Grand bruit de cette Lettre! Mr. d'Artigny dit que „ malgré le témoignage formel de Bolſec & de Grotius, „ qui ont dit avoir vu cette Lettre, quelques Hiſtoriens Pro- „ teſtans n'ont pas laiſſé de nier qu'elle ait exiſté; fins-doute „ parce qu'elle ne fait pas beaucoup d'honneur à Calvin". Je ne ſai queis ſont ces Hiſtoriens dont Mr. l'Abbé parle, & nous allons voir que cette Lettre ne deshonore nullement Calvin. L'Auteur des Extraits de l'*Hiſtoire de Servet* par Mr. d'Allwoerde (66) dit fur l'Article de ces Lettres: „ Je ne ſa- „ rai point remarquer que les Témoins ſont ſuſpects. Peut- „ être n'autois-je que peu de peine à le prouver de *Bolſec*, „ & le reſpect que je porte à la mémoire de Grotius, ne „ m'empêcheroit pas de demander, avec Mr. d'Allwoerde, „ pourquoi les Renontrans ne firent pas imprimer toutes ces „ Lettres Manuſcrites, qui devoient faire tant de tort à la „ réputation de Calvin & du Calvinisme, pourquoi, dis-je, „ n'en firent-ils imprimer que deux ou trois periodes, s'ils „ en avoient actuellement quatre Volumes couplets"? Cet habile homme s'eſt trompé ici, Uytenbogaert ne dit point que ces quatre Volumes fuſſent des Lettres de Calvin, il aſſure ſeulement qu'il y en avoit de ce Réformateur. Du reſte j'adopte pleinement ce que ce ſavant Journaliſte ajoûte, j'avoue très-ingénuement, qu'il me paroît tout à fait vraiſemblable que Calvin ait écrit ce qu'on lui attribue. S'il croyoit de bonne-foi que la Conſcience obligeoit à punir de mort les Hérétiques, pouvoit-il ne ſe pas croire dans l'obligation de pourſuivre criminellement Servet, s'il s'avisoit de venir à Genéve? & s'il le croyoit dans cette obligation, qu'y a-t-il de ſi ſurprenant qu'il en faſſe confidence à ſes intimes amis? La confidence qu'il leur en fait ne marque-t-elle pas même la droiture de ſes intentions, & la pureté de ſes vuës? S'il n'eût agi que par un principe de haine mondaine, & de noire vengeance, ſe perſuade-t-on qu'il auroit eu la bêtiſe d'en faire l'aveu à deux hommes de ce caractére? On dira, ſi l'on veut, que ſon zéle étoit aveugle, & je n'en diſconviendrai pas; mais enfin ces deux Lettres même, dont on fait tant de bruit, prouvent inconteſtablement, qu'il n'agiſſoit que par zéle, & non par aucun reſſentiment perſonnel". Une preuve bien évidente des ſentimens que le Journaliſte attribue à Calvin, c'eſt ce qu'il dit, qu'il ne veut point *engager ſa parole* pour accepter l'offre que Servet lui faiſoit de venir le trouver: voilà qui lui fait honneur. Si Calvin eût cherché à ſe venger, il pouvoit attirer Servet dans le piége, & le faire périr; il n'auroit pas eu beſoin de violer un ſauf-conduit,

(57) Dans les *Opuſcules* p. 511. 512 Edit. Lat. de 1667 *in-fol.*

(58) Ibid. p. 522.

(59) Loc. cit. p. 70. & 71.

(60) Voy. *Bibl. Anglo-ſaxon.* T. I. p. 176.

(61) *Bibl. Angl.* T. II. p. 94.

(62) *Dict. Hiſtor.* p. 72.

(63) Sandelius p. 48. & Edit. de Holl. 1694.

(64) *Hiſtoria Hiſteria* Edit. Rotterd. 1647. Fol. p. 811.

(65) Ibid. p. 76.

(66) Bibl. Raiſonn. *adh. ſuperæ.* p. 377. 378.

l'Hérétique Espagnol [*K*]: mais on peut voir dans les Remarques que tout cela est douteux ou faux. Servet toujours fort entêté de ses sentimens, commença un troisiéme Ouvrage contre la Trinité, & contre d'autres Dogmes du Christianisme; il y travailla pendant quatre ans, après quoi il envoya le Manuscrit à un Allemand de ses amis, nommé Marrinus pour le faire imprimer à Bâle. Soit que les Libraires de cette Ville n'osassent s'en charger, ou pour d'autres raisons qu'on ignore, ce Projet n'eut point de fuites. Marrinus lui renvoya son Livre, en lui marquant, qu'il n'ignoroit pas sans doute, pourquoi il ne pouvoit s'imprimer à Bâle en ce tems-là (*m*). N'ayant pu réussir de ce côté-là, Servet prit le parti de se confier à Balthazar Arnollet, Libraire de Vienne en Dauphiné, & à Guillaume Guerouit, beaufrére d'Arnollet, & Directeur de son Imprimerie; il les gagna par ses raisons & par ses promesses, & l'Ouvrage parut au commencement de 1553 sous le titre de *Christianismi Restitutio* [*L*]. Cet Ouvrage s'imprima

(*m*) D'Antigny *loc. cit.* p. 73. 74.

comme l'ont fait certains Conciles, que Mr. d'Antigny connoît bien; une réponse en peu quelques-uns en auroit fait l'affaire, & Calvin auroit pu s'autoriser d'exemples assez illustres. Je souhaiterois qu'on ne forçât pas les gens modérés à rappeller certains traits, en hazardant des réflexions auxquelles on ne doit pas ignorer qu'il y a des réponses assez humiliantes pour ceux qui se les attirent.

[*K*] *Si l'on s'en rapporte à Bolsec, Calvin écrivit au Cardinal de Tournon, pour dénoncer l'Hérésiarque Espagnol.* Il le me paroît pas que Mr. d'Artigny ni Mr. de la Roche ayent ajouté foi à ce Conte. Mais Mr. d'Allwoerde l'a adopté; & il a été relevé foldement par le Journaliste, cité dans la Remarque précédente. Il observe (67) que Bolsec narre la chose d'une maniére qui montre le peu de foi qu'on y doit ajoûter. Voici ce qu'on lui fait dire en Latin (68): *Nam omnes postea modos perscrifitandi Calvinus, quibus homini nocere, necesque procurare posset, & scripsit idcirco ad Reverendum Dominum Cardinalem Turonium, ex ipso tempore Regis per Gallias vicem gerentem, Servetum de Hæresi accusare. Unde Cardinalis in risum exhorruit solutus, Hæreticus, ajebat, hic Hæreticum accusat.* C'est-à-dire, „ Depuis ce tems-là Calvin tenta toutes for„ tes de voyes pour nuire à Servet, & pour lui procurer la „ mort; & à cet effet il écrivit au Revérend Mr. le Cardinal „ de Tournon, qui étoit alors Viceroi, ou Régent en Fran„ ce, pour accuser Servet d'Hérésie, ce qui fit dire au Car„ dinal, avec de grands éclats de rire. *Voici un Hérétique, qui en accuse un autre*". Voilà sans contredit un Récit où l'on sent la fausseté à la simple lecture. L. Le Cardinal de Tournon n'a jamais été ni Vicerol ni Régent en France. II. François I étoit mort au mois de Mars 1547, & la persécution étant devenue générale au commencement du régne de Henri II. ce ne peut être que dans le tems de ce dernier que Calvin ait eu pouvoir foulever la Cour contre Servet, & ce n'étoit pas alors au Cardinal de Tournon qu'il falloit s'adresser; il fit écarter des affaires au commencement de ce régne, & le Cardinal de Lorraine devint le tout-puissant à la Cour, & c'étoit à lui que Calvin auroit écrit, s'il avoit écrit à quelqu'un pour nuire efficacement à Servet. III. Le Cardinal de Tournon fut toujours l'ennemi implacable des Réformés. Voici son portrait tracé d'une main Catholique (69): *Tous les Historiens s'accordent à nous représenter le Cardinal de Tournon comme le fleau de l'Hérésie. Il se publia en France les plus rigoureux contre les Novateurs. Il établit à Paris une Chambre ardente, qui étoit proprement une Inquisition, & ordonna à tous les Tribunaux du Royaume, de poursuivre les nouvelles erreurs comme autant de crimes d'Etat. L'ardeur de son zéle l'emporta fi loin, qu'il fit brûler tous les Hérétiques qui eurent le malheur de tomber entre ses mains:* voilà l'Homme avec lequel on veut faire lier à Calvin commerce de Lettres: & quelque méchanceté qu'on veuille lui attribuer, il faut être bien sot pour se fier bête, pour entamer ce Commerce par la délation criminelle d'un Ennemi. Il y paroît aux grands éclats de rire qu'on fait faire au Cardinal à la réception de la Lettre, & *je voudrois bien savoir*, dit le Journaliste, *si Calvin a jamais passé pour un Sot?* IV. Mais supposons que ce Réformateur ait été capable d'une si énorme sottise, comment concevoir que le Cardinal, *ce fleau de l'Hérésie*, se fût contenté de rire de cette affaire? Qu'il se moquât du Dénonciateur ou de s'en étonnera point, mais qu'il ait négligé de pourfuivre un Hérétique tel que Servet, c'est ce qu'on ne se persuadera que difficilement. V. Aussi Calvin lui-même n'oppose-t-il que cette raison à la calomnie que nous relatons, on verra dans ses paroles; qu'elle vient originairement de Servet, & que Bolsec n'en savoit rien que par des bruits vagues. „ Il n'est „ ja besoin, *dit Calvin* (70), d'insister plus longuement à „ remarrer. une calomnie si frivole, laquelle tombe bas, „ quand j'aurai dit en un mot qu'il n'en eſt rien. Il y a desja „ quatre ans passez que Servet luy-meſme conceut vn si mov „ celle fable. Et en trouver le bruit jusqu'à Venize & Pa„ doue, là où on en devisoit pour lors à plaisir; toutes fois „ je ne dispute point si par malice délibérée il avoit forgé „ tels mensonges pour me mettre en haine de plusieurs: ou „ bien si la crainte le rendoit soupçonneux. Seulement je „ demande, si de ce temps-là je l'avoye découvert, comment „ il s'eſt peu faire, qu'il eust veſcu trois ans devant les yeux „ de ses ennemis, sans estre inquiété, & qu'on ne luy eust „ fonné mot. Certes il faut que ceux qui se plaignent de „ moy, conſtituent que c'ait eſté une chose fauſſement con„ trouvée, ou que leur Martyr Servet ait eu plus de faveur „ que moy entre les Papistes. Si cela m'eſtoit vrayement „ objecté, que je l'euſſe manifeſté pour le faire punir, par „ qui que ce fuſt, je ne le voudroye point nier, & ne penſe „ point que cela me tournaſt à deshonneur". Voilà, je m'assure, depuis fatisfaite les gens raiſonnables, fur-tout ſi l'on y ajoûte, ce que Calvin dit immédiatement avant le paſſage que je viens de citer. „ Le bruit volle çà & là que j'ay „ pratiqué que Servet fuſt pris en la Paquaté, à ſçavoir à „ Vienne. Sur cela pluſieurs diſent que je ne me ſuis pas „ bonnement porté, en l'expoſant aux ennemis mortels „ de la foy, comme ſi je l'euſſe jetté en la gueule des Loups. „ Mais je vous prie d'où ne ſeroit venue ſoudain une telle „ privauté avec les Satellites du Pape? Voilà une choſe bien „ croyable que nous communiquions enſemble par Lettres, „ & que ceux qui s'accordent avec moy auſſi bien comme „ Belial avec Jéſus-Chriſt, complottent avec un ennemy ſi „ mortel, comme avec leur Compaignon". Le Journaliſte, qui s'eſt attaché à réfuter ce conte, s'étonne avec raiſon que Mr. d'Allwoerde ait tant déféré à cette prétendue Lettre de Calvin au Cardinal de Tournon, d'autant plus que l'Auteur des Dialogues *inter Vaticanum & Calvinum* (71) en parle comme d'une choſe incertaine. „ Il y en a qui diſent que Cal„ vin écrivit lui-même au Cardinal de Tournon en droitu„ re, en ce ſens: *Si vous étes auſſi zélé pour la Religion, que vous en faites ſemblant, vous ne ſouffrirez pas Servet qui vit parmi &c.*". Il n'eſt queſtion là que d'un dit: l'Exacvain ne fait que le ſens de la Lettre, & l'*Exc.* marque une ſuſpenſion de ſens, dont l'affectation démontre qu'on ne ſavoit pas bien le contenu de la Lettre. Mais ſi elle eût exiſté, & qu'on l'eût montrée à qui la voudroit voir, comme Bolſec l'inſinue, comment ſe fit-il qu'aucun ennemi de Calvin n'en ait tiré copie, & n'ait pas ſu préciſément quels étoient les termes de l'Original?

[*L*] *Il les gagna par ſes raiſons & par ſes promeſſes, & l'Ouvrage parut au commencement de 1553 ſous le titre de* Chriſtianiſmi Reſtitutio.] Pour gagner Arnollet & ſon beaufrére, Servet „ leur fit entendre, *dit Mr. d'Artigny* (72) que quoique ſon Livre fût contre Calvin, Melanchton, & d'autres „ Hérétiques, il avoit des raiſons très-fortes, qui ne lui per„ mettoient pas d'y mettre ſon nom, ni celui de la Ville & „ de l'Imprimeur. Il ajoûta, pour les déterminer, que l'im„ preſſion ſe feroit à ſes dépens, qu'il en corrigeroit lui-même „ les épreuves, & qu'il leur promettoit à chacun cent écus „ de gratification: ſomme conſidérable pour ce tems-là". Il paroît par les Réponſes des Compoſteurs qui avoient travaillé à ce Livre, qu'il fut achevé d'imprimer en 1553 (73), en voici le titre, tel que le donnent MM. de la Roche & d'Artigny: *Chriſtianiſmi Reſtitutio*: h. e. *Totius Eccleſiæ Apoſtolicæ ad hæc tempora vocatio, in integrum reſtituta cognitione Dei, Fidei Chriſtianæ, Juſtificationis noſtræ per Regenerationis, Baptiſmi, & Cœnæ Domini manducationis, Reſtitutio denique nobis Regno cœleſti, Babylonis impiæ Captivitate ſoluta, & anti-Chriſto penitus cum ſuis penitus deſtructo.* MDLIII. Mr. Schelhorn (74) le donne avec quelques différences, au lieu de *Fidei Chriſtianæ*, il dit *Fidei Chriſti*, & après le titre, tel qu'on vient de le lire, il ajoûte משיח ותורה משיחא ושיחא משיח ופי יהושע ומשיחו ופי רוח ופנחס. MDLIII. Et à la fin du Livre: M. D. V. 1553. Ces Lettres initiales marquent sans doute le nom de l'Auteur, *Michael Servotus Villanovanus*. C'eſt un In-8 de 734 pages, les uns diſent, qu'on en tire huit-cens Exemplaires, d'autres font monter le nombre juſqu'à mille. Ce Livre eſt d'une rareté extrême, *ipſo teſtante rarior*, dit Schelhorn. Mr. de Haſe, Théologien de Breme aſſure qu'il ne connoît perſonne qui témoigne l'avoir vu en imprimé. A la réſerve de Sandius, qui aſſurоit qu'il étoit dans la Bibliothéque du Landgrave de Heſſe. Mr. d'Artigny dit que les Exemplaires ſont devenus ſi rares, *qu'à peine on connoît-on* quatre ou cinq *dans le monde*, mais il ne nous dit pas, où les quatre ou cinq ſe trouvent. N'oublions pas la Note curieuſe qu'il ajoûte (75): *J'ai vu*, dit-il, *dans la Bibliothéque de Mr. Duſay une partie manuſcrite de ce Livre. C'étoit un petit in-4, écrit d'un doigt, contenant environ 200 pages, écrit de la main de Gaſpard Heurnius Curio. Voici la Note, qui étoit à la tête de ces Exemplaire de Mr. Duſay.* Non ſan ipſius auctoris autographus codex hic MS. qui fuit perceleberis Bibliopolæ Baſilienſis, Cœlli Horatii Curionis. Videtur prima conceptio (Gallice *l'eſquiſſe*) Libri valde lituraturi, Michaëlis Serveti a Joanne Calvino, cum ipſo Serveto combuſti, cui Titulus Chriſtianiſmi Reſtitutio, hoc eſt, totius Eccleſiæ Apoſtolicæ ad ſua limina vocatio, &c. Ces paroles mantiennent Caſſelius, parlent non moins poſitivement Arngravio Comite & inquirente, adeo ut de factura illius Libri unici nullus ſit dubitandi locus, Vid. Biblioth. Fayanæ, pag. 98. Comme tout ce qui ſe rapporte à des Livres rares intéreſſe, j'ajoûterai ici que l'on trouve dans la *Bibliotheca exquiſitiſſima*, Part. II. p. 209. num. 4514, qui s'eſt vendue à la Haye en 1732, par le Libraire Adrien Moetjens; *Codex præclarus & rariſſimus nihilo Manuſcriptus in charta comitrea; Auctoris ignoti delineatio Chriſtianæ Theologiæ* a pag. 1. ad 64. *Michaëlis Serveti Reſtitutio Chriſtianiſmi* a p. 65. ad 356. *Ejusdem de Trinitate Divina Dialogi duo inter Michaelem & Petrum:* pro-

(68) Ibid. p. 179.

(69) Vit. Calv. C. III. p. 1. *apud* Bamd.

(70) *Dialogorum* Sect. p. 51. 54. Edit. in-8. Et dans les *Opuſcules*, en Latin, p. 181 157.

(71) *Apud* Uytenbogaert *Bibl. Hiſt.* P. II. p. 74.

(72) *Ubi ſupra* p. 74.

(73) Ibid. p. 117.

(74) *Amœnit. Literar.* T. III. p. 382.

(75) D'Antigny *loc. cit.* p. 78.

prima ſi ſecrettement, que perſonne à Vienne n'en eut la moindre connoiſſance. Servet en fit tranſporter tous les Exemplaires à Lyon. Une partie fut miſe en dépôt chez Pierre Merrin, Fondeur de caractéres, en attendant quelque occaſion de les faire paſſer en Italie. Jean Frellon ſe chargea d'envoyer le reſte à Francfort. Ce Libraire étoit l'ami commun de Calvin & de Servet, & c'étoit par ſes mains que paſſoient les Piéces qu'ils écrivoient l'un contre l'autre. On prétend (*n*), qu'il fit tenir au premier un Exem-

(*n*) Ibid. p. 78.

primus agit de Legis umbris & Chriſti Complemento, Angelorum, Animarum & Inferni ſubſtantia: Secundus modum generationis Chriſti docens, quod ipſe non ſit Creatura, nec ſuæ potentiæ, ſed vere adorandus verusque Deus, a pag. 357. ad 480. Idem de Fide & Juſtitia Regni Chriſti, Legis Juſtitiam ſuperantis & de Charitate, a pag. 481. ad 584. Ejuſdem Serveti de generatione ſuperna & Regno Antichriſti Libri IV. a pag. 585. ad 940. Ejuſdem Epiſtolæ XXX. ad Joann. Calvinum Gebennenſium Conciunatorem, a pag. 941. ad 1079. Ejuſdem Serveti, Signa Sexaginta Regni Antichriſti, & Revelatio ejus jam nunc præſens a pag. 1079. ad 1089. Idem de Myſterio Trinitatis & Veterum Diſciplina ad Philippum Melanchtonem & ejus Collegas. Item Hiſtoria de morte truculenta Michaëli. Serveti Hiſpani ex inſtinctu Joannis Calvini Genevæ combuſti, anno Servatoris 1553. 27 Octobris a pag. 1090. ad finem. 4 voluminibus in-folio. Celui qui a fait cette Notice, d'ailleurs exacte, paroît avoir ignoré, qu'à la réſerve de la premiére & de la derniére Piéce, tout le reſte n'eſt que le ſeul Ouvrage de Servet, intitulé *Chriſtianiſmi Reſtitutio.* Le même n'eſt trouvé en 2 voll. in-4. dans la *Bibliotheca Seleƈtiſſima*, qui a été vendue à Amſterdam au mois de Novembre 1743. par le Libraire Pierre Mortier. La *Delineatio Chriſtianæ Theologiæ*, y eſt attribuée à Joachim Stegmann, fameux Socinien, & l'on prétend que c'eſt Samuel Crellius qui le lui attribue; ce qui n'eſt pas exactement vrai. J'ai ſous les yeux l'Ouvrage de Servet MS. en un gros Volume in-4, qui m'a été communiqué gracieuſement par le célébre Docteur Tronchin. A la tête du Volume ſe trouve auſſi la *Chriſtianæ Theologiæ Delineatio*, ſur laquelle on trouve cette Note de la main même de Crellius: *Num Joachimo Stegmanno, num vero alteri alicui Unitario ſit aſcribenda, non ſum certus. Deſcripta eſt manu Soceri mei* Joannis Preuſſii *Eccleſiæ Unitariorum in Polonia, & poſtea in exilio Moraviæ, partim Filii ejus eidem cognominis.* On trouve enſuite l'Ouvrage de Servet *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, copié ſur un Exemplaire imprimé; le titre eſt exactement tel que l'a donné Schelhorn, avec les mots Hébreux & Grecs, avant la date de l'année, & on trouve auſſi à la fin les Lettres initiales du nom de l'Auteur M. S. V. & la date 1553. A la ſuite de l'Ouvrage ſe voit le Portrait de Servet en taille douce, fait à Amſterdam en 1607. chez *Chriſtophle van Sichem*, Graveur, avec une eſpéce d'abrégé de la Vie de Servet en Hollandois. Vient enſuite la Relation de ſa mort. Suit une Piéce en Polonois ſi je ne me trompe: & une Lettre, qui a pour titre, *De fuga perſecutionis*, qui eſt un mélange de Latin & de Polonois, on lit en marge: *Epiſtola cujusdam Unitarii ad Amicum, varias continens rationes, cur* Jonas Schlichtingius, *ob Libros editos ad Comitia regni citatus, non debeat comparere.* On voit par le détail que je viens de faire, que ce Volume eſt des plus curieux; une eſpéce de Vignette gravée, qu'on a collée au-devant fait voir, que ce Manuſcrit a appartenu à la fameuſe Bibliothéque de Mr. d'Uffenbach, & une Note de Crellius ſur l'Ouvrage de Servet, qui eſt à la ſuite de celle que nous avons rapportée ci-deſſus porte ce qui ſuit: *Chriſtianiſmi Reſtitutio ſubjuncta, deſcripta eſt partim a meda dicta Socero meo* Preuſſio, *partim a* Jeremia Felbingero, *partim ab ignoto mihi homine. In medio parte Libri a pag. 367. ad 840. incl. manus eſt Felbingeri. Pag. 841. uſque ad 869, item pag. 873. uſque ad pag. 920. eſt manus ignoti. Primam partem Libri & reliqua omnia Socer meus deſcripſit. Uſi autem ſunt Deſcriptores iſti Codice Serveti typis impreſſo, quem* Daniel Mareus Szent-Ivani *Alumnus Eccleſiæ Unitariæ Tranſylvanicæ, poſtea Plebanus Eccleſiæ Claudiopolitanæ, & Epiſcopus reliquarum per Tranſylvaniam Eccleſiarum, in Anglia nejcio ubi & quemadmodum nactus, cum per Morchium Brandeburgicum remearet in patriam (quod inter annum 1660 & 1670. accidiſſe cellige) cum Preuſſio communicaverat. Hæc adjeripſi ih gratiam Amplißimi & Excellentiſſimi Domini poſſeſſoris,* Berolini die 3 *Auguſti* 1720.

Samuel Crellius,

Joannis Crellii Franci nepos.

(76) *Bibl. Angl* T. II. p. 97. 98.

Mr. de la Roche (76) qui avoit lu une Copie Manuſcrite de l'Ouvrage de Servet, en a donné une Notice générale, qui a été ſuivie par le P. Niceron, & par Mr. d'Artigny. Ceux qui n'auront pas occaſion de voir ce Livre, ne ſeront pas fâchés d'en connoître le contenu un peu plus en détail. La *Chriſtianiſmi Reſtitutio* eſt compoſée de ſix Parties. La premiére intitulée: *De Trinitate Divina, quod in ea non ſit invisibilium trium rerum illuſio, ſed vera ſubſtantia Dei manifeſtatio in Verbo, & communicatio in Spiritu*, Libri Septem. Voici les Titres de ces ſept Livres. *De Homine Jeſu-Chriſti & ſimulacris falſis.* Liber Primus. Rapportons le début de Servet, qui contient en partie le plan de ce premier Livre: *Librum narrationis Filii Dei, inſtar primæ Apoſtolorum prædicationis, a naturalibus incohabo, ab iis, quæ cordato cuique ſunt manifeſta, & omnibus publice prædicata, ut hæc noſtra via facile principium habeat. Ipſe* homo Jeſu *eſt aſſitus & via, a qua & merito exordium ſumam, tum quia de ipſa nunc agetur, tum ut Sophiſtas reprimam, qui ad Verbi cognitionem ſine hac fundamenta aſcendenter, in aliam Filium traducuntur, & verum Filium Dei obliviſcatur tradunt. Quibus ego ad memoriam, quis ſit ille verus filius, reducere curabo. Promenins ad ſenſum demonſtrante ipſum homi-*

nem verberibus cæſum & flagellatum, concedam hæc tria ſimpliciter vera eſſe. Primo, *hic eſt Jeſus-Chriſtus.* Secundo, *hic eſt Filius Dei.* Tertio, *hic eſt Deus.* Aprés avoir établi ces trois propoſitions ou Axiômes, ainſi qu'il les nomme, il répond à trois argumens des Phariſiens: explique deux paſſages, celui de 1 Jean V. 7. & Matth. XXVIII. 19. & répond aux raiſons qu'on alléguoit pour prouver la Trinité, & enfin combat ce dogme par des argumens métaphyſiques, par des paſſages de l'Ecriture, & par divers raiſonnemens. *De Trinitate Divina* Liber Secundus, *quorundam locorum expoſitionem continens.* Les vingt Paſſages que Servet explique dans ce ſecond Livre ſont les ſuivans. *St. Jean* I. 1. *Coloſſ.* I. 15. *Pſeaume.* II. 7. *Geneſ.* XLIX. 10. *Pſ* XCV. 7. (ſelon la Vulgate XCIV. 8.) *Pſeaume.* CX. 1. (Vulgate CIX.) *Pſeaume.* CX. 3. *Eſaïe* VII. 14. *Jean* III. 13. *Coloſſ.* II. 9. *Jean* XIV. 11. VIII. 58. I. 15. *1 Pierre* III. 18-20. Enſuite il réunit en un tous les paſſages, qui diſent que *Dieu a créé toutes choſes par Jeſus-Chriſt. Jean* X. 18. Il explique après cela, en quel ſens Jéſus-Chriſt eſt appellé en divers endroits *la Sageſſe, la Verta de Dieu, la reſplendeur de ſa gloire. Geneſ.* XIX. 24. *Hebr.* II. 16. *De Trinitate Divina.* Liber tertius, *Perſonæ Chriſti in Verbo præfiguratione oſtendens, Viſionem Dei, & Verbi Hypoſtaſim.* Liber Quartus, *Nomina Dei, ejusque eſſentiam omniformem manifeſtans, & verum omnium principia.* Liber Quintus, *in quo agitur de Spiritu Sancto.* Suivent deux Dialogues, qui font le ſixiéme & le ſeptiéme Livre. Primus agit *de Legis umbris, & Chriſti complemento, Angelorum, Animarum, & Inferni ſubſtantia.* Dialogus ſecundus, *Modum generationis Chriſti decens, quod ipſe non ſit Creatura, nec ſuæ potentiæ, ſed vere adorandus, verasque Deus.* Le ſecond Traité de l'Ouvrage de Servet a pour titre: *De Fide & Juſtitia Regni Chriſti, Legis Juſtitiam ſuperantis, & de Charitate.* Libri Tres. Liber Primus, *de Fide & Juſtitia Regni Chriſti.* En quatre Chapitres. Cap. I. *De Fide.* Cap. II. *de Fidei offentia.* Cap. III. *de Juſtificatione.* Cap. IV. *de regno Chriſti.* Liber ſecundus. *De Legis & Evangelii, ac Judæi & Chriſtiani differentia.* En trois Chapitres. Cap. I. *Quod Judæum excellat Chriſtianus.* Cap. II. *Quod in Lege fuerit Juſtitia Cornis, cum in Evangelio ſit Juſtitia Spiritus.* Cap. III. *Quod in Lege fuerit juſtitia fallorum, cum in Evangelio ſit juſtitia fidei.* Liber Tertius, *De Charitate cum Fide collata, & operis bonis.* En cinq Chapitres. Cap. I. *De Mercede, & Gloria differentia.* Cap. II. *De Charitatis illuſtribus epathetis.* Cap. III. *Quid Fidei efficiat, quid Charitas & Opera.* Cap. IV. *De fallorum origine & efficacia.* Cap. V. *De Charitatis & Fidei Collatione, ipſiusque Charitatis excellentia.* Le Troiſiéme Traité eſt intitulé: *De Regeneratione ſuperna, & de Regno Antichriſti*, Libri Quatuor. *De Orbis perditione, & Chriſti Reparatione.* Liber Primus, en deux Parties; Pars prima, *De Orbis perditione, & Chriſti reparatione.* Pars ſecunda, *De Cœleſti, terreſtri, & infernali Satanæ & Antichriſti poteſtate, & de noſtra victoria.* Liber Secundus, Pars prima, *De Circumciſione vera, cum reliquis Chriſti & Antichriſti myſteriis omnibus jam completis.* Pars ſecunda, *De Antichriſti myſteriis omnibus jam completis.* Liber Tertius, *De Miniſteriis Eccleſiæ Chriſti, & eorum efficacia. De Baptiſmi efficacia. De Cœna Domini.* Liber Quartus, *De Ordine myſteriorum regenerationis. De Catechiſmo. De impoſitione manuum.* En quatriéme lieu, on trouve trente Lettres de Servet à Calvin: Epiſt. I. *De Chriſti ſituatione.* Epiſt. II. *De generatione Chriſti ex Dei ſubſtantia, & an Deitas Chriſti dicatur Filius.* Epiſt. III. *De Chriſti æterna generatione deque temporaria.* Epiſt. IV-VIII. *De natura Angelorum, & Dæmonum, an habeant Corpora, & de Gigantibus.* Geneſ. VI. Epiſt. IX-XX. *De Fide juſtificante.* Epiſt. XXI-XXX. *De natura & potentia Fidei, & an poſſit amitti.* La Cinquiéme Piéce de l'Ouvrage ſont les *Signa ſexaginta Regni Antichriſti*, & Revelatio ejus jam nunc *præſens.* Enfin il y a, *De Myſterio Trinitatis & Veterum Diſciplina, ad Philippum Melanchtonem & ejus Collegas.* Tel eſt le contenu de l'Ouvrage de Servet, dont j'ai entre les mains une Copie magnifique (outre celle que m'a communiquée Mr. Tronchin) copiée ſur une Copie faite ſur le même Original de Szent Ivani, & où les pages de l'imprimé ſont exactement indiquées en marge. J'apprens d'une Note de Samuel Crellius, qui s'y trouve avec d'autres remarques, copiées ſur celles qu'il avoit écrites au-devant de ſon Exemplaire, qu'il avoit fait préſent du Manuſcrit, que poſſéde Mr. Tronchin à Mr. André Eraſme Seidel, Conſeiller de Sa Majeſté Pruſſienne, après la mort duquel Mr. de la Croze en fit l'acquiſition, & en fit préſent à Mr. Jean Chriſtophle Wolf de Hambourg, d'entre les mains duquel il paſſa dans la Bibliothéque de Mr. Uffenbach: cette Bibliothéque s'étant vendue à Franfort, après la mort du Poſſeſſeur, le Libraire Pierre de Hondt fit acheter le Manuſcrit, que Crellius dit avoir vu chez lui & reconnu, & delà il eſt venu entre les mains de Mr. Tronchin. A l'égard de l'Original imprimé ſur lequel ces Copies ont été faites, il y a de l'apparence qu'il eſt tombé entre les mains des Jéſuites, qui pourroient peut-être en donner des nouvelles. Voici du-moins ce que porte une Note de Crellius: *Poſtea Amſteladami anno 1735 a Clariſſimo Stephano Agb, Eccleſiæ Unitariorum Tranſylvanorum tunc alumno ſtudioſo, nunc Profeſſore Gymnaſii eorum Claudiopolitani, percepi, opus illud typis impreſſum Serveianum, jam inter Unitarios Tranſylvanos non reperiri. Nam cum eis, occupata*

(o) La Roche *Bibl. Angl.* T. II. p. 102.

Exemplaire du nouvel Ouvrage de Servet: d'autres (*o*) disent simplement, que Calvin apprit que Servet étoit l'Auteur de ce Livre, & qu'il trouva moyen d'en avoir un Exemplaire. Mr. d'Allwoerde garde le silence sur la manière dont l'Ouvrage tomba entre les mains de Calvin, mais il assure que Calvin, qui déterroit par des moyens secrets ce qui regardoit Servet, fut aussitôt que Servet étoit l'Auteur de ce Livre. Toutes ces variations ne pourroient-elles pas faire soupçonner, que ces Messieurs devinent au hazard pour mettre Calvin en jeu? Ce n'est pas tout: les Historiens de Servet prétendent, que Calvin se servit du ministére d'un Proselyte qui étoit à Genéve, nommé Guillaume Trie, pour faire arrêter Servet à Vienne. Mais il n'est pas difficile de prouver qu'il y a beaucoup de passion dans tout ce qu'on débite sur ce sujet, & qu'on avance bien des choses sans preuves [*M*]. Quoi qu'il en soit, Guillaume Trie de Lyon, qui avoit

* *Leopoldo Imperatore Transylvania, utrumque Templum Claudiopoli a Romano-Catholicis adimeretur, imminente hoc periculo imparatè securi, neglexerunt Bibliothecam suam e Templo majore, ubi collocata fuerat, mature subducere, quæ prædæ a Jesuitis occupata fuit.* * Je me flatte que ces particularités ne déplairont pas aux Curieux. Je ne parlerai point ici des sentimens de Servet, parce que j'aurai occasion d'en dire quelque chose dans la suite: & si mon tems me le permet, je les ferai connoître avec plus d'étendue, qu'on ne la encore fait.

* On voit dans le Catalogue des Livres de Mr de Boze, p. 40 l'Ouvrage de Servet, Exemplaire, finon unique, du moins bien curieux, une singularité qui m'y frappe: c'est qu'il porte la date de 1552 quoique le Livre ait été imprimé en 1553. Peut-être a-t-il la mort de Servet, mis on un nouveau titre à quelques Exemplaires echappés à la deflruction.

[*M*] *Il n'est pas difficile de prouver, qu'il y a beaucoup de passion dans tout ce qu'on débite sur ce sujet, & qu'on avance bien des choses sans preuves.*] J'ai déjà remarqué dans le Texte que les Historiens de Servet ne s'accordent point entre eux sur la manière dont Calvin eut part à la détention de ce Médecin. Rapportons d'abord leurs divers récits, & faisons ensuite nos Observations. Mr. la Roche (77) dit: „ Quoique le *Christianismi Restitutio* eût été imprimé fort secrettement, Calvin apprit que Servet en étoit l'Auteur, & il trouva moyen d'en avoir un Exemplaire. Après quoi il fit écrire une „ Lettre à Lyon, par un nommé Guillaume Trie, au mois „ de Mars 1553, dans laquelle on représentoit Servet comme un homme extrêmement pernicieux. Cette Lettre fut „ accompagnée du Titre, de l'Indice, & des premières feuilles de son Livre. Servet s'en plaignit à Genéve pendant „ son procès, & dit que Calvin avoit envoyé ces feuilles à „ Lyon, afin qu'on l'arrêtât, & qu'on le poursuivît comme „ un Hérétique. Environ quinze jours après, Calvin envoya en France, par la même personne, plus de vingt Lettres Latines, qu'il avoit reçûes de Servet, afin qu'on le „ pût convaincre plus aisément de son hérésie. Il est fait „ mention de ces Lettres dans la Sentence qui fut prononcée contre lui à Vienne". Ajoûtons le narré de Mr. Allwoerde (78). „ Servet, *dit-il*, fournit bien-tôt lui-même, „ à Calvin, l'occasion favorable, que ce dernier cherchoit, „ de l'attaquer plus dangereusement. Car au commencement „ de l'année 1553 . . . . il publia à Vienne un Livre très-pernicieux . . . . Il est vrai que ce Livre fut publié sous „ un nom caché, puisqu'il s'y appelloit *de Villeneuve*. Mais „ Calvin, qui déterroit par des moyens secrets ce qui regardoit Servet, fut aussitôt que Servet étoit l'Auteur de „ ce Livre. Se servant donc pour cela d'un certain Lyonnois, nommé Guillaume Trie, qui demeuroit à Genéve, il dénonça le nom de Servet, & fit si bien qu'on le mit en „ prison. Que les choses se soient ainsi passées, & que Calvin seul ait été cause de l'emprisonnement de Servet, outre ce que j'ai déjà dit de la haine qu'il lui portoit, plusieurs autres choses le mettent tout à-fait hors de doute. Premiérement les Actes même de la Procédure, & la Sentence rendue contre Servet, par les Juges de Vienne le prouvent clairement. Ajoûtez à cela que Servet conte la même chose que ce qui s'est contenu dans ces Pièces. Jérôme Bolsec le confirme aussi. Tout cela est confirmé & clairement expliqué par les Dialogues entre *Valentinus* & *Calvin*, qui furent publiés contre le Traité de Calvin *de puniendis hæreticis*. D'où il paroît aussi que Guillaume Trie vivoit alors à Genéve. De plus le Magistrat de Vienne témoigna la même chose par le Messager, qui leur vint de la „ part des Genévois, c'est-à-dire, que Servet avoit été mis „ en prison à l'instigation du premier Prédicateur, ce qui „ ne pouvoit sans doute désigner que Calvin". Mr. d'Artigny (79) a encore, s'il est possible, renchéri sur les autres, mais on lui a l'obligation d'avoir publié des Pièces qui servent à le réfuter lui-même, & les autres. Après avoir dit, que Frellon fit tenir à Calvin un Exemplaire du Livre de Servet, il ajoûte que Calvin fut extrêmement „ choqué de la manière méprisante dont il y parloit de sa „ personne & de ses Ouvrages. Mais la joie succéda bientôt au ressentiment, lorsqu'il vit que Servet lui fournissoit „ lui-même l'occasion de le perdre, qu'il cherchoit depuis „ si longtems. Il y avoit alors à Genéve un nommé Guillaume Trie, natif de Lyon, devenu depuis peu Proselyte „ de la Religion prétendue Réformée. Il étoit en commerce de Lettres avec un de ses parens, appellé Antoine Arneys, établi à Lyon, qui l'exhortoit sans cesse à rentrer „ dans le sein de l'Eglise Romaine. Trie communiquoit à „ Calvin les Lettres d'Arneys, & Calvin lui dictoit les réponses. Ce fut par le ministére de cet homme qu'il voulut „ consommer sa vengeance. Il lui fit écrire au mois de Février une Lettre à son parent &c". A la suite de ce narré vient la première Lettre de Guillaume Trie, que Mr. d'Artigny intitule, de-même que les suivantes, *Lettre de Calvin, sous le nom de Guillaume Trie*: il les donne sur les Originaux, & nous sommes obligés de les placer ici, parce qu'elles nous fourniront des preuves contre les Historiens de Servet. Voici la première. „ Monsieur, mon Cousin, je vous mercie bien „ fort de tant de belles remontrances, qu'avez faictes, & ne „ doubte point que vous n'y procédiez de bonne amitié, „ quand vous tascherez à me réduire au lieu dont je suys party. „ D'autant que je ne suys homme versé aux Lettres comme „ vous, je me déporte de satisfaire aux poincts & articles que „ vous m'alléguez. Tant y a qu'en la cognoissance que Dieu „ m'a donné, j'auroys bien dequoy répondre; car Dieu „ mercy, je ne suys pas si mal fondé, que je ne sache que „ l'Eglise a Jésus-Christ pour son Chef, dont elle ne peult „ estre séparée, & qu'elle n'a vie ne salut, & que du tout elle „ ne peult consister qu'en la vérité de Dieu, qui est contenue en l'Escripture Saincte. Par quoy tout ce que vous „ me pourriez alléguer de l'Eglise, je le tiendray pour fantosme, si non que Jésus-Christ y préside, comme ayant „ toute auctorité, & que la parole de Dieu y régne comme le „ fondement & fubllance: sans cela toutes vos formalités ne „ sont rien. Je vous prye de penser la liberté dont je use envers vous, qui n'est point seulement pour maintenir „ ma cause, mais aussi de vous donner occasion de penser „ mieulx à vous. Mais pour le faire court, je me suys ebay „ comment vous m'osez reprocher entre autres choses que „ nous n'avons nulle Discipline Ecclésiastique n'y Ordre, & „ que ceulx qui nous enseignent ont introduit une licence „ pour mettre confusion par tout; & cependant je veois „ (Dieu mercy) que les vices sont mieulx corrigés de par „ deça que ne sont pas en toutes vos Officialitez. Et quant „ à la doctrine & qui concerne la Religion, combien qu'il „ y ayt plus grande liberté que entre vous, neantmoins l'on „ ne souffrira pas que le nom de Dieu soit blasphémé, & „ que l'on semc les doctrines & mauvaisis opinions que cela „ ne soit reprimé. Et je vous puys alléguer ung exemple qui „ est à vostre grande confusion, puisqu'il le faut dire. C'est „ que l'on soutient de par delà un Hérétique qui mérite bien „ d'estre bruslé par tout où il sera. Quand je vous parle „ d'hérétique, j'entends ung homme qui sera condamné des „ Papistes, autant que de nous ou pour le moins qui le „ doibt estre. Car combien que nous soyons différens en „ beaucoup de choses, si avons nous cela commun que en „ une seule essence de Dieu il y a trois personnes, & que le „ Pere a engendré son fils qui est sa saguesse éternelle de tout „ temps, & qu'il a eu sa vertu éternelle, qui est son Sainct-Esperit. Or quand ung homme dira que la Trinité laquelle nous tenons, est un Cerberus & Monstre d'enfer, & „ desgorgera toutes les villanies qu'il est possible de penser „ contre tout ce que l'Escripture nous enseigne de la génération éternelle du fils de Dieu, & que le Sainct Esperit „ est la vertu du Pere & du Fils, & se mocquera à gueulle „ desployée de tout ce que les anciens Docteurs en ont dict, „ je vous prye en quel lieu & estime l'aurez-vous. Je dicts „ cecy pour obvier à toutes repliques que vous me pourriez „ faire, que vous ne tiendrez point par dol pour erreur ce „ que nous disons estre tel; ce que je vous dicts non seulement vous le confesserez estre erreur mais hérésie détestable, qui est pour abollir toute la Chrestienneté. Il faut que „ je parle franchement. Quelle honte est ce que l'on face „ mourir ceulx qui diront qu'il ne fault invoquer que ung „ seul Dieu au nom de Jésus-Christ, qu'il n'y a aultre satisfaction que celle qui a esté faicte en la mort & passion de „ Jésus-Christ, qu'il n'y a aultre purgatoire qu'en son sang, „ qu'il n'y a aultre service agréable à Dieu que celuy qu'il „ commande & approuve par la parole; que toutes peintures „ & images que les hommes contrefont sont autant d'idoles qui profanent Sa Majesté; qu'on doibt garder les Sacremens en tel usage qu'il a esté ordonné de Jésus-Christ. Voire & qu'on ne se contente poinct de faire mourir telles „ gens d'une simple mort, mais qu'on les brusle cruellement. „ Cependant voila qui nommera Jésus-Christ Idole, qui „ destruira tous les fondemens de la foy, qui amassera toutes les réveries des Hérétiques anciens, qui mesme condemnera le baptesme des petits enfans, l'appellant inventions diaboliques; & celluy-la aura la vogue entre vous „ & le supportera-t-on comme s'il n'avoit point failly? Je „ vous prye où est vostre zéle que vous prétendez, & où est „ la police de cette belle hiérarchie que vous magnifiez tant? „ L'homme dont je vous parle a esté condemné en toutes „ les Eglises lesquelles vous reprouvez. Cependant il est „ souffert entre vous, voire jusques à y faire imprimer ses „ Livres, qui sont si pleins de blasphémes, qu'il ne faut „ point que j'en die plus. C'est un Espagnol Portugallois „ nommé Michael Servetus de son propre nom, mais il se „ nomme Villeneufve à présent, suivant le Médecin. Il a „ demeuré quelque tems à Lyon, maintenant il se tient à „ Vienne, où le Livre dont je parle a esté imprimé par un „ quidam qui a la dressé Imprimerie, nommé Balthazard Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit, je vous envoye la première feuille pour enseigne. Vous „ diétes que les Livres qui ne contiennent autres choses, si „ non qu'il se faut tenir à la pure simplicité de l'Escripture „ Saincte, empoisonnent le monde: & si viennent d'ailleurs, „ vous ne les pouvez souffrir; cependant vous couvez là les „ poisons qui sont pour endurcir l'Escripture Saincte, & „ mes-

(79) *Nouv. Mémoir. d'Hist. de Crit. &c.* T. II. p. 78. 79.

avoit embraſſé la Religion Réformée, & qui demeuroit à Genéve, étoit en commerce de Lettres avec un de ſes parens, qui ſe nommoit Antoine Arneys; établi à Lyon; celui-ci l'exhortoit ſans ceſſe à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine. Trie en lui répondant le 26 Février 1553, lui reprocha qu'on ſupportoit parmi les Catholiques-Romains un Hérétique auſſi pernicieux que Servet, & pour lui prouver ce qu'il avançoit, il lui envoya le Titre, l'Indice, & les quatre premières feuilles du *Chriſtianiſmi Reſtitutio*. Arneys, piqué ſans doute des reproches de ſon parent, communiqua ſa Lettre & les feuilles qui l'accompagnoient à Matthieu Ory Inquiſiteur, que le Cardinal de Tournon, Archevêque & Gouverneur de Lyon, avoit fait venir de Rome, pour veiller ſur les Hérétiques. Ory ayant examiné les Piéces en queſtion avec Benoit Buatier, Vicaire-Général du Cardinal, ils réſolurent d'avertir ce Prélat, qui étoit alors dans ſon Château de Rouſſillon, à trois lieuës au-deſſous de Vienne. L'Inquiſiteur écrivit le 12 Mars au Sieur de Villars, Auditeur du Cardinal, pour qu'il informât ce Prélat. Celui-ci, conjointement avec ſon Grand-Vicaire, & avec Louis Arzellier, Grand-Vicaire de l'Archevêque de Vienne, qu'il avoit mandé, prit des meſures, & écrivit à Mr. de Maugiron, Lieutenant-Général pour le Roi en Dauphiné, pour qu'il fit

„ meſme tout ce que vous tenez de Chreſtienté. Je me ſuis „ quaſi oublié en vous téchtant cet exemple, car j'ay eſté quatre ſois plus loing que je ne penſois; mais l'énormité du „ cas me fait paſſer meſure, & voila qui ſera cauſe que je ne „ vous ſeray plus long propos ſur les aultres matiéres. Comme auſſi de faict, il me ſemble qu'il n'eſt pas grand beſoin que je vous reſponde ſur chacun article. Seulement „ je vous pryeray d'entrer un peu plus profond en voſtre „ conſcience pour vous juger vous-meſme, & voir ſi quand „ il ſaudra venir devant le grand Juge, vous ne ſoyez pas „ condemné. Car pour le dire en ung mot, nous n'avons „ aultre debat ſi non que nous demandons que Dieu ſoit „ eſcouté. Parquoy faiſant fin à la préſente, je le pryeray „ qu'il vous donne oreilles pour ouïr & cœur pour obcir. „ Cependant qu'il vous ayt en ſa ſaincte garde, me recommandant de bien bon cœur à voſtre bonne grace, & de „ Monſieur mon Couſin voſtre frére. De Genéve ce XXVI „ Février". Cette Lettre ayant occaſionné des pourſuites contre Servet, comme on ne put cependant trouver d'aſſez forts indices pour le faire arrêter, Arneys eut ordre d'écrire à Trie, pour lui demander de lui envoyer le Traité entier du *Chriſtianiſmi Reſtitutio*. L'Inquiſiteur Ory dicta lui-même la Lettre. „ Calvin, *dit Mr. d'Artigny* (80), charmé d'apprendre que tout réuſſiſſoit ſelon ſes deſirs, fit réponſe ſous le nom de ſon Confident, & envoya plus de Piéces, „ qu'il n'en falloit pour la conviction de Villeneuſve. Les „ deux Lettres ſuivantes caractériſent parfaitement ce prétendu Réformateur, qui ſous les dehors affectés d'une grande douceur & d'un zéle ardent pour la Religion, ne penſoit qu'à venger ſes injures particuliéres". On voit que Mr. d'Artigny ſe complait dans le mal qu'il croit pouvoir dire de Calvin, nous verrons ci-deſſous, qu'il le débite avec auſſi peu de fondement que d'aſſurance. Venons aux deux autres Lettres de Trie, que nous ne pouvons ſupprimer, ſans faire tort à la vérité. Voici la ſeconde. „ Monſieur, „ mon Couſin, quand je vous eſcripvis la lettre que vous „ avez communiquée à ceulx qui y eſtoient taxez de nonchalance, je ne penſois point que la choſe deuſt venir „ ſi avant. Seulement mon intention eſtoit de vous remonſtrer quel eſt le beau zéle & devotion de ceulx qui ſe diſent pilliers de l'Egliſe, bien qu'ils ſouffrent tel deſordre „ au milieu d'eulx, & cependant perſecutent ſi durement les „ pouvres Chreſtiens qui deſirent de ſuyvre Dieu en ſimplicité. Pour ce que l'exemple étoit notable, & que j'en „ eſtois adverty, il me ſembla que l'occaſion s'offroit d'en „ toucher en mes Lettres ſelon la matiere que je traitois. „ Or puiſque vous en avoit déclaré ce que j'avois entendu „ eſcripre privément à vous ſeul, Dieu veuille pour le „ mieulx que cela prouffite à purger la Chreſtienté de telles „ ordures, voyre de peſtes ſi mortelles. S'ils ont tant bon „ vouloir de s'y employer comme vous dictes, il me ſemble „ que la choſe n'y eſt pas trop difficile, encore que ne vous „ puiſſe fournir pour le préſent de ce que vous demandez „ aſſavoir du Livre imprimé: car je vous mettray en main „ plus pour le convaincre, aſſavoir deux douzaines de piéces eſcriptes de celuy dont il eſt queſtion, où une partie „ de ſes héréſies eſt contenue. Si on luy mettoit au devant „ le Livre imprimé ſi le pourroit regnyer, ce qu'il ne pourra faire de ſon eſcripture. Parquoi les gens que vous dictes ayant la choſe toute prouvée, n'auront nulle excuſe „ s'ils diſſimulent plus ou différent à y pourvoir. Tout le „ reſte eſt bien par deça tant le gros Livre que les aultres traitez eſcripts de la méme main de l'Auteur; mais je vous confeſſeray choſe que j'aye en grand peine à retirer ce que „ je vous envoye de Monſieur Calvin, non pas qu'il ne deſire que tels blaſphémes exécrables ne ſoyent reprimez, „ mais pour ce qu'il lui ſemble que ſon debvoir eſt, quant „ à luy qui n'a point de glaive de juſtice, de convaincre „ plutoſt les héréſies par doctrine, que de les pourſuyvre „ par tel moyen; mais je l'ay tant importuné luy remonſtrant le reproche de légéreté qui m'en pourroit advenir „ s'il ne m'aydoit, qu'en la fin il s'eſt accordé à me bailler „ ce que verrez. Au reſte j'eſpere bien quand le cas ſe demeneroit à bon eſcient par delà avec le temps recouvrer „ de luy une raune de papier ou environ, qui eſt ce que le „ Galand a faict imprimer. Mais il me ſemble que pour ceſte „ heure vous eſtes garny d'aſſez bon gaige, & qu'il n'eſt jà „ myſtere d'avoir plus pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & luy „ faire ſon procès. Quant de ma part je pryе Dieu qu'il „ luy plaiſe ouvrir les yeulx à ceux qui diſcourent ſi mal, afin „ qu'ils apprennent de mieulx juger du deſir duquel nous „ ſommes meus. Et pour ce qu'il ſemble bien par voſtre „ lettre que vous ne voulez plus entrer au propos que vous „ m'aviez tenu par cy-devant, je m'en déporte auſſi pour ne „ vous point faſcher, eſpérant néantmoins que Dieu en la „ fin vous fera bien ſentir que je n'ay point pris à la volée „ le party que je tiens, me recommandant à voſtre bonne „ grace, pryant Dieu de vous tenir en la ſienne. De Genéve ce 26 Mars". Ajoûtons tout de ſuite la troiſiéme Lettre de Guillaume Trie. „ Monſieur mon Couſin, j'eſpére „ que j'auray en partie ſatisfaict à ce que me demandez, „ vous envoyant la main de celluy qui a compoſé le Livre, „ & meſme en la derniere Epiſtre que vous avez reçeu vous „ trouverez ce qu'il déclare de ſon nom, lequel il avoit déguiſé; car il s'excuſe de ce qu'il s'eſt fait nommer Villeneuſve, combien que ſon nom ſoit *Servetus alias Revus*, diſant qu'il a pris ſon nom de la Ville dont il eſt natif. Au reſte je vous tiendray promeſſe au plaiſir de Dieu, que ſi beſoing faict je vous fourniray les Traittez leſquels il a faict „ imprimer & eſcripts de ſa main, auſſi bien que les Epiſtres. „ J'euſſe deſja mis peine de les retirer s'ils euſſent eſté en ceſte ville, mais ils ſont à Lauſanne il y a deux ans. Si „ Monſieur Calvin les euſt eu, je crois pour ce qu'ils valent qu'il les euſt bientoſt renvoyé à l'Auteur, mais pour „ ce qu'il les avoit adreſſées auſſi bien à d'aultres, ceulx là les ont reteuu. Meſmes à ce que j'ay aultreſois entendu „ ledit Sieur ayant reſpondu aſſez ſuffiſamment pour contenter ung homme raiſonnable, voyant que ceſa ne prouffitoit rien envers un tel Ouvrage, ne daigna jamais lire le „ reſte, pour ce que desja il eſtoit trop baptu des ſottes réveries & du babil que l'aultre ne ſait que réitérer ayant toujours meſme chanſon. Et ſfin que vous entendiez que ce „ n'eſt pas d'aujourdhuy que ce malheureux s'efforce de troubler l'Egliſe taſchant de mener les ignorans en une „ meſme confuſion avec luy, il y a vingt quatre (*sur*) paſſez „ qu'ou l'a rejetté & chaſſé des principales Egliſes d'Allemagne, & s'il ſe fuſt trouvé au lieu jamais il n'en fuſt parti. Entre les Epiſtres de Oecolampade, la premiére & la ſeconde s'adreſſent à luy, avec tel tiltre qui luy appartient, *Servetо Hiſpano negantі Chriſtum eſſe Dei filium Conſubſtantialem Patri*. Melanchton en parle auſſi en quelques paſſages. Mais me ſemble que vous avez la preuve aſſez aſſée par ce que je vous ay desja envoyé pour enfoncer plus „ avant, voire pour commencer le tout. Quant à l'Imprimeur je ne vous mande pas les Indices par leſquels nous „ avons entendu que c'eſtoit Balthazard Arnoullet, & Guillaume Gueroult ſon beaufrere, mais tant y a que nous en ſommes bien aſſeurés, & de faict il ne le pourra pas nyer. „ Il eſt bien poſſible que ce aura eſté aux deſpens de l'Auteur, „ & que luy aura retiré les copies en ſa main: mais ſi trouverez-vous que l'impreſſion eſt ſortie de la boutique que je vous nomme. Pour ce que le Meſſager demande eſtre deſpeſché bientoſt, m'ayant toutes fois préſenté vos lettres „ bien tard de peut comme je croy d'eſtre ſollicité à bien faire, je vous ay faict cet reſponſe en brief, parquoy je „ vous pryе d'excuſer la haſtiveté. Il me ſemble que j'avois „ obmis de vous eſcripre qu'après que vous auriez faict des „ Epiſtres qu'il vous pleuſt ne les égarer afin de me les renvoyer. Qui ſera l'endroit où ſeray fin à la préſente, me „ recommandant toujours à voſtre bonne grace ſans oublier „ Monſieur mon Couſin voſtre frere, eſtant joyeulx que „ Dieu l'ayt begnyt par lignée comme vous m'eſcripvez. „ Auſſi je deſire eſtre recommandé à toute la maiſon pryant „ Dieu qu'il vous gouverne par ſon ſainct Eſperit pour faire „ choſe qui luy ſoit agréable. De Genéve ce dernier Mars". Après avoir rapporté les Piéces mêmes, il me reſte à prouver ce que j'ai dit, qu'il y a beaucoup de paſſion dans tout ce qu'on débite contre Calvin ſur ce ſujet, & qu'on avance bien des choſes ſans preuves.

(80) *Dict. Arrêts &c. p. 52.*

I. J'obſerve que ſi Calvin avoit contribué à faire arrêter Servet à Vienne, il ne l'auroit pas nié, dans les principes où il étoit. „ Si cela m'eſtoit vrayement objecté, *dit-il* (81) „ que je l'euſſe manifeſté pour le faire punir par qui que ce „ ſuſt, je ne le voudroye point nier, & ne penſe point que „ cela me tournaſt à deshonneur". Un homme qui tient ce langage mérite d'en être cru, & on ne peut le taxer d'avoir voulu mentir à plaiſir, à moins que d'en avoir des démonſtrations.

(81) *Defenſ. contre Bolſec. p. 54.*

II. La haine perſonnelle qu'on attribue à Calvin contre Servet eſt une pure ſuppoſition, démentie même par des faits. Calvin déteſtoit Servet par rapport à ſes ſentimens, mais on n'a aucune preuve, qu'il haït ſa perſonne. On prétend que ce fut le *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, qui détermina Calvin à perdre Servet. Mais dès l'an 1546, il avoit envoyé un Manuſcrit de ce Livre au Théologien de Genéve, ſi l'on en croit Mr. d'Allwoerde, ou, ſelon d'autres, un Manuſcrit

fit les perquiſitions néceſſaires à Vienne. On commença le 16 Mars des procédures contre Servet, qui eſt toujours nommé Michel de Villeneufve; les Juges le mandérent chez Mr. de Maugiron, l'interrogérent, & viſitérent enſuite tous ſes papiers. Comme Arnollet étoit abſent, les Juges firent venir Guillaume Gueroult, ſon beaufrere, Directeur & Correcteur de ſon Imprimerie, dont ils ne purent tirer aucun éclairciſſement; ils ne purent s'en procurer davantage par la viſite de ſa maiſon, de ſon Imprimerie, & de tous ſes papiers, par les interrogatoires qu'on fit ſubir ſéparément aux Garçons Imprimeurs. Le 18 Mars Arnollet étant de retour, fut interrogé, mais ſans fruit, deſorte qu'on décida qu'il *n'y avoit encore indice ſuffiſant pour faire aucun empriſonnement.* Mais on reſolut d'obliger Arneys d'écrire à ſon parent à Geneve de lui envoyer le Livre entier du *Chriſtianiſmi Reſtitutio.* Au-lieu du Livre que Trie ne put avoir, il envoya quelques-unes des Lettres de Servet à Calvin, qu'il engagea ce Théologien à lui remettre. Le 4 Avril il ſe tint une grande aſſemblée au Château de Rouſſillon, & après mûr examen il fut conclu que Michel de Villeneufve Médecin, & Balthazard Arnollet Libraire, *ſeroient pris au Corps, mis & conſtitués priſonniers, pour reſpondre de leur foi, charges & informations faites contre eux.* Sur les ſix heures du ſoir, le Grand-Vicaire de l'Archevêque de Vienne, fit arreter Arnollet,

du-moins du même genre; & l'on aſſure que dès lors Calvin conçut contre lui une haine ſi implacable, qu'il écrivit en 1547 à Viret & à Farel, qu'il lui ſeroit perdre la vie, s'il pouvoit l'attraper (82). Voilà donc ſix ans qui s'écoulent, pendant leſquels le vindicatif Calvin laiſſe Servet en repos. Les moyens de ſe venger ne lui manquent pourtant pas, puiſqu'il x entre les mains les mêmes Pieces, ſur leſquelles on veut que ce Médecin ait été condamné à Vienne. Il a en MS. le *Reſtitutio Chriſtianiſmi*, ou du moins quelque choſe de ſemblable, il a les Lettres de Servet: ſi c'eſt là ce dont Calvin a voulu ſe ſervir pour faire condamner Servet, pourquoi a-t-il attendu juſqu'en 1553 à produire ces Pièces? n'auroient-elles pas fait en 1547 le même tort à Servet, qu'elles lui firent ſix ans après? On ne voit point d'où cette haine implacable, que les Hiſtoriens de Servet attribuent ſi gratuitement à Calvin. Ajoûtez à cela la maniére dont ce Théologien s'exprime dans ſa Réponſe à Servet, & que nous avons rapportée ci-deſſus cit. (58) Mr. d'Artigny dit, que Calvin *fut extrêmement choqué de la maniere mépriſante dont on y parloit de ſa perſonne & de ſes Ouvrages*; c'eſt du *Reſtitutio Chriſtianiſmi* qu'il s'agit: mais je ne connois point d'endroit dans ce Livre, où il ſoit particuliérement queſtion de Calvin & de ſes Ouvrages; à la reſerve des Lettres que Calvin avoit depuis longtems.

(82) Voy. Rem. (I).

III. Mr. d'Allwoerde s'eſt trompé doublement, en diſant que Servet publia ſon Livre ſous le nom déguiſé de *Villeneufve*, & que Calvin fit connoître ſon véritable nom, *veſtium nomen.* Mr. de la Chapelle (83) a cru auſſi ſans fondement, que le Sieur de *Villeneufve* s'étoit nommé à la tête du Livre. Mais il a eu raiſon de relever l'Hiſtorien de Servet, ſur l'imputation qu'il fait à Calvin. Le nom de Villeneufve n'étoit point inconnu aux Magiſtrats de Vienne, au-contraire Servet n'étoit connu à Vienne que ſous ce nom-là, ainſi il n'étoit pas néceſſaire de faire favoir que Villeneufve étoit Servet. Tant s'en faut, qu'on verra dans le ſecond Interrogatoire de notre Eſpagnol, qu'il pretend n'être point Servet, mais ſeulement le Sieur *De Villeneufve*; c'eſt lui auſſi qui a été empriſonné, que l'on interroge, contre lequel on porte ſentence. On charge donc mal-à-propos Calvin d'une choſe, qui étoit inutile, puiſque ſi le nom de Villeneufve avoit été au titre du Livre, tout le monde l'auroit connu à Vienne.

(83) *Bibl. Raiſonn. T.* I. p. 267.

IV. On avance hardiment que c'eſt Calvin qui fit écrire Trie, qu'il eſt l'Auteur des Lettres de ce Proſélyte, & qu'il les lui dictoit. Mais où eſt la preuve de ce fait? Suffit-il de l'avancer pour en être cru ſur ſa parole? Et Mr. d'Artigny, qui nous dit qu'il a les Originaux de ces Lettres, y a-t-il trouvé des preuves de ce qu'il affirme? La ſource de ce qu'on débite à cet égard ſont les Dialogues *inter Valentinum & Calvinum*: voici ce qu'on y lit (84): *Cum Michael Servetus cuſtodiret libros ſuos imprimi Vienna, fuit quidam Lugdunenſis, Geneve habitans, qui Literas ſcripſit ad quendam Lugdunenſem amicum ſuum, Lugduni habitantem, in quibus Literis inter cætera ſcribebat talia* " nos non fovemus hæreticos cum vos patianini apud vos *Michaelem Servetum* hominem maxime hæreticum, qui facit imprimi libros plenos errorum, & is eſt nunc *Vienne* in tali domo &c. *Has Literas qui viderunt putant ſcriptas fuiſſe a Calvino ob ſtylum ſimilem, nec tantum Lugdunenſis illitas eloquentiam ſe potuiſſe tam diſerte ſcribere. Ipſe quidem Lugdunenſis dixit fuiſſe a ſe factas. Fuerunt autem de inditio tis miſſæ, ſicut nobis narrarunt qui ipſi has Literas viderunt, ut venirent in manus Magiſtratus, atque adeo ipſius Cardinalis Turnonii.* c. a. d. „ Pendant que Michel Servet faiſoit imprimer ſes Livres à Vienne, il y avoit un certain „ Lyonnois, demeurant à Genéve, qui écrivit à certain Lyonnois ſon ami, demeurant à Lyon, une Lettre où entre autres choſes il lui diſoit: *Nous ne favoriſons point d'Hérétiques, pendant que vous autres ſouffrez parmi vous* Michel „ Servet, *très-grand Hérétique, qui fait imprimer des Livres „ pleins d'erreurs, & qui eſt à préſent à* Vienne, *en telle maiſon* &c. Ceux qui ont vu cette Lettre croyent qu'elle a „ été écrite par Calvin, à cauſe de la reſſemblance du ſtile, „ & que la Lyonnois n'étoit pas aſſez éloquent pour écrire ſi bien. Quant au Lyonnois, il dit que c'étoit lui-„ même qui l'avoit écrite. Or elle fut envoyée, comme nous „ l'ont dit ceux qui l'ont vue, à deſſein qu'elle vînt aux mains „ du Magiſtrat, & par conſéquent du Cardinal de Tournon". Remarquez ici d'abord, que les Contemporains de Calvin n'ont fait que ſoupçonner qu'il étoit l'Auteur des Lettres, & que MM. de la Roche, d'Allwoerde, & d'Artigny, ſavent, près de deux ſiécles après, avec certitude que Calvin les a dictées. Obſervez encore, que Guillaume Trie aſſure qu'il en eſt l'Auteur, que Calvin ne ſe les attribue point, qu'Arneys ne témoigne point qu'il ſoupçonne que ſon parent ait emprunté le ſecours d'autrui, & malgré tout cela on veut que Calvin les ait écrites ou dictées, & cela ſans autre raiſon, ſinon qu'on veut à tout prix le rendre odieux: ce que l'on dit du ſtile eſt bien foible, à moins que d'avoir d'autres Lettres de Guillaume Trie, je ne vois pas ſur quel fondement on peut décider, que celles qu'on a écrites de ſa main, ne ſont pas de lui.

(84) Ibid.

V. Examinons les Lettres mêmes, & nous trouverons que tout indique leur véritable Auteur. On voit par la premiére, qu'Arneys avoit attaqué Trie ſur ſon changement de Religion, & qu'il lui avoit reproché entre autres choſes, que parmi les Réformés, il *n'y avoit nulle Diſcipline Eccléſiaſtique ny ordre, & que ceux qui les enſeignent ont introduit une licence pour meſme confuſion parlant.* Le Proſélyte répond, & prend occaſion de ce qu'il fait touchant Servet pour repouſſer le reproche qu'on lui fait, & pour recriminer vivement: y a-t-il rien de plus ſimple, & faut-il chercher tant de myſtére là-dedans? Qu'arrive t-il? l'Aml de Lyon, piqué ſans-doute du reproche qu'on fait à ſon Egliſe, communique le Lettre à un Inquiſiteur, qui eſt alerte; on prend des meſures, on veut en ſavoir davantage, on le fait écrire à Trie, que répond celui-ci? c'eſt qu'il eſt ſurpris que ſon parent ait fait voir ſa Lettre, qu'il n'avoit parlé de Servet que pour repouſſer les reproches qu'il lui avoit fait, & faire voir l'injuſtice de la perſécution contre les Réformés, tandis qu'on toléroit des gens du caractére de Servet. Voilà qui eſt bien éloigné de ce qu'on prétend, que la Leture avoit été écrite à deſſein de la faire tomber entre les mains des Magiſtrats & du Cardinal de Tournon. Il ne faut pas oublier, que ſi c'étoit Calvin qui eut menagé une intrigue pour perdre Servet, il auroit tourné ſes vuës du côté de Vienne, c'étoit-là qu'il fallut l'attaquer. Le P. Niceron en a fait la réflexion, ſans ſentir la conſéquence: *on ne voit pas trop bien*, dit-il, *la raiſon qui la faiſoit écrire à Lyon plutôt qu'à Vienne, puiſque c'étoit dans cette derniere Ville que Servet demeuroit, & que ſon Livre s'imprimoit:* effectivement il n'y avoit point de raiſon qui pût engager Calvin à agir du côté de Lyon, & cela même prouve qu'il n'a point agi, & qu'il n'y a eu rien que de fort ſimple dans le commerce de Trie avec ſon parent.

VI. Que dirons-nous des Lettres Originales de Servet à Calvin, envoyées à Lyon pour le convaincre? On en fait grand bruit, & l'on diroit que c'eſt delà que tout a dépendu. Examinons ce qui en eſt. 1. Il eſt certain que Calvin ne les envoya point de lui-même, qu'il ſe fit une peine de les donner, & que Trie le ſollicita avec inſtance de lui fournir dequoi prouver ce qu'il avoit avancé: *je vous confeſſeray une choſe*, dit-il, *que j'aye eu grand peine à retirer ce que je vous envoye, de Monſieur Calvin. . . . . mais je l'ay tant importuné, luy en monſtrant le reproche de legereté qui m'en pouvoit advenir s'il ne m'aydoit, qu'en la fin il s'eſt accordé à me bailler ce que verrez.* Rien de plus naturel; on demande à Trie de plus amples preuves de ce qu'il a écrit par voye de recrimination, il craint qu'on ne le ſoupçonne de s'être trop avancé, il fait que Calvin a été en commerce avec Servet, il le ſollicite de le mettre en état de ſe tirer d'affaire, & obtient enfin ce qu'il demande. Tout ce que l'on pourroit reprocher à Calvin, c'eſt trop de facilité à donner ces Piéces, mais dans le fond Servet n'en vouloit pas faire un myſtére, puiſqu'il les avoit fait imprimer. D'ailleurs il convient lui-même qu'on les avoit demandées à Calvin: dans un Ecrit, qu'il préſenta au Magiſtrat de Genéve intitulé, *Articles ſur leſquels* Michel Servetus *demande que* Jehan Calvin *ſoyt interrogé*, le 4 Article eſt conçu en ces termes, *ſi environ quinze jours après la dicte Lettre, envoya derechef par le même* Trie *plus de vingt Epiſtres en Latin, que ledict* Servetus luy *bavoya eſcrire; & les envoya, comme les autres de par dela, luy demandant, afin que finalement ledict* Servetus *fuſt accuſé, & convaincu, comme l'effect s'enſuyvit* (85). Mr. de la Chapelle (86) a fait là-deſſus un Commentaire, appuyé ſur des conjectures, qui eſt mal fondé: ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Calvin n'a rien donné, qu'en étant requis, & même avec inſtance. 2. Il paroît par les deux Interrogatoires que Servet ſubit, que ces Piéces ſeules n'auroient pu le faire condamner rigoureuſement. 3. Son évaſion fit plus contre lui, que les Lettres reçues de Genéve; elle augmenta avec raiſon les ſoupçons, donna lieu à de nouvelles perquiſitions, par leſquelles on découvrit les Exemplaires de la *Reſtitutio Chriſtianiſmi*; on examina l'affaire plus à fond, & il paroît par la Sentence, que les *Piéces juſtificatives*

(85) *Bibl. Angl. T.* II. p. 250.

(86) *Bibl. Raiſonn. T.* I. p. 291.

let, qui fut conduit aux prisons de l'Archevêché. Dans le même tems le Vibaillif se transporta chez Mr. de Maugiron, où étoit Michel de Villeneufve, *feruant ledit Seigneur dans sa maladie.* Il lui dit qu'il y avoit au Palais Delphinal plusieurs prisonniers malades & blessés, & qu'il le prioit de vouloir bien venir les visiter avec lui. Servet y consentit, & pendant qu'il faisoit sa visite, le Vibaillif envoya prier le Grand-Vicaire de venir le joindre, & dès-qu'il fut arrivé, ils declarérent au Médecin, qu'ils le constituoient prisonnier, pour répondre aux charges & informations qu'il y avoit contre lui: ils ordonnérent au Géolier de le traiter honnêtement selon sa qualité. On lui laissa son laquais nommé Benoît Perrin, *âgé de quinze ans, & qui depuis cinq ans étoit à son service*; & ses Amis eurent la liberté de le voir ce jour-là (*p*). Servet fut donc arreté le 4 Avril, & non au commencement du mois de Juin, comme le dit Mr. de la Roche (*q*). Le 5 & le 6 il fut interrogé [*N*]. Après le second Interrogatoire, Servet envoya Perrin au Monastere de St. Pierre, demander au Grand-Prieur s'il lui avoit apporté les trois-cens écus qui lui étoient dus à la coste St. André, & le Grand-Prieur lui vint remettre cette somme. Il y avoit dans la prison un jardin avec une plate-forme qui regardoit sur la cour du Palais où l'on rend la Justice. Au-dessus de la plate-forme étoit un toit, d'où l'on pouvoit descendre au coin d'une muraille, & delà se jetter dans la cour. Quoique le jardin fût toujours soigneusement fermé, on en permettoit quelquefois l'entrée à des prisonniers au-dessus du commun, soit pour se promener, ou pour d'autres necessités. Servet y étoit entré la veille, & avoit tout bien examiné. Le 7 Avril il se leva à qua-

(*p*) D'Artigny *ubi supra* p. 76. 100

(*q*) *Loc. cit.* p. 103.

ues des hérésies de Servet, sont différentes des *Epîtres & Ecritures de la main dudit* Villeneufve, *adressées à Mre.* Jch. Calvin *Prescheur de Geneve*: quand même ces Epîtres n'y auroient pas été, Servet n'auroit pas moins été condamné. Les Remarques que je viens de faire ne permettent pas d'ajoûter foi à ce que rapporte l'Auteur des Dialogues inter *Vaticanum & Calvinum*, que les Magistrats de Vienne en remettant entre les mains du Messager de Genéve la Copie de leur Sentence contre Servet, ils ajoûtérent, „ que Servet étoit „ tombé entre leurs mains sur l'indication du premier Prédi- „ cateur de Genéve": Cela doit être faux, puisque tout au plus ce seroit sur les Indications de Trie. Mais la calomnie est fondée sur la supposition que Calvin étoit l'Auteur de la Lettre de ce Proselyte: & pour démonter toutes les machines des ennemis de Calvin, il n'y a qu'à nier ce fait purement & simplement, & à en demander des preuves.

(87) *Nouv. Mém.* T. II. p. 101 & *suiv.*

[*N*] *Les 5 le 6 il fut interrogé.*] Mr. d'Artigny (87) nous a fourni ces deux Interrogatoires, qui méritent de trouver place ici, tant par les faits qu'ils contiennent, que parce qu'on y voit divers traits, qui prouvent la mauvaise foi de Servet en bien des choses.

I. *Interrogatoire.*

„ Du cinquiesme du mois d'Avril l'an mille cinq-cent-cin- „ quante trois, Nous Frere Mathieu Ory, Docteur en Théo- „ logie, Penitencier du Saint Siége Apostolique, Inquisi- „ teur-Général de la Foy au Royaulme de France & par tou- „ tes les Gaules; & Louis Arzellier, Docteur ès Droits Vi- „ caire-Général de Reverendissime Seigneur Monsigneur „ Messire Pierre Palmier Archevesque de Vienne; & Antoi- „ ne de la Court, Seigneur de la Tour de Buys, Docteur ès „ Droits, Vybailly & Lieutenant Général au Baillage de „ Viennois; Nous sommes transportez aux prisons du Pa- „ lais Delphinal de Vienne, & dans la Chambre criminelle „ d'icelluy, & avons fait venir par devant nous Me. Michel „ de Villeneufve, Médecin Juré, constitué prisonnier par „ nostre ordonnance aux prisons dudit Palais Delphinal, & „ l'avons interrogé comme s'en suit.

„ Et après que ledit de Villeneufve est advenu par devant „ nous, luy avons fait remonstrance que faisant nos requisi- „ tions par le Royaulme, nous aurions trouvé quelque cho- „ se contre luy desquels par le deu de nostre office, il estoit „ requis qu'il nous en respondit; ce que a promis de faire. „ Et après le Serment par luy faict sur les Saintes Evangiles „ de dire la vérité, l'avons interrogé de son nom: Nous a „ dict qu'il a nom Michel de Villeneufve Docteur en Méde- „ cine aagé de quarante-deux ans ou environ, natif de Tu- „ delle au Royaulme de Navarre, qui est une cité sous l'o- „ bëissance de l'Empereur; à présent habitant à Vienne, sont „ passez douze ans ou environ.

„ Interrogé là où il a demeuré despuis que sortit de son „ pays dit qu'il y a environ vingt sept ou vingt huit ans, „ quelque temps devant que l'Empereur partist d'Espagne „ pour s'en aller coroner, il se mit au service du Confesseur „ de l'Empereur nommé de Quintaine, ledit Respondant „ estant lors seulement d'aage de quatorze ou quinze ans, „ avec lequel Confesseur il s'en alla à la suyte de l'Empereur „ en Italie où il vit ledit coronement dans Bologne; Et au- „ roit suyvi en Allemagne avec ledit Quintaine, & dit qu'il „ demeura environ un an audit Allemagne, & depuis la mort „ dudit Quintaine demeura tout seul sans Maistre; & de là „ s'en vint à Paris & demeura au Collége de Calvi quelque „ temps, & puis après s'en alla lire les Mathématiques au „ Collége des Lombards; & en après s'en vint de Paris à „ Lyon là où il demeura quelque temps, & dela en Avignon, „ & d'Avignon tourna à Lyon, & de Lyon à Charlieu, là où „ il demeura pratiquant là trois ans en l'art de Médecine, „ & dela s'en revint à Lyon, & là trouva Monsigneur de „ Vienne, & Monseigneur de Saincte Maurice qui le firent „ venir à Vienne, où il a demeuré jusques à présent.

„ Interrogé s'il a faict imprimer quelques Livres: dit qu'il „ fit imprimer à Paris ung Livre intitullé, *Syrporum Uni- „ versa vatio ad Galeni censuram*, & aussi ung aultre petit Li- „ vre intitullé, *Apologetica Disceptatio pro Astrologia*, & ung „ aultre intitullé, *in Leonartium Fuchsium Apologia pro Sym- „ phoriano Campegio*; & les Annotations de la Geographie de „ Ptolomée; & dit n'avoir fait imprimer aultre Livre par „ luy composé; bien confesse-t-il en avoit corrigé plusieurs, „ sans toute fois y avoir ajoutté ou diminué aulcune chose „ du sien.

„ Et fut ce luy avons monstré deux feuilles de papier im- „ primées de deux costez & quelques escriptures à la main „ aux marges luy remonstrant qu'il y avoit quelque propos „ à ladite escripture de la main qui pouvoit scandaliser; mais „ toute fois que celluy qui l'a escripte & faicte l'a peut inter- „ prerer & dire comme il l'entend; Et à ceste cause luy a- „ vons demandé comme il entend ung propos qu'il y a la de- „ dans où il y a: *Justificantur ergo parvuli sine Christi fide,* „ *prodigium, monstrum Damonum*; luy remonstrant que s'il „ entendoit que les petits Enfans par la Régénération s'ensui- „ sont la grace de Jésus-Christ plus parfaictement qu'ils ne „ participent le péché d'Adam par la générattoo terrestre, „ seroit faire injure à Jésus-Christ, luy demandant qu'il nous „ déclare comme il l'entend: Et à ce a respoodu qu'il croit „ fermement que la grace de Jésus-Christ venuë par la Ré- „ génemtion du Baptesme surmonte le péché l'Adam, com- „ me dit Sainct Pol *ad Romanos quinto, ubi abundavit delictum* „ *superabundavit gratia*; & que les petits Enfans par le Bap- „ tesme sont saulvez sans foy acquise, ayant toutes fois la „ foy infuse par le Sainct Esprit. Et fut ce luy avons re- „ monstré qu'il fault corriger quelques paroles qui sont au- „ dessus des feuilles escriptes de sa main; ce qu'il nous a „ promis de faire, oous disant que de prime face il ne peult „ pas cognoistre si c'est sa Lettre ou non, pour la longueur „ du tems qu'elle est escripte: mais toutefois après avoir re- „ gardé de plus près, dit qu'il pense bien l'avoir escripte; „ & en ce qu'il sera trouvé contre la foy il le foubmet à la „ détermination de nostre Mere Saincte Eglise, de laquelle „ il n'a jamais voulu ni veult s'en despartir. Et ti aulcunes „ choses y sont escriptes, dit qu'il les a escriptes legiere- „ ment, par maniere de disputation & sans y bien penser. „ Et despuis a voulu encore voir plus diligemment ce qu'il „ avoit escript aux deux feuilles dessus dictes, & nous en „ donner son intelligence & interprétation; ce qu'il a faict „ & escript de sa main sur les dictes feuilles, nous disant que „ s'il y a aultre chose qui soit trouvée mauvaise & suspecte „ de quelque faulse doctrine, en luy remonstrant, il est prest „ à la corriger. Et à ce que les dictes deux feuilles ne fo- „ yent varriées, nous ne les avons faict (88) parapher par „ le Greffier & par ledict Villeneufve & sont entrées *pagina* „ 421. 422. 423. 424 & le titre est *de Baptismo Cap.* XVII. * „ Et après ses dictes responses contenant trois feuillets le „ present inclus, nous les avons barrez en sa présence, & „ s'est soubsigné Michel de Villeneufve".

(88) Il faut lire *nous les avons fait parapher &c.*

* Je ne conçois pas ce que c'étoit que ces feuilles, elles ne peuvent pas *avoir été du Christianismi Restitutio*, où dans cet Ouvrage aux pages citées, il ne s'agit point du Baptême & dans tout le Livre il n'y a point de Chapitre intitulé *De Baptismo Cap.* XVII. Il faut que ce soient des feuilles de quelque Traité, sur lesquelles Servet avoit écrit des notes de sa main, & qui ne venoient point de Genéve, mais qu'on avoit apparemment trouvé chez lui. Trie marque expressément, qu'il envoye la *première feuille du* Livre, & de celle là il n'en est point parlé.

II. *Interrogatoire.*

„ Du sixiesme dudit mois d'Avril, Nous Inquisiteurs & „ Vicaires susdits nous sommes transportez aux prisons du „ Palais Delphinal, & avons faict venir par devant nous le „ susnommé Me. Michel de Villeneufve, lequel après le Ser- „ ment par luy faict sur les Saincles Evangiles de dire la vé- „ rité, a esté par nous interrogé comme s'ensuyt.

„ Premiérement, comme il entendoit ung propos d'une „ Epître d'un cayer intitullé *Epistola* XVa, là où il donne „ intelligence de la foy vive & de la foy morte; Et pourtant „ que sa dicte Epistre nous semble estre bien Catholique & „ contraire aux erreurs de Genéve, la luy avons faict lire, „ & après l'avoir leue nous luy avons demandé comme il en- „ tendoit ces mots: *Mori autem sensim dicitur in nobis fides* „ *quando tolluntur Vestimenta.* Qui nous a respondu que *Vesti-* „ *menta fides sunt Opera Charitatis & Virtutis.*

„ Secondement lui avons monstré une aultre Epistre inti- „ tullée XVI. qui est *de Libero Arbitrio* contre ceux qui met- „ tent *Servum Arbitrium*, laquelle semblablement il a leuë, & „ nous a dit telles paroles avec expression de larmes, *Mes-* „ *sieurs je vous veulx dire la vérité.* Comme ces Epistres ont „ été escriptes du temps que jestois en Allemagne, il y a en- „ viron vingt-cinq ans, fust imprimé en Allemagne ung „ Livre d'ung nommé *Servetus* Espagnol, & aultrement ne „ sçait de quel lieu d'Espagne il estoit, & aussi ne sçait là où „ il demeuroit en Allemagne, fors qu'il a ouy dire que il „ estoit à Aganon (89), là où l'on disoit que le Livre avoit „ esté imprimé, & est ladite Ville de Aganon à quatre lieues „ de Strabourg: Et que après avoir leu en Allemagne ledit „ Livre,

(89) Hagueneau.

quatre heures du matin & demanda la clé au Géolier, qui alloit faire travailler à ſes vignes. Celui-ci le voyant en bonnet de nuit & en robe de chambre, ne ſoupçonna point qu'il fût tout habillé, ni qu'il eût ſon chapeau caché ſous ſa robe. Il lui donna la clé, & ſortit quelque tems apres avec ſes Ouvriers. Lorſque Servet les crut aſſez éloignés, *il laiſſa au pied d'un arbre ſon bonnet de velours noir, & ſa robbe de chambre fourrée*, ſauta de la terraſſe ſur le toit, & parvint juſques dans la cour, ſans ſe faire le moindre mal. Il gagna promptement la porte du Pont du Rhône, qui n'étoit pas éloignée de la priſon, & paſſa dans le Lyonnois. On ne s'apperçut de ſon évaſion que plus de deux heures après, on fit de grandes perquiſitions pour le découvrir, on écrivit même aux Magiſtrats de Lyon & des autres Villes où l'on préſuma que Servet auroit pu ſe retirer, & l'on ſaiſit tous ſes effets (r). On a cru que le Vibaillif, etant intime ami de Servet, favoriſa ſon évaſion, mais on n'en a point de preuves; le Géolier ne fut pas complice non plus de ſa fuite. On continua néanmoins le procès commencé, & le 17 Juin il fut condamné à être brulé vif à petit feu [O]. Le même jour la ſentence fut exécutée en Effigie. On mit l'Effigie de Servet ſur un tombereau avec cinq Bales de ſes Livres, & le tout fut brulé enſemble. Revenons à Servet même, échappé des priſons de Vienne le 7 Avril, ne trouvant point de retraite aſſurée, il réſolut de ſe retirer à Naples pour y exercer ſa profeſſion de Médecin, mais où il demeura depuis le 7 Avril juſqu'au mois d'Août, c'eſt ce qu'on ignore: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ſe rendit à Genéve: les Auteurs varient ſur le tems qu'il y ſéjourna avant que d'être mis en priſon, & ſur la maniere

(r) D'Artigny, *ubi ſupra* p. 111-122.

„ Livre, luy eſtant bien jeune environ de quinze à dix-ſept
„ ans, il luy ſembla que diſoit bien ou mieulx que les aul-
„ tres. Toute-fois tout cela laiſſé en Allemagne s'en vint en
„ France ſans en apporter Livres quelconques, ſeulement
„ ayant intention de eſtudier à la Medecine & aux Mathé-
„ matiques, comme il a faict toujours depuis: Toute fois
„ ayant ouy eſtimer Calvin à aulcuns qui diſoient, qu'il eſtoit
„ homme Sçavant, ſellon la curioſité qu'il avoit, voulut luy
„ eſcripre ſans le cognoiſtre autrement, & de laſté luy eſcrit
„ voir le pryant que cella fuſt entre luy & moy ſeulement
„ *ſub ſigillo ſecreti* & comme fraternelle correction, pour voir
„ ſi luy me pourroit offer de mon opinion, ou moy à luy
„ de la ſienne, car je ne pouvoir adherer à ſon dire; Et ſus
„ cella luy propoſay certaines queſtions *gratis diſputandis*;
„ & luy me fiſt reſponſe, & voyant que mes queſtions ef-
„ toient à ce que *Servetus* avoit eſcript, il me reſpondit que
„ c'eſtoit moy-meſme *Servetus*; à quoy je luy tournis replicquer
„ que combien que je ne le fuſſe pointé, toutesfois pour diſ-
„ puter avecque luy je eſtois content de prendre la perſonne
„ de *Servetus* & luy reſpondre comme *Servetus*, car je ne me
„ ſoulcois de ce qu'il pouvoir penſer de moy, mais que ſeu-
„ lement nous puiſſions debattre nor opinions; Et ſus ces
„ termes nous en oyaſmes des Epitres l'un à l'aultre juſques
„ à nous picquer & injurier. Et ce voyant je le laiſſa, & a
„ bien dix ans ou environ que je ne luy ay rien eſcript ni
„ luy à moy, proteſtant devant Dieu & vous Meſſieurs que
„ je n'ay jamais heu vouloir ny de dogmatiſer, ny de ſoub-
„ tenir rien de cella en ce qui ſe pourroit trouver contre
„ l'Egliſe ou la Religion Chreſtienne. Et quant à tierce E-
„ pitre qui eſt XVII. du Bapteſme des petits Enfans, dict
„ qu'il a eſté aultrefois en eſtie opinion qu'il penſoit que
„ *Parvuli carnis non erant capaces dona ſpiritûs*, toute-fois
„ qu'il a laiſſe tout cella il y a long-temps, & ſe veult ran-
„ ger à ce que l'Egliſe tient.

„ Et puis après luy avons monſtré une aultre Epiſtre in-
„ titullée XXVII. laquelle ſemblablement il a recognoeu &
„ dict l'avoir eſcripte en diſputant pour la part dudict *Ser-*
„ *vetus*, non point que luy y veuille adherer ny croire cella,
„ mais que ſeulement pour veoir ce que leſdict Calvin pen-
„ ſeroit ou ſeuroit dire à l'encontre; & l'argument de la-
„ dicte Epiſtre eſt *de Trinitate & Generatione Filii Dei*, ſel-
„ lon la matére du Livre dudict *Servetus*.

„ Et apres luy avons monſtré une aultre Epiſtre intitullée
„ XXVIII, là où il diſpute contre ledict Calvin *de carne*
„ *Chriſti glorificata*, *quæ abſorbetur a gloria divinitatis*, plus
„ plainement & amplement que à la Transfiguration; & dict
„ qu'il s'eſtoit addreſſé audict Calvin pourtant qu'il eſtoit
„ en lieu où il a plus grande liberté de dire tout ce qu'il
„ penſe & de me reſpondre à tous mes interrogats. *Signé*,
„ *Michel de Villeneufve*.

„ Dudict jour ſixieſme d'Avril par devant nous Inquiſi-
„ teur de la foy & Vicaire Général ſuſdicts, & nous Anoi-
„ ne de la Court Vibailly de Viennois ſuſnomané; Ré-appel-
„ lé ledict de Villeneufve: après avoir preſté ſemblablement
„ ſerment que deſſus, & que lecture luy a eſté faicte de ſes
„ Reſponſes ce jourdhuy faictes, & cy deſſur eſcriptes aux-
„ quelles a perſeveré, & dit icelles contenir vérité, & a ſoub-
„ ſtigné les deux cayers des Epiſtres dont eſt faicte men-
„ tion ès ſuſdites Reſponſes, leſquelles il a paraphées, &
„ auſſi les avons faict parapher à noſtre Greffier *ne variet-*
„ *tur*.

„ Et ce faict luy avons monſtré & mis entre les mains un
„ Cayer de quatorze Epiſtres contenant dix feuilles, & luy
„ avons remonſtré que nous trouvons quelque choſe eſcrip-
„ te là dedans dequoy il eſt requis qu'il nous en reſponde:
„ Et après les avoir tenuës & vuës nous a dit que ce ſont
„ quatorze Epiſtres, qu'il avoit, long-tems a, eſcriptes à
„ Calvin pour entendre de luy ce qu'il luy en ſembloit &
„ pour maniére de diſputation, comme il dit par ci-deſſus,
„ ſans vouloir aucunement ſoubſtenir tout ce qui eſt eſcript
„ en icelles, ſinon tant que ſera approuvé par l'Egliſe & par
„ Meſſieurs les Juges: Et quant au contenu des dittes Epi-
„ ſtres il eſt preſt de nous en reſpondre quand il nous plaira
„ ſur ung chacun chef ou article le interroger; ce que luy
„ avons promis faire, & après avoir faict quelque extraict
„ des principaux poincts là où il nous ſemble qu'il y a cr-
„ reur contre la foy. Et cependant avons faict parapher le-
„ dict cayer contenant dix feuilles & quatorze Epiſtres, &
„ au commencement eſt eſcript en titre: *Michaëlis Epiſto-*
„ *la quatuordecim*, & à la narration *Jeſum illum Nazarenum*,
„ & à la fin eſt écrit: *Ultimum in Chriſto valeas*, & *hæc di-*
„ *ligentius mediteris Amen*.

„ Et ainſi que deſſus a eſté par nous ſoubſſignez Inquiſi-
„ teur, Vicaire, Vibailly procedé, *Frere Matheus Ory*,
„ Inquiſiteur Général, *Arzelier* Vicaire, *De la Court* Vibail-
„ ly & Juge Delphinal".

On voit clairement qu'en bien des choſes Servet cherchoit à donner le change à ſes Juges, & qu'il n'y prenoit avec tant d'artifice, qu'ils n'auroient guéres pu le condamner à quelque grande peine, ſur les piéces qu'ils avoient en main: en ſe diſtinguant de *Servetus*, comme d'un homme qui lui étoit inconnu, tout ce qui ſe trouvoit de *Servetus* ne lui pouvoit être imputé: & en diſant qu'il avoit par voye de diſpute ſoutenu la perſonne de *Servetus* contre Calvin, il affoibliſſoit fort la preuve que ſes Lettres fourniſſoient, & on auroit tout au plus pu le blamer de témérité & d'imprudence d'avoir ſoutenu des propoſitions hétérodoxes; l'excuſe à cela étoit la ſoumiſſion qu'il témoignoit pour l'Egliſe. Il ne paroît point ici avoir été dans la diſpoſition de risquer ſa vie pour maintenir ſes ſentimens, ce qui nous fourniſt une aſſez forte preuve, que ſon opiniâtreté ſur cet article à Genéve, vint de quelque autre principe, que de ſon attachement à ſes opinions

[O] *On continua néanmoins le procès commencé, & le 17 Juin il fut condamné à être brulé à petit feu.*] C'eſt à Mr. d'Artigny qu'on a l'obligation d'être inſtruit de toute cette procédure, qui répand beaucoup de jour ſur l'Hiſtoire de Servet. Voici ce qu'il nous apprend (qq). On s'occupa pendant le reſte du mois d'Avril à faire un nouvel examen des Livres, Papiers, & Lettres de Villeneufve & d'Arnollet, & à copier les Epîtres adreſſées à Calvin, dont les Originaux furent dépoſés au Greffe de l'Officialité. On donna avis à l'Inquiſiteur qu'il y avoit dans une maiſon écartée deux Preſſes, qui n'étoient point ſpécifiées dans les réponſes perſonnelles d'Arnollet, ſur quoi le 2 de Mai il s'y tranſporta avec le Grand-Vicaire & le Vibaillif. Ils y trouvérent trois Garçons d'Imprimerie, Thomas de Straton, Jean du Bois, & Claude Papillon. Avant que de les interroger, l'Inquiſiteur tacha de les intimider, en leur diſant, qu'ils n'avoient pu ignorer, que depuis les procédures commencées contre leur Maître & Michel de Villeneufve, il étoit enjoint à toutes perſonnes, ſous peine d'être traitées comme hérétiques, de révéler ce qui concernoit le Livre compoſé par Villeneufve, ſorti de l'Imprimerie d'Arnollet; qu'il y avoit preuve qu'eux Compoſiteurs avoient travaillé à ce Livre; qu'on les exhortoit de dire ſincérement la vérité, *& s'ils y avoient failly, d'en demander grace, & que les Juges n'entendoient point la punition, mais ſeulement la correction*. Ces bonnes-gens, très-effrayés, ſe mirent à genoux: & Straton, prenant la parole pour les autres, dit, qu'ils avoient imprimé un gros in-8 intitulé *Chriſtianismi Reſtitutio*, & n'avoient jamais ſçu qu'il contînt doctrine hérétique, mais ſeulement l'avoient ouï dire, depuis que le procès étoit commencé: qu'ils avoient *beſogné* depuis la Saint Michel derniére, juſques au 3 de Janvier, que ledit Livre *avoit été fini d'imprimer*; qu'ils n'avoient oſé *en donner révélation aux Juges*, de peur d'être brûlés: qu'au ſurplus ils demandoient grace & ſe remettoient à leur miſéricorde. Il ajoûta que Me. Michel de Villeneufve avoit fait imprimer ledit Livre à ſes dépens, & en avoit corrigé les épreuves; que par ſon ordre lui Straton en avoit envoyé le 13 de Janvier cinq balles à Pierre Merrin Fondeur de Caractéres, demeurant à Lyon près Notre-Dame de Confort. C'étoit-là une belle découverte pour les Juges, & ils ne manquérent pas d'en informer ſur le champ l'Archevêque de Vienne, qui en donna avis au Cardinal de Tournon. Le lendemain l'Inquiſiteur & le Grand-Vicaire partirent pour Lyon. Ils commencérent par interroger Pierre Merrin, qui leur dit, ſans dégaiſement, qu'il y avoit quatre mois ou environ, qu'il reçut par la barquette de Vienne cinq balles avec cette adreſſe: *de la part de Me. Michel de Villeneufve Docteur en Medecine ſoyent remiſes les préſentes balles à Pierre Merrin fondeur de lettres près Notre-Dame de Confort*: que le même jour un Eccléſiaſtique de Vienne, nommé Jacques Charmier, lui vint dire de la part dudit Villeneufve, de garder les balles juſques à ce qu'on vint les retirer, *& que c'eſtoit papier blanc*; que depuis ce tems-là il n'a eu nouvelles dudit Villeneufve, ni vu perſonne de ſa

(qq) *Nouv. Mém. &c. ubi ſupra.* p. 118-118.

niére dont il fut arrêté [P]: Calvin ayant appris que Servet étoit dans la Ville, engagea le premier Sindic à le faire mettre en prison; il fut arrêté le 13 Août. On trouva sur lui quatre-vingt dix-sept piè-

ſa part pour tetirer les balles, & qu'il n'a jamais ſu ſi c'étoit papier blanc, ou Livres imprimés. Après avoir pris ſa dépoſition l'Inquiſiteur & le Grand-Vicaire firent enlever les cinq balles, & retournérent à Vienne, où elles furent miſes dans une des Chambres de l'Archevêché. Jaques Charmier fut enſuite interrogé. Il nia conſtamment d'avoir jamais ſu ce que contenoient les balles, qu'il étoit allé recommander à Pierre Merrin: mais ſes grandes liaiſons avec Michel de Villeneuſve le rendant très-ſuſpect, on le condamna quelque tems après à trois anoées de priſon. Le 10 Mai l'Inquiſiteur fit un Extrait des principales erreurs du Livre de Servet *pour en faire plus aiſément telles cenſures que de raiſon.* Au mois de Juin le Procès étant ſuffiſamment inſtruit, le Vibaillif prononça la ſentence, conformément aux Concluſions du Procureur du Roi. Comme Mr. la Roche a donné cette ſentence ſur une Copie moins exacte, que celle qu'a eue entre les mains Mr. d'Artigny, nous ſuivrons ce dernier.

„ Entre le Procureur du Roy Daulphin demandeur en „ crime d'héréſie ſcandaleuſe, & dogmatiſation, compoſi„ tion de nouvelles doctrines & Livres héréticques, ſedition, „ ſchiſme, perturbation de l'union & repos publique, rebel„ lion & deſobeyſſance aux ordonnances faictes contre les „ héréſies, effraction & évaſion des priſons Royalles Del„ phinalles, d'une part, & Me. Michel de *Villeneuve* Mé„ decin, par cy devant priſonnier aux priſons du Palaiz „ Delphinal de Vienne, & à préſent fugitif, accuſé deſdicts „ crimes, d'autre.

„ Veu par nous les piéces juſtificatives des dictes héréſies, „ meſmes les Epiſtres & Eſcriptures de la main dudict Vil„ leneuſve, addreſſées à Me. Jehan Calvin Preſcheur de Ge„ neſve, & par ledict *Villeneufve* recogneues, ſes reſponſes, „ confeſſions & négations, les reſponſes & aultres procédu„ tes concernantes *Balthazard Arnoulles* Imprimeur, certai„ nes balles & Livres imprimez deſquels l'intitulation eſt *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, les témoings examines ſur ce que „ ledict de *Villeneufve* auroit compoſé & faict imprimer le„ dict Livre à ſes deſpans, les rapports des Docteurs en „ Théologie, & aultres perſonnes notables ſur les errents „ contenus dudict Livre & Epiſtres, & leſquels erreurs & „ hereſies ſons d'ailleurs manifeſtes par la lecture d'iceulx, „ actes faictes ſur l'évaſion des priſons & diligences de ap„ prehender ledict *Villeneufve*, adjournemens à trois briefs „ jours & defaults ſur iceulx obtenus, recollement des te„ moings, concluſions diffinitives dudict Procureur du Roy „ Daulphin, & tout ce qui a eſté remys par devers nous; le „ tout conſidéré nous avons dict & diſons leſdicts defaults „ avoir eſté bien & duement obtenus, pour le prouffit des„ quels nous avons forclos & forcluons ledict de *Villeneufve* „ de toutes exceptions & deffenſes, declairé & declairons „ atteint & convaincu des cas & crimes à luy impoſes, pour „ reparation deſquels nous l'avons condamné & condam„ nons, aſſavoir pour le regard de l'amende pecuniaire en „ la ſomme de mille Livres tournois d'amende envers le „ Roy Daulphin. Et à eſtre incontinent qu'il ſera aprehen„ dé, conduit ſur ung tumbereau avecques ſes Livres à jour „ prochain de marché de la porte du Palaiz Delphinal par „ les carefours & lieux accouſtumez juſques au lieu de la „ Haſle de la preſente cité & ſubſequemment en la place ap„ pellée *le Charnève*, & illec eſtre bruslé tout vif à petit feu, „ tellement que ſon corps ſoit mis en cendre. Et cependant „ ſera la preſente ſentence exécutée en effigie avecques la„ quelle ſeront leſdicts Livres bruſlez. Et ſi l'avons condam„ né & condamnons ès deſpens & fraix de juſtice, deſquels „ nous refervons la taxe, declairons tous & chacuns ſes biens „ acquis & confiſquez au prouffit de qui appartiendra, les„ dicts fraix de Juſtice & amende ſur iceulx biens au préalable „ livrez & payez. *De la Court* Vibailly & Juge Delphinal. „ *Grance* Aſſeſſeur. *Carier* Aſſeſſeur. *Pulod* Aſſeſſeur. *Dupraz* „ Aſſeſſeur. *A. de Bois* Aſſeſſeur. *Bernud* Aſſeſſeur. *Philip* „ *Morel* Aſſeſſeur. *Dampierre* Aſſeſſeur. *Bertier* Aſſeſſeur. *De*„ *court* Aſſeſſeur. *Loys Morel* Aſſeſſeur. *Chriſtofle* Aſſeſſeur. „ Publiée ladicte Sentence en plein Jugement à l'audience au„ dict Procureur du Roy Daulphin, Nous Vibailly & Juge „ ſuſdit ſéant dans l'auditoire du Palaiz Delphinal de Vien„ ne, le dix-ſeptieſme jour du moys de Juing l'an mille cinq „ cens cinquante troys. Preſens à ce Mes *Philibert Gallia*, „ *Alexandre Roland*, *Claude Magnin*, *Charles Verdonay*, *Pier*„ *re des Vignes*, & pluſieurs aultres Praticiens de Vienne il„ lec eſtants & moy Greffier ſoubſigné, *Chaſolin*.

„ Dudict jour environ l'heure de midy aprés que l'effigie „ dudict *Villeneufve* auroit eſté faicte au devant dudict Palaiz „ Delphinal, icelle Effigie par *François Berade* Exécuteur de la „ haute Juſtice, lequel on a envoyé querir à ces fins, a eſté „ miſe ſur ung tumbereau avec cinq baſſes des Livres com„ poſez par icelluy *Villeneufve*, & aprés ledict tumbereau „ chargé deſdicts Effigie & Livres a eſté conduict & mené par „ ledict Exécuteur dez la porte dudict Palaiz par les care„ fours & lieulx accouſtumez, juſques au lieu de la Haſle de „ la preſente cité de Vienne, & ſubſéquemment en la place „ appellée *le Charnetve*, en laquelle ladicte Effigie a eſté at„ tachée à une potence expreſſément érigée, & aprés brue„ lée avec leſdicts Livres à petit feu par ledict Exécuteur, „ lequel a mys à pleine & entiere exécution la ſuſdicte Sen„ tence pour le regard de ladicte Effigie ſelon la forme & „ teneur en préſence de *Guigues Ambroſin*, Crieur & Trom„ pette de Vienne, *Claude Reynet*, *Michel Baſſet*, Sergens „ Royaulx Delphinaulx, *Sermet des Champs* Boulenger de Vien„ ne, & de pluſieurs aultres gens illec aſſemblez pour veoir „ faire la dicte exécution. Ainſi a eſté procedé & par moy „ Greffier ſoubſigné receu. *Chaſolin*".

La Sentence des Juges Eccléſiaſtiques ne fut prononcée que ſix mois après celle du Vibaillif, ſavoir le Samedi 23 Décembre 1553. Elle *déclaroit Heréticque Michel de Villeneufve, accuſé pour raiſon du crime d'Héréſie, compoſitions & impreſſion du Chriſtianiſmi Reſtitutio, ſes biens confiſquez au profit des Comtes de Vienne, diſtrait les dépens de Juſtice, ordonnant au ſurplus que tous les Livres dudit Villeneufve, que l'on pourroit trouver, ſeroient brûlez.* Mr. d'Artigny (91) a donné cette Sentence toute entiére, elle eſt en Latin. Je remarquerai ici, qu'outre les erreurs de Servet ſur la Trinité & ſur le Baptême, il y avoit dans ſon Livre des choſes contre l'autorité du Pape, la Meſſe, le Sacrement de l'Autel, & autres Points particuliers à l'Egliſe Romaine, qui ſeules auroient ſuffi pour le faire brûler, quand il n'auroit pas eu d'autres héréſies: & ceux qui ont lu ſon Ouvrage ne douteront point, que cela ne l'ait rendu encore beaucoup plus coupable aux yeux de ſes Juges que tout le reſte.

(91) *Loc. cit.* p. 125-127.

[P] *On il demeura depuis le 7 Avril juſqu'au mois d'Août, c'eſt ce qu'on ignore: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ſe rendit à Genéve: les Auteurs varient ſur le tems qu'il y ſejourna, avant que d'être mis en priſon, & ſur la maniére dont il fut arrêté.*] Tous ceux qui ont écrit la Vie de Servet, ignorant le tems précis qu'il s'étoit ſauvé des priſons de Vienne, l'ont fait aller tout droit à Genéve, en quoi ils ſe ſont certainement trompés, puiſque depuis le 7 Avril qu'il s'échappa de Vienne juſqu'au 13 Août qu'il fut arrêté à Genéve, il y a plus de quatre mois, ces Meſſieurs n'ont pas voulu en croire Calvin, qui dans une Lettre à Sultzer (92) dit que Servet avoit erré pendant quatre mois en Italie: *Rs vero poſtquàm in carcerem eſt conjectus* (Vienne). *Unde noſcio quamdo elapſus, per Italiam erravit quatuor menſes. Tandem huc malis auſpiciis appulſum, unus ex Syndicis, me auctore in carcerem duci juſſit.* Selon Calvin ce ne fut qu'au bout de quatre mois que Servet arriva à Genéve; il pourroit bien s'être trompé ſur les lieux où Servet avoit été, mais il ne s'eſt pas trompé ſur le tems. Mr. de la Chapelle (93), qui a cru auſſi que Servet étoit venu tout droit à Genéve, a prétendu conclure du calcul du tems, qu'il avoit fait un aſſez long ſéjour dans cette Ville, avant que d'être mis en priſon; rapportons les termes de ce Journaliſte: „ Dans la Requête de Servet, en date du 15 Sep„ tembre 1553, il dit qu'il y a *cinq ſemaines* que Calvin le „ tient enfermé. Il n'avoit donc été mis en priſon que le „ 10 ou le 11 d'Août. Or notez qu'il s'étoit évadé des pri„ ſons de Vienne avant le 17 de Juin, ce qui fait prés de deux „ mois avant ſon empriſonnement de Genéve. De ces huit „ ſemaines donnons-lui-en deux pour faire le Voyage. C'eſt „ bien tout autant qu'il en faut, pour un homme qui fuit le „ ſupplice, & qui certainement ne s'amuſe pas dans un „ Pays où la mort ſe préſente par-tout à ſes yeux. Il avoit „ donc été près de ſix ſemaines à Genéve, avant qu'on l'y „ eût fait arrêter. Le calcul eſt facile, & pourquoi ces Meſ„ ſieurs ne l'ont-ils point fait? C'eſt qu'il ne leur convenoit „ pas de le faire. Pour rendre la détention de Servet plus „ odieuſe, il falloit, ſelon les uns, que ce fût dés le lende„ main de ſon arrivée, ſelon d'autres, le jour même au „ ſortit du Sermon, où Calvin l'avoit reconnu, & ſelon Mr. „ d'Allwoerde que Calvin eût appris, par le moyen de ſes „ eſpions, que Servet avoit pris le chemin de Genéve, & „ le moment précis où il y devoit arriver. Voici ſes paroles „ Latines. *Compertum habebat per Exploratores* Calvinus, *Vien„ nam diſceſſiſſe* Servetum, *& Genevam venturum eſſe. neque la„ tebat eum, ſimulac advenſſet, adeſſe hominem* ..... Un „ ſéjour de cinq ou ſix ſemaines ſuffiſoit, & au-delà, pour „ apprendre à tous les habitans de Genéve, que Servet s'é„ toit réfugié dens leur Ville. Sans faire aucune dépenſe en „ recherches ou en eſpions, Calvin en fut aiſément inſtruit „ & ne put l'ignorer. Il eſt même fort vraiſemblable qu'il „ en fut informé des premiers, & que par conſéquent tout „ Picard, & tout bilieux qu'il étoit, il eut grand loiſir de „ meſurer ſa conduite, & de ne rien faire à la chaude. Il eut „ tout au moins un Mois entier pour y réfléchir. Car en „ ſuppoſant Servet arrivé à Genéve le 1 Juillet, c'eſt beau„ coup, s'il put y être quinze jours ſans être reconnu par „ quelqu'un, & Théodore de Beze marque le jour précis „ de ſon empriſonnement au 13 Août, ce qui s'accorde par„ faitement avec les cinq ſemaines que Servet, dans ſa Re„ quête du 15 Septembre, diſoit avoir été renfermé". Obſervez ici, que Mr. d'Allwoerde a ſuppoſé ſans preuves des Eſpions, qui informérent Calvin que Servet viendroit à Genéve: il faut avoüer, que ces Eſpions étoient bien ſins, de ſavoir, qu'un homme, qui s'étoit ſauvé à quatre heures du matin de Vienne, ſans voir perſonne, & qui erra pendant quatre mois, je ne ſai où, iroit enfin à Genéve, & y arriveroit en tel tems. Mr. de la Chapelle de ſon côté a raiſonné ſur une fauſſe ſuppoſition, qui eſt que Servet alla tout droit à Genéve, & doit par conſéquent y avoir fait un ſéjour de cinq ou ſix ſemaines. Mr. d'Artigny (94) ſemble tomber dans la même erreur, dont il auroit pu ſe préſerver, en faiſant attention au tems de l'évaſion de Servet. „ La crainte „ d'être découvert par les Catholiques, lui fit prendre la rou„ te de Suiſſe, plutôt que celle du Piémont, & il arriva à „ Genéve, où il ſe tint caché pendant un mois, en atten„ dant une commodité pour partir". Mr. la Roche (95) a plus approché du vrai par rapport au ſéjour que Servet fit à Gené-

(92) *Epiſtol. Calvini* p. m. 70. *Epiſto.* 5 10m Sept. 1553.

(93) *Bibl. Raiſonn.* T. II. p. 94-95.

(94) *Ubi ſupra* p. 127.

(95) *Bibl. Angl.* T. II. p. 109.

piéces d'Or, une chaîne du même métal qui péſoit environ vingt écus, & ſix bagues d'Or. Comme il falloit que quelqu'un pourſuivît Servet pour le mettre en Juſtice, Calvin ſe ſervit du Miniſtére d'un Etudiant nommé *Nicolas de la Fontaine*, [Q] dont quelques-uns font le Cuiſinier ou le Valet de Calvin, pour donner un tour plus odieux à la choſe [R]. Le 14 Août Servet comparut pour la première fois, & la Fontaine demanda qu'il répondît ſur trente-huit Articles qu'il avoit à ſa charge; la plupart concernoient la doctrine; il y en avoit un (le 37) touchant les injures que Servet avoit dit à Calvin dans ſes Livres; le priſonnier répondit, que Calvin l'avoit auſſi injurié. La Fontaine produiſit auſſi contre lui un Manuſcrit & un Livre imprimé; Servet reconnut être l'Auteur de l'un & de l'autre, mais dit que le Manuſcrit n'avoit point été imprimé, & qu'il s'étoit contenté de l'envoyer à Calvin, environ ſix ans auparavant, pour ſavoir ce qu'il en penſoit. L'Accuſateur remit encore un Exemplaire de Ptolomée, & une Bible Latine avec des notes marginales, Servet confeſſa qu'il étoit Editeur de l'un & de l'autre de

Genéve, mais il s'eſt trompé comme tous les autres en l'y faiſant venir tout droit, après ſon évaſion de Vienne. „ Il„ prit, *dit-il*, la route de Genéve, & y arriva à pied, ayant „ couché au *Loyſes* la nuit précédente, où il étoit arrivé à „ cheval. Je n'ai pu découvrir quel jour il entra dans Ge„ néve; mais il y logea à l'Enſeigne de la Roſe, & il avoit „ deſſein de louer un bateau le lendemain, pour traverſer „ le Lac, & pour ſe rendre enſuite à Zurich". Il me paroît très-apparent, que Servet fut arrêté très-peu de tems après ſon arrivée à Genéve, & qu'il n'y fit point un auſſi long ſéjour que le diſent MM. de la Chapelle & d'Artigny. Calvin ſemble dire, dans le paſſage cité au commencement de cette Remarque, qu'il fut empriſonné d'abord. A l'égard du jour & de la maniére dont il fut empriſonné, Sebaſtien Châteillon, autrement *Caſtalio*, a fort invectivé contre Calvin, de ce qu'il avoit fait prendre Servet à la ſortie de l'Egliſe, un Dimanche, jour dans lequel, *dit-il*, ſelon les Loix de Genéve, on ne peut arrêter perſonne que pour crime capital: *Servetus ſimulac conſpectus, die dominico ex concione tractus eſt in carcerem, unde poſtea nunquam exivit, niſi cum ad ignem ductus eſt.* Et dans un autre endroit: *Servetus venit Genevam, & eodem die, videlicet dominico, audivit concionem poſt prandium, tibi cum ante inceptam concionem ſederet una cum aliis, agnitus eſt a quibuſdam, qui id continuo Calvino nunciatum voverunt, Calvinus e veſtigio ad Magiſtratum rem detulit, aut deferendum curavit, ut Servetum propter hæreſin in vincula pecat.* Ajoutez encore les paroles ſuivantes. *Genevæ lex eſt ne quem die dominico capi liceat niſi ob capitale facinus.* Ces paſſages ſont tirés d'un Manuſcrit, qui m'a été communiqué. A l'égard du jour, Caſtalio ne ſe trompe point, s'il eſt vrai que Servet ait été empriſonné le 13 Août, comme le dit Beze, c'étoit un Dimanche: mais Servet étoit coupable d'un crime capital, ſelon les Loix, alors en vigueur, contre les Hérétiques. Mais il eſt faux, que Servet ait été à l'Egliſe, & que delà on l'ait mené en priſon, ayant été reconnu par quelques perſonnes. Mr. la Roche a fort bien remarqué, qu'il eſt certain par ſa propre confeſſion qu'il ne parut point en public, de peur d'être découvert. Mais comment pouvoit-il craindre, ou comment a-t-il été reconnu? il ne paroît point par ſon Hiſtoire qu'il eût jamais été à Genéve, & il devoit naturellement y être inconnu, à moins qu'il ne ſe trahît lui-même, en découvrant ſon nom. Il eſt vrai pourtant qu'il pouvoit y avoir des gens qui l'avoient vu ailleurs, & c'eſt vraiſemblablement par ce moyen que Calvin fut inſtruit de ſon arrivée.

[Q] *Calvin ſe ſervit du miniſtére d'un Etudiant nommé Nicolas de la Fontaine.*] Il eſt inconteſtable que Nicolas de la Fontaine ne parut que pour la forme, & que pour entamer les pourſuites. Calvin le dirigea, & fut le vrai Dénonciateur de Servet; il fit ſeulement agir une autre perſonne, afin d'éviter le chagrin d'un empriſonnement, dont les Loix ne pouvoient le diſpenſer s'il ſe fût directement porté pour Partie. Calvin lui-même en eſt convenu: voici ce qu'il écrivoit à Farel (96) du 20 Août 1553; *Jam novum habemus negotium cum Serveto. Hoc tranſire forte cogitabat. Necdum enim ſciebat, quo conſilio venerit. Sed quum agnitus fuiſſet, retinendum putavi. Nicolaus meus ad capitale judicium, parvis talionis ſe offerens, ipſum vocavit.* Il diſoit à Sulzer dans une Lettre du 8 Septembre (97): *Tandem huc malis auſpicüs appulſum, unus ex Synodicis, me auctore, in carcerem duci juſſit. Neque enim diſſimulo, quin efficii mei ducerim, hominem pluquam obſtinatum & indomitum quoad in me erat, compeſcere, ne longius manaret contagio.* Et ce n'étoit pas ſeulement à ſes amis qu'il s'expliquoit ainſi, il ne craignoit pas de reconnoître la même choſe publiquement. „ Je ne veux point nier, *dit-il* (98), que „ ce n'ait été à ma pourſuite, qu'il fut conſtitué priſonnier. „ Car d'autant que par les Loix de la Ville, pour entrer en „ connoiſſance de cauſe, il falloit que quelqu'un ſe feſit par„ tie, je confeſſe que l'homme qui demanda juſtice contre „ luy, le fen à mon adveu . . . . Que les malveuillans ou „ médiſans jargonnent contre moy tout ce qu'ils voudront; „ ſi c'eſt-ce que je déclaire franchement pour ce que ſelon „ les Loix & couſtumes de la Ville, nul ne peut eſtre em„ priſonné pour crime, ſans partie ou ſans informations pré„ cédentes; que pour faire venir un tel homme à raiſon, je „ feis qu'il ſe trouva partie pour l'accuſer, & ne nie point „ que l'action intentée contre luy, n'ait eſté dreſſée par mon „ conſeil, afin de donner quelque entrée à la cauſe". Voilà qui eſt clair & net, Calvin lui-même convient qu'il fut le vrai Dénonciateur de Servet.

[R] *Dont quelques-uns font le Cuiſinier, ou le Valet de Calvin, pour donner un tour plus odieux à la choſe.*] Caſtalio ou Châteillon a répété pluſieurs fois que Nicolas de la Fontaine étoit le Cuiſinier de Calvin (99). *An Calvini Coquus poterit de Serveti erroribus circa Trinitatem, & Fatum, & ejus generis obſcuriſſimas quæſtiones (in quibus tot jam ſæculis ſudavit Eccleſia) judicare, & primus lapidem jacere, aut ut paſſus teſtes, eodem ſupplicio affici, iis judicandum reſtuque, qui norunt hominis ignorantiam. Item an Paſtori incumbit ex culina ſua accuſatorem vel capitis deprimere, judicemque, qui Apoſtolorum mores ingenuumque norunt. Coquus ille non eſt accuſator, ſed mera Perſona, & accuſatoris larva, ut ea deceptus Magiſtratus patereture rorum accuſatorem* Calvinum *tutam* Serveti *cauſam agere; id quod ex non licuiſſet, ſi ſecundum Urbis Legem fuiſſet injectus in vincula.* Et dans un autre endroit; *Calvinus ut innocuum ſuum poſſet opprimere ſubornavit accuſatorem ex culina ſua, hominem* Serveti *& Servetianarum quæſtionum ignariſſimum.* Ceux qui connoiſſent Calvin, ſes moyens & les mœurs de ſon tems, ne peuvent que rire, qu'on débite ſérieuſement que ce Réformateur avoit un Cuiſinier en titre d'Office: il y a effectivement beaucoup d'apparence qu'un homme qui vivoit très-frugalement, & qui ne laiſſa que deux cens écus à ſes Héritiers, avoit beſoin d'un Cuiſinier: Lifez ce paſſage de Beze, que Mr. de la Chapelle me fournit (100): „ A cauſe de „ ſon eſtomach il s'abſtenoit de certaines viandes commu„ nes, & qu'il euſt bien aimées: mais c'eſtoit ſans faire du „ délicat, ni eſtre fâcheux en compagnie. Une faute y a eu, „ c'eſt qu'en l'abſtinence il a eu trop peu d'égard à ſa ſan„ té, ſe contentant par pluſieurs années d'un ſeul repas pour „ le plus en vingt-quatre heures, & jamais ne prenant rien „ entre deux . . . . Ses raiſons eſtoient l'imbécillité de ſon „ eſtomach, & la migraine à laquelle il diſoit avoir expéri„ menté ne pouvoir remedier que par une diéte continuelle: „ deſorte que quelquefois je l'ai veu faire entiére abſtinen„ ce juſqu'au deuxiéme jour". Florimond de Remond, qu'on ne ſoupçonnera point d'être favorable à Calvin lui rend témoignage (101) *qu'il a fait paroître dés ſa jeuneſſe qu'il ne ſe laiſſoit emporter aux plaiſirs de la chair & du ventre, & que c'eſtoit un grand jeuneur & même en ſon jeune âge: & qu'il eſtoit ſi aſſidu au travail, que ſouvent il paſſoit les nuits entiéres ſans dormir, & les jours ſans manger.* Il faut avouër, qu'un homme, qui vivoit de cette maniére, ne pouvoit guére ſe paſſer de Cuiſinier! Ceux qui ſont venus depuis Chatellon ayant ſenti le ridicule du Conte du Cuiſinier, ont pris un autre tour, & ſe ſont contentés de dire, que la Fontaine avoit été Cuiſinier de Mr. de Falaix, & qu'il étoit paſſé au ſervice de Calvin. Mr. d'Allwoerde trouve la choſe très-vraiſemblable; *ſed veriſimilius tamen arbitror inde famam natam eſſe de cquo Calvum, quod homo hic antea coquus fuerit.* On trouve le fait dans Uytenbogaert (102), dont voici les termes traduits du Hollandois. „ Calvin avoit un Valet, qui avoit auparavant „ été Cuiſinier chez un Gentilhomme nommé *Faleze*, que „ Calvin, en certaino Lettre, avoit fort vanté pour la Reli„ gion, quniqu'eofuite, de ſa propre main, il l'ait traité „ d'hérétique, parce qu'il étoit en des ſentimens oppoſez „ aux ſiens ſur l'article de la Prédeſtination. Cet homme „ done, devenu Valet de *Calvin*, accuſa *Servet*, qui là-deſſus „ fut cité au ſortir du Sermon, & qui ayant confeſſé ſon „ nom, fut mis en priſon avec le Valet de *Calvin*, qui bien„ tôt fut relâché ſour caution". Mr. de la Roche (103) croit, que Nicolas de la Fontaine étoit un pauvre étudiant, & une eſpéce de domeſtique de Calvin. Mr. l'Abbé d'Artigny le nomme un *Etudiens en Théologie*, qui étoit entiérement dévoué à Calvin. Décidons la queſtion, & diſons hardiment, que tout ce que l'on a dit & répété de Cuiſinier & de Valet, ſont des calomnies toutes pures; j'en trouve une preuve ſans replique dans une Requête préſentée par la Fontaine aux Juges de Genéve, que Mr. la Roche me fournit (104). „ Par devant vous, Magnifiques, Puiſſans, & „ très-Redoubtez Seigneurs, propoſe Nicolas la Fontaine, „ s'eſtre conſtitué priſonnier en cauſe criminelle contre Mi„ chel Servet pour les grands ſcandales & troubles, que ledict „ Servet a déjà faict par l'eſpace de vingt-quatre ans, ou en„ viron, en la Chrétienté, pour les blaſphémes qu'il a pro„ noncé & eſcript contre Dieu, pour les hérèſies dont il a „ infecté le monde, pour les méchantes calomnies & fauſſes „ diffamations, qu'il a publié contre les grands Serviteurs „ de Dieu, & notamment contre Mr. Calvin, duquel *ledict Propoſant* eſt tenu de maintenir l'honneur, comme de ſon „ Paſteur, s'il veut eſtre teno pour Chrétien, & auſſi à cau„ ſe du blaſme & deshonneur, qui pourroit advenir à l'E„ gliſe de Genéve, pour ce que ledict Servet condamne par „ eſpecial la doctrine qu'on y preſche, &c." La Fontaine ſe qualifie lui-même de *Propoſant*, & ſuroit-il oſé le faire, s'il eût été un ſimple Valet de Calvin? Les Magiſtrats s'en ſeroient-ils laiſſé impoſer ſi groſſiérement? Il eſt vrai que Calvin en parle comme d'un homme qui étoit à lui, il le nomme *Nicolaus meus*. Il y a toute apparence qu'il étoit chez Calvin, comme d'autres y avoient été & entre autres les Juriſconſulte Baudouin, auxquels il diſſipoit ſes Ouvrages (105).

[S] *Le*

(96) *Epiſtol. Calvini Ep.* 20 Auguſt. 1553. Les Lettres ne ſont point manuſcrites dans mon Edition.

(97) Ibid. *Ep.* 5 *Idus Sept.* 1553.

(98) *Declaration &c.* p. 11. & 54. 55.

(99) *Contra Libr. hum Calvini*, in quo oſtendere conatur, Hæreſin ejus parere gladii coërcendos eſſe. Edit. de 1612 in-12. num. 235 Il y a une autre Edition de cet Ouvrage, faite en Suiſſe en 1554. Châteillon le publia ſous le nom de *Martin Gelbius*. V. *Bibl. Antiunn.* T. II. p. 96.

(100) *Bibl. Anſionn.* T. II. P. 97.

(101) *Voy.* Drelincourt *Défenſe de Calvin* p. 109.

(102) *Kerkelyk. Hiſt.* P. 74.

(103) *Bibl. Angl.* T. II. P. 518.

(104) Ibid. P. 517. 518.

(105) Drelincourt *Défenſe de Calvin.* p. 250. *& ſuiv.*

de ces Ouvrages, & l'Auteur des Notes. Le 15 Août il fubit un nouvel interrogatoire fur les mêmes Chefs, il en avoua quelques-uns & nia les autres, & La Fontaine fut élargi fous caution. Le lendemain l'Accuſateur revint à la charge, & amena avec lui un nommé Germain Colladon: il préſenta auſſi une Requête pour demander qu'on fît répondre Servet plus préciſément, & de le décharger lui de tous dépens &c. en faiſant pourſuivre le prévenu par le Procureur Fiſcal. Le 17 La Fontaine & Colladon produiſirent deux Lettres d'Oecolampade, & deux paſſages de Melanchthon, pour prouver que Servet avoit été condamné en Allemagne, ils revinrent auſſi au paſſage touchant la Judée, qui ſe trouve dans le Ptolémée. Nous avons parlé de cet Article dans la Remarque [F]: on allégua auſſi contre lui ſes Notes ſur les Chapitres VII. VIII & LIII. d'Eſaïe; ſon *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, une Lettre Latine qu'il avoit écrite à Abel Pepin Miniſtre de Genéve. Le 21 Août il comparut de nouveau, & on lui montra une Lettre de ſon Libraire Balthazar Arnollet, écrite de Vienne le 14 Juillet 1553 à *Jaques Bertet*, demeurant à Chaſtillon, par laquelle il le prie de *faire pérdre ſecrettement* les Exemplaires du *Chriſtianiſmi Reſtitutio qu'il lui avoit envoyez*, parce que Guerouk l'avoit trompé en lui cachant les erreurs qui étoient dans ce Livre. Le même jour Calvin diſputa avec Servet ſur le véritable ſens des mots de *Perſonne* & d'*Hypoſtaſe*. Après que Calvin & les autres Miniſtres ſe furent retirés, les Juges ordonnérent que l'on achetteroit aux dépens de Servet, les Livres qu'il demandoit s'ils ſe trouvoient à Genéve ou à Lyon, & il en retint quelques-uns que Calvin avoit apportés: les Juges lui accordérent auſſi de l'encre & du papier, comme il l'avoit demandé (*s*). Le 22 Servet préſenta une Requête aux Syndics & Conſeil de Genéve, où il ne demandoit rien que de juſte [*S*], qu'il n'obtint pourtant point. Le 23 Août le Procureur-Général préſenta trente nouveaux Articles, ſur leſquels il demanda que Servet fût interrogé, dont la plupart regardoient ſa perſonne, ſes mœurs & ſa conduite, & qui pour dire la vérité n'avoient aucun rapport à l'affaire dont il s'agiſſoit (*t*). Le 28 il parut trente-huit nouveaux Articles, ſur leſquels le Procureur-Général demanda que le Priſonnier fût interrogé, & qu'il répondît affirmativement ou négativement. Ces Articles étoient précédés d'un Préambule tendant à faire voir que Servet mériteoit la mort. Le Procureur-Général remontre aux Juges, que Servet varioit dans ſes Réponſes, qu'elles *étoient pleines de menſonges, & qu'il ſe mocquoit de Dieu & de ſa parole, en alléguant, corrompant, & détournant fauſſement les paſſages de la Ste. Ecriture, pour couvrir ſes blaſphémes & étuder punition.* Il ajoûte que Servet a mal choiſi les exemples qu'il cite des Apôtres dans ſa Requête, & que ce qu'il rapporte de l'Empereur Conſtantin eſt faux. On cite contre lui les Loix des Empereurs, qui ont condamné les Hérétiques à la mort. On dit qu'il eſt dans les ſentimens des Anabaptiſtes, qui ôtent le droit du glaive au Magiſtrat. Enfin le Procureur-Général conclut, que puiſque le Priſonnier *ſçait ſi bien mentir*, on ne doit point lui donner un Procureur, comme il le demande; que cela eſt défendu par le Droit, & qu'on ne l'a jamais accordé à de pareils ſéducteurs. Les Articles ſur leſquels il fut examiné ce jour-là, étoient de la même nature que les trente ſur leſquels on l'avoit déjà interrogé, & ne faiſoient rien à l'accuſation d'héréſie. Servet déclara le même jour qu'il perſiſteroit dans ſa créance, à moins qu'on ne lui fît voir la fauſſeté de ſa doctrine. Le 31 d'Août, les Syndics & le Conſeil de Genéve reçurent une Let-

(s) *Bibl. Angl. T. II. p. 118-137.*

(t) *Ibid. p. 138-140.*

[*S*] *Le 22 Servet préſenta une Requête aux Syndics & au Conſeil de Genéve, où il ne demandoit rien que de juſte.*] Mr. la Roche nous fournit la Requête même (106), conçue en ces termes.

(106) *Bibl. Angl. T. II. p. 135-137.*

A mes très-honorés Seigneurs, Meſſeigneurs les Syndics & Conſeil de GENEVE.

„ Supplie humblement *Michel Serveteus* accuſé; mettant en „ faict, que c'eſt une nouvelle invention, ignorée des Apoſ„ tres & Diſciples, & de l'Egliſe Ancienne, de faire partie „ criminelle pour la doctrine de l'Ecriture, ou pour queſ„ tions procédantes d'icelle. Sela ſe monſtre premiérement „ aux Actes des Apoſtres, Chapitre 18 & 19 où tiels accu„ ſateurs ſont déboutés & renvoyés aux Egliſes, quand ni „ a autre crime que queſtions de la religion. Pareillement „ du tems de l'Empereur *Conſtantin* le grand, où il y avoyt „ grandes héréſies des *Ariens*, & accuſations criminelles, „ tant du coſté de *Athanaſius*, que du coſté de *Arrius*, ledict „ Empereur, par ſon conſeil, & conſeil de toutes les Egli„ ſes, arrefta que ſuyvant la ancienne doctrine, teles accu„ ſations nariont point de lieu, voyre quand on ſeroyt un „ hérétique comme eſtoyt *Arrius*. Mais que toutes leurs „ queſtions ſeriont décidées par les Egliſes, & que eſtila „ que ſeroyt conveneu, ou condamné par iceles, ſi ne ſe „ voloyt redaire par repentance. Voyré banni. La quiele „ punition a eſté de tout temps obſervée en l'ancieune egliſe „ contre les héréticques, comme ſe preuve par mille autres „ hiſtoires & authorités des Docteurs. Pourquoy, Meſſeigneurs, ſuyvans la doctrine des Apoſtres & Diſciples, qui „ ne permirent oncques teles accuſations, & ſuyvant la doc„ trine de laneiene egliſe, en la quiele teles accuſations ne „ eſtiont poynt admiſes, requiert ledict ſuppliant eſtre mis „ dehors de la accuſation criminelle.

„ Secondement, Meſſeigneurs, vous ſupplie conſiderer, „ que na point offanſé en voſtre terre, ni ailleurs, na poynt „ eſté ſedicieux ni perturbateur. Car les queſtions que luy „ tracte, ſont difficiles & feulement dirigées à gens ſçavans. „ Et que de tout le temps que a eſté en *Alamagne*, na jamais parlé de ces queſtions que à *Oecolampadius*, *Bucerus*, & *Capito*. Auſſi en France nen ha jamais parlé ahome. En „ oultre que les Anabaptiſtes ſedicieux contre les Magiſtrats, „ & que voliont faire les choſes communes, il les a touſ„ jours reprouvé & condamné. Dont il conclut, que pour „ avoir fans ſédicion auleune miſes en avant certaines queſ„ tions des anciens Docteurs de l'Egliſe, que pour ſela ne „ doyt aulcunement eſtre detenu en accuſation criminelle.

„ Tierſement, Meſſeigneurs, pour ce qu'il eſt étranger, „ & ne ſçait les coſtumes de ce pays, ni comme il fault par„ ler, & procéder en jugement, vous ſupplie humblement „ luy doner un procureur, le quiel parle pour luy. Ce ſeſant „ farez bien, & noſtre Seigneur proſperera voſtre republi„ que. Fait en voſtre cité de Genéve le 22 d'Août 1553.

Michel Serveteus de Ville neufve en ſa cauſe propre.

Il ne s'agit pas d'examiner les raiſons & les faits qu'il allégue contre les Loix pénales. Mais Servet avoit raiſon de ſe plaindre, de ce qu'on l'avoit empriſonné à Genéve; il n'étoit point ſujet de la République, il n'avoit point été furpris en faiſant rien de contraire aux Loix, & par conſéquent Meſſieurs de Genéve n'avoient aucun droit ſur lui: ce qu'il avoit fait ailleurs n'étoit pas de leur reſſort, & ils ne pouvoient ſans injuſtice retenir un Etranger, qui paſſoit par leur Ville, & qui s'y étoit tenu tranquille. D'ailleurs quel de plus juſte & de plus équitable que d'accorder à un tel priſonnier un Avocat pour défendre ſa cauſe? Mr. de la Chapelle (107) a envilagé la Requête de Servet, dont il s'agit ici, comme une preuve du deſſein où Calvin étoit de le faire punir, s'il ne ſe retractoit, & il y trouve auſſi une preuve qui juſtifie que les Loix pénales étoient en vigueur à Genéve: nous parlerons de ce dernier article ailleurs: bornons-nous à ce qui regarde ici Calvin. „ On voit, *dit la ſavante Tournaiſiſe*, que ſon but (*de Servet*) étoit de décrier „ toutes les Loix pénales, faites contre les hérétiques, excepté celles qui les condamneroient au banniſſement. Une repréſentation ſi juſte & ſi naturelle ne dut pas être un petit incident, & ne doutons point que l'on n'en ſentit toute l'importance à Genéve. Il eſt fort vraiſemblable que la Matiére fut bien diſcutée, & que l'on prit du tems pour peſer le pour & le contre. Auſſi le Lieutenant de la Ville, ne répondit à cet endroit de la Requête que le 28 Août, & ce jour-là le Procureur-Général remontra aux Juges que Servet avoit mal choiſi les Exemples &c. Nous ne faurions donner que l'on n'eût pris l'avis de Calvin là-deſſus. On le conſulta certainement ſurtout le ſoir; & quelle apparence y a-t-il, que ſur une queſtion ſi férieuſe & délicate on n'ait pas eu recours à ſes lumiéres? Or ſi ce Théologien s'étoit déclaré pour la Tolérance, on ne ſauroit croire que ſa déciſion n'eût influé ſur le Procureur, ou du moins ſur les Juges. Puis donc que la voix de la Cour a toute pour la perſécution, tenons pour une choſe aſſurée, que celle de Calvin fit pancher la balance du côté le plus rigoureux. . . . . Ne nous étonnons point alors des reproches ſanglans que le Priſonnier lui en fit, dans une nouvelle Requête en date du 15 Septembre: *Je vous avois preſenté une autre requeſte*, dit-il, *la quiele eſtoyt ſelon Dieu, Et pour la empecher* Calvin *vous a allégué* Juſtinian; *certes il eſt malheureux d'alléguer contra may ce que luy meſme ne croyt pas lui meſme tient poynt, ni croyt poynt, ce que* Juſtinian *a dict* de ſacro-ſanctis eccleſiis, *& de* epiſcopis & clericis, *& d'autres choſes de la religion: & ſçait bien que legiſle eſtoit deſja dépravée. C'eſt grand bonte à luy*". Quoi qu'il en ſoit, il me paroît inconteſtable, que les repréſentations de Servet en première inſtance étoient juſtes, & ſes demandes qu'il faiſoit parfaitement fondées. Mais nous verrons dans la ſuite que de malheureux préjugés étouffoient la voix de l'Equité & celle de la Raiſon.

(107) *Bibl. Raiſon. T. II. p. 139-141.*

Lettre du Vibaillif de Vienne, & du Procureur du Roi de la même Ville, datée du 26, par laquelle il les remercioient de leur avoir fait ſavoir, que Servet avoit été arrêté & empriſonné à Genéve. Ils les prioient de leur renvoyer le priſonnier, afin qu'on exécutât la ſentence rendue contre lui. Leur Lettre étoit accompagnée d'une copie de cette ſentence. Cette Lettre fut apportée par le Viguier ou Capitaine du Palais Royal de Vienne. Le même jour Servet ayant comparu de nouveau, on fit entrer ce Capitaine, & l'on demanda au priſonnier s'il le connoiſſoit; il répondit *qu'oui, & qu'il avoit été deux jours ſous ſa garde* &c. Enſuite on lui demanda s'il aimoit mieux demeurer à Genéve entre les mains de Meſſieurs du Conſeil, ou retourner à Vienne avec le Géolier, qui l'étoit venu quérir. Servet ſe jetta à terre, fondant en larmes, & dit qu'il ſouhaittoit être jugé par les Magiſtrats de Genéve, & *que Meſſieurs ſiſſent de lui tout ce qu'il leur plaîroit* [*T*]. Le Géolier partit de Genéve, ayant obtenu une atteſtation, qui portoit, que Servet avoit déclaré qu'il s'étoit ſauvé de la priſon de Vienne, ſans le conſentement du Géolier (*u*).

(*u*) Ibid. p. 140-144.

Le premier de Septembre, Servet refuſa par généroſité de nommer les Créanciers qu'il avoit en France, pour ne pas enrichir ſes ennemis, & expoſer ſes amis. Le même jour, les Juges ordonnérent à Calvin d'extraire des Propoſitions mot à mot du Livre de Servet [*U*]; ils ordonnérent en même tems, que Servet y répondroit en Latin. Servet comparut de nouveau le 15 Septembre, on lui remit trente-huit propoſitions que Calvin avoit extraites de ſon Livre; il y répondit par écrit, Calvin y repliqua, ſa Replique fut remiſe à Servet qui y fit des Notes marginales [*W*]. Le 15 de Septembre il pré-

[*T*] *Servet ſe jetta à terre . . . . & dit qu'il ſouhaittoit être jugé par les Magiſtrats de Genéve,* &c.] Tout ce commerce de Meſſieurs de Genéve avec les Juges de Vienne, fournit une nouvelle preuve de la force des préjugés dont les meilleures têtes étoient préoccupées for la maniére d'en agir avec les Hérétiques. Pourquoi donner avis à Vienne qu'on tenoit Servet, ſi on n'avoit pas intention de le livrer? Les Juges de Vienne avoient-ils fait quelque requiſition? N'y avoit-il pas auſſi de la cruauté à propoſer au Priſonnier d'opter entre demeurer à Genéve, ou d'être livré à la Juſtice de Vienne? Quelle queſtion de demander à un homme, s'il veut aller être brulé à petit feu? n'étoit-ce pas le mettre dans la néceſſité de ſe ſoumettre à une Juriſdiction, qui, comme je l'ai remarqué, n'avoit naturellement aucun droit ſur lui? c'étoit-là vraiſemblablement le but qu'on ſe propoſa, pour léſitimer des procédures, qui dans leur origine étoient très-iniques.

[*U*] *Le même jour les Juges ordonnérent à Calvin d'extraire des propoſitions mot à mot du Livre de Servet*] Mr. de la Chapelle (108) a obſervé à l'occaſion de cet ordre, que de la maniére dont les Hiſtoriens de Servet rapportent les procédures qu'on fit contre lui, on diroit que Calvin fut tout à la fois, Accuſateur, Partie, Témoin & Juge. Mr. la Roche dit plus d'une fois, *qu'il eſt fâché de trouver ſi ſouvent* Calvin *en ſon chemin:* voici la réflexion que Mr. de la Chapelle fait là-deſſus „ Calvin ne paroit jamais ouvertement ſur la „ Scéne que ſort à propos, c'eſt-à-dire, avec toute la pru„ dence, & la gravité qui convenoient à ſon caractére. Il ne „ vint point à la Cour par vîfs mouvemens, & il n'y fit rien „ que par l'ordre de ſes Maîtres. En toute rencontre ſem„ blable on a recours aux Théologiens, pour les conſulter, „ pour conférer avec les Priſonniers, pour diriger les Interrogatoires, pour faire des Extraits, pour examiner les Réponſes, & pour quantité d'autres choſes de la même nature. Il n'eſt point de Théologien, alors, qui ne ſoit „ obligé de paroître auſſi ſouvent que ſes Supérieurs le demandent: & ſi Calvin parut ſi fréquemment ſur la Scéne, „ qu'on s'en prenne à ſon mérite, à ſa réputation, à ſon crédit même ſi l'on veut, à la bonne-heure; je ne m'y oppoſe pas, & je conçois que dans le poſte où ce Paſteur étoit à Genéve, on auroit crainte de pécher, ſi l'on eût rien fait ſans lui. Mais pourquoi le repréſenter comme un „ faux important, qui s'ingéroit d'office dans cette affaire, „ ou comme un implacable ennemi, qui ſollicitoit avec empreſſement la mort de Servet?" On verra ce que Calvin dit lui-même ſur ce ſujet, comme je n'ai ſon Ouvrage qu'en Latin, j'empruntérai de Mr. de la Chapelle le paſſage en François. „ De fait, *dit-il* (109), je ne veux point nier „ que ce n'ait été à ma pourſuite qu'il fut conſtitué priſon„ nier . . . . Mais depuis qu'il l'a été par l'autorité de ſes hérétiques, chacun ſçait que je n'ay faict nulle inſtance pour le faire punir à mort. Et de ce que je dy, non ſeulement „ toutes gens de bien m'en ſiront teſmoins, mais auſſi je deſpite tous les malins qu'ainſi ne ſoit . . . . La procédure a monſtré à quelle intention je le faiſoye. Car depuis „ que mes freres & moy fuſmes appellez, j'entens tous les „ Miniſtres de la parolle, il n'a point tenu à nous, qu'il ne luy fuſt donné pleine liberté de conférer & traicter amiablement avecques nous des articles où il avoit erré . . . . Huit „ jours après je fus encore rappellé par Meſſieurs . . . . Après que nous euſmes diſputé long-temps, pour ce qu'il plaiſoit fouvent, que ce n'eſtoit point choſe décente ni convenible de traicter devant la Juſtice terrienne & meſme en priſons les affaires de la Chreſtienté, je luy reſpondy „ qu'il eſtoit vray . . . . En la fin qu'il demandoit qu'on s'en rapportaſt au jugement des autres Egliſes, j'acceptay volon„ tiers auſſi cette condition. Parquoy nos Seigneurs voulant abreger tous circuits me commandérent d'extraire des Livres de Servet certaines Propoſitions, ausquelles le principal différent fuſt contenu, & que cela luy fuſt baillé par eſcrit. Par le meſme arreſt il luy fuſt permis & faict libre de retracter ce qu'il cognoiſtroit avoir eſté mal eſcrit de luy, de me redarguer s'il voyoit qu'il fuſt fauſſement chargé, & de maintenir par la parolle de Dieu ce qui ſeroit iniuſtement condamné par luoy. Je fei incontinent ce qui m'eſtoit ordonné . . . . Servet euſt du tems à reſpondre autant qu'il en voulut prendre. Il me fallut replaiquer en deux jours contre ce qu'il avoit reſpondu . . . .

(108) Ibid. p. 134. 135.

(109) Déclaration. p. 52. 97. 98.

„ ſenta requeſte de voir noz repliques pour les dé„ bouter. Ce qui luy fuſt octroyé". Il eſt évident que Calvin ne parut que comme tout autre Théologien en pareil cas. Cependant il faut obſerver avec Mr. de la Chapelle (110), que Calvin ne pût faire déférer Servet au Magiſtrat, que dans un deſſein formé de le faire punir corporellement, s'il perſiſtoit dans ſes ſentimens hérétiques, & qu'il ne changea point d'avis pendant les procédures. La preuve en eſt claire, Calvin ne pouvoit ignorer que les Loix, qui ſoumettoient les Hérétiques à la mort, ſubſiſtoient à Genéve, comme nous le verrons dans la ſuite. D'ailleurs l'action intentée à Servet au nom de la Fontaine, étoit en *cauſe criminelle*, ce qui marque clairement, que ceux qui l'intentérent ſavoient bien, qu'en cas de conviction la peine ſeroit capitale. Ajoûtez, que Servet attaqua par ſa Requête du 22 Août, les Loix pénales; preuve évidente, qu'il étoit convaincu qu'on en voloit à ſa vie. Enfin Calvin fut très-mécontent de celui qui voulut renvoyer l'affaire au Conſeil des Deux-cens, qui auroit pu ſuſpendre ou abolir les Loix pénales. Nous parlerons de cette propoſition plus bas.

(110) Bibl. Raiſonn. *loc. cit.* p. 137 & ſuiv.

[*W*] *On lui remit trente huit propoſitions, que Calvin avoit extraites de ſon Livre, il y répondit par écrit. Calvin y repliqua, ſa Replique fut remiſe à Servet, qui y fit des Notes marginales.*] Toutes ces Piéces ſe trouvent parmi les Opuſcules de Calvin. Les Extraits de Calvin ſont fidéles. On voit dans les Réponſes de Servet beaucoup d'orgueil & de fierté, & dans les petites Notes qu'il mit à la Replique de Calvin, il le traite de la maniére la plus groſſiére. C'eſt ici le lieu de faire connoître les ſentimens de Servet, autant qu'on en eſt poſſible; je dis, autant que cela eſt poſſible, car après avoir lu ſon Ouvr. , j'avoue qu'il y a une infinité de choſes que je ne comprens point. Servet avoit la tête remplie de notions Scholaſtiques, & il paroît qu'il avoit lu les Peres & les anciens Philoſophes, & que mêlant le tout enſemble, il s'étoit fait le Syſtême le plus extraordinaire qu'il y ait peut-être jamais eu, & que lui-même n'entendoit peut-être pas. Quoi qu'il en ſoit, je tâcherai de mettre les lecteurs en état de juger par eux-mêmes des opinions de ce fameux Hérétique.

1. J'obſerverai d'abord que Servet me paroît avoir eu une bonne doſe de Fanatiſme, & beaucoup d'orgueil & de préſomption. Qu'on juge de ſon Fanatiſme par la préface ſuivante, qu'on trouve à la fin de ſon Introduction (111): *O Chriſte Jeſu Fili Dei, qui de cælo nobis datus, dictatem pateſactam in te ipſo viſibilem manifeſtas, te ipſum aperi ſervo tuo ut manifeſtatio ejus vere pateſcat. Spiritum tuum bonum & verbum efficax petenti nunc tribue, mentem meam & animum dirige, ut divinitatis tuæ gloriam paſſim enarrare, ac veram de te ſidem exprimere. Cauſa hæc tua eſt, & tuum a patre & Spiritus tui gloriam explicans quæ divino quodam impulſu trahuntur ſeſe miſi oleuile. cum eſſem de tua veritate ſolicitus. Trahere aſpernata cæpi, & nunc iterum tractare cœpi, ut ex rei ipſius certitudine, & ex ſignis temporum manifeſtis ſum nunc plis omnibus oſtenſurus. Lucernam non eſſe abſcondendam tu nos docuiſti*, ut ut nihil ſit niſi evangelizem. Je trouve un nouvelle preuve de ſon Fanatiſme & de ſon Orgueil en même tems, dans l'application qu'il s'eſt faite, de ce qu'on lit Dan. XII. & Apocal. XII. du combat & de la victoire de *Michel* contre le Dragon. *Cogita Lector*, dit-il (112), *quid apud Danielem & Joannem ſignificet ille Michaelis futurus adventus & pugna poſt annos ſeptuaginta 1260. Obſerva bene . . . . . tu a Conſtantini & Sylveſtri tempore, jam annos 1260. regnaverit Papa verum Antichriſtus.* C'eſt dans la même vue, qu'on des interlocuteurs de ſes Dialogues eſt *Michel*, & qu'il a mis au titre de ſon Livre en Hébreu tiré de Daniel & en Grec tiré de l'Apocalypſe ces paroles: *En ce tems-là Michel le grand Chef ſe tint debout, & il y eut une bataille au Ciel.*

(111) Chriſtianiſmi Reſtitutio. p. 4.

(112) Ibid. p. 295. 296.

II. On ſait que Servet en vouloit ſurtout au dogme de la Trinité. Il le combat directement dans ſon premier Livre, mais il faut dire, qu'il attaque plutôt le langage des Scholaſtiques que le dogme tel que l'Ecriture nous l'enſeigne; j'en excepte pourtant l'explication qu'il donne du paſſage de 1 Jean V. 7. & de celui de St. Matth. XXVIII. 19. Ce qu'il dit d'abord en général ſur ces deux paſſages, peut donner une idée générale de ſon Syſtême, qui me paroit pour l'eſſentiel revenir au Sabellianiſme. Voici ſes termes (113): *Ad quorum facilem explicationem eſt advertendum, quod* una & eadem deitas quæ eſt in patre, communicata eſt ſilio immediate & corporaliter. Deinde, eo Mediatore, per miniſterium Angelici

(113) Ibid. p. 22.

Spiri-

préſenta auſſi une nouvelle Requête, dans laquelle il expoſoit la miſére qu'il ſouffroit dans la priſon, & demandoit que ſa cauſe fût renvoyée au Conſeil de deux-cens. L'on croit que cette demande lui fut

Spiritus, communicata eſt ſpiritualiter Apoſtolis *in die Pentecoſtes. Chriſto ſoli a natura eſt Deitas inſita corporaliter & ſpiritualiter, Divinis ab eo datur aliis Sanctis & ſubſtantialis habitus. Utrumque communicationis modum, corporalem & ſpiritualem jeorjum poſtea exponemus, ſubſtantiam ipſam Spiritus Sancti oſtendentes*, quod ſit eadem Deitas cum Patre & Filio. A l'égard du paſſage de St. Jean, voici comment Servet l'explique: il a agit, dit-il, de ce qui ſe paſſa au Baptême de Jéſus-Chriſt; on entendit une voix, *la Parole*, qui témoignoit du Ciel, *le Pere* qui la proféroit rendoit témoignage, que Jéſus étoit ſon fils bien aimé, & le St. Eſprit deſcendit en forme viſible, *& ces trois ſont un*, parce qu'ils rendent un témoignage conforme de la même choſe, de l'unité d'une même Divinité. *Manifeſta ibi vox, & auditus Sermo de cœlo, teſtatur, hunc Jeſum eſſe Filium Dei. Pater proferens ibi manifeſtatur de cœlo teſtificans, hunc eſſe filium ſuum. Et Spiritus in eum de cœlo veniens ibi manifeſtè viſus teſtatur* . . . . & hæc omnia unum ſunt, *quia conformiter de eadem re teſtantur, ejusdem deitatis unitate* (114). Il s'explique plus ſingulièrement encore ſur l'inſtitution du Baptême, Matth. XXVIII. *Quamquam Baptiſmus*, dit-il (115), *ex Apoſtolorum doctrina rité conferatur in nomine Chriſti*, cum Chriſtus in ſe continet Patrem & Spiritum Sanctum, Unctus ungentem & unctionem, *tamen latius voluit Chriſtus omnia exprimere, Patri honorem deferre & Spiritum Sanctum Baptiſmo adjungere, cum ibi Spiritus Sancti munus unice pateſiat. Primo ergo ait*, Baptizate in nomine Patris, *quia ipſe omnis deni eſt primus verus & originalis fons, Jacobi* I. In nomine Filii, *quia per ipſum habemus reconciliationem, & donum hoc, nec eſt aliud nomen ſub cœlo, in quo oporteat nos ſalvos fieri*, Actor. IV. In nomine Spiritus Sancti, *quia Spiritus Sancti donum in Baptiſmo datur* . . . . Tres ſunt manifeſtationis modi, ſeu perſonæ *non metaphyſicè illâ rerum incorporearum in Deo diſtinctione, ſed Sacramenti exhibitione, per Dei œconomiam.*

(114) Ibid. p. 22.

(115) Ibid. p. 24.

III. Voyons ce qu'il penſoit ſur la Perſonne de JESUS-CHRIST. Il paroît avoir eu des idées fort bizarres ſur ce ſujet: en général on peut dire, qu'il prétendoit que le Fils unique de Dieu n'avoit proprement point exiſté, avant que Jeſus naquît de la Vierge Marie. Selon lui, le *Verbe*, qui n'étoit autre choſe, que la ſageſſe de Dieu, n'étoit pas le Fils de Dieu, mais dans ce Verbe ſe trouvoit la repréſentation, l'image de Jéſus-Chriſt, qui devoit exiſter dans la ſuite. Je ne ſai ſi je me fais comprendre. Je donnerai les propres termes de Servet: *Verbum erat λόγος idealis ratio jam hominem referens. Id jam occulte referebat, in quo futurum erat. . . Jam olim in Verbo apud Deum erat futuri hominis Jeſu-Chriſti exemplar, perſona & effigies* (116). La Doctrine de Servet ſur l'article du Fils de Dieu eſt ſi embrouillée, qu'il eſt difficile de comprendre ce qu'il voulоit dire. Le Verbe étoit de toute éternité dans le Pere, il eſt ſorti du Pere quand il a parlé, c'étoit la ſubſtance du Pere, l'eſſence du corps & de l'ame de Jéſus-Chriſt étoit la Divinité du Verbe & de l'Eſprit, le Verbe étoit une lumiére ſubſtantielle, dans le Verbe étoit la ſemence ſubſtantielle de la génération de Jéſus-Chriſt homme, & que ſai-je encore de plus. Voici quelques paſſages, qui contiennent la doctrine de Servet, qui avec les autres que je citerai prouveront, ſi je ne me trompe, que ſon Livre eſt la production de l'eſprit le plus bizarre & le plus ténébreux qui ſût jamais. *Fuit vero*, dit-il (117), *fulgor divinus, hominem ab æterno referens & cum mundo proferens. Cum Joanne verè dicimus λόγον* in principio mundi *fuiſſe* idealis rationis *prolationem*, apparentem *externum* ſermonem, loquutionem, *juxta propriam ſignificatum verbi λέγειν, quod eſt, dico, loquor. Reliqua item omnes ſcripturæ loci ſermonem hunc exponunt, quia dixit Deus, loquutus eſt Deus; non inani voce, ſed* ſermone viſibili. *Eo magis quia Deus per hunc ſermonem, per Verbum hoc, voluit mundo manifeſtari, & externe apparere. Antiquior quoque Apoſtolorum traditio verbum hoc intelligit eſſe in Deo diſpoſitionem*, diſpenſationem *externam* lucidam & viſibilem. . . . . *Verbum manifeſtationis Dei diſpoſitione divina fuit, in ipſomet Deo*, eſſentia viſibilis, *oraculum in nube, ut verbum quis audiat & videat, magno Dei artificio. Erat* ſubſtantiale verbum, *Oraculum in igne*, numen *quoddam* viſibile, *perſonatus* Deus. *Dicebatur* Elohim *Deus humana facie vijus, ſons lumbi, ſons vitæ*, Chriſtus apud Deum. *Ab oraculo illo, Verbo illo & Chriſti perſona*, perſonato Deo, *quaſi ab ore Chriſti prodibat ſpiritus omnia vivificans, & in ipſum Adam halitum vitæ inſpirans. Ad imaginem ipſius Chriſti ſecundum corpus & animam factus eſt Adam. . . . . Verbum in Deo proferente eſt ab æterno ipſemet Deus loquens, & in nubis caligine a parens*: poſt prolationem *eſt* ipſa Chriſti Caro, *in qua videatur Deus fabiata caliginis umbra. Ipſemet* homo Jeſus-Chriſtus *eſt* Verbum Dei, vox *Dei ſubſtantialiter ex ore Dei* prolatus. *Quemadmodum ſi te loquente, vox tua, ſeu ore tuo emiſſa nubes, multieri poſſes obumbrari, fieret genitura ros in uterum decidens, & eam gravidam faciens: ita Chriſtus prolatione Dei in Maria ſubſtantialiter genitus.* Et plus bas (118): *Siquidem verè loquendo* verbum *erat ipſamet* Dei eſſentia, *aut ipſa Dei eſſentiæ exhibitio. Non erat in Deo alia ſubſiſtentia aut hypoſtaſis, quam Verbum illud in lucida nube, in qua Deus tunc ſubſiſtere videbatur. Et in ea ipſa relucebat facies & perſona Chriſti.* Il avoit dit auparavant (119). *In perſona intelligitur* verbum caro factum, *quia cultus ille, perſona illa Elohim, omnia creans*, caro extitit: *& hæc ipſa Chriſti facies, eſt illa facies Dei multis olim viſa. In ſubſtantia eſt verbum Caro factum, qui lucida illa oraculi nubes, quæ erat gloria Domini*, ut ros genituræ Chriſti. *Ipſa eſt caro ipſa ſubſtantialiter, eademque eſt hujus carnis, quæ verbi illius eſſentia.* Liſez encore ce qui ſuit

(116) Ibid. p. 92.

(117) *De Trinit. Lib.* II. Chriſt. Reſtit. p. 48.

(118) Ibid. p. 50.

(119) Ibid. p. 50.

(120): *Totam æternitatem Deo eſſe dicimus inſtar præſentis momenti. . . . . Rejecto itaque velamine temporis medii, conſidera horam hanc, in qua corpus Chriſti generatur & concipitur, eſſe æternaliter ante mundi exordium Deo verè præſentem. Quod ubi conceſſeris, concedes etiam* Deum ab æterno protuliſſe ſubſtantiale verbum, *& proferendo filium hunc* in Maria genuiſſe de ſubſtantia ſua. *Primogenitus igitur eſt homo Chriſtus* & ab æterno genitus, *cum prolatio illa ab æterno facta, ſit ipſamet* Carnis Chriſti generatio. *Eſſentia* corporis & animæ *Chriſti*, dit-il encore (121), *eſt verbi & ſpiritus Deitas. Chriſtus ab initio eſt tam ratione corporis quam ratione animæ.* Caro *Chriſti* habet initium eſſendi *a paterna verbi prolatione. Et Chriſtus in ſpiritu Dei præceſſit omnia tempora. Ille idem qui erat ſpiritus Elohim eſt nunc ſpiritus Chriſti.... Ita in Deo non fuit inter res illas generatio inviſibilis Filii, ſed verbi prolatione eſt facta generatio poſt apparentis carnis, qui eſt filius Dei benedicti.* Ajoutez (122); *Non ſolum erat in verbo idea hominis Chriſti, ſed ſubſtantiale ſemen generationis ejus. Non diceretur bona ille eſſe vere filius Dei, ſi cum ſimpliciter in Maria creaſſet, non ſervata generandi ratione de ſubſtantia patris.* Subſtantia *fuit* ſemina *in verbo*, ſubſtantia Dei *nubis exhibita. Et Deus per verbum quadammodo corporatus & humanatus, olim in figura, nunc in veritate.* Voulez-vous une explication plus particulière de l'Hypoſtaſe du Verbe, la voici (123); *Erat oraculum quoddam in ignea nube ſubſiſtens & ſplendens, quod & gloria Domini dicebatur, & ejus majeſtas in nube..... Sicut ipſe Chriſtus eſt nunc oraculum, ita olim in Templo, in Tabernaculo, & aræa, perſona Chriſti erat Oraculum illud, unde Adam, Abraham, Moſes & alii accipiebant reſponſa. . . . Ex lege colligitur* Verbi Hypoſtaſis *in nube illâ, quæ fuit ſemen genituræ Chriſti*, ſubſtantia *ipſa* Verbi *fuit* ſubſtantia archetypæ nubis, *quæ fuit* ſubſtantialis *ros terream maſſam irrigans, ut inde germinaret Chriſtus. . . . . ſubſtantia eadem erat nubis, ignis, & lucis. Non inquam creatæ & caliginoſæ elementaris nubis, ſed increatæ & ſuperelementaris intus lucentis.* Erat Deus in igne, *& Deus ipſe ignis.* Le Verbe n'étoit pourtant que Dieu, comme vous le comprenez ici: & voici qui eſt clair (124): *Imo ille qui dixit, faciamus hominem, erat Chriſtus, erat Elohim, perſona illa Verbi*, quæ erat perſona Dei.... *Ipſe verè eſt facies, imago, effigies, & figura Dei*, habens in ſe realiter formas corporeas. . . . . *Non eſt ſine ſignificatione quod in Veteri Teſtamento tales in Deo legas manus, oculos, faciem & pedes, corporalibus oculis vijus: & quod nihil horum in Novo Teſtamento reperiatur, ſed ejus appoſitum, nempe Deus ſpiritus eſt. Ratio eſt in promptu, quia nunc Chriſti apud Deum perſona figurabatur.* Non erat tunc *realis diſtinctio* Patris a filio, *ſed ipſe* Deo *tribuebatur forma corporea, quæ nunc ſunt in filio. . . . Verbum illud* (125), *perſona illa, ſeu vultus ille Elohim*, plus erat quam imago, *erat ipſamet facies Dei*, ipſemet Deus. *Erat* effigies quædam *ſeu* forma *ipſum eſſe Dei continens.* Ce n'eſt pas tout: *De ſubſtantia Dei eſt Caro ipſa Chriſti, in ea videtur Deus: ipſa Caro Chriſti habet eſſe Dei, & eſt corporalis Deitas* (126). . . . *Caro Chriſti ſubſtantiam verbi habens corporaliter, ſubſiſtentiam ipſum, videlicet ſpiritum divinum, & lucis Dei formam ſubſtantialem; eſt verè cœleſtis, de Cœlo*, de ſubſtantia Dei. *Illa* Caro verbi, *Caro Dei*, exiſtentiam habens *aternam. . . niſi caro ipſa Chriſti eſſet cœleſtis, de ſubſtantia Dei & corporalis Deitas, non eſſet ex Deo genita, & ita non eſſet filius Dei* . . *Qui non concedunt Carnem Chriſti eſſe* conſubſtantialem Deo, *inimici ſe Chriſti devotam defendere negantur.*

(120) Ibid. p. 56.

(121) Ibid. p. 77. 79.

(122) Ibid. Lib III. p. 122.

(123) Ibid. p. 129. 130.

(124) Ibid. p. 105.

(125) Ibid. p. 116.

(126) Dialog. Cl. Ibid. p. 249. 250. 271. 274.

IV. Voulez-vous ſavoir comment s'eſt faite la Création, ſelon Servet? comptez, ſi vous le pouvez, ce que nous allons extraire (127). „ Sicut in Deo fuit prius ſemen generationis, quam eſſet factus realis filius Dei. Ita in aliis „ generationibus hunc ordinem ſervari voluit Creator. Verè „ fuit in Deo ſubſtantiale ſemen Chriſti, & in eo rerum „ omnium ſeminales rationes, & exemplares formæ..... In „ Deo erat prima Chriſti reluctentia, ſola princeps omnium. „ Deinde reliqua per ipſam, in ipſa, & ex ipſa, ſecundario „ modo fuit otdinibus dependentia. Sapientiam hanc dici„ mus principem ac mundi præſidem, quam in Creatione „ manifeſtavit Deus, verbum viſibile Angelis & hominibus „ exhibens, ac per illam ſui exhibitionem omnia creans. „ Per *Deitatem*, quæ *eſt nunc in re quavis*, poteſt Deus nunc „ novum mundum creare, & per illam hypoſtatiè apparere, „ quanto magis per Deitatem Chriſti? Si de ſe ipſo *Deus „ accepit figuram & ſubſtantiam omnium creaturarum*. . . quanto magis accepit figuram & ſubſtantiam Chriſti? ſine ſui „ mutatione ſe poteſt hic nobis Deus viſibilem exhibere & „ palpabilem *in quavis forma*. Cum *ille in ſe ipſa formas omnes, & corpora omnia eſſentialiter continet.* Illam tamen „ Chriſti formam *ab æterno* cogitans, primam conſtituit vitæ „ ſcaturiginem, quam in creatione & Incarnatione patefecit..... *Cogitatio illa* Dei erat hujus *filii generatio. Non „ erat* tunc *realis filius a patre diſtinctus*, ſed *erat naturalis „ ſcientia Dei*, vitam jam agens[a]. Il faut voir encore ce „ qui ſuit un peu plus bas (128). „ Sequitur, Deum in prin„ cipio verè, ex nihilo, & ſine præſuppoſita materia, cre„ aſſe duplex cœlum, unicam terram, & lucem. Reliqua „ omnia creata poſtea dicuntur, quia ſunt verè de non eſſe „ ad eſſe producta. Non tamen ſunt creata prima illa crea„ tione ex nihilo, & ſine præexiſtente materia. Vere eſt „ tunc aqua creata. Ex aqua vero ſunt conſi, ex aqua per „ evaporationem eſt aër. Ex aëréa tandem cocta materia & „ luce eſt ipſe ignis, qui & aëre fovetur. Imo flamma ipſa „ eſt aër accenſus. Luminaria die quarto non creavit Deus, „ ſed fecit ex Cœli concreta materia. . . Sequitur Talctem

(127) Ibid. *De Trinit.* Lib. IV. p. 146. 149. 150.

(128) Ibid. p. 150.

fuggérée par les ennemis de Calvin, qui contribuérent autant & plus que lui à la perte de Servet, lequel fe croyant appuyé, ne garda aucunes mefures ni avec Calvin, ni avec fes Juges; je ne doute pas qu'il

„ illum Mileſium.... non male dixiſſe, ex aqua eſſe omnia... „ jam conſtat eſſe prius factum terram, quam cœlum... du- „ plex eſt cœlum creatum, & tertium increatum". A cette occafion vous apprendrez ce que c'eſt que le troiſiéme Ciel, qui eſt interêt: *Tertium vero ultra hæc omnia eſt* Cœlum Divinitatis, *hæc inacceſſa quam pater inhabitat, quod dicitur* Cœlum Cœlorum.... *Hoc cœlum inhabitat Chriſtus, & ab eo ſplendorem accipiunt Angeli longè inferiores, qui hoc tantum vident, quod ei per Chriſtum datur. Hoc luminoſum eſt ignorum cœlum eſt verbi fulgor, rerum exemplar univerſale*, Deitas ipſa *per Chriſtum facta acceſſibilis*.... *Tertium cœlum non habes peculiarem locum ſed intra nos eſt, & inſtar ignis omnia penetrat* (129). Mettons la conclufion (130): *Ultimum ex præmiſſis comprobatur votum illa fentientia*, omnia eſſe unum, quia omnia funt unum in Deo, *in quo uno conſiſtunt. Unicum eſt principium, unica verbi lux, lux omniformis, & caput omnium, Jeſus Chriſtus Dominus noſter, principium creaturarum Dei.*

(129) Ibid. p. 161.

(130) Ibid. p. 162.

V. Souhaitez vous de favoir ce que c'eſt que le Saint-Eſprit? voyez fi vous pourrez comprendre les définitions que Servet vous en donne (131): *Eras ſpiritus in Archetypo ſpirituali conſtitutio certa, ſempiternâ in Deo conſtans, & inde vobis exiens. Prodibat eum Sermone Spiritus, Deus loquendo ſpiraret*, Sermonis & Spiritus erat eadem ſubſtantia, *ſed modus diverſus... Imo, ſecluſo creato bullitu*, ſubſtantia Spiritus Sancti *realiter differt* a ſubſtantia filii.... *Alius tamen & alius Divinitatis modus... Spiritus ſanctus, per emanationem verbi, in ſe erat verè modus Deitatis ſubſtantialis, ſpiritui hominis non ita hypoſtatice unitus. Nunc ſubſtantialem habet adjunctionem perpetuam humani ſpiritus Chriſti.... Modus divinus & ſubſtantialis eſt ſpiritus ſanctus, modus æternus & ſubſtantialis Dei eſt ſpiritus in Chriſto. Modus æternus in Deo erat, in mente præformatio quædam* (132). Si vous ne comprenez rien à cela, examinez ce qui ſuit (133). „ Ut omnia fummatim concludam, „ dicunt: Spiritus ſanctus ita paucis diffinitur: Spiritus eſt emanationis „ tus eſt ſubſtantialis modus divinus, ſpiritui Angeli & ho- „ minis accommodus. Quanquam Spiritus ſanctus ſubſtan- „ tialiter unum facit, cum eo quo eſt in Chriſto ſpiritus „ creatura ſanctificata, nihilominus in *Patre* intelligi „ gitur. Secundum diſpenſationis modum eſt ex *Deitate Dei-* „ *tas*; ſicut *in ramulis & floribus eſt Deitas, ex Deitate ſemi-* „ *nis & radicis: ſicut in palmitibus eſt Deitas ex Deitate vitis, ſuccoſſime quidem diſſimilibus divinæ*. Vere ergo eſt Spiritus ſanctus ſubſtantialis a patre & filio diſtinctus, „ procedens, ſenſibilis, ſubſiſtens, aliud hic, aliud ibi, lo- „ quens & agens".

(131) Ibid. p. 167.

(132) Ibid. p. 166. 168.

(133) Ibid. p. 167.

VI. Ce que j'ai mis en Italique dans ce dernier paſſage, me conduit naturellement à examiner, ſi Servet a adopté le Syſtême du *Tout*, c'eſt-à-dire du *Spinoſiſme*; il en a été accuſé, & fes réponſes donnent tout lieu de le lui attribuer. On pourra encore mieux voir qu'il croyoit, que *Dieu eſt tout, & que tout eſt Dieu*, en réunſſant quelques paſſages de ſon Livre. *Non eſt Deus*, dit-il (134), *inſtar puncti*, ſed eſt ſubſtantiæ pelagus infinitum, *omnia eſſentiens, omnia eſſe faciens, & omnium eſſentias ſuſtinens.... unum ſolum rem eſſe dicimus, & habere in unitorum millium eſſentias, & infinitorum* millium naturas. *Non ſolum innumerabilis eſt Deus ratione rerum quibus communicatur, ſed ratione modorum ipſius Deitatis. Modi divini ſunt in rebus ineffabiles, in ipſo Deo ab æterno præ-* formati.... Rerum omnium eſſentia eſt ipſe Deus. *Deus ipſe eſt comprehenſio & continentia rerum omnium.... omnia ſunt in ipſo, ipſe eſt eſſe rebus, & ſingulis formis ipſum eſſe formale. In eſſentia ſua rerum omnium ideas continens, eſt veluti pars formalis omnium*. Ajoûtez ce qui ſuit (135): „ Deus ubique eſt „ rerum omnium eſſentia plenus. Rerum omnium eſſentiam „ in ſe continet, ut ſola ſua eſſentia, ſine alia creatura ſe hic „ nobis exhibere poſſit, ut ignem, ut aurum, ut lapidem, „ ut electrum, ut virgam, ut floyem, ut aliud quodvis.... „ *Deus* in ligno *eſt ignum*, in lapide *lapis*, in ſe hujusmodi „ lapidis, formam lapidis, veram ſubſtantiam lapidis. Con- „ cedam igitur hunc eſſe verè lapidem, quoad eſſentiam for- „ mæ, quamquam deſit materia lapidis. Concedam quoque „ ignem illum eſſe verum ignem, & eſſe id ipſum quod „ Deus.... Loco item movetur ignis ille, aut aura divini „ ſpiritus, aut lapis, aut flos: an movetur tunc Deus? Deus „ ubique ſemper exiſtens immobilis, nec loco movetur, nec „ ob oſtenſam illam formam alteratur. Sed funt illi modi „ diſpenſationis feu exhibitionis divinæ, qui ſe nobis, ut „ vult, verè Deus exhibet, & in rebus agit.... Omnia ergo, *dit-il* encore (136), quæ verè funt in Deo funt, & „ bona funt facta, quamquam actibus malis fint quædam pof- „ ſitiva degenerata. *Diabolus ipſe & animæ pravæ*, qui etiam „ *Deo ſunt*, cum infitis accidentibus, & a Deo ita ſuſti- „ nentur..... In Deo omnia conſtituit, accidentia Deo in- „ funt, atque ita Deo accidunt. Quicquid in rerum natura „ accidit, Deo fuperadit, ſeu Deo incidit: non tamen „ ſpem, ſed Deo ſuſcipiente". Non ſeulement le *Diable* eſt en Dieu de même que les eſprits corrompus, mais l'*Enfer* n'eſt autre choſe que *Dieu lui-même*: comme Dieu eſt le principe & la fin de toutes choſes, elles retournent enfin à lui, mais pour avoir un fort fort différent: les Démons (& les méchans) retourneront à leur principe, & en allant au feu éternel, ils iront à Dieu lui-même. *Ignis ille ab æterno paratus eſt* ipſemet Deus, *qui eſt ignis. Non eſt enim creatura aliqua Deo coæterna. In igne eſt eſſentiæ Mofi Deus, & ignis a Deo paſſim exivit in nihilonem, vivificatus & eſſe ignem ſubſiſtentem, & in judicio conſummatum. Potentiſſimum Judicium dicet, in ſe ipſo habere quo malos punias, nec alteritus*

(134) Ibid. L. IV p. 135. 139. 130.

(135) Ibid. Apolog. Vl. p. 588. 589.

(136) Ibid. Apolog. VII. p. 593.

egere. Ipſe eſt principium & finis omnium, & ſicut omnia ab ipſo prodierunt, ita omnia remanentia ad ipſum redibunt, forte tamen inæquali. Si hoc bene intelexiſſet Origenes, non dixiſſet Damonet ſalvandos, ex quod eſſent ad longa principium redituri. Redibunt quidem, & etiam in ignem ad ipſummet Deum ibunt (137). Ce qu'il enſeigne fur la Régénération eſt fondé ſur les mêmes principes, & ſon Syſtême que tout eſt Dieu, & que Dieu eſt tout, régne par-tout. „ Ut vero, *dit-il* (138), „ ceteſiem hanc novi hominis ſubſtantiam divinam genera- „ rationem penitus aſſeqnaris, Lector Chriſtiane, repetenda „ tibi ſunt, quæ ſæpius diximus, *Creatoris ſubſtantiam eſſe „ creaturæ in unum plaſma carnè unitam cum in anima quam in „ corpore*: quorum omnium ſpecimen eſt Chriſtus. Diximus „ vitalem Chriſti ſpiritum eſſe habitum quendam, qui ele- „ mentorum veram ſubſtantiam continet, fed incorruptibi- „ lem & novam. Sicut Verbum Dei eſt hypoſtatice homo, „ ita ſpiritus Dei eſt hypoſtatice ſpiritus hominis, & ita ſe „ totum nobis communicat. In gratiam noſtri eſt ſpiritus „ Chriſti. Deo adglutinavit, ut ita ſe nobis communicet „ & Deo nos adglutinet. Spiritus ipſe Chriſti humanus Deo „ in unum adglutinatus, per reſurrectionis gloriam & po- „ tentiam eſt innovatus, ficut & Caro ipſa. Anima ejus „ hinc dicitur innovata, ob novam Deitatem, & novam in- „ corruptibilem vitalis ſpiritus ſubſtantiam. Ab eo item ani- „ ma noſtra, fide rectificata, ſubſtantialiter innovatur, cum „ Chriſtum totum ordine quodam manifeſtetur". Et plus bas (139): „ Hanc incorruptibilitatem ita animæ noſtræ ſub- „ ſtantialiter conjungit Chriſtus, ut aliam dicas eſſe regenti- „ tis animam, quam ante: propter ſubſtantiam innovatam & „ novam Deitatem conjunctam. Sicut ergo ex Deo natus „ integra caro Chriſti, ita verè eſt in nobis integer ſpiritus „ ejus. Sicut anima noſtra fanguine ipſo Chriſti vere reſci- „ tur, ita & vitali ipſo ſpiritu, in fanguine ſito. Verè & „ realiter funt in nobis caro, incorruptibilis, & qualis „ Chriſtus in Cœlo nunc ſubſtantialiter habet, fuperiora ele- „ menta, per quæ ipſi animæ noſtræ ſubſtantialiter jungitur „ corpus ipſum Chriſti in interno homine". Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que Servet a ménagnins foutenu que Dieu eſt incorporel, inviſible, mais la manière dont il s'exprime là-deſſus eſt ſi finguliére, qu'on ne peut que conclure, que Dieu eſt pourtant matériel: & ſi ſemble en même tems ſuppoſer que *Dieu eſt comme l'Ame du Monde*, qui eſt répandue partout, & qui fans diviſion ſe modifie ſelon les êtres auxquels elle eſt unie: voici fes termes (140): *ſi in rebus corporeis eſt Deus, & res corporeas in ſe refert, non ob id ſequitur ipſum eſſe corporeum. Non Deus ipſe eſſentia fua eſt* menſ omniformis. *Ut in anima ita fuæ rerum corporearum & ſpiritualium forme, ita in Deo. In eo eſſentialiter, in te accidentaliter. Incorporeus in ſe Deus & imperceptibilis, ratione mirabili nobis prolata per verbum ſe exhibuit perceptibilem, & invenibo-rata ſpiritus. Hoc non arguit in Deo corpus, ſed ineffabilem & omniformem mentis rationem. Ipſius intellectus eſt hoc mire potentia, ut in eo reluceat corporis ratio. Atque divifione vel mutatione ſitus eſſe in Deo formas viſibiles, ſequens liber aperiè docebit. Diviſibilis non eſt Deus, nec diviſibilis eſt verbi ſubſtantia, nec diviſibilis ſit corruptibile.* Incorporeum verò, intrà imaginarii puncti nihil eſt in rerum natura, *nec ex punctis illis poſſe quicquam conflari, ut docent Phyſici. Angelorum ſubſtantia non eſt inſtar puncti, ſicut nec animarum*, ſubſtantia ipſa ſpiritus Dei, *a quâ Angeli & animæ emanarunt*, non erat inſtar puncti: *ſed inſtar ſubſtantiæ ſuæ elementaris: & elementaris hujus erat ar-chetypa in mente divina.*

(137) Ibid. Dialog. I. p. 245.

(138) *De Fide & Juſtitia Regni Chriſti. Lib.* IV. p. 549. 550.

(139) Ibid. p. 552.

(140) *De Trinit. Lib.* III. p. 120. 121.

VII. Servet n'eſt guéres plus intelligible quand il parle de la nature de l'Ame, & l'on ne peut s'empêcher de croire qu'il l'a concevoit matérielle, quoique le paſſage foit un peu long, nous le donnerons ici, parce qu'on y trouve ce qui regarde la circulation du ſang; cet endroit n'eſt pas tout-à-fait exact dans Mr. la Roche, & dans le P. Pagi, qui l'a copié. Voici le paſſage (141). „ Dicitur in nobis ex trium „ ſuperiorum elementorum ſubſtantia eſſe *ſpiritus triplex*, „ naturalis, vitalis, & animalis.... verè non funt tres fed „ duo ſpiritus diſtincti. *Vitalis* eſt ſpiritus, qui per arteriofos ac arteriis communicatur venis, in quibus dicitur „ naturalis. *Primus* ergo eſt fanguis, cujus fedes eſt in he- „ pate & corporis venis. *Secundus* eſt ſpiritus *vitalis*, cujus „ ſedes eſt in corde & corporis arteriis. *Tertius* eſt ſpiritus *animalis*, quaſi lucis radius, cujus ſedes eſt in cerebro, & „ corporis nervis. Per inſpirationem in os & nares eſt „ verè indúcta anima. Inſpiratio autem ad cor tendit. Cor „ eſt primum vivens, fons caloris, in medio corpore. Ab „ hepate fumit liquorem vitæ, quaſi materiam, & cum vice „ verſa vivificat..... ex hepatis fanguine eſt *anima materia* „ per elaborationem mirabilem.... hinc dicitur anima eſſe „ in fanguine, & anima ipſa eſſe fanguis, five fanguineus „ ſpiritus.... Ad quem rem eſt prius intelligendum ſubſtantialis generatio ſpiritus *vitalis ſpiritus*, qui ex aëre inſpirato „ & ſubtiliſſimo fanguine componitur & nutritur. *Vitalis* ſpi- „ ritus in ſiniſtro cordis ventriculo ſuam originem habet, „ juxtaribus maxime pulmonibus ad ipſius generationem. „ Eſt ſpiritus tenuis, caloris vi elaboratus, ſlavo colore, „ ignea potentia, ut ſit quaſi ex puriori fanguine lucidus „ vapor, ſubſtantialem in ſe continens aquæ, aëris, & ignis. „ Generatur ex facta in pulmonibus mixtione inſpirati aëris „ cum elaborato ſubtili fanguine, quem dexter ventriculus „ cordis ſimiliter communicat. Fit autem communicatio hæc „ non per parietem cordis medium, ut vulgo creditur, fed „ magno artificio, a dextro cordis ventriculo, longo per

(141) Ibid. L. V. p. 168. 169.

„ pul-

qu'il ne ſe fût ſauvé, pour peu qu'il eût eu de modeſtie & de retenue: mais ſe flattant de triompher de Calvin, par le crédit du parti oppoſé à ce Réformateur, il fut la victime de ſon orgueil & de ſa préven-

„ pulmones ductu, agitatur ſanguis ſubtilis: a pulmonibus
„ præparatur, flavus efficitur, & a vena arteriosa in arte-
„ riam venoſam transfunditur; deinde in ipſa arteria venoſa
„ inſpirato aëri miſcetur, & expiratione a fuligine repurga-
„ tur. Atque ita tandem a ſiniſtro cordis ventriculo totum
„ mixtum per diaſtolem attrahitur, apta ſupellex ut ſiat ſpi-
„ ritus *vitalis*. Quod ita per pulmones tat communicatio
„ & præparatio docet conjunctio varia, & communicatio ve-
„ næ arteriosæ cum arteria venoſa in pulmonibus. Confir-
„ mat hoc magnitudo inſignis venæ arteriosæ, quæ nec talis
„ nec tanta fæta eſſet, nec tantam a corde ipſo vim puriſſimi
„ ſanguinis in pulmones emitteret, ob ſolum eorum nutri-
„ mentum, nec cor pulmonibus hac ratione ſerviret: cum
„ præſertim antea in embryone ſolerent pulmones ipſi aliun-
„ de nutriri, ob membranulas illas, ſeu valvulas cordis, uſ-
„ que ad horam nativitatis nondum apertas, ut docet Ga-
„ lenus. Ergo ad alium uſum effunditur ſanguis a corde in
„ pulmones hora ipſa nativitatis, & tam copioſus..... Ille
„ itaque ſpiritus *vitalis* a ſiniſtro cordis ventriculo in arte-
„ rias totius corporis delnde transfunditur, ita ut qui tenuior
„ eſt ſuperiorn petat, ubi magis adhuc elaboratur præcipua
„ in plexu reniformi, ſub baſi cerebri ſito, in quo ex vita-
„ li heri incipit *Animalis*, ad propriam rationalis animæ ſe-
„ dem accedens. Iterum fortius *mentis* ignea vi tenuetur,
„ elaboratur & perficitur in tenuiſſimis vaſis, ſeu capillaribus
„ arteriis, quæ in plexibus choroidibus ſitæ ſunt, *& ipſiſſimam mentem* continent..... In vaſis illis eſt mens, anima
„ & igneus ſpiritus, jugi flabellatione indigens; alloqui in-
„ ſtar externi ignis conclusus ſuffocaretur..... *Animali* illi & igneo ſpiritui in illis choroidis vaſculis contento,
„ communicatur inſpiratus aër, parte exigua, per oſſa dicta
„ Ethmoïde, tendens ad priores duos cerebri ventriculos in
„ ſincipitis dextra & ſiniſtra conſtitutos. Ibique capillares
„ illæ choroidis arteriæ aërem illum dilatatæ hauriunt *ad ventilandam animam*..... ille delnceps inſpiratus in cerebrum
„ aër a duobus ventriculis anterioribus fertur ad medium,
„ five ad meatum quendam communem, concurſu ſub pſal-
„ loide facto, ubi *lucidior & purior eſt mentis pars*, quæ di-
„ vinitus innata ſibi idearum ſemina exerens, ex ſemel jam
„ apprehenſis imaginibus, poteſt res novas ſimilitudine qua-
„ dam cogitare, five componere, imaginata commiſcere, ex
„ aliis alia inſerre, inter ea diſcernere, & puram ipſam ve-
„ ritatem colligere, luſtrante Deo..... Parte alia majore
„ inſpiratus aër per tracheam arteriam ad pulmones ducitur,
„ ut ab ipſis elaboratus ad arteriam venoſam tranſeat, in qua
„ flavo & ſubtili ſanguini miſcetur, ac *magis* elaboratur.
„ Deinde totum mixtum a ſiniſtro cordis ventriculo diaſtole
„ attrahitur..... *Hoc totum* veluti *materia eſt ipſius animæ.*
„ Ultra totum hoc mixtum *duo in anima ſuperſunt*: quod vi-
„ *vens ſpiratione creatum*, aut in ſua materia produſtum: eſt
„ ſpiritus ipſe ſeu *Divinitas ipſa* ſpirando inſita, omnis unum
„ & anima una. Id *medium* quod principaliter *anima* dicitur,
„ *baltus eſt ſpiritus*, utrinque cum ſpiritu eſſentialiter junctus.
„ *Subſtantia eſt æthereo*, illi archetypæ ſuperelementari, &
„ huic quoque inferiori ſimilis: naturalis anima una vitalis
„ & animalis. Ecce *totam animæ rationem*, & quare anima
„ omnis carnis in ſanguine ſit, & anima ſanguis ſit. ...
„ Nam affiante Deo, inſpirats per os & nares in cor & cere-
„ brum ipſius Adæ & natorum ejus illa cœleſtis ſpiritus aura,
„ ſive idealis ſcintilla, & ſpiritali illi ſanguineæ materiæ intus
„ eſſentialiter junctæ, facta eſt in ejus viſceribus anima.
„ Hoc modo tam *diſſimiles ſubſtantias* poſſe coire, poſt Chal-
„ dæos docuerunt Academici..... Duo ſunt *in femine* quæ
„ ſunt de eſſentia animæ, quæ & faciunt animam nati affimi-
„ lari animæ patris. Ea ſunt formalis, ſeu formatrix facul-
„ tas eſt lux ipſa & idea. Ex ſemine manifeſte eliciuntur
„ animantium aliorum animæ, ac etiam humanæ, accedente
„ ipſi homini divinæ mentis habitu, in ea idea, quam ſemi-
„ nis exigit ratio, ad quam anima formatur". Je laiſſe volontiers aux Experts à deviner ce que l'ame eſt de plus que le ſang. Je dois ajoûter que Servet prétend expliquer dans le même goût toutes les opérations de l'ame. Mais il m'eſt impoſſible de le ſuivre dans tous les détails où il entre; peut-être trouvera-t-on que cette Remarque eſt déja exceſſivement longue: mon excuſe eſt, que j'ai cru qu'il étoit bon de faire connoître plus particuliérement ce qu'il y a de bizarre & d'extravagant dans la plupart des idées de Servet.

VIII. Rangeons ſous un dernier chef, quelques ſentimens de cet homme devenu fameux, pour être trop peu connu, ſur d'autres points détachés. Eſt-on curieux de ſavoir en abrégé comment Servet conçoit la Trinité? car il en reconnoît une, on verra que le fond de ſon Syſtême à cet égard eſt le Sabellianiſme, comme je l'ai dit au commencement. *Unde*, dit-il (142), *totam nunc collige Trinitatis rationem: Pater eſt Deus, Filius eſt Deus, Spiritus ſanctus eſt Deus. Pater non eſt Filius, nec Filius eſt Spiritus ſanctus, nec Spiritus ſanctus eſt Pater, juxta perſonæ proprietatem. In Filio a nobis videtur Filius Pater, & in Spiritu ſancto totus a nobis videtur Filius Pater Filius differt à Patre & à Filio Spiritus ſanctus, non eſſentialiter, quia eſt eadem Deitatis eſſentia. Pater eſt totius diſpenſationis & ætatis origo, ſimpliciter Deus, ſine creaturæ admixtione, vel participatione aliqua, in ſe conſideratus incomprehenſibilis. Filius Deitatem habet Patris cum corporali participatione, creaturæ; Spiritus Sanctus Deitatem habet Patris & Filii, creaturæ quoque participationem a filio accipiens, per quam procedit.* Le Peché Originel conſiſte, en ce que par la chute d'Adam, le Diable a acquis le pouvoir de pervertir le corps & l'ame, & de déréglet les mouvemens de celle-ci, quand il nous endoctrine, & c'eſt ſur-tout à vingt ans que ſes leçons commencent à prendre le deſſus (143): *Omne itaque malî genus a Serpente & Adam ducit originem: & incipit in nobis, quando ſcientiam boni & mali habere incipimus, ſtimulante nos doctore ſerpente, idque a puero. Adam eſt cauſa efficiens noſtræ perditionis, quæ ob ejus delictum facta eſt ſerpenti poteſtas, ut corporis & animi corruptionem in nobis cauſet, & inordinatas reddat omnes partes animæ noſtræ, quando nos ſuam ſcientiam docere incipit..... tempore quo prævalere incipit illa Satanæ mala ſcientia, prævalere etiam incipit in homine luxuriæ ſtimulus, angelus Satanæ, circa annum vicesimum.* On n'eſt ſuſceptible de véritable inſtruction ſalutaire qu'à l'âge de trente ans, auquel on doit recevoir le Baptême; à l'exemple de Jéſus-Chriſt, & c'eſt alors que nous renaiſſons ſeulement. *Triginta annorum Chriſtus baptiſmum accepit, exemplum nobis dans, ac nos ita docens, nisi eam ætatem non eſſe quem fates aptum ad myſteria regni eorum... ſicut primus Adam tricesimo anno naſcitur, ita cum ſecundo nos tricesimo anno renaſcimur* (144). Il déclame de la plus étrange manière contre le Baptême des enfans, qu'on en juge par ſa concluſion ſur ce ſujet (145). *Pædobaptiſmum eſſe ideo deteſtandam abominationem, Spiritus Sanctî extinctionem, Eccleſiæ Dei deſolationem, totius profeſſionis Chriſtianæ confuſionem, innovationis per Chriſtum factæ abolitionem, ac totius ejus regni conculeationem.* Calvin paroît n'avoir pas bien compris ce qu'il dit de l'ame devenue mortelle par le péché, il ſemble qu'il ne s'agit que d'une mortalité ſpirituelle (146): *Anima effectum, corruptibilibus carnis elementis in unum alligatam, ita per Adam Satanas occidit, ut ſit quodammodo anima reddita mortalis..... non quod in nihilum anima redeat, ſicut ne. caro. Sed moritur quando cum dolore vitalibus aliisque privatur, & in inferno languens detinetur, quaſi non amplius victura. Contra vero per Chriſtum ſunt animæ redditæ immortales, ſicut Cors immortalis.* Je ne rapporterai point les invectives de Servet contre ceux qui admettent le dogme de la Trinité, elles ſont au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, & ni la groſſièreté de ſon ſiécle, ni la perſuaſion où il étoit que l'on repréſentoit fauſſement la Divinité, ne peuvent excuſer un langage auſſi odieux, & auſſi outrageant contre un Dogme reſpecté par preſque toute l'Egliſe Chrétienne. Il n'eſt pas plus retenu, quand il s'agit, du Pape & de l'Egliſe Romaine; & n'y eût-il eu aucune héréſie dans ſon Livre, ce qu'il dit ſur ce ſujet ſuffiſoit pour le faire condamner au feu, parmi les Catholiques Romains, dans le tems où il vivoit. Selon Servet le Pape eſt l'Antechriſt, la Bête à qui le Dragon a donné ſa puiſſance, Rome eſt la Babylone, le ſiége ancien de Satan, où la Bête ſuit encore les mêmes pratiques idolâtres qu'autrefois: les pratiques des Mahométans ſont préférables à celles de Rome, en un mot tout le ſecond Livre du Traité *de Regeneratione* contient les invectives les plus violentes contre l'Egliſe Romaine & contre ſon culte, & à cette occaſion contre la Trinité, qu'il regarde comme une invention des Papes. Je pourrois en rapporter ici des morceaux étendus, qui juſtifieroient ce que je viens de dire, je me bornerai ſeulement à quelques traits, pour qu'on puiſſe juger du reſte (147): *Ipſemet eſt Draco ille magnus, Serpens antiquus, qui eſt Diabolus & Satanas, ſeductor mbis, qui poteſtatem ſuam* Babyloniæ Beſtiæ *id eſt* Papæ *dedit.... Qui Papiſticas vitas verè intelligat non eſſe ſecundum Chriſtum, verè intelligit* Papam *eſſe* Antichriſtum, *qui Chriſti regnum occupans, Chriſto contraria ſtatuat, & Chriſto contraria faciat.... Babylonem eſſe* Romam *non eſt quod dubitetur.... Hæc Satanæ antiqua ſedes, dicta nunc Sedes Apoſtolica..... Adde quod in urbe ipſa fuit inſignis Pontificatus ad idololatriam. Pontifex ipſe Satanas, parentalia, juſta funebria, placandos manes, inferias, exſequias, & alia pro mortuis ſuffragia, ab Æneæ ſecula* Romæ *docuerat. Quos* omnes ritus *ab ipſomet Satana* inſtructa Beſtia *ad unguem nunc ſervat.... ſicut ibi celebatur* Hecate τριπροσωπος, *ita nunc a Triscnti colitur* triceps Cerberus, *tres in uno tanarum ſpectus.... In hoc Papiſtæ Mahometani præferendi, quod idola abhorrent, & idololatriam Papiſticam maxime deteſtantur. Quamquam Deus nec in manufactis templis habitet, nec manibus humanis colatur, ſed ſola ſpiritu: ſacerdotes tamen Papiſtici varia templa variorum Sanctorum cultibus dedicant, & cadavera multa ſuper altaria recondunt: ſtatuas, idola, & ſimulachra aurea, argentea, ærea, ferrea, lignea, lapidea, variis picturis pulchrè adornata, illis ſabrefaciunt, cadaverum reliquias intra idola reponunt, ſuper bauneras portant, hunc orantes pro peſte, illum pro tonitruis, & pro aliis morbis alios. Ad hunc, pro bobus, ad illum pro ovibus, ad alios pro equis & aſinis peregrinationes inſtituunt, & vota vovent. Imo tot ſunt dii, quot oppida & pagi..... unum quodque artificum genus, fabrorum, ſutorum, tonſorum, & reliquorum ſuos habet peculiares deos, quibus feſta colit & bacchanalia convivia.* Après cela que penſer de Servet, qui vivoit à Vienne dans une Religion dont il fait un ſi affreux portrait, qui participoit à ſon Culte, & qui dans les Interrogatoires qu'il ſubit, proteſtoit qu'il ſe ſoumettoit aux déciſions de l'Egliſe? Certainement le moins qu'on puiſſe en penſer, c'eſt qu'il étoit un grand hypocrite, & en même tems qu'il faut qu'il ait eu une forte doſe de Fanatiſme, ou une envie demeſurée de ſe faire valoir par la ſingularité de ſes idées, pour avoir écrit & fait imprimer un Livre tel que le *Reſtitutio Chriſtianiſmi*: quoiqu'il n'y eût pas mis ſon nom pouvoit-il, ſans folie, ſe flatter de demeurer toujours inconnu? & malgré de grandes différences entre ce Livre & ſes premiers Ouvrages ſur les mêmes matières, il y avoit toujours aſſez de conformité pour le déceler. D'ailleurs il ne pouvoit demeurer inconnu, en fai-

(142) Dialog. II. p. 274.

(143) *De Regenerat.* Lib. I. P. I. p. 322.

(144) Ibid. L. II. p. 412.

(145) Ibid. Lib. IV. p. 576.

(146) Ibid. p. 553.

(147) Ibid. Lib. I p 396. 397. 402. 404. 406. 419.

vention. C'eſt le ſeul moyen d'expliquer la conduite qu'il tint à Genéve, à tous égards ſi différente de celle qu'il avoit tenue à Vienne [X]. Le 22 Septembre il préſenta une autre Requête, pour demander que Calvin fût puni comme calomniateur, qu'il accompagna de quelques Articles, ſur leſquels il vouloit qu'on interrogeât Calvin (ω). Le 10 d'Octobre Servet revint à la charge par une nouvelle Requête; on y voit que malgré les ordres qu'on avoit donné, ce malheureux ſe trouvoit dans un état déplorable. Comme le Procès de ce Médecin étoit une affaire de la dernière importance, les Magiſtrats de Genéve jugérent à propos de conſulter les Cantons Suiſſes Proteſtans. Ils leur envoyérent le *Chriſtianiſmi Reſtitutio*, avec les Ecrits de Calvin & les réponſes du Priſonnier, & ils demandérent en même tems le ſentiment de leurs Théologiens ſur cette affaire. Toutes les Réponſes tendoient à exhorter Meſſieurs de

(ω) *Bibl. Angl.* T. II. p. 105-152.

faiſant imprimer les Lettres qu'il avoit écrites à Calvin, elles ſuffiſoient ſeules pour le découvrir. Il n'y avoit pas d'apparence que Calvin méconnût l'Auteur à cela ſeul, & il y en avoit encore moins qu'il gardât le ſilence. Je finirai cette longue Remarque, en obſervant, que ſi l'on examine avec attention tout le Syſtême de Servet, on ne pourra s'empêcher d'y reconnoître la production la plus bizarre & la plus obſcure de l'eſprit humain. Et j'oſe dire, que ſi ſon Ouvrage étoit commun, ce ſeroit le Livre le plus mépriſé peut-être qu'il y eût, & dont perſonne ne s'embarraſſeroit. La rareté de certains Livres en fait ſouvent tout le prix: on s'y figure de grands myſtéres, & l'on veut s'en éclaircir, quoi qu'il en coûte: mais on eſt tout étonné de n'y trouver quelquefois que les plus abſurdes rêveries.

[X] *C'eſt le ſeul moyen d'expliquer la conduite qu'il tint à Genéve, à tous égards ſi différente de celle qu'il avoit tenue à Vienne.*] On conçoit en effet difficilement, qu'un homme qui avoit été ſi ſouple à Vienne pour ſe tirer d'affaire, ſoit devenu tout d'un coup ſi roide & ſi inflexible, qu'il ait mieux aimé ſe faire brûler, que de faire le moindre acte de ſoumiſſion. Le fait eſt que Servet ſe flatta, & qu'il ne crut pas courir riſque de la vie, protégé comme il l'étoit. Démêlons cette partie de ſon Hiſtoire, on y trouvera des circonſtances qui ſont à la décharge de Calvin. Il y avoit à Genéve en ce tems-là un conflict de Juriſdiction entre le Magiſtrat & le Conſiſtoire, l'extrême ſévérité de la Diſcipline introduite par Calvin, déplaiſoit à bien des gens, & on auroit voulu en modérer la ſévérité, en établiſſant l'appel au Magiſtrat: or c'étoit-là s'attaquer à Calvin lui-même, qui n'étant pas homme à céder, auroit été perdu ſans reſſource, ſi l'on avoit réuſſi. Un paſſage de Beze nous met au fait des conjonctures (148). „ Au même temps qu'il avoit à combattre contre les héréſies de Servet ſe couva dans la Ville une menée „ bien dangereuſe, & qui tendoit à faire diſſipation de l'Egliſe, en oſtant d'icelle l'exercice de la Diſcipline. Car „ aucuns *des plus grands*, & qui avoyent ou uſurpoyent lors „ plus de puiſſance au Gouvernement des affaires, n'aimoyent gueres que la parole de Dieu full préchée avec vertu „ & efficace. A ceux avoyent recoura certains desbauchez, „ & gens incorrigibles, ausquels à bon droit le Conſiſtoire „ avoit défendu la Cene ..... Ne pouvans, & meſmes n'oſans du tout abolir le Conſiſtoire ..... Ilamirent en avant „ que quand le Conſiſtoire auroit défendu la Cene à quelques-uns, le Conſeil les pourroit abſoudre, & leur donner permiſſion de la recevoir ..... Os coubien que „ tant le Conſiſtoire que les Miniſtres s'oppoſaſſent au mal „ par bonnes remonſtrances, toutes fois afin de commencer „ par la pratique, un certain *Amied Perrin* (149), lors premier Syndique ..... bailla Lettres de recevoir la Cene à „ un certain Garnement de ſes favoris, auquel elle eſtoit interdite. Ils penſoyent ou que Calvin & les autres ne la luy oſeroyent refuſer, quand il s'y préſenteroit en pleine „ aſſemblée, ou qu'en cas qu'ils en fiſſent refus ce ſeroit pour eſmouvoir une ſédition, dont leſdits Miniſtres s'en „ trouveroyent mal les premiers. Calvin, combien qu'il ne „ fuſt adverti du complot que deux jours avant le premier „ Dimanche de Septembre, qui eſtoit le jour de la Cene „ prochaine ſe réſolut toutes fois de faire ſon devoir ..... „ La pourſuite depuis fut longue au Conſeil, pour tompre „ le coup à telle entrepriſe, car elle dura environ un an". On voit par-là qu'il y avoit de la diviſion à Genéve, lorſque l'affaire de Servet y ſurvint, & que le fort des diſputes étoit au mois de Septembre 1553, dans lequel le Médecin Eſpagnol demanda l'évocation de ſa Cauſe au Conſeil des Deux-cens: cette idée lui avoit été vraiſemblablement ſuggérée de la part du Syndic: ce qui donne lieu de le penſer, c'eſt que ce Magiſtrat propoſa lui-même dans la ſuite le renvoi de la cauſe de Servet aux Deux-cens, comme Calvin nous l'apprend, qui paroît fort piqué contre le Syndic, auquel il donne le Sobriquet de *Cæſar le Comique* (150): Cæſar *Comicus, ſimulate per triduum morbo, in Curiam tandem aſcendit, ut Sceleratum iſtum pœna eximeret. Neque enim crubris petere, ut cognitio ad Ducentos veniret.* La raiſon pourquoi on vouloit évoquer la cauſe à ce dernier Tribunal, c'eſt que la Souveraineté réſide dans ce Conſeil des Deux-cens, & que c'eſt par conſéquent à lui ſeul qu'appartient le droit de faire de nouvelles Loix & d'abolir les anciennes: ainſi il auroit pu ſuſpendre l'exécution des Loix pénales, qui ſubſiſtoient encore à Genéve, comme nous le verrons dans la ſuite. C'étoit donc faire courir grand riſque à Calvin, que d'évoquer l'affaire de Servet au Conſeil des Deux-cens. On voit par-là que Servet avoit quelque raiſon de ſe flatter. „ Ceux qui „ le favoriſoient, *dit Mr. la Roche* (151), lui avoient ſans „ doute fait eſpérer qu'il ſauveroit ſa vie, & ce fut ce qui „ l'empêcha de garder quelques meſures. Je crois même que „ ſans cela il ſe ſeroit mieux défendu de bouche & par „ écrit". Ce fut ſans-doute par la même raiſon, qu'il demanda de ne point être livré aux Juges de Vienne. Ce qui prouve évidemment que notre Eſpagnol compta trop ſur la protection des ennemis de Calvin, & qu'un peu plus de ménagement & de retenue l'auroient ſauvé; c'eſt le témoignage de Brae & de Calvin lui-même. Voici ce que dit le premier (152). *Fuit autem bortum omnium* (certaminum) *ille exitus, ut tandem perditus ille ſceli exiam factioſorum unus tum Prætoris Aſſeſſor* in aurem inſuſurraſſe quiddam *crederetur*, quo malum *perditi hominis* animum obfirmaret) a vana *illa ſua* confidentia *productus* ..... *infelix vivus cremaretur.* Ecoutons parler Calvin (153). „ Il u eſtoit point en dangier, comme je penſe, de tomber en punition rigoureuſe, s'il ſe fuſt monſtré aucunement docile, & qu'il euſt donné eſpoir de retourner à bien. Or tant s'en faut qu'il tendiſt à voye de „ modération, que pluſtoſt eſtant plein de vanterie, & enflé „ d'orgueil, il rejettoit fiérement tous bons conſeils, & qui „ luy euſſent eſté utiles ..... Ce m'eſt aſſez qu'on ſache „ que je ne l'ay point perſécuté ſi mortellement, qu'il ne „ luy fuſt loiſible de racheter ſa vie, en donnant quelque „ ſigne de modeſtie; ce qu'il euſt fait, s'il n'euſt été du „ tout privé du ſens. Et afin qu'on ne diſe qu'il eſtoit conſtant à maintenir ſon opinion, ce n'eſtoit polut cela qui le menoit. Car à Vienne il n'euſt pas tenu à ſe desdire, „ tant qu'on euſt voulu, s'il euſt peu eſchappet. Mais je „ ne ſçay que juger de l'opiniaſtreté qu'il a monſtrée icy, „ ſinon qu'il eſtoit poſſédé de quelque rage pour ſe précipiter au jugement auquel Dieu le pouſſoit. Car huict jours „ après je fus encore rappellé par Meſſieurs, & lors il luy „ eſtoit encore libre de communiquer avecques nous, ſi bon „ luy euſt ſemblé: qui eſtoit pour radouber le mal. Mais „ il s'excuſa ſur ſa triſteſſe & ſes faſcheries, tellement qu'il „ ne daigna entrer en propos ..... Parquoy il y a une „ conjecture probable, qu'il s'eſtoit forgé quelque vaine confiance de je ne ſçay où, laquelle l'a ruiné & perdu". Mr. la Roche ſemble croire, que la faute capitale où les faux amis de Servet le firent tomber, ce fut de l'engager à dire beaucoup d'injures à Calvin. Quoiqu'il y eût certainement en cela de l'imprudence, il n'y a guére d'apparence que cela ait fait tant d'impreſſion ſur les Juges, ni ſur Calvin lui-même. *Ce ſtile de Harangére*, dit fort bien Mr. de la Chapelle, *étoit alors à la mode parmi les Gens de Lettres, & l'a été longtems après*: on étoit accoutumé aux invectives & aux injures, & cela n'entroit pour rien dans le fond des différends, c'étoit ſtile de Chancellerie. Le grand malheur de Servet fut que ſes prétendus amis lui perſuadérent, qu'il ne couroit aucun riſque de la vie, & que dans cette confiance il brava la Juſtice & les Juges. On en trouve des preuves dans la maniére dont il ſe défendit contre ſes Accuſateurs. Nous avons vu dans la Remarque [F] qu'un ſujet du paſſage ſur la fertilité de la Judée, il ne daigna pas alléguer les preuves qu'il avoit de ſon innocence à cet égard, qu'au-contraire il aima mieux prendre ce trait injurieux à Moyſe ſur ſon compte, en diſant, *qu'il n'y avoit que bien.* Quand on lui reprocha les expreſſions indécentes, & qui ne pouvoient que paſſer pour des blaſphêmes parmi les Chrétiens, qu'il avoit employées en parlant de la Trinité, il n'en demanda ni excuſe, ni pardon, il ſoutint toujours avec opiniâtreté ce qu'il avoit écrit. Je dois à cette occaſion relever une petite inexactitude de Mr. de la Chapelle (154), qui dit, qu'il s'agiſſoit dans le 37 Article *extrait de ſes Livres*, de la Lettre qu'il avoit écrite à Maître Abel Poupin ou Pepin, remplie *d'injures énormes contre la foy qu'on tient à Genéve*, & où il appelle la Trinité, un *Cerbére à trois têtes*; le Journaliſte ajoûte que la Réponſe fut, „ Je confeſſe „ que je l'ay eſcript: quand tu m'auras autrement enſeigné, „ non ſeulement je le recevray, mais je baiſeray la terre où „ tu auras marché". Mr. de la Chapelle s'eſt trompé. Le 37 Article, *extrait de ſes Livres*, regarde les invectives qu'il a vomies contre le Baptême des enfans, & c'eſt à cela que ſe rapporte la réponſe de Servet, & non aux expreſſions injurieuſes contre la Trinité. Je ne trouve point qu'il les ait répétées, ou appuyées directement. Au-contraire il paroît avoit éludé cet Article, ſe contentant de n'alléguer aucune excuſe, ce qui marque aſſez ſon obſtination, & le peu d'égard qu'il avoit pour ſes Juges. On en voit une preuve plus forte encore dans l'Article où il s'agiſſoit de ſon Syſtême que *Dieu eſt tout*, bien loin d'adoucir ce qu'il avoit avancé, & qu'on peut voir dans la Remarque [W], il ſembla vouloir inſulter à tout l'univers: je ne crois pas qu'on faſſe difficulté d'en croire Calvin, en comparant ſon récit avec les propoſitions de Servet. „ En tout ſon procez, *dit Calvin* „ (155), ſon impiété a eſté beaucoup mieux deſcouuerte: „ ..... Car pour ce qu'il diſoit que toutes Créatures „ ſont de la propre ſubſtance de Dieu, ainſi que toutes choſes ſont pleines de Dieu infini. C'eſt le language qu'il n'a „ point eu honte de prononcer; & meſme coucher par eſcript: moy eſtant faſché d'une abſurdité ſi lourde, repliquay à l'encontre: comment, povre homme, ſi quelqu'un „ frappoit ce pavé icy avec le pied, & qu'il diſt qu'il foulle „ ſon Dieu, n'aurois-tu point horreur d'avoir aſſujecti la Ma-

„ jeſté

(148) *Préf. du Comm. ſur Joſué Apud* Bibl. Raiſon. T. II. p. 308. 309. Voy. auſſi Breſſincourt Def. de Calvin p. 819-828.

(149) Il eſt appellé *Amedée Gerri & Amede Gerren* par d'autres.

(150) *Epiſt. ad Pavill.* 26 Octob. 1553.

(151) *Bibl. Angl.* T. II. p. 168.

(152) *Vita Calvini ſub ann.* 1553. A la tête des *Oeuvr. de de Calvin* en Latin. Edition d'Amſt.

(153) *Déclaration* p. 55.

(154) *Bibl. Raiſ.* T. II. p. 125. 126.

(155) *Déclaration* p. 89. 90.

de Genéve à reprimer Servet, & à empêcher ſes erreurs de ſe répandre [*Y*]. Le 26 Octobre, & non le 28, comme le dit Mr. la Roche, & d'après lui Mr. d'Artigny, on prononça ſentence contre Servet, par laquelle il étoit condamné à être brûlé vif [*Z*]. Après que cette ſentence eut été prononcée à l'infortuné Eſpagnol, tantôt il paroiſſoit tout interdit & ſans mouvement, tantôt il pouſſoit de grands ſoupirs, & tantôt il crioit à la maniére des Eſpagnols, *Miſéricorde! Miſéricorde!* (*x*) Deux heures avant ſa (*x*) Calvini Opuſc. p. m. 328.

„ jeſté de Dieu à tel opprobre? Mais il dit, je ne fais nul „ doubte, que ce banc & ce buffet, & tout ce qu'on pourra „ monſtrer, ne ſont la ſubſtance de Dieu. Derechef, quand „ il luy fuſt objecté que doncque à ſon compte le Diable ſe- „ roit ſubſtantiellement Dieu: en ſe riant, il reſpondit bien „ hardiment: en doutez-vous? Quant à moy je tiens cecy, „ pour une maxime générale, que toutes choſes ſont une „ partie & une portion de Dieu, & que toute nature eſt ſon „ eſprit ſubſtantiel". A moins que d'être étrangement préoccupé, on m'avouera qu'un homme qui ſe conduiſoit de cette maniére, dans les circonſtances où ſe trouvoit Servet, doit avoir eu des eſpérances ſecrettes, que cela ne lui nuiroit point. Ainſi il réſulte de tout ce que nous avons dit, que les Ennemis de Calvin contribuérent plus à la malheureuſe fin de Servet, que ce Réformateur; & qu'un peu de cette flexibilité qu'il avoit eue à Vienne, l'auroit ſauvé. Mais on rendit Servet opiniâtre & inſolent, & on mit Calvin dans la néceſſité, ou de ſe perdre lui-même, ou de s'oppoſer à tout ce qui pouvoit favoriſer Servet.

[*Y*] *Toutes les Réponſes tendoient à exhorter Meſſieurs de Genéve à reprimer Servet, & à empêcher ſes erreurs de ſe répandre.*] Il n'y eut aucune des Réponſes, qui marquât le genre de peine que méritoit le Criminel, mais on voit clairement, que Meſſieurs les Suiſſes ne penſoient pas que Servet en dût échapper. Le Lecteur va en juger. Les Magiſtrats de *Zurich* répondirent le 2 Octobre qu'ils avoient conſulté leurs Miniſtres; & ils exhortérent le Conſeil de Genéve à s'oppoſer aux hérétiques de Sesvet: „ En confiance, *dirent-ils* (156), que ne (156) *Bibl. Angl.* T. II. p. 181. Mr. la Roche aſſure que ce paſſage n'a jamais été imprimé.
„ laiſſerez venir en avant la meſchante intention de voſtre „ dit Priſonnier, laquelle eſt totalement contraire à la Reli- „ gion Chreſtienne, & donne de grands ſcandales & af- „ faults". Les Miniſtres de *Zurich* s'exprimérent plus fortement, dans leur Lettre, de la même date (157): *Multa ergo fide & diligentia contra hunc opus eſſe judicamus, præſertim cum Eccleſiæ noſtræ apud exteros malè audiant, quaſi hæreticæ ſint, & hæreſicos fautrices. Obtulit verò in præſenti ſanctus Dei providentia occaſionem reprimendi vos ſimul ac nos à pravi mali hujus ſuſpitione; ſi videlicet vigilantes fueritis, diligenterque caveritis ne venenū hujus contagio per hunc ſerpat latius. Id quod faciturus A. V. nil dubitamus.* Les Magiſtrats de *Schaffhauſe* répondirent par une Lettre du 6 Octobre, qu'ils avoient remis l'examen de cette affaire à leurs Miniſtres, & qu'ils envoyoient au Conſeil de Genéve la Lettre de ces Meſſieurs. Ceux-ci, après avoir dit qu'ils déteſtent les erreurs de Servet, concluent en ces termes (158): *Neque dubitamus quin vos, pro inſigni prudentia veſtra, ipſius conatus repreſſuri ſitis, ne blaſphemiæ ipſius, tanquam cancer, latius depaſcantur Chriſti membra. Nam longè rationibus avertere ipſius deliramenta, quid aliud eſſet quam cum inſaniente inſanire?* Ces Meſſieurs eſpérent que ceux de Genéve *reprimeront les efforts* de Servet, & ils jugent qu'il eſt inutile de le *refuter par de longs roiſonnemens*: ce langage n'eſt-il pas aſſez clair? Les Magiſtrats de *Bâle* marquérent dans leur Réponſe du 12 Octobre, qu'ils avoient remis l'examen de cette affaire à leurs Théologiens. Ceux ci, dans leur Lettre du 18 Octobre (159), témoignent d'abord l'horreur qu'ils ont pour les héréſies de Servet, & finiſſent en diſant: *Poſtremò quod Servetum attinet hortamur, ut quod facere vos apparet, omne ſtudium in ipſo ſanando adhibeatis, modo quæ excitavit offendicula, & ipſa ſanari queant. Verum ſi incurabilis in conceptâ ſemel perverſitate perſtet, ſic pio officio veſtro proteſtateque a Domino conceſſa coerceatur, ne dare incommodum queat deinceps Eccleſiæ Chriſti, neve ſanè noviſſima priori deteriora.* Ceux-ci veulent, qu'en cas que Servet s'opiniâtre & ſoit incurable le Conſeil de Genéve, ſelon ſon devoir & uſant du pouvoir que Dieu lui a donné, reprime cet Hérétique, de maniére qu'il ne puiſſe plus nuire à l'Egliſe de Jéſus Chriſt. Cela n'eſt pas équivoque. Les Magiſtrats de *Berne* mandérent auſſi qu'ils avoient conſulté leurs Théologiens, & prient Meſſieurs de Genéve d'empêcher le progrès des erreurs. „ Vous prions, *diſent-ils* (160), com- (157) *Ibid.* p. 73. (158) *Ibid.* p. 74. (159) *Ibid.* p. 71 Mr. la Roche dit que cette Lettre eſt du 12 Octobre; dans mon Edition il y a le 18. (160) *Bibl. Angl. ubi ſupra.* p. 166. 167 Mr. la Roche aſſure que ce paſſage n'a jamais été imprimé.
„ me ne doubtons point à ce eſtre enclins, de touſiours te- „ nir main que les Erreurs & Sectes, comme leſdictes ſont, „ ou ſemblables, ne ſoyent ſemées en l'Egliſe de Jéſus- „ Chriſt, noſtre ſeul Sauveur, & par ce garderez de trou- „ ble & adverſité, & ſa gloire advancerez & augmenterez". Les Miniſtres de *Berne* s'exprimérent en ces termes: *Oramus Deum, ut det vobis Spiritum prudentiæ, conſilii & fortitudinis, ut & peſtem hanc ab Eccleſiis, cum veſtra, tum aliis, avertatis, & ſimul nihil remittatis, quod Magiſtratui Chriſtiano inconveniens ſit* (161). Cette Lettre eſt datée de l'an 1553. En peſant ſans prévention toutes ces réponſes de ces Egliſes, on conviendra que Beze a eu raiſon de dire, que Servet avoit été condamné du conſentement de toutes les Egliſes de Suiſſe, *ex omnium etiam* Helveticarum *Eccleſiarum ſententiâ.* Mr. la Roche ſemble vouloir rendre la choſe douteuſe, & Mr. d'Allwoorde prétend que Calvin entendit fineſſe à ne faire imprimer que la Lettre de Zurich, parce qu'elle convenoit mieux à ſes vuës, de ſoutenir que Servet avoit été mis à mort avec juſtice: mais qu'on liſe les Réponſes de Meſſieurs de Suiſſe, & l'on conviendra que Mr. de la Chapelle a eu raiſon de dire (162). „ Toutes les Egliſes de Suiſſe convin- „ dérent de punir capitalement Servet, puiſqu'elles s'accor- „ dérent toutes à témoigner la plus grande horreur de ſes „ Héréſies, & à demander qu'on ne laiſſât pas cet attentat „ impuni". On verra dans la ſuite, que la pratique des Suiſſes expliquoit aſſez clairement ce qu'ils entendoient par *reprimer* les Hérétiques. (161) Extat Kaſſul. Cal. vind. p. m. 78. (162) *Bibl. Raiſ.* T. II. p. 171.

[*Z*] *On prononça ſentence contre Servet, par laquelle il étoit condamné à être brûlé vif.*] Mr. la Roche nous a donné cette Sentence & le Procés dont elle eſt précédée, comme ces deux Piéces répandent du jour ſur toute l'affaire, nous les rapporterons, pour épargner au Lecteur la peine de recourir à un autre Livre. On y voit pour quels crimes Servet fut condamné, & en quelle forme le jugement fut prononcé contre lui.

Procez

Fait & formé par devant nos très redoutés Seigneurs Syndiques, Juges des Cauſes criminelles de ceſte Cité, à la pourſuite & inſtance du Seigneur Lieutenant de ceſte dite cité, ès dites cauſes inſtant cerne

MICHEL SAAVAT *de* Villeneuſve *au Royaume d'*Arragon *en* Eſpagne.

„ Lequel prémiérement a eſté atteint d'avoir, il y a en- „ viron vingt & trois à vingt & quatre ans, fait imprimer „ un Livre à *Agnon* * en Allemagne contre la Sainéte & in- „ dividue Trinité, contenant pluſieurs & grands blaſphémes „ contre icelle, grandement ſcandaleux ès Egliſes deſdites „ Allemagnes: lequel Livre il a ſpontanément confeſſé avoir „ fait imprimer, non obſtant les Remonſtrances & correc- „ tions à luy faictes de ſes fauſſes opinions, par les Sçavans „ Docteurs Evangeliques des dictes Allemagnes. * Hagueneau.

„ ITEM, & lequel Livre eſt eſté, par les Docteurs d'i- „ celles Egliſes d'Allemagne, comme plein d'héréſies, re- „ prouvé, & ledit Servet rendu fugitif des dites Allemagnes, „ à cauſe dudit Livre.

„ ITEM, & nonobſtant cela led. Servet a perſévéré en „ ſes fauſſes erreurs, infectant d'icelles pluſieurs à ſon poſ- „ ſible.

„ ITEM, & non content de cela, pour mieux divulguer, „ & eſpancher ſon dit venin & héréſie, depuis peu de temps „ en ça il a faict imprimer un autre Livre à cachette dans „ Vienne en Dauphiné, rempli deſdites héréſies, horribles „ & exécrables blaſphémes, contre la Sainéte Trinité, con- „ tre le Fils de Dieu, contre le Baptéſme des petits Enfans, „ & autres pluſieurs ſaincts paſſages & fondemens de la Reli- „ gion Chreſtienne.

„ ITEM, a ſpontanément confeſſé qu'en iceluy Livre il „ appelle ceux qui croyent en la Trinité, Trinitaires & A- „ théiſtes.

„ ITEM, & qu'il appelle iceille Trinité un C..... & „ Monſtre à tr-s-t-tes.

„ ITEM, & contre le vray fondement de la Religion „ Chreſtienne, & blaſphemant deteſtablement contre le Fils „ de Dieu a dit Jeſus-Chriſt n'eſtre Fils de Dieu de toute „ éternité, ains tant ſeulement depuis ſon Incarnation.

„ ITEM, & contre ce que dit l'Eſcripture Jeſus-Chriſt „ eſtre *Fils de* David *ſelon la chair*, il le nie malheureuſe- „ ment, diſant iceluy eſtre créé de la ſubſtance de Dieu le „ Pere, ayant receu trois elémens d'iceluy, & un tant ſeu- „ lement de la Vierge, en quoy meſchamment il prétend „ aboli la vraye & entiere Humanité de noſtre Seigneur „ Jeſus-Chriſt, la ſouveraine conſolation du povre genre „ humain.

„ ITEM, & que le Baptéſme des petits Enfans n'eſt qu'u- „ ne invention Diabolique & ſorcellerie.

„ ITEM, & pluſieurs autres poincts & articles, & execra- „ bles blaſphémes, deſquels ledit Livre eſt tout farci, gran- „ dement ſcandaleux, & contre l'honneur & Majeſté de Dieu, „ du Fils de Dieu, & du Sainct-Eſperit: qui eſt un cruel & „ horrible meurtriſſement, perdition & ruine de pluſieurs „ povres ames, eſtant par ſa deſſus dicte deloyable & deteſta- „ ble doctrine trahies. Choſe épouvantable à réciter.

„ ITEM, & lequel Servet remply de malice intituls iceluy „ ſon Livre ainſi dreſſé contre Dieu & ſa ſaincte doctrine „ Evangelique, CHRISTIANISMI RESTITUTIO, qui „ eſt à-dire, *Reſtitution du Chriſtianiſme*, & ce pour mieux „ ſéduire & tromper les povres ignorans, & pour plus com- „ modément infecter de ſon malheureux & meſchant venin „ les Lecteurs de ſon dit Livre, ſous l'ombre de bonne „ doctrine.

„ ITEM, & contre le deſſus dit Livre, aſſaillant par Let- „ tres meſmes noſtre foy, & mettant peine icelle infecter de „ ſa poiſon a volontairement confeſſé & reconnu avoir eſcrip- „ tes Lettres à un des Miniſtres de ceſte Cité, dans leſquel- „ les entre autres pluſieurs horribles & énormes blaſphémes „ contre noſtre Sainéte Religion Evangelique, il dit noſtre „ Evangile eſtre ſans foy & ſans Dieu, & que pour un Dieu „ nous avons un C....re à tr-s-t-tes.

„ ITEM, & a davantage volontairement confeſſé, qu'au „ deſſus dit lieu de Vienne, à eſuſe d'iceluy meſchant & „ abominable Livre & opinions, il fuſt faict priſonnier, leſ- „ quelles priſons perfidement ſe rompit & eſchappa.

ITEM, & n'eſt ſeulement dreſſé ledit Servet en ſa doctri-

ſa mort, il demanda à parler à Calvin. Ce Théologien ſe rendit dans la priſon accompagné de deux Magiſtrats; Servet lui demanda pardon. Calvin lui dit, qu'il n'avoit jamais penſé à venger ſes injures perſonnelles. Qu'il y avoit ſeize ans qu'il tâchoit de le faire revenir de ſes erreurs; que dans cette vue il lui avoit écrit avec beaucoup de douceur, qu'il n'avoit ceſſé de lui donner des marques de ſon affection, que lorſqu'il avoit vu qu'il ſe déchaînoit contre lui, parce qu'il l'avoit repris avec quelque liberté. Il exhorta Servet à demander pardon à Dieu, de ce qu'il avoit entrepris de détruire les trois hypoſtaſes de ſon eſſence, & l'avoit appellé un Cerbére à trois têtes, s'il y avoit une diſtinction réelle entre le Pere, le Fils, & le St. Eſprit &c. Ces exhortations étant inutiles, Calvin ſe retira (z). Chateillon a débité, que lorſque Servet fut conduit au ſupplice, Calvin étoit à une fenêtre, & qu'il ſourit quand il le vit paſſer. Mais ce ſont-là de ces traits odieux, qu'on n'admet que ſur de bonnes preuves, & non ſur le témoignage d'un ennemi déclaré. Auſſi Mr. la Roche regarde-t-il ce fait comme une *calomnie exécrable* (*aa*). *Peut-être*, dit Mr. d'Artigny (*bb*), *a-t-il voulu ménager Calvin dans cette occaſion: car partout ailleurs il en fait un portrait, qui n'eſt nullement flatté*; mais par quel autre motif, que celui de l'équité, Mr. la Roche auroit-il plutôt épargné Calvin ſur cet article, que ſur les autres? Farel accompagna Servet au ſupplice, & il eut bien de la peine à lui faire dire, qu'il ſouhaittoit que le peuple priât Dieu pour lui. C'eſt ainſi que le malheureux Servet expira au milieu des flammes, le 27 Octobre 1553, ſans parler, & ſans donner aucune marque de repentance. Chateillon dans ſes Dialogues *inter Vaticanum & Calvinum*, rapporte diverſes circonſtances de la mort de Servet, qui ont paru à Mr. la Roche, ou fabuleuſes, ou fort incertaines. Elles ne tendent qu'à rendre Calvin odieux, comme ſi c'eût été ce Réformateur qui eût dirigé l'exécution; mais tel eſt le caractére de la paſſion, qu'elle ſe décéle par les armes même dont elle ſe ſert pour ſe ſatisfaire. L'exécution de Servet a fourni matiére à bien des déclamations contre Calvin, on a dépeint ſa conduite des traits les plus noirs. Je ſuis très-éloigné d'approuver ſon intolérance, & celle de Meſſieurs de Genéve; mais en même tems, je ne diſſimulerai pas qu'il y a bien des choſes à dire, non pour juſtifier l'intolérance, mais pour décharger Calvin du blâme qu'on a jetté ſur lui. I. Il eſt évident que le Réformateur avoit conſervé les principes qu'il avoit pris dans l'Egliſe Romaine ſur la punition des Hérétiques [*AA*], & qu'il étoit de bonne-foi perſuadé qu'on

(z) Ibid. p. 522.

(aa) Bibl. Angl. T. II. p. 388.

(bb) Nouv. Mém. &c. T. II. p. 158.

„ ne contre la vraye Religion Chreſtienne, mais comme arrogant innovateur d'héréſies contre la Papiſtique & autres; „ ſi que à Vienne meſme il eſt eſté brulé en Effigie, & de „ ſes dits Livres cinq bales bruſlées.

„ Item, & nonobſtant tout cela, eſtant icy ès priſons „ de ceſte Cité detenu, a laiſſé de perſiſter malicieuſement „ en ſes dictes meſchantes & deteſtables erreurs, les taſchans „ ſouſtenir avec injures & calomnies contre tous vrais Chreſ„ tiens & fideles tenementiers de la pure Immaculee Reli„ gion Chreſtienne, les appellant Trinitaires, Athéiſtes & „ Sorciers, nonobſtant les remonſtrances à luy deja déa „ longtemps en Allemagne, comme eſt dit ſaictes, & au „ mepris des reprehenſions, empriſonnemens & corrections „ à luy tant ailleurs qu'icy faictes. Comme plus amplement „ & au long eſt conteu en ſon Procès.

SENTENCE.

„ Nous Syndiques, Juges des Cauſes criminelles de ceſte „ Cité, ayant veu le Procès faict & formé par devant Nous, „ à l'inſtance de noſtre Lieutenant ès dites Cauſes inſtant, „ contre toy MICHAL SERVAT, de *Villeneuve* au Royau„ me d'Aragon en Eſpagne, par lequel & tes volontaires „ confeſſions en nos mains faictes, & par pluſieurs fois réi„ terées, & les Livres devant nous produits, nous conſte „ & appert Toi Servet avoir dès longtems mis en avant doc„ trine fauſſe & pleinement héréticale, & icelle, mettant „ arriere toutes remonſtrances & corrections, avoir d'unn „ malicieuſe & perverſe obſtination, perſévérement ſemée, „ & divulguée juſques à l'impreſſion de Livres publics, con„ tre Dieu le Pere, le Fils & le Sainct Eſprit, bref contre „ les vrais fondemens de la Religion Chreſtienne, & pour „ cela taſché de faire ſchiſme & trouble en l'Egliſe de Dieu, „ dont maintes ames ont peu eſtre ruinées & perdues; choſe „ horrible & épouvantable, ſcandaleuſe & infectante, & n'a„ voir eu honte ny horreur de te dreſſer tocalement contre „ la Majeſté divine & ſaincte Trinité; ains avoir mis peine, „ & t'eſtre employé obſtinément à infecter le monde de tes „ héréſies, & puante poiſon héréticale, cas & crime d'Hé„ réſie grief & deteſtable, & méritant grieve punition cor„ porelle. A CAS CAUSANS, & autres juſtes à ce Nous mou„ vantes, deſirans de purger l'Egliſe de Dieu de tel infecte„ ment, & retrancher d'icelle tel membre pourri; ayans eu „ bonne participation de Conſeil avec nos Citoyens, & ayans „ invoqué le nom de Dieu, pour faire droit jugement, ſeans „ pour Tribunal au-lieu de nos Majeurs, ayans Dieu & ſes „ ſainctes eſcriptures devant nos yeux, au nom du Pere, du „ Fils, & du St. Eſprit; par ceſte noſtre definitive Senten„ ce, laquelle donnons icy par eſcript, Toy Michel Servet „ condamnons à debvoir eſtre lié, & mené au-lieu de Champel, & là debvoir eſtre à un Pilotis attaché, & bruſlé tout „ vif avec ton Livre, tant eſcript de ta main qu'imprimé, „ juſques à ce que ton corps ſoit réduit en cendre; & ainſi „ finiras tes jours, pour donner exemple aux autres, qui „ tel cas vondroyent commettre. Et à Vous noſtre Lieute„ nant, commandons noſtre préſente Sentence faictes met„ tre à exécution".

Une ſingularité qui mérite d'être remarquée dans cette Sentence, c'eſt que les Juges de Genéve, font un crime à Servet d'avoir attaqué ou de *s'être dreſſé, comme hardi innovateur d'héréſies contre la* Religion *Papiſtique*. Si c'étoit-là un crime ces Meſſieurs ne ſe condamnoient ils pas eux-mêmes? Ce qui les empêcha ſans-doute de s'en appercevoir, c'eſt qu'ils ſuppoſérent qu'un Hérétique n'a pas les mêmes droits qu'un Orthodoxe, & qu'ainſi Servet n'étoit pas autoriſé à faire ce que Calvin & eux-mêmes faiſoient tous les jours. Une autre Obſervation que cette Sentence donne lieu de faire; c'eſt qu'il faut que les anciennes Loix pénales contre les Hérétiques ſubſiſtaſſent & fuſſent en vigueur à Genéve. C'eſt ce que prouve la nature des crimes, ſur leſquels on condamne le prévenu: il ne s'agit que de ſes erreurs & héréſies; mais comment auroit-on pu les mettre au rang des crimes, & des crimes Capitaux, ſi ce n'eût été en conſéquence des Loix, qui l'avoient ainſi décidé? Ce qui confirme la choſe, c'eſt la qualité des Juges, qui ſe donnent eux-mêmes le titre de *Juges des Cauſes criminelles*, celle du Servet étoit donc de cet ordre, & elle ne pouvoit l'être, qu'en vertu des Loix. Mr. d'Allwoerde l'a obſervé: *Ex Legibus Civitatis condemnatum eſſe Servetum*, Jo. Wigandus *noſter ſcribit. Nec id prorſus male. Nam, quod ex tota carceris ejus Hiſtoria conſtat, nondum erat tum temporis Lex Genevæ de hæreticis puniendis & comburendis abrogata: aliquin ne ablo quidem in Servetum inſtituſſet.* C'eſt-là ce qui ſert à expliquer la maniére dure dont on traita ce Médecin, comme l'a fort bien remarqué Mr. de la Chapelle (163). „ On commença, *dit il*, par „ lui ôter tous les moyens qu'il pouvoit avoir de ſe procu„ rer dans ſa priſon quelques petites douceurs. On lui *ſaiſit* „ 97 piéces d'or, une chaine de vingt écus, & ſix bagues „ d'or, dont il fut ſi bien dépouillé qu'il n'en entendit ja„ mais plus parler. On le mit enſuite dans un Cachot hu„ mide & dans lequel il étoit mangé de Vermine. Cela ne „ reſſembla pas mal à l'Inquiſition Eſpagnole. Il eſt vrai „ que le Priſonnier obtint confrontation de Parties, commu„ nication de Piéces, encre, plume, papier, Livres, & „ permiſſion de donner de bouche & par écrit les éclairciſſe„ mens qu'il crut néceſſaires, ce qui ne ſe fait point dans les „ Tribunaux du St. Office Romain; mais les ordres de la „ Régence, ſi elle en donna pour le tenir plus propre, ne „ furent point exécutés, & il ne pût avoir d'Avocat pour „ le diriger, ou pour plaider ſa Cauſe; ce qui tient extrême„ ment des procédures Eccléſiaſtiques des Officialités dans „ le cas d'Héréſie. Sur le tout, on voit bien quelques le„ gers changemens, que les lumiéres, de la Réformation „ commençoient à faire. . . . . C'eſt pourtant toujours le „ fond du même eſprit qui régne, & le même Droit ſan„ guinaire qu'on ſuit. Cela ſe ſoutient juſqu'au bout; car „ lorſqu'il s'agit de fixar la nature du châtiment, on ſe dé„ termine à celui que l'ancien uſage avoit établi. En vain „ quelques perſonnes plus modérées propoſérent le banniſſe„ ment, ou de-moins un genre de mort moins cruel que le „ feu, & parmi ces derniers étoit Calvin, envain, dis-je, „ on fit des ouvertures ſemblables. La pluralité des voix, „ parmi les Juges, s'en tint à l'ancienne coutume, & Servet, „ déclaré Hérétique, dût être brulé tout vif, ce qui certai„ nement ne pût être réglé de la ſorte, qu'en conſéquence „ des Loix & des Us de la Ville. C'eſt donc purement à „ ces Loix, & à ces Us de la Ville, & non à la bile de Cal„ vin, qu'il faut attribuer les duretés que Servet éprouva „ pendant ſa priſon, & l'inhumanité du ſupplice auquel il „ fut condamné".

(163) Ibid. p. 104. 205.

[*AA*] *Il eſt évident que ce Réformateur avoit conſervé les principes qu'il avoit pris dans l'Egliſe Romaine ſur la punition des Hérétiques.*] On ne ſoupçonnera point Calvin d'avoir agi par haine perſonnelle, ſi l'on péſe murement ce que nous avons dit, dans la Remarque [M] *Obſervat.* II. & dans la Remarque [X] où il faut ſurtout voir la cit. (153). Ce Théologien agiſſoit par zéle pour l'Orthodoxie, & penſoit de bonne-foi, que le Magiſtrat eſt en droit & dans l'obligation de punir les Hérétiques de mort. Prétendre qu'il embraſſa cette opinion & qu'il entreprit de la défendre après la mort de Servet, pour couvrir ce qu'il y avoit d'odieux dans cette action, c'eſt ſuppoſer une choſe dont on n'a aucune preuve, tandis qu'on a toutes ſortes de raiſons de croire, qu'il penſa toujours de la même maniére ſur la punition des Hérétiques, puiſ-

qu'on doit les reprimer par le glaive. II. Cette opinion, bien loin d'être particuliére à Calvin, étoit l'opinion régnante des Théologiens les plus célébres & les plus modéres, c'étoit celle de toutes les Egliſes Proteſtantes, on employoit par-tout les voyes de ſéverité contre les Hérétiques [*BB*]. III. Ce qui prouve ſur-tout que ce n'eſt pas tant à lui, qu'aux préjugés & aux Loix établies, qu'il faut attribuer la malheureuſe fin de Servet; c'eſt que depuis ſon tems on trouve divers exemples d'Hérétiques punis en

puiſqu'il ne paroît point, qu'en travaillant à la Réforme de Genéve, il ait le moins du monde penſé à y faire abolir les Loix pénales contre les Hérétiques, ce qu'il auroit dû naturellement faire, s'il avoit été dans les principes de la Tolérance. Mais il avoit conſervé ſur cet article les préjugés de l'enfance & de l'éducation, & des raiſons de prudence leur donnérent un nouveau poids. Calvin étoit né Catholique-Romain, & il avoit conſervé les principes d'intolérance de l'Egliſe d'où il étoit ſorti. On y regardoit l'Héréſie comme un crime digne des plus tigoureux ſupplices. „ Un Hérétique étoit (104) Ibid. p. 153. 154. „ lors, *dit fort bien Mr. de la Chapelle* (164), un Monſtre „ d'horreur, un Enfant du Diable, un Emiſſaire de l'Enfer, „ un Ennemi de Dieu & des hommes. C'eſt encore ainſi „ que le conçoit tout le petit peuple Papiſte, & que les Pe„ res en parlent à leurs Enfans, les Maîtres à leurs Eco„ liers, & les Prêtres à leurs Paroiſſiens: Jugez de quelle „ maniére on en parloit dans un tems, où les Hérétiques „ étoient preſque auſſi rares dans l'Europe, que le Phenix „ dans l'Egypte. Etudiolt-on en Droit Canonique? en Droit „ Civil? en Théologie? c'étoit encore pis. Les Hérétiques „ étoient des Excommuniés, des Empoiſonneurs du Genre„ Humain, des Peſtes publiques, des Criminels de Léze„ Majeſté humaine & divine au premier chef. Dans les U„ niverſités, dans les Parlemens, à la Cour des Princes, „ comme à celle des Papes, ces définitions étoient des Axiô„ mes Géométriques, & des principes démontrés par eux„ mêmes. La Réformation, qui ſurvint, n'ébranla point „ une notion ſi univerſellement établie. On crut même que „ cette Notion n'étoit point une Innovation du Siége de Ro„ me, & qu'elle fit toujours partie eſſentielle du zéle Chré„ tien. On la trouva dans les Loix des Empereurs les plus „ vantés, & les plus eſtimables; & l'on vit que les Peres de „ l'Egliſe s'accordoient, preſque tous, à repréſenter l'Héré„ ſie, comme le crime le plus exécrable; l'on ne manqua „ point de paſſages de l'Ecriture où l'on s'imagina de ren„ contrer les mêmes idées, & l'on remarqua facilement que „ les premiers Conciles Oecuméniques, que tout le monde „ faiſoit profeſſion de reſpecter, lancérent impitoyablement „ les anathêmes les plus violens contre tout ce qui s'appel„ loit Héréſie. Un préjugé que de ſi puiſſantes raiſons ap„ puyoient, paſſa naturellement pour un Article de la Foi „ Chrétienne, dans l'eſprit des Savans & des Peuples, qui „ ſecouérent le joug de l'Egliſe Romaine; & combien ne „ voyons-nous pas encore de Proteſtans qui en ſont tout „ coëffés? Mais un commencement la prudence n'y aida pas „ moins que le zéle. C'étoit ſe perdre dans l'opinion de la „ multitude, & dans la Cour des Rois, que de paroître fa„ voriſer l'Héréſie ou que de s'avouer Hérétique. Les Ré„ formateurs & les Réformés ſe virent donc dans la néceſſi„ té de ſe juſtifier de ce crime, & d'en parler avec la même „ déteſtation que les autres. Delà leurs Confeſſions de foi „ pour faire preuve de leur Orthodoxie, delà leurs tragiques „ exclamations contre la rigueur des traitemens qui leur é„ toient faits; delà leurs ſevéres précautions pour conſerver „ parmi eux la pureté de la Foi; delà enfin la Contradiction „ où ils tombérent, de perſécuter les Hérétiques comme on „ les perſécutoit eux-mêmes". C'eſt en effet une des plus palpables contradictions, que de ſe plaindre d'être perſécuté pour cauſe de Religion, & de prétendre être en droit de perſécuter les autres. Dire que c'eſt un privilége de l'Orthodoxie de reprimer l'Héréſie, & de brûler les Hérétiques, c'eſt faire du monde un théatre de maſſacres: chacun prétend être Orthodoxe, ſi l'on convient de part & d'autre, que les Hérétiques doivent être brulés; partout, les plus forts, qui prétendent être Orthodoxes, allumeront des buchers pour détruire ceux qui penſent autrement qu'eux, & ainſi ſelon les Pays, toute Religion dominante anéantira tout ce qui ne veut pas la reconnoître. Il ſemble que la choſe eſt ſi ſimple, qu'il ne faut qu'un peu de bon-ſens pour la ſentir; mais comme encore aujourd'hui il y a des gens qui ne la ſentent pas, faut-il être ſurpris que Calvin nourri dans les préjugés ſur ce ſujet, ne l'ait pas apperçue, & qu'il ait donné de bonne-foi tête baiſſée dans l'intolerance? On a pu reprocher à Calvin, & aux autres cette contradiction, & s'en prévaloir pour juſtifier les perſécutions contre les Proteſtans; mais je ne conçois pas pourquoi quelques Ecrivains de l'Egliſe Romaine s'échauffent ſi fort contre Calvin à cette occaſion, puiſqu'elle doit voir avec plaiſir que l'on ſuive ſes principes. Ou ſeroit-ce par hazard, que ce qui étoit à Vienne en Dauphiné, & dans les perſonnes du Cardinal de Tournon, de l'Inquiſiteur Matthieu Ory & autres, l'effet & la preuve d'un zéle très-louable pour le maintien de la Vérité, étoit l'effet & la preuve d'un faux zéle à Genéve, parce que c'étoit Calvin qui défendoit la vérité? Diſons le, les uns & les autres agiſſoient par les mêmes motifs, & étoient également dans l'erreur à l'égard de la maniére de reprimer les Hérétiques. Je ne diſcuterai point ici ce qui regarde la matiére de la Tolérance, parce que cet Article eſt déjà preſque accru au-delà des juſtes bornes.

[*BB*] *Cette opinion . . . . . étoit l'opinion régnante des Théologiens les plus célébres & les plus modérés, c'étoit celle de toutes les Egliſes Proteſtantes, on employoit partout les voyes de ſéverité contre les Hérétiques.*] J'ai rapporté au commencement du texte de cet Article les paroles que Calvin dans ſa Lettre à Sulzer attribue à Bucer; vouloir conteſter ſon témoignage ſur ce ſujet, ce ſeroit le taxer de menſonge ſans aucune preuve, & ne rien avancer pour l'eſſentiel, puiſqu'aſſez d'autres Théologiens penſoient comme Calvin. Voici ce que Bullinger écrivoit à Calvin ſix ſemaines avant la mort de Servet (165): *Obtulit quidem Dominus materiam per occaſionem accommodatiſſimam Amplißimo Senatui Genevenſi ſe & Eccleſiam expurgandi a labe ſeu foeditate hæreſeos, dum Servetum illum* Hiſpanum *in manus ejus dedit. . . . . Si ergo huic rependeret Amplißimus Senatus, quod blaſphemo nebuloni debetur, tutus Orbis cerneret Genevenſis blaſphemos ubique hæreticos, qui verò ſunt pertinaces hæretici, gladio juſtitiæ perſequi, & gloriam majeſtatis divinæ vindicare.* Le même Théologien écrivant, trois ans après le ſupplice de Servet aux Théologiens de Pologne, approuve en termes exprès le traitement qu'on avoit fait à *ce blaſphemateur*: voici ſes termes (166), où il expoſe le ſentiment de tous les Théologiens de Suiſſe: *Quotquot in hiſce Eccleſiis Chriſtum & veram Religionem annunciamus, blaſphemum hominem & incurabilem, qui omnem inſtitutionem riſit & fugillavit, non inique capitis ſupplicio offectum eſſe exiſtimamus.* Pierre Martyr penſoit auſſi que les Magiſtrats & les Princes doivent punir les Hérétiques (167): *Nam is auctoritate ac poteſtate ſua, ita debet ſervire Domino, ut pœnas eos, qui adverſantur: quod niſi faciat, videtur offenſri blaſphemis & hæreticis. Rex enim cum ejus vides & patitur, perinde facit, ac ſi ſe illis ſubjungeret, & eorum flagitiis faveret.* Melanchton lui-même, le plus modéré & le plus doux des Réformateurs, approuva ce qui s'étoit fait à Genéve; *Affirmo etiam*, dit-il (168), *veſtros Magiſtratus juſte feciſſe, quod hominem blaſphemum, re ordine judicata, interfecerunt.* Je ne ſai pas trop, comment on pourroit tendre cette approbation équivoque. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'affaire de Servet n'eſt pas la ſeule où Melanchton ait témoigné du penchant à faire punir les Hérétiques. Mr. de la Chapelle en cite un autre exemple (169), peu connu, tiré de l'Hiſtoire de David George (170). L'Hiſtorien parle d'un certain homme qui traduiſit en Latin le Livre de George intitulé *des choſes admirables*: ce Traducteur, qui avoit été autrefois diſciple de Melanchton, ſe flatta de le gagner; il alla dans ce deſſein à Wittemberg, & en s'entretenant avec Melanchton, il parut nier l'exiſtence du Diable: Melanchton, choqué de ce Fanatiſme, menaça l'homme de le déférer au Magiſtrat, pour le faire mettre en priſon, & ce malheureux craignant tout d'un homme, qui avoit tout crédit dans la Ville, en ſortit ſecrettement au plus vîte. *In hoc dum eſſet opere, tanta fuit admiratione obſtupefactus, ut ingentem ſpem conceperit, ſe Philippum Melanchthonem, olim ſuum præceptorem, facilime in Davitica Secta ſocietatem pervicturum, & per eum deinde totam Germaniam. Hac ſpe fretus ingreſſus eſt ad Wittenbergam, comitante Miniſtro ſuæ, & ſocium ſcienter Laborum Adminiſtrationis excujum, ſimul cum tragicis Capitibus verſis. Cum autem Wittenbergam ingreſſus, ædificationem, poſt teſtimonii auctum, ſalutaſſet, capit ex illo quærere, an nihil audiviſſet de magna. . . . . tuce, ... poteſtate. Reſpondit Melanchthon ſe non ſine magno cordis dolore, intelleviſſe, in toto illo terræ orbitu, præter idololatriam & tyrannidem Papanam, omne Genus portentoſarum Sectarum vagari, inter quas eloqua dorent, Diabolum nihil aliud eſſe niſi inane nomen. Interpres ait, ſe libenter fateri, Diabolum eſſe Spiritum ad malum impellentem, efficacem in incredulis, & Melanchthon inde certo concludebat, Spiritum ſi ſimpliciter per ſe agat, oportere etiam ſubſiſtere. Cumque interpres quædam abſurda adderet poſtea, dixit tandem Melanchthon, ejus doctrinam eſſe fanaticam, & ſi conſtaret cum Wittembergam veniſſe, ut ibi ſuas furias ſeminaret, ſe efficacum apud Magiſtratum, ut ſtatim in vincula conjicerentur. . . . . Abjecto colloquio interpres recta ad diverſorium contendit, atque Cauponi ſolvit, dimiſſo prius famulo cum Libro mirabilium.* Socin lui-même eſt accuſé d'avoir cru pouvoir reprimer par la force ceux qui penſoient autrement que lui. Voici le fait tiré de ſa vie par Przipcovius, tel que je le trouve rapporté dans un de nos Journaux (171). *François David* cauſant du déſordre en Tranſylvanie, où il s'étoit formé un parti contre l'adoration de Jéſus-Chriſt, Socin fut mandé de Bâle, en 1578, afin de retenir l'archoutant de ſa faction d'une erreur ſi honteuſe & ſi pernicieuſe. Socin, en arrivant, alla prendre un appartement dans la même maiſon, où David logeoit. Mais ce qui facilita leur commerce, ne ramena point l'errant, qui cherchoit à ſe faire valoir. Le Prince de Tranſylvanie le fit mettre en priſon, où il mourut peu de tems après: enfin que tout le monde regarda ſa fin comme un martyre: *Obitus ejus, martyrio ſimilis, ſtatim omnium in ſe oculos converterit.* L'Hiſtorien de Socin ne voudroit pas que l'on crût, que ce Chef de parti eut part à cette mort, mais on remarque très-bien, qu'après tout, „ le Prince étoit Socinien, de même que Blan„ drata ſon favori, qui mena l'affaire. Ils avoient fait venir „ du fond de la Suiſſe leur grand Docteur; & ſans ſon aveu, „ ou malgré lui, l'auroient-ils débarraſſé d'un rival, qui s'a„ viſa de vouloir pouſſer le Socinianiſme, auſſi loin qu'il „ ſemble aller naturellement? C'en étoit trop, on crut devoir „ ſe piquer d'Orthodoxie au ſujet de cette contradiction de „ François David. Et comme dans ce tems-là tout tendoit „ à reprimer l'héréſie par la force, les Sociniens eux-mê„ mes, lorſqu'ils ont été les maîtres, n'ont nullement été

(164) Inv. Epiſtol. Calvini. La Lettre eſt du 14 Septembre.

(165) Epiſt. ad Eccleſ. Hever. Reformator. vol. ad ann. ſcript. Cent. I. p. 571. 572.

(166) P. Martyr. Loc. Comm. Claſſ. IV. c. 19. § 21.

(167) Int. Epiſtol. Calvini, La Lettre eſt du 14 Octobre 1554.

(168) Bibl. Raiſon. T. II. p. 171. 172.

(169) Hiſt. Dav. Georgiov. par le Sieur. Apud Eundem.

(170) Hiſt. Dav. Georgiov. par le ſieur. Apud Eundem.

(171) Bibl. Bremens. T. IV. p. 46.

en differens Pays [CC]. Qu'on blâme donc l'Intolérance, qu'on desapprouve l'exécution de Servet, je souscrirai à tout; mais qu'on ne fasse pas un crime à Calvin d'avoir été dans les mêmes préjugés que tout

„ d'avis qu'on dût dogmatiser; s'ils ne livrent pas ouverte-
„ ment l'Hérétique au bras séculier, ce bras, lorsque le Prin-
„ ce les favorise, se fait sentir pesamment". Servet lui-même témoigne dans sa Requête du 22 Août, qu'il croyoit que les Hérétiques méritoient le banniſſement. Ce qui fait voir que c'étoit une opinion générale, que les Hérétiques doivent être punis de maniére on d'autre. C'étoit auſſi le ſentiment de preſque toutes les Egliſes Proteſtantes, comme on le voit par leurs Confeſſions de foi, dont Mr. de la Chapelle a donné un abrégé ſur cet Article (172), auquel je renvoye, pour ne pas trop m'étendre; & ceux qui ont le *Syntagma Confeſſionum fidei* peuvent ſe convaincre, qu'il n'a rien avancé que d'exactement vrai ſur ce ſujet. Ce qui ne permet pas de douter de la choſe, c'eſt le pratique univerſelle à cet égard. Veut-on ſavoir ce qui ſe paſſoit en *Suiſſe*? Dès l'an 1526 on avoit noyé un Anabaptiſte à Zurich. En 1558 on brula à Bâle le Cadavre de David Georges, voici un paſſage curieux là-deſſus de *Jean Criſpin* dans ſon *Eſtat de l'Egliſe*, ſur l'an 1558 (173). „ Le premier de May
„ les Miniſtres, Recteur, Profeſſeurs & Maiſtres d'Ecole de
„ Baſle, ayant tout d'une voix condamné les poinctz de la
„ doctrine de *David George*, le Sénat à plein informé de tout
„ procéda le 13 de May à le concluſion du procès de *David*
„ *George*, aſſavoir que tous ſes Eſcrits, comme pleins d'im-
„ piété & de poiſon mortelle, item ſon cerps ou ſes os, &
„ tout ce qui ſera de reſte en ſon ſépulchre ſeroyent bruſlez
„ avec ſon effigie, laquelle avoit eſté trouvée en ſa maiſon
„ le repréſentant tout au vif, & que généralement tous les biens
„ d'un auſſi meſchant homme, en quelque part qu'ils ſuſſent,
„ ſeroyent confiſquez & adjugez à la Seigneurie. Ceſte Sen-
„ tenre fuſt proclamée ſelon la couſtume du lieu, & toute la
„ forme du Droict & des Ordonnances de le Ville fut gar-
„ dée en l'exécution d'icelle". Ce *Droict* & ces *Ordonnances de la Ville* en pareille affaire n'étoient ſans-doute, que l'ancien Droit & les anciennes Loix pénales contre l'Héréſie. La même année on fit faire amende honorable à Valentin Gentilis, à Genéve, entiérement ſelon la maniére dont elle ſe fait dans l'Egliſe Romaine; & la ſentence porte, que les Juges prononcent ſelon l'ancienne coutume (174). Ce même Valentin Gentilis ayant été arrêté ſur les terres du Canton de Berne en 1566, fut condamné à *Berne* à perdre la tête à cauſe de ſes ſentimens (175). En *Angleterre* on n'étoit pas moins zélé, & le tout en vertu de l'ancien Droit. Bornons nous à un ſeul fait, que nous fournit Mr. Burnet (176).
„ Déſque le Conſeil entendit, que pluſieurs Anabaptiſtes a-
„ voient abordé en Angleterre..... & qu'ils y faiſoient des diſci-
„ ples, il nomma des Commiſſaires pour en informer,..... qui eu-
„ rent ordre de travailler tous, ou au-moins trois d'entre eux à
„ la fois, à la recherche des Anabaptiſtes, & à celle des Hé-
„ rétiques, & de tous ceux qui décrioient le nouvelle Litur-
„ gie: de tâcher de les convertir: & en ce cas de leur impo-
„ ſer quelque pénitence, & enſuite de leur donner l'abſolu-
„ tion: ou s'ils demeuroient obſtinez, de les excommunier,
„ de les faire mettre en priſon, & de les livrer au bras ſé-
„ culier, pour être punis ſévérement. . . . . l'un de ceux
„ qui abjurérent ces impiétés, reçut ordre de porter le Di-
„ manche ſuivant, un fagot à l'Egliſe Cathédrale, dédiée à
„ St. Paul, où il devoit y avoir Sermon ſur l'occaſion. Jean-
„ ne Bocher, connue ſous le nom de Jeanne de Kent, fut
„ moins traitable. . . . . On fit de puiſſans efforts pour
„ le ramener. . . . . elle parut entêtée de ſes opinions,
„ dans un tel degré d'extravagance, qu'elle rejetta avec mé-
„ pris tout-ce qu'on lui dit; ce qui contraignit les Commiſ-
„ ſaires de la déclarer Hérétique obſtinée, & de la remettre
„ au Magiſtrat Séculier. Le Conſeil pria le Roi (Edouard
„ VI.) de ſigner l'ordre pour l'exécuter. Mais le bon Prince
„ refuſa abſolument de le faire; il allégua, que condamner
„ des miſérables au feu, pour des matiéres de Conſcience,
„ c'étoit donner dans la même cruauté, que l'on reprochoit
„ ſi fort à l'Egliſe Romaine. . . . . Il fallut que le Conſeil
„ ſe ſervît de l'Archevêque de Cantorbery, pour changer
„ cette réſolution. . . . . Les raiſons de l'Archevêque fer-
„ mérent la bouche au Roi ſans le perſuader. . . . . les rail-
„ leries inſolentes, & les impiétez horribles que cette femme
„ proféroit contre nos myſtéres, la conduiſirent au bucher,
„ le ſecond jour de May. . . . Cette action fit murmurer
„ bien des gens, qui la crurent très-contraire à la douceur
„ de l'Evangile. Les partiſans de la vieille Religion ne man-
„ quérent pas de la relever, & de reprocher aux Reforma-
„ teurs, qu'il ne déteſtoient le ſupplice du feu, que quand
„ ils l'appréhendoient pour eux-mêmes. L'extravagance du
„ cette femme fit qu'on jugea, qu'elle méritoit bien plus
„ d'être renfermée, que d'expirer ſur un bucher. On s'é-
„ toit mis d'ailleurs dans l'eſprit, que les Ordonnances des
„ Patiemens, pour brûler les Hérétiques, ayant été revo-
„ quées, on ne verroit plus de ſemblables exécutions. Mais
„ on trouvoit que la force du *Droit Coutumier* s'étendoit juſ-
„ ques-là, de maniére qu'il ſembloit que les Ordonnances
„ du Parlement n'euſſent été faites, qu'afin de faciliter le
„ conviction des perſonnes ſoupçonnées; puiſque leur revo-
„ cation n'empêchoit pas les Tribunaux de la Loi commu-
„ ne, d'agir de même qu'auparavant, c'eſt-à-dire de pro-
„ céder capitalement". Je ne m'étendrai pas davantage. Il ne paroît qu'on ne peut guére douter de la vérité de ce que j'ai avancé, c'eſt que le préjugé étoit général, & que ceux qui ſe plaignoient des voyes de rigueur, quand ils en étoient les objets, ne ſe faiſoient point de peine de les employer envers les autres. Faut-il même remonter juſqu'au XVI. Siécle pour trouver des exemples du même travers? tant il eſt vrai, que les hommes ſont en contradiction avec eux-mêmes de la meilleure foi du monde.

[CC] *Depuis ſon tems on trouve divers exemples d'Hérétiques punis en différens Pays.*] Plus de ſoixante ans après la mort de Calvin, on voit que la même Jurisprudence avoit lieu à Genéve. En 1632. *Nicolas Antoine* fut condamné à être étranglé & enſuite brûlé, parce qu'*oubliant toute crainte de Dieu il auroit commis crime d'Apoſtaſie & de Leze-Majeſté Divine au premier Chef, ayant combattu la ſainte Trinité, revié noſtre Seigneur & Sauveur Jéſus Chriſt, blaſphémé ſon ſainct nom, renoncé ſon Baptéſme, pour embraſſer le Judaïſme & la Circoncyſion, & ſe ſervir parjuré. Cas & crimes &c.* Et pour qu'on ne penſe pas, que les Théologiens furent la cauſe de cette exécution, on doit ſavoir que ceux de Genéve tâchérent d'engager le Magiſtrat à ſuſpendre l'exécution de la Sentence (177). Voilà donc encore une exécution pour cauſe de Religion à Genéve, longtems après Calvin: preuve évidente, ſemble-t-il, que les mêmes Loix & les mêmes principes y régnoient encore. Un autre exemple du même genre plus récent eſt moins connu. Il eſt vrai qu'il s'agit de Sorcellerie; mais on ſait que cette eſpéce de crime étoit puni en vertu des mêmes Loix, que celui d'Héréſie, ainſi il reſultera toujours, qu'à Genéve on ſéviſſoit contre tout ce qui attaquoit la Religion. On verra de quoi il s'agit dans l'Extrait d'une Lettre de Mr. Choudt, Sindic de Genéve, à feu Mr. le Clerc, en date du 25 Mars 1690, qui m'a été communiquée. „ Der-
„ niérement, comme je fouillois dans nos Archives, le pro-
„ cès d'une nommée *Michelle Chauderon*, qui fut pendue &
„ brulée en 1652 pour crime de Sorcellerie, m'étant tom-
„ bé entre les mains, me fit ſouvenir qu'il y a quelque tems,
„ que dans une de vos Lettres vous me parliez, Monſieur,
„ de cette eſpéce de crime, & m'invitiez même, ſi je ne me
„ trompe à l'examiner un peu de près: je me ſouviens enco-
„ re que j'avois commencé quelque petit Recueil ſur cela
„ . . . . . mais les occupations qui me ſurvinrent m'empê-
„ chérent de continuer ce travail. En étant donc demeuré-
„ là, je ne ſaurois au-moins m'empêcher de vous dire ce
„ que je recueillis de la lecture du Procès, dont je viens
„ de vous parler. Il me paroit clairement que cette
„ femme étoit une très-bonne femme, & pleine de piété,
„ autant que ces ſortes de gens ſans inſtruction peuvent l'ê-
„ tre, & que tout ſon crime étoit d'être fort crédule & ex-
„ traordinairement timide. Lorſqu'on le mit en priſon, elle
„ ne croyoit point d'être Sorciére; mais ſur certaines accu-
„ ſations, les plus ridicules du monde, elle fut viſitée par
„ des Médecins & Chirurgiens, qui déclarérent, qu'ils lui
„ avoient trouvé une marque à la Jévre, qui n'étoit pas na-
„ turelle; ils n'étoient pourtant pas tous d'un même ſenti-
„ ment; & d'ailleurs ils en parloient d'une maniére fort
„ douteuſe: ſur cela on lui fontient hautement qu'elle eſt
„ Sorciere, qu'elle a le marque du Diable, & ou lui préſen-
„ te la queſtion. Elle crédule & timide comme elle eſt, ſe
„ trouble; elle eſt perſuadée dès ſa jeuneſſe que cette mar-
„ que ne ſe trouve que ſur les Sorciers; & que ſes Juges qui
„ aſſurent qu'elle l'a, ne mentent point, & qu'ils ſont infail-
„ libles: Elle commence à croire, que ce qu'on lui ſoutient
„ pourroit bien être véritable, & repaſſant ſur toutes les oc-
„ caſions où elle avoit eu peur, elle confeſſa, qu'un jour
„ allant ſeule à la Campagne, elle vit une Perſonne, qui lui
„ fit beaucop de frayeur (je ne doute point que ce ne fût la
„ ſienne propre) & qui le baiſa à la bouche, que c'étoit le
„ Diable, à qui elle ſe donna. Cette confeſſion ayant fait
„ bruit en Ville, deux Canailles de ſes Voiſins, qui avoient
„ chacun un enfant malade, l'accuſérent d'en être la cauſe;
„ elle avoua de leur avoir donné quelquefois des Pommes.
„ Et ſur cela elle fut condamnée, comme je l'ai dit: & c'eſt-
„ là la derniére exécution de cette nature qui ſe ſoit faite
„ dans notre Ville, & j'eſpére qu'il ne s'en fera jamais de
„ ſemblable". Des Juges capables de condamner une pau-
vre créature ſur de pareilles preuves, n'auroient pas ſans-doute fait quartier à un Hérétique tel que Servet. Combien de vexations les Presbytériens n'ont-ils pas eu à ſouffrir en Angleterre ſous les régnes de Jaques I. Charles I. & Charles II? Je trouve que ſous le régne du premier, Neal Evêque de Winchester fit pendre un nommé Wigboman, dogmatiſeur de ce tems-là, & King Evêque de Londres condamna un nommé Légat à être brûlé pour Héréſie, ce qui fut exécuté à Smithfields (178). Finiſſons par un exemple encore plus récent. Pierre Gunther de Pruſſe, Maréchal-ferrant de ſon métier, fut décapité à Lubec au mois d'Octobre de l'an 1687, parce qu'il ne reconnoiſſoit pas la Divinité de Jéſus-Chriſt, & cela de l'aveu de deux Univerſités. Celle de Kiel jugea qu'on Blaſphémateur devoit être puni de mort, mais qu'il falloit examiner auparavant, ſi Gunther étoit coupable de ce crime. L'Univerſité de Wittemberg décida, qu'il étoit atteint & convaincu de blaſphéme (179). En raſſemblant tout ce que nous avons dit, & tous les faits que nous avons allégués, il me paroît que tout ce qu'il y a de perſonnes dépréoccupées conviendront, que l'on n'a aucune raiſon de faire un crime à Calvin, d'avoir penſé comme tout la monde penſoit de ſon tems, & comme bien des gens ont penſé depuis. On ne peut avoir rien à lui reprocher, à moins qu'on ne prouve qu'il ait agi par des motifs criminels, & encore ſeroit-il queſtion de ſavoir, s'il n'a pas eu ce cas profité de la rigueur des Loix, qu'il croyoit juſtes. J'ajoûterai en finiſſant deux

Au-

(172) Bibl. Raiſons *loc. cit.* p. 167. 168.

(173) *Apud Exord.* p. 519. 160.

(174) Calvin. *Opuſcul.* p. m. 578.

(175) Voy. Bayle Art. GENTILIS [JEAN VALENTIN].

(176) *Hiſt. de la Ref. ſous d'Angleterre.* P. II. L. I. p. 270 & ſuiv. Edit. in-12.

(177) Voy. Art. ANTHOINE (NICOLAS).

(178) V. *Bibl. Britan.* T. IV. p. 70.

(179) *Bibl. Hiſt. Philoſ. Theol. Reform.* Claſſ. I. Faſc. V. p. 761. in Not. ttis.

tout son siécle. Avant que de finir, je ne dois pas oublier de dire, qu'on attribue à Servet un Ouvrage intitulé: *Thesaurus Animæ, seu Thesaurus Animæ Christianæ, alias Desiderius Peregrinus*, imprimé en Espagnol, en Latin, en Flamand, & en d'autres Langues, mais que Mr. d'Alweorden (*c*) soutient n'être pas de Servet. L'Auteur des Notes ajoûtées à la nouvelle Edition de l'Histoire de Genéve par Spon, imprimée en 1730, prétend que les sentimens de Servet n'étoient pas auſſi déteſtables, qu'on le croit, à en juger par ſes Réponſes; mais Mr. d'Artigny (*dd*) a très-bien remarqué, qu'on doit juger de ſes ſentimens par ſes Ecrits, plutôt que par ſes Réponſes perſonnelles, & les Extraits que nous avons donné de ſon Livre, mettront en état de décider la queſtion. L'Auteur des Notes aſſure, que ce Médecin nia qu'il eût comparé la Trinité à Cerbére: ſi cela eſt, il nioit les faits les plus évidens, puiſque cela ſe trouve, non ſeulement dans ſa Lettre à Abel Pepin, mais encore en pluſieurs endroits de ſon Livre, où je l'ai lu de mes yeux.

(*c*) *Hiſtor. Servetii* p. 213.

(*dd*) *Ubi ſupra* p. 251.

(180) *Dr. Jenis de Calvin. p.* 186.

(181) Servet n'a point exciſé de ſédition. Le bon Meſſieurs veut à tout prix

Autoricté, que me fournit Mr. Drelincourt (180): *Meſſieurs* Théologien Luthérien, en un Livre intitulé *Philoſophia Sobria Part. 1. Queſt. 4.* dit que nul des leurs ne voudroit conteſter qu'un tel homme (Servet) ne fût digne de mort, non pour l'hérésie, mais ou pour avoir excité une ſédition (181), ou pour un blaſphéme notoire, tel qu'a été celui de Servet, appellant la Trinité un Cerbére à trois têtes. Nicolas Hemmingius Théologien Danois, & Profeſſeur à Copenhague en ſon Livre intitulé *Syntagma Inſtit. Chriſt. Cap. I. Prop.* 38. Nous condamnons, *dit-il*, cet impie & très-impur garnement, Michel Servet, qui méprisant avec rage les Conciles de Saints Peres, s'eſt efforcé de rétablir les héréſies condamnées d'Arius, & des autres Fanatiques, lequel ayant été avec juſtice accuſé par Jean Calvin, ceux de Genéve le punirent du ſupplice qu'il méritoit.

diſtinguer, mais on voit clairement ce qu'il penſe.

✠ SEVIGNÉ (MARIE DE RABUTIN, Marquiſe de) Dame de Chantal & de Bourbilly, nâquit le 5 Février 1626 (*a*), de Celſe-Benigne de Rabutin, Baron de Chantal, Bourbilly &c. Chef de la branche aînée de la maiſon de Rabutin, & de Marie de Coulanges (*b*). Le Baron de Chantal étoit fils de Jeanne-Françoiſe Fremiot, Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation. Il fut tué le 22 Juillet 1627 à la deſcente des Anglois dans l'Ile de Rhé, où il commandoit l'Eſcadron des Gentilshommes volontaires, enſorte que Marie de Rabutin, âgée à peu près d'un an & demi, demeura ſeule Héritiére de cette branche de Rabutin [*A*]. En 1644, elle épouſa à l'âge de dix-huit ans, Henri, Marquis de Sevigné, d'une très-ancienne maiſon de Bretagne: Elle en eut un Fils & une Fille. On prétend que ſon mari n'eut pas pour elle tout l'attachement dont elle étoit digne [*B*], ce qui n'empêcha pas Me. de Sevigné de le regretter ſincérement à ſa mort, arrivée en 1651, dans un combat qu'il fit avec le Chevalier d'Albret (*c*). Quoiqu'elle eût tout ce qui peut faire rechercher une jeune Veuve, elle ne ſe laiſſa point aller à la Coquetterie [*C*]. La tendreſſe qu'elle eut pour ſes enfans parut, non ſeulement par le ſoin

(*a*) Lettres de Me de Sevigné à Me. de Grignan. T. II. p. 178 Leyde 1726.

(*b*) Ibid. T. I. Préf. p. XIII.

(*c*) Ibid. p. 34. 130.

[*A*] *Demeura ſeule Héritiére de cette branche de Rabutin.*] Il paroît par un endroit de ſes Lettres (1) qu'elle avoit eu un bien aſſez conſidérable. „ Pour moi, *dit-elle*, je mépriſe les „ petits événemens, j'en voudrois qui puſſent me donner de „ grands étonnemens. J'en ai eu un ce matin dans le Cabi„ net de l'Abbé: nous avons trouvé avec ces jettons, qui „ font ſi bons, que j'aurai eu *cinq-cent trente mille livres* de „ bien, en comptant toutes mes petites ſucceſſions. Sçavez„ vous bien, que ce que m'a donné notre cher Abbé, ne „ ſera pas moins de *quatre-vingt mille francs?* ..... *& cent* „ *mille francs* de Bourgogne: voilà qui eſt venu depuis que „ vous êtes partie. Le reſte c'eſt *cent mille écus*, en me „ mariant; *dix-mille écus* de Mr. de Châtous; & *vingt-mille* „ *francs* des petits partages de certains Oncles".

(1) *Lett. à Me. de Grignan.* T. I. P. 170. Leyde 1726. ou Lett. 59 du 10 Juin 1671.

[*B*] *On pretend que ſon mari n'eut pas pour elle tout l'attachement dont elle étoit digne.*] Son Couſin, le célébre Comte de Buſſi Rabutin, qui parle d'elle, ſous le nom de Madame de Cheneville, dans ſon *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules*, & qui ne l'épargne pas plus que d'autres, le Comte de Buſſi, dis-je, fournit à quelques égards le Commentaire de ce texte (2). „ Comme j'eſtois ſon fort proche parent, j'avois un fort „ grand accès chez elle, & je voyois les chagrins que ſon „ mary luy donnoit tous les jours; elle s'en plaignoit à moy „ bien ſouvent, & me prioit de luy faire honte de mille at„ tachemens ridicules qu'il avoit. Je la ſervis en cela quel„ que temps fort heureuſement, mais enfin le naturel de ſon „ mary l'empotoit ſur mes conſeils. De propos délibéré je „ me mis dans la teſte d'eſtre amoureux d'elle, plus par la „ commodité de la conjoncture, que par la force de mon „ inclination. Un jour donc Cheneville m'avoit dit, qu'il „ avoit paſſé la veille la plus agréable nuit du monde, non „ ſeulement pour luy, mais auſſy pour la Dame avec qui il „ l'avoit paſſée, vous pouvez croire que ce n'eſt pas avec „ votre Couſine, c'eſt avec *Nôtre*: tant pis pour vous, luy „ dis-je, ma Couſine vaut mille fois mieux, & je ſuis aſ„ ſuré que ſi elle n'eſtoit voſtre femme, qu'elle ſeroit voſtre „ maitreſſe: cela pourroit fort bien eſtre, me reſpondit-il. „ Je ne l'eus pas ſitoſt oüitte, que je l'allay conter à Mad. „ de Cheneville. Il y a bien dequoi ſe vanter à luy, me „ dit-elle, en rougiſſant de dépit: ne faites pas ſemblant „ de ſçavoir cela, reſpondis-je, car vous en voyez la con„ ſéquence: je croy que vous eſtes ſol, reprit-elle, de me „ donner cet avis, ou que vous croyez que je le ſuis: vous „ le ſeriez bien plus que moy, Mad. luy repartis-je, ſi „ vous ne luy rendiez la pareille, ſans luy redire ce que je „ vous ay dit, vangez vous ma belle Couſine, je ſeray de la „ moitié de la vengeance, car enfin vos intéreſts me ſont „ auſſy chers que les miens propres: tout beau Monſr. le „ Comte, me dit-elle, je ne ſuis pas ſi faſchée que vous „ penſés. Le lendemain ayant trouvé Cheneville au Cours, „ il ſe mit avec moy dans mon Caroſſe, auſſy toſt qu'il y fut, „ je penſe, me dit-il, que vous avez dit à voſtre Couſine, „ ce que je vous dis hier de Ninon, parce qu'elle m'en a „ touché quelque choſe: non, repliquay-je, je ne luy en „ ay point parlé, mais comme elle a de l'eſprit, elle dit tant „ de choſes ſur le chapitre de la jalouſie, qu'elle rencontre „ quelques fois la vérité. S'eſtant rendu à une ſi bonne „ raiſon, il me remit ſur les bonnes fortunes, & après m'a„ voir dit mille avantages, qu'il y avoit d'eſtre amoureux; „ il conclut par me dire, qu'il le vouloit eſtre toute ſa vie, „ & meſme qu'il l'eſtoit de Ninon, autant qu'on le pouvoit „ eſtre, qu'il s'en alloit paſſer la nuit à S. Cloud avec elle „ & avec Vaſſe, qui leur donnoit une feſte, & dont ils ſe mo„ quoient enſemble. Je luy redis, ce que je luy avois dit „ mille fois, que quoyque ſa femme fuſt ſage, il en pouvoit „ tant faire, qu'enfin il la déſeſpéreroit, & que quelque hon„ neſte homme venant amoureux d'elle en meſme temps, „ qu'elle luy ſeroit de meſchans tours, & ſeroit obligée de „ chercher des douceurs dans l'amour & la vengeance". Ce qui donne lieu de croire que le fond de ce recit eſt véritable, c'eſt un endroit des Lettres de Madame de Sevigné à ſa Fille (3). „ Votre frere entre ſous les ſois de Ninon, je doute „ qu'elles lui ſoient bonnes: il y a des eſprits à qui elles ne „ valent rien: *elle avoit gâté ſon pere*".

(2) *Hiſt. Amour. des Gaules.* p. 35. de ce qui porte pour titre dans mon Exemplaire *Suite de l'Hiſtoire & de la vie.*

(3) *Lett. à Me. de Grignan.* T. II. p. 73. ou Lettre 27 du 13 Mars 1671.

[*C*] *Quoiqu'elle eût tout ce qui peut faire rechercher une jeune Veuve, elle ne ſe laiſſa point aller à la Coquetterie.*] Mr. de Buſſi rend juſtice à ſa vertu, malgré tout ce qu'il ſemble inſinuer à ſon deſavantage. Voici quelques traits contre elle. „ Son bien, *dit-il* (4), qui accommodoit fort le mien. . . . „ obligea mon Pere de ſouhaitter que je l'épouſaſſe, mais „ quoyque je ne la connuſſe pas alors ſi bien, que je fais „ aujourdhuy, je ne reſpondis pourtant pas au deſſein de „ mon pere. Certaine maniere effrontée que je luy voyois, „ me la faiſoit appréhender, & je la trouvois fa plus jolie „ fille du monde, pour eſtre femme d'un autre. Ce ſenti„ ment là m'aida fort à ne la point eſpouſer, mais comme „ elle fut mariée peu de temps après, j'en devins amoureux, „ & la plus forte raiſon qui m'obligea d'en faire ma maitreſ„ ſe, fut celle qui m'avoit empeſché d'eſtre ſon mari". Ailleurs il dit (5): „ Si l'on s'en rapporte aux actions, la „ foy conjugale n'a point eſté violée: ſi l'on regarde l'inten„ tion, c'eſt une autre choſe: pour en parler franchement, „ je croy que ſon mary s'eſt tiré d'affaire devant les hom„ mes, mais je le tiens cocu devant Dieu". Plus bas il ſemble lui-même détruire tout cela, après avoir rapporté la mort de Mr. de Sevigné, il dit, qu'il parla d'amour à ſa Veuve, qu'elle lui répondit d'une maniére qui lui parut peu favorable, mais qu'elle lui fit *mille avances pour offrir ſon ame*, & qu'il ne fut *pas aſſez de demeurer ſur ce pied-là auprés d'elle* (6). On voit par les Lettres de Mr. de Buſſy, que le Prince de Conty, & Mr. Fouquet Surintendant des Finances rent de l'inclination pour Me. de Sevigné, mais qu'elle n'étoit pas d'humeur à s'en prévaloir. Lifez ce qui ſuit. „ Il „ (le Prince de Conty) m'a conté vous avoir dit quelques „ douceurs, qu'il vous trouvoit fort aimable, & qu'il vous „ en diroit deux mots cet hyver. Tenez-vous bien, ma „ belle Couſine, telle Dame *qui n'eſt pas inabordable*..... quelques ambitieuſe, & qui peut réſiſter aux finances du „ Roi, ne réſiſte pas toujours aux Couſins de Sa Majeſté..... „ je penſe que vous ferez un peu embarraſſée entre ces deux „ Rivaux . . . Peut-être craindrez vous de vous attacher „ au ſervice des Princes, & que mon exemple vous en re„ butera; peut-être la figure du Surintendant des Finances „ ne vous plaira-t-elle pas: mandez-moi de ſes nouvelles, „ & les progrés qu'il a faits depuis mon départ; à combien „ d'acquits-patens il a mis votre liberté. Vous êtes une „ petite ingrate qui le payerez tôt ou tard: vous vous amu„ ſez après ſa vertu, comme ſi c'étoit une choſe ſolide, &

(4) *Hiſt. Amour. des Gaules* loc. cit. p. 32.

(5) Ibid. p. 28.

(6) Ibid. p. 40.

soin qu'elle prit de leur éducation, mais aussi par son attention à relever les affaires de la maison de Sevigné [*D*]. Une conduite si louable eut tout le succès qu'elle avoit lieu d'en attendre. Charles Marquis de Sevigné son fils se distingua par toutes les qualités qui contribuent à faire une réputation agréable dans le monde, & sa Fille y parut avec de grands avantages. Me. de Sevigné la mena à la Cour en 1663 pour la première fois [*E*]. Si le mérite de la Fille lui procura de l'agrément, il y a tout lieu de croire, que celui de la mere, & le cas qu'on en faisoit, ne laissa pas d'y contribuer. „ Je ne pense „ pas, *lui écrivoit Mr. de Bussy* (*d*), qu'il y ait au monde une personne plus généralement estimée que „ vous; vous êtes les délices du genre humain; l'Antiquité vous auroit dressé des Autels, & vous auriez „ assurément été Déesse de quelque chose. Dans notre siécle, où l'on n'est pas si prodigue d'encens, „ on se contente de dire qu'il n'y a point de femme à votre âge plus vertueuse ni plus aimable que vous. „ Je connois des Princes du sang, des Princes étrangers, des Grands-Seigneurs, de grands Capitaines, des Ministres d'Etat, des Gentilshommes, des Magistrats & des Philosophes, qui fileroient „ pour l'amour de vous". Il lui avoit dit dans la même Lettre que Mr. de Turenne lui avoit dit, qu'il la connoissoit, qu'il avoit été vingt fois chez elle sans la rencontrer, qu'*il l'estimoit fort, & que pour marque de cela il ne voyoit point de femmes.* En 1668 Mlle. de Sevigné pensa être mariée, mais l'affaire se rompit (*e*) Mr. de Bussy mandoit à sa mere à cette occasion (*f*). „ J'ai ouï parler du mari qu'el- „ le a failli d'épouser. Je ne sai pas, s'il l'eût épousée, s'il eût été quelque jour très-marri: mais je sai „ bien que dans les commencemens il eût été très-aise [*F*]". Vers la fin de la même année elle fut re-

(*d*) *Lett. de Bussy* T. I. p. 26. Lettre du 7 Octob. 1655.

(*e*) Ibid. p. 161 *Lett.* 224. du 6 Juin 1663.

(*f*) Ibid. p. 197. *Lett.* 326 du 9 Juin 1664.

„ *vous mépriser le bien* comme si vous ne pouviez jamais en „ manquer: nous vous verrons un jour regretter le temps „ que vous aurez perdu; nous vous verrons repentir d'avoir „ mal employé votre jeunesse, & d'avoir voulu avec tant de „ peines acquérir une réputation, qu'un médisant vous peut „ ôter, & qui dépend plus de la fortune que de votre con- „ duite (7)". Mr. de Bussy ne prévoyoit pas alors, qu'il seroit un jour lui-même ce *médisant*, qui voudroit ôter à sa Cousine sa réputation. „ Je suis bien aise, *lui dit-il ail-* „ *leurs* (8), que vous soyez satisfaite du Surintendant, c'est „ une marque qu'il se met à la raison, & qu'il ne prend plus „ tant les choses à cœur qu'il faisoit: quand vous ne vou- „ lez pas ce qu'on veut, Madame, il faut bien vouloir ce „ que vous voulez, on est encore trop heureux d'être de „ vos amis; il n'y a guére que vous dans le Royaume qui „ puisse réduire ses amans à se contenter d'amitié, nous n'en „ voyons presque point, qui n'étant pas demeurez d'accord „ de s'aimer, ne soient tout-à-fait mal ensemble: & je suis „ persuadé qu'il faut qu'une femme ait un mérite extraordi- „ naire pour faire enforte que le dépit d'un amant maltrai- „ té, ne le porte à rompre avec elle". On voit assez clairement que Madame de Sevigné n'étoit point de ces personnes à vertu farouche, qui croyent devoir sauter aux yeux à ceux qui entreprennent de leur en conter, mais qu'elle savoit tenir en respect d'une maniére honnête ceux qui la prenoient pour objet de leurs galanteries.

(7) Lettres du Comte de Bussy. T. I. p. 9 10. Lett. 2 du 26 Juin 1654.

(8) Ibid. p. 24. Lett. X. du 17 Août 1654.

[*D*] *La tendresse qu'elle eut pour ses enfans parut. . . . . par son attention à relever les affaires de la maison de Sevigné.*] Elle fut aidée des conseils de Christophle de Coulanges, Abbé de Livry, son Oncle, homme de mérite & d'une grande capacité dans les affaires: elle dépeint elle-même l'état où elle se trouvoit à la mort de son mari, & ce que son Oncle avoit fait, en ces termes (9). „ Je suis accablée de tris- „ tesse, j'ai vu mourir depuis dix jours mon cher Oncle, „ vous savez ce qu'il étoit pour sa chere Niéce. Il n'y a „ point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son „ bien tout-à-fait, soit en conservant & en rétablissant ce- „ lui de mes enfans. Il m'a tirée de l'abîme où j'étois à la „ mort de Mr. de Sevigny; il a gagné des procès: il a remis „ toutes mes Terres en bon état; il a payé nos dettes: il a „ fait la Terre où demeure mon fils, la plus jolie & la plus „ agréable du monde". Mr. de Bussy semble la taxer d'avarice, en rendant justice à son œconomie. „ Cette belle, „ *dit-il* (10); n'est amye que jusqu'à la bourse, il n'y a „ qu'elle de jolie femme au monde qui se soit deshonorée „ par l'ingratitude. Il faut que la nécessité lui fasse grand „ peur, puisque pour en éviter l'ombre seulement, elle n'ap- „ prehende pas la honte: ceux qui la veulent excuser disent, „ qu'elle défére en cela au conseil des gens, qui savent ce „ que c'est que la faim, & qui se souviennent encore de „ leur premiére pauvreté, qu'elle tienne cela d'autruy ou „ qu'elle ne le doive qu'à elle même, *il n'y a rien de si na-* „ *turel que ce qui paroist dans son œconomie*". Il est aisé de voir que le Cousin a oublié, qu'il a rendu témoignage à sa Cousine, qu'*elle n'est pas intéressée*, & qu'*elle méprise le bien.* Comme Me. de Sevigné ne dissimuloit pas avec sa fille, on jugera de son œconomie & du motif qui l'y engageoit par ce qu'elle écrivoit à Me. de Grignan (11). „ Pour mes affaires „ de Nantes j'y donne de bons ordres: elles vont leur che- „ min. . . . le principal c'est que je dépense très-peu, & „ que j'envoye de petites lettres de change à Paris, qui sont „ tout aussitôt dévorées. Si je suis un peu de tems dans ce „ Païs, je ferai en état de respirer, car je ne respirois pas. „ Je serois bien fâchée, ma chére enfant, d'être capable „ de faire ce que je fais pour avoir de l'argent de reste, je „ craindrois l'avarice, qui est ma bête; mais je suis bien en „ sûreté de cette vilaine passion, je ne sçaurois douter au „ contraire, que je ne sois dévorée de l'amour de la justice; „ ainsi je vais sans crainte & sans honte dans le chemin de „ cette sainte œconomie, que vous approuvez: elle ne m'a „ point mise encore en état de douter, si c'est elle qui me „ fait agir, il y a trop peu de tems que je suis dans un Païs, „ où je ne dépense rien".

(9) Tom. IV p. 413. Lettre du 2 Sept. 1657.

(10) *Hist. Amour. des Gaules* ubi supra p. 88.

(11) *Lettres à Me. de Grignan.* T. VI. p. 19. 20. *Lett.* 567 du 27 Juillet 1689.

[*E*] *Me. de Sevigné la mena à la Cour en 1663 pour la premiére fois.*] L'Auteur de la Préface qui est au devant des Lettres de Me. de Sevigné nous apprend (12), que le bruit de sa beauté, de sa sagesse, & de son esprit l'avoit déjà précédée à la Cour. En 1663 elle représenta une Bergére dans le Ballet Royal des Arts. Benserade fit pour elle les vers suivans:

Déjà cette beauté fait craindre sa puissance,
Et pour nous mettre en butte à d'extrêmes dangers,
Elle entre justement dans l'âge où l'on commence
A distinguer les Loups d'avecque les Bergers.

Dans une autre Fête, le Ballet des Amours déguisés, que le Roi donna en 1664, elle représenta un Amour déguisé en Nymphe maritime; & on fit les vers qui suivent:

Vous travestir ainsi, c'est être bien ingénu,
Amour, c'est comme si pour n'être pas connu,
Avec une innocence extrême,
Vous vous déguisiez en vous-même.
Elle a vos traits, vos feux, & votre air engageant,
Et de même que vous, foûrit en égorgeant;
Enfin qui fit l'un a fait l'autre;
Et jusques à sa Mere, elle est comme la vôtre.

En 1665 elle représenta une Omphale dans le Ballet Royal de la naissance de Vénus: voici les vers pour cette occasion.

Blondins accoûtumés à faire des conquêtes,
Devant ce jeune objet si charmant & si doux,
Tout grands Héros que vous êtes,
Il ne faut pas laisser pourtant de filer doux:
L'ingrate foule aux pieds Hercule & sa massuë;
Qu'elle que soit l'offrande, elle n'est point reçue:
Elle verroit mourir le plus fidéle amant,
Faute de l'assister d'un regard seulement.
Injuste procéde, sans façon de faire,
Que la pucelle tient de Madame sa mere,
Et que la bonne Dame au courage inhumain,
Et je laissant aussi peu d'être belle que sage,
Encore tous les jours applique à son usage,
Au détriment du genre humain.

(12) P. XVI. XVIII.

[*F*] *Je sai bien que dans les commencemens il eût été très-aise.*] Quoique Me. de Sevigné puisse être jusques à un certain point suspecte sur ce qui regarde sa fille, vû l'excessive tendresse qu'elle avoit pour elle, on peut cependant l'en croire, surtout lorsque son témoignage est appuyé par celui d'autres personnes. Je me flatte qu'on verra avec plaisir divers traits qui caractérisent Me. de Grignan, réünis ici parce qu'ils sont propres à la faire connoître. Me. de Sevigné écrivant à Mr. de Grignan lui dit (13). „ Est-ce qu'en vérité je ne vous „ ai pas donné la plus jolie femme du monde? Peut-on être „ plus honnête, plus régulière? Peut-on vous aimer plus „ tendrement? Peut-on avoir des sentimens plus chrétiens? „ Peut-on souhaitter plus passionnément d'être avec vous? „ Et peut-on avoir plus d'attachement à tous ses devoirs? „ Cela est assez ridicule que je dise tant de bien de ma fille; „ mais c'est que j'admire sa conduite comme les autres; & „ d'autant plus que je la vois de plus près, & qu'en vérité „ quelque bonne opinion que j'eusse d'elle sur les choses „ principales, je ne croyois point du tout qu'elle dût être „ exacte sur toutes les autres an point qu'elle l'est. Je vous „ assure que le monde aussi lui rend bien justice, & qu'elle „ ne perd aucune des louanges, qui lui sont dûes". Ajoûtons ce que la Mere écrit à la Fille, & qui part bien du cœur (14): „ Vous n'êtes point sincére, quand vous me louëz „ tant aux dépens de ce que vous valez. Il me siéroit mal „ de faire votre panégyrique à vous-même, & vous ne vou- „ lez pas que je dise du mal de moi. Je ne veux donc faire „ ni l'un ni l'autre; mais enfin, ma fille, si vous avez à „ vous plaindre de moi, ce n'est point de ne voir pas en vous „ de bonnes qualités, & le fonds de toutes les vertus. Vous „ pouvez remercier Dieu de tout ce qu'il vous a donné; car „ pour moi je n'ai point assez de mérite pour en donner libé- „ralement. Quoi qu'il en soit vous mettez très-à-propos „ vos réflexions en usage. Ce que vous dites sur les in- „ quiétudes que nous avons si souvent & si naturellement „ sur l'avenir, & comme insensiblement notre inclination se „ change,

(13) *Lettres à Me. de Grignan.* T. I. p. 3. 4. *Lett.* 2 du 6 Août 1670.

(14) Ibid. p. 254. *Lett.* 74 du 7 Août 1671.

recherchée par François Adhemar de Monteil, Comte de Grignan, Chevalier les Ordres du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Provence, & des Armées de Sa Majesté; il l'épousa le 29 Janvier 1669: ce mariage donna beaucoup de satisfaction à Me. de Sevigné; elle écrivoit à son Cousin (g). „ Il faut que je vous apprenne une nouvelle qui sans-doute vous donnera de la joye. C'est qu'enfin la „ plus jolie fille de France épouse non pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes hommes du „ Royaume. C'est Mr. de Grignan que vous connoissez il y a longtems. Toutes ses femmes sont mor- „ tes pour faire place à votre Cousine, & même son pere & son fils par une bonté extraordinaire; de- „ sorte qu'étant plus riche qu'il n'a jamais été, & se trouvant d'ailleurs & par sa naissance & par ses „ établissemens, & par ses bonnes qualités tel que nous le pouvons souhaitter, nous ne le marchan- „ dons point, comme on a accoutumé de faire". La joie que Me. de Sevigné eut de ce mariage, avoit été précedée d'un chagrin; ce fut le départ de son fils qui alla, vers le milieu de l'année 1668, servir en Candie, avec Mr. de Roannés & le Comte de St. Paul (h); il y a de l'apparence qu'il n'y resta pas longtems, puisque dans le même tems que Me. de Grignan fut mariée, Me. de Sevigné lui acheta la Charge de Guidon des Gendarmes Dauphins. Peu de tems après son mariage Mr. de Grignan fut obligé d'aller en Provence pour le fervice du Roi, & il y a presque toujours commandé en l'absence de Mr. le Duc de Vendôme qui en étoit Gouverneur. Je trouve par une Lettre de Me. de Sevigné à Me. de Busfiy (i), que la premiére devoit aller en Provence en 1669 pour voir sa fille; j'ignore si elle exécuta ce dessein. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle en étoit de retour au commencement de l'année suivante, & que Me. de Grignan se trouvoit à Paris (k), où elle accoucha au mois de Novembre. Au mois de Février 1671 elle retourna en Provence (l) & Me. de Sevigné demeura à Paris, ou à Livry jusqu'au 18 Mai 1671, qu'elle partit pour la Bretagne, où elle passa environ sept mois, en étant repartie le 9 de Décembre, elle arriva à Paris le 18 du même mois (m). Au mois de Juillet 1672 elle partit pour la Provence, où elle passa plus d'un an avec sa fille, & ne revint à Paris, qu'au commencement de Novembre de 1673 (n). Elle eut la joye de revoir Me. de Grignan au Printems de 1674, que cette Dame vint à Paris, où elle demeura bien un an avec sa Mere, n'étant repartie pour la Provence que vers la fin de Mai 1675 (o). Me. de Sevigné de son côté alla en Bretagne au mois de Septembre, & elle y passa l'Hyver, & fut attaquée d'un rhumatisme, dont elle souffrit beaucoup, ce qui retarda son retour à Paris, où elle ne revint qu'au commencement d'Avril 1676. Comme il lui restoit encore de l'incommodité aux mains, elle alla prendre les eaux de Vichy: elle y fut quelques semaines, & se trouvant soulagée elle revint à Paris à la fin du mois de Juin, & le reste de l'Eté, elle le passa en partie dans cette Ville, en partie à Livry, où elle se plaisoit beaucoup. Me. de Sevigné s'occupoit

(g) Ibid. p. 181. *Lett.* 154. du 4 Dec. 1668.

(h) Ibid. p. 191. *Lett.* 115 du 26 Juillet 1668.

(i) Ibid. p. 251. *Lett.* 210 du Octobre 1669.

(k) Ibid. p. 313. *Lett.* 264. du 20 Avril 1670.

(l) *Lett. de Me. de Sevigné* T. I. p. 26 Lett. 14.

(m) Ibid. p. 331. 335. Lett. 103. 105.

(n) Ibid. T. II. p. 383 Lett. 166.

(o) Ibid. p. 370 & *Lett. de Busfiy* T. III. p. 99.

„ change, & s'accommode à la nécessité, est la plus juste „ matière d'un Livre comme celui de Pascal. Rien n'est si „ solide, rien n'est si utile que ces fortes de méditations; „ hé! qui sont les personnes de votre âge qui en fçachent „ faire? Je n'en connois point: vous avez un fonds de ral- „ son & de courage que j'honore. Pour moi, je n'en ai pas „ tant, fur-tout quand mon cœur prend le foin de m'affli- „ ger". Il paroît par un grand nombre de traits, que Me. de Sevigné n'étoit pas la seule qui pensât avantageusement de sa fille, les personnes les plus distinguées par leur esprit en avoient la même opinion. „ Nous soupons tous les soirs „ avec Madame Scarron, *écrit Me. de Sevigné* (15). . . . „ nous parlons très-souvent de vous, elle aime votre esprit, „ & vos manières; & quand vous vous retrouverez ici, vous „ n'aurez point à craindre de n'être point à la mode. . . . „ Hier au soir, *lui dit-elle encore* (16), Madame du Frefnoy „ soupa chez nous. C'est une Nymphe, c'est une Divinité: „ mais Madame Scarron, Madame de la Fayette, & moi, „ nous voulumes la comparer à Madame de Grignan, & nous „ la trouvâmes cent piques au-dessous, non pas pour l'air „ & pour le tein; mais les yeux sont étranges; son nez n'est „ pas comparable au vôtre; la bouche n'est point finie, la „ vôtre est parfaite, & elle est tellement recueillie dans sa „ beauté, que je trouve qu'elle ne dit précisément que les „ paroles qui lui siéyent bien; il est impossible de se la re- „ présenter parlant contentieuse, & d'affection fur quel- „ que chose. Pour votre esprit, ces Dames ne mirent au- „ cun degré au-dessus du vôtre; & votre conduite, votre „ sagesse, votre raison, tout fut célébré: je n'ai jamais vu „ une personne fi bien louée; je n'eus pas le courage de fai- „ re les honneurs de *vous*, ni de parler contre ma conscien- „ ce". Madame de Grignan écrivoit bien, on en peut juger par plusieurs de ses Lettres, qui se trouvent dans le *Recueil de celles* de Mr. de Busfiy, & par deux qui sont dans le *Recueil de Lettres Choisies, pour servir de Suite à celles de Mr. de Sevigné*: celle-ci est parfe en plus d'un endroit. „ Je „ trouve, *dit-elle* (17), qu'on ne peut rien souhaitter, qui „ ne soit dans celles que j'ai reçûes: elles sont premiére- „ ment très-bien écrites, & de plus il tendres & si naturel- „ les, qu'il est impossible de ne les pas croire, la défiance „ même en feroit convaincue: elles ont ce caractére de vé- „ rité, que je maintiens toujours, qui se fait voir avec au- „ torité, pendant que la fausseté & la menterie demeurent „ accablées fous les paroles fans pouvoir perfuader; plus „ elles s'efforcent de paroître, plus elles font envelopp[illegible] „ vos paroles font vrayes & le paroissent, elles ne fervent „ donc qu'à vous expliquer; & dans cette noble fimplicité „ elles ont une force à quoi l'on ne peut réfister: voilà, „ ma fille, comme vos Lettres m'ont paru. . . . Mon „ Dieu, ma fille, que vos Lettres font aimables! Il y a des „ endroits dignes de l'impreffion. On en de ces jours vous „ trouverez qu'un de vos amis vous aura trahie (18)". Mr. de Busfiy lui écrivoit (19). „ Je ferois bien difficile, Ma- „ dame, fi je n'étois content de votre encre, & même de „ votre cœur. Il est vrai que l'encre de Madame votre me- „ re ne fait que blanchir auprés de la vôtre, & vous l'effacez „ aujourdhui. Vous vous êtes même fauvée des pâtez; mais „ de quels conseils ne vous fauvez-vous pas? la beauté, „ l'esprit, la jeunesse & les occasions ne vous fauroient faire „ faire le moindré pâté dans votre conduite". Me. de Sevigné semble insinuer, que sa fille avoit quelque penchant à cette sorte de pareffe, qui fait aimer le repos, & qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne remplisse ses devoirs. Quoiqu'on puisse avec quelque raison fouçonner Me. de Sevigné de prévention pour une fille qu'elle aimoit à l'adoration, il y a lieu de penser, qu'elle ne se trompoit pas entiérement dans le caractére qu'elle en trace (21). „ A qui „ en avez-vous donc, ma fille, de dire pis que pendre de „ votre esprit, fi beau & fi bon? Y a-t-il quelqu'un au „ monde, qui soit plus éclairé, & plus pénétré que vous de „ la raison & de ses devoirs? mais vous sçavez bien ce que „ vous êtes au-dessus des autres: vous avez de la tête, du „ jugement, du difcernement, de l'incertitude à force de „ lumiéres, de l'habileté, de l'insinuation, du dessein, quand „ vous voulez; de la prudence, de la conduite, de la fer- „ meté, de la présence d'esprit, de l'éloquence, & le don „ de vous faire aimer, quand il vous plaît, & quelquefois „ plus, beaucoup plus que vous ne voudriez". Me. de Grignan faisoit des vers (22), & elle avoit eu deffein de traduire les Sonnets de Pétrarque (23). „ Au reste „ j'ai fupputé, que vous aurez achevé dans cinquante ans de „ traduire Petrarque, à un Sonnet par mois. Cet Ouvrage „ est digne de vous, ce ne fera pas un Impromptu". Il paroît par divers endroits, qu'elle goûtoit fort la Philosophie de Descartes. Mr. Corbinelli écrivoit au Comte de Busfiy (24). „ Madame de Grignan la fait à miracle, & en parle divine- „ ment. Elle me fouteniot l'autre jour, que plus il y a d'in- „ différence dans l'âme, & moins il y a de liberté". Voici ce qu'elle en difoit elle-même à Mr. de Busfiy (25). „ Je „ vois bien, *dit-elle en parlant de Madame de Coligny*, qu'el- „ le me croit fort engagée dans la Secte de Mr. Descartes, à „ qui vous donnez l'honneur de ma perte. Je né veux pour- „ tant pas encore l'abjurer: il arrive des révolutions dans „ toutes les opinions, comme dans les modes, & j'espére „ que les siennes triompheront un jour, & couronneront ma „ persévérance". En plus d'un endroit de ces Lettres, Me. de Sevigné lui parle de son *Pere Descartes*. On peut juger de l'estime qu'elle faisoit de ce Philosophe par ces deux traits: „ Il y vint (à Rennes) le dernier jour deux petites nièces de „ votre Pere. . . . je fuis fi prévenue en leur faveur, qu'il „ me fembloit qu'elles danfoient le paſſepied tout autrement „ que les autres; elles ont bien de l'esprit dans les yeux. „ Il y avoit une autre vraye niéce; celle-là fçait quasi auſſi „ bien que vous fa Philosophie. Je vis auſſi deux neveux; „ mais le plus plaisant, c'eſt un Jéſuite, bridé entre les me- „ naces de la Société, & l'inclination naturelle, qui lui fait „ admirer la mémoire de fon Oncle (26). . . . Il me fem- „ ble, ma fille, *lui dit-elle dans une autre Lettre* (27), que „ vous m'enviez d'avoir vu toute la famille de votre Pere „ Descartes à Rennes; il est vrai que vous en étiez plus di- „ gne que moi: s'ils m'euſſent priſe pour une perſonne ca- „ pable d'entendre leur Philosophie, je n'aurois pas man- „ qué de leur chanter, *point de faveur, de feu, ni de lumiére*; „ mais ne pouvant pas bien répondre à leur profe, je n'oſai „ les attaquer par vos vers". Divers endroits des Lettres de Me. de Sevigné, indiquent que la fille n'aimoit pas tout à fait autant la lecture qu'elle, & que leur goût pour le choix des Livres étoit différent.

(15) Ibid. T. II. p. 9. *Lett.* du 19 Janv. 1672.

(16) Ibid. p. 25. 26. *Lett.* du 29 Janv. 1672.

(17) Ibid. T. I. p. 51. *Lett.* du 11 Fevr. 1671.

(18) Ibid. p. 102. Lett. du 8 Avril 1675.

(19) *Lett. de Busfiy* T. III. p. 88 Lett. du 10 Mars 1675.

(21) Ibid. T. V. p. 117. Lett. du 9 Juin 1680.

(22) Ibid. p. 204.

(23) Ibid. p. 70.

(24) *Lett. de Busfiy* T. II. p. 423. Lett. du 2 Juillet 1671.

(25) Ibid. Tom. III. p. 477. Lett. du 14 Nov. 1678.

(26) *Lett de Me. de Sevigné.* T. V. p. 204. 205.

(27) Ibid. p. 210.

[G] *Me.*

poit dans les lieux où elle ſe trouvoit, ſurtout dans la ſolitude, à des lectures de différens genres [G], & à écrire à ſa Fille, à ſes amis ou amies, & au Comte de Buſſy ſon couſin, avec lequel malgre quelques refroidiſſemens, il paroît qu'elle entretenoit un commerce de Lettres aſſez régulier. Elle écrivoit à ſa fille (p). „ Ces ſoirées, ma fille, dont vous êtes en peine, hélas! je les paſſe ſans ennui; j'ai quaſi tou- „ jours à écrire, ou bien je lis. . . . . Pour le jour je ſuis en affaires avec l'Abbé, ou je ſuis avec mes „ chers ouvriers, ou je travaille à mon très-commode Ouvrage". Après avoir quitté Livry au mois d'Octobre 1676, elle diſoit à Me. de Grignan (q). „ Il eſt vrai que ſans vous & mon fils, j'aurois con- „ tinué ma ſolitude avec plaiſir: j'étois plus à moi en un jour, que je n'y ſuis ici (à Paris) en quinze; „ je priois Dieu, je liſois beaucoup, je parlois de l'autre vie & des moyens d'y parvenir". Pendant le cours de l'année 1676 elle ſollicita fortement ſa fille de la venir voir; il paroît par divers endroits de ſes Lettres, que Me. de Grignan avoit de la peine à s'y reſoudre. „ Je continue à vous conjurer, *lui* „ *dit-elle* (r), ma très-chére, de décider en ma faveur, & de ne plus balancer à faire un voyage que „ vous m'avez promis, & qu'en vérité vous me devez un peu: je ne ſuis pas la ſeule à trouver que vous „ marchandez beaucoup à me faire ce plaiſir; partez donc, ma fille, partez". Elle partit effectivement & arriva à Paris le 22 Décembre (s), où elle reſta juſqu'au mois de Juin 1677. Me. de Sevigné comp- toit de l'accompagner une partie du voyage, & d'aller à Vichy (t); mais des affaires l'en empêché- rent, & Me. de Grignan partit ſeule au mois de Juin (u). Dans le même tems Mr. de Sevigné traita de la Sous-lieutenance des Gendarmes de Mgnr. le Dauphin, qu'il acheta de Mr. de la Fare, & qui lui re- vint à quarante-mille écus (w). Le 16 d'Août Me. de Sevigne partit pour Vichy, elle paſſa en Bour- gogne,

(p) Ibid. T. III. p. 50. Lett. du 27 Octob. 1675.

(q) Ibid. T. IV. p. 27. Lett. du 16 Octob. 1676.

(r) Ibid p. 34-35. Lett. du 20 Octobre 1676.

(s) *Lettr. de Buſſy* T. III. p. 258.

(t) Ibid. p. 215 Lett. du 29 Mai 1677.

(u) *Lett. de Me. de Sevigné.* T. IV. p. 72 Lett. du 21 Juin 1677.

(w) *Lett de Buſſy* T. III. p. 257. & 306.

[G] *Me. de Sevigné s'occupoit dans les lieux où elle ſe trou- voit, ſur-tout dans la ſolitude, à des lectures de différens genres.]* On trouve par-tout des traits qui marquent, combien elle avoit de goût pour la lecture en général. „ J'acheve tous „ les Livres, & vous les commencez, *dit-elle à ſa Fille* (28); „ cela s'ajuſteroit fort bien ſi nous étions enſemble, & four- „ niroit même beaucoup à notre converſation. . . . . le „ bruit & le tracas de Vitré me ſera bien moins agréable, „ que mes bois, ma tranquillité & mes lectures (29). . . . . „ tant que nous aurons des Livres nous ne nous pendrons „ point (30). . . Ne foyez point du tout en peine de moi, „ je lis & je m'amuſe (31). . . . Nous liſons beaucoup, „ & du ſérieux & des folies, & de la fable & de l'Hiſtoire. „ Nous nous faiſons tant d'affaires, que nous n'avons pas „ le tems de nous tourner; on nous plaint à Paris, on croit „ que nous ſommes au coin de notre feu à mourir d'ennui, „ & à ne pas voir le jour (32). . . . . Nous liſons beau- „ coup, & je ſens le plaiſir de n'avoir point de mémoire; car „ les Comédies de *Corneille*, les Oeuvres de *Deſpréaux*, cel- „ les de *Sarraſin*, celles de *Voiture*, tout cela repaſſe devant „ moi ſans m'ennuyer, au contraire; nous donnons quelque- „ fois dans les Morales de *Plutarque*, qui ſont admirables, „ *les Préjugés*, les Réponſes des Miniſtres, un pen d'Alco- „ ran, ſi on vouloit, enfin je ne ſçai quel Pays nous ne bat- „ tons pas (33). . . Quand il n'y a perſonne, nous ſom- „ mes encore mieux, car nous liſons avec un plaiſir que „ nous préférons à tout (34)". En parlant du peu de goût que le Marquis de Grignan ſon petit fils avoit pour la lectu- re, & du plaiſir que ſa petite fille Pauline, depuis Me. de Simiane prenoit à lire, elle s'exprime en ces termes (35). „ Il ſeroit donc bienheureux s'il aimoit à lire, emme Pau- „ line qui aime à ſçavoir & à connoître. La jolie, l'heu- „ reuſe diſpoſition! on eſt au-deſſus de l'ennui & de l'oiſi- „ veté, deux vilaines bêtes. Les Romans ſont bien-tôt lus; „ je voudrois qu'elle eût quelque ordre dans le choix des „ Hiſtoires; qu'elle commençât par on bout, & qu'elle finît „ par l'autre, pour lui donner une teinture légére, mais gé- „ nérale de toutes choſes. . . . Davila eſt admirable, mais „ on l'aime mieux quand on connoît un peu ce qui conduit „ à ce tems-là, comme François I. Louis XII. & d'autres..... „ Pour Pauline, cette dévoreuſe de Livres, j'aime mieux „ qu'elle en avale de mauvais, que de ne point aimer à lire; „ Les Romans, les Comédies, les *Voiture*, les *Sarraſin*, tout „ cela eſt bien-tôt épuiſé. A-t-elle tâté de *Lucien*? Eſt- „ elle à portée des *petites Lettres*? Après il faut l'Hiſtoire: „ ſi on a beſoin de lui pincer le nez pour lui faire avaler, „ je la plains. Pour les beaux Livres de dévotion, ſi elle ne „ les ſime par, tant pis pour elle: car nous ne ſçavons que „ trop que même ſans dévotion on les trouve charmans. A „ l'égard de la Morale, comme elle n'en feroit pas un ſi bon „ uſage que vous, je ne voudrois point du tout qu'elle mît „ ſon petit nez ni dans *Montagne*, ni dans *Charron*, ni dans „ les autres de cette ſorte: il eſt bien matin pour elle, la „ vraye morale de ſon âge, c'eſt celle qu'on apprend dans „ les bonnes converſations, dans les Fables, dans les Hiſtoi- „ res par les exemples (36)". On voit déjà par ces traits, quel étoit le goût de Me. de Sevigné; mais je penſe qu'on verra avec plaiſir, le détail des divers Ouvrages qu'elle li- ſoit, & les jugemens qu'elle en portoit, dont pluſieurs pour- roient ſervir de régle à bien des gens. On a vu quelques traits ſur les *Romans*, nous en avons rapporté d'autres ail- leurs (37); en voici encore quelques-uns, qui ne déplai- ront pas par le ton naïvel qui y régne. „ Mon fils fait lire „ *Cléopatre* à la Mouſſe, & malgré moi je l'écoute, & j'y „ trouve encore quelque amuſement (38). . . . Mon fils „ m'a plantée dans le milieu de *Cléopatre*; & je l'achéve; cela „ eſt une folie dont je vous demande le ſecret (39). . . . „ Il y a d'horribles endroits dans *Cléopatre*, mais il y en a „ de beaux, la droite vertu eſt bien dans ſon trône". Me. de Sevigné entendoit l'Italien, & liſoit divers Ouvrages en cette Langue. *le Taſſe* étoit ſur-tout fort à ſon goût, comme on le voit par divers endroits de ſes Lettres. „ La Mouſſe „ m'a prié qu'il pût lire *le Taſſe* avec moi; je le ſçai fort „ bien, parce que je l'ai très-bien appris; cela me divertit „ (40). . . . Nous liſons le Taſſe avec plaiſir, je m'y trou- „ ve habile, par l'habileté des Maîtres que j'ai eus (41).... „ Nous liſons toujours le Taſſe avec plaiſir; je ſuis affurée „ que vous le ſouffririez, ſi vous étiez en tiers. Il y a une „ grande différence entre lire un Livre toute ſeule, ou avec „ des gens qui relévent les beaux endroits, & qui réveil- „ lent l'attention (42). . . . . Je ſuis fort de votre avis, „ *dit-elle ailleurs*, pour la préférence des Fables ſur le Poë- „ me Epique; la moralité s'en préſente bien plus vîte & plus „ agréablement, on ne va point chercher midi à quatorze „ heures; cela ſoit dit pourtant ſans offenſes le Taſſe, que „ je ne puis oublier ſans être une ingrate (43). . . . . Je „ lis mes anciens Livres: je ne ſçai rien de nouveau qui me „ tente; un peu de Taſſe, un peu des *Eſſais de Morale* (44)". Elle eſtimoit extraordinairement ce dernier Ouvrage, elle y revient fréquemment dans ſes Lettres. „ Nous avons auſſi „ un Livre nouveau de *Nicole*, c'eſt de la même étoffe que „ Paſcal, & l'éducation d'un Prince, mais cette étoffe eſt „ merveilleuſe, on ne s'en ennuye point (45). . . . . je „ pourſuis, *dit-elle ailleurs*, cette *Morale de Nicole*, que „ je trouve délicieuſe: elle ne m'a pas donné encore aucune „ leçon contre la pluye, mais j'en attends; car j'y trouve „ tout, & la conformité à la volonté de Dieu me pourroit „ ſuffire, ſi je ne voulois un remède ſpécifique. Enfin je „ trouve ce Livre admirable. Perſonne n'a écrit ſur ce ton „ que ces Meſſieurs, car je mets Paſcal de moitié. On aime „ tant à entendre parler de ſoi & de ſes ſentimens, que quoi- „ que ce ſoit en mal, on en eſt charmé. J'ai même pardon- „ né l'*enflure du cœur* * en faveur du reſte, & je ſouſtens „ qu'il n'y a point d'autre mot pour expliquer la vanité & „ l'orgueil, qui ſont proprement du vent: cherchez un au- „ tre mot: j'achéverai cette lecture. . . . . Je lis Mr. „ *Nicole* avec un plaiſir qui m'enléve; ſur-tout je ſuis char- „ mée du troiſiéme Traité des moyens de conſerver la paix „ avec les hommes. Liſez-le, je vous prie avec attention, „ & voyez enſuite il fait voir nettement le cœur humain, & „ comme chacun s'y trouve, & Philoſophes, & Janſéniſtes, „ & Moliniſtes, & tout le monde enfin: ce qui s'appelle „ chercher dans le fond du cœur avec une lanterne, c'eſt „ ce qu'il fait: Il nous découvre ce que nous ſentons tous „ les jours, & que nous n'avons pas l'eſprit de démêler, ou „ la ſincérité d'avoüer; en un mot je n'ai jamais vu écrire, „ comme ces Meſſieurs là (46)". Parlant du même Traité dans une autre Lettre (47), il *me ravit* dit-elle, *je n'ai ja- mais rien vu de plus utile, ni de ſi plein d'eſprit & de lumiére: ſi vous ne l'avez pas lu, liſez-le; & ſi vous l'avez lu, reliſez-le avec une nouvelle attention: je crois que tout le monde s'y trou- ve; pour moi je ſuis perſuadée qu'il a été fait à mon intention: j'eſpére auſſi d'en profiter, j'y ferai mes efforts.* On voit par ce dernier trait, que Me. de Sevigné ne liſoit pas uniquement pour s'amuſer, mais qu'elle ne négligeoit pas de tirer du fruit de ſes lectures: on en trouve une nouvelle preuve dans une Lettre poſterieure (48). „ Parlons un peu de M. *Nicole*; „ il y a longtems que nous n'en avons rien dit. Je trouve „ votre réflexion fort bonne & fort juſte, ſur ce que vous „ dites de l'indifférence qu'il veut que l'on ait ſur l'approba- „ tion, ou l'improbation du prochain. Je crois, comme „ vous, qu'il faut un peu de Grace, & que la Philoſophie „ ſeule ne ſuffit pas. Il nous met à un ſi haut point la paix „ & l'union avec le prochain, & nous conſeille de l'acqué- „ rir aux dépens de tant de choſes, qu'il n'y a pas moyen „ après cela d'être indifférente ſur ce qu'il penſe de nous. „ Devinez ce que je ſuis, *je recommence ce Traité; je voudrois „ bien en faire un bouillon, & l'avaler.* Ce qu'il dit de l'or- „ gueil, & de l'amour-propre qui ſe trouve dans toutes les „ diſputes, que l'on couvre du beau nom de l'amour de la „ vérité, eſt une choſe qui me ravit. Enfin ce Traité eſt „ fait pour bien du monde, mais je crois principalement „ qu'on n'a eu que moi en vuë. . . . . Je vous envoye, „ *écrit-elle à ſa fille* (49), une troiſiéme Partie des *Eſſais de „ Morale*, que je trouve admirable: vous direz que c'eſt la „ ſeconde; mais ils ſont la ſeconde de l'éducation d'un „ Prince, & voici la troiſiéme: il y a un Traité de la con- „ noiſſance de ſoi-même, dont vous ſerez fort contente; il „ y en a un de l'uſage que l'on peut faire des mauvais Ser- „ mons, qui vous eut été bon le jour de la Touſſaints. . . „ je

(28) Ibid. T. I. p. 208. du 3 Juillet 1671.

(29) Ibid. p. 211 du 22 Juillet 1671.

(30) Ibid. p. 221 du 28 Sept. 1671.

(31) Ibid. T. III. p. 16. du 29 Sept. 1675.

(32) Ibid. p 112. du 28 Dec 1675.

(33) Ibid. T. V. p. 319. du 25 Sept. 1680.

(34) Ibid. T. VI p. 108 du 29 Nov. 1689.

(35) Ibid. p. 162 du 14 Decembre 1689.

(36) Ibid. p 401. 402. du 15 Janv. 1690.

(37) Art. PAULMIER (Jaques le) Rem. [a].

(38) *Lettres de Me. de Sevigné.* T. I. p 139. Lett. 82.

(39) Ibid. Lett. 66. p. 108.

(40) Ibid. p 182. Lett. 60.

(41) Ibid. p. 189 Lett. 62.

(42) Ibid. p. 214. Lett. 86.

(43) Ibid. T. IV. p. 258. Lett. 358.

(44) Ibid. p 218. Lett. 377.

(45) Ibid T. I p. 263. 268 Lett. 96 V. auſſi p. 280. Lett. 87. p. 304. Lett. 68. p. 295 Lett. 77.

* Expreſſion que Me. de Grignan avoit cenſu- *quée V.* Lett 77. p. 252.

(46) Ibid. Lett. 97. p. 327. 328.

(47) Ibid. Lett. 89. p. 298.

(48) Ibid. Lett 96. p. 318. 322.

(49) Ibid. T. III. Lett. 8th p. 69. & Lett. 224. p. 79.

gogne, & alla voir le Comte de Buſſy à Chaſeu: ce voyage contribua au parfait rétabliſſement de ſa ſanté: mais elle avoit de vives inquiétudes ſur celle de Me. de Grignan, qui étoit altérée depuis quelque tems. Me. de Sevigné revint à Paris le 7 Octobre. En ce tems-là elle ſe logea à l'Hôtel de Carnavalet. Me. de Grignan arriva au mois de Novembre: „ Ma Fille eſt ici, *écrit Me. de Sevigné à Mr. de Buſſy* (x); mais comme il n'y a pas un plaiſir pur en ce monde, la joie que j'ai de la voir eſt fort trou-

(x) Ibid. p 170 Lett. du 1 Décemb. 1677.

„ je n'ai jamais vû une force & une énergie, comme il y en „ a dans le ſtile de ces gens là; nous ſçavons tous les mots „ dont ils ſe ſervent, mais jamais, ce me ſemble, nous ne les „ avons vûs ſi bien placés, ni ſi bien enchaſſés". Je n'ajouterai plus qu'un ſeul trait (50). „ Vous dites des merveilles des derniers (Livres) de Mr. *Nicole*; ils ſont divins, „ comme ce que vous y remarquez; j'en ai lû des endroits „ qui m'ont paru très-beaux; c'eſt un ſtile qui éclaire, & „ qui vous fait rentrer dans vous-même, d'une maniére „ digne de la beauté de ſon eſprit & de la bonté de ſon „ cœur; car il ne gronde point mal à-propos, qui eſt la plus „ mauvaiſe choſe du monde, & qui fait le moins ce qu'on „ veut". On ne peut s'empêcher d'admirer le ton naturel & la variété des tours de Me. de Sevigné, en parlant de la même choſe ſi ſouvent & à la même perſonne, on n'y ſent point ce qui rend ordinairement les répétitions ennuyeuſes. Cette Dame n'eſtimoit pas moins les *Provinciales* de Paſcal, qu'elle appelle par tout les *petites Lettres*, je me bornerai à deux endroits où elle en parle. „ Quelquefois, *dit-elle* (51), „ pour nous divertir, nous liſons les *petites Lettres*; bon „ Dieu! quel charme! & comme mon fils les lit! je ſonge „ toujours à ma fille, & combien cet excès de juſteſſe de raiſonnement ſeroit digne d'elle: mais votre frere dit que „ vous trouvez que c'eſt toujours la même choſe, ha! mon „ Dieu, tant mieux. Peut-on avoir un ſtile plus parfait, „ une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate, plus „ digne fille de ces Dialogues de Platon, qui ſont ſi beaux? „ Mais après les dix premiéres Lettres, quel ſérieux, quelle ſolidité, quelle force, quelle éloquence, quel amour „ pour Dieu & pour la vérité, quelle maniére de la ſoutenir „ & de la faire entendre, ne trouve-t-on point dans les „ huit derniéres Lettres, qui ſont ſur un ton tout différent? „ Je ſuis aſſurée que vous ne les avez jamais lûes qu'en courant, grapillant les endroits plaiſans; mais ce n'eſt point „ cela, quand on les lit à loiſir". Sans doute que Me. de Grignan s'étoit défendue du ce reproche dans ſa réponſe, car Me. de Sevigné lui écrit (52). „ Raccommodons nous, „ ſi me ſemble que nous ſommes un peu brouillées. J'ai „ dit que vous aviez lû ſuperficiellement *les petites Lettres*: „ je m'en repens, elles ſont belles & trop dignes de vous, „ pour avoir douté que vous ne les euſſiez toutes lûes avec „ application. Vous n'offenſez auſſi en croyant que je n'ai „ pas lû *les Imaginaires*: c'eſt moi qui vous les prêtai: ah! „ qu'elles ſont jolies & juſtes? je les ai lûes & relûes". C'eſt à Me. de Sevigné qu'on eſt redevable du récit d'une diſpute que Boileau eut chez Mr. de Lamoignon au ſujet des Provinciales, avec un Jéſuite (53); & que Mr. Racine le Fils a rapportée dans les *Memoires* ſur la Vie de ſon Pere (54). Me. de Sevigné faiſoit auſſi un cas extrême de l'*Hiſtoire de l'Egliſe* de Mr. *Godeau*, & du *Traité de la vérité de la Religion Chrétienne* de Mr. *Abbadie*. „ Nous liſons, *écrit-elle* (55), l'Hiſtoire de l'Egliſe de Mr. Godeau, Evêque „ de Grace: vraiment c'eſt une très-belle choſe. Quel reſpect cela donne pour la Religion! Avec l'*Abbadie*, on ſeroit toute prête à ſouffrir le martyre. . . . Nous avons „ un peu retâté de l'*Abbadie*, & nous l'allons reprendre avec mon fils, qui le ſçait lire en perfection. . . . Pour „ nos lectures, elles ſont délicieuſes; nous liſons *Abbadie*, „ & l'Hiſtoire de l'Egliſe, c'eſt marier le luth à la voix. . . . „ Il (Mr. de Sevigné) lit l'*Abbadie* avec tranſport, & admiant ſon eſprit d'avoir fait une ſi belle choſe". Mr. de Coulanges ſon Couſin, ſe trouvant à Rome, fut fort choqué du déſordre, & des profanations qu'il y voyoit; en lui répondant là-deſſus, Me. de Sevigné, après diverſes Réflexions, lui dit (56): „ Liſez St. Auguſtin dans ſa *Vérité de la Religion*; „ liſez l'*Abbadie*. . . . . très-digne de lui être comparé, „ quand il parle de la Religion Chrétienne: demandez à l'Abbé de Polignac s'il eſtime ce Livre". Tout ce qui paroiſſoit de bon étoit du reſſort de Me. de Sevigné, non pas qu'elle prétendît entendre tout, mais pour chercher à s'inſtruire, diſpoſée à reconnoître ſon incapacité, quand il s'agiſſoit de choſes qui étoient au-deſſus de ſa portée. Liſez ce qui ſuit (57). „ J'ai pris les *Converſations Chrétiennes*, elles „ ſont d'un bon Cartéſien, qui ſçait par cœur votre *Recherche de la Vérité*, qui parle de cette Philoſophie & du ſouverain pouvoir que Dieu a ſur nous, deſorte que nous „ vivons, nous nous mouvons, nous reſpirons en lui, comme dit St. Paul, & que c'eſt par lui que nous connoiſſons „ tout. Je vous manderai ſi ce Livre eſt à portée de mon „ intelligence: s'il n'y eſt pas, je le quitterai humblement, „ renonçant à la ſotte vanité de faire l'éclairée, quand je ne le ſuis pas. . . . . J'entends fort bien, *dit-elle ailleurs* (58) „ ces *Converſations Chrétiennes*: il me ſemble que je vous entends tous. . . . . il y a bien de l'eſprit dans ces Converſations". Il paroît par divers endroits qu'elle aimoit & eſtimoit beaucoup *Joſeph*. „ Je ſuis ravie, *écrit elle* (59), que „ vous aimiez *Joſeph*, & Hérode & Ariſtobule: continuez „ je vous en prie: voyez le ſiége de Jéruſalem & de Jotapat, „ prenez courage, tout eſt beau, tout eſt grand: cette lecture „ eſt magnifique & digne de vous; ne la quittez-pas ſans rime ni ſans raiſon. Je ſuis dans l'Hiſtoire de France, les *Croiſades* m'y ont jettée, elles ne ſont pas comparables à la „ derniére des feuilles de Joſeph: ha que l'on pleura bien „ Ariſtobule & Mariamne! . . . . Je vous remercie du goût „ que vous avez pour Joſeph; n'eſt-il pas vray que c'eſt la „ plus belle Hiſtoire du monde? . . . . il faut que vous avouïez qu'il y a une grandeur & une dignité dans cette „ hiſtoire, qui ne ſe trouve en nulle autre". Comme elle parle de l'*Hiſtoire des Croiſades*, on verra avec plaiſir ce qu'elle penſoit de cet Ouvrage, & des autres productions de *Maimbourg*, d'autant plus que le jugement qu'elle en porte eſt bien dans le vrai. „ L'*Hiſtoire des Croiſades* eſt fort belle, mais le ſtile du P. Maimbourg me déplaît fort; il a ramaſſé le délicat des mauvaiſes ruelles. *Faites grace à ſon ſtile en faveur de l'Hiſtoire.* Je le veux bien (60). . . . . „ Le Maimbourg eſt impertinent, il y a toujours dans ſes „ Ouvrages la marque de l'ouvrier: la belle penſée, de faire punir un Turc, parce qu'il n'a pas ſalué l'image de la Vierge. . . . . Je lis l'*Arianiſme*, je n'en aime ni l'Auteur ni „ le ſtile; mais l'hiſtoire eſt admirable, c'eſt celle de tout „ l'Univers: elle tient à tout, elle a des reſſorts, qui font „ agir toutes les puiſſances. L'eſprit d'Arius eſt une choſe „ ſurprenante, & de voir cette Héréſie s'étendre, par tout „ le monde; ces grands événemens ſont dignes d'admiration. . . . . le ſtile & l'Auteur ſeulement m'en déplaiſent; mais j'ai un crayon, & je me vange à marquer des traits qui ſont trop plaiſans, & par l'envie qu'il a de faire des applications des Ariens à d'autres qu'il n'aime pas, „ & par l'embarras où il eſt d'accommoder les conduites de „ l'Egliſe dans les premiers ſiécles, avec celles d'aujourd'hui: „ au lieu de paſſer légérement là-deſſus, il dit que l'Egliſe „ pour de bonnes raiſons n'en uſe plus comme elle faiſoit: „ cela réjouït. . . . . Nous avions lu avec mon fils de petits Livres d'un moment: *Mahomet* II, qui prend Conſtantinople ſur le dernier des Empereurs d'Orient; cet événement eſt grand & ſi ſinguliér, ſi brillant, ſi extraordinaire, qu'on en eſt enlevé. . . . . *La Conjuration de Portugal*, qui eſt fort belle: les *Variations* de Mr. de Meaux: un tome de l'Hiſtoire de l'Egliſe, le ſecond eſt trop plein du „ détail des Conciles, il pourroit ennuyer; les *Iconoclaſtes* „ *& l'Arianiſme* de Maimbourg: on hait l'Auteur, ſon ſtile „ n'eſt point agréable, *il veut toujours piquer quelqu'un, & comparer Arius & une Princeſſe & un certain Courtiſan, à Mr. Arnauld, à Madame de Longueville & à Treville; mais au travers de ces ſatires, ces endroits de l'Hiſtoire ſont ſi parfaitement beaux, ce Concile de Nicée ſi admirable, qu'on le lit avec plaiſir, & comme il nous a rendu juſqu'à* Théodoſe, *nous allons nous conſoler de tous nos maux dans le beau ſtile de Mr. l'Abbé Fléchier.* J'ai rapporté ce paſſage en entier, parce qu'il nous indique pluſieurs autres lectures de Me. de Sevigné: elle fait encore l'éloge de la *Vie de Theodoſe* dans un autre endroit (61). On a pu s'appercevoir déja à divers traits qu'elle aimoit fort l'Hiſtoire, & il paroît qu'elle s'y occupoit avec plaiſir. „ Nous liſons auſſi l'*Hiſtoire de France* depuis le Roy „ Jean: je veux la débrouiller dans ma tête, au moins autant que l'Hiſtoire Romaine, où je n'ai ni parens ni amis: „ encore trouve-t-on ici des noms de connoiſſance (62). . . . . „ Le matin je lis l'Hiſtoire de France, l'après-dînée un petit „ livre dans les bois, comme ces *Eſſais*, la *Vie de St. Thomas de Cantorbery*, que je trouvé admirable, ou les *Iconoclaſtes*; & le ſoir tout ce qu'il y a de plus groſſiére impreſſion (63). . . . . Nous liſons une *Hiſtoire des Empereurs* „ *d'Orient*, derite par une jeune Princeſſe, fille de l'Empereur Alexis; cette Hiſtoire eſt divertiſſante, mais c'eſt ſans préjudice de *Lucien*, que je continue: je n'en avois jamais vu que trois ou quatre piéces célébres: les autres „ ſont tout auſſi belles (64)". Me. de Sevigné goûtoit fort *Tacite*: *Vous ſçavez*, dit elle (65) *comme j'en étois charmée ici pendant nos lectures, & comme je vous interrompois ſouvent, pour vous faire entendre des périodes, où je trouvois de l'harmonie.* Indiquons rapidement d'autres Ouvrages dont cette Dame s'occupoit; tels étoient la *Réunion du Portugal*, traduite de l'Italien par Me. de la Fayette (66); *la Vie de St. Louis*; *Mezeray*, *la Vie du Duc d'Epernon*, *Davila*, *Bertrand du Gueſclin*, la *découverte des Indes par Chriſtophle Colomb* par *Herrera*, le *Schiſme d'Angleterre*, les Ouvrages de *Menage* & de *Bouhours*, les *Remarques ſur la Langue Françoiſe*, la *Défenſe de la Réformation* par Mr. Claude, *les Principes & Régles de la Vie Chrétienne* de Mr. le Tourneux: le *Traité de la Priere continuelle* de Mr. Hamon; les *Oraiſons funébres* de MM. de Meaux, Fléchier, Maſcaron, & du P. Bourdaloue; la *Maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit*, & pluſieurs autres, dont elle parle avec plus ou moins d'étendue; ce qu'elle dit du vieux langage, à l'occaſion de Dom Quichotte, mérite d'être remarqué, parce que c'eſt un de ces traits qui caractériſent le goût. „ Vous trouverez, *dit elle* (67), que Dom Quichotte „ eſt fort bon: j'aime en pluſieurs occaſions le vieux langage, & ſi on l'avoit ôté de cinq ou ſix Livres, que je vous dirois bien, on en auroit ôté toute la grace, & je n'en voudrois plus; mais je n'étois point aſſez affectionnée à „ celui de Dom Quichotte, pour n'avoir pas pris beaucoup „ de plaiſir à la Traduction". Parut ces cinq ou ſix Livres, dont le vieux ſtile plaiſoit ſi fort à Me. de Sevigné, il faut mettre *Montagne*, *Charron*, & les Ouvrres morales de Plutarque par Amiot. Il n'y a perſonne qui ne comprenne aiſément, qu'une femme, qui s'occupoit avec goût & reflexion

(50) Ibid. T. VI. Lett. 191 p. 303.

(51) Ibid. Lett. 607. p. 368.

(52) Ibid. Lett. 212. p. 181.

(53) Ibid. Lett. 610. p. 403. 404.

(54) P. m. 207-209.

(55) *Lettres de Me de Sevigné* T VI. Lett. 598. p. 378. & Lett. 600. p. 387 & Lett. 607. p. 387. & Lett. 615. p. 392.

(56) *Recueil de Lett Choiſies.* Lett 33. p. 91. 92.

(57) *Lett. de Me de Sevigné.* T. V. Lett. 416. p. 128.

(58) Ibid. Lett 458. p. 191.

(59) Ibid T. III. Lett. 210. p. 20. Lett 212 p. 29. Lett. 228. p. 119. 120.

(60) Ibid. Lett 217 p. 4 & Tom. IV. Lett 557. p. 170. T. V. Lett. 440. p. 125. & Lett 444. p. 132 & T. VI. Lett. 600 p. 138.

(61) Ibid. T. VI. Lett. 201. p. 138. Voy. auſſi *Lettres de Buſſy* T. IV. Lett. 29. p. 29.

(62) Ibid. T. I. Lett. 85. p. 281.

(63) Ibid. T. III Lett. 214. p. 79.

(64) Ibid. T. IV. Lett. 548. p. 128.

(65) Ibid. T I. Lett. 82. p. 118.

(66) Ibid. T. V Lett. 421. p. 90. & Lett. 427. p. 99.

(67) Ibid. T. IV Lett. 553. p. 138.

„ troublée par le chagrin de ſa mauvaiſe ſanté. . . . . Voilà ce que le bon Dieu me gardoit en me „ redonnant ma fille". On voit par ce dernier trait, qu'elle réfléchiſſoit volontiers ſur la conduite de la Providence, & on en voit un grand nombre de preuves dans ſes Lettres [*H*]. On ne peut mieux connoître ſon caractére, qu'en réuniſſant ſes Réflexions ſur divers ſujets; on y voit qu'elle avoit des ſentimens de Religion, mais qu'à de certains égards elle tenoit aſſez fortement au monde: il eſt vrai qu'il faut un peu diſtinguer les tems, & qu'elle paroît avoir tenu plus fortement à la Religion, à meſure qu'elle avançoit en âge. Buſſy (y) dit en parlant d'elle. „ Quelquefois elle refuſe honnêtement „ une partie de promenade publique, pour s'eſtablir à l'egard de tout le monde dans une opinion de „ grande régularité, & quelque tems aprés croyant marcher à couvert ſur ce refus qu'elle aura fait é- „ clatter, elle fera cinq ou ſix parties de promenade particuliére; elle aime naturellement ce plaiſir; „ deux choſes l'obligent quelquefois de s'en priver, la politique & l'ineſgalité, & c'eſt par l'une ou par „ l'autre de ces raiſons-là, que bien ſouvent elle va au Sermon, le lendemain d'une Aſſemblée; avec quel- „ que façon qu'elle donne de tems en tems au public, elle croit préoccuper tout le monde, & s'imagi- „ ne qu'en faiſant un peu de bien & un peu de mal, tout le pire qu'on pourroit dire, c'eſt que l'un „ portant l'autre, elle eſt honneſte femme. Les flatteurs dont ſa petite Cour eſt pleine, luy en parlent „ d'autre maniére; ils ne manquent jamais de luy dire, qu'on ne ſauroit mieux accorder qu'elle fait, la „ ſageſſe avec le monde, le plaiſir avec la vertu". Il y a ſans contredit beaucoup de malignité dans ce portrait, tout ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Me. de Sevigné étoit une perſonne du monde, qui avoit de la peine à ſuivre toujours ſes lumiéres, lors même qu'elles la frappoient le plus vivement, mais qui paroît néanmoins avoir eu de vrais ſentimens de Religion [*I*]. Elle croyoit, qu'à meſure qu'on avan-

(y) *Hiſt. Amoureuſe des Gaules* p. 29 de ce qui porte pour titre dans mon Exemplaire, *Suite de l'Hiſt. d'Arcadie*.

ce à tant de lectures différentes, devoit avoir l'eſprit fort orné, & l'on s'en apperçoit aiſément en liſant ſes Lettres; ſans pourtant y remarquer la moindre envie de briller, & de faire parade d'eſprit ou d'érudition: tout y coule de ſource, & eſt ſimple & naturel.

[*H*] *Elle réfléchiſſoit volontiers ſur la conduite de la Providence, & on en voit un grand nombre de preuves dans ſes Lettres.*] Il en eſt peu, où l'on ne trouve quelque trait qui n'y ſoit rélatif: Me. de Sevigné paroît avoir été intimement convaincue de l'empire de la Providence, & de l'obligation où nous ſommes d'acquieſcer à ſes diſpenſations: en réuniſſant quelques endroits, on y trouve un Syſtême auſſi ſage que ſolide ſur cette matiére, & bien des gens y trouveront des leçons dont ils ont grand beſoin. Voici comment elle parle ſur l'inutilité de nos déſirs (68): „ Tous nos déſirs n'avancent pas d'un „ moment l'arrangement de la Providence. Car j'y crois, „ mon Couſin, c'eſt ma Philoſophie. Vous de votre côté „ & moi du mien, avec des penſées différentes, nous allons „ le même chemin: nous viſons tous deux à la tranquillité, „ vous par vos raiſonnemens, & moi par ma ſoumiſſion. La „ force de votre eſprit & la docilité du mien nous conduiſent également au mépris de tout ce qui ſe paſſe ici-bas. „ Tout de bon c'eſt peu de choſe: nous avons peu de part „ à nos deſtinées: tout eſt entre les mains de Dieu . . . . . „ Il ne faut point s'attacher à des penſées triſtes & inutiles: „ il vaut mieux croire. . . . . que Dieu régle toutes choſes „ comme il veut qu'elles ſoient, & que la place que vous „ tenez dans l'Univers, telle qu'elle eſt ne pouvoit point „ être dérangée. . . . . nous vivons & nous marchons en „ aveugles: ne ſachant où nous allons: prenant pour mau- „ vais ce qui eſt bon, prenant pour bon ce qui eſt mauvais, „ & toujours dans une entiére ignorance. . . . . la Provi- „ dence eſt tellement maîtreſſe de toutes nos actions, que „ nous n'exécutons rien que ſous ſon bon-plaiſir, & je tâche „ de ne faire des projets que le moins qu'il m'eſt poſſible, „ afin de n'être pas ſi ſouvent trompée, car qui compte ſans „ elle compte deux fois. . . . . je ne comprens pas, qu'on „ puiſſe avoir un moment de repos en ce monde, ſi l'on ne „ regarde Dieu & ſa volonté, où par néceſſité il ſe faut ſou- „ mettre. Avec cet appui, dont on ne ſauroit ſe paſſer, on „ trouve de la force & du courage, pour ſoutenir les plus „ grands malheurs". Elle ne revient pas moins fréquemment à ce ſujet en écrivant à ſa fille, rapprochons encore quelques traits (69). „ Qui m'ôteroit la vue de la Providence, m'ô- „ teroit mon unique bien; & ſi je croyois qu'il fût en nous „ de rangер, de déranger, de faire, de ne faire pas, de vou- „ loir une choſe ou une autre, je ne penſerois pas à trouver „ un moment de repos: il me faut l'Auteur de l'Univers „ pour raiſon de tout ce qui arrive. Quand c'eſt à lui qu'il „ faut m'en prendre, je ne m'en prends plus à perſonne, & „ je me ſoumets; mais je ſouffre même ces maux, comme „ étant dans l'ordre de la Providence; il faut qu'il y ait une „ Madame de Sevigné, qui aime ſa fille plus que toutes les „ autres meres, qu'elle en ſoit ſouvent très-éloignée, & que „ les ſouffrances les plus ſenſibles qu'elle ait dans cette vie, „ lui ſoient cauſées par cette chére fille. J'eſpére auſſi que „ cette Providence diſpoſera les choſes d'une autre maniére; „ & que nous nous retrouverons, comme nous l'avons déjà „ fait". Comme Me. de Grignan étoit fort prévenue en faveur des opinions du P. Malebranche, & que celui-ci dit, que *tout ce qui ſe fait dans la Nature, c'eſt par l'amour de l'ordre*; Me. de Sevigné attaque ce Syſtême avec beaucoup d'eſprit (70). „ La Providence veut donc l'ordre; ſi l'ordre „ n'eſt autre choſe que la volonté de Dieu, quaſi tout ſe fait „ contre ſa volonté, toutes les perſécutions que je vois con- „ tre St. Athanaſe & les Orthodoxes: la proſperité des Tirans, „ tout cela eſt contre l'ordre, & par conſéquent contre la „ volonté de Dieu. Mais n'en déplaiſe à votre Pere Male- „ branche, ne ſeroit-il pas auſſi bien de s'en tenir à ce que „ dit Saint Auguſtin, que Dieu permet toutes ces choſes, „ parce qu'il en tire ſa gloire par des voyes qui nous ſont „ inconnues! Il ne connoît de régle ni d'ordre que la vo- „ lonté de Dieu; & ſi nous ne ſuivons cette doctrine, nous „ aurons le déplaiſir de voir que rien dans le monde n'étant „ quaſi dans l'ordre, tout s'y paſſera contre la volonté de „ celui qui l'a fait; cela me paroît bien cruel. . . . . Je „ voudrois bien me plaindre au P. Malebranche des fouris, „ qui mangent tout ici, cela eſt-il dans l'ordre? . . . . Et „ l'année paſſée, étoit-il dans l'ordre que de vilaines che- „ nilles devoraſſent toutes les feuilles de notre Forêt, & de „ nos Jardins, & tous les fruits de la terre? Et le P. Payen „ qui s'en revient paiſiblement, à qui l'on eſſie la tête, ce- „ la eſt-il dans la régle? Oui, mon Pere, tout cela eſt bon, „ Dieu en ſçait tirer ſa gloire; nous ne voyons pas com- „ ment; mais cela eſt vrai, & ſi vous ne mettez la volonté „ de Dieu pour toute régle & pour tout ordre, vous tombe- „ rez dans de grands inconvéniens. . . . . Si vous liſez l'Aria- „ niſme vous ſerez étonné de cette hiſtoire: elle vous em- „ péchera de réver; vraiment vous y verrez bien des cho- „ ſes contre l'ordre: vous y verrez triompher l'Arianiſme, „ & mettre en piéces les ſerviteurs de Dieu: vous y verrez „ l'impulſion de Dieu, qui veut que tout le monde l'aime, „ trés rudement repouſſée, vous y verrez le vice couronné, „ les défenſeurs de Jéſus-Chriſt outragés. Voilà un beau „ déſordre; & moi petite femme, je regarde tout cela comme „ la volonté de Dieu, qui en tire ſa gloire; & j'adore cette „ conduite, toute extraordinaire qu'elle me paroiſſe; mais „ je me garde bien de croire que ſi Dieu eût voulu que ce- „ la eût été autrement, cela n'eût pas été". Finiſſons cet article par un morceau d'une grande beauté (71). *Pour ma Providence, je ne pourrois pas vivre en paix, ſi je ne la regardois ſouvent: elle eſt la conſolation des triſtes états de la vie, elle abrege toutes les plaintes, elle calme toutes les douleurs, elle fixe toutes les penſées; c'eſt-à-dire, elle devroit faire tout cela: mais il s'en faut bien que nous ſoyons aſſez ſages pour nous ſervir ſi ſalutairement de cette vue, nous ne ſommes encore que trop agités & trop ſenſibles.*

[*I*] *Me. de Sevigné étoit une perſonne du monde, qui avoit de la peine à ſuivre toujours ſes lumiéres, lors-même qu'elles la frappoient le plus vivement, mais qui paroît néanmoins avoir eu de vrais ſentimens de religion.*] Que Me. de Sevigné fût au monde, & qu'elle eût de la peine à ſuivre toujours ſes lumiéres, je me contenterai d'en produire deux ou trois exemples, où elle dépeint ſon état d'une maniére auſſi vive que naturelle. „ Une de mes grandes envies, *dit-elle* (72), ce ſeroit d'être „ dévote. . . . . Je ne ſuis ni à Dieu ni au Diable: cet état „ m'ennuye, quoiqu'entre nous je le trouve le plus naturel „ du monde: on n'eſt point au Diable, parce qu'on craint „ Dieu, & qu'au fond on a un principe de religion, on n'eſt „ point à Dieu auſſi, parce que ſa loi paroît dure, & qu'on „ n'aime point à ſe détruire ſoi-même. Cela compoſe les „ tiédes dont le grand nombre ne m'étonne point du tout; „ j'entre dans leurs raiſons: cependant Dieu les hait; il faut „ donc en ſortir, & voilà la difficulté. . . . . Vous deman- „ dez, ma chére enfant, ſi j'aime toujours bien la vie: je „ vous avoué que j'y trouve des chagrins cuiſans, mais je „ ſuis encore plus dégoûtée de la mort; je me trouve ſi mal- „ heureuſe d'avoir à finir tout ceci par elle, que ſi je pouvois „ retourner en arriére, je ne demanderois pas mieux. Je me „ trouve dans un engagement qui m'embaraſſe; je ſuis em- „ barquée dans la vie ſans mon conſentement; il faut que „ j'en ſorte, cela m'affomme; & comment en ſortirai-je? y „ par où? par quelle porte? quand ſera-ce? en quelle diſpo- „ ſition? ſouffrirai-je mille & mille douleurs, qui me feront „ mourir déſeſpérée? aurai-je un tranſport au cerveau? „ mourrai je d'un accident? comment ſerai-je avec Dieu? „ qu'aurai-je à lui préſenter? la crainte, la néceſſité, feront-el- „ les mon retour vers lui? n'aurai-je aucun autre ſentiment „ que celui de la peur? que puis-je eſpérer? ſuis-je digne du „ Paradis? ſuis-je digne de l'Enfer? Quelle alternative! „ Quel embarras! Rien n'eſt ſi fou que de mettre ſon ſalut „ dans l'incertitude, mais rien n'eſt ſi naturel, & la ſotte vie „ que je mène eſt la choſe du monde la plus aiſée à compren- „ dre. Je m'abime dans ces penſées, & je trouve la mort ſi „ terrible, que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène, „ que par les épines qui s'y rencontrent. Vous me direz „ que je veux vivre éternellement; point du tout, mais ſi on „ m'avoit demandé mon avis, j'aurois bien aimé à mourir

„ en

(68) *Lettres de Buſſy* T. III. Lett. 22. p. 69. T. IV. Lett. 913. p. 139. Lett. 190. p. 252. Lett. 200. p. 225. 296. T. V. Lett. 32. p. 72.

(69) *Lettres de Me. de Sevigné*. T. V. Lett. 453. p. 50.

(70) Ibid. Lett. 445. p. 987. Lett. 446 p. 191. 192.

(71) Ibid. T. VI. Lett. 664. p. 222.

(72) Ibid. T. I. Lett. 59 p. 179. T. II. Lett. 220. p. 60. 61. T. III. Lett. 281. p. 210.

ce en âge, on doit travailler à ſe perfectionner. „ Quand on n'eſt plus jeune, *dit-elle* (z), c'eſt alors „ qu'il faut ſe perfectionner, & tâcher de regagner par les bonnes qualités ce qu'on perd du côté des „ agréables. Il y a longtems que j'ai fait ces réflexions, & par cette raiſon je veux tous les jours travail- „ ler à mon eſprit, à mon ame, à mon cœur, à mes ſentimens". J'ai dit que Me. de Grignan arriva à Paris au mois de Novembre 1677, le mauvais état de ſa ſanté l'obligea d'y reſter aſſez longtems, elle paſſa l'Eté de 1678 avec ſa mere à Livry, & vraiſemblablement celui de 1679, puiſqu'elle ne repartit pour la Provence, que le 13 Septembre 1679 (aa), quoique ſa ſanté fût encore fort délicate. Mr. de Sevigné, dont la conduite avoit en plus d'une occaſion cauſé du chagrin à ſa mere, aſſiſta aux Etats de la Bretagne en la même année, & s'y diſtingua d'une maniere qui lui fit honneur, mais en même tems il eut une eſpéce d'amourette qui chagrina Me. de Sevigné; rien de plus naturel que la maniére dont elle narre cette avanture, & pour le remarquer en paſſant, on ne peut diſconvenir qu'elle ne poſſédât le talent de narrer agréablement au plus haut point, comme il ſeroit facile de le prouver par nombre d'exemples, tirés de ſes Lettres, mais il eſt impoſſible de tout dire: revenons à l'avanture de Mr. de Sevigné. „ Pour votre frere, *écrit elle à Me. de Grignan* (bb), c'eſt un homme admirable; il n'a jamais pu ſe „ paſſer de gâter les merveilles qu'il avoit faites aux Etats, par un goût fichu, & un amour, ſans amour, „ entiérement ridicule. L'objet s'appelle Mlle. de la Coſte, elle a plus de trente ans, elle n'a aucun „ bien, nulle beauté; ſon Pere dit lui-même qu'il en eſt bien fâché, & que ce n'eſt point un parti pour „ Mr. de Sevigné; il me l'a mandé lui-même, je l'en loue, & le remercie de ſa ſageſſe? Sçavez-vous „ ce qu'a fait enſuite votre frere? il ne quitte pas la Demoiſelle, il la ſuit à Rennes, en Baſſe Bretagne „ où elle va, ſous prétexte d'aller voir Tonquedec; il lui fait tourner la tête, il la dégoûte d'un parti „ proportionné, auquel elle eſt comme accordée: toute la Province en parle; Mr. de Coulanges, & „ toutes mes amies de Bretagne m'en écrivent, & croyent tous qu'il ſe mariera; pour moi je ſuis per- „ ſuadée que non; mais je lui demande pourquoi décrier ſans beſoin ſa pauvre tête, qui avoit ſi bien „ fait

(z) *Lett. de Me. de Sevigné.* T. I. Lett. 89. p. 298. 299.

(aa) *Lett. de Buſſy* T. IV. Lett. 177. p. 64.

(bb) *Lett. de Mr. de Sevigné.* T. IV Lett. 319. p. 241. 242.

„ entre les bras de ma nourrice; cela m'auroit ôté bien des „ ennuis, & m'auroit donné le Ciel bien ſurement & bien ai- „ ſément". Que cette peinture eſt naïve! chaque trait eſt d'après nature, on voit une perſonne éclairée, mais qui ſent de la difficulté à ſuivre ſes lumiéres; & qui a de la peine à s'y réſoudre, qui y travaille néanmoins. „ Vous me deman- „ dez ſi je ſuis dévote; hélas! non, dont je ſuis très-fâchée; „ mais il me ſemble que je me détache un peu de ce qui „ s'appelle le monde. La vieilleſſe & un peu de maladie don- „ nent le tems de faire de grandes réflexions; mais ma chére „ enfant, ce que j'épargne ſur le public, il me ſemble que „ je vous le redonne; ainſi je n'avance guéres dans le Pays „ du détachement, & vous ſçavez que le droit du jeu feroit „ de commencer par effacer un peu ce qui tient le plus au „ cœur". Au travers de tous ces mouvemens oppoſés on voit une perſonne qui s'occupoit de la Religion, qui déſiroit de s'y attacher, & qui travailloit de bonne foi à ſe donner à Dieu; & l'on remarque effectivement que peu à peu Me. de Sevigné ſemble donner par degrés plus à la piété, ce qui indique qu'elle ne travailloit pas infructueuſement. Voici ce qu'elle écrivoit au mois de Juillet 1680 (73). „ Je me tiens „ à cette premiére & grande vérité, qui eſt toute divine, qui „ me repréſente Dieu comme Dieu, comme un Maître, „ comme un ſouverain Créateur & Auteur de l'Univers, & „ comme enfin un Etre très-parfait, ſelon la définition de „ votre Pere. Voilà mes petites penſées reſpectueuſes, dont „ je ne tire pas de conſéquences ridicules, & qui ne m'ôtent „ point l'eſpérance d'être du nombre choiſi, après tant de „ graces qui ſont des préjugés & des fondemens de cette con- „ fiance. . . . . Quand je veux nourrir mon eſprit & mon „ ame, j'entre dans mon cabinet, & j'écoute nos freres & „ leur belle morale, qui nous fait ſi bien connoître notre „ pauvre cœur". Elle mandoit au mois de Février 1690 à „ ſon Couſin de Buſſy (74). „ Il n'y a rien que je ſouhaite- „ taſſe plus fortement que d'être dévote & occupée de la feu- „ le grande affaire que nous avons tous à faire. Nous fai- „ ſons des lectures toutes divines, mais j'avouë qu'encore „ que mon eſprit ſoit parfaitement convaincu de toutes les „ grandes vérités, mon cœur n'eſt pas touché comme je le „ voudrois, & cet état nous fait ſentir que nous avons be- „ ſoin de la grace du Seigneur". Ajoûtez ce qu'elle écrivoit peu de jours auparavant à Me. de Grignan (75). „ Vous „ me demandez ſi je ſuis toujours une petite dévote, qui ne „ vaut guéres: oui juſtement, ma chére enfant, voilà ce que „ je ſuis toujours, & pas davantage à mon grand regret. O „ tout ce que j'ai de bon, c'eſt que je ſçai bien ma Religion, „ & dequoi il eſt queſtion; je ne prendrai point le faux pour „ le vrai, je ſçai ce qui eſt bon, & ce qui n'en a que l'ap- „ parence; j'eſpére ne m'y point méprendre, & que Dieu „ m'ayant déjà donné de bons ſentimens, il m'en donnera „ encore: les graces paſſées me ſont eſpérer celles qui vien- „ dront; & ainſi je vis dans la confiance, mêlée pourtant de „ beaucoup de crainte". Le même caractére régne dans les réflexions que Me. de Sevigné fait ſur la rapidité du tems & ſur la mort; on y apperçoit toujours qu'elle ſentoit la néceſſité de ſe détacher du monde, & qu'elle tenoit néanmoins à la vie, & par un motif de terreur, & par un véritable goût: jugeant de celui des autres par le ſien, il me ſemble qu'on ne ſe laiſſe point d'entendre cette ſpirituelle Dame. „ Vous „ ſouhaittez que le tems marche, *écrit elle à ſa fille* (76); vous „ ne ſavez ce que vous faites, vous y ſerez attrappée; il „ vous obéïra trop exactement, & quand vous voudrez le „ retenir, vous n'en ferez plus la maîtreſſe. J'ai fait autre- „ fois les mêmes fautes que vous, je n'en ſuis repentie; & „ quoiqu'il ne m'ait pas fait tout le mal qu'il fait aux autres, „ mille petits agrémens qu'il m'a ôtez ſont appercevoir qu'il „ ne laiſſe que trop de marques de ſon paſſage. . . . . Il „ eſt vrai, *lui écrit-elle bien du tems après* (77), que le tems „ paſſe partout, & paſſe vîte: vous criez après lui, parce- „ qu'il vous emporte toujours quelque choſe de votre belle „ jeuneſſe; mais ſi vous en reſte beaucoup: pour moi, je „ le vois courir avec horreur, & m'apporter en paſſant l'af- „ freuſe vieilleſſe, les incommodités, & enfin la mort. Voilà „ de quelle couleur ſont les réflexions d'une perſonne de „ mon âge: Prez Dieu, ma fille, qu'il m'en faſſe tirer la „ conclution que le Chriſtianiſme nous enſeigne". Madame de Sevigné n'avoit pourtant encore que quarante-huit ans, quand elle parloit ainſi. Rien de plus beau que ce qu'elle dit ſur la maniére dont on penſe à l'heure de la mort (78). „ Il „ eſt certain qu'en ce tems-là nous aurons de la foy de reſte, „ elle ſera tous nos déſeſpoirs, & tous nos troubles; & ce „ tems que nous prodiguons, & que nous voulons qui coule „ preſentement nous manquera; & nous donnerions toutes „ choſes pour avoir un de ces jours que nous perdons avec „ tant d'inſenſibilité". *La vie paſſe ſi vîte*, dit-elle ailleurs (79), *& par conſéquent nous approchons fitôt de notre fin, que je ne ſçai comment on peut ſi profondément ſe déſeſperer des affaires de ce monde.* Elle aimoit pourtant à vivre, témoin ce qu'elle écrit à Mr. de Buſſy (80): *ce qui me fâche, c'eſt qu'en ne faiſant rien, les jours ſe paſſent & l'on vieillit & l'on meurt, je trouve cela bien mal-aiſé. Je trouve la vie trop courte; à peine avons-nous paſſé la jeuneſſe, que nous nous trouvons dans la vieilleſſe. Je voudrois qu'on eût cent ans d'aſſurés, & le reſte dans l'incertitude.* „ Je dis toujours, *dit elle au même* (81), que ſi je pouvois vi- „ vre ſeulement deux-cens ans, je deviendrois la plus adul- „ rable perſonne du monde. Je me corrige aſſez aiſément; „ & je trouve qu'en vieilliſſant même j'y ai plus de facilité. „ Je ſai qu'on pardonne mille choſes aux charmes de la jeu- „ neſſe, qu'on ne pardonne point quand ils ſont paſſez. On „ y regarde de plus prés, on n'excuſe plus rien; on a perdu „ les diſpoſitions favorables de prendre tout en bonne part; „ enfin il n'eſt plus permis d'avoir tort, & dans cette per- „ ſée l'amour propre nous fait courir à ce qui nous peut „ ſoutenir contre cette cruelle décadence, qui malgré nous „ gagne tous les jours quelque terrain. Voilà les réflexions „ qui me font croire que dans l'âge où je ſuis on ſe doit „ moins négliger que dans la fleur de l'âge. Mais la vie eſt „ trop courte; & la mort nous prend que nous ſommes en- „ core tout pleins de nos miſéres & de nos bonnes inten- „ tions". On apperçoit les mêmes agitations, & une ſorte de combat à meſure qu'elle avançoit en âge. En 1680 elle écrivoit à Me. de Grignan (82). „ Il eſt heureux notre ami, „ il eſt dévot: ah! que vous en parlez bien! Qu'y pour- „ rois-je ajouter, ſinon que nous ſommes des exemples de „ la miſére & de l'impuiſſance humaine? L'éternité me frap- „ pe un peu plus que vous, c'eſt que j'en ſuis plus près; „ mais cette penſée ne me donne pas le molodre degré d'a- „ mour de plus pour Dieu. Je ſuis fortement perſuadée de „ tous les malheurs & de tous les chagrins répandus à pleines „ mains dans le monde". Neuf ans après elle diſoit (83). „ On conſent quelquefois qu'il (le tems) avance; les jours „ n'ont plus rien alors de ſi cher ni de ſi précieux. . . . . „ ou les jette à qui en veut; mais ma chére enfant, je vous „ avouë que quand je penſe tout d'un coup, où me conduit „ cette diſſipation & cette magnificence d'heures & de jours; „ je tremble, je n'en trouve plus d'aſſurés; & la raiſon me „ préſente ce que certainement je trouverai dans mon che- „ min. . . . Quand le tems me déplait comme à préſent, & „ que j'en deſire un meilleur, & que je l'eſpére, je le pouſſe „ à l'épaule comme vous; & puis, quand je penſe à ce que „ je pouſſe, & à ce qu'il m'en coûte quand il paſſe, & ſur „ quoi cela roule, & où cela me pouſſe moi-même, je n'en „ puis plus, & je n'oſe plus rien pouſſer: en effet laiſſant „ tout entre les mains de Dieu, je me trouve de ſourien & „ d'appui contre le raiſle avenir que je regarde, que la vo- „ lonté de Dieu & ſa Providence, on ſeroit trop malheureux „ de n'avoir point cette conſolation". En 1691, pas cinq ans avant ſa mort, elle ne paroiſſoit pas plus tranquille ſur cet article. „ Je trouve, *dit-elle à Mr. de Buſſy* (84), que les „ jours vont ſi vîte, & les mois & les années, que pour moi;

(73) Ibid. T. V. Lett. 440. p. 160. 161.

(74) *Lett. de Buſſy* T. V. Lett. 532. p. 297.

(75) T. VI. Lett. 614. p. 402.

(76) Ibid. T. I. Lett. 48. p. 292.

(77) Ibid. T. II. Lett. 582. p. 532.

(78) Ibid. T. I. Lett. 94. p. 475.

(79) Ibid. T. III. Lett. 538. p. 300.

(80) *Lett. de Buſſy* T. III. Lett. 398. p. 300.

(81) Ibid. Tom IV. Lett. 47. 48.

(82) *Lett. de Mr. de Sevigné* T. V. Lett. 457. p. 144.

(83) Ibid. T. VI. p. 1. 2. & p. 102.

(84) *Lett. de Buſſy* T. V. Lett. 589. p. 570.

„ fait dans les commencemens? Pourquoi troubler cette fille, qu'il n'épouſera jamais? Pourquoi lui faire „ refuſer ce parti, qu'elle ne regarde plus qu'avec mépris? Pourquoi cette perfidie? & ſi ce n'en eſt point „ une, elle a bien un autre nom, puiſqu'aſſurément je ne ſignerois point à ſon contrat de mariage. S'il a de „ l'amour, c'eſt une folie qui fait faire encore de plus grandes extravagances; mais comme je l'en crois in- „ capable, je ſerois ſcrupule ſi j'étois en ſa place, de troubler de gayeté de cœur l'eſprit & la fortune d'une „ perſonne, qu'il eſt ſi aiſé d'éviter. Il eſt aux Rochers, me parlant de ce voyage chez Torquedec, mais „ pas un mot de la Demoiſelle ni de ce bel attachement. . . . . voilà de ces choſes que j'abandonne à la „ Providence, car qu'y puis-je faire?" Mr. de Sevigné revint de Bretagne à Paris, ſi charmé de ſon Pays, qu'il voulut ſe défaire de ſa Charge, en parla à pluſieurs perſonnes, avant que de s'en ouvrir à ſa mere, à qui une réſolution ſi bruſque deplaiſoit par pluſieurs raiſons qu'elle détaille à ſa fille (*cc*): on voit qu'elle étoit extrêmement mécontente de la légéreté & des caprices de ſon fils: „ vous avez raiſon „ de croire, *écrit-elle à Ma. de Grignan* (*dd*), que je lui ai dit tout ce qui ſe peut dire & penſer touchant „ ce déſir immodéré de vendre ſa Charge, j'en ai de bons temoins: mais enfin je veux ſonger pour la „ premiére fois de ma vie à mes propres intérêts, il m'en donne l'exemple; je veux m'ôter ſa charge „ de deſſus les épaules, elle ne me peſoit rien quand il l'aimoit, & elle me péſe préſentement plus de „ quarante-mille écus. Nous allons, peut-être pour la derniére fois, remettre les meilleurs ordres que „ nous pourrons à nos Terres; manger un peu nos proviſions „ c'eſt-à-dire dormir quatre ou cinq „ mois, & puis chacun prendra ſon parti". Elle partit effectivement de Paris pour aller en Bretagne au commencement de Mai 1680 (*ee*). Elle alla d'abord à Nantes pour régler des affaires qu'elle y avoit (*ff*), & y paſſa quinze jours; à cette occaſion elle parle de la diſſipation de ſon Fils, qui avoit achevé de ruiner preſque une Terre, nommée le Buron. „ Il en a rapporté, *dit-elle* (*gg*), quatre cens piſ- „ toles, dont il n'eut pas un ſol un mois après; il eſt impoſſible de comprendre ce qu'il fait, ni ce que „ ſon voyage de Bretagne lui a couté; il trouve l'invention de dépenſer ſans paroître, de perdre ſans „ jouer, & de payer ſans s'acquitter; toujours une ſoif & un beſoin d'argent en paix comme en guerre; „ c'eſt un abîme de je ne ſçai pas quoi; car il n'a aucune fantaiſie, mais ſa main eſt un creuſet, qui „ fond l'argent". De Nantes elle ſe rendit à ſa Terre des Rochers, où elle n'avoit pas été depuis l'année 1676, & y eut occaſion de donner des preuves de ſa généroſité & de ſon deſintéreſſement [*K*]. Pendant le ſéjour qu'elle y fit, elle entretint, comme on le peut juger, un commerce de Lettres fréquent avec ſa fille. On remarque dans ſes Lettres, que quoiqu'elle fût bonne Catholique, elle n'étoit pourtant rien moins que ſuperſtitieuſe [*L*]; mais qu'elle étoit fort dans les principes des Janſéniſtes ſur la Pré-

(*cc*) Ibid. T. V. Lett. 405. p. 9. 10.

(*dd*) Ibid. Lett. 410. p. 18.

(*ee*) Ibid. Lett. 426. p. 55.

(*ff*) Ibid. Lett. 427. p. 56.

(*gg*) Ibid. Lett. 429. p. 101.

„ moo cher Couſin, je ne puis plus les retenir. Le tems vo- „ le, & m'emporte malgré moi; j'ai beau vouloir le retenir, „ c'eſt lui qui m'entraîne, & cette penſée me fait grand „ peur".

[*K*] *Elle eut occaſion de donner des preuves de ſa généroſité & de ſon déſintéreſſement.*] Voici le Commentaire de ce texte. „ Je mandois, *dit-elle* (85), l'autre jour à Me. de Vins, „ que je lui donnois à deviner quelle ſorte de vertu je mettois ici le plus ſouvent en uſage; que c'étoit la libéralité: „ il eſt vrai que j'ai donné d'aſſez groſſes ſommes depuis „ mon arrivée; un matin huit-cens francs, l'autre mille „ francs, l'autre cinq, un autre jour trois-cens écus: il „ ſemble que ce ſoit pour rire; ce n'eſt que trop une vérité. „ Je trouve des Métayers & des Meuniers qui me doivent „ toutes ces ſommes, & qui n'ont pas un unique ſol pour „ les payer; que fait-on? Il faut bien leur donner. Je n'en „ prétends pas, comme vous voyez, un grand mérite, puiſ- „ que c'eſt par force. . . . . je n'ai pas encore touché ces „ ſix mille francs de Nantes, dès qu'il y a quelque affaire à „ finir, cela ne va pas ſi vîte". A l'occaſion de ce détail d'affaires, qu'elle fait à ſa fille elle ajoûte deux petits contes, qui marquent & l'enjouement de ſon eſprit, & le caractére de ſon âme, nullement avare, mais portée à une ſage œconomie. „ Je vis arriver l'autre jour une belle petite Penſiére de Bo- „ degat, avec de beaux yeux brillans, une belle taille, une „ robe de drap de Hollande découpé ſur du tabis, les man- „ ches tailladées. Ha! Seigneur, quand je la vis, je me crus „ bien ruinée, elle me doit huit mille francs. . . . . Ce „ matin il eſt entré un Payſan avec des ſacs de tous côtés; „ il en avoit ſous ſes bras, dans ſes poches, dans ſes chauſ- „ ſes. . . . . le bon Abbé, qui va droit au fait, crut que „ nous étions riches à jamais. Ha! mon ami vous voilà „ bien chargé, combien apportez-vous? Monſieur, dit-il, „ en reſpirant à peine, je crois qu'il y a bien ici trente „ francs; c'étoit tous les doubles de France, qui ſe ſont ré- „ fugiez dans cette Province avec les chapeaux pointus, & „ qui abuſent ainſi de notre patience".

(85) *Lett. de Me. de Sevigné.* T. V. Lett. 414. p. 148. 149.

[*L*] *On remarque dans ſes Lettres, que quoiqu'elle fût bonne Catholique, elle n'étoit pourtant rien moins que ſuperſtitieuſe.*] Divers traits en fourniſſent des preuves. Elle ne paroît pas avoir été fort perſuadée de la néceſſité de la Confeſſion, à en juger par la maniére dont elle en parle à ſa fille (86). „ Nous avons bien compris votre réponſe au Capucin, *mon* „ *Pere qu'il fait chaud!* & nous ne trouvons pas que de l'hu- „ meur dont vous êtes, vous puiſſiez jamais aller à confeſſe. „ Comment aller parler à cœur ouvert à des gens incognus? „ c'eſt bien tout ce que vous pouvez faire à vos meilleurs „ amis". Les dévotions populaires à des images de certains Saints & de certaines Saintes n'entroient pas non plus dans ſon Syſtême de Religion. Liſez la Relation ſuivante (87). „ Quoi, je ne vous ai point parlé de Saint-Marceau „ en vous parlant de Sainte Geneviéve! je ne ſçai pas où „ j'avois l'eſprit. Saint Marceau vint prendre Sainte Gene- „ viéve juſques chez elle; ſans cela on ne l'eût pas fait al- „ ler. C'étoient les Orfévres qui portoient la Châſſe du „ Saint; il y avoit pour deux millions de pierreries. C'é- „ toit la plus belle choſe du monde. La Sainte alloit après, „ portée par ſes enfans, mais pieds, avec une dévotion „ extrême. Au ſortir de Notre-Dame le bon Saint alla re- „ conduire la bonne Sainte juſques à un endroit marqué, „ où ils ſe ſéparerent toujours; mais ſçavez-vous avec quelle „ violence? il faut dix hommes de plus pour les porter, à „ cauſe de l'effort qu'ils font pour ſe rejoindre; & ſi par „ hazard ils s'étoient approchez, puiſſance humaine, ni „ force humaine ne les pourroit ſéparer. Demandez aux „ meilleurs Bourgeois & au peuple; mais on les empêche; „ & ils font ſeulement l'un à l'autre une douce inclination, „ & puis chacun s'en va chez ſoi. A quoi pouvois-je pen- „ ſer de ne vous point conter ces merveilles"? On peut juger de ce que Me. de Sevigné penſoit réellement ſur l'invocation des Saints, par l'inſcription qu'elle avoit fait mettre ſur le grand Autel de ſa Chapelle. „ Je n'oſerois lui confier (à „ Mr. de Grignan) ce que j'ai fait écrire ſur le grand Autel „ de ma Chapelle; il croiroit tous à l'heure que je conteſte „ l'invocation des Saints; mais enfin, *pour éviter toute jalou-* „ *ſie*, voici ce qu'on y lit en lettres d'or: *Soli Deo honor &* „ *gloria*. Cela ne me brouille pas avec la Princeſſe de Ta- „ rente (88)". Dans une autre Lettre (89) elle raconte une diſpute qu'elle avoit euë avec une Huguenotte, ſur les enfans morts ſans Baptême & autres points. „ Je lui abandon- „ nai, *dit-elle*, certains abus qu'on nous reproche; je ne la „ pouſſai point ſur le S. Sacrement; je me contentai d'aſſu- „ rer que je mourois volontiers pour la réalité de Jéſus- „ Chriſt. Je lui demandai pourquoi elle ne vouloit pas in- „ voquer les Saints, puiſque parmi les Huguenots ils ſe re- „ commandent aux prières les uns des autres. Enfin *je me* „ *réveillai beaucoup par cette diſpute, ſans cela j'étois morte*". Cela s'entend. La dévotion du Chapelet n'étoit point à l'uſage de notre judicieuſe Dame. „ Le bon Abbé, *écrit-elle* „ (90), prie Dieu ſans ceſſe, l'écoute ſes lectures ſalutes; „ mais quand il eſt dans le Chapelet, je m'en diſpenſe, „ trouvant que je rêve aſſez ſans cela. . . . . je veux dire „ mon Chapelet, je rêve, . . . Il m'eſt tombé des nuës „ le plus beau Chapelet du monde, c'eſt aſſurément parce „ que je le dis ſi bien: la bale au bon jouër: ce Chapelet „ eſt accompagné d'une croix de diamant fort jolie, & d'u- „ ne tête de mort de corail. Il me ſemble que *j'ai vu ce chien* „ *de viſage là quelque part.* Expliquez-moi par quelle raiſon „ il eſt ſorti d'où il étoit, & comment il a paſſé tant de Pays „ pour venir juſques à moi: en attendant je ne le dirai pas „ ſans beaucoup rêver, il atirera encore plus de diſtractions „ que les autres". C'eſt qu'il venoit de Me. de Grignan. Ce qu'elle dit ſur les Communions de repréſentation extérieure eſt fort ſage (91). „ J'avoue que quand la place où „ vous êtes obligé à communier ſans autre raiſon que cette „ repréſentation extérieure, je ne m'y réſoudrois pas aiſé- „ ment: & j'aimerois mieux ne pas édifier des ſottes & des „ ignorantes, que de mettre tant au jeu, dans une occaſion „ ſi importante; car je ſuis aſſurée que tous les premiers Di- „ manches du mois, toutes les douze ou treize fêtes de la „ Vierge, il faut en paſſer par-là. O mon Dieu! Dites-leur, „ ma fille, que Saint Louis, qui étoit plus Saint que vous „ n'êtes ſainte, ne communioit que cinq fois l'année. Mais, „ ſçait-on ſa Religion? *Tout eſt en pélerins, en* pénitens, en „ ex voto, *en femmes déguiſées de différentes couleurs*". N'oublions pas un trait relatif à l'inſcription qu'elle avoit fait mettre ſur l'Autel de ſa Chapelle. „ Je ne vous réponds point, „ ma fille, ſur les héréſies dont vous m'accuſez, j'ai un ta- „ bleau de la Sainte Vierge ſur mon Autel, un Crucifix, & mon „ écriteau; je n'en veux pas davantage, & je crois tout ſim- „ plement & en un mot, que l'ordre eſt la volonté de Dieu; „ quand les choſes vont comme elles doivent aller, c'eſt ſa „ volonté; je ne connois point d'autre ordre; quand elles „ ſont ſurprenantes & extraordinaires, c'eſt ſa volonté. „ Quand

(86) Ibid. T. VI. Lett. 591. p. 344.

(87) Ibid. Lett. 502. p. 296. 297.

(88) Ibid. T. V. Lett. 446. p. 191.

(89) Ibid. Lett. 435. p. 154. 155.

(90) Ibid. Lett. 426. p. 52. Lett. 431. p. 126. Lett. 488. p. 434.

(91) Ibid. T. VI. Lett. 518. p. 81.

Prédeſtination & la Grace: elle y revient plus d'une fois [*M*]. Le goût que Me. de Sevigné avoit pour la lecture l'avoit engagée à ſe munir de Livres. „ J'apporte ici, *dit-elle* (*bb*), quantité de Livres „ choiſis, je les ai rangez tantôt, on ne met pas la main ſur un, tel qu'il ſoit, qu'on n'ait envie de le lire „ tout entier; toute une tablette de dévotion, & quelle dévotion! Bon Dieu, quel point de vue pour „ honorer notre Religion! l'autre eſt toute d'Hiſtoires admirables, l'autre de Morale; l'autre de Poëſie „ & de Nouvelles & de Mémoires. Les Romans ſont mépriſez, & ont gagné les petites armoires. „ Quand j'entre dans ce Cabinet, je ne comprends point pourquoi j'en ſors". Mr. de Sévigné, qui étoit demeuré à la Cour, s'y conduiſoit d'une maniére qui déplaiſoit fort à Me. ſa Mere. „ Il n'y a point „ d'agrément que mon fils ne trouvât dans le Pays où il eſt, *mande-t-elle* (*ii*), ... il n'eſt pas aſſez „ heureux pour ſe ſervir de tous ſes avantages; quelle envie effrénée n'auroit-il point d'être-là s'il n'y „ étoit pas? . . . . . Je reçois toujours des Lettres fort noires de mon fils, appellant ſes chaînes & ſon „ eſclavage, ce qu'un autre appelleroit ſa joie & ſa fortune. Si j'avois voulu faire un homme exprès, „ & par l'eſprit, & par l'humeur, pour être enyvré de la Cour, & même pour être aſſez propre à y „ plaire, j'aurois fait Mr. de Sevigné exprès à plaiſir; il ſe trouve que c'eſt préciſément le contraire „ . . . . . ce ſeroit à moi à crier miſericorde, ſi je n'avois du courage. C'eſt moi que cette Charge ac- „ cable, mais je me tais, & je voudrois du-moins que pour prix de tout le dérangement qu'il me fait, „ il fût content dans la place où il eſt. Son chagrin m'en donne plus que tout le reſte. . . . . On me „ mande que mon fils eſt inceſſamment avec la Ducheſſe de * * *; vous ſçavez comme on aime cette „ conduite en ce Pays-là, & combien elle eſt ridiculiſée; ce qui eſt de vrai, c'eſt qu'il n'aime point du „ tout la Ducheſſe, & que c'eſt pour rien qu'il prend un air ſi nuiſible". Il paroît par d'autres Lettres que Mr. de Sevigné avoit eu quelque intrigue, qui l'avoit chagriné (*kk*); d'ailleurs il prévoyoit de nouveaux deſagrémens par rapport à ſa Charge, parce que Mr. de la Trouſſe, qui étoit à la tête de la Compagnie, avoit deſſein de ſe défaire de ſon poſte en faveur de Mr. de Bouligneux, à qui il vouloit faire épouſer ſa fille. Mr. de Sevigné ſe rendit auprès de ſa mere en Bretagne au mois d'Août; & il paroît que l'intrigue qu'il avoit euë & où il avoit été trahi, l'avoit vivement touché: „ Mon fils, *dit Me. de Sevigné* „ (*ll*), eſt dans un état très-digne de pitié; il eſt tellement maigre, deſſeché, abbatu, & ſa barbe ſi „ longue, que vous ne le reconnoîtriez pas . . . . . Quand je penſe en quel état on ſe trouve, *pour qui? pour une ingrate*; mais c'eſt encore pis; car c'eſt pour quelqu'un que l'on n'aime point du tout, & que „ l'on n'a jamais aimé". Me. de Sevigné quitta la Bretagne au mois d'Octobre 1680, & arriva à Paris le 22 (*mm*); environ un mois après elle eut la joie d'y voir Me. de Grignan (*nn*); l'Editeur des Lettres de Me. de Sevigné a mis à la ſuite de la Lettre du 6 Novembre la note ſuivante: *ici le Commerce de Lettres eſt interrompu, juſqu'au mois d'Octobre de l'année 1688, parce que Madame de Grignan, qui arriva en Novembre 1680 à Paris, y trouva Madame de Sevigné, & ne s'en eſt ſéparée qu'en Octobre 1688*: cela n'eſt pas tout-à-fait vrai: Me. de Grignan demeura à Paris, durant tout cet intervalle, pour des affaires, & ſurtout pour un procès conſidérable, mais Me. ſa Mere ſe ſépara d'elle plus d'une fois, comme nous le verrons dans la ſuite. En examinant les dates des Lettres de Me. de Sevigné au Comte de Buſſy, il me paroît qu'elle demeura à Paris juſqu'en 1684. Quoiqu'elle témoigne (*oo*), qu'elle haïſſoit la contrainte, &

(*bb*) Ibid. Lett. 411. p. 114. 115.

(*ii*) Ibid. Lett. 417. p. 142. & Lett. 418. p. 146. Lett. 439. p. 155.

(*kk*) Voy. Lett. 441. p. 186 & Lett. 452. p. 193. 214.

(*ll*) Ibid. Lett. 461. p. 248.

(*mm*) V. Lett. 462. p. 250.

(*nn*) *Lett. de Buſſy* T. IV. Lett. 98. p. 226.

(*oo*) *Lett. de Me. de Sevigné.* T. V. Lett. 441. p. 189. 270.

„ Quand ſes Ouvrages ſont beaux & parfaits, & quand ils „ ſont monſtrueux & horribles, tout eſt dans cette volonté; „ l'un n'eſt donc pas moins que l'autre dans l'ordre de ſa „ Providence (92)". Finiſſons par quelques traits du récit qu'elle fait à ſa fille de la mort de Mr. de St. Aubin; la maniére dont elle narre les diſpoſitions dans leſquelles il eſt mort, ſent un peu l'héréſie, & eſt bien éloignée de toute ſuperſtition, il n'eſt queſtion ni de Saints ni de Saintes (93).

(92) Ibid. T. V. Lett. 431. p. 311.

(93) Ibid. Lett. 431. p. 309. Lett. 432. p. 313.

„ C'eſt une occaſion à ne pas perdre que de voir mourir un „ homme avec une paix & une tranquillité toute Chrétienne, „ un détachement, une charité, un deſir d'être dans le Ciel „ pour n'être plus ſéparé de Dieu, un ſaint tremblement de „ ſes jugemens; mais une *confiance toute fondée ſur les mérites infinis de Jéſus-Chriſt*. . . . . de bons & ſolides diſcours, „ point de bagatelles. . . . .? Et dans la Lettre ſuivante elle dit: *On me vint dire Mécredi dernier, d'abord après ma Lettre écrite, qu'il avoit reçu l'Extrême-Onction, j'y courus avec M. de Coulanges. . . . . j'y retrouvai cette douceur, cette amitié, cette reconnoiſſance en ce pauvre malade, & par deſſus tout* ce regard connoiſt à Dieu, & cette unique & adorable Prière à Jéſus-Chriſt, de lui demander miſéricorde par ſon ſang précieux, *ſans autre verbiage.*

[*M*] *Elle tient fort dans les principes des Janſeniſtes ſur la Prédeſtination & la Grace; elle y revient plus d'une fois.*] Il eſt ſi ſingulier de voir une femme du monde initiée dans les plus ſublimes myſtéres de la Théologie, & de l'entendre parler pertinemment ſur les matiéres les plus abſtruſes, que la choſe mérite bien d'être remarquée; & qu'on ne doit pas être ſans curioſité de voir comment elle raiſonne. Voici ce qu'elle dit à l'occaſion de la retraite de Me. de la Sabliere (94). „ Elle „ eſt dévote, & vraiment dévote; elle fait un bon uſage de „ ſon libre arbitre: mais n'eſt-ce pas Dieu qui le lui fait faire? N'eſt-ce pas Dieu qui la fait vouloir? N'eſt-ce pas „ Dieu qui l'a délivrée de l'empire du Démon? N'eſt-ce „ pas Dieu qui a tourné ſon cœur? N'eſt-ce pas Dieu qui „ la fait marcher, & qui la ſoutient? N'eſt-ce pas Dieu qui „ lui donne le deſir d'être à lui? C'eſt cela qui eſt couronné, „ c'eſt Dieu qui couronne ſes dons. Si c'eſt-là ce que vous „ appellez le libre arbitre, ah! je le veux bien. Revenons „ à St. Auguſtin, ſur lequel je n'ai rien à vous répondre, „ ſinon que je l'écoute & que je l'entends, quand il me dit, „ & me répéte cinq cens fois dans un même Livre, que tout „ dépend donc, comme dit l'Apôtre, non de celui qui veut, „ ni de celui qui court; mais de Dieu, qui fait miſéricorde „ à qui il lui plaît; que ce n'eſt point en conſidération d'aucun mérite, que Dieu donne ſa grace aux hommes, mais ſelon ſon bon-plaiſir; afin que l'homme ne ſe glorifie point, „ puiſqu'il n'a rien qu'il n'ait reçu; & tout un Livre ſur ce „ ton, plein des paſſages de la Sainte Ecriture, de St. Paul, „ des Oraiſons de l'Egliſe; il appelle notre libre arbitre une „ délivrance & une facilité d'aimer Dieu, parce que nous ne „ ſommes plus ſous l'empire du démon, & que nous ſommes élus de toute éternité, ſelon les decrets du Pere Eternel avant tous les ſiécles. Quand on me parle enſuite „ du libre arbitre, je ſuis toute diſpoſée à en faire un myſtére; mais comme ce libre arbitre ne peut pas mettre notre ſalut en notre pouvoir, & qu'il faut toujours dépendre „ de Dieu, je ne cherche pas à être davantage éclairciе ſur „ ce point; & je veux me tenir, ſi je puis, dans l'humilité „ & dans la dépendance. . . . . mettez un peu votre nez „ dans le Livre de la prédeſtination des Saints de St. Auguſtin, & du don de la perſévérance. . . . vous y verrez d'abord comme les Papes & les Conciles renvoyent à ce Pere, qu'ils appellent le Docteur de la Grace: enſuite vous „ trouverez des Lettres des Saints Proſper & Hilaire, qui „ ſont mention des difficultés de certains Prêtres de Marſeille, qui diſent tout comme vous, ils ſont nommez Semi-Pélagiens: voyez ce que S. Auguſtin répond à ces lettres, „ & ce qu'il répéte cent fois. Le onziéme Chapitre du don „ de la perſévérance, me tomba hier ſous la main, liſez-le, „ & liſez tout le Livre; c'eſt où j'ai puiſé mes erreurs; je „ ne ſuis pas ſeule, cela me conſole; & en vérité je ſuis „ tentée de croire, qu'on ne diſpute aujourdhui ſur cette „ matiére avec tant de chaleur, que faute de s'entendre". Elle revient fréquemment à cette matiére, & l'on voit qu'elle lui tenoit à cœur: „ Je ſuis toujours choquée, *dit-elle* (95), de cette impulſion que nous arrêtons tout court; „ mais ſi le Pere Malebranche a beſoin de cette liberté de „ choix, qu'il nous donne, comme à Adam, pour juſtifier „ la juſtice de Dieu envers les adultes: que ſera-t-il pour „ les petits enfans? Il faudra revenir à l'*abſtinendo*. J'aimerois autant m'en ſervir pour tout, comme S. Thomas, qui ne „ marchande point. . . . . Vous liſez donc S. Paul & „ S. Auguſtin: voilà les bons ouvriers pour établir la ſouveraine volonté de Dieu: ils ne marchandent point à dire „ que Dieu diſpoſe des créatures, comme le Potier; il co „ choiſit, il en rejette; ils ne ſont point en peine de faire „ des complimens pour ſauver ſa juſtice; car il n'y a point „ d'autre juſtice que ſa volonté: c'eſt la juſtice même, c'eſt „ la régle; & après tout que doit-il aux hommes? Que leur „ appartient-il? Rien du tout. Il leur fait donc juſtice, „ quand il les laiſſe, à cauſe du péché originel qui eſt le fondement de tout; & il fait miſéricorde au petit nombre de „ ceux qu'il ſauve par ſon fils. Jéſus-Chriſt le dit lui-même; *je connois mes brebis, je les mènerai paître moi-même; je n'en perdrai aucune; je les connois, elles me connoiſſent. Je vous ai choiſis*, dit-il à ſes Apôtres, *ce n'eſt pas vous qui m'avez choiſi*; je trouve mille paſſages ſur ce ton, je les entends „ tous: & quand je vois le contraire, je dis, c'eſt qu'ils ont „ voulu parler communément; c'eſt comme quand on dit, „ que Dieu *s'eſt repenti, qu'il eſt en furie*; c'eſt qu'ils parlent „ aux hommes". Voilà qui ſuffit pour donner une idée de la maniére de penſer & de raiſonner de Me. de Sevigné ſur ces matiéres.

(94) Ibid. T. V. Lett. 435. p. 321. 324. Lett. 436. p. 326.

(95) Ibid. Lett. 439. p. 334. Lett. 440. p. 338.

ce qui ſe paſſoit: il y en a une (rr) où elle parle de la Révocation de l'Edit de Nantes, mais on n'y reconnoît pas l'eſprit judicieux & le bon-ſens de Me. de Sevigné. „ Le Pere Bourdalouë s'en va par or- „ dre du Roi prêcher à Montpellier, & dans ces Provinces, *où tant de gens ſe ſont convertis ſans ſavoir* „ *pourquoi*. Il le leur apprendra, & en ſera de bons Catholiques. *Les Dragons ont été de très-bons Miſ-* „ *ſionnaires juſques ici:* Les Prédicateurs qu'on envoye préſentement rendront l'ouvrage parfait. Vous „ aurez vu ſans-doute l'Edit par lequel le Roi révoque celui de Nantes. *Rien n'eſt ſi beau que tout ce qu'il* „ *contient*, & jamais aucun Roi n'a fait & ne fera rien de plus mémorable". Ce n'eſt pas là le trait qui fera le plus d'honneur à Me. de Sevigné dans l'eſprit de ceux qui ſavent réfléchir. On trouvera qu'elle penſoit mieux ſur d'autres ſujets [*Q*]. Elle eut la douleur de perdre le 23 Août 1687 l'Abbé de Coulanges ſon Oncle; perte dont elle fut vivement touchée (ss), parce qu'elle avoit des obligations infinies à cet Oncle, à qui elle *devoit*, dit-elle, *la douceur & le repos de ſa vie*, l'ayant retirée *des abîmes où Mon-* *ſieur de Sevigné l'avoit laiſſée*. Au mois de Septembre, elle alla avec Madame de Chaulnes à Bourbon, où elle fit venir des Eaux de Vichy, dont elle prit, de même que de celles de Bourbon, *pour guérir tout* *au moins ſon imagination ſur des manières de convulſion à la main gauche, & des Viſions de vapeurs, qui lui faiſoient craindre l'apoplexie* (tt); elle revint à Paris en parfaite ſanté vers la fin d'Octobre. Un an après, ſavoir au mois d'Octobre de 1688, Me. de Grignan partit pour la Provence, cette ſéparation couta beaucoup à Me. de Sevigné, & elle forma le deſſein d'aller en Bretagne (uu), qu'elle n'exécuta pourtant que l'année ſuivante, comme nous le verrons. Au mois de Decembre de la même année elle eut une grande joie, le Roi ayant nommé Mr. de Grignan Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit; & ce qui rendit cette faveur plus agréable, c'eſt qu'il fut diſpenſé de venir à Paris pour ſa réception. Dans toutes ſes Lettres de ce tems-là elle en parle, avec un tranſport qui marque vivement combien elle étoit ſenſible à l'éclat des grandeurs, malgré toutes ſes réflexions. Comme elle avoit des affaires en Bretagne qui demandoient ſa préſence, Me. de Grignan la ſollicitoit d'y aller: elle avoit une occaſion très-favorable de faire le voyage agréablement avec Me. de Chaulnes, qui devoit aller joindre ſon mari, Gouverneur de Bretagne; elle ſe détermina à regret à y aller: *Je regarde*, dit-elle, *cette Bretagne comme un* *écart, comme un voyage où je ſuis forcée par mes affaires* (vvv). Elle partit donc avec Me. de Chaulnes le 14 Aril 1689, & chemin faiſant elles allérent paſſer quelques jours à Chaulnes, d'où elles ſe rendirent à Rennes; Me. de Sevigné y demeura quinze jours, & alla enſuite aux Rochers, où elle menoit une vie fort tranquille & fort agréable, ſoit avec ſon fils & ſa belle-fille, ſoit ſeule [*R*]. Comme on craignoit en ce tems-là une deſcente de la part des Anglois, toute la Nobleſſe de Bretagne monta à cheval, au nombre de cinq ou ſix-cens Gentilshommes, qui choiſirent Mr. de Sevigné pour être à leur tête, ce qui lui cauſa beaucoup de dépenſe, ſans en retirer aucun fruit, comme il l'avoit eſpéré. Il comptoit d'obtenir la députation des Etats de Bretagne à la Cour, par le crédit de Mr. de Chaulnes: mais elle lui

(rr) Ibid. Lett. 223 p. 240.

(ss) Ibid. Lett. 332. p. 411 Voy. auſſi Lett. 505. p. 488. 424.

(tt) Ibid. p 424.

(uu) Ibid. T. V Lett. 27. p. 44.

(vvv) *Lett. de Me. de Sevigné* T. VI. Lett 527. p 78.

[*Q*] *On trouvera qu'elle penſoit mieux ſur d'autres ſujets.*] Les réflexions de Me. de Sevigné ſur différentes matieres, que nous avons rapportées, ſuffiroient pour faire comprendre la juſteſſe de ſon eſprit: je me bornerai ici à ce qui a du rapport au jeu, ſur lequel elle s'explique en divers endroits avec beaucoup de ſageſſe. „ Prenez garde, *dit-elle à Me. de* „ *Grignan* (108), que votre pareſſe ne vous faſſe perdre vo- „ tre argent au jeu: ces petites pertes fréquentes ſont comme „ les petites pluyes, qui gatent bien les chemins. . . . . Je „ voudrois bien que vous n'enfliez joué qu'à l'oye. Un mal- „ heur continuel pique & offenſe: on hait d'être houſpillée „ par la fortune; cet avantage que les autres ont ſur nous „ bleſſe & déplait, quoique ce ne ſoit point dans une occa- „ ſion d'importance. . . . . Quelle folie de perdre tant d'ar- „ gent à ce chien de Brelan! c'eſt un coupe-gorge qu'on a „ banni de ce Pays-ci, parce qu'on y fait de ſérieux voya- „ ges. Vous jouez d'un malheur inſurmontable, vous per- „ dez toujours. Croyez-moi ne vous opiniâtrez point, ſon- „ gez que tout cet argent s'eſt perdu ſans vous divertir; au „ contraire vous avez payé cinq ou ſix mille francs pour „ vous ennuyer, & pour être houſpillée de la ſorte. . . „ Voici une reflexion qui me vient ſur les pertes que vous „ faites au jeu, & ſur celles de Mr. de Grignan; prenez-y „ garde, ma fille, il n'eſt pas agréable d'être la dupe. Soyez „ perſuadée qu'un continuel malheur & un continuel bon- „ heur n'eſt pas une choſe naturelle. . . . . Il ne faut pas „ croire que tout le monde joue comme vous". Voici ce qu'elle écrivoit encore ſagement ſur ce ſujet (109). „ Mon „ fils me mande qu'il s'en va jouer an reverſis avec ſon jeu- „ ne Maître (le Dauphin): cela me fait tranſir; deux, trois, „ quatre cens piſtoles s'y perdent fort aiſément; re *n'eſt rien* „ *pour Admète, & c'eſt beaucoup pour lui.* Si avant que de „ jouer, on penſoit qu'on les peut perdre, & qu'il faut les „ payer le lendemain, je crois qu'on ne s'engageroit pas à „ de telles parties; mais on s'imagine qu'on les gagnera, & „ voila comme on ſe trompe ſouvent". Ajoûtons ce qu'elle dit au ſujet du Marquis de Grignan ſon petit-fils (110). „ Je „ ſuis moins fâchée qu'il aime un peu à dormir. . . . que je „ ne le ſuis de ce qu'il aime à jouer; je lui fais entrevoir „ que c'eſt ſa ruine, & ce qui lui apprendra mille mauvai- „ ſes choſes, qu'il devroit ignorer; s'il joue peu, il perdra „ peu; mais c'eſt une petite pluie qui mouille, s'il joue mal, „ il ſera trompé, il faudra payer; & s'il n'a point d'argent, „ ou il manquera de parole, ou il prendra ſur ſon néceſſai- „ re". On peut voir ce qu'elle dit ailleurs (111) ſur les ſommes immenſes qu'on jouoit à la Baſſette. Me. de Sevigné préféroit les Echecs à tous les jeux, & paroît l'avoir aimé. „ Eſt-il vrai, ma fille, *écrit-elle* (112), que vous „ jouez quelquefois aux Echecs? Pour moi je ſuis folle de „ ce jeu, & je voudrois le ſçavoir ſeulement comme mon „ fils ou comme vous. C'eſt le plus beau & le plus raiſon- „ nable de tous les jeux; le hazard n'y a point de part; on „ ſe blâme, & l'on ſe remercie, on a ſon bonheur dans ſa „ tête. Corbinelli me veut perſuader que j'y jouerai; il „ trouve que j'ai de petites penſées; mais je ne vois point „ de trois ou quatre coups ce qui arrivera; je lui diſois „ tantôt

(108) Ibid. T. C. Lett. 92 p 327. T. III. Lett 125. p. 56, 56. 61. Lett. 125. p. 74.

(109) Ibid. T. V. Lett 427. p. 142.

(110) Ibid. T. VI. Lett. 506. p. 562.

(111) Ibid. T. III. Lett. 224. p. 18. *Lett. de Baſſy* T. III. Lett. 412. p. 454.

(112) *Lett. de Me de Sevigné.* T. V. Lett 403 p. 2. 2. Lett. 402. p. 21 22.

Seigneur, tant de prudence maintne trop de ſoin,
Je ne ſçai point prévoir un échec de ſi loin.

„ Je vous aſſure que je ſerai bien honteuſe & bien humiliée, „ ſi je n'arrive au moins à un certain point de médiocrité.... „ vous me dites ſur les échecs, ce que j'ai ſouvent penſé, „ je ne trouve rien qui rabaiſſe tant l'orgueil; ce jeu fait „ ſentir la miſére & les bornes de l'eſprit; je crois qu'il ſe- „ roit fort utile à quelqu'un qui aimeroit les réflexions: mais „ auſſi cette prévoyance, cette pénétration, cette prudence, „ cette juſteſſe à ſe défendre, cette habileté pour attaquer „ le bon ſuccès de la bonne conduite, tout cela charme, & „ donne une ſatisfaction intérieure, qui pourroit bien nour- „ rir l'orgueil: à le regarder de ce côté-là, je n'en ſuis pas „ encore bien guérie, & je veux être encore un peu plus „ perſuadée de mon imbécillité". Quelle vivacité à ſaiſir les différens rapports d'un objet!

[*R*] *On elle mènoit une vie fort tranquille & fort agréable, ſoit avec ſon fils & ſa belle-fille, ſoit ſeule.*] Le portrait qu'elle en fait elle-même ne déplaira point (113). „ Vous voules „ ſçavoir notre vie, ma chére enfant; hélas! la voici: Nous „ nous levons à huit heures, la Meſſe, à neuf, le tems fait „ qu'on ſe promène, ou qu'on ne ſe promène pas, ſouvent „ chacun de ſon côté: on dîne fort bien, il vient un voiſin, „ on parle de nouvelles; l'après-dînée nous travaillons .... „ à cinq heures on ſe ſépare, on ſe promène on ſeule, ou „ en compagnie; on ſe rencontre à une place fort belle, on „ a un livre, on prie Dieu, on rêve à ſa chére fille, on „ fait des châteaux en Eſpagne, en Provence, tantôt gais, „ tantôt triſtes; mon fils nous lit des livres très-agréables, „ nous en avons un de dévotion, les autres d'hiſtoire, cela „ nous amuſe & nous occupe; nous raiſonnons ſur ce que „ nous avons lu; mon fils eſt infatigable, il lit cinq heures „ de ſuite, ſi on veut: recevoir des Lettres, y faire réponſe „ tient une grande place dans notre vie, principalement „ pour moi; nous avons eu du monde, nous en aurons en- „ core, nous n'en ſouhaittons point; quand il y en a on eſt „ bien aiſe. Mon fils a des Ouvriers, il a fait parer, com- „ me on dit ici, ſes grandes allées. . . . . Enfin, ma fille, „ c'eſt une choſe étrange, comme avec cette vie toute inſi- „ pide & quaſi triſte, les jours courent & nous échappent, „ & Dieu ſçait ce qui nous échappe en même tems: hal *ne* „ *parlons point de cela*, j'y penſe pourtant & il le faut. Nous „ ſoupons à huit heures; Sevigné lit après ſoupé, mais des „ livres gais de peur de dormir, ils s'en vont à dix heures, „ je ne me couche guéres que vers minuit; voilà à peu près „ la régle de notre Couvent; il y a ſur la porte: *ſainte liber-* „ *té*, ou, *fais ce que tu voudras*. J'aime cent fois mieux cette „ vie, que celle de Rennes, ce ſera aſſez-tôt d'y aller paſ- „ ſer le Carême pour la nourriture de l'âme & du corps". Mr. de Sévigné & ſa femme étant allés à Rennes, à l'occaſion de la tenue des Etats, Me. de Sevigné n'étoit pas moins contente dans ſa ſolitude. „ Je ſuis toujours ſeule, *écrit elle à* „ *ſa fille* (114), & je ne m'ennuye point; j'ai de la ſanté, „ des livres à choiſir, de l'ouvrage & du beau tems, on va „ bien loin avec un peu de raiſon mêlée dans tout ce- „ la". On s'apperçoit aiſément qu'elle en avoit beaucoup & qu'elle ſçavoit admirablement tirer parti de tout, ſelon le tems

(113) Ibid. T. VI. Lett. 532. p. 257.

(114) Ibid. Lett. 551. 852.

Digitized by Google

lui manqua par des contretems imprévus. Dans ce même tems Me. de Sevigné fit un petit voyage avec Mr. & Me. de Chaulnes à Vannes, auquel elle se laissa engager par complaisance [S], & dans la vue de contribuer à procurer à son fils la députation, dont nous avons parlé. Mais toutes les mesures furent rompues par l'absence de Mr. de Chaulnes, que le Roi manda pour l'envoyer en Ambassade à Rome, & y menager ses intérêts dans l'élection d'un Pape. Les amies que Me. de Sevigné avoit à Paris la sollicitérent vivement en ce tems-là de revenir à Paris, & lui firent les offres les plus obligeantes; elle fut aussi sensible qu'elle le devoit aux marques de leur amitié, mais n'en profita point par des raisons très-sages (xx). A mesure que Me. de Sevigné avançoit en âge, elle réfléchissoit plus sérieusement sur la brieveté de la vie. Me. de la Fayette, qui étoit du nombre de celles qui la sollicitoient de venir à Paris, lui écrivoit (yy): *vous êtes vieille, les Rochers sont pleins de bois, les catarres & les fluxions vous accableront.* C'est à l'occasion de ce trait que Me. de Sevigné dit à sa fille (zz). „ Vous avez „ donc été frappée du mot de Me. de la Fayette, mêlé avec tant d'amitié; quoique je ne me laisse pas „ oublier cette vérité, j'avouë que j'en fus toute étonnée; car je ne me sens aucune décadence encore, „ qui m'en fasse souvenir: cependant je fais souvent des réflexions & des supputations, & je trouve „ les conditions de la vie assez dures; il me semble que j'ai été trainée malgré moi à ce point fatal, où „ il faut souffrir *la vieillesse*; je la vois, m'y voilà, & je voudrois bien au-moins ménager de ne pas aller plus loin, de ne point avancer dans ce chemin des infirmités, des douleurs, des pertes de mémoire, des *défigurements*, qui sont près de m'outrager: & j'entends une voix qui dit, il faut marcher malgré vous, ou bien il vous ne voulez pas, il faut mourir, qui est une autre extrémité où la „ nature répugne: voilà pourtant le fort de ce qui avance un peu trop: mais un retour à la volonté de „ Dieu, & à cette Loi universelle, où nous sommes condamnés, remet la raison à sa place, & fait „ prendre patience". Après avoir passé seize mois en Bretagne, Me. de Sevigné en partit pour aller voir sa fille en Provence, & elle fit ce voyage, quelque long qu'il fût avec beaucoup de courage (*aaa*). Elle revint à Paris avec Mr. & Me. de Grignan à la fin de l'année 1691. J'ignore ce qui peut la regarder depuis ce tems-là jusqu'en 1694, parce qu'on ne trouve point de Lettres de cet intervalle; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle retourna en Provence au mois de Mai 1694 (*bbb*), & elle n'en est point revenue, deforte que l'Éditeur de ses Lettres s'est trompé en disant qu'elle fit en 1696 son dernier voyage à Grignan. A la fin de l'année 1694 elle eut la satisfaction de voir marier son petit-fils le Marquis de Grignan; vers la fin de l'année suivante, sa Pauline chérie épousa le Marquis de Simiane; mais la joie de Me. de Sevigné fut bien troublée par une maladie dangereuse, dont Me. de Grignan fut attaquée, & les peines qu'elle prit l'epuisérent vraisemblablement; elle tomba malade, & mourut dans le mois d'Avril de 1696, âgée de soixante-dix ans, universellement regrettée. Me. de Sevigné n'eut elle aucun autre titre de distinction, sera toujours estimée, par rapport à ses Lettres, qui sont un modéle achevé du stile Epistolaire [T]. Par rapport à son caractére, on peut s'en faire à bien des égards une assez juste idée par ce que nous avons rapporté dans cet article. Nous avons eu occasion de relever quelques-uns des traits satiriques de Mr. de Bussy: voici le portrait qu'il fait de sa personne & de son esprit. „ Madame de Cheneville, *dit-il* (*ccc*), a d'ordinaire le plus beau teint du monde, les yeux petits & brillans, „ la bouche platte, mais de belle couleur, le front avancé, le nés seul semblable à soy, ny long, ny „ petit, carré par le bout, & la machoire comme le bout du nés, & tout cela qui en deffaut n'est pas „ beau,

(xx) Ibid. p. 282. 283. 308.

(yy) *Recueil de Lett. Choisies.* p. 51.

(zz) T. VI. Lett. 602. p. 345. 346.

(*aaa*) *Lett. de Bussy* T. V Lett. 230. p. 296.

(*bbb*) *Voy.* Recueil de Lett. Choisies. *Lett.* 40. p. 106.

(*ccc*) *Hist. Amour. des Gaules.* loc. cit. p. 15. 16.

tems & les circonstances.

[S] *Me. de Sevigné fit un petit voyage avec Mr. & Me. de Chaulnes à Vannes, auquel elle se laissa engager par complaisance.*] On remarque dans cette occasion que Me. de Sevigné étoit prudente, & qu'elle savoit s'accommoder aux circonstances du tems: Rapportons le récit qu'elle fait de la maniére dont elle se laissa engager dans cette partie (115). „ Je pars demain à la pointe du jour, avec Mr. & Me. de Chaulnes, „ pour un voyage de quinze jours; voici, ma chére enfant, „ comme cela s'est fait. Mr. de Chaulnes me dit, Madame, „ vous devriez venir avec nous à Vannes voir le Premier „ Président, il vous a fait des civilités depuis que vous êtes „ dans la Province; c'est une espéce de devoir à une femme „ de qualité; je n'entendis point cela; je lui dis, Monsieur, „ je meurs d'envie de m'en aller à mes Rochers, dans un „ repos dont on a besoin, quand on sort d'ici, & que vous „ seul pouvez me faire quitter; cela demeure. Le lendemain, Me. de Chaulnes me dit tout bas à table, ma chére „ Gouvernante vous devriez venir avec nous; il n'y a qu'une couchée d'ici à Vannes, on a quelquefois besoin de ce „ Parlement. Nous irons ensuite à Auray, qui n'est qu'à „ trois lieuës delà; nous n'y ferons point accables, nous reviendrons dans quinze jours. Je lui répondis encore un „ peu trop simplement, Madame vous n'avez point besoin „ de moi, c'est une bonté: je ne vois rien qui m'oblige à „ ménager ces Messieurs, je m'en vais dans ma solitude, dont „ j'ai un véritable besoin. Madame de Chaulnes se retire „ assez froidement; tout d'un coup mon imagination fait un „ tour, & je songe: qu'est-ce que je refuse à des gens, à „ qui je dois mille amitiés, & mille complaisances? je me „ sers de leur crosse & d'eux, quand cela m'est commode; „ & je leur refuse un petit voyage, où peut-être ils seroient „ bien aise de m'avoir; ils pourroient choisir; ils me demandent cette complaisance avec humidité, avec honnêteté; „ & moi avec beaucoup de santé, sans aucune bonne raison, „ je les refuse, & c'est dans le tems que nous voulons la „ députation pour mon fils, dont apparemment Mr. de Chaulnes sera le maître cette année; tout cela passe vite dans „ ma tête, je vis que je ne faisois pas bien. Je me reproche, Je lui dis; Madame, je n'ai pensé d'abord qu'à moi, „ & j'étois peu touchée d'aller voir Mr. de la Fulvere: mais „ serois-il possible que vous le souhaittassiez pour vous, & „ que cela vous fit le moindre plaisir? Elle rougit, & me „ dit avec un air de vérité, ha! vous pouvez penser. C'est „ assez, Madame, il ne m'en faut pas davantage, je vous „ assure que j'irai avec vous: elle me fit voir une joye très-„ sensible, & m'embrassa, & sortit de table, & dit à Mr. „ de Chaulnes, elle vient avec nous; il dit, elle m'avoit „ refusé, mais j'ai espéré qu'elle ne vous refuseroit pas".

(115) Ibid. Lett 562. p. 299. 302.

[T] *Sera toujours estimée par rapport à ses Lettres, qui sont un modéle achevé du stile Epistolaire.*] On ne connoissoit d'autres Lettres de Me. de Sevigné, que celles qui se trouvent en assez grand nombre parmi les Lettres du Comte de Bussy Rabutin; & c'est de celles-là que Bayle fait l'éloge. „ Qui „ doute, *dit-il* (116), que les Lettres adoptives, & en particulier celles de Me. de Sevigné, ne soient meilleures que „ celles de Mr. de Rabutin. Cette Dame avoit bien du sens „ & de l'esprit. . . . Elle mérita une place parmi les Femmes illustres de notre siécle. . . . Je voudrois bien savoir quelque chose de l'Histoire de celle-là. Je la mettrois volontiers dans mon *Dictionnaire*". Ce que Mr. Bayle auroit eu envie de faire, j'ai tâché de le faire de la maniére la plus intéressante pour les personnes curieuses. En 1726 il parut deux Editions des Lettres de Me. de Sevigné à Me. de Grignan sa fille, l'une à Roüen, & l'autre à la Haye, en deux Volumes, mais elles étoient extrémement fautives, comme l'Editeur des véritables Lettres l'a prouvé dans sa Préface. Celles-ci parurent à Paris en 1734 en 4 Volumes in-12. Et à Leyde en 1736. L'Editeur en donna deux nouveaux Volumes en 1737, qui ont aussi été réimprimés à Leyde. Me. de Simiane, petite-fille de Me. de Sevigné vivoit encore quand ces Lettres ont paru, & ne les vit imprimer qu'avec répugnance. Il n'y a guéres de personnes qui n'ayent goûté les Lettres dont il s'agit, & qui pourroit ne pas y trouver du plaisir? „ la justesse des pensées, la „ variété des tours, la noblesse de la diction, les graces du „ stile, tout cela ne s'y trouve-t-il pas au plus haut degré? „ D'ailleurs que de particularités intéressantes! que d'Anecdotes curieuses! que d'instructions utiles! quelles plaisanteries fines! quelles applications ingénieuses! quel goût „ enfin, & quelle préchion dans les jugemens que Madame „ de Sevigné porte de ses lectures (117)"! Mr. de Bussy loue en divers endroits les Lettres de sa Cousine. „ Je ne „ vois rien de si juste que ce que vous écrivez, & l'on ne „ peut pas vous dire, *ce mot-là seroit plus à propos que celui „ que vous avez mis*. Quelque complaisance que je vous doive, Madame, vous savez bien que je vous parle assez „ franchement, pour ne pas vous dire ceci si je ne le *croyois*; „ & vous ne doutez pas que je ne m'y connoisse un peu, „ puisque j'ose bien juger des Ouvrages de Chapelain, & „ que je censure quelquefois assez justement ses pensées & „ ses paroles. . . . . Je reçus hier votre Lettre, Madame. „ Elle est assez longue, & je vous assure que je l'ai trouvée „ trop courte. Soit que votre stile, comme vous dites, soit laconique, soit que vous vous étendiez davantage, il y a, ce me semble, dans vos Lettres des agrémens qu'on ne „ vois point ailleurs; & il ne faut pas dire que c'est l'amitié „ que j'ai pour vous qui me les embellit, puisque de fort „ honnêtes gens, qui ne vous connoissent pas, les ont admirées. . . . . Au reste, Madame, ne vous plaignez pas „ des

(116) *Lett. de Bayle* T. II. p. 718. Amst. 1729.

(117) Avertissem à la tête du V. Vol. des Lettres de Me. de Sevigné. p. IV. V.

„ beau, eſt à tout prendre aſſez agréable; elle a la taille belle ſans avoir bon air, elle a la jambe bien „ faite, & la gorge, les bras, & les mains mal taillés, elle a les cheveux blonds, déliés & eſpais, elle a „ bien danſé, & l'oreille encore fort juſte, elle a la voix agréable, & ſçait un peu chanter. . . . . il „ n'y a point de femme en France, qui euſt plus d'eſprit, & fort peu qui en ayent autant; ſa maniére „ eſt vive & divertiſſante, il y en a qui diſent que pour une femme de qualité ſon caractére eſt un peu „ trop badin. Du tems que je la voyois, je trouvois ce jugement là un peu ridicule, j'admirois ſon „ burleſque ſous le nom de gayeté; aujourd'huy que ne la voyant plus, ſon grand feu ne m'eſblouit pas, „ je demeure d'accord qu'elle veut eſtre trop plaiſante, & ſi on a de l'eſprit, & particuliérement de cet eſ- „ prit gay & enjoué, on n'a qu'à la voir, on ne perd rien avec elle, elle vous entend, elle entre juſte dans „ tout ce que vous dites, elle vous devine, & vous méne quelquefois bien plus loing que vous ne penſez „ aller; quelquefois auſſy on luy fait bien voir du Pays, la chaleur de la plaiſanterie l'emporte, & en „ cet eſtat elle reçoit avec joye tout ce qu'on luy veut dire de libre; pourveu qu'il ſoit enveloppé, elle „ y reſpond meſme avec uſure, croyant qu'il y iroit du ſien ſi elle n'alloit pas au-delà de ce qu'on luy a „ dit; avec tant de feu il n'eſt pas eſtrange que le diſcernement ſoit médiocre, les deux choſes, eſtant „ d'ordinaire incompatibles, & la nature n'ayant pas fait de miracle en ſa faveur; un ſot éveillé l'empor- „ te touſjours auprès d'elle ſur un honneſte homme ſérieux; la gayeté des gens la préoccupe, la plus gran- „ de marque d'eſprit qu'on luy peut donner, c'eſt d'avoir de l'admiration pour elle: elle aime l'encens, „ elle aime d'eſtre aimée, & pour cela elle s'aime beaucoup: elle donne des louanges pour en recevoir". Si ces derniers traits ſont véritables, on avouera que le Couſin & la Couſine avoient beaucoup de confor- mité. Parmi les autres il y en a qui, vrais à un certain égard, ſont malignement tournés, à en juger par le portrait qu'a fait de Me. de Sevigné ſon intime amie Me. de la Fayette ſous le nom d'un *Inconnu* [*U*]. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'elle fut univerſellement aimée & eſtimée, & qu'on voit par ſes Lettres, qu'elle étoit en liaiſon avec tout ce qu'il y avoit de perſonnes illuſtres & diſtinguées, tant par leur naiſſance que par leur mérite, qui vivoient dans le ſiécle paſſé: il ſuffira de nommer Me. de la Fayette, Mr. de la Rochefoucaut, le Cardinal de Retz, Mr. de Pomponne, l'Abbé Teſtu, Mr. & Me. de Chaulnes, Me. de Maintenon, le Cardinal de Bouillon, Me. la Princeſſe de Tarente, Segrais, Cha-

„ des répétitions à quoi vous dites que vous êtes ſujette; je „ ne vous les corrigerai pas. Je veux toujours de la juſteſſe „ dans les penſées, mais quelquefois de la négligence dans „ les expreſſions, & ſur tout dans les Lettres qu'écrivent „ les Dames (118) ". Ce n'eſt pas certainement que Me. de Sevigné ſe donnât de la peine à limer ſes Lettres, on voit au contraire qu'elle écrivoit naturellement, avec facilité, & ſans y faire de façon. „ Vous ſçavez, *dit-elle à ſa fille* „ (119), que je n'ai qu'un trait de plume; ainſi mes Lettres „ ſont fort négligées; mais c'eſt mon ſtile, & peut être „ qu'il ſera autant d'effet qu'un autre plus ajuſté. . . . Eſt- „ il poſſible, *écrit-elle encore* (120), que mes lettres vous „ ſoient agréables au point que vous me le dites? je ne les „ ſens point telles en ſortant de mes mains; je crois qu'elles „ le deviennent, quand elles ont paſſé par les vôtres: enfin, „ ma chére enfant c'eſt un grand bonheur que vous les al- „ mlez; car de la maniére dont vous en êtes accablée vous „ ſeriez fort à plaindre, ſi cela étoit autrement. Mr. de Cou- „ langes eſt bien en peine de ſçavoir laquelle de vos Dames „ y prend goût: nous trouvons que c'eſt un bon ſigne pour „ elle; car mon ſtile eſt ſi négligé, qu'il faut avoir un eſprit „ naturel & du monde, pour pouvoir s'en accommoder.... „ je ſuis ravie qu'elles vous plaiſent; mais ſi vous ne me le „ diſiez, je ne les croirois pas ſupportables. Je n'ai jamais „ le courage de les lire toutes entiéres, & je dis quelque- „ fois. . . que je plains ma fille de lire tout ce fatras de ba- „ gatelles.. . . . . c'eſt entre vos mains, ma chére enfant, „ que mes Lettres deviennent de l'or: quand elles ſortent „ des miennes, je les trouve ſi groſſes & ſi pleines de paro- „ les, que je dis: ma fille n'aura pas le tems de lire tout „ cela: mais vous ne me raſſurez que trop, & je ne crois „ pas que je doive croire en conſcience tout ce que vous „ m'en dites". L'Editeur des Lettres de cette Dame rap- porte un témoignage bien honorable qu'y rend Mr. le Préſi- dent Bouhier, dans une Lettre que cet illuſtre Magiſtrat lui a écrite le 22 Juin 1734, où il déclare „ qu'il en eſt un ad- „ mirateur des plus zélés; qu'à ſon gré c'eſt en ce genre un „ chef-d'œuvre, auquel ni les Anciens ni les autres Nations „ n'ont rien à oppoſer".

(118) *Lett. de Sevigny* T. I. Lett. 19 p. 29 T. III Lett. 127 p. 259 & Lett. 283 & 431.

(119) *Lett. de Me de Sevigné* T. I. Lett. 66. p. 259.

(120) Ibid. Lett. 106. p. 348. T. V. Lett. 484 p. 121. T. VI. Lett. 612 p. 191.

[*U*] *Il y en a qui, vrais à un certain égard, ſont malignement tournés, à en juger par le portrait qu'a fait de Me de Sevigné, ſon intime amie Me. de la Fayette, ſous le nom d'un* Inconnu.] Comme cette Piéce ſe trouve dans la Preface de l'Edi- teur des Lettres de Me. de Sevigné, j'ai balancé à l'inſérer ici. Cependant il m'a paru qu'il manqueroit quelque choſe à cet Article, ſi je ne la rapportois, & qu'on ſeroit bien aiſe de trouver tout raſſemblé ici. „ Tous ceux qui ſe mêlent „ de peindre les belles, ſe tuent de les embellir pour leur „ plaire, & n'oſeroient leur dire un ſeul de leurs défauts. „ Pour moi, Madame, graces au privilége d'inconnu dont „ je jouis auprès de vous, je m'en vais vous peindre bien „ hardiment, & vous dire vos vérités tout à mon aiſe, ſans „ crainte de m'attirer votre colére. Je ſuis au déſeſpoir de „ n'en avoir que d'agréables à vous conter; car ce me ſeroit „ un grand plaiſir, ſi après vous avoir reproché mille dé- „ fauts, je me voyois cet hyver auſſi bien reçu de vous, que „ mille gens qui n'ont fait toute leur vie que vous importu- „ ner de louanges. Je ne veux point vous en accabler, ni „ m'amuſer à vous dire que votre taille eſt admirable, que „ votre teint a une beauté & une fleur qui aſſure que vous „ n'avez que vingt-ans; que votre bouche, vos dents & vos „ cheveux ſont incomparables; je ne veux point vous dire „ toutes ces choſes, votre miroir vous les dit aſſez: mais „ comme vous ne vous amuſez pas à lui parler, il ne peut „ vous dire combien vous êtes aimable quand vous parlez, „ & c'eſt ce que je veux vous apprendre. Sçachez donc, „ Madame, ſi par hazard vous ne le ſçavez pas, que votre „ eſprit pare & embellit ſi fort votre perſonne, qu'il n'y en „ a point ſur la terre de ſi charmante, lorſque vous êtes ani- „ mée dans une converſation, dont la contrainte eſt bannie. „ Tout ce que vous dites a un tel charme, & vous ſied ſi „ bien, que vos paroles attirent les ris & les graces autour „ de vous; & le brillant de votre eſprit donne un ſi grand „ éclat à votre teint & à vos yeux, que quoiqu'il ſemble „ que l'eſprit ne dût toucher que les oreilles, il eſt pour- „ tant certain que le vôtre éblouit les yeux, & que quand „ on vous écoute, on ne voit plus qu'il manque quelque „ choſe à la régularité de vos traits, & l'on vous céde la „ beauté du monde la plus achevée. Vous pouvez juger „ que ſi je vous ſuis inconnu, vous ne m'êtes pas inconnu, „ & qu'il faut que j'aye eu plus d'une fois l'honneur de vous „ voir & de vous entendre, pour avoir démêlé ce qui fait „ en vous cet agrément, dont tout le monde eſt ſurpris. „ Mais je veux encore vous faire voir, Madame, que je ne „ connois pas moins les qualités ſolides qui ſont en vous, „ que je ſens les agrémens dont on eſt touché. Votre ame „ eſt grande, noble, propre à diſpenſer des tréſors, & in- „ capable de s'abaiſſer aux ſoins d'en amaſſer. Vous êtes „ ſenſible à la gloire & à l'ambition, & vous ne l'êtes pas „ moins aux plaiſirs, vous paroiſſez née pour eux, & il „ ſemble qu'ils ſoient fait pour vous; votre préſence aug- „ mente les divertiſſemens, & les divertiſſemens augmentent „ votre beauté, lorſqu'ils vous environnent. Enfin, la joye „ eſt l'état véritable de votre ame, & le chagrin vous eſt „ plus contraire qu'à qui que ce ſoit. Vous êtes naturelle- „ ment tendre & paſſionnée; mais à la honte de notre ſexe, „ cette tendreſſe vous a été inutile, & vous l'avez renfer- „ mée dans le vôtre, en la donnant à Me. de la Fayette. „ Ha! Madame; s'il y avoit au monde quelqu'un aſſez heu- „ reux pour que vous ne l'euſſiez pas trouvé indigne du tré- „ ſor dont elle jouït, & qu'il n'eût pas tout mis en uſage „ pour le poſſeder, il mériteroit de ſouffrir ſeul toutes les „ diſgraces, à quoi l'Amour peut ſoumettre tous ceux qui „ vivent ſous ſon empire. Quel bonheur d'être le maître „ d'un cœur comme le vôtre, dont les ſentimens fuſſent „ expliquez par cet eſprit galant, que les Dieux vous ont „ donné! Votre cœur, Madame, eſt ſans-doute un bien, „ qui ne ſe peut mériter; jamais il n'y en eut un ſi généu- „ reux, ſi bien fait, & ſi fidéle. Il y a des gens qui vous „ ſoupçonnent de ne le montrer pas toujours tel qu'il eſt; „ mais au contraire, vous êtes ſi accoutumée à n'y rien „ ſentir qui ne vous ſoit honorable, que même vous y laiſ- „ ſez voir quelquefois, ce que la prudence vous obligeroit „ de cacher. Vous êtes la plus civile & la plus obligeante „ perſonne qui ait jamais été; & par un air libre & doux, „ qui eſt dans toutes vos actions, les plus ſimples compli- „ mens de bienſéance paroiſſent en votre bouche des pro- „ teſtations d'amitié; & tous les gens qui ſortent d'auprès „ de vous, s'en vont perſuadez de votre eſtime & de votre „ bienveillance, ſans qu'ils ſe puiſſent dire à eux-mêmes, „ quelle marque vous leur avez donné de l'un & de l'autre. „ Enfin vous avez reçu des graces du ciel, qui n'ont jamais „ été données qu'à vous, & le monde vous eſt obligé de lui „ être venu montrer mille agréables qualités, qui juſqu'ici „ lui avoient été inconnues. Je ne veux point m'embaraſſer „ à vous les depeindre toutes, car je romprois le deſſein que „ j'ai fait de ne vous accabler pas de louanges, & de plus, „ Madame, pour vous en donner qui ſuſſent dignes de vous, „ & dignes de paroître, il faudroit être votre Amant, & je „ n'ai pas l'honneur de l'être". Quoique ce portrait ſoit tracé par une main amie, ceux qui étudieront le caractére de l'Original dans ſes Lettres, s'appercevront aiſément qu'à bien des égards il n'eſt point flatté.

pelain, les Peres Bouhours & Rapin, Mr. de Lamoignon, l'Abbé de Polignac, & une multitude d'autres, qu'il seroit trop long de nommer ici. On voit en divers endroits de ses Lettres, qu'elle étoit extrémement sensible aux maux & à la perte de ses amis & de ses proches, & qu'elle s'intéressoit vivement à ce qui les regardoit. Je ne dirai rien de la tendresse extrême qu'elle avoit pour sa fille, c'est à cette tendresse que nous avons l'obligation de la plus grande partie de ses Lettres. Il paroît qu'elle avoit aussi beaucoup de tendresse pour son fils, & que, malgré les chagrins qu'il lui causa en plusieurs occasions, il n'avoit pas beaucoup de peine à l'appaiser. A juger des sentimens de Me. de Sevigné pour ses amis par ses Lettres, rien n'est plus mal fondé & plus faux que le reproche que lui fait Mr. de Bussy, d'avoir manqué de ce côté-là. „ Madame de Cheneville, *dit-il*, est inesgale jusqu'aux paupiéres & aux pru„ nelles de ses yeux, elle les a de différente couleur, & les yeux estant le miroir de l'ame, ces esgare„ mens sont comme un avis, que donne la nature à ceux qui l'approchent, de ne pas faire un grand „ fondement sur son amitié". Cette illustre Dame a bien prouvé le contraire, puisque malgré la satire qu'il avoit fait contre elle, Mr. de Bussy & toute sa famille ont reçu d'elle les marques d'une véritable & sincére amitié. On peut voir dans Mr. Bayle Art. MENAGE Remarque [*B*], ce qui regarde l'inclination que Menage avoit euë pour Me. de Sevigné.

SHADWELL (THOMAS), d'une ancienne famille de la Comté de Stafford, dont la branche aînée étoit établie dans cette Province depuis plus de trois-cens ans, & y possédoit un Bien de cinq cens Livres St. de rente du moins, sans avoir néanmoins jamais été dans les Charges, nâquit vers l'an 1640 à Santon-Hall, Terre de son pere dans la Province de Nortfolk: il fit ses premiéres études au College de Caius à Cambridge, où son pere avoit aussi été élevé [*A*]; on le fit entrer ensuite dans le Collége de Middle-Temple, pour étudier en Droit; après y avoir passé quelque tems, il alla voyager dans les Pays étrangers. A son retour en Angleterre il entra en liaison avec les personnes les plus distinguées par leur rang & par leur esprit, & comme le goût dominant en ce tems-là étoit la Poësie & les Belles-Lettres, il ne lui fut pas facile de n'y pas donner, ayant du panchant & du génie pour cette sorte d'étude. Il s'attacha principalement au Genre Dramatique, & il y réussit [*B*]; à la Révolution il fut fait Poëte Lau-

[*A*] *Où son pere avoit aussi été élevé.*] Ce Gentilhomme après avoir fait ses études au Collége de Caius, entra dans le Middle-Temple pour s'appliquer à la Jurisprudence; mais comme il étoit assez riche par le bien qu'un Oncle lui avoit laissé, il ne voulut pas s'embarrasser de la Pratique. Pendant les Guerres Civiles il eut une famille d'onze enfans à entretenir, & il souffrit beaucoup pour les intérêts du Roi, ce qui le contraignit de vendre & de dépenser la meilleure partie de son bien. Il fut Juge à Paix dans les Provinces de Middlesex, de Norfolk & de Suffolk, & fit toujours paroître une grande espacité & beaucoup de probité. Ensuite il fut *Recorder* de Gallway en Irlande, & Receveur du Duc d'York dans ce quartier-là. Il fut aussi quelque tems Procureur-Général à Tanger sous le Comte d'Inchequin (1).

(1) *Some Account of Mr. Shadwell and his Writings*, prefixed to his *Works*. Edit. de 1720.

[*B*] *Il s'attacha principalement au Genre Dramatique & y réussit.*] Voici la Liste de ses Piéces. I. *Les Amans chagrins, ou les Impertinens*; Comédie représentée sur le Théatre du Duc, & dédiée à Guillaume Duc de Newcastle. L'Epître dédicatoire est datée de Londres le 1 Septembre 1668. Il dit dans la Préface. „ Que la premiére idée de cette Piéce lui „ étoit venue de ce qu'il avoit entendu dire d'une Comédie „ de Moliére en trois Actes, intitulée *les Fâcheux*; là-dessus, „ *dit-il*, je composai une grande partie de la mienne, avant „ que d'avoir lu l'autre; quand elle me parvint, j'y trouval „ si peu de choses qui me pûssent servir, ayant fait ce qu'on „ m'avoit dit déjà formé les esractéres qui me paroissoient „ les plus propres à mon but, que je n'ai fait usage que de „ deux Scénes fort courtes, que j'ai ajoûtées après coup, sa„ voir la premiére du second Acte entre Stanford & Roger, „ & l'Histoire de Picquette de Moliére; que j'ai rendues meil„ leures qu'elles ne l'étoient; car l'une & l'autre sont si „ changées, que vous ne les reconnoîtrez point.... J'ai „ observé, aussi exactement qu'il m'a été possible, les trois „ Unités, de tems, de lieu, & d'action. Le tems où tout „ se passe n'excéde pas l'espace de six heures; le lieu est „ assez referré, & l'action principale, sur laquelle tout le „ reste roule, c'est l'amour chagrin de Stanford & d'Emi„ lie, sorte d'amour qui est la seule qui convienne à leur ca„ ractére. Autant que je l'ai pu naturellement, j'ai mis de la „ liaison entre les Scénes, ce qui est regardé comme une „ grande beauté parmi les François, quoique les Anglois ne „ le fassent guére, & qu'ils ne s'y entendent pas aussi bien „ qu'eux..... J'ai taché de dépeindre diverses humeurs, „ la plupart des esractéres étant différens l'un de l'autre; „ c'étoit-là aussi la pratique de Ben Johnson, que tous les „ Poëtes Dramatiques devroient, à mon avis imiter, quoi„ qu'il n'y ait pas d'apparence qu'aucun puisse approcher de „ lui; il me paroît le seul qui ait fait un tableau parfait de „ la Vie humaine. La plupart des autres Auteurs, que j'ai „ lus, donnent dans le Romanesque, & portent l'amour & „ la gloire à un degré, qui les rend burlesques; ou dans „ leur Comédies d'un ordre plus commun, ils se bornent à „ un ou deux caractéres au plus; & ceux-ci encore n'appro„ chent pas des admirables caractéres que Johnson traçoit, „ qui n'a jamais fait de Piéce, où il n'y en ait fept ou huit „ d'excellens. Je n'ai jamais vu que celle de Falstaffe, qui „ fut, selon moi, comparable à quelqu'un des meilleurs ca„ ractéres de Johnson". II. *Les Capricieux: Comédie représentée par les Acteurs de son Altesse Royale*, & dédiée à Marguerite Duchesse de Newcastle. L'Auteur dit dans sa Préface, que son but dans cette Piéce a été *de reprendre quelques-uns des vices & des défauts du siécle; ce qui est*, dit-il, *à mon avis la maniére la plus convenable & la plus utile de traiter la Comédie.* Il observe aussi, *qu'on a tazé injustement Johnson d'avoir mis sur le Théatre des personnes connues*, & qu'il ne peut-être du sentiment de ceux qui pretendent que ce Poëte *manquoit d'esprit*, qu'au contraire, il croit qu'*il avoit plus de bon sprit qu'aucun de ses Contemporains.* III. *La Bergére Royale, Tragi-Comédie, représentée par les Comédiens de son Altesse Royale le Duc d'York*; imprimée à Londres en 1669 in-4. Cette Piéce avoit été originairement composée par Mr. Fountain de Devonshire, mais Shadwell l'avoit changée d'un bout à l'autre. IV. *Le Virtuose: Comédie représentée sur le Théatre du Duc*, imprimée à Londres en 1676 in-4, & dédiée au Duc de Newcastle. Il dit dans l'Epître dédicatoire, qu'il a taché de réunir le comique, le spirituel, & le satirique. „ Quatre des esractéres, *dit-il*, sont entiére„ ment nouveaux; & je puis dire sans vanité, que je n'ai „ donné encore aucune Comédie, où il n'y ait du neuf, qu'on „ n'avoit pas vu, & j'espére que je n'en donnerai aucune, „ où il n'y en ait. Je ne mets pas même au rang des carac„ téres, ce que bien des gens y mettent; comme d'avoir „ quelque diction, d'être habillé ridiculement; de larder ici & „ là quelques mots François, comme nous l'avons vu dans „ plusieurs Piéces. Je ne parle point de ces Farces forcées, „ que quelques-uns donnent pour du Comique, s'imaginant „ qu'il n'y a rien de plus aisé que de faire une Comédie, & „ qui néanmoins s'enrichiroient plutôt par leurs mauvaises „ Farces, qu'ils par ne feroient une bonne Piéce. Il ne faut pas „ s'imaginer aussi qu'une folie complette soit une *humeur*, „ comme quelques-uns le croyent, non, car ce n'est là qu'u„ ne pure imperfection naturelle; & on pourroit avec autant „ de raison nommer *humeur* ou caractére, l'aveuglement d'un „ homme qui a perdu la vuë, ou la démarche clochante „ d'un boiteux; ou, comme on le voit dans une célébre Far„ ce Françoise, le ton précipité de l'un, & le ton traînant „ d'un autre. Les défauts naturels ne sont pas un sujet de „ raillerie, mais doivent faire pitié. Mais l'extravagance ar„ tificielle de ceux qui ne sont point fots naturellement, „ mais qui se donnent beaucoup de peine pour se distinguer „ par leur fatuité, voilà quels sont les objets naturels de la „ Comédie; comme je l'ai fait voir amplement dans la Préface „ des *Capricieux*, il y a cinq ans. Ces menus accessoires, dont „ j'ai parlé ci-dessus, ne suffisent pas pour former un bon „ caractére comique; celui-ci consiste dans une affectation, „ qui fait prendre à gauche dans les Arts & les Sciences, qui „ répand du ridicule sur les mœurs, ou qui fait donner dans „ des travers dans la conduite de la vie". Mr. Langbaine (2) dit, *qu'il n'y a personne qui puisse refuser à cette piéce les louanges qui lui sont dûës; du-moins jai-je bien*, ajoûte-t-il, *que l'Université d'Oxford, qui peut passer pour Juge compétent en fait de Comédies, sur-tout pour des caractéres tels que le Chevalier Nicolas Gimcrack, & le Chevalier Formal Trifle, y a fort applaudi: & comme personne, avant Mr. Shadwell, n'a entrepris de démasquer les défauts de ceux qui se vantent de cette espéce de science; aussi n'y a-t-il personne, qui depuis Johnson ait mis sur le Théatre autant de caractéres différens, & avec autant de succés.* V. *Psyché; Tragédie représentée sur le Théatre du Duc*; imprimée à Londres en 1675 in-4, & dédiée au Duc de Monmouth. Il nous apprend dans la Préface que cette Piéce a été faite en cinq semaines. [*a*] Dans l'*Ebauche d'un Catalogue Historique & Chronologique des Operas Anglois*, &c. (3) la *Psyché* de Shadwell est nommée *Opera*. En 1678 Thomas Duffet en fit une Parodie, sous le titre de *Psyche debauchée*, exécutée au Théatre Royal, & imprimée à Londres in-8 la même année. And.] VI. *Le Libertin: Tragédie représentée par les Comédiens de son Altesse Royale.* Londres 1676 in-4, & dédiée à Guillaume Duc de Newesstle. Mr. Shadwell remarque dans la Préface que „ l'Histoire qui lui a fourni le „ sujet de cette Piéce, est fameuse en Espagne, en Italie, „ & en France. Elle a d'abord été mise sur le Théatre Espa„ gnol, les Espagnols ayant une tradition, à laquelle ils ajoû-

„ tent

(2) *Account of the English Dramatic Poets* P. 451.

(3) *Bibl. Britann.* T. IV. p. 517, & 268.

Lauréat, & Hiſtoriographe du Roi Guillaume & de la Reine Marie, en la place de Mr. Dryden: il joüit de ces deux places juſqu'à ſa mort arrivée le 9 Décembre 1692, dans la cinquante-deuxiéme année de ſon âge (a), comme on le voit par l'Epitaphe qui ſe lit ſur ſon tombeau dans l'Abbaye de Weſtminſter, quoiqu'il y ait quelque faute dans la date; car on lit au titre de ſon Oraiſon funébre, prononcée par Mr. Nicolas Brady, qu'il avoit été enterré à Cheliéa, le 24 Novembre de cette année-là. Ce Sermon ou Oraiſon funébre parut à Londres en 1693 in-4. Mr. Brady y dépeint (b) Shadwell, *comme un homme droit & intégre, qui aimoit ſincérement la vérité, d'une fidélité inviolable à ſa parole, ami conſtant, & quoiqu'en puiſſe penſer le monde, plus plein de ſentimens de Religion, que bien d'autres qui en font parade.* „ Ses „ talens naturels & acquis le faiſoient ſuffiſamment diſtinguer par tous ceux qui avoient quelque com- „ merce avec lui, y ayant très-peu de perſonnes qui lui fuſſent égaux par rapport à toutes les qualités „ requiſes dans un homme accompli. Ses ennemis mêmes, s'il en a laiſſé, lui rendront cette juſtice, „ du-moins s'ils l'ont connu auſſi à fond que moi . . . . . La mort le ſurprit, mais il ne pouvoit pas n'y „ être point préparé, puiſque je ſai de ſcience certaine, qu'il ne prenoit jamais ſa doſe d'Opium, qu'il „ ne ſe recommandât expreſſément à Dieu par la prière". Outre ſes Piéces de Théatre il a fait auſſi quantité d'autres Poëſies, dont les principales Piéces ſont des vers au Prince d'Orange pour le féliciter de ſon arrivée en Angleterre; d'autres à la Reine Marie; une traduction de la dixiéme Satire de Juvenal &c. Mr. Dryden le traite avec le dernier mépris dans ſa Satire, intitulée *Mac-Flecno.* [☞ Un des Auteurs du Spectateur (c) parlant de la bonne & de la mauvaiſe plaiſanterie, dit en parlant de la premiére „ que la bonne Plaiſanterie doit être toujours ſous la conduite de la Raiſon, & qu'elle demande „ un

(a) *Some Account of Mr. Shadwell and his writings* prefixed to his *Works*. Edit. de 1720.

(b) P. 24.

(c) T. I. p. 370. 371. Edit. Françoiſe de 1732.

„ tent fol, qu'il y a eu un homme de leur Nation du caractére impie qui eſt dépeint dans la Piéce. C'eſt d'eux que „ les Comédiens Italiens l'ont empruntée auſſi-bien que les „ François, qui ont fait quatre Piéces différentes ſur ce ſujet. Le caractére du *Libertin*, & par conſéquent ceux de „ ſes amis ſont empruntez, mais toute l'intrigue juſqu'à la „ fin du quatriéme Acte eſt entiérement neuve; & tout le „ reſte eſt fort différent de ce qu'on a fait juſques ici ſur ce „ ſujet . . . . . Je me flatte que le Lecteur le plus rigide ne „ ſera pas offenſé de la repréſentation de Vices ſuivis d'un „ chatiment effreyant. Et un Homme de mérite m'a aſſuré, „ qu'il y a pluſieurs années, lorſque l'on donna ce ſujet pour „ la premiére fois au Théatre en Italie, il l'avoit vue repréſenter les Dimanches dans des Egliſes, par forme d'exercice de dévotion ſous le titre de l'*Athée foudroyé*; & des „ perſonnes dont le jugement eſt de poids, & diſtinguées par „ leur piété, l'ont regardé plutôt comme un ſujet utile & „ moral, que comme propre à favoriſer le Vice. VII. *Les Eaux d'Epſom: Comédie repréſentée ſur le Théatre du Duc*; Imprimée à Londres en 1676 in-4, & dédiée au Duc de Newcaſtle. Mr. Langbaine aſſure (4), *que cette Piéce eſt ſi divertiſſante, & ſi véritablement Comique, que les Etrangers même, qui ne ſont pas fort favorables au goût de notre Nation, l'ont fort louée. Et ce n'eſt pas un petit honneur à notre Auteur, que le Sieur de St. Evremont, parlant de nos Comédies Angloiſes, dans ſes Eſſais (5), a mis cette Piéce avec la Foire de St. Barthélemi de Ben-Johnſon, au nombre des plus divertiſſantes.* VIII. L'*Hiſtoire de Timon le Miſantrope, en forme de Comédie, repréſentée ſur le Théatre du Duc*: imprimée à Londres en 1678 in-4, & dédiée à George Duc de Buckingham. L'Auteur avertit dans la Préface que cette Piéce eſt originairement de Shakeſpeare; *qui n'a guére fait*, dit-il, *d'aſſez plats traits de maître: mais je puis dire avec vérité que j'en ai fait une Piéce de Théatre.* IX. *Le Miſerables, Comédie repréſentée ſur le Théatre Royal*; dédiée à Charles Lord Buckhurſt, depuis Comte de Dorſet. Mr. Shadwell reconnoît dans la Préface, „ qu'il „ en a pris l'eſſentiel de l'*Avare* de Molière; mais comme il „ y avoit trop peu de perſonnages, dit-il, & trop peu d'action pour le Théatre Anglois, j'y ai tant ajoûté à ces „ deux égards, qu'il y en a plus de la moitié qui eſt à moi „ en propre: je crois pouvoir dire ſans vanité, que ce qu'il „ y a de Molière n'a pas perdu, en paſſant par mes mains; „ je ne connois même aucune Comédie Françoiſe, qui ne „ ſoit devenue meilleure, même entre les mains de nos „ plus mauvais Poëtes. Ce n'eſt ni faute d'eſprit, ni faute „ d'invention que nous empruntons des François, mais par „ pareſſe; & c'eſt ce qui m'a porté à faire uſage de l'*Avare*. „ J'ai fait cette Piéce en moins d'un mois, & c'eſt la derniére qu'on a repréſentée ſur le Théatre du Roi de Covent-Garden, avant le fatal incendie: la précipitation avec laquelle j'y avois travaillé, me fit craindre pour le ſuccés, „ & c'eſt ce qui m'obligea à ne pas me faire connoître d'abord pour en être l'Auteur". [☞ On trouve une Critique aſſez étendue de cette Piéce dans un Voyageur moderne (6). „ Ces nouveaux perſonnages, dont parle l'Auteur, „ jouent une eſpéce de Farce entre eux, qui ſe paſſe à enyvrer un jeune-homme, à le filouter, & à lui faire épouſer „ une fille de joie. C'eſt la moitié de la Piéce que l'Auteur „ reclame ſi modeſtement, & que jamais perſonne ne confondra, je crois, avec l'autre moitié. Du reſte je ne penſois pas que la ſimplicité & l'unité du ſujet fuſſent des défauts dans une Piéce, & que le grand nombre des perſonnages en fit la beauté. Je m'en rapporte aux Connoiſſeurs". Aon.] X. *La veritable Femme, Comédie repréſentée ſur le Théatre du Duc.* Imprimée à Londres en 1679 in-4, & dédiée au Chevalier Charles Sedley. Le Prologue eſt de Mr. Dryden. Mr. Langbaine eſt d'opinion (7) que *c'eſt-là une vraye Comédie, & que les caractéres en ſont auſſi-bien frappez, qu'aucun qu'il y ait dans notre ſiécle.* XI. *Les Sorciers de Lancaſtre, & Teague ô Divelly Prêtre Irlandois*; Comédie *repréſentée ſur le Théatre du Duc*, imprimée à Londres en 1682 in-4. L'Auteur nous apprend dans ſa Préface „ que le jeune Hartfort, le Chevalier Timothée, Smerk, & Teague ô Divelly, ſont de vrais Caractéres Comiques, & qu'il y a quelque choſe de neuf. Et comme la Scéne eſt dans la Province de Lancaſtre, je ne pouvois m'imaginer qu'aucun „ de ces perſonnages pût choquer ici perſonne, ſinon les „ Papiſtes, juſques à ce que j'appriſſe, un mois avant la repréſentation de la Piéce, les fortes oppoſitions que vouloit y faire un Parti, qui, en ne rougiſſant point de dire „ que c'étoit pour l'amour du Prêtre Irlandois, prétendoit „ que j'avois fait une Satire contre l'Egliſe Anglicane; & pluſieurs Papiſtes déclarez déclamoient violemment contre ma „ Comédie, avant que de l'avoir vuë, & cela, diſoient-ils, „ par beau zéle pour notre Egliſe. Et malgré tout le ſoin „ qu'on ſe donna, pour y trouver des traits qu'on pût interpréter de maniére à faire croire qu'ils portoient contre „ l'Egliſe, il a fallu que leur malignité ſe retranchât à ſifler „ la Piéce; & pluſieurs de ceux qui prenneut la qualité de „ Proteſtans, ont concouru avec eux dans cette noble entrepriſe. Vous verrez quel examen rigoureux on en a fait; „ car je la donne telle que je l'avois écrite d'abord, & cela pour ma propre juſtification; j'ai mis en Italique tout „ ce qui a été reyé. La ſeule différence qu'il y a, c'eſt qu'au lieu que Smerk étoit un jeune Etudiant en Théologie, qui „ devoit prendre les Ordres, & être Chapelain du Chevalier „ Edouard, je l'ai ſuppoſé ordiné. L'Intendant des divertiſſemens, qui en agit avec moi très-honnêtement, expédia ſa permiſſion d'abord, après un léger changement. Mais „ on lui fit tant de bruit, & on lui reporta que la Piéce „ étoit ſemée de réflexions dangereuſes, qu'à une nouvelle reviſion il effaça tout ce qui eſt imprimé en Italique, à „ l'exception d'une douzaine de lignes, qu'il avoit rayées à „ la premiére lecture . . . . . Vous verrez par diverſes expreſſions, que bien loin d'avoir eu deſſein de lacher des traits „ contre l'Egliſe Anglicane, je me ſuis propoſé tout le contraire: & je ſuis très aſſuré qu'il n'y aura pas de Théologien ſage & éclairé de notre Communion, qui me croye „ coupable. Je déclare que j'ai pour eux une véritable eſtime & un reſpect ſincére. Mais ceux-là font injure réellement à l'Egliſe, qui prétendent que le portrait d'un fou „ & d'un fripon tel que Smerk intéreſſe l'Egliſe, tandis qu'on „ le repréſente comme un infâme coquin, qui ne s'y eſt „ gliſſé que pour avoir dequoi ſubſiſter, & qu'il eſt chaſſé „ de la maiſon, où il étoit entré, à cauſe de ſes friponneries. On repréſente tous les jours un Seigneur ou un Chevalier extravagant; & les perſonnes de cet ordre ne ſont „ pas d'aſſez mauvaiſe humeur pour prétendre qu'on en veut „ à tous ceux de leur rang. Qu'on mette ſur le Théatre Thomſon ou Maſon, ou tout autre ſou impudent, opiniâtre, ou coureur de Bénéfices, je ſuis perſuadé que les Théologiens ſages s'y croiront ſi peu intéreſſez, qu'ils ne déteſtent pas moins que moi les gens de ce caractére". A l'égard de la *partie Magique* il dit „ Qu'il ne ſe flatte point d'égaler *Shakeſpeare* pour l'imagination, qui crée lui-même la plûpart de ſes Magiciens, en quoi perſonne ne l'a jamais ſurpaſſé. C'eſt pourquoi, *dit-il*, j'ai pris le parti de tirer les miens d'une autre ſource, & d'avoir recours à l'autorité. Auſſi n'y a-t-il pas un trait & à peine un ſeul mot „ en ce genre, qui ne ſoit pris de quelque Sorcier ancien „ & moderne, comme on le verra dans les Notes, dans leſquelles j'ai expoſé une grande partie de la doctrine du „ Sortilége; y ajoûtera-ſoi qui voudra. Quant à moi, je ſuis, comme Sarly dans l'Alchimiſte, *un peu difficile à croire*. Les preuves que j'ai données ſont naturelles, c'eſt-à-dire, de peu de poids & frivoles, comme le ſont ordinairement celles ſur leſquelles on fait pendre de pauvres „ vieilles femmes. A l'égard des actions, ſi je ne les avois „ pas repréſentées, comme le font réellement celles des vrais „ Sorciers, & que j'euſſe expoſé l'ignorance, les craintes, „ la mélancholie, la malice, & l'impoſture, qui contribuent à faire croire aux Sorciers; le peuple ne ſe ſeroit „ pas diverti, & l'on auroit crié contre moi ſur un autre ton; „ certaines gens m'auroient taxé d'Athéiſme, parce qu'ils „ s'offenſent de ce qu'on diminue la puiſſance du Diable; & „ qu'ils attribuent plus de miracles à une vieille Femme de „ mauvaiſe humeur, qu'à aucun des plus grands Prophétes; ce qui auroit fait défendre la Piéce. Je n'ai plus „ qu'une choſe à obſerver, c'eſt que la Sorcellerie étant la „ Religion du Diable, car les Sorciers ſont ſon Clergé, & „ leurs

(4) *Ubi ſupra* p. 445 & 446.

(5) Oeuvres de St. Evremond T. III. p. 170 & ſuiv. Amſt. 1709. Cl. du Trad.

(6) *Lettres ſur les Anglois & les François.* Lett. II. p. 27 & ſuiv.

(7) *Ubi ſupra* p. 451.

„ un jugement d'autant plus exact, qu'elle se donne des libertés fort dangereuses. Il y a quelque chose „ de particulier à la nature de cette sorte de compositions, de même qu'à celle de toutes les autres, & „ une certaine régularité de penſées, qu'un Auteur doit toujours obſerver, & qui nous découvrent „ qu'il eſt homme de bon ſens, lors-même qu'il paroît abandonné à ſon caprice. . . . . feu Mr. *Shad-* „ *well* avoit beaucoup de ce talent dont il s'agit ici". Mr. de Voltaire (*d*) paroît peu favorable à notre Poëte. „ Je ne ſai, *dit-il*, comment le ſage & ingénieux Mr. de Murait . . . . s'eſt borné en parlant „ de la Comédie (Angloiſe) à critiquer un Comique nommé *Shadwell*. Cet Auteur étoit aſſez mépriſé „ de ſon tems. Il n'étoit point le Poëte des honnêtes gens. Ses Piéces, goûtées pendant quelques re- „ préſentations par le Peuple, étoient dédaignées par tous les gens de bon goût, & reſſembloient à tant „ de Piéces que j'ai vu en France attirer la foule & revolter les Lecteurs, & dont on a pu dire, tout „ Paris les court". J'ai pourtant de la peine à croire que Shadwell ait été auſſi mépriſé, il me ſemble qu'il y a bien des circonſtances dans cet Article, qui ſeroient penſer le contraire. Ce qui me paroît bien clair, c'eſt que ce Poëte avoit fort bonne opinion de lui-même, & témoignoit du mépris pour les Auteurs François, tout en les pillant. ADD. DU TRAD.]

(*d*) *Melange de Litterature &c. Ch. 22.*

„ leurs charmes en diverſes occaſions ſont autant d'actes du ſervice qu'ils lui rendent, & cette Religion n'étant guére „ moins riche en cérémonies que celle des Papiſtes; il eſt „ remarquable, que l'Egliſe du Diable, ſi je puis la nommer „ abuſivement ainſi, a été toujours la même à peu près, de- „ puis les premiers Auteurs juſqu'aux derniers, depuis la „ Pharmaceutria de Théocrite, juſqu'au *Saudduceismus Trium-* „ *phatus*. Et à la honte des Théologiens l'Egliſe de Jéſus- „ Chriſt a ſubi de perpétuels changemens. Mais il y a de „ l'apparence, que ſi l'on n'a pas ajoûté plus dans l'une que „ dans l'autre; il n'y auroit pas eu plus de changemens auſſi". XII. *La Femme Capitaine, Comédie repréſentée par les Acteurs de ſon Alteſſe Royale*, dédiée à Henri Lord Ogle, fils de Henri Duc de Newcaſtle. XIII. *Le Gentilhomme à la Mode, Comédie repréſentée par les Comédiens du Roi*, Londres 1688 in 4, & dédiée au Comte de Dorſet & de Middleſex. XIV. *Bury-Fair; Comédie repréſentée par les Comédiens du Roi*, imprimée à Londres en 1689 in-4, & dédiée au Comte de Dorſet. Il dit dans l'Epître dédicatoire „ que cette Piéce a été compoſée „ durant une douloureuſe maladie de huit mois; & qu'en „ mettant enſemble tout le tems qu'il a été en état d'y tra- „ vailler, cela n'iroit pas à un mois. La Piéce, *dit-il*, a „ été bien reçue de tout le monde, à ce que j'ai appris, ſi „ ce n'eſt de quelques-uns de nos bons Poëtes de ce tems, „ dont la Critique n'eſt pas de nature à me faire de la pei- „ ne, & de quelques perſonnes, ſi paſſionnées pour la doc- „ trine de l'*Obeiſſance Paſſive*, & de la *Non-réſiſtance*, qu'ils „ regardent comme une profanation qu'on faſſe entrer fur „ lement ces termes dans une Comédie. Ces bonnes gens „ ont des idées ſi fauſſes, qu'ils prennent pour un point de „ Théologie, ce qui n'eſt qu'une queſtion de Droit; auſſi „ quelques-uns des plus grands défenſeurs de cette doctrine „ ſe ſont ils apperçus de leur erreur, & y ont non ſeulement „ renoncé dans la ſpéculation, mais l'ont ſagement & juſte- „ ment démontrée dans leur conduite, en contribuant à no- „ tre délivrance. Et dans le fond il ne faut pas avoir beau- „ coup de lumiéres, pour s'appercevoir que lorſque le con- „ traſt, ſur lequel le gouvernement eſt fondé, eſt violé, & „ qu'on a renverſé les Loix deſtinées à aſſurer les Biens, la „ la Liberté, & la Religion du Peuple, la Loi Naturelle doit „ avoir lieu, qui permet non ſeulement la défenſe de ſoi- „ même, mais qui y oblige. Je n'ai jamais voulu me retrac- „ ter à cet égard dans les tems les plus fâcheux, lorſqu'on „ avoit juré ma ruine, qu'on en vouloit à ma vie, & que „ pendant près de dix ans, on m'a empêché d'exercer la pro- „ feſſion, qui me procuroit decquoi ſubſiſter honnêtement; „ & à coup ſûr je ne me retracterai pas aujourd'hui, qu'il eſt „ permis de parler librement ſelon le bon-ſens, choſe très- „ commune à-préſent, quoiqu'elle fût défendue il n'y a pas „ longtems". XV. *Le Jaloux amoureux, avec la ſeconde partie de l'Ecole à Divelly; Comédie repréſentée par les Comédiens du Roi*: imprimée à Londres en 1692 in-4, & dédiée à Charles Comte de Shrewsbury. XVI. *Les Vagabonds*, Comédie *repréſentée par les Comédiens du Roi*; Londres 1690 in-4. XVII. *Les Volontaires, ou les Alliancifles, Comédie repréſentée par les Comédiens du Roi* dédiée à la Reine par Anne Shadwell, Veuve de l'Auteur. Dans l'Epilogue de cette Piéce on trouve le Caractére de Shadwell, qui venoit de mourir. *Shadwell*, l'ap- „ pui du Théatre Comique, né pour ridiculiſer les folies du „ ſiécle, pour attaquer les vices dominans, pour joindre „ l'agréable à l'utile. Le premier de notre tems par l'abon- „ dance de ſes idées, & par la facilité de ſa plume, & infé- „ rieur à Johnſon ſeul. Son puiſſant génie, & ſon diſcerne- „ ment ont démêlé tous les divers caractéres des Hommes, „ & il en trace des Portraits ſi naturels, qu'il n'y avoit point „ de ſou qui n'y trouvât le ſien, & ne rougit, en voyant „ avec quel art l'objet qu'il chériſſoit, y étoit peint au na- „ turel, & ne lui offroit rien que de hideux. *Shadwell* pui- „ ſoit tout dans la nature, la copioit, & ne la perdoit ja- „ mais de vuë. Pur dans ſa Proſe, il ne donna jamais dans „ le gallimathias dans ſes Vers, ni dans la baſſeſſe. Les ti- „ tres ni les richeſſes ne le rendirent jamais flatteur; & l'i- „ gnorant & le vicieux, quels qu'ils fuſſent, furent toujours „ les objets de ſa cenſure".

SHAFTESBURY (ANTOINE ASHLEY COOPER, Comte de) étoit fils d'Antoine Comte de Shaftesbury & de Lady Dorothée Mannors, fille de Jean Comte de Rutland, & petit-fils d'Antoine premier Comte de Shaftesbury, Grand-Chancelier d'Angleterre. Il naquit le 26 Février 1670-1 à Londres, dans l'Hôtel d'Exeter, où logeoit ſon Grand-Pere, qui dès qu'il fut né conçut une ſi grande tendreſſe pour lui, qu'il entreprit d'avoir ſoin de ſon éducation; & perſuadé de l'utilité qu'il y a à être bien verſé dans les Sciences, il jugea qu'on ne pouvoit y former ſon petit-fils de trop bonne heure. Dans cette vuë, pour qu'il pût aller plus vite, il prit une voye particuliére, pour lui faire apprendre inſenſiblement les langues ſavantes, en plaçant auprès de lui une perſonne (*a*), qui poſſedoit ſi parfaitement le Grec & le Latin, qu'elle parloit coulamment l'une & l'autre Langue. Il profita ſi bien de ſes inſtructions, qu'il ſiſoit ſans peine en Grec & en Latin à l'âge d'onze ans. Son Ayeul le mit alors dans une Ecole particuliére, où il demeura juſques après la mort de ce Seigneur. Sur la fin de l'Eté de l'an 1683 ſon pere le conduiſit à l'Ecole de Wincheſter, où il fut traité avec aſſez peu d'égards, excepté du Maître le Docteur Harris; on l'inſultoit même ſouvent à cauſe de ſon Grand-Pere, dont la mémoire étoit fort odieuſe aux zélateurs du Pouvoir deſpotique. Les deſagrémens qu'il eſſuyoit le dégoûtérent du ſéjour de Wincheſter; & il engagea ſon pere à l'en retirer, & à conſentir au deſſein qu'il avoit d'aller voyager dans les Pays étrangers. Il commença ſes voyages en 1686 [*A*] ſous la conduite d'un Ecoſſois, qui s'appelloit Mr. Daniel Denonne, homme d'eſprit & de probité, & très-propre à l'emploi de Gouverneur. Après avoir paſſé trois ans dans les Pays étrangers, il revint en Angleterre en 1689, & on lui offrit de le députer au Parlement de la part d'une des Communautés où ſa famille avoit du crédit. Mais bien des raiſons l'empêchérent de profiter de ces offres dans la conjoncture du tems; ce qui ſurtout le détermina plus que toute autre choſe, c'étoit la réſolution qu'il avoit priſe de s'attacher entiérement à l'étude, & d'augmenter ſes lumiéres ſur les ſujets les plus importans (*b*). Il y réuſſit parfaitement, & acquit des connoiſſances auſſi belles qu'étendues. Cette vie ſtudieuſe dura près de cinq ans, juſques à ce qu'après la mort du Chevalier Jean Trenchard, il fut élu Député au Parlement de la part de Pool. Peu de tems après ſon entrée dans le Parlement, il eût une occaſion de faire paroître ce zéle

(*a*) Mr. Birch, fille d'un Maître d'Ecole de la Province d'Oxford ou de Leicks.

(*b*) *Quod aque populo-ribus proderit, hoc ſapientibus ajunt. Æque cognitum bonis familiaribus vero fenſibus vece-bit.* Horat.

[*A*] *Il commença ſes voyages en 1686.* Il avoit pour Compagnons de voyage le Chevalier Jean Cropley, avec lequel il contracta une amitié qui dura toute ſa vie, & Mr. Thomas Schater Bacon. Il demeura fort longtemps en Italie, où il acquit une grande connoiſſance des Beaux-Arts. On voit qu'il poſſédoit ſurtout la Peinture, dans le Traité qu'il a fait ſur le Jugement d'Hercule. Pendant ſon ſéjour dans les Pays étrangers il ne négligea rien pour ſe perfectionner à tous égards, & par cette raiſon il ne recherchoit pas beaucoup la compagnie des autres jeunes Anglois, qui voyageoient; on quand il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe trouver avec eux, on remarquoit qu'il s'entretenoit principalement avec leurs Gouverneurs, dont il pouvoit apprendre quelque choſe, ou avec leſquels du-moins il pouvoit parler des choſes qui étoient le plus de ſon goût. Il parloit François ſi coulamment, & avoit l'accent ſi pur, qu'on le prenoit ſouvent en France même pour un François, & ce qui y contribuoit encore, c'étoit l'agilité & l'adreſſe avec laquelle il faiſoit ſes exercices, en quoi cette Nation excéle.

[*B*] Ce

zèle pour la liberté, qu'il a fait éclater jusqu'à la fin de sa vie, & qui a été la règle constante de sa conduite dans toute sorte de circonstances; ce fut au sujet de l'*Acte touchant les Procès pour cause de Haute Trahison* [B]. Il continua toujours à en agir de la même manière, tant qu'il fut dans la Chambre des Communes, concourant toujours de bon cœur à toutes les propositions qui tendoient à affurer davantage la Liberté [C], quoiqu'elles vinssent souvent de personnes d'un Parti différent dans les Affaires; mais il ne croyoit pas devoir refuser aucune proposition, de quelque part qu'elle vînt, dès qu'elle lui paroissoit pouvoir contribuer au bien de sa Patrie. La fatigue de se trouver régulièrement aux Assemblées du Parlement, qui dans ce tems-là, où il y avoit beaucoup de mouvement, duroient longtems, altéra, en peu d'années, à un tel point sa santé, qui n'étoit pas des plus robustes, qu'il fut obligé, après la dissolution du Parlement en 1698, de s'excuser d'y aller davantage. Se trouvant alors en liberté de vivre de la manière qui lui conviendroit le mieux, il alla tout droit en Hollande, où il passa fon tems dans la conversation de MM. Bayle, le Clerc, & de plusieurs autres Savans & personnes d'esprit, qui s'y trouvoient alors [D]; il s'y plût à un tel point, qu'il y demeura un an. Ce fut pendant ce tems qu'on donna à Londres une Edition imparfaite de ces *Recherches touchant la Vertu* [E], faite fur une Copie fubreptice d'une ébauche, qu'il en avoit faite à l'âge de vingt ans. Il en eut beaucoup de chagrin, & fur le champ il acheta toute l'Edition, avant qu'on en eût débité un grand nombre d'Exemplaires; il fit mit

[B] *Ce fut à l'occasion de l'Acte touchant les Procès pour cause de Haute Trahison.*] La plupart des Partisans de la Liberté regardoient cet Acte comme très-important, furtout la Clause qui accordoit des Avocats aux Prisonniers. Le Lord Shaftesbury avoit donc préparé un Discours pour appuyer ce Bill, que ceux à qui il le montra jugérent très-convenable à la circonstance. Mais quand il fe leva pour parler dans la Chambre des Communes, cette grande Assemblée l'intimida à un tel point, qu'il oublia tout ce qu'il vouloit dire, & fut hors d'état de dire ce qu'il avoit prémédité. Toute l'Assemblée, après lui avoir donné le tems de fe remettre, demanda tout haut qu'il continuât; prenant alors la parole, il s'adreſſa à l'Orateur en ces termes: *Si moi, Monsieur, qui ne parle point pour dire mon avis fur le Bill, qui est fur le tapis, fuis si troublé, que je me trouve hors d'état de dire la moindre chose de ce que je m'étois proposé; quelle ne doit pas être la situation d'un homme, qui se trouve réduit à plaider fans secours pour fa vie, & qui est dans la crainte de la perdre.* Cette réflexion imprévuë, que quelques-uns ont cru avoir été prémédité, quoique la chose soit, comme je viens de la rapporter, cette réflexion imprévuë, dis-je, plût extrêmement à tout le monde; & on a cru généralement, qu'elle avoit plus porté coup, que toutes les raisons alléguées en faveur du Bill. Peu de tems après le Bill paſſa. L'Auteur des *Mémoires de la Vie de Charles-Montague, Comte d'Halifax* (1) a attribué par abus cette avanture à ce Comte, pour lors auſſi Membre des Communes. [&] J'ignore dans quelle source l'Auteur de cet Article a puiſé, car il n'a pas jugé à propos de nous en inſtruire dans tout le cours de l'Article; mais ce qui paroît clairement, c'eſt que fon garant n'a pas été fort impartial, on en jugera par le récit d'un Auteur Contemporain, qui étoit dans d'autres principes, & la comparaiſon mettra le Lecteur en état de juger, juſqu'où il doit s'en rapporter à ce qu'on dit du zèle du Comte de Schaftesbury pour la Liberté. „ Un „ mît fur le tapis, *dit Mr. Burnet* (2), un autre Bill, qui „ après avoir eſſuyé bien des Oppoſitions, fut enfin emporté par les *Tories*. Ce Bill regardoit la manière de procéder dans les cas de Haute Trahiſon, & le but paroît „ avoir été de mettre à couvert, autant qu'il ſeroit poſſible, „ ceux qui tremperoient dans ces Conſpirations". Après un détail des Chefs contenus dans ce Bill, l'Hiſtorien continue: „ Toutes ces choſes étoient en elles-mêmes juſtes & „ raiſonnables; & ſi elles avoient été propoſées par d'autres „ gens, & dans un autre tems, je crois que perſonne ne s'y „ ſeroit oppoſé. . . . . Cependant les Communes paſſérent „ le Projet d'Acte; mais les Seigneurs inſiſtérent ſur une „ Clauſe, ſavoir que tous les Pairs fuſſent citez pour aſſiſter „ à l'inſtruction du Procès d'un Pair, accuſé de Haute-Trahiſon. La Chambre Baſſe n'y voulut pas conſentir, & la „ choſe reſta pour-lors accrochée par-là". On y revint dans la ſuite, & le Bill paſſa avec la Clauſe demandée par les Pairs. ADD. DU TRAD.

(1) P. 10. Lond. 1715 in-12.

(2) *Hiſt. Eccl. de la Grande Bretagne* T. IV. p. 281 & *ſuiv.* Edit. in-12.

[C] *Il continua toujours à en agir de la même manière, tant qu'il fut dans la Chambre des Communes, concourant toujours de bon cœur à toutes les propositions, qui tendoient à affurer davantage la Liberté.*] On trouve une preuve de fon zèle (1) ingrat, malgré toutes les clameurs de ceux qui lui étoient oppoſés, dans une Lettre qu'il écrivoit à Mr. Thomas Stringer, Gentilhomme qui avoit occupé un poſte fous le Chancelier Shaftesbury.

„ Londres le 15 Février 1695.

„ Je ne vous arrêterai pas longtems, & franchement je „ n'en ai pas le loiſir. Nous avons fait mettre au net un „ Bill, pour déclarer inhabile un Electeur, comme l'Acte „ précédent fait l'Elu, en cas de corruption, par quelque „ voye que ce ſoit; on veut auſſi que les Chevaliers députés „ par les Comtés, ayent cinq-cens Livres St. de rente, ou „ qu'ils ſoient héritiers d'un bien de cette valeur; & que les „ autres Députés en ayent du-moins deux-cens, en quelque endroit de l'Angleterre, de la même façon. Je crois, „ que vous aurez de la peine à vous imaginer, qui ſont les „ gens dans le Monde, ou qui ſont ceux dans les Communes, qui s'y oppoſent, & à tous les autres Bills auſſi importans; vous devinerez auſſi peu, qui ſont ceux qu'on „ blâme, à cauſe de leur oppoſition au Gouvernement, comme on le nomme, parce qu'ils ſe déclarent pour des propoſitions telles que celle-là, & qu'ils inſiſtent ſur des choſes & dures & ſi contraires aux prérogatives de la Cour. „ Pour couper court, vous croirez difficilement, que vo„ tre pauvre ami, qui vous écrit, eſt tous les jours régu„ lièrement condamné, parce qu'il ſe conduit, comme vous „ êtes ſûr qu'il fait, & qu'il ſera toujours en pareille occa„ ſion; fans s'embarraſſer de parti, que ce ſoit celui de la „ Cour ou non, que la choſe vienne de ceux qui ſont en „ place, & qui craignent de perdre leur pain quotidien, s'ils „ ne font pas aſſez ſerviles, ou de ceux qui crient ſans emploi, s'imaginant qu'en traverſant la Cour, & en appuyant „ des propoſitions populaires contre elle, ils ſe procureront „ des poſtes lucratifs. Voilà qui ſuffit. Mes complimens à „ Mr. Stringer, & à votre fils. Je ſuis

„ Votre très-ſincére Ami, &c.

„ A. ASHLEY".

(1) Mr. Ashley, Marchand Anglois à Rotterdam, qui étoit Quaker; mais homme d'un grand ſens, & ſavant.

[D] *Où il paſſa ſon tems dans la converſation de MM. Bayle le Clerc, &c.*] Etant réſolu de n'être pas interrompu dans ce qui faiſoit le principal ſujet de ſon voyage, qui étoit d'étudier, & d'étudier tout de bon, il cacha ſon nom, & ne donna que pour Etudiant en Médecine; ce fut un cette qualité qu'il entra en grande liaiſon avec Mr. Bayle. Peu de tems ayant que de repartir pour l'Angleterre, il voulut pourtant ſe faire connoître à lui, & il engagea un de ſes amis (3) à inviter Mr. Bayle, à qui l'on dit qu'il y trouveroit Milord Aſhley (4). Le hazard voulut que ce matin-là Mr. Bayle alla chez lui, & il le preſſa de reſter: *je ne le puis abſolument quitter*, dit Mr. Bayle, *je ſuis obligé d'être ponctuel à un rendez-vous, où je dois trouver le Lord Aſhley.* On peut aiſément s'imaginer que la ſeconde entrevue fut fort gaye; & bien loin qu'une connoiſſance plus particulière diminuât leur liaiſon, elle les augmenta au contraire, ayant toujours continué à avoir commerce enſemble juſqu'à la mort de Mr. Bayle. [&] On voit par divers endroits des Lettres de Mr. Bayle, que le Comte l'eſtimoit beaucoup. Mr. Des Maizeaux nous apprend (5) que ce Seigneur ayant deſſein, en 1705, de faire préſent à Mr. Bayle de quelques Livres, imprimés en Angleterre, chargea Mr. Des Maizeaux d'en dreſſer une Liſte; celui-ci en fit conſidérer à Mr. Bayle, afin qu'il lui marquât ceux qu'il eût ſouhaité lui-même d'avoir. Mr. Bayle lui répondit. „ Il n'eſt point „ néceſſaire de lui donner aucune Liſte de Livres, je l'en „ remercie très-humblement: j'ai un aſſez bon *mentor* pour „ une belle montre, qu'il voulut à toute force, que j'accep„ taſſe de ſa part". Il paroît par une autre Lettre (6) que le Comte lui envoya cependant des Livres. „ Je ne doute point, „ *lui dit Mr. Bayle*, que la Lettre, que je me donnai l'hon„ neur d'écrire à Votre Grandeur, pour lui témoigner ma „ reconnoiſſance du *Suidas*, & de tant d'autres beaux Li„ vres, dont elle m'a fait préſent, ne lui ait été rendue". ADD. DU TRAD.

(3) Mr. Marchand Anglois établi à Amſterdam, qui étoit Quaker; mais homme d'un grand ſens, & ſavant.

(4) C'eſt le nom que le Comte portoit la pendant la vie de ſon Pere.

(5) *Lettres de Bayle* T. III. p. 1014. note (2).

(6) Ibid. p. 1202.

[E] *On donna à Londres une Edition imparfaite de ſes Recherches touchant la Vertu.*] Dans une Lettre du 3 Juin 1709 (7), il qualifie cette Edition, *d'ébauche imparfaite, publiée il y a pluſieurs années contre l'intention de l'Auteur, pendant qu'il étoit abſent, & d'un ſtile tout-à-fait peu exact. Peut-être*, dit-il, *pourra-t-on donner un jour cette Piéce en meilleur état: d'autres choſes l'ayant depuis fait rechercher.* Ayant depuis mis la dernière main à cet Ouvrage, il le publia dans le ſecond Volume de ſes *Characteriſticks*. Le Docteur Bernard Mandeville attaqua les *Recherches* dans la premier Volume de la *Fable des Abeilles*; il prétend que l'Auteur ſe fonde fur des principes chimériques; mais Mr. Hutchinſon cit a pris la défenſe dans ſes *Recherches ſur le fondement des Idées que nous avons de la Beauté & de la Vertu*; auſſi-bien que le Docteur Richard Fiddes dans la *Preface* de ſon *Traité Général de Morale, fondée ſur les principes de la Raiſon ſeule*. Londres 1724 in-8. Pour répondre à la queſtion du Docteur Mandeville, *s'il y a une excellence réelle & intrinſéque dans les choſes, une convenience d'une choſe ſur l'autre, dans tout le monde convenable, dès qu'on comprend bien depuis il s'agit?* Le Docteur Fiddes cite * les propres termes de Mylord Shaftesbury, non ſeulement, entant qu'il a établi de la manière la plus forte l'immuable différence qu'il y a entre le Bien & le Mal Moral, mais enant que dans ſes *Recherches touchant la Vertu*, il a, dit le Docteur, *éclairci le ſujet par des exemples qui y ſervent de preuve.* Parlant des Objets de l'affection des hommes, Mylord dit †, „ Il en eſt des Objets *intellectuels ou moraux*, com„ me des *Corps*, ou des objets ordinaires des ſens: les figu„ res, les mouvements, les couleurs, les proportions de ces

(7) *Several Letters written by a noble Lord to a young man at the University.* p. 42. Londres 1716 in-8.

* Preface p. 12.

† *Inquiry*, Liv. I. P. I. Sect. 3. p. 28, 29.

mit en même tems à achever ce Traité, & à le mettre dans l'état où il l'a publié dans le second volume de ſes *Characteriſticks*. Il découvrit bientôt, que Toland étoit celui qui lui avoit joué ce mauvais tour, & qui payoit ainſi d'ingratitude les bienfaits qu'il avoit reçus de lui. Peu après ſon retour en Angleterre, il devint Comte de Shaftesbury. La multitude d'affaires dont il ſe trouva néceſſairement chargé, en prenant poſſeſſion de ſes biens, l'occupa tellement, parce qu'il prenoit prudemment lui-même connoiſſance de ſes affaires, qu'il ne put ſe trouver dans la Chambre Haute, à la première ſéance qu'il y eut, après qu'il fut devenu Pair: il n'y parut même, qu'après que le Lord Somers, ſon ami, l'eut fait informer de l'affaire qui étoit alors ſur le tapis, ſavoir le Traité de Partage; c'étoit en Février 1700-1. Il ſe rendit là-deſſus en poſte à Londres, & quoiqu'il ſe trouvât au-deſſus de Bridgewater dans la Province de Somerſet, quand il reçut la Lettre du Lord Somers, & qu'il ne fût pas en état de ſupporter la grande fatigue, il fit néanmoins tant de diligence, qu'il ſe trouva le lendemain à la Chambre des Pairs. Il aſſiſta à l'Aſſemblée, autant que ſa ſanté le lui permit, pendant toute cette ſéance du Parlement, appuyant fortement les meſures du Roi Guillaume, qui travailloit en ce tems-là à la grande Alliance. Au jugement du Comte de Shaftesbury il n'y avoit rien de plus propre à appuyer efficacement ce glorieux Projet, que l'Election d'un bon Parlement. Il fit donc tous ſes efforts pour y contribuer, après la diſſolution de celui-ci; & comme les Partis étoient à peu près égaux, il eut le bonheur de réuſſir ſi bien, que le Roi lui dit qu'il avoit fait tourner la chance; cela le mit ſi fort dans les bonnes graces du Roi, qu'on lui offrit la place de Sécretaire d'Etat; mais le mauvais état de ſa ſanté ne lui permit pas de l'accepter. S'il ne put ſe charger d'un auſſi grand fardeau, il ne laiſſa pas de donner ſes avis au Roi, qui le conſultoit ſouvent ſur les affaires de la dernière conſéquence; & l'on ſait aſſez qu'il fut le principal Auteur de ce fameux Diſcours, le dernier qu'ait fait le Roi Guillaume, le 31 Decembre 1701. A l'avénement de la Reine Anne à la Couronne, il reprit ſa maniére de vivre tranquille & ſe retira, n'ayant plus de part aux affaires publiques; on le depouilla même de la Vice-Amirauté de Dorſet, qui depuis trois générations étoit dans ſa Maiſon. Ce fut-là le ſeul dommage, quoique de bien peu de conſéquence, qu'on pût lui cauſer, parce que c'étoit la ſeule choſe qu'il tînt de la Cour; l'on crut que c'étoit par le conſeil de ceux qui étoient piqués des ſervices qu'il avoit rendus, ſous le régne précédent, à un autre Parti. Au commencement de l'année 1703 il fit un ſecond voyage en Hollande, d'où il revint en Angleterre à la fin de l'année ſuivante. Peu de tems après les prétendus Prophétes François ayant excité de grands mouvemens en Angleterre par leur extravagances Fanatiques, on fut partagé ſur la maniére d'arreter le cours de leur folie; quelques perſonnes conſeilloient la voye de pourſuite, mais Mylord Shaftesbury, qui avoit approfondi la matiére, & qui abhorroit tout ce qui avoit le moindre air de perſécution, croyoit que de pareilles meſures augmenteroient le mal au lieu de le guérir. C'eſt-ce qui fit naître ſa *Lettre ſur l'Enthouſiaſme* [F], qu'il envoya au Lord Somers, pour lors Préſident du Conſeil; ce Seigneur & d'autres perſon-

„ derniera étant offertes à nos yeux, il en réſulte néceſſai-
„ rement une beauté ou une difformité, ſelon la meſure,
„ l'arrangement, la diſpoſition différente de leurs parties.
„ De même dans les *Actions*, lorſqu'elles ſont préſentées
„ à l'entendement, il faut néceſſairement qu'il s'y trouve
„ une différence apparente, à proportion de la régularité
„ ou de l'irrégularité des Sujets". Le Docteur Fiddes ob-
* Préface p. 32. 34. ſerve * que Cicéron a employé le même argument, avec quelque différence d'expreſſion; *mais il n'y a point de néceſſité*, dit-il, *à ſuppoſer que l'illuſtre Auteur l'a emprunté de lui. Un génie moins fertile que le ſien Comte de Shaftesbury, auroit pu embellir un argument par les mêmes images, qui doivent ſe préſenter naturellement ſur le même ſujet à ſon Eſprit attentif. Mais par rapport à ce qui ſuit, on peut dire que l'illuſtre Auteur a ſurpaſſé l'Orateur Romain, par la maniere dont il a perfectionné la comparaiſon des Vertus Morales avec les Objets ſenſibles.* „ L'Eſ-
„ prit, qui eſt le Spectateur ou l'Auditeur des autres Eſ-
„ prits, doit avoir ſes yeux, ou ſes oreilles, de maniére
„ qu'il diſcerne la proportion, diſtingue le ſon, & examine
„ les ſentimens, ou les penſées, qui s'offrent à lui. Il ne
„ peut laiſſer échapper rien ſans le remarquer & en juger. Il
„ ſent le doux & le dur, l'agréable & le déſagréable, dans
„ les affections; il trouve ici *le beau* & *le laid*, *l'harmonieux*,
„ & *le diſcordant*, auſſi réellement, que dans la Muſique,
„ ou dans la forme extérieure des Objets ſenſibles. Enfor-
† *Inquiry ubi ſupra.* p. 29. „ te que nier le ſentiment commun & naturel du *ſublime* &
„ du *beau* dans les choſes, ne peut paroître qu'une affecta-
„ tion, à quiconque examine mûrement la matière †".
Mr. Jean Balguy, Miniſtre de North-Allerton dans la Province d'York & Prébendier de Salisbury publia à Londres en 1734 in-8. un Recueil de *Traités Théologiques & Moraux*, qui avoient déjà paru ſéparément. On y trouve d'abord une *Lettre à un Déiſte ſur la beauté & l'excellence de la vertu morale, & ſur les avantages qu'elle retire de la Revélation Chrétienne, qui lui fournit de nouveaux ſecours & qui la perfectionne*. L'Auteur s'y propoſe de réfuter ce que Mylord Shaftesbury a dit en particulier ſur les motifs que la Raiſon & la Révélation nous fourniſſent, pour nous porter à la pratique de la vertu; ſavoir, que ces motifs, dont les principaux ſont l'eſpérance des récompenſes, & la crainte des peines d'une vie à venir, ne ſauroient ſubſiſter avec une vertu pure & ſolide, qui doit être abſolument déſintéreſſée. Mr. Balguy déclare d'abord, qu'il eſt bien éloigné de penſer, que nous ne devions agir qu'en vuë de notre propre intérêt. Ce ſeroit déprimer la vertu, & la mettre au niveau des actions même les plus indifférentes, qui, dès qu'elles ſeroient également utiles, deviendroient, ſelon ce principe, également dignes de notre choix. Ce ſeroit ſuppoſer, qu'il n'y a en elles aucune bonté morale, indépendante des circonſtances, & qui exige que nous lui donnions toujours la préférence. Mais d'un autre côté, pourquoi ſéparer de la vertu les récompenſes que Dieu & la Nature y ont attachées? Ou pourquoi vouloir que l'Homme la pratique ſans aucune attention au Bien, qui ne peut manquer de lui en revenir? Cela eſt même impoſſible de la maniére dont nous ſommes faits. Si l'on dit avec Mylord Shaftesbury, que plus la vuë de notre propre intérêt a de force pour nous faire pratiquer la vertu, & plus la vertu perd de ſon prix, Mr. Balguy répond que cela eſt vrai, ſi ce principe va juſqu'à détruire ou à diminuer la bienveillance, que nous devons avoir pour tous les hommes, & qui eſt inſéparable d'une vertu pure & ſolide. Mais il nie que la ſeule eſpérance des récompenſes attachées à la vertu produiſe jamais cet effet. Un Homme ne croit ni Providence ni Vie à venir, & cependant il a aſſez de cette bienveillance univerſelle, qui le porte à des actes de miſéricorde & de charité; ſuppoſons que cet homme vienne à être convaincu des vérités qu'il a juſques-là révoquées en doute; l'impreſſion que ces vérités feront ſur lui, détruira-t-elle, ou diminuera-t-elle ſa bienveillance? Non ſans-doute; car comment le but qu'il ſe propoſe d'être heureux dans l'autre Monde, pourroit-il le rendre inſenſible ou moins attentif au bien de ſes freres dans celui-ci? Le bonheur du Ciel devant être également le partage de tous ceux qui s'en ſeront rendus dignes, il n'y a point ici de concurrence à craindre, point de vuë d'intérêt particulier, qui puiſſe affoiblir notre bienveillance. Au contraire l'attente de ce bonheur nous rempliſſant de tranquillité, de joie & de reconnoiſſance envers celui qui en eſt l'Auteur, & nous portant à nous regarder les uns les autres comme des gens deſtinés à vivre éternellement enſemble, & à former une même Société céleſte, cette attente-là, dis-je, doit naturellement produire & augmenter en nous l'amour du prochain. L'expérience le joſtifie, il n'y a pas de gens plus diſpoſés à faire du bien à leurs ſemblables, que ceux en qui l'eſpérance de l'immortalité eſt la plus fortement enracinée. Après ces Obſervations générales, Mr. Balguy s'attache à prouver en détail l'utilité & même la néceſſité des Motifs tirés de l'idée d'une Vie à venir, telle que l'Evangile nous l'enſeigne (8). Je ne ſai ſi je me trompe, mais il me ſemble qu'il y a ici quelque mal-entendu: Mylord Shaftesbury ne paroît pas exclure les motifs de crainte & d'eſpérance; au contraire; s'il prétend qu'on ne doit pas agir toujours par crainte & par eſpérance il ſoutient néanmoins, que la créance des récompenſes & des peines d'une autre Vie peut en bien des circonſtances augmenter, affermir & ſoutenir la vertu, comme il le prouve même avec étendue (9). Il me paroît évident par des exemples que le Comte allegue, qu'il n'en veut qu'aux âmes mercenaires, qui ne font le bien & ne s'abſtiennent du mal uniquement que par la crainte de la peine & l'eſpoir de la récompenſe; ſans vouloir exclure l'influence naturelle que ces motifs doivent avoir ſur des Eſprits ſages & vertueux (10). APD. DU TRAD.

(8) Voy. *Bibl. Britann.* T. IX. p. 244-254.

(9) *Characteriſticks* T. II. p. 60 & ſuiv. Lond. 1732 in-12.

(10) Ibid. p. 65.

[F] *Sa Lettre ſur l'Enthouſiaſme.*] Elle parut à Londres au mois d'Août 1708 in-8. ſous le titre de *Lettre à Mylord ***** ſur l'Enthouſiaſme*. On l'attaqua dès le mois d'Octobre par une Brochure intitulée, *Remarques ſur une Lettre à un Seigneur* ſur l'Enthouſiaſme, *écrites non par un Railleur, mais par un homme de bonne humeur*; & par une ſeconde qui parut en Mai 1709 in-8. ſous le titre de *la Foire de Barthelémi, ou Recherches ſur l'Eſprit; où l'on a fait l'attention réquiſe à la* Lettre ſur l'Enthouſiaſme à Mylord ***** *par Mr. W'atton*; enfin par une troiſiéme intitulée *Reflexions ſur une* Lettre ſur l'Enthouſiaſme à Mylord *****, *en forme de Lettre à un Seigneur*, Londres 1709 in-8. Il parut une Traduction Françoiſe de la

sonnes, à qui il la montra l'ayant approuvée, elle fut imprimée, mais sans le nom de l'Auteur, ni de la personne à qui elle s'adressoit. Au mois de Janvier 1709 il publia ſes *Moraliſtes*, ou *Rapſodie Philoſophique* *la Lettre ſur l'Enthouſiaſme*, par Mr. Samſon, à la Haye en 1708 in-8. Mylord Shaftesbury avoit peut-être plus d'averſion pour l'Enthouſiaſme, que la plupart des gens, ayant vu les fâcheuſes conſéquences de cette illuſion dans quelques perſonnes, qu'il avoit connues particuliérement. Il compoſa, quelques années avant la Lettre ſur l'Enthouſiaſme, un petit Traité ſur cette matière, qu'il adreſſa à ſon frere, qui n'a jamais été imprimé. Nous en rapporterons un endroit, où il parle de lui-même & de ſon frere. „ Nous étant „ levés tous deux aſſez tard, un Dimanche matin, vous ſa- „ vez que nous allâmes à l'Egliſe, pour la premiére fois „ de cette nouvelle année. Je ne m'y rendis jamais avec un „ zele plus ſincére, dans de meilleures diſpoſitions, & plus „ occupé de bonnes réflexions. Ce qui me faiſoit encore „ plus de plaiſir, c'eſt qu'il étoit réglé que nous commu- „ nierions enſemble ce jour-là, y ayant longtems que nous „ n'avions eu occaſion de le faire. Nous nous réunîmes tous „ deux à bénir cette bonne Providence, qui nous avoit pré- „ ſervez par la Raiſon & par notre éducation, des ſuperſti- „ tions impures & abominables, de ce monſtrueux Enthou- „ ſiaſme, & de l'extravagant Fanatiſme de ces Viſionnaires „ impies dont le monde eſt rempli; & qui d'un autre côté „ nous avoit donné des regles ſixes de Culte, ſi décentes, „ ſi chaſtes, ſi innocentes, & ſi pures; & nous avoit placez „ dans une Religion & dans une Egliſe, dans laquelle, par „ rapport au parti le plus modéré & le plus nombreux, le „ principe de la Charité Chrétienne étoit porté infiniment „ plus loin que dans aucune autre Egliſe Chrétienne ou „ Proteſtante qui ſoit dans le Monde; dans laquelle le zéle „ n'étoit ni fureur ni enthouſiaſme, où la Priére & la Dé- „ votion ne conſiſtent point en tranſports bizarres & extra- „ vagans: où les Diſcours de Religion ne ſont pas des gali- „ matihias intelligibles; & où un Saint ne reſſemble pas à „ leurs Chefs inſpirez mâles ou femelles; mais où une vie „ ſainte & vertueuſe, accompagnée d'efforts ſincéres pour „ être utile à ſa Patrie & au Genre Humain, en ſoit le ſeul „ gienx à remplir tous les devoirs de la Religion, & à ſe „ conformer aux Cérémonies établies, ſuffiſoient pour ré- „ pondre à ce que la Religion exige; tandis qu'on regardoit „ comme juſtement ſuſpectes, & comme des impoſteurs & „ des folles, toutes les prétendues ſuſpirations, & tous les „ prétendus dons ſurnaturels, différens des vertus morales „ & Chrétiennes". Voici de quelle maniére il parle de la *Lettre ſur l'Enthouſiaſme* dans une Lettre du 5 Mai 1709 (11). „ Je n'ai pas encore vû la Lettre ſur l'Enthouſiaſme, par rapport à une petite Brochure, qu'on vend, à ce qu'il ſemble, communément avec les *Reflexions*, par leſquelles „ on l'a attaquée en dernier lieu; ſi la Piéce eſt courte, je ne voudrois pas vous empêcher pour une ſois de la lire, „ mais au contraire, que vous voyez ce qu'on répond, de „ peur qu'il ne vous ſemblat à vous-même, que vous vous trompez, ou du moins que vous fuſſiez en défiance. Quant à moi, je ne puis m'empêcher de croire que cette „ foi, que l'Auteur de la Brochure, quelque gayeté qu'il affecte pour plaire aux gens polis, n'aime véritablement la „ vertu & la Religion, & qu'il ne ſoit même ſincérement attaché aux intérêts de notre Egliſe. Car il ſemble que „ pluſieurs de nos Défenſeurs mudernes de la Tolérance „ nous laiſſent ſans ce qu'il appelle *une direction publique*, „ ou un *Miniſtére public*; Notion qu'il traite comme un Enthouſiaſme tout pur, & une horrible impiété. Certainement la Religion ne peut être ainſi abandonnée & ſe ſoutenir par elle-même, ſans la protection du Magiſtrat. Mais „ je trouve dans les *Remarques* ou *Reflexions*, que tant s'en faut que les Auteurs ayent compris ce ſens ſi clair de *direction* ou de *conduite*, qu'ils ont cru qu'il s'agiſſoit de ſe *laiſſer mener par le nés*. Tant ces Meſſieurs s'entendent bien à ſe tourner encore davantage eux-mêmes en ridicule. Peu leur importe qui défende la Religion, ni comment on la défend, dès qu'on ne le fait pas à leur maniére. Ils crient par-tout que le Scepticiſme nous inonde, dans ce ſiécle ſpirituel & éclairé; & néanmoins ils ne veulent point qu'on employe de remédе propre à guérir le mal; ni qu'on inſtruiſe le public d'une maniére plus amuſante, plus polie, plus naturelle & dégagée, qu'ils ne le font. Quant à eux (ſemonis le Docteur A-y contre le Docteur H-y) ils ont fondé la vertu ſur des principes moins nobles, & plus faux & dangereux, qu'Epicure, Démocrite, Ariſtippe, & qu'aucun des Athées de l'Antiquité. Ils ont détruit toute Moralité, tout fondement de l'Honnête, & défiguré toute la notre Sauveur, ſous prétexte de relever le prix de ſa revélation. En Philoſophie ils „ abandonnent tout ce qu'il y a de fondamental, tous principes de Société, & les meilleurs arguemens pour établir „ l'exiſtence d'un Dieu: & pour le remarquer en paſſant, „ cette Brochure, qui les chante tant, eſt ſi forte ſur cet „ article, que l'Auteur établit l'exiſtence de Dieu, ſur *l'idée „ innée* même d'une Divinité, ſur le pouvoir qu'elle a ſur „ les Athées mêmes, & par l'aveu d'Epicure & de ſi Sette". Mr. Leibnitz a fait quelque remarques en François ſur *la Lettre touchant l'Enthouſiaſme*, que Mr. Des Maizeaux a inſérées dans le ſecond Volume du *Recueil de diverſes Piéces ſur la Philoſophie, la Religion Naturelle, l'Hiſtoire, les Mathématiques &c. par MM. Leibnitz, Clarke, Newton, & autres Auteurs célebres*. Amſterdam 1720. [c]e ſe ne parlerai que d'une ſeule Remarque de Mr. Leibnitz ſur ce que le Comte de Shaftesbury a dit de l'argument pris *du pari le plus ſûr*. Il faut que ce Seigneur l'ait mal compris, où il y a de la mauvaiſe foi dans ſon fait, voici comment il l'expoſe (12): *Qu'il ſaut faire tous ſes efforts pour avoir la foi, & croire ſans exception tout ce qu'on nous enſeigne; parce que s'il n'eſt rien de ce que nous croyons, il ne nous arrivera aucun mal de nous être ainſi trompés: mais ſi ce que l'on nous enſeigne eſt effectivement comme on nous le dit, nous courons grand riſque & nous avons tous à appréhender de notre manque de foi.* Sur quoi Mr. Leibnitz obſerve „ que la Maxime n'eſt pas bien conçue, & qu'il ne s'agit „ pas tant de la Foi que de la Pratique". Il eſt vrai qu'un Savant de notre tems (13) trouve cette Explication plus conforme au tour qu'a pris l'Illuſion là-deſſus, qu'à la penſée de Paſcal. Quoi qu'il en ſoit, il s'agit de l'Argument même. Une petite digreſſion là-deſſus ne ſera peut-être pas inutile.

Ce n'eſt pas, dit-on, l'intérêt que nous avons à croire ou à ne pas croire une propoſition, qui doit nous déterminer, mais les raiſons & les preuves. On ne peut pas toujours ſe perſuader les choſes que l'on ſouhaitte; & lorſqu'on en vient à bout, on doit naturellement ſe défier d'un ſentiment qui doit ſon origine à nos deſirs. Je conviens que notre intérêt n'eſt point la régle de la vérité. Mais qui oſera nier qu'entre deux partis également probables, la prudence & la ſageſſe veulent qu'on ſe détermine par l'intérêt, & qu'on préfére celui où l'on court moins de riſque. Dès-que les preuves ſont égales des deux côtés, (& c'eſt là certainement accorder à l'Incrédule tout ce qu'il peut demander) il n'y a que deux partis à prendre; ou de ſuſpendre ſon jugement, ou de ſe déterminer pour celui qui convient le mieux à notre Intérêt. Par rapport à des choſes ſpéculatives, & à des propoſitions qui n'ont aucune liaiſon avec la Conduite, il eſt certain que la Raiſon dicte, que l'on doit ſuſpendre ſon jugement, dès qu'on ne voit pas de raiſon de ſe déterminer d'un côté plutôt que de l'autre. Mais quand il s'agit de propoſitions, qui ſont néceſſairement liées avec la conduite de la vie, & qui doivent influer ſur les actions, en être en quelque façon la régle, la prudence oblige à prendre le parti le moins dangereux. Or voilà la queſtion. *Y a-t-il un Dieu, ou n'y en a-t-il point?* Suppoſons que les Argumens pour l'affirmative & pour la négative ſoient égaux, faut-il ſuſpendre ſon jugement, ou agir en prenant le parti le plus ſûr? Mais peut-on ſuſpendre ici ſon jugement? C'eſt ce que je ne croîs point. Car ou l'on ſe conduira, comme s'il y avoit un Dieu, ou l'on faîtra un plan qui ſuppoſe qu'il n'y en a point. Il n'y a pas de milieu. Mais quel parti que l'on prenne, on ſe détermine, & il eſt même impoſſible de faire autrement, à moins que de demeurer dans une totale Inaction. Or dès-là qu'il eſt impoſſible de garder l'équilibre à cet égard, la Raiſon dicte qu'il faut prendre le parti le plus avantageux, & où il y a le moins à perdre. Or ce parti eſt celui de la Religion. Il faut bien obſerver, que nous ne diſons pas, qu'on doit croire l'exiſteuce de Dieu, parce qu'il eſt de notre intérêt de le croire; nous diſons ſeulement, qu'en comparant les deux Syſtêmes, nous voyons que celui de la Religion nous expoſe beaucoup moins que celui de l'Athéiſme, & par conſéquent, qu'à moins que d'avoir démonſtration que Dieu n'exiſte point, on ne riſque rien en ſe conduiſant comme ſi Dieu exiſtoit, au lieu que riſque tout en agiſſant dans la ſuppoſition, qu'il n'exiſte point.

Mr. Mosheim, dans la Diſſertation citée ci-deſſus, s'attache à faire voir que l'Argument pris du parti le plus ſûr n'eſt pas concluant, mais je penſe que ce Savant, auſſi bien que d'autres n'en ont pas fait le but. Il ne s'agit pas de débuter par-là avec un Incrédule, ni de lui propoſer cet argument, comme une preuve directe de la Religion, mais de lui faire ſentir, que ſon Syſtême devient plus fortement appuyé que celui de la Religion, pour le ſuivre, & que ſans cela il hazarde tout. Mr. Mosheim paroît croire que Paſcal a eu deſſein d'aller loin, & de faire valoir cet argument comme une preuve directe de la Religion, & c'eſt en ce ſens que Mylord Shaftesbury l'a pris pour le tourner en ridicule. Mais on n'a qu'à lire l'*Avis* qui eſt à la tête de ce Chapitre des *Penſées de Paſcal* (14) & le Chapitre même, pour voir le contraire. On dit dans l'*Avis*. „ Preſque tout „ ce qui eſt contenu dans ce Chapitre ne ſuppoſe que certaines fortes de perſonnes, qui n'étant pas convaincus des „ preuves de la Religion, & encore moins des raiſons des „ Athées, demeurent en un état de ſuſpenſion entre la foi „ & l'infidélité". Paſcal ne veut que lever l'obſtacle qui naît des paſſions. „ Quiconque, *dit-il*, n'ayant plus que huit „ jours à vivre, ne jugeroit pas que le party le plus ſûr eſt de „ croire que tout cela n'eſt pas un coup de hazard, auroit „ entiérement perdu l'eſprit. Or ſi les *paſſions* ne nous re- „ noient point, huit jours & cent ans ſont une même choſe. „ Quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce party? Vous ſerez fidelle, honneſte, humble, reconnoiſſant, bienfaiſant, ſincére, véritable. A la vérité vous ne ſerez pas „ dans les plaiſirs empeſtez, dans la gloire, dans les délices. „ Mais n'en aurez-vous point d'autres? Je vous dis que vous gagnerez dans cette vie, & qu'à chaque pas que vous ferez dans ce chemin, vous verrez tant de certitude du gain, & tant de néant dans ce que vous hazardez, que vous connoîtrez à la fin, que vous avez parié pour une choſe certaine & infinie, & que vous n'avez rien donné pour l'obtenir. Vous dites que vous eſtes fait de telle ſorte, que „ vous ne ſçauriez croire. Apprenez au moins votre im- „ puiſ

(11) *Several Letters written by a noble Lord to a young Man at the University.* p. 56.

(12) *Characteriſtichs.* T. I. p. 26.

(13) Mosheim *Synopſis Diſſertat. ad Scriptores Diſciplinas peculiares.* Diſſert. VII. Leipzig 1725 in-4°.

DIGRESSION ſur l'Argument pris *du Pari le plus ſûr.*

(14) C'eſt le VII.

que [G]. La même année il épouſa Jeanne Ewer, fille cadette de Mr. Thomas Ewer, de Lee dans la Comté de Hertford, qui étoit ſa parente, & dont il a eu un ſeul fils, nommé Antoine, le Comte de Shaftesbury d'aujourd'hui. Au mois de Mai de cette année il donna auſſi ſon *Senſus Communis*, ou *Eſſai ſur l'uſa-*

„ poſſibnce à croire, puiſque la Raiſon vous y porte, & que „ néanmoins vous ne le pouvez. Travaillez donc à vous „ convaincre, non pas par l'augmentation des preuves de „ Dieu, mais *par la diminution de vos paſſions*. Vous voulez „ aller à la foy, & vous n'en ſçavez pas le chemin: vous „ voulez vous guérir de l'Infidélité, & vous en demandez „ les remédes: apprenez-les de ceux qui ont eſté tels que „ vous, & qui n'ont préſentement aucun doute. Ils ſça- „ vent ce chemin que vous voudriez ſuivre, & ils ſont gué- „ ris d'un mal, dont vous voulez guérir; ſuivez la maniére „ par où ils ont commencé; imitez leurs actions extérieu- „ res, ſi vous ne pouvez encore entrer dans leurs diſpoſi- „ tions intérieures; quittez ces vains amuſemens, qui vous „ occupent tout entier. J'aurois bientoſt quitté ces plaiſirs, „ dites-vous, ſi j'avois la foy. Et moy je vous dis, que „ vous auriez bientoſt la foy, ſi vous aviez quitté ces plai- „ ſirs. Or c'eſt à vous à commencer. Si je pouvois, je vous „ donnerois la foy: je ne le puis, ny par conſéquent éprou- „ ver la vérité de ce que vous dites; mais vous pouvez bien „ quitter ces plaiſirs, & éprouver ſi ce que je dis eſt vray". Qui ne voit que l'illuſtre Auteur ſe propoſe de diminuer l'éloignement qu'un Cœur corrompu inſpire pour la Relligion. C'eſt ce qu'a très-bien remarqué Mr. Abbadie (15).

(15) *Vérité de la Rel. Chrét.* P. I. Sect. I. c. 17.

„ Le véritable uſage de cette penſée eſt, non de convaincre „ l'eſprit, mais d'ôter au cœur l'éloignement qu'il a pour „ cette vérité, & de répondre à ces Objections ſecrettes de „ l'amour-propre: *mais ſi la Religion n'étoit point veritable? mais s'il n'y avoit point de Dieu?* Et il ne faut point crain- „ dre que cet intérêt délicat que nous trouvons à croire l'exi- „ ſtence de Dieu nous faſſe illuſion. Nous avons deux inté- „ rêts fort différens, dont l'un nous trompe toujours, & „ l'autre ne nous trompe jamais, qui ſont l'intérêt de l'Hom- „ me ou de la Créature raiſonnable, & l'intérêt de la Cupi- „ dité & des Paſſions. Celui-ci trompe la Raiſon, parce „ qu'il précéde toutes les réflexions de l'eſprit: mais il eſt „ impoſſible que l'autre trompe la Raiſon, puiſque c'eſt des „ plus pures lumiéres de la Raiſon qu'il tire ſa naiſſance..... „ Comme donc toutes nos paſſions ont un intérêt commun „ à combattre l'exiſtence de Dieu, & qu'au contraire c'eſt „ l'intérêt de notre raiſon, & de tout ce qu'il y a d'oppoſé „ aux paſſions au dedans de nous, de recevoir cette vérité, „ il s'enſuit qu'il y auroit de la folie à balancer un moment „ dans le choix de ces deux ſentimens". C'eſt en ce ſens que tout ce qu'il y a de plus habiles gens ont fait valoir l'argument dont il s'agit (16). Mr. Mosheim lui-même croit qu'on peut en faire uſage. Premiérement, comme d'un puiſſant motif, pour engager à un examen attentif de la Religion, ceux qui aiment mieux ne rien ſavoir, que de ſe donner la peine d'apprendre, ou préferent ſur de frivoles raiſons, ou ſur le ſimple préjugé de l'Autorité, l'opinion qu'ils croient leur être plus avantageuſe. En ſecond lieu, de faire revenir à eux-mêmes, ceux qui, après quelque Exa- men, ne laiſſent pas, ſoit faute de réſolution, ſoit par un effet de la force des Paſſions, ou de quelque autre Cauſe, d'en venir ou à ſe tranquilliſer dans le doute, ou à pancher vers l'Incrédulité. En attendant que des gens de ce caractére puiſſent être deſabuſés, ou par des raiſons, ou par la Grace de Dieu, Mr. Mosheim ne doute pas qu'on ne puiſſe au moins les porter à mieux vivre par un raiſonnement pris du parti le plus ſûr. J'avoue naturellement qu'il me paroît que c'eſt là préciſément ce que Paſcal a voulu dire.

(16) Voy. J. A. Fabricius *Delect. Argum. & Scripta Scriptor. tro Veritate Relig. Chriſt.* c. 6. § 7. p. 284. Clarke *Traité de l'Exiſt. de Dieu* &c. T. II. Ch. 11. p. 420. Edito de 1716.

Mylord Shaftesbury prétend que c'eſt faire injure à Dieu que de ſuppoſer qu'il eſt offenſé de l'incrédulité de ceux qui ne croient point en lui, & qu'il les en punira: la preuve qu'il en donne ſe réduit à une comparaiſon, d'où il réſulte que le plus haut degré de Bonté conſiſte à être bon, lors- même que cela deshonore, lorſqu'on fait du bien à des in- grats, & à des gens qui y ſont tout-à-fait inſenſibles, & c'eſt là l'idée qu'il veut que nous ayons de la Bonté de Dieu: c'eſt-à-dire donc, que moins nous penſerons à le connoître, plus nous fermerons les yeux aux preuves de ſon exiſtence & de ſes perfections, plus nous nous opiniâtrerons à lui re- ſuſer les hommages qui lui ſont dus, à abuſer de ſes bien- faits, & plus nous devons compter ſur ſa bonté, il rira de notre ignorance, & de notre inſenſibilité, & trouvera au- deſſous de lui de nous infliger aucune peine: voilà, je l'a- voue, une étrange Divinité, mais dont l'idée ne peut que convenir à des gens qui n'aiment à ſe gêner en rien. Il eſt vrai, comme le dit l'Auteur de la *Lettre ſur l'Enthouſiaſme* (17), que rien que ce qui eſt *moralement excellent* ne peut avoir lieu dans la Divinité, & qu'il s'enſuit de là que Dieu ſurpaſſe infiniment tous les hommes en bonté; mais la con- cluſion qu'on tire de ce principe eſt des plus ſinguliéres; *de cette maniére il ne nous reſtera plus aucune frayeur, ni au- cun doute qui puiſſe nous inquiéter, & que nous ne pourrons rien craindre de ce qui eſt* Bon, *mais uniquement de ce qui eſt* Mé- chant. Rien de plus judicieux que la Réflexion que fait Mr. Leibnitz là-deſſus (18). „ Je trouve quelque choſe à dire à „ cette conſéquence, qui reſſemble un peu au ſentiment de „ quelques Peuples, où l'on ne craint qu'une Divinité mau- „ vaiſe. Il y a des peines qui ſervent à corriger, ou ceux „ qui péchent, ou au moins quelques autres; il y a auſſi des „ peines naturelles, qui ſont la ſuite des péchez; & dans „ toutes ces peines, ou dans tous ces maux infligez au pé- „ ché, il n'y a rien de contraire à la bonté de Dieu, au „ contraire, c'eſt la bonté ou la ſageſſe, qui les demande „ pour un plus grand bien". Finiſſons cette digreſſion en rap- portant le ſentiment d'un Philoſophe, juge bien compétent de ces matiéres, je parle du célébre *Locke*; voici comment il parla ſur ce ſujet (19) „ Celui qui n'eſt pas raiſonnable „ juſques à ſe faire une affaire de réfléchir ſérieuſement ſur „ un Bonheur & un Malheur infini, qui peut arriver après „ cette vie, doit ſe condamner lui-même, comme ne faiſant „ pas l'uſage qu'il doit de ſon Entendement. Les peines & „ les récompenſes d'une autre vie, que Dieu a établies pour „ donner plus de force à ſes Loix, ſont d'une aſſez gran- „ de importance pour déterminer notre choix, contre tous „ les maux de cette vie, lors même qu'on ne conſidére le „ Bonheur ou le Malheur à-venir que comme poſſible; de- „ quoi perſonne ne peut douter. Quiconque, dis-je, vou- „ dra convenir qu'un Bonheur excellent & infini peut être „ une ſuite de la bonne vie qu'on aura mené ſur la Terre, „ ou qu'un état oppoſé peut être le châtiment d'un conduit- „ te déréglée, un tel homme doit néceſſairement avouer „ qu'il juge très-mal, s'il ne conclut pas delà, qu'une bonne „ vie, jointe à l'attente certaine d'une éternelle félicité qui „ peut arriver, eſt preférable à une mauvaiſe vie, accompa- „ gnée de la crainte de cette affreuſe miſére, dans laquel- „ le il eſt fort poſſible que le Méchant ſe trouve un jour „ enveloppé, ou pour le moins de l'épouvantable & incer- „ taine eſpérance d'être anéanti . . . . . Si le pis, qui „ puiſſe arriver à l'homme de bien, ſuppoſé qu'il ſe trompe, „ eſt le plus grand avantage que le Méchant puiſſe obtenir, „ au cas qu'il vienne à rencontrer juſte, qui eſt l'homme qui „ peut en courir le hazard, s'il n'a tout-à-fait perdu l'eſ- „ prit? Qui pourroit, dis-je, être aſſez fou, pour téſou- „ dre en ſoi-même, de s'expoſer à un danger poſſible d'ê- „ tre infiniment malheureux, enforte qu'il n'y ait rien à ga- „ gner pour lui que le pur néant, s'il vient à échapper à „ ce danger? L'Homme de bien, au-contraire, hazarde le „ néant contre un bonheur infini, dont il doit jouïr, ſi le „ ſuccés ſut ſon attente . . . . . N'eſt-ce pas un des plus vi- „ ſibles dérégiemens d'eſprit, où les hommes puiſſent tom- „ ber, que de ne pas voir du premier coup d'œil, quel „ parti doit être préféré dans cette rencontre? J'ai évité de „ rien dire de la certitude ou de la probabilité d'un état à- „ venir, parce que je n'ai d'autre deſſein en cet endroit, „ que de montrer le faux jugement, dont chacun doit ſe re- „ connoître coupable, ſelon ſes propres principes, quels qu'ils „ puiſſent être, lorſque pour quelque conſidération que ce „ ſoit, on s'abandonne aux courtes voluptés d'une vie déré- „ glée, dans le tems qu'on fait d'une maniére à n'en pou- „ voir douter, qu'une Vie après celle-ci eſt, tout au moins, „ une choſe poſſible". Add. au Trad.]

(17) Charakteriſticks T. I. p. 19.

(18) *Recueil de diverſes Piéces* &c. Tom. II. p. 241. 264.

(19) *Eſſai ſur l'Entend. Hum.* Liv. II. Ch. XXI. § 70. p. 522. 524. Edit. de 1729.

[G] *Au mois de Février* 1709 *il publia ſes* Moraliſtes ou Rapſodie Philoſophique.] Cet Ouvrage parut in-8 ſous le titre des *Moraliſtes, Rapſodie Philoſophique, contenant le recit de quelques Entretiens ſur des Sujets Naturels & Moraux.* Il y a à la tête de cette premiére Edition un *Avertiſſement* où l'on nous dit. „ Que les Caractéres & les Incidens ne ſont ni entié- „ rement feints, ni abſolument vrais; mais, qu'ufant de la „ liberté permiſe dans des *Dialogues*, le fond eſt véritable, „ & le reſte auſſi vraiſemblable qu'il a été poſſible de le ren- „ dre. C'eſt le récit d'un Pyrrhonien, & le Héros de la Piéce „ eſt un Enthouſiaſte, on un homme qui en fait le perſonnage. „ Si l'on ne trouve point ici de Caractére parfait, on eſt dans le „ même cas que les Poëtes dans leurs meilleures Piéces, & „ c'eſt-là ſurement une excuſe ſuffiſante pour l'Auteur d'un „ Roman Philoſophique". Cet Avertiſſement a été retran- ché dans le Recueil de tous les Ouvrages du Comte. [☞ Mr. le Clerc dit (20) que ces Dialogues ſont une ſorte d'imi- tation de ceux de Platon, avec cette différence néanmoins, que les Dialogues Anglois ſont plus nets, plus ferrés, & même tout autrement animés que ceux du Philoſophe Grec. Ils ſont diviſés en trois Parties, dont la premiére eſt comme l'Introduction: *Philoclés*, qui étoit Pyrrhonien, commence à y raconter à Palémon, qu'il avoit été converti par *Theoclés* Gentilhomme de la Campagne, qui eſt l'Enthouſiaſte raiſon- nable. La ſeconde Partie contient beaucoup de difficultés, dont on ne voit la pleine ſolution que dans la troiſiéme. „ Comme l'Auteur n'a point diminué la force des difficultés, „ *dit Mr. le Clerc*, en les propoſant mal, & d'un maniére „ fade & deſagréable; mais qu'il leur a donné tout le poids „ qu'elles peuvent avoir, & pour la matiére & pour la for- „ me, il pourroit arriver que quelqu'un qui liroit ces Dia- „ logues, & qui s'arrêteroit à la ſeconde Partie, s'imagi- „ neroit que l'Auteur a pintôt deſſein de détruire que de „ bâtir. Mais il ſe tromperoit, car dans la troiſiéme partie „ il établit ſolidement ce principe général de la Religion, „ qu'il y a un Dieu, qui gouverne le Monde, & qu'il eſt la „ cauſe de tout l'ordre que l'on y voit. Il y a dans cette „ partie des méditations de Théoclés, ſur l'excellence de la „ Nature Divine, ſur la beauté de l'Univers, & ſur la beau- „ té en général, qui ſont conçues en ſtile Poëtique, à peu „ près comme celui de Télémaque, autant que la différence „ des matiéres permet de comparer ces deux Ouvrages..... „ Le ſtile de ces Dialogues eſt d'un Anglois ſi pur & ſi éner- „ gique que la Langue Françoiſe ne fait que languir en com- „ paraiſon". Add. au Trad.]

(20) *Bibl. Choiſie* T. XIX. p. 412.

[H] *Eſſai*

Usage de la Raillerie & de l'Enjouement, en forme de Lettre à un Ami, Londres in-8. [*H*]. En 1710 parut son *Soliloque ou Avis à un Auteur*, Londres in-8. [*I*]. L'année suivante 1711, s'appercevant que sa

[*H*] *Essai sur l'usage de la Raillerie & de l'Enjouement*, &c.) On a donné une très-fausse idée des notions de l'Auteur touchant la Raillerie. Parce qu'il la représente comme utile en quelques occasions, on l'a traité comme l'Avocat de cette basse & mauvaise plaisanterie, qui sans garder aucune bienséance cherche à jetter du ridicule indifféremment sur tout. Pour le convaincre que cette imputation est mal fondée, il n'y a qu'à examiner impartialement ce qu'il dit sur ce sujet, principalement dans le Traité dont il s'agit ici. Si l'on considère mûrement ce qu'il dit, on trouvera qu'il semble ne soutenir autre chose, sinon, qu'on peut faire un excellent usage de la Raillerie, soit contre *la Raillerie même, lorsqu'elle est fausse, & mal appliquée*, soit contre *l'imposture qui se couvre d'un air grave & imposant*. C'est dans le dessein de la faire servir à ces deux usages, qu'il en condamne les autres plus licentieux, & qu'il distingue avec grand soin ce qui est séant, de ce qui ne l'est point. Par exemple il dit (Vol. I. p. 63.) „ prendre un ton mystérieux & réservé, pour „ confondre les gens, & tirer avantage de l'embarras où on „ les jette, par ce langage douteux & incertain, ou y prendre plaisir; c'est ce qui est aussi indécent que mauvais de „ raillerie, que lorsqu'on le fait avec le plus grand sérieux, „ ou avec tout l'artifice de l'imposture ..... Certainement c'est une sorte d'esprit bien bas, bien foible, & extravagant qui amuse également tout le monde, & qui „ laisse les personnes les plus spirituelles, & un ami même également en doute sur ce qu'on pense véritablement sur „ tel ou tel sujet. C'est-là cette espèce de Raillerie grossière qui choque si fortement en compagnie. Et il y a effectivement entre celle-ci & le véritable ancrage de différence, „ qu'il y en a entre la Sincérité & l'Hypocrisie, ou entre „ la plus agréable Raillerie & la basse Plaisanterie". Et à la p. 128. du même Volume. „ Je me flatte, mon cher Ami, „ qu'à présent vous êtes peut-être persuadé, que comme „ C'est très-sérieusement que je fais l'apologie de la Raillerie, je fai aussi être retenu dans l'usage que j'en fais. „ C'est réellement une étude sérieuse que d'apprendre à tempérer & à régler cette disposition, que la nature nous a „ donnée comme un remède plus doux contre le vice, & „ comme une espèce de spécifique contre la superstition, & „ les illusions d'un esprit mélancolique. Il y a une grande „ différence entre chercher à s'exciter à rire de tout, & entre chercher dans chaque chose ce qui mérite justement „ qu'on en rie". Voy. auſſi p. 82–85 du même Volume. Mais une preuve plus frappante encore ſe tire d'une Lettre manuſcrite de l'Auteur à Mr. Coſte, en critiquant une remarque de Mr. Dacier, qui prétend que la 34. Satire du Livre I. d'Horace, eſt une ironie toute pure, il dit „ Il y a „ une juſte proportion dans l'Ironie, bien connue aux Ecrivains polis, & ſurtout à Horace qui a ſi bien imité ce caractère de Socrate. Portez-le un peu plus loin, demeurez au-delà de ſes juſtes bornes, il n'y a rien de plus offenſant, de plus injurieux, de plus hypocrite, de plus amer, de plus contraire à la vraye ſimplicité, à la véritable honnêteté, & à la politeſſe".

A l'égard de l'uſage qu'il permet de faire de la Raillerie par rapport à l'impoſture, il dit (Vol. I. p. 11.) „ Nous ne „ pouvons trop honorer & reſpecter une choſe enfant que „ grave, ſi nous ſommes aſſurez qu'elle l'eſt réellement de la manière dont nous la concevons. Le grand point eſt de „ diſtinguer toujours la vraye gravité de la fauſſe; & c'eſt ce „ qui ne ſe peut faire, qu'en portant conſtamment la régle „ avec nous, & en l'appliquant ſans ſcrupule non ſeulement „ aux objets qui ſont autour de nous, mais encore à nous „ mêmes. Car ſi nous la perdons malheureuſement pour „ nous-mêmes, nous la perdrons bientôt pour tout autre „ objet. Or quelle régle y a-t-il au monde, pour découvrir ce qui eſt véritablement ſérieux & ce qui eſt ridicule, „ ſi ce n'eſt l'examen de la nature des choſes? Et comment peut-on faire cet examen, ſi ce n'eſt en faiſant uſage de la „ raillerie, pour voir ce qui en eſt à l'épreuve ou non? Mais „ ſi nous craignons d'appliquer cette régle à quelque objet, „ quelle reſſource nous reſte-t-il pour nous garantir de l'impoſture en toutes choſes?" A l'égard de l'uſage de la Raillerie contre les Railleurs de profeſſion, il dit très-bien (Vol. I. p. 134), que „ ſi nos prétendus Réformateurs d'office ſe plaignent, que les gens du bel air ne les écoutent point; s'ils ſe recrient contre les Eſprits dégagez, qui cherchent des reſſources dans la Raillerie, & lâchent quelques fois des traits qui portent coup; pourquoi refuſeroit-on à quelqu'un qui n'agit qu'en qualité de Volontaire, d'attaquer l'ennemi avec ſes propres armes, & de s'expoſer librement à des attaques du même genre, ſous la ſeule condition, qu'on lui permette à ſon tour de le prendre ſur „ le même ton?". Il paroît par tout ce qu'on vient de voir, que l'Auteur n'étoit rien moins que l'Avocat d'une Raillerie vague, indéfinie & ſans régle ni meſure, & d'une mauvaiſe humeur à employer ſon enjouement, que dans les reſtrictions qu'il y met, & dans les occaſions qu'il indique. Il ne plaidoit point pour la bouffonnerie & la baſſe plaiſanterie, mais pour une raillerie aiſée, agréable, & ſpirituelle; en un mot il avoit en vuë ce même tour d'eſprit, dont on s'eſt ſervi il n'y a pas longtems, pour défendre la vérité d'un des principaux faits qui ſervent d'appui à la Religion Chrétienne (21), & avec lequel les *Libres-Penſeurs* eux-mêmes ont été une fois ſi rudement attaquez (22); & les deux Auteurs qui l'ont fait, s'en ſont acquittés avec un applaudiſſement univerſel, tant pour la manière dont ils s'y ſont pris, que pour le fond des choſes. [*K*] *L'Eſſai* dont il s'agit dans cette Remarque a paru en François ſous le titre d'*Eſſai ſur l'uſage de la Raillerie & de l'Enjouement dans les Converſations qui roulent ſur les matières les plus importantes*. La Haye 1709. 8vo.

[*I*] *En 1710 parut ſon Soliloque, ou Avis à un Auteur.*] On trouve à la tête de cette Edition un *Avertiſſement au* Lecteur ſous le nom du Libraire, conçu en ces termes. „ Ce ſeroit „ inutilement que je vous proteſterois, que c'eſt moi-même; „ l'Imprimeur de cette Piéce, qui m'adreſſe ici à vous, & qui „ vous parle à ma manière. Vous ne croirez point que j'écris ce que j'écris, & que je penſe ce que je penſe. Car c'eſt-là notre malheur de nous autres Imprimeurs, qu'ayant ſi libéralement prêté notre nom aux Auteurs, nous n'avons „ rien gardé pour notre uſage particulier, & qu'on ſuppoſe „ que nous ne ſommes pas capables de rien dire de notre crû. Vous pouvez donc être aſſuré, autant qu'il eſt poſſible, ſur ma parole, que cette Piéce que je vous offre, „ n'eſt qu'un Diſcours Préliminaire d'un Traité plus approfondi; & que ſi cet éclaircillon du génie de mon Auteur „ plaît, je vous rendrai le ſervice, auſſi bien qu'à moi-même, de publier dans peu l'Ouvrage entier". [*K*] Mr. Le Clerc a donné un Extrait (23) de cette Piéce, à laquelle il prodigue de grands éloges. On ne peut diſconvenir à la vérité qu'il n'y ait d'excellentes choſes, & qu'on ne puiſſe y profiter. Mais ce qui m'étonne c'eſt que ce Savant n'ait pas relevé les traits malins qui s'y trouvent contre la Révélation, & d'autant plus dignes d'attention, que l'Auteur affecte un air de reſpect, qui n'empêche pas qu'on n'y découvre cette raillerie amére, qu'il condamne lui-même (24). Liſez ce qui ſuit. „ Malgré les pieux efforts, qu'en qualité de bons Chrétiens, nous pouvons avoir fait pour nous détacher des intérêts de ceux qui ne ſont que des *Payens* & des *Infidéles*, „ malgré toute la peine que nous pouvons avoir priſe ſincérement pour armer notre cœur, en faveur du *Peuple élu*, „ contre les Nations voiſines, adonnées à une fauſſe Religion & à un faux Culte; nous trouvons néanmoins que „ nous nous intéreſſons encore aſſez pour des Créatures faites comme nous, pour nous empêcher de regarder avec ſatisfaction les châtimens infligés par des Hommes à de pareils *Infidéles*. Dans la Poéſie, & dans les Ouvrages d'Eſprit & de Littérature, nous nous donnons certaine liberté de penſer, une ſorte d'enjouëment, qui nous rend peut-être moins propres à conſidérer les Jugemens Divins, „ & à approcher clairement l'équité de ces *Payes*, qui ſont „ bien ſi la déclaration qui en a été faite, ſi fort *en-deſſus de nos Voyes*, & qui ſurpaſſent tout ce que nous pourrons concevoir. Dans cette diſpoſition d'eſprit nous ſouffrons avec „ peine de voir les *Payens* traités en *Payens*, & les *Fidéles* devenir les Exécuteurs de la Vengeance Divine. Il y a en „ nous une certaine Humanité ſurverſe qui combat intérieurement la Commiſſion Divine, quelque clairement qu'elle „ ſoit révélée. L'imagination du meilleur Poëte n'eſt pas capable de nous réconcilier avec les Compagnes de *Joſué*, „ ou avec la retraite de *Moyſe*, emportant ce qu'il avoit emprunté des Egyptiens. Tout l'art des Muſes ne peut faire paroître aimable à des yeux humains ce *Héros* Royal, ſi favoriſé des regards du Ciel. Tels ſont les *cœurs* purement „ *humains*, qu'ils ont de la peine à ſympatiſer le moins du monde avec celui-là ſeul, à qui on donne le caractère d'a„ voir été *ſelon le cœur de Dieu*". Il y auroit bien des réflexions à faire ſur tout ce morceau, où il régne autant de malignité que de mauvaiſe foi: Je me borne à dire un mot ſur les deux exemples, qui choquent ſi fort la tendre *humanité* de l'Auteur, & qu'il exaggére à ſon gré, ſans prendre la moindre connoiſſance de ce qu'on a tant de fois répondu ſur ce ſujet. Mais tel eſt le Caractére des pretendus Eſprits-Forts, de répéter éternellement les mêmes Objections, ſans rien dire des ſolutions qu'on a données. Par rapport à Moyſe, ou aux Iſraélites, on ſuppoſe gratuitement qu'ils emprunterent les effets des Egyptiens. Le terme Hébreu *Schaal* ſignifie, non *emprunter*, mais *demander en pur don*; voyez Pſ. II. 8. 1 Sam. I. 28. & voilà la déclamation atrête tout court il ne s'agit pas d'un emprunt frauduleux, mais de préſens demandés & accordés; qu'y a-t-il là de ſi choquant pour l'*Humanité*? Que dirons-nous des *Compagnes de Joſué*, qui paroiſſent ſurtout avoir bleſſé Myſord Shaftesbury? Mais un peu d'équité jointe à l'humanité l'auroit réconcilié avec Joſué & les Iſraélites, & lui auroit fait prendre une idée plus favorable de la ſageſſe & de la juſtice des *Voyes* & de la *Commiſſion Divine*.

L. A moins que de conteſter que Dieu n'eſt pas en droit de punir le crime, ce que je ne penſe pas qu'on oſe faire, il faut avouer qu'il n'étoit pas queſtion de traiter ici des *Payens* en *Payens*, c'eſt-à-dire de punir ces Nations uniquement parce qu'elles étoient *Idolâtres*; mais il s'agiſſoit de punir ce qu'étoient ſouillés par l'Idolâtrie la plus abominable; ſans parler d'autre choſe, les ſacrifices de victimes humaines, ce feu où l'on bruloit ſes enfans en l'honneur des faux Dieux (25), ſont-ce là des actions dont l'*humanité* s'accommode; & ces pauvres enfans ne méritoient-ils pas un peu de compaſſion de la part de l'Auteur? Ce n'eſt pas tout; on n'a qu'à lire les Loix que Moyſe donna aux Iſraélites (26) contre l'Inceſte, la Sodomie, la Beſtialité, en un mot contre tous les crimes les plus atroces, pour voir quelles ſont les raiſons que ces *Payens*, pour qui l'Auteur a tant d'humanité: s'étoient des mon-

(21) Les Témoins de la Reſurrection de Jeſus juges ſelon les régles du Barreau.

(22) L'ouvrage de Bentley contre Collins, traduit en François ſous le titre de *Frisonnerie Laïque*.

(23) *Bibl. Choiſie T. XXI. p. 177 & ſuiv.*

(24) Voy. **Rem. [H].**

(25) Deut. XII. 31.

(26) Lévit. XVIII.

sa santé s'affoiblissoit, on lui conseilla d'aller dans un climat plus chaud. Avant que de partir d'Angleterre, il prit congé, par Lettres, de plusieurs personnes de sa connoissance, & entre autres du Comte d'Oxford, qui venoit tout récemment d'être créé Pair. Comme cette Lettre n'est pas du stile ordinaire dont on écrit communément à des Ministres d'Etat, nous la donnerons ci-dessous [*K*], de même qu'une autre qu'il écrivit à Mylord Godolphin [*L*]. Il partit pour Naples au mois de Juillet 1711; ayant pris sa route par la France, il fut obligé de passer dans l'Armée du Duc de Berwick, qui étoit campée sur les frontières de Piémont. Le Duc le reçut de la manière la plus honnête & la plus polie, & le fit conduire surement jusques sur les terres du Duc de Savoye. Il vécut encore environ deux ans à Naples, où il mourut le 4 Février 1713 V. St. Les seules pièces qu'il acheva pendant son séjour dans cette Ville furent, *le Jugement d'Hercule*, & la *Lettre sur le Dessein*, qui n'a paru que dans l'Edition des *Charactéristicks* de 1732. Il employa le reste de son tems à préparer une plus belle Edition de tous ses Ouvrages. Les taille-douces qui s'y trouvent, sont toutes de son invention, & ont été dessinées sous ses yeux. Il étoit occupé à dresser un Mémoire fort exact pour régler l'impression, & ce Mémoire existe encore en manuscrit. Pour qu'il ne se glissât point de fautes dans l'Edition, il ne vouloit pas seulement qu'aucun Etranger eût soin de la Correction. Les trois Volumes de ses *Charactéristicks* contiennent tous les Ecrits qu'il avoit dessein de publier [*M*]. Peu de tems avant sa mort il ébaucha un Traité sur la Peinture, la Sculp-

monstres: où est donc l'injustice de la part de Dieu de les faire périr? l'intérêt même du Genre-humain ne demande-t-il pas que la Terre soit purgée de ceux qui travaillent à en faire un repaire de Scélérats?

II. Ce qui prouve l'équité du Châtiment, c'est la durée de ces crimes atroces, & la longueur du support de Dieu; il y avoit déjà plusieurs siécles que Dieu tolcroit les Cananéens; du tems d'Abraham *leur iniquité n'étoit pas à son comble*; quatre siécles s'écoulent encore, la corruption augmente, les plus affreux déforclres prennent le deſſus, & *le Juge de toute la Terre ne feroit pas justice*? Trouveroit-on qu'un Souverain, que ceux qui exécuteroient ſes ordres, manquaſſent d'humanité, s'il commandoit de punir du dernier ſupplice des incestueux, des Sodomites, des gens coupables de beſtialité? voilà pourtant le ſujet des déclamations enflammées des Ennemis de la Révélation; le nombre des Coupables n'y fait rien, au contraire plus le mal eſt grand, plus les remédes doivent y être proportionnés. Je finis cette petite digreſſion, où je ne me ſerois pas engagé, ſans les éloges peu meſurés que Mr. Le Clerc a donné à la pièce dont il s'agit, ſans doute faute d'avoir fait aſſez d'attention à des traits tels que ceux que j'ai relevés. ADD. DU TRAD.]

[*K*] *Nous la donnerons ci-deſſous.*] Elle étoit conçue en ces termes.

„ Reygate le 29 Mars 1711.

„ Mylord

„ L'honneur que vous m'avez fait, en vous faiſant informer pluſieurs fois obligeamment de ma ſanté, & la faveur „ que vous m'avez témoignée en dernier lieu, en me procurant la liberté d'eſpérer le ſeul moyen de me rétablir, & „ d'aller reſpirer l'air d'un Climat plus chaud, m'obligent „ avant que de quitter l'Angleterre de vous faire mes très-„ humbles remercimens de cette manière, n'étant pas en „ état de le faire mieux. N'ayant pas eu occaſion depuis „ quelques années de vous rendre mes devoirs, je me ſerois „ peut-être tort à moi-même ſi j'entreprenois de vous félici-„ ter ſur les honneurs auxquels vous avez été élevé en dernier „ lieu autrement, qu'en en appellant aux anciennes liaiſons „ & à l'étroite correſpondance que j'ai eu l'honneur d'avoir „ avec vous & avec votre famille, pour laquelle on m'a inſpiré dès mon enfance beaucoup d'eſtime & de conſidération. Votre Grandeur eſt très-bien inſtruite des principes „ que j'eus & de la conduite que j'ai tenue, depuis le premier moment que j'entrai dans les affaires & avec quel „ zéle j'ai employé quelques années de ma vie à avancer vos „ intérêts, que je croyois plus importans au Public, que les „ miens propres & ceux de ma famille ne le pouvoient jamais être. Votre Grandeur, qui eſt d'un âge des plus mûrs „ & des affaires, eſt mieux en état de décider, que je „ ne pourrois le faire, quels ſont les effets naturels d'une „ amitié particuliére fondée de cette manière, & quelles ſont „ les ſuites de la différence de ſentimens, qui ſurvient. Vous „ connoiſſant ſi bien en amis, dont Votre Grandeur a acquis „ un ſi grand nombre, vous pouvez vous rappeller, comment ces liaiſons ont été juſqu'à préſent entretenues par „ rapport à vous, & qui ſont ceux, ſur l'amitié, l'attachement, & les principes deſquels vous pouvez compter le „ plus à l'avenir dans toutes ſortes de circonſtances, & dans „ les changemens publics & particuliers. Quant à moi, je „ dirai ſeulement, que je vous ſouhaitte très-ſincérement „ tout le bonheur imaginable, & qu'il n'y a perſonne au „ monde que je puiſſe ſeliciter de meilleur cœur de ce que „ j'eſtime conſtituer la ſolide gloire & la vraye proſpérité. „ Votre Conduite dans les affaires publiques ſera le plus ſûr „ appui de votre Crédit & de votre Elevation, & je félicite-„ rai principalement, Votre Grandeur, des honneurs qu'elle a mérités, quand d'heureux effets auront fait voir clairement, pour quelle cauſe, & pour quels intérêts, ils ont „ été acquis & employez. Si j'avois eu à ſoubaitter que „ l'Adminiſtration publique fût entre les mains de quelqu'un, „ Votre Grandeur ſait, qu'il y a longtemps que la première „ place lui auroit été aſſignée. Si d'autres, de qui je l'eſpérois le moins, ont fait de grandes choſes, & dignes d'eux, „ j'eſpére que vous ſurpaſſerez, s'il eſt poſſible, tout ce „ qu'ils ont fait, & que vous achéverez le grand Ouvrage ſi „ glorieuſement commencé, & ſi heureuſement avancé, de „ rendre la liberté à l'Europe & à tout le Genre-Humain. „ Dans cette attente je ne puis qu'être avec le même zéle & „ la même ſincérité que jamais,

Mylord &c.

[*L*] *Une autre qu'il écrivit à Mylord Godolphin.*]

„ Reygate le 27 Mai 1711.

„ Mylord,

„ Etant ſur le point d'entreprendre le voyage d'Italie, „ pour voir ſi un climat plus chaud, ſuppoſé que je puiſſe „ m'y rendre, pourra contribuer à me rendre un peu de vie, „ je ne puis me réſoudre à partir d'ici, ſans m'être acquité „ de mon devoir, du mieux qu'il m'eſt poſſible, envers Votre Grandeur, à ſeule perſonne, que je m'eſtimerois heureux dans mon état de foibleſſe, de pouvoir aſſurer de mes „ reſpects, & d'avoir aſſez de force d'aller ſaluer en Ville. „ Véritablement, je ſais peu en état, Mylord, de rendre aucun ſervice, & je n'entrepreends point de m'offrir à en rendre à perſonne, ſinon à Votre Grandeur ſeule. Mais ſi je „ pouvois me flatter qu'avant que de partir d'ici, ou en paſſant par la France, ou pendant mon ſéjour en Italie, je „ fuſſe capable de vous être utile en quelque choſe, grande „ ou petite, j'en ſerois tout fier: Ce dont je ſuis bien ſûr, „ c'eſt que votre réputation & votre gloire, votre mérite „ public & particulier, ne demeureront pas dans l'oubli, en „ quelque pays que je me trouve, quoique vos grandes qualités ne puiſſent recevoir un nouveau luſtre du témoignage que j'y rendrai. Mais perſonne ne les connoit plus à „ fond que moi, & par conſéquent il n'y a perſonne qui ait „ plus de droit de les publier, comme je le ferai toute ma „ vie, avec tout le dévouement poſſible, & le zéle le plus „ conſtant,

„ Mylord,

„ De Votre Grandeur le très-fidéle, obéiſſant, & humble Serviteur,

„ Shaftesbury".

[*M*] *Tous les Ecrits qu'il avoit deſſein de publier.*] La première Edition parut à Londres en 1711 en trois volumes; mais la plus belle & la plus complette, dont il eſt parlé dans le Corps de l'Article, ne fut publiée qu'en 1713, immédiatement après ſa mort. C'eſt ſur celle-là que toutes les autres ont été faites depuis.

Il faut obſerver par rapport à la manière dont les *Charactériſticks* ſont rangés, que les différentes Piéces dont ils ſont compoſés, ſont non ſeulement parfaitement unies en elles-mêmes, ſelon la nature & le génie de la ſorte d'Ecrits, à laquelle chacune appartient; mais qu'à les prendre enſemble elles forment un Tout complet, dont les parties ont une certaine relation les unes aux autres, ſelon l'ordre où elles ſont rangées, qu'on ne peut renverſer ſans défigurer le tout.

L'Auteur lui-même inſinue en divers endroits cette *dépendance* & cette connexion des divers Traités réunis. Voy. Vol. III. p. 135. 189. 190. 284. 285 &c. Il dit entre autres à la pag. 190. *que dans cette Edition complette, on verra que les trois premiers Traitez ſont préparatoires au quatriéme, & que le cinquiéme eſt une ſorte d'Apologie du Traité renouvellé touchant la Vertu & la Religion.*

Comme il avoit un Syſtême de *Théologie* & de *Morale* particulier, & qu'il avoit à propoſer bien des choſes auxquelles les oreilles des hommes étoient peu accoutumées, il étoit effectivement néceſſaire, qu'avant que de s'ériger dans les formes en Auteur *Syſtématique* & *Didactique*, il commençât par *préparer*, *corriger* ou *réfuter*.

Sincerum eſt niſi vas &c.

C'eſt à ce genre préparatif, ou correctif qu'on peut rapporter les Traités du premier Volume. Et quoiqu'on puiſſe dire en général que tous trois ils attaquent les folies, les vices, & le faux goût des hommes, & qu'ainſi ils préparent l'eſprit à profiter mieux de ce qu'on lui apprend dans ceux qui ſuivent, cependant chacune de ces Piéces ſemble avoir ſon but particulier.

La

Sculpture &c. qui auroit été un Ouvrage auſſi agréable qu'utile, s'il eût vécu aſſez longtems pour l'achever; mais la mort l'empêcha de le pouſſer fort loin. En 1716 on imprima à Londres in-8. quelques-unes de ſes Lettres, ſous le titre de *Lettres d'un Seigneur à un Jeune-homme à l'Académie* [*N*], & en 1721 To-

La Lettre ſur l'Enthouſiaſme, par exemple, eſt deſtinée plus directement à combattre la Superſtition, l'ennemi capital & le plus puiſſant de la vraye Philoſophie & de tout ſentiment généreux. On y recherche ſoigneuſement les ſources du Mal, & l'on fait voir que la première eſt une paſſion naturelle, qui bien dirigée & tournée vers ſon véritable Objet, produit tout ce qu'il y a de plus aimable. Cette paſſion, nous dit-on, n'eſt autre choſe que l'Enthouſiaſme, ſur la nature & l'origine duquel l'Auteur nous apprend (Vol. III. p. 20) *qu'il y a dans les nombres, l'harmonie, la proportion, & dans la beauté de tout ordre, une certaine puiſſance, un charme, qui captive naturellement le cœur, & excite dans l'imagination l'idée de quelque choſe de majeſtueux & de divin.* Il ajoûte ailleurs (vol. III. p. 37) que *c'eſt là une paſſion très-naturelle & bonne, & qui n'a proprement pour ſon objet rien qui ne ſoit bon & honnête. Elle peut auſſi, à la vérité, s'égarer. Et des Exemples modernes*, dit-il, *nous apprennent peut-être mieux que ceux de l'Antiquité, qu'en matière de Religion, l'Enthouſiaſme qui agit par l'amour, eſt ſujet à d'étranges écarts; & que celui qui agit par frayeur, jette dans bien d'horribles & monſtrueuſes ſuperſtitions.* Ce ſont ces excès de l'Enthouſiaſme, auxquels l'Auteur en veut, & contre leſquels il employe ſurtout le badinage & la raillerie.

Cette façon d'attaquer, qui régne conſtamment dans les Piéces ſuivantes, l'obligea à travailler *dans ſon ſecond Traité à former ſes Lecteurs à cette methode aiſée, libre, & amuſante, & à cet eſprit d'enjouement & de raillerie*, qu'il employe ſi ſouvent en des occaſions & ſur des ſujets, ou le ſtile ordinaire auroit été uniquement des plus graves & des plus ſérieux. La Méthode étant nouvelle elle avoit bien beſoin d'apologie. Voyez là-deſſus la Rem. [*H*].

Le troiſiéme Traité, intitulé *Soliloque ou Avis à un Auteur* quoiqu'il ait quantité de choſes qui lui ſont communes avec les deux précédens, a néanmoins auſſi quelque choſe qui lui eſt particulier. Comme la Philoſophie qu'il avoit à propoſer, étoit deſtinée non ſeulement à éclairer l'Eſprit, mais à reformer le Cœur, en corrigeant les imaginations & les opinions, qui ſont les principes de nos actions, il étoit abſolument néceſſaire qu'on apprît au Lecteur, *à tourner les yeux ſur ſon extérieur*, qu'on lui montrât à reconnoître & à démêler *au dedans de lui-même*, l'ordre & le déſordre, l'œconomie & la confuſion de ſes paſſions, de ſes deſirs, de ſes imaginations & de ſes ſentimens. C'eſt-là, au jugement de l'Auteur, l'unique moyen par lequel un homme peut parvenir à connoître, *qui il eſt, & ce qu'il eſt; d'où il a tiré ſon exiſtence; quelle eſt ſa deſtination; à quel genre de vie ſa propre nature & ſa conſtitution le deſtinent.* (Vol. III. p. 147) & pour employer encore ſes propres termes (Vol. II. p. 285). *Cet Auteur ſentoit, qu'à proportion que nous avons plus ou moins de cette connoiſſance de nous-mêmes, nous ſommes auſſi plus ou moins véritablement hommes, & qu'on peut compter plus ou moins ſur nous par rapport à l'amitié, dans la ſociété, & dans le commerce de la Vie.* Il paroît donc que le principal but du Soliloque eſt d'aider chacun dans l'importante occupation de converſer avec ſoi-même & de s'examiner.

Si nous pouvons ſuppoſer à préſent, que la force de ces Traités préliminaires *ait diſſipé les nuées frayeurs & les ſouppons ſiniſtres de la Superſtition; qu'elle ait juſtifié & établi l'enjouement & la raillerie, & rendu intelligible la maniere de converſer avec ſoi-même & de rentrer dans ſon interieur*, nous pouvons bien regarder la première partie de la tâche comme remplie; par cette partie préparatoire de ſa Philoſophie il a levé tous les obſtacles, qui pouvoient l'empêcher de paſſer à la partie didaſtique.

Nous la trouvons dans le ſecond Volume, c'eſt-là, comme il l'avoue lui-même (vol. III. p. 187) *que le Lecteur découvre un nouveau ſpectacle, il y voit un Philoſophe dans toutes les formes, un Ecrivain Syſtematique, un Dogmatiſte, & un Maître qui explique & enſeigne.* C'eſt ici que nous avons donc ſes vrais ſentimens, ſa Philoſophie & ſon Syſtême. C'eſt ici la doctrine à laquelle ſes Traités précédens ne faiſoient que préparer, & dont ils n'étoient pour ainſi dire que les préliminaires; à peu près comme les remédes que les Médecins donnent quelquefois uniquement pour préparer le corps au régime qui doit ſuivre, & duquel ſeul on attend le parfait rétabliſſement de la ſanté.

A l'égard du troiſiéme Volume (ſi l'on excepte les deux dernières petites Piéces, qui ſont indépendantes & étrangéres) c'eſt ce que porte le titre, un nombre de réflexions mêlées ſur les autres, une eſpéce de défenſe & d'explication de ce qui précéde; un Commentaire, où il examine & critique avec tout l'eſprit & toute l'exactitude poſſible non ſeulement le but & le génie de ſa Philoſophie, mais encore la nature, l'eſpéce, la conduite, & le deſſein de chaque Traité en particulier.

[*N*] *En 1716 on imprima à Londres in-8. quelques unes de ſes Lettres ſous le titre de* Lettres d'un Seigneur à un jeune homme à l'Académie.] Il avoit écrit ces Lettres à Michel Ainſworth de la Paroiſſe de St. Giles, ſous laquelle Mylord Shaftesbury demeuroit; il entretenoit ce jeune homme dans l'Univerſité d'Oxford. Ce Recueil contient dix Lettres ſur des matiéres Philoſophiques & Théologiques, mais le Comte ne les avoit jamais deſtinées à voir le jour. On y trouve quantité d'utiles réflexions ſur les ſujets les plus importans; nous allons mettre le Lecteur en état d'en juger. Dans la ſeconde Lettre, datée du 10 Mai 1707 (27) il obſerve *que la meilleure voye de s'élever à la plus excellente diſpoſition, qui eſt l'amour de Dieu, n'eſt pas celle des ſpéculations ténébreuſes & d'une Philoſophie Monachale, mais la pratique de la morale & l'amour pour les hommes, le zele pour leurs intérêts, dans le principal, celui qui ſeul les rend ſuperieurs aux Brutes, eſt la Liberté de penſer dans les Sciences, & un bon Gouvernement & la liberté dans la Société Civile. La Tyrannie dans l'un eſt toujours accompagnée ou ſuivie de la Tyrannie dans l'autre. Quand une fois on a réduit un peuple dans l'eſclavage, il eſt bientôt réduit auſſi dans cette baſſe ſervitude par rapport à ſes ſentimens & à ſes mœurs. Il faut donc que le vrai zéle pour Dieu & pour la Religion ſoit ſoûtenu d'un amour reel pour les hommes; & l'amour pour les hommes ne peut ſubſiſter ſans la vraye connoiſſance de leurs plus grands intérêts, & de la ſeule voye des uniques moyens que Dieu & la Nature ont rendu neceſſaires & eſſentiels à leur dignité & à leur caractere d'hommes, ſe veut dire la liberté à tous égards. Ceux donc qui trahiſſent ces principes & les droits du Genre-humain, trahiſſent la Religion, de maniére à la faire ſervir d'inſtrument contre elle-même.* Il remarque dans la troiſiéme Lettre (28). *Que tous ceux qui ſont ſuperieurs en lumiéres au pauvre vulgaire greſſier & ignorant, ſont obligez d'expliquer, autant qu'il eſt poſſible, les raiſons & les fondemens des Loix Divines, que notre Divin Légiſlateur nous a données en forme de Commandemens poſitifs, de montrer leur accord avec la Loi naturelle, de faire ſentir combien elles ſont avantageuſes à la Société, & propres à nous procurer la paix & le bonheur à nous-mêmes.* „ Et lorſque ces conſidéra-
„ tions, quelque puiſſantes qu'elles ſoient, ne produiſent
„ pas leur effet, alors il faut faire valoir l'idée *du feu & du*
„ *ſouffre*, & des autres Châtimens, dont la Bonté Divine a
„ eu la condeſcendance de nous menacer, pour notre bien.
„ Par rapport à nous-mêmes, nous devons être *libres*, con-
„ formément à cette *Loi parfaite de Liberté*, dans laquelle il
„ nous eſt ordonné *de regarder*. . . . . J'ai lu avec un vé-
„ ritable plaiſir ce que vous dites, *que nous ſommes faits pour contempler & pour aimer Dieu entiérement, d'un amour libre & volontaire.* Mais vous verrez, que c'eſt là un myſtére
„ trop profond pour les gens avec leſquels vous converſez,
„ & que vous voyez autour de vous. A peine ont-ils enten-
„ du parler de ce que c'eſt que combattre ſes paſſions & ſes
„ ſens. Ils s'imaginent qu'ils ſont ſuffiſamment juſtifiez comme *Hommes*, qu'ils ſont ſuffiſamment qualifiez comme
„ *Saints*, & comme *Miniſtres de la Religion*, lorſqu'à l'aide
„ des circonſtances & de leur ſituation extérieure, ils réuſſiſ-
„ ſent à renfermer leurs paſſions dans les bornes ordinaires
„ des Loix humaines. Delà vient, comme vous le remar-
„ quez, que bien loin d'éviter *les ſéductions flatteuſes des Objets extérieurs*, ils les augmentent & les rendent plus vives
„ par tous les moyens poſſibles, ne craignant point de don-
„ ner de nouveaux alimens à leurs deſirs enflammez, dans
„ un Cœur, qui ne peut jamais brûler pour Dieu, tant que
„ ces autres feux ne ſont pas éteints. Dieu veuille, que
„ puiſque vous connoiſſez la meilleure voye, cette chaſte
„ & ſainte diſcipline vous continuyez à la ſuivre, avec cette
„ pleuſe & juſte jalouſie de votre propre cœur, qui empê-
„ che que ni vos yeux, ni aucun de vos ſens, s'écarte de
„ la régle pour ſe ſatisfaire ſoi-même, ou pour ſe conſacrer
„ à d'autre ſervice qu'à celui du *Créateur*, qui les a formez
„ pour le ſien, & en qui ſeul on trouve le repos & le bon-
„ heur". Dans la quatriéme Lettre, du 2. Avril 1708 il dit (29); que *la recompenſe de la vertu doit être du même ordre que la vertu même; à laquelle on ne peut rien ajouter. Que le bonheur du Ciel même ne peut conſiſter, que dans une augmentation de grace, de vertu, & de lumiéres; que nous mettront en état de comprendre de plus en plus la vertu par excellence, celle qui eſt, la ſource & le diſpenſateur de tous les biens.* Il remarque dans la cinquiéme Lettre (30) datée du 28 Janvier 170⅝ „ que
„ tout ce que nous appellons perfectionner l'eſprit par des
„ ſpéculations ſtériles & creuſes, tout ſavoir quel qu'il ſoit,
„ ſoit en Théologie, ſoit dans d'autres Sciences, qui ne tend
„ pas directement a nous rendre *plus vertueux, plus doux, plus juſtes, & meilleurs*, eſt fort éloigné de mériter ce titre.
„ Et même bien loin que toute cette Philoſophie, qui eſt
„ fondée ſur la comparaiſon & la compoſition des *idées* com-
„ plexes, implexes, reflexes, & ſur-tout ce bruit Métaphy-
„ ſique; toute cette prétendue étude de la Nature, qu'on
„ nomme Phyſique, *Ariſtoteliſme, Carteſianiſme*, ou de tel
„ autre nom que ce ſoit; toutes ces ſublimes contemplations
„ des Etoiles, des Sphéres, & des Planétes, & toutes les
„ autres parties des Sciences qui conſiſtent en recherches
„ curieuſes, bien loin dis-je, que ce ſoient là des choſes né-
„ ceſſaires pour cultiver & perfectionner l'Eſprit, qu'au con-
„ traire, ſi l'on n'y veille avec tout le ſoin poſſible, elles ne
„ ſervent qu'à inſpirer un ſot orgueil, & à rendre les hom-
„ mes plus obſtinez dans leur ignorance & dans leurs vices".
Il obſerve enſuite (31), *que nous n'avons jamais plus de beſoin d'une bonnête gayeté, de bonne humeur, ou de vigueur d'eſprit, que lorſque nous nous occupons de Dieu & de la Vertu. Deſorte que l'on peut regarder comme une des cauſes de l'auſterité & de la dureté de la Théologie de quelques perſonnes, la diſpoſition d'eſprit ſombre, & l'humeur atrabilaire, qu'ils contractent par des études dures, qui les portent à ſe faire de Dieu une idée, dont leur Eſprit aigre eſt le modéle. . . . . Mais ce qui eſt la plus eſſentiel & de la derniére conſéquence pour notre Eſprit & pour notre Cœur, c'eſt de les munir contre la contagion des plaiſirs. Pour vous faire voir néanmoins que je ne prétends pas imiter ces Théologiens rigides, qui prêchent une vie aſcetique & monaſtique, &*

(27) *Seconde Lettre &c.* p. 2.

(28) Ibid. p. 11.

(29) Ibid. p. 19.

(30) Ibid. p. 21. 22.

(31) P. 23. 24.

Toland publia à Londres in-8. *Lettres du feu Comte de Shaftesbury à Mr. Robert Molesworth, aujourd'hui Lord Vicomte de ce nom; avec deux Lettres du feu Chevalier Jean Cropley: accompagnées d'une ample introduction par l'Editeur* [O]. Mylord Shaftesbury eſtimoit les Ouvrages de nos meilleurs Théologiens [P]. Mais il étudioit principalement les Ouvrages de l'Antiquité [Q], dont il tira ſon plan de Philoſophie [R]. [☞ Quoi qu'en diſe l'Auteur de cet Article, ſurtout à la fin de la dernière Remarque, on ne

que je n'admire pas, ce qui peut le moins du monde mettre obſtacle aux progrès dans les Sciences, on dans la ſpéculation, faites attention à ce que je vais vous dire, & remontez par la réflexion juſqu'à cette premiere lueur de génie, qui parut en vous dans votre enfance. Je parle, de la peinture. Si vous aviez été deſtiné à être un de ces Artiſtes du premier ordre, qui repréſentent des Hiſtoires, des Fables, & la Nature, & ſi je vous avois entendu en Italie, ou ailleurs pour apprendre la maniere des grands Maîtres, quel avis, penſez-vous, que je vous aurois donné? je dis, quel avis, non comme Cavalier, comme Philoſophe, ou comme Homme de bien, mais ſimplement comme Amateur de l'Art, en ſuppoſant même que j'euſſe été de mauvaiſe humeur, & que mon unique but, en vous envoyant dans les Pays étrangers, eût été de me procurer de beaux tableaux, & de vous rendre habile dans la peinture, pour me ſervir enſuite de vous pour moi-même & pour l'embelliſſement de ma maiſon: certainement je vous aurois dit, & vous auriez proteſté de bonne foi en avoir été autant. „ Vous partez pour aller apprendre tout ce qu'il y a de plus excellent & de plus beau dans la Peinture. Vous irez dans les lieux où il ſe trouve quantité de tableaux de différentes mains, & très-différens & oppoſés même dans leur maniere; tous ces ouvrages ſeront vûs par vous. Vous verrez des Connoiſſeurs partagez dans leur opinions, & les plus mauvais Maîtres, les plus méchantes Piéces, la plus mauvaiſe maniére, auront leurs admirateurs. Comment formerez vous votre Goût? Par quelle voye parviendrez vous à admirer vous-même avec connoiſſance, à louer & à imiter uniquement ce qui eſt réellement bon & exquis en ce genre? Si vous vous laiſſez entraîner d'abord à votre imagination & à votre panchant, ſi vos yeux s'attachent à ce qui vous frappe le plus, & à ce qui vous plaît au premier coup d'œil, vous ne parviendrez ſûrement jamais à avoir le coup d'œil juſte, vous vous laiſſerez écarter, & vous aurez une imagination fleurie, gaye, & vive; & un tableau lafcif & pimpant, quoique baſiolé, vous frappera plus qu'une piéce vraiment gaye & chaſte de Maître le plus ſage; une maniére Flamande ou Françoise *vous plaira davantage que la véritable* Italienne. *Que faire donc? le voici, en qu'y a-t-il autre choſe à faire? J'aiſer-vous une Loi inviolable d'être en garde contre vos yeux & contre votre imagination, qui vous mênent naturellement à ce qui eſt gai, & vous portent fortement vers l'objet, ſur lequel vous n'avez pas d'abord deſſein de vous arrêter. Mettez-vous au point de ne pas faire attention à toute petite piéce gaillarde, & même d'ailleurs de vous donner dans la vuë, pour vous fixer à des piéces plus nobles, plus travaillées, où l'on ſent la main du Maître, connues pour des Chef-d'œuvres, & admirées de tout le monde comme telles. Si vous n'y trouvez ni charmes ni graces à la premiére vuë, regardez attentivement, continuez à obſerver tout ce qu'il vous ſera poſſible, & quand vous commencerez à entrevoir quelque choſe, cultivez, perfectionnez vos idées, & travaillez juſques à ce que vous ayez acquis le vrai goût, & une juſte connoiſſance de ce qui eſt véritablement beau en ce genre". Voilà ce qu'un Maître ou Patron ordinaire de bon-ſens vous auroit dit, ſi vous aviez entrepris de vous former à l'Art de peindre; & c'eſt ce que je vous dis à preſent au ſujet du grand deſſein que vous avez de vous pouſſer dans les Sciences. C'eſt la raiſon qui m'oblige à vous munir contre les plaiſirs; à vous exhorter de vous garder des routes qui conduiſent à une mauvaiſe connoiſſance, à un ſimé jugement de ce qui eſt* BEAU *&* BON. Voici ce qu'il dit dans ſa ſixiéme Lettre, du 8 Février 1709. „ Le tems viendra que votre plus grande peine viendra de cette ancienne difficulté πόθεν τὸ κακὸν, *d'où vient le Mal?* Mais vous ſerez ſatisfait, ſi vous vous êtes bien nourri des préceptes & des ſpéculations qui naiſſent de ſon contraire, le Noble *Bien*, τὸ καλὸν. Mais ſoyez perſuadé en même tems que la Sageſſe tire ſon origine du *Cœur* plutôt que de l'*Eſprit*. *Sentez* la Bonté, & toutes choſes vous paroîtront bien & bonnes. Faites votre affaire capitale de vous familiariſer avec ce qui eſt *Bon*, afin que connoiſſant parfaitement, par le ſecours de la Raiſon, ce qui eſt *Bon* & ce qui eſt *Mauvais*, vous puiſſiez appercevoir, ſi le *Bon* qui vient de la Révélation, n'eſt pas parfaitement Bon, & conſéquemment cette régle. Car en ce cas-là, le but même de l'Evangile en prouve la vérité, & ce qui ne peut être connu du vulgaire que par des Miracles, & ne lui peut être enſeigné que par des préceptes poſitifs, eſt démontrable aux gens âgez & vertueux par la nature même de la choſe. Comment donc pourrions-nous ne pas acquieſcer à ces doctrines, & à cette Révélation, qui nous ſont propoſées, & qui ont été appuyées par des prodiges & par des Miracles? Mais quant à nous la véritable preuve de la divinité & de la vérité de la Révélation, c'eſt l'excellence même des choſes révélées, ſans cela les Miracles mêmes ne ſeroient pas grande impreſſion, & nous ne pourrions y faire fond tout à fait, quand nous en ſerions auſſi proche, que ceux qui vivoient il y a plus de mille ans, lorſqu'ils avoient été tout récemment opérez, & que la mémoire en étoit encore fraiche. C'eſt-là uniquement ce qui peut juſtifier notre facilité à croire; & à cet égard nous ne pouvons être trop ſoumis, trop complaiſans, & trop faciles. En attendant que vo-*

„ tre œil ſoit ſimple, détournez-le de l'*Athéiſme* & fixez-le ſur le *Divin*. Conſidérez Dieu comme Bon, contemplez le dans ſes ouvrages, où ce caractére brille; conduiſez-vous honnêtement, décemment, & d'une maniére réglée, étudiez & aimez tout ce qui eſt bon, honnête, & decent, & avec le temps vous connoîtrez & vous aimerez celui qui „ en eſt l'Auteur".

[O] *En* 1721 *Toland publia à Londres* in-8. Lettre du feu Comte de Schaftesbury à Mr. Robert Molefworth &c.] Ces Lettres ne roulant que ſur des affaires particuliéres, n'étoient guéres d'uſage pour le Public, quoiqu'on y apperçoive la probité du Comte dans le plus beau jour. D'ailleurs l'*Introduction* de Toland n'eſt fondée principalement que ſur des Conjectures, & il y a pluſieurs choſes entiérement fauſſes, ainſi nous n'en citerons rien, & nous nous bornerons à rapporter un endroit ou deux des Lettres du Comte. Dans la VII. Lettre à Mr. Molefworth, datée de Beechworth dans la Province de Surrey, le 6 Janvier 170⅘, il lui dit. „ Il faut „ que j'avoue, que je commence à me flatter de rendre ſervice d'une façon, à laquelle je ne penſois guére, & dont je „ ne m'étois jamais cru capable, ni pour laquelle je ne me croyois pas juſques ici qualifié (32). Je n'avois jamais cru, „ que je verrois quelqu'un des Miniſtres d'Etat, aſſez porté „ pour le Bien Public, pour conſulter & écouter un homme „ qui l'a principalement à cœur. Et pour parler franche- „ment ſur mon propre ſujet, j'avois toujours cru que j'avois une certaine roideur de Caractére, qui m'empêche- „ roit de tirer véritablement avantage de bons Miniſtres, „ s'il arrivoit que nous en euſſions de tels. Mais ayant été „ de bonne heure obligé de renoncer aux grandes idées que „ j'avois, & aux eſpérances de rendre ſervice par la voye publique & ouverte des Parlemens, la mortification m'a fait „ du bien, & m'a rendu plus docile & plus traitable: c'eſt „ dans cette diſpoſition que vous me trouvâtes, lorſque vous „ me fîtes une occaſion de me recommander avec une amitié „ toute particuliére à un Miniſtre (33), & me mîtes en ré- „ lation avec lui. J'ai employé le peu de tems que je l'ai vu „ depuis, du mieux qu'il m'a été poſſible, en lui donnant les „ avis, & lui offrant les ſervices, qui convenoient à mon caractére. Je ne penſe pas non plus d'avoir eu le malheur „ de le choquer le moins du monde, & d'avoir fait naître en „ lui cette idée terrible, que les Courtiſans ont coutume „ d'avoir d'un Patriote, & d'un homme d'une vertu rigide. „ Je me flate extrémement, ſi je ne fais pas le dernier point „ de charges, & n'exige point de ſervices en retour". Voici ce qu'il marque dans la quatriéme Lettre, écrite de Beechworth le 4 Novembre 1708. „ Vous me croirez mélancho- „ lique ſi vous le voulez. J'avoue qu'il y a eu un tems, où „ la fituation des affaires publiques me rendoit tel; car excepté vous & un ou deux autres, au plus, je n'avois perſonne qui agît de concert avec moi contre l'injuſtice & la „ corruption des deux Partis; tous deux m'en vouloient, „ mais ſurtout un, à cauſe de ma miſſance & de mes principes; l'autre étoit irrité contre moi, à cauſe de ma prétendue Apoſtaſie, qui ne conſiſtoit qu'à perſiſter dans les „ principes ſur leſquels ce Parti étoit fondé. Il y a eu, „ il eſt vrai, des Apoſtats depuis. Mais il y a bien long- „ tems que le tems eſt paſſé, où l'on me traitoit vous & „ moi de Jacobites. J'ignore ce qu'on peut dire pour la juſtification de quelques-uns de nos Compagnons, à la vuë „ du grand changement qui s'eſt fait en eux; mais quant à „ ce qui me regarde en particulier, je veux aſſûre, que depuis ces tems malheureux, qui pouvoient peut-être inſpi- „ rer la mélancholie, dont vous craignez que je ne ſois atteint, & qui certainement ont contribué à déranger ma „ ſanté, je ſuis à préſent auſſi content qu'il eſt poſſible, & „ ma ſanté même eſt humainement parlant, aſſez paſſable, „ ſi vous exceptez l'air de Londres, qui ne me convient „ point".

(32) **En donnant des Avis à ceux qui étoient dans le Miniſtére.** *Voyez la Note de l'Editeur ſur cette Lettre p.* 39.

(33) **Le Grand Tréſorier Godolphin.**

[P] *Mylord Shaftesbury eſtimoit les Ouvrages de nos meilleurs Théologiens.*] Ce fut par ſes ſoins qu'on publia en 1698 un Volume de Sermons choiſis du Docteur Whitcote, avec une Préface; cette Edition fut faite ſur les Copies écrites par abbréviation, pendant que les Sermons avoient été prononcés.

[Q] *Mais il étudioit principalement les Ouvrages de l'Antiquité.*] Ceux qu'il admiroit le plus, & qu'il avoit toujours avec lui, étoient les Oeuvres Morales de Xénophon, Horace, les Commentaires & l'*Enchiridion* d'Epictéte, tels qu'Arrien les a publiés, & Marc-Antonin. Ces Auteurs ſe trouvent encore dans ſa Bibliothéque, chargés d'un bout à l'autre de notes marginales, de renvois, & d'explications, écrites toutes de ſa propre main.

[R] *Son plan de Philoſophie.*] On comprendra mieux l'idée que le Comte s'étoit faite de la Philoſophie en général, par la

ne peut douter que Mylord Shaftesbury n'ait été ennemi de la Révélation; nous avons indiqué dans nos Additions quelques traits, qui ne permettent guere d'en douter. Un Théologien Anglois, nommé *Smith*, publia en 1736 un Ouvrage intitulé. *The Cure of Deism* &c. *Moyen de guérir le Déïsme, en faisant voir que le Système du Médiateur Jésus-Christ est la seule véritable Religion. Pour servir de réponse aux Objections, & à l'idée très-imparfaite de la Religion Naturelle & du Christianisme, que nous donnent les deux Oracles du Déïsme, l'Auteur du* Christianisme aussi ancien que le Monde, *& l'Auteur des* Characteristicks. *En deux Volumes* &c. in-8. & en 1737 une nouvelle Edition. Ce Théologien ne craint pas de mettre Mylord Shaftesbury à la tête des Deïstes. „ Le noble Auteur des *Characteristicks*, dit-il, le premier en date, & „ le plus en vogue, lance plusieurs traits contre les Miracles, comme s'ils ne prouvoient rien. Il s'est „ mis à la tête des Deïstes modernes pendant plusieurs années, & c'est peut-être le plus subtil adver- „ saire qui ait écrit contre la Religion Chretienne. Son pernicieux dessein a été formé d'une manié- „ re si couverte & si artificieuse, qu'il n'y a que les personnes initiées qui le comprennent; on s'y trom- „ pe ordinairement, & il est même quelquefois applaudi par de très-bons Chrétiens". Mr. Mosheim *, en rendant justice au beau génie & à la pénétration du Comte, ne doute pas que ce Seigneur ne fût malheureusement prévenu contre la Religion Chrétienne, sur quoi il en appelle en général à divers endroits de ses Ecrits. ADD. DU TRAD.

* Dans sa Dissertation sur l'*Argument pris du point le plus fûr*. Voy. Rem. [F] dans l'ART.

la maniére dont il s'en explique lui-même dans une Lettre à un de ceux avec qui il étoit en correspondance. „ Il n'y „ a eu effectivement que deux sortes de Philosophie réel- „ lement distinctes; l'une dont Socrate fut l'Auteur, qui passa „ dans l'ancienne Académie dans l'Ecole Péripatéticienne, „ & dans la Stoïque. L'autre, qui tiroit véritablement son „ origine de Démocrite, & qui fut suivie par ceux de la Sec- „ te Cyrénaïque, & par les Epicuriens. Car pour ce qui est „ du Scepticisme tout pur, & de la doctrine de la nouvelle „ Académie, elle n'avoit point de principes certains, & c'é- „ toit plutôt une Ergoterie, qu'une Philosophie. La pre- „ miére des deux autres recommandoit l'activité, de pren- „ dre intérêt aux affaires Civiles, à la Religion, &c. La „ seconde se moquoit de tout cela, & conseilloit l'inaction „ & la retraite. L'une & l'autre agissoit conséquemment. La „ premiére soutenoit que la Société, le juste & l'injuste „ étoient fondées dans la Nature; que la Nature avoit des „ fins, & qu'elle étoit elle-même bien réglée & gouvernée „ par une seule & parfaite Intelligence. La seconde se mo- „ quoit encore de cela, & ne donnoit pas tant de pouvoir à „ la Providence & à Dame Nature, Ils la regardoient com- „ me une Vieille radoteuse. C'est ainsi que dans Cicéron „ l'Epicurien traite la Providence, d'*Anus Fatidica Stoico- „ rum Typhona*. De-là vient que la premiére sorte de Philoso- „ phie doit être appellée Civile, Sociable, Théistique; & la „ seconde d'un nom opposé".

A peine vaut-il la peine de demander, laquelle des deux l'Auteur avoit embrassée. Chaque page de ses Ecrits démontre qu'il étoit un très-sincére Défenseur de celle qu'il appelle *Civile, Sociable, & Théistique*. D'où l'on peut conclure, qu'il semble que tout le but de sa Philosophie a été d'en inculquer les deux Principes; *qu'il y a une Providence qui gouverne tout l'univers, & qui en prend soin, pour en exclurre tout desordre; & que cette Providence a fait l'Homme un Animal Politique & Sociable, dont la Constitution est telle qu'il ne peut trouver sa véritable & naturelle fin, que dans l'exercice des vertus morales sociales*. Tel a été néanmoins le sort de cet Auteur, que tandis que quelques-uns, charmés uniquement de son esprit & de son enjouement, l'ont extrémement exalté pour des choses proposées peut-être trop librement, mais qui n'ont aucun rapport à la Philosophie; d'autres au-contraire ne se sont attachés qu'à critiquer ces endroits trop libres, ce qu'ils appellent le réfuter; enforte que son véritable Système & ses sentimens ont été négligés, ou traités du-moins comme un Système Visionnaire de son invention pour faire une idole de la Vertu morale, quoiqu'on puisse prouver clairement que de tout point ses sentimens sont précisément ceux de tous les meilleurs Auteurs de l'Antiquité.

SHAKESPEARE (GUILLAUME) nâquit au mois d'Avril 1564 à Stratford sur Avon dans la Comté de Warwick, de Mr. Jean Shakespeare [*A*]. Il paroît par les Régitres & autres Actes publics qui concernent ce lieu, que sa famille étoit sur un assez beau pied, & il en est parlé comme d'une famille noble. Son pere, qui étoit un gros Marchand de Laine, ayant une fort nombreuse famille, puisque Shakespeare étoit l'aîné de dix enfans, ne put lui donner d'autre éducation, que celle qu'il crut suffisante pour le mettre en état de suivre son commerce. Il est vrai qu'il le mit quelque tems dans une Ecole publique, où il apprit vaisemblablement le peu de Latin qu'il savoit. Mais la situation peu aisée où son pere se trouvoit, & le besoin qu'il avoit de lui pour son commerce, l'obligérent à le retirer, & l'empêchérent de faire de plus grands progrès. Il semble aprés avoir quitté l'Ecole, qu'il se donna tout entier à la profession à laquelle son pere l'avoit destiné; & pour s'établir d'une maniére réglée, il jugea à propos de se marier, quoique fort jeune (*a*), c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans (*b*) [*B*]; il épousa la fille d'un riche Payſan nommé Hathaway, qui faisoit valoir son propre bien dans le voisinage de

(*a*) Rowe's *Life of Shakespeare.*

[*A*] *De Jean Shakespeare.*] En 1599 on accorda à ce Jean Shakespeare l'Acte suivant. „ A tous & à chacun des No- „ bles & Gentilshommes de tout ordre, portant Armes, qui „ verront ces présentes. Guillaume Dethick Garter, pre- „ mier Roi d'Armes d'Angleterre, & Guillaume Cambden „ alias Clarencieux, Roi d'Armes pour les Provinces Mé- „ ridionales, Orientales, & Occidentales du Royaume, Sa- „ lut. Vous savez, que parmi toutes les Nations, & dans „ tous les Royaumes, on a conservé & fait connoître pu- „ bliquement le merite des Grands-Hommes par certains E- „ cussons, & par des marques de Chevalerie; dont c'est à „ nous à expédier les Actes, & à rendre témoignage, en ver- „ tu de la Charge qui nous en a été donnée par sa très- „ excellente Majesté la Reine, & par les très-illustres & vic- „ torieux Ancêtres de Son Altesse: A la requisition qui nous „ en a été faite, & étant informés par des témoignages di- „ gnes de foi, que Jean Shakespeare, demeurant à Stratford „ sur Avon dans la Comté de Warwick, Gentilhomme, qui „ a épousé la fille & une des héritiéres de Robert Arden de „ Wellingcote dans ladite Comté, a produit, pendant qu'il „ a été Officier de Sa Majesté, & Baillif de Stratford, son „ ancien Ecu, qui lui avoit été jusque'ici affigné, que d'ailleurs, „ le très-prudent Prince le Roi Henri VII. de glorieuse mé- „ moire, a accordé au Bisayeul du susdit Jean Shakespeare, „ en considération de ses fidéles services, diverses terres & „ fiefs dans la Comté de Warwick, que pendant quelques ge- „ nérations cette famille y a subsisté en bonne réputation: „ A ces Causes, & pour l'encouragement de sa postérité, „ qui selon l'ancienne coutume & selon les Loix Héraldi- „ ques, hériteront légitimement du susdit Ecusson par leur „ Mere, nous les susdits Garter & Clarencieux avons affigné „ accordé, & confirmé, & par ces présentes amplifié audit „ Jean Shakespeare, & à ses descendans les Armes suivantes; „ *d'Or à la bande de Sable chargée d'une Lance d'Or, la pointe „ tournée vers le haut, bandée d'argent.* Et pour Cimier *un „ Faucon d'or, éployé sur un Cordon d'or, soutenant une Lan- „ ce d'argent au chef d'azur*, posée sur un Casque, avec le „ Manteau & Lambrequins, comme on le peut voir plus „ clairement let en marge. De plus nous l'avons aussi écar- „ telé avec les ancienes Armes du susdit Arden de Welling- „ cote, pour marquer qu'il est & sera permis au susdit Jean „ Shakespeare, Gentilhomme, de porter durant sa vie le „ susdit Ecu, simple, ou écartelé, comme il vient d'être dit; „ & qu'il sera permis à ses Enfans, & à ses descendans, nez „ en mariage légitime de porter, & d'écarteler ces Armes, „ en observant les différences requises, dans toutes les sc- „ tions de guerre légitimes, & de s'en servir dans tous les „ usages Civils, conformément aux Loix Héraldiques, & „ aux Coutumes des Gentilshommes, sans en être empêchez „ par aucune personne. En foi dequoi nous avons mis nos „ noms, & apposé le Sceau de nos Charges. Donné au Bu- „ reau des Armes à Londres le du mois dans la qua- „ rante-deuxiéme année du Régne de notre très-gracieuse „ Souveraine Elizabeth, par la Grace de Dieu Reine d'An- „ gleterre, de France, & d'Irlande, Défenseur de la Foi &c. „ 1599".

[*B*] *Il jugea à propos de se marier, quoique fort jeune, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans.*] On voit par le monument érigé dans l'Eglise de Stratford à sa fille Susanne, femme de Jean Hall Gentilhomme, qu'elle mourut le 2 Juillet 1649, âgée de soixante-six ans; desorte qu'elle étoit née en 1583, lorsque son pere n'avoit pas dix-neuf ans accomplis, étant né en 1564. Elle n'étoit pas même l'aînée de ses Enfans, il avoit eu une autre fille, nommé Judith, qui étoit née avant Susanne, & qui avoit épousé un Mr. Thomas Quiney. „ Si „ ce fut purement par inclination, dit Mr. Théobald (1), „ ou par des raisons de convenance, qu'il se porta à se ma- „ rier si jeune, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider dans un „ aussi grand éloignement où nous sommes; mais il y a quel- „ que apparence que l'intérêt contribua à lui faire contracter „ cette alliance; car il épousa la fille d'un Jean Hathaway, „ riche Payſan, qui faisoit valoir son propre bien dans le „ voisinage, & elle avoit du moins huit ans plus que lui; „ elle lui survêquit cependant sept ans, & mourut la même

(1) *Préface de son Edit. des Oeuvres de Shakesp. Tome* p. 6.

de Stratford. Il vécut quelque tems de cette maniére, juſqu'à ce qu'une folie l'obligeât à quitter la Province & ſa profeſſion; & quoiqu'il ſemble d'abord que ce fût-là une tache à ſa réputation, & un malheur pour lui, ce fut néanmoins ce qui heureuſement dans la ſuite donna lieu au plus grand génie, qu'il y ait eu pour la Poëſie Dramatique, à ſe déployer. Il étoit tombé en mauvaiſe compagnie; & entre autres il s'étoit aſſocié avec quelques Libertins, qui déroboient ſouvent des bêtes fauves, ils l'engagérent plus d'une fois à en dérober avec eux dans le Parc du Chevalier Thomas Lucy de Charlecot proche de Stratford [*C*]. Ce Gentilhomme fit des pourſuites contre lui, qu'il trouva un peu trop vives; & pour s'en venger, il fit une Balade contre le Chevalier. Cette Piéce, vraiſemblablement le premier eſſai de ſa Muſe, eſt perdue; mais on dit qu'elle étoit ſi ſatirique, que le Chevalier redoubla ſes pourſuites contre Shakeſpeare, de telle façon qu'il fut contraint d'abandonner pour quelque tems ſes affaires & ſa famille, & de ſe ſauver à Londres. On dit que ce fut en ce tems-là, & par cet accident, qu'il fit pour la premiére fois connoiſſance avec le Théatre. Il entra dans la Troupe qui ſubſiſtoit alors, & y fut reçu pour une des moindres places; mais il ſe diſtingua bientôt par ſon admirable génie, tourné naturellement au Théatre, ſinon comme grand Acteur, du-moins comme excellent Auteur. On trouve ſon nom imprimé parmi ceux des autres Comédiens à la tête de quelques vieilles Piéces, ſelon la coutume de ce tems-là, mais ſans qu'il paroiſſe quel rôle il avoit. Et Mr. Rowe dit, qu'il n'a jamais pu rien découvrir ſur ſon ſujet à cet égard, ſinon qu'il réuſſiſſoit le plus parfaitement à faire le perſonnage du Spectre dans ſon *Hamlet* (*c*). On ne ſait pas au juſte quelle a été ſa premiére Piéce [*D*]. La Reine Elizabeth l'eſtimoit beaucoup [*E*], & il reçut de grandes & extraordinaires marques de faveur & d'affection du Comte de Southampton, fameux dans l'Hiſtoire de ce tems-là par ſon amitié pour l'infortuné Comte d'Eſſex. Ce fut à ce Seigneur qu'il dédia ſon Poëme intitulé *Vénus & Adonis* Mr. Rowe rapporte ſur l'autorité du Chevalier Guillaume Davenant, une preuve remarquable de la généroſité de ce Patron de Shakeſpeare; ce Seigneur lui fit à une ſeule fois un preſent de mille Livres ſterling, pour lui aider à faire une acquiſition, qu'il avoit ouï dire qu'il avoit deſſein de faire. Ses Piéces de Théatre ſont en grand nombre [*F*]. On ignore le tems précis qu'il quitta le Théatre, pour vivre tranquillement. Quelques-uns ont

(*c*) Rowe ubi ſupra.

„ année que les Comédiens donnérent la premiére Edition „ des Oeuvres de Shakeſpeare in folio, *anno Dom.* 1623, âgée „ de ſoixante-ſept ans, comme on le voit ſur ſon tombeau „ dans l'Egliſe de Stratford.

[*C*] *Il l'engagérent plus d'une fois à en dérober avec eux dans le Parc du Chevalier Thomas Lucy de Charlecot proche de Stratford.*] Mr. Rowe obſerve (2) „ qu'entre autres folies qui ſe „ trouvent dans ſes *Commeres de Windſor*, Shakeſpeare a fait „ du Chevalier Jean Falſtaf un voleur de Bêtes fauves, afin „ d'avoir en même tems occaſion de lacher des traits contre „ ſon perſécuteur de la Comté de Warwick, qu'il déſigne „ ſous le nom du Juge Shallow; il lui donne à peu près le „ même Armea, que Dugdale dans ſes *Antiquites* de Warwickshire, attribue à une famille de ces quartiers là, & il „ fait déclamer plaiſamment ſon Curé Gallois ſur ce ſujet". Il y a dans Dugdale deux Ecus, où l'on voit trois Poiſſons d'argent, ſous le nom de Lucy; on en voit un autre ſur le tombeau de Thomas Lucy fils du Chevalier Guillaume Lucy, où l'on voit douze petits poiſſons écartelés, trois dans chaque diviſion, probablement des *Luces* *. C'eſt à cet Ecu que Shakeſpeare ſemble faire alluſion, quand *Shallow* donne *douze poiſſons blancs*, & que Slender dit, *qu'il peut les étaneler.* „ Quand je fais réflexion, *dit Mr. Theobald* (3), ſur l'extrême „ candeur & le bon naturel de notre Auteur, qui le firent „ aimer des perſonnes les plus aimables, comme la grandeur „ de ſon génie le fit admirer des gens les plus verſez dans „ les belles-Lettres, & que je conſidére qu'il lâcha ces traits „ de ſatire, contre ſon perſécuteur, du moins vingt ans après l'affaire qu'il avoit euë avec lui; je ſuis très-perſuadé „ qu'il n'y a que la haine invétérée du dernier, qui ait pu „ en être la cauſe. Et ſi cela eſt, il ſeroit dommage qu'on „ n'eût pas noté d'une infamie éternelle une pareille rancune, „ & *Shallow* ſert à perpétuer la mémoire de cette méchanceté, par ſon ridicule".

(*a*) *Life of Shakeſpeare.*

* J'ignore quelle ſorte de poiſſon c'eſt.

(3) *Ubi ſupra.* p. 8.

[*D*] *On ne ſait pas au juſte qu'elle a été ſa premiére Piéce.*] Mr. Rowe dit (4) „ que ce ſeroit à coup ſûr un plaiſir pour „ un homme curieux de cette ſorte d'Anecdotes, de ſavoir „ quel fut le premier eſſai d'une imagination comme celle de „ Shakeſpeare. Peut-être ne devons-nous pas regarder comme ces premiers eſſais, ce qu'il y a de moins parfait dans „ ſes Ouvrages, comme on le ſait ordinairement à l'égard „ d'autres Auteurs; l'art eut ſi peu, & la nature tant de part „ à tout ce qu'il fit, qu'autant qu'il m'eſt connu, les productions de ſa jeuneſſe ſont les meilleures, parce qu'elles ont „ plus de force, & qu'il y régne un plus grand feu d'imagination. Ce n'eſt pas que je prétende dire, que ſon imagination fut tellement livrée à ſes écarts, qu'elle fut indépendante du jugement, & qu'il ne la gouvernoit point; „ mais ſeulement, que ce qu'il penſoit étoit ſi grand, ſi bien „ conçu en ſoi-même, que ce qu'il taiſoit n'avoit que peu ou „ point beſoin de correction, & étoit approuvé d'abord & à „ la premiére vuë par un jugement impartial".

(4) *Ubi ſupra.*

[*E*] *La Reine Elizabeth l'eſtimoit beaucoup.*] Pluſieurs de ſes Piéces furent repréſentées devant cette Princeſſe, qui lui donna ſans-doute pluſieurs marques de ſa faveur. C'eſt évidemment cette Princeſſe qu'il a eu en vuë dans ſon *Songe d'Eté*, quand il dit; *une belle Veſtale, couronnée dans l'Occident*; & tout cet endroit eſt un compliment fort bien amené, & très-adroitement appliqué à la Reine. L'admirable caractére de Falſtaffe dans les deux Parties de Henri IV. lui plût ſi fort, qu'elle ordonna à Shakeſpeare de le faire paroître amoureux dans une autre Piéce, & ce fut là, dit-on, ce qui produiſit *les Commeres de Windſor*; la Piéce même prouve que cette Princeſſe fut bien obéïe. Il ne ſera pas hors de propos de remarquer à cette occaſion, qu'on prétend que le nôm de Falſtaffe étoit originairement ſous le nom d'Oldcaſtle (5), mais que comme il y avoit encore des perſonnes de cette Famille, la Reine lui commanda de le changer, & qu'il y ſubſtitua Falſtaffe (6). [☞ C'eſt, nous dit-on (7), un perſonnage aſſez difficile à définir, & qui réunit en quelque ſorte les différens ridicules de Don Japhet d'Arménie de *Scarron*, du Capitan de *Deſmarets*, & du Sancho Pança de *Cervantes*. Ann. du Trad.

(*c*) Voy. l'*Epilogue de Henri IV.*

(2) Rowe ubi ſupra.

(7) Journ. des Sçavans *Mars* 1747. p. 157 Edit. de Hollande.

[*F*] *Ses Piéces de Théatre ſont en grand nombre.*] Mr. Pope nous dit dans la Préface (8) de l'Edition qu'il en a donnée, que s'il faut s'en rapporter aux caractéres diſtinctifs de ſon ſtile & du tour de ſes penſées, il ne balance pas à déclarer: „ Qu'on ne peut recevoir comme étant de lui d'auſſi mauvaiſes Piéces, que le ſont *Périclès*, *Lucrine*, *Le Chevalier Jean Oldcaſtle*, *la Tragédie d'Yorkshire*, *Lord Cromwell*, *Le Puritain*, *le Prodigue de Londres*, & une drogue intitulée *la Double Fauſſeté*. Je conjecturerois même par rapport à quelques autres, *continue Mr. Pope*, telles que ſont en particulier, *Les Peines perdues de l'Amour*, *les Entretiens d'hyver*, *les Erreurs Comédie*, & *Titus Andronicus*, qu'il n'y a que quelques Caractéres, quelques Scénes, ou peut-être même ſeulement un petit nombre d'endroits qui ſoient de lui. Il „ y a beaucoup d'apparence, que certaines Piéces n'ont été „ attribuées à Shakeſpeare, que parce que les Auteurs en „ étoient inconnus, ou parce qu'elles furent faites pendant „ que Shakeſpeare avoit la direction du Théatre, & que „ perſonne ne les reclamant comme ſiennes, on les lui a adjugées, comme les choſes perdues reviennent au Seigneur „ du lieu où elles ſe trouvent; & ſi l'on y prend garde, il „ n'étoit pas de l'intérêt des Acteurs de s'oppoſer à ce préjugé. Néanmoins les Comédiens eux-mêmes Hemings & Condel rendirent juſtice dans la ſuite à Shakeſpeare, en „ rejettant ces Piéces de leur Edition, quoiqu'elles fuſſent „ déjà imprimées ſous ſon nom entre les mains de tout le „ monde, & qu'on les repréſentât avec quelque ſuccès, comme on le voit par ce que Ben Johnſon dit de *Périclès* dans ſon Ode ſur le *nouveau Théatre*. Ce qui me perſuade d'autant plus que *Titus Andronicus* eſt une des Piéces de la derniére claſſe, c'eſt que je trouve que le même Johnſon témoigne ouvertement ſon mépris pour cette Piéce dans „ l'*Introduction de la Foire de Barthélemi*, en 1614, lorſque „ Shakeſpeare vivoit encore. Et dans le fond on n'a pas „ plus de preuves en faveur de la derniére ſorte de piéces, „ qu'en faveur de celle de la premiére, dont il a été parlé, puiſqu'elles ont toutes également été imprimées, pendant ſa vie". [☞ Mr. l'Abbé le Blanc (9) prétend que l'opinion de Mr. Pope ſur *Titus Andronicus* lui eſt particuliére, & qu'il n'en a pas fourni des preuves ſuffiſantes. Effectivement le mépris de Ben Johnſon pour cette Piéce, quoique Shakeſpeare fût encore vivant, ne prouve point qu'elle ne ſoit pas de lui. La rejection qu'en ont fait les premiers Editeurs des Oeuvres de notre Poëte, ſemble dire quelque choſe de plus. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il paroît par-là que cette Tragédie a déplû aux Anglois même, & certainement elle eſt d'un caractére qui ne plaira jamais à ceux qui ſont ennemis des ſpectacles affreux. „ Puiſque vous voulez ſçavoir, *dit Mr. l'Abbé* „ *le Blanc* à *Mr. De Crebillon*, juſqu'où celui-ci (Shakeſpeare) a pu porter la férocité ſur le Théatre, je vais vous faire l'Extrait d'une de ſes Piéces les plus remarquables par „ l'horreur de l'action. Celle-ci vous ſurprendra infailliblement; mais ſouvenez-vous de grace que vous m'avez prié „ d'en choiſir une de celles qui ſont les plus oppoſées à „ nos mœurs & à notre goût. Songez auſſi que Shakeſpeare „ vivoit ſous le régne d'Elizabeth, dans un tems où l'on ne ſçavoit en France ce que c'étoit que Tragédie, que lui-même a ignoré les régles du Théatre, & qu'enfin cette „ Piéce eſt du nombre de celles qu'on ne joue plus depuis „ longtems". Vient enſuite un Extrait de la Piéce, trop étendu pour l'inſérer ici, mais nous donnerons celui qui ſe trouve dans le *Journal des Savans* (10), qui à cauſe de l'atrocité ſinguliére de la Piéce, en ont fait un petit abrégé

(9) *Lettres concernant la Gouvernement &c. des Anglois, & des François.* T. III Lett. 73. p. 61. 82.

(10) *Mars* 1747. p. 158. 159. Edit. de Hollande.

que

ont cru que Spenſer a fait alluſion à la retraite de Shakeſpeare dans ſes *Larmes des Muſes*, où *Thalie* déplore la perte de ſon *Willy* pour la Scéne Comique. Mais on ſait que Spenſer lui-même mourut en 1598; & cinq après on trouve le nom de Shakeſpeare parmi les Acteurs du Séjan de Ben Johnſon, qui ne fut repréſentée pour la première fois qu'en 1603. Il eſt même certain qu'il ne pouvoit avoir encore alors l'idée d'abandonner la Scéne, puiſque cette même année le Roi Jaques I. lui accorda un privilége ſous le Sceau Privé (*d*) & à Fletcher, Burbage, Philippes, Hemmings, Condel &c. par lequel ils étoient autoriſés à repréſenter des Comedies, des Tragédies &c. tant ſur leur Théatre ordinaire, qui étoit dans une Maiſon, appellée le Globe, de l'autre côté de la Riviére, que dans les autres lieux du Royaume, auſſi longtems que ſa Majeſté le trouveroit bon. D'ailleurs il eſt certain que Shakeſpeare ne donna ſon *Macbeth*, qu'après l'Union, & après que le Roi Jaques I. eut commencé à toucher pour les écrouëlles, puiſqu'il a inſeré dans cette Piéce un compliment au Roi ſur ces deux choſes. On peut ajoûter que le grand nombre de Piéces, qu'on a de lui ne permet pas de ſuppoſer, qu'il ſe ſoit retiré ſitôt. Si donc ce que dit Spenſer regarde Shakeſpeare, il fait alluſion à quelque retraite occaſionnelle, qu'il peut avoir faite ſur quelque mécontentement, ou le *Willy*, dont il eſt parlé, doit avoir été quelque autre Poëte eſtimé. Mr. Théobald croit (*e*), qu'il n'avoit pas encore quitté le Théatre en 1610; parce que dans ſa *Tempête* il fait mention des Iles *Bermudes*, qui furent inconnues aux Anglois juſqu'en 1609, que le Chevalier Jean Summers, allant à l'Amérique Septentrionale, les découvrit, & dans la ſuite il invita quelques-uns de ſes Compatriotes à venir s'y établir. Shakeſpeare paſſa les dernières années de ſa vie, d'une maniére aiſée & tranquille, & dans le commerce de ſes amis. Il avoit eu le bonheur d'amaſſer aſſez de bien pour vivre agréablement, & l'on dit qu'il demeura quelques années avant ſa mort à Stratford, où il étoit né. Son eſprit & ſon bon caractére lui procurérent la connoiſſance & l'amitié de la Nobleſſe du voiſinage [*G*]. Il mourut en 1616, dans la cinquante-troiſiéme année de ſon âge, & il eſt enterré dans la Grande Egliſe de Stratford, où on lui a érigé un monument, contre la muraille [*H*]. Mais on a deſſein de lui en élever un plus beau, aux dépens du Public, dans l'Abbaye de Weſtminſter [*I*]. Il avoit eu trois filles, dont deux ont été mariées; l'ainée, qui s'appelloit Judith, à un Mr. Tho-

(*d*) Ce Privilége ſe trouve dans le Recueil de *Rymer*.

(*e*) *Obſerv.* p. 10.

que voici. *Titus Andronicus* Général Romain, vainqueur des Goths, a fait priſonniers *Tamora* leur Reine & ſes trois fils. A ſon retour il immole l'aîné de ces Princes aux Manes de vingt de ſes fils, qu'il a perdus au ſervice de l'Etat. Nommé Empereur, il céde cette dignité à *Saturninus*, fils aîné de celui qui venoit de mourir, & ce Prince pour reconnoître cette générosité épouſe *Lavinie* ſa fille. *Saturninus* devient amoureux de *Tamora*. *Baſſianus* frere de l'Empereur enléve de ſon conſentement, *Lavinie*, avec l'aſſiſtance de *Muſius* & de *Lucius*, tous deux fils de *Titus*, qui dans un mouvement de fureur tue *Muſius*. L'Empereur épouſe enſuite *Tamora*. *Chiron* & *Demetrius* fils de cette Princeſſe, ayant conçu tous deux une paſſion violente pour *Lavinie*, tuent *Baſſianus*, & violent ſa femme après lui avoir coupé la langue & les mains. *Quintus* & *Martius*, autres fils de *Titus*, ſont accuſés du meurtre de *Baſſianus*, & condamnés à mort par le Sénat. L'Empereur offre leur grace à *Titus*, s'il veut lui envoyer une de ſes mains; mais après ce cruel ſacrifice on lui vient apporter leurs têtes dans un baſſin. *Titus* eſt inſtruit du crime des Princes Goths, & il donne ordre à *Lucius*, le ſeul fils qui lui reſte, d'aller lever une armée pour le venger. *Tamora*, qui avant ſon mariage étoit enceinte, accouche d'un Maure, qu'elle envoye à *Aaron*, eſclave Maure, qui en eſt le Pere, en le chargeant de le faire périr. Celui-ci pour ſauver ſon fils, *poignarde* la nourrice & une autre femme, qui avoient été témoins de ſa naiſſance. *Lucius* revient à Rome à la tête d'une puiſſante Armée. *Tamora* pour appaiſer la fureur de *Titus*, lui demande à ſouper avec l'Empereur, & exige que *Lucius* en ſoit. *Titus* y conſent, à condition qu'elle laiſſera chez lui les deux Princes ſes fils, qu'il fait égorger ſur le champ. L'Empereur s'étant mis à table dans une Salle, au fond de laquelle eſt *Lavinie* voilée, *Titus* la *poignarde*, & apprend enſuite à l'Empereur le crime des deux Princes, dont il vient de lui faire manger & à leur Mere les membres dans un Pâté. Il *poignarde* enſuite l'Impératrice. L'Empereur venge la mort de ſa femme par celle de *Titus*, & *Lucius* venge ſon pere en *poignardant* l'Empereur. *Aaron* eſt livré à de cruels ſupplices, & *Lucius* ſuccéde à l'Empire. „ Quelle „ ſcéne! *dit Mr. l'A. le Blanc*, quel carnage! comment un „ homme a-t-il pu imaginer un pareil ſpectacle! Quelle de„ voit être la férocité de ceux qui pouvoient s'emuſer!.... „ Quelques méchans que ſoient les hommes, je doute qu'il „ y en ait d'auſſi abominables, que le Maure ſanguinaire, „ & la cruelle Tamora. Corneille a fait, dit-on, les hom„ mes plus vertueux & plus grands qu'ils ne ſont; on a re„ proché à Eutipide de les avoir fait trop méchans, mais „ Shakeſpeare les a fait plus ſcélérats peut-être que la Nature „ humaine ne le comporte". ADD. DU TRAD.]

[*G*] *Son eſprit & ſon bon caractére lui procurérent la connoiſſance & l'amitié de la Nobleſſe du voiſinage.*] Mr. Rowe dit (11), qu'on raconte encore dans le Comté une Hiſtoire aſſez plaiſante ſur ce ſujet. Il étoit particuliérement lié avec un vieux Gentilhomme, nommé Mr. Combe, très-connu par ſes richeſſes & par ſon caractére uſurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, & qu'on badinoit, Mr. Combe dit en riant à Shakeſpeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit deſſein de faire ſon Epitaphe, en cas qu'il vint de mourir, & que comme il ne ſauroit point ce qu'on diroit de lui, quand il ſeroit mort, il le prioit de le faire ſur le champ: ſur quoi Shakeſpeare lui donna quatre vers, dont voici le ſens: *Cygit dix pour cent; il y a cent contre dix que ſon ame ſoit ſauvée: Si quelqu'un demande qui repoſe dans cette tombe. Ha! Ha! répond le Diable, c'eſt mon Jean de Combe.* Mais on dit que ce qu'il y avoit de piquant dans cette Satire, irrita tellement le bon homme qui ne lui pardonna jamais. Ce Mr. Combe ſemble être le même, dont parle Dugdale dans ſes *Antiquités de la Comté de Warwick*, qui dit qu'il mourut en 1614, & pour

(11) *Ubi ſupra.*

lequel on a érigé un beau monument au fond du chœur de la Confrairie de la Ste. Croix à Stratford, où l'on érigea ſa ſtatue taillée en albâtre, en robe, avec l'épitaphe ſuivante: „ Ici eſt „ enterré le Corps de Jean Combe Ecuyer, mort le 10 Juil„ let 1614, qui a légué diverſes charités annuelles à la Pa„ roiſſe de Stratford, & cent Livres Sterl. pour les prêter à „ quinze pauvres marchands de trois en trois ans, en chan„ geant les parties chaque troiſiéme année, à quinze Schе„ lings par an, dont le gain ſera diſtribué aux pauvres du „ lieu". Cette *Donation*, comme le remarque Mr. Théobald (12), a *tout l'air de venir d'un uſurier riche & raffiné.*

(12) *Ubi ſupra.* p. 284

[*H*] *On en lui a érigé un monument contre la muraille.*] Il eſt repréſenté aſſis ſous une arcade, avec un couſſin devant lui, tenant une plume de la main droite, & un rouleau de papier ſous l'autre. Au-deſſous du couſſin on lit le Diſtique Latin:

Judicio Pylium, Genio Socratem, Arte Maronem,
Terra tegit, Populus maret, Olympus habet.

Et au bas de la Pierre qui le couvre, on lit en Anglois. „ Ami, pour l'amour de Jéſus, ne déterrez point la poudre „ renfermée ici: béni ſoit celui qui épargnera ces pierres, & „ meudit ſoit celui qui remuera mes os".

[*I*] *On a deſſein de lui en élever un plus beau, aux dépens du Public, dans l'Abbaye de Weſtminſter.*] C'eſt dans cette vûë qu'on joua ſa Tragédie de *Jules-Céſar* ſur le Théatre-Royal de Drury-Lane le 28 Avril 1738, & le profit qui en revint fut mis entre les mains du Comte de Burlington, de Mr. Pope, du Docteur Richard Mead, & de Mr. Charles Fleetwood, pour l'employer à élever un monument à l'honneur de ce fameux Poëte. On ajoûta ce jour-là un nouveau Prologue, & un nouvel Epilogue, le premier compoſé par Mr. Benjamin Martyn, & le ſecond par Mr. Jaques Noël, & prononcé par Mlle. Porter. [& Ces deux morceaux contiennent de magnifiques Eloges de Shakeſpeare, & on n'y épargne pas les louanges aux ſpectateurs, dont la générosité alloit contribuer à rendre à ce Grand-Homme les honneurs qui lui étoient dus. Voila en ſubſtance ce que contiennent ces deux Piéces, qui ſont d'une aſſez raiſonnable longueur, & dont la Traduction ne nous a pas paru néceſſaire. Nous croyons que le Lecteur ſera plus ſatisfait, ſi nous rapportons ici ce qu'ont penſé de Shakeſpeare quelques Auteurs François, auſſi-bien que le Spectateur, qui a parlé de notre Poëte en divers endroits de ſes Ecrits. Commençons par Mr. de Voltaire (13).

(13) *Mélanges de Littérature & de Philoſophie.* Ch. XXI. dans les *Oeuvres de Voltaire* T. IV p. 225. Amſt. 1756.

„ Les Anglois, dit-il, avoient déjà un Théatre auſſi-bien que „ les Eſpagnols, quand les François n'avoient encore que „ des treteaux. Shakeſpeare, qui paſſoit pour le Corneille „ des Anglais, fleuriſſoit à peu près dans le tems de Lopez „ de Vega; il créa le Théatre; il avoit un génie plein de for„ ce & de fécondité, de naturel & de ſublime, ſans la moin„ dre étincelle de bon goût, & ſans la moindre connoiſſance „ des régles. Je vais vous dire une choſe hazardée, mais „ vraye, c'eſt que le mérite de cet Auteur a perdu le Théa„ tre Anglais; il y a de ſi belles Scénes, des morceaux ſi „ grands & ſi terribles répandus dans ſes Farces monſtrueuſes „ qu'on appelle Tragédies, que ces Piéces ont toujours été „ jouées avec un grand ſuccés. Le tems qui ſeul fait la ré„ putation des hommes, rend à la fin leurs défauts reſpecta„ bles. La plupart des idées bizarres & gigantesques de cet „ Auteur ont acquis, au bout de 150 ans, le droit de paſ„ ſer pour ſublimes. Les Auteurs modernes l'ont preſque „ tous copié. Mais ce qui réuſſiſſoit en Shakeſpeare, eſt ſifflé „ chez eux..... On ne fait pas réflexion, qu'il ne faudroit „ pas l'imiter, & le mauvais ſuccés des Copiſtes fait ſeule„ ment qu'on le croit inimitable". Mr. de Voltaire parle enſuite des bouffonneries qui défigurent les plus belles Piéces de Shakeſpeare, & il remarque „ qu'il eſt bien-aiſé de

„ rep-

Thomas Quiney, dont elle eut trois garçons, morts ſans laiſſer de poſtérité; & Suſanne, qui étoit ſa bien-aimée, épouſa le Docteur Jean Hall, Médecin aſſez renommé dans ces quatiers-là. Elle ne laiſſa qu'une fille, mariée en premiéres nôces à Mr. Thomas Nash, & en ſecondes nôces au Chevalier Jean Bernard d'Abington, mais elle eſt morte ſans laiſſer d'enfans (*f*). En 1614 la plus grande partie de la Ville de Stratford fut conſumée par un incendie; mais la maiſon de Shakeſpeare, & un petit nombre d'autre échappérent aux flammes. Cette maiſon avoit été bâtie par le Chevalier Hugue Clopton, Cadet d'une ancienne famille des environs, qui a pris ſon nom de la Terre de Clopton. Le Chevalier Hugue fut Scheriff de Londres, ſous le régne de Richard III. & Lord Maire ſous celui de Henri VII. Il y avoit plus d'un ſiécle que ce Bien étoit ſorti de la famille de Clopton, lorſque Shakeſpeare en fit l'acquiſition; il répara & fit racommoder la maiſon, à ſon goût, & changea le nom en celui de *la Place-nouvelle*, que la maiſon bâtie depuis ſur le même terrain, retient encore aujourd'hui. La Maiſon, & le terrain qui y appartient, ont demeuré dans la famille de Shakeſpeare juſqu'au tems de la Reſtauration, que la famille des Clopton les racheta, & la maiſon appartient à préſent au Chevalier Hugue Clopton. Pendant les Guerres Civiles, la Reine, épouſe de Charles I. ayant été contrainte par la néceſſité des affaires, de ſe retirer dans la Comté de Warwick, elle tint ſa Cour durant trois ſemaines dans la *Place-nouvelle*. Ce qui donne lieu de penſer naturellement, que c'étoit la meilleure maiſon particuliére du Lieu; & la Reine la préféra au Collége, qui appartenoit à la famille Combe, qui ne favoriſoit pas autant le parti du Roi (*g*). On ne ſait pas fort bien juſqu'où Shakeſpeare s'occupa de la Poëſie, après avoir abandonné le Théatre. On a découvert très-peu d'écrits poſthumes, qui puiſſent éclaircir ce point. Il eſt vrai qu'il n'y a pas fort longtems qu'on a avancé dans un Imprimé (*h*), que le Chevalier Guillaume Bishop avoit ſu très-bien, qu'il y avoit eu deux grands Coffres de papiers détachés & de Manuſcrits de Shakeſpeare, qui étoient tombés entre les mains d'un Boulanger ignorant de Warwick, qui avoit épouſé une perſonne deſcendue de ce grand Poëte, & qui avoit mis tout cela pêle mêle dans un grenier, où il étoit reſté juſqu'au grand incendie, qui ruina cette Ville, & dans lequel ces papiers furent conſumés par le feu. Mais Mr. Théobald ſe défie de cette Tradition, parce que la veuve de Shakeſpeare lui ayant ſurvécu ſept ans, & ſa fille bien-aimée Suſanne ayant ſurvécu vingt-ſix ans à ſa mere, il eſt très-peu vraiſemblable qu'elles euſſent ſouffert qu'un pareil tréſor paſſât dans une branche plus

(*f*) Rowe *Ubi ſupra.*

(*g*) Theobald *ubi ſupra* p. 12. 14.

(*h*) *An Anſwer to Mr. Pope's Preface to Shakeſpeare by a ſtrolling Player.* p. 45. 46. London 1729 in-8.

(14) *Lettres* T. II. p. 31. 32.

„ rapporter en Proſe les ſottiſes d'un Poëte, mais difficile „ de traduire ſes beaux vers". Mr. l'Abbé le Blanc, nous fait connoître Shakeſpeare plus en détail (14). „ Le premier „ Auteur Dramatique Anglois, n'en doutez pas, Monſieur, „ eſt un grand Poëte; quelques beautés de ſes Ouvrages qui „ ont été rendues dans notre Langue, en ſont une preuve; „ mais des Traductions complettes, ou des Extraits fidéles „ de ſes meilleures Piéces, ſeroient beaucoup de tort à ſa „ réputation en France. Peut-être qu'en ce qu'il a de beau, „ il ne le céde à aucun Auteur ancien ou moderne: c'eſt „ dommage qu'il tombe ſi ſouvent dans le bas & dans le „ puérile. Autant on a de plaiſir à voir un morceau détaché „ d'une de ſes Tragédies, autant on auroit de peine à co „ lire aucune d'un bout à l'autre. Les productions admira- „ bles de ſon génie, font un contraſte perpétuel avec celles „ de ſon mauvais goût; à la ſuite de la plus belle Scéne, „ il faut s'attendre à la plus ridicule. En faveur de ces „ beaux endroits, les Anglois lui pardonnent tout le fatras „ dont ſes Ouvrages ſont remplis . . . . . ils ont pour leur „ Shakeſpeare une admiration outrée: quand il paroîtroit en „ François avec tout le mérite qu'il peut avoir dans ſa Lan- „ gue, nous rabattrions toujours beaucoup des éloges qu'ils „ en font, & ſes Admirateurs ne nous le pardonneroient „ pas. Nous ſerions révoltez avec juſtice de voir allier per- „ pétuellement la force & le ſublime du grand Corneille, au „ Comique bas & trivial, aux pointes, aux jeux de mots, & „ à toutes les miſérables plaiſanteries de nos anciennes Tra- „ gédies ſur les Myſtéres de la Paſſion". Mr. le Blanc en donne des exemples, & il obſerve, *que ſouvent dans les Perſonnages que Shakeſpeare a mis ſur la Scéne, on reconnoît le ton du Compère & de la Commére de l'Auteur. Ce Poëte peint la nature ſans aucun choix.* „ Outre cela, *continue l'Abbé*, la plu- „ part de ſes Ouvrages ne ſont ni des Tragédies ni des Co- „ médies, ce ſont ce que les Anglois appellent des Piéces „ Hiſtoriques, c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire de quelque Prince „ miſe en Dialogue, & bigarrée de la baſſe bouffonnerie. „ Ceux qui ont aſſez de patience pour dévorer l'ennui qu'el- „ les cauſent à la lecture, en ſont dédommagez par de beaux „ morceaux qu'on y trouve de tems en tems: comme Sha- „ keſpeare étoit un homme de génie, la plus mauvaiſe de „ ſes Piéces en conſerve le caractére. Son Comique toujours „ original eſt quelquefois heureux. On y trouve parcil par- „ là d'excellentes plaiſanteries". Mais pour ſe faire une idée plus nette de ce qui regarde Shakeſpeare, voyons ce qu'on penſe de ſon génie, de ſon eſprit, de ſon ſtile, de ſon imagination, de ce qui excuſe ſes défauts. I. A l'égard de ſon *Génie*; tous conviennent qu'il l'avoit beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. „ Il faut avouër, „ *dit le Spectateur* (15), que *Shakeſpeare* étoit né avec toutes „ les ſemences de la Poëſie, & qu'on le peut comparer à la „ pierre enchaſſée dans l'anneau de Pirrhus, qui, à ce que „ nous dit Pline, repréſentoit la figure d'Apollon avec les „ neuf Muſes, dans ſes veines, que la Nature y avoit tracé „ elle-même, ſans aucun ſecours de l'Art". *Shakeſpeare*, dit Mr. l'Abbé le Blanc (16), *n'a fait que ſuivre ſon génie dans ſes Ouvrages, & à proprement parler il ne doit rien à l'imitation des Anciens, ils ne lui ont pourtant pas été abſolument inconnus* (17), *comme on le dit communément. C'eſt de tous les Auteurs anciens ou modernes le plus original . . . . & véritablement un grand génie* (18). Mr. de la Place, qui a entrepris de faire connoître aux François *le Théatre Anglois*, dont il a paru déjà quelques Volumes, dit dans ſon *Diſcours* à la tête du premier Volume que .. *Shakeſpear* eſt dans tous les ſens le Chef des „ Poëtes Dramatiques Anglois: il eſt le plus ancien, & paſ- „ ſe pour le plus excellent: il n'eut ni modéles ni rivaux, „ les deux ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie". Le Spectateur, dans un Diſcours où il examine, qui ſont ceux qui méritent le titre de *Grands Génies* (19), remarque „ qu'entre les grands Génies ceux qui „ par la force de leurs talens naturels, & ſans aucun ſecours „ des Arts & des Sciences, ont produit des Ouvrages, qui „ falſoient les délices de leurs Contemporains, & qui font „ l'admiration de la Poſtérité. Il y a quelque choſe de no- „ ble, au milieu de l'irrégularité qu'on trouve dans ces „ grands Génies . . . . . notre compatriote *Shakeſpeare* étoit „ un exemple bien remarquable de cette ſorte de grand Gé- „ nie".

(15) T. VI. p. 156 Edit. de 1724.

(16) *Ubi ſupra* p. 200.

(17) Voy. la Rem [O].

(18) *Lettres* T. III. p. 84. 85.

(19) T. II. *Diſc.* 37. p. m. 221.

II. Ce Poëte avoit auſſi de la fineſſe d'*eſprit*, & de l'adreſſe à ménager certains traits frappans. Mr. le Blanc rapporte un endroit fin de la Tragédie de *Céſar*. Décius, parlant de Dictateur, dit, Il ſe plaît à entendre dire qu'*on ſurprend les Lions avec des filets, & les Hommes avec des flatteries, &c. mais quand je lui dis qu'il hait les Flatteurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas, que c'eſt en cela que je le flatte le plus.* Dans ſa Tragédie de *Macbeth*, il repréſente avec beaucoup d'adreſſe l'impreſſion naturelle de la vertu: on voit un ſcélérat effrayé, ſur ce qu'il remarque la modération du Prince, qu'il va aſſaſſiner. *Il gouverne*, dit-il en parlant de ce Prince, *avec tant de douceur & d'humanité*; d'où il conclut que toutes les Puiſſances Divines & Humaines, ſe joindroient enſemble pour venger la mort d'un Roi ſi débonnaire. Il ne ſe peut rien de plus intéreſſant que le Monologue de *Hamlet*, Prince de Danemarc dans le troiſiéme Acte de la Tragédie de ce nom: voici de quelle maniére Mr. de Voltaire (20) a rendu ce morceau en fort beaux Vers. C'eſt Hamlet qui parle.

(20) *Diſcours* p. 288. 289.

Demeure, il faut choiſir & paſſer à l'inſtant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairés mon courage.
Faut-il vieillir courbé ſous la maſſe qui m'outrage,
Supporter, ou finir mon malheur & mon ſort?
Que fuis-je? Qui m'arrête? Et qu'eſt-ce que la Mort?
C'eſt la fin de nos Maux, c'eſt mon unique aſyle;
Après de longs tranſports, c'eſt un ſommeil tranquille:
On s'endort, & tout meurt, mais un affreux réveil
Doit ſuccéder peut-être aux douceurs du ſommeil.
On nous menace, on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels eſt auſſi-tôt ſuivie.
ô Mort! Moment fatal! affreuſe Eternité!
Tout cœur à ton ſeul nom ſe glace épouvanté.
Eh! qui pourroit ſans toi ſupporter cette vie:
De nos Prêtres menteurs bénir l'Hypocriſie:
D'une indigne Maîtreſſe encenſer les erreurs:
Ramper ſous un Miniſtre, adorer ſes hauteurs:
Et nourrir les langueurs de ſon ame abattue
A des Amis ingrats, qui détournent la vue?
La Mort ſeroit trop douce en ces extrémités.
Mais le ſcrupule parle, & nous crie, Arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un Héros guerrier fait un Chrétien timide.

III. Par rapport au *Stile*, c'eſt la partie qui diſtingue le plus *Shakeſpeare* des autres Poëtes de ſa Nation, c'eſt celle où il excelle. Il peint tout ce qu'il exprime. Il anime tout ce qu'il dit. Il parle pour ainſi dire une Langue qui lui eſt propre, & c'eſt ce qui le rend ſi difficile à traduire. Il faut pourtant avoüer auſſi que ſi quelquefois ſes expreſſions ſont ſublimes, ſouvent il donne dans le gigantesque (21). Le *Spectateur* (22) en parlant du ſtile de *Shakeſpeare*, dit „ Eſt-ce que „ toute la magnificence, ou l'équipage d'un Roi ou d'un Hé-

(21) Le Blanc *Lettres* T. II. p. 86.

(22) T. I. p. 222.

„ros,

plus éloignée, ſans en avoir premiérement fait examiner le prix (*i*). Ses Ouvrages Dramatiques parurent pour la première fois tous enſemble in-folio en 1623, & depuis MM. Rowe, Pope, & Theobald en ont donné de nouvelles Editions. Mais nous pouvons en attendre une plus correcte encore du ſavant Mr. Guillaume Warburton, Auteur de la *Démonſtration de la Divinité de la Miſſion de Moyſe*, qui ſe propoſe de nous donner dans un Diſcours Preliminaire, outre le Caractére général de Shakeſpeare & de ſes Ecrits, les régles qu'il a obſervées pour corriger ſon Auteur [*K*] & un ample Gloſſaire [*L*]. Nous donnerons un Eſſai de cette Edition projettée, en rapportant pluſieurs remarques curieuſes, que cet excellent Critique nous a communiquées, qui ſerviront à répandre un nouveau jour ſur l'admirable caractére qu'a tracé de notre Poëte Mr. Pope. Celui-ci remarque dans la *Préface* (*k*) de ſon Edition, que Shakeſpeare, nonobſtant tous ſes défauts, eſt à juſte titre univerſellement mis au-deſſus de tous les Ecrivains Dramatiques. Si jamais Auteur mérita la qualité d'Original, c'eſt lui. Homére lui-même n'a pas puiſé auſſi immédiatement dans la nature, ſon Art avoit paſſé par l'Egypte, & n'étoit pas venu juſques à lui ſans avoir pris quelque teinture de la ſcience & du tour d'eſprit de ceux qui l'avoient précédé. La Poëſie de Shakeſpeare tenoit de l'inſpiration [*M*]; il n'eſt pas tant l'imitateur, que l'organe ou l'inſtrument de

(*i*) Theobald. p. 10. 11.

(*k*) P. 8 & ſeqq. Lond. 1728 in-12.

„ ros, peut donner à *Brutus* la moitié de la pompe & de la „ majeſté, qu'il reçoit de quelques lignes dans *Shakeſpear?*" IV. *Shakeſpeare* avoit l'imagination forte, hardie, & riche. „ Il peint tout ce qu'il voit, & embellit tout ce qu'il peint. „ Dans les *Tableaux de l'Albane*, les Amours de la ſuite de „ Vénus ne ſont pas repréſentez avec plus de grace, que „ Shakeſpeare n'en donne à ceux qui ſont le Cortége de „ Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle „ cette Reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydnus. „ Ce qui lui manque c'eſt le choix. Quelquefois en liſant ſes „ Piéces, je ſuis ſurpris de la ſublimité de ce vaſte génie, „ mais il ne laiſſe pas longtems ſubſiſter mon admiration. „ A des Portraits, où je trouve toute l'élevation & toute la „ nobleſſe de Raphaël, ſuccédent de miſérables Tableaux, „ dignes des Peintres de Taverne qui ont copié Teſniers „ (23)". Shakeſpeare a ſurtout fait paroître ſon imagination en mettant fréquemment des Spectres ſur la Scéne: *Les Spectateurs*, dit Mr. le Blanc, *ont aſſez de peine à ſe défendre de la terreur, que les Scénes de cette eſpéce inſpirent. Il donne à ſes expreſſions une force qui étonne toujours. Il anime les Phantômes qu'il fait paroître. C'eſt à la mauvaiſe éducation qu'il a reçue à la Campagne où il eſt né, que nous devons une partie des beautés de ſes Ouvrages. Il avoit l'imagination vive & forte, & il poſſedoit au plus haut point le talent de peindre. C'eſt par-là qu'il communique au Spectateur toutes les impreſſions des idées qui l'ont affecté lui-même dans ſa jeuneſſe.* Le Spectateur parlant (24) de cette ſorte de compoſition, remarque très-bien, que ces Deſcriptions excitent dans l'eſprit une eſpéce d'horreur agréable, & amuſent l'imagination par la nouveauté & la ſingularité des perſonnes qu'on y voit repréſentées. Il ajoute, qu'autrefois ce tour d'eſprit ſuperſtitieux régnoit beaucoup, & ſurtout en Angleterre; & que les Poëtes Anglois réuſſiſſent mieux que d'autres en ce genre, *ſoit*, dit-il, *que nous ayons plus de Contes de cette nature, ou que le Génie de notre Pays ſoit plus propre à cette ſorte de compoſition.* „ Entre les Anglois „ *Shakeſpeare* l'emporte infiniment au-deſſus de tous les au- „ tres. Cette noble extravagance d'eſprit, qu'il poſſedoit au „ ſuprême degré, le rendoit capable de toucher ce ſoible ſu- „ perſtitieux de l'imagination de ſes Lecteurs, & de réuſſir „ en de certains endroits où il n'étoit ſoutenu que par la feu- „ le force de ſon propre génie. Il y a quelque choſe de ſi „ bizarre, & avec tout cela de ſi grave dans les diſcours „ de ſes Phantômes, de ſes Fées, de ſes Sorciers, & de ſes „ autres Perſonnages chimériques, qu'on ne ſauroit s'empê- „ cher de les croire naturels, quoique nous n'ayons aucune „ régle fixe pour en bien juger, & qu'on eſt contraint d'a- „ vouer, que s'il y avoit de tels Etres au monde, il eſt fort „ probable qu'ils parleroient & agiroient de la maniére dont „ il les a repréſentez".

(23) Le Blanc Tom. III. p. 35.

(24) T. IV. p. 202.

V. On a pu voir ci-deſſus divers *Défauts*; qu'on reproche à Shakeſpeare, mais perſonne ne l'a critiqué plus rudement, que l'Auteur d'une *Diſſertation ſur la Poëſie Angloiſe*, inſérée dans la I. Partie du Tome IX. du *Journal Litteraire*, qui ne lui fait grace ſur rien; on peut juger du reſte par ce trait, qui n'eſt pas même un des plus forts. „ Cet Auteur avoit à „ coup ſûr du génie infiniment; comme il écrivoit, pour „ ainſi dire, à tout hazard, il attrapoit de tems en tems des „ traits inimitables, mais ſouvent ils ſont accompagnez de „ choſes ſi peu nobles, qu'on peut douter, *ſi* dans ſes E- „ crits, *le baſſeſſe reléve le ſublime, ou ſi c'eſt le ſublime qui „ fait ſentir plus fortement le baſſeſſe*". Mr. de la Place obſerve, que l'on doit excuſer les défauts de Shakeſpeare, ſi l'on fait attention „ que l'Eſprit humain ne peut, de tous les côtés, franchir les bornes que le ton du ſiécle, le préjugé, „ l'uſage, oppoſent à ſes efforts". D'ailleurs, outre le goût du Peuple, auquel notre Poëte cherchoit à plaire, celui de ſon tems n'étoit pas fort bon; c'étoit le régne des Pointes & des Quolibets „ ſous le Roi Jaques I. on les débitoit grave- „ ment dans la Chaire, ou dans le Conſeil, avec toute la ſo- „ lemnité poſſible. Les Auteurs les plus célébres les emploient ſouvent dans leurs Ouvrages les plus ſérieux. Les „ Sermons de l'Evêque *Andrews*, & les Tragédies de *Shakeſpeare* en fourmilloient. Le premier exhortoit le Pécheur „ à la Repentance par des Quolibets, & il n'eſt rien de plus ordinaire dans l'autre, que d'y voir un Héros fondre en „ larmes, & les accompagner de Quolibets pendant une dou- „ zaine de lignes de ſuite (25)". Il me ſemble ſur le tout, que je ſouferirois ſans peine à ce jugement de Mr. l'Abbé le Blanc (26). *Si les Piéces de leurs Auteurs modernes ſont plus régulières, elles n'ont pas à beaucoup près les mêmes beautés que celles de Shakeſpeare. Il a ſeu peindre toutes les paſſions, excepté celle de l'amour. S'il révolte par les fauſſetés, qui lui ſont familiéres, il étonne encore davantage par la ſublimité de ſon génie. Avec tous ſes défauts, c'eſt le plus grand Poëte que les Anglois ayent eu dans la Tragédie.* ADD. DU TRAD.]

(25) Spectat. Tom. I. p. 512.

(26) *Lettres* T. II. p. 241.

[*K*] *Les régles qu'il a obſervées pour corriger ſon Auteur.*] Les unes ſont générales, & regardent la Critique en général; les autres ſont rélatives à l'Auteur en particulier, & ſe rapportent à ſon génie, à ſon tour de compoſition, à la maniére dont on a recueilli ſes Ouvrages, dont on les a copiés, & publiés; en quoi Shakeſpeare a eu un malheur tout particulier, & qui a fait gliſſer dans ſes Ecrits des Corruptions ſi monſtrueuſes, qu'aucun Auteur ni Grec ni Romain, n'a été auſſi mal-traité. Par-là les Savans comprendront la méthode que l'Editeur a ſuivie, & les précautions qu'il a priſes pour corriger le Texte; & les Lecteurs Anglois verront que la Critique ne conſiſte pas à emjecturer ſans régle ni meſure, & au hazard, à corriger un Auteur ſi l'on la phantaiſie & ſon caprice, comme s'il avoit appris à imaginer; mais que c'eſt un Art fondé, comme tous les autres, ſur des principes certains & raiſonnables.

[*L*] *Un ample Gloſſaire.*] Ce ſera un Gloſſaire des termes, dans Shakeſpeare qui ont beſoin d'explication, non des *termes d'Art*, ni de *vieux mots*; ceux-là on peut les trouver dans tous les Dictionnaires & Gloſſaires; mais il s'agit des termes auxquels Shakeſpeare a donné un ſens particulier de ſa propre autorité, qui n'eſt point autoriſé par l'uſage, ni juſtifié par l'analogie; & comme ce mélange eſt le plus ſuſceptible d'abus, il répand auſſi une obſcurité impénétrable ſur le diſcours. Les exemples en ſont ſans nombre *. Tantôt Shakeſpeare attache un ſeul nouveau ſens à un mot, tantôt il lui en donne pluſieurs, ce qui augmente l'embarras. Quelquefois il donne à un terme la ſignification d'un autre, & à celui-ci celle du premier. L'Editeur donne dans ſon Gloſſaire, non ſeulement l'explication de chaque mot, mais il fait voir en même tems ce qui a conduit l'Auteur à s'en ſervir dans le ſens qu'il s'eſt fait. Par exemple, il ſe ſert du terme de *Conſtitution* au-lieu de celui de *complexion*, ou de *couleur de viſage*. Du tems de Shakeſpeare le mot de *complexion* ſe prenoit également & pour la couleur du viſage, & pour le Tempérament; car comme le Tempérament ne conſiſte que dans la combinaiſon du ſang, du phlegme, & de la bile, les anciens Médecins donnoient à l'humeur prédominante le nom de *Complexion*; & comme on découvroit à la couleur du viſage quelle étoit la *complexion* ou le tempérament, on donnoit à la couleur même le nom de *complexion*, ce qui eſt aujourd'hui le ſens ordinaire qu'on donne à ce terme. Comme donc dans un ſens Complexion eſt le Tempérament, que le Tempérament ſignifie la *Conſtitution*, le Poëte ſe ſert de ce dernier terme dans l'autre ſens que reçoit celui de Complexion. C'eſt-là une figure qui lui eſt fort ordinaire. De même il ſe ſert de *calculer* pour *prédire*, parce qu'en ce tems-là la coutume de prédire l'à-venir par l'Aſtrologie Judiciaire étoit fort en vogue, & que cela ſe faiſoit communément par de longs & pénibles calculs. Les Critiques de Shakeſpeare n'ayant pas fait attention à la nature & à la cauſe de cette extraordinaire licence, qu'il a priſe, ſont tombés dans deux extrémités également vicieuſes. Les uns voyant qu'il régnoit dans tous ſes Ecrits une grande obſcurité, qui vient delà, ont critiqué la confuſion de ſes idées, & le peu de juſteſſe de ſes raiſonnemens; tandis qu'il n'y a pas d'Auteur dont les idées ſoient plus claires, & les raiſonnemens plus précis. Mais entraîné quelquefois par ſon Sujet, & tout occupé des penſées, il donnoit peu d'attention à la propriété des termes, & prenoit ſouvent pour ſynonymes, ceux qui avoient quelque idée commune. C'eſt pour avoir ignoré cela, que Mr. Rymer; dans ſon *court Examen de la Tragédie* (27), a tombé ſur Shakeſpeare d'une maniére tout-à-fait brutale: „ Le hennifſe- „ ment d'un Cheval, *dit-il*, & le grognement d'un Mâtin „ ſignifient quelque choſe, il y a une expreſſion vive, &, „ je pourrois dire quelque choſe de plus humain, qu'il n'y „ en a ſouvent dans les tranſports Tragiques de Shakeſ- „ peare": D'autres ſont portés à mettre ces Anomalies, comme on peut les nommer, au rang des corruptions du Texte, & ſa donnent la torture pour faire des conjectures, plus propres à le corrompre, qu'à le corriger. En un mot, ce Gloſſaire éclaircira ce qu'il y a de plus obſcur dans les Ecrits de Shakeſpeare, & ſera comme un Commentaire perpétuel du Texte.

(27) P. 98.

[*M*] *La Poëſie de Shakeſpeare tenoit de l'inſpiration.*] Elle avoit quelquefois, dit Mr. Warburton (28), l'obſcurité des Oracles; mais en même tems, il y a tant de beauté, quand elle eſt éclaircie, que ce ne ſont pas-là les endroits les moins beaux de ſes Ouvrages. Par exemple dans *le Songe d'Eté*,

(28) Dans les Remarques Manuſcrites; qu'il nous a communiquées.

de la Nature; & dire qu'il parle d'*après elle*, n'eſt pas s'exprimer auſſi juſtement, que de dire qu'elle parle *par ſa bouche*. Ses *Caractéres* ſont ſi bien la nature toute pure, qu'il y a une eſpéce d'injure à leur donner une qualification auſſi éloignée que celle de Copies de la Nature. Ceux des autres Poëtes ſe reſſemblent conſtamment, ce qui fait voir qu'ils les ont empruntés les uns des autres, & qu'ils n'ont fait que multiplier la même image, chaque tableau, tel qu'un faux Arc-en-ciel, n'eſt que la réflexion d'une réflexion. Mais dans Shakeſpeare chaque Caractére eſt un individu à part, comme dans la Nature; il eſt impoſſible d'en trouver deux parfaitement reſſemblans; & ceux-là-même qui paroiſſent avoir du rapport, & être du même genre, ſont réellement différens, quand on vient à les comparer. A ce naturel & à cette variété des Caractéres, il faut ajoûter qu'ils ſont admirablement ſoutenus dans tout le cours de la Piéce, enſorte que ſi l'on donnoit les diſcours, ſans y mettre le nom des Perſonnages, il n'y a perſonne qui ne pût donner à chacun celui qui lui convient. Jamais homme ne poſſéda dans un plus haut degré le talent de remuer les paſſions, & n'en a fait plus d'uſage; mais on n'apperçoit nulle part qu'il en coute, qu'on prend de la peine pour les exciter, point de préparatifs pour nous en faire deviner les effets, ou par leſquels on s'apperçoive à quoi elles méneront. Mais le cœur ſe ſerre, & les larmes coulent, préciſément au moment qu'il le faut. Nous ſommes ſurpris de nous ſentir en pleurs, & en y réfléchiſſant nous trouvons la paſſion ſi naturelle, que nous ſerions ſurpris de n'avoir point pleuré, & de n'avoir point pleuré dans ce moment-là. Quoi de plus étonnant encore que de voir qu'il n'eſt pas moins maître d'exciter les paſſions oppoſées, & qu'il fait rire quand il veut! Egalement habile à peindre ce qu'il y a de *Grand*, & ce qu'il y a de *Ridicule* dans la Nature humaine, il connoît les reſſorts de notre plus noble tendreſſe, & ceux de nos foibles les plus frivoles; ceux de nos ſentimens les plus vifs, comme ceux de nos ſenſations les plus vaines. Et ce n'eſt pas uniquement dans les paſſions qu'il excelle, il eſt admirable auſſi lorſqu'il réfléchit, & qu'il raiſonne de ſang froid. Ses ſentimens ſont non ſeulement les plus judicieux ſur chaque ſujet particulier; mais par un talent tout particulier, où il entre de la pénétration & du bonheur, il touche le point précis, ſur lequel roule la force de l'argument, ou dont dépend celle du Motif. C'eſt-là une choſe des plus ſurprenantes dans un homme, qui n'avoit ni éducation, ni expérience de ces grandes circonſtances de la Vie, ſur leſquelles roulent ordinairement ſes penſées: deſorte qu'il ſemble avoir connu le Monde en le voyant, par *intuition*, & avoir du premier coup d'œil pénétré la nature humaine; tellement qu'il eſt le ſeul Auteur, qui donne lieu à une nouvelle opinion, que le Philoſophe, & même l'Homme du Monde naiſſent, auſſi bien que le Poëte. Il faut avoüer néanmoins, que malgré tout ce qu'il y a d'excellent en lui, il a auſſi de très-grands défauts; & comme il a certainement ſurpaſſé tous les autres Ecrivains, il eſt auſſi à de certains égards ſort au-deſſous d'eux. Mais Mr. Pope croit (*l*) qu'il peut en quelque façon excuſer ces défauts, & en donner les raiſons [*N*]; ſans quoi il eſt difficile de concevoir, qu'un Génie auſſi grand & auſſi éclairé ait pu y tomber. Pour ce qui regarde ſon man-

(*l*) Ibid. P. 4.

Act. II. le Roi des Fées dit à ſon Confident. „ Tu te ſou„ viens du jour, qu'aſſis ſur le haut d'un Promontoire j'é„ coutois les chants d'une Sirène, portée ſur le dos d'un Dau„ phin, elle rempliſſoit les airs d'accens ſi doux & ſi mélo„ dieux, que la Mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa „ voix, & que certaines Etoiles ſe précipitérent follement „ de leurs Sphéres pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux „ qu'elle faiſoit retentir". Le Compliment à la Reine Elizabeth, qui ſuit immédiatement, eſt ſi connu qu'il n'y a perſonne qui l'ignore. Mais le caractére de Marie Reine d'Ecoſſe, qui ſe trouve dans ce qu'on vient de rapporter, étoit, ſemble-t-il, trop allégorique, pour qu'on l'ait compris; il n'y a pourtant rien de plus vrai, que le but de l'Auteur étoit de faire & un éloge & la ſatire de cette Princeſſe infortunée, & que l'une de ces vuës ſuffiſoit pour l'engager à couvrir ſa penſée du voile de l'Allégorie. D'abord la manière dont il place le lieu de la Scéne, montre que c'eſt dans le voiſinage de l'Ile de la Grande-Bretagne; car il repréſente celui qui parle, attentif à la voix de *la Sirène*, dans le même tems qu'il voyoit l'attentat de l'Amour contre la *Veſtale*. La *Sirene ſur le dos du Dauphin* déſigne clairement le mariage de la Reine Marie avec *le Dauphin de France*. Le Poëte la repréſente ſous l'image d'une Sirène par deux raiſons; & parce qu'elle étoit Reine d'une partie de l'Ile, & à cauſe de ſes dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux*; voilà qui fait alluſion à ſon eſprit & à ſes connoiſſances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de ſon tems. Les Hiſtoriens François rapportent, que pendant qu'elle étoit à la Cour de France, & Dauphine encore, elle prononça une Harangue Latine dans la grande Salle du Louvre, avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'aſſemblée en fut ravie en admiration. *Que la Mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix*; par-là l'Auteur entend l'Ecoſſe, qui fut longtems ſoulevée contre elle. Ce trait eſt d'autant plus juſte & plus beau, que l'opinion commune eſt, que les Sirénes chantent durant la Tempête. *Certaines Etoiles ſe précipitérent follement de leurs ſphéres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir.* C'eſt ce qui fait alluſion en général aux divers mariages qu'on lui propoſa; mais cela regarde plus particuliérement la fameuſe négociation du Duc de Norfolk avec elle; qui lui ayant été ſi fatale auſſi bien qu'au Comte de Northumberland & Weſtmorland, & à pluſieurs autres illuſtres familles, on pouvoit dire dans toute l'exactitude poſſible, que *certaines Etoiles ſe précipitérent follement de leurs ſphéres.*

[*N*] *Mr. Pope croit qu'il peut en quelque façon excuſer ces défauts, & en donner les raiſons.*] Il obſerve (29) „ qu'on „ doit avoüer que la Poëſie Dramatique eſt deſtinée plus „ particuliérement qu'aucune autre à plaire au Peuple, & „ que ſon ſuccès dépend plus immédiatement du ſuffrage gé„ néral. On ne doit donc pas s'étonner, ſi Shakeſpeare, „ n'ayant quand il débuta d'autre vuë dans ſes Ecrits que d'a„ voir dequoi ſubſiſter, s'eſt accommodé au goût qui régnoit „ alors. L'Auditoire étoit généralement compoſé des gens „ du plus bas étage, & par cette raiſon les images de la vie, „ qu'on leur offroit, étoient priſes parmi ceux de leur or„ dre. Delà vient que la Scéne, non ſeulement dans les Piéces de notre Auteur, mais dans preſque toutes les anciennes Comédies, eſt placée parmi des gens de métier & des Ouvriers; & que dans les Piéces Hiſtoriques on a ſuivi très-exactement les *vieilles Hiſtoires*, ou les *Traditions populaires* reçues parmi cet ordre de gens. Dans la Tragédie rien n'étoit plus propre à ſurprendre & à exciter l'admiration que les événemens & les incidens les moins naturels; les Hyperboles les plus outrées, la diction la plus verbeuſe & la plus enflée, les rimes les plus pompeuſes, & la verſification la plus bruyante. Dans la Comédie rien ne plaiſoit plus ſûrement que la plus baſſe bouffonnerie, que les plus groſſiéres obſcénités, & les railleries les plus indécentes, d'un fou & d'un ruſtre. Mais en tout cela même le génie de notre Auteur ſe ſoûtient, & eſt au-deſſus de ſon ſujet: il eſt à cet égard comme dans un Roman un Prince déguiſé en Berger ou en Payſan; de tems en tems on remarque au travers de tout ce bas Comique une certaine élevation, des traits qui annoncent quelque choſe de plus grand & de plus noble en lui. On peut ajoûter, que non ſeulement le commun des Spectateurs ignoroit les régles, & n'en avoit aucune idée, mais que les perſonnes même d'un rang plus élevé ne ſe piquoient point de connoiſſance & de délicateſſe de ce côté-là, du moins qu'il y en avoit fort peu; juſques à ce que Ben-Johnſon s'étant rendu maître du Théatre, y porta la Critique & la mit en vogue. Ce ne fut pas même ſans peine qu'il y réuſſit, comme il paroît par les fréquentes leçons, on pourroit dire déclamations, qu'il fut contraint de mettre à la tête de ſes premiéres Piéces, & dans la bouche des Acteurs, pour diſſiper les préjugés & former le jugement de ſes Auditeurs. Juſques à ce tems-là donc nos Auteurs ne penſoient point du tout à écrire ſur le modéle des Anciens; leurs Tragédies ſont des Hiſtoires miſes en Dialogue; & dans leurs Comédies ils ſuivoient le fil de quelque Conte ou de quelque Nouvelle telle qu'ils la trouvoient, auſſi implicitement, comme ſi c'eût été une hiſtoire véritable". *Juger donc Shakeſpeare par les régles d'Ariſtote, c'eſt faire le procès à un homme par les Loix d'un autre Pays que celui où il demeure. Il écrivit pour le peuple, & d'abord ſans encouragement de la part des perſonnes d'un rang plus élevé, & par cela même ſans avoir deſſein de leur plaire; ſans ſecours & ſans avis des Gens de Lettres; comme ſans avoir eu l'avantage d'une éducation propre à le former & à le mettre en liaiſon avec eux; ſans connoître les grands modéles de l'Antiquité, qui auroient pu lui inſpirer de l'émulation & le déſir de les imiter; ſans aucune vue de réputation, & de ce qu'il plaît aux Poëtes d'appeller l'Immortalité; enfin qu'il n'a eu aucun des motifs qui ont encouragé la vanité, ou excité l'ambition des autres Ecrivains. Il faut néanmoins remarquer, qu'après que ſes Ouvrages eurent mérité la protection de ſon Prince, & que les applaudiſſemens de la Cour eurent ſuccédé à ceux de la Ville, ſes productions d'un âge plus mûr ont été fort ſupérieures à celles de ſes premiéres années. La date de ſes Piéces prouve clairement, que ſes productions ſe perfectionnoient à meſure qu'il reſpectoit davantage ſon Auditoire. Et je ne doute pas que cette obſervation ne ſe vérifiât à tous égards, ſi nous avions ſeulement des Editions, qui nous apprîſſent au juſte, en quel tems chaque Piece a été compoſée, & ſi elle a été faite pour*

(29) *Préface*, p. 1. & ſuiv.

manque de Littérature, Mr. Pope remarque (*m*), qu'il y a certainement une grande différence entre l'*Erudition* & la *Connoiſſance des Langues*. Juſqu'où cette derniére lui manquoit, c'eſt ce que je ne puis déterminer, dit Mr. Pope, mais il eſt certain qu'il avoit du-moins beaucoup de Lecture, ſi l'on ne veut pas y donner le nom de Littérature ou d'Erudition. Dans le fond, il importe fort peu quand un homme a des connoiſſances, en quelle Langue il les a acquiſes. Il n'y a rien de plus évident, qu'il avoit une teinture de la Philoſophie Naturelle, des Méchaniques, de l'Hiſtoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui conſtitue l'Erudition Poëtique. On voit qu'il étoit très-bien au fait des Coutumes, des Rites, & des Mœurs de l'Antiquité [*O*]. Non ſeulement l'eſprit, mais les mœurs des Romains ſe trouvent parfaitement dans *Coriolan* & dans *Jules-Céſar*; on y reconnoît même la différence des Mœurs Romaines dans les divers tems, où ces deux grands hommes ont vécu. Quantité de renvois prouvent qu'il n'étoit pas moins verſé dans la lecture des anciens Hiſtoriens; & les diſcours qu'il a pris de Plutarque dans *Coriolan*, prouvent autant ſon érudition, que ceux que Ben-Johnſon a copiés de Cicéron dans ſon *Catilina*, prouvent celle du dernier. Il a également conſervé les mœurs & les maniéres des autres Nations, des Egyptiens, des Vénitiens, des François, &c. [*P*]. Quelque objet de la Nature qu'il dépeigne, de quelque partie des Sciences qu'il parle, c'eſt toujours avec une connoiſſance ſuffiſante, ſinon avec une grande érudition; ſes Deſcriptions ſont exactes, & toutes ſes Métaphores juſtes [*Q*], & tirées

(*m*) *Ibid.* p. 10.

pour la Ville ou pour la Cour. „ Une autre Cauſe des défauts „ de Shakeſpeare, & qui n'y a pas moins contribué que „ la premiére, c'eſt qu'il étoit lui-même *Comedien*, & qu'il „ ſe forma d'abord ſur le jugement de ſes Confréres. Or ces „ Meſſieurs là ont toujours eu des régles fondées ſur d'autres principes que ceux d'Ariſtote. Comme c'eſt la multitude qui les fait vivre, ils ne connoiſſent d'autre régle, „ que de plaire au goût dominant, & de s'accommoder à la ſorte d'eſprit qui eſt à la mode, ce qui borne extrêmement leurs jugemens. Les Comédiens ſont juges auſſi compétens de ce qui eſt bien, comme les Tailleurs le ſont de ce qui eſt gracieux. A prendre la choſe de cette maniére, „ il eſt juſte de reconnoître, que la plupart des défauts de notre Auteur doivent moins être attribués à ſon mauvais „ jugement comme Poëte, qu'à ſon jugement droit comme „ Comédien. Ces gens-là croyoient que c'étoit une louange pour Shakeſpeare, qu'il n'effaçât jamais une ligne; c'eſt „ ce qu'ils prirent grand ſoin de répandre, comme il paroît par ce que nous dit Ben-Johnſon dans ſes *Diſcoveries*, „ & par la Préface de *Heminges* & de *Condell* de la premiére „ Edition in-folio. Quoique cette opinion ſoit commune, il „ n'y en a eu jamais de réellement moins fondée, & il y a „ des preuves inconteſtables du contraire. Par exemple, il „ refondit d'un bout à l'autre ſa Comédie des *Commeres de Windſor*; l'*Hiſtoire de Henri VI.* qui avoit paru d'abord ſous le titre de *la Querelle d'York & de Lancaſtre*; il corrigea celle de *Henri V.*; il augmenta preſque du double celle de *Hamlet*; ſans parler de la reviſion de pluſieurs autres. Je ſuis perſuadé encore que l'opinion commune qu'il manquoit d'érudition, n'eſt pas mieux fondée. Les uns „ ont prétendu le louër par cet endroit, comme d'autres auſſi „ peu judicieux, ont cru y trouver la raiſon de ſes défauts. „ Car il eſt certain, quand la choſe ſeroit vraie, que cela ne „ pourroit en regarder qu'une petite partie; la plupart ne „ ſont pas tant des défauts, que des ſuperfluités, qui ne viennent pas autant d'un manque de connoiſſance ou de lecture, que d'un manque de réflexion & de jugement, ou „ plutôt, pour rendre juſtice à notre Auteur, de trop d'égard pour ces défauts dans les autres. Pour ce qui eſt du mauvais choix des Sujets, de la mauvaiſe conduite des Incidens, des fauſſes penſées, des expreſſions forcées, ſi l'on „ ne peut les attribuer aux raiſons accidentelles ſus-mentionnées, il faut en rejetter la faute ſur le Poëte, & il n'y a „ pas d'excuſe à alléguer. Mais je penſe, que ſi l'on fait mûrement attention aux déſavantages dont nous avons parlé, on reconnoîtra qu'il y en a aſſez pour égarer & avilir „ plus grand génie, qu'il y ait au monde; ajoutez que plus „ un homme dans de pareilles circonſtances, aura de modeſtie, plus il ſera en danger de ſe ſoumettre & de ſe conformer au ſentiment des autres, contre ſes propres lumiéres".

[*O*] *On voit qu'il étoit très-bien au fait des Coutumes, des Rites & des Mœurs de l'Antiquité.*] Un Ancien parle toujours chez lui le langage de l'Antiquité, dit Mr. Warburton (30). C'eſt ainſi que *Jules-Céſar* dit, Act. I. Scén. III. „ Dieux! je „ n'en fuis point effrayé; un homme d'un caractére auſſi foible l'emportera ainſi ſur le Monde Majeſtueux, & remportera ſeul le prix". Cette noble image eſt empruntée des Jeux Olympiques. *Le Monde Majeſtueux* eſt une belle périphraſe pour déſigner l'*Empire Romain*: *Majeſtueux*, parce que les Grands de Rome s'eſtimoient égaux aux Rois; & un *Monde*, parce qu'ils appelloient leur Empire *Orbis Romanus*. Mais le tout paroît faire alluſion à l'Hiſtoire ſi connue d'Alexandre, le grand modéle de Céſar, qui lorſqu'on lui demanda s'il vouloit entrer en lice aux Jeux Olympiques, répondit, *oui, ſi ceux qui y courent étoient des Rois.*

(30) *Ubi ſupra.*

Dans *Antoine & Cleopatre*, Act. I. Scén. I. *Antoine* dit avec une grandeur infinie; *Que Rome ſe fonde dans le Tibre, & que la vaſte immenſité de l'Empire tombe en ruine.* Ce qui eſt pris de la coutume des Romains de dreſſer des Arcs de triomphe pour perpétuer la mémoire de leurs Victoires.

Dans l'Acte IV. Scén. IV. *Octavie* dit à Antoine, en parlant de la querelle entre lui & ſon frere. „ La guerre entre vous „ deux fera, comme ſi la Terre ſe fendoit en deux, & qu'on „ combât * l'eſpace ouvert des Corps de ceux qui auroient „ été tuez". Voilà qui eſt extrêmement ſublime: la penſée eſt priſe de l'Hiſtoire de Curtius, qui ſe jetta dans l'abîme qui s'étoit ouvert à Rome, afin qu'il ſe refermât; enſorte que comme celui-là ne put être fermé que par un Romain, de même ſi la Terre entiére ſe fendoit, des Romains ſeuls pourroient la réunir. Cette métaphore de *ſoûder* eſt très-juſte; car comme on ſoude un Métal avec un autre métal plus raffiné, de même la terre devoit être ſoûdée par des hommes, qui ne ſont qu'une Terre plus raffinée. Tant tout ce que Shakeſpeare dit, eſt juſte, & en même tems plein de ſens †.

* Il y a dans l'Anglois *go on, ſoil.*

Dans la II. Scéne de l'Acte I. où le *Devin* dit à *Charmione* ſa bonne avanture. *Le Devin.* „ Vous vivrez plus longtems „ que la Dame que vous ſervez. *Charm.* O que cela eſt excellent! j'aime mieux une longue vie que des figues". On peut dire qu'ici Shakeſpeare a imité les mœurs anciennes d'une maniére auſſi belle que juſte. Jamais il n'a fait uſage de la connoiſſance qu'il avoit de l'Antiquité avec plus d'art, que dans cet endroit, où il fait prononcer à Charmiane ces paroles prophétiques, *j'aime mieux une longue vie que des figues*; car les Aſpics qui lui donnérent la mort, quoi qu'*aprés* ſa Maîtreſſe, furent apportés dans un panier de figues. Les Préſages étoient une ſuperſtition, que Pythagore enſeigna le premier aux Grecs; on faiſoit attention à des paroles dites au hazard. Tantôt on appliquoit les paroles à celui-là même qui parloit, comme celles de Paul Emile aprés la Conquête de la Macédoine. Tantôt on les appliquoit à ceux qui les entendoient, comme celles du même Paul Emile, avant la Conquête de la Macédoine. *Itaque rebus divinis quæ publice fierent, ut faverent linguis, imperabatur.* Cicero de Divinat. Lib. I.

† Je ne ſai s'il n'y a pas bien du raffinement dans cette *ſoudure*; du-moins me ſemble-t-il qu'il n'y a rien de fort merveilleux. R. D. T.

[*P*] *Il a également conſervé les mœurs & les maniéres des autres Nations, des Egyptiens, des Venitiens, des François, &c.*] En voici un exemple ou deux touchant les Vénitiens (31). Dans le *Marchand de Veniſe*, Act. IV. Scéne I. „ Les pertes „ qu'il a eſſuyées en dernier lieu, étoient ſuffiſantes pour ac„ cabler un *Marchand Royal*". Il ne faut pas s'imaginer que *Royal* ſoit une cheville, & une épithéte miſe au hazard. Le Poëte s'en ſert avec beaucoup de juſteſſe, & elle prouve qu'il poſſédoit bien l'Hiſtoire de ceux qu'il met ſur le Théatre. Lorſqu'au commencement du treiziéme ſiécle, les François & les Vénitiens ſe furent rendus maîtres de Conſtantinople, les premiers, ſous l'Empereur Henri, tâchérent d'étendre leurs Conquêtes dans les Provinces de l'Empire Grec, ſituées en Terre ferme, tandis que les Vénitiens, qui étoient maîtres de la mer, permirent à tous les Sujets de la République, qui voudroient équipper des Vaiſſeaux, de s'emparer des Iles de l'Archipel, & des autres places maritimes, & de poſſéder leurs Conquêtes à titre de Souveraineté, en faiſant ſeulement hommage à la République. En conſéquence de cette permiſſion, les Sanudo, les Juſtiniani, les Grimaldi, les Summaripa, & d'autres, tous *Marchands Venitiens*, érigéterent des Principautés en divers lieux de l'Archipel, dont leurs deſcendans ont joui pendant pluſieurs générations, & par-là devinrent au pied de la lettre des *Marchands* à qui le titre de *Royal* convenoit.

(31) Remarques MSS. de Warburton.

Dans *Othello* Act. I. Scéne VIII. Brabantio, accuſant Othello devant le Sénat d'avoir enlevé ſa fille, dit: El„ le a été abuſée, enlevée, & ſéduite par des fortiléges, „ & des drogues de Chatiteans". Mr. Rymes a tourné cet endroit en ridicule, comme renfermant une petite circonſtance ſuperfluë & de la dignité du Tribunal, devant lequel il parloit. Mais tout ce que ſa Critique prouve c'eſt ſa propre ignorance. Cette circonſtance étoit non ſeulement très-juſte en ſoi, mais c'eſt avec beaucoup d'adreſſe qu'on la fait valoir, comme la principale, ſur laquelle il falloit inſiſter. Car ſelon les Loix de Veniſe, c'étoit un crime de donner des breuvages pour inſpirer l'amour, comme Shakeſpeare en étoit ſans-doute bien inſtruit. Voici la Loi *De i Maleficii & herbaria.* Cap. XVII. du Code intitulé *Della promiſſion del Maleficio* „ Statuimo etiando che ſe alcun huomo o femina har„ ra facto maleficii, i quali ſe domandano vulgarmente *amatorie*, o veramente alcuni altri maleficii, che alcun huomo „ o femina ſe haveſſon in odio, ſia fruſtra & bollato, & che „ bara conſegliado patiſca ſimile pena". C'eſt-à-dire, *Nous ſtatuons, que ſi quelqu'un, homme ou femme, donne à une autre, quelque charme, de ceux qu'on nomme communément* amoureux, *ou quelque autre, pour faire ceſſer la haine qu'ils leur portent, il aura le fouet & la marque, & quiconque l'aura conſeillé ſubira la même peine.*

[*Q*] *Ses Deſcriptions ſont exactes, & toutes ſes Métaphores juſtes.*] C'eſt ce qu'on peut remarquer, dit Mr. Warburton, (32) dans les paſſages les plus corrompus. Par exemple dans la *premiére Partie de Henri VI.* Act. I. Scén. I.

(32) *Ubi ſupra.*

rées de la nature & des qualités essentielles du Sujet. Quand il s'agit de Politique ou de Morale, on remarque constamment une admirable justesse à distinguer les choses, & une étendue d'esprit égale. Personne ne posséda mieux l'Histoire Poëtique, & n'y a fait de plus fréquentes allusions [*R*]. Mr. Waller, qui s'est si fort distingué à ce dernier egard, n'a pas fait paroître plus d'érudition en ce genre que Shakespeare. Nous avons des traductions d'Ovide, publiées sous son nom parmi les Ouvrages qui passent pour être de lui, & dont quelques-unes sont certainement de sa façon, puisqu'il les a publiées lui-même, & qu'il les a dédiées à son illustre Patron le Comte de Southampton. Il paroît encore qu'il possédoit bien Plaute [*S*]; duquel il a emprunté l'intrigue d'une de ses Pieces. Il a suivi les Auteurs Grecs, & particuliérement Darès Phrygius, dans une autre; quoique je ne prétende pas décider, dit Mr. Pope, en quelle langue il les a lus. Il n'est pas moins clair qu'il connoissoit les Auteurs Italiens modernes, qui ont

Henri, parlant des derniers mouvemens, dit. „ Ces FEUX „ opposez, tels que les Météores d'un Ciel trouble, tous „ de la même nature, & ayant une origine commune, se „ sont rencontrez dernièrement dans un combat intestin, & „ dans la furieuse mêlée, qui a produit une boucherie Ci„ ville, vont desormais, en *rangs* bien ordonnés suivre une „ même route". La beauté de la comparaison a été étrangement défigurée par l'insertion de ces *yeux* monstrueux, qu'on a fourrés au commencement. Les stupides Copistes voyant *Meteores* dans la seconde ligne, & sachant que le Soleil est appellé l'Oeil du Ciel, ont consulté leur imagination pesante, & substitué le mot d'*Yeux* à celui de FILES, qui est la véritable leçon. Car qu'est-ce que signifient des *yeux qui se font rencontrés dans un Combat intestin, & qui suivent une même route*? Que FILES soit le véritable mot, c'est ce qui est évident, non seulement par toute la métaphore, *des rangs bien ordonnés, qui suivent la même route*, mais par la nature même des Météores, auxquels on les compare; je veux dire ces longs traits rouges, qui représentent les *lignes* ou les *files* d'une Armée; & dont l'apparition jointe à leur ressemblance à des lignes de Soldats, ont donné lieu aux idées superstitieuses du commun peuple.

De même Act. II. Scène VI. La femme de Percy racontant à son Mari le Songe inquiet qu'il a fait, dit; „ Tandis „ que tu reposois entre les bras du sommeil, je veillois à tes „ côtés, & je t'ai entendu marmotter de guerre; tu parlois „ d'attaques & de retraite, de tranchées, de tentes, de pa„ lissades, de *Frontieres*, de parapets, &c.". On voit ici une récapitulation exacte de tout ce qui est nécessaire pour un Siége, & pour la défense d'une Place; mais l'impertinent terme de *Frontieres*, qui n'y fait rien, s'est glissé parmi le reste. Shakespeare a écrit *Rondures*, vieux mot françois, qui signifioit ces fossés ronds, placés d'espace en espace dans les anciennes Fortifications. Le Poëte se sert de ce terme habillé à l'Angloise, dans la Piece intitulée le Roi Jean:

„ 'Tis not the *Rounders* of your old fac'd Walls".

Ce terme convenoit parfaitement ici, & se trouve placé dans toute la précision possible entre *Paliſſades* & *Parapets*. Car vous avez d'abord la Palissade, ensuite le Rattum, & puis le Parapet du Rattion; l'ancien Rattion ne fut d'abord qu'une Tour ronde; ensuite on le réduisit à la face extérieure en rond, comme on le voit dans les anciens plans de Places fortifiées; & à la longue on en a perfectionné la construction pour lui donner la figure qu'il a aujourdhui, en lui donnant un angle, des flancs, & des épaulemens.

Dans *Timon* Act. V. Scène III., les Sénateurs d'Athènes, offrant à Timon toute l'Autorité souveraine, s'il veut se charger de leur defeuse, s'expriment en ces termes:

„ —— Thou shalt be met with thanks,
„ ALLOWED with absolute power".

Le dernier Vers n'a point de sens, & n'est pas Anglois. Il faut lire:

„ HALLOWED *with absolute power*".

C'est-à-dire tu Personne sera sacrée: le pouvoir absolu étant un attribut des Dieux, les Anciens croyoient que celui qui en étoit revêtu dans l'Etat, devenoit sacré, & que si personne étoit inviolable: c'étoit par cette raison que les Romains appelloient la Puissance du Tribunat *Sacro-sanctæ Potestas*.

Dans *Antoine & Cléopatre* Act. IV. Scène II; un Suivant dit à l'occasion des extravagances qu'Antoine fait dans son angoisse:

„ 'Tis one of those old Tarens, Which sorrow shoots
„ Out of the mind".

L'uniformité de la métaphore nous mène naturellement à reconnoître que Shakespeare avoit mis TRAITS; c'est-à-dire, qu'au lieu de *vices tours* partis de l'esprit, il a mis de ces *anciens traits* qu'il décoche. L'image étant empruntée d'un Arc qui décoche une fléche. La même image se trouve dans *Cymbeline* „ c'étoit un trait de néant, tiré à rien, que le Cer„ veau forme de la fumée".

[*R*] *Personne ne posséda mieux l'Histoire Poëtique, & n'y a fait de plus fréquentes allusions.*] Mr. Warburton (33) observe, que dans la *premiere partie de Henri IV.* Act. III. Henri IV. parlant à son fils des artifices dont il s'est servi pour parvenir à la Couronne, lui dit; „ Je dérobai *toute la complaisance des* „ *Ciel*, & me montrai si plein d'humilité, que je gagnai tous „ les Cœurs". *Le vol de la complaisance*, est une allusion à l'Histoire de Prométhée, qui déroba le feu du Ciel; & comme avec *celui-ci* il fit un homme, Bolingbroke fit avec *l'autre* un Roi. Et comme l'on suppose que les Dieux se réservent la *Raison* en propre, prendre le feu céleste, qui en est le principe, a été qualifié de Vol; & comme le *Puissance* est une prérogative qui leur appartient, prendre *la complaisance*, qui procure l'Autorité, reçoit aussi le nom de vol. La pensée est extrêmement noble.

(11) *Ubi ſupra.*

Dans *le Roi Lèare*, Act. II. Scén. II; ce pieux Monarque s'écrie contre ses filles. „ Ô Cieux! si vous aimez les *Vieil„ lards*; si vous goutez la douceur d'une sainte Obéïssance; „ si vous-mêmes avez *attent la vieillesse*, prenez ma Cause „ en main". Cette exclamation *si vous avez attent la vieillesse*, peut paroître basse & ridicule à un Lecteur ignorant. Mais il faut faire attention que ce Roi Payen fait allusion à l'ancienne Théologie du Paganisme, qui rapporte que *Celus* ou *Ouranus* fut déposé par son fils Saturne, qui se rebella, & prit les armes contre lui. Son cas étant par conséquent le même que celui du vieux Monarque, l'exclamation est très-juste & vient fort à propos.

De même, dans la II Scène du III Acte, le bon Duc de Glocester, insulté dans sa propre maison par *Cornwall* & *Regan* ses Convives, dit. „ Par les *Dieux Bienfaisans*, c'est „ une action bien lâche, de me prendre par la barbe". Il ne faut pas entendre par les *Dieux Bienfaisans* les Dieux en général, qui font bienfaisans envers les hommes, mais ceux que les Anciens appelloient *Dii Hoſpitales*, Dieux Hospitaliers. C'est ainsi que Plaute dit dans son *Pœnulus*,

Deum Hoſpitalem ac tesseram mecum fero.

C'étoit donc là une très-belle exclamation; parce que ceux qui insultoient le Duc étoient ses Hôtes, qu'il avoit reçus avec hospitalité dans sa Maison.

Shakespeare paroît n'avoir pas été moins versé dans la Sculpture des Anciens, que dans leurs Ecrits. Par exemple dans le *Marchand de Venise* Act. I. Scène I. Solanio dit. „ Par „ *Janus aux deux faces* la Nature a formé d'étranges perſon„ nages, les uns toujours gais & prêts à rire, & les autres „ d'une mine toujours rebarbative". Par le *Janus à deux faces* il entend ces statues antiques à deux visages, qui représentent généralement un jeune visage riant, & un vieux tout ridé & trouçant le sourcil; tantôt c'est Pan & Bacchus, tantôt Saturne & Apollon, &c. On en trouve communément des figures dans les Recueils d'Antiques, comme dans Montfaucon, Spanheim & autres.

Dans *Timon l'Athénien* Act. IV. Scène V. Timon dit: „ *Mere Commune*, toi dont le sein immense, & les *mammelles* „ *sans nombre* produisent & nourrissent tout ce qui vit & respire, referre ton sein fertile; qu'il n'enfante plus l'homme „ ingrat; conçois des Tigres, des Dragons, des Loups & „ des Ours, &c". C'est là une allusion évidente à ces anciennes statues de *Diana Epheſia Multimammia*, qui ait appellée Πανδημος φυσις, *mater terra*. Le Poëte a non seulement fort bien dépeint ces anciennes statues, mais il a en même tems expliqué ce qu'elles représentoient par un bon Commentaire sur ces extraordinaires figures. Voyez *Montfaucon Antiquité expliquée* Liv. III. Ch. XV.

[*S*] *Qu'il posſedoit bien Plaute.*] Mr. Warburton (34) remarque, que dans la *seconde partie de Henri IV.* Act. I. Scén. IV. Falstaff dit „ la *légereté* de la femme brille au travers de „ lui, & encore ne voit-il point, malgré sa lanterne qui l'é„ claire". Ce trait paroît évidemment pris de celui de Plaute, *Amphitr.* Act I. Scén. I. *Quo ambulas tu, qui* Vulcanum in comu *conclusum gerus?*

(34) *Ubi ſupra.*

Mais il y a divers autres endroits, où l'on ne peut méconnoître une traduction formelle des Auteurs Classiques. Dans la Piéce intitulée, *Mejure pour Mejure*, Act. III. Scène I. „ Le Sommeil est ton plus doux repos, & la Mort, que tu „ provoques souvent, & que tu crains néanmoins à l'excès, „ n'est autre chose qu'un Sommeil". Cela est évidemment pris de ce passage de Cicéron: *Habes ſomnum imaginem Mortis, eamque quotidie induis, & dubitas quin ſenſus in morte nullus ſit, cum in ejus ſimulachro videas eſſe nullum ſenſum.* Et dans le même endroit. „ Tu ne peux compter ni sur la jeu„ nesse, ni sur aucun âge. Tout passe comme le songe d'un „ léger sommeil d'après midi. Ta bouillante jeunesse s'é„ coule, & se tempére bientôt, pour tendre la main à l'in„ firme vieillesse". Cicéron dit aussi: *Quæ vero ætas longa eſt? aut quid omnino homini longum? nimia modo puero, modo adoleſcentes, in curſu a tergo inſequenti, nec opinantes affecuta eſt ſenectus?*

Dans la *Tempête*, Act. V. Scène II. *Proſpero* dit: „ Par mon „ Art puissant j'ai appellé les vents en fureur, & rempli de „ trouble & de confusion l'air qui sépare la Mer de la Voute „ azurée: J'ai fait gronder le tonnerre, briller les éclairs, „ & allumé la foudre: j'ai renversé le fier Chêne de Jupiter; „ j'ai ébranlé les Rochers les plus affermis, & j'ai arraché le „ Pin & le Cédre; les Tombeaux à ma voix ont éveillé ceux

„ qui

ont écrit des Nouvelles; & l'on peut juger qu'il n'étoit pas moins verſé dans les anciens Ecrivains Anglois, ſi l'on fait attention à l'uſage qu'il a fait de Chaucer dans *Troïlus & Creſſide*; & dans *les deux illuſtres Parens*, ſuppoſé que cette derniére Piéce ſoit de lui, comme la Tradition le porte: effectivement elle ne reſſemble guéres à celles de Fletcher, & bien davantage aux plus mauvaiſes de notre Auteur, que quelques-unes de celles qu'on a adoptées comme étant de lui. Mr. Pope (*n*) penche à croire, que l'opinion du peu d'érudition de Shakeſpeare vient originairement du zéle de ſes Partiſans d'un côté, & de celui des partiſans de Ben-Johnſon de l'autre: les deux Partis ayant voulu faire honneur à l'un aux depens de l'autre [*T*]; & comme ce conflict a donné naiſſance à cette opinion, elle s'eſt perpétuée juſqu'à nous par les fautes groſſiéres que l'ignorance des premiers Editeurs des Ouvrages de Shakeſpeare y a gliſſées [*U*]. Mr. Pope indique enſuite quelques-unes des fautes ſans nombre, dont l'ignorance des Comédiens, tant en qualité d'Acteurs que d'Editeurs, a été la ſource. Si l'on en examine murement la nature & le caractére, j'oſe aſſurer, dit Mr. Pope (*o*), que ſi les Ouvrages d'Ariſtote & de Cicéron avoient eu le même ſort que ceux de Shakeſpeare, ils nous paroîtroient, auſſi bien que ceux de ce Poëte, n'avoir ni ſens, ni érudition [*W*]. Il remarque (*p*) entre autres choſes, qu'il y a quantité de Vers entiérement omis,

(*n*) Ibid. P. 18.

(*o*) Ibid. p. 16.

(*p*) Ibid. p. 19.

„ qui y étoient couchez, & leur ont fait revoir le jour". C'eſt auſſi que *Medée* dit dans *Ovide*:

Scenis conterrita ſæpe; nubila pello,
Nubilaque induco, ventos abigoque vocoque;
Vipereas fauces, ſine carmine, rumpo, ſepulchra,
Et ſaxa, & ſine vi, cum cantu, commoveo orno,
Et nemus, & ſolitis motum conſiſtere ripis,
Et mugire ſolum, manesque exire ſepulchris.

[*T*] *Les deux Partis ayant voulu faire honneur à l'un aux dépens de l'autre.*] „ C'eſt le propre de l'eſprit de parti, *dit* „ *Mr. Pope* (35), de ſe jetter dans les extrémités; & il eſt (35) Préface p. 12. „ très-probable, que comme Ben-Johnſon avoit beaucoup „ plus d'érudition, ſes partiſans ont débité que Shakeſpeare „ n'en avoit point du tout; & que parce que ce dernier avoit beaucoup plus d'eſprit & d'imagination, on a dit de „ l'autre côté que Johnſon n'avoit ni l'un ni l'autre. Parce „ que Shakeſpeare n'empruntoit rien d'autrui, on a dit que „ Ben-Johnſon empruntoit tout. Parce que Ben-Johnſon „ n'écrivoit pas rapidement & comme *impromptu*, on lui a „ reproché, qu'il lui falloit une année pour chaque Piéce; „ & parce que Shakeſpeare écrivoit facilement, on a débité „ qu'il n'avoit jamais rien effacé. L'eſprit de Parti a même „ été ſi loin, que ce que les uns taxoient comme des défauts, les autres en ont fait un ſujet de louanges, d'une „ maniére également peu judicieuſe, de part & d'autre; les „ Poëtes redoutent toujours l'envie, mais ils ont certainement autant de raiſon de craindre l'admiration. Ce ſont „ là les Ecueils des Auteurs; ceux qui évitent l'un, tombent ſur l'autre. *Peſſimum genus inimicorum laudantes*, dit „ Tacite. Et Virgile ſouhaitte d'avoir un charme contre „ ceux qui louent un Poëte ſans régle ni meſure.

—— ſi ultra placitum laudarit, baccare frontem
Cingite, ne vati noceat.

„ Mais de quelque façon que les Partiſans de ces deux grands „ Hommes ſe ſoient diſputez ſur leur mérite, je ne puis „ m'empêcher de croire, qu'ils étoient tous deux bons amis, „ & qu'ils vivoient bien enſemble. C'eſt un fait avéré, que „ ce fut Shakeſpeare, qui introduiſit Johnſon ſur le Théatre, & qui encouragea ſes premiéres Piéces. Aprés la „ mort du premier, l'autre fit des vers *à l'honneur de ſon cher* „ *Guillaume Shakeſpeare*, ce qui ſemble ſuppoſer que leur „ amitié avoit toujours duré. Quant à moi je ne puis appercevoir dans ces vers rien qui ſente *l'envie* ni *la contrainte*, „ & je m'étonne que Mr. Dryden ait été dans cette idée. „ Johnſon l'éléve non ſeulement au-deſſus de tous ſes Contemporains, mais au-deſſus de Chaucer & de Spenſer, „ qu'il ne trouve pas aſſez grands, pour être mis en paralléle avec lui; il va même juſqu'à défier les Sophocles, les „ Euripides, les Eſchyles, la Gréce entiére & Rome de pouvoir l'égaler; &, ce qui mérite ſur-tout d'être remarqué, „ il le juſtifie formellement de l'imputation d'avoir manqué „ d'*Art*, ne pouvant ſouffrir que tout ce qu'il y a d'excellent en lui ſoit attribué à la *nature*. Ce qui eſt encore digne d'attention, c'eſt que les louanges qu'il lui donne dans „ ſes *Diſcoveries* ſemblent partir d'une *affection perſonnelle*; il „ nous dit, qu'il l'aimoit autant qu'il honore ſa mémoire; „ il célébre ſa probité, ſon caractére franc & ouvert; & diſtingue ſeulement, comme il le devoit, entre le mérite „ réel de l'Auteur, & les ridicules & extravagantes louanges „ des Comédiens. Ben-Johnſon auroit pu être ménager de „ ſes éloges, quoiqu'il ne le ſoit point certainement, tant „ par ſon propre caractére, que par un effet de ſon jugement. Car les gens de bon-ſens croyent faire plus d'honneur à un homme en le louant avec juſtice, qu'en lui prodiguant les éloges. Je le répéte, je ne fais un plaiſir de „ croire qu'ils ont été amis, quoique la fougue de leurs Partiſans & de leurs Flatteurs ait ſuffi pour donner lieu à répandre le contraire; je veux eſpérer, qu'il en eſt des Partis, „ tant dans le Litterature que dans la Politique, comme de „ ces Monſtres, dont les Poëtes font la deſcription, dont „ la *tête* a du-moins quelque choſe d'humain, quoique leur „ *corps* & leurs *queuës* ſoient des Bêtes féroces & des Serpens".

[*U*] *Comme ce conflict a donné naiſſance à cette opinion, elle s'eſt perpétuée juſqu'à nous par les fautes groſſieres, que l'ignorance des premiers Editeurs des Ouvrages de Shakeſpeare y a gliſſées.*] „ Leur Ignorance, *continue Mr. Pope* (36), paroît plaiſante à (36) P. 22. „ chaque page; rien de plus commun que de trouver *Actus* „ *tertia*, *exit omnes*, *trois ſorciers entrent ſolus*. Leur François „ eſt auſſi mauvais que leur Latin, tant pour la conſtruction, que pour l'orthographe. Leur Gallois même eſt „ tout corrompu. Il eſt encore plus que probable, que des „ fautes auſſi groſſiéres, que celle de faire citer Ariſtote par „ Hector, & autres de ce genre, viennent de la même ſource; parce qu'il n'eſt pas croyable, qu'un homme, qui a la „ plus légére teinture des Sciences, ou qui a été en liaiſon avec „ ceux qui les poſſedent, ait pu commettre de pareilles bevues. Ben-Johnſon, qu'on ne ſoupçonnera pas de partialité, convient qu'il entendoit du-moins un peu le Latin; „ ce qui eſt abſolument incompatible avec des fautes de l'ordre de celles-ci. Les noms des perſonnes & des lieux ſont „ de même ſi conſtamment défigurés, qu'il n'y a que des „ gens qui n'ont lu aucune Hiſtoire, en quelque Langue „ que ce ſoit, qui ayent pu les défigurer ainſi, & par conſéquent ce n'a pu être Shakeſpeare".

[*W*] *J'oſe aſſurer que ſi les Ouvrages d'Ariſtote & de Cicéron avoient eu le même ſort que ceux de Shakeſpeare, ils nous paroîtroient, auſſi bien que ceux de ce Poëte, n'avoir ni ſens ni érudition.*] Voici les Remarques de Mr. Warburton ſur cet article.

Dans la *Tempête*, Act. I. Scéne IV. *Proſpero* dit à *Caliban*. „ Lorſque tu ne ſavois pas, Malheureux Sauvage, ta propre „ penſée; & que tu ne faiſois qu'un ſon confus, tel que „ celui des brutes, je t'ai appris à exprimer tes penſées pour „ les faire connoître aux autres".

—— When thou DIDST *not, Savage,*
KNOW *thy own meaning, &c.*

Le bienfait que *Proſpero* reproche ici à ſon Eſclave, c'eſt de lui avoir enſeigné à parler une langue; & il en relève le prix par la conſidération de la malheureuſe condition où il étoit auparavant. Quel étoit ce malheur? quoi, *de n'avoir pas connu ſa propre penſée*, avant qu'il lui eût appris une Langue? Mais les Animaux, auxquels il le compare, *savent leur propre intention*. C'eſt-à-dire, ce qu'ils ont en vuë. Ce qu'ils ne peuvent faire, c'eſt de *montrer*, d'exprimer leur intention pour la faire connoître aux autres. C'eſt là certainement ce que *Proſpero* a voulu dire, & il faut lire. „ Lorſque „ tu ne *pouvois* pas, malheureux Sauvage, *montrer*, exprimer ta penſée".

—— When thou COULDST *not, Savage,*
SHEW *thy own meaning.*

ce qui fait porte la choſe à la démonſtration. „ Tu ne faiſois „ qu'un ſon confus, tel que celui des Brutes". Quand une fois on a eu changé *shew*, en *know*, les Copiſtes ont dû changer naturellement *couldſt* en *dudſt*. Ce qui prouve encore que *know* ne peut être le véritable mot, c'eſt que *Proſpero* dit enſuite, que Caliban connoiſſoit ſes penſées; „ je „ t'appris à exprimer tes intentions". Il avoit des *intentions*, il connoiſſoit donc ſa propre penſée.

Dans les *Commeres de Windſor*, Act. II. Scéne. II. *L'Hôte* dit à *Caius*, qu'il veut le mener auprés de ſa Maîtreſſe. „ Je „ veux te mener, où eſt Anne Page, qui eſt à une Ferme „ en gatte, & tu lui feras l'amour: *Crie-Jeu* (Cry'd Game) „ ne dis-je pas bien"? Ce ridicule *Cry'd Game* ne ſignifie rien, il doit y avoir *Cry aim*, Crie-Oui, c'eſt-à-dire, conſens à ma propoſition, ou comme on dit, dis, c'eſt une affaire faite. Cette phraſe eſt priſe de l'art de tirer à l'Arbalére; quand quelqu'un défioit un autre à tirer au blanc, les aſſiſtans crioient à celui-ci, *Cry aim*, c'eſt-à-dire, accepte le défi. Shakeſpeare ſe ſert une autre fois de cette phraſe dans la même Piéce. „ Et tous mes voiſins crieront *aim* „ à ces violences". C'eſt-à-dire les approuveront. Et dans *le Roi Jean*. „ Il convient que par cette préſence on *crie* „ *aim*, c'eſt-à-dire, qu'on les encourage". Il y a dans toutes les Editions d'*Hudibras*, que j'ai vuës, une étrange faute par rapport à ce mot, Part. III. Canto I. verſ. 1314. „ Nick „ Machiavel ne fit jamais de tour, quoiqu'il alt donné ſon „ *nom* à notre *Vieux-Nick*". Les Editeurs ſont ici le ſavant Auteur aſſez ignorant, pour ſuppoſer, que le Diable a été appellé *Vieux Nick*, d'aprés Nicolas Machiavel de Florence, qui vivoit dans le ſeiziéme ſiécle; tandis qu'il ne pouvoit ignorer, que nos Ecrivains Anglois, avant Machiavel, ſe ſervoient communément du terme de *Vieux Nick*, pour déſigner le Diable; & que ce mot venoit de nos Ancêtres Saxons, qui l'appelloient *Vieux Nicka*: il eſt donc évident que Butler a écrit: *quoiqu'il donnât* AIM, un défi *à notre vieux Nick*. Ce qui eſt un trait auſſi plein d'eſprit que ſatirique, parce

omis, & d'autres qui ſont tranſpoſés [X]; & qu'on a mis très-injuſtement ſur le compte du Poëte nombre de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des tranſpoſitions de Scé-

qu'il ſuppoſe, que Machiavel étoit un Politique ſi conſommé, qu'il auroit pu donner des leçons au Diable même; *give him*; c'eſt-à-dire l'endoctriner, & lui donner des directions pour ſes machinations.

Dans *Macbeth*, Act. I. Scéne VIII. „ Ce Château eſt agréa„ blement ſitué, l'air plaît par ſa légéreté & par ſa douceur „ à nos *Gentle ſenſes*". C'eſt là un bizarre caractére de l'air, qu'il paiſſe plaire à tous les ſens, ſans excepter l'ouïe, la vue, & le goût. Il faut à coup ſûr lire; *unto our* GENERAL SENSE, à notre *Sens Univerſel*, par lequel il entend le *Tact*; qui ne ſe borne pas à une ſeule partie du corps, comme les autres, mais s'étend à tout le corps. Le Poëte le nomme par une belle périphraſe *le Sens Univerſel*: ainſi cet *air* qui plaît par *ſa légéreté* & par ſa *douceur*, n'eſt autre choſe qu'un *air par* & *doux*, qui ſont les qualités par leſquelles il donne de la vigueur & du reſſort aux fibres. C'étoit faire l'éloge de l'air d'Ecoſſe, que de dire, qu'il étoit doux & chaud; que ce fût là une des qualités qu'il loue ici, c'eſt ce qui paroît par ce qui ſuit.

> *—— This gueſt of Summer,*
> *The Temple-haunting martlet".*

On voit donc que Shakeſpeare ne jettoit pas ſes termes au hazard, mais qu'il s'exprime avec toute la juſteſſe poſſible. Nous trouvons un exemple du même ordre dans le *Roi Lear*, Act. I. Scéne II: Une des jeunes Princeſſes dit. „ Je „ déclare ennemie de tous les autres plaiſirs, que le plus „ précieux *quarré de Sens* peut offrir". Par le *quarré de Sens* il faut entendre les *quatre* nobles ſens, *La Vue*, *l'Ouïe*, *le Goût*, & *l'Odorat*. Car une Fille ne peut avec décence inſinuer, qu'elle connoiſſe aucun des plaiſirs, que le *Cinquiéme* Sens peut procurer. Ce trait eſt auſſi heureuſement imaginé, que bien & délicatement exprimé.

Dans les *Comméres de Windſor*, Act. V. Scén. IV, une prétendue Fée dit à une autre, conformément à la ſuperſtition populaire de ce tems-là. „ Allez & quand vous trouverez „ une Fille, qui ayant que de s'endormir ait dit trois fois „ ſes prières; *excites* les Organes de ſon imagination; qu'elle „ dorme auſſi tranquillement qu'un jeune enfant ſans ſouci". Les Editeurs ont fait dire au Poëte préciſément le contraire de ce qu'il a eu deſſein de dire. Les écarts bizarres de l'imagination font la cauſe ordinaire des rêves fâcheux; mais ceux qui par leur piété ont acquis la protection des bons Anges, ont une imagination réglée. Il faut donc lire: „ *Regles* les Organes de ſon imagination". Au-lieu de

RAISE up the organs of her fantaſy,

il faut lire:

REIN up the organs of her fantaſy.

Le vers ſuivant devoit faire ſentir aux Editeurs la néceſſité de cette Correction: *qu'elle dorme auſſi tranquillement qu'un jeune enfant ſans ſouci.*

Dans la Pièce intitulée, *Tout ce qui finit bien eſt bien*, Act. V. Scéne VII. celui qui parle, réfléchiſſant ſur l'action d'un homme, qui couché avec ſa femme, qu'il haïſſoit, s'imaginoit être au lit avec ſa maîtreſſe, dit: „ *Lorſque l'Imputeuſe*, „ ſe fondant ſur ſes idées trompeuſes, fouille la ſombre nuit".

> *When* SAUCE *trufling of the cozen'd Thoughts*
> *Defiles the pitchy night.*

c'eſt là rendre celui dont il s'agit, coupable d'adultére de deſſein prémédité; mais ſe *fonder* ſur une erreur, ne peut rendre coupable, il faut donc lire:

> *When* FANCY, *trufling of the cozen'd Thoughts,*
> *Defiled the pitchy night.*

„ Lorſque l'*imagination*, ſe fondant ſur des images trompeu„ ſes, fouille la ſombre nuit". C'eſt-à-dire que ſon *imagination*, lui repréſentant ſa maîtreſſe entre ſes bras, le rendoit coupable d'adultére.

Dans *Cymbeline*, Act. III. Scéne V, un Amant parle de ſa Maîtreſſe en ces termes. „ Je l'aime & je la hais; car elle „ eſt belle & digne d'une Couronne; elle poſſéde toutes les „ perfections qui peuvent rendre une perſonne accomplie, „ dans un plus haut degré qu'une *Dame*, *des Dames*, *des* „ *Femmes*; elle a ce que chacune a de plus parfait, & par „ cet aſſemblage elle l'emporte ſur toutes".

> *I love her and I hate her, for ſhe's fair and royal,*
> *And that ſhe hath all courtly parts more exquiſite,*
> *Than Lady, Ladies*, WOMAN, &c.

La troiſiéme ligne eſt un galimathias inintelligible. Il faut lire & ponctuer de la manière ſuivante:

> *And that ſhe hath all courtly parts more exquiſite*
> *Than Lady Ladies*; WINNING *from each one*
> *The beſt ſhe hath,*

C'eſt-à-dire; je l'aime, parce qu'elle poſſéde dans un degré plus éminent toutes les perfections, qui annobliſſent (*Lady*) les femmes de qualité (*Ladies*) *Winning*, *gagnant* de chacune ce qu'elle a de plus parfait; c'eſt-à-dire le réuniſſant en elle. *Lady* eſt un Verbe plurier, & *Ladies* un ſubſtantif que ce verbe régit: c'eſt là un de ces tours d'expreſſions élégans, dans le goût de Shakeſpeare.

Dans *Hamlet*, Act. III. Scéne IX, dans le beau diſcours où le Roi exprime ſes remors, il y a deux endroits horriblement corrompus: „ Je ne puis prier, quoique mon deſir „ égale ma *Volonté*".

> —— Pray I cannot,
> Tho' Inclination be as ſharp as WILL.

C'eſt là un galimathias extravagant: liſez; *quoique mon deſir égale mon crime:*

> Tho' Inclination be as sharp as THEIL:

C'eſt-à-dire, quoique le deſir de me repentir égale en moi la grandeur de mon crime. Le Vers qui ſuit montre clairement que c'eſt là la véritable leçon: „ La force de mon *cri*„ *me* triomphe de la force de mon *intention*".

Et plus bas: *Eſſayons ce que pourra la Repentance. Qu'y a-t-il qu'elle ne puiſſe? Mais que peut-elle, quand on ne peut ſe repentir?* Ce contre-ſens eſt encore pire que le précédent; Shakeſpeare a dit, *mais que peut-elle, quand on ne peut que ſe repentir*; au-lieu de *When one cannot repent*, il faut, *When one* CAN BUT *repent*. C'eſt-à-dire de quoi ſert la repentance ſans la reſtitution, ou ſi réparation du crime? penſée fort naturelle & fort raiſonnable, qui réſulte des réflexions qu'il venoit de faire, comme les Copiſtes auroient pu s'en appercevoir; *O Ciel! pardonnez-moi le lâche meurtre, dont je me ſuis ſaiſi! Non, il n'eſt pas poſſible qu'il exiſte mes Vœux, puiſque je ſuis encore en poſſeſſion des Objets qui me l'ont fait commettre, & que je retiens ma Couronne, mon Ambition, & ma Reine.*

Dans la même Pièce, Act. I. Scéne III. *Hamlet*, comparant ſon Pere à ſon Oncle, dit: *Un ſi excellent Roi étoit en comparaiſon de lui, comme* Hypérion *en comparaiſon d'un* Satyre. Il ſemble d'abord que la comparaiſon eſt tirée de bien loin; elle eſt cependant d'une grande beauté; par le *Satyre* il faut entendre *Pan*, comme par *Hypérion*, *Apollon*. Or *Pan* & *Apollon* étoient freres. Et le Poëte fait alluſion à la diſpute des deux Dieux, touchant leur habileté dans la Muſique.

Dans *Othello*, Act. IV. Scéne I. Jago, juſtifiant Deſdemona d'avoir donné le Mouchoir, dit. „ Il étoit à elle, elle pouvoit, „ & lui appartenant, je penſe qu'elle étoit maîtreſſe de le „ donner à qui elle vouloit. *Othello.* Elle eſt auſſi *Protec*„ *trice* de ſon honneur; eſt-elle maîtreſſe d'en diſpoſer"? C'eſt là une queſtion extravagante. Le terme même de *Protectrice* emporte une idée qui défend de diſpoſer à ſon gré de la choſe confée. Cette raiſon & le ſens du Dialogue prouve que Shakeſpeare a écrit; *Elle eſt auſſi* Propriétaire *de ſon honneur; eſt-elle maîtreſſe d'en diſpoſer?* Et c'étoit là une queſtion ſenſée?

[X] *Quantité de Vers entiérement omis, & d'autres qui ſont tranſpoſés.* Mr. Warburton obſerve (37), que nous en avons un exemple dans *Timon d'Athénien*, Act. I. Scéne III. *Timon.* „ Bon-jour, au gentil Apemantus. *Apem.* Garde ton bon„ jour, juſqu'à que je ſois gentil, quand tu ſeras le chien de „ Timon, & que ces friſons-là ſeront devenus honnêtes „ gens". La premiére partie de la réponſe d'Apemantus eſt à propos; la ſeconde eſt abſurde & n'a point de ſens; ce qui vient d'une queſtion, qui doit être entre deux, & qui a été omiſe: Voici comment il faut la rétablir. „ *Timon.* Bon-jour „ au gentil Apemantus. *Apem.* Garde ton bon jour juſqu'à „ que je ſois gentil. *Le Poëte: Quand cela ſera-t-il? Apem.* „ Quand tu ſeras le chien de Timon, & que ces friſons-là „ ſeront devenus honnêtes gens".

Dans la *Méſure pour Méſure*, Act. IV. Scéne V. Le Bourreau ayant dit, que ſon *metier* eſt un *myſtére*, un ſecret, le *Payſan* replique. „ Le *Payſan*. Je ne ſavois pas que grand'maî„ tére il y a à pendre, ſi ce doit être proude. *Le Bourreau.* Mon„ ſieur c'eſt un myſtére. Le *Payſan*. Prouvez-le. *Le Bourreau.* „ L'Habit de tout véritable homme eſt propre à votre Vo„ leur. *Le Payſan.* S'il eſt trop petit pour votre voleur, vo„ tre véritable homme le trouve auſſi grand; s'il eſt trop „ grand pour votre Voleur, il le trouve aſſez petit: ainſi „ l'habit de tout véritable homme eſt propre à votre voleur ". Il manque ici quelque choſe, après ces mots *prouvez-le*, &c. c'eſt ce qui fait tout le contre-ſens. Le Bourreau doit prouver que ſon Métier eſt un myſtére. Ainſi on peut naturellement ſuppoſer, que ce qui en fait la preuve a été omis. Cette preuve étant priſe, *de ce que l'habit de tout voleur eſt propre au Bourreau*; le Payſan en prend occaſion de repliquer & de dire, que par un raiſonnement tout pareil il prouvera que le métier de voleur eſt un myſtére. L'autre lui demande comment il le prouvéra, & là-deſſus le Payſan reprend & dit; *l'Habit de tout véritable homme eſt propre à votre voleur*, &c. Ce qu'il y a à remarquer ici, c'eſt que la leçon d'aujourdhui eſt la véritable.

Dans le *Roi Lear*, Act. III. Scéne III. Le Bouffon prononce une prophétie, dans le goût de celles de Merlin, qui dans toutes les Editions eſt conçue en ces termes: „ Je vais „ prononcer une Prophétie *au avant* que je m'en aille. Lorſ„ que les Prêtres, ſeront tels de nom plutôt que d'effet; „ lorſque les Braſſeurs gâteront leur grain avec de l'eau; „ lorſ-

(37) *Ubi ſupra.*

Scénes, de la maniére dont les perſonnages ont été confondus, & les diſcours de l'un attribués à l'autre, & de l'altération d'un nombre infini de paſſages, par l'ignorance & les mauvaiſes corrections qu'y ont fait impertinemment les premiers Editeurs (q) [T]. Mr. Pope conclut (r) en diſant de Shakeſpeare, que malgré tous ſes défauts, & toute l'irrégularité de ſes Piéces, on doit conſidérer ſes Ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien Bâtiment majeſtueux d'Architecture Gothique, comparé avec un Edifice moderne d'une architecture régulière. Ce dernier eſt plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque choſe de plus fort & de plus grand. Il faut avouër qu'il y a dans l'un aſſez de matériaux pour fournir à pluſieurs de l'autre eſpéce. Il y régne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, bizarrement ménagés, & deſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux, n'empêche pas que tout le Corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur. Mr. Rowe (s) rapporte, que MM. Jean Suckling, Guillaume Davenant, Endymion Porter, Hales d'Eaton, & Ben-Johnſon, s'étant trouvés enſemble en converſation, le Chevalier Suckling,

(q) Ibid. p. 21.
(r) Ibid. p. 22.
(s) Un Auteur.

„ lorſque les Nobles ſerviront de précepteurs à leurs Tail-
„ leurs; lorſqu'on ne brûlera plus d'Hérétiques, mais les
„ coureurs de Bordel; lorſque l'on fera exactement juſti-
„ ce; qu'il n'y aura point de Gentilhomme endetté, ni de
„ Chevalier pauvre; lorſqu'on ne calomniera plus, & que
„ les coupeurs de bourſe ne ſe fourreront plus dans la foule;
„ lorſque les Uſuriers compteront leur or dans les champs;
„ & que les Débauchés & les Coureuſes bâtiront des Egliſes;
„ alors le Royaume d'Albion tombera dans une grande con-
„ fuſion. Alors viendra le tems, qui vivra le verra, qu'on
„ ſe ſervira de ſes pieds pour marcher". Un Lecteur judi-
cieux s'appercevra au travers de tout ce fatras *confus*, & qui n'a pas de ſens, qu'il y a là non *une*, mais *deux* Prophéties. La premiére eſt une deſcription ſatirique des *Maux régnans, comme futurs*. Et en ſecond lieu, une deſcription ſatirique des *maux à venir*, que la corruption préſente empêcheroit de jamais s'établir. Chacune de ces Prophéties a ſa concluſion particuliére. Mais par une ſtupidité inexcuſable les premiers Editeurs ont pris le tout pour une ſeule prédiction, & ont ainſi aſſocié les deux concluſions oppoſées, dont chacune ſe rapporte à une Prophétie particuliére. Voici donc comment il faut lire. „ Je vais prononcer une Prophétie *en*
„ *deux* avant que de m'en eller. I. Lorſque les Prêtres ſe-
„ ront tels de nom plutôt que d'effet; lorſque les Braſſeurs
„ gâteront leur grain avec de l'eau; lorſque les Nobles ſer-
„ viront de précepteurs à leurs Tailleurs; lorſqu'on ne brû-
„ lera plus d'Hérétiques, mais les Coureurs de Bordel; alors
„ viendra le tems, qui vivra le verra, qu'on ſe ſervira de
„ ſes pieds pour marcher! c'eſt *le tems préſent*. II. Quand
„ on fera juſtice exactement, qu'il n'y aura point de Gen-
„ tilhomme endetté, ni de Chevalier pauvre; lorſqu'on ne
„ calomniera plus, & que les coupeurs de bourſe ne ſe four-
„ reront plus dans la foule; lorſque les Uſuriers compteront
„ leur Or dans les Champs; & que les Débauchés & les Cou-
„ reuſes bâtiront des Egliſes; alors le Royaume d'Albion
„ tombera dans une grande confuſion". C'eſt-à-dire *jamais*.

[T] *De l'altération d'un nombre infini de paſſages par l'ignorance & les mauvaiſes corrections, qu'y ont fait impertinemment les premiers Editeurs.*] Par Exemple dans *Antoine & Cléopatre*, Act. IV. Scéne XII.

„ *Iras.* Elle eſt morte, notre Souveraine!
„ *Charm.* Princeſſe!
„ *Iras.* Madame!
„ *Charm.* Ho Madame! Madame! Madame!
„ *Iras.* Reine d'Egypte! Impératrice!
„ *Charm.* Paix, Paix, Iras.
„ *Cléop.* Je ne ſuis qu'une *ſimple Mortelle*, aſſervie à une mi-
„ ſérable paſſion, de même que la moindre Payſanne".

Cléopatre étoit évanouïe; ſes Démoiſelles tâchent de la faire revenir en l'appellant par divers noms. A la fin Charmiane dit à l'autre. *Paix, Paix, Iras*; ſur quoi Cléopatre revient à elle-même, & répond à ces derniers mots; *je ne ſuis qu'une ſimple mortelle, comme vous; vous vous trompez.* Tel eſt ce Dialogue, où il n'y a point de ſens, mais jamais Shakeſpeare n'a écrit ainſi au hazard. Il faut donc remarquer que les deux femmes de Cléopatre tâchent de la faire revenir en l'appellant par ſes divers noms, pour eſſayer quel ſeroit celui qui lui plairoit le plus; ce qui eſt parfaitement dans l'uſage antique. Cat on peut dire ici à l'honneur du Poëte, qu'il fait voir qu'il poſſédoit bien l'Antiquité. Les Anciens croyoient, que non ſeulement les *Hommes*, mais *les Dieux* ſe plaiſoient à de certains noms, plutôt qu'à d'autres, & qu'ils répondoient plus promptement à ceux qui s'adreſſoient à eux, en leur donnant ces titres; & par cette raiſon leurs Hymnes conſiſtent principalement dans l'énumération des titres des Divinités, comme on le voit dans ceux d'Orphée, d'Homére, & de Callimaque. Conformément à cette opinion le Poëte met dans la bouche des femmes de Cléopatre les titres de *Souveraine*, de *Princeſſe*, de *Madame*, de *Reine d'Egypte*, d'*Impératrice*. C'eſt ce qui nous conduit au paſſage en queſtion. Charmiane voyant qu'aucun de ces titres ne faiſoit d'effet, l'appelle par un nom plus flatteur encore: *Paix, paix*, Iſis; car c'eſt ainſi qu'il faut lire & ponctuer: c'eſt-à-dire; Paix, Iras; nous ne réüſſirons point à la faire revenir en l'appellant par ces titres-là; donnons-lui ſon nom favori, celui de la Déeſſe *Iſis*; & alors la réponſe de Cléopatre devient naturelle, juſte & belle: *Je ne ſuis qu'une ſimple mortelle, aſſervie à une miſérable paſſion, comme la moindre Payſanne*: c'eſt-à-dire, je m'apperçois à préſent de ma folie, d'avoir pris dans ma proſpérité le nom d'une Divinité. Mes malheurs, & l'impuiſſance de mes paſſions à les ſupporter, me font ſentir que je ne ſuis qu'une ſimple mortelle, qui n'ai aucun avantage au-deſſus de celles de la plus baſſe condition. Shakeſpeare a ſuivi ici exactement l'Hiſtoire, & qui plus eſt *Plutarque* ſon Auteur, qui rapporte dans la *vie d'Antoine*, que Cléopatre avoit pris l'habit & les attributs de la Déeſſe, & qu'elle prononça des jugemens ou plutôt des Oracles devant tout le peuple, ſous le titre de la NOUVELLE ISIS: Κλεοπάτρα μὲν γὰρ ἐν τότε τὴν νέαν Ἶσιν, πολλοῖς ἕτεροις ἔθνεσι, καὶ τῇ Ἑλλάδι ἐγκωμιαζομένη.

Dans *Hamlet*, Act. II. Scéne V. on trouve un autre paſſage corrompu.

„ *Hamlet.* Etre honnête homme dans l'état préſent des
„ choſes, c'eſt être un contre dix mille. *Polon.* Cela eſt
„ vrai, Seigneur. *Hamlet.* Car ſi le Soleil engendre des vers
„ dans un chien mort, étant une *bonne* charogne, qu'il baiſe
„ Avez-vous une fille"?

Les Editeurs voyant que *Hamlet* contrefait l'inſenſé, ont cru pouvoir ſans danger lui faire dire une extravagance. Mais cet extraordinaire paſſage, rectifié, renferme une réflexion auſſi belle, qu'aucune de celles que le Poëte ait mis dans la bouche de ſon Héros, dans tout le cours de la Piéce. La véritable leçon eſt certainement celle-ci: „ Car ſi le So-
„ leil engendre des vers dans un chien mort, & qu'étant un
„ *Dieu* (au-lieu de *Good* il faut lire *God*) il baiſe une charo-
„ gne". Voyons à préſent le ſens. La particule *Cor* montre que celui qui parle, raiſonne ſur quelque choſe qu'il avoit dit auparavant. Mais il venoit de dire, *qu'être honnête homme dans l'état préſent des choſes, c'eſt être un contre dix mille*: ſur quoi la ſuite de ſes idées le conduit à réfléchir ſur l'argument que les Libertins tirent contre la Providence, de cette corruption univerſelle, qui régne dans le Monde. Il tâche dans ce qu'il ajoûte de répondre à cette objection, & de juſtifier la Providence, en ſuppoſant qu'il y a effectivement autant de mal, qu'on le prétend, & que preſque tous les hommes ſont méchans: ſon argument revient à ceci: *Mais pourquoi nous étonnerions-nous de cet excès de corruption? car ſi le Soleil produit des vers dans un chien mort, & quoiqu'il ſoit Dieu, il ne laiſſe pas de répandre ſa chaleur & ſes influences ſur une charogne*—— il s'arrête ici tout court, de peur que s'il raiſonnoit trop conſéquemment, l'auditeur ne ſoupçonnât que ſa folie n'eſt qu'une feinte, & tout d'un coup il s'informe de la fille de Polonius. Mais la conſéquence qu'il avoit deſſein de tirer eſt très-noble: *Si c'eſt là le cas*, dit-il, *que l'effet eſt conforme à la nature du ſujet* (une Charogne) *ſur lequel il eſt opéré, & non à celle de l'Agent* (un Dieu), *pourquoi ſerions-nous ſurpris que la premiére Cauſe de toutes répande ſes bénédictions ſur l'homme, qui eſt une Charogne, étant mort dans le péché originel, & que l'homme, au-lieu de lui rendre le retour qui lui eſt dû, ne produiſe que corruption & que vices?* Voilà l'argument tout entier; qui eſt auſſi beau, qu'aucun de ceux qu'on ait jamais allégué dans les Ecoles de Théologie, en faveur de la Providence. Mais ce grand Homme avoit l'art d'inſtruire ſes Auditeurs, non ſeulement de ce que *diſoient*, mais de ce que *penſoient* ſes perſonnages. Il n'y avoit pas de ſentiment plus naturel à Hamlet que celui-là, ce Prince moraliſe perpétuellement, & ſa ſituation rend cette morale très-naturelle.

Dans *Othello*, Act. IV. Scéne I. „ LaNature ne peut ainſi
„ *s'entourer* elle même d'*Ombres*, ſans quelque INSTRUC-
„ TION. Ce ne ſont pas de ſimples paroles, qui me trou-
„ blent à ce point". Les réflexions entrecoupées d'Othello dans ce diſcours, ont quelque choſe de terrible, qui fait voir le trouble & l'engoüiſſe de ſon eſprit. Les paroles, dont il s'agit ici, rectifiées, ont un ſublime, qu'on ne peut aſſez admirer. Mais le mot ridicule d'*Inſtruction*, qu'on y a fourré, fait que le tout devient obſcur & inintelligible. L'Auteur doit néceſſairement avoir écrit INDUCTION. Othello eſt prêt à s'évanouïr; & il ſent, comme cela eſt ordinaire aux perſonnes qui ſont dans cet état, une eſpéce de nuage, d'obſcurité, & d'horreur, qui l'environne & qui s'empare de lui. Le Poëte ſaiſit rapidement l'idée de comparer cet état au moment d'une Eclipſe du Soleil, dans lequel la *Terre* tombe dans l'*Ombre* de la Lune, qui ſe place entre le Soleil & la Terre. Telle étant l'alluſion, voici à quoi revient toute le réflexion: *Il ne ſe peut que je ne me ſente ainſi entouré d'obſcurité, & prêt à mourir, pour ainſi dire, ſans cauſe. Il faut qu'il y en ait quelqu'une de réelle, qui amène ces ténébres. Ma jalouſie ne peut être purement imaginaire. De ſimples idées* (paroles) *ne me troubleroient pas à ce point, & n'occaſioneroient pas tout ce déſordre. Il faut donc que ma jalouſie ſoit véritablement fondée.*

king, qui étoit grand admirateur de Shakeſpeare, avoit pris ſa défenſe avec quelque chaleur contre Ben-Johnſon; & que Mr. Hales qui avoit gardé quelque tems le ſilence prenant la parole, dit: „ Que ſi „ Shakeſpeare n'avoit pas lu les Anciens, il n'avoit auſſi rien pillé d'eux; & que s'il vouloit citer quel- „ que ſujet qu'ils euſſent bien traité, il entreprenoit de montrer quelque choſe du même genre, du- „ moins auſſi bien écrit dans Shakeſpeare". Mr. Warburton obſerve (*t*), qu'il n'y a aucun défaut de ſtile ou de compoſition, que notre Poëte n'ait tourné en ridicule, ou qu'il n'ait critiqué dans quelque endroit de ſes Ecrits [*Z*].

(*t*) Dans ſes Remarques MSS. qu'il nous a communiquées.

[*Z*] *Il n'y a aucun défaut de ſtile ou de compoſition, que notre Poëte n'ait tourné en ridicule, ou qu'il n'ait critiqué, dans quelque endroit de ſes Ecrits.*] Nous n'indiquerons que deux endroits, où il l'a fait avec un eſprit infini.

Dans la Pièce intitulée, *Tout ce qui finit bien eſt bien*, Act. V. Scéne II; *Parolles* repréſente ſes malheurs au *Payſan* par une metaphore fort falle & groſſiére; voyant que le *Payſan* ſe bouchoit le nés, *Parolles* dit; *Il n'eſt pas neceſſaire que vous vous bouchiez le nés: je parle par Metaphore.* Le Payſan répond: *Si votre Métaphore ſent mauvais. . . . . je me boucherai le nés pour les metaphores de gût que ce ſoit.* Il ne ſe peut rien de plus plaiſant & de plus ſatirique en même tems. L'uſage de ces *Metaphores puantes* eſt un défaut révoltant, où des Auteurs graves tombent ſouvent. Il n'eſt pas rare de voir des Déclamateurs de Morale, repréſenter le Vice, tel qu'Heſiode dépeint la Furie *Triſtitia*.

Τὴς ἐκ μὲν ῥὶς ἔσται μύξης ῥέος,
Ἐξιμ ἐκ ναρίων ἡμόρες ῥεύσεται.

Sur quoi Longin obſerve avec raiſon, qu'au-lieu de donner une image *terrible*, il en a préſenté une très-dégoutante. Shakeſpeare lui-même eſt fort délicat à cet égard, car dans tous ſes Ouvrages, il n'a employé aucune métaphore qui puiſſe choquer le Lecteur le plus ſcrupuleux, ſi l'on en excepte un ſeul endroit dans Hamlet.

Dans *Timon*, Act. V. Scéne III. *Le Poëte* flattant *Timon* par ſes *invectives* contre l'ingratitude de ſes Amis, dit d'un ton ronflant: *Je ſais tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon.* Timon. *Laiſſez la nué; on ne s'en verra que mieux.* La plaiſanterie de cette réponſe eſt incomparable: elle renferme non ſeulement un ſouverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choſes ſe voyent de la maniére la plus claire, quand on les exprime ſimplement. [*Je dirai* en finiſſant, qu'on s'apperçoit aiſément que j'ai été obligé en divers endroits de cet Article de traduire tout-à-fait littéralement pour faire comprendre les Remarques de l'Auteur Anglois. ADD. DU TRAD.]

SHARP (JEAN) Archevêque d'York, deſcendoit des Sharps de Little-Norton, famille très-ancienne de Bradford Dale dans la Province d'York. Il nâquit à Bradford le 16 Février 1644, de Mr. Thomas Sharp, Gros Marchand ou Bourgeois de ce Lieu (*a*). Le jeune Sharp entra au Collége de Chriſt à Cambridge le 26 Avril 1660: & le 26 Décembre 1663, il fut reçu Bachelier-ès-Arts, ayant ſubi les Examens & fait les Exercices requis avec honneur, quoiqu'il eût été dans un état d'infirmité fort grande pour le corps & pour l'eſprit, ayant été affligé preſque toujours d'une fiévre quarte, dont la durée l'avoit fait tomber dans une noire mélancholie. Environ l'an 1660 il ſollicita une place dans ſon College, mais celles de ſa Province étant remplies, il étoit formellement exclus par les Statuts, quoique le Principal & les Membres ſouhaitaſſent fort de pouvoir l'aggréger, comme il y parut, puiſque quelque tems aprés ils lui offrirent une place unanimement. Le 9 Juillet 1667 il prit le degré de Maître-ès-Arts, & le 12 Août ſuivant il fut ordonné Diacre & Prêtre dans l'Egliſe de Ste. Marguerite de Weſtminſter par le Docteur Fuller, pour lors Evêque de Limerick, & depuis de Lincoln. Au mois d'Octobre de la même année, le Chevalier Heneage Finch, Procureur-Général, le prit pour Chapelain Domeſtique, à la recommandation du Docteur Henri More (*b*). Le 13 Juillet 1669 il fut aggrégé à l'Univerſité d'Oxford en qualité de Maître-ès-Arts (*c*). Le 10 Février 1672 il fut nommé à l'Archidiaconat de Berkshire, & le 26 Mars 1675 inſtallé Prébendier de la Cathédrale de Norwich; le 22 d'Avril de la même année il fut pourvu de la Cure de St. Barthélémi, proche de l'Exchange Royal à Londres, & le 3 Janvier de l'année ſuivante, de celle de St. Gilles des Champs de Middleſex. Le 16 Mai 1676 il épouſa Elizabeth Palmer, la plus jeune fille de Mr. Guillaume Palmer de Winthorp dans la Province de Lincoln. Le 28 Mars 1679, il accepta, ſur les preſſantes inſtances du Docteur Benjamin Whitchot, Recteur ou Curé de la Paroiſſe de St. Laurent Jewry à Londres, la place de Prédicateur de cette Egliſe, qu'il remplit, ſelon ſa promeſſe, tant que le Docteur vécut, c'eſt-à-dire juſqu'en 1683, mais pas au-delà; le 8 Juillet de cette année il prit le degré de Docteur en Théologie à Cambridge. Son Patron, le Chevalier Heneage Finch, devenu Grand-Chancelier, le fit nommer le 17 Juin 1681, Doyen de Norwich, & il y fut inſtallé le 8 Juillet. En 1686 il fut ſuſpendu, pour avoir défendu dans un de ſes Sermons la doctrine de l'Egliſe Anglicane contre le Papiſme [*A*]. Il y a de l'apparence que la ſuſpenſion fut levée, puiſ-

(*a*) Thoresby's *Topography of Leeds*, p. 18 Et Le Neve *Lives of all the Proteſtant Bishops of the Church of England*, V. I. F. II. p. 279.

(*b*) Le Neve p. 278. 280.

(*c*) Wood *Faſti Oxon.* Vol II. Col. 377.

[*A*] *En 1686 il fut ſuſpendu pour avoir défendu dans un de ſes Sermons la doctrine de l'Egliſe Anglicane contre le Papiſme.*] Le Roi Jaques II. ſe propoſant de favoriſer les progrés & l'établiſſement de la Religion Catholique Romaine en Angleterre, commença par vouloir introduire une Tolérance Univerſelle: les Proteſtans tombérent le piége, & les plus célébres Théologiens de l'Egliſe Anglicane ſe diſtinguérent par la maniére dont ils traitérent la Controverſe dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits. Cette conduite piqua & irrita la Cour, on réſolut de faire quelque exemple pour intimider les autres. On choiſit le Docteur Sharp. „ Prêchant dans „ l'Egliſe de Ste. Anne, *dit Mr. de Rapin* (1), il s'étendit ſur „ quelque point de Controverſe. Le Roi en ayant été in- „ formé, prétendit que le Prédicateur avoit eu intention „ d'exciter du mécontentement parmi le peuple, & de le por- „ ter à la revolte. Dans cette ſuppoſition il écrivit à l'Evê- „ que de Londres une Lettre, par laquelle il lui ordonnoit „ expreſſément de ſuſpendre le Docteur Sharp. L'Evêque „ ayant reçu cet ordre écrivit au Comte de Sunderland, & „ le pria de communiquer ſa Lettre au Roi. Il lui repré- „ ſenta dans cette Lettre, que puiſque S. M. lui ordonnoit „ de faire l'Office de Juge à l'égard du Docteur Sharp, il „ n'y avoit point de Loi qui lui permît de le condamner, „ ſans ſavoir dequoi il étoit accuſé, & ſans l'avoir aupara- „ vant fait citer, pour répondre à l'accuſation. Sharp fut „ lui-même le porteur de cette Lettre, mais il ne put ob- „ tenir aucune réponſe. Deux jours aprés il alla préſenter „ au Roi, qui étoit à Windſor, une Requête très-ſoumiſe, „ qui ne produiſit aucun effet. Le Roi & ſon Conſeil a- „ voient déjà réſolu de ſaiſir cette occaſion pour agir contre „ l'Evêque de Londres, qui leur étoit odieux. . . . d'ail- „ leurs ils vouloient, par un grand exemple, établir l'auto- „ rité de la Commiſſion Eccléſiaſtique". Mr. Burnet nous apprend quelques particularités de plus. Il fut donc réſolu, *dit-il* (2), que l'on châtieroit quelques-uns de ces inſolens Prédicateurs, afin d'intimider les autres. On choiſit pour cela Mr. Sharp, Curé de St. Giles des Champs. Ce Miniſtre, homme très-pieux, & fort couru du peuple, avoit le rare talent de lire ſes Sermons avec une grace & un feu, qui égaloient les agrémens de la déclamation. Un jour, en deſcendant de Chaire, quelqu'un qu'il prit pour un Eccléſiaſtique Papiſte, lui fit remettre un défi ſur certains Points de Controverſe, ſur leſquels il avoit prêché. Ne ſçchant à qui adreſſer ſa Réponſe, il la donna dans un Sermon, où aprés avoir réfuté ſon Adverſaire, il conclut par montrer, *que les Proteſtans auroient tort de changer de Religion ſur des argumens ſi frivoles.* On porta d'abord ce plat à la Cour, & l'on ne manqua pas d'inſinuer, que c'étoit au Roi que le Prédicateur s'adreſſoit, puiſque c'étoit préciſément à ces motifs que ce Prince attribuoit ſon changement. „ Sharp m'a dit lui-mê- „ me, *continue Mr. Burnet*, qu'il ne s'étoit point ſervi des „ expreſſions que l'on rapporta pour irriter le Monarque. „ Quoi qu'il en ſût, le Comte de Sunderland fit ſuſſion, de „ la part du Roi, à l'Evêque de Londres de ſuſpendre ſur „ le champ ce Miniſtre, & d'examiner enſuite le ſujet de „ plainte que l'on avoit contre lui. Le Prélat répondit, „ *que les Canons ne lui donnoient pas le pouvoir de faire ce qu'on lui demandoit; qu'il falloit que les plaintes fuſſent portées à l'Officialité, & la Cauſe Orée, avant que de proceder aux Cenſures; que cependant il feroit tout ſon poſſible pour marquer ſon obeïſſance, & que ce qu'il feroit reviendroit, ou à peu prés, à la Suſpenſion; qu'il prieroit Mr. Sharp de ne point officier juſques à ce que l'on eût jugé ſon Affaire; & que c'étoit tout ce que l'on pouvoit requerir de lui, puiſque dans l'Ordre des Loix & de l'Equité, le Procès devoit toujours preceder l'inflic- tion de la peine.* Sharp de ſon côté alla trouver les Miniſ- tres, leur porta ſon Manuſcrit, s'offrit de prêter ſerment „ que c'étoit la même Pièce qu'il avoit lue en Chaire, & les „ aſſura fort qu'on n'y trouveroit pas les paroles offenſan- „ tes qu'on lui imputoit. On ne daigna pas ſeulement l'en- „ ten-

(1) *Hiſt. d'Angleterre* T. X. p. 50.

(2) *Mém. Hiſt. de la Grande-Bret.* T. III. p. 117 Edit. in-12.

puiſque le 20 Avril 1688 il prêta ſerment, comme Chapelain du Roi Jaques II. or il eſt certain qu'il avoit été Chapelain de Charles II. & qu'il avoit aſſiſté en qualité de Chapelain de la Cour au Couronnement de Jaques II. mais on ne trouve point en quel tems il l'étoit devenu. Le 19 Septembre 1689 il fut nommé Doyen de Cantorbery, & inſtallé par le Vicaire-Général le 21 Novembre. Lorſqu'on dépoſa les Evêques qui refuſerent de prêter ſerment au Roi Guillaume & à la Reine Marie, on lui offrit un des Evêchés vacans; mais on ne put l'engager à en accepter aucun. Mais le 24 Avril 1691 le Docteur Tillotſon, ſon grand & intime ami, vint le trouver, & lui dit que puiſqu'il avoit ſi abſolument refuſé d'accepter un des Evêchés vacans par la dépoſition de ceux qui les occupoient, il ne connoiſſoit plus qu'un ſeul expédient pour lui faire éviter d'encourir la diſgrace du Roi, qui étoit de rejetter ſon refus ſur le deſir qu'il avoit d'attendre la mort du Docteur Lamplugh, pour pouvoir être avancé dans la Province de ſa naiſſance: il répondit qu'il étoit prêt à tout faire pour ne pas déplaire au Roi, & promit d'accepter l'Archevêché d'York, quand il viendroit à vaquer, ce qui arriva le 5 Mai ſuivant, & le 8 Mylord Nottingham lui porta ſa Patente; il fut confirmé le 2 Juillet, & ſacré le 5 du même mois. Le 23 Avril 1702 il prêcha au Couronnement de la Reine Anne ſur Eſaie XLIX. 23, & le 20 Mars de la même année il entra dans le Conſeil; il fut auſſi nommé cette même année Grand-Aumônier de la Reine, place qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. Il mourut à Bath le 2 Février 1713 dans la ſoixante-neuviéme année de ſon âge, & fut enterré dans la Cathédrale d'York, où l'on a érigé un monument à ſon honneur, avec une Epitaphe de la façon du Docteur Smalridge (*d*). On admire à juſte titre ſes Sermons [*B*]. (*d*) Le Neve p. 280-284.

„ tendre, & ſans ſe mettre en peine ni de lui, ni de ſes juſtifications, on réſolut de pouſſer à bout l'Evêque qui avoit refuſé de lui interdire les fonctions Paſtorales". Ce Prélat fut cité à comparoître devant la Commiſſion Eccléſiaſtique le 4 Août, & il y fut traité d'une maniére indigne de ſa naiſſance & de ſa dignité par le Chancelier (*Jefferies*), qui uſa envers lui de ſon inſolence ordinaire. Il obtint avec beaucoup de difficulté un délai de cinq jours. Le 9 d'Août il comparut une ſeconde fois devant la Cour, où il déclina ſa Juriſdiction, diſant, qu'en qualité d'Evêque il n'avoit point d'autre Juge que ſon Métropolitain: mais cette raiſon fut rejettée. Enfin après deux ou trois délais, qui lui furent accordés, il fut ſuſpendu de toutes les fonctions Epiſcopales pour n'avoir pas obéi à l'ordre du Roi (3). Mais la Cour n'y gagna rien; l'Evêque, après ſa Suſpenſion, fut plus conſidéré que jamais, & ſon Clergé témoigna plus de déférence pour ſes conſeils, qu'il n'en avoit auparavant pour ſes ordres. La Cour fut enfin obligée de ſe tirer de ce mauvais pas, comme elle put. Sharp en fut quitte pour une légére reprimande, qu'on lui fit après qu'il eut préſenté requête pour demander pardon de ſa faute; & quoique l'Evêque ſe bornât ſimplement à demander d'être rétabli dans l'exercice de ſes fonctions, ſans parler de faute qu'il eût commiſe, ni de grace dont il eût beſoin, on ſe contenta de laiſſer les choſes ſur le pied de la premiére ſentence, ſans entamer de nouvelles procédures, comme l'on y étoit autoriſé par les Loix (4). Ajoûtons ici ce que Mr. Burnet dit ailleurs du Docteur Sharp (5); en parlant de ſa promotion à l'Archevêché d'York, qui arriva dans le même tems que celle de Tillotſon à celui de Cantorbery, il ajoûte. „ Ainſi ces deux Siéges furent „ remplis par deux excellens Prédiſeteurs. La ſeule diffé„ rence qu'il y avoit, c'eſt que Sharp ſavoit moins ſon „ monde & étoit moins ferme que Tillotſon". Rem. du Trad. (4) Burnet *loc. cit.* p. 224. 225. (5) *Mém. Hiſt.* T. IV. p. 353.

(3) Rapin *ubi ſupra* p. 511.

α? [*B*] *On admire à juſte titre ſes Sermons.*] Il n'y en avoit d'abord que quatre Volumes; j'ignore en quel tems ils ont paru pour la premiére fois. En 1734 on en donna deux nouveaux Volumes au Public; & en 1735, il en parut un ſeptiéme Volume, qui contient ſes Sermons contre le Papiſme, prêchés ſous le régne de Jaques II. auxquels on a joint quelques Ecrits, qui roulent auſſi ſur le même ſujet, le tout publié ſur un Manuſcrit de la propre main de l'Auteur. On a fait depuis ce tems-là, ſavoir en 1740, une nouvelle Edition de tout le Recueil en ſept Volumes in-8. Rem. du Trad.

SHEFFIELD (Jean) Duc de Buckingham [*A*], un des Ecrivains Anglois les plus ſpirituels du ſiécle paſſé & du nôtre, diſtingué par ſa valeur, & par ſa capacité dans les affaires d'Etat, naquit vers l'an 1646, ſelon un Auteur (*a*) qui doit s'être trompé, ſi l'on s'en tient à ce que rapporte le Duc lui-même. Il étoit d'une origine fort illuſtre [*B*] & ſi bien fait de ſa perſonne qu'on trouvoit qu'il avoit plus l'air d'un homme de qualité qu'aucun des Seigneurs ſes Contemporains (*b*). Il perdit ſon pere à l'âge de neuf ans, & ſa mere ayant épouſé le Lord Offulſton, le ſoin de ſon éducation fut remis entiérement à un Gouverneur, qui, quoique homme ſavant, ne lui fit pas faire de grands progrés dans ſes études (*c*). Après qu'il fut quitte de ce Gouverneur, avec lequel il avoit fait le voyage de France, il reconnut bientôt par le commerce qu'il eut avec les plus grands-hommes de ce tems-là, que ſes connoiſſances ſur diverſes parties des Sciences étoient fort imparfaites; ce qui lui fit prendre la réſolution de conſacrer un certain nombre d'heures par jour à l'étude; ayant ſuivi ce plan durant pluſieurs années, il (*a*) Voy. Rem [A]. (*b*) *Character of John Sheffield late Duke of Buckinghamſhire &c.* p. 2. Lond. 1729 in-8. (*c*) Ibid. p. 4. Et *Peerage of England* p. 147.

[*A*] *Duc de Buckingham.*] Il portoit les titres de Duc de Buckingham, Duc & Marquis de Normanby, Comte de Mulgrave, & Baron Sheffield de Butterwike. Voy. *Peerage of England by Arthur Collins* p. 149. Londres 1735 in-8. C'eſt cet Auteur qui fait naître le Duc vers l'an 1646, en marquant ſon âge & la date de ſa mort. Mais ſelon le Duc lui-même, il ne pouvoit avoir à ſa mort l'âge que Mr. Collins lui donne. A la p. 4. du Vol. II. de l'Edition non chârtrée de ſes Oeuvres, le Duc dit qu'il avoit dix-ſept ans, dans le tems *que le Prince Robert & le Duc d'Albemarle commandoient conjointement la Flotte contre les Hollandois*: or c'étoit ſelon Rapin, en 1666, par conſéquent ſi le Duc avoit alors dix-ſept ans, il devoit être né vers l'an 1650, & non en 1646.

[*B*] *Il étoit d'une origine fort illuſtre.*] Le premier de cette ancienne famille, dont on trouve quelque mention, c'eſt le Chevalier Robert Sheffield, qui vivoit ſous Henri III. & par conſéquent entre 1216 & 1272, deſorte que cette Famille remonte juſqu'à près de cinq-cens ans. Robert fils de ce Robert I. fut fait Chevalier par Edouard I. & épouſa Jeannette, fille & une des héritieres d'Alexandre Laund de Buoerwick, dans la Comté de Lincoln, du chef de laquelle il acquit cette Seigneurie. Il en eut un fils, nommé Robert, qui eut pour femme Eléonore, fille & héritiére de Thomas Burnham, & ſon fils Robert lui ſuccéda (1). Un deſcendant de ce Robert, étoit un des Commandans dans l'Armée de Henri VII. la ſeconde année de ſon régne, contre le Comte de Lincoln & ſes adhérens, & il eut part à l'honneur de la Victoire remportée à Stoke proche de Newark; il fut enſuite Orateur des Communes, & *Recorder* ou Greffier de la Ville de Londres, & dans ce tems-là il étoit Chevalier (2). Edmond, deſcendu de ce dernier, fut créé Baron d'Angleterre, ſous le titre de Lord Sheffield de Butterwick, la premiére année d'Edouard VI. L'année ſuivante il accompagna, avec d'autres Seigneurs, le Marquis de Northampton, qui marcha pour reprimer un ſoulévement qu'il y avoit dans la Province de Norfolk, & il eut le malheur d'y perdre la vie: ſon cheval étant tombé dans un foſſé proche de Norwich, il ota ſon caſque pour ſe faire connoître aux Rebelles, mais un Boucher l'aſſomma d'un coup de maſſue. Il avoit épouſé Anne, fille de Jean Vere Comte d'Oxford, dont il laiſſa un fils nommé Jean, Héritier de ſes titres & de ſes biens, & trois filles. Ce Jean mourut en 1568; il avoit épouſé Douglas fille de Guillaume Lord Howard d'Effingham, dont il laiſſa Edmond ſon Héritier, & Elizabeth, mariée à Thomas Comte d'Ormond. Cet Edmond fut un des Seigneurs Anglois, qui, la vingt-cinquiéme année du régne d'Elizabeth, accompagnérent le Duc d'Anjou juſqu'à Anvers, après qu'il eut paſſé trois mois en Angleterre, pour rechercher la Reine en mariage. En 1588 il ſe trouva au fameux combat naval contre les Eſpagnols, qui menaçoient l'Angleterre d'une invaſion; il ſe comporta avec tant de bravoure dans cette action & y rendit de ſi grands ſervices, que le Grand-Amiral le fit Chevalier. Il fut fait enſuite Gouverneur de la Brille, Ville conſidérable de Zélande *, & créé Chevalier de l'Ordre de la Jarreoére. La quatorziéme année du régne de Jaques I. il fut nommé Prétident du Conſeil pour le Nord de l'Angleterre, & Charles I. le créa Comte de Mulgrave. Il eut d'Urſule, ſa premiére femme, neuf filles & ſix garçons; dont l'un ſe noya en France, trois autres perdirent la vie en paſſant la riviére d'Humber, à Whitgift ferry, & le plus jeune ſe caſſa le cou dans un nouveau Manége, que ſon Pere avoit fait bâtir d'une vieille Chapelle, ſelon le Chevalier Guillaume Dugdale (3). . . . . Il eut pour ſucceſſeur Edmond ſon petit-fils, & fils du Chevalier Jean Sheffield, l'aîné des quatre qui ſe noyérent. . . . . Edmond épouſa Elizabeth, fille de Léonel ou Lionel, Comte de Middleſex, & mourut en ſe rendant à Londres en 1658; il laiſſa pour Héritier Jean ſon fils (4), qui eſt celui dont il s'agit dans cet Article. On ne s'eſt attaché dans cette Remarque qu'à ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la Généalogie de cette Famille. (1) *An account of the Pedigree of the Sheffield Family in the Character of the late Duke of Buckinghamſhire* p. 25. 28. V. *Peerage of England.* p. 141 & ſuiv. (2) Ibid. p. 26. *J'admire la négligence de l'Auteur d'avoir copié ſans diſcernement ce qu'il a trouvé. Tout le monde ſait que *la Brille* eſt née Ville de Hollande, qui n'eſt conſidérable, que parce qu'elle eſt une des Clefs de la Province; étant d'ailleurs fort petite. R. D. T. (3) Ibid. p. 27-29. Voy. auſſi *Peerage of England.* Mr. Giles Jacob, qui dans ſes *Vies des Poëtes Anglois* p. 279. 280. du T. II. a donné un petit détail de cette Généalogie, ne parle point de la maniére tragique dont cinq de ces ſix jeunes Seigneurs perdirent la vie; il dit ſeulement qu'ils moururent tous jeunes; expreſſion trop vague par rapport à un fait auſſi remarquable, que celui de leur mort. (4) Ibid. p. 29. 30.

(d) Ibid. p. 8. v. Portrage p. 147.
(e) A Soldier. Ce fut en 1672 au commencement de la seconde guerre de Hollande. Il avoit déjà servi comme Volontaire dans la premiere. Voyez la Remarq. (C).
(f) Ibid. p. 5.

il parvint à ce degré d'érudition, par lequel il s'eſt diſtingué dans la ſuite (d). Quoiqu'il fût maître d'un fort beau bien, il ne ſe livra point aux plaiſirs & à l'oiſiveté, mais s'offrit de ſervir en qualité de Volontaire dans la ſeconde guerre de Hollande, & il ſe trouva à cette fameuſe bataille navale (e) où le Duc d'York commandoit comme Amiral, & il s'y comporta avec tant de bravoure, qu'il fut fait Commandant du Vaiſſeau la Catherine Royale (f) [C]. Il ſit enſuite une Campagne dans les Troupes de Fran-

(1) Idem, p. 14.

Hollande. Il avoit déjà ſervi comme Volontaire dans la premiere. Voyez la Remarq. (C).

[C] *Il fut fait Commandeur du Vaiſſeau la Catherine Royale.*] Il ſe tenoit de bonne heure enflammé du déſir de ſe ſignaler au ſervice de ſa patrie: car il paroît par ſes Ouvrages (5), qu'il n'avoit que dix-ſept ans, quand il s'embarqua ſur la Flotte, à bord du Vaiſſeau monté par le Prince Robert & le Duc d'Albemarle, qui commandoient conjointement contre les Hollandois. Ce fut dans la premiere guerre de Hollande, & ce doit avoir été vers l'an 1666: ainſi l'Auteur du *Caractere du Duc de Buckingham* l'exprime trop vaguement quand il dit p. 5. *qu'il s'offrit de ſervir en qualité de Volontaire dans la ſeconde guerre de Hollande*, puiſqu'il avoit déjà ſervi comme tel dans la premiere; ce qui eſt hors de doute, s'étant trouvé ſur la Flotte commandée par le Prince Robert & par le Duc d'Albemarle conjointement, ce qui arriva dans la premiere guerre de Hollande en 1666 (6). C'étoit-là une marque de courage & de grandeur d'ame peu commune, de voir un jeune Seigneur s'engager volontairement dans une expédition dangereuſe, à un âge où la plupart de ſes pareils font encore occupés à apprendre à danſer, à ſe bien mettre, & en général à ſe former pour une vie voluptueuſe & de Sybarite. Son intrépidité n'étoit pas néanmoins l'effet d'un caractere dur & ſauvage; au contraire il étoit très-ſuſceptible de la plus tendre des paſſions, de l'amour, comme il paroît par une infinité d'endroits de ſes Ouvrages, & par l'aveu qu'il en fait lui-même dans ſes Mémoires, cités ci-deſſus: lorſqu'il s'engagea de nouveau quelques années après à ſervir en qualité de Volontaire dans la ſeconde guerre de Hollande, *mon cœur ſe trouvoit pris en ce tems-là*, dit-il; *& je n'oſerois jamais la tendreſſe de nos adieux* (7). Mais on voit par l'Hiſtoire de tous les ſiécles, que l'amour & la valeur ſont non ſeulement compatibles dans un cœur, mais que l'une & l'autre de ces paſſions ne donnent réciproquement plus de force. Cequ'il y a de honteux, c'eſt lorſque l'amour énerve le courage, & s'empare tellement d'un homme, qu'il en eſt tout occupé, & qu'il y ſacrifie, honneur, tems, & biens; au-lieu de travailler à le rendre digne de ſes Ayeux, & du rang qu'ils ont tenu. Il n'arriva rien de remarquable durant que notre jeune Seigneur fut ſur la Flotte; ce qui n'empêche pas que cette partie de ſes Mémoires, dont je fais uſage, ne ſoit fort amuſante, on y trouve entre autres le portrait du fameux Duc d'Albemarle (le Général Monk.) Pluſieurs de nos meilleurs Vaiſſeaux ayant été brûlés par les Hollandois à Chatham, on leva quelques Compagnies indépendantes de Cavalerie, dont on en donna une à notre jeune Seigneur, & ce fut-là le premier commandement militaire; il dit lui-même à ce ſujet: *J'en étois ſi follement paſſionné, que je paſſai mon quartier d'Hyver à Douvres, avec autant de plaiſir, que j'eus de chagrin, lorſqu'à la paix, les Compagnies furent licenciées; tout comme ſi j'avois été un Soldat de fortune* (8). Le Parlement devant s'aſſembler, il reçut une commiſſion pour y venir prendre ſéance; mais comme il n'avoit que dix-huit ans, & par conſéquent trois ans de moins que l'âge preſcrit pour voter dans la Chambre des Pairs, Algernon Comte de Northumberland s'oppoſa à ſon entrée, & l'emporta contre lui (9). Mais la propoſition ſeule de l'y introduire étoit le plus grand honneur qu'on pouvoit lui faire & ſembloit être comme un préſage de la brillante figure, qu'il y fit enſuite. Il avoit franchement que le Comte de Northumberland avoit raiſon, & dit plaiſamment, *que le feu de la jeuneſſe, qu'on objecta, lui donnoit bien plus de goût pour la Galanterie, que pour le Parlement*; & il nous apprend, *qu'il s'y tint avec beaucoup de retenuë, & ſans interruption, juſqu'à la fameuſe guerre de Hollande* (10). Quand elle commença (11), le Duc d'York commanda la Flotte en qualité de Grand-Amiral, & Buckingham s'engagea encore comme Volontaire. Dans cette occaſion, le Duc lui refuſa une choſe qu'il étoit difficile pour lui de lui accorder, beaucoup d'égard dans des affaires importantes: il follicita d'avoir le commandement du premier Vaiſſeau, qui ne ſeroit pas ſon devoir, par la mort du Capitaine; mais le Duc n'y voulut point entendre, refuſa même de lui nommer celui au jeune Seigneur. Il eut aſſez d'affaires dans ce Voyage, s'étant trouvé au fameux combat contre les Hollandois à Solsbay, dont il a donné une eſpéce de rélation. Entre autres particularités, il raconte la maniére dont la Catherine Royale, le Vaiſſeau qu'il commandoit enſuite, fut repris par les Hollandois. „ L'Ennemi, *dit-il*, fut maître de la Catherine „ Royale, on en enleva le Capitaine le Chevalier Jean Chi- „ chely, avec la plus grande partie de l'équipage; il n'y reſta „ que quelques Anglois, qui furent obligés de ſe cacher „ parmi les filles, où ils paſſerent une Garde; mais le Contre-Maître „ ſe trouvant parmi eux avec ſon ſifflet, les encouragea à „ aſſommer d'abord les Sentinelles, & à tomber enſuite ſur „ ceux qui étoient en haut, & par cette action vive ils re- „ prirent ce beau Vaiſſeau (12)". Le Lecteur ne devineroit pas quelle ſorte d'homme c'étoit que ce Contre-Maître. „ Il s'appelloit *Small*, *continue* le Duc, & l'eus occaſion „ de le connoître dans la ſuite, lorſque je commandai le „ Vaiſſeau. Il étoit Non-Conformiſte, toujours ſobre, doux, „ & tranquille, il étoit même trop benin pour un genre de „ vie auſſi turbulent; ſouvent il me donnoit une image de „ ces Enthouſiaſtes, qui firent tant de belles actions dans nos „ dernieres Guerres Civiles; car il avoit plutôt l'air d'un „ Berger que d'un Soldat, c'étoit une eſpéce de Héros ſous „ la forme d'un Saint (13)". Le Duc d'York fit des merveilles dans ce Combat. „ Si auparavant il combattit pour „ ſa propre gloire, il lit plus encore pour l'honneur de l'An- „ gleterre, ſur la Mer, ce Théatre d'une rage effrenée, où „ des Chrétiens ſlottans combattent avec la flamme & le feu; „ où Mars lui-même commande ſérement, tandis qu'il ne „ combat ſur Terre que par ſes Lieutenans (14)". Le Duc d'York ſe diſtingua en cette occaſion & en pluſieurs autres par ſon intrépidité, & c'eſt à tort qu'on l'a accuſé de poltronnerie; quoiqu'on ne puiſſe diſconvenir, que les malheurs, l'âge, & d'autres circonſtances, peuvent changer un Grand-Homme & le rendre fort différent de lui-même. Cette Victoire valut à notre jeune Seigneur de l'avancement. „ Auſſi- „ tôt que l'arrivai à Londres, *dit-il*, je trouvai, à la recep- „ tion qu'on me fit par-tout, que les Lettres obligeantes de „ Myford Offory, trop prévenu en ma faveur, m'y avoient „ précédé; le Roi me fit quelques honnêtetés particuliéres, „ & m'offrit le choix du commandement du Heant, ou du „ Catherine Royale, le Capitaine du premier ayant été tué, „ & celui de l'autre fait priſonnier. Je choiſis le Catherine; „ & il ne paroîtra pas ſurprenant, qu'ayant été ſi charmé „ d'une Compagnie de Cavalerie je fis extrêmement plaiſir „ de recevoir le commandement d'un Vaiſſeau du Roi, meil- „ leur à tous égards que celui que montoit Myford Offiry, „ & d'un rang fort au-deſſus de ce que j'avois pu prétendre; „ puiſque ce Seigneur, qui m'étoit par tous les endroits „ d'endroits ſupérieur, n'avoit eu d'abord qu'un Vaiſſeau du „ troiſiéme rang, au-lieu que le Catherine étoit le meilleur „ de tous ceux du ſecond rang (15)". Mr. Dryden a fait l'éloge de l'intrépidité du Duc, & de ſon amour pour ſa Patrie. „ Vous commençtes, dit-il à ſon Heros, *dès ce Poſte*, „ à témoigner votre zele pour le ſervice de votre Roi & de „ votre Patrie, lorſque vous vous offrites de vous-même à „ aller ſur mer, le ſervice le plus dangereux; lorſque vous „ prîtes le parti de renoncer aux plaiſirs, auxquels votre âge „ & votre fortune vous invitoient, pour vous expoſer aux „ hazards, & ce qui eſt plus encore, à la compagnie des „ gens de mer; que vous avez fait voir clairement, que vous „ ne rechercez aucune occaſion de vous rendre utile à la Na- „ tion, lorſqu'elle aura beſoin de votre courage ou de vos „ lumiéres. Votre ſang eſt encore animé du même zéle & „ de la même fidélité, qui portérent un de vos illuſtres A- „ yeux à ſacrifier ſa vie pour les Intérêts de ſon Souverain; „ quoique je ſouhaite tant pour l'amour de vous, que pour „ le bonheur public, que pareille occaſion ne ſe préſente „ point à Votre Grandeur, & qu'un meilleur fort lui ſoit „ reſervé (16)". Le Duc ſe trouva ſur la Flotte, commandée par le Prince Robert, ſur le refus que le Duc d'York fit de ſe ſoumettre à l'Acte du Teſt, & on eut ordre de faire une deſcente ſur les Côtes de Hollande. Mr. de Schomberg, qui avoit été appellé en Angleterre, ſe trouva auſſi à cette Expédition à bord du Vaiſſeau le *Greyhound*, où étoit le Duc, qui ſervit *tous lui, & eut le bonheur*, comme il le remarque lui-même, *de vivre avec lui en quelque familiarité & amitié* (17). Mr. de Schomberg commandoit les forces de terre dans cette occaſion, mais le Prince Robert étoit Commandant en Chef tant par mer que par terre, ſous le titre de Généraliſſime. Comme les particularités de cette expédition ſont contignées dans l'Hiſtoire, il ſeroit inutile de les rapporter; mais il y a une circonſtance curieuſe, où le Duc fut intéreſſé, qu'il ne ſera pas hors de propos de placer ici, d'autant plus qu'elle prouve les dangereuſes ſuites que peut avoir la mefintelligence entre les Généraux. „ Comme nous avions „ quelquefois à parler à d'autres Officiers, *dit le Duc*, qui „ dans un tems de brume avoient de la peine à démêler le *Greyhound* au milieu de cette multitude de gros Vaiſſeaux, „ Mr. de Schomberg me demanda un jour, s'il ne ſeroit pas „ à propos de ſuſpendre quelque choſe en guiſe de Signal, „ pour que les Officiers de terre puſſent découvrir où ils „ devoient s'adreſſer, ſoit pour faire rapport de l'état des „ choſes, ſoit pour recevoir des ordres. Je lui répondis ſur „ le champ, que quoique j'euſſe eu l'honneur l'été précé- „ dent de commander un grand Vaiſſeau, je n'étois encore „ qu'un jeune Marinier, & je lui conſeillai ſeulement de „ conſulter Clément, Capitaine de notre Vaiſſeau, qui de „ droit étoit le principal intéreſſé: il fut mandé d'abord, & „ conſentit ſur le champ à une choſe, qui lui parut non ſeu- „ lement raiſonnable, mais néceſſaire pour prévenir les de- „ hors & les mépriſes: ſur quoi le Général, ſelon ſa civilité „ ordinaire, me demanda la permiſſion de faire mettre dans „ les Haubans un des Drapeaux de mon Régiment (18), „ qui ſe trouvoit par hazard ſur le pont; ajoûtant, qu'il „ choiſiſſoit cette forte de Signal, comme plus convenable „ pour lui, qu'aucun autre de ceux dont on ſe ſert ordinai- „ rement ſur mer. A peine y avoit-il été une demie-heure, „ qu'étant tous deux aſſis ſur le Tillac nous entendîmes un „ Boulet ſiffler au-deſſus de notre tête, & un moment après „ un ſecond; ce qui nous donna à penſer, & nous fûmes „ fort ſurpris de nous appercevoir qu'ils venoient de l'Ami- „ ral. Le Capitaine Clément en fut auſſi allarmé, & ayant „ conféré au Général que ſans-doute le Prince Robert deſ- „ approuvoit qu'on eût mis un Signal, il fut dépêché ſur le „ champ,

(2) Oeuvres du Duc de Buckingham; dans ſes *Mémoires*, T. II p. 4. de l'Edition non chiffrée. Londres 1723. 4.
(3) Dans le *Peerage of England*. Vol. I. p. 147. il eſt paſſé auſſi de la Campagne que le Duc fit en 1672 en qualité de Volontaire.
(4) *Mémoires*. p. 11.
(5) Ibid. p. 7.
(6) Idem ibid.
(7) Ibid. p. 8.
(8) *Mémoires*. p. 12. 14.
(9) Idem ibid.
(10) Ibid. p. 8.
(11) Vers l'an 1672.
(12) *Mémoires*. p. 12. 14.
(13) Idem, p. 14.
(14) Vers du Duc de Buckingham au Duc d'York, cités à Bruxelles.
(15) Idem p. 16. Ce fut le Duc d'York, qui fit donner ce Vaiſſeau: & le Duc de Buckingham a ſouvent dit, que *jamais aucune des faveurs de la Cour ne lui avoit fait plus de plaiſir, qu'un cette marque de diſtinction prématurée en quelque façon*, *Character of Jean Sheffield*, &c. p. 2.
(16) Dryden Epître dédicatoire *d'Aurengzebe*, au Comte de Mulgrave.
(17) *Memoires of the Reign of Charles II.* p. 7. dans le Vol. II. des Oeuvres du Duc de Buckingham.
(18) Il paroît par-là que le Duc avoit le commandement d'un Regiment dans cette Expédition.

France [*D*]. Lorſque Tanger fut en danger d'être priſe par les Maures, il s'offrit de ſe mettre à la tête des Troupes deſtinées à défendre cette place, & il en fut nommé Général. Il étoit en ce tems-là Comte de Mulgrave, & un des Seigneurs de la Chambre de Lit du Roi Charles II. Le 28 Mai 1674 il fut inſtallé Chevalier de l'Ordre de la Jarretière. Comme il commençoit alors à faire figure à la Cour, il n'étoit guéres poſſible qu'il n'y eût des ennemis, ceux-ci ayant rapporté au Roi quelques Hiſtoires, qui regardoient des Dames qui n'étoient pas indifférentes au Monarque, cela fut cauſe qu'il n'eut pas dans ſon expédition autant d'agrément qu'il auroit pu en avoir (*g*) [*E*]. Les Maures ſe retirérent à l'approche des Troupes Angloiſes, & cette expédition aboutit à démolir Tanger (*b*) [*F*]. Quelque tems

(*g*) Ibid. p. 1-7.

(*b*) Ibid. p. 2.

„ champ, pour expliquer au Prince la raiſon qui l'avoit fait „ mettre, & pour recevoir ſes ordres à cet égard, & à tout „ autre, qui ſeroient inceſſamment exécutés. Dans le mê- „ me tems le Prince avoit fait partir le Lieutenant Whitly, „ avec ordre poſitif de faire abbatre le pavillon; cet Officier „ étant arrivé à bord du *Greyhound*, immédiatement après le „ départ du Capitaine Clément, on crut que le Prince ne „ pourroit qu'être ſatisfait, lorſqu'il auroit entendu le Ca- „ pitaine ſur ce ſujet, & l'on prit Whitly de s'en retourner „ avec cette réponſe reſpectueuſe, que ſi Son Alteſſe perſiſ- „ troit dans ſa réſolution, après avoir entendu les raiſons que „ le Capitaine Clément lui expoſeroit, le Signal s'éteroit „ d'abord. Mais le Prince voyant venir la Chaloupe de „ Whitly, ſans que le Pavillon fût oté, & le Capitaine Clé- „ ment étant arrivé dans ce moment à ſon Bord, il ordon- „ na, fort en colére, de le mettre aux fers, ſans vouloir „ ſeulement l'entendre, & commanda à ſon Canonnier de „ couler le *Greyhound* à fond, ſi l'on n'otoit ſur le champ „ le Pavillon. Dans cette extrémité, les Volontaires de „ qualité qui ſe trouvoient ſur le bord du Prince, prirent la „ liberté de s'interpoſer un peu, & le conjurérent d'avoir „ ſeulement la patience de laiſſer aller d'abord quelques-uns „ au *Greyhound*, pour prévenir tout mal-entendu; conſidé- „ rant qu'il falloit avoir quelque indulgence pour une mé- „ priſe de la part d'un Officier de Terre & d'un Etranger. „ Il ne fut pas difficile à des perſonnes de ce rang, parmi „ leſquels ſe trouvoit le Comte de Carliſle, Conſeiller Pri- „ vé, & d'ailleurs grand ami du Prince, d'obtenir la permiſ- „ ſion de ſe tranſporter ſur le champ à bord du *Greyhound*; „ & ils n'eurent pas de peine à nous perſuader d'ôter d'a- „ bord le Pavillon plutôt que d'être coulés à fond. Mais ni „ ces Meſſieurs, ni moi qui étois un peu intéreſſé dans ce „ mauvais traitement, ne pûmes appaiſer le Général, qui „ attribua un procédé ſi dur à une vieille pique du Prince „ Robert, qui étoit trop bien élevé, pour traiter autrement „ une ancienne connoiſſance & un étranger auſſi brutalement; „ ce fut ſon expreſſion (19)". Le réſultat de cette affaire fut, que le Prince ordonna à toutes les troupes de débatque- ment de retourner à Yarmouth. Mr. de Schomberg obéït, mais ne prit point congé du Prince, & engagea le Comte de Mulgrave, après le retour de l'Expédition, de porter un Cartel au Prince; mais le Roi empêcha leur combat, quoique ce ne fût pas par affection pour l'un ni pour l'autre; car ce Monarque n'approuvoit pas la conduite que le Prince avoit te- nue cet Eté-là, & étoit mécontent, ſur de faux rapports, que Mr. de Schomberg eût gagné l'affection des troupes (20). Au retour du Duc de Yarmouth on lui donna le vieux Régi- ment de Holland, dans lequel on en incorpora un autre qu'il avoit levé, & par-là il demeura en place, dans le tems que tous les nouveaux Colonels furent reformés (21). Le Duc de Monmouth ayant été diſgracié, on donna au Comte de Mulgrave ſon Gouvernement de Hull, & ſa Lieutenance de Roi de la Province d'York (22). Il fut auſſi fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, le Ruban bleu lui ayant été pro- mis auſſitôt qu'il ſeroit campé à Yarmouth, cette promotion acheva de dégoûter Mr. de Schomberg. „ Mais la continua- „ tion de ſon ſéjour en Angleterre, *du le Duc*, auquel ſon „ inclination & ſa Religion le portoient également, auroit „ été un obſtacle invincible à tous ſes deſſeins (23); ſi le „ dégoût qu'il prit, d'avoir eſſuyé un refus pour la Jarretiè- „ re, ne l'avoit auſſitôt déterminé à nous quitter; ſi ſemble „ qu'il y avoit longtems qu'il ſouhaittoit cet honneur, quoi- „ que ſi ſecrettement, que j'en reçus la promeſſe dans ſon camp „ de Yarmouth ſans avoir la moindre penſée que mon Général „ fût mon concurrent; il en eut d'autant plus de reſſentiment, „ qu'on faiſoit un honneur, auquel il aſpiroit, à un ſimple „ Colonel, qui étoit ſous ſes ordres (24)". Il faut que le Comte de Mulgrave ſût bien en faveur à la Cour en ce tems-là, pour qu'on lui ait fait un auſſi grand honneur pré- féra blement à un Général du mérite de Mr. de Schomberg.

[*D*] *Il ſe enſuite une Campagne dans les Troupes de France.*] L'Angleterre ſe trouvant en paix avec toutes les nations, le Comte demanda & obtint la permiſſion de faire une Campa- gne ſous Mr. de Turenne, ainſi il alla ſervir ſous lui (25). Ce doit avoir été entre les années 1673 & 1675, le Maré- chal de Turenne ayant été tué en 1675 *.

[*E*] *Ce qui fut cauſe qu'il n'eut pas dans ſon expédition au- tant d'agrément qu'il auroit pu en avoir.*] On verra dans le paſ- ſage que nous allons rapporter, la malice de certains Mi- niſtres, qui pour ſatisfaire quelque reſſentiment particulier ne ſe font pas un ſcrupule de faire des choſes qui peuvent être d'un très-grand préjudice aux affaires de leur Pays. „ La „ Cour reçut nouvelle que Tanger, qui étoit pour lors une „ place favorite, & le douaire de la Reine Catherine (26), „ étoit en danger d'être pris par les Maures. Le Comte de „ Mulgrave, pour lors Gentilhomme de la Chambre de Lit „ du Roi Charles, offrit d'y aller, & de ſe charger du com- „ mandement des Troupes qu'on envoyeroit au ſecours „ de cette place; ſon offre fut acceptée, & on fit les répa- „ ratifs néceſſaires pour cette expédition. Mais comme „ tout homme qui eſt un peu bien à la Cour, ne peut man- „ quer d'y avoir des ennemis, le Comte de Mulgrave en avoit „ divers; quelques-uns trouvérent moyen dans cette conjonc- „ ture, d'indiſpoſer le Roi contre lui, en rapportant à ce Prin- „ ce certaines Hiſtoires qui regardoient des Dames, qui n'é- „ toient pas indifférentes au Monarque †. Ces Rapports „ & d'autres intrigues firent que tous les bons Vaiſſeaux fu- „ rent employés ailleurs; & que celui qui devoit tranſporter „ le Général des Troupes, ſe trouva en ſi mauvais état, que „ le Capitaine déclara qu'il craignoit d'entreprendre le vo- „ yage. Sur cette repréſentation le Comte de Mulgrave s'a- „ dreſſa à l'Amirauté, & au Roi lui-même, on lui répondit „ à l'Amirauté que le Vaiſſeau étoit ſuffiſamment bon, & que „ l'on ne pouvoit pour lors lui en fournir un autre: & le Roi, „ ſoit par indolence n'examina pas aſſez l'affaire, ſoit qu'il „ s'intéreſſât moins qu'il n'avoit fait à la ſureté du Comte, „ lui dit qu'il eſpéroit que le Vaiſſeau ſeroit aſſez bon; & „ qu'il n'y avoit pas moyen d'en équiper un autre auſſi „ promptement qu'il le faudroit, pour le tems de ſon dé- „ part. Il ſe trouva donc réduit à la deſagréable alterna- „ tive, ou de s'embarquer ſur un Vaiſſeau, qui ſelon toutes „ les apparences ne pouvoit manquer de périr, ou de refu- „ ſer d'aller à une expedition, où il s'étoit tellement enga- „ gé, que ſes ennemis n'auroient pas manqué de taxer ſon „ refus d'être un vain prétexte. Enfin il ſe détermina, con- „ tre l'avis de tous ſes amis, de ſe riſquer lui-même; mais „ en même tems il déconſeilla à pluſieurs Volontaires de „ qualité de l'accompagner, parce que leur honneur n'y étoit „ pas auſſi intéreſſé que le ſien. Quelques-uns furent aſſez „ ſages pour ſuivre ſon conſeil, d'autres voulurent riſquer „ la partie, après avoir déclaré le deſſein qu'ils avoient de „ l'accompagner. Entre autres le Comte de Plimouth, fils „ naturel de Charles II. très-galant-homme, ſe piqua de „ courir les mêmes riſques, qu'un homme qui allant pour „ ſervir ſon pere, ne laiſſoit pas d'être traité ſi indigne- „ ment par les mauvais offices de ſes Miniſtres. La Provi- „ dence les favoriſa ſi fort, qu'ils eurent le plus beau tems „ du monde dans leur Voyage, qui fut de trois ſemaines; „ mais deux jours après qu'ils eurent mis à la voile, le Vaiſ- „ ſeau fit eau en tant d'endroits, que quoiqu'ils euſſent des „ Charpentiers à bord, ils furent contraints de pomper con- „ tinuellement durant tout le Voyage. Lorſqu'ils arrivé- „ rent à Tanger, ils y rencontrérent l'Amiral Herbert, de- „ puis Comte de Torrington, qui leva les yeux & les mains „ au Ciel, en voyant qu'ils avoient paſſé dans un Vaiſſeau, „ qu'il avoit renvoyé, comme étant hors d'état de ſervir". Il faut que le Comte de Mulgrave, ſe poſſédât extraordinaire- ment, & qu'il eût un grand fond de tranquillité d'eſprit pour avoir été en état de compoſer un beau Poëme, & aſſez long, durant un Voyage auſſi diſgracieux, embarqué ſur un Vaiſ- ſeau pourri, & allant à une expédition auſſi hazardeuſe que l'étoit celle de ſecourir Tanger. Il ſemble que l'Océan ſoit un élément trop tumultueux pour les Muſes, qui chériſſent le repos & la ſolitude; & néanmoins au milieu du tumulte des Matelots, du bruit des vents & des flots, le Comte commence ſon Poëme d'une façon pleine de douceur. Dans „ le ſilence & l'ombre d'un doux repos, où l'imagination „ ſe donne toujours une libre carriére; où l'ame affranchie „ de tout ce qu'il y a de terreſtre, ſe livre ſans contrain- „ te à ſes penſées, fatiguée des ſoins & des travaux du jour; „ où les Princes ſe délaſſent avec joie du poids du gouver- „ nement, & deſcendent gayement du trône pour goûter „ les douceurs du calme; où des plaiſirs apparens conſolent „ les ames accablées de déſeſpoir, & où la Jalouſie même „ fait quelque tréve à ſes ſoucis rongeans; dans le ſilence „ & l'ombre, dis-je, de ce doux repos, que le chagrin & „ moi pouvons nous ſéparer quelques inſtans, que le ſom- „ meil ferme mes paupiéres, & que la tranquillité ſoulage „ mon cœur qui ſoupire (27)". Tout le Poëme a quelque choſe de ſi gracieux & de ſi tendre, qu'on croiroit que le Duc l'a compoſé dans quelque agréable ſolitude de Campagne.

[*F*] *Les Maures ſe retirérent à l'approche des Troupes Angloiſes.*] (28). „ Après que le Comte de Mulgrave y eut de- „ meuré aſſez longtems, pour être certain, que l'ennemi „ n'entreprendroit plus rien de l'année, ayant examiné avec „ d'autres Officiers & des Ingénieurs l'état des fortifications, „ ils convinrent tous qu'il falloit encore de groſſes dépen- „ ſes pour mettre la place en état de défenſe, pour quelque „ tems. Deſorte que quelques perſonnes de la Cour, qui y „ avoient déjà inutilement dépenſé bien de l'argent, jugé- „ rent qu'il valloit mieux pour l'Angleterre la démolir; „ comme on le fit auſſi . . . . . Le Comte revint ſur un bon „ Vaiſſeau de Guerre, que l'Amiral Herbert avoit comman- „ dé pour le tranſporter (29)." Voici comment un autre Au- teur raconte la choſe. „ Les Troupes du Roi, quoique tranſ- „ portées avec beaucoup de difficulté & de diligence, n'ar- „ rivérent que juſtement après la levée du ſiége, & la con- „ cluſion d'une Tréve de cinq mois, qu'on eſpéroit de voir

chan-

(†) *Voy. la fin de la Rem. [F].*

(*f*) *Mémoires ubi ſupra* p. 7-10.

(*g*) Ibid. p. 10. 11.

(*h*) Ibid. p. 14. 15 Ce Regiment étoit de deux mille, quatre-cens hommes.

(*i*) Ibid. p. 20.

(*k*) Du Duc d'York, pour perdre Mr. De Schomberg dans l'eſprit du Roi.

(*l*) *Mémoires* p. 1b. 21.

(*m*) *Characters of the D. of Buckingham.* p. 5 *Peerage of England.* Vol. I. p. 147.

* *Voy. l'Hiſtoire du Vicomte de Turenne par le Chevalier de Ramſay.* Vol. I. p. 495. Londres 1735 in-8.

(*n*) Il falloit dire qui faiſoit partie du Douaire, qui conſiſtoit en tout, en Tanger, l'Iſle de Bombain aux Indes Orientales, & trois-cens mille Livres Sterling.

(*o*) *Characters of the D. of Buckingham* p. 5.

(*p*) Elles conſiſtoient dans un Corps de deux mille, cinq-cens hommes des meilleures Troupes Jacob's *Lives of the Poets.* Vol. II. p. 180.

(*q*) *Characters of the D. of Buckingham* p. 6.

tems aprés le Roi s'appaisa; le Comte de Mulgrave oublia les mauvais offices qu'on lui avoit rendus, & jouit des bonnes graces de Charles jusqu'à la mort de ce Prince (*i*). Il continua à occuper divers emplois considérables; pendant le court régne de Jaques II. jusqu'au tems que ce Prince infortuné perdit la couronne. Le 20 Octobre 1685 il avoit été fait Chambellan de la Maison du Roi; il étoit aussi Membre du Conseil Privé. Mais comme il opina constamment & avec zéle, contre plusieurs démarches aussi imprudentes qu'inexcusables, le Roi Jaques le traita avec plus de froideur un an avant la Révolution, mais il fut pourtant assez équitable pour ne lui oter aucun de ses emplois (*k*): & aprés que ce Prince eut perdu ses Royaumes, le Comte eut la satisfaction intérieure de pouvoir se rendre temoignage, qu'il n'avoit en rien contribué à son malheur par ses conseils, & qu'il n'avoit en aucune façon manqué à ce que l'honneur & la probité exigeoient de lui [*G*]. Quoiqu'il rendît ses devoirs au Roi Guil-

(*i*) Ibid. p. 8.

(*k*) Ibid.

„ changée en paix. Le Comte revint avec le surprenant exposé, signé de tous les Officiers, du mauvais état de la „ Place, qui ne pouvoit tenir, parce que les Maures avoient „ appris à se servir du Canon; & par conséquent que le Roi „ avoit été trompé, quand on lui avoit fait dépenser cinq- „ cens mille Livres sterling pour y construire un Mole; on „ jugea donc à propos de démolir tout (30)". Tout cela doit être arrivé vers l'an 1680, que l'Empereur de Maroc assiégea Tanger, comme on le voit par l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin, Tom. IX. pag. 499. En 1683. on envoya le Lord Dartmouth avec environ vingt Vaisseaux de Guerre, pour démolir la Ville, le Château, & le Mole de Tanger, & pour rendre le port inutile. Ce Mole avoit coûté de très grandes sommes au Roi, mais faute d'argent, ou par quelqu'autre raison, il n'avoit pu être achevé. Le Lord Dartmouth employa environ six mois à exécuter cette Commission. Ce fut vers ce tems-ci que le Prince George de Danemare épousa la Princesse Anne. Nous ajoûterons à cette occasion un petit éclaircissement sur ce qu'on lit dans la Remarque précédente, que les Ennemis du Comte firent au Roi des rapports, où étoient intéressées quelques Dames, qui n'étoient pas indifférentes à ce Monarque: on soupçonneroit peut-être qu'il s'agissoit de quelque intrigue de Galanterie, mais si je doia m'en rapporter à ce que l'on m'a dit, il s'agit des soins que le Comte rendoit à la Princesse Anne, avant qu'elle eût épousé le Prince de Danemarc; une personne m'a assuré que l'on envoya le Comte à Tanger, pour rompre le commerce qu'il y avoit alors entre la Princesse & lui. Si cela est, il n'est pas surprenant qu'on l'ait fait embarquer sur un Vaisseau tout pourri. On convient généralement qu'il étoit fort avant dans les bonnes graces de cette Princesse. Madame Manley insinue quelque chose de cette affaire, dans sa *nouvelle Atlantis*, où elle parle d'une maniére si déshobligeante du Comte, qu'elle diffame tout le nom de *Comte Orgueil* *. Un autre Auteur d'un caractére fort différent de Madame Manley dit; *quelques années avant que la Reine épousât le Prince George, le Marquis de Normanby, pour lors Comte Mulgrave, Seigneur aussi accomplit de corps que d'esprit, & puissamment riche, porta ses pensées assez haut pour épouser † la Princesse Anne. Mais quoiqu'un tel obstacle à ses projets, suffisât qu'on les eût découverts, la Princesse conserva toujours beaucoup d'estime pour lui §.* On ne peut appliquer ici les vers que le Comte de Rochester fit sur le champ dans une autre occasion: „ C'étoit un noble attentât, d'essayer de conduire le Chariot du Soleil, & de tomber ensuite comme Phaëton".

(10) Jacob's *Lives of the Poets*. Vol. II. p. 180, 181.

* *Nouv. Atlantis* T. I. p. 60 & 171 en Français 1714 in 12.

† L'Auteur, pour plaire extrêmement, auroit dû dire *pour oser aspirer à épouser la Princesse Anne.*

§ Voy. Rapin's *History of Queen Anne* p. 14. note (a) Lond 1715. in folio.

[*G*] *Qu'il n'avoit en aucune façon manqué à ce que l'honneur & la probité exigeoient de lui*] C'est sur quoi insiste fortement l'Auteur, que j'ai déja souvent cité, qui dit. „ Le Comte „ de Mulgrave eut intérieurement la satisfaction de ne sul „ (au Roi Jaques) avoir jamais donné d'avis, qui ne fût propre à lui faire éviter. . . . ses malheurs. . . s'il avoit jugé „ à propos de les suivre; & en même tems il eut l'honneur, „ & la consolation de n'être point du nombre de ceux, qui „ quoiqu'attachés à son service formoient des Cabales secrettes pour le perdre (31)". Que le Comte ne favorisât pas la révolution, c'est ce que sa conduite durant ce fameux évènement semble prouver, & sur-tout par la relation imparfaite qu'il en a laissée, qui a été supprimée il y a quelques années par ordre du Gouvernement. Il avoue néanmoins lui-même qu'on avoit pris de très-fausses mesures sous le régne de Jaques II. en disant „ que toute l'autorité & toute la faveur étoit entre les mains d'un petit nombre. . . . . de „ Catholiques-Romains (32). Ce mécontentement général, „ *car sans-doute il*, de la conduite du Roi, avoit, comme une „ maladie contagieuse, gagné même quelques-uns de ses „ Ministres, comme les Comtes de Mulgrave & de Middleton, qui n'ont jamais été taxés d'être infidéles ou factieux; „ cependant le premier de ces Seigneurs, soûtenoit non seulement tout le Clergé Protestant dans l'exercice de sa „ Charge (33), mais s'absentoit même toujours du Conseil; „ & tous satisfaisoient, pour leur propre justification, toutes „ les occasions de se mocquer des mauvais conseils des Papistes (34)". Le Duc rappelle aussi les grands égards, qu'il avoit eus pour le Clergé Protestant, dans le tems qu'il étoit Grand-Chambellan; c'est dans une Lettre au Docteur Tillotson, depuis Archevêque de Cantorbery. „ Et „ puisque j'ai été forcé de parler de ma bonne volonté pour „ les savans Ecclésiastiques qui me paroissoient le mériter, „ si ce n'est pas des services que je leur ai rendus, qu'il me „ soit permis d'en rapporter un seul exemple. C'est que „ quoique, lorsqu'il s'agissoit de remplir les places de la Maison du Roi, qui venoient à vaquer, l'usage fût de m'en demander premiérement la permission, ce qui me faisoit „ souvent essayer des refus pour l'amour des Catholiques „ Romains & d'autres gens, recommandés par des personnes „ qui étoient plus en faveur que moi, j'ai toujours eu le grand „ soin d'empêcher qu'on n'introduisît dans la Maison du „ Roi des Chapelains sans mérite, que pour éviter qu'on „ n'en imposât à cet égard à Sa Majesté, contre son intention, j'ai constamment rempli les places vacantes, „ sans lui en parler, ni l'importuner le moins du monde sur „ ce sujet, & y ai toujours mis les Théologiens les plus approuvés que j'ai pu trouver, dont la plupart m'étoient „ recommandés par des Evêques, qui n'étoient pas de la „ Cour. C'est-là, à ce qu'il me paroît, la méthode la plus „ convenable par rapport aux Ecclésiastiques, avec un Prince d'une Religion différente de la leur; & je me proposois „ en cela le service réel du Roi; je suis très-persuadé, qu'il „ auroit été plus avantageux à ce Prince infortuné aussi bien „ qu'au Royaume, que d'autres eussent disposé avec autant „ de précaution des grandes Dignités Ecclésiastiques (35)". On peut inférer d'un endroit de ses Ecrits, qu'il fut un de ceux qui ne vouloient point que le Roi Jaques quittât l'Angleterre. „ Le Comte de Mulgrave entra dans la Chambre „ du Roi, précisément au moment qu'il se mettoit au lit, „ la nuit avant son départ (36): cette apparition à une heure „ si indue pouvoit faire peut-être craindre au Roi, que le „ Comte ne soupçonnât son dessein, qu'il ne vouloit point „ lui confier, ni à aucun Protestant: le Roi s'arrêta tout „ court, & en se tournant lui dit à l'oreille, que ses Com- „ missaires (37) lui avoient fait savoir tout fraîchement qu'il „ y avoit lieu d'espérer de faire un bon accommodement avec le Prince d'Orange; à quoi le Comte ne répondit que „ par une question, lui demandant, si l'armée du Prince „ avoit fait halte, ou si elle s'approchoit de plus près de „ Londres? Le Roi avoua qu'elle avançoit toujours: le „ Comte, sans rien dire, branla la tête, & lui fit seulement „ une profonde revérence d'un air consterné, pour lui faire „ connoître respectueusement qu'il n'ajoûtoit point foi à ce „ que la fâcheuse situation où il se trouvoit, faisoit dire à „ ce Prince (38)". Il paroît encore que le Comte de Mulgrave fut un des Seigneurs, qui immédiatement après le départ au Roi „ expédiérent des ordres à la Flotte, à l'Armée „ abandonnée par le Roi Jaques, & à toutes les Garnisons „ considérables d'Angleterre; qui continrent tout en régle „ & dans la soumission, non seulement au gouvernement „ présent, mais à celui là même qui pourroit être établi „ dans la suite (39)". On voit par un autre endroit que le Comte fit tous les efforts possibles pour empêcher que tout tombât en confusion, & dans l'Anarchie. „ Lorsque cette „ Assemblée (40) se sépara, le peuple eut tant de respect „ pour leur dignité, ou plutôt pour les soins qu'ils se don- „ noient pour prévenir le désordre; que le peuple en foule „ accompagna avec des cris d'applaudissement les Carosses „ de plusieurs d'entr'eux, & entre autres ceux des deux Seigneurs dont on a parlé (41), jusqu'aux portes de la Ville „ (42)". Ce fut encore au Comte que l'Ambassadeur d'Espagne fut redevable de la protection qu'il trouva, & des honneurs qu'on lui rendit, après que sa maison eut été abattue par la canaille. „ Le Comte de Mulgrave quoique son Maître eût pris la fuite, & que les fonctions de sa charge „ eussent cessé, jugea que l'honneur de la Nation étoit tellement intéressé dans cette occasion, qu'il prit sur lui de „ faire préparer sur le champ à Whitehall un Appartement „ (pour l'Ambassadeur d'Espagne) & donna ordre de tenir „ pour lui deux fois par jour une grande table; outre des „ Gardes dans l'Antichambre (ce qui ne se fait jamais que „ pour le Roi), acte d'autorité dont il eut le bonheur d'être „ remercié également par le Roi Jaques & par le Prince d'Orange (43)". Ce fut à l'humanité du Comte que le Roi Jaques dût la protection que les Seigneurs lui donnérent à Londres, lorsqu'il fut pris & insulté par la Populace à Feversham dans la Province de Kent: *Avant ce tems-là*, dit-il, *les Pairs s'assemblerent journellement dans la Chambre du Conseil à Whitehall; un matin on avertit secrettement le Comte de Mulgrave que le Roi avoit été pris par la populace irritée à Feversham, & qu'il avoit envoyé un pauvre Paysan pour en donner avis, afin qu'on le tirât de leurs mains; il y avoit de l'apparence que l'avis venoit trop tard, parce que le Messager avoit attendu longtems à la porte du Conseil, sans que personne eût voulu en prendre connoissance. Cette triste nouvelle excita une grande compassion, à la vuë d'un pareil exemple de l'instabilité des choses humaines; & la crainte d'offenser le parti dominant, ne put l'empêcher de temoigner quelque indignation d'un procédé si lâche dans le Conseil. Sur quoi le nouveau Président (44) se hâta de l'ajourner, pour prévenir le Comte; mais ce Seigneur conjura fortement tous les Membres, de demeurer encore, pour qu'il pût les informer d'une affaire, qui ne souffroit point de délai, & qui étoit de la dernière conséquence. Ceux des Seigneurs, qui ignoroient entiérement ce qui se passoit, ne purent refuser de l'entendre, & ceux d'entre eux qui soupçonnoient l'affaire, & qui en voyoient la conséquence, n'eurent pas le tems de se concerter ensemble sur une chose aussi délicate & aussi importante, que l'étoit celle de laisser*

(31) *Character of the D. of Buckingham* p. 9. 10.

(32) *Burnet's Hist.* Vol. II p. 72.

(33) De Grand-Chambellan, sans doute.

(34) Buckingham's Works. *Ubi supra.*

(35) Buckingham's Works Vol. II. p. 290. 291. Remarques que les pages sont mal numerotées, & qu'il doit y avoir 206, 207.

(36) Il s'agit de la première fois qu'il sortit de Londres, la nuit entre le 10 & le 11 Decembre.

(37) Le Marquis de Halifax, le Comte de Nottingham, & le Lord Godolphin.

(38) Buckingham's Works. p. 52.

(39) Ibid. P. 51. 52.

(40) Celle des Seigneurs qui s'assemblérent à Guildhall.

(41) Les Comtes de Rochester & de Mulgrave.

(42) Buckingham's Works p. 53.

(43) Ibid. P. 23. 24.

(44) Le Marquis de Halifax.

Guillaume avant ſon avénement au trône, & qu'il en fût bien reçu, il n'accepta d'emploi que pluſieurs années après (*l*) [*H*]. Ce fut le 10 Mai de la ſixiéme année du régne de Guillaume & de Marie, qu'il fut créé Marquis de Normanby dans la Comté de Lincoln. Lorſqu'on debattit dans le Parlement, ſi l'on proclameroit le Prince d'Orange Roi, ou ſi la Princeſſe ſon Epouſe régneroit ſeule de ſon chef, il vota & plaida en faveur du premier parti (*m*) [*I*]. Il avoit tant d'adreſſe, qu'il l'emporta toujours ſur ſes ennemis à la Cour; & qu'il fut ſouvent beaucoup plus en faveur pendant un tems, que les flatteurs les plus ſerviles: & ſoit qu'il fût dans les emplois, ou qu'il en fût exclus, il agit, vota, & parla toujours de la maniére qui lui paroiſſoit la plus utile au bien public. Il fut un de ceux qui s'oppoſérent le plus vivement au Bill, qui couta la Vie au Chevalier Fenwick [*K*]. Il agit encore fort vigoureuſement pour faire paſſer les deux admirables Bills, celui touchant les Procès pour le crime de Haute Trahiſon, & celui pour les Parlemens Triennaux (*n*). Quoiqu'il fût trés-beau Parleur, il ne méditoit point ſes diſcours d'avance. On raconte un fait fort ſingulier par rapport à certaines offres avantageuſes que lui fit le

(*l*) Ibid. p. 9. 10.

(*m*) Ibid. p. 10.

(*n*) Ibid. p. 11.

périr ou de ſauver un Roi. Ils reprirent donc leurs places, & le Comte leur repréſenta quelle inhumanité il y auroit à une Aſſemblée, telle que la leur, de convenir à la fureur de la canaille, & de lui laiſſer mettre en piéces le moindre Gentilhomme, & qu'il y en auroit donc bien plus à en agir ainſi par rapport à un grand Prince, qui, avec tout ſon Papiſme, ne laiſſoit pas que d'être encore leur Souverain. Déſorte que la honte les obligea à faire un peu trêve avec leur Politique, & on fit entrer le Meſſager, qui leur dit avec larmes, que le Roi l'avoit engagé avec bien de la peine à ſe charger d'une Lettre, pour telle perſonne qu'il trouveroit diſpoſée à le ſauver d'un ſi éminent danger. La Lettre étoit ſans adreſſe, & contenoit en ſubſtance; „ Qu'elle étoit pour informer le „ Lecteur, qu'il avoit été découvert dans ſa retraite par „ quelques Pêcheurs de Kent, & que les Gentilshommes qui „ l'avoient d'abord mis en ſûreté, s'étoient vu contraints de „ le remettre entre les mains d'une inſolente Populace". *Une circonſtance ſi urgente, & ſi publiquement notifiée, ſurprit le Conſeil, & le mit un peu dans l'embarras; car ſi l'on couroit riſque de déplaire en faiſant ſon devoir, il n'y en avoit pas moins à le négliger; parce que ſelon la Loi l'omiſſion en pareil cas rend ſouverainement criminel; & d'ailleurs la plupart de ces Seigneurs, qui ne connoiſſoient pas encore le Prince d'Orange, le croyoient prudent, & par conſéquent capable de punir une pareille lâcheté, ſoit par généroſité, ſoit par Politique. Ils virent dans la ſuite qu'ils n'avoient pas eu beſoin de tant de circonſpection; mais elle fit ſon effet dans le moment préſent au point, que le Comte de Feverſham fut dépêché à la tête de deux cens hommes des Gardes, dont il étoit Capitaine; premiérement pour garantir le Roi de tout danger de la part du peuple, & pour l'eſcorter enſuite vers les Côtes, s'il perſiſtoit dans le deſſein de ſe retirer; à quoi ils jugeoient qu'il étoit plus décent de conſentir, que de le retenir par force* (45). Il n'y a, je m'aſſure, pas de cœur généreux qui n'applaudiſſe aux ſoins du Comte pour un Roi malheureux, dans une occaſion auſſi triſte, & qui prouvoit ſi bien la viciſſitude des choſes humaines. Mais à l'égard de ce qu'il dit du Roi Jaques, *qu'avec tout ſon Papiſme, il ne laiſſoit pas que d'être encore leur Souverain*, je preſume que pluſieurs des Seigneurs qui compoſoient le Conſeil, ne le regardoient plus comme tel, depuis qu'il avoit permis ſous ſon régne tant de choſes, qui ne pouvoient qu'aller à la ruine du bonheur de ſes Sujets. Cependant comme il n'étoit pas encore dépouillé de la Royauté d'une maniére légale, la tendreſſe du Comte pour lui paroît toujours digne d'éloge, parce qu'on peut trés-juſtement ſuppoſer, qu'elle partoit de reconnoiſſance, & d'autres principes également louables. Je ne trouve point de quelle maniére le Comte ſe conduiſit dans la fameuſe Convention, où il y eut tant de débats ſur le mot d'abdiqué, & où l'on régla la ſucceſſion au trône; mais on peut ſuppoſer naturellement que l'intérêt de ſa propre conſervation l'engages à ſe ſoûmettre au nouveau Gouvernement, & qu'il eſt un de ceux dont il parle, quand il dit. „ Il faut conſidérer auſſi, qu'à „ la fin la conduite du Roi & celle du Prince d'Orange, „ quand même ils ſe ſeroient accommodés enſemble, ten- „ doient à perſuader fortement à tout le monde, que la Re- „ ligion Proteſtante étoit en danger de la part de l'un, & que „ l'autre la protégeoit. Cette idée fit que preſque tous les „ Miniſtres du Roi, auſſi bien que les Courtiſans, s'atten- „ doient à avoir plus de faveur ſous ce nouveau Prince, „ qu'ils ne pouvoient, ſelon les apparences, s'en promettre „ parmi un petit nombre de Bigots. . . . . Ainſi le zéle „ dans les uns, & l'intérêt dans tous co-opérant contre le „ Roi, il n'eſt pas beſoin de chercher d'autres cauſes d'une „ révolution ſi ſubite (46)". Je ne déciderai point s'il y a quelque choſe qui regarde le Comte dans les paroles ſuivantes. „ Indépendamment de tout cela, *continue-t-il*, nous „ pouvons raiſonnablement conclure, qu'un petit nombre „ de gens, qui n'avoient pas bonne opinion du Prince, ju- „ géront qu'il y auroit de l'imprudence à s'oppoſer au tor- „ rent, ſans autre fruit, que de ſe perdre eux-mêmes: & „ que par cette raiſon, ils reſerveront le crédit, que leur „ ſoumiſſion leur donna, tant auprès du Prince, qu'auprès „ du peuple, à contribuer au bien Public, autant qu'il ſeroit „ poſſible, dans un tems, où preſque tout le monde ſembloit „ l'avoit abandonné (47)".

(46) Ibid. p. 34.

(47) Ibid. p. 34. 35.

[*H*] *Il n'accepta d'emploi que pluſieurs années après.*] „ A la „ Révolution, le Comte, quoiqu'il n'y eût contribué en „ aucune façon, fut traité ſi gracieuſement, & le Roi Guil- „ laume avoit une ſi haute opinion de ſon mérite, qu'après „ la mort du Roi Jaques, il le fit entrer dans ſon Conſeil „ du Cabinet, & le créa Marquis, avec une penſion de trois „ mille Livres St. (48)". Il eſt aſſez ſurprenant que le Comte ait reçu des graces ſous ce régne, ſa conduite dans les années qui le précédérent ayant aſſez fait voir, qu'il n'étoit point porté pour la Révolution. Mais peut-être que la cauſe la plus naturelle, à laquelle on doit attribuer les honneurs & les graces qu'il reçut du Roi Guillaume, fut la réputation de ſa grande capacité; à moins qu'on ne veuille les attribuer au morſif, marqué dans ſon Caractére p. 10. *qu'il vota pour que le Prince d'Orange fût proclamé Roi, & non que la Princeſſe ſon Epouſe régnât ſeule de ſon chef.*

(48) Jacob's *Lives of the Poets.* Vol. II. p. 181.

[*I*] *Il vota & plaida en faveur du premier parti.*] C'eſt ce qui paroît par le paſſage qui ſuit. „ Quand les choſes en „ furent au point, qu'il n'y avoit plus d'autre diſpute dans „ le Parlement, que ſur la queſtion, ſi le Prince d'Orange „ ſeroit proclamé Roi, ou ſi la Princeſſe ſon Epouſe régne- „ roit ſeule de ſon chef, le Comte de Mulgrave parla & „ & vota en faveur du premier: & il a avoué à ſes amis, „ qu'il y fut déterminé par les Motifs ſuivans (49). Il cro- „ yoit le droit de l'un & de l'autre égal; & que puiſque le „ Parlement devoit décider la queſtion, il jugea que le parti „ qu'il prenoit, plairoit beaucoup plus au Prince, qui étoit „ devenu leur Protecteur, & que d'ailleurs il étoit en ſoi- „ même plus convenable à une auſſi bonne Princeſſe que la „ Reine Marie, de partager avec ſon mari une Couronne „ acquiſe de cette maniére, que de la poſſéder toute ſeule „ de ſon chef. Le Roi ne laiſſa pas de ſavoir gré au Com- „ te de Mulgrave de ce qu'il fit, parce qu'il avoit fait à „ cœur de remporter cet avantage ſur ſa femme (50)". Ces dernieres expreſſions ne ſont pas bien juſtes; mais le fait même qu'elles énoncent, eſt confirmé par Mr. Burnet, ſelon lequel, le Prince qui avoit fait aſſembler à St. James le Marquis de Halifax, les Comtes de Danby, de Schrewſbury, & d'autres perſonnes (51), leur déclara entre autres choſes. „ Qu'il ne vouloit gêner perſonne ni par des Pro- „ meſſes, ni pas des Menaces. Que quant à la Régence, „ dont quelques-uns parloient, il ne s'y oppoſoit point, ſi „ cet Expédient paroiſſoit le meilleur; qu'il avoit ſeulement „ à les avertir, qu'il ne vouloit point être Régent, qu'ils „ n'avoient pour cela qu'à jetter les yeux ſur quelque autre; „ qu'il voyoit trop bien quelles en ſeroient les conſé- „ quences, pour accepter cette Charge. Que d'autres pro- „ poſoient de placer ſa Femme ſeule ſur le trône, & dans la „ vue qu'il régneroit ſous elle; qu'aucun mari n'avoit plus „ d'eſtime pour ſon Epouſe, qu'il en avoit pour la Princeſſe; „ mais que ceci ne convenoit point à un homme de ſon Ca- „ ractére, qu'il tenoit au deſſous de lui de régner, à moins que „ ce ne fût de ſon Chef & pour toute ſa Vie; que ſi la Na- „ tion ne le vouloit pas, il ne s'en ſouciroit point, & s'en „ retourneroit en Hollande, bien réſolu de ne ſe plus méler „ de leurs Affaires. . . . . Il ajoûta en finiſſant, qu'il ne „ pouvoit ſe réſoudre à accepter une Souveraineté précaire, „ & dépendante de la Vie d'une autre perſonne (52)". Le Comte de Mulgrave parle auſſi de cette particularité dans ſa Relation de la Révolution. „ Il arriva encore, que le Parti „ de l'Egliſe ne s'oppoſa pas moins que les Jacobites, par- „ ce qu'il panchoit à élever la Princeſſe d'Orange au-deſſus „ du Prince ſon Mari; quoiqu'il fût préſent & à la tête d'une „ Armée, & qu'elle fût abſente. C'étoit par cette raiſon „ qu'on la retenoit en Hollande (53), juſques à ce qu'il „ eut levé cet obſtacle, qui lui fit plus de peine qu'aucun au- „ tre. . . . . Une des raiſons du Prince, quoiqu'il en al- „ léguât de plus ſolides qui perſuadent ordinairement, avoit „ quelque choſe d'extraordinaire: il voulut gravement faire „ croire à ſes amis, qu'il les laiſſeroit tous dans la peine, „ en s'en retournant en Hollande avec ſon Armée, plutôt „ que de régner du Chef de ſa Femme; il s'oppoſa même „ quelque tems, quoique ſans ſuccès, à ce qu'elle partageât „ la Souveraineté avec lui. Ce qui fait voir que l'ambition „ eſt inſatiable, même au milieu des plus heureux ſuccès. . . . „ Ce fut ce qui le rendit jaloux de ſes Confidens Anglois „ les plus intimes, parce qu'ils témoignoient trop d'é- „ gards pour ſa Femme (54)". Le Marquis d'Halifax propoſa *de donner la Couronne au Prince d'Orange ſeul, & de lui ſubſtituer les deux Princeſſes, filles du Roi Jaques, après ſa mort* (55).

(49) *Character of the D. of Buckingham.* p. 10.

(50) Idem ibid.

(51) C'étoit pendant l'Aſſemblée des Etats.

(52) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* Tom. III. p. 441. Ed. in-12.

(53) Selon Mr. Burnet elle fut retenue d'abord par la gelée, & enſuite par les vents contraires.

(54) Buckingham's Works. Vol. II. p. 97. 99.

(55) De Rapin *Hiſt. d'Angl.* T. X. p. 190.

[*K*] *Il fut un de ceux qui s'oppoſérent le plus vivement au Bill, qui couta la vie au Chevalier Fenwick.*] Voici la raiſon qu'on en donne. „ Qu'il étoit d'opinion, que de faire des Bills „ pour infliger des peines, étoit une choſe dangereuſe, „ parce qu'elle mettoit le Sujet trop à la diſpoſition de ſes „ Concitoyens, qui peuvent, lorſqu'ils ont l'oreille d'un „ Prince trop facile & trop bon, confondre les Ennemis du Miniſtre avec ceux du Roi; & ſous prétexte de „ ſon ſervice, venger leurs querelles particuliéres, aux dé- „ pens de la Liberté, des Biens, & même de la Vie de ſes „ Peuples (56)".

(56) *Character of the D. of Buckingham.* p. 11.

le Roi Guillaume [*L*]. Il poſſéda quelques emplois conſidérables ſous le régne de ce Prince, qui l'honora de ſa faveur & de ſa confiance. Le 21 Avril 1702 il fut fait Garde du Sceau Privé, & la même année la Reine Anne le nomma un des Commiſſaires pour traiter de l'Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe; il fut fait auſſi Lord Lieutenant & *Cuſtos Rotulorum* du Quartier Septentrional de la Province d'York, & un des Gouverneurs de la Chartreuſe. Le 9 Mars 1703 il fut créé Duc de Normanby, & le 23 du même mois Duc de Buckingham. En 1711 il devint Grand-Maître de la Maiſon de la Reine, & Préſident du Conſeil; cette Princeſſe étant morte le 1 Août 1714, il fut un des Seigneurs Régens, juſques à l'arrivée du Roi George I. de Hanovre. Pour revenir au régne de la Reine Anne, il y eut des tems où le Duc fut plus en faveur que dans d'autres. Il ne fut qu'une ſeule fois tout-à-fait hors des affaires, ayant réſigné lui-même ſes Emplois, de la maniére rapportée ci-deſſous [*M*]. Le Duc étoit dans les principes de ceux qu'on appelle Torys. La Reine lui offrit la place de Chancelier, mais il la refuſa. Pendant quelque tems il fut ſans emploi, & durant cet intervalle il n'alla pas ſeulement à la Cour, juſques à ce qu'ayant épouſé ſa troiſiéme Femme, la Ducheſſe de Buckingham d'aujourd'hui, il s'y preſenta, & baiſa la main de la Reine à cette occaſion (*o*). Il contribua au changement du Miniſtére en 1710 [*N*]. Le Duc conſerva ſes emplois juſqu'à la mort de la Reine, quoiqu'il apprît qu'on avoit

(*o*) Ibid. p. 11-16. On écrivoit 1700 en 1714.

[*L*] *On raconte un fait fort ſinguliér par rapport à certaines offres avantageuſes, que lui fit le Roi Guillaume.*] Ce fut dans le tems que le Bill touchant les procès pour crime de Haute-Trahiſon, & celui des Parlemens Triennaux, étoient ſur le tapis, & fut le point de paſſer dans les deux Chambres du Parlement. Voici le fait. „ Le Roi Guillaume manda un jour „ le Comte de Mulgrave, & après quelques mots de con„verſation indifférente, il lui offrit de lui donner un nou„veau titre d'honneur, avec une penſion annuelle de trois „ mille Livres St. & de le faire Membre du Conſeil du Ca„binet. Le Comte fit de grands remercimens au Roi des „ faveurs qu'il vouloit lui faire, & lui demande de la ma„niére la plus reſpectueuſe, ce que Sa Majeſté attendoit de „ lui en retour, ajoûtant qu'il ne pouvoit diſconvenir, „ qu'il ne fût engagé à appuyer les Bills, que Sa Majeſté „ n'approuvoit pas en ce tems-là; qu'il étoit affligé que cela „ fût ainſi; mais qu'il ne pouvoit s'en défaire, & au con„traire qu'il étoit obligé de travailler de tout ſon pouvoir à „ les faire paſſer, ſoit qu'il eût l'honneur d'être au ſervice „ de Sa Majeſté ou non. Le Roi parut un peu ſurpris, „ mais comme ce Prince étoit grand Politique, il changea „ de converſation, & affecta un air de gayeté; il lui dit en„ſuite, qu'ayant appris qu'il étoit aſſez peu content des „ meſures qu'on prenoit, quelque tems avant que le Roi Ja„ques quittât l'Angleterre, une perſonne, qui traittoit de „ ſa part avec les Seigneurs, qui l'invitoient à venir dans „ le Royaume, avoit propoſé dans une de leurs aſſemblées „ de gagner le Lord Mulgrave, & de lui communiquer leur „ deſſein; ſur quoi le Comte de Shrewsbury avoit dit: *ſi „ vous le faites, vous gâterez tout, car il ne ſe joindra jamais à „ nous.* En lui contant cette Hiſtoire, le Roi lui dit en ſou„riant, dites-moi, je vous prie Mylord, ce que vous au„riez fait, ſi mon Agent vous avoit communiqué toute „ l'intrigue? *Sire*, reprit le Comte de Mulgrave, *je l'aurois „ découverte au Maître que je ſervois:* le Roi repliqua, *je ne „ ſaurois vous blâmer*; & il y a de l'apparence qu'il l'en eſtima „ davantage. Car quoiqu'il ne lui accordât pas en ce tems-„là les graces dont il a été parlé, le Comte ne laiſſa pas „ de les recevoir de lui dans la ſuite; & eut aſſez de part à „ ſa faveur & à ſa confiance, quoique les deux Billa, que ce „ Monarque ne goûtoit point, paſſaſſent dans les deux Cham„bres du Parlement (57)". Que le Comte ait fait cette réponſe ou non, quoiqu'il ſoit aſſez probable qu'il l'a faite, je penſe qu'il n'y a perſonne, inſtruit de ſon caractére, qui ne ſoit perſuadé que ſi on lui avoit communiqué le ſecret du projet de la Révolution, il en auroit informé le Roi Jaques. Supoſé que le fait rapporté ſoit vrai, le Comte de Mulgrave fit dans cette occaſion le rôle oppoſé du vieux *Patriote non ſuſpect*

* * * * * * * * * * *

* * * * * * * * * * *

(57) Ibid. p. 12. 13.

[*M*] *Il ne fut qu'une ſeule fois tout à fait hors des affaires, ayant lui-même réſigné ſes emplois.*] Après la mort du Roi Guillaume, les premiers Miniſtres de la Reine Anne furent le Duc de Marlborough, les Comtes de Godolphin, de Nottingham, & de Rocheſter (58), & le Marquis de Normanby, que la Reine fit Duc de Buckingham, & Garde du Sceau Privé, en lui donnant en même-tems une penſion. Voici de quelle façon on rapporte la maniére dont il réſigna enſuite le Sceau Privé. Lorſque le Duc s'apperçut des meſu„res priſes contre les Torys par le Duc de Marlborough & „ par le Grand-Tréſorier Godolphin, les deux hommes qui „ avoient le plus de crédit auprès de la Reine, & voyant qu'il „ ne pouvoit le contrebalancer, il réſolut de réſigner les „ Sceaux, & un jour il les apporta à la Reine. Elle le pria „ de peſer mûrement ce qu'il faiſoit, & de prendre deux ou „ trois jours pour ſe conſulter. Pour obéir à la Reine, il „ remporta les Sceaux avec lui. Le lendemain elle l'envoya „ chercher, & lui dit, que quoiqu'il parût aſſez mécontent „ des meſures qu'elle prenoit, pour vouloir quitter ſon ſer„vice, elle avoit deſſein de le faire Grand-Chancelier, pour „ lui donner de nouvelles preuves de ſa bienveillance (59); „ ajoûtant, qu'il avoit encore deux anciens Amis dans le „ Miniſtére, par où elle entendoit Mylord Godolphin & le „ Duc du Marlborough". Cet Auteur obſerve „ que la „ Charge du Chancelier donne neuf mille Livr. St. par an, „ & que comme elle demande plus de ſens & d'équité dans „ ſon exercice, que de connoiſſance des Loix, l'expérience „ qu'il avoit acquiſe dans les affaires, dans la Chambre des „ Pairs, le mettoit en état de s'en acquitter ſans grande dif„ficulté (60): il n'accepta pourtant pas cette Dignité, ni ne „ garda celle qu'il avoit; puiſqu'il réſigna les Sceaux le mê„me jour (61)". Le Duc parle lui-même du refus qu'il fit de ce poſte, à la fin de ſes *Obſervations ſur le Statut touchant les procès pour crime de Haute Trahiſon*; où il dit. „ Je ne „ voudrois pas faire part de ces penſées tumultueuſes à d'au„tres qu'à un ami; & je ne vous les aurois pas même com„muniqué à vous, ſi entre les fauſſes interprétations qu'on „ a données à ma conduite, ſur ce que j'ai réſigné mon em„ploi, & en ai refuſé un plus conſidérable, vous ne m'a„viez ſoupçonné d'un peu de pareſſe; je me flatte que la „ maniére dont j'employe mon loiſir me juſtifiera en quelque „ façon dens votre eſprit, & je ſouhaite qu'elle ne prouve „ pas davantage, en faiſant voir que je n'avois d'autre raiſon „ que mon incapacité, pour ne pas accepter la premiére „ charge d'une Profeſſion, pour laquelle je n'ai jamais été „ formé, & que je reſpecte trop, pour croire que perſonne „ qu'un Juriſconſulte ſuit capable de la bien remplir *".

(58) Ce fut en 1702.

(59) Les Diſcours du Duc prouvent qu'il entendoit parfaitement les affaires Parlementaires; & ſes *Obſervations on the Statute of Treaſon*, &c. font voir, qu'il n'ignoroit ou le nent la Juriſprudence.

(60) *Character of the D. of Buckingham.* p. 15. 16.

(61) Idem ibid.

* Buckingham's Works Vol. II. p. 156.

Le Duc réſigna le Sceau Privé vers le mois de Mars 170⅞ & on le donna au Duc de Newcaſtle, immédiatement après la diſſolution du Parlement. On trouve quelques particularités curieuſes, dens ce qui précéde le paſſage cité au commencement de cette Remarque, qu'il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici. „ Le Duc de Buckingham étoit Garde du „ Sceau Privé, dens le tems que le Duc de Marlborough & „ Mylord Godolphin commençoient à incliner plus vers le „ parti des Whigs, que vers celui des Torys, auquel on les „ avoit crus longtems fortement attachés (62)". Ce qui ſuit n'eſt pas fort honorable aux Torys. „ La vérité eſt, que „ dans ce tems-là il arriva, ce qui n'eſt arrivé que trop ſou„vent, que les Torys ſe mirent ſur le pied de deſobliger „ leurs Amis les plus conſidérables, ſur la prémiére fauſſe „ idée que leur en donnoit ou quelque Ami prétendu, qui „ les trahiſſoit, ou quelque Ami de table ſans mérite. Tout „ d'un coup ils s'oppoſérent de concert à la propoſition d'aſ„ſigner au Duc de Marlborough une penſion de cinq mille „ Livres St. par an pour le recompenſer des glorieux ſuccès „ qu'il avoit; ſans penſer ſeulement qu'il avoit en main les „ moyens de ſe faire à lui-même beaucoup plus de bien, & „ à eux-mêmes le mal qu'ils éprouvérent; les Whigs, qui „ ont toujours ſu jouër fort prudemment leur jeu, étant en„trés en crédit à leur place". Il paroît cependent par ce qui ſuit, que, quoique le Parti auquel le Duc de Buckingham avoit toujours été attaché fût ſi foible, ce Seigneur lui-même n'etoit rien moins que tel. „ Le Duc de Buckingham s'ap„perçut de leur mauvaiſe Politique; mais ils étoient ſi bi„zarres & ſi capricieux, & ils craignoient tant qu'on ne „ penſât qu'ils ſe laiſſaſſent gouverner, qu'ils ne voulurent „ écouter aucun conſeil pour leur propre avantage, ce qui „ les jetta dans l'embarras & la confuſion. Quand je conſi„dére leur nombre, leur fortune, le bon ſens de quelques„uns d'entre eux, je ſoûtiens qu'il n'y a rien qui ait pu les „ rendre inutiles à eux-mêmes & aux autres, que la diſcen„ſion fréquente parmi eux, leur peu d'égards pour les con„ſeils de leurs Amis les plus éclairés, & tandis qu'ils ont „ toujours conſulté avec ce qu'il y avoit de plus mauvais „ dans leur Parti; ajoûtez à cela, cette envie d'aller à la „ Campagne pour leurs affaires particuliéres ou pour ſe di„vertir, avant la fin des affaires de la Séance, ſur la conclu„ſion deſquelles ils ont toujours donné à gauche (63)".

(62) *Character of the D. of Buckingham.* p. 18. 19.

(63) *Character of the Duke of Buckingham.* p. 19. 20.

[*N*] *Il contribua au changement du Miniſtére en 1710.*] Quelques années après, en 1710, ſoit par de bonnes raiſons, ſoit par un effet de l'inconſtance de notre climat, ceux qui étoient en faveur auprès de la Reine commencérent à perdre du terrein, & Mr. Harley, depuis Comte d'Oxford & Grand-Tréſorier, mit ſa circonſtance à profit, mais ayant beſoin de quelque ſecours, il s'adreſſa au Duc de Buckingham. Ce Seigneur, qui en ce tems-là n'étoit pas fort bien avec Mr. Harley, ne fit pas d'abord beaucoup d'attention à ſa propoſition, mais enſuite il ſe joignit à lui & à d'autres, & le tout ſe termina à congédier d'abord la Ducheſſe & le Duc de Marlborough, & à mettre en leur place le Duc & la Ducheſſe de Somerſet, Mr. Harley, le Comte de Shrewsbury, le Duc de Buckingham & Mr. St. Jean, depuis Lord Vicomte Bollingbroke (64)". Environ ce même tems le Duc fut fait Grand-Maître de la Maiſon, à la place du Duc de Devonshire, & enſuite Préſident du Conſeil, à la place du Comte de Rocheſter, qui mourut; il garda ce poſte important juſqu'à la mort de la Reine, & par conſéquent eut le premier rang dans la Régence

(64) Idem P. 26. 27.

avoit formé le deſſein de le débuſquer [O]. Une choſe qui lui fait beaucoup d'honneur, c'eſt la manière vigoureuſe dont il agit en faveur des malheureux Catalans, qui furent enſuite ſi inhumainement ſacrifiés (p) [P].

Le Duc de Buckingham étoit d'un caractère tendre & ſenſible, quoiqu'il ait paſſé pour fier & méchant; mais comme les meilleurs caractères ne ſont pas exempts de défaut, il faut avouer qu'il étoit un peu violent; mais quand ſes premiers mouvemens étoient calmés, il tâchoit lui-même de réparer ce qu'il y avoit eu de trop vif dans ſon procédé. Perſonne n'avoit plus de politeſſe que lui, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne le prît ſur un fort haut quand il étoit offenſé par ſes égaux, ou qu'il s'imaginoit que ſon Souverain ne le traitoit pas comme il devoit. On l'a accuſé de n'en avoir pas bien agi avec ſes deux premières Femmes, mais il n'eſt pas aiſé d'éclaircir la vérité des faits de cette nature (q). Ses galanteries ont été trop connues, pour n'en rien dire, en tragant ſon caractère. Il ne laiſſa pas, quelques années avant ſa mort, de témoigner aſſez de regret de ce genre de Libertinage, dans lequel un tempérament ardent, qu'on avoit négligé de reprimer dans ſa jeuneſſe, & la mode régnante de la Cour où il avoit vécu, l'avoient ſouvent jetté. Un ſeul fils légitime lui a ſurvécu, mais il a laiſſé pluſieurs enfans naturels [Q]. Ses plus grands ennemis conviennent, qu'il a toujours très-bien vécu avec ſa dernière femme (r), la Ducheſſe de Buckingham d'aujourd'hui, Dame qui s'eſt toujours conduite de la manière la plus convenable à la dignité de ſa naiſſance & de ſon rang [R]. On a cru que le

(p) Ibid. p. 18.

(q) Le Duc prit avec une grande crédulité de ſes trois femmes, & ſurtout de la dernière. Il dit dans ſon Teſtament, p. 44. inſéré dans le Caractère du Duc de Buckingham, qu'il a voit eu le tout bonheur de poſſéder

„ trois en-
„ chantereſſes
„ & tendres
„ époufes". Il ſouhaitta d'être enterré avec la ſeconde femme dans l'Abbaye de Weſtminſter, & que la Ducheſſe ſa Veuve, fut unie, après ſa mort, dans le même lieu.

(r) Ibid. p. 18-21.

(61) Boyer's History of Queen Anne. p. 476. & 514.

(66) Le Duc de Marlborough, Mylord Godolphin &c. il s'agit du tems où ils entretenoient dans le Miniſtère, au commencement du règne de la Reine Anne.

(67) Ainſi ſelon la définition que fait de Rapin donne des Whigs & des Torys, le Duc de Buckingham n'étoit pas un Tory prégidé, ayant été dans les affaires en même tems que le Duc de Marlborough.

(68) Sans doute Mile. Hill, depuis Mad. Masham.

(69) Diff. ſur les Whigs & les Torys. p. 220. 221.

(70) A la Reine en 1710.

(71) Le déſordre dans un pays ici, ſemble ſe rapporter à la diſpute, & je pas parler ainſi, qu'il y eut entre la Reine & la Ducheſſe de Marlborough ſur le commandement d'un Regiment de Dragons, que la Reine vouloit donner au Colonel Hill, frere de Mad. Maſham, & que le Duc de Marlborough avoit promis au Lieutenant-Général Meredith.

(72) Hiſtory of Queen Anne. p. 470 (falſely numbered 770) & 471.

(65). A l'égard de ce qu'on dit, *que ſoit par de bonnes raiſons, ſoit par un effet de l'inconſtance de notre Climat, ceux qui étoient en faveur auprès de la Reine commencèrent à perdre du terrain*, un très-judicieux Ecrivain en allégue la raiſon ſuivante. „ Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici avec combien de gloire, pour l'Angleterre, & pour la Reine en particulier, ces nouveaux Miniſtres (66) dirigèrent les affaires publiques. C'eſt une choſe connue de tout le monde, & la mémoire en eſt encore toute récente. Mais on prétend, qu'à cauſe de la médiocrité du génie de la Reine, ils la tenoient dans une eſpèce de ſervitude, quoiqu'extérieurement ils affectaſſent de lui faire honneur de tous les heureux ſuccès. Pendant leur adminiſtration les Torys outrés, & les Eccléſiaſtiques rigides (67) furent exclus de toutes ſortes d'Emplois Civils, & de Dignités Eccléſiaſtiques. . . . . , Cependant la Reine fouffroit avec quelque impatience, de ſe voir comme contrainte de ſuivre les conſeils de ceux à qui elle avoit droit de commander, & qui, ſi l'on en croit le bruit public, ne lui laiſſoient pas la liberté de ſuivre ſon jugement, ni ſes propres inclinations. Les Torys outrés, s'en étant apperçus, ou peut être lui ayant fait ſuggérer ces ſentimens, travailloient à fomenter ſon chagrin, par le moyen d'une certaine Dame (68), qui étoit dans ſa confidence. Ils y réüſſirent ſi bien, qu'après y avoir achevé de lui perſuader qu'elle étoit Eſclave, ils lui firent prendre la réſolution de ſe mettre en liberté. Cette intrigue fut conduite avec tant d'art & de ſecret, que les Miniſtres ſe trouvèrent débuſqués, avant que d'avoir pu prendre des meſures pour prévenir leur ruine. Incontinent des Torys outrés & égliſes furent mis en poſſeſſion d'Parlement, où les Whigs avoient une grande ſupériorité de voix, fut diſſous, & la Reine en convoqua un autre (69)". Une autre Auteur raconte cette révolution à peu près de la même manière. „ Ceux qui dreſſoient les Adreſſes de Paix ou du Parti de la Haute Egliſe (70), furent appuyés en ſecret par la nouvelle Favorite, Madame Maſham, & ouvertement par le Duc de Shrewsbury, devenu nouvellement Grand Chambellan. Ce changement fut dû ſans contredit aux ſecrettes inſtigations de Mr. Robert Harley. . . . & le Duc de Shrewsbury, par reconnoiſſance pour Mr. Harley, le ſeconda volontiers, auſſi bien que Madame Maſham, pour engager la Reine à faire d'autres changemens encore: Tous les hommes aiment naturellement à voir de l'autorité, & ceux qui y ſont deſtinés par leur naiſſance plus que les autres; & par cette raiſon, il n'eſt pas ſurprenant, que les Princes, qui ſe regardent comme les Lieutenans de Dieu en Terre, & que l'on qualifie ainſi, ſouffrent le changement la moindre diminution de leur Autorité. La Reine, quoique d'un bon naturel, indulgente, & aiſée à gouverner par ceux qui étoient auprès d'elle, & qui la traitoient avec la ſoumiſſion, la complaiſance & le reſpect, qui lui étoient dûs, ne laiſſoit pas que d'être fort jalouſe de ſon autorité; & étoit ennemie irreconciliable de ceux qui lui avoient une fois manqué de reſpect. . . . . Ceux qui projettoient le changement, connoiſſant parfaitement le caractère de la Reine, lui rapportèrent diverſes expreſſions, très-déplaiſantes aux oreilles d'un Souverain, qui étoient échappées, durant le procès du Docteur Sacheverell, à quelques-uns des principaux Membres des Communes; & enſuite ils ménagèrent adroitement les Adreſſes que lui préſentèrent les Torys, où l'on relevoit également ſon Autorité, & ſon Droit Héréditaire, comme nous l'avons déjà remarqué; & où dans le même tems on faiſaſoit le dégoût qu'elle avoit conçu pour le Duc & la Ducheſſe de Marlborough (71), & pour quelques-uns de leurs Parens; dégoût que les nouveaux Favoris ne manquoient pas de fomenter ſoigneuſement (72). Ces récits paroiſſent aſſez naturels. Ceux qui ont heureuſement dirigé les affaires ſous d'autres, ſont aiſez portés, à s'emiler de leurs procès, & à en agir avec trop de liberté avec leurs Maîtres, s'imaginant qu'ils ne peuvent ſe paſſer d'eux. D'un autre côté, ce qu'on débite des libertés que les Miniſtres Whigs prirent avec la bonne Reine, pourroient bien être des bruits répandus artificieuſement par ceux qui avoient envie de les ſupplanter. Qu'il en ſoit ce qu'on voudra

* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *

[O] *Quoiqu'il après qu'on avoit formé le deſſein de le débuſquer.*] On n'affirme pas abſolument la choſe, & ſuppoſé qu'elle ſoit vraye, on ne dit point qui fut ou furent ceux qui entreprirent de rendre ce mauvais ſervice au Duc, quoiqu'on puiſſe le deviner: mais la raiſon ou le motif ſe voit dans ce qui ſuit. „ Le Duc fut informé, ſoit que la choſe fût vraye ou fauſſe, que peu de tems avant ſa mort (de la Reine) quelques-uns de ſes Miniſtres avoient deſſein de le débuſquer, quoiqu'il n'y eût aucune bonne raiſon pour le faire, mais ſeulement, parce qu'il ne déſamoit pas vivement, ſelon la coutume des Courtiſans, contre le Favori diſgracié, je parle du Comte d'Oxford, & qu'il ne lui rendoit pas de mauvais offices. La vérité eſt, que la reconnoiſſance empêcha le Duc de le faire, & de plaire par-là aux nouveaux Miniſtres; parce que depuis ſa reconciliation avec ce Seigneur ſe trouvant tous deux dans le Miniſtère, le Comte lui avoit rendu tant de bons offices, qu'il ne pouvoit pas dans celle de ſes amis plus chers ſervir" (73).

[P] *La manière vigoureuſe dont il agit en faveur des malheureux Catalans.*] Malgré l'amitié qu'il avoit pour le Comte d'... on ne voit point qu'elle l'aveuglât aſſez, pour entrer dans des meſures qu'il n'approuvoit point, en voilà une preuve frappante. „ Dans le tems qu'ils étoient tous deux dans le Miniſtère (74) ils n'étoient pas toujours de même ſentiment, quoiqu'ils ne ſe diſputaſſent jamais. Ils ne furent nullement d'accord au ſujet des pauvres Catalans, dont le Duc jugea qu'on avoit trop ſacrifié les intérêts pour avoir la paix avec l'Eſpagne; il croyoit qu'on ne devoit accepter aucunes conditions, ſans mettre premièrement la vie & les privilèges de ces pauvres gens en ſûreté, puiſqu'ils s'étoient jettés entre les bras de l'Angleterre, & ſe reposoient uniquement ſur ſa protection. Il ſe tenir deux Conſeils pour diſcuter de nouveau cette affaire en préſence de la Reine, après qu'elle avoit déjà eu quelque fois été décidée au deſavantage des Catalans. Et lorſqu'il vit que toutes ſes raiſons ne ſervoient de rien, il parut plus conſterné qu'il ne l'avoit jamais été pour le mauvais ſuccès d'aucune affaire, qui le regardât lui-même: parce qu'il croyoit, que l'humanité, auſſi bien que l'honneur de la Patrie, & celui de la Reine ſa Maîtreſſe, étoient fort intéreſſés dans cette affaire (75)".

[Q] *Un ſeul Fils légitime lui a ſurvécu, mais il a laiſſé pluſieurs enfans naturels.*] On peut voir dans le Corps de l'Article, que dans l'âge mûr le Duc ſe repentit de s'être livré au libertinage dans ſa jeuneſſe; & il paroît que c'auroit été un grand ſujet de ſatisfaction pour lui, qu'il n'y eût point eu du fruit de ſes amours. „ Il laiſſa pluſieurs enfans naturels, qu'il avoit eus & reconnus avant ſon troiſième mariage; & on lui a fouvent oui dire, après qu'il eut des enfans légitimes, qu'il auroit ſouhaité n'avoir jamais eu les autres, ou du moins qu'il ne les eût pas reconnus, cela étant de mauvais exemple dans les familles des particuliers (76)". Il ne laiſſa pas pourtant de les reconnoître, en quoi la conduite fut plus louable, que celle qu'on dit que tiennent les Nobles de Veniſe „ dont ce n'eſt pas la coutume d'avoir des amours d'autrui; ils s'adreſſent aux Courtiſanes, & ils s'afſocient pour en entretenir une. C'eſt une précaution qui les préſerve de la jalouſie. Mais ſi ce Commerce produit quelque enfant, ils le renoncent tous, perſonne ne daigne le l'approprier (77)".

[R] *Dame qui s'eſt toujours conduite de la manière la plus convenable à la dignité de ſa naiſſance & de ſon rang.*] C'eſt là une vérité connue de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, & comme plus d'une fois le Public lui a donné les éloges qui lui ſont juſtement dus, il ſeroit ſuperflu de s'y étendre davantage ici. Je remarquerai ſeulement, que la Ducheſſe a été louée particuliérement par celui qui étoit le plus à portée de connoître ſon mérite réel, je parle du Docteur Marſ; qui pendant un grand nombre d'années, qu'ils ont vécu enſemble, a rendu juſtice à ſes rares qualités en toute occaſion, & très fréquemment dans ſes Ouvrages. On voit-ſur-tout par ſon Teſtament, qu'il avoit une haute idée de ſon mérite. „ Pour donner, dit-il, une nouvelle preuve du fond que je fais ſur ſa tendreſſe & ſur ſa prudence, je laiſſe non ſeulement à ſa fage conduite tous nos enfans, mais encore mes deux filles naturelles Sophie & Charlotte, pour leſquelles elle a toujours eu une bonté généreuſe, ſans que jamais je l'aye exigé d'elle le moins du monde, parce que je prévoyois que des femmes qui auroient des ſentimens

„ moins

(73) Character of the D. of Buckingham. p. 17.

(74) Le Duc de Buckingham & le Comte d'....

(75) Character of the D. of Buckingham. p. 17. 18.

(76) Ibid. p. 21.

(77) Pyr. Bayle Art. PHILOLAUS (BENJAMIN) à la fin de la Rem. [A].

le Duc aimoit trop l'argent; mais cette opinion doit son origine à des circonstances peu importantes, ou plutôt a un caractère que des gens indiscrets ne savoient point ménager. On peut fournir bien des preuves qu'il n'étoit point avare, mais la plus forte qu'il y ait, c'est qu'il a perdu une partie considérable de son bien, uniquement pour n'avoir pas pris, pendant quarante ans, la peine de visiter ses terres qui étoient éloignées de Londres (*t*). L'indolence & l'avarice sont deux choses qui paroissent incompatibles, l'Avare étant un Etre qui se refuse tout plaisir, excepté celui de satisfaire sa passion. Nous finirons le Caractère du Duc par les traits, qui dans le siécle où nous vivons, sont les plus rares & les plus dignes d'imitation. „ Quoiqu'il occupât souvent de grandes places à la Cour, il ne s'est jamais conduit „ dans aucune que d'une manière qui lui paroissoit convenable avec le bien de sa Patrie: il ne craignoit „ pas même de s'expliquer nettement sur les choses les plus contraires aux vuës du Souverain, & de „ protester contre ce qui ne lui paroissoit pas juste; & c'est ce qui lui fit perdre plus d'une fois ses em- „ plois, ou l'obligea à les résigner. On n'a jamais pu l'accuser d'avoir donné mal son suffrage dans „ le Parlement, ou d'avoir agi contre le véritable intérêt du Parti, auquel il faisoit profession d'être „ attaché, quoiqu'il n'ait pas voulu suivre toujours aveuglement les sentimens des autres, bien moins „ encore se prêter à leurs humeurs & à leurs passions (*t*)". Il mourut le 24 Février 1720½, âgé de soixante-quinze ans; & après que son corps eut été exposé durant quelques jours sur un lit de parade à l'Hôtel de Buckingham, il fut transporté en grande pompe & enterré dans l'Abbaye de Westminster, où on lui a érigé un beau Monument, sur lequel il y a l'Epitaphe qu'on verra ci-dessous [*S*]; elle a excité de grandes clameurs, plusieurs personnes ayant prétendu, qu'elle prouve que le Duc étoit Pyrrhonien, & d'autres qu'elle est incompatible avec les principes de l'Orthodoxie [*T*]. Il ne laissa qu'un fils unique, nommé Edmond, qui hérita de ses titres, mais qui fut enlevé à la fleur de ses jours, dans le tems qu'il alloit entrer en possession de ses biens; & qui par sa mort laissa la Duchesse sa mere dans une douleur inexprimable, ayant perdu en lui toute sa consolation: c'étoit un jeune Seigneur qui donnoit les plus grandes espérances, & qui étoit exempt des vices du siécle [*U*]: en sa personne ont fini les titres

(*t*) Ibid. p. 22. II.

(*t*) Ibid. p. 24. Le Docteur Fiddes a aussi mis le caractere du Duc dans un beau jour, quand il dit; *pour de personnes avineux plus accalorés que les pour bien juger des affaires Politiques, ou une plus parfaite connoissance du cœur humain, & des projets de ceux qui occupoient les premieres places à la Cour, dont il fut toujours un des ornemens.* Voy. *Défense de l'Epitaphe du Duc.* p. 57.

moins nobles, pourroient lui en faire un sujet de repro- „ che, je l'en ai même avertie, sachant bien que nous vi- „ vons dans un siécle & dans un Pays, où il n'y avoit pas „ lieu d'attendre, qu'on estimât une vertu aussi rare à pro- „ portion de son prix (78)". Comme c'est ici naturellement le lieu de parler des trois femmes du Duc, nous en dirons un mot. „ Il épousa en premières nôces Ursule, fille du „ Colonel Stawel, & veuve du Comte de Conway, & n'en „ eut point d'enfans. Il se maria en secondes nôces avec Lady „ Catherine, fille aînée de Foulques Greville, Lord Brook, „ Veuve de Baptiste Noel, Comte de Gainsborough, qui „ mourut en 170½ sans laisser d'enfans. Il épousa en troisié- „ mes nôces (79) Catherine, fille naturelle du Roi Jaques „ II. que ce Prince avoit eue de Catherine Sidley, créée „ Comtesse de Dorchester, laquelle après sa fuite & son dé- „ trônement épousa le Comte de Portmore. Le Roi donna „ à sa fille le titre de Lady Catherine d'Arnley (80), avec „ le rang de fille de Duc, en lui permettant de porter ses ar- „ mes. Ce fut le 6 Décembre 1688, que Jaques déclara & „ ordonna, que sa bien aimée fille naturelle Lady Catherine „ porteroit le surnom de Darnley, & qu'elle jouiroit par- „ tout du rang, des privilèges, & des honneurs, dont jouis- „ sent les filles des Ducs d'Angleterre. Par la même Patente „ il ordonne qu'elle portera ses propres armes Royales; à „ la Bordure componée d'Hermine & d'Azur, à la fleur de „ Lis de France sur l'Azur; & pour Supports, du côté droit „ une Licorne d'Hermine, à la corne, les crins, & les cor- „ nes des pieds d'Or, accollée d'une Guirlande de roses rou- „ ges, au naturel, & du côté gauche, un Bouc d'Hermine, „ à la corne & aux cornes des pieds d'azur, avec une Guir- „ lande pareille à l'autre autour du cou. Elle étoit demeu- „ rée Veuve fort jeune de Jaques Comte d'Anglesey, dont „ elle avoit été séparée, à sa propre requête, malgré les op- „ positions du Comte, par arrêt unanime des deux Cham- „ bres du Parlement, à cause de sa cruauté, & des mauvais „ traitemens qu'il lui faisoit injustement. Il faut remarquer, „ à la décharge de cet infortuné Seigneur, que quelques-uns „ ont cru qu'il avoit l'esprit un peu dérangé, comme toute „ sa conduite pendant un an qu'ils vécurent ensemble, en „ faisoit foi. Le Duc de Buckingham eut de cette Dame „ d'abord une fille, nommée Sophie, qui mourut en bas „ âge, ensuite deux garçons, dont l'aîné fut nommé Jean „ par la Reine Anne, qui en fut la Marraine, il ne vécut „ que trois semaines; le second qui eut le nom de Robert „ (81), & le titre de Marquis de Normanby, né le 11 Dé- „ cembre 1711, mort depuis; après cela une fille, nommée „ Sophie Catherine Henriette Sheffield, qui a vécu jusqu'à „ l'âge de quatre ans; & enfin un fils, baptisé par le Doc- „ teur Atterbury, Evêque de Rochester, qui n'avoit que cinq „ ans quand le Duc mourut (82), étant né le 21 Janvier „ 1716; il est mort à Rome le 30 Octobre 1735".

[*S*] *L'Epitaphe qu'on verra ci-dessous.*] Ce fut par ses ordres qu'elle y fut mise, comme il paroît par un endroit de son Testament. „ Et comme on a coutume, *dit-il*, de met- „ tre quelque chose sur les monumens, je souhaitte qu'on „ mette sur le mien, dans un endroit,

„ *Pro Rege sepe, pro Republicâ semper.*

„ & dans un autre;

„ *Dubius sed non improbus vixi.*
„ *Incertus morior, sed inturbatus.*
„ *Humanum est nescire & errare* (83)
„ *Christum adveneror, Deo confido*
„ *Omnipotenti, benevolentissimo.*
„ *Ens entium miserere mei* (84).

La seconde ligne se lit sur la tombeau du Duc, dans l'Abbaye de Westminster, de la manière suivante:

Incertus morior, non perturbatus.

& les mots *Christum adveneror* ne s'y trouvent point, à la prière, dit-on, du feu Docteur Atterbury, qui trouvoit que le mot d'*adveneror*, appliqué à Jésus-Christ, n'étoit pas assez fort. Tout le reste de l'Epitaphe est tel, que nous l'avons rapportée; & au-dessous du tout on lit:

Catharina Buckinghamiæ Ducissa
Mœrens extrui curavit. A. MDCCXXII (85).

[*T*] *Elle a excité de grandes clameurs, plusieurs personnes ayant prétendu qu'elle prouve que le Duc étoit Pyrrhonien, & d'autres qu'elle est incompatible avec les principes de l'Orthodoxie.*] Le Vulgaire, qui n'a point de juste idée de ce que c'est que Religion, a déclamé, à son ordinaire, contre l'Auteur de l'Epitaphe, comme étant Athée, ou sans Religion. D'autres l'ont décrié comme un Déiste; mais ceux-ci ne savent certainement pas ce que ce nom signifie, puisque sans cela ils ne condamneroient pas un homme qui témoignoit autant de vénération pour Jésus-Christ que le fait le Duc d'une manière si claire dans cette Epitaphe; *Christum adveneror* (86). D'autres ont conclu de ces derniers mots, qu'il n'étoit pas orthodoxe dans la foi. „ Ce qui prouve, *dit le Docteur Fid-* „ *des*, les dispositions où sont quelques personnes, assez „ charitables, pour expliquer cette Epitaphe dans le plus „ mauvais sens, c'est qu'ils n'ont pas fait scrupule d'ajouter „ à l'Original, dans les diverses Copies qu'on a répandues „ dans le public, & de mettre *Deo Confido Soli*; ce qui paroît „ exclure davantage la Divinité de notre Seigneur, quoique „ cette expression ne l'exclue pas *absolument*; car on ne peut „ raisonnablement conclure qu'un homme ne croit point la „ Divinité de Jésus-Christ, sur une expression, qu'on peut „ employer dans la supposition qu'il est véritablement Dieu „ (87)". A l'égard de ceux qui ont qualifié le Duc d'Athée, ou ils n'entendent pas la véritable signification de ce mot, ou ils n'ont jamais lu ses Ouvrages, dans lesquels il témoigne par-tout le plus profond respect pour la Divinité. „ Lors- „ qu'il plaira à la divine Providence de me retirer de ce „ monde, *dit-il*, à laquelle je me soumets humblement, non „ seulement sans répugnance, mais avec plaisir, pleinement „ persuadé que sa Bonté & sa Sagesse infinie régient tout de „ la manière la plus avantageuse (88) &c". Et dans un autre endroit. „ J'avoue que ma Foi est fondée. . . . . sur „ cet adorable assemblage de Puissance & de Bonté infinies, „ qui doit certainement récompenser ci-après les souffrances „ qu'éprouvent dans cette vie tant de milliers de créatures „ innocentes & malheureuses (89)". Et en finissant des vers adressés à Dieu, il s'exprime en ces termes: „ Tandis „ que d'autres font de vains efforts pour te connoître mieux, „ permets que je t'adore dans un respectueux silence: ne sou- „ haittant que le pouvoir humain puisse s'augmenter, que „ pour que ta Puissance infinie soit plus dignement célébrée! „ ce sont les intelligences célestes, qui dans leur plus haut „ point de gloire, ont été créées pour te louer dignement „ (90)". Pendant toutes les disputes sur cette fameuse Epitaphe, le savant Théologien, cité ci-dessus, prit la plume, & entreprit de prouver, dans une Brochure, qu'elle n'est à aucun égard Hétérodoxe.

[*U*] *C'étoit un jeune Seigneur, qui donnoit les plus grandes espérances, & qui étoit exempt des vices du siécle.*] La plupart des gens se sont extrêmement trompés dans l'idée qu'ils se sont fait de ce jeune Seigneur; on s'est imaginé qu'il n'avoit point reçu de la nature des talens, qui, s'ils avoient eu le tems de parvenir à une pleine maturité, l'auroient rendu un des plus grands ornemens de son Pays. Ce qui vraisemblablement a donné lieu à cette fausse opinion, c'est son extrême

(78) *Chandler of the D. of Buckingham.* p. 57. 58.

(79) Le 1 Mars 1705. Voy. les Remarques de Tindal sur l'Histoire de Mr. de Rapin.

(80) C'est la Duchesse de Buckingham, dont la mere étoit fille du Chevalier Charles Sidley.

(81) Le Duc fit des vers fort tendres sur la mort de ce fils, qu'il finit en ces termes: „ Mais „ pourquoi tant de „ détours „ pour déplorer „ cette fatale perte? Helas! „ il n'y a „ pas d'expression „ qui égale „ la douleur „ d'un Pere „ en tel V. *Buckingham's Works* Vol. I. p. 189.

(82) C'étoit Edmond Duc de Buckingham. Voy. *Peerage of England.* V. C. p. 148.

(83) Dans cette Epitaphe publiée par le Docteur Fiddes, il y a *Humanum est errare & nescire.* V. The Doctor's Defence of the Duke of Buckingham's Epitaph, in a Letter to a Free thinker, behind the title-page. Londres 1722 in-8.

(84) *Chandler of the D. of Buckingham.* p. 44.

(85) Pumroi dû observer qu'il y a encore une Inscription Latine, où l'on trouve ce qui regarde la famille, les titres les femmes, & les enfans du Duc.

(86) Le Docteur Fiddes observe que *le Duc semble s'être servi du terme adveneror... pour exprimer plus fortement sa foi, & qu'un habile Critique & Grammairien* (Æl. Ant. Nebrissensis) *l'explique par* vale. *de veneror; que Varron l'employe pour exprimer un culte de Culte religieux* Venerem & Minervam advenerari. *Défenses of the Epitaph.* p. 37. 38.

(87) *Défense of the Duke's Epitaph.* p. 59.

(88) Voy. Le Préambule du Testament du Duc dans le *Character of the D. of Buckingham.* p. 25.

(89) Duke of Buckingham's Works Vol. II. p. 226. 227. dans une Lettre au D. de S.

(90) Ibid. p. 207. 208.

titres de la Famille de Sheffield; il fut inhumé dans l'Abbaye de Weſtminſter auprès de ſon pere, après avoir été auſſi expoſé ſur un lit de parade à l'Hôtel de Buckingham. Pour revenir au Duc ſon pere, il nous ap-

me modeſtie, & ſa grande retenue; qualités ſi rares dans les jeunes gens du rang du Duc, que les ames vulgaires ne manquent pas de les prendre pour une marque certaine de défaut de génie & de talens. Mais ceux qui ont connu perſonnellement le jeune Duc ſavent, combien ces gens-là ſe ſont trompés ſur ſon caractére, qu'un homme qui l'a particuliérement connu, a ébauché de la maniére ſuivante, dans une Lettre, dont il m'a bien voulu communiquer l'Extrait. „ Jamais Fils ne témoigna plus de tendreſſe & de reſpect à ſa „ Mére, que lui; jamais Mére ne ſe fit une affaire plus ſé„ rieuſe de veiller ſur la ſanté de ſon fils, d'avoir ſoin de „ ſon éducation (91), & de mettre ordre à ſes affaires, qui „ étoient fort embarraſſées à la mort de ſon Pere. Il avoit „ une modeſtie naturelle ſi grande, qu'elle a empêché ſes „ bonnes qualités de paroître auſſi viſiblement, qu'elles auroient fait, ou qu'elles éclattent dans de jeunes gens, qui entrent de bonne heure dans toute ſorte de Compagnies. „ Ses talens ne ſe montroient qu'à ſes intimes amis, qui „ trouvoient des raiſons de l'aimer & de l'admirer à proportion qu'ils approfondiſſoient ſon caractére, & ceux qui ont eu occaſion de juger de lui, & qui étoient juges très-compétens, conviennent, que ſon génie ne le cédoit en rien „ à celui de ſon pere, & qu'il y joignoit toutes les vertus „ qui pouvoient faire plaiſir à ſes amis. Son jugement & ſa „ pénétration ſurpaſſoient ſon âge; il n'étoit pas toujours „ également animé, mais quand il étoit en ſanté, il avoit „ beaucoup de feu & de vivacité dans la converſation, qu'il „ faiſoit rouler généralement ſur des ſujets utiles & ſolides; „ ſes ſentimens étoient juſtes & délicats, & il s'exprimoit bien „ & purement. Il mépriſoit toute baſſeſſe tant dans ſes paroles que dans ſes actions; & il étoit ſi peu porté à aucun „ vice, que ſa maniére de penſer & de vivre pouvoit ſervir „ de modéle à des gens plus âgez & plus expérimentez que „ lui. Il n'aimoit que les amuſemens mâles & utiles. Au-lieu „ de perdre ſon tems avec de jeunes gens de qualité, comme cela eſt ſi ordinaire aujourdhui, il l'employoit à étudier l'Hiſtoire & la Conſtitution de ſon Pays, pour lequel „ il avoit un amour & un zéle ſans pareil dans un jeune „ homme de ſon âge; & quoiqu'on pût très-rarement l'engager à ſouffrir l'incommodité que lui cauſoit la chaleur „ des lieux de Spectacle, on ne pouvoit l'empêcher de paſſer „ des journées entiéres à écouter les débats dans l'une & „ l'autre Chambre du Parlement, ſur tous les ſujets, ſur „ leſquels les plus beaux Parleurs déployoient leur éloquence. „ Et il avoit la mémoire ſi heureuſe & la conception ſi prompte, qu'il pouvoit rapporter en ſubſtance les diſcours qu'il „ avoit entendus, avec la derniére clarté, & en des termes „ également énergiques & bien tournez; & ce qu'il y a de „ plus remarquable dans un jeune homme de ſon âge, c'eſt „ qu'il avoit pris la peine, les deux derniers hyvers, d'écrire „ dans un Livre, que ſa mére trouva par hazard, l'abrégé „ des diſcours qu'il avoit entendus, & retenus; & ce Livre „ ayant été montré à ceux qui étoient le mieux en état d'en „ juger, ils dirent qu'ils étoient ſurpris de les voir rendus „ d'une maniére ſi conciſe & auſſi exacte (92)". Quel admirable tableau des vertus naiſſantes d'un jeune Seigneur! Quel ſoin ne doit on pas prendre de l'éducation des fils aînés de nos Pairs, deſtinés par leur naiſſance à avoir une part conſidérable au Pouvoir Légiſlatif, & par-là même à pouvoir contribuer beaucoup au bonheur ou au malheur de leur Patrie! Un illuſtre Poëte, parent du Duc, confirme les grandes idées qu'en donne l'Auteur de la Lettre rapportée ci-deſſus; c'eſt dans des vers ſur la mort de ce jeune Seigneur; „ un eſprit prématuré, nourri des plus beaux préceptes, „ cultivé par les Arts, & orné d'un jugement ſolide, qui „ ignoroit toutes les folies du monde, & déteſtoit le mal; „ dont tous les ſentimens étoient nobles & dont la Raiſon „ régloit les deſirs; deſtiné par ſa naiſſance aux plus brillans honneurs, & à la plus grande fortune, il ne jettoit „ les yeux ſur le vice qu'avec mépris; grave dans ſon jeune „ âge, reſervé, ſans être ſombre & auſtére; compatiſſant „ pour les foibleſſes, mais ſévére pour le crime (93)". Il avoit fait une Campagne ſur le Rhin, dont il eſt parlé dans une Lettre, dont la même perſonne, mentionnée ci-deſſus m'a communiqué l'Extrait ſuivant. „ En 1734 ce jeune Seigneur „ auſſi diſtingué par ſes vertus & ſes qualités perſonnelles „ que par la grandeur de ſon rang, & par la nobleſſe de ſa „ naiſſance, ne crut pas que, ni ſon rang, le plus haut où „ un ſujet puiſſe parvenir, ni ſes richeſſes, ni ſa jeuneſſe, „ pûſſent ou dûſſent l'exempter des fatigues & des périls d'une Campagne, dont la gloire devoit être le prix. Quoiqu'il fut le dernier de ſa Maiſon, & encore Mineur; quoiqu'il fut tendrement chéri de la meilleure de toutes les „ méres, dont il étoit le fils unique, il alla de ſon aveu „ ſervir en qualité de Volontaire, dans l'armée que commandoit en Allemagne le fameux Duc de Berwick, ſon Oncle. Et comme il s'y étoit rendu pour ſe mettre en „ état de ſervir ſa Patrie, & pour ſe rendre digne d'en être „ un des premiers Pairs, il fut toujours aux côtés du Maréchal, qui étoit toujours un des plus dangereux poſtes. „ C'eſt de cette maniére que le jeune Duc de Buckingham „ employa honorablement ſon tems, juſques à cette fatale „ matinée, où le Maréchal eut la tête emportée d'un boulet „ de Canon devant Philipsbourg, qu'il aſſiégeoit, & ſervoit „ de prés. La mort du Maréchal de Berwick mit fin à la Campagne du Duc de Buckingham; la Ducheſſe ſa mére l'ayant „ rappellé par le conſeil de ſes amis; & peu de tems après „ la mort enſévelit les grandes eſpérances, que l'on avoit „ conçues de ſa perſonne. Si notre Jeuneſſe Angloiſe ne „ peut être excitée à chercher la gloire par le bel exemple „ qu'il lui a donné, ſe couvrir de honte. Elle triompha de tous les puiſſans motifs, que la tendreſſe ſuggére, & elle ſacrifia ſa propre ſatisfaction & ſon repos à la gloire de ſon fils, & à l'honneur „ de ſon Pays; la crainte de le perdre fut moins puiſſante en „ elle, que le deſir de le voir digne de vivre". Le Comte d'Orrery touche la Campagne du Duc dans ſes vers, quand il dit: „ Vaillant dans les Armes, la France vit briller ſon „ feu martial, là où Berwick tomba noyé dans ſon ſang". Voici le portrait que l'on fait du Duc dans une autre Lettre, qui m'a auſſi été communiquée. „ Ce jeune Seigneur avoit „ tant de rares qualités, & étoit d'un ſi beau caractére, que „ ſa mort prématurée excita un regret univerſel dans la „ Ville, où il mourut (à Rome,) & qu'il doit être regretté „ dans tous les lieux, où ſon caractére a été connu. Il avoit „ une imagination vive, jointe à une conception heureuſe „ & prompte; & ce qui ſe trouve aſſez rarement, un jugement ſolide accompagnoit ſa vivacité. Les deux derniéres „ années de ſa vie il cultiva les talens, que Dieu lui avoit „ donnez, par une grande application à l'étude, & il s'attacha ſurtout à acquérir les connoiſſances qui pouvoient le „ rendre utile à ſa Patrie, dont l'amour étoit ſa paſſion dominante. Il altéra même ſa ſanté, délicate par elle-même, „ en s'appliquant avec trop d'aſſiduité à connoître les Loix „ & Coutumes du Royaume dont il étoit Conſeiller né; & „ celles de cette Cour Souveraine dans laquelle il devoit bientôt entrer, & où ſa préſence étoit impatiemment attendue & deſirée. La Ducheſſe ſa mére, qui par le Teſtament de ſon pere, étoit ſa ſeule Tutrice; & qui par une grandeur d'ame, que ſes ennemis même ne peuvent lui conteſter ouvertement, ſit toujours céder ſon extrême tendreſſe pour lui, à ce qui pouvoit contribuer à ſa gloire & „ à le rendre plus parfait, lui permit de faire deux Campagnes, en qualité d'Aide de Camp de ſon Oncle le feu Maréchal de Berwick, aux ſiéges du Fort de Kehl, & de Philipsbourg; c'étoit pour qu'il apprit l'art de la guerre ſous „ un Général auſſi expérimenté, & qu'il ſe rendit capable, „ quand le ſervice de ſa Patrie le demanderoit, de marcher „ ſur les traces de ſes illuſtres Ancêtres, qui avoient donné „ des preuves de leur Courage dans les Armées, comme de „ leur habileté dans le cabinet. Le Duc de ſon côté témoigna auſſi l'ardeur requiſe pour acquérir des connoiſſances, „ qui pouvoient le rendre utile à ſa Patrie. Son zéle pour „ le Bien public, ſi extraordinaire dans un homme de ſon „ âge, étoit accompagné de pluſieurs belles vertus particuliéres. Fils reſpectueux & tendre, il étoit fort éloigné du „ caractére d'autres jeunes gens, qui n'aſpirent ſouvent qu'à „ être affranchis de l'autorité de leurs parens; lorſque des „ affaires ou quelque autre raiſon obligeoient la Ducheſſe „ de s'éloigner de lui, il avoit toujours de l'impatience qu'elle fût de retour, ou de l'aller joindre; parce qu'il ſavoit „ bien qu'elle ne faiſoit valoir ſon autorité qu'avec prudence & douceur; & qu'elle ne s'oppoſoit jamais à ſes déſirs, „ que dans des occaſions qui étoient fort rares, où lui-même étoit convaincu enſuite qu'elle avoit eu raiſon, ce „ dont il convenoit ſans peine. Il étoit indulgent à ſes Domeſtiques, gracieux envers ceux qui dépendoient de lui, „ & tendrement reconnoiſſant envers ſes Amis. Sa réſerve „ venoit quelquefois de ſa mauvaiſe ſanté, ſouvent auſſi de ce que le ſujet de la converſation lui déplaiſoit; & il n'y entroit avec plaiſir, que lorſqu'elle pouvoit contribuer à „ le perfectionner lui-même ou les autres. Il étoit régulier „ dans ſes dévotions particuliéres, quoique ſa mauvaiſe ſanté „ ne lui permît pas quelquefois d'aſſiſter au Culte public; „ & il avoit tant de reſpect pour les choſes ſaintes, qu'il ne „ ſe permettoit jamais à lui-même, ni n'encourageoit dans „ les autres, certains traits, qui tendent à les rendre ridicules; qualité d'autant plus recommandable, qu'il avoit beaucoup de talent pour la raillerie, qu'il n'exerça jamais ſur „ des ſujets de Religion, en conſéquence des inſtructions „ réïtérées de ſa mére ſur cet article, & par un effet de ſon bon naturel. Il étoit gai & amuſant ſans aigreur, affable ſans baſſeſſe, honnête envers les inférieurs, ſans une familiarité mal placée, & ſans une condeſcendance indécente. Comme la vie a été une ſuite uniforme de Vertus, ſa „ conduite à la fin de ſes jours a répondu aux eſpérances „ qu'on pouvoit concevoir d'un ſi beau caractére. Pour me ſervir de la même image, qu'il employa quelques momens avant que d'expirer, en diſant qu'il vouloit *ſe tirer de la tempête* dans la chaiſe où il étoit, *il ſe tira de la tempête de la mort* avec tant de courage & de réſignation, qu'il excita l'admiration & l'amour de tous ceux qui furent témoins de ſes derniers momens, ou qui en furent inſtruits. Il mourut à Rome, en allant à Naples, dans ſa vingtiéme année; & laiſſa une mére pénétrée de douleur, de la vie de laquelle on a déſeſpéré deux fois, il n'y a pas longtems. Ce „ qu'il regretta le plus, & ce qui n'a pas peu aggravé la „ douleur de la Ducheſſe, c'étoit d'être privé de la conſolation de lui dire le dernier adieu. Elle l'avoit accompagné auſſi loin, que le lui avoient permis des affaires de grande conſéquence, & entre autres la négociation d'un mariage, dont il étoit informé, & qu'il approuvoit, avec „ une jeune Demoiſelle d'un grand mérite, & d'une famille „ convenable à ſa naiſſance & à ſon rang. Cette perte pré-

(91) Le ſavant Malcolm a mis la dernière main.

(92) J'ai vu moi-même un Volume in-folio, contenant les Obſervations qu'il avoit faites en France & en Italie, écrites de ſa propre main.

(93) *A Poem ſacred to the Memory of Edmund Sheffield D. of Buckingham &c. By John Boyle Earl of Orrery.* Lond. 1736.

apprend lui-même qu'il ſe battit en duël avec le ſpirituel Comte de Rocheſter [*W*]. Ses Ouvrages tant en Proſe qu'en Vers prouvent qu'il étoit un des meilleurs Ecrivains & des plus grands Poëtes de ſon tems, & c'eſt auſſi le témoignage que lui rendent les plus illuſtres Auteurs ſes Contemporains [*X*]. [☞ Quoi-

„ maturée d'un jeune Seigneur de ſi grande eſpérance, eſt „ non ſeulement un malheur pour ſa famille, & pour ſes „ Amis particuliers, mais elle doit encore toucher tous ceux „ qui aiment leur patrie, avec leſquels il auroit concouru „ de cœur, à tout ce qui auroit pu contribuer au bien public. „ Il a laiſſé un Teſtament, dont la Ducheſſe ſeule eſt exécu- „ trice, & par lequel il lui légue ſans réſerve tout ce qui lui „ appartenoit (94)". Dans les Vers que le Comte d'Orrery a faits ſur la mort du Duc, il parle de la fermeté qu'il a fait paroître dans ſes derniers momens: „ Autour de ſa tête flot- „ tent de noires vapeurs, & tous les préſages d'une mort „ prochaine ſe montrent près de lui. Il obéït ſans frayeur „ aux redoutables ſommations; point de vœux ou de déſirs, „ qui ralentiſſent ſon ardeur pour le Ciel, ou qui tendent „ à éloigner le ſort fatal qui le menace: Il remet ſa vie à la „ Puiſſance de qui il l'a reçue. Une pâleur mortelle ter- „ nit le vermeil de ſes lèvres; les forces lui manquent, & „ néanmoins avant que ſon ame achéve de briſer les liens „ qui l'attachent au corps, il dit avec une noble fermeté: „ *La Maladie, avec toute ſa ſuite lugubre, & ſes douleurs exi-* „ *ſantes, deſtinée tôt ou tard par les decrets du Ciel à mettre en* „ *liberté l'ame priſonnière, ne me trouble point; non, ni les an-* „ *goiſſes de la mort ſi vives au moment de la ſéparation, ni les* „ *remords du crime plus cruels encore, ne m'arracheront une ſeule* „ *larme de frayeur, & de découragement: c'eſt helas! la douleur* „ *de ma mere: C'eſt-là ce qui m'agite, je ſens l'angoiſſe qui ſaiſira* „ *ſon cœur: Ciel propice, adoucis ſes douleurs!* Il dit, & meurt „ en pouſſant ces derniers ſoupirs d'une tendreſſe filiale! „ Illuſtre jeune-homme! dont les derniers momens dévoi- „ lent la plus tendre paſſion avec ſageſſe, dont la tendreſſe „ avoit pour principe le reſpect, la raiſon, & la bonté, & „ qui languiſſoit d'acquitter les dettes de la reconnoiſſance la „ plus vive". Le Comte s'adreſſe enſuite à la Ducheſſe en ces termes. „ Et vous, dont le mérite diſtingué forma un „ fils digne du Ciel; vous, dont les attentions infatigables, & „ les ſoins innnis, dont l'amour maternel, & les prières aſſi- „ dues, lui apprirent à marcher ſans peine dans les routes „ épineuſes de la vie, à ſoutenir les dures atteintes de la „ mort ſans frayeur; vous, dont la ſageſſe l'excita à s'élever, „ tel qu'une Alouette, & à atteindre le firmament avec de „ jeunes ailes, à monter au Temple de Mémoire, à briller „ par ſes actions, & par la ſublimité de ſon eſprit; conſo- „ lez-vous en conſidérant que ſi la carrière n'a pas été lon- „ gue, elle a été fournie avec ardeur, & achevée avec digni- „ té; & qu'à cette heure, éloigné des vaux mortels il eſt „ au milieu des Séraphins, & eſt en poſſeſſion du prix".

(94) La Lettre dont nous avons eſt datée, eſt du 27 Decembre 1735; & les deux autres dont on a donné des Extraits ci-deſſus, ſont environ du même tems.

[*W*] *Il nous apprend lui-même qu'il ſe battit en duël avec le ſpirituel Comte de Rocheſter.*] Comme ce fut entre la première & la ſeconde guerre de Hollande, ce doit avoir été entre 1667 & 1672. Le Comte de Mulgrave nous apprend que la querelle vint d'un trait fort malin que le Comte de Rocheſter avoit laché contre lui, mais il ne dit point ce que c'étoit, & nous ne trouvons aucune lumière là-deſſus dans quelque Auteur que ce ſoit, ainſi nous nous bornerons à rapporter le récit que le Comte de Mulgrave fait de cette affaire. „ J'appris que le Comte de Rocheſter avoit dit quelque cho- „ ſe contre moi, qui, ſelon ſa coutume, étoit fort malin: „ Je lui envoyai le Colonel Aſton, mon ami intime, pour „ lui faire un appel. Il me fit ce qu'on lui avoit fait dire, & „ je fus effectivement bientôt convaincu qu'il n'avoit rien „ dit de pareil; mais je m'imaginai follement, que le rapport „ ſeul, quoique faux, m'obligeoit à pouſſer l'affaire: & nous „ fixâmes le lendemain pour nous battre à cheval, choſe fort „ peu en uſage en Angleterre, mais il avoit droit de choiſir. „ Ces arrangemens pris, je me rendis la veille ſecrettement „ avec mon ſecond à Knightsbridge, de peur que ſur quel- „ que ſoupçon on ne nous arrêtât à Londres; mais nous cou- „ rûmes plus de riſque dans notre retraite, parce que nous „ avions tout l'air de voleurs de grand chemin, qui vou- „ loient ſe tenir clos & couverts pour une nuit dans un „ méchant cabaret; car je m'imagine que celui où nous lo- „ geâmes ſervoit de retraite à pareilles gens, & qu'on nous „ y prit pour être de la confrairie, ce qui nous procura un „ d'autant meilleur accueil. Le matin nous trouvâmes My- „ lord Rocheſter au rendez-vous, mais au-lieu d'avoir avec „ lui Jaques Porter pour Second, comme il en avoit aſſuré „ Aſton, il avoit amené un avanturier, Garde du Corps „ que perſonne ne connoiſſoit. Mr. Aſton témoigna ſon mé- „ contentement, & allégua que ce n'étoit pas-là un adver- „ ſaire convenable, ſur-tout étant paſſablement bien monté, „ au-lieu que nous n'avions que des mazettes: nous con- „ vinmes donc tous de faire notre combat à pié. Mais com- „ me Mylord Rocheſter & moi prenions le chemin d'un „ champ voiſin, il me dit qu'il avoit choiſi d'abord de ſe „ battre à cheval, parce qu'il étoit tellement incommodé „ d'un certain mal, qu'il ſe trouvoit hors d'état de ſe battre „ d'une autre maniére, & ſur-tout à pié. Je fus extrême- „ ment ſurpris de ce diſcours, n'y ayant pas d'homme qui „ fût en meilleure réputation de courage que lui; &, com- „ me ma colére étoit calmée, parce que j'étois convaincu „ qu'il n'avoit point dit ce qui avoit allumé mon reſſenti- „ ment, je pris la liberté de lui repréſenter que nous don- „ nerions lieu à une hiſtoire ridicule, ſi nous nous ſépa- „ rions ſans nous battre; & je lui conſeillai de peſer mûre- „ ment la choſe pour notre honneur commun, & ſur-tout „ pour le ſien, parce que je ſerois obligé pour la défenſe „ du mien de rejetter la faute entiérement ſur lui & de dire „ la vérité du fait. Il me répondit qu'il conſentoit, & qu'il „ eſpéroit que je ne voudrois pas profiter de l'avantage d'a- „ voir à faire à un homme auſſi foible; je lui repliquai, qu'il „ m'avoit entiérement lié les mains par cette raiſon, à con- „ dition que nous appellerions nos Seconds pour ſervir de „ témoins; il y conſentit, & nous nous ſéparâmes. Quand „ nous arrivâmes à Londres, nous trouvâmes que la Ville „ étoit pleine de cette querelle, à cauſe que nous nous é- „ tions abſentés ſi longtems; deſorte que Mr. Aſton crut „ devoir mettre par écrit tout ce qui s'étoit paſſé, juſqu'au „ moindre mot, afin de répandre par-tout la véritable rai- „ ſon qui nous avoit fait revenir ſans nous battre; & com- „ me Mylord Rocheſter ne démentit point cette relation & „ n'en témoigna aucun reſſentiment, cette avanture le ru- „ na de réputation du côté du courage, & je fus véritable- „ ment mortifié d'y avoir contribué, d'autant plus que per- „ ſonne n'en avoit plus que lui pour l'eſprit; c'eſt par-là „ qu'il s'eſt aſſez bien ſoutenu dans le monde, malgré quel- „ ques autres avantures pareilles, qui ne manquent guéres „ d'arriver, quand la foibleſſe d'un homme eſt connue (95)". L'Eſprit Satirique eſt une arme très-dangereuſe entre les mains d'un homme ſans honneur, qui n'a pas la prudence de la ſavoir bien ménager; puiſqu'il attaque indifféremment le riche & le pauvre, l'homme courageux & le poltron, l'homme de bien & le méchant. Les gens de ce caractére ſont la peſte de la Société, & s'expoſent eux-mêmes à mille dangers, qui leur deviennent quelquefois funeſtes; car comme ils ſemblent obliger tout le monde à ſe défier d'eux, ils doivent néceſſairement ſe faire un grand nombre d'ennemis. Au contraire lorſqu'un homme d'honneur & de bon ſens poſſéde l'eſprit de ſatire, c'eſt un talent eſtimable. C'eſt alors une arme deſtinée à attaquer le vice & la folie, & comme telle c'eſt le plus grand ami de la Vertu, dont la défenſe eſt le principal objet de ſes ſoins; un homme de ce caractére doit par conſéquent être regardé par tous les gens de bien, comme un membre des plus eſtimables de leur Société, puiſqu'il contribue ſi fort à la maintenir; ils le trouvent digne de toute leur vénération, & un de leurs plus grands ſoins eſt de le protéger. Mais pour revenir à nos deux Seigneurs, ils étoient fort bien aſſortis & la partie étoit égale pour l'âge; Mylord Rocheſter étoit né en 1648 (96), & la querelle avec le Comte de Mulgrave arriva entre 1667 & 1672, le Comte avoit donc environ vingt-deux, ou vingt-trois ans (97); & on ne peut placer leur querelle plus tard, parce que le Duc de Buckingham parle dans ſes *Mémoires* (98), de la ſeconde guerre de Hollande, comme arrivée *quelques années après*: or on ſait que ce fut en 1672, tems où Mylord Rocheſter avoit autour de vingt un ou vingt-deux ans. Il ſurvécut de dix ou onze ans à cette affaire (99); & cependant je ne me ſouviens pas qu'il ait laché un ſeul trait contre le Comte de Mulgrave dans ſes Ecrits, à moins que l'on ne ſuppoſe, ce que j'ai beaucoup de peine à me perſuader, que Mylord Rocheſter ne ſoit l'Auteur d'une Piéce, qui ſe trouve dans une fauſſe Edition de ſes Oeuvres, & qui eſt une imitation d'une partie de la Satire de Juvenal, *Semper ego auditor tantum*, &c. On trouve dans cette piéce des Vers, où l'on donne au Comte de Mulgrave une épithéte, qui eſt l'oppoſé de ſon caractére. „ Méritez le cachot, ſi vous voulez vous aggrandir, „ Nos Miniſtres d'Etat ſont toujours des Coquins; des Débau- „ chés dignes d'un Bridewell, ſe placent au conſeil avec la „ malheureuſe Reine d'Angleterre: Ranelaugh & *le tremblé* Mul- „ grave ſont avancés; on loue la vertu, mais on la laiſſe ſans „ recompenſe: puiſſé-je ne jamais reſſembler à ces gens-là! „ C'eſt l'unique objet de mes vœux; je ne voudrois pas à ce „ prix avoir la même autorité qu'eux (100)". Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Comte de Mulgrave a attaqué rudement le Comte de Rocheſter, comme il paroît par le morceau qui ſuit. „ *Rocheſter* entre le dernier; d'un eſprit brillant, „ mais d'un commerce dangereux, & incapable des affaires. „ Bas dans toutes ſes actions, perdu de débauche, la poli- „ teſſe même perd tous ſes agrémens chez lui. Il donne du „ luſtre à tout ce qui eſt mauvais en ſoi, & ſes vices paroiſ- „ ſent toujours au travers du voile dont il les cache. Mais „ lui ſeul reſſentira les fâcheux effets de cette malignité en- „ nemie du Genre-humain. C'eſt envain que ces envieux „ Sorciers ſont l'eſſai de leurs charmes; mais ils ſouffrent „ juſtement la mort pour le crime qu'ils ont projetté. Pour „ quel Beſtias a-t-il toujours vécu, & inventé toujours ſes „ coups? Car telle eſt la folie mêlée de frayeur, les Pol- „ trons ſont plus hardis à attaquer, que les Héros ne ſont „ patiens à ſouffrir: que la Recommée publie, ſi elle veut, „ la gloire des combats, il y a plus de courage encore à „ fuir. Le Monde peut bien lui pardonner tout le mal qu'il „ a fait, puiſque chacune de ſes fautes porte ſa peine avec „ elle. Il rombe aſſément dans quelque piége dangereux, „ & il travaille enſuite courageuſement à s'en tirer. Il vaut „ mieux abandonner une vie auſſi infame, paſſée à dire baſ- „ fement des injures, & à faire des lâchetés (101)". Ces vers ſont tirés d'une Piéce intitulée *Eſſai ſur la Satire*, compoſée, ſi l'on s'en rapporte au titre, en 1675, & par conſéquent, ſelon toutes les apparences, cinq ou ſix ans après le duel des deux Comtes, & peu d'années avant la mort de Mylord Rocheſter.

(95) Buckingham's Works Vol. I. p. 110.

(96) *Lives of the Poets* Vol. II. p. 210.

(97) En ſuppoſant qu'il étoit né en 1646.

(98) Vol. I. p. 121.

(99) *Lives of Poets*, loc. cit. p. 232.

(100) *Poems on ſeveral occaſions by the R. H. the E. of R.* p. 164. London 1712 in-12. Pendant que cette feuille s'imprimoit j'ai trouvé une autre Piéce dans une autre Edition des Oeuvres du Comte de Rocheſter, ou l'expedition du Comte de Mulgrave à Tanger eſt vivement tournée en ridicule. Mais, ſelon l'Edition de Tonſon, cette Piéce n'eſt pas de lui.

[*X*] *Ses Ouvrages, tant en Proſe qu'en Vers, prouvent qu'il étoit un des meilleurs Ecrivains & des plus grands Poëtes de ſon tems,*

(101) Buckingham's Works Vol. I. p. 124. 125.

[☞ Quoique l'Auteur de cet Article dise un mot * de la maniére dont Madame Mahley parle du Duc de Buckingham sous le nom du Comte Orgueil, on ne sera peut-être pas fâché de voir ce qu'elle en dit, & en le comparant avec certains aveux, qu'on trouve ici & là dans l'Article, on pourra juger, si le portrait est entiérement faux. „ Le Comte *Orgueil* porte déjà son ambition jusqu'au firmament, il attend „ beaucoup de la considération qu'il a marqué avoir eue autrefois pour l'Impératrice (la Reine Anne) „ & croit par-là pouvoir disputer de faveur contre le Rival le plus fortuné. Cependant tout ce qu'elle „ lui

* Rem [F].

tems, & c'est aussi le témoignage que lui rendent les plus illustres Auteurs ses Contemporains.] Il s'en est fait trois Editions en davantage, tant bonnes que mauvaises, des Ouvrages du Duc, dont une grande partie avoit paru séparément, ou dans des Recueils. Alderman Barber en donna en 1723 une magnifique Edition à Londres, en deux Volumes grand in Quarto, enrichie de belles Vignettes. Mais certaines particularités concernant la Révolution, qui s'y trouvoient, ayant choqué la Gouvernement, tous les Exemplaires furent saisis, & ensuite on en a donné une belle Edition, mais châtrée, en 1729, en deux Volumes in-8. J'ai fait usage dans cet Article de celle qui ne l'est point. Ses Oeuvres en Prose sont des Mémoires Historiques, des Discours faits dans le Parlement, des Caractéres, des Dialogues, des Observations Critiques, des Essais, des Lettres, &c. C'est ce qui forme le second Volume. Le premier contient toutes ses Oeuvres Poétiques, où il y a des Piéces de presque tous les genres, si l'on en excepte l'Epique, il y a aussi des imitations d'autres Auteurs. On y trouve quelques Epigrammes, un grand nombre d'Odes, quelques Elégies, & d'autres piéces du genre Dramatique. Son *Essai sur la Poésie*, qui contient les plus excellentes Instructions pour former le grand Poëte, est la principale Piéce de sa façon. Cette Edition, pour la sureté de laquelle le Roi accorda une Patente, a été publiée par les soins & sous la direction de la Duchesse de Buckingham, comme on le voit par l'inscription suivante, qu'on trouve immédiatement à la suite du titre: *A la mémoire de Jean Sheffield, Duc de Buckingham; ces dernières restes, monumens de son esprit, & l'image la plus parfaite de sa personne, ont été recueillis par les soins de Catherine sa Veuve; qui désire que ses cendres soient honorées, & que sa réputation & son mérite soient mis à l'épreuve de la pierre de touche du tems de la Vérité & de la Postérité.* Cette Edition est intitulée: *Les Oeuvres de Jean Sheffield, Comte de Mulgrave, Marquis de Normanby, & Duc de Buckingham.* On a retranché de l'Edition châtrée l'importante *Histoire de la Revolution*, & une Piéce intitulée *les Festins des Dieux*; ces Piéces n'ont jamais été imprimées séparément, & se trouvent quelquefois reliées dans un même Volume à la fin du reste. Ces Ouvrages ont dû avoir été réimprimés depuis. Le Duc aimoit extrêmement les Beaux-Arts en général, mais sur-tout la Peinture, la Sculpture & l'Architecture, comme on le voit par la passion avec laquelle il en parle en différens endroits de ses Ouvrages: par sa curieuse collection de Piéces dans les deux premiers genres, & par l'Hôtel qu'il a fait bâtir dans le Parc de St. James, dont il a donné une description, qui égale la beauté & la magnificence de cet Edifice, dans une Lettre au Duc de S——. Il faudroit entrer dans un détail infini, si l'on vouloit rapporter tous les éloges que divers Ecrivains ont donné à notre illustre Auteur & à ses Ouvrages; ainsi nous nous bornerons aux plus distingués. Je commencerai par un Homme de qualité, qui de l'aveu de tout le monde est Juge consommé dans tous les genres de Poësie, qui parle de l'*Essai sur la Poésie* du Duc de Buckingham, dans les termes les plus avantageux: *Heureux cet Auteur, dont l'Essai correct, rétablit si bien l'ancien goût d'Horace!* (102). Vient ensuite Mr. Dryden, qui a le Duc en vuë, quand il dit dans sa fameuse Satire, intitulée *Absalom & Architophel*. „ Le pénétrant *Adriel*, „ le Favori des Muses; une Muse lui-même, ... fidéle „ á son Prince dans les débats du Conseil, mais non un es„ clave d'Etat". Le même Auteur, dans ses vers an Comte de Roscommon, s'exprime en ces termes. „ Que le tendre „ Ovide sera charmé d'apprendre, qu'un Pair d'Angleterre a „ donné un nouvel éclat à sa gloire! (103) Qu'il a embelli „ l'amour d'Hélène! qu'il a surpassé en douceur, & qu'il a „ ennobli la pensée de son Original!" Dans l'Epître dédicatoire de sa Tragédie d'Aureng-Zébe, adressée au Comte de Mulgrave, Mr. Dryden, après avoir dépeint un Courtisan sans esprit, lui dit. „ Voilà pourquoi ce qui feroit une Satire, en parlant à d'autres personnes, est un éloge pour „ Votre Grandeur, qui vous distinguez si fort par cet en„ droit. . . . . " Quoique ce qui suit ne regarde point les Ouvrages du Duc, comme c'est à d'autres égards on portrait de sa personne, il ne sera pas hors de propos de l'ajouter ici. „ Votre Grandeur n'est pas d'un caractére qui cherche des „ louanges, ou qui en a besoin. . . . . Que le mépris que „ vous faites des applaudissemens populaires est grand & mâ„ le, que votre vertu qui se cache est noble, quoiqu'elle ne „ brille qu'aux yeux d'un petit nombre de personnes, avec „ lesquels vous vivez d'une maniére si aisée & si ouverte, „ que vous faites voir clairement, que vous avez un cour „ susceptible de toute la tendresse de l'amitié possible, & qu „ vous ne vous éloignez que de ceux qui ne sont pas capa„ bles de la payer d'un retour pareil. Depuis que vous avez pla„ cé votre amitié quelque part, elle est inviolable, & c'est „ uniquement à cela que j'attribue la bonheur que j'ai d'y „ avoir part. C'est aussi ce qui me fait quitter plus aisément, „ que je ne le ferois, une autiére, sur laquelle je m'étendrois autrement avec plaisir, je parle de votre discernement dans le choix de vos amis; mais comme j'ai l'hon„ neur d'être du nombre, vous me permettrez, je m'assure, „ de me taire du soin que vous avez pris de ma fortune „ (104); que vous avez non seulement tirée du pouvoir des „ autres, mais que vous avez garantie de mes plus grands „ ennemis, ma propre modestie & mon indolence; faveur „ qui, si elle avoit été faite à un Sujet qui en fût plus digne, „ auroit été un effet de votre équité, mais qui n'est qu'une „ charité toute pure par rapport à moi. Ce qui n'empê„ che pas qu'elle ne soit tombée sur un homme qui préfére „ votre affection à tous les avantages, qu'elle peut lui pro„ curer, & qui s'estime comme la plus grande de vos faveurs „ votre amitié & votre conversation. Cette constance pour „ vos amis, me fait raisonnablement conclure, que vos ref„ sentimens ne seroient pas moins vifs & durables, si un plus „ noble principe, la bonté de votre caractére & votre gé„ nérosité ne les reprimoient. Car c'est certainement le „ même fond de caractére, la même résolution, le même cou„ rage, qui produisent les plus intimes amitiés & les plus „ grandes inimitiés. . . . . Et quoique vous ayez toutes „ les autres qualités de corps & d'esprit, c'est à cette fermeté que j'attribue principalement l'estime que toute la Fa„ mille Royale fait de votre mérite. . . . . Myiord je prends „ la hardiesse de vous offrir une Tragédie. . . . . mon „ cœur vous l'avoit dédiée avant qu'elle parût sur le Théa„ tre. Vous en avez approuvé divers endroits, & vous en „ avez corrigé plusieurs. . . . . je me hâte de finir cette en„ nuyeuse Epître, avec l'excuse de Cicéron, en envoyant „ son Livre *de Finibus* à son ami Brutus: *De ipsis rebus autem, sæpenumero, Brute, vereor ne reprehendar, cum hæc ad te scribam, qui tam in Græci (je substitue ce mot à Philoso„ phia) tum in optimo genere Poëtices tantum proceſseris. Quod „ si facerem quasi te erudiens, jure reprehenderer. Sed ab eo plu„ rimum absum; Nec, ut ea cognoscas quæ tibi notissima sunt, ad „ te mitto; sed quia facillime in nomine tuo acquiesco, & quia „ te habeo equissimum eorum studiorum, quæ mihi communia te„ cum sunt, æstimatorem & judicem* (105)". Dryden choisit aussi le Comte de Mulgrave pour le Protecteur de sa Version de l'Enéide de Virgile, & voici la raison qu'il en donne à la fin de son Epître dédicatoire: *Si je ne m'étois point adressé à un Poëte & à un Critique du premier ordre, on m'auroit taxé de manquer de jugement, & j'aurois fait rougir mon Patron de son ignorance.* Il venoit de dire. „ Je founets mon opinion à „ votre jugement, personne n'étant mieux en état de déci„ der la question (106) que vous. Vous êtes parfaitement „ instruit dequoi il s'agit, & il n'est pas besoin que je vous „ l'expose. J'ai lu & relu avec autant de plaisir que de pro„ fit votre *Essai sur la Poésie*, qui a paru sans nom, & dont „ vous ne m'avez pas fait l'honneur de me faire confidence; „ & sans vouloir vous flatter, ni affecter plus de vertu que „ je n'en ai, je puis dire que je ne l'ai pas lu sans concei„ voir de l'envie. J'étois fâché qu'on m'apprît, comment „ il faut écrire un Poëme Epique, ou comment il faut s'y „ prendre pour faire une Tragédie, en meilleurs vers & „ avec plus de jugement, que je ne suis en état de l'enseî„ gner aux autres. . . . . Je rendois à l'Auteur inconnu la „ justice qui lui étoit duë, je l'avoue; mais qui répondra, „ que moi & les autres Poëtes qui m'entendoient lire le Poë„ me, n'eussions pas été plus contens de voir notre nom au „ titre? Peut-être l'avons-nous plus loué, pour qu'on nous „ regardât comme au-dessus de la Critique. Naturellement „ un Critique inconnu nous déplait autant qu'un faiseur de „ couplets satiriques sur Dames, parce qu'on nous lâche „ des traits dans l'obscurité, sans que nous sachions sur qui „ nous venger. Mais un mérite supérieur se fait jour au tra„ vers de tous les obstacles. J'applaudissois plus par bien„ séance que par affection, & j'étois ambitieux, comme „ quelques personnes peuvent encore en rendre témoignage, „ de connoître un homme, avec lequel j'avois l'honneur de „ converser, presque tous les jours, depuis plusieurs années. „ Le Ciel m'est témoin, que je vous ai pardonné de tout „ mon cœur cette tromperie. Vous m'avez attaché des „ louanges, que je vous aurois données sans contrainte, si „ je vous avois connu. Rien de plus aisé que de louer un „ Protecteur de vieille date. Le Public se feroit joint à moi, „ si les louanges avoient été justes; & si elles eussent été „ mal fondées, il auroit excusé un flatteur poussé par la re„ connoissance. Mais de se produire anonyme, & de me „ forcer de vous louer contre mes intérêts, c'est, permettez„ moi de le dire, un procédé moins beau que politique. Car, „ en cachant votre qualité, vous avez pu voir clairement le „ succès de votre Ouvrage, & que l'approbation générale „ qu'il a eué, a été donnée à votre mérite, & non à votre „ rang. C'est ainsi que comme un autre Apelle, vous vous „ êtes tenu derriére votre Vénus, & avez reçu les louanges „ de la foule qui passoit, on a loué l'Ouvrage, & non l'Au„ teur; & je ne doute pas que ce n'ait été-là une des plus „ agréables circonstances de votre vie (107)". Et plus bas: „ . . . . . Ce n'est-là que rendre justice à ma Patrie, & une „ partie de cet honneur rejaillit sur Votre Grandeur, dont „ les pensées sont toujours justes, les nombres harmonieux, „ les termes choisis, les expressions mâles & nerveuses, les „ vers coulans, & dont les tours sont aussi heureux qu'ai„ sés & naturels. Si vous voulez continuer, votre exemple „ nous rendra tous les préceptes inutiles. En attendant,

(104) Je m'imagine que Mr. Dryden parle de la qualité de Poëte Lauréat, qu'il devoit peut-être bien à la faveur du Comte de Mulgrave, qui étoit, si je ne me trompe, alors Grand-Chambellan.

(105) Dryden's Dedication of *Aureng-Zebe*.

(106) Entre la Poëtie Dramatique & la Poëtie Epique.

(102) Earl of Roscommon's essai on translated verse.

(103) Le Comte de Mulgrave a traduit l'Epitre d'Helene à Paris.

(107) Dédication to Dryden's Translation of Virgil's Æneis. Vol. II. p. 220-302. Londres 1709.

„ lui a dit ce matin, après qu'il lui a fait ſa cour, & ſon compliment ſur ſon élevation au Trône, c'eſt „ *il fait bien beau aujourd'hui*, à quoi il a répondu avec beaucoup de préſence d'eſprit; *oui, Madame, il* „ *fait bien beau, & c'eſt le plus beau jour que j'aye vu de ma vie.* . . . . . Je ne ſai ſi la bonne opinion „ que l'Impératrice a euë autrefois de ce Seigneur l'engagera à préſent, qu'elle a le pouvoir en main, „ à l'élever auſſi haut, que ſon ambition le lui fait eſpérer; il affecte d'être Chef de parti, ce qui pour- „ roit bien dans la ſuite paroître contraire aux véritables intérêts de la Cour, & ruiner le plan de for- „ tune qu'il s'eſt déjà fait. Ceux qui aiment la vertu & la modération, ne ſeroient pas bien aiſe que „ ce plan fût rempli; car l'orgueil & la petiteſſe d'âme de ce Comte ſont inſupportables. Il n'y a point „ d'excès où ſes paſſions ne l'ayent entraîné, quoique marié trois fois très-avantageuſement, & que ſes „ Femmes euſſent de la beauté & du mérite, il en a très-mal uſé avec elles, & il y en a deux pour „ leſquelles il a eu fort peu d'égards. Il s'eſt abandonné à la débauche la plus ſale, ne ſe contentant „ pas d'avoir un grand nombre de maîtreſſes, mais s'accommodant encore des femmes les plus per- „ dues. Il eſt naturellement méchant, trompeur, vain au ſuprême degré, avare, d'un eſprit railleur, „ & enfin je n'ai pas ouï dire qu'il ait jamais marqué de générosité, ni fait aucune bonne action *". On voit bien que ce portrait ne part pas d'une main amie, & qu'il eſt chargé, mais tous les traits ſont-ils également faux? C'eſt au Lecteur à en décider. ADD. DU TRAD.]

* Arlanis T. I. p. 121. 122.

„ on convient, & les Poëtes en particulier, nation peu pro- „ digue de louanges pour ſes contemporains, que le peu que „ vous avez écrit, eſt un des principaux ornemens de notre „ Langue; mais les eſſences les plus douces ſont ordinaire- „ ment dans les plus petites bouteilles (108)". Un autre grand Poëte diſtingué par ſon rang & par ſa qualité relève le génie & le jugement du Comte de Mulgrave, de la manière la plus heureuſe. „ Roſcommon parut d'abord, & Mulgrave „ enſuite, tel qu'une lumière vive pour diſſiper nos ténè- „ bres & pour guider notre imagination & régler ſes eſſors. „ Ils nous donnérent des modéles, & nous preſcrivirent des „ bornes, d'une manière auſſi ſolide qu'harmonieuſe. Nous „ n'avons plus beſoin des leçons d'Ariſtote & d'Horace, inſ- „ truits par ces deux grands Maîtres, nous pouvons nous „ paſſer de guides étrangers. Quiconque veut s'immortaliſer „ par la Poëſie, n'a qu'à chercher dans leurs préceptes la „ route de la Gloire (109)". Un autre Poëte, l'ornement encore de ſon ſiécle & de ſon Pays, & pour les Ouvrages duquel le Comte de Mulgrave avoit la plus haute eſtime, parle de lui ſur le même ton; après avoir remarqué que le génie Anglois avoit dédaigné, pendant un tems, de ſe laiſſer gêner par les régles, il dit. „ Il s'en trouva pourtant quelques-uns, „ dans le petit nombre des plus judicieux, de ceux qui avec „ moins de préſomption, avoient plus de lumiéres, qui oſé- „ rent prendre en main la cauſe des Anciens, & qui rétabli- „ rent en ces lieux les Loix fondamentales des Ouvrages „ d'eſprit. Telle fut la Muſe, qui par ſon exemple & par „ ſes préceptes enſeigne, que le Chef-d'Oeuvre de la Natu- „ re eſt d'écrire bien (110)". Les derniers mots ſont le ſe- cond vers de l'*Eſſai ſur la Poëſie* du Comte de Mulgrave. Je ne puis m'empêcher de dire à cette occaſion un mot d'un Commentaire fait il y quelques années ſur cet excellent Poëme. Il y a quelque choſe de ſi bizarrement extravagant dans le début même de ce Commentaire, que je ne puis réſiſter à la tentation d'en tranſcrire le morceau ſuivant, où le pénétrant Scholiaſte explique le vers en queſtion.

(108) Ibid. p. 117.

(109) Lord Lansdowne, concerning unnatural Flights in Poetry.

(110) Pope's Eſſ. on Criticiſm.

Le Chef-d'œuvre de la Nature eſt d'écrire bien.

„ Le Lecteur doit donc conſidérer d'abord (*dit le ſpirituel* „ *Commentateur*) que ce que l'Auteur dit ici ne regarde point „ du tout l'art d'écrire proprement dit, c'eſt-à-dire la beau- „ té du ſtraſtére; c'eſt-là une choſe de trop peu d'impor- „ tance pour mériter l'attention de notre Auteur; puiſqu'il „ ne s'agit que de l'ouvrage de la main, auquel la tête n'a „ que peu ou point de part". Remarquez bien combien ſa- vamment le Commentateur s'écarte enſuite de ſon principal ſujet. „ Il eſt vrai que l'Art d'écrire'eſt d'une grande utili- „ té au Genre Humain, puiſque ſans cela les Affaires & le „ Commerce ne pourroient ſe faire, du moins avec autant „ de commodité, & qu'on ne pourroit enſeigner ni perfec- „ tionner auſſi aiſément les Arts & les Sciences; mais l'Ecri- „ ture qu'on a ici en vuë eſt d'une toute autre nature & ſur- „ paſſe autant l'autre, que les excellentes & nobles facultés „ de l'Ame raiſonnable ſont au-deſſus des productions mé- „ caniques de la main. Par *écrire bien* on entend ici l'art „ d'exprimer nos penſées ſur tel ou tel ſujet, qui comprend „ l'invention, la diſpoſition, le raiſonnement, & l'élocution, „ ou l'art d'exprimer, en termes propres, élégans, & ſu- „ blimes ce que nous avons à dire, ſelon la nature de cha- „ que ſujet; car dans les uns, il ne faut ſeulement que des „ termes propres, dans d'autres l'élégance doit être jointe à „ la proprieté, & dans d'autres le ſublime doit accompagner „ l'élégance & la proprieté. Les Mathématiques, & divers „ Arts d'un ordre inférieur, s'élévent rarement au-deſſus „ de la proprieté, & n'admettent l'élégance qu'en bien peu „ d'occaſions; l'Eloquence & la Poëſie ſemblent avoir un „ droit particulier à l'élégance & au ſublime; non qu'il n'y „ ait certaines parties de la Philoſophie, qu'on ne puiſſe ex- „ poſer d'une manière, qui ſe peut appeller au pied de la „ lettre élégante & ſublime; mais cela n'a pas lieu dans l'ex- „ poſition des principes de cette Science ou d'aucune autre „ où la ſimplicité & la clarté ſont principalement, ſinon „ uniquement, requiſes (111)". Une ſeule réflexion ſuffit pour faire ſentir l'impertinence de cette longue & ridicule remarque, c'eſt que tout homme qui auroit beſoin d'un pa- reil éclairciſſement, ſeroit incapable de lire, bien moins d'é- tudier l'*Eſſai ſur la Poëſie*. Employer tant de lignes pour expliquer ce qui eſt clair par ſoi même, c'eſt montrer au- tant de jugement, que le feroit un homme qui entaſſeroit raiſons ſur raiſons pour prouver à un autre qu'il a un nez, & qui enſuite le méneroit devant un miroir pour le lui faire voir.

(111) *The Laws of Poetry as laid down by the Duke of Buckinghamshire in his Eſſay on Poetry... explained and illuſtrated* p. 3. 4. Londres 1721 in-8.

Il y a d'habiles Ecrivains qui ne ſont loués que par un ſeul parti, mais notre Illuſtre Auteur n'a pas été de ce nom- bre, il a réüni les ſuffrages de tous, comme quelques-uns des témoignages ſuivans le prouvent. Le premier eſt d'un Auteur dont le génie & les talens ne ſont point conteſtés. *Nous avons trois Poëmes en notre Langue, du même ordre, & dont chacun eſt un chef-d'œuvre en ſon genre, l'Eſſai ſur les tra- ductions en vers, l'Eſſai ſur la Poëſie, & l'Eſſai ſur la Critique* (112). L'Evêque Burnet, dont les louanges ne peuvent guéres être ſuſpectes ſur ce ſujet, s'exprime en ces termes. „ Notre Langue eſt certainement plus correcte & plus natu- „ relle qu'elle ne l'étoit autrefois, ſur-tout depuis la leçon „ donnée par le *Rehearſal* (la Répétition;) & il y a lieu d'eſpé- „ rer que *l'Eſſai ſur la Poëſie*, qui peut aller de pair avec „ les meilleures Piéces en ce genre, même du ſiécle d'Au- „ guſte, produira encore plus d'effet, ſi la clarté, jointe à „ des Critiques agréables & douces, peuvent faire plus d'im- „ preſſion ſur nos Ecrivains, que ne l'a fait cette violente „ Satire (113)". Le Chevalier Samuel Gart paye, avec ſa politeſſe ordinaire, le tribut ſuivant au génie du Duc de Buckingham. „ Aujourdhui les Rives du Tibre ne voyent „ point un aimable Gallus, mais la riante Tamiſe jouit de ſon „ Normanby (114)". Le ſpirituel Mr. Prior n'a pas gardé non plus le ſilence, & il loue le jugement du Duc en ces termes. *Heureux le Poëte! Heureux ceux que Buckingham a daigné honorer de ſes louanges* (115). Mr. Pope l'a loué auſſi d'une maniére bien douce en diſant. „ Ma Muſe s'en eſt „ aſſez: enfin ton travail finit; Tu vivras à jamais, Bucking- „ ham te loue. Que la foule des Critiques aſſaillent mes vers; „ Que D-e écrive, que des inconnus s'arment de traits, „ c'eſt plus qu'il ne faut pour payer des années d'un tra- „ vail ingrat. Je n'ai perdu ni mon tems, ni ma fan- „ té, puiſque Sheffield m'approuve; Apollon conſent: „ Dés ce moment Moi & la Malignité nous ſerons amis „ (116)".

(112) Addiſon in the *Spectator*. Num. 253.

(113) Preface to Sir Thn. More's *Utopia*.

(114) Garth's *Diſpenſary*.

(115) Prior's *Alma*. Canto. 2.

(116) Pope's *Miſcellanies*.

Je terminerai cette liſte d'illuſtres témoignages par celui d'un Homme de diſtinction, connu par ſon eſprit & par ſon méri- te, dans des vers adreſſés à Mr. Pope, à l'occaſion de la pu- blication de ſes Poëſies. „ Il vient, il vient! que chaque „ Poëte ſe prépare à chanter ſon triomphe, & à accompagner „ ſon Char. La Muſe du grand Sheffield marche à la tête „ de tout le Cortége, & donne du luſtre à toute la pompe. „ Elle lui donne la Palme, qu'elle l'a excité à remporter, „ elle couronne ſon front, & lui enſeigne à régner. Tel „ le jeune Alcide, inſtruit par le vieux Chiron, fut formé „ aux grands exploits qu'il fit dans la ſuite. Tel le vieux „ Chiron, qui applaudit à l'élève qu'il avoit formé, charmé „ de trouver en lui les traits d'un Dieu".

SIMON HARCOURT.

SHELDON (GILBERT) Archevêque de Cantorbery, nâquit à Stanton dans la Province de Stafford, le 19 Juillet 1598, de Roger Sheldon, dont il fut le plus jeune fils; il reçut au baptême le nom de Gilbert, de ſon Parrain Gilbert, Comte de Shrewsbury, dont ſon pere étoit domeſtique (*a*). Vers la fin de l'année 1613 il entra au Collége de la Trinité à Oxford (*b*), & prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 27 Novembre 1617 (*c*) & celui de Maître le 20 Mai 1620 (*d*). En 1622 il fut aggrégé au Collége des Trépaſſés, & environ le même tems il entra dans les Ordres Sacrés, & devint enſuite Chapelain domeſtique du Garde des Sceaux Coventry, qui le nomma à une Prebende à Glocester (*e*). Il fut auſſi quelque tems Curé d'Ickford dans la Province de Bucks (*f*), & l'Archevêque Laud lui donna la Cure de Newington (*g*). Il ſe fit recevoir Bachelier en Théologie le 11 Novembre 1628

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II Col. 318.
(*b*) Idem Ibid.
(*c*) Idem *Faſti Oxon.* V. I. C. 208.
(*d*) Idem Ibid. C. 215.
(*e*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 1162. 1163.

(*f*) MSS. Kennet, *apud* Le Neve *Lives of all the Proteſtant Biſhops of the Church of England ſince the Reformation*. Vol. I. P. I. p. 177. Lond. 1720 in-8.
(*g*) Id. Ibid.

1628 (*b*). Le 2 Mai 1632 le Roi lui donna le Vicariat de Hackney, dans la Province de Middlesex, vacant par la promotion de David Dolben à l'Evêché de Bangor (*i*). Le 25 Juin 1634 il prit le Doctorat en Théologie (*k*), & vers le milieu de Mars 1635 il fut élu Principal du Collége des Trépassés (*l*). Environ le même tems il écrivit quelques Lettres à Mr. Chillingworth touchant la signature des trente-neuf Articles [*A*]. Il devint aussi Chapelain ordinaire du Roi, & ensuite Clerc du Cabinet; ce Prince lui destinoit encore la place de Maître de l'Hôpital de la Savoye, & le Doyenné de Westminster; mais les Guerres Civiles ne lui permirent pas d'en jouïr (*m*), il demeura toujours attaché au Parti du Roi, & fut un des Chapelains nommés par Sa Majesté, pour accompagner ses Commissaires au Traité d'Uxbridge. Au mois d'Avril 1646 il suivit le Roi à Oxford, & fut, témoin d'un Vœu tout particulier que fit ce Prince [*B*]. Au mois d'Août de l'année suivante il fut en commerce de Lettres avec plusieurs personnes, qui étoient prisonniéres à la Tour de Londres pour les intérêts du Roi [*C*]. Il demeura auprès

(*b*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 343.

(*i*) Newcourt *Repertorium.* Vol. I. p. 620.

(*k*) Wood *Fasti Oxon.* V. I. C. 560.

(*l*) Le Neve p. 177.

(*m*) Wood *Ath Oxon.* Vol. II. Col. 1161.

[*A*] *Il écrivit quelques Lettres à Mr. Chillingworth touchant la signature des trente-neuf Articles.*] Nous avons donné dans l'Article de Chillingworth une Lettre importante de ce Grand-Homme au Docteur Sheldon, datée de Tew le 21 Septembre 1635, où il s'explique sur les scrupules qu'il avoit touchant la signature des trente-neuf Articles. Nous n'avons pas eu le bonheur de recouvrer la réponse au Docteur Sheldon à cette Lettre, mais il paroît par un brouillon contenant les principaux chefs d'une autre réponse à Mr. Chillingworth, qu'ils s'écrivirent plusieurs Lettres sur cette matière, dont quelques-unes, pour être plus secrettes, étoient en tierce personne. Comme Mr. Chillingworth cherchoit à avoir une parfaite intelligence du sens des Articles, chaque nouvel examen lui suggéroit de nouveaux scrupules. C'est ainsi qu'il trouvoit de la difficulté. 1. Dans le XX. Article, qui porte que l'*Eglise a le pouvoir d'établir des Rites & des Cérémonies, & l'Autorité de décider les Controverses en matiere de Foi.* 2. Dans le XIV. Article, que *l'on ne peut enseigner sans impiété & sans orgueil les Oeuvres Volontaires, que Dieu n'a pas commandées, qu'on appelle Oeuvres de Surrogation*; ce qui semble condamner la doctrine des *Conseils Evangéliques*, soutenue par les Pereu, & par plusieurs illustres Théologiens de l'Eglise Anglicane, comme les Evêques Andrews, Morton, Montagu &c. 3. Dans le XXXI. Article; que *l'oblation de Jésus-Christ une fois faite, est la parfaite redemption, propitiation, & satisfaction pour tous les pechés de tout le monde, tant originale qu'actuelle; & qu'il n'y a point d'autre satisfaction pour le peché, que celle là seule. Que par consequent le sacrifice de la Messe, dans lequel on pretend que le Prêtre offre Jésus-Christ pour les vivans & les morts, pour leur obtenir la remission de la peine & de la coulpe, n'est qu'une fable blasphematoire, & une dangereuse erreur*; vraisemblablement que la généralité des expressions de la premiére partie de l'Article, & le mot de *blasphematoire* dans la seconde, lui faisoient de la peine. 4. Dans le XIII. Article, que *les Oeuvres faites avant que d'avoir reçu la grace de Jésus-Christ, & d'avoir été illuminé par son esprit, ne sont pas agréables à Dieu, entant qu'elles n'ont pas la Foi en Jésus-Christ pour principe; elles ne sont pas cause non plus que l'homme obtienne la grace, ou, comme s'expriment les Scholastiques, qu'il mérite la Grace congrue: nous ne doutons pas même qu'elles ne soient des pechés, entant qu'elles ne sont pas faites selon la volonté de Dieu, & de la maniere dont il l'a commandé*: c'étoit-là, loi semble-t-il, prescrire des bornes trop resserrées à la Grace divine, & exclure du salut tout ce qu'il y a eu de plus vertueux parmi les Payens. 5. Enfin il alléguoit contre tous les Articles en général, que c'étoit imposer un joug aux Consciences, & s'attribuer une Autorité pareille à celle que s'attribue l'Eglise Romaine. Il se plaignoit en même tems que le Docteur Sheldon l'avoit traité trop durement dans sa dernière réponse. Le Docteur lui repliqua, mais il ne nous a pas été possible de recouvrer sa Lettre, mais Mr. Des Maizeaux a publié un Ecrit contenant les principaux chefs de cette Réponse (1); Voici ce qu'il contient.

(1) *Life of Chillingworth Rem.* [A].

„ A Dieu ne plaise, que je vouluſſe perſuader à perſonne „ de rien faire contre ſa Conſcience; que la choſe ſoit „ bonne ou mauvaiſe en ſoi, c'eſt toujours un péché de „ mentir.

„ C'étoit en tierce perſonne; autrement je ne vous aurois „ pas parlé, comme j'ai fait.

„ Il faut que je vous parle franchement, je crains fort que „ cela ne cauſe pour le préſent votre ruine, ſans que vous „ en recueilliez aucun fruit au Jour du jugement.

„ Je ne donne point le nom de Conſcience à l'Eſprit de „ contradiction.

„ *Selon*] ſi ce n'eſt pas contre. Car c'eſt ſelon l'Ecriture „ & conformément à ce qu'elle enſeigne, & non contre „ l'Ecriture, que l'Egliſe a le pouvoir d'établir des Céré„ monies, & de décider des Dogmes, quand l'occaſion s'en „ préſente.

„ Ces projets généraux de paix, s'ils ſignifient quelque „ choſe, ſont tous contre l'Egliſe Romaine.

„ Il n'y a point de Conſeils Evangéliques, tels que ceux „ des Papiſtes, qui conſiſtent à accomplir parfaitement la „ Loi, & à faire au-delà, pour ſatisfaire & mériter pour „ nous: c'eſt-là ce qu'enſeigne l'Ecriture: c'eſt en ce ſens „ que l'Article les condamne. Peſez-le bien murement.

„ On ne trouve point un tel ſacrifice dans l'Ecriture, „ vous y trouverez que Jéſus-Chriſt s'eſt offert une ſeule „ fois pour tous: c'eſt de cette maniére que le ſont ceux „ contre leſquels porte cet Article, où l'on a eu vuë auſſi „ toutes les circonſtances aggravantes de la Préſence corpo„ relle. . . . . comme ſi c'étoit une autre ſatisfaction „ pour le péché. Les Conſéquences qu'on peut tirer de la „ Tranſubſtantiation, ne vont guére moins qu'au blaſphéme.

„ Les Oeuvres faites dans l'état de nature n'ont point un „ mérite de congruïté: elles doivent être de la nature du „ péché, s'il y a du péché en elles, & il y en a, car *Malum ex qualibet cauſa*. A moins que vous ne ſoyez Pélagien „ tout à fait, vous pouvez donner à cet Article un ſens fa„ vorable & vrai.

„ Je préſume, que c'eſt par ces raiſons que le très-révé„ rend Prélat Andrews, & le ſavant Mountague ont fou„ ſcrit, tandis qu'ils ont enſeigné publiquement dans leurs „ Ecrits les *Conſeils Evangeliques*. Ce que vous m'avez en„ voyé en tierce perſonne &c. Ne vous précipitez pas, & „ ne vous livrez pas à un eſprit de contradiction. A ce prix „ vous pouvez".

La derniére période eſt interrompue, mais on ne peut douter que le Docteur n'ait eu deſſein de dire, que ſi Mr. Chillingworth vouloit mettre à l'écart ſes ſcrupules mal fondés, & ſes objections, *il pouvoit* ſe ſoumettre à la ſignature requiſe, & jouïr des avantages qu'il en recueilliroit.

Nous trouvons dans le Catalogue des Manuſcrits de Mr. Wharton, dreſſé par lui-même, qu'il y avoit un Volume (2) qui renfermoit *une Lettre du Docteur Sheldon à Mr. Chillingworth, pour lever ſes ſcrupules touchant la ſignature, mais nous ne pouvons en rien dire, ne l'ayans point vuë.*

(2) MS. M. p. 931.

[*B*] *Au mois d'Avril 1646 il ſuivit le Roi à Oxford, & fut témoin d'un Vœu tout particulier que fit ce Prince.*] Ce Vœu a été publié pour la premiére fois, dans l'*Appendix* de l'*Hiſtoire d'Angleterre d'Echard* (3), & eſt conçu en ces termes: *Je promets & m'engage ici par un Vœu ſolemnel, en préſence & pour le ſervice du Dieu Tout-puiſſant, s'il plaît à ſa divine Majeſté, dans ſa bonté infinie, de me rétablir dans mes légitimes droits, & de me remettre ſur mon trône, de rendre à l'Egliſe ſans aucune réſerve toutes les inféodations qui appartiennent à préſent à la Couronne; & toutes les terres que je poſſéde, ou pourrai poſſéder, qui ont été dées à quelque Siége Epiſcopal, ou à quelque Cathédrale, ou Egliſe Collégiale, à quelque Abbaye, ou autre Maiſon religieuſe. Je promets auſſi de les tenir dans la ſuite de l'Egliſe, ſous les redevances & rentes, qui ſeront fixées, par des perſonnes de probité, que je me propoſe de choiſir avec toute la droiture de cœur poſſible, pour me diriger à cet égard. Je ſupplie Dieu bien humblement d'agréer ce Vœu, & de me benir dans le deſſein que j'ai à préſent, par Jéſus-Chriſt notre Seigneur. Amen.*

(3) P. 8.

CHARLES R.

Oxford le 13 Avril 1646.

„ C'eſt ici une fidéle Copie du Vœu du Roi, que j'ai con„ ſervée treize ans ſecrettement.

GILB. SHELDON.

1660 le 21 Août.

[*C*] *Au mois d'Août de l'année ſuivante, il fut en commerce de Lettres avec pluſieurs perſonnes, qui étoient priſonniéres à la Tour de Londres pour les intérêts du Roi.*] On verra ce qui donna occaſion à ce Commerce, par les Piéces ſuivantes, qui nous ont été communiquées par Mylord Vicomte Percival.

„ A Sa très-excellente Majeſté.

„ Très-Gracieux Souverain,

„ Quelques-uns de nos Amis nous ont perſuadé de cher„ cher à obtenir notre liberté, avec quelque aſſurance d'y „ réüſſir, ſi nous nous adreſſons au Chevalier Tho. Fairfax; „ mais de quelque prix que nous ſoit notre liberté, nous ne „ l'eſtimons pas autant que la fidélité que nous devons à „ Votre Sacrée Majeſté. Ainſi avant que de faire aucune „ démarche pour obtenir notre élargiſſement, nous croyons „ qu'il eſt de notre devoir d'informer Votre Majeſté de no„ tre deſſein, afin que ſi Votre Majeſté, ſelon ſa ſageſſe, „ jugeoit que la démarche que nous nous propoſons de faire, „ pût le moins du monde préjudicier à ſes intérêts, car nous „ ignorons ſi elle le pourroit ou non, parce que nous igno„ rons l'état préſent des Affaires de Votre Majeſté, nous „ puiſſions par ſes prudens avis & par ſes ordres, ou fuivre „ notre projet, ou y renoncer: Car nous ſommes réſolus à „ ſubir les plus grandes peines, que le tems ou la malice de „ nos ennemis pourront nous infliger, plutôt que de donner „ la moindre atteinte à notre fidélité, ou de faire rien qui „ ſoit préjudiciable à ce qu'exige de nous le devoir enver„ votre Sacrée Majeſté.

„ Les très-fidéles & très-humbles Sujets & Serviteurs,

„ *Louis Dives.* „ *François Wortley.*
„ *Jean Morley.* „ *François Howard.*

près de ce Prince, en qualité de Chapelain, pendant tout le séjour qu'il fit à Newmarket, en 1647, & ensuite dans l'Ile de Wight (*n*). Les Visiteurs du Parlement le dépouillèrent, à la fin de 1647, de sa Présidence du Collége des Trépassés, & le firent emprisonner en 1648; mais ayant obtenu son élargissement quelque tems après, il se retira à Snelston dans la Province de Derby, d'où il envoya toujours des secours d'argent au Roi dans son exil, tant de sa propre bourse, que de celle d'autres personnes dont il pouvoit disposer: il continua dans ce lieu ses études, & ses dévotions, jusques au tems que les affaires le disposérent à la Restauration. Le Docteur Jean Palmer, qui avoit été fait Principal du Collége, en sa place, étant mort le 4 Mars 1659-60, la proximité du rétablissement du Roi, qu'on voyoit clairement, empêcha qu'on n'élût un Successeur, on se contenta de rétablir le Docteur Sheldon, quoiqu'il n'ait jamais repris possession de ce poste (*o*). Au retour du Roi, il vit ce Prince à Cantorbery, & peu de tems après il fut fait Doyen de la Chapelle du Roi; lorsque le Docteur Juxon fut promu à l'Archevêché de Cantorbery, il lui succéda dans l'Evêché de Londres, ayant été élu le 9 Octobre 1660, & le 28 du même mois il fut consacré (*p*). Il conserva la Maîtrise de la Savoye avec cet Evêché, car la

(*n*) Le Neve p. 177-179.

(*o*) Idem p. 179, 180.

(*p*) Idem p. 180.

„ *Winchefield Pedenham.* „ *Tho Lunsford.*
„ *Guillaume Morton.* „ *Henri Vaughan.*
„ *Jean Staughter.* „ *Gilles Strangwaies.*

„ De la Tour le 13 Août 1647.

„ A notre très-fur & digne Ami le Docteur Sheldon, „ Clerc du Cabinet de Sa Majesté.

„ Monsieur,

„ Nous vous prions de vouloir bien présenter pour nous „ à Sa Majesté, les Lettres & Papiers ci-joints, qui font le „ projet d'une Requête & d'une Lettre au Chevalier, Tho. „ Fairfax, & de nous procurer la réponse de Sa Majesté là-„ dessus. Car quoique nous puissions assez vraisemblable-„ ment espérer d'obtenir notre liberté par les moyens que „ nous avons, nous croyons néanmoins qu'il est de notre „ devoir de ne rien faire du tout, qui puisse ou inspirer de „ la hardiesse à nos Ennemis, ou faire le moindre tort à la „ justice de la Cause de Sa Majesté, dût-il nous en coû-„ ter les biens & la vie. Nous vous supplions donc, d'as-„ surer Sa Majesté de notre part, que quand nous pourrions „ obtenir tout ce que nous pouvons desirer, si en va le „ moins du monde au préjudice de Sa Majesté, nous nous „ désisterons de ce projet. Ce sont là les desseins & les ré-„ solutions des conseils & fidéles sujets de Sa Majesté à tous „ égards, de Monsieur,

de vos très sincéres Amis,

„ *François Wortley* &c.

De la Tour le 13 Août 1647.

„ Au Chevalier Thomas Fairfax.

„ Monsieur,

„ Quoique nous ne puissions être fâchés de notre longue „ & dure prison *pour faire une mauvaise injure à la justice de la* „ *Cause de Sa Majesté, pour laquelle nous souffrons*, cependant „ comme malgré toutes nos Requêtes aux deux Chambres „ du Parlement, & aux Commissaires pour le soulagement „ des prisonniers, nous n'avons trouvé jusques ici aucun re-„ mède à nos besoins, ni aucun moyen d'obtenir notre Li-„ berté, *sans faire tort à nos Consciences, à cause que la Justice* „ *est inaccessible, & qu'on néglige les devoirs les plus communs* „ *de l'humanité dans ces tems malheureux*; nous avons mûre-„ ment pesé votre dernière déclaration pour le maintien des Loix, & „ pour le soulagement des opprimés; déclaration, qui, *si* „ *elle s'accomplit*, part d'un cœur vrayement noble, & est „ digne de votre âme magnanime, la magnanimité étant „ toujours accompagnée de justice & d'humanité; & nous „ avons cru, qu'après avoir si mal réussi dans les tentatives „ que nous avons faites pour obtenir justice, nous ne pou-„ vions mieux nous adresser qu'à vous, à cause de l'autorité „ que vous avez, tant en qualité de Général, que de Cou-„ nétable de la Tour, nommé par le Parlement; très-per-„ suadés que nous obtiendrons l'accomplissement de nos jus-„ tes desirs. Nous prenons donc la liberté de représenter „ modestement à Votre Excellence par les Pièces ci-jointes, „ l'insupportable situation où nous nous trouvons. Nous „ avouons, que conformément à notre serment de fidélité, „ nous avons servi fidélement Sa Majesté durant les derniers „ troubles, & nous ne trouvons point dans nos Consciences „ bien éclairées aucune raison de nous en repentir; notre „ malheur ne vient que des hazards de la guerre, auxquels les „ Soldats sont communément exposés. Nous sommes per-„ suadés, que cette Confession naturelle ne mettra point ob-„ stacle dans votre esprit à l'accomplissement de nos desirs, „ ni à notre soulagement dans une cause si juste; parce qu'il „ est plus agréable à une âme généreuse & pleine de candeur „ d'avoir égard à des avenus simples de la vérité, qu'aux lâ-„ ches informations *de la flaterie*. C'est dans ces sentimens „ que nous recommandons notre Requête à Votre Excel-„ lence, & que nous nous disons, autant que cela est com-„ patible avec la fidélité que nous devons à Sa Majesté, & que „ nous aurons toujours pour elle,

D'avoir tant souffert pour la cause de Sa Majesté.

Feintes & ruses.

Vos très-humbles Serviteurs,

François Wortley &c.

„ De la Tour le 17 Août 1647.

En lisant cette Lettre, le Roi effaça ce qui est en Italique, & mit entre les lignes ce qu'on voit en marge. La Lettre fut envoyée au Chevalier Fairfax le 18 Août 1647, avec la Pièce suivante.

„ Exposé de l'état des Prisonniers de Guerre soufignés „ à la Tour de Londres, à Son Excellence le Cheva-„ lier *Thomas Fairfax*.

„ Depuis que nous avons été pris nous avons souffert „ une longue & étroite prison, & nous n'avons de tout ce „ tems-là rien reçu pour notre subsistance, soit du Parle-„ lement soit de nos propres biens, quoiqu'on en tire les „ revenus, en vertu de la séquestration; procédé inoüi „ dans la guerre, dans tous les pays du Monde; comme nos „ instantes sollicitations pour obtenir quelque justice à cet „ égard, auprès des deux Chambres du Parlement, ont été „ sans succès; nous demandons à Votre Excellence, que „ nous regardions comme un homme d'honneur, généreux, „ & humain, de nous mettre en liberté sur notre parole, & „ sur la promesse de nous remettre en prison, quand Votre „ Excellence l'exigera, nous engageant de ne point servir „ à la guerre, jusques à ce que nous revenions nous remet-„ tre entre les mains de Votre Excellence comme prison-„ niers, de la même façon que nous le sommes à présent. „ De plus, comme depuis notre prison nous avons été obli-„ gés de contracter diverses dettes pour ne pas mourir de „ faim, nous prions Votre Excellence d'obtenir pour nous, „ que le Parlement les acquitte à la fatisfaction de nos Cré-„ diteurs, ce qui nous paroît une chose également juste & „ honorable. Voilà ce que nous prenons la hardiesse de re-„ présenter à Votre Excellence, parce que nous concevons „ que c'est proprement l'affaire d'un Général, de rendre ju-„ stice à des prisonniers de guerre, & de les soulager, que „ c'est même une affaire d'honneur pour lui; nous supplions „ Votre Excellence de ne pas nous remettre pour le payé-„ ment de nos dettes, aux Commissaires pour le soulage-„ ment des Prisonniers, car nous n'avons absolument aucune „ espérance d'obtenir quelque justice d'eux.

François Wortley &c.

17 Août 1647.

Réponse du Roi à la Lettre des Prisonniers.

„ *Charles Rex.*

„ Fidéles & très-chers, Salut. Nous avons lu vos Let-„ tres du 13 du Courant, auſſi bien que les papiers qui les „ accompagnoient, contenant les projets de ce que vous „ aviez dessein de faire présenter pour votre soulagement au „ Chevalier *Thomas Fairfax*, ſi nous les approuvions. Le „ but de ces Pièces étant de faire un effort pour vous procu-„ rer votre liberté, nous y concourons de tout notre cœur, „ & nous ſerons très-aiſes de pouvoir dans cette conjoncture „ des affaires y contribuer en quelque façon. Le plan que „ vous vous proposez de ſuivre, nous paroît très-convena-„ ble par rapport à vous-mêmes, & n'a rien de contraire à „ nos intérêts, ſur-tout ſi dans la Lettre projettée, vous „ adouciſſez les termes dont vous vous ſervez en parlant du „ Parlement. Votre attention à vous adreſſer à nous pour „ avoir notre approbation ſur le tout, & la maniére dont „ vous exprimez vos ſentimens pour nous, nous fourniſſent „ une agréable occaſion de reconnoître votre ſage & con-„ fiance parfaite dans votre attachement & dans votre „ affection pour nous, & ſi Dieu le permet nous ne négli-„ gerons pas de vous témoigner l'eſtime que nous en faiſons; „ recommandant chacun de vous à ſa puiſſante protection. „ Donné à notre Cour à Oatland le 15 Août 1647.

„ A nos fidéles & bien-aimés les Priſonniers de Guer-„ re à la Tour de Londres".

Réponſe du Docteur Sheldon à la Lettre des Priſonniers.

„ Meſſieurs,

„ J'ai lu votre Lettre, & remis l'incluſe à Sa Majeſté, „ qui l'a reçue avec beaucoup de ſenſibilité, & en témoi-„ gnant par des termes pleins d'affection, combien il reſſente „ votre fidélité, votre zéle, & votre reſpect pour ſa per-„ ſonne. Voici ſa Réponſe; les changemens faits dans la „ Lettre ſont de ſa propre main. Si en quelque autre cho-

„ ſe

la fameuſe Conférence entre les Epiſcopaux & les Presbytériens touchant les changemens à faire dans la Liturgie, ſe tint en 1661, dans l'Appartement qu'il avoit à la Savoye (g). Le Docteur Juxon étant mort il fut élevé ſur le Siége de Cantorbery le 21 Août 1663. Pendant la Peſte, en 1665, il demeura toujours à Lambeth, & par ſes Charités il empêcha quantité de perſonnes de périr de miſere; & par ſes Lettres à tous les Evêques il tira des ſommes conſidérables de tous les endroits de ſa Province (r). Le 20 Décembre 1667 on l'elut Chancelier de l'Univerſité d'Oxford, où il fit bâtir le magnifique Théatre, dont on fit l'ouverture le 9 Juillet 1669, & le 31 du même mois il réſigna la dignité de Chancelier. [*] Ce Prélat s'oppoſa fortement au Projet de Compréhenſion en faveur des Presbytériens, ménagé par la Cour [D] Anb.] Il mourut à Lambeth le 9 Novembre 1677 dans ſa quatre-vingtiéme année, & fut enterré dans l'Egliſe de Croyden dans la Province de Surrey, où ſon Héritier, le Chevalier Joſeph Sheldon, qui avoit été Lord Maire de Londres, fils de ſon frere aîné Rodulphe Sheldon de Stanton dans la Province de Stafford, lui fit élever un monument. On trouvera ſon caractére ci-deſſous [E]. Il

(g) Kennet's *Compleat History of England*. Vol. III. p. 259.

(r) Echard's *History of England*. Vol. III. p. 830.

„ ſe je puis vous être de quelque utilité, je vous prie de
„ me donner vos ordres.

„ Votre très-affectionné & très-humble Serviteur,

Gilbert Sheldon.

„ Otelands le 16 Août 1647.

Réponſe des Priſonniers au Docteur Sheldon.

„ Monſieur,

„ Nous avons reçu la très-gracieuſe Lettre de Sa Majeſté, & les papiers que nous vous avions envoyés, inclus dans la vôtre: Nous vous prions de préſenter à Sa Sacrée Majeſté nos très-humbles & très-ſinceres actions de graces de cette faveur Royale, & de l'aſſurer que nous ne croyons en pouvoir trop faire pour un ſi gracieux Monarque, & que nous ne penſons pas que nos ſouffrances pour ſes intérêts puiſſent être trop grandes, mais que dans tous les Etats nous ſerons toujours tous nos efforts pour faire voir que nous ſommes ſes fidéles & obéiſſans Sujets; & en vous témoignant notre reconnoiſſance, nous nous diſons,

„ Monſieur,

„ Vos très-affectionnés & fidéles Serviteurs,

François Wortley &c.

A la Tour le 18 Août 1647.

„ Quand nous aurons reçu quelque réponſe du Chevalier *Fairfax*, nous prendrons la liberté d'en informer Sa Majeſté par votre moyen".

A notre très-honoré Ami le Docteur *Sheldon*, Clerc du Cabinet de Sa Majeſté.

[*] [D] *Ce Prélat s'oppoſa fortement au Projet de Compréhenſion, en faveur des Preſbytériens, ménagé par la Cour.*] Le Docteur Burnet parle de cette affaire en ces termes. „Bridgman & Wilkins, dit-il (4), firent le Projet d'un Traité de Compréhenſion pour les Non-Conformiſtes, qui voudroient ſe réünir avec l'Egliſe Anglicane, & de Tolérance pour les autres. Ils furent appuyés dans ce deſſein, du côté des Epiſcopaux, par Hall, premier Juge du Royaume, Tillotſon, Stillingfleet, & Burton, & par Bates, Manton, & Baxter, du côté des Presbytériens. Dans ce Projet on faiſoit principalement les choſes, que le Roi avoit promiſes par ſa Déclaration de 1660. On y ajoûta ſeulement un tempérament ſur l'article de la Réordination, car il y étoit dit, *que les Miniſtres, ordonnés à la Presbytérienne, ſeroient admis au Service de l'Egliſe Anglicane par la ſeule impoſition des mains, accompagnée de quelques paroles, qui porteroient en ſubſtance, que la perſonne étoit reçue à exercer les fonctions Paſtorales dans l'Egliſe Anglicane.* Ce Projet fit grand bruit, auſſitôt que le Public en eut connoiſſance". Mr. Burnet parle enſuite des diſputes que cette affaire excita, mais il ne dit rien en particulier de l'Archevêque Sheldon. Mr. de Rapin rapporte la choſe plus en détail (5); il nous apprend que le Chevalier Orlando Bridgeman, Garde du Grand Sceau, fort qu'il fût inſtruit des intentions ſecrettes du Roi, ou qu'il y fût engagé par des motifs de douceur & d'humanité, manda à deux des principaux Miniſtres Presbytériens, qu'il ſouhaittoit d'avoir une Conférence avec eux. S'étant rendus chez lui, il leur déclara franchement, qu'il vouloit leur faire quelques propoſitions ſur les moyens de les faire comprendre dans le Corps de l'Egliſe Anglicane, & de procurer une Indulgence aux Indépendans, & aux autres Non-Conformiſtes. Ce fut ſur ce ſujet que les deux Miniſtres eurent diverſes Conférences avec deux Docteurs Epiſcopaux, dont l'un étoit Chapelain du Garde du Sceau. Ils convinrent entre eux touchant la Réordination, qui étoit le point le plus important, & le plus difficile, que tous les Miniſtres Presbytériens qui avoient déjà reçu l'Ordination, ſeroient admis dans le Miniſtére de l'Egliſe, moyennant ce Formulaire; *Recoi une legale autorité de prêcher la Parole, & d'adminiſtrer les Sacremens dans quelque Congrégation que ce ſoit, où tu ſeras légitimement appellé.* Ce n'étoit pas proprement une nouvelle Ordination, mais ſimplement un pouvoir d'exercer leur Miniſtére dans l'Egliſe Anglicane. On convint encore, que les Cérémonies ſeroient laiſſées à la liberté de chacun, pour les pratiquer ou non, & que la Liturgie de l'Egliſe Anglicane ſeroit changée en divers endroits; de plus qu'on auroit de l'indulgence pour ceux qui ne voudroient pas ſe conformer à ce plan. Enfin on demeura d'accord que, pour la ſûreté du Gouvernement, les noms de tous les Miniſtres & de tous les Membres des diverſes Congrégations ſeroient enrégiſtrés. Cependant ſoit que les Non-Conformiſtes encouragés par la Cour ſe donnaſſent trop de liberté, ou que le ſecret de ce qui s'étoit paſſé dans les Conférences ne fût pas bien gardé, „ l'Archevêque de Cantorbery (*Sheldon*) réſolut de faire ſes efforts pour rompre „ leurs meſures. Pour cet effet il écrivit à tous les Evêques ſes Suffragans une Lettre Circulaire, par laquelle il „ leur enjoignoit de faire d'exactes perquiſitions touchant „ les Conventicules, qui ſe tenoient dans leurs Diocéſes. „ Dès qu'il fut muni des informations néceſſaires, il alla trouver le Roi, & obtint de lui une Proclamation, qui ordonnoit l'exécution des Loix, qui défendoient les Conventicules, & particuliérement du Statut, qui défendoit aux „ Miniſtres Non-Conformiſtes d'habiter dans aucune Corporation (6)". Au reſte ce Projet de Compréhenſion n'eut point lieu, le Parlement s'y oppoſa, & il alla en fumée. Rem. du Trad.

(4) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. I. p. 141. Edit. in-12.

(5) *Hiſt. d'Angleterre* T. IX. p. 282.

(6) Idem ibid. p. 282.

[E] *On trouvera ſon Caractére ci-deſſous.*] Mr. Henri Wharton a fait le détail de ſes Oeuvres de Piété & de Charité. Au Lord Petre donné 5200 L. pour l'achat de London-Houſe. Diminution dans ſes Reliefs, pour augmenter les revenus des Vicaires 1680 L. Pour la réparation de l'Egliſe de St. Paul avant l'incendie 2169 L. 17 ſ. 10 d. Pour les réparations de ſes Maiſons de Fulham, de Lambeth, & de Croydon 4500 L. Pour les Chapelles des Colléges des Trépaſſés, de la Trinité, & de Chriſt-Church à Oxford, & de la Cathédrale de Lichfield 450 L. Pour le Théatre d'Oxford 14470 L. 11. ſ. 11. d. A l'Univerſité pour acheter des terres, dont la rente eſt deſtinée à l'entretien du Théatre 2000 L. Lorſqu'il devint Evêque tous les Baux étant finis, il céda de ſes reliefs 17733 L. y compris vraiſemblablement l'article des 1680 L. marqué ci-deſſus. Le Docteur Parker, Evêque d'Oxford, qui avoit été ſon Chapelain, dit dans les *Mémoires de ſon tems* (Commentarii de Rebus ſui temporis (7).) „ Que c'étoit un homme d'une piété reconnue; mais quoi- „ qu'il fût fort régulier aux prières, il ne les mettoit pas à „ un auſſi haut prix que d'autres, & faiſoit moins de cas du „ Culte, que de l'uſage & du but du Culte, faiſant conſiſter „ l'eſſence de la Religion dans une bonne vie. Dans „ ſes diſcours ordinaires il avertiſſoit ceux qui étoient auprès „ de lui de ne pas ſe tromper par un Syſtême de Religion „ tronqué, & de ne point s'imaginer que le Service Divin „ fût renfermé dans l'enceinte des murs d'un Temple, la „ principale partie s'exerçant hors de-là, & conſiſtant à vivre en Société. Que c'étoit en menant une vie pure, ſobre, & chaſte, qu'on pouvoit s'eſtimer religieux, & non „ autrement; que ſans cela il étoit indifférent de quelle religion les gens vicieux fuſſent, ou dans quelle Egliſe ils vécuſſent. Auſſi quand il avoit tenu de pareils diſcours, il ajoûtoit avec une eſpéce de cri de joie, *Faites le bien, & vous réjoüiſſez. . . .* Il diſoit aux jeunes Seigneurs & Gentilshommes, qui par l'ordre de leurs Parens venoient journellement chez lui. *Que votre principal ſoin ſoit de devenir honnêtes gens, & ſoyez après cela auſſi devots que vous voudrez. Il n'y a point de piété qui puiſſe vous être utile, ou à qui que ce ſoit, à moins que vous ne ſoyez honnêtes gens, & de bonnes mœurs.* Il étoit grand ennemi de toute Piété faſtueuſe, qui cachoit des vices réels; mais il avoit une affection ſincére pour ceux dont la Religion étoit ſoûtenue de mœurs „ réglées. Les idées ſaines qu'il avoit de la Religion, jointes à ſon excellent caractére, lui donnérent cette tranquillité d'ame, qui le tendit toujours égal à lui-même, „ dans l'adverſité & dans la proſpérité; il ne faiſoit pas plus „ de cas de la vie qu'il ne falloit, ni ne la mépriſoit: ne „ craignant ni ne ſouhaitant la mort il vivoit agréablement „ pour lui-même & pour les autres. La tranquillité d'ame „ le rendoit naturellement honnête. Sa converſation étoit „ aiſée; il ne renvoyoit jamais perſonne mécontent; dans „ ſon domeſtique il étoit agréable & grave, & gouvernoit „ ſa maiſon avec autorité & douceur. Il étoit extrêmement „ généreux, car avant que de parvenir à l'Epiſcopat il racheta pour les enfans de ſon frere aîné les biens de ſa famille, que ſon frere avoit conſumés avant que de mourir; „ & après qu'il fut Evêque il employa trente-ſept mille Livres St. en Oeuvres de Charité & de Piété; & gouverna „ néanmoins ſes affaires avec tant de prudence, qu'il laiſſa „ un bien conſidérable & beaucoup d'argent comptant à ſes „ Héritiers, & légua en même tems à tous ſes Domeſtiques „ des

(7) Lib. I.

Il n'a publié qu'un Sermon fur le Pſeaum. XVIII. 49. intitulé, *La Délivrance & la Reconnoiſſance de David: ou Sermon prononcé devant le Roi à Whitehall le 28 Juin 1660. Jour Solemnel d'actions de graces pour l'heureux retour de Sa Majeſté. Publié par ordre exprès de Sa Majeſté.* Londres 1660 in-4.

„ des penſions viagéres conſidérables". [*c*] Le Portrait que fait de notre Archevêque Mr. Burnet n'eſt pas tout à fait ſi beau, quoiqu'on y trouve les mêmes traits que dans celui qu'on vient de lire, mais on y voit plus clairement les défauts du Peint. „ Sheldon & Morley furent ceux que le „ Roi écouta le plus. Le premier, qui s'acquit l'opinion „ du ſavoir avant les Troubles, s'étoit tellement abandonné „ à la Politique depuis ce tems-là, qu'à peine remarquoit-„ on en lui quelques traces de ce qu'il avoit été. Homme „ adroit au maniement des affaires, les comprenant bien, en „ jugeant à merveilles, généreux, charitable, d'une conver-„ ſation pleine d'agrémens, peut-être même à l'excès, doué „ d'un talent particuller d'obliger en paroles toutes les per-„ ſonnes qui l'approchoient, quoique peu de gens puſſent „ compter ſur ſes amitiés. Il ne paroiſſoit pas avoir beaucoup „ de Religion, ſi tant eſt même qu'il en eut du tout: Car il „ n'en parloit d'ordinaire, que comme d'un myſtére d'Etat, „ & d'une affaire de pure Politique mondaine. Par cet en-„ droit il parvint à s'acquérir dans l'eſprit du Roi l'eſtime „ d'un Eccléſiaſtique ſage & homme d'honneur. D'abord „ Evêque de Londres il fut élevé à la Primatie après la mort „ de Juxon (8)". Il eſt aiſé de comprendre que le Docteur Sheldon étoit plus honnête homme, que bon Chrétien. ANN. DU TRAD.

(8) *Mém. Hiſt. de la Gr. Br.* T. I. P. 251. 258.

SHERBURNE (EDOUARD) étoit d'une ancienne & bonne famille de la Province de Lancaſtre. Son pere Edouard Sherburne, Ecuyer, étoit Commis de l'Artillerie du Roi, & Françoiſe ſa mere étoit fille de Mr. Jean Stanley de Roydon-Hall dans la Province d'Eſſex, iſſu des Stanleys de Houghton dans la Comté de Cheſter. Il naquit à Londres dans la Paroiſſe de St. Giles Cripplegate, le 18 Septembre 1618, & fit ſes premiéres études fous Farnabe, qui avoit une Ecole dans ce quartier-là, & ſous un Précepteur domeſtique, nommé Charles Aleyn, du Collége de Sidney à Cambridge, qui avoit été Sous-maître de Farnabe [*A*]. Vers la Noël de l'année 1640 ſon pere l'envoya voyager dans les Pays étrangers, mais comme il ſe préparoit à paſſer en Italie, après avoir demeuré environ neuf mois en France, il reçut nouvelle que ſon pere étoit malade, ce qui l'obligea à revenir en Angleterre; ſon pere mourut effectivement peu de tems après ſon retour vers Noël de 1641, & il lui ſuccéda dans ſa Charge de Commis de l'Artillerie, qui lui fut accordée par Lettres Patentes du 5 Février de la treiziéme année de Charles I. Mais au mois d'Avril ou de Mai il en fut dépouillé par un Ordre de la Chambre Haute, & il fut mis ſous la Garde de l'Huiſſier de la Verge noire, parce qu'il adhéroit au parti du Roi. On le relâcha au mois d'Octobre, & il ſe rendit d'abord auprés du Roi, qui le fit Commiſſaire-Général de l'Artillerie; il ſervit en cette qualité à la bataille d'Edge-Hill, & durant les quatre années de la Guerre Civile; dans cet intervalle ſa maiſon fut pillée, ſes meubles & ſa Bibliothéque furent enlevés, & d'ailleurs il ſe trouva privé d'une rente annuelle de cent-ſoixante Livres St. qu'on lui retint pour acquitter une dette évaluée quinze-cens Livres St. pour la Terre d'Ord dans le Northumberland. Après la bataille d'Edge-Hille il ſe retira avec le Roi à Oxford, où il fut crée Maître-ès-Arts: cette Ville s'étant rendue enſuite au Parlement, il demeura quelque tems au Middle-Temple à Londres avec ſon parent Mr. Jean Povey; ce fut pendant ce tems-là qu'il publia diverſes Piéces [*B*]. Lorſque le Chevalier George Saville, depuis Marquis de Halifax, revint de ſes voyages vers 1651 ou 1652, on lui propoſa de ſe charger de l'intendance des affaires de ce Seigneur; & quelque tems après Lady Savile le recommanda pour accompagner dans ſes voyages ſon neveu le Chevalier Jean Coventry, en qualité de Gouverneur: il partit d'Angleterre avec ce jeune Seigneur au mois de Mars 1654; ils viſitérent la France, l'Italie, une partie de la Hongrie, l'Allemagne, la Hollande, & la Flandre, & revinrent en Angleterre vers le mois d'Octobre 1650. Après la Reſtauration il fut rétabli dans ſon poſte de Commis de l'Artillerie [*C*]. Dans le tems de la Conſpiration Papiſte, on fit diverſes tentatives pour le dépouiller de cet emploi, parce qu'on le ſoupçonnoit d'être Catholique-Romain. Le 6 Janvier 1682 le Roi Charles II. le fit Chevalier. Après l'abdication de Jaques II. il perdit ſa Charge, & ſe retira pour vivre tranquillement, & pour s'occuper de l'étude (*a*). Il vivoit encore en 1700, mais on ignore le tems précis de ſa mort. Outre les Ouvrages que nous avons indiqués, il en a publié quelques autres [*D*]. Il avoit eu un frére

(*a*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 18. 19.

[*A*] *Charles Aleyn, du Collége de Sidney à Cambridge, qui avoit été Sous-maître de Farnabe.*] Ce Mr Aleyn eſt l'Auteur du Poëme intitulé, *la Bataille de Creſſy & de Poitiers*, & d'un autre qui a pour titre l'*Hiſtoire de Henri* VII. Londres 1638 in-8, & de *la Bataille de Boſworth*. Il mourut vers l'an 1640, & fut enterré dans l'Egliſe de St. André de Holborn.

[*B*] *Ce fut pendant ce tems-là qu'il publia diverſes Piéces.*] *I. Adelée, Tragédie*; Londres 1648 in-8, traduite en vers Anglois ſur l'Original Latin de Senéque, avec des Remarques. *II. Reponſe de Senéque à la queſtion de Lucilius, pourquoi les gens de bien ſont malheureux, puiſqu'il y a une Providence?* Londres 1648 in-8. dédié au Roi Charles I. pendant qu'il étoit priſonnier dans l'Ile de Wight. *III. Solmacis, Lyrion, & Silvie, Eglogue abandonné, l'Enlevemma d'Hélene, avec un Commentaire, & pluſieurs autres Poëſies & Traductions*, Londres 1651 in-8. Mr. Thomas Stanley fit ſur ces Traductions de fort beaux vers, qui commencent par ces paroles:

Cher Ami! je doute, mais ne puis définir,
Si je trouve en toi ma gloire ou mon plaiſir.

[*C*] *Après la Reſtauration il fut rétabli dans ſon poſte de Commis de l'Artillerie.*] Myleſt Aſhley, depuis Comte de Shaftesbury, avoit déjà diſpoſé de cette place en faveur d'un autre; enſorte que Mr. Sherburne fut obligé de plaider pour la validité de ſa Patente devant la Chambre des Pairs, & enfin il emporta la place. On lui retrancha néanmoins dans la ſuite quelques-uns des meilleurs émolumens, qui n'alloient pas moins qu'à 500 Liv. St. par an, ce qui engagea le Roi à lui donner une penſion de cent Livres.

[*D*] *Outre les Ouvrages que nous avons indiqués, il en a publié quelques autres.*] *La Sphére de Marcus Manilius, miſe en vers Anglois, avec des Remarques, & une Table Aſtronomique.* Dédié au Roi Charles II. & Imprimée à Londres en 1675 in-folio. Ce n'eſt que le premier Livre de Manilius. Il obſerve dans la Préface, qu'on demandera peut-être: *Pourquoi dans un ſiécle où le Monde ſavant produit un ſi grand nombre d'Ouvrages excellens en ce genre, on vient le fatiguer d'une piéce de l'Antiquité bien moins curieuſe, & où il y a moins de lumiéres?* „ Il eſt aiſé, dit-il, de répondre à cette frivole objection, „ ſi l'on conſidére mûrement, qu'il n'eſt pas moins digne de „ notre ſiécle de faire revivre les eſtimables Ouvrages, tombés dans l'obſcurité & l'oubli, dont les anciens Savans ont „ enrichi la poſtérité, que de pouſſer à de plus grandes „ les nouvelles découvertes; qui ſont très-ſouvent des dé-„ couvertes prétendues, plutôt que réelles, & dont quelques-„ unes ne ſont que les inventions anciennes déguiſées. Nous „ pouvons, ſans faire le moins du monde tort aux louables „ travaux des Savans, aſſurer modeſtement, qu'il y a dans „ l'Ouvrage que nous publions, quelques idées particuliéres „ touchant les Cieux & les Corps Célefte, qui ayant été re-„ nouvellées & ſoûtenues de notre tems par quelques-unes „ des plus illuſtres Aſtronômes modernes, ont été reçues „ avec un applaudiſſement univerſel, & ont fait beaucoup „ d'honneur à ceux qui les ont propoſées. En voici quel-„ques exemples. Premiérement, il paroît qu'il y a plus de „ 1700 ans que Manilius a ſoûtenu dans cet Ouvrage l'opi-„ nion de la ſtabilité des Cieux, contre l'Hypothéſe Ariſto-„ télicienne, de leur ſolidité; opinion que l'illuſtre *Tycho* „ *Brahé, Galilei, Schreinerus*, & d'autres, ont défendue & „ démontrée avec toute la force de raiſon poſſible, dans „ ces derniers tems. En ſecond lieu que les Etoiles fixes „ ſont pas dans la même ſuperficie concave du Firma-„ ment, à une diſtance égale du centre du Monde; mais „ qu'elles ſont à des diſtances inégales dans la Region éthé-„ rée, les unes plus hautes, les autres plus baſſes, d'où vient „ la différence apparente de leur grandeur & de leur lumié-„ re; c'eſt ce qui a été prouvé de notre tems par le fameux „ *Kepler (Epit. Aſtron. Lib. I.)* & par d'autres Aſtronômes „ modernes, & que bien des gens prennent pour une opi-„ nion nouvelle, quoique notre Auteur l'ait enſeignée il y „ a pluſieurs ſiécles. En troiſiéme lieu, il paroît que Ma-„ nilius a ſoûtenu dans cet Ouvrage, ce que les plus habi-„ les Aſtronômes de notre tems enſeignent, que les Etoiles „ fixes ſont des ſubſtances ignées, qui ont de l'éclat & de la „ lumiére par elles-mêmes; & qu'elles ſont, comme les ap-„ pelle Galilei, autant de Soleils, ſemblables à celui qui „ nous éclaire. En quatriéme lieu, ce que Galilei, Kepler, „ & d'autres ont découvert & démontré à l'aide du Téleſco-„ pe, que la Voye Lactée eſt un aſſemblage d'une multitude „ infi-

re nommé HENRI, qui étoit Controlleur de l'Artillerie dans l'Armée de Mylord Hopton. Pendant le ſejour qu'il fit à Oxford, où il fut creé Maître-ès-Arts le 20 Décembre 1642, il tira un Plan exact de cette Ville, telle qu'elle étoit comme Place de guerre pour le Roi, avec toutes les fortifications, les tranchées, &c. qui s'y trouvoient. Ce Plan ayant été montré au Roi, ce Prince lui conſera la place de ſon premier Ingénieur, vacante alors par la mort du Chevalier Charles Lloyd. Le Plan dont on vient de parler, ou un autre dreſſé par Richard Rallingſon, a été gravé, & inſeré dans Wood *Hiſtoria & Antiquitates Univerſ. Oxon.* p. 364. 365. Henri Sherburne fut tué dans une ſédition, qui arriva parmi les Soldats à Oxford le 12 Juin 1646, & il fut enterré le lendemain dans l'Egliſe de St. Pierre de l'Eſt à Oxford (*b*).

(*b*) Idem Col. 19.

„ infinie de petites Etoiles, a été découvert à l'aide de la „ Raiſon ſeule par les Anciens, & ſe trouve propoſé ici par „ notre Auteur, comme l'explication la plus probable de ce „ Phénomene". Il donne enſuite une idée des parties de ce Poëme, de leur diſtribution & de leur ordre, & de ce qu'il a fait pour les expliquer, tant dans les Remarques que dans l'Appendix. „ Le Poëme commence, *dit-il*, par un court „ expoſé de l'Origine & des Progrès des Arts & des Scien„ces, & de l'Aſtronomie en particulier; à quoi nous avons „ ajoûté, pour la ſatisfaction des Curieux, outre les éclair„ciſſemens qu'on voit en marge, une Hiſtoire ſuccinte de „ l'Aſtronomie juſqu'au ſiécle où vivoit Manilius: avec un „ Catalogue des plus célébres Aſtronômes, depuis le premier „ pére de tous les Arts & du Genre humain même, juſques „ à notre tems. Vient enſuite la deſcription du Syſtême de „ l'Univers, des Signes Céleſtes & des Conſtellations. Nous „ avons expliqué le Syſtême du Monde, ſelon les différen„tes Hypothéſes tant anciennes que modernes; & nous „ avons donné la deſcription des Signes Celeſtes & des Con„ſtellations, en indiquant le nombre d'Etoiles qui les com„poſent, leurs diverſes dénominations dans la plupart des „ Langues ſavantes, & leur diviſion en figures ou *metamorphoſes* „ ſacrées & profanes, ſelon la différente Uranographie des „ anciens Payens, & de quelques Aſtronômes Chrétiens „ modernes. La deſcription des Cercles Céleſtes fait le ſu„jet de la partie ſuivante du Poëme, pour l'intelligence de „ laquelle, outre les éclairciſſemens donnés en marge, nous „ avons ajoûté un Abrégé Coſmographique & Aſtronomi„que, où nous avons ſuivi principalement Merſenne, en y „ joignant en Anglois les douze propoſitions de Theodoſius „ *de Habitationibus*. Ayant remarqué que notre Auteur a rou„ché légérement la nature ignée des Etoiles fixes, nous „ avons jugé à propos de faire dans l'Appendix de plus am„ples & curieuſes recherches ſur leur ſubſtance, leur lumié„re, leur enuleur, leur étincellement, leur nombre, leur „ figure, leus grandeur, leur ſituation, & leur diſtance de „ la Terre ou plutôt du Soleil. On trouve enſuite l'énu„mération des Planétes; nous avons donné dans les Remar„ques les diverſes dénominations, par leſquelles elles é„toient connues & diſtinguées par les Anciens; & nous nous „ ſommes étendus dans l'Appendix ſur la nature & la matié„re du Soleil & de ſes Taches, dont nous avons donné la „ figure; nous touchons auſſi quelque choſe de ſon mouve„ment circulaire, de ſa grandeur, & de ſa diſtance; de la „ Lune & de ſes Taches, à quoi nous avons joint les Cartes „ *Sélenographiques* de *Hevelius* & de *Grimaldi*, avec leurs ex„plications; on trouve auſſi une courte déduction du même „ genre ſur les autres Planétes, nous y parlons de leur ſub„ſtance, de leur ſtructure, de leur figure, de leur grandeur, „ & de leurs diſtances. Le Poëme finit par un morceau ſur „ les Météores ignées, & ſur les Cométes; nous avons en „ partie expliqué ce qui les regarde, dans nos Remarques, „ & nous avons traité plus amplement dans notre Appendix „ de leurs noms, de leurs eſpéces différentes, de leur ma„tiére, de leurs lieux, & des cauſes qui les produiſent; „ nous avons ajoûté à la fin une Table Chronologique des „ principales Cométes, qui ont paru depuis le Déluge, juſ„ques à nos jours". On trouve un Extrait de cet Ouvrage dans les *Tranſactions Philoſophiques* No. 150 p. 233. Mr. Sherburne a encore publié *les Troades, ou les Captives Royales, Tragedie*; Londres 1679 in-8; c'eſt une Traduction de Senéque, enrichie de Remarques. Il avoit auſſi en Manuſcrit une Traduction de l'*Hippolyte* de Senéque; on lui attribue outre cela une Traduction de la ſeiziéme Idylle de Théocrite, inſérée dans les *Miſcellanées* de Tate. [*b*] Le Commentaire de Sherburne ſur *Manilius* eſt eſtimé; Bentley, qui n'étoit pas prodigue de louanges, mandoit à Gravius: *Eſt apud nos* Eduardus Sherburnus, *eques auratus*, qui *Libros primum Manilii Anglice vertit, & commentario doctiſſimo auxit* (1). Et Mr. Fabricius en parle, ſur le rapport qu'on lui en a fait de la même maniére. AOD. no TAAD.]

(1) J. A. Fabricii *Bibl. Lat.* T. I p. 551. à Venife 1728 in-4.

SHERLOCK (GUILLAUME) ſavant Théologien Anglois du XVII. Siécle, nâquit à Southwark (*a*) vers l'an 1641 (*b*). Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole d'Eaton, où il ſe diſtingua par ſon génie & ſon application à l'Etude (*c*). D'Eaton il paſſa au College de St. Pierre à Cambridge, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1660, & celui de Maître en 1665 (*d*). Le 3 Août 1669 il devint Recteur ou Curé de la Paroiſſe de St. George Botolph-Lane à Londres (*e*), & en 1680 il ſe fit recevoir Docteur en Théologie (*f*). Le 3 Novembre 1681 on lui conféra la Prébende de Pancras, dans la Cathédrale de St. Paul (*g*). Il fut auſſi élu Maître du Temple, & eut outre cela la Cure de Therfield dans la Province de Hertford. Il a fait un grand nombre d'Ouvrages [*A*]. Après la Révolution il

(*a*) *The Monthly Miſcellany, or Memoirs for the Curious* Vol. I. p. 297 for July 1707. London in-4.
(*b*) Le Neve *Faſti Eccl. Anglic.* 285, dit qu'il étoit dans ſa 67. année, quand il mourut en 1707.
(*c*) *Monthly Miſcellany.* p. 298
(*d*) Tite des Regiſtres de l'Univerſité.
(*e*) Newcourt *Repertorium* Vol. I. p. 314.
(*f*) Regiſtres de l'Univerſité.
(*g*) Newcourt. *loc. cit.* p. 197.

[*A*] *Il a fait un grand nombre d'Ouvrages.*] I. *Traité de la Connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & de notre Union & de notre Communion avec lui &c.* Londres 1674 in-8. Cet Ouvrage eſt oppoſé à celui du Docteur Owen, intitulé: *De la Communion avec Dieu le Pére, le Fils, & le St. Eſprit, avec chaque perſonne ſéparément, d'amour, de grace, & de conſolation; ou Explication de la Communion des Saints avec le Pére, le Fils & le St. Eſprit.* Oxford 1657 in-4. Le Docteur Owen répondit à notre Auteur par ſa *Défenſe de quelques endroits du Traité de la Communion avec Dieu, contre les Objections de Guillaume Sherlock.* Londres 1674 in-8. Divers autres Ecrivains attaquérent le *Traité* du Docteur Sherlock, entre autres. 1. Mr. Robert Ferguſon, Miniſtre Ecoſſois, & Maître d'Ecole à Iſlington, dans ſon Livre de l'*Autorité de la Raiſon dans la Religion*, Imprimé in-8. 2. Edouard Polhill de Burwash dans la Province de Suſſex, dans ſon *Examen de la Valeur de Dieu* &c. 3. Mr. Benjamin Aliſop, Miniſtre Non-Conformiſte, dans ſon *Anti-Sozzo*, ou *Sherlockiſmus enervatus*, imprimé in-8. 4. L'Auteur du *Speculum Sherlockianum*, qu'on croit être Mr. Henri Hickman. 5. Mr. Samuel Rolle dans ſon *Prodromus, ou Caractere du Livre de Mr. Sherlock*, intitulé Traité &c. Londres 1674 in-8. 6. Mr. Thomas Danſon dans ſa *Conférence amiable entre Satan & Sherlock, où l'on découvre l'héréſie des principes de Mr. Guillaume Sherlock, dans un Livre qui a pour titre* Traité de la Connoiſſance de Jéſus-Chriſt, imprimé en 1676 in-8. II. *Défenſe & Continuation du Traité de la Connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & de notre Union & Communion avec lui, particuliérement en égard à la Doctrine de l'Egliſe Anglicane* &c. Londres 1675 in-8. III. *Expoſé du Recueil de Ferguſon, en deux Lettres à Mr. Glanvil.* Londres 1675 in-4. IV. *Réponſe à une Brochure ſcandaleuſe, intitulée* Conférence amiable entre Satan & Sherlock. Londres 1675. Un Anonyme prit auſſi la défenſe de notre Auteur contre Mr. Danſon dans une Piéce intitulée: *Apologie de Mr. Sherlock & de ſes Principes contre les Calomnies malignes & contre les Chicanes de Mr. Danſon dans une Brochure infame intitulée brutalement*, Conférence amiable entre Satan & Sherlock. Londres 1677 in-4. Mr. Danſon repliqua par une *Defenſe de la* Conférence amiable, *contre les Objections de Mr. Sherlock.* Londres 1677 in-8. V. *Examen des Raiſons des Non-Conformiſtes.* Londres 1679 in-4. VI. *Défenſe du Livre du Docteur Stillingfleet, qui a pour titre:* Que la Séparation n'eſt pas raiſonnable. Londres 1681 in-8. VII. *Juſtification de la Défenſe du Livre du Docteur Stillingfleet.* Londres 1683 in-8. VIII. *Examen & Solution par la doctrine des Saintes Ecritures de la Queſtion touchant la Reſiſtance aux Puiſſances Souveraines*, Londres 1684 in-8. IX. *Traité de l'Objet du Culte Religieux.* Londres 1686 in-4. X. *Défenſe des Droits de l'Autorité Eccleſiaſtique*, en réponſe au *Reconciliateur Proteſtant* du Docteur Whitby. Londres 1685 in-8. XI. *Apologie d'un endroit d'un Sermon, prononcé devant la Chambre des Communes.* Londres 1685 in-4. XII. *Remarques ſur Lucille & Elizabeth.* Londres 1686 in-4. XIII. *Traité du Juge des Controverſes en matiére de Religion.* Londres 1686 in-4. XIV. *Analyſe Proteſtante de la Foi.* Londres 1686 in-4. XV. *Que les Proteſtans ne donnent point une fauſſe idée d'un Papiſte: ou Replique aux Reflexions ſur la Reponſe à la Piece intitulée:* Le Papiſte mal repréſenté & juſte Idée du Papiſte. Londres 1686 in-4. XVI. *Reponſe à un Diſcours intitulé* Protellation des Papiſtes contre le Papiſme Proteſtant: ou *Defenſe de la Piece intitulée* que les Proteſtans ne donnent point une fauſſe idée des Papiſtes; *ou l'on examine en particulier l'Expoſition de la Foi de Rome touchant l'Invocation des Saints & le Culte des Images de Mr de Meaux, ci-devant Evêque de Condom.* Londres 1686 in-4. XVII. *Reponſe à la demande faite aux Proteſtans de produire des Paſſages claire & précis de l'Ecriture Sainte, qui autoriſent leurs dogmes.* Londres 1687 in-4. XVIII. *Sommaire des principales Controverſes entre l'Egliſe Anglicane & l'Egliſe Romaine: ou Defenſe de divers Points de la Doctrine des Proteſtans, pour ſervir de Reponſe à une Brochure intitulée*, le Proteſtantiſme demié de preuves tirées de l'Ecriture. Londres 1687 in-4. XIX. *Reponſe à un Dialogue entre un Catholique nouveau Converti & un Proteſtant, pour prouver que le Dogme de la Trinité eſt auſſi abſurde que celui de la Tranſubſtantiation, en forme de courtes remarques ſur ce Dialogue.* Londres 1687 in-4. XX. *Diſcours abrégé ſur les* Marques de l'Egliſe; *avec quelques Réflexions ſur les Marques données par le Cardinal Bellarmin.* Londres 1687 in-4. XXI. *Defenſe du Diſcours abrégé ſur les* Mar-

(b) Newcourt ubi ſupra P. 580.

il fut ſuſpendu, parce qu'il refuſa de prêter Serment au Roi Guillaume & à la Reine Marie; mais il s'y détermina enſuite [*B*], & le 15 Juillet 1691 il fut inſtallé Doyen de St. Paul (*b*). *Sa Juſtification de*

Marques de l'Egliſe, *en Réponſe à une Brochure intitulée*, Pu-ſage & l'importance des Marques de l'Egliſe données par le Cardinal Bellarmin. Londres 1687 in-4. XXII. *Réponſe à l'amiable Accommodement du Différend entre le Docteur de Repréſentations*, & celui qui y a répondu. Londres 1688 in-4. XXIII. *Juſtification de quelques Principes Proteſtans touchant l'Unité de l'Egliſe & la Communion Catholique, contre l'accuſation de Conformité avec l'Egliſe Romaine, pour ſervir de Réponſe à une Brochure intitulée*; Accord entre l'Egliſe Anglicane & l'Egliſe Romaine prouvé par les meſures d'accommodement concertées entre quelques-uns de ſes Enfans leurs Frères les Non-Conformiſtes. Londres 1688 in-4. XXIV. *Traité de la Nature, de l'Unité, & de la Communion de l'Egliſe Catholique; où l'on éclaircit brièvement & clairement la plupart des Controverſes touchant l'Egliſe.* Part. I. Londres 1688 in-4. XXV. II. Partie de ce *Traité*, Londres 1688 in-4. XXVI. *Préſervatif contre le Papiſme, contenant quelques directions ſimples pour les Proteſtans non lettrés ſur la maniere de diſputer avec les Prêtres de Rome.* Part. I. Londres 1688 in-4. XXVII. *Seconde Partie du Préſervatif contre le Papiſme, où l'on fait voir juſqu'à quel point le Papiſme eſt contraire aux véritables vûës de la Religion Chrétienne. Pour l'inſtruction des Proteſtans non lettrés.* Londres 1688 in-4. [☞ Cet Ouvrage du Docteur Sherlock a été traduit en François, ſous le titre de *Préſervatif contre le Papiſme, diviſé en deux Parties.* La Haye 1721 in-8. Anp.] XXVIII. *Défenſe des deux Petits du Préſervatif contre le Papiſme, en réponſe aux chicanes de Louis Sohren, Jéſuite.* Londres 1688 in-4. Le *Préſervatif* fut auſſi défendu par une Pièce intitulée: *Défenſe du Préſervatif* contre le Papiſme du Docteur Sherlock, *ou Réplique à la Réponſe d'un Jéſuite, dans laquelle on refute pleinement les raiſonnemens du Reverend Pere. Par Guillaume Giles, valet de pied Proteſtant de Madame* H. *dans Mark-Lane.* Seconde Edition. Londres 1688 in-4. L'Editeur dit dans la Préface, que ce jeune homme lui-même lui avoit apporté ſa Pièce. „ Et pour que „ le Lecteur, dit-il, ne ſoupçonne point quelque tour ou „ quelque fraude, je proteſte ſur ma parole de Chrétien, „ que je l'ai miſe ſous la preſſe telle que l'Auteur me l'a re-„ miſe écrite de ſa propre main, ſans y ajouter ou en re-„ trancher un ſeul mot, & ſans y faire le plus leger chan-„ gement, enſorte que le Lecteur l'a tel que je l'ai reçu, „ excepté que j'ai fait corriger la mauvaiſe orthographe, qui „ eſt très-pardonnable à un pauvre Valet, qui a perdu fort „ jeune ſes parens, & n'a jamais appris autre choſe qu'à „ lire en Anglois. J'ordonnai au Libraire de parler à ſon „ Compoſiteur, pour qu'il corrige à l'Anglois tel qu'il eſt". XXIX. *Queſtions touchant la Communion Eccleſiaſtique.* Londres 1689 in-4. XXX. *Traité de la Mort.* Londres 1690 in-8. [☞ Il s'en eſt fait deux Traductions Françoiſes. La premiere parut en 1693 ſous le titre de *Réflexions ſur la mort; ou la néceſſité de bien vivre pour bien mourir, par le Docteur Sherlock. Traduit de l'Anglois. Seconde Edition.* Amſt. 1693 in-12. Dans une Courte Préface, après avoir fait l'éloge de l'Ouvrage, le Traducteur dit, que „ comme les Tra-„ ductions trop littérales perdent beaucoup des graces & de „ l'énergie de leur Original, on a cru qu'il valoit mieux ici „ ſuivre l'eſprit de l'Auteur, que de s'attacher ſervilement „ à la lettre; c'eſt pour cela que ſans s'éloigner de ſon plan, „ on s'eſt ſouvent contenté de donner idée pour idée; on „ s'eſt même quelquefois donné la liberté de retrancher des „ choſes, qui n'étoient ni du génie de notre Langue, ni du „ gout de notre Nation, & c'eſt par cette raiſon encore „ qu'on n'a pu ſe diſpenſer d'en ſupprimer une Section en-„ tiere. Mais en la place de ces retranchemens on y a glißé „ quelques penſées, qui ne ſervent qu'à mettre le ſens de „ l'Auteur dans tout ſon jour, & à lui conſerver, autant „ qu'il eſt poſſible, toute ſa force". Pluſieurs années après un Miniſtre nommé *David Mazel* donna une nouvelle Traduction de cet Ouvrage, & du *Traité du Jugement dernier*, imprimée pour la ſeconde fois à Amſterdam en 1712 in-8. Ce nouveau Traducteur dit dans un Avertiſſement que „ les „ *Réflexions* ne ſont pas tant une Traduction de l'Ouvrage de „ Mr. Sherlock, qu'un Ouvrage à part, compoſé ſur le plan „ de celui de ce célebre Docteur. . . . . Ce Traducteur „ François a retranché non ſeulement un Chapitre entier, „ mais des pages entiéres en divers endroits, abrégé entié-„ rement le reſte, altéré, changé certaines choſes, & enfin „ il y en a ajoûté quelques-unes de ſa façon. Mr. le Doc-„ teur Sherlock s'eſt plaint de cela, & le Public s'en eſt plaint „ auſſi". Il eſt certain que les *Réflexions* ne ſont pas une Traduction exacte, mais il n'eſt pas moins certain que la Traduction de Mr. Mazel eſt bien mauvaiſe, & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on la refondît, pour qu'elle fût plus utile. Anp.] XXXI. *Eclairciſſement & Solution de la Queſtion touchant la ſoumiſſion due au Souverain, par l'Ecriture, la Raiſon, & les Principes de l'Egliſe Anglicane, ſurtout relativement au Serment de fidélité exigé en dernier lieu à leurs Majeſtés régnantes le Roi Guillaume & la Reine Marie.* Londres 1690 in-4. La permiſſion eſt du 17 Octobre 1690. XXXII. *Défenſe de l'Ouvrage précédent.* Londres 1691 in-4. XXXIII. *Juſtification de la Doctrine de la Très-ſainte & Très-adorable Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu, à l'occaſion des Courtes Remarques* ſur le Symbole de St. Athanaſe, *& de l'Hiſtoire abrégée des Unitaires ou Sociniens, contenant une Réponſe à ces deux Pièces.* Londres 1690 in-4. Cet Ouvrage fut attaqué par l'Auteur anonyme des *Penſées ſur* la Juſtification de la Doctrine de la très-Sainte Trinité du Docteur Sherlock: *en forme de Lettre. Seconde Edition augmentée*; Londres 1691 in-4; & par le Docteur Robert South dans ſes *Remarques Critiques ſur le Livre du Docteur Sherlock intitulé* Juſtification de la Doctrine de la très-Sainte & très-Adorable Trinité &c. *avec une Juſtification plus neceſſaire de cet article ſacré & fondamental de la Religion Chrétienne, contre les nouvelles notions du Docteur, & contre les fauſſes Explications qu'il donne de ce myſtere. Humblement preſentée à ſes Admirateurs, & à lui-même le premier d'entre eux. Par un Theologien de l'Egliſe Anglicane.* Seconde Edition avec des Remarques. Londres 1693 in-4. XXXIV. *Traité du Jugement dernier.* Londres 1692 in-8. [☞ Il s'eſt fait un grand nombre d'Editions de ce Traité, auſſi bien que de celui de la Mort: ce qui prouve qu'ils ont été bien reçus du Public. Anp.] XXXV. *Traité de la Providence.* Londres 1694 in-4. [☞ Il a paru une très-belle Traduction Françoiſe de cet Ouvrage, à la Haye en 1721 in-8. Le Traducteur donne dans ſa Préface une grande idée du Docteur Sherlock, & qui eſt très juſte. „ En général, Mr. „ Sherlock eſt un homme d'un grand ſens, dont les idées „ ſont toujours nettes, quoique ſes réflexions ſoient ſou-„ vent profondes, & dont la raiſon male a ſu s'affranchir de „ l'eſclavage de l'Opinion, & de la tyrannie du Préjugé". Anp.] XXXVI. *Défenſe de ſon Sentiment de la Trinité dans l'Unité.* Londres 1694 in-4. Le Docteur South repliqua par l'Ouvrage ſuivant: *Le nouveau Sentiment du Docteur Sherlock ſur la Trinité accuſé & convaincu de Trithéiſme; pour ſervir de Réponſe à la Défenſe de ce Sentiment &c. par un Theologien de l'Egliſe Anglicane.* Londres 1695 in-4. XXXVII. *Apologie du ſien d'écrire contre les Sociniens.* Londres 1695 in-4. XXXVIII. *Défenſe de l'Apologie du Doyen de St. Paul du ſien d'écrire contre les Sociniens, en Réponſe à l'Anti-apologiſte.* Londres 1694 in-4. XXXIX. *Modeſte Examen de l'Autorité & des Fondemens du Decret du Vice-Chancelier de l'Univerſité d'Oxford, & de quelques-uns des Chefs des Colleges, touchant l'Hérèſie de trois Intelligences diſtinctes dans la très-ſainte & très-adorable Trinité.* Londres 1696 in-4. On y répondit par des *Remarques ſur un Livre publié par le Docteur Sherlock Doyen de St. Paul &c.* intitulé Examen modeſte du Decret &c. Oxford 1696 in-4. XL. *Examen de la diſtinction entre les Tenanciers reels & les Nominaux.* Londres 1696 in-4. XLI. *Juſtification d'un Sermon touchant la corruption de la Foi par la Philoſophie.* Londres 1697 in-4. XLII. *Queſtions touchant la Communion de l'Egliſe &c.* Londres 1698 in-folio. Cet Ouvrage, ayant été attaqué par Mr. N. Taylor, fut défendu par une Pièce, intitulée *Juſtification du Docteur Sherlock Doyen de St. Paul; ou Réponſe au Traité de Mr. Nathanael Taylor, qui a pour titre* Examen des Queſtions de Sherlock touchant la Communion de l'Egliſe &c. *On y a joint une Réplique à ſa* Juſtification des Non-Conformiſtes contre l'accuſation de Schiſme. Londres 1702 in-4. XLIII. *Etat préſent de la Controverſe Sociniene.* Londres 1698 in-4. XLIV. *Nouveau danger de la part du Preſbyterianiſme.* Londres 1703 in-4. XLV. *Traité des Aſſemblées Religieuſes.* Londres 1703 in-8. XLVI. *Examen de la diſtinction entre Haute & Baſſe Egliſe.* Londres 1704 in-4. XLVII. *Preuves de la Divinité de Jéſus-Chriſt.* Londres 1706 in-8. [☞ On a oublié dans ce long Catalogue deux Ouvrages du Docteur Sherlock, qui méritent autant d'être connus, que bien d'autres qui s'y trouvent. Le premier eſt intitulé, *Traité du Bonheur des Gens de bien & du Malheur des Méchans dans la vie à-venir: Contenant les preuves de l'immortalité de l'Ame, & de la certitude d'une Vie à-venir.* Londres 1704 in-8. Mr. Bernard en donna des Extraits dans les *Nouvelles de la République des Lettres* en 1705. On y trouve une aſſez longue digreſſion ſur les *idées innées* contre Mr. Locke: ce morceau fut attaqué par une Brochure intitulée: *Eſſai Philoſophique touchant les idées, ſelon les principes du Docteur Sherlock, où l'on examine l'idée qu'il en a donnée, & ſes raiſonnemens ſur cette matiere.* Londres 1705. Cet Ouvrage a été traduit en François ſous le titre de *Traité de l'Immortalité de l'Ame & de la Vie éternelle.* Amſt. 1708. Le ſecond Ouvrage dont on n'a point parlé ici, ce ſont les *Sermons* du Docteur Sherlock; il y en a deux Volumes, dont le premier a paru à la fin de l'année 1700 ou au commencement de 1701; j'ignore en quel tems le ſecond a été imprimé pour la premiere fois; il ont été traduits & publiés en François par Mr. *Elie de Joncourt*, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Bois-le-duc, en deux Volumes in-8. La Haye 1723. Anp. du Trad.]

[*B*] *Il fut ſuſpendu parce qu'il refuſa de prêter Serment au Roi Guillaume & à la Reine Marie, mais il s'y détermina enſuite.*] Mr. Burnet dit (1) „ que le Docteur crut que l'Autorité du „ préſent Gouvernement étoit devenue légitime, depuis que „ le Roi Jaques avoit quitté l'Irlande; & dans cette idée non „ ſeulement il prêta les Sermens requis, mais il ſoutint hau-„ tement auſſi que tout le monde y étoit obligé; conduite „ qui l'expoſa aux railleries de ceux qu'il venoit de quitter". Le même Auteur obſerve enſuite (2) qu'il arriva une choſe aſſez ſingulière. „ Il y avoit, dit-il, quatre vingts ans, que „ l'Evêque Overall avoit fait un Livre ſur le Gouvernement; „ où il ſoutenoit en termes exprès, que l'Inſtitution en eſt „ divine. Ce Livre avoit été lu dans l'Aſſemblée du Clergé, „ qui avoit conſenti qu'on l'imprimât, pour s'oppoſer aux „ Principes qui étoient défendus dans le fameux Ouvrage du „ Jéſuite Parſons, publié ſous le nom de Doleman. Le Roi „ Jaques I. n'approuva point que la Convocation ſe mêlât „ d'affaires de Politique. Auſſi il écrivit une longue Lettre „ à Abbot, qui fut depuis Archevêque de Cantorbery, mais qui

(1) *Mem. Hiſt. de la Gr. Bret.* Tom. IV. P. 142. 144.

(2) Ibid. P. 414. 416.

de la *Doctrine de la Trinité* l'engagea dans une querelle fort vive avec le Docteur South & d'autres [C]. Il mourut à Hampstead dans la Province de Middlesex le 19. Juin 1707, dans la foixante-feptiéme année

„ qui étoit alors dans la Chambre Baſſe de l'Aſſemblée du „ Clergé. J'en ai l'Original, tout écrit de ſa propre main. Il y „ témoigne ſouhaiter, qu'on ne lui préſente pas le Livre „ pour avoir ſon Approbation. Ainſi la choſe en reſta là. „ Mais Sancroft, étoit devenu poſſeſſeur du Livre d'Overall, „ réſolut de le faire imprimer au commencement de ce ré„ gne, comme une Déclaration autentique que l'Egliſe An„ gliçane avoit faite de ſes Sentimens ſur la matière. Le Ou„ vrage fut donc publié & muni de l'approbation requiſe, „ par Sancroft lui-même, peu de jours avant ſa Suſpenſion, „ pour n'avoir pas voulu prêter les Sermens. Il ſe trouva „ quelques Paragraphes dans ce Livre, à quoi l'on n'avoit „ pas fait attention, & qui tendoient à montrer que le Gou„ vernement des Provinces-Unies devoit être cenſé légiti„ me. Car on ſoûtint, que quand une Révolution dans le „ Gouvernement avoit paſſé en état fixe, il falloit dès lors „ s'y ſoumettre, comme à un Ouvrage de la Providence: & „ c'eſt préciſément à cela qu'une partie de la Lettre du Roi „ Jaques à Abbot ſe rapportoit. Quand Sherlock eut vu cet endroit, il eut quelques Conférences avec ceux de ſon „ Parti, pour tâcher de les convaincre par le même Argu„ ment, qui, diſoit-il, l'avoit perſuadé. Peu de tems enſuite „ il prêta les Sermens, & fut fait Doyen de St. Paul. Il publia „ une Expoſition des Raiſons qui l'avoient fait agir, ce qui „ lui attira une grêle d'Ouvrages, pleine de fiel & d'aigreurs „ elves". Mais écoutons Sherlock lui-même dans la *Preface* de l'*Eclaircifſement & de la Solution de la Queſtion touchant la Soumiſſion due au Souverain.* „ Je n'ai pas beſoin, *dit-il*, d'in„ former le Public de ce qui a donné occaſion à cet Ouvra„ ge: il m'a été arraché par les violentes clameurs, & les „ cenſures peu Chrétiennes des uns, & par les importunités „ des autres. Ma conduite, en prêtant les Sermens requis „ au Roi Guillaume & à la Reine Marie, après avoir refuſé „ longtems de le faire, a fait beaucoup parler, & a donné „ lieu à quantité de conjectures peu charitables; parce que „ l'Eſprit de parti & le zéle aveugle n'ont jamais ni aſſez de „ lumiéres ni aſſez de droiture pour deviner juſte. Natu„ rellement la conjecture la plus probable qu'on pouvoit fai„ re, c'eſt qu'un homme, qui avoit ſacrifié les Bénéfices „ par le refus de prêter les Sermens, & qui les auroit per„ dus pour jamais, ſans l'indulgence & la douceur du Gou„ vernement, dans le délai de l'exécution de la Loi, agiſſoit „ en cela en honnête homme, & en homme droit; & que „ le même homme prêtant enfuite les Sermens, il y avoit „ toute apparence qu'il n'agiſſoit pas en cela avec moins de „ droiture & de bonne foi. Car quelle raiſon y a-t-il de ſoup„ çonner, que celui qui n'a pas voulu faire Serment contre „ ſa Conſcience pour conſerver ſes Bénéfices, ait fait Ser„ ment enſuite contre la perſuaſion de ſa Conſcience pour „ les recouvrer? Je ne crois pas avoir donné lieu au Public „ de me regarder comme un malhonnête homme, ou comme „ un Sot. Je puis m'être trompé, & il n'y a perſonne, quel„ que probité qu'il ait, qui ne puiſſe ſe tromper. Mais ce „ dont je fuis ſûr, c'eſt que dans toute ma vie je n'ai agi „ avec plus de ſincérité dans aucune affaire que je l'ai fait „ dans celle-ci, depuis le commencement juſqu'à la fin: & „ ma conduite eſt fondée ſur des raiſons ſuffiſantes, c'eſt „ ſur quoi je renvoye au Traité ſuivant. Ce qu'il y a de vrai, „ c'eſt que quoique j'aye refuſé de prêter les Sermens, je ne „ me ſuis jamais engagé dans aucun Parti contre eux, ni ne „ me ſuis fait une affaire d'en diſſuader perſonne. Quand on „ me demandoit mon ſentiment je diſois ma penſée, mais „ je n'ai jamais cherché à faire des Proſelytes. Pendant que „ je croyois que c'étoit une action illégitime de prêter les „ Sermens, j'étois ſecrettement affligé, de ce que quelques„ uns de mes anciens amis les avoient prêtés; ce qui ne m'a „ pas empêché, quand l'occaſion s'en eſt préſentée, que je „ n'aye converſé avec autant de liberté & d'amitié, qu'au„ paravant, avec ceux dont le zéle n'avoit pas rendu le com„ merce épineux. Je les regardois comme d'honnêtes gens, „ j'étois perſuadé qu'ils agiſſoient de bonne foi, ſelon les „ lumiéres de leur Conſcience; & j'aurois ſouhaité pouvoir „ faire comme eux. Je me tiis ſoumis au Gouvernement, „ autant que j'ai cru pouvoir le faire en ſureté de Conſcien„ ce. J'ai toujours vécu tranquillement, j'ai été toujours „ prêt à donner caution que je demeurerois en paix. J'ai „ prié pour le Roi Guillaume & pour la Reine Marie, nom„ mément, ſelon l'ordre de l'Apôtre de *prier pour tous ceux* „ *qui ſont conſtitués en autorité*, comme ils l'étoient viſible„ ment, quoique je n'ignoraſſe pas que cela choquoit ex„ trêmement quelques-uns de ceux qui refuſoient de prê„ ter les Sermens, & que par-là j'étois en quelque façon feul „ de mon parti. Je me ſuis toujours oppoſé à un Schiſme, „ & j'ai confeillé à pluſieurs qui ont jugé à propos de con„ férer avec moi, de demeurer dans la Communion de l'E„ gliſe, & de ne pas nourrir de préjugés contre les Minif„ tres, parce qu'ils avoient prêté les Sermens; parce que „ j'étois convaincu du crime & du danger du Schiſme, que „ quelques têtes chaudes vouloient précipiter, comme ils le „ font encore: témoin une Brochure, publiée pour répondre „ à *cette partie du Schiſme déraiſonnable, qui raiſonne*, dans la„ quelle on juſtifie le Schiſme d'aujourd'hui par des princi„ pes, qui auroient rendu tous les Juifs Schiſmatiques, lorſ„ que le Souverain Pontificat devint annuel, quoique notre „ Sauveur lui-même communiquât alors avec l'Egliſe Judaï„ que, & qui rendroient toute l'Egliſe Grecque Schiſmati„ que, toutes les fois que le Grand Seigneur établit un nou„ veau Patriarche. Je n'ai pas refuſé les Sermens par aucun „ attachement ou par affection pour le Gouvernement du „ Roi Jaques, ni par zéle pour ſon retour; qui dans l'état „ préſent des affaires ne peut être ſouhaité de perſonne „ qui aime l'Egliſe Anglicane, & les Libertés de ſa Patrie. Ce „ n'étoit pas non plus par aucune averſion pour le Gouver„ nement du Roi Guillaume & de la Reine Marie; mais con„ tre mon inclination & mes propres intérêts, par pur motif „ de Conſcience, pour ne pas manquer aux devoirs de mes „ premiers Sermens, & à l'obéiſſance que les Sujets doivent „ à leur Souverain; devoirs qui me paroiſſoient incompatibles „ avec les nouveaux Sermens. C'étoit-là une diſpoſition „ d'eſprit qui ne rendoit acceſſible à de bonnes raiſons, „ quand on me les pourroit alléguer, & qui me portoit à „ me ſoumettre avec plaiſir au Gouvernement préſent dès „ que je pourrois le faire en ſureté de Conſcience. Je prioie „ Dieu de tout mon cœur, qu'en cas que je fuſſe dans l'er„ reur, il me fit la grace de l'appercevoir, pour ne pas me „ dépouiller de mon Miniſtére pour une mépriſe; & je lui „ rends graces, de ce que j'ai reçu les lumiéres que je ſou„ haitois: & ſi quelqu'un peut me convaincre, que les prin„ cipes qui me font agir, ſont faux, ou incertains, ou pré„ caires, ou en un mot d'une nature à ne pouvoir ſatisfaire „ raiſonnablement un eſprit droit & dégagé de préjugés, „ j'avouerai que le déſir de me contenter à ſecretement & „ d'une maniére inſenſible contribuë non moins puiſſamment, malgré „ tout le foin poſſible que j'ai pris pour me munir à cet é„ gard". Il dit enſuite qu'il a cru qu'il étoit juſte de don„ ner une raiſon ſatisfaiſante de ſa conduite dans cette oc„ caſion. *J'avoüe en, dit-il, & ſi vrai, il y a longtems quelques-unes* „ *de ces penſées, que j'avois jettées ſur le papier, & montrées à* „ *quelques-uns de mes amis; & dont je m'étois entretenu avec d'au-* „ *tres, en leur marquant ce qui m'arrêtoit, & d'où je ne pouvois* „ *me tirer: je ſerois même demeuré dans l'embarras juſqu'à ce jour,* „ *ſi l'Ouvrage de l'Evêque Overall ne m'avoit tiré de peine, d'une maniére* „ *ſi nouvelle & ſi conforme dans mes premiéres idées, & m'en a fourni* „ *de nouvelles, qui leront les difficultés qui m'avoient arrêté; mais* „ *encore il m'a donné, par l'autorité reſpectable d'une Aſſemblée du* „ *Clergé, une plus grande liberté de penſer, que je n'oſois me promet-* „ *tre par la crainte de donner dans la nouveauté & dans la ſingularité.*

[C] Sa juſtification de la Doctrine de la Trinité *l'engagea dans une querelle fort vive avec le Docteur South & d'autres.* Le Docteur Barrier rapporte (3), que notre Auteur, pouſſé à la Suſpenſion occaſionnée par ſon refus de prêter les Sermens, écrivit contre les Sociniens. „ Il s'y prit, *dit-il*, d'u„ ne nouvelle maniére pour expliquer la Trinité. Selon lui „ il y avoit trois Intelligences éternelles, dont deux étoient „ leur Origine du Pere, juſte étoient un avec lui, par la „ connoiſſance intime que chacune avoit réciproquement de „ ſes penſées & de celles des autres. On regarda cette Expo„ ſition comme un vrai Trithéiſme. Cependant tout le Par„ ti (Jacobite) applaudit à l'Auteur & à l'Ouvrage. Peu „ de tems après le Docteur prêta les Sermens requis, & publia „ les raiſons qui l'y avoient engagé; ce qui l'expoſa à la haine „ du Parti qu'il avoit abandonné, & on écrivit violemment „ contre lui. „ On l'accuſa enfuite, continue *Mr. Burnet* (4), „ de Trithéiſme, & ceux qui pouſſerent cette accuſation „ avec le plus d'aigreur, étoient les mêmes perſonnes, qui „ avoient tant vanté ſon Syſtême, pendant qu'il étoit de leur „ Parti. Tant l'intérêt & la paſſion aveuglent même à l'égard „ des Dogmes les plus importans & les plus fondamentaux. Le Docteur South, ſavant Théologien, mais mal-honnête „ homme, qui n'avoit prêté les Sermens qu'à la faveur d'u„ ne équivoque, attaqua le Livre du Docteur Sherlock ſur „ la Trinité. Il ne le fit pas ſans faveur & ſans eſprit; mais „ il le fit ſans la moindre ombre de Charité Chrétienne, & ſans aucun égard à la dignité du Sujet, ou aux bienſéan„ ces de ſa profeſſion. Il donna l'explication ordinaire de la „ Trinité, ſavoir qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule Eſſence, „ ſubſiſtant en trois perſonnes. Sherlock a répliqué, & accu„ ſa ce Syſtême de Sabellianiſme. D'autres entrérent dans la „ Diſpute, & y montrérent quelque ſavoir, mais beaucoup „ plus de chaleur. Il y eut un Théologien, qui fit un Ser„ mon dans les Idées de Sherlock, devant l'Université d'Ox„ ford, qui l'en cenſura. Sherlock écrivit contre cette Cen„ ſure dans les termes les plus mépriſans. Les Sociniens ne „ triomphoient pas peu de tout ce vacarme. Dans pluſieurs „ de leurs Livres ils diviſoient leurs Adverſaires en Trini„ taires réels, & Nominaux. On mettoit Sherlock dans la „ premiére Claſſe, & l'on ſoutenoit que la doctrine de la ſe„ conde avoit été celle des Egliſes d'Occident depuis le qua„ triéme Concile de Latran. Quelques perſonnes, qui ti„ roient avantage de ces Diſputes pour publier leurs im„ piétés ſans crainte ni honte, ſe réjouiſſoient de voir les „ Théologiens engagés dans des Queſtions auſſi ſubtiles; & „ ils comptoient, que quelque Parti qui triomphât, ils ſe„ roient eux ſeuls les gagnans dans une Controverſe, qui „ mettoit d'auſſi importantes matiéres dans un état de dou„ te & d'incertitude; qui ne pouvoit ſe terminer chez plu„ ſieurs qu'à l'incrédulité. Les fâcheux effets que ces dif„ férentes Explications devoient naturellement produire, „ engagérent les Evêques à ſupplier le Roi de les charger „ de travailler à reprimer l'Erreur & l'Héréſie avec tout le „ ſoin imaginable, principalement par rapport aux Articles „ fondamentaux de la Foi, & de veiller à empêcher l'intro„ duction & l'uſage de nouveaux Termes, ou de nouvelles „ Explications, dans ces ſortes de Matiéres. Cela mit ſin

(3) *Ubi ſupra. p. 412.*

(4) *Ibid. p. 426-428.*

(i) *Mém. Hist. de la Gr. Br.* T. IV. p. 424.

née de son âge, & fut enterré dans la Cathédrale de St. Paul. Burnet dit (*i*) que c'*étoit un Ecrivain clair, poli, bon Logicien, & qui s'étoit acquis un grand nom sous le précédent régne* (de Jaques II.) *par ses Ouvrages contre les Catholiques-Romains. Mais il avoit*, ajoûte-t-il, *du panchant à la vanité, & il traitoit avec trop de mépris ses Adversaires. Cela lui fit nombre d'Ennemis, & le fit passer pour un homme hautain & arrogant.* Il laissa deux fils & deux filles. L'aîné des fils est l'Evêque de Salisbury d'aujourd'hui. [☞ Cet illustre Prélat, déjà connu par un excellent Traité de l'*Usage & des Fins de la Prophetie*, après avoir été successivement Evêque de Bangor & de Salisbury, est à présent Evêque de Londres (*k*). ADD. DU TRAD.].

(k) On écrit ceci en Novembre 1730.

„ aux débats, comme la mort de Mr. Firmin arrêta l'impres- „ sion & le cours des Livres Sociniens". [☞ Ce Mr. *Firmin*, dont il est fait mention ici, contribua beaucoup aux progrès du Socinianisme, & donna en quelque façon lieu à la naissance de ces grandes querelles. C'étoit un Bourgeois de Londres fort connu, & fort estimé pour son zéle à avancer des desseins de Charité. Il avoit soin des Pauvres, & leur procuroit de l'ouvrage. Il recueilloit de grosses sommes pour des Ecoles & des Hôpitaux, & en général pour des Charités de tout ordre, particulières & publiques. Il avoit tant de credit auprès des plus riches Citoyens, qu'il pouvoit disposer de grosses sommes, toutes les fois qu'il y avoit occasion de les employer, & il mettoit principalement son tems à des occupations de cette nature. Tout cela lui avoit acquis une haute réputation. „ Il passoit pour Socinien, *dit Mr.* „ *Burnet* (*s*); mais il étoit réellement Arien, comme il en „ convenoit franchement avant la Révolution. Il ne répan- „ doit pas alors ses sentimens, comme il le fit depuis avec „ chaleur. On imprima quantité de Livres contre la Tri- „ nité, dont il remplit tout le Royaume, les distribuant gra- „ tis à tous ceux qui en vouloient recevoir". Les Libertins virent ce manége avec plaisir; & Mr. Burnet nous apprend, qu'il devint ordinaire dans les Conversations de traiter tous les mystéres de la Religion d'*inventions des Prêtres*, qui vouloient réduire le Monde à une Soumission aveugle. Le mot de *Priest-Craft*, ou *Ruse des Prêtres*, devint une autre Expression à la mode; & les Ennemis de la Religion debitoient toutes leurs Impiétés à l'abri de ces termes. Mais pendant qu'ils affectoient beaucoup de zéle pour le Gouvernement, ceux qui travailloient à le détruire, faisoient grand usage de cela. Ils excitérent de fortes clameurs contre le Socinianisme, & le représentérent comme prêt à engloutir tout; car l'Archevêque Tillotson, & quelques-uns des Evêques avoient entretenu une amitié assez étroite avec Mr. Firmin, dont ils avoient cru devoir encourager les dispositions charitables. Bien des gens se mêlérent d'écrire sur cette Controverse, & tous n'étoient pas propres à manier un Sujet aussi délicat. Outre le Docteur South & quelques autres, le judicieux Gastrell, connu par d'autres excellens Ouvrages, & mort Evêque, si je ne me trompe, d'Exéter, attaqua le Système du Docteur Sherlock par un petit Ouvrage intitulé: *Reflexions sur la Trinité, & sur la Manière dont on doit traiter cette Controverse. Seconde Edition. Avec la Défense de ces Reflexions contre les Objections du Doyen de St. Paul*, Londres 1698 in-8. Mr. Bernard porte un jugement très-avantageux de cette Piéce (6). „ Quoique cette matière ait été traitée un million „ de fois, *dit-il*, on peut dire que l'Auteur de cet Ouvrage „ est Original dans sa méthode; & peut-être ne dira-t-on „ rien de trop, si l'on assûroit qu'il ne s'est rien encore é- „ crit de plus exact, ni de plus précis sur cette importante „ matière. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il y suit la mé- „ thode des Géométres, tant il est vrai qu'il n'y a aucun su- „ jet dans lequel on ne puisse faire usage de cette excellen- „ te Méthode. L'Auteur fait paroître d'ailleurs par-tout „ beaucoup de retenue, une grande piété, & proteste de sa „ sincérité dans tout ce qu'il avance". Ce Jugement du Journaliste n'est point démenti par l'Extrait qu'il donne de l'Ouvrage de Mr. Gastrell. On y voit un Théologien sage, judicieux, qui raisonne avec précision, & il régne par-tout une netteté d'idées & une précision qui charme, & qui fait plaisir, lors même qu'on n'est pas à tous égards du sentiment de l'Auteur, qui prétend que toute la distinction que nous pouvons concevoir dans la Divinité, doit être fondée sur quelques idées accessoires à la Nature Divine, & qu'une combinaison de telles idées forme cette seconde notion, qui est exprimée par le terme de Personne. ADD. DU TRAD.]

(s) Ibid. p. 421.

(6) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mars 1700, p. 225.

SHIRLEY (JAQUES) célébre Poëte Anglois du XVII. Siécle, étoit issu d'une famille de ce nom dans la Province de Sussex ou de Warwick, comme on le voit par les Armoiries qui sont au-dessus de son portrait dans la Galerie des Ecoles à Oxford. Il naquit vers l'an 1594 (*a*) à Londres, dans la Paroisse de Ste. Marie Wool-Church, ou dans le voisinage: après avoir fait ses premiéres études dans l'Ecole de la Confrarie des Tailleurs, il entra dans le Collége de St. Jean à Oxford, & le Docteur Laud, qui en étoit alors Président, conçut beaucoup d'affection pour lui, à cause de ses heureux talens; mais comme Mr. Shirley avoit en ce temps-là un grand seing sur la joue gauche, que quelques personnes regardoient comme une difformité, „ le Docteur Laud lui disoit souvent, *dit Mr Wood* (*b*), qu'il „ n'étoit pas propre à entrer dans le Ministere, & qu'il n'y consentiroit jamais". Ayant quitté ensuite Oxford sans y prendre de degrés, il alla à Cambridge, où il se fit recevoir vraisemblablement Bachelier & Maître-ès-Arts, & bientôt après il entra dans les Ordres, & obtint une Cure dans le voisinage de St. Alban ou à St. Alban même, dans la Province de Hertford. Mais il la quitta ensuite pour rentrer dans l'Eglise Romaine, & ouvrit une Ecole, où il enseigna la Grammaire: las de cette occupation, il se retira à Londres dans le Collége de Gray's-Inn, où il s'attacha à composer des Piéces de Théatre [*A*], par les-

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 372 nous dit, qu'il avoit du moins soixante-douze ans, quand il mourut.

(b) Ibid. Col. 376.

[*A*] *Il s'attacha à composer des Piéces de Théatre.*] En voici le Catalogue. I. *Les Noces: Tragi-comédie, représentée par les Comédiens de la Reine, au Phœnix dans Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1629 in-4. & dédiée a Mr. Guillaume Gowre. II. *Le Serviteur reconnoissant. Comédie représentée avec succès dans la Maison particuliere de Drury-Lane par les Serviteurs de Sa Majesté.* Imprimée à Londres en 1630 in-4. & dédiée à François Comte de Rutland. III. *Les Changemens, ou l'Amour étanne; Comédie représentée en particulier dans Salisbury-Court, par la Compagnie des Plaisirs de Sa Majesté.* Imprimée à Londres en 1632 in-4. & dédiée en vers à Lady Dorothée Shirley. IV. *Le Triomphe de la Paix; Mascarade représentée à Whitehall, le 3 Février 1633, en présence du Roi & de la Reine par les quatre Colléges de Jurisconsultes*; les Décorations d'Inigo Jones; & la Musique de Guillaume Lawes & de Simon Ives. Cette Mascarade est dédiée *aux également honorables Societés des quatre Colléges de la Cour*; Shirley étoit alors de celui de Gray's Inn. Les Acteurs se rendirent en Cavalcade solemnelle de l'Hôtel d'Ely à Whitehall, & notre Auteur dit que cette Mascarade fut la plus magnifique qu'on eut encore vuë à la Cour, tant pour la variété des Décorations & des Machines, que pour la richesse des Habits. Elle fut imprimée à Londres en 1633 in 4. & il s'en fit plusieurs Editions en moins d'un an. Il y a une petite Piéce qui parut à Londres en 1634 in 4. intitulée: *L'Anagrammatiste des Inns de la Cour; ou les Masqués masqués par des Anagrammes*, par Mr. François Lenton un des Poëtes de la Reine; on y trouve non seulement les noms de ceux qui jouérent, & de quel Collége ils étoient, mais encore une Epigramme à l'honneur de chacun d'eux. V. *La Belle Spirituelle: Comédie représentée en particulier dans Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1633 in-4. & dédiée au Chevalier Edmond Bushel. VI. *Contention for Honour & Riches* Londres 1633 in-4. dédiée à Mr. Edouard Golding de Colston dans la Province de Nottingham *. VII. *Le Traître: Tragédie représentée par les Serviteurs de la Reine.* Imprimée à Londres en 1635 in-4. & dédiée à Guillaume Comte de Newcastle. Il y a des vers à la louange de cette Piéce de Mr. Guillaume Atkins de Gray's-Inn. VIII. *L'Oiseau en cage: Comédie représentée au Phœnix dans Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1635 in-4.; avec une Epître dédicatoire ironique à Mr. Guillaume Prynne, le fameux Antagoniste des Spectacles. L'Auteur lui dit dans cette Epître entre autres choses. „ Continuez, inimitable Mécéne, & ayant du tems „ de reste, & un Pégase infatigable, je parle de votre Pro- „ se, qui mépriſe la route du Sens-commun, & le stile qu'il „ dicte, poursuivez à faire de nouvelles découvertes, que „ vous pourrez publier, si vous le jugez à propos, dans le „ premier Volume de vos *Digressions*, que vous donnerez. „ Si vous ne réussissez pas dès à présent à contenir les Or- „ gues, vous pourrez avec le tems réfuter le Clocher „ & „ réduire chaque Paroisse à une seule Cloche". IX. *Le Joueur; Comédie représentée par les Serviteurs de la Reine dans la Maison particuliére de Drury-Lane.* Londres 1637 in-4. X. *Hide-Park: Comédie représentée par les Serviteurs de la Reine dans la maison particuliére de Drury Lane.* Imprimée à Londres en 1637 in-4. & dédiée à Henri Comte de Holland. XI. *L'Exemple: Comédie représentée par les Serviteurs de la Reine dans la Maison particuliére de Drury-Lane.* Londres 1637 in 4. XII. *Le jeune Amiral: Tragi-Comédie représentée par les Serviteurs de la Reine dans la Maison particuliére de Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1637 in 4. & dédiée à George Lord Barkley de Barkley Castle. XIII. *La Dame de plaisir: Comédie représentée par les Serviteurs de la Reine dans la Maison particuliére de Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1637 in 4. & dédiée à Richard Lord Lovelace de Hurley. XIV. *La Maîtresse du Duc: Tragi-Comédie, représentée par les Serviteurs de la Reine dans la Maison particuliére de Drury-Lane.* Londres 1638 in-40. XV. *Le Maître Royal: Tragi-Comédie, représentée sur le nouveau Théatre de Dublin, dans le Château, en présence du Vicerοi.* Londres 1638 in-4. Dans l'Epître dédicatoire au Comte de Kildare, l'Auteur lui parle en ces termes. „ C'a été un bon- „ heur pour moi, étant étranger dans ce Royaume, de pou- „ voir

* Voy. sur cette Piéce *Bibl. Brit.* Tom. XV. p. 110. Cit. le Trad.

leſquelles il gagna les bonnes graces des Perſonnes de qualité, & particuliérement de la Reine, femme de Charles I. qui le prit à ſon ſervice. Au commencement des Guerres Civiles il fut obligé de quitter Londres & ſa famille, & le Comte, depuis Marquis & Duc de Newcaſtle, ſon patron, l'ayant invité à ſuivre ſa fortune à la guerre, il accompagna ce Seigneur, juſques à ce que le Parti du Roi commençant à s'affoiblir, il retourna à Londres, où il trouva entre autres amis Mr. Thomas Stanley, l'Auteur des Vies des Philoſophes, qui pourvut à ſa ſubſiſtance pour ce tems-là. Il reprit alors ſon ancien métier de Maître d'Ecole, dans White-Fryars, & forma divers Diſciples, qui dans la ſuite ont été de Grands-Hommes. A la Reſtauration on joua avec ſuccès pluſieurs Piéces, qu'il avoit faites auparavant. Le grand incendie du mois de Septembre de 1666, le contraignit à ſe ſauver de ſa maiſon proche du Fleet-ſtreet, dans la Paroiſſe de St. Giles des Champs; la perte qu'il avoit faite & la frayeur les ſaiſirent ſi fort lui & Françoiſe ſa ſeconde femme, qu'ils moururent tous deux dans l'eſpace de vingt-quatre heures, & furent enterrés dans le même tombeau, dans le Cimétiere de St. Giles, le 29 Octobre 1666. Il avoit un Fils, qui étoit Sommellier de Furnival's Inn à Londres (c). Il aida le Duc de Newcaſtle dans la compoſition de diverſes Piéces de Théatre, que ce Seigneur publia enſuite; il aſſiſta auſſi Mr. Jean Ogilby

(c) Ibid. Col. 674-678.

„ voit baiſer les mains à Votre Grandeur, honneur auquel „ votre générosité, & ma propre ambition m'ont encouragé. „ Et ce étoit avec juſtice que je vous devois les premiéres mar- „ques de mon reſpect, & que je les offris à Votre Gran- „ deur, que cette Ile regarde comme ſon plus grand orne- „ ment, & le premier ſujet de ſa gloire. Daignez, très- „ illuſtre Seigneur, puiſque mes affaires m'obligent de hâter „ mon départ pour l'Angleterre, & m'empêchent de conti- „ nuer à vous rendre mes devoirs en perſonne, daignez re- „ cevoir cette Piéce, & qu'elle ait l'honneur de ſuppléer à „ mon abſence; elle eſt nouvelle, & n'a jamais été repré- „ ſentée, mais on l'attend au premier jour, lorſque le Théa- „ tre Anglois rompra ſon long ſilence, & que la Scéne lan- „ guiſſante reprendra vigueur par le retour des gens d'eſprit". On voit à la tête de cette Piéce des vers à ſa louange, de Jaques Mervyn, Fra. Butler, D. Cooper, Rte. Belling, T. S. W. Markham, W. Smith, Jean Oglebye, & Jean Jacſon. XVI. *La Fille Vengée: Tragédie repréſentée avec ſuccès par les Serviteurs de la Reine dans la maiſon particuliére de Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1639 in-4, & dédiée à Mr. Henri Oſburne, à qui il dit dans l'Epître dédicatoire: „ C'eſt une „ Tragédie qui a été favorablement reçue ſur le Théatre „ Anglois; & quoiqu'elle n'ait été imprimée que tard, c'eſt „ la ſeconde production en ce genre que j'ai donnée au Théa- tre. XVII. *La Tragédie de Chabot, Amiral de France; repréſentée par les Serviteurs de la Reine, dans la maiſon particuliére de Drury-Lane.* Par George Chapman & Jaques Shirley. Londres 1639 in-4. XVIII. *Le Pal; Comédie repréſentée par les Serviteurs de la Reine dans la maiſon particuliére de Drury Lane.* Par George Chapman & Jaques Shirley. Londres 1639 in-4. XIX. *St. Patrick d'Irlande. Premiere Partie.* Londres 1640 in-4. Le Prologue ſemble en annoncer une ſeconde Partie: „ la longue Hiſtoire de St. Patrick, ne peut-être renfer- „ mée dans les bornes d'une ſeule Piéce: Si vous faites un „ favorable accueil à celle-ci, vous ferez honneur au génie „ du Poëte, & vous l'encouragerez à entreprendre une ſe- „ conde Partie". XX. *L'Occaſion: Comédie repréſentée par les Serviteurs de la Reine, dans la maiſon particuliére de Drury-Lane;* Imprimée à Londres en 1640 in-4. & dédiée à ſon *treſ-honoré Ami le Capitaine Richard Owen.* XXI. *Paſtorelle intitulée, l'Arcadie, jouée par les Serviteurs de la Reine au Phœnix dans Drury-Lane.* XXII. *La Cruauté de l'Amour; Tragédie repréſentée par les Serviteurs de la Reine, dans la Maiſon particuliére de Drury-Lane.* Imprimée à Londres en 1640 in-4, & dédiée au Cornette George Porter & à Mr. Charles Porter. XXIII. *La Fille Conſtante; Comédie.* Londres 1640 in-4, réimprimée en 1667 in-4, ſous le titre de *La Fille Conſtante, ou l'Amour fertile en expédients, repréſentée ſur le nouveau Théatre, nouvellement* The Nurſery *dans Hatton-Garden.* XXIV. *Le Courtiſan Capricieux; Comédie repréſentée avec ſuccès dans la Maiſon particuliére de Drury-Lane.* Londres 1640 in-4. XXV. *Le Triomphe de la Beauté repréſenté par quelques jeunes Gentilshommes, pour leur divertiſſement particulier.* Londres 1646 in-8. Le ſujet de cette Maſcarade c'eſt le Jugement de Páris. L'Auteur introduit Vénus parlant à Páris en ces termes. „ Quels termes, quels motifs „ reſtent-ils à Vénus pour te toucher, ô Páris? La puiſſante „ Junon offre à ton ambition des Etats & des Empires, & „ tâche de te gagner par une Pluie d'Or. *Pallas* s'engage „ non ſeulement à t'inſpirer une valeur héroïque, que la „ Victoire accompagnera toujours, & qui couronnera ton „ front de lauriers immortels, mais de t'enrichir des plus „ vives lumiéres, & de dévoiler à tes yeux les beautés ad- „ mirables de l'Art & de la Nature. De ſi magnifiques dons „ ſemblent ne laiſſer plus rien à faire à Vénus; mais quand „ j'étalerai mon pouvoir & mes faveurs, tout cela s'évanouïr „ ra comme une ombre. Je ſuis la Reine de l'amour: pen- „ ſe, ô Páris, combien les Victoires de Pallas perdent leur „ prix, lorſque j'adoucis ſes plus fiers Soldats, que je les ai „ forcés à paroître pales & tremblans, à ſoupirer, à verſer „ des pleurs, prêts à rendre l'ame à la vuë d'un regard ſévé- „ re: penſe que mes ſouris, ou un de mes baiſers fait leur „ ſuprême félicité. J'ai aſſervi ſes plus illuſtres Philoſophes, „ ces Oracles de la Sageſſe, & toute leur ſcience s'eſt bornée „ à dépeindre l'empire ſouverain de l'Amour, & ma domi- „ nation ſans bornes. Mais que dis-je, & pourquoi me glo- „ rifier de l'étendue de ma puiſſance ſur la Terre? tandis que „ le Ciel même me fait hommage; *Jupiter* reconnoît que „ mon pouvoir s'étend dans les Cieux. Que ſont tous les „ tréſors & tous les dons de *Junon*, des Royaumes entaſſés „ les uns ſur les autres? Qui tout au plus multiplient tes „ ſoins pour les conſerver, ſi l'Amour ne t'eſt favorable; „ celui-ci peut tirer mille traits contre ton cœur, & ſe l'aſ- „ ſujettir, quand il lui plaira. Mais ce ne ſont pas-là en- „ core les motifs qui doivent te toucher en ma faveur, jeu- „ ne Prince: Ce ſeroit la Crainte & non l'Amour qui dé- „ cideroit du prix: mais quels que ſoient les maux dont les „ objets de mon indignation ſont accablés, & quelque cruels „ tourmens qu'ils ſouffrent, la joie & les plaiſirs dont je com- „ ble mes favoris plaideront pour moi; ces plaiſirs, dont les „ charmes infinis ſont ſupérieurs à tout le pouvoir de l'art „ des Enchanteurs, te chargeront pour jamais des chaînes „ de l'Amour. Les Poëtes ont imaginé après la mort des „ Champs Eliſées dont tu jouiras dès-à-préſent: tous les „ plaiſirs de ces délicieux Jardins, qu'ils chantent dans leurs „ Vers s'offriront à toi, & tu en jouïras en maître ſouverain. „ Un Printems éternel, un Eté doux & tempéré régneront à „ jamais dans les lieux habités de *Páris:* jamais on n'y reſ- „ ſentira le froid rigoureux, l'atteinte de mortelles vapeurs, „ ni les vents orageux, jamais on n'y entendra gronder le „ tonnerre & briller l'éclair; les Zéphirs ſeuls parfumeront „ l'air de leurs douces haleines. Les Lauriers & les Myr- „ thes formeront des berceaux pour toi, entrelacés de ro- „ ſes, ils formeront un bois diſtillant le miel; les fleurs „ s'empreſſeront ambitieuſement à ſe réünir pour compoſer „ des Guirlandes, & des Nœuds d'amour, pour embraſſer „ tes pieds, pour les baiſer, & les tenir comme enchaînés „ dans leurs amoureux tranſports. La Violette pleurera „ quand tu t'éloigneras d'elle, & le Lys couvrira ſes lumi- „ neuſes joués de perles, pour te faire honneur: la Hyacin- „ the ouvrira ſon ſein de pourpre à ton paſſage, fiére d'at- „ tirer tes regards, & à ton départ elle perdra tout ſon éclat, „ telle qu'une tendre Amante abandonnée de celui qu'elle „ chérit. La ſoif preſſe-t-elle Páris? des riviéres de Nectar „ couleront dans des Canaux de Criſtal. Veux-tu prendre „ des alimens? les Arbres, chargés de fruits délicieux, ſe „ courberont pour te les offrir. Ne crains point la ſolitude, „ Mille Nymphes plus belles que tout ce que tes yeux ont „ jamais vu, s'empreſſeront autour de mon Favori, & le „ rejouïront par leurs jeux. Pour mettre le comble à ton „ bonheur, elles te conduiront à une Maîtreſſe, dont les „ charmes n'eurent jamais rien de comparable, & où ton œil „ étonné découvrira plus de merveilles, que toutes les Rei- „ nes de la Terre enſemble n'en peuvent offrir: *Páris* ſera „ poſſeſſeur de ces beautés divines, & dans cette raviſſante „ poſſeſſion il éprouvera plus de tranſports, qu'il n'y a de „ grains de ſable ſur les rivages de la Mer". XXVI. *Les Freres; Comédie repréſentée dans la Maiſon particuliére de Black-Friars.* Imprimée à Londres en 1652 in-8, & dédiée à ſon *treſ-illuſtre Ami Mr. Thomas Stanley.* XXVII. *Les Sœurs: Comédie repréſentée dans la Maiſon particuliére de Black-Friars.* Imprimée à Londres en 1652 in-8, & dédiée à Mr. Guillaume Pawlet. XXVIII. *L'Héritier douteux; Tragi-comédie, repréſentée dans la Maiſon particuliére de Black-Friars.* Imprimée à Londres en 1652 in-8, & dédiée au Chevalier Edmond Bowyer. XXIX. *L'Impoſture: Tragi-comédie repréſentée dans la Maiſon particuliére de Black Friars.* Imprimée à Londres en 1652 in-8. & dédiée au Chevalier Robert Bolles, Baronet. XXX. *Le Cardinal: Tragédie, repréſentée dans la Maiſon particuliére de Black-Friars,* unprimée à Londres en 1652 in-8, & dédiée à ſon Ami Mr. G. B. XXXI. *Le Secret de Cour, Tragi comédie;* préparée pour le Théatre de Black-Friars, mais qui ne fut jouée qu'après qu'elle eut paru imprimée; elle le fut à Londres en 1653 in-8, & dédiée à Guillaume Comte de Strafford. XXXII. *Le Noble Vénitien; Tragi-comédie, repréſentée par les Serviteurs de la Reine en particulier à Salisbury-Court.* Imprimée à Londres en 1655 in-4, & dédiée au Chevalier Thomas Nightinghale, Baronet. XXXIII. *La Politique, Tragédie repréſentée à Salisbury-Court par les Serviteurs de la Reine.* Imprimée à Londres en 1655 in-4, & dédiée à Mr. Walter Moyle. XXXIV. *Honoria & Mammon:* Comédie imprimée à Londres en 1660 in-8. La Scéne eſt à Métropolis ou la Nouvelle Troye; & cette Piéce fut repréſentée par de jeunes Gentilshommes à une Fête particuliére de quelques Perſonnes de qualité. XXXV. *La Diſpute d'Ayax & d'Ulyſſe pour les armes d'Achille;* imprimée avec *Honoria & Mammon.* XXXVI. *Le Couronnement; Comédie,* imprimée dans les Oeuvres de Beaumont & de Fletcher, quoique compoſée par notre Auteur. XXXVII. *Cupidon & la Mort: repréſentée en particulier, avec des Décorations, & de la Muſique vocale & inſtrumentale.* Londres 1659 in-4.

gilby dans ſes Traductions d'Homére & de Virgile, qu'il enrichit de Remarques (*d*). Il a publié un Volume de Poëſies [*B*], & quelques Ouvrages de Grammaire. I. *Via ad Latinam Linguam complanata*, &c. Londres 1649 in-8. dédié à Guillaume, fils de Philippe Lord Herbert; on voit à la tête des Vers des Poëtes de ce tems-là, & entre autres de Mr. Edouard Sherburne à la louange de l'Ouvrage. II. *Grammatica Anglo-Latina. Grammaire Latine & Angloiſe, dont les Régles ſont en vers Latins & Anglois, pour l'utilité & le plaiſir des Diſciples.* Londres 1651 in-8. III. *Manuductio: ou Méthode d'apprendre la Langue Latine aux Enfans, par le moyen du Vocabulaire court, & de phraſes familiéres. En Latin & en Anglois.* Londres 1656 in-8. Mr. Edouard Philips aſſure (*e*), *qu'il peut à juſte titre prétendre une place honorable parmi les Poëtes Anglois, ſurtout pour la Poëſie Dramatique, genre dans lequel il a beaucoup écrit, & en général avec tant de ſuccès, qu'il y en a qui le regardent comme peu inférieur à Fletcher lui-même.* Mr. Wood (*f*) dit, *qu'il étoit le plus célébre Poëte Dramatique de ſon tems*; & Mr. Langbaine obſerve (*g*), „ Qu'il avoit „ des talens ſi diſtingués, qu'il tenoit le premier rang parmi les Poëtes du ſecond ordre, & que quelques „ perſonnes ont juge qu'il egaloit Fletcher même. Il reſpectoit extrêmement ceux qui l'avoient précé- „ dé, comme on peut le voir par ſon Prologue *des Sœurs*, & ſur-tout *Jobiſon*, qu'il qualifie dans une „ Epître au Comte de Rutland, *notre grand Maître, le ſavant* Johnſon; il témoigne auſſi une rare mo- „ deſtie dans tous ſes Ouvrages." Il étoit fort lié avec tous les Poëtes de ſon tems, & très-eſtimé des perſonnes du premier ordre, comme les vers à ſa louange qu'on voit au devant de ſes Ouvrages, & ſes Epîtres dedicatoires le prouvent. Il y a eu un Mr. HENRI SHIRLEY, contemporain de notre Auteur, qui a fait une Tragedie intitulée; *Le Soldat martyriſé, repréſentée pluſieurs fois avec un applaudiſſement général, dans la maiſon particuliere de Drury-Lane, & ſur d'autres Theatres, par les Serviteurs de la Reine*; imprimée à Londres en 1638 in-4. & l'Auteur étant mort dediée par l'Editeur J. K. au Chevalier Kenelm Digby.

(*d*) Ibid. Col. 578.

(*e*) Theatrum Poetarum, *Modern Poets.* p. 80 Londres 1675.

(*f*) *Ubi ſupra* Col. 576.

(*g*) *Account of the Engliſh Dramatic Poets* p. 474. Oxford 1691.

[*B*] *Il a publié un Volume de Poëſies*] Imprimé à Londres en 1646 in-8, avec le portrait de l'Auteur, gravé par W. Marshall; & au-deſſous l'Epigramme qui ſuit:

* *Hæc ſimulacra Patrem Shirleum pingit Imago:*
Solem ſic reddit debilis umbra ſuum.
At ſi nativa fulgentem luce videris,
Exhibet en propria picta tabella manu!

Mr. Shirley a dédié ce Volume à Mr. Bernard Hide. Dans l'Apoſtille au Lecteur il dit „ qu'en compoſant ces Poëſies, „ il n'avoit point deſſein de les expoſer au grand jour, „ craignant, *dit il*, par un effet de ma modeſtie de fatiguer „ de mes productions le Public, qui eſt déjà ſi abondam- „ ment pourvu. Mais m'étant apperçu qu'on en avoit di- „ verſes Copies corrompues, que quelque indiſcret Compi- „ lateur peu équitable, avoit mêlées avec les Ouvrages im- „ primés d'autres Auteurs, parmi leſquels il y en a même „ de diſtingués, je me ſuis cru obligé de les revendiquer, „ non par orgueil, ni dans le deſſein de diminuer la bonne „ opinion qu'on peut avoir des autres, mais par un princi- „ pe de charité, pour que mes imaginations ne ſoient pas „ miſes ſur le compte de ceux qui en ſont innocens". On voit à la tête de ce Volume des vers à la louange de l'Auteur de Thomas Stanley, Thomas May, George Buche, Eſq. Tuckyr, Ed. Powel, & George Hill. On y a ajoûté à la fin *Narciſſe*, ou *l'Amoureux de lui même*; imprimé à Londres en 1646 in-8.

SIDNEY (PHILIPPE) nâquit le 29 Novembre 1554, à ce que l'on croit, à Penshurſt dans la Province de Kent, du Chevalier Henri Sidney, Viceroi d'Irlande, & Préſident du Pays de Galles, & de Marie fille aînée de Jean Dudley Duc de Northumberland (*a*); ſon pere lui donna au Baptême le nom de Philippe, d'après Philippe Roi d'Eſpagne, qui venoit d'épouſer la Reine Marie (*b*). On l'envoya fort jeune encore au College de Chriſt-Church à Oxford, où il demeura juſques à l'age d'environ dix-ſept ans, ſous la direction du Docteur Thomas Thornton, Chanoine de cette Maiſon. Au mois de Juin 1572 il partit pour aller voyager, & il ſe trouva à Paris le 24 Août, jour du maſſacre de la St. Barthélemi, il fut même obligé avec d'autres Anglois de ſe ſauver chez Walſingham, Ambaſſadeur d'Angleterre. De Paris il ſe rendit à Francfort au mois de Septembre ou d'Octobre, ayant traverſé la Lorraine, & paſſé par Strasbourg & par Heidelberg. Il fit connoiſſance en Allemagne avec le fameux Hubert Languet, & demeura avec lui quelques mois à Vienne; les Lettres Latines que ce Savant lui a écrites ont été imprimées à Amſterdam en 1646; au mois de Septembre 1573 il viſita la Hongrie, d'où il ſe rendit en Italie, & y paſſa l'Hyver ſuivant & une partie de l'Eté de l'année 1574. Il reprit alors la route d'Allemagne, & revint en Angleterre vers le mois de Mai 1575 (*c*). En 1576 le Reine Elizabeth l'envoya à l'Empereur Rodolphe, pour lui faire des complimens de condoléance ſur la mort de Maximilien, & a d'autres Princes d'Allemagne (*d*); & l'année ſuivante il viſita, à ſon retour, Don Juan d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, & Guillaume Prince d'Orange, dont le premier lui fit plus d'honneurs qu'aux Ambaſſadeurs des plus puiſſans Princes (*e*) En 1579 il préſenta à la Reine un Mémoire contre ſon mariage avec le Duc d'Anjou, imprimé dans la *Cabala* (*f*). Environ le même tems il eut une querelle avec Edouard Vere, Comte d'Oxford [*A*], qui vraiſemblablement con-

(*a*) Sir Robert Naunton's *Fragmenta Regalia* p. 21. Edit. 1641 in-8. Sir Fulke Greville Lord Brooke's *Life of Sir Philip Sidney* p. 8. London 1652. & David Lloyd's *State Worthies*, p. 501. Lond. 1670.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 220.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Camdeni *Annal. Regina Elizabeth. ad ann.* 1576.

(*e*) Greville p. 57.

(*f*) Part. III. p. 202.

[*A*] *Environ le même tems il eut une querelle avec Edouard Vere, Comte d'Oxford.*] Voici comment le Chevalier Fouque Grevil, Lord Brooke, raconte cette affaire (1). „ Le Che- „ valier Sidney étant un jour au Jeu de Paume un Pair du „ Royaume, d'une grande naiſſance, plus grand encore par „ ſes alliances, & dans une haute faveur auprés de la Reine, „ entra à l'improviſte dans le Jeu, & prenant un ton haut & „ fier, il oublia de demander honnêtement ce qu'il n'avoit „ pas droit d'ordonner. Le Chevalier ne s'en émut point, „ & le Comte voyant que ſa fierté mal entendue, quelque „ grand Seigneur qu'il fût, ne faiſoit point d'impreſſion ſur „ un eſprit ferme & plein d'honneur, il continua à prendre „ un ton plus injurieux encore. Cette façon d'agir de la „ part d'un homme éclairé, qui ſavoit très-bien ce qui lui „ étoit du & ce qu'il devoit aux autres, malgré les nuages de „ ſes paſſions, irrités alors encore par la colére, ſembloit de- „ voir obliger ceux à qui il s'adreſſoit à lui céder la place. „ Mais plus le Chevalier Sidney témoigna de tranquillité & „ de fermeté, plus la paſſion de ce Seigneur devenoit vio- „ lente, juſques-là que tranſporté de fureur il leur com- „ manda de ſortir du Tripot. Le Chevalier lui répondit „ froidement, que s'il avoit plû à Sa Grandeur de témoigner „ ſon deſir d'une façon plus honnête, il auroit pu peut-être „ faire retirer d'eux-mêmes ceux qui à préſent ne ſeroient „ pas d'humeur de ſe laiſſer chaſſer à force d'emportement. „ Cette réponſe alluma le feu plus violemment, & Mylord „ regardant le Chevalier avec mépris l'appella *Puppy* *. Peu „ à peu le bruit augmenta, les voix hauſſérent de ton, & „ devinrent plus aigues. Malheureuſement les Commiſſai- „ res de France avoient ce jour-là audience dans une des „ Galleries dont les fenêtres donnent ſur le Jeu de Paume. „ Ils accoururent d'abord à ce tumulte, pour voir ce qui ſe „ paſſoit. Le Chevalier s'en étant apperçu, & s'animant in- „ térieurement par la vuë d'un puiſſant parti déclaré contre „ lui, demanda à haute voix à Mylord, ce qu'il avoit déjà „ bien clairement entendu: le Comte, tel qu'un Echo qui ſe „ multiplie par les réflexions, répéta l'épithéte de *Puppy*. „ Le Chevalier voulant d'un ſeul mot confondre & les audi- „ teurs attentifs & le furieux Seigneur, donna à ce dernier „ un démenti, qui étoit, comme il le prouva, ſans replique, „ puiſque les petits-chiens naiſſent de leurs ſemblables, & „ que les hommes engendrent des enfans. L'heureuſe diffé- „ rence de caractére entre ces deux perſonnes, ſuſpendit „ pour un moment l'inégalité de rang & de fortune. Ils gar- „ dérent le ſilence, comme des perſonnages muets dans une „ Tragédie, juſques à ce que le Chevalier, ſentant ſon tort, „ & conſidérant les témoins étrangers & vifs de ce qui ſe „ paſſoit; ſenſible d'ailleurs à l'honneur de ſon pays, dans „ cette querelle même entre ſon Supérieur & lui, prit tout „ d'un coup le parti de ſe retirer, en diſant quelques mots „ d'un ton animé, comme pour faire connoître qu'un diffé- „ rend ſurvenu ſi bruſquement, n'étoit pas d'une nature à „ être terminé dans un lieu pareil; le Mylord, qui expliqua „ ſa retraite d'une autre maniére, continua ſa partie, ce qui „ ne lui fit pas beaucoup d'honneur, ſelon les maximes ré- „ gnantes en ce tems-là. Le Chevalier attendit un jour „ pour voir quelles ſuites auroit cette affaire, mais n'enten- „ dant point parler du Comte, il lui envoya un Gentilhom- „ me

(1) *Life of Sir Philip Sidney.* p. 74.

* C'eſt à dire *Mâtin*, mais ce mot ſignifie auſſi un petit chien.

contribua à ſa retraite, ayant quitté la Cour durant l'Eté de 1580; il profita de ce loiſir pour compoſer ſon excellent Roman, intitulé l'*Arcadie* [*B*]. En 1581 le Traité du Mariage fut remis ſur le tapis, & Sidney avec Foulques Grevil furent deux des Commiſſaires nommés pour la réception des Ambaſſadeurs de France; & ils accompagnerent juſqu'à Anvers le Duc d'Anjou, lorſqu'il quitta l'Angleterre au mois de Février de la même année (*g*). Au mois de Janvier 1582 la Reine fit Sidney Chevalier. Au commencement de l'année 1585 il forma avec le Chevalier François Drake le projet d'une Expédition en Amerique; mais la Reine y mit obſtacle [*C*], & au mois d'Octobre ſuivant il fut fait Gouverneur de Flef-

(*g*) Camden. *Annal. Eliz.* ad ann. 1581.

„ me pour le tirer de ſa léthargie; parce que certainement „ les François regarderoient comme une atteinte à l'honneur „ de l'un & de l'autre, leur inaction en pareil cas. Ce meſ„ ſage fit naître au Comte la penſée d'envoyer un Cartel au „ Chevalier. Mais il balança ſi longtems entre ce que lui „ inſpiroit l'honneur & la colére, & l'idée de l'inégalité des „ Conditions, que les Seigneurs du Conſeil, inſtruits du „ démêlé, travaillérent à réconcilier les deux Parties; mais „ inutilement d'un côté, & ſans ſuccès de l'autre; le Mylord „ ou n'étant, à ce qu'il ſemble, pas preſſé de ſe mettre en „ compromis avec un homme qu'il regardoit comme à di„ vers égards fort au-deſſous de lui, ou étant fort content „ de lui-même par rapport à la maniére dont il en avoit agi; „ d'un autre côté le Chevalier, très-aſſuré de ſon bon droit, „ ne voulut point en rien relacher; le Conſeil ayant bientôt „ remarqué ces diſpoſitions réciproques, remit l'affaire en„ tre les mains de la Reine, pour qu'elle la terminât elle„ même. La Reine, qui voyoit qu'elle ne pouvoit rien „ gagner par la perte ou par la diſgrace de l'un ni de l'autre, „ entreprit d'abord le Chevalier, & en habile Princeſſe lui „ repréſenta la différence qu'il y avoit entre de ſimples Gen„ tilshommes & les Comtes; le reſpect que les Inférieurs „ doivent à leurs Supérieurs; l'obligation où les Souverains „ étoient de maintenir leurs propres Créatures, pour qu'il y „ eût comme des degrés entre l'Autorité ſuprême & la li„ cence du Peuple; & que le manque d'égards pour la Hau„ te Nobleſſe de la part des Gentilshommes, apprenoit aux „ Gens du commun à les mépriſer les uns & les autres. Le „ Chevalier lui répondit très-reſpectueuſement: En premier „ lieu, que ces Dignités n'étoient pas deſtinées à conférer „ le privilége de faire tort; témoin elle-même, qui quelque „ élevée qu'elle fût par ſon rang, ſa naiſſance, ſon éduca„ tion, & par toute ſorte d'endroits, ſe contentoit de ſuivre „ les mêmes régles que ſes Sujets, & de meſurer tous ſes „ droits aux Loix étoliet. Il ſuppliа enſuite Sa Majeſté de „ conſidérer, que quoique le Comte fût grand Seigneur par „ ſa naiſſance, par ſes alliances, & par la faveur dont elle „ l'honoroit, il n'avoit néanmoins aucun pouvoir ſur ſa per„ ſonne; & que l'inégalité de rang entre des Hommes libres „ ne pouvoit exiger d'autre hommage, que la préſéance & le „ pas. Et pour faire plus d'impreſſion par un exemple do„ meſtique, il inſiſta ſur la maniére dont en avoit agi le Roi „ Henri VIII. Pére de la Reine, qui avoit donné aux Gen„ tilshommes toute liberté d'avoir recours à lui contre l'op„ preſſion des Grands, & qui avoit jugé qu'il étoit de la „ ſageſſe de contrebalancer leur puiſſance, en protégeant „ le Corps le plus nombreux; de peur que s'ils s'uniſſoient „ les plus puiſſans ne fuſſent tentés d'aſpirer à une plus gran„ de autorité encore, & qu'à l'exemple des Anges rebelles „ ils ne vouluſſent s'égaler à leur Créateur. C'eſt ainſi que „ le Chevalier ſoutint les droits de la Vérité, & en tem„ pliſſant à cet égard ce que tous les hommes ſe doivent à „ eux-mêmes & à leurs Souverains, il évita la diſgrace de „ la Reine, quoiqu'il n'obéît point. En quoi il a laiſſé aux „ ſiécles ſuivans une preuve autentique, que ſi les Tyrans „ ne reconnoiſſent d'autre Loi que leur bon-plaiſir, les Su„ jets ont auprès des vrais Souverains la liberté de mainte„ nir leurs droits naturels & juſtes, en leur rendant le re„ ſpect qui leur eſt dû, quoiqu'ils n'obéiſſent pas au préju„ dice de leurs privilèges". On voit par une Lettre de „ Hubert Languet au Chevalier, datée d'Anvers le 14 No„ vembre 1579, que ce dernier lui avoit touché quelque „ choſe de cette affaire. *Ex Literis, quas Henrico Wit ad te dedi, intellexiſti me eas accepiſſe, in quibus facis mentionem Controverſiæ exortæ inter te & Oxonienſem Comitem. Scripſerat eſt etiam de ea re ad illuſtriſſimum Principem Joannem Caſimirum; nam nuper ad me ſcripſit ſe magnum dolorem ex ea recepiſſe. Petit autem ut videas, an aliquid ab ipſo proficiſci poſſit, quo juvari queas; tibi enim ſua officia nequaquam defutura pollicetur. Juſſu ut hæc tibi ſignificarem, quære poteris per occaſionem ei gratias agere pro iſta ſignificatione benevolentiæ erga te* (2) c. a. d.

(2) Rob. Languetii *Epiſtola Politica & Hiſt. ad Ph. Sidneium*, Ep. 81. p. 400 ed. Amſt. 1648.

„ Vous aurez vu par la Lettre que j'ai donnée pour vous à „ Henri Wit, que j'ai bien reçu celle où vous me parlez du „ différend que vous avez avec le Comte d'Oxford. On a „ mandé auſſi cette affaire au Prince Jean Caſimir; car il m'a „ écrit dernérement, que cela lui faiſoit beaucoup de pei„ ne; il ſouhaitte que vous voyez, s'il pourroit vous rendre „ quelque ſervice, vous aſſurant que vous pouvez toujours „ compter ſur lui; c'eſt ce qu'il m'a chargé de vous mander, „ ainſi vous pourrez, à l'occaſion, le remercier de cette mar„ que de bienveillance pour vous".

[*B*] *Il profita de ce loiſir pour compoſer ſon excellent Roman, intitulé l'*Arcadie.] Il a été imprimé très ſouvent à Londres in-folio & in-4; il le dédia à ſa très-illuſtre, vertueuſe & ſavante Sœur, Marie, femme de Henri Comte de Pemberton: cette Dame, pour le dire en paſſant, mourut à Londres le 25 Septembre 1621, & eſt enterrée dans la Cathédrale de Salisbury. L'*Arcadie* a été traduite en François, en Hollandois, & en d'autres Langues. Un Auteur qui ſigne G. M. & qui eſt peut-être Gervais Markham, a compoſé une ſeconde & derniére partie du premier Livre, & cette addition ſe trouve dans une Edition de l'an 1613 faite à Londres in-4. & dans la huitiéme Edition, qui eſt de l'année 1633, on trouve un ſupplément à la troiſiéme partie par le Chevalier W. A. & un ſixiéme Livre par R. B. de Lincolns-Inn. En 1662 l'*Arcadie* fut imprimée de nouveau, accompagnée de tous ſes Supplémens, & de pluſieurs autres Ouvrages de Sidney. Le Chevalier Foulque Grevil nous dit (3) „ que „ le but de l'Auteur dans ſes Caractéres & ſes fictions de ce „ Roman a été de rendre ſenſibles par des exemples les pré„ ceptes ſecs de la Philoſophie; que dans ce deſſein il a dé„ peint vivement dans le caractére d'un Monarque, l'ag„ grandiſſement, la ſituation, & l'affoibliſſement des Prin„ ces, les changemens de Gouvernement & de Loix, les „ Révolutions cauſées par les ſéditions, les factions, les ſuc„ ceſſions, les confédérations, & les établiſſemens, & en „ général tous les événemens bons & mauvais dans les af„ faires publiques. Par rapport aux Sujets, il a dépeint les „ diverſes ſituations de faveur & de diſgrace, de proſpérité „ & d'adverſité, les jalouſies & les querelles, les entrepri„ ſes, la retraite, l'hoſpitalité, le travail, & tout ce qui „ entre dans le cours de la vie privée, ſoit en bien ſoit en „ mal. Je ſai que dans l'exécution de ce deſſein il ſe propo„ ſoit de tracer des portraits ſi exacts de chaque diſpoſition „ d'eſprit, que chacun ſe trouvant néceſſairement obligé de „ paſſer dans le cours de ſa vie, plus ou moins par la bonne „ ou par la mauvaiſe fortune, pût voir, comme dans un „ miroir, de quelle façon il devoit ſe ſoutenir dans les plus „ fâcheux événemens, comme dans les ſuccès les plus favo„ rables. Si j'aſſure que c'étoit là le premier but de cet Ou„ vrage, ſi propre à plaire à tout le monde, tant par les paſ„ ſions, l'eſprit & le ſavoir qui y régnent, que par le tiſſu & „ la forme, je ſuis obligé d'avouer en même tems, que quand „ l'Auteur fut dans un âge plus avancé, & que ſa Raiſon „ mûrie lui fit enviſager de plus nobles Objets, il reconnut „ non ſeulement l'imperfection, mais la vanité de ces Om„ bres, quoique délicatement tracées; & ſentit que la beauté „ même, dans tout ce qui eſt terreſtre, eſt plus propre à „ ſéduire les hommes, & à les porter au vice, qu'à leur in„ ſpirer le goût de la vertu. C'eſt par cette raiſon, que dans „ ſon fameux Teſtament, il deſtina cette production informe „ au feu, dont elle n'eſt préſervée que juſqu'au tems que le „ Monde ſe ſoit purifié de ſes Vices les plus groſſiers". Mr. Edouard Leigh nous apprend auſſi (4) que le *Chevalier Sidney avoit ſouhaité, quand il mourut, que cet Ouvrage eût été ſupprimé; & cela après avoir conſulté un Miniſtre ſur ce ſujet.*

(3) *Ubi ſupra*, p. 18.

(4) *Confutation of Religion and Learning* Lib V. c 15. p. 524 Londres 1695 in-fol.

[*C*] *Il forma avec le Chevalier François Drake le projet d'une Expédition en Amérique, mais la Reine y mit obſtacle.*] Le Chevalier Foulques Grevil nous apprend (5) „ que le Chevalier „ Sidney avoit formé lui-même le Projet de cette expédi„ tion, & qu'il avoit réglé les choſes de maniére qu'il fut „ lui même le Chef de tout: je parle de la pénultiéme Ex„ pédition du Chevalier Drake à l'Amérique: comme l'on „ ſe propoſoit d'agir par mer & par terre, il y avoit auſſi „ des Officiers différens pour les Troupes de débarquement, „ que le Chevalier Sidney avoit choiſi parmi les meilleurs de „ ce tems-là. Il avoit concerté qu'ils auroient une auto„ rité égale, déſqu'ils auroient quitté les Côtes d'Angleterre, „ mais que pendant qu'on feroit les préparatifs néceſſaires „ le Chevalier Drake paſſeroit ſeul pour Chef de l'Expédi„ tion, & que le Chevalier Sidney le pourvoiroit par ſon „ crédit abondamment de tout ce qu'il faudroit. La raiſon „ de ces meſures ſecrettes étoit l'impoſſibilité que le Cheva„ lier Sidney trouvoit à obtenir de la Reine, qui faiſoit un „ cas infini de ſon mérite, la permiſſion de s'engager dans „ une entrepriſe ſi éloignée & ſi hazardeuſe. . . . . Pour „ rencontrer moins de difficultés les deux Chefs tinrent leur „ deſſein plus ſecret, qu'ils ne purent tenir les préparatifs „ néceſſaires pour un ſi grand voyage; mais ils eſpérérent „ que les Eſpagnols étant obligés de ſe préparer par-tout à „ la défenſe, ils pourroient débarquer plus aiſément. Les „ choſes ainſi réglées le Chevalier Drake s'embarqua à Ply„ mouth, avec promeſſe, que quand il ſeroit prêt, & qu'il „ n'attendroit que le vent, il en donneroit avis par la Poſte „ au Chevalier Sidney. La ſaiſon de l'année preſſoit le dé„ part, & Drake par cette raiſon, ou ſi plus de diligence „ qu'il n'étoit néceſſaire, ou parut en faire plus qu'il n'en „ fit réellement. Cependant comme je puis dire qu'il étoit „ batille Marinier, je n'oſerois condamner ſa conduite dans „ cette occaſion. Quoi qu'il en ſoit, le Chevalier reçut par „ la Poſte une Lettre, qui portoit, qu'on n'attendoit plus „ que lui & le vent pour partir. Dans le même tems on „ reçut avis que Don Antoine de Portugal s'étoit embarqué „ pour l'Angleterre, & qu'il devoit mettre pied à terre à „ Plymouth. Le Chevalier Sidney mit cette occaſion habi„ lement à profit, il ſe charge du ſoin d'aller recevoir ce „ Prince; ſous ce prétexte il quitte la Cour ſans donner de „ ſoupçon, fait prendre le change à ſon Beaupére, qui étoit „ Sécrataire d'Etat, & ſe rend à Plymouth, où le premier ſoir „ le

(5) *Ubi ſupra*, p. 22.

Fleſſingue, une des Villes qui furent données en ôcage par les Hollandois, & Général de la Cavallerie. Il remplit ces deux poſtes d'une maniére glorieuſe, & qui fit connoître ſa prudence & ſon courage. Au mois de Juillet 1586 il prit par ſurpriſe la Ville d'Axel, & conſerva l'honneur de la Nation Angloiſe à l'entrepriſe de Gravelines (*b*). En un mot il s'acquit une ſi grande réputation, que le Chevalier Robert Naunton aſſure (*i*) *que le bruit de ſon grand mérite le mit ſur les rangs pour la Couronne de Pologne; mais que la Reine ne voulut pas l'appuyer, non par jalouſie, mais pour ne pas perdre le premier homme de ſon tems.* Il fut bleſſé au Combat de Zutphen le 22 Septembre 1586; on le porta à Arnhem, où il mourut vingt-cinq jours après, le 16 Octobre [*D*]. Son Corps fut tranſporté à Fleſſingue, ou on l'embarqua en grande pompe le premier de Novembre, & le 6 du même mois on le débarqua à Londres, où il fut en-

(*b*) Grevil. p. 115. 116.

(*i*) *Ubi ſupra.*

„ le Chevalier Drake le reçut avec beaucoup de pompe, & „ de la maniére la plus honnête. Comme j'avois été élevé „ avec lui dès l'enfance, il m'avoit fait l'honneur de me „ choiſir pour être ſon chier & fidéle Compagnon de voyage; „ j'étois donc préſent à la réception que lui fit le Chevalier „ Drake, & ayant mieux obſervé l'air & les manières de cet ha- „ bile Marinier, que le Chevalier Sidney n'eut le loiſir de „ le faire, je lui communiquai, quand nous fûmes au lit, „ que j'avois remarqué que Drake paroiſſoit tout déconcer- „ té, comme s'il ne s'étoit pas attendu à notre venue, & „ qu'elle ne lui fît pas plaiſir. Quoique Sidney donnât quel- „ qu'crédit à mon diſcours, cependant il n'étoit pas homme „ à ſe prévenir d'abord contre quelqu un; il ſuſpendit donc ſon „ jugement, & ſe mit en devoir de s'éclaircir de la vérité „ ou de la fauſſeté du mien; mais ayant trouvé au bout de „ quelques jours, que les Vaiſſeaux n'étoient point encore „ prêts, comme on le lui avoit promis, & qu'ils ne pou- „ voient peut-être l'être de quelque tems; & d'ailleurs que „ ſon Confrere laiſſoit échapper journellement certains traits, „ qui ne diſoient rien de bon, il jugea à propos, en ami qui „ en agit librement, de me rendre avec intérêt les dépenſes „ que j'avois faites. En attendant Don Antoine n'arrivoit „ point; & tels que des Voyageurs fatigués qui aſpirent au „ gîte, il nous ſembloit que le tems du départ de la Flotte „ reculoit à meſure que nous le deſirions, il vint des Lettres „ de la Cour pour hâter le départ. Le Chevalier Drake n'é- „ toit occupé jour & nuit qu'à trouver le moyen de nous dé- „ couvrir ſans ſe découvrir lui-même: car quelques jours „ après, un Courier ſe rendit en poſte à la Cour: dont l'ar- „ rivée donna l'alarme; on dépêcha des Meſſagers avec or- „ dre de nous retenir, & en cas de refus de notre part, „ d'empêcher la Flotte de mettre à la voile. Comme le Che- „ valier avoit été averti de ce qui ſe paſſoit, il envoya deux „ Soldats, déguiſés en Matelots, qui attendirent le premier „ Meſſager ſur la route, & lui prirent les Lettres dont il étoit „ chargé; elles furent d'abord apportées au Chevalier Sidney, „ qui les ouvrit & les lut. La teneur lui en fut auſſi agréa- „ ble que des Bulles d'excommunication le ſont à un Catho- „ lique Romain ſuperſtitieux, quand elles le mettent dans la „ néceſſité de renoncer ou à ſes droits, ou à la Communion „ de Ste. Mére Egliſe: cependant le Chevalier demeura en „ repos ſur cette premiére ſemonce, ſans faire ni bruit ni „ réponſe. Mais il reçut enſuite un ordre plus poſitif, qui „ lui fut apporté & remis en main propre par un Pair du „ Royaume, qui portoit d'une main des graces, & dans l'au- „ tre la foudre. On lui offroit de lui donner d'abord un „ Emploi ſous ſon Oncle, qui étoit prêt à paſſer dans les „ Pays-Bas en qualité de Général; & quoiqu'il préferat la „ pourſuite de ſon deſſein, cependant la raiſon, la puiſ- „ ſance ſouveraine, & la crainte d'être cauſe du retard de la „ Flotte, lui firent facrifier tout pour obéir: & quoiqu'il „ renonçât par-là à ſes lumiéres, à ſon inclination, aux vûës „ d'intérêt public & particulier qu'il avoit dans cette Ex- „ pédition, il donna aux choſes le meilleur tour qui lui fut „ poſſible; il s'ouvrit au Général ſur les vuës ſecrettes qu'il „ avoit; encouragea toute l'Armée en leur promettant toute „ l'aſſiſtance qui dépendroit de lui; & pour mettre l'honneur „ de Drake à couvert parmi ceux à qui il devoit comman- „ der, il le ſauva des reprimandes de la Cour; & pour don- „ ner plus de cœur aux Troupes, il leur fit remarquer, que „ l'emploi par lequel la Reine l'empêchoit de partir avec „ eux, étoit une preuve qu'elle vouloit attaquer les Eſpa- „ gnols par plus d'un endroit, & qu'ainſi il n'y avoit pas „ d'apparence qu'elle abandonnât une entrepriſe auſſi bien „ concertée. Mais comme le Tableau de Vénus, tout parfai- „ tement commencé qu'il fût par Apelle, ne put être fini „ après ſa mort, de même le projet héroïque de ſe rendre „ maître de l'Amérique, quelque bien concerté & digéré à „ tous égards qu'il fût par le Chevalier Sidney, ne put s'exé- „ cuter par d'autres que lui, quelque habiles Mariniers „ que fuſſent ſes Aſſociés; déſorte que cette expédition „ fut plus heureuſe du côté du profit que de l'honneur".

„ tenus d'un autre Corps plus nombreux, pour intercepter „ le Convoi. Entre autres jeunes gens qui voulurent être „ de la partie, mon neveu le Chevalier Philippe Sidney fut „ du nombre, d'autant plus, que le Colonel Norrice marcha „ lui-même avec l'Infanterie, qui devoit ſoutenir les pre- „ miers; mais l'Avantgarde du Prince accompagnoit le Con- „ voi; & comme il y avoit du brouillard ce matin-là, nos „ gens donnérent dans une embuſcade d'Infanterie, où il y „ avoit trois mille hommes la plupart Mouſquetaires, & les „ autres Piquiers. Notre Cavallerie, qui par trop de pré- „ cipitation ſe trouva à la tête, ne voulut pas reculer, mais „ paſſa au travers des ennemis & chargea ſi vigoureuſement „ la leur, qui ſe retira derriére l'Infanterie, que quoiqu'il „ y eut bien onze-cens Chevaux, de leurs meilleures Trou- „ pes, elle les rompit, quoique les nôtres n'allaſſent pas „ à deux-cens. Pluſieurs Chevaux furent bleſſés & tués, celui „ de mon Neveu fut du nombre. Il en changea, & retour- „ na à la charge, mais ayant encore paſſé au travers de l'In- „ fanterie, il reçut une profonde bleſſure à la cuiſſe, trois „ doigts au-deſſus du genou; l'os eſt tout en piéces; mais „ ce malheur eſt réparé, graces à Dieu, par une journée, „ qui a eu peu de pareille depuis bien des années, vu le grand „ nombre d'un côté, & le petit de l'autre". Le Comte rapporte enſuite les noms de ceux qui commandoient dans cette rencontre & des autres gens de qualité qui s'y trouvé- rent, c'étoient le Colonel Norrice qui commandoit l'Infan- terie, Mylord Eſſex, le Chevalier Thomas Perrot, & *mon infortuné Neveu*, dit-il, *avec le Chevalier Guillaume Ruſſel, & divers autres Gentilshommes, dont aucun n'a été bleſſé, excepté mon Neveu. Ils ont tué quatre des principaux Chefs des Ennemis, & pris priſonniers le vaillant Comte Amiral de Gonzague, & George Crefier, Capitaine des Albanois, le premier homme de guerre de toute leur Armée. Au premier choc Mylord Willoughby le culbuta avec ſon cheval; il n'y a pas d'homme au monde plus adroit que ce Mylord Willoughby, mais je ne puis guére louer l'un plus que l'autre, ayant tous ſi bien fait: cependant il n'y en a aucun qui n'ait eu ſon cheval tué ou bleſſé.* On fut ſur- pris, „ que le Chevalier Guillaume Stanley eut, avec trois- „ cens des ſiens paſſé trois fois au travers d'un ſi grand feu, „ & fait reculer une ſi nombreuſe Cavallerie, ſans avoir „ plus perdu de monde. Je dois pourtant dire, que la perte „ eſt trop grande pour moi, parce que ce jeune homme „ étoit après Sa Majeſté, ce que j'avois de plus cher au „ monde; & ſi je pouvois racheter ſa vie aux dépens de „ tout ce que je poſſéde, je le ferois de tout mon cœur. „ J'ignore de quelle maniére il plaira à Dieu d'en diſpoſer, „ mais je crains, & j'ai tout lieu de craindre le pire, la bleſ- „ ſure étant auſſi grande, & dans un endroit auſſi dangereux; „ cependant je n'ai jamais entendu parler de perſonne plus „ habile, que celui qui y a mis l'appareil; il a été conduit „ dans ma barge à Arnhem; & j'apprens aujourdhui qu'il „ a bon courage, & qu'il conſole ceux qui ſont autour de „ lui, autant qu'il eſt poſſible. Dieu veuille en ſa bonté „ lui conſerver la vie, que je ne puis douter qui ne ſoit en „ grand danger. J'étois en campagne, quand cela arriva, „ pour donner des ordres, qui firent durer le combat plus „ de deux heures, & je rencontrai Sidney ſur ſon cheval, „ dont l'état me perça le cœur. Mais je voudrois que vous „ euſſiez été préſent pour entendre ſes diſcours, remplis d'af- „ ſurances de ſon attachement pour Sa Majeſté, de ſon zéle „ conſtant pour notre cauſe, de ſa tendre inquiétude pour „ moi, ſon courage & ſa fermeté par rapport à la mort; pas „ un mot de ſa bleſſure, la plus terrible que j'aye jamais vuë „ d'une balle de cet ordre; il fit un mille & demie de che- „ min, avant que d'arriver au camp, ſans diſcontinuer de „ parler de Sa Majeſté, charmé ſi ſa bleſſure & ſa mort pou- „ voient contribuer en quelque choſe à ſa gloire; ayant été „ à elle pendant ſa vie, & ne doutant point qu'il ne fût à „ Dieu s'il mouroit, il prioit tous ceux qui l'approchoient „ de ſe bien ſouvenir qu'il s'agiſſoit des intérêts de la Rei- „ ne autant que de ceux des Provinces-Unies, & de ne ſe „ point décourager; car, diſoit-il, vous avez eu un ſuccés „ qui doit vous encourager tous; ma bleſſure eſt un effet de „ la volonté de Dieu, & des hazards de la Guerre. Je ne „ laiſſe pas de prier Dieu, ſi c'eſt ſon bon plaiſir, de lui „ conſerver la vie, tant pour le ſervice de Sa Majeſté, que „ pour ma propre conſolation". Le Chevalier Grevil rap- porte (7), que le Chevalier Sidney ayant eu la cuiſſe caſſée d'un coup de mouſquet „ le cheval qu'il montoit tout en „ fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il „ ne laiſſa pas de ſe tenir deſſus, comme ſur le brancart le „ plus convenable pour porter un homme de guerre à ſon „ tombeau. Dans cet état il paſſa auprès du reſte de l'Ar- „ mée, que ſon Oncle commandoit, & la perte du ſang „ l'ayant altéré, il demanda à boire; on lui en apporta ſur „ le champ, mais comme il portoit la bouteille à la bouche, „ il vit un pauvre ſoldat, qu'on emportoit, qui avoit eu „ le même ſort que lui, & qui regardoit la bouteille avec

(7) *Ubi ſupra*, p. 144.

(6) V. William Oldys's *Briefs Librarians*, Num. 1. for May 1737. Art. 44. p. 271.

„ avi-

enterré dans la Cathédrale de St. Paul le 16 Février. Il n'y a ni Monument ni Epitaphe sur son Tombeau, on y a mis seulement plusieurs années après sa mort quelques Vers Anglois. Jaques Roi d'Ecosse, & depuis Roi d'Angleterre, honora sa mémoire d'une Epitaphe de sa façon [*E*]. L'Université d'Oxford fit aussi des Vers à son honneur, qui furent imprimés en 1587 in-4.; divers Ecrivains de Cambridge, & d'autres encore le célébrérent de la même maniere. Outre son *Arcadie* il a fait d'autres Ouvrages [*F*]. Il avoit épousé la fille & l'unique Héritiere de François Walsingham, Sécretaire-d'Etat, dont il n'a eu qu'une fille, nommée Elizabeth, née en 1585, qui fut mariée à Roger Maners, Comte de Rutland, dont elle n'eut point d'enfans. La Veuve du Chevalier Sidney épousa en secondes noces Robert Devereux, Comte d'Essex. Tous les Ecrivains du siécle passé ont donné de grands éloges au Chevalier Sidney.

„ avidité; le Chevalier qui s'en apperçut, prit la bouteille: „ avant que de boire, & la donna à ce pauvre homme, en „ lui disant, tu en as encore plus besoin que moi. Et après „ avoir fait raison à ce Soldat, on le transporta d'abord à „ Arnheim". Le Chevalier Sidney, immédiatement avant que de mourir prit congé de son frére en ces termes. „ Ai„ mez ma mémoire; chérissez mes Amis; leur fidélité pour „ moi vous est un fur garand de leur probité. Mais sur tou„ tes choses réglez votre volonté & vos passions selon la „ volonté & la parole de votre Créateur: contemplez en ma „ personne ce que c'est que le Monde avec toutes ses vanités". [*E*] *Jaques Roi d'Ecosse, & depuis Roi d'Angleterre, donna sa mémoire d'une Epitaphe de sa façon.*] La voici:

Arripiatens; cui jus in fortia pectora, Mavors,
Tu Dea, que cæcbrunt perrumpere dignus tonantis,
Tuque eadem lityge, proles Latonia, rupis
Gloria, decidua cinxere quam collibus arces
Duc tecum, & querula Sidnæi funera voce
Plangite; nam vester fuerat Sidnæus alumnus.
Quid genus, & proavus, & ſpem florentque juventæ
Immatura obitu raptum ſine fine retexo?
Heu fruſtra queror! heu rapuit Mors omnia ſecum,
Et nibil ex tanto nunc eſt Heroe ſuperſtes,
Præterquam decus & nomen virtute paratum,
Doctaque Sidnæus teſtantia carmina laudes.

[*F*] *Outre ſon* Arcadie *il a fait d'autres Ouvrages.*] I. *Aſtrophel & Stella.* Londres 1591 in-4. On prétend qu'il composa ce Poëme en faveur d'une Dame qu'il aimoit, nommée Rich, & qu'il a voulu déſigner dans ſon *Arcadie*, ſous le nom de *Philoclée*. II. *Défenſe de la Poëſie.* Londres 1595 in-4 *. III. *Sonnets & Remédes pour l'Amour*; à la fin de la onziéme Edition de l'Arcadie, faite à Londres en 1662 in-fol. IV. *Ourania*, Poëme publié à Londres en 1606 par N. B. V. *Eſſai ſur la Valeur*, 1581, imprimé à la fin des *Cotoni Poſthuma*. Londres 1672 in-8. VI. *Aſtrophel & Aſtrea*, Nouvelle. Londres 1678 in-8. Il eſt fort incertain que cette Piéce ſoit de Sidney. VII. *L'Helicon Anglois, ou Recueil de Chanſons.* Londres in-4. On a mis le nom de Sidney à la tête de ce Recueil, auquel on prétend qu'il a la meilleure part. VIII. *Inſtructions pour les Voyageurs ſur les obſervations qu'ils doivent faire dans chaque Pays*, in-12. Ce Livre porte au titre les noms de Robert Comte d'Eſſex, & du Chevalier Philippe Sidney, mais il y a lieu de douter qu'aucun des deux y ait part. IX. Sidney avoit commencé à traduire en Anglois l'Ouvrage François de Philippe de Mornay ſur la Vérité de la Religion Chrétienne, contre les Athées &c. Mais ayant laiſſé cette Traduction imparfaite, Arthur Golding la finit, & elle parut à Londres en 1587 in-4. Elle fut dans la ſuite revue & corrigée par un Miniſtre, nommé Thomas Wilcocks, qui la fit imprimer de nouveau en 1604. X. Il a auſſi traduit les Pſeaumes en vers Anglois, & cet Ouvrage ſe conſerve en Manuſcrit, magnifiquement relié en vélours cramoiſi, dans la Bibliothéque du Comte de Pembroke à Wilton, à laquelle il a été laiſſé par Marie Comteſſe de Pembroke, ſœur du Chevalier Sidney. On trouve un de ces Pſeaumes dans le *Guardian* ou Mentor moderne.

* Cet Ouvrage, qui eſt en proſe, a été traduit en Hollandois par Jean de Haes, & imprimé en cette Langue à Rotterdam en 1712 in-8. B. D. T.

SIDNEY (ALGERNON) étoit fils cadet de Robert Comte de Leicester, & de Dorothée fille aînée de Henri Piercy Comte de Northumberland (*a*). Pendant les Guerres Civiles il adhéra au Parti du Parlement, dans l'Armée duquel il fut Colonel; on le nomma auſſi parmi les Juges du Roi, mais il ne ſiégea point avec eux (*b*). Il étoit zélé Républicain, & par cette raiſon ennemi juré de Cromwell, après qu'il fut devenu Protecteur (*c*). Au mois de Juin 1659 le Conſeil d'Etat le nomma avec le Chevalier Robert Honeywood & Mr. Bulſtrode Whitelocke, pour aller, en qualité de Commiſſaires, tâcher de moyenner la paix entre les Rois de Suéde & de Danemarc. Mais Whitelocke nous apprend (*d*) „ que quant à lui-même, il n'étoit nullement diſpoſé à prendre cette Commiſſion, ſurtout, dit-il, con„ jointement avec des perſonnes qui prétendroient avoir le pas ſur moi, qui avois été déjà Ambaſſa„ deur Extraordinaire en Suéde; & je connoiſſois bien le *caractére fier & impérieux* du Colonel Sidney. „ Je tâchai donc de m'excuſer ſur mon âge & mes infirmités, mais le Conſeil m'obligea d'accepter la „ Commiſſion". Mr. Whitelocke fut néanmoins diſpenſé de cet emploi (*e*). Pendant le ſéjour que le Colonel Sidney fit à la Cour de Danemarc, Mr. Terlon Ambaſſadeur de France arracha d'un Livre de la Bibliothéque du Roi, les Vers que le Colonel y avoit écrit, ſelon la liberté accordée aux illuſtres Etrangers, ces vers étoient ceux-ci:

Manus hæc inimica tyrannis
Enſe petit placidam ſub Libertate quietem.

Mylord Molesworth remarque (*f*), que quoique Mr. Terlon n'entendît pas un mot de Latin, d'autres lui expliquérent le ſens de ces paroles, qu'il regarda comme une ſatire contre le Gouvernement de France, & contre celui qu'on venoit d'établir en Danemarc, par le ſecours ou à l'exemple des Français. A la Reſtauration le Colonel Sidney ne voulut point accepter l'Acte d'oubli qui fut accordé à toute la Nation (*g*), il demeura hors de l'Angleterre juſqu'en l'année 1677, qu'il y revint (*h*), & obtint du Roi un pardon particulier, ſur les promeſſes réïtérées qu'il fit de demeurer dans la ſuite parfaitement tranquille, & dans la ſoumiſſion (*i*). Mr. Burnet dit (*k*) „ Qu'il revint dans le tems que le Parlement „ travailloit à engager le Roi à déclarer la guerre à la France; ce fut cette Cour qui obtint ſon rappel. „ Sidney fit tout ce qu'il put pour détourner tout le monde de la guerre. Cette affectation le fit ſoup„ çonner d'être Penſionnaire de la Cour de Verſailles. Mais il détrompa ceux à qui il pouvoit s'ou„ vrir; & il diſoit, que la Cour de Londres étoit en parfaite intelligence avec celle de France, que tout „ ce bruit de guerre n'étoit qu'un jeu fait à la main, & qu'on l'on n'y fongeoit qu'à pouvoir lever une „ Armée, que l'on tiendroit au-delà des Mers, juſques à ce qu'elle fût faite au métier de la Guerre". En 1683 il fut accuſé d'avoir trempé dans la Conſpiration de la Rye; & après qu'on eut fait le procès à Mylord Ruſſel, il comparut à ſon tour devant le Roi & le Conſeil. Il dit qu'il ſe défendroit du mieux qu'il pourroit, ſi l'on avoit quelque preuve contre lui, mais qu'il n'étoit pas diſpoſé à fournir des armes contre lui-même, en diſant quelque choſe que ce fût; l'interrogatoire ne dura donc pas longtems. Il fut cité pour crime de Haute Trahiſon par devant le premier Juge Jefferies au Banc du Roi pour le 7 Novembre; mais il ne fut jugé que le 21 de ce mois, & fut déclaré coupable [*A*]. Après ſa condam-

(*a*) Collins's *Peerage of England.* Vol. I. P. I. p. 402.

(*b*) Echard's *Hiſt. of England. ad ann.* p. 675. & 697.

(*c*) Voyez ce qu'il dit lui-même *in his Trial*, p. 31. Lond. 1684 in fol.

(*d*) *Memorials of the English affairs*, p. 610.

(*e*) Idem ibid.

(*f*) *Preface to his Account of Denmark, as it was in the year 1692.* Londres 1694.

(*g*) Echard p. 697.

(*h*) *Tryal of Algernon Sidney Eſq.* p. 44.

(*i*) Echard *ubi ſupra.*

(*k*) *Mem. Hiſt. de la Gr. Bret.* Tom. II. p. 449. Ed. in-12.

(*i*) *Remarks upon the Tryals of Edward Fitz-harris, Stephen College &c.* p. 76. Ed. 1686 in-fol.

[*A*] *Il fut cité pour crime de Haute Trahiſon par devant le premier Juge Jefferies au Banc du Roi, pour le 7 Novembre, mais il ne fut jugé que le 21 de ce mois, & fut déclaré coupable.*] Le Chevalier Jean Hawles obſerve (*i*), que lorſqu'il ſe rendit dans la Salle, tant s'en falloit que le Grand Juré eût trouvé l'accuſation fondée, qu'on ne la leur avoit pas ſeulement encore remiſe; mais le Conſeil du Roi, qui avoit choiſi ſes gens, ſavoit bien, que ſans autre examen elle ſeroit admiſe à vuë, comme la choſe arriva, & en conſéquence le Colonel fut aſſigné. L'accuſation portoit, qu'il avoit voulu dépoſer le Roi, & exciter ſes Sujets à la rébellion; qu'il avoit écrit un certain Livre, qui contenoit que le Roi, en qualité d'homme eſt ſoumis à la Loi de Dieu, & au peuple, qui l'a couronné, en qualité de Roi &c. Il ſe propoſoit de

damnation il envoya au Marquis de Halifax ſon neveu, un Mémoire pour le préſenter au Roi, où il expoſoit ſes principaux Moyens de défenſe, ſur leſquels il en appelloit au Roi, le ſuppliant de vouloir examiner

faire quelques exceptions contre cette accuſation, & il les avoit miſes par écrit ſur un parchemin qu'il avoit à la main; mais la Cour lui déclara qu'il devoit plaider ou ſe défendre, qu'on ne pouvoit recevoir des exceptions d'une autre manière; il ſe défendit donc, & ſoutint ſon innocence. Le 21 de Novembre, qu'il fut jugé, il demanda copie de l'accuſation, comme il avoit déjà fait le 7, mais on la lui refuſa les deux fois. Le premier Témoin qui parut contre lui, fut Mr. Weſt; le Colonel allégua qu'il ne pouvoit être reçu, puiſqu'il n'avoit pas encore ſon pardon; la Cour répondit, qu'il avoit ſervi de témoin dans le procès de Mylord Ruſſel, & qu'ainſi il en ſerviroit encore dans celui-ci. Mr. Sidney demanda alors que Mr. Weſt ne dît, que ce qu'il ſavoit de lui; mais la Cour repliqua, qu'il pouvoit fournir des preuves ſur le complot en général, quoique cela ne regardât point la Colonel; que c'étoit ce qu'on avoit pratiqué dans tous les procès de la Conſpiration Papiſte, lorſque le Chevalier Guillaume Jones étoit Procureur-Général. Weſt parla enſuite, & dépoſa ce que le Colonel Romſey, Meſſieurs Nelthorp & Ferguſon lui avoient dit du Colonel Sidney; mais il ne put rien dire qu'il fût par lui-même à la charge du Prévenu. Romſey fit une dépoſition pareille à celle qu'il avoit faite dans le procès de Mylord Ruſſel, en ajoûtant ce que Meſſieurs Weſt & Goodenough lui avoient dit. Keeling dépoſa ce qu'il tenoit de Gondenough. La Cour coovint que tout cela ne faiſoit point preuve contre l'Accuſé. Enſuite Mylord Howard dépoſa comme il avoit fait dans le procès de Mylord Ruſſel, par rapport au Conſeil de Six, dont le Colonel étoit ſelon lui, ſinon qu'il ajoûta que la Comte de Salisbury avoit été admis dans la Cabala, circonſtance qu'on n'avoit point mentionnée auparavant, & que l'Aſſemblée chez Mylord Ruſſel s'étoit tenue quinze jours ou trois ſemaines après celle qu'on avoit euë chez Mr. Hambden; au-lieu qu'il avoit dit dans le procès de Mylord Ruſſel, que ce n'étoit qu'environ dix jours après; il rapporta auſſi deux diſcours, qu'il faiſoit tenir à Mr. Hambden à l'ouverture de la Conférence, qu'il avoit oubliés dans le procès de Mylord Ruſſel, & qu'il ne put ſe rappeller dans celui de Mr. Hambden enſuite, quoiqu'on tâchât de bien l'en faire ſouvenir par quantité de queſtions (a). Le principal article de cette dépoſition, qui regardoit Mr. Sidney, c'étoit que le Colonel, la Duc de Monmouth & le Dépoſant avoient été les premiers moteurs de l'érection du Conſeil de ſix; le Duc de Monmouth s'étant engagé d'y faire entrer Mylord Ruſſel, & le Colonel Sidney ayant promis pour le Comte d'Eſſex & pour Mr. Hambden. Qu'à leur première aſſemblée chez Mr. Hambden, au mois de Janvier, on avoit principalement agité la maniére de s'unir avec ceux d'Ecoſſe; qu'on avoit propoſé de penſer à trouver quelque homme capable, pour l'envoyer en Ecoſſe, afin de tâcher de faire entrer les Ecoſſois dans les mêmes vuës, & dans les mêmes intérêts que les Conſpirateurs d'Angleterre. Que dans l'Aſſemblée ſuivante, chez Mylord Ruſſel, on étoit convenu que les Ecoſſois à qui l'on s'adreſſeroit, ſeroient Mylord Melvin, le Chevalier Jean Cockran, & les Campbells. Que le Colonel Sidney s'étoit offert de trouver un homme capable pour cette Commiſſion, diſant, *qu'il penſoit à quelqu'un qu'il jugeoit propre à cela, & à qui l'on pouvoit ſe fier*, & avoit nommé Aaron Smith. Que toute la Compagnie ayant approuvé ce choix, le Duc de Monmouth s'étoit chargé d'inviter le Lord Melvin à venir à Londres, & qu'on avoit chargé Smith d'une Lettre pour Cockran. Qu'on prioit ces Gentilshommes Ecoſſois de ſe rendre en Angleterre, pour donner leur avis, pour mettre au fait de l'état des choſes en Ecoſſe, quels moyens il y auroit d'y exciter un ſoulévement, & comment on ce cas ils en agiroient pour ſe joindre aux Anglois, en quel tems, en quel lieu. Que peu après le Dépoſant étant allé chez Sidney, qu'il trouva prêt à partir pour Londres, celui-ci avoit tiré pluſieurs guinées d'un Cabinet, en diſant, *que c'étoit pour les donner à Aaron Smith pour les frais de ſon voyage.* Que cet Homme avoit été dépêché, & que le Colonel avoit dit depuis au Dépoſant, *que Smith étoit parti, & en route, & qu'il avoit eu de ſes nouvelles des environs de Newcaſtle.* On demanda à Sidney, s'il avoit quelque queſtion à faire au Lord Howard, il répondit *qu'il n'en avoit point à lui faire.* Le Procureur-Général reprit là-deſſus; *qui ſe tait —— vous ſavez le proverbe.* On produiſit en preuve l'Acte de Conviction & d'*Attainder* de Mylord Ruſſel. Le Chevalier André Foſter fit ſerment, que le Chevalier Jean Cockran & les deux Campbells étoient venus à Londres. Le ſecond Chef d'accuſation rouloit ſur les papiers qu'on avoit ſaiſis dans le Cabinet du Colonel; les propoſitions les plus criminelles qu'on y trouvoit, étoient. „ Que l'Autorité réſide originairement dans le Peuple d'Angleterre, & déléguée au Parlement; que la Roi en qualité d'Homme eſt ſoumis à la Loi de Dieu, & en qualité de Roi au Peuple, qui l'a élevé ſur le trône, que le Parlement eſt le Juge des différends particuliers qui naiſſent à cet égard. Que le Roi doit ſe contenter de ſubordonner ſes intérêts à ceux des Peuples, puiſqu'il n'eſt pas plus qu'un de ſes Sujets, ſinon en ce que par le conſentement général il eſt élevé au-deſſus des autres, & que ſi cette condition ne lui convient pas, il eſt le maître de renoncer à la Couronne; mais que s'il la reçoit ſous cette condition, qu'il faſſe ſerment de la remplir, il doit s'attendre qu'on en exigera l'accompliſſement, ou que ceux qu'il aura trahis ſe vengeront de ſon manque de parole. Que les Anglois ſont par conſéquent en droit de changer de Roi, ou d'abolir la Royauté, ſans „ manquer à leur devoir, ou du moins en ne manquant qu'à „ un devoir forcé; parce que l'injuſtice conſiſte à impoſer un „ joug illégitime & non à s'en affranchir. Que les Sujets „ doivent être juges de ce qu'il y a à démêler entre eux & le „ Roi, qu'ils ont établi: & que l'Autorité de convoquer & „ de diſſoudre les Parlemens n'appartient pas au Roi". Le Chevalier Philippe Lloyd prouva, qu'on avoit ſaiſi des papiers chez le Colonel, & déclara qu'il croyoit que ceux qu'on produiſoit devant la Cour en étoient. Sheppard, Cary, & Cooke firent ſerment que la caractére de ces Ecrits reſſembloit à celui de Sidney. Le Procureur-Général demanda que lecture fût faite des endroits contenant les propoſitions rapportées ci-deſſus. Le Colonel demanda qu'on lût tout, mais la Cour répondit qu'il falloit premiérement lire les endroits requis par le Procureur-Général, & qu'en ſuite on liroit tout endroit que le Colonel ſouhaiteroit. Sheppard lut, par ordre de la Cour, les endroits ſuivans. „ Que le Roi n'eſt pas plus qu'un de ſes Sujets, ſinon en ce qu'il a été élevé au-deſſus des autres, & que ſi cette condition ne lui convient pas, il eſt le maître de renoncer à la Couronne; mais que s'il la reçoit ſous cette condition, qu'il faſſe ſerment de la remplir, il doit s'attendre qu'on en exigera l'accompliſſement, ou que ceux qu'il aura trahis ſe vengeront de ſon manque de parole. Que les Anglois ſont par conſéquent en droit de changer de Roi, ou d'abolir la Royauté, ſans „ un devoir forcé; parce que l'injuſtice conſiſte à impoſer un „ joug illégitime & non à s'en affranchir. Que les Sujets „ doivent être juges de ce qu'il y a à démêler entre eux & le „ Roi, qu'ils ont établi: & que l'Autorité de convoquer & „ de diſſoudre les Parlemens n'appartient pas au Roi". Le Chevalier Philippe Lloyd prouva, qu'on avoit ſaiſi des papiers chez le Colonel, & déclara qu'il croyoit que ceux qu'on produiſoit devant la Cour en étoient. Sheppard, Cary, & Cooke firent ſerment que la caractére de ces Ecrits reſſembloit à celui de Sidney. Le Procureur-Général demanda que lecture fût faite des endroits contenant les propoſitions rapportées ci-deſſus. Le Colonel demanda qu'on lût tout, mais la Cour répondit qu'il falloit premiérement lire les endroits requis par le Procureur-Général, & qu'en ſuite on liroit tout endroit que le Colonel ſouhaiteroit. Sheppard lut, par ordre de la Cour, les endroits ſuivans. „ Que le Roi n'eſt pas plus qu'un de ſes Sujets, ſinon en ce qu'il a été élevé au-deſſus des autres, & que ſi cette condition ne lui convient pas, il eſt le maître de renoncer à la Couronne; mais que s'il la reçoit ſous cette condition, qu'il faſſe ſerment de la remplir, il doit s'attendre qu'on en exigera l'accompliſſement, ou que ceux qu'il aura trahis ſe vengeront de ſon manque de parole. Que les Anglois ſont par conſéquent en droit de changer de Roi, ou d'abolir la Royauté, ſans

(a) Ibid. p. 77.

„ manquer à leur devoir, ou du moins en ne manquant qu'à

Cabinet, & déclara qu'il croyoit que ceux qu'on produiſoit devant la Cour en étoient. Sheppard, Cary, & Cooke firent ſerment que la caractére de ces Ecrits reſſembloit à celui de Sidney. Le Procureur-Général demanda que lecture fût faite des endroits contenant les propoſitions rapportées ci-deſſus. Le Colonel demanda qu'on lût tout, mais la Cour répondit qu'il falloit premiérement lire les endroits requis par le Procureur-Général, & qu'en ſuite on liroit tout endroit que le Colonel ſouhaiteroit. Sheppard, Cary, & Cooke firent ſerment que la caractére de ces Ecrits reſſembloit à celui de Sidney. Le Procureur-Général demanda que lecture fût faite des endroits contenant les propoſitions rapportées ci-deſſus. Le Colonel demanda qu'on lût tout, mais la Cour répondit qu'il falloit premiérement lire les endroits requis par le Procureur-Général, & qu'en ſuite on liroit tout endroit que le Colonel ſouhaiteroit. Sheppard lut, par ordre de la Cour, les endroits ſuivans. „ Que le Roi n'eſt pas plus qu'un de ſes Sujets, ſinon en ce qu'il a été élevé au-deſſus des autres, & que ſi cette condition ne lui convient pas, il eſt le maître de renoncer à la Couronne; mais que s'il la reçoit ſous cette condition, qu'il faſſe ſerment de la remplir, il doit s'attendre qu'on en exigera l'accompliſſement, ou que ceux qu'il aura trahis ſe vengeront de ſon manque de parole. Que les Anglois ſont par conſéquent en droit de changer de Roi, ou d'abolir la Royauté, ſans

Digitized by Google

miner & faire la révision de toute l'affaire. Jefferies l'ayant apris, dit, *qu'il n'y avoit point de milieu, qu'il falloit le faire mourir lui-même, ſi Sidney ne mouroit pas.* Il vit dans ſa priſon quelques Miniſtres Indépen-

à ver, qu'il eſt coupable de Haute-Trahiſon". L'autre exemple fut produit par le premier Juge, comme un cas arrivé il n'y avoit pas longtems: „ Si j'achette de J. S. un „ couteau pour tuer le Roi, & qu'il ſoit prouvé par un témoin que j'ai acheté un couteau pour ce deſſein; & qu'un „ autre vienne & dépoſe que j'ai acheté un tel couteau de „ J. S. ce ſont deux Témoins ſuffiſans pour convaincre un „ homme de Haute-Trahiſon: tous les Juges préſens le déclárérent de même". La réſomption de toute la procédure fut tres-dure, & on y infinua même „ que le Colonel étoit „ non ſeulement coupable des Faits dont il étoit chargé, „ mais qu'il n'avoit pu que l'être, *parce que ſes principes l'y „ menoient*". On le déclara atteint & convaincu de Haute-Trahiſon, mais il ne reçut ſa ſentence que le 26, qu'on l'amena à la Barre du Banc du Roi, pour l'entendre prononcer. Là il fit de nouvelles tentatives pour ſauver ſa vie, mais vainement, & à la fin, il cria tout haut: *Je ſuis obligé d'en appeller à Dieu & au Public: on ne m'écoute point.* Lorſque le premier Juge lui eut prononcé la ſentence ſelon les formes ordinaires, il dit ſur le champ: *Je te ſupplie donc, ô Dieu! ô Dieu! de ſanctifier mes ſouffrances pour mon bien; n'impute point mon ſang à ma Patrie, ni à la Ville par où je dois paſſer. N'en fais point d'enquête; mais s'il y en a qui doivent être punis, & ſi l'effuſion du ſang innocent doit être vengée, que le poids de ton indignation tombe ſur ceux qui me pourſuivent malicieuſement pour la cauſe de la Juſtice.* Sur quoi le Premier Juge lui répondit, *je prie Dieu qu'il vous donne les diſpoſitions néceſſaires pour l'autre Monde, car je m'apperçois que vous n'êtes pas propre pour celui-ci.* Le Colonel avançant la main lui cria, *Mylord, têtez mon pouls, pour voir ſi je ſuis troublé; Dieu ſoit loué, je ne me ſuis jamais mieux porté qu'à préſent.* Le Chevalier Jean Hawles, dans ſes *Remarques* ſur le procès du Colonel, obſerve *qu'il fut condamné à mort comme un Republicain* (3), & que c'eſt (4) „ quelque choſe d'étrange de voir avec quelle précipitation on donna un tour aux Loix pour ôter la vie à un homme, & „ qu'il ſemble dans l'affaire du Colonel Sidney, que la Cour & le Conſeil ſe croyoient dans l'obligation de le priver de la vie par quelques voyes que ce fût. On admet Weſt & pluſieurs autres à dépoſer ſur des ouï-dire contre l'Accuſé, leurs dépoſitions ſont raſſemblées, & données aux Jurés en preuve; & la raiſon qu'on donna de l'admiſſion de Weſt, c'eſt qu'il avoit été reçu comme témoin valide en pareil cas dans le procès du Lord Ruſſel; ce qui, outre que le fait n'étoit pas vrai, ayant été rejetté alors, ne prouvoit rien, comme le remarqua le Colonel Sidney, parce que peut-être on ne l'avoit point recuſé. La preuve priſe de la conviction du Lord Ruſſel, eſt du même ordre, quoique je convienne que cette conviction prouvoit auſſi bien contre le Colonel Sidney, que l'aſſaſſinat du Comte d'Eſſex contre Mylord Ruſſel, mais pas mieux. On peut en dire autant des dépoſitions de Rouſey, Keeling, Boſſet, & Arterbury. On pouvoit faire contre celle du Lord Howard les mêmes objections, que contre celle qu'il avoit rendue dans le procès de Mylord Ruſſel, en ajoutant encore le témoignage de diverſes perſonnes, qui atteſtoient qu'il avoit dit qu'il ne ſavoit & ne croyoit rien de toute l'affaire, mais qu'il ne pouvoit obtenir ſon pardon, à moins „ que par ſon ſerment il ne fît perdre la vie aux autres, ce „ qui étoit véritablement à quoi revenoit ce qu'il avoit dit. „ J'avoue que le Conſeil du Roi avoit inventé un tour pour „ colorer les diſcours du Lord Howard, depuis la condamnation de Mylord Ruſſel, parce qu'ils faiſoient grand tort „ à ſa réputation, & qu'il ſembloit, à bien peſer ce qu'il „ avoit dit dans le procès de Mylord Ruſſel, qu'il avoit deſſein de ſe parjurer aux dépens de perſonnes vivantes. „ *Voudriez-vous*, diſoit-on, *qu'il eût avoué le fait à ceux à „ qui il l'avoit nié?* Mais je penſe qu'il y a de la différence „ entre avouer une choſe & la nier. Qui lui demandoit „ rien? Qui l'obligeoit à nier le fait aux perſonnes qui dépoſoient contre lui? Par conſéquent, une bonne preuve „ de la fauſſeté de ce qu'il avançoit, & qui étoit tout crédit „ à ſon ſerment, c'étoit d'avoir dit un menſonge, ſans qu'on „ lui demandât, ni qu'il y fût obligé par aucune raiſon". *A l'égard de la dernière preuve, priſe des Ecrits, l'accuſation & la preuve étoient également défectueuſes. A l'égard de la preuve, ſi le ſujet de l'Ecrit avoit été une preuve de trahiſon, l'accuſation devoit porter qu'il avoit publié ſa doctrine; ce que l'accuſation ne porta point, & par bonne raiſon, de peur que cela ne fût ſoutenir les Jurés, que la publication étoit néceſſaire, pour faire connoître la choſe; tandis qu'on ſavoit bien que la preuve n'alloit & ne pouvoit aller juſques-là. C'eſt ici la première accuſation de Haute-Trahiſon, où un homme ait perdu la vie pour avoir écrit des choſes ſans les publier. . . . . En comme cette accuſation fut la premiere en ſon genre par rapport à ce qu'on vient de dire, elle fut la ſeconde à un autre égard, en ce qu'on accuſa de Haute-Trahiſon par voye de Conſequence.* Fitz-Harris *en avoit été le premier exemple. . . . . Et comme cette accuſation fut à un egard la premiere en ſon genre, & la ſeconde à un autre égard, la preuve fut auſſi ſinguliere & la premiere de ſon eſpece, qui etoit de prouver que le Livre etoit de la main du Colonel Sidney, parce que quelques temoins dépoſoient que le caractére reſſembloit à ce que quelques-uns d'eux lui avoient vu écrire: preuve qui n'avoit jamais été admiſe auparavant dans le cas d'affaire criminelle. . . . . Mais en accordant que le Livre écrit de la main du Colonel, & qu'il l'avoit publié, s'il ne l'avoit pas fait dans le deſſein d'exciter les Sujets à la rebellion, mais uniquement pour le plaiſir de diſputer, comme tout le tour des Livres le prouvoit; il n'y avoit pas en cela plus de crime de trahiſon, que dans l'entretien entre Blagrave & Mat. Lee, pour ſurprendre la Tour. Suppoſé même que l'Ouvrage eût été écrit à mauvais deſſein, comme il ne paroiſſoit pas en quel tems, comment des Juges pouvoient-ils affirmer ſous ſerment, qu'il avoit été compoſé pour exciter un ſoulevement contre le Roi Charles* II. *tandis qu'on ne ſavoit point, s'il n'avoit pas été compoſé avant l'avenement de Charles au trône, avant même qu'on penſât à le rappeller; & qu'il pouvoit fort bien avoir été fait du tems de Charles* I. *ou de Cromwell, contre l'un ou l'autre, ou contre quelque Prince étranger; & par conſequent n'etoit pas actе de Trahiſon contre Charles* II. „ Si cette preuve fut originale à „ cet égard, ce fut auſſi la première fois qu'on ait jamais „ produit un endroit particulier d'un Ouvrage, pour convaincre un homme de trahiſon, ſans lire tout l'Ecrit; ou „ en avoir à la vérité une bonne raiſon, alléguée dans le cas „ de Fita Harris, qu'il pouvoit y avoir dans l'Ecrit quelque „ choſe, qui ne ſe trouvoit pas dans l'accuſation, & qui en „ éclarcîſſoit les Chefs de maniére à leur donner un tour „ autre tour. On convint auſſi dans cette affaire-là, que „ tout devoit être lu, on en fit effectivement la lecture; & „ les Juges devoient l'ordonner, que le Prévenu ou les Jurés, obligés ſous ſerment à faire juſtice, le demandaſſent ou non. Mais dans le Procès du Colonel Sidney, on le „ lui refuſa, malgré ſes inſtances; on voulut ſeulement lui „ permettre de lire quelques endroits, ce qu'il n'accepta „ point par une fort bonne raiſon, qu'il en donna; qu'il ne „ ſavoit pas quels étoient les endroits du Livre qu'il devoit „ choiſir, ou du-moins qu'il ne s'en ſouvenoit point, de-ſorte qu'il ne pouvoit les indiquer pour en demander la „ lecture. Il eſt vrai que cela ſe pratique en matiére d'Affaires Civiles, pour gagner du tems, lorſqu'il ne s'agit pas „ de choſes extrêmement importantes, parce que ſi l'on „ omet dans la lecture d'un Acte ou d'un Ecrit quelque paſſage deciſif en faveur de l'une ou de l'autre des Parties, on „ peut en revenir à la réviſion; mais dans le criminel, ſurtout quand il s'agit de la vie, cela ne peut avoir lieu, à „ moins qu'on ne trouve moyen de rendre la vie à un homme. Preſque toutes les procédures dans cette affaire ſont uniques en leur genre. Les Concluſions tirées des preuves furent barbares, & ſe réduiſirent à des invectives, n'étant point des Conſéquences qui réſultaſſent des faits. On „ dit, non ſeulement qu'il étoit coupable des crimes dont „ on le chargeoit, mais qu'il devoit néceſſairement l'être, „ parce que les principes l'y menoient; & l'on auroit pu „ avec tout autant de fondement ſoutenir, qu'il n'étoit pas „ ſeulement devenu, mais qu'il étoit né traître. La dernière choſe remarquable dans ce Procès fut la citation de ce qu'on nomme un acte ouvert de trahiſon, c'eſt-à-dire une action qui marque l'intention de celui qui la fait, „ ſur laquelle la Cour dit que tous les Juges avoient décidé, ſavoir que ſi j'achette de J. S. un couteau pour tuer „ le Roi, & qu'un témoin dépoſe que j'ai acheté un couteau, & qu'un autre dépoſe que je l'ai acheté dans ce deſſein, ce ſont-là deux témoins d'une action qui marque le deſſein, ſelon le Statut d'Edouard VI. Il auroit été très-„ à propos, de ſavoir, quels Juges avoient décidé la choſe, „ & ſi c'étoit pour ſervir ſeulement d'autorité dans le cas „ préſent; car d'ailleurs il n'eſt nullement convaincant contre un homoie. Ils auroient pu également decider, que „ de manger, de boire, ou telle autre fonction ordinaire, „ eſt une action qui prouve un deſſein de Haute-Trahiſon. „ La Loi a pris pour la preuve de ce crime une précaution, „ qu'elle n'a point priſe pour d'autres cas, qu'il faut qu'il „ ſoit prouvé par deux Témoins qui dépoſent qu'il y a un „ acte ouvert de trahiſon. Naturellement on croit, à la premiére vuë, que le Statut demande deux Témoins du même fait; mais on en décida autrement: on convint pourtant qu'il falloit deux témoins. Mais ſi la déciſion „ dont il s'agit a force de Loi, il eſt évident qu'il n'en faut „ plus qu'un. Il eſt vrai que ſi un homme fait une choſe, „ dont il ne peut rendre de raiſon, comme de mettre une „ quantité de poudre ſous un endroit où le Roi a coutume „ de paſſer, ou de placer un Canon pour tirer à un endroit, „ où il paſſe ordinairement, & qu'il ne puiſſe donner de raiſon ſatisfaiſante de ce qu'il a fait; & qu'un autre faſſe „ ſerment ſur le bat de l'action, ce ſont-là deux bons témoins, dans les termes de l'Acte. On a dit, que ſi un homme qui a donné caution de ſa bonne conduite, porte une „ épée, il manque à ſon engagement. Il ſe peut bien que, „ dans le tems qu'il n'y avoit que les gens de guerre qui „ portâſſent ordinairement l'épée, cela avoit lieu, parce que c'étoit une choſe propre à effrayer autant les autres, que l'eſt aujourd'hui le port d'un Mouſqueton, ou „ de telle autre arme inuſitée, ou d'avoir une Cotte de maille, quand on n'eſt pas homme de guerre. Mais perſonne ne ſoutiendra, qu'à préſent que toute ſorte de gens portent l'épée, ce ſoit une preuve de mauvaiſe conduite: en-ſorte que ce qui étoit ci-devant un crime, n'en eſt plus un „ par le changement d'uſage. C'eſt donc ce qu'il y a d'inuſité, & ce dont on ne peut rendre de raiſon, qui fait que „ telle circonſtance devient une preuve. Or c'eſt ce qu'on „ ne peut dire dans le cas du Colonel Sidney. La dernière „ remarque que j'ai à faire, regarde le refus que le Colonel fit „ de faire aucune queſtion au Lord Howard, d'où l'on infé-„ ra qu'il avouoit ce que l'autre dépoſoit. Mais perſonne „ n'ignore, qu'il y a de la prudence à ne point faire de queſtion à un témoin bien inſtruit. Ce fut par cette raiſon

(1) P. 74.
(4) P. 78. & ſu v.

pendans, à qui il témoigna un vif repentir de ſes fautes paſſées, & une grande confiance en la miſéricorde divine. Son exécution fut différée de trois ſemaines. Il ne témoigna aucune foibleſſe, quand il vit l'ordre pour ſon exécution. Il dit au Sherif qui l'apporta, qu'il ne ſe plaignoit de rien par rapport à lui-même, le monde n'étant rien pour lui; mais qu'il ſouhaittoit, que ceux qui au lieu de Jurés honnêtes gens, en avoient raſſemblé de partiaux & qui avoient ſuivi aveuglément les directions du Solliciteur du Roi, conſidéraſſent combien ils étoient coupables de ſa mort. Il ne demeura que peu de minutes ſur l'Echaffaut (*l*), où il remit un Ecrit au Sherif [*B*], & d'un coup il eut la tête tranchée le 7 Décembre 1683, étant alors âgé environ de ſoixante-ſix ans. La ſentence prononcée contre lui fut abolie la première année du régne de Guillaume & de Marie. La ſeconde Edition de ſes *Diſcours ſur le Gouvernement* a paru à Londres en 1704 in-fol. [*C*]. En 1700 il parut à Londres in-8. un Livre intitulé *Penſées libres pour defendre la certitude d'un Etat à-venir, entant qu'il peut être découvert par les lumiéres de la Religion Naturelle, & dégagé de ce que la Superſtition y a ajoûté, où l'on démontre, contre les Déiſtes de nom, que la conſidération des avantages à-venir eſt un très-juſte motif à la vertu; & celle d'un malheur à-venir un frein puiſſant contre le Vice: avec des Remarques ſur un Livre, qui a pour titre* Recherches ſur la Vertu, *& la Réfutation du* Hylozoïciſme *de* Démocrite *& de* Leucippe *renouvellé*: l'Auteur de cet Ouvrage dit (*m*), qu'il regretteroit infiniment plus la perte des ſix Livres de Cicéron *de la République* „ comme l'ont fait ci-devant tous les „ gens éclairés, ſi l'on n'avoit les incomparables *Diſcours ſur le Gouvernement*, du ſage, ſavant & illuſ„ tre Gentilhomme Algernon Sidney". Mr. Burnet trace ſon caractére (*n*) en ces termes. „ Extra„ ordinairement courageux, ferme juſqu'à l'opiniâtreté, franc, mais rude, bruyant, & ne pouvant „ ſouffrir la contradiction, il ſembloit être Chretien, & ne l'étoit qu'à ſa mode. Selon lui, la Religion „ n'eſt qu'une Philoſophie divine qui doit éclairer l'Eſprit, mais qui ne demande ni Culte ni Miniſtére. „ Zélé Républicain, & conſtant Ennemi de tout ce qui reſſembloit à la Monarchie, il s'étoit fortement „ oppoſé à Cromwell, quand on le fit Protecteur. J'ai connu peu de perſonnes qui poſſedaſſent mieux „ l'Hiſtoire Politique dans toutes ſes parties. . . . . Ce Gentilhomme avoit un talent ſingulier pour „ s'inſinuer dans l'eſprit des gens, qui l'écoutoient ſans le contredire".

(*l*) Ibid.

(*m*) P. 66.

(*n*) Ubi ſupra.

„ que dans le procès de Mr. Hambden ſon Avocat refuſa „ d'en faire".

[*B*] *Il remit un Ecrit au Sherif.*] Dans cet Ecrit, qui fut imprimé enſuite, il s'excuſoit d'abord ſur ſa foibleſſe de n'avoir pas dit de vive voix, ce qu'il avoit mis ſur le papier, & ſur ce que *l'on étoit dans un ſiécle où la vérité paſſoit pour trahiſon*; il alléguoit l'invalidité des témoignages portés contre lui, & que le Lord Howard en particulier étoit un homme infâme: il attaquoit vivement ſes Juges, diſant, *que de peur qu'on ne manquât de moyens de perdre les meilleurs Proteſtans d'Angleterre, on avoit rempli la Cour du Banc du Roi de gens qui en étoient l'opprobre.* A l'égard des Papiers trouvés dans ſon Cabinet, il en défendoit les principes, quoiqu'il ſe plaignit du défaut de preuves contre lui à cet égard; il ſe recrioit encore contre des Jurés corrompus, & contre les autres injuſtices qu'il avoit eu à ſouffrir. Il finiſſoit en ces termes. *C'eſt par ces voyes qu'on m'a conduit ici. Le Seigneur veuille les pardonner, & détourner les malheurs dont ils menacent la Nation. Le Seigneur ſanctifie pour moi mes ſouffrances; & quoique je ſois une victime qu'on immole aux Idoles, veuille-t-il ne jamais permettre que l'Idolâtrie s'établiſſe dans ce Pays. Benis, ô Dieu, ton Peuple, & le ſauve. Défens ta cauſe, & protége ceux qui la maintiennent. Encourage les foibles, dirige ceux qui ont du zele; confirme ceux qui chancellent; donne à tous de la ſageſſe & de la probité. Regle toutes choſes d'une maniére qui contribuë à ta gloire. Accorde-moi de mourir en ce glorifiant de tes bienfaits; & de ce que tu as permis que j'aye été choiſi comme un témoin de la Verité, &, de l'aveu même de mes Ennemis, pour ſouffrir pour cette ancienne Cauſe, dans laquelle j'ai été engagé dés ma jeuneſſe, & en faveur de laquelle tu t'es ſi ſouvent & ſi merveilleuſement déclaré.* Mr. Burnet nous apprend (5), que Sidney donna une Copie de ſon Ecrit à un Ami, de peur qu'on ne le ſupprimât; qu'on demeura quinze jours à faire imprimer cette Piéce, quoiqu'auparavant on eût vu paroître, dès le lendemain, la Confeſſion des perſonnes qui moururent pour la Conſpiration Papiſte. Mais que quand on apprit qu'il en couroit des Copies, on le fit imprimer.

(5) *Mém. Hiſt. de la Gr. Br.* T. II. p. 238. Ed. in-12.

[*C*] *La ſeconde Edition de ſes Diſcours ſur le Gouvernement a paru à Londres en* 1704, in-folio.] Ils parurent ſous ce titre: *Diſcours ſur le Gouvernement par Algernon Sidney, fils de Robert Comte de Leiceſter, & Ambaſſadeur de la République d'Angleterre, près de Charles Guſtave Roi de Suéde. Publiés ſur un Manuſcrit Original. Seconde Edition ſoigneuſement corrigée*; à laquelle on a ajoûté l'Ecrit qu'il remit au Sherif avant ſa mort & une Table Alphabétique.* L'Editeur nous apprend dans ſa Préface, que l'Ecrit que l'Auteur donna aux Sherifs peu de momens avant ſa mort, porte. „ Qu'il avoit compoſé deux „ Ouvrages contre les principes de *Filmer*, l'un fort ample, „ & l'autre moins étendu; & qu'on avoit produit en preuve „ contre lui quelques endroits du dernier. Il y dit encore, „ que ce Traité plus court n'étoit pas achevé, & apparem„ ment ne l'auroit jamais été. C'eſt donc ici le grand Ou„ vrage dont il eſt parlé dans l'Ecrit; & non le petit, ſur „ une partie duquel l'inique ſentence prononcée & exécu„ tée contre lui fut fondée. Il ne reſte qu'à ajoûter pour la „ ſatisfaction du Public, que ces Diſcours ſont véritable„ ment de Mr. Sidney. Je n'aurai pas beſoin de dire, que „ l'Auteur lui-même les avoit confiés à une perſonne d'une „ qualité & d'une intégrité diſtinguées; que des gens qui ont „ connu la caractére de l'Auteur, aſſurent que l'Original eſt „ tout écrit de ſa propre main; la manière inimitable dont „ ce noble ſujet eſt traité vaut mille démonſtrations, que „ cet Ouvrage ne peut être d'un autre, que du grand Hom„ me dont il porte le nom". Tout le Livre eſt diviſé en trois Chapitres, dont le premier a vingt Sections; le ſecond en a trente-deux; & le troiſiéme, quarante-ſix. Dans le premier Chapitre § 4. il ſoutient que les Droits des Nations particuliéres ne peuvent ſubſiſter, ſi l'on admet comme vrais des principes généraux, qui y ſoient contraires: § 6. que Dieu a permis à l'Homme de choiſir la forme de Gouvernement qu'il jugeroit lui être la plus convenable, & que ceux qui ont établi une certaine forme de Gouvernement, ſont auſſi en droit de l'abolir: § 13. qu'il n'y a eu ni précepte ni ombre d'une Autorité Paternelle & Royale en même tems parmi les Hébreux. Il fait voir dans le § 14. que ſi l'Autorité paternelle avoit compris la Royauté, & qu'elle eût été tranſportée immédiatement du Pére au Fils aîné, elle a dû néceſſairement périr, dés que l'aîné n'a plus été connu, & qu'on n'a pu la tranſférer à un autre. § 20. on prouve que tout légitime pouvoir du Magiſtrat dérive du Peuple. Dans le Chapitre ſecond il ſoutient entre autres les propoſitions ſuivantes, § 3. que le Gouvernement n'eſt pas établi pour l'avantage de celui qui gouverne, mais pour le bien de ceux qui ſont gouvernés, & que la Puiſſance n'eſt pas un avantage, mais une Charge: § 9. que le Gouvernement établi de Dieu parmi les Iſraélites étoit Ariſtocratique; § 11. que la Liberté eſt la mére des Vertus, de l'Ordre, & de la durée d'un Etat; au-lieu que l'Eſclavage ne produit que des Vices, de la lâcheté, & de la miſére: § 16. que la meilleure forme de Gouvernement qu'il y ait eu dans le Monde, a été compoſée de Monarchie, d'Ariſtocratie, & de Démocratie; § 27. que les malheurs & les cruautés, qui procédent de la Tyrannie, ſont plus grands que tous les maux qui peuvent procéder d'un Gouvernement populaire ou mixte: § 31. que les Libertés des Peuples dépendent de Dieu & de la Nature, & non de la volonté des Souverains qui les gouvernent. Dans le Chapitre troiſiéme, § 10. on ſoutient, que les paroles de St. Paul, qui ordonne *d'être ſoumis aux Puiſſances ſupérieures*, favoriſent également toutes ſortes de Gouvernemens, & non pas uniquement le Monarchique: § 11. que ce qui n'eſt pas juſte, ne peut avoir force de Loi, & que ce qui n'eſt pas Loi n'engage à aucune obéïſſance: § 18. qu'on ne peut pas ſoutenir univerſellement, que le plus proche parent du Roi mort, ſoit Roi, avant qu'il ait été couronné: § 21. qu'un pouvoir au-deſſus des Loix ne peut ſubſiſter avec le bien du peuple, & que celui qui ne reçoit point ſon autorité de la Loi ne peut être légitime Souverain: § 27. que la *Magna Charta* n'eſt pas le fondement, mais une déclaration des Libertés de la Nation Angloiſe; que le pouvoir des Rois d'Angleterre n'eſt pas reſtraint, mais établi par cette Loi, & par les autres Loix de la Nation, & que c'eſt la Nation ſeule qui les a faites, qui peut en corriger les défauts; § 28. que les Anglois ont toujours été gouvernés par la Nation en corps, ou par des Députés, qui la repréſentoient: § 29. que les Rois n'ont jamais été maîtres des terres du Royaume: § 31. que toutes les Nations libres ont droit de s'aſſembler quand & où elles veulent, à moins qu'elles ne ſe ſoient volontairement dépouillées de ce droit: § 34. que les honneurs & la ſoumiſſion qu'on accorde à un Souverain juſte & légitime, ne diminuent point la Liberté du Peuple: § 36. que le ſoulévement général de toute une Nation ne mérite point le nom de rebellion: § 38. que le pouvoir de convoquer & de diſſoudre les Parlemens ne réſide pas uniquement dans le Roi: § 41. que c'eſt le Peuple, pour qui & par qui le Souverain eſt établi, qui ſeul peut juger, s'il remplit bien ſes devoirs ou non.

* Le premier de cette Edition avoit paru en 1698 R. D. T.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1005.

SMALRIDGE (GEORGE) nâquit dans la Ville de Lichfield de Mr. Thomas Smalridge (*a*); il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Weſtminſter; pendant qu'il y fût, il fit à la requiſition de Mr. Elie Aſhmole, ſon grand Patron dans ſa jeuneſſe, des vers Latins & Anglois ſur la mort de l'Aſtrologue Guil-

Guillaume Lilly. Le 17 Mai 1682 il fut élu pour paſſer de l'Ecole de Weſtminſter dans le Collége de Chriſt-Church à Oxford, en qualité d'Etudiant (*b*), & il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 15 Juin 1686 (*c*). En 1687 il publia ſes *Remarques ſur huit Théſes établies dans un Traité intitulé*, Le Gouvernement Eccléſiaſtique Part. V. *& ſur les Conſéquences qu'on en tire* [*A*]. Il fut reçu Maître-ès-Arts le 4 Juillet 1689 (*d*), & la même année il fit imprimer à Londres un Poëme Latin ſous le titre de *Auctio Daviſiana Oxonii habita per Gul. Cooper & Edw. Millington Bibliopol. Lond.* Il entra enſuite dans les Ordres, & prit le Bonnet de Docteur en Théologie. Le 12 Juin 1693 il eut une Prébende de Lichfield, (*e*) & devint enſuite Miniſtre de la Nouvelle Chapelle de Tothill-Fields de Weſtminſter. Peu après il obtint un Canonicat de Chriſt-Church à Oxford. Le 3 Novembre 1711 il fut pourvu du Doyenné de Carliſle, où il fut inſtallé par Procureur le 29 (*f*): le 22 de ce mois il écrivit une Lettre à Mr. Whiſton, ſur la publication de ſes quatre Volumes du *Chriſtianiſme Primitif réſuſcité* [*B*]. Au mois de Juillet 1713 il devint Doyen de Chriſt-Church à Oxford (*g*), & le 4 Avril 1714 il fut ſacré Evêque de Briſtol. A l'avénement du Roi George I. il fut nommé Grand-Aumônier de ce Prince, mais il fut dépouillé de cette Charge, parce qu'il refuſa avec l'Evêque Atterbury de ſigner la Déclaration de l'Archevêque de Cantorbery & des Evêques de Londres & des environs contre la Rebellion de 1715. Le 23 Septembre 1719 il écrivit une Lettre au Chevalier Jonathan Trelawney, Evêque de Wincheſter, pour ſe juſtifier de l'imputation d'Arianiſme [*C*]. Il mourut le 27 Septembre 1719, & fut enterré dans Chriſt-Church à Oxford. On a imprimé un Volume de ſes Sermons, où il y en a ſoixante, à Londres en 1726 in-folio. Le Diſcours Latin qu'il fit lorſque le Docteur Atterbury fut élu Préſident de la Chambre Baſſe de l'Aſſemblée du Clergé, a été auſſi imprimé.

(*b*) Ashmole's *Diary* p. 97. London 1717.

(*c*) Wood *Faſti Oxon.* Vol II. Col. 228.

(*d*) Ibid. Col. 291.

(*e*) Willis *Survey of the Cathedrals of York &c.* p. 448.

(*f*) Id. ibid. p. 304.

(*g*) Idem ibidem.

[*A*] *En* 1687 *il publia ſes Remarques ſur huit Théſes &c.*] Cette Pièce fut imprimée à Oxford in-4. pour répondre à Mr. Abraham Woodhead dans ſon *Gouvernement Eccléſiaſtique Part V. Relation de la Reformation d'Angleterre, & examen de ſa légitimité par les Théſes établies dans les quatre premieres parties*: publié à Oxford en 1687 in-4. par Mr. Abdias Walker. Dans la Préface de ſes *Remarques* Mr. Smalridge obſerve, „ Que l'Auteur des *Théſes* ne dit rien, à quoi „ les Auteurs Proteſtans n'ayent pleinement répondu du „ tems d'Edouard VI. & que s'il avoit écrit ſous le régne „ de Henri VIII. il auroit pu recevoir une réponſe d'une „ Convocation du Clergé Catholique-Romain; tant c'eſt „ une choſe frivole de vouloir encore preſſer contre nous „ les prétentions ſurannées d'une Puiſſance étrangére, que „ nos Ancêtres de la Communion Romaine rejettérent d'un „ conſentement univerſel; & auxquelles nos péres du com- „ mencement de la Réformation s'oppoſérent juſqu'à la „ mort, je parle de ces illuſtres Prélats, qui ſcélérent ici de „ leur ſang la vérité de notre Religion, & la laiſſérent com- „ me un dépôt entre nos mains, pour le transmettre aux gé- „ nérations à-venir".

[*B*] *Le* 22 *de ce mois il écrivit une Lettre à Mr. Whiſton, ſur la publication de ſes quatre Volumes du* Chriſtianiſme Primitif réſuſcité.] Cette Lettre ſe trouve imprimée dans l'*Appendix* des *Memoires Hiſtoriques de la vie du Docteur Samuel Clark*, par Mr. Whiſton (1), & eſt conçue en ces termes.

(1) P. 179. &c.

„ Monſieur,

(2) Les quatre Volumes du *Chriſtianiſme Primitif.*

„ Je n'ai pas envoyé chercher les Livres (2) plutôt, parce „ que j'aimois mieux les avoir reliés que couſus. Je prie Dieu „ que la publication de cet Ouvrage ne faſſe pas à notre „ ſainte Religion le tort, que je ſuis ſûr que vous n'avez „ pas eu intention de lui faire. Il me paroît beaucoup „ plus apparent, qu'il fortifiera les Incrédules dans leur In- „ crédulité, qu'il n'engagera ceux, que vous ſuppoſez dans „ l'erreur, à réformer leurs opinions prétendues erronées. Il „ y a un endroit de nos Litanies, par rapport auquel vous „ vous joindrez de bon cœur à nous, *qu'il plaiſe à Dieu de conduire dans le chemin de la vérité, tous ceux qui s'en ſont écar-* „ *tés*: c'eſt le vœu ſincére

„ de votre très-affectionné Ami & Serviteur,

„ *George Smalridge.*

Le 22 Novembre (1711)

(3) *Hiſtorical Memoirs* p. 24.

Mr. Whiſton nous apprend (3), que le Docteur Smalridge, étant *admirateur des Conſtitutions Apoſtoliques*, examina & corrigea la verſion qu'il (Mr. Whiſton) en avoit faite, & que c'étoit lui qui étoit déſigné, dans l'*Avertiſſement* du premier Volume du *Chriſtianiſme Primitif*, ſous le titre d'*un homme ſavant & judicieux*. Le même Auteur rapporte encore (4) „ que lorſqu'on propoſa, quand les quatre volumes du „ *Chriſtianiſme Primitif* parurent, de charger quelqu'un de „ prouver contre lui, que les *Conſtitutions Apoſtoliques* ſont „ apocryphes, le Docteur Smalridge dit *qu'il croyoit que ce* „ *ſeroit une choſe aſſez difficile*".

(4) Ibid. p. 40 and *Propoſals for printing his Record* ſubjoined to his *Literal Accompliſhment of Scripture Prophecies*. p. 1.

[*C*] *Le* 23 *Septembre* 1719 *il écrivit une Lettre au Chevalier Jonathan Trelawney Evêque de Wincheſter, pour ſe juſtifier de l'imputation d'Arianiſme.*] Mr. Whiſton a publié cette Lettre (5), conçue en ces termes:

(5) *Hiſtorical Memoirs* Append p. 174. 178.

„ Mon très-bon Monſieur,

„ De toutes les preuves que Votre Grandeur m'a données „ de ſa bienveillance & de ſon amitié, il n'y en a point de „ plus grande, & qui exige plus de reconnoiſſance de ma „ part que l'intérêt généreux que vous avez témoigné pren- „ dre à ma réputation injuſtement attaquée. Je ſuis extrê- „ mement ſurpris d'apprendre, que je ſois ſoupçonné d'A- „ rianiſme, moi qui n'ai jamais donné, de mon ſçu, le „ moindre lieu à ce ſoupçon. J'ai témoigné ouvertement „ mes ſentimens ſur la Divinité de notre Sauveur, par oppo- „ ſition aux Sociniens & aux Ariens, lorſque j'ai donné des „ Leçons en la place du Docteur Jaines dans mes Sermons, „ quand j'ai prêché à la Nouvelle Chapelle, ici à Oxford „ il y a un an le jour de Noël, à pareil jour à la Cour, dans „ le temps que j'étois Grand-Aumônier, après l'avénement „ du Roi au trône; dans l'Aſſemblée du Clergé, étant en- „ core Prêtre, & Membre de la Chambre Baſſe, lorſqu'on „ cenſura la doctrine de Mr. Whiſton, & dans toutes les au- „ tres occaſions qui s'en ſont préſentées. Dimanche paſſé „ j'ordonnai quelques Eccléſiaſtiques; je les examinai parti- „ culiérement ſur les points controverſés entre l'Egliſe Ca- „ tholique & les Ariens, & je dis tout ce qui me paroiſſoit „ propre à les confirmer dans la Foi Catholique, & à les „ munir contre les objections que les Ariens preſſent ordi- „ nairement. J'ai lu plus d'une fois, avec toute l'attention „ dont je ſuis capable, & j'ai mûrement peſé le dernier Ou- „ vrage du Docteur Waterland, & j'ai témoigné en conver- „ ſation que je l'approuvois; je l'ai recommandé à mes A- „ mis, comme une Défenſe ſolide de la Doctrine reçue, & „ une réfutation non moins ſolide de l'Arianiſme".

Trelawney le 26 *Novembre* 1719.

C'eſt ici une Copie fidéle d'une partie de la Lettre que l'Evêque de Briſtol m'a écrite; & ſans aller plus loin elle le juſtifie pleinement de la pernicieuſe, mais régnante Héréſie de l'Arianiſme. En foi de quoi j'ai ſigné ceci,

Jonathan Wincheſteriens.

(6) Ibid. p. 174.

Mr. Whiſton obſerve (6) „ qu'il ne paroît point ſi par „ *Arianiſme* l'Evêque Smalridge entend la Doctrine *Euſébien-* „ *ne*, renouvellée en dernier lieu. Mais je ne comprens pas „ bien, *dis-il*, pourquoi l'Evêque de Wincheſter a ſupprimé cette partie de la Lettre de l'Evêque Smalridge, où il „ témoigne le cas qu'il fait de quelques perſonnes qui ne „ ſont pas dans les idées d'Athanaſe, & combien peu il approuve les Anathêmes qui ſe trouvent dans le Symbole „ Athanaſien, comme je l'ai appris de Mylord Nottingham..... „ l'Evêque Smalridge m'a toujours paru aſſez diſpoſé à abandonner le Symbole d'Athanaſe; il auroit ſeulement aimé à „ donner un autre tour que moi à la choſe, je veux dire, „ qu'il l'auroit ſacrifié aux clameurs des Non-Conformiſtes, „ à qui ſes Anathêmes ſont de la peine, s'en faiſant une raiſon de ne pas ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. Je tiens „ auſſi du Chevalier Robert Clarke, témoin oculaire du fait, que ſe trouvant un jour dans la Cathédrale de Briſtol, qu'on récitoit le Symbole d'Athanaſe, comme il n'y „ croyoit point, il n'avoit été attentif qu'à obſerver l'Evê- „ que Smalridge, & avoit remarqué que ce Prélat ne le ré- „ pétoit pas plus que lui-même". Mr. Whiſton rapporte encore (7), que quelque tems après la publication du fa- meux Sermon du Docteur Hoadley, alors Evêque de Bangor, & que lui-même (Whiſton) eut donné ſa *Politique de l'Ecriture*, il alla voir l'Evêque Smalridge, & entre autres choſes dont il lui parla, il le pria, *que Sa Grandeur, dont les deux Partis avoient ſi bonne opinion, voulût faire quelque choſe pour remédier aux troubles où nous étions alors, & furieux* „ qu'il fît quelque petit Ouvrage pour recommander un „ examen impartial de l'Antiquité Chrétienne, pour rectifier „ les erreurs tant dans la doctrine que dans la pratique, qui „ pouvoient s'être gliſſées dans l'Egliſe depuis le premier „ établiſſement du Chriſtianiſme; perſuadé qu'une pareille „ recommandation de ſa part produiroit un fort bon effet". *Il me répondit, autant que je me puis rappeller ſes termes, & avec beaucoup d'emotion, tant d'eſprit que de corps*; „ Mr. Whiſton, „ je n'oſe examiner; car ſi nous examinons, & que nous „ trouvions que vous ayez raiſon, l'Egliſe aura donc été „ dans l'erreur pendant un ſi grand nombre de ſiécles". *Je lui demandai*, dit Mr. Whiſton, *comment il pouvoit tenir ce langage, & être Proteſtant? Il répliqua*, qu'il le pouvoit fort bien.

(7) Ibid. p. 176. 177.

SMITH (Thomas) Savant Auteur Anglois, & Sécretaire d'Etat sous le Roi Edouard VI. & sous la Reine Elizabeth, naquit à Walden dans la Province d'Essex en 1513 [*A*], de Mr. Jean Smith Gentilhomme établi dans ce lieu [*B*]. On l'envoya à l'âge de quatorze ou quinze ans au Collége de la Reine à Cambridge (*a*), où il se distingua si avantageusement, qu'il fut nommé Ecolier du Roi Henri VIII. conjointement avec Mr. Jean Cheke, depuis Précepteur & Sécretaire d'Etat du Roi Edouard VI. En 1531 il fut aggrégé à son Collége, & environ deux ans après on le nomma pour donner des leçons sur la Langue Grecque. Vers l'an 1535 il conféra avec Mr. Cheke sur le son des Lettres Grecques, & il introduisit une nouvelle maniére de prononcer cette Langue [*C*]. En 1536 on le nomma Orateur de l'Université. Trois ans après en 1539, il commença ses Voyages dans les Pays Etrangers, & étudia dans les Universités de France & d'Italie, il prit même le degré de Docteur en Droit Civil à Padoue. Après son retour il se fit recevoir dans la même qualité à Cambridge en 1542, & fut fait Professeur Royal en cette Faculté dans cette Université. Il devint aussi Chancelier de l'Evêque d'Ely (*b*). Pendant son séjour à Cambridge il composa un Traité sur la maniére d'écrire correctement l'Anglois,

(*a*) Strype's *Life of Sir Tho. Smith*, p. 2-6. London 1698 in-4.

(*b*) Idem p. 5-23.

[*A*] *Né à Walden. . . . . en* 1512.] Selon Camden, qui dit (*c*) qu'il mourut en 1577, dans son année climatérique, il doit être né en 1514; mais selon Jean Fox (2) en 1518, puisqu'il lui donne trente-trois ans en 1551, en rapportant la déposition du Chevalier Thomas Smith contre l'Evêque Gardiner, au mois de Février de cette année-là. Mais notre Auteur décide lui-même la question dans son Livre de *la République d'Angleterre*, où il dit, que le 28 Mars 1565, il étoit dans la cinquante-quatriéme année de son âge: & il paroît par l'inscription qu'on voit sur son tombeau, qu'il mourut dans sa soixante-troisiéme année. Deforte que Cambden l'a fait de deux ans, & Fox de cinq ans plus jeune qu'il n'étoit, à moins qu'on ne suppose que dans le dernier il y a 33 pour 39, faute assez commune dans ces Ouvrages (3).

(*c*) *Annal. Regin. Elizab. Ad ann.* 1577.

(*d*) *Acts and Monum.* poem. Ed.

(3) Strype's *Life of Sir Tho. Smith*, p. 2.

[*B*] *De Mr. Jean Smith Gentilhomme établi dans ce lieu.*] Ce Jean Smith étoit un homme assez distingué par son rang, & qualité, de son bien; on en peut juger par deux acquisitions qu'il fit la troisiéme année du régne d'Edouard VI. Il acheta de ce Prince ce qu'on appelloit une Chamrerie dans l'Eglise de Long Ashton dans la Province de Somerset, avec d'autres Terres dans les Comtés de Somerset & de Glocester, dont il paya 293 L. 16 Sh. 8 D. & toute la Confrérie de Grand Walden qu'on venoit de diffoudre, avec pluſieurs autres terres & fermes dans la Province d'Essex & dans Londres, dont il paya, avec un Alderge, 304 L. 14 Sh. 11 D. La troiſiéme année du régne de Henri VIII. il fut Grand-Sherif des Comtés d'Essex & de Hertford: car dans ce tems-là il n'y avoit qu'un seul Sherif pour les deux Comtés. En 1545 Charlotte Barker, Ecuyer, Contrôleur Roi d'Armes lui accorda ſon Ecuſſon, ou plutôt le lui confirma, car il eſt dit dans la Patente, *qu'il étoit iſſu d'une honnête famille, & que ſes Ancêtres avoient joui long-tems de la Nobleſſe, & avoient porté des Armes légitimes & convenables*, & que Mr. Smith avoit ſouhaité que le Roi d'Armes les lui confirmât, & les enregîtrât dans ſes Archives. Les Armes qui lui furent accordées, & retribuées ſont, de Sable à la Face d'Hermine entre trois Lionceaux d'argent, regardant, lampés de Gueule, la pate gauche appuyée ſur trois Autels buinans: Sur la Face neuf billettes de Sable. Pour Timbre un Aigle debout de Sable, tenant dans ſa ſerre gauche une plume d'argent, jettant des flammes. Mr. Jean Smith eſt enterré dans l'Egliſe de Walden, où on lui a érigé un monument. Il avoit épouſé Agnés, fille de l'ancienne famille des Charnocks de la Province de Lancaſtre, dont elle étoit une des Héritiéres; elle lui donna quatre filles, Agnés, Marguerite, Alix, & Jeanne, dont les deux derniéres ont été mariées; & trois Garçons, Thomas, Jean, & George; la poſtérité de ce dernier hérita des biens de Thomas, dont il s'agit dans cet Article. Quoiqu'il n'y ait que ces trois fils de marqués dans la Généalogie, qu'on conſerve au Bureau des Armes, il femble néanmoins qu'il doit y en avoir eu un autre, qui étoit l'aîné de Thomas; car Mr. Strype dit qu'il a vu quelquefois un cruſſiant dans le Cachet gravé à ſes Armes, dont il ſe ſervoit pour cacheter ſes Lettres (4).

(4) Idem p. 2-5.

[*C*] *Vers l'an* 1535 *il conféra avec Mr. Cheke ſur le ſon des Lettres Grecques, & il introduiſit une nouvelle maniére de prononcer cette Langue.*] On s'étoit accoutumé à prononcer d'une maniére fort vicieuſe pluſieurs Voyelles & Diphthongues Grecques, on prononçoit le ι, ει, ηι, οι, comme *Iota*. *Nihil ſive aliud*, dit notre Auteur (5), *habuerat ad ſequendum, niſi lugubres ſonos & illud ſibilum ſuum.* Il conféra ſur cette matiére avec Mr. Cheke. Ils convinrent que la maniére ordinaire de prononcer le Grec étoit vieilleuſe, & qu'il étoit abſurde, que tant de Lettres & de Diphthongues différentes euſſent un ſeul & même ſon. Ils conſultérent les Auteurs pour déliberer ce point, mais les Modernes ne leur fournirent pas beaucoup de lumiéres. Ils n'avoient pas vu le Livre d'Eraſme, où il reprend la maniére ordinaire de lire le Grec. Mais quoiqu'ils s'apperçuſſent tous deux des défauts palpables, ils ne s'accordoient pas entre eux, ſur-tout touchant les Lettres ῆτα & υ̃ψιλον. Ayant eu peu après l'Ouvrage d'Eraſme, & *Terentianus de Literis & Syllabis*, ils commencérent à corriger leur prononciation en particulier, & ne communiquérent leur ſecret qu'à leurs plus intimes amis. Lorſqu'ils ſe furent tout-à-fait accoutumés à cette nouvelle prononciation, dont la douceur & la plénitude les charmoit, ils réſolurent d'en faire uſſai en public. Ils convinrent que Mr. Smith commenceroit. Il expliquoit en ce tems-là, comme il avoit fait quelques années auparavant, le Traité d'Ariſtote de *la République*, en Grec; pour que la nouveauté de la prononciation eût plus moins, il s'y prit d'une maniére adroite, en ne lisant qu'ici & là un mot ſelon la nouvelle maniére de prononcer. D'abord on n'y fit pas attention; mais quand il y revint plus ſouvent, les Auditeurs commencérent à y prendre garde, & à écouter plus attentivement; & lorſque Mr. Smith eut prononcé pluſieurs fois ι & ει comme ι & οι, ceux qui trois ans auparavant l'avoient entendu prononcer à l'ancienne maniére, s'apperçurent bien que ce n'étoit pas un ſon échappé ſans deſſein, & ſe mirent à rire. Lui, de ſon côté, faiſoit ſemblant de ſe reprendre quelquefois, & répétoit le mot à l'ancienne maniére. Mais quand cela arriva fourmillement, quelques-uns de ſes Amis l'aſſurérent qu'il étoit entendu ce qu'il les avoit frappés dans ſes Leçons. Il avoua qu'il avoit quelques idées qui lui étoient venuës, mais qui n'étoient pas ſuffiſamment digérées pour le Public. Eux de leur côté le preſſérent de ne point leur cacher ce qu'il penſoit, mais de leur en faire part ſans déguiſement; il le leur promit. Le bruit d'un étant répandu quantité de gens vinrent le trouver, qu'il prit de vouloir ſeulement donner ſes raiſons, & de vouloir prendre patience pendant trois ou quatre jours au plus, juſques à ce que leur oreille fût accoutumée à la prononciation, & que le préjugé de la nouveauté fût un peu affoibli. Il donnoit dans ce tems-là des Leçons dans ſon Collége ſur l'Odyſſée d'Homére; & ce fut-là qu'il commença à faire ſentir & à déterminer plus ouvertement la différence des ſons. Cela attira bien des perſonnes chez lui, pour apprendre à prononcer ſelon la nouvelle méthode. Mr. Cheke en fit autant dans ſon Collége. On ne tarda pas à entendre quelle avidité la Jeuneſſe reçut ces nouvelles lumiéres. L'Hyver ſuivant on repréſenta dans le Collége de St. Jean, le *Plutus* d'Ariſtophane, & deux ou trois autres de la Comédie, en Grec, en ſuivant la nouvelle prononciation, ſans qu'aucun de ceux qui paſſoient pour habiles dans cette Langue témoignât que la choſe lui déplût, & ſans qu'il s'y oppoſât. Jean Ponet, Elève de Mr. Smith, depuis Evêque de Winchester, fit des Leçons publiques en Grec en ſuivant cette prononciation; Roger Aſcham en fit autant, qui explqua Iſocrate, & quoiqu'il eût d'abord de l'éloignement pour cette nouvelle maniére, il en devint un zélé défenſeur. Ce fut ainſi que cette nouvelle façon de prononcer le Grec, introduite par Smith, prévalut en peu d'années dans l'Univerſité, & Jean Redman, Profeſſeur en Théologie l'adopta même enſuite. Mais dans la ſuite elle rencontra de grandes oppoſitions: vers l'année 1539, quand Smith fut parti pour aller voyager, Cheke fut nommé Lecteur Royal en Langue Grecque; il commença par expliquer & par appuyer la nouvelle prononciation, mais il fut attaqué par un certain Ratcliff, Etudiant de l'Univerſité, qui n'ayant pas réüſſi dans ſon entrepriſe, porta l'affaire par devant l'Evêque Gardiner, pour lors Chancelier de l'Univerſité. Ce Prélat interpoſa ſon autorité, & comme il étoit ennemi de toutes les innovations, autant que de celles qui regardoient la Religion, & qu'il remarqua que ceux qui vouloient introduire dans l'Univerſité de Cambridge la nouvelle maniére de prononcer le Grec, étoient des gens ſuſpects de n'être pas affectionnés aux vieilles ſuperſtitions du Papiſme, il donna un Decret ſolemnel contre la nouvelle méthode. Cheke fit tous ſes efforts auprès de Mr. Chancelier pour obtenir une ſurſéance, du moins pour qu'il connivât à l'inobſervation du Decret, mais le Prélat demeura inflexible. Smith l'ayant été voir à Hamptoncourt, & s'étant entretenu avec lui ſur la queſtion, déclara qu'il étoit diſpoſé à ſe ſoumettre au Decret; mais étant de retour, il ſe rappella ſa converſation avec l'Evêque, à qui il écrivit une longue & éloquente Lettre Latine, où il agita avec beaucoup de liberté les points en diſpute entre eux. Cette Lettre étoit diviſée en trois parties. Dans la premiére il montroit ce qui doit être appellé vrai & juſte dans la prononciation du Grec en général: qu'il prétendoit qu'on ne devoit pas chercher dans l'uſage commun & reçu alors, ni parmi les Ignorans ou les Savans de ce tems-là, mais chez les Anciens, à qui il rendoit l'autorité qui leur appartenoit, les propoſoit comme les meilleurs & les uniques modéles que la poſtérité devoit imiter par rapport à la Langue Grecque. Dans la ſeconde partie, il comparoit l'ancienne & la nouvelle prononciation avec ce modéle, pour que l'Evêque pût voir laquelle des deux en approchoit le plus. Dans le troiſiéme il faiſoit le détail de ſa conduite dans toute cette affaire. Cette Lettre étoit datée de Cambridge le 12 Août 1542. Depuis étant Ambaſſadeur à Paris, il la fit imprimer en 1568 par Robert Etienne in-4. ſous le titre *De vera & emendata Linguæ Græcæ Pronunciatione*, avec un autre Traité de ſa façon ſur la véritable prononciation & l'orthographe de la Langue Angloiſe, dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante.

(5) Strype's *Life of Sir Tho. Smith*, p. 2.

glois, & fur la véritable prononciation des Lettres & des Mots [D]. Autant qu'il fe rendoit utile dans l'Univerſité du côté des Sciences, autant contribua-t-il à l'avancement de la Réformation, même ſous le régne de Henri VIII. Outre les Bénéfices dont nous avons parlé, il avoit encore la Cure de Leverington dans la Comté de Cambridge, qui valoit environ trente-ſix Livres St. par an. A l'avénement du Roi Edouard VI. à la Couronne, Mr. Smith quitta Cambridge, pour entrer chez le Duc de Somerſet, Oncle & Gouverneur du Roi, & Protecteur du Royaume, qui l'employa dans les affaires d'Etat. Le Docteur Smith fut fait Maître des Requêtes du Duc, Intendant des Mines d'Etain, Prévôt d'Eaton, & Doyen de Carliſle, ayant pris à la fin l'Ordre du Diaconat. Pendant qu'il demeura chez le Protecteur il ſe maria pour la première fois, & épouſa la fille d'un Gentilhomme de Londres nommé Guillaume Karkek ou Carkyke, qui s'appelloit Elizabeth, doût la ſœur, nommée Anne, épouſa le Chevalier Thomas Chamberlayne, Ambaſſadeur en Flandres & en Eſpagne. Mais ayant perdu cette femme, ſans en avoir eu d'enfans, il épouſa en ſecondes noces Philippote, veuve du Chevalier Jean Hambden. En 1548 il fut fait Sécretaire d'Etat, & créé Chevalier par le Roi; & au mois de Juillet de la même année, il alla avec Mr. Chamberlayne en qualité d'Ambaſſadeur au conſeil de l'Empereur à Bruxelles [E], d'où il revint en Angleterre au mois de Septembre, y ayant laiſſé Mr. Chamberlayne pour Réſident. Il eut part en ce tems-là aux affaires de la réformation de la Religion, & à celles qui concernoient la Monnoye, & il écrivit ſur cette dernière une Lettre au Duc de Somerſet (c). En 1549 il fut employé dans une Commiſſion Eccléſiaſtique pour examiner des Anabaptiſtes & des Ariens, & on le nomma un des Viſiteurs de l'Univerſité de Cambridge. Le Duc de Somerſet ayant été diſgracié au mois d'Octobre de cette année, il y a lieu de croire que le Chevalier Thomas Smith, qui lui demeura fidélement attaché, fut enveloppé dans ſon malheur [F], & dépouillé de ſa Charge de Sécretaire d'Etat; car

(c) Idem p. 25-46.

[D] *Il compoſa un Traité ſur la maniére d'écrire correctement l'Anglois, & ſur la véritable prononciation des Lettres & des Mots.* Ce qu'il trouvoit de vicieux dans la Langue Angloiſe, c'étoit la mauvaiſe & impropre Orthographe: Par exemple dans ces mots, *Pleaſe*, *Soon*, *Moone*, *Homme*, *Cleare*, *Do*, *Doe*, *Meane*; dans leſquels, diſoit-il, ne font point exprimés les fons qu'on prononce, & dans quelques-uns les Syllabes font chargées de lettres inutiles; qui néanmoins ont leur nature propre, & étant ajoûtées de cette façon n'ont pas néanmoins la force qu'elles devroient avoir. Il remarquoit encore que dans d'autres mots on ne voyoit pas certaines lettres qu'on prononce, & par cette raiſon il croyoit que nous avions beſoin de plus de lettres. Il forma donc un Alphabeth de vingt-neuf Lettres, dix-neuf Romaines, quatre Grecques, & ſix Saxonnes. Au-lieu de cinq Voyelles il en fit dix, qu'il diſtingua en longues & en brèves, mettant des accens au-deſſus ou à côté des longues. Il n'admettoit ni Diphthongues ni doubles Conſonnes, ni aucun *E* muët à la fin des mots. Il avoit fort envie de bannir entiérement le Q comme inutile, *Ku* exprimant toute la puiſſance de *Qu*, puiſqu'on ne ſe ſert jamais du Q ſans la lettre *u*. Il trouvoit également inutile l'uſage du C, qu'on exprime toujours auſſi bien par K ou par S, mais il la conſerva dans ſon Alphabeth pour *Ch*. Le Lecteur peut voir cet Alphabet dans l'*Appendix* à la fuite de la Vie de Smith par Strype, No. II.

[E] *Au mois de Juillet de la même année il alla avec Mr. Chamberlayne en qualité d'Ambaſſadeur au Conſeil de l'Empereur à Bruxelles.*] On l'envoya à Bruxelles, à cauſe des grandes appréhenſions qu'on avoit des François, qui s'étant rendus les maîtres en Ecoſſe, étoient devenus un Ennemi formidable. C'eſt ce qui engagea le Roi, pour mettre l'Angleterre en ſureté contre eux, de tâcher de leur ôter la commodité des Ports des Pays-Bas, pour s'y embarquer pour l'Ecoſſe. Le Chevalier Smith obtint ce qu'il demandoit du Conſeil de l'Empereur à Bruxelles, mais on ne tint pas ce qu'on avoit promis; puiſque vers la fin de cette année les François & les Ecoſſois, partis d'Ecoſſe, vinrent débarquer à Dunquerque. C'eſt ce qui donna lieu à une autre Ambaſſade. Au mois de Janvier ſuivant, la Cour d'Angleterre envoya le Chevalier Philippe Hoby vers l'Empereur, pour ſe plaindre de ce procédé, & pour repréſenter que ſon Conſeil de Bruxelles avoit déclaré au Chevalier, qu'on ne recevroit plus les François dans aucun des Ports de l'Empereur, ſoit pour aller en Ecoſſe, ſoit pour en revenir. C'étoit-là une des vûës de cette Ambaſſade, mais la principale étoit de faire une levée de Soldats dans les Pays-Bas, qui reüſſit, puiſqu'on leva juſqu'à deux mille hommes, qui furent tranſportés en Angleterre avec la permiſſion de l'Empereur (6). On trouve dans la Bibliothéque Cottonienne (7) une Lettre du Chevalier Smith, écrite durant ſon Ambaſſade à Bruxelles, qui nous inſtruit du but de cette Commiſſion, & où il y a quelques particularités des affaires de ce tems-là; la voici: „ Qu'il „ plaiſe à Votre Grace de ſavoir, que nous avons reçu le „ 12 Juillet les Lettres de Votre Grace avec les bonnes nou„ velles de l'état préſent de nos affaires en Ecoſſe, dont nous „ rendons nos très-humbles actions de graces à Dieu, & à „ Votre Grandeur. Et comme elles nous donnent beau„ coup de joie, nous ne manquerons pas, quand l'occaſion „ s'en préſentera, de les communiquer là où il conviendra. „ Certainement ceux d'ici ont des eſpions en Ecoſſe auſſi „ bien que nous, & ils n'ignorent point en quel état y ſont „ nos affaires, ce qui n'empêche pas, du moins à ce qu'ils „ veulent nous faire croire, qu'ils ne ſoient fort aiſes d'en „ apprendre des nouvelles par nous. Le bruit court encore „ ici que Mr. Chamberlayne & un Ambaſſadeur viennent pour „ lever des troupes; ce qui a donné lieu à quelques offres „ qu'on nous a faites, mais que nous ne pouvions accepter. „ Hier il vint chez nous un certain Alnatis, qui a mené à „ Yarmouth, à ce que je crois, une Compagnie d'Infanterie, „ du tems du feu Roi. Il eſt ſi content de la paye qu'il a „ euë en ce tems-là, à ce qu'il dit, qu'il eſt prêt à ſervir le „ Roi, préférablement à tout autre Prince; nous lui avons „ répondu que l'Hyver approchoit; que néanmoins s'il vouloit mettre ſes propoſitions par écrit, nous les communiquerions à Votre Grandeur, & nous nous informerions plus particuliérement de ſes intentions. Il eſt de Groningue en Frize. Nous ſupplions Votre Grandeur de nous faire ſavoir, le plutôt que cela ſe pourra conveniablement, ce que nous lui répondrons & à tous les autres, qui nous feront de pareilles propoſitions. Cet Homme dit, que s'il demande trop, il eſt diſpoſé d'en paſſer par ce que Votre Grandeur jugera à propos. Il eſt du Pays du Comte de Bury, & il dit qu'il a communiqué l'affaire à Scepper (*Amiral de l'Empereur*) qui l'a encouragé, & lui a fait eſpérer que la Reine (*Régente de Flandres*) lui donnera permiſſion. Deux Marchands d'Anvers arrivés dernièrement d'Auguſte (*Augſbourg*) rapportent que l'Empereur oblige tout le monde à recevoir l'*Interim*; & que quelques Villes „ ayant fait des repréſentations, il a renvoyé à leur répondre à Nuremberg, & qu'on ne doute pas que ceux de Nuremberg ne faſſent tout ce que l'Empereur voudra. Ils diſent auſſi, que ce Monarque veut qu'ils rétabliſſent tous les „ Couvens, les Abbayes & autres choſes de cette nature; & le „ tout dépend de la réponſe à Nuremberg. De plus qu'il y a des troupes aux environs de Strasbourg, où l'Empereur a deſſein de ſe rendre dans peu, pour viſiter les Juifs. Ils ajoûtent cependant qu'il n'y avoit aucun Suiſſe à ce Conſeil, ſinon de B. (*Berne ou Bâle*). Ils racontent encore, qu'on débloit, que l'Empereur & le Roi de France ont deſſein de partager les Suiſſes entre eux, de gré à gré. „ Mais ſi cela eſt, ils ont bien plus l'air de ſe faire la guerre, que de vivre longtems en bonne union ſur ce pied-„ là, &c. N'ayant plus rien qui mérite d'être communiqué à Votre Grandeur, je la recommande à la protection de Dieu.

„ De Votre Grandeur,

„ Le très-devoué Orateur & Serviteur.

T. Smith.

„ De Bruxelles le 9 Juillet.

(6) Strype. p. 44-45.

(7) Galba, B. 12.

[F] *Le Duc de Somerſet ayant été diſgracié au mois d'Octobre de cette année, il y a lieu de croire que le Chevalier Thomas Smith, qui lui demeura fidélement attaché, fut enveloppé dans ſon malheur.*] Preſque tous les Conſeillers ayant abandonné la Cour, s'aſſemblérent à Londres, où ils ſe liguérent contre le Duc, qui fut mis en priſon, & dépouillé de ſes Charges, & de ſes Terres. Thomas Archevêque de Cantorbery, le Chevalier Guillaume Paget, & notre Thomas Smith, furent les ſeuls qui lui demeurérent attachés dans ſa diſgrace; il y eut des Lettres écrites, entre eux & les Conſeillers, dont le Chevalier Philippe Hoby fut le porteur. Ils ne couvurent pas peu de riſque; les Seigneurs leur mandérent qu'il paroiſſoit étrange qu'ils ſouffriſſent que la perſonne du Roi demeurât ſous la garde des gens du Duc, & qu'ils conceuruſſent à un pareil attentat, de permettre que des Etrangers fuſſent armés des propres armes du Roi, & fuſſent les plus proches de ſa perſonne, & qu'on écartât ceux à qui la garde de Sa Majeſté étoit ordinairement confiée. Les Seigneurs leur firent dire encore, que s'il arrivoit quelque mal, on leur en imputeroit la faute; comme l'Archevêque, Paget, & Smith avoient mis dans leur Lettre *qu'ils en ſavoient plus que les Seigneurs.* Ceux-ci prirent pié ſur ces mots, & leur répondirent „ que ſi les choſes venues à leur connoiſſance, & „ cachées au Conſeil, étoient d'une auſſi grande importance, ce qu'ils le prétendoient, ou ſi elles touchoient ou pouvoient toucher le Roi ou ſon Etat, ils jugeoient que ces „ trois Meſſieurs manquoient à leur devoir, en ne les leur „ communiquant point". A la fin Smith, de concert avec l'Archevêque & Paget, envoya une autre Lettre de Windſor, où ils étoient avec le Roi, portant qu'ils ne manqueroient pas de ſe conformer aux intentions des Seigneurs, & qu'ils

car il paroît par le Journal du Roi, que le Docteur Wotton fut fait Sécretaire en ce tems-là, quoiqu'il
(d) Idem p. 45 55. semble que le Chevalier Smith y fût rétabli peu après (d). Le 30 Avril 1551 le Chevalier Smith, toujours sous le titre de Sécretaire-d'Etat; fut nommé un des Ambaſſadeurs qu'on envoyoit en France [G]. Après l'avénement de la Reine Marie à la Couronne, il perdit tous ſes Emplois, & reçut ordre de ne point quitter le Royaume; on lui accorda pourtant une penſion de cent Livres St. par an, & il jouit même d'une indulgence particuliére du Pape [H], étant extrêmement favoriſé par Bonner Evêque de
(e) Idem p. 56-66. Londres & par Gardiner Evêque de Wincheſter (e). La Reine Elizabeth étant montée ſur le trône, le Chevalier fut employé à regler les affaires de Religion, & pluſieurs importantes affaires d'Etat, & il compoſa un Dialogue ſur le mariage de la Reine [I]. En 1562 il alla en qualité d'Ambaſſadeur en France [K], où, conjointement avec le Chevalier Nicolas Throghmorton, il conclut la paix entre la France & l'Angleterre, au commencement de 1564, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût continué dans l'Ambaſſade à la Cour de France. Au mois de Mars 1565 il acheva ſon Traité *de la République d'Angleterre* [L], & au commencement de l'année ſuivante il retourna en Angleterre. En 1567 il fut de nouveau

qu'ils ſe rendroient en tel tems & en tel lieu, qu'ils le jugeroient à propos. *Ce fut là*, dit „ Mr. Strype (8), *une* „ *preuve remarquable de la fidélité de Smith pour le Duc ſon Ancien Maître, auquel il demeura attaché auſſi longtems qu'il l'o-* „ *ſa, après quoi il fut bien aiſe de s'accommoder le plus honnête-* „ *ment qu'il lui fut poſſible.* [☞ Mr. Burner rapporte quelques circonſtances (9), qui méritent d'être ajoûtées. Le Conſeil envoya trois de ſes Membres à Windſor „ avec ordre d'empêcher que le Duc de Somerſet n'en partît, a- „ vant l'arrivée du Conſeil, & de faire garder dans leurs „ chambres le Chevalier Smith, Sécrétaire-d'Etat, les „ Chevaliers Stanhope & Thynn, & les Sieurs Wolf & Cecile. Le 12 les Conſeillers arrivérent en Corps à Windſor, où ils proteſtérent au Roi, qu'ils n'avoient agi que „ par un effet de leur zéle pour ſon ſervice, & dans la vuë „ de ſa ſureté. Le Roi les reçut favorablement: il les remercia de leurs ſoins, & les aſſura qu'il prenoit tout en „ bonne part. Le jour ſuivant ils tinrent Conſeil, & commencérent à interroger ceux qu'ils avoient fait arrêter „ dans leurs chambres, à la réſerve de Cecile, qu'ils mirent „ en liberté. Ils les accuſérent d'avoir ſervi le Protecteur „ dans toutes ſes procédures violentes: Ce fut pour cela „ *qu'ils ôterent au Chevalier* Smith *la Charge de Sécrétaire-d'E-* „ *tat, & qu'ils l'envoyerent à la Tour, avec les autres*". Mr. Strype ne parle point de l'empriſonnement du Chevalier. ADD. DU TRAD.

(8) P. 56.

(9) Hiſt. de la Réform. d'Angl. P. II. P. C. p. 183. 184.

[G] *Le Chevalier Smith, toujours ſous le titre de Sécrétaire-d'Etat, fut nommé un des Ambaſſadeurs qu'on envoya en France.*] Le but de cette Ambaſſade étoit de traiter du mariage du Roi avec la fille ainée du Roi de France (10) [☞ Mr. Burnet ne met point Smith au nombre des Ambaſſadeurs, & eo nomme de beaucoup plus qualifiés. Il ſeroit à ſouhaitter que l'Auteur de cet Article eût conſulté d'autres Hiſtoriens, ou qu'il eût indiqué dans quelles ſources Mr. Strype a puiſé, lorſqu'il n'eſt pas d'accord avec les autres Ecrivains. ADD. DU TRAD.

(10) Strype p. 18.

[H] *Il jouit même d'une indulgence particuliére du Pape.*] En 1555 Mr. Guillaume Smythwick de Bath, obtint une indulgence du Pape Pie IV, en vertu de laquelle lui & cinq de ſes Amis, mariés, à ſa nomination (pourvu qu'ils ne fuſſent point Réguliers), & leurs enfans de l'un & de l'autre ſexe, devoient jouïr de diverſes diſpenſes extraordinaires. La Bulle leur accordoit le pardon „ de toutes les ſentences „ d'Excommunication, de Suſpenſion, d'Interdiction, & de „ toutes autres Cenſures Eccléſiaſtiques, quel qu'en fût le „ ſujet, de toute violation de Vœux, ou des Commandemens de l'Egliſe, de tout crime de parjure & de meurtre „ ſoit caſuel, ſoit de deſſein, de toute violence faite à des „ perſonnes Eccléſiaſtiques, à l'exception des Prélats, *de* „ *praterito*, des omiſſions en tout ou en partie des Jeûnes & „ des Heures Canoniales: & de tous les péchés, & de chacun en particulier, dont ils auroient de la contrition & ſe ſeroient confeſſés, quand même ils ſeroient de l'ordre de „ ceux ſur leſquels on doit conſulter le St. Siége Apoſtoli- „ que". *A quibuſvis Excommunicationis, Suſpenſionis, & Interdicti, aliisque Eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris, & panis, a jure vel ab homine quavis occaſione vel cauſa latis, ac votorum quorumcumque & Eccleſiæ mandatorum tranſgreſſionibus, perjuriorum & homicidii caſualis vel mentalis reatibus, mandatorum violentarum in quoſvis perſonas Eccleſiaſticas, non tamen Prelatos, de præterito, injectionibus, jejuniorum, Horarum Canonicarum injunctarum in toto vel in parte omiſſionibus; nec non ab omnibus & ſingulis eorum peccatis, de quibus contriti fuerint & confeſſi, examſi eſſent talia propter quæ foret Sedes Apoſtolica conſulenda.* Cette Bulle accordoit pluſieurs autres indulgences, comme d'avoir un Autel portatif, de communier en particulier, de manger des œufs, du beurre, du fromage, & d'autres choſes compoſées de lait, & de la Viande, dans le Carême, & dans d'autres jeûnes de l'année, ſans aucun ſcrupule de conſcience. Mr. Smythwick choiſit le Chevalier Smith pour un des cinq, ſpécifiés dans la Bulle, qui devoient avoir part à ces privilèges; & ce fut là ſans-doute une grande reſſource pour lui dans ces tems-là (11).

(11) Idem p. 60-62.

[I] *Il compoſa un Dialogue ſur le mariage de la Reine.*] Les Interlocuteurs étoient *Agame*, qui croyoit que la Reine ne devoit point ſe marier; *Philetée*, qui ſoutenoit qu'elle devoit épouſer un Etranger. *Axénius*, qui prétendoit qu'elle devoit ſe marier dans le Pays, avec un de ſes plus illuſtres Sujets. Mr. Strype a donné ce Dialogue dans ſon *Appendix* à la Vie de notre Chevalier, No. III.

[K] *En 1562 il alla en qualité d'Ambaſſadeur en France.*] Mr. Strype obſerve (12), qu'il ſemble avoir été auſſi en France en 1559, avec le Docteur Thirlby Evêque d'Ely, Mylord Howard, & le Docteur Watton, lorſqu'on conclut un Traité de paix avec cette Couronne. Le ſujet de l'Ambaſſade de 1562 étoit d'inſiſter ſur la reſtitution de Calais, & pour entretenir correſpondance avec le Prince de Condé, Chef des Proteſtans, pour qu'en cas de rupture avec la France, il aſſiſtât les Anglois contre cette Couronne (13).

(12) P. 85.

(13) Idem p. 85. 86.

[L] *Au mois de Mars 1565 il acheva ſon Traité de la République d'Angleterre.*] Il écrivit cet Ouvrage en Latin & en Anglois; & il en courut diverſes Copies, juſques à ce qu'enfin on l'imprima, quoiqu'il ne paroiſſe point qu'il ait été publié avant l'année 1621, qu'il parut en Anglois, en vieux caractére Gothique. Nous avons ſous les yeux une Edition faite à Londres en 1624 in-12, ſous ce titre: *La République d'Angleterre; ſa Conſtitution & ſon Gouvernement. Par le très-honorable Chevalier Thomas Smith, Docteur en l'un & l'autre Droit, & un des premiers Secretaires des très-illuſtres Princes, le Roi Edouard & la Reine Elizabeth. Avec de nouvelles Additions touchant les principaux Tribunaux d'Angleterre, & leurs fonctions, par le même Auteur.* L'Editeur dit dans ſa Préface au Lecteur „ Etant tombé par hazard ſur ce petit Traité, & conſidérant qu'il étoit propre à éclairer les Ignorans, „ & à faire plaiſir à ceux qui ſont verſés dans la connoiſſance „ des Loix des diverſes ſortes de Gouvernemens, j'ai cru, „ *du* il, que c'étoit mon devoir, tant pour l'honneur du „ Grand-Homme qui en eſt l'Auteur, que pour l'utilité publique, de le publier, & de le ſoumettre à votre jugement „ ſage & impartial. A l'égard des fautes qui s'y trouvent, „ j'aurois une excuſe ſuffiſante, en faiſant remarquer que „ les bévues & la précipitation des Copiſtes paroiſſent par la „ différence & la corruption des Copies, ce qui vient de „ la longueur du tems, qui s'eſt écoulé depuis la compoſition de l'Ouvrage, & des fréquentes Copies qu'on en a „ faites; mais ſi l'on fait attention au caractére de l'Auteur, „ & à l'importance de la matière, je ne doute pas que le „ reſpect dû à l'une, & le retour qu'a mérité l'autre, ne „ contrebalancent aiſément les fautes commiſes par un Copiſte. Et quoiqu'il y ait quelques termes ou autres choſes, „ qui ſemblent différer du ſtile ordinaire du Droit commun „ de ce Royaume, on ne doit pas en faire un crime à l'Auteur, ſi l'on conſidére que la profeſſion principale étoit „ celle du Droit Civil, & qu'ainſi on ne peut s'étonner „ qu'il excellât également dans l'un & dans l'autre; d'ailleurs il acheva cet Ouvrage en France, éloigné de ſa Bibliothéque, étant chargé d'une Ambaſſade, au milieu de „ l'embarras d'affaires importantes: on ne peut & on ne doit „ donc pas, ſans ingratitude, le mépriſer, ou le regarder „ avec dégoût". L'Ouvrage eſt diviſé en trois Livres. Le premier traite des diverſes eſpéces de Gouvernemens, & des différentes Claſſes de perſonnes en Angleterre. Il s'agit dans le ſecond, de la Légiſlature & des Loix du Royaume. On parle dans le troiſiéme, des Appels, de la Chambre Etoilée, de la Cour des Fiefs, &c. Dans le dernier Chapitre du Livre troiſiéme, l'Auteur s'exprime en ces termes: „ Je vous „ ai repréſenté ſommairement, comme dans une Carte, ou „ comme dit Ariſtote *ως ἐν τύπῳ*, la forme & la conſtitution „ du Gouvernement d'Angleterre, & je vous ai mis devant „ les yeux à quels égards principalement il différe du Gouvernement établi aujourdhui en France, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, & dans tous les Autres Pays qui „ ſuivent le Droit Civil des Romains, compilé par Juſtinien „ dans ſes *Pandectes* & dans ſon *Code*: je n'ai pas cherché à „ peindre un Etat, tel que la *République* de Platon, ou la „ Perſe de Xénophon, ou l'*Utopie* du Chevalier Thomas „ Moore; Gouvernemens imaginaires, phantaiſies de Philoſophes, pour paſſer leur tems, & exercer leur eſprit; „ mais j'ai repréſenté l'Angleterre telle qu'elle eſt gouvernée „ aujourdhui, le vingt-huit Mars 1565, la ſeptiéme année „ du régne de la très religieuſe, vertueuſe, & illuſtre Reine „ Elizabeth, fille de Henri VIII. & dans la cinquante-uniéme année de mon âge, étant Ambaſſadeur de Sa Majeſté „ à la Cour de France, ſur laquelle régne actuellement l'Illuſtre Prince de grande eſpérance, Charles Maximilien qui „ a régné à préſent quatre ans. Enforte qu'on peut voir „ à l'œil, & toucher à la main (comme l'on dit) ſi je dis „ vrai ou non. Deſorte que ceci étant le tableau d'un Etat „ réellement ſubſiſtant, & non imaginé, comparons-le avec „ les Etats qui ſubſiſtent actuellement, où dont nous avons la „ deſcription dans l'Hiſtoire; comparons les ſur-tout aux „ égards où ils différent l'un de l'autre, pour voir qui a „ choiſi la voye & la maniére *la* plus juſte, *la* plus propre, & „ la plus convenable de gouverner le peuple, tant en tems „ de paix, qu'en tems de guerre. C'eſt-là une occupation „ aſſez digne d'un Philoſophe, qui aime la diſpute, & qui „ ne ſera pas infructueuſe pour quiconque eſt bien diſpoſé

& 11

veau renvoyé en Ambaſſade en France pour demander la reſtitution de Calais; il en revint en 1568, & ſollicita alors la place de Chancelier du Duché de Lancaſtre, mais inutilement, cet emploi ayant été donné au Chevalier Rodolphe Sadleir (*f*).

(*f*) Idem p. 60 62.

En 1570 il fut fait Membre du Conſeil Privé, & l'année ſuivante il entra dans le projet de changer le Fer en cuivre [*M*]. Au mois de Septembre 1571 il retourna encore en qualité d'Ambaſſadeur en France, où il conclut une Ligue; & pendant ſon abſence il fut fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, en Avril 1572: vers le mois de Juin de cette année il revint en Angleterre, & le 24 de ce mois il fut élevé à la dignité de Sécretaire d'Etat: la même année il envoya une Colonie dans des Terres qu'il avoit en Irlande, appellées *les Ardes*, que la Reine lui avoit accordées par Lettres Patentes en 1571 [*N*]. En 1575 il obtint un Acte du Parlement pour les deux Univerſités, & pour les Colléges d'Eaton & de Wincheſter, qui ordonnoit que le tiers de la rente des Baux, faits par les Colléges, ſeroit réſervé en grains, à raiſon de ſix Schelings, huit ſols, ou moins, le *Quarter* de bon froment, & de cinq Schelings, ou moins, le Quarter de bon grain moulu pour faire de la Biére [*O*]. En 1576 il tomba dans une maladie de langueur, qui fut à la fin mortelle: pour ſe divertir durant ce tems-là, il revit ſes Ouvrages, & ſurtout ſon Traité des Monnoyes Romaines [*P*]. Il mourut à ſa Maiſon de Mounthal dans la Province d'Eſſex, le 12 Mai 1577, dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge; & on l'enterra dans l'Egliſe de Theydon Mount, où on lui érigea un monument. Sa femme qui lui ſurvêquit, mourut le 20 Juin 1578, & fut enterrée auprès de lui. Il étoit bienfait, & avoit la couleur belle, l'air tranquille & ſpirituel, comme on le voit par ſon portrait, qui eſt à Hill-Hall dans la Province d'Eſſex, qu'on aſſure être de la main de Hans Holbein (*g*). Smith étoit excellent Philoſophe, Médecin, Chimiſte, Mathématicien, Aſtronôme, Politique, habile dans les Langues, Hiſtorien, Orateur, & Architecte. C'étoit d'ailleurs un homme d'une grande vertu, Proteſtant ſincére, & extrêmement charitable. Il mourut riche [*Q*], & ſon bien paſſa au Chevalier Guillaume Smith, fils de ſon frére George [*R*].

(*g*) Idem p. 228-230.

„ & eſt appellé à ſervir le Souverain & l'Etat, en donnant „ ſes conſeils pour en mettre l'adminiſtration ſur un meil„ leur pied".

[*M*] *Il entra dans le projet de changer le Fer en Cuivre.*] Il engagea dans ce Projet le Chevalier Guillaume Cecil, Sécretaire d'Etat, qui avoit le génie Philoſophique, le Comte de Leiceſter, le Chevalier Humphroi Gilbert & autres. Ce fut un certain Medley qui donna le premier lieu à cette entrepriſe, ayant changé du Fer en Cuivre par le moyen du Vitriol, chez le Chevalier Smith à Londres, & à ſa Terre dans la Province d'Eſſex. Mais comme le Chevalier Smith vit que cette méthode étoit d'une trop grande dépenſe pour pouvoir y gagner, Medley propoſa de chercher en Angleterre le premier principe du Vitriol, *primum Ens Vitrioli*, pour faire le tranſmutation à meilleur marché. Les Chevaliers Smith & Gilbert ſe mirent donc en ſocieté avec Medley ſous les conditions ſuivantes; que Medley travailleroit à la découverte, & que ſes deux Aſſociés fourniroient aux fraix néceſſaires, juſques à ce qu'il pût contribuer ſa quote part, par le profit qui lui reviendroit après la réuſſite. On devoit tenter la choſe dans l'Ile de Wight, à Poole, ou ailleurs. Mais il avoit fait le premier Eſſai à Winchelſea à cauſe de l'abondance de bois qui s'y trouve. Il reçut des deux Chevaliers cent & une Livres St. à compte pour acheter les Vaiſſeaux & autres Outils néceſſaires. Ils ſe tranſportérent à Poole, croyant y trouver l'eſprit ou le principe de Vitriol, & prirent à bail pour trois-cens Livres St. par an une piéce de terre de Lady Montjoy, & les trois Aſſociés eſtuionnérent pour mille Livres St. Dans ces entrefaites le Chevalier Smith fut envoyé en Ambaſſade en France en 1572; & le Chevalier Gilbert & Medley ayant en quelque différend, Medley fit un tour en Irlande, & le travail fut diſcontinué quelque tems. Mais le Chevalier Smith remit les choſes en train à ſon retour, & vers le mois de Décembre 1574 il perſuada au Grand-Tréſorier Burghley & au Comte de Leiceſter d'entrer dans la ſociété, qui donnérent chacun cent Livres St. pour aider à pouſſer le projet. Medley s'étoit établi à Angleſey, où il trouvoit la terre, l'eau, & le chauffage propres à ſon deſſein; il s'engagea à deux choſes; premiérement de faire du fer brut de bon cuivre, du même poids & dans la même proportion, avec une diminution d'un ſixiéme; deſorte que ſix-cens tonneaux de fer devoient par la fonte produire cinq-cens tonneaux de cuivre pur; en ſecond lieu que la liqueur où le fer auroit bouilli produiroit de la Couperoſe, en état d'être livrée d'abord au Marchand; laquelle ſur le pied où elle étoit alors, devoit valoir pour la liqueur de cinq-cens tonneaux de cuivre dix-mille Livres St. à raiſon de deux-mille Livres par tonneau. Après divers eſſais la Patente de la Société fut expédiée au mois de Janvier 1574, dans laquelle elle eſt nommée *La Société du Nouvel Art*; mais à la fin ce Projet alla en fumée: *Et je ne doute pas*, dit Mr. Strype, *que la bourſe du Chevalier Smith ne ſe ſoit reſſentie de ſon avarice Chymique; Gilbert ſemble s'y être ruiné, & Medley fut réduit à la beſace.*

[*N*] *Il envoya une Colonie dans des Terres qu'il avoit en Irlande, appellées* les Ardes, *que la Reine lui avoit accordées par Lettres Patentes en* 1571.] Cétoit une Contrée riche & agréable ſur la côte orientale de la Province d'Ulſter, fort étendue, & bien ſituée pour le commerce maritime. Le Chevalier Smith avoit obtenu en 1571 une Patente de la Reine, qui portoit; qu'il étoit établi dans cette Contrée Lieutenant-Général pour la Guerre, pour la diſtribution des Terres, & pour y mettre les ordres & y donner les Loix, qui ſeroient convenables; en un mot, qu'il poſſéderoit & gouverneroit le Pays, qu'on y cultiveroit, conformément aux ordres & aux inſtructions que la Reine lui donneroit, & cela pendant ſept premiéres années. Qu'après ce terme le Gouvernement reviendroit à des Officiers tels que les Loix & les Coutumes d'Angleterre requiérent, à moins que la Reine ne le jugeât digne d'en être Gouverneur, comme étant Frontiére. Du reſte la propriété devoit lui en demeurer: Il avoit le pouvoir d'aſſembler ſes Soldats, d'en faire la revue, & de les placer ſur les frontiéres, de la maniére qu'il jugeroit la plus avantageuſe pour le Pays. Le Chevalier y envoya ſon fils unique Thomas Smith à la tête d'une Colonie, il y rendit d'abord de bons ſervices, mais il fut enſuite ſurpris & tué par un Irlandois ſauvage. L'établiſſement de cette Colonie couta dix-mille Livres St. au Chevalier Smith; mais il ſemble qu'on la négligea pendant quelque tems après ſa mort, & dans la ſuite les Ardes ont été perdues pour ſa famille, le Roi Jaques I. les ayant données à quelques Seigneurs d'Ecoſſe (14).

(14) Idem p. 376-381.

[*O*] *En 1575 il obtint un Acte du Parlement pour les deux Univerſités & pour les Colléges d'Eaton & de Wincheſter, qui ordonnoit que le tiers de la Rente des Baux, faits par les Colléges, ſeroit réſervé en grains* &c.] Fuller (15) obſerve „ que „ quelques perſonnes prétendirent que le Chevalier Smith „ ſurprit le Parlement dans cette affaire; parce qu'ils ne „ pouvoient concevoir que cela fût d'aucun avantage pour „ les Colléges, & que leurs revenus étoient les mêmes, „ qu'ils les reçuſſent en argent ou en denrées. Mais le Che„ valier profita du bon tems, où les choſes étoient à bas „ prix, ſachant bien que les grains augmenteroient de prix „ dans la ſuite, parce que le Genre humain ſe multiplie, & „ qu'on venoit de permettre depuis peu le ſortie des grains. „ Tellement qu'aujourd'hui cet Acte procure beaucoup de „ profit aux Colléges des deux Univerſités; & quoique leurs „ rentes ſoient ſur le même pied, leurs revenus augmentent „ néanmoins".

(15) *Hiſtory of Cambridge* p. 144.

[*P*] *Son Traité des Monnoyes Romaines.*] Dans le tems qu'il étoit Sécretaire d'Etat ſous Edouard VI. il compoſe un Traité des Monnoyes Romaines, ſelon la valeur de la Monnoye d'Angleterre, à l'occaſion d'une queſtion que lui avoit faite ſon Confrére le Sécretaire Cecil, *Quelle étoit la ſolde ordinaire d'un Soldat Romain?* Il avoit perdu ce Traité, auſſi bien que pluſieurs autres qu'il avoit écrits dans ſa jeuneſſe; mais il ſe ſouvint qu'il en avoit donné deux Copies, l'une au Chevalier Robert Dudley, depuis Comte de Leiceſter, & l'autre au Chevalier Guillaume Cecil. Celle que le Comte avoit eue ne ſe trouva point; ce qui l'engagea à prier le Grand-Tréſorier Burghley, par une Lettre datée de ſa maiſon dans Canon-Row, le 22 Avril 1576, de chercher la ſienne, & ſurtout les Tables; en lui marquant, qu'il avoit trouvé parmi ſes vieux papiers, la premiére ébauche de l'Ouvrage, & les Recueils, par le moyen deſquels il étoit en état de refaire les Chapitres tels qu'ils avoient été, mais qu'il ne trouvoit point les Tables, ni aucune ébauche qui pût le guider. Le Grand-Tréſorier ayant trouvé l'Ouvrage le lui rendit. Cambden, dans ſes *Annales de la Reine Elizabeth*, fait mention de ce Traité, mais c'eſt tout; il l'appelle un Commentaire exact, qui mérite de voir le jour, Mr. Strype e fait de grandes, mais inutiles recherches pour le déterrer; mais il a enfin rencontré le plan du Chevalier, contenu en pluſieurs tables de ſa propre main, dont il e donné un Extrait dans ſon *Appendix* No. V.

[*Q*] *Il mourut riche.*] Il poſſédoit la Terre de Yarlington dans la Province de Somerſet, qui valoit trente Livres St. de rente; il avoit encore une Maiſon dans Chanon-Row à Weſtminſter, & une autre dans Philpot-Lane à Londres, une troiſiéme dans Fleet-Lane, & pluſieurs autres, qui étoient louées à la Confrérie des Drapiers. En Province il avoit Ankerwick dans la Province de Bucks, grande Maiſon avec une Chapelle; mais l'endroit où il ſe plaiſoit le plus étoit Mounthal ou Hillhal dans la Comté d'Eſſex (16).

(16) Strype p. 225-228.

[*R*] *Son bien paſſa au Chevalier Guillaume Smith fils de ſon frére George.*] Ce Chevalier Guillaume ſervit, juſqu'à l'âge de trente ans, dans les guerres d'Irlande, en qualité de Colonel; il revint enſuite en Angleterre, où il entra en poſſeſſion des biens de ſon Oncle. Il épouſa Brigitte, fille de Thomas Fleetwood de Veche, dans la Comté de Bucks, Maître de la Monnoye; dont il eut trois garçons & quatre filles. Il mourut le 12 Décembre 1626, âgé de ſoixante-ſeize ans, & fut enterré dans l'Egliſe de Theydon-Mount dans la Province d'Eſſex; où ſa Veuve lui fit ériger un Monument (17).

(17) Idem p. 232-234.

SMITH (Thomas), Savant Théologien & Ecrivain Anglois (*A*), nâquit dans la Paroiſſe de Allhallows Barkin à Londres, de Mr. Jean Smith (*a*), le 3 Juin 1638 (*b*). Il entra dans le Collége de la Reine à Oxford en 1657; & le 15 Mars 1659 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*), & celui de Maître le 13 Octobre 1663 (*d*). La même année il fut fait Régent de l'Ecole qui joint le Collége de la Madelaine, & en 1666 il fut élu Membre perpétuel de ce Collége, étant déjà fameux par ſon ſavoir dans les Langues Orientales. Au mois de Juin 1668 il paſſa à Conſtantinople, en qualité de Chapelain du Chevalier Daniel Harvey, Ambaſſadeur à la Porte, & il revint en Angleterre au mois de Décembre 1671. Il fit un voyage en France en 1676, & après y avoir fait un court ſéjour, il devint à ſon retour Chapelain du Chevalier Joſeph Williamſon, Sécretaire-d'Etat, chez lequel il demeura pluſieurs années. En 1677 pluſieurs ſavans hommes le ſollicitérent de retourner en Orient, pour raſſembler d'anciens Manuſcrits des Peres Grecs [*B*]. En 1679 on le choiſit pour travailler à collationner & à publier le Manuſcrit d'Alexandrie de la Bibliothéque de St. James; & pour le récompenſer le Roi Charles II. lui promit un Canonicat de Windſor, ou une Prébende de Weſtminſter; mais ce projet ne s'exécuta point (*e*). En 1680 il publia une *Relation de l'état de l'Egliſe Grecque* [*C*]. Le 22 Juin 1683 il ſe fit recevoir Docteur en Théologie (*f*), & le 20 Décembre 1684 il fut pourvu de la Cure de Stanlake dans le Diocéſe de

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol II. Col. 1020.

(*b*) V. ſa Lettre à Tho. Hearne, dans l'*Appendix* de la *Collection of curious Diſcourſes* de cet Auteur.

(*c*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 267.

(*d*) Id Ibid. Col. 311.

(*e*) Wood *Ath Oxon.* ubi ſupra.

(*f*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 221.

[*A*] *Savant Ecrivain Anglois.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *Diatriba de Chaldaicis Paraphraſtis, eorumque Verſionibus ex utraque Talmude & ſcriptis Rabbinorum concinnata.* Oxford 1662 in-8. II. *Syntagma de Druidum Moribus ac Inſtitutis.* Londres 1664 in-8. III. Divers *Sermons.* 1. *Sermon prononcé devant la Compagnie des Marchands qui négocient au Levant, à Londres le* 2 *Juin* 1668, ſur 1. Pierre III. 19. 20. Londres 1668 in-4. 2. *Sermon ſur la crédibilité des Myſteres de la Religion Chrétienne, prononcé devant un Auditoire ſavant*, ſur 1. Timoth III. 16. la prem. partie du verſet. Dédié à Mr. Robert Boyle; avec une Diſſertation ſur l'authenticité du fameux paſſage de la première Epître de St. Jean, *il y en a trois qui rendent témoignage au Ciel &c.* 3. *Sermon touchant la Doctrine, l'Unité, & la profeſſion de la Foi Chrétienne, prononcé dans l'Egliſe de Ste. Marie à Oxford*, ſur Epheſ. IV. 5. Avec un *Appendix ſur le Symbole des Apôtres.* 4. *Sermon ſur la fréquente Communion, prononcé devant l'Univerſité d'Oxford, le* 17 *Août* 1679. ſur 1. Cor. XI. 26. Londres 1685 in-4. IV. *Epiſtolæ duæ, quarum altera de moribus & inſtitutis Turcarum agit, altera ſeptem Aſiæ Eccleſiarum Notitiam continet.* Oxford 1672 in-12. Il y ajouta dans la ſuite deux nouvelles Lettres, & elles parurent toutes quatre à Oxford en 1674 in-8. ſous le titre de *Epiſtolæ quatuor, quarum duæ de moribus &c. & duæ Aſiæ Eccleſiarum & Conſtantinopoleos Notitiam continent.* L'Auteur a traduit ces quatre Lettres en Anglois ſous le titre ſuivant. V. *Remarques ſur les Mœurs, la Religion, & le Gouvernement des Turcs: avec une Deſcription de l'état préſent des ſept Egliſes d'Aſie, & de celle de Conſtantinople.* Londres 1678 in-8. En 1694 on a imprimé à Utrecht in-8. *Septem Aſiæ Eccleſiarum & Conſtantinopoleos Notitia, Autore Thoma Smitho, Eccleſiæ Anglicanæ Presbytero. Editio nova, auctior & emendatior.* VI. *De Cauſis & Remediis Diſſidiorum, quæ Orbem Chriſtianum bodie affligunt. Exercitatio Theologica in Rom. Cap.* IV. *verſ.* 19. Oxford 1675 in-4. VII. *De Græcæ Eccleſiæ hodierno Statu Epiſtola.* Oxford 1676 in-8. Il en parut une ſeconde Edition, corrigée & augmentée, à Londres en 1678 in-8. L'Auteur l'a traduite en Anglois, & publiée à Londres en 1680 in-8. ſous le titre de *Relation de l'Egliſe Grecque, de ſa Doctrine, de ſes Rites, & Cérémonies religieuſes, mêlée de Remarques Hiſtoriques. Avec une Relation de l'Etat de l'Egliſe Grecque ſous Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, & l'Hiſtoire de ſes ſouffrances & de ſa mort.* Dédié au Docteur Henri Compton Evêque de Londres. VIII. *Obſervations Hiſtoriques ſur Conſtantinople*, dans les *Tranſactions Philoſophiques* No. 152, pour le 20 d'Octobre 1683. IX. *Relation de la Ville de Pruſe en Bithynie; & Continuation des Obſervations ſur Conſtantinople*, dans les *Tranſact. Philoſ.* No. 155 pour le mois de Janvier 1683. X. *Conjecture ſur un Courant du Detroit, lue devant la Société d'Oxford le* 21 *Decembre* 1683, & imprimée dans les *Tranſact. Philoſoph.* No. 158. pour le 20 Avril 1684. XI. *Miſcellanea in quibus continentur.* 1. *Prænunitio ad Lectorem de Inſontium Communione apud Græcos.* 2. *Defenſio Libri de Græcæ Eccleſiæ ſtatu contra objectiones Authoris Hiſtoriæ Criticæ &c.* 3. *Brevis & ſuccincta narratio de vita, ſtudiis, & martyrio D. Cyrilli Lucaris Patriarchæ Conſtantinop.* 4. *Commentatio de Hymnis matutinis & veſpertinis Græcorum.* 5. *Exercitatio Theologica de cauſis, remediiſque Diſſidiorum*, &c. Londres 1686 in-8. (1). XII. *La Vie de Ste. Marie Madelaine de Pazzi, Religieuſe Carmelite: nouvellement traduite de l'Italien par le R. P. Louis de St. Sebaſtien, Provincial des Carmes reformez de Touraine, & traduit à preſent du François. Avec une Préface touchant la Nature, les Cauſes, les Circonſtances, & les Suites de l'Extaſe & du Raviſſement, & un petit Diſcours ſur le diſcernement des Eſprits pour ſavoir s'ils ſont de Dieu.* Oxford 1687 in-4. XIII. *Diſcours Pacifique, ou les Cauſes des Diviſions qui déchirent le Chriſtianiſme, & les Moyens d'y remédier.* Londres 1688 in-4. C'eſt en grande partie une Traduction de ſon *Exercitatio de cauſis remediiſque diſſidiorum*, imprimée dans ſes *Miſcellanea*. XIV. *Guilelmi Cambdeni Vita*, à la tête de l'Edition que notre Auteur a donnée de *V. Cl. Guilelmi, & illuſtrium Virorum ad G. Cambdenum Epiſtolæ. Cum Appendice variis argumenti. Accedunt Annalium Regni Regis Jacobi* I. *Apparatus, & Commentarius de antiquitate, dignitate & officio Comitis Marſcalli Angliæ.* Londres 1691 in 4. XV. *Miſcellanea, in quibus convertur Reſponſio ad moveas D. Simonii in Libro ſuper fide Græcorum de dogmate Tranſubſtantiationis Collationes. Diſſertatio, in qua integritas & adverſus illius oriberrimi Loci* 1 *Ep.* S. *Joann* V. *vers.* 7 *vindicatur. Defenſio ſuperioris Diſſertationis contra exceptiones D. Simonii in Critica Hiſtoria N. T. Commentarius in ſecundam S. Petri Epiſtolam.* Londres 1692 in-4. (2). XVI. *Catalogus Librorum Manuſcriptorum Bibliothecæ Cottonianæ. Cui præmittuntur illuſtris viri D. Roberti Cottonii Equitis Aurati & Baronetti Vita, & Bibliothecæ Cottonianæ Hiſtoria & Synopſis; Scripſere Thoma Smitho, Eccleſiæ Anglicanæ Presbytero.* Oxford 1696 in-folio. XVII. *Inſcriptiones Græcæ Palmyrenorum cum ſcholiis & annotationibus Edwardi Bernardi & Thomæ Smithi.* Utrecht 1698 in-8. XVIII. *Clariſſimi ac Doctiſſimi Viri Joannis Gravii, olim Aſtronomiæ in Academia Oxonienſi Profeſſoris Saviliani, Vita; in qua de illius ſtudiis, itineribus in Italiam, ad Conſtantinopolin, & in Ægyptum ſuſceptis, & Libris editis inedituſque fuſe diſſeritur*, &c. Londres 1704 in-4. XIX. *Admodum Reverendi & Doctiſſimi Viri D. Roberti Huntingtoni Epiſcopi Raphoenſis Epiſtolæ*, &c. *& Vita Clariſſimi & Doctiſſimi Viri Edwardi Bernardi* S. T. D. Londres 1704 in-8. XX. *Vitæ quorundam eruditiſſimorum & illuſtrium Virorum.* Londres 1707 in-4. Ce Volume contient les Vies de l'Archevêque Usher, de l'Evêque Cosins, de Meſſieurs Henri Briggs, Jean Bainbridge, Jean Greaves, du Chevalier Pierre Young, Précepteur du Roi Jaques I. de Patrice Young, Bibliothécaire des Rois Jaques I. & Charles I. & du Docteur Jean Dée. XXI. En 1709 il donna une Edition des *Epîtres de St. Ignace*, à Oxford in-4.

(1) On trouve un Extrait de cet Ouvrage dans le *Biblioth. Univ.* Tom. XX. p. 176 & ſuiv. Mais c'eſt ſur une Edition de 1690 in-8. *Cet. du Trad.*

[*B*] *En* 1677 *pluſieurs ſavans hommes le ſollicitérent de retourner en Orient pour raſſembler d'anciens Manuſcrits des Peres Grecs.*] Il a donné un détail de cette affaire dans une Lettre Latine à Mr. Thomas Hearne, datée de Weſtminſter le 25 Octobre 1709, & inſérée dans l'*Appendix* du ſecond Volume de *Johannis Confratris & Monachi Gloſſenſis Cbronica*, publié par Mr. Hearne à Oxford en 1726 in-8. Ceux qui le ſollicitérent d'entreprendre le voyage d'Orient, étoient le Docteur Jean Pearſon, Evêque de Cheſter, le Docteur Jean Fell, Evêque d'Oxford, & le Docteur Guillaume Lloyd, Doyen de Bangor, & depuis ſucceſſivement Evêque de St. Aſaph & de Worceſter. On ſe propoſoit de lui faire viſiter les Monaſtéres du Mont Athos, où l'on prétend qu'il y a encore un grand nombre de Manuſcrits, qui y ont été dépoſés avant la décadence de l'Empire Grec. Il devoit aller enſuite à Smyrne, à Nicée, Nicomédie, Ancyre, & enfin en Egypte: ce devoit être un Voyage de deux ou trois ans. Mais les périls auxquels il devoit néceſſairement être expoſé, les juſtes eſpérances qu'il avoit d'obtenir quelque avancement dans l'Egliſe, étant en ce tems-là Chapelain du Chevalier Joſeph Williamſon Sécretaire-d'Etat, & les perſuaſions de ſes parens & de ſes amis, l'engagérent à renoncer à ce deſſein.

[*C*] *En* 1680 *il publia une Relation de l'Etat de l'Egliſe Grecque.*] Il obſerve dans la Préface, qu'il avoit promis dans une Lettre, écrite de Conſtantinople en l'année 1669 à un Gentilhomme à Whitehall, qu'il lui donneroit à ſon retour en Angleterre une Relation de l'Etat préſent de l'Egliſe Grecque, tant par rapport à la Doctrine & aux Cérémonies, que par rapport à la Diſcipline; que pour acquitter ſa promeſſe, il en avoit donné une courte en Latin, à Oxford en 1679; & qu'il publie à préſent cet Ouvrage, conſidérablement augmenté, en Anglois. „ Vous verrez, *dit-il*, très-clairement, „ ce que les pauvres Chrétiens d'Orient ont à ſouffrir; & „ combien ſont puiſſantes les oppoſitions, au milieu deſ„ quelles ils maintiennent encore la profeſſion du Chriſtia„ niſme; comment la Croix de Chriſt triomphe, nonobſtant „ les cruelles moqueries & les inſultes de ſes Ennemis ju„ rés: il eſt vrai qu'il faut avouër, avec chagrin, qu'il s'eſt „ gliſſé parmi ces Chrétiens bien des erreurs dans la Doctri„ ne, & nombre de ſuperſtitions dans les Cérémonies & „ dans le Culte, qui font beaucoup de tort & de deshonneur „ à notre ſainte Religion, parce que cela l'expoſe continuel„ lement à la cenſure & au mépris des Mahométans, qui, „ groſſiers & ſtupides comme ils ſont, ne veulent point exa„ miner les fondemens & les preuves de la vérité de la Foi „ Chrétienne, mais jugent du tout par les bizarres & fauſſes „ notions qu'ils en prennent ſur ce qu'ils voyent, & ſe for„ tifient tous les jours dans leurs anciens préjugés par de „ nouveaux ſujets de mépris. Le commun peuple parmi les „ Grecs ſuit aveuglément ce qu'on lui enſeigne, ſans le moin„ dre examen, & dépend abſolument de ſes Paſteurs & Gui„ des ſpirituels en tout ce qui concerne la Religion, étant „ profondément ignorant, & ſans aucune connoiſſance de „ l'Ecriture Sainte, parce qu'il y en a peu qui ayent le loiſir „ de le lire, & qu'il y en a encore moins qui en ayent la „ capacité. L'illuſtre Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtan-

„ tino-

tésse d'Oxford, par le Président & la Société du Collége de la Madelaine; mais ayant conçu quelque dégoût pour ce Benefice, il le résigna au bout d'un mois. Le Docteur Thomas Pearce, Doyen de Salisbury, le nomma, au mois de Janvier 1687 à une Prébende dans l'Eglise de Heyghtbury dans la Province de Wilts. Au mois d'Août 1688, le Docteur Giffard, Président du College de la Madelaine, qui étoit Papiste, lui ôta sa place de Membre du Collége, parce qu'il refusa de vivre avec les nouveaux Membres Papistes, qu'on y avoit fait entrer, étant alors le premier Boursier du Collége. Il fut rétabli au mois d'Octobre suivant; mais ayant après cela refusé de prêter les Sermens au Roi Guillaume & à la Reine-Marie, le Président & les Membres du Collége déclarérent sa place vacante le 25 Juillet 1692 (g). Il mourut à Londres le 11 Mai 1710 [D], & fut enterré le 13 de ce mois dans l'Eglise de Ste. Anne.

(g) Ideas Ath. Oxon. ubi supra.

„ tinople, avoit eu dessein, en faisant traduire le Nouveau „ Testament en Grec Vulgaire pour l'usage & l'instruction „ des gens du commun, qu'ils fussent édifiés dans la très-„ sainte foi, & pleinement instruits dans la connoissance de „ Dieu & de notre Sauveur. Mais quoiqu'ils ayent assez de „ curiosité & de lumiéres pour consulter ces Ecrits sacrés, „ les Exemplaires en sont rares, & il s'en trouve très peu, „ & l'on n'a pas soin d'en procurer une nouvelle Edition; & „ il est plus qu'apparent que ce n'est pas sans dessein qu'on en „ agit ainsi, pour les tenir dans une plus grande sujettion & „ dans un plus grand respect, pour ne pas dire, dans une „ plus grande ignorance. Ils sont nourris dans leurs ancien-„ nes idées, & ils sont si zélés à maintenir jusqu'aux moindres „ observances extérieures, que les Evêques eux-mêmes, qui „ seroient disposés à relâcher quelque chose de la sévérité de „ leurs jeûnes, n'osent entreprendre de faire le plus léger „ changement, de peur que leur peuple, qui est d'une opi-„ niatreté extrême, n'en soit choqué, & ne conçoive des „ doutes sur la vérité de ce qu'ils veulent qu'il croye & qu'il „ professe". *A considérer donc l'état présent des choses il y a très-peu d'espérance d'une Reformation, ni rien qui l'annonce. Car ce qu'il y a de plus triste, c'est que, quoique tous ceux qui possédent l'Antiquité voyent clairement, que les Grecs d'aujourd'hui se sont écartés à divers égards de la Doctrine de leurs Ancêtres, & ont corrompu la simplicité & la pureté de la Religion, en y mêlant des opinions & des imaginations bizarres, ils prétendent néanmoins que leurs principes sont conformes à la doctrine des Péres, & qu'ils suivent les Traditions de la primitive Eglise. Mais sans remonter au delà du siécle passé, si l'on compare la Reponse du Patriarche Jeremie aux Lettres des Théologiens de Wittemberg en 1576, avec leur Confession de foi, publiée en 1662, & avec le Synode de Bethleem, dans l'année 1671, on trouvera une si prodigieuse différence entre la modestie de ce Patriarche, & leurs decisions hautes; que toute personne sage & capable de réflexion, se persuadera que dans les derniers tems ils se sont plus que jamais laissés gagner aux artifices, aux insinuations, & aux manéges couverts des subtils Emissaires de Rome, qui sont toujours aux aguets pour surprendre les pauvres Grecs, & profitent de leur misére, pour les porter à se rapprocher de plus en plus de leur Communion, & avec le tems à une entiére soumission. Je ne doute pas que le tems, qui dévoile très-tard les secrets les plus cachés, ne découvre le mystére du dernier Synode, tenu par le Patriarche de Jerusalem. Lorsque j'allai voir ce Prélat à Constantinople, quelque tems avant mon départ, sachant que j'étois Prêtre de l'Eglise Anglicane, & Chapelain de son Excellence l'Ambassadeur d'Angleterre à la Porte, il me reçut avec de grands égards, & me dit, qu'il avoit diverses Pieces contre ceux de Rome, qu'il vouloit faire copier, & me remettre, pour les faire imprimer en Angleterre; il ne me dit pas, je l'avoue, sur quelles matiéres elles rouloient, ni ne jugeai à propos enjuite de me les envoyer, comme il en avoit eu d'abord le dessein. En réfléchissant sur ses Discours, je fus d'autant plus étonné des decisions de ce Synode, assemblé par son autorité; & peut-être ne pecherois-je ni contre l'humilité ni contre la charité, en conjecturant les argumens qui les ont persuadés & déterminés.* „ Les desseins des Partisans de Rome, à „ l'exécution desquels ils ont travaillé depuis plusieurs an-„ nées, furent bientôt découverts par Cyrille Lucar, Pa-„ triarche de Constantinople, qui étoit un homme aussi dis-„ tingué par ses grands talens, que par un courage extraor-„ dinaire; il étoit résolu d'y mettre obstacle, & de les arrê-„ ter, autant qu'il dépendroit de lui, de réformer peu à peu „ & par degrés les erreurs & les abus qui s'étoient glissés „ parmi les Grecs, & d'établir une union plus étroite entre „ l'Eglise d'Orient, & les Eglises Réformées de la Chrétien-„ neté. Il encourut par-là l'indignation du Pape Urbain VIII. „ & des Cardinaux de la Congregation *de propaganda fide*, „ comme on dit à Rome, parce qu'ils savoient bien, qu'il „ n'y avoit rien de bon à faire pour eux, tant qu'il occupe-„ roit le Siége Patriarchal. Après avoir fait diverses tenta-„ tives pour l'engager par les voyes de la douceur à se dé-„ sister de ses prétentions, voyant qu'il avoit trop de cœur „ & trop de probité pour entrer dans leurs ouvertures, & „ dans leurs propositions, ils mirent en œuvre toute sorte „ de mauvais moyens pour le dépôner; ils le noircirent & „ le diffamérent par mille calomnies; & le persécutérent avec „ un acharnement & une malice si terrible, qu'ils n'eurent „ de repos, que lorsqu'ils l'eurent fait étrangler. J'ai ajou-„ té une courte Histoire de l'Etat de l'Eglise Grecque sous „ le gouvernement de ce Grand Homme, tirée de Mémoi-„ res & de Piéces autentiques. C'est un tribut que j'ai cru „ devoir à la mémoire de cet illustre Prélat, qui a tant souf-„ fert durant sa vie de la part des Jésuites, qui ont été les „ principaux instrumens qu'on a employés pour le persécuter „ & pour le faire finir tragiquement, & qui est traité enco-„ re plus indignement par Monsieur Arnaud, de qui, vu „ ses lumiéres & sa piété, on n'attendroit pas un si mauvais „ procédé, mais que son zéle ardent pour la doctrine Ro-„ maine de la Transubstantiation, a emporté au-delà des „ bornes; ajoûtez les *Grecs Latinisés*, qui, contre toutes „ les Loix de l'humanité, payent ses bonnes intentions de „ haine, & déchirent sa réputation par les plus noires ca-„ lomnies, non tant pour satisfaire leur passion, au bout „ d'un si long terme, mais par des vuës d'un vil & lâche in-„ térêt temporel, comme j'ai de justes raisons de le penser „ & de le croire. Dans le fond, après tous ses beaux trioms-„ phes, remportés sur les pauvres Grecs, qui se déclarent „ à présent si hautement pour une Transubstantiaton (*Metou-„ siosis*), on doit pourtant se souvenir, qu'indépendamment „ de leur ignorance, du véritable état de la question, dont „ il n'ont jamais bien étudié les conséquences, & qu'ils n'en-„ tendent point encore, comme leur stupide silence & leur „ étonnement, quand on y insiste le dénountrent, on doit, dis-„ je, se souvenir, qu'ils n'exposent point le Sacrement à l'a-„ doration publique; qu'ils n'ont point de *Fête du Dieu*, qui „ a été pour moi le plus mortifiant spectacle du monde: car „ qui ne seroit confondu de voir la plus sainte institution de „ notre divin Sauveur, changée en pompeuse Comédie? & „ enfin, qu'ils ne chantent rien dans leurs Eglises, qui res-„ semble le moins du monde à ce que ceux de Rome ap-„ prennent à chanter à leurs peuples dans la procession so-„ lennelle de ce jour-là; *non est panis, sed est homo Deus & Salvator meus*; pour ne rien dire à présent des autres dif-„ férences qu'il y a sur le sujet du Sacrement entre l'Eglise „ Grecque & la Romaine, comme la Communion sous les „ deux Espéces, la coutume de donner la communion aux „ enfans, &c."

[D] *Il mourut à Londres le* 11 *Mai* 1710.] La dernière Lettre qu'il écrivit à son ami Mr. Thomas Hearne, étoit du premier d'Avril de cette année, & elt conçue en ces termes (3).

(3) *Vid.* Hearn's *Appendix to his Collection of Curious Discourses* n. 81.

„ Monsieur,

„ Je vous écris pour accuser la réception de votre Lettre „ du 25 Mars. Je ne crois pas que l'Inscription (4) qui s'y „ trouve soit autentique; mais je ne suis pas en état de m'é-„ tendre là-dessus, à cause que je ne vois plus du tout de „ l'œil droit, & que le gauche est fort foible, ce qui ne me „ permet pas de m'appliquer à lire ou à écrire au-delà de „ quatre ou cinq minutes de suite; cela joint à l'inflamma-„ tion de mon autre œil inutile me cause une douleur vive „ & continuelle, desorte que je suis contraint, pour trou-„ ver quelque espéce de soulagement, de me mettre sur mon „ lit la plus grande partie du jour. Dieu me donne la pa-„ tience dont j'ai besoin, & la soumission due à sa divine vo-„ lonté. Ainsi voilà, selon les apparences, notre Commer-„ ce enfin entiérement rompu du moins de mon côté; ne „ vous donnez donc pas la peine de m'écrire, jusques à ce que „ vous ayez de mes nouvelles, par un billet de ma main, „ ou de celle de quelque Ami. Je bénis Dieu de ce que mal-„ gré mon mal & mes peines, je ne suis point malade, & „ je ne sens point encore les symptômes d'une mort pro-„ chaine; cependant quand je pense à mon grand âge, ayant „ déjà à peu près vécu soixante-douze ans (car je suis né le „ 3 Juin 1638) je conclus que je n'ai pas longtems à vivre, „ & que quelque attaque imprévue m'emportera.

„ Mr. Br. m'a dit cette semaine, que Mr. Fisher lui avoit „ appris que son parent le Docteur Hudson, devoit venir „ bientôt à Londres. Si cela est, priez-le de me venir voir, „ car je souhaite fort de le voir & de m'entretenir avec lui. „ Je ne puis écrire davantage. Je finis celle-ci, qui sera je „ crains la dernière, en priant Dieu de vous accorder une „ longue vie, une santé ferme, & l'usage perpétuel de vos „ yeux. *Dixit meo exemplo.* Je suis Monsieur, &c.

Tho. Smith.

Londres le 1 Avril 1710.

(4) Publiée par Mr. Hearne dans le V. Volume de l'*Itinerary* de Leland. p. 137.

SMITH (Jean) Docteur en Théologie. Ce Théologien savant & Orthodoxe, étoit issu des Smiths de Knaresbrough dans la Province d'York, branche Cadette de l'ancienne famille de ce nom de la Ville de Durham, qui porte pour Armes, aux trois Lozanges sur une Bande entre deux têtes de Licorne rasées. Notre Jean Smith étoit fils aîné de Mr. Guillaume Smith, homme d'un grand mérite, Maître-ès-Arts du Collége d'Emanuel à Cambridge, & Recteur ou Curé de Lowther dans la Comté de Westmorland, où Jean nâquit, & fut baptisé le 10 Novembre 1659. Il fit ses premiéres humanités à Lowther, & ensuite dans l'Ecole de Kendal, & il acquit dans ces deux endroits assez de connoissance des

Langues Latine & Grecque. A l'âge de seize ans il entra dans le Collége de St. Jean à Cambridge, où il passa par tous les exercices avec applaudissement, & fit de si grands progrès dans les Sciences, qu'il s'acquit beaucoup de réputation. Il demeura dans ce Collége jusques à ce qu'il eût pris le degré de Maître-ès-Arts, & vers ce tems-là le Docteur Denys Greenvill Doyen de Durham le fit venir, & par le crédit qu'il avoit dans le Chapitre il lui procura un des petits Canonicats de Durham, & le Vicariat de Bedlington proche de Newcastle. En l'année 1686 il accompagna en qualité de Chapelain Mylord Lansdown, Comte de Bath, que le Roi Jaques envoya en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à la Cour d'Espagne. A son retour, peu après la Révolution, Mr. Smith fut créé Docteur en Théologie à Cambridge, & devint Chapelain Domestique du Lord Crew, Evêque de Durham, qui avoit une estime & une considération toute particuliére pour lui; ce Prélat lui donna en 1690 la Cure de Gateshead, dans le voisinage de son autre Bénefice, qu'il résigna. Il fut aussi pourvu d'une Prébende à Durham, le 26 Septembre 1695. L'Evêque le nomma de plus, le 28 Juillet 1704 à la Cure de Bishop's Wearmouth, dans le même Diocése: il y répara l'Eglise, & fit bâtir à ses dépens une très-belle maison Pastorale, sans parler de plusieurs autres traits de générosité & de charité, deux Vertus qui brilloient en lui d'une façon particuliére. Il étoit à tous égards un Ornement de l'Eglise, ayant non seulement les connoissances convenables à sa profession, mais ses mœurs y étant assorties. Il n'avoit pas de plus grand plaisir, que de s'acquitter de ses devoirs, & de rendre service, surtout aux personnes qui étoient immédiatement sous sa conduite. Il se distinguoit dans toutes ses actions par une grande probité, & étoit défenseur zélé de la Piété & de la Religion: d'un commerce doux & aisé, sa conversation étoit agréable & solide. Il a publié divers Sermons [*A*]. Bon Humaniste, il entendoit aussi très-bien l'Histoire, & étoit en état de parler avec beaucoup de precision de ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Histoire & dans l'Antiquité. On voit par le caractére que le Docteur Hickes en a tracé dans la Préface de son *Thesaurus* & par l'Epître dédicatoire de ses Sermons, que Mr. Smith étoit très-versé dans la Littérature Septentrionale; d'ailleurs, comme il possédoit fort bien les Auteurs Grecs & Latins, & qu'il entendoit aussi l'Italien & le François, il se faisoit un plaisir de comparer ce qu'il y avoit de meilleur dans ces deux Langues. En un mot il passoit pour un Savant universel, aussi bien que pour un homme distingué par ses talens: il en a donné des preuves par un ou deux Manuscrits, qu'il a laissés, aussi bien que par le beau Supplément qu'il a fait à l'*Histoire Ecclésiastique* de Bede. Pendant qu'il étoit à Cambridge pour achever cet Ouvrage, il fut emporté subitement, & l'on attribua sa mort à sa mauvaise santé, ayant altéré son tempérament par sa trop grande sobriété, & par une application trop assidue à l'étude, ayant aussi déjà fort avancé l'Histoire & l'Antiquité de l'Eglise Catholique de Durham. L'*Histoire Ecclésiastique* de Bede, avec tous ses autres Ouvrages Historiques, a paru en 1722, & a été publiée, conformément à ses directions, par son fils Mr. George Smith, ci-devant Membre d'Inner-Temple. Il a laissé à ce fils un bien considérable, dont une partie venoit de sa femme, fille & unique héritiére de Mr. Guillaume Cowper, riche Marchand de Scarborough. Notre Auteur mourut le 30 Juillet 1715, dans la cinquante-sixiéme année de son âge, & il fut enterré dans la Chapelle du Collége de St. Jean à Cambridge, où on lui a érigé un monument, avec une Epitaphe, qui se trouve rapportée dans Stanton, & Le Neve (*a*).

(*a*) Sur des Mémoires, qui nous ont été communiqués.

[*A*] *Il a publié divers Sermons.*] I. *Sermon prononcé devant l'Université de Cambridge, sur Prov.* IV. 13. Londres 1700 in-8. II. *Apologie de l'Evangile & de ses Ministres, prononcé dans l'Eglise Cathédrale de Durham, le neuvieme Dimanche après la Trinité, sur* I. *Cor.* XV. 2. 2. Londres 1709 in 4. III. *Sermon prononcé devant les Enfans du Clergé, à leur premiére Assemblée solemnelle, dans l'Eglise de St. Nicolas à Newcastle*, le 10 *Septembre* 1713, *sur Exod.* XX. 12. Londres 1713 in-4, & réimprimé une seconde fois la même année. Il avoit été le principal promoteur de cet établissement de charité. IV. *Sermon prononcé à la dédicace de la Chapelle de Stockton, dans la Comté Palatine de Durham, sur Matth.* XXI. 9. Imprimé à Londres en 1712 in-8, & réimprimé une seconde fois dans le cours de la même année.

SOMERS (JEAN) Grand-Chancelier d'Angleterre, nâquit à Worcester en 1652, de Mr. Jean Somers, Procureur dans cette Ville, & de Catherine Ceaverne, Demoiselle d'une bonne famille de la Province de Shrop. Il fit ses premiéres études dans une Ecole particuliére de la Province de Stafford, & delà il alla à Oxford, où il entra en qualité de Pensionnaire dans le Collége de la Trinité (*a*); & ensuite dans le Middle-Temple à Londres, où il s'appliqua avec soin à l'étude de la Jurisprudence, en y mêlant celle des Belles-Lettres, qu'il possédoit parfaitement, comme il paroît par sa Traduction de *la Vie d'Alcibiade* de Plutarque, insérée dans le second Volume des *Vies* de cet Historien, traduites en Anglois par divers Auteurs. Il a traduit aussi en Vers l'Epître de *Didon* à *Enée*, insérée dans la Traduction des *Epîtres d'Ovide* par divers Auteurs. Il parut bientôt avec distinction au Barreau, & en 1681 il eut beaucoup de part à une Piéce intitulée, *Apologie juste & modeste des Procédures des deux derniers Parlemens* [*A*] imprimée in-4. & qui étoit une Réponse à la *Déclaration* du Roi Charles II. *à tous ses bien-aimés Sujets, touchant les raisons, qui l'avoient obligé de dissoudre les deux derniers Parlemens.* Le 24 Juin 1683 il

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 960.

[*A*] *Il eut beaucoup de part à une Piéce intitulée*, Apologie juste & modeste des procedures des deux derniers Parlemens.] Mr. Burnet dit (1) que *le premier plan de cette Réponse, dressé par Sidney, fut revu par Somers, & que Jones* (2) *y mit la derniére main. La Piéce, pleine de feu & de solidité, étoit des mieux écrites qui parurent en ce tems-là.* On observe dans cette Piéce (3) „ qu'on ne nie point, que nos Rois n'ayent „ été en grande partie revêtus du pouvoir de convoquer & „ de dissoudre les Parlemens. Mais de peur que par jeunes„ se, défaut d'expérience ou de lumiéres, ils n'oubliassent „ notre Constitution, ou n'en prissent une fausse idée, ou „ par passion, par quelque motif d'intérêt particulier, ou „ par de mauvais conseils ils ne fussent séduits au point de „ n'assembler point de Parlemens, quand la nécessité des af„ faires le demanderoit, ou de les dissoudre avant que d'a„ voir fini celles pour lesquelles ils auroient été convo„ qués; la sagesse de nos Ancêtres y a pourvu par divers „ statuts (4), qui ordonnent qu'il y ait des Parlemens an„ nuels, & qu'ils ne pourront être ni prorogés ni dissous, „ jusques à ce qu'on ait expédié toutes les Requêtes & tous „ les Bills qui sont sur le tapis. La Constitution du Gou„ vernement seroit également imparfaite & destructive d'el„ le-même, si l'on avoit laissé au Prince la liberté de ne ja„ mais convoquer de Parlement, ou qu'on lui eût donné le „ pouvoir de les congédier arbitrairement & selon son bon„ plaisir. Le même Serment sacré, par lequel le Roi s'obli„ ge à son Couronnement de permettre aux Juges de tenir „ leurs séances à chaque Terme, & de maintenir inviolable„ ment les droits & les priviléges de ses Sujets, l'engage „ aussi à tenir des Parlemens, & à leur laisser le tems de va„ quer aux affaires publiques". On remarque ensuite (5) „ Que quoiqu'il paroisse à la honte de l'Angleterre, qu'il „ y a eu des Anglois qui ont eu part au conseil funeste „ de dissoudre les deux derniers Parlemens, & à la Déclara„ tion pour justifier ce procédé, les Gallicismes qu'on apper„ çoit dans la Piéce, font voir que l'Auteur est d'une autre „ Nation, ou du moins qu'il avoit l'esprit si occupé des In„ térêts de la France, pendant qu'il travailloit à aigrir & à „ perpétuer les différends entre le Roi & ses Sujets, qu'il „ n'a pu parler que le langage de ceux à qui il penfoit; sans „ cela il n'auroit pas fait dire au Roi, *c'est une chose qui nous est fort sensible*; façon de parler particuliére aux François, „ & inconnue aux autres Nations. Les Lecteurs, qui enten„ dent cette Langue, remarqueront tant d'autres tours de „ cette nature, qu'ils auront de justes raisons de douter, si „ toute la Piéce n'est pas une Traduction, & laquelle des „ deux, de celle qui a paru en Anglois, ou de celle qui a „ paru en François est l'Original. Ne soyons donc plus sur„ pris, si l'on fait à Paris plutôt qu'à Londres, la nouvelle „ de la dissolution de nos Parlemens, puisque c'est-là qu'on „ a dressé les raisons qu'on nous en donne. Les Pairs assem„ blés à Oxford ignoroient si parfaitement ce dessein, qu'ils „ n'avoient pas seulement pensé à une dissolution, lorsqu'ils „ l'entendurent brusquement déclarer; mais la Duchesse de Ma-

(1) *Mém. Hist. de la Gr. Bret.* T. II. p. 576. Ed. in-12.

(2) Le Cheval er Guillaume Jones, Procureur-Général du Roi Charles II.

(3) P. 2.

(4) 4 Edw. III. C. 14. 36. Edw. III C. 10. 2. Rich. II. No. 28.

(5) *A Just and modest. Vindication.* p. 4. 5.

il fut un des Avocats de Meſſieurs Thomas Pilkington, Samuel Shute, Henri Cornish, de Ford Lord Gray, du Chevalier Thomas Player, & de pluſieurs autres, recherchés pour une émeute qu'il y avoit eue dans la Ville à l'élection des Sherifs en 1682. En 1688 il fit encore la fonction d'Avocat pour les ſept Evêques [*B*] qui avoient été empriſonnés. Il étoit Député de Worceſter ſa Ville natale à la Convention, que le Prince d'Orange convoqua pour le 22 Janvier 168$\frac{8}{9}$; & il fut un des Membres de la Chambre Baſſe, qui conférérent avec les Seigneurs ſur le terme d'*Abdication* [*C*]. Peu après l'avènement

„ Mazarin avoit des correſpondances plus ſûres, puiſqu'elle le débita la nouvelle à St. James, pluſieurs heures avant „ que la choſe ſe fît. Cette déclaration ne fut communiquée „ au Conſeil Privé que le Vendredi, 8 d'Avril, lorſque le „ Roi, agiſſant ſelon le même eſprit, déclara gracieuſement „ à ſon Conſeil, qu'il vouloit la donner, ſans demander „ aux Seigneurs leur avis. Cependant Mr. Barillon, Ambaſſadeur de France, l'avoit lue non ſeulement à un Gentilhomme dès le 5 Avril, mais l'avoit conſulté, & lui en „ avoit demandé ſon ſentiment; ce dont Son Excellence „ pourra d'autant mieux ſe ſouvenir, par la grande liberté „ avec laquelle la perſonne en queſtion tourna la Pléce en „ ridicule en ſa préſence". On attribue encore à Mr. Somers pluſieurs autres Piéces, qui parurent en ce tems-là. Mr. Burnet parlant du Grand-Juré, qui ne voulut pas recevoir l'accuſation contre le Comte de Shaftesbury rapporte (*a*) qu'on allégua en faveur des Jurés, que leur Serment portoit de faire un rapport fidéle de la Vérité, & que par conſéquent leur Conſcience ne leur permet pas d'ouvrir la „ porte à des pourſuites injuſtes, de quelques dépoſitions „ qu'elles ſoient appuyées. Ce ſentiment fut appuyé dans un „ Ouvrage qui parut alors ſur cette matiére, & où l'on allégnoit la Raiſon & les Loix. On attribuoit cet Ecrit à „ Mylord Eſſex, mais j'ai ſu depuis qu'il étoit de Mr. Somers, habile homme, que le Comte eſtimoit extrêmement, & de la plume duquel ſortirent les meilleures Piéces qui parurent dans ce tems-là".

(*a*) *Hiſt. Rep.* 191.

[*B*] *En 1688 il fit encore la fonction d'Avocat pour les ſept Evêques.*] Il parla le dernier, & plaida avec beaucoup de force & d'éloquence contre le Pouvoir de diſpenſer des Loix pénales. Il rappella l'affaire de Thomas & de Sorrel devant la Cour de l'Echiquier, ſur la validité de la diſpenſe du Statut d'Edouard VI. touchant le débit du Vin; & il fit voir que tous les Juges avoient été d'opinion, qu'un Acte du Parlement ne peut jamais être abrogé, ou ſuſpendu dans ſon exécution, ce qui eſt une abrogation à tems, que par la Puiſſance Légiſlative même. Qu'il étoit vrai qu'on n'avoit pas été d'accord ſur la queſtion, juſqu'où le Roi peut remettre la peine, dans le cas d'une telle Loi particuliére, par rapport à une perſonne particuliére; mais que tout le monde convenoit, que le Roi n'étoit pas en droit de ſuſpendre aucune Loi, dont on ne pouvoit être diſpenſé que par un Acte du Parlement. Que par les Loix de tous les peuples civiliſés, lorſque le Prince ordonne une choſe, qui paroît contraire aux Loix, à celui qui doit la faire, il lui eſt non ſeulement permis, mais que c'eſt un devoir pour lui de faire des repréſentations au Souverain, *reſcribere Principi*, & que c'étoit-là tout ce que les Evêques avoient fait, & encore de la manière la plus reſpectueuſe. Qu'il ne pouvoit y avoir en cela le moindre deſſein de donner atteinte à la prérogative du Roi, le Roi n'ayant point une pareille prérogative. Que la Requête ne pouvoit paſſer pour *jéſuitique*, puiſqu'elle avoit été préſentée en particulier, & au Roi ſeul; ni pour *fauſſe*, puiſqu'elle expoſoit vrai; ni pour *malicieuſe*, parce qu'on n'en avoit pas cherché l'occaſion, mais qu'il s'agiſſoit d'un Ordre qui leur avoit été donné; en un mot qu'elle ne pouvoit être qualifiée de *Libelle*, parce que le but en étoit innocent, & qu'ils s'étoient tenus dans les bornes de l'Acte du Parlement, qui donne aux Sujets la liberté de s'adreſſer au Prince par voye de Requête, lorſqu'il ſe croient léſés.

[*C*] *Il fut un des Membres de la Chambre Baſſe, qui conférérent avec les Seigneurs ſur le terme d'*Abdication.] Les Seigneurs avoient ſubſtitué dans le vote des Communes le terme de *déſerté* à celui d'*abdiqué*. Mr. Somers fut le ſecond des Députés de la Chambre Baſſe, qui parla, & li dit: „ Mylords, la „ premiére choſe ſur laquelle je dois m'expliquer, c'eſt le „ changement que vous avez fait dans le Vote des Communes en mettant le mot de *déſerté* au lieu de celui d'*abdiqué*. „ Je dois inſtruire vos Seigneuries de quelques-unes des raiſons qui engagent les Communes à inſiſter ſur le terme „ *abdiqué*, & à ne point adopter la Correction de vos Seigneuries.

„ La premiére raiſon alléguée pour le changement, *c'eſt „ que le terme* Abdiqué, *eſt inconnu dans la Loi Commune d'Angleterre, & que par conſéquent on ne doit pas s'en ſervir.* La „ ſeconde, *que le ſens donné communément au terme d'*Abdication, *emporte un acte exprès & volontaire de renonciation, ce „ qui, ſelon vos Seigneuries, n'eſt pas le cas en queſtion, & n'eſt „ pas une conſéquence légitime des premiſſes.*

„ A l'égard de la premiére de ces raiſons, Mylords, ſi „ c'eſt une bonne objection, que le mot *abdiqué* n'a point de „ ſens connu dans la Loi Commune d'Angleterre, elle n'eſt „ pas moins bonne contre le mot *Déſerté*, puiſqu'on ne ſauroit produire aucun Livre de Loix, où ce dernier mot ait „ un ſens fixe & déterminé. Deſorte que cette premiére raiſon a la même force contre la Correction faite par vos Seigneuries, qu'elle a contre le terme employé par les Communes. Les deux mots ſont Latins, & en uſage chez les bons Auteurs, tous deux d'une ſignification connue, quoiqu'ils ne ſignifient pas la même choſe. *Abdiquer* ſignifia „ proprement *renoncer entiérement, rejetter, déſavouër, déclaſſer une choſe ou une perſonne, tellorte qu'on ne veut plus y prendre aucun intérêt: ſoit que cela ſe faſſe par des paroles expreſſes „ ou par écrit* (qui eſt le ſens que vos Seigneuries donnent à „ ce terme, & qui eſt proprement *Réſignation*, ou *Ceſſion*) „ *ſoit que cela ſe faſſe par des actes incompatibles avec la poſſeſſion de la choſe dont il s'agit:* Ce qui, ſelon les Communes, „ eſt le cas préſent, & c'eſt par cette raiſon qu'elles ont choſi le terme *d'abdiqué*, comme exprimant mieux qu'un autre „ ce qu'elles entendent. D'autres expliquent ce terme dans „ ce dernier ſens, & que ce ſoit là ſa vraye ſignification, „ c'eſt ce que je vais prouver par les meilleurs Auteurs.

„ Le premier c'eſt Grotius, *De Jure Belli & Pacis* L. II. „ C. 4. §. 4. *Venit enim hoc non ex Jure Civili, ſed ex Jure „ Naturali, quo quiſque ſuum poteſt abdicare, & ex naturali „ Præſumptione, qua voluiſſe quis creditur, quod ſufficienter „ ſignificavit*: il continue enſuite, *Recuſari Hæreditas non „ tantum verbis, ſed etiam re poteſt, & quovis indicio voluntatis.*

„ Une autre preuve, que je citerai, pour montrer qu'il „ ſuffit pour *abdiquer* une choſe, de faire un acte incompatible avec la conſervation ou la poſſeſſion de la choſe, quoiqu'il n'y ait pas de *Renonciation* en termes exprès, eſt tirée du *Lexicon Juridicum* de Calvin, qui dit, *Generum abdicat, qui ſponſam repudiat.* Voila une *Abdication*, qui n'eſt point énoncée en paroles, mais par un Acte qui indique ſuffiſamment le deſſein.

„ J'allégueral, en troiſiéme lieu, Briſſon, *de Verborum ſignificatione*, qui s'exprime en ces termes: *Homo liber, qui „ ſe ipſum vendit*, abdicat *ſe ſtatu ſuo*: c. a. d. un homme libre, qui ſe vend lui-même, fait un acte qui ne peut „ ſubſiſter avec ſon état de liberté, & par cette raiſon il „ eſt dit proprement & à la lettre, *ſe* abdicaſſe *ſtatu ſuo.*

„ Budæus dans ſes Commentaires *ad legem ſecundam de „ Origine Juris*, explique ce mot de la même manière que „ Adicare *ſe magiſtratu eſt idem quod abire penitus magiſtratu.*

„ Et Grotius dans ſon Livre *de Jure Belli & Pacis* L. I. „ C. 4. §. 9. ſemble expliquer le terme *abdicare*, par *manifeſte habere pro derelicto*, c'eſt-à-dire, *qu'abdiquer une choſe, c'eſt l'avoir tellement abandonnée, qu'on n'y ait plus de „ droit*; & c'eſt là le ſens qu'y ont donné les Communes, „ c'eſt *une entiére aliénation de la choſe*, & il eſt oppoſé alors directement au mot de *dicare*: Dicat, *qui proprium aliquod „ facit*: abdicat, *qui alienat*: c'eſt ainſi que s'exprime *Praeſtus*, dans ſon *Lexicon Juris.* Les Communes inſiſtent donc „ ſur ce terme, comme étant le plus propre.

„ Le mot de *déſerté*, que vos Seigneuries y ont ſubſtitué, „ a non ſeulement une ſignification douteuſe, mais dans le „ ſens ordinaire tant de la Loi Commune que de la Civile il „ ſignifie une ſimple *ceſſation*, un *délaiſſement temporaire*, „ d'une choſe, une *ſimple négligence*, qui laiſſe à la Partie „ la liberté d'en reprendre poſſeſſion. *Defertum pro neglecto*, dit Spigelius dans ſon *Lexicon.* Bartole ſurtout explique clairement la différence qu'il y a entre *déſerer* & *derelinquere*, ſur la 8. Loi du Tit. 58. du Liv. XI. du *Code*: voici „ ſes termes: *Nota diligenter, ex hac lege, quod aliud eſt agrum* deſerere, *aliud* derelinquere; *qui enim* derelinquit, „ *ipſum ex penitentia non revocat; ſed qui* deſerit *intra biennium „ poteſt*; Par où il eſt évident, Mylords, qu'on appelle „ *Déſertion* ce qui eſt temporaire, & dont on peut revenir; „ & *Délaiſſement*, quand on n'a ni le pouvoir ni le droit de reprendre ce que l'on a quitté. C'eſt ainſi que dans les meilleurs Auteurs, & dans la Loi Civile, *déſerere Exercitum* ou *déſerter*, ſignifie l'action des Soldats qui quittent leurs Drapeaux. *Cod.* Lib. XII. §. 1. Et dans le Droit Canonique, *déſerter un Bénéfice* ne ſignifie autre choſe que la *Non-Reſidence*; c'eſt ce qu'on voit dans le *Lexicon Juris* de Calvin, au mot *Deſert. ſecundum Canones.* Dans les deux cas, les Parties ont non ſeulement le droit de retourner, mais y ſont même obligées; & comme les Communes ne croyent pas que ce ſoit là le cas dont il s'agit à préſent, elles ne peuvent ſe perſuader, Mylords, que vous le croyiez, puiſqu'en ſoûtenant votre derniére Correction, vous déclarez, *que vous avez été & que vous êtes „ prêts à convenir des meſures néceſſaires, pour aſſurer la Nation „ contre le retour du Roi Jaques*; ce que vos Seigneuries ne pourroient faire avec juſtice, ſi elles regardoient l'action du Roi, comme une ſimple retraite cauſée par ſa négligence, & qui lui laiſſeroit la liberté de retourner. C'eſt pour ces raiſons, Mylords, que les Communes ne peuvent approuver le premier changement, en inſérant le mot de *déſerté*, au lieu de celui d'*abdiqué*; parce qu'il ne peut en aucune manière convenir à la choſe, & qu'il ne leur paroît pas même exprimer la penſée de vos Seigneuries, telle qu'elle eſt contenue dans les raiſons qu'elles ont produites; au-lieu que le mot *abdiqué* leur paroît exprimer la conſéquence qu'on doit tirer de la premiére partie du Vote, auquel vos Seigneuries ont concouru: *Que „ le Roi Jaques en entreprenant de renverſer la Conſtitution, & „ en violant le Contrat Original entre lui & le peuple; en violant les Loix fondamentales, & en ſe retirant hors du Royaume, avoit renoncé à être Roi ſuivant la Conſtitution, en voulant gouverner d'une manière deſpotique, inconnue à la Conſtitution, & qui ne pouvoit ſubſiſter avec elle. Qu'il avoit renoncé*

ment du Roi Guillaume & de la Reine Marie à la Couronne, il fut nommé Solliciteur-Général, & fut creé Chevalier; & dans les débats qu'il y eut dans la Chambre Baſſe touchant la Bill pour reconnoître le Roi & la Reine comme Souverains, & les Actes de la Convention pour valides, il ſoutint avec une force de raiſon ſans replique la validité de la Convention [*D*]. Au mois d'Avril 1692 il fut fait Procureur-Général, & au mois de Mars 169[illegible] le Roi le fit Garde du Grand Sceau. En 1695 il propoſa un Expédient pour empêcher que la Monnoye ne fût rognée [*E*], & le 15 Juin de la même année le Roi le nomma un des Régens du Royaume pendant ſon abſence, comme il le fut auſſi en 1696 & 1697. En 1697 il fut créé Lord Somers, Baron d'Evesham, & fait Grand-Chancelier. Pour le mettre en état de ſoutenir ſes titres, le Roi lui donna les fiefs de Reygate & de Howlegh dans la Province de Surrey, & une penſion de deux mille & cent Livres St. ſur les revenus des Fiefs perpetuels. Au mois de Juillet 1698 il fut encore un des Regens du Royaume durant l'abſence du Roi, qui lui écrivit de Hollande ſur le Traité de Partage; mais ce Prince ne reçut la réponſe du Chancelier qu'après la ſignature du premier Traité de Partage [*F*]. Le 3 Mai 1699 il fut encore nommé un des Regens. Mais au commencement de

„ *noncé à la Dignité de Roi, ſelon les Loix, c'eſt-à-dire de* „ *Roi, tel qu'il avoit juré de l'être, de Roi auquel l'Allegeance,* „ *ou l'obéiſſance des Anglois étoit dûe, & avoit établi une autre* „ *ſorte de domination:* ce qui eſt en tout ſens une *abdication*, „ & un *abandon de ſon titre de Roi*, auſſi parfait, que s'il y „ eût renoncé en termes exprès. Toutes ces raiſons, Mylords, „ engagent les Communes à inſiſter ſur le mot *abdiqué*, & ne „ leur permettent pas de recevoir celui de *déſerté*.

„ Dans le Cours de la Conférence les Comtes de Clarendon & de Nottingham firent de grands efforts pour répondre à ce qu'on avoit allégué, tiré des Juriſconſultes, „ pour appuyer le terme d'*Abdication*, le Comte de Nottingham, inſiſtant toujours ſur ce que ce mot étoit inconnu „ dans la Loi Commune, Mr. Somers répondit:

„ Mylords, vous inſiſtes contre le terme d'*abdiqué*, ſur ce „ *qu'il eſt inconnu dans la Loi Commune*. Mais cela n'a pas „ lieu à l'égard du mot de *vacant*, ſur lequel nous diſputons à „ préſent; nous le trouvons dans nos Actes, & même appliqué à un cas tout ſemblable au nôtre, dans le premier „ Acte du régne de Henri IV. où on le trouve plus d'une „ fois employé; & là il emporte ce que je penſe qu'il emporte dans le Vote des Communes, dont il s'agit ici; & il „ ſeroit dur & déraiſonnable d'en exiger une plus ample explication, que celle que l'Acte même en donne; car il eſt „ queſtion préſentement de produire les raiſons que les „ Communes ont de vouloir maintenir leur Vote, & pas „ d'autre choſe.

„ Si vos Seigneuries veulent ſe donner la peine d'examiner l'Acte dans ce cas-là, elles y verront qu'il y avoit „ en premier lieu une réſignation de la Couronne & du Gouvernement faite & ſignée par le Roi Richard II; que cette „ Pièce fut portée au Parlement, où on remarqua, que le „ Trône étoit vacant, *quod Sedes Regalis*, ce ſont les termes, *fuit vacua*; l'Acte de Réſignation ayant été lu en Latin & en Anglois dans la grande Salle de Weſtminſter, où „ le Parlement étoit pour lors aſſemblé, les Seigneurs & les „ Communes l'acceptérent. Enſuite on voit qu'il y eut „ des Chefs d'accuſation produits contre Richard II. ſur leſquels on paſſa à la ſentence de dépoſition; vient après „ cela dans l'Acte: *Et confeſtim ut conſtabat ex præmiſſis, & eorum occaſione Regnum Angliæ cum pertinentiis fuit vacuum.* „ Alors Henri IV. ſe levant de la place qu'il occupoit en „ qualité de Duc de Lancaſtre, & étant aſſez élevé pour „ pouvoir être vu de par tout, revendique ſes droits à la „ Couronne: il y a dans l'Acte: *Dictum Regnum Angliæ* „ *ſic, ut præmittitur, vacans una cum Corona vendicat.* On „ trouve enſuite que ſur cette prétention, les Seigneurs & „ les Communes Interrogés, déclarérent unanimement qu'elle étoit fondée, & que l'Archevêque le prenant par la main „ le conduiſit *ad Sedem Regalem prædictam* &c. Il y a plus: „ après toutes ces procédures, on marque, & on obſerve „ d'une façon particulière que *prius vacans Sede Regali*, tous „ les Officiers publics s'étoient trouvés hors de fonction par „ la ceſſion & la dépoſition ſuſmentionnée; Henri IV. y „ pourvoit en prêtant Serment, & il donne de nouvelles „ Commiſſions.

„ Mylords, les Communes conçoivent donc qu'elles ont „ de bonnes raiſons, & qu'elles ſont fondées à déclarer dans „ leur Vote *le Trône vacant*. Mais pour ce qui eſt des Conſéquences qui en découlent, & de ce qu'il y a à faire, c'eſt „ ce qui n'eſt pas de notre Commiſſion; nous ne ſommes ici „ que pour juſtifier les expreſſions des Communes, & pour „ les maintenir contre les Changemens de Vos Seigneuries".

[*D*] *Il ſoûtint avec une force de raiſon ſans replique la validité de la Convention.*] Mr. Burnet nous apprend (7) qu'un des Membres de la Chambre Baſſe ayant révoqué en doute la Validité de la Convention, à cauſe qu'elle n'avoit pas été convoquée dans la forme ordinaire (par ce qu'on appelle des *Writs*) *Somers, alors Solliciteur Général, répondit avec beaucoup de preſence d'eſprit & de hardieſſe; que ſi ce Parlement n'avoit pas été legitime, ceux qui s'étoient alors aſſemblés, & qui avoient prêté les Sermens ordonnés par ce Parlement, étoient coupables de Haute-Trahiſon; que les Loix révoquées par ce Parlement, étoient encore dans toute leur force, & que par conſequent ils étoient tenus de rentrer inceſſamment ſous l'obéiſſance du Roi Jaques; que tout l'Argent levé, colligé, & payé, en vertu des Actes de ce Parlement, rendoit ſouverainement criminels ceux qui y avoient eu quelque part. Il dit ces choſes avec tant de zéle, & d'un tel air d'Autorité, que perſonne ne ſe trouva prêt à répondre, & que la Bill paſſa ſans aucune contradiction. Ce fut un ſervice eſſentiel, que Somers rendit dans cette occaſion, & que ne contribua pas peu à le faire valoir.*

(7) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret. T. IV. p. 22.*

[*E*] *En 1695 il propoſa un expédient pour empêcher que la Monnoye ne fût rognée.*] „ Somers Garde du Grand-Sceau, „ dit *Mr. Burnet* (8), propoſa à la vérité une choſe, qui „ auroit arrêté le mal pour toujours, ſavoir, de dreſſer avec „ tout le ſecret poſſible une Proclamation, qui ſeroit publiée par toute l'Angleterre dans un ſeul & même jour, & „ par laquelle il ſeroit ordonné qu'on ne recevroit la monnoye à l'avenir qu'au poids; de plus, il devoit être enjoint dans chaque Province, dans l'intervalle de trois ou „ quatre jours à tous les Habitans, qui auroient des Eſpéces, de les apporter, afin qu'elles fuſſent peſées, & que „ la différence entre leur poids, & ce qu'elles devoient valoir, fût enrégiſtrée. Pour les Eſpéces mêmes, elles devoient être gardées, juſqu'à ce que le tems preſcrit fût écoulé, & alors rendues aux Propriétaires, qui feroient „ d'autant moins de difficulté d'apporter leur Monnoye, „ que la Proclamation contiendroit une aſſurance poſitive, „ que la perte qu'ils faiſoient, ſeroit propoſée au Parlement, „ qui les en dédommageroit de maniére ou d'autre. Cette „ propoſition, qui plaiſoit extrêmement au Roi, fut rejettée „ par tous les Membres du Conſeil, qui craignirent que l'exécution n'en arrêtat la circulation de l'Argent, & ne cauſât des tumultes. Ceux, diſoient-ils, dont on péſeroit „ les Eſpéces, n'ajoûteroient point foi à la promeſſe, qu'on „ leur faiſoit, de les rembourſer du dommage cauſé par la „ Proclamation, & pourroient ſe revolter. Pour toutes ces „ raiſons, ils jugérent qu'il falloit renvoyer la diſcuſſion de „ cette affaire au prochain Parlement. Cet Avis augmenta „ le mal, & coûta plus d'un Million à la Nation; parce que „ la perſuaſion où l'on étoit, que le Parlement ſuppléeroit au défaut de poids des Eſpéces, encourages dans „ leur profeſſion ceux qui faiſoient le métier de les rognet".

(8) *Ibid. P. 295.*

[*F*] *Qui lui écrivit de Hollande ſur le Traité de Partage, mais ce Prince ne reçut la réponſe du Chancelier, qu'après la ſignature du premier Traité de Partage.*] La Lettre du Roi étoit conçue en ces termes:

„ Loo le $\frac{1}{11}$ Août 1698.

„ Je vous communiquai, avant mon départ d'Angleterre, „ qu'on avoit témoigné en France à Mylord Portland, quelque diſpoſition à en venir à un accommodement avec nous „ touchant la Succeſſion du Roi d'Eſpagne; du depuis le „ Comte de Tallard m'en a fait quelque ouverture, & m'a „ fait des propoſitions, dont Mylord Portland vous informera plus particuliérement, à qui j'ai ordonné de ne les „ communiquer à perſonne autre qu'à vous, & de vous laiſſer le maître d'en faire part à qui vous le jugerés à propos, pour que je ſache votre ſentiment ſur une affaire „ d'une ſi grande importance, & qui demande le plus profond ſecret. S'il arrive, que cette négociation ſe pouſſe, „ il n'y a point de tems à perdre, & vous m'envoyerez des „ Plein-pouvoirs, ſcellés du Grand Sceau, avec les noms en „ blanc, pour traiter avec le Comte de Tallard. Je penſe „ que cela pourra ſe faire ſi ſecrettement, qu'il n'y aura que „ vous & Vernon, & ceux à qui vous en aurez fait part, „ qui en auront connoiſſance, enſorte que les Clercs, qui „ expédieront la Commiſſion, & les Plein-pouvoirs, ne „ ſauront pas dequoi il s'agit. Selon toutes les nouvelles „ le Roi d'Eſpagne ne peut aller au-delà du mois d'Octobre, & le moindre accident peut l'emporter d'un jour à „ l'autre. J'ai reçu hier votre Lettre du neuf. Puiſque Mylord Wharton ne peut quitter à préſent l'Angleterre, il „ faut que je penſe à quelque autre pour l'Ambaſſade d'Eſpagne. Si vous connoiſſez quelqu'un qui y ſoit propre, „ informes-m'en, & ſoyez toujours aſſuré de mon affection.

„ William R".

Voici la Réponſe de Mylord Somers.

„ Tunbridge-Wells, le 28 Août 1698.

„ Sire,

„ Votre Majeſté m'ayant permis d'eſſayer ſi les eaux pour „ roient contribuer au rétabliſſement de ma ſanté, je m'étois rendu ici, préciſément dans le tems que j'ai reçu les „ ordres de Votre Majeſté. J'ai cru que je ne pouvois „ mieux faire, pour y obéir, que de communiquer le ſujet „ de la Lettre de Mylord Portland, à Mylord Oxford, à „ Mr. Montague, & au Duc de Shrewsbury; qui, avant „ mon départ de Londres, étoient convenus de s'aſſembler

„ vers

de l'année 1700 il fut dépouillé de ſa dignité de Grand-Chancelier [G], & l'année ſuivante la Chambre Baſſe l'accuſa de crimes & de malverſations; mais l'affaire ayant été portée à la Chambre des Pairs, il fut

„ vers ce tems-là; & en même tems je leur communiquai le „ profond ſecret que Votre Majeſté ſouhaittoit qu'on gardât là-deſſus. Depuis Mr. Montague & Mr. le Sécretaire „ ſe ſont rendus ici, & tout bien conſidéré, il nous a paru „ qu'il y avoit trois choſes, à repréſenter humblement à „ Votre Majeſté. La premiére, que de prêter l'oreille à des „ propoſitions de cette nature, peut avoir de fâcheuſes con„ ſéquences, ſi les François n'agiſſent pas de bonne-foi; „ mais ce qui nous tranquilliſe à cet égard, c'eſt que „ nous ſommes aſſurés que Votre Majeſté agira avec tou„ te la circonſpection poſſible dans une affaire, où l'hon„ neur & la ſûreté de toute l'Europe ſont ſi fort intéreſſés. „ La ſeconde choſe, qui nous a paru digne d'attention, c'eſt „ la fâcheuſe perſpective de ce qui arriveroit, ſi le Roi d'Eſ„ pagne venoit à mourir, avant que l'on eût pris quelques „ meſures d'avance, pour parer à cet accident, qui vraiſem„ blablement n'eſt pas éloigné; le Roi de France ayant de ſi „ grandes forces toutes prêtes, qu'il ſeroit en état de ſe „ mettre en poſſeſſion de l'Eſpagne, avant qu'aucun autre „ Prince pût lui faire tête. Votre Majeſté, qui eſt ſi par„ faitement inſtruite de ce qui ſe paſſe au dehors, eſt mieux „ en état que perſonne de juger de ce qu'il y a à faire, par „ rapport aux autres Pays. Mais pour ce qui regarde l'An„ gleterre, nous manquerions à notre devoir, ſi nous ne „ diſions clairement à Votre Majeſté, qu'il y a un ſi grand „ fond d'indifférence & de découragement généralement dans „ toute la Nation, qu'elle n'a pas la moindre diſpoſition à „ penſer de s'engager dans une nouvelle guerre; & qu'elle „ ſemble être fatiguée de Taxes au-delà de ce qu'on a pu „ s'imaginer, juſqu'aux dernières Elections, que cela a paru. „ Tel eſt le véritable état des choſes, ſur lequel Votre Ma„ jeſté pourra prendre les réſolutions qu'elle jugera les plus „ convenables. Il reſte à examiner quelle ſeroit la condi„ tion de l'Europe, ſi le plan propoſé avoit lieu. C'eſt ce „ dont nous croyons que nous ſommes très-peu en état de „ juger; mais il ſemble, que ſi les François étoient en poſ„ ſeſſion de la Sicile, ils ſeroient abſolument les Maîtres du „ Commerce du Levant; que s'ils avoient Final, & les au„ tres Ports de cette Côte, ce qui ôteroit à Milan toute por„ te à recevoir du ſecours, ou avoir quelque Commerce, ce „ Duché ſeroit très peu conſidérable entre les mains d'un „ autre Prince; & que ſi le Roi de France étoit le Maître „ de cette partie de Guipuſcoa, dont il eſt parlé dans le „ plan, outre les ports qu'il demande ſur l'Océan, il ſem„ ble qu'il lui ſeroit auſſi aiſé d'envahir l'Eſpagne par ce „ côté-là, qu'à préſent par la Catalogne. Mais il n'y a pas „ lieu de ſe flatter que la France abandonne ſes prétentions „ ſur une ſi vaſte ſucceſſion, ſans des avantages conſidéra„ bles; & nous ſommes tous perſuadés que Votre Majeſté ac„ cordera le moins qu'il ſe pourra, & mettra, autant qu'il „ ſera poſſible, les choſes ſur un pied qui puiſſe aſſurer „ pour la ſuite le repos de la Chrétienté, que tous vos Su„ jets ne peuvent douter, qui ne ſoit votre grand but. S'il „ y avoit moyen que l'Angleterre gagnât quelque choſe à ce „ Traité, ſoit en obtenant à l'occaſion de l'Electeur de Ba„ viére, qui par la médiation de Votre Majeſté gagne à cette „ affaire, qu'on nous accordât le Commerce libre dans quel„ ques-unes des Colonies Eſpagnoles, ſoit quelque autre „ choſe, ce ſeroit une choſe qui rendroit Votre Majeſté „ bien chére à ſes Sujets. Il ne paroît pas encore, ſuppo„ ſé que cette négociation continue, ce qu'il y aura à faire „ de votre part, pour l'exécution du Traité: s'il faudra ſeule„ ment que les Hollandois & les Anglois demeurent dans „ l'inaction, & que la France pourvoye à l'exécution. En „ ce cas, qu'elle ſûreté aura-t-on, que notre neutralité met„ tant les François en état de réüſſir, ils s'en tiendront aux „ termes du Traité, & n'entreprendront pas de tirer avan„ tage de leurs ſuccès.

„ Je demande humblement pardon à votre Majeſté, de „ ce que tout ce que je lui expoſe, eſt ſi mal en ordre. On „ ſait que les eaux de ce lieu embarraſſent ſi fort la tête, „ qu'on eſt réellement hors d'état d'écrire. Je ſerois au dé„ ſeſpoir, ſi mon abſence de Londres, avoit apporté le „ moindre délai à l'expédition des Ordres de Votre Majeſté. „ Elle aura la bonté de remarquer, que de la façon que la „ Commiſſion eſt dreſſée, il doit y avoir deux perſonnes de „ nommées; mais que l'un des deux peut agir en vertu des „ Plein-pouvoirs. Je ſuppoſe que Votre Majeſté ne trouve„ re pas à propos de nommer dans une affaire de cette na„ ture d'autres Commiſſaires que des Anglois, ou des per„ ſonnes qui ſoient naturaliſées.

„ Je prie Dieu, qu'il accorde à Votre Majeſté un ſuccès „ heureux & glorieux dans tous ſes deſſeins. Je ſuis avec le „ plus profond reſpect & la plus parfaite ſoumiſſion,

„ De Votre Majeſté

„ Le très-humble & très-obéiſſant „ Serviteur & Sujet.

„ P. S. Mr. le Sécretaire a écrit la Commiſſion, & je l'ai „ ſçellée de moiére, qu'âme vivante n'en a eu la moindre „ connoiſſance, à l'exception des perſonnes ſus-nommées".

[G] *Au commencement de* 1700 *il fut dépouillé de ſa Dignité de Grand Chancelier.*] Au mois d'Avril de cette année, on propoſa dans la Chambre des Communes, *de ſupplier humblement Sa Majeſté, par une Adreſſe, d'éloigner pour toujours le Lord Somers de ſa préſence & de ſes Conſeils:* mais la propoſition fut rejettée: rapportons le récit de Mr. Burnet (9). (9) *Ubi ſupra* T. IV. p. 431-434.

„ Les Chefs des Torys commencérent à inſinuer aux Favo„ ris la néceſſité où ſe trouvoit le Roi de changer de Mini„ ſtres, & ſurtout d'éloigner le Lord Somers. Ce Seigneur „ étoit regardé comme le Chef des Whigs, & par ſes ſages „ conſeils & ſa maniére modeſte de les donner au Roi, il „ avoit extrêmement gagné l'eſtime & la confiance de ce „ Prince: juſques-là que l'on comptoit que la plus grande „ force du Parti giſoit dans le crédit qu'il avoit auprès de ce „ Monarque, & dans la prudence avec laquelle il gouver„ noit les Whigs, & tempéroit la chaleur & les défiances, „ qui avoient donné tant de dégoûts au Roi, les premié„ res années de ſon Régne. On avoit ſurtout accuſé My„ lord Somers dans la Chambre des Communes d'avoir ôté „ à nombre de perſonnes l'Emploi de Juges à Paix. Cette „ accuſation fut fort exaggérée, & excita de grandes plain„ tes contre lui. Cependant c'étoit ſans raiſon. Quand on „ eut découvert en 1695 & 1696 le deſſein d'aſſaſſiner le „ Roi, & d'envahir le Royaume, les deux Chambres du „ Parlement firent une Aſſociation volontaire, qui fut en„ voyée par tout le Royaume pour la ſigner. Dans un tems „ de péril, comme étoit celui-là, on crut que ceux qui „ négligeoient d'entrer dans cette Aſſociation étoient, ou ſi „ mal diſpoſés, ou du moins ſi peu zélés, pour le Roi, „ qu'il ne convenoit pas de les laiſſer dans le Poſte de Ju„ ges de Paix. Ainſi le Conſeil expédia un Ordre, portant, „ que tous ceux qui auroient refuſé de ſigner l'Aſſociation „ ſeroient dépouillés de cet Emploi. Le Lord Somers avoit „ obéi à cet ordre, ſur les Expoſés que lui faiſoient les Gou„ verneurs, & les *Cuſtodes Rotulorum* des différentes Provin„ ces, qui n'étoient pas tous également prudens. Cepen„ dant il avoit toujours produit ces Expoſés au Conſeil, & „ n'avoit dépoſſédé perſonne que ſur un ordre particulier. „ Tout cela fut exaggéré, & on l'accuſoit d'avoir conſeillé „ & procuré lui-même les ordres qu'il avoit reçus. Cepen„ dant on ne put trouver dans ces prétendus Griefs aucun „ fondement à une Procédure légitime; & tout ce qui en ré„ ſulta, ce furent des murmures & des clameurs. Mainte„ nant on tâchoit de perſuader au Roi, que tout ce qu'il y „ avoit eu de dur dans la conduite que ſon Parlement avoit „ tenue en dernier lieu avec lui, étoit occaſionné par la hai„ ne que l'on portoit à ſes Miniſtres; & que s'il pouvoit „ ſe réſoudre à en changer, les choſes pourroient s'adoucir „ & ſe redreſſer dans un autre Parlement. C'eſt ce que le „ Comte de Jerſey s'efforça de faire goûter au Comte d'Al„ bemarle; & il eſt certain que le chagrin où étoit le Roi, „ le diſpoſoit à croire que s'il pouvoit mettre ſes affaires „ entre les mains des Torys, ceux-ci le ſerviroient avec au„ tant de zéle, & plus de ſuccès que les Whigs ne l'avoient „ fait; & il ſe flattoit que tout le blâme du paſſé retombe„ roit ſur les Miniſtres, qu'il alloit congédier. La premié„ re fois que la ſanté du Lord Somers lui permit de venir à „ la Cour, le Roi lui dit, qu'il paroiſſoit convenable à ſon „ ſervice, qu'il réſignât les Sceaux, & qu'il ſouhaittoit qu'il „ les lui rendît, comme de ſon propre mouvement. Ce Sei„ gneur s'en excuſa. Tous ſes Amis l'avoient preſſé de ne „ pas réſigner lui-même; puiſqu'il paroîtroit par-là, ou crain„ dre, ou ſe ſentir coupable. Il ſupplia donc le Roi de ne „ pas trouver mauvais, qu'en cela il ſuivît leurs conſeils. „ Mais il aſſure ce Prince, qu'auſſitôt qu'il verroit un Or„ dre ſigné de ſa main, portant qu'il devroit rendre les „ Sceaux, il s'y ſoumettroit ſans délai. L'Ordre fut appor„ té par le Lord Jerſey, & les Sceaux furent envoyés au „ Roi. C'eſt ainſi que le Lord Somers fut déchargé d'un Em„ ploi, qu'il avoit exercé pendant ſept ans avec une haute „ réputation de Capacité, d'Intégrité, & de Diligence. C'é„ toit à tous égards le plus Grand-Homme que j'aye jamais „ connu dans ce Poſte. La maniére dont on l'en fit ſortir, „ fut extrêmement blâmée de tout le monde, excepté de „ ceux qui l'avoient procurée. Nos Rois n'ont pas coutu„ me de congédier les Miniſtres, dont ils ſont bien ſervis, „ à moins d'y être comme obligés par une Chambre Baſſe, „ qui ne veuille fournir des Subſides qu'à cette condition. „ Mais ici un Miniſtre, qui avoit toujours été défendu par „ one grande Pluralité dans la Chambre des Communes, „ quand il y avoit été attaqué, qui avoit ſervi avec fidélité „ & avec ſuccès, & qui n'avoit jamais été ſi fort blâmé de „ rien, que d'avoir eu trop de complaiſance pour l'humeur „ & les idées du Roi, ou du moins d'avoir été trop doux & „ trop foible à lui repréſenter ſes fautes; ce Miniſtre ſe vo„ yoit éloigné, ſans qu'il y eût l'ombre d'une plainte for„ mée contre lui". Mr. Oldmixon nous apprend auſſi (10), (10) *Hiſtory of England during the Reigns of K. William and Queen Mary, Queen Anne, and K. George I.* p. 208. London 1735 in-fol.

qu'avant la prorogation du Parlement, qui ſe fit le 11 Avril, le Roi avoit inſinué au Chancelier la néceſſité où il ſe trouveroit de l'éloigner, pour s'accommoder avec ceux qui s'oppoſoient aux meſures du Miniſtére. Le Chancelier répondit là-deſſus au Roi „ Qu'il n'ignoroit pas le but qu'avoient ſes „ Ennemis, en le déchirant & en le perſécutant, comme ils „ venoient de faire. Que ſon plus grand crime étoit d'avoir „ les Sceaux, & qu'on lui pardonneroit dès qu'il les réſigne„ roit; mais qu'étant inſtruit du mauvais uſage qu'on en „ feroit, ſi on les mettoit entre leurs mains, il étoit réſo„ lu, avec la permiſſion de Sa Majeſté, de les garder en „ dépit de leur malice, & de ſoutenir toutes leurs attaques à „ l'aide de ſon innocence, & dans l'eſpérance d'être utile au „ ſervice de Sa Majeſté. Qu'il ne les craignoit point, & qu'il

„ De

fut déchargé [*H*]. Il se retira alors, & consacra son tems à l'étude; on l'élut Président de la Société Royale, dont il étoit depuis longtems Membre. En 1706 il proposa un Bill pour régler les Procédures

„ ne doutoit pas que si le Roi vouloit être aussi ferme pour „ ses Amis, qu'ils le feroient pour lui, ils feroient passer „ dans un nouveau Parlement tout ce qui pourroit être utile au „ Bien public". Le Roi secoua un peu la tête, en signe de défiance, & se contenta de dire, *il faut que cela soit*. Mr. Oldmixon assure que la personne, de qui il tient cette particularité, la tenoit de Mylord Somers lui-même. Le Docteur Kennet (11) rapporte, „ que le Roi envoya la Comte de „ Portland au Grand-Chancelier Somers, pour lui demander „ les Sceaux. Si le Roi fit cette démarche de son propre „ mouvement, ou à la persuasion de son nouveau Favori, „ qui étoit à la tête d'un Parti qui se fortifioit, c'est ce que „ l'Histoire ne peut décider; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est que par cette démarche le Roi perdit un grand „ nombre de véritables Amis, sans en gagner un seul, qui „ fût tel. Car, quoique le Lord Somers eût été attaqué „ dans la Chambre des Communes, la Pluralité y avoit pris „ sa défense avec chaleur: & comme il n'y avoit rien de „ plus propre à décourager ceux qui se feroient attachés de „ tout leur cœur aux intérêts du Roi, que de voir un si fidéle Ministre abandonné; la foiblesse (s'il est permis d'employer cette expression par rapport à un Prince qui étoit „ un Héros à la Guerre) la foiblesse, dis-je, avec laquelle le „ Roi céda aux tems de la Chambre des Communes, ne put „ que l'exposer à de nouvelles & à de plus vives attaques. „ Quoique l'éloignement du Chancelier déplut à quantité de „ personnes, ce Seigneur lui-même n'en parut point affecté, il se retira tranquille & content, & dans toutes les occasions qui s'en présentérent dans le Parlement, il servit „ le Roi, & contribua au Bien public avec autant de zéle, que s'il n'avoit point perdu son Emploi".

(11) *Complete History of England*, Vol. III.

[*H*] *La Chambre Basse l'accusa de Crimes & de Malversations, mais l'affaire ayant été portée à la Chambre des Pairs, il fut déchargé.*] La Chambre des Communes, à l'occasion des debats sur le Traité de Partage, accusa le Comte de Portland, & parut résolue d'attaquer encore d'autres personnes, qu'on croyoit avoir eu part à ce Traité; sur quoi Mylord Somers fit savoir à la Chambre le 14 Avril, qu'*ayant appris qu'il s'étoit élevé un Débat qui l'intéressoit, il demandoit d'être entendu*. On lui accorda sa demande, & on mit un siége pour lui auprès du Sergent, en dedans de la Barre à la main gauche. On chargea alors le Sergent d'avertir Mylord Somers qu'il pouvoit entrer, & l'Orateur lui dit qu'il pouvoit s'asseoir sur le siége préparé pour lui; il s'assit, & on écouta le discours qu'il fit; mais quand il se fut retiré, on conclut. „ Que Jean „ Lord Somers étoit coupable de Crimes & de Malversations „ pour avoir conseillé au Roi en 1698 le Traité de Partage, „ par lequel on cédoit à la France une partie considérable „ des Etats de la Monarchie d'Espagne". Mr. Simon Harcourt reçut ordre de porter l'accusation à la Chambre des Seigneurs. Voici en substance les Chefs d'Accusation, & les réponses de Mylord Somers. Art. I. „ Que connoissant fort „ bien les fâcheuses suites que devoit naturellement avoir „ l'injustice du partage de la Monarchie d'Espagne, il „ avoit cependant conseillé au Roi d'entrer en Traité pour „ cela, & qu'il avoit tellement encouragé & poussé cette affaire, que ledit Traité avoit été conclu & ratifié en 1698 „ sous le Grand Sceau d'Angleterre, pour lors dans la garde dudit Lord Somers". Il répondit en faisant une Relation claire & simple de tout ce qui s'étoit passé au sujet de ce Traité, s'en rapportant là-dessus aux Lettres du Roi & aux siennes, *dans lesquelles il croyoit s'être acquitté à tous égards & fidélement de son devoir*. Art. II. „ Que pour contribuer „ plus efficacement à la conclusion de ce Traité, ledit Lord „ Somers avoit préparé, corrigé, amplifié, altéré des Commissions, sans avoir aucun Ordre légitime pour cela, & „ sans en faire part aux autres Seigneurs Régens, ou prendre l'avis du Conseil-Privé; qu'il avoit de son autorité „ mis le Grand-Sceau d'Angleterre, laissant en blanc les „ noms des Commissaires, pour y être insérés ensuite". Art. III. „ Qu'y ayant mis le Grand-Sceau sans ordre légitime, il „ avoit travaillé à se faire envoyer un pareil ordre, dans l'espérance de cacher ces criminelles & dangereuses Pratiques, „ & pour qu'on ne fût pas qu'il n'en avoit point eu dans „ le tems requis". Mylord Somers répondit à ces deux Articles. „ Qu'ayant reçu des Ordres exprès du Roi de lui envoyer des Plein pouvoirs en blanc sous le Grand-Sceau „ pour négocier ce Traité, il avoit cru que c'étoit là un ordre suffisant pour l'autoriser à obéir. Qu'il avoit ensuite „ prié Sa Majesté, de lui donner un ordre particulier signé, „ pour autoriser la signature de cette Commission; non qu'il „ doutât que la Lettre du Roi ne fût un ordre suffisant, mais „ parce qu'un pareil ordre étoit plus propre à être produit „ si la nécessité le requéroit". Art. IV. „ Qu'il avoit contre son devoir mis le Grand-Sceau à la Ratification dudit „ Traité en 1698, sans le communiquer aux autres Seigneurs „ Régens, & sans consulter préalablement le Conseil; ayant „ laissé toute une feuille blanche, & plusieurs autres endroits „ en blanc, dans la susdite Ratification, pour être remplis „ par d'autres personnes de delà la Mer". Il répondit „ que „ Mr. le Sécretaire Vernon, ayant préparé par l'ordre du „ Roi les instrumens de la Ratification, avec des endroits en „ blanc, il y avoit mis le Grand-Sceau, ce qu'il croyoit avoir „ pu légitimement faire; & qu'il n'avoit point communiqué „ l'affaire, parce que le Roi lui avoit ordonné de tenir ce „ Traité secret". Art. V. „ Qu'en l'année 1699 il s'étoit „ conclu un autre Traité de Partage, qui avoit été ratifié „ sous le Grand-Sceau, pour lors entre les mains dudit Lord „ Somers, Traité honteux au Roi, & souverainement préjudiciable aux intérêts de la Religion Protestante, &c." Il „ répondit „ Qu'un projet de ce Traité ayant été lu en présence de divers Seigneurs du Conseil, lui Lord Somers „ y avoit fait plusieurs objections, aussi-bien que les autres; „ mais qu'ils avoient appris des Plénipotentiaires du Roi „ pour la négociation de ce Traité, le Comte de Jersey, &c. „ qui étoient présens, qu'on ne pouvoit y rien changer; & „ que le Roi ayant donné ordre ensuite d'y mettre le Grand-„ Sceau, il l'avoit fait, comme il croyoit y être obligé". Art. VI. „ Que selon les Loix & les Usages du Royaume „ toutes les Commissions sous le Grand-Sceau pour faire „ quelque Traité ou Alliance devant être enrégîtrées à la „ Chancellerie, néanmoins ledit Lord Somers, oubliant le „ devoir de sa charge, n'avoit en aucune maniére enrégîtré „ lesdites Commissions ou Ratifications". A quoi il répondit „ Qu'il conçoit, que ce n'est pas à lui, en qualité de „ Grand-Chancelier, de voir l'enrégîtrement des Commissions ou Ratifications; mais que le soin de les enrégîtrer, „ supposé que cela soit nécessaire, regarde le Protonotaire „ de la Chancellerie". Art. VII. „ Que ledit Lord Somers, „ contre son Serment, en qualité de Grand-Chancelier d'Angleterre, avoit passé sous le Grand Sceau plusieurs grandes, „ déraisonnables, & exorbitantes donations de diverses Terres & Seigneuries, &c. qui appartenoient à la Couronne, „ & qu'il avoit conseillé & procuré plusieurs semblables donations des biens confisqués, au mépris de l'avis des Communes d'Angleterre". Il répondit „ Qu'il étoit vrai qu'il „ avoit passé diverses Donations, &c. mais qu'elles avoient „ passé selon les formes requises dans les Bureaux auxquels elles ressortissoient, & lui avoient été remises munies d'ordres suffisans pour y apposer le Grand-Sceau; il ajoûta, „ qu'il croyoit que dans le même nombre d'années il avoit „ passé un bien plus grand nombre de pareilles donations, „ sous ses Prédécesseurs". Art. VIII. „ Qu'il avoit non seulement joui des profits appartenant au Grand-Sceau, mais „ qu'il avoit reçu une pension annuelle de quatre mille Livres sterl. de la Couronne, & qu'il avoit outre cela sollicité & s'étoit fait accorder plusieurs grands, déraisonnables & exorbitans revenus, appartenant à la Couronne". Il répondit „ Que la pension annuelle de quatre mille Livres avoit été accordée à plusieurs de ses Prédécesseurs; „ mais il nia qu'il eût jamais demandé, ou qu'il eût mis „ en œuvre aucuns moyens pour obtenir des dons à son profit; que ce que Sa Majesté lui avoit donné, étoit venu „ de son propre mouvement, & de sa pure bonté, comme il „ lui avoit plû de le déclarer, que c'étoit pour témoigner „ qu'il agréoit le zéle dudit Lord Somers pour son service". Les Articles IX. & X. regardoient les rentes de certaines Terres. Le XI. certaines Rentes & payemens de Windsor. Le XII. étoit du même genre. Le XIII. regardoit la concession accordée au Comte de Bellamont & à d'autres, des Vaisseaux, Effets, &c. que le Capitaine Kida prendeoit; & on allégua que Samuel Newton avoit été nommé dans l'Acte, pour tenir la place du Lord Somers. Le XIV. rouloit sur les Causes qui s'étoient décidées à la Chancellerie. Mylord Somers prouva par rapport à tous ces Articles, que sa conduite avoit été juste & conforme aux Loix, & on délivra une Copie de ses Réponses aux Communes. Les Seigneurs les préférent de hâter leurs procédures par rapport au Comte d'Oxford, qui étoit aussi un des Seigneurs accusés; les Communes insistérent sur le droit qu'elles avoient de procéder contre le premier qu'elles jugeroient à propos, elles ne voulurent pas que les Seigneurs fixassent un jour, ni hâter leurs procédures contre les autres Seigneurs accusés, au-delà de ce qu'elles le trouveroient à propos. Il y eut à ce sujet divers messages de part & d'autre; enfin les Seigneurs firent savoir aux Communes, qu'ils avoient fixé la Mardi 27 Juin, à dix heures du matin, pour l'examen des accusations contre le Lord Somers; & qu'ils demandoient une Conférence avec les Communes pour le lendemain 23 Juin, dans la Chambre peinte, à une heure après-midi. Les Communes refusérent de se trouver à l'examen de ce qui regardoit le Lord Somers, sous prétexte que les Seigneurs accusés avoient été du nombre des Commissaires qui avoient minuté & dressé les Messages & les Réponses, qu'on leur avoit envoyés. Les Députés qui assistérent à la Conférence de la part des Seigneurs, étoient le Duc de Devonshire, le Lord Haversham, & quelques autres; & de la part des Communes Mr. Harcourt, le Chevalier Barthélemi Shower, le Chevalier Christophle Musgrave, & quelques autres. Le Lord Haversham parla dans cette Conférence à peu près en ces termes. „ Il y a une chose „ sur laquelle je ne puis m'expliquer, étant lié par les ordres de la Chambre. Mais il faut pourtant que je dise un „ mot, sur ce qu'on allégue que les Seigneurs accusés ont „ voté dans leur propre cause. Cela mérite réponse, quoique je ne puisse entrer en débat là-dessus. Les Communes elles-mêmes en ont donné l'exemple. Elles ont „ permis à des gens coupables des crimes dont il s'agit, de „ voter dans leur Chambre; & par cette raison nous n'avons „ fait de distinction parmi nous, ni exclu personne du droit „ de voter. Ces Seigneurs ont une si haute idée de l'équité „ des Communes, qu'ils n'espérent pas que l'on fasse jamais servir la Justice de prétexte à d'autres desseins: permettez-moi donc de dire, quoique je ne sois pas en état „ de le prouver, que c'est-là une démonstration évidente, „ que

res [I]; & la même année il fut un des principaux Commiſſaires pour traiter de l'Union de l'Angleterre avec l'Ecoſſe. En 1708 il fut fait Préſident du Conſeil [K], emploi dont il fut dépouillé en 1710 lors du changement du Miniſtére; peu de tems avant il écrivit deux Lettres au Comte de Wharton, alors Viceroi d'Irlande, dont nous donnerons des Extraits ſur les Originaux [L]. Vers la fin du régne de la Reine Anne, Mylord Somers devint infirme, & ſa ſanté s'affoiblit; & c'eſt à cela qu'on attribue, qu'il n'eut aucun autre poſte, qu'une place dans le Conſeil, à l'avénement du Roi George I. à la Couronne. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 26 Avril 1716. Mr. Addiſon en a donné un tres-beau caractére dans le *Free-holder* [M]; & Mr. Burnet (b) dit „ Qu'il entendoit parfaitement ſa profeſſion, „ &

(b) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. IV. p. 217.

„ que les Communes croyent ces Seigneurs innocens; je pen- „ ſe que la propoſition eſt inconteſtable; car il y a pluſieurs „ Seigneurs, qui ſont coupables aux mêmes égards; il n'y a „ point de différence. Et les Communes en laiſſent quel- „ques-uns à la tête des affaires, auprés de la perſonne du „ Roi, en état de faire du mal, s'ils y ſont portés, & elles „ en accuſent d'autres, tandis qu'ils ſont également & aux „ mêmes égards impliqués dans les mêmes crimes. C'eſt-là „ une choſe, que je n'aurois jamais cru entendre ſoutenir, „ avant que la Chambre des Communes l'ait entrepris". Le Chevalier Chriſtophle Muſgrave releva ſur le champ ce Diſcours, & conjointement avec les autres Députés des Communes, ils rompirent la Conférence; le Duc de Devonshire leur dit, comme ils ſe retiroient, „ Qu'il eſpéroit qu'ils ne „ croiroient pas, que ce Seigneur eût aucun ordre des Sei- „ gneurs de ſe ſervir de pareils termes par rapport aux Com- „ munes". Le Rapport de ce qui s'étoit paſſé ayant été fait dans la Chambre des Communes, on vota, que les paroles du Lord Haversham *étoient des reproches très-ſcandaleux, & des expreſſions fauſſes*, & on réſolut de l'en accuſer, & de demander aux Seigneurs, *de procéder juridiquement contre lui, & de le punir ſelon que le mérioit une ſi grande injure faite aux Communes*, &c. Le Chevalier Chriſtophle Muſgrave fut chargé de porter cette Réſolution aux Seigneurs, qui leur envoyérent un Meſſage *pour les prier de revenir à une Conférence libre, comme le meilleur expédient pour prévenir les inconvéniens d'une meſintelligence ſur ce qui s'étoit paſſé*. Les Communes reçurent ce Meſſage le lendemain 14 Juin, & répondirent, *que leur honneur ne leur permettoit pas de reprendre la Conférence, juſques à ce qu'elles euſſent obtenu réparation, & que les Seigneurs leur euſſent fait juſtice du Lord Haversham*. Les Seigneurs leur ayant fait ſavoir le deſſein où ils étoient de procéder à l'examen de l'affaire du Lord Somers, Mr. Harcourt dreſſa, par Ordre des Communes, l'Expoſé des raiſons, qui les empêchoient d'y procéder de leur part. La principale étoit l'*injure que leur avoit faite le Lord Haversham*, & qu'on n'*avoit point nommé un Committé des deux Chambres, comme ils le ſouhaitoient*. Nous rapporterons ſeulement la Réponſe des Seigneurs à la derniére de ces raiſons, le Lord Haversham ayant eu ordre de ſe défendre lui-même. „ Les Sei- „ gneurs ne peuvent aſſez s'étonner, que les Communes „ n'ayent pas propoſé plutôt un Committé des deux Cham- „ bres, ſi elles jugeoient la choſe ſi néceſſaire, puiſqu'on „ n'a pas dit le mot d'un tel Committé depuis le premier „ d'Avril juſqu'au ſix de Juin, quoique pendant cet inter- „ valle les Seigneurs ſe ſoient plaints pluſieurs fois de leurs „ delais. Ils regardent la maniére dont les Communes de- „ mandent un Committé, comme un attentat formel ſur „ les droits de leur Judicature, & par cette raiſon comme la „ Chambre des Pairs n'a jamais conſenti à un Committé des „ deux Chambres, dans le cas de crimes de cette nature & „ de Malverſations, les Seigneurs perſiſtent à ne vouloir „ point introduire de nouveauté dans cette occaſion; plu- „ ſieurs accuſations de malverſation ayant en divers tems „ été décidées ſans un pareil Committé. Et ſi les Com- „ munes jugent à propos de chercher un prétexte pour ne „ pas préſenter & pouſſer leur Accuſation, en faiſant une „ demande ſans exemple, il eſt évident où gît la difficul- „ té". Le 17 Juin on procéda à l'examen de l'affaire de Mylord Somers, dans la Salle de Weſtminſter; on lut d'abord les Chefs d'accuſation, & enſuite les réponſes de l'Accuſé, après quoi le Garde des Sceaux déclara que les Pairs étoient prêts à écouter les preuves qu'on avoit à alléguer, & le Lord Somers demande qu'on entendît ſon Avocat. Après de longs débats, & pluſieurs éclairciſſemens demandés aux Juges par les Seigneurs, on propoſa la Queſtion de cette maniére: *Mylord Somers doit-il être déchargé des Chefs d'Accuſation, préſentés contre lui par la Chambre des Communes, & de tout ce qui y eſt contenu, ou non*, & l'affirmative l'emporta.

[I] *En 1706 il propoſa un Bill pour régler les Procédures.*] Mr. Burnet rapporte (13) „ que le Lord Somers propoſa „ dans la Chambre Haute de redreſſer quelques-unes des Pro- „ cédures de la Cour des Plaidoyers Communs, & de celle „ de la Chancellerie; Procédures également onéreuſes par „ la dépenſe & par la longueur. Il commença par quelques „ exemples des plus frappans, & il ménagea ſi bien la cho- „ ſe, que le Garde des Sceaux & les Juges concoururent „ avec lui; quoiqu'on prétende communément, que les „ Juges doivent plutôt penſer à étendre qu'à reſerrer leur „ Juriſdiction. La Chambre paſſa un Bill, qui commença à „ redreſſer les Procédures; ſujet qu'on peut mettre entre les „ plus grandes charges de la Nation, ſur le pied où ſont les „ choſes. Quand ce Bill vint à la Chambre Baſſe, il fut aiſé „ de voir que l'intérêt des ſubalternes, Clercs & Procureurs, „ dont les profits alloient être diminués, fut de plus grand „ poids ſur les eſprits, que l'intérêt commun de la Nation. „ Pluſieurs clauſes, des plus avantageuſes aux Sujets, mais „ qui alloient à modérer les ſalaires, furent omiſes par les „ Communes. Les Seigneurs, quoique perſuadés que ces „ changemens étoient mal fondés, les agréérent, pour évi- „ ter toute diſpute avec la Chambre Baſſe. Il y avoit encore „ un autre ſujet général de plaintes. C'étoit touchant les „ Bills ſur des affaires particuliéres. Ces Bills paſſoient trop „ aiſément dans le Parlement, & s'y multiplioient ſi fort, „ qu'une grande partie de la Séance étoit employée à les exa- „ miner, quoiqu'on ne le fît que d'une maniére ſuperficiel- „ le, qui entraînoit de grands inconvéniens. Les Droits „ qu'on payoit aux Orateurs & aux Clercs des deux Cham- „ bres pour ces ſortes d'Actes, les diſpoſoient à les favo- „ riſer. Mais le Lord Somers propoſa une Tablature, à ce „ ſujet, qui ſelon toutes les apparences ſera d'une grande „ utilité."

(13) *Ubi ſupra* T. V, p. 402.

[K] *En 1708 il fut fait Préſident du Conſeil.*] „ La grande „ capacité & l'inflexible intégrité de ce Seigneur, *dit Mr. Burnet* (14) auroient rendu ſon élevation à ce Poſte agréa- „ ble aux Whigs, en quelque tems que ce fût. Elle ne pou- „ voit donc que leur plaire extrêmement dans la conjoncture préſente. On s'attendoit à voir faire au premier jour „ des Propoſitions pour une Paix générale, & l'on étoit ravi „ que le ménagement d'une affaire, de laquelle dépendoit, „ non ſeulement la ſûreté de la Nation, mais encore celle „ de toute l'Europe, tombât en de ſi bonnes mains, & qu'on „ vît à la tête du Conſeil un Homme, que les Ennemis de „ l'Etat ne pouvoient ni tromper ni corrompre. Cet arran- „ gement dans le Miniſtére tranquillſa donc beaucoup les „ perſonnes qui étoient vrayement zélées pour la Conſti- „ tution préſente; mais leurs craintes avoient jetté de ſi pro- „ fondes racines, que tout cela n'étoit point ſuffiſant pour „ diſſiper toutes leurs défiances".

(14) Ibid. T. VI. p. 188 &c.

[L] *Peu de tems avant il écrivit deux Lettres au Comte de Wharton, Viceroi d'Irlande, dans nous donnerons des Extraits ſur les Originaux.*] Dans la premiére Lettre, datée du 15 Juillet 1710, on trouve le morceau ſuivant:

„ Pour ce qui eſt de nouvelles, je n'ai jamais été moins „ en état de vous ſatisfaire. C'eſt une choſe de fait, qu'il „ n'y a encore rien de décidé ſur la continuation ou la fin „ du préſent Parlement. Mais la chûte des fonds ici, & „ le mécontentement qui régne en Hollande, tant que cette „ incertitude dure, ſemble mettre dans l'abſolue néceſſité de „ prendre bientôt un parti là-deſſus. En attendant, nos der- „ niers troubles, & l'incertitude de nos affaires donneut du „ courage aux Ennemis; car les Ambaſſadeurs de France à „ Gertruydenberg, ont envoyé une Lettre fort inſolente, ou „ pour mieux dire un Manifeſte au Penſionnaire, pour juſ- „ tifier la rupture des Conférences. J'eſpére qu'une inſulte „ auſſi inutile qu'offenſante piquera aſſez les Hollandois „ pour s'en reſſentir comme il faut, mais je n'ai point vu la „ réſolution priſe ſur ce ſujet. Je ſuis pénétré au vif de voir „ que nous quittions la partie à ſi beau jeu ſans aucune né- „ ceſſité, &c. Je ſuis avec un véritable reſpect,

„ Mylord,

„ Votre très-obéiſſant & très-humble „ Serviteur.

Dans la ſeconde Lettre du 28 Juilles 1710, il lui marque; „ Je ne puis vous donner aucune nouvelle poſitive ſur la „ diſſolution du Parlement. C'eſt quelque choſe d'étrange „ que l'état d'incertitude où nous ſommes; peut-être que „ cette irréſolution pourra produire ce bon effet, que nous „ ne ſerons pas ſans eſpérance d'avoir un bon Parlement, „ en cas qu'on en veuille venir à de nouvelles Elections, „ c'eſt-à-dire par le moyen de Votre Grandeur, & pas au- „ trement.

„ Votre Grandeur a appris que Mr. Creſſet devoit aller à „ Hanovre. Lorſque ſes dépêches ont été prêtes, & qu'il „ avoit reçu ſes derniéres inſtructions de la Reine, il ſe „ trouva mal le mardi, & mourut le jeudi matin. Sa mort a „ fort dérangé nos Miniſtres, & déconcerté leurs meſures.

„ Je ne vois abſolument point, que tous les efforts qu'on „ a faits, pour trouver moyen de maîotenir le crédit, ou „ pour fournir les ſommes néceſſaires pour l'Armée, ayent „ réuſſi, à moins que l'on ne continue le préſent Parlement. „ Cela, joint à la préſomption des François en rompant les „ Conférences, nous donne quelque eſpérance. Et nous ajoû- „ tons même, qu'on ne peut ſavoir dans quelles diſpoſitions „ ſeroit un nouveau Parlement, ni quel tour il prendroit, „ puiſque ce ne ſont pas les Whigs ſeuls que la diſſolution „ mécontentera. Je ſuis avec le plus profond reſpect

„ De Votre Grandeur,

„ Le très-obéiſſant & le très-humble Serviteur,

„ *Somers.*"

[M] *Mr. Addiſon en a donné un très-beau caractére dans le*

„ & s'étoit outre cela beaucoup attaché à l'étude de la Théologie, de la Philoſophie, & de l'Hiſtoire.
„ A une grande capacité pour les affaires, il joignoit le naturel du monde le plus aimable; car il étoit
„ doux & honnête, peut-être juſqu'à l'excès eu égard au Poſte qu'il occupoit. En un mot il poſſédoit
„ dans un degré éminent, la Bonté; la Patience, les Lumières & l'Equité, qui conviennent à un
(c) Ibid. p. 416. „ Grand Magiſtrat". Le même Hiſtorien remarque plus bas (*c*), *que comme c'étoit un des Juges les plus habiles & les plus intégres qui euſſent jamais préſidé à la Chancellerie, ſa grande Capacité dans toutes ſortes d'affaires le faiſoit auſſi conſidérer du Roi* (Guillaume III.) *par deſſus tous ſes Miniſtres, & il méritoit parfaitement la confiance que ce Prince lui marquoit.* Il protégeoit très-généreuſement les Gens de Lettres, &
(d) Voy. Art. Addiſon, JEAN. particuliérement Mr. Addiſon (*d*). Ce Seigneur n'a jamais été marié. Il laiſſa deux ſœurs, qui héritérent de ſes biens, dont l'une eſt Veuve du feu Chevalier Joſeph Jekyl, Maître des Roles: & Myledi Hardwick, épouſe du Lord Hardwick, Grand Chancelier d'Angleterre, eſt ſa niéce par ſon autre ſœur.

[☞ *Il*

Freeholder.) Il mit à ſa tête de celui du 4 Mai 1716 la Deviſe du Lord Somers, *Proceſſit quam conſpici*, & il continue en ces termes. „ Il arrive ſouvent qu'un voulant étouffer „ l'amour de la gloire, qui a ſouvent jetté de profondes racines dans les ames nobles, on détruit en même tems pluſieurs vertus; & qu'il n'y a rien de plus propre à plonger „ l'homme dans l'indolence & dans la léthargie, que d'arracher de ſon cœur le déſir de la réputation. Mais lorſque „ ſans aucun aiguillon de la Vanité, un homme d'un grand „ mérite eſt zélé pour le bien du Genre-humain, & qu'il „ n'eſt pas moins ſoigneux à cacher qu'à faire de belles actions; nous pouvons être aſſurés, qu'il a quelque choſe au-delà „ du commun, & que c'eſt un cœur plein de bonté & de magnanimité. Peut-être l'Hiſtoire entiére n'offre-t-elle pas „ un plus grand exemple de ce beau caractére, que celui de „ cet Homme admirable, dont j'ai placé la deviſe à la tête „ de cette feuille. Il s'eſt uſé par ſon application aux études propres à le rendre utile au Public, & l'ornement de „ ſon ſiécle, en formant des deſſeins pour le bien de ſa Patrie, & en appuyant les meſures qui pouvoient les faire „ réuſſir. Mais tout ce qu'il a fait n'a été que dans la vuë „ du Bien public, tous ſes généreux efforts n'ont eu d'autre „ but; le déſir d'acquérir de la réputation n'y eſt entré pour „ rien. Qui que ce ſût qui eut la gloire de l'action, pourvu que „ ſa Patrie en recueillit le fruit, il étoit content. Si ce tour „ d'eſprit le mettoit en grande partie à couvert des oppoſitions de l'Envie & de la Concurrence, il lui procuroit auſſi „ le moyen de faire entrer les plus vaſtes & les plus difficiles „ dans ſes vuës, & de faire réuſſir pluſieurs grandes affaires „ à la ſûreté & à l'avantage du Public, qui auroient été étouffées dès leur naiſſance, s'il avoit eu l'ambition de paroître utile à la Société plutôt que de l'être réellement. Admis dans les délibérations les plus ſecrettes, & honoré de „ la confiance la plus intime de ſon Maître le Roi Guillaume, on lui donne univerſellement une très-conſidérable „ part au Plan de la Succeſſion Proteſtante. S'il n'a pas été „ tout-à-fait l'Auteur du Projet de l'Union des deux Royaumes, & du Bill de Régence, les ſeules & uniques voyes, „ à en juger ſelon la Politique humaine, qui puiſſent nous aſſurer cet ineſtimable bonheur, il n'y a perſonne qui puiſſe conteſter, qu'il n'ait eu la principale part à ces deux „ glorieux ouvrages; car la poſtérité lui doit après ſa mort „ la louange, qu'il évita ſi ſoigneuſement durant ſa vie. Il ſemble effectivement qu'il ait vécu plus longtems, qu'on ne devoit naturellement s'y attendre, vu les infirmités dont „ il étoit accablé vers la fin de ſes jours, pour qu'il eût eu „ la ſatisfaction de voir heureuſement accompli ce Plan de „ ſuccéſſion, qu'il s'étoit propoſé comme le but de tous ſes „ travaux publics..... Toute ſa vie a été ornée d'une aimable modeſtie, d'une retenue, qui a fait briller d'autant „ plus ſes vertus, qu'elles étoient comme cachées ſous des „ ombres ſi agréables. Sa piété étoit ſincére, & non faſtueuſe; & d'un caractére qui lui inſpiroit une bienveillance „ univerſelle pour tous ſes Concitoyens, ſans aucun mélange d'aigreur contre aucun. Il a fait paroître ſon attachement inviolable pour la Religion établie par nos Loix, & „ étoit aſſidu aux exercices de dévotion tant publics que „ particuliers. Il s'en déclara le Défenſeur d'une maniére qui lui fit beaucoup d'honneur dans l'affaire des ſepts Evêques, „ dans un tems où l'Egliſe étoit réellement en danger. A „ quoi nous pouvons ajoûter, qu'il fut toujours en grande „ liaiſon d'amitié avec l'illuſtre Archevêque Tillotſon, „ étant animé du même eſprit de candeur & de modération, „ & plus touché de pitié que d'indignation envers ceux qui „ étoient dans des ſentimens différens des ſiens ſur des points „ non eſſentiels du Chriſtianiſme. On remarquoit ſon extrême humanité dans les plus petites circonſtances de ſa converſation. Vous y voyez un air de bonté & des maniéres affables, un ton de voix doux. Sa grande application à ce „ qu'il y a de plus épineux dans l'étude du Droit, ne l'avoit „ point rendu déciſif ni chicaneur. Il ne ſavoit ce que c'étoit que de diſputer ſur des choſes indifférentes, pour faire parade de la ſupériorité de ſes lumiéres; ou de maintenir la vérité avec hauteur & arrogance. A une grande politeſſe qu'il tenoit d'une bonne éducation, il joignoit une „ grande force de raiſon. Il gagnoit les perſonnes avec qui „ il converſoit; en approuvant ce qu'il y avoit de juſte dans „ leurs ſentimens, il les engageoit à en changer ſur les choſes ſur leſquelles ils ſe trompoient; il inſtruiſoit avec „ tant d'agrément, que quiconque s'entretenoit avec lui devenoit plus éclairé, ſans s'appercevoir qu'il avoit été inſtruit. C'eſt à ce tour engageant de ſa converſation que „ nous pouvons aſſez vraiſemblablement attribuer la grande „ eſtime que la feuë Reine faiſoit de lui, dans le tems qu'elle „ ſuivoit le plan qui auroit porté la gloire de la Nation „ Britannique au plus haut point, quoiqu'elle eût eu d'injuſtes préjugés contre lui, avant qu'elle connût ſon mérite perſonnel & ſa conduite. Nous avons déjà remarqué combien il contribua, en qualité de Politique, à l'établiſſement de la Succeſſion Proteſtante & au bien de ſa Patrie, „ & nous ajoûterons qu'il fut toujours à cet égard attaché à ſes „ principes. Uniforme dans ſon caractére, il ne ſe démentoit point, & toute ſa conduite dans une affaire étoit ſoutenue. Ses principes étoient fondés en raiſon, & ſoutenus par la vertu, & par cela même ils ne varioient point „ au gré de l'Ambition, de l'Avarice, ou de la Haine. Ses „ idées n'étoient par moins fermes & inébranlables, que „ juſtes & droites. En un mot il a fini ſa carriére dans une „ parfaite union avec les Amis choiſis & bien intentionnés „ avec qui il s'étoit lié en la commençant. Le Grand-Homme ne paroiſſoit pas davantage eu lui, comme Patriote & „ Miniſtre d'Etat, que comme Savant univerſel. En faiſant un partage de ſon tems entre les affaires publiques & la „ retraite, il eut ſoin de conſerver le caractére de Grand-„ Homme, & d'Homme de bien; & par le même moyen il „ ſe perfectionna non ſeulement dans la connoiſſance des „ hommes & des affaires, mais encore dans celle des Arts „ les plus ſubtils & des Sciences. Cette infatigable diligence „ qui l'accompagna dans tous les divers états de ſa vie, lui „ acquit une ſi profonde intelligence des Loix du Royaume, „ qu'il paſſa pour un des premiers hommes de ſa profeſſion, „ dès le premier moment qu'il parut en public. Quoiqu'il paſſât par tous les divers degrés des honneurs de la Robe, „ on le regarda toujours comme un homme qui méritoit un „ poſte plus élevé que celui qu'il occupoit, juſques à ce qu'il „ fût parvenu à la plus haute dignité, à laquelle cette ſorte „ d'étude puiſſe conduire. Il poſſédoit au ſuprême degré „ deux talens, qui ſe trouvent rarement réunis dans une ſeule & même perſonne: un fond de bon-ſens extraordinaire, „ & un goût exquis. Sans le premier la Science n'eſt qu'un „ fardeau embarraſſant; & ſans le dernier, elle eſt deſagréable. „ Mylord Somers poſſédoit ces deux qualités à un ſi haut „ point, qu'il communiquoit à tout ce qu'il ſavoit une force „ & une beauté, que les Sciences n'ont point chez les autres hommes. S'il diſoit ſon ſentiment ſur un morceau de „ Poëſie, ſur une Statue, ou ſur un Tableau, il mettoit „ tant de délicateſſe dans ſes obſervations, qu'elles faiſoient „ plaiſir, & emportoient l'acquieſcement de ceux qui l'écoutoient. Toutes ſes productions décélent la ſolidité & la „ beauté de ſon eſprit; nourri par la lecture des meilleurs „ Auteurs Anciens & Modernes, dans toutes les Langues. „ Il avoit une Eloquence mâle & perſuaſive, où il n'y avoit „ rien de bas ou d'affecté. Son ſtile, en écrivant étoit pur, „ mais en même tems vif & poli, & propre à faire comprendre avec toute la clarté poſſible au Lecteur les choſes les „ plus embrouillées. Et ici nous ne pouvons aſſez regretter, que l'averſion naturelle que ce Grand-Homme avoit „ pour la vaine-gloire, l'ait empêché de ſe faire honneur de „ pluſieurs Piéces qu'il a écrites, comme il ne s'en eſt pas „ fait de pluſieurs actions remarquables; il eſt vrai qu'il n „ paru tant de Piéces, que tout le monde lui a attribuées, „ que je ne crois pas que l'Auteur le plus célébre puiſſe nier „ que Mylord Somers n'ait été le meilleur Ecrivain de ſon „ ſiécle. On a ſouvent comparé pour l'étendue de ſes connoiſſances & pour ſa capacité cet illuſtre Seigneur, avec le „ Lord Verulam, qui a été comme lui Grand-Chancelier „ d'Angleterre. Mais la conduite de ces deux Grands-Hommes dans les mêmes circonſtances a été extrêmement différente. Tous deux ont été accuſés par la Chambre des „ Communes. L'un, qui avoit donné vrayement priſe ſur „ lui, ſuccomba, & fut réduit à une ſi grande humiliation, „ qu'elle ternit beaucoup l'éclat d'un caractére ſi élevé: mais „ Mylord Somers avoit un trop fin garand dans ſon intégrité, pour craindre une impuiſſante attaque contre ſa réputation; & quoique ſes Accuſateurs euſſent été bien aiſes „ de laiſſer tomber leurs accuſations, il les preſſa de les ſoutenir, & voulut que l'affaire fût décidée. Car la même „ vertu, & la même grandeur d'ame, qui lui faiſoit mépriſer la gloire, l'empêchoit de ſouffrir patiemment un injuſte blâme. Il n'y a pas de doute, que cet homme admirable ne faſſe une figure très-diſtinguée dans l'Hiſtoire de „ notre ſiécle; mais nous ne pouvons nous attendre à y voir „ briller ſon mérite dans tout ſon jour, parce qu'il a écrit „ pluſieurs choſes, qui n'ont point paru ſous ſon nom; qu'il „ a eu la principale part à d'excellens conſeils, ſans qu'il y „ paroît; qu'il a rendu des ſervices à pluſieurs perſonnes, „ ſans qu'elles ſyent ſu d'où ils partoient; & qu'il en a rendu de très-grands à ſa Patrie, dont d'autres ont eu l'honneur; en un mot, parce qu'il a taché de faire de belles „ actions, plutôt que de s'acquérir un grand nom".

☞ [*N*] *Ma.*

[☞ Il faut que les grandes qualités de Mylord Somers ayent été bien frappantes, puiſque ſes Ennemis mêmes n'ont pu s'empêcher de les reconnoître & d'en parler avec éloge. Madame Manley (*e*) lui rend juſtice à cet égard, & ne peut s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits ſatiriques dont elle l'accable en d'autres endroits [*N*]. „ Il n'y a point d'éloge que ſes rares qualités ne méri-„ tent; il a toutes celles qu'un jugement pénétrant, ſolide, & étendu peut donner, outre celles qui „ accompagnent une ſageſſe profonde, & un eſprit vif & pénétrant". Dans un autre endroit (*f*) elle dit „ il avoit du feu & de la modération, de l'eſprit & de la complaiſance, avec une étendue de „ lumiéres, qui ſe terminoient à un jugement ſolide". Ajoûtez ce qui ſuit (*g*). „ Le Dieu de l'Elo-„ quence étoit Maître de ſa langue. Minerve elle-même avoit ſon domicile dans ſon cerveau pour l'in-„ ſpirer, auſſi bien que dans ſon cœur pour lui donner du feu. Sa ſageſſe & la ſérénité de ſon tempé-„ rament conſervoient & entretenoient l'union dans la Cabale. Il n'y avoit que lui qui pût retenir le „ furieux *Cethegus* (Mylord Sunderland) auſſi bien que l'inconſidéré *Catilina* (le Marquis de Whar-„ ton)". Add. du Trad.]

(*e*) *Athenæ* T. III. p. 291.

(*f*) Ibid. Tom III. p. 287.

(*g*) Ibid. p. 974.

☞ [*N*] *Madame Manley lui rend juſtice à cet égard, & ne peut s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits ſatiriques dont elle l'accable en d'autres endroits.*] A en croire cette Dame, Mylord Somers n'étoit pas moins diſtingué par ſes vices que par ſes grandes qualités; mais on s'apperçoit aiſément du motif qui l'a portée à déchirer impitoyablement ce Grand-Homme, & ſon entorité ne l'emportera pas ſans doute ſur celle des Hiſtoriens & des Ecrivains les plus graves. Si on l'en croit, Mylord Somers étoit vindicatif, ambitieux, & exceſſivement débauché. „ Tout ce mérite, *dit-elle* (15), ſe „ trouve avec le défaut d'être implacable, irréconciliable, „ & vindicatif. Quel dommage, qu'*un homme d'un ſi bon ſens* „ ne ſoit pas maître d'un défaut de cette nature, & que lui „ *qui eſt propre pour gouverner le monde*, ne puiſſe pas gouver-„ ner ſon tempérament: lui *qui a la générosité de récompenſer*, „ devroit avoir honte de manquer d'une vertu ſi précieuſe, „ je veux dire le pardon des injures, qui dépend de lui. Un „ Génie commun ne fait que des choſes communes, mais „ *un Génie auſſi élevé que le ſien*, ne devroit produire rien „ que de grand, comme eſt la noble ambition de mépriſer „ les offenſes. Peut-il s'empêcher de réfléchir quelquefois, „ qu'un grand pouvoir lui donne mille occaſions d'offenſer, „ pour une qu'il a d'obliger, & que ceux qu'il offenſe, peu-„ vent devenir capables de lui rendre le réciproque". Cela s'entend, l'Auteur auroit voulu perſuader à Mylord Somers de favoriſer les gens d'un certain Parti, & comme il ne le faiſoit point, parce qu'il ne le croyoit pas devoir faire, il eſt un homme vindicatif & irréconciliable. Les traits ſur l'Ambition ſont bien autrement virulens. „ Il eſt certain, *dit* „ *Mad. Manley* (16), que *Cicéron* (Mylord Somers) n'avoit „ aucun principe d'honneur, & qu'il mépriſoit ceux qui en „ avoient. Toute ſon étude étoit de faire un abus criminel „ des Loix Romaines, ſans ſe mettre en peine d'avoir aucun „ ſentiment de Religion: mais bien plutôt de s'inſtruire à „ fond de tout ce qu'un mal-honnête Homme, un Fourbe, „ un Politique, un Diſſimulé, un Hypocrite, & un faux Zé-„ lé peut ſavoir, pour paſſer Maître, comme il a fait, en „ fait d'adreſſes, qui portent avec elles leur condamnation. „ Ajoûtez à cela une ſorte inclination de s'élever par la voye „ du Vice plutôt que par celle de la Vertu, un panchant „ curieux à ſe perfectionner dans le Mal plutôt que dans le „ Bien. Le Deſtin & les Deſtinées, le Ciel & le Vie future, „ étoient pour lui des Sujets de pleiſanterie. *Il avoit des dons* „ *admirables de la Nature, qu'il perfectionna bientôt par le déſir* „ *inſatiable qu'il avoit de ſavoir.* Il vouloit entrer en connoiſ-„ ſance du Bien & du Mal, mais il s'attacholt toujours au „ dernier. Il étoit *doué d'une mémoire prodigieuſe & d'une* „ *grande vivacité.* L'ardeur auſſi bien que la hardieſſe ſoute-„ noient ſon ambition ..... *Néanmoins ſon naturel étoit ſi* „ *bien tempéré, que ſa paſſion ne l'emporta jamais ſans faire au-*„ *paravant uſage de ſon jugement, qu'il avoit ſi clair, ſi pénétrant,* „ *ſi fort, que rarement il en fut trompé* ..... Cicéron ne „ recherchoit rien avec plus de diligence, qu'un tems pro-„ pre à déployer les différens talens de ſon Eſprit, à débu-„ ter par mériter l'applaudiſſement de ceux qui evoient le „ pouvoir de l'élever, d'ébloüir l'Empereur auſſi-bien que „ le Sénat par *le brillant de ſon Eſprit, & de ſa Sageſſe, & de faire paroître ſa capacité à remplir les Poſtes les plus élevés.* „ ..... Mais auſſi Cicéron étoit auſſi brouillon que les „ Vents, qui rejettent toutes choſes dans l'état de confu-„ ſion où elles étoient auparavant. Semblable à un tourbil-„ lon, qui diſperſe tout ce qui ſe préſente, il éloignoit les „ principes de Probité, de Religion, de Fidélité, & de Con-„ ſcience, qui s'oppoſoient aux intérêts de l'Empereur ſon „ Maître (Guillaume III). Il entra bientôt en connoiſſance „ des affaires d'Etat, tant pour le dehors que pour le de-„ dans: tout ce qui lui plaiſoit dépendoit de ſon pouvoir: „ *avec un peu d'application il apprit tout ce qui étoit néceſſaire* „ *pour ſe rendre un Grand-Miniſtre*". Ceux qui ſont au fait de l'Hiſtoire de ce tems-là, ſavent combien il y a en tout cela de traits calomnieux; pas même l'ombre d'une preuve pour appuyer une pareille Satire; c'eſt ce qui indique, qu'il me ſoit permis de le dire, un acharnement auſſi lâche que honteux: d'ailleurs on voit tant de contradictions, entre le bien qu'on eſt contraint de dire de Mylords Somers, & le mal qu'on en dit, qu'un peu de bon ſens ſuffit pour démêler que la vérité eſt échappée au milieu du menſonge. Madame Manley ne ſe dément point ſur le troiſiéme article, je parle de la débauche, dont elle accuſe ce Seigneur; qu'on en juge par ce qui ſuit (17). „ *Cicéron* lui-même, cet oracle de ſageſſe étoit „ tout englouti dans un gouffre d'impudicité, par ſa fantaſque „ paſſion pour une Maîtreſſe (18) déjà toute uſée. Il profi-„ toit le talent incomparable de ſon eſprit, toute ſa raiſon, „ & ſon excellent naturel eux bas exercices de la vengeance, „ ou des gratifications, ſelon qu'elle le guidoit par ſon ca-„ price; & ce qui rendoit ſon commerce encore plus déteſ-„ table, c'eſt que cette Maîtreſſe evoit un Mari. Impiété „ extrême! abominable adultére! N'y en avoit-il pas aſſez „ parmi la fragile race, qui ne ſuffeoit point mariées?..... „ Felloit-il encore que ce Patricien, ce Directeur des Na-„ tions & des Aſſemblées de l'Empire, ſouillât par ces im-„ puretés la couche nuptiale, & corrompît une Femme! le „ dirai-je? le Femme de ſon Ami? N'étoit-ce pas une belle „ Comédie, ou plutôt une Farce de voir cet Homme ſenten-„ tieux, cet Orateur, dont la parole étoit déciſive, & qui „ par l'enchantement de ſes diſcours ſe rendoit maître de la „ Fortune & du Deſtin, qui devenoient ſes Eſclaves, quand „ il parloit, de voir, dis-je, cet Homme merveilleux, qui „ euroit pu enchanter l'Empire par les attraits de ſa voix, „ ſe cacher ſous un ſale habit d'Eſclave, ſe déguiſer ſous „ un habillement abject, comme s'il avoit pu celer ſes vi-„ ces, attendre à une porte de derriére, pour rentrer ſans „ être vu dans ſon propre Palais, après avoir paſſé la nuit „ dans l'adultére avec une infâme Proſtituée: & cele non „ ſeulement une fois, mais des mois, des années entiéres; „ juſques à ce que ſon péché fût tourné en habitude, en-„ tant que ſon hypocriſie l'étoit. Le pauvre Mari, perdant „ l'eſprit ſous une telle oppreſſion, devint incapable de s'ac-„ quitter des devoirs de la profeſſion, & perdant les moyens „ de ſubſiſter, il goûta toutes les emertumes de la Pauvre-„ té. Sa Femme adultére de ſon côté s'abandonnoit à tous „ les débordemens de l'Orient, changeoit continuellement „ de demeure, qu'elle choiſiſſoit dans les coins les plus écar-„ tés, de peur que le Mari deshonoré ne ſe ſervît de ſes „ droits, en ſe ſaiſiſſant des ornemens & des richeſſes de ſa „ Femme, comme d'une dépouille légitime; & quand il fut „ aſſez heureux que de le faire, le vindicatif Patricien en fut „ bien tirer raiſon dans toutes les formes. D'abord il le fit jetter „ dans une affreuſe Priſon, où après avoir ſuffiſamment lan-„ gui, le Géolier reçut un ordre de livrer ſon priſonnier en-„ tre les mains de certaines perſonnes, qui en diſpoſérent „ de telle manière, qu'on n'en e eu depuis aucune nouvelle". Madame Manley revient encore à l'article des débauches en d'autres endroits (19). Il eſt facile de s'appercevoir qu'il régne en tout cele beaucoup de paſſion, & ce qu'il y e de peu fondé ſur les autres articles, rend tout ce qu'elle avance fort ſuſpect. L'équité demande néanmoins, qu'on obſerve ici quelque différence: Il y a des faits articulés, qui ſemblent ſuppoſer du moins, que Mylord Somers a donné priſe par quelque endroit ſur l'article de la pureté des mœurs. Il ſeroit à ſouhaitter que quelqu'un des Auteurs qui ont parlé de ce Seigneur, eût donné quelque éclairciſſement ſur ce ſujet: ſans doute que cette accuſation ne leur a pas été inconnue, comment n'ont-ils rien dit pour en juſtifier un homme d'un mérite d'ailleurs ſi diſtingué? Mr. Addiſon ſurtout qui en a fait un ſi bel éloge, auroit bien dû prendre en main la Cauſe de ſon Héros: ce ſilence me ſeroit craindre, que ce Grand-Homme n'ait ſubi le ſort de tous les autres, qu'il n'ait eu ſes taches. Rem. du Trad.

(15) *Athenæ* Tom. II. p. 291.

(16) Ibid. Tom. III. p. 324-328.

(17) Ibid. p. 325.

(18) La femme du Procureur Général.

(19) Ibid. p. 321, 328, 329.

SOMNER (Guillaume) célébre Antiquaire Anglois du XVII. Siécle, nâquit le 30 Mars 1606 [*A*] dans la Paroiſſe de Ste. Marguerite à Cantorbery, de Guillaume Somner, Greffier de la Cour de Cantorbery, ſous le Chevalier Nathanael Brent, qui en étoit Commiſſaire (*a*). Mr. Somner étoit d'une honnête & bonne famille [*B*]: il fit ſes études dans l'Ecole publique de Cantorbery ſous Mr.

(*a*) White Kennet's *Life of Mr. William Somner* p. 2, 3, prefixed to Mr. Somner's *Treatiſe of the Roman Forts and Ports in Kent.* Oxford 1693.

[*A*] *Nâquit le* 30 *Mars* 1606.] C'eſt ce que dit Mr. White Kennet (*b*), & dans un autre endroit (*c*), il marque qu'on tenoit cette date de la Femme & du Fils de Mr. Somner, qui l'avoient par tradition, & par d'autres voyes; mais qu'un Certificat des Régtres de l'Egliſe de St. Marguerite à Cantorbery, porte qu'il a été baptiſé le 5 Novembre 1598.

(*b*) *Life of Somner.* p. 2.

(*c*) Ibid. p. 102.

[*B*] *Mr. Somner étoit d'une honnête & bonne famille.*] Le nom de Somner a été illuſtre en d'autres ſiécles, & dans d'autres Provinces. Jean Somenour de Multon proche de Croyland étoit un Bourgeois qui faiſoit figure ſous le régne de Hen-

Mr. Ludd, & apres avoir fait de considérables progrès dans les Sciences, on le plaça en qualité de Clerc auprès de son pére dans les Cours Ecclesiastiques du Diocése, & dans la suite l'Archevêque Laud lui donna un fort bon Emploi dans ces Cours. Il consacra ses momens de loisir à l'étude des Antiquités (*b*), & un des premiers fruits de son travail fut son Traité sur les *Antiquités de Cantorbery* [*C*], imprimé à Londres en 1640 in-4. Il s'attacha ensuite à apprendre le Saxon [*D*] par le conseil de son ami le Docteur Meric Casaubon, Chanoine de Cantorbery. Lorsqu'il posséda bien cette Langue, il s'apperçut que l'ancien Glossaire, qui se trouve à la tête de l'Edition des Loix du Roi Henri I. publiée par le Chevalier Roger Twisden en 1644 in-fol. étoit fautif en divers endroits (*c*), ce qui l'engagea à faire d'amples & de savantes Notes & des Observations sur cette Edition, avec un Glossaire fort utile (*d*), auquel il renvoye dans son autre Glossaire sur *Dix Historiens* sous les mots de *Gravatio*, *Mancusa* &c. dont il avoit parlé avec plus d'étendue dans son premier Glossaire, qui n'a jamais paru. Depuis il se fut engagé dans ses recherches sur Cantorbery, il jetta les fondemens d'un plus grand Projet, c'étoit de recueillir tout ce qui reste sur l'état de toute la Province, pour former une Histoire exacte & complette des Antiquités de Kent; mais il ne remplit pas ce Dessein [*E*], quoique son *Traité des Ports & des Forts*

(*b*) Ibid. p. 1-9.

(*c*) Somner. *Glossarium ad X. Scriptores. Passim.*

(*d*) Casaubon *de Ling. Saxon.* p. 141.

Henri V (3). Il y avoit aussi dans l'Université d'Oxford un Collége ou *Hall*, qui s'appelloit du nom du premier Propriétaire *Hospitium Somneri*, ou *Somenor-Shyn* (4).

[*C*] *Son Traité sur les* Antiquités de Cantorbery.] Il parut sous ce titre: *Les Antiquitez de Cantorbery: ou Description de cette ancienne Ville, de ses Fauxbourgs, & de sa Cathedrale, & des principales Antiquités qui s'y trouvent. Recueillies d'anciens Monuments, & d'autres Pieces anciennes, dont le plupart n'ont jamais été imprimées. Avec un Appendix, dans lequel, pour la satisfaction des Saxons, on donne les Pieces les plus importantes. Le tout rassemblé & publié, pour l'honneur de cette ancienne Metropole, & pour gôût pour les Antiquités, par Guillaume Somner.* L'Ouvrage est dédié à l'Archevêque Laud, & la permission expédiée par son Chapelain Guillaume Bray est du 23 Octobre 1639. Le Docteur Kennet observe (5), „ que ce Traité „ est exact mérite d'autant plus d'éloges, que l'Auteur n'a „ eu rien qui pût lui servir de modéle. Il est vrai qu'il y „ avoit eu deux Piéces en ce genre, l'*Histoire de Cantorbery* „ de Spe, mentionnée par Bale, & les *Collections des Antiquités de Cantorbery* de Jean Twine, auxquelles cet Auteur „ renvoye dans son *Comment. de Rebus Albionicis*. Mais ces „ deux Ouvrages étoient perdus (6), & nous n'avons pas „ ouï dire qu'on les ait retrouvés. Ainsi notre Auteur „ n'ayant eu personne à copier ou à imiter, il a eu toute la „ peine du travail, & il en a aussi seul toute la gloire". Le Docteur Meric Casaubon (7) appelle ce Traité *un ouvrage travaillé & pieux, souverainement utile, non seulement pour ceux qui souhaitteront de connoître l'état de cette Ville autrefois si florissante, mais encore pour ceux qui sont curieux de l'Histoire ancienne d'Angleterre.* Mr. Guillaume Burton, dans son Commentaire sur l'*Itineraire d'Antonin* (8), lorsqu'il vient à passer de la Station Romaine à Cantorbery *renvoye pour ce qui regarde sa splendeur & sa gloire moderne à la belle Description qu'en a donnée Mr. Somner, homme de mérite* &c. Mr. Kilburne dans sa Description de la Province de Kent (9), *touche en peu de mots ce qui regarde Cantorbery*, parce que Ms. Somner *a traité ce sujet avec tant de soin, de jugement & d'exactitude, qu'il ne reste que bien peu de chose à dire.* Et Ms. Philpot convient (10) „ que Cantorbery a été si exactement décrite „ dans toutes ses parties par Mr. Somner, que ce seroit faire tort au travail d'un si judicieux Auteur, que d'entreprendre d'abréger ce qu'il a dit, & de donner en raccourci, ce qu'il a si parfaitement developpé dans un Ouvrage „ également beau & étendu".

(*e*) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 134. b.

(5) *Life of Somner.* p. 22. 25.

(6) *Preface to Antiquities of Cantorbury.*

(7) *De Ling. Saxon.* p. 141.

(8) P. 275. 276.

(9) P. 300.

(10) *Villare Cantianum* p. 93.

[*D*] *Il s'attacha ensuite à apprendre le Saxon.*] Le Docteur Kennet remarque (11), que la Langue Saxonne est si peu connue, & que les Monumens qui en restent sont en si petit nombre & si cachés, qu'il faut un grand fond de courage pour entreprendre de l'étudier, & de patience pour soutenir le travail que cette étude demande. Quand Mr. Somner commença à s'y appliquer, il eut de terribles difficultés à vaincre. Lorsque les Saxons eurent soumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre Pays, les Conquérans mépriférent bientôt eux-mêmes la Langue, qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652 *Bien des gens de cette Ile furent envoyés dans les Monastéres de France pour y être élevés, & pour en rapporter les manières & la Langue de ce Pays-là* (12). Sous le régne d'Edouard le Confesseur „ le „ grand nombre de Normans qui venoient à sa Cour, commença à faire perdre à toute l'Ile les mœurs Angloises, & „ on imita les manières des François, les gens du moyen „ ordre regardoient sur-tout comme la marque d'une bonne „ éducation de parler la Langue Gauloise, & de mépriser la „ Langue & les Coutumes de leur propre Pays (13)". C'est l'aveu peu honorable que fait un Historien de ce tems-là. C'étoit comme un préface, que les Anglois seroient bientôt conquis par cette Nation, pour la Langue & les mœurs de laquelle ils étoient si passionnés. L'événement vérifia l'augure. Vingt-trois ans après les Normans conquirent l'Angleterre, & menacérent d'éteindre entiérement cette Langue, dont les Naturels commençoient à avoir honte. Car ces nouveaux Maîtres *baïssoient les Anglois, & abhorroient tellement leur idiome, que toutes les Loix s'administroient en François, & qu'on empêchoit les enfans d'apprendre à lire dans leur Langue maternelle, on ne leur enseignoit que le Normand, & on n'écrivoit pour eux en Anglois* (14). Le même Auteur, fondé sur sa propre expérience, déplore aussi *que le Caractére Saxon, dont on s'étoit servi dans tous les Ecrits, fut negligé, & que le François, parce qu'il étoit plus aisé à lire & plus agreable à l'œil, s'introduisit par tout* (15); enfin que dès le régne suivant, *les caractéres Saxons étoient si fort hors d'usage & si peu connus, qu'il n'y avoit plus que quelques vieilles gens qui fussent en état de les lire* (16). Bien plus, Walstan Evêque de Worcester fut déposé en 1095, sans qu'on alléguât presque autre chose contre lui, sinon qu'il étoit *un vieux Anglois ignorant, qui n'entendoit pas le Langage Françoise* (17). Il est vrai que le Roi suivant Henri I. donna en Caractéres Saxons une Charte à Guillaume Archevêque de Cantorbery, par laquelle il le confirmoit dans la jouissance de son Siége (18). Ce n'est là qu'un seul exemple, & peut-être n'est-il dû qu'au dessein que le Roi eut d'obliger la Reine, qui étoit d'Origine Saxonne, & de se concilier l'affection de ses Sujets Anglois, qui pouvoient se flatter que son Mariage leur donnoit quelques droits de plus auprès de lui. Mabillon (19) & quelques autres Auteurs, se sont donc trompés, en assûrant que l'Ecriture Saxonne s'étoit perdue dès le tems de la Conquête. Il en fut des Caractéres Saxons, comme des Croix dans les Actes publics, qui pour la plus grande partie furent changées, & auxquelles on substitua les Sceaux & les Souscriptions à la Normande; cependant on ne laissa pas de conserver ici & là l'ancienne maniére des Croix. Il n'y a pas de doute que la Dialecte Saxonne ne continuât à être en usage dans les Villages & à la Campagne, avec quelque mélange du François & du langage de la Cour. Mais les Barons & les Chevaliers, qui étoient la plûpart Normans, craignoient si fort que leurs enfans n'apprissent le vieux Anglois, que sous le régne de Henri II. *ils les envoyoient en France pour y être élevés, & pour leur faire perdre le barbarie de la Langue de leur Pays* (20). Robert Holcot Dominicain, qui écrivoit au commencement du regne d'Edouard III, avoue (21): *qu'on n'instruisoit point les enfans en vieux Anglois, mais qu'ils apprenoient premierement le François, & ensuite le Latin par le François; coutume, dit-il, qui avoit été introduite par Guillaume le Conquerant, & qui avoit toujours continué depuis.* Quand les Barons commencérent à perdre de leur autorité, & que les Communes, qui étoient plus composées d'Anglois naturels, acquirent du crédit, la langue du Pays commença à être plus en vogue, jusques à ce que les Communes, assemblées en Parlement à Westminster la treiziéme année d'Edouard III. eurent le courage de représenter au Roi (22): *les grands inconvéniens qu'il y avoit pour un grand nombre de personnes du Royaume, de plaider les causes & de prononcer les sentences en Justice, dans la Langue Françoise, qui est généralement inconnue* &c. Sur quoi il fut *ordonné & statué que toutes les procédures juridiques se feroient en Langue Angloise.* Cette Loi ne rétablit pas néanmoins la Langue Saxonne dans son premier état, elle abolit seulement une ancienne marque de sujettion, & fit honneur au Langage qu'on parloit alors, qui étoit une Langue mêlée de quantité de mots étrangers. On remarque même dans cette occasion des restes de l'esprit Normand, en ce que le même Statut ordonnoit, *que tous les Procès seroient enregistrés en Latin.* S'il restoit quelques traces du véritable Saxon, c'étoit dans les Monastéres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la Conquête Normande; parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la Langue, dans laquelle leurs Chartres Originales étoient écrites; c'étoit par cette raison, que dans l'Abbaye de Croyland „ il y avoit un Maître pour enseigner le Saxon à quelques-uns des plus jeunes Fréres, pour que dans un âge plus avancé ils fussent „ mieux en état de faire valoir les anciens Actes de leur Monastére contre leurs Adversaires (23)". C'étoit sans-doute par la même raison, que dans l'Abbaye de Tavistoke; qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691 *on faisoit des Leçons publiques dans la Langue Saxonne, qui ont été continuées même jusqu'au tems de nos Péres, pour que la connoissance de cette Langue ne se perdit point, comme elle a bien fait depuis* (24). Tellement que si Mr. Somner avoit vécu avant la Réformation, ou dans le tems qu'elle se fit, il auroit trouvé moins de difficulté à apprendre cette Langue; au-lieu qu'il fut obligé à l'inventer en quelque façon, & à la rétablir: car quand il commença à s'y appliquer, il n'avoit que deux pauvres Manuscrits, dont l'un rouloit sur une matière si obscure, qu'il étoit plus propre à donner de l'exercice à un Critique, qu'à instruire un Novice (25).

(11) *Life of Somner* p. 22.

(12) *Monast. Angl.* T. I. p. 89.

(13) H. Huntingdon. p. 352. sub ann. 1065.

(14) Ibid. p. 72. sub ann. 1066.

(15) Ibid. p. 25.

[*E*] *Il jetta les fondemens d'un plus grand Projet, c'étoit de recueillir tout ce qui reste sur l'état de toute la Province, pour former une Histoire exacte & complette des Antiquités de Kent, mais il ne remplit pas ce dessein.*] Il avoue lui même qu'il avoit formé ce dessein dans sa *Conclusion adressée à ses Compatriotes* (26), où il dit „ Si vous faites un accueil assez favorable à „ cette partie de mon travail, qui regarde notre Ville, pour „ m'encourager à continuer mes recherches, je pense à fai-

(16) Ibid. p. 98 sub ann. 1091.

(17) Matth. Paris, *sub ann.* 1095.

(18) H. Wharton, *Anglia Sacra. Hist. Dogm.* P. 185.

(19) *De Re Diplom.* p. 52.

(20) Gervas. Tilber. *de Otiis Imp.* MS. *in Bib. Bodleian.*

(21) *Lect.* 2. *sup. Sapient.*

(22) Fulton's Stat. 50 Ed. III. p. 119.

(23) *Ingulph. Hist.* p. 98.

(24) Cambdeni Britann. *in Dannon.*

(25) Kennet *Life of Somner.* P. 29.

(26) *Antiq. of Canterb. Append.* p. 105.

„ te

Forts des Romains dans la Province de Kent [*F*], paroiſſe en avoir fait partie. Il acheva vers l'année 1648 ſon *Traité du Gavelkind*, quoiqu'il n'ait paru qu'en 1660 [*G*]. Notre Auteur étoit fort zelé pour les intérêts du Roi Charles I. & en 1648 il publia in-4. un Poëme intitulé: *Les Dangers auxquels ſont expoſés les Princes, ou Méditation occaſionnelle ſur les Souffrances & la Mort du Roi* [*H*], & peu après il donna un autre Poëme in-4. à la tête duquel il mit le portrait de Charles I. qui eſt au-devant de l'*Eikôn Baſilikè*, avec ce titre: *Explication du Frontiſpice du Livre du Roi; auquel on a ajoûté un Poëme ſur les dangers &c.* Son habileté dans la Langue Saxone, le porta à étudier la plupart des Langues de l'Europe anciennes & modernes; il prit connoiſſance de l'ancien Gaulois, de l'Irlandois, de l'Ecoſſois & du Danois, mais il s'attacha ſur-tout à la Langue Gothique, à la Sclavonne, & à l'Allemande. Il donna une preuve de la parfaite connoiſſance qu'il avoit de la dernière, dans ſes *Notæ ad verba vetera Germanica a Viro Cl. Juſto Lipſio, Epiſt. Cent.* III. *ad Belg. Ep.* 44. *Collecta*, imprimées par voye d'*Appendix* au *Comment. de quatuor Linguis* du Docteur Meric Caſaubon, Londres 1650 in-4. Notre Auteur y fait voir le rapport qu'il y a entre la Langue Allemande & la Saxonne. En 1652 on imprima à Londres in-folio par voye d'*Appendix* au Livre intitulé *Hiſtoriæ Anglicanæ Scriptores decem*, ſon *Gloſſaire* ſur l'Edition de cet Ouvrage du Chevalier Roger Twiſden [*I*]. Il aida auſſi Meſſieurs Dugdale & Dodſworth à compiler le *Monaſti-*

„ re quelque choſe dans le même goût pour toute notre „ Province ſi Dieu le permet". Et pour donner un garand de ſes intentions à cet égard il dit: „ Je vous laiſſe comme „ un gage de ce que je ferai dans la ſuite, le détail qui re- „ garde les Saints, auxquels les Egliſes Paroiſſiales de ce „ Diocèſe ont été dédiées". Cet Ouvrage avança peu à peu, car dans la Preface de ſon Traité du Gavelkind, écrite douze ans avant l'impreſſion de cet Ouvrage, ſavoir en 1648, il dit: „ Il y a préſent dix huit ans (*c'eſt vraiſemblablement* huit „ ans *qu'il faut lire*) qu'un Ouvrage que j'ai fait ſur l'Hiſtoi- „ re de leur Ville ayant été reçu favorablement par mes „ Compatriotes, je me ſuis engagé par une promeſſe ſolem- „ nelle, d'entreprendre quelque choſe du même genre pour „ toute la Province; & j'avois véritablement deſſein d'y tra- „ vailler alors, je n'ai pas même manqué depuis d'encourage- „ ment à cet égard, mais enveloppé dans l'orage de la Guer- „ re Civile, qui n'eſt pas encore calmé, j'ai été contraint de „ tourner mes penſées vers d'autres objets". Il renouvella ſa promeſſe en 1659, lorſqu'il publia ſon *Dictionnaire Saxon*, & déclara, que *quand cet Ouvrage ſeroit achevé, il travailleroit à finir les Antiquités de Kent* (27). L'année ſuivante 1660. „ il fut tellement tranſporté de joie du rétabliſſement de l'E- „ gliſe & du Roi, ſi occupé du ſoin de raſſembler les Ar- „ chives diſperſées, & de faire honneur à la mémoire des „ morts, & ſurtout ſi abſorbé par un autre travail, que le „ Doyen & le Chapitre avoient confié à ſa probité & à ſon „ induſtrie, de faire rendre à chacun la portion de terres de „ l'Egliſe qui lui appartenoit, & de régler les comptes des „ Baux & des autres revenus qui leur revenoient, qu'il ne „ lui fut pas poſſible de penſer à finir un Ouvrage promis „ ſi longtems, quoiqu'il conſervât toujours le généreux deſ- „ ſein de l'achever, & que la mort ſeule l'y ait fait renon- „ cer (28)."

(27) Saxon Diction. *ſub voce* Abandune.

(28) Kennet p. 16. 15.

[*F*] *Son Traité des Ports & des Forts des Romains dans la Province de Kent.*] Il a paru à Oxford en 1693 in-8, ſous le titre de *Traité des Ports & des Forts des Romains dans la Province de Kent. Par Guillaume Somner. Mis au jour par Jaques Brome, Maître ès Arts, Recteur de Chorton, & Chapelain des Cinq Ports. Avec la Vie de Mr. Somner.*

[*G*] *Son* Traité du Gavelkind *fut achevé en* 1648, *quoiqu'il n'ait paru qu'en* 1660.] Lorſqu'il eut mis tous ſes matériaux en ordre, & qu'il y eut donné une forme régulière, il envoya ſes papiers à l'Archevêque Usher, qui les lui renvoya avec ce témoignage (29): *J'ai lu ce ſavant Traité du Gavelkind & je le juge propre à l'impreſſion.* Jac. Armachananus, *le 7 Avril* 1647. L'Auteur ne le donna pourtant au Public que pluſieurs années après, quoiqu'il ne laiſſât pas de le communiquer à quelques amis particuliers. Le Docteur Meric Caſaubon l'avoit vu & lu, & diſoit en 1650 (30), que ſon Ami „ avoit écrit en Anglois un fort bon Traité ſur la fameuſe „ & ancienne *Coutume de Kent*, nommé *Gavelkind*". Enfin cet Ouvrage parut à Londres en 1660 in-4, ſous le titre de *Traité du Gavelkind, où l'on explique le nom & la choſe même; l'étymologie de l'un, la nature, l'antiquité, & l'origine de l'autre. Avec quantité d'Obſervations agréables & utiles, dignes d'être connues de ceux de la Province de Kent & d'autres, ſurtout de ceux qui ſont curieux d'être inſtruits de l'ancienne Coûtume ou du Droit Commun du Royaume. Par Guillaume Somner.* Il eſt fort honteux, dans cet Ouvrage achevé, à affigner l'Etymologie du *Gavelkind*, & du *Socage*, & à en donner une juſte idée, de même que du *Fief de Habert* & du *Fief de Roturier* des Normans; du *Bocland* & du *Folcland* des Saxons; de l'*Alleu*, du *Fief* &c. Il a ſur tout cela des ſentimens particuliers, & il s'éloigne de celui des Auteurs qui l'ont précédé, avec autant de modeſtie, que de ſolidité dans les preuves ſur leſquelles il ſe fonde. Il s'expliqué outre cela toutes les différentes manières de tenir des terres ſous quelque redevance *in capite* comme ſont, *Service de Chevalier*; *Fief perpétuel*; *Frank-Almoign* (Aumône franche), *Ecuage certain*; *Burgage*, *Villenage*, &c. Il parle des terres qui tiroient leur dénomination du ſervice qui y étoit attaché; comme *Work land*, *Bocland*, *Averland*, *Drof-land*, *Swilling-land*, *Mol-land*, *Berland*, *Ware-land*, *Terra ſufurna*, *For-land*, *Bor-land*, *Scrudland*, *Over-land*, *Mondy land*, *&c.* En tout cela il ſupplée & corrige Littleton & le Commentaire de Coke ſur cet Auteur, il remplit les omiſſions de Spelman, & épargne aux Gloſſographes qui viendront après lui la peine de faire des recherches. Auſſi Mr. du Freſne du Cange s'eſt-il contenté pour l'explication de tous ces termes de traduire purement & ſimplement l'Ouvrage de Somner, auquel il renvoye fidélement (31). En 1663 Mr. Silas Taylor fit quelques réflexions ſur ce Traité, dans ſon *Hiſtoire du Gavelkind, où l'on en donne l'Etymologie; & dans laquelle on prouve auſſi que la plupart des Loix d'Angleterre ſont les mêmes que celles des anciens Bretons, nonobſtant les diverſes Conquêtes des Romains, des Saxons, des Danois, & des Normans.* Londres 1663 in-4. Mr. Taylor dit dans ſa Preface „ que l'Ouvrage du judicieux Mr. Guil- „ laume Somner de Cantorbery, lui a donné occaſion de „ publier ſes Remarques ſur ce ſujet; & qu'il a joint à ce „ qu'il avoit déjà fait des Obſervations Critiques ſur le ſa- „ vant Traité de cet Auteur; que ſon deſſein n'eſt pas d'en- „ trer par-là en diſpute avec lui, ni de relever ce qu'il a ſi „ fort approfondi, &c." Le Docteur Kennet remarque (32), que „ Mr. Taylor, Ecrivain beaucoup moins exact, a ſeule- „ ment eſſayé de dériver le nom & la Loi des Saxons des „ anciens Bretons; & de prouver qu'elle n'étoit pas parti- „ culière à la Province de Kent, mais qu'elle étoit fort an- „ cienne dans les autres Provinces du Royaume, &c. Il con- „ firme l'opinion de Somner dans tout ce qu'il y a d'eſſen- „ tiel; pour ce qui eſt de ſes autres remarques, Mr. Somner „ y a répondu dans ſes *Notes marginales ſur l'Hiſtoire du Gavelkind de Mr. Silas Taylor*, &c. Il a outre cela corrigé, & „ augmenté ſon propre Ouvrage, en ſuppléant ce qu'il pou- „ voit avoir omis, & en rectifiant les légères fautes qu'il „ avoit commiſes. Ces deux Ouvrages apoſtillés ainſi de ſa „ propre main ſe conſerveront dans les Archives de Cantorbe- „ ry, & pourront être d'un grand uſage au premier Editeur „ du *Traité du Gavelkind*."

(29) *Treatiſe of Gavelkind*, *Appendix*. p. 216.

(30) *De Linguæ Saxonicæ*, p. 142.

(31) Du Freſne *Gloſſ. Lat.* in vocibus *Gavelkind*, *Gavelmon* &c.

(32) P. 57.

[*H*] *Un Poëme intitulé*, les Dangers, &c.] Ce Poëme eſt en ſix pages, en voici le début: „ Ô qu'une triſte expérience „ dévoile bien les dangers de la condition de ceux qui „ ſont élevés dans le Monde; l'humble roſeau demeure tou- „ jours ferme, tandis que les ſuperbes cèdres ſont agités par „ le moindre ſouffle. Les Vents orageux ne portent point „ le deſordre dans les Vallons, tandis que les orgueilleuſes „ Montagnes reſſentent les plus foibles agitations de l'air. „ La ſureté habite rarement dans les Cours. Elle fuit les Pa- „ lais des Rois, & va ſe loger dans les Cabanes des Bergers: le „ Contentement n'eſt point l'appanage des Grands; il aime „ à habiter avec ceux qui vivent dans l'obſcurité".

[*I*] *Son* Gloſſaire *ſur l'Edition de cet Ouvrage du Chevalier Roger Twiſden.*] L'Ouvrage de Mr. Somner a pour titre: *Gloſſarium, in quo obſcuriora quæque vocabula, quæ tota hoc opere occurrunter, copioſè explicantur, & ad origines ſuas plerumque revocantur, Gulielmo Somnero Cantuarienſi Auctore.* Le Docteur Kennet obſerve (33) „ Que cet Ouvrage ſurpaſſe tout ce „ qu'on avoit fait auparavant pour l'intelligence des vieux „ mots. Il corrige & ſupplée l'ancien *Gloſſaire Gaulois* de „ Pontanus, *La ſignification des Mots* de Skenæus; l'*Explica-* „ *tion des termes* que Mr. Lambard a miſe à la tête de ſes „ *Loix Saxonnes*; l'*Onomaſticon* de Clément Reiner dans ſon „ *Apoſt. Bened. In Anglia*; la *Gloſſographie* des Oeuvres de „ Chaucer; l'*Etymologicon* de Ger. Jean Voſſius; le *Gloſſaire* „ du Docteur Watts, qui eſt joint à ſa belle Edition de Mat- „ thieu Paris; & ſur tout l'excellent *Gloſſaire* du Chevalier „ Henri Spelman, qui n'avoit encore paru que juſqu'à la „ Lettre N. Mr. Somner ne s'eſt pas même borné, comme „ les autres Gloſſographes, à expliquer les noms anciens des „ choſes, mais il a expliqué ſavamment les noms de notre „ Ile, & de ſes différentes parties; dont il a donné des dé- „ rivations ſi nouvelles & ſi oppoſées, qu'elles ne peuvent „ que faire plaiſir à des Lecteurs judicieux, & leur donner „ de la ſatisfaction. C'eſt effectivement un Ouvrage, pro- „ pre à ſervir de Clef pour tous les autres Hiſtoriens, & Mo- „ numens anciens. C'eſt par cette raiſon, que le ſavant Che- „ valier Marsham, lorſqu'il écrivit l'*Introduction* du *Monaſti-* „ *con Anglicanum*, a renvoyé au Gloſſaire de Mr. Somner, „ quand il a rencontré quelque terme barbare, qui lui don- „ noit quelque peine ..... On peut juger par ce qui „ reſte de notre Auteur en ce genre, & que l'on conſerve „ dans les Archives de Cauterbery, à quel degré de perfec- „ tion il auroit pu porter ce Gloſſaire: on y voit de lui des „ Notes Marginales ſur *Bracton de Legibus Angliæ*, ſur le „ Recueil de Statuts en Anglois & en Latin, imprimé en „ 1556 in-8, ſur le *Spicilegium ad Eadmerum* de Selden, ſur „ la *Reſtitution of decayed intelligence* de Verſtegan; on y voit „ auſſi ſon *Gloſſarium Rerum & Verborum difficilium in Legibus* „ *Henrici* I. & ſes *Adverſaria in Spelmanni Gloſſarium, in Matth.* „ *Gloſſarium, Matth. Pariſ. additum*, & in *Tractatum Ger. Jo. Voſſii* „ *de Vitio Sermonis*. Si le curieux & laborieux du Freſne avoit été

(33) P. 62.

naſticon Anglicanum [*K*], dont le premier Volume parut à Londres en 1655 in-folio. Ses Amis le ſollicitérent enſuite à travailler à un Dictionnaire de la Langue Saxonne; & pour l'y engager, Mr. Roger Spelman lui aſſigna, pendant qu'il ſeroit occupé à cet Ouvrage, les appointemens d'une Chaire en Langue Saxone à Cambridge, fondée par le Chevalier Henri Spelman ſon ayeul [*L*]. Son *Dictionnaire Saxon* parut à Oxford en 1659 [*M*]. Immédiatement avant la Reſtauration il fut mis en priſon au Château de Deal, pour avoir travaillé à obtenir des ſignatures à une Requête pour demander un Parlement libre (*e*). En 1660 il fut nommé Maître de l'Hôpital de St. Jean dans les Fauxbourgs de Cantorbery, & à peu près dans le même tems Auditeur de l'Egliſe de Chriſt dans cette Ville. Au commencement de ſa dernière maladie, il ſaiſit l'occaſion de dire à ſa femme, qu'il n'avoit jamais été ſaigné, ni n'avoit pris aucune médecine, preuve évidente non ſeulement de ſa bonne conſtitution, mais encore de ſa ſobriété & de ſa tempérance. Il mourut le 30 Mars 1669, & fut enterré le 2 Avril, dans l'Egliſe de Ste. Marguérite à Cantorbery, où il y a pluſieurs de ſes Ancêtres enterrés. Le Doyen & le Chapitre de Cantorbery achetérent ſa Bibliothéque & ſes Manuſcrits [*N*]. Il a été marié deux fois. Sa première femme, Elizabeth Thurgar, étoit d'une bonne famille de la Comté de Cambridge; il a paſſé trente ans avec elle, & en a eu trois filles, & un garçon, qui ſont tous morts. Il épouſa en ſecondes nôces Barbe, fille de Mr. Jean Dawſon, Gentilhomme de la Province de Kent, dont il a eu une fille, morte ſans avoir été mariée, & trois fils, dont un nommé Guillaume a été Maître-ès-Arts du Collége de Merton à Oxford, & Vicaire de Liminge, dans la Province de Kent, & un autre, qui s'ap-

(*e*) Kennet. *p.* 91.

„ inſtruit de l'exiſtence de toutes ces Piéces, combien n'au-
„ roit il pas augmenté ſon immenſe Ouvrage? & qu'on per-
„ feſtionnera la connoiſſance de nos Loix & de nos Coutu-
„ mes, lorſque ces excellens matériaux ſeront redigés & mis
„ en œuvre par une main patiente & habile!"

[*K*] *Il aida auſſi Meſſieurs Dugdale & Dodsworth à compiler le Monaſticon Anglicanum.*] Mr. Somner leur fournit les Chartres des Egliſes de Chriſt & de St. Auguſtin à Cantorbery; le plan de la Cathédrale, du Monaſtére, & d'autres figures, auſſi-bien que la Chartre Originale du Roi Etienne pour l'Abbaye de Feversham; & il leur donna divers éclairciſſemens ſur ce qui regardoit la Ville & la Province. Il traduiſit de plus en Latin clair & naturel tous les Originaux Saxons de l'Itineraire de Leland, & d'autres Monumens. On voit dans la Bibliothéque de l'Egliſe de Cantorbery un Exemplaire du premier Volume de cet Ouvrage, où l'on a inſéré à la ſuite de l'Introduction du Chevalier Marsham une feuille in-folio, qui contient ſix Piéces en vers, de quelques Kentois, à la louange de Meſſieurs Dodsworth, Dugdale, & Somner, qu'on y nomme comme ayant eu tout trois part à cette Collection.

[*L*] *Mr. Roger Spelman lui aſſigna, pendant qu'il ſeroit occupé à cet Ouvrage, les appointemens d'une Chaire en Langue Saxonne à Cambridge, fondée par le Chevalier Henri Spelman ſon ayeul.*] Le Chevalier Spelman étant à Cambridge avec Mr. Jérémie Stephens, pour y viſiter les Bibliothéques, & recueillir les matériaux néceſſaires pour former ſa Collection des Conciles de la Grande-Bretagne, trouva quantité de Manuſcrits Saxons, & très-peu de gens qui les entendiſſent, ce qui le détermina à fonder une Chaire pour cette Langue, dans la vuë d'en faire revivre & fleurir l'étude. Il y nomma Mr. Abraham Wheelock, qui lui avoit aidé à copier quelques Piéces en Saxon, & il lui aſſigna, auſſi bien qu'à ſes Succeſſeurs, des appointemens annuels ſuffiſans, outre le Bénéfice de Midleton proche de Lyn-Regis dans la Province de Norfolk (34). Par la mort de Mr. Wheelock, arrivée en 1657, la diſpoſition de cette place tomba à Mr. Roger Spelman, fils du Chevalier Jean Spelman, & petit-fils du Fondateur, qui la deſtina à Mr. Samuel Foſter, ſavant Théologien. Mais l'Archevêque Usher, qui connoit les Antiquités, & qui étoit ami de Mr. Somner, le recommanda au Patron „ pour lui aſſigner les appointemens, afin de le mettre „ en état de travailler à un *Dictionnaire Saxon*, qui ſeroit „ bien plus utile pour la connoiſſance de cette Langue, que „ de ſimples Leçons Académiques (35)". En quoi l'on voit, comme le remarque le Docteur Kennet (36), que ce Prélat penſoit très-judicieuſement, parce que ces ſortes de Fondations ont ſouvent eu le malheur, que les Maîtres ont été négligens, & que les Auditeurs ont fait peu de cas de leurs Leçons. Au-lieu que ſi l'on accordoit les mêmes émolumens, à condition de faire imprimer ces Leçons, ou de publier quelques autres Piéces dans l'Art ou la Science dont il s'agiroit, on s'appliqueroit davantage, & la République des Lettres en retireroit plus d'utilité. C'étoit là, ſemble-t-il, l'intention du Chevalier Henri Spelman en faiſant cette Fondation; car les termes de l'Acte ſont „ qu'elle eſt établie „ pour avancer la connoiſſance de la Langue Saxonne, ſoit „ en l'enſeignant par des Leçons publiques, ſoit en publiant „ des Manuſcrits & autres Livres Saxons (37)". La nature de la choſe, & la volonté de ſon Grand-père engagérent Mr. Spelman à déférer à l'avis de l'Archevêque Usher, & de nommer Mr. Somner pour jouïr des appointemens de la Chaire en queſtion. Mr. Somner ne voulut pourtant point accepter cette nomination, ſans le conſentement de Mr. Foſter, qui l'avoit euë avant lui; mais celui-ci, préférant l'intérêt public à ſon intérêt particulier, & perſuadé que Mr. Somner ſeroit plus utile que lui, ſe contenta du Bénéfice Eccléſiaſtique, & leiſſa à Mr. Somner les appointemens; ce dernier n'en voulut pas profiter, ſans remplir de ſon côté la condition ſous laquelle il en jouïſſoit.

(34) Abr. Wheelock *Præf. ad Lect. Edit. Beda.*

(35) Somneri *Epiſt. ded. ad Saxon. Diction.*

(36) *P.* 72.

(37) Wheelock *Præf. Edit. Beda.*

[*M*] *Son Dictionnaire Saxon parut à Oxford en 1659.*] Il eſt dédié à Mr. Roger Spelman, & pluſieurs Piéces en vers Anglois & Latins de Jean Boſco, Henri Hugford, Joſué Childry, & de Guillaume Jacob, célébrent l'Auteur & l'Ouvrage. Il y a un Appendix, qui contient la *Grammaire* & le *Gloſſaire* d'Elfric. Le Docteur Thomas Mareshall, dans la Préface de ſes *Evangiles en Saxon*, renvoye pour tous les termes douteux à ce *Dictionnaire* complet, que Mr. Somner a travaillé avec beaucoup de ſoin. Le Docteur Hickes evoue (38) „ qu'il a raſſemblé quantité d'Obſervations Critiques, „ diſperſées de côté & d'autre dans cet Ouvrage". Il eſt vrai néanmoins que ce premier eſſai, qui ait paru ſur la Langue Saxonne, n'étoit pas auſſi complet & auſſi parfait, qu'il ne fût ſuſceptible d'additions, & d'une plus grande perfection. Mr. Somner lui-même ſentoit bien ce qu'il y manquoit, & par cette raiſon il s'occupoit toujours à groſſir ce Tréſor, & ſollicitoit à y contribuer tous les Savans, qu'il croyoit capables de le faire. Mr. George Davenport, entre autres, très-habile dans cette Langue, lui envoya bon nombre de notes & d'obſervations. Le Docteur Kennet (39) cite le paſſage ſuivant d'une Lettre Originale de Mr. Somner au Docteur Caſeubon, datée de Cantorbery le 12 Octobre 1664 „ je vous remercie des papiers de Mr. Davenport, „ que vous m'avez communiqués. Je les ai lus & relus, „ j'en ſuis ſi content, & ils me ſont ſi utiles, que j'en pro-„ fiterai, tant pour corriger certains endroits de mon Dic-„ tionnaire, que pour en augmenter & en éclaircir d'au-„ tres, & je ne manquerai pas de faire honneur à celui à „ qui j'ai l'obligation de ces nouvelles lumiéres. En attendant je les garde pour m'en ſervir &c." Mais Mr. Somner mourut avant que d'avoir exécuté ſon deſſein.

(38) *Præf. ad Gramm. Saxon.*

(39) *P.* 88.

[*N*] *Le Doyen & le Chapitre de Cantorbery achetérent . . . . ſes Manuſcrits.*] En voici le Catalogue. I. *Collections tirées d'anciens Manuſcrits, & d'autres Monumens touchant la Ville & l'Egliſe de Cantorbery, & les autres Villes & Egliſes de la Province de Kent.* II. *Amples Extraits de la Chronique de Guillaume Thorn; avec d'autres Extraits de l'Obituaire de l'Egliſe de Chriſt à Cantorbery, & des Régîtres des Egliſes de Cantorbery & de Rocheſter, avec des Recueils tirés des Annales Saxonnes.* III. *Obſervations ſur la Patente de Commiſſaire de Cantorbery; ou Traité étendu ſur la Juriſdiction, les Priviléges, les Loix, &c. de la Cour Spirituelle.* IV. *Traité du Portus Iccius; dans lequel on examine & on réfute les idées de Chifflet dans ſon Traité Topographique; on y établit en même tems le ſentiment de Cluvier ſur ce Port, dont on démontre plus clairement la ſituation.* Mr. Somner met le *Portus Iccius* à *Geſſoriacum*, aujourdhui Bologne. V. *Copie d'un ample Traité Théologique en Saxon.* VI. Grande *Collection* pour former ſon *Dictionnaire Saxon*, en deux Volumes. VII. *Scholia & Animadverſiones in Leges Henrici I. Regis Angliæ. Submittitur Gloſſarium Rerum & Verborum difficilium in dictis Legibus.* Dédié au Chevalier Roger Twisden. VIII. *Collections tirées des Copies de pluſieurs anciens Manuſcrits Saxons*, en deux Volumes. IX. Ses *Antiquités de Cantorbery* avec du papier entre deux, contenant de conſidérables Additions. X. *Lombardi Leges Saxonicæ*, où la Verſion eſt corrigée. XI. Ses Corrections ſur les deux Volumes du Chevalier Henri Spelman, où il a enrichi le Texte avec les MSS. enrigé la Verſion, & parcouru tout l'Ouvrage. XII. Des *Notes* étendues ſur *le Gloſſaire de Spelman.* XIII. Quelques Notes marginales ſur le *Grand Coutumier* de Normandie. XIV. Quelques Corrections pour ſon *Traité du Gavelkind.* XV. Un autre Exemplaire de l'*Archaionomia* de Lambard, chargé d'un bout à l'autre de Corrections & de Remarques. XVI. Des *Notes Marginales ſur l'Hiſtoire du Gavelkind* de Mr. Silas Taylor, dont il corrige les fautes. XVII. Notes marginales ſur *Bracton de Legibus.* XVIII. *Notes Marginales* ſur l'ancienne Collection de Statuts en Latin & en Anglois, imprimée en 1556. XIX. *Notes marginales* ſur le *Spicilegium in Eadmerum* de Selden; on y trouve ſurtout des corrections de la Verſion des Loix de Guillaume le Conquérant per Selden, qui les a données, pag. 173. &c. XX. Quelques Corrections marginales ſur *Pſautier Saxon* de Spelman. XXI. Corrections marginales des *Evangiles Saxons* de Foxe. XXII. Corrections marginales des *Monumens Saxons* de Liſle. XXIII. Notes marginales fort étenduës ſur le Livre *de quatuor Linguis* du Docteur Merle Caſaubon. XXIV. Amples Notes marginales ſur Verſtegan. XXV. *Adverſaria in Spelmanni Gloſſarium, in Hatfeii Gloſſarium, Matthæi Paris additum, in Tractatum G. J. Voſſii de Vitiis Sermonis.* Un Volume. XXVI. *Leges Anglo-Saxonicæ a Viro Cl. Gul. Lambardo olim editæ, ex integro Latine datæ.* XXVII. Quelques *Recueils* pour l'Hiſtoire de la Province de Kent, qu'il méditoit.

s'appelloit Jean, a été un Chirurgien diſtingué. La Veuve de Mr. Somner ſe remaria à Mr. Henri Hannington, Vicaire d'Elham, auquel elle a ſurvécu. Mr. Somner étoit en liaiſon d'amitié & en correſpondance avec l'Archevêque Uſher, les Chevaliers Thomas Cotton, Baronet, Roger Twiſden de Weſt-Beckham dans la Province de Kent, Baronet, Guillaume Dugdale, Simonds d'Ewes, Baronet, Jean Marsham, Edouard Byſshe, Clarencieux Roi d'Armes, Meſſieurs Roger Doſworth, Elie Aſhmole, les Docteurs Thomas Fuller, l'Hiſtorien, Meric Caſaubon, & autres hommes illuſtres. Le Docteur Kennet (*f*) dit, „ Qu'il étoit honnête, ſans affectation; prudent, ſans artifice; fidéle, ſans intérêt; humble & tendre; modéré & égal; & que comme l'adverſité ne l'accabla jamais, la proſpérité „ ne lui inſpira point d'orgueil[a].

(*f*) P. 32.

SOUTH (Robert) nâquit à Hackney proche de Londres, en l'année 1633, de Guillaume South, Marchand conſidérable de Londres; ſa Mére s'appelloit Berry, & étoit de la famille des Berry dans la Province de Kent (*a*). En 1647 il fut reçu dans l'Ecole de Weſtminſter au nombre des Ecoliers du Roi: il ſe diſtingua l'année ſuivante par une action fort hardie, ayant lu les Priéres en Latin le jour de la mort du Roi Charles I. pour qui il pria nommément (*b*). En 1651 il fut élu Ecodiant de Chriſt-Church à Oxford. En 1654 il fit des Vers Latins, inſérés dans un Recueil de Poéſies de l'Univerſité, pour féliciter Cromwell ſur la concluſion de la Paix avec la Hollande [*A*]. Le 24 Février 1657 il ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts (*c*). En 1655 il publia à Oxford in-4. un Poëme Latin intitulé *Muſica incantans* [*B*]. Le 12 Juin 1657 il prit le degré de Maître-ès-Arts (*d*) „ il prêcha auſſi fréquemment, dit Mr. Wood (*e*) (ſans avoir je crois pris les Ordres encore); & ſelon les occaſions, il „ faiſoit valoir ſes talens pour la défenſe de la Doctrine & de la Morale de la Religion, même ſelon „ les idées les plus rigides de l'une & l'autre. Il ſe montra toujours le grand Champion du Calviniſme „ contre le Socinianiſme & l'Arminianiſme, dans les Sermons publics qu'il fit dans l'Egliſe de Ste. Marie; en un mot il ſe conduiſit d'une telle façon, que les Chefs du Parti Indépendant, charmés de ſes „ talens dont ils ſe promettoient beaucoup, délibérérent ſur les moyens d'encourager un Proſélyte de „ ſi grande eſpérance, & d'accumuler ſur lui des Bénéfices proportionnés à ſon mérite. Mais pendant „ qu'ils penſoient à ce deſſein, Cromwell mourut, & les Presbytériens ayant pris le deſſus ſur les Indépendans, il entra ſi vivement dans leurs intérêts, qu'il mépriſa & déſia en quelque façon le Docteur Owen ſon Doyen, qu'on regardoit comme le Chef du Parti Indépendant[b]. L'Auteur des *Mémoires* de la Vie de South nous apprend (*f*), qu'il reçut les Ordres en 1658 ſelon l'Uſage & les Cérémonies de l'Egliſe Anglicane. Le 24 Juillet 1659 il prêcha à Oxford aux Aſſiſes, un Sermon qu'il fit imprimer dans cette Ville en 1660 in-4. avec un autre Sermon, prononcé à Lincolns-Inn, ſous le titre de l'*Intérêt dépouillé & la Vérité rétablie* &c. [*C*]. Le 10 Août 1660 il fut élu Orateur de l'Univerſité

(*a*) *Memoirs of the Life of Dr. Rob. South* p. 3. 4. prefixed to his *Poſthumous Works*. Londres 1717 in-8.

(*b*) Ibid. p. 4. 5.

(*c*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 205.

(*d*) Idem Ibid. Col. 213.

(*e*) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1042.

(*f*) P. 10.

[*A*] *En 1654 il fit des Vers Latins..., pour féliciter Cromwell ſur la concluſion de la Paix avec la Hollande.*] Les voici:

Intulerant miſeranda duæ ſibi bella furores,
Utraque fatales, utraque Parca ſibi.
Sic in ſanguineam mare commutatur arenam,
Quæ gladiatorum bella necesque vidit.
Has fluctus, illas rapiunt incendia naves,
Et miſcent æſtus flamma fretumque ſuos.
Quæque mors jacta eſt flammis, exhorrius undas
Ne medius Phœnix merſa periret aquis.
Belligeros quæ pugna Duces, quæ fluctuit unda!
Sic tamen ipſa ſolent Aſtra ſubire freta.
Sic mare cæruleum eſt; ſed ficta Cærula Venus,
Quæ tumet incuſſo ſanguine plena fluens.
Non noſtra Batavus ſubmiſit Carbaſa Claſſi,
Nec quamvis tubant vela, modeſtus erat.
At ſic depoſuit tandem Leo Belgicus iras,
Securum ut ducat per mare Pleryxus opem.
Cætera bella licet pugnæque Elementa ſequantur,
Sola tamen Pacis fœdera ferunt Aqua.
At tu Dux parvæ Terræ, Domitorque profundi,
Componunt laudes cuncta Elementa tuas:
Cui mens alta ſubeſt pelagoque profundior ipſa,
Cujus fama ſonat, quam procul unda ſonat.
Si currum aſcendas, domito parve orbe triumphat,
In currus aderunt Axis uterque tuos.
Incluſum populi tua fert vaginа ſalutem,
Ut latero hinc poſſit ſemper adeſſe tuo.
Tu poteras ſolus motus componere fluctus;
Solus Neptunum ſub tua vincla dare.
Magna ſimul fortis viciſti, & multa, trophæis
Ut mare ſic parvæ cedit Arena tuis.
Nomine pacifico geſtas Inſignia Pacis,
Blandaque per tenues ſerpit Oliva tuos.
Seſtos Abydos amat; Batavas colat Anglia terras,
Inſula te tanto fallа beata Duce.
Inſula, quam Pelagus, ſimul & Victoria cingit,
Quæque (quod hu præſtat) cingitur eſſe tuo.

[*B*] *En 1655 il publia, à Oxford in-4, un Poëme Latin intitulé* Muſica incantans.] Le titre entier eſt: *Muſica incantans: ſive Poëma exprimens Muſicæ Vires Juvenem in inſaniam adigentis, & Muſici inde periculum.* Le ſujet de la Piéce eſt un jeune-homme, qui à l'ouïe d'un beau morceau de Muſique, qu'il avoit inſtamment demandé, devint fou, & ſe précipita dans la Mer. Le Muſicien fut appellé en Juſtice, & accuſé de meurtre, mais déclaré abſous ſur ſa défenſe. Le Poëme commence en ces termes:

Non ego Cæſareas Acies, non Arma Virumque;
Sed Cubarum plectrumque cano; nec inutile numen
Invoco in auxilium: me vivus Anbelatus ille,
Quo ſolet inflari vocalis tibia, pleno
Inſpirat genio. Sed qua depingere vocem
Dextra poteſt, oculiſque Echo ſignare videndam?
In ſua poſcebant antiqui Carmina Vates
Centum Ora & Linguas; nos centum ſæcimus Aures,
Turque etiam voces; quis enim laudare Chorealem
Et Lyricam poterit, niſi centum vocibus, Artem?

Mr. Wood indique (1) cette Edition d'Oxford de 1655, & une autre de 1667, mais l'Auteur des *Mémoires* de la Vie de Mr. South (2) ſemble avoir cru que celle de 1667 eſt la premiére, & nous apprend. „ Qu'il fit imprimer ce Poëme à la „ priére de ſon ami le Docteur Jean Fell, en 1667, quoique „ la Piéce eût été compoſée en 1655, dans le tems qu'il étoit Bachelier-ès-Arts; elle fut fort applaudie comme l'Ouvrage d'un grand Génie, tant pour la beauté de l'expreſſion, que pour la vivacité des tours. Mais comme le goût „ d'aujourd'hui eſt fort différent de celui de ce tems-là, & „ qu'on donne moins dans ces ſortes d'amuſemens, je ne „ crois pas devoir en rapporter des morceaux, d'autant plus, „ que le Docteur a témoigné juſqu'à ſa mort du regret d'avoir publié cette production de ſa jeuneſſe".

(1) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1043.

(2) P. 13.

[*C*] *L'Intérêt dépouillé & la Vérité rétablie &c.*] L'Epître dédicatoire, datée de Chriſt-Church le 25 Mai 1660, s'adreſſe à Mr. Edouard Atkins, Sergent-ès-Loix, & ci-devant un des Juges des Plaidoyers Communs. Le Sermon prononcé aux Aſſiſes eſt ſur Matth. X. 33. & celui qui avoit été prononcé à Lincols-Inn ſur 1 Rois XIII. 33, 34, & a pour titre: *Que la Politique Eccléſiaſtique eſt la meilleure Politique; ou la Religion la meilleure Raiſon d'Etat.* Il y preſſe fortement ces deux Propoſitions. I. *Qu'il n'y a pas de voyes plus ſûres d'aſſurer l'Autorité Civile, ni de moyens plus prompts de la ruiner, que de maintenir ou de détruire le Culte de Dieu dans l'exercice de la Religion.* II. *Que le moyen le plus efficace après cela de détruire la Religion, c'eſt d'en avilir les Miniſtres.* Il ſoutient „ qu'une fauſſe Religion, eſt en ſoi, le plus mortel „ poiſon pour le Gouvernement, qu'il y ait au monde: par la „ raiſon, que tout ce qui eſt faux eſt foible. *L'Etre & la Vérité* „ étant une ſeule & même choſe en Philoſophie, & une Religion perd de ſa force, & de ſon exiſtence à proportion „ de ce qu'elle a de faux. L'ignorance ſeule peut donner „ quelque crédit à ce qui eſt faux, & par conſéquent il eſt „ en danger d'être connu; car la premiére choſe qui lui arrive, c'eſt d'être connu pour faux. Qui ne voit combien „ il ſeroit préjudiciable à l'Autorité Civile, ſi les hommes „ retenus dans la ſoumiſſion par la crainte des peines & l'eſpoir des récompenſes, propoſées dans la Religion qu'ils „ profeſſent, venoient à découvrir enſuite qu'elle n'eſt que „ fauſſeté & impoſture; car s'il y a une partie de fauſſe, „ c'en eſt aſſez pour rendre tout le reſte ſuſpect. Dans un „ pareil doute les hommes ſecoueront non ſeulement le joug „ de l'Autorité des Magiſtrats, mais ils le ſeront avec mépris „ & colére, irrités d'avoir été ſi longtems trompés, & qu'on „ ait exigé d'eux par motif de Conſcience, ce à quoi on vouloit les obliger. Car quoique les hommes ſoient aſſez diſpoſés à ſe laiſſer tromper, ce doit pourtant être ſous ombre de les inſtruire, qu'il faut s'y prendre. Quoiqu'ils „ aiment la *déception*, ils la haiſſent mortellement comme „ telle. D'où il s'enſuit, qu'il n'y a pas de ſureté pour „ un Souverain, qui veut fonder ſon Autorité ſur les craintes des hommes, de fonder ces craintes ſur une fauſſe Re-

„ li-

(g) *Ath. Oxon.* Col. 1041.

„ sité & entra en grande considération, dit Mr. Wood (*g*), pour un Canonicat de Christ-Church, „ comme une dépendance de son poste d'Orateur, tant on avoit de hautes idées de son mérite; mais le „ Doyen trouva moyen de l'empêcher d'y parvenir. Ce fut une grande mortification pour lui, & ne „ pour-

„ ligion. Il n'y a pas de doute, que l'absurdité du Culte des Veaux d'Or, introduit par Jéroboam, n'ait porté plusieurs Israélites à retourner sous la domination de Roboam, pour y professer sa Religion. C'est en quoi paroît aussi la foiblesse de la Religion Mahométane, qu'elle exige l'obéissance sous la promesse de récompenses aussi ridicules que le sont celles qu'elle offre après la mort, d'avoir des Palais, des Jardins délicieux, de belles Femmes, & de jouir de toute sorte de plaisirs sensuels; comme si de pareils Objets, qui sont des occasions & des tentations un péché dans ce monde présent, pouvoient être des récompenses de la Vertu dans celui qui est à-venir; sans parler de plusieurs autres fictions fausses & absurdes, qui sont autant d'indices de la foiblesse de tout le Système, que les Sectateurs de cette Religion uppercevront, quand il plaira à Dieu de les éclairer, & de dissiper leurs ténébres! Mais direz-vous, y a-t-il Gouvernement plus sûr & plus absolu que celui des Turcs, & cependant y a-t-il Religion plus fausse que la leur? Il semble donc que l'Autorité Civile peut subsister dans toute sa force, quelque absurde que soit la Religion qu'on professe. Je réponds, que cela peut arriver par accident, par un effet du caractère particulier, & de la profonde ignorance d'un Peuple, comme on le voit parmi les Turcs, dont la plus grande Politique, qui suppose l'absurdité de leur Religion, consiste à empêcher qu'il n'y ait des lieux où l'on enseigne les Sciences: ce qui prévient les disputes, & entretient l'ignorance, parce qu'une pareille Religion ne souffre ni la lumière ni l'examen. Mais supposons, que ces peuples Orientaux eussent autant de lumières, qu'on en a dans l'Occident, que l'Alcoran leur fût aussi connu, que la Bible l'est parmi nous, qu'ils eussent une entière liberté d'en examiner les extravagances, & qu'ils fussent d'ailleurs d'un caractére curieux & porté aux recherches; car qui ne sait, que comme il arrive des révolutions dans le Gouvernement, il ne puisse y en avoir dans le caractére & dans les dispositions d'une Nation? Si tout ce que je viens de supposer arrivoit, que deviendroit leur Religion? Que chacun juge si les *Mystéres de la Politique & de la Religion* (*Arcana Imperii & Religionis*) ne seroient pas enveloppés dans une même ruine? Ils ont déjà commencé à chanceler: Mahomet ayant promis, qu'au bout de mille ans il reviendroit visiter ses Disciples, pour les transporter dans le Paradis; ce terme expiré quantité de Persans conçurent des doutes, & commencérent à sentir l'imposture, mais le Mupht les rassura, en leur disant, qu'il y avoit faute dans le nombre, & qu'après un plus mûr examen il avoit découvert, que c'étoit deux mille ans qu'il y avoit à attendre. Quand ce nouvel intervalle sera écoulé, peut-être ne pourra-t-on pas renouveller la fraude. Je dis donc que quoique ce Gouvernement subsiste, au milieu de l'exercice d'une fausse Religion, ce n'est que par accident, par un effet du génie du peuple qui y est soumis, dans lequel il peut arriver du changement. Mais cela ne prouve point, que la nature d'une pareille Religion (& c'est ce dont il s'agit ici) ne tende à la ruine de l'Autorité Civile. Machiavel lui-même, dans ses Remarques sur *Tite-Live*, fait voir, que la foiblesse de l'Italie, autrefois si puissante, ne vient que des pratiques corrompues de la Papauté, qui a abusé & défiguré la Religion pour y réussir, ce qui ne seroit pas arrivé, *dit-il*, quoique Catholique-Romain, si la Religion Chrétienne avoit été maintenue dans sa primitive simplicité". Après avoir fait voir que l'Autorité Civile est fondée sur la Religion, il observe, qu'on peut inférer delà, combien c'est un dessein pernicieux de séparer les intérêts du Gouvernement de ceux de la Religion, & le danger qu'il y a dans tout ce qui tend à faire soupçonner même la vraye Religion de fausseté; & il fait voir que le moyen de détruire la Religion, c'est d'en avilir les Ministres, ce qu'on fait, en les dépouillant de tous priviléges & avantages temporels, en admettant un Ministére des sujets indignes. „ J'avoue, *dit-il*, „ que Dieu n'a besoin ni des talens ni des lumières d'aucun homme; mais certainement si u moins de besoin encore de son ignorance & de sa mauvaise conduite. C'est une triste chose, que toutes les autres Professions se déchargent dans l'Eglise de ce qui leur est inutile, & que le Ministére leur serve d'asyle, & non de Charge, comme des criminels qui ne se sauvent à l'autel que pour mettre leur vie à couvert, ou comme ceux de la Poltérité d'Eli. (I. Sam. II. 36.) qui devoient demander quelque charge dans la Sacrificature pour manger un morceau de pain. Par cette raison il falloit être d'une naissance illustre, pour pouvoir être admis au Sacerdoce, comme le témoigne Joséphe, dans l'Histoire de sa vie, où il dit, que le ministére des choses sacrées étoit estimé une preuve d'une noble & illustre origine. Dieu ne vouloit point du rebut des autres Professions. Il ne faut pas douter, que bien des Juifs, qui refusérent Jésus-Christ, parce qu'ils le croyoient fils d'un Charpentier, auroient cru en lui, s'ils l'avoient connu pour fils de David. Le grand péché de Jéroboam fut d'avoir élevé des gens indignes à l'honneur de la Sacrificature; & l'on n'ignore point de quelle manière la conduite & le crime de Jéroboam se sont continués sous une autre forme parmi nous. La Science n'u-t-elle pas mis obstacle à la promotion des gens de mérite? N'a-t-on pas regardé les talens & la capacité comme incompatibles avec la Grace, & „ comme des qualités exclusives du Ministére? les Amis, la „ Cabale, les bonnes intentions, & la petitesse d'esprit, ont „ été des perfections qui l'ont emporté sur toute l'érudition „ du monde; & un Conte de Conversion prétendue sur des „ réponses claires & justes aux plus difficiles & aux plus importantes questions. Enforte que les choses en sont venues au point, que lorsqu'il se trouve dans les familles „ quelque sujet mal bâti ou défiguré, on le destine au Ministére; & il ne manque pas d'être bien reçu, parce qu'il a „ un air mortifié. En un mot c'est un creuset qui reçoit souvent l'écume & rejette l'or. Mais graces à Dieu, ces *déréglemens spirituels* ne subsistent plus à un si haut point. „ C'est ce qui a été cause que plusieurs se sont fourrés dans „ le Ministére, comme la seule profession où l'on n'a pas „ besoin de Noviciat. C'est encore ce qui nous a donné des „ Prédicateurs incapables de défendre les Sermons qu'ils „ prêchoient; par une raison très-claire, c'est que l'on peut „ piller les Ouvrages & les Ecrits des Savans, mais non „ leur science. Il est vrai que si l'ancienne Hiérarchie Lévitique duroit encore, où une partie du Ministére consistoit à égorger les victimes, à nettoyer les Vaisseaux sacrés, à balayer le Temple, à emporter les immondices, il n'y auroit pas de gens au monde plus propres à ces fonctions, & en ce sens plus capables de servir à l'Autel. Mais „ depuis que le Ministére est devenu le travail de l'esprit, „ & qu'il consiste à éclairer l'esprit & à toucher le cœur „ des hommes, à expliquer l'Ecriture, à éclaircir & décider les Controverses, je ne vois pas comment un Boucher, un Boüeur, ou autres gens de cet ordre, peuvent „ avoir les talens & les qualités requises pour cette Oeuvre". *Mais tout peu propres qu'ils soient pour le Ministére, on leur y a facilité le chemin, en remplissant tous les Sermons de déclamations méprisantes, & de railleries contre les connoissances humaines.* Loin d'ici la vaine Philosophie, les Disputeurs du siécle, les paroles attrayantes de la sagesse humaine; & *mettez sur le trône* la folie de prêcher l'Evangile dans sa simplicité. *C'est ainsi qu'on a fondé la Théologie sur les ruines de la Raison, en donnant aux termes de l'Ecriture un sens forcé, & en les faisant servir à établir la plus dangereuse de toutes les erreurs*, un Droit Divin, *fondé sur l'ignorance & sur l'imperfection, & la foiblesse d'esprit comme une grace surnaturelle. C'est ce qui a donné du cœur aux ignorans, pour oser se hazarder d'entrer dans cette importante vocation, & au lieu de suivre la route ordinaire, d'étudier la Philosophie, la Théologie de l'Ecole, les Péres & les Conciles, ils en ont pris une plus courte, & après avoir lu peut-être un Traité ou deux sur le Cœur, sur le Roseau cassé, sur les moyens de Consolation, Wolfebe *en Anglois*, & *quelques autres petits Livrets, qui composent la Bibliothéque des vieilles femmes, ils se croyent des Théologiens consommés, & se préparent d'abord pour exercer le Ministére; on n'a pas manqué non plus de Jéroboams disposés à les recevoir & à les consacrer tels qu'ils se sont présentés. Et c'est là un des coups les plus mortels qu'on ait porté au Ministére.* Tel est le portrait que notre Auteur faisoit de l'ignorance des Ministres, dans les tems de confusion qui précédérent la Restauration. Il est certain que ceux qui consulteront l'Histoire & les Ecrits de ce tems-là, seront obligés d'avouer, que les Reflexions de Mr. South n'étoient que trop fondées, puisque même dans l'*Assemblée des Théologiens à Westminster*, selon la remarque de l'Auteur d'une Brochure qui vient de perottre (3). *quoiqu'il s'y trouvât quelques Grands-Hommes, tels que Selden & Gataker, & quelques autres, la plus grande partie étoient des gens précisément tels que le sont nos Ministres Ecossois du commun, comme on peut s'en convaincre encore, si l'on veut digérer l'ennui de jetter les yeux sur leurs volumineux Ouvrages; ils avoient outre cela le désavantage, qu'ils étoient préoccupé d'une violente haine pour l'Arianisme, qui avoit commencé à faire du bruit parmi les Royalistes.* Mr. Wood nous apprend (4) que les Presbytériens goûtérent fort le Serm on prononcé aux Assises, & „ que le Docteur Reynolds, qui „ avoit été quelques années auparavaot Doyen de Christ-Church, s'étant trouvé alors à Oxford, & par hazard à ce Sermon, il salua le Prédicateur à la sortie de l'Eglise, & l'embrassa, en lui disant, *qu'il feroit pour lui tout ce qui dépendroit de son pouvoir*, ou quelque chose de semblable. Vers la fin de l'année (1659), lorsque les succès du Général Monk annonçoient visiblement le rétablissement de la Monarchie, Mr. South se tint un peu plus tranquille, quoiqu'il parût encore pour être du *Parti Fanatique*; mais lorsqu'on ne put plus mettre obstacle au retour du Roi, il déploya son éloquence en Chaire contre les Presbytériens; comme il avoit fait peu auparavant contre les Indépendans, parlant à son Auditoire de leurs grimaces, de leurs regards sombres, de leurs tons plaintifs, &c. ce qu'il ne faisoit que pour s'attirer les applaudissemens du Parti Episcopal & Royaliste; mais il manqua son but; son trop d'affectation & d'acharnement à les dénigrer obligeoit les gens graves du parti Episcopal à mettre leurs chapeaux devant les yeux, ou à se détourner, comme ayant honte de ce que le jeune Prédicateur osoit dire. Il ne se contenta pas de prêcher sur ce ton, mais informa aussi les Chefs des Royalistes (qui furent peu après rétablis dans les places qu'ils avoient occupées dans l'Université) de la conduite de ceux qui avoient tenu le premier rang pendant les troubles, & de ceux qui avoient occupé les places de ces Royalistes; en un mot il ne négligea rien pour gagner „ leurs bonnes graces".

(3) En Janvier 1732: intitulée: *Avis Grave à l'Eglise d'Ecosse, au sujet des progrès du Déisme & du Libertinage: où l'on examine quelques parties de leur Discipline & de leur Constitution.* v. p. 7.

(4) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1041.

[D] On

„ pouvant cacher ſon chagrin, il le fit éclatter par ſes plaintes, & fit paroître beaucoup de paſſion dans „ ſes Sermons, juſques à ce qu'il eut obtenu quelque Bénéfice, ce qui lui attiroit la foule, quoiqu'il y „ eût quelques perſonnes qui les fuyoient. Quoique South ne fût qu'un jeune Maître-ès-Arts, & qu'il „ n'eût jamais ſouffert pour les intérêts du Roi, il avoit néanmoins tant d'ambition, qu'il croyoit ne pou„ voir jamais avoir trop de Bénéfices, tandis que d'autres qui avoient beaucoup ſouffert, & avoient été „ réduits à la beſace par leur attachement au Parti du Roi, n'obtenoient rien". En 1661 il devint Chapelain Domeſtique du Comte de Clarendon, Grand-Chancelier d'Angleterre, & Chancelier de l'Univerſité d'Oxford; le 30 Mars 1663 il fut reçu Prébendier de Weſtminſter, & le 1 d'Octobre de la même année on le créa Docteur en Théologie [*D*]. Le Comte de Clarendon ſon Patron lui donna encore un Bénéfice ſimple dans le Pays de Galles, & après que ce Seigneur ſe fut retiré en France en 1667, le Docteur South devint Chapelain de Jaques Duc d'York (*b*). Le 29 Décembre 1670 il ſuccéda au Docteur Richard Gardiner dans un Canonicat de Chriſt-Church à Oxford. En 1676 il accompagna en qualité de Chapelain Laurent Hyde, Ambaſſadeur Extraordinaire en Pologne; il a donné une Rélation de ce Voyage dans une Lettre au Docteur Edouard Pocock, datée de Danzig, le 16 Décembre 1677, inſérée dans les *Mémoires de ſa Vie* (*i*). Le Doyen & le Chapitre de Weſtminſter le nommérent en 1678 à la Cure d'Iſlip, dans la Comté d'Oxford; en 1680 il rebâtit la Sacriſtie de l'Egliſe, & enſuite la Maiſon Curiale. On dit qu'il refuſa divers Evêchés, vers la fin du régne de Charles II. dont il étoit Chapelain [*E*]; il ne voulut pas non plus, au commencement du régne de Jaques II. accepter un Archevêché en Irlande, que ſon Protecteur le Comte de Rocheſter, alors Viceroi de ce Royaume, lui offrit (*k*). Le Roi Jaques ayant ſollicité ce Seigneur de changer de Religion, il conſentit à une Conférence entre deux Théologiens de l'Egliſe Anglicane, & deux de l'Egliſe Romaine, & ayant nommé comme un de ſes tenans le Docteur South, le Roi n'agréa point ce choix [*F*]. Après la Révolution il prêta ſerment au Roi Guillaume & à la Reine Marie, mais il s'excuſa d'accepter une Dignité conſidérable dans l'Egliſe, vacante par le refus que celui qui l'occupoit avoit fait de prêter les Sermens (*l*). En 1693 il publia ſes *Remarques Critiques ſur le Livre du Docteur Sherlock intitulé* Juſtification de la Doctrine de la très-ſainte & très-adorable Trinité &c. *Avec une Juſtification plus néceſſaire de cet Article ſacré & fondamental de la Religion Chrétienne, contre les nouvelles notions du Docteur, & contre les fauſſes explications qu'il donne de ce Myſtère. Humblement préſentée à ſes Admirateurs, & à lui-même le premier d'entre eux. Par un Théologien de l'Egliſe Anglicane* [*G*]. Londres 1693 in-4. Le Docteur Sherlock publia en 1694 une

(*b*) Id. Ibid. Col. 1045.

(*i*) p. 21. 106.

(*k*) *Memoir* p. 107-110.

(*l*) Ibid. p. 115.

[*D*] *On le créa Docteur en Théologie.*] Mr. Wood nous apprend (5) que lorſque les Lettres du Comte de Clarendon, Chancelier de l'Univerſité, par leſquelles il recommandoit Mr. South ſon Chapelain pour le Doctorat en Théologie, furent lues dans une Aſſemblée de tout le Corps „ Les „ Bacheliers en Théologie & les Maîtres ès-Arts furent indignés premiérement qu'on voulût conférer ce degré à un „ homme qui n'avoit été que ſix ans Maître; en ſecond lieu, „ qu'il eût l'impudence de paſſer ſur le Corps du moins à „ une centaine d'autres plus anciens que lui, & troiſiémement, ils dirent qu'il n'avoit point du tout ſouffert pour „ la cauſe du Roi, mais qu'il avoit plutôt prêché contre ſes „ intérêts, dans le tems qu'il étoit attaché aux Indépendans: „ ces raiſons les obligérent à refuſer fermement d'accorder „ les Lettres de Docteur, & ils s'y oppoſérent avec tant „ de feu, que la confuſion ſe mit dans l'Aſſemblée; ſur quoi „ les Docteurs en Théologie, qui conſentoient généralement à cette création, parce qu'il n'y avoit point de paſſedroit par rapport à eux, ſe levérent de leurs places, & ſe „ mêlérent parmi les Maîtres, pour les engager à donner „ leur conſentement; mais tous leurs efforts ayant été inutiles on en vint au ſcrutin: quand tous les ſuffrages eurent „ été donnés, le premier Procureur (5), qui étoit accoutumé à ne pas remplir ſa charge avec une ſcrupuleuſe fidélité (étant né Presbytérien, & ayant été nourri dans les „ principes de cette Secte) déclara ſous ſerment, *virtute juramenti ſui*, que la pluralité admettoit Mr. South. En conſéquence il fut créé ſucceſſivement Bachelier & Docteur „ en Théologie, ſur la préſentation du Docteur Wallis. „ Ceux qui eurent la principale part à cette vigoureuſe réſiſtance, étoient, Rodolphe Rawſon, du Collége du Nez„ de bronze, & Robert Hawkins Membre de celui de Ba„ lieul; l'un & l'autre tachérent dans leurs Sermons des traits „ contre des procédures ſi contraires à l'ordre, du moins le „ premier en paria".

(5) Nathanael Crew du Collége de Lincoln, depuis Evêque de Durham.

[*E*] *On dit qu'il refuſa divers Evêchés à la fin du régne de Charles II. dont il étoit Chapelain.*] En 1681 il prêcha devant le Roi ſur Prov. XVI. 33. *On jette le ſort au giron, mais ce qui en arrive eſt de par l'Eternel.* Après avoir parlé dans ce Sermon des diſpenſations différentes de la Providence, des accidens de la vie, & des circonſtances dont on ne peut rendre de raiſon, il rapporte trois exemples d'une élevation imprévue „ Qui auroit penſé qu'Agathocle ſeroit devenu Roi „ de Sicile en lui voyant manier l'argile, & faire des pots „ ſous ſon pére, & enſuite faire le métier de Voleur? Qui „ auroit cru, en voyant Maſinello, pauvre pêcheur, avec „ ſon bonnet rouge, & ſa ligne à la main, qu'il étoit poſſible qu'un miſérable de cet ordre paroîtroit au bout de huit „ jours habillé de drap d'or, & d'un mot, d'un ſigne gouverneroit toute la Ville de Naples? & qui auroit ſoupçonné, qu'un malheureux Banqueroutier tel que Cromwell, qui „ lorſqu'il entra pour la première fois dans le Parlement n'avoit qu'un habit en lambeaux & un chapeau uſé, qui n'étoient peut-être pas ſeulement payés, qui, dis-je, auroit „ ſoupçonné qu'un tel homme monteroit ſur le trône en „ quelques années par le meurtre d'un Roi, & par le banniſſement d'un autre. Cet endroit fit éclatter de rire le Roi, „ & ſe tournant vers Laurent Hyde, Comte de Rocheſter: „ *O pour le coup, il faut que votre Chapelain ſoit Evêque; faites-m'en ſouvenir à la première vacance*". Pendant le reſte du régne de Charles II. on lui offrit divers grands poſtes dans l'Egliſe, qu'il refuſa toujours (6).

(6) *Memoirs* p. 105. 109.

[*F*] *Ayant nommé comme un de ſes tenans le Docteur South, le Roi n'agréa point ce choix.*] Le Roi nomma pour ſe parti Catholique-Romain les Péres Giffard & Tilden, & choiſit pour ſujet de la Diſpute *quelle eſt la Régle de Foi*. Le Comte de Rocheſter propoſa d'abord de ſon côté les Docteurs Jane & South „ mais le dernier étoit ſi peu agréable au Roi, à „ cauſe des invectives amères qu'on diſoit qu'il faiſoit en „ Chaire contre les Papiſtes & les Presbytériens, qui en ce „ tems-là agiſſoient de concert pour avoir la liberté de Conſcience, que ce Prince n'agréa point le choix du Docteur „ South, qui, diſoit-il, ne manqueroit pas de prendre le „ ton railleur, & n'avoit ni aſſez de ſageſſe ni aſſez de ſens „ froid pour entrer dans une diſpute, qui demandoit la plus „ grande attention, & beaucoup de calme d'eſprit. Le Comte jetta alors les yeux ſur le Docteur Patrick, Doyen de Péterborough, & Miniſtre de St. Paul Covent Garden, „ Théologien fort habile; mais il voulut néanmoins profiter des lumiéres du Docteur South, qui eut avec les deux „ autres une Conférence, la veille du jour fixé pour la Diſpute; il leur fournit des argumens d'une ſi grande force „ ſur le ſujet qui devoit être agité, qu'ils leur ſuffirent „ pour confondre ſans reſſource leurs Antagoniſtes, deſorte „ que le Roi congédia ſes deux prétendus Avocats, en leur „ diſant avec indignation: *qu'il étoit en état de défendre mieux ſa Religion, qu'eux; & qu'il n'avoit jamais entendu ſoutenir ſi mal une bonne Cauſe, ni ſi bien une mauvaiſe* (7)".

(7) Ibid. p. 113, 114.

[*G*] *Remarques Critiques ſur le Livre du Docteur Sherlock, intitulé* Juſtification, &c.] Il en parut la même année une ſeconde Edition, & une *Table des Additions & des Corrections* faites dans cette Edition, imprimée à Londres, en deux feuilles in-4. Le Docteur South dit dans ſa Préface (8) qu'il ne connoît perſonne, *qui ait deshonoré l'Egliſe avec autant de hardieſſe, que l'Auteur des deux Livres Hiſtrodoxes, intitulés*, Traité de la Connoiſſance de Jéſus-Chriſt, &c. *imprimé en* 1674; & Juſtification de la Doctrine de la très-ſainte & très adorable Trinité, &c. *publié en* 1690, *compoſés, ſemble-t-il, à deſſein de faire voir au monde, que des attaques ouvertes ne pouvoient autant ébranler la vérité, qu'une défenſe apparente & ſimulée*. Il qualifie le Livre du Docteur Sherlock, *de la Connoiſſance de Jéſus-Chriſt* (9) „ d'Ouvrage tellement rempli de réflexions „ indignes & ſcandaleuſes ſur la Juſtice de Dieu par rapport „ à la *Satisfaction* de Jéſus-Chriſt, qu'il mériteroit de paſſer „ pour un Libelle blaſphématoire, contre l'une & l'autre. „ Et je ſuis véritablement perſuadé, *dit-il*, qu'on n'a jamais permis l'impreſſion, & ſouffert ſans contradiction la „ publication d'un Livre, qui deshonorât davantage l'Egliſe „ Anglicane, que le fait celui-ci". Il fait enſuite quelques Remarques ſur ce *Traité*, & il dit (10). „ L'Auteur affecte „ d'être le très-humble Serviteur des Sociniens, en tournant „ en ridicule & en rejettant la néceſſité de la Satisfaction par „ rapport à la Juſtice de Dieu, & par-là il attaque dans le „ fond toute l'œconomie de l'Evangile: & dans ſa *Juſtification* „ il prétend les combattre, en défendant la Trinité & l'Incarnation du Sauveur, d'une façon qu'on diroit qu'ils en „ ſont eux-mêmes les Auteurs. Mais quoi qu'il prétende, „ on qu'il ſe propoſe, car il eſt difficile de deviner le dernier „ par le premier, je dirai de lui, qu'en qualité d'Auteur, il „ n'a guére manié de Sujet, à l'exception des Controverſes „ avec l'Egliſe Romaine, qu'il n'ait écrit en même tems le „ pour & le contre. Non que je prétende, qu'il ait mis au „ jour tout ce qu'il a écrit de cette manière; mais l'impreſ„ ſion n'eſt pas la ſeule voye de publier ſes ſentimens. J'a„ joûterai encore, que quand il n'a point fait imprimer ſes „ penſées, il a agi par Procureur. Et pour ce qui eſt de ce

(8) p. 2. 24.

(9) Ibid. p. 8.

(10) Ibid. p. 23.

une *Défenſe* contre ces *Remarques*; & le Docteur South revint à la charge par un nouvel Ouvrage, intitulé: *Le nouveau Sentiment du Docteur Sherlock ſur la Trinité, accuſé & convaincu de Tritheïſme, pour ſervir de Réponſe à la* Défenſe *de ce Sentiment contre les Remarques* &c. [*H*], Londres 1695 in-4. Sa ſanté s'affoiblit pluſieurs années avant ſa mort, qui arriva le Dimanche 8 Juillet 1716. Il fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, où on lui a érigé un Monument avec une Epitaphe. Ses Sermons ont été impri-

„ qu'il a fait imprimer, ſe peut-il rien de plus virulent & „ de plus amer contre les Non-Conformiſtes, que ce que cet „ homme a écrit dans ſa Réponſe au *Reconciliateur Proteſtant*? & néanmoins avec quelle franchiſe (ou plutôt de „ quelle manière dégoûtante) n'ouvre-t-il pas les bras pour „ les embraſſer dans ſon Sermon, prononcé devant le Lord „ Maire le 4 Novembre 1688? Quoique j'oſe aſſurer que „ les Non-Conformiſtes ſont aſſez fermes, pour avoüer eux-„ mêmes, qu'ils ſont dans les mêmes principes en 1688, „ qu'ils étoient en 1685. Mais la vérité eſt, qu'on n'oublie „ pas ſi aiſément ſes anciens amis, & quelques perſonnes ont „ remarqué, qu'on trouve difficilement quelqu'un, qui ayant „ eu une teinture de Presbytérianiſme, en ſoit parfaitement „ guéri quoiqu'il tienne rang dans une Cathédrale, & qu'au „ moindre tour que les affaires prennent au deſavantage de „ l'Egliſe, l'irréſiſtible Magnétiſme de l'ancienne bonne eſu-„ ſe (ainſi que quelques-uns le penſent) le tire bientôt hors „ de la bonne ancienne voye. La Fable parle d'une Chatte „ changée autrefois en Femme, & qui à la première vuë „ d'une Souris, reprit auſſitôt ſa première forme. Il en eſt „ de même de certains *Virtuoſi*, qui poſſédant l'utile Philo-„ ſophie des métamorphoſes, ont compté qu'elle avoit gagné „ beaucoup au dernier changement, parce qu'il y a tant de „ malheureuſes rencontres dans le monde, où il n'eſt pas la „ moitié ſi ſûr & ſi avantageux *de marcher droit*, que d'être „ en état *de tomber ſur ſes pattes*".

[*H*] *La nouveau Sentiment du Docteur Sherlock ſur la Trinité accuſé & convaincu de Tritheïſme*, &c.] Il obſerve (11), que (11) P. 82.
les principes de la nouvelle Hypothéſe du Docteur Sherlock ſe trouvent dans les Epîtres Théologiques de Mr. Le Clerc, qui ont paru ſous le nom de *Liberius de Sanctis Amore*. Dans la première, intitulée *De Unione Hypoſtatica duarum Chriſti Naturarum*, il ſoutient qu'un Myſtére, & ſurtout celui de l'Union des deux Natures en la perſonne de Jéſus-Chriſt, n'a rien de ἀναπόλογον, c'eſt-à-dire d'incompréhenſible. *Myſterium magnum eſt, non quod ſit in ſe ἀναπόλογον, ſed quia de eo ſine Revelatione Novi Teſtamenti nunquam homines cogitaſſent*, pag. 10. Dans la troiſiéme Epître, dont le titre eſt, *in qua Trinitatis Myſterium explicatur, après avoir felicité ſon ſiecle*, dit le Docteur South (12), *de ce qu'entre autres avantages que* (12) P. 83.
les Philoſophes Cartéſiens lui ont procuré, ils ont rendu claires, aiſées, & intelligibles pour tout le monde les choſes que nos Ancêtres avoient repréſentées comme ἀνεξιχνίαστα, c'eſt-à-dire, comme impénétrables & incompréhenſibles; il paſſe à l'examen des paſſages qui regardent la Trinité, & dit, Myſterium illud, quod hactenus Theologis omnibus crucem fixit, facile explicatu eſſe, modo recta ineatur via, contendimus, pag. 96. *& il ſuppoſe partout, qu'il a pris la vraye route pour expliquer ce myſtére. Et ſi ajoûte* pag. 99. Horum alterutrum fuiſſe oportet, *Myſterium facile tum conceptu fuiſſe* (ſcil. temporibus Apoſtolorum) vel nullum tale myſterium, quale hodie creditur, ab Apoſtolis fuiſſe prædicatum. *Et* pag. 100, *il dit à ſon ami (avec la même impudence & non moins fauſſeté) que dans les principes des Egliſes Réformées:* Neceſſe eſt ut fateamur, nihil eſſe in hoc negotio ἀνεπάλογον, idque clara, niſi fallor, explicatione verum eſſe, non fruſtra tibi oſtendemus. Et encore pag. 102. Incomprehenſibilis non alia de cauſa habita eſt S. Trinitas, quam quia hactenus Theologorum omnium ſcopulus fuit, non quod in ſe capi non poſſit, &c. *Ainſi nous avons ici fourni à notre Auteur* (Sherlock) *un uſage Théologique de cette expreſſion (graces à le Clerc)* que la notion d'une Trinité eſt ſimple & aiſée à comprendre, & qu'elle porte avec elle la ſolution de toutes les difficultés qu'on y peut faire. *Mais il ne faut pourtant pas oublier, que nous ne devons pas nous flatter de parvenir à avoir cette belle notion, que conditionnellement, & que ce n'eſt qu'en ſuivant les explications données dans l'Epître*, De Unione Hypoſtatica, &c. *& il nous apprend, que nous ne pouvons même faire uſage des principes, qui y ſont établis, ſans connoître préalablement à fond la méthode Carteſienne*, pag. 7. *& effectivement une nouvelle Philoſophie eſt la choſe du monde la plus propre à y enter une nouvelle Théologie. Voyons donc, il établit dans ſa première Epître, comme dans les deux ſuivantes, que les trois Perſonnes Divines ſont* tres diſtincta Cogitationes ou diſtincti Modi cogitandi, *ou* diſtincta ſeries Cogitationum, *dans une ſeule & même Eſſence ou Subſtance Divine, qui eſt le ſujet où réſident ces trois* Penſées, ou Modes, *ou* Suites de Penſées. *Il définit la penſée*, quicquid in mente noſtra fit, cujus conſcii ſumus, pag. 5. *ce qui ſe réduit extrêmement à la connoiſſance intérieure de ce qui ſe paſſe en nous. Ces Préliminaires ainſi établis, il n'eſt pas hors d'apparence, que notre Auteur* (Sherlock) *ſuivant l'ancienne régle* Inventis addendi, *n'ait perfectionné la découverte, en changeant les trois* Cogitationes *en trois* Spiritus ou Mentes Cogitantes; Subſtantia Cogitans, *étant la définition que Le Clerc donne de l'Ame, ou de l'Eſprit*, pag. 6. *Deſorte que comme Le* Clerc *a trouvé trois* Penſées diſtinctes, ou trois connoiſſences intérieures de ce qui ſe paſſe en Dieu, *notre Auteur a pu trouver aiſément* trois Intelligences diſtinctes ou trois Eſprits, *pour ſervir de Sujet aux trois Penſées, ſurtout* Le Clerc *lui ayant indiqué le moyen* d'unir *ces* trois Eſprits, *pour cette propoſition qu'il avance*, pag. 7. Spiritus per ſolam Cogitationem uniri poſſunt, *ce qui pouvoit aſſez naturellement conduire notre Auteur à quelque idée* de la mutuelle connoiſſance. *Et pour ce qui eſt des trois Eſprits diſtincts, qui conſtituent la troiſiéme partie de l'Hypothéſe, quoique* Le Clerc, *ainſi que nous l'avons remarqué n'en diſe rien ici, il parle dans ſon Ontologie ou Métaphyſique des trois Perſonnes Divines, comme de* trois Intelligences infinies *unies enſemble; ce qui eſt, dit-il, une Opinion* Platonique & Intelligible, *& il la préfére à celle d'une* ſeule Intelligence infinie, *qui s'entend à trois différentes Penſées, ou qui eſt diſtinguée par* trois connoiſſances intérieures; *ce qui a été, dit il. & notre Auteur le répéte, la ſentiment des Peres, quoiqu'ils ne ſuſſent pas comment l'exprimer d'une façon intelligible; & qui eſt dans le fond le même, qu'il a prétendu ſoutenir dans ſes* Epîtres Théologiques. *Enfin quoique j'avoue de bonne foi, qu'il y a de la différence entre les Hypothéſes de ces deux Auteurs, ſelon qu'ils s'y ſont pris différemment; neanmoins puiſque* Le Clerc *nous a fourni* les trois Connoiſſances intérieures, *& qu'il a trouvé le moyen* d'unir les Eſprits par la connoiſſance mutuelle de leurs penſées, *& enfin qu'il a préféré l'Opinion Platonique de* trois Intelligences ou Eſprits Infinis, *je ne puis m'empêcher de croire, quand il y trois de ma vie, que ces Auteur n'ait emprunté ſes idées de* Le Clerc, *& qu'à la faveur de quelques additions & de quelques changemens, il n'ait forgé des* Matériaux de Le Clerc *une Hypothéſe de ſa façon; & je ne vois pas qu'on puiſſe m'objecter autre choſe, ſinon que l'Ouvrage de* Le Clerc *eſt en Latin. Mais j'abandonne la choſe au jugement du Lecteur ſavant & déſintéreſſé. Pour ce qui eſt du Livre dont j'ai parlé, c'eſt un petit in-8, imprimé à Saumur (quoique le titre porte* Irenopoli) *l'an* 1679, *& qui fut bien pris à y être brûlé, à cauſe des héréſies qu'il contenoit; mais quelques amis, à ce qu'il ſemble, qui avoient du crédit, prévinrent l'arrêt, & lui épargnérent cette diſgrace.* Le Docteur South défend enſuite l'uſage des *termes de l'Ecole*, „ qui, *dit-il* (13), (13) P. 84. 87.
„ ont été univerſellement reçus, & admis dans les diſputes „ de l'Ecole, & dont les Savans de tous les Pays du monde „ ſe ſont ſervis dans la diſcuſſion des divers ſujets qu'ils „ ont eu en main. Car outre, qu'il n'y a ni Art, ni Scien-„ ce, ni Profeſſion, qui n'ait ſes termes propres, par leſ-„ quels les Experts expriment leurs idées, & la manière dont „ ils conçoivent ce qui ſe rapporte à leur Art, je voudrois „ bien que ce Chicaneur opiniâtre me dit, ſi le Vulgaire & „ & les Philoſophes enviſagent les mêmes objets de la même „ manière? S'ils ne le font point, peuvent-ils & doivent-„ ils en parler dans les mêmes termes, ou non? Dans la „ converſation ordinaire les hommes ne ſaiſiſſent les choſes „ qu'en gros, ſelon qu'elles frappent leurs ſens; mais tant „ que la Raiſon & l'Entendement ne s'en tiendront pas pu-„ rement ſur rapport des Sens, ce qui eſt proprement le but de „ la Philoſophie, on ſe formera diverſes idées diſtinctes des „ mêmes choſes, dont le commun des hommes ne ſera pas „ frappé; & on ſera obligé d'inventer des termes différens „ pour exprimer des idées différentes. C'eſt-là, Docte Per-„ ſonnage, avec votre permiſſion, ce qui a donné naiſſance „ aux *Termes Philoſophiques* qui vous choquent ſi fort. D'ail-„ leurs, tant qu'il y aura de l'ambiguité dans les mots, fon-„ dée ſur ce qu'un ſeul & même terme ſignifie différentes „ choſes, il ſera impoſſible de parler exactement & ſcientifi-„ quement de la nature des choſes, à moins que l'on n'ait „ ſoin de diſtinguer & de bien démêler ces diverſes ſignifica-„ tions; & c'eſt ce qui a donné lieu aux *Diſtinctions Philoſo-„ phiques*. Cet homme a beau ſe moquer de tout cela, pour „ faire croire que ſon ignorance à cet égard eſt un effet de „ ſon jugement & de ſon choix, (*nam ſæpe videt, qui ridendus* „ *eſt*) ſon autorité n'obligera pas tout ce qu'il a de gens ſa-„ ges & ſavans à y renoncer. Il y a dans le neuviéme Livre „ des *Lettres de Politien* un excellent diſcours de *Pic de la* „ *Mirandole*, où il défend les Scholaſtiques, & leurs termes, „ contre ſon ami *Hermolaus Barbarus*, qui ne les connoiſſant „ point (comme cet Homme & ſes Partiſans) les mépriſoit & „ s'en moquoit, tout comme eux. Toute cette Lettre eſt „ écrite avec tant de force, avec tant d'eſprit, & d'un ſi „ beau ſtile, que, ſi elle n'étoit pas en Latin, je prierois „ cet homme dédaigneux, qui mépriſe l'Ecole, d'eſſayer „ ſon talent, en y répondant. Tel étant l'état des choſes, „ il s'agira de ſavoir, qui ſont les gens les plus propres à „ preſcrire des termes propres & des régles, pour traiter des „ matiéres de Philoſophie & de Théologie, ou des gens tels „ qu'*Albert le Grand*, *Thomas d'Aquin*, *Scot*, & *Durand* par-„ mi les Scholaſtiques anciens, *Suarez*, *Eſtius*, & *Valentia* „ parmi les modernes, ou des Grimauds tels que cet Auteur, „ de l'érudition duquel on trouve de ſi beaux échantillons „ dans les Chapitres IX. & X. des *Remarques Critiques*". Cet Ouvrage de South eſt d'un ſtile fort virulent, auſſi bien que la *Défenſe* du Docteur Sherlock à laquelle il ſert de Replique. „ Ce dernier donne à notre Auteur les noms de Barbouilleur „ ingénieux, d'Auteur frivole, d'Eſprit étourdi, de Chica-„ neur, de Léviathan, d'Etre dont le ris ſemble indiquer „ qu'il eſt homme, quoiqu'il ſoit rarement d'aſſez bonne hu-„ meur pour rire, ſans gronder en même tems, ce qui eſt „ le caractére ſpécifique du Chien; *il le traite* d'homme im-„ portant, qui fait un grand effort pour lire & copier: *il qualifie ſes* Remarques, de Recueil de termes Scholaſtiques „ qui ne ſignifient rien, de chanſons, de parfait Jargon; il „ le taxe d'ignorance; il l'accuſe de réver, de cent abſurdi-„ tés, & extravagances, de fanfaronades, de criailleries; il „ appelle ſon Ouvrage, le grand Livre de querelle, un tas „ d'im-

primés en six Volumes in-8. [☞ Il en parut quatre Volumes en 1715, dont le quatriéme voyoit le jour pour la premiére fois (*m*); les deux derniers Volumes furent imprimés après la mort de l'Auteur, en 1717, sur les Originaux qu'il avoit préparés lui-même pour la Presse, & par son ordre (*n*) ADD.] On publia à Londres en 1717 ses *Opera Posthuma Latina*, savoir *Orationes, cum publici Oratoris Oxoniensis munere functus est: quibus adjiciuntur Musica incantans aliaque Poëmata ab eodem Authore composita, nunc primum in lucem edita.* On donna aussi ses *Oeuvres Posthumes contenant* I. *Sermons sur divers Sujets. Sur le Martyre du Roi Charles* I. 2. *La nécessité de maintenir les Constitutions Ecclésiastiques.* 3. *La Certitude d'un Jugement à-venir.* II. *Rélation de son Voyage en Pologne, avec le Comte de Rochester, en* 1674. III. *Memoires sur l'Histoire de sa Vie & de ses Ecrits.* IV. *Copie fidéle de son Testament.* L'Auteur du *Tatler* (*o*) dit *que ce savant Homme avoit le talent de faire servir toutes ses facultés au grand but du St. Ministére, qu'il exerçoit. Ses Discours charmans réunissent tout ce que l'esprit & la sagesse peuvent suggérer. Heureux génie! que la qualité de bel esprit rendoit plus homme de bien.* Il observe, *qu'on ne peut mieux faire son éloge, qu'en le citant* (*p*).

(*m*) V. *Biblioth. Angloise.* T. II. p. 521.

(*n*) Ibid. T. V. p. 23.

(*o*) Num. 205.

(*p*) Mr Burnet en donne une toute autre idée. Voy. Art. SPRAGGE (GUILLAUME) Rem. [C]. *Cit. du Trad.*

(14) P. 308 & suiv.

(15) P. 307.

„ d'impertinences". Le Docteur South (14) fait quelques remarques sur un Traité, écrit par un Socinien & intitulé, *Considérations sur les Explications qu'en donne de la Trinité:* cet Auteur, parlant des postes que notre Docteur occupoit dans l'Eglise, dit p. 20. Col. 1. L. 36. *qu'il est comblé & inondé des bienfaits de sa Sainte Mére.* A quoi le Docteur South répond en ces termes (15). „ Je ne flatte de pouvoir dire du moins „ en faveur de l'Auteur des Remarques, que s'il est effectivement *inondé*, il y a autour de lui quantité de personnes „ qui ne s'en trouvent que mieux, quoique je connoisse „ dans l'Eglise bien des gens, qui sont plus *comblés* de biens, „ & qui n'en laissent jamais *écouler*. Je ne citerai qu'un seul „ exemple d'un certain Doyen, à qui une pauvre Veuve s'adressa pour renouveller son Bail, dont le renouvellement „ coutoit vingt-cinq Livres Sterl. Pour obtenir quelque diminution, elle allégua au Doyen l'affection que son mari „ & elle lui avoient témoignée, pendant qu'ils étoient les „ uns & les autres Membres d'un Conventicule, (c'est à-dire „ pendant son Noviciat pour les Dignités Ecclésiastiques), „ mais comme il faisoit la sourde oreille à tous ces discours, „ elle lui dit enfin en termes clairs & nets, que *ses pauvres „ enfans mouroient de faim*; à quoi il répondit sur le champ: „ *Hé bien qu'ils meurent de faim, qu'est ce que cela me fait?* „ Tout ce que je dirai sur cette charitable & Chrétienne réponse, c'est que si cet Auteur peut prouver que l'Auteur „ des Remarques ait renvoyé un pareil objet avec une telle réponse, il ne prétend de lui ni de personne d'être regardé „ seulement comme Chrétien ".

SOUTHWELL (Le Chevalier ROBERT) étoit d'une ancienne famille fort distinguée, qui avoit pris son nom de la Ville de Suelle ou Southwell dans la Province de Nottingham, où elle demeura principalement, depuis le régne de Henri III. jusqu'à celui de Henri VI. depuis ce tems-là elle forma diverses branches dans les Provinces de Kent, d'Essex, de Norfolk, de Suffolk, de Surrey, & de Middlesex. Les Southwells passérent de Felix Hall, dans la Province d'Essex à Woodrising, dans celle de Norfolk, sous le régne de Henri VII. & à Barham Hall dans celle de Suffolk, sous Henri VIII. Les Descendans de la derniére branche se transplantérent de Barham Hall dans la Comté de Limerick en Irlande, & s'établirent au Château de Marris, dans le district de Rathkeal, possédé aujourd'hui par Thomas Lord Southwell. La postérité de la branche aînée passa dans la Comté de Cork en Irlande, & s'établit à Kinsale, qui appartenoit au Chevalier Robert Southwell, lequel acquit aussi Kingswesston dans la Province de Glocester, & ces deux Seigneuries sont encore dans la Famille. Le Chevalier Robert Soutwell nâquit en 1635 en Irlande; il vint en Angleterre en 1650, & passa les premiéres années de sa jeunesse au Collége de la Reine à Oxford, dans Lincolns-Inn, & à voyager dans les Pays étrangers. En 1664 le Roi Charles II. le fit un des Clercs de son Conseil Privé, & l'employa en diverses Negociations. Premiérement il le nomma Envoyé, avec des pouvoirs pour menager la Paix entre l'Espagne & le Portugal, & il eut le bonheur de contribuer à terminer une Guerre, qui avoit duré vingt-huit ans sans interruption. Il fut dépêché, une seconde fois, en qualité d'Envoyé Extraordinaire à la Cour de Portugal, & en 1672 il alla, avec le même Caractére vers le Comte de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas; & en 1680 avec une Commission pareille à la Cour de Berlin. A son retour en 1681 il quitta les Affaires, & se retira à sa Terre de Kingswesston, où il demeura jusqu'à l'avénement du Roi Guillaume au trône. Ce Monarque le fit Commissaire des Douanes d'Angleterre, & premier Sécretaire d'Etat pour l'Irlande: il accompagna ce Prince dans son expédition pour la réduction de ce Royaume, & il conserva les emplois, dont nous avons parlé, jusqu'à sa mort. Il a été Député à trois Parlemens, & cinq fois Préfident de la Société Royale. Il mourut le 11 Septembre 1703, agé de soixante-six ans. On trouvera son caractére ci-dessous [*A*]. Il avoit épousé Elizabeth, fille aînée du Chevalier Edouard Deering, Baronet, de Surrenden-Dering, dans la Province de Kent, lequel, après avoir occupé divers Emplois, est mort un des Commissaires de la Tréforerie, sous Charles II. Le Chevalier Southwell a laissé de ce mariage nn Fils, & trois Filles (*a*).

(*a*) Sur un Mémoire, qui a été communiqué par la Famille.

[*A*] *On trouvera son caractére ci-dessous.*] Le Chevalier Robert Southwell entra de bonne heure dans les affaires. Ses grands talens naturels, perfectionnés par l'étude & la connoissance des Belles-Lettres, le rendoient si propres aux divers emplois qu'il eut, qu'il semblait que l'expérience de trente années, qu'il eut ensuite, étoit moins nécessaire pour perfectionner, que pour confirmer la sagesse de ses premiéres actions. Jamais homme ne fit un meilleur usage de tant d'admirables talens. La pureté de sa candeur, la solidité de son jugement, & la netteté de son esprit, le firent tellement aimer dans les Cours étrangéres, où il négocia, qu'il y fut traité plutôt comme leur propre Ministre, que comme Ministre Etranger; & néanmoins jamais personne n'exécuta les ordres de son Maître, même dans des occasions fâcheuses & desagréables, avec plus de fermeté & de courage. Le stile de ses Lettres est de main de Maître, on y voit une grande étendue d'esprit, une clarté assez rare, & une pénétration sans égale. Ses Observations étoient toujours si justes, qu'il sembloit par l'événement, que c'étoient des prophéties, plutôt que des conjectures. Dans tous les Postes publics qu'il occupa, il signala toujours au plus haut point son zéle pour son Prince; sans préjudicier jamais le moins du monde aux justes privilèges de sa Patrie, & sans en trahir les Libertés. Dans la Vie Privée toutes ses Affaires domestiques étoient gouvernées avec la même prudence & la même sagesse: jamais homme ne fut mieux se concilier également le respect & l'affection, qui lui étoient dus dans sa famille. Ses soins paternels & sa tendresse s'étendoient à tous ceux de ses parens qui avoient besoin de son secours, & il s'intéressoit pour eux avec la même affection, comme pour ses propres enfans. Il leur rendoit à tous la Vertu aimable, & le Vice odieux, par l'horreur qu'il témoignoit pour l'apparence même du mal. Il étoit Ami desintéressé, constant, & inviolable; & si d'autres l'égaloient en expérience & en habileté, personne ne pouvoit le surpasser en véritable Vertu, en Bonté, & en Piété des plus sincéres. Une Vie aussi sage, aussi réglée, dans tous ses divers périodes, étoit la plus évidente preuve d'une grande âme, & d'une bonne conscience, & lui procura une fin, soutenue dans ses derniers momens par les plus nobles espérances, & attendue sans la moindre consternation. On ne doit donc pas être surpris, que lorsqu'il eut achevé sa course, & qu'il fut appellé à recevoir la récompense de sa piété, il fût si fort regretté, que sa mémoire est dans la plus grande vénération, & que tous ses Parens & Amis le regardent comme un parfait modéle, digne de leur imitation.

SOUTHWELL (EDOUARD) se forma de bonne heure aux affaires par les soins de son Pére, le Chevalier Robert Southwell, qu'il accompagna en Irlande en 1690. Il fut reçu Clerc du Conseil Privé du Roi Guillaume, durant la vie de son pére, & lui succéda dans l'Emploi de premier Sécretaire pour l'Irlande, & de Vice-Amiral de Munster. Il fut aussi Clerc de la Couronne dans ce Royaume, deux fois Sécretaire du Duc d'Ormond, qui en étoit Viceroi, trois fois Commissaire adjoint du Sceau Privé d'Angleterre, & trois fois Député au Parlement. Il étoit né en 1670 & mourut en 1730, âgé

de cinquante-neuf ans. On trouvera ſon caractére ci-deſſous [*A*]. Il avoit épouſé Elizabeth Cromwell, Fille unique & Héritiére de Vere Eſſex, Baron d'Oakham en Angleterre, Vicomte Lekeale, & Comte d'Ardglaſs en Irlande, du Chef de laquelle il acquit les Terres de Throwly dans la Province de Staffford, & de Downe en Irlande, & dont il laiſſa un Fils, nommé Edouard. Il ſe maria en ſecondes nôces avec Anne, fille de Mr. Guillaume Blathwayte, de Dirham dans la Province de Glocester, dont il laiſſa un Fils, qui s'appelloit Guillaume. Edouard Southwell a ſuccédé à ſon pére dans le poſte de premier Sécretaire pour l'Irlande & de Vice-Amiral de Munſter, & a épouſé Catherine, fille d'Edouard Lord Vicomte Sondes, fils de Louis, Comte de Rockingham, & de Catherine Tufton, fille aînée de Thomas Comte de Thanet.

[*A*] *On trouvera ſon caractére ci-deſſous.*] Non ſeulement il ſuccéda à ſon pére dans quelques-unes de ſes Charges, mais il hérita de ſon habileté, & de ſon application aux affaires. Aux grandes qualités de l'eſprit il joignit les vertus de la Société, propres à former un ami agréable, & un homme d'un bon commerce; il poſſédoit l'art ſingulier de faire valoir les talens des autres, d'une façon utile pour lui-même, & qui faiſoit plaiſir à ceux qui les poſſédoient: enſorte que chacun croyoit s'entretenir avec un homme de ſa profeſſion, & qu'il n'y avoit point d'étranger qui ne penſât être avec un homme de ſon Pays. Il entendoit les affaires à fond, & étoit ſi univerſellement bienfaiſant, qu'il conſacroit une grande partie de ſon tems au deſſein généreux de faire du bien, ſans aucune différence de Parti: il étoit naturellement de ſi bonne humeur, & ſi égal, que jamais en quelque tems que ce fût un ami ne le trouvoit ſombre & rebutant: il n'eut guére d'occaſion de mettre en pratique le pardon des injures, n'ayant point d'ennemis. Quoiqu'il poſſédât du côté du monde dequoi être content, & qu'il en goutât la douceur, il ne s'y attacha jamais exceſſivement. Il ſupporta une longue & douloureuſe maladie ſans ſe plaindre, recevant malgré cela ſes parens & ſes amis avec ſon affabilité & ſa douceur ordinaires, & ſe réſignant gayement entre les mains de ſon Créateur. Tellement que perſonne ne peut ſouhaitter de vivre plus heureuſement que lui, & de mourir avec plus de contentement.

SPANHEIM (Ezechiel)*un des plus ſavans Ecrivains du XVII. Siécle [*A*] nâquit à Genéve l'an 1629 de Frédéric Spanheim, fameux Profeſſeur de Théologie en cette Ville, & enſuite à Leyde, & de Charlotte du Port, qui comptoit parmi ſes Ancêtres l'illuſtre Budé. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il ſe fit ſi bien connoître par ſes progrès dans l'étude des Belles-Lettres, qu'étant allé à Leyde en 1642 avec ſon pére, il gagna d'abord l'amitié de Nicolas Heinſius, & de Claude Saumaiſe, malgré l'animoſité mutuelle de ces deux Savans l'un contre l'autre. Il ne ſe contenta pas de ſe perfectionner dans la connoiſſance des Langues Grecque & Latine, il s'appliqua auſſi à l'Hébreu & à l'Arabe, avec tant d'ardeur, qu'il fut bientôt capable de ſoutenir, ſans le ſecours d'aucun Profeſſeur, des Théſes, qu'il avoit faites, pour combattre le ſentiment de Louis Cappel ſur les Caractéres Hébreux. A l'âge de vingt ans il perdit ſon pére, qui mourut au mois de Mai 1649, & donna en même tems des preuves de ſon érudition, & de ſon reſpect pour la mémoire d'un Pére ſi eſtimable, en le défendant contre Mr. Amyraut. Peu de tems aprés il s'en retourna à Genéve, où il fut honoré du titre de Profeſſeur en Eloquence, dont il ne fit jamais les fonctions. Sa réputation ſe répandant de plus en plus dans les Pays Etrangers, l'Electeur Palatin Charles-Louis le fit venir à ſa Cour, pour diriger les études, & pour veiller ſur les mœurs de ſon fils unique. Non ſeulement il s'acquitta parfaitement bien de cet Emploi, mais il fit encore paroître ſa conduite & ſa diſcrétion, en ſe ménageant dans l'eſprit de l'Electeur & de l'Electrice, qui étoient brouillés enſemble. Pendant qu'il étoit à cette Cour, il employoit le tems qu'il avoit de reſte, à s'avancer dans les Belles-Lettres Grecques & Latines, & à examiner avec ſoin les Livres qui peuvent contribuer à l'éclairciſſement du Droit Public d'Allemagne. Mr. Spanheim n'avoit pas encore vu l'Italie, où fleuriſſoit alors l'étude des Antiquités & des Medailles. L'Electeur lui en fournit une bonne occaſion, en l'envoyant dans ce Pays, avec des Lettres pour divers Princes d'Italie, & avec ordre

[*A*] *Un des plus ſavans Ecrivains du dix-ſeptiéme ſiécle.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *Theſes contra Ludovicum Cappellum pro antiquitate Litterarum Hebraicarum.* Leide 1645 in-4. Louis Cappel fit imprimer à Amſterdam en 1645, une Diſſertation ſur les anciennes Lettres des Hébreux, contre Jean Buxtorf, où il ſoutient, que les véritables caractéres des anciens Hébreux s'étoient conſervés parmi les Samaritains, & que les Juifs les avoient perdus. Le jeune Spanheim entreprit de ſe réfuter dans les Théſes qu'il ſoutint à l'âge de ſeize ans, ſans Préſident, contre l'uſage ordinaire; mais que par une modeſtie peu ordinaire aux Savans, il a appellées dans la ſuite un *fruit précoce*, avouant Ingénûment, que le fameux Bochart, à qui il avoit envoyé ſes Théſes, lui avoit répondu dans une Lettre, d'ailleurs très-civile, qu'il étoit du ſentiment de Cappel, & qu'il trouvoit celui de Buxtorf inſoutenable. II. *Diſquiſitio Critica contra Amyraldum.* Leide 1649. Frédéric Spanheim ſon pére avoit eu de grandes diſputes avec Moyſe Amyraut, ſur la Grace univerſelle, & ce fut pour le défendre contre les dernières attaques de ce Théologien, auquel la mort l'avoit empêché de répondre, que ſon fils compoſa cet Ouvrage. III. *Diſcours ſur la Créche & ſur la Croix de notre Seigneur Jéſus-Chriſt.* Genéve 1655. Mr. Spanheim ayant reçu le titre de Profeſſeur en Eloquence à Genéve, y prononça ces deux Diſcours en Latin, mais il a jugé à propos de les faire imprimer en François. Il a retouché depuis le premier, qui *eſt ſur la Créche*, & l'a publié à Berlin, en 1695 in-12. IV. *Diſcours du Palatinat, & de la Dignité Electorale, contre les prétentions du Duc de Baviére,* 1657 in-4. Ce Diſcours tend à prouver les Droits de l'Electeur Palatin au Vicariat de l'Empire, contre celui de Baviére, qui y prétendoit. V. *Les Ceſars de l'Empereur Julien, traduits du Grec, avec des Remarques, & des Preuves, illuſtrées par les Médailles & autres anciens monumens.* Heidelberg 1660 in-8. Paris 1683 in-4. La Traduction eſt pure & exacte, & ceux qui la compareront avec les Verſions Latines de Chanteclair & de Cuneus, verront que ces Verſions avoient beſoin d'être corrigées, & qu'un grand nombre d'endroits y étoient ou gâtés ou inintelligibles. Les Remarques ſont fort inſtructives, & expliquent une infinité de choſes, auxquelles il eſt fait allusion dans l'Ouvrage. ☞ Quoique l'Ouvrage de Mr. Spanheim ſoit excellent en ſon genre, il n'eſt guére propre à encourager le commun des Lecteurs à lire *les Ceſars* de Julien, & l'on a bien de l'obligation au ſavant Abbé de la Bletterie, d'en avoir donné une nouvelle Traduction à la ſuite de ſon *Hiſtoire de l'Empereur Jovien*, avec la Traduction de quelques autres Ouvrages de Julien. Ce qu'il dit ſur l'Ouvrage de Mr. Spanheim eſt auſſi ſage que judicieux. „ Il y a „ plus de ſoixante ans que Mr. Spanheim, ſi connu dans la „ République des Lettres, entreprit de traduire les *Ceſars* en „ François. Ce ſavant Etranger ne poſſédoit pas les fineſſes „ de notre Langue, & ſa Verſion ne reſſemble à l'Original „ que comme un Squélette à un Corps humain. Au Texte il „ a joint des Remarques, appuyé ſes Remarques de preu„ ves, enrichi les unes & les autres de *Médailles*; le tout „ avec tant de profuſion, que le petit Ouvrage de Julien „ diſparoît en quelque ſorte dans un in-4, de plus de ſix„ cens pages. C'eſt un Chef-d'Oeuvre d'impreſſion, un Tré„ ſor de Littérature ancienne peu digérée, & d'Erudition „ Numiſmatique. Ce Livre fait l'ornement des Bibliothé„ ques, mais il effraie le commun des Lecteurs, à qui la vue „ d'un Commentaire ſi prolixe inſpire au moins l'indifféren„ ce pour un Texte, qu'ils ſuppoſent avoir beſoin de tant „ d'éclairciſſemens . . . . . qui ne jugeroit du premier coup „ d'oeil que les *Ceſars* ſont une énigme perpétuelle, & que ju„ lien eſt auſſi obſcur que Lycophron (1)". Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on ſent la Traduction dans Mr. Spanheim, & que celle de Mr. de la Bletterie a l'air d'un Original. Ano.] VI. *Diſſertationes de Præſtantia & Uſu Numiſmatum antiquorum.* Rome 1664 in-4. *Secunda Editio multùm auctior.* Paris 1671 in-4. *Tertia Editio adhuc multùm auctior*, in-folio deux Volumes: le premier à Londres 1706, & le ſecond à Amſterdam 1717. [☞ Ce ſecond Volume n'a paru qu'après la mort de l'Auteur, & a été mis au jour par Mr. Iſaac Verburg, qui a été obligé de ſe donner bien des ſoins pour mettre l'Ouvrage en état de voir le jour (2). Ano.] Cet Ouvrage eſt un Tréſor immenſe d'érudition. L'Auteur y vouloit renfermer un Syſtême complet de la Science des Médailles, mais il n'a pu achever ſon deſſein. VII. *De Nummo Smyrnæorum inſcripto Συμφωνίαι ἀρχόντων, ſcilicet de Veſta, & Pryanibus Græcorum Diatriba.* Elle parut en 1672 jointe au Traité des Médailles de Mr. Seguin, & enſuite augmentée dans le V. Tome des Antiquités Romaines de Grævius. VIII. *Lettre ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament du P. Simon.* Paris 1678 in-8. Réimprimée dans l'Edition de cette Hiſtoire, faite à Rotterdam en 1685 in-4. IX. *Epiſtola duæ ad Laurentium Bergerum*, inſérées dans le Livre de Beget, intitulé, *Obſervationes & Conjecturæ in Numiſmata quædam antiqua.* Brandeb. 1691 in-4. X. *Epiſtola quinque ad And. Morellium.* Ces Lettres qui contiennent comme les précédentes, l'explication de quelques Médailles, ſont inſérées dans le Livre de Morel, intitulé, *Specimen veterum Res Nummaria antiquæ.* Leipzig 1695 in-8. XI. *Juliani Imperatoris Opera, cum variæ*

(1) *Préface de l'Hiſtoire de l'Empereur Jovien.* p. 19-20. Amſt. 1750.

(2) *Voy. Journ. Litter.* Tom. X. p. 2-8.

Plu-

dre de ſe tranſporter enſuite à Rome, pour examiner les intrigues des Electeurs Catholiques à cette Cour. Mr. Spanheim s'attira d'abord l'eſtime & la conſidération de la Reine Chriſtine, chez laquelle toutes les ſemaines il y avoit une aſſemblée de Savans, & il lui dédia la première de ſes Diſſertations ſur l'excellence & l'utilité des Médailles anciennes. La même année il fit un voyage à Naples, en Sicile, & à Malthe, & retourna enſuite à Rome. Il y vit la Princeſſe Sophie, Mére du Roi George I. avec laquelle il avoit déjà un commerce de Lettres ſur des ſujets de Politique & de Littérature. Cette Princeſſe, ravie d'avoir rencontré un homme qu'elle connoiſſoit déjà du côté de la Science, & dont le Pére avoit rendu de grands ſervices au Roi & à la Reine de Bohéme, ſes pére & mére, ne put ſe réſoudre à s'en priver ſitôt, & en ayant obtenu la permiſſion de l'Electeur ſon frére, elle le ramena avec elle en Allemagne. De retour à Heidelberg au mois d'Avril 1665 il fut reçu avec tous les témoignages poſſibles d'eſtime par ſon Maître, qui l'employa à d'autres négociations dans des Cours étrangéres. La même année il alla à celle de Lorraine, & la ſuivante à celle de l'Electeur de Mayence; & après avoir aſſiſté aux Conférences qui ſe tinrent à Oppenheim & à Spire pour les affaires du Palatinat, il paſſa en France. Il fut enſuite envoyé par l'Electeur au Congrès de Breda en 1668, & revint après en France. Après tous ces Voyages il retourna à Heidelberg, mais il n'y reſta que le tems qu'il y fut retenu par une dangereuſe maladie; quand il fut guéri ſon Maître l'envoya en Hollande, & enſuite en Angleterre, à la Cour de Charles II. En 1679 l'Electeur de Brandebourg ayant rappellé ſon Envoyé à la Cour d'Angleterre, on donna cet emploi à Mr. Spanheim, avec le conſentement de l'Electeur Palatin. Quoique chargé en même tems des affaires de ces deux Princes, l'illuſtre Spanheim s'en acquitta ſi bien, que l'Electeur de Brandebourg voulut le faire paſſer entiérement à ſon ſervice: ce qu'enfin l'Electeur Palatin lui accorda. Les Ordres de ſon nouveau Maître le firent paſſer en France en 1680, avec le titre d'Envoyé Extraordinaire. Pendant neuf années entiéres de ſejour à Paris, il n'en ſortit que deux fois; la premiére pour aller à Berlin prendre poſſeſſion de la Charge de Miniſtre d'Etat; & la ſeconde, pour complimenter Jaques II. ſur ſon avénement à la Couronne. [☞ Etant en France en 1685 & les années

rum natis; recenſente E. Spanhemio, qui obſervationes adjecit. Leipzig 1696 in-folio. Il n'y a de Mr. Spanheim dans cette Edition, que la Préface & des Remarques fort amples ſur la premiére Harangue de Julien. Il n'a pu en faire davantage. XII. *Obſervationes in Callimachum*, inſérées dans l'Edition de cet Auteur, donnée par Grævius à Utrecht en 1697. XIII. *Orbis Romanus, ſeu ad Conſtitutionem Imperatoris Antonini, de quâ Ulpianus Lege* XVII. *Dig. de Statu hominum, Exercitationes duæ.* 1697. Inſérées dans le Tome XI. des Antiquités Romaines de Grævius; & réimprimées à Londres en 1704 in-4, augmentées. La premiére de ces Diſſertationes ſert principalement d'introduction à la ſeconde; dans les dix-neuf Chapitres qu'elle contient, il traite des Citoyens de Rome, d'abord depuis la fondation de la Ville juſques au tems de Jules Céſar, dans les quatorze premiers Chapitres, & enſuite depuis Céſar juſqu'à Antonin le Pieux, c'eſt la matiére des cinq derniers Chapitres. Il obſerve dans le premier Chapitre, que tous les Citoyens Romains jouiſſoient également du privilége de Bourgeoiſie, mais que ni ſous les Rois ni ſous les Conſuls ils ne furent égaux en rang & en qualité, y ayant eu dès le commencement de la diſtinction entre les Plébéïens & les Patriciens, ou pour dire la choſe en d'autres termes, entre les Roturiers & la Nobleſſe, chaque ordre ayant ſes droits & ſes privilèges particuliers. Il s'agit dans le ſecond Chapitre de l'augmentation do nombre des Citoyens de Rome; & là il fait remarquer la différence qu'il y avoit entre les oſages des Romains ſur ce ſujet, & ceux des Athéniens & des Lacédémoniens, en quoi il ſuit le détail que fait Denys d'Halicarnaſſe. Les Athéniens ne vouloient, ſemble-t-il, recevoir les Etrangers au nombre des Citoyens, que très-rarement, au lieu que les Romains admettoient tout le monde, ſans diſtinctioo, dans leurs Corps: ce qui fut la principale cauſe de la multiplication de leurs Citoyens. Cependant les Athéniens eux-mêmes ne laiſſérent pas d'accorder quelquefois le droit de Bourgeoiſie à des Etrangers, ſoit Alliés, ſoit Rois d'autres Pays; ce dont l'Auteur fournit divers exemples, tirés d'anciens Auteurs. Dans le troiſiéme Chapitre il parle des Etrengers, des Peuples conquis, des Eſclaves publics & particuliers, & des Ennemis, qui de tems à autre furent honorés de la Bourgeoiſie de Rome. Il prouve ce qu'il avance par l'autorité de Denys d'Halicarnaſſe, de Cicéron, de Tite-Live, & des anciens Juriſconſultes. Le quatriéme Chapitre roule ſur le privilége de Bourgeoiſie accordé à des Grecs, & à des particuliers de différentes Villes, comme Médecins, Orateurs, Poëtes, Athlétes, Muſiciens, &c. ce qu'ſe pratiquoit auſſi dans les Villes de la Gréce. Il obſerve dans le cinquiéme Chapitre, que quoiqu'il fût ordinaire parmi les Grecs de voir un ſeul & même homme Bourgeois de pluſieurs Villes, il n'en étoit pas de même parmi les Romains, où l'on ne pouvoit être en même tems Bourgeois que d'une ſeule Ville, ſelon que le dit Cicéron; *Duarum Civitatum eum eſſe noſtro jure civili nemo poteſt*, parce, ajoûte-t-il, *non eſſe ingur Civitatis, qui ſe alii Civitati dicavit, poteſt.* C'eſt par cette raiſon, que Pomponius Atticus, qui étoit Romain, ne voulut pas accepter le Bourgeoiſie d'Athénes, qu'on lui offrit, *quod nemulli*, dit Cornelius Nepos, *ita interpretarentur, amitti Civitatem Romanorum, aliâ aſſeciâ.* Delà vient que les Etrangers, quand ils étoient admis une fois à le Bourgeoiſie de Rome, renonçoient à celle de le Ville de leur naiſſance. Mais d'un autre côté, ſi un Bourgeois de Rome ne pouvoit l'être d'une autre Ville, il avoit auſſi le privilége particulier, tant que la République ſubſiſta, de ne pouvoir être privé de ſon droit, que pour un crime capital. Dans le ſixiéme Chapitre il traite du double pays des Citoyens, qui étoient nés ailleurs qu'à Rome, & il nous apprend, que quoique par les Loix un Romain ne pût être Bourgeois que d'une ſeule Ville à la fois, cela n'empêchoit pas qu'il ne pût occuper une charge dans le lieu de ſa naiſſance, auſſi-bien qu'à Rome, où il étoit Bourgeois; deſorte qu'il n'étoit proprement pas Bourgeois de deux Villes différentes, mais d'une ſeule. Il nous apprend dans le Chapitre ſeptiéme, qu'on accorda la Bourgeoiſie Romaine, à tous les Habitans du Pays Latin, tantôt avec le droit de ſuffrage, tantôt ſans ce privilége. Il s'agit dans le Chapitre huitiéme du Droit ou Privilége d'Italie, accordé aux Colonies Latines, & à ceux des Latins, nommés *Liberti Juniani*, dont il eſt fréquemment fait mention dans les Fragmens des anciens Juriſconſultes. Dans le neuviéme Chapitre il eſt queſtion des Colonies de Citoyens Romains, & de la différence qu'il y avoit entre elles & les Colonies Latines: & il examine ſi, comme le prétend Sigonius, les Colonies Romaines conſervoient ſeulement leurs privilèges particuliers, ou ſi, comme le veut Manuce, elles conſervoient auſſi le droit de voter à Rome, & d'y entrer dans les Charges. L'Auteur ſe déclare pour l'opinion de Sigonius. Dans le Chapitre dixiéme (marqué par abus le onziéme) il traite de la Bourgeoiſie de Rome, accordée d'abord au Pays Latin, & enſuite à toute l'Italie; & il produit ſur ce ſujet divers paſſages de Cicéron, & entre autres celui ci, qui eſt remarquable: *Ipſa denique Julia, qua lege Civitas eſt Sociis & Latinis data.* Il prétend que la Loi *Julia*, dont il eſt parlé là, n'a pas été faite par Céſar le Dictateur, comme le ſoutient Antoninus Auguſtin. Le Droit de Bourgeoiſie ne fut pas accordé ſeulement aux Italiens qui étoient entre Rome & le Rubicon, &c. mais aux Gaulois & aux Vénitiens en-deçà des Alpes, au témoignage de Strabon, que notre Auteur cite dans le douziéme Chapitre, & il obſerva qu'on accorda le même privilége à la Gaule Ciſpadane. Il parle dans les deux Chapitres ſuivans de la Bourgeoiſie Romaine accordée à divers Corps, avant le tems de Jules Céſar, ſoit avec ſoit ſans le Droit de ſuffrage; on y voit encore le privilége de Bourgeoiſie accordée aux Gaules au-delà du Pô & des Alpes, auſſi-bien qu'à d'autres. Il rapporte enſuite en cinq Chapitres, quels furent les Citoyens à qui Jules Céſar & ſes Succeſſeurs accordérent la Bourgeoiſie, juſques au tems d'Antonin, qui déclara par un Edit tous les Sujets de l'Empire Romain Bourgeois. La ſeconde Diſſertation, qui eſt en vingt-cinq Chapitres, traite en particulier de cette Loi ou Conſtitution de l'Empereur Antonin. Il examine dans le premier Chapitre, ſi c'eſt ce Prince qui eſt l'Auteur de cette Conſtitution, comme le veulent Juſtinien & d'autres fameux Juriſconſultes: & dans le ſecond Chapitre, ſi elle n'eſt pas de Marc-Antonin, comme le prétend Aurelius Victor: il diſcute dans le troiſiéme, ſi elle eut quelque effet ſous Commode, Pertinax, & Sévére. Après avoir examiné juſques-là, qui eſt l'Auteur de cette fameuſe Loi, & montré que ce n'eſt ni Antonin le Pieux, ni Marc Antonin, Commode, Pertinax, ou Sévére, Mr. Spanheim ſoutient dans le quatriéme Chapitre, qu'Antonin Caracalla en a été le premier Aoteur. Le cinquiéme Chapitre eſt une ſavante Diſſertation ſur la Conſtitution d'Antonin, en faveur de ceux qui étoient nés libres; & qui jouiſſoient de plus grands priviléges, que les Affranchis. Mais Juſtinien, comme il l'obſerve, abolit cette diſtinction, & les mit ſur un pied égal, ne mettant aucune différence pour les privilèges de la Bourgeoiſie entre les *Ingenui* & les *Liberti*. Il nous apprend dans le Chapitre ſixiéme, que depuis cette Loi, Rome devint la Patrie commune de tous ceux qui relevoient de l'Empire, & qu'on ne donnoit qu'aux Barbares ſeuls le nom de *Peregrini* (d'étrangers) qui ne fut plus affecté aux habitans des Provinces Romaines, comme auparavant. Il parle auſſi de l'uſage indiſtinct de la Tige Romaine, qui étoit la marque des Citoyens de Rome, dont on les dépouilloit, quand ils avoient commis quelque action qui les privoit de leur droit de Bourgeoiſie. Il obſerve dans le Chapitre ſeptiéme qu'après l'établiſſement de cette Conſtitution, tous les Sujets de l'Empire furent obligés d'obéïr aux Loix Romaines, & il traite, entre autre choſes, des Edits Provinciaux, tant *généraux*, adreſſés à tous les Gouverneurs de Province, que

nées ſuivantes, après la révocation de l'Edit de Nantes, il rendit de grands ſervices à pluſieurs d'entre les Reformés, qui, n'oſant paroître en public, ſe retirérent dans ſon Hôtel, juſques à ce qu'ils puſſent ſortir de France. Cela ne ſe faiſoit pas ſans quelque riſque; mais Mr. Spanheim, qui a toujours été fort attaché à ſa Religion, aimoit mieux hazarder quelque choſe, que de perdre l'occaſion de rendre un ſervice eſſentiel à quantité d'honnêtes gens, qui ne ſavoient où ſe cacher. Quoiqu'il s'acquittât avec beaucoup d'exactitude des affaires de ſon Maître, & qu'il entretînt un commerce de Lettres régulier avec ſes amis, il recevoit chez lui toue les Gens de lettres de Paris, & s'entretenoit avec eux de matiéres Litéraires, d'une maniére qui les charmoit. Auſſi y fut-il fort regretté. ADD.] Après une ſi longue Ambaſſade, il eut le plaiſir de paſſer quelques années de ſuite à Berlin, dans un loiſir ſtudieux, & il en profita pour mettre au jour quelques Ouvrages. Après la Paix de Ryswyck, il fut tiré de nouveau de ſon Cabinet, pour aller en Ambaſſade en France, où il demeura depuis l'an 1697 juſqu'en 1702. L'Electeur de Brandebourg ayant pris pendant ce tems-là le titre de Roi de Pruſſe, lui conféra la qualité & les honneurs de Baron. En 1702 il quitta la France pour aller en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire à Londres, où il employa ſes heures de loiſir à ſes études favorites. Il y eſt mort le 28 Octobre 1710 V. St. (*a*), âgé de prés de 81 ans. Il n'a laiſſé qu'une fille, qui a épouſé en Angleterre le Marquis de Montandre. [☞ Mr. Spanheim mourut d'une maniére trés-Chrétienne, & il avoit toujours marqué beaucoup de dévotion, dont on a trouvé même des preuves parmi ſes papiers, que perſonne n'avoit vues. C'étoient des Méditations Chrétiennes, & des Priéres ſur les principaux événemens de ſa vie, & accompagnées de paſſages de l'Ecriture-Sainte. Mr. Le Clerc rapporte à cette occaſion, que notre Savant témoignoit à ſes amis, qu'il auroit ſouhaitté de s'occuper à quelque étude qui eût plus de rapport avec la Religion, que celles où il ſe trouvoit engagé par les Ouvrages qu'il avoit commoncés. ADD.] Il eſt ſurprenant qu'en faiſant les fonctions de Miniſtre Public, avec tant d'exactitude, & en tant de Voyages différens, il ait trouvé aſſez de tems pour faire les Ouvrages qu'il a publiés, qui ſont proprement des Pieces d'érudition & de travail, & qu'il ne pouvoit faire que dans ſon Cabinet & parmi ſes Livres. On peut dire de lui, qu'il s'eſt acquitté des Négociations & des Emplois dont il a été chargé, comme auroit fait un homme qui n'auroit eu autre choſe en tête que cela; & qu'il a écrit comme un homme qui auroit pu employer tout ſon tems à l'étude, & dans le Cabinet. Les affaires & le grand monde ne lui donnérent jamais de dégoût pour l'étude; & l'étude aſſidue à laquelle il s'appliquoit, ne le rendit pas moins propre à vivre dans le monde, & à ſe faire eſtimer de ceux mêmes qui n'avoient aucun goût pour l'érudition. Il n'étoit ſavant que quand il falloit l'être, & il n'entroit dans le commerce de ceux qui ne ſavent ce que c'eſt que Science, qu'autant que cela étoit néceſſaire pour faire réuſſir ſes Négociations (*b*). Il étoit Membre de la Société Royale, à laquelle il a donne des preuves de ſa généroſité. [☞ Mr. Le Clerc nous apprend, qu'il étoit agréable & de bonne humeur dans la converſation. Il diſoit un bon-mot agréablement, quoiqu'il fût ſans fiel & ſans médiſance. On m'a aſſuré, dit ce ſavant Journaliſte, qu'un jour, comme une grande Princeſſe, qui lui avoit ſouvent ouï dire de trés-jolies choſes, vouloit l'engager à lui faire un Recueil de bons-mots, ou de rencontres heureuſes, il répondit, *qu'on ne lui avoit jamais donné de commiſſion plus épineuſe.* ADD. DU TRAD.]

(*a*) Mr. Le Clerc, dit qu'il eſt mort le 7 *Nov.* V. St. & Nicéron le 9 *Nov.* purement & ſimplement, ce qui reviendroit au 20 Octob. V. St.

(*b*) On cite ici en bloc, ſon Eloge dans les *Acta Eruditor.* 1711. p. 502. *Bibl. Choiſ.* Tom. XXII. p. 374. *Mém. de Trévoux.* 1711. Octob. & 1721. *Journ. Littér.* T. I. p. 6 Et *Nouveau Mercure des Hommes*, III. T. II. p. 292 & ſuiv. Tous le ſont à la tête de l'Ouvrage, qu'on a copié. *Note du Trad.*

particuliers, adreſſée à des perſonnes particuliéres, à certaines Communautés, ou Villes. Dans le huitiéme Chapitre, il fait connoître l'Edit Provincial, fait à l'imitation de l'Edit perpétuel d'Adrien; il parle auſſi des anciens Edits Civile perpétuels des Préteurs, & il explique de quelle maniére ils étoient devenus perpétuels. Il remarque dans le neuviéme Chapitre, que nonobſtant la Conſtitution Antonine, tous les peuples & toutes les Villes de l'Empire Romain ne furent pas aſſujettis aux Loix Romaines. Les Chapitres ſuivans ne ſont pas moins remplis d'Obſervations curieuſes. Mais paſſons au dernier Ouvrage de Mr. Spanheim. XIV. *Obſervationes in tres Priores Ariſtophani Comedias:* dans l'Edition de cet Auteur, donnée par Kuſter en 1709. [☞ Ajoûtons ici les particularités que nous apprend Mr. Le Clerc *. Comme Mr. Spanheim avoit étudié avec une application particuliére les principaux Auteurs Grecs, & qu'il avoit écrit quantité de choſes à la marge de ſes Livres, d'où il pouvoit tirer en peu de teme d'excellentes remarques, il n'eut pas plutôt appris que Mr. Kuſter faiſoit imprimer *Ariſtophane*, qu'il lui offrit de lui envoyer ce qu'il avoit ſur cet Auteur, comme il le fit ſur les trois premiéres Comédies, ayant été averti trop tard pour aller juſqu au bout. „ Ceux qui ont lu les remarques „ de Mr. le Baron de Spanheim, *dit le Journaliſte*, ont pu „ remarquer qu'elles ne peuvent avoir été faites que par „ un homme d'une trés-grande lecture, & d'une trés-forte „ mémoire. Il n'étoit pas poſſible de citer un ſi grand nombre de paſſages avec exactitude, & de ramaſſer tant de „ choſes ſur la ſignification des mots, ſur les faits, ſur les „ opinions, & ſur les Coutumes des Anciens, ſans avoir „ non ſeulement quelques Recueils, mais ſans ſe reſſouvenir des endroits, au moins en partie. Il avoit accoutumé „ d'écrire en marge de ſes Livres ce qu'il croyoit propre à „ éclaircir les Auteurs qu'il liſoit, ou eu moins d'indiquer „ les paſſages des Anciens qui pourroient ſervir à cela. Il „ y a dans la Bibliothéque *Spanhémienne*, un *Joſéphe*, un „ *Théophraſte*, un *Homére*, un *Pindare*, un *Anacréon*, un „ *Eſchyle*, un *Sophocle*, un *Euripide*, un *Ariſtophane*, un *Lycophron*, un *Arrien*, un *Martial*, & pluſieurs autres Auteurs Grecs & Latins, dont les marges ſont pleines de ſes „ Remarques. . . . . Il eſt ordinairement ſi abondant ſur „ tout ce qu'il traite, qu'il eſt ſurprenant comment il a pu „ amaſſer tant de matériaux. Quelquefois la liaiſon des matéres lui donne lieu de faire des digreſſions, que l'on ne „ peut lire, ſans y admirer la même abondance de paſſages „ dont je viens de parler. Il ne laiſſe pas de mêler de tems „ en tems, & lorſqu'il en a beſoin, des conjectures ſur les „ endroits corrompus; mais il le fait avec beaucoup de re„ tenue". Mr. Le Clerc parle comme on vient de le voir de la *Bibliothéque Spanhémienne*, quelques Lecteurs ſeront peut-être bien aiſes de ſavoir ce que c'eſt. Mr. Spanheim avoit formé une trés-belle Bibliothéque, ayant profité des occaſions que ſes voyages lui fourniſſoient d'acheter des Livres rares & curieux: comme il ne laiſſoit qu'une fille, à qui cet héritage étoit inutile, il la vendit au Roi de Pruſſe, en s'en réſervent l'uſage pendant ſa vie: elle eſt à Berlin, & ci-devant elle étoit même dans un lieu à part, mais j'ignore ſi cet errangement ſubſiſte encore. ADD. DU TRAD.]

* *Bibl. Choiſ.* Tom. XXII. p. 396-399.

SPANHEIM (FREDERIC) Frére cadet de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, & célébre par ſes ſavans Ouvrages [*A*], naquit à Genéve le premier Mai 1632. Il paſſa ſes premiéres années à Genéve, mais ſon pére ayant été appellé à Leyde en 1642, il y fut mené à l'âge de dix ans. Il fit ſa Philoſophie ſous le célébre Hereboord, & fut reçu Docteur en cette Faculté le 12 Juillet 1651. Il avoit perdu ſon pére deux ans auparavant; & comme il avoit été deſtiné au Miniſtére, il s'attacha avec beaucoup d'application à la Théologie & aux Langues. Il apprit la Langue Hébraïque d'Alard Uchtman & de Jean Cocceius, & l'Arabe de Golius. Boxhornius fut auſſi ſon Maître pour les Belles-Lettres. Et

[*A*] *Célébre par ſes ſavans Ouvrages.*] Ils ont été imprimés à Leyde en trois Volumes in-folio, le premier a paru en 1701, & les deux autres en 1703. Il avoit commencé à donner le Recueil de ſes Oeuvres au Public, mais étant mort après avoir publié le premier Volume, Jean Marck, qui avoit été ſon diſciple, & qui depuis fut ſon Collégue, prit ſoin de donner les deux ſuivans. Voici les piéces qu'ils contiennent. Le premier Volume. I. *Sermo Academicus pro commendando ſtudio Sacræ Antiquitatis, recitatus in Auditorio Lugdunenſi, cum prælectiones Hiſtoricas auſpicaretur. Anno* 1672. II. *Geographia Sacra & Eccleſiaſtica.* Cet Ouvrage avoit été imprimé ſous le titre d'*Introduction ad Geographiam Sacram.* Leide 1679 in-8. Mais il eſt ici bien augmenté, & on y a joint des Cartes. Il a été traduit en Allemand par Jérôme Dicellius, & imprimé en cette Langue à Leipzig en 1704 in-8. III. *Chronologia Sacra.* Cette Chronologie eſt courte mais exacte; elle avoit été imprimée en 1683, avec l'Ouvrage ſuivant. IV. *Hiſtoria Eccleſiaſtica Veteris & Novi Teſtamenti.* Cet Ouvrage parut d'abord ſous le titre d'*Introductio ad Hiſtoriam & Antiquitates Sacras.* Leide 1674 in-12. Cette Edition fut faite à ſon inſçu par les ſoins d'un de ſes Diſciples. Il en donna lui-même depuis une Edition plus exacte, qu'il intitula, *Introductio ad Chronologiam & Hiſtoriam Sacram, præcipuè Chriſtianam, ad tempora proxima Reformationi, cum neceſſariis Caſtigationibus Cæſari Baronii.* Leyde 1683 in-4. Comme l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ne ve dans ce Volume, que juſ-

Et pour ce qui eſt de la Théologie, il la fit ſous Jaques Trigland, Abraham Heidanus, & Jean Coccéius. Il fut reçu Candidat en 1652, après un examen, qui lui fit beaucoup d'honneur: il commença auſſitôt à prêcher en divers endroits de la Zélande, & il ſit à Utrecht, pendant un an, les fonctions de Miniſtre avec une réputation qui cauſa quelque jalouſie à Alexandre Morus, dont le nom étoit alors celébre dans les Provinces-Unies. Il fut bientôt après appellé par Charles-Louis, Electeur Palatin; qui avoit réſolu de rétablir ſon Univerſité d'Heidelberg, & qui lui donna une Chaire de Profeſſeur en Theologie, quoiqu'il n'eût alors que vingt-trois ans. Avant que d'en aller prendre poſſeſſion, il ſe fit recevoir Docteur en Théologie à Leyde, au mois d'Avril 1655, & ſoutint en cette occaſion des Théſes ſur les cinq Articles qui ſéparent les Gomariſtes & les Arminiens. Il ſe fit beaucoup d'honneur à Heidelberg, & l'Electeur Palatin lui témoigna toujours beaucoup d'eſtime & de confiance; mais ces marques de bienveillance ne l'empêchérent pas de s'oppoſer hardiment au deſſein qu'avoit ce Prince de ſe ſéparer de la Princeſſe ſon Epouſe, pour en épouſer une autre; il le combattit même fortement ſans craindre la colére de l'Electeur, à qui une ſemblable réſiſtancé ne pouvoit qu'être très-deſagréable. Fermeté, qui mérite d'autant plus de louanges, qu'il y avoit alors peu de Docteurs à la Cour Palatine qui en témoignaſſent une pareille, & qu'il y en avoit pluſieurs qui favoriſoient les deſſeins du Prince. Son mérite lui attira, pendant ſon ſéjour dans le Palatinat, pluſieurs Vocations, qu'il ne jugea pas à propos d'accepter. L'Egliſe Reformée de Lyon le voulut avoir pour ſon Paſteur en 1659. L'Univerſité

juſqu'à la fin du ſixiéme ſiécle, l'Auteur y ajoûta en 1687 un ſecond, imprimé auſſi à Leyde in-4. qui comprend les quatre Siécles ſuivans. Il la pouſſa depuis juſqu'au commencement de la Réformation, ſuivant ſon projet, dans une Edition qui a pour titre: *Summa Hiſtoria Eccleſiaſtica a Chriſto nato ad Seculum* XVI. *inchoatum. Præmittitur Doctrina temporum, cum Oratione de Chriſtianiſmo degenere.* Leide 1689 in-12. pag. 1064. Il s'eſt fait quelques autres Editions de cette Hiſtoire, qui ont été effacées par celle dont il s'agit ici, à cauſe des changemens & des additions que l'Auteur y a faît. On trouve dans le ſecond Volume, I. *Hiſtoria Jobi, ſive de obſcuris ejus Hiſtoriæ Commentarius, cum Appendice de Vita Jephtæ.* Genéve 1670 in-4. Leide 1672 in-8. II. *Tractatus de Autore Epiſtolæ ad Hebræos, cui accedit Exercitatio Academica de Hiſtoriæ Evangelicæ Scriptoribus, & figillatim de Marco Evangeliſta.* Heidelberg 1659 in-8. & dans le X. Volume des *Critici Sacri* d'Angleterre p. 733. III. *De Apoſtolis duodecim & Apoſtolatu ſtrictè dicto, Diſſertatio.* IV. *De Converſionis Pauliniæ Epocha, deque Pauli Hiſtoria & nomine Diſſertatio.* V. *De ſolâ profectione Petri Apoſtoli in Urbem Romam, deque non una Traditionis origine Diſſertatio.* VI. *Diſquiſitio tripartita de traditis antiquiſſimis converſionibus Lucii Britonum Regis, Julia Mammeæ Auguſtæ, & Philippi Imperatoris, Patris & Filii.* VII. *De ſenſu Canonis ſexti Concilii Nicæni primi, deque juribus veterum Metropolitæ, & Romani Patriarchatûs Diſſertatio.* VIII. *De Eccleſiæ Græcæ & Orientalis a Romana & Papali in hunc diem perpetua diſſenſione, adverſus Allatium, Arcudium, Echellenſem &c. Diſſertatio.* IX. *De ſolâ collatione Imperii in Carolum Magnum per Leonem* III. *Romanum Pontificem, contra Baronium & ſuperos Hyperaſpiſtas.* X. *De Papa Fumina inter Leonem* IV. *& Benedictum* III. *Diſquiſitio Hiſtorica.* Leide 1691 in-8. Mr. Lenfant a donné une traduction Françoiſe de cet Ouvrage, intitulée, *Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne fidélement tirée de la Diſſertation Latine de Mr. Spanheim.* Cologne (Amſterdam) 1694 in-12. & ſeconde Edition augmentée, La Haye 1720 in-12. deux Tomes. [☞ C'eſt Mr. des Vignoles qui a eu ſoin de cette ſeconde Edition, où il a fait quelques Additions avec le conſentement de Mr. Lenfant. Les plus conſidérables ſont une vie circonſtanciée de la Papeſſe, contenue dans le premier Chapitre de cet Ouvrage, & une Liſte de cent cinquante Témoins, qui fait tout le Chapitre V. de la ſeconde Partie, ſans parler de pluſieurs autres plus courtes. Il eſt certain que cette eſpéce de Traduction l'emporte de beaucoup ſur l'original. Aoo.] XI. *Hiſtoria Imaginum reſtituta præcipue adverſus Ludovicum Maimburgium & Natalem Alexandrum.* Leide 1686 in 12. XII. *De ritu Impoſitionis manuum in Eccleſia, ac degenere ejus uſu, Diatriba.* XIII. *De ritibus quibuſdam, præcipue Sacramentalibus, in Eccleſia veterе ac precatoriis, Diatriba, ducens ad prudentiam Chriſtianam circa eorum in Proteſtantium Eccleſiis diſſonantium.* XIV. *De noviſſimis circa res ſacras in Belgio diſſidiis.* Leide 1677 in-8. XV. *Epiſtola ad Amicum de Prafationis Friſia accuſationibus; cum animadverſionibus neceſſariis ad Cenſuras, Fictiones, & Contumelias famoſæ ſcriptionis Johannis van der Wayen.* Utrecht 1684 in-8. XVI. *Animadverſiones de Eccleſiarum Politia varia & libera deque Anglicano Epiſcopatu, adverſus fictiones nuperi Criminatoris.* Leide 1684 in-8. Cet Ouvrage eſt encore contre Jean van der Wayen. XVII. *Judicium expeditum ſuper diſſidio Anglicano, & capitibus quæ ad unionem, ſeu comprehenſionem faciunt.* L'Editeur a joint à cet Ouvrage une Lettre de Frédéric Spanheim le Pére à David Buchanan ſur le même ſujet. XVIII. *De divina ſcripturarum Origine & auctoritate, contra Profanos, Oratio.* Heidelberg 1657 in-4. XIX. *De Doctore Theologo.* XX. *De Auctoritate Veterum.* XXI. *De diſſidiis Theologorum, eorumque cauſis.* Heidelberg 1660 in-4. XXII. *Super exceſſu Elizabethæ, Palatini Electoris, Matris Reginæ.* XXIII. *De Prudentia Theologi.* XXIV. *De Sacrarum Antiquitatum præſtantia.* XXV. *De erigendis animis in hac Reip. Batavæ Conſtitutione, Oratio.* Ce Diſcours eſt de l'an 1672. XXVI. *Oratio de Belgica reſtituta admirandis.* Leyde 1674 in-8. XXVII. *De Bibliothecæ Lugduno-Batavæ novis auſpiciis, Oratio.* Ce Diſcours eſt auſſi de l'an 1674. XXVIII. *De Cometarum & Naturæ totius admirandis.* XXIX. *Oratio funebris in obitum Antonii Hulſii, in Academia Lugduno-Batava Græcæ Linguæ Profeſſoris.* XXX. *De degenere Chriſtianiſmo, Oratio.* Leyde 1688 in-8. XXXI. *Allocutio ad Wilhelmum Britanniæ Regem & Mariam ejus Conjugem. Leide* 1689 in-folio. XXXII. *De corruptis, emendandiſque ſtudiis, Oratio.* XXXIII. *Laudatio funebris Mariæ, Reginæ Britanniæ.* L'Editeur a joint à tous ces Diſcours celui de Frédéric Spanheim le Pére, intitulé *Genevæ reſtituta.* XXXIV. *Dedicationes & Inſcriptiones.* Ce ſont les Préfaces & les Epitres dédicatoires qu'il a miſes à la tête de quelques Ouvrages. On trouve dans le troiſiéme Volume I. *Vindiciarum Biblicarum, ſive examinis locorum controverſorum Veteris Teſtamenti Libri tres.* Ces trois Livres ne roulent que ſur une partie de l'Evangile ſelon St. Matthieu. L'Auteur devoit en donner la ſuite, mais d'autres occupations l'en ont empêché. Les deux premiers parurent à Heidelberg en 1663 in-4, & le troiſiéme ne fut donné que vingt-deux ans après, c'eſt-à-dire en 1685 à Leyde in-4. II. *Exercitatio Academica in Caput ſeptimum Epiſtolæ Pauli ad Romanos.* III. *Diatriba de veterum propter mortuos Baptiſmo,* in I. Cor. XV. 29. Leide 1673 in-8. IV. *Obſervationes in Leviticum Hiſtoricæ, Typicæ & Morales.* Ces Obſervations ont paru ici pour la première fois: elles avoient été recueillies de ſes Leçons par ſes Ecoliers. V. *Seleſtiorum de Religione Controverſiarum, etiam cum Græcis & Orientalibus, & cum Judæis, nuperisque Anti-Scripturariis, Elenchus Hiſtorico-Theologicus.* Leyde 1687 in-12. Amſterdam 1694 in-8. 1701 in-8. Bâle 1714 in-4. VI. *Specimen Strictiarum ad libellum nuperum Epiſcopi Condomienſis, cum Præfationis ſupplemento. Accedit de præſcriptionis jure adverſus novos Methodiſtas, Exercitatio Academica.* Leide 1681 in-8. Cet Ouvrage eſt contre l'*Expoſition de la Doctrine Catholique* par Mr. Boſſuet. VII. *Xenia Romano-Catholicorum juſto pretio æſtimata, & Xenia Proteſtantium pari affectu relata. Autore Timotheo Philalethe* Spanheim s'eſt caché ici ſous ce nom. VII. *Lettre à un Ami ſur les Motifs, qui ont porté un Reformé à ſe rendre de la Communion de Rome, où l'on répond aux illuſions d'une nouvelle Méthode.* VIII. *Diſputatio Inauguralis de Quinquarticulanis Controverſiis, priùm in Belgio agitatis.* Cette Diſſertation a été réfutée par Arnold Poelenburg, Arminien. IX. *Collegium Theologicum.* Cette Piéce & les trois ſuivantes, ſont des Théſes qu'il a fait ſoutenir à Heidelberg. X. *Decades Theologicæ octo.* XI. *De ſtatu inſtituto primi hominis.* XII. *De Actionе Dei hominem indurante.* XIII. *De Perſeverantia acceptorum in Divinis, Diſſertationes tres.* XIV. *De fundamentalibus Fidei Articulis, Diſſertationes undecim.* XV. *Epiſtolæ duæ reſponſoriæ ad Literas Melchioris Leydeckeri de fabula acceptilationis.* Leide 1675 in-12. C'eſt par-là que finit le Recueil, où l'on n'a fait entrer de Piéces Françoiſes, que la Lettre marquée au No. VII. du troiſiéme Volume. Mais Mr. Spanheim en a publié d'autres en cette Langue. I. *L'Abbé convaincu, en quatre Sermons ſur le* VI. *du Pſeaume* XIV. Leide 1676 in-8. Traduit en Flamand. Amſterdam 1677 in-8. [☞ Ce Volume eſt dédié à Son Alteſſe Madame la Princeſſe Douairiére de Naſſau, née Princeſſe d'Orange. Il paroît par la Préface, qu'on accuſa Mr. Spanheim d'en avoir voulu à d'autres qu'aux Athées, & particuliérement à Deſcartes ou plûtôt à ſes Diſciples, peut-être même aux Cocceïens, qui étoient en ce tems-là grands Cartéſiens. „ Faut-il, ô douleur! „ s'écrie l'*Auteur*, que je ſois décrié pour un homme qui „ n'en veut qu'aux Diſciples de deux grands Hommes; qui „ ne tâche qu'à inſpirer des ſoupçons d'Athéïſme contre la „ piété & l'innocence, ... Suis-je donc reſponſible ou „ de l'ignorance, ou de la mauvaiſe volonté, ou de la pe- „ ſanteur d'oreilles, en ceux qui ayant eſté de mes Audi- „ teurs, ont peut-eſtre fait de ces rapports au préjudice de „ la vérité, & de la réputation que je conſerveray juſques à „ la fin, dans l'eſprit de tous ceux qui me connoiſſent, de „ vouloir tout faire pour la paix de Jéruſalem? . . . . . On „ a publié par-tout aſſez plaiſamment, que j'avois animé nos „ Souverains à dreſſer des Croix contre Meſſieurs les Car- „ téſiens". Il faut avoüer néanmoins qu'en combattant les Athées Mr. Spanheim rencontroit en ſon chemin des Objets qu'on ne s'attendroit pas à y trouver. Je n'en citerai qu'un ſeul exemple, qui m'a paru ſinguller & curieux. C'eſt dans le quatriéme Sermon (1); le Prédicateur parlant des déſordres qu'on voit quelquefois dans le monde, & que l'on a de la peine à concilier avec la direction de la Providence, s'exprime en ces termes, qui ne ſeront pas obſcurs pour ceux qui ſeront au fait de l'Hiſtoire de ce tems-là (2) „ Qui „ auroit dit en l'an 1678, que Dieu démeſleroit tant de deſ- „ ordres, qu'il éclairciroit tant de ténébres, qu'il rétabliroit „ tant de Captifs, & qu'il réduiroit à rien tant de Conqueſtes? „ Qui auroit dit, à voir notre jeune *Joſeph* (3), dans la haine „ des

(1) *L'Abbé Convaincu* p. 185. 186.

(2) Le Sermon a été prononcé le 2 Mars 1676.

(3) Guillaume III. Prince d'Orange, & depuis Roi d'Angleterre.

té de Harderwyk lui offrit une Chaire en Théologie. L'Académie de Lausanne en fit de même plus d'une fois. On voulut aussi l'avoir à Francfort sur l'Oder, & on lui promit de joindre à la Charge de Professeur, celle de Pasteur de la Cour de l'Electeur à Berlin. L'Université de Franeker voulut pareillement l'attirer, & on lui offrit en même tems la conduite des Etudes de Henri Casimir Prince de Nassau, qui a été depuis Gouverneur de Frise. Mais il refusa tous ces emplois, & ne se laissa persuader que par l'Université de Leyde, où il fut reçu Professeur en Théologie & en Histoire Sacrée, avec un appointement général au mois d'Octobre 1670. C'est principalement dans cette place que sa réputation a été portée à son comble. [a] Il ne laissa pas que de se faire des ennemis, en écrivant sur le Cocceianisme & sur le Cartésianisme, en 1677. Nicolas Heinsius, qui étoit de ses amis, n'a pas été uniforme dans les jugemens qu'il a portés de la Pièce intitulée, *De novissimis circa Res Sacras in Belgio diffidiis* [B] Anon.] Plusieurs années avant sa mort on le déchargea du soin de faire des leçons publiques, pour lui donner le moyen de travailler avec plus de loisir aux divers Ouvrages qu'il a publiés. Il fut quatre fois Recteur de l'Université de Leyde, & eut outre cela la Charge de son Bibliothécaire. En 1695 il fut attaqué d'une espéce de paralysie de la moitié du corps, de laquelle il parut ensuite passablement remis; mais il ne jouït point depuis ce tems-là d'une santé parfaite; & comme ses infirmités ne purent le détourner de ses études & de ses travaux, & qu'il ne fit donna point un repos, dont l'état où il se trouvoit avoit besoin, après avoir langui assez longtems; il mourut le 18 Mai 1701, âgé de foixante-neuf ans. Il a été marié trois fois, & a eu plusieurs enfans, mais un seul lui a survécu. Celui-ci, nommé Frédéric comme son pére, s'est tourné du côté de la Jurisprudence, & s'est entré dans les Charges de la Cour de la Haye (*a*).

(*a*) V. Son Oraison funébre par Jaques Trigland dans le Recueil de ses Ouvrages.

» des Puissans, dans la sujection, & dans le mépris, que Dieu » l'établiroit sur toute cette Contrée, par des voyes fi peu » attendues, par la naissance d'une cruelle guerre, par de » fatales pertes, par les fuccez d'un Conquérant, par le fou- » lévement des Peuples, par la roideur de quelques-uns, » & par des changemens que toute la fagesse des hommes » ne pouvoit prévoir? Qui auroit dit enfin, que ceux dont » la fortune au milieu de cet Etat paroiſſoit fi belle, dont » l'autorité étoit fi grande, dont les Bâtimens étoient fi » splendides, dont les lieux de plaisirs étoient fi déli- » cieux, dont les Coffres ou Magazins étoyent fi bien » garnis, dont *le cœur* étoit fi *joyeux*, & les *levres* fi *rem-* » *plies d'éjouïſſance*; qui auroit dit que foudainement fur- » viendroyent *des doigts comme de main d'homme*, des pa- » rêts funeſtes, une mort imprévue, des exécutions fan- » glantes, des Ennemis raviſſeurs, des tourbillons impé- » tueux &c.?". Je m'aſſure qu'on ne s'attendoit pas à cet- te tirade dans un Sermon contre l'Athéiſme. Anon. I. II. *La gratitude de Jacob, Sermon ſur le vers. 22 du Chap.* XXVIII. *de la Geneſe. Prononcé à Groningue en* 1694. Leyde 1694 in-8. III. *Sermon de la fin de l'Homme.* Heidelberg 1659 in-12. IV. *La Philoſophie du Chrétien.* Genéve 1676 in-12. [b] Il y a quelques autres Sermons de Mr. Spanheim, que j'indiquerai ici: *Le Souverain ſalutaire au Sermon ſur* Apoc. II. 5. *Prononcé en l'Egliſe de la Haye le* 14 *Mars* 1672. *Pour ſolemnel d'Actions de graces pour la Paix avec le Roi de la Grande-Bretagne.* La Haye 1674 in-8. Dédié à S. A. Monſeigneur le Prince d'Orange. La *Conſolation de l'Egliſe en deux Sermons ſur les* Lamentations. III. 22. 23. *Prononcés dans l'Egliſe de la Haye.* La Haye 1686 in-12. Dédiés à S. A. Royale Madame la Princeſſe d'Orange. *Les Vœux de la Hollande, Sermon prononcé à la Haye le* 21 *Février* 1691. *Pour les Prières & Actions de graces, au ſujet de l'heureuſe arrivée du Roi de la Grande-Bretagne, ſur le Pſ.* LXXVI. 12. La Haye 1691. in-8. Dédié au Docteur Compton, Evêque de Londres, qui avoit entendu ce Sermon, comme on le voit dans l'Epître dédicatoire. Anon. I) s'eſt fait auſſi quelques Recueils particuliers de Diſſertations de Mr. Spanheim. I. *Diſſertationes Theologica Miſcellaneæ.* Genéve 1652 in-4. II. *Diſſertationum Hiſtorico-Theologicarum Duæ. Accedunt Theſes variantes de ultione Dei hominem indurante.* Heidelb. 1664 in-8. III. *Diſſertationum Hiſtorici argumenti Quaternio* 1. *De tenere credita Patri in ſolem. Romam profectione.* 2. *De Æra Cornelianis Pontii Pauline & anneis.* 3. *De Apoſtaſiâ & Apoſtatis.* 4. *De æqualitate veterum Metropoleôn cum Romana ſeu de Canone* VI *Concilii Nicæni primi.* Leyde 1679 in-8. IV. C'eſt lui qui a publié le Catalogue de la Bibliothéque de Leyde après l'avoir revu. *Catalogus Bibliothecæ publicæ Lugduno-Batavæ. Acceſſit incomparabilis Thoſaurus Librorum Orientalium, præcipuus Manuſcriptorum.* Leyde 1674 in-4. V. *De cauſis Incredulitatis Judæorum & Comentſionis mediis.* Leide 1678 in-8. Cet Ouvrage parut d'abord ſeul, mais Spanheim l'inſera depuis dans ſon *Elenchus Controverſiarum.* VI. *De Zelo Pſeudo-Theologico.* Ce petit Ouvrage ſe trouve à la ſuite de *Chriſtoforo Ferrarii Parænyſis ad Joann. Fred. Meyerum ob ejus de Pœniſſimi Veteris Eccleſiæ Commentum.* Magdebourg 1697 in-4.

* Je ne ſai ſi ce Recueil que je n'ai point vu ne ſeroit pas de Spanheim le Pére; il y beaucoup d'apparence, puiſque le Fils n'a voit encore que vingt ans, & ne ſuiſoit que d'être reçu Candidat. B. D. T.

(*a*) Fuller's *Worthies in Cheshire.*

(*b*) Son Epitaphe, dans l'Egliſe de St. Giles Cripplegate, porte qu'il avoit 77 ans, quand il mourut en 1649.

(*c*) *English Hiſtorical Library.* P. I. p. 13. London 1696.

[b] *Il ne laiſſa pas que de ſe faire des ennemis, en écrivant ſur le Cocceianiſme & ſur le Cartéſianiſme en* 1675. *Nic. Heinſius, qui étoit de ſes amis, n'a pas été uniforme dans les jugemens qu'il a portés de la Piéce intitulée:* De noviſſimis &c.] Quelques endroits de pluſieurs Lettres, qui ſe trouvent dans le Curieux Recueil publié par Mr. Burman, fourniront le Commentaire de mon texte. Je remarquerai ſeulement, qu'il doit y avoir faute dans la date de celles qui s'adreſſent à Graevius, qui portent l'an 1676. & il paroît par la compoſition avec d'autres, que la Piéce dont il s'agit ne parut qu'en 1677. Venons au fait. Heinſius mande à Graevius (4): *Accepi die heſterno epiſtolam tuæ luculentam, ac typis publicis defenſam a Fridericio Spanhemio, quam ego non ſine ſumma voluptate perlegi, Coccejaniſmi ac Carteſianiſmi fatum omne complexam, horrendorum, quæque tibi perlegendam commendo, quod & pacis eccleſiaſticæ ſtudio videatur haud modico ferri, & plus elegantiæ & nitoris præ ſe ferat, quam a Theologico expectes.* Dans une autre Lettre il écrit au même (5): *Frid. Spanhemii Epiſtolæ ſatis mihi placuit non ſemel tellis. Audio tamen eſſe e Theologis, qui magnum illi pro cenſilio minuerint malum.* Il femble ne perdre pas ſi aiſément que le croit Mr. Ben. Carpzovius: *ne cognoſcas*, lui dit-il (6), *quid Eccleſiam apud nos Arcadiamque turbare nuper de novo cœperit*, mitto Frid. Spanhemii *Epiſtolam, ſuper controverſiis iſtis recens apud nos editam, quam auctore gratis Typographicis adhuc madentem proximis diebus me mittebat. Felicia profecto primævæ Eccleſiæ tempora, quibus ſolus adhuc ſtetit, nec ullo phalerio, tot ſtrephis fucatis furgiorum ac diſſimiorum, ſe Deo ac hominibus ſimplicitate quadam illibata commendabat. Nunc eo perventum eſt, ut omnes quotquot ſumus in partes ſuas trahi, vix partes Deo vitæ ac Eccleſiæ reintegrari. Verrem tonſum hac utcunque, ac nimio pietatis ſtudio fieri arbitrarer, niſi omnia modeſtiæ ac charitatis repugnata, interneciva odii ubi vix bine inde generentur, & convicia inter ſectarias vix ferendis, idque tanto ambitiôſe, tanta irecundiæ oſtentatione, ut legis divinæ ſecurus eſſe prorſus appareas, dum exiſtimationem ſuam in nato colloceret, nec erroris ſui confeſſione conciliaretur.* Le Théologien Allemand répond à Heinſius en ces termes (7): *Spanhemii interea Epiſtolam de Theologorum veſterum moderatis diſſidiis, reſte à Mercatore Amſtelodamenſe . . . . . miſſam accepi, nec ſine indignatione, interdum etiam, ob falſa & facta Autoris dicta, riſu, frivolas in graviſſimo religionis negotio contentiones inde cognovi. Cui vero bono in detrimentum charitatis animos inquietas? quid conducere id Scriptorum folia nigra loligineſve ſuccs illita, quibus liquidæ plicatis ſpecies lucri nullus, & quarum tamen ambitioni nomen prætenditur?* Heinſius convient dans ſa réponſe (8), qu'il y a quelque choſe de fondé dans les reproches que Carpzovius faiſoit à Spanheim. *Cl. Spanhemii epiſtola, cum pacis ſtudio videatur data, nonnulli, favor, tamen locis oculiſe noſcio quid præſert loligini, cui ille præſtrictis cauſis inſultus frequentiſſimus Coccejanæ, quem vocant, partis, a quibus, eſt nonatus, ut credi vult, cuſtos ſeverus, & lacerari idemtidem ac proſcribi ſenſerit olim minime oceultis.* Il paroît par ce dernier trait, que Mr. Spanheim n'étoit pas aimé des Coccéjens, & qu'il ne les aimoit pas trop non plus. REM. DU TRAD.

(4) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. IV p. 461. cette Lettre eſt datée du 15 Nov. 1676. Mais en la comparant avec celle qui ſe trouve T. V. p. 259, datée du 25 Nov. 1677, on ne peut douter, que la premiére ne ſoit de la même année.

(5) Ibid. Tom. IV. p. 469.

(6) Ibid. T. V. p. 259.

(7) Ibid. p. 295.

(8) Ibid. p. 300.

SPEED (JEAN) célébre Hiſtorien Anglois naquit à Farington dans la Province de Cheſter (*a*), en l'année 1552 (*b*). Il étoit Tailleur de ſon métier, & de la Confrairie des Tailleurs de la Ville de Londres. Il donna en 1606 ſon *Théatre de la Grande-Bretagne*, dont il ſe fit depuis d'autres Editions, entre autres une à Londres en 1650 in-folio. intitulée: *le Théatre de l'Empire de la Grande-Bretagne: ou Deſcription Géographique des Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, & des îles adjacentes: avec les Contés, les Cantons, les Villes du Royaume d'Angleterre.* Par Jean Speed. Nicholſon obſerve (*c*), que les Cartes de notre Auteur font bien faites, & que ſon leur deſtination, elles formoient un bel *Apparat* pour ſon *Hiſtoire*. Mais que ſes deſcriptions des Comtés ne ſont que de courts extraits de ce que Camden en avoit dit avant lui, excepté ſeulement celle de Norfolk, dont il reconnoît qu'il eſt redevable au Chevalier Henri Spelman, aveu qu'il ne fait pas toujours par rapport à celui dont il a profité principalement. Je ne ſuis pas éloigné de croire, qu'il ne devoit pas beaucoup au Chevalier Spelman, puiſqu'il y a de l'apparence que le *Villare Anglicanum*, publié depuis ſous le nom du Chevalier, & qu'on dit être de lui & de Mr. Dodſworth, eſt tiré principalement des Tables Alphabétiques de Speed, qui ſont au revers de ſes Cartes". En 1614 il publia à Londres in-folio: *Hiſtoire de la Grande-Bretagne*

(*a*) Fuller's *Worthies in Cheshire.*

(*b*) Son Epitaphe, dans l'Egliſe de St. Giles Cripplegate, porte qu'il avoit 77 ans, quand il mourut en 1629.

(*c*) *English Hiſtorical Library.* P. I. p. 13. London 1696.

gne sous les Conquêtes des Romains, des Saxons, des Danois, & des Normans : où l'on voit leur Origine, leurs Mœurs, leurs Guerres, leurs Monnoyes, leurs Sceaux ; la succession, la vie, les actions, & la famille de leurs Monarques, depuis Jules-César, jusques à notre très-gracieux Souverain le Roi Jaques; par Jean Speed [*A*]. Nicholson dit (*d*) que *cette Chronique est la plus ample & la meilleure, que nous ayons jusques ici.* Mr. Degory Whear en parle avec de grands éloges (*e*). En 1616 Mr. Speed donna à Londres in 8. sa *Nuée de Témoins, ou Généalogies de l'Ecriture, confirmant la vérité de l'Histoire Sainte, & de l'Humanité de Jésus-Christ.* Il mourut le 28 Juillet 1629, âgé de plus de soixante & dix-sept ans, & il fut enterré dans l'Eglise de St. Giles Cripple-gate, où on lui a érigé un monument [*B*]. Mr. Robert Sheringham l'appelle (*f*) un très-grand & savant Antiquaire, *summus & eruditus Antiquarius*: tutre, dit Nicholson (*g*), *dont il n'étoit pas tout-à-fait indigne*, qui ajoûte (*h*) „ qu'on ne peut disconvenir qu'il n'eût „ plus de talens pour l'Histoire qu'aucun de nos Ecrivains, & que certainement il se seroit autant sur „ passé lui-même, qu'il a surpassé tous ceux de sa profession, s'il avoit eu une éducation proportionnée „ à son génie naturel ". Il eut douze garçons & six filles de Susanne sa femme, avec laquelle il passa cinquante-sept ans, & qui mourut le 28 Mars 1628 (*i*). Un de ses fils, nommé Jean, a été un habile Médecin [*C*].

(*d*) Ibid. p. 191.

(*e*) *De variorum & methodus Legendi utriusque Historiam Civilem & Ecclesiasticam.* Sect. 11. Oxford 1617.

(*f*) *De Anglorum Origine* p. 42.

(*g*) *Ubi supra* p. 91.

(*h*) Ibid. p. 190.

(*i*) Voy. son Epitaphe.

[*A*] *En 1614 il publia à Londres in-folio*, Histoire de la Grande-Bretagne, &c.] Cette Histoire est dédiée au Roi Jaques I. on voit à la tête des Vers Latins, François, & Anglois de Tho. Batkham, du Chevalier Henri Spelman, d'Alexandre Gill, de Jean Davies, & de Jean Sanderson, à la louange de l'Ouvrage. Mr. Speed finit son Histoire en ces termes : „ Voilà, respectable Lecteur, les sources d'où „ ont découlé des ruisseaux si abondans, que réunis ensemble „ ils forment une assez grosse rivière ; ce que j'ai toujours „ craint, mais sans pouvoir l'empêcher ; quoique j'aye plutôt imité l'Avare, qui trouve toujours qu'il y a du superflu dans la moindre miette, que le Prodigue, qui pèche „ par excès ; tant notre Histoire est abondante, & demande „ de détails pour l'écrire. Malgré la foiblesse de ma santé „ j'ai pourtant travaillé plusieurs années seul, tant à examiner la Géographie du Pays, qu'à compiler l'Histoire, quoique je ne sois nullement capable de perfectionner ni l'une ni l'autre, à proportion de ce qu'elles le méritent. „ Mais de peur que le poids de tout l'édifice ne portât sur „ un fondement trop foible, en n'ayant d'autre appui que „ moi, je l'ai affuré sur des fondemens plus solides, comme „ le grand nombre d'autorités que je cite en font preuve. „ Les Cartes, dressées la plupart par d'autres, & publiées déja, „ ont été l'objet de mes premiers travaux ; j'ai suppléé à ce „ qui y manquoit par des additions, en ajoûtant les distances des Villes de Province, & les véritables plans des grandes Villes. J'ai tiré les descriptions des diverses Provinces „ des célèbres Ouvrages du très-illustre & savant Cambden, „ qui a souvent semé des graines, qui ont produit cette „ abondante récolte. Pour ce qui est du Corps de l'Histoire, mes respectables & savans Amis m'ont fourni quantité de Manuscrits, de Recueils, & de Pièces Originales ; „ mais aucun ne m'en a fourni autant que l'illustre & savant Chevalier Robert Cotton Baronet, qui tel, qu'un second Philadelphe s'attache à remédier aux ravages du tems, en conservant les anciens monumens ; dont les Cabinets & la Bibliothèque m'ont toujours été ouverts, & dont j'ai tiré les principaux ornemens qui enrichissent mon Ouvrage ; tels sont les Autels antiques, & les Monumens de pierre qu'il a garantis de l'oubli, les Monnoyes d'Or, d'Argent, & de Cuivre des Bretons, des Romains, des Saxons, des Danois, & des Anglois, & les Sceaux des Rois depuis le tems qu'ils ont été en usage ; le tout gravé sur les Originaux par la plus habile main de notre siècle, & chacun peut se convaincre que ce sont ici les véritables estampes de ces modèles. J'ai eu des secours du même genre, tant en Livres qu'en Collections, surtout pour les tems éloignés du nôtre, de l'illustre Théologien, Maître Jean Barkham, en qui l'on voit réunies l'érudition, la vertu, & la politesse, & qui n'est pas moins disposé, que propre lui-même à avancer tous les travaux utiles. J'ai eu d'ailleurs quelques autres secours, car mon indisposition commençant à devenir dangereuse, & ma vie incertaine, il convenoit à celui qui avoit déjà fait de si grandes dépenses pour l'Edition de cet Ouvrage, d'en hâter la fin ; & dans cette vue il m'a procuré un aide * pour les Vies de nos Rois Anglois du moyen âge, les personnes intelligentes s'apperceviront bien que l'Histoire de leurs règnes est d'une autre plume. Enfin pour ce qui est du Blazon, j'ai toujours été assisté par Maître Guillaume Smith, Rouge Dragon, Officier d'Armes. C'est par ces divers secours que cet Edifice s'est élevé à la hauteur où tu le vois ". George Carew, Comte de Totnes, avoit fait plusieurs Recueils, des Notes, & des Extraits, pour écrire l'Histoire de Henri V. qui ont été incorporés dans l'Ouvrage de Speed (1) ; dans lequel ont été „ aussi insérés, dit Mr. Wood (2), la plus grande partie, „ sinon toute l'*Histoire de Henri* VII. du Vicomte de St. „ Alban, les Notes & les Recueils du Chevalier Robert „ Cotton, pour le règne de Henri VIII. les Notes & les Recueils du Chevalier Henri Spelman pour celui d'un autre „ Roi, la *Vie du Roi Jean*, par le Docteur Jean Barcham, „ & les Notes d'Edm. Bolton sur Henri II. A l'égard de ce „ que Speed a fait dans cette *Histoire de la Grande-Bretagne*, „ il y a tant de génie, & le stile en est si bon, que cet homme, qui ne savoit ni Grec ni Latin, ne trouveroit guères „ son pareil dans l'Europe. Autant que j'ai pu savoir, de „ bon lieu, il avoit moins dessein de prévenir par son Ouvrage l'ignorance, que de contribuer à la gloire de sa Patrie ". Le même Auteur nous apprend dans un autre endroit (3), que le Docteur Barcham avoit aussi écrit *la Vie de Henri* II. insérée dans l'*Histoire* de Speed, & que le Docteur „ l'écrivit pour l'opposer à celle d'un certain Edmond Boulton Catholique-Romain, ou plutôt pour anéantir cette „ dernière, dont l'Auteur favorisoit trop la hauteur du procédé de Thomas Becket, &c. (4) ".

Christ. Swisser.

* *M. Ed. Bol.*

(1) Edmond Bolton's *Hypercritica*, Addresh. p. Sect. 2.

(2) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 130.

(1) Ibid. Vol. II. Col. 19.

(4) Voy. l'Auteur Anonyme d'un Livre intitulé *The Survey to A. D. C. p. 26.* Londres 1652 in-12.

[*B*] *Où on lui a érigé un monument*] Voici l'Epitaphe.

Pia memoriæ clarissimorum Parentum.

JOHANNIS SPELM, *Civis Londinensis Mercatorum fissorum fratris, servi fidelissimi Regiarum Majestatum Elizabethæ, Jacobi & Caroli nunc superstitis ; Terrarum nostrarum Geographi accurati & fide antiquitatis Britannicæ Historiographi, Genealogiæ sacræ elegantissimi Delineatoris ; qui postquam annos* LXXVII. *superaverat, non tam morbo confectus, quam mortalitatis taedio lassatus, corpore se levavit Julii* 28. 1629, *& jucundissimo Redemptoris sui desiderio fursum elatus, carnem hic in custodia posuit, donec, cum Christus venerit, receperit.* SUSANNÆ *suæ suavissimæ, quæ postquam duodecim filis Filiis, & sex Filiis peperisset, quinquaginta septem annos junctis utriusque solatiis cum tilo vixerat, Liberos gravi & frequenti hortamine ad Dei cultum solicitaverat, Pietatis & Charitatis Opere quotidiano præluxerat, emori demum erudite suo exemplo ; quæ septuagenaria placide in Christo obdormivit, & fidei suæ mercedem habuit, Martii vigesimo octavo, anno Dom.* 1628.

[*C*] *Un de ses fils, nommé Jean, a été un habile Médecin.*] Il naquit à Londres en 1595, & fit ses premières études dans l'Ecole de la Compagnie des Tailleurs, d'où il passa en qualité d'Etudiant au Collége de St. Jean à Oxford en 1612, dont il fut depuis Membre, & il y prit les degrés de Maître-ès-Arts, de Bachelier & de Docteur en Médecine. Il a écrit Ἐυλογὶη utriusque sexus τοῦ ἀνθρώπου, Manuscrit Latin, dédié à l'Archevêque Laud, qui se conserve dans la Bibliothèque du Collége de St. Jean. Cette Pièce roule sur deux Squéleties, l'un d'un homme, & l'autre d'une femme, faits tous deux par le Docteur Speed, & dont il fit présent à la Bibliothèque de son Collége. Il composa aussi une *Pastorale* intitulée *Stonehenge*, représentée devant le Docteur Richard Baylie, le Président & les Membres du Collége de St. Jean, en 1635. On a cette Pièce en Manuscrit. Il est mort au Mois de Mai 1640, & a été enterré dans la Chapelle du Collége de St. Jean (5). Il avoit épousé une fille de Barthélémi Warner, Docteur en Médecine (6), dont il eut deux garçons. L'un, nommé *Samuel*, a été Etudiant de Christ Church à Oxford, & fut installé Chanoine de cette Eglise le 6 Mai 1674 (7) : il mourut à Godalmin dans la Province de Surrey, dont il étoit Vicaire, le 22 Janvier 1681 (8). L'autre fils, qui s'appelloit *Jean*, étoit né à Oxford, & entra dans le Collége de St. Jean vers l'an 1643, dont il fut chassé en 1648 par les Visiteurs du Parlement ; il étoit alors Bachelier ès-Arts & Aggrégé du Collége. A la Restauration il fut rétabli dans sa place, & en 1666 il prit le degré de Docteur en Médecine ; depuis ayant quitté le Collége, il pratiqua à Southampton, où il vivoit encore en 1694 (9). Il a fait : *Batt sur Batt : ou Poëme sur les Talens, la Patience, & les Travaux de* Barthélémi Kempster, *Clerc, Poëte, & Coutelier de la Paroisse de Holy rood à Southampton* : Et *la Vision, où l'on décrit la personne & le caractère de* Batt : *avec une déscription de l'état ancien & moderne, & de la gloire de Southampton.* Ces deux Pièces parurent à Londres en deux feuilles in-folio, & ensuite in-4.

(5) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 811.

(6) Idem ibid. Col. 700.

(7) Idem Col. 813.

(8) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 197.

(9) Idem *Ath Oxon.* Vol. II. Col. 1083.

SPELMAN (Le Chevalier HENRI) nâquit à Cengham, Village peu éloigné de Lynne dans la Province de Norfolk (*a*), vers l'an 1561 (*b*). Il étoit d'une ancienne famille de ce nom, qui s'établit dans la Comté de Hamp, vers le règne de Henri III. mais qui passa depuis dans la Province de Suffolk, & delà dans celle de Norfolk, il y a environ deux-cens ans. Son Père s'appelloit Henri Spelman, comme on le voit par une Généalogie de la Famille, de la propre main du Chevalier (*c*), & non *Jean*, comme un certain Auteur l'assure (*d*). Sa Mére s'appelloit Françoise, & étoit fille de Mr. Guillaume Sanders, d'Ewel dans la Province de Surrey. Après avoir fait son cours Classique, on l'envoya au

(*a*) *Life of Sir H. Spelman*, by Dr. Edmund Gibson, Lord Bishop of London, prefixed to his Edition of the Latin Works of Sir H. Spelman. Lond. 1723 in-folio.

(*b*) L'Auteur de sa vie remarque que le Chevalier avoit environ 50 ans,

quand il mourut en 1641. (*c*) *Life* ubi supra. (*d*) *Præf. ad Glossar.* Ed. 1687. by J. A.

Collége de la Trinité à Cambridge, n'ayant pas encore tout-à-fait quinze ans, & avant qu'il fût en état de profiter à l'Université, comme il s'en plaint lui-même (*e*). Il n'y avoit pas été deux ans & demi lorſqu'il perdit ſon pére, & qu'il fut rappellé dans la maiſon paternelle, pour aider ſa mére dans la direction des affaires. Lorſque dans la ſuite il entreprit d'écrire, & de s'appliquer à l'étude des Loix d'Angleterre, il s'apperçut qu'il auroit eu beſoin de faire des études réglées, & il déplore ſon malheur à cet égard dans une Lettre à ſon ami Mr. Richard Carew (*f*). Au bout d'un an de ſéjour à la Campagne, on l'envoya au Collége de Lincolns-Inn à Londres, pour y étudier le Droit Commun, ſoit dans la vue qu'il le pratiquât, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, afin qu'il acquît une connoiſſance utile à un Gentilhomme Anglois. Il y demeura preſque trois ans, & au bout de ce tems-là malheureuſement on l'en retira [*A*]. Il avoit alors environ vingt ans, & s'étant retiré en Province, il épouſa la fille aînée & une des héritiéres de Jean Le Strange, Gentilhomme d'une ancienne famille de la Comté de Norfolk. Par ce mariage il devint Tuteur du Chevalier Hamon Le Strange, durant la minorité duquel il demeura à Hunſtouton, qui étoit la Terre de la famille, & la ſeconde année du régne de Jaques I. il fut Grand Sherif de la Province de Norfolk. Inſenſiblement ſa grande prudence & ſa capacité le mirent en reputation, & le Roi l'envoya trois fois en Irlande pour des affaires. En Angleterre il fut nommé un des Commiſſaires pour faire des recherches ſur les Droits exigés injuſtement dans toutes les Cours, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, du Royaume (*g*), ce que l'Evêque Hacket (*h*) nomme, *une recherche noble & remplie de juſtice*. Spelman y travailla pendant pluſieurs années avec autant d'intégrité que d'application; & le Gouvernement fut ſi convaincu des grands ſervices qu'il y avoit rendus, que le Conſeil obtint un ordre du Roi ſous le Sceau Privé, pour lui faire payer la ſomme de trois-cens Livres Sterling, non à titre *d'une entiére récompenſe* (c'eſt ainſi qu'on s'expliqua), mais uniquement comme *une marque de ſouvenir*, en attendant qu'on pût faire pour lui quelque choſe qui fût mieux proportionné aux ſoins qu'il avoit pris dans cette affaire & dans les autres, dont il avoit été chargé. Son application & ſon aſſiduité furent cauſe qu'il négligea ſes propres affaires domeſtiques, au grand préjudice de ſa famille, comme il ſemble s'en plaindre lui-même dans la Préface de ſon *Gloſſaire*; & le Chevalier Jean Spelman, ſon fils aîné, repréſenta au Conſeil Privé combien les affaires domeſtiques de ſon pére en avoient ſouffert, & il en appella, pour prouver les grandes peines qu'il s'étoit données, aux Seigneurs même du Conſeil, qui ne les ignoroient point, aux Journaux de la Commiſſion, & aux Ecrits & Mémoires qu'il avoit dreſſés ſur cette affaire. Le Roi Jaques I. le fit Chevalier; car ce Prince avoit une eſtime toute particuliére pour lui, tant à cauſe de ſa grande habileté pour les affaires, que de ſon grand ſavoir en divers genres, mais ſurtout dans les Loix & les Antiquités de la Nation Angloiſe. Il s'attacha à cette derniere étude, une bonne partie de ſa vie, uniquement pour être utile à ſa Patrie & pour ſon plaiſir, ſans avoir en vue de rien écrire ſur ces matiéres. A l'âge de cinquante ans il réſolut de mettre ſes affaires ſur un pied qui lui donnât moins d'occupation, pour paſſer le reſte de ſa vie parmi les Livres & dans le Commerce des Savans. Il vendit ſon bien, quitta la Province, & vint s'établir avec ſa famille à Londres (*i*). Enſuite, comme il nous l'apprend lui-même (*k*), il ſe donna beaucoup de ſoin pour ramaſſer tous les Livres & les Manuſcrits qui rouloient ſur les Antiquités d'Angleterre & des autres Paya; il avoit toujours pris un plaiſir ſingulier dans cette ſorte de Recherches, & ſe trouvant moins diſtrait, qu'il ne l'avoit été, par des occupations journaliéres, il ſe livra naturellement au genre d'Etude auquel ſon génie l'avoit toujours porté [*B*]. En 1613 il publia à Londres ſon Livre *De non temerandis*

(*e*) *Præf. ad Gloſſar.*

(*f*) *Letter againſt impropriations* reprinted in the Edition of his *Engliſh Works* at the end of the *Apology* for his Treatiſe *De non temerandis Eccleſiis*.

(*g*) *Life* ubi ſupra.

(*h*) *Life of Archbiſhop Williams.* P. II. p. 91.

(*i*) Life ubi ſupra.

(*k*) *Preface to the Gloſſary.*

[*A*] *Au bout de ce tems-là malheureuſement on l'en retira.*] Il s'en plaignoit bien des années après dans la Préface de ſon Gloſſaire, & il finit ſes plaintes par le Portrait du Droit Commun, que nous rapporterons pour l'honneur de la Profeſſion: *Excuſſit me interea e clientela ſua gratiæ, poteſtatis, dignitatis, immenſæque apud nos Largitrix opulentiæ: illa (inquam) veſtitu ſimplici & inculto, ſed Jurium omnium municipalium (abſit dictis invidia) nobiliſſima domina omni utique juſtitiæ, moderamine, prudentia, ſublimique acumine (temere licet cum perſtrinxerit Hottomannus) referatiſſima.*

[*B*] *Il ſe livra naturellement au genre d'Etude, auquel ſon génie l'avoit toujours porté.*] L'Evêque de Londres remarque (1), qu'il y a de l'apparence qu'il poſſédoit déjà bien les Loix & les Coutumes modernes du Royaume, & ce qui eſt d'un uſage ordinaire & commun. Mais cette connoiſſance vague n'étoit pas ſuffiſante pour ſatisfaire un eſprit auſſi curieux, & accompagné d'un jugement auſſi ſolide, que celui qu'on voit briller dans tous ſes Ouvrages. Il crut devoir rechercher les raiſons & les fondemens des Loix, en étudiant l'Hiſtoire & les Coutumes anciennes de la Nation; & remonter à la ſource des uſages par un examen approfondi des plus anciens Actes. „ Il faut avouër, *dit l'Evêque de Londres* (2), que „ c'eſt un grand déſavantage pour le Droit, que ceux qui „ auroient le plus de capacité pour le perfectionner par les „ Actes Originaux, ſont tellement abſorbés par les occupations de leur Profeſſion, qu'ils ont très-peu de temps à „ donner à cette ſorte de recherches. Et d'un autre côté, „ ceux qui ont du loiſir & du bien, quelque goût qu'ils ayent „ pour les Belles-Lettres & pour les Sciences, s'engagent „ rarement dans une Etude, qui au premier abord à „ quelque choſe d'épineux, & d'ennuyant. Ce fut un bonheur pour le Chevalier Henri Spelman, & encore plus pour „ la Nation Angloiſe, qu'il eut le tems & les lumiéres néceſſaires pour le faire; je veux dire d'examiner les anciennes Loix & les Monumens de l'Angleterre non ſeulement, mais de la plupart des Royaumes du Nord. Il entendoit ſurtout parfaitement l'ancien Droit Féodal, & il a „ prouvé dans un Diſcours ſur cette matiére, que la plupart „ des Fiefs d'Angleterre tirent leur origine delà [*a*]. Ce rapport intime *de leurs Coutumes & de nos Conſtitutions* (3) *fit qu'il s'étonna ſouvent, que Mylord Coke, qui a fait tant d'uſage de l'Antiquité & de l'Erudition étrangére pour éclaircir nos Loix, n'ait pas tourné ſes vuës de ce côté-là, où il auroit trouvé l'origine ancienne de pluſieurs de ces Loix. Je ſoubaitterois*, continue-t-il, *que quelque habile Juriſconſulte ſe donnât la peine de les lire avec ſoin, & de marquer les differens uſages d'où les nôtres ont été empruntés. Ceux de delà la mer ſont non ſeulement fort ſoigneux, mais très-curieux en ce point; mais quant à nous, nous ne penſons qu'au preſent, prenant tout ce qui ſe trouve, ſans nous informer d'où cela vient.* C'eſt ainſi qu'il critique avec une honnête liberté ſon ſiécle; ce n'eſt pas néanmoins que les Etudes, qu'il recommandoit, fuſſent entiérement négligées, puiſque les perſonnes les plus diſtinguées dans la profeſſion des Loix, les encourageoient & les cultivoient; quelques-uns même s'intéreſſérent ſi fort à l'avancement de la connoiſſance de l'Antiquité, qu'ils formérent entre eux une Société, ſous le nom de *Société des Antiquaires* (4). Dans la vuë de rechercher l'origine de nos Loix, tant Eccléſiaſtiques que Civiles, il lut les Péres, les Conciles, & autant d'Hiſtoriens du moyen Age, tant Anglois qu'Etrangers, qu'il put trouver tant imprimés que manuſcrits. Le plus grand obſtacle qu'il rencontra, c'étoit le grand nombre de termes extraordinaires & inuſités, qui ſont difficiles à entendre, & néanmoins en bien des occaſions ſi importans, que de leur intelligence dépend le ſens de toute la phraſe, & de toute une période. Il pourſuivit cependant ſon travail, & quand il rencontroit quelque terme inuſité, il l'écrivoit dans ſon rang, avec un renvoi à l'endroit où il ſe trouvoit, juſques à ce que par degrés il eût recueilli un nombre d'exemples, & que par la comparaiſon des divers paſſages, où ce mot étoit employé, il pût en conjecturer la ſignification avec vraiſemblance. Après avoir formé un Recueil aſſez conſidérable en ce genre, & qu'il eut remarqué que par ce moyen la lecture des anciens Hiſtoriens devenoit de jour en jour plus facile, il ſe mit à digérer ſes matériaux, & par les divers paſſages il jugea de la véritable acception de chaque mot, dans les divers tems où l'on s'en eſt ſervi. Mais quoiqu'il réuſſit à divers égards à ſa ſatisfaction, cependant voyant que depuis la Conquête des Saxons pluſieurs de nos Loix ont été priſes de leur Conſtitution, & que pluſieurs vieux mots dans nos Hiſtoriens Latins ſont d'Origine Saxonne, il déſeſpéra de l'exécution de ſon projet, parce qu'il n'entendoit pas le Saxon; du moins étoit-il bien ſûr, que l'intelligence de cette Langue lui donneroit la clef de pluſieurs paſſages obſcurs, & le mettroit en état de parler dans tout le cours de l'Ouvrage, avec plus de clarté & de certitude. „ Ce n'étoit pas ſans „ de grandes difficultés, *dit l'Evêque de Londres* (5), qu'on „ pouvoit apprendre cette Langue en ce tems-là; la converſation n'offroit que peu de ſecours pour une étude, „ dont bien peu de perſonnes faiſoient cas. Il n'avoit d'ailleurs ni Grammaire ni Dictionnaire pour s'aider, au-lieu „ que nous avons à préſent l'un & l'autre de ces Ouvrages, „ compoſés très-exactement. Il ne ſe rebuta pourtant point, „ & s'y appliqua tout de bon; & quoique je ne crope pas „ qu'il l'ait jamais parfaitement entendue, il eſt plus ſurprenant, qu'ayant tant de difficultés à vaincre, il en ait ac-

(1) *Life of Sir Henry Spelman.*

(2) Ibid.

(3) *Law Terms.* c. 8.

(4) Voy. la Rem. [D].

(5) *Life of Sir H. Spelman.*

„ quis

temerandis Ecclesiis [C]. Et en 1614 il composa une Piéce *sur l'Origine des IV. Termes de l'Année* [D]. En 1626 il publia la premiére Partie de son *Glossaire* [E]. Il travailla ensuite à une Edition des *Conciles d'An-*

„ quis autant de connoissance, que de ce qu'il ne l'a pas „ possédée parfaitement ".

[C] *En* 1613 *il publia à Londres son Livre*, De non temerandis Ecclesiis. Le titre entier est : *De non temerandis Ecclesiis : que l'on ne doit pas violer les Eglises ; ou Traité des Privileges des Eglises & du respect qui leur est dû : adreſſé à son Gentilhomme, qui ayant une Cure infeodée, faiſoit ſervir l'Egliſe à des uſages profanes, & mettoit les Paroiſſiens dans la neceſſité d'aller de côté & d'autre dans le voiſinage pour aſſiſter au Service Divin.* Réimprimé depuis en divers endroits. Les deux Editions d'Oxford ont paru avec une ample Préface de la façon de son fils Clément Spelman, où l'on trouve quantité de choses touchant les infeodations, & plusieurs exemples des jugemens de Dieu en punition du Sacrilége, dont la plupart paroissent tirés de l'*Hiſtoire du Sacrilége*. Le Gentilhomme pour qui cet Ouvrage étoit destiné, mourut immédiatement après qu'il eut paru ; il ne laissa pas de faire du bien, comme l'a fait voir Mr. Jérémie Stephens dans la Préface au-devant de quelques Ouvrages Posthumes de notre Auteur, où il cite divers Gentilshommes, que la lecture de ce Livre engagea à rendre à l'Eglise les biens infeodés dont ils jouissoient. Cet Ouvrage fut attaqué par un Anonyme, qui étoit apparemment du grand respect que le Chevalier Spelman avoit pour les Eglises, & surtout de ce qu'il attribuoit le nom d'*Ecclesia* aux Edifices materiels, prétendant qu'ils n'appartient qu'à l'Assemblée. Le Chevalier en touche quelque chose dans son *Glossaire*, au mot *Ecclesia*, où il cite divers anciens Auteurs qui l'ont pris au même sens que lui. Il fit ensuite une *Apologie du Traité* de non temerandis Ecclesiis, à laquelle il joignit une Lettre Latine, datée de Londres le 18 Septembre 1615, à Mr. Richard Carew, qui la témoigna à Camden dans une Lettre, n'être pas content de quelques endroits de l'Ouvrage.

[D] *En* 1614 *il composa une Piéce sur l'Origine des* IV. *Termes de l'Année.* Elle fut imprimée en 1684 sur une Copie très-imparfaite & fautive, faite selon les apparences dans le tems que l'Auteur avoit composé la Piéce. Le Manuſcrit Original, corrigé & augmenté par le Chevalier Spelman lui-même, fe trouve dans la Bibliothéque Bodléienne, fur lequel le Docteur Gibson, Evêque de Londres, a publié ce Discours, dans les *Oeuvres Poſthumes* de notre Auteur, qui nous apprend à quelle occaſion il le compoſa. „ Il y a, „ dit-il, environ quarante ans, que diverſes perſonnes „ de Londres, qui avoient du goût pour l'étude des Anti- „ quités, formérent une Société d'Antiquaires, & convin- „ rent de s'aſſembler tous les Vendredis, dans un lieu dont „ on convenoit, pour conférer & traiter ſur des matiéres „ de Littérature ancienne, & pour ſouper enſuite enſemble. „ Après avoir tenu une ou deux Aſſemblées, le lieu devint „ fixe, ſavoir l'Hôtel de Darby, où eſt le Bureau d'Armes, „ & chaque Aſſemblée en propoſoit deux quelques jours „ auparavant, pour les examiner dans la ſuivante ; enſorte que chacun avoit huit jours „ pour y penſer, & pour ſe mettre en état d'en dire ſon ſen- „ timent. Un des Membres, choiſi pour cette fonction, étoit „ chargé du ſoin de rédiger par écrit dans un Livre, ce qui „ paroiſſoit le plus important, pour le transmettre par cette „ voye à la Poſtérité. La Société s'accrut de jour en jour, „ pluſieurs perſonnes diſtinguées tant par leur rang, que par „ leur ſavoir, y étant entrées. Elle a continué ſur ce pied- „ là pluſieurs années. Mais comme tous les bons établiſſe- „ mens déclinent par degrés, il y a environ vingt ans que la „ Société avoit diſcontinué, pluſieurs des principaux Mem- „ bres étant morts, ou ayant quitté Londres pour ſe retirer „ à la Campagne. Mais en ce tems-là pluſieurs perſonnes „ diſtinguées penſérent à la renouveller, & dans cette vuë „ le .... de l'année 1614, il ſe tint une Aſſemblée dans le „ même endroit, où ſe trouvérent le Chevalier Jaques Ley, „ en ce tems-là Trocureur de la Cour des Fiefs, & depuis „ Comte de Marlborough, & Grand-Tréſorier d'Angleterre ; „ le Chevalier Baronet Robert Cotton ; le Chevalier Jean „ Davies, Procureur du Roi pour l'Irlande ; le Chevalier „ St. George, Roi d'Armes Norroy ; Mr. Hackewel, Solli- „ citeur de la Reine ; Mr. Cambden, en ce tems-là Roi „ d'Armes Clarenieux ; je m'y trouvai auſſi avec quelques „ autres. Le Grand-Tréſorier, le Chevalier Cotton, Mr. „ Cambden, & moi, nous avions été de la premiére Société, „ & tous ceux qui en avoient été vivoient encore, à la ré- „ ſerve du Chevalier Jean Doderidge, Juge du Banc du Roi. „ Nous nous bornâmes dans cette premiére aſſemblée, à renou- „ veller la Société, & à dreſſer quelques Réglemens, nous fîmes „ entre autres celui-ci, que pour prévenir toutes les querel- „ les, on ne ſe mêleroit point d'affaires d'Etat ni de Reli- „ gion. Nous fixâmes deux queſtions pour l'Aſſemblée pro- „ chaine. Mr. Hackwell fut choiſi pour tenir la plume & „ pour nous convoquer, & après avoir fixé le tems & le lieu, „ nous ſéparâmes. Une des queſtions propoſées étoit *l'Origine des Termes* ; comme elle eſt très-obſcure, & embrouil- „ lée, je me donnai des ſoins extraordinaires pour l'éclair- „ cir, afin d'égaler les autres du moins par ma diligence, „ ſi je leur étois inférieur du côté des lumiéres. Mais, avant „ le jour fixé pour notre Aſſemblée, nous apprîmes que no- „ tre Société déplaiſoit un peu au Roi, qui n'étoit pas in- „ formé que nous avions réſolu d'écarter toutes les affaires „ d'Etat. Cela nous fit prendre cependant le parti de ne pas „ nous aſſembler, & toutes nos peines furent perdues. Mais „ ma Piéce étant entre mes mains, & quelques-uns de mes „ Amis me l'ayant fouvent demandée, j'ai jugé à propos, „ après l'avoir revue & augmentée, de lui laiſſer prendre „ l'eſſor, & de la faire paroître dans la forme où vous la „ voyez, & je ſouhaitte que de plus habiles que moi y ajoû- „ tent de nouvelles lumiéres ". Le Lecteur trouvera quelques autres particularités touchant la *Société des Antiquaires* dans l'Article de BILLINGSLEY (HENRI) (7). Elle s'eſt renouvellée en 1717, & en la préſente année (1738) elle eſt compoſée environ d'une centaine de Membres ; le Comte de Hertford en eſt le Préſident, le Lord Coléraine, le Chevalier Baronet Jean Evelyn, Mrs. Roger Gale, & Martin Folkes, en ſont Vice-Préſidens ; Mr. Samuel Gale eſt Tréſorier ; Mr. Thomas Birch, Maître-ès Arts, & Membre de la Société Royale, eſt Directeur, & Mr. Alexandre Gordon, Sécretaire. Mr. François Wife, Bachelier en Théologie, & Aggrégé au Collége de la Trinité à Oxford en parle dans ſa *Lettre* (8) *au Docteur Mead, touchant quelques Antiquités de Berkshire, dans laquelle il prouve en particulier que le* CERNEL BLANC, *qui donne le nom au Vallon, eſt un Monument des Oueſt-Saxons, élevé en mémoire d'une grande victoire remportée ſur les Danois, en l'année* 871. Oxford 1738 in-4. Il-y dit (9) „ Que les travaux réunis de cette Société promettent non „ ſeulement des lumiéres ſur mille circonſtances nouvelles „ qui regardent l'Hiſtoire d'Angleterre, mais encore de re- „ tirer un grand nombre d'erreurs ſur les anciennes. Il n'y „ a perſonne tant ſoit peu au fait de ces matiéres, qui n'ap- „ perçoive déjà des fruits viſibles de cet établiſſement. J'ai „ joûterai ſeulement, avec tout le reſpect dû à ces Meſſieurs, „ qu'il me paroît que leur Société pourroit ſe rendre enco- „ re plus utile ſi quelques-uns des plus habiles d'entre eux „ vouloient ſe partager, en divers petits corps, dont cha- „ cun à ſon loiſir entreprendroit d'examiner une de ces plu- „ ſieurs Provinces particuliéres, en guiſe de Committé am- „ bulant ; ſans de donner des directions ſur les recherches „ qu'on jugeroit à propos de faire, & de recevoir des infor- „ mations non des Habitans du commun uniquement, mais „ de perſonnes curieuſes & ſavantes, dont je préſume qu'il „ s'en trouveroit bien dans chaque Province ".

[E] *En* 1626 *il publia la premiére Partie de ſon Glossaire.*] Après avoir fait d'amples Recueils, & acquis une connoiſſance paſſable de la Langue Saxonne, il réſolut d'exécuter ſon Projet ; mais comme il ne voulut pas s'en rapporter uniquement à ſes propres lumiéres, il fit imprimer une ou deux feuilles, en forme d'eſſai, pour ſonder le terrain, en état de lui faire part de leurs avis ſur ſon deſſein (10). Les plus ſavans hommes de ce tems-là l'encouragérent ; en Angleterre, l'Archevêque Usher, l'Evêque Williams, Gardes des Sceaux, Mr. Selden & le Chevalier Henri Seton ; dans les Pays Etrangers Rigault, Saumaiſe, Peirese, Bignon, Meurſius, Lindenbrog & d'autres, auxquels il témoigna ſa reconnoiſſance pour les ſecours, qu'il en avoit reçu (11). Il prépara donc une partie de ſon Ouvrage pour la Preſſe, & offrit la Copie entiére à Mr. Bill, Imprimeur du Roi, à qui il fit des propoſitions fort modérées, n'ayant demandé que cinq Livres ſterl. pour ſa peine, & encore à payer en Livres. Mais le Libraire refuſa les offres, ſachant qu'il s'agiſſoit de matiéres qui n'étoient guére à l'uſage de la plupart des gens, & que cet Ouvrage ſeroit vraiſemblablement dur au débit (12). Le Chevalier Spelman fut donc obligé de le faire imprimer à ſes propres dépens, & on l'année 1626 il en publia la premiére Partie, qui va juſqu'à la fin de la Lettre *L*. On ignore pourquoi il ne pouſſa pas plus loin ; car il n'a pas feulement, ni dans ſa Préface, ni dans aucun autre endroit de ſes Ouvrages, inſinué que nous fâchions, la raiſon qui l'arrêta. Mr. Du Freſne qui regrette fort qu'il n'ait pas donné lui-même la ſeconde Partie, conjecture que le projet de recueillir les *Conciles d'Angleterre* pourroit bien lui avoir fait interrompre ſon *Glossaire* ; d'autres ont prétendu, qu'il en deueura à la Lettre *M*, parce que ſes Amis craignirent qu'on ne fût choqué de certaines choſes qu'il diſoit ſous les titres de *Magna Charta* & de *Magnum Conſilium*. On ſi fi peu de cas de l'Ouvrage, lorſqu'il eut paru, comme le Libraire l'avoit prévu, que onze ans après, la plus grande partie de l'Edition étoit encore en magazin, mais en 1637 deux Libraires s'en chargérent. Et quoique dans la ſuite il eût pu peut-être être encouragé à continuer, *ce n'étoit pas le tems*, dit l'Evêque de Londres (13), *de parler librement ni de la Prérogative du Roi, ni des Libertés du Peuple, deux articles qu'il rencontroit fréquemment dans ſon chemin.* L'Auteur nous apprend dans un Avertiſſement, qu'il a préféré le titre d'*Archéologus*, que l'on Livre porte, à celui de *Glossaire*, qu'on y donne communément. Un *Glossaire*, dans la rigueur du terme, n'eſt qu'une explication de *Mots*, au lieu qu'il traite plus particuliérement des *choſes*, & que ſon Ouvrage contient des *Diſcours* & des *Diſſertations* ſur de certains ſujets. On ne doit donc pas ſe ſurprendre à le conſulter comme l'on fait des *Dictionnaires* ordinaires, mais il mérite d'être lu & étudié, comme le plus riche Tréſor des anciennes Coutumes & Loix d'Angleterre. On voit à la tête de l'Edition de 1626 cette remarquable Dédicace :

(7) Rem. [B].

(8) Datée du College de la Trinité à Oxford le 22 Déc. 1738.

(9) P. 6.

(10) *Life of Sir H. Spelman.*

(11) *Praefat. ad Gloſſar.*

(12) V. Dr. Brady's *Introduction to Mr. Petyt's Jani Anglorum facies nova* p. 119.

(13) *Life of Sir H. Spelman.*

Deo, Eccleſiæ, Literarum Reipublicæ
Sub proteſtatione de addendo, retrahendo, corrigendo, poliendo,
Prout opus fuerit & conſultius tribuitur,
Hoc Clementiſſimo auguratur,
HENRICUS SPELMANNUS
Omni ſupplex humilitate, D. D.

d'Angleterre, dont le premier Volume parut en 1639 [*F*]. Il a fait divers autres Ouvrages, dont nous ren-

Cette Dédicace a été retranchée dans les Editions de 1664 & de 1687, quoiqu'elle méritât d'être conservée, comme une preuve de la modestie de l'Auteur, & de son amour pour la vérité.

Vers l'année 1637 le Chevalier Guillaume Dugdale informa le Chevalier Spelman, que quantité de Savans souhaitoient extrêmement de voir paroître la *seconde Partie* de son Ouvrage, & le prioient d'en enrichir le Public. Sur quoi Mr. Spelman lui montra la *seconde Partie*, aussi-bien que les améliorations qu'il avoit faites à la *première*: mais il lui apprit en même tems les dégoûts qu'il avoit effuyés pour l'Edition de la première partie, & dont nous avons parlé. A sa mort tous ses papiers tombérent entre les mains de son fils aîné, le Chevalier Jean Spelman, qui étoit un homme très-capable d'achever ce que son pére avoit commencé, si la mort ne l'avoit prévenu. Après le rétablissement du Roi Charles II. l'Archevêque Sheldon & le Grand-Chancelier Hyde, s'informérent au Chevalier Dugdale, de ce qu'étoit devenue la seconde partie du *Glossaire*, & si elle avoit jamais été achevée. Il leur dit que l'Auteur l'avoit finie, & que la Copie étoit entre les mains de Mr. Charles Spelman, petit-fils du Chevalier Henri. Ils témoignérent souhaitter qu'elle parût, & qu'il s'employât à engager Mr. Spelman à la mettre au jour. On obtint bientôt un bon nombre de souscriptions, & toute l'affaire fut remise à la direction du Chevalier Dugdale. La part qu'il eut à l'Edition de cette *seconde Partie*, a été le fondement du soupçon qu'on a eu, qu'il y a inséré plusieurs choses de sa façon, qui n'étoient point dans la Copie du Chevalier Spelman; entre autres quelques endroits, qui tendent à étendre la *Prérogative* du Roi, par opposition aux *Libertés* du Peuple. Ce qui a donné lieu à cela, c'est la dispute sur l'antiquité des *Communes* dans le Parlement (14): dans laquelle on a cité l'autorité du Chevalier Spelman pour prouver, qu'il n'y a point eu de *Chambre des Communes* avant le régne de Henri III. On convient de part & d'autre que ce savant Auteur étoit juge très-compétent sur la matière; que sa candeur & son désintéressement dans ses Ecrits égale la profonde connoissance qu'il avoit de la Constitution de l'Angleterre; qu'il n'étoit engagé dans aucun Parti, & qu'il n'a eu d'autre vuë, que de publier la vérité; telle qu'il l'avoit trouvée dans les meilleurs Historiens, sans aucun déguisement. Fondés sur ces principes son sentiment a toujours été d'un grand poids, & l'on ne peut que déférer beaucoup à son jugement, dès qu'on est assuré que celui qu'on nous présente comme tel, est véritablement le sien. Or on ne peut douter, que les propositions qui se trouvent sous le mot de *Parlamentum*, qui ont donné lieu à la dispute, ne soient véritablement de lui, & non une interpolation du Chevalier Guillaume Dugdale. La Copie sur laquelle s'est faite l'Edition, écrite de la propre main du Chevalier Spelman, se trouve encore dans la Bibliothéque Bodléienne, & l'imprimé y est parfaitement conforme; les endroits contestés, en particulier, s'y voyent mot à mot. C'est donc là une preuve évidente, qu'aussi loin que la Copie s'étend (car elle finit au mot *Riota*) le Chevalier Dugdale n'a fait autre chose, que de la mettre en ordre pour l'impression, & de transcrire ici & là un papier détaché. Et quoique la reste de la Copie se soit perdu avant qu'on l'ait mise dans la Bibliothéque d'Oxford, & que par cette raison nous n'ayons pas le même degré d'évidence sur l'autenticité du *Glossaire* après la lettre R, il n'est pas probable néanmoins que le Chevalier Dugdale ait plus de part à ces dernières Lettres de l'Alphabet, qu'il n'en a aux autres. Car toutes les parties d'un Ouvrage de ce genre doivent nécessairement être travaillées dans le même temps, & par conséquent l'Auteur doit naturellement avoir laissé également les matériaux pour le tout. L'Ecrivain qui a soûtenu que toute *la seconde Partie* est véritablement du Chevalier Spelman, a insisté aussi sur l'autorité du Chevalier Dugdale, dans le tems même qu'il vivoit encore (15). L'Evêque de Londres assure de plus (16) qu'il a vu une Lettre du Chevalier Dugdale à Mr. Spelman, où il lui fait le détail des grandes pertes qu'il avoit faites par l'incendie de Londres, & des soins qu'il s'étoit donnés pour l'Edition des *Conciles* & du *Glossaire*. A l'égard des premiers, il s'attribue en termes exprès la meilleure partie de la Collection, comme étant son propre Ouvrage, il ajoûte, *que si l'Edition n'avoit pas péri, il auroit dû en tout droit & en toute raison, en avoir l'honneur; aussi bien*, continue-t-il, *que de mes peines*, pour mettre la Copie en état d'être donnée à l'Imprimeur, *en marquant les endroits où il falloit d'autres caractéres, & en copiant, pour les inférer à leur place, les papiers détachés, que votre Grand-pére avoit laissés, sans bien indiquer les endroits auxquels ils se rapportoient.* Voilà tout ce qu'il s'attribue par rapport au *Glossaire*; mais il y a de l'apparence, que s'il y avoit eu plus de part, il n'auroit pas manqué de le faire valoir dans cette occasion, pour convaincre Mr. Spelman plus fortement des services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire. Il a fallu entrer dans quelque détail là-dessus, parce que s'il paroissoit en général que le Chevalier Dugdale s'est donné la liberté d'*ajoûter* & d'*altérer* dans l'Ouvrage, il n'y a pas d'endroit qui ne pût être soupçonné, & tout le Glossaire auroit bien moins d'autorité. Car quoique le Chevalier Dugdale fût très-versé dans les affaires d'Angleterre, il faut avoüer cependant que le Chevalier Henri Spelman entendoit mieux nos anciennes *Coutumes & Constitutions*; tellement que lorsqu'il dit son sentiment sur quelque point, il ne peut qu'être d'une autorité proportionnée à ses lumiéres. *S'il avoit mis la derniére main à la seconde Partie*, dit l'Evêque de Londres (17), *le Glossaire, dans son tout, auroit été un bien plus bel Ouvrage. Mais la derniére partie est maigre & seche, en comparaison de l'autre; tout le monde voit, que ce n'est guére qu'un assemblage de matériaux, dont il avoit dessein de se servir pour faire des Dissertations, dans le même goût que celles qu'on trouve dans la premiére partie, sans les mets les plus importans & du plus grand usage. J'ai eu le bonheur de trouver parmi d'autres de ses papiers deux de ces Dissertations.* De Marescallis Angliæ & de Milite, *que je donne ici parmi les* Oeuvres Posthumes, *& qui pourront servir quelque jour, si l'on fait une nouvelle Edition du Glossaire, auquel elles appartiennent proprement, & pour lequel l'Auteur les avoit originairement destinées.*

(17) Ibid.

(14) V. Mr. Petyt's *Jus Anglorum facies novæ* P. 210. 265. and the Anſwer to it by Dr. Brady P. 229.

(15) Brady, *ubi ſupra.* P. 299.

(16) *Life of Sir Henry Spelman.*

[*F*] *Il travailla enſuite à une Edition des Conciles d'Angleterre, dont le premier Volume parut en* 1639.] Il entreprit ce travail avant que le *Glossaire* fut achevé (18), & il y fut encouragé par les Docteurs Abbot & Laud, successivement Archevêques de Cantorbery, & sur-tout par le savant Primat d'Armagh, l'Archevêque Usher. Il nous apprend dans sa Préface, que ce qui contribua beaucoup à le confirmer dans son projet, c'est qu'il avoit ouï dire au Docteur Wren, d'abord Evêque de Norwich, & ensuite d'Ely, que le feu Docteur Andrews, mort Evêque de Winchester, avoit témoigné sa surprise & son chagrin, de ce que les Anglois, qui avoient une plus grande abondance de monumens tant sur les affaires Ecclésiastiques que Civiles, qu'aucun de leurs voisins, n'avoient encore rien entrepris dans le même genre, que les Allemands, les François, les Italiens, & les autres Nations, qui s'étoient appliqués avec un soin extrême à publier l'Histoire & les Canons des *Synodes* de leurs Pays. L'Evêque sollicita à cette occasion le Docteur Wren, de vouloir penser à une pareille entreprise pour l'honneur de la Nation, & pour le bien de la Religion; & que, supposé que ce travail fût trop ennuyeux pour un seul, d'engager un nombre convenable de personnes savantes & judicieuses, pour l'aider dans l'exécution de cet Ouvrage. Le Docteur promit d'y penser, & s'y seroit engagé, mais l'Evêque l'en dispensa, sur ce qu'on l'assura que le Chevalier Henri Spelman y travailloit. Ce dernier ayant appris cette circonstance de l'Evêque de Norwich, témoigna, avec beaucoup de modestie le regret qu'il avoit d'avoir ôté cet Ouvrage d'entre de plus habiles mains que les siennes. Mais la chose étant sur ce pied-là, il n'envisagea plus son projet comme une affaire de choix, sur laquelle il dépendoit de lui de continuer, ou de s'arrêter, mais il crut être obligé, de Droit, de ne rien négliger pour compenser en quelque façon la perte que faisoit l'Eglise, en demeurant privée du travail de tant d'habiles-gens. Il partagea son Plan en trois parties, destinant un Volume à chacun. I. *Depuis le premier établissement du Christianisme, jusqu'à Guillaume le Conquérant, en* 1066. II. *Depuis la Conquête jusqu'à l'abolition de l'autorité du Pape, & la ruine des Monastéres sous Henri* VIII. III. *L'Histoire de l'Eglise Réformée d'Angleterre, depuis Henri* VIII. *jusques à son tems.* Le Volume qui renferme la première partie de ce Plan, parut en 1639, environ deux ans avant la mort de l'Auteur, qui y ajoûta des Remarques sur les endroits les plus difficiles. Il avoue qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout, sans le secours de son fils, & de Mr. Jérémie Stæphens. Nous aurons occasion de parler plus amplement du premier, quand il sera question des enfans du Chevalier; pour ce qui est du dernier, aux soins duquel notre Auteur confia quelques-uns de ses papiers, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que l'Archevêque Laud lui fit avoir une Prébende dans l'Eglise de Lincoln, pour les peines qu'il avoit prises pour la publication de ce *premier Volume des Conciles*. Le Chevalier Spelman lui remit le soin de préparer le *second* & le *troisiéme*, comme à l'homme le plus propre à exécuter ce dessein. Notre Auteur déclare dans la Préface du premier Volume, avec beaucoup de franchise, que dans la confusion de pensées & de papiers, il a omis l'Histoire de quelques *Synodes*; qu'il avoit reçu des *Observations* de divers Savans, lorsque l'impression étoit déjà trop avancée, pour les insérer; & qu'en particulier le savant Primat d'Armagh lui avoit communiqué ses *Remarques* sur tout le Volume.

(18) *Præfat. ad Concil.* Vol. I.

„ J'ai vu, *dit l'Evêque de Londres* (19), parmi ses papiers, les „ Remarques de *Saumaise*, & de *De Laet*; mais je ne puis „ dire ce que sont devenues les autres. Il avoit le dessein „ de former de ces *Corrections*, & des *Additions* qu'il avoit „ faites lui-même, un Supplément au premier Volume, mais „ je suppose, qu'il fut prévenu par la mort. Pour engager le Lecteur à excuser les omissions & les défauts de „ cet Ouvrage, il le prie de considérer, que la plupart de „ ses matériaux sont tirés de Manuscrits, dont il y a à la vérité „ un grand nombre, tant dans les deux Universités, que „ dans d'autres endroits du Royaume; mais qui étant négligés par la plupart des gens de Lettres, sont dans une grande confusion, & font la plupart inutiles pour un pareil „ projet, & même pour tout autre". *Le second Volume* des *Conciles*, avec la seconde partie du *Glossaire*, fut remis entre les mains du Chevalier Guillaume Dugdale, par les soins de l'Archevêque Sheldon & du Chancelier Hyde. Le Chevalier y fit de considérables additions, en profitant des Régitres de l'Archevêque & de la Bibliothéque Cottonienne: jusques-là qu'il assure, dans la Lettre à Mr. Spelman, petit-fils du Chevalier Henri, que de deux-cens feuilles il n'y en a pas au-delà de cinquante-sept qui ayent été recueillies par son Grand-pére. Et l'on voit dans la Bibliothéque Bodléienne, de la main des Chevaliers Spelman & Dugdale, que le premier n'avoit

(19) *Life of Sir H. Spelman.*

rendrons compte ci-dessous [G]. Il encourageoit extraordinairement les Sciences & les Savans. C'est lui qui conseilla le premier au Docteur Watts de s'attacher à l'étude des Antiquités; & qui, lorsqu'il s'y fut

voit guère fait autre chose pour le second Volume, que des renvois aux endroits, où l'on pouvoit trouver les *Conciles*. Ce volume parut en 1664, mais rempli de fautes, par la négligence du Copiste ou du Correcteur, ou de l'un & de l'autre. Mr. Somner fâché de cela, prit la peine de collationner l'Imprimé avec plusieurs Pièces Originales, & de corriger les fautes à la marge de son Exemplaire, qui est à présent dans la Bibliothèque de l'Eglise de Cantorbery (20) „ & „ qui sera d'un grand secours, *dit l'Evêque de Londres* (21), „ pour donner une Edition plus correcte; aussi bien que les „ Collections de Mr. Junius, qui sont entre les mains de Mr. „ Jones, Recteur de Sunningwell, dans le voisinage d'Oxford *. La vérité est que nous avons grand besoin d'une „ nouvelle Edition de ce Volume, la plus grande partie des „ Exemplaires ayant péri dans l'incendie de Londres, de„ sorte que le Livre, tout peu correct qu'il est, est fort „ rare, & est monté depuis à un prix excessif. Je ne con„ nois pas d'Ouvrage, qui feroit d'une plus grande utilité à „ notre Eglise, qu'une Histoire complette de tous les Con„ ciles avant la Réformation; car celle que nous en avons „ déjà est bien éloignée d'être complette, en y joignant un „ troisième Volume pour les affaires publiques de notre Egli„ se, depuis la Réforme. Le grand nombre de Manuscrits „ qu'on a découverts; les observations que le savant Evê„ que de Worcester & d'autres ont faites sur la constitution „ des Eglises Bretonnes & Saxonnes; & l'applaudissement „ universel avec lequel un tel Ouvrage seroit nécessairement „ reçu, sont de grands secours, comme de puissans encou„ ragemens pour cette entreprise. Peut-être pourroit-on „ tirer quelque secours pour la dernière partie du Manuscrit „ du Chevalier Guillaume Dugdale † intitulé *Papiers pour* „ *servir au troisième volume des Conciles*, quoique je craigne „ qu'il ne tienne pas tout ce que le titre promet". Cet Ouvrage a été enfin exécuté par le Docteur David Wilkins, qui a donné une Edition complette des Conciles d'Angleterre, à Londres en 1737, en quatre Volumes in-folio.

(20) Dr. White Kennet's *Life of Mr. W. Somner* p. 59.

(21) *Life of Spelman.*

* Nicholson's *English Historical Library*. P. II. p. 42.

† *In Mofes Aſhmol. Oxon.*

[G] *Il a fait divers autres Ouvrages, dont nous rendrons compte ci-dessous.*] En 1646 parut son *Grand Traité touchant les Dixmes: auquel on a joint* 1. *Réponse à la question d'un Homme de qualité, proposée par un savant Théologien de Londres, touchant l'établissement ou l'abolition des Dixmes par le Parlement, ce qui le rendoit incertain sur la manière dont il disposeroit de son fils, qu'il avoit destiné au Ministère.* 2. *Remarques sur une Brochure intitulée* Raisons des Provinces contre les Dixmes, *dans lesquelles on montre l'ignorance des Auteurs de cette Pièce sur l'entretien du Ministère par ce moyen.* 3. *Remarques sur la Requête de Kent. Le tout publié par Jérémie Stephens, Bachelier en Théologie, par ordre de l'Auteur.* Dans cet Ouvrage le Chevalier Spelman fonde le droit des Ecclésiastiques aux Dixmes, sur le Droit de la Nature & des Gens, sur les ordres de Dieu tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, & sur la Constitution particulière de l'Angleterre. L'Editeur y a mis une excellente Préface. En 1698 parut in 8. l'*Histoire & le Sort du Sacrilege, éclaircie par des Exemples de l'Ecriture, des Payens, & des Chrétiens, depuis le commencement du Monde jusqu'au tems présent, par le Chevalier* Henri Spelman; Anno Domini 1631. Mr. Wood nous apprend (22): „ Qu'en 1663 „ Mr. Stephens commença à faire imprimer l'*Histoire du Sa„ crilége*, projettée & commencée par le Chevalier Henri „ Spelman, qui avoit laissé à Mr. Stephens le soin de l'achever & de la publier. Mais cet Ouvrage ayant demeuré „ longtems sous Presse, la Copie & les feuilles déjà impri„ mées périrent dans le grand Incendie de Londres, en 1666". L'Evêque de Londres dit (23). „ J'ai ouï dire à un savant „ Théologien, depuis un des Prélats de notre Eglise, que „ Mr. Stephens reçut défense de continuer l'Edition de cet „ Ouvrage, de peur qu'il ne choquât les Grands Seigneurs, „ & les Gentilshommes. Mais quelle qu'ait été la raison „ qui en fit languir l'impression jusqu'à l'incendie de Londres, „ on a toujours cru qu'il avoit été entièrement perdu: j'ai „ été dans la même pensée, sur la relation de Mr. Wood, „ jusques à ce qu'examinant quelques Manuscrits, donnés à „ la Bibliothèque Bodléienne par le feu Evêque de Lincoln, „ le Docteur Thomas Barlow, j'en rencontrai une partie. „ Et de nouvelles recherches m'en ont fait découvrir d'au„ tres morceaux en d'autres endroits, enforte qu'à présent „ l'ouvrage est à peu près complet". L'Auteur débute par une définition générale du *Sacrilege*; il en indique ensuite les différentes espèces, par rapport aux *Lieux*, aux *Personnes*, & aux *Choses*: il fait après cela une longue énumération des jugemens signalés de Dieu sur les Sacrilèges parmi les Payens, les Juifs, & les Chrétiens, & il s'étend particulièrement sur les exemples de cet ordre arrivés en Angleterre. Il donne ensuite l'Histoire de l'entreprise faite sur les terres du Clergé sous le règne de Henri IV. & de la manière dont ce dessein échoua; delà il descend à la suppression des *Priorés Etrangers* sous Henri V. & à l'abolition entière des Monastères sous Henri VIII. Il marque les différens degrés de cette abolition, la promesse expresse du Roi d'employer ces terres à l'avancement des Sciences, de la Religion, & au soulagement des Pauvres; il rapporte les malheurs qui ont tombé sur le Roi, sur sa postérité, & sur les principaux Moteurs de cette affaire, sur les nouveaux Possesseurs de ces terres, & sur les Seigneurs qui favorisèrent & qui passèrent l'Acte de dissolution; & il finit par un Chapitre, contenant *Les particularités touchant divers Monastères, dans la Province de Norfolk, dont les derniers Propriétaires depuis la dissolution, ont été éteints, ou sont tombés en décadence, ou ont été ruinés par des malheurs, ou par de tragiques accidens.* Voilà ce court exposé d'un grand Ouvrage, dans lequel l'Auteur est fort éloigné de soutenir, que la part qu'ont eue certaines personnes à l'aliénation de ces Terres, & l'acquisition qu'ils en ont faite, ait été la cause directe des malheurs, qui ont suivi. Au contraire, il déclare plus d'une fois, qu'il n'entreprend point de juger des voyes secrettes de la Providence, qu'il se contente de rapporter les faits, laissant à chacun d'en faire l'application, comme il le jugera à propos. *Quoiqu'il faille convenir*, dit l'Evêque de Londres (24), *que plusieurs de ces exemples, qui sont bien attestés, sont si terribles en eux-mêmes, & si surprenans dans leurs circonstances, qu'il n'y a personne tant soit peu attentif, qui puisse les lire sans y faire de sérieuses réflexions.* (24) Ibid.

(22) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 342.

(23) *Life of Spelman.*

Le Chevalier Spelman a fait une Histoire des Affaires Civiles d'Angleterre depuis la Conquête, jusqu'à la *Magna Charta* tirée des meilleurs Historiens, dont il rapporte généralement les propres termes. Le Manuscrit, qui est dans la Bibliothèque Bodléienne est intitulé; *Codex Legum veterum, & Statutorum Regni Angliæ, quæ ab ingressu Guilelmi usque ad annum nonum Henrici tertii edita sunt; hoc est, ante primum Statutum omnium Impressorum in Libris juridicis, quod Magna Charta appellatur, ab Eduardo I. confirmata. E variis Monimentis, Authoribus, Manuscriptis, & antiquis pagineis concinnatus opera & studio* Henrici Spelman *collecta, anno Domini* 1627. Avec la Permission de l'Imprimeur, du Chevalier Jean Bramston, du 6 Juillet 1640. Plusieurs Pièces de cette Collection se trouvent dans le *second Volume* de ses *Conciles*; & l'on pourroit l'augmenter fort à la faveur de plusieurs Historiens qui ont été publiés depuis son tems. Le Docteur David Wilkins a publié cet Ouvrage à la fin de son Edition des *Loix Saxonnes*.

En 1641 il parut un Traité *de Sepultura* par le Chevalier Henri Spelman, touchant les *Droits d'Enterrement*, qu'il avoit vraisemblablement composé, à l'occasion de sa Commission pour régler les Droits dans les Cours Civiles & Ecclésiastiques. Ce Traité est en cinq feuilles dans cette Edition, qui est in 4. ainsi il est fort étrange que J. A. nous dise dans sa Préface au-devant du *Glossaire*, qu'il n'étoit que de deux feuilles.

Son Traité Latin, intitulé *Aspilogia*, parut ensuite, avec des notes, le Chevalier Edouard Bysshe en fut l'Editeur en 1659, il est in-folio. Quoique ce soit une de ses premières productions, il y traite avec une érudition fort variée de l'origine & des différentes espèces des *Marques d'Honneur*, qu'on nomme aujourdhui Armoiries.

Il dressa aussi une Clef des *Abréviations*, & des autres anciennes manières d'écrire, qui se rencontrent dans nos anciens Manuscrits, pour faciliter la lecture des vieux Livres & des anciens Actes. Il y en a plusieurs copies manuscrites; une dans la Bibliothèque Bodléienne; une autre dans la Bibliothèque du feu Docteur Plot; une troisième entre les mains de Mr. Henri Worsley, de Lincoln-Inn, & il y a de l'apparence qu'il s'en trouve plusieurs autres.

Il laissa encore deux autres Pièces manuscrites: l'une sur la *Jurisdiction de l'Amiral, & de ses Officiers*, & l'autre sur les *anciens Actes & sur les Chartes*; insérées dans la seconde Edition de ses *Oeuvres Posthumes*, Londres 1724 in-fol.

Il eut encore part au *Villare Anglicanum: ou Description des Villes d'Angleterre, recueillie par l'ordre, aux dépens, & pour l'usage de l'illustre Antiquaire le Chevalier* Henri Spelman (25), & imprimée en 1656. Mr. Edmond Gibson, depuis Evêque de Londres, en donna une nouvelle Edition parmi les *Ouvrages Anglois* de Spelman, qu'il fit imprimer à Londres en 1695 in-folio. Et Mr. Jean Speed reconnoit, dans sa *Description de la Grande-Bretagne*, qu'il tenoit la description de la Province de Norfolk de notre savant Chevalier. (25) Voy. la Préface de cet Ouvrage.

Mr. Edmond Gibson publia à Londres en 1698, in-folio, *Reliquiæ Spelmannianæ; ou Oeuvres Posthumes du Chevalier* Henri Spelman, *sur les Loix & les Antiquités d'Angleterre. Sur les Manuscrits Originaux.* Ce Recueil est dédié à l'Archevêque Tennison, & on l'a réimprimé avec les *Ouvrages Anglois* de notre Auteur, à Londres en 1723 in-fol. Ce Recueil des *Oeuvres Posthumes* contient. I. *L'Origine, l'Accroissement, la Propagation, & la Nature des Fiefs, & Terres sous redevance de Service de Chevalier, en Angleterre.* Composé en 1639. à l'occasion de ce qui se passa, alors en Irlande, au sujet des titres de possession. II. *Du Fancien Gouvernement d'Angleterre.* III. *Des Parlemens.* IV. *De l'Origine des quatre Termes de l'année.* V. *Apologie de l'Archevêque Abbot touchant la mort du Garde* Pierre Hawkins, *blessé dans le Parc de Bramfill le 24 Juillet* 1621. VI. *Réponse à cette Apologie*, à laquelle le Chevalier renvoye dans son *Glossaire*, au titre *Mues Comm.* VII. *Lettres & Pièces relatives à l'affaire de la mort de* Hawkins, *tué par l'Archevêque.* VIII. *De l'Origine des Testamens, & de ceux à qui appartenoit anciennement le droit de les vérifier.* IX. *Icenus, seu Norfolciæ Descriptio Topographica.* X. *Catalogus Comitum Marescallorum Angliæ.* XI. *Dissertatio de Militia.* Il est évident par le tour des deux dernières Pièces, & par les citations qui s'y trouvent, qu'elles étoient destinées pour le *Glossaire*; il y a de l'apparence qu'elles s'étoient égarées, lorsqu'on remit au Chevalier Dugdale les papiers qui devoient servir pour le *second Volume* de cet Ouvrage. Il y a tout lieu de craindre, que le Catalogue des *Comtes Maréchaux*, ne soit imparfait en quelques endroits; mais il peut pourtant être d'un grand usage, pour en dresser

fut rendu habile, l'encouragea à donner une Edition de Matthieu Paris, comme le Docteur le reconnoît lui-même dans ſa Preface. Il étoit auſſi le grand Protecteur du Chevalier Guillaume Dugdale [*H*]. Le ſoin qu'il a pris de faire revivre l'ancienne Langue Saxonne, doit être mis auſſi au nombre des ſervices qu'il a rendus à l'Etude des Antiquités [*I*]. Après qu'il fut entré dans les affaires, il fut intimement lié avec tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre en ce tems-là (*l*). Il nomme Mr. Cambden ſon *ancien ami* (*m*), & l'on voit par la *Vie & les Lettres* de l'Archevêque Usher, publiées par le Docteur Richard Parr, qu'il y avoit une liaiſon très-familiére entre ce ſavant Primat d'Irlande & lui: il faut encore ajoûter le Chevalier Robert Cotton, Mr. Selden, Olaus Wormius, Peireſc, Meurſius, Bignon, & d'autres grands Hommes, tant Anglois qu'Etrangers, dont il parle lui-même occaſionnellement, comme de ceux qui l'ont principalement excité à entreprendre ſon Gloſſaire. Il mourut à Londres en 1641, chez le Chevalier Rodolphe Whitfield ſon Gendre, âgé environ de quatre-vingt ans, & le Roi Charles I. voulut qu'il fût enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, où ſon Corps fut tranſporté en pompe le 14 Octobre, & mis au pied du Pilier, vis-à-vis du tombeau de Cambden. Il avoit huit enfans, quatre Garçons & quatre Filles. Son fils aîné, l'*Héritier de ſes Etudes*, ainſi qu'il l'appelle (*n*), étoit le Chevalier JEAN SPELMAN, Gentilhomme ſavant, à qui le Roi Charles I. témoigna beaucoup de faveur; ce Prince ayant mandé le Chevalier Henri Spelman, lui offrit la Maîtriſe de l'Hôpital de Sutton, & quelques autres avantages, en conſidération des bons ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat & à l'Egliſe. Mais, après avoir très-humblement remercié le Roi de ſes bontés, il lui dit qu'il étoit fort vieux, & qu'il avoit un pied dans la foſſe; qu'il auroit bien plus d'obligation à Sa Majeſté, ſi elle vouloit honorer de ſa bienveillance ſon fils. Le Roi fit venir Mr. Spelman, & le fit ſur le champ Chevalier, avec quantité de marques d'eſtime & d'affection. Lorſque la Guerre Civile eut éclatté, le Roi lui ordonna, par une Lettre de ſa propre main, de ſe rendre de la Province de Norfolk, où il demeuroit, à Oxford auprès de ſa perſonne, où il fut ſouvent appellé au Conſeil Privé, & employé à écrire diverſes Piéces pour juſtifier les démarches de la Cour [*K*]. Mais dans le tems qu'il s'occupoit des affaires publiques, & qu'il profitoit de ſes heures de loiſir pour travailler dans ſon Cabinet, il tomba malade, & mourut le 25 Juillet 1643. L'Archevêque Usher, ami particulier du Pére & du Fils, fit ſon Oraiſon funébre, par ordre exprès du Roi. Il a publié les *Pſeaumes en Saxon* [*L*], & a écrit en Anglois la Vie du Roi Alfred le Grand [*M*]. CLEMENT SPELMAN, le plus jeune des Fils du Chevalier Henri, a été Conſeiller-ès-Loix, & au rétabliſſement du Roi Charles II. il fut fait Baron *Puiſny* (le dernier) de l'Echiquier (*o*). Il y a quelques Piéces de ſa façon ſur le Gouvernement (*p*), il a auſſi mis une longue Preface au-devant de l'Ouvrage de ſon Pére, *De non temerandis Eccleſiis*. Il mourut au mois de Juin 1679, & fut enterré dans l'Egliſe de St. Dunſtan, dans le Fleet-ſtreet (*q*).

(*l*) Life ubi ſupra.

(*m*) Guil. Cambdeno & illi. Viror. ad G. Cambdenum Epiſtolæ Ep. 22. Londres 1691 in-4.

(*n*) Præfat. ad Concil. T. I.

(*o*) Life, ubi ſupra.

(*p*) Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 227.

(*q*) Idem ibid.

un plus exact. XII. *Hiſtoria Familiæ de Sturbourn.* XIII. *Familiæ Extraneorum (ſive Leſtrange) accurata Deſcriptio.* XIV. *Dialogue ſur la Monnoye du Royaume; & en particulier des grands Tréſors tirés d'Angleterre, par l'Autorité uſurpée de Rome.* Il paroît que l'Auteur a compoſé cette Piéce, la trente-ſixiéme année du régne d'Elizabeth, tems auquel il avoit environ trente ans. XV. *Catalogue des Lieux du ſéjour des Archevêques & des Evêques du Royaume, tant d'autrefois, que des temps précédens, dans leſquels les Propriétaires ont droit de Juriſdiction ordinaire, comme ſi le Lieu faiſoit partie de leur Diocéſe, quoique ſitué dans l'étendue d'un autre.* Cette Piéce a été faite ſous le régne de Jaques I. pour l'uſage de l'Archevêque de Cantorbery d'alors, comme on peut le recueillir de ces mots qui ſont ajoûtés au commencement par une autre main, *Pro Domino Archiepiſcopo Cantuar.* L'Editeur nous dit dans ſa Préface, touchant cette Piece, & le *Dialogue ſur la Monnoye*, „ Qu'il n'oſe pas aſſurer poſitivement qu'elles ſoient du Chevalier Henri Spelman; mais *ajoûte-t-il*, ce qui me fait „ pencher à croire qu'elles ſont véritablement de lui, c'eſt „ que je les ai trouvées parmi ſes papiers, & qu'il y régne une „ grande connoiſſance des affaires de l'Angleterre". XVI. *De la Juriſdiction de l'Amiral & de ſes Officiers.* XVII. *Des anciens Actes & Chartes.*

[*H*] *Il étoit auſſi le grand Protecteur du Chevalier Dugdale.*] Le Chevalier Dugdale lui avoit été recommandé par le Chevalier Simon Archer, Gentilhomme de la Province de Warwick, fort verſé dans l'Art Héraldique, & dans les affaires de la Nation. Vers ce tems-là, Mr. Dodſworth, que le Chevalier Spelman avoit fort encouragé & aidé, avoit raſſemblé un grand nombre de Piéces touchant la fondation des *Monaſteres* dans les Parties Septentrionales d'Angleterre. Le Chevalier Spelman jugea qu'on pouvoit en faire uſage pour dreſſer un *Monaſticon Anglicanum*; & de peur que ce Projet n'avortât par la mort de Mr. Dodſworth, il engagea Mr. Dugdale à travailler avec lui à un Ouvrage ſi curieux, en lui promettant de lui communiquer les Copies qu'il avoit des Actes de fondation de pluſieurs Monaſtéres des Provinces de Norfolk & de Suffolk. Et pour l'encourager encore plus, il le recommanda à Thomas Comte d'Arundel, pour lors Grand-Maréchal d'Angleterre, comme un Homme très-propre à ſervir le Roi au Bureau des Armes. Son mérite, ſecondé des ſollicitations du Chevalier Chriſtophle Hatton, le fit réüſſir, ce qui lui donna lieu de ſe fixer à Londres, & à la faveur des nombreux ſecours qu'il y trouva, de travailler aux grands Ouvrages qu'il publia dans la ſuite (*ad*).

(*ad*) *Life of Spelman.*

[*I*] *Le ſoin qu'il a pris de faire revivre l'ancienne Langue Saxonne, doit auſſi être mis au nombre des ſervices qu'il a rendus à l'étude des Antiquités.*] Il avoit trouvé dans le cours de ſes Etudes que cette Langue étoit d'une très-grande utilité, & il déploroit fort qu'elle fût ſi négligée tant en Angleterre qu'ailleurs; l'oubli où elle étoit tombée étoit ſi général, qu'il ne connoiſſoit en ce tems-là pas un ſeul homme qui l'entendît parfaitement. *Paulatim*, dit-il, *ita exhalavit animam nobis ulcus majorum noſtrorum & pervetuſtum idioma, ut in univerſa (quod ſciam) orbe, ne unus bodie reperiatur, qui hoc ſcite perfecteve calleat: pauci quidem, qui vel exiguas literas uſquequaque noverunt.* Il fonda par cette raiſon une Place pour enſeigner le Saxon dans l'Univerſité de Cambridge; il aſſigna dix Livres St. par an à Mr. Abraham Wheelocke, qu'il nomma auſſi au Vicariat de Middleton dans la Province de Norfolk, en lui aſſignant encore les profits de la Cure inféodée de la même Egliſe; deſtinant ces deux Bénéfices à être annexés à perpétuité à cette fondation; mais le Chevalier Henri Spelman & ſon fils aîné étant morts dans l'eſpace de moins de deux ans, la Guerre Civile, & la ſéqueſtration de ſes biens, mit la famille hors d'état de remplir ſes vuës.

[*K*] *Diverſes Piéces pour juſtifier les démarches de la Cour.*] C'eſt lui qui eſt l'Auteur de l'*Idée d'un Livre publié ſous le titre d'*Obſervations ſur les Réponſes & ſur les Lettres du Roi. Oxford 1642. En ſix feuilles in-4. „ Son nom n'y eſt point, „ *dit Wood* (27), mais le Docteur Thomas Barlow, à qui il „ en avoit donné un Exemplaire, m'a dit qu'il étoit de ſa fa„ çon". Il eſt auſſi l'Auteur d'une Piéce intitulée: *Examen de ce qui regarde nos affaires, tant dans le Civil que dans la Religion, & autres circonſtances, propoſé à la Conſcience:* 1643, en cinq feuilles in-4.

(27) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 32.

[*L*] *Il a publié les Pſeaumes en Saxon.*] Il les publia à Londres en 1640 in-4 ſous le titre de *Pſalterium Davidis Latino-Saxonicum vetus*, ſur un ancien Manuſcrit trouvé dans la Bibliothéque du Roi, & collationné avec trois autres Manuſcrits, l'un de la Bibliothéque de l'Univerſité de Cambridge, un ſecond de la Bibliothéque du Collége de la Trinité à Cambridge, & un troiſiéme de celle du Comte d'Arundel.

[*M*] *A écrit en Anglois la Vie du Roi Alfred le Grand.*] Elle a été traduite en Latin par les ſoins d'Abdias Walker, Principal du Collége de Univerſité, qui donna cette Traduction avec des Notes, & des Tailles douces, à Oxford en 1678 in-fol. La *Vie d'Alfred* en Anglois, a été publiée par Mr. Thomas Hearne, Maître ès-Arts, à Oxford en 1709 in-8.

(*a*) Fuller's *Worthies in London.*

(*b*) Tiré des Régiſtres de l'Univerſité de Cambridge.

SPENSER (EDMOND) excellent Poëte Anglois du XVI. Siécle nâquit à Londres (*a*) [*A*], & fit ſes études dans le Collége de Pembroke à Cambridge, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1572, & celui de Maître en 1576 (*b*). Quoiqu'il parle de ſa parenté avec quelques perſonnes de diſtinction, dans les Epîtres dédicatoires d'un ou deux de ſes Ouvrages, il ne paroît pas qu'à ſon entrée dans le monde, il fut ni fort riche ni fort conſidéré; puiſqu'après avoir demeuré quelque tems dans le Collége, & y avoir déjà jetté

[*A*] *Nâquit à Londres.*] Son Epitaphe dans l'Abbaye de Weſtminſter porte, qu'il y étoit né en 1510; mais il n'y a aucune apparence qu'il y ſoit né ſitôt: il ſuffit de conſidérer, qu'il ne fut reçu Bachelier-ès-Arts qu'en l'année 1572, de ſorte qu'il auroit dû avoir paſſé ſoixante ans, quand il vint à l'Univerſité, & au-delà de cet âge, quand il publia ſon *Calendrier du Berger*, quoique ce ne ſoit nullement celui de la Poëſie galante: il auroit été déjà dans ſa ſoixante diziéme année, quand il entra au ſervice du Lord Grey, qui devint Vicerol d'Irlande en 1580.

[*B*] *Il*

jetté les fondemens de l'érudition, qui jointe à ſon génie naturel, le rendit dans la ſuite un des premiers hommes de ſon ſiécle, il prétendit inutilement à une place dans le Collége que ſon compétiteur Mr. Lancelot Andrews, depuis Evêque de Winchester, emporta ſur lui [*B*]. Ce mauvais ſuccès, & ſon peu de moyens, le contraignirent à quitter l'Univerſité. Nous trouvons qu'il alla demeurer avec quelques amis dans le Nord, où il devint amoureux de *Roſalinde*, qu'il a chantée ſi noblement dans ſes Paſtorales, & de la cruauté de laquelle il s'eſt plaint ſi pathétiquement (*c*). Comme la Poëſie doit ſouvent ſa naiſſance à l'amour & à la ſolitude, il y a de l'apparence que ce fut vers ce tems-là que ſon génie Poëtique commença à ſe développer: car *le Calendrier du Berger* [*C*], qui eſt ſi rempli de ſa paſſion malheureuſe pour *Roſalinde*, eſt le premier Ouvrage, tant ſoit peu conſidérable, qu'il ait fait. Il l'adreſſa, par une courte Epître dédicatoire en vers, au Chevalier Philippe Sidney, en ſe cachant ſous l'humble titre d'*Immerito*. Il n'eſt pas étonnant que le Chevalier Sidney, qui paſſoit alors pour l'homme le plus ſpirituel, le plus galant, & le plus poli, qui écrivoit d'ailleurs lui-même fort bien, & ſurtout en vers, reconnût bientôt le mérite de Spenſer. Il fut un des premiers qui s'en apperçut, & qui le fit connoître aux plus habiles Connoiſſeurs de ce tems-là; & tant que ce Grand-Homme vécut Spenſer eut toujours en lui un Ami judicieux, & un patron généreux. Après avoir fait quelque ſéjour dans le Nord, il ſe détermina, par le conſeil de quelques Amis, de ſortir de ſon obſcurité, & d'aller à Londres, pour ſe mettre ſur les voyes de la fortune. C'eſt à quoi il fait alluſion dans ſa ſixiéme *Eclogue*, où *Hobbinol* (nom par lequel il déſigne Mr. Gabriel Harvey, ſon intime ami) perſuade à *Colin* de quitter le pays montagneux, comme une ſolitude ſtérile & deſagréable, pour aller s'établir dans un meilleur terrain. Le premier pas qu'il fit enſuite vers la fortune, fut, comme nous l'avons remarqué, l'avantage d'être connu du Chevalier Sidney; mais ſi cette connoiſſance ſuivit immédiatement la dédicace du *Calendrier du Berger*, comme il y a le plus d'apparence, ou ſi elle ſe fit quelque tems après, c'eſt ce que nous ne déciderons point. Ce qui rend la choſe un peu douteuſe, c'eſt une avanture, que nous nous contenterons de rapporter ci-deſſous [*D*], telle que nous la trouvons racontée, ignorant juſqu'où elle eſt digne de foi.

(*c*) *Life of Mr Edmund Spenſer, by Mr. John Hughes.* p. 2. 3. prefixed to Mr. Hughe's Edition of his *Works*. London 1715.

[*B*] *Il prétendit inutilement à une place dans le Collége, que ſon Compétiteur Mr. Lancelot Andrews, depuis Evêque de Winchester, emporta ſur lui.*] L'Auteur de la Vie de ce Prélat, inſérée dans l'*Abel redivivus*, ou *Vies des Théologiens modernes* de Fuller, Londres 1651 in-4, ne fait aucune mention de la concurrence de Mr. Spenſer, lorſque Mr. Andrews fut élu; mais il dit que ce dernier eut pour Compétiteur Mr. Thomas Dove, depuis Evêque de Peterborough (1).

(1) Voy. Art. ANDREWS (LANCELOT) Rem. [A].

[*C*] *Le Calendrier du Berger.*] Mr. Jean Hughes obſerve (2), „ que Spenſer ne s'eſt point laiſſé égarer dans cet Ouvrage par les Italiens, quoique l'*Aminte* du Taſſe eût pu „ avoir pour lui le même degré d'autorité dans le genre „ Paſtoral, que l'Arioſte dans le genre Epique. Mais Spenſer sima mieux ſuivre la Nature, & peindre la vie & les „ ſentimens des Bergers, d'une maniére plus ſimple & moins „ recherchée. Les deux choſes, qui paroiſſent les plus eſſentielles à la Poëſie Paſtorale, ſont l'Amour, & les images de la Vie de la Campagne; & notre Auteur n'avoit, „ pour y réuſſir, guére plus à faire, qu'à conſulter ſon cœur, „ & à jetter les yeux ſur les objets qu'il voyoit autour de „ lui. Dans le tems qu'il compoſa le *Calendrier du Berger*, „ il étoit paſſionnément amoureux de *Roſalinde*; & il paroît „ qu'il en fit la plus grande partie, ſinon toute la Piéce, à „ la Campagne, d'abord après avoir quitté l'Univerſité, & „ avant qu'il entrât dans les affaires, ou qu'il eût penſé à „ s'avancer à la Cour. Peut-être auſſi y a-t-il un âge plus „ propre aux productions Paſtorales, & que le même génie, „ quoique beaucoup perfectionné dans la ſuite, eſt moins „ capable d'y réuſſir. . . . . Mais je ſens bien que ce que „ j'ai indiqué comme une beauté dans les Paſtorales de „ Spenſer, ne paroîtra pas tel à tous les Lecteurs; & que la „ ſimplicité qui y régne, pourra être regardée comme ayant „ quelque choſe de trop ruſtique. Si l'Auteur s'eſt trompé „ à cet égard, il s'eſt trompé du-moins du bon côté. Il ne „ paroît pas en effet, que les Critiques ayent encore bien fixé „ les régles de la Poëſie Paſtorale; & les plus habiles Connoiſſeurs peuvent encore n'être pas du même avis. Ceux „ qui tiennent pour la Simplicité, peuvent dire, que la véritable nature de ce genre de Poëſie, c'eſt de repréſenter „ une vie ſolitaire & innocente, égayée par tous les plaiſirs „ & par tous les amuſemens, que les Champs, les Bois, & „ les diverſes Saiſons de l'année peuvent offrir à des gens, „ qui vivent ſelon les premiéres Loix de la Nature, & qui „ ſont exempts des ſoins & des rafinemens, que les richeſſes, le Luxe, & l'Ambition, en multipliant nos beſoins „ & les objets de nos déſirs, ont introduit parmi les perſonnes riches, & formées au commerce du monde. Que par „ conſéquent comme les images, les comparaiſons, & les „ alluſions doivent être empruntées des Objets dont il s'agit, les ſentimens & les expreſſions ne doivent point du „ tout être dans le goût de la Ville & de la Cour, mais doivent avoir un tour d'élégante ſimplicité, convenable au „ genre de vie & au caractére des perſonnages qu'on introduit dans cette ſorte de Poëſies. Que cette ſimplicité habilement ménagée doit rendre le tableau plus naturel, & par-là même plus agréable. Que les images baſſes même „ dans une peinture de cet ordre, ſont amuſantes, parce „ qu'elles contribuent à tromper le Lecteur, & font qu'il s'imagine être réellement dans le lieu, & parmi les perſonnes qu'on repréſente; le plaiſir qu'on reſſent alors eſt de „ la même nature, que celui que Milton dépeint en quelqu'un qui va ſe promener à la Campagne: *enfermé depuis longtems dans une Ville peuplée, où la multitude des édifices corrompt l'air, & fortant dans une matinée d'Eté, pour reſpirer au milieu des Campagnes voiſines, parfemées de toutes parts de Villages & de Fermes, chaque objet lui fait plaiſir, l'odeur des grains, l'herbe tondue; les Vaches, les Laiteries; en un mot, chaque vuë ruſtique, chaque odeur de campagne le réjouit.* Il „ ſemble effectivement que ce ſoit la véritable raiſon du „ plaiſir, que donne la lecture de la Poëſie Paſtorale. Les „ hommes s'étant écartés de la ſimplicité, auſſi bien que de „ l'innocence, de l'état de Nature, & abſorbés par des ſoins „ & par des recherches d'un ordre différent; c'eſt un merveilleux plaiſir pour l'imagination, de ſe trouver comme „ tranſportée quelquefois hors du train ordinaire de la vie, „ & de ſe promener parmi ces Objets amuſans, que les Poëtes lui offrent dans leurs Paſtorales; il ſemble qu'on ſe „ voit rétabli pour ainſi dire dans l'état primitif d'innocence „ & de bonheur". Mr. Hughes obſerve enſuite (3), que ceux à qui cette extrême ſimplicité de la Poëſie Paſtorale déplaît „ croyent qu'il y a quelque choſe de trop bas dans le caractére & dans les ſentimens des ſimples Bergers, pour „ donner de l'agrément à la Poëſie Paſtorale, ſi l'art ne vient „ ſu ſecours pour lui donner un peu plus d'élevation; que „ du-moins il faut diſtinguer entre le ſimple & le groſſier, „ & prendre garde qu'en repréſentant des Bergers, on ne „ mette pas ſur la ſcéne des Payſans. Que c'eſt une erreur, de s'imaginer que la Vie Paſtorale ne ſoit pas ſuſceptible de quelque délicateſſe, ou que les Bergers ne puiſſent quelquefois s'élever au-deſſus de ce qui eſt purement „ campagnard. Pour juſtifier cette théſe, ils diſent que nous faiſons une idée trop baſſe de la Vie Paſtorale, en la formant ſur les Bergers modernes, qui ſont ce qu'il y a de „ plus pauvre & de plus vil parmi nous. Mais qu'il en étoit „ autrement dans les premiers âges du Monde; que les perſonnes de condition étoient Bergers; qu'ils étoient les propriétaires de leurs Troupeaux; que David fut Berger, & qu'il „ devint enſuite Roi, & qu'il a été le plus ſublime des Poëtes. Les Partiſans de la premiére ſorte de Paſtorale, propoſent Théocrite comme le meilleur modéle, & ceux qui „ préférent la ſeconde eſpéce, prétendent que Virgile, en l'anobliſſant, l'a perfectionnée". Les Paſtorales de Spenſer ſont de la premiére ſorte. C'eſt par cette raiſon que le langage du *Calendrier du Berger*, qu'il a voulu rendre campagnard, eſt plus vieux que celui de ſes autres Poëſies. Le Chevalier Sidney critique néanmoins, dans ſon *Apologie de la Poëſie*, la ruſticité du ſtile, comme une affectation qui n'eſt pas parmiſe, quoiqu'il loue d'ailleurs l'Ouvrage de Spenſer. „ La vénération extrême que l'Auteur avoit pour Chaucer, a contribué à lui faire adopter ce ſtile, *dit Mr. Hughes* (4); il y a néanmoins de la différence à cet égard entre ſes Paſtorales; & le Lecteur s'appercevra que le Langage de la cinquiéme & de la huitiéme, eſt plus antique „ que celui des quelques autres; peut-être parce que ces „ deux Eclogues étant des Satires allégoriques, il a jugé „ qu'un ſtile plus ſurranné, convenoit mieux à ſon deſſein. „ Mais quoiqu'il ait péché en donnant trop dans ce goût, il „ eſt certain qu'une teinture de langage ruſtique, qui égaie „ la Scéne, & les caractéres, donne une grande beauté à la „ Poëſie Paſtorale".

(2) *Remarks on the Shepherd's Calendar.* p. 38 prefixed to his Edition of *Spenſer's Works.*

(3) Ibid. p. 101.

(4) Ibid. p. 102.

[*D*] *Une avanture, que nous nous contenterons de rapporter ci-deſſous.*] On dit qu'il étoit inconnu au Chevalier Sidney, quand il commença ſa *Reine des Fées*; qu'étant allé à l'Hôtel de Leiceſter, il s'y introduiſit en envoyant au Chevalier une Copie du neuviéme Chant du premier Livre de ce Poëme. Le Chevalier fut extrêmement frappé de la deſcription du *Déſeſpoir*, qui s'y trouve; & on aſſure qu'il témoigna une joie extraordinaire, à la découverte d'un génie ſi nouveau & ſi rare. Après avoir lu quelques ſtances, il ſe tourna du côté de ſon Intendant, & lui ordonna de donner cinquante Livres St. à celui qui avoit apporté ces vers, mais ayant lu la ſtance ſuivante, il doubla la ſomme. L'Intendant ne fut pas moins ſurpris que ſon Maître, & jugea qu'il étoit de ſon devoir de n'être pas trop diligent à ſuivre des ordres ſi exceſſivement généreux; mais le Chevalier ayant continué à lire une autre ſtance, il pouſſa ſa libéralité juſqu'à deux cens Livres Sterling, & ordonna à l'Intendant de payer cette ſomme ſur le champ, de peur que s'il continuoit ſa lecture, il ne

ſût

foi. Quoiqu'il ne pût y avoir rien de plus avantageux pour lui que d'être introduit à la Cour par le Chevalier Sidney, il n'en reura pourtant pas d'abord beaucoup de fruit. Il eſt vrai qu'il fut créé Poëte Lauréat de la Reine Elizabeth, mais pendant quelque tems il ne porta qu'un Laurier ſtérile pour ainſi dire, & n'eut que le ſimple titre ſans penſion. Le Grand-Tréſorier Burghley ne faiſoit pas, à ce qu'il ſemble, autant de cas du mérite de Spenſer, que le Chevalier Sidney; & ſoit manque d'attention, ſoit reſſentiment, ou quelque autre motif, on prétend que ce Seigneur empêcha la Reine de lui faire du bien [*E*]. Comme les plus beaux Eſprits ſentent plus vivement que d'autres les rebuts des Grands, qui devroient les protéger, il n'eſt pas ſurprenant que ce malheur fît une profonde impreſſion ſur notre Auteur, & ſemble avoir influé ſur ſes ſentimens durant une grande partie de ſa vie. On voit en divers endroits de ſes Ouvrages, qu'il décharge ſon cœur, & qu'il ſe répand en plaintes d'un traitement ſi dur & ſi peu mérité [*F*]; il y a de l'apparence qu'il s'en ſeroit moins reſſenti, ſi ſon illuſtre Patron le Chevalier Sidney n'avoit pas été autant abſent de la Cour, qu'il y étoit obligé par ſes emplois hors du Royaume, & par la part qu'il eut aux Guerres des Pays-Bas (*d*). Quoique Spenſer ne fût pas fort bien auprès du Grand-Tréſorier, il ne laiſſa pas, peu après qu'il eut paru à la Cour, d'être très-eſtimé des perſonnes les plus illuſtres de ce tems-là. En 1579 le Comte de Leiceſter l'envoya dans les Pays étrangers, comme on le voit par des Vers Latins, datés de l'Hôtel de Leiceſter, & adreſſés à ſon ami Mr. Harvey; mais on ignore à quoi il fut employé. L'avancement le plus conſidérable qu'il eut dans la ſuite, fut d'entrer au ſervice du Lord Grey de Wilton, nommé à la Viceroyauté d'Irlande, auquel Spenſer fut recommandé pour Sécretaire. On ne peut douter qu'il ne ſe ſoit acquitté de cet emploi avec capacité & en habile homme, comme ſon *Diſcours ſur l'état de l'Irlande* en fait foi. La Reine Elizabeth récompenſa les ſervices qu'il rendit à la Couronne, par le don de trois milles de terre, dans la Comté de Cork. Le Lieu de ſa réſidence étoit dans Kilcolman, & la Mulla, qu'il a fait entrer plus d'une fois ſi heureuſement dans ſes Poëſies, arroſoit ſes terres. Ce fut dans cette retraite qu'il acheva ſon Poëme, intitulé *la Reine des Fées* [*G*]; & qu'il fit l'amour avec plus de ſuccès, qu'auprès de *Roſalinde*. Le Recueil

(*d*) Ibid. p. 3-7.

fût tenté de donner tout ſon bien.

[*E*] *Ce Seigneur empêcha la Reine de lui faire du bien.*] On raconte, que Spenſer ayant préſenté quelques Poëſies à la Reine, elle ordonna de lui donner une gratification de cent Livres St. mais que le Grand-Treſorier Burghley s'y oppoſa, en diſant avec un air de mépris, *Quoi! une pareille femme pour une chanſon?* A quoi la Ruine repliqua, *donnez-lui donc ce qui convientra.* Spenſer attendit quelque tems, mais ſe vit frustré de ce que la Reine lui avoit deſtiné. Il prit une occaſion de préſenter un papier à la Reine, en forme de Requête, ou il la faiſoit ſouvenir des ordres qu'elle avoit donnés, par quatre vers, dont voici le ſens: *On m'avoit promis, que j'aurois raiſon de mes rimes; depuis ce tems-là juſques à préſent, je n'ai reçu ni rime ni raiſon.* Cette Requête produiſit ſon effet, & la Reine ordonna, non ſans témoigner quelque mécontentement au Grand-Tréſorier, qu'on payât à Spenſer les cent Livres St. qu'elle lui avoit d'abord aſſignées (5).

(5) Fuller's Worthies in London.

[*F*] *On voit en divers endroits de ſes Ouvrages, qu'il décharge ſon cœur, & qu'il ſe répand en plaintes d'un traitement ſi dur & ſi peu mérité.*] Il fait alluſion à l'affaire dont on a parlé dans la Remarque précédente, dans une Pièce intitulée *les Ruines du Tems*, qu'il fit quelque tems après la mort du Chevalier Philippe Sidney „ ô douleur ſans égale! O amertume pour „ tous les Cœurs droits! de voir la vertu mépriſée de ceux „ qui lui ont dû leur première élévation; & qui, tels qu'un „ vieux arbre, qui s'étend au large, & ne permet à rien de „ ce qui l'environne de croître & de monter, étouffent le „ mérite. Que ceux qui mépriſent les Muſes, ne ſoient jamais, vivans ou morts, les ſujets de leurs chants"! Et dans la Pièce qui a pour titre, *les Larmes des Muſes*, on trouve dans le diſcours de Calliope, des reproches à ceux qui, diſtingués par leur rang & par leurs richeſſes, n'ont aucun égard pour la Science. „ Tous leurs grands revenus ſe dépenſent pour ſatisfaire leur orgueil & leur luxe, ils regretteroient ce qui ſervitoit à favoriſer les Sciences; les „ richer récompenſes, que les Poëtes avoient coutume de „ partager, ſont aujourdhui la proye des Paraſites & des „ Flatteurs". On dit que le Grand-Tréſorier, qui d'abord n'avoit peut-être que négligé Spenſer, conçut dans la ſuite de la haine contre lui, à cauſe de quelque traire qu'il crut que ce Poëte avoit lâchés contre lui dans le *Conte de la Mère Hubberd*. Il eſt certain que dans cette Pièce l'Auteur a dépeint avec les couleurs les plus vives le malheur qu'il y a à faire le métier de Courtiſan; voici entre autres un endroit remarquable. „ Tu connois bien peu, ô toi qui n'en fis „ jamais l'épreuve, quel enfer c'eſt que de ſolliciter longtemps des graces; de perdre de beaux jours, qu'on pourroit mieux employer; de paſſer de longues nuits occupé d'idées chagrines; de ſe flatter un jour, & d'être „ renvoyé au lendemain; de ſe nourrir d'eſpérance; & d'être abreuvé de crainte & de chagrin; d'avoir la faveur de „ ſon Prince, & d'être disgracié de ſon Miniſtre; d'obtenir „ tes demandes, & d'en ſolliciter l'effet pluſieurs années; de „ tourmenter ton âme, & d'être rongé de ſoucis & d'ennuis; de te manger le cœur de déſeſpoir, de flatter, de „ faire le chien couchant, d'arpenter les antichambres, d'aller, de venir, de dépenſer, de donner, d'être dans le „ beſoin, & de voir toutes ſes eſpérances aller en fumée". Comme c'étoit-là à peu près le cas de l'Auteur, il ſe pourroit bien que c'eſt cet endroit qui choqua le Grand-Tréſorier: ſouvent les ſoupirs des malheureux excitent la colére de ceux là-même, qui les leur font pouſſer. Il fait clairement alluſion à cette affaire, à la fin du Sixiéme Livre de la *Reine des Fées*, où parlant de la *Calomnie*, dépeinte comme un Monſtre, Il finit en ces termes, „ & ces Vers groſſiers, les „ moindres entre d'autres, ne doivent pas eſpérer, d'échapper plus à ſes traits envénimés, que mes premiers Ecrits; „ quelqu'innocens qu'ils ſuſſent, & exempts de cet eſprit de „ ſatire, que certaines langues maligner y ont tepris, pour „ exciter contre eux l'indignation d'*un puiſſant Seigneur*. Prenez donc, prenez mieux vos meſures, mes Vers, cherchez „ à plaire, c'eſt-là aujourd'hui la richeſſe des Sages".

[*G*] *La Reine des Fées.*] Il travailla à ce Poëme en divers tems, & à différentes repriſes. Il ne donna d'abord que les trois premiers Livres, avec l'explication du plan de tout le Poëme, dans une Lettre au Chevalier Walter Raleigh, datée du 23 Janvier 1589. Dans une ſeconde Edition il ajoûta trois autres Livres aux premiers; mais les dix derniers Livres ſe perdirent malheureuſement (excepté les deux chants ſur *l'Incontinence*) par la faute de ſon valet, qu'il avoit dépêché en hâte, d'avance pour l'Angleterre. Mr. Edouard Philips (6) après avoir obſervé que Spenſer „ eſt le premier „ des Poëtes Anglois, qui ait porté la Poëſie Héroïque à „ quelque perfection, *ajoûte*, que ſa *Reine des Fées* pour l'invention, & la ſublime Poëtique, paſſe pour ne la céder „ guére à tout ce que les anciens Grecs ou Latins, & les Italiens modernes ont fait de meilleur en ce genre, ſi même „ elle ne les égale pas". Le Chevalier Guillaume Temple remarque (7) que „ la Religion Payenne ſe trouvoit ordinairement mêlée dans la Poëſie des Anciens; & comme cela lui donnoit de l'agrément, les Poëtes modernes voulurent, à leur exemple, faire entrer la Religion Chrétienne „ dans leurs vers, & la faire ſervir d'ornement à leurs Poëmes. Mais une Religion qui eſt la vérité même, n'eſt pas propre aux fictions, comme la fauſſe l'avoit été: ainſi tout „ ce que cela produiſit, ce fut d'avilir la Religion, au-lieu „ d'annoblir la Poëſie. Spenſer tâcha de ſuppléer à cela par „ des moralités & par de beaux préceptes; au-lieu de traiter „ l'Hiſtoire, qui eſt proprement le ſujet des Poëmes Epiques. Il exécuta très-bien ſon deſſein, en la manière qu'il „ l'avoit conçu; & il fit briller une imagination noble & élevée; mais ſon deſſein étoit petit, & ſa morale trop ſéche „ pour faire impreſſion. On peut dire, que c'étoit une pilule dorée à-la-vérité, mais dont l'or étoit ſi mince, qu'on „ s'appercevoit aiſément à la couleur & au goût, de la matiére qu'il enchoit". Mr. Thomas Rymer (8) ſoutient que „ Spenſer peut être eſtimé le premier de nos Poëtes Epiques. „ Il avoit l'eſprit grand, le jugement vif, & un génie pour „ la Poëſie Héroique, peut-être ſupérieur à tout ce qui a paru depuis Virgile. Le malheur a voulu qu'il n'avoit pas „ une idée juſte du Poëme Epique, & qu'il s'eſt égaré en ſuivant un guide infidéle. Quoiqu'il eût lu, outre Homére „ & Virgile, la Taſſe, il s'eſt laiſſé ſéduire par l'Arioſte, à „ l'exemple duquel il s'eſt livré aveuglément à un merveilleux bizarre, ſans s'embarraſſer de la vraiſemblance. Tout „ eſt imaginaire & chimérique chez lui, ſans uniformité, & „ ſans aucune apparence de vrai; en un mot, ſon Poëme eſt „ au-pied de la lettre le Payr des Fées". Dryden dit (9) „ Que les Anglois ne peuvent ſe glorifier que de Spenſer & „ de Milton pour la Poëſie Epique; & quoiqu'ils ne manquaſſent l'un & l'autre ni de génie ni de connoiſſances pour „ être des Poëtes parfaits, on peut néanmoins leur reprocher bien des défauts. Il n'y a point d'uniformité dans le „ plan de Spenſer; il ne cherche point à finir aucune action; il forge un Héros pour chaque avanture, & donne „ à chacun d'eux quelque vertu particuliére, ce qui les rend „ tous égaux, ſans aucune ſubordination, & ſans qu'il y ait „ rien qui relève l'un au-deſſus des autres. Il n'y en a point „ qui ne ſoit le plus vaillant, quand il s'agit de lui; il faut „ ſeulement lui rendre la juſtice, de dire que la magnanimité, qui conſtitue le caractére du Prince Arthur, régne „ dans tout le Poëme, & vient au ſecours des autres, quand „ ils ſont dans le malheur. L'Original de chaque Chevalier „ vivoit alors à la Cour de la Reine Elizabeth, & il attribua „ à chacun celle des vertus par laquelle il ſe diſtinguoit „ principalement: tout ingénieux pour flatter, mais dont il „ ne retira pas grand avantage. S'il avoit vécu aſſez pour „ achever ſon Poëme, dans les ſix Livres, qui lui reſtoient

„ à

(6) Theatrum Poetarum, Modern Poets. p. 86.

(7) Eſſay of Poetry. p. 46.

(8) Preface to his Tranſlation of Rapin's Reflexions on Ariſtotle of Poeſy.

(9) Dedication of the Tranſlation of Juvenal. p. 1.

cueil de ſes *Sonnets* [*H*] eſt une eſpéce d'Hiſtoire abrégée des progrès d'une nouvelle paſſion, qui ſe termina par le mariage, & donna lieu à une Epithalame fort belle, que perſonne n'étoit en état de faire auſſi bien que lui (*e*). Ce fut dans ſa retraite qu'il reçut une viſite du Chevalier Walter Ralegh, lorſqu'il revint de Portugal en 1589; il a raconté agréablement les circonſtances de cette viſite dans ſon Poëme intitulé *le Retour de Colin Clout*, qu'il dédia deux ans après au Chevalier. Ralegh lui perſuada de revenir en Angleterre, où il lui procura les bonnes graces de la Reine (*f*). Dans la rebellion d'Irlande

(*e*) Ibid. P. 714.

(*f*) Oldys's *Life of Sir W. Ralegh*. P. 30-32.

„ à faire, il auroit certainement été plus lié, mais n'auroit „ jamais été parfait, parce qu'il étoit formé ſur un faux mo„ dèle. Mais ſon grand protecteur le Chevalier Sidney, dé„ ſigné ſous le nom du Prince Arthur, qu'il avoit deſſein de „ rendre heureux par ſon mariage avec ſa *Gloriane*, étant „ mort avant lui, il n'eut plus le moyen ni le courage de fi„ nir ſon Poëme. Du reſte, ſon ſtile ſuranné, & le mauvais „ choix de ſes ſtances, ne ſont que des fautes du ſecond or„ dre. Nonobſtant le premier, il eſt intelligible, du moins „ après l'avoir un peu lu; & pour ce qui eſt du ſecond dé„ faut, Spenſer eſt d'autant plus digne d'admiration, que „ malgré la difficulté qu'il avoit à vaincre, ſa verſification „ eſt ſi nombreuſe, ſi variée, ſi harmonieuſe, qu'il n'y a que „ *Virgile* ſeul, qu'il a imité de deſſein prémédité, parmi les „ Latins, & Waller ſeul parmi les Anglois, qui l'ayent ſur„ paſſé à cet égard". Mr. Hughes dit (10), que ce Poëme „ eſt conçu, exécuté, & orné avec plus de force d'imagi„ nation, qu'aucun de ſes autres Ouvrages, & qu'on y dé„ couvre davantage le génie particulier de Spenſer". Il remarque enſuite, que Spenſer, en écrivant ſa Chevalier Walter Ralegh, l'appelle *une Allégorie continuée, ou imagination obſcure*; & à cette occaſion il nous donne quelques réflexions ſur la Poëſie Allégorique en général. Il définit l'*Allegorie* de la maniére ſuivante: *c'eſt une Fable ou une Hiſtoire, dans laquelle on dépeint ſous des perſonnages ou des choſes imaginaires, une action réelle, ou quelque leçon morale. Ou, ſi je ne me trompe, c'eſt, comme Plutarque l'a définie quelque part en peu de mots, un recit*, où l'on rapporte une choſe, & l'on en entend une autre. *C'eſt une eſpece de Tableau Poëtique, ou Hiéroglyphique, qui par une reſſemblance naturelle inſtruit l'eſprit, par ſon analogie avec les ſens; enſorte qu'il amuſe l'imagination, en éclairant l'entendement. Toute Allégorie a donc deux ſens, le Littéral & le Myſtique; le Littéral eſt comme un Songe, ou une Viſion, dont le myſtique eſt le ſens, ou l'interprétation. C'eſt ce qu'on concevra plus clairement, ſi l'on conſidére, que comme une comparaiſon n'eſt qu'une Métaphore plus étendue, de même une Allegorie n'eſt qu'une eſpece de comparaiſon continuée, ou un aſſemblage de Comparaiſons developpées dans toute leur étendue.* Mr. Hughes obſerve enſuite (11) que „ le principal „ mérite de ce Poëme conſiſte, dans le talent extraordinaire „ de l'Auteur à inventer le fabuleux, qui régne dans tout „ l'Ouvrage, & à la faveur duquel il l'a enrichi d'un plus „ grand nombre d'images & de deſcriptions, qu'on n'en voit „ dans aucun Poëme moderne. Il ſemble que l'Auteur poſ„ ſéde une ſorte de Magie Poëtique; il produit à nos yeux „ une ſi grande multitude d'objets, qu'on eſt à la fois en„ chanté, & tranſporté par leur inépuiſable variété; telle„ ment que l'on doit en quelque façon attribuer ſes défauts „ à ſes talens. Son abondance le fait tomber dans l'excès, & „ le torrent de ſon imagination entraîne ſon jugement. Ce „ qu'il paroît y avoir de plus reprehenſible dans l'Ouvrage, „ c'eſt le plan, & le choix que l'Auteur a fait d'un ſujet ſi „ Romanefque. Chaque Livre forme plutôt un Poëme à „ part, qu'il ne ſont tous enſemble un Corps. Ils ont cha„ cun leur Chevalier, & ſont indépendans les uns des au„ tres; & quoique quelques-uns des perſonnages paroiſſent „ ſur la Scéne en plus d'un Livre, cela ne les lie néanmoins „ guére enſemble. Il eſt vrai que le Prince Arthur eſt le „ principal perſonnage, & que par cette raiſon on le fait en„ tret dans toutes les hiſtoires; mais il n'y en a aucune où „ il joue un rôle aſſez conſidérable. On le voit paroître & „ diſparoître comme un Phantôme; & on le perd trop tôt de „ vuë, pour pouvoir le regarder comme le Héros du Poëme. „ Voilà les défauts les plus frappans de la Fable de *la Reine des Fees*. Le défaut d'Unité dans l'Hiſtoire fait que le Lec„ teur a de la peine à la retenir, ſon attention étant trop „ partagée par les divers morceaux qui la compoient; & „ il eſt certain que toute l'œconomie du Poëme doit paroî„ tre monſtrueuſe, ſi on l'examine ſur les régles du Poëme „ Epique, telles qu'on les a établies, ſur l'exemple d'Homé„ re & de Virgile. Mais comme il eſt évident que l'Auteur „ ne l'a point formé ſur ces régles, je penſe que ce doit être „ un Poëme d'un ordre particulier, contenant dans une ſui„ te d'Avantures Allégoriques la deſcription des Vertus & „ des Vices les plus remarquables. Vouloir donc le compa„ rer avec les modéles de l'Antiquité, c'eſt entreprendre de „ comparer l'Architecture Romaine avec la Gothique. Il y „ a ſans contredit dans la premiére plus de grandeur & de „ ſimplicité naturelle; on trouve dans la derniére un mélan„ ge de beauté & de barbarie, mais ſoutenue par une riche „ invention d'ornemens particuliers; & quoique la premiére „ ait quelque choſe de plus majeſtueux dans ſon tout, la der„ niére a peut être quelque choſe de plus frappant & de plus „ agréable en détail. On peut trouver, à la vérité, étrange, „ que Spenſer paroiſſant avoir été verſé dans la lecture des „ meilleurs Auteurs de l'Antiquité, il ne les ait pas imités „ dans le plan de ſon Poëme. Deux raiſons peuvent y avoir „ contribué. La premiére, que dans le tems où il écrivoit, „ les Poëtes Italiens, qu'il a principalement imités, & qui „ ſont les premiers qui ont réſuſcité la Poëtie Epique parmi „ les Modernes, avoient la plus grande vogue, & étoient „ univerſellement lus & admirés. Mais la principale raiſon „ a été vraiſemblablement, qu'il a choiſi le tour qui lui a „ paru le plus propre à faire valoir ſon imagination, parce „ que c'étoit-là ſon talent particulier. Il y a une pente dans „ la nature, qui porte les hommes au genre particulier, dans „ lequel ils ont le plus de diſpoſition à exceller; & quoiqu'il „ eût pu certainement former un meilleur plan, il s'agit de „ ſavoir, s'il en auroit exécuté aucun autre auſſi-bien. Il eſt „ probable, que c'eſt par la même raiſon, qu'il a plutôt ſui„ vi l'*Ariofte* parmi les Italiens, l'ayant trouvé plus confor„ me à ſon génie que le *Taſſe*, qui s'eſt tracé un meilleur „ plan, & dont il s'eſt contenté d'emprunter ici & là quelques „ ornemens; mais l'équité demande, qu'on diſe auſſi, que „ ſon plan eſt plus régulier que celui de l'*Arioſte*. On ren„ contre par-tout dans *Roland le furieux*, une invention ex„ ceſſivement abondante, jointe à beaucoup de feu & de fa„ cilité pour les deſcriptions, mais aviſſe par de fréquens „ traits Comiques, & par des indécences choquantes. D'ail„ leurs dans tout ce tas d'avantures, où l'on ſe perd, le Poë„ te nous amuſe uniquement par des contes extravagans, „ ſans nous inſtruire le moins du monde. Mais la Fable de „ Spenſer, quoique ſouvent bizarre, eſt toujours emblémа„ tique, comme je l'ai déjà remarqué; & c'eſt ce qui peut „ excuſer beaucoup cet air de Roman, en quoi il a ſuivi „ l'Auteur Italien. Ces Hiſtoires perpétuelles de Chevaliers, „ de Géans, de Chateaux, & d'Enchantemens, paroîtroient „ certainement bien frivoles, ſi Spenſer n'avoit trouvé l'art „ de les tourner en allégorie, ou ſi une main moins habile „ avoit entrepris de remplir ſon plan. Mais c'eſt quelque „ choſe d'étonnant de voir combien la force du pinceau ſur„ paſſe le deſſein. Il faut encore conſidéret, que dans le „ tems que notre Auteur écrivoit, il y avoit encore des reſ„ tes de l'ancienne Chevalerie Gothique. Il n'y avoit que „ quelques années, que le fameux Comte de Surry, diſtin„ gué par ſon eſprit & par ſon génie Poëtique, ſous le ré„ gne de Henri VIII. avoit fait un Voyage Romanesque à „ Florence, où ſa Maîtreſſe étoit née, & y publia un Cariel „ à toutes les nations, pour ſoutenir ſa beauté. Il y avoit „ des Joûtes & des Tournois en Angleterre ſous la Reine E„ lizabeth. Le Chevalier Sidney courut à une de ces fêtes, „ qui ſe fit pour l'Ambaſſadeur de France, lorſqu'on traitoit „ du mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou. Et quelques„ uns de nos Hiſtoriens nous ont fait un récit circonſtancié „ des préparatifs qu'on fit pour un combat ſous le même ré„ gne, qui devoit décider du Droit à un bien conſidéra„ ble; on marqua la liſe, on nomma les Juges, en un mot „ toute la Cérémonie fut parfaitement conforme aux fabu„ leuſes deſcriptions qu'on trouve dans les Livres de Che„ valerie Errante. Voilà ce qui peut ſervir à rendre l'Hiſ„ toire de Spenſer plus familiére aux Lecteurs, quoique des „ Chevaliers armés de toutes piéces, & des Dames errantes, „ ſoient pour nous des figures auſſi antiques & ſurannées, „ que nous le paroîtroient les perſonnes de la Cour de ce „ tems-là, avec leurs Fraiſes & leurs Vertugadins". Pour ce qui eſt de la verſification de Spenſer, Mr. Hughes dit (12) que „ quoiqu'il ne ſoit pas toujours égal à lui-même, „ il eſt ſupérieur à tous ſes Contemporains, & même à ceux „ qui l'ont ſuivi, durant quelque tems, ſi l'on en excepte „ Fairfax, le célébre Traducteur du *Taſſe*. A cet égard il „ étudia les Italiens en bien, & il faut avoüer qu'il a fort per„ fectionné la verſification Angloiſe". A l'égard des *Stances, dans leſquelles la Reine des Fées* eſt écrite „ quoiqu'on ne puiſſe „ louer le choix que notre Auteur en a fait, *du Mr. Hughes* „ (13), elles ſont néanmoins bien plus harmonieuſes dans leur „ eſpéce, que les Vers Héroïques de ce tems-là. Celles de „ Spenſer ſont à peu près de l'ordre des vers que les Italiens „ appellent *Ottave Rime*, dont l'Arioſte & le Taſſe ſe ſont „ ſervis, mais que Spenſer a perfectionnées, en ajoûtant à „ la fin un vers de la longueur de nos Vers Alexandrins. On „ s'apperçoit aiſément combien ce genre de Poëſie doit être „ délectueux dans des Poëmes un peu longs & Hiſtoriques. „ La même meſure, qui finit toujours au même endroit, & „ qui fait de chaque Stance un paragraphe ſéparé, devient „ ennuyeuſe par la répétition continuelle, & interrompt ſou„ vent le ſens, lorſque la nature de la choſe en demande la „ continuation. Malgré cela, on ne laiſſera pas de trouver „ la Poëſie de Spenſer harmonieuſe, remplie d'épithétes ſo„ nores, & ſi bien tournée pour les termes & pour les pen„ ſées, que Dryden même avoue *, qu'il a appris les graces „ de la verſification principalement de notre Auteur, & qu'il „ ne fait pas difficulté de dire, *qu'à cet égard Virgile ſeul „ parmi les Romains, & Waller parmi les Anglois l'emportent „ ſur lui*".

(10) *Eſſay on Allegorical Poetry*, prefixed to *Spenſer's Works*, p. 22.

(11) *Remarks on the Fairy Queen* p. 52.

(12) Ibid. p. 93.

(13) Ibid. p. 93.

* Epître Dédicatoire de ſon Juvenal.

[*H*] *Recueil de ſes Sonnets.*] Mr. Hughes obſerve (14), que „ c'eſt-là un genre de Poëſie ſi fort hors de mode, qu'il „ ſemble qu'il ſoit aujourd'hui à peine connu en Angleterre. „ Ici nous voyons encore notre Auteur imiter les Italiens. „ Le Sonnet roule généralement ſur une ſeule penſée, expri„ mée en une ſeule Stance de quatorze lignes, de la lon„ gueur de nos Vers Héroïques, les rimes étant alternati„ ves: en quoi il différe de *la Canzone*, qui n'eſt point bor„ née à un certain nombre de Vers ou de Stances".

(14) *Remarks on the Writings of Spenſer*. P. 305.

lande ſous le Comte de Deſmond, Spenſer fut pillé, & on lui enleva tout ce qu'il avoit; il ſemble avoir paſſé le reſte de ſa vie accablé de chagrin, de la ruine de ſa fortune (*g*). Il mourut en 1598, & fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, proche du fameux Geoffroi Chaucer, comme il l'avoit ſouhaitté. Les Poëtes de ce tems-là & d'autres perſonnes honorérent ſes funérailles de leur préſence. On jetta pluſieurs Piéces en vers dans la foſſe où il fut mis, & Robert Devereux, Comte d'Eſſex lui fit ériger un monument à ſes dépens [*I*]. Outre les Piéces dont nous avons déjà parlé, il fit un Poëme intitulé *le conte de la Mére Hubberd* [*K*], des *Hymnes*, la *Daphnéide*, & des *Elégies ſur le Chevalier Philippe Sidney*. Le Poëme qui a pour titre l'*Ida de la Bretagne*, ne paroît pas être de lui, quoiqu'on le lui attribue. D'ailleurs il a fait pluſieurs autres Piéces, dont nous ne pouvons à préſent donner que les titres [*L*]. On dit qu'après le retour de Charles II. l'arriére petit-fils de Spenſer, nommé *Hugolin Spenſer*, fut rétabli dans la jouïſſance de toutes les terres qu'on put découvrir avoir appartenu à ſon Biſayeul (*b*). Et ſous le régne de Guillaume III. il vint une perſonne d'Irlande, pour ſolliciter la même affaire, muni de Lettres de recommandation, en qualité de deſcendant de Spenſer. Son nom lui procura un accueil favorable, il s'adreſſa particuliérement à Mr. Congréve, qui le recommanda au Comte de Halifax, lequel étoit en ce tems-là à la tête de la Tréſorerie, & par ce moyen il obtint ce qu'il demandoit. Cet homme étoit déjà aſſez ſur l'âge, & pourroit bien être le même dont il a été parlé ci-deſſus, qui n'avoit peut-être d'abord recouvré qu'une partie de ſes terres, ou qu'on avoit troublé dans leur poſſeſſion. Il ne put donner aucune nouvelle des Ouvrages de Spenſer, qui manquent, & qui ſont, ſelon toutes les apparences, perdus, ſans eſpoir de les retrouver (*i*). En 1734 il a paru à Londres in-8. des *Remarques ſur les Poëſies de Spenſer*, par Mr. Jean Jortin.

(*g*) Hughes *loc. cit. p. 15.*

(*b*) V. *The Life of Spenſer* prefixed to one of the folio Editions of his Works.

(*i*) Hughes *ubi ſupra*, p. 22.

[*I*] *Robert Devereux, Comte d'Eſſex, lui fit ériger un monument à ſes dépens.*] La Pierre, dont il eſt fait, eſt fort rompue & gâtée: l'Epitaphe qu'on y voit eſt conçue en ces termes:

„ Ci-gît, en attendant le ſecond avénement de notre Sau„ veur Jéſus-Chriſt, le corps d'Edmond Spenſer, le Prince „ des Poëtes de ſon tems; dont le génie ſublime n'a pas be„ ſoin d'autres garands, que les Ouvrages qu'il a laiſſés. Il „ étoit né à Londres en 1510, & eſt mort en 1596".

Il faut remarquer que cette derniére date eſt différente de celle de Cambden, qui place ſa mort en 1598, en la quarante-uniéme année d'Elizabeth. Il y a encore moins de fonds à faire ſur cette Epitaphe, pour le tems où il eſt né, comme nous l'avons fait voir dans la Rem. [*A*]. On peut donc conclure que cette Epitaphe eſt fautive par la faute du Tailleur de Pierre, ce qui eſt d'autant plus probable, que l'Orthographe eſt auſſi fort mauvaiſe, même pour ce tems là; peut-être auſſi cette Epitaphe a-t-elle été miſe du tems après, lorſqu'on aura réparé le tombeau, & qu'elle eſt toute différente de celle qui y étoit originairement, que le Docteur Fuller & d'autres Auteurs (15) aſſurent effectivement avoir été en Latin. Voici ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans un petit Traité Latin ſur les Tombeaux de Weſtminſter, publié en 1600, & attribué à Cambden.

(15) Keepe's *Monumenta Weſtmonaſt.*

EDMUNDUS SPENSER, *Londinenſis, Anglicorum Poëtarum noſtri ſeculi facile Princeps, quod ejus Poëmata ſoventibus Muſis & victuro genio conſcripta; comprobant. Obiit immaturæ morte, anno ſalutis 1598, & prope Godefridum Chaucerum conditur, qui ſaltem hoc ſcripta ſunt Epitaphia:*

Hic prope Chaucerum ſitus eſt Spenſerius, illi
Proximus ingenio, proximus ut tumulo.
His prope Chaucerum, Spenſere Poëta, Poëtam
Conderis, & cerjus quam tumulo propior.
Anglica, te vivo, vixit plauſibque Poëſis;
Nunc moriente timet, te moriente, mori.

(16) *Lives of the moſt famous Engliſh Poets.* p. 92. Londres 1687.

(17) *Chevaliers and Cenſors of the moſt conſiderable Poets.* p. 816. Edit. 1694 in-4.

L'Abſurdité qu'il y a à faire naître Spenſer en 1510 paroît encore par l'expreſſion *immatura morte*, qu'on employe ici, & qui auroit été très-impropre par rapport à un homme qui ſeroit mort à quatre-vingt-huit ans. Winſtanley (16), & le Chevalier Thomas-Pope-Blount (17), ont copié tout ce paſſage, comme l'Epitaphe de Spenſer, ſans prendre garde, que la Proſe n'eſt qu'un éloge de ce Poëte, & non une Epitaphe.

[*K*] *Le conte de la Mére Hubberd.*] Mr. Hughes dit (18), qu'on a dans ce Poëme „ un échantillon du génie de Spenſer „ pour la Satire, talent dont il fit rarement uſage . . . . . „ Ce conte eſt dans le goût ancien de Chaucer, dont c'eſt „ une excellente imitation; & peut-être que le vieux langa„ ge n'y fait pas mal, pour rendre le conte plus agréable. „ La Morale en eſt admirable. Chacun peut y appercevoir „ le tour piquant avec lequel il dépeint les ruſes & les artifices des mauvais Courtiſans. On croit qu'en faiſant le portrait d'un bon Courtiſan, qui contraſte ſi bien avec le caractére oppoſé, il a eu en vuë le Chevalier Philippe Sidney, dont il ſemble que ce ſoit un portrait auſſi juſte & „ naturel que beau".

(18) *Remarks on the Writings of Spenſer.* p. 107.

[*L*] *Il a fait pluſieurs autres Piéces, dont nous ne pouvons à préſent donner que les titres.*] Les principales, entre autres, étoient *neuf Comédies*, qu'il avoit intitulées des noms des neuf Muſes, & où il avoit imité l'*Ariôſte*, ſon Auteur favori. Les autres Piéces, dont il eſt parlé dans ſes Lettres, & dans celles de ſes Amis ſont, *le Pelican mourant*, ſes *Triomphes*, *Slumnata Dudleyana*, *Paraphraſe du Cantique des Cantiques*, l'*Eccléſiaſte*, *ſept Pſeaumes*, *les Heures de notre Seigneur*, *le Sacrifice du Péché*, *le Purgatoire*, *le Sommeil de ſept jours*, *la Cour de Cupidon*, & *l'Enfer des Amoureux*. On dit auſſi qu'il avoit écrit un Ouvrage en Proſe, intitulé *le Poëte Anglois*. Pour ce qui eſt de l'*Epithalamion Thamefis*, & de ſes *Songes*, dont il parle lui-même dans ſes Lettres, Mr. Hughes croit que ces deux Piéces ſubſiſtent ſous d'autres titres. Il paroît par ce que ſon ami Mr. Harvey dit des *Songes*, que c'étoit une imitation des *Viſions de Pétrarque*; & il y a beaucoup d'apparence, que ce ſont les mêmes qui ont paru depuis ſous les divers titres de *Viſions de la Vanité du Monde*; *Viſions de Bellay*; *Viſions de Pétrarque*, &c. Et quoiqu'il paroiſſe par une des Lettres de Spenſer, qu'il avoit formé le plan d'un Poëme, intitulé *Epithalamion Thamefis*, qu'il avoit deſſein de compoſer en Vers Anglois Hexamétres, qu'on venoit de mettre tout nouvellement à la mode; cependant ſi l'on compare l'idée qu'il en donne avec le onziéme Chant du quatriéme Livre de *la Reine des Fées*, on y trouvera ſujet de croire, qu'il renonça à ſon premier projet, & qu'il fit entrer ce morceau dans la belle Epiſode *du mariage de la Tamiſe & du Medway*, qui eſt un des plus beaux endroits de ce Livre. Cette conjecture eſt d'autant plus plauſible, que l'on voit, quand on y fait attention, que quelque belle que ſoit cette Epiſode, elle n'eſt pas eſſentielle au Poëme, & n'eſt proprement qu'un écart.

SPENSER (JEAN) ſavant Théologien Anglois du XVII. Siécle, nâquit dans la Province de Kent en 1630, & fit ſes études dans le Collége du Corps de Chriſt à Cambridge. Il fut reçu Bachelier-ès-Arts en 1648, & Maître en 1652; il fut auſſi aggrégé à ſon Collége. En 1659 il prit le degré de Bachelier en Théologie. Le 28 Juin 1660, Jour d'actions de graces publiques pour l'heureux rétabliſſement du Roi dans ſes Royaumes, il prêcha dans l'Egliſe de Ste. Marie à Cambridge, ſur Prov. XXIX. 2. & la même année il fit imprimer ſon Sermon à Cambridge in-4. ſous le titre du *Souverain juſte*. En 1663 il publia dans la même Ville, *Diſſertation ſur les Prodiges, où l'on fait voir la vanité des Préſages qu'on en tire, & où l'on en démontre les véritables fins*; il en parut une ſeconde Edition revue & augmentée, à Londres en 1665 in-8. [*A*]. Il compoſa ce Traité à l'occaſion de quelques Piéces, qui parurent

[*A*] *Il en parut une ſeconde Edition revue & corrigée à Londres en 1665 in-8.*] Il dit dans la Préface, que le but de ce Traité eſt de rechercher d'une maniére libre & ſage, juſques où les Prodiges, ſoit de *Signe* ſoit de *Peine*, peuvent être tirés en preuve, pour en conclure les deſſeins du Ciel; & d'examiner ſi le reſpect & la foi avec leſquelles la multitude les reçoit, ne doivent pas leur origine aux deux principes de la Crédulité & de la Superſtition, *la Coutume*, & *l'Ignorance*, qui gouvernent communément & corrompent les ſentimens & les jugemens du Peuple. „ Je prévois bien, dit „ l'Auteur, que comme il y aura des gens, qui ſe laiſſant „ aſſément entraîner aux opinions vulgaires, trouveront que „ la Religion eſt trop intéreſſée ici, pour y donner atten„ te en agitant la queſtion, d'autres mieux inſtruits, & qui „ ont des principes plus ſolides, jugeront qu'il y a ici trop „ d'imagination ou d'impoſture, pour examiner la choſe ſé„ rieuſement. Si je n'avois donc eu des vuës plus relevées, „ que celle de me faire imprimer, j'aurois choiſi quelque ſu„ jet plus agréable, & que j'aurois eu moins de beſoin de „ faire valoir. Mais ce qui m'a attaché à cette matière, c'eſt „ que j'ai conſidéré qu'elle étoit *utile*, qu'elle pouvoit *plaire*, „ & que les *conjonctures* en demandoient l'examen. Premiérement, cet examen ſera, du moins dans mon intention, *utile à divers égards*. 1. *Pour aſſurer la paix & la tranquillité dans le cours ordinaire de la vie.* Car ſi toutes les fois que „ le Ciel eſt rouge ou ſombre, que l'air a quelque choſe „ d'extraordinaire, nous devons conclure que l'Etat eſt me„ nacé de quelque orage, il n'y a perſonne qui puiſſe être „ tranquille & ſans inquiétude, que d'une maniére fort in„ certaine. Comment peut-on, ſelon l'avis du Sage, *mon-*

„ *ter*

rent in-4. sous le titre de *Mirabilis Annus*, contenant le récit d'un grand nombre de Prodiges, qu'on prétendoit être arrivés immédiatement aprés la Restauration, dans les années 1660, 1661, 1662. Ce Re-

„ *ger son pain avec joie, & boire gayement son vin*, si chaque „ accident extraordinaire nous doit perfuader, qu'il y a quel- „ que Glaive vengeur ſuſpendu à un cheveu au deſſus de „ notre tête, prêt à tomber ſur nous, ou ſur la Société dont „ nous ſommes membres, au bonheur de laquelle tout hom- „ me de bien s'intéreſſe . . . . . II. Ce Traité *ſervira auſſi à* „ *l'honneur de la Religion, que le reſpect ordinaire pour les Pro-* „ *diges deshonore infiniment.* En premier lieu, *ſi tient les hom-* „ *mes dans une perpetuelle ſervitude à mille frayeurs baſſes & mé-* „ *priſables*; d'où l'on iolére aiſément, que la Religion, dont „ le principal but eſt d'inſpirer des ſentimens grands & géné- „ reux, en eſt au contraire l'ennemie, & qu'elle n'a d'autre „ uſage, que d'aſſervir les Eſprits, & de les aſſujettir à quel- „ ques petites obſervances, & à des terreurs paniques. Cette „ idée en dégoûte les hommes, ils la regardent comme un „ joug, comme une choſe qui empoiſonne les douceurs de „ leur vie, & ils croyent gagner beaucoup en acquérant du „ courage, à la faveur de l'Athéiſme. C'eſt-là en particu- „ lier, ce qui inſpira à Epicure la hardieſſe de bannir la Di- „ vinité & la Religion du Monde, & d'entreprendre d'expli- „ quer tous les Phénoménes de la Nature, ſans avoir recours „ à la Puiſſance, & à la Providence d'un Etre ſupérieur; Il „ s'apperçut de l'eſclavage où les hommes étoient réduits „ par la Religion de ſon tems, qui ne conſiſtoit qu'à obſer- „ ves d'une maniére craintive & baſſe les ſignes du Ciel, les „ Préſages ſiniſtres, les Accidens extraordinaires, & à s'ar- „ mer contre ces maux prétendus par quelques cérémonies „ vaines & frivoles. Les grandes frayeurs, & ſurtout celles „ qu'inſpire l'idée de la Divinité, lient en quelque façon „ les facultés de l'ame, & l'empêchent de jouïr d'elle-même, „ & par cette raiſon elle hait la Religion, qui en eſt la ſour- „ ce. Jamais la Religion ne peut être aimable, tant qu'on „ la regarde comme deſtinée à nous arracher pour ainſi „ dire à nous-mêmes, en nous inſpirant une défiance per- „ pétuelle pour Dieu, au-lieu de l'enviſager comme l'appui „ de notre ſûreté & de notre confiance. En ſecond lieu, ſi „ la ſuperſtition des Prodiges avilit l'ame par les frayeurs „ qu'elle inſpire, elle ne fait pas moins de tort à la Reli- „ gion. Les frayeurs qu'elle inſpire aux hommes ſont va- „ gues, les prodiges menacent de malheurs on ne ſait qui, „ ni en quel tems, & au bout du compte la crainte qu'ils „ inſpirent n'eſt pas mieux fondée que celles que eſuſe à un „ enfant l'obſcurité de la nuit. Or, comme tous les Mira- „ cles qui ſe font parmi les Papiſtes, portent un coup funeſte „ à la Religion, parce que leur fauſſeté une fois reconnue „ rend les véritables ſuſpects; de la même maniére des ter- „ reurs mal fondées, exeiuées ſous des prétextes religieux, „ décréditent les craintes légitimes, & la Religion court ris- „ que de paſſer pour une eſpéce d'impoſture officieuſe, deſti- „ née à faire ſervir la foibleſſe & la crédulité de quelques „ perſonnes à maintenir la paix & la tranquillité générale. „ La Religion eſt trop chaſte & trop ſacrée pour en faire „ un jouët, *non patitur laſum fidei*. Les fraudes pieuſes peu- „ vent peut-être lui être utiles dans une conjoncture violen- „ te, de la même façon que les liqueurs fortes le ſont au corps; „ mais quand on en fait un trop fréquent uſage, elles étouf- „ fent la chaleur & la force naturelle. *La foin & le chaume*, „ poſés ſur un boo fondement (& c'eſt ſur ce pied là que je „ regarde les fraudes pieuſes) prennent feu, & ſe conſument „ à la fin, & terniſſent la beauté du fondement. Troiſiéme- „ ment, cette ſuperſtition *fait de la Religion un Syſtême de ri-* „ *tes Payens de pauvres & miſerables jeux d'eſprit*: or il n'y „ a rien de plus propre à jettet des eſprits ſubtils dans l'A- „ théiſme, que de changer ce qu'il y a de dogmatique dans „ la Religion en un tas de queſtions épineuſes, & de diſpu- „ tes incertaines qui ne rendent les hommes ni plus ſages ni „ meilleurs; & d'en réduire la pratique à une multitude de „ petites obſervances, qui par elles-mêmes n'ont rien de „ reſpectable pour des eſprits judicieux, qui s'apperçoivent „ bientôt de ce qu'il y a de vain & de frivole . . . . III. La „ recherche qu'on ſe propoſe, pourra ſervir encore à remé- „ dier à une *Erreur* auſſi *commune*, qu'elle eſt *pernicieuſe*. 1. C'eſt „ une *Erreur commune*. Je n'en connois aucune qui ait plus „ fatalement ſéduit tous les hommes, dans tous les ſiécles, „ que l'appréhention des Prodiges. Il y a des erreurs, qui „ ſont particuliéres à *quelques perſonnes*, d'autres qui le ſont „ à de *certains ſiécles*, qui tiennent du caractére, de la condi- „ tion, des circonſtances des perſonnes, ou des ſiécles, où „ elles ſe trouvent; mais celle, dont il s'agit ici, ſemble, à „ bien dire, être l'*erreur du Genre-Humain*: les Juifs, les Pa- „ yens, les Chrétiens, les Anciens, les Modernes, les Sa- „ vans & les Ignorans, tout en eſt, plus ou moins, infec- „ té . . . . 2. C'eſt une *Erreur très-pernicieuſe*, qui répand les „ plus malignes influences, ſur l'*Eſprit*, ſur la *Philoſophie*, „ & ſur la *Théologie*. 1. Sur l'*Eſprit* même. Il n'y a rien qui „ prenne plus d'empire ſur la Raiſon, & qui l'affoibliſſe da- „ vantage que l'*Enthouſiaſme*, & la *Superſtition*; l'une impoſe „ une ſorte de Foi à l'ame, & l'autre lui inſpire de la Fra „ yeur, auxquelles on cherche vainement d'attribuer une „ origine céleſte: ces deux Diſpoſitions portent un homme „ à croire au-delà de ce qui ſe peut prouves: toutes deux ap- „ prennent à l'Eſprit à concevoir (comme les Jumens dont „ parle Plloc) par le moyen du vent, c'eſt-à-dire à s'en „ rapporter aux frivoles diſcours de quelques gens paſſion- „ nés, qui ont la hardieſſe de ſe vanter de quelque Révéla- „ tion, ou de raconter quelque Hiſtoire extraordinaire: tou- „ tes deux accoutument les hommes à une eſpéce d'eſclava- „ ge ſpirituel, en les portant à s'en rapporter aveuglément „ aux déciſions hardies d'une imagination échauffée, à juger „ de tout par des principes phantaſtiques, & par des régles „ qui ne peuvent ſe ſoutenir, dèsqu'on conſulte le bon-ſens; „ toutes deux forment l'Eſprit à devines plutôt qu'à juger, à „ diſputer par des maximes plus violentes que ſolides; toutes „ deux font qu'un homme craint de s'en rapporter à ſoi-mê- „ me, de reconoître la vérité qui frappe ſon eſprit avec „ évidence, & qui le dédommagesoit de l'avoir reçue, en lui „ inſpirant de la fermeté & du courage; toutes deux mettent „ un homme, aſſez malheureux pour ſe tromper, dans l'im- „ poſſibilité de revenir de ſon erreur, parce que c'eſt en vain „ qu'on raiſonne avec quelqu'un, qui penſe pouvoir vous „ répondre, en vous alléguant une Révélation, uo Miracle, „ ou quelque Prodige du Ciel. En un mot, il n'y a pas de „ plus grand mal dans l'Etat, que *la Mechanceté autoriſée par* „ *les Loix*; ni de plus grand dans l'Egliſe *, que l'erreur au- „ toriſée par la Religion, & une Dévotioo ignorante envers „ Dieu. Par cette raiſoo on ne doit épargner ni ſoins ni „ veilles, pour guérir les hommes de préjugés, qui les ren- „ dent incapables de ſe faire de juſtes idées de la Religion, „ ni même de ce qu'il y a de plus commun dans les Scien- „ ces. 2. Cette erreur *influe ſur la Philoſophie*. Car lorsque „ la Superſtition a érigé ces Prodiges en Meſſagers Céleſtes, „ il eſt facile de conclurre qu'on doit les reſpecter, & ne pas „ les examiner de trop prés par des recherches trop exactes „ & trop curieuſes de leur cauſes immédiates & naturelles. „ Parmi les anciens Grecs, les Philoſophes, qui entrepri- „ rent les premiers d'expliquer à des hommes groſſiers la „ cauſe des Eclairs & des Orages, furent accuſés d'Athéis- „ me, & expoſés à la haine d'une populace effrenée, parce „ qu'ils n'attribuoient pas, comme elle, tous les Phénomé- „ nes extraordinaires de la Nature, à un exercice immédiat „ de la Puiſſance Divine, & à la Colére du Ciel, ſe trou- „ vant eo état d'en aſſigner les cauſes immédiates & néceſ- „ ſaires, ce qui les rendit odieux, parce, *dit Pomponace* †, „ qu'en aſſignant les cauſes néceſſaires, on croyoit *Numen* „ *divinum quibuſdam neceſſitatibus & terminis circumſcribi*; quoi- „ qu'ils ne prétendiſſent point que les Loix néceſſaires de la „ Nature aſſujettiſſent la première Cauſe, mais ſeulement „ les Cauſes ſecondes. Les Philoſophes voyant ce caractére „ du Peuple, prirent le parti de ſtorifier leur honneur à leur „ repos, & de cacher ‡ leurs myſtéres ſous des Symboles, „ des Hiéroglyphes, & des Enigmes qui n'étoient entendues „ que par un petit oombre de gens inſtiés. Et parmi nous „ même, on s'imagine que la noble application à découvrir „ les cauſes naturelles & immédiates des Phénoménes, tient „ ſi fort du Philoſophe, que le Chriſtianiſme en ſouffre, & „ que c'eſt attribuer tout à la Nature. Comme ſi c'étoit ob- „ ſcurcir l'art & l'habileté d'un Artiſte, que de montrer les „ diverſes roues qui font aller une grande machine, deſti- „ née à faire quelque graod effet. 3. Cetta Erreur n'influe „ pas moins ſur *la Théologie*; non ſeulement parce qu'elle „ autoriſe les hommes à y faire entrer quels ſignes divins il „ leur plaît, ſans en avoir pour garands ni l'Ecriture, ni la „ Raiſon; mais encore parce qu'elle concilie du reſpect au „ Menſonge, & qu'elle conſacre les vaines & ridicules fra- „ yeurs de l'ignorance, ſous le nom de prudente préviſion, „ & de religieuſe attention à la voix de Dieu; ce qui porte „ l'ame à rendre un Culte, comme quelques-uns des anciens „ Payens, à ſes Paſſions, & à ſes Foibleſſes. Les Hiſtoires „ de Prodiges peuvent ſervir peut-être à deſennuyer pendant „ une ſoirée d'hyver, mais quand oo les porte jusques dans „ la Religion, *a facis ad Aras*, & qu'on érige en eſraétére „ de foi leur créaoce, qu'on prétend en faire des motifs à „ la repentance, il eſt rems de les charger do mépris qu'ils „ méritent. Un Menſonge n'a jamais été, ni ne peut être „ utile aux Intérêts de la Vérité. L'Egliſe Romaine a quel- „ quefois témoigné par le Miniſtére de ſes plus ſages Chefs, „ beaucoup d'éloignement pour ce genre de ſuperſtition, „ l'obſervation des prodiges, quelles qu'ayent été ſes vuës: „ c'eſt ce que je n'examine point à préſent, je voudrois ſeu- „ lement qu'on profitât de ſon exemple, *fas eſt & ab hoſte* „ *doceri*: on trouve entre autres dans le Catalogue des Livres „ défendus par Urbain VIII. l'Auteur *Chronici prodigiorum* „ *& oſtentorum ab initio mundi uſque ad annum 1557*. Et Gré- „ goire le Grand, qu'oo nous repréſente ſi zélé pour la pro- „ pagation de la Religion Chrétienne, témoigna tant de fer- „ veur contre cette ſuperſtition, qu'on dit §, qu'il fit 6ter de „ toutes les Bibliothéques Tite-Live, d'ailleurs ſi excellent „ Hiſtorien, *ob tam frequentem & accuratam portentorum enu-* „ *merationem*, parce qu'il a rapporté ſi ſcrupuleuſement tous „ les prodiges qui avoient accompagné les grands événemens, „ ou les révolutions dans l'Etat. Quoiqu'il ne paroiſſe que „ c'étoit traites trop à la rigueur & ſans un aſſez mûr examen „ cet Hiſtorien, qui dans le ſood n'a pas témoigné être plus „ prévenu de cette noire ſuperſtition, qu'*Herodote*, *Plutar-* „ *que* dans ſes Vies, *Dion Caſſius*, *Tacite*, & tous les autres „ Hiſtoriens Payens, à l'exception du ſeul *Polybe*. Il eſt cer- „ tain que cet Illuſtre Pape a fait paroître un grand zéle „ contre tout ce qui tend à gâter l'eſprit par de pareilles fo- „ lies, & un grand zéle eſt excuſable de paſſer un peu les „ bornes, quand on fait attention à ſa nature & à ſes inten- „ tioos. L'Eſprit-humain a été formé pour la Vérité & pour „ la Vertu; ainſi, quand on le peot, on ne doit pas permet- „ tre qu'on le repaiſſe de l'ombre de l'ame & de l'autre; „ mais quand une erreur a'eſt une fois emparée de lui, ce „ qui

* *Peſſima res eſt, error cum Apo-* *theoſis, & præ* *ceps intellectus habenda eſt, ſi vanis accedas veniæ.* Bacon Nov. Organ. *Aph.* 61.

† Pomponat. *de Incant.* Lib. X.

‡ *Olim ſapientes ita ſcripſere ut ea quæ tuerentur non vulgarentur, ſed apud ſacerdotes, reconditaque haberentur.* Ælian. *Var. Hiſt.* Lib. XIV. c. 34.

§ *Non abhorret a vera fide, quod memoria proditum eſt a monachis*, Greg. Magnum *Paganiſmum Chriſtianæ propagandæ fidei ſummum* „ *hoc tanti ſcriptoris vi-* „ *dicula ſupore-* „ *ſtitione aſ-* „ *ſerſum*, ex *comment. Bibliothecis ejus Hiſto-* „ *rian curaſſe tollendam.* Caſaub. Epa Dedic. in Polyhiam.

Recueil étoit de la façon d'un ou de pluſieurs Non-Conformiſtes, qui cherchoient à prévenir les Eſprits foibles contre l'Egliſe Anglicane, comme formée de maniére à attirer les Jugemens de Dieu ſur la Nation. Spenſer fait alluſion à ce Recueil dans ſa *Préface*, où l'on trouve le paſſage qui ſuit. „ On a vou„ lu nous perſuader en dernier lieu que l'Angleterre étoit devenue l'Afrique, en faiſant deux ou trois „ Editions conſécutives de certains Livres, ce qui eſt ſans exemple dans aucun Etat Payen ou Chrétien, „ dans un ſi petit eſpace de tems; on y trouve dans chaque année depuis le rétabliſſement de Sa Ma„ jeſté, de nouvelles Scénes étranges & prodigieuſes, qu'on donne au peuple comme des préſages de „ tempête, comme autant d'avant-coureurs de malheurs extraordinaires qui menacent le Royaume. „ Ceux qui produiſent ces Piéces, ſont des gens qui paroiſſent entendre l'Ecriture, avoir lu les Péres, „ les Auteurs Grecs & Latins, Anciens & Modernes. Prodige bien plus ſurprenant, qu'aucun de ceux „ qui ſont rapportés dans ces Livres, que notre Nation porte dans ſon ſein, comme Rebecca, des en„ fans ſi peu d'accord entre eux". On a ajoûté à la ſeconde Edition du Livre du Docteur Spenſer, un *Traité touchant les Prophéties Vulgaires; où l'on fait voir combien c'eſt une choſe vaine de les recevoir comme des indications certaines de quelque Evénement que ce ſoit; & où l'on donne quelques Caractéres pour diſtinguer les vraies Prophéties, des Prophéties prétendues* [B]. La même année Spenſer prit le degré de Doc-

„ qui eſt, comme le diſent certaines gens des Comédes, *un „ mal & une cauſe puiſſante de mal*, on n'a pas beſoin de ré- „ veiller la charité par un coup de tonnerre, pour la porter „ à y remédier autant qu'il lui eſt poſſible". Dans la troiſié- (1) P. 18. 19. me *Section* du *Chapitre Second* (1) l'Auteur remarque, que l'Eſprit Malin n'a pas peu contribué à fortifier l'opinion des Prodiges, dont tous les eſprits ſont ſi prévenus; & qu'il s'en eſt ſervi pour fix deſſeins. Par des recherches curieuſes de cette nature, il détourne les hommes des recherches plus néceſſaires. Il fait qu'une humble ignorance, dans les ſujets trop au-deſſus de notre portée, eſt la mére ſeconde de la Dévotion. C'eſt la coutume de tenter les hommes, par l'apparence & l'eſpoir de plus grandes lumiéres. D'ailleurs il inſpire par ce moyen des idées ſerviles & ſuperſtitieuſes de Dieu; car l'opinion des prodiges le repréſente comme ayant toujours la verge à la main, & c'eſt-là la plus fatale ſource d'Athéiſme qu'il y ait dans le monde. La perſuaſion de l'exiſtence de Dieu eſt un Fort, que le Démon ne peut jamais emporter d'aſſaut, & qu'il ne peut forcer par aucune tentation directe: il tâche donc de le ſapper ſourdement, en rempliſſant le cœur des hommes de ces terreurs ſerviles & effrayantes; car comme l'eau qui bout trop, fort enfin du vaiſſeau qui la contient, & éteint le feu qui l'a échauffée, de même les idées tragiques qu'on ſe fait de Dieu, & la crainte d'eſclave qu'on a pour lui, étouffent à la fin le ſentiment de ſon exiſtence, qui en a été le premier principe. Quand on ſe repréſente toujours un Dieu en courroux, que la terreur accompagne, & qui n'inſpire que de la frayeur, cette idée porte bientôt à une ſtupide négligence à cet égard, pour ſe délivrer de ce Bourreau domeſtique, *Quelles Conjectures*, qui tourmente ſans relâche. Il n'y a pas de doute non plus, que le Démon ne ſe plaiſe à éloigner les hommes de tout ſentiment noble & généreux: & comme le but de la Religion eſt de détruire la crainte ſervile, & d'inſpirer l'eſprit de la vraye liberté, & de la confiance en Dieu; c'eſt l'occupation du Malin de rappeller l'eſprit de ſervitude, de faire régner de continuelles frayeurs, pour avoir dans les hommes de vivantes images de lui-même, *qui croit & qui tremble*. Anciennement les cérémonies de ſon Culte étoient des myſtéres effrayans ὄργια φοβερά; les Idoles, dans leſquelles on l'adoroit, repréſentoient par leurs noms & par leurs figures le ſouverain de cet eſprit bas & ſervile, qui guidoit ſes Adorateurs dans le Culte d'un Tyran auſſi deſpotique; quelquefois elles ſont appellées פחדו *Horreurs*, comme on l'a traduit à la marge, 2 Chron. XV. 16. ailleurs elles ſont nommées בעתים Jer. L. 38. & אימים, ce qui ſignifie *trouble* & *terreur*; & les Diables ſont M. CVI. 16. appellés שעירים, qui vient d'un mot qui ſignifie *avoir horreur*, parce qu'ils ſe préſentent ordinairement ſous les formes les plus effrayantes. Dans la quatriéme Section du même Chapitre (2) il remarque „ que le ſoupçon d'Athéiſme donne lieu de (2) P. 57. 58. „ ſoupçonner fortement Machiavel de ſuperſtition. Les an„ ciens Payens, qu'on nommoit *Ἄθεοι* à κάτοχα, *athées dans* „ *le monde*, étoient les plus ſuperſtitieux à obſerver les pré„ ſages & les augures. Ceux qui vivent le plus dans l'oubli „ de Dieu, croyent découvrir des ſignes de la vengeance „ Divine, dans tous les accidens extraordinaires qui arri„ vent. La Superſtition & l'Athéiſme ſe produiſent réciproquement, de même que l'eau & la glace; des craintes ſu- Levit. XXVI. 36. „ perſtitieuſes & ſerviles de Dieu cherchent à ſe diſſiper par „ l'Athéiſme, & l'Athéiſme inſpire de plus grandes fra„ yeurs encore, parce qu'il mérite châtiment. Cicéron a dit De Nat. Deor. L. III. c. 26. „ d'Epicure, qui avoit voulu bannir la crainte de Dieu & de „ la Mort, *nec quemquam vidi, qui magis ea, quæ timenda eſſe* „ *negaret, timeret, mortem dico & Deum*. Il y a de la juſti„ ce, que la méchanceté, qui a mépriſé les craintes légiti„ mes, ſoit punie par de fauſſes frayeurs. Ceux qui ne veu„ lent craindre ni Dieu, ni Enfer, ni Crime, craindront „ un Prodige, en quoi ils reſſemblent au *Cheval*, auquel ils „ font comparés Jer. VIII. 6. qui ſe cabre à la vue de ſon „ ombre, & qui néanmoins ſe jette avec impetuoſité & ſans „ crainte dans la bataille". Dans le cinquiéme Chapitre Spenſer propoſe les moyens de remédier à la ſuperſtition des Prodiges. Le premier c'eſt de ne point ſe défier de la Bonté de Dieu. Syneſius a obſervé, que quelque différence qu'il y ait dans les ſentimens des nations du monde touchant Dieu & la Religion à d'autres égards, elles ſe réuniſſent néanmoins toutes, ſages & ignorantes, à dire que Dieu eſt un Etre bon & bienfaiſant. Il eſt donc d'autant plus ſurprenant que les Payens, & les Chrétiens même, dont il ne s'agit pas à préſent ici, ayent adopté tant de doctrines contraires à ce ſentiment naturel & primitif de la Bonté de Dieu, & de ſon amour pour les hommes, gravé au-dedans d'eux. Ce que je dois obſerver ici, c'eſt que les hommes ſe faiſent aiſément aller à prendre des idées ſombres de la Divinité, que Plutarque * a cenſurées avec raiſon en Hérodote, s'imaginant que *Dieu eſt* * Plut. περὶ τοῦ Ἡροδότου κακοηθ. *d'un caractére envieux & malin*, Θεὸν κὰι φθονερὸν τὸ κὰι ταραχῶδες; qu'il s'occupe principalement à préparer toujours de nouveaux maux à un monde qu'il hait; erreur plus pernicieuſe qu'aucune qu'il y ait, qui attaque ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la Religion, & corrompt les premiéres notions, que nous avons, lorſque nous concevons un Etre ſouverain. Mais quand on en eſt prévenu ou ſe perſuade aiſément, que tous les prodiges ſont comme les avant-coureurs qui annoncent une foule de maux & de miſéres, qui viennent à leur ſuite, de façon que l'homme, haï de Dieu, ſoit tourmenté avant que de périr, & qu'il n'ait pas ſeulement un rayon d'eſpérance pour adoucir ſes peines, & pour ſe flatter au-milieu des maux qu'il ſouffre. . . . . Si les hommes ne ſe faiſoient pas de Dieu des idées conformes à leur propre caractére vindicatif & envieux, il ne ſeroit pas poſſible qu'ils ne l'enviſageaſſent ſous une face plus aimable, & ils comprendroient bien peine que les maux qui arrivent quelquefois dans le monde, ne ſont, pour parler avec un Moraliſte, que *des déclarations de la haine que Dieu porte au péché, τὰ τοῦ θεοῦ μαρτύρια τὸν πόνον ὑφορᾶ*; que ce ne ſont point des preuves de mauvaiſe volonté, mais au contraire des Châtimens paternels, pour corriger un monde corrompu; Ils ajoûteroient ſoi auſſi aux deſcriptions bien différentes que l'Ecriture fait de Dieu, quand elle nous dit, *que ce n'eſt pas volontiers qu'il afflige les Enfans des hommes, que ſa fureur n'habite point, avec lui, qu'il fait ſon œuvre étrange ce qu'avec* † *De Ideâ & Operâd.* *il punit &c.* & dès-là ils ſe perſuaderoient aiſément, que les Prodiges ſervent à toute autre choſe, qu'à les avertir qu'ils vont dans peu être accablés de malheurs. Si les hommes ſe pénétroient bien du ſentiment de la Bonté, de la Patience, & de la Longue-attente de Dieu, ils ne pourroient s'imaginer qu'il laiſſe tomber ſes créatures (comme Stoyle fit les Tables de la Loi) pour les mettre en piéces, afin de déployer frémoment ſa colére. Le premier cet article par ces belles paroles de Plutarque †: *que chacun*, dit-il, *ſe mette bien dans l'eſprit, qu'il ne peut offrir à Dieu un ſacrifice plus agréable, ni un culte plus digne de lui, que d'avoir de véritables & juſtes idées de lui; ce qui l'empêchera de tomber dans la Superſtition, qui n'eſt guére moins dangereuſe que l'Athéiſme.*

[B] *Traité touchant les Prophéties Vulgaires.*] Notre Auteur obſerve dans la Préface. „ Que l'âme de l'homme eſt faite pour converſer avec Dieu, & que le ſentiment ſecret de ſa deſtination fait qu'elle aſpire dans ceſte vie avant commerce avec lui. Mais l'orgueil & les paſſions l'aveuglant, elle cherche à ſe ſatisfaire par des voyes bizarres & peu propres à l'y conduire. Au lieu que les gens de bien ont obtenu la familiarité de Dieu, comme Enoch, Abraham, Antonin ἐξ ἴσων θείων ἐνοήσεις τῷ θεῷ γενόμενοι, par des actions ſaintes, par une humilité profonde, & par leur renoncement au monde & aux plaiſirs; les hommes ſe ſont imaginés, que l'on pouvoit entrer en communion avec Dieu, & s'y maintenir, en s'écartant de la raiſon, par des Raviſſemens, des Viſions, des Prophéties, des Enthouſiaſmes, & par de vives & fortes agitations des eſprits: & ils ſe ſont réellement perſuadés (comme les anciens Payens par rapport à leurs Prophétes) qu'ils ne peuvent être *pleins de Dieu*, qu'autant qu'ils ſont hors de raiſon. Delà vient que les Vies des Saints de l'Egliſe Romaine fourmillent de pareilles circonſtances, qui ne ſervent qu'à les expoſer au mépris de ceux qui ont de juſtes & ſages idées de la Religion. C'eſt fondé ſur cette imagination, qu'on a vu dans tous les tems un ſi grand nombre de Devots ſe vanter d'inſpirations & de revélations du Ciel quoique pour des fins différentes, ſelon la différence des tempéramens & des eſprits, & ſelon que la diverſité des circonſtances de l'âge ou du genre de vie peuvent influer ſur un tempérament ardent, & ſur une imagination forte, & les mettre en mouvement, car dans le fond c'eſt à cela que le tout ſe réduit". Spenſer examine dans le Chapitre quatriéme, ce qu'on alléguoit de la *ſainteté éminente* de quelques prétendus Prophétes modernes, & il obſerve (4), *qu'il n'y a rien dans* (4) P. 69. *un ſi fait de plus fauſſes idées que de la Sainteté*; qu'il n'eſt que trop ordinaire de la faire conſiſter, à participer au Sacrement avec un air grave & concentré, à viſiter une Chaſſe, à pratiquer certaines dévotions extatiques, à ſe ſervir d'un lan-

Syneſ. de Regno. p. 9.

Docteur en Théologie, & en 1667 il fut élu Principal du Collége du Corps de Christ (*a*). En 1668 il publia à Cambridge sa Dissertation Latine sur l'*Orim* & le *Thummim*. En 1674 il fut Vice-Chancelier de l'Université de Cambridge, & en cette qualité il harangua, le 3 Septembre, le Duc de Montmouth, qu'on installa ce jour-là Chancelier de l'Université, à l'Hôtel de Worcester [*C*]. Le 29 Septembre 1677 il fut installé lui-même Doyen d'Ely (*b*). En 1685 il donna à Cambridge in-folio fon fameux Ouvrage singulier & de phrases extraordinaires, à employer, en parlant du Sauveur, des épithètes affectueuses, à déclamer avec beaucoup de zèle contre certains noms odieux, tels que sont ceux d'Hérésie, d'Antechrist, & de Superstition, à regarder avec mepris ceux qui ne sont pas du même caractère, à pratiquer quelques austérités corporelles : *Il n'est donc pas tout-fait de fondre notre foi à une prophétie, sur ce qu'on débite de la sainteté du Prophète. D'ailleurs il n'y a pas de gens plus sujets aux illusions sur ce sujet, que les personnes qui ont du goût pour la dévotion, & d'ailleurs elles ont l'imagination forte, & elles font d'un tempérament susceptible, & d'un esprit un peu borné; des gens de cet ordre ne peuvent manquer de se remplir la tête d'imaginations bizarres & extravagantes, par une dévotion indiscrète, en se livrant à des pensées sombres, à un recueillement forcé, à des méditations trop fortes, à des excès de zèle & de ferveur perpétuels, à des jeûnes & des veilles déraisonnables, & en se privant des récréations innocentes; sur-tout s'ils joignent à tout cela une étude continuelle de quelques prophètes & visions obscures de l'Ecriture Sainte, qui ne sont propres qu'à exercer les Savans.* „ Ce sont ces excès de dévotion & de ferveur * qui ont produit tant de prétendus Prophètes, & de Visionnaires dans les Maisons religieuses de l'Eglise Romaine; qui nénmoins a affez peu de prudence pour citer ces cerveaux félés en preuve de cet esprit de Prophétie, qu'elle prétend qui réside encore dans son sein. D'ailleurs ç'a toujours été la Politique du Diable, de porter les coups les plus dangereux à l'Eglise, par le moyen de ceux qui passent pour les plus dévots. Il fait que les gens de bien se laissent plus aisément attirer par ceux qui paroissent leur ressembler, que par d'autres; & l'erreur propofée par un homme pieux s'insinuera plus aisément, que la vérité prêchée par un Profane. Delà vient que parmi les quatre choses, qui, selon les Juifs, ruinent le monde, ils comptent un *homme pieux, qui est insensé*. Peut-être Dieu permet-il que cela arrive, pour que les hommes apprennent à le reconnoître pour le seul maître de leur foi, & à ne point accorder aux plus fages & aux plus vertueux de leurs semblables un hommage qui n'est dû qu'à lui seul. Les Prophètes que ſont pas plus exempts d'erreurs & d'imaginations, qu'ils ne le ſont de la fiévre ou des infirmités de la vieilleſſe. On nous dit encore, que pluſieurs de ces prétendus inſpirés, ſont ſcellés *par le dix-ſept fingulier Esprit de St. Eſprit*. Leurs lévres ſemblent avoir été touchées *d'un Charbon pris de deſſus l'Autel*, tant ils s'expriment avec ferveur, & en termes conformes à ceux de l'Ecriture, ſans préparation & ſur le champ, en parlant à Dieu. . . . . Je répons, que cette dévote ardeur, & les effets qu'elle produit, préviennent extrêmement les eſprits, & leur donnent de grandes idées de ceux en qui on les apperçoit, on les regarde comme un témoignage que Dieu rend à la perſonne même & à ſon obiation, de même que le feu qui deſcendoit du Ciel pour conſumer les victimes. David George acquit la réputation de Prophète principalement *affiſtus ac ardenti in ſpecies terræ ad Deum fundendi ſtudio*; l'on peut cependant expliquer tous ces extraordinaires Phénoménes par des principes purement méchaniques; ce ſont généralement les effets d'un tempérament vif & ardent, qui ſe répand en expreſſions coulantes, qui ont une teinture de dévotion, & du langage de l'Ecriture. Quand il y a *une facilité naturelle dans l'eſprit*, naturalis quædam animi mobilitas, que Quintilien demande pour parler bien ſur le champ, il eſt en état de paſſer rapidement & avec aiſance à de nouvelles Idées, & de trouver de nouveaux tours; cette facilité ſoûtenue, ou plutôt produite par des eſprits vifs & actifs, égale & ſurpaſſe même quelquefois ce qui naît de la méditation & de la réflexion. Une chaleur modérée, dans laquelle les eſprits coulent vers leur ſource naturelle, les vitaux vers le cœur, les animaux vers le cerveau, mais qui en rend le cours plus vif, quoiqu'il ſoit réglé, une telle chaleur, dis-je, communique à la perception quelque chofe de plus fin, rend les images des objets plus diſtinctes, & les fait ſaiſir avec plus de force & par conſéquent alguiſe pour ainſi dire l'intelligence, & fournit les expreſſions coulantes avec plus de facilité. C'eſt par cette raiſon, que les anciens Orateurs attribuoient au ſecours de quelque Divinité, l'heureux ſuccès & l'éloquence des Diſcours qu'ils ſaiſoient ſur le champ & ſans méditation; mais Quintilien en aſſigne judicieuſement pour cauſe, la chaleur & le mouvement des eſprits, par le moyen deſquels l'Ame entre toutes les Opérations. Voici les propres termes de Quintilien : *Ji quem calor ac ſpiritus tuli, frequenter accidit ut ſucceſſum extemporanem conſequi cura non poſſit: Deum tunc adſuiſſe veteres Oratores alebant; ſed vaio manifeſta eſt, non bene conceptâ affectûs & recentes rerum imagines continuo infuſtu fervatur, quæ nonnunquam mora ſtyli refrigeſcunt, & diutius non reuertuntur.* . . . Quintilien donne ici une très-bonne raiſon de l'heureux ſuccès *des impromptus* de ces Orateurs, qui en avoient de ſi grandes idées que *Dion Cocon.* ou parler par *inſpiration* ſi étoit l'expreſſion ordinaire dont ils ſe ſervoient, pour marquer cette façon de parler coulante, pathétique, & bien liée, où les termes répondoient exactement aux penſées. L'eſprit qui inſpire nos Orateurs ſacrés, & qui leur donne une éloquence ſi victorieuſe, eſt aſſez de la même eſpéce, que celui qui inſpire les autres Orateurs; un feu naturel de tempérament, mis en mouvement par quelque ſentiment ſuperficiel, & ſoûtenue par une abondance d'expreſſions convenables, que l'étude & l'habitude leur ont rendu familiéres. Car nous trouvons que des gens de fort mauvais mœurs, *Ignace* (5), *Hacket* (6) & d'autres, ont été fameux pour cette Eloquence & cette ferveur ſacrée; plusieurs de ces Orateurs ont avoué, qu'ils ſe ſentoient froids & glacés quand ils étoient dans leur Cabinet, mais qu'ils ſe ſentoient entraînés, & voguoient à pleines voiles, quand ils parloient devant une aſſemblée (7), parce que l'envie de plaire les animoit, & leur inſpiroit ce feu ſi néceſſaire pour parler bien. Ces gens-là ſont, ſelon l'expreſſion de Horace, *Deſcripti ſerui, plein du Théatre*, ou pour mieux dire de vrais Comédiens, ſenſibles aux applaudiſſemens; & par cette raiſon ils ſe ſurpaſſent en public, mais ils ſont froids & indifférens, quand rien de ſemblable ne les excite. C'eſt ce feu naturel, & cette ardeur, qui anime nos Prophètes tant vantés, & ce feu allumé & échauffé qui a par un *ἀγνὸν ὕδωρ* (c'eſt le nom que Longin donne à la vapeur terreſtre qui inſpiroit la Pythie) c'eſt-à-dire par la vapeur enthouſiaſtique, d'une mélancholie échauffée, ne peut manquer de ſe répandre en diſcours animés & pleins de ces traits ſublimes d'une Eloquence divine, qui ſemblent partir du même Eſprit qui inſpiroit les Prophétes: il ſuffit qu'ils ſoient excités par une vapeur plus groſſiére, que celle qui inſpire nos Poëtes ordinaires, dont les traits les plus heureux paſſent pour être l'effet de nouveaux eſprits, ce qui fait qu'ils eſtiment en général que le vin eſt le moyen le plus efficace de mettre en train la veine Poëtique. D'ailleurs les prétendus Prophétes ont un grand avantage ſur d'autres, pour imiter vivement l'Enthouſiaſme, en ce que leur imagination eſt échauffée par de plus grands objets. Tout ce qu'il y a de plus frappant dans la Religion, Dieu, le Ciel, l'Enfer, la gloire de la nouvelle Jéruſalem, certaines viſions Prophétiques, ont été devenu familiers à leur imagination ſuſceptible, leur eſt préſent d'une façon diſtinéte & qui les affecte: l'imagination ainſi excitée & miſe en mouvement par les objets les plus frappans, ne peut que produire du ſentiment, & des mouvemens des expreſſions, qui aſſortiſſent à ces objets auquels elles doivent leur origine. C'eſt par cette raiſon, que Quintilien (8), conſeille à ceux qui veulent acquérir le talent de parler ſur le champ d'une maniére aiſée & touchante, que les Orateurs de ſon tems ambitionnoient extrêmement, il leur conſeille, dis-je, de remplir bien leur imagination de l'image des choſes dont ils voudront parler; par exemple ſi l'on a deſſein de parler d'un meurtre, il faut ſe remplir l'imagination de ce qu'il y a d'affreux dans le ſpectacle d'un homme ſanglant & noyé dans ſon ſang, & ſe repréſenter tout ce qu'il y a de noir dans les circonſtances, pour exciter le ſentiment, & par-là même animer l'expreſſion".

[*C*] *Il harangua le 3 Septembre le Duc de Monmouth, qu'on inſtalla ce jour-là Chancelier de l'Univerſité, à l'Hôtel de Worcester.*] Il s'exprima en ces termes.

„ Avec la permiſſion de Votre Grandeur.

„ Nous ne venons pas ici dans la penſée vaine, que nos diſcours & notre Cérémonial puiſſent faire quelque honneur à Votre Grandeur; vos grandes actions n'ont cet acquis tant de gloire au dehors, & vos grandes qualités & vos vertus vous ont gagné à un tel point les cœurs au dedans, que nous pouvons former auſſi peu le deſſein d'ajoûter un nouveau luſtre à un ſi grand nom, que nous en avons peu le pouvoir; nous ne venons pas non plus pour donner quelque appui à la fortune de Votre Grandeur, pour qu'à la faveur de nos nombreux ſuffrages réünis elle agiſſe plus vivement contre le zéle & l'envie d'une multitude abuſée. Votre Grandeur a le bonheur de jouïr d'une fortune, dont la ſolidité égale celle de ſa vertu; ſunbiabie au Soleil, qui quelqu'il ſe meuve dans la plus haute region, n'eſt point expoſé aux plaintes des autres créatures, & les réjoüit au contraire par la lumiére, Votre Grandeur attire l'hommage & les cœurs de tout le monde. Nous ne cherchons pas auſſi à faire une eſpéce de trafic de nos louanges, ni de donner quelque bonne opinion de nous à Votre Grandeur, par les traits d'un peu d'éloquence; nous n'avons pas beſoin d'employer l'artifice & les charmes pour produire une affection aiſée & vive; puiſque nous ſommes aſſez heureux pour avoir à préſent un Chancelier, dont l'ame n'eſt pas moins élevée que ſon rang, dont les ſentimens ſont auſſi nobles que les Arts & les Sciences, dont il eſt le Protecteur; c'eſt dans cette confiance que nous approchons de l'Hôtel de Votre Grandeur, comme d'un Temple, non pour flatter, mais pour nous acquitter d'un devoir, & pour témoigner notre joie. Et comme nous n'avons rien de meilleur, nous nous offrons nous-mêmes à Votre Grandeur, pénétrés d'une juſte reconnoiſſance de la bonté qu'elle a de nous recevoir ſous ſa protection & de nous honoret de ſes ſoins, d'engager

(*a*) Le Neve *Faſti Eccl. Anglic.* p. 418.

(*b*) Ibid. p. 72.

(5) *Interdum ſtabat ut potens interſacrificia vanitis ardentibus affluentes; ut omnes partes corporis exudaverunt; facilem inſpirationem purpura tuebatur.* Vit. & Glor. S. Ignat. per Anon. c. 9.

(6) Bp. Co. Biograph. Eccleſiaſtica, p. 214.

(7) *Extemporalis affio Auditorum frequentia, ut mihi accidere ſolet, ſæpe ſecundos impetus augent placendi cupido vel opinio.* Quintil. Lib. X. c. 7.

(8) *Inſt. Orat. L. VI. c. 2.*

* *De malitia in religione & auſteritate vitæ contra ſtitutis incredibilia fere ſunt, quæ illorum teſtimonio referuntur apud divi.* Gerſon de Diſt. Vere. Vit. a Falſ.

† Spanheim *de Orig. & nabapt. Sect.* 24.

‡ *Inſtit. Orator.* Lib. X. c. 7.

§ V. Franciſc. Ferr. *de Eccleſiaſt. Orator.* L. III. c. 14.

(c) Réimprimé à Leipzig en 1705. [Mais auparavant à la Haye en 1688 in-4. *Rem. du Trad.*]

vrage, intitulé *De Legibus Hebræorum Ritualibus & earum Rationibus Libri* (*c*); qu'il augmenta dans la ſuite conſiderablement, y ayant même ajoûté un quatriéme Livre. L'Archevêque Tennifon laiſſa ſes papiers à l'Univerſité de Cambridge, comme il paroît par cet Article du Teſtament de ce Prélat. „ Je „ donne & légue à l'Univerſite de Cambridge tous les droits que j'ai à l'Ouvrage imprime *De Legibus* „ *Hebræorum*, & aux Manuſcrits qui ſont relatifs à ce Livre, mentionnés dans le Teſtament du feu „ Docteur Jean Spenſer, leſquels j'ai fait mettre en état de voir le jour, mais que la mort du Docteur Mort- „ lock & d'autres accidens ont empêché de paroître. Je légue auſſi à la ſuſdite Univerſité la ſomme de „ cinquante Livres Sterl. pour contribuer aux fraix de l'impreſſion". Mr. Léonard Chappellow, Bachelier en Théologie, Aggrégé du Collége de St. Jean, & Profeſſeur en Arabe à Cambridge, entreprit de donner une nouvelle Edition de cet Ouvrage, avec les Additions de l'Auteur, & la publia à Cambridge en 1727 en deux Volumes in-fol. [*D*]. Le grand principe de notre Auteur, qui cherche l'Origine

„ ſes vertus & ſon crédit pour notre bonheur avenir; cet „ eſpoir nous touche d'autant plus vivement & nous cauſe „ d'autant plus de joie, que la mémoire encore récente de „ la foule de malheurs dont nous avons été accablés, nous „ y rend plus ſenſibles. Nous n'avons pas oublié ces tems „ calamiteux, où l'une des Univerſités ſouffroit, & où celle „ que Votre Grandeur met en ſûreté aujourdhui couroit riſ- „ que de périr; Il ne nous eſt pas difficile de nous ſouvenir „ du tems où nos Robes & nos Ornemens étoient anti- „ chrétiens, où nos Chartres & nos Priviléges ſervoient au „ triomphe de nos envieux Voiſins: où *profeſſer l'ignorance* „ *étoit non ſeulement un caractére de Philoſophe, mais de Théolo-* „ *gien, où l'on ſe rendoit ſuſpect en parlant raiſon, & où l'on* „ *paſſoit pour Hérétique en la défendant*; mais la bienveillance „ toute ſinguliére de Votre Grandeur, & l'intérêt qu'elle „ veut bien prendre en nous, nous met à l'abri de la crain- „ te d'un nouvel orage, & aſſure l'Univerſité de Cambridge „ notre Mére, qu'il ſera à préſent difficile à ſes Ennemis de „ prévoir le terme où elle finira, comme il l'eſt à ceux qui „ l'aiment d'aſſigner ſa premiére origine; nous ne pouvons „ douter que nous ne jouiſſions dans la ſuite réellement & „ de fait des Priviléges que nous avons eus ci-devant aſſez „ ſouvent, mais que nous ne poſſédions qu'en parchemin & „ en imagination; nous avons auſſi peu ſujet de doutes, que „ les Arts & les Sciences ne faſſent des progrès & ne fleuriſ- „ ſent, puiſque Votre Grandeur, tel que Pallas, eſt le grand „ Protecteur des Arts comme des Armes. L'avancement des „ Sciences & des Arts eſt l'occupation la plus noble, & „ l'objet ordinaire de tous les Peuples policés, en tems de „ paix; & le caractére de Votre Grandeur nous perſuade „ ſans peine, qu'elle ne ſe diſtinguera pas moins dans la Paix „ que dans la Guerre, & qu'elle eſt auſſi habile à concevoir „ & à faire des Conquêtes dans le Monde intellectuel, que „ dans le Monde ſenſible & matériel. Dans l'heureuſe per- „ ſpective de tant de bonheur, nous ne pourrions eſpérer de „ pardon de Votre Grandeur, & nous pardonner à nous-mê- „ mes, ſi nous ne nous courbions pour baiſer la main qui „ nous le procure. Du reſte nous nous flattons, de man- „ quer moins à la bienſéance, en fatigant encora quelques „ momens Votre Grandeur, que ſi nous gardions le ſilence „ ſur celui qui eſt l'Auteur de votre joie & de la nôtre, „ quoique nous ne puiſſions jamais en dire aſſez ſur ce ſujet.

„ La Lettre de Sa Majeſté eſt la Charte dont nous te- „ nons notre bonheur préſent, & qui nous procure le plus „ grand honneur auquel la plus haute ambition puiſſe pré- „ tendre; c'eſt à ſa faveur Royale à qui nous devons attri- „ buer les avantages que nous pouvons nous promettre du „ crédit & de la bonté de Votre Grandeur: c'eſt par une fa- „ veur auſſi diſtinguée & non moins ſurprenante que Sa „ Majeſté à pourvu ſagement à l'avancement du Savoir & des „ Connoiſſances dans ſon Royaume, & qu'elle nous a donné „ une parfaite certitude, qu'elle n'a pas deſſein de régner „ ſur un peuple ignorant & ſans mérite; qu'elle ſouhaitte „ *de régner ſur des hommes, d'être le Défenſeur de la Raiſon* „ *auſſi bien que de la Foi, & qu'elle profeſſe une Religion, qui* „ *oſe ſe montrer, non ſeulement dans les lieux où les hommes peu-* „ *vent croire, mais encore dans ceux où ils ſont capables de diſcer-* „ *ner & de juger*. Quant à nous, tout le retour dont nous „ ſommes capables, c'eſt de témoigner notre reconnoiſſan- „ ce d'une faveur ſi ſignalée, & de faire des vœux ſincéres, „ que Votre Grandeur jouiſſe longtems de cette Dignité „ parmi nous, avec une ſatisfaction égale, s'il eſt poſſible, „ à celle que nous avons eué en l'élifant: & que le Gou- „ vernement de Votre Grandeur ait une ſi heureuſe influen- „ ce ſur nos eſprits & ſur nos études, que le Régne de Sa „ Majeſté ſoit accompagné d'une paix auſſi profonde que „ celui de Salomon, & diſtingué au-delà de tous les ſié- „ cles précédens par des hommes illuſtres en ſageſſe & en „ ſcience".

[*D*] *Une nouvelle Edition de cet Ouvrage &c.*] Il tâche de montrer dans ſes Prolégoménes, que le Syſtême des Loix Moſaïques n'eſt point l'effet d'une Volonté arbitraire de Dieu, mais qu'il eſt fondé ſur de certaines raiſons; & que la recherche de ces raiſons, autant que l'obſcurité du ſujet le permet, eſt non ſeulement une choſe permiſe, mais digne d'un Chrétien, & d'autant plus louable, que peu d'Ecrivains ont traité ce point avec l'exactitude, qu'il mérite. L'Ouvrage même eſt diviſé en trois Livres dans l'Edition de 1685, & en quatre, dans celle de 1727. Dans le premier Livre Spenſer poſe d'abord les fondemens des Loix & des Cérémonies Judaïques; il prétend que Dieu donna ces Loix par deux motifs. Le premier, pour guérir les Iſraélites du penchant qu'ils avoient à l'Idolâtrie, qui s'étoit manifeſté, tant pendant leur ſéjour en Egypte, qu'immédiatement aprés qu'ils eurent quitté ce Pays. Or rien n'étoit plus efficace pour les guérir de cette maladie, que la Loi Cérémonielle, qui entretenoit perpétuellement dans les eſprits de juſtes idées de la Divinité, & par la ſévérité du joug de ſes rites domtoit leur obſtination & leur indocilité. La Loi étoit propre à remédier à l'Idolâtrie par huit moyens. 1. En ne propoſant expreſſément que des récompenſes & des peines temporelles. 2. En établiſſant certaines Cérémonies, comme la Circonciſion & le Sabbat, pour des ſignes, qui diſtinguoient les Iſraélites, entant que peuple conſacré à Dieu, des Nations Idolâtres. Sous ce chef, l'Auteur traitant de la *Circonciſion*, diſcute la queſtion, ſavoir, ſi les Egyptiens, chez leſquels ce rite étoit certainement en uſage, l'ont emprunté des Iſraélites, comme on le croit communément, ou ſi les Iſraélites l'ont pris des Egyptiens, comme l'a prétendu le Chevalier Marſham dans ſon *Canon Chronicus*. Pour ce qui eſt du *Sabbat*, le Docteur Spenſer ne croit pas qu'il ait été preſcrit à tous les hommes, mais uniquement aux Iſraélites, & dans la ſeule vuë de perpétuer la mémoire de la Création, & par conſéquent que le quatriéme Commandement n'eſt relatif qu'à l'Oeconomie Moſaïque, & n'oblige point les Chrétiens par rapport au Dimanche. 3. En mettant de la diſtinction entre les Animaux & les Viandes. 4. En affectant pluſieurs rites du Culte à certains lieux, à certains tems, & à certaines perſonnes. 5. En faiſant rendre à Dieu & à ſon Culte, par tous les moyens poſſibles, le reſpect & l'honneur qui leur eſt dû. 6. En introduiſant divers eſpéces de pureté & de ſouillure. 7. En défendant d'une maniére formelle toutes les Cérémonies des Zabéens, comme des ſignes & des occaſions d'Idolâtrie. 8. En réformant, & en faiſant entrer dans le Culte Divin différentes Cérémonies, dont l'obſervation étoit fort ancienne. Le ſecond motif de l'établiſſement des Loix Judaïques, étoit d'être des figures de certains myſtéres, quoique ce ne fût pas là la deſtination de toutes les Cérémonies. 1. Quelques unes ſervoient à figurer des choſes Céleſtes. 2. La Loi Moſaïque renferme divers ſecrets Philoſophiques. 3. Les Inſtitutions Cérémonielles ſont un type des myſtéres de l'Evangile, & quelques-unes ſervoient à perpétuer la mémoire de certains événemens. Après avoir éclairci tous ces Articles, l'Auteur traite dans un *Appendix*, des moyens extraordinaires que Dieu a employés pour abolir l'Idolâtrie; & il obſerve que ce fut dans cette vuë que Dieu conduiſit les Iſraélites par le Déſert, & leur y fit paſſer quarante ans, par où il coupa tout commerce avec les autres nations, juſques à ce que ceux qui étoient nés en Egypte, & infectés des Superſtitions de ce Pays, fuſſent péris ou morts. Ce fut dans le même deſſein que Dieu opéra des Miracles en Egypte & dans le Déſert; qu'il ordonna la peine de mort contre l'Idolâtrie: la deſtruction des Cananéens, qui l'avoient portée aux plus honteux excès; & qu'il ſuſcita des Prophétes, pour prédire la proſpérité & l'adverſité au Peuple Hébreu. Spenſer a inſéré encore ici une Diſſertation ſur la *Théocratie Judaïque*, où il traite non de cette autorité & de cet Empire Naturel, qui appartient à Dieu en vertu de la Création, & de ſa Toute-puiſſance, mais de cet Empire Civil qu'il avoit ſur les Juifs en vertu d'une alliance ſolemnelle, qui étoit une Autorité vrayement Royale; deſorte que Moyſe, les Juges qui lui ſuccéderent, & les autres Chefs n'étoient que des Lieutenans de Dieu. Spenſer, aprés avoir diſcuté au long l'origine, la forme, & la durée de cette Théocratie, paſſe aux Inſtitutions Moſaïques, auxquelles elle donna lieu. Il fait voir que quelques-unes ſe rapportoient à Dieu, comme à un *Monarque purement Politique*. C'eſt ainſi que le Tabernacle fut bâti pour ſervir de Palais au Souverain immédiat; que l'on établit des Prêtres, pour vaquer continuellement au ſervice de Dieu, comme d'un Roi Politique, qu'il avoit ſa Table ſervie; & que dans l'intérieur du Sanctuaire étoit un Oracle, qu'on conſultoit, & qui rendoit des réponſes. D'autres établiſſemens ſe rapportoient à Dieu, comme à un Roi Céleſte, fort au-deſſus des Monarques de la Terre: l'Auteur met dans cette Claſſe les Cérémonies & les Vaſes du Tabernacle, que Moyſe régla de façon que les Juifs devoient non ſeulement révérer Dieu comme leur Roi, mais adorer leur Roi comme Dieu. C'étoit par cette raiſon que le Tabernacle fut oint & orné de Chérubins, pourvu de Vaiſſeaux pour les ſacrifices, & pour offrir l'encens &c. D'autres Inſtitutions ſe rapportoient à Dieu comme à un Roi Guerrier, l'*Etendart des Armées*; le peuple fut diviſé en quatre Corps généraux, & le Camp diſpoſé dans un ordre militaire; l'Arche fut enrichie de Chérubins, & comme le principal ſignal pour marcher au combat. En ſuivant cette idée, le Docteur remarque que le Tabernacle, entant que Palais, appartenoit à Dieu comme Roi Politique; entant que Temple portatif, comme à un Roi Céleſte; & entant que Tente, comme à un Roi Guerrier. Dans le *Livre ſecond*, il traite avec étendue des Loix Moſaïques, aux-

gine des Cérémonies Judaïques dans les Coutumes & les Pratiques des Nations Idolâtres, dont les Iſraélites étoient environnés, a été attaqué par divers Auteurs, & entre autres par Mr. Samuel Shuckford (*d*), dont nous rapporterons les Remarques ci-deſſous [*E*]. Le Docteur Spenſer, après avoir paſſé ſa vie dans l'application la plus ſoutenue à l'étude, mourut le 27 Mai 1693 âgé de ſoixante-trois ans, & fut enterré dans la Chapelle du Collége du Corps de Chriſt. Depuis cet Article dreſſé, on a reçu l'Extrait d'une Lettre, datée de Cambridge le 25 Février 1738, adreſſée au ſavant Docteur Alvred Clarke Doyen d'Exeter, conçu en ces termes. „ J'allai hier voir Mr. Trevor à Grandcheſter, pour apprendre „ d'elle quelques particularités du Docteur Spenſer, ſon ancien maître. Elle me dit, qu'il ſe levoit ordinairement à cinq, ou au plus tard à ſix heures du matin, & qu'il ſe couchoit à dix. Il étudioit „ principalement durant la matinée. Il avoit peu de liaiſons, ſes principaux amis, dont elle ſe ſouvient, „ étoient les Evêques Tenniſon, Moore, & Greene. Il étoit grand mangeur, & en même tems fort „ charitable & hoſpitalier. Le ſeul exercice qu'il faiſoit, étoit celui de tirer une cloche ſans battant. „ Quelque tems avant ſa mort il acheta un cheval, dont il ne ſe ſervit point. Il mourut d'un aſthme, „ auquel il étoit fort ſujet. Il laiſſa au Collége de Bennet une Terre de deux-cens Livres St. de rente, „ ſituée à Elmington, ſous la Paroiſſe d'Oundle dans la Province de Northampton. Le Docteur Beaumont,

(*d*) *Hiſt. du Monde Sacr. & Profane* T. I. p. 195.

auxquelles les Rites des Zabéens (nom ſous lequel il comprend tous les anciens Idolâtres) donnérent lieu, & que Dieu preſcrivit comme un préſervatif contre les Superſtitions & l'Idolâtrie des Zabéens. Il entre dans le détail du nom, de l'antiquité, des Livres, & des Rites des Zabéens; & obſerve enſuite, que Dieu preſcrivit un grand nombre de Loix & de Cérémonies, non ſeulement différentes de celles de ces Gentils, mais diamétralement oppoſées; & il fait l'énumération de ces Loix, qu'il explique en même tems. Il a joint à ce ſecond Livre une Diſſertation ſur le fameux paſſage des Actes, XV. 20. où l'on preſcrit aux Proſélytes ſortis du Paganiſme, quoiqu'affranchis du joug de la Circonciſion & de la Loi, *de s'abſtenir des ſouillures des Idoles, de la Poüillardiſe, des Bêtes étouffées, & du Sang.* L'Auteur donne d'abord le vrai ſens de ce Decret, & réfute enſuite les ſentimens des autres, tant de ceux qui croyent que les fameux Préceptes de Noé ſont compris dans ce Decret, que de ceux qui penſent qu'il fut fait par complaiſance pour le zéle, que les Juifs avoient pour toutes les inſtitutions Moſaïques, & qu'on preſcrivit aux Gentils ces quatre points, pour gagner les Juifs, en attendant que la Liberté procurée par Jéſus-Chriſt, qui affranchit du Joug de la Loi, fût mieux connue. Il s'attache enſuite à confirmer ſon opinion, qui eſt que ces quatre choſes ne furent défendues par le Decret des Apôtres que parce qu'elles avoient été des occaſions, des actes, & des ſignes d'Idolatrie, & qu'elles tenoient un rang conſidérable parmi les rites & les inſtitutions du Paganiſme; par conſéquent les Chrétiens ſortis du Paganiſme devoient s'en abſtenir. Dans le troiſiéme Livre, l'Auteur examine les Cérémonies, qu'il croit avoir été adoptées du Paganiſme. Il bâtit ici ſur ſon grand principe, que Dieu pour remédier à l'Idolâtrie, d'une façon indirecte, a fait entrer dans le Syſtême des Loix Moſaïques pluſieurs rites, conſacrés depuis longtems parmi les Payens, rites frivoles en eux-mêmes, mais tolérables, & propres à figurer tel ou tel myſtére. Il appuye ce ſentiment par des Autorités divines & humaines, par des preuves & des exemples, dont il en rapporte huit principaux; l'établiſſement du Tabernacle, celui des Cornes de l'Autel, celui des Habits Sacerdotaux, & de la conſécration des Cheveux, celui du feſtin du Sacrifice, la célébration des Fêtes ſolemnelles, l'oblation des Prémices & des Dîmes. Après avoir établi dans ſa premiére Diſſertation, ſon Hypothéſe en général, & avoir répondu aux Objections qu'on peut y faire, il l'explique plus en détail, & il prend pour fondement de tout ce qu'il dit, ces paroles de St. Chryſoſtôme, dans ſa *VI. Homélie ſur St. Matthieu.* „ Ne penſez pas „ qu'il ait été indigne de Dieu d'appeller les Mages par le „ moyen d'une Etoile, car vous condamneriez par-là même „ tous les ſacrifices, les purifications, les Néoménies, l'Arche même & le Temple des Juifs; puiſque tout cela a dû „ ſon origine à l'ignorance des Nations Payennes. Dans le „ *quatriéme Livre*, le Docteur Spenſer examine les Rites & les Coutumes que les Hébreux avoient empruntés des Gentils, & que Dieu n'avoit ni commandés ni inſtitués nulle part, que l'on ſache. Il a ajoûté à ce Livre une Diſſertation ſur les Phylactéres des Juifs; il prétend qu'ils prirent trop littéralement un ordre qui ne leur fut donné, Deut. VI. 6. 8. que dans une vuë purement ſpirituelle & morale. Cela leur ſervit de prétexte ou d'excuſe d'emprunter des Payens cette eſpéce d'Amulétes, qui portent en Grec le nom de *Phylactéres*, & ceux de *Tzaphoth* & de *Thephillim* en Hébreu.

[*E*] *Dont nous rapporterons les Remarques ci-deſſous.*] „ De tout ce que je viens de dire, *ce ſont les termes de Mr. Shuckford*, il ſuit que dans les premiers tems les Hommes étoient tous d'accord ſur la Religion; & l'on trouve dans „ celle des Payens, même après qu'elle fut corrompue, „ quelques principes & quelques pratiques, qui peuvent nous „ perſuader que la Religion de tous les peuples étoit originairement la même. Par-tout on offroit des ſacrifices, & „ quoique la maniére de les offrir fût altérée peu à peu par „ diverſes Cérémonies & Inventions humaines, on peut dire „ pourtant qu'en général les Payens offroient la même eſpéce de ſacrifices, que Dieu avoit preſcrit à Noé, à Abraham, & à ſes autres fidéles Serviteurs. Les Payens offroient des Sacrifices expiatoires pour faire propitiation „ pour les péchés; des Sacrifices de Priére, pour obtenir du „ Ciel des faveurs extraordinaires. Ils avoient auſſi leurs „ vœux & leurs oblations. On trouve divers exemples de tout „ cela dans Homére, & dans pluſieurs autres Auteurs Payens. „ Il y avoit auſſi des Prêtres établis pour offrir les ſacrifices. „ Car après la fondation des Sociétés, il fut auſſi néceſſaire „ d'avoir des Sacrificateurs publics, qu'il l'étoit d'en avoir „ de particuliers pour les familles. Nous en trouvons des „ exemples chez les Adorateurs du vrai Dieu, comme chez „ les Idolâtres. Melchizédek à Salem, & Anlus à Delphes, „ étoient en même tems Rois & Sacrificateurs; & lorſque „ les Iſraélites formérent un Corps de nation, Dieu lui-même voulut qu'ils euſſent un Sacrificateur national. Cependent les Payens conſervérent pendant longtems l'ancien „ établiſſement, par lequel le Chef de chaque famille étoit „ le Prêtre & le Sacrifieſteur de ſa famille; comme on peut „ le prouver par les fêtes qu'ils célébroient en particulier, „ & qui ne regardoient point le Public, ni par conſéquent „ les Miniſtres publics de la Religion. Ainſi nous apprenons d'Homére, qu'Eumée, qui gardoit le troupeau d'Ulyſſe, fit la fonction de Prêtre, dans le ſacrifice qu'il offrit, lorſqu'Ulyſſe étoit chez lui, déguiſé en pauvre Voyageur. „ Il y a lieu de croire auſſi, qu'au commencement on ne „ ſacrifioit que les animaux, que Noé appelle nets; car ſuppoſant qu'il n'y avoit d'animaux mondes, que ceux qué „ j'ai indiqués ci-devant, ſavoir le gros & le menu bétail, „ c'étoient préciſément ces animaux-là que les Payens avoient coutume de ſacrifier anciennement. Il eſt vrai que „ dans la ſuite la Superſtition, qui augmenta toujours, ajoûta „ une infinité de choſes dans toutes les parties de la Religion. „ Cependant parmi les Arabes, *les Amis de Job offroient des* „ Taureaux & des Béliers en holocauſte, & les Moabites en „ faiſoient de même du tems de Moyſe; & les ſacrifices ordinaires, dont Homére fait mention, ſont ἑκατόμβαι ταύρων τε καὶ ἀρνῶν, des Hécatombes de Taureaux ou de Chevres, ou bien ἀρνῶν ἀργέντων τελείων, des Agneaux & des „ Chévres ſans tache. Achille offrit de tous ces animaux enſemble, craignant d'oublier ceux qui pouvoient être néceſſaires pour appaiſer la colére d'Apollon; ce qui nous „ fait aſſez comprendre que c'étoient les ſacrifices ordinaires, & les plus en uſage. A l'égard des Cérémonies qu'on „ obſervoit alors, nous ſavons ſi peu de choſes de celles „ qui étoient obſervées dans la véritable Religion, & on y „ fit tant de changemens & tant d'additions dans les fauſſes „ Religions, qu'il eſt impoſſible de les compater enſemble „ avec beaucoup d'exactitude. Nous pouvons aſſurer cependant, que les deux Cérémonies, dont j'ai parlé, celle de „ ſe laver, & celle de changer de vêtement, avant que d'approcher de l'Autel, étoient généralement obſervées par les „ Payens, dans toutes les parties de leur Culte religieux. Cela ſe prouve par les témoignages de pluſieurs Auteurs, „ qu'on pourra voir dans la Diſſertation de Spenſer ſur les „ *Purifications* des Anciens. Il y a deux vers de Tibulle, où „ il décrit ces deux Cérémonies d'une maniére ſi ſemblable „ à l'ordre que Jacob donna à ſa famille, que je les rapporterai ici comme un exemple de ce qu'on pourroit „ citer ſur ce ſujet.

„ *Caſſa placent Superis, pura cum veſte venite,*
„ *Et manibus puris ſumite fontis aquam.*

„ Il eſt remarquable que quelques Savans, & particuliérement Spenſer, ont trouvé tant de rapport entre les anciennes Religions des Payens, & celle que Dieu lui-même inſtitua, qu'ils en ont conclu, qu'à pluſieurs égards Dieu, „ par condeſcendance pour les hommes, avoit bien voulu „ leur ordonner des Cérémonies & des Pratiques, auxquelles „ ils étoient déjà accoutumés. Cette conſéquence eſt ſans-doute très-fauſſe, & c'eſt la grande erreur, qui régne „ dans tous les Ouvrages du ſavant Spenſer. J'avoue que „ l'ancienne Religion des Payens s'accorde, en pluſieurs „ points, avec les Ordonnances & les Cérémonies que Dieu „ établit dans la Religion qu'il donna à Abraham, & qu'il „ renouvella enſuite par le miniſtére de Moyſe. Cependant „ cela ne prouva pas que ces Cérémonies ayent été imitées „ des Payens, mais plutôt que les Payens les ont tirées de „ la Religion d'Abraham, & de celle des Juifs. Car il me „ ſemble qu'on peut faire une remarque, qui, autant que „ j'ai pu l'examiner, rend raiſon de tous les exemples que „ Spenſer allégue: c'eſt qu'il ne peut montrer aucune Cérémonie, qui ait été commune à la véritable Religion & aux „ fauſſes, qu'on ne puiſſe prouver avoir été pratiquée par „ Abraham ou par Moyſe, ou en général par les Adorateurs „ du vrai Dieu, avant qu'elle ait été en uſage chez les „ Payens".

„ mont, Profeſſeur Royal en Théologie, fit ſon Oraiſon funébre. Voici l'Epitaphe, gravée ſur ſa „ tombe.

Hic Jacet
Qui magnam adeo ſui
Apud Bonos, & Rempublicam literariam
Reliquit deſiderium,
Vir rariſſimæ Munificentiæ
Pariter ac Eruditionis,
Johannes Spencer, S. T. P.
Eccleſiæ Elienſis Decanus,
Archidiaconus Sudburienſis,
Et hujus Collegii Præfectus:
Qui obiit 27 *die Maii*
Anno. { *Dom.* 1693. / *Ætatis* 63. / *Præfecturæ* 26.

SPINCKES (NATHANAEL) nâquit à Caſtor dans la Province de Northampton, vers la fin de l'année 1653, du Révérend Mr. Edmond Spinckes, & de Marthe, fille aînée de Mr. Thomas Elmes de Lilford dans la Province de Huntingdon. Nathanael étoit l'aîné des garçons qui vécurent, ayant eu trois frérs & une ſœur, & il hérita du bien-fonds que ſon pére poſſédoit à Warmington. Il fit ſes études claſſiques ſous Mr. Morton, Curé de Haddon dans la Province de Huntingdon: en 1669 il entra dans le Collége de la Trinité à Cambridge, ſous la direction de Mr. Bainbrigg, & l'année ſuivante il fut immatriculé. Aprés la mort de ſon pére, comme ſa fortune ne lui permettoit pas de pouvoir, ſelon les Statuts, eſpérer quelque avancement dans ſon Collége, il paſſa dans celui de Jéſus en 1672. Cette même année il fut reçu au Noviciat pour une place d'Etudiant de la fondation de Mr. Tobie Ruſtad, & l'année ſuivante il entra en poſſeſſion. En 1673 il fut reçu Bachelier-ès-Arts, & en 1677 Maître. Le Docteur Compton, Evêque de Londres, lui conféra le Diaconat, dans ſon Palais Epiſcopal, le 21 Mai 1676; & le Docteur Barlow, Evêque de Lincoln, lui donna l'Ordre de Prêtriſe, en 1678, dans l'Egliſe de Ste. Marguerite de Weſtminſter. Mr. Spinckes demeura quelque tems, en qualité de Chapelain, chez le Chevalier Richard Edgcomb, de Mount Edgcomb, dans la Province de Devon. Il officia à Petersham dans la Province de Surrey, pendant les années 1679 & 1680, & devint alors Chapelain du Duc de Lauderdale, ce qui le mit en grande liaiſon avec le Docteur Hickes, ſon Collegue. Aprés la mort du Duc il ſervit l'Egliſe de St. Etienne Walbrook, à Londres, pendant deux ans, en qualité du Curé & de Prédicateur. Au mois de Septembre 1685 le Doyen & le Chapitre de Péterborough le pourvurent de la Cure de Peakirk cum Glynton dans la Province de Northampton; & comme le Siége de Péterborough étoit vacant, il fut confirmé par le Docteur Sancroft, Archevêque de Cantorbery. Pendant qu'il fut Recteur de cette Cure, il épouſa Dorothée, fille de Guillaume Rutland, Bourgeois de Londres, qui ne lui a ſurvécu que de ſept jours. Le 21 Juillet 1687 il fut inſtallé Prébendier de Salisbury, en la place de Mr. Timothée Morton, qui avoit réſigné ſa Prébende, dont le titre étoit *Major Pars Altaris*. Le 24 Septembre il fut établi Recteur de St. Martin à Salisbury, ſur la nomination de Mr. François Hill; & la même année, on lui donna le Vicariat de *Stratford ſub Caſtrum* dans la Province de Wilts, dont les appointemens étoient de dix-huit Livres St. par an, qui ſe payoient des fonds de la Cure, qui appartenoit au Doyen & au Chapitre. En 1690 le refus qu'il fit de prêter les nouveaux Sermens, lui fit perdre tous ſes Bénéfices. Il employa ſon loiſir à ſe rendre utile à l'Egliſe & aux Sciences, ayant aidé à divers Ouvrages d'autres perſonnes [*A*], outre ceux qu'il a laiſſés de ſa façon. Entre autres connoiſſances qu'il poſſédoit, il étoit très-habile dans la Langue Saxone, & le Docteur Hickes & lui ſe furent réciproquement utiles dans ce genre de Littérature. Il a compoſé des Ouvrages, qui n'ont jamais paru, mais la poſtérité pourra juger de lui, par ceux qui ſont imprimés [*B*]. Il a publié auſſi quelques Piéces de la façon du Docteur Hickes [*C*]. Mr. Spinckes mourut le 28 Juillet 1727, dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge, & fut enterré dans la Paroiſſe de Ste. Foi, au Nord de l'Egliſe de St. Paul

[*A*] *Ayant aidé à divers Ouvrages d'autres perſonnes.*] Il a eu part aux Ouvrages ſuivans; à l'Edition des *Septante* du Docteur Grabe; au *Repertorium* de Mr. Newcourt; aux *Canons* de Mr. Howel; au *Ciment d'Alexandrie*, du Docteur Potter: aux *Souffrances du Clergé* du Docteur Walker.

[*B*] *La Poſtérité pourra juger de lui par ceux qui ſont imprimés.*] On a de lui. I. *De la Confiance en Dieu: ou Diſcours ſur l'obligation de rejetter tout notre ſoucí ſur Dieu dans tous nos maux; avec une Exhortation à ſouffrir patiemment pour la juſtice.* Sermon ſur 1 Pierre III. 14, 15. Imprimé pour Ketilby en 1696, & une ſeconde Edition pour R. Sare dans Holborne, en 1714. II. *Eſſai contenant le plan d'une Communion Catholique &c. publié par un (prétendu) Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, réimprimé en entier, avec une Réponſe Chapitre par Chapitre. Où l'on fait voir que la Manière dont l'Auteur veut réconcilier l'Egliſe Anglicane avec celle de Rome, eſt trompeuſe, & ſon plan impraticable.* Pour R. Sare, Holborn 1705. III. *Nouvel Examen de ceux qui prétendent à la Prophétie; où l'on montre que leurs prétentions ſont fauſſes & ſans fondement: & où le Chevalier R. Bulkeley & A. Whitro ſont convaincus de mauvais manége, pour ſoûtenir leur impoſture.* Pour R. Sare, Holborne 1710. IV. *Examen & Réfutation des bornes de la Soumiſſion due aux Magiſtrats, établies par Mr. Hoadley.* Part. I. Imprimé pour R. Smith, & W. Taylor 1711. V. *Seconde Partie* du même Examen, Imprimée pour G. Freeman, à la Bible, proche de l'Allée de la Chancellerie, & pour R. Wilkin, à la Tête du Roi, dans le Cimetiére de St. Paul, 1712. VI. *Le Malade viſité, & pourvu d'Inſtructions, de Méditations, & de Prières convenables à ſon état, pour le faire ſouvenir du changement qui doit ſe faire en lui, le ſoutenir dans ſes maux, & pour le préparer à ſon dernier combat avec le Mort, & le mettre en état d'en ſortir victorieux.* Edition premiére, pour Freeman dans Fleetſtreet 1712. Edition ſeconde, pour Taylor, dans Pater-noſter Row. Edition troiſiéme, pour Taylor, 1722. VII. *Véritable état de la Queſtion, où l'on examine à fond la Queſtion mûe dans ſon vrai jour. Par un Membre de l'Egliſe Anglicane.* Imprimé pour George Strahan, dans Cornhill, 1714. VIII. *Recueil de Méditations & de Devotions, en trois Parties.* 1. *Méditations ſur la Création.* 2. *Méditations & Dévotions ſur la Vie de Jéſus-Chriſt.* 3. *Dévotions Journaliéres, & Actions de graces, recuës & corrigées par le Docteur Hickes, & publiées par N. S.* Imprimées pour Midwinter, dans le Cimetiére de St. Paul 1717. IX. *La Queſtion entre l'Egliſe de Rome & celle d'Angleterre éclaircie, où l'on diſcute à fond le grand point de la Suprematie; en forme de Dialogue entre un Catholique-Romain, & un Membre de l'Egliſe Anglicane.* Imprimé pour George Strahan près du Royal Exchange, 1718. X. *Qu'on n'a pas de raiſons ſuffiſantes de rétablir les Prières & les Directions de la premiére Liturgie du Roi Edouard* VI. Part. I. Imprimé pour Jean Morphew, 1718. XI. *Seconde Partie* du même Ouvrage, pour Jaques Bettenham, 1718. XII. *Qu'il n'y a point de juſtes raiſons d'introduire le nouvel Office pour la Communion, ou de la refuſer à ceux qui ne ſe croient pas en droit de rejetter la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, pour l'amour de ce nouvel Office.* Imprimé pour Jaques Bettenham, 1719. XIII. *Examen & Réfutation du Dogme de la Tranſubſtantiation, par les Sens, l'Ecriture, l'Antiquité, & la Raiſon.* Imprimé pour Jean Hooke dans Fleetſtreet, 1719. XIV. *La Compagnon du Cabinet d'un vrai Membre de l'Egliſe Anglicane; ou Manuel complet de Dévotions particuliéres; tiré des Ecrits de l'Archevêque Laud, des Evêques Andrews & Kenn, du Docteur Hickes, de MM. Kettlewell, Spinckes, & d'autres illuſtres Théologiens de l'Egliſe Anglicane, par Mr. Samuel Downes: avec une Preface de Mr. Spinckes.* Imprimé pour Charles Rivington, dans le Cimitiére de St. Paul 1721.

[*C*] *Il a auſſi publié quelques Piéces de la façon du Docteur Hickes.*] On en trouve le détail dans la vie de ce Théologien.

[*D*] *Fut*

Paul de Londres [*D*]. On prétend qu'il a été Evêque parmi les Non-jureurs. Il a survécu à tous ses enfans, à l'exception de Mr. Guillaume Spinckes, & d'Anne, femme de Mr. Antoine Cope.

[*D*] *Fut enterré dans la Paroisse de Ste. Foi, au Nord de l'Eglise de St. Paul de Londres.*] On lit sur un Marbre blanc, l'inscription qui suit.

Depositum
Viri plane Venerandi
Nathanaelis Spinckes A. M.
Ortu Northamtoniensis
Academiæ Cantabrigiensis
Ecclesiæ Anglicanæ Pr. dignissimi
Amicis, Patriæ, Erudito orbi
XXVIII. *Jul.* MDCCXXVII.
Abrepti.
Erat ille ingenio miti,
Vultu placidissimo:
Rem Christianam
Scriptis tuebatur luculentis,
Luculentiori ornabat exemplo;
Ordines antiquorum Patrum
Et Mores & Doctrinam
In nostrum Theologum
Nupero quasi miraculo
Transfusos.
Moritur
Anno ætatis septuagesimo quarto
Iniqua Fortuna non discrucior,
Sed Major,
Proximam huic terram occupat
Dorothea Conjux dilectissima,
Quæ die a Martio mœstitia septima
Socium animam efflavit.

SPOTSWOOD (JEAN) Archevêque de St. André en Ecosse dans le XVII. Siécle, descendoit des Seigneurs (*Lairds*) de Spotswood dans la Province de Merse, ancienne famille noble, & la principale de ce nom. Son Grand-Pére mourut au lit d'honneur, avec le Roi Jaques IV. son Maître à la bataille de Flodden, & son Pére [*A*], Théologien de profession qui étoit Ministre de Calder, & Surintendant des Eglises de Lothian, de Merse, & de Teviotdale, épousa Béatrix Crichton fille du Laird de Lugton, ancien Baron d'Ecosse (*a*). Notre Archevêque nâquit en l'année 1565 [*B*]: il fit paroître dès son enfance un génie extraordinaire, & beaucoup de mémoire, & ses parens prirent grand soin de son éducation, lui ayant fait faire ses études dans l'Université de Glascow, où il fit de si rapides progrès, qu'il reçut les degrés Académiques à l'âge de seize ans. Après avoir étudié à fond les autres Sciences, il s'attacha à la Théologie, & s'y distingua bientôt avantageusement. L'âge & les infirmités ayant mis son pére hors d'état de faire ses fonctions, on jugea que personne n'étoit plus digne de lui succéder dans le Ministére de Calder que son fils, quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans. En 1608 il accompagna, en qualité de Chapelain, Louis Duc de Lenox, dans son Ambassade à la Cour de France, où il alla pour confirmer l'ancienne amitié entre les deux Nations; Spotswood retourna avec la suite de l'Ambassadeur par l'Angleterre en Ecosse. Lorsqu'en 1603 le Roi Jaques I. alla prendre possession de la Couronne d'Angleterre, il fut nommé parmi les personnes les plus distinguées de tout ordre, pour accompagner ce Prince; & la même année Jaques Beaton, Archevêque de Glascow, étant mort, le Roi nomma Spotswood pour lui succéder, & le déclara Membre de son Conseil Privé d'Ecosse: notre Prélat alla encore dans cette même année joindre la Reine Anne, pour l'accompagner dans son Voyage à Londres, & cette Princesse le fit son Aumônier (*b*). En 1610 il présida à l'Assemblée de Glascow, où l'Autorité Episcopale fut rétablie. La même année il se rendit à Londres, par ordre exprès du Roi, avec les Evêques de Brechin & de Galloway, & il fut sacré solemnellement dans la Chapelle Episcopale de Londres, par les Evêques de Londres, d'Ely, & de Bath. Lorsqu'il prit possession de l'Archevêché de Glascow, il en trouva les revenus tellement dissipés, qu'il n'y restoit pas cent Livres St. de rente. Mais il se donna de si grands soins pour le bien de ses Successeurs, qu'il en augmenta considérablement les revenus, sans mécontenter son Diocése; au contraire il s'y fit aimer à un tel point, que les Seigneurs, la Noblesse, & les Habitans de Glascow, le virent partir avec autant de peine, que s'il avoit été leur Ange tutélaire. Après avoir occupé ce Siége onze ans, il fut transféré en 1615 à celui de St. André, & nommé Primat & Métropolitain de toute l'Ecosse [*C*]. L'année suivante il présida à l'Assemblée

(*a*) *Life of Archbishop Spotswood*, prefixed to his *History of the Church of Scotland*. Lond. 1655 in-fol.

(*b*) Ibid.

[*A*] *Son Pére.*] Il fit ses études dans l'Université de Glascow, où il commença par un cours de Philosophie „ dans „ la vue, dit l'*Auteur de la Vie de notre Prelat* (1), de se „ mettre mieux en état de s'appliquer à la Théologie, à laquelle par la direction de l'esprit de Dieu, il se destinoit „ principalement. Mais la Religion étant en ce tems là dans „ une grande agitation dans sa patrie, où la Romaine étoit „ attaquée, & la Réformée persécutée, tellement qu'il n'étoit guére possible de conjecturer quel tour prendroient „ les affaires, il se retira en Angleterre, incertain encore du parti qu'il prendroit, & pour laquelle des deux Religions il se détermineroit; mais la Providence lui procura „ la connoissance familiére de l'Archevêque Cranmer, qui „ l'affermit bientôt dans la persuasion des Vérités qu'il a „ toujours constamment professées dans la suite de sa vie. „ Il retourna en Ecosse vers le tems que le Roi Jaques V. „ mourut: le Comte de Glencairn, auquel il s'étoit attaché, le fit connoître à Matthieu Comte de Lennox: ce „ Seigneur ayant trouvé en lui beaucoup de jugement & de „ sagesse, qualités qui le rendoient propre aux affaires, „ l'employa à négocier auprés de Henri VIII. Roi d'Angleterre, lorsque la France, sur quelques soupçons, l'avoit „ abandonné. La négociation ayant réussi au gré du Comte, il se rendit lui-même en Angleterre, & Spotswood y „ demeura quelques mois avec lui; mais l'envie de revoir „ ses amis, & de jouir de lui-même, le fit revenir en Ecosse. Le Chevalier Jaques Sandilands de Calder, qui avoit „ beaucoup de crédit en ce tems-là, l'ayant connu, l'engagea à accepter la Cure de Calder, qui étoit vacante, à l'occasion des commencemens de la Réforme. Peu après il fut „ nommé Surintendant des Eglises de Lothian, de Merse, „ & de Teviotdale, où il exerça pleinement l'autorité, & „ remplit fidélement les devoirs d'un Evêque, quoique sous „ un autre titre. Car ce n'étoit pas la chose même, mais „ le nom que les premiers Réformateurs rejettoient par caprice, quoique ceux qui sont venus après eux, ayant voulu, comme c'est l'ordinaire par rapport aux erreurs de cette nature, renchérir sur eux, ayent aboli à leur propre „ ruine l'un & l'autre. Il continua à remplir les fonctions „ de son Ministére, avec l'approbation des honnêtes gens, „ jusqu'à sa mort. Il mourut tranquillement le 5 Décembre „ 1585, rassasié de jours, & en laissant une réputation sans „ tache".

(1) Qui est la tête de son *Histoire Ecclésiastique d'Ecosse* de l'Ed. de Lond. 1655 in-fol.

[*B*] *Nâquit en l'année* 1565.] L'Auteur de sa vie rapporte un fait singulier, qui arriva au moment de sa naissance. „ Parmi les Femmes qui se trouvérent dans la chambre, & „ qui n'étoient pas des personnes du commun, il y en eut „ une qui prenant l'enfant entre ses bras, dit aux autres d'un „ ton posé, mais prophétique: *Vous avez toutes sujet de vous réjouir de la naissance de cet enfant, car il deviendra l'appui & la colonne de cette Eglise, & son grand Défenseur.* Je „ n'examinerai point de quel principe vint cette Prophétie, „ ni par quelle voye cette femme fut inspirée; mais on ne „ peut douter que sa prédiction n'ait été accomplie, si l'on „ se donne la peine de lire cette courte Histoire de la vie „ de ce Prélat".

[*C*] *Il fut transféré en* 1615 *à celui de St. André & nommé Primat & Métropolitain de toute l'Ecosse.*] „ Etant devenu „ Primat par la faveur du Roi, il s'en prévalut encore, pour „ faire restituer à son Siége trois cens Livres St. de rente, „ que le sacrilége des tems passés avoit réunis aux revenus „ de la Couronne. Il ne trouva aucun difficulté à y réussir, „ n'y ayant eu dans ces derniers tems aucun Prince Chrétien, qui comprit mieux que lui (Charles I.) toute l'horreur du sacrilége, & qui eût plus à cœur les intérêts de „ la Religion, laquelle ne souffre jamais davantage, que lorsque ceux qui la professent sont exposés au mépris & à la „ misére. Et quoique c'ait été-là le partage des premiers âges de l'Eglise, lorsque la Religion Chrétienne n'avoit „ point l'appui de l'Autorité Civile; cependant depuis qu'il a plû à Dieu de donner à l'Eglise les Rois pour Nourriciers, & depuis que des personnes pieuses eurent doté les „ Eglises, leurs revenus avoient toujours été regardés comme une chose sacrée, jusques à ce que l'avarice des uns, „ & l'impiété des autres, ait eu consulté cet Oracle subtil, „ qui a prononcé, comme du sein du Sanctuaire, *tanquam ex Tripode*, qu'il ne peut y avoir de crime, nommé Sacrilége, parce que comme on ne peut rien donner à Dieu, „ on ne peut aussi lui ôter rien (2)". Il travailla avec beaucoup de soin *à recouvrer quelques débris du patrimoine de l'Eglise, & quoique ce ne fussent que quelques petits restes de ce que le Sacrilége avoit englouti, il rencontra bien des difficultés;*

(2) Ibid.

blée d'Aberdeen [*D*], & dans la ſuite à pluſieurs autres, qui ſe tinrent pour le rétabliſſement de l'ancienne Diſcipline, & pour tâcher d'introduire quelque Uniformité entre l'Egliſe d'Ecoſſe & celle d'Angleterre (*c*). Le Roi Jaques I. conſerva toujours une grande eſtime pour notre Prélat, tant qu'il vécut, & il ne fut pas moins conſidéré du Roi Charles I. qu'il couronna en 1633 dans l'Egliſe Abbatiale de Holyrood-Houſe. Deux ans après, en 1635, le Comte de Kinnoul Chancelier d'Ecoſſe étant mort, l'Archevêque de St. André fut élevé à cette Dignité; à peine en avoit-il joui quatre ans, que les troubles qui s'élevérent en Ecoſſe, le contraignirent de ſe retirer en Angleterre; accablé d'années, de chagrin, & de maladie, il ſe rendit d'abord à Neuweaſtle, où il reſta juſques à ce qu'ayant repris un peu de forces par le repos & par les ſoins des Médecins, il pût être tranſporté à Londres; il y eut bientôt une rechute, & mourut le 26 Novembre 1639 [*E*], dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge: il fut enterré ſolemnellement dans l'Abbaye de Weſtminſter, où l'on grava en cuivre une Epitaphe au-deſſus de ſon tombeau [*F*]. Ce Prélat étoit un homme d'une Vertu exemplaire [*G*]. Il avoit épouſé Ra-

(*c*) Ibid.

mais ſon zéle & ſon adreſſe les lui firent ſurmonter; il eut ſi peu d'égard à ſa commodité, que pour réuſſir dans ce deſſein, & dans tout ce qui pouvoit contribuer à remettre l'Egliſe en poſſeſſion de ſon Patrimoine & de ſa Diſcipline, ceux qui ſont inſtruits de l'Hiſtoire de ſa vie, ont compté qu'il avoit fait dix mains cinquante

(3) Ibid.

fois le Voyage d'Ecoſſe à Londres (3). . . . . *Comme il avoit enrichi ſon Archevêché de Glaſcow, il en fit autant pour celui de St. André, ayant trouvé moyen de faire donner à l'Egliſe les Revenus du Prieuré, qui étoient entre des mains laïques. Mais pour faire voir enſuite qu'il avoit en vue l'intérêt de l'Egliſe, plutôt que le ſien, il ſupplia humblement le Roi, par Requête, de vouloir démembrer du vaſte Diocéſe de St. André, une partie de ce qui eſt au Sud du Forth, pour ériger un nouvel Evêché: il obtint ſa demande, & ce Siege ayant été bien rentè, fut place à Edimbourg la Capitale du Royaume* (4).

(4) Ibid.

[*D*] *Il préſida à l'Aſſemblée d'Aberdeen.*] C'eſt dans cette Aſſemblée que le Marquis de Huntley, qui avoit été excommunié, fut admis à la paix de l'Egliſe, après avoir témoigné ſa repentance. On y fit auſſi un Acte pour dreſſer une Liturgie à l'uſage de l'Egliſe d'Ecoſſe; & on nomma pour y travailler quelques-uns des plus ſavans & des plus graves Membres, dont Guillaume Coupes, Evêque de Galloway fut le Chef (5).

(5) Ibid.

[*E*] *Mourut le 26 Novembre 1639.*] Pendant ſa maladie, l'Archevêque de Cantorbery & quelques Evêques lui rendirent viſite, & il communia avec eux; quoiqu'après cette action il eût ſouhaité de demeurer ſeul, & de pouvoir ſe recueillir, il ne put s'empêcher de recevoir la viſite de pluſieurs perſonnes de qualité: celle du Marquis, depuis Duc, d'Hamilton, qui paſſoit pour n'être nullement affectionné à tout l'Ordre, mérite d'être remarquée, & qu'on en diſe un mot. Le Marquis s'étant approché de ſon lit, lui dit, *Mylord, je ſuis venu ici pour baiſer les mains à Votre Grandeur, & pour lui demander ſa bénédiction.* L'Archevêque lui répondit d'une voix baſſe: *Mylord je vous donnerai ma bénédiction, mais permettez-moi de vous dire ce peu de mots: Je prévois, Mylord, que l'Egliſe & le Roi ſont au danger de périr, & je ſuis en même tems très-intimement perſuadé, qu'il n'y a perſonne, après Dieu, plus propre à prévenir ce malheur, que Votre Grandeur: c'eſt ce qui m'engage à vous dire, comme un Prince mourant, ce que Mardochée ſa dére à Eſther*, ſi vous ne le faites point, la délivrance viendra de quelque autre côté, mais vous & votre Maiſon périrez. Le Marquis lui repliqua que ce qu'il prévoyoit, l'affligeoit, & qu'il ſouhaittoit de tout ſon cœur qu'il fût en état de faire ce qu'il attendoit de lui, dût-ce être aux dépens de ſa fortune & de ſa vie. S'étant après cela mis à genoux, il reçut la bénédiction de l'Archevêque, & ſe retira enſuite. Ce Prélat mourut, comme il avoit vécu, avec la plus grande tranquillité, juſques-là que ceux qui étoient auprès de lui, ne s'apperçurent par aucune agonie ſenſible, du moment qu'il expira. Mais comme il conſerva toute la préſence & la liberté d'eſprit poſſible, il voulut avant que de mourir laiſſer une déclaration de la foi dans laquelle il mouroit, & la fit mettre à la tête de ſon Teſtament en ces termes:

„ Premiérement, comme j'eſtime que c'eſt le devoir de „ tout vrai Chrétien, & ſurtout de ceux que Dieu a trouvé „ à propos d'employer au ſervice de ſon Egliſe, de faire une „ profeſſion ouverte de la foi dans laquelle ils ont vécu, & „ où ils meurent, je déclare que je crois tous les Articles „ de cet ancien Symbole de la Foi Chrétienne, appellé communément *le Symbole des Apôtres*; qui contient en ſubſtance; qu'il y a un ſeul Dieu en trois perſonnes; le Pére, „ Créateur de toutes choſes; le Fils, fait homme dans l'ac„ compliſſement des tems, qui ayant par ſa paſſion amére & „ par ſa mort racheté le Genre-humain, eſt reſſuſcité des „ morts, & eſt monté au Ciel, d'où il viendra pour juger „ toute Chair; & le Saint Eſprit, procédant du Pére & du „ Fils, qui ſanctifie tous les croyans. Que ce Dieu s'eſt choiſi une Egliſe, dont les Membres, unis enſemble, quelque „ diſperſés qu'ils ſoient, obtiendront par ſon infinie miſéricorde le pardon de tous leurs péchés, & reſſuſciteront au „ dernier jour, pour jouir de la vie éternelle.

„ Tel eſt l'abrégé de ma foi: je n'admets point tout ce „ que l'ignorance & la corruption ont ajoûté au Chriſtianiſme, priant Dieu de purger ſon Egliſe de toutes les erreurs „ & les ſuperſtitions qui s'y ſont gliſſées, & de faire enfin „ que tous ceux qui ſe nomment Chrétiens, ſoient les Brebis „ d'un même Bercail.

„ A l'égard des matiéres rélatives aux Rites & au Gouver„ nement, mon ſentiment eſt, & a toujours été, qu'on doit „ s'en tenir aux Cérémonies les plus ſimples, les plus déce„ntes, & les plus humbles, telle qu'eſt la génuflexion en re„ cevant la Sainte Céne, & autres rites de ce genre; l'indé„ votion n'étant pas moins dangereuſe que la ſuperſtition.

„ Pour ce qui eſt du Gouvernement de l'Egliſe, je ſuis ſin„ cérement perſuadé, que l'Epiſcopat eſt le ſeul véritable & „ Apoſtolique; l'égalité entre les Paſteurs étant la ſource de „ toute confuſion, comme l'expérience doit nous l'avoir ap„ pris. Et pour ce qui eſt des Anciens Laïques, comme ce „ n'eſt qu'une inſtitution humaine, ils cauſeront la ruine „ de l'Etat & de l'Egliſe, ſi une fois on leur laiſſe le champ „ libre".

[*F*] *On grava en Cuivre une Epitaphe au-deſſus de ſon tombeau.*] Elle eſt conçue en ces termes:

Memoriæ Sacrum.
Dominus JOANNES SPOTSWOOD *Eccleſiæ Sanctî*
Andreæ Archiepiſcopus, Scotiæ Primus,
Et Regni Cancellarius,
Viginti annos Presbyter,
Undecim annos Archiepiſcopus Glaſguenſis,
Viginti quinque annos S. Andreæ
Is per
Quatuor annos Regni Scotiæ Cancellarius
Ex hac vita in pace migravit
Anno Domini MDCXXXIX.
Sexto Calendis Decembris
Regni Caroli XV.
Ætatis ſuæ LXXIV.
Præſul, Senator, pene Martyr hic facet,
Quo nemo fortior, gravior, conſtantior.
Pro Eccleſia, pro Rege, pro veſta fida
Contra ſacrilegos, perduelles, perfidos,
Stetit ad extremum usque vita ſpiritum,
Solemnique talium Meritorum præmium
Diras rapinas, exitiumque perculit.
Sed hoc in urna, in ore poſterûm, in Deo
Vivet potitur pace, fama, gloria.
D. M.

[*G*] *Ce Prélat étoit un homme d'une vertu exemplaire.*] L'Auteur de ſa Vie s'exprime ſur ce ſujet en ces termes: „ Quoique nous en ayons aſſez dit dans l'Hiſtoire de ſa vie, pour „ vous faire connoître le caractére de ce Grand-Homme, „ comme néanmoins les portraits qui repréſentent exacte„ment tous les traits de leur Original, ſont les plus beaux, „ je m'étendrai davantage pour l'amour du Lecteur, afin de „ le porter plus fortement à ſe former ſur un ſi excellent „ modéle. Et quoique la voix publique pût me diriger ſuffiſamment dans ce que j'ai à dire, je m'en rapporterai plutôt aux perſonnes de probité, qui ayant pendant ſa vie vu „ de plus prés ſa converſation, doivent être écoutés avec „ plus d'attention ſur ce qui le regarde. La flatterie ne va „ pas au-delà du tombeau, & il ſeroit à ſouhaitter que la ma„ lignité s'arrêtât auſſi à ce terme. Il avoit d'autant moins „ de raiſon de redouter celle-ci, que pendant ſa vie il avoit „ veillé ſi ſoigneuſement ſur lui-même, que ſa conduite avoit „ été ſans reproche, dans les tems où la réputation de tout „ Eccléſiaſtique étoit miſe à prix, comme autrefois la tête „ des Loups. Je n'ai jamais ouï parler que d'un ſeul homme, „ qui a cru ne pouvoir juſtifier la nouvelle forme qu'il avoit „ donnée à l'Egliſe d'Ecoſſe, dont on prétendoit former un „ Royaume pour ſoi-même, ſous le nom de Royaume de „ Jéſus Chriſt; ſans ſouiller dans le tombeau, & remuer les „ cendres d'un homme de bien, qu'il ou pouvoit regarder, „ pendant qu'il vivoit, ſans vénération. Je ne lui ferai pas „ ſeulement l'honneur de le nommer, bien moins celui de „ lui répondre; je l'abandonne au tribunal de ſa propre con„ ſcience, auquel, à moins qu'il ne ſoit tout-à-fait corrom„ pu, il eſt déjà condamné. J'évite d'autant plus toute diſ„ cuſſion ſur ce ſujet, pour, en écrivant la vie de cet illu„ ſtre Prélat, imiter le modéle qu'elle me préſente; il étoit „ ſi modéré & ſi pacifique, que quoiqu'il eût ſouvent à fai„ re à des gens tels que ceux que Grégoire de Naziance appelle „ φωνὴ θηρῶν καὶ μιαιφόνων, il ne les combattit jamais avec „ leurs armes, mais ſe pourvut dans l'arſenal du Sauveur, „ d'où il tira aſſez d'humilité pour l'oppoſer à leur orgueil, „ & une douceur proportionnée à leurs emportemens. Il a „ été un rare modéle de patience dans les épreuves, vertu „ qui tient aux deux précédentes: ayant vécu dans ces tems „ orageux & triſtes, où la rapine & la malice paſſoient pour „ zéle, & où l'eſprit de ſédition ſe couvroit du prétexte de „ la Religion, il ſe vit chaſſé de ſa patrie, & privé des Di„ gnités & des bénéfices qu'il poſſédoit, ſans qu'on l'ait ja„ mais entendu ſeulement ſe plaindre de ſes ennemis; au„ contraire il demanda en termes exprès ſur ſon lit de mort, „ que Dieu ne lui pardonnât en ſon particulier, que ſous la

„ con-

Rachel Lindſay, fille de David Lindſay, Evêque de Roſſe, de la Maiſon d'Edzall, qui étoit diſtinguée en Ecoſſe, dont il eut pluſieurs Enfans [*H*]. Son *Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe* a été imprimée à Londres en 1655 in-folio [*I*].

„ ſeule condition qu'il pardonnoit pour l'amour de Jéſus-
„ Chriſt à ceux qui l'avoient offenſé. A l'égard de la Piété,
„ il faiſoit plus de cas de ce qu'elle a d'eſſentiel, que d'exté-
„ rieur, de ſa force que de ſon apparence. Il prioit fréquem-
„ ment en particulier : & dans le ſervice public il marquoit
„ une dévotion & exemplaire, qu'elle étoit capable de rani-
„ mer le zéle de l'aſſemblée la plus froide, & de lui inſpirer
„ le même feu qu'il reſſentoit". *Il avoit beaucoup de talent pour la prédication, non à la vérité dans le ſtile moderne, auquel l'ignorance & l'effronterie, ſans autre commiſſion, forment un Prédicateur. Il s'attachoit conſtamment à dire beaucoup en peu de paroles, ſans s'embarraſſer des applaudiſſemens de ceux qui ne font attention qu'à la force des poumons & à la longueur du Diſcours; il s'occupoit ſérieuſement de la Majeſté de celui au nom de qui il parloit, & il s'acquittoit de ſa commiſſion d'une maniére également judicieuſe & ſimple, plus propre à gagner des ames à Dieu, qu'à attirer les louanges des hommes. A l'égard des Oeuvres de Charité, il les enviſageoit comme le caractére diſtinctif de ſon reſpectable Maître, & pouvoit ſe perſuader auſſi peu qu'on pût être Chrétien en ſe glorifiant de la Foi ſans les Oeuvres, qu'il pouvoit croire que des épines ou des chardons ſont un figuier. Il porta ſur cet article la vertu auſſi loin qu'il lui fut poſſible; car outre les charités particuliéres qu'il faiſoit, & par rapport auxquelles la main droite ignoroit ce que faiſoit la gauche, il fit bâtir & orner ſelon la forme de l'Egliſe Anglicane, l'Egliſe de Darſy, qui malgré la déſordre qu'y a fait une Réforme auſſi inſenſée, qu'orgueilleuſe, eſt encore un de plus beaux Vaiſſeaux en petit, qui reſte à cette malheureuſe contrée. Il ne faut pas oublier ce qu'il fit dans un tems de famine pour les Iles d'Orkney; il n'exhorta pas ſeulement les autres à contribuer à leur ſoulagement, mais il donna l'exemple par des charités plus proportionnées à la généroſité de ſon ame qu'à ſon bien.*

[*H*] *Pluſieurs enfans.*] Il n'y en eut que trois qui parvinrent à l'âge mûr. Le Chevalier Jean Spotswood fon fils aîné; le Chevalier Robert, ſon Cadet, qui ſe diſtingua par ſa grande capacité dans le Droit; le Roi Jaques I. le nomma Lord extraordinaire de la Seſſion, & Charles I. le déclara non Seſſion, lement Préſident perpétuel de ce Collége, mais encore ſon premier Secrétaire pour l'Ecoſſe. „ Et quoiqu'il périt ſur un
„ échaffaut à St. André, *dit l'Auteur de la Vie de l'Archevê-*
„ *que*, comme il ne ſe ſentoit coupable d'autre crime, ſinon
„ d'avoir été fidéle à ſon Maître, ce qui donna aucun ſurjuſpru-
„ dence, ni dans aucun autre ſiécle, que celui-ci (*ubi ipſa rerum nomina perdidimus*) n'a jamais été réputé Trahiſon,
„ ſa mémoire doit être en honneur, comme celle d'un Mar-
„ tyr qui a ſouffert pour la juſtice; il croit que de telle perſon-
„ ne cette cauſe, qu'il témoigna ſur l'échaffaut même, où il
„ alloit perdre la vie, une hardieſſe ſi honnête & ſi religieu-
„ ſe envers ſes Compatriotes, qu'il exhorta tous ceux que
„ la curioſité avoit amenés pour voir ſon ſupplice, à ſe te-
„ nir inviolablement attachés à leur devoir envers Dieu &
„ envers leur Roi, & d'être en garde contre les Miniſtres
„ ſéditieux, dans la bouche deſquels, comme dans celle des
„ faux Prophétes d'Achab, réſidoit un Eſprit de menſonge,
„ tant pour les ſéduire, que pour ruiner leur illuſtre nation".
L'Archevêque laiſſa auſſi une fille, qui épouſa le Chevalier Guillaume Sainte-clare de Roſline, un des anciens Barons d'Ecoſſe.

[*I*] Son Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe *a été imprimée à Londres en 1655 in-folio.*] Voici le titre en entier: *Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe depuis l'an de notre Seigneur* 203, *juſques au régne de Jaques* VI. *d'heureuſe mémoire.* Où l'on rapporte les *progrés du Chriſtianiſme; les perſecutions qu'il a ſouffertes, & les obſtacles qu'il a eu à ſurmonter; la fondation des Egliſes; l'établiſſement des Evêchés; la ſucceſſion des Evêques; la fondation des Monaſteres & des autres lieux ſacrés; la Reformation de la Religion; les troubles auxquels la Nation a été expoſée par les Guerres, les Conſpirations, & les Schiſmes; avec quantité d'autres particularités de l'Hiſtoire Eccléſaſtique & Civile. Par le grave & révérend Prélat, & fage Conſeiller Jean Spotſwood, Lord Archevêque de St. André, & Conſeiller Privé du trés-pieux Prince, le Roi Jaques* I. *d'heureuſe mémoire.* L'Ouvrage eſt dédié au Roi Charles I. & dans l'Epître dédicatoire, datée du 15 Novembre 1639, l'Auteur obſerve. „ Qu'il n'y
„ a pas de voye plus efficace pour acquérir la ſageſſe, que
„ la lecture de l'Hiſtoire. Nous diſons que l'Expérience eſt
„ un Grand Maître, & rien n'eſt plus vrai; comme auſſi
„ dit notre Proverbe Ecoſſois, il dédommage rarement de
„ ce qu'il en coute. Il n'en eſt pas de même de l'Hiſtoire;
„ elle nous inſtruit aux dépens des autres hommes, & elle a
„ d'ailleurs l'avantage, que par quelques heures de lecture
„ on en peut recueillir plus d'inſtructions, que vingt per-
„ ſonnes, qui ont vécu ſucceſſivement, ne pcuvent en tirer
„ de leur expérience. C'eſt par cette raiſon que tous les gens
„ ſages ont toujours fait grand cas de l'Hiſtoire, & qu'on
„ croit encore que rien ne donne un plus grand lieu de l'Eſ-
„ time de l'Egliſe, que ceux qui ont ſoin de tranſmettre à la poſ-
„ térité ce qui s'eſt paſſé de leur temps. *Car il n'y a rien de nouveau ſous le Soleil; ce qui a été, c'eſt ce qui ſera; ce qui a été fait, c'eſt ce qui ſe fera*, dit le Sage. Pour ſavoir le ſuccès & l'événement de chaque choſe, il n'y a qu'à être inſtruit de ce qui s'eſt paſſé avant nous, & à comparer le Paſſé avec le Préſent. Or cette connoiſſance s'acquiert principalement par l'Hiſtoire; & l'ignorance à cet égard a été la ſource des plus étranges préjugés dans notre Egliſe. Car ſi l'on avoit bien ſu ce qui s'eſt paſſé au tems de notre Réforme, & depuis ce tems-là, on n'auroit jamais pu croire, que l'Epiſcopat eût contraire à la Conſtitution de cette Egliſe; puiſqu'une des premiéres choſes qu'on y a fait, ça été d'établir des Surintendans, revêtus d'une autorité Epiſcopale; & de tous les Réglemens, il n'y en a point que l'on ait plus ſouvent confirmé dans les Aſſemblées générales de l'Egliſe, que celui qui ordonne aux Miniſtres d'être ſoumis aux Surintendans, ſous peine de dépoſition. Pour ce qui eſt de l'établiſſement des Conſiſtoires, qu'on a apporté de Genéve, quelques ſeize ans après le Réformation, ſi l'on ſavoit les troubles qu'il a excités dans l'Etat & dans l'Egliſe, & la peine qu'il en a couté au Pére de Votre Majeité, de glorieuſe mémoire, pour réformer ce Gouvernement confus, on n'en reſéveroit pas les avantages autant que l'on fait. C'eſt pour remédier à ce défaut, & pour inſtruire tous ceux qui deſirent de ſavoir ce qui s'eſt paſſé de nos jours, que j'ai pris la peine de recueillir cette Hiſtoire, que je préſente humblement à Votre Sacrée Majeſté. Mes veux ſeront accomplis, ſi elle la reçoit favorablement, comme la Bonté de Votre Majeſté pour tout le monde, me le fait eſpérer; car il m'importe très-peu, quel jugement d'autres porteront de moi. Dieu m'eſt témoin que je n'ai conſulté que la vérité, & que je me ſuis attaché à ſuivre les Loix de l'Hiſtoire". L'Auteur de la Vie de l'Archevêque, Qu'il n'entreprit point cette Hiſtoire de ſon propre mouvement, mais par le choix & par l'ordre du Roi Jaques, qui avoit reconnu en lui les qualités requiſes dans un bon Hiſtorien, la prudence & la candeur, la clarté du ſtile, & ce fond de courage innocent, néceſſaire pour dire la vérité, & pour n'ofer atteſter le menſonge. Et quoique les ordres de ſon Souverain euſſent beaucoup de pouvoir ſur lui, comme il avoit à faire à un Monarque qui ne prétendoit pas que ſa volonté ſervît de Loi, mais qui puiſſe dant beaucoup de raiſon, étoit auſſi diſpoſé à l'écouter, le Prélat prit la liberté de lui propoſer reſpectueuſement quelques objections, dont il y en a une qui mérite d'être rapportée, tant pour l'honneur de l'Hiſtorien, que pour celui du Prince qui l'engagea à ce travail. La Evêque qui auroit fort voulu trouver une excuſe pour s'en diſpenſer dit au Roi: *Votre Majeſté n'ignore pas que la Reine ſa Mére ayant été diffamée par les Ecrits inſolens d'un Partí malicieux, & par la crédulité des gens faciles, qui aux Emportez la prirent de l'examen, reçoivent avtuglément tous les contes que l'on débite, n'a pas laiſſé une réputation bien nette. Et ſi en mon particulier je ne puis être du ſentiment de ceux qui lui ont imputé des choſes odieuſes avec autant de malignité que d'injuſtice, Votre Majeſté me permettra qu'elle me dire, que je ne ſaurois non plus l'approuver en tout ce qu'elle a fait; & comme néanmoins je ne puis me diſpenſer de parler d'elle dans le cours de cette Hiſtoire, je ne jai quel parti prendre.* A quoi le Roi répondit: *Dites la Vérité, mon Ame, & ne faites point de grace.* Ce fut après un pareil encouragement de cet excellent Prince, que bien peu oſeroient donner aujourd'hui à leurs Hiſtoriens, qu'il ſe mit gayement à l'Ouvrage; il ſe dépouilla de tout eſprit de parti, & pour qu'il pût travailler avec plus de ſuccés, il eut la liberté de conſulter, non ſeulement tous les Régtres Eccléſiaſtiques & Civils, mais encore toutes les Lettres d'Etat qui pouvoient avoir quelque rapport à ſon Hiſtoire, qu'on lui envoya pour les voir lui-même, ou qu'on fit copier par des Ecrivains jurés & autentiſer par les Clercs. Ce fut avec ces précautions qu'il entreprit, continua, & acheva cette Hiſtoire, en mettant à profit le tems que lui laiſſoient les affaires publiques, ſes études, & ſes dévotions particuliéres. Comme ce n'eſt pas un Ouvrage de génie, & qui pût être une production de ſon cerveau, mais qu'il demandoit des recherches & des ſecours qu'il ne trouvoit pas toujours d'abord ſous ſa main, mais qu'il falloit attendre, on ne doit pas être ſurpris, que cette Hiſtoire, commencée par ordre du Roi Jaques, ne paroiſſe qu'après la mort de ce Prince, & même après celle de l'Auteur; on doit plûtôt s'étonner, qu'elle voye le jour à préſent, puiſque ſans une Providence particuliére elle auroit dû naturellement périr". L'Editeur obſerve dans ſa Préface. „ Que cette Hiſtoire,
„ écrite en un tems de calme & de tranquillité, & par un
„ Auteur d'un caractére pacifique, a eu le malheur d'être
„ ſuivie immédiatement du plus violent Orage, qui entre
„ autres déſordres qu'il a cauſés, femboit naturellement de-
„ voir l'enſevelir pour jamais. Mais la Providence en a diſpoſé
„ de maniére, qu'une Copie en ayant été confiée entre des
„ mains généreuſes & illuſtres, on a cru que ce ſeroit faire
„ un vol au Public, que de la tenir cachée; & comme on
„ a préſent la folie d'aimer les changemens à l'excés, on
„ verra ici, ſi on ne le ſent déjà, les triſtes & pernicieux
„ effets qu'une Réforme déréglée & mal entendue, qui
„ s'empare des Conſciences délicates, eſt capable de produire. Il ne faut pourtant pas penſer que cet Ouvrage paroiſſe pour jetter du blâme ſur l'Egliſe & ſur la Nation Ecoſſoiſe, fameuſe dans les ſiécles précédens par une piété ſi grande, que ſoit que l'on ait égard à la richeſſe des Fondations, ſoit à la magnificence des Edifices conſacrés au ſervice de Dieu, la dévotion de ceux qui ſont nés ſous ce climat ſi froid, ne peut que difficilement être égalée: „ non, ce n'eſt nullement le but que l'on ſe propoſe, mais „ plutôt de faire voir à quelles viciſſitudes les choſes humai- „ nes ſont ſujettes, & combien il eſt aiſé de tomber de ce qui „ paroit ſentir un peu la ſuperſtition dans l'excés oppo-

„ ſé, dans l'impiété & le libertinage, ce dont ils ont porté „ de douceur, que ni la rage des premiers Réformateurs, ni „ la peine d'une maniére ſi ſenſible, que le Monde entier & „ la fureur de ceux qui les ont ſecondés enſuite, n'ont pu „ l'Hiſtoire de tous les tems n'offre rien qui en approche, „ le tenter de s'écarter de ſon caractére, juſques à lâcher „ à moins que ce ne ſoit la même Ile; & tout bien conſidé- „ contre eux le moindre trait d'aigreur; il ſa contenta de „ ré encore elle n'a rien éprouvé qui y ſoit tout-à fait com- „ les mettre ſur la ſcéne, de rapporter purement & ſimple- „ parable. . . . . Pour connoître la droiture & l'impartiali- „ ment leurs actions, s'en rapportant au Lecteur du juge- „ té de l'Auteur à qui vous êtes redevable de cette Hiſtoire, „ ment qu'il doit en porter, ſoit pour les juſtifier, ſoit pour „ juſez-la ſeulement ſans prévention, vous la trouverez par- „ les condamner".

(a) Voy. ſon Epitaphe dans l'Abbaye de Weſtminſter.

(b) Wood *Athè Oxon.* Vol II. Col. 1096.

(c) Dart's *Hiſt. and Antiq. of Weſtminſter-Abbey.* Vol. II. Ch. III. p. 41.

(d) Wood *ubi ſupra.*

(e) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 109.

(f) Idem *ib.* Col. 115.

SPRAT (THOMAS) Évêque de Rocheſter, fils d'un Miniſtre (*a*), nâquit à Tallaton dans la Province de Devon (*b*), en l'année 1636 (*c*). Il entra en qualité de Penſionnaire au Collége de Wadham à Oxford en 1651, & le 25 Septembre de l'année ſuivante il en devint Etudiant (*d*). Le 29 Janvier 1654 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*e*) & le 11 Juin 1657 celui de Maître (*f*). Il fut enſuite Aggrégé à ſon Collége, & en 1659 il publia une Piéce en vers ſur la mort d'Olivier Cromwel [*A*], & une ſur la Peſte d'Athénes [*B*]. Après la Reſtauration il entra dans les Ordres ſacrés; il devint auſſi Membre de la Société Royale, Chapelain de George Duc de Buckingham, & Chapelain ordinaire du Roi Charles II. En 1667 il publia l'*Hiſtoire de la Société Royale* [*C*], & l'année ſuivante des

[*A*] *Il publia une Piéce en vers ſur la mort d'Olivier Cromwell.*] Elle parut avec deux autres Piéces ſur le même ſujet à Londres en 1659 in-4. ſous le titre de; *Poëmes ſur la mort de Son Alteſſe* Olivier *Cromwell, Protecteur d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande. Par MM Edmond Waller, Jean Dryden, & Sprat d'Oxford.* Dans l'Epître dédicatoire de ſa Piéce, au Docteur Jean Wilkins, Chef du Collége de Wadham à Oxford, Mr. Sprat s'exprime en ces termes. „ Puiſque „ vous avez jugé à propos que cette Piéce, deſtinée d'a- „ bord pour le Cabinet, ou du-moins pour ne paſſer qu'en- „ tre les mains de quelques Amis, vît le grand jour, je „ prends humblement la liberté de la mettre ſous votre pro- „ tection, perſuadé que votre nom lui procurera un accueil „ favorable de la part de ce qu'il y a de perſonnes éclairées. „ Elle a beſoin de votre protection ſur-tout à deux égards; „ premiérement en ce qu'elle eſt ſi infiniment au-deſſous du „ grand & ſublime génie de l'excellent Poëte (*i*), qui a for- „ mé le goût de notre nation en ce genre. En ſecond lieu, „ en ce qu'elle a ſi peu de proportion avec la gloire du „ Prince qui en fait le ſujet: d'auſſi grandes actions, & des „ vies auſſi illuſtres méritent d'occuper les plus excellentes „ plumes, & les Eſprits les plus divins, plutôt que des No- „ vices, tels que je ſuis. Il ne reſte d'autre défenſe contre „ ces dangereux préjugés, que l'eſtime générale, & le poids „ de votre approbation. Le droit que vous y avez, Mon- „ ſieur, eſt fondé non ſeulement ſur les rélations que vous „ aviez avec ce Grand Homme, & ſur la protection que „ vous accordez à toutes les Sciences en général; mais en- „ core plus particuliérement ſur l'obligation où je ſuis de me „ conformer avec tout le zéle poſſible à votre ſervice. Puiſ- „ que j'ai été depuis longtems l'objet de vos ſoins & de votre „ indulgence, tant pour mes études que pour ma fortune, „ que vous m'avez formé, pour ainſi, dire de vos propres „ mains, il y auroit non ſeulement de l'injuſtice, mais du „ ſacrilége à ne pas vous donner les droits les plus étendus „ ſur tout ce que ma foibleſſe me permet de produire". [*Or* On peut juger par la maniére dont Mr. Sprat s'exprime ſur le ſujet de Cromwel, que ſa Piéce étoit un Panégyrique dans les formes, auſſi y recommandoit-il l'*Urne ſacrée de ces Eſprit bienheureux a la vénération de la Poſterité*, & après y avoir comparé le Pére à *Moyſe*, on y comparoit le fils Richard à *Joſue* (2). „ Ce zéle Républicain, *dit Mr. de la Chapelle*, ne „ ſe ſoutint que deux ans, & ſe démentit auſſitôt que Char- „ les II. fut remonté ſur le trône. Les Ennemis de Mr. „ Sprat lui reprochérent ſouvent ces louanges exceſſives „ qu'il avoit prodiguées à l'Uſurpateur, & ſa conduite ſem- „ bloit colorer ces reproches. La Révolution de 1660 l'a- „ voit changé du noir au blanc, & l'extrême ardeur qu'il „ avoit auparavant témoigné pour le Parti Républicain ſe „ convertit tout à coup en haine implacable. Le Presbyté- „ rianiſme n'eut guére d'adverſaire plus violent, ni l'Obéiſ- „ ſance paſſive de Défenſeur plus outré. Les récompenſes „ qu'il tira de ce changement d'eſprit, le dûrent fort conſo- „ ler du crime que certaines gens prétendoient lui en faire". ADD. DU TRAD.]

(1) Cowley.

(2) *BAL. Anglorſe* T. XI. p. 5.

[*B*] *Et une ſur la Peſte d'Athénes.*] Cette Piéce parut à Londres en 1659 in-4. & il s'y en eſt fait une ſeconde Edition en 1676 in-8. [*Or* Mr. de la Chapelle dit (3) qu'on ne le trouva pas au-deſſous de Thucydide & de Lucréce, qu'il s'étoit propoſé d'imiter ou de traduire. ADD. DU TRAD.].

(3) Ibid. p. 4.

[*C*] *L'Hiſtoire de la Société Royale.*] Elle parut à Londres in-4. & a été réimprimée pluſieurs fois depuis. On en trouve un Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques* No. 27. Mr. *Cowley* dans ſon *Ode a la Société Royale* touche quelque choſe de cette *Hiſtoire*. „ Jamais, *dit-il*, la fortune n'aſſortit „ mieux l'Hiſtorien à ſon Sujet. Tel que vous, qui, affran- „ chis des vieilles erreurs, en avez purgé le Corps de la Phi- „ loſophie, il a délivré l'Eloquence & l'Eſprit des travers „ modernes. Son ſtile naturel, tel qu'un ruiſſeau pur coule „ aiſément, & ſon imagination brillante répand partout les „ graces, comme un Soleil dont la vive lumiére embellit les „ Objets. Son cours eſt doux & réglé, tel que celui de la „ Thamiſe, la plus belle des riviéres; le Dieu qui y préſide, „ n'en précipite pas bruſquement les eaux, mais il les verſe „ adroitement de ſon Urne, & d'une main ſage & judicieuſe „ il en guide le cours. On voit ici toutes les beautés de la „ Nature, accompagnées ſans affectation des ornemens que „ l'Art fournit pour les embellir". [*Or* Comme cette *Hiſtoire de la Société Royale* eſt plus connue en Angleterre, qu'ailleurs, divers Lecteurs ne ſeront pas fâchés qu'on leur en donne une idée. Cet Ouvrage eſt diviſé en trois Parties. La I. repréſente l'ancien état de la Philoſophie, on y voit en abrégé ce qu'ont fait pour la cultiver les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, les Arabes & les Romains. On rapporte enſuite ce qu'ont fait les Modernes depuis la renaiſſance des Arts & des Sciences. Mr. Sprat les range ſous cinq Claſſes. Les *nouveaux Dogmatiſtes*, qui ſubſtituérent aux Syſtêmes des Anciens de nouveaux Syſtêmes, dont on n'avoit que leur parole pour garant. Les *Reſtaurateurs des anciens Syſtêmes*, qui tâchérent de faire revivre les Sectes éteintes, & en renonçant à l'autorité d'Ariſtote, ſe mirent ſous celle de Platon ou de Démocrite. *D'autres* penſérent à joindre l'Expérience au raiſonnement, & on doit mettre à leur tête le fameux Chancelier Bacon. Les *Climéſtes*, qui ſe multipliérent extrêmement dans le dernier ſiécle, ont fait de grandes découvertes, mais n'ont pas fait tout ce qu'on en pouvoit attendre, on par trop de mépris pour les Préparations ordinaires, ou par l'attente viſiblement chimérique de la Pierre Philoſophale. *Enfin* il parut des Eſprits éclairés, qui reconnurent facilement que le deſſein d'une Philoſophie Univerſelle étoit trop vaſte pour une ſeule perſonne: Ils choiſirent donc des ſujets particuliers, auxquels ils donnérent toute leur application; les uns, l'Aſtronomie; les autres, la Géométrie; & par ce moyen ces Sciences furent portées aſſez près de la perfection. Il s'agit dans la II. Partie de l'Origine, des Progrès, de l'Etabliſſement, des Loix, & des Occupations de la Société Royale.

Nous ne dirons rien de ce que l'Auteur rapporte de ſa premiére Origine, parce qu'on en a parlé ailleurs (4). Avant que d'entrer dans quelque détail ſur ſes Loix & ſur ſes occupations, rappellons ici une Remarque de Mr. de Voltaire. „ La Société Royale de Londres, *dit-il* (5), manque de „ deux choſes les plus néceſſaires aux hommes, des récom- „ penſes, & des régles. C'eſt une petite fortune ſûre à Pa- „ ris pour un Géométre, pour un Chimiſte, qu'une place „ à l'Académie. Au contraire il en coûte à Londres pour „ être de la Société-Royale. Quiconque dit en Angleterre, „ j'aime les Arts, & veux être de la Société, en eſt à l'in- „ ſtant". Voyons juſqu'où cette obſervation eſt fondée. Le deſſein général de la Société, eſt de recueillir de fidéles Mémoires de tous les Ouvrages de la Nature & de l'Art, à la connoiſſance deſquels on peut parvenir, & par ce moyen d'imprimer une note flétriſſante ſur les Erreurs, qu'une longue preſcription avoit accréditées; de rétablir les Vérités, qui avoient demeuré négligées; d'appliquer à un plus grand nombre d'uſages, celles qui étoient connues, & de s'ouvrir une route aux choſes les plus cachées. C'eſt donc la Philoſophie commune du Genre-Humain, qu'on cherche. Cela étant, on a dû ouvrir l'entrée de la Société à des Membres de toutes les Religions & de tous les Pays, à des gens de de toutes les Profeſſions, pour qu'aucun objet ne ſoit exclus des recherches de la Société. Il faut pourtant obſerver, que la plupart des Membres ſont toujours des gens de bonne famille. Dès que la Société fut fondée, il y eut des perſonnes, qui trouvérent qu'on la rendoit trop nombreuſe, & que le grand nombre de Membres l'accableroit un jour. On fondoit cette crainte ſur deux raiſons; l'une que pour ſoutenir la quantité de ces Membres, on ſe négligeroit inſenſiblement ſur leurs qualités; & l'autre, que les gens qui auroient eu le bonheur ou l'adreſſe de faire quelque découverte utile, appréhenderoient avec raiſon de confier leur ſecret à tant de perſonnes, parmi leſquelles il ne ſe peut guére qu'il n'y en ait pluſieurs qui cédent aux tentations de l'Avarice. Mr. Sprat répond à la premiére de ces raiſons, que dans un ſiécle auſſi curieux & auſſi éclairé que le nôtre, on ne peut manquer de trouver toujours de quoi continuer une pareille Compagnie. Pour ce qui eſt de la ſeconde, ce qu'il dit de plus ſolide, c'eſt que la Société Royale ſera peut-être un jour aſſez riche, pour acheter les Secrets des Particuliers, afin de les donner elle même au Public. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'à ſon établiſſement elle tira de ſon propre fond toutes ſes richeſſes. Les Membres qui y ſont admis, payent certains droits d'entrée, & contribuent enſuite tant par ſemaine. Les Objets dont elle s'occupe, ſont en général tout ce qui peut occuper l'Eſprit humain, ce qui ſe réduit à trois choſes. Dieu, l'Homme, & la Nature. Par rapport à Dieu, tout ce qu'elle ſe propoſe eſt de démontrer la puiſſance, la ſageſſe, & la bonté du Créateur dans la fabrique & l'ar-

(4) *Art.* BOYLE (ROBERT) *Rem.* [B].

(5) *Mélanges de Littérature & de Philoſ.* Ch. 26.

des *Observations sur le Voyage d'Angleterre de Monsieur Sorbiere* [*D*], & une Vie Latine de Mr. Abraham Cowley, à la tête des fix Livres de *Plantis* de ce Poëte, imprimés à Londres en 1668 in-8. L'Auteur augmenta enſuite cette Vie, & la mit au devant de l'Édition qu'il donna des *Oeuvres de Cowley* [*E*], qui par ſon Teſtament lui avoit remis le ſoin de ſes Ouvrages imprimés & de ſes Manuſcrits. Le 22 Février 1668 il fut inſtallé Prébendier de Weſtminſter (*g*), & le 3 Juillet 1669 il prit tout de ſuite les degrés de Bachelier & de Docteur en Théologie (*h*). Il étoit en ce tems-là Miniſtre de Ste. Marguérite de Weſtminſter (*i*). Le 14 Janvier 1680 il fut reçu Chanoine de Windſor, & le 21 Septembre 1683 Doyen de Weſtminſter. Le 2 Novembre 1684 il fut ſacré Evêque de Rochetter (*k*). En 1685 il publia une *Relation véritable de l'horrible Conſpiration contre le feu Roi, contre Sa Majeſté régnante, & contre le Gouvernement ori préſent* [*F*]. Il fut Clerc du Cabinet du Roi Jaques II. & le 29 Décembre 1685 ce Prince le nomma Doyen de la Chapelle Royale: l'année ſuivante on le mit dans la *Commiſſion pour les Affai-*

(*g*) Le Neve *Fasti Eccl. Anglicanæ.* P. 573.

(*h*) Wood *Fasti Oxon.* Vol II. Col. 275. 276.

(*i*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*k*) Idem ibidem.

l'arrangement des Créatures. Elle ne touche point aux Dogmes de la Rédemption, elle ſe borne à la Religion naturelle, qui doit être commune à tous les hommes, & qui eſt néceſſairement de baſe à la Religion Révélée. Dans l'Homme, on ne conſidére que ſon Corps, & les Ouvrages de ſes mains, & on laiſſe aux recherches à cet égard, de même qu'à celles qui ont pour Objet la Nature, une libre carriére. On ſe conduit différemment dans ces Recherches, ſelon que les Objets ſont plus ou moins éloignés. Si l'on peut voir & toucher les choſes, c'eſt une Loi fondamentale, que l'Expérience ſe faſſe par les Membres de la Compagnie, ſoit que chacun de ces Membres choiſiſſe ce qui lui convient, ou que la tâche ſoit impoſée par le Corps à pluſieurs, qui travaillent ou ſéparément ou de concert, ſelon les ordres qu'ils ont reçus. Il y a pourtant des choſes que l'on ne peut examiner par ſoi-même, & ſur leſquelles il faut s'en rapporter à la bonne-foi d'autrui. Telles ſont celles qui regardent les Pays étrangers, qu'il eſt impoſſible de connoître que par les Rélations des Habitans, ou des Voyageurs. Dans ce cas la Société a pris ſoin d'étendre ſes Correſpondances dans tous les endroits du Monde, où elle a des liaiſons avec les gens les plus habiles & les plus éclairés. D'ailleurs la Société a pour régle conſtante, de laiſſer à chacun de ſes Membres la liberté de faire ſes Expériences à ſa mode, ſans leur preſcrire de Méthode certaine, & d'y faire attention aux plus petites choſes, comme aux plus grandes. Les matiéres ſe rapportent à l'aſſemblée qui ſe tient une fois la ſemaine, le Mécredi. Ou s'aſſemble dans le Collége de Greſham, & les Elections ſe font par voye de Scrutin. Ces eſſais pour donner une légére idée de cet illuſtre Corps, dont les Occupations ſont dignes de ceux qui le compoſent. Mr. Sprat employa la troiſiéme Partie de ſon Hiſtoire à défendre la Philoſophie Expérimentale, contre les perſonnes qui en blâment le deſſein, ou qui en nient l'utilité. And. ou Teand.] Mr. Henri Stubbe, Médecin de Warwick, attaqua l'*Hiſtoire* de Sprat par divers Ecrits: le premier parut à Londres en 1670 in 4. intitulé; *Les Légendes ne ſont pas des Hiſtoires: ou Eſſai Critique contenant des Remarques ſur* l'Hiſtoire de la Société Royale: la même année il donna encore à Londres in 4. *Campanella réſuſcité; ou Examen de* l'Hiſtoire de la Société Royale, *où l'on recherche ſi les Illuſtres qui la compoſent ne travaillent pas à exécuter les projets de Campanella, de ramener* l'Angleterre *ſous le joug du Paſſime. Contenant* l'Extrait d'une *Lettre de H. S. à une perſonne de qualité, & une autre Lettre au Chevalier N. N. touchant le ſujet de la querelle entre H. S. & la Société Royale, avec une Apologie contre les chicanes de ces Meſſieurs; outre une Appellité touchant la querelle qu'il y a entre H. S. & le Docteur Meric.* En 1671 le même Auteur publia à Oxford in-4. une Piéce intitulée: *Critique de quelques endroits de* l'Hiſtoire de la Société Royale, *qui tendent au renverſement de la Religion établie & de* l'*Egliſe Anglicane. Seconde Edition, corrigée & augmentée. A quoi l'on a ajoûté la Lettre d'un Illuſtre contre la Critique, une Réponſe à cette Lettre, & une Réplique à la Réponſe* en forme de Préface d'*Ecclaircissement Glanvill, Chapelain de Mr. Rouſe d'Exon (ci-devant Membre du* Rump Parlement), *Recteur de Bath, & Membre de la Société Royale; comme auſſi une Réponſe à la Lettre du Docteur Henri More touchant Henri Stubbe Médecin de Warwick.*

[*D*] *Obſervations ſur le Voyage d'Angleterre de Mr. Sorbiere.*] Ces Obſervations font en forme de Lettre au Docteur Chriſtophle Wren, Profeſſeur d'Aſtronomie à Oxford, & elles roulent ſur la *Rélation d'un Voyage en Angleterre* de Monſieur Sorbiere, imprimée en 1664 in-12.

[*E*] *L'Auteur augmenta enſuite cette vie, & la mit au devant de l'Edition qu'il donna des Oeuvres de Cowley.*] La publication de cette Vie engagea Mr. Edmond Elys, du Collége d'Exeter à Oxford, de faire imprimer à Londres in-4. une Piéce intitulée: *Exclamation à tous ceux qui aiment le Seigneur Jeſus en ſincérité de cœur, contre l'Apologie qu'a faite un homme d'eſprit* (Mr. Thomas Sprat) *des vers libertins & profanes de Mr. Abraham Cowley.*

[*F*] *En 1685 il publia une* Rélation véritable de l'horrible Conſpiration contre le feu Roi, contre Sa Majeſté régnante, & contre le Gouvernement preſent.] Cette Rélation fut imprimée à Londres in-folio. Voici ce qu'il en dit dans ſa *Seconde Lettre au Comte de Dorſet*, datée du 26 Mars 1689.

„ Je ne nie pas que ce fût à la requiſition, ou plutôt par le
„ commandement du Roi Charles II. que je compoſai la Ré-
„ lation de cette Conſpiration; & que pour cet effet j'eus la
„ liberté de conſulter les Mémoires & Papiers Originaux,
„ & les Régîtres du Conſeil, où je trouvai abondamment,
„ tant dans les Piéces imprimées par autorité publique, que
„ dans des dépoſitions & des confeſſions affermentées, tout
„ ce qui a toujours été regardé comme le plus autentique,
„ pour un Hiſtorien qui écrit. Mais je puis encore aſſû-
„ guer, Mylord, que quoiqu'on me fournît d'abord une
„ grande quantité de matériaux de cet ordre; & quoique ce
„ Monarque ſi grecieux me fît faire de fréquentes meſſages,
„ & me reprochât même avec quelque aigreur ma négligen-
„ ce, il s'écoula néanmoins plus d'un an avant que j'euſſe
„ mis un mot ſur le papier, par l'éloignement naturel que
„ j'ai pour tout ce qui peut faire de la peine à qui que ce
„ ſoit; mon indination ne portant plutôt à l'excés oppoſé,
„ c'eſt-à-dire, de louer plutôt ce qu'il ſemble y avoir de bon
„ dans les autres, que d'envenimer ce qu'ils ont fait de mal.
„ Mais les ordres réïterés, & les ſollicitations perpétuelles
„ du Roi Charles, m'obligérent enfin d'obéïr; à quoi je me
„ déterminai d'autant plus, que j'avois déjà ci-devant un peu
„ dépîté à ce Prince & à ſon Frére, en m'excuſant d'écrire
„ contre les Etats des Provinces-Unies, durant la premiére
„ & la ſeconde Guerre de Hollande. Ji'étois donc laiſſé perſuader, je dreſſai ma Rélation, & je la préſentai au
„ Roi, qui après l'avoir lue, jugea à propos que je la re-
„ miſſe entre les mains du Garde des Sceaux North, qui
„ l'examina attentivement & la corrigea, en y ajoûtant di-
„ vers faits qui m'étoient échappés. L'Ouvrage étoit donc
„ prêt à être mis ſous Preſſe, lorſque le Roi vint malheu-
„ reuſement à mourir. Peu après le Roi Jaques II. demanda le Manuſcrit; l'ayant lu, & y ayant changé divers
„ droits, il le fit imprimer par ſon autorité, comme on peut
„ le voir au devant du Livre. Je puis aſſurer, Mylord, en
„ toute vérité, qu'en travaillant à cette Piéce, je ſuppliai
„ très-inſtamment le Roi Charles II. & Votre Grandeur ſait,
„ auſſi bien que perſonne au monde, combien une telle priére s'accordoit avec le caractére doux de ce Prince; je le
„ ſuppliai, dis-je, qu'il me permît de ne nommer que peu ou
„ point de perſonnes, quelques préſomptions vraiſemblables qu'il pût y avoir contre elles, & de ne mettre que
„ les noms de ceux qui avoient été condamnés par ſentence publique, parce qu'il étoit inutile de les taire. J'avois
„ l'habileté, par cette raiſon, que le nom de Mylord Ruſſel
„ & de quelques autres perſonnes de qualité euſſent été ſup-
„ primés; & ce n'a pas été ma faute, s'ils ne l'ont pas été.
„ Je n'ai pu empêcher leur chûte, & n'y ai contribué en
„ rien; j'en ai même gémi, ſurtout de celle de Mylord Ruſ-
„ ſel, après que j'ai été pleinement convaincu, par les diſ-
„ cours du Révérend Doyen de Cantorbery, de la grande
„ probité de cet illuſtre Seigneur, & de l'horreur conſtante
„ qu'il avoit pour le menſonge; mais ce n'a été qu'aſſez long-
„ tems après. Tout ce que j'ai fait le réduit, à avoir pu-
„ blié, ou plutôt mis en ordre, ce qui avoit déjà été impri-
„ mé en des Papiers qui avoient paru avec permiſſion; &
„ d'en tirer l'eſſentiel d'une Déclaration d'Etat, pour juſti-
„ fier celle qui s'étoit faite par l'Autorité de la Nation de ce
„ tems-là, appellée la Juſtice publique du Royaume. Mais
„ pour revenir à ce que je diſois, le Roi Charles me per-
„ mit de ſupprimer pluſieurs noms, & en conformité je ſup-
„ primai les uns, je ne mis les autres qu'en abrégé, tâchant
„ partout d'épargner autant qu'il étoit poſſible les intéreſſés,
„ tant les Familles, que les perſonnes particuliéres; c'eſt ce
„ qui ſe peut démontrer par les Dépoſitions qui ſont fortes de mes mains, où l'on voit clairement ce que j'ai marqué, pour qu'on les ſupprimât dans l'impreſſion. Si quelque perſonne indifférente comparoit à préſent les informations imprimées avec les Originaux, qui ſont à la Sécretairerie, on me ſoupçonneroit plutôt de connivence à cet égard, que de calomnie. Si ce que j'ai dit juſques ici a fait comprendre à Votre Grandeur la droiture de mon procédé dans la part que j'ai euë à cet Ouvrage, je ne doute pas que ce que j'ai à ajoûter ne la ſatisfaſſe encore davantage, pouvant vous aſſûrer que j'ai refuſé d'entreprendre la continuation de cette Hiſtoire. Car je vous dirai, Mylord, que quelque tems après la défaite & l'exécution du Duc de Monmouth, le Roi Jaques II. me demanda de me remettre à l'Ouvrage, & de continuer une ſeconde Partie. Dans ce deſſein Sa Majeſté me communiqua une multitude de Lettres & d'autres Papiers Originaux, avec les Confeſſions de différentes perſonnes, qu'on avoit arrêtées alors en Angleterre & en Ecoſſe, qui ſembloient à l'envi les unes des autres révéler des faits rélatifs à la premiére Conſpiration, auſſi bien qu'à l'entrepriſe du Duc de Monmouth, & à l'invaſion du Comte d'Argyle. Mais m'étant convaincu par l'examen de ces papiers de l'innocence de pluſieurs perſonnes de mérite & de qualité, & commençant auſſi à ſoupçonner fortement que les choſes prenoient un tour qui mettoit nos Loix & notre Religion en danger; les ordres réïterés de Sa Majeſté ne purent m'engager à entreprendre cette tâche. Et quoiqu'il y ait plus de trois ans que tous les matériaux d'une pareille Rélation ſont entre mes mains, & que j'aurois pu aiſé-

Affaires Eccléſiaſtiques [*G*]. A la Révolution il écrivit une *Lettre au Comte de Dorſet & de Middleſex, Grand-Chambellan de la Maiſon du Roi, ſur ce qu'il a été Membre de la Commiſſion Eccléſiaſtique, établie en dernier lieu*, imprimée à Londres en 1688 in-4, & datée du 21 Février de cette année. Peu après on y fit une *Réponſe*, datée de Londres le 23 Avril 1689, & imprimée dans cette Ville en 1689 in-4. attribuée à Mr. Charlton. La même année l'Evêque donna in-4. une *Seconde Lettre au Comte de Dorſet*, datée de Weſtminſter le 26 Mars 1689, à laquelle le même Auteur répondit. En 1692 ce Prélat & pluſieurs autres perſonnes furent accuſés de Haute Trahiſon par deux miſérables, qui avoient forgé un Projet de Conſpiration, au bas duquel ils avoient contrefait les Seings de divers Pairs: notre Evêque en publia à Londres la Rélation in-4. ſous le titre de *Rélation du noir Complot d'Etienne Blackhead & de Robert Young, contre la vie de pluſieurs perſonnes, par un faux Projet de Conſpiration ſigné de leur main.* En deux Parties. En 1696 il publia à Londres in-4. un *Diſcours au Clergé de ſon Diocéſe, à ſa Viſite de l'année* 1695. Il mourut d'apoplexie à Bromley dans la Province de Kent le 20 Mai 1713, dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge, & fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, où on lui a érigé un monument. Il a publié divers Sermons in-4. qui ont été réimprimés en un Volume in 8. On admire généralement ſes Ecrits pour la beauté du ſtile [*H*]. Son fils Thomas Sprat, Maître-ès-Arts, a été

„ ment la mettre en état de paroître en un mois ou ſix ſe-
„ maines de tems; j'ai mieux aimé garder le ſilence, & ſup-
„ primer, autant qu'il a dépendu de moi, toutes ces nou-
„ velles preuves, qui, rendues publiques, auroient pu flétrir
„ la réputation de quelques perſonnes de qualité. Permet-
„ tez moi, Mylord, d'ajoûter ſeulement, que je ſuis perſua-
„ dé qu'il exiſte encore bien des Piéces Originales, propres
„ à convaincre toute perſonne déſintéreſſée, de ma modéra-
„ tion & de ma retenue dans ce que j'ai fait".

[*G*] *On le mit dans la Commiſſion pour les Affaires Eccléſiaſtiques.*] Il dit dans ſa *ſeconde Lettre au Comte de Dorſet*, que ce fut dans l'affaire des ſept Evêques, qu'*il fut frappé pour la premiere fois de la fauſſeté des fondemens, & des dangereuſes conſéquences du Pouvoir de diſpenſer des Loix, ſur lequel la Déclaration pour la Liberté de Conſcience étoit fondée.* „ Et je ſus,
„ *dit-il*, ſi pleinement convaincu par les excellens Diſcours
„ des Grands Juriſconſultes, qui plaidérent la cauſe des Pré-
„ lats, que j'avoue que je n'avois jamais eu juſques là une
„ juſte idée des bornes immuables que les Loix ont miſes
„ entre les Prérogatives de la Couronne, & les juſtes Droits
„ des Sujets. C'eſt ce qui m'engagea dès-ce jour là à me hâter à
„ réparer autant qu'il dépendoit de moi les fautes que mon i-
„ gnorance m'avoit fait commettre, & à agir déſormais, comme
„ j'avois toujours été mon intention, en véritable Anglois.
„ Je ne fus pas longtems ſans trouver une occaſion d'exécu
„ ter ce deſſein d'une maniére ſignalée: ayant remarqué que
„ l'abſolution des Evêques bien loin d'affoiblir la fureur
„ du Parti Papiſte contre l'Egliſe Anglicane, n'avoit fait que
„ l'augmenter, je craignis que déſormais la Commiſſion Ec-
„ cléſiaſtique ne ſervît à ſatisfaire la haine des Papiſtes con-
„ tre le Clergé Orthodoxe, voyant que l'on ne pouvoit y
„ réuſſir par les Tribunaux Civils, ce qui me fit réſoudre
„ d'abord à me tirer de cette Commiſſion, dont j'avois tra-
„ vaillé ſouvent & ſollicité d'être honnêtement déchargé,
„ j'écrivis dans cette vûë la Lettre ſuivante aux Commiſ-
„ ſaires.

Aux très-honorables Seigneurs, les Commiſſaires de Sa Majeſté pour les Affaires Eccléſiaſtiques &c.

Mylords,

Je vous ſupplie d'expliquer favorablement ce que j'ai l'honneur de vous écrire, c'eſt que puiſque vos Seigneuries ont deſſein de pourſuivre ceux qui n'ont pas obéï à l'ordre du Roi, en liſant ſa Déclaration, il m'eſt abſolument impoſſible de continuer à être Membre de la Commiſſion. Je prends la liberté de dire à vos Seigneuries, que quoique j'aye fait lire moi-même la Declaration, je ne veux cependant contribuer en aucune façon à punir ceux de mes freres, qui ne l'ont pas fait. Car, comme je prends Dieu à témoin que je ne l'ai fait que par un pur principe de Conſcience, je fuis perſuadé auſſi que leur réſiſtance vient du même principe. Je n'ai aucune raiſon de penſer autrement de tout le Corps de notre Clergé, dont les Membres ont, en toute occaſion, ſignalé leur fidélité pour la Couronne, & dans les tems les plus fâcheux leur attachement zélé pour la perſonne de Sa Majeſté régnante. Puis donc, Mylords, qu'il ſemble que la ſurete de toute l'Egliſe Anglicane ſe trouve intereſſée dans cette pourſuite, je ſuis obligé de declarer que je ne puis en bonne Conſcience ſiéger comme Juge dans cette affaire, ou il s'agit de condamner tant d'excellens & pieux perſonnages, avec leſquels il me convient mieux, ſi c'eſt la volonté de Dieu, de ſouffrir, que de contribuer le moins du monde à leurs ſouffrances. Je ſupplie donc très-inſtamment Vos Seigneuries, d'intercéder auprés du Roi, pour qu'il lui plaiſe de me diſpenſer de me trouver davantage dans votre Aſſemblée, en aſſurant Sa Majeſté que je ſuis toujours prêt à ſacrifier pour ſon ſervice tout ce que je poſſéde, ſauf ma Conſcience & ma Religion. Je ſuis, Mylords,

Bromley le 15 Août 1688.

Votre très humble & très-Obéïſſant Serviteur,

Thomas de Rocheſter.

„ En liſant cette Lettre, Votre Grandeur me demandera
„ peut-être la raiſon de ce qui m'y fait dire, que j'ai obéï
„ dans l'affaire de la Déclaration par un principe de Con-
„ ſcience. J'avoûe franchement, *dit le Prélat*, que j'avois
„ en ce tems là un ſcrupule, qui venoit d'une Rubrique dans
„ les Communes Prières (qui font Loi comme toute autre
„ Loi du Royaume) ſavoir ſi un Evêque pouvoit légitime-
„ ment refuſer de lire ce que le Roi ordonnoit de lire dans
„ les Egliſes. Et ce fut uniquement ce ſcrupule mal fondé,
„ qui me porta à ne point m'oppoſer dans l'Aſſemblée à
„ l'Ordre du Roi; je dis, à ne m'y point oppoſer, car je
„ puis ajoûter que je n'y entrai d'ailleurs en rien. Car il
„ eſt très-vrai, que les Ordres du Conſeil de lire la Décla-
„ ration dans les Egliſes, furent diſperſés dans les divers
„ lieux de ma Juriſdiction ſans mon attache, & à mon inſu,
„ & qu'on les envoya directement de l'Imprimerie du Roi.
„ Il eſt vrai, que n'étant pas encore bien décidé ſur la queſ-
„ tion, je ne les révoquai point, mais auſſi je n'inſiſtai nul-
„ le part à ce qu'on y obéît. Je puis aſſurer qu'il n'y a pas
„ un ſeul Eccléſiaſtique, tant dans mon propre Diocéſe de
„ Rocheſter, que dans celui de Londres, ſur lequel j'avois
„ bien malgré moi quelque autorité, qui puiſſe me repro-
„ cher que j'aye preſſé perſonne de lire la Déclaration, ou
„ fait de peine à quelqu'un pour l'avoir refuſé. Que ſi l'on
„ m'objéte que j'ai permis qu'elle ait été lué dans l'Abbaye
„ de Weſtminſter, je demande que l'on faſſe réflexion ſur
„ ce que cette Egliſe & cette Ecole Royale avoient à re-
„ douter de la part de nos Voiſins les Jéſuites, qui étoient
„ à la Cour, & aux aguets pour profiter des occaſions d'a-
„ nimer le Roi à nous perdre. A quoi il faut ajoûter, qu'on
„ venoit actuellement de donner un *Quo Warranto* contre
„ nous, & que comme nous étions les premiers ſur qui on
„ pouvoit tomber, nous étions menacés tous les jours de
„ devenir la proye des Prêtres Papiſtes. Mais pour conti-
„ nuer, je n'ai pas beſoin de rappeller à Votre Grandeur,
„ juſques à quel point ma Lettre aux Commiſſaires excita
„ contre moi la colére & l'indignation du Parti Jéſuitique
„ de la Cour; mais je m'eſtimai ſuffiſamment dédommagé
„ par la paix intérieure que cette démarche me procura, &
„ je me flatte de pouvoir ajoûter, par l'affection pour moi,
„ qu'elle fit renaître dans le cœur des gens de bien, & par-
„ ticuliérement dans celui de Mylord Archevêque, & des
„ autres Evêques perſécutés, avec leſquels j'ai toujours agi
„ depuis de concert pour le Bien Public". Il rapporte en-
ſuite ce qui ſe paſſa entre le Roi Jaques & quelques Evê-
ques, peu avant la Révolution, ce qui dans ce tems critique
fut fort avantageux à l'Etat & à l'Egliſe, & à quoi il eut lui-
même quelque part.

☞ [*H*] *On admire généralement ſes Ecrits pour la beauté du ſtile.*] Mr. Sprat ſe piquoit de bien écrire, tant pour le tour délicat qu'il donnoit aux choſes, que pour le ſtile élégant & fleuri qui régnoit partout. Il auroit ſouhaitté que l'un fermât en Angleterre une Académie pour la Langue, ſemblable à celle de France. „ Je ſai bien, *dit-il* (6), que le génie
„ Anglois n'eſt ni ſi badin ni ſi volage que l'eſt celui de
„ quelques-uns de nos Voiſins, & que nous aimons en géné-
„ ral dans le raiſonnement les expreſſions les plus ſimples,
„ & les moins ſuſpectes d'artifice, autant que les autres y ai-
„ ment le brillant & les figures. Outre cela, je comprends
„ aſſez qu'ils ont un grand avantage ſur nous pour polir leur
„ Langue. C'eſt que chez eux les grands Seigneurs vivent
„ d'ordinaire dans les Villes, où ils ſont en aſſez grand nom-
„ bre, au lieu que les nôtres ſont, pour la plupart, écartés
„ les uns des autres dans leurs Maiſons de Campagne. La même
„ raiſon qui fait que nos rues ne ſont pas ſi bien bâties que
„ les leurs, fait auſſi qu'ils nous paſſent dans l'art de parler.
„ Ils préférent les plaiſirs de la Ville à ceux des Champs: & c'eſt
„ de la converſation que ſe tirent principalement la fineſſe,
„ le tour, l'élégance, & la variété du Langage. Malgré tout
„ cela, je ne ſerai point difficulté de dire, qu'il ſeroit tems
„ d'exécuter chez nous un Projet tout ſemblable (à celui des
„ François), & qu'il réformeroit bien des choſes dans notre
„ maniere de parler & d'écrire. Premiérement, la choſe elle-
„ même n'eſt point à mépriſer; car on voit dans tous les
„ Pays, que la pureté de la Langue, & la grandeur de l'E-
„ tat vont toujours enſemble. Les Grecs parlérent le mieux,
„ quand ils furent dans le fort de leurs Conquêtes. Le ſiécle
„ de l'Eloquence parmi les Romains, fut le tems où ils don-
„ nérent des Loix à toute la Terre. Les Eſprits y baiſſérent
„ inſenſiblement, à meſure que la valeur, la prudence, & la
„ gloire des armes, y allérent en dépériſſant, juſqu'à ce
„ qu'enfin tout y étoit à moitié barbare avant que les Nations du
„ Nord y euſſent porté leur barbarie. Obſervons de plus
„ que ceci ſemble être le tems, où la Langue Angloiſe a le
„ plus beſoin de ce ſecours pour ſe perfectionner. La vérité
„ eſt que juſqu'à préſent elle a été trop négligée, & qu'à

„ mon

(6) *History of the Royal Society of London.* Part. I. Sect. 12. Vid. *Bibl. Angl.* T. XI p. 22 & ſuiv.

a été Archidiacre de Rocheſter, & Prébendier de Rocheſter, de Wincheſter, & de Weſtminſter, & eſt mort le 10 Mai 1720 âgé de quarante & un an. Il eſt enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter.

„ mon avis on a donné moins d'attention à la polir, qu'elle „ n'en mérite. Juſqu'au régne de Henri VIII. à peine s'eſt-„ il trouvé perſonne qui y ait travaillé que Chaucer, & à „ peine voit-on quelque Ecrit que l'on puiſſe lire deux fois „ ſans dégoût, que les Ouvrages de ce Poëte. Mais alors „ elle commença un peu à s'élever, & à prendre une forme „ paſſable . . . . . Je ne voudrois pourtant pas que cette A-„ cadémie Angloiſe ne s'occupât qu'à peſer des Mots & des „ Lettres: on pourroit auſſi lui donner des tâches plus im-„ portantes. Nous pouvons conjecturer, à pluſieurs indices, que „ les Beaux-Eſprits de notre Nation ne ſont point inférieurs „ à ceux d'aucune autre, & qu'il y entre un excellent com-„ poſé du François & de l'Eſpagnol. Je ſuis donc preſque „ aſſuré, que pour paſſer tous les Modernes, il ce nous man-„ que qu'un peu plus de modéles fixes, & de familiarité „ avec les Anciens. Pour parvenir à cela, le meilleur moyen „ ſeroit d'établir une Cour Souveraine d'Eloquence, qui é-„ tant toujours la même, & ne donnant rien au préjugé, dé-„ cideroit ſans appel du prix des Auteurs, & de celui des „ Ouvrages". L'idée d'une Académie pour cultiver la Lan-gue eſt excellente, mais d'en faire une Cour Souveraine d'E-loquence, ce ſeroit un établiſſement ſujet à bien des incon-véniens. Mr. de la Chapelle les a fort bien touchés (7). Il remarque, qu'une pareille Cour Souveraine ſeroit le Tribu-nal le plus odieux & le plus inſupportable qu'il pût y avoir dans l'Empire des Lettres; parce que c'eſt une pure chimére, que de compter ſur l'exacte impartialité d'un certain nombre de Beaux-Eſprits, qui s'aſſemblent pour examiner, ſi un Ou-vrage, né hors de la Société, eſt de quelque *mérite*. D'ail-leurs ce ſeroit anéantir toute Liberté, & ériger un Tribunal d'Inquiſition dans la République des Lettres. Quoi qu'il en ſoit de cette idée acceſſoire, celle d'une Académie pour culti-ver la Langue Angloiſe, marque le goût de Mr. Sprat. De-puis ce Prélat, d'autres Beaux-Eſprits ont eu la même idée; du moins Mr. de Voltaire le rapporte-t-il comme un fait (8). „ Le fameux Docteur Swift forma le deſſein, dans les der-„ niéres années du régne de la Reine Anne, d'établir une „ Académie pour la Langue, à l'exemple de l'Académie „ Françoiſe. Ce projet étoit appuyé par le Comte d'Oxford, „ Grand-Tréſorier, & encore plus par le Vicomte Boling-„ broke, Secrétaire-d'Etat, qui avoit le don de parler ſur le „ champ dans le Parlement, avec autant de pureté que Swift „ écrivoit dans ſon Cabinet, & qui auroit été le Protecteur „ & l'Ornement de cette Académie. Les Membres qui la de-„ voient compoſer étoient des hommes, dont les Ouvrages „ dureront autant que la Langue Angloiſe. C'étoient ce „ Docteur Swift, Mr. Prior . . . . . qui en Angleterre a la „ même réputation que la Fontaine a parmi nous; c'étoient „ Mr. Pope, le Boileau d'Angleterre, Mr. Congreve, qu'on „ peut en appeller le Moliére; pluſieurs autres, dont les „ noms m'échappent ici, auroient tous fait fleurir cette Com-„ pagnie dans ſa naiſſance. Mais la Reine mourut ſubitement, „ les Whigs ſe mirent dans la tête de faire pendre les Pro-„ teſteurs de l'Académie (9). ce qui, comme vous le voyez „ bien, fut mortel aux Belles Lettres". REM. DO TRAD.

(7) Ibid. p. 24-28.

(8) *Mélange de Littér. & de Philoſ.* Ch. XXVI.

(9) Licence plus que Poétique de Mr. de Voltaire.

STANHOPE (JAQUES, Comte de) iſſu d'une ancienne & illuſtre famille de ce nom, qui fleuriſſoit depuis quelques ſiécles dans la Province de Nottingham [*A*], nâquit en 1673 d'Alexandre Stanhope, Ecuyer, & de Catherine Brughill, fille de Mr. Brughill (*a*). Son Pére, qui rendit de grands ſervices à la Révolution de 1688, ayant été envoyé en Eſpagne, au commencement du régne du Roi Guillaume, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, Mr. Stanhope l'y accompagna; ce qui lui procura l'oc-caſion de voir les plus grands Hommes de ce Royaume, & d'acquérir une connoiſſance parfaite des Loix & des Uſages du Pays: après y avoir demeuré autour de trois ans, il alla voyager en France, en Italie, & en d'autres Parties de l'Europe, & ſe fit une affaire de s'inſtruire à fond des Loix & des Con-ſtitutions, auſſi bien que de la Langue de ces divers Pays. Il ſe rendit enſuite à l'Armée des Alliés en Flandres, où il ſervit comme Volontaire; s'étant fort diſtingué au ſiége de Namur en 1695, le Roi Guillaume lui donna une Compagnie d'Infanterie, & peu après une Commiſſion de Colonel. Quoiqu'il fût encore fort jeune, n'ayant qu'environ vingt-deux ans, il avoit les entrées libres chez le Roi, pour lequel il a eu toujours la plus profonde vénération (*b*): il fut Député au premier Parlement, qui s'aſ-ſembla après l'avénement de la Reine Anne à la Couronne, de la part du Bourg de Cockermouth dans la Province de Cumberland; & il ſe trouva, en la même qualité, au Parlement ſuivant, qui s'aſſembla à Weſtminſter le 14 Juin 1705. Au commencement de cette année il avoit été élevé au rang de Bri-gadier-Général, & il acquit beaucoup de réputation en Eſpagne ſous le Comte de Peterborough, au ſiége de Barcelone, qui ſe rendit aux Alliés le 9 Octobre 1705 St. N. D'abord après la réduction de la Place, le Comte dépêcha le Capitaine Norris à bord du Vaiſſeau de Guerre le Cantorbery, ſur lequel le Brigadier Stanhope & le Lord Shannon s'embarquérent auſſi: ils arrivérent à Ste. Héléne le 22 No-vembre 1705; & le Brigadier ayant mis pied à terre ſe rendit à la Cour, où il remit à la Reine plu-ſieurs Lettres, dont il étoit chargé, une entre autres du Roi d'Eſpagne, depuis l'Empereur Charles VI. où ce Prince diſoit. „ Je dois la même juſtice à Votre Brigadier Stanhope, par rapport à ſon grand zéle, „ à ſon attention, & à ſa prudence, dont il m'a donné des preuves en toute ſorte d'occaſions". Vers la fin des premiéres ſéances du nouveau Parlement il retourna en Eſpagne, où ſon retour fut extrême-ment agréable à Sa Majeſté Catholique [*B*]. Au commencement de l'année 1708, dans le tems qu'on craignit une invaſion des François en faveur du Prétendant, le Brigadier Stanhope propoſa un Bill pour diſſoudre les Clans en Ecoſſe, en quoi il fut ſecondé par le Chevalier David Dalrymple, & l'on ordonna effectivement d'en dreſſer un ſur ce ſujet; mais l'Expédition Françoiſe ayant échoué alors, on ne parla plus de ce Bill (*c*). Environ ce tems-là il fut nommé Général-Major, de même que le Briga-dier Cadogan & quelques autres; peu après la Reine le déclara Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiai-re auprès du Roi d'Eſpagne Charles III. & Commandant en Chef des Troupes Angloiſes en ce Pays-là. Il arriva à Barcelone le 29 Mai 1708, & la même année il ſe rendit maître de Port Mahon, & de tou-te l'Ile de Minorque [*C*]. Le Bourg de Cockermouth le choiſit encore pour ſon Député au Premier Par-

(*a*) *Memoirs of the Life and Actions of James Earl Stanhope.* p. 1. 2. Lond. 1721.

(*b*) Ibid. p. 2. 3.

(*c*) Ibid. p. 3-8.

[*A*] *Iſſu d'une ancienne & illuſtre famille de ce nom, qui fleuriſſoit depuis quelques ſiécles dans la Province de Nottingham.*] C'eſt de cette famille qu'étoit Jean Stanhope de Rampton, qui fut Sherif de cette Comté, en la quarante huitiéme an-née du Roi Edouard III. Son Fils Jean Stanhope fut ſon hé-ritier; celui-ci eut un fils nommé Richard, qui fut Grand-Sherif de la Comté & de celle de Derby, la ſixiéme année de Henri IV. De ce Richard deſcendoit le Chevalier Edouard Stanhope, Connétable du Château de Sandal dans la Provin-ce d'York, la dix huitiéme année de Henri VII. dont le ſe-cond fils le Chevalier Michel Stanhope eut deux garçons, le Chevalier Thomas Stanhope de Shelford, & Jean Stan-hope Ecuyer, qui fut créé Lord Stanhope de Haring-ton, la quatorziéme année du Roi Jaques I. Le Chevalier Thomas Stanhope eut pour fils le Chevalier Jean Stanhope, Tréſorier de la Chambre de la Reine Elizabeth, & qui ſous le même régne fut fait Connétable du Château de Colcheſter, Philippe, fils du Chevalier Jean Stanhope, fut créé Lord Stanhope & Comte de Cheſterfield; il épouſa en premiéres nôces Catherine, fille de François Lord Haſtings, & c'eſt de ce mariage que deſcend le Comte de Cheſterfield d'aujourd'hui. Il ſe remaria avec Anne, fille du Chevalier Jean Packington de Weſtwood, dans la Province de Wor-ceſter, dont il eut un fils unique, nommé Alexandre, Pére du Comte de Stanhope, dont il s'agit dans cet Article. Au commencement du régne de Guillaume III, Alexandre Stan-hope alla en qualité d'Envoyé Extraordinaire à la Cour d'Eſ-pagne (1); il vint enſuite ſous le même titre à la Haye, & la Reine Anne le continua dans ce dernier poſte, juſques à ce qu'à ſa ſollicitation elle lui accorda la permiſſion de le quitter, ce qu'il fit peu de tems avant ſa mort, arrivée le 20 Septembre 1707 (2).

(1) *Memoirs of the Life and Actions of James Earl Stanhope.* p. 1-2.

(2) Ibid. p. 7.

[*B*] *Son retour fut extrêmement agréable à Sa Majeſté Catholique.*] C'eſt ce qui paroît par ce que ce Prince écrivoit lui-même au Duc de Marlborough en Flandres, dans une Lettre, datée de Barcelone le 10 Mai 1706. „ La Reine Votre Maîtreſſe, „ & Meſſieurs les Etats-Généraux ne pouvoient m'obliger „ davantage, qu'en envoyant ici le Brigadier Stanhope, & le „ Comte de Noyelles, vous aſſurant que leurs perſonnes „ m'ont été & me ſeront toujours agréables".

[*C*] *Il ſe rendit maître de Port-Mahon & de toute l'Ile de Minorque.*] Comme ce fut au Général Stanhope que l'on fut principalement redevable de ce ſervice ſignalé, nous en donnerons la Relation ſuivante, tirée de celles qu'on publia par autorité publique. „ Le 14 Septembre N. S. les Vaiſſeaux „ de tranſport partis de Barcelone, avec environ 2600 hom-„ mes,

Parlement, qui s'assembla après l'Union de l'Angleterre & de l'Ecosse; il devint aussi Lieutenant-Général, & en 1710 il fut un des Commissaires de la Chambre des Communes dans l'affaire du Docteur Sacheverell [D]. Il arriva en Espagne vers la fin du mois de Mai de la même année, & le 27 Juillet N. S. il remporta une victoire signalée à Almenara [E], & le 20 Août une autre à Saragosse [F], mais

„ més, dont il y avoit 1200 Anglois, 600 Portugais, & le „ reste Espagnols, ayant joint le Chevalier Jean Leake, qui „ croisoit devant Port-Mahon, le Major-Général Stanhope „ fit descente le même jour avec les Troupes qu'il commandoit; & le lendemain le reste débarqua aussi. Tous les „ Habitans se déclarérent d'abord pour le Roi Charles, mais „ l'Ennemi étoit maître de trois places, de Ciudadella à „ l'Ouest de l'Ile, & qui en est la Capitale; du Fort Fornela au côté du Nord; & de trois Forts bien munis, qui défendent l'entrée du Port Mahon. Les deux plus considérables sont du côté occidental de l'entrée du Port, & le Fort „ Philippe un peu au-dessus, plus vers l'intérieur du Port, „ est un quarré qui a quatre bastions, trois ravelins, & un „ fossé large & profond. Les deux Forts étoient défendus par „ une forte ligne, tirée depuis un bord de la mer jusqu'à l'autre „ faite de pierres sèches, de près de oeuf pieds de haut, avec „ quatre tours ou redoutes, à la distance d'une portée de „ canon l'une de l'autre, munies chacune de quatre pièces „ de canon; la Garnison étoit de mille hommes. Le 17 le „ Chevalier Jean Leake mit à la voile pour l'Angleterre avec „ les Hollandois, & laissa le Chevalier Edouard Whitaker, „ Contre-Amiral du Pavillon Rouge, devant Port-Mahon, „ avec son Escadre, ayant ordonné de placer des Vaisseaux „ tout autour de l'Ile pour y croiser, & empêcher tout se„ cours de France ou d'Espagne. En attendant on faisoit les „ préparatifs nécessaires pour attaquer les Forts de Port-Ma„ hon; & quoique les Alliés trouvassent bien des difficultés „ à marcher & à transporter leur grosse Artillerie & leurs „ munitions par un Pays plein de rochers, où il y a peu de „ bêtes de somme, ils vinrent cependant à bout, à force de „ travail, d'amener leur Artillerie, dans l'espace de douze „ jours proche de l'endroit où ils vouloient s'en servir, & „ il n'y avoit pas moins de quarante pièces de canon & de „ quinze Mortiers. Le 28, au point du jour, ils dressérent „ une batterie de neuf pièces de canon, contre les deux „ redoutes du milieu, qui défendoient la Ligne. Quelques „ heures suffirent pour raser ces redoutes, on fit même quel„ ques brèches à la Ligne, que le Major-Général Stanhope „ avoit dessein d'attaquer le lendemain. Mais le Brigadier „ Wade, étant posté à la droite avec deux Bataillons, à „ quelque distance de Major-Général, quelques-uns de ses „ Grenadiers s'avancérent, sans en avoir l'ordre, & pené„ trérent dans la Ligne, sur quoi le Brigadier marcha avec „ tout ce qu'il put rassembler, pour les soutenir. Dès qu'on „ entendit le bruit du combat, le Major-Général prit la „ Garde ordinaire de la Batterie, & s'avança vers cette par„ tie de la Ligne dont il étoit le plus proche. Cette atta„ que imprévue des Alliés causa tant de consternation par„ mi les ennemis, qu'ils abandonnérent les deux autres re„ doutes, qu'on n'auroit pu prendre sans canon. Malgré „ le feu vif des trois Forts, qui faisoient jouer vigoureuse„ ment leur canon & leurs mortiers, les Alliés n'eurent „ que quarante hommes, tant tués que blessés; on ne per„ dit à la prise de la Ligne que le Capitaine Stanhope, qui „ commandoit le Milford Galley, frère du Général-Major, „ jeune Gentilhomme de grande espérance, qui fut fort re„ gretté. Les Assiégeans se logérent le même soir au pied du „ glacis du principal Fort, & préparérent leur grande bat„ terie pour l'attaquer. Mais le lendemain matin 29 Septem„ bre, l'ennemi battit la chamade, & les Articles de la Ca„ pitulation ayant été réglés, on les signa le même soir à „ cinq heures. Le 30 au matin, le Général Anglois prit „ possession d'une des portes, & de tous les ouvrages ex„ térieurs. Les Assiégeans trouvérent dans les Châteaux, „ environ cent pièces de canon, trois mille barils de pou„ dre, & tout ce qui étoit nécessaire pour une bonne défense".

[D] *Il fut un des Commissaires de la Chambre des Communes dans l'affaire du Docteur Sacheverell.*] Il s'attacha à prouver dans le Discours qu'il fit à cette occasion, que la Non-résistance & l'obéissance passive, que le Docteur soutenoit être la Doctrine de l'Eglise Anglicane, anéantissoit l'honneur de la Révolution, les droits de la Reine à la Couronne, & la Succession Protestante. Que le véritable motif qui portoit à y donner atteinte, étoit de rendre service à un Prince de delà mer. Que cette doctrine étoit contraire aux principes de la Raison, aux loix de la Nature, & à la pratique de tous les siécles, & qu'elle violoit tous les droits divins & humains. Que les Trompettes de sédition, qui débitoient cette doctrine, n'avoient prêté serment au Gouvernement, que pour la ruiner plus efficacement; & que quoiqu'ils eussent abjuré le Prétendant, ils ne l'avoient pas abjuré. Qu'ils s'étoient emparés des Chaires de l'Eglise Anglicane, & qu'au-lieu d'apprendre au Peuple à remercier Dieu de l'heureux succès qu'il avoit accordé aux armes prises pour la défense de la Révolution, ils avoient prostitué & deshonoré la Chaire, en débitant des doctrines séditieuses contre la Reine, en sappant le fondement de la Succession Protestante, & en tâchant de porter à la trahison & à la rebellion cette partie de la Nation, qu'ils auroient séduite. Que tout le Sermon du Docteur n'étoit qu'un Libelle odieux contre le Roi Guillaume, une Satire contre l'administration de la Reine, une Invective contre la Tolérance, & une Pièce destinée à détourner le peuple de la fidélité duë au Gouvernement, & de l'affection qui lui appartient. Que cette Doctrine tend à rendre esclave une Nation libre. Qu'il convenoit à la Chambre des Communes, comme étant la protectrice des libertés du peuple, de mettre de pareils séditieux en justice. Que l'incendiaire n'étoit *qu'un méprisable instrument de tout un Parti*, qui ne méritoit pas qu'on s'y arrêtât; qu'il n'y avoit égard, que pour que le jugement des Pairs donnat du poids à la doctrine qu'on devoit prêcher; & que lorsqu'il y auroit quelqu'un assez insolent pour prêcher de pareilles doctrines, le Public apprit aussi qu'on ne le laissoit pas impuni; qu'il espéroit donc, que les Seigneurs infligeroient à cet homme un châtiment propre à servir d'exemple, & à empêcher à l'avenir que d'autres n'eussent la même insolence.

[E] *Il remporta une victoire signalée à Almenara.*] Nous en donnerons une courte relation, sur celle qu'apporta le Colonel Crosts, que le Général Stanhope dépêcha à la Reine, & par d'autres, publiées par autorité publique. Le 26 Juillet Sa Majesté Catholique fut informée que l'Ennemi marchoit sur trois Colonnes du côté de Lérida, & le même jour le Général Wetzel joignit l'Armée des Alliés, avec plusieurs renforts. On tint un Conseil de Guerre, où il fut résolu de marcher à l'Ennemi. En conséquence, le Général Stanhope ayant fous lui le Lieutenant Général-Carpenter, le Major-Général Pepper, & d'autres Officiers, s'avança avec quelques Régimens de Dragons, vingt Compagnies de Grenadiers, six pièces de esnon, & les pontons nécessaires pour jetter un pont sur le Noguera, afin d'assurer le passage proche d'Alfaras, & de prévenir la marche de l'Ennemi. Cette disposition faite, toute l'Armée suivit d'abord, qui fut obligée de passer la Rivière sur le pont de pierre de Balaguer, & le 27 avant huit heures du matin elle eut achevé de passer sur cet unique pont. Se trouvant obligés de prendre leur route par Sarsana, ils furent contraints de passer encore sur un seul autre pont; ce qui se fit dans le même ordre, & avec la même diligence; ils s'avancérent ensuite vers Alfaras, & passérent le Noguéra. Pendant que l'Armée des Alliés s'avançoit, l'Ennemi commença à se former en ordre proche d'Almenara. Les Alliés étoient postés de maniére qu'ils ne pouvoient s'étendre, n'ayant que seize Escadrons à la première Ligne, au-lieu que l'Ennemi avoit mis quarante-deux Escadrons en bon ordre sur deux Lignes, avec deux Bataillons entre les Lignes, & sept autres sur le flanc de la droite. Le Général Stanhope commandoit la Cavallerie, & ayant donné les ordres nécessaires, les Généraux-Majors Fraquenbergh & Pepper commencérent l'attaque avec tant de résolution & de bravoure, que toute la Cavallerie ennemie fut mise en déroute, avant que l'aile droite eût pu joindre les Attaquans. La première Ligne de l'Ennemi ne fit que très peu de résistance, il n'y eut que quelques Régimens qui combattirent avec beaucoup de courage. L'Infanterie des Alliés s'avança avec une grande intrépidité, & ils poursuivirent l'Ennemi pendant deux heures dans la nuit, jusques à ce que l'obscurité fût si grande, que les Troupes ne pouvoient plus se distinguer les unes des autres. L'Ennemi eut quinze-cens hommes tant tués que blessés, & on fit 400 prisonniers, parmi lesquels il y avoit plusieurs Officiers de marque. On prit diverses pièces de esnon, des étendards, des timbales, & una grande partie du bagage des Ennemis. Du côté des Alliés il y eut environ 400 hommes tant tués que blessés; du nombre des premiers furent les Comtes de Rochfort & de Nassau, & les Généraux Stanhope & Carpenter furent légérement blessés. Comme cette Relation est tirée principalement de celle que le Général Stanhope lui-même envoya, il est moins surprenant qu'il n'y soit point parlé de ses propres actions, & sur-tout de la maniére dont il chargea à la tête d'un Corps de Cavallerie, dont la Général Carpentet parloit dans une Lettre, en ces termes: *Le Général Stanhope chargea à la tête d'un Escadron de Hardey, & s'étant rencontré en face avec le Général qui conduisoit l'Escadron qu'il attaquoit, les deux Escadrons étant fort serrés, ils se portérent plusieurs coups, & Mr. Stanhope tua son ennemi.* Sa Majesté Catholique & le Velt-Maréchal Staremberg remerciérent publiquement le Général Stanhope, en lui disant en même tems, *que cette victoire signalée étoit principalement due à son courage, à sa conduite, & à sa bravoure.*

[F] *Et le 20 Août une autre à Saragosse.*] Voici la Rélation de cette Victoire, telle que le Colonel Hatrison l'apporta. „ Le 20 Août, à la pointe du jour, les deux Ar„ mées sa cannonnérent: le Général Stanhope commandoit „ l'aile gauche, & la Général Staremberg la droite. A midi „ on donna le signal du combat, & l'Armée s'avança sur „ deux Lignes pour attaquer l'Ennemi de front. L'aile gau„ che des Alliés commença le combat, qui s'étendit vers le „ centre, & de-là jusqu'à l'aile droite, ainsi l'engagement „ devint général. Cependant malgré des dispositions si bien „ faites, & la valeur des Troupes, la supériorité du nom„ bre, & l'avantage du terrain du côté des Ennemis parurent „ d'abord leur donner de l'avantage, qu'ils auroient vrai„ semblablement conservé, si tous nos Généraux qui com„ mandoient à la gauche, n'avoient fait avancer à propos „ des troupes fraîches pour soûtenir & pour rallier celles qui „ avoient été mises en désordre, & que l'Ennemi poursuivoit, ce qui fit bientôt changer la face du combat en fa„ veur des armes de Sa Majesté Catholique. Pendant qu'on „ se disputoit opiniâtrement la victoire à la gauche, l'Infan„ terie, qui s'étoit engagée fort avant, fassoit une grande „ bou-

mais le 9 Décembre il fut fait prisonnier à Brihuéga [G]. Lorsqu'on convoqua un nouveau Parlement, après le changement du Ministére, il fut un des Candidats qu'on proposa pour Westminster, mais le Chevalier Henri Dutton-Colt, son Compétiteur, l'ayant emporté, il fut élu encore pour Cockermouth. Il demeura Prisonnier en Espagne jusqu'en 1712, que Sa Majesté Imperiale l'echangea pour le Duc d'Escalone, qui avoit été Vice-Roi de Naples. Le Général se mit en chemin au mois de Juillet, pour revenir dans sa Patrie; il traversa la France, & arriva le 16 d'Août en Angleterre (d). Il s'opposa vigoureusement dans le Parlement aux mesures de la Cour, & particuliérement au Bill pour établir le Commerce entre la France & l'Angleterre [H]. A la convocation d'un nouveau Parlement en 1713, il échoua à Cockermouth de quelques voix, mais peu après il fut élu unanimement Député de Wendover dans la Province de Bucks; il s'opposa avec beaucoup de courage au Bill contre le Schisme [I]. Lorsque le Roi George I. fut arrivé en Angleterre, il reçut Mr. Stanhope, avec des marques de bienveillance toutes particuliéres; il le nomma le 27 Septembre Secrétaire d'Etat, & le 1 Octobre Membre du Conseil Privé. Le 20 du même mois, jour du Couronnement du Roi, il partit avec le Lord Cobham, pour se rendre avec une Commission secrette à la Cour de Vienne; d'où, aprés avoir réussi dans sa négociation, il revint en Angleterre vers la fin de Décembre (e). Un nouveau Parlement ayant été convoqué pour le 17 Mars 1715, il fut élu unanimement Député de la part de Cockermouth, & de celle d'Aldborough dans la Province d'York. Au mois de Juillet 1716 il accompagna le Roi dans le voyage qu'il fit dans ses Etats d'Allemagne, & il eut la principale part au Traité d'Alliance conclu en ce temslà avec la France & les Etats-Généraux, en vertu duquel le Prétendant fut renvoyé au-delà des Alpes, & Dunquerque & Mardyk actuellement démolies. Aprés avoir terminé cette importante affaire, il revint en Angleterre avec le Roi, le 19 Janvier 1715. [☞ Il contribua beaucoup à faire accorder au Roi

(d) Ibid. p. 32-34.

(e) Ibid. p. 34-38.

„ boucherie parmi les ennemis; & la Cavallerie de leur aile „ gauche ayant fait peu de réfistance, les Alliés remporté- „ rent en deux heures de tems une victoire glorieuse & com- „ plette. Ils prirent toute l'Artillerie, des Ennemis & la plu- „ part de leurs Drapeaux; de quarante Bataillons il ne se sauva „ qu'environ quatre mille hommes, & à peu prés le même „ nombre de soixante Escadrons; tout le reste ayant été tué „ ou fait prisonnier. Sa Majesté Catholique, accompagnée „ des Généraux Stanhope & Staremberg, entra le même „ soir dans Saragosse". L'honneur de cette victoire est dû incontestablement au Général Stanhope, puisqu'il y eut la principale part, ayant chargé plusieurs fois l'Ennemi à la tête de ses Troupes. Cette défaite de son Petit-fils fut un coup de foudre pour le Roi de France, lorsqu'il en reçut la premiére nouvelle; il en parut bien plus touché, qu'il ne l'avoit été de celles des fatales journées de Hochstet & de Ramillies; il se retira dans son Cabinet, où il demeura plusieurs heures, sans permettre à aucun de ses Ministres, ni de ses Courtisans de l'approcher (3).

(3) *Memoires cités supra*, p. 20.

[G] *Il fut fait prisonnier à Brihuéga.*] Sa Majesté Catholique avoit pris possession de Madrid, par le conseil du Général Stanhope & de tous les autres Généraux, le grand but des Alliés en prenant de ce côté-là étant de se joindre avec les Portugais. Mais les Ducs d'Anjou & de Vendôme s'étant rendus à l'Armée ennemie, s'avancérent vers Placentia, & rendirent impossible la jonction des Portugais avec les Alliés, quoique les premiers eussent pu la faire longtems avant l'arrivée de l'Armée Espagnole dans ces quartiers-là. La face des affaires ayant ainsi changé tout d'un coup, le Roi Charles, de l'avis de son Conseil, quitta l'Armée, & se retira en Catalogne, escorté seulement par le Régiment Royal de Dragons, & par celui de Staremberg, qui étoit de mille hommes. Le reste de l'Armée des Alliés marcha vers les quartiers qu'on lui avoit assignés, mais ils ne crurent pas être en état de se maintenir dans la Castille & d'y subsister. Ils tâchérent de se retirer, mais les Espagnols les suivirent de si prés, que le 9 Décembre le Général Stanhope avec huit Bataillons & autant d'Escadrons Anglois, se vit attaqué dans le Village de Brihuéga, & fut obligé avec ses gens de se rendre prisonniers de guerre, aprés avoir défendu ce lieu tout ouvert, tant qu'ils eurent de la poudre. Ainsi les Généraux Stanhope, Wills, & autres furent faits prisonniers par l'Armée, qu'ils avoient défaite il n'y avoit que peu de tems (4). Mr. Burnet rapporte cette affaire de la maniére suivante (5). „ Char- „ les courut au plus vite à Madrid, mais n'y trouva aucun „ des Grands du Royaume; les Castillans paroissant être fort „ attachés à Philippe, & dans la ferme résolution de ne s'en „ point détacher, à quelque prix que ce fût. On vit aussi „ dans cette conjoncture, que Louis XIV. n'avoit jamais eu „ dessein, que son Petit-fils évacuât l'Espagne. S'il avoit eu „ ce dessein, il ne se pouvoit de tems plus propre pour l'exé- „ cuter. Au-lieu de cela il fit aller le Duc de Vendôme en „ Espagne, pour y commander l'Armée de Philippe, & fit „ marcher des Troupes Françoises en Castlogne, pour obli- „ ger Charles à revenir au plutôt, pour secourir cette Prin- „ cipauté. Néanmoins ce Prince tint bon dans la Castille „ jusqu'au commencement de Décembre. Etant là les Alliés „ ne prirent aucun soin de lui envoyer ni argent, ni ren- „ forts. Nous étions nous-mêmes en Angleterre, si occupés „ de nos divisions domestiques, que nous ne semblions plus „ nous soucier du dehors, & sans nous on ne pouvoit rien „ faire. L'Empereur étoit si fort allarmé de la guerre dont „ on sembloit être menacé entre le Czar de Moscovie, & la „ Porte Ottomane, qu'il ne pouvoit se résoudre à l'affoiblis- „ sement de son Armée de Hongrie. Quoique Charles eût „ laissé l'Armée, le Comte de Staremberg sembloit être dans „ le dessein de lui faire prendre ses Quartiers d'Hyver dans „ la Castille, & fit quelque mine de fortifier Tolède. Mais „ manquant de provisions, & craignant surtout que la com- „ munication de l'Arragon ne lui fût coupée, il rebroussa „ vers l'Ebre, suivi par Philippe. Mr. Stanhope, qui mar- „ choit quelques heures aprés le Général Allemand, s'étoit „ logé dans un Village ouvert, nommé Brihuéga; & sentant „ l'Ennemi à ses trousses, il envoya son Aide-de-Camp avertir le Comte de Staremberg du danger qu'il couroit, le „ priant de venir à son secours. Le Comte, qui pouvoit venir à tems, marcha avec tant de lenteur, qu'il donna lieu „ de soupçonner, que, jaloux de la gloire, que Stanhope „ s'étoit acquise, il n'étoit pas fâché de la voir ternie. Ce „ qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fit pas la diligence, qu'il „ auroit pu & qu'il auroit dû faire. Mr. Stanhope & ses gens „ se retranchérent du mieux qu'ils purent, & se défendirent „ avec courage, tant qu'il leur resta de la poudre. Cela leur „ manquant, il fallut enfin se rendre Prisonniers de Guerre. „ Quelques heures après Staremberg atteignit les Ennemis à „ Villa Viciosa. Quoiqu'ils fussent le double plus forts que „ lui, il les attaqua, les défit entiérement, leur tua sept „ mille hommes, prit leur Canon & leur Bagage, & demeu- „ ra un jour tout entier sur le champ de bataille. Il ne put „ les poursuivre, parce que ses Troupes avoient trop souf- „ fert dans l'Action; & ne pouvant même emmener leur Ca- „ non, parce que les Chevaux lui manquoient, il l'encloua, „ & puis à petites journées il gagna Saragosse, sans que „ les Ennemis entreprissent de l'incommoder dans sa mar- „ che".

(4) Ibid. p. (21).

(5) *Mém. Hist. de la Gr. Bret.* T. VI p. 140. 140. Edit. in-12.

[H] *Il s'opposa vigoureusement ..... au Bill pour établir le Commerce entre la France & l'Angleterre.*] Ce Bill allarma tous les Négocians d'Angleterre; on présenta de tous côtés des Requêtes au Parlement, non seulement de la part des Marchands, mais de celle des Villes les plus commerçantes du Royaume. Aprés que ce Bill eut été lu deux fois, il fut remis à un Committé de toute la Chambre, qui eut ordre d'entendre ce que les Marchands & autres personnes avoient à alléguer contre ce Bill. On entendit donc le 9 Juin Mr. Cook, qui parla au nom de la Compagnie du Levant; il fit un long Discours, où il prouva avec beaucoup de force & de solidité, combien le commerce avec la France, sur le pied du dernier Traité de Commerce, seroit préjudiciable aux Manufactures de Laine & de Soye de l'Angleterre, & en général à toutes les branches de son Négoce. Les Marchands s'étant retirés, les Communes délibérérent sur les raisons qu'ils avoient alléguées; le Général Stanhope, entre autres, pour appuyer ce que Mr. Cook avoit dit, cita le Préambule d'un Acte fait la treiziéme année de Charles II. conçu en ces termes. „ Com- „ me une longue expérience a appris, que l'entrée des Vins „ de France, des Eaux de vie, des Toiles, des Etoffes de „ soye, du Sel, du Papier, & d'autres marchandises du pro- „ duit des territoires & des Domaines du Roi des François, „ a fort épuisé les richesses de la Nation, diminué la valeur „ des produits au Royaume, & de ses Manufactures, au grand „ préjudice de tout le Royaume en général, il a été résolu, „ &c." Ce Préambule étoit d'un si grand poids contre le Bill de Commerce, que l'Orateur Mr. Bromley soutint qu'il n'y avoit rien de pareil dans l'Acte cité par le Général Stanhope, sur quoi celui-ci demanda avec instance que le Clerc de la Chambre fît la lecture de cet Acte; & comme il parut par-là que la citation étoit juste, Mr. Stanhope & quelques autres relevérent assez vivement l'Orateur sur sa mépriſe. Le 18 Juin le rapport du Bill ayant été fait à la Chambre, il fut rejetté à la pluralité de 194 voix contre 185.

[I] *Il s'opposa avec beaucoup de courage au Bill contre le Schisme.*] Lorsqu'on fit la troisiéme lecture du Bill dans la Chambre des Communes, le 1 Juin 1714, il y causa de grands débats, dans lesquels le Général Stanhope, Mr. Hamden, les Chevaliers Pierre King & Joseph Jekyll, MM. Robert Walpole & Lechmere, représentérent, qu'il tendoit à exciter contre nos Fréres Protestans une persécution aussi violente, qu'aucune que les Chrétiens eussent jamais essuyée de la part des Empereurs Payens, & en particulier de celle de Julien l'Apostat. Le Général Stanhope fit voir aussi „ les fâ- „ cheuses conséquences de cette Loi, en ce qu'elle feroit „ cause qu'on envoyeroit la jeunesse faire ses études dans „ les Pays étrangers; ce qui d'un côté feroit sortir de grosses „ sommes du Royaume, & de l'autre, ce qui seroit bien pis „ encore, rempliroit l'esprit flexible des jeunes gens de pré- „ jugés contre leur propre Pays".

Roi un Subſide, pour le mettre en état de prendre des meſures, avec d'autres Puiſſances, contre la Suéde [*K*]. ADD.] En 1717 il fut fait Commiſſaire de la Tréſorerie, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier, & créé enſuite Pair de la Grande-Bretagne, ſous le titre de Baron Stanhope d'Elvaſton dans la Province de Derby, & Vicomte Stanhope de Mahone dans l'Ile de Minorque [*L*]. Au mois de Mars 1718 il fut fait premier Sécretaire d'Etat, à la place du Comte de Sunderland, qui lui ſuccéda à la Tréſorerie; peu après le Roi lui conféra de nouveaux honneurs, l'ayant créé Comte de la Grande-Bretagne, ſous le titre de Comte Stanhope. La Puiſſance de l'Eſpagne commençant à devenir formidable, on mit ſur le tapis un Traité d'Alliance entre Sa Majeſté Britannique, l'Empereur, & le Roi de France; le Comte Stanhope partit le 14 Juin pour Paris, où il arriva le 19; delà il paſſa à Madrid, où il arriva le 12 Août, & tâcha d'accommoder les affaires avec cette Cour, mais ſans ſuccès; il revint donc à Paris le 26, d'où il ſe rendit en Angleterre le 22 Septembre (*f*). Au mois de Décembre ſuivant, il porta dans la Chambre-Haute un *Bill pour fortifier la Cauſe Proteſtante dans les trois Royaumes* [*M*]. Au mois de Mai 1719,

(*f*) Ibid. p. 28-92.

☞ [*K*] *Il contribua beaucoup à faire accorder au Roi un Subſide, pour le mettre en état de prendre des meſures, avec d'autres Puiſſances, contre la Suéde.*] Je tire les particularités de cette affaire des Extraits qu'on a donnés, dans la *Bibliothéque Britannique* *, de deux Recueils Anglois contenant l'*Hiſtoire & les Procédures de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne*, Imprimés tous deux en 1741, l'un en neuf Volumes in 8, & l'autre en trois Volumes in 8. Voici le fait. Le Parlement, qui avoit été prorogé, ſe raſſembla le 20 Février 1715. Le Roi avoit promis dans ſa Harangue, qu'il feroit communiquer au Parlement les Lettres des Miniſtres de Suéde, par leſquelles il paroiſſoit évidemment que les Suédois avoient deſſein d'exciter une nouvelle Rebellion en Angleterre, & d'y faire une deſcente pour placer le Prétendant ſur le Trône. Le 21 Février les Communes ordonnérent qu'on dreſſât un Bill, qui autoriſât Sa Majeſté à défendre le Commerce avec la Suéde, pour autant de tems qu'elle le jugeroit néceſſaire à la ſureté & à la paix du Royaume. Quelqu'un propoſa de déclarer la guerre à la Suéde; mais le Général Stanhope répondit qu'il ſeroit aſſez tems de le faire, lorſque le Roi de Suéde auroit refuſé de déſavouer les pratiques de ſes Miniſtres. Le 3 Avril ſuivant, le Roi envoya un Meſſage à la Chambre, par lequel il lui apprenoit, que pour prévenir les deſſeins du Roi de Suéde, il croyoit qu'il étoit néceſſaire de prendre des meſures avec quelques Princes étrangers, & que comme cela ne pouvoit ſe faire ſans quelques dépenſes, il eſpéroit que la Chambre des Communes lui accorderoit les ſecours dont il auroit beſoin pour s'acquitter des engagemens où il ſeroit obligé d'entrer pour le bien & la ſureté de l'Etat. La délibération ſur ce Meſſage fut renvoyée au lendemain, & ce jour là le Général Stanhope propoſa d'accorder un Subſide au Roi. Il preſſa fort les avantages qui reviendroient à la Nation, & la ſureté où elle ſe trouveroit, ſi l'on mettoit Sa Majeſté en état de réduire le Roi de Suéde; & il s'étendit fort à montrer, combien on avoit de raiſons de ſe confier en l'honneur & en la ſageſſe du Roi, puiſqu'on devoit être perſuadé que les ſommes, que l'on jugeroit néceſſaires pour le deſſein dont il s'agiſſoit, ſeroient ménagées avec toute l'œconomie poſſible. Quelques Membres combattirent fortement la propoſition, où ils prétendirent trouver de l'inutilité & de grands inconvéniens. Le Général Stanhope répondit, qu'il étoit ſurpris que l'on ſe paſſionnât ſi fort ſur un ſujet de cette nature; que le Roi étoit un Prince de tant de probité & de tant d'honneur, & qui avoit déjà donné des preuves ſi convaincantes du tendre ſoin qu'il prenoit de l'intérêt de la Nation, qu'on pouvoit s'en remettre entiérement à ſa ſageſſe dans l'affaire dont il s'agiſſoit. „ C'eſt pourquoi, *ajoûta-t-il*, je ſuis d'opinion que ceux-là „ ſeuls peuvent refuſer ce qu'on demande, qui ne ſont pas „ amis du Roi, ou qui ſe défient de la probité de ſes Miniſtres". Ces derniéres paroles cauſérent quelque bruit. Malgré ces oppoſitions, la Chambre réſolut à la pluralité des Voix, d'examiner en grand Comité la propoſition du Général Stanhope, ce qui ſe fit le 8 Avril ſuivant; après de grands débats, dont le détail nous méneroit trop loin, la propoſition fut approuvée à la pluralité de 164 voix contre 149, & le lendemain, au rapport qui ſe fit de la Réſolution, les débats ſe renouvellérent, mais la propoſition l'emporta de 153 voix contre 149. Le 12 le Général Stanhope propoſa d'accorder deux-cens cinquante mille Livres Sterling pour le Subſide dont on étoit convenu; & après des débats fort vifs là-deſſus, où le Général parla toujours avec beaucoup de feu en faveur du Roi & de ſes Miniſtres, cette ſomme fut accordée. REM. DU TRAD.

* T. XVII. p. I. p 148 & ſuiv. & p. II. p. 571 & ſuiv.

[*L*] *Créé Pair de la Grande-Bretagne ſous le titre de Baron Stanhope*, &c.] Le Préambule de la Patente, dreſſé par un homme très-diſtingué, étoit conçu en ces termes. „ Si ceux „ qui ſe ſont diſtingués d'une façon extraordinaire par leurs „ actions, tant à la Guerre, que durant la Paix, méritent „ d'être élevés aux premiéres Dignités de l'Etat, nous avons „ de ſuffiſantes raiſons de mettre au nombre des Pairs de „ notre Royaume, Jaques Stanhope, premier Commiſſaire „ de notre Tréſorerie, qui s'eſt ſi fort diſtingué à l'un & à „ l'autre égard. Ayant paſſé ſa jeuneſſe dans le métier des Armes, & s'étant élevé par tous les degrés, il parvint enfin à „ commandes en Chef, avec beaucoup d'honneur, les Forces de la Grande-Bretagne, qui faiſoient la guerre en Eſpagne. Il ſeroit difficile de décider, s'il ſe ſignala plus par „ ſon courage, qui rempliſſoit l'Ennemi de terreur, que par „ ſa douceur & ſa bonté, qui lui gagnoit le cœur de ſes Soldats, ou par ſa fermeté, par laquelle il encouragea les Alliés. Deux fois il livra bataille avec beaucoup de valeur à „ l'Armée ennemie, & dans ces deux occaſions il ſe conduiſit avec une grandeur d'âme égale, en mettant leurs „ Troupes en déroute comme vaillant Général, & en mépriſant le butin, en Conquérant déſintéreſſé. Ayant fait deſcente dans l'Ile de Minorque, il força les Aſſiégés à une „ prompte reddition, après avoir perdu un Frére, qui s'étoit „ diſtingué dans cette occaſion. Lorſque la face des affaires „ publiques changea, il fut toujours le même; conſervant „ une fidélité inviolable à ſa Patrie, il ſe montra Patriote „ auſſi illuſtre au-dedans, qu'il avoit été Guerrier infatigable „ au dehors. Admis dans le Conſeil Privé de notre Royaume, il a fait paroître une grande applieation, de la fermeté, & de l'intégrité, tant envers nous dans le Parlement, qu'envers les Nations étrangéres. Ayant été fait „ premier Commiſſaire de notre Tréſorerie, il s'eſt attaché „ tant à maintenir le Crédit public, qu'à diminuer les intérêts; & il a ménagé cette affaire ſi heureuſement, que du „ conſentement unanime des deux Chambres du Parlement, „ on a paſſé des Actes ſur ce ſujet, qui ont été non ſeulement agréables à tout le Corps de nos Sujets, qu'il étoit „ néceſſaire de ſoulager d'une ſi grande charge; mais qui, ce „ qui étoit bien plus difficile encore, n'ont pas déplû à ceux-là mêmes qui avoient prêté leur argent. Qu'il vous ſoit „ donc notoire, &c."

[*M*] *Il porta dans la Chambre Haute un Bill pour fortifier la cauſe Proteſtante dans les trois Royaumes.*] Ce Bill emportoit en ſubſtance la révocation de celui *contre la Conformité Occaſionnelle*, & de celui *contre le Schiſme*. Le Bill du Comte Stanhope ayant été lu une fois, il propoſa qu'on en fît une ſeconde lecture; ce qui donna lieu à de longs débats. Le Comte tâcha de faire voir dans ſon Diſcours „ Combien il étoit équitable, juſte, raiſonnable, & avantageux de rétablir les „ *Non Conformiſtes* dans leurs droits naturels, & de les délivrer de ces Loix deshonorantes & onéreuſes, qu'on avoit fait contre eux dans des tems de trouble, & qui avoient été obtenues par des voies indirectes, & cela uniquement, pour avoir toujours été fermement & avec zéle „ attachés à la Révolution & à la Succeſſion Proteſtante. Que „ comme cette union ſi deſirable des vrais Proteſtans ſortiroit certainement la Cauſe Proteſtante, elle ſeroit auſſi „ plutôt avantageuſe que préjudiciable à l'Egliſe Anglicane". Le Comte Stanhope fut ſecondé par les Comtes de Sunderland, de Stamford, & par d'autres Seigneurs, mais il trouva de vigoureux Antagoniſtes en la perſonne des Ducs de Buckingham & de Devonshire, des Comtes de Nottingham & d'Aylesford, du Lord Vicomte Towshend, & du Lord North & Grey. Le Duc de Devonshire inſinua. „ Qu'il y avoit de „ l'irrégularité à porter un Bill d'une ſi grande conſéquence, „ ſans en avoir préalablement informé la Chambre". Mais le Comte de Stanhope lui répondit. „ Que Mylord avoit „ oublié, qu'il y avoit environ deux ans, qu'il avoit porté „ de la même maniére un Bill de bien plus grande conſéquence, pour faire durer les Parlemens pendant ſept ans". Le Comte de Nottingham ſoutint. „ Qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus contradictoire qu'un Bill, deſtiné, diſoit-on, à *fortifier la Cauſe Proteſtante*, & l'Egliſe Anglicane, & qui néanmoins révoquoit deux Actes, faits pour „ la ſureté de cette Egliſe". Le Comte de Cholmondley propoſa d'entendre l'avis des Evêques. Le Docteur Wake, Archevêque de Cantorbery dit. „ Que les Actes que ce „ Bill revoquoit, étoient le Boulevart & les principaux appuis de l'Egliſe établie. Qu'il avoit toute la tendreſſe imaginable pour les Non Conformiſtes bien intentionnés & „ qui agiſſoient par principe de Conſcience, mais qu'il ne „ pouvoit auſſi s'empêcher de dire, qu'il y en avoit en parmi eux, qui avoient abuſé de la faveur & de l'indulgence „ qu'on leur avoit témoignée après la Révolution, quoiqu'ils n'euſſent eu que peu de part à cet heureux événement". Ce Prélat ajoûta en finiſſant. „ Que quoique l'Acte contre „ le *Schiſme* parût avoir un air de ſévérité, il ne ſembloit „ pas néceſſaire de faire une Loi pour le *revoquer*, puiſqu'on „ ne s'en étoit point prévalu contre les Non-Conformiſtes, „ depuis qu'il avoit été fait". Le Chevalier Guillaume Dawes, Baronet, & Archevêque d'York, inſiſta „ ſur le danger qu'il y avoit à ſe fier aux Non-Conformiſtes, ennemis déclarés de l'Egliſe; que les Actes contre la Conformité Occaſionnelle & contre le Schiſme n'étoient que des „ Actes d'une légitime défenſe de ſoi-même & de précaution; que jamais on ne gagneroit les Non-Conformiſtes „ par les voyes de la Douceur. Ce Prélat cita auſſi un paſſage d'un Livre, intitulé *Exhortation à la Conformité Laïque*, „ compoſé par un Evêque, lequel, dit-il, *a depuis qu'il a écrit cet Ouvrage adopté & ſoutenu d'autres principes*. Le Docteur Benjamin Hoadley, pour lors Evêque de Bangor, répondit à l'Archevêque d'York, ſur-tout ſur l'article de l'endroit cité, d'un de ſes Ouvrages, & dit „ Que tant s'en „ fal-

1719, il fut nommé un des Régens du Royaume pendant l'abſence du Roi, qu'il accompagna à Hanovre [*N*]. A ſon retour en Angleterre le 1 d'Avril 1720 il eut la gloire de réconcilier la Famille Royale. Le 11 Juin de la même année il fut encore déclaré un des Régens pendant l'abſence de Sa Majeſté, & il retourna en Angleterre le 11 Novembre ſuivant. Le 4 Février 1721, le Comte Stanhope fut attaqué ſubitement d'un violent mal de tête dans la Chambre des Pairs; il ſe rendit d'abord chez lui, & ayant été ventouſé, il ſe trouva un peu ſoulagé. Le lendemain on le ſaigna; il continua à ſe trouver aſſez bien juſques à ſix heures du ſoir, qu'il tomba en létargie, & expira peu après. La nouvelle de ſa mort ayant été portée au Roi, ce Prince en fut ſi vivement touché, qu'il ne put ſouper, & qu'il ſe retira deux heures dans ſon Cabinet, pour pleurer la perte d'un homme en qui il avoit la plus grande confiance (*g*). Le Corps du Comte fut inhumé le 17 Février à ſa Terre de Chevining dans la Province de Kent; & on lui a érigé il y a quelques années un monument dans l'Abbaye de Weſtminſter. On trouvera ſon caractére ci-deſſous [*O*]. Il avoit épouſé Lucie, fille de Mr. Thomas Pitt, qui avoit été Gouverneur du Fort de

(*g*) Ibid. p. 43-51.

„ falloit qu'il eût changé de principes, qu'avant & depuis „ ſa promotion à l'Epiſcopat, il avoit tâché de ramener les „ Non-Conformiſtes & de les engager à ſe réunir à l'Egli„ ſe; mais qu'il avoit toujours été d'avis, que les voyes de „ la douceur étoient les plus efficaces pour y réuſſir". Il tâcha enſuite de prouver au long. „ Que c'étoit une choſe „ déraiſonnable & contraire à la bonne Politique d'exiger des „ Sermens religieux, à titre de qualification pour des Em„ plois Civils & Militaires; ce qui dépouille les gens de „ leurs droits naturels, prive l'Etat des ſervices de pluſieurs „ de ſes meilleurs Sujets, & expoſe les inſtitutions les plus „ ſacrées à la profanation de ceux qui ont le moins de reli„ gion". Il s'efforça auſſi de prouver. „ Que les Actes con„ tre *la Conformité Occaſionnelle* & contre le *Schiſme* étoient „ réellement des Loix de perſécution; & qu'en admettant „ les exemples de Défenſe de ſoi-même & de précaution en „ matiére de Religion, on pouvoit juſtifier toutes les perſé„ cutions des Payens contre les Chrétiens, & l'Inquiſition „ même. Qu'à l'égard de l'Autorité & du Pouvoir, dont „ quelques Eccléſiaſtiques paroiſſoient ſi amoureux & ſi ja„ loux, il avouoit que le deſir d'être riches & puiſſans étoit „ naturel à tous les hommes; mais que la Raiſon & l'Evan„ gile lui avoient appris, que ce deſir devoit être renfermé „ dans de juſtes bornes, & qu'il ne devoit pas nous faire „ empeter ſur les droits & ſur les privilèges de nos ſembla„ bles & de nos Compatriotes". Le Docteur Smalridge Evêque de Briſtol prétendit, que le Bill propoſé devoit être rejetté, parce qu'on avoit rejetté du tems du Roi Guillaume une Clauſe pour révoquer *le Teſt*. Le Docteur Willis, Evêque de Glocester, lui repliqua, & entre autres choſes, il tâcha de juſtifier les Non-Conformiſtes de l'accuſation d'Hypocriſie. L'Evêque de Glocester fut ſecondé par le Docteur Gibſon, Evêque de Lincoln, qui loua le zéle d'un illuſtre Seigneur, qui avoit travaillé à établir une *Compréhenſion*, étant Sécretaire d'Etat; & il obſerva. „ Que la Religion a„ voit toujours ſervi de prétexte à des gens ruſés, pour ve„ nir à bout de leurs deſſeins Politiques; il rappella ſurtout „ le ſouvenir du tems du dernier régne, où tandis que nos „ armes étoient victorieuſes au dehors, l'Egliſe étoit en dan„ ger au dedans; mais que l'on n'eût pas plutôt terminé cet„ te guerre glorieuſe, que l'Egliſe s'étoit trouvée dans une „ ſituation floriſſante". Le Comte de Nottingham, contre lequel portoit le trait lâché par le Prélat, juſtifia ſa conduite touchant la *Compréhenſion*, en diſant, *qu'il étoit en ce tems-là jeune, & qu'il avoit reconnu depuis, que les Non-Conformiſtes étoient opiniâtres*, & qu'on ne les *contenteroit jamais*. Le Docteur Robinſon, Evêque de Londres, allégua l'exemple de la Suéde, pour prouver, *que dans tous les Gouvernemens ſages, tous les Emplois d'importance étoient entre les mains des Membres de l'Egliſe Nationale*. Le Docteur Attetbury Evêque du Rocheſter finit ſon Diſcours contre le Bill, en diſant. *Nous vivons dans un Pays ſujet aux changemens; & je veux que les Non-Conformiſtes ſoient aujourd'hui à l'Egliſe, pourra un jour ou l'autre leur être rendu.* L'Evêque de Peterborough répondit à tout ce qui s'étoit dit, ſans toucher directement aux Diſcours des Evêques contre le Bill. Enfin la Propoſition ayant été miſe aux voix, elle paſſa pour l'affirmative à la pluralité de 86 voix contre 68, & peu après le Bill paſſa dans la Chambre Haute, on l'envoya à celle des Communes, qui l'agréérent ſans y faire le moindre changement.

[*N*] *Qu'il accompagna à Hanovre.*] Pendant le ſéjour du Roi en Allemagne, on envoya au Comte de Stanhope les rélations de diverſes Perſécutions, faites aux Proteſtans dans l'Empire; ce Seigneur les dépeignit avec des couleurs ſi vives à Sa Majeſté, qu'elle donna ſur le champ les ordres de faire de preſſantes inſtances auprés de l'Electeur Palatin & d'autres Princes pour la redreſſement des Griefs; ce fut auſſi dans cette vue que le Comte ménagea une entrevue entre leurs Majeſtés Britanniques & Pruſſiennes, qui fit beaucoup de plaiſir aux Puiſſances Proteſtantes.

[*O*] *On trouvera ſon Caractere ci-deſſous.*] Le Chevalier Richard Steele s'exprime en ces termes, dans l'Epître dédicatoire de l'*Anglois*, adreſſée au Comte en 1714. „ Mon„ ſieur, il n'y a perſonne plus propre à être le Protecteur „ de l'*Anglois*, que celui qui de l'aveu général de tout le „ monde, l'eſt autant que qui que ce ſoit, qui a la gloire & „ le bonheur d'en porter le nom. Si la candeur, la géné„ roſité, & la vérité nous ont diſtingué de nos ennemis, „ qui ſe ſont permis de lâches & indignes artifices, Mr. Stan„ hope poſſéde ces vertus en commun avec tout véritable „ Anglois: mais les qualités acquiſes, qui le mettent en é„ tat de faire valoir les nobles diſpoſitions qui ſont parti„ culiéres à des Anglois libres & généreux, le rendent un „ des plus grands Hommes de la plus grande Nation. Une „ éloquence naturelle & victorieuſe dans les Aſſemblées, un „ courage héroique & propre à animer les autres dans les „ Armées, des maniéres douces & inſinuantes dans le com„ merce de la Vie, ſont des qualités ſi belles, qu'elles vous „ rendent l'ornement de votre ſiécle. Vous vous êtes tou„ jours ſervi de ces avantages pour le ſervice de votre Pa„ trie, en mépriſant noblement ce qu'on regarde d'ordinaire „ comme le principal intérêt de chacun. Tous les gens qui „ ſavent penſer & ſentir, vous aſſignent par la juſte idée „ qu'ils ont de votre mérite, de beaucoup plus grands hon„ neurs, que ceux que peut procurer l'affluence agréable de „ tout ce qui eſt l'objet de l'admiration & des principales re„ cherches des hommes ordinaires. Pluſieurs circonſtances „ ſont cauſe qu'il y a de l'inconvénient à s'étendre beau„ coup ſur la préſent que je vous offre; mais ſi au lieu de „ tracer le Caractére d'un *Anglois*, d'après mes propres i„ dées, j'avois pris pour modele celui à qui je parla, il au„ roit été bien plus aiſé de le défendre. Ce n'eſt pas que „ je prétende par cette Epître, vous engager dans des diſ„ putes en faveur de cet Ecrit. Vous avez pris ſa défenſe „ avec beaucoup de bonté, quand cela m'a été le plus utile; „ & je ne puis m'empêcher de rendre à ceux qui l'ont con„ damné, la juſtice de rapporter cette forte préſomption, „ que votre éloquence l'a défendu inutilement. Perſonne „ néanmoins ne pourra me blâmer, d'être fier de ce qu'un „ ſi grand & ſi honnête homme a bien voulu être mon Avo„ cat, par rapport à des endroits qu'ils ont cenſurés. Votre „ Reine & votre Patrie ont toujours en réſerve vos grands „ talens pour leur gloire & pour leur ſervice, lorſqu'ils ont „ beſoin de vous dans le Cabinet, dans le Sénat, ou en „ Campagne. Il y en a peu qui vous égalent pour la capa„ cité requiſe dans chaque poſte, même parmi ceux qui „ ſont filés uniquement à l'un ou à l'autre, & il y en a bien „ moins encore, qui joignent autant de déſintéreſſement & „ de probité à leur habileté. La généroſité avec laquelle vous „ en avez agi envers les ennemis ſur leſquels vous avez eu „ le droit de conquête, tant à l'égard de leurs biens, que „ par rapport à leurs vies, vous a acquis la gloire la plus „ déſirable, la réputation de Juſtice & de Modération. Ce „ généreux procédé vous a fait aimer de tous ceux que vous „ avez commandés, comme un Camarade, & il n'y a pas de „ concitoyen à qui vous avez rendu ſervice (& il n'y en a „ point que vous n'ayez ſervi) qui ne vous regarde comme „ un Ami. Le Public, qui reſpecte votre vertu ſans l'é„ galer, ne parle jamais de vous ſans vous ſouhaiter des „ honneurs proportionnés à ce que vous avez fait pour la „ gloire de votre Patrie, & on vous ſouhaitte des richeſſes „ proportionnées à ce que vous avez refuſé pour augmenter „ cette gloire". L'Auteur des *Mémoires de la Vie* du Comte nous apprend (5), que ſa Religion étoit ſincére & pure, qu'il abhorroit la perſécution, de quelque prétexte qu'on la couvrît, & de quelque Parti qu'elle vint. Que ſon grand but dans l'adminiſtration des affaires publiques étoit d'aſſurer le bonheur de ſa Patrie, & la Cauſe Proteſtante en Europe. „ Que la ſupériorité de ſes talens, ſon éloquence majeſtueu„ ſe, la parfaite connoiſſance qu'il avoit de preſque toutes „ les Langues, & de la Conſtitution des Royaumes & des „ Républiques, les marques extraordinaires de conſidération „ que lui donnoient tous ſes Princes Etrangers qui avoient „ occaſion de l'entretenir; ſa politeſſe, & ſes maniéres aiſées, „ auroient pu le rendre fier & réſervé. Mais il haïſſoit ſi fort „ la vaine gloire, qu'au contraire, ſon affabilité, ſa dou„ ceur, ſes maniéres inſinuantes enviera tout le monde, lui „ gagnoient les cœurs de ſes amis, & le faiſoient triom„ pher de l'envie de ſes ennemis, s'il eſt poſſible que Mylord „ Stanhope en eût". [☞ Ajoûtons à ces témoignages des Compatriotes du Comte, celui d'un Etranger, qui ne fait pas moins d'honneur à cet illuſtre Seigneur, d'autant plus que c'eſt ſon goût pour les Sciences, qui y a donné lieu. En 1719 Mylord Stanhope envoya à Mr. l'Abbé de Vertot un *Memoire* contenant quelques *Difficultez touchant la conſtitution du Senat Romain* (6). Le ſavant Abbé y fit une Réponſe, datée du 5 Décembre 1719, où il s'exprime en ces termes. „ On „ m'engage à dire mon ſentiment ſur différentes Queſtions „ qui concernent la Conſtitution du Sénat de Rome; & on „ s'adreſſe à un François pour réſoudre ces difficultés, quoi„ qu'elles ſe ſoient élevées parmi une Nation où l'on trou„ ve encore quelques traces de l'ancien Gouvernement des „ premiers Romains, & par conſéquent qui en doit être „ mieux inſtruite. Mais d'ailleurs qui connoit mieux la „ Diſcipline Civile & Militaire de ces fameux Républicains, „ que le ſçavant & l'habile Miniſtre, & tout enſemble le „ grand Capitaine, qui m'a fait l'honneur de me propoſer „ ces queſtions; lui, qui en auroit décidé ſouverainement

(5) P. 14.

(6) Cette Piéce ſe trouve avec la Réponſe de l'Abbé de Vertot à la tête de l'Hiſtoire des Révolutions de la République Romaine.

de St. George, aux Indes Orientales ; il a eu ſept enfans; dont trois vivent encore, Philippe, Comte de Stanhope, George, & Lucie.

„ du tems même de Varron & de Cicéron"? Cet éloge, qui fait également honneur & à celui qui en eſt l'objet, & à l'Auteur, m'a paru mériter de n'être pas négligé ici. Add. du Trad.]

STANLEY (Thomas) ſavant Ecrivain Anglois du XVII. Siécle, étoit fils unique du Chevalier Thomas Stanley de Cumberlow-Green dans la Province de Hertford, & de Marie, ſa ſeconde femme, une des filles du Chevalier Guillaume Hammond de St. Albans de Nonington dans la Province de Kent, & d'Elizabeth, fille d'Antoine Awcher de Bourne dans la Province de Kent, & de Marguerite Sandys, qui étoit fille du Docteur Edwin Sandys, Archevêque d'York, & ſœur du Chevalier Edwin Sandys de Bourne dans la Province de Kent, & de George Sandys, fameux Voyageur & Poëte. Notre Stanley nâquit à Cumberlow (*a*), & fit ſes premiéres études chez ſon Pére ſous Mr. Guillaume Fairfax, fils de Mr. Edouard Fairfax de Newhall dans ſa Paroiſſe d'Oteley dans la Province d'York, fameux par ſa Traduction Angloiſe du Taſſe. Le jeune Stanley fut envoyé enſuite à Cambridge & entra dans Pembrock-Hall, où il fit de rapides progrès dans les Belles-Lettres [& ſous la conduite de Balchancolius, frére du Doyen de Durham, qui avoit épouſé une Tante de Stanley : cet habile homme eut un ſoin tout particulier de ſon Eléve, & ne négligea rien de ce qui pouvoit nourrir & augmenter en lui le goût qu'il avoit pour les Sciences (*b*). Add.] Stanley ſe fit recevoir Bachelier & Maître-ès-Arts, & l'Univerſité d'Oxford l'aggregea à ſon Corps, en cette derniére qualité, en 1640 (*c*). Il alla enſuite voyager dans les Pays étrangers, & à ſon retour en Angleterre il ſe mit dans le Middle-Temple à Londres, où il pourſuivit ſes études avec ſon parent Mr. Edouard Sherburne, qui y vint environ vers le même tems, après que la Ville d'Oxford ſe fut rendue aux Troupes du Parlement. Il ſe maria fort jeune, & épouſa Dorothée fille aînée & une des Héritiéres du Chevalier Jean Enyon de Flowre, dans la Province de Northampton, Baronet, qui lui apporta un bien aſſez conſidérable. Il a publié divers Ouvrages [*A*], & eſt mort dans la Paroiſſe de St. Martin des Champs, à Weſtminſter le 12 Avril 1678 ; il a été enterré dans l'Egliſe de St. Martin. Jean Hall de Durham donne de grands éloges à notre Auteur, dans ſes Poëſies, qu'il dédia à Stanley, en les publiant en 1646 in-8. Notre Savant laiſſa un fils nommé Thomas, qui fit ſes études à Cambridge dans Pembroke-Hall, & qui, fort jeune encore, traduiſit en Anglois les *Hiſtoires Diverſes d'Elien*, qu'il fit imprimer à Londres en 1665 in-8, & qu'il dedia à Lady Newton ſa Tante.

(*a*) Les Journaliſtes de Leipzig, *Acta Erud.* Ann. 1702. p. 46. conjecturent qu'il naquit vers l'an 1628. *Cit. du Trad.*

(*b*) *Vita Thomæ Stanleii Equitis.* A la tête de la Verſion Latine de ſon Hiſtoire de la Philoſophie. *Cit. du Trad.*

(*c*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 214.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Poëſies.* Londres 1651 in-8. dédiées à l'Amour. Quelques-unes ont été miſes en Muſique par Mr. Jean Gamble, dans ſon Ouvrage intitulé, *Airs, ou Dialogues pour la Theorbe ou la Baſſe de Viole.* Londr. 1651 in-folio. II. Traduction avec des Remarques, d'*Europe*, dans les Idylles de Théocrite, du *Cupido Crucifixus*, d'Auſone, & du *Pervigilium Veneris.* Londres 1649 in-8. Il en parut une ſeconde Edition en 1651 in-8. où il ajoûta une Traduction, avec des Notes, d'*Anacréon*, de *Bion*, & des *Baiſa* de *Secundus.* III. *Hiſtoire de la Philoſophie, contenant la Vie de tous ceux à qui on a donné le nom de Sages.* Londres 1655 en trois Parties, avec le Portrait de l'Auteur. Le ſecond Volume parut en 1656 in-folio, en cinq Parties, deſorte qu'il y en avoit en tout huit; on trouve à la fin du ſecond Volume *la Doctrine des Stoiciens* en deux Parties. Le troiſiéme parut en 1660 in-folio. Tout l'Ouvrage a été réimprimé à Londres en 1687 in-fol. IV. *Hiſtoire de la Philoſophie Chaldeenne* &c. Londres 1662. Mr. Le Clerc l'a traduite en Latin, & publiée en cette Langue à Amſterdam en 1690 in-8. ſous ce titre, *Thomæ Stanleii Hiſtoria Orientalis. Recenſuit, ex Anglica Lingua in Latinam tranſtulit, notiſque in Oracula Chaldaica & Indices Philologico auxit Joannes Clericus.* Godefroi Olearius a traduit le reſte de l'Hiſtoire de la Philoſophie en Latin, & a publié ſa Traduction à Leipzig en 1711 in-4. [& La Verſion d'Olearius a été réimprimée à Veniſe en 1731 en trois Tomes in-4. Cette Traduction eſt préférable à l'Original, tant par les Remarques & les Diſſertations qu'Olearius y a ajoûtées, que par une Continuation, qui contient l'Hiſtoire des Eclectiques. Au reſte cet Ouvrage de Stanley eſt plûtôt un amas de matériaux, qu'une Hiſtoire bien digérée; il ſe contente de rapporter purement & ſimplement les paſſages des Anciens, ſans examen ni critique; c'eſt le jugement qu'en porte le ſavant Mr. Bruckes, juge trés-competent en cette matiére, & qui a traité l'Hiſtoire de la Philoſophie d'une maniére fort différente. Voici ſes propres termes: *Aliam, eamque ſine dubio meliorem & tutiorem viam in hoc genus ingreſſus eſt* Thomas Stanlejus, *qui Marſhami avunculi conſilio* Hiſtoriam Philoſophiæ Orientalis & Græcæ *ſcribere aggreſſus Diogenem Laërtium ita ſibi ducem elegit, ut quæ apud alios auctores ſparſa inveniret, in hoc volumine digereret. Unde & cum Laërtio in Epicuro deſiit. Et laudanda omnino eſt ejus diligentia, quam latina celeberrimi quondam* Godofridi Olearii *verſio ornatiorem & emendatiorem nobis effecit, qua quicquid apud veteres de Philoſophis Græcis inveſtigare potuit, lectori examinandum propinavit. . . . . ſed illum potius materiarum Hiſtoricarum exhibet, quam Hiſtoriam, nec judicium noſtræ adhibet vel hiſtoricum vel philoſophicum, ſed multa veterum verbo ad veritatis lapidem Lydium non examinata ſiſtit: quare multo judicio & diligenti accuratoque examine, opus eſt, ſi ad ſolidam Hiſtoriæ Philoſophicæ cognitionem ſibi acquirendam hic libro utendum ſit* (1). Le Continuateur de Jonſius parle d'une verſion Flamande de l'Hiſtoire de Stanley, faite par Samuel Bor, & imprimée en 1702 (2). Ann.] V. *Æſchyli Tragodiæ ſeptem cum Scholiis Græcis omnibus, deperditorum Dramatum Fragmentis.* Londres 1664 in-folio. [& Cette Edition eſt la plus belle & la meilleure que l'on ait d'*Eſchyle.* Mr. Fabricius en parle d'une maniére fort avantageuſe (3). *In hac contextus Poëtæ emendate ex Canteri Editione, & typis nitidis ac majoribus deſcriptus extat: ſubjunctis ſimul ad imum cujuſque paginæ Græca Scholia deſcripta ex editione Victorii, & ad tres primas Tragedias ex Mſſ. Barocciano locupletata, novis etiam Scholiis Græcis adjectis ex Codice Manuſcripto, quem Seldenus ipſe utendum dederat, Arundelliano. Singulis paginis ex adverſo reſponsa recens Latina projecta Stanleï verſio, elegans ac perſpicua, tum ad calcem voluminis leguntur ejuſdem Stanlei in vitam Æſchyli & ſeptem Tragedias notæ eruditæ, & ex deperditis Æſchyli Tragœdiis fragmenta, notis illuſtrata. Neque in hac editione deſiderantur, priorum editionum præfationes, Turnebi, Robortelli, Victorii, Canteri, nec variæ lectiones ab iſdem collectæ, nec ipſe ex Codice Barocciano & Arundeliano auctæ; neque Henrici Stephani in Æſchylum caſtigationes, ſed & ſententiæ ex Æſchylo collectæ, & a Canteri in ſua Tragici Editione, atque ab Hugone Gratio in Sententias Tragicorum & Comicorum Græcorum latinis verſibus reddatas Stanleius exhibuit.* Il paroît que Stanley affectionnoit Æſchyle ; car l'Auteur anonyme de ſa vie nous apprend qu'il a laiſſé huit Volumes in-folio de *Commentaires* ſur ce Tragique, qui ſe trouvoient, dans le tems qu'il écrivoit, dans la Bibliothéque de Jean More, Evêque de Norwich; où l'on voyoit outre cela quelques autres Ouvrages de notre Savant Anglois: Des *Mélanges* ou *Recueils*, où il avoit cotrigé & expliqué quantité de paſſages de Sophocle, d'Euripide, d'Etienne de Bizance, de Juvenal, de Perſe, d'Hezychius, de Callimaque, & d'autres anciens Auteurs; de plus, d'amples *Commentaires* ſur les caractéres de Théophraſte, & une Diſſertation Philologique ſur la Dixme du Butin qu'Abraham donna à Melchizédec. Tous ces Ouvrages ſont, dit l'Hiſtorien, remplis d'érudition. Add.] Stanley a auſſi traduit en Anglois. 1. *Aurore Iſmenie & le Prince* de Juan Perez de Montalvan; Londres 1650, ſeconde Edition. 2. *Oronte de Clyare*, du Signor Giroſmin Preto, Londres 1650, ſeconde Edition. 3. *Diſcours Platonique ſur l'Amour*, écrit en Italien par Jean Pic de la Mirandole, imprimé en 1651 in-8. 4. *Le Parc de Silvie* de Théophile, *les Plaintes d'Acanthe*, de Triſtan, l'*Oronte* de Preto, l'*Eclio* de Marini, l'*Ambaſſade de l'Amour* de Boiſcan, *la Solitude* de Gongora ; toutes ces Piéces ont paru en 1651 in-8.

(1) Joc. Brucker *Hiſt. Crit. Philoſ.* T. I. Diſſ. Prelim. §. 17.

(2) Jonſius *de Script. Hiſt. Phil.* L. III. c. 12. §. 2. Je dois ajoûter, qu'il a paru en 1742 une nouvelle Edition de l'Ouvrage de Stanley en Anglois en un Volume in-4. V. *Bibl. Britann.* Tom. XXI. p. 202.

(3) *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 617.

STEELE (Richard) nâquit de Parens Anglois à Dublin en Irlande [*A*], ayant quitté le lieu de ſa naiſſance fort jeune, il fut élevé avec ſon intime ami Mr. Addiſon [*B*] dans l'Ecole de la Chartreuſe à Londres

(1) *The Character and conduct of Sir John Edgar, called by himſelf the Monarch of the Stage.* p. 17. Lond. 1720. in-8.

[*A*] *Nâquit de Parens Anglois à Dublin en Irlande.*] Mr. Dennis dit (1), que *ſi on ſe fie trompe dans les informations, qu'il a reçues*, notre Auteur *étoit deſcendu d'un cheval de Cavalier.* Le Chevalier Steele lui répondit dans *le Theatre* No. XI. (2) en ces termes. „ Peut-être aurai-je occaſion de donner un „ abregé de la vie de celui, qu'on croit devoir dénigrer de „ cette maniére. Quand j'en viendrai-là, on verra que quand „ il monta à cheval, avec une large épée à la main, & qu'il „ ſuivit le Roi Guillaume III. contre Louis XIV. il perdit „ la ſucceſſion à un bien aſſez conſidérable dans la Provin- „ ce de Wexford en Irlande, par le même principe qui l'a „ toujours fait agir depuis, de préférer ſa conſcience à ſa for- „ tune. Quand il retrouſſa ſon chapeau, qu'il ceignit l'épée, „ qu'il mit de groſſes bottes, & prit le Baudrier, ſous les „ ordres de l'infortuné Duc d'Ormond, il ne connoiſſoit pas „ en-

(2) *Du 6 Févr.* 1720.

dres (*a*). En 1695 il composa *la Procession*, *Poëme sur la mort de la Reine Marie* [*C*]. Son inclination le portant à la profession des Armes, il servit quelque tems dans les Gardes (*b*). „ Il devint Auteur pour „ la première fois, à ce qu'il nous apprend lui-même (*c*), dans le tems qu'il étoit Enseigne aux Gardes, „ & que sa profession l'expofoit à mener une vie fort irrégulière; vivement touché de bien des actions „ dont il s'étoit souvent repenti, & qu'il n'avoit pas laissé de commettre après s'en être repenti, il com„ posa pour son usage particulier un petit Ouvrage, intitulé *le Héros Chrétien*, dans le dessein de se gra„ ver profondément dans l'esprit & dans le cœur des sentimens de Vertu & de Religion, pour reprimer „ une pente plus forte pour des plaisirs déréglés. Cette leçon secrette qu'il se fit à lui-même, fut trop „ foible encore pour le corriger, ce qui le détermina à faire imprimer (en 1701) le Livre avec son „ nom, dans l'espérance qu'un témoignage permanent & public contre lui-même, & les yeux du Pu„ blic (c'eſt-à-dire de ceux qui le connoissoient) tournés sur lui d'une façon plus directe, reprime„ roient ses desirs, & le feroient rougir de ce qu'il démentoit par sa conduite les principes de vertu „ qu'il connoissoit, & qu'il sentoit. Cela ne produisit d'autre effet, que de le faire passer bientôt pour „ un homme desagréable, au-lieu qu'auparavant on le regardoit comme un assez bon compagnon. Un „ ou deux de ceux qui le connoissoient trouvérent à propos de le maltraiter, & de faire l'essai de leur „ valeur sur lui; & tout le monde pesoit à moindre legéreté de paroles ou d'action, qui lui échappoit, „ à la balance du *Héros Chrétien*. Il se vit donc mépriſé, au-lieu d'être encouragé, pour avoir fait pa„ roître ses sentimens de Religion, & il fut obligé de chercher un moyen de se donner quelque relief „ dans le monde, ce qui l'engagea à faire la Comédie intitulée *les Funerailles, ou la Douleur à la mode* [*D*], „ où, malgré quantité d'incidens comiques, propres à faire rire, le Vice & la Vertu paroissent tels „ qu'ils doivent être". Cette Piéce fut repréſentée sur le Théatre de Drury-Lane en 1702. Il observe lui-même (*d*), *qu'il n'y a rien qui rende la Ville plus passionnée pour un homme, qu'une Piéce de Théatre qui a du succès; celle-ci, avec quelques autres circonstances tournées à l'avantage de l'Auteur (car les Princes n'entendent jamais le bien & le mal de la même manière que les autres hommes) le firent connoître du Roi; & son nom a été couché sur les tablettes de Guillaume* III. *de glorieuse & immortelle mémoire, qui se proposoit de lui faire du bien.* Il avoit avant cela obtenu une Commission de Capitaine dans le Régiment de Fuſiliers du Lord Lucas, par le crédit du Lord Cutts, à qui il avoit dédié son *Héros Chrétien*, & ce Seigneur le fit aussi son Sécretaire. „ Il redevint encore Auteur, en qualité de Miniſtre d'État subalterne, c'eſt-à-dire „ comme *Gazetier*; & il s'acquitta très-fidélement de son emploi, & dans l'ordre ordinaire, sans s'é„ carter jamais de la régle observée par tous les Miniſtres, en n'écrivant rien de choquant, & qui „ fût infipide. On croit que les plaintes qu'il entendoit, contre l'Auteur, tous les jours que la Gazette „ paroiſſoit, lui inſpira le courage de s'embarraſſer très-peu de ce que le Public diſoit, parce qu'il n'en mé-

(*a*) Morgan's *Secret Political State of Great Britain for the month of January*, 1710, p. 2. *of the Memoirs towards a Hiſtory of Men eminent in the Republic of Letters, as well foreign as domeſtic.*

(*b*) Ibid.

(*c*) *Apology for himſelf and his Writings.* Printed among his *Political Writings*. p. 326. Lond. 1715.

(*d*) Idem ibid.

„ encore ſes talens, & il ignoroit qu'il ſeroit jamais en état „ de démolir une Ville fortifiée à coups de plume, comme „ il a paru dans l'affaire de Dunquerque". Mr. Pleaton, ami de Mr. Steele, nous a appris que ſon Pére avoit été conſeiller, & Sécretaire Privé de Jaques, premier Duc d'Ormond.

[*B*] *Son intime ami Mr. Addiſon.*] Il parle lui-même de leur amitié dans *le Théatre* N°. XII. en ces termes. „ Jamais „ amitié ne fut plus étroite, que celle de ces deux Meſſieurs; „ & jamais il n'y a eu de différend entre eux, que celui qui „ naiſſoit de leur différente manière d'agir par rapport aux „ mêmes objets; l'un patient, prévoyant, modéré, atten„ doit le moment, & s'oppoſoit au torrent; tandis que l'au„ tre s'y précipitoit fouvent, & en étoit retiré auſſi fréquem„ ment par la modération de ſon ami, qui tranquille ſur la „ rive contemploit en pleurant des vœux pour le ſalut de celui „ qu'il n'avoit pu empêcher de s'y jetter. C'eſt de cette ma„ niére que ces deux hommes ont vécu enſemble pendant „ quelques années, s'évitant l'un l'autre, & prenant toujours „ le plus vif intérêt à leur bonheur mutuel. Quand ils ſe „ rencontroient, ils étoient auſſi francs enſemble que des en„ fans, & s'entretenoient des plus importantes affaires, ſans „ ſe preſſer ſur les points où ils n'étoient pas d'accord, pour „ ſe convertir l'un l'autre, parce qu'ils ſavoient que cela étoit „ impoſſible".

[*C*] *En* 1695 *il compoſa la* Proceſſion, Poëme ſur la mort de la Reine Marie.] Cette Piéce eſt inſérée dans un Recueil intitulé, *Miſcellanies of original Poems and Tranſlations by the beſt Hands*, que notre Auteur publia à Londres en 1714 in-12, & qu'il dédia à Mr. Congreve. Il a paru une ſeconde Edition de ce Recueil, auſſi à Londres, en 1727 in-12. La Piéce de Mr. Steele commence de la manière ſuivante. „ Les jours „ de l'homme ſont coulannés à la douleur & au chagrin: la „ tranquillité & la joie ſont étrangéres à notre vie, & il n'eſt „ point de ſatisfaction réelle ici bas. Les plaiſirs même ont „ quelque choſe de chagrin. Mais c'eſt ſurtout dans l'An„ gleterre inconſtante & capricieuſe qu'il voilent leurs amer„ tumes par des joies trompeuſes. Exceſſifs dans leurs tranſ„ ports, tandis que les heureux ſuccés de Guillaume „ leur feroient d'appui; mais glacés & faiſis par la mortelle „ chute de Marie. Tous les Ordres ſe couvrent de deuil, „ ſe livrent à la douleur & aux larmes. Les Nations tou„ chées accourent des lieux les plus éloignés; une Multitu„ de conſternée l'accompagne au tombeau. Les Pauvres ſont „ les premiers qui la pleurent le plus amérement, objets „ chéris de ſes penſées & de ſes ſoins les plus empreſſés: ils „ marchent tous ſe tenant par la main, & uniſſant leur com„ mune douleur, ils s'avancent chargés de pauvreté, notre „ état naturel. Les uns, livrés aux égaremens de la miſére, „ ſe trouvent dans l'indigence dans la vieilleſſe. D'au„ tres, qui ont cherché des reſſources dans le Nœud Conju„ gal, ont trouvé un joug là où ils ſe flattoient de trouver „ de la douceur. Ici il y en a que le ſouvenir de leur abon„ dance paſſée accable d'un double poids, à la vue de leur „ diſette. Là de tendres méres, réduites au déſeſpoir, & le „ cœur percé des cris de leurs enfans, qui demandent du „ pain, ſe faiſiſſent d'un poignard, & d'un œil menaçant „ ſe mettent en devoir de leur ôter la vie, & d'étouffer „ leurs cris dans leur ſang; mais tout d'un coup elles s'arrê„ tent, s'arrachent les cheveux, jettent le fer par terre, & „ épargnent cruellement ces objets chéris. Ceux-ci, dans „ leur innocence, pardonnent à la tendreſſe de leurs parens, „ ſourient à la vue du ſort qu'ils attendent, & ignorent qu'ils „ ont encore à vivre. Jamais perſonne ne déſerra mieux cet„ te modeſte indigence que Marie, dont l'indufirieuſe Bon„ té y pourvoyoit. A préſent perſonne ne jette des regards „ de compaſſion ſur leur état, n'entend leurs cris, n'a „ la volonté de ſoulager leurs beſoins. Leur douleur pro„ fonde les fait avancer, comme à ſa ſuite, vers le ſein de ſon „ tombeau, mais au leur propre: ce ſeroit-là une conſola„ tion, mais ils gémiſſent de l'idée des tems avenir, accablés „ du poids de la vie, & effrayés de la néceſſité de revenir „ ſur leurs pas".

[*D*] *Les Funerailles ou la Douleur à la mode.*] L'Auteur remarque dans ſa Préface, que le ſujet de cette Piéce ne peut que plaire à tous ceux qui aiment le Genre-humain „ puiſ„ qu'on tourne principalement en ridicule un ordre de gens, „ qui ſont dans une impatience continuelle de nous voir „ quitter le monde; c'eſt une troupe de corbeaux, qui guet„ tent le moment de ſe repaître aux dépens de ces charogne „ Ville. Il faut pourtant avouer, qu'il n'y a pas de plume „ en état de les faire parler mieux qu'ils ne ſont eux-mêmes. „ Par exemple, voici une Affiche, que je viens de voir à „ une porte, par laquelle un grand Artiſte nous inſtruit des „ Cures qu'il fait ſur les Morts.

„ W. W. *connu & renommé par ſon habileté à embaumer, ayant conſervé le corps d'une Dame beau & entier durant trei„ ze ans, ſans le vuider, & rétabli dans un état naturel les „ corps de pluſieurs perſonnes de qualité en Flandres & en Irlan„ de, après qu'ils avoient été tirez de terre, de maniére que „ leur Parens d'Angleterre les ont reconnus. Jamais perſonne n'a „ fait rien de pareil.* Il faudroit aimer prodigieuſement la vie, ſi l'on n'étoit touché de cette gracieuſe invitation à ſe fai„ re embaumer; & il faut avouer que cet illuſtre Operateur, „ eſt un homme bien utile, pour faire retrouver d'anciens „ amis enſemble; ce ſeroit même une choſe qui en vau„ droit la peine, qu'il nous donnât un récit circonſtancié „ des doux entretiens auxquels la rencontre d'un ami, dans „ l'état où il le dépeint, donne lieu. Parlons ſérieuſement, „ y a-t-il rien au monde, ſi ce n'étoit un fait, qui puiſſe „ perſuader à une perſonne raiſonnable, qu'il ſoit poſſible „ de porter la folie auſſi loin? Il eſt vrai en même tems, „ qu'on doit regarder comme un badinage, plutôt que com„ me une Satire, le deſſein d'abolir tous les honneurs fune„ bres; mais il faut auſſi qu'ils ſoient tels, que les Affligés „ ſe ſoient ſérieuſement, & que ceux qu'ils pleurent ſoient „ dignes de leurs regrets. Mais tant s'en faut qu'on ſe „ propoſe ce but, qu'au contraire l'uſage parmi nous y eſt „ directement oppoſé; les honneurs ſunébres qui ne ſont dûs „ qu'à ce qu'il y a de meilleur & de plus illuſtre parmi les „ hommes, pour avertir ceux qui leur ſurvivent quelque „ tems, qu'il n'y a ni eſprit, ni valeur, ni ſageſſe, ni gloire, „ qui mettent à couvert du trépas; les honneurs ſunébres, „ dis-je, ſont proſtitués à ceux qui n'ont rien de commun „ avec les hommes, que d'être mortels".

(e) Ibid. p. 297.

„ mériroit pas la censure . . . . Il revint ensuite aux Comédies (e)". Car en 1703 *Le Mari tendre ou les Fils parfaits* [E] fut représentée fur le Théatre Royal de Drury-Lane, & en 1704 *Les Amans trompeurs, ou l'Amitié des Dames*. Il rassembla ces deux Piéces avec les *Funerailles* en un Volume, qu'il dédia à la Duchesse de Hamilton. Il se fit connoître du Duc de Marlborough par une plaisante repartie, qu'il fit sur ce que ce Seigneur avançoit ses parens; ayant été rapporté au Duc, elle lui plût si fort, qu'il eut toujours depuis de l'amitié pour Mr. Steele. Mr. Addison lui procura l'avantage d'être connu des Comtes de Halifax & de Sunderland, qui lui firent avoir l'emploi de *Gazetier* (f). En 1709 il commença le *Tatler* ou *Babillard*, dont la premiére feuille parut le Mardi 12 Avril 1709, & la derniére le Mardi 2 Janvier 1711. Cet Ouvrage ayant fort augmenté fa réputation, il fut nommé un des Commissaires de la Monnoye. Ayant quitté le *Babillard*, il travailla de concert avec Mr. Addison au *Spectateur*, dont le premier parut le Jeudi 1 Mars 1711, & enfuite au *Guardian* ou *Mentor Moderne*, dont le premier parut en 1713. La même année il publia une autre Feuille, intitulée *l'Anglois*, dont la premiére parut le 6 d'Octobre. Il donna d'ailleurs pluſieurs autres Piéces Politiques, entre autres. I. *Le Remercîment des Anglois au Duc de Marlborough*, imprimé en 1711. II. *Lettre au Chevalier Miles Wharton touchant les Pairs occafionnels*, datée du 5 Mars 1713. III. *Le Guardian du 7 Août 1713, & l'Examen de l'importance de Dunquerque, ou Défenſe de cette Feuille, en forme de Lettre au Baillif de Stockbridge*. IV. *Idée de la Bonne-foi Françoiſe dans l'Etat préſent de Dunquerque: Lettre à* l'Examinateur, *pour la Défenſe de Mr. St--le*. V. *La Criſe: [F] ou Diſcours dans lequel on expoſe, ſur les Pieces les plus autentiques, les juſtes raiſons de la derniére heureuſe Révolution; & les différens Aſtes pour aſſurer la Couronne d'Angleterre & d'Ecoſſe à Sa Majeſté; & en cas de décès de Sa Majeſté ſans poſtérité, à la très-illuſtre Princeſſe Sophie, Electrice & Ducheſſe Douairiere de Hanover, & à ſes Enfant de la Religion Proteſtante; Avec quelques Remarques & juſſion ſur le danger d'avoir un Succeſſeur Papiſte*. VI. *Lettre à un Membre du Parlement touchant le Bill pour prévenir l'accroiſſement*

(f) *New Political State abridged.* p. 7.

[E] *Le Mari tendre ou les Fils parfait.*] Dans l'Epitre dédicatoire à Mr. Addiſon, l'Auteur dit. „ Mon unique deſſein en vous adreſſant cette Epitre, eſt de donner une marque de mon eſtime pour vous, & de faire voir au Public la regarde l'amitié qui me lie à vous, comme un des biens les „ plus précieux dont je puiſſe jouir. Je me flatte en même „ tems, que ce n'eſt pas faire à la ville un remerciment déſagréable de l'accueil favorable qu'on y a fait à cette Comédie, de dire que cela m'en a donné une aſſez haute opinion, „ pour me faire croire qu'elle n'eſt pas indigne d'être le „ monument d'une inviolable amitié. Je ne vous l'offrirois „ pas ſur ce pied, ſi je n'avois ſoigneuſement évité tout ce „ qui pourroit paroître méchant, contraire aux bonnes „ mœurs, ou injurieux à ce que la plus ſaine partie du monde „ envifage comme ſacré & inviolable. La Poéſie, renfermée dans ces bornes, eſt d'une utilité agréable à la Société; fur-tout lorſqu'elle ſert, comme chez vous, à faire briller des talens d'un plus grand prix, ou à immortaliſer les „ qualités vraiment héroïques des autres ".

(g) *Apology for himſelf &c. among his Political Writings.* p. 301, 302.

[F] *La Criſe &c.*] Voici de quelle maniére il rapporte lui-même (g) ce qui donna occaſion à cet Ecrit. Etant un jour allé rendre viſite à un Juriſconſulte du Temple, celui-ci fit tomber la converſation ſur les affaires publiques, ſe plaignit des dangereuſes inſinuations qu'on répandoit tous les jours parmi le peuple, & finit en diſant, que, ſu l'accueil favorable que le Public faiſoit à tout ce qui venoit de la plume de Mr. Steele, il croyoit qu'il n'y avoit perſonne en Angleterre plus propre à remédier à ce mal que lui. Après bien des inſtances, le Juriſconſulte obſerva que la fource du mal n'étoit que le défaut d'attention à ce que nous devions à la Maiſon d'Hanovre. Si donc, continua-t-il, les Loix faites ſur ce ſujet ſe réimprimoient avec une Préface vive, & avec une Concluſion bien touchée, on ne pourroit s'imaginer le bon effet que cela produiroit. Mr. Steele fut frappé d'abord de cette réflexion, & lui dit qu'il eſpéroit qu'un ſi bon deſſein le déſintéreſſeroit d'y avoir donné entiérement toute ſon attention pendant un jour ou deux, en lui promettant la moitié du profit qui reviendroit du débit d'un Ouvrage qui ſeroit à l'uſage de tout le monde. On fut bientôt d'accord, & il n'y a guére de ſentiment, ni de propoſition importante dans la Piéce, que le Juriſconſulte n'ait fourni à Mr. Steele pour y donner le tour qu'il jugeroit à propos. Mais celui-ci ne ſe contenta pas de compoſer *la Criſe* ſur ce plan, & de rouvrir chaque paragraphe avec ce babillé homme ſeul, mais il en envoya des Copies à des perſonnes de différens génies & dont la capacité variait, & c'eſt fur leurs Corrections, en conſervant le droit de Reviſeur, que Mr. Steele, conjointement avec ſon ſecond, mit la derniére main à la Piéce, qu'il a publiée ſous le nom de *la Criſe*. De très-habiles gens ont examiné & approuvé chacun tout qui s'y trouve. Et Mr. Steele en regarda la publication comme une action très-néceſſaire, louable, & fort convenable aux conjonctures du tems. Il nous apprend auſſi dans la *Preface* de ſon *Apologie*, que le Juriſconſulte en queſtion, qui ſuggéra la premiére idée de la *Criſe*, étoit Mr. Moor d'Inner-Temple, homme parfaitement verſé dans l'Hiſtoire, les Loix, & la Conſtitution du Royaume. „ Lorſque la Piéce, *comme notre Auteur*, fut achevée „ de concert avec lui, je ne crus pas, ayant à répondre du „ tout, devoir m'en rapporter à notre jugement ſeul: je la fis donc imprimer, & j'en remis un Exemplaire à Mr. Addiſon, un autre à Mr. Lechmere, & un troiſiéme à Mr. Hoadly. Si je nomme Mr. Hoadly le dernier, ce n'eſt pas „ que je l'honore moins que les autres, & que je faſſe moins „ de cas de ſon jugement; car il a toutes les qualités, tous „ les talens, qui peuvent orner un Chrétien, un Homme „ de diſtinction, & un Théologien; & nonobſtant tout ce „ qu'on pourroit dire, je regarde comme un grand avantage „ pour moi, que la Piéce ait paſſé par ſes mains. C'eſt ſur „ ces Exemplaires corrigés par ces Meſſieurs, à l'inſu l'un de „ l'autre, que la Piéce a pris la forme où elle eſt à préſent". Elle eſt dédiée au Clergé d'Angleterre. On lit dans la Préface le mêmeeau ſuivant. „ Je n'ai jamais pu une foule de „ peuple en mouvement ramenée dans l'ordre, que cela ne „ m'ait donné l'idée de l'uſigne de l'Autorité Civile, & de „ la nature des Inſtitutions relatives à la Société. On voit ordinairement dans ces occaſions, qu'il ſe trouve quelqu'un qui par ſon air, ou par d'autres qualités connues de la multitude, ou qu'elle lui attribue, prend l'aſcendant, & ſe tourne tout d'un coup reçûeu de l'autorité; on lui expoſe le ſujet de la querelle, & on s'en rapporte à ſa déciſion. Ce premier pas vers la raiſon, les rend à eux-mêmes; & lorſque celui à qui ils en ont d'abord appellé, & dont la préſence a fait ceſſer la premiére confuſion, s'eſt retiré, le ſentiment de leur utilité commune leur fait prendre tranquillement des meſures ultérieures. Le Pouvoir ſhoulu & ſans bornes d'un ſeul ſemble avoir été la première reſſource des hommes, pour remédier au déſordre & aux excès, & l'on ne peut diſconvenir qu'un pareil Gouvernement ne ſoit préférable à une totale Anarchie. Les reſtrictions que les Loix ont miſes à l'Autorité, & le partage de la Souveraineté entre pluſieurs, font ſelon les apparences des inſtitutions deſtinées à perfectionner ce qui avoit commencé par le Pouvoir illimité. Voilà ce qui paroît raiſonnable, quand on conſulte le bon-ſens, & la maniére dont le Pouvoir abſolu ſe maintient en la perſonne d'un ſeul, en quelque lieu que ce ſoit, véritée cette obſervation. Le peuple n'eſt retenu dans la ſoumiſſion à un pareil Pouvoir, que par la terreur, par des exécutions brusques & ſecrettes, par des empriſonnemens: il n'en eſt pas comme des heureux Habitans de la Grande-Bretagne, qui lorſqu'il s'agit de leur liberté ou de leurs biens, ne ſont jugés que par leurs Pairs. Ce Pouvoir abſolu, à conſidérer la maniére dont il eſt généralement exercé, n'eſt pas un véritable Gouvernement, mais tout au plus une tyrannie ſecrette, ſoutenue par les Aſſociés, ou, pour mieux dire, les Eſclaves favoris du Tyran. J'ai été charmé de trouver que cette idée naturelle de l'Autorité que j'ai eue, eſt appuyé du ſuffrage de Grands-Hommes, gens de bien, qui ont fait une étude particuliére du Gouvernement, & des principes fur leſquels il eſt fondé". Il cite enſuite quelques paſſages de la *Politique Eccléſaſtique de Hooker*, de *Grotius*, &c.

Le Docteur Jonathan Swift attaqua d'abord vivement la *Criſe*, dans une Brochure, qui parut en 1712 in-4, intitulée: *L'Eſprit & le Caractére des Whigs démaſqué par le généreux encouragement qu'ils donnerent à l'Auteur de la Criſe, avec quelques obſervations ſur la candeur, l'érudition, & le ſtile de ce Traité, & ſur la conjonction ou il parolt.* Cette Piéce a été réimprimée depuis à Dublin & à Londres, dans le ſecond Volume des *Traités Politiques* du Docteur Swift avec l'authenticité qui ſuit. *Lorſque cette Brochure parut pour la premiére fois, tous les Patres Eccléſiæ, qui ſe trouvérent à Londres, aſſemés en corps ſe plaindre à la Reine Anne, de l'affront que l'Auteur de cette Piéce leur faiſoit & à leur Nation. Sur quoi Sa Majeſté publia une Proclamation, par laquelle elle promettoit trois cens Livres Sterl. à celui qui le découvriroit, & qui engageoit à entretenir une ſi médiocre ſomme, c'eſt que la Reine & le Miniſtere ne ſe ſouciérent pas que l'Auteur prétendu fût arrêté.* Le Docteur Swift débute en ces termes. „ De tous les Ecrivains du Parti Whig, je ne m'en rappelle que trois, de quelque diſtinction, qui ſont le *Flying Poſt* (le Courrier), Mr. Dunton, & l'Auteur de la *Criſe*. Le premier ſemble être preſque tombé, depuis la retraite de Mr. Asheurſt, *qui en avoit le ſeul veritable Auteur*, lorſ que le Gazetier *de Hollande* „ *comme une des meilleures plumes d'Angleterre*. Mr. Dunton a étudié depuis plus longtems & eſt le plus ſavant des trois, „ comme auſſi le plus volumineux dans ſes productions. Mais „ comme il s'eſt occupé d'un grand nombre d'autres ſujets, „ il ne s'eſt appliqué, je penſe, que depuis peu de tems à la „ Politique. Il faut avouer que ſon ſameux Traité, intitulé *Neck of Nothing*, eſt la Piéce la plus maligne & la plus ſpirituelle qui ait paru de la part de ce Parti-là, depuis le „ changement du Miniſtére. C'eſt réellement une Satire des „ plus

ment du Schiſme: du 28 Mai 1714 [*G*]. VII. *Apologie de Mr. Steele & de ſes Ecrits à l'occaſion de ſon expulſion de la Chambre des Communes.* L'Auteur a raſſemblé enſuite toutes ces Piéces en un Volume, qu'il publia en 1715, ſous le titre d'*Ecrits Politiques*, dédié au Comte de Clare. Mr. Steele ayant deſſein d'entrer dans le dernier Parlement, qui s'eſt tenu ſous le régne de la Reine Anne, réſigna au mois de Juin 1713 ſa place de Commiſſaire de la Monnoye [*H*], & fut élu Député à la Chambre des Communes de la part du Bourg de Stockbridge; mais il n'y ſiégea pas longtems, il fut exclus pour avoir écrit l'*Anglois*, *Concluſion de la Feuille qui porte ce nom*, & *la Criſe* [*I*]. En 1714 il publia à Londres un Ou-

vra-

„ plus virulentes contre le Grand-Tréſorier, & le Lord Bolingbroke; & je m'étonne qu'aucun de nos Amis n'ait encore entrepris d'y répondre. J'avoue que j'ai été d'abord du ſentiment de pluſieurs bons Connoiſſeurs, qui jugeoient, ſur le ſtile & le tour, qu'elle partoit de la plume ſatirique du Comte de Nottingham; & je pencherois encore à croire que ce Seigneur y a mis la derniére main. Le troiſiéme & le principal de ce Triumvirat eſt l'Auteur de *la Criſe*; s'il doit céder au *Flying Poſt* pour la connoiſſance du monde & l'habileté en Politique, & à Mr. Dunton pour la fineſſe en fait de Satire, & pour la lecture; il a auſſi d'autres qualités, pour prétendre à la ſupériorité ſur l'un & ſur l'autre, pourvu qu'il fit un peu plus d'attention au choix & à l'arrangement de ſes termes, qu'il conſultât la Grammaire; & qu'il ſe mît au fait de la matiére qu'il veut traiter". Il obſerve enſuite „ Que cette Piéce n'a jamais été deſtinée à être de quelque utilité au Parti factieux, que par le bruit, la groſſeur, & le titre de *Criſe*. Elle ſe réduit à un Titre, une Dédicace au Clergé, une Préface, l'Extrait de quelques Actes Parlementaires, & environ dix pages de réflexions inſipides ſur la conduite de la Reine & de ſes Miniſtres, que ſes Coadjuteurs le Comte de Nottingham, Mr. Duntoo, & le *Flying-Poſt* avoient ſi y a longtems développées d'une maniére bien plus frappante". Il ajoûte „ que la malignité & la fauſſeté de chaque ligne demanderoient une réponſe, & que les extravagances & les abſurdités qui s'y trouvent n'en méritent point. En prétendant qu'il (*Mr. Steele*) a toujours conſervé un reſpect inviolable pour le Clergé, il veut inſinuer que les Feuilles du *Tatler* & du *Spectateur*, où tout l'Ordre Eccléſiaſtique eſt maltraité, ne ſont pas de lui. Mais j'en appelle à tous ceux qui connoiſſent la platitude de ſon ſtile, & la ſéchereſſe de ſon invention, s'il n'en impoſe pas groſſiérement. A-t-il jamais été en état de marcher ſans liſiéres, & de nager ſans ſoutien? Quand il l'a entrepris, ne l'a-t-on pas d'abord reconnu à ſa marche chancelante, & en le voyant faire le plongeon".

[*G*] *Lettre à un Membre du Parlement touchant le Bill, pour prévenir l'accroiſſement du Schiſme.*] L'Auteur obſerve dans cette Piéce que le Bill en queſtion eſt contraire aux droits naturels, religieux, & civils du Genre-humain; il l'enviſage enſuite comme étant qu'il peut donner atteinte à la tranquillité de la Nation en général, & à la proſpérité de l'Egliſe Anglicane, dont on ſe propoſe la ſureté & l'avantage. Il remarque par rapport au dernier Article „ Que ce Bill ne peut que faire un grand tort à l'Egliſe Anglicane, & l'expoſer à des reproches ſans replique. Il fournira des argumens à ſes ennemis, qui diront qu'elle eſt convaincue de ſon impuiſſance à pouvoir ſe défendre par la raiſon & par la vérité, puiſqu'elle a recours au bras ſéculier pour ſe délivrer des Non Conformiſtes. Il nous rendra coupables de ce que nous objectons aux Catholiques-Romains, en fondant l'Autorité de l'Egliſe ſur l'obéiſſance aveugle du peuple, & non ſur la perſuaſion. Quand nous aurons fait cette Loi; & gagné des Proſélytes par la force, pourquoi l'Egliſe Romaine, qui a bien plus de pouvoir, ne l'employeroit-elle pas à nous réduire, nous qui ſommes, à ce qu'elle prétend, des Schiſmatiques? Se peut-il rien de plus juſte que de nous faire ſouffrir, ce qu'en pareil cas nous faiſons aux autres? Ajoûtez à cela, que nous les perſécuterons pour des choſes que notre Egliſe ne peut aſſurer être néceſſaires à ſalut; les Catholiques-Romains nous attaquent pour des choſes qu'ils croyent damnables, & qu'ils ſe croyent en conſcience obligés d'extirper". Il obſerve enſuite, que *quand on ſe repréſente cette Loi miſe en exécution, il ne peut y avoir rien de plus plaiſant que d'imaginer une pauvre Maîtreſſe d'Ecole Schiſmatique amenée devant un Juge zélé & chagrin, pour avoir trangreſſé la Loi, & avoir enſeigné à un petit Preſbytérien, en quoi la Lettre* D *différe de* B; *pour avoir malicieuſement inſinué à un autre Schiſmatique de cinq ans, ſans la permiſſion de l'Ordinaire, que l'O eſt rond; pour ne s'être pas contentée de montrer ſeulement à ces petits Schiſmatiques les Lettres ſur un certain petit Livre couvert de corne, mais pour avoir voulu leur apprendre à les aſſembler, & à en former des mots; comme cela paroît par la dépoſition ſous ſerment de quelqu'un, qui avoit entendu un enfant Schiſmatique épeler* o, ſ, *of*; o, b, *ob. Choſe étrange! qu'une Egliſe ou brillent tant d'illuſtres & de ſavans hommes, qui a deux Univerſités fameuſes, pourvues l'une & l'autre d'amples revenus, d'immunités, de Juriſdictions, reçoive l'affront d'être appuyée par des Loix pénales contre la maniére d'épeler des femmes & des enfans! Vous pourrez avec autant de raiſon prendre des précautions contre des Nourrices Schiſmatiques.*

[*H*] *Réſigna au mois de Juin 1713 ſa place de Commiſſaire de la Monnoye.*] Voici la Lettre qu'il écrivit au Comte d'Oxford Grand-Tréſorier.

„ Bloomsbury Square le 4 Juin 1713.

„ Mylord,

„ Je prends la liberté de vous importuner, pour vous informer, qu'ayant l'ambition d'entrer dans le prochain Parlement, je prie humblement Votre Grandeur de recevoir ma démiſſion de la Charge de Commiſſaire de la Monnoye. „ Je l'aurois réſignée plutôt, ſi l'on ne m'avoit dit, que mon nom n'étoit point dans la Commiſſion; & je ne voulois pas me rendre coupable d'arrogance, en réſignant ce que je n'étois pas en droit de garder. Mais ayant appris depuis le contraire, je ſuis obligé de m'en démettre, comme je le fais très-humblement par la préſente. Permettez-moi d'ajoûter quelque choſe touchant ma conduite paſſée, par rapport à ceux qui ont été en dernier lieu en place, & de vous aſſurer que tout ce que j'ai fait, dit, ou écrit, n'a eu d'autre principe, que l'amour de ce qui me paroît vrai: Car pour ce qui me regarde en particulier, je ne puis ſouhaitter de voir à la tête des affaires perſonne autre que vous, qui favoriſez ceux qui s'attachent à vous plus généreuſement qu'aucun homme que j'aye jamais vu. Lorſque j'eus l'honneur d'avoir un court entretien avec vous, vous eûtes la bonté de me dire, non ſeulement que ja conſerverois ce poſte, mais d'ajoûter que ſi je voulois vous en nommer un plus lucratif, qui me fût plus commode, vous me favoriſeriez pour me le faire obtenir. Je vais déſormais n'être plus dans une dépendance particuliére de Votre Grandeur, & je vous dirai avec la liberté d'un homme qui n'a rien à ménager, qu'il eſt impoſſible à quiconque penſe & a quelque zéle pour le Bien public, de ne pas trembler, en voyant le Royaume, dans les circonſtances où il ſe trouve, ſous la direction d'un génie auſſi hardi que le vôtre. S'il arrive des incidens qui mettent votre ſureté, & ce que les Ambitieux appellent grandeur, en compromis avec le Bien public, tout ce que nous avons dépendra de votre choix, dans une tentation auſſi délicate. Je fais des vœux ardens & ſincéres au Ciel, pour qu'il détourne de deſſus vous de pareils dangers. Je rends graces à Votre Grandeur pour les marques d'eſtime & de diſtinction qu'elle m'a données en diverſes occaſions, & vous ſouhaitte, ſauf la ſureté de votre Patria, toute ſorte de bonheur & de proſpérité. Partagez, Mylord, votre bonne fortune avec qui il vous plaira, tant qu'elle durera vous ne manquerez par d'amis; mais s'il vous arrivoit quelque revers, & que je fuſſe encore en vie, vous trouveriez que je me croirois obligé d'être votre ami & votre Avocat. C'eſt-là parler un étrange langage pour un particulier, qui écrit au premier de la Nation; mais des deſirs bornés mettent de niveau juſques à un certain point celui qui n'en a que de tels avec ceux qui ſont dans le plus grand beſoin. Mais je demande pardon à Votre Grandeur, & ſuis avec reſpect,

„ Mylord de Votre Grandeur, &c.

Richard Steele.

[*I*] *Il n'y ſiégea pas longtems, il fut exclus &c.*] Il dit(4) que *la Calére, qui n'eſt jamais ſage fait d'un homme peu conſidérable en lui-même, un perſonnage ſi important, que pendant qu'il fut dans les Communes, on eut la condeſcendance de le rebuter & de le mépriſer, comme ſi de l'oſtiller eût été remporter une grande victoire. Je ne puis mieux repréſenter ſa ſituation durant ce tems-là qu'en diſant; qu'il étoit préciſément l'oppoſé de cette eſpéce de créature, qu'ils appellent un Favori de la Chambre, un Favori de la Chambre eſt un homme, qui dit & fait tout ce qu'il lui plaît, & qui eſt toujours applaudi, quelque choſe qu'il avance, parce qu'il eſt ridicule. Mr. Steele, par un ſort tout oppoſé, ne faiſoit rien qui ne fût déſapprouvé, parce qu'il étoit odieux. Cette diſpoſition des eſprits contre lui parut dès le premier jour, que le Parlement commença ſes ſéances. Ce qui lui arriva alors ſervit d'entretien par-tout, durant toute la ſemaine, & par cette raiſon je le rapporterai en détail. Deux ou trois Députés ayant propoſé de faire le Chevalier Thomas Hammer Orateur de la Chambre des Communes, Mr. Steele prit la liberté de dire, qu'il avoit les mêmes idées avantageuſes de ce Gentilhomme, & parla en ces termes.*

(4) *Apology &c. p.* 227.

Mr. Jodrell,

A la cloture du dernier Parlement, il a plû à Sa Majeſté de déclarer gracieuſement de deſſus le Trône, que le Bill de Commerce entre la Grande-Bretagne & la France, rejetté par le Parlement, ſeroit préſenté à cette Chambre. Le but de cette déclaration a été ſans-doute, de porter tous les Membres qui auroient l'honneur de reparoître ici, à bien approfondir la queſtion. Il y a démonſtration que ce Bill eſt très-pernicieux, & il n'y a perſonne plus digne des égards de la Chambre, que celui qui par le poids de ſon autorité a fait rejetter ce Bill pernicieux. Je me léve pour lui faire honneur, & je me diſtingue, en lui donnant mon ſuffrage, pour avoir rendu cet ineſtimable ſervice à ſa patrie.

„ Il eſt impoſſible au Lecteur de ſe faire une idée de la maniére dont ce diſcours fut reçu, à moins qu'il ne ſe ſoit trouvé à un combat de Coqs, où il ait été témoin des cris de joie & de triomphe, qu'excite la mort d'un ces animaux, lorſqu'une partie de la Compagnie y gagne. Au

„ nom

vrage, intitulé *Hiſtoire Eccléſiaſtique Romaine Moderne* [K], une Feuille intitulée l'*Amant*, dont la premiere parut le Jeudi 25 Février 1714, & une autre Feuille, intitulée *le Lecteur*, dont la premiére parut le

„ nom de *Bill de Commerce*, le bruit commença, il s'accrut „ au titre de *pernicieux*, & les mots, *pour lui faire honneur*, „ le firent redoubler à un tel point, qu'on ne s'entendoit „ plus. Mais Mr. Steele n'ayant aucune raiſon de ſe décon„certer pour la folie & l'extravagance d'autrui, ſe poſſéda „ aſſez pour achever de dire ce qu'il s'étoit propoſé. Il „ avoit aſſez de fermeté pour le faire, ayant pris la réſolu„tion, en entrant dans les Communes, de préférer le répu„tation d'honnête-homme à celle de beau parleur. J'avoue „ que je ſuis embarraſſé à trouver où gît le ridicule dans ces „ mots, *Je me leve pour lui faire honneur*; dont le ſens natu„rel eſt à mon avis, je me léve pour lui marquer mon reſ„pect, & non, que ce ſoit un honneur pour lui, que ce ſoit „ moi qui lui témoigne ce reſpect. Mais quand même on „ les prendroit au dernier ſens, qui n'étoit certainement „ point celui de Mr. Steele, je ne vois pas ce qu'il y auroit „ eu d'abſurde. Celui qui ne croit pas que ſon eſtime ho„nore la perſonne à qui il l'accorde, ne mérite pas d'avoir „ place dans cette Aſſemblée; puiſque l'eſtime d'un honnête„homme fait honneur au plus grand homme qu'il y ait au „ monde. Mr. Steele n'a garde pourtant d'attribuer cette „ injure particuliére à la Chambre, ſi ce n'eſt en ce qu'elle „ auroit dû la reprimer, & la punir ſévérement, en en chaſ„ſant les Auteurs, qu'on ſuppoſe avoir été une troupe de „ gens groſſiers, qui entrent en foule avec les Députés, „ ſous prétexte que la Chambre n'a point d'autorité, tant „ qu'il n'y a point d'Orateur élu. Quand Mr. Steele ſortit „ de l'Aſſemblée, il n'entendit autour de lui que ces bruyans „ Critiques, qui ſe diſoient l'un à l'autre: *Oh! il n'eſt pas „ ſi aiſé de parler en Parlement —— Il s'imagine parce qu'il „ fait barbouiller du papier . . . . .* & autres remarques de cet„te force". Le 10 Mars 1713 Mr. Jean Hungerford porta plainte contre pluſieurs Papiers ſcandaleux, publiés ſous le nom de Mr. Steele. Il fut ſecondé par Meſſieurs l'Auditeur Foley, Couſin du Comte d'Oxford, & l'Auditeur Harley ſon frére. Mr. Foley dit „ qu'à moins qu'on ne trouvât des mo„yens de reprimer la licence de la Preſſe, & de mettre ceux „ qui avoient l'honneur d'être dans le Miniſtére, à couvert „ des Libelles malins & diffamatoires, les perſonnes les plus „ capables de ſervir le Reine & la Patrie, refuſeroient d'entrer „ dans les Emplois publics". Le Chevalier Guillaume Windham appuya ce diſcours, & ajoûta „ Que quelques-uns des „ Ecrits de Mr. Steele renfermoient des réflexions inſolen„tes & injurieuſes ſur la Reine elle-même, & étoient dictées „ par un eſprit de rebellion". Le lendemain Mr. Harley parle de trois Brochures imprimées, dont Mr. Steele étoit l'Auteur; ſavoir l'*Anglois*, depuis le Samedi 16 juſqu'au Mardi 19 de Janvier, *ſervant de Concluſion à la Feuille ſous ce titre*: Mr. Harley prétendit que ce Papier renfermoit *divers paragraphes, qui tendoient à la ſédition, ſouverainement offenſans pour Sa Majeſté, & qui taxoient ſon Adminiſtration & ſon Gouvernement*. Sur quoi Mr. Steele reçut ordre de ſe trouver à ſa place le lendemain matin; il n'y manqua point, & le Samedi 13 il écouta la lecture des divers endroits des Brochures dont on ſe plaignoit. Aprés que MM. Foley & Harley eurent achevé de parler. Mr. Jaques Craggs, le jeune, ſe leva pour prendre la défenſe de Mr. Steele, mais il fut arrêté par le bruit confus de pluſieurs voix, qui crioient, *ſelon l'ordre*, par où ils vouloient dire, que ce jour-là c'étoit l'ordre qu'on entendît Mr. Steele lui-même, en ſa place, ſur quoi celui ci ſe leva, & lut un papier qui portoit ce qui ſuit.

„ Monſieur l'Orateur,

„ J'ai écrit & fait imprimer pluſieurs Livres & Papiers avec „ un zéle ſincére, & une véritable intention de ſervir ma „ Reine & ma Patrie, le Gouvernement heureuſement éta„bli dans l'Etat & dans l'Egliſe, & en particulier la Suc„ceſſion Proteſtante dans la Maiſon de Hanovre. Mais je „ ſoumets au jugement de cette Aſſemblée, ſi en bonne juſti„ce qui eſt due à chaque Sujet du Royaume pour ſa défenſe, „ je ſuis obligé de reconnoître, que le contenu ou le ſub„ſtance des Papiers qui ont été mis ſur le Table, eſt ce „ que j'ai écrit & fait imprimer avant que je les aye lus & „ comparés; d'autant plus que tout le monde ſait, qu'on „ imprime tous les jours de fauſſes Editions des Livres qui „ ont du débit. Mr. l'Orateur, quoiqu'on m'ait ordonné „ de me trouver à ma la place, avant qu'on ait lu ou articu„lé aucun endroit en particulier dans l'Aſſemblée, ſi j'ai été „ bien informé; à préſent que j'ai entendu dequoi il eſt queſ„tion, je me perſuade de l'équité de le Chambre, qu'elle „ m'accordera un tems raiſonnable pour en faire l'examen „ & la comparaiſon; & ſi je trouve que ce ſont véritablement „ des choſes que j'ai écrites & publiées, je les avouerai „ franchement, & je me flatte de pouvoir les juſtifier d'une „ maniére ſatisfaiſante pour la Chambre ne doutant pas „ qu'on ne m'accorde un tems ſuffiſant pour le faire".

Mr. Harley propoſa de l'entendre le Lundi ſuivant; mais Mr. Steele, par mépris pour ſes Ennemis „ qui étoient con„nus, *dit Mr. Boyer* *, pour avoir été Presbytériens rigi„des, quoiqu'ils fuſſent actuellement du parti de la Haute „ Egliſe, Mr. Steele, dis-je, prit un air cagot, & avoua „ *dans l'humilité & la douceur de ſon cœur, qu'il étoit un fort „ grand pécheur: & qu'il eſpéroit que le Membre, qui venoit de „ parler, & qui étoit ſi juſtement renommé pour ſa piété & ſa dé„votion exemplaire, ne voudroit pas contribuer à accroître le nom„bre de ſes tranſgreſſions, en l'obligeant à violer le Sabbath du „ Seigneur, par la lecture d'Ecrits profanes, tels que ceux qui „ pourroient ſervir à ſa juſtification*". Aprés quelques débats ſur le tems qu'on lui accorderoit, où l'on fit remarquer, que la demande d'examiner les Papiers n'avoit été faite uniquement, que parce que c'étoit la premiére choſe qui ſe préſentoit, comme abſolument néceſſaire pour la défenſe de Mr. Steele, mais qu'on devoit ſuppoſer qu'il y avoit quelque choſe de plus eſſentiel encore pour ſa juſtification; l'Aſſemblée parut être dans d'aſſez favorables diſpoſitions, & Mr. Steele ne crut pas que ce fût en abuſer, que de demander juſqu'au Samedi ſuivant. On repréſenta aſſez mollement que c'étoit renvoyer l'affaire trop loin, juſques à ce qu'un „ Haran„gueur particulier, *dis notre Auteur lui-même* (5), ſe leva, „ & s'efforça d'exciter l'indignation de l'Aſſemblée, de ce „ qu'on traitoit ſi doucement un ſi grand criminel. On ne „ peut exiger qu'on ſe ſouvienne du nom de tout le mon„de, mais l'homme en queſtion étoit d'une taille & d'une „ corpulence énorme, & avoit l'air, s'il m'eſt permis de „ parler ainſi, d'un petit Géant. Un teint bazanné, une mi„ne hagarde, & en tout quelque choſe d'étrange & de re„butant pour un Anglois. Je m'imaginai à ſa tournure „ étrangére, qu'il pouvoit être deſcendu de quelque More, „ & que c'étoit en achat de notre Compagnie d'Afrique, ou „ de quelque autre Compagnie, qui avoit été affranchi. Cet„te homme, penſois-je en moi-même, a été nourri dans „ la ſervitude, & ſe trouvant libre aujourd'hui, déploye „ tout ce qu'il connoît de la Grandeur, par des maniéres „ inſolentes & hautaines. Cette figure ſauvage ſe leva pour „ arrêter les diſpoſitions compatiſſantes qui commençoient „ à prendre le deſſus en faveur du Membre accuſé, & re„préſenta en termes choiſis, & avec un feu affecté, qu'il „ étoit en vérité charmé de voir les bonnes diſpoſitions où „ ces Meſſieurs paroiſſoient être, & qu'il louoit leur ſenſi„bilité; mais qu'il ne pouvoit, en même tems, s'empêcher „ de remarquer que le grand but des Ecrits, qu'on voyoit„là, étoit de faire paſſer le plus grand nombre de Gentils„hommes d'Angleterre pour des Jacobites, & des ennemis „ de leur Patrie. Je ne prétends pas rapporter exactement „ tout ce qu'il dit pour appuyer ſon injuſte & cruel deſſein; „ ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il réuſſit à peu prés dans „ ce qu'il ſe propoſoit, & renverſa tout ce qu'on avoit ga„gné juſques-là du côté du Défendant, tellement que Mr. „ Steele commença à craindre, qu'on ne lui accordât point „ de tems du tout; c'eſt ce qui l'engagea, lorſqu'on alloit „ opiner ſur la queſtion, ſi on lui accorderoit juſqu'au Sa„medi ou non, à ſe lever, & à demander du délai juſqu'au „ Jeudi; en quoi Mr. Pitt de la Province de Worceſter ent „ l'humanité de le ſeconder; l'affaire fut donc remiſe à ce „ jour-là, ſans aller aux voix". Le Lundi ſuivant, 15 Mars, croyant qu'on lui vouloit principalement du mal, de ce qu'il avoit écrit ſur le ſujet de Dunquerque, il crut qu'il ſeroit avantageux à ſa cauſe, que la Chambre fût inſtruite, avant le jour marqué, de ce qui s'étoit paſſé par rapport à la démolition de cette Ville, & de la colluſion qu'il y avoit eu. „ Il eut donc, *comme il nous l'apprend lui-même* (6), la folie „ (à l'inſtigation d'un ami qui étoit proche de lui, & qui lui „ cria tout bas d'être humble) de vouloir exciter leur pitié, „ en comparant la puiſſance de ceux qui l'attaquoient, qui „ avoient tant de parens dans l'Aſſemblée, & qui ſe trou„voient en ſituation d'attirer tout le reſte dans leur parti; „ avec ſon état à lui, qui n'avoit aucun appui, étant ſans pa„rens, n'en ayant abſolument aucun en vie, & nullement dans „ des circonſtances capables d'engager perſonne à ſe déclarer „ en ſa faveur, que par la juſtice ſeule de ſa cauſe. *J'ai „ l'obligation à mes ennemis*, dit ce ſpirituel Auteur, *que la „ rude perſecution qu'ils m'ont faite, ait rendu le cœur des An„glois ſuſceptible d'un auſſi bon ſentiment que la pitié.* Aprés „ s'être remis du mieux qu'il put de cette belle Harangue „ mal entendue, en diſant, qu'il n'avoit jamais vu d'homme „ malheureux, *que ne paroît aſſez juſte*; comme on l'avoit é„coutée avec beaucoup de froideur, il ne voulut pas s'éten„dre devantage, & ſe hâta de propoſer la queſtion qu'il a„voit préparée, & qu'il tenoit à la main, comme étant d'u„ſage pour ſa juſtification dans la ſuite; il propoſa *de pré„ſenter une humble Adreſſe à Sa Majeſté, pour qu'il lui plaiſe „ d'ordonner de faire remettre aux Communes, les differentes re„préſentations des Ingénieurs & des Officiers de Sa Majeſté, „ qui ont eu le ſoin & l'inſpection de la démolition de Dunquerque, „ de même que les ordres & les inſtructions, données ſur ce ſujet.* „ Cette propoſition ayant été rejettée, Mr. Steele déſeſpéra „ dés ce moment du ſuccés de ſon affaire". Le Jeudi 18 Mars, jour fixé pour entendre Mr. Steele, Mr. Foley propoſa, qu'avant que de paſſer outre, Mr. Steele déclarât, s'il avouoit l'Ecrit, qui portoit ſon nom. Sur quoi celui-ci ſe leva & dit:

„ Mr. L'Orateur,

„ Lorſque je fus ſommé l'autre jour ſur le même ſujet, je „ différai d'avouer que j'étois l'Auteur des Papiers, produits „ contre moi. On me l'avoit conſeillé ainſi. Ce que j'ai fait „ juſques à préſent, n'a été qu'en faveur d'autres perſonnes „ innocentes, qui pourroient ſe trouver dans le même cas, „ & par pure formalité. A préſent j'avoue franchement & „ ſans détour, que tous ces papiers produits contre moi ſont „ partie de mes Ecrits. Je les ai compoſés en faveur de la „ Maiſon d'Hanovre; & je les reconnois pour miens avec „ auſſi

(5) Apolo. 87 *ubi ſupra* p. 222.

(6) Ibid. p. 223.

* *Annals of Queen Anne.* Ad ann. 1713.

le Jeudi 22 Avril de la même année. Dans le N°. VI. du Lundi 3 Mai, il parle du deſſein qu'il avoit d'ecrire l'Hiſtoire du Duc de Marlborough, ſur des Piéces qu'il avoit en main, & qu'il tenoit du Duc; l'Hiſtoire devoit commencer à la date de la Commiſſion de Capitaine-Général & de Plénipotentiaire, donnée à ce Seigneur, & finir avec l'expiration de cette Commiſſion. „ Il n'y a pas de doute, dit l'Au„ teur au *Lecteur*, que cette Hiſtoire, compoſée ſur les Piéces les plus autentiques & les plus ſecrettes, „ & ſur toutes les intelligences avec les Cours Etrangéres, autant qu'on en peut communiquer en ſureté „ aux Lecteurs de notre tems, ne ſoit très-agréable, & qu'elle ne mette les ſervices que les Miniſtres de „ Sa Majeſté ont rendus, tant au dedans qu'au dehors, dans leur véritable jour. L'Ouvrage devoit être in„ folio, & on peut voir les Conditions chez Mr. Tonſon, Libraire dans le Strand". Ce Projet n'a jamais été exécuté, & les Piéces ont été remiſes enſuite à la Ducheſſe Douairiére de Marlborough. Peu aprés l'avénement du Roi George I. à la Couronne, Mr. Steele fut fait Inſpecteur-Général des Ecuries du Roi à Hampton-Court & Gouverneur de la Compagnie des Comédiens du Roi [*L*]; il eut auſſi une Com-

„ auſſi peu de réſerve, que j'abjure le Prétendant. Je me „ ſounets humblement à cette honorable Aſſemblée, & je „ m'en remets à votre Equité". Mr. Foley propoſa alors, qu'on fît retirer Mr. Steele; mais on réſolut, ſans aller aux voix, qu'il reſteroit, & plaideroit ſa cauſe. Il demanda qu'il lui fût permis de répondre à ce qu'on alléguoit contre lui, article par article; & quoiqu'il fût puiſſamment ſecondé par Mr. Robert Walpole, le Général Stanhope, le Lord Finch, fils aîné du Comte de Nottingham, & par le Lord Hinchingbroke, fils aîné du Comte de Sandwich, les Accuſateurs de Mr. Steele inſiſtérent, & à la pluralité il fut réſolu *qu'il ſe juſtifieroit en général de l'accuſation portée contre lui.* Mr. Steele entreprit donc ſon Apologie, ſoutenu de ſon ami Mr. Addiſon, Député de Malmesbury, qui étoit aſſis auprès de lui, pour lui aider dans l'occaſion. Il parla près de trois heures ſur les différens Chefs, extraits des trois Brochures ſusmentionnées, & on trouve la ſubſtance de ce qu'il dit, dans ſon *Apologie de lui-même & de ſes Ecrits*. Après qu'il ſe fut retiré, Mr. Foley dit, *ſans amuſer l'Aſſemblée par de longs diſcours, il eſt évident que les Ecrits dont on s'eſt plaint, ſont ſéditieux & ſcandaleux, injurieux au Gouvernement de Sa Majeſté, à l'Egliſe, & aux Univerſités*; & il demanda qu'on mît la choſe aux voix; ce qui occaſionna de grandr débats, qui durérent juſqu'à onze heures du ſoir. Le premier qui parla en faveur de Mr. Steele, fut Mr. Robert Walpole, qui fut ſecondé par Mr. Horace Walpole, ſon frére, par les Lords Finch, Lumley, & Hinchingbroke: Ce qui n'empêcha point qu'il ne fût conclu à la pluralité de 245 voix contre 152. *qu'une Brochure imprimée intitulée* l'Anglois, ſervant de Concluſion à la Feuille publiée ſous ce titre, *& une autre Brochure intitulée* la Criſe, *écrites par Richard Steele, Membre de cette Aſſemblée, ſont des Libelles ſcandaleux & ſéditieux, contenant quantité d'expreſſions, très-offenſantes pour Sa Majeſté, pour les Seigneurs, les Gentilshommes, le Clergé, & les Univerſités de ce Royaume, inſinuant malicieuſement que la Succeſſion Proteſtante dans la Maiſon d'Hanovre eſt en danger ſous le Gouvernement de Sa Majeſté, tendant à aliener les cœurs des bons Sujets de Sa Majeſté, & à exciter des jalouſies & des diviſions parmi eux.* On réſolut auſſi que Mr. Steele „ ſeroit chaſſé de la Cham„ bre, pour avoir écrit & publié les ſuſdits Libelles ſcandaleux & ſéditieux". Il donna enſuite une *Apologie de lui-même & de ſes Ecrits, à l'occaſion de ſon Excluſion*, qu'il dédia à Mr. Robert Walpole. Il dit dans la Préface. „ Que cette Apolo„ gie étoit imprimée avant la mort de la Reine, mais que „ cet événement empêcha de la faire paroître, de peur qu'el„ le ne donnât lieu à quelque querelle, qui interrompît l'af„ faire qui occupoit la Nation, en offenſant des perſonnes „ qui avoient eu la principale part à l'oppreſſion qu'on y „ expoſe. Ils auroient peut-être eſſayé, *continue-t-il*, de „ trouver un autre tour en leur faveur; il étoit à craindre „ que la même Tyrannie, qui avoit puni un homme pour „ une choſe, où on auroit dû le ſoutenir & l'encourager, „ auroit ſoutenu ſes premiéres démarches, en condamnant „ le moindre murmure contre ſes déciſions. J'ai dit Ty„ rannie, parce que prendre parti & agir contre la juſtice, la „ vérité, & le ſens-commun, eſt auſſi bien une tyrannie pour „ une Aſſemblée que pour une perſonne ſeule. Je dois pour„ tant rendre juſtice à la plus grande partie de l'Aſſemblée, „ qui m'a exclu, en avouant qu'ils ſe ſont conduits en „ gens convaincus en leur conſcience qu'ils faiſoient mal; „ & il n'y en a pas eu un ſeul qui air agi dans cette affaire, „ que des Eſclaves de profeſſion & des Mercenaires, c'eſt-à„ dire, ceux que j'ai nommés dans la Rélation ſuivante les „ Meſſagers de la Tréſorerie, Membres de l'Aſſemblée, qui „ dépendoient immédiatement d'un Seigneur, que je n'ai „ pas beſoin de nommer, ou qui lui étoient alliés & appa„ rentés, c'eſt lui qui envoya ordre de chaſſer du Parle„ ment un Député des Communes d'Angleterre, parce qu'il „ ne plaiſoit pas à ſa Grandeur qu'il y eût ſéance plus long„ tems".

[*K*] *Un Ouvrage intitulé* l'Hiſtoire Eccléſiaſtique Romaine Moderne.] Il obſerve dans l'Epître dédicatoire au Lord Finch, que „ cette premiére partie, à laquelle, *dit-il*, j'ai donné le „ titre d'*Hiſtoire Eccléſiaſtique Romaine*, n'eſt qu'une Rélation „ de quelques circonſtances particuliéres & ſecrettes, joint „ au récit de la Cérémonie de la derniére Canoniſation de „ Saints, faite par le Pape. On y voit le Chriſtianiſme dé„ figuré au plus haut point, & de la plus étrange maniére. „ Après avoir uſurpé l'empire de toute la Terre, le Siége de „ Rome veut diſpoſer auſſi du Ciel, & déſiguer ceux qui dol„ vent habiter cet heureux ſéjour. Elle les employe à rece„ voir les vœux des Mortels, avant qu'ils parviennent au „ Très-Haut. Eſt-ce pour ſoulager celui qui eſt Tout-ſuf„ fiſant? Eſt-ce pour inſtruire celui qui poſſéde la Science „ infinie? Idées groſſiéres! profanes! ridicules! Cette Rélа„ tion nous donne une idée vive de la Pompe qu'on em„ ploye dans cette Egliſe pour frapper l'imagination du Vul„ gaire, & n'a beſoin que d'être répétée, pour donner à „ un homme ſage de l'horreur pour leur Idolâtrie". On trouve dans l'*Appendix*. I. Une Liſte des Colléges, des Monaſtéres, & des Couvents d'Hommes & de Femmes, de tous les Ordres, qui ſont dans les Pays-Bas; avec les revenus, qu'ils tirent de l'Angleterre. II. Un Extrait de la *Taxa Cameræ ſeu Cancellariæ Apoſtolicæ*; les Taxes qu'on paye à la Chancellerie du Pape, Livre imprimé il y a plus de cent ans par l'autorité du Pape, contenant une Table de ce qu'on doit payer pour les *Abſolutions, les Diſpenſes, les Indulgences, les Privilèges, les Exemptions*. III. Une Bulle du Pape de l'an 1357, au Roi de France de ce tems-là, en vertu de laquelle tous les Rois de cette Nation ont le privilége Héréditaire de tromper tout le reſte du Genre-humain; tirée de D. Luc d'Achery, *Spicileg. Tom.* IV. *p.* 275 *inter Miſcellanea Epiſtolarum. anno Chriſti* 1351. *&* *Tom.* IX. *p.* 301. *anno Chriſti* 1420. [☞ Cette Bulle eſt de l'an 1351 & non 1357; elle eſt adreſſée à Jean Roi & à Jeanne Reine de France, par le Pape Clément VI. qui accorde tant à eux qu'à leurs Succeſſeurs, que leur Confeſſeur aura l'autorité de commuer en telles Oeuvres de piété qu'il jugera convenables les Sermens faits & à faire par les Rois & Reines de France, lorſqu'il ne leur ſera pas commode de les tenir. Mr. de la Chapelle a donné cette Piéce parmi les *Pieces Juſtificatives*, qui ſont à la ſuite de ſon Traité *de la Néceſſité du Culte Public parmi les Chrétiens*. La Haye 1746 in 8. C'eſt à la p. 348. Cela a donné lieu à divers éclairciſſemens. Mr. Meuron Juriſconſulte de Neufchâtel a voulu donner un ſens adouci à cette Bulle (7), mais trois Lettres inſérées dans la *Bibliotheque Raiſonnée* (8) perſiſtent prouver d'une maniére bien convaincante, que le vrai ſens de la Bulle eſt ſcandaleux & ſouverainement odieux Aoo.]

(7) *Journal Helvetique* Juin 1747. *p.* 529.

(8) Tom. XXXVIII. *p.* 1. *c.* 1. *p.* 132. XXXIX *p.* 1. *p.* 45 & XL. *p.* 1. *p.* 97.

IV. Traduction du Diſcours que Sixte V. prononça à Rome dans le Conſiſtoire, le 2 Septembre 1589, pour la juſtification de l'exécrable parricide, commis en la perſonne de Henri III. Roi de France, par Jaques Clément, Jacobin, où cette action eſt repréſentée comme louable, admirable, & méritoire. V. Recueil de quelques Traités & de Propoſitions Papiſtes, qui tendent à ruiner la Société, & toutes les ſins légitimes du Gouvernement.

[*L*] *Gouverneur de la Compagnie des Comédiens du Roi.*] La Patence étoit conçue en ces termes.

„ George, par la Grace de Dieu Roi de la Grande-Bre„ tagne, de France, & d'Irlande, Défenſeur de la Foi &c, „ à tous ceux qui verront les préſentes, Salut. Nous étant in„ formés, depuis notre avénement à la Couronne, de l'état „ de notre Théatre, nous avons trouvé, à notre grand dé„ plaiſir, qu'on l'a tellement négligé & mal dirigé, qu'il ne „ répond plus aux vuës de ſon inſtitution, & qu'au-lieu d'y „ repréſenter la vie humaine par des endroits propres à en„ courages & à faire reſpecter la Religion & la Vertu, & à „ reprimer & flétrir le Vice, le Théatre Anglois eſt devenu un „ ſujet de plainte pour les perſonnes ſages, éclairées, & „ vertueuſes; qu'il a choqué d'une maniére inſupportable la „ Religion & les bonnes Mœurs, par des expreſſions indé„ centes & obſcénes, par des alluſions profanes à l'Ecriture„ Sainte, par des repréſentations injurieuſes du Clergé, & par „ les éloges donnés à des Caractéres Libertins. Que dans „ les portraits du Gouvernement Civil, on n'a pas eu ſoin „ d'inſpirer à nos bons ſujets de juſtes & légitimes Idées de „ la Puiſſance & de l'Autorité du Magiſtrat, & de conſerver „ dans les cœurs un vrai ſentiment des Droits & Libertés de „ notre Peuple: enforte que par ces abus & par pluſieurs au„ tres, une choſe, qui ſous une ſage direction, ſeroit utile „ & honorable, eſt devenue, & ſi on n'y pourvoit, conti„ nuera à être un ſujet de reproche contre le Gouverne„ ment, & de deshonneur pour la Religion. Et comme c'eſt „ notre pieux deſſein, où nous perſévérerons conſtamment „ avec la grace de Dieu, pendant tout le cours de notre Ré„ gne, de contribuer, non ſeulement par notre exemple, „ mais par tous les autres moyens poſſibles, à faire honneur „ à la Religion & à la Vertu, d'encourager en toute occa„ ſion les Sciences, & de tâcher d'établir les bonnes mœurs „ & l'ordre parmi nos bien-aimés ſujets, de quelque rang „ ou condition qu'ils ſoient, perſuadés que ce ſont-là les „ moyens les plus propres de rendre notre Royaume heu„ reux & floriſſant. A ces Cauſes, bien informés de la ca„ pacité & des bons ſentimens de notre fidéle & bien-aimé „ Richard Steele, pour l'exécution de nos Royales inten„ tions, non ſeulement par les ſervices publics qu'il a ren„ dus à la Religion & à la Vertu, mais par ſon attachement

Commiſſion de Juge de Paix dans la Province de Middleſex. Au mois d'Avril 1715 il fut fait Chevalier, les Officiers de la Milice de Londres ayant préſenté une Adreſſe au Roi, pour ſolliciter cette grace. Il fut Député au premier Parlement aſſemblé ſous le régne de ce Monarque, de la part de Boroughbrigg dans la Province d'York; & après que la Rebellion du Nord eut été étouffée, il fut nommé un des Commiſſaires pour les Biens confiſqués en Ecoſſe, où il reçut de grandes marques de diſtinction de la part des Seigneurs & de la Nobleſſe de cette partie de la Grande-Bretagne. En 1715 il publia à Londres in-8. *Rélation de l'état de la Religion Catholique par tout le Monde, faite pour le Pape Innocent* XI. *par Mr. Cerri, Sécretaire de la Congregation* de Propaganda Fide; *traduite pour la première fois d'un Manuſcrit Italien, qui n'a jamais été imprimé. On y a joint un Diſcours ſur l'état de la Religion en Angleterre, écrit en François du tems de Charles* I. *Avec une Dédicace au Pape d'à-préſent, où on lui rend compte de l'état de la Religion parmi les Proteſtans, & de pluſieurs autres particularités importantes, qui regardent la Grande-Bretagne* [*M*]. La Traduction de la Rélation eſt de Mr. Michel de la Roche, Auteur des *Mémoires de Littérature*; & l'on prétend ſur de bonnes raiſons que la Dédicace au Pape, qu'on admire beaucoup [*N*] n'eſt point du Che-

„ invinable aux véritables intérêts de ſa Patrie, vous faſſions ſavoir, que de notre ſpéciale grace, connoiſſance certaine & propre mouvement, & en conſidération des bons & fidéles ſervices que ledit Richard Steele nous a rendus, & ſe propoſe de nous rendre dans la ſuite, avons donné & accordé, & par ces préſentes donnons & accordons, pour nous & pour nos Héritiers & Succeſſeurs, audit Richard Steele, & à ſes Héritiers, ou Repréſentans, pendant ſa vie, & durant trois ans à compter du jour de ſon décès, plein pouvoir, permiſſion & autorité de raſſembler, de former, d'entretenir, de gouverner une Compagnie de Comédiens pour notre ſervice, pour repréſenter des Tragédies, des Comédies, des Opéras, & autres Piéces de Théatre, dans la Maiſon de Drury-Lane, où on les repréſente à préſent en vertu du Privilége que nous avons accordé au dit Richard Steele, à Robert Wilks, Colley Cibber, Thomas Dogget, & Barton Booth, ou dans telle autre Maiſon bâtie, ou à bâtir, là où lui & eux jugeront le plus convenable pour ce deſſein, dans l'étenduë de nos Villes de Londres & de Weſtminſter, ou de leurs Fauxbourgs, voulons que la Maiſon bâtie ou à bâtir, dans cette vuë, & allouée par l'Intendant de nos Bâtimens pour ſervir de Théatre, ſoit pourvue des appartemens néceſſaires, & autres lieux convenables, de telle étenduë que le dit Richard Steele, ſes Héritiers, ou Repréſentans jugeront à propos, pour y repréſenter des Tragédies, des Comédies, des Opéras, & autres amuſemens de Théatre quelconques. La dite Compagnie ſera à notre ſervice & nommée la *Compagnie des Comédiens du Roi*, & conſiſtera dans le nombre de perſonnes que ledit Richard Steele, ſes Héritiers ou Repréſentans trouveront à propos de temps à autre de réunir. Et par ces Préſentes, nous accordons pour nous, & pour nos Héritiers & Succeſſeurs, audit Richard Steele, à ſes Héritiers, & Repréſentans plein pouvoir, permiſſion, & autorité, d'admettre telles perſonnes qu'ils voudront, pour le tems qu'il leur plaira, à repréſenter toutes ſortes de Piéces de Théatre, pour la recréation honnête de ceux qui voudront les voir, défendant à toute perſonne, quelle qu'elle ſoit, d'y apporter aucun trouble, ni empêchement: bien entendu, qu'on obſervera les Régles mentionnées ci-deſſous, & telles autres que ledit Richard Steele, jugera, dans l'exercice de ſa direction, de tems à autre, être raiſonnables & néceſſaires pour notre ſervice. Nous accordons de plus pour nous, & pour nos Héritiers & Succeſſeurs, audit Richard Steele, à ſes Héritiers, ou Repréſentans, le droit de prendre & de recevoir de ceux de nos Sujets, qui aſſiſteront aux repréſentations, telle ſomme d'argent qu'on a coutume de donner & de recevoir en pareille occaſion, ou qu'il jugera raiſonnable, par rapport aux grandes dépenſes faites pour la Muſique, les Décorations, & autres choſes de cette nature, qui n'auront pas été auparavant miſes en œuvre. Nous accordons auſſi, pour nous, nos Héritiers & Succeſſeurs, audit Richard Steele, à ſes Héritiers ou Repréſentans plein pouvoir d'aſſigner, de ce qu'il aura reçu de cette maniére des Spectateurs, tels appointemens ou gages qu'ils jugeront à propos, aux Acteurs, & autres perſonnes employées au Théatre, en quelque qualité que ce ſoit. Ordonnons que la ſuſdite Compagnie ſera ſous le gouvernement & l'autorité ſeule dudit Richard Steele, de ſes Héritiers, ou Repréſentans, qui chaſſeront du Théatre en tout tems, & déclareront inhabiles à y paroître tous les gens mutins & ſcandaleux. Et pour que notre intention Royale ſoit d'autant mieux ſuivie, nous avons jugé à propos de déclarer par ces préſentes, que déſormais on n'admettra point ſur le Théatre, en vertu ou ſous prétexte de ces Lettres Patentes, aucunes Piéces ou Repréſentations qui donnent atteinte à l'honneur de la Religion Chrétienne en général, ou à celui de l'Egliſe Anglicane, de quelque façon que ce ſoit; défendant très-ſévérement tout ce qui peut ridiculiſer les perſonnes revêtues d'un Caractére Sacré, & qui tend à expoſer la Religion même à la riſée & au mépris; nous entendons qu'on ne produiſe ſur la ſcéne des Caractéres de cet ordre, & qu'on ne les repréſente que par les côtés qui peuvent augmenter l'eſtime due à ceux qui ſoutiennent dignement l'honneur du Saint Miniſtére. Nous ordonnons auſſi, qu'on faſſe ſcrupuleuſement attention à tout ce qui peut intéreſſer par quelque endroit l'Autorité Civile, ou la Conſtitution de notre Gouvernement, afin qu'elles contribuent à ſoutenir notre Autorité Sacrée, & à maintenir le bon ordre. Et comme notre intention Royale eſt, qu'à l'avenir le Théatre puiſſe ſervir à l'avancement de la Vertu, & à l'inſtruction des hommes, nous ordonnons & enjoignons par ces préſentes, qu'on ne repréſentera ſous l'autorité que nous accordons ici, aucune Piéce nouvelle, ni aucune Piéce ancienne, ou renouvellée, contenant des choſes contraires à la Pieté & aux bonnes Mœurs, ſans avoir été revues & corrigées par ledit Gouverneur, & purgées de tout ce qu'il y aura d'offenſant & de ſcandaleux. Et ces Lettres Patentes, ou leur Extrait, auront force & ſon effet en Juſtice, conformément à leur véritable teneur, nonobſtant toute Loi, Statut, Acte, Proclamation, ou autre choſe qui y ſeroit contraire. En foi dequoi nous avons fait expédier ces Lettres Patentes.

„ Témoin nous-même à Weſtminſter le 19 Jour de Jan-
„ vier de la première année de notre Régne.

„ Par ordre du Sceau Privé

„ *Cocks.*

[*M*] *Rélation de l'état de la Religion Catholique &c.*] Le Manuſcrit original en Italien, fut trouvé dans la Bibliothéque de St. Gall, après la défaite de l'Abbé par les Troupes réunies des Cantons de Zurich & de Berne, & mis dans la Bibliothéque de Zurich. Le ſavant Mr. Ort, premier Sécretaire de cette Bibliothéque, en envoya une Copie authentique en Angleterre. On y a joint le *Diſcours important ſur l'état de la Religion en Angleterre, & la réconciliation avec Rome*, écrit en François du tems du Roi Charles I. & imprimé à Francfort en 1702 à la fin d'un gros Volume in-4. intitulé, *Monumenta Pietatis & Literaria Virorum in Republica & Literaria illuſtrium ſelecta. Quorum Pars prior exhibet Collectanea Palatina, quæ ad illuſtrandam Hiſtoriam Eccleſiæ Palatinæ cum primis faciunt; Poſterior Eruditorum ſuperioribus duobus ſeculis celebrium Epiſtolas nondum editas comprehendit: in quibus memorabilia multa illorum temporum occurrunt.*

[*N*] *La Dédicace au Pape, qu'on admire beaucoup.*] Nous en rapporterons un morceau; „ Votre Sainteté n'eſt peut-
„ être pas inſtruite que les Egliſes Proteſtantes ont porté
„ inſenſiblement ſi loin leurs Priviléges, & leur perfection,
„ qu'ils approchent fort du ceux dont vous vous glorifiez,
„ comme vous appartenant en propre. Ils en approchent ſi
„ fort, que pluſieurs perſonnes des plus pénétrantes, & qui
„ ont le plus de ſagacité, n'ont pu découvrir d'autre différence entre vous & nous, par rapport au grand fondement
„ de la Doctrine, du Gouvernement, du Culte, & de la
„ Diſcipline, que celle-ci ſeule, *c'eſt que vous ne* pouvez errer *en rien, & que nous, nous* n'errons jamais. C'eſt-à-dire,
„ en d'autres termes, que vous êtes infaillible, & que nous
„ avons toujours raiſon. Nous ne pouvons qu'être perſuadés que tout l'avantage eſt de notre côté ſur cet article, parce que nous jouiſſons de tous les priviléges de l'*Infaillibilité*, ſans nous charger de l'abſurdité d'y prétendre, & de la tâche épineuſe de ſoutenir un point ſi difficile à digérer pour l'eſprit humain. Et il faut que vous nous pardonniez, ſi nous ne pouvons nous empêcher de penſer,
„ que c'eſt pour nous un auſſi grand & auſſi glorieux privi-
„ lége d'avoir toujours raiſon, ſans prétendre à l'Infaillibilité, qu'il peut l'être pour vous, d'avoir toujours tort, avec votre Infaillibilité. C'eſt ainſi que le Synode de Dordrecht (dont les déciſions exemptes d'erreur ſont un ſujet de ſolemnelles actions de graces, que les Magiſtrats de Hollande rendent tous les trois ans à Dieu), les Synodes Réformés de France; l'Aſſemblée de l'Egliſe d'Ecoſſe; &, (ſi j'oſe prendre la liberté de la nommer) la Convocation d'Angleterre, ont tous prétendu à la même autorité déciſive à laquelle votre Egliſe prétend uniquement ſur l'infaillibilité, qui réſide en elle; ils ont exigé la même ſoumiſſion à leurs déciſions, qui chez vous eſt la conſéquence néceſſaire de la ſeule Infaillibilité abſolue. Déſorte
„ que ce qui nous empêche d'établir ouvertement une Autorité infaillible, c'eſt que nous pouvons nous en paſſer.
„ L'Autorité dérive auſſi bien du pouvoir que du droit; &
„ la pluralité des voix fait le même effet, que l'Infaillibilité
„ même. Les Conciles, qui *peuvent* errer, *ne ſe trompent jamais*, outre qu'ils ſont compoſés d'hommes, dont la grande affaire eſt d'avoir toujours raiſon, il y a beaucoup de préſomption à un Particulier, de penſer qu'ils ne ſont point, parce que c'eſt mettre le jugement d'un entendement particulier & corrompu, au-deſſus d'un jugement public & exempt de corruption. C'eſt ce qui a lieu au Sep-

tan-

Chevalier Richard Steele, mais d'une autre perſonne d'un rang très-diſtingué, & plus verſée dans ces ſortes de matières. La même année notre Auteur fit imprimer une *Lettre du Comte de Marr au Roi, avant l'arrivée de Sa Majeſté en Angleterre: avec quelques remarques ſur la conduite de Mylord depuis*; & l'année ſuivante il donna un *ſecond Volume de l'Anglois* [O]. En 1718 il publia une *Deſcription de ſon Reſervoir*, c'étoit un Projet de faire porter du Poiſſon en vie à la Poiſſonnerie, pour lequel il obtint une Patente. En 1719 il fit paroître une Brochure intitulée *La Fileuſe*, & une *Lettre au Comte d'Oxford ſur le Bill de Pairie* [P], auquel il s'oppoſa dans la Chambre des Communes. Il écrivit quelque tems après contre le Syſtême de la Compagnie du Sud, *la Criſe de Propriété; où l'on prouve, que ceux qui ont des Annuités de quatre-vingt dix-neuf ans, ne ſont pas, comme tels, de même condition que les autres Sujets de la Grande-Bretagne; mais qu'en vertu d'un Contract avec l'Autorité Légiſlative, ils ſont exempts de tout nouvel arrangement par rapport à ces rentes-là.* Londres 1720 in-8. Peu après il donna une autre Piéce ſous ce titre: *Une Nation eſt une Famille; ou Suite de la Criſe de Propriété; dans laquelle on propoſe un Plan pour perfectionner celui du Sud. La Criſe de Propriété* fut attaquée par une Brochure imprimée à Londres en 1720 in-8. intitulée, *la Criſe d'Honnêteté; ou Réponſe à la Criſe de Propriété. En forme de Lettre au Chevalier* Richard Steele. Le Samedi 2 Janvier 1719-20, il commença une Feuille ſous le nom de Chevalier *Jean Edgar*, intitulée *le Théatre*, qu'il continua tous les Mardis & les Samedis juſqu'au 5 Avril, deſorte qu'il y en a en tout vingt-huit Feuilles. Ce fut pendant qu'il donnoit cette Feuille, que le 23 Janvier le Roi révoqua ſa Patente de Gouverneur de la Compagnie Royale des Comédiens, ce qui le détermina à publier à Londres en 1720 in-8. l'*Etat de la Queſtion entre le Grand-Chambellan* (g) *de la Maiſon de Sa Majeſté, & le Gouverneur de la Compagnie Royale des Comédiens. Avec le ſentiment de* Pemberton, Northey, & Parker, *touchant le Théatre* [Q]. Environ vers le même tems Mr. Jean Dennis attaqua notre Auteur par une

(g) Le Duc de Newcaſtle.

„ tentrion & au Midi, ici comme dans les autres Pays; par-
„ tout on maintient pour ſoi-même l'exercice de la même
„ autorité, que l'on traite de ridicule, quand les autres ſe
„ l'attribuent. Les choſes ſont ſur ce pied-là en Angleter-
„ re. Le Synode de Dordrecht n'y eſt d'aucune autorité,
„ il a décidé bien des points de travers. L'Aſſemblée d'E-
„ coſſe n'a point de véritable autorité, & donne tout-à-fait
„ à gauche dans le plan de ſa Doctrine, de ſon Culte & de
„ ſon Gouvernement. Mais l'Egliſe Anglicane a tous les
„ titres d'une Autorité légitime, & exige à bon droit une
„ parfaite ſoumiſſion. Paſſez une Riviére dans le Nord,
„ vous y trouverez que l'Egliſe Anglicane n'eſt pas ſuffi-
„ ſamment réformée, ſa Doctrine, ſon Culte, ſon Gouver-
„ nement tiennent encore trop de Rome Anti-Chrétienne;
„ mais que l'Egliſe d'Ecoſſe a le Droit divin, qu'elle a reçu
„ de ſon unique Chef, Jéſus-Chriſt, de s'aſſembler, & de
„ décider ce qui lui paroît le plus avantageux au bien de ſon
„ Egliſe. C'eſt ainſi que vous abondonnant à cauſe de votre
„ énorme & inſoutenable prétention d'Infaillibilité, nous a-
„ vons trouvé un moyen, inconnu à Votre Sainteté & à
„ tous ſes Prédéceſſeurs, de nous aſſurer tous les droits &
„ les priviléges de l'Infaillibilité, dans le tems que nous
„ combattons & que nous abjutons la choſe même *.

* Ceux qui ſeront curieux de voir un Extrait de toute cette ſingulière Dédicace, n'ont qu'à conſulter le *Journ. Lit.* T. VI. Part. II. p. 281 *& ſuiv.* Cit. de Trad.

[O] *Un ſecond Volume de l'Anglois.*] Il dit dans la Préface que *le premier Volume de l'*Anglois *étoit deſtiné directement à décréditer les gens mal intentionnés, qui étoient en ce tems-là dans le Miniſtére, & à déconcerter leurs meſures. Inſinuer que les Miniſtres d'un Pays ont de mauvais deſſeins, eſt en ſoi une choſe ſéditieuſe & défendue; mais les vûes apparentes, & le but où tendoient les meſures qu'on prenoit alors juſtifient la maniére peu reſpectueuſe, dont on traita les Miniſtres d'Etat. Ce Volume réveilla le Public & il fut allarmé de leurs deſſeins; & celui-ci rapporte des faits, qui doivent convaincre tout le monde des voyes qu'ils ont ſuivies pour en venir à bout. C'eſt un devoir pour celui qui les a traités ſi librement lorſqu'ils n'étoient que ſuſpects, de prouver ce dont il ſembloit les accuſer, à préſent que leurs actions ont été miſes au grand jour.*

[P] *Lettre au Comte d'Oxford ſur le Bill de Pairie.*] Elle parut à Londres en 1719 in-8. en voici le début. „ Mylord,
„ je ſuis charmé qu'il y ait une occaſion, où j'ai le bonheur
„ de penſer comme Votre Grandeur, parce que j'ai reſſenti
„ pendant longtems beaucoup de chagrin, en faiſant réfle-
„ xion ſur la virulence à laquelle mon zéle m'avoit porté
„ contre la perſonne & les ſentimens de Votre Grandeur. Je
„ vous proteſte, qu'à l'exception de ce qui m'échappa dans
„ les premiers mouvemens de la douleur que me cauſa ma
„ diſgrace & mon expulſion de la Chambre des Communes,
„ je n'ai rien écrit, qui devoit vous déplaire, qu'avec répu-
„ gnance, & qui ne fût combattu par une haute eſtime pour
„ vos grands & rares talens. Je prends la liberté de vous
„ dire ainſi publiquement à vous-même, ce que j'ai ſouvent
„ dit à d'autres, au ſujet de mon procédé à votre égard. Je
„ n'ai jamais eu d'autre motif d'attaquer Mylord Oxford,
„ que celui qui porta Brutus à percer Céſar, l'amour de ma
„ Patrie. Je me flatte que Votre Grandeur ſera perſuadée
„ que jamais il n'y eût de réparation plus libre & plus vo-
„ lontaire, que celle que je vous fais, en vous demandant
„ publiquement pardon de tout ce que j'ai fait ou écrit con-
„ tre vous, ſant ce qui regarde le ſujet & la Cauſe, que je
„ travaillois à appuyer alors. Faites-moi la grace de croire, que
„ je n'aurois pas été aſſez inſenſible pour ne pas être touché
„ de la généroſité d'une partie de votre procédé envers moi,
„ & pour ne pas y répondre, ſi je n'avois penſé, que votre
„ vertu même étoit dangereuſe; & que dans la ſituation où
„ étoient les affaires, il étoit abſolument néceſſaire de dé-
„ créditer un Génie auſſi hardi, & qui avoit autant d'autori-
„ té que vous en aviez. Je vous offenſai, Mylord, dans
„ un tems, où vous aviez le pouvoir de faire douze Pairs
„ en un jour, & je vous demande pardon aujourd'hui, que
„ vous êtes Homme privé; &, comme je vous aſſurai, en
„ réſignant l'emploi que j'occupois, que je vous ſouhaitois
„ toute la proſpérité compatible avec le Bien public, au-
„ jourd'hui je vous félicite de la ſatisfaction que vous devez
„ néceſſairement goûter, en jettant les yeux ſur la courageuſe
„ fermeté avec laquelle vous avez ſoutenu les dangers auxquels
„ vous expoſoient la fureur du peuple, & l'envie du reſte du
„ Public. Si c'eſt un plaiſir pour un homme qui a du ſens &
„ de l'eſprit, d'avoir jugé ſainement des paſſions & des préju-
„ gés des hommes, de leurs vices & de leurs vertus, de leurs
„ intérêts & de leurs inclinations, & d'avoir attendu avec ha-
„ bileté & courage les occaſions, & les événemens propres à
„ en profiter, pour ſon honneur & pour ſa ſureté, Votre
„ Grandeur a toute ſorte de raiſons d'être ſatisfaite. Dans la
„ confiance que j'ai, que vous agréérez mon repentir, & le
„ chagrin que je reſſens des libertés que j'ai priſes dans mes
„ Ecrits précédens, je vous choiſis pour mon Patron, en pu-
„ bliant celui-ci ſur l'affaire la plus importante, qui ait pû
„ être jamais été agitée en Angleterre. Votre Grandeur verra
„ que j'écris à la hâte, & la néceſſité de faire diligence, pour
„ être encore de quelque utilité, fera j'eſpére excuſer les
„ défauts de ſtile & d'expreſſions. J'entrerai donc d'abord
„ en matière au ſujet du Bill, dont il s'agit, propre, à ce
„ que je crains, à changer cet Etat libre, dans la pire des
„ Tyrannies, celle de l'Ariſtocratie. J'appuyerai les raiſons
„ que j'ai de le craindre, en examinant tous les Articles de
„ cet Acte, & en faiſant voir que c'eſt-là la conſéquence
„ naturelle d'une pareille Loi. Elle eſt bien malheureuſe-
„ ment conçue, ſi l'on s'y propoſe autre choſe que d'aug-
„ menter l'autorité des Pairs". On prétend que le Chevalier Steele a eu part à un autre Ecrit contre ce Bill, intitulé *le Plébéien*; mais Mr. Oldmixon (9) aſſure qu'il eſt de Mr. Guillaume Benſon, à préſent un des deux Auditeurs de ce qu'on nomme l'*Impreſt*. Il parut quatre feuilles du *Plébéien*; la premiére, avant que le Bill eût été porté dans la Chambre des Seigneurs; Mr. Addiſon y fit quelques remarques dans la premiére Feuille de l'*Old Wigh*, ou *Vieux Whig*. Le *Plébéien* ſuivant répondit à Mr. Addiſon, & obſerva, que l'Auteur de l'*Old Whig*, étoit un *Whig ſi vieux*, qu'il avoit preſque oublié ſes principes. Il ſe paſſa quelque tems, avant que la ſeconde Feuille de l'*Old Whig* parût, contenant quelques *Remarques ſur le Plébéien* N°. II. & finiſſant par ces mots. „ Je ne ferois épargné à moi-même & au Public toute
„ cette peine, ſi je n'y avois été appellé auſſi perémptoirement
„ par le dernier *Plébéien*. Je l'aſſure que le ſilence que j'ai
„ gardé juſques à préſent, n'eſt point un effet de vieilleſſe,
„ entant qu'elle m'a rendu peſant, mais pour lui parler fran-
„ chement entant qu'elle ma rendu un peu bourru, & par là-
„ même ne ſouffrant la contradiction qu'avec peine, quand j'ai
„ raiſon. Je dois avouer pourtant, que l'Auteur du *Plébéien*
„ a fait tout ce qui ſe peut pour une mauvaiſe Cauſe, & je croia
„ qu'il brilleroit en en défendant une bonne; je lui conſeille
„ donc en ami, s'il continue dans ſa nouvelle profeſſion, d'avoir
„ ſoin d'être auſſi heureux dans le choix de ſes ſujets, qu'il a
„ été talens pour écrire des Libelles". Il parut encore deux autres Feuilles du *Plébéien*, qui diſcontinua enſuite.

(9) *Hiſtory of England during the reigns of K. William and Queen Mary Queen Anne and King George I.* p. 675. Lond. 1735 in folio.

[Q] *L'Etat de la queſtion entre le Grand-Chambellan &c.*] Le Chevalier Steele remarque dans cette Brochure (10), que ſa Patente de Gouverneur de la Compagnie Royale de Comédiens, que nous avons rapportée dans la Rem. [L], expoſe fort au long le but pour lequel elle eſt accordée, & les reſtrictions & limitations preſcrites. *Et il n'y a pas d'autorité*, dit-il, *qui puiſſe la vendre ſans effet, ou qui doive l'annuller, à moins qu'on ne prouve que celui qu'elle regarde, ou ſes Repréſentans, ont paſſé les bornes preſcrites. En pareil cas, la voye ſimple eſt de les appeller en Juſtice; & c'eſt à eux à ſe préſenter pour ſe juſtifier. Au-lieu de cela j'ai été dépouillé de mon bien par une violence artificieuſement ménagée; mais la violence a été ouverte, & l'artifice bien peu caché, comme on le va voir. Sans alléguer aucune raiſon, ni ſans dire en vertu de quelle autorité, un Seigneur envoya un meſſage au Chevalier Richard Steele, à MM. Wilks & Booth, pour leur ordonner de congédier Mr. Cibber, qui depuis quelque tems s'étoit ſoumis à ne point paroître ſur le Théatre, tant qu'il plairoit à une perſonne, qui n'avoit rien à y voir. Lorſque ce bon plaiſir eut changé, on déclara franchement que toute la mortification donnée à Mr. Cibber, n'étoit qu'un préludo des maux, qui menaçoient le Privilegié, ce qu'on accompa-*

(10) P. 23.

une Brochure très-piquante, intitulée *Le Caractère de la Conduite du Chevalier* Jean Edgar, *qui s'eſt donné lui-même le titre d'unique Monarque du Théatre de Drury-Lane, & celui de ſes trois Lieutenans. En deux Lettres au Chevalier* Jean Edgar. Londres 1720 in-8. Le Chevalier y répondit dans les No. XI. & XII. de la Feuille, qui a pour titre *le Théatre* [*R*]. En 1722 on repréſenta avec un prodigieux ſuccès

gna de quelques menaces, que la Patente même ſeroit bientôt annullée d'un trait de plume. Confondu d'un procédé ſi audacieux contre la validité d'une Patente, émanée du Roi, ſéant ſur ſon trône, & me regardant comme revêtu d'une Commiſſion Parlementaire, je crus être qualifié pour écrire à des Miniſtres d'Etat, ou ſur-tout qu'il s'agiſſoit ſeulement d'employer leur appui & leur protection, pour prévenir le tort dont on menaçoit l'autorité du Roi, & la Propriété de ſes Sujets, j'écrivis donc à deux grands Miniſtres dans ce deſſein. Mais la fureur dont on eſt animé contre moi eſt telle, que la conſidération de l'injure qu'on fait à la dignité du Roi, ma pu me mettre à couvert, & m'empêcher d'être ruiné malgré ſes ordres, ou engager à faire la moindre attention à mes Remontrances, je ne laiſſai pas de préſenter au Roi, le Vendredi 22 Janvier, en préſence du Grand-Chambellan, la Requête ſuivante.

„ A la très-excellente Majeſté du Roi, humble Re-
„ quête du Chevalier Richard Steele.

„ Remontre,

„ Que le Suppliant eſt ſeul en poſſeſſion, par Lettres Patentes, du Gouvernement & du droit d'avoir une Compagnie de Comédiens, ſous le titre de *la Compagnie Royale de Comédiens*.

„ Que le Grand-Chambellan de la Maiſon de Votre Majeſté a empêché, par un ordre écrit, un des principaux Comédiens de jouer, en l'intimidant; & qu'il encourage par promeſſes d'autres Acteurs, à troubler la direction du Suppliant, au grand préjudice de ſa fortune & de ſon bien.

„ Que le Suppliant eſt de plus menacé, que par l'Autorité de Votre Majeſté, il ſera privé du ſuſdit Privilége.

„ Que le Suppliant croit humblement avoir pleinement rempli les vues de la Patente de Votre Majeſté, & contribué par-là à perfectionner la Théatre.

„ Le Suppliant demande donc très humblement, qu'il ne ſoit en aucune façon moleſté, & qu'on n'agiſſe contre lui que ſelon les voyes ordinaires de la Juſtice.

„ Et le Suppliant priera toujours &c."

Cette Requête ne produiſit autre choſe, qu'un ordre qui fut envoyé le lendemain au Chevalier Steele, conçu en ces termes.

„ Comme par notre Patente Royale, en date du 28 Octobre 1714 nous avons donné & accordé à Richard Steele, „ a préſent le Chevalier Richard Steele à Mr. Robert Wilks, „ à Mr. Colley Cibber, à Mr. Thomas Dogget, & à Mr. „ Barton Booth, plein pouvoir, privilége, & autorité, de „ former & d'établir un Compagnie de Comédiens; & que „ nous avons été informés des grands abus commis par notre Compagnie de Comédiens, qui occupent a préſent le „ Théatre de Drury-Lane; A ces Cauſes, voulant „ réformer les Comédiens, & établir la juſte & ancienne autorité des Officiers de notre Maiſon, & en particulier celle de notre Chambellan, nous avons jugé à propos de révoquer la ſuſdite Patente. Et, autant qu'en nous eſt, & „ que les Loix nous le permettent, nous révoquons & annullons toutes autres Patentes, Pouvoirs, & Privilèges „ quelconques, accordées par nous ci-devant en quelque „ tems que ce ſoit auxdits Chevalier Richard Steele, Robert „ Wilks, Colley Cibber, Thomas Dogget, & Barton Booth, „ ou à quelqu'un d'eux en particulier".

Immédiatement après le Grand-Chambellan envoya aux Directeurs de la Comédie l'Ordre ſuivant.

„ Comme il a plû à Sa Majeſté par ſes Lettres de Révocation, en date du vingt troiſième jour de Janvier 1719, „ pour diverſes raiſons importantes qui y ſont contenues, „ de révoquer ſa Patente-Royale; pour prévenir efficacement de nouveaux abus, en conformité des Ordres de Sa „ Majeſté, & en vertu de ma Charge de Grand-Chambellan „ de la Maiſon de Sa Majeſté, je vous décharge vous ſesdits „ Directeurs & Comédiens dudit Théatre de Drury-Lane & „ Covent Garden, de la fonction de jouer davantage. Donné ſous ma ſignature & ſous mon ſceau le 25 jour de Janvier 1719."

„ Aux Directeurs de la Compagnie des Comédiens du Théa-
„ tre de Drury Lane & de Covent Garden & à tous les
„ Comédiens & Acteurs de ce Théatre".

(11) *State of the Caſe p. 19, 20.*

Le Chevalier Steele obſerve (11), que la perte qu'il a faite par-là, alloit ſelon ſon eſtime à ce qui ſuit.

	L.	Sch.	D.
„ Six-cens Livres Sterling par an pour vivre, ſont par évaluation modérée	6000	0	0
„ Pour trois années après ma mort —	1800	0	0
„ Ma part dans les Repréſentations &c.	1000	0	0
„ Le profit qui m'appartient pour avoir joué mes propres piéces compoſées & à compoſer.	1000	0	0
	L. 9800	0	0

„ La choſe en elle-même n'eſt proprement qu'une Boutique pour travailler, ſans frais pour le Couronne. Quand „ un homme riſque tout ce qu'il poſſéde pour le Public, & „ qu'il n'attend d'autre récompenſe, que ce que ſon induſtrie & ſon travail conjointement avec ſes Aſſociés, lui „ pourront rapporter, c'eſt celui qui devroit être le moins „ moleſté. Si j'avois été Paſſementier, Sellier, ou Cordonnier „ de la Couronne par Patente, on n'auroit pu me dépoſſéder „ que par des voyes juridiques, & conformément aux prix „ que j'aurois mis à mes Marchandiſes. Et n'aura-t-on aucun égard aux nobles vuës énoncées dans ma Patente? „ Mais il y a de l'apparence, qu'on a groſſiérement & honteuſement outragé le Roi, malgré ſes gracieuſes précautions, par un ſimple ordre ſigné. Le Parlement a accordé „ la même faveur à d'autres perſonnes pour ce qui le regarde qu'il m'a faite, & ils ont agi à leur gré comme moi, „ & cependant il ne s'eſt pas encore faiſi de leur bien. Je „ n'ai jamais rien fait qui ait pu m'attirer ce traitement, & „ le Chambellan ne prétend pas aſſigner aucune raiſon directe, qui m'ait fait perdre mon privilége, mais il déclare „ publiquement & ſans détour, qu'il veut ruiner Steele: ce „ qui eſt une action auſſi grande, dans un homme de ſa condition par rapport à un homme de la mienne, que celle de „ Malagène dans la Comédie, qui ſe regardoit comme fort „ habile, parce qu'il avoit la vigueur d'attrapper un Boiteux. Tout ceci ſe fait contre un homme, à qui les Whigs „ & les Torys, Catholiques-Romains & Non-Conformiſtes, „ Anglois & Etrangers ſont redevables de tous les bons Offices qu'il a pu leur rendre, en ce qui regarde leurs droits „ Civils; & leurs vœux affectueux pour lui, ne ſont qu'un „ juſte retour. Mais ce qui devoit être d'un plus grand poids „ encore dans l'eſprit de ſa Grandeur le Chambellan, c'eſt „ mon zéle pour ſon Maître; ſur lequel je me contenterai „ de dire ſeulement, que Sa Grandeur & pluſieurs ont peut-„ être plus fait pour la Maiſon d'Hanovre que moi; *mais ſe „ fuis le ſeul dans tous les Etats de Sa Majeſté qui a fait tout „ ce qu'il pouvoit*".

[*R*] *Le Chevalier y répondit dans les No.* XI. *&* XII. *de la Feuille qui a pour titre le Théatre.*] Dans le No. XII. il traite Mr. Dennis avec le dernier mépris: *Les chenegnes*, dit il, *peuvent être en ſureté, pourvu qu'elles n'aſſemblent pas nombreuſes, mais quand elles entrent dans les maiſons, leur malignité ne peut plus les ſauver, & il leur eſt inutile de n'être bonnes à rien, quand elles nuiſent. Les Loutres, les Chaſſouins, les Renards, les Chauſſettes, ſont en ſureté dans les obſcures retraites, que la Nature a marquées aux animaux de leur eſpéce, qu'elle a condamnés à cauſe de leur figure & de leur baſſeſſe à fuir la lumiére „ & à ne paroître qu'entre Chien & Loup, ou au clair de la Lune, lorſque les autres Créatures plus nobles ſe repoſent. Qui va-là eſt de cette eſpéce, quand la faim l'oblige quelquefois à paroître, en tout que le grand jour le fait ſouffrir; ſes mouvemens ſont vifs & briſques, il ſe tourne de tous côtés, tous les objets lui font ombrage, & l'on diroit toujours qu'il a commis un qu'il craint quelque mal extraordinaire. Il eſt allarmé en Italien jaloux; mais il a l'air d'être jaloux ſans raiſon, comme un homme que le Célibat ſeul empêche d'être Cocu. Vous voyez qu'il a des intentions malignes, mais ſon air extravagant vous aſſure qu'il eſt hors d'état de les executer. C'eſt quelque choſe de plaiſant que de l'entendre raiſonner de beauté par oppoſition au Chevalier Steele:* Perruque noire, & mine ſombre, *dit-il: Je défie tout ce qu'il y a de connoiſſeurs en Europe, de définir la couleur de ſa perruque & de ſa face, & il faut que j'avoue pourtant qu'il n'y a pas d'homme qui ſe mette mieux; car comme de Rien il ne vient Rien, de même Rien s'accorde avec Rien. Divers traits indiquent à la vérité qu'il eſt de race humaine, mais de quelle race d'hommes, c'eſt ce que je n'oſerois aſſurer; il y en a de blancs, de noirs, de baſanés; Qui va-là n'eſt rien de tout cela, & il tient pourtant de toutes les eſpéces. Je pourrois trouver un mélange de couleurs pour le peindre, mais il faudroit y faire entrer le plomb, le charbon, la cuivre brûlé, & la graiſſe d'Oye, car il a une teinture métallique de toutes ces couleurs, avec une eſpéce de vernis qui brille deſſus, comme celui qu'on voit ſur les mauvaiſes chandelles. C'eſt un divertiſſement pour lui de parler de beauté au Chevalier Steele, en ce qui regarde leur Conſtitution. Le Chevalier eſt un peu boiteux, mais qui va-là ne peut marcher, mais il ſautille, & regarde autour de lui à chaque ſecouſſe, qui fait avancer ſa figure. Il regarde derriére lui, non qu'il ait oublié quelque choſe, mais parce qu'il ſe ſouvient qu'il n'a rien, & qu'on pourroit lui faire quelque demande. Ce air empreſſé, tandis qu'il n'avance point, fait juger que le pauvre homme a l'eſprit un peu égaré; mais ſes yeux, qui ne diſent rien, indiquent qu'il ne peut jamais perdre le ſens, & que ſon eſprit manque plutôt d'occupation que de régle; ils ne ſont pas tant égarés que diſtraits.* „ Pour ce qui eſt de ſes Critiques & de ſes „ Productions, on ne lui fera pas le tort de mettre aucun „ Auteur à côté de lui, pour en faire la comparaiſon; car il „ n'y en a pas un ſeul qu'on pût lui comparer, ſans déſavantage pour lui; mais il ſera Critique, Auteur Tragique „ & Comique ſelon ſes propres régles, & ſelon les préceptes „ mal digérés qu'il établit, ou auxquels il fait allusion dans „ ſa Brochure. J'ai ſouvent ſoutenu, & je crois qu'il fournit „ une preuve pour appuyer mon ſentiment, que c'eſt en général faute de jugement que les hommes veulent paſſer „ pour judicieux. Il n'y a perſonne, de quelque génie dans „ la Ville, qui ignore que les Ecrivains les plus extravagans „ &

cès ſur le Théatre Royal de Drury-Lane, ſa Comédie intitulée *The Conſcious Lovers* [S]; il la fit enſuite imprimer & la dédia au Roi, qui lui fit un préſent de cinq-cens Livres Sterling. Malgré les juſtes applaudiſſemens du Public, Mr. Dennis l'attaqua avec beaucoup de virulence dans ſes *Remarques* ſur cette Piéce. Quelques années avant ſa mort le Chevalier Steele devint paralytique, & il ſe retira à une Maiſon de Campagne qu'il avoit à Llangunner près de Caermarthen, dans le Pays de Galles, où il mourut le premier Septembre 1729, & fut enterré ſans Cérémonie, ſelon ſes déſirs, dans l'Egliſe de Caermarthen. Sa premiére Femme étoit une Demoiſelle des Barbades, avec laquelle il eut un beau Plantage, dont elle hérita par la mort d'un frére, qui fut pris par les François, en revenant en Angleterre, & qui mourut en France. Ayant perdu cette premiere femme, qui ne lui laiſſa point d'enfans, il épouſa Marie, fille de Mr. Jonathan Scurlock de Llanguner dans la Province de Caermarthen. Cette Dame, à laquelle Mr. Steele a donné un témoignage public de la grande eſtime qu'il avoit pour elle, en lui dédiant la *Bibliothéque des Dames*, mourut le 26 Décembre 1718, âgée de quarante ans, & fut enterrée dans l'Abbaye de Weſtminſter; elle laiſſa un fils nommé Eugéne [T], & deux filles, Elizabeth & Marie, dont l'une a épouſé Mr. Trevor, un des Juges de la Principauté de Galles. Outre les Ecrits dont nous avons déjà parlé, notre Auteur publia vers l'an 1715 ou 1716 une Feuille, intitulée *les Entretiens de Ville*, & une autre intitulée *la Table à Thé*: il a auſſi fait quelques-uns des *Paſquins*. Il avoit encore preſque achevé une Comédie, tirée de l'*Eunuque* de *Térence*, qu'il avoit deſſein d'intituler *The Gentleman*, & une ſeconde à laquelle il auroit donné le titre de *L'Ecole d'Action*.

„ & les plus ſtupides, ſe ſont mis ſur le pied de Critiques; „ &, qu'après avoir déchiré tout ce qu'il y a de plus illuſtre „ & de plus fameux dans notre ſiécle, ils ont diſpenſé de „ les relever & de leur répondre, en donnant quelque preuve „ inconteſtable de leur incapacité, par la publication de „ quelque Piéce de leur façon. A l'égard de notre Critique, il ne s'eſt diſtingué par aucun endroit que par l'eſprit de contradiction. Les gens les plus aimables & les „ plus irréprehenſibles par rapport à leurs perſonnes & par „ rapport à leur conduite, les plus parfaits dans leurs Ecrits & dans leurs Diſcours, ont été ſpécialement les objets des cenſures & du mépris de ce galant-homme. Pour finir ſon portrait, en deux mots, ſur cet article, je dirai „ qu'il a principalement maltraité Addiſon & Congreve. Après cela il y auroit du ridicule à parler davantage de cet „ Animal, qu'auront qu'il eſt néceſſaire d'en donner une „ juſte idée aux honnêtes-gens. Il a la mine & l'arrogance „ d'un Mâtin, ce qui l'a empêché plus d'une fois d'être traité comme un chien, juſques à ce que quelques perſonnes „ plus aviſées ayant découvert ſon caractére, l'ont traité „ comme il le méritoit. Pauvre Malheureux! Terrible en „ apparence! Timide dans le fond! Ce n'eſt pas un Loup „ avec une peau de Mouton, mais un Mouton avec une peau „ de Loup. O Condition déplorable & ridicule! Condition „ vraiement Tragi-Comique, d'être toujours propre à effrayer, tandis qu'il tremble! Sa Brochure a quelque choſe „ de ſi cruel, qu'elle ne peut avoir été écrite que par un Lâche, qui aſſouvit ſa malice & ſa haine ſur un objet qu'il „ a abſolument en ſon pouvoir, & qu'il peut poignarder ſans „ réſiſtance. Des menſonges pour troubler des familles, „ mettre le déſordre dans les Sociétés, & brouiller des Amis, dont il n'y en a pas un ſeul qui n'ait tâché de lui „ rendre ſervice, ce n'eſt là qu'un échantillon de ce qu'il a „ fait. Mais il n'y a perſonne parmi eux qui ne prenne les „ meſures néceſſaires pour le mettre en juſtice. On ne le „ traitera pas uniquement ſur le pied de Bête, mais comme „ un méchant Coquin".

[S] *The Conſcious Lovers.*] Le Chevalier Steele obſerve dans ſa Préface, que *le grand but de* cette Comédie *étoit d'être un amuſement innocent; & les Spectateurs ont aſſez fait voir, combien ils étoient diſpoſés à ſupporter ce qui viſiblement étoit deſtiné à cet uſage; & je ne ſais pas difficulté d'avouër, que toute la Piéce n'a été faite que pour la Scéne du quatriéme Acte, où Mr. Bevill étude la querelle avec ſon Ami, & j'eſpere qu'elle produira quelque effet ſur les Goths & les Vandales, qui fréquentent le Théatre, ou que des gens de meilleur ſens prendront leur place. Mais il y a des gens qui croyent que cet incident, & la ſituation du Pére & de la Fille ne ſont pas des ſujets de Comédie; mais je ne puis être de leur avis; car on ne peut diſconvenir que tout ce qui ſe termine heureuſement ne ſoit un Objet de Comédie; & certainement n'eſt la perfectionner que de ſubſtituer à ce qui fait rire, une joie extrême qui ne peut naître que du plaiſir, & du contentement. ce qui eſt le cas de cette jeune Demoiſelle. Je ſoutiens donc, que les larmes qu'on a verſées à cet endroit, ont eu leur ſource dans la Raiſon & le Bon-ſens, & qu'on n'a pas ſujet de rire aux dépens de ceux qui ont pleuré, juſques à ce que nous ayons une idée plus claire de ce qui doit être attribué à la dureté de la conception, & à la ſenſibilité du cœur; & il me ſemble que Mr. Wilks répliqua fort bien à quelqu'un, qui lui dit qu'il y avoit un Général qui pleuroit pour Indiana, je veux gager qu'il ne s'en battra pas moins bien pour cela. La ſenſibilité aux infortunes de l'humanité, eſt une excellente marque d'un bon cœur, & le caractére naturel d'un eſprit bien fait.* „ Il me reſte un mot à dire de *Térence*, & je ſuis extrêmement ſurpris de trouver, que „ ce que Mr. Cibber me dit, ſoit vrai; qu'on me faiſe un „ crime, de ce dont je me félicitois le plus, de l'avoir traduit. Le zéle de Mr. Cibber pour la Piéce, la peine & le ſoin qu'il s'eſt donné pour inſtruire les Acteurs, & pour „ changer l'arrangement des Scénes, dans le tems que la maladie me mettoit hors d'état, de prendre moi-même ces „ ſoins, a été de ſa part une marque d'amitié bien obligeante. C'eſt par cette raiſon qu'on a eu de la peine à me perſuader de rejetter le ſameux enterrement de *Térence*, & de „ ne prendre que le ſimple caractére du jeune-homme; du reſte je ſoumets humblement au jugement du Lecteur, la „ maniére dont je l'ai accommodé aux mœurs Angloiſes, & „ dont j'ai fait uſage de la circonſtance de faire retrouver „ une fille au bon-homme, quand il s'en ſouciot le moins".

[T] *Un fils nommé* Eugéne.] Le ſavant Mr. Salomon Lowe de Blyte-Houſe dans Hammerſmith, aux ſoins duquel il a été confié pendant trois ans, nous apprend dans une Lettre; que *c'étoit un aimable enfant, qui avoit beaucoup d'eſprit; & que peu après que le Chevalier Steele l'eut retiré d'entre ſes mains, il lui permit, parce que ſon génie l'y portoit naturellement, de jouer des Piéces dans ſon* Senſorium (*c'eſt le nom qu'il donnoit à ſa grande Salle*); *& que l'enfant s'étoit ſouvent échauffé & refroidi à cet exercice, en mourut à la fin.*

STILLINGFLEET (Edouard) étoit iſſu d'une bonne famille de ce nom, établie à Stillingfleet, environ à quatre milles d'York, où ſon Biſayeul Jean Stillingfleet, frére de Cuthbert Abbé d'York, avoit un beau Bien. Notre Auteur fut le ſeptiéme fils de Mr. Samuel Stillingfleet, & de Suſanne, fille d'Edouard Norris de Petworth dans la Province de Suſſex, qui étoit ſon Parrain auſſi bien que ſon Grand-pére, & de qui il reçut le nom d'Edouard. Il nâquit le 17 Avril 1635 à Cranborn dans la Province de Dorſet, & y fit ſes premiéres études ſous Mr. Thomas Garden, ſous lequel il fit de ſi grands progrès, qu'il demeura dans ſon Ecole juſques à ce qu'il fût en état d'aller à l'Académie. Alors on l'envoya quelque tems à Ringwood dans la Province de Hamp, ſous la conduite de Mr. Baulch, dans la vuë de lui faire avoir une penſion, que Mr. Guillaume Lynne, Fondateur de cette Ecole, avoit autrefois aſſignée pour un de ceux qui ſortiroient de cette Ecole pour aller dans une des deux Univerſités. Il obtint ce qu'il ſouhaittoit à la St. Jean de 1648, & à la St. Michel de la même année il entra dans le Collége de St. Jean à Cambridge, ſous la direction de Mr. Pickering, Aggrégé de ce Collége; & environ ſix ſemaines après, ſavoir le 8 de Novembre, il fut aggrégé en qualité d'Ecolier de la Maiſon, ſur la nomination du Comte de Salisbury. Il ſe diſtingua ſi avantageuſement, qu'il ne fut pas plutôt reçu Bachelier-ès-Arts, qu'à la premiére Election qui ſe fit il fut élu Membre du Collége, & reçu comme tel le 21 Mars 1653. Etant encore Bachelier, il fut nommé *Tripos*, & on applaudit beaucoup au Diſcours qu'il fit dans cette occaſion, qui étoit plein d'eſprit, & n'avoit rien de choquant pour perſonne (*a*). Dès qu'il ſe ſentit aſſez fort, il prit le degré de Maître-ès-Arts; mais avant que de ſe faire recevoir, il quitta l'Univerſité quelque tems, pour ſe retirer à Wroxhal dans la Comté de Warwick, auprès du Chevalier Roger Burgoine, Baronet, Gentilhomme diſtingué par ſa piété, ſa prudence, & ſon ſavoir. Il alla enſuite à Nottingham pour être Précepteur de Robert, fils aîné de Mr. François Pierrepoint, frére du Marquis de Dorceſter (*b*). C'eſt-là qu'il commença ſon *Irenicum:* en 1657 le Chevalier Burgoine le nomma à la Cure de Sutton, & il reçut les Ordres ſacrés de la main du Docteur Brown-

(*a*) *Life of Dr. Edward Stillingfleet &c. p. 1-10.*

(*b*) *Ibid. p. 10-14.*

Brownrigg, Evêque d'Exeter. En 1659 il publia ſon *Irenicum* [*A*], dont il donna une nouvelle Edition en 1662, avec un Appendix ſur le Pouvoir de l'Excommunication. Il publia la même année ſes *Origines*

[*A*] *Son* Irenicum.] La ſeconde Edition parut à Londres en 1662 in-4 ſous ce titre: Irenicum. *Ongueurs pour les Playes de l'Eglise, ou Examen des Formes particulieres de Gouvernement Eccléſiaſtique ſelon les principes du Droit Naturel & les Loix poſitives de Dieu, la pratique des Apôtres, & de l'Eglise Primitive, & le Sentiment des Théologiens Reformez. Par où on juge les fondemens de la paix entre les Egliſes, & l'on fournit un moyen d'accommoder nos differends. Par Edouard Stillingfleet, Recteur de Sutton, dans la Province de Bedford. Seconde Edition, avec un Appendix ſur le pouvoir de l'Excommunication dans une Egliſe Chrétienne.* L'Auteur obſerve dans ſa Préface „ Que „ c'eſt une choſe qui tient du miracle, qu'une Religion du caractére dont eſt la Chrétienne, ait pu être un ſujet de querelle & de diſpute parmi les hommes, & qu'on ne devoit jamais s'attendre qu'elle fût l'occaſion, ou du moins „ le prétexte, de l'aigreur, des contentions & des animoſités, qu'on voit regner aujourd'hui parmi les Chrétiens..... „ Jeſus-Chriſt n'eſt propoſé de ſoulager les hommes du poids „ dont ils étoient chargés, & non de les accabler de nouvelles „ charges; il n'exige d'autres devoirs que ceux qui ſont néceſſaires, & qui ſont d'ailleurs juſtes & raiſonnables. Lui „ qui eſt venu pour ôter le joug inſupportable des Cérémonies de la Loi, n'a certainement jamais eu deſſein de „ charger ſes Diſciples d'un autre, au-lieu de celui-là. Et „ il ſeroit étrange que l'Egliſe exigeât plus que Jéſus-Chriſt „ lui-même n'a fait, & qu'elle impoſât d'autres conditions „ pour avoir part à ſa Communion, que le Sauveur, pour „ être du nombre de ſes Diſciples. Par quelle raiſon, ce qui „ ſuffit pour être ſauvé, ne ſuffiroit-il pas pour avoir com„ munion avec une Egliſe? Et certainement les devoirs que „ notre Seigneur & Sauveur a preſcrits dans ſa parole, com„ me les obligations indiſpenſables du Chriſtianiſme, ſuffiſent pour obtenir le ſalut éternel. Sur quel fondement exigeroit-on aujourdhui des Chrétiens au-delà de ce qui étoit néceſſaire du tems de Jéſus-Chriſt & des Apôtres? La Religion n'étoit-elle pas ſuffiſamment munie & en ſûreté? Y eût-il jamais un reſpect plus ſincére dans le ſervice de „ Dieu? Quel titre Jéſus-Chriſt a-t-il donné à l'Egliſe, qui „ l'autoriſe à obliger les hommes à plus qu'il n'a fait lui„ même? ou pour exclurre de ſa Communion ceux qui „ peuvent être reçus dans le Ciel? Jéſus-Chriſt ſaura-t-il „ gré au jour du jugement d'avoir tenu hors de la Communion de ſon Egliſe ceux à qui il diſtribuera une ſeule „ des Couronnes de gloire, mais qu'il rendra tout rayonnans, ſi quelque choſe de pareil peut avoir lieu? La grande Commiſſion dont les Apôtres furent chargés, en recevant leur Miſſion, ce fut d'*enſeigner tout ce que Jéſus-Chriſt leur avoit commandé*. Pas la moindre trace qu'ils ayent reçu aucun Pouvoir de preſcrire aux hommes quelque choſe au-delà de ce qu'il leur avoit enſeigné, ou de ce qu'ils connoîtroient par l'inſpiration immédiate du St. Eſprit. Il ne s'agit pas de ſavoir, ſi les choſes qu'on commande & qu'on exige ſont légitimes, ou non? S'il eſt permis de décider les choſes indifférentes, ou non? Juſqu'où les Chrétiens ſont obligés de ſe ſoumettre à ce qui reſtreint leur Liberté Chrétienne? Ce n'eſt pas ce que j'examine ici, il en eſt queſtion dans le Traité même; mais il s'agit de ſavoir, ſi ceux qui ſont dépendre la paix & l'unité de l'Egliſe de ces choſes, conſultent ce qui peut l'établir? Juſqu'où l'exemple de notre Sauveur ou de ſes Apôtres, autoriſe-t-il ces rigoureuſes ordonnances? Ne ne liſons nulle part que les Apôtres ayent fait des Loix, que fur des choſes qu'on ſuppoſoit néceſſaires. Quand le Concile des Apôtres s'aſſembla à Jéruſalem pour prononcer ſur un cas qui troubloit la paix de l'Egliſe, nous voyons qu'ils ne *voulurent point mettre une plus grande charge ἐπὶ τὴν ἀναγκαίων τούτων, que ces choſes néceſſaires.* Il ne leur ſuffiſoit pas que les choſes fuſſent néceſſaires lorſqu'ils les exigeoient, mais ils avoient égard à une néceſſité antécédente, ou abſolue, ou relative à l'état preſent, qui étoit l'unique fondement de ce qu'ils preſcrivoient aux Chrétiens d'entre les Gentils. Il y eut dans la ſuite une grande diverſité de pratiques & d'obſervances parmi les Chrétiens, mais le St. Eſprit ne jugea pas à propos, de faire des Loix là-deſſus, auxquelles tout le monde fût obligé de ſe conformer. „ Tout ce que les Apôtres exigeoient à cet égard, c'étoit „ le ſupport & la tolérance mutuelle. Ils ne faiſoient point „ du tout de ces choſes *indifférentes*; & ils regardoient „ évidemment comme telles, tout ce qui n'intéreſſoit pas „ le ſalut, ſoit qu'on les pratiquât ou qu'on les négligeât. Et „ quelle raiſon y a-t-il pour obliger rigoureuſement les „ hommes à des choſes qu'ils peuvent pratiquer, ou omettre, ſans ceſſer d'être bons Chrétiens. Il eſt hors de doute, que la principale ſource des diſſenſions, des troubles, & des diviſions qui régnent dans le Chriſtianiſme, c'eſt „ qu'on a attaché la Communion de l'Egliſe à d'autres conditions que Jéſus-Chriſt n'a fait. Si l'Egliſe de Rome n'avoit jamais entrepris d'ajoûter à la Régle de Foi, & qu'elle n'eût pas preſcrit des cérémonies ſuperſtitieuſes & idolâtres, tout le tort qu'elle ſe feroit fait, auroit été de prévenir le terrible Schiſme, dont elle a été la cauſe dans le Chriſtianiſme. Y auroit-il moins de paix & d'unité dans „ l'Egliſe, ſi l'on permettoit de la variété dans les pratiques, „ qu'on ſuppoſe indifférentes? Non, il y auroit plus d'union & de paix, à proportion du ſupport mutuel que l'on auroit par rapport à des choſes de cette nature. L'Unité „ de l'Egliſe eſt une Unité de charité & d'amour, & non „ une pure conformité d'opinions & de pratiques. Cette derniére eſt fort à deſirer dans l'Egliſe, mais on y parviendra difficilement tant qu'il y aura divers ordres, & divers caractéres de perſonnes, diverſité qui naît de la différente maniére de penſer ſur ce qui eſt permis ou non. Ce n'eſt certainement pas un trait qui faſſe honneur à un Chrétien, que d'imiter Procruſte, & de vouloir meſurer tous les hommes à la régle de ſes opinions & de ſes fantaiſies. Il n'y a rien en quoi l'Egliſe Primitive ſoit plus digne de notre imitation, que dans l'admirable douceur, la modération, & le ſupport dont elle uſoit envers ſes Membres. On ne crut jamais qu'il valût la peine de faire des Loix „ fines ſur l'article des Rites & des Coutumes, qui tiroient leur origine de la Tradition ſeule, bien moins d'exclure de leur communion ceux qui ne les obſervoient point. *Ἕκαστος γὰρ οἰχεῖα νόμιζε τὰ ἔθη ἕνεκα εὐλαβείας συνεχόμενος, καὶ οὐκ ἐπ' ἀσεβείᾳ τοὺς ἑτέρους καταγινώσκων.* Comme le dit Sozoméne; *ils croyoient, & avec raiſon, que ſ'autoriſé des uns faiſoit de ſe jetter, pour quelques rites & coutumes, de ceux avec leſquels ils étoient d'accord ſur les points capitaux de la Religion. Οὐ γὰρ τοῖς αὐτοῖς παραθέσεσι κατὰ πάντα ἁρμόζειν ἐφρόνουν εἶναι, οὐ πάντας ταῖς ἐκκλησίαις ἐφιέναι νόμοις. Les Egliſes qui font profeſſion de la même doctrine, n'obſervent pas pour cela les mêmes coutumes;* & cela non-ſeulement dans des différentes Egliſes, mais en différens endroits de la même Egliſe; car le même Auteur nous apprend qu'il y avoit des Villes & des Bourgs en Egypte, qui ſuivoient des coutumes différentes non ſeulement de celles de la Metropole *d'Alexandrie*, mais de celles qu'on ſuivoit par-tout ailleurs, *en s'aſſemblant le Samedi au ſoir, & en communiant après le dîner.* On pourroit prouver ce merveilleux ſupport de l'Egliſe Primitive, par la liberté qu'elle laiſſoit à ceux, qui différoient d'elle pour les ſentimens & la pratique; Cyprien, Auguſtin, Jérôme & d'autres en fourniroient aſſez d'exemples: mais nous paſſerons les bornes d'une Lettre, en entrant dans ce détail. Les premiers qui troublérent ce bel ordre dans l'Egliſe furent les Ariens, les Donatiſtes, & les Circumcelliens, tandis que la véritable Egliſe étoit encore diſtinguée par ſon ancienne modération, & par la douceur de ſon procédé envers ſes Membres. Nous ſouhaittons que ce ſoit à ce même caractére comme le plus diſtinctif qu'on reconnoiſſe toujours la conformité de l'Egliſe Anglicane avec la Primitive Egliſe, & qu'elle imite ſa conformité non tant en pratiquant les mêmes uſages, qu'en *ne les impoſant point* aux autres; parce que quand on tâche de gagner les hommes, en faiſant tout ſon poſſible pour dre à la décence dans l'Egliſe, ceux qui agiſſent de bonne-foi & par un vrai principe de Chriſtianiſme, ſe portent bien plûtôt à ſe conformer dans toutes les choſes permiſes, qu'ils ne le ſont quand on uſe de force & de violence, quand on employe la voye de la contrainte, ceux qui en ſont les objets ſoupçonnent qu'il s'agit de choſes de la derniére importance. En même tems quel fuiet n'avons-nous pas de nous réjoüir, de ce qu'il a plû à Dieu de nous rendre un Prince d'une ſi rare prudence, & ſi modéré, qui a aſſuré depuis peu le Public, *de ſa grande indulgence envers ceux, qui croyent devoir, par quelque principe de Conſcience, differer de leurs Freres.* Il ſemble donc que le ſeul obſtacle qui retarde la paix parmi nous, c'eſt la diſpute ſur le *Gouvernement Eccléſiaſtique*, diſpute fatale à l'Angleterre, ſi jamais il y en eut au monde. Et d'autant plus fatale, que nos contentions ſur ce ſujet ont été ſi vives, tandis que parmi la foule de ceux qui ont agité la queſtion avec un ſi grand feu, il y en a eu peu qui ayent bien compris dequoi il s'agiſſoit. Car l'état de la queſtion, par rapport à nous, n'eſt pas, comme on ſe l'imagine généralement à tort, *Quelle eſt la forme de Gouvernement qui approche le plus de celui des tems Apoſtoliques?* Mais il s'agit de ſavoir, *s'il y a une forme de Gouvernement particuliére qui ſoit tellement de Droit Divin, que tous les Siécles & toutes les Egliſes ſoient indiſpenſablement obligées de la ſuivre?* Et comme l'éclairciſſement de cette queſtion, par une examination impartiale de toutes les raiſons qu'on allégue pour l'affirmative, peut contribuer beaucoup à pacifier nos différends, c'eſt l'unique motif qui m'a engagé à ſuivre la bizarre Politique d'Ariſtote, en expoſant cette production informe au grand jour". *Et véritablement ceux qui ont pris le plus vivement la parti de ſoutenir le Droit Divin, feront néanmoins obligés d'avouer, que ſi l'opinion que je défens eſt vraie, elle eſt d'un grand uſage pour terminer les différends qui régnent parmi nous. En ce cas-là tous les Partis pourroient retenir leurs opinions différentes touchant la forme primitive de Gouvernement, & s'accorder pourtant à en avoir une compoſée de toutes les autres, comme la plus convenable à l'état & à la condition préſente de l'Egliſe parmi nous; les droits du peuple ſeront maintenus par le droit de conſentement & de ſuffrage, ce qui eſt la prétention de ceux qui veulent une Aſſemblée pour gouverner; la légitime autorité des Prêtres, conjointement avec l'Evêque, ſera recouvrée, ſur le modéle que l'incomparable Primas d'Armagh en a ſi excellemment tracé; & la dignité de l'Epiſcopat ſubſiſtera, comme une ancienne & louable inſtitution pour le maintien de la paix & de l'Unité dans l'Egliſe de Dieu. C'eſt-là le ſentiment que le ſavant Iſ. Caſaubon fait du Gouvernement de l'Egliſe Primitive;* Epiſcopi in ſingulis Eccleſiis conſtituti cum ſuis Presbyteriis, & propium ſibi quiſque peculiari cura, & univerſim omnes in commune curantes, admirabilis cujusdam Ariſtocratiæ ſpecies referebant. *Mon grand but dans tout ce Traité, eſt de faire voir qu'il*

Hiſt. Eccl. Lib. VII. c. 19.

Exercit. XLV. S. 40.

nes Sacræ [*B*]; cet Ouvrage lui fit tant d'honneur parmi les Savans, & le Docteur Humphroi Henchman Evêque de Londres entre autres le goûta ſi fort, qu'on jetta les yeux ſur lui pour le charger d'une autre tâche. L'Archevêque Laud ayant publié une *Réponſe au Jéſuite Fiſher*, il parut une Replique contre ce Prélat, intitulée *Labyrinthus Cantuarienſis, ou le Labyrinthe du Docteur Laud* [*C*]. Mr. Stillingfleet fut choiſi pour défendre l'Archevêque, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès [*D*]. La réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſes Ouvrages, engagea le Chevalier Harbottle Grimſton, Maître des Rôles, à le nommer Prédicateur de la Chapelle, qui appartient à ce Collége; & au mois de Janvier 166$\frac{7}{8}$ le Comte de Southampton, Grand-Tréſorier d'Angleterre, le nomma à la Cure de St. André Holborn. Il continua néanmoins encore quelque tems à faire la fonction de Prédicateur des Rôles, il devint enſuite Prédicateur du Temple, & Chapelain ordinaire du Roi Charles II. (*c*). En 1663 il ſe fit recevoir Bachelier, & en 1668 Docteur en Théologie [*E*]. Il publia en 1669 un Volume de Sermons, où il y en avoit un *ſur la Cauſe des Souffrances de Jéſus-Chriſt pour nous*, qu'un partiſan du Syſtême oppoſé attaqua, ce qui engagea le Docteur Stillingfleet à écrire contre la Réponſe de Crellius à Grotius [*F*]. Il entra enſuite en diſpute avec ceux de la Religion Romaine, & donna ſon Traité de l'Idolâtrie & du Fanatiſme de cette Egliſe, qu'il défendit dans la ſuite contre divers Antagoniſtes. Mr. Creſſy fut un des Tenans dans cette diſpute; en 1672 il publia un Livre in-8. intitulé, *Le Fanatiſme fanatiquement imputé à l'Egliſe Catholique par le Docteur Stillingfleet; & cette imputation réfutée & retorquée* &c. Le Comte de Clarendon donna là-deſſus, *Remarques ſur un Livre intitulé* le Fanatiſme fanatiquement imputé &c. *Par un homme de qualité*. Londres 1674 in-8. Mr. Creſſy repliqua la même année par une *Lettre Apologétique à un Homme de qualité, ſur ſa Défenſe du Docteur Stillingfleet*; ſur quoi notre Auteur parut lui-meme ſur la ſcéne, & publia une *Réponſe à la* Lettre Apologétique *de Mr. Creſſy*. Londres 1675 in-8. Il avoit dès 1673 fait imprimer une *Réponſe à divers Traités, publiés à l'occaſion du Traité de l'Idolâtrie*, Londres in-8. & en 1679 il donna encore à Londres in-8. *Conférences entre un Prêtre Catholique-Romain, un Chapelain Fanatique, & un Théologien de l'Egliſe Anglicane, ſur divers Points de Doctrine & de Pratique, principalement relatifs au péché d'Idolâtrie*. En 1676 il fit un *Appendix* à la *Régle de Foi* du Docteur Tillotſon; & en 1677 il publia un Recueil de Traités, intitulé *La Fidélité des Jéſuites miſe en évidence par trois Traités, qu'ils ont publiés en dernier lieu, contre le Serment d'Allégeance* [*G*]. Le premier jour du Terme de Pâques de 1680 il precha à la Chapelle de Guild-Hall ſur Philipp. III. 16, & il fit auſſitôt imprimer ce Sermon ſous ce titre, *le Crime du Schiſme* [*H*]; cette Piéce ayant été d'abord attaquée par divers Ecrivains, il publia en 1683 à Londres in-4. ſon

(*c*) Ibid. p. 12-16.

n'y a aucune raiſon fondée ſur la prétention d'un Droit Divin, *qui puiſſe empêcher de conſentir à établir dans l'Egliſe une forme de Gouvernement, qui approche le plus de celui de l'Egliſe Primitive, & qui contribue le plus avantageuſement à rétablir la paix & l'union dans notre Egliſe diviſée. Je ne plaide en aucune façon en faveur des abus qui ſe gliſſent dans le Gouvernement le mieux réglé, par la corruption des tems & des hommes. Je n'oſerois avoir des idées aſſez baſſes de ceux qui tiennent un rang ſi diſtingué dans l'Egliſe, que de penſer qu'ils auroient la moindre répugnance, à ſeduire le Gouvernement Eccléſiaſtique parmi nous, à ſa forme primitive, en diminuant leur trop grande autorité, & en rétabliſſant les Preſbytéres, qu'aucune Loi n'a défendus, mais qui ſe ſont inſenſiblement abolis. Par-là ils donneroient à l'Univers un rare exemple de renoncement à ſoi-même, & de la plus haute prudence Chrétienne, qui les fera eſtimer & reſpecter de ceux-là même, qui juſques ici ont le plus dégradé cet ancien & vénérable Ordre dans l'Egliſe de Dieu, & ils ſeront les Réparateurs des bréches, ſans cela irréparables de l'Egliſe.*

(*r*) P. 27.

[*B*] *Ses* Origines Sacræ.] L'Auteur de ſa *Vie* nous apprend (*r*) „ que ſi Dieu avoit accordé une plus longue vie à „ Mr. Stellingfleet, il auroit encore perfectionné cet Ouvrage, „ comme on peut le voir par un grand morceau ajoûté dans „ l'Edition in-folio, faite à Cambridge depuis ſa mort, & „ qui devoit faire partie du premier Volume; car il avoit „ deſſein de le donner en pluſieurs Volumes in-8; & il „ avoit ſi bien médité ſon ſujet, qu'il auroit compoſé & fait „ imprimer avec autant de diligence que ſa ſanté & ſes af„ faires le lui auroient permis. Car malgré l'étendue & l'im„ portance des matiéres, il avoit ſi bien digéré tout, qu'il „ auroit été en état de le mettre bientôt ſur le papier, & de „ le donner au Public".

[*C*] Labyrinthus Cantuarienſis, *ou le Labyrinthe du Docteur Laud.*] Le titre porte que cet Ouvrage a été imprimé à Paris en 1658, mais il n'a paru en public qu'en 1663. L'Auteur ſe déſigne par les Lettres T. C.

[*D*] *Mr. Stillingfleet fut choiſi pour défendre l'Archevêque, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès.*] Sa Réponſe parut en 1664, & il y aſſigna avec tant d'évidence les vrais fondemens de la Foi, & montra ſi clairement à qui il faut imputer la faute du Schiſme entre l'Egliſe Anglicane & celle de Rome, & quels abus ceux de la Communion Romaine ont introduits, & qu'ils maintiennent ſi conſtamment, qu'il ferma tout-à-fait la bouche à ſon Adverſaire. Il compoſa cette Réponſe pendant qu'il fut à Sutton, & travailla avec tant de diligence, que ſans négliger le moins du monde ſes fonctions, il fournitſoit ſix ou ſept feuilles par ſemaine aux Imprimeurs (*s*).

(*s*) *Life.* p. 18, 19.

[*E*] *Il ſe fit recevoir. . . . en 1668 Docteur en Théologie.*] Il ſoutint la Diſpute publique avec un applaudiſſement univerſel; on admira également, ſa facilité d'expreſſion en Latin, la promptitude de ſes réponſes, & la force avec laquelle il défendit ſes Théſes, qui étoient.

Ratio ſecundi Præcepti in Decalogo eſt immutabilis.
Exiſtentia vñ hóyu ab æterno, conſtat ex initio
Evangelii ſecundum S. Joannem.

[*F*] *Ce qui engagea le Docteur Stillingfleet à écrire contre la Réponſe de Crellius à Grotius.*] C'eſt un Traité *ſur la véritable Cauſe des Souffrances de Jéſus-Chriſt*; l'Auteur y expoſe d'abord la Méthode Sociniénne d'expliquer l'Ecriture Sainte, ce qu'il fait en particulier, en montrant par un parallèle entre le Chapitre I. de la Genéſe, & le Ch. I. de l'Evangile de St. Jean, qu'on peut avec autant de raiſon rapporter la Création dont Moyſe fait l'Hiſtoire, non à la production du Monde & de tout ce qu'il renferme, mais au commencement de l'Oeconomie Légale, que les Sociniens rapportent le commencement, dont parle St. Jean, au commencement de l'Oeconomie de l'Evangile. [☞ Cet excellent Traité de Stillingfleet, avec quelques-uns de ſes Sermons, a été traduit en Hollandois par Sébaſtien Petzold, & imprimé en cette Langue à Amſterdam en 1699, in-4. Add. du Trad.]

[*G*] *La Fidélité des Jéſuites miſe en évidence, par trois Traités qu'ils ont publiés en dernier lieu, contre le ſerment d'Allégeance.*] Stillingfleet eſt l'Auteur de la Préface de ce Recueil; il y prouve par les propres argumens des Jéſuites, & par l'autorité de pluſieurs Auteurs de leur Société, que le Gouvernement ne peut compter avec aucune ſûreté ſur eux, tant qu'ils refuſent de renoncer à l'opinion, que le Pape a le droit de dépoſer les Princes, & d'abſoudre les Sujets du ſerment de fidélité. C'eſt-là l'uſage qu'il fait des trois premiers Traités de ce Recueil, & des Témoignages des Auteurs de l'Egliſe Romaine, qu'il rapporte. Il y a joint trois autres Traités d'un genre différent, mais qui y ont cependant quelque rapport; en ce qu'ils tendent à prouver, combien les Jéſuites ont peu de raiſon d'eſpérer la faveur d'aucun Gouvernement Civil, & ſur tout de celui d'Angleterre. Le premier eſt intitulé: l'*Exécution de la Juſtice en Angleterre, non pour cauſe de Religion, mais pour crime de Trahiſon; datée du* 17 *Décembre* 1583, par le Grand Tréſorier Burleigh. Le ſecond a pour titre, *Conſidérations importantes*; on y ſoutient qu'elles ſont d'une nature à obliger tous les véritables & bons Catholiques, qui ne ſont pas entiérement dévoués aux Jéſuites, à reconnoître ſans équivoque, ſans ambiguité, & ſans réſervation, que la conduite de la Reine Elizabeth & du Gouvernement à leur égard, depuis le commencement du régne de cette Princeſſe, a été généreuſe & pleine de douceur. Le troiſiéme eſt intitulé; *Les raiſons des Jéſuites déraiſonnables*, Imprimé en 1662; on ſe propoſe en le faiſant reparoître, de faire voir au Public, combien le procédé de cette Société a été peu ſincere & peu fidéle envers les Rois précédens, & combien il y a peu de fond à faire ſur leurs plus ſolemnelles proteſtations de fidélité, parce qu'on ne voit aucune trace d'amendement en eux.

[*H*] *Il fit auſſitôt imprimer ce Sermon ſous ce titre* le Crime du Schiſme.] Il nous apprend à la p. 36 de la Préface de ſon Traité, où il prouve que *le Schiſme eſt injuſte & déraiſonnable*, ce qui donna lieu à ce Diſcours. Les Non-Conformiſtes redoublant leurs clameurs contre l'Egliſe Anglicane, qu'ils accuſoient de favoriſer le Papiſme, & Mr. Baxter, un de leurs principaux Chefs, ayant publié deux Ouvrages, l'un intitulé, *Raiſons pour la Paix*, & l'autre, *la véritable & unique voye de la Concorde entre toutes les Egliſes Chrétiennes.* „ Je fus extrêmement touché, *dit le Docteur Stilling*„*fleet*, quand je lus ces Livres, & que je vis quel en étoit „ le but, & infiniment ſurpris qu'un homme auſſi renom„ mé pour ſa piété, de ſon âge, & qui a tant d'expérience, „ auſſi pacifique qu'il a toujours voulu le paroître, & qui „ parle ſi ſouvent au Public de ſa mort, & du Jugement „ dernier, ait pu ſe réſoudre à laiſſer après lui deux pareils „ Tiſons, qui depuis ont été ſuivis de quatre ou cinq au„ tres, deſtinés au même but. Deſorte qu'il ſemble vouloir „ laiſſer la vie avec ſon aiguillon dans les playes de cette E„ gliſe, dans le tems que ceux-là même, qui prétendent „ travailler à la paix; & apporter de l'eau pour éteindre le „ feu, ne font que lui fournir de nouveaux alimens. Voilà

„ ce

ſon Traité, où il prouve que *le Schiſme eſt injuſte & déraiſonnable*. Vers le tems que cette Diſpute commença, il s'éleva une conteſtation dans la Chambre des Pairs ſur le Droit des Eveques de voter dans les Cauſes Capitales, Denzil Lord Holles écrivit contre ce Droit, & notre Auteur lui fit une Réponſe anonyme, intitulée *La grande Queſtion touchant la Juriſdiction des Evêques dans les Cauſes Capitales* [*I*]. En 1685 il publia à Londres in-folio ſes *Origines Britannicæ; ou les Antiquités de l'Egliſe de la Grande-Bretagne* [*K*]. Sous le régne de Jaques II. il fit divers Traités contre le Papiſme [*L*], il fut auſſi Orateur de la Chambre Baſſe de la Convocation, comme il l'avoit été ſous le régne de Charles II. Apres la Révolution il fut nommé à l'Evêché de Worceſter, & ſacré le 13 Octobre 1689; il s'y comporta de la maniére la plus exemplaire. Dans la ſuite il s'engagea dans une diſpute avec les Sociniens, & avec Mr. Locke. Il publia divers Traités ſans y mettre ſon nom, entre autres un *Diſcours pour prouver qu'un nouveau Schiſme au ſujet des Sermens eſt déraiſonnable. Avec une Réponſe à l'*Hiſtoire de l'Obeïſſance Paſſive, *entant qu'elle y eſt rélative*. Londres 1689 in-4. *Réponſe au Papier que Mr. Ashton a remis à ſa mort au Chevalier F. C. Sherif de Londres*, & une *Lettre au Docteur Beveridge ſur le refus qu'il a fait de l'Evêché de Bath & de Wells*. Il mourut à Weſtminſter dans ſa maiſon du Park-ſtreet le 27 Mars 1699, & fut enterré dans le Chœur de la Cathédrale de Worceſter, dans le même tombeau où ſa ſeconde femme avoit été miſe deux ans auparavant, & auprés duquel ſon fils a fait ériger un monument à ſa mémoire, dont l'inſcription eſt de la façon du Docteur Richard Bentley ſon Chapelain [*M*]. Sa premiére femme fut

„ ce qui me fit naître les premiéres penſées, que j'ai enſuite exprimées dans mon Sermon; car puiſque la lecture de pareils Livres a détourné le zéle de quantité de perſonnes de deſſus les Catholiques-Romains, contre notre Egliſe, il m'a paru clairement, ou que nous devions être emportés par l'impétueuſe violence d'un troupe de furieux, à qui on ne diſoit rien, ou qu'il falloit eſſayer d'arrêter ce torrent, que nous voyions ſe déborder ſur nous. Et comme il m'échut de prêcher devant le plus grand Auditoire de la Ville, dans une circonſtance ſolemnelle, puiſque c'étoit le premier Dimanche du Terme, je fis réflexion ſur ce que je devois, ſous notre très-honoré Diocéſain, au Clergé de la Ville, & me crus d'autant plus obligé de faire attention à ce qui intéreſſoit la paix & le bonheur des Egliſes, qui s'y trouvent. Ces conſidérations me déterminérent à ſaiſir cette occaſion, pour m'expliquer ſur ce que je penſe de l'injuſtice & du crime du Schiſme préſent".

[*I*] *Notre Auteur lui fit une Réponſe anonyme intitulée*, La grande Queſtion &c.] *Cette Réponſe*, dit l'Auteur de ſa vie (3), *ſurprit extrémement le Public par deux raiſons. Premiérement on ne s'attendoit pas, qu'un Théologien, un homme, qui outre les ſoins d'une grande Paroiſſe, dont il étoit chargé, avoit été occupé longtems de Controverſes Théologiques, & dont tout le tems avoit été employé à écrire des Livres de ſa Profeſſion, auroit été ſi verſé dans l'ancienne conſtitution & les uſages du Parlement, dans le Droit Commun & dans les Loix du Royaume, qu'il paroiſſoit l'être ici. En ſecond lieu, on ne croyoit pas qu'il eût pu changer ſi abſolument de ſtile, & le rendre, d'abondant & verbeux qu'il eſt naturellement, auſſi concis, & néanmoins auſſi nerveux & ſolide. D'ailleurs il n'étoit pas aiſé de donner deux preuves plus frappantes d'un génie ſupérieur, en montrant avec quelle facilité il ſavoit varier ſon ſtile, ſelon que l'occaſion le demandoit, & qu'il entendoit parfaitement les matiéres qui ſembloient avoir le moins de rapport à ſes études.*

(3) P. 48. 49.

[*K*] *Ses* Origines Britannicæ; *ou ſes Antiquités de l'Egliſe de la Grande-Bretagne.*] „ En comparant dans cet Ouvrage (4), les Ecrits de nos plus fameux Hiſtoriens, il rectifie „ leurs erreurs avec tant d'exactitude & de clarté, il diſtingue ſi nettement leurs véritables Ecrits de ceux qui ſont „ ſuppoſés, leurs récits véritables des fabuleux, & par-là „ il répand tant de jour ſur leur Hiſtoire, qu'il fait voir „ qu'il poſſede parfaitement non ſeulement la Théologie & „ la Juriſprudence, mais ce qu'il y a de plus épineux dans „ l'Hiſtoire. Le but qu'il s'eſt propoſé, c'eſt de faire connoître l'état des Egliſes de la Grande-Bretagne, depuis „ leur premiére fondation juſqu'à la converſion des Saxons, „ auſſi clairement que cela eſt poſſible, dans un ſi grand „ éloignement, & que les lumiéres que nous avons ſur ce „ ſujet le permettent: & de démêler ce qu'il y a de vrai dans „ cette Partie de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſi intéreſſante pour „ nous, qui ſommes de l'Egliſe & de la Nation qui en eſt „ l'objet, au milieu des Antiquités fabuleuſes, qui l'ont ſi „ miſerablement obſcurcie. Cet excellent Ouvrage n'eut „ pas plutôt paru, qu'on vit que c'étoit un morceau parfait; le fruit d'une lecture immenſe de toute ſorte d'Auteurs, tant imprimés que manuſcrits; d'une application extrême à comparer une choſe avec une autre; d'un grand „ ſçavoir & d'un jugement profond, pour ſéparer le grain „ d'avec la bâle, écarter ce qui eſt ſuppoſé, corriger ce „ qu'il y a d'erroné, & pour retenir & établir ce qui eſt „ vrai, autentique, & ſolidement fondé". Il s'attache dans la Préface à défendre l'ouvrage du Docteur Guillaume Lloyd, Evêque de St. Aſaph, intitulé *Relation Hiſtorique de l'ancien Gouvernement Eccléſiaſtique, dans la Grande Bretagne & en Irlande*. Il commence ſon Ouvrage même par reléver une „ erreur générale, fondée ſur un paſſage de Gildas, que l'on „ a mal entendu; par-là il fait voir, combien il eſt peu probable que Joſeph d'Arimathée ait établi le Chriſtianiſme dans cette Ile, du tems de Tibére, & qu'il y a plus d'apparence que St. Paul y porta l'Evangile quelques années après; & qu'il s'y eſt conſervé, comme Tertullien & Origéne l'aſſertent pour leur tems, & comme d'autres depuis eux le certifient de ſiécle en ſiécle. Il maintient, contre Emanuel Sheliſtrate, les droits & les priviléges des Egliſes Britanniques contre les prétentions des Evêques de Rome, & il fait voir qu'au tems du Concile de Nicée leur Juriſdiction ne s'étendoit pas au-delà des Egliſes Suburbicaires, ce qui bien

(4) Ibid. p. 50-52.

loin de l'étendre ſur toutes les Egliſes de l'Occident, & ſur les Britanoiques en particulier, n'y ſoumettoit pas ſeulement les Provinces de l'Italie proprement dite. Il rapporte auſſi de quelle façon les Sciences s'y avancérent, & recherche quel étoit l'ancien Service des Egliſes Britanoiques, & fait voir que lorſque Gregoire le Grand envoya le Moine Auguſtin pour régler les Egliſes Britanniques, il ne les obligea point à ſuivre les pratiques de celle de Rome; & aprés avoir comparé la Liturgie Romaine & d'autres Liturgies, il conclut par rapport aux Egliſes Britanniques, qu'elles n'ont rien omis de ce en quoi les anciennes égliſes convenoient; & que dans les choſes où celles d'Angleterre, des Gaules & de Rome différoient, l'Egliſe de la Grande-Bretagne n'a point ſuivi la Liturgie Romaine, mais celle d'autres Egliſes, & par conſéquent que les Non-Conformiſtes ont tort d'accuſer l'Egliſe Anglicane d'avoir reçu ſa Liturgie de l'Egliſe Romaine. Il finit par la rélation de la venue du Moine Auguſtin en Angleterre, & des efforts qu'il fit pour engager les Moines & les Prélats Bretons à ſe réünir à lui; ce qui prouve évidemment, qu'ils ne dépendoient en aucuna façon de l'Egliſe ou du Pape de Rome. [a] Ceux qui ſont curieux de voir un Extrait plus étendu de l'Ouvrage du Docteur Stillingfleet, peuvent conſulter Mr. le Clerc à l'endroit cité en marge (5). J'ajoûterai que Sheliſtrate entreprit de répondre à Stillingfleet, il ſe fit dans ce deſſein traduire l'Ouvrage de ce dernier en Latin (6), en quoi il fut aſſez mal ſervi; quoi qu'il en ſoit il publia *Diſſertatio de Auctoritate* Patriarchali *&* Metropolitica, *adverſus ea quæ ſcripſit Eduardus Stillingfleet, Decanus Londinenſis; in libro* De Originibus Britannicis, *per* Eman. Sheliſtrate. S. T. D. C. L. *&* Bibliothecæ *Vaticanæ Præfectum*. Rome 1687 in-4. Il accuſe Stillingfleet de douze erreurs. On peut voir encore l'Extrait de ce Livre dans le même Journal (7). Aon. du Trad.

(5) *Bibl. Univ.* Tom. XV. p. 156-180.

(6) Ibid. p. 181.

(7) Ibid. p. 180-203.

[*L*] *Sous le régne de Jaques II il fit divers Traités contre le Papiſme.*] 1. *Réponſe à quelques Ecrits publiés depuis peu, touchant l'autorité de l'Egliſe Catholique dans les matieres de Foi, & touchant la Réformation d'Angleterre*. Londres 1686 in-4. Les Ecrits auxquels il répond ici, étoient ceux que l'on attribuoit à Charles II. & qu'on diſoit avoir trouvé dans ſon Cabinet. Mr. Dryden, le Poëte, en prit la défenſe, dans une Piéce intitulée. *Défenſe des Ecrits compoſés par le feu Roi, & trouvés dans ſon Coffre fort.* II. *Juſtification de la Réponſe à quelques Ecrits ſur l'unité & l'autorité de l'Egliſe Catholique, & ſur la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre*. Londres 1686 in-4. III. *La Doctrine & la Pratique de l'Egliſe de Rome*, fidélement repréſentées, *en réponſe à un Livre intitulé* Le Papiſte Mal-repréſenté & repréſenté de nouveau. Londres 1686 in-4. IV. *Lettre à Mr.* (Thomas) G. (Godden) *contenant la vraye Relation d'une Conférence tenue chez le Doyen de St. Paul.* V. *Seconde Lettre à Mr. Godden, en réponſe aux deux Lettres publiées au ſujet de la Conférence chez le Doyen de St. Paul.* VI. *Les Doctrines de la Trinité & de la Tranſubſtantiation comparées, à l'égard de l'Ecriture, de la Raiſon, & de la Tradition, dans un nouvel Entretien entre un Proteſtant & un Papiſte.* Premiére Partie, *où l'on répond aux preuves de l'antiquité de la Tranſubſtantiation, contenues dans les Livres intitulés*, Confeſſus Veterum, & Nubes Teſtium. Londres 1687 in-4. VII. *Les Doctrines de la Trinité & de la Tranſubſtantiation comparées &c.* Seconde Partie, *où l'on montre que la Doctrine de la trés-ſainte Trinité eſt conforme à l'Ecriture & à la Raiſon, & que celle de la Tranſubſtantiation eſt contraire à l'une & à l'autre* (8). VIII. *Parallele de la Tradition & de l'Ecriture, Sermon prononcé à la Chapelle de Guid-hall, le 27 Novembre* 1687. Londres 1688 in-4. IX. *Diſcours ſur la nature & les fondemens de certitude de la Foi; en réponſe aux Lettres Catholiques de* Jean Serjeant. Londres 1688 in-4. X. *Examen du Concile de Trente prouvé contraire à la Tradition Catholique ſur les principaux points en diſpute entre nous & l'Egliſe de Rome; avec un détail Hiſtorique ſur le tems & l'occaſion où ils ſe ſont introduits*. Part. I. *avec une Préface, où l'on trouve la vrai ſens du Concile de Trente, & de la notion de la Tranſubſtantiation*. Londres 1688 in-4. XI. *Appendix* à la premiére Partie de l'Examen du Concile de Trente, *en réponſe à quelques endroits de* J. W. *de la Compagnie de Jeſus ſur la défenſe faite au Concile de Trente de lire l'Ecriture en Langue Vulgaire* (9).

(8) *Voy.* l'Extrait de ces deux Piéces, dans la *Bibliothe. Univ.* T. VI. p. 11-50. *Cit. du Trad.*

(9) Il ne faut pas croire qu'on ait ici un Catalogue exact de tous les Ouvrages de Stillingfleet. Il y en a pluſieurs autres, dont il n'eſt point parlé dans cet Article. *Rem. du Trad.*

[*M*] *Dont l'Inſcription eſt de la façon du Docteur Richard Bentley, ſon Chapelain.*] La voici:

H. S. E.

Digitized by Google

fut Andrée, fille de Guillaume Dobbyns; & la ſeconde, Elizabeth fille du Chevalier Nicolas Pedley. Il laiſſa trois enfans, un fils nommé Edouard, de ſa première femme, & un fils & une fille de la ſeconde, Jaques & Anne. Il étoit bien fait, & très-bien proportionné; ſa phyſionomie étoit agréable, belle, & impoſante; ſa converſation gaye, polie, obligeante, & inſtructive; il avoit la conception vive, accompagnée de ſagacité, le jugement net & profond, la mémoire ferme (*d*). D'une conſtitution ſaine & robuſte, il auroit pu vraiſemblablement jouïr plus longtems d'une ſanté vigoureuſe, s'il ne l'eût altérée par une trop grande application à l'étude, qui lui attira à la longue la goute, dont il ſouffrit pendant vingt ans, & qui lui cauſa enfin la mort (*e*). Ses Ouvrages ont été reïmprimés en corps en pluſieurs Volumes in-folio, & depuis cette Edition, le Docteur Jaques Stillingfleet, ſon fils, a publié encore à Londres en 1735 in-8. un Volume de *Diſcours ſur divers Sujets* [*N*] [☞ Ajoûtons ici ce que le fameux Bur-

(*d*) *Life* p. 135.

(*e*) *Ibid.* p. 547. 549.

H. S. E.
EDUARDUS STILLINGFLEET, S. T. P.
Ex Decano Eccleſiæ Paulinæ Epiſcopus
Vigornienſis.
Tam tibi, quicunque hæc legis,
Niſi & Europa & Lazari Orbis baſtes es,
Ipſe per ſe notus:
Dum rebus mortalibus interfuit,
Et ſanctitate morum, & oris ſtaturæque dignitate,
Et conſummatæ eruditionis laude,
Undique Venerandus.
Cui in humanioribus Literis Critici, in divinis Theologi,
In recondita Hiſtoria Antiquarii, in Scientiis Philoſophi,
In Legum peritia Juriſconſulti, in civili prudentia Politici,
In Eloquentia univerſi
Faſces ultro ſubmiſerunt;
Major tamen in his omnibus, quam aliis in ſingulis;
Ut Bibliothecam ſuam, cui parem Orbis vix habuit,
Intra pectus omnis doctrina capax
Geſtaſſe integram viſus ſit;
Quæ tamen nullis Libris naverat meliores,
Quam quos ipſe multos ſcripſit edidítque,
Eccleſiæ Anglicanæ Defenſor ſemper invictus.
Natus eſt Cranbornæ in Agro Dorſettenſi,
XVII *Aprilis* MDCXXXV. *Patre Samuele Generoſo,*
In matrimonio habuit Andream Gulielmi Dobbyns Gen. filiam,
Atque ex defuncta,
Elizabetham Nicolai Pedley *Equitis;*
Fœminas, quod unum dixiſſe, ſatis eſt,
Totis maritis digniſſimas.
Obiit Weſtmonaſterii XXVII *Martii*
MDCLXXXXIX.
Vixit annos LXIII. *Menſes undecim,*
Tres Liberos reliquit ſibi ſuperſtites;
Ex priore conjugio Eduardum, *ex ſecundo* Jacobum *&* Annam:
Quorum Jacobus *Collegii Juſtus Cathedralis Cantuarienſis,*
Patri optimo bene merenti
Monumentum hoc poni curavit.

[*N*] *Un Volume de Diſcours ſur divers Sujets.*] La première Piéce de ce Volume eſt une *Lettre du Docteur *** Evêque de *** au ſujet d'un vœu qu'il avoit fait de réſigner ſon Evêché en* 1676; avec la Réponſe du Docteur Stillingfleet. On dit que cette extraordinaire Lettre eſt du Docteur Herbert Croſts, Evêque d'Hereford, qui s'exprime en ces termes. „ Une grande partie du revenu de mon Evêché, comme de „ celui de pluſieurs autres, conſiſte en Dixmes inféodées, „ qui appartenoient, & devroient appartenir aux Miniſtres „ Paroiſſiaux. Et quoique je contribue plus à l'entretien „ de pauvres Miniſtres, qu'aucun de mes Prédéceſſeurs ne „ l'ont fait, ou que mes Succeſſeurs ne le feront, on la „ pourront faire, car l'Evêché eſt petit, cela ne fait rien au „ point principal. Voici ce qui depuis longtems me fait „ de la peine. L'autorité qu'ont les Chanceliers, qui eſt „ cauſe de bien des injuſtices, & qui empêche ſouvent les „ Evêques de remédier aux déſordres; l'eſpéce de néceſſité „ d'ordonner ſouvent des gens peu propres au Miniſtére „ pour remplir de pauvres petites Cures; des Patrons qui „ obligent les Evêques à recevoir des gens incapables pour „ certains Bénéfices, obtenus par Simonie; les Biens de l'E- „ vêque expoſés à des procès; lui-même appellé au Parle- „ ment, lorſqu'on n'y traite preſque rien, qui ſoit de ſon „ reſſort; tout cela enſemble, joint à mon dégoût pour les „ affaires du Monde, m'avoit donné beaucoup d'envie „ de réſigner mon Evêché, & de mener une vie retirée. „ Mais craignant d'avoir trop en vue mon repos particulier, „ & que je ne puſſe être de quelque utilité au ſervice de „ Dieu & de ſon Egliſe, malgré tous ces inconvéniens au- „ quels tous les Evêques ſont expoſés, & auxquels il n'y a „ guére d'apparence ni de poſſibilité de remédier, ne voyant „ pas d'ailleurs que ma retraite pût être de quelque avantage „ au Public, j'eus peur que Dieu ne me viſitât de quelque „ maladie, ou de quelque autre diſgrace imprévue, & ne me „ privât de la tranquillité que je deſirois. Après avoir long- „ tems agité l'affaire en moi-même, je fus vivement frappé „ de cette ſentence de Salomon; *on jette le ſort au giron, & ce qui en vient eſt de par l'Eternel*; & je réſolus de me dé- „ cider par cette voye. Je jeûnai, je priai, je communiai, „ me remettant entiérement entre les mains paternelles de „ Dieu; & enſuite je pris de deux ſorts l'un, comme venant „ de la main de Dieu; & avant que de l'ouvrir, je promis „ à genoux de m'y tenir; le ſort décida pour réſigner, & je „ m'y déterminai. Mais quelque tems après il me vint un grand „ ſcrupule. C'eſt que les Apôtres, dont j'avois en principa- „ lement en vuë de ſuivre l'exemple, avoient le St. Eſprit „ pour les guider, & je n'avois pas le même ſecours. Ils „ firent uſage du ſort pour décider un point néceſſaire; & il „ s'agiſſoit par rapport à moi d'une choſe volontaire. Jé- „ ſus-Chriſt nous a donné des régles ordinaires de conduite „ dans ſa Parole, où l'abandon de ma Vocation ſembloit „ être condamné: enſorte que je n'avois point de certitude de „ l'aſſiſtance & de la direction ſpéciale de Dieu dans l'uſage „ de ce moyen extraordinaire, & qu'il ſe pouvoit fort bien „ que ce que je prenois pour l'effet d'une direction particu- „ liére, ne fût qu'un effet du hazard, & nullement une au- „ torité ſuffiſante pour me permettre de réſigner. Me voilà „ donc dans de nouvelles perplexités. J'adreſſai alors à Dieu „ la priére de Gédéon, *que la colére du Seigneur ne s'embraſe point contre moi*, ſi je fais un ſecond eſſai par le ſort. Et lui ayant demandé ſincérement & avec ardeur ſon aſſiſtance „ favorable, dans la ſeule vuë de le ſervir dans la condition „ qu'il m'aſſignetoit, je conclus qu'il ne permettroit pas que „ je me trompaſſe deux fois. Je tirai donc une ſeconde fois „ au ſort, & il ſortit encore pour réſigner. J'ai oublié de „ vous dire, qu'un de mes grands ſcrupules étoit, que je „ n'euſſe quelque Succeſſeur peu propre à l'Epiſcopat. Je „ perſiſtai dans le deſſein de réſigner, en cas que je puſſe „ obtenir du Roi d'agréer tel ou tel que je pourrois lui pro- „ poſer humblement; je ne doutai pas du ſuccès, lorſqu'a- „ yant pris tout à fait mon parti, je jettai les yeux ſur quel- „ ques Sujets propres à remplir cette importante charge „ en conſcience, & qui n'étoient pas aſſez bien pourvus, pour „ ne pas vraiſemblablement accepter ce petit Evêché. Je „ m'ouvris à un homme reſpectable, ſavant & pieux, & lui „ en fis la propoſition. Il me remercia très-humblement de „ ma bonne volonté, mais il me dit en même tems, qu'il ſe „ croyoit obligé en conſcience de m'informer de ce qu'il a- „ voit ouï dire. Il avoit été depuis peu à Londres, où il „ avoit entendu raiſonner toute ſorte de gens ſur cette affai- „ re, que je croyois bonnement tout à fait ſecrette, & il a- „ voit découvert qu'elle avoit été divulguée par un Evêque, „ que j'avois conſulté là-deſſus ſous le ſeau du ſecret; mais „ mon deſſein lui ayant déplû, il en avoit délibéré avec un „ autre, & la choſe ayant paſſé de cette maniére de l'un à „ l'autre, les Papiſtes & les Non-Conformiſtes en avoient „ eu connoiſſance, & s'en prévaloient au préjudice de notre „ Egliſe, pour gagner des Proſélytes. D'autres en parloient „ fort à mon déſavantage, & diſoient que moi, qui vou- „ lois paroître ſoutenir ſi courageuſement les intérêts de no- „ tre Egliſe contre les Papiſtes, je l'abandonnois lâchement „ comme un Mercenaire, à préſent qu'elle étoit menacée & „ en danger. Que c'étoit aujourdhui le tems que je pou- „ vois rendre plus de ſervice par mes lumiéres dans cet ma- „ tiére que perſonne, & par conſéquent que je ne devois „ pas abandonner mon poſte. Qu'à l'égard des principaux „ motifs qui m'avoient fait agir, les divers abus qui ſe „ trouvoient dans la Conſtitution préſente & dans le Gou- „ vernement de l'Egliſe, je n'avois point contribué à les in- „ troduire, que ma retraite ne remédieroit à aucun, & qu'au „ contraire en demeurant dans mon poſte je pourrois peut- „ être trouver quelques occaſions favorables d'aider à les re- „ dreſſer. Il conclut, que tout bien conſidéré, comme ma „ retraite cauſeroit du ſcandale & ſeroit préjudiciable à l'E- „ gliſe, ce n'étoit point un Objet naturel & légitime (*Ma- „ teria debita nec licita*) d'un Vœu; qui au ſentiment des meil- „ leurs Caſuiſtes, n'étoit par conſéquent pas obligatoire, „ mais blâmable, comme précipité & téméraire; & il me „ preſſa fortement de renoncer abſolument à mon deſſein. „ J'avoue que la derniére partie de ſon diſcours me toucha „ beaucoup, & je fus ſenſible à la penſée d'abandonner l'E- „ gliſe en un tems de danger, & où je puis probablement „ lui rendre quelque bon ſervice; mais d'un autre côté, il „ ne me parut pas comme je le lui dis, mais ſans le perſua- „ der, que mon Vœu alt été précipité, ni fait de mon pro- „ pre mouvement, mais qu'il a été le fruit d'un long & mûr „ examen, & dans l'incertitude remis à la déciſion de Dieu „ même, que j'ai ſollicité avec tant d'ardeur par la Priére, „ & d'ailleurs je l'ai formé ſolemnellement deux fois. Pour- „ quoi donc me défierois-je de la Providence & de la Bonté „ de Dieu, qui connoît mieux que nous dans quelle con- „ dition je puis le ſervir le plus utilement, parce qu'il pré- „ voit ce que nous ignorons? Mais il me repliqua, que nous „ devons nous conduire ſelon les régles ordinaires & con- „ nues, juſques à ce que nous ayons quelque autorité pour „ en ſuivre une autre, & que ne l'ayant point, j'avois dû „ chercher la volonté de Dieu dans ſa Parole. En vérité, „ Monſieur, je ſuis dans une grande perplexité ſur ce que „ je dois faire; je prens à témoin le Scrutateur des Cœurs, „ qu'avec le ſecours de ſa grace je ſuis prêt à tout, ſoit paix, „ ſoit trouble, ſoit vie, ſoit mort, & que je me ſoumettrai à „ telle condition où il jugera que je puis être le plus utile à „ ſon ſervice; mais je redoute fort de rompre un Vœu auſſi „ ſolemnel. Dieu exigeant ces termes ſi formels que l'on „ accompliſſe les Vœux qu'on a faits; & pour ce qui eſt du

Burnet dit de notre ſavant Prélat, & qui mérite bien de trouver ſa place ici. „ STILLINGFLEET, *dit-* „ *il* (*f*), beaucoup plus ſavant & plus réſervé (que *Tillotſon*) fut auſſi d'une humeur plus altiére. *L'Irenicum* (*g*) qu'il écrivit dans ſa jeuneſſe, pour pacifier les troubles de l'Egliſe, montroit tant d'érudition & un eſprit ſi modéré, que la Piéce paſſa pour un chef-d'œuvre en ſon genre, il y poſoit pour „ principes, que *les Apôtres établirent, dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, des Evêques, des Prêtres, & des Diacres, mais qu'ils n'en firent point de Loi perpétuelle; ayant pris cette forme, comme pluſieurs autres choſes, de la Pratique & des Coutumes de la Synagogue*; d'où il concluoit, *que cette forme de Gouvernement doit être certainement licite, puiſque les Apôtres l'autoriſérent, & néanmoins n'eſt pas néceſſaire, puiſqu'ils ne firent point de Loix pour la perpétuer.* Si cette idee plut à quantité de gens, elle en choqua pluſieurs „ autres, qui la regardérent comme un attentat formé contre l'Egliſe Anglicane. Cependant il régnoit „ dans le Livre tant de ſavoir, & tant de raiſonnement, que perſonne n'y a jamais répondu, ni des „ Epiſcopaux, ni des Presbytériens. Dans la ſuite, il attaqua les Incrédules avec plus de force qu'on „ ne l'avoit fait encore, & paſſa d'eux aux Papiſtes, qu'il combattit avec tant de juſteſſe & de vivacité, qu'il n'y eut jamais d'Ecrits de Controverſe, ni plus lus, ni plus eſtimés, que les ſiens. Grand „ homme à tous égards, il connoiſſoit bien le Monde, & y fit eſtimer ſa prudence. Ce fut un mal„ heur pour lui d'avoir débuté par l'*Irenicum*. Pour ſe laver des ſoupçons, que l'on en conçut, il ne „ ſe contenta pas de condamner l'Ouvrage; mais encore il ſe vit contraint de ſuivre l'emportement des „ autres au-delà de ce qui lui convenoit, & peut-être même contre ſes lumiéres. Il s'attachoit extrê„ mement à l'étude de notre Juriſprudence, de nos Archives, de nos Antiquités, & nous avons eu peu „ d'hommes qui l'égalent. ADD. DU TRAD.].

(*f*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. I. p. 378. 379.

(*g*) Voy. la Rem. [A].

„ daoger je ſuis bien ſûr, que je n'y échapperai point par „ ma retraite. Je ſuis très-perſuadé que ſi jamais ces gens-„ là ont le deſſus, vous & moi nous ſerons les premiéres victimes, vous à cauſe de vos Ecrits, moi à cauſe de mes actions, tant dans le Parlement, lorſque les Lords Clarendon & Briſtol voulurent faire paſſer le Bill de Tolérance en faveur des Prêtres Séculiers, & que je le fis échouer, „ que par les preſſantes inſtances que j'ai faites il n'y a pas „ longtems au Duc (d'Yorck). Mais d'un autre côté, je „ ſuis frappé des bruits injurieux qui pourront ſe répandre, & de l'idée d'abandonner l'Egliſe, quand je pourrois „ lui être de quelque utilité particuliére, deux choſes que „ je ne pouvois pas auſſi bien prévoir, & auxquelles je n'ai „ pas fait tant d'attention, cela me fait une extrême peine, „ & m'arrête tout court: dans cette étrange & cruelle incerti„ tude, je m'adreſſe à vous, comme à un Ami de confiance, „ vous conjurant de m'accorder votre ſecours; de prier avec „ ferveur, d'examiner mûrement, & de prononcer ſans pré„ vention ſur l'obligation de ce vœu, dont l'accompliſſe„ ment me paroît indiſpenſable, par ſes raiſons ſus-mentionnées; craignant, ſi je ne l'accomplis point, par quel„ ques motifs que ce ſoit, d'éprouver un trouble perpétuel „ de Conſcience, qui me rendra plus miſérable, que toutes „ les miſéres du monde enſemble avec une Conſcience tran„ quille; qui j'eſpére me ſoutiendroit, avec l'aide de Dieu, „ dans tous mes maux". Le Docteur Stillingfleet, dans ſa Réponſe, datée du 11 Octobre 1676, fait valoir pluſieurs raiſons contre le deſſein de ſe ſigner.

(*a*) Strype's *Life of Mr. John Stow*, prefixed to his Edition of *Stow's Survey of London*, printed at London 1720. 2 voll. in-fol. On trouve un Abrégé de cette Vie dans le *Preſent State of the Republick of Letters*. Mars 1729. Vol. XV, Art. 33.

STOW (JEAN) Célébre Antiquaire Anglois du XVI. Siécle, nâquit à Londres, vraiſemblablement dans Cornhill, du moins eſt-il ſûr que ſon pére & ſon ayeul ont demeuré dans ce quartier; c'étoient des gens aiſés & de bonne réputation (*a*). Il nâquit vers l'an 1525, la dix-ſeptiéme année du régne de Henri VIII. On ne ſait que peu ou point de particularités de ſa jeuneſſe, ſinon qu'il fut élevé pour la profeſſion de ſon pére, que nous avons ſujet de croire avoir été celle de Tailleur. Il eſt incertain en quel tems, & à quelle occaſion il quitta Cornhill; mais nous trouvons qu'en 1549 la troiſiéme année du régne d'Edouard VI. il demeuroit dans Aldgate, à l'endroit où il y a aujourd'hui une pompe, entre Leaden-hall-ſtreet, & Fen-Church-ſtreet [*A*]. Il alla enſuite s'établir dans le quartier de Lime-ſtreet, ſous la Paroiſſe de St. André, où il demeura juſqu'à ſa mort. Il commença de bonne heure à s'appliquer à l'étude de l'Hiſtoire & des Antiquités d'Angleterre; & il y conſacra tellement ſon tems & ſes ſoins, qu'il ne s'occupoit guére de ce qui concernoit ſa profeſſion, & ſes intérêts domeſtiques; ce qui fit beaucoup de tort à ſes affaires, & le mit aſſez à l'étroit. La premiére occaſion où il fit paroître ſon génie, ce fut un ſervice qu'il rendit au Quartier de Lime-ſtreet, dont il étoit devenu habi-

[*A*] *Il demeuroit dans Aldgate &c.*] Pendant qu'il y demeura il arriva une avanture qui mérite d'être rapportée. Le Bailliſ de Rumford dans la Province d'Eſſex, étant venu à Londres, durant une rebellion dangereuſe dans les Comtés de Norfolk & de Suffolk, & qui s'étoit répandue dans quelques endroits de la Province d'Eſſex, ſe trouva un jour en compagnie avec un Mr. Etienne, Curé de Cree-Church, homme zélé mais viſionnaire: il demanda au Bailliſ, quelles nouvelles il y avoit; ce dernier répondit, qu'il y avoit bien des gens ſoulevés dans la Province d'Eſſex, mais que graces à Dieu tout étoit tranquille dans leur quartier. Quelle qu'ait été la raiſon que le Curé s'imaginât avoir de ſoupçonner cet homme, qui étoit d'un bon caractére, & fort aimé chez lui, ou quel mauvais ſens qu'il donnât à ſes paroles, il informa d'abord contre lui, comme un Rebelle, ou du moins un de leurs fauteurs. Sur quoi il fut arrêté, & amené le lendemain matin devant un Conſeil de Guerre, où on le condamna ſur le champ à être pendu dans la Paroiſſe, où il avoit dit ce que nous avons rapporté, à un Gibet élevé devant la porte de Mr. Stow. Cette ſeotence fut exécutée ſur le champ, & Mr. Stow fut témoin de l'air affligé de ce pauvre homme, à qui il entendit dire. „ Je ſuis amené ici au„ jourdhui pour ſouffrir la mort, mais j'ignore pour quel „ crime, ſinon que c'eſt pour des paroles que j'ai dites „ hier au Sieur Etienne, Curé & Miniſtre de cette Paroiſſe, „ qui n'ont été autres que celles-ci; c'eſt que m'ayant de„ mandé ce qu'il y avoit de nouveau en Province? je lui ai „ répondu, qu'il y avoit de fort bonnes nouvelles. M'ayant „ demandé quelles? je repliquai qu'il y avoit bien des gens „ ſoulevés dans la Province d'Eſſex, mais que graces à Dieu „ tout étoit tranquille dans notre Quartier. C'eſt-là toute „ la vérité, comme Dieu ſera mon Juge". Cette marque choquante du zéle furieux du Curé, le rendit ſi odieux au peuple en général, que pour ſe dérober à la haine publique, il fut obligé de quitter la Ville, & de ſe retirer dans quelque lieu inconnu à la Campagne. Mr. Stow a rapporté quelques autres actions de ce Curé, qui ſans avoir été ſuivies de Cataſtrophes auſſi triſtes, ſont des preuves de ſon exceſſive bigoterie. Prêchant un jour à la Cathédrale de St. Paul devant un grand Auditoire, il déclama amérement contre un grand May, qui étoit dans la Paroiſſe voiſine de la ſienne, & que l'on nommoit *Shaft*, d'où la Paroiſſe avoit pris le nom de St. André *Undershaft*: il ſoûtint que c'étoit une *Idole*, & inſiſta avec tant de chaleur, qu'ayant échauffé le zéle de quantité de ſes Auditeurs, il vinrent l'après midi, abbatirent le May de l'endroit où il pendoit à des crochets, le ſçiérent en morceaux, chacun en prenant autant qu'il y en avoit qui venoit au-deſſus de ſa porte, & enſuite mettant toutes les piéces enſemble, ils les brûlérent. Mr. Stow avoit entendu ce Sermon, & avoit été témoin de l'effet qu'il produiſit. Une autre preuve du zéle inconſidéré de ce Curé, c'eſt que prenant occaſion du nom d'*Undershaft* que portoit cette Egliſe, qu'il prétendoit qu'on lui avoit donné par ſuperſtition, il déclara qu'il croyoit qu'il falloit donner d'autres noms aux Egliſes, & même aux jours de la ſemaine, en ſa place des noms Payens qu'on leur avoit donnés; que le Vendredi & le Samedi ne devoient plus être des jours maigres, mais qu'il falloit y en ſubſtituer d'autres; & que le Carême ne devoit plus s'obſerver depuis le Carnaval juſqu'à Pâques, mais dans un autre tems. Une autre bizarrerie de cet Eccléſiaſtique étoit de deſcendre de Chaire, & d'aller dans le Cimétiere, où il montoit ſur un grand Orneau qu'il y avoit, de deſſus lequel il prêcholt, & enſuite il retournoit dans l'Egliſe pour réciter ou chanter l'Office de l'Egliſe Anglicane, non à l'Autel ſelon la coutume, mais ſur une Tombe qui étoit au Nord de l'Autel. L'Auteur de l'Abrégé de la Vie de Stow, qui ſe trouve dans l'*Etat préſent de la République des Lettres* (1) obſerve „ que de pareilles maniéres d'agir de la part de gens „ qui embraſſérent avec ardeur la Réformation, étoient in„ conteſtablement des taches, & lui firent grand tort dans ſa „ naiſſance, parce que ces emportemens & ces bizarreries prévinrent contre elle ſans retour bien des gens ſages & modérés. Ils jugérent de la Doctrine par la conduite de ceux „ qui la profeſſoient & l'enſeignoient; & conclurent avec „ trop de précipitation, que la premiére étant abſurde & inexcuſable, il en étoit de même de la premiére: mauvaiſe régle pour juger ſans contredit, & la plus fauſſe qu'il y ait; „ mais tout cœur honnête & droit n'a pas le bonheur d'avoir „ un eſprit éclairé pour Directeur & Guide".

(1) Mars 1729. Vol. XV. Art. 29. P. 206.

[*B*] *Son*

bitant. Ceux du Quartier de Bishopſgate avoient empiété ſur l'autre, s'étant emparé de trois maiſons, & d'un terrain proche de la muraille de Londres, qui appartenoit réellement au Quartier de Lime-ſtreet. Il prouva les droits de ſon Quartier par d'anciens Baux & Priviléges, & par des Régitres autentiques; & en conſéquence on reſtitua alors à ce Quartier ce qui lui avoit été enlevé; mais lorſque le Chevalier Richard Pype, Alderman du Quartier de Bishopſgate, devint Lord Maire de Londres, & reclama ces maiſons & ce terrain, ceux de Lime-ſtreet cedérent leurs droits bien fondés, & les rendirent. Ce fut vers l'an 1560, que Mr. Stow conçut le deſſein de compiler une Chronique d'Angleterre; & il s'occupa, la meilleure partie de ſa vie, à recueillir les matériaux qui lui paroiſſoient dignes de la Poſtérité. Il eſt vrai qu'apres s'être appliqué avec ardeur à ce travail pendant un tems, conſidérant le peu de fruit qu'il en recueilliroit ſelon les apparences, il fut ſur le point d'y renoncer, pour s'appliquer plus ſoigneuſement à la profeſſion ou il avoit été élevé; l'argent qu'il lui en coutoit pour acheter des Manuſcrits fut encore un nouveau motif qui lui fit prendre cette réſolution. Mais le Docteur Mathieu Parker, Archeveque de Cantorbery, trés-habile Antiquaire, & Patron généreux de ceux qui avoient du goût pour ce genre d'études, lui perſuada de les continuer, & l'encouragea, tant qu'il vécut, par ſes bienfaits. Le premier Ouvrage qu'il publia fut ſon *Sommaire des Chroniques d'Angleterre*, depuis l'arrivée de Brutus, juſques à ſon tems [*B*]; dont il ſe fit une ſeconde Edition augmentée en 1573 in-8. La même année parut l'ample Recueil de Renier Wolfe, Imprimeur de la Reine, & d'autres Auteurs; qui eſt une Chronique de la Grande-Bretagne, & des Rois & Reines de ce Royaume, imprimé & reimprimé par Raphael Hollingshead, dont elle porte communément le nom. Il y a dans la derniére & la plus ample Edition de cet Ouvrage, de l'année 1587, quantité d'Additions conſidérables de la façon de Mr. Stow, ſavoir *une Déclaration du procédé favorable des Commiſſaires de la Reine* &c. *Véritable & ſimple Expoſé d'une partie de la Trahiſon du Comte de Northumberland* &c. *Déclaration des Motifs qui ont porté la Reine d'Angleterre à ſecourir les Peuples opprimés des Pays-Bas.* Deſorte que la principale partie de la Continuation de cette Hiſtoire, depuis 1573 juſqu'à 1587, eſt de Mr. Stow. En 1598 il publia in-4. ſa *Deſcription de Londres*, dont il s'eſt fait depuis pluſieurs autres Editions [*C*]. En 1600 il mit au jour ſes *Flores Hiſtoriarum*, c'eſt-à-dire des *Annales* du Royaume depuis le tems des Bretons juſques au ſien. Cet Ouvrage

[*B*] *Son Sommaire des Chroniques d'Angleterre, depuis l'arrivée de Brutus juſques à ſon tems.*] Il entreprit cet Ouvrage à la priére du Lord Robert Dudley, depuis Comte du Leiceſter. Voici à quelle occaſion. En recherchant des Piéces rares & curieuſes, Mr. Stow en trouva une trés-bonne, écrite par Edmond Dudley, ayeul de Robert, pendant qu'il étoit priſonnier à la Tour, intitulée l'*Arbre de la République*, qu'il dédia au Roi Henri VIII. quoiqu'elle ne parvint jamais à ce Prince. Mr. Stow garda l'Original, & en fit une Copie fort propre, qu'il préſenta au Lord Dudley, qui le pria là-deſſus de compoſer lui-même quelque Ouvrage de ce genre. C'eſt ce qui engagea Stow à former ce *Sommaire*, qu'il dédia à ce Seigneur. Il commence par une Deſcription générale de la Grande-Bretagne, & fait enſuite l'Hiſtoire des Rois & des Reines qui ont gouverné cette Ile, rapportant ſous chaque année les noms des Maires & des Sheriffs de Londres; & les évépemens les plus remarquables arrivés ſous chaque régne, ſurtout ceux qui regardent la Ville de Londres.

[*C*] *En 1598 il publia in-4. ſa Deſcription de Londres, dont il s'eſt fait depuis pluſieurs autres Editions.*] L'Edition de 1598 fut faite à Londres ſous le titre ſuivant: *Deſcription de Londres, contenant l'origine, l'antiquité, l'accroiſſement, l'état moderne, & la deſcription de cette Ville; écrite en 1598 par Jean Stow, Citoyen de Londres. Avec une Apologie, ou Défenſe contre l'opinion de quelques perſonnes ſur la grandeur de cette Ville; & un Appendix contenant en Latin* Libellum de ſitu & nobilitate Londini, *écrit par Guillaume Fitzſtephen ſous le régne de Henri ſecond.* Voici ce qu'il dit dans l'Epître dédicatoire au Lord Maire, à la Communauté, & aux Citoyens de Londres. „ Depuis que *le Voyage de la Province de Kent* par „ le ſavant Geotilhomme Mr. Guillaume Lambert, a paru „ pour la premiére fois, j'ai ouï parler de pluſieurs autres „ perſonnes habiles, qui, ſelon le déſir de cet Auteur, ont „ eſſayé de faire quelque choſe de pareil pour les Provin„ ces particuliéres, où ils étoient nés, ou dans leſquelles „ ils étoient établis; mais il n'y en a aucun que je ſache „ qui ait publié ſes recherches pour l'utilité publique, à „ l'exception de ce que Mr. Norden a fait pour les Comtés de Middleſex & de Hertford. Animé do même déſir que le premier, de voir raſſemblées les Deſcriptions „ particuliéres de chaque lieu, pour en former non ſeule„ ment tout un Corps de Chorographie de l'Angleterre pour „ notre uſage, mais pour donner occaſion à Mr. Cambden, & pour l'encourager à perfectionner ſon excellent „ Ouvrage, pour l'uſage des Savans étrangers: j'ai tenté de faire connoître Londres, le lieu de ma naiſſance, tant à la perſuaſion de quelques-uns de mes amis, que „ parce que j'ai vu moi-même pluſieurs Antiquités qui regardent cette Ville, & qu'en recherchant des Piéces anciennes pour d'autres deſſeins, il m'eſt tombé des Manuſcrits „ entre les mains, que peu d'autres ont eu le bonheur de „ trouver; deſorte qu'un pareil Ouvrage s'accordoit parfaitement avec mes occupations favorites. C'eſt un de„ voir que je rends avec plaiſir à ma Patrie, & dont je me „ crois obligé en juſtice de m'acquitter avec affection envers „ le Corps Politique & les Membres du lieu de mon ori„ gine". Il n'ignoroit pas qu'il auroit fallu dire quelque choſe du Gouvernement Politique de la Ville, ſur lequel il y avoit aſſez de matiére, mais il n'y toucha point, comme il en avoit d'abord le deſſein, parce qu'il apprit que Mr. Jaques Dalton, homme ſavant & citoyen de Londres, ſe propoſoit de traiter ce ſujet. En 1603 il parut une ſeconde Edition de cet Ouvrage, conſidérablement augmentée par l'Auteur, à la faveur de ſon vieux magazin *de quantité de remarques rares d'Antiquité*, comme il s'exprime lui même. Une partie de ces Additions regarde le gouvernement de la Ville, dont il avoit eu originairement deſſein de traiter, ne s'en étant abſtenu, comme nous venons de le dire, que parce qu'il s'attendoit que Mr. Dalton le feroit. La mort de cet habile homme l'ayant empêché d'exécuter ce projet, Mr. Stow ſuppléa en quelque façon à ſon défaut, & il l'auroit fait avec plus d'exactitude & d'étendue, ſi une longue attaque de maladie ne l'avoit mis hors d'état de le faire. Les notes qu'il ajoûta, regardoient les Aldermen & les Sheriffs de Londres; il y donnoit les noms des Officiers de la Maiſon du Maire & des Sheriffs; les Livrées du Maire & des Sheriffs; les jours où les Corps de métier accompagnent le Maire à l'Egliſe de St. Paul; le rang où ces Compagnies étoient placées au repas du Maire à Guild-hall, la vingt-troiſiéme année de Henri VIII. & quelques Remarques ſur les livrées de la Bourgeoiſie dans des jours de réjouiſſance & en d'autres occaſions. Tout cela étoit, de ſon aveu, fort au-deſſous de ce qu'il ſouhaittoit & ſe propoſoit de faire; mais c'étoit tout ce qu'il étoit alors en état de donner, promettant d'y faire des additions; mais ſa maladie, ſuivie de ſa mort, fit avorter ce deſſein. En 1618, après ſa mort, il parut une troiſiéme Edition de ſon Ouvrage, publiée par A. M. *Antoine Munday*, Bourgeois de Londres, qui avoit été dans le Séminaire du Pape à Rome, mais à ſon retour en Angleterre il abjura la Religion Romaine, & écrivit deux Ouvrages ſur les Prêtres & les Papiſtes Anglois, dans les Pays étrangers; l'un étoit intitulé, *le Jeſuite Compian démaſqué*, qu'il dédia en 1581 au Chancelier Bromley, au Grand-Tréſorier Burleigh, & au Comte de Leiceſter: l'autre avoit pour titre, *la Vie des Anglois à Rome*, qu'il fit imprimer en 1591; il y dépeint la vie que menent les Anglois de Rome, l'ordre qu'on obſerve dans les Séminaires Anglois, &c. Il fit, à ce qu'il prétendoit, pluſieurs additions à la *Deſcription de Londres*, dont il inſinua qu'il tenoit la meilleure partie de Mr. Stow lui-même; ſi on l'en croit, cet Auteur lui avoit fait préſent de quelques uns de ſes meilleurs Recueils, & l'avoit engagé par ſes grandes inſtances à corriger ce qu'il trouveroit de défectueux, & à continuer à perfectionner un Ouvrage ſi utile. Mr. Monday aſſure qu'il avoit mis environ douze ans à le revoir & à l'augmenter, qu'il y avoit été encouragé par la Cour des Aldermen, dans l'Aſſemblée deſquels il avoit été introduit par le Chevalier Henri Montague, Greffier, depuis premier Juge du Banc du Roi. Cependant ſes Additions ſe réduiſent au bout du compte, principalement à quelques Inſcriptions & Epitaphes, qui ſe trouvoient dans les Egliſes Paroiſſiales; à la continuation de la Liſte des Maires & des Sheriffs; & à quelques endroits de l'*Abrégé* & des *Annales* de Stow, qu'il a copiés, outre la correction de quelques fautes. En 1633 il parut une Edition du Livre de Stow in-folio, ſous le titre ſuivant: *Deſcription Methodique de Londres, contenant l'origine, l'accroiſſement, l'état moderne, & le Gouvernement de cette Ville: avec un Mémoire des plus fameuſes Fondations charitables que pluſieurs illuſtres Citoyens & généreux Bienfaiteurs ont faites pour des uſages publics & pieux. On y voit auſſi les monumens anciens & modernes érigés dans les Egliſes, non ſeulement des deux fameuſes Villes de Londres & de Weſtminſter, mais de quatre milles aux environs qu'on y a ajoûtés à preſent. Commencez d'abord par les ſoins de Jean Stow en l'année 1598; augmentée enſuite par ceux d'Antoine Monday en 1618; & achevée par A. M. H. D. & autres Auteurs, en cette année 1633, qui, outre pluſieurs Additions, y ont ajoûté pluſieurs Tables Alphabétiques, outre autres deux; dont la premiére eſt une Table des Matiéres, & la ſeconde une Table des Noms propres.* On trouve dans cette Edition de 1633 la continuation de la Liſte des Maires & des Sheriffs juſques à cette année-là, avec les Ecuſſons des Maires, des Compagnies de Londres, Marchands & autres, une relation courte & impartiale de la

ge n'eſt autre choſe que ſon *Sommaire* fort augmenté; il le dédia à l'Archevêque Whitgift. On en fit une nouvelle Edition augmentée cinq ans après. Mais nonobſtant ces additions ce n'étoit qu'un Abregé d'une Hiſtoire plus étendue de la Nation, qu'il avoit recueillie pendant plus de quarante ans d'une foule d'anciens Auteurs, de Régîtres, de Chroniques, de Vies, & d'Archives des Villes & de Bourgs; il avoit deſſein de donner cet Ouvrage, mais le Libraire, ſe défiant vraiſemblablement du débit, à cauſe qu'il y avoit peu de tems que la grande Chronique de Hollingshead avoit paru, aima mieux ſe charger d'un Abrégé de l'Ouvrage de Mr. Stow. Après avoir paſſé vingt-cinq ans dans l'Etude de l'Antiquité, & publié ſon grand Abrégé, comme un échantillon de ſa capacité & de ſon travail, il ſe trouva vers la fin de ſa vie fort à l'étroit, ce qui l'obligea à demander par requête au Lord Maire & aux Aldermen, qu'en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à la Ville, & pour l'aider dans ſes entrepriſes à l'avenir, ils vouluſſent lui accorder le droit d'être de deux Corps de Métier; faveur qu'on lui accorda ſelon les apparences, quoique nous n'en ayons aucune certitude. Quelques années après il preſenta une autre Requête au Maire & aux Aldermen, où il expoſoit. „ Qu'il avoit ſoixante-quatre ans, & que depuis trente ans, il avoit mis au jour, outre ſa *Chronique* dédiée au Comte de Leiceſter, divers *Abrégés*, qu'il leur avoit dédiés &c. Les ſuppliant de lui accorder quelque penſion annuelle, ou quelqu'autre benéfice, qui pût lui aider à ſoutenir les grandes charges qu'il avoit". On ignore quel effet produiſit cette Requête; & nous ne trouvons point qu'il ait reçu de la Ville aucune recompenſe, proportionnée aux peines extraordinaires qu'il s'étoit données pour ſa gloire; à moins qu'on ne compte pour telle, qu'on le nomma *Hiſtoriographe* de la Ville, ce qui ne lui donna pas grand revenu, puiſqu'il fut obligé de ſolliciter un Brevet du Roi Jaques I. pour faire une Collecte parmi les perſonnes charitables. On peut juger de ce que la Ville contribua dans cette occaſion par ce qu'on recueillit des Paroiſſiens de Ste. Marie Woolnoth, qui n'alla pas au-delà de ſept Schelings & ſix ſols. Il mourut de la Pierre le 5 Avril 1605, environ ſix mois après avoir obtenu le Brévet dont nous venons de parler, & fut enterré dans l'Egliſe de St. André *Undershaft*, où ſa Veuve lui fit ériger un monument convenable; on l'y voit repreſenté aſſis de la même maniére qu'il l'étoit dans ſon Cabinet, avec un Livre devant lui, dans l'attitude d'un homme qui lit, & d'autres Livres ſur des Tablettes autour de lui, & une Inſcription Latine [*D*]. Nous donnerons ci-deſſous ſon caractére & celui de ſes Ouvrages [*E*]. Il étoit Membre de la Societé des Antiquaires de Londres.

fondation de ces Confraîries, & de leurs Chartres; quelques Articles ſéparés des Statuts, Actes, & Coutumes de la Ville, un Acte du Parlement, & un autre du Commun-Conſeil touchant la Tamiſe; avec quelques autres morceaux du même genre. Il y a dans la Bibliothéque de Richard Rawlinſon, Docteur en Droit & Membre de la Societé-Royale, un bel Exemplaire de cet Ouvrage, avec la Liſte des Maires continuée juſques en 1673, leurs Armoiries faites à la plume, & pluſieurs Additions manuſcrites d'une habile main. La cinquiéme Edition, qui eſt la derniére, a été donnée en 1720 en deux Volumes in-folio, par Mr. Jean Strype, Maître ès Arts qui l'a fort augmentée.

[*D*] *Une Inſcription Latine.*] La voici:

Memoriæ Sacrum.

Reſurrectionem in Chriſto hic expectat JOANNES STOWE, *Civis Londinenſis; qui in antiquis monumentis eruendis accuratiſſima diligentia uſus, Angliæ Annales & Civitatis Londinæ Synopſin, bene de ſuis, bene de poſtera ætate meritus, luculentam ſcripſit; vitaque ſtudiis pie & probe deducta, obiit Ætatis anno* LXXX. *die* 5 *Aprilis* MDCV.

ELIZABETHA *Conjux, ut perpetuum ſui amoris teſtimonium*, dolens H. M. P.

[*E*] *Nous donnerons ci-deſſous ſon caractére & celui de ſes Ouvrages.*] Voici le portrait qu'en fait Mr. Edmond Howes, qui l'avoit très-bien connu. „ Il étoit grand & maigre; il avoit les yeux petits & brillans; l'air agréable & gai; la vue & la mémoire très-bonnes; & il conſerva l'uſage de tous ſes ſens juſques à ſa mort. Il avoit la mémoire admirable; étoit ſage, honnête & communicatif envers ceux qui le conſultoient. Il a toujours proteſté qu'il n'avoit jamais rien écrit par envie, par crainte, ou par flatterie, ni par un principe d'intérêt ou de vaine gloire, & que ſon unique ſoin avoit été de dire la vérité". Mais pour nous en faire une idée plus complette, conſidérons les qualités & les talens de ſon eſprit, comme ſes Ouvrages & ſes Actions. La premiére choſe qui ſe préſente, c'eſt qu'il aima & étudia avec ardeur les Antiquités de ſa Patrie, & juſqu'à un tel point, qu'à la fin il quitta la profeſſion infatigable tout ce qui avoit du rapport à l'Hiſtoire d'Angleterre, ſoit imprimé ſoit manuſcrit; il fouilla dans les Archives, examina les Régîtres, les Journaux, les Chartres Originales, & autres Actes publics. Il ne ſe contenta pas même de les lire, mais eut l'ambition de les poſſéder comme un grand Tréſor. A l'âge de quarante ans il avoit déjà formé une Bibliothéque conſidérable en ce genre, comme il paroît par le témoignage de Mr. Watts, Archidiacre de Londres, envoyé pour l'examiner, qui atteſte „ qu'il avoit une grande Collection „ de Livres anciens, & de Manuſcrits de tous les ordres, „ tant en papier qu'en parchemin, qui regardoient la Chronologie & l'Hiſtoire". Son Cabinet étoit pourvu non ſeulement d'anciens Auteurs, mais de Chartres Originales, de Régîtres, de Chroniques particuliéres; on y voyoit les Régîtres de Bermondſey, de St. Edmonds Bury, de la nouvelle Abbaye proche de la Tour de St. Barthélémi Smithfield, des Minimes de Londres, des Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiére, des Maires de Londres, avec les anciennes Archives de Londres, & de St. Aſaph, les Chroniques de St. Albans, d'Arnold, les Annales du Monaſtére de Hyde, &c. Il eut d'autant plus d'occaſions d'acquérir ces richeſſes littéraires, qu'il vivoit peu après l'abolition des Monaſtéres, & que ces Piéces ſe diſperſérent entre les mains de différentes perſonnes de côté & d'autre. Il avoit ſoin encore de copier de ſa propre main tous les anciens Livres de quelque utilité, quand il ne pouvoit les acheter. Mr. Rodolphe Brookeſmouth aſſure qu'il copia ainſi ſix Volumes de Collections pour ſon uſage, qu'il vendit enſuite à Cambden pour une rente annuelle de huit Livres Sterling, ſa vie durant. S'il étoit bien fourni de Livres de cet ordre, il n'en étoit pas moins bon juge, & étoit en état d'en parler en Critique; auſſi ſe plaiſoit-il fort dans la compagnie de ceux dont le génie & le goût étoient tournés de ce côté-là. La profonde connoiſſance qu'il avoit de l'Antiquité le mit en état de découvrir quantité de fauſſetés & d'erreurs vulgaires dans notre Hiſtoire, qui avoient paſſé bien longtems pour des faits inconteſtables; de fixer les véritables bornes de certaines poſſeſſions conteſtées, & de répandre un grand jour ſur quelques Auteurs anciens, pour les Editions deſquels il fut d'un grand ſecours; par exemple il aida le Docteur David Powell pour ſon Edition de l'*Hiſtoire de Cambrie*, imprimée à Londres en 1584 in-4, & Mr. Thomas Speight pour celle des Oeuvres de Chaucer. C'étoit un véritable Antiquaire, il ne ſe contentoit pas de ſimples rapports, ni de ce qu'il trouvoit dans les Livres imprimés, mais il avoit recours aux Originaux. Comme il ne put jamais aller à cheval, il voyageoit à pied, & viſita de cette maniére pluſieurs Cathédrales, & autres lieux, où il y avoit d'anciens Régîtres & des Chartres, pour les lire. Il y a à préſent dans la Bibliothéque du Comte d'Oxford, un Volume d'Extraits recueillis de cette façon, qui avoit été ci-devant au Chevalier Simonds d'Ewes. A l'égard de ſa Religion, il y a toute apparence qu'il fut d'abord porté pour la Catholique-Romaine. C'eſt ce qui paroît par les ſoupçons que le Gouvernement eut contre lui en 1568, le Conſeil ayant envoyé ordre au Docteur Grindal, Evêque de Londres, de faire viſiter ſa Bibliothéque pour voir s'il y avoit des Livres ſuperſtitieux, dont on en trouva pluſieurs. Et il eſt très-vraiſemblable que ce qu'on favoit de ſes diſpoſitions à cet égard, donna lieu aux pourſuites auxquelles il fut expoſé de la part de la Commiſſion Eccléſiaſtique & de la Chambre Etoilée; car il eſt certain que vers l'an 1570, il fut accuſé devant les Commiſſaires Eccléſiaſtiques ſur pas moins de cent quarante Articles fâcheux, produits contre lui par un homme qui avoit été à ſon ſervice, & qui après l'avoir volé, cherchoit encore à lui faire perdre la vie. Un beaucoup plus petit nombre de faits, s'ils avoient été prouvés, ſuffiſoit pour perdre un accuſé, ſurtout dans un tems où la Reine & le Gouvernement étoient pleins d'ombrages & de craintes de la part des eſſaims d'Emiſſaires Papiſtes, qu'on envoyoit de Rome pour fomenter des ſéditions, & qui avoient actuellement excité une rebellion dans les Provinces Septentrionales; ce qui fit rechercher bien des perſonnes innocentes, ſoupçonnées d'être de la Religion Romaine, & entre autres Mr. Stow. Mais les Témoins produits contre lui étoient des gens ſi recuſables, que ſes Juges eurent trop d'équité pour le condamner ſur leur dépoſition. Quelques-uns avoient été convaincus de parjure, d'autres marqués dans la main pour Félonie, &c. Le perfide domeſtique, qui étoit à leur tête en qualité de Dénonciateur, n'étoit autre que ſon frére cadet, très-indigne ſujet, comme il paroît par ſon procédé dénaturé dans cette occaſion, & par la maniére dont il en agit dans la ſuite avec un frére. Car au-lieu de témoigner de la honte & du repentir de ſon crime, il fit ſerment qu'il ne l'avoit point calomnié, & continua à déchirer la réputation de ſon frére, le menaçant même de le tuer. Savoir ſi Mr. Stow a jamais été ſincérement Proteſtant, c'eſt ce qui eſt aſſez douteux; ce qui ſemble favoriſer l'affirmative, c'eſt une expreſſion qu'il employe en parlant du régne de la Reine Elizabeth, diſant, *que la diſtri-*

ne eſt à préſent plus pure, qu'elle ne l'étoit ſous le régne des Monas. Mais quels qu'ayent été ſes principes ſur les matiéres de Controverſe, ſes mœurs étoient ſans reproche. Il haïſſoit le Vice partout, & ne l'attaquoit pas moins dans les Eccléſiaſtiques que dans les Laïques. Il abhorroit l'injuſtice, & n'épargnoit point ceux qui s'en rendoient coupables, tels que les Exécuteurs infidéles de donations publiques ou particuliéres, les faux Jurés, les Médecins charlatans, & tous ceux qui à quelque égard opprimoient les pauvres & les malheureux. Il aimoit l'hoſpitalité, & chériſſoit les bienfaiteurs du Public. En un mot c'étoit un honnête-homme qui avoit le cœur bienfait, irreprochable dans ſa vie, & qui ſe rendit utile à ſon ſiécle.

☞ SUPERVILLE (Daniel de) Célébre Théologien du XVIII. Siécle, & connu par divers Ouvrages de Piété, nâquit à Saumur en Anjou, au mois d'Août 1657 (*a*) d'une famille originaire du Béarn [*A*]. Dés ſa plus tendre jeuneſſe on remarqua en lui les plus heureuſes diſpoſitions, qui firent concevoir de lui des eſpérances qu'il ne démentit point dans la ſuite. Il joignoit à beaucoup de vivacité d'eſprit une mémoire excellente, & une ſi grande facilité à écrire, que tout jeune encore il compoſa quelques petits Ecrits, qui auroient pu faire honneur à des perſonnes plus avancées. Il fit ſes premiéres études avec diſtinction [*B*], & ne brilla pas moins dans celles de Philoſophie: non ſeulement il fut le premier dans les Diſputes & les Harangues qu'on faiſoit pour être reçu Bachelier & Maître-ès-Arts, mais en plus d'une occaſion il donna leçon en la place de Mr. Drouët, ſon Profeſſeur, quand celui-ci étoit malade; il doit certainement s'être acquis de la réputation de ce côté-là, puiſqu'étant à Genéve, on le ſollicita de penſer à remplir cette Chaire, qu'on lui deſtinoit. Aprés avoir fait ſon Cours de Philoſophie, il conſacra une année à des études particuliéres, & prit tant de goût aux Belles-Lettres, qu'il penſa renoncer à la Théologie & au Miniſtére, auquel il s'étoit deſtiné [*C*]. Il revint pourtant à ſes premiéres idées. Mr. Gauſſen, célébre Profeſſeur en Théologie, l'aimoit & avoit de grandes vuës ſur lui; mais il eut le malheur de perdre cet excellent Maître, dans le tems qu'il alloit être ſon Diſciple en particulier & en public. Il commença donc ſes études de Théologie ſous Mr. de Brais, connu ſurtout par ſa belle Analyſe de l'Epître aux Romains. Mr. de Supérville alla de Saumur à Genéve, où il étudia deux ans ſous MM. Meſtrezat, Turretin, & Tronchin, mais principalement ſous ce dernier, chez qui il demeuroit. Il eſt aiſé de comprendre, qu'étant à portée d'entretenir & de conſulter ce grand-homme, il profita autant & plus de ſes inſtructions particuliéres, que de ſes leçons publiques; & outre Théologien a toujours reconnu, que c'étoit Mr. Tronchio qui lui avoit le plus formé l'eſprit & le goût pour les matiéres de Théologie; & il acquit ſon amitié à un tel point, qu'ils ont entretenu un commerce aſſez régulier, tant que cet habile Profeſſeur a vécu. Mr. de Superville mit auſſi à profit les Leçons particuliéres, & les Converſations de Mr. Chouët, Profeſſeur en Philoſophie, qui l'honora auſſi de ſon amitié. Le jeune Théologien ne fut pas longtems à donner des preuves des progrès qu'il avoit faits, il parut en Chaire à Genéve avec éclat, & annonça dés ce tems-là ce qu'il feroit dans la ſuite. Rappellé à Saumur par ſon Pére, qu'il trouva mort à ſon arrivée, il perdit bientôt aprés Mr. de Brais ſon Maître: mais ſon application ſuppléa aux ſecours qui lui manquoient; & malgré un grand nombre de diſtractions, il ſe fit une aſſez grande réputation, tant par ſon habileté pour la Diſpute, que par ſes talens pour la Chaire. Il eut en Poitou quelques Conférences & quelques Diſputes ſur la Religion, avec des Eccléſiaſtiques & autres perſonnes de mérite, dont il ſe tira d'une maniére qui lui fit honneur. Ce fut dans cette même Province qu'il fut témoin de l'étrange miſſion des Dragons, & de ſes triſtes effets, ce qui contribua ſans-doute au-deſſein qu'il forma de quitter la France; deux ou trois jours avant ſon départ pour l'Angleterre, l'Egliſe de Loudun, qui l'avoit choiſi pour ſon Paſteur, lui envoya une Députation qui l'arrêta. Il fut reçu au Synode de Sorges, proche d'Angers, l'an 1683, dix ou douze jours aprés ſa vocation. Il fut attaché à cette Egliſe nombreuſe & conſiderable pendant un peu plus de deux ans, & il y exerça ſon Miniſtére avec autant de fruit que d'honneur. Il connut particuliérement à Loudun Mr. Urbain Chevreau, qui malgré la différence d'âge & de religion eut pour lui une eſtime toute particuliére. On l'arracha à ſon Troupeau ſur de fauſſes accuſations, & malgré tous les efforts qu'on fit pour le gagner, il ſortit de France [*D*]. On l'arrêta à Charleville pendant quel-

(*a*) Tiré d'un *Mémoire* inſéré dans le *Journal Littéraire* T. XIII. P. I. Art. 14.

[*A*] *D'une famille originaire du Béarn.*] Jean de Superville ſon Biſayeul, eut l'honneur de ſuivre Henri IV. en France, en qualité de ſon Médecin. Jaques ſon Ayeul & Jaques ſon Pére exercérent auſſi la Médecine. Ce dernier auſſi bien que Marthe Pilet ſa femme, étoient des perſonnes d'un mérite peu commun (1). L'Ayeul de Mr. de Superville doit avoir été établi à Niort, car je trouve une Epître dédicatoire du fameux Amyraut, par laquelle il lui dédie un Sermon, qu'il avoit prononcé en préſence du Synode dans cette Ville en 1656, ſur Hébr. XII. 29; & qui porte, *à Monſieur de Superville Médecin à Nyort.* Les éloges que Mr. Amyraut lui donne, ne permettent pas de douter de ſon mérite. „ Pour cette heure, *dit-il*, je ne pretens ſinon donner au Public quelque connoiſſance de l'eſtime toute particuliére que je fais de votre excellente vertu, & nommément de cette vraye piété que vous avez jointe avec une rare ſuffiſance, dans une profeſſion où pluſieurs donnent trop à la Nature au préjudice de ſon Auteur. Deſorte que vous n'êtes pas moins utile par vos bons exemples à l'Egliſe, que vous l'étes à la République par l'exercice de votre Art".

(1) *Journ. Littér.* Tom. XIII. P. I. Art. 14. p. 297.

[*B*] *Il fit ſes premiéres études avec diſtinction.*] Voici les particularités qu'on nous apprend ſur ce ſujet (2). „ On diſtribuoit alors, dans le Collége de l'Académie de Saumur, des Prix, non ſeulement pour le Latin, mais encore pour la Piété. L'Illuſtre Mr. de Mornay avoit fait cette fondation. Il s'agiſſoit de ſatisfaire dans un Examen convenable à des Queſtions ſur la Religion & l'Ecriture Sainte. Mr. de Superville, en qui un cœur tendre pour la piété s'eſt toujours joint à un amour ardent pour l'étude, réunit ſi bien ces deux goûts dés ſon enfance, qu'il fut jugé digne de tous les prix, & qu'il les remporta ſans en manquer un ſeul".

(2) Ibid. p. 299.

[*C*] *Prit tant de goût aux Belles-Lettres, qu'il penſa renoncer à la Théologie & au Miniſtére auquel il s'étoit deſtiné.*] Lorſque Mr. de Superville acheva ſa Philoſophie, il étoit encore trop jeune pour ſe donner entiérement à la Théologie, deſorte qu'il étudia ſeul pendant une année, qu'il a nommée ſouvent la plus utile de ſa vie. Il étudia la Philoſophie de Deſcartes, où il trouva plus dequoi ſe ſatisfaire, que dans celle d'Ariſtote qu'il avoit appriſe. Il donnoit cependant une partie de ſon tems aux Belles-Lettres. „ Les progrès qu'il y fit, „ dit-on (3), le mirent en état de faire des remarques ſur „ quelques Auteurs. Il compoſa auſſi alors, & dicta à un de „ ſes amis, un long Traité ſur la Géographie ancienne que „ Mr. Tronchin, Profeſſeur à Genéve, trouva digne de ſon „ approbation, & qu'il garda même aſſez longtems pour l'uſage de Mr. ſon fils aîné . . . . . Mr. de Superville n'acheva pourtant pas cet Ouvrage; & quoiqu'il lui eût coûté beaucoup de lectures & de ſoins, il ne l'a point repris „ dans la ſuite, parce qu'on a fait divers Traités excellens „ ſur la matiére. Un eſprit avide de connoiſſances s'attache „ aiſément au premier objet qui ſe préſente à lui, ſurtout lorſ„ que ce premier objet a une utilité, & qu'il promet une haute „ réputation. C'eſt ce qu'éprouva Mr. de Superville dans „ cette premiére année d'études domeſtiques. Peu s'en fallut „ qu'enchanté du plaiſir que lui donnoient les Belles-Lettres, il ne renonçât à ſes premiers deſſeins pour la Théologie & le Miniſtére: & à en juger par quelques eſſais „ qu'il a faits, mais où il n'a point cherché à être connu, il „ auroit pu aller loin dans la carriére où les Scaligers & les „ Saumaiſes ſe ſont tant diſtingués".

(3) Ibid. p. 299.

[*D*] *On l'arracha à ſon troupeau ſur de fauſſes accuſations, & malgré tous les efforts qu'on fit pour le gagner, il ſortit de France.*] On l'accuſa d'avoir prêché ſéditieuſement, choſe très-éloignée de ſon caractére. Mais on regardoit en ce tems-là comme un crime capital, le zéle que les Paſteurs témoignoient, pour détourner leurs auditeurs du changement de Religion. On envoya une Lettre de cachet, qui lui fut ſignifiée dans le tems qu'il étoit malade au lit, & qui l'obligea de ſe rendre quelques jours aprés à Paris, quoiqu'il ne fût pas encore bien rétabli. On ne vouloit que l'éloigner, de peur que ſa préſence, au milieu d'un troupeau dont il étoit aimé, ne rendit inutiles les efforts qu'on vouloit faire pour y porter les gens à changer de Religion. On l'amuſa trois mois à Paris, à Verſailles, & à Fontainebleau, où on l'obligea de ſuivre la Cour, pendant qu'on mettoit en œuvre tous les moyens ordinaires alors pour faire ſuccomber les Réformés de Loudun, menaces, promeſſes, conférences, ſéduction des principaux membres, ſoldats & priſons. Pour lui, connu déja par ſon mérite, dont les fortes recommandations avoient achevé de donner une haute idée, on le ſollicita ſou-

quelques jours, où on retint ſa femme & un enfant qu'il avoit; il ſurmonta néanmoins les obſtacles, & ſe rendit à Maeſtricht, où on lui renvoya ſa femme, avec laquelle il paſſa à Rotterdam, où elle mourut trois ſemaines après. Vers la fin de la même année 1685, on le mit au nombre des Paſteurs qu'on vouloit appeller à Groningue, mais il fut retenu à Rotterdam, où pendant près de ſix ans il fit les fonctions de Miniſtre Penſionaire, ou ſurnuméraire, avec cinq autres Paſteurs. Au commencement de 1687 Mr. le Maréchal & Mme. la Maréchalle de Schomberg voulurent l'attirer à Berlin, l'Electeur de Brandebourg lui offroit la place de Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe, avec d'autres conditions très-favorables; & le Maréchal lui faiſoit des avantages particuliers pour l'engager à être ſon Miniſtre, & à l'accompagner en Pruſſe, dont ſon A. E. l'avoit fait Gouverneur, ce qui ne lui auroit point fait perdre ſon droit de Paſteur à Berlin. Vers la fin de la même année 1687 l'Egliſe de la Savoye à Londres l'appella auſſi, mais il crut avoir des raiſons de ne pas accepter ces deux Vocations ſi honorables. En 1690 on fit diverſes tentatives pour l'attirer au ſervice de l'Egliſe Françoiſe de Hambourg. Enfin il étoit prêt à accepter la Vocation que lui adreſſoit l'Egliſe Walonne de Londres, lorſque le Magiſtrat & le Conſiſtoire de Rotterdam prirent la réſolution de ne pas ſe laiſſer enlever un Paſteur de tant de mérite, & l'appellérent conjointement avec Mr. Baſnage, en qualité de Paſteur ordinaire, quoiqu'il n'y eût pas actuellement de place vacante. Dès l'année ſuivante il donna le premier des Ouvrages qu'il ait publiés [*E*]. Mr. de Superville a paſſé le reſte de ſa vie au ſervice de l'Egliſe de Rotterdam: il a vu des tems difficiles, les affaires de MM. Bayle & Jurieu lui ont donné bien de la peine; & il y a eu peu d'autres affaires auxquelles il n'ait eu part; il y étoit très-propre: un ſens extrémement net & droit, qui les lui faiſoit d'abord ſaiſir, le mettoit en état de propoſer ſon ſentiment avec autant de force que de clarté; & la douceur de ſon caractére jointe à beaucoup de politeſſe & de facilité d'expreſſion, contribuoit à faire goûter ſes avis: en général il étoit à tous égards d'un caractére fort eſtimable [*F*], auſſi a-t-il été univerſellement eſtimé. Quantité de perſonnes de diſtinction l'ont honoré de leur amitié, & pen-

vent à changer de Religion: promeſſes, offres de Conférences, tout fut mis en uſage, juſques à l'aſſurer qu'on lui accorderoit une retraite libre avec ſa famille, ſix mois après la révocation de l'Edit, ſi avant ce tems-là il ne pouvoit être gagné; mais il demeura inébranlable (4). L'Auteur de l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes* (5), parle de cette affaire en ces termes. „ Le deſſein de perdre l'Egliſe (de Loudun) ne fut „ pas abandonné . . . . . il y avoit depuis peu à Loudun un „ jeune Miniſtre nommé Superville, qui, dans une grande „ jeuneſſe, avoit acquis déjà la maturité, la ſageſſe, & la „ réputation des plus âgés. On le crut le plus propre à ſer„ vir d'objet à la ſurpriſe, comme ſuſpect d'imprudence à „ cauſe de ſa jeuneſſe; & parce que ſa retenue & ſa modeſtie „ rompirent ces meſures, on y ſuppléa par la calomnie. On „ dreſſa un procès verbal d'un de ſes Sermons, ſur lequel on „ obtint un ordre qui lui enjoignoit d'aller au Conſeil ren„ dre compte de ſa conduite. On l'y retint ſans l'expédier, „ juſqu'à ce que la révocation de l'Edit le mît, comme tous „ les autres, dans la néceſſité de ſe retirer du Royaume". Ce fut-là un des expédiens qu'on mit le plus fréquemment en uſage dans ces tems-là; on tâchoit de ſurprendre les Miniſtres, le tour d'expreſſion le plus innocent étoit empoiſonné, & fournilſoit un prétexte d'éloigner les Paſteurs, dont on craignoit que la préſence ne mît obſtacle aux deſſeins qu'on avoit d'engager leurs Troupeaux à entrer dans l'Egliſe Romaine. Le moins qu'on en puiſſe penſer, c'eſt que ceux qui en agiſſoient ainſi, devoient ſe défier de la bonté de leur cauſe.

(4) Ibid. p. 201. 205.

(5) T. III. Liv. XXI. p. 781.

[*E*] *Il donna le premier des Ouvrages qu'il ait publiés.*] Ce fut au mois de Novembre de 1691 que Mr. de Superville commença à donner tous les mois une Lettre ſur *les Devoirs de l'Egliſe affligée*; il en donna douze, qui furent bien reçues des Réformés de France. Elles forment un Volume in *Octavo*, qui ne ſe trouve plus. Il continua par des *Sermons*, qu'il n'auroit peut-être jamais donnés au Public, dit-on (6), ſi, malade alors, & ſollicité par ſes amis, il n'eût cru qu'il étoit de ſon devoir d'édifier par ſes Ecrits, lorſqu'il craignoit de ne ſe plus voir en état de le faire de vive voix. Le ſuccès du premier Volume l'enhardit à en donner d'autres en divers tems, & le Public les a toujours reçus très-favorablement. Les Editions s'en ſont multipliées en diverſes formes; les deux derniéres ſont en 4 Volumes en grand *Octavo*, l'une eſt de l'année 1723 & l'autre de 1726. En 1743 il en a paru un nouveau Volume, ſous le titre de *Nouveaux Sermons*, à Amſterdam, in-8. ce Volume en contient douze. Le grand but que Mr. de Superville ſe propoſoit étoit d'être utile. „ Ses Diſcours étoient ornés; mais ils ne l'étoient qu'au„ tant qu'il le falloit pour ne point rebuter un Auditeur ſen„ ſé & connoiſſeur: il ſavoit qu'un Sermon trop fleuri paſſe „ rarement au cœur. Perſuadé d'ailleurs que les émotions „ ſubites s'évanouiſſent pour l'ordinaire auſſi promptement „ qu'elles ont été produites, il employoit rarement cette for„ te d'éloquence foudroyante, & ſouvent déplacée qui tranſ„ porte l'Auditeur, & le laiſſe retomber un moment après „ dans ſa première langueur. Il alloit au cœur par une rou„ te plus ſûre: il éclairoit l'eſprit, & affaiſſonnoit ſes in„ ſtructions de tout ce qu'une charité tendre, ſoutenue „ d'un raiſonnement ſolide, a de plus preſſant & de plus per„ ſuaſif . . . . . En général la douceur & l'onction ſont le ca„ ractére de ſon ſtile. On y remarque auſſi une clarté & une „ netteté peu communes. Peut être y a-t-il un peu d'abon„ dance, ſurtout dans les compoſitions de ſa jeuneſſe; & c'é„ toit l'effet de la fertilité de ſon imagination, qui le portoit „ encore aux comparaiſons & aux alluſions à l'Ecriture Sain„ te . . . . . Mr. de Superville ſerra ſon ſtile, en avançant „ en âge; & il eſt étonnant comment il a pu ſe plier à ſe ré„ gler toujours ſur le goût de ſon ſiécle". A cela on peut ajoûter, qu'il avoit la récitation & l'action fort naturelles, en 1706 il donna un Traité ſur *les Veritez & les Devoirs de la Religion* en forme de Catéchiſme. Le Conſiſtoire de ſon Egliſe qui l'avoit engagé à cet Ouvrage, en a établi l'uſage dans les Catéchiſmes que les Paſteurs font pour la Jeuneſſe. Il a été imprimé un grand nombre de fois, en divers lieux. Mr. Bernard en parla très-avantageuſement dans ſon Journal (7). L'Auteur en a fait un Abrégé en faveur des petits Enfans. En 1718 il donna ſon Traité du *Vrai Communiant*: Ouvrage excellent en ſon genre, & d'un grand uſage, digne de l'éloge que l'on en fait. „ L'Auteur, dit-on, s'y étend „ plus qu'on ne l'avoit fait avant lui, dans ces ſortes de Li„ vres, ſur la nature de la Ste. Cêne; & il tâche d'y donner „ des idées nettes de ce Sujet, que d'autres Ouvrages n'a„ voient point, peut-être, aſſez débrouillé. Une *pureté* ar„ dente, une charité vive & éclairée, un diſcernement ex„ quis ſont le caractére de cet Ouvrage". Il s'en eſt déjà fait pluſieurs Editions, & il s'en eſt fait deux Traductions en Hollandois. Voilà tout ce qu'on a d'Ouvrages imprimés de ſa façon. Il en avoit projetté d'autres. Entre autres une Hiſtoire des Confeſſeurs ſur les Galéres, qu'on l'avoit chargé d'écrire. Il avoit pour cet effet leurs Lettres & leurs Mémoires; l'Ouvrage étoit même aſſez avancé, mais les infirmités dont il a été accablé ces dernières années de ſa vie, & peut-être auſſi le goût du Public, un peu changé, ou du-moins refroidi à cet égard, lui ont fait abandonner ce deſſein. Il avoit encore ébauché d'autres Ouvrages: deux en particulier, dont il auroit voulu intituler le premier, *Opuscula mixta*, ou *Diſcours, Lettres, Eſſais ſur divers Sujets*, & dont le ſecond auroit roulé ſur les *Erreurs populaires*. Mais l'état de ſa ſanté, & le manque de ſecours néceſſaires, l'ont empêché de pouſſer fort loin ſes premières vuës à cet égard. Il a laiſſé d'ailleurs quantité de Sermons, tous écrits de ſa main, & travaillés à peu près avec une égale exactitude.

(6) Journ. Littér. loc. cit. p. 207.

(7) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mars 1706. p. 297.

[*F*] *Il étoit à tous égards d'un caractére fort eſtimable.*] Doux, obligeant & engageant, jamais perſonne ne s'eſt fait aimer plus univerſellement, ni ne s'eſt attiré moins d'ennemis. Avec cela ferme dans l'occaſion, & d'une droiture à toute épreuve, rien ne l'auroit fait plier, quand il croyoit défendre la vérité ou la juſtice. Pacifique au milieu des démêlés, il étoit heureux à les aſſoupir. Il ſavoit contenter tout le monde, & lors-même qu'il refuſoit, on n'avoit jamais lieu de ſe plaindre. Sa converſation étoit extrêmement agréable, & tout contribuoit chez lui à la rendre telle: beaucoup de politeſſe & de facilité d'expreſſion, une imagination vive, une mémoire qui le ſervoit à point nommé; un air de douceur & de modeſtie répandu ſur toute ſa perſonne. D'ailleurs Mr. de Superville étoit communicatif, ſurtout avec les jeunes gens, en qui il croyoit appercevoir quelques heureuſes diſpoſitions; nullement avare de ſes connoiſſances, il ſe faiſoit un plaiſir de leur donner les directions qu'ils lui demandoient, & cela non en Maître, mais en Ami, & de la manière la plus propre à faire goûter les avis qu'il donnoit. Auſſi facile dans ſon domeſtique, qu'aiſé avec les Etrangers, il traitoit ſes Enfans plutôt en Ami tendre, qu'en Pére. Il avoit toujours eu une piété digne de la ſainteté de ſa profeſſion: mais elle parut redoubler dans la retraite de ſes dernières années; & il en donna ſouvent, pendant ce tems-là, les témoignages les plus éclatans à ceux qui le venoient voir. Il diſoit qu'il falloit avoir la Religion dans le cœur, auſſi bien que dans l'eſprit; maxime qu'il a bien mis en pratique. Familiariſé depuis longtems avec la mort, il la vit venir ſans peine, & il la hâtoit au contraire ſouvent par ſes vœux. Quoique nous devions preſque tout cet Article au Mémoire inſéré dans *le Journal Littéraire*, nous ajoûterons qu'il n'y a guéres de choſes que nous n'euſſions dites nous-mêmes, & nous pouvons rendre témoignage que le portrait n'eſt point flatté. Tous ceux qui ont connu l'illuſtre Théologien dont il s'agit, & qui ont eu occaſion de converſer avec lui, ne pourront que ſouſcrire aux éloges que nous lui avons donnés. Si l'on ne trouve pas dans les circonſtances de ſa Vie, ou dans la nature de ſes Ouvrages, de ces traits brillans, qu'on voit dans l'Hiſ-

pendant tout le cours de ſon Miniſtére à Rotterdam, il a reçu des témoignages peu ordinaires de la bienveillance des Magiſtrats de cette Ville. Peu d'années avant ſa mort on lui en donna une preuve, à laquelle il fut fort ſenſible. Sa ſanté s'affoibliſſant de jour en jour, & des infirmités redoublées le mettant tout-à-fait hors d'état de remplir les fonctions de ſon Miniſtére, il demanda d'en être déchargé en 1724, ce qui lui fut accordé de la maniére la plus honorable. On lui conſerva tous ſes appointemens, & ſon rang de Paſteur, avec les droits qui en dépendent. Il eut en même tems la douce ſatisfaction de voir ſon Fils aîné, déjà connu par un mérite diſtingué, appellé pour remplir ſa place en 1725. Il a eu la conſolation de l'avoir trois ans pour ſon Collégue; enfin la nature ſuccombant ſous le poids des infirmités, il finit doucement le 9 Juin 1728, aprés une langueur de quelques ſemaines, âgé de prés de ſoixante & onze ans. Mr. de Superville avoit été marié deux fois. La premiére en France, où il épouſa en 1683 Elizabeth de Monnevy, dont il a eu deux enfans, morts l'un & l'autre avant ſon ſecond mariage. Vers la fin de 1694 il épouſa en ſecondes nôces Catherine Van Armeiden, dont il a eu ſept enfans, deſquels il reſte trois Filles, & trois Fils; l'aîné de ceux-ci eſt celui qui a ſuccédé à ſon Pére, dont il ſoutient dignement le nom & la réputation.

l'Hiſtoire de quelques autres Savans; qu'on faſſe réflexion, qu'il n'auroit tenu qu'à lui d'égaler à cet égard pluſieurs de ceux, dont le nom eſt le plus fameux. Ce qu'il a fait eſt peut-être, & ſera longtems aprés lui plus utile à la Religion & à la Vertu, que ce qui a procuré à d'autres une place parmi les grands Auteurs.

☞ SWIFT (JONATHAN) (*a*) nâquit à Dublin le 30 Novembre 1667, de Jonathan Swift, & d'Abigail Erick de la Comté de Leiceſter [*A*]. Il vint au monde deux mois aprés la mort de ſon Pére, qui ne laiſſa pas ſa Veuve fort à ſon aiſe, deſorte qu'un Oncle de Swift, nommé Goodwin, qui avoit hérité les biens de la famille, prit ſoin de lui & d'une ſœur qu'il avoit. Peu de tems aprés la naiſſance de Swift, ſa nourrice, qui l'aimoit beaucoup, ayant à faire un voyage en Angleterre, l'y porta à l'inſu de ſa mére & de toute ſa famille. Me. Swift, environ deux ans aprés la mort de ſon mari, revint auſſi en Angleterre, pour ſe fixer dans la Province, dont elle étoit originaire. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que la nourrice retourna avec ſon nourriſſon en Irlande, un an aprés, l'ayant gardé trois ans à Whitehaven dans la Province de Cumberland. On ignore ſi ſa mére & ſes parens eurent quelque connoiſſance de ſon ſort, & s'ils furent inſtruits de ce qu'il devint aprés avoir été ramené en Irlande; on ne ſait pas non plus ſi l'Oncle qui prit ſoin de ſon éducation, demeuroit en Angleterre, ou en Irlande. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'à l'âge de ſix ans on le mit à l'Ecole à Kilkenny, & qu'environ huit ans aprés il entra dans le Collége de la Trinité à Dublin: malgré la régularité de ſa conduite, & ſon attention à ſe conformer aux ſtatuts, ſon caractére peu ſociable, & le peu de goût qu'il avoit pour les Exercices Académiques, furent cauſe qu'il ſe fit très-peu eſtimer, & encore moins aimer. Il s'appliqua extrémement à l'Hiſtoire & à la Poëſie, mais négligea à un tel point les autres Sciences, qu'il ne put être reçu Bachelier-ès-Arts, à cauſe de ſon ignorance, & qu'on ne lui accorda enfin ce degré qu'avec une note flétriſſante, *ſpeciali gratia*; vivement piqué de cet affront il alla à Oxford continuer ſes études, il y produiſit l'Acte de ſon admiſſion à Dublin: ce qu'il y eut de plaiſant, c'eſt qu'à Oxford on crut que les termes de *ſpeciali gratia* rendoient témoignage à ſon grand mérite, deſorte qu'on l'admit en qualité de Bachelier: il ſe plaça dans le Collége du Cerf, à préſent le Collége de Hartford, où il demeura juſqu'en 1691, qu'il prit le degré de Maître-ès-Arts: il alloit ſeulement de tems en tems voir ſa mére dans la Comté de Leiceſter, & le Chevalier Temple, dont la femme étoit parente de la mére de Swift. Son Oncle Goodwin eut toujours ſoin de ſon entretien juſqu'à la Révolution, mais étant tombé vers ce tems-là dans un état de foibleſſe, le Chevalier Temple ſuppléa à ſon défaut, pourvut aux beſoins de Swift pendant le cours de ſes études à Oxford, & le reçut chez lui comme ſon ami, quand il quitta l'Univerſité: il paroît néanmoins que ſa famille ne l'abandonnoit pas, & qu'il recevoit fréquemment des préſens d'un autre Oncle, nommé Guillaume. Le Chevalier Temple faiſoit ſon ſéjour à Moor-Park dans la Province de Surrey, & c'étoit-là que Swift demeuroit; mais au bout de deux ans environ il tomba dangereuſement malade, pour avoir mangé du fruit avec excès, & c'eſt à cette attaque, qu'il a toujours attribué les vertiges & les étourdiſſemens auxquels il étoit ſujet par intervalles. Auſſitôt qu'il eut repris aſſez de forces pour être en état de voyager, il alla, par le conſeil des Médecins, en Irlande, & le changement d'air lui fit tant de bien, que ſe comptant parfaitement rétabli, il revint en Angleterre chez ſon Protecteur Mr. Temple, qui s'étoit établi à Sheen, où le Roi Guillaume venoit ſouvent lui rendre viſite. Swift eut par-là occaſion d'être connu de ce Prince, qui le goûta, & lui offrit une fois une compagnie de Cavalerie, mais il la refuſa, ſe deſtinant à l'Etat Eccléſiaſtique; peu de tems aprés il paſſa en Irlande avec des Lettres de recommandation du Chevalier Temple pour Mylord Capel, Viceroi de ce Royaume, qui lui donna le premier Bénéfice qui vint à vaquer, c'étoit une Prebende de cent Livres St. de rente. Swift s'ennuya bientôt d'être ſi fort éloigné de Londres; impatient de revenir jouïr du commerce où il ſe plaiſoit, il réſigna ſon Bénéfice à un ami, & retourna à Sheen, où il demeura juſqu'à la mort de Mr. Temple, arrivée en 1700; en mourant le Chevalier lui légua une ſomme d'argent, & le chargea du ſoin de publier ſes Oeuvres Poſthumes. Le Roi ayant promis à Mr. Temple de donner à Swift la premiére Prébende qui vaqueroit à Weſtminſter ou à Cantorbery, il alla à Londres aprés la mort de ſon Protecteur, & préſenta une Requête au Roi, où il le faiſoit ſouvenir de ſa promeſſe, mais ce fut ſans fruit; & aprés avoir longtems ſollicité envain, il renonça à regret aux eſpérances d'obtenir un établiſſement en Angleterre: car quoiqu'il eût dédié au Roi les Oeuvres du Chevalier, ce Prince ne fit aucune attention à lui aprés la mort de Mr. Temple. Il ſe dé-

(*a*) Cet Article eſt tiré des Lettres du Comte Orrery; & le met ſera des Extraits qu'en a donnés un Journal Anglois.

[*A*] *Néquit à Dublin . . . . . de Jonathan Swift, & d'Abigail Erick.*] On a cru généralement que le Doyen étoit né en Angleterre, parce qu'il n'avoit que trois ans lorſque ſa nourrice le mena en Irlande, & diverſes circonſtances ont dans la ſuite contribué à donner cours à cette opinion. On lui a ſouvent ouï dire, quand il étoit en colére contre l'Irlande qu'il accuſoit d'ingratitude: *Je ne ſuis pas de ce miſérable Pays-là, je ſuis Anglois*; expreſſion figurée, qu'on a priſe à la lettre. Mr. Pope, dans une de ſes Lettres, parle auſſi de l'Angleterre, comme étant le Pays de la naiſſance de Swift. Mais celui-ci étoit ſi éloigné de nier ſérieuſement ou de cacher qu'il fût né en Irlande, qu'il a ſouvent parlé de la maiſon où il étoit né, & même la montroit. On a prétendu auſſi qu'il étoit fils naturel du Chevalier Temple, & c'eſt à cela qu'on attribue l'amitié que Mr. Temple avoit pour lui, & la maniére dont Swift traita ſa femme, dont nous aurons occaſion de parler. On dit, qu'ayant découvert qu'elle étoit auſſi fille naturelle du Chevalier, il ne voulut point avoir de commerce avec elle, pour ne pas ſe rendre coupable d'inceſte. On aſſure encore, que la découverte de ce ſecret fit une ſi profonde impreſſion ſur l'eſprit de Stella, que ce fut la cauſe de cette grande mélancholie qui la mit enfin au tombeau. Quoique le Leg de mille Livres Sterling que le Chevalier fit à Stella, & quelques autres circonſtances puiſſent faire ſoupçonner qu'elle paſſoit ſeulement pour la fille de ſon Intendant: Mylord Orrery obſerve, qu'il ne pouvoit y avoir une ſi étroite parenté entre le Chevalier & le Doyen, puiſque Mr. Temple fut employé à Bruxelles ou à la Haye depuis l'an 1665 juſqu'à l'an 1670, ce qui comprend deux années avant & deux années aprés la naiſſance de Swift: à quoi l'on peut ajoûter que ſa mére ne paſſa jamais d'autre mer, que celle d'Angleterre en Irlande.

[*B*] *La*

détermina donc à accepter l'offre que lui fit le Comte de Berkeley, nommé pour être un des Juges d'Irlande, de l'y ſuivre en qualité de Chapelain & de Sécretaire. Mais un nommé Bush, qui étoit au ſervice du Comte, trouva moyen de faire comprendre à ce Seigneur, que ce dernier emploi ne convenoit point à un Eccléſiaſtique, deſorte qu'en faiſant quelque excuſe à Swift, il le lui ôta pour le donner à Bush. Swift ſe vengea de cet affront par une courte mais piquante Satire, intitulée *la Découverte*: ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût nommé à deux Bénéfices, dont l'un valoit deux cens & l'autre ſoixante Livres St. de rente. Quoiqu'il eût lieu d'être content, il ſe diſpenſa d'une réſidence aſſidue, & faiſoit de fréquens voyages à Dublin & à Londres. Le plus ſouvent il voyageoit à pied, aimant à ſe confondre avec les gens du plus bas étage, & à converſer avec eux. Pendant qu'il ſe livroit à ſon inclination de courir, le riche Doyenné de Derry vint à vaquer, le Comte de Berkeley avoit deſſein de l'y nommer, mais le Docteur King, pour lors Evêque de Derry, s'y oppoſa [*B*]. En 1701 Swift ſe fit recevoir Docteur, la même année il publia ſon *Diſcours ſur les diſſenſions de la Nobleſſe & du Peuple à Athènes & à Rome*, qui a été ſuivi de nombre d'autres Ouvrages [*C*]. Le Roi Guillaume étant mort la même année le Docteur Swift paſſa en Angleterre: il étoit connu des principaux Chefs des deux Partis oppoſés, les Whigs & les Torys; & quoiqu'il eût toujours été Whig, il s'attacha bientôt aux Torys, ſous prétexte que les premiers avoient renoncé à leurs anciens principes pour en adopter d'autres que leurs Prédéceſſeurs avoient déteſtés. Depuis 1702 juſqu'en 1710 il demeura preſque toujours en Angleterre, & travailla ſourdement, mais avec activité, à favoriſer les projets qui produiſirent le changement qui arriva dans le Miniſtére. Ses liaiſons particuliéres avec Mr. Harley, depuis Comte d'Oxford, commencérent en 1709, & depuis 1710 juſqu'en 1713 il ne ceſſa d'écrire en faveur du nouveau Miniſtére, & ce fut de ſa plume que ſortirent les principaux Ecrits qui parurent pour la défenſe des Torys. Il eſpéroit que le Parti dont il avoit facilité & célébré les triomphes, l'éléveroit aux premiéres Dignités de l'Egliſe. Mais il n'avoit pas la confiance de ceux qui étoient au timon; on l'employoit, mais on ne ſe fioit pas à lui: ſa mauvaiſe humeur faiſoit ſouhaitter à ſes Amis d'Angleterre qu'il eût une bonne place pour l'éloigner d'eux, parce qu'il étoit d'un caractére intraitable, capricieux & inconſtant: on lui donna le Doyenne de St.

[*B*] *Le Docteur King, pour lors Evêque de Derry, s'y oppoſa.*] Ce Prélat a été enſuite Archevêque de Dublin; il repréſenta avec beaucoup de force au Comte de Berkeley, que Derry étant ſitué au milieu des Presbytériens, il étoit néceſſaire d'y placer pour Doyen quelque Théologien grave qui eût de l'âge, & qui y réſidât, & non pas un jeune homme vif tel que Swift qui ſeroit ſouvent abſent. Celui-ci fut donc mis à l'écart à cauſe de ſa jeuneſſe; mais on remarque qu'il vécut aſſez longtems pour voir le Docteur King manquer la Primatie d'Irlande, parce qu'il étoit trop vieux. Le Docteur Lindſay étant mort, l'Archevêque de Dublin prétendit le remplacer, mais on lui préféra le Docteur Bolter. Il n'en témoigna d'autre reſſentiment, qu'en recevant le nouveau Primat chez lui, ſans ſe lever de ſon ſiége, avec cette excuſe; „ Mylord je ſuis ſûr que Votre Grandeur me pardonnera „ bien; *elle ſait que je ſuis trop vieux pour me lever*". Il y a dans l'Anglois un jeu de mots, qu'on ne peut rendre dans notre Langue: le terme de *riſe*, dont le Prélat ſe ſervit, ſignifie également *ſe lever de ſa place*, & *monter à un poſte plus élevé*.

[*C*] *Il publia ſon* Diſcours ſur les diſſenſions de la Nobleſſe & du Peuple à Athénes & à Rome, *qui a été ſuivi de nombre d'autres Ouvrages.*] Le Roi Guillaume ayant été obligé de changer de Miniſtres pour ſatisfaire les Communes, celles-ci ne laiſſérent pas d'attaquer le Comte de Portland, Mylord Somers, les Comtes d'Oxford & d'Halifax. Swift écrivit en leur faveur, & publia l'Ecrit dont il s'agit: il y déſigne le Comte de Portland ſous le nom de Phocion: Mylord Somers ſous celui d'Ariſtide; le Comte d'Oxford ſous celui de Thémiſtocle; & le Comte de Halifax ſous celui de Périclès. On connoît ſon *Conte du Tonneau* & ſes *Voyages de Gulliver*; *le grand Myſtére ou l'Art de mediter ſur la Garde robe*; *le Progrès ſans fin ou l'Hiſtoire de Jean Bull*, qui eſt une Hiſtoire Allégorique de la guerre de 1702. Je n'ai pas deſſein de donner une liſte exacte des Ouvrages du Doyen, je me contenterai de quelque remarques. Il y a parmi ſes Oeuvres un Poéme, intitulé *Cadenus & Vaneſſa*, qu'il publia en 1713, & dont le Comte d'Orrery fait grand cas, quoiqu'il ne faſſe pas honneur au cœur de Swift, qui y publie les foibleſſes d'une fille dont il corrompit l'eſprit, & qu'il laiſſa mourir dans le déſeſpoir. Le vrai nom de *Vaneſſa* étoit *Eſther van Homrig*, fille d'un Marchand Hollandois qui étant paſſé en Irlande à la Révolution, y épouſa une perſonne de baſſe extraction: Il laiſſa à ſa mort ſeize mille Livres Sterling, qu'il partagea également entre ſa Veuve, & deux fils & deux filles qu'il laiſſoit; mais les deux fils étant morts peu de tems après, les deux filles Eſther & Marie ſe virent maîtreſſes de tout, à la réſerve de la part de leur mére. Elles paſſérent en Angleterre, où elles diſſipérent leur bien par de folles dépenſes, & ſe virent réduites à la miſére: leur mére étant morte en ce tems-là, elles quittérent Londres clandeſtinement pour retourner en Irlande, & partirent un Dimanche pour ne pas être arrêtées. Deux ans après Marie mourut, & Vaneſſa recueillit les débris de leur fortune. Celle ci étoit vaine, coquette, avide de louanges, & avoit l'eſprit Romaneſque: quoiqu'elle ne manquât pas de qualités qui le rendoient agréable, elle n'étoit point belle ni ſpirituelle. Elle vouloit pourtant à tout prix paſſer pour bel-eſprit, & par cette raiſon elle rechercha la Société de ceux qui avoient quelque réputation; elle liſoit beaucoup, & aimoit la Poéſie à la fureur; elle ſe faiſoit un plaiſir de paſſer pour la maîtreſſe de Swift, dont elle ambitionnoit de devenir la femme. Cette conduite la perdit de réputation, ce qui joint au mauvais état de ſa fortune, & à l'inſenſibilité de ſon Amant, la rendit comme folle, & la fit tomber en mélancholie. Après la mort de ſa ſœur elle ſe retira à une petite Terre à douze miles de Dublin, où elle demeura pluſieurs années, & où le Doyen lui rendoit de fréquentes viſites. Il eſt certain qu'elle le ſollicita pluſieurs fois de l'épouſer: ſes réponſes étoient plutôt des échappatoires ſpirituelles, que des refus poſitifs: enfin elle lui écrivit une Lettre fort tendre, dans laquelle elle le preſſoit de s'expliquer poſitivement, s'il vouloit l'épouſer ou non. Swift porta lui-même ſa réponſe, & l'ayant jettée ſur la table devant la Belle, avec un air de colére & de dépit, il remonta ſur le champ à cheval. Vaneſſa ne ſurvêquit que quelques jours à cette Lettre, mais elle eut le tems de révoquer le Teſtament qu'elle avoit fait en faveur du Doyen, & de donner ſon bien, que ſa longue retraite avoit augmenté, à d'autres. Parmi les Ecrits que Swift publia en faveur du Miniſtére Tory, on doit mettre principalement L'*Examinateur*, feuille périodique qu'il publia en 1710 & 1711, qui contient la plus amére Satire du Duc de Marlborough & de ſon Parti, & l'Apologie la plus adroite du Parti oppoſé. Le libelle intitulé la *Conduite des Alliés*, qui parut en 1712, pour préparer les eſprits à la Paix d'Utrecht. Enfin les *Penſées ſur l'Etat des Affaires en 1714*, étoient deſtinées à rémédier aux diviſions & à prévenir la décadence du Parti Tory. La mort de la Reine en ſuſpendit le publication, & elles ne parurent que longtems après. Les Manuſcrits que Swift laiſſa en mourant étoient peu de choſe, & de pures bagatelles, à la réſerve d'une Piéce qu'il appelloit l'Hiſtoire des quatre dernières années du régne de la Reine Anne, qui eſt la meilleure Apologie qui ſe ſoit faite du Miniſtére du Comte d'Oxford, & où l'on trouve le rélation la plus nette de la Paix d'Utrecht. Il avoit auſſi commencé une fois une Hiſtoire d'Angleterre, dont il avoit fait deux ou trois Régnes depuis la Conquête; mais le mépris qu'il avoit pour les anciens Rois de ſon Pays, le dégoûta de ce travail, & il y renonça. On aſſure qu'il égale en élégance & en exactitude les meilleurs Ecrivains en proſe de ſa Nation, qu'il réuniſſoit les qualités d'Addiſon & de Tillotſon, & les ſurpaſſoit en variété & en feu. Son ſtile a une conciſion, dont aucun Auteur n'approche: & ſi ſes vers ſont moins parfaits que ſa proſe, on voit qu'il n'a tenu qu'à lui qu'ils le fuſſent également: Mylord Orrery ne les croit pourtant pas marqués au coin de l'immortalité. Malgré ce jugement, ce Seigneur prétend qu'à bien des égards on trouveroit une grande reſſemblance entre Horace & le Poéte Anglois, en comparant différentes façons d'étudier, & les diverſes formes du Gouvernement. „ Tous „ les deux, *dit il*, ſe ſont également diſtingués par leur eſ„ prit & par leur caractére, l'un & l'autre ont répandu dans „ leurs écrits une gayeté particuliére. Horace eſt plus deli„ cat & plus élégant, & plaît même dans ſes Satires les moins „ travaillées. Swift au contraire prend plaiſir à captiver le „ Lecteur. La différence qu'il y a eu entre leur caractére, „ ſemble être une ſuite de leur différente fortune. Le Doc„ teur Swift, né ambitieux, ſe nourriſſoit de projets vaſtes „ mais chimériques, & fut trompé dans tous. Horace, con„ tent du bien médiocre que lui avoient laiſſé ſes péres, ſe „ fit des amis, mérita les largeſſes, & les bonnes graces d'Au„ guſte. Tous deux ont fait les délices de ceux qui les vo„ yoient, tous deux modérés & un peu Epicuriens. Horace „ eut ſa Lydie, Swift ſa Vaneſſa; Horace ſon Mécéne & „ ſon Agrippa; Swift ſon Oxford & ſon Bollingbroke; Ho„ race ſon Virgile, & Swift ſon Pope". C'eſt ſur ce paralléle que les Auteurs du Journal des Sçavans (1) font la réflexion ſuivante. „ Nous ne doutons point que nos Lecteurs „ ne ſoient très-ſurpris de ce paralléle, après la peinture que „ l'Auteur nous a donnée du caractére de Swift (2), & nous „ ſommes très éloignés de l'adopter: s'il y a quelque reſſem„ blance entre les deux Ecrivains qui en font l'objet, il y „ a tant de différences, que nous penſons qu'on ne ſe ſeroit „ jamais attendu à voir mettre à côté des graces d'Horace, „ la rudeſſe indomptable du caractére, & les plaiſanteries baſ„ ſes & mordantes des écrits du Docteur Anglois".

(1) *Obſ.* 1731. p. 226. Edit. de Hollande.

(2) Voy. la Remarq.

[*D*] *Il*

St. Patrice à Dublin, que ſes amis regardérent comme un exil honorable & lucratif. La Reine Anne lui deſtinoit un Evêché en Angleterre, & c'étoit-là l'objet de ſon ambition; mais le Docteur Sharp, Archevêque d'York, le dépeignit à cette Princeſſe comme un homme qui n'étoit pas Chrétien, & une certaine Dame appuya cette accuſation, deſorte que la Reine donna l'Evêché à un autre. Auſſi depuis ce tems-là Swift gardoit-il à peine les bienſéances en parlant d'elle, & quand il étoit queſtion de l'Archevêque & de la Dame il ne gardoit aucune meſure. A ſon arrivée en Irlande pour prendre poſſeſſion de ſon Doyenné, il trouva tous les eſprits ſi prévenus contre lui, que le commun peuple, à qui on avoit perſuadé qu'il étoit Jacobite, lui jettoit de la boue & des pierres, quand il paſſoit. Son Chapitre ne le reçut qu'avec répugnance, & le traverſa d'abord en tout: mais Swift ne perdit pas courage, il trouva ſi bien moyen de ſe l'aſſujettir, qu'en peu de tems il en fut le maître abſolu. Au commencement de 1714 il revint en Angleterre, où il trouva ſes amis diviſés, & la Reine en mauvais état; n'ayant pu réuſſir à les mettre d'accord il ſe retira chez un de ſes amis dans la Comté de Berks, où il demeura juſqu'à la mort de la Reine, qui lui fit perdre toute eſpérance d'obtenir un établiſſement en Angleterre; il prit donc le parti de retourner en Irlande, où il ſe vit expoſé à de fréquens affronts, non ſeulement de la part de la populace, mais de celle des perſonnes de toute condition; ce qui rendit ſon humeur plus ſombre, & le ſtile de ſes écrits plus amer. En 1716 il épouſa une Demoiſelle, qu'il a célébrée ſous le nom de Stella, & qu'il n'a pourtant jamais reconnue publiquement pour ſa femme [*D*]. En 1720 il s'attira la confiance de la populace d'Irlande, dont il devint l'idole [*E*]. Swift ſortoit rarement, & ne paſſoit guéres les bornes de ſon Jardin, excepté pour ſe trouver à l'Egliſe, où il aſſiſtoit réguliérement au Service Divin: ſes heures pour lire & pour ſe promener étoient reglées: toutes ſes actions l'étoient par ſa montre, qu'il avoit toujours ſur la table ou à la main. Ce qui paroîtra plus ſingulier encore, c'eſt que ſa maiſon étoit une eſpéce de Serrail, où un certain nombre de femmes ſe rendoient, & demeuroient depuis le matin juſqu'au ſoir, qui avoient pour lui plus de reſpect, de ſoumiſſion, & d'attention, que n'en ont peut-être pour le Grand-Seigneur les femmes qui l'environnent. C'étoit à cette troupe de femmes qu'il liſoit ſes Ouvrages, dès qu'ils étoient achevés, pour recevoir leur encens, & comme elles en obtenoient copie, pluſieurs Piéces de ſa façon ont été imprimées par leur moyen, qui n'auroient peut-être jamais paru. Il avoit même compoſé un Dictionnaire des mots difficiles, pour l'uſage de ce Sénat femelle, afin de le mettre en état de lire avec plus de fruit ſes Ouvrages. Ces traits & quelques autres donnent lieu de penſer que Swift étoit d'un caractére tout-à-fait extraordinaire [*F*].

„ Aimé de pluſieurs grands hommes & en particulier de Mr. Pope, il parut les excepter de tout le „ reſte

[*D*] *Il épouſa une Demoiſelle, qu'il a célébrée ſous le nom de Stella, & qu'il n'a pourtant jamais reconnue publiquement pour ſa Femme.*] Elle étoit fille de l'Intendant du Chevalier Temple, & s'appelloit Johnſon. Le Comte d'Orrery la peint comme réuniſſant tous les avantages d'une figure aimable, d'un caractére vif & enjoué: elle avoit la voix douce & ſonore; elle étoit polie ſans affectation, libre ſans familiarité, réſervée ſans contrainte; la douceur de ſon caractére égaloit la vivacité de ſon eſprit; vertueuſe & remplie de Religion, elle étoit appliquée à ſes devoirs, & d'une piété modeſte & ſolide: elle ſavoit la Muſique à fond, & s'en amuſoit ſouvent. Swift l'avoit connue dans le tems qu'il demeuroit chez le Chevalier Temple. On ignore en quel tems elle avoit quitté l'Angleterre, pour paſſer en Irlande; ce qu'il y a de certain, c'eſt que Swift l'épouſa en particulier en 1716, & que le Docteur Aſhe, alors Evêque de Clogher, bénit le mariage. Mais cela ne changea rien à leur maniére de vivre; chacun demeuroit à part, le Doyen ne la reconnut jamais publiquement pour ſa femme; on ajoûte (3) qu'il la traita même ſouvent d'une façon dure & injurieuſe, qui la plongea dans une mélancholie, & dans une langueur, dont elle mourut vers la fin de 1727. L'Auteur Anglois des Extraits, que je ſuis principalement, ne dit rien de ces traitemens durs & injurieux. Il dit ſeulement, que le commerce de Swift avec Stella ne paſſa point les bornes de l'amour Platonique, & qu'on avoit ſi grand ſoin qu'il y eût toujours des témoins, quand ils ſe voyoient, qu'il ſeroit peut-être impoſſible de prouver qu'ils ayent jamais été eufemble, du moins ſans qu'il s'y trouvât un tiers. Le Comte d'Orrery obſerve, ſur une conduite ſi extraordinaire, qu'il y a quelquefois des actions dont on ignorera toujours les véritables motifs, & que la conduite de Swift eſt peut-être de ce nombre. Il en laiſſe le jugement au Lecteur, ſe contentant d'avoir rapporté le fait, tel qu'il l'a appris des parens & des amis du Doyen. Peut-être ne faut-il chercher d'autre raiſon de ſon procédé que la bizarrerie de ſon caractére, ou la froideur de ſon tempérament, & l'idée qu'il avoit du Sexe, car on nous apprend qu'il regardoit les femmes, „ comme des Buſtes plutôt que comme des „ figures complettes. Dans ſes Panégyriques, il paſſoit rarement au-delà du cœur, ou ſi quelquefois il finiſſoit la „ ſtatue, elle étoit d'ordinaire jettée dans un moule deſagréable. Le Statuaire paroiſſoit n'avoir ni obſervé ni même „ conçu la juſteſſe des proportions, la délicateſſe des parties, la nobleſſe & la grace des attitudes, qui rendent le „ Sexe le Chef-d'œuvre de la Nature".

(3) Journ. des Sçav. *ubi ſupra.* p. 128.

[*E*] *En 1720 il s'attira la confiance de la populace d'Irlande, dont il devint l'idole.*] En 1720 il publia une petite Brochure, contenant un *Projet pour encourager les Manufactures d'Irlande*, par lequel il excluoit tout ce qui étoit de fabrique Angloiſe. On pourſuivit l'Imprimeur de cette petite Piéce, & cela même contribua à faire réuſſir le Projet. Ce fut par-là qu'il commença à ſe concilier la faveur du Peuple: mais il publia enſuite des *Lettres* contre une nouvelle monnoye de cuivre, dont on voulut introduire l'uſage en Irlande: le Roi George I. avoit accordé un Privilége pour cela à un certain Guillaume Wood, mais les Lettres de Swift animérent à un tel point tous les eſprits, qu'il fallut renoncer au deſſein de donner cours à cette monnoye. Ce fut alors que le Doyen devint l'idole du peuple: on buvoit ſa ſanté dans toutes les compagnies: on trouvoit ſon portrait dans toutes les rues, la populace s'attroupoit, & l'accueilloit avec de grandes acclamations: on le conſultoit ſur tout ce qui avoit du rapport aux intérêts de l'Irlande, & ſurtout à l'égard du Commerce. Il étoit l'oracle des Manufacturiers, qui venoient ſouvent en corps lui demander avis ſur le prix qu'ils devoient mettre à leurs marchandiſes, & ſur les gages de leurs Ouvriers: quand il s'agiſſoit d'élections dans la Ville de Dublin, pluſieurs Corps de métier refuſoient de s'expliquer, juſques à ce qu'ils fuſſent inſtruits des ſentimens du Doyen. En un mot jamais Monarque n'eut une autorité plus abſolue, que celle que Swift s'acquit ſur le peuple Irlandois. Il ſe vit eſtimé & reſpecté par les perſonnes de tout ordre & de toute condition.

[*F*] *Ces traits & quelques autres donnent lieu de penſer, que Swift étoit d'un caractere tout-à-fait extraordinaire.*] Mylord Orrery a diſperſé en divers endroits les traits du caractére du Doyen, & on prétend qu'il y en a qui ſont un peu contradictoires; nous en réunirons les principaux. „ Son amitié „ m'honoroit, *dit-il*, & ſes erreurs ou ſes défauts m'ont été „ utiles. J'ai eu occaſion de le voir dans toute ſorte de circonſtances & d'humeurs, & les foibleſſes auxquelles il étoit „ ſujet, m'ont fourni la matiére d'un grand nombre de réflexions. La capacité & la force de ſon eſprit égaloient tout „ ce qu'on pouvoit en attendre. Son orgueil & ſon ambition „ étoient ſans bornes. Ses eſpérances avoient été fruſtrées „ dans ſes premiéres années, & le reſſentiment qu'il en avoit „ ſe manifeſtoit dans toutes ſes actions. Il étoit aigre & dur „ ſans être abſolument un mauvais cœur (*ill-natured*). Il ſe „ montroit ſociable avec des amis particuliers, & il ne l'étoit même avec eux qu'à de certaines heures; il connoiſſoit „ la politeſſe plutôt qu'il ne la pratiquoit. Il y avoit en lui „ un mélange d'avarice & de générosité: la premiére qualité „ dominoit fréquemment, & la ſeconde ne paroiſſoit guére „ à moins que la compaſſion ne la fît agir. Acceſſible à l'adulation, il ne pouvoit ou ne vouloit pas diſtinguer entre „ la baſſe flatterie & l'applaudiſſement raiſonnable. Ses talens „ le mettoient au deſſus de l'envie, auſſi ſe montroit-il ſans „ maſque, & étoit il parfaitement ſincére. J'ai lieu de croire qu'il avoit pris les Ordres par quelque vue particuliére „ plutôt que par goût ou par choix. Il s'acquittoit des devoirs de ſon état avec beaucoup de régularité, & une meſure décente de dévotion. Il liſoit le Service avec force „ plutôt qu'avec grace. L'irreligion, dont il a été accuſé, ne „ paroiſſoit ni dans ſa converſation ni dans ſa conduite. Chagrin & de mauvaiſe humeur avec ſes domeſtiques, il „ étoit amuſant avec ſes égaux & ſes ſupérieurs, ſans être „ aimable. Il faiſoit un conte agréablement; il s'exprimoit „ d'une maniére conciſe & nette, & on ne remarquoit pas „ la moindre teinture de vanité dans ſa converſation; mais „ ſon tour d'eſprit l'engageoit à penſer & à parler plus ſouvent ſur la Politique que ſur la Religion. Toutes ſes vues „ avoient perpétuellement été d'acquérir du crédit & du pouvoir, & ſon grand objet étoit de retourner en Angleterre; „ mais lorſqu'il ſe vit tout-à-fait déchu de cet eſpoir, il „ embraſſa le parti de l'oppoſition & devint le Champion de „ l'Irlande. Quand il vouloit être poli, il l'étoit d'une maniére qui lui étoit propre. Il diſoit ſon ſentiment dans „ toute ſorte de Compagnies. Conſtant & ſans réſerve dans „ ſes amitiés, il l'étoit également dans ſes inimitiés". On jugera peut-être encore mieux du caractére de Swift par trois ou quatre traits de ſa vie.

Lorſqu'il eut pris poſſeſſion des deux Bénéfices qu'il avoit

(b) *Mag. Journ. Brit.* Janv. 1752 p. 180

„ reſte de l'eſpéce humaine, *dit un Journaliſte* (*b*). Il devint lui-même pour l'humanité un objet de „ pitié autant qu'elle avoit été pour lui un objet de mépris. Il eut de bonne heure les infirmités de „ l'âge, & privé pluſieurs années avant ſa mort de l'uſage de ſa raiſon, il éprouva le ſort de ces *Struld-* „ *bruggs*, ou malheureux immortels, qu'il avoit dépeints, & dont ſes preſſentimens lui avoient fait „ anticiper le malheur". En 1736 il eut une attaque, qui affoiblit peu à peu ſa mémoire, quoique ſa converſation fût encore vive; mais depuis 1739 juſqu'en 1741 ſes amis trouvérent que ſa raiſon étoit tellement altérée, & que ſes paſſions étoient ſi violentes, qu'on ne le laiſſoit plus voir à aucun étranger. En 1742 il devint furieux, mais bientôt il tomba dans une entiére imbécillité; il demeura dans cet état ſans parler, juſqu'au 17 Octobre 1745 qu'il mourut, ſans douleur ni convulſion.

SYDENHAM (Thomas) célébre Médecin Anglois du XVII. Siécle, nâquit vers l'an 1624 à Windford-Eagle, dans la Province de Dorſet, de Guillaume Sydenham, Gentilhomme de cette Province. Il entra dans le Collége de la Madeleine à Oxford au Terme de la St. Jean de l'an 1642. Mais il quitta Oxford, parce qu'il y avoit Garniſon pour le Roi Charles I. & ſe rendit à Londres, où il ſe trouva par hazard en compagnie avec le Docteur Thomas Cox, fameux Médecin, qui lui trouvant de grandes diſpoſitions pour les Sciences, l'encouragea, & lui perſuada de s'appliquer à la Médecine, lorſqu'il ſeroit retourné à Oxford. Quand la Garniſon de cette Ville ſe fut rendue au Parlement, il rentra dans le Collége de la Madeleine, & ſe mit à l'étude de la Médecine (*a*) & le 14 Avril 1648 ſe fit recevoir Bacheler (*b*), ſans avoir pris auparavant aucun degré dans les Arts. Vers le même tems, s'étant ſoumis à l'autorité des Viſiteurs, établis par le Parlement, il fut aggrégé au Collége des Tréſaſſés, par le crédit d'un proche parent. Après avoir demeuré quelques années dans ce Collége, où il pouſſa vigoureuſement ſes études en Médecine, il quitta l'Univerſité, ſans y prendre d'autre degré; il alla s'établir à Weſtminſter, & ſe fit recevoir Docteur en Médecine à Cambridge; grand obſervateur des Maladies & de leurs ſymptômes, il ſe rendit bientôt fameux pour la Pratique, & depuis 1660 juſques en 1670 il fut le Médecin le plus recherché, mais vers ce tems-là la goutte commença à le mettre hors d'état d'agir: il étoit auſſi Licencié du Collége des Médecins. Ses Ouvrages [*A*] ſont fort eſtimés tant en Angleterre, que dans les Pays étrangers. Il mourut le 29 Décembre 1689, & fut enterré dans l'Egliſe de St. Jaques de Weſtminſter, proche de la porte méridionale. Mr. Wood dit (*c*) que *c'étoit un homme qui parloit bien, généreux, bon Patriote, & fort charitable.* Il eſt célébre pour ſon régime froid dans la petite-Vérole [*B*]; pour avoir donné le Quinquina après l'accès dans les Fiévres inter-

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II Col. 819. 840.

(b) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 83.

(c) Ath. Oxon. *ubi ſupra.*

obtenus en Irlande, & qu'il ſe fut établi dans le plus conſidérable, il avertit ſes Paroiſſiens qu'il ſeroit le Service tous les Mécredi, & les Vendredis. Le premier Mécredi il ſe trouva ſeul à l'Egliſe avec ſon Clerc. Il attendit quelque tems, & voyant que perſonne ne venoit, il commença avec beaucoup de gravité à lire l'Office de cette maniére: *Mon cher & bien-aimé* Roger, l'*Ecriture nous avertit vous & moi*, &c. & continua ainſi juſqu'à la fin.

Dans le tems qu'il étoit Chapelain de Mylord Berkeley, ſa ſœur ſe maria, du conſentement de ſes parens, à un homme, dont la fortune, le caractére, & la condition parurent fortables, & lui convenir à tous égards: mais ce mariage déplut à Swift, parce qu'il ne répondoit pas à ſes idées de grandeur: jamais il ne voulut entendre parler de ſe reconcilier avec ſa ſœur, il fut même inflexible aux reproches & aux prières de ſa mére, pour laquelle il eut d'ailleurs tous les égards qu'il lui devoit, & qui paſſa en Irlande uniquement pour l'adoucir par rapport à ſa ſœur.

Peu de tems après qu'il fut devenu Doyen de St. Patrice, il ſe trouva à dîner chez le Docteur Raymond à Trim, petite Ville, proche de Dublin, dont le Docteur étoit Vicaire; la cloche ayant annoncé l'heure du Service, & le peuple étant aſſemblé, Swift dit au Docteur qu'il gageoit avec lui pour un Ecu, qu'il commenceroit la lecture de l'Office avant lui: le Docteur accepta le défi: ils ſe mettent tous deux en chemin pour ſe rendre à l'Egliſe, qui étoit environ à cent toiſes de la maiſon: mais Raymond qui étoit le plus léger des deux, arriva le premier à la porte, & étant entré il s'avança d'un pas grave vers la Chaire: Swift le ſuivit de près, & marchant toujours du même pas, il coupe le chemin au Docteur, monte en Chaire, ſans mettre de ſurplis, ne ſe donne pas la peine d'ouvrir le Livre, & commence le Service d'une voix intelligible, & continua aſſez longtems pour gagner la gageure.

Une autre fois ſe trouvant au repas du Lord Maire à Dublin, il étoit aſſis à côté d'un Gentilhomme, riche, vain & fier, qui ayant un peu bû, le fatigua par des railleries groſſiéres & piquantes. Swift prit patience pendant quelque tems, mais las enfin, tout d'un coup il dit fort haut au Maire: *Mylord, j'ai ici à mon épouſe un de vos Ours; il y a une demi heure qu'il me débite; je vous prie d'ordonner qu'on le faſſe retirer.*

Ces différens traits prouvent, qu'il avoit un grand fond d'orgueil; qu'il ne pouvoit réſiſter à des idées de plaiſanterie, quand elles s'offroient à ſon eſprit, en quelque lieu qu'il fût; qu'il n'obſervoit pas toujours les bienſéances de ſon état, ni n'avoit les égards dûs à la partie extérieure de la Religion; & qu'il diſoit ce qu'il penſoit, ſans ménagement pour ceux avec qui il ſe trouvoit.

Mr. de Voltaire (4) parle de Swift avec éloge: „ Swift, „ dit-il, eſt Rabelais dans ſon bon-ſens, & vivant en bonne „ compagnie. Il n'a pas à-la-vérité la gaieté du premier; „ mais il a toute la fineſſe, la raiſon, le choix, le bon goût „ qui manque à notre Curé de Meudon. Ses vers ſont d'un „ goût ſingulier & preſque inimitable. La bonne plaiſanterie „ eſt ſon partage en vers & en proſe; mais pour le bien entendre il faut faire un petit voyage dans ſon païs".

(4) *Mélanges de Littérat. & de Philoſ. Ch. XXV.*

[*A*] *Ses Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *Methodus curandi Febres, propriis obſervationibus ſuperſtructa &c. Cui etiam acceſſit Sectio quinta de Peſte, ſive Morbo peſtilentiali.* Londres 1668 in-8. plus ample, & plus correcte que la premiére, qui avoit paru en 1666 in-4. [☞ Cet Ouvrage a été traduit en Hollandois, par Henri Buyzen, Médecin de Harlem, & cette Traduction a été imprimée dans cette Ville en 1714 in-8. Mr. Devaux l'a auſſi traduit en François, & l'a fait imprimer avec ſa Traduction de l'*Abrégé de toute la Médecine pratique d'Alien.* Paris 1728 in-12. (1) Ann.] II. *Obſervationes Medicæ circa Morborum acutorum Hiſtoriam & curationem.* Londres 1676 & 1685 in-8. avec ſon Portrait à la tête. On trouve un Extrait de ce Livre dans les *Tranſactions Philoſophiques* No. 123 p. 568. (2). III. *Epiſtolæ Reſponſoria duæ. Prima de Morbis Epidemicis ab ann.* 1675 *ad ann.* 1680. *Secunda de Luis venereæ hiſtoria & curatione.* Londres 1680 & 1685 in-8. La premiére de ces Lettres eſt adreſſée à Robert Brady, Docteur en Médecine, Principal du Collége de Caius à Cambridge, & Profeſſeur Royal de Médecine dans cette Ville. La ſeconde l'eſt à Henri Paman, Docteur en Médecine, Aggrégé du Collége de St. Jean à Cambridge, Orateur de l'Univerſité, & Profeſſeur en Médecine au Collége de Gresham. IV. *Diſſertatio Epiſtolaris ad ſpectatiſſ. & doctiſſ. Virum Gulielmum Cole M. D. de obſervationibus nuperis circa Curationem Variolarum confluentium, nec non de affectione hyſterica.* Londres 1682 & 1685 in-8. Les trois derniers Ouvrages ont été réimprimés à Amſterdam en 1683 in-8. avec diverſes Corrections. V. *Tractatus de Podagra & Hydrope.* Londres 1683 in-8. Tous les Ouvrages marqués juſques ici ont été imprimés enſemble à Londres en 1685 in-8. avec une Table des Matiéres. VI. *Schedula monitoria de novæ febris ingreſſu.* Londres 1686 in-8. Amſterd. 1687 in-4. VII. *Proceſſus integri in Morbis fere omnibus curandis, a Thoma Sydenham conſcripti; quibus acceſſit graphica Symptomatum Delineatio.* Londres 1693 in-12. Amſterdam 1694 in-8. VIII. *Opuſcula, quotquot hactenus ſeparatim prodiere, omnia nunc primum junctim edita, a plurimis mendis repurgata, ac Indice rerum & verborum accuratiſſimo aucta & ornata.* Amſterdam 1683 in-8. Ce Recueil des Ouvres de Sydenham ne contient que les Ouvrages marqués No. 1, 2, 3, 4 (3). On en fit en 1685 une nouvelle Edition in-8. à Londres, dans laquelle on ajoûta, non ſeulement les Traités de la Goute & de l'Hydropiſie, qui ne ſont point dans celle d'Amſterdam, mais encore pluſieurs obſervations nouvelles de l'Auteur, répandues dans ſes différens Ouvrages. Cette Edition de Londres a été copiée dans une ſeconde d'Amſterdam en 1687 in-12. On en a fait depuis une à Leipzig en 1711 in-12. & à Genéve en 1716 en 2 voll. in-4. On a mis dans cette derniére pluſieurs Traités de divers Auteurs. Il y a auſſi une Edition de Leyde in-8.

(1) Niceron *Mém des Hom. Ill.* Tom. XX. p. 97.

(2) Le Pére Niceron T. XVI p. 109. marque deux autres Editions de cet Ouvrage, l'une de Strasboug en 1676 in-4 & l'autre de Genéve en 1681 in-12. *Rem. du Trad.*

(3) Cette Edition eſt la même dont l'Auteur de cet Article a dit, après No. IV. qu'elle ne contient que les No. 1, 2, 4 ſans doute qu'il ne l'a pas vue *Rem. du Trad.*

[*B*] *Il eſt célébre pour ſon régime froid dans la petite-vérole.*] Le Chevalier Richard Blackmore, ayant obſervé (4), qu'à *l'égard de la maniére de traiter dans les Petites Véroles confluentes, on a fort agité dans ces dernieres années la queſtion, lequel des deux, du Regime froid ou chaud, ainſi qu'on les appelle, eſt le plus propre & le plus ſalutaire*, ajoûte: „ Il eſt vrai que nos „ plus fameux Médecins avant le Docteur Sydenham ſe ſont „ déclarés pour le dernier; mais ce Médecin ayant formé le „ deſſein, dès qu'il commença à exercer la Médecine, de „ ſuivre en tout une méthode diamétralement oppoſée à cel- „ le qui étoit alors communément en uſage parmi les plus „ célébres Médecins, ce que je tiens de lui-même, auſſi bien „ que les raiſons qu'il avoit pour cela, il traita cette mala- „ die, comme les autres, d'une maniére toute oppoſée à celle „ des

(4) *Treatiſe of the ſmall. Pox. Sect. III. p. 47.*

Digitized by Google

termittentes, & pour'ſon Laudanum. Le Chevalier Richard Blackmore aſſure (*d*), que notre Auteur „ qui fonda toutes les régles de ſa pratique ſur des Obſervations réitérées de la nature & des ſymptômes „ des Maladies, & de l'effet des Remédes, avoit ramaſſé une ſi bonne Hiſtoire des Maladies, & s'étoit fait une Méthode ſi ſûre pour les guérir, qu'il a infiniment plus perfectionné l'art de guérir, que „ le Docteur Willis avec toutes ſes ſpéculations curieuſes, & ſes Hypothéſes imaginaires". Il remarque enſuite (*e*) qu'*un homme de bon ſens, qui a du feu & de l'eſprit, peut parvenir au premier rang parmi les Médecins ſans le ſecours d'une grande érudition, & d'une vaſte lecture*; & il ajoûte „ que c'étoit-là le „ cas du Docteur Sydenham, qui devint habile & grand Médecin, quoiqu'il ne ſe fût point deſtiné à „ cette Profeſſion, juſques à la fin de la Guerre Civile; ſe trouvant alors ſans emploi, il s'y engagea „ pour avoir dequoi ſubſiſter, ſans avoir proprement aucune des connoiſſances préliminaires pour cela. „ Et ce qui ſera voir au Lecteur, quel mépris il avoit pour les Livres de Médecine, c'eſt que lui ayant „ demandé un jour, quels Livres il me conſeilloit de lire pour me former à la Pratique, il répondit: „ *Liſez Don Quichotte, c'eſt un fort bon Livre, je le lis actuellement.* Tant cet habile homme avoit peu „ d'eſtime pour la ſcience puiſée dans les Auteurs qui l'avoient précédé. Et un fameux Médecin de „ notre tems (*f*), dont on a reſpecté généralement le jugement, comme le plus infaillible dans ſa profeſſion, diſoit ordinairement, à ce que j'ai appris de bon lieu, *que quand il viendroit à mourir, il laiſſeroit tout le ſecret de la Médecine ſur une demie feuille de papier.* Il eſt vrai que ces deux Médecins outroient les choſes, en mépriſant les connoiſſances qu'ils ne poſſedoient point, & peut-être même „ étoit-ce la raiſon qui les leur faiſoit mépriſer (*g*)". Le Docteur Sydenham avoit un frére aîné, nommé GUILLAUME, qui fût quelque tems Penſionnaire dans le Collége de la Trinité à Oxford; le 14 Avril 1643 il fut fait Commandant du Château de Sandford, & de la Garniſon de Weymouth & de Melcomb Regis; & le 16 Décembre on lui donna un Régiment de Cavallerie de cinq-cens hommes. Le 18 Juin 1644 on le chargea du commandement de trois Compagnies de Dragons, & il eut ordre de veiller particuliérement à la conſervation de Weymouth; dans le même tems on le fit Colonel d'un Régiment d'Infanterie de mille hommes, & Gouverneur de Weymouth. Au mois de Juillet 1649, il devint Gouverneur de l'Ile de Wight, & en 1650 il leva une Compagnie de Cavallerie pour la défenſe de cette Ile; il fut déclaré la même année Vice-Amiral de l'Ile de Wight & de Hampshire. Le 20 Octobre 1651 on le nomma Commandant du Château de Carisbrook dans la même Ile, & en 1653 il fut convoqué au Parlement pour la Province de Dorſet. En 1654 il devint Commiſſaire de la Tréſorerie & Membre du Conſeil Privé, & en 1656 Grand-Maître des Forêts de l'Ile de Wight. En 1658 il fut appellé au Parlement par le Protecteur Richard Cromwell (*h*). Il avoit épouſé Gracieuſe, troiſiéme fille de Mr. Jean Trenchard de Warmwell dans la Province de Dorſet, & de Jeanne, troiſiéme fille du Chevalier Jean Rodney (*i*) de Stoke dans celle de Somerſet. Le Colonel Sydenham eut de cette Dame 1. *Guillaume*, qui épouſa Marthe Michel. 2. *Thomas*. 3. *Jean*, qui épouſa la Veuve Fulford. 4. *Marie*, laquelle épouſa Walter Thornhill de Wareham dans la Province de Dorſet, dont elle eut quatre garçons, & une fille. Les Garçons étoient Samuel; Jaques, créé dans la ſuite Chevalier, & fameux Peintre; François, & Guillaume. La Fille, nommée Françoiſe, épouſa le Docteur Thornhill, qui eut d'elle, François, Robert, Sydenham, Edouard, & Gracieuſe.

(*d*) *Treatiſe upon the ſpleen*. Pref. p. 8. Londres 1724 in-8.

(*e*) Ibid. p. 12.

(*f*) Le Docteur Jean Radcliff.

(*g*) Le Chevalier Hans Sloane, à qui cet Article a été lu, & qui avoit très-bien connu le Docteur Sydenham, m'a dit qu'il n'avoit jamais connu d'homme qui eût des talens naturels plus brillans que ce Médecin; & qu'il croyoit, que le trait de Don Quichotte n'étoit qu'un badinage; que Cicéron étoit l'Auteur favori de Sydenham, qui avoit un fort beau buſte de cet Orateur dans ſon Cabinet.

(*h*) Nous ſommes redevables de ces particularités à Mr. Thomas Sydenham, petit fils du Docteur Sydenham; & tout cet Article a paſſé ſous les yeux de Mr. Henri Sydenham, fils unique du Docteur.

(*i*) Ce Chevalier Jean Rodney a pour épouſe Jeanne fille du Chevalier Henri Seymour, frere de la Reine Jeanne Seymour, Mére d'Edouard VI.

„ des Médecins de la Cour & de la Ville; ceux-ci s'attachoient de tout leur pouvoir à remédier à la malignité du mal & à la putréfaction, qui à leur avis corrompoit & diſſolvoit le ſang, dans cette eſpéce de Petite-Vérole, & employoient dans cette vue les Cordiaux & les remédes les plus actifs, comme la Thériaque de Veniſe, la Serpentine de Virginie, la Contrayerva, la Zedoaire, le Safran, le Sel Volatil de Corne de Cerf, la Poudre de Vipére, & d'autres Drogues de la même nature; le Docteur Sydenham, comme on l'a dit ci-deſſus, déterminé à prendre le contrepié de leur Pratique, employa le Régime rafraîchiſſant, mit à l'écart toute cette file de remédes, marquée ci devant, & ſuivit une méthode toute oppoſée. Il faiſoit non ſeulement ouvrir tous les rideaux du lit des malades, mais ſouvent les fenêtres même pour rafraîchir l'air de la chambre, faiſoit ſortir les malades du lit, & leur „ faiſoit prendre des délayans & des tempérans, ou des acides & des rafraîchiſſans. En même tems il ordonnoit dans „ les divers degrez de la maladie ſix Dragmes ou une Once „ de Syrop de Pavot blanc, pour prendre le ſoir, ou à l'entrée de la nuit; & faiſoit réïtérer ce remède, & augmenter la doſe, ſelon que l'inſomnie & l'inquiétude étoit plus „ grande; méthode fort en uſage depuis". [(*f*) Le Docteur Freind, parlant de la méthode des Arabes (5), qui employoient auſſi les rafraîchiſſans, ajoûte „ Il n'y a pas eu „ juſqu'à notre Compatriote Sydenham, qui n'ait porté les „ choſes juſqu'à l'extrémité là-deſſus, dans les premiéres Editions de ſes Ouvrages. Mais il a eu la ſageſſe de retracter dans la ſuite beaucoup de ce qu'il avoit dit auparavant, „ & de revenir à une méthode plus modérée, comme étant „ ſans-contredit plus conforme à la raiſon, & à la température de notre Ile". AND. DU TRAD.]

(*f*) Hiſt. de la Medecine depuis Galien, p. 210. Paris 1728 in-4.

T.

TALBOT (Guillaume), Evêque de Durham, étoit iſſu du Chevalier Gilbert Talbot de Grafton, Chevalier Banneret, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, troiſiéme fils de Jean, ſecond Comte de Shrewsbury (*a*); il étoit petit-fils de Sherrington Talbot de Salwarp dans la Comté de Worceſter [*A*] & fils de Guillaume Talbot de Stourton-Caſtle dans la Province de Stafford, & de Marie fille de Thomas Doughty de Whittington dans celle de Worceſter. Il naquit au Château de Stourton en l'année 1659, & au commencement de 1674 il entra en qualité de Penſionnaire dans le Collége d'Oriel à Oxford (*b*). Le 16 Octobre 1677 il prit le degré de Bachelier (*c*) & le 23 Juin 1680 celui de Maître-es-Arts (*d*). Il entra enſuite dans les Ordres, & ſous le regne de Jaques II. il prêcha avec beaucoup de zele contre le Papiſme, & s'oppoſa à ſes progrés. Le 23 Avril 1691 il fut nommé au Doyenne de Worceſter (*e*), en la place du Docteur George Hickes, depoſé, parce qu'il refuſoit de prêter ſerment au Roi Guillaume & à la Reine Marie; en 1699 il fut promu à l'Evêché d'Oxford, & ſacré le 24 Septembre, avec permiſſion de conſerver ſon Doyenne *en Commande* (*f*). En 1715 il fut transferé à l'Eveche de Salisbury, où il fut confirmé le 23 Avril (*g*); & au mois de Septembre 1722 il paſſa à celui de Durham, étant déclaré en même tems Lord Lieutenant de la Comté & *Cuſtos Rotulorum*. Il eſt mort le 10 Octobre 1730. Il avoit épouſé Catherine, fille de — King, Alderman de Londres, dont il a eu huit garçons, & pluſieurs filles: Ceux qui ſont parvenus à l'âge mûr ſont les ſuivans. 1. Charles, mort Chancelier d'Angleterre. 2. Edouard Archidiacre de Berks, mort en 1720. 3. Sherrington, Capitaine d'Infanterie. 4. Henri, Commiſſaire du Bureau du Sel. 5. Henriette-Marie, qui épouſa le feu Docteur Charles Trimnel Evêque de Winchester: 6. Catherine, mariée à Exton Sayer, Docteur en Droit, Chancelier de Durham, & Intendant des Revenus des Terres du Roi. On a deux Diſcours de notre Evêque imprimés, prononcés dans la Chambre Haute, l'un en faveur de l'Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, & l'autre ſur l'affaire du Docteur Sacheverell. Il a publié auſſi un Volume de Sermons in-8.

(*a*) Collin's *Peerage of England*. Vol. IV. p. 331.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 967.

(*c*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 207.

(*d*) Ibid. Col. 219.

(*e*) Le Neve *Fasti Eccl. Anglic.* p. 301.

(*f*) Idem ibid. p. 519.

(*g*) Idem ibid. p. 522.

[*A*] *Il étoit petit-fils de Sherrington Talbot de Salwarp dans la Comté de Worceſter.*] Jean, père de ce Gentilhomme, étoit fils du Chevalier Jean Talbot de Grafton, mort la quatriéme année d'Edouard VI. & poſſédoit la Maiſon & la Terre de Salwarp; il épouſa Oliva, fille du Chevalier Henri Sherrington de Lacock dans la Comté de Wilts, d'une ancienne famille, qui avoit de grands biens dans cette Province, dont Jean Talbot hérita du Chef de ſa femme; il mourut la quatorziéme année du regne d'Elizabeth, & laiſſa trois fils, ſavoir Sherrington, Jean & Thomas, dont le dernier Thomas Talbot de Worwil dans la Comté de Salop épouſa Madeleine, fille du Chevalier Marmaduke Wywell; Jean Talbot de Badgeworth dans la Province de Glocester, épouſa Marie, fille de Thomas Trimnel d'Okely dans celle de Worceſter; & Sherrington, ſus-mentionné, de Salwarp & Lacock (mort vers l'an 1641) eut deux femmes. La premiére, étoit Elizabeth, fille du Chevalier Thomas Leighton de Feckingham dans la Province de Worceſter; Gouverneur de Guernesey, dont il eut ſix garçons, desquels le Chevalier Gilbert Talbot, un des plus jeunes, fut Maître de la Garderobe ſous le régne de Charles II. & l'aîné Sherrington Talbot laiſſa un fils unique le Chevalier Jean, Pére d'Anne qui épouſa le Chevalier Jean Ivory, dont elle eut Jean Ivory Talbot de Lacock dans la Province de Wilts, Chevalier Député de la Comté au Parlement: Barbe ſœur d'Anne épouſa Henri Lord Vicomte Longueville, dont elle a eu Talbot, Comte de Suſſex. La ſeconde femme de Sherrington fut Marie, fille de Jean Waſhborn de Wichingford dans la Province de Worceſter, dont il eut quatre garçons; Edouard le ſecond fut tué dans les Guerres Civiles, & Guillaume, le troiſieme, étoit le pére de l'Evêque de Durham. Cette ſeconde femme donna auſſi à Sherrington deux filles, Catherine, qui eut pour ſon premier mari Walter Littleton de Lichfield dans la Comté de Stafford; & épouſa en ſecondes noces le Docteur Lancelot Blackburn, Archevêque d'Yorck. Françoiſe, la ſeconde des filles, épouſa S. Jewkes de Wolmerley dans la Province de Worceſter.

TALBOT (Charles) Grand-Chancelier de la Grande-Bretagne, fils de Guillaume Evêque de Durham, naquit le 3 Décembre 1686. En 1719 il fut Député au Parlement par la Ville de Tregony en Cornouaille, & dans les deux Parlemens qui ſuivirent il fut un des Députés de la Ville de Durham. Le 23 Avril 1726 il devint Procureur-Général, & le 29 Novembre 1733, le Roi lui donna le Grand-Sceau, & il preta ſerment en qualité de Chancelier de la Grande-Bretagne, & Membre du Conſeil Privé, & le 3 Decembre il fut crée Pair du Royaume, ſous le titre de Lord Talbot, Baron de Henſol, dans la Comte de Glamorgan. Il avoit épouſé Cécile, fille & héritiére de Mr. Charles Matthews, de Caſtle-Menich dans la Comté de Glamorgan, & arriére petite-fille de Mr. David Jenkins de Henſol dans la même Province, un des Juges de la Partie Méridionale de Galles, diſtingué par ſon profond ſavoir dans ſa Profeſſion, & par ſon conſtant attachement à la Cauſe du Roi Charles I. Cette Dame, qui mourut en 1720, donna au Chancelier cinq fils. 1. Charles-Richard, qui mourut en 1733, âgé de vingt-quatre ans. 2. Guillaume, à préſent Lord Talbot, qui a épouſé au mois de Février 173' Marie fille d'Adam Cardonnel, Sécretaire du fameux Duc de Marlborough. 3. Jean, Député au Parlement par la Ville de Brecon au Pays de Galles. 4. Edouard, mort en bas âge. 5. Et George. Le Chancelier mourut le Lundi 14 Février 173⅝, & fut enterré à Barrington dans la Comté de Glocester. Nous tâcherons de tracer ſon caractére ci deſſous [*A*].

[*A*] *Nous tâcherons de tracer ſon caractére ci-deſſous.*] C'eſt une maxime auſſi généralement reçue qu'elle eſt généralement vraye, que les tems difficiles & orageux forment les Grands-Hommes, qui attirent notre admiration, ou notre eſtime. Mais l'illuſtre Seigneur, au mérite duquel nous tâchons de rendre un foible hommage, s'eſt acquis le reſpect & l'eſtime de ſa Patrie, dans un tems où les conjonctures tant au dedans qu'au dehors n'ont enfanté aucun événement extraordinaire. Puis donc qu'on ne peut rapporter des *Faits*, qui mettent le Lecteur en état de ſe faire une juſte idée de cet homme aimable & ſant pareil, il faut tâcher de dépeindre foiblement, par des *Paroles*, les rares qualités, dont l'aſſemblage formoit ſon caractére. Et quoique les générations à-venir s'imagineront peut-être, que l'on a relevé ſes Vertus au-deſſus de leur véritable prix, on n'a pas ſujet de craindre que notre ſiécle conçoive ce ſoupçon. Jamais Orateur ne déploya plus parfaitement les charmes de l'Eloquence que lui, lorſque le Public attentif à ſes diſcours, recueilloit avidement ſes avis, donnés avec autant de grace que de modeſtie; & jamais la ſageſſe & la ſcience ne lui donnérent-elles

les plus de force, & la probité ne lui donna-t-elle plus de poids. Il ſurpaſſoit à un tel point le commun des hommes en pénétration, qu'il ſaiſiſſoit en un inſtant, & comme d'un coup d'œil le fort & le foible d'un raiſonnement; & il avoit une ſi grande ſagacité que les détours les plus embarraſſés du Labyrinthe de la Chicane ne pouvoient lui dérober la vérité, & l'empêcher de la ſaiſir. Jamais on ne reſpecta autant, dans l'une & l'autre Chambre du Parlement, les lumiéres de perſonne, & on n'eut plus de confiance, qu'on en avoit en ſon zéle inflexible pour le bien public, ſage & plein de candeur dans les débats, il n'offenſa jamais ceux dont il combattoit les ſentimens. Lorſque ſon mérite & les ſuffrages unanimes de la Nation portérent ſon Prince à lui confier le Grand-Sceau, ſon affabilité pour tout le monde, la facilité avec laquelle on l'abordoit, ſon humanité envers les malheureux, que ſa Charge n'amenoit que trop ſouvent ſous ſes yeux, ſa diligence à expédier les affaires, lui concilliérent l'affection & même la vénération de tous ceux qui l'approchoient. Comme il avoit la coutume conſtante de joindre à ſes Decrets, les raiſons qui les fondoient, ſon Tribunal étoit une Ecole inſtructive d'Equité, & ſes déciſions étoient généralement accompagnées de tant de conviction, que ceux là même qui perdoient leur Cauſe, étoient obligés d'y acquieſcer, & penſoient rarement à renouveller leurs pourſuites. Comme il ne s'éleva aux Dignités par aucuns moyens lâches, ſa Patrie étoit aſſurée qu'il n'en employeroit aucun de cette nature pour ſe ſoutenir. Régulier à ſes dévotions, tant en particulier qu'en public, ſa piété étoit pure, raiſonnable, & ſans affectation. Ferme à maintenir les véritables intérêts & les droits légitimes de l'Egliſe Angliene, il étoit néanmoins ennemi de la perſecution. Quand les affaires lui donnoient quelques momens de relâche, il ſe dépouilloit de toute ſa grandeur; ſa table étoit un Théatre, où brilloient la ſagacité & l'érudition, relevées par tous les agrémens de l'eſprit. La liberté y ſiégeoit avec la politeſſe, & la gayeté y paroiſſoit accompagnée de l'antique ſimplicité. Quand il en avoit le loiſir, il prenoit les plaiſirs de la Campagne, & dans ces petites choſes même on voyoit qu'il étoit fait pour exceller en tout ce qu'il entreprenoit; & s'il ſe les étoit permis davantage, ſurtout dans le tems que ſa ſanté ſuccomboit ſous les fatigues de ſon Poſte, la Nation n'auroit pas à regretter une perte, qu'elle ne pouvoit que difficilement ſouffrir. Il eſt mort dans la cinquante-deuxiéme année de ſon âge, & quoiqu'il ait quitté la vie dans le temps que les autres commencent à briller, on peut dire à juſte titre de lui, *ſatis & ad Vitam & ad Gloriam vixiſſe*; & ſa mort à réuni tous les regrets d'une Nation, qui eſt rarement unanime ſur aucun autre ſujet; & malgré le feu de nos diſſenſions Politiques, chacun s'eſt efforcé, à l'envi l'un de l'autre, de faire honneur à ſa mémoire. (*a*) Mr. Jaques Thomſon, connu par pluſieurs Piéces de Poeſie, & Auteur d'un Poëme *ſur la Liberté*, en a donné un fort beau ſur la mort de Mylord Talbot, imprimé à Londres en 1737, in-4. dont on trouve l'Extrait dans la *Bibliothéque Britannique* (1), nous nous contenterons d'en rapporter un morceau, qui fournit des traits du caractére du Chancelier, qui ne paroiſſent point dans l'éloge qu'on vient de lire. „ Il étoit „ incapable de goûter une vie indolente dans ſon Cabinet, „ dans une agréable retraite, où il auroit joui d'une douce „ tranquillité, mais dont il auroit ſeul retiré tout le fruit. „ Cette tranquillité enchanteresſe, qui, comme une Syréne, „ empruntant le chant des Muſes, & ſe cachant ſous la forme de la vertu, tâche de perſuader doucement aux Sages „ de quitter un Monde indigne d'eux, n'eut pourtant jamais le pouvoir d'amollir ſon grand cœur, tout ſenſible „ qu'il étoit à ſes charmes; il fut toujours maître de lui-même, toujours tranquille, comme la Nuit, où régne le „ ſilence, & pourtant actif comme la Lumiére. . . . . Il „ regardoit comme indigne de lui de perdre dans l'indolence „ un ſeul moment, qui pût être utilement employé. Il étoit „ au-deſſous de lui de ſe procurer une lâche tranquillité, & „ les inſipides plaiſirs qui l'accompagnent, au prix de la „ gloire, des plaiſirs vifs du travail & de cette noble ſatisfaction, qui apprend à ceux qui ſont véritablement grands, „ à vivre & à mourir pour les autres". Mr. Thomſon dépeint en général ce Grand-Homme par des traits, qui en donnent la plus haute idée, & non ſans raiſon, puiſque *peut-être parmi tous les Grands Hommes que l'Angleterre a produits, on auroit de la peine à en trouver un ſeul, dont la mort ait cauſé des regrets ſi univerſels* (2). Aun. du Trad.]

(1) T. IX, p. 122 & ſuiv.

(2) Ibid. p. 127. 128.

& TALLEMANT (Paul) nâquit à Paris le 18 Juin 1642 de Gedeon Tallemant [*A*] Maître des Requêtes, & de Marie du Paget de Montoron, fille de Mr. de Montoron, Receveur-Général des Finances (*a*). Il ſe trouva lié de fort bonne heure avec tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué à la Cour & à la Ville, par l'eſprit, le goût, ou la politeſſe [*B*]. On ſait qu'une certaine idée de Galanterie avoit beaucoup de part à l'eſprit de ce tems-là, & Mr. l'Abbé Tallemant ſe livra au goût dominant avec tous les avantages que lui donnoient ſa jeuneſſe & ſa vivacité [*C*]. Son mérite engagea l'Académie Françoiſe à le choiſir en 1666 pour remplacer Mr. Gombauld, circonſtance qui fait honneur à Mr. Tallemant, mais dont Mr. de Boze parle d'un ton un peu trop ronflant (*b*). „ Ainſi, *dit-il*, dans un tems „ où il n'auroit pu, ſans diſpenſe d'âge aſpirer à la moindre Magiſtrature du Royaume, il ſe vit placé „ d'une commune voix entre les Oracles de la Nation". Un jeune homme de vingt-quatre ans pouvoit avoir les talens requis pour être Membre d'une Société de Beaux-Eſprits, ſans avoir les qualités néceſſaires pour exercer une Magiſtrature. Ces Meſſieurs peuvent être *les Oracles de la Nation* pour la Langue, mais cela ſeul, & ſans autres qualités, ne ſeroit pas un merite d'une nature à emboucher la trompette. Quoi qu'il en ſoit, la fortune fut moins favorable à l'Abbé Tallemant que les Muſes: né dans le ſein de l'opulence, elevé dans le grand monde, & déjà diſtingué par les honneurs de l'eſprit, il perdit tout à la fois ſon Pére & ſon Grand-Pére, & avec eux la flatteuſe eſpérance d'un gros patrimoine (*c*). Son pére avoit abſorbé le fonds de plus de cent-mille Livres de rente par ſa profuſion dans les Intendances, & par les groſſes pertes qu'il avoit faites au jeu contre le Cardinal Mazarin. Mr. de Montoron de ſon côté avoit diſſipé des richeſſes immenſes avec la même facilité qu'il les avoit acquiſes, & peu de tems

(*a*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. II. p. 401 Edit. de Hollande.

(*b*) Ibid. p. 405.

(*c*) Idem ibid.

[*A*] *N'naît à Paris. . . . de Gedeon Tallemant.*] La famille Tallemant étoit de la Religion Proteſtante, & originaire de la Rochelle, où elle avoit acquis depuis longtems la nobleſſe dans l'exercice des plus importantes Charges municipales de cette Ville. Trois des Ancêtres de Paul avoient été ſucceſſivement Pairs de la Rocheile, dans le tems que cette Ville étoit floriſſante par ſon commerce, & fiere de ſes priviléges. Piaaaa Tallemant fils du dernier des trois fut Sécretaire du Roi, & Treſorier-Général de Navarre, charge que poſſéda auſſi ſon fils. Gabbon, petit-fils de Pierre, fut Maître des Requêtes, Intendant de Guyenne, de Languedoc, & du Rouſſillon. Il fut le premier, qui avec un de ſes fréres renonça à la Religion de ſes Péres. „ Le „ reſte y ſeroit peut-être encore attaché, *dit-on* (1), ſi après d'exactes & de fréquentes diſcuſſions, Mr. l'Abbé „ Tallemant n'avoit enfin eu le bonheur d'en arracher la plus „ grande partie aux préjugés de leur naiſſance. Dans cette „ vue il avoit étudié à fonds les matiéres de Controverſe, „ & pour rendre les fruits de cette étude d'une utilité plus „ générale, il en compoſa enſuite quantité de Sermons, „ qu'il a prêchés. . . . . aux Carmélites de Boulloy, & aux „ nouvelles Catholiques, où il avoit ſouvent l'honneur de „ parler devant la Reine". Ne troublons pas, par d'importunes réflexions, les triomphes de Mr. l'Abbé Tallemant, les Lecteurs judicieux n'auront pas de peine à les faire, ſans les leur ſuggérer.

(1) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. II. p. 404.

[*B*] *Il ſe trouva lié de bonne heure avec tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué à la Cour & à la Ville par l'eſprit, le goût, ou la politeſſe.*] „ Mr. Tallemant le Pére, qui vivoit en grand „ Seigneur, ſe faiſoit un mérite particulier d'obliger les gens „ de Lettres; il en avoit toujours quelqu'un de logé chez „ lui, il donnoit des Penſions à d'autres, & les recevoit tous „ honorablement. Mr. de Montoroo Pére de Madame Tallemant ſurpaſſoit encore ſon Gendre dans ces ſortes de „ libéralités, & les déſlueaes pleuvoient autour de lui. Mr. „ l'Abbé Tallemant ne pouvoit donc manquer d'être dans „ un agréable commerce avec les Sçavans (2)". Ajoutez à cela que le jeune Abbé trouvoit dans ſa propre famille à divers égards dequoi cultiver ſes talens. Il étoit proche parent de Mr. De la Serre l'Hiſtoriographe, du Docte Pomeuſe mort Evêque de Marſeille, & de l'Abbé *Francois Tallemant*, qui a traduit les *Vies de Plutarque*, & l'*Hiſtoire de Veniſe* de Nani, de Madame Peliſſari & de Madame de la Sablicre, l'une & l'autre célébres par leur goût & leur eſprit.

(2) Ibid. p. 404.

[*C*] *L'Abbé Tallemant ſe livra au goût dominant avec tous les avantages que lui donnoient ſa jeuneſſe & ſa vivacité.*] „ On „ ne vouloit preſque que de petites Poëſies tendres, ou de „ grands ſentimens, enchaſſés dans des avantures qui ne finiſſoient point. En un mot le régne des *Opera* commen-„ çoit, & l'on étoit dans la fureur des Romans (3)". L'Abbé Tallemant brilla d'abord par de petits vers, par des Idylles & des Paſtorales, puis par des *Opera* en forme, qui trouvérent des Muſiciens, & qui furent repréſentés avec ſuccés dans des maiſons particuliéres. A l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans il compoſa une Piéce mêlée de Proſe & de Vers intitulée. *Le Voyage de l'Ile d'Amour.* Paris 1663 in-12. & dans le *Recueil de quelques Piéces nouvelles & galantes.* Cologne (Hollande) 1667 in-12. C'eſt une allégorie ingénieuſe, où ſous la forme d'un voyage ordinaire, il décrit tout le chemin que fait faire une paſſion aveugle, les piéges qu'elle tend ſur la route, le peu de ſûreté qu'on trouve dans ſes gîtes, & les différens écueils qui ſe préſentent quand on croit être prêt d'arriver au but vers lequel on tend. Il n'avoit pas deſſein de rendre ce petit Ouvrage public, quoiqu'il fût honoré du ſuffrage de ſes amis; il ne fut imprimé que par un de ces larcins, dont les particuliers ſe font ſouvent honneur, & dont le Public profite lorſque l'Ouvrage en vaut la peine.

(3) Ibid.

tems avant ſa mort la Chambre de Juſtice voit ſoigneuſement recherché ce que ſa magnificence n'avoit pas encore epuiſé. A peine les débris de ces deux grandes fortunes fournirent-ils à Mme. Tallemant les moyens de ſubſiſter avec une famille de cinq enfans. Leur établiſſement l'embarraſſoit, car ils n'en avoient aucun; cependant quand ſes amis la mettoient ſur cette matiére, *heureuſement en voilà un de pourvu*, diſoit-elle, en parlant de l'Abbé, parce qu'il étoit de l'Académie Françoiſe: ce qui n'étoit pas exactement vrai alors, ſe trouva vrai dans la ſuite. L'Abbé Tallemant ſubit ſon ſort de bonne grace, & bien loin de ſe laiſſer abbatre par des revers de fortune, ſa réputation naiſſante croiſſoit tous les jours par mille petits Ouvrages, & ſurtout par des Diſcours Académiques trés-éloquens [*D*]. Comme il choiſiſſoit ordinairement pour ces ſortes d'actions les jours d'Aſſemblée publique, la réputation qu'il ſe fit excita la curioſité de Mr. Colbert, qui, charmé des talens du jeune Académicien, s'intéreſſa aux malheurs de ſa famille, & lui donna enfin une place dans l'Académie des Inſcriptions avec une penſion de cinq-cens écus. Mr. Tallemant fut auſſitôt d'un grand ſecours à cette Compagnie. Ce fut lui qui concerta avec Mr. le Brun le deſſein des Tableaux de la Grande Gallerie de Verſailles, & y ajoûta des Inſcriptions, qu'on trouva dans la ſuite trop étendues, & auxquelles on en ſubſtitua de plus ſimples (*d*). On le chargea enſuite de la deſcription de preſque toutes les Maiſons Royales, & il en avoit déjà fait pluſieurs, quand Mr. Colbert mourut. Il perdit beaucoup à cette mort: car, outre la penſion dont nous avons parlé, & les gratifications qu'il lui avoit faites de tems en tems, il lui avoit procuré un Bénéfice aſſez conſidérable, lui avoit fait donner la Charge d'Intendant des Deviſes & Inſcriptions des Edifices Royaux, vacante par la mort de Mr. Deſfontaines, & l'avoit même propoſé au Roi pour l'envoyer à Rome en qualité d'Auditeur de Rote. Au commencement de l'année 1694 il fut fait Sécretaire de l'Académie des Inſcriptions à la place de Mr. de la Chapelle, & au renouvellement de cette Académie en 1701 les fonctions du Secretaire devinrent plus pénibles, par l'obligation de faire les *Eloges* des Académiciens qui mouroient. En 1706 Mr. Tallemant, qui avançoit en âge, ſe démit du Sécretariat, & ſe contenta du titre de Véteran, ce qui ne l'empécha pas d'etre aſſidu aux aſſemblées de l'Académie. Il mourut le 30 Juillet 1712, d'une ſuite d'attaque d'apoplexie, contre laquelle ſon bon tempérament avoit lutté environ dix-huit mois. Il venoit d'entrer dans ſa ſoixante-onziéme année, & de ſon propre aveu il en avoit paſſé plus de cinquante ſans avoir reſſenti la moindre incommodité, & ſans avoir pris, même par précaution, la moindre médecine (*e*). „ Il avoit toutes les qualites qui rendent un „ homme aimable dans la Société. Sa ſeule preſence inſpiroit une certaine gaieté, dont il n'etoit gué„ re poſſible de ſe defendre. Son eſprit dégage de tout ce qui s'appelle embarras d'affaires, ſembloit „ en un moment aſſocier les autres à la meme liberté. Il brilloit ſurtout dans les parties d'un honnête „ plaiſir par d'heureuſes ſaillies & par des *impromptu*, dont la force & les agrémens ont quelquefois fait „ des Ouvrages durables; & ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'eſt que cette fecondité & cet „ enjouement l'ont ſuivi juſques dans un âge trés-avancé".

(*d*) Ibid. P. 497.

(*e*) Ibid. P. 505.

[*D*] *Sa réputation naiſſante croiſſoit tous les jours. . . . ſurtout par des Diſcours Académiques trés-éloquens*] Un des premiers fut l'*Eloge funébre de Mr. le Chancelier Seguier*, Imprimé à Paris en 1672 in-4. Aprés la mort de ce Magiſtrat, le Roi ayant pris lui-même la qualité de *Protecteur* de l'Académie, Mr. Tallemant ſe ſignala par un grand nombre de Panégyriques à l'honneur du nouveau Protecteur, *le progrés des Arts & des Sciences*, *les Conquêtes de Hollande*, & la *Paix de Nimégue*, lui offrirent des ſujets ſur leſquels il s'exerça. Parlons ici tout de ſuite des autres Diſcours, & des autres Ouvrages de notre Auteur. Mr. de Boze nous apprend (4), qu'il fit à la mémoire de Mr. Colbert un éloge funébre, *que rendront à jamais precieux ces traits immitables que la douleur prête quelquefois à l'éloquence*. On a encore de lui, un Diſcours *ſur l'utilité des Académies*; où il établit d'abord par des exemples tirés des ſiecles d'Alexandre & d'Auguſte, que la deſtinée des Lettres ſuit ordinairement celle des Empires, & de-là il paſſe à une longue énumération des avantages que l'Académie Françoiſe a ſur toutes les autres qui l'ont précédée. Dans un autre Diſcours il traite la queſtion; *ſi les Inſcriptions de nos monumens publics doivent être Françoiſes ou Latines*: Queſtion déjà fameuſe par le nombre des Ecrits & par la qualité des Adverſaires. „ Le Pere Lucas Jéſuite avoit renouvellé la „ diſpute par une harangue où il décidoit pour les Inſcrip„ tions Latines. Mr. l'Abbé Tallemant, généreux défenſeur „ du ſentiment oppoſé, laiſſant à part ce que Mr. Charpen„ tier & quelques autres avoient déjà dit en faveur du Fran„ çois, ne s'attache dans ſa réponſe qu'à confondre les La„ tins par les Latins mêmes, par Cicéron & par Horace. Ils „ étoient, dit-il, l'un & l'autre dans le même cas que nous „ ſur la préférence de leur langue: la plupart des Sçavans „ de leur tems n'eſtimoient & ne vouloient que des Ouvra„ ges Grecs. Cicéron s'éléve en pluſieurs endroits contre ce „ goût, qu'il appelle extravagant & bizarre. Horace s'en „ plaint à Auguſte même; un ſiécle ſi délicat écoute leurs „ plaintes, les ſuivans y applaudiſſent. Par quel caprice „ donc, ajoûte-t-il, voulons-nous trouver tant de raiſon „ dans le chagrin de ces grands hommes, & tant d'injuſtice „ dans le nôtre"? Au commencement de 1687. Mr. Tallemant exerça encore ſon talent ſur la maladie, la conſtance, & la guériſon du Roi. Il ne faut pas oublier ſon *Eloge funébre de Charles Perrault de l'Académie Françoiſe*. Paris 1704 in-4. & dans les Recueils de l'Académie; Mr de Boze le cite comme une piéce propre à donner l'idée du caractére du cœur de notre Abbé. „ Mr. Perrault, *dit-il* (5), avoit été l'hom„ me de confiance ſur qui Mr. Colbert ſe repoſoit le plus du „ ſoin des Lettres & des Beaux-Arts. Attentif à remplir les „ vues d'un Miniſtére ſi zélé, les graces ſe répandoient par „ ſon canal ſur tous ceux qui avoient un mérite ou des ta„ lens diſtingués, & plus occupé de leur fortune que de la „ ſienne propre, ſa maiſon ne déſemplifſoit point de gens qui „ lui faiſoient la cour. Aprés la mort de Mr Colbert tout „ changea de face pour Mr. Perrault; quelque uſage qu'il „ eût fait de ſa faveur elle lui ſuſcita des envieux. Ceux „ même à qui il avoit été utile, devinrent ſes perſécuteurs, „ & il fut preſque ſéduit à compter encore pour ſes amis ceux „ qui ne faiſoient que le négliger. Vingt années de ſolitude „ terminérent ainſi la vie d'un homme qu'on auroit pu ap„ peller malheureux, ſi au milieu des plus grands emplois „ il n'avoit toujours regretté les douceurs d'une vie tran„ quille. Mr. l'Abbé Tallemant ne crut pas avoir aſſez fait „ en réſiſtant avec éclat au torrent de l'ingratitude. La mort „ de Mr. Perrault ranime le tendre ſouvenir des bons offi„ ces qu'il en a reçus, & ſon éloquence les couronne dés „ que ſon amitié n'a plus d'autre moyen de les reconnoître". Ajoûtez aux Piéces Oratoires de Mr. l'Abbé Tallemant, la *Réponſe aux Diſcours de Mr. l'Abbé de Lauzun & de Mr. le Marquis de St. Aulaire à leur réception à l'Académie Françoiſe*. Paris 1706 in-4. & dans le premier Volume de l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres les Eloges de Mr. le Duc d'Aumont, de Mrs. Pavillon, Duché, Pouchard, & Barat. C'eſt encore lui qui fut chargé du détail de l'impreſſion de l'*Hiſtoire du Roi Louis* XIV *par Médailles*, qui parut en 1702. En 1709 il publia une petite Piéce, intitulée *Le Ver luiſant. Traduction d'une Eclogue de Mr. Huet, ancien Evêque d'Avranches, intitulée Lampyris*. Paris 1709 in-12. *Le Diſcours ſommaire touchant la vie de Mr. de Benſerade*, à la tête de ſes Oeuvres. Paris 1697 in-12. eſt auſſi de la façon de Mr. Paul Tallemant, & non de celle de ſon Couſin François. Il faut de même mettre au nombre des Ouvrages de notre Abbé *Remarques & Déciſions de l'Academie Françoiſe, recueillies par* M. L. T. Paris 1698 in-12. Voici ce que Mr. l'Abbé d'Olivet nous dit touchant l'origine de cet Ouvrage (6). „ Son Dictionnaire (de l'Académie) parut pour la premiére „ fois en 1694. Elle n'en commença la réviſion qu'en 1700. „ Il y eut donc ſix années d'intervalle, qui furent employées „ à recueillir, & à réſoudre des doutes ſur la langue, dans „ la vue que cela ſervitoit de matériaux à une Grammaire, „ ouvrage qui devoit ſuivre immédiatement le Dictionnaire, „ ſelon le plan du Cardinal de Richelieu. On arrêta que pour „ ce travail, qui étoit regardé que comme un préliminaire, „ la Compagnie ſe partageroit; & qu'à l'un des Bureaux Mr. „ l'Abbé Cholſy tiendroit la plume, à l'autre Mr. l'Abbé „ Tallemant. D'abord ces deux Bureaux travaillérent avec „ l'ardeur qu'inſpirent les nouvelles entrepriſes. On y raſ„ ſembla les trois premiers mois dequoi faire deux petits Re„ cueils, l'un deſquels fut imprimé en 1698 ſous le titre de „ *Remarques & Déciſions &c. recueillies par* M. L. T. Ces „ trois Lettres Initiales veulent dire, *Monſieur l'Abbé Talle„ mant*. Il eut ordre de ſe déſigner à la tête du Volume, ſoit „ parce que le ſtyle étoit purement de lui, ſoit parce que la „ Compagnie ne vouloit pas. . . . . prendre ſur elle toutes „ ces déciſions, qui ne venoient que d'un bureau particulier, „ compoſé ſeulement de cinq ou ſix Académiciens". Mr. de Boze parle encore de quelques Ouvrages que Mr. Tallemant a laiſſés en mourant, & dont on pourroit former un aſſez gros volume. La Traduction des plus beaux Pſeaumes du David, & celle de quelques Eclogues Latines de Mr. l'Evêque d'Avranches; des *Maximes pour l'Eloquence*, tirées de la Rhétorique d'Ariſtote; des *Remarques de l'Académie ſur quelques Odes de Malherbe*, *de Racan*, *de Maynard*, *Saint-Amand*, *Gombaud & Malleville*. Les Traductions ont été les derniers fruits du loiſir de notre Abbé.

(4) Ibid. P. 498.

(5) Ibid. P. 503.

(6) *Hiſt. de l'Acad. Franç.* P. 440.

☞ TANSILLO (Louis) fameux Poëte Italien du XVI. Siécle d'une famille Patricienne de Nole [*A*] au Royaume de Naples, naquit à Nole, vraiſemblablement vers l'an 1510; on le conclut de ce que dans ſa *Canzone* au Pape Paul IV. il dit avoir compoſé ſon *Vendemmiatore*, dans le tems qu'il n'avoit pas encore accompli ſon cinquiéme luſtre, c'eſt-à-dire ſa vingt-cinquiéme année: or il compoſa cette Piece, & elle parut pour la premiére fois en 1534 (*a*) [*B*]. Quelques Auteurs lui donnent la qualité de Napolitain, ce qui ne peut ſignifier autre choſe, ſinon qu'il étoit du Royaume de Naples (*b*). Il paſſa la plus grande partie de ſa vie à Naples au ſervice de la Maiſon de Tolède, c'eſt-à-dire de Dom Pierre de Tolède, qui fut Viceroi pendant pluſieurs années, & de Dom Garcias ſon fils, Général des Galeres de Naples, & qui fut enſuite Viceroi de Sicile & de Catalogne ſous Philippe II. Dom Garcias avoit toujours Tanſillo auprés de lui, & il l'emmena en Sicile en 1539, où il reçut à Meſſine le 27 Decembre Antoinette Cardone, fille du Comte de Colleſano, qu'il venoit épouſer (*c*). Dans les Fêtes qu'il donna à cette Dame il fit repréſenter une Comédie Paſtorale, dont Tanſillo étoit l'Auteur [*C*]. Comme notre Poëte étoit auſſi homme de guerre, il accompagna Dom Garcias dans ſon expédition d'Afrique. Ce Seigneur ayant été nommé en 1551 par l'Empereur Charlequint, pour commander avec Jean de Vega l'Armée Eſpagnole, qui devoit faire une deſcente en Afrique, voulut que Tanſillo, dont la valeur lui étoit connue, l'accompagnât; on s'empara de la Ville d'Africa ſur les Côtes de Barbarie, & Tanſillo ſervit tres-fidelement (*d*). Divers Auteurs ont cru que ce voyage de Tanſillo en Afrique s'étoit fait

(*a*) Giorn. de' Letter. Tom. XI. p. 116. 117.

(*b*) Ibid. p. 115.

(*c*) Ibid. p. 120.

(*d*) Ibid. p. 117.

(1) *De Nolâ* Lib. III. c. 8. p. 98. Edit. Ven. 1604 in fol. Apud Giorn. de Letter. T. I. p. 116.

[*A*] *D'une famille Patricienne de Nole.*] Ambroiſe Léone (1) dit que cette famille tenoit un rang honorable, & qu'au commencement du ſeiziéme ſiécle elle étoit partagée en deux branches, qui l'une & l'autre avoient produit d'habiles gens. En parlant de la premiére, il dit: *ex quibus extitere duo Michaëles, alter Monachus, philoſophus, & concionator Verbi Divini: alter Philoſophus atque Medicus non ornatus. Item horum patruelis Vincentius Philoſophus ac Medicus.* A l'égard de l'autre branche il s'exprime en ces termes: *Sunt hi quoque* Tancilli, *alterò genere orti, inter quos Cola, atque Joannes Bernardinus ejus filius, Philoſophiæ & Medicinæ egregiè præſtitere.*

[*B*] *Il compoſa cette Piece & elle parut pour la premiére fois en 1534.*] Il la compoſa étant en vendange dans l'Automne de 1534, & l'envoya le 1 Octobre à Jaques Caraffa, Gentilhomme de Naples ſon ami, avec une Lettre, par laquelle il le prioit de ne la montrer à perſonne, mais de la garder pour lui, parce qu'elle perdroit toutes ſes graces par-tout ailleurs, où l'on ne ſeroit pas au fait des coutumes du Pays. Elle ne laiſſa pas d'être imprimée la même année ſous le Titre de *Il Vendemmiatore* (le Vendangeur). In Napoli 1534 in-4 (2). Cet Ouvrage lui acquit de la réputation. Il eſt en *rima ottava*, & contient environ cent-ſoixante ſtances. C'eſt une Piece fort licentieuſe, & qu'il ſe repentit dans la ſuite d'avoir compoſée. Ce qui y donna lieu, c'étoit un ancien uſage de ſa Patrie, & de pluſieurs autres endroits du Royaume de Naples, où dans le tems des Vendanges, ceux qu'on y employe, ont le privilége de dire aux plus grands Seigneurs & même aux Dames les plus qualifiées, qu'ils voyent ou qu'ils rencontrent, toutes les injures qu'ils veulent, & ſe permettent de leur crier les plus grandes infamies. Liſez ce paſſage de l'Hiſtorien de Nole (3): *At vero Vindemiatores ea die, qua pro quoquam Vincentium faciunt, atque per totum l'endemiæ tempus, Bacchi dies pleni eſſe, ac furere paſſis videntur. Tria enim præter omnem conjecturam audumque facilitant, ejum, confringunt, ebrioram laſcivientium . . . . . in agro quin etiam, in quo vindemiant, femper publicanda vindemiando maledicunt, obſcœnaſque quaſque partes ſui nominibus pronuncientes, veneres vel objicunt, vel ſe opere exclamant . . . . more loci eos abſolutos fe-reatæ: Mœnianæ vero, ſi qui eas caſtigare velit, dentem, ac exerta lingua cauſamant, eoque ipſo in eum oppedunt: pudor nullus: reverentia omnis deleta eſt in eis: loquendi ſumma licentia atque arrogantia in promtu eſt. Damnum homines non videntur, ſed Satyri, ac Bacchi Sacerdotes petulantes, injurii, laſcivientes, luxuriantes. Poſtquam vero vindemia exacta eſt, omnia ſanant, obliviſcuntque omnem illam obſcœnitatem mandant.* Les Journaliſtes de Veniſe (4) obſervent, que Nicodemo s'eſt trompé dans ſes *Additions à la Bibliothéque Napolitaine de Toppi*, lorſqu'il dit que l'Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois in-8, ſous le titre de *Stanze di coltura ſopra gli orti delle Donne. Stampate nuovamente e vjloriate. In Venezia:* erreur dans laquelle eſt auſſi tombé Creſcimbeni, dans ſon *Hiſtoire de la Poëſie Italienne*, & Mr. de la Monnoye (5): ce n'eſt pas là la premiére Edition, elle fut faite à Véniſe vers l'an 1550. Il y manque pluſieurs Stances qui ſe trouvent dans l'Edition de Naples, & on y a changé des Vers dont la licence étoit trop grande. Il en parut une nouvelle Edition en 1560 in-12, ſous le titre de *Vendemmiatore*, dans la premiére Partie des *Stanze di diverſi*, que Dolce fit imprimer cette année, mais on la retranchs des Editions ſuivantes de ce Recueil qui ſe firent en 1563, 1581 & en 1590. Nos Journaliſtes indiquent encore une Edition bien différente de la premiére, ſous ce titre: *Stanze amoroſe ſopra gli Orti delle Donne, & in Lode della Merta. La Caccia d'Amore del Bernia. Quarante due Stanze in materia d'Amore, nuovamente ritrovate, & con diligenza corrette, & di vaghe iſtorie adornate e date in luce. In Venezia* 1574 in-12. On ne voit ici ni le nom de Tanſillo, ni ſa Lettre à Carraſa. On trouve dans la Bibliothéque du Cardinal Imperiali l'Edition ſuivante: *Il Vendemmiatore di Luigi Tanſillo. In Venezia, per Baldaſſar Conſtantini* 1649 in-4. Enfin (6) il y en a une autre de Veniſe in-12, où l'on n'a marqué ni le nom de l'Imprimeur, ni le lieu, ni l'année. On y trouve d'abord diverſes autres Piéces, & entre autres les *Capitoli burleſchi incerto Autore*, qui eſt Jérôme Magagnati, dont ces *Capitoli* portent le nom dans l'Edition qui en a été faite à Spire en 1629 in-12, à la ſuite de la *Muſteleide*: dans cette Edition de Veniſe on voit l'Ouvrage de Tanſillo ſous ce titre: *Il Vendemmiatore di M. Luigi Tanſillo, per addietro con improprio nome intitolate* Stanze di coltura ſopra gli Orti delle Donne, *di nuovo riſtampato, e di più d'altrettante Stanze accreſciuto, e riveſtito.* Quoique dans cette Edition on ait rendu le premier titre à l'Ouvrage de Tanſillo, on ne l'a point remis dans ſon premier état. Il y a pluſieurs omiſſions, & toutes les Additions promiſes dans le titre ſe terminent à un endroit aſſez mal tourné, qui vient d'une main étrangére, & à une partie des Stances *in lode della Menta*, qui ſont un Ouvrage particulier, & entiérement différent du *Vendemmiatore*. Baillet ſemble (7) donner à cette Piéce de Tanſillo un des premiers rangs parmi ſes Ouvrages, ce qui ne s'accorde pas avec l'idée que l'Auteur lui-même en avoit, qui la regardoit comme une production imparfaite de ſa jeuneſſe, *parto giovenile*, comme il l'appelle.

(2) Giorn. de' Letter. *ubi ſupra*. p. 115.

(3) Amb. Leone *de Nolâ* Lib. III. c. 94. p. 92. *Apud* Eund. p. 119. 120.

(4) *Loc. cit.* p. 121. 122.

(5) Voy. Baillet *Jug. des Sçav.* T. IV. P. I. p. 149. Note 5.

(6) Giorn. de Letter. *ubi ſupra*. p. 123. 124.

(7) *Jug. des Sçav.* T. IV. P. I. p. 548.

[*C*] *Dans les Fêtes qu'il donna à cette Dame, il fit repréſenter une Comédie Paſtorale, dont Tanſillo étoit l'Auteur.*] On en trouve le ſujet avec la Deſcription de la Fête, qui ſe donna alors, dans un des endroits du ſixiéme Livre de l'Ouvrage de l'Abbé François Maurolyco, intitulé *Rerum Sicanicarum Compendium*, qu'on a retranchés dans l'Edition de Meſſine de 1562 in-4, mais que Baluze a publiés dans ſes *Miſcellanea*, Tom. II. pag. 337: le paſſage eſt curieux (8): *Itaque præcedenti Decembris menſe, quæ ſequebatur Divi Stephani Martyris natalem, Garſias a Toledo, Neapolitanæ Claſſis Præfectus, epiparam eamem paravit Antoniæ Cardonæ Comitis Golgiani filiæ, cujus nuptias celebrabat. Locus convivio ſuper undas fuerat paratus. Stabant ſub viridario Paſtoli gemmæ Turres (quarum una fuit regia, qua Præfectus vectabatur) æque diſtantes a ſe intervallum ſatis amplum. Super has ſuſpenſis trabibus contignatum erat tabulatum totam trirremium longitudinem comprehendens, velis ac tentoriis circumſeptum, ac coopertum, intus autem omnibus pretioſiſſimis Trojanæ hiſtoriæ intertextis undique ornatum, ut palatinum eidem pelago ſuperſtare diceres. Ad tale tabernaculum per poutem ejuſdem latitudinis inter ipſas trirremium puppes aſcenſus patebat a littore. Quin etiam latus ad excludendam multitudinem tabularum ſeptis tantique elevabatur. Cœnatum eſt a tertia noctis hora uſque ad octavam, fanalium luminibus multorum accenſis. Recreata ad horam uſque tertiam Comeſſia, quam Tanſillus Poëta Neapolitanus exhibuerat. Fuit hæc quaſi Paſtoralis Ecloga, amantium continens querimonias, quas a deſtinato interitu Nympha cujuſdam pulcherrimæ auditoribus in ſpem conceptam reſtituerat.* Fontanini (9) conclut, avec aſſez d'apparence, de ce paſſage de Maurolyco, que Tanſillo eſt le premier qui ait compoſé des Comédies Paſtorales: „ Cette Piéce, dit-il, ayant duré „ trois heures, étoit ſans-doute d'une juſte longueur, & „ d'une nouvelle invention, puiſqu'elle fut repréſentée avec „ tant de magnificence; deſorte qu'il eſt fâcheux qu'il ne „ reſte de cette Piéce, que la mémoire". *Se queſta Commedia Paſtorale del Tanſillo durò ſino alle tre di notte, fu ſenza dubbio di giuſta grandezza, ed anche dovette eſſer di pellegrina invenzione, eſſendo ſtata rappreſentata con ſi gran pompa, mà è da dolerſi, che del medeſimo componimento altro non ci ſia reſtato, che la memoria.* Creſcimbeni (10) prétend que le premier Auteur de ces ſortes de compoſitions a été Auguſtin de' Beccari, Ferrarois, qui en a fait deux, l'une ſous le titre du *Sacrifice*, & l'autre intitulée *Daphné*: il croit que la Piéce de Tanſillo n'étoit qu'une Eclogue, dont l'uſage étoit commun en ce temslà ſur les Théatres d'Italie. Les Journaliſtes de Veniſe obſervent judicieuſement (11), qu'il faudroit avoir la Piéce de Tanſillo, pour décider la queſtion, mais que les circonſtances rapportées par Maurolyco ſemblent indiquer une Paſtorale d'une juſte étendue, avec une intrigue & un dénouement, ordinaires dans les compoſitions de ce genre; ils n'oſent pourtant pas affirmer, qu'elle ait été diviſée en Actes. Ce qui ſemble favoriſer leur ſentiment, c'eſt qu'un Hiſtorien de Naples (12) rapporte que l'année ſuivante 1540, Donna Marie Cardone Marquiſe de Padule, ayant épouſé François d'Eſte, frére du Duc de Ferrare; le Prince de Salerne fit repréſenter à cette occaſion dans ſon Palais une Comédie, & il fut le premier, dit l'Hiſtorien, qui fit repréſenter à Naples une Piéce de Théatre *con apparati ſolennisſimi.* Cette repréſentation pourroit fort bien avoir été une imitation de celle que Dom Garcias de Tolède avoit donnée à Meſſine l'année précédente, & Tanſillo, qui étoit revenu à Naples avec lui, pourroit bien y avoir eu quelque part.

(8) Giorn. de' Letter. *ubi ſupra*. p. 123. 126.

(9) *Aminta Difeſa*. c. 7. *Apud* Eund. p. 126. 127.

(10) *Iſtor. dell. Volg. Poëſ.* T. I. *Apud* Eund. p. 127.

(11) *Loc. cit.* p. 128.

(12) Summonte *Iſtor. di Napoli* Lib. VIII. p. 814. *Apud* Eund. p. 129.

[*D*] *Nous*

fait ſous le Roi Philippe II. dans le tems que Dom Garcias étoit Viceroi de Catalogne, c'eſt-à-dire en 1564, que ce Seigneur s'empara avec l'Armée Eſpagnole du Fort de Vilez & renforça la Garniſon de la Goulette. Mais les Journaliſtes de Veniſe prouvent par un paſſage de Ruſcelli, Auteur contemporain, que ce Voyage doit être placé ſous Charlequint (*e*). On ignore le tems précis de la mort de Tanſillo: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il étoit mort en 1584, comme on le voit par deux Lettres de Thomas Coſto, écrites cette année à Jean Baptiſte Attendolo, & où il eſt parlé de lui comme ne vivant plus. Creſcimbeni le fait vivre juſqu'en 1571 (*f*), mais un paſſage de Scipion Ammirato donne quelque lieu de croire qu'il eſt mort en 1569 (*g*): cet Auteur dit, qu'en allant à Rome il logea à Gaëte chez Tanſillo, qui en étoit Gouverneur, & qui mourut quelques mois après. Or le dernier Voyage qu'Ammirato fit dans le Royaume de Naples & à Rome, fut certainement avant qu'il paſſât à Florence, où il demeura le reſte de ſes jours; ce qui nous détermine l'Eté de 1569, comme il le marque dans ſes *Famiglie Fiorentine*. On peut donc croire, avec quelque fondement, que Tanſillo mourut vers la fin de cette année-là. Une particularité de la vie de Tanſillo, qui m'échappoit, ne doit pas être oubliée. C'eſt qu'il eut une grande mortification en 1559, un Decret de l'Inquiſition de Rome du 30 Décembre de cette année, ordonna que tous les Livres marqués dans l'*Index*, imprimé cette année pour la première fois à Rome, fuſſent généralement défendus; & par-là toutes les Poëſies de Tanſillo ſe trouvoient interdites ſans exception, *Aloyſii Tanſuli carmina*: ſon *Vendemmiatore* donna occaſion à cette proſcription générale. Il compoſa alors ſa fameuſe *Canzone* au Pape Paul IV. où il avoua la faute qu'il avoit faite de compoſer la Piéce licentieuſe, qui lui avoit attiré cette cenſure, & le prie de ne point étendre le châtiment ſur ſes autres Ouvrages, où il n'y avoit rien que de pur & d'innocent. La Requête du Poëte fit tant d'impreſſion ſur le Pontife, que non ſeulement on effaça des Editions ſuivantes de l'*Index* les Poëſies de Tanſillo, mais que le *Vendemmiatore* meme n'y parut point (*h*). Tanſillo paſſe pour avoir égalé les plus célébres Poëtes par ſes Sonnets, & pour les avoir tous ſurpaſſés par ſes *Canzoni*. Le Caro en ayant vu une à Rome, devint ſon admirateur à un tel point, qu'il le regarda comme un des plus beaux génies de ſon ſiécle, & qu'il ſouhaita d'être ſon ami (*i*). Le Stigliani (*k*) le trouve meilleur Poëte lyrique que Petrarque, qu'il a parfaitement imité: cet éloge eſt peut-être outré, mais donne une grande idée du mérite de Tanſillo. Nous parlerons ci-deſſous de ceux de ſes Ouvrages dont nous n'avons rien dit [*D*]. On imprima à Vicence en 1601 & enſuite en 1610 in-12. ſous le nom de Tanſillo, trois Comédies en Proſe, intitulées, *Il Finto*; *Il Cavallarizzo*; *Il Sofiſta*. Stigliani a eu raiſon de dire, qu'elles ne ſont pas de Tanſillo, mais il a eu tort de penſer qu'elles ſont de quelque Vicentin ignorant. Ce ſont trois Piéces de Pierre Aretin déguiſées, pour tromper l'Inquiſition, les Oeuvres de cet Auteur étant défendues; les vrais titres de ces Pieces ſont, *l'Ipocrita*, *Il Marescalco*, *Il Filosofo*; on y a changé les deux ou trois premiéres lignes, le nom des perſonnages, & on a retranché quelques endroits trop licentieux (*l*).

(*e*) Ibid. p. 338. 339.

(*f*) *Istor. della Volg. Poes.* L. III. p. 919 *Apud* Eund. p. 840

(*g*) *Opuſc.* T. II. p. 850. *Apud* Eund.

(*h*) Giorn. de' Letter. ital. *Journ.* p. 135. 136.

(*i*) Ibid. p. 222.

(*k*) *Lett.* p. 112 *Apud* Eund p. 111.

(*l*) Voy. *Menagiana* T. IV p. m. 62. 63.

[*D*] *Nous parlerons ci-deſſous de ceux de ſes Ouvrages, dont nous n'avons rien dit.*] Il parut à Veniſe en 1540 quatre-vingt Stances, auſſi obſcénes que celles du Vendangeur ou *Vendemmiatore*, ſous ce titre: *Stanze in lode della Arenza: ſtampate nuovamente con diligentia, & biſtoriate. Per Curtio Navò, & fratelli al Lion del* 1540 in-8. On voit à la tête une courte Lettre du *Jardinier* à le *Signora* B. P. Le nom de l'Auteur ne paroît point dans cette Edition, non plus que dans les ſuivantes. Mais le ſtile, entiérement ſemblable à celui du *Vendangeur*, fait juger que c'eſt une piéce de le main de Tanſillo, c'eſt pour cela qu'on l'a jointe au Vendangeur dans les Editions poſtérieures à celle de Naples, & même qu'on a réuni dans quelques-unes ces deux Piéces, pour n'en former qu'une ſeule (72). Les Journaliſtes n'oſent pourtant pas aſſurer, que cette Piéce ſoit de Tanſillo, puiſque dans ſa *Canzone* à Paul IV. il aſſure expreſſément qu'il n'a compoſé qu'une ſeule Piéce licentieuſe, entendant par-là ſon *Vendangeur*. Quoique les Poëſies de la jeuneſſe de Tanſillo ſoient fort licentieuſes, on remarque qu'il fut toujours ſage dans ſa conduite & reglé dans ſes mœurs. Le regret qu'il eut d'avoir compoſé des Poëſies remplies d'obſcenités lui fit entreprendre ſon Poëme des *Larmes de St. Pierre*. Il le commença ſurement avant l'an 1538, puiſqu'au commencement du quatriéme Chant, il parle de Pierre Bembo, non ſeulement comme d'une perſonne vivante, mais qui n'avoit pas encore été élevée au Cardinalat, ce qui arriva au mois de Décembre de cette année 1538. Il y travailla plus de vingt-quatre ans, & ne l'acheva ſelon les apparences que vers la fin de ſa vie: puiſqu'après avoir achevé les quinze Chants dont il eſt compoſé, il n'eut pas le tems de le revoir, & de le mettre en état d'être donné au public (14), & il ne parut en ſon entier que longtems après ſa mort. Nos Journaliſtes relévent à cette occaſion Stigliani, qui a evancé que ce Poëme n'étoit pas de Louis Tanſillo, mais de Jaques ſon neveu, & ils obſervent qu'il a bien fait d'autres bevues ſur ſon ſujet. Le premier eſſai de ce Poëme ſacré, qu'on a vu, furent quarante-deux Stances, imprimées à Veniſe en 1560 in-8. Jean Marie Verdizzotti, Vénitien, les ayant trouvées manuſcrites ſous le nom du Cardinal de' Pucci, les fit imprimer après le ſecond Livre de l'Enéïde, qu'il avoit traduit en vers Italiens, & qu'il dédia à Jean François Ottoboni, Grand-Chanceller de la République. Il ne marqua point auquel des trois Cardinaux de la famille de' Pucci, qui vivoient tous dans le ſeiziéme ſiécle, & qui étoient morts avant l'an 1560, elles devoient être attribuées (15). Ces Stances, qui font une partie du premier Chent du Poëme, furent reſtituées à leur véritable Auteur par Auguſtin Ferentilli, qui les fit imprimer en 1571 ſous le nom de Tenſillo, chez les Giunti de Veniſe, dans le premier Volume des *Stanze di diverſi Autori*, recueillies par ſes ſoins, & qui furent réimprimées par les mêmes Libraires en 1579 in-12. Le Pére François de Tréviſe, Carme, publia dans le même tems un Recueil de Poëſies Spirituelles, ſous le titre de *Salmi Penitenziali di diverſi excellenti Autori, con alcune rime ſpirituali di diverſi.* Veniſe 1572 in-12. On trouve dans ce Recueil les Stances en queſtion, & à le tête ces paroles, *les Larmes de St. Pierre, attribuées par quelques-uns au Reverendiſſime Cardinal de' Pucci, mais veritablement de Louis Tanſillo.* On les trouve encore dans deux Recueils imprimés à Gênes, l'un en 1573 in-12. & l'autre en 1582 in-12. (16). Les Seigneurs de Nole chargérent Jean-Baptiſte Attendolo, Sçavant de Capoue, de donner une Edition complette de ce Poëme de leur illuſtre Citoyen; mais au lieu de profiter des avis que lui donna ſon ami Thomas Coſto, qui lui déconſeilloit d'y faire des changemens, il le réforma à ſon goût, & la première Edition de l'Ouvrage entier parut en 1585 *in Vico Equenſe* in-8. mais il y a quantité de fautes, qui ne ſont ni de Tanſillo, ni d'Attendolo; comme ce dernier faiſoit ſon ſéjour à Capoue, il ne put avoir l'œil ſur l'impreſſion, & on en changea un homme peu habile. Il ſe fit depuis trois autres Editions à Veniſe, toutes in-8. en 1589. 1592 & 1599: Draudius en cite une de Munich en 1595 in-fol. (17). *Ludovici Tanſilli Lacryma S. Petri. Monachii apud Adamum Berg.* 95 *in-fol. Ital.* Quoiques toutes ces Editions fuſſent imparfaites & peu correctes, elles ne laiſſérent pas d'être eſtimées & recherchées. La meilleure eſt celle qui fut faite à Veniſe en 1606 in-4. ſous ce titre: *Le Lagrime di S. Pietro di Luigi Tanſillo, cavate dal ſuo proprio Originale. Poëma ſacro ed Eroico, con gli argomenti ed allegorie di Lucrezia Marinella, è con un aggiuſo di Tomaſo Coſta. In Venetia per Barezzo Barezzi.* Il y a une augmentation de près de quatre-cens ſtances, & le Poëme eſt diviſé en quinze Chants (*canti*), au-lieu que dans les Editions précédentes il eſt en ſeize, auxquels Attendolo a donné le nom de *Pianti*, ſuivant l'uſage de quelques Poëtes de ſon tems, à la place de celui de *Canti*, que Tanſillo y avoit donné. Thomas Coſto, dans un Diſcours qu'il a mis à la tête, avoue que le Manuſcrit dont on s'eſt ſervi pour cette Edition, n'eſt pas de la main même de l'Auteur, comme on le dit au titre du Livre, mais de celle d'un homme peu inſtruit des régles de la Langue Italienne, & que par cette raiſon il a changé pluſieurs choſes dans l'ortographe, & même dans l'arrangement des paroles & des Vers. Malherbe a imité ce Poëme, dans une de ſes Piéces. Nicolas Antonio en cite une traduction Eſpagnole (18), faite par Jean Sedenno, & il ſemble inſinuer qu'elle a été imprimée auſſi bien que la verſion que le même Auteur a faite de la *Jeruſalem* du Taſſe. On a une autre traduction Eſpagnole du Poëme de Tanſillo, imprimée à Naples en 1613 in-12. qui a pour Auteur Damien Alvarez, Dominicain Eſpagnol, & que Chevreau dit avoir lue (19). On a d'autres Piéces de Tanſillo dans divers Recueils de Poëſies Italiennes, & entre autres dans la première Partie de celui de Gênes de 1582, où l'on en trouve qui ne ſont point dans le Recueil de Bologne, dont nous allons parler; il eſt intitulé: *ſonetti e Canzoni di* Luigi Tanſillo. *In Bologna* 1771 *in-12.* Ce petit Recueil a été publié par Mr. Dominique Bagnari, de Maila en Lombardie, ſous le nom de *Accademico Aſſonnato*, qui l'a dédié au Docteur Ferdinand Antoine Ghedini, célébre Poëte de Boulogne.

(14) Ibid. p. 230. 231.

(15) Ibid. p. 240. 241.

(16) Ibid. p. 244.

(17) *Bibl. Claſſ.* Int. Mulcos. p. m. 2231.

(18) *Bibl. Hiſpan.* T. I p. 190.

(19) *Oeuv. mêlées* p. II. p. 512.

☞ TASSO (TORQUATO) appellé vulgairement *Le Taſſe*, un des plus célébres Poëtes Italiens, nâquit le onziéme Mars 1544 à Sorrento Ville du Royaume de Naples, de Bernard Taſſo [*A*] & de Porcie de Roſſi (*a*). Son pére étoit Sécretaire de Ferrand Sanſeverino Prince de Salerne, & faiſoit ſa demeure ordinaire à Naples; mais ayant été avec ſa femme, groſſe de ſix mois, voir Hippolyte de Roſſi ſa ſœur, qui étoit mariée à Onufre Curiale, Comte de Terranova, & qui demeuroit à Sorrento, ce fut-là que ſa femme accoucha de Torquato. Pluſieurs Auteurs ont dit, que dès l'âge de ſix mois il parloit & raiſonnoit [*B*]. Quoi qu'il en ſoit, il n'avoit que trois ans, lorſque ſon pére, ayant ſuivi le Prince de Salerne en Allemagne, le laiſſa à Naples entre les mains d'un homme de Lettres nommé Angeluzzo. Bernard Taſſo revint à Naples au bout de quelque tems, & il fut agréablement ſurpris de trouver ſon fils en état de paſſer aux Ecoles publiques, quoiqu'il n'eût pas encore quatre ans accomplis. Il l'envoya donc au Collége des Jéſuites, établis depuis peu à Naples, & il fit des progrès auſſi étonnans que rapides [*C*]. Le Voyage que le Prince de Salerne avoit fait en Allemagne lui fut funeſte [*D*]. „ Le „ Viceroy n'oublioit rien pour le rendre ſuſpect à l'Empereur; il luy faiſoit un crime de l'inclination „ que

(*a*) Cet Article eſt tiré de la Vie du Taſſe, écrite en Italien par Mr. Jean Baptiſte Manſo, Marquis de Villa, abrégée par l'Abbé de Charnes en 1690, & ſuivie par tous nos Ecrivains François.

[*A*] *Nâquit..... à Sorrento.... de Bernard Taſſo.*] BERNARD TASSO deſcendoit de l'illuſtre maiſon des Torreggiani, Seigneurs de Bergame, de Milan, & de pluſieurs autres Villes d'Italie. Les Torreggiani, chaſſés par les Viſconti, ſe cantonnérent dans la montagne du Taſſo, dont ils prirent le nom. La famille s'étendit en diverſes Villes d'Italie, & en quelques-unes d'Eſpagne, juſques au tems de Bernard Taſſo (1). Mr. de Voltaire aſſure (2), que la grand' mére de Torquato étoit une Cornaro; ajoûtant, *on ſait aſſez qu'une Noble Vénitienne a d'ordinaire la vanité de ne point épouſer un homme d'une qualité mediocre.* „ Son pére, *continue Mr.* „ *de Voltaire*, né dans le déclin de ſa Maiſon, s'étoit attaché au Prince de Salerne, qui fut dépouillé de ſa Principauté par Charles-Quint. De plus Bernardo étoit Poëte lui-même; avec ce talent, & le malheur qu'il eut d'être domeſtique d'un petit Prince, il n'eſt pas étonnant qu'il ait „ été pauvre". C'eſt lui qui a donné en Italien les premiéres imitations de l'Ode Anacréontique (3). Le Pére Nicéron lui attribue (4) les Ouvrages ſuivans. *L'Amadigi. In Venezia* 1560 in-4. C'eſt un Poëme, dit-il, ſur Amadis. *Il Floridante. In Bologna*, 1587. Poëme qu'il ne put achever. *I tre libri degli Amori; ſi è aggiunto il quarto libro per addittivo non più ſtampato. In Venezia* 1555, in-8. & avec un cinquiéme Livre, à Veniſe 1560 in-12. *Lettere. In Venezia.* 1560. 1562. 1575 in-8. Ces Lettres, dit le P. Nicéron, ſont aſſez vuides de choſes, & ne peuvent guéres ſervir que pour le ſtile. *Ragionamento della Poeſia. In Venezia* 1562 in-4.

(1) *Vie du Taſſe*, p. 1. 2.

(2) *Eſſai ſur la Poëſie Epique*, Ch. VII. L'Auteur de ſa Vie confirme cette particularité. p. 2.

(3) V. *Bibl. Italique* T. I. p. 151. note (c).

(4) *Mém. des Hommes Ill.* T. XXV. p. 92.

[*B*] *Pluſieurs Auteurs ont dit, que dès l'âge de ſix mois il parloit & raiſonnoit.*] Vigneul-Marville (5) a remarqué que les Italiens, qui ont fait l'éloge du Taſſe, ne diſent rien de ſemblable. Le Pére Nicéron (6) relégue au nombre des fables, ce qu'on dit qu'il penſoit, raiſonnoit, expliquoit ſes penſées, & répondoit à propos aux queſtions qu'on lui faiſoit, dès l'âge de ſix mois: je penſe qu'il a raiſon. On trouve un éclairciſſement curieux là-deſſus dans le Journal cité en marge (7).

„ Par rapport à cette particularité rapportée par l'Abbé de „ Charnes que *le Taſſe parloit & raiſonnoit à ſix mois, qu'il* „ *étudia à trois ans, & alloit au Collége à quatre.* Voici ce „ que je tiens, depuis l'impreſſion de cet Article, d'un Sa„ vant de mes amis; c'eſt que Lorenzo Craſſo, & le Manzo „ diſent formellement la même choſe, ainſi l'on ne ſauroit „ douter que ce ne ſoit d'après eux que l'Abbé de Charnes „ l'ait rapporté. D'ailleurs Mr. de Mirabaud, qui a donné „ à la tête de ſa traduction, un abrégé de la Vie du Taſſe, „ rapporte les mêmes circonſtances appuyées d'un nouveau „ témoignage, c'eſt celui de Jean-Bâtiſte Manſo, Marquis „ de Ville, qui avoit, *ajoûte-t-il*, connu particuliérement „ l'admirable Poëte dont nous parlons. Je n'oppoſe rien à „ ces autorités pour décréditer la bonne-foi, & le mérite de „ leurs Auteurs; d'autant plus, que des trois circonſtances „ rapportées, il n'y a guéres que la premiére qui ait quelque „ choſe de ſinguliér; encore s'en trouve-t-il aſſez d'exem„ ples, ſurtout ſi l'on prend ſainement ces mots, *il raiſon*„ *noit à ſix mois*, c'eſt-à-dire, ſi l'on appelle du nom de *raiſ*„ *onnement*, de petites phraſes coupées, où le hazard, quel„ quefois le génie d'un Enfant, mais plus ſouvent encore „ l'amour & la prévention paternelle font trouver beaucoup „ de ſel & de ſens. Après cela, ſi c'eſt un prodige dont le „ génie extraordinaire du Taſſe ait été capable, je ne ſai „ pourquoi *Ghilini*, *Tomaſini*, & d'autres n'en ont pas parlé, „ ſi ce n'eſt parce qu'ils n'ont pas cru que l'on pût y ajoûter „ beaucoup de foi. Une preuve qu'on ne peut guéres compter ſur les dattes, qui ſont pourtant tout le merveilleux „ de ces Articles; c'eſt que ces mêmes Auteurs, qui ont é„ crit l'Hiſtoire du Taſſe, varient ſur des Epoques très-conſi„ dérables de ſa vie..... Et le Cavalier Guido Caſo„ ni..... raconte le prodige d'une toute autre maniére „ dans la Vie de ce Poëte, qu'il a miſe à la tête de ſon E„ dition de la *Gierusalemme liberata: A peine*, dit-il, *le* Taſſe „ *eut atteint ſix mois, qu'il forma diſtinctement des paroles articu*„ *lées, & bientôt après il commença à développer avec quelque or*„ *dre ce qu'il penſoit.* Cela ne s'appelloit proprement ni parler ni raiſonner, mais bégayer & ſe préparer au raiſonnement par de petits traits, qui en étoient d'heureuſes, mais „ pourtant de fort légéres ébauches". Il eſt certain qu'il n'y a que la circonſtance d'avoir raiſonné à ſix mois, qui eſt extraordinaire; car d'ailleurs nous avons vu de notre tems un exemple fort au-deſſus de celui du Taſſe, c'eſt le jeune Barrier, qui avant l'âge de ſept ans poſſédoit le Latin, le Grec, & l'Hébreu, & qui, mort avant vingt ans accomplis, pouvoit tenir rang parmi les Savans les plus conſommés: deſorte qu'on peut le regarder non ſeulement comme le prodige de notre ſiécle, mais peut-être comme celui de tous les âges qui nous ont précédés. Revenons au Taſſe, l'Auteur de ſa vie (8) ajoute à ce que nous avons rapporté, „ qu'il ne rioit „ preſque jamais, il ne pleuroit jamais auſſi: on vit dès-lors „ en lui cette égalité d'eſprit, qui lui fut d'un ſi grand uſa„ ge dans les longs malheurs de ſa vie. Il ne fut jamais be„ ſoin de le châtier de ſes fautes, car il n'en faiſoit point: „ il n'y avoit en luy ny légéreté ny deſordre; il ſe portoit „ au bien & à l'étude, de luy-meſme, & avec ardeur, & „ ſageſſe & la modeſtie étoient peintes ſur ſon viſage".

(5) *Mélanges d'Hiſt. & de Lit.* T. I. p. 142.

(6) *Ubi ſupra*, p. 44.

(7) *Bibl. Italique* T. II. p. 527-533.

(8) P. 7.

[*C*] *Il fit des progrès auſſi étonnans que rapides.*] Il s'appliqua à l'étude avec une ardeur, qu'on ne devoit pas naturellement attendre de lui dans un âge auſſi tendre. Il étoit toujours levé avant le jour; & ſouvent l'impatience d'aller trouver ſon Maître l'éveilloit dans la nuit: alors on étoit obligé de l'habiller, de le laiſſer étudier à la lampe, & quelquefois même de le conduire au Collége aux flambeaux. Auſſi ſçut-il parfaitement le Latin & plus que médiocrement le Grec à ſa ſeptiéme année; il compoſoit dès cette âge des harangues qu'il récitoit publiquement, & des Poëſies, dont le ſtile ne ſe ſentoit nullement de la jeuneſſe de l'Auteur (9). Une nouvelle preuve de ſes progrès & de la maturité de ſon eſprit, c'eſt que, quoiqu'il n'eût que ſept ans accomplis, ſon Confeſſeur & ſon Précepteur l'avoient trouvé capable de communier.

(9) *Vie du Taſſe* p. 12. 22.

[*D*] *Le Voyage que le Prince de Salerne avoit fait en Allemagne, lui fut funeſte.*] Pour avoir une idée nette de cette affaire, il faut la développer. Charles-Quint ayant deſſein d'établir le Tribunal de l'Inquiſition à Naples, envoya ſes ordres ſur ce ſujet à Dom Pédro de Tolède, qui en étoit Viceroi (10). Celui-ci employa la ruſe & l'autorité pour y réuſſir, en 1547; mais les Napolitains, qui abhorroient ce Tribunal, s'y oppoſérent vigoureuſement, & réſolurent de recourir à l'autorité de l'Empereur, & de lui envoyer une Ambaſſade. „ On choiſit pour cela le Prince de Salerne, „ *dit l'Auteur de la Vie du Taſſe* (11), comme le ſeul qui „ par ſon crédit, par ſon autorité, & par ſes richeſſes pou„ voit tenir teſte au Viceroy. Ce Prince ne fut pas peu em„ barraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. Des raiſons „ d'honneur & l'amour de ſa patrie l'engageoient à ne l'a„ bandonner pas en cette importante occaſion; Bernard Taſſe, „ qui avoit l'ame grande, les luy faiſoit valoir avec cha„ leur; mais des motifs d'intereſt particulier, appuyez par „ Vincent Martelli, bel eſprit Florentin, qui étoit ſon In„ tendant, le faiſoient balancer. L'honneur l'emporta, il „ ſe chargea de l'Ambaſſade, & Bernard Taſſe le ſuivit en „ Allemagne". Giannone ne raconte pas la choſe d'une maniére ſi avantageuſe au Prince de Salerne. Les Napolitains irrités prirent les armes, formérent une Ligue ou Union, & réſolurent d'envoyer des Députés à l'Empereur. „ On „ choiſit pour Ambaſſadeur de la Ville auprés de l'Empe„ reur, *dit l'Hiſtorien* (12), Ferdinand Sanſeverin Prince „ de Salerne, ennemi de D. Pierre, qui au-lieu de refuſer „ une commiſſion de cette nature, ſe laiſſa ſéduire par ſa va„ nité, & l'accepta avec plaiſir: on lui donna pour Adjoint „ Placide de Sangro. Sur le champ Sanſeverin fut prendre „ congé du Viceroi; mais quoiqu'il lui aſſurât que s'il en„ trepreneit ce voyage au ſujet de l'affaire de l'Inquiſition, „ il ſeroit inutile, puiſqu'il donnoit ſa parole, qu'il ſeroit „ venir un privilége de l'Empereur, qui en exempteroit pour „ toujours le Royaume de Naples; cependant Sanſeverin, „ s'excuſant ſur ce qu'il avoit promis à la Ville de partir, „ perſiſta toujours dans cette réſolution, & s'en alla ſur le „ champ à Salerne pour mettre ordre à ſon départ". En attendant le Viceroi nomma le Marquis de la Valle pour aller trouver de ſa part l'Empereur, & l'inſtruire des difficultés que rencontroit l'établiſſement de l'Inquiſition à Naples. Les deux Députés de cette Ville partirent en poſte le 28 Mai 1547. „ Mais le Prince s'arrêtant à Rome pour faire des „ viſites à divers Cardinaux, fut cauſe que le Marquis de „ la Valle arriva avant eux à Nuremberg, où étoit alors „ l'Empereur". Quelque tems après ce Seigneur revint à Naples avec Placide de Sangro, l'un des Députés de cette Ville, chargés tous deux des Ordres de Charles-Quint, qui conſentit à ne point établir l'Inquiſition. „ Naples parut a„ lors tranquille; il ſembloit même qu'elle ne ſe reſſentoit „ plus des maux qu'elle venoit d'éprouver; cependant elle „ entretenoit toujours une correſpondance avec le Prince de „ Salerne, qui reſtoit par ſes ordres à la Cour de l'Empe„ reur; bien loin qu'il y eût été favorablement reçu, & qu'il „ y joüit de quelque crédit, on déſapprouvoit, au contrai„ re, qu'il ſe fût chargé des repréſentations de la Ville, tan„ dis qu'elle avoit les armes à la main; on prétendoit enco„ re, que ce Prince ne pouvoit être regardé comme un lé„ gitime Député, puiſqu'il n'avoit pas été élu & choiſi par

(10) Voy. Giannone *Hiſt. Civil. de Naples* T. IV. Liv. XXXII. c. 5.

(11) P. 8. 9.

(12) Giannone *loc. cit.* p. 127. 128. 129.

„ que le Peuple avoit pour luy, il en exaggéroit les conſéquences dangereuſes, il obſervoit juſqu'à ſes „ moindres démarches, & luy ſuppoſoit des deſſeins qu'il n'avoit pas, & cependant il le pouſſoit à Na„ ples en tant de manières, que ce Prince fut contraint de penſer à ſa ſureté. Il ſortit de Naples pour „ ſe dérober aux perſécutions & aux entrepriſes de ſon ennemi, & pour aller juſtifier ſa conduite à „ l'Empereur, qui eſtoit alors en Eſpagne. Mais appréhendant le crédit du Viceroy, & d'eſtre mis „ hors d'eſtat de faire voir ſon innocence ſur les charges qu'il pouvoit avoir envoyées contre luy, il „ s'arrêta à Rome, d'où il dépécha en Eſpagne Pagan, le Chef de ſon Conſeil, pour demander un „ ſaufconduit. . . . . Charles-Quint étoit trop abſolu pour luy accorder cette grace, il ſe contenta „ de dire à Pagan, qu'il n'y avoit pas de traité à faire entre luy & un Sujet, qui tenoit la Campagne. „ Cette réponſe fit comprendre au Prince de Salerne qu'il n'y avoit pas de ſureté pour luy; de maniére „ qu'au-lieu de continuer ſa route en Eſpagne, il renonça par un Acte à tous les fiefs qu'il tenoit de „ l'Empereur, pour ſe dégager envers luy du Serment de fidélité, & ſe retira en France". Bernard Taſſe ſuivit la fortune de ſon Maître, & ne voulant pas laiſſer ſon Fils à Naples, où il prévoyoit qu'il ne retourneroit jamais, il le fit venir à Rome. Une ſingularité qui mérite d'être remarquée, c'eſt que cet enfant âgé de huit ans fut compris nommément dans la ſentence de 1552, qui déclaroit rebelles le Prince de Salerne, & tous ceux qui l'avoient ſuivi. A peine le jeune Taſſe fut-il arrivé à Rome, que ſon pére fut obligé de ſuivre le Prince de Salerne en France; Bernard le laiſſa entre les mains de Maurice Cataneo, Gentilhomme de Bergame, ſon ami & ſon allié, qui étoit Sécretaire du Cardinal Albano. Il demeura quatre ou cinq ans en France, & y ayant perdu ſon Maître il retourna en Italie, & ſe rendit à la Cour de Guillaume de Gonzague Duc de Mantoue, qui l'avoit invité avec empreſſement à y venir, & qui lui donna la place de ſon premier Sécretaire. Il fit venir ſon fils de Rome, âgé de douze ans, & à peine celui-ci fut-il arrivé à Mantoue, que ſon pére l'envoya à Padoue pour y étudier en Droit, avec le jeune Prince, Scipion de Gonzague, depuis Cardinal, qui étoit à peu prés de ſon âge, & lis liérent dés-lors une amitié qui dura autant que leur vie. Le Taſſe ſe diſtingua par ſes progrés dans les Sciences, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver la Poëſie, malgré les conſeils de ſon pére, & de publier à l'âge de dix-ſept ans ſon Poëme de *Renaud* [*E*]. La réputation qu'il s'acquit par ce Poëme engagea Pierre Donato Ceſi, alors Vice-Légat à Bologne, & depuis Cardinal, à l'attirer dans cette Ville. Notre Poëte ſe laiſſa gagner; il alla à Bologne, tant pour plaire à Ceſi, que pour acquérir de nouvelles connoiſſances dans cette Univerſité. Quoiqu'il n'eût encore que vingt ans, il y fit des Leçons publiques ſur divers ſujets de Philoſophie & de Morale, & en particulier ſur l'Art Poëtique & ſur le Poëme Epique. Il ne demeura pas longtems à Bologne; Scipion de Gonzague l'ayant ſollicité de revenir à Padoue, il y retourna; & ce fut-là qu'il forma le plan de ſon Poëme de *Jeruſalem délivrée*, & qu'il commença d'y travailler. En 1565 il quitta Padoue à la ſollicitation d'Alphonſe d'Eſte Duc de Ferrare, & du Cardinal Louis ſon frére, qui l'eſtimoient infiniment: le Duc lui donna un appartement dans ſon Palais, & le mit en état de mener une vie fort heureuſe & libre de tout autre ſoin que de celui de

„ toutes les places. Mécontent de la maniére dont il étoit „ traité, il écrivoit à Naples, qu'on ne ſe repoſât point ſur „ tout ce qu'on promettoit, & demanda qu'on envoyât de „ nouveaux Députés, chargés de confirmer ce qu'il avoit „ avancé de la part de la Ville auprès de l'Empereur . . . . . „ Quelque tems après le Prince de Salerne revint à Naples, „ & ſaiſoit eſpérer en ſecret à ceux qui vouloient bien le „ croire, que l'Empereur lui avoit promis d'ôter à D. Pier„ re le Gouvernement du Royaume; mais ce Vicerol, qui „ ſavoit à quoi s'en tenir, fans s'inquieter de ces bruits, „ continua juſques à ſa mort à gouverner avec la même au„ torité, dont il avoit joui auparavant". Les fuites de cette affaire furent encore plus fâcheuſes pour le Prince de Salerne, comme on peut le voir dans le Texte de l'Article. Il ſemble qu'on peut inférer du récit de Giannone, que Sanſeverin n'eut pas dans ſa conduite autant de prudence qu'il eût été à ſouhaitter, & qu'il ſe fit tort à lui-même & à ceux qui étoient attachés à ſes intérêts.

[*E*] *Le Taſſe ſe diſtingua par ſes progrès dans les Sciences, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver la Poëſie, malgré les conſeils de ſon Pére, & de publier à l'âge de dix-ſept ans ſon Poëme de Renaud.*] Pendant cinq ans il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude, qu'à l'âge de dix-ſept ans il ſoutint des Théſes publiques de Philoſophie, de Théologie, & de Droit Civil & Canon (13). Je ne ſai fur quelle autorité Mr. de Voltaire ajoûte (14) qu', „ il reçut même ſes degrés en Philoſophie & „ en Théologie. C'étoit alors, *dit-il*, un grand honneur; „ car on regardoit comme ſavant un homme qui ſavoit par „ cœur la Logique d'Ariſtote, & ce bel Art de diſputer pour „ & contre en termes intelligibles, fur des matiéres qu'on „ ne comprend point". Entraîné par ſon génie Poëtique il compoſa, au milieu de ſes autres occupations, ſon Poëme intitulé *Il Renaldo*, qui parut à Veniſe en 1562 in-4. L'Auteur de ſa vie (15) nous apprend qu' „ il eut beſoin de tou„ te l'autorité du Cardinal Louis d'Eſte, à qui il l'avoit dé„ dié, pour obtenir du Pére la permiſſion de le mettre „ au jour. Bernard n'approuvoit point l'inclination de ſon „ fils pour la Poëſie: il craignoit qu'elle ne l'éloignât de l'é„ tude des Loix, qu'il regardoit en luy comme un moyen „ de s'établir dans le monde, & de regarer les pertes qu'il „ avoit faites. Il jugeoit que ce talent, quelque beau nom „ qu'on luy donne, ne produit d'ordinaire qu'une magnifi„ que fumée, & des applaudiſſemens fans ſubſtance; & il „ prouvoit par lui-même, que pour eſtre excellent Poëte, „ on n'en eſtoit pas mieux dans ſes affaires. D'ailleurs eſ„ tant au ſervice du Duc de Mantoue. . . . . il ne croyoit „ pas qu'il convînt à ſon fils de ſe choiſir un autre patron. „ Mais il n'en fut pas entiérement le maître; & outre les „ engagemens où Torquato s'étoit déjà mis, il avoit ſes rai„ ſons pour adreſſer ſon Poëme au Cardinal d'Eſte. Il „ avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & comme il voyoit „ clair dans toutes les fineſſes de ce genre de Poëſie, il en „ avoit remarqué les défauts auſſi bien que les beautés. Il „ s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce Poëte, „ qui l'avoit emporté juſqu'alors ſur tous ceux de ſa nation; „ & comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon Poëme à un Cardinal „ d'Eſte, il voulut à l'envi ſe choiſir une patron du même „ nom & de la même qualité, & débuter par un nom célé„ bre, & par les éloges d'une Maiſon capable de donner la „ Muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette „ réſolution auroit pu donner à ſon Pére, il tâcha de ſe „ rendre favorable par deux huitains, qui finiſſent ſon Poë„ me, dans leſquels, parlant à ſon Ouvrage, il lui ordonne „ d'aller ſe ſoumettre à ſa docte cenſure, en des termes auſſi „ fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, de reconnoiſ„ ſance, & de tendreſſe". Ce Poëme lui acquit l'eſtime des Savans & des Académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts en Proſe & en Vers, l'ambition d'être mis au-deſſus de ſes Concurrens, & ſon goût naturel pour la Poëſie, lui firent abandonner entiérement la Juriſprudence pour s'attacher à la Poëſie, & à la Philoſophie. Son Pére ne négligea rien pour l'arracher à un goût, qui paroiſſoit ſi peu convenable à l'état préſent de ſa fortune, mais ce fut envain, le Taſſe perſiſta à ſuivre ſon panchant naturel. Le Poëme *Il Renaldo* a été traduit en François en Proſe, & publié ſous ce titre: *Le Renaud amoureux, Hiſtoire précédente celle de Roland l'amoureux, & le furieux; imité de l'Italien de Torquato Taſſo, par le Sieur de la Ronce.* Paris 1620 in-8. Le Sieur de la Ronce dit, que quoiqu'il lui ait fait porter le titre d'*Imitation*, c'eſt néanmoins *une pure traduction*. S'il a préféré le premier titre, c'eſt, *dit-il* (16) „ par le conſeil de ſes amis, & „ parce qu'il a craint d'ailleurs, que le ſimple titre de traduc„ tion n'eût pu ſouffrir le changement qu'il a fait de l'adreſ„ ſe qu'il a faite au Cardinal d'Eſt, qui eſt au commence„ ment de l'Italien, au lieu duquel il a mis Mr. le Duc de „ Nevers (Charles de Gonzague de Cléves) comme il a fait „ encore en un autre endroit, où il eſt parlé du même Car„ dinal; non plus que les changemens des noms propres de „ quelques perſonnages illuſtres qui vivoient en Italie du „ tems de l'Auteur, & qui excelloient en la Poëſie, en la „ Peinture, & en la Sculpture, en la place deſquels il lui a „ ſemblé qu'il étoit plus à propos de mettre de nos François „ les plus renommés du ſiécle preſent en ces Sciences, cro„ yant que leurs noms pleîroient davantage aux autres Fran„ çois qui liroient *cette Hiſtoire*, que ne feroient ces noms „ d'étrangers, qui ſont peu connus ici". Mr. l'Abbé Goujet ajoûte, que la Ronce a joint à ſa traduction des arguments & des allégories; & que celles-ci ſont pour le moins inutiles. A l'égard de ſon langage il a raiſon de dire qu'il *pourroit ne pas bien ſonner à l'oreille.* Il eſt fort plat & fort rampant, dit Mr. Goujet. „ Il me paroît étonnant, *continue-t-il*, que l'on ait pu ſe réſoudre à réimprimer cet Ouvra„ ge en 1724, préciſément tel qu'il avoit paru en 1620, „ ſans y changer aucune expreſſion. Il n'eſt pas moins ſur„ prenant que le nouvel Editeur l'ait donné comme un Ou„ vrage récent, & qui n'avoit point encore paru. Croyoit-„ il pouvoir en impoſer à ceux qui ſavent diſcerner le lan„ gage du commencement du dix-ſeptiéme ſiécle d'avec ce„ lui du dix-huitiéme; & ce diſcernement étoit-il difficile à „ faire"?

[*F*] *Il*

(13) *Vie du Taſſe.* p. 21.

(14) *Eſſai ſur la Poëſie Epique.* Ch. VII.

(15) *Vie du Taſſe.* p. 22. 23. 24.

(16) *Pre. Gonier Bibl. Franç. T.* VIII. p. 7. 8.

de s'entretenir avec les Muſes. Il continua à travailler à ſa *Jéruſalem délivrée*. Dans le commencement de ſon ſéjour à Ferrare il publia la première Partie de ſes *Rimes & Proſes*, qui furent reçues avec un applaudiſſement univerſel. Environ ſept ans après il ſuivit en France le Cardinal Louis d'Eſte, en qualité de Gentilhomme. Il fut fort eſtimé a la Cour de France & principalement du Roi Charles IX. [*F*] à qui le Cardinal d'Eſte avoit été envoyé par le Pape Gregoire XIII. Le Taſſe continua à travailler à ſon Poëme pendant ce voyage, malgré les embarras & les diſtractions de la route. Quelque tems avant que de quitter la France en 1573, il écrivit au Comte Hercule Contarini, Gentilhomme Ferrarois, une Lettre, où l'on voit qu'il avoit étudié avec attention le genie de la Nation Françoiſe, dont il fait une comparaiſon ingénieuſe avec l'Italienne. Cette Lettre intitulée, *Lettera nelle quale parangona l'Italia alla Francia*, a été imprimée parmi ſes Oeuvres, & a paru ſéparément à Mantoue en 1591 in-8. Dés avant ſon voyage en France le Duc de Ferrare avoit tâché de le fixer auprés de lui, en l'engageant à ſe marier; il lui avoit détaché pour ce deſſein ſon Sécretaire, qui étoit un vieux garçon; mais un jour que celui-ci preſſoit le Taſſe plus vivement ſur cet article, il lui répondit ce mot d'Epictete à un de ſes amis en pareille occaſion; *je me marierai lorſque vous me donnerez une de vos filles*. De retour à Ferrare en 1573 il compoſa l'*Aminte* [*G*], qui fut repréſentée avec beaucoup de ſuccès. On prétend qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la Princeſſe Léonore ſœur du Duc; quoiqu'il ait caché ſa paſſion avec

[*F*] *Il fut fort eſtimé à la Cour de France, & principalement du Roi Charles* IX.] L'Auteur de ſa vie donnera au Lecteur l'explication de ce Texte (17). „ On ne peut rien ajoûter, „ dit-il, aux honneurs qu'il reçut en France, tant des Seigneurs de la Cour, que des gens de Lettres, qui luy donnérent tous à l'envi toute ſorte de témoignages d'eſtime. „ Le Roy Charles IX. ne le céda pas à un de ſes Sujets dans „ l'empreſſement qu'il eut à le careſſer, à s'entretenir avec „ luy, & à luy donner des marques de ſa bienveillance. Il „ n'auroit pas manqué de le combler de préſens, ſi la Philoſophie du Taſſe ne ſe fût oppoſée aux graces qu'il voulut „ luy faire. Le Roy luy demandoit un jour, qui eſtoit celuy dont il jugeoit le bonheur au-deſſus de tous les autres. „ Il s'attendoit à quelque flatterie de la part du Taſſe, & „ qu'ayant eu le loiſir de voir la grandeur de ſa Cour, & de conſidéret ſa puiſſance, il n'héſiteroit point à luy répondre qu'il le trouvoit le plus grand des Rois & le plus „ heureux des hommes. Mais il n'eſtoit pas aſſez bon Courtiſan pour cela, il répondit en un mot que c'étoit Dieu. „ Sa réponſe n'arrêta point le Roy, qui vouloit prendre occaſion de le gratifier. Par quel endroit croyez-vous, ajoûta-t-il, que les hommes reſſemblent le plus à Dieu dans „ ſon bonheur; eſt-ce par le ſouverain pouvoir, ou par l'état où ils ſont de pouvoir faire du bien à tout le monde? „ Un homme plus intéreſſé que le Taſſe n'auroit pas manqué de dire, que c'eſtoit en répandant leurs graces, que „ les Rois faiſoient voir leur grandeur: mais ſon mépris pour „ la fortune luy fit detourner le diſcours & éluder les bonnes intentions du Roy, & il répondit ſimplement, que les „ hommes ne reſſembloient à Dieu que par la vertu. „ Une autre fois, dans une converſation qui ſe lia en preſence du Roy entre des gens d'eſprit, on demandoit „ quel eſtoit le plus grand malheur de la vie? l'homme du „ monde le plus malheureux à mon ſens, dit le Taſſe, c'eſt „ un vieillard impatient & pauvre: car, ajoûta-t-il, c'eſt „ un terrible combat que celuy que la fortune livre à un „ homme, qui n'a pour ſe défendre ni les forces de la nature, ni le ſecours de la vertu. On ne peut pas rapporter „ une preuve plus éclattante de la conſidération que le Roy faiſoit de luy, que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de Lettres, qui avoit été condamné à mort. C'eſtoit „ un Poëte de quelque réputation, il eſtoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des Muſes, que par la compaſſion dont il fut touché, réſolut d'aller demander ſa grace au Roy. Il ſe rendit au Louvre: mais il apprit en arrivant que le Roy venoit d'ordonner que la ſentence fût exécutée inceſſamment, „ & qu'il avoit juré hautement qu'il n'accorderoit ſa grace „ à perſonne. Cette déclaration d'un Prince, qui ne revenoit guéres de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au Roy avec un viſage gay & ouvert. Sire, „ luy dit-il, je viens ſupplier Voſtre Majeſté de faire mourir irrémiſſiblement un malheureux, qui a ſi bien fait voir par ſa chute ſcandaleuſe, que la fragilité humaine met facilement à bout tous les enſeignemens de la Philoſophie. „ Le Roy, frappé de cette réflexion du Taſſe & de cette maniére de demander grace, luy accorda ſur le champ la vie „ du criminel". Il paroît aſſez extraordinaire que les Hiſtoriens François n'ayent pas dit un mot de cette eſtime particuliére de Charles IX. pour le Taſſe. Le Pére Daniel qui parle (18) de l'amour que ce Prince avoit pour les Belles-Lettres, & du cas qu'il faiſoit ſurtout des Poëtes, avoit, ſemble-t-il, une occaſion naturelle de toucher quelque choſe de ce qui s'étoit paſſé entre Charles IX. & le Taſſe.

(17) *Vie du Taſſe* p. 39-44.

(18) *Hiſt. de France* T. XII p. 528. Edit. in-8.

[*G*] *Il compoſa l'Aminte.*] „ Cette Piéce, dit l'Auteur de ſa vie (19), qu'il appella *Fable Bocagére* (Favola Boſchereccia) & qu'on connoît mieux ſous le nom de *Paſtorale*, eſt „ un chef-d'œuvre en ſon genre & un original, dont le *Berger fidéle* & la *Phillis de Scire* n'ont eſté que de belles copies. Tout le monde fut enchanté de la nouveauté de ce ſpectacle, & de ce mélange de Bergers, de Héros, & de Divinitez, qu'on n'avoit pas vus encore enſemble ſus le théatre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau merveilleux, où l'imagination & la main d'un Peintre excellent faiſoit voir en même tems dans un beau poïſage la grandeur héroïque & la douceur de la vie champêtre, animée de couleurs ſi vives & d'expreſſions ſi nobles & ſi délicates, qu'on ne fit point de difficulté de mettre l'Aminte en paralléle avec tout ce que le Théatre ancien avoit „ fait voir juſqu'alors de grand dans la Tragédie, & d'a- „ gréable dans la Comédie. . . . . ce qu'il y avoit de ſingulier pour ceux qui connoiſſoient le Taſſe, c'eſt qu'il „ s'eſtoit luy même dépeint dans ce Poëme ſous la perſonne „ de Tirſis, & qu'il y paroiſſoit dans cet état tranquille où „ l'avoit mis la protection du Duc de Ferrare, & dans cet „ heureux loiſir qu'il donnoit tout entier aux Muſes. On „ voyoit le portrait du Duc & de ſa Cour touché de la maniére du monde la plus fine & la plus ingénieuſe; & tout „ cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous „ le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux". Un autre mérite de cette Paſtorale (20), c'eſt que l'Auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les régles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité de lieu, & ſur celle de caractéres. Il a ſçu ſoutenir l'intérêt de ſa Piéce, non en faiſant intervenir, comme tant d'autres, une double action, ſouvent trop on trop peu liée avec l'action principale, mais en ménageant même dans ſon ſujet des ſituations touchantes. „ Le Poëte „ étoit lui-même ſi convaincu de la beauté de cette Piéce, „ que quelque difficile qu'il fût ſur ſes productions, & quoique mécontent même de preſque toutes les autres dont la „ poſtérité a porté un jugement ſi avantageux, ſa Paſtorale „ étoit la ſeule pour laquelle il ne craignoit point les efforts „ de la Critique (21)". Cette Paſtorale n'eſt pourtant pas exempte de défauts, & Mr. Pecquet (22) convient lui-même qu'on ne peut pas paſſer pour Cenſeur injuſte, en reprochant au Taſſe dans ſon Aminte un peu de ſéchereſſe, & ce nombre infini de récits confécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le Pére Bouhours (23) condamne la Silvie du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit, qu'elle ne les porte pas pour ſe pares, mais pour leur faire honte. Il trouve la penſée trop peu naturelle pour une Bergére, les fleurs ſont ſes ajuſtemens naturels, elle s'en met lorſqu'elle veut être plus propre qu'à l'ordinaire, mais elle ne ſonge pas à leur faire honte. Mr. de Fontenelle (24) dit, qu'on ne peut ſe diſpenſer de ſouſcrire à ce jugement, qui part d'un goût fort délicat. Il ajoûte que „ l'Aminte du Taſſe eſt ce que l'Italie a „ de meilleur dans le genre Paſtoral. Cet Ouvrage à cet-„ tainement de grandes beautés; cet endroit même de Silvie, hormis ce qu'on y vient de remarquer, eſt une des „ plus agréables choſes, & des mieux peintes que j'aye jamais vuës, & l'on doit être bien obligé à un Auteur Italien de ne s'être pas davantage abandonné aux pointes". Mr. Goujet obſerve (25) que les chœurs du troiſiéme & du quatriéme Acte ne ſont pas attribués au Taſſe, auquel ils ne ſemblent guére en effet appartenir: ils paroiſſent, dit-il, d'un Poëte plus moderne. On croit auſſi que la petite Piéce, intitulée l'*Amour fugitif*, qui ſe trouve à la fin de la Paſtorale, & qui a beaucoup de rapport avec le Prologue, eſt encore d'une autre main. Le P. Niceron (26) aſſure que l'*Aminte* fut imprimée pour la première fois en 1581, avec les *Rimes* du Taſſe, à Veniſe par Alde le jeune in-8. & dans les autres Recueils des Oeuvres de l'Auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583, & depuis il s'en eſt fait pluſieurs Editions ſéparément. Ménage en donna une à Paris en 1655 in-4. avec de ſavantes Remarques, ſur leſquelles l'Académie *della Cruſca* fit des Obſervations que Ménage a inſérées à la p. 74 de ſes *Meſcolanze*, imprimés à Paris en 1678 in-8. avec une Lettre à Charles Dati pour ſa défenſe. Le P. Nicéron (27) nous apprend, qu'Antoine Bulifon a fait entrer dans le troiſiéme Volume de ſes *Lettere Memorabili*, imprimées à Naples en 1693 in-12. un Diſcours Italien prononcé par Barthelemi Ceva Grimaldi, Duc de Téleſe, dans l'Académie des *Uniti* de Naples, qui contient une Critique de l'*Aminte* du Taſſe, & y a oppoſé un autre Diſcours Latin du P. Baltaſar Paglia, Mineur Conventuel, en ſa faveur; mais comme ce ſecond Diſcours ne répond point aux objections du premier, Mr. Juſte Fontanini l'a réfuté en forme dans un Livre imprimé à Rome en 1700 in-8. L'Abbé Goujet (28) dit, que la Critique de Ceva eſt ſi pleine de ſubtilités, qu'elle ne mériteit pas, ce ſemble, toute l'érudition que le ſavant Fontanini a employée pour la réfuter. Jean Antoine Volpi a donné une fort belle Edition de l'Aminte à Padoue en 1722 in-8. Le P. Niceron dit, qu'il y en a une fort belle de Tours, chez *Jamet Mettayer* de l'an 1591 in-12, & il y en a une fort jolie & fort commode faite à Amſterdam en 1678 in-24. Cet Ouvrage du Taſſe a été traduit en pluſieurs Langues. On en a une tra-

(19) P. 45. 46.

(20) Pecquet *Preface de ſa Trad. de l'Aminte.*

(21) Goujet *ubi ſupra*, p. 41.

(22) *Loc. cit.*

(23) *Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit*, Dial. III. p. 130-131.

(24) *Diſſ. ſur la nature de l'Eglogue* p. 59.

(25) *Ubi ſupra* p. 43.

(26) *Mém. des Hom. Ill.* T. XXV. p. 72.

(27) *Ibid.* p. 72.

(28) *Bibl. Françoiſe* T. VIII. p. 422.

avec beaucoup de ſoin [*H*]. Il travailloit toujours à ſa *Jéruſalem délivrée*, & il l'acheva en 1574 à l'âge de trente ans, mais ce ne fut pas lui qui mit ce Poëme au jour, il fut imprimé contre ſon gré [*I*]; & quoiqu'il n'y eût pas mis la dernière main, cet Ouvrage eut un ſuccès prodigieux. La mort de ſon père, qui arriva en 1575, vint troubler la ſatisfaction dont il jouiſſoit, & ſon chagrin augmenta par pluſieurs Critiques qui parurent contre ſon Poëme; quelque peu diſpoſé qu'il fût dans ces circonſtances à compoſer ſur des ſujets de cette nature, le ſoin de ſa gloire ne lui laiſſa pas garder le ſilence. Il écrivit une Défenſe de ſon Poëme, & quelques autres Ouvrages à cette occaſion. Pendant ſon ſéjour à la Cour du Duc de Ferrare, il s'étoit lié d'amitié avec un Gentilhomme de cette Ville, pour lequel il n'avoit rien de caché. Quelques-uns diſent qu'il lui fit confidence de ſa paſſion pour la Princeſſe, & que cet ami

duction Latine ſous ce titre: *Aminta, Comedia Paſtoralis, ex Italico in Latinum converſa ab Andrea Hildebrando.* Francfort 1616 in-8. L'Aminte a eu un grand nombre de Traducteurs François, ſur leſquels on peut conſulter Mr. Gouj-
(29) Ibid. p. 49-50. jet (29). Je me contenterai de parler d'une des plus anciennes, & des trois plus modernes. Environ dix ans avant la mort du Taſſe (arrivée le 25 Avril 1595) on voyoit des Copies d'une Traduction de ſon *Aminte*, faite par Henriette de Cléves, fille & héritière de François de Cléves, Duc de Névers, Comte de Rhételois, & femme de Ludovic de Gonzague, Prince de Mantouë. Cette Dame vivoit en 1583. La Croix du Maine parle de ſa Traduction dans ſa Bibliothéque, qui parut en 1584, mais il n'en parle que comme d'un Ouvrage encore manuſcrit, & il n'a jamais été publié. En 1666 l'Abbé de Torche donna une Traduction de l'Aminte en vers libres, qui fit oublier toutes les Traductions précédentes de cette Paſtorale: & cette traduction fut réimprimée à la Haye en 1681 in-12. Mr. Goujet dit, que le Traducteur y a pris beaucoup de libertés, & qu'aſſez ſouvent il faut dire au Taſſe ce qu'il ne dit pas, ou plus ou moins qu'il ne dit. Sa verſification d'ailleurs, quoiqu'aiſée & communément naturelle, eſt trop ſouvent négligée. En 1734 & 1735 il parut deux Traductions nouvelles de l'Aminte, la première de la façon de Mr. Pecquet, & la ſeconde de la main de Mr. l'Eſcalopier. Elles ſont en proſe, & ſont écrites avec beaucoup de délicateſſe. L'un & l'autre Traducteurs ſont l'éloge de l'Original, mais Mr. Goujet n'approuve pas les louanges qu'ils donnent
(30) Ibid. p. 52-54. à cet Ouvrage du côté de la Morale (30), & en cela il eſt
(31) *Août* 1734. p. 1582. *Edit. de Hollande.* d'accord avec les Auteurs du *Journal des Sçavans* (31), qui, après avoir rendu compte des deux nouvelles Traductions, ajoûtent: „ Au reſte, le but du Théatre doit être d'inſpirer „ des ſentimens louables, bien loin de laiſſer rien échapper „ qui en puiſſe inſinuer de pernicieux; toute Piéce qui s'é- „ loigne de cette régle eſt indigne de paroître. Quel juge- „ ment doit-on là deſſus porter de l'Aminte du Taſſe? C'eſt „ ce que nous ne déciderons point: mais on ne doit pas regar- „ der comme fort utile aux mœurs une Piéce, où l'on trou- „ ve pour maximes, qu'il faut ſuivre la nature en tout, que „ *ce qui plaît eſt permis*; que les gênes de la pudeur ſont „ contraires à l'ancienne & louable ſimplicité; que les Ber- „ gers & les Bergéres doivent vivre enſemble avec liberté, „ & ſans ſe contraindre; que ce que l'un couvre aujourd'hui „ du beau nom d'honneur, eſt une chimére qu'il faut mé- „ priſer, &c. Nous paſſons certaines deſcriptions & certai- „ nes peintures, qui ne paroiſſent guéres tolérables dans l'O- „ riginal, encore moins dans l'une & dans l'autre Traduc- „ tion, ſurtout dans la ſeconde. Témoin entre autres ce qui „ ſe lit à la fin de l'Acte premier, & quelques lignes après „ le commencement de la ſeconde Scéne du ſecond". Il a paru auſſi une Traduction Angloiſe de l'Aminte à Londres en 1628 in 4. Jean de Xauregui en a publié une Verſion Eſpagnole à Seville en 1618 in-4. On en a vu paroître une Traduction Hollandoiſe, à Amſterdam en 1715 in-8.

[*H*] *On prétend qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la Princeſſe Léonore, ſœur du Duc, quoiqu'il eût caché ſa paſſion avec beaucoup de ſoin.*] Le P. Niceron (32) paroît avoir
(32) *Mém. des Hommes. tom.* XXV. p. 56. cru, qu'il n'y a eu rien de réel dans cet amour. Mais d'autres ſont perſuadés, qu'il étoit véritablement amoureux, quoiqu'il eût ſçu avec beaucoup de ſoin quel étoit le véritable objet de ſa paſſion, de ſorte qu'il eſt très-difficile de deviner quel il étoit, bien qu'il l'ait ſouvent nommée dans ſes Vers. La raiſon en eſt qu'il y avoit alors à la Cour de Ferrare trois Dames de même nom fort belles & d'un mérite diſtingué. „ La pre-
(33) *Vie du Taſſe* p. 49-51. „ miére étoit Eléonore d'Eſte (33) ſœur du Duc..... le „ Taſſe avoit un grand attachement & un grand reſpect pour „ cette Princeſſe, qui de ſon côté l'honoroit hautement d'u- „ ne eſtime & d'une protection particuliére. Elle eſtoit bel- „ le, ſage, & généreuſe; elle avoit l'eſprit élevé, & paſſoit „ pour très éclairée, non ſeulement dans les Belles-Lettres, „ mais même dans les plus hautes Sciences. Toutes ces „ perfections devoient frapper le Taſſe, qui eſtoit le plus „ aſſidu de ſes Courtiſane: & comme il paroiſſoit par ſes vers „ qu'il eſtoit touché des charmes d'une Eléonore, il ne falloit „ pas, diſoit-on, chercher ailleurs la cauſe de ſa paſſion. „ Cela eſtoit d'autant plus vraiſemblable, qu'on liſoit bien „ de ſes Poëſies adreſſées directement à cette Princeſſe, & „ même en des termes fort intelligibles..... La ſeconde „ Eléonore, qu'on a voulu donner pour maîtreſſe au Taſſe, „ eſtoit la Comteſſe de S. Vital, fille du Comte de Sala, & „ femme de Jules Tienne, pour lors Comte & depuis Mar- „ quis de Scandiano. Elle paſſoit à la Cour de Ferrare, où „ elle demeuroit alors, pour la plus belle & la plus eſtima- „ ble perſonne d'Italie. Ceux qui rendoient au Taſſe la juſ- „ tice de croire qu'il n'avoit pas eſté aſſez téméraire pour „ lever les yeux juſqu'à la Sœur de ſon Maître, vouloient „ qu'il aimât cette Dame. Il eſt vray qu'il la voyoit ordi- „ nairement, & qu'elle avoit eſté ſouvent le ſujet de ſes „ vers; & qu'on en fit de fort tendres ſur ſon nom, ſur ſa „ bouche, ſur ſon miroir, ſur ſon portrait, & ſur une maſ- „ carade qu'elle avoit faite. La troiſiéme Eléonore eſtoit „ une Demoiſelle, qui eſtoit au ſervice de la Princeſſe du „ même nom. On croyoit celle-ci plus propre à eſtre l'objet „ d'un amour ordinaire. Le Taſſe luy avoit exprimé ſa ten- „ dreſſe dans des vers faits tout exprés pour cela, & ſurtout „ dans une de ſes Chanſons, où après avoir avoué qu'il avoit „ porté ſes regards ſur la Princeſſe, il reconnoit que ſa ri- „ gueur & ſon élevation l'ayant fait renoncer à toute eſpé- „ rance, il s'arrête à cette Demoiſelle, dont l'état eſt plus „ proportionné au ſien. Mais on avoit beau former des con- „ jectures ſur la prétendue paſſion du Taſſe, il ſe jouoit tous „ les jours dans ſes vers de ceux qui vouloient deviner ce „ qui ſe paſſoit dans ſon âme. Il en faiſoit tantôt pour les „ trois Eléonores à la fois, tantôt pour deux, & pour une „ ſeule; & il donnoit ſi bien le change, & tenoit une con- „ duite ſi ſage, que les plus curieux ne purent parvenir ni „ à ſçavoir s'il aimoit véritablement, ni ſi le myſtére mê- „ me qu'il publioit de vouloir faire de ſon amour, eſtoit „ un myſtére en effet, ou une fiction poëtique". Selon d'au-
(34) *Voy. Bibl. Ital. T. V. p. 124.* tres (34), la vérité eſt, qu'il aimoit uniquement la Princeſſe, & qu'il feignoit d'aimer les deux autres, afin de mieux cacher ſon amour.

[*I*] *Ce ne fut pas lui qui le mit au jour, il fut imprimé contre ſon gré.*] Mr. de Voltaire (35) s'eſt trompé en diſant: „ Quel-
(35) *Eſſai ſur la Poëſie Epique. Chap.* VII. „ques Chants de ſon Poëme avoient déjà paru ſous le nom „ de Godefroi? il le donna tout entier au Public, à l'âge de „ trente ans, ſous le titre plus judicieux de la *Jéruſalem dé-* „ *livrée*". Si l'on doit s'en rapporter à ceux qui ont publié la Vie du Taſſe, ce ne fut pas lui qui le mit au jour. Il eſt vrai qu'avant que ce Poëme fût achevé, le Public en avoit déjà vu pluſieurs lambeaux. „ A meſure qu'il en compoſoit „ quelques Chants, *dit l'Auteur de ſa Vie* (36), l'autorité de
(36) P. 52. 53. „ ſes patrons, ou l'importunité & l'adreſſe de ſes amis les „ luy enlevoient. Ils couroient en manuſcrit, & les Librai- „ res avides les imprimoient, le plus ſouvent ſur de méchan- „ tes copies, tronquées & pleines de fautes. C'eſt ainſi qu'en „ avoient paru les quatre premiers Chants, puis deux au- „ tres, enfuite huit ou dix à la fois, juſqu'à ce qu'enfin ils „ furent imprimés tous vingt, fort incorrects, & même im- „ parfaits en 1574, par Ange Ingegneri, qui s'excuſoit ſur „ ce qu'il ne luy avoit pas eſté poſſible d'en recouvrer de „ copie plus entiére". Dans cette Edition le titre eſt: *Il Goffredo, o vero la Gierusalemme liberata, Poema Heroico.* La première Edition complette parut à Ferrare l'an 1581, chez Vittorio Baldini in-4. *Con le allegorie, e ciaſcun Canto del Medeſimo Autore.* Je ne parlerai pas de toutes les Editions différentes qui s'en ſont faites; il faut pourtant indiquer celle de Ferrare de 1585 in 12. *Con allegorie, argomenti d'Oratio Ariosto, Annotazioni d'incerto autore, e li cinque Canti aggiunti da Camillo Camilli.* Ce Camillo Camilli s'imaginant que le Poëme étoit imparfait, s'aviſa d'y ajoûter cinq Chants, où il décrit la ſuite des avantures d'Armide & d'Herminie, & la mort de l'une & de l'autre. Mr. l'Abbé Goujet (37) ſoup-
(37) *Ubi ſupra.* p. 18. 19. çonne que c'eſt ce ſupplément qui a été traduit en proſe par Jaques Cotbin, Ecrivain fort mépriſé; cette Traduction parut en 1600 ſous ce titre: *La Jeruſalem regnante, contenant la ſuite & la fin d'Armide & d'Hermine, à la fin de Torquato Taſſo; avec les nouvelles amours de Bracamont & de Filamirre, traduite d'Italien.* Il s'eſt fait quantité de Traductions de la *Jeruſalem délivrée*, dans toutes les Langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers Livres en Vers Latins ſous ce titre: *Sallustiados libri duo priores, de Torquati Taſſi Italicis expreſſi.* Veniſe 1585 in-4 (38). Il y en a deux Traductions
(38) V. Nicéron *loc. cit.* p. 77. Eſpagnoles, l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrit en 1587 in-8. L'autre d'Antoine Sarmiento de Mendoza, qui parut dans la même Ville en 1649 in-8. Mr. Hill en a donné une Traduction en Vers Anglois, à Londres en 1713. Gabriel Fagano en a fait une Verſion en Langue Napolitaine, imprimée à Naples en 1720 in-fol. Le Poëme & la Verſion Napolitaine ſont ſur deux colonnes (39). Les Fran-
(39) *Bibl. Ital. T. I. p. 272. dans la Note.* çois ſe ſont ſurtout ſignalés à cet égard, & on compte pluſieurs Traductions de la *Jeruſalem délivrée*. La première eſt celle que Blaiſe de Vigénére en fit, du vivant même du Taſſe, & ſur les premiers exemplaires aſſez imparfaits, qui parurent de ſon Poëme; cette Traduction eſt intitulée: *La Hieruſalem de Torquato Taſſo tendue Françoiſe, par Blaiſe de Vigénere, avec des annotations.* Paris 1595 in-4 & 1599 in-8.
(40) *Loc. cit. p. 19. 20. 21.* „ Je ne vous conſeillerai pas de la lire, *dit Mr. Goujet* (40); „ quoique l'Auteur eût de ſon tems une place diſtinguée „ parmi les Traducteurs François, & que communément on „ lui ait donné rang après Amiot, ſa Traduction eſt écrite „ dans une langue ſi différente de celle qu'on parle aujour- „ d'hui en France: elle eſt d'un ſtyle ſi inférieur même à ce- „ lui de nos bons Ecrivains de ce tems-là, que la lecture en „ eſt déſagréable & pénible. D'ailleurs Vigénere s'y eſt don- „ né tant de libertés, que ſon Ouvrage mérite à peine le „ nom de Traduction..... & il ſe juſtifie mal ſur ces li-

ber-

ami léger ou perfide ne lui garda point le secret. D'autres assurent, que celui-ci le trouvant fort réservé à l'égard de ses amours, voulut approfondir le mystére, qu'il croyoit qu'il lui en faisoit; qu'il s'imagina avoir fait sur ce sujet des découvertes qu'il ne devoit qu'à sa pénétration, & ne manqua pas de répandre dans le Public des choses qui pouvoient faire tort au Tasse. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Tasse lui fit de grands reproches dans la Sale du Duc, & que le Gentilhomme ne se mettant pas en peine de se justifier, le Tasse lui donna un soufflet. Ce n'étoit pas le lieu de se venger. Sorti du Palais il fit appeller le Tasse, qui se rendit au lieu marqué; pendant qu'ils en étoient aux mains, trois fréres de son ennemi vinrent fondre sur lui; le Tasse, sans s'effrayer, leur fit tête à tous, & blessa son ennemi avec un de ses fréres. Ces quatre fréres se retirérent aussitôt de Ferrare, de peur d'être punis de leur perfidie, précaution qui ne leur fut pas inutile, car le Duc les bannit de ses Etats, & confisqua leurs biens. Le Tasse se retira dans le Palais, où le Duc lui donna d'abord des Gardes pour l'empecher de sortir, de peur qu'il ne fût assassiné par ses nouveaux Ennemis. Il eut toute une autre idée de son arrêt.

„ bertés. Les endroits qu'il a mis en vers déplaisent encore plus que sa Prose. Ses *Annotations* ont un certain air „ d'érudition; mais je n'en ai pas vu trois ou quatre, qui „ puissent être utiles pour éclaircir le Tasse". Mr. Goujet (41) parle d'une Traduction de Jean d'Avost, qui selon les apparences n'a point été imprimée. Il avoit au plus vingt ans, lorsqu'il entreprit de mettre en Vers la Jérusalem délivrée, & du Verdier dit, dans les *Additions à sa Bibliothéque*, qu'il en avoit lu les vingt premiers Chants. Il en rapporte le troisiéme, qui est, à ce que croit Mr. Goujet, tout ce qui en a été imprimé, quoique du Verdier dise que dès 1584 la Traduction de tout le Poëme étoit prête à être mise au jour. Jean du Vigneau, Seigneur de Warmont, né à Bourdeaux, publia sa Traduction complète du Tasse, trois mois avant la mort du Poëte Italien: *La Deliverance de Jerusalem, traduite de l'Italien de Torq. Tasso, en vers François par Jean du Vigneau, Sieur de Warmont.* Paris 1595 in 12. Cette Traduction est en Vers Alexandrins; elle se resent beaucoup du tems où elle a été composée. Pierre de Brach, compatriote & ami de du Vigneau, s'amusa à traduire en vers quelques Chants du Tasse, mais sans observer l'ordre du Poëme. Il traduisit d'abord le seiziéme, ensuite successivement le quatriéme, le douziéme, & le second, & les publia sous ce titre: *Quatre Chants de la Hierusalem du Tasse, traduits en Vers par Pierre de Brach, Sieur de la Motte Montussan.* 1596 in-8. Ce qu'en cite Mr. Goujet, n'en donne pas une idée plus avantageuse que des autres Traducteurs. Jean Baudouin publia en 1626 une Traduction du Tasse en Prose, qui plus littérale & plus intelligible que celle de Vigénére, n'étoit guére agréable à lire, à en croire Segrais, elle fut pourtant reçue avec applaudissement. Le Traducteur revit ensuite son Ouvrage, & en donna une nouvelle Edition en 1648, en y ajoûtant des *Observations générales sur le Jerusalem & l'Allégorie* de ce Poëme. En 1667 Michel le Clére publia à Paris in-4. *les cinq premiers Chants de la Jérusalem délivrée de Tasse, traduits en Vers François.* C'est tout ce qui en a paru, quoique l'Auteur en eût fait davantage. Mr. d'Olivet (42) dit que de tous les Ouvrages de le Clere c'est celui qui l'a le plus occupé, & qui a le moins réussi. En 1671 il parut une autre Traduction du Tasse en Vers François, elle est complète, mais le public n'y a rien gagné, la Poësie de cette Traduction étant fort au-dessous du médiocre (43). Mr. Goujet nous apprend que Vincent Sablon, Chartrain, en est l'Auteur. En 1724 Mr. Mirabaud publia en Prose une Traduction de la *Jerusalem délivrée.* Cette Traduction eut d'abord du succès, & valut en grande partie à Mr. Mirabaud une place à l'Académie Françoise. Il en donna une nouvelle Edition en 1735, & dans la Préface de cette seconde Edition il avoua qu'on lui avoit fait bien des reproches sur les régles qu'il s'étoit faites de la Traduction, & qu'il avoit cru devoir suivre, sur le style même de sa Traduction, sur les retranchemens qu'il avoit faits à l'Original, sur les changemens qu'il avoit jugé nécessaires, & qui n'avoient pas paru tels aux autres, enfin sur quantité d'endroits, où l'on avoit trouvé qu'il ne rendoit ni les expressions ni les pensées de l'Auteur. Toutes ces Critiques avoient été principalement faites, dès le commencement de l'année 1725 dans une Lettre que Mademoiselle Riccoboni, de la Comédie Italienne, adressa sur ce sujet à l'Abbé Conti. Cette Lettre, qui ne put être insérée dans le Journal des Savans, fut imprimée & répandue avec des notes d'un *ami de l'Auteur*, c'est-à-dire, de l'Abbé des Fontaines, elle a été ensuite insérée dans la *Bibliotheque Françoise.* Tom. IV. Part. II. Je ne m'étendrai point sur cette Critique de la Traduction de Mr. Mirabaud, qui est étrangére à mon sujet.

(41) *Ibid.* p. 22.

(42) *Hist. de l'Acad. Franç.* p. m. 350.

(43) Maribaud *Préf. de sa Trad. du Tasse.*

Les sentimens sont fort opposés sur le Poëme du Tasse. Quelques Italiens ont préféré la *Jérusalem délivrée* à l'Iliade & à l'Enéide. On vante ce Poëme pour la décence des mœurs, pour la convenance & pour la dignité des caractéres, pour l'œconomie du plan, en un mot pour sa régularité (44). „ Cependant les Italiens, généralement parlant, placent „ l'Arioste fort au-dessus du Tasse. L'Académie de la Crusca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait „ une décision autentique, qui adjuge à l'Ariolte le premier „ rang entre les Poëtes épiques Italiens: Le plus zélé défenseur du Tasse (Camillo Pellegrini) confesse qu'il attenue que l'opinion générale, & que tout le monde a décidé „ pour l'Arioste, séduit par la poësie de son stile. Elle l'emporte véritablement sur la poësie de la Jérusalem délivrée, „ dont les figures ne sont pas souvent convenables à l'endroit où le Poëte les met en œuvre. Il y a souvent encore plus de brillant & d'éclat dans ces figures, que de vérité. Je veux dire qu'elles surprennent & qu'elles éblouissent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas distinctement des images propres à nous intéresser (45)". Mr. de Voltaire assure (46) cependant, que le tems, qui sape la réputation des Ouvrages médiocres, a assuré celle du Tasse, que la *Jerusalem delivrée* est aujourd hui chantée en plusieurs endroits de l'Italie, comme les Poemes d'Homére l'étoient en Grece; & qu'on ne fait nulle difficulté de le mettre à côté de Virgile & d'Homére, malgré ses fautes, & malgré la Critique de Mr. Despréaux. Ce que Mr. de Voltaire avance est un fait, sur lequel je ne puis rien décider. Disons un mot de la Critique de Mr. Despréaux, dont il parle, & qui a indisposé les Italiens contre ce célébre Satirique. Voici comment il s'exprime dans sa IX. Satire:

(44) *Réf. sur la Poësie & la Peint.* T. I. p. m. 292.

(45) *Ibid.* p. 293. 294.

Tous les jours à la Cour un fot de qualité
Peut juger de travers avec impunité,
A Malherbe, à Racan, préferer Theophile,
Et le clinquant du Tasse, à tout l'or de Virgile.

(46) *Essai sur la Poësie Epiq.* Ch. VII.

Cette Critique a révolté non seulement le Marquis d'Orsi, mais Mr. Mirabaud, qui soutient dans la Préface de sa Traduction que Despréaux étoit *un Critique peu sûr.* „ Ce grand „ Poëte, *ajoûte-t-il*, avoit lu la Jérusalem avec des yeux „ qui ne lui permettoient guére de trouver des beautés dans „ un Poëme moderne. Il savoit d'ailleurs *confusément*, que „ ce Poëme avoit essuyé quelques contradictions en Italie; „ c'est sur une prévention excessive en faveur de l'Antiquité, „ & sur une notion *vague* des Critiques faites autrefois contre „ le Poëme du Tasse, que Mr. Despréaux s formé la sienne". L'Auteur des Notes ajoûtées à la Lettre de Mlle. Riccoboni, relève assez vivement cet endroit. „ Il est vrai, *dit-il*, „ que Mr. Despréaux a reproché au Tasse un peu de *clinquant* (car il ne dit pas qu'il en est plein;) les Italiens „ avouent aussi qu'il y en a un peu, mais fort rarement. Est-ce une raison pour dire que Mr. Despréaux n'étoit pas „ *un Critique sûr?* C'est une chose plaisante que de voir certaines personnes citer à leur tribunal les plus grands Maîtres. Selon eux le plus grand Critique de la France n'est „ pas *un Critique sûr.* Est-ce Pradon, est-ce Bourfault, est-ce Chapelain qui parlent ainsi?" Le même Ecrivain remarque avec raison dans une autre Note, que Despréaux estimoit le Tasse, & qu'il en connoissoit le mérite, qu'il le regardoit comme un Poëte très-illustre. S'il n'eût pas lu, *ajoûte-t-il*, le Poëme de la Jérusalem avec quelque attention, au-roit-il sçu discerner les véritables beautés, comme il fait dans les Vers suivans:

Il n'eut point de son Livre illustré l'Italie,
Si son fage Heros, toujours en oraison,
N'eût fait plus que mettre enfin Satan à la raison,
Et si Renaud, Argant, Tancrede & sa Maîtresse,
N'euſſent de son sujet égayé la triſteſſe.

Une preuve que Despréaux jugeoit du Tasse avec réflexion, c'est un discours que Mr. l'Abbé d'Olivet (47) assure lui avoir entendu tenir, peu de tems avant sa mort, à une personne qui lui demanda, s'il n'avoit point changé d'avis sur le Tasse. „ J'en ai si peu changé, dit-il, que relisant der„ niérement le Tasse, je fus très-fâché de ne m'être pas ex„ pliqué un peu au long, sur ce sujet, dans quelqu'une de „ mes réflexions sur Longin. J'aurois commencé par avouër „ que le Tasse a été un génie sublime, étendu, heureu„ sement né à la Poëtie, & à la grande Poëtie. Mais en„ suite venant à l'usage qu'il a fait de ses talens, j'aurois „ montré que le bon-sens n'est pas toujours ce qui domine „ chez lui. Que dans la plupart de ses narrations il s'attache „ bien moins au nécessaire qu'à l'agréable. Que ses descrip„ tions sont presque toujours changées d'ornemens superflus. „ Que dans la peinture des plus fortes passions, & au milieu „ du trouble qu'elles veulent d'exciter, souvent il dégénére „ en traits d'esprit, qui font tout à coup cesser le pathéti„ que. Qu'il est plein d'images trop fleuries, de tours af„ fectés, de pointes & de pensées frivoles, qui, loin de „ pouvoir convenir à sa Jérusalem, pouvoient à peine trou„ ver place dans son Aminte. Or, conclut Mr. Despréaux, „ tout cela opposé à la sagesse, à la gravité, à la majesté de „ Virgile, qu'est-ce autre chose que du *clinquant* opposé à de „ l'or?" On peut voir dans Baillet (48) les jugemens qu'un grand nombre de Savans ont porté du Tasse, soit en la faveur, soit à son desavantage; je me bornerai à rapporter encore ce que Mr. de Voltaire pense sur son sujet; il me paroît avoir jugé d'une maniére assez impartiale, & on ne lui contestera pas à cet égard, qu'il ne soit juge plus compétent, que sur bien d'autres matiéres, sur lesquelles il a hazardé des décisions. La Jérusalem, dit-il (49), paroît à quelques égards être d'après l'Iliade: mais si c'est imiter que de choisir

(47) *Hist. de l'Acad. Franç.* p. m. 221. 222.

(48) *Jugem. des Sav.* T. IV. P. I. p. 221. &c.

(49) *Essai sur la Poësie Epique*, Ch. VII.

arrêt. Il crut que le Duc ayant appris quelque chose de ſes amours, le tenoit ainſi reſſerré, pour le punir enſuite. Il avoit à la Cour un ennemi dangereux & puiſſant, qui pouvoit avoir empoiſonné ce qui venoit de ſe paſſer. Les réflexions qu'il fit ſur ce nouveau malheur, précédé de tant d'autres, le firent tomber dans une noire mélancholie, & ſelon quelques Auteurs elle s'empara tellement de ſon eſprit, qu'il ne put jamais depuis ſe remettre entiérement du dérangement qu'elle lui cauſa [*K*]. Quoi qu'il en ſoit, il trouva moyen de ſe ſauver de Ferrare en 1577, au bout d'une année de priſon, & ſe rendit à Turin déguiſé en Pélerin, ſous le nom d'*Omero Fuggiguerra*. La beauté de ſes Vers (car il ne pouvoit s'empêcher d'en faire) le décela bientôt. Philippe d'Eſte, qui ſe trouvoit à la Cour de Savoye, avoit vu le Taſſe à Ferrare, & le connoiſſoit parfaitement; il le rencontra, le reconnut, & le fit connoître au Duc de Savoye. Ce Prince le reçut d'abord dans ſon Palais, & lui fit un accueil des plus favorables, il ſe vit honoré de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué. Mais tout cela ne put vaincre ſa mélancholie & ſes ſoupçons; la crainte d'être quelque jour ſacrifié au prétendu reſſentiment du Duc de Fer-

dans l'Hiſtoire un ſujet qui a des reſſemblances avec la fable de la Guerre de Troye, ſi Renaud eſt une copie d'Achille, & Godefroi d'Agamemnon, j'oſe dire que le Taſſe a été bien au-delà de ſon modéle. Il a autant de ſen qu'Homére dans ſes batailles, avec plus de variété. Ses Héros ont tous des caractéres differens, comme ceux de l'Iliade; mais ces caractéres ſont mieux annoncés, plus fortement décrits, & infiniment mieux ſoutenus; car il n'y en a preſque pas un ſeul qui ne ſe démente dans le Poéte Grec, & pas un qui ne ſoit invariable dans l'Italien. „ Il a peint „ ce qu'Homére crayonnoit, il a perfectionné l'art de „ nuancer les couleurs, & de diſtinguer les différentes „ eſpéces de vertus, de vices & de paſſions, qui ailleurs „ ſemblent être les mêmes. Ainſi Godefroi eſt prudent & „ modéré: l'inquiet Aladin a une politique cruelle: la généreuſe valeur de Tancréde eſt oppoſée à la fureur d'Argant: l'amour dans Armide eſt un mélange de coquetterie & d'emportement: dans Herminie, c'eſt une tendreſſe „ douce & aimable: il n'y a pas juſqu'à l'Hermite Pierre, „ qui ne faſſe un perſonnage dans le tableau, & un beau „ contraſte avec l'Enchanteur Ifméno; & ces deux figures „ ſont aſſurément au-deſſus de Calcos & de Taltibius. Renaud eſt une imitation d'Achille; mais ſes fautes ſont excuſables, ſon caractére eſt plus aimable, ſon loiſir eſt „ mieux employé, Achille éboluit, & Renaud intéreſſe". Mr. de Voltaire obſerve enſuite, que le Taſſe a fait un grand coup de l'Art, d'avoir fait voir les Croiſades, ſi odieuſes en elles-mêmes, dans un jour favorable. C'eſt une Armée de Héros, qui ſous la conduite d'un Chef vertueux vient délivrer du joug des Infidéles une Terre conſacrée par la naiſſance & par la mort du Sauveur du Monde. Le ſujet de la Jéruſalem, à le conſidérer dans ce ſens, eſt le plus grand qu'on ait jamais choiſi. „ Le Taſſe l'a traité dignement, *dit Mr.* „ *de Voltaire*, il y a mis autant d'intérêt que de grandeur. „ Son Ouvrage eſt bien conduit, preſque tout y eſt lié avec „ art, il amène adroitement les avantures, il diſtribue ſagement les lumiéres & les ombres. Il fait paſſer le Lecteur „ des allarmes de la guerre aux délices de l'amour, & de la „ peinture des voluptés il le ramène aux combats: il excite „ la ſenſibilité par degrés, il s'éléve au-deſſus de lui-même „ de Livre en Livre: ſon ſtile eſt par-tout clair & élégant; „ & lorſque ſon ſujet demande de l'élévation, on eſt étonné „ comment la molleſſe de la Langue Italienne prend un nouveau caractére ſous ſes mains, & ſe change en majeſté & „ en force. On trouve, il eſt vrai, *ajoûte notre Auteur*, „ dans la Jéruſalem environ deux-cens Vers, où l'Auteur „ ſe livre à des jeux de mots, & à des *Concetti* puériles; „ mais ces foibleſſes étoient une eſpéce de tribut, que ſon „ génie payoit au goût que ſon ſiécle avoit pour les pointes, „ & qui même a augmenté depuis lui". Mr. de Voltaire ne trouve pourtant pas le Taſſe exempt de défauts, il y a bien des endroits, ſelon lui, qu'on n'approuve qu'en Italie, & quelques-uns qui ne doivent l'être nulle part. Ce qu'il dit ſur cet article me paroît bien penſé. „ Il me ſemble, *dit-il*, que „ c'eſt une faute par tout Païs d'avoir débuté par un Epiſode, qui ne tient en rien au reſte du Poéme. . . . . Il y „ a dans l'Epiſode d'Armide, d'ailleurs un Chef-d'œuvre, „ des excès d'imagination, qui aſſurément ne ſeroient point „ admis en France & en Angleterre. . . . . Sans doute „ un homme qui vient de lire Mr. Locke, ou Mr. Adiſſon, „ ſera étrangement révolté de trouver dans la Jéruſalem un „ Sorcier Chrétien, qui tire Renaud des mains des Sorciers „ Mahométans". On indique pluſieurs autres traits, où il s'agit de Sorciers, de Magiciens & de Diables, & l'on obſerve que le Taſſe ſemble avoir reconnu lui-même ſa faute, & n'a pu s'empêcher de ſentir que ces Contes ridicules & bizarres, ſi fort à la mode alors non ſeulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe, étoient abſolument incompatibles avec la gravité de la Poéſie Epique. Pour ſe juſtifier, il publia une Préface, dans laquelle il avança que tout ſon Poéme étoit allégorique, ſur quoi Mr. de Voltaire remarque ſenſément. „ Qu'il ſe ſuppoſe des vues & des deſſeins, „ qu'il n'avoit pas probablement, quand il fit ſon Poéme; „ ou ſi par malheur il les a eués, il eſt bien incompréhenſible comment il a pu faire on ſi bel Ouvrage avec des idées „ ſi ridicules. Si le Diable joué dans ſon Poéme le rôle „ d'un miſérable Charlatan, *continue Mr. de Voltaire*, d'un „ autre côté tout ce qui regarde la Religion y eſt expoſé „ avec majeſté, &, ſi je l'oſe dire, dans l'eſprit de la Religion. . . . . Il a eu l'inadvertance de donner aux mauvais „ Eſprits les noms de Pluton & d'Alecton, & d'avoir confondu les idées Payennes avec les idées Chrétiennes. Il „ eſt étrange que la plupart des Poétes modernes ſoient „ tombés dans cette faute. On diroit que nos Diables & „ notre Enfer Chrétien auroient quelque choſe de bas & de „ ridicule, qui demanderoit d'être annobli par l'idée de „ l'Enfer Païen: il eſt vrai que Platon, Proſerpine, Rhadamante, Tiſiphone, ſont des noms plus agréables que „ Belzébut & Aſtarot: nous rions du mot de Diable, nous „ reſpectons celui de Furie. Voilà ce que c'eſt que d'avoir „ le mérite de l'Antiquité; il n'y a pas juſqu'à l'Enfer qui „ n'y gagne". On pourroit peut-être donner quelque autre raiſon de la faute où les Poétes modernes ſont tombés ſur cet article, la force de l'habitude, contractée par la lecture des anciens Poétes Grecs & Latins & de ceux qui les ont ſuivis. Car on ne trouvera ni Pluton ni Rhadamante, ni tant d'autres dans les Poétes Orientaux, dont le Syſtéme de Religion étoit différent, ou qui du-moins donnoient d'autres noms à leurs Divinités.

[*K*] *Selon quelques Auteurs elle s'empara tellement de ſon eſprit, qu'il ne put jamais depuis ſe remettre entiérement du dérangement qu'elle lui cauſa.*] Le célébre De Thou (50) en rapportant la mort du Taſſe en parle en ces termes: *Vir admirabili ac portentoſo ingenio, qui infanabili in adoleſcentia furore correptus, cum in Ferrarienſi aula degeret, & nihilominus per dilucida intervalla tanto judicio, elegantia, ac caſtiſſimo ſtylo plurima & ſoluta & pedibus adſtricta oratione ſcripſit, ut miſericordiam, quæ plerique ejus vitæ proſequebantur, tandem in ſtuporem verterit, dum furore ille, qui in aliis mentes efferat aut bebetat, ingenium ejus virtuti deſecatum, in rebus inveniendis expeditius, inventis apte digerendis acutius, & ſententiarum gravitate ac verborum delectu ornandis copioſius a morbo ſurgit, & quod ſaniſſimus quiſque ſumma cura ac labore per otium extunderet, ipſe poſt violentum mentis æſtus agitationem ſponte ac felicitate mira perficit, ut non alienatione meruiſſe perculſus, ſed oſtro divino percitus videretur. Hæc qui neſciat quæ omnes, qui in Italia fuerunt, noverunt, & de quibus ipſe interdum in ſuis ſcriptis, quamquam ſobrie, conqueritur, & divina ejus ſcripta legat, aut de alio quam de Taſſo me loqui, aut ab alio quam Taſſo hæc ſcripta pronuntiari, neceſſe eſt.* C'eſt-à-dire, ſelon le Traducteur. „ Ce fut un génie rare & admirable: ſujet dans ſa jeu- „ neſſe, lorſqu'il étoit à la Cour du Duc de Ferrare, à des „ accés de démence, qu'aucuns remédes ne purent guérir; „ il écrivit en vers & en proſe, dans ſes bons intervalles, „ avec tant de juſteſſe & de bon-ſens, avec tant de force & „ de pureté, que comme on avoit d'abord été touché de „ compaſſion à la vuë de l'état malheureux où ce jeune homme étoit réduit, on ne fut pas moins dans la ſuite frappé „ d'étonnement à la lecture de ſes Ouvrages merveilleux; on „ voyoit avec une extrême ſurpriſe, qu'une maladie, qui pour „ l'ordinaire rend ou furieux ou hébété, contribuoit au contraire à aiguiſer ſon eſprit, à l'épurer, à le rendre fécond, „ à éclaircir, à arranger, à orner toutes ſes penſées, & à „ rendre ſon ſtile également brillant & judicieux. On s'étonnoit que cet heureux génie pût exécuter ſi aiſément, „ après les violentes agitations auxquelles ſon eſprit étoit „ ſujet, ce qu'on a beaucoup de peine à faire dans le ſein „ du repos, lorſqu'on jouit d'une ſanté parfaite. Il ſembloit que ces accès de folie fuſſent plutôt un enthouſiſme, que les effets d'un eſprit aliéné. Ceux qui ignorent ce fait, dont toute l'Italie eſt témoin, & dont le Taſſe „ lui-même dit quelque choſe dans ſes écrits, ne pourront „ croire qu'il s'agiſſe ici de ce fameux Poéte dont ils ont lu „ les Ouvrages, ou ſe perſuaderont qu'il n'en eſt point „ l'Auteur". Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de ſa vie, ce fut proprement dans le tems de ſon ſecond arrêt à Ferrare, que ſon mal devint fâcheux; mais cet Auteur ne veut pas que ce fut démence ou folie, ſelon lui c'étoit toute autre choſe, & cette autre choſe reſſemble pourtant fort à la folie. „ Toute „ ſa conſtance, *dit-il* (51), n'empeſcha pas l'humeur mé- „ lancholique d'agir avec violence, & de luy cauſer des „ ſymptômes, qui achevérent d'établir dans le monde l'opinion de ſa folie. . . . . ſa maladie commença par des vapeurs noires, qui s'élevant juſqu'au cerveau, obſcurciſſoient les eſprits, qui y ont leur ſource, & luy affoibliſſoient la mémoire & la vuë. Il eut recours aux Médecins pour le guérir de cette double incommodité. . . . . mais il y recourut vainement; & ſon unique remède eſtoit le repos & la tranquillité d'eſprit, qu'il ne pouvoit trouver nulle part. Cette humeur fit donc ſon cours à meſure que ſes malheurs augmentérent: & les vapeurs ſe rendant toujours plus violentes, luy cauſérent enfin des accès, qu'on ne pouvoit pas appeller de frénéſie, parce qu'ils eſtoient ordinairement ſans fievre, mais qui le mettoient pendant quelque temps hors de luy-meſme. Ces Vapeurs eſtant diſſipées, il revenoit à luy, à peu prés comme font les épileptiques, l'eſprit libre comme auparavant; il raiſonnoit ſur ſon infirmité, & ſe reſſouvenoit fort bien de „ tou-

(50) *Hiſt. Lib. CXIII. ſub ann. 1595.*

(51) *Vie de ce Taſſe p. 249-252.*

Ferrare, ou d'être empoiſonné, l'obligea de ſe dérober de la Cour de Turin pour ſe rendre à Rome, où il comptoit d'être parfaitement en ſureté. Il fit ce voyage avec beaucoup de peine, & arriva enfin dans cette Capitale du Monde Chrétien, âgé de trente-quatre ans. Il alla loger chez le Cardinal Albani, dans l'appartement de ſon ami Maurice Cataneo, où il avoit paſſé une partie de ſon enfance. A peine fut-on informé de ſon arrivée, qu'il fut d'abord viſité par les Cardinaux, par la Nobleſſe, & par les Sçavans. Le Peuple même accouroit pour le voir paſſer dans les ruës. Il lui vint alors une envie extrême de revoir ſa Patrie & ſa ſœur Cornélie. Mais la crainte de ce qui pouvoit lui arriver dans un Pays où il avoit été proſcrit comme rebelle, lui fit prendre de grandes précautions; il ne communiqua ſon voyage à perſonne, & ſortit de Rome, ſous prétexte de s'aller divertir à Freſcati. Delà il ſe rendit auprès de ſa ſœur déguiſé en Berger, accablé de la fatigue du voyage, qu'il fit à pied juſqu'à Gaëte, où il ſe mit ſur une barque de Sorrento. Il ſe fit reconnoître peu à peu de ſa ſœur, chez laquelle il s'arrêta pendant quelque tems. L'envie de retourner à Ferrare le prit, il écrivit au Duc, à la Ducheſſe, à la Princeſſe Eléonore, & à la Ducheſſe d'Urbin, ſœur du Duc Alphonſe. La Princeſſe Eléonore fut la ſeule qui lui fit réponſe, mais ce fut pour lui apprendre qu'elle ne pouvoit pas lui rendre ſervice, tant ſa fuite avoit irrité le Duc. Cette réponſe le détermina à s'en remettre à la généroſité du Duc, en retournant volontairement à Ferrare. Il prit ſon chemin par Rome, & alla loger chez Mazetti Réſident du Duc; il n'y fut pas plutôt arrivé que ſa mélancholie & l'agitation de ſon eſprit lui cauſérent une fièvre tierce, qui le tint pendant quelque tems. Cependant il ne laiſſoit pas de voir le Chevalier Gualengo, Ambaſſadeur du Duc à Rome, qui le ramena à Ferrare, quand ſon Ambaſſade fut finie. Le Taſſe fut reçu du Duc avec de grandes démonſtrations de bienveillance, mais cette apparente faveur ne fut pas de durée, un Ennemi qu'il avoit s'étoit emparé de l'eſprit du Duc, à qui il fit comprendre qu'on ne pouvoit plus rien attendre de bon du Taſſe, deſorte que ce Prince ne goûtoit point les nouvelles productions de notre Poëte, & l'exhorta à ne ſonger plus qu'à vivre doucement. Le Taſſe tenta inutilement de faire entendre raiſon au Duc; ce qui lui fit prendre la réſolution de ſortir une ſeconde fois des Etats de ce Prince, abandonnant juſqu'à ſes écrits & ſes livres. Il ſe retira d'abord à Mantoue, mais n'y ayant pas trouvé la protection qu'il eſpéroit, il alla ſucceſſivement à Padoue & à Veniſe, & enfin ſe jetta entre les bras du Duc d'Urbin, qui le reçut avec bonté, mais qui lui conſeilla de retourner à Ferrare. Ce fut auſſi le parti qu'il prit; mais il y trouva le même ennemi, qui avoit tellement fortifié les préventions du Duc, qu'il crut de bonne foi que le tempérament mélancholique du Taſſe, & ſon application au travail lui avoient gâté l'eſprit; il le fit mettre dans l'Hôpital de S. Anne, où il lui fit accommoder un appartement, & donna ordre qu'on ne le laiſſât point ſortir. Il regarda tous les ſoins qu'on ſe donnoit dans cet Hôpital pour le guérir, & l'ordre de ne le pas laiſſer ſortir, comme une nouvelle priſon, ce qui augmenta ſon mal. An déſeſpoir de ſe voir renfermé, il écrivit en Vers & en Proſe au Duc, à la Ducheſſe, & à tous leurs parens; enſuite il s'adreſſa aux autres Princes d'Italie, & à l'Empereur Rodolphe, pour obtenir ſa liberté par leur interceſſion. Pendant qu'il étoit occupé de ce ſoin, il apprit que l'Académie de *la Cruſca* avoit critique vivement ſa *Jéruſalem délivrée*, & un Poëme de ſon Pére. Cette Critique l'obligea à prendre la plume, & l'engagea dans une guerre litéraire [*L*]. Pluſieurs Princes & le Pape Grégoire

„ toutes les images bizarres, que ces vapeurs avoient re-
„ préſentées à ſon imagination. Lorſqu'il réfléchiſſoit ſur
„ cette étrange maladie, il en voyoit la cauſe mieux que
„ perſonne; mais il ne laiſſa pas de tomber dans la foibleſſe
„ de preſque tous les malades, qui s'imaginent que la cauſe
„ de leur mal n'eſt pas naturelle, lorſqu'ils ont épuiſé ſans
„ ſuccès les remédes de la Médecine. Il crut quelque tems
„ avoir eſté enſorcelé. Cette penſée fut fortifiée par les
„ tours qu'on luy joüa, & ſur leſquels il ne douta point
„ qu'il n'y eût dans ſa priſon un eſprit ſolet". Un des effets les plus ſinguliers de cette mélancholie du Taſſe, c'eſt qu'il s'imaginoit voir un Eſprit qui lui parloit, & avoit avec lui des entretiens, qui rouloient ſur des matiéres graves de Théologie & de Philoſophie. Le Marquis de Villa ſon ami tâcha de le guérir de cette imagination par diverſes raiſons, qu'il ſeroit inutile de répéter ici, bornons-nous à la concluſion, & aux faits. „ Croyez-moi, *lui dit le Marquis*
„ (52), il n'y a rien de réel dans tous ces entretiens, que
„ vous vous imaginez avoir avec cet eſprit. . . . vos vapeurs
„ ſont la ſource de vos viſions, & vous-même vous n'en ju-
„ geriez pas autrement d'un autre, à qui il arriveroit pareil-
„ le choſe. Vous en reviendrez-là à voſtre égard auſſi, ſi
„ vous voulez y faire une meure réflexion, & vous appli-
„ quez à effacer par un effort de raiſon ces impreſſions que
„ fait en vous la violence de votre mal". *Vous pouvez avoir raiſon*, reprit le Taſſe, *de penſer ainſi des choſes qui ſe paſſent en moy; mais à moi qui les ſens, il m'eſt forcé d'en raiſonner d'une autre maniére. S'il étoit vrai que l'eſprit ne ſe montrât à moi, que dans les attaques violentes de mes vapeurs; s'il n'offroit à mon imagination que des eſpéces vagues & confuſes, ſans liaiſon & ſans ſuite; s'il me faiſoit des raiſonnemens frivoles, qui m'abrutiſſent à rien, ou ſi en ayant commencé quelqu'un de ſolide, il l'abandonnoit tout à coup, & me laiſſoit dans l'obſcurité, je croirois avec vous que tout ce qui ſe paſſe, n'eſt que ſonges & que fantômes: mais il en eſt tout autrement. Cet eſprit eſt un eſprit de vérité & de raiſon, & d'une vérité ſi diſtincte, d'une raiſon ſi ſublime, qu'il m'éleve ſouvent à des connoiſſances qui ſont au-deſſus de tous mes raiſonnemens, quoiqu'elles ne me paroiſſent pas moins claires; qu'il m'apprend des choſes qui dans mes plus profondes méditations ne m'étoient jamais venues dans l'eſprit, & que je n'ai jamais entenduës de perſonne, ni lûës dans aucun livre. C'eſt donc quelque choſe de réel que cet eſprit, de quelque ordre qu'il puiſſe être; je ne l'entends & ne le ſens par moins, quoqu'il me ſoit impoſſible de le comprendre & de le définir.* On voit clairement par ce diſcours, que le Taſſe avoit réellement l'imagination frappée de cette viſion. Un jour il voulut convaincre le Marquis, qui n'apperçut rien, mais qui entendit parler le Taſſe avec beaucoup de véhémence, il avoue même „ qu'il n'entendoit pas véritablement d'autre voix que
„ la ſienne: mais que ce furent de ſa part tantoſt des queſ-
„ tions à l'eſprit prétendu, tantoſt des réponſes qu'il faiſoit
„ à de prétendue queſtions de l'Eſprit, & qui eſtoient con-
„ çues en des termes ſi beaux, ſi énergiques, ſur des ſujets
„ ſi élevés & ſi extraordinaires, qu'il en fut ravi d'admira-
„ tion, & qu'il n'oſa l'interrompre". J'adopterois ſans peine l'explication qu'un Journaliſte (53) a donnée de ce phénoméne. Il penſe, que la diſpoſition de l'eſprit & du corps du Taſſe produiſoit en lui, par intervalles, quelque choſe de pareil à ce qui arrive dans les rêves, pendant le ſommeil, & aux Somnambules. Quelques maladies produiſent auſſi de pareils effets. Ils dépendent tous de l'état dans lequel ſont l'ame & le corps. On ne s'étonne pas de ce qui a lieu pendant le ſommeil, parce que cela eſt ordinaire & aſſez commun, ſur-tout à l'égard des perſonnes qui ont l'imagination vive, ou qui méditent beaucoup; il leur arrive ſouvent de faire des diſcours en ſonge, dont ils auroient de la peine de venir à bout pendant qu'ils veillent. Mais s'il arrive quelque choſe de ſemblable à ceux qui ne dorment pas, on le regarde comme quelque choſe de merveilleux & d'extraordinaire, parce qu'en effet de tels phénoménes ſont rares. C'eſt même en cela que conſiſte en partie le Fanatiſme & l'Enthouſiaſme; dont il y a pluſieurs eſpéces. Quoi qu'il en ſoit, la folie ou les délires du Taſſe n'avoient rien de ce qui dérégle la Raiſon, s'il eſt vrai qu'il parlât ſi bien & ſi ſagement, quand ſon imagination frappée lui repréſentoit un Eſprit avec lequel il étoit en commerce, & avec lequel il s'entretenoit.

(52) *Ibid. p. 299 & ſuiv.*

(53) *Bibl. Italiq.* T. V. p. 235. 236.

[*L*] *Cette Critique l'obligea à prendre la plume, & l'engagea dans une guerre litéraire.*] Pour mettre au fait de cette diſpute, il faut d'abord indiquer ce qui y donna occaſion. Camille Pellégrini, Primicier de l'Egliſe de Capoue, étoit en commerce d'étude & d'amitié avec Jean-Baptiſte Attendolo, qui étoit auprès du jeune Prince de Stigliano. Louis Caraffa Pellégrini alla préſenter à ce Prince les Poëſies de D. Bénédetto de l'Uva, Poëte célébre de ce tems-là. Cette viſite donna lieu à une converſation ſur les Poëtes, & en particulier ſur le Taſſe & ſur l'Arioſte. Cet entretien engages Pellégrini à compoſer un Dialogue, dans lequel il fait parler le Prince avec Attendolo, & où l'on trouve un abrégé auſſi agréable que ſavant des régles les plus eſſentielles & les plus délicates de la Poëſie Epique, appliquées au *Roland furieux* de l'Arioſte, & à la *Jéruſalem délivrée* du Taſſe, qu'il compare dans toutes leurs parties, en donnant la préférence au dernier. Après que ce Dialogue eut longtems couru dans le Royaume de Naples en manuſcrit, on l'envoya à Scipion Ammirato, Napolitain, établi à Florence pour l'y faire imprimer, comme il fit en 1584, ſous ce titre: *Il Caraffa overo della Epica Poeſia. Dialogo di Camillo Pellegrino. In Firenze* 1584 in-8. Les Florentins n'aimoient pas le Taſſe, étant mécontens d'un Dialogue qu'il avoit publié, ſous le titre de *Il Gonzaga*, a *vero del placer honeſto*; l'Académie de *la Cruſca* prit occaſion du Dialogue de Pellégrini pour mortifier le Taſſe; ils s'arrogérent le droit de faire l'examen du Poëme du Taſſe, & ſur des raiſons telles quelles ils en publiérent une Critique intitulée: *Diſeſa degli Accademici della Cruſca*

goire XIII. s'employérent inutilement en ſa faveur auprés du Duc; mais enfin Vincent de Gonzague, fils du Duc de Mantoue, étant allé à Ferrare en 1586, obtint ſa liberté, & l'emmena avec lui à Mantoue. Il ne reſta qu'un an dans cette Ville, pluſieurs raiſons l'en dégoûtérent [*M*]: il penſa à retourner à Naples; pendant qu'il prenoit les meſures néceſſaires pour pouvoir y aller en ſûreté, il fit un tour à Bergame, la patrie de ſon Pére, pour changer d'air, avec la permiſſion de Vincent Duc de Mantoue; ce fut-là qu'il acheva ſa Tragédie de *Toriſmond*, qu'il dédia à ce Prince [*N*], lequel lui ayant laiſſé la liberté d'aller là où il voudroit, il ſe rendit par Lorette à Rome, & de Rome il alla à Naples, après en avoir obtenu la permiſſion, ce fut vers la fin de l'année 1587, & il pourſuivit la reſtitution des biens de ſa Mére, qui avoient été confiſqués, quand ſon pére quitta ce Royaume avec le Prince de Salerne. Le Taſſe travailla au rétabliſſement de ſa ſanté pendant ſon ſéjour à Naples, mais tous les remédes ne purent le délivrer de l'humeur hypocondriaque qui l'affligeoit. Il revit néanmoins pluſieurs de ſes Ouvrages, & les donna au Public. Tandis qu'il travailloit à cette réviſion, Matthieu de Capoue Comte de Palena fils du Prince de Conca, l'engagea à force de ſollicitations de lui promettre d'entrer à ſon ſervice; il n'y entra pourtant pas d'abord, parce que le Prince craignit de ſe rendre ſuſpect à la Cour, parce que le Pére du Taſſe avoit été enveloppé dans la diſgrace du Prince de Salerne. Notre Poëte ſe retira donc quelque tems à Biſacio, chez le Marquis de Villa (Jean-Baptiſte Manſo) ſon ami. Voyant que ſes affaires traînoient en longueur, il en laiſſa le ſoin à Fabrice Teltre, ſavant Avocat, & retourna, au commencement de 1589, à Rome: il y reſta juſqu'en 1590 aimé & careſſé, conſidéré même de Sixte V. quoique ce Pape eût peu de goût pour la Poëſie; mais il eſtimoit beaucoup les grandes connoiſſances du Taſſe dans la Philoſophie, principalement dans celle de Platon & d'Ariſtote, dont il ornoit ſa Proſe & ſes vers. Pendant qu'il étoit à Rome, Ferdinand Grand-Duc de Toſcane, qui ſuccéda en 1590 à François ſon frére, ſouhaitta d'avoir le Taſſe à Florence, le Pape le perſuada de s'y rendre; il alla donc à Flo-

Cruſca dell' Orlando furioſo dell' Arioſto, contra il Dialogo dell' Epica Poeſia di Camillo Pellegrino. In Mantoua 1585 in 8. A juger de cette Critique par l'idée qu'en donne l'Auteur de la Vie du Taſſe (54), elle eſt auſſi mauvaiſe que violente & emportée. Auſſi Léonard Salviati, un des Académiciens, n'étoit-il pas d'avis qu'on le publiât; mais le Sécretaire Roſſi, qui étoit un jeune homme, plein de zéle pour ſa patrie, entraîna le plus grand nombre dans ſes ſentimens, & fut chargé de la mettre au jour. Mais après le premier éclat, lorſqu'on fut revenu au ſang froid, on s'apperçut bien que les choſes avoient été pouſſées trop loin. On chargea le P. Auguſtin d'Evoli, Prédicateur Florentin, qui étoit en liaiſon avec Pellégrino, de tâcher de l'adoucir; il lui écrivit, & peut-être que cette Lettre auroit produit l'effet que l'on en attendoit, parce que Pellégrino aimoit la paix, mais la Lettre arriva trop tard, l'offenſé avoit déjà une Replique ſous preſſe, qui parut bientôt après intitulée: *Replica di Camillo Pellegrino, alla Riſpoſta degli Accademici della Cruſca, fatta ovvero il Dialogo dell' Epica Poeſia, in difeſa, come dicono, dell' Orlando Furioſo dell' Arioſto. In vico Equenſe* 1585 in-8. & à Mantoue en 1587 in-12. Cette Replique n'empêcha pas qu'il ne ſe liât une eſpéce de commerce d'honnêteté entre les Académiciens & Pellégrino. En attendant le procédé de ces Meſſieurs envers le Taſſe révolta tout le monde, parce que ſa ſituation attendriſſoit, & qu'on le croyoit hors d'état de ſe défendre, à cauſe de ſa prétendue folie. Le Sécretaire Roſſi, qui ſe trouvoit par-là chargé de la haine publique, crut que c'étoit à lui à juſtifier l'Académie, & il publia une *Lettre* ſur ce ſujet adreſſée à Flaminio Manelli. Catanéo l'envoya au Taſſe, qui publia d'abord une *Réponſe* à cette Lettre: *Riſpoſta di Torquato Taſſo alla Lettera di Baſtian de' Roſſi. In Ferrara* 1585 in-8. Il y juſtifie la conduite de ſon pére dans l'affaire du Prince de Salerne, & ſe défend ſur ce qu'il avoit dit touchant les Florentins. Il publia en même tems une Apologie contre le premier écrit de l'Académie de *la Cruſca*: *Apologia di Torquato Taſſo, in difeſa della ſua Geruſalemme liberata, con alcune Lettere a parenti.* Mantoue 1585 in-12. Cette Apologie ſouleva les Académiciens. Jaques Salviati, ſous le nom d'*Infarinato*, publia d'abord une Réponſe à l'Apologie, dans le même goût que la Critique: il fut relevé à ſon tour par Jules Guallavini. Cette querelle produiſit un grand nombre d'autres Ecrits de différens Auteurs, dont on peut voir les titres dans le P. Nicéron (55). Je remarquerai ſeulement que Mr. de Voltaire (56) a fort groſſi les objets, quand il dit. „ Le nombre de ſes ennemis éclipſa pour un „ tems ſa réputation. Il fut preſque regardé comme un mau„ vais Poëte; enfin après *vingt années* l'envie fut laſſe de „ l'opprimer, ſon mérite ſurmonta tout. On lui offrit des „ honneurs & de la fortune; mais ce ne fut que lorſque ſon „ eſprit, fatigué d'une ſuite de malheurs ſi longue, étoit „ devenu inſenſible à tout ce qui pouvoit le flatter". Les attaques que le Taſſe eut à eſſuyer par rapport à ſes Ouvrages, ne durérent certainement pas vingt ans, & n'éclipſérent pas entiérement ſa réputation; ce ne fut qu'en 1585 que l'Académie de *la Cruſca* le critiqua, il trouva des défenſeurs; & cinq ans après il fut appellé à Florence, où on lui fit toute ſorte d'honneurs, deſorte que le calcul de Mr. de Voltaire ſent un peu l'hyperbole Poëtique.

(54) *T. I. pag.* 221.

(55) *Mém. des Hommes Ill.* T. XXV. p. 81-87.

(56) *Ubi ſupra.*

[*M*] *Il ne reſta qu'un an dans cette Ville; pluſieurs raiſons l'en dégoûtérent.*] Lorſque le Prince Vincent de Gonzague obtint du Duc de Ferrare la liberté du Taſſe, ce ne fut que ſous la condition qu'il ſeroit gardé ſûrement à Mantoue. Cette Ville lui ſervit donc d'abord de priſon, & malgré tous ſes égards que le vieux Duc & le Prince Vincent avoient pour lui, on peut juger que cette eſpéce de contrainte où il vivoit devoit naturellement lui déplaire. Auſſi le Prince tâcha-t-il de lui procurer une pleine liberté, & il l'obtint enfin du Duc de Ferrare, ſous la condition que l'entrée de ſes Etats ſeroit interdite au Taſſe pour toujours. Quelque tems après le vieux Duc de Mantoue mourut, & le Prince Vincent, qui lui ſuccéda, n'eut plus tant de tems à donner aux Lettres, ce qui l'éloigna du Taſſe, qu'il voyoit pourtant quelquefois, mais pour lui parler des affaires dont ſi avoit l'eſprit occupé. Le Taſſe craignit qu'il n'eût deſſein de le charger du même emploi que ſon pére avoit en auprés du vieux Duc, & qu'il ne voulût le faire ſon Sécretaire. Il n'avoit prétendu s'attacher au Prince que comme homme de Lettres, pour trouver ſous ſa protection le luſir néceſſaire pour les cultiver. D'ailleurs ſes chagrins & ſon application à l'étude avoient épuiſé ſes forces, & lui faiſoient ſentir les incommodités de la vieilleſſe avant le tems, l'air de Mantoue, dont il s'étoit d'abord accommodé lui parut contraire à ſa ſanté. Tout cela le détermina à chercher ailleurs une retraite où il pût vivre indépendant, & paſſer tranquillement le reſte de ſes jours (57).

(57) *Vie du Taſſe* p. 169-177.

[*N*] *Ce fut là qu'il acheva ſa Tragédie de* Toriſmond, *qu'il dédia à ce Prince.*] Cette Piéce parut ſous ce titre: *Il Torriſmondo, Tragedia. In Verona.* 1587 in-8. (58) Mr. Goujet (59) dit, qu'elle fut imprimée à Mantoue dès 1577; mais il y a de l'apparence qu'il s'eſt trompé, ou qu'il y a là une faute d'impreſſion. Quoique le ſujet de cette Tragédie paroiſſe tiré de l'Hiſtoire des Goths, le même Auteur remarque, qu'il eſt certain qu'il eſt fabuleux, & de l'invention du Taſſe. On nous apprend (60) qu'il n'étoit pas content lui même de cette Piéce, & qu'il ſe plaignoit de ſes amis & des Libraires, qui le lui avoient arrachée des mains & l'avoient publiée, avant qu'il eût pu le mettre dans la perfection où il le ſouhaittoit. Mr. Goujet aſſure, qu'après l'avoir commencée, il fut longtems ſans pouvoir ſe réſoudre à l'achevet. La mélancholie le dominoit, & il craignoit, dit-il, de s'occuper trop d'un ſujet, qui ne pouvoit ſervir à l'égayer. L'Auteur de ſa vie dit que c'eſt „ ce qu'il y a de meilleur en ce genre parmi les „ Italiens, dont le Langue juſques-là n'avoit pu atteindre „ à le hauteur du Tragique, ni en ſoutenir la force, comme „ le faiſoient voir les vains eſſais de tous les autres". Il parle ſans-doute du ſiécle du Taſſe, car depuis lui il y a certainement des Tragédies Italiennes qui ſont ſupérieures à Toriſmond. Mr. Goujet nous apprend, que Dalibray, Poëte du dix-ſeptiéme ſiécle, en a fait une traduction libre en vers François, au devant de laquelle il a mis un Diſcours ſur la Tragédie. Dalibray croit que le Taſſe ne parloit mal de cette Piéce que par humilité, ou par une ſuite de ſa mélancholie; & il prétend qu'au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle les Italiens la regardoient comme un chef-d'œuvre. Il ne croit pas cependant que le Poëte ait eu intention de la faire pour être repréſentée, mais ſeulement de ſuppoſer un ſujet, qui étant bien traité fût agréable à lire, & de travailler plutôt à de belles peintures, qu'à des ſcénes commodes, qui puſſent plaire à des Spectateurs. Sa Traduction du Toriſmond fut repréſentée deux fois, mais avec des retranchemens qu'il n'a pas foufferts dans l'impreſſion. Dalibray a un peu retranché, changé, & ajoûté. Il en avertit pour l'ordinaire dans les endroits où il n'eſt pas conforme à l'original. Mr. Goujet dit, que quelques éloges qu'on lui ait donnés, il faut encore avouer qu'il a beaucoup de vers durs, rudes & proſaïques, & ſi cire les paroles ſuivantes du Traducteur, qui fait un de ces aveux, que les Auteurs ne veulent guéres qu'on prenne au pied de le lettre. „ On ne „ verra point, *dit*-il, dans ma traduction la couleur, le teint, „ ni l'embonpoint du Taſſe: mais on y verra tous ſes muſ„ cles & ſes nerfs: on ne le trouvera pas ſi étendu, mais on „ n'en reconnoîtra que mieux ſa force: on n'y rencontrera „ pas le nombre, mais le poids de ſes paroles; on n'y re„ marquera point tous ſes pas, mais tout le chemin qu'il a „ fait. . . . ayant entrepris de ſuivre & de m'attacher au „ Taſſe, je ſuis demeuré loin derriére lui; mon ſtyle, au„ lieu de grave, s'eſt trouvé peſant". Cette Piéce parut ſous ce titre: *Le Torriſmon du Taſſe, Tragédie par le Sieur Dalibray.* Paris 1636 in-4. Mr. Goujet dit, qu'on trouve dans le Diſcours, qui eſt à la tête, bien des réflexions judicieuſes ſur le génie de la Tragédie, ſur celui du Taſſe, & ſur le Tragédie de Toriſmond en particulier.

(58) *Nicéron ubi ſupra* p. 89.

(59) *Bibl. Franç.* Tom. VIII. p. 15.

(60) *Vie du Taſſe* p. 279. 280.

Florence au Printems de l'année 1590; il y fut reçu de la maniére la plus favorable, les Académiciens de la Crusca lui témoignérent autant d'estime, qu'ils avoient marqué de prévention contre ses Ouvrages. Cependant il ne demeura pas longtems à Florence, le desir de se retirer à Naples, & d'achever quelques Ouvrages l'obligea de retourner à Rome. Pendant ce tems-là le Prince de Conca mourut, & laissa ses biens au Comte de Palena son fils, qui ne se vit pas plutôt en pleine liberté de suivre son inclination, qu'il sollicita le Tasse de la maniére la plus pressante de se rendre auprès de lui. Le Poëte se rendit à ses instances, & revint à Naples dans l'Automne de 1591. Ce fut dans ce tems-là qu'il composa sa *Jérusalem Conquise* [O]. Des précautions excessives de la part du Prince furent cause que le Tasse se retira chez le Marquis de Villa son ami. La tranquillité dont il y jouit, fit qu'il continua de travailler à ses Poësies. Il y composa même, à la sollicitation de la Mére du Marquis, Dame fort dévote, & qui possédoit l'Ecriture, son Poëme sacré sur la Création, intitulé, *Le Sette Giornate del Mondo Creato:* il n'acheva pourtant point ce Poëme, qui ne fut imprimé que quelques années aprés sa mort, quelqu'un ayant supplée à ce qui manquoit. Le Tasse vivoit ainsi tranquillement dans la maison de son ami, qui étoit située délicieusement; il s'y livroit sans contrainte à son panchant pour l'etude, & jouissoit d'une santé parfaite, que la salubrité de l'air & le calme de son esprit lui avoient rendu: mais il n'étoit pas destiné à y finir ses jours, le Cardinal Cinthio, neveu du Cardinal Hypolite Aldobrandin, qui venoit d'être fait Pape, sous le nom de Clément VIII. le sollicita de venir à Rome, non pour y vivre en Courtisan, mais pour y philosopher, & pour s'appliquer à la Poësie. Le Tasse consulta ses amis, qui lui firent comprendre qu'il étoit de son devoir de ne pas refuser cette offre. Il partit donc pour Rome au Printems de l'année 1592, & dans le cours de son voyage il lui arriva une avanture, qui fournit une preuve de la haute estime qu'on avoit pour lui [P]. Le Cardinal Cinthio le reçut avec des démonstrations d'une affection sincére; le Cardinal Pierre Aldobrandin, Cousin de ce Cardinal, ne lui fit pas moins d'accueil, & tâcha meme de se l'attacher. Le Tasse, voulant ménager la faveur de l'un & de l'autre, dédia la *Jerusalem Conquise* au Cardinal Cinthio, & ses Livres sur *la Poëtie Epique* au Cardinal Pierre. La vie tumultueuse où il se trouva engagé, & la crainte que les deux Cardinaux ne se brouillâssent à son occasion, le déterminérent à demander de retourner à Naples, sous prétexte de terminer le procès qu'il y avoit. Il partit de Rome au commencement de l'an 1594, & étant arrivé à Naples, il alla loger chez les Péres de St. Benoit au Couvent de St. Severin, pour éviter de nouveaux chagrins. Cette retraite ne fut pas aussi longue qu'il le souhaittoit. Le Cardinal Cinthio voulant absolument témoigner son affection & sa reconnoissance au Tasse, le rappella à Rome pour l'y faire couronner dans le Capitole, en ayant obtenu la permission du Pape & des Conservateurs de la Ville. Notre Poëte ne se détermina qu'avec peine à ce nouveau voyage; il arriva à Rome au commencement de l'année 1595; il fut reçu à un mille de la Ville par les Cours des deux Cardinaux & une partie de celle du Pape; on le conduisit d'abord chez les Cardinaux, qui l'accompagnérent à l'audience du Pape; ce Pontife lui dit d'un visage riant, *je desire que vous honoriez la Couronne de Laurier, qui a honoré jusques ici tous ceux qui l'ont portée.* Tout l'appareil du triomphe avoit déjà été ordonné, & pendant qu'on en faisoit les préparatifs, il dit que tout cela seroit inutile; ce qui arriva en effet, car il mourut le 25 Avril 1595 dans le Couvent de St. Onufre, après une maladie d'environ un mois. Il fut enterré sans pompe, comme il l'avoit souhaité, dans l'Eglise de ce Monastére. Le Cardinal Cinthio, qui avoit dessein de lui élever un magnifique tombeau, étant mort sans l'avoir exécuté, le Cardinal Boniface Bevilacqua lui fit dans la suite elever celui qu'on voit dans la même Eglise. On trouvera ci-dessous son Portrait, & ce qui regarde ceux de ses Ouvrages, dont nous n'avons point parlé [Q].

[O] *Ce fut dans ce tems-là, qu'il composa sa* Jérusalem conquise.] Le Tasse lasse des Critiques qu'on faisoit de sa *Jérusalem délivrée*, se proposa de la corriger, ou plutôt de faire un nouvel ouvrage, sous le titre de la *Jérusalem conquise*. Il l'avoit commencé dès son premier séjour à Naples, & lorsqu'il se fut rendu aux sollicitations du Prince de Conca, il continua ce travail dans le Palais de ce Prince. Celui-ci, charmé de ce Poëme, que le Tasse lui lisoit à mesure qu'il le composoit, & flatté de l'idée de le voir paroître sous ses auspices, conçut à cet égard une espéce de jalousie; il s'avisa de prendre des précautions, afin que ni l'Auteur ni l'Ouvrage ne lui échapâssent. Le Tasse s'appeçut qu'un des domestiques du Prince étoit devenu son espion, sous prétexte de le servir suivant l'ordre de son Maître; que cet homme remarquoit soigneusement où il serroit son Manuscrit, & que même on avoit été dans sa chambre en son absence. Il fit connoître au Marquis de Villa, combien ce procédé lui déplaisoit, & lui faisoit de peine. Le Marquis voulut s'éclaircir de la vérité du fait, & s'en étant assuré il prit son tems, un jour que le Prince n'étoit pas chez lui, pour emmener dans son Palais le Tasse en se faisissant en même tems du Manuscrit, en présence du Domestique, qui n'osa s'y opposer. Le Prince ayant appris à son retour ce qui étoit arrivé, prit le bon parti; soit qu'il se condamnât lui-même, soit qu'il ne fût pas bien aise que la cause de la retraite du Tasse se répandît, il les alla voir le lendemain, & leur témoigna que ne mettant aucune différence entre la maison du Marquis & la sienne; il comptoit que le Tasse étoit toujours chez lui, & demeura à diner avec eux. Ce procédé fit grand plaisir au Tasse, qui auroit vu avec chagrin le Marquis & le Prince brouillés ensemble: il continua à voir le dernier avec assiduité (61). Sa *Jerusalem Conquise* parut en 1593 sous ce titre: *La Gerusalemme Conquistata di Torquato Tasso, Libri* XXIV. *In Roma* 1593 in-4. L'Auteur de sa vie prétend, que cet Ouvrage prouve mieux que toutes les Apologies l'injustice de ses Critiques, puisque ce Poëme, où il s'est voulu en quelque maniére accommoder à leur goût, n'a pas été reçu avec le même applaudissement que le premier, où il s'étoit abandonné à son enthousiasme & à son génie. Cet Auteur ajoûte (62), que le Tasse avoit formé le projet d'une troisiéme correction de sa *Jerusalem*, qui devoit tenir le milieu entre les deux autres.

(61) *Vie du Tasse* p. 221-223.

(62) Ibid. p. 226. 227.

[P] *Dans le cours de son voyage il lui arriva une avanture qui fournit une preuve de la haute estime qu'on avoit pour lui.*] Voici dequoi il s'agit, selon le récit de son Historien (63).

(63) Ibid. p. 232-242.

„ Les Bandits infestoient les confins de l'Etat Ecclésiastique, „ & il falloit que les Voyageurs s'attroupaissent, comme en „ caravane, pour s'empescher d'être insultés. A la vuë „ de Mola, petit Bourg prés de Gayette, quelques-uns des „ plus avancez revinrent sur leurs pas au galop, tout effrayez de l'avis qu'on venoit de leur donner, que le Sciarra, „ fameux Chef des Bandits, venoit sur eux à la teste d'une „ grosse troupe de ses gens. Le Tasse estoit d'avis d'avancer & de se défendre, si on estoit attaqué; mais l'entreprise estoit trop téméraire: on sçavoit que le Sciarra avoit ordinairement avec luy une petite armée, qu'il ne se contentoit pas de tenir la campagne, & de désoler la Terre de „ Labour, & les montagnes d'Abruzze, mais qu'il avoit pénétré bien avant dans la Pouille, où il avoit attaqué la „ Ville de Lucéra, l'avoit emportée d'assaut & saccagée, après en avoir massacré l'Evêque & plusieurs habitans. Il „ faut donc se jetter dans Mola, où ils étoient comme bloquez par le Sciarra, qui leur donnoit de tems en tems de „ chaudes allarmes. C'estoit un contretems fâcheux pour „ le Tasse, qui selon sa coutume n'avoit voulu recevoir du „ Manso son ami que l'argent qui luy estoit nécessaire présentement pour les frais de son voyage: desorte qu'il se fe„ roit trouvé fort dépourvu, pour peu que le blocus eût tiré en longueur, les Commissaires du Bourg ne voulant „ pas le laisser passer outre, que les chemins ne fussent plus „ surs. Le Sciarra cependant ayant appris que le Tasse estoit „ enfermé dans Mola, l'envoya assurer qu'il pouvoit passer „ outre en toute seureté, & luy fit même offrir une escorte, „ pour le conduire partout où il voudroit aller; dequoy le „ Tasse le remercia, parce qu'on ne voulut pas qu'il se fiât „ à la parole d'un homme de cette sorte. Il ne fut pas difficile au Sciarra de deviner pourquoy ses offres n'estoient „ pas acceptées, ce qui l'obligea de renvoyer au Tasse, luy „ dire, qu'à sa considération il se retiroit & laissoit les chemins libres, comme il fit en effet". C'est-là sans contredit un exemple singuliet de l'estime que le Tasse s'étoit acquise, & dont on trouveroit peu de pareils en d'autres Pays, où les Bandits n'auroient pas tant d'égards pour le Savant le plus fameux.

[Q] *On trouvera ci-dessous son Portrait, & ce qui regarde ceux de ses Ouvrages dont nous n'avons point parlé.*] C'est encore de l'Auteur de sa vie (64) que nous emprunterons son Portrait. „ Le Tasse, dit-il, avoit la taille haute, droite, & „ bien proportionnée, un tempérament vigoureux, & propre à tous les exercices du Corps. Il estoit blanc, d'une „ blancheur que ses chagrins & ses études avoient rendue un „ peu pâle. Sa teste grosse & relevée devant & derriére, „ estoit couverte de cheveux chatains, fins, & abbatus: elle „ en manquoit un peu sur le devant, & l'on pouvoit voir à

(64) Ibid. p. 267-271.

„ découvert un front large & quarré, un peu avancé sur le „ milieu. Il avoit les yeux bleus, grands, & bien fendus; „ le regard languissant & grave, qui se portoit en haut com„ me les peintres; les fourcils bien formez, épaisez, noirs, „ & clairs; le nez grand & aquilin, la bouche grande aussi, „ les joues abbatues & sans couleur, aussi bien que les lè„ vres, le menton quarré, & la barbe épaisse & d'un chatain „ clair, les dents larges, mais blanches & bien rangées, le „ cou de la longueur & grosseur qu'il faloit pour soutenir „ une si bonne teste. Il avoit la poitrine & les épaules lar„ ges & droites, les bras longs, forts & dégagez, les mains „ belles, blanches & délicates, les doigts flexibles, les jam„ bes & les pieds bien formez, & proportionnez à la taille, „ mais plus fournis de nerfs que de chair, comme tout le „ reste du corps. Il avoit la langue bien pendue, la voix „ nette & éclatante, qui finissoit en un ton grave: il parloit „ posément, & répétoit ordinairement les derniers mots. Il „ riolt peu & modellement: Il manquoit d'action, & dans „ les discours publics il se soutenoit plutôt par les belles „ choses qu'il disoit, que par ces mouvements, & par cette „ grace, qui font une partie de l'éloquence. . . . . Il avoit „ l'esprit vaste, l'ame grande & élevée, & le cœur bon & „ droit. Il n'y a qu'à parcourir ses Ouvrages, pour juger „ de l'étendue de son esprit, & pour voir qu'il estoit bon „ Théologien, grand Philosophe, Orateur solide, subtil „ Dialecticien, fin Critique, & Poëte excellent en tout gen„ re de Poëtie, héroïque, sérieuse, & burlesque. Il avoit le „ cœur, il n'y eut jamais un Sçavant plus humble, un bel „ esprit plus foldement dévoté, un homme plus commode „ dans la Société Civile. Jamais content des productions de „ son esprit, lors même qu'elles le rendoient célèbre par „ toute la Terre; toujours content de son état, lors même „ qu'il manquoit de toutes choses; s'abandonnant entiére„ ment à la Providence, & à ses amis; sans fiel pour ses plus „ grands ennemis: ne souhaitant d'avoir dequoy pourvoir „ médiocrement à ses besoins, que par rapport à ceux à qui „ il pouvoit estre utile; & se faisant un scrupule de garder „ ou de recevoir ce qui ne luy estoit pas absolument néces„ saire". Certainement, s'il ce portrait n'est pas flatté, le Taffe mérite de tenir un rang distingué parmi les hommes les plus illustres. Toutes les Oeuvres du Taffe ont été imprimées ensemble, avec les Pièces écrites à son occasion, & sa Vie par Jean-Baptiste Manso, fon ami, à Florence en 1724 en fix Volumes in-folio. En donnant la notice de cette Edition, on verra quels sont les Ouvrages du Taffe, dont nous n'avons point parlé. Les deux premiers Tomes contiennent les Poëfies: la *Jérusalem délivrée*; la *Jérusalem conquise*; le *Renaud*; le Poëme *sur la Création*; *Torrismond*; *l'Aminte*; Les autres Poëfies diviſées en trois Claſſes. 1. *Poëfies Galantes.* 2. *Poëfies Héroïques.* 3. *Poëfies Sacrées & Morales.* Elles font ſuivies de quelques Pièces imparfaites du Taſſe, & de quelques-unes de celles qui paſſent ſous ſon nom. Les Ouvrages en Proſe forment les Tomes III. & IV. Ils conſiſtent en vingt-cinq *Dialogues* ſur différens ſujets, & environ quarante *Diſcours* ou autres Pièces ſur diverſes matières d'érudition, principalement ſur l'*Art Poëtique*, ſur le *Poëme Epique*; cela eſt ſuivi de la défenſe de la Jéruſalem délivrée. Le Tome V. eſt diviſé en deux Parties. Dans la première ſe trouvent les *Lettres* familières & Poëtiques du Taſſe. Dans la ſeconde ſept Pièces de l'Académie *della Crusca*, & d'autres Beaux-Eſprits d'Italie, concernant les diſputes ſur les Poëſies de l'Auteur, & celles de l'Arioſte. Le VI. Tome contient dix-huit Pièces, *Dialogues ou Diſcours* ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire, pour ou contre le Taſſe (65).

(65) *Bibl. Italiq.* T. V. p. 110-218.

TAYLOR (Jeremie) Evêque de Down & Connor en Irlande, naquit à Cambridge, d'un Barbier de cette Ville (*a*). On le fit entrer, à l'âge de treize ans, dans le Collége de Caius, où il demeura juſques à ce qu'il eût été reçu Maître-ès-Arts (*b*). Ayant pris alors les Ordres, il remplit pendant quelque tems la fonction de Prédicateur dans la Cathédrale de St. Paul à Londres; ſes grands talens le firent connoître bientôt de l'Archevêque Laud, qui jugea qu'il ſeroit plus avantageux au Public, qu'un jeune homme de ſi grande eſpérance perfectionnât ſes connoiſſances, & eût plus de tems & d'occaſion de pouſſer ſes études, qu'il ne le pouvoit faire dans l'exercice continuel de la Prédication: ce Prélat le fit donc élire Membre du Collége des Trépaſſés, en 1636 (*c*) [*A*]. „ Voyez ce tems-là, *dit Mr. Wood* (*d*), il étoit tout prêt à ſe faire Religion Romaine, à ce que pluſieurs perſonnes de cet„ te Communion ont débité; mais ayant prêché dans l'Egliſe de Ste. Marie à Oxford le 5 Novembre „ 1638, Anniverſaire de la Conſpiration des Poudres, il dit quantité de choſes contre les Papiſtes, que „ le Vice-Chancelier (*e*) avoit inſérées dans ſon Sermon, ce qui fit que ceux de ce Parti le rejettérent „ enſuite avec mépris, & entre autres François de Ste. Clare, ſon intime ami, à qui il témoigna de„ puis quelque regret de ce qu'il avoit dit contre eux; ce que je tiens de Ste. Clare lui-même". Environ le même tems l'Archevêque le mit au nombre de ſes Chapelains, & lui donna la Cure d'Uppingham dans la Comté de Rutland. En vertu des Lettres du Roi à l'Univerſité d'Oxford, il fut, avec d'autres, créé Docteur en Théologie, dans une Aſſemblée qui ſe tint le premier Novembre 1642; il étoit alors Chapelain ordinaire du Roi, & prêcha ſouvent devant ce Prince & ſa Cour à Oxford. Il le ſuivit enſuite à l'Armée en qualité de Chapelain. Lorſque les affaires de Sa Majeſté commencérent à prendre un mauvais tour, il ſe retira dans le Pays de Galles, où il eut la permiſſion de faire les fonctions de Miniſtre & de tenir Ecole, pour faire ſubſiſter ſa famille, par la protection du Comte de Carburg & Golden Grove dans la Province de Caermarthen (*f*). Il compoſa divers Ouvrages dans cette retraite [*B*], & après y avoir paſſé pluſieurs années, Dieu viſita ſa famille de maladie, de ſorte qu'il perdit trois fils de

(*a*) David Lloyd's *Memoirs*, p. 702. Lond. 1668 in-fol.

(*b*) Dr. George Ruth's *Funeral Sermon on* Bishop Taylor.

(*c*) Ibid.

(*d*) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 400.

(*e*) Le Docteur Accepted Frewen, Doyen de Gloceſter.

(*f*) Wood *ubi ſupra.*

[*A*] *Ce Prélat le fit élire Membre du Collége des Trépaſſés.*] Mr. Wood obſerve (*g*), que quoique cette Election paſſât par le crédit de l'Archevêque, elle étoit cependant contraire aux Statuts du Collége à deux égards: premièrement en ce qu'il avoit paſſé l'âge où les Candidats ſont éligibles; & en ſecond lieu, parce qu'il n'avoit pas demeuré trois ans dans l'Univerſité d'Oxford, & qu'il n'y avoit été que huit ou quinze jours, avant que d'être élu.

[*B*] *Il compoſa divers Ouvrages dans cette retraite.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *The Golden Grove*; ou *Prières & Litanies pour tous les jours de la Semaine*, &c. Ce Manuel porte quelquefois le titre de *Guide de dévotion pour les Enfans*; Il le compoſa à Golden Grove dans la Comté de Caermarthen. Il s'en eſt fait pluſieurs Editions, la plupart in-12, la quinzième a paru en 1683. II. *Hymnes pour les Fêtes, dans le goût de l'ancienne Egliſe.* III. *Traité de l'Epiſcopat & de ſes Devoirs, par l'Inſtitution Divine, la Tradition Apoſtolique, & la Pratique de l'Egliſe.* Oxford 1642 in-4. IV. *Diſcours ſur la Prière ſans méditation, ou par l'eſprit, où l'on juſtifie les Formulaires & les Liturgies fixes.* En 1646 in-4. V. *Apologie des Liturgies & des Formulaires, contre les prétentions de ceux qui veulent faire des Prières ſur le champ, ou en compoſer en particulier, par voye d'inſpiration.* Londres 1649 in-4. VI. ΘΕΟΛΟΓΙΑ ΕΚΛΕΚΤΙΚΗ. *Ou Traité de la Liberté de Prophétiſer, dans lequel on fait voir combien il eſt déraiſonnable de vouloir régler la Foi d'autrui, & l'inſuffice qu'il y a à perfectionner ceux qui ſont de ſentimens différens. Par Jérémie Taylor, Docteur en Théologie, & Chapelain ordinaire du Roi.* Londres 1647 in-4. Dans la Dédicace au Lord Hatton, il lui dit (*h*), „ Que la ſubſtance de cet Ouvrage, revient purement à ces „ Paroles de l'Ecriture, que nous connoiſſons en partie, & „ que nous prophétiſons en partie; & qu'à-preſent que nous ne „ voyons que par un miroir obſcurément nous ne devons pas mé„ priſer ceux qui ne font pas auſſi éclairés que nous, & re„ cevoir celui qui eſt infirme en la foi, mais non point avec des „ conteſtations & des diſputes; & par cette raiſon certainement „ avec charité, & non en le vexant, & avec des chicanes, „ qui font les frivoles effets des querelles. Pourvu qu'ils retiennent *le fondement*, qui eſt la *Foi* & l'*Obéiſſance*, qu'importe qu'ils *édifient deſſus des matériaux plus ou moins précieux*: il ſe fondement eſt entier, *ils ſeront ſauvez avec ou ſans perte.* Et puiſque nous diſons profeſſion d'être Serviteurs d'un Maître ſi doux, & Diſciples d'une Religion dont la Charité eſt l'âme, *conduiſons-nous d'une manière digne de la vocation, à laquelle nous avons été appellés, avec toute humilité & douceur, avec un eſprit pacifique, ſupportant les uns les autres en charité*; car c'eſt-là le meilleur moyen d'*être ſoigneux de garder l'unité de l'eſprit*, par le lien de la paix. Et quoique le Chriſtianiſme nous oblige à *parler tous un même langage*, à *n'avoir point de ſemaiſes entre nous*, mais à *être bien unis en un même ſens*, & *en un même avis*; cette unité ne regarde que l'unité de la Foi, dans les choſes néceſſaires & fondamentales; car dans les autres choſes, elle eſt plus à ſouhaiter qu'à eſpérer. Il y a des *Conteſtations* & des *Diſputes*, dans leſquelles le *Scribe*, le *Sage*, le *Diſputeur de ce ſiécle*, font aſſez communément aſſez loin de la certitude, & ſouvent de la vérité. Il y a diverſité d'opinions ſur les matières indifférentes, comme *le Manger*, *le Boire*, & *les Jours de Fête*, &c. & de part & d'autre on affirme & on nie innocemment; car celui qui *obſerve* & celui qui *n'obſerve point*, ont également égard à Dieu; & Dieu eſt notre commun Maître, nous ſommes tous compagnons de ſervice, & non *Juges les uns des autres* en ce qui regarde la Conſcience ou les *Conteſtations*. Que chacun, qui a la *Foi*, *l'ait en ſoi-même devant Dieu*. mais perſonne ne doit ſur ces matières *juger ſon frére ou le mépriſer*, mais *cherchons les choſes qui vont à la paix*, & *qui ſont d'édification mutuelle*: & ce n'eſt pas par la Science qu'on le fait, mais par la Charité; *car la Science enfle*, mais *la Charité édifie*: & puiſqu'il n'y a pas de la *connoiſſance en tous*, & que *la Conſcience de quelques-uns eſt foible*; & ſi *ma liberté ne doit pas être jugée par la Conſcience foible d'un autre*, je ne dois pas me complaire auſſi tellement dans mon opinion véritable, que je ne prenne garde de *ne point bleſſer ou me-*

(*g*) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 400.

(*h*) P. 6. & ſuiv.

1 Cor. XIII.

Rom. XIV. 1.

Ephéſ. IV. 2-3.

1 Cor. I. 10.

1 Cor. VIII. 1. V. 7.

1 Cor. X. 23.

de grand de espérance, dans l'espace de deux ou trois mois (g). Il en fut si touché, qu'il fouhaitta de quitter la Province, & qu'il alla à Londres, où il fit quelque tems les fonctions de Ministre dans une Assem-

(g) Rust's Funeral Sermon.

Colos. III. 14. Ephes. VI. 13-17.

(f) P. 11. & suiv.

„ *mépriser* ſa *Conſcience faible*; car *perſonne ne doit chercher ce*
„ *qui lui eſt propre, mais chacun doit chercher ce qui eſt pour au-*
„ *trui.* Et quoique nous *devions combattre fortement pour la Foi,*
„ *nous devons ſur toutes choſes revêtir la Charité, qui eſt le lien*
„ *de la perfection.* Par cette raiſon nous devons combattre
„ avec des armes propres dans cette guerre, *avec l'épée de*
„ *l'Eſprit, le bouclier de la Foi, & ayant les pieds chauſſés de*
„ *la préparation de l'Evangile de paix, & le caſque du Salut;*
„ car un Eccléſiaſtique ne doit pas être *Soldat*, un Bat-
„ teur; *car les armes de notre guerre ne ſont point charnelles,*
„ *mais ſpirituelles;* & ceux qui s'en ſervent, doivent *être bon-*
„ *nêtes & prêts à rejoindre, & nous devons rendre raiſon de*
„ *notre foi à ceux qui nous la demanderont avec douceur & hu-*
„ *milité, car telle eſt la volonté de Dieu, afin qu'en faiſant bien*
„ *nous fermions la bouche à l'ignorance des hommes folz.* Voilà
quelles ſont les Maximes de l'Evangile, répétées en mille endroits, dont j'ai tâché de faire l'eſprit & les vuës dans le Traité ſuivant; parce que je vois avec déplaiſir tant d'opinions & de nouvelles Doctrines s'introduire parmi nous, & que je fais bien plus allarmé encore de voir que chacun qui a un ſentiment, croit que ſon propre ſalut & celui de ſon prochain en dépend, & l'oblige à le ſoute-
„ nir; ſurtout parce que je ſuis vivement touché, qu'on per-
„ ſécute & tourmente les autres à cauſe qu'ils n'adoptent
„ point des opinions, qu'on n'eſt point en droit de leur
„ preſcrire comme abſolument néceſſaires, parce que l'on ne
„ peut les propoſer ſur des fondemens inſaillibles, & qu'on
„ n'a point l'Ecriture pour garand à cet égard. Car ſi je veux
„ obliger un autre à ſouſcrire à mon opinion, parce que je
„ crois avoir un paſſage de l'Ecriture qui me paroît l'au-
„ toriſer, pourquoi n'auroit-il pas le privilége d'exiger de
„ moi par une raiſon du même genre, d'admettre la propo-
„ ſition oppoſée? D'ailleurs puiſque tous les Hérétiques du
„ monde ont offert de prouver les articles de leur foi par
„ les mêmes voyes, que les vrais croyans établiſſent les
„ leurs, il eſt abſolument néceſſaire qu'on faſſe une diſtinc-
„ tion claire foit entre la doctrine foit entre les perſonnes,
„ pour ne pas admettre toute ſorte de prétentions, & pour
„ ne pas rejetter auſſi de jultes exceptions; & qu'au même
„ tems, par rapport à d'autres queſtions, ſur leſquelles on
„ ne peut démêler évidemment juſques à quel point les
„ opinions ſont vrayes ou fauſſes, on ait égard aux perſon-
„ nes & aux loix de la Charité, plutôt que prétendre à
„ triompher par rapport à quelque opinion ou doctrine, qui
„ n'eſt pas abſolument néceſſaire. Or comme il eſt clair
„ qu'il y a des doctrines qui ne ſont point néceſſaires, &
„ qu'il y en a d'autres qui ſont d'une abſolue néceſſité, pour-
„ quoi ne fonderoit-on pas là-deſſus la première diſtinc-
„ tion, & ne ſe contenteroit-on par de preſſer uniquement
„ les Articles néceſſaires, comme tels, en laiſſant les autres
„ à la liberté de chacun, comme l'a fait l'Ecriture? Il ſeroit
„ bon que les hommes voulluſſent ſe conſidérer eux-mêmes &
„ auſſi bien que les doctrines, & peuſſent qu'ils peuvent ſe
„ tromper par un effet de leur propre foibleſſe, comme ils
„ peuvent être convaincus par les preuves d'une doctrine,
„ que d'autres, non moins éclairés, regardent comme peu
„ concluantes. Car il y a quelque choſe de bien dur, de
„ s'imaginer que tous les Papiſtes, les Anabaptiſtes & les
„ Sacramentaires ſont fols & méchans. Il y a certainement
„ dans toutes ces Sectes des gens habiles & vertueux, auſſi
„ bien que des gens qui ſe trompent; & quoiqu'il y ait des
„ perſonnes dont le zéle eſt ſi violent, & dont les yeux ſont
„ tellement animés par le feu qui les dévore, qu'ils peuſent
„ que leurs Adverſaires ne reſſemblent point aux autres
„ hommes; nous voyons néanmoins par les diſcours de
„ ceux-ci, & par la manière dont ils ſe conduiſent à l'égard
„ de leurs affaires dans la Vie Civile, que ce ſont des hom-
„ mes, qui parlent, argumentent, ſont aſſige de la Raiſon, &
„ liſent l'Ecriture; & quoi qu'ils ne l'entendent pas partout,
„ non plus que nous, ils tâchent de l'entendre par rapport
„ à ce qui les intéreſſe, même autant qu'ils peuvent, à l'é-
„ gard de tout ce qui regarde la repentance des Oeuvres
„ mortes, & la foi en notre Seigneur Jéſus-Chriſt. C'eſt
„ par cette raiſon qu'il me ſemble, que c'eſt ici un fecond
„ titre de diſtinction à faire entre les perſonnes; car s'ils
„ ſont Chrétiens dans leur Vie, Chrétiens dans leur pro-
„ feſſion de foi, s'ils reconnoiſſent le Fils éternel de Dieu
„ pour leur Maître & leur Sauveur, & qu'ils vivent à tous
„ égards, comme il convient à des gens qui profeſſent ces
„ principes; pourquoi haïrois-je des gens que Dieu aime,
„ & qui aiment Dieu, qui ſont participans de Chriſt, qui
„ lui appartiennent, qui habitent en lui, & lui en eux, parce
„ que leur eſprit n'a pas été imbu des mêmes idées que le
„ mien, qu'ils n'ont pas eu les mêmes maîtres, parce qu'ils
„ n'ont pas rencontré les mêmes Livres, ni les mêmes So-
„ ciétés, ou parce qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts, qu'ils
„ ne ſont pas auſſi éclairés, en qui ſes ſont plus éclairés qu'eux-
„ à-dire, par l'une ou l'autre raiſon, que je ne comprens
„ ni ne dois blâmer) parce qu'ils n'ont pas les mêmes opi-
„ nions que moi, & qu'ils ne décident pas leurs queſtions
„ Scholaſtiques, ſelon les ſentimens ou les intérêts de ma
„ Secte". Il obſerve enſuite (3) que „ tout ce qui eſt con-
„ traire au fondement de la foi, ou oppoſé à une vie pure,
„ & aux Loix de l'obéïſſance, ou pernicieux à la Société, &
„ aux juſtes intérêts des Corps Politiques, n'entre point
„ ici en conſidération, & eſt étranger à la queſtion: De-
„ forte, dit-il, que je n'autoriſe point l'indifférence de Re-
„ ligion, ni n'accorde rien aux Religions, dont les princi-
„ pes renverſent le Gouvernement Civil; ni ne favoriſe
„ celles (s'il en eſt de telles) qui prêchent le libertinage.
„ Je ne penſe pas non plus, qu'il y ait à préſent rien qui
„ puiſſe excuſer de ne pas croire un Article fondamental, ſi
„ ce n'eſt la ſtupidité, la bêtiſe, & une incapacité naturel-
„ le. . . . . Mon but eſt, qu'on laiſſe la liberté ſur
„ les queſtions ſpéculatives, inſolubles, curieuſes, & in-
„ différentes; & qu'on ne prétende pas preſcrire comme
„ choſes néceſſaires, au-delà de ce que Dieu a preſcrit,
„ ce qui ſe réduit à un aſſez petit nombre d'articles. . . . . .
„ Car je remarque, qu'il n'y a que très-peu de points de
„ l'Evangile, qu'on ait eu ordre de prêcher à tout le mon-
„ de, à chaque particulier, & qui ayent été mis au rang des
„ Articles, à l'égard deſquels la Foi explicite eſt néceſſaire.
„ Pour les autres doctrines, qui ne ſont pas d'une abſolue
„ néceſſité, elles ſont ou clairement révélées, ou non. Si
„ elles ſont clairement révélées, & que je les connoiſſe, ou
„ que je puiſſe les connoître, & que par ma faute je ſois
„ dans l'ignorance, je ne ſuis pas excuſable, mais c'eſt à
„ Dieu qu'en appartient le jugement, à moins que ma faute
„ ne ſoit d'une nature à être du reſſort de la juſtice humaine.
„ Mais s'il s'agit d'une doctrine, qui ne ſoit pas révélée, ſur
„ laquelle les gens habiles & vertueux foient d'opinions dif-
„ férentes, il eſt évident que ce n'eſt pas un Article abſo-
„ lument néceſſaire, *non eſt inter dogmata neceſſaria fidei*, *credenda*,
„ & en ce cas il eſt certain, que je puis en toute ſûreté ne
„ la point croire, parce que je puis l'ignorer ſans danger.
„ Car ſi mon ignorance eſt innocente, il n'y a point d'obli-
„ gation à la connoître & à la croire; l'ignorance eſt abſo-
„ lument incompatible avec une pareille obligation, parce
„ qu'elle l'anéantit, & en empêche l'accompliſſement; ſi je
„ fais de bonne-foi mes efforts pour connoître cette doc-
„ trine, & que malgré cela je n'y parvienne point, il eſt
„ certain qu'elle ne m'oblige point, pas même par acci-
„ dent; car on ne peut être obligé à l'impoſſible; perſonne
„ ne peut faire au-delà de ſon mieux; perſonne n'eſt obli-
„ gé à avoir la compréhenſion excellente, ou à être infail-
„ lible, ou plus éclairé, qu'il ne peut; ce ſont là des cho-
„ ſes qui ne dépendent pas de lui, & qui par conſéquent
„ ne peuvent être une Loi pour lui, ni un ſujet de peine
„ ou de recompenſe. Enforte que dans les cas où l'igno-
„ rance d'un article n'eſt point un péché, il n'y a point de
„ violation d'aucun devoir, eſſentiellement ou accidentelle-
„ ment néceſſaire, ni par rapport à la choſe même, ni par
„ rapport à la perſonne, ſoit que l'on ne croye mal; c'eſt-à-dire,
„ que la perſonne n'a aucune obligation à l'égard de cet
„ Article, ni n'eſt tenue à aucun effort, ou actes antécédens
„ de volonté & de choix; & quiconque peut en toute ſûreté
„ ignorer la propoſition, n'eſt point obligé du tout à en fai-
„ re l'objet de ſes recherches; & s'il n'eſt pas obligé d'en
„ faire des recherches, certainement il n'eſt pas tenu de la
„ découvrir. Toute l'obligation dont nous ſommes capables,
„ c'eſt de n'être ni malicieuſement ni volontairement coupa-
„ bles à aucun égard: ſi donc nous découvrons par accident
„ une vérité, nous ſommes obligés de la croire; & c'eſt ce
„ que fera tout homme ſage & vertueux, ſi ne peut même
„ faire autrement. Mais s'il rejette un Article, ſans malice
„ & ſans deſſein, ou involontairement, & à ſon inſu, il y
„ a de la contradiction à dire qu'il pêche, tandis qu'il pou-
„ voit en toute ſûreté l'ignorer entiérement; car s'il croit
„ mal, c'eſt un effet de ſon ignorance, & il eſt impoſſible
„ qu'ayant de bonne foi tâché de découvrir la vérité, le ſoin
„ qu'il a pris le rende coupable d'une faute, parce qu'il n'au-
„ roit jamais été reſponſable, s'il n'eût pris point de peine
„ du tout. Son ignorance n'eſt point du tout une faute
„ dans ce cas-là, peut-être le ſeroit-elle s'il n'avoit pris
„ aucun ſoin d'en ſortir". Dans la *troiſiéme Section* de l'Ou-
vrage même, il traite de la nature de la Foi, & il fait voir,
qu'en croyant les Articles du Symbole des Apôtres, en ſatisfait à ce
qu'elle exige. Il ſagit dans la *ſeconde Section* de l'Erreur & de
ſa nature, & il obſerve *qu'il faut en faire une grande diférence pré-*
ciſe de la Foi Chrétienne, & non par des opinions ſpéculatives, & qu'on ne doit jamais l'imputer à des perſonnes pieuſes. Dans la
troiſieme il parle de la *difficulté & de l'incertitude des argumens*
tirés de l'Ecriture, par rapport à des queſtions qui ne ſont pas
abſolument néceſſaires, ni décidées à la lettre. Dans la *quatriè-*
me, de la *difficulté de l'interprétation de l'Ecriture Sainte.* Dans
la *cinquiéme*, de l'*inſuffiſance & de l'incertitude de la Tradition*
pour l'explication de l'Ecriture, & pour la déciſion des Controver-
ſes, & dans la *ſixiéme* de l'*incertitude & de l'inſuffiſance des*
Conciles ſur le même ſujet. Dans la *ſeptiéme* il traite de la *fail-*
libilité du Pape, & de l'incertitude des explications qu'il donne
de l'Ecriture, & de ſes déciſions. Dans la *huitiéme* il prouve,
qu'on ne peut décider ſûrement & avec vérité nos Controverſes pré-
ſentes par l'autorité des Peres & des Ecrivains Eccléſiaſtiques.
Dans la *neuviéme*, que l'*Egliſe en général n'eſt point un Juge*
competent des Controverſes, & que la prétention d'un eſprit infail-
lible pour cela eſt ridicule. Il s'agit dans la *dixiéme* de l'*autori-*
té de la Raiſon, & on prouve *que comme elle juge ſur les plus*
ſolides fondemens, elle eſt auſſi le meilleur Juge. On recherche
dans la *onziéme* quelques-unes *des Sources d'erreur dans l'uſage*
de la Raiſon, qui ſont innocentes en elles-mêmes. Dans la *dou-*
ziéme on parle de l'*innocence des erreurs ſpéculatives*, dans la
treiziéme parties. Dans la *treziéme*, de la *conduite qu'il faut te-*
nir à l'égard de ceux qui ne s'accordent pas avec nous, & l'on ex-

Assemblée particuliére de Royalistes, non sans courir grand risque. Ayant rencontré ensuite le Lord Conway, ce Seigneur l'amena avec lui en Irlande, & le plaça à Portmore, où il composa son *Ductor Du-*

exposé *les raisons pourquoi on ne doit pas les punir de mort* &c. Dans la *quatorziéme* il s'agit *de la pratique des Eglises Chrétiennes envers les Non-Conformistes, & de l'origine de la persécution.* Dans la *quinziéme* on examine *jusqu'où l'Eglise ou ses Conducteurs sont en droit d'agir pour reprimer des opinions fausses, ou différentes de celles qui sont reçues.* Dans la *seiziéme*, *s'il est permis à un Souverain d'accorder la Tolérance à plusieurs Religions.* Dans la *dix-septiéme*, *du support pour ceux qui ont des sentimens différens, & pour les Consciences foibles en général.* Dans la *dix-huitiéme* on considére *les opinions des Anabaptistes* en particulier. On prouve dans la *dix-neuviéme*, *qu'il n'est pas permis de tolérer des doctrines contraires à la Piété & au bien de la Société.* Dans la *vingtiéme* on examine *jusqu'où la Religion Romaine peut être tolérée.* Dans la *vingt-uniéme*, du *devoir des Eglises particuliéres d'accorder la Communion.* Dans la *vingt-deuxiéme*, on établit *que des Particuliers peuvent communier avec des Eglises dont les principes different*, & on examine *jusqu'où s'étend ce droit.* Il finit par la conclusion suivante. „ Tout ce qu'on a dit revient en substance à ceci: Il n'y „ a point de sûreté en aucune chose, ni pour aucune per„ sonne, sinon dans les sincéres & pieux efforts pour bien „ vivre; & il n'y a ni péché ni erreur, qui empêchent qu'u„ ne bonne vie ne produise son effet, à proportion qu'elle „ est pure & sainte, parce qu'elle tend directement à détrui„ re le péché, & qu'elle excuse les erreurs, en les rendant „ innocentes, & par là-même nullement dangereuses. C'est„ là en effet le but de la Foi; car, pour réunir les deux „ vuës que nous nous sommes proposées dans ce Traité, „ certains Articles ne nous sont prescrits comme des objets „ de Foi, que pour nous fournir des instructions & des „ motifs propres à déterminer notre volonté à l'obéissance „ de Christ. Tellement que l'Obéissance est une suite de la „ Foi, précisément comme les actes de la volonté décou„ lent de ce que dicte l'Entendement. Puis donc que la Foi „ conduit à l'obéissance, & qu'elle est d'autant plus excel„ lente, qu'elle fait elle-même partie de l'obéissance, ou „ qu'elle y porte & y engage, il est évident que si l'o„ béissance & une bonne vie est fondée sur les fondemens „ les plus raisonnables du Christianisme, & qui lui sont pro„ pres, c'est-à-dire, sur le Symbole des Apôtres, la Foi „ aussi est solide, puisque tout ce qui n'entre point dans „ la classe des Devoirs, & qui ne fait point partie de la Sainteté „ de vie, ne peut faire partie de la Foi, parce que c'est la „ Foi qui est le Fondement de la bonne vie. Tous les au„ tres Articles, n'étant point nécessaires, ne peuvent être „ imposés, qu'autant qu'on peut les découvrir, c'est-à-dire, „ moralement, faillibiement, humainement. Il est juste, „ & convenable, d'avancer autant qu'il est possible toutes „ les vérités, mais il y a peu d'Articles qu'on doive profes„ re magistralement, & dont on doive dresser des Symbo„ les & des Confessions de Foi; mais on doit éviter surtout, „ lorsqu'on a dressé de pareils Formulaires, de porter le zé„ le furieux jusqu'à dire, que tous ceux qui n'y souscrivent „ pas, sont sujets à la damnation éternelle, & méritent d'ê„ tre punis dans cette vie. Cela même est une raison qui „ doit rendre les hommes circonspects dans leurs décisions, „ parce que cette conduite est plus charitable par rapport „ aux personnes. Et à l'égard de la chose en elle-même, „ comme il y a peu d'espéces d'erreurs damnables, il est rai„ sonnable & juste qu'il y en ait aussi peu de capitales. „ D'ailleurs, comme tout ce qui est damnable en foi & au „ Tribunal de Dieu, ne peut être discerné par les hommes, „ & les Controverses sont de cet ordre, il est aussi raison„ nable qu'il y en ait moins de capitales que de damna„ bles, & qu'on permette aux hommes d'en croire ce qu'il „ leur plaît, parce qu'on doit les laisser au jugement de Dieu. „ Tout le monde est intéressé à faire tout ce qui dépend de „ lui pour découvrir la vérité; & quand on le fait, il est cer„ tain que quelle que soit la nature de l'erreur, on en l'é„ vitera, ou du moins on échappera au danger d'être dam„ né, pour y être tombé. Et si Dieu ne s'irrite point contre „ les hommes, parce qu'ils errent invinciblement, pourquoi „ les hommes s'irriteroient-ils les uns contre les autres? Car „ ceux qui sont les plus mécontens des erreurs des autres, „ peuvent être séduits également par leur volonté, & trom„ pés dans leur entendement. Car si l'on est faillible dans „ le choix qu'on peut faire, on peut aussi se tromper à l'é„ gard de ce qu'on ne peut pas choisir; on n'est pas plus sûr „ de son Entendement que de sa Volonté, de sa Foi, que „ de son Obéissance. C'est notre propre faute si nous offen„ sons Dieu à l'un ou à l'autre égard; mais tout ce qu'on ne „ peut toujours éviter ne rend pas coupable, les erreurs, par „ exemple, où tombent quelquefois les gens les plus ver„ tueux & les plus attentifs à chercher la vérité, ne sont point „ des offenses contre Dieu, & par conséquent ne doivent „ point être punies, ou reprimées par les hommes; & on „ doit laisser une entiére liberté sur toutes les opinions, qui „ n'intéressent point le bien public ou la Société, les fonde„ mens de la Foi, & de la Sainteté de Vie. *Quisque abundet „ suo sensu*, c'étoit la maxime de St. Paul; & c'est-là notre argument & notre conclusion en même tems; c'est un beau mot que celui de St. Ambroise sur ce sujet, *Nec Imperiale est libertatem dicendi negare, nec sacerdotale, quod sentias non dicere*". Samuel Rutherford, Professeur en Théologie dans l'Université de St. André en Ecosse, attaqua l'Ouvrage de Taylor par un Livre intitulé *Disputs libre contre la prétendue Liberté de Conscience &c.* Londres 1649 in-4. VII. *La Présence réelle & spirituelle de Jésus-Christ dans le St. Sacrement prouvée contre la doctrine de la Transubstantiation.* Londres 1654 in-8. VIII. *Défense de la gloire des Attributs Divins dans la question du Péché Originel.* Londres 1656 in-4. *Les Bornes & les Devoirs de l'Amitié, en forme de Lettre à Mr. K. P.* (Katherine Philips) Londres 1657, seconde Edition, in-12. Tous ces Ouvrages, avec le Sermon prononcé à Ste. Marie d'Oxford, le 5 Novembre 1638, sur Luc. IX. 54; & imprimé la même année à Oxford, in-4. parurent en un Volume in-folio à Londres en 1657, sous le titre de *Recueil de Discours Polémiques & Moraux.* On a retranché dans la troisiéme Edition de ce Recueil le *Golden Grove*, & le Sermon prononcé à Ste. Marie, mais on y a en même tems ajoûté les six Piéces suivantes. IX. *Preservatif contre le Papisme*, premiére & seconde Partie, composé pendant qu'il étoit Evêque de Down & Connor, & reçu avec un applaudissement si universel, qu'il s'en est fait plusieurs Editions in-4. & in-8. Il y a eu deux Réponses à cet Ouvrage, la premiére intitulée, *la Vérité qui prend le dessus, ou Exposé de quelques Fausses, dites doucement par le Docteur* Jér. Taylor, *dans son* Préservatif contre le Papisme &c. 1665 in-4. Ce Livre est de la main d'Edouard Worsley, Jésuite, de la famille de Worsley dans la Province de Lancastre. Jean Sargeant, Prêtre Séculier, a aussi répondu à Taylor, dans un de ses *Appendices* de sa *Voye sûre du Christianisme.* X. Unum necessarium: *ou Refutation des Erreurs Populaires sur la Repentance* &c. Londres 1655 in-8. XI. *Deux Réponses aux deux Lettres de l'Evêque de Rochester* (Warner) *sur le Chapitre du Péché Originel dans* l'Unum Necessarium. Londres 1656 in-12. Mr. Simon Lowth (4) nous apprend: „ Que lorsque le Docteur Jérémie Taylor publia quelques „ principes touchant *le Péché Originel*, contraires à la doc„ trine de l'Eglise Anglicane, le Docteur Warner, Evêque „ de Rochester, écrivit contre lui, & découvrit aussi publique„ ment son Erreur, qu'il l'avoit publiée. On pouvoit allé„ guer bien des raisons pour la justification du Docteur, au„ tant même & plus qu'on ne le peut aujourd'hui en fa„ veur de qui que ce soit; son grand savoir dans toutes les „ Sciences; les importans services qu'il rendoit tous les „ jours à l'Eglise, dans la triste situation où elle se trouvoit; „ son zéle à le tenir presque seul à la bréche, pour soutenir „ les assauts de ses ennemis, prêts à la devorer, & cherchant „ encore l'occasion de la perdre. Elle étoit bien bas, & le „ tonnerre de la colére divine grondoit encore contre elle. „ Mais l'excellent Prélat n'eut aucun égard à toutes ces rai„ sons, & elles ne le purent détourner de son dessein. Il „ savoit trop bien, que de pareils écarts sont avantageux à „ l'ennemi commun; & que le seul moyen de lui fermer la „ bouche, c'est d'y opposer de bonnes raisons & l'autorité. „ J'ai appris, que le petit nombre de Prélats, qui survi„ voient encore au tragique bouleversement de notre Egli„ se, citérent le Docteur à comparoître à Richmond, chez le „ Docteur Duppa, Evêque de Salisbury, où il reconnut sa fau„ te, & se retracta". XIII. *Défenses sur la Confirmation.* XIII. *Deux Lettres à des personnes qui ont changé de Religion*; imprimées d'abord à Londres en 1657 in-12, & ajoûtées à la seconde Edition des *Bornes & des Devoirs de l'Amitié.* XIV. *Trois Lettres à une Dame de qualité, qu'on tâchoit d'attirer à la Communion Romaine.* La troisiéme Edition du Recueil des Oeuvres de notre Auteur, qui renferme les six Traités que nous venons d'indiquer, a pour titre général, Σύμβολον Θεολογικὸν: *ou Recueil de Discours Polémiques, dans lesquels on défend l'Eglise Anglicane sur divers points importans*, &c. Londres 1674 in-folio. Voici les autres Ouvrages composés par notre Auteur, ou qui lui sont attribués. XV. *Grammaire nouvelle & facile, pour l'usage de la Jeunesse du Pays de Galles.* Londres 1647 in-8. Cette Grammaire est attribuée communément au Docteur Taylor, quoique d'autres ayent prétendu qu'elle est de Mr. Guillaume Wyat, son Soumaître. XVI. ENIAYTOΣ, *ou Cours de Sermons pour tous les Dimanches de l'année; propres à suppléer aux besoins, & à la privation de l'exercice de la Prédication en divers endroits du Royaume. Avec un Traité de l'Institution Divine, de la Sainteté, &c. du Ministére. Seconde Edition corrigée.* Londres 1655 in-folio. Le premier Volume est intitulé. *Vingt-cinq Sermons prononcés à Golden Grove pendant le Semestre d'Hyver, le Dimanche de l'Avent, jusques à la Pentecôte.* Londres 1653. Le second Volume a pour titre: *Vingt-huit Sermons prononcés à Golden Grove, pendant le Semestre d'Eté, depuis la Dimanche de la Pentecôte, jusqu'au vingt-cinquiéme Dimanche après la Trinité. Avec un Traité de l'Institution* &c. *du Ministére.* Londres 1654. Le Traité du Ministére est intitulé Clerus Domini, *ou Traité de l'Institution Divine, de la Nécessité, de la Sainteté &c. du Ministére, où l'on explique aussi la nature de son efficace, & la maniere dont il opére. Composé par l'ordre exprès du feu Roi.* Londres 1655. Les *Sermons* ont été imprimés plusieurs fois, & en 1678 on donna à Londres in-folio, un *Supplément de onze Sermons, prononcés depuis le rétablissement du Roi*; dont sept avoient paru en 1664, & en 1667 avec trois nouveaux. Le *neuviéme* des onze, est le Sermon prononcé à Ste. Marie d'Oxford. Le titre général du Recueil de tous les Sermons, & de quelques autres Piéces est: ENIAYTOΣ; *Cours de Sermons pour tous les Dimanches de l'année* &c. *auquel on a joint un Supplément de onze Sermons, prononcés depuis le rétablissement de Sa Majesté; & un Traité de l'Institution Divine* &c. *Avec des Directions & des Actes au Clergé de Down & Connor.* A la fin du Volume on trouve le Sermon prononcé aux funerailles de Taylor, par

(4) *Letter to Ed. Bishop of Lincoln*, D. D. *in answer to the Epistle Dedicatory before his Sermon preached as a publick Ordination at St. Peters Cornhill*, le 15 Mars 1684-5. p. 82. Londres 1687 in-4.

Dubitantium. A la Reſtauration il revint en Angleterre, & peu de tems après il fut nommé à l'Evêché de Down & Connor en Irlande, & ſacré à Dublin le 27 Janvier 1660-1; & le 21 Juin ſuivant le Roi lui accorda l'adminiſtration du Diocéſe de Dromore. Il fut auſſi fait Conſeiller Privé, & Vice-Chancelier de l'Univerſité de Dublin, dignité qu'il conſerva juſques à ſa mort (*b*). Il mourut d'une fievre à Liſnegarvy le 13 Août 1667, & fut enterré dans une Chapelle, qu'il avoit fondée lui-même ſur les ruines de l'ancienne Cathédrale de Dromore; le Docteur George Ruſt, ſon illuſtre ami, fit ſon Oraiſon funébre, où il en fait un magnifique portrait [*C*].

(*b*) Ibid.

par le Docteur George Ruſt. XVII. *Petit Catéchiſme pour inſtruire la Jeuneſſe dans la Religion Chrétienne*. Londres 1652 in-8. XVIII. *Explication du Symbole des Apôtres*, joint au *Catéchiſme*, & faits l'un & l'autre pour l'uſage des Ecoles du Pays de Galles. XIX. *Diſcours ſur le Baptême, de ſon inſtitution & de ſon efficace ſur les vrais croyans*. Londres 1652 in-4. XX. *Examen & Juſtification de la Coutume de baptiſer les enfans*. Avec le Diſcours précédent. XXI. *Le grand Modéle de Sainteté, propoſé dans la vie & la mort de Jéſus-Chriſt*. En trois Parties. Londres 1653 in-folio, ſeconde Edition: la quatriéme a paru en 1667 in-fol. & la ſixiéme ſous le titre d'*Antiquitates Chriſtianæ* &c. a été imprimée avec un autre Livre, intitulé, *Antiquitates Apoſtolicæ; ou la Vie, les Actions, & le Martyre des Saints Apôtres de notre Seigneur* &c. par Guillaume Cave, Docteur en Théologie, Chapelain ordinaire du Roi Charles II, ci-devant Aggregé du Collége de St. Jean à Cambridge, Miniſtre d'Iſlington proche de Londres, & Chanoine de Windſor. XXII. *Nouveaux Eclairciſſemens ſur la Doctrine du Péché Originel*. Londres 1656 in-8. Les premiers ſe trouvent dans ſon *Unum neceſſarium*. XXIII. *Recueil de Prières pour les cas ordinaires & extraordinaires* &c. Londres 1658 in-8. XXIV. *Les Pſeaumes de David, ſelon la Traduction du Roi, avec l'argument de chaque Pſeaume*. Imprimés avec *le Recueil de Prières*. XXV. *La Matrone d'Epheſe*. Londres 1659 in-12. XXVI. *Lettres à Henri Jeanes ſur un endroit de ſon Explication du Péché Originel*. Oxford 1660 in-4. publiées par Mr. Jeanes. XXVII. *Le digne Communiant: ou Traité de la Nature, des Effets, & des Avantages d'une bonne Communion* &c. Londres 1660 & 1667 &c. in-8. XXVIII. *Cas de Conſcience par rapport aux devoirs de celui qui donne & de celui qui reçoit la Communion*, avec le *digne Communiant* &c. XXIX. *Lettre ſur la Priére par l'eſprit* &c. Londres 1664 in-4. à la tête d'un Traité du Docteur Henri Leſlie, Evêque de Down & Connor, intitulé *Diſcours ſur la Priere par l'eſprit & avec intelligence*, en deux Sermons prononcés à Hilsborough en 1659, ſur 1 Cor. XIV. 15. Londres 1660 in-4. XXX. *Régles & Pratique d'une Sainte Vie* &c. *avec des Priéres, contenant tous les devoirs du Chrétien* &c. Londres 1668 huitiéme Edition, la douziéme a paru en 1680, & toutes ces Editions ſont in-12. ou in-8. XXXI. *La Manière de bien mourir* &c. Londres 1668 huitiéme Edition. XXXII. Doctor Dubitantium: *ou Régles pour la Conſcience, pour décider tous les Cas de Conſcience. En quatre Livres* Londres 1660 in-folio. La troiſiéme Edition a paru en 1676. XXXIII. *Directions & Avis au Clergé de Down & Connor* &c. Dublin 1661 & Londres 1663. XXXIV. *Diſcours ſur les Béatitudes*; imparfait. XXXV. *Contemplations ſur l'Etat de l'Homme dans cette Vie & dans celle qui eſt avenir*. Londres 1684 in-8. XXXVI. *Démonſtration Morale de la Divinité de la Religion de Jéſus-Chriſt*. Londres 1687 in-8. à la ſuite de la *Copie d'une Lettre à une Dame de qualité jeſuite nouvellement pour embraſſer la Religion Romaine*; c'eſt une des cinq Lettres dont on a parlé ci-deſſus, & réimprimée alors à Londres avec quelques autres petites Piéces de notre Auteur. La *Démonſtration Morale* avoit déjà paru dans le *Doctor Dubitantium*.

[*C*] *Le Docteur George Ruſt. . . . . en fait un magnifique Portrait.*] Il dit que le Docteur Taylor n'étoit point un des Ouvrages ordinaires de Dieu, & qu'il poſſédoit tant & de ſi grandes qualités, que leur aſſemblage faiſoit de lui un Miracle. La Nature l'avoit favoriſé à un point extraordinaire; il étoit doux & obligeant, plein de candeur & de franchiſe; il y avoit tant de fineſſe d'eſprit, & d'agrément dans le tour de ſes diſcours, ils étoient ſi bien aſſaiſonnés de ce ſel qui plaît, que ſa converſation avoit tout ce qui rend le comique agréable, & le Sermon le plus grave utile. Tout étoit harmonieux en lui; quand il parloit, il charmoit ſon Auditeur, non ſeulement par la clarté de ſon raiſonnement, mais par ſes expreſſions & le ton même de ſa voix, dont les Inflexions avoient quelque choſe de muſical. Mais il captivoit ſurtout par la beauté & la richeſſe de ſon Imagination; car il avoit beaucoup de cet enthouſiaſme naturel, qui inſpire les grands Poëtes, & les Orateurs; ſon ſang & ſes eſprits étoient remplis de ce noble ferment, qui anime l'imagination, & elle s'élevoit & devenoit ſi abondante, qu'il n'y avoit que la ſupériorité de ſon génie, & la ſolidité de ſon jugement, qui puſſent lui preſcrire les juſtes bornes où elle devoit ſe renfermer. Il y avoit effectivement un mélange ſi rare en lui, qu'il étoit un exemple ſingulier, dont on auroit de la peine à trouver le pareil dans aucun ſiécle. Car le grand Scrutateur des Eſprits nous a appris, qu'il faut une conſtitution toute particuliére pour réunir le génie, le jugement, & l'imagination; & l'on trouvoit dans ce grand Homme ces trois choſes dans leur plus haut degré de perfection. Mais ce qui rendoit ſon Génie & ſon Jugement ſi admirables, c'étoit l'étendue & la liberté de ſon eſprit; parce que la vérité eſt claire & aiſée à appercevoir pour une ame dégagée de ſuperſtition & de préjugés. Il étoit de l'ordre des *Eclectiques*, eſpéce de Philoſophes illuſtres, dont parle Laërce, qui ne ſe déclaroient diſciples d'aucune Secte, mais qui cherchoient de bonne foi la vérité, dans toutes les différentes Ecoles. Ils la trouvérent miſérablement déchirée en piéces, & partagée pour ainſi dire en morceaux par les divers Partis oppoſés, & ſi défigurée & maltraitée, qu'elle étoit à peine reconnoiſſable; ils firent un choix, pour raſſembler ſes membres épars, qui ne furent pas plutôt rapprochés, que par une merveilleuſe ſympathie, & par leur rapport naturel, ils ſe réunirent, pour former un corps bien fait & bien proportionné. Tel fut le caractére de notre grand Prélat, il peſoit les raiſons, & non les noms des hommes, & ne ſe laiſſoit pas prévenir par les préjugés odieux, que l'on a coutume de concevoir contre ceux qu'on hait, & contre les ſentimens que l'on déſapprouve; il ne s'effrayoit pas des Anathémes lancés par l'infaillibilité, il les regardoit comme un épouvantail propre à donner de la terreur à des eſprits foibles & crédules. Il penſoit, qu'il n'y avoit pas d'apparence, qu'aucun Parti poſſédat ſeul la vérité en propre à l'excluſion de tous les autres; que l'obéiſſance eſt l'unique voye qui conduit à la vraye connoiſſance, ce qu'il a admirablement fait voir dans l'excellent Sermon, qu'il a intitulé *Via Intelligentiæ*: il étoit perſuadé, que Dieu inſtruit toujours les ames dociles & ſincéres, qui ſont diſpoſées à écouter, & prêtes à obéir ſelon leurs lumiéres, & qu'il n'inſtruit que celles-là ſeules; qu'il eſt impoſſible, que ceux qui ſont purs, humbles, ſoumis, pleins de piété, ſoient exclus du Ciel, à quelques erreurs qu'ils ſoient ſujets dans cet état mortel; que Dieu n'a pas deſſein de rendre les hommes ſavans, & de nourrir leur curioſité, mais de réformer leur cœur & de les rendre meilleurs. De pareilles conſidérations le rendoient impartial dans ces recherches, le portoient à rendre juſtice aux raiſons de ſon Adverſaire, il en vouloit à la vérité & non à la victoire. A ces qualités naturelles, il joignit une application infatigable, & Dieu bénit abondamment ſes ſoins; car il y avoit peu de Sciences, dans leſquelles il ne pût paſſer pour un grand Maître. Humaniſte conſommé, il étoit extrêmement verſé dans toutes les parties des Belles-Lettres, poſſédant à fond les anciens Moraliſtes, les Poëtes & les Orateurs Grecs & Latins; les Ouvrages d'eſprit modernes, tant François qu'Italiens, ne lui étoient pas non plus étrangers. Mais il n'avoit pas ſeulement ce qui diſtingue un homme du monde, mais ſes talens étoient ſi univerſels, qu'ils le rendoient propre à tout. Et quoiqu'il fût d'un eſprit & d'un caractére doux & agréable, il ſavoit néanmoins s'accommoder à la dureté & à la barbarie de l'Ecole, dont il n'ignoroit pas les ſubtilités & les épines, ſachant même les employer à l'occaſion. Il eſt vrai qu'on a cru qu'il les regardoit la plupart comme étant aſſez ſemblables au fameux Chevalier de la Manche, & qu'il ſe moquoit quelquefois de la Dialectique Romaneſque, & des Avantures imaginaires de la Chevalerie errante de l'Ecole, s'il eſt permis d'employer cette comparaiſon. Il entendoit parfaitement le Droit Civil & Canonique, & la Théologie Caſuiſtique; Guide ſage des Conſciences, il étoit habile à donner des Avis & des Conſeils, à réſoudre des difficultés & des cas de Conſcience, & à calmer les Conſciences agitées. Il n'étoit pas novice dans la *nouvelle methode de diſputer de Mr. J. S. S.* mais ſavoit faire valoir un argument, & le ſoutenir avec beaucoup de dextérité. Il entendoit le Syſtéme des différentes Sectes Chrétiennes, & étoit en état de plaider leur cauſe avec plus de force qu'aucun de leurs plus habiles Défenſeurs; & enſuite il n'étoit pas moins habile à les réfuter, & à montrer que quand même ils auroient encore de meilleures raiſons à alléguer, elles ne pourroient fonder leurs opinions favorites. Nous ajoûterons ſeulement, qu'il poſſédoit les Péres & les Ecrivains Eccléſiaſtiques des premiers ſiécles & de l'Antiquité la plus pure, tant Grecs que Latins; & qu'il s'en eſt ſervi contre ceux de l'Egliſe Romaine, pour juſtifier l'Egliſe d'innovation, & pour prouver qu'elle eſt véritablement ancienne, Catholique, & Apoſtolique. Mais la Religion & la vertu doivent couronner toutes les plus belles qualités; & ce grand Homme faiſoit conſiſter ſa gloire à être eſtimé Chrétien; & tout ce que l'on pouvoit ajoûter au-delà, lui paroiſſoit un titre qui l'avilifſoit. Il étoit néanmoins fils zélé de l'Egliſe Anglicane, mais ce n'étoit que parce qu'il la regardoit, & avec raiſon, comme l'Egliſe la plus pure du Chriſtianiſme. Dans ſa jeuneſſe il fut tenté d'entrer dans la Communion de Rome, & les hautes prétentions des Ordres Religieux convenoient aſſez à ſon caractére devot. Mais toujours maître de lui-même, il ne ſe laiſſa jamais gouverner que par l'évidence de la vérité, ce qui l'engagea dans l'étude des Controverſes, & on ſait avec quel fruit. Mais plus il examina mûrement le ſyſtéme Romain, plus il en eut d'éloignement, & en vint à la fin à l'attaquer avec quelque dureté; j'avoue cependant, ajoûte le Docteur Ruſt, que j'ai une ſi haute opinion de ſon jugement & de ſa charité, que je crains qu'il n'en ait pas eu des idées plus deſavantageuſes, qu'il ne mérite. C'étoit un homme d'une grande humilité; & malgré la ſupériorité de ſes talens & de ſes lumiéres, & l'élevation de ſon rang, on n'appercevoit en lui ni orgueil ni caprice; il étoit honnête & affable, d'un accès facile, & écoutoit avec bonté les plaintes, & même les impertinences des gens du plus bas étage. Son humilité étoit accompagnée d'une piété extraordinaire; & on a cru qu'il paſſoit, pour ainſi dire, la meilleure partie dans le Ciel. Il conſacroit une partie conſidérable de ſon tems à la priére; & il n'y a pas de doute, qu'il n'eût appris de St. Paul à prier ſans ceſſe; & que ſa dévotion ne conſiſtât principale-

ment en de ferventes éjaculations, & en de fréquentes élévations d'ame à Dieu. S'il étoit pieux envers Dieu; il étoit auſſi parvenu au plus haut degré de la gradation de St. Pierre, & avoit ajoûté à toutes ſes Vertus la Charité le plus étendue. Si l'on compare les grands revenus qu'il avoit, avec le bien peu conſidérable qu'il laiſſa à ſa mort, on ne pourra douter que la Charité n'eût l'intendance de ſes revenus. Mais ceux qui avoient faim, qu'il a nourris, ceux qui étoient nuds, qu'il a vêtus, ceux qui étoient dans la détreſſe, qu'il a ſecourus, les Orphelins dont il a eu ſoin; les pauvres enfans, qu'il a mis en apprentiſſage, qu'il a entretenu à l'Ecole & dans l'Univerſité, publieront à haute voix cette admirable Charité, que ſa main droite exerçoit, pendant qu'il ne permettoit pas que la gauche en fût inſtruite. Pour réunir tout en peu de mots; cet illuſtre Prélat avoit la bonne humeur d'un Homme du monde, l'éloquence d'un Orateur, l'imagination d'un Poëte, la ſubtilité d'un Scholaſtique, la profondeur d'un Philoſophe, la prudence d'un Chancelier, la ſagacité d'un Prophète, la raiſon d'un Ange, & la piété d'un Saint. Il avoit toute la dévotion qu'il falloit pour le Cloître, toute l'érudition requiſe pour tenir rang dans une Univerſité, & tout l'eſprit néceſſaire pour briller dans une Société de beaux Eſprits. Et ſi ſes talens & ſes qualités avoient été partagées entre les Membres du Clergé qu'il laiſſa après lui, ſon Diocéſe auroit peut-être été un des plus parfaits qu'il y eût au monde.

* Il y a dans l'Anglois Charles II. ce qui eſt évidemment une faute. *Rem. du Trad.*

TEMPLE (Guillaume) étoit fils du Chevalier Jean Temple de Sheen dans la Province de Surrey, Maître des Rôles, & Membre du Conſeil Privé en Irlande, ſous le régne de Charles I. *, & de Marie, fille de Mr. Hammond & ſœur du célebre Docteur Henri Hammond. Son Ayeul le Chevalier Guillaume Temple [*A*] Secretaire du fameux Comte d'Eſſex, Favori de la Reine Elizabeth, deſcendoit d'une branche cadette de l'ancienne Famille des Temples, de Temple-Hall, dans la Province de Leiceſter (*a*) [*B*]. Notre Chevalier nâquit vers l'an 1629 (*b*), & fit paroître de bonne heure un génie ſolide, de la pénétration, & une grande avidité de ſavoir, & ſon pére cultiva de ſi heureuſes diſpoſitions par une excellente éducation. [☞ Il fit ſes premiéres études à *Penthurſt* dans la Province de Kent, ſous les yeux de ſon Oncle le Docteur Henri Hammond, alors Miniſtre de cette Paroiſſe. A l'âge de dix ans on le mit entre les mains de Leigh, qui enſeignoit à Bishop Stratford, & il avoit coutume de dire, qu'il étoit redevable à ce Maître de ce qu'il ſavoit de Grec & de Latin. Ayant appris à l'âge de quinze ans tout ce qu'il pouvoit apprendre dans ce lieu, il retourna dans la maiſon paternelle, parce que le malheur des tems l'empêchoit d'entrer dans une Univerſité, il ne put y aller qu'en ſa dix-ſeptiéme année (*c*) Add.] On l'envoya à l'Univerſité de Cambridge, où il cultiva toutes les parties des Sciences humaines, & acquit une connoiſſance parfaite des deux Langues modernes les plus utiles, la Françoiſe & l'Eſpagnole, de ſorte que lorſqu'il quitta l'Univerſité, ſes talens & ſon application l'avoient rendu capables de tous les emplois publics qu'on voudroit lui confier; & il s'acquitta pendant vingt ans de ceux dont il fut revêtu avec honneur & heureuſement, ayant été dans les affaires publiques depuis la trente-deuxiéme juſqu'à la cinquante-deuxiéme année de ſa vie. C'étoit-là, ſelon lui, le tems de la vie le plus propre à ſervir ſon Prince & ſon Pays, parce que celui qui précéde, & celui qui ſuit, eſt ordinairement le partage des plaiſirs & du repos. Ses principes Politiques ne lui permirent pas d'entrer dans les affaires avant le retour du Roi en 1660, & d'y prendre part que juſques à l'année 1680, que le Parti François ayant pris le deſſus à la Cour, il envoya ſon fils au Roi, pour l'informer de la réſolution qu'il avoit priſe, *de paſſer le reſte de ſa vie dans la retraite, & de renoncer pour toujours aux Emplois Publics* (*d*). Il faudroit faire preſque toute l'Hiſtoire du régne de Charles II. ſi l'on vouloit entrer dans le détail des Négociations du Chevalier Temple: nous n'indiquerons que deux grands événémens, auxquel ils eut beaucoup de part. Il conclut la Triple Alliance entre l'Angleterre, la Hollande & la Suéde, en 1668 [*C*], qui contribua ſi fort à la paix de l'Europe, & à la diminution de la Puiſſance exceſſive de la France. Il

(*a*) Boyer's *Memoirs of the Life and Negociations of Sir W. Temple Bart.* p. 1. a Edit. 1715. in-8.

(*b*) L'Auteur de ſa *Vie* qui eſt à la tête du Recueil de ſes *Oeuvres* en deux Volumes in-folio, dit, qu'il étoit dans ſa 72 année, quand il mourut en 1700 [Le P. Niceron, *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XIII. p. 142. 143. le fait naître en 1628, & mourir au mois de Janv. 1695 âgé de 70 ans. *Add. du Trad.*]

(*c*) Niceron *ubi ſupra* P. 142. qui dit qu'on le plaça à Cambridge dans le Collége d'Emmanuel, ſous la direction du Docteur Cudworth.

(*d*) Boyer *ubi ſupra*. P. 2.

[*A*] *Son Ayeul le Chevalier Guillaume Temple.*] Ce Gentilhomme fut d'abord Aggregé du Collége du Roi à Cambridge, enſuite Régent de l'Ecole publique de la Ville de Lincoln, Sécretaire du Chevalier Philippe Sidney, lorſque celui-ci reçut une bleſſure mortelle auprès de Zutphen, & après ſa mort il fut Sécretaire de Guillaume Daviſon, Sécretaire d'Etat, & enfin de Robert Comte d'Eſſex, Grand-Maréchal d'Angleterre, au ſervice duquel il fut pendant ſa Viceroyauté d'Irlande. En 1609 il accepta, ſur les fortes inſtances du Docteur Jaques Usher, la place de Prévôt du Collége de Dublin; il fut enſuite fait Chevalier & un des Maîtres de la Chancellerie en Irlande. Il mourut vers l'an 1626 âgé de ſoixante-douze ans, & fut enterré dans la Chapelle du Collége de Dublin (1). On a de lui les Ouvrages ſuivans. I. *Pro Maldupetti de unica Methodo Defenſionis contra Diplodophium Commentatio.* Londres 1581 in-8. [☞ Je ne comprens rien à ce titre, & ſi j'en juge par celui qu'on trouve dans le P. Niceron (2), il eſt tout eſtropié, voici celui que donne ce dernier Auteur, *Commentarius pro defenſione Maldupetti de unica Rami Methodo ſervanda, contra Diplodophium.* Le P. Niceron ajoûte que l'Ouvrage que Temple entreprend de défendre eſt intitulé, *Franciſci Maldupetti ad Everardum Digbeium Admonitio, de unica Petri Rami Methodo, cæteris rejectis, retinenda.* Londres 1580 in-8. avec une Réponſe de Digbeius, que Temple a voulu déſigner par le nom de *Diplodophius.* Add. du Trad.] II. *Nonnullorum e Phyſicis & Ethicis quæſtionum Explicatio pro Petro Ramo contra Lubberum.* III. *Epiſtola de Rami Dialectica, ad Johannem Piſcatorem Argentinenſem.* IV. *Analyſis* Anglica (3) *Trigintæ Pſalmorum, a primo ſcilicet ad tricesimum primum.* Londres 1611 in-8. [☞ Jean Temple, fils aîné de ce Guillaume, & Pére du nôtre, paſſa de bonne heure dans les Pays étrangers, & parut tout jeune à la Cour de Charles I. qui le fit Maître des Rôles en Irlande; il épouſa, comme on le dit dans l'Article la ſœur du Docteur Hammond, dont il eut quatre fils & une fille. Il demeuroit à Dublin, où il étoit Membre du Conſeil Privé, & il jouiſſoit de l'amitié & de la confiance du Comte de Leiceſter, Vicerol d'Irlande, lorſque la Rebellion y éclata en 1641. Il eut beaucoup de part à ce qui ſe paſſa dans cette année mémorable, & il en a donné une Relation ſous le titre d'*Hiſtoire de la Rebellion d'Irlande en* 1641. Londres 1646 in-4. Mais étant arrivé des changemens dans les Conſeils & les Affaires du Roi, il fut mis en priſon avec trois autres Conſeillers Privés, pour s'être oppoſé à la Tréve, que le Duc d'Ormond avoit ordre de faire avec les Irlandois rebelles. On le mit en liberté en 1644, & il fut élu Membre du Parlement en Angleterre, & y demeura juſques en 1648, qu'il en fut chaſſé avec ceux qu'on appella *Membres exclus*, pour avoir approuvé, comme eux, les conditions de la paix, que l'on traitoit alors, avec le Roi Charles I. dans l'Ile de Wight. Il vécut depuis en ſimple particulier, juſqu'au rétabliſſement du Roi en 1660. Alors il reprit ſes fonctions de Maître des Rôles en Irlande, & acheva tranquillement le reſte de ſes jours. Il mourut en 1677 âgé de ſoixante-dix-ſept ans. (4). Add. du Trad.]

(1) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 182. 186.

(2) *Mém. des Homm. Ill.* T. XIII. p. 149.

(3) Le P. Niceron a *Logica*, qui fait un ſens plus intelligible. *Rem. du Trad.*

[☞ [*B*] *De l'ancienne Famille des Temples, de Temple-Hall, dans la Province de Leiceſter.*] Voici un petit Commentaire de ces paroles, que me fournit encore le P. Niceron (5). „ Le „ Chevalier Richard Temple, iſſu de la branche aînée, prétendoit que ſes Ancêtres étoient venus en Angleterre avec „ Guillaume le Conquérant, & il avoit une Généalogie bien „ ſuivie de ſa famille depuis Jean-Sans-Terre. Ils avoient „ poſſédé de grands biens, mais ayant ſuivi le parti malheu„ reux ſous le régne de Richard III. ils perdirent tout, ex„ cepté Temple-Hall, qui fut rendu dans la ſuite, ſans que „ le Chevalier Guillaume Temple, ni ſon pére ayent jamais „ pu le racheter". Rem. du Trad.

(4) Niceron *loc. cit.* p. 150-152.

(5) Ibid. p. 146.

[*C*] *Il conclut la Triple Alliance entre l'Angleterre, la Hollande & la Suéde, en* 1668.] Il ménagea cette Négociation avec tant de ſecret, de promptitude, & de ſuccès, que Mr. de Wit écrivit au Comte d'Arlington, *que comme il étoit impoſſible d'envoyer un Miniſtre d'une plus grande capacité, ou plus propre pour le caractére & le génie des Provinces-Unies que le Chevalier Temple, il croyoit auſſi qu'il n'y eût perſonne qui voulût & pût juger plus équitablement de la diſpoſition où il avoit trouvé les Etats, de répondre aux bonnes intentions du Roi de la Grande-Bretagne. Et que le Chevalier Temple ne devoit pas être moins ſatisfait de la promptitude avec laquelle les Etats s'étoient portés à conclure & à ſigner les Traités, pour leſquels il s'étoit rendu auprès d'eux, que leurs Hautes Puiſſances l'avoient de ſa conduite, & de la manière dont il en avoit agi dans tout le cours de ſa Négociation.* Les Etats-Généraux écrivirent auſſi au Roi de la Grande-Bretagne, la Lettre ſuivante, datée 18 Février 1668 St. N.

„ Sire,

„ C'eſt uniquement pour ſatisfaire à la coutume, que nous „ nous donnons l'honneur d'écrire à V. M. en réponſe à la „ Lettre qu'il lui a plû de nous envoyer au ſujet du Che„ valier Temple. Car nous ne pouvons rien ajoûter à ce „ que V. M. a vu elle-même de ſa conduite, par le ſuccès „ de la Négociation commiſe à ſes ſoins: comme c'eſt une „ choſe ſans exemple, que trois Traités auſſi importans „ ayent été conclus en ſi peu de jours, nous pouvons dire „ auſſi, que la dextérité, la vigilance, & la ſincérité de ce „ Miniſtre ſont ſans exemple. Nous ſommes extrêmement „ obligés à V. M. de ce qu'il lui a plû ſe ſervir d'un Inſtru„ ment ſi propre à confirmer l'étroite amitié & la bonne in„ telligence, que le Traité de Breda avoit ſi heureuſement „ com-

Il eut auſſi beaucoup de part au mariage du Prince d'Orange avec la Princeſſe Marie, Fille du Duc d'York, & Niéce du Roi. Il a compoſé divers Ouvrages [D]. [☞ Tâchons de faire connoître le Chevalier Temple un peu plus particuliérement, & ſans faire l'Hiſtoire du régne de Charles II. de donner néanmoins une idée ſuivie des principales circonſtances de la vie de ce fameux Négociateur (e). Il partit pour venir en France à l'âge de dix-neuf ans en 1648, pendant les plus grands troubles d'Angleterre. Il voulut paſſer par l'Ile de Wight, où le Roi Charles I. étoit alors priſonnier dans le Château de Carisbrook. Il y trouva Dorothée Osborn, fille du Chevalier Osborn, Gouverneur de Guernesey pour Charles I. qui alloit avec ſon frére à St. Malo, rejoindre leur Pére qui s'y étoit retiré. Il fit le voyage avec eux, & conçut pour la Demoiſelle un attachement, qui le porta quelques années après à l'épouſer. Il paſſa deux années en France, où il apprit le François en perfection. Delà il alla en Hollande, en Flandres, & en Allemagne; & on aſſure que le fruit qu'il recueillit de ce voyage, fut une connoiſſance parfaite de la Langue Eſpagnole; il y a de l'apparence, qu'il l'entendoit déja, & qu'il ne fit que s'y perfectionner, comme il avoit fait en France pour la Langue de ce Pays. Il retourna dans ſa Patrie en 1654, & y épouſa Mlle. Osborn. Tant que l'Angleterre fut gouvernée par Cromwell, il mena une vie privée en Irlande, avec ſon Pére, ſes deux Fréres, & une Sœur, preſque toujours enfermé dans ſon Cabinet, pour étudier l'Hiſtoire & la Philoſophie. On lui offrit pendant ce tems-là divers emplois, mais il les refuſa tous. Ce ne fut qu'au rétabliſſement de l'an 1660 qu'il accepta la qualité de Membre de la Convocation d'Irlande. Ce qui lui arriva alors, le fit connoître plus qu'il ne l'avoit encore été. On propoſoit un Bill pour une Taxe, que les Seigneurs vouloient faire augmenter du double. Il s'oppoſa à leur propoſition avec tant de force, qu'il entraîna les autres, & qu'il fallut profiter de ſon ab-

(e) Tout ce qui fait cet article eſt tiré des *Mémoires* du P. Niceron, qui a puiſé dans la Vie de Chevalier Temple, qui eſt à la tête de la *Suite de ſes Mémoires* que nous n'avons pas actuellement en main, & des *Mémoires* du Chevalier Temple même.

(f) Bibl. Choiſie T. VI. p. 297 & ſuiv.

» commencée. Et nous oſons dire, que ſi V. M. continue » à employer de tels Miniſtres, le nœud deviendra trop ſer- » ré, pour pouvoir être dénoué; & V. M. y trouvera toujours » une ſatisfaction particuliére, auſſi bien que nous, qui après » avoir remercié ſincérement V. M. de cette faveur, prie- » rons Dieu &c. & demeurerons, Sire &c".

[D] *Il a compoſé divers Ouvrages.* En 1672 il publia ſes *Obſervations ſur les Provinces-Unies des Pays-Bas.* [☞ Cet Ouvrage a été traduit en François & imprimé pluſieurs fois ſous le titre de *Remarques ſur l'Etat des Provinces-Unies des Pays-Bas, faites en l'an* 1672. La Haye 1674. 1680. & 1693 in-12. & Utrecht 1697 in-12. Ces Remarques ſont en général curieuſes, il y a néanmoins quelques inexactitudes, que Mr. le Clerc a très-bien relevées: il obſerve (6), qu'il paroît par divers endroits, que Mr. Temple n'a pas été informé aſſez exactement de ce qu'il écrit; & il prouve ce qu'il avance par divers exemples. Ann.] En 1679 il publia ſous le titre de *Mélanges* (Miſcellanea) divers Traités qu'il avoit écrits avant celui dont on vient de parler. I. *Conſiderations générales ſur l'état & les intérêts de l'Empire, de la Suéde, de Dannemarc, de l'Eſpagne, de la Hollande, de la France, & de la Flandres*, écrites en 1671. II. *Eſſai ſur l'origine & la nature du Gouvernement*, écrit en 1672. III. *Eſſai ſur les moyens d'avancer le Commerce en Irlande*, daté de Dublin le 22 Juillet 1673, & adreſſé au Comte d'Eſſex, Viceroi de ce Royaume. IV. *Eſſai ſur la conjoncture des affaires*, écrit en Octobre 1673. au Duc d'Ormond, ſur ce que ce Seigneur avoit fait demander au Chevalier Temple ſon ſentiment, ſur ce qu'il y auroit à faire dans la conjoncture préſente. V. *A Madame la Comteſſe d'Eſſex, ſur l'affliction qu'elle a eu de la mort de ſa Fille unique. De Sheen le 29 Janvier* 1674. VI. *Eſſai ſur la Cure de la Goutte par le Moxa*, à Mr. de Zuilichem, de Nimégue le 18 Juin 1677. Ces Eſſais ont été reçus avec un applaudiſſement général, & il s'en eſt fait pluſieurs Editions. Environ ſept ans après, le Chevalier Temple donna une *ſeconde Partie* des *Mélanges*, qui contenoit quatre Eſſais. I. *Du Sçavoir des Anciens & des Modernes.* II. *Du Jardin d'Epicure.* III. *De la Vertu Heroïque.* IV. *De la Poëſie.* [☞ Toutes ces Piéces ont été traduites en François, & imprimées à Amſterdam en 1708, en deux Volumes in-8. ſous le titre d'*Oeuvres Diverſes du Chevalier Temple.* Ann.] Dans l'*Eſſai ſur le Jardin d'Epicure*, écrit en 1685, il donne une idée naturelle de ſa ſituation préſente, & de ſa maniére de penſer. „ Ce ſont „ des ſoucis, dit-il (7), dont je me ſuis tiré une eſpéce d'é- „ tude, depuis que j'ai pris la réſolution de renoncer abſo- „ lument aux affaires, ce que peu de gens font ſi parfaite- „ ment, qu'ils ſe contentent uniquement du plaiſir de leurs „ jardins, ſans regarder ſouvent à ce qui ſe paſſe au dehors, „ & aux mouvemens de l'Etat, & ſans deſirer qu'on les vien- „ ne tirer de leur retraite, pour ſe produire de nouveau ſur „ le Théatre des affaires. Pour moi, comme j'ai eu dès ma „ jeuneſſe une grande inclination pour la vie ruſtique, & en „ particulier pour les Jardins, qui en ſont une des parties „ plus agréables, il ſont auſſi maintenant tout le plaiſir de „ mes derniéres années, & je puis dire avec vérité, que, „ quoique j'aye été honoré de pluſieurs Emplois importans, „ je n'en ai jamais recherché ni ſollicité aucun, & que j'ai „ au contraire fait tous mes efforts pour m'en excuſer, „ n'ayant jamais rien tant ſouhaitté, que de pouvoir vivre „ dans la tranquillité, & dans la liberté d'un ſimple Particu- „ lier, qui va le train ordinaire de la vie des hommes.

(g) Oeuvres Diverſ. T. II. p. 251. 254. 255.

Inter cunctas leges, & perſcrutabere doctas,
Quo ratione queas traducere leniter ævum;
Quid curas mineat, quid te tibi reddat amicum;
Quid ſpes timoque tranquillet, bonus an oluſve locellum,
An ſecretum iter, & fallentis ſemita vitæ.

(h) Voy. l'Epître à ſon Fils à la tête de ſes *Mémoires de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrétienté* &c.

(i) Préface du Docteur Swift de la Traduction Angloiſe des *Mémoires du Chevalier Temple* p. 6. Et cela ſe confirme par les propres termes de Mr Temple dans ſa Réponſe à Du Cros.

„ C. a. d. *le premier de vos ſoins doit être d'apprendre par la lec-* „ *ture des bons Livres, ou en vous entretenant avec des gens habi-* „ *les & ſçavans, comment vous pourrez paſſer doucement votre vie,* „ *le moyen de diminuer ſes peines & ſes chagrins, & de vous* „ *rendre tout entier à vous-même. Conſiderez enfin, ſi vos jours* „ *couleront avec plus de douceur & plus d'innocence parmi les hom-* „ *neurs & les dignités, que dans une Maiſon de campagne, où* „ *vous deviendrez aux yeux du Public, tout ce que cherchent que le re-* „ *pos & les plaiſirs de la retraite.*

„ Ce ſont-là des queſtions que chacun ſe doit faire à ſoi-même; ſoit qu'il les faſſe aux autres ou non, il doit ſe choiſir un genre de vie conforme à ſon humeur & à ſon tempérament, & non pas attendre qu'il y ſoit déterminé par des accidens, ou par les conſeils de ſes amis; ſur-tout s'il faut en croire ce Proverbe Eſpagnol, qui dit, *qu'un fol conſeil trouve ſa maiſon, qu'un ſage celle des autres.* La régle d'un bon choix, c'eſt de prendre le parti qui eſt le plus conforme à notre inclination. Or c'eſt par la grace de Dieu ce que j'ai fait. Car quoique j'aye eu, comme beaucoup d'autres, la folie de bâtir, & de faire planter beaucoup d'arbres, & que j'y aye même dépenſé plus qu'il ne me devoit, je me trouve néanmoins ſi bien récompenſé de tout cela par la douceur & le plaiſir que je goûte dans ma retraite, que j'y ai paſſé cinq ans, depuis que je me ſuis réſolu de ne prendre plus aucun Emploi public, ſans être allé une ſeule fois à Londres, quoique ſi fois à la vuë de cette Ville, & que j'y aye encore une maiſon pour y loger, quand il me plaira d'y aller. Ce n'a été aſſurément par affectation que j'en ai agi ainſi, comme il y a des gens qui l'ont cru, mais uniquement pour n'avoir eu aucune envie d'aller voir ſitôt ce qui ſe paſſoit dans le monde".

Au mois d'Avril 1683, le Chevalier Temple, pour faire plaiſir à ſon Fils, qui le lui demandoit, commença des Mémoires (8) *de ce qui s'étoit paſſé pendant les plus mémorables qu'il avoit eus, ſur-tout dans les Pays étrangers, depuis l'an* 1665 *juſqu'à* 1678, *& qui contiennent les plus importantes Négociations de la Couronne d'Angleterre au dehors, & les affaires qui ſe ſont paſſées dans le Royaume, auſſi bien que les Révolutions qui y ſont arrivées depuis ce tems-là. La premiére Partie* de ces *Mémoires* commençoit à ſon voyage de Munſter, contenoit principalement ſes Négociations pour la Triple Alliance, & finiſſoit à ſa premiére retraite en 1671, qui fut bientôt ſuivie de la ſeconde guerre de Hollande. Il commença la *ſeconde Partie* par les acheminemens à la paix entre l'Angleterre & la Hollande en 1673, & la finit à ſon rappel de Hollande au mois de Février 1674, après la concluſion de la paix de Nimégue, à laquelle il eut la principale part, en qualité de Médiateur de la part de l'Angleterre. La *troiſiéme Partie*, contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la paix conclue en 1679, juſqu'au tems de la retraite de l'Auteur, fut écrite pour la ſatisfaction de ſes Amis, lorſqu'il eut pris la réſolution de ne ſe mêler jamais des affaires publiques, en Février 1680-1. Comme ces Mémoires étoient deſtinés principalement pour ſon Fils, il ſouhaitta qu'ils ne ſerviſſent qu'à lui ſeul pendant ſa vie. Cependant la *ſeconde Partie* fut imprimée dès 1690 par Richard Chiſwell ſous le titre de *Mémoires de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrétienté, depuis le commencement de la Guerre en* 1672, *juſqu'à la Paix conclue en* 1679. [☞ Ils ont été traduits en François, & imprimés en cette Langue pluſieurs fois. Il y en a auſſi une Traduction Angloiſe, imprimée à Rotterdam en 1692 in-8. J'ai une Edition Françoiſe de 1708, à la fin de laquelle on trouve la Piéce contre Mr. Du Cros, dont il ſera parlé dans la ſuite. Ann.] Quelques-uns ont prétendu (9), *qu'Ils avoient été publiés ſans l'aveu de l'Auteur*, mais d'autres croyent qu'il connivа du moins à l'Edition qui s'en fit, voici ce que dit l'Editeur. „ Ces Mémoi- „ res me furent donnés, il y a quelque tems, par une perſon- „ ne à qui je ne ſuis plus obligé de les rendre, & je n'ai „ pas ſu depuis que je les ai, que l'Auteur ſe fût mis en „ peine de découvrir ce qu'ils ſont devenus. Il paroît à la „ vérité, par l'Epître qu'il adreſſe à ſon fils, qu'il ſouhai- „ toit que cet Ouvrage ne fût pas publié pendant ſa vie; mais „ malgré le reſpect que j'ai pour lui, je ne ſaurois être de „ ſon ſentiment, & je croirois faire grand tort au Public, ſi „ je retenois plus longtems un Ouvrage, qui a donné tant „ de ſatisfaction à tous ceux qui l'ont lu. J'eſpére même „ que l'Auteur n'aura pas ſujet de ſe plaindre de moi, s'il „ conſidére que l'on ne m'a pas défendu de le publier, lorſ- „ qu'on me l'a remis entre les mains. Si les amis de cet illuſtre Auteur peuvent obtenir de lui la premiére & la troi- „ ſiéme

absence pour faire passer le Bill. Quelque tems après on assembla un Parlement en Irlande, & il y fut député, avec son père, par la Comté de Caslow. Ce Parlement le mit, en 1662, au nombre des Commissaires qu'il envoya au Roi en Angleterre, & il ne retourna à Dublin, que dans le dessein de quitter l'Irlande, & de transporter sa famille avec lui en Angleterre. En 1665 vers le commencement de la premiere guerre de Hollande, il alla secrettement par ordre de la Cour à Munster, pour engager l'Evêque à déclarer la guerre aux Hollandois, négociation qu'il termina heureusement en peu de jours. On lui envoya peu après une Patente de Baronet, avec ordre de demeurer à Bruxelles, en qualité de Résident; ce qu'il avoit souhaitté plusieurs années auparavant, lorsqu'il y avoit passé dans ses Voyages. Au mois d'Avril 1666, il écrivit à sa famille de passer en Flandres, & en même tems il eut ordre de retourner à Munster pour empêcher l'Evêque, qui étoit mécontent de l'Angleterre, de faire la paix avec la Hollande; mais il arriva trop tard, desorte qu'il reprit sur le champ le chemin de Bruxelles, où il passa une année dans une grande tranquillité, en attendant la paix entre l'Angleterre & la Hollande qui se conclut à Breda. Au Printems de l'année 1667, la France entra en guerre avec l'Espagne, & la diligence ordinaire des François fit qu'ils se rendirent maîtres de plusieurs Villes en Flandres, & répandirent tellement l'allarme dans Bruxelles, que le Chevalier Temple fit passer sa famille en Angleterre; il n'y eut que sa sœur qui demeura avec lui jusqu'à Noël. Ayant alors reçu ordre de se rendre incognito à Londres, après avoir passé par la Hollande, il ne demeura que cinq jours à la Cour, revint à la Haye, où il conclut la Triple Alliance; & étant retourné à Bruxelles, ne fut pas moins heureux à ménager la Paix entre la France & l'Espagne, qui fut conclue à Aix-la-Chapelle en 1668. Mr. Temple y fut

„ sième Partie de ces Mémoires, ils rendront un grand ser-
„ vice à tout le monde &c.". Ce qui fortifie la conjecture,
„ que le Chevalier Temple conniva à la publication de ses
„ Mémoires, c'est qu'on ne voit point qu'il les ait jamais
„ desavoués, ou qu'il se fût seulement plaint, qu'on les eût
„ imprimés.

La premiere Partie n'a jamais paru; & le Docteur Jonathan Swift, qui a été l'Editeur de la *troisieme*, & de divers autres Ouvrages de Mr. Temple dit (10) que „ Le Chevalier lui
„ a souvent assuré, qu'il avoit brûlé ces *Mémoires*; & par
„ cette raison il consentoit, que pour suppléer en quelque
„ façon à cette perte, on imprimât après la mort ses *Lettres*,
„ écrites pendant ses Ambassades à la Haye & à Aix-la-Cha-
„ pelle (il auroit pu ajoûter à Munster). On peut conjectu-
„ rer sur quelques endroits de la *seconde Partie*, le motif qui
„ détermina le Chevalier à jetter la premiere au feu. On lit
„ dans un endroit (11): *Mylord Arlington, qui a fait une si*
„ *belle figure dans la premiere partie de ces Mémoires, étoit en-*
„ *tierement perdu le credit qu'il avoit &c.* Ailleurs, il dit, que
„ ce Seigneur étoit du Ministère, qui avoit rompu la Tri-
„ ple Alliance, conseillé la Guerre de Hollande, & l'Allian-
„ ce de France, en un mot qu'il avoit eu grande part aux
„ mesures ruineuses que la Cour d'Angleterre prit alors.
„ Desorte que j'ai appris de bon lieu, & la chose est très-
„ vraisemblable, qu'il ne jugea pas que ce Seigneur méritât
„ d'être loué pour avoir eu part à ce fameux Traité, pen-
„ dant qu'il étoit Sécretaire d'Etat, après avoir tant fait de-
„ puis pour le ruiner".

(10) Préface p. XI.

(11) *Mémoires de ce qui s'est passé dans la Chrétienté*, p. 186. Edit. de 1708.

La *troisieme Partie* de ces Mémoires n'a paru que plusieurs années après la mort de l'Auteur, en l'année 1709, la raison de ce délai est insinuée dans la Préface, où le Docteur Swift, qui en a été l'Editeur parle en ces termes, „ ç'a été uniquement par égard pour quelques personnes, au' sentiment
„ desquels je défere beaucoup, que j'ai tardé si longtems à
„ mettre ces Mémoires au jour. Elles paroissoient croire,
„ que la liberté qui y régne en quelques endroits, auroit
„ pu choquer des gens encore en vie, & à qui leur con-
„ duite, par rapport aux affaires qui y sont rapportées, ne
„ pouvoit faire honneur auprès de la Postérité. Mais savoir
„ si cette considération est en elle-même d'un fort grand
„ poids, c'est ce qui pourroit peut-être être problématique
„ du moins n'en a-t-elle pas beaucoup chez moi, qui n'ai
„ rien qui me gêne à cet égard, puisque je ne suis pas d'âge
„ à me souvenir de ce qui s'est passé alors, & que je n'ai eu
„ aucune relation avec les personnes, dont les conseils & la
„ conduite se trouvent blâmés, & qui sont toutes mortes
„ aujourd'hui".

Et 1693 le Chevalier Temple fit une *Réponse à un Libelle diffamatoire intitulé* Lettre de Mr. du Cros à Mylord.... Ce Du Cros avoit été extrêmement choqué de ce que Mr. Temple avoit dit de lui dans ses *Mémoires* p. 331. 332. „ C'étoit,
„ *dit le Chevalier*, un Moine François, qui depuis quelque
„ tems avoit quitté son froc pour une Juppe, & s'étoit si
„ bien insinué à la Cour de Suède, qu'il en avoit obtenu
„ une Commission pour être une espéce d'Agent en Angle-
„ terre. Dès qu'il avoit été à Londres, il s'étoit entierement
„ dévoué à Mr. Barillon Ambassadeur de France, quoiqu'il
„ prétendit agir toujours pour les Intérêts de la Suède". Ce trait engagea Du Cros à publier une Brochure remplie d'invectives & de réflexions injurieuses contre le Chevalier Temple, qu'il accusoit *d'orgueil*, & *de s'estimer le plus eclairé, le plus sage, & le plus habile Politique de son siécle*. A la p. 5. il s'ingére de donner des avis au Chevalier, & de lui proposer des modéles pour écrire; il lui recommande d'imiter les *Mémoires* de Villeroi, les *Négociations* de Jeannin, & les *Lettres* du Cardinal d'Ossat, ouvrages *où régne partout la sincerité & la modestie*. Mr. Temple répond à cela. „ Qu'il n'a
„ pas la présomption de se mettre en comparaison avec ces
„ grands hommes; que leur mérite & leur caractére ne lui
„ sont pas inconnus; que Mr. Du Cros ne sait guéres les
„ exemples, qu'il admire si fort. Que ce n'est point le Li-
„ braire de Mr. Temple qui l'a appellé *un des grands hommes*
„ *de ce siécle*, comme l'insinue faussement Mr. Du Cros p. 5.
„ mais un Prélat de l'Eglise Anglicane, qui a publié les *Mé-*
„ *moires*, sans le consentement ni la participation de l'Au-
„ teur, & qui dans un Avertissement ne l'appelle pas *un des*
„ *Grands Hommes de ce Siécle*, comme l'a imprimé ardicieu-
„ sement Mr. Du Cros, mais uniquement, *un des Ornements*
„ *de la République des Lettres & de l'Angleterre.*

(12) Ouvr. Div. T. II. p. 7.

Mais quelque tems après le Chevalier Temple eut des Adversaires bien plus redoutables sur les bras. Il ne put *lire*, semble-t-il (12), sans quelque indignation *la Panégyrique du Savoir des Modernes, ou comparaison de celui des Anciens*, par lequel le Docteur Thomas Burnet finissoit sa *Théorie de la Terre*, & le Discours que Mr. de Fontenelle a mis à la tête de ses Poésies Pastorales, où il donne à l'Académie Françoise la supériorité sur les Anciens, pour l'Eloquence & la Poésie. C'est ce qui engagea Mr. Temple à composer *l'Essai sur le Savoir des Anciens & des Modernes*, où il combat les *prétentions modernes*, & relève *l'excellence des Anciens*. D'un autre côté Mr. Perrault, de l'Académie Françoise, prit le parti des Modernes avec plus de feu encore que Mr. de Fontenelle, & les préféra aux Anciens pour la *Peinture* & *l'Architecture*, comme pour l'*Eloquence* & la *Poésie*; il opposa Bossuet, Evêque de Meaux, à Périclès & à Thucydide; Fléchier, Evêque de Nismes, à Isocrate; le P. Bourdaloue à Lysias; Balzac à Cicéron; Voiture à Pline, & Corneille & Molière aux anciens Poëtes Dramatiques. Cette querelle faisant beaucoup de bruit, Mr. Guillaume Wotton, Bachelier en Théologie, & Chapelain du Comte de Nottingham, entreprit de faire l'Office de *Mediateur* entre *les plus habiles gens des deux Partis*, le Chevalier Temple & Mr. Perrault (13): il publia à Londres en 1694 un Ouvrage in 8. intitulé, *Reflexions sur la Sa-*
voir des Anciens & des Modernes, & il tâcha de faire les droits des uns & des autres & de rendre justice à chacun, en rapportant & en comparant ce *que ces deux habiles Avocats ont allegué de part & d'autre en faveur de la Cause qu'ils défendoient.*

(13) Wotton's *Preface to his Reflections upon ancient and modern Learning.*

La Thése générale que le Chevalier Temple tâche de prouver dans son Essai, c'est, „ Que si l'on réfléchit sur les avan-
„ tages que les Anciens avoient au-dessus des Modernes,
„ pour se perfectionner dans les Arts & les Sciences; & sur
„ la force naturelle de génie, si aisée à discerner dans les plus
„ anciens Auteurs, dont nous avons encore les Ouvrages,
„ qui n'a pas eu d'égale en aucun de ceux qui dans ces der-
„ niers Siécles ont voulu avancer les Sciences; & si l'on
„ compare les productions des uns & des autres; on ne peut
„ sans injustice disconvenir, que le Savoir de notre siécle
„ n'est qu'une foible Copie de celui des anciens tems, tel
„ qu'on l'a pu recueillir de quelques fragmens épars, échap-
„ pés au naufrage universel". D'un autre côté Mr. Wotton soutient (14) que „ Le Chevalier Temple a confondu
„ deux Questions, qui doivent être distinguées, savoir *quels*
„ *ont été les plus Grands Hommes, des Anciens ou des Moder-*
„ *nes?* & *qui sont ceux qui ont porté leurs Recherches le plus loin?*
„ La premiere est plus propre à une Déclamation, qu'à un
„ un Discours, où l'on raisonne avec précision; parce que
„ faute de principes sur lesquels on puisse raisonner, elle
„ n'est pas aisée à décider. Car quoiqu'il n'y ait pas de voye
„ plus sûre de juger de la force comparative du génie de dif-
„ férens hommes, qu'en examinant les beautés & la subtilité
„ de leurs Ouvrages respectifs; le bonheur néanmoins d'être
„ venus les premiers, joint au malheur de n'avoir point eu
„ de Guides, donne aux premiers venus un si grand avanta-
„ ge, que quoiqu'il y ait peut-être des personnes, qui par
„ exemple préféreront *la Reine des Fées*, & le *Paradis Perdu*
„ à l'*Iliade*, elles ne diront pas que *Homere* ne fût un plus
„ grand Génie que *Spenser* ou *Milton*. D'ailleurs quand on
„ juge de la grandeur du génie d'un Inventeur, uniquement
„ par ce qu'il y a de fin & de singulier dans ce qu'il a inventé,
„ on est sujet à se tromper dans son jugement, à moins qu'ils
„ ne connoissent ce qu'il y a d'aisé ou de difficile dans la mé-
„ thode par laquelle les inventeurs sont parvenus à faire &
„ à perfectionner leurs découvertes, & qu'ils ne soient en
„ état d'en juger; c'est ce qui, en ayant égard aux différen-
„ ces des choses, est également applicable à toute sorte de
„ productions, en quelque genre de Science que ce soit. Ce
„ sera néanmoins une satisfaction pour ceux qui s'intéres-
„ sent à la gloire du siécle où ils vivent, si l'on peut prou-
„ ver ces trois choses. Premiérement, que comme il y a des
„ connoissances réelles & utiles, où l'on a besoin non seu-
„ le-

(14) *Reflexions &c. p. 7. & suiv.* Edit. de 1694.

y fut un des Plénipotentiaires d'Angleterre. Peu de tems après il vint à la Haye en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour confirmer la Triple Alliance, & pour engager l'Empereur & les Princes d'Allemagne à y accéder. On lui fit de fort grands honneurs, tant parce qu'il étoit le premier Ambaſſadeur Extraordinaire, qu'on y eût vu depuis le régne de Jaques I. que par rapport à l'eſtime que ſon merite lui avoit acquiſe. Il ne fut pas moins heureux dans ſa Négociation qu'à l'ordinaire. Mais la fameuſe entrevue de Madame avec le Roi Charles II. ſon frére changea tout le Syſtême; le Chevalier Temple fut rappellé à la Cour en 1669, y fut reçu froidement, & on ne lui parla point d'affaires. Mais comme il falloit bien que le ſecret éclatât, on voulut renvoyer Mr. Temple à la Haye, pour diſpoſer les choſes à une rupture avec les Hollandois; il refuſa de ſe charger de cette Commiſſion avec tant de fermeté, que le Grand-Tréſorier refuſa de lui payer deux-mille Livres ſterling d'arrérages, qui lui étoient dûs de ſon Ambaſſade. Il quitta alors, c'eſt-à-dire en 1671, tous ſes emplois publics, & ſe retira à Sheen, proche de Richmont, & s'y occupa à écrire ſes Remarques ſur l'Etat des Provinces-Unies, & une partie de ſes Eſſais. En 1673 le Roi d'Angleterre diſpoſé à faire la paix avec la Hollande, envoya chercher le Chevalier Temple pour l'envoyer à la Haye; mais comme il étoit ſur ſon départ, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres reçut plein pouvoir des Etats de traiter, & ils conclurent la Paix, en trois Conférences (*f*). Mr. Temple étoit néanmoins dans le deſſein de mener une vie privée, mais le Comte d'Arlington lui offrit de la part du Roi l'Ambaſſade extraordinaire en Eſpagne, qu'il refuſa, auſſi

(*f*) *Mem. de Temple.* p. 7 to. Edit. 1708.

„ lement d'une grande préciſion de raiſonnement, mais de „ force & d'étendue d'eſprit pour bien comprendre ce qu'il „ y a déjà de découvert, & beaucoup plus, pour porter ces „ connoiſſances plus loin, tellement qu'on ne peut conteſ„ter ſur la force de génie de ceux qui ſont capables de per„ fectionner ces découvertes; il eſt certain auſſi, qu'à cet „ égard on a fait tant & de ſi grandes découvertes, que des „ Juges deſintéreſſés ne peuvent diſconvenir, qu'il n'y a pas „ d'apparence, que le Monde s'affoibliſſe du côté de la force „ & de la vigueur, ſi conformément à l'Hypothéſe du Che„ valier Temple, nous nous réglons ſur les talens de ceux „ qui ont contribué aux progrès des Sciences dans ces der„ niers tems, ſur-tout s'il ſe trouve que les Anciens ont „ beaucoup travaillé ſur ces mêmes ſujets, & ont eu des „ Maîtres capables de les inſtruire, dès qu'ils ont commencé. „ En ſecond lieu, qu'il y a d'autres connoiſſances curieuſes „ & utiles, à l'égard deſquelles les Anciens ont eu les mê„ mes occaſions de pouſſer leurs recherches avec autant de „ facilité que les Modernes, & dont ils ont peu profité, ou „ qu'ils ont entiérement négligées, ſi l'on excepte le travail „ d'un bien petit nombre. Enfin, que par quelques grandes „ & heureuſes découvertes, entiérement inconnues aux pre„ miers ſiécles, on a ouvert un champ vaſte & ſpacieux de „ connoiſſances nouvelles, dans lequel on a fait des recher„ ches avec tout le ſoin & toute l'exactitude, qu'une ſi oo„ bin Théorie le requéroit. Si l'on prouve ces trois cho„ ſes, les deux queſtions ſe trouveront décidées en même „ tems, & le Chevalier Temple verra que les Modernes „ ont fait quelque choſe de plus que de copier leurs Mal„ tres, & qu'il n'eſt pas abſolument néceſſaire de faire tou„ tes ces noires réflexions, *ſur la préſomption & ſur l'ignoran„ ce de notre ſiecle*, que ſon juſte reſſentiment & ſon indigna„ tion lui ont arrachées". Mr. Wotton s'attache à examiner juſqu'où ce qu'il vient de dire, eſt ſuſceptible de preuve; & ayant comparé le mérite des Anciens & des Modernes, dans la *Morale*, la *Politique*, l'*Eloquence*, la *Poëſie*, la *Grammaire*, l'*Architecture*, la *Sculpture*, & la *Peinture*, il avoue (15), *que le gros des Savans a donné à tous ces égards la préférence aux Anciens*; mais que par rapport aux autres parties des Sciences, qu'il s'agit encore d'examiner, parmi leſquelles il compte les *Sciences Mathematiques & Phyſiques*, priſes dans leur plus grande étendue, *les Modernes ont produit leurs prétentions avec un grand éclat*. Il donne enſuite (16) en abrégé l'Hiſtoire des Sciences, ſelon que le Chevalier Temple l'a priſe dans ſon Eſſai, depuis leur premiére origine, & le ſuivant pas à pas, il fait diverſes objections contre ſon Syſtême, & il attaque encore plus les conſéquences qu'il en tire. Mr. Wotton ayant fait le parallèle des Anciens & des Modernes, finit (17) par les paroles du Chevalier Temple (18) tant ſoit peu changées. Quoique Thalès, Pythagore, Démocrite, Hippocrate, Platon, Ariſtote, Epicure, puiſſent être regardés comme les „ premiers, qui comme des Conquérans ont triomphé de „ l'ignorance du monde, & quoiqu'ils ayent fait de grands „ progrès dans les différens Empires des Sciences; ils n'en „ ont pas néanmoins fait de ſi grands à divers égards, que „ leurs ſucceſſeurs n'ayent pu encore enſeigner quelque cho„ ſe. Ceux-ci ont porté leur ambition plus loin, que d'ap„ prendre ſimplement ce que les autres avoient enſeigné, & „ de ne laiſſer pas perdre ce qu'ils avoient inventé; & étant „ capables de raſſembler dans leur eſprit une érudition ſi vaſte, „ ils ſe ſont fait Auteurs de leur propre fond, & non con„ tens de commenter les autres, ils ont enfin été les anciens „ Originaux, & formé eux-mêmes de nouveaux Origi„ naux ſur pluſieurs choſes, bien plus importantes encore". Mr. Wotton examine enſuite & tâche de réfuter *les Cauſes de la décadence des Sciences parmi les Modernes*, aſſignées par le Chevalier Temple: *il eſt vrai*, dit-il, *qu'ayant ſuffiſamment prouvé, que les Sciences n'ont point déchu, comme le prétend le Chevalier Temple, & même, qu'à parler par comparaiſon, les connoiſſances ſont aujourd'hui bien plus étendues qu'elles ne l'étoient autrefois, il ſemble aſſez inutile d'examiner les Cauſes qu'il allégue de la décadence de ce qui, à le prendre en gros, n'a point déchu.*

(15) Ibid. p. 77.

(16) Ibid. p. 88.

(17) Ibid. p. 84.

(18) *Oeuvr. Div. Part.* II. p. 88.

Un autre Antagoniſte du Chevalier Temple fut le Docteur Richard Bentley, Chapelain ordinaire, & Bibliothécaire du Roi Guillaume III. Le Chevalier avoit dit dans ſon *Eſſai ſur le Sçavoir des Anciens & des Modernes* (19). „ On pourroit „ aller peut-être encore plus loin en faveur des Anciens, & „ ſoûtenir que les plus vieux Livres que nous avons, ſont „ toujours les meilleurs dans leur genre. Les deux plus „ vieux que je connoiſſe de ceux qui ſont écrits en Proſe, „ entre tous ceux des Auteurs que nous appellons Profa„ nes, ſont les *Fables d'Eſope*, & les *Epîtres de Phalaris*. Ces „ deux Auteurs ont vécu peu de tems l'un après l'autre, & „ ils ont été à peu près contemporains de Cyrus & de Py„ thagore. Comme le premier a paſſé généralement, dans „ tous les ſiécles, pour le plus grand maître en cet art qu'il „ y ait jamais eu, & que tous les autres, qui ſont venus „ après lui, n'ont fait que le copier, l'eſtime auſſi qu'il y „ a dans les Epîtres de Phalaris, plus de nobleſſe, plus de „ fineſſe, & plus de force d'eſprit, qu'on n'en a jamais vu „ dans aucun génie, ſoit parmi les Anciens, ſoit parmi les „ Modernes. Je ſai que beaucoup de grands hommes, ou „ du-moins qui paſſent pour tels, ſous le nom de Critiques, „ n'ont pas cru qu'elles fuſſent véritablement de Phalaris, „ & que Politien entre autres les a attribuées à Lucien. Mais „ je crois qu'il ne faut pas être fort habile en imitations & „ en copies, pour ne pas reconnoître que c'eſt ici un Ori„ ginal. Cette diverſité de paſſions & de mouvemens ſur le „ grand nombre d'événemens & de changemens qui arri„ vent dans la vie & dans les Empires, cette liberté de pen„ ſées, cette hardieſſe d'expreſſion, cette bonté pour ſes a„ mis, ce mépris pour ſes ennemis, cet honneur qu'il rend „ aux Savans, cette eſtime pour la vertu, cette ſcience du „ monde, ce mépris de la mort, avec cette fierté qui lui eſt „ ſi naturelle, & la cruauté avec laquelle il ſe venge, ſont „ toutes des choſes, qui ne ſauroient être bien repréſentées „ que par celui en qui elles ſe trouvent; & je crois que Lu„ cien étoit auſſi peu capable d'écrire du ſtile de Phalaris, „ qu'il l'étoit d'avoir ſes ſentimens & d'agir comme lui. On „ ne voit dans l'un que l'eſprit d'un Rhéticien ou d'un So„ phiſte, & on ne trouve rien dans l'autre, qui ne ſoit d'un „ Tyran & d'un Souverain". Le Docteur Bentley combattit ce ſentiment dans une *Diſſertation ſur les Epîtres de Phalaris & ſur les Fables d'Eſope*, adreſſée à Mr. Wotton, & imprimée en 1697 à la fin de la ſeconde Edition des *Réflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes*: Bentley s'efforça de prouver que *les Epîtres de Phalaris ſont ſuppoſées*, & qu'*il ne nous reſte rien de la compoſition d'Eſope*. „ Que *quelques-uns des plus* „ *vieux Livres ſoient les meilleures en leur genre*, dit le Docteur „ Bentley (20), la même perſonne ayant la double gloire „ d'avoir inventé & perfectionné, c'eſt une remarque que „ quelques Anciens ont déjà faite (21). Mais ils en font hon„ neur à Homére & à Archilochus, à l'un comme au Pére „ du Poëme Epique, & à l'autre comme à l'Auteur du Genre „ Lyrique. Mais de choiſir Phalaris & Eſope, tels que nous „ les avons aujourdhui, pour nous les propoſer comme deux „ inimitables Originaux, c'eſt un trait de Critique d'un gen„ re tout ſingulier, qui doit partir d'un goût très-particulier". Après avoir fait valoir divers *argumens Critiques tirés du ſtile & du langage, de la conſidération des Tems & des Lieux*, le Docteur Bentley obſerve (22) que *la matiere même de ces Lettres en découvre ſuffiſamment la ſuppoſition. Je ne veux pas entrer en diſcuſſion ſur la force du ſtile, & la vivacité d'images, que quelques perſonnes s'imaginent y appercevoir. Mais il me ſemble qu'il y a bien peu de ſens & de jugement dans le fond des ſujets. Quelle abſurde Hiſtoire que celle de la Lettre* LIV? *Quelle contradiction entre la* LI. *& la* LXIX? *Quoi de plus ridicule & de plus extravagant que les* LXXVIII, LXXIX, *&* CXLIV? *Ce ſeroit un Ouvrage ſans fin que d'épuiſer ces article, & de faire voir toutes les impertinences du fond de ces Lettres. Car à les prendre en gros, je dirois, avec la permiſſion d'un homme illuſtre, que ce n'eſt qu'un Recueil de lieux communs, ſans vie, ſans eſprit, ſans action. Jettez ſeulement les yeux ſur les Lettres de Ciceron, ou de quelque autre Politique, tel qu'étoit Phalaris; que de naturelles vitremens depeints! quelles deſcriptions de lieux! Que de circonſtances de Temps! quelle multitude de deſſeins & d'événemens n'y voyez-vous pas? reſervez enſuite à celles dont il s'agit, vous ſentez par le ſtile qui y régne, par leur ton froid, que vous avez affaire à quelque Pedant rêveur appuyé ſur ſon coude, & non à un Tyran actif, ambitieux, le fer en main, & qui commande à un million de ſujets. Tout ce qui vous frappe c'eſt un ſtile forcé, gravement affecté, & peint; qui, comme il eſt peu convenable dans toute ſorte de Lettres, eſt ſur-tout fort éloigné du Caractére d'un homme tel que Phalaris.* Le Docteur examine enſuite les Epîtres, attribuées à Thémiſtocle, à Socrate, à Euripide &

(19) Ibid. p. 68. 69.

(20) Differt. p. 7.

(21) Dion Chryſoſt. *Orat.* 18. p. 297.

(22) Diſſ. p. 55. & ſuiv.

aussi bien, dit-on, que de donner six-mille Livres St. pour une place de Sécrétaire d'Etat [*E*]. Au mois de Juillet 1674 il fut envoyé en Hollande en qualité d'Ambassadeur, pour offrir la Médiation du Roi son Maître entre la France & les Alliés; & cette offre fut bientôt après acceptée. Durant le séjour du Chevalier Temple à la Haye, le Prince d'Orange, qui aimoit la Langue Angloise & les mets Anglois, venoit régulièrement dîner & souper chez lui, une ou deux fois la semaine. Il conçut tant d'estime & de confiance pour le Chevalier, que ce fut à lui qu'il s'ouvrit pour fon mariage avec la Princesse Marie (*g*). Au mois de Juillet 1676 Mr. Temple fe rendit à Nimégue, où le Congrès pour la Paix devoit se tenir; les Négociations traînérent en longueur. Vers la mi-Juin 1677 son fils lui apporta des Lettres du Grand-Tréforier, qui lui ordonnoit de la part du Roi de repasser en Angleterre, pour prendre poſſeſſion de la Charge de Sécretaire d'Etat, s'étant rendu à Londres, il rencontra de nouveaux obſtacles, qui empêchérent cette affaire de réuſſir [*F*]. Après le Mariage du Prince d'Orange

(*g*) Ibid. p. 147.

(23) P. 1356

à d'autres, & vient après cela aux *Fables d'Eſope*. *Et ici*, dit-il (23), *je fuis charmé de trouver une grande partie de ma Jugſne faite*; Mr. Bachet Sieur de Meziriac, *a écrit la vie d'Eſope en François*; *& quoique je n'aye pu trouver ce Livre, le grand faveur de l'Auteur, qui m'eſt comu par d'autres Ouvrages*, me fait préſumer qu'il aura en quelque façon éguiſé le ſujet. Vavaſeur *auſſi* de Ludicra Dictione, *attribue les Fables que nous avons à Planude & non à Eſope même. Voyez encore un aſſez grand détail ſur ce ſujet dans le* Dictionnaire Hiſtorique de *Mr. Bayle. Tout cela enſemble me fait regarder le magnifique éloge que le Chevalier Temple fait des* Fables d'Eſope, *que nous avons, & qui font le ſujet de ce preſent Traité, comme un Paradoxe mal-heureux, indigne de ce grand Ecrivain, & qui n'aſſortit point à la ſcéne de ſon excellent Ouvrage. Car, ſi je ne me trompe fort moi-même, je monſterai bientôt, que de toutes les productions dans le genre des* Fables d'Eſope, *celles qui nous reſtent, ſont les dernières & les plus mauvaiſes; & qu'il eſt fort incertain qu'Eſope lui-même en ait laiſſé par écrit &c.*

Le Chevalier Temple fonna le deſſein de répondre à Mr. Wotton, & au Docteur Bentley, & commença un Eſſai, qui fut imprimé quelque tems après ſa mort, dans la *Troiſiéme Partie de ſes Oeuvres Diverſes*, Intitulée *Penſées en faiſant la reviſion de l'Eſſai ſur le Savoir des Anciens & des Modernes*. „ Différens motifs, dit-il, m'ont déterminé à faire un exa„ men plus approfondi de la diſpute agitée depuis quelque „ années ſur la préférence des Anciens & des Modernes. Pre„ mièrement, l'intérêt commun des Sciéences en général, & „ de nos Univerſités en particulier, pour empêcher ceux „ qui étudient, en quelque Science que ce ſoit, d'être dé„ tournés de la lecture des anciens Auteurs, qui ne me peut „ s'empêcher de reconnoître pour les fondemens de tout le „ ſavoir moderne, quelques édifices qu'on ait élevés ſur ce „ fondement. En ſecond lieu, la juſte indignation que m'a „ inſpiré l'inſolence des Avocats des Modernes, qui traitent „ les Héros d'entre les Anciens, dont la mémoire a été ſa„ crée, & qui ont été admirés depuis tant de ſiécles, tels ſont „ Homere, Virgile, Pythagore, Démocrite &c. Cela me „ donne, je l'avoue, la même horreur, que je reſſentirois „ en voyant quelques Barbares, Goths ou Vandales, met„ tant en piéces, ou défigurant les admirables ſtatues des an„ ciens Héros de la Gréce & de Rome, qui ont pendant „ tant de ſiécles fait honneur à leur mémoire, & les ont pre„ que fait adorer. Mon dernier motif a été de juſtifier notre „ Nation, comme d'autres ont juſtifié la Françoiſe, de l'in„ juſtice & de la préſomption dont les Défenſeurs des Mo„ dernes ſe ſont rendus coupables à cet égard". Il dit enſuite „ puiſque les Partiſans des Modernes conviennent, „ quoique d'aſſez mauvaiſe grace, de la ſupériorité des An„ ciens, dans la Poéſie, l'Eloquence, la Peinture, la Sculp„ ture, & l'Architéture, je vais m'attacher à l'examen des „ Sciences, dans leſquelles ils prétendent que les Modernes „ ſurpaſſent les Anciens, dont les principales ſont, ſelon eux, „ l'invention de nouveaux inſtrumens, la Chimie, l'Anato„ mie, l'Hiſtoire Naturelle, des Minéraux, des Plantes, & „ des Animaux, l'Aſtronomie & l'Optique, la Muſique, la „ Médecine, la Phyſique, la Philologie, & la Théologie, „ que je parcourrai toutes brièvement". Ici il y a une Lacune dans l'Edition, dont l'Editeur rend raiſon en ces termes: „ on ſuppoſe que dans cet endroit devoit ſe trouver le paſſa„ ge fidéle entre les Anciens & les Modernes, à l'égard des Scien„ ces mentionnées en dernier lieu; mais on ignore ſi l'Au„ teur avoit deſſein de remplir cette tâche lui-même, ou s'il „ n'avoit fait qu'indiquer les matéres pour l'uſage de quel„ qu'autre".

(24) P. 14.

Mr. Wotton publia à Londres en 1705 in-8. une *Défenſe des Reflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes, où l'on répond aux diſcours de Mr. Temple & de Mr. Boyle, & aux autres Auteurs. Avec des Remarques ſur le* Conte du Tonneau. Il déclare (24) que *ſi le Chevalier Temple n'avoit pas laiſſé une Défenſe de ſon Eſſai, il ne lui auroit rien fait de mal*; ajoûte-t-il, *puiſque le Docteur Swift a jugé à propos de faire imprimer cette ébauche de reponſe, je me ſuis cru obligé de dire quelque choſe pour la défenſe de ce que j'avois écrit ſur cette matiere.*

Outre cette Piéce pour la *Défenſe de l'Eſſai ſur le Savoir des Anciens & des Modernes*, il y a dans la *troiſiéme Partie des Oeuvres Diverſes* du Chevalier Temple, deux autres Eſſais, l'un *ſur les mécontentemens populaires*, & un autre *ſur la Juſtice & la longue vie*, outre des *Penſees ſur les différens états de la vie & de la fortune, & ſur la Converſation*, & quelques *Poéſies*, compoſées en divers tems & ſur différens ſujets. [*a*] Cette troiſiéme partie des *Oeuvres diverſes* de Mr. Temple a été auſſi traduite en François, & imprimée à Utrecht en 1709 in-12. ſous le titre d'*Oeuvres Poſthumes contenant &c.* Add.]

En 1695 le Chevalier Temple donna une *Introduction à l'Hiſtoire d'Angleterre*: il a connu de groſſiéres fautes dans cet Ouvrage, entre autres p. 67, où il parle d'Ethelbert Roi des Sud Saxons, à qui le Pape Boniface envoya le Moine Auguſtin, pour convertir nos Ancêtres au Chriſtianiſme; tandis qu'il eſt certain, qu'Ethelbert n'étoit que Roi de Kent, & que ce fut Gregoire le Grand qui envoya le Moine Auguſtin en Angleterre (25).

Quelque tems après ſa mort, le Docteur Jonathan Swift, en ce tems-là Chapelain domeſtique du Comte Berkley, un des Régens d'Irlande, & qui avoit demeuré pluſieurs années chez le Chevalier Temple, à qui il ſervoit comme de Sécretaire, publia deux Volumes de ſes *Lettres contenant une Relation de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans la Chrétienté, depuis l'année 1665, juſqu'à celle de 1672*. Le titre porte, que *le Chevalier Temple les a revues quelque tems avant ſa mort*. En 1703 le Docteur Swift publia *Lettres du Chevalier Guillaume Temple au Roi* (Charles II.), *au Prince d'Orange, aux principaux Miniſtres d'Etat, & à d'autres perſonnes. Troiſiéme & dernier Volume*. „ Ce ſont ici les dernières Piéces, dit *l'Editeur* „ *dans ſa Préface*, en ce genre, qui en quelque autre, ſur „ leſquelles j'ai eu charge particuliére de l'Auteur. Il les „ a corrigées lui-même, & copiées fidélement avant ſa mort. [*a*] Les deux Volumes précédens ont été traduits en François, & imprimés à la Haye en 1700 in-12. J'ignore ſi le Troiſiéme l'a été. Mais je fuis ſurpris qu'un Auteur Anglois ait oublié ou ignoré, qu'avant les deux Volumes, publiés par le Docteur Swift, il avoit paru un Volume des Lettres du Chevalier Temple, intitulé *Lettres du Chevalier Temple écrites durant ſon Ambaſſade à la Haye au Comte d'Arlington, & à Mr. le Chevalier Jean Trevor, Sécretaires d'Etat, ſous le régne de Charles II. Publiées par les Propriétaires de la Piéce par Mr. Jones*. Londres 1699 in-12. traduites en François, La Haye 1700 in-12. Add. du Trad.

[*a*] *Il refuſa, dit-on, de donner ſix mille Livres Sterling pour une Place de Sécretaire d'Etat.*] Le récit de Mr. Thicron n'eſt rien moins qu'exact. „ Le Comte d'Arlington lui offrit „ là-deſſus deux choſes, l'Ambaſſade d'Eſpagne, qu'il refu„ ſa, *parce que ſon frére étoit vieux & infirme*; & une place de „ Sécretaire d'Etat, *qu'il trouvoit fauſſe & dangereuſe*, parce qu'il „ falloit en donner, & qu'il n'avoit pu épargner (26)". Le Chevalier nous inſtruira mieux lui-même. Il nous apprend (27) qu'il témoigna au Comte ſa reconnoiſſance de l'honneur que le Roi lui faiſoit, mais qu'il ne pouvoit accepter cet Emploi, juſques à ce qu'il eût conſulté ſon Pére, qui étoit pour lors en Irlande, mais qui en devoit revenir dans peu de jours, & qu'il ne demandoit qu'un mois pour donner une réponſe poſitive. Mr. Temple écrivit à ſon pére, pour avoir ſon conſentement ſur ce ſujet, qui lui répondit, que bien loin d'approuver qu'il acceptât cette Ambaſſade, il ne pouvoit y conſentir. Le Chevalier ne marque point les raiſons du refus de ſon pére, & il n'y a pas un mot de la vieilleſſe & des infirmités. A l'égard de la place de Sécretaire d'Etat, voici ce que Mr. Temple (28). „ Je dis „ me dit, lorſque je lui fis mes excuſes, qu'il ne prenoit „ point cela en mauvaiſe part, qu'au contraire il avoit deſſein „ de me donner un meilleur emploi; qu'à-la-vérité il avoit „ promis la place de Sécretaire d'Etat, qui devint vacante, parce que Mylord Arlington étoit Grand Chambellan, „ mais que la premiére qui viendroit à vaquer ſeroit pour „ moi. Je rapportai cela à Mylord Arlington, qui me dit „ qu'il avoit bien cru que je ne refuſois l'Ambaſſade d'Eſ„ pagne qu'en vuë de la place de Sécretaire d'Etat, & que „ puiſque je le ſouhaitois, & que le Roi m'en avoit parlé, „ il faiſiſſeroit la choſe autant qu'il lui ſeroit poſſible. Il „ ajoûta qu'il en étoit convenu avec le Chevalier Joſeph „ Williamſon, moyennant ſix-mille Livres St. & que le Roi „ avoit conſenti qu'il en prît poſſeſſion à ſon retour de Co„ logne, d'où il étoit attendu au premier jour; mais qu'il „ falloit tant de différence entre ce Gentilhomme & moi, „ qu'il trouveroit moyen de rompre cet accord, ſi je voulois „ donner la même ſomme. Je lui répondis, que je n'avois „ point un tel deſſein, ni tant d'argent à mettre à un Em„ ploi, parce que mon Pére jouiſſoit de tout le bien de la „ famille; que quand je ſerois en état de le faire, je ne vou„ drois pas l'obliger de rompre une parole déjà donnée, & „ qu'ainſi je le prîois de n'y penſer plus. Quoi que je lui „ puſſe dire, il crut que je n'étois retenu que par le manque „ d'argent. Il en parla à Meſſieurs Montague & Sidney, qui „ étoient nos amis communs, & les pria de me porter à ter„ miner l'affaire, avant que l'autre fût arrivé. Ils m'en preſ„ ſérent l'un & l'autre, & quoique Mr. Montague fût aſſez „ obligeant pour m'offrir de me prêter cette ſomme, je le „ refuſai toujours". Rem. du Trad.

[*F*] *Il rencontra de nouveaux obſtacles, qui empêchérent cette affaire de réuſſir.*] On ne comprend rien à ce que le P. Niceron dit là-deſſus (29). Voici le fait, tel que Mr. Temple

(25) Le P. Niceron *a été traduit en François, & imprimé à Amſt. en 1691 in-8.* Je ne l'ai pas vu. *Rem. du Trad.*

(26) Niceron *loc. cit. p. 129.*

(27) *Mém. pag. 22.*

(28) Ibid. P. 24. 25.

(29) *Ubi ſupra. p. 129. 130.*

ge avec la Princeſſe Marie, de nouveaux incidens engagérent le Roi à propoſer à Mr. Temple d'entrer en négociation avec l'Ambaſſadeur de France à Londres, mais il le refuſa, & dans une Lettre au Grand-Tréſorier, du 10 Mai 1678, il expliqua les raiſons qu'il avoit, & offrit en même tems de quitter ſon Ambaſſade de Nimégue, & de renoncer à la Charge de Sécretaire d'Etat, que le Roi lui avoit promiſe; il ſe retira en même tems à Sheen (*b*). De nouveaux deſſeins le firent rappeller, pour l'envoyer en Hollande, négocier un Traité particulier avec les Etats; il partit en Juillet 1678 (*i*) & conclut le Traité, qui étoit le but de ſon Voyage. Il retourna enſuite à Nimégue, où la Paix ſe fit. On le manda alors à Londres pour devenir Sécretaire d'Etat à la place de Mr. Coventry; il chercha encore à s'en excuſer, & demanda la permiſſion d'aller à Florence, comme il l'avoit promis au Grand-Duc (*k*), mais bien loin d'obtenir cette permiſſion le Roi lui envoya un Yacht vers la fin de Février 1679, avec ordre de paſſer inceſſamment en Angleterre; il partit, mais bien réſolu de ne ſe point charger de l'Emploi qu'on lui offroit (*l*), à cauſe des brouilleries & des diviſions qui regnoient à la Cour, & dans le Royaume. Comme il ne voulut pas découvrir le vrai motif, qui le faiſoit agir, il repréſenta au Roi, combien il lui étoit néceſſaire d'avoir un Sécretaire d'Etat, Membre de la Chambre des Communes, & qu'ainſi il ne devoit pas accepter cette Charge, avant que d'être Membre du Parlement: on tâcha de le faire élire, mais inutilement (*m*). Il contribua enſuite à l'établiſſement d'un nouveau Conſeil, & fut du nombre de ceux dont le Roi le compoſa, mais des chagrins qu'il eut en 1680 le dégoûtérent, & il n'y aſſiſta plus que rarement. Cependant Charles II. le nomma peu de tems après à l'Ambaſſade d'Eſpagne, & ayant enſuite changé de deſſein il le retint juſques après les ſéances du Parlement, auquel il fut député de la part de l'Univerſité de Cambridge: il s'oppoſa au Bill d'excluſion du Duc d'York; cette action devoit naturellement le mettre fort en faveur, mais s'étant expliqué enſuite trop librement ſur la caſſation de ce Parlement, on lui donna des chagrins, qui le dégoûtérent tout-à-fait des affaires publiques, deſorte qu'il refuſa la députation au nouveau Parlement, convoqué à Oxford, & bientôt après, ayant été rayé de la liſte des Conſeillers-Privés, il ſe retira à Sheen juſques en 1686, qu'il acheta un petit Château, appellé Moor-Park, près de Farnham dans la Province de Surrey: il prit tant de goût pour ce lieu, dont la ſituation étoit charmante (*n*), qu'il réſolut d'y aller paſſer le reſte de ſes jours, dans la tranquillité & le repos; il s'y rendit au mois de Novembre 1686, & y demeura deux ans juſques au tems de la Révolution; comme Moor-Park ſe trouvoit ſur la route des deux armées, il retourna à Sheen. Après l'arrivée du Prince d'Orange à Windſor, il l'alla ſaluer avec ſon fils. On le ſollicita d'accepter la Charge de Sécretaire d'Etat, mais il demeura ferme dans la réſolution de ne plus prendre part aux affaires publiques, & pour n'être pas expoſé à de nouvelles ſollicitations, il ſe retira à Moor-Park, vers la fin de l'année 1689, & s'y livra entiérement aux ſoins & aux amuſemens de la Campagne. Il perdit ſa femme en 1694, & ſouffrit beaucoup de la goutte le reſte de ſa vie. ADD.] Il mourut vers la fin de l'année 1700 à Moor-Park, dans la ſoixante-douziéme année de ſon âge (*o*). Conformément à ce qu'il avoit ordonné dans ſon Teſtament, ſon cœur fut mis dans une Boëte d'argent, & enterré ſous le Cadran Solaire dans ſon Jardin, vis-à-vis d'une fenêtre, d'où il avoit coutume de contempler & d'admirer les Ouvrages de la Nature, en compagnie de Madame Giffard ſa ſœur, qui ayant partagé avec lui les fatigues de ſes Voyages, durant qu'il étoit dans les Emplois publics, fut auſſi ſa principale conſolation dans ſa retraite & dans ſa vieilleſſe (*p*) [*G*]. Il étoit d'une taille, au-deſſus de la médiocre, bien priſe & bien faite; il avoit les cheveux chatains, le viſage ovale, le front large, l'œil vif & perçant, le regard poſé & philoſophique. Mr. Boyer dit (*q*), „ que c'étoit un Gentilhomme accompli, un bon Politique, un „ zélé Patriote, & un homme ſavant. Si, *ajoûte-t-il*, ces grandes qualités ſont peut-être obſcurcies par „ quelques touches de *vanité* & de *mauvaiſe humeur*, le Lecteur doit être aſſez indulgent pour conſidé„ rer, que les plus grands Hommes, quelque ſages & vertueux qu'ils ſoient, ont toujours quelques dé„ fauts, & quelques imperfections, inſéparables de la Nature humaine". Mr. Burnet (*r*) en a fait un portrait fort déſavantageux, ſur lequel il a été relevé (*s*) [*H*]. Peu de tems après la Révolution, Mr.

(*b*) Ibid. p. 116-117.

(*i*) Ibid. p. 127.

(*k*) Ibid. p. 180-184.

(*l*) Ibid. p. 281.

(*m*) Ibid. p. 295.

(*n*) Dans ſon *Eſſai ſur le Jardin d'Epicure*, il en parle avec une eſpece d'enthouſiaſme, *Oeuvr. Div.* Part II. p. 143-147.

(*o*) Voy. la fin de la cent. (b).

(*p*) Boyer *ubi ſupra*, p. 418.

(*q*) Ibid. p. 418.

(*r*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. II. p. 83-86. Edition-12.

(*s*) *The preſent State of the Republick of Letters*, Janv. 1716. Art. II. p. 26, 27.

(30) *Mém. &c.* p. 168. *ſuiv.*

ple le rapporte lui-même (30). Mr. Coventry, qui étoit Sécretaire d'Etat, avoit offert au Roi de ſe démettre de ſa Charge, moyennant dix-mille Livres Sterling; le Roi s'engagea à en payer la moitié, & on donna à entendre à Mr. Temple, que ce Prince pourroit bien faire quelque choſe de plus. Il ſe rendit donc à Londres où il fut très-bien reçu du Roi; étant allé paſſer deux jours à ſa Maiſon de Sheen, quelques amis de Mr. Coventry le portérent, pendant ce tems-là, à declarer qu'il ne ſe démettroit point de ſa Charge, à moins que le Roi ne lui permit de nommer ſon Succeſſeur, dont il pût recevoir tout l'argent qu'il vouloit avoir pour ſa démiſſion, ſans que le Roi demeurât chargé d'une partie. Le Roi communiqua cet incident à Mr. Temple, & lui dit en même tems, que Coventry ayant propoſé lui-même de donner ſa démiſſion, & étant convenu du prix, il étoit réſolu de le prendre à ſa parole, & le lui avoit déclaré. Mr. Temple, bien loin de ſe prévaloir de la bonne volonté du Roi, lui fit des repréſentations, pour l'engager à ne point forcer Coventry de quitter ſon Emploi malgré lui. Le Roi conſentit à un délai, ne doutant point que l'un ou l'autre ne changeât bientôt de ſentiment. Il ne paroît point que l'affaire ait été pouſſée plus loin en ce tems-là. Et l'on voit dans le Corps de l'Article, que trois ans après il fut encore queſtion de la Charge de Sécretaire d'Etat pour Mr. Temple, mais que les conjonctures l'empêchérent de l'accepter. Ce qu'il raconte, après le changement des diſpoſitions de Coventry, marque bien le Caractére des Cours. „ Cependant, *dit-il*, „ le ſujet de mon Voyage fut divulgué, Mylord Arlington & „ pluſieurs autres perſonnes me demandoient, quand on „ pourroit m'en féliciter, *& déjà on commençoit à m'importu„ ner pour avoir des emplois ſous moi.* Cela me rendit la Cour „ inſupportable, & redoubla l'amour que j'avois pour la „ Campagne, où je demeurois le plus qu'il m'étoit poſſible". Je remarquerai à cette occaſion, que ſi le Chevalier Temple a eu bonne opinion de lui-même, comme on l'en a accuſé, il ſavoit aſſez bien déguiſer ſon amour propre, puiſque le Roi lui ayant dit à ſon arrivée à Londres, *qu'il ne connoiſſoit perſonne que lui, qui fut capable de remplir le poſte* de Sécretaire d'Etat. „ Je répondis au Roi, *dit-il*, que ce qu'il me diſoit „ étoit fort à mon avantage, mais que c'étoit un méchant „ compliment à ma Nation, & que je croyois qu'elle ne mé„ ritoit pas ce reproche; que j'étois perſuadé qu'il y avoit „ pluſieurs perſonnes, qui étoient capables de remplir cet „ Emploi, & quelqu'autre que ce fût, & que j'en pourrois „ nommer deux ſur le champ, qui étoient plus capables d'être Sécretaires d'Etat que moi". Je laiſſe à décider ſi ce diſcours partoit du cœur, ou ſi ce n'étoit que l'effet d'une modeſtie affectée. On ne peut néanmoins guére prendre le dernier parti, ſans en avoir de bonnes preuves. REM. DU TRAD.].

☞ [*G*] *Son cœur fut mis dans une Boëte d'argent &c.*] Le P. Niceron rapporte (31), qu'il fut enterré ſans cérémonie dans l'Abbaye de Weſtminſter, auprès de ſa femme & de Diane ſa fille, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon Teſtament, où il marquoit de plus, qu'après ſa mort & celle de ſa ſœur Giffard, on placeroit contre la muraille voiſine de leur ſépulture une grande piéce de marbre noir, avec cette Inſcription.

Sibi ſuiſque chariſſimis,
Dianæ Temple *dilectiſſimæ filiæ,*
Dorothem Osborn *conjunctiſſimæ*
Conjugi,
Et Marthæ Giffard *optimæ ſoroti,*
Hoc qualecunque monumentum
Poni curavit
Gulielmus Temple *Baronettus.*

(31) *Ubi ſupra*, p. 186, 196.

Ce monument, ajoûte mon Auteur, fut placé ſelon ſes intentions, après la mort de Madame Giffard en 1722. Voila qui paroît poſitif, mais ce qui me ſurprend c'eſt que l'Auteur Anglois de cet Article n'en ait fait aucune mention: REM. DU TRAD.

☞ [*H*] *Mr. Burnet en a fait un portrait fort déſavantageux, ſur lequel il a été relevé.*] On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici ce que dit Mr. Burnet. „ Ce Gentilhomme étoit „ vain, & rempli d'une exceſſive opinion de lui-même; „ qu'il montroit par-tout d'une maniére choquante. Il ju„ geoit bien des affaires, & ſes idées Politiques ne pouvoient „ être meilleures. En toute autre choſe ce n'étoit pas le „ même homme. Il ſembloit croire que l'Univers a été é„ ternellement ce qu'il eſt, ou du-moins c'étoit ſa penſée

Mr. Jean Temple fils du Chevalier, fut fait Sécretaire de la Guerre, par le Roi Guillaume, mais à peine avoit-il fait les fonctions de cette Charge ſept ou huit jours, qu'il ſe noya lui-même ſous le pont de Londres, au mois d'Avril 1689 [*I*]. Comme c'étoit un Gentilhomme de beaucoup de mérite tout le monde fut touché de ſon malheur, & le regretta. Pour le Chevalier Temple, quoiqu'en qualité de pére, il fût vivement affligé de la perte d'un ſi digne fils, il la ſupporta néanmoins avec une réſignation Chrétienne, ou plutôt avec une conſtance Stoicienne, parce qu'il étoit perſuadé, avec l'Ecole de Zénon, qu'*un homme ſage eſt le maître de diſpoſer de lui-même, & qu'il eſt en droit d'abréger ſa vie autant qu'il lui plaît* (*t*). Mr. Jean Temple avoit épouſé Mademoiſelle Du Pleſſis Rambouillet, Démoiſelle Françoiſe d'une grande piété & d'une vertu diſtinguée, dont il eut deux Filles, à qui le Chevalier donna ſon bien, ſous la condition expreſſe qu'elles n'épouſeroient point de François. „ Nation, *dit Mr. Boyer* (*u*), pour laquelle le Chevalier Temple eut toujours en général une grande haine, à cauſe de ſon caractére impérieux & fier envers les Etrangers, ſi peu aſſortiſſant avec la dépendance ſervile où elle eſt chez elle, & contre laquelle il avoit un reſſentiment particulier depuis ſes diſputes avec Du Moulin & Du Cros". [☞ Nous donnerons ſon Caractére avec quelque étendue ci-deſſous [*K*].

(*t*) Boyer p. 417. 418.

(*u*) P. 18.

„ que la Religion n'eſt faite que pour la Populace. Grand „ partiſan de la Secte Chinoiſe de *Confucius*, qui fait profeſ„ ſion d'Athéiſme, pendant qu'elle laiſſe un Dieu pour l'u„ ſage du petit peuple; il débauchoit toutes les perſonnes „ qui le fréquentoient familiérement, & ſa plus grande étu„ de étoit celle de la Molleſſe & des Plaiſirs. On l'avoit „ vu autrefois ſoat fauſſié avec Arlington; mais lorſque ce „ dernier ſe jetta dans la Cabale Françoiſe, il ſe débarraſſa „ de Temple, qui de ſon côté avoit trop de fierté pour „ ſouffrir la mépris, ou pour pardonner l'injure". Comme je n'ai point le Journal qu'on cite dans le Corps de l'Article, où l'on dit que Mr. Burnet a été relevé, je me contenterai de remarquer, que cet Hiſtorien eſt d'accord avec ce que d'autres ont dit de la *vanité* du Chevalier Temple, comme de ſa capacité pour les affaires, qu'il eſt vrai encore qu'il étoit fier, & vindicatif. Reſte ce qui regarde ſa Religion, à moins qu'il n'eût d'autres principes que ceux que l'on apperçoit dans ſes Ouvrages, je ne trouve point de preuves qu'il crût *que l'Univers a été éternellement ce qu'il eſt*; dans ſon *Eſſai ſur la Vertu Heroïque*, il parle des premiers ſiécles du Monde; dans ſa Lettre à la Comteſſe d'Eſſex ſur la mort de ſa fille, il la conſole par des motifs, qui ne paroiſſent pas partir d'un homme qui croit le Monde éternel. Il eſt vrai que dans l'*Eſſai*, dont je viens de parler, il témoigne beaucoup d'eſtime pour la Morale de Confucius, mais on ne voit point qu'il regarde ce Philoſophe Chinois & ſes Diſciples comme des Athées. L'accuſation d'avoir corrompu ceux qui le fréquentoient familiérement, eſt plus grave, & auroit demandé que Mr. Burnet en eût donné quelque preuve. Il ſemble donc, qu'à juger ſelon les lumiéres que nous avons, on peut ſoupçonner ce portrait d'être un peu chargé. REM. DU TRAD.

[*I*] *Il ſe noya lui-même ſous le pont de Londres au mois d'Avril 1689.*] Voici de quelle maniére un Journaliſte étranger raconte cette funeſte avanture (32). „ Le Vendredi 14 A„ vril, il (Mr. Temple) paſſa toute la matinée dans ſon Bu„ reau, où il fit quelques dépêches, & vers midi il prit un „ bateau pour paſſer ſous le pont, comme s'il avoit eu deſſein d'aller à Greenwich. Lorſqu'il fut à moitié „ chemin entre Whitehall & le Pont de Londres, il ordon„ na au Batelier de le mettre à terre, & étant entré dans une „ maiſon, il fit un paquet de quelques dépêches, qu'il avoit „ oublié de laiſſer, pour le Général de Ginckel & quelques „ autres Officiers Hollandois, qui devoient partir le lende„ main pour l'Ecoſſe; & après avoir cacheté le paquet il l'en„ voya à ſon Bureau par un Crocheteur. Etant rentré dans „ ſon bateau, il ordonna au Batelier de paſſer ſous une des „ Arches du milieu du Pont, où le courant étoit le plus ra„ pide, le reflux étant au plus fort: lorſqu'il fut au milieu „ du courant, il ſe leva, & ſe précipita dans la riviére, & „ il ne fut pas au pouvoir du Batelier de le ſauver, le ba„ teau ayant été emporté par la rapidité de l'eau, laiſſant „ derriére lui ſon corps qui étoit plus peſant, qu'ils virent „ deux fois ſur l'eau. Avant que de ſe jetter dans la rivié„ re, il avoit gliſſé dans le bateau un Scheling pour le Ba„ telier, & un Billet, qu'il avoit écrit ſur ſon chapeau avec „ un pinceau, & qui portoit:

(32) Lamberti *Mémoires de la Révolut.* Vol. III. p. 290 *& ſuiv.*

„ *Ma folie en entreprenant ce que je n'étois pas capable de faire, a cauſé un grand préjudice au Roi & au Royaume. Je lui ſouhaitte toute ſorte de proſpérité, & des Serviteurs plus habiles que*

JEAN TEMPLE.

„ On crut d'abord qu'il vouloit dire par-là, qu'il s'étoit „ trouvé incapable du Sécretariat de la Guerre, d'autant plus „ que le jour d'auparavant il avoit demandé au Roi la per„ miſſion de réſignes ſon emploi, parce qu'il ne ſe croyoit „ pas en état de s'en acquitter avec honneur. Sa Majeſté, „ avec la tendreſſe d'un Pére, lui ordonna d'*avoir meilleure opinion de lui-même*, & lui dit, *que s'il n'étoit pas encore capable d'officier lui-même, il le feroit dans deux ou trois mois, & qu'en attendant ſes Commis feroient les affaires.* Mr. Temple ayant repliqué que Mr. Blaithwayte, qui avoit eu cette charge avant lui, avoit deux bons Commis, dont il ne „ vouloit pas ſe défaire, le Roi lui dit qu'il parleroit à Mr. „ Blaithwayte, & le rendroit lui (Mr. Temple) content. „ D'autres obſervérent, que depuis quelques mois Mr. Tem„ ple étoit devenu mélancholique, qu'il évitoit la Compa„ gnie; & que quand il ne le pouvoit, il trahiſſoit ſon acca„ blement intérieur au travers d'une gayeté forcée. Et comme „ d'un autre côté le *grand préjudice* cauſé aux affaires du „ Roi, dont il parloit dans ſon billet, ne pouvoit venir d'au„ cune faute qu'il eût commiſe dans ſon emploi, où il n'a„ voit que peu ou rien fait; on attribuoit, en y penſant „ mieux, ſa mélancholie à une cauſe plus éloignée. On ſe „ rappelloit, qu'auſſitôt que le Prince d'Orange fut arrivé à „ Londres, tandis qu'on parloit d'envoyer des troupes en Ir„ lande, pour réduire ce Royaume, Mr. Temple reçut une „ Lettre de Mr. Ellis, Sécretaire de Mylord Tyrconnel, qui „ l'aſſuroit que *ce Seigneur étoit diſpoſé à ſe ſoumettre, pourvu „ qu'on lui offrit des conditions favorables; & que l'envoi de trou„ pes en Irlande pour le réduire l'aigriroit, & le forceroit à une „ guerre, qu'on pouvoit prevenir.* Mr. Temple remit non ſeu„ lement cette Lettre au Roi, mais lui répondit de la pro„ bité de Mr. Ellis, ajoûtant *que Sa Majeſté pouvoit s'en „ repoſer ſur lui.* Sur quoi on réſolut de dépêcher le Colonel „ Hamilton à Dublin, tant pour ſommer Mylord Tyrconnel „ à ſe ſoumettre, que pour lui offrir des conditions". Nous ne déciderons point, ſi Mr. Lamberti a été bien informé à l'égard de toutes les petites circonſtances de cette Rélation; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il omet la principale, que voici (33). Le Général Richard Hamilton, ayant, ſur quelques ſoupçons, été mis à la Tour, Mr. Temple lui rendit quelques viſites ſur le pied d'ancienne connoiſſance; s'entretenant enſemble ſur la conjoncture préſente des affaires, & ſur le moyen de prévenir l'effuſion de ſang en Irlande, le Général dit, que le meilleur expédient étoit d'y envoyer quelqu'un en qui Mylord Tyrconnel pût ſe fier; & qu'il ne doutoit pas que ſi une telle perſonne lui faiſoit connoître le véritable état des affaires en Angleterre, il ne ſe ſoumît. Mr. Temple fit part de cette ouverture au Roi, qui la goûta, & regardant le Colonel Hamilton comme l'homme le plus propre pour cette commiſſion, il demanda à Mr. Temple, *ſi l'on pouvoit ſe fier à lui?* Mr. Temple ayant d'abord donné ſa parole pour le Général Hamilton, & répondu de lui, ce dernier fut envoyé en Irlande; mais au-lieu de remplir ſa commiſſion en homme d'honneur, & de perſuader à Tyrconnel de ſe ſoumettre, il fit tous ſes efforts pour l'engager à tenir bon, & lui offrit ſon aſſiſtance, que Tyrconnel accepta avec plaiſir. Lorſqu'on reçut le nouvelle de la déſertion de Hamilton, Mr. Temple en témoigna la plus vive douleur au Roi, qui, pleinement convaincu de ſon innocence dans cette affaire, eut la bonté d'adoucir ſon chagrin, en lui diſant, *Hamilton vous a manqué de parole, mais on ne peut pas compter ſur tout le monde.* Cela n'empêcha pas Mr. Temple de s'abandonner à une profonde mélancholie; & ne pouvant ſupporter la penſée d'avoir été trompé, & d'avoir, quoique à bonne intention, commis une faute ſi préjudiciable aux affaires du Roi, il réſolut de ſoulager ſon chagrin, en ſe privant de la vie. Il choiſit le genre de mort, qu'il crut le plus aiſé & le plus court; & pour ne pas manquer ſon coup, il remplit ſes poches de plomb & de pierres, afin de ſe noyer plus promptement.

(33) Boyer *ubi ſupra*, p. 416.

☞ [*K*] *Nous donnerons ſon Caractére avec quelque étendue ci-deſſous.*] On eſt curieux généralement des moindres particularités, qui regardent ceux qui ont eu une certaine réputation dans le monde, & il ſemble qu'on peut compter ſur un caractére tracé par *un de ſes Amis particuliers*, qui l'a donné avec ſa *Vie*, à la tête, de la troiſiéme Partie de ſes *Mémoires*, imprimés en François ſous le titre de *Nouveaux Memoires*, la Haye 1729 in-12. Le Chevalier Temple étoit d'une humeur vive & enjouée, qui ſavoit mieux que perſonne animer & égayer la converſation par d'heureuſes ſaillies. Mais la violence de ſes paſſions le rendoit extrêmement inégal. C'étoit ſouvent une ſuite des vapeurs cruelles, qui l'attaquoient, ſoit dans les changemens ſoudains du tems, ſoit quand les affaires, dont il étoit chargé, prenoient tout à coup un mauvais tour, & qu'il voyoit renverſer ſes deſſeins. Son amour pour la liberté lui faiſoit haïr la ſervitude des Cours; c'eſt pour cela qu'il n'a jamais voulu d'autres Emplois, que celui de Miniſtre Public. Il avoit été Amant paſſionné; il fut enſuite mari tendre, pére careſſant & indulgent, bon maître, & le meilleur ami du monde. Quand il haiſſoit les gens, c'étoit juſqu'au point de ne pouvoir les rencontrer ſans ſe troubler, ni parler avec eux ſans chagrin. Diſpoſé à s'échauffer, lorſqu'il étoit obligé de diſputer contre un homme, ou de ſe plaindre de quelqu'un, il haiſſoit les diſputes, & évitoit les plaintes; ces derniéres, diſoit-il, peuvent ſervir quelquefois entre amans, mais jamais entre amis. Il faiſoit toujours rouler la converſation ſur des ſujets agréables & divertiſſans, principalement à table, dont il diſoit que la mauvaiſe humeur ne devoit point approcher. Il avoit l'art d'entretenir toute ſorte

ſorte de perſonnes, depuis les Princes juſques aux moindres domeſtiques, & juſques aux enfans même, dont il aimoit extrêmement le babil innocent. Il ſavoit tirer du plaiſir de tout ce qui pouvoit en procurer, & quand un amuſement venoit à lui manquer, une autre choſe lui en ſervoit. Il jouit d'une parfaite ſanté juſqu'à l'âge de quarante-deux ans. Il fut alors incommodé de fluxions ſur les dents & ſur les yeux, qu'il attribuoit à l'air humide de Hollande, & qui aboutirent quatre ans après à la Goutte, tandis qu'il étoit en Ambaſſade à la Haye. Cette maladie le rendit mélancholique. Il diſoit qu'avec elle un homme n'étoit plus bon à rien, & il réſolut dès-lors de renoncer aux affaires, dès qu'il pourroit, comme il fit trois ans après, ſelon ſa maxime, que paſſé quarante ans on n'étoit plus propre à la galanterie, ni paſſé cinquante aux affaires. Quoique depuis ce tems-là il fût ſujet à de fréquentes maladies, il ne voulut jamais conſulter les Médecins, ſans leſquels il diſoit qu'il pouvoit mourir. Son patrimoine étoit médiocre, & il ne l'augmenta point dans ſes emplois. C'eſt ce qu'il dit à ſon fils, en lui adreſſant ſes Mémoires. „ Il eſt juſte, dit-il, que ces Emplois contribuent un peu à „ votre amuſement, puiſqu'ils ont peu contribué à votre „ fortune. Je ne puis cependant vous en faire excuſe. La „ choſe a été ſouvent en mon pouvoir, ſans qu'elle me ſoit „ jamais venue dans l'eſprit; j'ai toujours plus penſé combien „ j'avois, que combien il me manquoit. Si vous avez le „ même tour d'eſprit, vous ſerez aſſez riche; ſi vous ne l'a„ vez pas, vous ſerez toujours pauvre". Il ſemble qu'on peut aſſez naturellement inférer delà, que le Chevalier Temple étoit déſintéreſſé, & qu'il n'avoit pas cherché à s'enrichir, en exerçant des Emplois, qui en fourniſſent quelquefois l'occaſion. REM. DU TRAD.

TENISON (THOMAS), Archevêque de Cantorbery, nâquit le 29 Septembre 1636 à Cottenham dans la Comté de Cambridge (*a*), & fit ſes premières études dans l'Ecole publique de Norwich, ſous Mr. Lovering, qui étoit un Maître de réputation. On l'envoya enſuite à Cambridge, où il entra dans le Collége du Corps de Chriſt, & y eut une place d'Ecolier de Norwich, fondée par l'Archevêque Parker. Il fut immatriculé dans l'Univerſité le 9 Juillet 1653, & ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts en 1657; il obtint enſuite une place de Membre de la part de Norwich dans ſon Collége, & les conjonctures du tems le déterminérent à s'attacher à l'étude de la Médecine; mais vers l'an 1659 il fut ordonné ſecrettement à Richmond par le Docteur Duppa, Evêque de Salibury; mais les Lettres de ſon Ordination ne furent expédiées qu'après le rétabliſſement du Roi, quoiqu'enrégiſtrées dans le Livre particulier de l'Evêque. Pendant quelque tems il fut Miniſtre de l'Egliſe de St. André à Cambridge, il s'y trouva durant la Peſte en 1665, & eut grand ſoin de viſiter ceux qui en étoient attaqués, ce qui engagea les Paroiſſiens à lui faire préſent d'une piéce de Vaiſſelle. En 1667 il prit le degré de Bachelier en Théologie. Il deſſervit quelque tems la Cure de Braken Aſhe dans la Province de Norfolk, d'où il retourna encore à Cambridge; & delà il alla en qualité de Miniſtre à St. Pierre Manſcroft dans la Province de Norfolk, enſuite le Comte de Manchester le nomma à la Cure de Holywell dans la Province de Huntington. En 1670 il publia à Londres in-8. *Examen du Symbole de Mr. Hobbes, en forme de Conférence entre lui & un Etudiant en Théologie*; & en 1678 il donna à Londres in-4. ſon *Traité de l'Idolâtrie*, & en 1679 dans la même Ville, Baconiana: *ou Oeuvres Poſthumes du Chevalier François Bacon, Baron de Verulam, & Vicomte de St. Albans* [*A*]. Le 8 Octobre 1680, il fut nommé Vicaire de St. Martin des Champs, étant déjà alors Docteur en Théologie (*b*). En 1681 il fit imprimer à Londres in-4. un Sermon ſur *la Prudence dans l'exercice de l'Aumône* [*B*]. Pendant le froid le plus rigoureux de l'année 1683, il fit de ſa propre bourſe des Charités, qui montoient à la ſomme de plus de trois-cens Livres ſterling (*c*). En 1684 il lui arriva une avanture, que nous rapporterons ci-deſſous [*C*]. Le 15 Juillet 1685, il aſſiſta le Duc de Monmouth, le matin du jour qu'il fut exécuté (*d*) [*D*]. Sous le régne du Roi Jaques II. il écrivit divers Ouvrages contre le Papiſme [*E*], & en 1686 il publia à Londres in-8. les *Traités ſur divers Sujets* du Chevalier Thomas Browne. Ce fut principalement par ſon crédit, qu'en 1688 le Docteur Jean Sharp, Recteur de St. Giles des Champs, qui étoit ſuſpendu, fut rétabli dans les fonctions de ſon Miniſtére (*e*). En 1689 il fut un des Commiſſaires Eccléſiaſtiques, nommés pour préparer les matiéres, qu'on devoit traiter dans l'Aſſemblée du Clergé, & il publia à Londres in-4. un *Diſcours ſur la Commiſſion Eccléſiaſtique, qui s'eſt ouverte dans la Salle de Jéruſalem le 10 Octobre 1689*. Le 26 du même mois le

(*a*) Le Neve *Lives of all the Protestants Bishops*. Vol. I. Part. I. p. 316. In the *Memoirs of the Life and Times of Archbishop Tenison*. p. 6. à Edit. Lond. in-8. il eſt dit, qu'il étoit né en 1634.

(*b*) Le Neve p. 226-228.

(*c*) Memoirs ubi ſupra. p. 8.

(*d*) *Complete History of England*. Vol. III. p. 499.

(*e*) Ibid. p. 488.

[*A*] *Baconiana &c.*] Voici le titre complet: Baconiana: *ou Oeuvres Poſthumes du Chevalier François Bacon, Baron de Verulam, & Vicomte de St. Albans, ſur des Sujets de Politique, de Morale, de Phyſique, de Médecine, de Théologie, & de Bibliographie, publiées fidélement pour la premiére fois. Avec un Diſcours en forme d'Introduction, où l'Editeur fait connoître ces Piéces Poſthumes & tous les autres Ouvrages de l'Auteur.*

[*B*] *Sermon ſur la Prudence dans l'exercice de l'Aumône.*] Ce Sermon ayant été attaqué par l'Auteur de l'*Avis ſalutaire aux Prédicateurs*, & par Mr. A. Pulton, Jéſuite, le Docteur Teniſon en publia une *Juſtification* à la fin de l'*Apologie des Prédicateurs*, du Docteur Jean Williams, depuis Evêque de Chichester, imprimée à Londres en 1688 in-4.

[*C*] *En 1684 il lui arriva une avanture que nous rapporterons ci-deſſous.*] Il reçut une Lettre d'une écriture déguiſée, qui étoit conçue en ces termes. „ Monſieur, celle-ci eſt d'une „ main inconnue, mais c'eſt pour vous faire ſavoir, qu'un „ nommé Serjeant Ramſey eſt mourant, & ſouhaitte de voir „ un Miniſtre pour décharger ſa conſcience au ſujet du meur„ tre du Chevalier Edmond Godfrey; il eſt logé dans votre „ Paroiſſe, dans Yorke-Building. Le Juge Dew pourra vous „ en dire davantage, il demeure dans Suffolk-ſtreet. Si vous „ avez le courage de ſoutenir la Cauſe Proteſtante, mon„ trez-le; & lui rendez viſite". Au revers de la Lettre le Docteur Teniſon a écrit de ſa propre main. „ J'ai reçu cette „ Lettre par le Penny-Poſt le 10 Juin 1684, le ſoir. J'ai „ envoyé ce matin Thomas Wickins, mon Sacriſtain, à York„ Buildings, pour s'informer ſi Mr. Serjeant Ramſey étoit „ encore dans le logis où il avoit coutume de demeurer. „ Il m'a apporté pour réponſe, que les gens de la maiſon „ lui avoient dit, qu'il y avoit longtems qu'il l'avoit quit„ tée, pour aller à la Campagne; & que s'il venoit en Ville, „ il logeoit ailleurs.

„ Le 11 Juin 1684.

Tho. Teniſon.

(*f*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. III. p. 56. 57. Edit. in-12.

[*D*] *Il aſſiſta le Duc de Monmouth le matin du jour qu'il fut executé.*] Le Docteur Burnet après avoir rapporté de quelle maniére Turner Evêque d'Ely & Ken, Evêque de Bath & de Wells parlérent au Duc, ajoûte (*f*) qu'il reçut beaucoup de conſolation de Teniſon qu'il avoit demandé. „ Ce „ n'eſt pas, *ajoûte-t-il*, que celui-ci ne lui remontrât ſon „ devoir, comme les autres, tant au ſujet de la Rebellion, „ que ſur l'article du commerce illégitime. Mais il le fit „ d'une maniére plus douce, & moins déciſive. Quand il „ eut dit ce qu'il penſoit de ces deux points, il ſe borna „ ſimplement à préparer ce Seigneur à la mort". Mr. De Rapin (2) joint le Docteur Hooper au Docteur Teniſon, & ajoûte, que ces deux Théologiens ne purent jamais perſuader le Duc ſur l'article de ſon commerce illégitime avec Madame Wenthworth, & qu'il aima mieux ſe priver de la Communion, que d'avoüer que ſon mariage clandeſtin avec cette Dame étoit illégitime. REM. DU TRAD.

(2) *Hiſt. d'Angleterre* T. X. p. 99.

[*E*] *Sous le régne du Roi Jaques II. il écrivit divers Ouvrages contre la Papiſme.*] *Véritable Relation d'une Conférence de Religion tenue à Londres le 29 Septembre 1687. entre André Pulton Jéſuite, & Thomas Teniſon, Docteur en Théologie, & de ce qui y a donné lieu, & des fuites qu'elle a eues.* Londres 1687 in-4. *Examen de la ſincérité, des raiſonnemens, & des autorités de Mr. Pulton. Ou Réponſe preciſe à tout ce qu'il a publié juſques ici dans ſa Rélation véritable, & complette d'une Conférence &c. dans ſes* Remarques, *& à la pretendue réfutation, contenue dans ces Piéces, de ce qu'il appelle la Régle de Foi du Docteur* T. Londres 1687 in-4. *Six Conférences ſur l'Euchariſtie; où l'on montre que la Dogme de la Tranſubſtantiation ruine les preuves de la vérité de la Religion Chrétienne.* Traduit du François de Mr. De la Placette, par le Docteur Teniſon, & imprimé à Londres en 1687 in-4. *Traité du Pyrrhonijme incurable de l'Egliſe Romaine*, traduit auſſi du François de Mr. De la Placette, & imprimé à Londres en 1688 in-4. [a]* Ce dernier Ouvrage n'a été traduit en François qu'un grand nombre d'années depuis, Mr. De la Placette l'a écrit en Latin. A l'égard des Conférences, je ne les ai jamais vues en François, & je ne les trouve nulle part en cette Langue. Aoo.] *Réponſe à la Lettre du ſoi diſant* Soldat Catholique Romain, *ou Lettre de* C. D. *à* A. B. *l'Examinateur de ſon* Speculum. Londres 1688 in-4. *Traité d'un Juge en matiéres de Foi, principalement par rapport à la prétention d'un Juge infaillible, de l'Egliſe Romaine.* Londres 1687 in-4. *La différence de la méthode des Proteſtans & celle des Sociniens; ou Réponſe au Livre d'un Catholique-Romain, intitulé* Apologie des Sociniens par les Proteſtans. Londres 1687 in-4. *Examen du dixiéme Caractére de Bellarmin, de la Sainteté de vie*, Londres 1687 in-4. *Le Papiſme point fondé ſur l'Ecriture, ou Examen des Paſſages de la Bible que les Papiſtes alleguent en preuve des dogmes de leur Religion; où l'on fait voir qu'ils ſont cités ſans fondement.* Londres 1688 in-4.

le Roi Guillaume & la Reine Marie le nommérent Archidiacre de Londres (*f*). Pendant qu'il fut Vicaire de St. Martin, il fit pluſieurs donations à cette Paroiſſe; il renta une Ecole publique, & fonda une aſſez jolie Bibliotheque, pourvue de bons Livres (*g*). Le 25 Novembre 1691 il fut nommé à l'Evêché de Lincoln „ s'étant concilié la faveur & l'eſtime de leurs Majeſtés par ſa piété exemplaire, & par ſa „ grande modération envers les Non-Conformiſtes [*F*] que leurs Majeſtés tâchoient de ramener dans „ le ſein de l'Egliſe nationale par toutes les voyes de la douceur poſſibles, qui ſont effectivement les „ plus efficaces (*h*)". La Cérémonie de ſon Election ſe fit le 11 Décembre, & il fut ſacré à Lambeth le 10 Janvier. Le Docteur François Marsh Archevêque de Dublin étant mort le 16 Novembre 1693, on lui offrit cet Archevêché [*G*], & l'année ſuivante, le Docteur Tillotſon étant mort, il lui ſucceda dans le Siége de Cantorbery [*H*], y ayant été nommé le 8 Décembre. Le Panégyrique de la Reine-Marie, qu'il fit, lui attira une Lettre, datée du 29 Mars 1695, qu'on attribue au Docteur Ken, Evêque depoſé de Bath & de Wells. En 1700 il obtint une Commiſſion Eccléſiaſtique, qui l'autoriſoit lui & d'autres Evêques à recommander des Sujets capables pour remplir les Bénéfices (*i*). Pendant le régne du Roi Guillaume, il eut l'honneur d'être toujours un des Régens du Royaume, lorſque le Roi paſſoit la mer. Au commencement du régne de la Reine Anne il s'oppoſa au Bill contre la Conformité Occaſionnelle, & il fut le premier Commiſſaire de la part de l'Angleterre pour traiter de l'Union avec l'Ecoſſe. En 1705 il reçut une Lettre de la Princeſſe Sophie, Electrice Douairiére de Brunſwick-Lunebourg [*I*]. Lorſque la Reine Anne mourut, notre Prélat fut à la tête des Régens, nommés pour gouver-

(*f*) New-coun Repertorium Vol. I. p. 64.

(*g*) Memoires p. 2.

(*h*) Complete Hiſtory Vol. III. p. 414.

(*i*) T. Le Neve p. 147.

[*F*] *Il fut nommé à l'Evêché de Lincoln, s'étant conciliè la faveur & l'eſtime de leurs Majeſtés par ſa piété exemplaire & par ſa grande modération envers les Non-Conformiſtes.*] Un certain Auteur (3) rapporte, que le Comte de Jerſey, Grand Ecuyer de la Reine, fit tout ſon poſſible pour faire tort au Docteur Teniſon dans l'eſprit de cette Princeſſe, dans la vuë de la gagner pour ſon ami le Docteur Jean Scott, Recteur de St. Giles des Champs, qu'il repréſenta à la Reine, qui parloit en des termes pleins d'eſtime du Docteur Teniſon, qu'il avoit fait un Sermon funébre, où il avoit parlé favorablement de Mlle. Eléonor Gwyn, une des Maîtreſſes du Roi Charles II. *Hé bien?* reprit la Reine; *je l'ai oüi dire auſſi. C'eſt une marque que cette malheureuſe perſonne eſt morte pénitente; car ſi je puis lire dans les yeux de quelqu'un les ſentimens de ſon cœur, le Docteur n'auroit jamais pu être porté à en dire du bien, ſi elle n'avoit pas fait une fin vraiement pieuſe & Chrétienne.* Nous obſerverons, qu'on avoit déja fait des reproches au Docteur ſur ce Sermon; car à la fin de ſon *Examen de la ſincérité &c. de Mr. Patin*, on trouve l'avertiſſement ſuivant. „ Comme quelques Colporteurs ont eſlé une Brochure ſous le titre de Sermon, prononcé par le Docteur T. aux funerailles de Mlle. E. Gwynn; on avertit que cette Brochure eſt „ une fourberie de gens mercenaires".

(3) *Memoirs of the Life and Times of Archbiſhop Tenſon*, p. 20.

[*G*] *Le Docteur François Marsh, Archevêque de Dublin, étant mort le 16 Novembre 1693, on lui offrit cet Archevêché.*] Le Docteur Kennet dit (4): „ Que Sa Majeſté (le Roi Guillaume III) étant ſi porté à contribuer à la paix & à la proſpérité de l'Egliſe Anglicane, ſentit que pour la défendre „ encore mieux contre le Papiſme & pour prévenir ſa ruine, „ il n'auroit pu lui rendre de plus grand ſervice, que d'augmenter convenablement les revenus des Miniſtres des Paroiſſes. Et quoique les guerres continuelles, où il ſe trouva engagé, & où il marchoit en perſonne, ne lui donnaſſent pas le tems de régler toutes les affaires de l'intérieur du Royaume, ſi y e néanmoins des perſonnes illuſtres, „ qui ſavent que le Roi avoit réſolu d'employer les revenus des Siéges vacans à de pareils uſages charitables. Quand „ on lui propoſa un beau projet pour rendre cette Charité „ plus efficace, il le reçut avec des marques d'une judicieuſe „ approbation. Il eſt certain encore, que lorſque l'Archevêché vacant de Dublin fut offert au Docteur Thomas Teniſon, il demanda en faveur du pauvre Clergé, comme un „ motif qui le porteroit à l'accepter, que les inféodations, „ qui appartenoient à des Papiſtes, dont les biens étoient „ confiſqués à le Couronne, fuſſent renduës aux Egliſes Paroiſſiales, qui y avoient droit. Et la choſe ayant été expoſée au Roi, il eut la bonté de dire, *que la propoſition étoit raiſonnable*; mais des difficultés imprévues, qui ſurvinrent, „ empêchérent que la choſe ne fût exécutée".

(4) *Of Impropriations* p. 317. 318.

[*H*] *Il lui ſuccéda dans le ſiége de Cantorbery.*] Le Docteur Kennet rapporte (5), qu'après la mort de l'Archevêque Tillotſon. „ La Cour penſa ſérieuſement à remplir ſa place „ par un homme de mérite. Le premier qui ſembloit d'abord ſe préſenter à l'eſprit, étoit le Docteur Stillingfleet, „ Evêque de Worceſter, mais ſes grands talens lui avoient fait des envieux & des jaloux, & d'ailleurs il n'étoit plus „ en état de ſoûtenir les fatigues de ce grand Poſte. Un „ aſſez grand Parti, qui avoit de grandes idées de la piété & de la modération du Docteur Jean Hall, Evêque de Briſtol, „ & Principal du Collége de Pembroke à Oxford, recommanda ce Prélat. Mais celui que leurs Majeſtés eſtimoient „ le plus, & qui réuniſſoit les ſuffrages du Miniſtére, du Clergé & du Peuple, étoit le Docteur Teniſon, Evêque de „ Lincoln, qui s'étoit diſtingué dans tous les divers poſtes „ qu'il avoit occupés, avoit rétabli l'ordre & la Diſcipline „ dans un grand Diocéſe, qui avoit été fort négligé, & qui „ auparavant en qualité de Miniſtre de Paroiſſe, avoit fait „ tout le bien qu'il eſt peut être poſſible à un ſeul homme de faire. Ce n'avoit été que ſur de preſſantes ſollicitations, & après avoir refuſé des offres plus avantageuſes, „ qu'on l'avoit engagé à accepter l'Evêché de Lincoln: & „ il eut encore plus de répugnance à acquieſcer au deſir & à la volonté de leurs Majeſtés, pour paſſer au Siége de Cantorbery". (☞ J'ajoûterai ici ce que Mr. Burnet nous apprend de la promotion de notre illuſtre Prélat, parce qu'on y trouve quelques circonſtances, qui achévent de donner une juſte idée de ce qui contribua à faire jetter les yeux ſur lui. „ Son Siége (de Tillotſon) fut rempli par Teniſon, Evêque „ de Lincoln. Pluſieurs perſonnes auroient ſouhaitté que „ le choix eût tombé ſur Stillingfleet, qui outre un ſavoir „ extraordinaire, poſſédoit toutes les qualités requiſes pour „ occuper dignement un poſte ſi diſtingué. La Reine étoit „ fort portée pour lui, & parla pluſieurs fois ſur ce ſujet au „ Duc de Shrewsbury, & même au Roi, en termes preſſans: „ mais comme d'un côté la ſanté de Stillingfleet étoit trop „ foible, pour qu'il pût s'acquitter de toutes les fonctions „ attachées à cette nouvelle Charge, de l'autre tous les Whigs „ appréhendérent qu'il ne fût trop éloigné de leurs idées, & „ ſe réunirent tous en faveur de Teniſon, qui avoit une „ ſanté plus ferme & qui étoit plus actif. La maniére dont „ il avoit deſſervi la Cure de St. Martin, dans des circonſtances très-difficiles, l'avoient fait ſi généralement aimer, „ qu'au tems dont je parle, il avoit des Amis en grand nombre, & pas un ſeul Ennemi (6)". ADD. DU TRAD.]

(5) *Complete Hiſtory of England* Vol. III. p. 676.

(6) *Mém. Hiſt. de La Gr. Bret.* T. IV. p. 278. Edit. in-12.

[*I*] *En 1705 il reçut une Lettre de la Princeſſe Sophie, Electrice Douairière de Brunſwick-Lunebourg.*] Elle étoit conçue en ces termes.

„ Mylord,

„ J'ai reçu la Lettre de Votre Grandeur. Vous n'avez „ point de ſujet de me faire aucune excuſe, de ce que vous „ ne m'avez pas écrit plus ſouvent; car je ne juge pas de l'affection des gens pour moi par de belles paroles, mais je „ compte ſur votre probité, & ſur ce que vous me dites en „ général des honnêtes gens en Angleterre. Je ne leur demande pas d'aſſurances ultérieures de leur bonne volonté & „ de leur affection pour moi, à moins qu'ils ne croyent que „ cela ſoit néceſſaire pour le bien de la Religion Proteſtante, „ des Libertés de l'Europe, & de la Nation Angloiſe.

„ Dieu ſoit loué, je me porte bien, & je vis ici tranquille „ & contente; c'eſt pourquoi je n'ai point de raiſon de ſouhaitter de changer ma maniére de vivre, par aucune ſatisfaction perſonnelle, que je pourrois avoir: Cela n'empêche pas que je ne ſois diſpoſée & prête à faire tout ce que „ mes Amis peuvent ſouhaitter de moi, en cas que le Parlement juge que le bien du Royaume demande qu'il m'invite à paſſer en Angleterre. Mais je ſuppoſe que cela ſe „ fera d'une maniére qui rende ma venue agréable à la Reine, que j'honorerai toujours, & dont je tâcherai de mériter la bienveillance, m'en ayant déjà donné pluſieurs marques publiques, par ce qu'elle a fait pour moi en Angleterre & en Ecoſſe, & vous êtes à portée d'en juger encore „ mieux que moi. Je ne dois pas oublier qu'elle a ordonné „ qu'on prît pour moi dans les Egliſes. Je ne doute pas „ que Sa Majeſté ne ſoit préſentement très-portée à établir „ la ſûreté des trois Royaumes ſur un pied qui les expoſe „ le moins qu'il ſera poſſible à aucun danger, & qu'elle commencera par l'Angleterre.

„ Mr. How m'a informé des diſpoſitions favorables de Sa „ Majeſté pour ma Famille, ce qui me fait penſer, que peut-être Sa Majeſté voit, que c'eſt à préſent le tems de ſe déclarer en notre faveur. Mais ce ſont mes Amis d'Angleterre, qui peuvent le mieux juger, ſi j'ai raiſon ou tort. „ Il eſt très-raiſonnable que je m'en rapporte à leurs ſentimens & à leurs avis; & principalement à ce que votre Grandeur conſeillera, ce qui ſera toujours du plus grand poids „ chez moi. C'eſt ce qui fait que je vous écris avec plus „ de franchiſe, & vous fais part de mes penſées, pour que „ vous les communiquiez à ceux à qui vous le trouverez à „ propos. Ils verront par-là que je m'intéreſſe avec zéle au „ bien de l'Angleterre, & que j'ai un ſincére reſpect pour „ la Reine. C'eſt-là la meilleure preuve que je puis donner „ préſentement de l'eſtime que j'ai pour votre Grandeur; „ mais je ſerai charmée de trouver d'autres occaſions de vous „ aſſurer que je ſuis & ſerai toujours très-ſincérement, Mylord,

„ *Votre très-affectionnée*

„ *à vous ſervir*,

„ Sophie Electrice.

verner le Royaume juſqu'à l'arrivée du Roi George I. qu'il couronna dans l'Abbaye de Weſtminſter le 20 Octobre 1714. Il alla enſuite une ſeule fois rendre ſes reſpects au Roi à St. James, où il eut une audience particuliére de ce Prince, qui fut ſi content de la ſimplicité & de la candeur qui régnoit dans ſa converſation, qu'un certain Seigneur, qui avoit en toute occaſion ſollicité des graces, ayant demandé, *Comment Sa Majeſté trouvoit l'Archevêque?* il répondit, qu'*il en étoit extraordinairement ſatisfait, puiſque ce vénérable vieillard avoit été plus d'une heure & demie avec lui, ſans lui demander rien ni pour lui ni pour ſes amis* (*k*). Il mourut à Lambeth le 14 Décembre 1715, dans la ſoixante-dix-ouviéme année de ſon âge, & fut enterré ſans cérémonie dans l'Egliſe Paroiſſiale de Lambeth, dans le même Caveau où repoſoit le corps d'Anne ſa femme, fille du Docteur Love, Principal du Collége de Bennet à Cambridge, qui étoit décédée le 12 Février 1714. [☞ Depuis la mort de cet illuſtre Prélat on a donné une nouvelle Edition de l'*Hiſtoire Littéraire des Auteurs Eccléſiaſtiques* du Docteur Cave, dans laquelle on a ajoûté des Obſervations du Docteur Tenifon, qui rectifient ou qui éclairciſſent divers Articles de cet Ouvrage, & qui ſuppléent à d'autres. Ces Obſervations ſe ſont trouvées écrites de la propre main de l'Archevêque, & ont été communiquées aux Editeurs, par Mr. le Docteur J. Chapman, Profeſſeur en Théologie. C'eſt ce qu'on apprend par l'Avertiſſement, qui ſe trouve à la tête du ſecond Volume de cette nouvelle Edition du Livre de Cave. ADD. DU TRAD.]

(*k*) *Mercure* p. 111.

☞ TEXEIRA (JOSEPH) dont Mr. *Bayle* a dit quelque choſe, nâquit en Portugal d'une famille noble, au commencement de l'année 1543 (*a*). On ignore le lieu de ſa naiſſance. Après avoir fait ſes études avec beaucoup de ſuccès, il entra en 1565, à l'âge de vingt-deux ans dans l'Ordre de S. Dominique, où il ſe diſtingua par ſa piété & par ſa ſcience. Il étoit Prieur du Couvent de Santaren en 1578, lorſque le Roi Sébaſtien entreprit cette malheureuſe expédition où il périt. Le Cardinal Henri, qui lui ſuccéda, étant mort peu de tems après en 1580, Texeira ſuivit le parti d'Antoine, que le peuple avoit proclamé Roi, & lui demeura toujours attaché (*b*). Il paſſa avec lui en France en 1581, pour demander du ſecours contre Philippe II. qui lui diſputoit la Couronne, & il écrivit même un Livre pour ſoutenir le droit d'Antoine [*A*]. Texeira ſe trouva ſur la flotte de ce Prince, lorſqu'elle fut battue vers les Tercéres le 26 Juillet 1582; il y fut même fait priſonnier avec un grand nombre de François, & on l'envoya chargé de chaînes à Lisbonne. Ayant trouvé moyen de ſe ſauver, il revint en France auprés d'Antoine, qui s'y étoit retiré après ſa déroute, & dont il fut Aumônier & Confeſſeur. Pendant qu'il occupoit ce poſte, il eut occaſion de voir le Roi Henri III. & la Reine Catherine de Médicis, & il plut ſi fort à l'un & à l'autre, qu'il fut honoré du titre de Prédicateur & de Conſeiller du Roi. Les troubles de France ayant obligé le Prince Antoine d'aller chercher ailleurs une retraite plus tranquille, Texeira l'accompagna en Bretagne, & enſuite en Angleterre, où ils ſe rendirent en 1586 (*c*). Il étoit de retour à Paris en 1588, car la Reine l'envoya cette année à Lyon, & il y demeura juſqu'au commencement de l'année ſuivante. Son attachement pour Henri III. déplut aux Lyonnois, dont les principaux étoient Ligueurs outrés: on pilla en ſon abſence ſa cellule, & on jetta au feu ſes Livres & ſes Ecrits; & lui-même auroit peut-être couru riſque de ſubir le même ſort, s'il n'eût été averti à tems, & s'il n'eût pris la fuite. Il alla trouver Henri III. à Tours, où il demeura quelque tems. Après la mort tragique de ce Prince, il s'attacha à ſon Succeſſeur Henri IV; & on conjecture qu'il revint à Paris, lorſque ce Monarque y fut reçu en 1593; il y étoit du moins ſurement en 1595, puiſqu'il aſſiſta à la mort du Prince Antoine, qui mourut le 26 Août de cette année (*d*). Il aſſiſta en 1596 à l'abjuration que Charlotte-Catherine de la Tremoille, veuve du Prince de Condé, fit à Rouen, de la Religion Réformée entre les mains du Légat du Pape (*e*), & il fut commis pour inſtruire cette Princeſſe, & pour être ſon Confeſſeur. Depuis ce tems-là il fut attaché au ſervice de la Cour, qui ne l'occupa pas néanmoins aſſez, qu'il n'employât le tems qui lui reſtoit à l'étude & à la compoſition [*B*]. On croit qu'il mourut vers l'an 1620, parce qu'il n'eſt plus fait mention de lui depuis ce tems-là. Konig, & Mr. Bayle qui l'a ſuivi, ſe trompent en le faiſant mourir en 1601. Ses Ouvrages, & un mot rapporté par Bayle, font voir à quel point il haïſſoit les Eſpagnols: & c'eſt vraiſemblablement ce qui eſt cauſe que Nicolas Antonio en a dit ſi peu de choſe.

(*a*) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. V. p. 402.

(*b*) Ibid. p. 402.

(*c*) Ibid. p. 402. 403.

(*d*) Ibid. p. 403. 404.

(*e*) Voy. Bayle Art. TEXEIRA Rem. [A].

[*A*] *Il écrivit même un Livre pour ſoutenir le droit d'Antoine.*] Il eſt indiqué par Mr. Bayle, qui remarque qu'il fut attaqué par Edouard Nunez de Léon, mais il n'indique pas le titre de l'Ouvrage de celui-ci, il eſt intitulé: *Cenſura in libellum de Regum Portugalliæ origine, qui fratris Joſephi Texeira nomine circumfertur.* Lisbonne 1585 in-4. „ Cet Auteur, *dit le* „ *Pére Niceron* (1), s'y propoſe de faire voir que la Couron- „ ne de Portugal n'eſt point élective, mais héréditaire. Il „ prétend que Texeira étant en priſon à Lisbonne, lui avoua „ qu'il n'étoit pas le véritable Auteur du Livre *De Portugal-* „ *lia orta*, mais qu'il étoit d'un autre Dominicain, nommé „ Etienne de Luſignan". Nicolas Antonio (2) aſſure la même choſe: *Quantumvis ipſe Joſephus negaverit ſe ejus libelli auctorem. Edmundo ipſi Nonio, captus a noſtris in navali ad Tertias, ut vocant, inſulas prælio, quo extincta fuit Antonii factio, Stephanoque Luſignano Cyprio, ejuſdem Dominicani Ordinis, altiſque, qui opem contuliſſent, adjudicaverit.* Soit que la crainte eût fait faire cet aveu à Texeira, comme il y a quelque apparence, ſoit qu'il fût véritable, il eſt certain qu'il prit la défenſe de l'Ouvrage, comme étant de lui; mais le titre de ſa Réponſe, tel que le donne Mr. Bayle, eſt entiérement différent de ceux que donne le P. Nicéron, & les années de l'impreſſion ne s'accordent pas mieux: on peut voir dans Bayle comment il intitule la Réponſe de Texeira à Edouard Nunez; voici celui qu'y donne le P. Nicéron (3): *De Electionis jure, quod competit viris Portugallenſibus in augurandis ſuis Regibus ac Principibus.* Lyon 1589. Une ſeconde Edition en 1590 in-12. faite ſous le nom de Pierre Olien, Auteur Pſeudonyme, avec une Préface, qui contient pluſieurs choſes curieuſes ſur Texeira: une troiſiéme Edition ſous ce nouveau titre: *Speculum Tyrannidis Philippi Regis Caſtellæ in uſurpando Portugallia, veſique Portugallenſium juris in eligendis ſuis Regibus ac Principibus, cum annotationibus* T. J. F. & V. J. C. *Gal.* Paris 1595 in-8.

(1) *Mém. des Hom. Ill.* T. V. p. 403.

(2) *Bibl. Hiſpan* T. I. p. 626.

(3) *Ubi ſupra.* p. 405. 406.

[*B*] *La Cour.... ne l'occupa pas néanmoins aſſez, qu'il n'employât le tems qui lui reſtoit à l'étude & à la compoſition.*] Mr. Bayle a indiqué l'Ouvrage dont nous allons parler, mais il n'en donne le titre que tronqué, & il met la premiére Edition à Paris, au-lieu de Tours: *Exegeſis Chronologica, ſive explicatio Arboris genealogiæ Gallicarum Regis Henrici, ejus nominis* IV. *Regum* 65, *Navarræ* III. *Regum* 39; *ex probatiſſimis Hiſtoricis Latinis & Gallicis: ſtudio* Joſephi Texeræ *Portugallenſis, Ordinis Prædicatorum, Regis Portugalliæ, atque etiam Henrici* III. *Regis Franciæ & Poloniæ Concionatoris.* Tours 1590 in-4. Leide 1592 in-4. & en 1617 in-4. & cette même Edition avec un nouveau titre en 1619. *Stemmata Francia, item Navarræ Regum a prima utriuſque gentis origine, uſque ad Regem Henricum* IV (4). Le P. le Long ajoûte, que cet Ouvrage a été traduit en François, *par C. Heris, dit Cucquerimont.* Paris 1595 in-4. Texeira, *dit-il*, fait remonter l'origine des Bourbons juſques à Antenor le premier Roi des Troyens: ſon Ouvrage contient bien des fables. On peut voir dans Bayle le titre de l'Ouvrage ſur la Généalogie du Prince de Condé, je remarquerai ſeulement, qu'à la fin de l'Epître dédicatoire de l'Edition de 1598. il prend les titres de *Conſeiller, Aumônier & Prédicateur du Roi Henri IV. Confeſſeur de la Princeſſe Charlotte, & premier Aumônier du Prince de Condé.* Le P. le Long (5) indique encore l'Ouvrage ſuivant: *De Flammula ſeu Vexillo S. Dionyſii, vel de Orimpela aut Auriflamma Tractatus: Auctore Joanne Texera, Luſitano.* Paris 1598 in-12. En voici un autre cité par le P. Niceron (6): *Aventure admirable par deſſus toutes autres des ſiecles paſſez & préſens, qui contient un Diſcours touchant les ſuccès du Roi de Portugal Dom Sébaſtien, depuis ſon Voyage d'Afrique, auquel il ſe perdit en la bataille qu'il eut contre les Infidéles l'an 1578 juſqu'au 6 Janvier an préſent 1601. Auquel Diſcours il y a pluſieurs hiſtoires par leſquelles appert évidemment celui que la Seigneurie de Venije a détenu priſonnier l'eſpace de deux ans & vingt-deux jours être le propre & vrai Roi de Portugal D. Sébaſtien &c. traduit du Caſtillan en François* 1601 in-8. Il ſemble que ce que Mr. Bayle cite du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou, ſoit une ſuite de cette Piéce.

(4) Le Long *Bibl. Hiſt. de la France*, p. 237.

(5) Ibid. p. 632.

(6) *Loc. cit.* p. 402.

☞ THA-

(a) Plutarch. in Lycurgo.
(b) Idem ibid. Je suis la Version de Mr. Ducier.
(c) P. 159. Edit. in-4.
(d) Georg. Lib. X. p. 719 Edit. 1707.
(e) Sext. Emp. adverf. Mathemat. L. II. Apud Meurſium Creta L. IV. c. 12.
(f) Dialog. ſur la Muſiq. num. 54 de l'Edit. de Mr. Burette dans les Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XIV. Edit. de Hollande.

THALETAS ou THALÈS, Poëte-Muſicien, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux Philoſophe Thalès de Milet, étoit de l'Ile de Crete [A], contemporain de Lycurgue Légiſlateur des Lacédémoniens [B], & floriſſoit par conſéquent environ trois-cens ans après la guerre de Troye (a). Lycurgue, étant allé voyager, dans le deſſein d'examiner les Loix & les Coutumes des autres peuples, pour s'en ſervir à policer ſon Pays, ſe rendit d'abord dans l'Ile de Créte; il y trouva Thaletas, que Plutarque nomme Thalès, qui paſſoit pour un homme diſtingué par ſa ſageſſe, & pour un tres-grand Politique, & il l'engagea à aller s'établir à Sparte. „ Thalès, *dit Plutarque* (b), étoit un Poëte Lyrique, mais ſous „ prétexte de ne compoſer que des Chanſons, il faiſoit en effet tout ce que les plus graves Légiſlateurs „ auroient pu faire; car toutes ſes piéces étoient autant de Diſcours, qui portoient les hommes à l'o„ béiſſance & à la concorde, par le moyen de certaines meſures harmonieuſes, où il y avoit tant de ju„ ſteſſe, tant de force, & tant de douceur, qu'inſenſiblement elles adouciſſoient les mœurs de ceux qui „ les entendoient, & les portoient à l'amour des choſes honnêtes, en les purgeant des animoſités & des „ haines qui régnoient entre eux. Deſorte qu'il prépara en quelque façon les voyes à Lycurgue pour „ l'inſtruction & la correction de ſes Citoyens". Mr. Ducier, dans une de ſes Remarques ſur Plutarque (c), l'accuſe ſans fondement d'avoir confondu Thalès ou Thalétas de Créte, avec Thalès de Milet [C]. Strabon (d) rapporte auſſi que Lycurgue étant venu en Crete, rechercha Thalès, également célébre comme Poëte & comme Légiſlateur, & Sextus Empyricus repréſente le Légiſlateur de Lacédémone comme l'émule de Thalétas (e). Plutarque (f) aſſure, que comme l'on doit aux ſoins de Terpandre le premier établiſſement de la Muſique à Sparte, c'eſt avec juſtice qu'on fait honneur du ſecond à Thalétas de Gortyne, & à quelques autres: il dit auſſi, qu'il y introduiſit, de même qu'en Arcadie & à Argos, pluſieurs ſortes de danſes [D], & qu'il compoſa de ces Cantiques nommés *Peans* [E] deſtinés pour la guerre

[A] *Etoit de l'Ile de Créte.*] C'eſt un point ſur lequel tous les Auteurs ſont d'accord, mais ils ne le ſont pas tous naître dans le même lieu. Suidas (1) le fait naître à Elyre, & il parle d'un Thalétas, né à Croſſe, Poëte auſſi, qui eſt peut-être le même qu'on diſoit né dans cette Ville, & non à Elyre. Plutarque (2) dit qu'il étoit de Gortyne, & ſelon le témoignage de Polymnaſte de Colophon, cité par Pauſanias (3), cette Ville peut ſe glorifier de l'avoir vu naître. C'eſt à cette dernière opinion que Meurſius ſemble s'en tenir (4).

(1) In voce Θαλήτας.
(2) Dialog. ſur la Muſiq.
(3) In Attic. L. I. c. 14.
(4) Meurſii Creta L. IV. c. 12.

[B] *Contemporain de Lycurgue Légiſlateur des Lacédémoniens.*] Suidas le fait plus ancien qu'Homére, γεγονὼς πρὸ Ὁμήρου (5): mais il s'eſt certainement trompé, puiſque Thaletas étoit contemporain de Lycurgue, poſtérieur de près de cent cinquante ans à Homére, lequel ſelon l'opinion la plus reçue ne vivoit que cent ſoixante ans après la guerre de Troye (6). Diogéne Laërce (7) eſt tombé dans la même faute que Suidas, ſi l'on doit entendre de notre Thalétas, ce qu'il dit d'un Thalès, qu'il fait fort ancien, & contemporain d'Homére, d'Héſiode & de Lycurgue: Τοῦτον (Θαλῆν) ἀκμάσαι φασὶν, ὅτε Ἡσίοδος, καὶ Ὅμηρος, καὶ Λυκοῦργος. Cicéron (8) fait auſſi Lycurgue contemporain d'Homére: mais il paroît par-là que ces Ecrivains n'y regardoient pas de fort près, en fait de dates Chronologiques, comme le remarque Fabricius (9). Strabon, ou plutôt ceux dont il rapporte le ſentiment (10), ont fait le même anachroniſme, en ſuppoſant une entrevue entre Lycurgue & Homére, dans l'Ile de Chio: Ἱστορήσαι δ' ἐν Χίοις τινὲς, καὶ Ὅμηρον διατρῖψαι ἐν Χίῳ: Fabricius conjecture, que Strabon a été trompé par cette expreſſion ἱστορήσαι Ὅμηρον, prenant la perſonne d'Homére pour ſes Ouvrages que Lycurgue trouva effectivement dans cette Ile, où les héritiers de Cléophile les conſervoient, & qu'il acheta d'eux. C'eſt ce que nous apprend Plutarque (11).

(5) Suidas loc. cit.
(6) Voy. Fabricius Bibl. Græc. Vol. I. p. 256.
(7) Lib. I. Segm. 19. p. 23. Edit. in-4.
(8) Tuſcul. Queſt. V. num. 111.
(9) Ubi ſupra.
(10) Geogr. L. X. p. 719. Amſt. 1707.
(11) Vies des Hommes Ill. T. I fol. 40 verſ. Paris 1583. in-f.

„ Il eſt vrayſemblable que ce fut là où il vid premiérement la „ Poëſie d'Homére, entre les mains des héritiers & ſucceſ„ ſeurs de Cleophylus; & trouvant en icelle le fruict de l'inſ„ truction politique non moindre que le plaiſir de la fiction „ poëtique, il la copia diligemment, & l'aſſembla en un corps „ pour la porter en Gréce".

[C] *Mr. Ducier dans ſes Remarques ſur Plutarque l'accuſe ſans fondement d'avoir confondu Thalès ou Thaletas de Créte avec Thalès de Milet.*] „ Plutarque, *dit Mr. Ducier* (12), a confondu „ ce Thalès avec le Thalès Milésien, qui étoit un des ſept „ Sages de la Gréce, & qui vivoit du tems de Créſus & de „ Solon". Lui-même s'eſt trompé, comme l'a déjà remarqué Mr. Burette (13), il n'auroit pas critiqué Plutarque s'il ne l'avoit mal traduit: Plutarque appelle Thalétas ἕνα δὲ τῶν παρ' ἐκείνοις τηνικαῦτα σοφῶν καὶ νομοθετῶν. Ce que Mr. Ducier a rendu par ces mots, *qui paſſoit pour un des Sages de Gréce, & pour un tres-grand Politique*; il n'a pas fait attention à la particule ἐκεῖ, là, qui jointe aux deux mots παρ' ἐκείνοις σοφῶν, marque ſeulement un *Sage de ce Pays-là*, c'eſt-à-dire un Sage de Créte, & non un *des Sages de Gréce*. L'Interprête Latin ne s'y eſt point trompé: *unum autem inter iſtos, qui excellere ſapientia, ac civilitem rerum peritia putabantur, Thaletam nominat.* Amiot a auſſi très-bien ſaiſi le texte de Plutarque: *Or y avoit-il un perſonnage, entre les autres, qui eſtoit eſtimé bien ſage, & bien entendu en matiére d'eſtat & de gouvernement, & s'appelloit Thalès.* Mr. Burette remarque, que Mr. Ducier n'a pas obſervé, „ que ce Sage de Créte s'appelloit *Thalé„ tas*, & non pas *Thalès*; que Plutarque ne lui donne pas „ d'autre nom dans ſon Dialogue ſur la Muſique, & qu'il „ faut corriger par conſéquent dans le texte de la Vie de Ly„ curgue l'accuſatif Θαλῆτα & lire Θαλῆτας; d'où il paroît „ que Plutarque n'a point confondu enſemble ces deux Sa„ ges". Ne pourroit-on pas juſtifier ſur cet Article Mr. Ducier? Pluſieurs Auteurs donnent à Thalétas le nom de Thalès, comme Pauſanias & Strabon, & Plutarque ne pourroit-il pas s'être ſervi de l'un & de l'autre nom?

(12) Vies des Hommes Ill. T. I. p. 159. Edit. in-4.
(13) Mém. de l'Acad. des Inſcript. Tom. XIV. P. 454-459.

[D] *Il y introduiſit, de même qu'en Arcadie & à Argos, pluſieurs ſortes de danſes.*] Plutarque dit (14) en parlant de Thalétas & des autres, à qui on devoit le ſecond établiſſement de la Muſique à Sparte: τούτων δὲ διατυπωσάντων τὰ περὶ τὰς γυμναστικὰς τάξεις ἐν Λακεδαίμονι, λέγεται πατρίους τε αὖθις τὰς ἀναβάσεις τὰς ἐν Ἀρκαδίᾳ, τόν τε ἐν Ἄργει τὸν ἐνόπλιον καὶ ἐμμελῆ καταστῆσαι: c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Mr. Burette: *Ceux-ci ayant introduit à Lacédemone des Nomes ou des airs pour les Gymnopédies ou danſes nues; on en fit autant en Arcadie pour les Danſes* Démonſtratives; *& parmi celles d'Argos, pour les* Endymaties, *ou* Danſes vêtues. A l'égard des *Gymnopédies*, c'étoit une Danſe qui devoit ſon origine à Lycurgue (15), mais il paroît par cet endroit du Dialogue ſur la Muſique, que Thaletas, & quelques autres Poëtes ou Muſiciens eurent part à l'établiſſement de cette Danſe. Un paſſage d'Athenée nous apprend (16) que cette Danſe faiſoit partie d'une fête qu'on célébroit à Lacédémone en mémoire de la victoire remportée à Thyrée par les Spartiates ſur les Argiens, au ſujet de cette Ville du Péloponneſe. Deux troupes de danſeurs nuds, la premiére de jeunes garçons, la ſeconde d'hommes faits, compoſoient cette *Gymnopédie*, & lui donnoient le nom. Le Chef ou le Conducteur de chaque troupe portoit une couronne, faite de palmier, nommée *Thyréatique*, à cauſe du ſujet de la fête. Tous en danſant chantoient les Chanſons de Thalétas & d'Alcman, & les *Peans* de Dionyſidote de Lacédémone. C'eſt le ſens de ce paſſage d'Athenée: ΘΥΡΕΑΤΙΚΟΙ. ὅτου παλαιστὰι εἰσφοιτῶσι τοῖς ἐφήβοις διαπαιζόντων. . . . . ἔστιν ἐξ ἀρχαίου: φασὶ δ' αὐτὸ ἱστόρησαι τὰς ἐν Θυρέᾳ γενομένας πρὸς τοὺς πρεσβεύσαντας παρὰ τῶν ἀγωνίων χορῶν ἐν τῷ ἱερῷ τούτῳ, τοὺς μὲν γυμνοπαιδικοὺς, ἐπιτελεῖν: χορὸν δ' εἶναι τὸν μὲν ἀρρένων παίδων, τὸν δ' ἐξ ἀρτιγενείων ἀνδρῶν γυμνῶν ἐχρημένων καὶ ᾀδόντων Θαλήτα τοῦ Ἀλκμᾶνος ἄσματα, καὶ τοὺς Διονυσιόδοτα τὰ Λάκωνος παιᾶνας. Le même Auteur dit ailleurs (17) que cette fête étoit conſacrée à Bacchus, quant à la danſe, & il ajoûte, qu'elle reſſembloit à une ancienne danſe connue ſous le nom d'*Διονυσία*, où les Danſeurs par les démarches entrecoupées & cadencées de leurs pieds, & par les mouvemens figurés de leurs mains, préſentoient aux yeux une image, quoique fort adoucie de la Lutte & du Pancrace. Pauſanias (18) dit, que ces Danſes ſe faiſoient dans la place publique, dans une enceinte qui ſe nommoit le *Chœur*, parce que la jeuneſſe y formoit des chœurs de Muſique en l'honneur d'Apollon. A l'égard des *Danſes démonſtratives*, ἐνοπλίους, Mr. Burette obſerve (19), qu'on ne trouve rien ſur ces danſes dans le Traité de Meurſius *De Orcheſtra*, ni dans aucun Lexique, à l'exception de celui de Conſtantin, qui allégue le paſſage de Plutarque ſans l'expliquer. Le ſavant Académicien a recours à Plutarque même pour déterminer la ſignification du mot ἔνοπλος. Selon cet ancien Auteur (20), l'une des trois parties, dont toute Danſe eſt compoſée, s'appelle Δείξις. Elle conſiſte moins, *dit-il*, à imiter quelque action ou quelque paſſion, qu'à déſigner ou montrer par divers mouvemens reglés & cadencés, les choſes mêmes & les perſonnes; le Ciel, par exemple, la Terre, les Aſſiſtans &c. Ainſi, ajoût: Mr. Burette, l'on peut inférer de cette acception du mot Δείξις dans Plutarque, que les Danſes nommées, ἐνόπλιοι ſe diſtinguoient des autres, en offrant aux yeux des Spectateurs grand nombre de ces ſortes de démonſtrations exécutées par différens geſtes. Ces Danſes étoient ſur tout en uſage parmi les Arcadiens. On trouve quelques exemples de ces *Danſes* Arcadiennes dans Xénophon & dans Polybe (21). Les *Endymaties*, ou Danſes vêtues, ſont encore moins connues que les démonſtratives. Ainſi l'on ignore ſi elles entroient dans le Culte religieux, ſi elles étoient militaires, ou ſi elles n'avoient lieu que dans les divertiſſemens ſoit publics, ſoit particuliers. Ce qui paroît certain, c'eſt que les Danſeurs étoient vêtus, & qu'on y reſpectoit davantage la pudeur, que dans les Gymnopédies de Lacédémone.

(14) De Muſica loc. cit. num. 57-59.
(15) Plut. in Lycurgo. & Suidas au mot Γυμνοπαιδία.
(16) Athen. Lib. XV. c. 6. p. 678.
(17) Lib. XIV. p. 631.
(18) In Laconicis c. XI.
(19) Mém. de l'Acad. loc. cit. P. 472.
(20) Sympoſ. Luc. ubi. Quæſt. VII. Apud Eund.
(21) Voy. Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. I. p. 254. & ſuiv.

[E] *Qu'il compoſa de ces Cantiques nommés* Péans.] Plutarque lui-même dit plus bas (22): „ Quant à Thalétas de Créte, „ l'on doute qu'il ait compoſé des Péans. Car Olaüs, à„ près avoir dit que Thalétas étoit poſtérieur à Archiloque, „ ajoûte qu'il imita les Chants de celui-ci; mais qu'il leur „ donna plus d'étendue, & qu'il fit entrer dans ſa *Muſique* le „ rhythme Maronien & le Crétois; rhythmes, dont ni Ar„ chiloque, ni Orphée, ni Terpandre ne s'étoient jamais „ ſervis. On tient en effet que ce fut d'après Olympe que „ Thalétas fit ces additions au jeu de la flûte, & que d'ail„ leurs

(22) De Muſica loc. cit num. 42. Je me ſers de la traduction de Mr. Burette.

re & pour la victoire. On attribue de merveilleux effets à la Muſique de Thalétas: Plutarque rapporte de même que Pauſanias (*g*), que pour obéir à l'Oracle de Delphes, il vint à Sparte affligée de la peſte & l'en guérit par ſes chants, & que dans une autre occaſion il appaiſa dans la même Ville une ſédition par le ſecours de la Muſique [*F*]. Athenée dit (*b*) qu'on chantoit à Sparte les airs de Thalétas & d'Aleman, & les *Péans* de Dionyſidote. On peut voir dans la Remarque [E] que Plutarque met en doute que

(*g*) *In Alcid.* Lib. I. c. 14.

(*b*) Deipnoſoph. L. XV. c. 8. p. 678.

„ leurs il fut eſtimé comme un excellent Poëte". Les *Péans*, Παιᾶνες, étoient originairement des Cantiques en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloient le ſouvenir de la victoire remportée ſur Python par ce Dieu, dont Παιὰν étoit auſſi un des ſurnoms, emprunté de la force de ſes rayons ou de ſes traits, exprimée par le Verbe παίειν, *frapper*. Ces Cantiques, continue Mr. Burette, de qui nous empruntons ici le Commentaire (23), ces Cantiques étoient caractériſés par cette exclamation Ἰὲ παιὰν, qui en étoit comme le refrain, & qui ſignifie proprement, *décoche tes flèches Apollon*. On les chantoit pour ſe le rendre favorable dans les maladies contagieuſes, que l'on regardoit comme des effets de ſa colére. Dans la ſuite on fit de ces *Péans*, ou Cantiques, pour Mars, & on les chantoit au ſon de la fiſte, en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xenophon (24). Sur quoi le Scholiaſte du premier obſerve, qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *Péans* Mars, au-lieu qu'après la victoire Apollon devenoit ſe ſeul objet du Cantique: Ἐν μὲν γὰρ τοῖς πολέμοις ἐπὶ τὴν Ἔνυω, καὶ μὰ τὸν Ἄρη, μετὰ δὲ τὸν πόλεμον τὸν Ἀπόλλωνα. Mais enfin on ne ſe borna plus à ces deux Divinités dans cette ſorte de Cantiques; ils s'étendirent à l'invocation de pluſieurs autres: & dans Xénophon (25) les Lacédémoniens entonnent un *Péan* à l'honneur de Neptune. On en fit même pour illuſtres les grands hommes. Athenée nous apprend (26), qu'on en compoſa un, où l'on célébroit les grandes actions de Lyſandre de Lacédémone, & qu'on chantoit à Samos: qu'on en fit un autre, qui rouloit ſur les louanges de Cratére la Macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la Lyre: qu'Ariſtote honora d'un pareil Cantique l'Eunuque Hermias d'Atarne ſon ami, & qu'il fut, dit on, mis en juſtice, pour avoir prodigué à un mortel un honneur, qu'on ne croyoit dû qu'aux Dieux. Le même Auteur, nous a conſervé ce Cantique d'Ariſtote, mais il ne convient pas que ce ſoit un véritable *Péan*, parce que le refrain Ἰὲ παιὰν, qui devroit le caractériſer, *dit-il*, ne s'y trouve en aucun endroit; au-lieu qu'il ne manque point, ajoûte-t-il, dans les *Péans* compoſés à l'honneur d'Agémon de Corinthe, de Ptolomée fils de Lagus, Roi d'Egypte, d'Antigone, & de Demetrius, Poliorcéte. Athenée nous a conſervé (27) un autre *Péan*, adreſſé par le Poëte Aſiphron de Sicyone à Hygiée, ou la Déeſſe de la Santé.

(23) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XIV. p. 474-476.

(24) *Thucydid.* L. I. Sect. 50. p. 36. Edit. Duker. *Xenoph. Cyrop.* L. VII. & *de Exped. Cyri.* L. I. *Apud* Rund.

(25) *Hiſt. Græc.* L. IV. p. 511. Edit. Paſil. *Apud* Rund.

(26) L. XV. c. 16. p. 696.

(27) Ibid. p. 702.

[*F*] *Il vint à Sparte, affligée de la peſte, & l'en guérit par ſes Chants; & dans une autre occaſion il appaiſa dans la même Ville une ſédition par le ſecours de la Muſique.*] Mr. Burette a fait de très-curieuſes recherches ſur les merveilleux effets attribués à l'ancienne Muſique, & ſur-tout à celle des Grecs: & il prétend (28), que tous ces prodiges de l'ancienne harmonie, ſi vantés par ceux qui les rapportent, n'avoient rien de ſi extraordinaire, & que la Muſique la plus naturelle, la plus ſimple, & même la plus informe ne puiſſe opérer parmi nous. Voyons comment il prouve ce paradoxe. Il croit d'abord être en droit de ne pas mettre au nombre des merveilles de l'ancienne Muſique, celles qui n'ont d'autre réalité que les expreſſions hyperboliques de la Poëſie. Tels ſont les effets ſurnaturels de la Lyre d'Amphion, au ſon de laquelle les pierres s'arrangeoient d'elles-mêmes, pour la conſtruction des murailles de Thébes: tels ſont ceux de la Lyre d'Orphée, qui entraînoit les forêts entiéres, calmoit l'impétuoſité des vents, & arrêtoit le cours des fleuves les plus rapides. Tous ces faits ne peuvent recevoir de ſens raiſonnable qu'à la faveur de l'allégorie, & ils ne ſont nullement du reſſort de l'Hiſtoire. Mr. Burette remarque que les effets de l'ancienne Muſique ſur les hommes étoient de trois eſpéces. I. Elle adouciſſoit les mœurs, & humaniſoit des peuples naturellement barbares & ſauvages. II. Elle excitoit ou reprimoit les paſſions. III. Elle guériſſoit pluſieurs maladies. I. Parmi les effets de la premiére eſpéce, on des plus ſinguliers & des plus frappans eſt celui qui regarde les Arcadiens, rapporté par Polybe (29). Il s'agit des maux que les Etoliens firent ſouffrir aux habitans de Cynéthe, Ville d'Arcadie, & du peu de compaſſion qu'en eurent leurs voiſins. Après avoir rapporté les calamités qu'ils ſouffrirent, Polybe continue en ces termes. „ Mais quelques mauvais traitemens que les Cynéthéens euſſent ſoufferts, on ne les plaignoit pas. C'étoit „ le peuple du monde qui méritoit le plus d'être mal-traité. „ Ce ſont cependant des Arcadiens, peuple célébre dans toute la Gréce par ſon amour pour la vertu, par la régularité „ de ſes mœurs, par ſon zéle pour l'hoſpitalité, par ſa douceur & ſa politeſſe, & ſurtout par ſon reſpect envers les „ Dieux. Pourquoi donc les Cynéthéens, Arcadiens eux-mêmes, ſurpaſſoient-ils alors tous les autres Grecs en „ cruauté & en impiété? C'eſt ce qu'il ſera bon d'éclaircir „ en peu de mots. Pour moi je ſuis perſuadé, que c'eſt parce que les Cynéthéens ſont les premiers & les ſeuls d'Arcadie, qui ayent abandonné ce que les Anciens, ſages & éclairés ſur ce qui convenoit à leur Païs, avoient prudemment établi, ſçavoir l'exercice de la belle Muſique, qui pour n'être qu'utile aux autres hommes, eſt abſolument „ néceſſaire aux Arcadiens. Car je ne reconnois point Ephore, & cet Auteur s'oublie lui-même, lorſqu'il dit au commencement de ſon Ouvrage, que la Muſique n'a été inventée que pour tromper les hommes & pour leur faire „ illuſion. Il ne faut pas croire que ces anciens Crétois & „ Lacédémoniens ayent pris ſans raiſon, pour animer leurs „ ſoldats à la guerre, la fiſte & des airs au-lieu d'une trompette, ni que les premiers Arcadiens, ſi auſtéres dans tout „ le reſte, ayent eu tort de croire la Muſique néceſſaire à „ leur République. Cependant ils en étoient ſi perſuadés, „ qu'ils voulurent non ſeulement que les enfans la ſuçaſſent „ pour ainſi dire avec le lait, mais encore que les jeunes-gens y fuſſent exercés juſqu'à l'âge de trente ans. Car tout „ le monde ſçait, que ce n'eſt guaſi que chez les Arcadiens „ que l'on voit les enfans chanter des hymnes en l'honneur „ des Dieux & des Héros de leur patrie, & y être obligés „ par les Loix. Ce n'eſt auſſi que chez eux que l'on apprend „ les airs de Philoxéne & de Timothée; qu'en plein théatre „ chaque année aux fêtes de Bacchus on danſe au ſon des „ fiſtes, & que l'on s'exerce à des combats chacun ſelon ſon „ âge, les enfans à des combats d'enfans, les jeunes-gens à „ des combats d'hommes. Ils croient pouvoir ſans honte „ ignorer toutes les autres ſciences, mais ils ne peuvent pas „ refuſer d'apprendre à chanter, parce que les Loix les y „ obligent; ni s'en défendre ſous prétexte de le ſçavoir, „ parce qu'ils croiroient par-là ſe deshonorer. Ces petits „ combats donnés chaque année au ſon des fiſtes ſelon les „ régles de la guerre, & ces danſes faites aux dépens du public, ont encore une autre utilité; c'eſt que par-là les „ jeunes-gens ſont connoître à leurs Concitoyens dequoi ils „ ſont capables. Je ne puis me perſuader que nos péres, par „ cette inſtitution, n'aient en en vuë que le plaiſir & l'amuſement des Arcadiens. C'eſt parce qu'ils avoient étudié leur „ naturel, & qu'ils voyoient que leur vie dure & laborieuſe „ avoit beſoin d'être adoucie par quelque exercice agréable. „ L'auſtérité des mœurs de ce peuple fut encore une autre „ raiſon: défaut qui lui vient de l'air froid & triſte qu'il reſpire dans la plupart des endroits de cette Province. Car „ nos inclinations pour l'ordinaire ſont conformes à l'air qui „ nous environne. C'eſt delà qu'on voit dans les Nations „ différentes & éloignées les unes des autres une ſi grande „ variété non ſeulement de coutumes, de viſages & de couleurs, mais encore d'inclinations. Ce fut donc pour adoucir & tempérer la dureté & la férocité des Arcadiens, qu'ils introduiſirent les chanſons & les danſes, & qu'ils établirent outre cela des aſſemblées & des ſacrifices publics, tant „ pour les hommes que pour les femmes, & des chœurs „ d'enfans de l'un & de l'autre ſexe. En un mot ils mirent tout „ en uſage pour cultiver les mœurs & humaniſer le caractére „ intraitable de leurs concitoyens. Les Cynéthéens avoient „ plus beſoin que perſonne de ce ſecours; l'air qu'ils reſpirent & le terrain qu'ils occupent, ſont les plus disgraciés „ de toute l'Arcadie. Pour avoir tout-à-fait négligé cet art, „ ils paſſérent bien tôt des querelles & des conteſtations à „ une ſi grande férocité, qu'il n'y a point de Canton dans „ la Gréce, où il ſe ſoit commis des déſordres plus grands & „ plus continuels. Enfin ils étoient devenus ſi odieux à tout „ le reſte de l'Arcadie, qu'après le carnage que nous avons „ rapporté, lorſqu'ils envoyérent des Députés à Lacédémone, „ dans toutes les Villes d'Arcadie où ceux-ci paſſérent, on „ leur fit auſſitôt dire par un Héraut qu'ils ſe retiraſſent. On „ fit plus à Mantinée. Car dès qu'ils furent ſortis les habitans ſe purifiérent, & portant des victimes firent des proceſſions autour de la Ville & du terroir. Tout ceci ſoit „ dit pour juſtifier les mœurs & les uſages des Arcadiens, „ pour faire voir à ce peuple que ce n'eſt pas ſans raiſon, „ que l'exercice de la Muſique y a été établi, & pour les porter „ à ne le jamais négliger. Je ſouhaitte auſſi que les Cynéthéens profitent de cette digreſſion, & qu'à l'aide des Dieux „ ils ſe tournent à tout ce qui peut apprivoiſer leur caractére, & ſurtout à la Muſique. C'eſt le ſeul moyen qu'ils „ aient pour ſe défaire de cet eſprit ſauvage & féroce, qu'ils „ avoient dans ce tems-là". Mr. le Chevalier Folard (30) a un peu tourné en ridicule la maniére grave & ſérieuſe, dont Polybe a traité cet article, & ce qui me paroît auſſi ſingulier, que le ton de l'Hiſtorien le lui a paru, c'eſt que malgré l'air de badinage qu'il affecte d'abord, il fait une aſſez longue digreſſion ſur la Muſique des Anciens. Mr. Burette obſerve judicieuſement (31), qu'il y a lieu de croire, que l'heureux changement arrivé dans les mœurs des Arcadiens ne fut pas dû uniquement à la Muſique, & que la Poëſie y eut ſansdoute beaucoup de part parce qu'on l'aſſocioit à la Muſique: étant grave, ſententieuſe, pleine de mouvemens de reſpect & d'admiration pour les Dieux & les Héros, dont elle célébroit les grandes actions & les bienfaits, la Poëſie ne pouvoit manquer d'influer beaucoup dans l'éducation qu'on donnoit aux jeunes-gens, dont elle faiſoit une partie conſidérable avec la Muſique. Mr. Folard (32) croit que de ces faits on peut conclure le perfection de la Muſique ancienne; *il n'eſt fort apparent*, dit-il, *que les Anciens en vinſent le bout. Il paroît*, dit-il plus bas, *& perſonne ne le revoque en doute, qu'ils avoient pouſſé cet Art auſſi loin, qu'il pouvoit aller.* Ce n'eſt nullement la penſée de Mr. Burette qui ſoutient que, quelques extraordinaires que paroiſſent à quelques perſonnes ces effets de l'ancienne Muſique, on n'en peut rien conclure pour ſa perfection. „ La raiſon en eſt, *dit-il* (33), que cet art a commencé à opérer ces prétendues merveilles dans ce tems, „ où il n'étoit encore, pour ainſi parler, qu'au berceau, „ c'eſt-

(28) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. VII. p. 208.

(29) L. IV. Ch. V. de la Trad. de D. Vincent Thuillier.

(30) Obſervations ſur ce Chap. de Polybe.

(31) *Ubi ſupra*, p. 210.

(32) *Obſervat. p. 40 de T. V. de Polybe Edit. de 1688.*

(33) *Loc. cit.* p. 210. 215.

(1) *Geogr. L. X. p. 716.* que Thalétas ait compoſé des *Péans*; cependant Strabon (*i*) aſſure, qu'on attribuoit à notre Poëte l'invention de cette ſorte de Chanſons, celles de pluſieurs autres, & divers établiſſemens: & Porphyre rapporte

„ c'eſt-à-dire, avant le ſiége de Troye, & ſous les premiers „ Légiſlateurs d'Arcadie, ou peu après. Or on ſait par le „ témoignage unanime des Hiſtoriens ..... combien étoit „ alors imparfaite chez les Grecs, la Muſique, tant vocale „ qu'inſtrumentale. Le Syſtême de la premiére étoit renfer„ mé au plus dans l'étendue de ſept ou huit ſons; & la Ly„ re de Terpandre & d'Olympe, deux des plus anciens qui „ ſe ſoient ſignalés ſur cet inſtrument, n'étoit montée que „ de trois ou quatre cordes tendues à vuide. Que pouvoit„ on attendre d'une Muſique reſſerrée dans des bornes ſi étroi„ tes, ſoit pour la variété des chants, ſoit pour leur combi„ naiſon dans ce qu'on appelle Symphonie? Ce n'étoit que „ par l'expreſſion pathétique & par le rhythme, c'eſt-à dire, „ par le mouvement & la cadence, qu'elle pouvoit en quel„ que ſorte réparer ce qui lui manquoit du côté des ſons. „ De tout cela il s'enſuit que la Muſique des Grecs, quoi„ qu'elle fût encore très-ſimple, très-bornée, & par conſé„ quent très-éloignée de la perfection, produiſoit les merveil„ leux effets que les Auteurs nous en recontent". L'Académicien ſoutient enſuite, que ces effets ne doivent pas paſſer pour auſſi ſurprenans, qu'on ſe le perſuade, & qu'ils réſultent de la nature même de la Muſique. Tous les animaux ſont ſenſibles à l'harmonie & à la cadence, & l'homme encore beaucoup plus. En ſe rendant attentif, elles ſuſpendent & calment les mouvemens inquiets qui l'agitent. Elles lui font goûter une ſorte de plaiſir, qui n'eſt troublé ni par l'envie, ni par la jalouſie, chacun en jouït, ſans préjudice des autres. Il ſemble au contraire, qu'on eſt touché plus vivement de cette eſpéce de volupté, quand d'autres la partagent avec nous. En un mot, c'eſt un moyen preſque infaillible de lier & d'entretenir d'agréables Sociétés; & par une ſuite néceſſaire, c'en eſt un d'inſpirer l'humanité & la politeſſe aux Nations les plus ſauvages. C'eſt ce que Mr. Burette prouve par l'exemple des François & des Italiens, les plus polis & les plus civiliſés, & qui ſont auſſi ceux qui ont cultivé la Muſique les premiers & avec le plus d'aſſiduité. Les mêmes ſoins ont eu de nos jours le même ſuccès, qu'ils eurent autrefois chez les Arcadiens; *avec cette ſeule différence, qu'on l'admire chez ceux ci, à cauſe du grand éloignement; au-lieu que parmi nous on n'y fait preſque aucune attention, parce que nous ne ſommes pas encore aſſez dans cet heureux point de vue, qui donne des admirateurs.*

II. Un autre effet merveilleux qu'on attribue à l'ancienne Muſique, c'eſt l'empire qu'elle exerçoit ſur les Paſſions humaines. Elle ſavoit, dit-on, les porter aux derniers excès, & les calmer, lorſqu'elles étoient dans leur plus grande fougue. Et ici on trouve une multitude d'exemples dans l'Hiſtoire, dont Mr. Burette a raſſemblé les principaux, ſelon l'ordre des tems. Plus d'un Lecteur les verra avec plaiſir. Plutarque rapporte (34), que Terpandre, qui floriſſoit dans la trente troiſiéme Olympiade, environ 642 ou 643 ans avant Jéſus-Chriſt appaiſa, par le ſecours de la Muſique, une ſédition parmi les Lacédémoniens. Mr. Burette ſoutient, que la Lyre de Terpandre n'eut pas la meilleure part à cet événement. Elle ne ſervoit, dit-il, que d'accompagnement à la voix du Muſicien, qui étoit auſſi un excellent Poëte, & dont les vers, en cette occaſion, furent plus perſuaſifs, que ſa Muſique. La modulation étoit alors fort bornée: & quelque envie que pût avoir Terpandre de ſe donner carriére ſur ſa Lyre, il n'avoit garde de s'expoſer une ſeconde fois à l'amende, que les Ephores lui avoient fait payer, pour avoir oſé ajoûter une ſeule corde à cet inſtrument. Plutarque rapporte encore, dans la Vie de Solon, que les Athéniens, fatigués de la guerre qu'ils faiſoient depuis longtems contre les Mégariens, au ſujet de Salamine, publiérent une Loi qui défendoit, ſur peine de vie, de propoſer jamais la conquête de cette Ile. Solon ne pouvant approuver une réſolution ſi honteuſe, & ſi préjudiciable à ſa nation, contrefit l'inſenſé; & dans une aſſemblée du peuple, étant monté à la place du Crieur public; il ſe mit à chanter une Elégie de ſa façon, compoſée de cent vers, par laquelle il exhortoit les Athéniens à recouvrer Salamine. Ce ſtratagême lui réuſſit au point, que les Athéniens abrogérent leur Loi, & prirent les armes ſous la conduite de Solon, pour chaſſer les Mégariens de cette Ile, ce qu'ils exécutérent heureuſement. On trouve cette Hiſtoire avec quelques variations ſur les circonſtances en divers autres Auteurs (35). Mr. Burette fait ſur cette avanture des réflexions auſſi naturelles que judicieuſes. Il obſerve que la diſpoſition favorable où Solon trouva la jeuneſſe Athénienne, qui ne reſpiroit que la guerre, n'alla par moins au ſuccès de ſon entrepriſe que la beauté de ſon Elégie, qu'il aſſaiſonna de tout le pathétique néceſſaire en pareille circonſtance. Il y a grande apparence que la Muſique n'y entra que pour peu de choſe. Le chant qui étoit encore renfermé dans l'étendue d'une Octave, n'étoit pas ſuſceptible de beaucoup de variétés. Pythagore, ſelon le témoignage de Boëce (36), voyant un jeune étranger, échauffé des vapeurs du vin, tranſporté de colére & ſur le point de mettre le feu à la maiſon de ſa maîtreſſe, animé de plus par le ſon d'une flûte, dont on jouoit ſur le mode Phrygien, rendit à ce jeune-homme ſa tranquillité & ſon bon-ſens, en ordonnant à la Muſicienne de changer de mode, & de jouer plus gravement, ſuivant la cadence marquée par le pied appellé *Spondée*. Mr. Burette fait à cette occaſion une remarque, qui ne me paroît pas indifférente; c'eſt que c'eſt juſtement ſur cette meſure, que dans nos *Opera*, l'on compoſe d'ordinaire ces ſortes de ſymphonies, ſi connues ſous le nom de *Sommeils*, & ſi propres à tranquilliſer & à endormir. Galien (37) met une Hiſtoire preſque toute pareille ſur le compte d'un Muſicien de Milet, nommé Damon. Ce ſont de jeunes-gens yvres, qu'une joueuſe de flûte a rendus furieux, en jouant ſur le mode Phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce Damon, en paſſant du mode Phrygien au Dorien. On en raconte preſque autant d'Empédocle, qui, par le ſon de la lyre, arrêta la fureur d'un jeune-homme tout prêt à commettre un parricide. Dion Chryſoſtôme (38) & quelques autres rapportent, que le Muſicien Timothée jouant un jour de la flûte devant Alexandre le Grand, ſur le mode appellé Ὀρθιος, qui étoit un mode guerrier, ce Prince courut auſſitôt aux armes. Plutarque (39) dit preſque la même choſe du Joueur de flûte Antigénide, qui, dans un repas agita de telle maniére le même Prince, que s'étant levé de table comme un forcené, il ſe jetta ſur ſes armes, & mêlant leur cliquetis au ſon de la flûte, peu s'en faliut qu'il ne chargeât les convives. Athénée (40) parle d'un Trompette de Mégare, nommé Hérodore, qui ſervit utilement Démétrius au ſiege d'Argos. Cet homme, voyant que les ſoldats de ce Prince s'épuiſoient en vains efforts, pour conduire vers le rempart une enachine de guerre, employée à prendre les Villes, & qu'ils ne pouvoient preſque ébranler, à cauſe de ſa peſanteur énorme; il ſe mit à ſonner de deux trompettes à la fois, & encouragea tellement par-là les ſoldats, qu'ils pouſſérent enfin la machine juſqu au-pied du mur. C'étoit un exploit digne des poumons d'un homme, qui chaque jour mangeoit, dit-on, ſix fois autant de pain qu'un autre, vingt livres de viande, & bûvoit deux conges ou dix pintes de vin. Tous ces exemples des effets merveilleux de la flûte n'embarraſſent guére Mr. Burette; il obſerve que comme ce n'eſt que ſur des gens agités par les fumées du vin, qu'ils roulent preſque tous, ils ſemblent par-là déroger beaucoup au merveilleux qu'on prétend y trouver. „ Il ne „ faut aujourd'hui que le ſon aigu & la cadence animée d'un „ mauvais hautbois, ſoutenu d'un tambour de baſque, pour „ achever de rendre furieux des gens yvres, & qui commen„ cent à ſe harceler. Mais, lorſque leur premier feu eſt paſſé, „ pour peu que le hautbois joue ſur un ton plus grave, & „ ralentiſſe la meſure, on les verre bien-tôt tomber inſenſi„ blement dans le ſommeil, auquel les vapeurs du vin ne les „ ont que trop diſpoſés. Quelqu'un s'aviſeroit-il, pour un „ ſemblable effet, de ſe recrier ſur le charme & ſur la per„ fection d'une telle Muſique? On me permettra de ne pas „ concevoir une idée plus avantageuſe de la flûte, ou, ſi l'on „ veut, du hautbois dont Pythagore & Damon ſe ſervirent „ en pareil cas. La lyre employée par Empédocle pour em„ pêcher un meurtre, ne remit le calme dans l'eſprit du jeune„ homme qui étoit ſur le point de le commettre, qu'à l'aide „ du Chant & de la Poëſie". A l'égard des effets de la flûte de Timothée, ou de celle d'Antigénide ſur Alexandre, Mr. Burette n'y trouve rien de ſi extraordinaire: parce qu'il eſt aſſez naturel qu'un jeune Prince belliqueux, & que le vin commençoit à échauffer, ſe léve bruſquement de table, entendant ſonner un bruit de guerre, prenne ſes armes, & ſe mette à danſer la Pyrrhique, qui étoit une danſe impétueuſe, où l'on faiſoit tous les mouvemens militaires, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe. L'Académicien prouva même par des exemples, qu'il n'eſt pas néceſſaire pour cela de ſuppoſer dans ces Muſiciens un art ſi extraordinaire, ou dans leur Muſique un ſi haut degré de perfection (41). Il remarque au ſujet du Trompette de Démétrius, que ce fait s'accorde parfaitement avec ce qui arrive tous les jours dans les armées, où le ſon des inſtrumens bruyans, tels que la Trompette, le tambour, les timbales, & autres ſemblables, ſert extrêmement à animer les ſoldats, ſoit au combat, ſoit aux travaux militaires.

III. On fait honneur à l'ancienne Muſique de la guériſon de certaines maladies. Martien Capelle (42) aſſure que la fiévre étoit guérie par le chant, & qu'Aſclépiade remédioit à la ſurdité par le ſon de la trompette. Le même Ecrivain, de même que Plutarque, rapporte que Thaletas délivra Lacédémone de la peſte, par la douceur de ſa Muſique. Martien Capelle témoigne encore que Xénocrate employoit l'harmonie des inſtrumens pour guérir les maniaques ou les furieux; & nous trouvons dans l'Hiſtoire Sainte, que la harpe de David calmoit ordinairement la fureur de Saül. Apollonius ſurnommé *Dyſcolus* (43) rapporte, d'après Théophraſte, que la Muſique guérit la défaillance de cœur & l'aliénation d'eſprit; & que le ſon de la flûte eſt un bon remède pour l'épilepſie & pour la goutte ſciatique. Athénée (44), qui cite le même paſſage de Théophraſte, y ajoûte cette circonſtance, par rapport à la derniére de ces deux maladies, que pour réuſſir dans cette cure il faut joüer de la flûte ſur le mode Phrygien. Aulu-Gelle (45), qui parle de ce même remède, ſemble y mettre une condition toute oppoſée, en preſcrivant au joueur de flûte un mode plein de douceur, *ſi modulis lenibus tibicinem incinat.* C'eſt ce que Cœlius Aurélianus (46) appelle *locum dolentia decantare*; il marque même juſqu'à quel degré devoit aller cette eſpéce d'enchantement; & c'étoit juſqu'à ce que les fibres de la partie, venant à frutiller en palpitant, la douleur fut diſſipée: *Quæ cum ſaltum fumerent palpitando, diſcuſſo dolore mitigarentur.* Enfin le ſon de ce même inſtrument étoit un antidote contre la morſure de la vipére, ſelon Théophraſte & Démocrite, ſur l'autorité deſquels Aulu-Gelle vante ce remède. Mr. le Chevalier Folard (47) dit là-deſſus aſſez plaiſamment. „ Vous verrez que la Muſique, ſi „ elle arrive jamais à ſa perfection, fera peut-être un jour „ partie

(2) *De placit. Hippocr. & Plat. L. V. c. 6. Edit. Charter. Apud* Eund.

(38) *Orat. I de regn. Imp.* Apud Eund.

(39) *De Fort. Alex. quæſt. 2. Apud* Eund.

(40) *Deipnoſ. Lib. X. c. 3. p. 414.*

(14) *De Muſica.* num 161. de l'Ed. de Mr. Burette dans les *Mémoires de l'Académie.*

(41) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T XIX. p. 221. 224.*

(42) L. IX. *Apud* Eund. p. 225.

(35) *Diog. Laert L. I. segm. 46. Pauſanias in Attic. c. 40. Polien. Strateg L. I. c. 22. Apud* Eund.

(43) Voſſius *de Muſica p. 42. & 11.*

(44) L. XIV. *c. 3. p. 624.*

(36) *De Muſica L. I. c. 1. Apud* Eund.

(45) L. IV. c. 13.

(46) *Chron. L. V. c. 1. Sect. 21. Apud Mémoires &c. p. 224.*

(47) *Obſervat. ſur Polybe.* Ubi ſupra. p. 44.

porte (*k*), que Pythagore chantoit les vieux Péans de Thalétas. Le Scholiaſte de Pindare (*l*) dit, que Thalétas fut le premier qui compoſa des *Hyporchêmes* pour les danſes armées ou guerrières; ces *Hyporchêmes* étoient des Poëſies, faites non ſeulement pour être chantées & jouées ſur la flûte & ſur la cithare, mais encore pour être danſées au ſon des voix & des inſtrumens. Ariſtote (*m*) met au nombre des Légiſlateurs célébres Thalès, dont Lycurgue a été auditeur, ce qui ne peut s'entendre que de notre Crétois. On fait qu'anciennement les Loix étoient en vers & ſe chantoient, pour les imprimer plus facilement dans la mémoire. Et Boëthius aſſure (*n*) que les Lacédémoniens firent venir Thalétas à grands fraix pour inſtruire leur Jeuneſſe, & la former par la Muſique; & il y a quelque apparence qu'il employoit la Poëſie conjointement avec la Muſique pour rendre ſes inſtructions plus agréables, & les graver plus aiſément dans les eſprits. En réuniſſant donc tout ce que l'Antiquité nous dit de Thalétas, il faut le mettre au rang des Philoſophes & des Légiſlateurs, qui firent ſervir la Muſique & la Poëſie à l'inſtruction des Hommes.

(*k*) *Vit. Pythagor.* Sect. 12. p. 27. Edit. Kuſteri.

(*l*) *Pythion.* Ode 2. v. 127. *Apud* Meurſ. *in Creta.* Lib. IV. c. 12.

(*m*) *Polit.* L. II. c. 10 *Apud* Fabric. *loc. cit.*

(*n*) Lib. I. *de Muſica.* p. 1272. *Apud* Eund.

„ partie de la Médécine, la ruine des Apoticaires, & la ſor-
„ tune des Muſiciens, comme le Mercure celle des Chirur-
„ giens. Si quelque Médecin qui aura bien & profondément
„ étudié cet art avec des talens propres à la compoſition,
„ s'attache à la recherche & à la découverte d'une Médecine
„ toute muſicale, par le moyen de certains airs, de certains
„ tons, & d'inſtrumens propres pour la guériſon de certains
„ maux, ſur leſquels il jouëra ou chantera l'air qui convien-
„ dra à chacun; ce qui rétablira infailliblement la réputa-
„ tion du Pére Kirker, accuſé d'ajoûter foi à bien des for-
„ nettes, particuliérement touchant l'opinion où il eſt du
„ grand pouvoir de la Muſique, & de la vertu occulte de
„ certaines chanſons & de certains tons connus des Anciens.
„ Encore une ſois je m'imagine que ce Médecin Muſicien
„ ſeroit des merveilles & des cures ſurprenantes. Il ne faut
„ eſpérer, *ajoûte Mr. Folard*, qu'aucun de la profeſſion met-
„ te jamais la Muſique en œuvre & l'ordonne ſur ſes mala-
„ des; la Faculté ſeroit abſolument déſertée; du moins ces
„ Meſſieurs-là devroient-ils l'appliquer ſur la goutte, puis-
„ qu'il n'y a point de remède contre ce mal. Mais ils n'ont
„ garde de le faire. Car ſi l'on venoit à s'appercevoir que
„ l'harmonie fût capable de guérir cette maladie, ils crain-
„ droient qu'on ne vînt à reconnoître que ſon pouvoir s'é-
„ tend ſur toutes les autres". Mr. Burette raiſonne plus ſé-
rieuſement, & d'une maniére plus ſatisfaiſante ſur ces effets
merveilleux de la Muſique (48). Il obſerve que les ſecouſſes
réitérées, que donnent aux fibres & aux liquides de notre
corps les différentes vibrations de l'air ſubtil, dans leſquelles
conſiſtent les divers ſons, peuvent ſouvent remettre les reſ-
ſorts détraqués de notre machine, dans cette eſpéce d'équili-
bre qui conſtitue la ſanté. Comme tout cela dépend ordinai-
rement des rapports inconnus qui ſe trouvent entre les com-
binaiſons des ſons & les dérangemens des organes: l'art du
Muſicien n'y a quelquefois aucune part, & le ſuccès de
Cure n'eſt dû qu'à la rencontre fortuite d'une harmonie,
dont la juſte proportion avec la cauſe de la maladie produit
tout le miracle. Selon ce principe, la Muſique la plus ſim-
ple, la plus informe & la plus barbare, comme la plus com-
poſée, la plus réguliére, & la mieux concertée, peut opérer
ces ſortes de guériſons. On en a la preuve chez les Sauvages
du Canada, qui guériſſent pluſieurs maux par certaines ſym-

(48) Mém. de l'Acad. *loc. cit.* p. 227.

phonies, ou plutôt par certains charivaris, qui leur tien-
nent lieu de Muſique. Parmi les airs, employés dans la
Pouille, à la guériſon de ceux qui ont été piqués par la Ta-
rentule, & qui ne guériſſent que par-là, il y en a tels qui ne
roulent que ſur trois ou quatre ſons, & que l'orpandre au-
roit parfaitement exécutés ſur ſa lyre à trois ou quatre cor-
des. Cet ſons ne guériſſent même qu'en excitant les malades
à la danſe, & c'eſt proprement à la fureur que cauſe le vio-
lent exercice, laquelle fait tranſpirer le venin, qu'on doit
attribuer la guériſon. Mais qui ſe perſuadera que l'harmonie
ſeule chaſſera la peſte d'un Royaume? Celle que Thalétas fit
ceſſer, devoit apparemment finir. Mr. Burette ſemble croi-
re, que l'harmonie peut avoir une influence plus réelle
pour ſoulager les douleurs de la ſtatique, & cela indépen-
damment du plus ou moins d'habileté du Muſicien, ſoit en
flattant agréablement l'oreille du malade, & en cauſant par-
là une ſuſpenſion, ou une diverſion dans le cours des eſprits
animaux, ſoit en rencontrant par hazard, par l'eſſai de diffé-
rentes modulations, l'uniſſon des fibres, dont la tenſion ex-
ceſſive fait & entretient la douleur; d'où il arrive dans ces
fibres divers tremouſſemens, ou, ſi l'on veut, diverſes vi-
brations ou *oſcillations*, qui redonnent du mouvement aux li-
queurs arrêtées dans la tiſſure de la partie douloureuſe, &
par conſéquent la ſoulagent. Sur le tout, je ne vois pas,
que malgré ces merveilleux effets de la Muſique ancienne,
les habiles Médecins ayent été moins recherchés, & qu'on
ait moins cultivé les diverſes parties de l'art de remédier aux
maux du corps humain. Ce qui pourroit faire douter au
moins de la concluſion, qu'on voudroit tirer de certains faits
en faveur de la perfection de la Muſique ancienne, c'eſt la
remarque de Mr. Folard (49), qui partant de la figure de
tous les inſtrumens de Muſique des Anciens, dit: „ J'en trou-
„ ve un aſſez bon nombre, mais je n'en vois aucun qui ap-
„ proche des nôtres à l'égard de l'harmonie. Avouons-le
„ franchement, ils ſentent aſſez le barbare, & je ne puis
„ comprendre leurs effets miraculeux. Ceux des Modernes,
„ en plus grand nombre encore, ſont bien autrement capa-
„ bles de remuer les paſſions, de charmer les maux, & de
„ les expulſer ſans retour, au grand préjudice des Apotica-
„ res ou des Cuiſiniers de la Médecine".

(49) *Ubi ſupra.* p. 47.

✠ THEOPHANE, Hiſtorien, Poëte, & Homme d'Etat, étoit né à Mitylène dans l'Ile de Lesbos (*a*), mais on ignore le tems de ſa naiſſance. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eut de grandes liaiſons avec Pompée le Grand, que celui-ci le conſultoit dans les affaires les plus importantes (*b*), d'où l'on infére qu'il ne pouvoit y avoir une grande différence d'âge entre eux (*c*). Mr. l'Abbé Sevin panche à croire que Théophane vint s'établir à Rome jeune encore, & dans les commencemens de la guerre de Mithridate [*A*]. Jules Capitolin aſſure qu'il étoit d'une maiſon très-ancienne & très-diſtinguée, & il l'appelle *Ballus*. *Cornelius Théophanes* (*d*); mais les Critiques ont remarqué que cet Ecrivain confond ici Cornelius Balbus, Eſpagnol de nation, avec Théophane de Mitylène; ce qui n'empêche pas que ce ne ſoit à ce dernier qu'il attribue une ancienne nobleſſe. On ne ſauroit douter que les liaiſons de Pompée & de Théophane n'ayent commencé de très-bonne heure. Strabon (*e*) dit que Théophane *étoit fort habile dans les matiéres de Politique, que ſa vertu lui avoit concilié l'amitié de Pompée*, & qu'il *a beaucoup contribué au ſuccès de toutes ſes entrepriſes*, ce qui ſemble inſinuer que Théophane avoit accompagné le Général Romain dans ſes premiéres expéditions. On prétend que les éloges que Strabon donne à la vertu de notre Lesbien ſont juſtement ſuſpects, à cauſe de ce qu'en dit Plutarque [*B*]. On ne trouve aucune

(*a*) Tous les Auteurs en conviennent. *Voy.* Voſſius *de Hiſt. Græc.* L. III c. 23.

(*b*) Strabo L. XIII. J. Ceſar *de Bello Civili* L. III c. 18.

(*c*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XIV p. 241. Edit. de Paris in-4.

(*d*) Jul. Capitolp. 241. *Inſt. Hiſt. Aug. Scriptor.* T. II Francof. 1587 in-fol.

(*e*) L. XIII. p. 912 Edit. Amſt. 1707.

[*A*] *Mr. l'Abbé Sevin penche à croire, que Théophane vint s'établir à Rome jeune encore, & dans les commencemens de la guerre de Mithridate.*] Voici comment le ſavant Académicien conçoit la choſe (1). „ Les Mytiléniens éblouis par le ſuc-
„ cès des armes de ce Prince, lui avoient livré Marcus Ju-
„ nius, l'un des Généraux de la République. Envain les
„ plus ſages s'oppoſérent à une ſi lâche réſolution, la mul-
„ titude (toujours indocile & toujours amoureuſe de nou-
„ veautés) obligea les chefs du parti contraire à ſortir de la
„ ville. Il y a bien de l'apparence que Théophane & ſon
„ pére furent du nombre des exilés. Les partiſans de Mi-
„ thridate avoient tout à craindre de perſonnes, qui à la
„ faveur de la conſidération que donne ordinairement une
„ haute naiſſance, auroient peut-être déconcerté leurs pro-
„ jets, & ramené l'eſprit des peuples".

[*B*] *On prétend que les éloges que Strabon donne à la vertu de notre Lesbien, ſont juſtement ſuſpects à cauſe de ce qu'en dit Plutarque.*] Il y a dans la Vie de Pompée (2) deux endroits, qui ne ſont nullement à l'honneur de Théophane: voici le premier, dans le ſtile d'Amiot. „ Théophanes dit davantage,
„ qu'on y trouva un diſcours de Rutilius, par lequel il luy
„ ſindoit & l'inciteit à faire mourir tous les Romains qui
„ eſtoient en Aſie, ce que toute ſois on eſtime avec grande

(1) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. XIV. p. 241. Edit. de Paris in-4.

(2) *Homm. Ill. de Plut.* T. II. fol. 55 verſo Paris 1567 in 2.

„ raiſon, eſtre un menſonge malignement controuvé par ceſ-
„ tuy Théophanes, lequel haiſſoit Rutillus, pour autant, à
„ l'avanture qu'il ne luy reſſemblоit en autre choſe quelcon-
„ que: ou peut-eſtre auſſi pour gratifier à Pompejus, le Pé-
„ re duquel Rutilius deſcrit en ſes hiſtoires pour le plus meſ-
„ chant homme du monde". Un peu plus bas Plutarque en parle en ces termes (3). „ Timagénes eſcrit que Ptolomeus
„ s'en alla à Rome, & laiſſa l'Egypte ſans qu'il en fuſt au-
„ trement beſoin, à la ſuſtion & ſubtilation d'un Théopha-
„ nes, qui luy mit en teſte de le faire, afin de donner nou-
„ veaux moyens à Pompéius de bien faire ſes beſongnes &
„ matiéres de nouvelles guerres: mais la malignité de ce
„ Théophanes n'a pas tant rendu cela croyable, comme le
„ naturel de Pompéius l'a fait tenir pour incroyable, pour
„ ce que ſon ambition n'avoit rien de ſi malin & de ſi mef-
„ chant comme cela". Mr. l'Abbé Sevin (4) ſoupçonne que Cicéron n'avoit peut-être pas une idée plus avantageuſe de la probité de Théophane. „ Ce qu'il y a de certain, *dit le célébre Académicien*, c'eſt que dans une de ſes Lettres, il blâme le parti qu'avoit pris Pompée de ſe retirer en Eſpagne; & après lui avoir marqué qu'il s'étoit expliqué à-deſſus avec Théophane, il ajoûte que ce *Grec* mettra tout en œuvre pour engager ſon ami à ne point ſortir de

(3) Ibid. fol. 64 verſo.

(4) *Ubi ſupra.* p. 1254

ne circonſtance particuliére touchant Théophane, avant la guerre de Mithridate, où il accompagna Pompée. Ce Général étoit ſenſible aux louanges, & il voulut avoir auprès de lui un Hiſtorien, qui fût témoin de ſes exploits, & qui pût tranſmettre à la poſtérité, d'une maniére digne de lui, les victoires qu'il avoit toute ſorte de raiſons de ſe promettre. Théophane le ſervit comme il pouvoit le ſouhaiter [C], & Pompée fut ſi charmé de la lecture de l'Hiſtoire de ſes expéditions, qu'il aſſembla les Légions, & après un diſcours, où il releva avec ſoin les ſervices de Théophane, il lui accorda le droit de Bourgeoiſie Romaine, grace conſidérable par elle-même, mais plus conſidérable encore par la maniére dont le Général avoit aſſaiſonné un bienfait de cette importance: c'eſt le ſens de ce paſſage de Valére-Maxime (f): *Ne Pompejus quidem Magnus ab hoc affectu gloriæ aversus: qui Theophanem Mitylenæum, ſcriptorem rerum ſuarum, in concione militum civitate donavit, beneficium per ſe amplum, accurata etiam & teſtata oratione proſecutus: quo effectum eſt, ut ne quis dubitaret quin, referret potius gratiam, quam inchoaret.* Plutarque rapporte (g) qu'à ſon retour Pompée paſſa par Mityléne, ſans-doute, dit Mr. l'Abbé Sevin, à la ſollicitation de Théophane, bien aiſe que ſes citoyens fuſſent témoins de l'extrême conſidération où il étoit auprès de ce Général. Quoi qu'il en ſoit, le Général Romain affranchit les Mityleniens de toute charge, & en faveur de Théophane il leur rendit la liberté & les priviléges dont le Sénat les avoit dépouillés, pour les punir de l'ardeur avec laquelle ils avoient embraſſé le parti de Mithridate (h). Sans-doute que les honneurs qu'on rendit à Pompée contribuérent auſſi à le diſpoſer favorablement pour ceux de Mityléne; il aſſiſta aux jeux qu'on y celébroit annuellement, dans leſquels on avoit coutume de réciter diverſes piéces de Poëſie, & dans cette occaſion elles roulérent toutes ſur les grandes actions de Pompée, ce qui devoit flatter beaucoup un homme avide de louanges. La faveur où Théophane étoit auprès de Pompée, lui acquit l'amitié des Romains les plus diſtingués. Il paroît par deux endroits des Lettres de Cicéron à Atticus, que ces deux amis avoient des liaiſons avec notre Mitylenien, & qu'ils tâchoient de découvrir par ſon moyen l'etat des affaires à fond [D]. L'an de Rome 695 Théophane fut en-

(f) L. VIII. c. 14.

(g) *Plutarch. Homm. Illuſt. T. II. fol. de verſ. Paris 1587 in-8.*

(h) *Vellej. Paterc. Lib. II. c. 20.*

„ l'Italie, *ergo Græcus incumbat.* On ſçait, *continue Mr. Se-*
„ *vin*, que dans les Ecrits de Cicéron, ainſi que dans ceux
„ de la plupart des Auteurs de la Langue Latine, le terme
„ de *Græcus* déſigne ſouvent un homme leger, inconſtant,
„ & qui ne ſe fait pas un ſcrupule de violer les régles de l'hon-
„ neur & de la bonne foy. *Je ne voudrois pas répondre ce-*
„ *pendant que* tel fut le ſens des paroles de cet Orateur". Effectivement la choſe eſt très-douteuſe: en liſant tout le paſſage de Cicéron (5), il ne me paroît pas qu'il ait eu deſſein de taxer la bonne foi de Théophane; il ſeroit au contraire faire fond ſur lui, à cauſe du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de Pompée. *Pompejus mihi quoque videbatur. . . . in Hiſpaniam certe iturus: id ego minime probabam, qui quidem Theophani facile perſuaſi, nihil eſſe melius, quam ejuſquam illum diſcedere: ergo Græcus incumbet; valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum.* C'eſt-à-dire; „ Il me paroiſſoit auſſi, que
„ Pompée avoit certainement le deſſein d'aller en Eſpagne,
„ ce que je n'approuvois point; & je n'ai point eu de peine à
„ perſuader à Théophane, qu'il lui étoit avantageux de ne
„ point s'éloigner; ce Grec s'emploiera donc de tout ſon
„ pouvoir à le faire demeurer; & il a beaucoup de pouvoir
„ ſur ſon eſprit". Laiſſant donc ce que Cicéron en penſoit, il s'agit d'examiner de quel poids doit être le témoignage de Plutarque, comparé avec celui de Strabon. Mr. l'Abbé Sevin ne balance point à préférer l'autorité de premier à celle du dernier, & ſes raiſons qu'il en allégue ſont, ſemble-t-il, ſans replique. On peut dire en faveur de Strabon, qu'il étoit preſque contemporain de Théophane: qu'il avoit vu en Aſie Pompejus Macer fils de Théophane, & à Rome diverſes perſonnes parfaitement inſtruites de la vie & des actions de ce célébre Grec. „ Mais envain oppoſeroit-on des ré-
„ flexions ſi générales à des paſſages formels, & qui ne ſçau-
„ roient recevoir une interprétation favorable. La ſincérité
„ dont Plutarque fait profeſſion, & ſon zéle, quelquefois
„ même partial, pour la gloire de ſa patrie, ne permettent
„ pas de croire qu'il ait voulu flétrir de propos délibéré la
„ mémoire d'un homme qui, par ſes talens, ſa dextérité &
„ ſon crédit, avoit rendu à la Gréce des ſervices importans.
„ Révoquer en doute la bonne foy de Plutarque, ce ſeroit
„ condamner Rutilius, le perſonnage le plus vertueux de ſon
„ ſiécle. Toute l'Antiquité le propoſe comme un modéle
„ accompli d'honneur & de probité, & Théophane eſt le ſeul
„ qui oſe l'accuſer d'avoir entretenu avec Mithridate des in-
„ telligences, qui coutérent la vie à tant de Romains. La
„ pureté des mœurs de Rutilius, & la ſuite de l'hiſtoire met-
„ tent l'impoſture dans tout ſon jour. Si le fait avoit été
„ véritable, pourquoi ſe déguiſer, dans la crainte de tomber
„ entre les mains d'un Monarque, de la généroſité & de la
„ reconnoiſſance duquel il devoit tout attendre? Voilà, ſi je
„ ne me trompe, Théophane pleinement convaincu de men-
„ ſonge & de ſolomnie, & dès lors il ne faut avoir aucun
„ égard au témoignage de Strabon. Il paroît avoir eu des
„ liaiſons avec Pompéius Macer Gouverneur d'Aſie; peut-
„ être même en avoit-il reçu quelques bien-faits; & dans la
„ vuë de faire ſa cour au fils, il n'a pas craint de dire que la
„ vertu du pére lui fraya le chemin à l'amitié dont Pompée
„ l'honnra juſqu'au dernier moment". On peut ajoûter deux autres raiſons, qui rendent le témoignage de Strabon, & celui de Théophane ſuſpects. L'une, alléguée par Plutarque même, que l'Hiſtorien Grec avoit eu deſſein de plaire à Pompée, en dénigrant Rutilius, qui dans une Hiſtoire qu'il avoit compoſée, avoit fait un portrait odieux du pére de Pompée. L'autre raiſon, que Strabon lui-même fournit, c'eſt que dans le tems que celui-ci écrivoit, le fils de Théophane étoit du nombre des amis de Tibére, ainſi ce Géographe avoit ſes raiſons de le flatter, en parlant honnorablement de ſon pére.

(i) *Epiſt. ad Attic. L. V. Epiſt. 11.*

[C] *Théophane le ſervit comme il pouvoit le ſouhaiter.*] On peut inférer du paſſage de Strabon, que Théophane avoit écrit l'hiſtoire de Pompée, ou celle des guerres des Romains en divers pays, ſous la conduite de ce Général. Cet Ouvrage eſt perdu, & il n'en reſte que cinq fragmens ou citations dans Strabon (6), qui ſont autant de preuves de l'attention de Théophane à marquer la véritable ſituation des peuples, des villes, & des riviéres, qui s'étoient rencontrées ſur ſa route, le plus long de ces fragmens regarde l'Arménie. Une autre citation ſe trouve dans Plutarque, concernant Rutilius, qui, comme on l'a vu dans la Remarque précédente, ne fait pas honneur à la probité de Théophane. Je ſoupçonnerois que ce que Plutarque rapporte encore, que Pompée prit la route d'Egypte après la bataille de Pharſale, par le conſeil de Théophane, pourroit bien être tiré de l'Hiſtoire de celui-ci, dont Plutarque a vraiſemblablement fait uſage dans ſa Vie de Pompée. Stobée (7) a conſervé auſſi un fragment de Théophane, qui n'eſt qu'une réflexion ſur le peu de certitude qu'il y a à conjecturer ce que deviendra un jeune homme. Il eſt vrai qu'il y a des Manuſcrits qui attribuent cette réflexion à Théophraſte, & non à Théophane. Je ne ſai ſur quelle autorité Mr. Sevin aſſure, que du tems de Plutarque, on voyoit dans les Bibliothéques le *Traité* que Théophane avoit publié *ſur la Peinture*. Diogéne-Laërce (8) eſt la ſeul des Anciens qui en faſſe mention, & le peu qu'il en dit ſemble indiquer qu'il s'agit des Vies des Peintres célébres. Il n'eſt pas certain pourtant, qu'il ſoit queſtion de notre Théophane, Fabricius (9) l'en diſtingue. Plutarque (10) parle d'un Diſcours que Théophane avoit fait pour conſoler les Rhodiens de la perte de leur flotte. „ Il y en avoit qui
„ louoient Théophanes Lesbien, qui eſtoit maiſtre des ou-
„ vriers du camp, de ce qu'il avoit bien reconforté les Rho-
„ diens touchant la perte qu'ils avoient faite de leurs vaiſ-
„ ſeaux: voyez, dit Cicéron, quel grand bien c'eſt d'avoir
„ un maiſtre des Oeuvres Grec". Mr. l'Abbé Sevin fait (11) là-deſſus une remarque, qu'il ne faut pas oublier: c'eſt „ qu'il
„ n'y a aucun moyen de concilier le paſſage de Plutarque
„ avec l'Hiſtoire de ces tems-là. On ne lit nulle part que
„ les Rhodiens ayent eſſuyé la moindre diſgrace ſur mer,
„ pendant le cours des guerres de Mithridate. Reſtent les
„ guerres civiles; & conſtamment le ſeul échec que les Rho-
„ diens ayent reçu alors, fut devant Myndus, où les vaiſ-
„ ſeaux de Caſſius battirent à deux repriſes différentes la
„ flotte de ces Inſulaires; or il paroît que la mort de Cicé-
„ ron avoit précédé l'événement en queſtion". Mr. Dacier (12) a ſubſtitué aux Rhodiens les Lesbiens, mais cela leve-t-il la difficulté? Théophane étoit auſſi Poëte, il s'eſt conſervé deux piéces en vers de ſa façon, qui ſe trouvent l'une & l'autre dans l'Anthologie. La premiére eſt l'Epitaphe d'un certain Manilthie, mort apparemment loin de ſa patrie, & auquel ſes parens n'avoient pas eu la ſatisfaction de rendre les derniers devoirs. La ſeconde regarde Théotimus, qui, dans une violente tempête, avoit été englouti par les flots.

(6) *Geogr. L. XI p. 524. 529. 500. 501 L. XII. p. 541 Edit. Amſt. 1707.*

(7) *Stob. p. 388 Apud Mem. de l'Acad. &c. p. 258.*

(8) *Lib. II. Segm. 104.*

(9) *Bibl. Græc. Vol. X. p. 588.*

(10) *Homm. Ill. T. II. fol. 305. verſo. dans la vie de Cicéron.*

(11) *Ubi ſupra. p. 554. 555.*

[D] *Ils tâchoient de découvrir par ſon moyen l'état des affaires à fond.*] Ptolomée Auletés Roi d'Egypte demandoit la confirmation des Traités d'alliance faits avec les Rois ſes prédéceſſeurs. Il l'avoit obtenue par le crédit de Pompée & de Céſar, qui paroiſſoient l'un & l'autre diſpoſés à remettre le Decret du Sénat entre les mains de Cicéron. Celui-ci ne paroiſſoit pas éloigné d'accepter cette commiſſion, mais il balançoit par la crainte de ſe faire tort dans le public, & il prit Atticus (13), qu'en cas que Théophane lui en parlât de ne point rejettet entiérement la choſe, pour être le maître de prendre ſon parti, tel qu'il lui plairoit, en cas qu'on lui offrît cette Ambaſſade. *Cupio equidem, & jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum viſere, & ſimul ab hac hominum ſuſpicione noſtri diſcedere, & cum aliquo deſiderio reverti, ſed hoc tempore, & his mutationibus. . . . . quid noſtri optimates, ſi qui reliqui ſunt, loquentur? . . . . . ſed opinor, excipiemus, & expoſcemus. Si enim deferetur, erit quædam noſtra poteſtas, & tum deliberabimus; etiam eſt in non accipiendo normalia glorie; quare ſi quid Theophanes tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris.* Dans une autre Lettre (14) Cicéron prie Atticus de ſon-

(12) *Homm. Illuſt. Tom. VII. p. 146.*

(13) *Ep ad Attic. L. II. Ep. 5.*

(14) *Ibid. Ep. 17.*

envoyé en Égypte vers Ptolémée Aulétés, & un Hiſtorien prétend qu'il prévarqua dans cette Ambaſſade [*E*]. Avant que de partir, il adopta Cornelius Balbus, ſoit qu'il ne fût pas marié, ou ſoit qu'il n'ait point eu d'enfans. Cette adoption déplut à bien des gens, & ne fut d'aucune utilité à Balbus [*F*]. Ciceron fut obligé peu de tems après à quitter Rome par les violences de Clodius, & la mauvaiſe volonté de Pompée. Mr. l'Abbé Sevin (*i*) dit, qu'il y a dans les Lettres à Atticus quelques endroits dont on eſt en droit d'inférer, que Théophane travailla ſincérement à conjurer l'orage; que Cicéron en reçut des conſeils ſalutaires, & que de ſon propre aveu il s'étoit repenti plus d'une fois de ne les avoir point ſuivis. Je ſouhaiterois que cet Académicien eût cité les Lettres qu'il a eu en vues, je n'ai rien pu déterrer de ſemblable, & l'Hiſtorien moderne de Cicéron n'en a pas touché un ſeul mot. Ce n'eſt encore que par conjecture que Mr. Sevin ajoûte, que peut-être Cicéron fut-il en partie redevable de ſon retour à Théophane. „ Le crédit de Pompée, *dit-il*, pouvoit ſeul en aſſurer le ſuccès, & il n'y avoit „ perſonne qui fût plus propre que Théophane à diſſiper les ombrages & les ſoupçons qui avoient al„ téré l'amitié de ces deux grands hommes". Sans rien décider là-deſſus, continuons l'Hiſtoire du favori de Pompée. La Guerre Civile ayant éclatté entre celui-ci & Céſar, l'amitié & l'intérêt attachérent Théophane au premier, & l'exceſſive confiance que les amis de Pompée avoient en ſa capacité, & le nombre de ſes ſoldats, firent rejetter toutes les propoſitions d'accommodement de la part de Céſar, à quoi il paroît que Théophane eut part (*k*). Après la perte de la bataille de Pharſale, Pompée s'embarqua avec ce Grec, & ils ſe rendirent à Mitylène, où Cornélie s'étoit retirée, pour attendre le ſuccès de cette grande journée. Ayant pris cette Dame, Pompée continua ſa route, & ſe rendit enfin à Attalie en Pamphylie. Là il délibéra avec ſes amis ſur le parti qu'il devoit prendre, & Théophane le détermina à prendre la roure d'Egypte, où il périt malheureuſement [*G*]. L'Abbé Sevin conjecture qu'après ſa mort, Théophane ne tarda point à implorer la clémence de Céſar, avec lequel il avoit eu des liaiſons très-particulières; il croit même, que comme Pompée ne faiſoit rien que par ſes conſeils, il y a de l'apparence que les inſinuations de ce ſavori le déterminérent à entrer dans les vuës de Céſar, & à favoriſer des entrepriſes, qui furent funeſtes & à lui & à la République. On ignore quel parti Théophane prit après la mort de Céſar. On trouve ſeulement dans Cicéron (*l*), que Théophane lui avoit demandé une entrevuë, dans laquelle il devoit l'informer de choſes qui les intéreſſoient également l'un & l'autre. Depuis ce tems-là il n'eſt plus fait mention de Théophane. Tacite nous a conſervé quelques particularités ſur ſa famille [*H*].

(*i*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. XIV. p. 149. Paris in-4.*

(*k*) *De Bello Civil. L. III. c. 18.*

(*l*) *Ad Attic. L. XV. Ep. 19.*

fonder Théophane ſur les diſpoſitions où étoit Pompée à ſon égard: *velim ex Theophane exſpiſcere, quonam in me animo ſit Alabarches; quæ res ſcilicet, ut ſoles, navrè τὸ πρόσωπον. . . . . aliquid ex ejus ſermone paterimur nos τὸν ἔλεον ſuſpicari.*

(11) *Voſſ. des Hiſtor. Lat. Tom II. fol. 64 verſo.*

[*E*] *Un Hiſtorien prétend qu'il prévarqua dans cette Ambaſſade.*] C'eſt Plutarque (15) qui nous apprend, que Timagéne rapportoit, que Théophane fut à force d'inſinuations engager Ptolomée Aulétés à ſortir de ſes Etats. Le Sénat étoit obligé en vertu des Traités, d'épouſer la querelle de ce Roi allié, & Théophane eſpéroit que Pompée ſeroit mis à la tête des troupes deſtinées à le rétablir ſur le trône. Par ce moyen ce Général ſe ſeroit trouvé en état de tenir ſes ennemis en reſpect, de gouverner les affaires à ſon gré, & de tirer de grandes ſommes du Roi d'Egypte. Telles étoient les vuës de Théophane, ſelon Timagéne: mais Plutarque lui-même n'ajoûte point de foi au récit de cet Hiſtorien.

(16) *Loc. cit. p. 148.*

[*F*] *Cette adoption déplut à bien des gens, & ne fut d'aucune utilité à Balbus.*] Il y eut quelque choſe d'irrégulier dans cette adoption, & les gens de bien s'y oppoſérent inutilement, dit Mr. l'Abbé Sevin (16); Céſar étoit alors Conſul, il vivoit avec Pompée dans la plus parfaite inteligence, & tous deux de concert ſacrifioient les loix à leur intérêt & à leur grandeur. Que cette adoption ait déplû à bien des perſonnes, on n'en peut douter, quand on lit ce que Cicéron écrivoit à ſon ami Atticus (17): *Placet igitur etiam me expulſum & agrum Campanum periiſſe, & adoptatum Patricium a Plebeio, Gaditanum a Mityleneo.* On voit par un endroit de la Harangue de Cicéron en faveur de Balbus, que cette adoption ne lui procura aucun avantage (18): *Et adoptio Theophani agitata eſt: per quem Cornelius, nihil eſt, præterquam propinquorum ſuorum hereditates, aſſecutus.*

(17) *L. VII. Ep. 7.*

(18) *Orat. pro L. Corn. Balbo num. 25.*

(19) *Dans la Vie de Pompée. fol. 78.*

[*G*] *Théophane le détermina à prendre la route d'Egypte, où il périt malheureuſement.*] Plutarque (19) rapporte, que Pompée ayant délibéré avec ſes amis, les ſentimens furent partagés. Pompée vouloit ſe retirer parmi les Parthes; d'autres lui conſeilloient de ſe retirer en Afrique chez Juba Roi de Mauritanie; mais aucun de ces expédiens ne plut à Théophane, qui parla à Pompée en ces termes (20); „ qu'il trou„ voit très-inſenſé premiérement de laiſſer là l'Egypte, qui „ n'étoit qu'à trois journées de navigation, & ſon Roi Pto„ lemée, qui ne venoit véritablement que d'entrer dans l'â„ ge de puberté, mais qui étoit engagé à Pompée par toutes „ les obligations que ſon pére lui avoit des grands ſervices „ qu'il en avoit reçus, pour aller ſe jetter entre les mains „ des Parthes, la plus infidelle de toutes les nations. En ſe„ cond lieu, il repréſenta à Pompée, qu'il avoit très-grand „ tort, de peur d'être le ſecond après un Romain, qui étoit „ même ſon beau-pére, de refuſer d'être après lui le premier „ de tous les autres hommes, & de ne vouloir pas éprouver „ ſa modération, pour aller rendre maître de ſa perſonne „ un Arſace, qui n'avoit pu ſe rendre maître de celle de „ Craſſus vivant. Et enfin que rien n'étoit plus mal penſé, „ que de mener une jeune femme de la maiſon de Scipion „ parmi des Barbares, qui ne meſuroient leur pouvoir, qu'à „ la licence de commettre toutes ſortes d'inſolences & d'in„ famies. Car quand même elle ne ſouffriroit rien de leur „ brutalité, cependant le ſeul ſoupçon qu'elle auroit pu en „ ſouffrir, parce qu'elle auroit été avec des gens capables de „ tout entreprendre, & qui en avoient le pouvoir, étoit une „ affreuſe indignité". Pompée ſe rendit à ces raiſons, & prit la route d'Egypte, où il périt par la plus lâche de toutes les trahiſons.

(20) *Je ſuis ici la Verſion de Mr. Dacier.*

[*H*] *Tacite nous a conſervé quelques particularités ſur ſa famille.*] On voit dans Strabon, que le fils de Théophane, nommé Pompéius Macer, avoit été Gouverneur d'Aſie, & au nombre des amis de Tibére au commencement de ſon régne. Tacite nous apprend (21) que Pompéja Macrina arriére-petite fille de Théophane fut condamnée au banniſſement, Tibére ayant déjà auparavant fait périr ſon mari & ſon beau-pére, qui étoient des premiers parmi les Achéens. Le pére de cette Dame, illuſtre Chevalier Romain, & ſon frére ancien Préteur, voyant qu'ils alloient être condamnés, ſe tuérent eux-mêmes. Les prétextes qu'on allégua contre eux, furent l'amitié que Pompée avoit eue pour Théophane, & les honneurs divins que la flatterie des Grecs avoit décernés à cet illuſtre Grec. *Etiam in Pompejam Macrinam exſilium ſtatuitur, cujus maritum Argolicum, ſocerum Laconem, e primoribus Achæorum, Cæſar adſciverat. Patet quoque inluſtris aquæ Romanis, ac frater prætorius, cum damnatio inſtaret, ſe ipſi interfecere. Datum erat crimini, quod Theophanem Mytilenæum, prodium eorum, Cn. Magnus inter intimas habuiſſet: quodque defuncto Theophani, cæleſtes honores Græca adulatio tribuerat.* Je dois obſerver ici que Mr. l'Abbé Sevin a vu dans ce paſſage bien des choſes qu'il n'y ſont point; par exemple que Pompéjus Macer fils de Théophane parvint ſous Auguſte à la dignité de Préteur, que Pompéja Macrina étoit ſa fille, & que le Pére & la Fille prévinrent par une mort volontaire la cruauté du Tyran, & l'horreur des ſupplices. La ſimple lecture du paſſage prouve que le ſavant Académicien s'eſt trompé.

(21) *Annal. Lib. VI.*

☞ THOMASIUS (Chrétien) Juriſconſulte fameux du XVII. & du XVIII. Siécle, nâquit à Leipzig le premier de Janvier 1655 de Jaques Thomaſius, célébre par ſon érudition & par ſes Ouvrages, & de Marie Weber. Son Pére cultiva avec beaucoup de ſoin le génie vif, pénétrant, & hardi avec lequel il étoit né, & il eut d'ailleurs pour Maîtres pluſieurs habiles gens qui profeſſoient en ce tems-là dans l'Univerſité de Leipzig, entre autres Fellerus, Ittigius, Alberti, Menckenius & Rechenberg (*a*). Il fut redevable à ſon Pére principalement de deux choſes, de s'être fort exercé à la diſpute, ce qui lui avoit donné l'attention néceſſaire à diſcuter les queſtions pour & contre; & d'avoir bien étudié la Philoſophie & l'Hiſtoire de cette Science, où ſon pére excelloit, avant que de s'appliquer à la Juriſprudence. Ce qu'il nous apprend lui-même de ſes premiéres études à cet égard eſt curieux [*A*]. Le goût qu'il

(*a*) *Brucker. Hiſt. Crit. Philoſ. T. IV. P. II. p. 448.*

[*A*] *Ce qu'il nous apprend lui-même de ſes premiéres études à cet égard eſt curieux.*] Mr. Brucker (1) qui a puiſé dans les ſources, nous met en état de faire connoître Thomaſius & ſes Ouvrages, beaucoup mieux qu'on ne l'a fait juſqu'à-préſent dans aucun Ouvrage en notre Langue. C'eſt lui qui nous fournit ce que Thomaſius dit de ſes études. Lorſqu'il commença ſes études Académiques, il aſſiſta aux leçons de ſon Pére, qui expliquoit le Livre de Grotius *du Droit de la Guer.*

(1) *Hiſt. Crit. Philoſ. T. IV. P. II. p. 449.*

qu'il prit au Droit Naturel le détermina, du consentement de son Pére, à se consacrer à l'étude de la Jurisprudence, sans la connoissance de laquelle il comprit qu'il ne pouvoit acquérir celle du Droit Naturel. Mais le défaut de guide habile qui lui traçât la route, l'obligea à suivre la méthode reçue, & en écoutant tantôt l'un, tantôt l'autre, il acquéroit bien quelques connoissances, mais confuses, & peu liées (*b*). En 1675 son Pére l'envoya à Francfort sur l'Oder, pour y chercher ce qu'il sentoit qui lui manquoit; il y entendit Stryckius & Rhetius, qui y enseignoient le Droit; mais les leçons ordinaires ne le satisfaisoient point; il travailla donc en son particulier à acquerir des connoissances plus solides, & à lier ses idées. Il étudia avec soin Grotius & Puffendorf, & bientôt il secoua le joug de l'Autorité, pour ne consulter que la Raison [*B*]. Il fit des Leçons à Francfort, & y expliqua les Questions de Klenkius sur Grotius (*c*). En 1679 il fut reçu Docteur en Droit, & d'abord apres sa reception il fit un voyage en Hollande, où il s'acquit l'estime des Savans, & entre autres celle de Jean George Grævius, qui auroit bien souhaitté de l'arrêter; mais rappelle dans sa Patrie, il s'y rendit, & se proposa de cultiver le Droit Civil avec plus d'application qu'il n'avoit encore fait. Il crut aussi devoir fréquenter le Barreau, & il le fit avec succès. En 1680 il épousa Auguste-Christine Heiland. Ayant ensuite renoncé au Barreau, il donna des leçons sur Grotius & sur Puffendorf [*C*]. En 1683 il publia *Annotationes Theoretico-practicæ in* Jo. Strauchii *Dissertationes ad universum Jus Justinianeum privatum.* L'année suivante il perdit son Pére, & bientôt il se vit une foule d'ennemis sur les bras. Thomasius avoit adopté les principes de Puffendorf, que la Loi fondamentale du Droit Naturel est, *que chacun doit travailler, autant qu'il dépend de lui, à procurer & à maintenir le bien de la Société Humaine en général*; il travailla à les établir, & y ajoûta encore dans un Ouvrage intitulé *Institutiones Jurisprudentiæ Divinæ* [*D*]. Ces nouveautés déplaisoient aux Partisans de l'ancienne doctrine, qui ne furent pas moins choqués d'un autre Ouvrage, qui a pour titre *Introductio in Philosophiam Aulicam* [*E*]. Jusques ici cependant le feu couvoit

(*b*) Ibid. p. 448.

(*c*) Ibid. p. 450.

Guerre & de la Paix; quoiqu'il y eût bien des choses qu'il n'entendoit point, il fut frappé de la beauté & de l'importance de cette Science, & se fit une affaire de l'étudier à fond. Il se rappella que son Pére avoit renvoyé souvent tantôt aux Théologiens, qui avoient relevé les erreurs de Grotius en matière de Religion, tantôt aux Jurisconsultes, du ressort desquels l'ouvrage de Grotius étoit principalement, Il jugea donc qu'il devoit joindre à la lecture de cet Auteur, celle de deux de ses Commentateurs, l'un Jurisconsulte Casper Ziegler, qui a éclairci Grotius par des Observations courtes, mais solides, & l'autre Théologien, Jean André Osiander de Tubingue. Puffendorf ayant publié en ce tems-là son *Traité du Droit de la Nature & des Gens*, il le lut avec avidité, & y trouva l'explication de bien des choses que Grotius avoit négligées, plusieurs autres qui servoient à éclaircir cet Auteur, mais en même tems il y en avoit qui lui déplûrent, parce qu'elles étoient contraires aux principes communément reçus. Car il ignoroit, *dit-il*, en ce tems-là, comment il falloit distinguer les questions de Philosophie des Théologiques, & il n'y avoit personne qui l'en instruisît, & quoiqu'il ne vît pas comment on pouvoit répondre aux raisons de Puffendorf, & que les Savans qu'il eut occasion de consulter, ne le satisfissent pas pleinement, l'autorité de tant d'habiles gens prévalut dans son esprit, & il aima mieux s'en prendre à son peu d'intelligence, que de se défier de la doctrine reçue.

[*B*] *Bientôt il secoua le joug de l'Autorité pour ne consulter que la Raison.*] La lecture de l'*Apologie* de Puffendorf contre ceux qui l'avoient attaqué, commença à dissiper chez lui les nuages du Préjugé, & à lui inspirer des doutes sur les principes des Scholastiques. Il conclut qu'il devoit renoncer à tout esprit de parti, & faire usage de son propre jugement, en examinant à fond les questions, & en pesant les raisons allégées de part & d'autre, & bientôt il s'apperçut qu'il falloit désapprendre bien des choses qu'il avoit apprises, & que toute sa science n'étoit qu'un amas confus, où il devoit mettre de l'ordre. Rapportons les propres termes de son Historien (2). *Ast alia omnia evenerunt, cum* Apologiam *Pufendorfii legeret, videretque arma adversariorum ejus impetum justum non posse. Tunc enim dispelli incipiebant nebulæ, quibus hactenus animum partis studium circumfuerat, & opinio formaverat nihil in dubium vocandum esse, quod Theologi declaravissent esse theologicum. . . . . & sic quidem fervidi ingenii magnorumque spirituum juvenis animus, virtus quantum, credo, ut dubitare de doctrinis Scholasticorum mortalibus incipere; quo in re parentis exemplo confirmatus est, quem a priori sententia multoties abiisse noverat; statuit itaque præconcepti ejusmodum non adhærere, si veritas manifestaretur. Sed ejiciendum esse & Sectæ præjudicium & præpositorum malæ famæ ex vitiata communi via metum pulchre intelligebat, subigit in Senatu Philosophico suffragium vindicandum esse, cum & ipse ratione uteretur, decernebat, ratus peccaturum se in Creatoris benevolentiam, si pecudis instar capistro se, quo alii vellent, eucum duci paterentur. Itaque convulcatæ auctoritatis imperia, ne fulgur aliena opinionis oculos excæcaret, ad ipsa, quæ in controversiam erant deducta, quæstiones attendere, enucleatoque vero earum statu, objectiones & responsiones examinare cæpit, nec desistendum esse statuit, donec ex qua parte veritas staret, cognosceret. Cujus diligentiæ amplissimum mox retulit præmium: conspectus enim multa esse deficienda, quæ prius asciverat, cæpit intelligere confusum chaos rerum sine tesla via, sine certitudine congestarum omnem, quam studio suo comparaverat, scientiam esse; & in id diligentiam contulit suam, ut hanc congeriem justa meditatione in ordinem redigeret. Ita vero deferere castra Philosophiæ Scholasticæ conatus; cum & male eos pugnare & signa tandem deserere, metu causse injustæ videret, armaque indignatione in vehementiam nonnullorum, qui in controversiis Pufendorfianis, cum ecclesiasticis ordinis essent, acerbe in adversarium fuerant debacchati, omne sectarium obsequium, quicunque etiam id imperaret, abjicere, libertatemque semel obtentam mordacius retinere firmissime statuit consilio.*

(2) Ibid. p. 450. 451.

[*C*] *Il donna des leçons sur Grotius & sur Puffendorf.*] Il eut d'abord un grand concours d'Auditeurs, que la nouveauté, & l'utilité qu'on leur promettoit attiroient. Mais la crainte de la perte les écarta pour quelque tems, ils revinrent néanmoins ensuite, & Thomasius acheva ce qu'il avoit commencé sur Grotius. Ayant ensuite été sollicité de donner encore un cours de Droit Naturel, il choisit Puffendorf; la maniére dont il s'y prit en l'expliquant mérite d'être observée: *Præmisit autem satis amplam controversiarum auctori meorum magnoque tum vehementia agitatarum historiam; momenta excussit, sententiam modeste dixit, partium studio valere jussit: ostendit fontes, origines, occasiones doctrinarum, hypotheseon influxum in conclusiones, nexum principiorum cum assertionibus, primoque aliquod principium Juris naturalis analytica methodo investigans, quid ex eo necessaria illatione sequeretur, demonstrare annixus est, id tamen agens, ut, ubi recedere a Pufendorfio cum cogeret veritas, rationes dubitandi, quas impellebant, candide exponeret. Maximo autem legem positorum universalem fulcire, eoque supposita quæstiones Juris Universalis eruere felicius, quam hactenus factum fatagebat* (3).

(3) Ibid. p. 452. 453.

[*D*] *Il travailla à les établir, & y ajoûta encore dans un Ouvrage intitulé* Institutiones Jurisprudentiæ Divinæ.] Le premier Livre de cet Ouvrage parut en 1687, le second & le troisiéme furent imprimés en 1688; six ans après l'Auteur en donna une nouvelle Edition augmentée, & il s'en est fait plusieurs autres depuis. Thomasius y établit le principe de Puffendorf qui fait dépendre les devoirs du Genre humain du panchant que les hommes ont à la Société; il y réfuta le sentiment du Docteur Valentin Alberti, qui cherchoit ces devoirs dans une conformité à l'état d'innocence de nos premiers parens. Ce qui révolta principalement les esprits, c'est que l'Auteur y avançoit quantité de paradoxes, par exemple, que dans l'état d'intégrité toutes les actions sont indifférentes; que tout Suicide n'est pas défendu par le Droit Naturel; que le Divorce n'est pas non plus prohibé, que la Polygamie, la Fornication, l'Inceste même, ne peuvent être combattues purement par le Droit Naturel, & bien d'autres propositions non moins hardies & étranges (4).

(4) Ibid. p. 454. 472. 473.

[*E*] *Ces nouveautés déplaisoient aux partisans de l'ancienne doctrine, qui ne furent pas moins choqués d'un autre Ouvrage, qui a pour titre* Introductio in Philosophiam Aulicam.] Ce Livre parut à Leipzig sous ce titre. *Introductio in Philosophiam Aulicam, seu prima linea libri de prudentia cogitandi atque ratiocinandi* 1688 & Halle 1702 in 8. Thomasius se proposoit de réformer la Philosophie, & sur-tout de bannir l'esprit de Secte. Dans cette vuë il donne ici une espéce d'Histoire de la Philosophie, & sur-tout de la Grecque, des diverses opinions des Sectes qui l'ont partagée, qu'il rapporte avec soin, & sur lesquelles il donne son jugement. On ne doute pas qu'il n'ait profité pour ce travail des papiers de son pére, fort versé dans ces matiéres. Il a eu soin de relever les erreurs des différentes Sectes Ensuite venant à l'Art de raisonner, il indique ce qu'il trouvoit de reprehensible dans la Logique Péripatéticienne, & dans celle de Descartes, se frayant ainsi un chemin à une Logique éclectique. Mr. Brucker dit (5) qu'à bien des égards Thomasius a marqué beaucoup de pénétration, & qu'il a approché du vrai; mais il ajoûte qu'il lui est arrivé, comme à tous ceux qui entrent dans des routes peu battues, d'avancer bien des choses qui ont besoin de correction. Il a sur-tout adopté dans la partie Historique diverses erreurs, reconnuës pour telles par ceux qui sont au fait de l'Histoire de la Philosophie; par exemple, ce qu'il raconte de la Philosophie de Salomon & des Hébreux; d'Abraham, pére de cette Science en Egypte & en Libye, que Pythagore a pris quantité de choses des Perses, des Chaldéens, des Indiens & des Juifs; que Leucippe est le premier Auteur de la doctrine des Atômes; que Job a été le plus ancien Philosophe parmi les Arabes; qu'Avicenne & Averroës ont demeuré ensemble à Cordoue &c. Les Cartésiens, attaqués par Thomasius, jugérent à propos de se défendre. Michel Rhegenius publia une Logique, formée sur les Idées de Clauberge, & prit occasion de réfuter Thomasius: *Joannis Clauberga Specimen* Logicæ Cartesianæ, *seu Modus Philosophandi,*

(5) *Loc. cit.* p. 447.

voit ſous la cendre; ce fut en 1688 qu'il s'alluma, voici à quelle occaſion. Après avoir travaillé avec Mr. Mencken aux *Acta Eruditorum*, Thomaſius entreprit de publier en ſon particulier un Journal Allemand intitulé *Penſées libres, ſérieuſes & amuſantes, conformes aux Loix & à la Raiſon, ou Dialogues ſur divers Livres, principalement nouveaux*: les traits ſatyriques qu'il y fit entrer déplûrent à un tel point à ceux qui crurent qu'ils portoient contre eux, qu'on porta des plaintes contre lui au Conſiſtoire Suprême Eccléſiaſtique de Dreſde [*F*]: notre Juriſconſulte trouva moyen de conjurer ce premier orage, André Petermann, Profeſſeur en Médecine, fut le Médiateur entre les Parties contendantes; on promit de part & d'autre d'oublier le paſſé & de bien vivre enſemble. Mais à peine cette tempête étoit-elle calmée qu'il s'en éleva une autre plus violente & plus dangereuſe de la part du Miniſtere de Leipzig, animé par le Docteur Auguſte Pfeiffer, & par Jean Benoit Carpzovius [*G*]; il ſe tira néanmoins encore fort heureuſement de cette affaire, ayant ſi bien plaidé ſa cauſe, que ſes ennemis ne jugérent pas à propos de lui repliquer. Thomaſius eut une troiſiéme affaire, plus ſérieuſe encore, parce que le Roi de Danemarc s'en mêla, à l'occaſion de la Critique qu'il avoit faite d'un Traité de Hector Godefroi Maſius [*H*], Pro-

ubi vera Cartefianorum veritatem inveniendi via oſtenditur, & in quibuſdam novæ Introductionis in Philoſophiam Aulicam veritas paucis expenditur. Leipzig 1689 in-12 (6). Thomaſius lui répondit dans la préface de la premiére partie de ſa Logique. Un Pſeudonyme, qui prit le nom de Realis de Vienne, & dont le vrai nom étoit Gabriel Wagner (7), attaqua auſſi Thomaſius par un Ouvrage intitulé *Diſcurſus & dubia in introductionem in Philoſophiam Aulicam*: le Réformateur de la Philoſophie lui répondit dans la Préface de la ſeconde Partie de ſa Logique, & rendit juſtice à ſon adverſaire, en le taxant néanmoins d'être trop prévenu contre l'Art de raiſonner, & en faveur de la Phyſique & des Mathématiques.

(6) Voy. un Extrait de cette Logique dans la *Bibl. Univ* T. XV. p. 318 & ſuiv.

(7) Reimman. *Hiſt. Liter. Germ.* Vol. IV. p. 110. *Apud* Brucker *ubi ſupra*. p. 447.

[*F*] *On porta des plaintes contre lui au Conſiſtoire Suprême Eccléſiaſtique de Dreſde.*] Thomaſius, perſuadé que la Satire étoit le remède le plus efficace contre les abus invétérés qu'il croyoit remarquer dans la Républiqua des Lettres & ſur-tout dans les Académies, ſe livra à ſon caractére mordant, & dépeignit les défauts & les ridicules des Savans avec tant de feu, qu'on juges qu'il avoit moins en vuë les défauts en général, que certaines perſonnes en particulier. On porta donc des plaintes au Conſiſtoire Suprême de Dreſde contre l'Anonyme, comme contre un calomniateur public. Le Libraire qui avoit imprimé les Dialogues, eut ordre de déclarer ſous ſerment qui en étoit l'Auteur. Thomaſius préſenta une Requête à l'Electeur, dans laquelle il avouoit que c'étoit à ſes dépens que les Dialogues avoient été imprimés, ſe plaignant de la violence qu'on lui faiſoit, & de la perſécution qu'il ſouffroit, & demandant qu'on lui nommât ſes Dénonciateurs. Il changea auſſi le titre de ſes Dialogues au mois de Mars, & promit de traiter les matiéres plus ſérieuſement qu'il n'avoit fait; il ne laiſſa pas néanmoins de tourner en ridicule la fauſſe Philoſophie qui régnoit alors, & quoiqu'il n'attaquât perſonne en particulier, le Docteur Valentin Alberti avec la Faculté Philoſophique, qui ſe crut léſée, porta de nouvelles plaintes à Dreſde. Thomaſius l'ayant appris, craignit le crédit qu'y avoient les amis de ceux qui lui en vouloient, & pour s'en mettre à couvert il ſe ménagea la protection du Grand-Maréchal de la Cour Haugewitz, qui avoit goûté les Dialogues. Dans ceux du mois d'Avril il donna la vie d'Ariſtote d'une maniére ſi fatitique, qu'il le rendoit ridicule & mépriſable. Ses ennemis, ſechant qu'il avoit un protecteur à la Cour, jugérent à propos d'uſer de diſſimulation, d'autant plus que notre nouveau Philoſophe, ſe fiant en la bonté de ſa cauſe, avoit eu la hardieſſe de dédier ſes Dialogues à l'Electeur même. Il continua donc pendant ce tems ſon Ouvrage, à couvert des traits de ſes ennemis. Mais ceux-ci ne demeurérent pas oiſifs; piqués de ce que ſes Livres paroiſſoient ſans l'approbation des Cenſeurs, qu'il indiquât des leçons ſans la permiſſion de la Faculté Philoſophique, & érigeât de ſa propre autorité un Auditoire particulier, foulant ainſi aux pieds l'autorité de l'Académie, ils firent ſi bien par leurs plaintes & leurs ſollicitations, qu'au commencement de l'année 1689, le Conſiſtoire Saprême irrité enjoignit de la maniére la plus forte au Conſeil de l'Académie & au Préteur du Cercle, de faire des Extraits des endroits ſatiriques de l'Ouvrage de Thomaſius, de l'appeller devant le Conſeil Académique pour en rendre raiſon, & d'envoyer les Piéces aux Juriſconſultes de Wittemberg pour décider de la peine que méritoit l'Auteur; le condamnant d'ailleurs à une amende de cent ducats, s'il retournoit à attaquer ceux qui enſeignoient publiquement par ſes Satires, ou par des Livres publiés ſans approbation. Thomaſius préſenta requête à l'Electeur, où il expoſoit les motifs de la perſécution qu'il ſouffroit, demandant que les Dénonciateurs fournîſſent des preuves de ce qu'ils lui imputoient; il repréſenta que de pareils ordres, ſurpris par des intrigues ſecrettes, bleſſoient la juſtice, demandant que la voye de juſtice lui fût ouverte, & implorant la protection du Souverain, de même que ceſle du Conſiſtoire Suprême, auquel il s'adreſſa auſſi. Notre Juriſconſulte étoit principalement animé contre le Docteur Alberti, il expoſa que ce Théologien, aigri contre Puffendorf, avoit des émiſſaires, qui falſoient la fonction de délateurs, qu'il l'avoit accuſé auprès des Miniſtres d'Etat, qu'il avoit ſoulevé les Théologiens contre lui, lui avoit fait perdre le droit de donner des Leçons, avoit animé ſes Collégues contre lui, & en même tems il répondit fortement à tout ce qu'on lui reprochoit. Il s'adreſſa encore par Lettres en Préſident du Conſiſtoire Saprême pour obtenir juſtice, en témoignant néanmoins qu'il ne ſe refuſeroit point aux voyes d'accommodement. Les Miniſtres de la Cour jugérent effectivement que ce dernier parti étoit le meilleur pour prévenir un plus grand feu dans l'Univerſité, ils exhortérent en conſéquence l'Antagoniſte de Thomaſius à terminer l'affeire à l'amiable (8) & elle finit, comme nous l'avons dit dans le texte de l'Article.

(8) Brucket *loc. cit.* p. 455-457.

[*G*] *Il s'en éleva une autre plus violente & plus dangereuſe de la part du Miniſtére de Leipzig, animé par le Docteur Auguſte Pfeiffer, & par Jean Benoit Carpzovius.*] Tout le Corps des Miniſtres de Leipzig dénonça Thomaſius à la Cour de Dreſde, comme un homme qui mépriſoit le Miniſtere, qui étoit Auteur de Libelles diffamatoires, & comme un impudent calomniateur, le dépeignant des couleurs les plus noires. Les Protecteurs de Thomaſius à la Cour, ſoupçonnant qu'il entroit beaucoup de paſſion dans cette affaire, firent comprendre la néceſſité qu'il y avoit de l'entendre. Le Conſiſtoire Supérieur ordonna donc au Conſeil Académique d'entendre Thomaſius ſur les Chefs dont il étoit accuſé, & d'en faire rapport. Les amis de celui-ci l'avertirent de ſe conduire prudemment, dans une circonſtance où il avoit affaire à des ennemis puiſſans & accrédités: deſorte qu'il réſolut, ſans ſe défier de ſa cauſe, d'éviter tout ce qui pouvoit aigrir les eſprits. Cité par le Conſeil de l'Académie il comparut, demanda copie des Chefs d'accuſation portés contre lui, la permiſſion & le tems néceſſaire pour y répondre. Les Griefs étoient les ſuivans; qu'il ſe moquoit des dogmes de la Religion, & de ceux qui les préchoient, qu'il inſultoit ſes Maîtres, qu'il calomnioit le Miniſtére, qu'il tournoit en ridicule la maniére de prêcher, & qu'il avoit impitoyablement ſtatiriſé à cauſe de ſon emploi, celui qu'il avoit choiſi pour ſon Confeſſeur. Le plus violent Antagoniſte de Thomaſius étoit le Docteur Auguſte Pfeiffer, qui avoit engagé dans ſes intérêts Jean Benoit Carpzovius Profeſſeur en Théologie, & de concert ils avoient attiré tous leurs Collégues dans leur parti. Pfeiffer avoit plus d'une fois repris, tant en Chaire qu'en Converſation, l'impudence de Thomaſius contraire aux bonnes mœurs. Le Conſeil Académique ne jugea pas à propos de donner à ce Juriſconſulte la Copie des Chefs d'accuſation, ſous prétexte qu'il n'en avoit point d'ordre de la Cour, mais il promit d'écrire, pour ſavoir la volonté des Puiſſances à cet égard. Thomaſius de ſon côté s'adreſſa de nouveau au Conſiſtoire Supérieur de Dreſde, demanda qu'on ne lui fermât pas les voyes de terminer l'affaire par un accommodement, & qu'on lui communiquât les Chefs d'accuſation, pour qu'il pût ſe defendre. En attendant Pfeiffer avoit accuſé aſſez clairement Thomaſius d'Athéiſme dans un Programme, par lequel il invitoit la Jeuneſſe à un Collége deſtiné à combattre l'impiété: Thomaſius s'en plaignit, & demanda qu'on défendît à Pfeiffer de tenir ce Collége. Delà une nouvelle attaque de la part de la Faculté de Théologie, qui préſenta une Requête au Conſiſtoire Supérieur, dans laquelle notre Savant étoit taxé d'impiété, de mépris pour la Religion, & où l'on demandoit qu'il y eût de nouvelles Informations priſes. Le Conſiſtoire répondit, qu'il ſeroit permis à Pfeiffer de tenir le Collége annoncé, mais que Thomaſius ſeroit entendu, & qu'il auroit à répondre aux charges portées contre lui. Il demanda du tems, ſous prétexte d'un voyage qu'il avoit à faire, il alla effectivement à Berlin, pour conférer avec Puffendorf, & à Hambourg, où il gagna l'amitié de Jean Frédéric Mayer, qui fut pourtant dans la ſuite ſon ennemi. Quand il fut de retour, il craignit que les leçons promiſes par Pfeiffer contre l'Athéiſme ne lui fiſſent du tort parmi les Etudians, ce qui l'engagea à annoncer des Leçons préliminaires ſur les différences du Juſte & de l'Honnête, à la tête de ſon Collége ſur la Juriſprudence Divine; mais à la requiſition de la Faculté Théologique, l'annonce fut enlevée, & on lui défendit de commencer ces Leçons, juſques à ce qu'il eût répondu aux Griefs qu'on avoit contre lui. Thomaſius ſe croyant néanmoins autoriſé à paſſer outre, commença ſes Leçons, dans leſquelles il fit ſon Apologie, mais la Cour l'empêcha bientôt de continuer. Ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe tirât d'affaire, comme nous l'avons dit dans le Texte de l'Article (9).

(9) Ibid. p. 457-459.

[*H*] *Thomaſius eut une troiſiéme affaire, ... à l'occaſion de la Critique qu'il avoit faite d'un Traité de Hector Godefroi Maſius.*] Maſius avoit publié un Traité, dans lequel il prétendoit prouver, qu'il n'y avoit que la ſeule Religion Luthérienne, qui fût propre à maintenir la paix & la tranquillité dans l'Etat: que les autres Societés Chrétiennes, & en particulier la Réformée, n'étoient propres qu'à la détruire. Pour prouver ſa Théſe, il ſoutenoit que l'autorité des Souverains reléve immédiatement de Dieu ſeul. Thomaſius rendit compte de cet Ouvrage dans ſon Journal, en forme de Dialogues, & expoſa les doutes qu'il avoit; il fit voir qu'outre que la conſéquence étoit mal tirée, ce principe n'étoit pas particulier à la Societé des Luthériens. Un Etudiant de Leipzig envoya à Maſius la Critique de Thomaſius. Le premier en fut vive-

Professeur en Théologie à Copenhague, & Prédicateur de la Cour. Ses ennemis de Leipzig furent aussi fort irrités de ce qu'il se déclara en faveur de Mr. Franck, Chef du Parti Piétiste (*d*). Vers le même tems Maurice Guillaume, Duc de Saxe-Zeitz, épousa la fille de l'Electeur de Brandebourg, qui étoit Réformée, & le Prince étoit Luthérien. Philippe Muller Ministre Luthérien de Magdebourg, & par conséquent Sujet de l'Electeur, publia en Allemand un Livre, par lequel il prétendoit prouver, qu'un Prince Luthérien ne peut épouser en conscience une Princesse Réformée. L'Electeur, indigné de cette insolence, fit mettre Muller en prison, quelques-uns disent (*e*) qu'il le condamna à une prison perpétuelle. Thomasius, quoique Luthérien, réfuta le Traité du Ministre de Magdebourg, & fit voir entre autres choses, contre Caspar Loescher Théologien de Wittemberg, que les Luthériens n'avoient point de raisons légitimes de tenir les Réformés pour Hérétiques. Les Ennemis de ce Jurisconsulte le dénoncérent au Consistoire Supérieur de Dresde, les Théologiens de Wittemberg se joignirent à eux pour y porter aussi leurs plaintes. Thomasius apprit que non seulement on lui interdiroit de donner des leçons & d'enseigner, mais qu'il pourroit bien être fourré en prison. Il s'adressa alors aux Protecteurs qu'il avoit à Berlin, pour obtenir par leur crédit la permission d'enseigner à Hall. Comme cette affaire prit un tour favorable, il quitta publiquement Leipzig; & on le laissa partir tranquillement, parce qu'on crut qu'il alloit à Dresde, mais il se rendit à Berlin, & se déroba à la haine de ses ennemis, qui firent arrêter ses effets, ne pouvant lui faire d'autre mal. L'Electeur de Brandebourg lui donna une pension & le droit d'enseigner à Hall, où il avoit dessein de fonder une Université. Thomasius commença à y donner des leçons en 1690, quatre ans avant l'établissement de l'Université. Dès qu'il se vit en liberté, il écrivit en faveur de Mr. Frank; on lui répondit, & la dispute s'aigrit à un tel point, que l'Electeur de Brandebourg defendit à ses Sujets de fréquenter l'Académie de Wittemberg. Notre Jurisconsulte trouva moyen aussi de faire lever la saisie de ses effets (*f*). Durant les premières années de son séjour à Hall il publia divers Ouvrages sur la Philosophie [*I*]. En 1696 Thomasius changea d'idées à divers égards & se déclara en faveur des Philosophes mystiques ou Theosophistes [*K*]; mais il étoit trop éclairé pour per-

(*d*) Ibid. p. 461.

(*e*) Pfy. Bibl. Germ. T. I. p. 141.

(*f*) Brucker *loc. cit.* p. 461.

vivement piqué & se plaignit amérement par lettre, de ce que l'autre attaquoit un homme qui défendoit les prérogatives de leur Religion commune, le taxant de présomption, & d'envie de calomnier. Il tâcha même de lui susciter des affaires à la Cour de Dresde, l'accusant d'avoir publié des libelles calomnieux contre les Théologiens Luthériens, & contre le Clergé de Danemarc en particulier. La querelle s'aigrit par la maniére satirique & mordante dont Thomasius parla d'un autre Livre, publié sous le faux nom de *Pierre Schipping*, qui étoit aussi du Professeur Danois. Celui-ci s'adressa au Roi de Danemarc, & obtint de ce Monarque des Lettres à l'Electeur de Saxe, dans lesquelles il traitoit fort durement Thomasius & ses Ecrits, demandant satisfaction à cet égard. Le Jurisconsulte demanda d'être entendu & publia son apologie. Il fit plus. Il dédia ses Dialogues de l'année 1689 à ses ennemis, & nommément à Matius, dédicace dans laquelle il fa donna carriére, ce qui irrita son Antagonistite à un tel point, qu'il obtint que les Ecrits de Thomasius fussent brûlés à Copenhague par la main du Bourreau, & qu'il en fit repandre la nouvelle par tout. Thomasius informa l'Electeur de ce qui s'étoit passé, sans néanmoins demander rien contre Matius, qui avoit fort maltraité les Réformés. L'Electeur écrivit au Roi de Danemarc, pour demander raison des outrages du Théologien de Copenhague, lequel reçut ordre de répondre aux plaintes qu'on faisoit contre lui: il obéit, mais en suivant toujours le même plan. Thomasius, pour se venger de l'injure qu'il avoit reçue, publia un Ecrit, sous le nom d'Attila Frédéric Frommhold, dans lequel il examinoit ce qu'un Ecrivain honnête homme doit faire, lorsque par ordre d'un Souverain étranger ses Ecrits sont brûlés par la main du Bourreau? Il fit voir, combien il étoit ridicule & injuste d'avoir recours à de pareils moyens dans une cause juste, & qu'on pouvoit avec raison regarder cette prétendue ignominie avec mépris. Matius, quoiqu'il n'eût pas été nommé repliqua, d'autres s'en mêlérent aussi; de sorte que Thomasius voyant que cette querelle dégeneroit en vetilleries, prit le parti du silence & du mépris (10).

[*I*] *Durant les premières années de son séjour à Hall il publia divers Ouvrages sur la Philosophie.* Nous avons parlé dans la Rem. [E] de son *Introductio in Philosophiam Aulicam*. En 1691 il publia en Allemand sa Logique en deux Parties, qui parurent séparément. La première parut sous le titre d'*Introduction à la Logique, dans laquelle on trace à tous les hommes une voye simple & aisée, sans avoir recours à l'art Syllogistique, de distinguer le Vrai, le Vraysemblable, & le Faux, & de découvrir de nouvelles Vérités.* La seconde partie a pour titre *Logique pratique, ou Methode courte, aisée, & solide de cultiver son esprit & de le preparer à la recherche de la Vérité, de le mettre en état d'enseigner la vérité aux autres, d'expliquer les opinions differentes, & de refuter solidement les erreurs.* Mr. Brucker nous apprend (11), qu'il a formé un Système bien lié de son propre fond, sans négliger néanmoins de consulter les autres Auteurs, tant anciens que modernes, & de mettre à profit ce qu'il y a trouvé de bon. On peut voir dans l'Historien Critique de la Philosophie une espéce d'Abrégé de la Logique de Thomasius (12), trop long néanmoins pour l'insérer ici. Tout ce que nous en dirons, c'est qu'il a voulu tenir un milieu entre la Logique Cartésienne, Péripatéticienne & Epicurienne. Après avoir réformé la Logique, Thomasius entreprit d'en faire autant de la Philosophie Morale, qui lui paroissoit en avoir encore plus de besoin. Il publia dans cette vuë en 1692 en Allemand: *Introduction à la Philosophie morale, où l'art d'aimer, conformément à la raison & à la vertu, comme le seul moyen de mener une vie heureuse, honnête, & evangelique.* Il y traite d'abord du Bien & du Mal, & de leur connoissance en général; ensuite il parle avec étendue du Souverain Bien de l'homme, de Dieu le principe, de toute la félicité humaine, de l'amour raisonnable pour les autres hommes, de l'amour du prochain en général, de l'amour raisonnable en particulier, de ses divers genres, de l'amour-propre raisonnable, de l'amour raisonnable dans les Sociétés humaines. En 1696 il donna la *Partie pratique, ou Remédes contre l'amour déreglé, avec la Doctrine de la Connaissance de soi-même*; il developpe dans cet Ouvrage les Causes du malheur en général, les divers panchans des hommes, leur nature, & celle des passions, qu'il rapporte à ces deux principales l'amour & la haine, leur moralité &c. Selon lui l'amour raisonnable est la source des Vertus; & la volupté, l'ambition, & l'avarice sont les sources de tous les Vices; il explique la nature & les effets de ces trois Vices principaux, il ajoûte les Caractéres des panchans & des tempéramens. Mr. Brucker porte un jugement avantageux de cet Ouvrage (13): *Elegantissime in hoc libro atque ingeniose circa mortalium doctrinam versatus est auctor praestantissimus; cum & ordinem & perspicuitatem servaverit, & vita inter se connexa dogmata exhibuerit. Exstantque innumera nova earum ingenio partitur atque judicio excellentissimum attestisse; cumque elenchticam quoque tractationem instituerit, errores & praejudicia Philosophorum, maxime Peripateticorum, solide detexisse; maxime vero doctrinam de propensionum animi humani natura, indole, temperatura, characteribus, effectibusque suos lumine illustraviss; unde ab eruditissimum valde iuter doctos viri pieuit.* Henri Klausingius publia en 1709 à Wittemberg une Dissertation *de amore rationali*, dans laquelle il combat les principes de Thomasius. Celui ci donna encore en 1691 en Allemand, l'*Art nouvellement découvert de pénétrer les sentimens des hommes, même malgré eux, par leur conduite ordinaire.* Tentzelius ayant relevé diverses choses qui se trouvent dans cette Piéce, dans ses Dialogues périodiques de 1692, Thomasius lui repliqua par un *Eclaircissement de ses pensées sur l'Art nouveau de connoître les hommes.* Il fut aussi aux prises sur le même sujet avec Jean Frédéric Mayer, Théologien de Hambourg, & de part & d'autre il parut des Ecrits très-vifs (14). Thomasius ne laissa pas dans la suite de changer de sentiment à quelques égards.

(10) Ibid. p. 460. 461. 463. 464.

(11) Ibid. p. 468. 469.

(12) Ibid. p. 492-496.

(13) Ibid. p. 470.

(14) Ibid. p. 471.

[*K*] *En 1696 Thomasius changea d'idées à divers égards, & se déclara en faveur des Philosophes mystiques ou Theosophistes.*] Il nous apprend lui-même les motifs de son changement en ces termes (15): *Videbam, ut mea scripta circa illud tempus, annum 1696 edita docebant, passionum Praxis Ethica Germanica idiomate scripta, intellectum humanum saepe transgredi spheram activitatis suae, & hoc modo in plurimos errores labi. Quaerebam ergo ejus limites & terminos naturae & gratiae, rationis & revelationis, & putabam me eos invenire tuissime posse in scriptis Theologia mystica, imprimis cum observarem, alios viros optimae, communium errorum juxta me strenuos oppugnatores, ejusmodi libros praedicare & mihi commendare.* On soupçonna néanmoins que d'autres raisons secrettes influérent sur Thomasius; mais comme il n'y a rien de certain sur ce sujet, il faut s'en tenir à ce qu'il dit lui-même. Son nouveau goût l'engagea à faire réimprimer à Hall avec une Préface pour recommander l'Ouvrage de Poiret, intitulé, *De Eruditione triplici, solida, superficiaria, & falsa, in qua offensa veritatum foliarium via & origine, cognitionum scientiarumque humanarum, & in specie Cartesianismi fundamenta, valor, defectus & errores detegantur, praemissum tractatus de vera methodo inveniendi verum.* Il faut observer, qu'auparavant Thomasius avoit voulu s'appliquer à la Physique, qu'il ignoroit entiérement. Le célébre Frédéric Hofman, avoit été appellé à Hall, avant l'établissement de l'Academie, pour l'enseigner, & cet habile homme s'attachoit principalement à la Physique expérimentale. Thomasius engagea quelques autres Savans, déjà distingués par leurs emplois à se joindre à lui, & pendant quatre mois il entendit les leçons de Hofman, fondées sur les Expériences. Mais au lieu de suivre la Physique Expérimentale, il voulut se servir de ce qu'il avoit appris de Hofman pour établir la *Théosophie* sur les ruines de la véritable Physique. D'abord il commença par semer des doutes contre la Philosophie expérimentale, & selon sa coutume il n'épargna point ceux à qui

(15) *Praef. nov. ad Poiret. de Eruditione triplici.* § 14. p. 22. Apud Eund. p. 472.

il

perſiſter longtems dans leurs principes, & au commencement de ce ſiécle il changea de nouveau d'idées, & ſe fit en grande partie un Syſtême différent de celui qu'il avoit ſuivi juſques alors [*L*]. En 1701 il publia une *Diſſertation ſur la Magie & les Sorciers*, où il combattoit les préjugés vulgaires, ce qui lui attira encore bien des ennemis ſur les bras, & on l'accuſa même d'Athéiſme (*g*). En 1710 il mit au jour un autre Ouvrage, intitulé *Cautelæ circa præcognita Jurisprudentiæ* [*M*]. En 1713 parut ſa Diſſertation ſur le Concubinage, qui lui attira bien des ennemis, nous ne répeterons point ce que nous avons dit ailleurs de cette Diſpute (*h*). Thomaſius a donné un grand nombre d'autres Ouvrages, & nous ne ſommes pas à portée d'en donner un Catalogue exact, nous en indiquerons ſeulement quelques-uns, tels ſont *l'Hiſtoire de la Sageſſe & de la Folie*, en Latin & en Allemand; *Dodecas Quæſtionum Hiſtorico-Philoſophico-Juridicarum paradoxarum*; *Paulo plenior Hiſtoria Juris Naturæ*, Hall 1719: *Hiſtoria Contentionis inter Imperium & Sacerdotium breviter delineata uſque ad Seculum* XVI. *Cum Appendice Supplementorum ad Cap.* 17 Cautel. circa Prænocgnita Juriſprud. Eccleſ. *De Jure Summarum Poteſtatum circa Sacra, & monitorum neceſſariorum* de Methodo, *& aliis Supplementis continuationis Hiſtoricæ*, Hall 1722. A quoi l'on peut ajoû-

(*g*) Ibid. p. 485. 488

(*h*) Voy. Art. REINBECK (JEAN GUSTAVE) Rem. [A].

il étoit redevable de la connoiſſance qu'il en avoit. Il tâcha d'affoiblir l'autorité des Expériences, exaggéra les dépenſes inutiles auxquelles elles engageoient, il veut qu'on les voie & qu'on les connoiſſe, pour être en état de réfuter ceux qui s'y confient; il s'en ſert pour établir une eſpéce de Pyrrhoniſme Phyſique; il cenſure les Phyſiciens modernes de ce qu'ils ne veulent pas reconnoître l'ignorance & la foibleſſe de l'eſprit humain; il s'efforce de prouver, que pluſieurs Expériences ſont impoſſibles & contraires au bon-ſens: en un mot il cherche à faire voir que la Phyſique a beſoin du ſecours de la Pneumatologie. Il publia dans cette vue en 1699. *Tentamen de natura & eſſentia ſpiritus, ſeu principia naturalis & moralis doctrinæ.* Un court expoſé des principes de l'Auteur ne déplaira point à ceux qui ne peuvent avoir recours aux Ouvrages mêmes, où nous puiſons. On réduit ces principes aux ſept propoſitions ſuivantes, dans leſquelles on trouvera non ſeulement du paradoxe, mais du bizarre. I. *Eſſentiam Spiritus in genere conſiderati conſiſtere non in cogitatione ſola, ſed in actione: quoniam materia eni ſit mere paſſivum; ſpiritus autem oppoſitus ſit materiæ, ex quo utroque conſtet omne corpus, oppoſita vero habeant prædicata oppoſita.* A l'occaſion de cette propoſition Mr. Brucker obſerve dans une note toute l'extravagance du Syſtême de Thomaſius (16): *Ex his concludit*, dit-il, *poſſe ſpiritum expandi, concentrari, purificari, dari ſpiritus tenebroſos, calefacientes & frigefacientes, ſummos & imos, calidos & frigidos, maſculinos & femininos, nempe lumen & eiberem, ſpiritum creatum ſenſibus poſſe comprehendi, dari Archeum ſive ſpiritum mundi univerſalem, eſſe in homine tres partes, corpus, ſpiritum malum & bonum &c.* II. *Dari etiam ſpiritus non cogitantes, ſed tamen agentes, eiberem ſcilicet & lumen.* III. *Omnem potentiam activam eſſe ens per ſe ſubſiſtens, & ſubſiſtentiam potentiæ paſſivæ perfectam.* IV. *Potentiam vero paſſivam non poſſe per ſe ſubſiſtere, ſed ejus habere homine ſufficeret, ut videri queat.* V. *Omnes denique potentias activas, ſeu actrices, eſſe inviſibiles aut materia inviſibili ſit inſtrumentum aut ſignum potentiæ activæ. Has vero ratione:* VI. *Etiam bonum & eiberem eſſe inviſibilia.* VII. *Quicquid non poſſit concipi ſine actione, illud eſſe ſpirituale.* Ce ne fut pas ſans ſurpriſe qu'on vit un homme, qui avoit attaqué & tourné en ridicule tant de principes incertains entreprendre de ſubſtituer aux principes certains de la Phyſique expérimentale des imaginations creuſes. Pluſieurs Auteurs l'attaquérent, entre autres Elie Cameratius, Médecin de Tubingue. *Dici autem vix poteſt, quam adverſa hoc conamen phyſicum & metaphyſicum judicia eruditorum paſſum ſit qui conjuges non paterunt, Thomaſium ridendi & exagitandi principii incerti, vagi, & nihil ſignificantibus natum, rejecta & explola Phyſica experimentali ad Moſaicorum nugas fuiſſe delapſum, ſicque maiora iis, quæ deſerverat minime ſuppoſuiſſe* (17).

(16) Brucker loc. cit. p. 497. not. (o).

(17) Ibid. p. 476.

[*L*] *Au commencement de ce ſiecle il changea de nouveau d'idées, & ſe fit en grande partie un ſyſtême différent de celui qu'il avoit ſuivi juſques alors.*] Il commença par le Droit Naturel, juſques-là il avoit ſuivi les principes de Pufendorf, mais il s'en fit de nouveau. En 1705 il donna au Public un Livre intitulé, *Primæ lineæ de Iſtorum prudentia conſultatoria, in quibus docetur quid ſit prudentia, quid conſultatoria, qua ratione ea ad Idæs pertineat, quid obſervet prudentia tum in dirigendis actionibus proprii, in converſatione quotidiana, & ſelecta, in ſocietate domeſtica, & civili, quum quod ipſa conſilia dandi aliis & ab iis petendi*; & l'année ſuivante parut, *Specimen prudentiæ judicialis ex jure naturæ & gentium exhibitum, in exemplis de variis gentium negotiis & controverſiis, quibus ſparſim immiſcentur genuina principia definiendi præſentiones illuſtres.* Dans la Préface du premier de ces Ouvrages, il indique les raiſons qui l'ont fait changer de ſentiment ſur les fondemens du Droit naturel; il prétend que tout cet appareil de citations & d'autorités eſt inutile, & qu'il faut s'attacher à examiner à fond la nature morale de l'homme: qu'on doit renoncer à l'erreur foudamentale qu'il avoit lui-même ſuivie, que l'entendement commande à la volonté, & à la fauſſe conſéquence qui en découle que tous les hommes ſont de la même nature. Que Pufendorf a trop oppoſé le Moral au Naturel, qui ont une intime connexion. Qu'on doit déterminer plus exactement ce que c'eſt qu'une Loi, & qu'il ne faut pas croire avec Grotius & Pufendorf, que Loi Divine en général & Loi humaine, ſoient des eſpéces d'un même genre, parce que la Loi Divine, qui eſt celle du Droit naturel, doit ſe prendre dans un ſens plus étendu, qu'on ne doit par conſéquent pas confondre les peines divines avec les peines humaines, mais les conſidérer, entant que telles, comme ayant une liaiſon naturelle avec les actions vicieuſes. Qu'on auroit dû avant toutes choſes diſtinguer plus exactement l'obligation intérieure de l'extérieure, le juſte d'avec l'honnête: qu'il faut mettre des bornes entre la Morale & le Droit Naturel, qu'il faut reſtreindre davantage les Loix morales divines du Décalogue, & qu'il y a bien des choſes qui obligeoient les Juifs ſeuls, qu'on a rapportées à la Morale en général. Thomaſius ayant changé ſon Syſtême ſur la nature morale de l'homme, il ne put que prendre auſſi de nouvelles idées ſur les divers genres d'érudition, & ayant abandonné Poiret, la Bourignon & leurs ſemblables, il en revint à exalter l'uſage de la raiſon, & à décrier les myſtiques: liſez les paroles ſuivantes: *Alienaſſe, ait, ſe a commendatione myſticæ theologiæ, quod ex Hiſtoria Eccleſiaſtica didiciſſet, eam pariter ac ſcholaſticam theologiam tantum deſinere in dominatum conſcientiarum, tendereque ad abjectionem uſus omnis rectæ rationis, & vel ad captandos enthuſiaſmos, vel ad dependentiam cæcam ab auctoritate aliorum hominum etiam maxime irrationalium: fructus autem promiſſos fruſtra quæri in myſticis tenebris, tam ſæpe deprehenſa veritatis inventa, quam inutilis poſſimum vitæ & emendationis affectuum, cum utrobique inveniſſe æque homines ac inter Scholaſticos & Carteſianos. Senſiſſe, conſumere eos in terminis generalibus, abſtractis, obſcuris, & parum perſpicuis, non infelicem eos eſſe in detegendis & manifeſtandis erroribus aliorum: in ipſis aſſertionibus ſpecialibus tam ſæpe eos diſſentire, ac eruditos aliarum ſectarum. Videſſe ſe, æque inter myſticos, ac alios, ſubinde regnare invidiam, æmulationem, detrahendi & barretiſmandi ſtudium, ac inter alios homines, & myſticum odiſſe. Senſiſſe ſe evidenter majores fruſtus in uſu utriuſque humanæ naturalis & ſupernaturalis, ejuſque caute obſervandis differentiis, multum autem ſe adjuviſſe oculoſque aperuiſſe* Lockii *eruditiſſimum tractatum de* Intellectu, *ex quo cautelas evidenti enthuſiaſmi didicerit.* Pour concevoir le Syſtême de Thomaſius ſur le Droit Naturel, il ſuffit de dire en peu de mots, qu'il y applique la diſtinction entre Loi & Conſeils; ſelon lui la Loi naturelle appartient plutôt aux Conſeils qu'aux Commandemens. Car la Loi ſignifie l'ordre d'un Maître & non d'un Docteur; la Raiſon laiſſée à elle-même ignore, qu'elle doive concevoir Dieu comme Roi & Seigneur, qui inflige des peines extérieures arbitraires à ceux qui violent la Loi de la Nature; car elle voit clairement que toutes les peines, qui ne ſont pas infligées par autorité, ſont naturelles, & improprement ainſi nommées; puiſque les peines proprement dites ſont infligées par celui qui commande, & qu'elles le ſont viſiblement: les Loix ſe publient auſſi, & le Philoſophe ignore la publication du Droit Naturel. Enfin le Sage conçoit Dieu plutôt comme un Pére que comme un Maître, la premiére qualité inſpirant une crainte raiſonnable, & la ſeconde une crainte ſervile. On juge aiſément que ces idées déplûrent à bien des gens, & qu'on s'attacha à en faire voir le peu de fondement. Il n'y a guére de perſonnes qui accordent à Thomaſius, que la Raiſon ne conçoive pas naturellement Dieu comme le Souverain Maître des Créatures, auxquelles il a donné l'exiſtence; il ſemble au contraire que c'eſt-là la premiére idée qui ſe préſente, puiſqu'il n'y a rien de plus naturel que d'être maître de ſon Ouvrage.

[*M*] *En 1710 il mit au jour un autre Ouvrage intitulé* Cautelæ circa Præcognita Juriſprudentiæ.] Il ſe propoſe dans cet Ouvrage de faire voir, ce que ceux qui ſe deſtinent à la Juriſprudence doivent ſavoir des autres Sciences. Il ſe trouve quantité de belles & bonnes choſes dans ce Livre, & l'Auteur y a corrigé diverſes erreurs où il étoit tombé; par exemple en priant des précautions qu'on doit prendre en étudiant l'Hiſtoire de la Philoſophie, il obſerve judicieſement, que les Patriarches étoient des hommes ſimples & ſages, mais nullement des Philoſophes, qu'on ne doit pas leur attribuer ni des Livres ni des Ecoles, qu'il ne faut chercher que la ſageſſe parmi les Hébreux, que l'étude de la Cabbale eſt frivole & inutile; que la diſtinction de la Philoſophie en barbare & Grecque ſent fort l'orgueil des Grecs. Mais Mr. Brucker (18) remarque qu'il ne laiſſe pas d'avoir avancé bien des choſes, qu'il auroit rejettées, s'il les eût examinées avec plus de ſoin; par exemple que les Cainites ont donné naiſſance à la Philoſophie Sectaire, que Salomon a traité la Phyſique, qu'on a trouvé & brûlé les Livres Philoſophiques de Numa; qu'en revenant de la Captivité de Babylone les Juifs apportérent la connoiſſance de la Philoſophie avec eux, que les Phariſiens avoient beaucoup de rapport avec les Stoïciens; les Sadducéens avec les Epicuréens; les Eſſéniens avec les Cyniques; que le *Bathi* étoit une certaine voix que Hillel faiſoit entendre pour ſe concilier de l'autorité; que St. Paul a attaqué les Traditions Rabbiniques ſur les *Sephiroth*, & a réformé la Philoſophie des Juifs, &c. Nullement Mathématicien, il a ſoutenu que les Mathématiques ne peuvent fournir de démonſtration, & qu'elles ne méritent pas même le nom de Science. Ajoûtons, que dans l'Ouvrage dont nous parlons, il a renouvellé ſes anciennes

(18) Ibid. p. 477.

ajoûter quantité de Programmes & de Harangues Académiques. Thomaſius jouït juſques à la fin de ſa vie d'une ſanté vigoureuſe, n'ayant jamais été malade; il mourut d'une diarrhée le 24 Septembre 1728, dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge, après avoir refuſé la vocation qu'on lui avoit adreſſée à Leipzig à des conditions fort avantageuſes. Il étoit Conſeiller intime du Roi de Pruſſe, & Directeur de l'Académie de Hall: trois de ſes enfans lui ont ſurvécu, Chrétien Polycarpe, Conſeiller du Roi de Pologne dans la Régence de Henneberg; Chrétien-Auguſte; & Sophie Elizabeth. Si pendant ſa vie Thomaſius eut ſes ennemis, il eut auſſi un grand nombre de ſectateurs & d'admirateurs, & après ſa mort il reçut les plus grands éloges dans le lieu même où il avoit eſſuyé tant de contradictions. Les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipzig (*i*) louent ſon exactitude à s'acquitter de ſes fonctions, la pureté de ſes mœurs, que l'avarice ou l'orgueil ne deshonorérent jamais, ils le repréſentent comme bon mari, pére attentif & vigilant, & ami fidéle; agréable & ſpirituel, ſon commerce faiſoit plaiſir: poſſédant des connoiſſances ſupérieures, il a illuſtré le Droit naturel ancien & moderne, réformé la Philoſophie; laborieux & ardent, prudent, & ami de la vérité & de la vertu, il avoit un grand talent pour découvrir les erreurs, & n'étoit pas fort porté à admirer ſoit les Anciens ſoit les Modernes. On a pourtant remarqué (*k*) qu'il avoit auſſi de grands défauts; naturellement ſatirique & mordant, il attaquoit avec une ironie amére ceux qui ne vouloient pas adopter ſes paradoxes; on le taxe auſſi d'avoir favoriſé le Pyrrhoniſme, en multipliant les doutes; d'avoir favoriſé le Déiſme, & fait tort à la Révélation; d'avoir plus détruit qu'édifié; d'avoir changé ſouvent d'opinion par des motifs d'intérêt &c. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut conteſter, qu'il n'ait été à divers égards homme de mérite, & qu'il doit tenir un rang diſtingué parmi les Savans, qui ont rendu ſervice aux Sciences. Un Savant de Leipzig (*l*) nous apprend que les Ouvrages que Thomaſius a publiés en Allemand ſont lus avec plaiſir, avec avidité même, parce qu'ils ſont fort elégans. Mais que ceux qu'il a donnés en Latin n'ont pas trouvé beaucoup de Lecteurs ni en Allemagne, ni dans les Pays étrangers, & ne lui ont pas acquis une grande réputation, parce qu'ils ſont preſque barbares.

(*i*) Ann. 87. p. 470.

(*k*) Vid. Brucker. ubi ſupra. p. 448. 481.

(*l*) Voy. *Bibl. Germ.* Tom. XXXVII. p. 98.

rêveries ſur la Phyſique, auxquelles il ſembloit avoir renoncé. *Id nos unum miramur*, dit Mr. Brucker (19), *virum acutiſſimum, qui lacinias prius, quam has cautelas ediderat, myſticas ad eruditionem ducere, & rationi humanæ ſuppriment, cauſſatus, eos non ſine moraci ſatyra exagitaverat, in cautelis circa ſtudium phyſicum priſtina ſomnia de natura rerum, ex myſticis, & Moſaicis hauſta repetiſſe, & talia Phyſicis objeciſſe, quæ ſatis prodant, cum cura eum illorum tractatimes non legiſſe, nec juxta intellexiſſe, alioquin nunquam perperam eis tribuiſſe ..... Et quis quæſo, rerum gnarus & Moſaicæ Philoſophiæ hiſtoriam edoctus, ferat, Thomaſium in rejiciendis omnis ætatis ſyſtematibus tanta cum libertate verſatum, & in perſiciendis principiis vanis & incertis lynceum, ad diſcendam Philoſophiam naturalem non modo Moſaicam hiſtoriam velut ſyſtema phyſicum commendare, quam tamen in adjecta nota non ad finem Philoſophicum, ſed Theologicum deſcriptam eſſe recte monet, ſed & eos laudare, velut ceteri ducis, qui Moſaicam Phyſicam ſcripſerunt, & tamen debortari ab eorum nugis myſticis, quique præferre Phyſicæ Cartheſianæ, Guſſendianæque, quas innumeris contradictionibus ſevere contendit?*

(19) Ibid. p. 478.

THORNDIKE (Herbert), ſavant Théologien du XVII. Siécle, fit ſes études dans le Collége de la Trinité à Cambridge, dont il étoit Membre. En 1638 il fut Procureur de l'Univerſité (*a*). Le 2 Juillet 1642 il fut pourvu de la Cure de Barley dans la Province de Hertford [*A*]. Le Docteur Samuel Ward Principal du Collége de Sidney à Cambridge, étant mort au mois de Septembre 1643, Mr. Thorndike fut élu pour lui ſuccéder, mais les conjonctures du tems, qui favoriſoient les violences, empêcherent que cette élection n'eût lieu (*b*) [*B*]. Le premier Septembre 1661 il fut reçu Prébendier de Weſtminſter, & l'année d'après il réſigna le Bénéfice de Barley (*c*). Il aida le Docteur Walton pour l'Edition de la Polyglotte, & publia divers Ouvrages, entre autres un *Traité de la forme primitive du Gouvernement Eccléſiaſtique*: Cambridge 1641 in-8. *Traité des Aſſemblées Religieuſes, & du Service Public de Dieu:* Cambridge 1642 in-8. *Traité des Droits de l'Egliſe dans un Etat Chrétien, avec une Reviſion en forme d'Appendix*: Londres 1649 in-8. *Juſtes Poids & Meſures*; ou *l'Etat préſent de la Religion peſé à la balance & au poids du Sanctuaire*: Londres 1662 in-4. [*C*]. *Traité de la ſoumiſſion aux Pei-*

(*a*) Walker's *Sufferings of the Clergy.* P. II. p. 160.

(*b*) Dr. Walter Pope's *Life of Seth Ward Biſhop of Salisbury.* c. 4. p. 14.

(*c*) Walker *ubi ſupra.*

[*A*] *Le 2 Juillet 1642 il fut pourvu de la Cure de Barley dans la Province de Hertford.*] Mr. Walker nous apprend (1), qu'à la fin de la *Quercia Cantabrig.* notre Théologien ſe trouve expreſſément nommé dans la liſte des Membres du Collége de la Trinité, comme ayant été chaſſé durant les Guerres Civiles. „ Mais, *dit-il*, je ne ſai comment concilier cela „ avec ſa reception à la Cure de Barley dans la Province de „ Hertford le 2 Juillet 1642 (à moins que je ne me trompe „ en prenant la date de ſa nomination, pour celle de ſon „ admiſſion) parce que je ſuppoſe comme inconteſtable, que „ cette Cure étoit incompatible avec ſa place dans le Collége: peut-être avoit-il été chaſſé avant les autres, & avant „ l'expiration de ſon année de grace, dont on jouit je penſe „ dans ce Collége, comme dans les autres. Car il eſt certain au moins que ce ne fut que vers la fin de 1643 & au „ commencement de 1644 que le grand nombre fut dépoſſédé dans cette Univerſité (de Cambridge). Peut-être auſſi „ l'injuſtice des tems ne lui permit-elle pas de jouïr tranquillement de ſon Bénéfice, & qu'étant retourné dans le Collége, la Communauté lui permit de reprendre ſa place, „ ſans faire la moindre attention à ce qu'elle avoit été vacante, par l'acceptation du Bénéfice. Il me paroît certain „ qu'il ne réſigna point ſa Cure, avant que ſa place au Collége fût vacante de droit, parce que je l'en trouve en poſſeſſion après le rétabliſſement du Roi; il eſt vrai que ce „ pourroit être ſur une nouvelle nomination. Mais ſi la date du 2 Juillet eſt celle de ſa nomination, il ſe pourroit „ qu'il auroit pendant quelque tems différé ſa reception, ſurtout ſi l'Evêque de Londres lui avoit accordé ſix mois à cauſe des troubles; & qu'il eût demeuré dans l'Univerſité, juſques au tems qu'on y commença la Viſite".

(1) *Suffe-rings of the Clergy.* P. II. p. 160.

[*B*] *Les conjonctures du tems, qui favoriſoient les violences, empêcherent que cette Election n'eût lieu.*] Le Docteur Walter Pope nous dit (2), qu'après la mort du Docteur Ward, les Membres du Collége s'aſſemblérent pour élire un nouveau Chef. „ Mr. Seth Ward, & neuf autres donnérent leurs ſuffrages pour Mr. Thorndike, du Collége de la Trinité; „ Mr. Minſhull eut huit voix, y compris la ſienne. Mais „ pendant qu'ils étoient occupés à l'élection, il entra brusquement une troupe de ſoldats, qui emmenérent par force „ Mr. Parſons, un de ceux qui votoient pour Mr. Thorndike, deſorte que les voix pour Mr. Minſhull, en comptant la ſienne, étoient égales à celles qui étoient pour „ Mr. Thorndike. Sur quoi Mr. Minſhull fut reconnu pour „ Chef, les huit autres, mal conſeillés, s'étant contentés „ de proteſter, au-lieu de s'en tenir à leurs ſuffrages. Deux „ d'entre eux, dont Mr. Ward étoit l'un, allérent à Oxford, & en apportérent un Ordre du Roi, à Mr. Minſhull „ & aux Membres du Collége de Sidney, de ſe rendre à Oxford, pour y rendre compte de leurs procédures dans cette Election. Cet Ordre fut affiché à la porte de la Chapelle par Mr. Linnes, qui fut depuis Aggrégé du Collége de „ la Trinité, mais qui en ce tems-là accompagnoit Mr. „ Thorndike. De l'autre côté ceux du Parti de Mr. Minſhull, dépêchérent à Oxford, pour y ſoutenir leurs intérêts, un certain Mr. Bertie, parent du Comte de Lindſey, qui étoit un de ceux qui avoient donné leur voix à Mr. „ Minſhull. Ce Député obtint, par l'entremiſe du Lord „ Lindſey, un Ordre du Roi, qui confirmoit l'élection de „ Mr. Minſhull; mais celui-ci ne jugeant pas que cet Acte „ fût ſuffiſant, y fit donner plus d'autorité, en le munifiant du Grand-Sceau, à quoi Mr. Thorndike conſentit, „ & Mr. Minſhull lui paya & aux autres Membres les fraix „ qu'ils avoient faits dans le cours de cette affaire, qui alloient à environ cent Livres ſterling, &c.

(2) *Life of Seth Ward Biſhop of Salisbury.* c. 4. p. 14. 15.

[*C*] *Juſtes Poids & Meſures, &c.*] Il s'attache dans le premier Chapitre à faire voir, que *ſi l'Egliſe Romaine eſt une véritable Egliſe, la Réformation eſt le rétabliſſement de ce que a été:* que *ſi le Pape eſt l'Antechriſt, & que les Papiſtes ſoient idolâtres, l'Egliſe Romaine n'eſt pas la véritable Egliſe*; que *s'il n'y a point d'Egliſe viſible, il n'y a point de Schiſme*; que *l'Antechriſt peut être Idolâtre, mais qu'il ne peut être le Chef d'une Egliſe*; que *quand il y auroit de l'idolâtrie à adorer l'Hoſtie, ce ſeroit une action ſainte de communier à genoux*; que *ce que l'Egliſe Romaine profeſſe n'eſt point une Idolâtrie, ſi elle eſt une véritable Egliſe; & que ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe Romaine ſous prétexte d'idolâtrie, ſe rendent par-là coupables de Schiſme devant Dieu.* Il obſerve dans le Ch. XXI. (3) „ Qu'on doit regarder dans l'Egliſe Romaine comme une opinion d'une pernicieuſe conſéquence, celle qui attribue l'Infaillibilité à l'Egliſe actuellement ſubſiſtante; parce qu'elle ſoumet toute la „ Chrétienté à ceux qui ont l'autorité en main pour décider „ com-

(3) P. 137.

Peines, qu'une légitime Réforme exige: Londres 1670 in-8. *De ratione ac jure finiendi Controverſias Eccleſiæ*: Londres 1670. Il mourut au mois de Juillet 1672, & fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter. Il y a quelques traits remarquables dans ſon Teſtament, daté du 3 Juillet 1672, entre autres ces mots-ci. „ Ma volonté eſt que ſi mes Niéces, ou l'une d'elles, retournent à la Nouvelle Angleterre, après „ mon décès, ou qu'elles épouſent un homme qui aille à la Meſſe, ou quelqu'un qui ſoit des Conventi„ cules nouvellement permis; tout ce que je leur donne par ce préſent Teſtament, au-delà des quatre„ cens Livres Sterling que je leur ai donné abſolument par Acte, ne leur ſera point payé, & que cet Ar„ ticle ſera nul & ſans effet; enſorte que ſi toutes deux, ou l'une d'elles, ſe marient ici à quelqu'un qui „ ſoit ſincérement attaché à l'Egliſe Anglicane, on leur payera ce Leg. . . . . Pour ce qui „ regarde mon corps, je charge l'Exécuteur de mon Teſtament de faire mettre ſur la pierre de mon tom„ beau ces mots: *Hic jacet Corpus* Herberti Thorndike, *Prebendarii hujus Eccleſiæ, qui vivus veram Re„ formandæ Eccleſiæ rationem ac modum precibuſque ſtudiiſque proſequebatur. Tu Lector, requiem & beatam „ in Chriſto reſurrectionem precare*".

„ comme il leur plaît les queſtions qui intéreſſent toute „ l'Egliſe . . . . . D'un autre côté, il y a bien de la diffé„ rence entre la ſuffiſance de l'Ecriture pour le ſalut de tous, „ & la prétention que tous les hommes ont une connoiſſan„ ce claire & évidente de tout ce qu'il eſt néceſſaire de con„ noître pour le ſalut. L'une eſt vraye, & l'autre eſt auſſi „ fauſſe que l'Infaillibilité de l'Egliſe actuellement ſubſiſtan„ te eſt fauſſe, & que l'Infaillibilité de toute l'Egliſe eſt vé„ ritable. En appeller uniquement à l'Ecriture, lorſque le „ ſens de l'Ecriture eſt ſeul en queſtion, c'eſt déclarer qu'on „ ne veut ſe ſoumettre à d'autre Juge, qu'à ſon propre „ ſens; de la même façon, que ceux qui déclarent l'Egliſe „ actuellement ſubſiſtante infaillible, ne peuvent jamais s'é„ carter en rien de ce qu'elle a une fois décidé. Car il eſt „ clair que ceux qui en appellent à l'Ecriture ſeule, s'étant „ avant leur appel déjà déclarés ſur les points controverſés „ entre la Réformation & l'Egliſe Romaine, ſe déclarent „ par-là-même obligés en conſcience de s'en tenir au paſſage „ de l'Ecriture, ſur lequel ils fondent leur ſentiment ſur les „ points en diſpute. Quel autre moyen reſte-t-il donc „ d'en venir à une déciſion finale ſur ce qui cauſe la diviſion, „ ſi ce n'eſt de reconnoître une Egliſe Catholique que outre „ Symbole profeſſe? Et par conſéquent de ſoumettre *le ſens que „ nous donnons aux paſſages*, ſur leſquels on n'eſt pas d'accord, „ *toutes les Controverſes*, toutes *les Loix de l'Egliſe*, à une dé„ ciſion fondée ſur le ſens & ſur la pretique de toute l'Egli„ ſe? Car de continuer à diviſer de plus en plus l'Egliſe en „ Sectes, & en Communions différentes, juſques à ce que „ nous ayons perdu tout ſentiment de l'obligation d'entrete„ nir communion avec toute l'Egliſe, eſt plus ruineux pour „ l'eſſence du Chriſtianiſme, que la Corruption à laquelle la „ Réforme a prétendu remédier. Mais en renfermant le ſens „ que nous donnons à l'Ecriture, nos opinions dogmatiques, „ & les Loix que nous demandons, dans les bornes que la „ Foi & les Loix de toute l'Egliſe ſemblent exiger, nous „ avons fait la moitié du chemin pour parvenir à une Ré„ formation, en ayant les fondemens & la raiſon, & par cela „ même la régle & les conditions". On trouve à la ſuite de cet Ouvrage deux petits Diſcours de l'Auteur, qui avoient déjà paru; l'un intitulé: *Lettre ſur l'état préſent de la Religion parmi nous, en conſéquence de l'Acte qui établit des Commiſſaires pour dépoſer les Miniſtres ſcandaleux*. L'autre intitulé: *La véritable voye de terminer les différends régnans, en maintenant l'Egliſe*. [☞ J'ai un mot de réflexion à faire ſur ce qu'on vient de lire de l'Ouvrage de Mr. Thorndike. Je ne ſai ſi mes Lecteurs auront plus de pénétration que moi, mais je ne comprends pas ce qu'il entend par l'*Egliſe*, dont *la Foi & les Loix* doivent ſervir de régle, qui doit terminer infailliblement les Controverſes, & fixer le ſens des paſſages douteux de l'Ecriture Sainte. Si je ne me trompe, il n'entend par-là aucune Communion particuliére, car elles ſont toutes en différend; ſont-ce donc toutes les Sociétés Chrétiennes priſes enſemble? mais leur Foi, leurs Réglemens n'ont-ils point de diverſités? Ou devons-nous regarder comme infailliblement décidés les Points, ſur leſquels toutes les Egliſes répandues dans le Monde ſont d'accord? Mais alors comment les points en diſpute ſeront-ils décidés? J'avoue que je n'y vois pas clair, je ſouhaitte que d'autres ayent les yeux meilleurs que moi. ADD. DU TRAD.]

☞ THURLOE (JEAN) (*a*) nâquit à Abbot-Roding dans la Comté d'Eſſex l'an 1616, de Thomas Thurloe, Curé de ce lieu. Il s'attacha à l'étude du Droit, & gagna bientôt les bonnes graces de Mr. Olivier St. Jean, homme très-verſé dans la connoiſſance des Loix, & qui fut ſucceſſivement Procureur-Général de Charles I. & premier Juge de la Cour des Plaidoyers-communs. Ce fut par ſon crédit que Thurloe fut nommé un des Sécretaires des Commiſſaires du Parlement, aux Conférences d'Uxbridge au mois de Janvier 1643. En 1647 il fut admis au nombre des Avocats du College de Lincoln's-Inn. Au mois de Mars 1649 il obtint la place de Receveur de certains droits, qui ſe payent pour la vente des biens; ce poſte rapporte au moins quatre-cens-cinquante Livres ſterling par an. Il a été accuſé d'avoir eu part à la mort de Charles I. & à pluſieurs choſes ſous le Gouvernement des deux Cromwells, mais on a une de ſes Lettres, où il ſe juſtifie ſur ces articles [*A*]. Au mois de Mars 1651 Thur-

(*a*) Tiré de la *Bibl. Brit.* Tom. XIX. P. II p 357. C'eſt l'Extrait de la Vie de Thurloe par Mr Birch, à la tête du Grand *Recueil des Memoires d'Etat* &c en Anglois Lond. 1742 en ſept Volumes in-folio.

[*A*] *On a une de ſes Lettres, où il ſe juſtifie ſur ces articles.*] Elle eſt adreſſée au Chevalier Harbottle Grimſton, Orateur de la Chambre Baſſe: elle n'eſt point datée, mais il paroît qu'elle doit avoir été écrite vers l'an 1660 (1). La voici. „ J'ai appris qu'on publie dans le monde, que vers le tems „ du procès & de la mort du Roi, je déclarai à pluſieurs „ Officiers de l'Armée, que ſuivant l'opinion de Mylord St. „ Jean il étoit à propos de faire mourir le Roi, ſans quoi la „ Nation ne pouvoit pas être en ſûreté; que Mylord St. „ Jean étoit celui qui avoit perſuadé à Olivier Cromwell de „ s'emparer du gouvernement de l'Etat, & qu'il étoit ſon „ principal conſeiller dans l'adminiſtration des affaires; & que „ c'étoit moi qu'ils employoient tous deux pour ſe commu„ niquer réciproquement leurs deſſeins: de plus que Mylord „ St. Jean avoit eu la principale part dans l'établiſſement de „ Richard Cromwell, & qu'il avoit auſſi fait tous ſes efforts „ pour le rétablir, après qu'il ſe fut démis de ſa charge de „ Protecteur. Sachant donc certainement que tous ces bruits „ ſont abſolument faux, & ſans aucun fondement, j'ai cru „ que ce que je dois à la vérité m'obligeoit d'en prendre con„ noiſſance, & je ſuis prêt à atteſter ſous ſerment la déclara„ tion que je vais faire.

„ I. Pour ce qui regarde le procès & la mort du Roi, il „ eſt entiérement faux que j'aye déclaré aux Officiers de l'Ar„ mée, ou à qui que ce ſoit, que ſuivant Mylord St. Jean, „ il étoit néceſſaire de faire le procès au Roi, ou de le faire „ mourir. Je n'avois pas la moindre connoiſſance de ce deſ„ ſein, ni des conſeils qu'on a tenus ſur ce ſujet, n'ayant au„ cun commerce avec ceux qui y ont eu part. Je crois auſſi „ que Mylord St. Jean étoit ſi éloigné de penſer que la mort „ du Roi fût néceſſaire, qu'au contraire je l'ai ouï ſouvent „ témoigner, qu'il la déſapprouvoit auſſi bien que toutes les „ procédures de l'Armée, & dans ce tems-là, & longtems „ auparavant. Je lui aurois donc fait grand tort de parler „ ainſi de lui, comme on m'en fait à moi, en m'imputant „ de pareils diſcours.

„ II. Quant à ce qu'on prétend, qu'il perſuada à Olivier „ Cromwell de ſe ſaiſir du gouvernement, & qu'il a été ſon „ Conſeiller dans l'adminiſtration des affaires, & que j'étois „ l'inſtrument dont ils ſe ſervoient tous deux pour ſe com„ muniquer leurs deſſeins; je déclare, que Mylord St. Jean „ étoit ſi éloigné de donner un ſemblable conſeil à Olivier, „ qu'autant qu'il m'en ſouvient, & que j'ai pu obſerver, il „ le déſapprouvoit entiérement, & s'eſt ſouvent déclaré con„ tre le parti que Cromwell avoit pris. Et pour ce qu'on „ appelle l'*Acte du Gouvernement*, je n'en ai jamais parlé avec „ Mylord St. Jean, ni en tout, ni en partie (& je ne ſache „ pas que perſonne lui en ait parlé) que quelques mois après „ qu'il eut été publié, lorſqu'étant allé voir Mylord St. Jean, „ après une longue & dangereuſe maladie qu'il avoit eue, „ avant qu'on eût jamais parlé de cet Acte en ma préſence, „ il me dit qu'il venoit de le lire; & le prenant à la main il „ le jetta avec dédain, en diſant, *eſt-ce donc là tout le fruit „ que la Nation retirera de toutes ſes guerres?* ou quelque choſe „ de ſemblable, & il parla beaucoup de cet Acte. Et comme „ il n'a eu aucune part dans l'établiſſement du Gouverne„ ment de Cromwell, auſſi ne ſais-je pas, & n'ai-je pas ouï „ dire qu'il y eut aucune communication de conſeils entre „ eux, ni médiatement ni immédiatement, touchant l'Admi„ niſtration des affaires publiques. Mylord St. Jean a con„ ſtamment refuſé de ſe mêler de quoi que ce fût, ſi ce n'eſt „ de ce qui regardoit ſa charge de Juge; & même en cette „ qualité, il n'a jamais voulu procéder conformément aux „ Loix faites ſous ce Gouvernement (de Cromwell); d'où „ vient qu'on s'eſt ſouvent plaint de lui au Conſeil, & qu'on „ a imputé à ſon exemple le refus que les autres Juges fai„ ſoient de ſe ſoumettre aux Réglemens de la grande Cour „ de Juſtice, qui venoit d'être établie. Je ne ſache pas non „ plus qu'on lui ait demandé conſeil au ſujet de l'*humble Re„ quête & Avis*. La vérité eſt, que tant s'en faut que My„ lord St. Jean ait été le confident de Cromwell, qu'au con„ traire ceux qui avoient de l'eſtime & de l'amitié pour lui, „ eurent quelque peine à lui conſerver ſon emploi ſous ce „ Gouvernement.

„ III. Pour ce qui eſt d'avoir fait Richard Protecteur, ou „ d'avoir voulu le rétablir après ſa réſignation, je n'ai jamais

(1) *Collection of the State Papers of John Thurloe.* Vol. VII. p. 914. 935. Apud *Bibl. Britann.* T. XIX. p. 358.

Thurloe accompagna, en qualité de Sécretaire, Olivier St. Jean & Walter Strickland, que la République d'Angleterre envoyoit en Ambaſſade aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & il revint avec eux en Angleterre au mois de Juin ſuivant. Au commencement d'Avril 1652 il fut fait Sécretaire du Conſeil d'Etat. Il paroît par le Recueil de Mémoires publié ſous ſon nom à Londres, qu'il avoit des Eſpions dans preſque toutes les Cours de l'Europe [B]. Cromwel s'étant fait déclarer Protecteur au mois de Décembre 1653, Thurloe eut le poſte de Sécretaire d'Etat ſous lui, & en 1656 il fut député au Parlement pour l'Ile d'Ely. On prétend qu'au commencement de l'an 165⅝, Thurloe, le Protecteur, & le Chevalier Richard Willis, formérent un projet pour exterminer d'un ſeul coup toute la Famille Royale [C]. Le 9 Avril 1657 Thurloe découvrit la Conſpiration que le Major-Général Harriſon avoit tramée avec pluſieurs Fanatiques: & deux jours après il déclara au Parlement, qu'il avoit ordre du Protecteur de rendre compte à la Chambre de cette Conſpiration. Le Parlement ordonna qu'il fût remercié par l'Orateur au nom de la Chambre, pour ſes ſoins & ſa vigilance dans la découverte de ce Complot, & pour les autres grands ſervices qu'il avoit rendus à la République & au Parlement. Le 13 Juillet de la même année il prêta les ſermens en qualité de Conſeiller privé du Protecteur, en conſéquence de *l'humble Requête & Avis*, & le 2 Novembre ſuivant il fut choiſi Gouverneur de la Chartreuſe à la place du Docteur Laurent Wright, qui étoit mort. En 1658 il conſeilla à Cromwell, conjointement avec Whitelocke, de permettre que ceux qui avoient trempé dans quelque Conſpiration fuſſent jugés ſuivant les procédures ordinaires du Droit commun, & non pas par la haute Cour de Juſtice. Richard Cromwell ayant été proclamé Protecteur en Septembre 1658, à la place de ſon pére, Thurloe conſerva tous les emplois qu'il avoit poſſédés ſous Olivier. Le 31 Décembre de la même année il fut élu Membre du Parlement pour l'Univerſité de Cambridge. Thurloe & Whitelocke furent les ſeuls des amis de Richard, qui furent du même avis que lui, de ne pas diſſoudre le Parlement, comme on le lui demandoit, & il parut par l'événement qu'ils avoient raiſon, puiſque dés que le Parlement fut diſſout, Richard perdit toute ſon autorité, & fut obligé bientôt de réſigner le Protectorat. Thurloe conſerva cependant ſa charge de Sécretaire juſques au 14 Janvier 16⅞, qu'elle fut donnée à Thomas Scott, mais le 27 Février ſuivant, le Parlement ordonna, ſur le rapport du Conſeil d'Etat, que Thurloe ſeroit un des Sécretaires, &

„ ouï dire, & je ne crois pas, que Mylord St. Jean ait eu
„ la moindre connoiſſance du deſſein qu'on avoit de faire
„ ſuccéder Richard à ſon pére, ni qu'il ait jamais délibéré
„ avec Olivier Cromwell, ni avec qui que ce fût, ſur cette
„ affaire; je ne ſache pas non plus, & je ne crois pas qu'il
„ ait jamais projetté, tâché, ni même ſouhaité de le réta-
„ blir, parce que je l'ai ſouvent entendu ſe déclarer contre
„ ce rétabliſſement, & je crois qu'il s'y ſeroit oppoſé au-
„ tant que ſon Poſte pouvoit le lui permettre, &c.

J. T.

Une remarque que cette Lettre fournit naturellement, c'eſt que Cromwell, quelque puiſſant qu'il fût devenu, ne laiſſoit pas que de trouver de la réſiſtance de la part des Juges d'Angleterre, & qu'ils refuſoient de juger conformément aux nouvelles Loix.

[B] *Il paroît par le Recueil de Mémoires publiés ſous ſon nom à Londres, qu'il avoit des Eſpions dans preſque toutes les Cours de l'Europe.*] On trouve dans ce Recueil (2) quantité d'Extraits des Réſolutions même les plus ſecrettes des Etats, & quantité de Lettres d'avis ſur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces-Unies. Thurloe avoit même des eſpions auprès de Charles II. pendant que ce Prince étoit errant. Mylord Clarendon (3) en rapporte un exemple en la perſonne d'un jeune Gentilhomme nommé Manning, qui ſervoit d'eſpion à Thurloe, ayant été découvert & arrêté, il avoua „ que le „ mauvais état de ſes affaires l'avoit réduit à ce vil emploi: „ que pour y mieux réuſſir il avoit déguiſé ſa religion, é-„ tant toujours Catholique-Romain. Qu'il avoit été envoyé „ par Thurloe, pour être un eſpion dans tous les lieux où „ ſeroit le Roi; & qu'il lui avoit donné régulièrement des „ avis, pour leſquels il avoit reçu de bonnes ſommes d'ar-„ gent". Le Recueil des Mémoires de Thurloe a paru à Londres en 1742 ſous ce titre: *Recueil des Mémoires d'Etat de Mr.* Jean Thurloe, *Ecuyer, Sécretaire, premierement du Conſeil d'Etat, & enſuite des deux Protecteurs Olivier & Richard Cromwell. En ſept volumes in folio, contenant des Mémoires authentiques depuis l'an 1638 juſques à la Reſtauration de Charles II. Publiés ſur les Originaux qui étoient ci-devant dans la Bibliotheque du Lord Jean Somers, Grand-Chancelier d'Angleterre, d'où ils ont paſſé dans celle de ſes Mr. Joſeph Jekyll, Chevalier & Maître des Rôles. Ce Recueil renferme auſſi un grand nombre de Lettres & d'autres Pièces originales, communiquées par ſa Grandeur l'Archevêque de Cantorbery, qui les a tirées de la Bibliotheque de Lambeth, par le Comte de Shelburn; & par d'autres perſonnes. Le tout rangé ſuivant l'ordre des tems. On a mis à la tête la Vie de Mr. Thurloe, &c. par Mr.* Thomas Birch, *Maître-ès-Arts, & Membre de la Société Royale.* On peut voir la notice de ce que contient cet important & curieux Recueil dans le Journal cité en marge (4).

(2) *Bibl. Britann. Hiſt. crit. p. 910. 911.*

(3) *Hiſt. des Guerr. Civil. T. VI. p. 160-170.*

(4) *Bibl. Britann. T. XIV. p. 618. 410 & Tom. XIX. p. 258-264.*

[C] *On prétend qu'au commencement de l'an 165⅝. Thurloe, le Protecteur, & le Chevalier Richard Willis formérent un projet pour exterminer d'un ſeul coup toute la Famille Royale.*] C'eſt Echard (5) qui rapporte ce fait, & qui le tenoit, dit-il, de la propre bouche de Mr. Samuel Morland, Sous-Sécretaire de Mr. Thurloe, & du Chevallet Jean Talbot; il ajoûte que ce fait lui a été confirmé par un homme d'honneur. Voici dequoi il s'agit, & ce dont on ne voit aucune trace ni dans l'Hiſtoire de Mr. de Rapin, ni dans les différentes Vies de Cromwell. Pendant que Charles II. étoit à Bruges en Flandres, avec ſes deux fréres les Ducs d'York & de Glocester, Cromwell, Thurloe, & Willis convinrent d'envoyer un meſſager de confiance au Roi, avec une Lettre, où on le prioit de ſe rendre en Angleterre, avec ſes deux fréres & un petit nombre d'autres perſonnes, dans un ſeul Vaiſſeau, & de débarquer au jour qu'on lui nommoit, dans un certain Port de la Province de Suſſex, où on lui promettoit qu'il y auroit cinq-cens hommes d'Infanterie prêts à le recevoir, auxquels deux mille Chevaux ſe joindroient dès le lendemain. On convint que le Chevalier Willis écriroit lui-même cette Lettre d'invitation, & qu'il preſſeroit le Roi de donner dans le projet qu'on lui propoſoit, comme étant le moyen le plus propre, ou plutôt le ſeul de le rétablir ſur le trône; quoique le véritable deſſein fût de tuer les trois fréres dès le moment qu'ils débarqueroient. Ce Projet, qu'on avoit formé dans le Bureau même de Mr. Thurloe, fut entendu de ce Mr. Morland, dont on vient de parler, qui faiſoit ſemblant de dormir ſur un coffre proche de ce Bureau. Ce Gentilhomme avoit épouſé une Françoiſe, qui ayant été attachée au Comte d'Arundel étoit du parti du Roi, & y avoit peu à peu engagé ſon mari. Il y fut confirmé par l'horreur que lui inſpira cet horrible complot, & il réſolut de le faire échouer. Il fut trouver le Major Henshaw, zélé Royaliſte qui étoit en priſon à la Tour, & ayant gagné le Géolier, ils furent tous trois trouver le Roi à Bruges, & lui découvrirent le complot. Charles, inſtruit de tout, répondit à la Lettre d'invitation qu'on lui avoit envoyée, qu'il lui étoit impoſſible d'être prêt pour le jour marqué. Cette réponſe fit ſoupçonner aux Conſpirateurs que leur complot étoit découvert. Willis, pour s'en aſſurer, écrivit au Roi une ſeconde Lettre plus preſſante que la premiére, le priant de ſe hâter, pour ne pas perdre l'occaſion favorable qui ſe préſentoit. Le Roi s'excuſa ſous des prétextes ſi frivoles, qu'il n'y eut plus lieu de doutet qu'il ne fût inſtruit de tout. On commença à ſoupçonner que Willis lui-même, qui avoit été zélé Royaliſte, avoit trahi les deux autres. Pour lui, il jugea d'abord qu'il n'y avoit que Morland qui pût avoir découvert le complot. Il lui fit dire qu'on avoit à lui parler de quelque affaire de grande conſéquence, & qu'il ſe laiſſât conduire où on le meneroit. Morland s'étant muni de deux bons piſtolets, ſe laiſſa mener juſques dans une Cave fort profonde, où il trouva Willis ſeul, avec la Bible ſur une eſble. Willis lui dit franchement, qu'il l'avoit fait venir au ſujet de la découverte d'un ſecret de la derniére importance, qui n'étoit connu que de trois perſonnes outre lui-même. Il dit donc de quel ſecret il s'agiſſoit, & ayant mis la main ſur la Bible, il jura qu'il ne l'avoit point révélé, & il exigea de Morland de faire le même ſerment. Morland, prenant un de ſes piſtolets à la main, dit d'un air réſolu, qu'il étoit prêt à faire ce ſerment, pourvu que Willis lui alléguât quelque raiſon pourquoi il le ſoupçonnoit d'une trahiſon ſi infâme. La fermeté & la réſolution de cet homme furent cauſe, que Willis n'oſa pas le preſſer davantage. Morland a déclaré dans la ſuite, que ſi Willis eût pouſſé la choſe plus loin, il lui auroit caſſé la tête d'un coup de piſtolet. On ajoûte que dans la ſuite le Roi créa Morland Chevallet, & lui donna une penſion pour le récompenſer du ſervice qu'il lui avoit rendu, en lui découvrant la conſpiration de Cromwell & de ſes aſſociés. Tel eſt le récit d'Echard, contre lequel il y a bien des choſes à dire. Nous remarquerons avec les Journaliſtes (6) qui nous l'ont fourni, qu'il détruit lui-même ce qu'il raconte par une Lettre de Morland au même Chevalier Richard Willis, la voici: „ Monſieur, comme j'ai appris com-„ bien vous avez ſouffert à l'occaſion d'un Libelle, daté du „ 3 Juin 1659, dans lequel on vous accuſe d'avoir entretenu „ une correſpondance ſecrette avec Mr. le Sécretaire Thur-„ loe & ſes Créatures, & dans lequel on prétend que moi „ en particulier, j'ai été depuis en Flandre, pour informer „ le Roi des particularités, en lui montrant vos Lettres & „ vos Reçus pour de l'argent; je me crois obligé, quoique „ vous ne me connoiſſiez pas, de contribuer à cette juſtifi-

(5) *Hiſt. of England B. III. c. 2. p. 729. 730. Edit. de 1710. Apud Rand. p. 564.*

(6) *Bibl. Britann. T. XIX. p. 257.*

„ ca-

& Jean Thomphſon l'autre. Cependant comme le parti de Charles II. ſe fortifioit de jour en jour, Thurloe ne voulut pas être des derniers à gagner les bonnes graces de ce Prince. Il lui fit donc offrir ſes ſervices & ceux de tous ſes amis. Mais le Roi ne voulut ſe fier à lui qu'à bonnes enſeignes, il exigea de lui des marques réelles de ſon attachement, avant que de lui donner ſa confiance. Il ſouhaita auſſi d'être informé de ce que les amis qu'il avoit en Angleterre penſoient de Thurloe. On ne ſait, ſi ce fut cette eſpéce de correſpondance avec Charles II. ou quelque autre action, qui fit qu'on l'accuſa de haute Trahiſon: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il en fut accuſé, comme il paroît par une Réſolution de la Chambre des Communes du 15 Mai 1660, qui porte que le Sécretaire Thurloe, étant accuſé de haute Trahiſon, ſera arrêté. Il y a de l'apparence qu'on ne put rien prouver contre lui, ou que le retour du Roi le mit à couvert, puiſqu'il fut mis en liberté peu de tems après le rétabliſſement de ce Monarque. Thurloe ſe retira ſur ſes terres dans la Province d'Oxford, où il demeura conſtamment, excepté durant le tems que l'on tient les Cours de Juſtice dans le Palais de Weſtminſter; alors il ſe rendoit à Londres dans ſon appartement au Collége des Avocats, dans Lincoln's-Inn, ſoit par une ſorte de bienſeance, par curioſité, ou parce qu'il pratiquoit encore en qualité d'Avocat. Charles II. dit-on, le ſollicita ſouvent de rentrer dans ſes Emplois, ou de vouloir au moins le ſervir dans ce qui regardoit les affaires étrangéres; mais il s'en excuſa toujours, craignant que comme il ſe trouveroit engagé par-là avec diverſes perſonnes de différens caractéres, il ne pourroit pas ſervir le Roi auſſi utilement, qu'il avoit fait Cromwell, dont la maxime étoit, dit Thurloe lui-même à Charles II. *de chercher les hommes propres aux Emplois, & non pas des Emplois pour les Hommes.* Thurloe mourut ſubitement dans ſon appartement de Lincoln's-Inn le 21 Février 166$\frac{7}{8}$, & il fut enterré dans la Chapelle de ce Collége. Il avoit été marié deux fois. Sa premiére femme étoit de la famille Paiton. Elle ne vécut que trois ou quatre ans avec lui & en avoit eu deux fils, qui moururent avant elle. Il épouſa en ſecondes noces une fille du Chevalier Lydcott, d'Eaſt Mouſley dans la Province de Surrey, & il en eut quatre fils & deux filles. On trouve dans Burnet une particularité aſſez curieuſe touchant Thurloe, qui mérite de n'être pas négligée (*b*), & que l'Hiſtorien aſſure tenir de Stouppe, fort employé par Cromwell [*D*].

(*b*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. I. p. 155. 157. Edit. de 1725 in-12.

„ cation, en déclarant ſolemnellement, que je n'ai jamais „ de ma vie été dans aucune partie de la Flandre, ni auprès „ du Roi de delà la mer pour cette affaire, ni pour quel„ qu'autre que ce ſoit: je ne lui ai jamais montré (comme on „ le dit) de pareilles Lettres, ni aucun Reçu de vous, pour „ quelque ſomme d'argent que ce puiſſe être. J'étois ſi éloi„ gné de pouvoir témoigner contre vous, ainſi qu'on le pré„ tend, que je déclare que je ne vous connoiſſois pas même „ de nom. Je n'ai pas non plus été préſent à aucune Con„ férence ſecrette, que vous ayez eue avec Mr. le Sécretaire „ Thurloe. C'eſt ce que je ferai toujours prêt à certifier dans „ toutes les occaſions". Je ſuis, &c.

S. Morland.

Si cette Lettre dément nettement le narré de Mr. Echard, il n'eſt pas moins démenti par le récit de Mylord Clarendon & par celui de Mr. Burnet, que nous rapporterons bientôt; mais il eſt difficile de la concilier avec ce que ces deux Ecrivains rapportent. Ils ne parlent point à la vérité d'un complot pour faire périr Charles II. avec ſes deux fréres, dans le tems marqué par Echard, mais ils accuſent en termes exprès le Chevalier Willis d'avoir trahi le Roi, & ils aſſurent que la trahiſon fut découverte par Morland, après la mort d'Olivier Cromwell. Il eſt difficile de ſe refuſer au témoignage de Mylord Clarendon, qui étoit auprès de Charles II. & qui devoit naturellement être inſtruit de ce qui ſe paſſoit. Avouons-le, il n'eſt pas aiſé de démêler la vérité on la fauſſeté de certains faits particuliers de l'Hiſtoire, qui ſont ſemble-t-il le plus à notre portée, ce qui ne prévient pas favorablement en faveur de certains détails de l'Hiſtoire Ancienne: du moins cette incertitude doit nous faire ſentir, qu'il ne faut pas être ſurpris, de ce qu'on ne peut éclaircir bien des difficultés, faute de Mémoires. Pour revenir à ce qui regarde Morland & le Chevalier Willis, voici ce que rapporte Mylord Clarendon (7). Après la mort de Cromwell, quelques-uns de ceux qui avoient le plus de part au ſecret des affaires, comprirent que les choſes changeroient de face, & penſérent à rendre quelques ſervices au Roi, qui puſſent les rétablir dans ſes bonnes graces. Mr. Morland, *dont l'Office lui donnoit part au ſecret*, envoya un Exprès au Roi, pour l'informer de pluſieurs choſes importantes, & pour lui donner quelques conſeils ſur ce que Sa Majeſté avoit à faire. Il offrit ſes ſervices, & d'avertir le Roi de tout ce qu'il lui importeroit de ſavoir. Pour preuve de ſa fidélité, & du deſir qu'il avoit d'être utile au Roi, il l'avertiſſoit qu'une perſonne, en qui Sa Majeſté avoit une grande confiance, le trahiſſoit certainement „ que cet hom„ me-là avoit reçu une groſſe penſion de Cromwell, & qu'il „ donnoit continuellement avis à Thurloe de tout ce qu'il „ ſavoit; mais que c'étoit avec tant de précaution, qu'on ne „ le voyoit jamais avec lui. Que par ſon Traité il avoit pro„ mis de faire des découvertes, qui préviendroient les dan„ gers où l'Etat ſeroit expoſé; mais qu'il ne mettroit jamais „ perſonne en péril de ſa vie, & ne ſeroit jamais produit „ pour témoin contre qui que ce ſoit, &c." Enfin on ſupplioit le Roi de ne plus ſe fier à cet homme-là, & d'en avertir ſes amis pour leur ſûreté. Le Roi, & ceux qui avoient part au ſecret de ſes affaires, n'ajoûtérent pas foi d'abord à ce rapport. Le Chevalier Richard Willis, dont il s'agiſſoit, avoit donné tant de preuves de fidélité qu'on le croyoit à toute épreuve. D'un autre côté l'avis étoit important, & méritoit de n'être pas négligé de la part d'un homme qui offroit de rendre des ſervices, & qui étoit en ſituation de pouvoir tenir parole. Dans cette incertitude, le Roi témoigna beaucoup de ſatisfaction ſur tout le reſte, fit les promeſſes néceſſaires en pareil cas, mais en même tems déclara „ que tien ne „ pouvoit le convaincre de l'infidélité de ce Gentilhomme, „ & lui faire perdre la confiance qu'il avoit en lui, que la „ preuve de ſon écriture qu'il connoiſſoit bien". Là deſſus, on envoya de Londres un grand nombre des Lettres de Willis, dont on connoiſſoit parfaitement le caractére; & les avis communiqués étoient de choſes qui ne pouvoient être ſues preſque que de lui ſeul. Mylord Clarendon ajoûte que le Roi convaincu de la trahiſon, en avertit un Gentilhomme qu'on lui avoit envoyé, pour qu'il en donnât avis à ſes amis d'Angleterre. Celui-ci étant de retour à Londres, Mr. Morland, pour qu'on ne fût plus trompé, „ eut la prudence de faire „ trouver en divers endroits un avertiſſement à toutes les „ perſonnes, de ne pas regarder le Chevalier Richard Wil„ lis, comme un homme fidéle au Roi, mais comme un „ homme qui le trahiſſoit, & qui révéloit tout ce qui lui „ étoit confié". On voit clairement que ce récit ne peut ſe concilier avec la Lettre de Morland rapportée ci deſſus. Celui de Mr. Burnet n'eſt pas moins contraire à cette Lettre, de même qu'au narré de Mr. Echard. Il rapporte (8) que Cromwell, voulant prévenir les conſpirations contre ſon Gouvernement, s'y prit de la maniére ſuivante. Il apprit que le Chevalier étoit le principal Correſpondant du Chancelier Hyde, qu'il lui écrivoit ſouvent, & qu'il gouvernoit tout le Parti Royaliſte, parce qu'on le regardoit comme le plus prudent & le plus habile. Cromwell trouva moyen de lui parler, & lui dit, *que ſes vuës n'étoient pas de faire du mal aux gens du Parti Royaliſte; que ſon deſſein au contraire étoit de prévenir leur perte; qu'il leur arrivoit ſouvent, après avoir vuidé les bouteilles, de former des projets téméraires & mal concertés, qui ne pouvoient qu'aboutir à leur ruine; qu'il ſavoit que c'étoit lui, Willis, qu'ils conſultoient en tout; qu'il le prioit de l'avertir de tous ces projets, afin qu'il pût prendre à tems des meſures pour empêcher qu'ils ne fuſſent funeſtes aux Auteurs; que ſi l'on empriſonnoit quelque perſonne à ce ſujet, ce ne ſeroit que pour peu de tems; & que les interrogatoires ne rouleroient alors que ſur des bagatelles, ſans entrer jamais dans le fond de l'affaire.* Il offrit à Willis pour ce ſervice tout ce qu'il demanderoit, & de le lui donner quand & comme il lui plairoit. Celui-ci ſe taxa lui-même *modeſtement* à deux-cens Livres Sterling par an; & perſonne ne ſut rien de la choſe que le Sécretaire de Cromwell Thurloe, *homme fort adroit aux correſpondances de cette nature.* Mr. Burnet remarque enſuite que par ce moyen Cromwell diſſipa tous les complots formés contre lui, & il ajoûte, „ Même après la mort du Protecteur, Willis continua de „ donner avis à Thurloe de tout ce qu'il ſavoit. Il y parut „ au deſſein que les Royaliſtes formérent alors d'un ſoulève„ ment général. Le Roi étoit prié de ſe joindre aux gens „ qui prendroient les armes dans la Province de Suſſex. Il „ devoit débarquer à Chicheſter. Willis, qui conduiſoit tout, „ lui tendoit ce piége où il auroit été pris, ſelon toutes les „ apparences, s'il n'eût pas été inſtruit à tems du danger, „ par Morland Sous-Sécretaire de Thurloe, homme péné„ trant, qui découvrit la correſpondance de ſon Maître avec „ l'Argent du Roi. Il ne fut pourtant pas facile de perſuader „ à des gens prévenus en faveur de Willis, & qui s'étoient „ ſi fort confiés à lui, qu'il fût capable d'une trahiſon ſi noi„ re, & l'on crut d'abord que l'avis n'étoit que pur artifi„ ce pour brouiller des amis. Morland, obligé de diſſiper „ ce ſoupçon, remarqua où Thurloe mettoit les mémoires „ ſecrets qu'il eſtimoit le plus, emprunta la Clé de ce Ca„ binet pour un moment, ſous prétexte du Cachet qui y „ pendoit, & dont il avoit beſoin pour une Lettre, tira l'em„ preinte de la clé ſur de la cire, en fit faire une ſem„ blable, & ſe ſervit de cette autre pour ouvrir le même „ Cabinet, où il trouva des Lettres de Willis qu'il fit tenir „ en Original. Son écriture étant reconnue, on ne douta „ plus de ſon crime, & l'on abandonna le projet".

(7) *Hiſt. de la Guerre Civil.* T. VI. p. 549-551.

(8) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. I. p. 139-141. Edit. de 1725 in-12.

[*D*] *On trouve dans Burnet une particularité aſſez curieuſe touchant Thurloe, qui mérite de n'être pas négligée.*) Cette particularité prouve que Thurloe avoit beaucoup de part à la confiance de Cromwell, & qu'il avoit un grand pouvoir ſur ſon eſprit, & on peut juger auſſi par-là quel crédit méritent

les juſtifications perſonnelles de ce Sécretaire, dans la Lettre rapportée dans la Remarque [A]. Voici le récit de Mr. Burnet. „ Stouppe me conta une choſe remarquable, qui „ arriva pendant qu'il étoit employé par Cromwell. Ce Mi„ niſtre Grifon avoit prié ſes amis, qui étoient au ſervice „ du Prince de Condé, de lui mander des nouvelles, en „ échange de celles qu'il leur écrivoit. Un de ces Meſſieurs „ lui marqua qu'*un Irlandois étoit paſſé depuis peu en Angle„ terre, dans le deſſein d'aſſaſſiner Cromwell, & qu'il devoit lo„ ger dans Kingſtreet de la Ville de Weſtminſter.* La Lettre reçue Stouppe va à Whitehall, & fait tenir un billet au Pro„ tecteur, qui étoit alors au Conſeil, pour l'avertir qu'il a „ quelque choſe de conſéquence à lui dire. On délibéroit „ alors ſur une choſe que Cromwell avoit ſi fort à cœur, „ que s'imaginant qu'il ne s'agiſſoit que de quelque avis du „ dehors, il donna ordre à Thurloe d'aller voir ce que c'é„ toit. Stouppe embarraſſé ne put ſe diſpenſer de lui mon„ trer la Lettre. Le Sécretaire traita cela de bagatelle, & „ dit, *qu'on leur envoyoit ſouvent de pareils avis, dont le but ne „ tendoit qu'à faire croire dans le monde, que la Vie du Protec„ teur étoit en danger; & qu'y déférer trop, ce ſeroit témoigner „ une apparence de crainte, qui ne convenoit pas à un ſi grand„ homme.* Stouppe répondit, *qu'il en conſeroit peu de tems pour „ viſiter cette rue. Mais*, repliqua Thurloe, *quelles railleries „ n'en fera-t-on point, ſi nous ne trouvons pas la perſonne?* Il „ lui recommanda néanmoins d'écrire à Bruxelles, & de „ promettre telle récompenſe que l'on voudroit pour une dé„ couverte plus préciſe. Stouppe fut fort abbatu de voir „ qu'un avis, qu'il avoit cru devoir faire ſa fortune, avoit été „ ſi peu eſtimé. Il écrivit à Bruxelles, & n'en eut pour répon„ ſe que la confirmation de ce qu'on lui avoit déjà mandé. „ Thurloe de ſon côté, ne daigna ni faire des informations, „ ni viſiter la rue. Il n'en dit même rien à Cromwell. Stoup„ pe, chagrin de tout ceci, en parla à Mylord Liſle; & il „ arriva que peu de ſemaines après, on découvrit qu'un cer„ tain Syndercomb devoit aſſaſſiner Cromwell près de Brene„ ford, quand il iroit à Hampton Court. Il parut à ſon exa„ men, que c'étoit le même homme, dont la Lettre de Bru„ xelles avoit parlé. Liſle dit alors à Cromwell, *c'eſt la mê„ me perſonne dont on avoit averti Stouppe.* Le Protecteur, étonné de ces mots, envoye chercher Stouppe, & en grande colére lui reproche ſon ingratitude d'avoir caché une choſe de cette importance. Là-deſſus Stouppe lui montre ſes Lettres, & lui rappelle le billet qu'il lui avoit fait tenir, immédiatement après avoir reçu cet avis, & que Thurloe étoit venu de ſa part pour ſavoir ce que c'étoit. L'étonnement de Cromwell augmenta, & l'on fait venir Thurloe. Stouppe ſoutient ce qu'il vient de dire. Le Sécretaire ne le nie point, & dit pour excuſe, *qu'il avoit reçu pluſieurs avis ſemblables, qui juſques ici s'étoient toujours trouvés faux.* Cromwell repliqua d'un ton ſévére, qu'il *devoit en être averti, afin qu'il pût juger lui-même de l'importance.* Thurloe pria Cromwell de lui permettre un mot en particulier. On congédia donc Stouppe, qui ne douta point que le Sécretaire n'allât être diſgracié. Mais il apprit enſuite de Mylord Liſle, que Thurloe avoit entretenu Cromwell des exemples précédens de ſa vigilance & de ſa fidélité dans toutes les rencontres; qu'il avoit confeſſé ſa faute dans celle-ci; qu'il l'avoit imputée à l'intérêt qu'il prennit à l'honneur & au répos de ſon Maître; qu'en un mot il avoit ſi bien dit, que Cromwell s'étoit appaiſé. Il eſt ſûr, *ajoute Mr. Burnet*, que cet homme étoit ſi fort entré dans tous les ſecrets du Protecteur, qu'il y auroit eu du danger de le diſgracier ſans le faire périr; or on ne penſe pas que Cromwell eût pu ſe reſoudre à cette extrémité. Thurloe, peu ſatisfait d'avoir gagné ce point, voulut montrer qu'il étoit devenu déſormais plus attentif; & pour cet effet il examina de ſi près la conduite de Stouppe, qu'il le rendit ſuſpect „ à ſon Maître, qui n'eut plus aucune confiance en lui[a].

☞ THURMIUS (Jean-Jacques) mérite de tenir un rang parmi les enfans ou les jeunes-gens devenus célébres par une érudition précoce. Il nâquit à Augsbourg l'an 1649 de Chrétien Thurmius, négociant de cette Ville. Il fit des progrès ſi rapides dans les études auxquelles il s'appliqua, qu'on le regarda comme un prodige: à l'âge de quatorze ans, étant déjà très-verſé dans les Humanités, on l'envoya dans l'Univerſité de Leipzig, où il fut placé chez Benoit Carpzovius, ſous lequel il étudia la Philologie ſacrée avec tant de ſuccès, qu'en très-peu de tems il fut en état de lire avec fruit la Bible Hébraïque ſans points & les Ecrits des Rabbins. Depuis 1665 juſques en 1668 il ſoutint pluſieurs Théſes ſavantes. *De diſtinctione potentiarum animæ, rationis, intellectus, & voluntatis, & ab anima & inter ſe*: une autre, *de modo proponendi philoſophiam Gentilium Poetarum per fabulas*; deux encore *de differentiis animæ rationalis & ſenſitivæ*, & une *de Apibus*, où il traitoit ſon ſujet hiſtoriquement & phyſiquement. Jaques Thomaſius preſida à ces Théſes, & le jeune Défendant s'y diſtingua avantageuſement. Après avoir fini ſon cours de Philoſophie, Thurmius en fit un de Théologie avec non moins de ſuccès. Il alla enſuite à Wittenberg, viſita les principales Villes d'Allemagne, d'où il ſe rendit en Hollande. Il a laiſſé un Journal de ce qu'il avoit remarqué de plus curieux dans les lieux où il avoit été [A]. Etant à Leyde,

[A] *Il a laiſſé un journal de ce qu'il avoit remarqué de plus curieux dans les lieux où il avoit été*] Mr. Scheiborn (1) poſſédoit ce Journal, on du moins l'a eu entre les mains: il en a donné quelques extraits, par leſquels on voit que le jeune Savant voyageoit en homme qui cherchoit à mettre ſes courſes à profit: il y parle des Univerſités où il avoit fait quelque ſéjour, des Bibliothéques qu'il avoit viſitées, des Savans qu'il avoit vus, il rend même compte des converſations qu'il a eues avec eux; quelquefois il parle de leurs Ouvrages & de leur caractére. Je rapporterai quelques particularités, qui pourront faire plaiſir. Etant à Hemſtad il rendit viſite à Saubertus, Profeſſeur en Langue Hébraïque; entre autres choſes ſur leſquelles roula leur converſation, ils parlérent de Philologie, & Thurmius marque que Saubert lui indique deux caractéres pour connoître l'Antiquité des Manuſcrits Hebreux: *Deinde etiam ſumus ad res Philologicas, qua occaſione duas Characteres Ebræorum Codicum ab eo didici, antiquiſſimorum quidem, quod vicciſſitudine perpetua verſiculorum, pure Hebraicum ſequatur Chaldaicus, in ufum ſcilicet coptivi inter Judæos populi, Chaldæoque idiomati aſſuefacti, minus tamen ſat antiquorum, quod nota majoratica ita fint conſcriptæ, ut varias animalium repræſentent figuras, qualem Codicem vidi in Bibliotheca Ellebornii Druſiæ* (2). Il rapporte un peu plus bas (3) qu'il a vu dans la Bibliothéque de Helmſtad un Manuſcrit du Pentateuque, qui y eſt venu de Magdebourg, écrit avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, & pour lequel un Juif avoit offert ſix mille écus (*ſex mille thaleris*); il eſt ſans points, le caractére, en eſt aſſez beau & aſſez grand. Un ſavant Anglois, qui a donné depuis peu une *Diſſertation ſur l'Etat préſent du Texte Hebreu* &c. à Oxford 1753 in-8. (4) n'ajoute aucune foi à ce qu'on dit d'Exemplaires antérieurs à l'Ere Chrétienne: Il ſeroit queſtion de ſavoir ſur quel fondement on attribue une ſi grande antiquité au Manuſcrit de Helmſtad, & Thurmius n'en dit rien. Notre jeune Savant rapporte une converſation qu'il eut avec un Médecin à Bréme, nommé Cotſak, grand Fanatique, qui prétendoit à des révélations intérieures & témoignoit un grand mépris pour l'Ecriture Sainte, comme c'eſt aſſez l'ordinaire des gens de cet ordre. Il rapporte qu'étant à Helmſtad, il alla voir Meibomius, dont il loue extrêmement la politeſſe: il dit que ce Savant lui reconta, que Schookius ayant accuſé Deſcartes d'Athéiſme, ſe vit expoſé aux perſécutions des Diſciples de ce fameux Philoſophe, & qu'il s'excuſa en diſant, qu'il n'avoit fait que prêter ſa plume à Voetius; mais celui-ci lui donna un démenti. La haine des Cartéſiens contre lui alla ſi loin, que dans le tems qu'il étoit à Groningue, étant allé faire un voyage à Utrecht, il y fut arrêté par leur crédit, & retenu pendant quatorze ſemaines, & que ce fut apparemment la raiſon qui la détermina à quitter la Hollande, pour aller en Allemagne (5). Mais il rapporte plus bas une autre raiſon du départ de Schookius, qu'il dit tenir de Samuel Des Marets (6). Schookius avoit d'abord épouſé une femme aſſez riche; quand elle fut morte, il recherche la Veuve d'un Seigneur qui avoit été Député aux Etats-Généraux, avec laquelle il comptoit faire fortune; celle-ci de ſon côté croyant Schookius fort riche, ils ſe mariérent, & ſe trompérent réciproquement. Au bout de quelque tems les Créanciers inquiétérent le Profeſſeur; il profita de l'occaſion que lui offrit l'Electeur de Brandebourg pour aller en Allemagne, & partit de Groningue comme pour faire ſimplement un voyage, mais quand il y fut une fois il n'eut plus envie de revenir à Groningue. Une circonſtance aſſez curieuſe qui regarde Thurmius lui-même, c'eſt qu'étant à Amſterdam, il alla voir la Synagogue des Juifs, & après le ſervice du Sabbat fini, il eut une diſpute avec un Médecin Juif, tant ſur le myſtére de la Trinité, que ſur la gloire du ſecond Temple, qui ne devoit pas, ſelon le Juif, conſiſter en ce qu'il ſeroit honoré de la préſence du Meſſie, mais dans une plus grande magnificence extérieure; que le premier Temple avoit été plus d'une fois impunément profané & pillé par les Gentils, au-lieu qu'ils avoient fort reſpecté le ſecond, & que ceux qui l'avoient profané avoient été ſévérement punis. Thurmius repliqua qu'on devoit regarder comme le Temple le plus glorieux, celui où la gloire divine avoit brillé avec le plus d'éclat, ce qui avoit eu lieu inconteſtablement dans le premier, que par conſéquent la gloire du ſecond ne pouvoit l'avoir ſurpaſſée, qu'en ce qu'il avoit été honoré de la préſence du Fils de Dieu. *Vidi*, dit-il (7), *Synagogam & Ceremonias Judaorum Sabbaticas; poſt impoſitum iis finem incidi in Diſputationem cum Judæo Medico, cum de myſterio Sacro-Sanctæ Trinitatis, tum de gloria Templi ultimi, quam negabat ipſe ex adventu Meſſiæ æſtimandam, ſed ampliorem fuiſſe gloriam humanam; primum enim Templum ſæpius impune etiam a Gentibus ſpoliatum, profanatum; Templum vero ſecundum a Gentibus longe magis honoratum, fuiſſe perculſas, & manifeſta pœna vindicatas ejus profanatores. Ego reſpondi, id Templum babendum eſſe pro gloriſiori, in quo plenior ſit gloria divina, eam vero propter Urim & Tummim, Revelationum perfectionem, & frequentiam fuiſſe in primo Templo. Majorem itaque gloriam in Templo ſecundo nullam eſſe poſſe, niſi quæ ex voce, & præſentia ipſius Filii Dei, ſeu Meſſiæ manifeſtatione comparaverit.*

(1) *Amœnit. Liter.* T. XI. p. 270.

(2) Ibid. p. 272.

(3) Ibid. p. 273.

(4) *Phy. Mary Journ. Britan.* Mai & Juin 1753. p. 41. & Juillet & Août p. 360.

(5) Scheiborn *ubi ſupra*. p. 278.

(6) Ibid. p. 297. 298.

(7) Ibid. p. 301.

de, il ſe préparoit à publier un Ecrit ſur l'ame ou la raiſon des Bêtes, & il ſe diſpoſoit à paſſer enſuite en Angleterre, lorſqu'il mourut le 7 Août 1669, n'ayant guére plus de vingt ans (*a*). Scherzer, célebre Théologien de Leipzig, a honoré ſa mémoire par les quatre vers ſuivans: (*a*) Kiefler Bibl. Anal. Præcurſ. &c. p. 278 & ſeqq.

Inclutus ingenio variaque ſubactus in arte
Annis major erat Thurmius *ipſe ſuis.*
Imberbis juvenis ſenibus vix nota ſciebat:
Ultima quid mirer fata putaſſe ſenem?

& TILLADET (JEAN-MARIE DE LA MARQUE DE) nâquit vers l'an 1650 ou 1651 [*A*] au château de Tilladet en Armagnac, de François de la Marque & d'Angélique Riviére [*B*]. Il fit ſes Humanités & un Cours de Philoſophie à Auſch, & delà il paſſa à l'Académie de Toulouſe (*a*). Il fit enſuite deux campagnes, l'une dans l'Arriére-ban, & l'autre à la tête d'une Compagnie de Cavalerie. La Paix de Nimégue, & le dérangement où il trouva ſes affaires domeſtiques à ſon retour, lui firent abandonner le parti des armes, & le dégoutérent du monde. Il vendit la Terre de Tilladet, qui faiſoit preſque tout ſon bien, & s'étant rendu à Paris, il entra chez les Péres de l'Oratoire & y prit les Ordres (*b*). Il s'appliqua auſſi avec tant de ſuccès à la Philoſophie & à la Théologie, qu'il fut bientôt en état de les enſeigner, & ç'a été ſon occupation chez les Péres de l'Oratoire pendant prés de quinze ans. Sa ſanté ne lui permettant plus alors de continuer, il ſe retira au Seminaire des bons Enfans, où il ſe donna à la Prédication. En 1701, lors du renouvellement de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, il y entra en qualité d'Aſſocié, & en 1705 il y remplit la place de Penſionnaire de Mr. Pavillon. Peu de tems aprés il eut une autre penſion ſur le ſceau comme Examinateur de Livres (*c*). On prétend qu'une trop forte application aux ſpéculations Métaphyſiques a abrégé ſes jours. Le nouveau Syſtême de l'action de Dieu ſur les Créatures faiſoit beaucoup de bruit. Il voulut en peu de tems l'approfondir, en faire l'Analyſe, & y joindre ſes réflexions. Ce travail précipité le jetta dans un épuiſement dont il ne revint point, & divers autres accidens s'y étant mêlés, il mourut à Verſailles le 15 Juillet 1715, âgé d'environ ſoixante-cinq ans (*d*). Le portrait que l'on fait de Mr. de Tilladet eſt celui d'un homme bien eſtimable à tous égards: on nous le dépeint doux, honnête, modeſte, docile, ſimple dans ſes maniéres, plein de droiture & de bonté, & officieux, même à l'excés envers tout le monde. Nous parlerons de ſes Ouvrages dans les Remarques [*C*].

(*a*) Hiſt. de l'Acad. des Inſcript. T. II. p. 530. 531. Edit. de Hollande.

(*b*) Ibid. p. 531-532.

(*c*) Ibid. p. 532. 533.

(*d*) Ibid. p. 535. 536.

[*A*] *Néquit vers l'an 1650 ou 1651.*] L'Auteur de ſon Eloge (1) remarque, qu'on ne ſait, & que lui-même ne ſavoit pas plus préciſement la date de ſa naiſſance, parce que les Régiſtres de ſa Paroiſſe avoient été brûlés pendant les troubles, qu'il avoit d'ailleurs perdu de bonne heure ſon pére & ſa mere, & qu'enfin il étoit ſorti de ſon pays dans un âge, où ce point de chronologie ne l'embarraſſoit guéres. Cela forma même quelque difficulté, lorſqu'il fallut lui conférer la Prêtriſe. Comme il ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de produire ſon Extrait Baptiſtaire, il fallut y ſuppléer par des enquêtes juridiques, qui fans déterminer préciſément ſon âge, établirent au moins qu'il avoit bien celui que les Canons Eccléſiaſtiques ont preſcrit pour la Prêtriſe (2).

(1) Hiſt. de l'Acad. des Inſcript. T. II. p. 530. 531.

(2) Ibid. p. 532.

[*B*] *De François de la Marque & d'Angelique Rivière.*] „ La „ Maiſon de la Marque dont il étoit, *dit Mr. de Boze* (3), „ eſt la même que celle de Marca, l'une des meilleures du „ Béarn, où rien n'eſt plus ordinaire que cette diverſité de „ noms ou de terminaiſons, dans les titres d'une même famille. Le Cardinal d'Oſſat, qui avoit été Précepteur d'un Gentilhomme de cette Maiſon, varie de même dans l'adreſſe „ des Lettres qu'il lui écrit. Tantôt, c'eſt à Mr. Marca, „ ou de Marca, d'autrefois à Mr. la Marca, & plus communément à Mr. de la Marque. La maiſon de Riviére „ dont étoit ſa mére ne différe pas non plus de celle de Ribeyra, dont il y a une branche conſidérable établie en „ Eſpagne".

(3) Ibid. p. 531.

[*C*] *Nous parlerons de ſes Ouvrages dans les Remarques.*] En 1712 Mr. l'Abbé de Tilladet publia un Recueil de Diſſertations de différens Auteurs, ſous ce titre: *Diſſertations ſur diverſes matiéres de Religion & de Philologie, contenues en pluſieurs Lettres écrites par des perſonnes ſçavantes de ce tems: recueillies par Mr. l'Abbé de Tilladet.* Paris 1712. 2 vol. in-12. On peut voir des Extraits de ce Recueil dans le Journal cité en marge (4). On le réimprima à la Haye l'année ſuivante, mais on joignit à la troiſiéme Diſſertation des Remarques de Mr. Benoiſt, qui y étoit intéreſſé (5): on trouve un Extrait du Recueil, à l'occaſion de cette nouvelle Edition, dans le Journal Litéraire (6). Il en a paru depuis une autre Edition à Florence intitulée: *Diſſertations ſur différens Sujets, compoſées par Mr. Huet, ancien Evêque d'Avranches, & par quelques autres Savans; recueillies par Mr. l'Abbé de Tilladet; augmentées des Remarques de Mr. Benoit touchant la verſion du 8 vers. du Ch. VIII. du Livre de Nehemie, & touchant la naiſſance d'Herode. Et dans cette Edition des Remarques du Rev. Pere* Thomas Marie Griſelli, *Profeſſeur de Theologie dans le College de St. Marc des Dominicains à Florence.* Florence 1738 2 vol. grand in-12. Voici ce que le Pére Griſelli dit ſur ſes Remarques dans un court Avertiſſement au Lecteur. „ J'ai tâché d'éclaircir des paſſages qui me paroiſſoient avoir quelque obſcurité; j'ai corrigé ceux qui bleſſoient l'Orthodoxie „ de la Foi, & lorſque j'ai trouvé des remarques inſérées „ par des Auteurs Proteſtans, & entiérement infectées d'héréſie, j'en ai oppoſé d'autres conformes aux ſentimens de „ la Religion Catholique". Il ſeroit à ſouhaitter que le P. Griſelli eût poſſédé un peu mieux la Langue Françoiſe, pour rendre ſes remarques plus intelligibles, & qu'il eût en quelques endroits un peu plus ménagé les injures. Par exemple à la p. 44 il traite Mr. Bochart *d'ignorant.* A la p. 258 on trouve ſur le ſujet de Mr. Benoiſt la note ſuivante: „ L'Auteur de „ cette Lettre, & de celle écrite à la feuille 293 comme il „ apparoit, eſt Mr. Benoiſt Miniſtre d'Alençon, homme „ docte, fin, & raffiné, mais Calviniſte. Ainſi le Lecteur „ aura la bonté de n'être point ſurpris ſi cet homme parle „ avec érudition & élégance, & qu'il y mêle des propoſitions „ hardies, impertinentes, téméraires, ſcandaleuſes & héré„ tiques, leſquelles doivent être de tous les bons Catholiques „ abhorrées & déteſtées". Je ne ſai ſi mes Lecteurs comprendront bien la Note qui ſe lit à la p. 296: „ Quoique „ pluſieurs des Calviniſtes modernes s'éloignent de Calvin „ en quelque façon, ſur ce quand ils raiſonnent que Jéſus„ Chriſt ſoit deſcendu aux Enfers, néanmoins pourtant ceux, „ & la plus grande partie d'eux répugnent aux écrits ſacrés, „ & par conſéquence au vral dogme. Par-là on voit, & on „ s'apperçoit clairement que dans leurs différentes doctrines, „ profeſſions de foy & Catéchiſmes, ſe confrontent avec le „ Ch. II. v. 27 des Actes des Saints Apôtres, & au même Ch. „ VI. de la I. Ep. de St. Pierre. De plus la ſentence des mêmes Proteſtants repugne aux Symboles Apoſtoliques, & „ Athanaſiens, deſquels non ſeulement eux, mais encore les „ Egliſes Anglicanes ne peuvent point s'abſenter, comme on „ le découvre clairement par la confeſſion Gauloiſe Art. 5. „ p. 1. Sect. 3. Ch. 2. n. 9. & du Catéchiſme d'Heidelberg „ q. 22. & par la lettre de l'Archevêque de Cantorbery à Mr. „ du Pin ſous le 13 Février 1717. Mais puiſque je me ſuis „ propoſé d'être bref, je ne veux point, comme je pourrois „ faire, renouveller avec toute diligence les textes de l'ancien „ Symbole d'Aquilée, différents Conciles, & la conformité „ quaſi de tous les Saints Péres. Il ſuffira ſeulement de noter, „ comme Zanchio même, homme fort eſtimé par les Proteſtants, confeſſe ingénuement que les Saints Péres ſont „ entiérement favorables à leurs ſentiments, qui croyent que „ l'ame de notre Rédempteur deſcendit auſſitôt aux Enfers, „ quand elle fut ſéparée du corps". Pour revenir à Mr. l'Abbé de Tilladet, on trouve quelques Piéces de ſa façon dans les Recueils de l'Académie des Inſcriptions. Une *ſur les Gémes*, qui ne paroît pas admirable; une autre, *des Allocutions marquées ſur les Médailles des Empereurs Romains. Diſſertation au ſujet de quelques endroits de Tacite & de Velleius-Paterculus, où ces Auteurs paroiſſent entiérement oppoſés ſur les mêmes faits. Sur le Culte de Jupiter Tonnant.* L'Auteur de ſon Eloge en indique pluſieurs autres, conſervées dans les Régiſtres de l'Académie, mais qui n'ont point été imprimées, ſans-doute parce qu'elles n'ont pas paru aſſez intéreſſantes, pour les inſérer ou dans l'Hiſtoire, ou dans les Mémoires.

(4) Journ. des Sçavans Août 1712 p. 169. & Septembre p. 543. Edit. de Hollande.

(5) Voy. Article BENOIST (ELIE) Rem. (E).

(6) T. IV. P. II. Art. 1.

TILLOTSON (JEAN), Archevêque de Cantorbery, étoit fils de Robert Tillotſon Drapier de Sowerby dans la Paroiſſe de Halifax dans la Province d'York, & de Marie fille de Thomas Dopſon de Sowerby. Il nâquit vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre de l'année 1630, & fut bap-

baptiſé dans l'Egliſe de Halifax le 3 Octobre (a) [A]. Il fut élevé parmi ceux qu'on appelloit alors Puritains, mais chez les plus raiſonables de ce Parti, & on l'imbut de leurs principes. Cependant avant que d'avoir des connoiſſances plus claires, il ſentoit au dedans de lui quelque choſe qui le diſpoſoit à des idées moins rigides, & à des ſentimens plus doux. Les Livres qu'on mettoit alors entre les mains de la Jeuneſſe étoient généralement peu ſolides & mal écrits, il avoit de la peine à s'en accommoder, même avant qu'il connût rien de meilleur. Heureuſement l'Ouvrage du Docteur Chillingsworth lui tomba entre les mains, dans la lecture duquel il prit le tour d'eſprit qu'il a eu toujours depuis, & le vrai goût. Il fut bientôt délivré de ſes préjugés, ou pour mieux dire, il n'en avoit jamais été eſclave; il conſerva néanmoins l'auſtérité de mœurs dans laquelle il avoit été élevé, „ & il conſerva, *dit Mr. Bur-* „ *net* (b), toute l'eſtime & toute l'affection qu'il devoit avoir raiſonnablement pour ceux qui étoient „ dans les ſentimens qu'il avoit abandonés. Par la force de ſes raiſonnemens, & la clarté de ſes „ principes, il guérit de leurs ſcrupules un grand nombre d'honnêtes gens, les ramena à la Commu- „ nion de l'Egliſe, & les y attacha plus que ne fit jamais aucun autre que j'aye connu". Après avoir fait ſes études Claſſiques avec rapidité, & s'être acquis une connoiſſance extraordinaire des Langues ſavantes, il entra dans le Collége de Clare à Cambridge, le 23 Avril 1647, ſous la direction de Mr. David Clarkſon, & le 1 Juillet de la même année il fut immatriculé dans l'Univerſité. Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts à la St. Jean de 1650; vers le 27 Novembre 1651 il fut aggrégé à ſon Collége, & en 1654 il fut reçu Maître-ès-Arts (c). On a répandu quantité de bruits injurieux contre lui, ſur ſa conduite dans le Collége de Clare, mais il a été hautement juſtifié [B]. Quelque tems

(a) *Life of Archbiſhop Tillotſon, compiled from the Minutes of the Reverend Mr. Tong, late Dean of Salisbury*, by E. H. M. A. p. 4. Lond. 1717 in-tul.

(b) Oraiſon funebre de Mr. Tillotſon; *à la tête du I. Volume de ſes Sermons.*

(c) Le Neve *Lives of all the Proteſtant Biſhops.* Vol. I. p. 228. 229.

[A] *Il fut baptiſé dans l'Egliſe de Halifax le 3 Octobre.*] Le Docteur Hickes dit (1), que *ſon pere s'étoit fait de bonne heure Anabaptiſte, ce qui avoit donné lieu de rebaptiſer ſon Baptême en doute.* Et un autre Auteur obſerve (2) „ qu'on avoit „ débité ſous le régne de Charles II. un conte ſcandaleux „ ſur cet homme illuſtre & vertueux, & qu'on renouvella „ avec plus de virulence à ſon élevation qu'il méritoit ſi bien, „ que *nous avons un Pére de notre Egliſe, qui n'en avoit jamais „ été fait.* Cette calomnie engagea quelqu'un de ſes amis (on „ m'a dit que c'étoit le Marquis d'Halifax, qui fut ſon pa- „ tron & ſon ami conſtamment) pour fermer la bouche aux „ Calomniateurs, de s'adreſſer aux Miniſtres & aux Anciens „ de Halifax, pour les prier d'examiner leurs Régîtres, & „ qui lui envoyérent le Certificat que voici:

„ *Nous certifions par les préſentes, que Jean Tillotſon, fils de „ Robert Tillotſon de Sowerby, Paroiſſe de Halifax dans la Pro- „ vince d'York, a été baptiſé à Halifax ſuſdit le troiſiéme jour „ d'Octobre, en l'année de notre Seigneur mille ſix-cens & „ trente, comme il paroît par notre Régître".*

Ita teſt. { Joſ. Wilkinſon, Vicar. de Halifax.
Jo. Gaukrogur, *Cler. Parochi.* de Halifax.

(1) *Some Diſcourſes upon Dr. Burnet and Dr. Tillotſon; occaſioned by the late Funeral Sermon of the former upon the latter.* p. 62. London 1695 in-4.

(2) *Life of Archbiſhop Tillotſon.* p. 4.

[B] *On a répandu quantité de bruits injurieux contre lui, ſur ſa conduite dans le Collége de Clare, mais il a été hautement juſtifié.*] Le Docteur Hickes aſſure (3) que „ peu de tems après „ ſon arrivée dans l'Univerſité, le Roi Charles I. que l'on „ conduiſoit à Hamptoo Court, paſſa par Cambridge, & lo- „ gea chez le Chevalier Jean Cuts à Childerly, proche de „ l'Univerſité, où les Etudians ſe rendirent pour lui baiſer „ la main. Mais lui (Tillotſon) & quelques autres s'étoient „ ſi fort ſignalés pour ceux qu'on appelloit alors Têtes Ron- „ des, qu'ils ne furent pas admis à cet honneur, avec les „ autres Etudians. Au bout d'un an ou deux, il ſe fit rece- „ voir Bachelier ès Arts, s'étant qualifié par-là pour une pla- „ ce dans le Collége, il obtint un ordre de ce qui reſtoit „ du Parlement (du *Rump*) au Docteur Gunning, de lui cé- „ der ſa place (qui avoit été occupée, ſi je ne me trompe, peu „ auparavant par un autre de ſa Cloque) comme une récom- „ penſe de ſon zéle pour la Cauſe. Depuis ce tems-là, juſ- „ ques à qu'il en ſortit, il gouverna le Collége, les anciens „ Membres n'oſant lui réſiſter, à cauſe du crédit qu'il avoit „ auprès de ceux qui étoient les maîtres. Il étoit ſi ardent „ pour eux, que le côté du Collége que lui & ſes Eléves „ avoient choiſi dans le nouveau bâtiment, fut appellé le „ Quartier des Têtes Rondes. Et lorſque le Roi Charles „ fut défait à Worceſter, Tillotſon envoya chercher le „ tableau ſur lequel étoit écrite la priére d'action de gra- „ ces du Collége, & après l endroit où l'on rend graces pour „ les Bienfaiteurs, *Te laudamus pro Benefactoribus noſtris*, &c. „ il ajoûta de ſa propre main & de ſon chef, *præſertim pro „ nupera victoria contra Carolum Stuartum in agro Vigornienſi „ reportata*, ou quelque choſe de ſemblable. En 1656 ou au „ commencement de 1657 il quitta le Collége; Prideaux, „ Procureur-Général de Cromwell, l'ayant demandé pour „ venir inſtruire ſon fils, & faire les fonctions de Chapelain „ chez lui; & le Lecteur aura la bonté de remarquer, que „ ce fils étoit le même Mr. Prideaux, qui a eu part à la re- „ bellion du Duc de Monmouth". Le Docteur Hickes re- (4) marque dans un autre endroit (4); que quoique Tillotſon dans le Sermon funébre ſur la mort du Docteur Whichcot, faſſe l'éloge de la générôſité de ce Théologien envers le Docteur Collins, dont il occupoit la place, il n'a pas cependant eu lui-même autant de générôſité; *car comme le Docteur Whichcot jouiſſoit de la place du Docteur Collins, il occupoit celle du Doc- teur Gunning dans le même tems, à qui il ne donna jamais un ſol, quoiqu'il eût été tout auſſi injuſtement chaſſé que le Docteur Col- lins, & qu'il eût bien plus beſoin de ſecours que lui. Mais il y a d'ailleurs une autre circonſtance, qui fait honneur au Docteur Whichcot, dont il ne parle point; c'eſt qu'il jouiſſoit de la pla- ce du Docteur Collins du conſentement de ce dernier, au-lieu que lui n'occupoit jamais celle du Docteur Gunning de l'aveu de celui-ci; & il ne laiſſa pas d'être fort piqué contre lui, lors- qu'il en reprit poſſeſſion au tems de la Reſtoration.* A l'égard de la (5) place que Mr. Tillotſon occupa, Mr. Le Neve (5) nous dit *qu'il fut élu pour remplir la place de Mr. Clarkſon ſon maître, qui y avoit été mis le 5 Mai 1645, lorſque le Docteur Gunning en fut dépoſſédé, par un ordre du Comte de Manchester.* Et Mr. Burnet obſerve (6), „ qu'il eſt ici une queſtion, ſavoir, quel „ droit un homme a à un bien temporel, lorſque les *Puiſſan- „ ces établies* en ont dépouillé un autre, pour le lui donner. „ Je ne la diſcuterai point. Il y a certainement de l'injuſtice „ à travailler de dépouiller un autre, pour ſe mettre en poſ- „ ſeſſion de ce qui eſt à lui, ce qu'il (le Docteur Hickes) n'i- „ gnore pas qu'un de ſes amis a fait. Mais quand un hom- „ me n'a aucune part à la diſgrace d'un autre, & qu'il jouït „ ſeulement d'un petit moyen de ſe pouſſer dans les Scien- „ ces que l'autre poſſédoit, je ne connois aucune Loi qui „ oblige à la reſtitution en pareil cas. Si les Puiſſances ſont „ légitimes, & que par de juſtes raiſons elles rendent un „ Poſte vacant, comme l'Egliſe doit être, on peut en con- „ ſcience accepter la place ouverte; quelque touché qu'un „ homme puiſſe être du ſort de ceux qui ont été dépoſſédés, „ & quelque juſte qu'il ſoit à lui de les ſoulager dans leurs „ beſoins, ils n'ont pourtant plus de droits au Temporel, „ parce que leur Droit n'étoit fondé que ſur l'Autorité Ci- „ vile, celle-ci peut changer la propriété, & la tranſporter „ à un autre". Mr. Burnet ajoûte (7) au ſujet de ce fait & des autres, dont parle le Docteur Hickes, qu'un digne Membre du Collége Clare lui a dit: „ Qu'ils avoient fait des „ recherches ſur tous ces faits, & qu'ils avoient trouvé que „ c'étoient des fauſſetés. Mr. Tillotſon n'entra dans cette „ maiſon que le 23 Avril 1643. Il n'eſt donc pas étonnant „ qu'un ſi nouveau venu ce fût pas admis à l'honneur de „ baiſer la main au Roi, lorſque ce Prince paſſa dans ces „ quartiers-là deux mois après. Il n'y a pas d'apparence „ qu'il l'ait recherché, ni que s'il l'avoit recherché, on le „ lui eût refuſé. Il fut reçu Bachelier-es-Arts l'Eté de „ 1650, & fut aggrégé avant Noël de la même année. Le „ Docteur Gunnlog avoit été dépoſſédé ſix ans auparavant, „ on ne peut donc pas dire qu'il ait occupé ſa place. On „ peut avoir égard à une dépoſition, qui précéde immédia- „ tement l'admiſſion qu'on accepte; mais je n'ai jamais ouï „ parler de perſonne aſſez ſcrupuleux pour remonter plus „ haut. Pour ce qui regarde ce qu'on lui attribue d'avoir „ eu la hardieſſe de changer l'action de graces du Collége „ après le repas, & d'y avoir ajoûté quelque choſe ſur la ba- „ taille de Worceſter, on ne ſe ſouvient de rien de pareil „ dans la Maiſon. Il n'y a pas d'apparence qu'un des der- „ niers Membres, & qu'un ſi jeune Maître-es-Arts, ait oſé „ entreprendre une pareille choſe, ni que le Chef & les „ anciens Membres l'euſſent ſouffert. Le Docteur Blythe, „ à préſent Chef du Collége, & le Docteur Vincent le plus „ ancien Membre, y entrérent peu de tems après le tems „ dont il s'agit, mais ils n'ont jamais rien ouï dire de ſembla- „ ble. Cependant il n'y a perſonne de ceux qui con- „ noiſſent ces Societés, qui ne croye aiſément que de tel- „ les avantures ne s'y oublient pas ſitôt. En l'année 1660, „ on rappella, comme cela eſt ordinaire quand il arrive des „ révolutions, toutes les hiſtoires de cette nature, & on „ prit là-deſſus l'idée, qu'on devoit ſe faire des gens. Mais „ il ne fut pas du tout queſtion de celle ci; & au bout de „ quarante-cinq ans il ſe trouve enfin un Témoin ajoûté, „ qui l'affirme, mais je penſe que peu de gens y ajoûteront „ foi. Les deux reſpectables perſonnages, dont on vient de „ parler, aſſurent encore, que d'auſſi loin qu'ils peuvent ſe „ ſouvenir, le feu Archevêque a toujours eu la même mo- „ deſtie & la même bonté de caractére que nous lui avons „ tous connu dans la plus haute élevation". On trouve dans la *Vie de l'Archevêque Tillotſon* (8) une autre Rélation de ſa conduite, durant ſon ſéjour dans le Collége, envoyée par Mr. Denton, Membre du Collége de Clare, & contenue dans une Lettre à un de ſes amis, qui a été communiquée par Mr. Whiſton. La voici.

(3) *Ubi ſupra.* p. 62.

(4) Ibid. p. 51. 52.

(5) *Lives of all the Proteſtant Biſhops.* Vol. I. P. I. p. 228. 229.

(6) *Reflections on a Pamphlet, intitled*, Some Diſcourſes &c. p. 94. London 1696 in-8.

(7) Ibid. p. 164. 166.

(8) P. 6. 7.

„ Monſieur,

„ J'ai différé juſques à préſent de répondre à votre Lettre „ au ſujet du feu illuſtre Archevêque de Cantorbery, parce „ que je ſouhaittois de vous informer auſſi exactement qu'il

„ me

tems avant la Reſtoration il devint Vicaire du Docteur Jean Wilkins dans l'Egliſe de St. Laurent à Londres, & en 1661 & 1662 il fut Vicaire du Docteur Hacket, Vicaire de Cheshunt dans la Province de Hertford. Pendant qu'il remplit ce dernier poſte, il ſe trouva à Cheshunt un vieux Soldat de Cromwell, qui s'érigea en Prédicateur Anabaptiſte, prêchant en habit rouge, & qui étoit fort ſuivi. Mr. Tillotſon trouva moyen, par ſes manières douces & honnêtes, & par ſon éloquence perſuaſive, d'engager ce nouvel Apôtre à ne plus entreprendre ſur les fonctions du Miniſtre de la Paroiſſe, & à faire un autre métier (*d*). Au mois de Juin 1663 le Chevalier Thomas Barnardiſton le nomma à la Cure de Keton, ou de Keddington, dans la Province de Suffolk (*e*). Mais il n'y demeura pas une année complette, il revint à Londres, & fit avoir la Cure de Keton à ſon Vicaire (*f*). En 1664 il fut élu Prédicateur de la Société de l'Hôtel de Lincoln [*C*], où il exerça ſon Miniſtère plusieurs années, & ſe fit extrêtement admirer par ſes excellens Sermons, & la même année on le nomma Prédicateur du Mardi de l'Egliſe de St. Laurent, où il prononça ſes Sermons ſur la Divinité & ſur l'Incarnation de notre Sauveur [*D*]. Il y avoit ordinairement un nombreux Auditoire, où ſe trouvoient tous les Théologiens de la Ville,

(*d*) *Life* p. 7. 8.

(*e*) V. Bateley's Edition of Sumner's *Antiquities of Canterbury*, F. III. p. 124.

(*f*) *Life* p. 8.

„ me ſeroit poſſible, des choſes qu'on lui impute dans le Libelle. J'ai trouvé deux perſonnes, qui étoient, auſſi bien que moi, au Collége de Clare, l'été que ſe donna la bataille de Worceſter, ſavoir le Chevalier Watkinſon Payler, qui étoit Gentilhomme Penſionnaire, & Mr. Jaques Mountain, qui étoit Aggrégé de ce Collége. S'il s'étoit fait quelque changement dans la Prière du Collége, „ tel que celui dont parle la Brochure, certainement quelqu'un de nous, qui l'entendions lire journellement, en auroit eu connoiſſance. Mais ces Meſſieurs déclarent, auſſi bien que moi, qu'ils ignorent parfaitement qu'il ſe fût fait ou qu'on ait tenté de faire rien de pareil, & qu'ils n'en ont jamais ouï parler; & qu'ils ſont perſuadés que c'eſt un menſonge malicieux. Je m'appercois que je me ſuis trompé par rapport au tems où il a été aggrégé; vous „ dites qu'il paroît par les Livres de la Députation, que ſa qualité „ que tems avant la bataille de Worceſter, & je dois m'en „ rapporter plutôt à ce Régiſtre, qu'à ma mémoire, au bout „ d'un ſi longtems. Pétois auſſi dans le Collége, lorſque le Roi Charles I. paſſa par Cambridge; j'ai oublié ſi Tillotſon vint chez le Chevalier Cuts avec les autres, ou non; mais je ſuis bien ſûr, que l'Hiſtoire du refus qu'on lui auroit fait de l'admettre à l'honneur de baiſer la main du Roi eſt fauſſe; car je n'en ai jamais ouï parler, & ſi le fait avoit été vrai, j'en aurois certainement eu connoiſſance, ſinon par lui-même, du moins par d'autres, puiſque divers de nos amis s'y étoient trouvés. Il eſt vrai qu'il a eu la place du Docteur Gunning, mais ſi ç'a été en vertu d'un *Mandement* ou par voye d'élection, c'eſt ce que je ne ſaurois dire bien certainement; mais je crois que c'eſt par voye d'élection; car lorſqu'il y entra, elle étoit vacante par la mort d'un Membre, qui en avoit joui pluſieurs années, depuis que le Docteur Gunning l'avoit quitté pour aller à Ely. Pour ce qui „ qu'après le premier changement fait dans les Colléges, on ait rempli les places vacantes par des *Mandemens*; je n'en ſuis pourtant pas certain, & j'ai oublié de m'en informer à Mr. Mountain, lorſque je l'ai vu; il peut vraiſemblablement s'en ſouvenir mieux que moi, & à la première occaſion que j'aurai de le voir ou de lui écrire, je le lui demanderai. Pour ce qui eſt de ce qu'on dit dans la Brochure, *qu'il gouverna le Collége, les anciens Membres n'ayant pu lui réſiſter, à cauſe du crédit qu'il avoit auprès de ceux qui étoient les maîtres*, c'eſt un fait auſſi malicieux que faux; car il n'étoit nullement impérieux; il avoit alors cette même douceur de cracière, qu'il a toujours conſervée, & les anciens Membres faiſoient beaucoup de cas de lui. Il eſt vrai que dès ce tems-là la ſupériorité de ſes lumières & ſa prudence faiſoient, que les Anciens prenoient toujours ſon avis ſur les affaires qui regardoient le Collége, & qu'ils y avoient beaucoup d'égard, tout jeune qu'il étoit. Mr. Mountain, qui étoit un des Anciens, & autant que perſonne dans les Intérêts du Roi, ayant été quelques années dans ſon oraiſe, Mr. Mountain, dis-je, conſerve encore une haute eſtime pour lui, & n'en parle jamais qu'avec une extrême vénération".

(*g*) *Some Diſcourſes* p. 73.

[*C*] *Prédicateur de la Société de l'Hôtel de Lincoln.*] Le Docteur Hickes l'accuſe (*g*) d'avoir, pendant ſon Miniſtère dans cette Société, donné la communion à ceux qui ne vouloient la recevoir que dans une poſture peu reſpectueuſe, & aſſis. C'étoit-là la coutume, *dit ce Auteur*, dans la Chapelle de l'Hôtel de Lincoln, où une Dame de qualité de l'Aſſemblée du Docteur Owen, mais qui étoit de ſa Paroiſſe, venoit quelquefois communier, parce qu'elle le pouvoit faire aſſiſe, comme elle l'a dit à un Seigneur de ma connoiſſance. Une Dame fort pieuſe, qui demeuroit dans le voiſinage m'a aſſuré, qu'il portoit d'abord le pain & le vin à ceux qui étoient aſſis dans les Bancs, & enſuite il donnoit la communion à ceux qui étoient à genoux devant la baluſtrade, ſans entrer en dedans, comme la décence y auroit engagé tout autre, mais en venant par derrière, il la leur donnoit à la lettre, comme dit le Proverbe, par deſſus l'épaule gauche. C'eſt de cette manière encore, que le feu Evêque de St. Aſaph (le Docteur Guillaume Lloyd) donna auſſi la Communion dans l'Egliſe au Docteur Kidder, quelque tems après la Révolution, au Docteur Bates & à d'autres, au grand ſcandale d'une partie de l'aſſemblée, qui en fut témoin, quoiqu'il ne pût ignorer que par-là il en autoriſoit d'autres à mépriſer les uſages de l'Egliſe. Je pourrois rapporter d'autres exemples de la même nature touchant le Baptême, à l'égard duquel le Héros défunt (Tillotſon) a agi, d'une manière inexcuſable, contre les ordres de l'Egliſe, au grand ſcandale de ceux qui l'ont ſu, ayant violé les règles établies de bienſéance & d'édification". Mais l'Auteur de la *Vie de l'Archevêque Tillotſon* nous apprend (10) „ que recherche ayant été faite de la vérité de cette Hiſtoire, on n'a pas trouvé la moindre raiſon d'y ajoûter foi. Il n'y en a pas un ſeul témoin en vie, & perſonne n'en a connoiſſance que notre „ Auteur (le Docteur Hickes), il n'en reſte pas ſeulement „ une Tradition orale; au contraire il paroît par les informations les plus autentiques qu'on a pu avoir, que ce grand Homme a obſervé toujours, pendant ſon Miniſtère dans cette Société, toute la décence poſſible dans l'adminiſtration des choſes ſaintes, & qu'il s'eſt conformé exactement aux uſages & aux ordres de l'Egliſe Anglicane".

(10) P. 9.

[*D*] *Où il prononça ſes Sermons ſur la Divinité & ſur l'Incarnation de notre Sauveur.*] Il fit imprimer dans la ſuite ces Sermons à Londres en 1693 in-8. pour le juſtifier de l'accuſation de Socinianiſme, que ſes ennemis lui intentoient. Ces Sermons furent attaqués par une Piéce, qui parut en 1694 in-4. ſous le titre de *Conſidérations ſur les Explications de la Doctrine de la Trinité: à l'occaſion de quatre Sermons prononcés par Sa Grandeur l'Archevêque de Cantorbery &c. en forme de Lettre* à H. H. Le Docteur Jean Williams, depuis Evêque de Chichester, y répondit par une *Juſtification des Sermons de Sa Grandeur l'Archevêque de Cantorbery ſur la Divinité & l'Incarnation de notre Divin Sauveur, & du Sermon de Mylord Evêque de Worceſter ſur les Myſtéres du Chriſtianiſme, contre les Objections d'un Livre intitulé* Conſidérations ſur les Explications de la Doctrine de la Trinité. *Avec une Lettre de Mylord Evêque de Salisbury à l'Auteur de la Juſtification, ſur la même ſujet.* Londres 1695 in-4. Dédié à Mr Jaques Chadwick, Gendre de l'Archevêque. Le Docteur Williams dit dans l'Epître Dédicatoire, *qu'à elle ſeule il ſera porté par Sa Grandeur, que j'ai entrepris cet Ouvrage, & s'il avoit vécu aſſez longtems pour le revoir tout entier, comme il en a fait le deſſein, peut-être de jours avant ſa mort, il auroit paru en meilleur état, qu'il n'eſt.* L'Auteur de la Vie de Mr. *Thomas Firmin*, grand Socinien, a juſtifié ſi pleinement le Docteur Tillotſon de l'accuſation de Socinianiſme, que nous rapporterons le paſſage tout du long. „ Il (Mr. Firmin) entra auſſi en liaiſon particuliére „ avec les Docteurs Whichcot, Worthington, Wilkins, & „ avec Mr. Tillotſon. Le Docteur Wilkins a été depuis Evêque de Cheſter, & Mr. Tillotſon (il n'étoit pas encore Docteur) Archevêque de Cantorbery; mais après leur élevation, & juſques à ſa mort, Mr. Firmin eut toujours la „ même part à leur eſtime & à leur amitié, qu'il avoit eue auparavant. Dans le tems que le Docteur Tillotſon faiſoit „ le Sermon du Mardi à St. Laurent, où il attiroit une ſi „ grande foule tant de Théologiens de la Ville, que de perſonnes de qualité, il laiſſoit généralement à Mr. Firmin le ſoin de pourvoir à la place, lorſqu'il étoit obligé d'aller à „ Cantorbery, ou qu'il alloit à la Campagne pour ſa ſanté, „ ou pour prendre quelque recréation, & Mr. Firmin ne „ manquoit jamais de le remplacer par quelque Prédicateur „ diſtingué, deſorte qu'on ne ſe plaignit le moins du monde „ de ce que le Docteur Tillotſon étoit abſent. Il n'étoit pas „ difficile à Mr. Firmin de trouver des Sujets, parce qu'il n'y „ avoit pas de Théologien de quelque marque, tant à Londres, qu'à la Campagne, qui vint en Ville, avec qui il „ ne fût en liaiſon; c'eſt ce qui le mettoit en état de rendre „ ſervice à quantité de jeunes Prédicateurs de grande eſpérance, qui prétendoient à quelque Bénéfice, & pour leſquels il ſollicitoit avec autant de zéle & d'affection, que „ les autres font pour leurs enfans, ou pour leurs parens. „ Feue Sa Majeſté la Reine Marie, d'heureuſe mémoire, ayant „ bien voulu parler du zéle de Mr. Firmin pour tout ce qui pouvoit être utile au Public, & ſur-tout pour les Oeuvres de „ Charité, mais ayant appris en même tems qu'il étoit Hérétodoxe ſur la Trinité, la Divinité de notre Sauveur, & „ ſa Satisfaction, elle en parla à l'Archevêque Tillotſon, & „ lui recommanda fortement de tâcher de ramener Mr. Firmin à la vérité ſur ces importantes matiéres. L'Archevêque lui répondit, qu'il y avoit ſouvent travaillé, mais que „ Mr. Firmin, avoit été imbu de ſi bonne heure & depuis ſi „ longtems des principes Sociniens, qu'il n'étoit plus ſuſceptible d'impreſſions contraires. Néanmoins Sa Grandeur „ publia les Sermons qu'il avoit prononcés ci-devant dans „ l'Egliſe de St. Laurent, ſur ces Articles, & envoya à Mr. „ Firmin un des premiers Exemplaires, qui ſortirent de deſſous la Preſſe. Mr. Firmin n'ayant point été convaincu „ par les raiſonnemens de ſa Grandeur, ni par les argumens „ tirés de l'Ecriture Sainte, ſe mit à écrire & publier une Réponſe „ repréſentée (quoiqu'il y ait eu des perſonnes, qui ont „ donné un ſens tropétendu à une expreſſion) cette Réponſe „ étoit intitulée, *Conſidérations ſur les Explications de la Doc-*

Ville, & quantité de perſonnes de diſtinction. Il prit le degré de Docteur en Théologie à Cambridge, en 1666, & le 14 Mars 1669 il fut reçu à une Prébende du ſecond ordre de la Cathédrale de Cantorbery, dont il devint Doyen le 4 Novembre 1672. Le 18 Décembre 1675, il fut nommé à la Prébende qu'on appelle d'Ealdland, dans l'Egliſe Cathédrale de St. Paul à Londres, & le 14 Février 1677 il la permuta pour celle d'Oxgate (*g*). En 1674 il eut une Conférence avec Mr. Baxter au ſujet d'un Bill de Comprehenſion [*E*]. L'année ſuivante, 1675, il donna au Public le *Traité des Principes & des Devoirs de la Religion Naturelle* de l'Evêque Wilkins, & il y mit une Préface de ſa façon. En 1679 il fit connoiſſance avec Charles Comte, & depuis Duc de Shrewsbury, qu'il convertit du Papiſme, & à qui il écrivit dans la ſuite une excellente Lettre, que nous donnerons ci-deſſous [*F*]. Au mois d'Avril 1680 il prononça à Whitehall un Sermon ſur Joſué XXIV. 15. [*G*]; & la même année il refuſa de ſigner

(g) Le Neve *ubi ſupra* p. 223, 224.

„ *trine de la Trinité, & ſur ce qu'on allégue pour la prouver*; & „ il en préſenta lui-même un Exemplaire à Sa Grandeur. Je „ ne dois pas négliger de rendre juſtice à l'Archevêque con„ tre ceux qui prétendent que, nonobſtant ces Sermons, „ ce Prélat étoit *Unitaire* dans le cœur. Mr. Firmin m'a dit „ lui-même, peu après que ces Sermons eurent paru, qu'é„ tant allé à Lambeth, & l'Archevêque dînant en ſon parti„ culier, il l'avoit fait venir auprès de lui, & lui avoit dit „ que les calomnies des gens l'avoient obligé de publier les „ Sermons qu'il avoit prêchés, il y avoit déjà quelque tems „ à St. Laurent, contre les principes de Socin, qu'il avoit „ prêché alors ce qu'il croyoit ſincérement, & ce qu'il croyoit „ encore ſur ces points; mais que perſonne au monde ne „ l'obligeroit à maltraiter ceux qui, par un principe de Con„ ſcience & par de fortes raiſons, étoient d'un d'autres ſenti„ mens; qu'il ſavoit très-bien que c'étoit-là le cas des So„ ciens, dont il eſtimeroit toujours le ſavoir & l'habileté, „ auſſi bien que leur bonne-foi, & la pureté de leurs mœurs. „ Dans la ſuite, lorſque Mr. Firmin lui eut préſenté les *Con„ ſidérations*, il ſe contenta de dire, après les avoir lues; „ *Mylord de Salisbury humilera leurs Ecrivains*: ſans témoigner „ la moindre froideur à Mr. Firmin, qu'il traita comme il „ avoit toujours fait".

[*E*] *En* 1674 *il eut une Conference avec Mr. Baxter au ſujet d'un Bill de Comprehenſion.*] Lui & le Docteur Stillingfleet ſouhaittérent d'avoir une entrevue avec les Docteurs Manton & Bates, & MM. Matthieu Pool, & Baxter, pour tâcher d'en venir à quelque accommodement avec les Non Conformiſtes. Mr. Baxter eut d'abord ſeul une entrevue avec les deux Docteurs, dans laquelle ils examinérent & diſcutérent divers projets, & enfin en dreſſérent un, dont ils convinrent. Ayant été communiqué aux Non Conformiſtes, ils le goûtérent; mais quand on le montra aux Evêques, il ne fut plus queſtion de l'Accord. Il y eut bien des choſes qu'ils n'approuvérent pas; Mr. Baxter fit demander au Docteur Tillotſon, s'il pouvoit parler de la choſe, pour avancer la réunion, & dire juſqu'où l'on étoit convenu, afin que leurs noms donnaſſent quelque poids à l'affaire; le Docteur Tillotſon lui répondit par la Lettre ſuivante, en date du 11 Avril 1675 (*h*).

(h) Mr. Rich. Baxter's *Narrative of his Life and Times P. III.* p. 152. London 1696.

„ Monſieur,

„ J'ai ſaiſi la première occaſion qui s'eſt préſenté après „ notre entrevue, de parler à l'Evêque de Salisbury, qui „ me promit de tenir l'affaire ſecrette, & de n'en parler „ qu'à l'Evêque de Chicheſter, pour ménager une Confé„ rence; mais ſur quelques diſcours généraux, je compris „ qu'il y avoit pluſieurs choſes qu'on n'obtiendroit point. „ Il me promit néanmoins de fixer un tems pour nous voir, „ mais je n'en ai point entendu parler depuis. Je ne ſou„ haitterois pas d'être nommé dans cette affaire, non que „ je ne ſouhaite de tout mon cœur un accommodement, & „ que je n'y contribue toujours ſincérement; mais parce que „ je ſuis aſſuré que cela me feroit tort, ſans être d'aucu„ ne utilité pour faire réuſſir l'affaire, qui dans l'état pré„ ſent des choſes, ne peut paſſer dans le Parlement, ſans „ la concurrence d'une grande partie des Evêques, & ſans „ l'appui du Roi, que je vois très-peu d'apparence d'eſpé„ rer à preſent.

„ Je ſuis

„ Votre très-affectionné Frére & Serviteur,

J. TILLOTSON.

[*F*] *A qui il écrivit dans la ſuite une excellente Lettre, que nous donnerons ci-deſſous.*] La voici:

„ Mylord,

„ C'a été un grand ſujet de ſatisfaction pour moi d'avoir „ contribué en quelque manière, à vous faire embraſſer no„ tre Religion, de la vérité de laquelle je ſuis intimement „ perſuadé. Mais ce qui m'intéreſſe & m'a intéreſſé, c'eſt „ que Votre Grandeur continue à être homme de bien, plus „ encore que d'être bon Proteſtant, étant perſuadé que l'i„ gnorance & les erreurs de l'entendement obtiendront plu„ tôt grace devant Dieu, que les fautes de la volonté. Je „ me ſouviens que Votre Grandeur me dit une fois, que vous „ vouliez juſtifier la ſincérité de votre changement, par une „ attention ſoutenue & ſcrupuleuſe à toute votre conduite. „ Je ſuis aſſuré que vous ne pouvez condamner plus haute„ ment la démarche que vous avez faite, qu'en vivant plus „ mal après avoir fait profeſſion d'embraſſer une meilleure „ Religion. Je ſerai certainement un des derniers à ajoûter „ foi à quelque choſe qui ſoit à votre déſavantage, mais je „ crains toujours d'être un des premiers à l'apprendre. La „ dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, j'avois ouï „ dire quelque choſe qui m'affligeoit ſenſiblement, mais j'eſ„ pérois que cela ne ſeroit point vrai, & par cette raiſon je „ me fis une peine de vous en importuner. Mais ayant ouï „ dire la même choſe à des perſonnes qui, je crois, ne „ veulent aucun mal à Votre Grandeur, je penſe être obligé „ de vous en informer. Pour parler ſans détour, on m'a „ dit que Votre Grandeur s'eſt engagé depuis peu dans un „ commerce dangereux pour ſa réputation & pour ſa vertu, „ les deux choſes les plus délicates & les plus précieuſes qu'il „ y ait au monde. Je ſuis perſuadé que vous avez beaucoup „ de pouvoir ſur vous-même; mais je connois auſſi la fra„ gilité humaine, & les tentations dangereuſes auxquelles la „ jeuneſſe eſt expoſée dans ce ſiécle corrompu. Je ſupplie „ donc très-inſtamment Votre Grandeur de conſidérer, qu'ou„ tre qu'elle offenſera griévement Dieu, & riſquera le ſalut „ de ſon âme par une conduite déréglée, qu'elle tache hon„ teuſe elle imprimera à une réputation ſans reproche, à „ quelle Inquiétude, à quelles agitations elle s'expoſera par „ les reproches d'une Conſcience coupable, & quelle vio„ lence vous ſerez à vos bons principes, à votre caractére, „ à votre éducation, & à une âme formée pour tout ce qu'il „ y a de meilleur & de vertueux. Et ne vous flattez pas de „ pouvoir vous arrêter, quand il vous plaira; l'expérience „ prouve le contraire, & qu'il n'y a rien de plus mal fondé, „ que la penſée de pouvoir ſe preſcrire des bornes par rap„ port au mal. J'eſpére en Dieu, que Votre Grandeur n'a „ pas encore ſuccombé à aucune tentation, qui l'ait engagée „ déjà à quelque action criminelle. Mais ſi cela étoit, ne „ permettez pas, pour l'amour de votre âme, que l'acte ſe „ change en habitude. La retraite eſt encore ouïe & ou„ verte, mais deviendra de jour en jour plus difficile & plus „ embarraſſée. Dieu eſt ſi miſéricordieux, que ſi vous vous „ repentez, & prenez la réſolution de vous corriger, non „ ſeulement il ſera prêt à vous pardonner le paſſé, mais de „ vous aider par ſa grace à vivre mieux dans la ſuite. Mais „ je n'ai pas beſoin de preſſer ces réflexions, ayant affaire à „ une perſonne ſi diſpoſée à recevoir de bons conſeils. Je „ prie ſeulement Votre Grandeur, de peſer mûrement & à „ diverſes repriſes, combien il y a de ſageſſe d'avoir égard „ dans toutes nos actions à la paix de l'ame, & de n'être „ point en diviſion avec le compagnon conſtant & inſépa„ rable de notre vie. Quand les autres nous déplaiſent, nous „ pouvons quitter leur compagnie; mais quand on ſe dé„ plaît à ſoi-même, on eſt inévitablement malheureux, „ parce que l'on ne peut ſe ſéparer de ſoi. Mylord, pour „ l'amour de Dieu & de vous-même, penſez à être heureux, „ & prenez la réſolution à tout prix de vous ſauver de cette „ génération mechante. Déterminez-vous à un prompt chan„ gement, plutôt que de vous livrer aux inclinations de vo„ tre jeuneſſe, ſi ce n'eſt en des choſes légitimes & hono„ rables; & que j'aye la ſatisfaction d'être aſſuré par vous„ même, ou que ce que l'on m'a dit n'a aucun fondement, „ ou qu'il n'en aura plus dans la ſuite, ce qui ſera pour moi „ la plus agréable nouvelle du monde. Il ne me reſte plus „ qu'à prier Votre Grandeur, d'être perſuadée que ce que „ je lui écris, n'eſt nullement pour ſatisfaire aux bienſéan„ ces de ma profeſſion, mais que c'eſt la plus ſincére affec„ tion, qu'on puiſſe ſe porter, & le zéle le plus pur, qui m'ont „ dicté tout cela. Je prie Dieu tous les jours pour Votre „ Grandeur avec autant de conſtance & de ferveur que pour „ moi-même, & je lui demande à préſent très-ardemment „ que les conſeils que je vous donne ſoient bien reçus & „ produiſent leur effet.

„ Je ſuis &c".

[*G*] *Au mois d'Avril* 1680 *il prononça à Whitehall un Sermon ſur* Joſué XXIV. 15.] Il dit dans un endroit de ce Sermon. „ Je n'ai pu encore me perſuader (quoique je ſoi„ toujours prêt à écouter ceux qui auront déquoi me déſa„ buſer), je ne ſaurois, dis-je, croire que ſans une Com„ miſſion extraordinaire du Ciel, juſtifiée par des Miracles, „ comme celle des Apôtres & des premiers Miniſtres de l'E„ vangile, aucun homme ſoit autoriſé, ſous prétexte de ſui„ vre les lumiéres de ſa Conſcience, à parler contre la Re„ ligion établie dans le Pays, quelque fauſſe qu'elle ſoit, & „ à détourner ouvertement les hommes de ſa profeſſion, au „ mépris du Magiſtrat & des Loix. Tout ce que peuvent „ raiſonnablement prétendre, en ce cas-là, ceux qui ſont „ d'une autre Religion, c'eſt d'avoir la liberté de l'exercer „ en particulier. Quand on leur accorde cela, ils doivent „ en être bien obligés, & s'abſtenir de faire ouvertement des „ Proſélytes, quelque aſſurés qu'ils ſoient d'être dans la bon„ ne Religion, juſques à ce que Dieu les y appelle extraor„ dinairement, ou que la Providence leur en fourniſſe les „ moyens par la permiſſion ou la connivence du Magiſtrat".

Le

ſigner l'Adreſſe que le Clergé de Londres préſenta au Roi, pour le remercier de n'avoir pas donné ſon conſentement au Bill d'Excluſion du Duc d'York (*b*). En 1682 il publia un Volume de Sermons de l'Evêque Wilkins. En 1683 il vit le Lord Ruſſel, après que ce Seigneur eut été condamné; il lui écrivit une Lettre, & l'accompagna ſur l'Echaffaut [*H*]. La même année il fut l'Editeur des Oeuvres du Docteur Barrow, & l'année d'après de celles de Mr. Ezéchias Burton. En 1687 il écrivit une Lettre à ſon ami

(*b*) *Life* p. 47.

(12) *Memoirs of the Life of the late Reverend Mr. John Howe.* p. 78.

Le Docteur Edmond Calamy nous apprend (12) „ que le „ Roi Charles dormit preſque durant tout le Sermon; & auſſitôt qu'il fut ſuſ un certain Seigneur s'approcha de lui, & „ lui dit, *c'eſt dommage que l'Ame Majeſté ait dormi, car nous avons eu un des plus beaux morceaux de Hobbiſme, que vous ayez entendu de votre vie. Ma foi*, dit le Roi, *il le fera imprimer*, & ſur le champ il ordonna au Doyen de faire imprimer ſon Sermon. Après qu'il fut ſorti de deſſous preſſe, le Doyen en fit preſent à Mr. Howe, comme il faiſoit ordinairement de tout ce qu'il donnoit au jour. Mr. Howe le lut ſur le champ, & ne fut pas peu ſurpris d'y trouves une réflexion d'une ſi dangereuſe conſéquence. Il écrivit là-deſſus une longue Lettre au Doyen, où il lui reprocha avec beaucoup de liberté, d'avoir porté un pareil coup à la Réformation, & lui marquant que, graces „ à Dieu, Luther, Calvin, & tous nos autres bien heureux „ Réformateurs avoient été d'un autre ſentiment. La Religion Chrétienne (dit-il) eſt déjà confirmée par des miracles, tant par rapport à ſes préceptes, que par rapport à „ ſes promeſſes, & faut-il qu'elle trouve de l'oppoſition, „ toutes les fois qu'il plaira à un Magiſtrat mal intentionné „ d'établir une fauſſe Religion? Ne ſera-t-il permis à perſonne de prendre le parti de la vraye Religion, à moins „ qu'il ne ſoit revêtu du pouvoir de faire des miracles? Il lui „ témoigna combien il étoit choqué, que dans un Sermon „ contre le Papiſme, il plaidât la cauſe du Papiſme contre „ les Réformateurs; & il inſiſta ſur-tout ſur l'évidence incontellable que nous avons des miracles opérés par les Apôtres, & ſur l'obligation où nous ſommes d'y ajoûter foi, „ & de ſuivre la Religion qu'ils ont établie, ſans attendre de „ nouvelles preuves &c. Mr. Howe porta lui-même ſa Lettre, & la remit en main propre au Doyen: celui-ci l'ayant parcourue rapidement, témoigna qu'il étoit prêt à diſcuter „ la matière avec toute la liberté poſſible; ajoûtant que comme ils ne pouvoient s'entretenir là où ils étoient ſans être „ interrompus, il lui propoſoit une petite partie de Campagne, afin de pouvoir cauſer en liberté. Ils convinrent „ d'aller dîner enſemble chez Mylady Falconbridge à Sutton-Court; pendant la route, Mr. Howe lut toute ſa Lettre au Doyen, & s'étendit ſur les divers articles qu'elle contenoit. Cet honnête homme ſe mit à la fin à pleurer ſans „ façon, & dit que c'étoit là le plus grand malheur qui lui „ fût arrivé depuis longtems; *je vois*, dit-il, *que ce que j'ai avancé, n'eſt pas ſoûtenable.* Il lui dit auſſi, que ce n'étoit pas ſon tour de prêcher ce jour-là; que celui qui étoit de tour s'étant trouvé malade, le Grand-Chambellan „ l'avoit mandé pour ſuppléer à ſon défaut. Il ajoûta, qu'il „ n'avoit pas eu le tems de penſer beaucoup, qu'il n'avoit eu „ égard qu'aux craintes qu'on avoit des progrès du Papiſme, „ que la Texte lui avoit paru fournir naturellement cette id-ée. *Et je reçus*, dit-il, *en deſcendant de Chaire ordre du Roi de faire imprimer ce Sermon, deſorte qu'il ne fut plus en mon pouvoir d'y faire de changemens*". *Je ſuis d'autant plus perſuadé*, continue le Docteur Calamy (13), *qu'il n'y a rien que de vrai dans ce qu'il y a d'effentiel dans ce récit, que celui de qui je le tiens, ne je fiens pas à ſa mémoire ſeule, le mit par écrit d'abord après l'avoir entendu de la bouche de Mr. Howe lui même. Et quoiqu'une pareille faute ſoit propre à nous faire ſentir que les plus bonnêtes gens bronchent, je ſuis très-éloigné de penſer que ce ſoit un deshonneur à ce Grand-Homme d'avoir été convaincu de s'être trompé.*

(13) Ibid. p. 77.

[*H*] *En 1683 il vit le Lord Ruſſel, après que ce Seigneur eut été condamné, il lui écrivit une Lettre, & l'accompagna ſur l'Echaffaut.*] La Lettre qu'il écrivit à ce Seigneur, étoit conçue en ces termes,

Le 20 Juillet 1683.

„ Mylord,

„ J'ai été ſincérement charmé de voir ce matin avec quelle tranquillité & quelle dévotion vous avez reçu la Communion. Mais la paix de l'âme, ſi elle n'a de ſolides fondemens, n'eſt pas d'une grande utilité. Et comme des diſcours paſſagers ne produiſent ſouvent que peu d'effet, faute de tems pour y réfléchir mûrement, animé du zéle le plus tendre qu'on puiſſe porter à ſon prochain, je prends la liberté de vous prier de peſer avec attention les conſidérations ſuivantes touchant la réſiſtance, en cas que notre Religion & que nos Priviléges fuſſent en danger, comme vous le ſuppoſez; article ſur lequel j'ai appris du Docteur Burnet, que vous aviez une fois paru être ſatisfait, & à l'égard duquel je ſuis affligé de vous avoir trouvé changé. Premiérement, la Religion Chrétienne défend clairement toute réſiſtance aux Puiſſances ſupérieures. Secondement, que quoique notre Religion ſoit établie par les Loix, en quoi vous ſoûtenez que notre cas eſt différent de celui des premiers Chrétiens, les mêmes Loix, qui l'établiſſent, déclarent *qu'il n'eſt pas permis, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de prendre les armes* &c. Outre qu'il y a une Loi particuliére, qui reſtreint le droit de faire la guerre au Roi ſeul; & c'eſt-là ce qui lie les mains aux Sujets; quand même la Loi Naturelle, & les Régles générales de l'Ecriture nous auroient laiſſé en liberté; ce que je ne crois „ point qu'elles ayent fait, parce que la Société ne peut être „ gouvernée & ſe maintenir en paix ſur ce pied-là. En troiſiéme lieu, votre ſentiment eſt contraire à la doctrine expreſſe de toutes les Egliſes Proteſtantes; ſi quelques particuliers ont enſeigné le contraire, ils ont été contredits „ & condamnés à cet égard par le gros des Proteſtans. Je „ prie Votre Grandeur d'examiner, comment une profeſſion publique de la Religion Proteſtante peut être compatible avec des principes oppoſés à la doctrine générale des „ Proteſtans. Mon but en ceci eſt de convaincre Votre „ Grandeur, que vous êtes dans une grande & dangereuſe „ erreur, & ſi vous en êtes convaincu, ce qui auparavant „ étoit un péché d'ignorance, vous paroîtra d'un caractére „ plus odieux, qu'il ne l'eſt réellement, & vous ſentirez la „ néceſſité d'une vive repentance ſur cet article en particulier; & ſi vous la témoignez ſincérement à la vue de votre „ erreur, en en faiſant humblement l'aveu devant Dieu & „ devant les Hommes, vous en obtiendrez non ſeulement le „ pardon de la part de Dieu, mais vous préviendrez un grand „ ſcandale pour la Religion Proteſtante. Je me fais une véritable peine de vous cauſer quelque inquiétude, dans la triſte ſituation où vous vous trouvez, qui me touche juſqu'au fond du cœur; mais je ſuis d'autant plus ſenſible à „ votre malheur, & je ne vois qu'avec chagrin que vous quittiez le monde dans une illuſion & avec une fauſſe paix, „ préjudiciables à votre éternel bonheur. Je fais des vœux „ ardens pour vous, & prie Votre Grandeur d'être perſuadée que je ſuis avec toute la ſincérité & toute la compaſſion poſſible,

„ Mylord,

„ Votre très-humble & très-affligé Serviteur,

Jean Tillotſon.

Il finit la derniére priére, qu'il fit avec ce Seigneur ſur l'échaffaut, en ces termes: *Fais-nous la grace à tous tant que nous ſommes, qui ſurvivons, d'apprendre par cette diſpenſation & par d'autres coups de la Providence, ce que nous devons à Dieu & au Roi.* La conduite du Docteur Tillotſon après la Révolution l'expoſa aux plus durs reproches de la part du Docteur Hickes, qui l'accuſa (14) d'avoir „ abandonné ſes propres principes publiquement déclarés, & la doctrine de l'Egliſe Anglicane, ſur l'ancienne & reſpectable doctrine de la Non-„ réſiſtance & de l'Obéïſſance Paſſive". Et il dit (15), qu'il a oüi dire à quelqu'un qui avoit été autrefois grand admirateur du Docteur Tillotſon, *qu'il le croyoit un auſſi grand Athée qu'il pût y avoir, quoique le plus grave, diſoit-il, qu'il y ait jamais eu: cette idée*, continue le Docteur Hickes, *que ce Gentilhomme & d'autres ont conçue de lui, ne vient que de cette grande & ſcandaleuſe tache de ſa vie, ſon apoſtaſie de ſa propre doctrine ſur la Non-réſiſtance, & ſur la nature de la Religion.* Mais voyons ce que le Docteur Burnet répond à cette accuſation; il tâche de prouver que Tillotſon n'a point changé d'idées ſur l'article de la Réſiſtance. „ Comme ceci, *dit ce Prélat* (16), peut „ ſervir à me juſtifier moi-même, qui ai expreſſément & publiquement reconnu qu'il y avoit un cas où la Réſiſtance étoit „ permiſe, celui d'*un renverſement total* de Conſtitution, je dois „ ajoûter, que de ma connoiſſance d'autres Théologiens entendoient la doctrine de la Non-réſiſtance avec cette reſtriction, quoiqu'ils ne cruſſent pas qu'il fût néceſſaire qu'ils s'expliquaſſent là-deſſus. Un homme qui exhorteroit des „ perſonnes mariées à remplir leurs devoirs, pourroit ſe ſervir de ces expreſſions générales de St. Paul, que *le Mari eſt le Chef de la Femme, comme Jéſus-Chriſt eſt le Chef de l'Egliſe*; & que *comme l'Egliſe eſt ſujette à Jéſus-Chriſt, de même les Femmes doivent être ſoumiſes à leurs Maris en toutes choſes.* Il pourroit dire tout cela ſans reſtriction; & néanmoins dans le cas de traitemens cruels inſupportables, une Femme eſt en droit de pourvoir à ſa conſervation; & la *Diſſention* ou l'*Adultére* la met encore plus en liberté. De même, quand nous exhortons les enfans *à obéir à leurs Peres & Meres en toutes choſes*, nous ne ſuppoſons pas que les Parens ſe mettent en devoir de les égorger, ni ne prétendons dire ce que les enfans doivent faire en pareil cas. On ne doit pas faire attention aux Cas extraordinaires, quand on donne des régles pour la conduite ordinaire de la vie; & par cette raiſon les Théologiens peuvent prêcher la ſoumiſſion en des termes généraux & énergiques, quoiqu'ils croyent qu'un *renverſement total* de conſtitution ſoit un cas d'une autre nature, qui peut juſtifier des remédes plus violens. C'étoit-là, j'en ſuis ſûr, le ſentiment de notre feu Primat (Tillotſon). Ce fut-là ce que nous repréſentâmes à cette noble mais innocente victime, qui fut ſacrifiée à la fureur d'un Parti, je parle de Mylord Ruſſel, qui fut condamné pour *des diſcours* qu'on accuſoit *de trahiſon*, quoiqu'il n'y eût pas un ſeul témoin qui dépoſât avec ſerment la moindre choſe contre lui, mais ſeulement qu'on avoit tenu des *diſcours* de cette nature en ſa préſence, qu'on juroit, qu'il avoit approuvés, quoiqu'on ne rapportât pas un ſeul mot de ſa bouche, qui marquât cette approbation. Voici de quelle manière on concevoit la choſe: on préten-

(14) *Some Diſcourſes.* p. 55.

(15) Ibid. p. 40.

(16) *Reflections* p. 18 & ſuiv.

ami Mr. Nicolas Hunt de Cantorbery, qui étoit dangereuſement attaqué d'un Cancer [*I*]. Le 21 Novembre 1689, il fut inſtallé Doyen de l'Egliſe de St. Paul, & le 24 Décembre il fut pourvu de la Prébende

„ doit qu'il y avoit viſiblement un deſſein d'introduire le „ *Papiſme* & le *Pouvoir arbitraire*. Dans cette vue, on avoit „ expédié divers *Quo Warrantos* contre pluſieurs Villes & „ Bourgs, par où l'on changeoit entiérement la Conſtitution „ de la Chambre des Communes; on avoit donné à la Ville „ de Londres des Sherifs élus contre les formes, dans la „ vue, croyoit-on, de pouvoir avoir des Jurés à ſa guiſe. „ On penſoit que c'étoient là de légitimes ſujets de réſiſtance. Le feu Primat & moi nous étions d'un autre ſentiment. Nous ſavions le ſecret de la Religion du Roi régnant, ou du moins nous avions des raiſons de le croire Catholique-Romain, & nous ne doutions point qu'on n'eût de mauvais deſſeins, & que ce qu'on entreprenoit ne fût contraire aux Loix; mais nous étions d'opinion en même tems, que des craintes de maux éloignés encore, & des démarches oppoſées aux Loix, ne juſtifient point la réſiſtance dans ce cas-là, & que les Loix de l'Evangile & celles du Royaume obligent également à l'obéiſſance. Le „ Lord Ruſſel nous dit là-deſſus, *que dans cette Hypotheſe il ne voyoit point de difference entre un Gouvernement fondé par les Loix & un Gouvernement* à la *Turque*; quand nous lui diſmes, qu'un *renverſement total* de la Conſtitution changeoit le cas, il repliqua *qu'il ſeroit alors trop tard de réſiſter*. Le feu Primat fut toujours du même ſentiment dans tout le cours de cette affaire, & dans les mêmes idées où il a été juſqu'à la fin de ſa vie. Des raiſons particuliéres l'ont empêché d'écrire ſur la matiére, mais il n'a jamais évité de s'expliquer là deſſus, toutes les fois que l'occaſion s'en eſt préſentée. Tout bien conſidéré, l'article de la *Réſiſtance* ſe réduit à deux Queſtions. L'une, ſi les Sujets peuvent légitimement ou non réſiſter au Souverain, uniquement pour cauſe de Religion, ſoit pour établir par force une Réforme générale, ſoit pour ſe mettre eux-mêmes à couvert de la Perſécution? La ſeconde regarde la Conſtitution des Etats & des Royaumes, ſavoir juſqu'où ils ont conſervé ou perdu leur Liberté? La premiére eſt une Queſtion Théologique, & la ſeconde une Queſtion Politique & Hiſtorique. A l'égard de la premiére je ne connois pas un ſeul Théologien, parmi tous ceux qui ont prêté ſerment au Gouvernement préſent, qui ne ſoit encore dans les mêmes idées où il étoit ci-devant, & qui ne penſe que la Reſiſtance pour cauſe de Religion ne ſoit légitime. Mais ſuppoſé qu'ils ayent changé d'avis ſur l'autre queſtion, qui n'eſt pas autant de leur reſſort, je ne vois pas qu'il y ait en cela rien de honteux pour eux. Ils peuvent avoir été égarés par des notions chimériques de *Loix Impériales & Politiques*; & comme il y avoit des gens qui s'étoient engagés à tenir bon contre un Roi Papiſte, & qui avoient menacé de lui dire en face, ou qui avouoient du moins qu'il étoit de leur devoir de lui dire, qu'il étoit Jovien p. 96. un *Idolâtre*, un *Adorateur de Pain*, l'*Adorateur d'une Déeſſe*, ſans parler de pluſieurs autres beaux noms qu'ils vouloient lui donner; ces Théologiens pouvoient croire, que nous étions en ſureté ſous la conduite de gens, qui étoient ſi hardis, lorſqu'il n'y avoit nul danger, mais qui ont été plus traitables, & plus circonſpects, quand ils ont vu le péril de plus près. C'eſt ainſi que bien des perſonnes ont pu prendre de fauſſes idées du notre Conſtitution, & croire qu'il ne nous reſtoit point de Priviléges qui ne fuſſent à la diſcrétion de nos Souverains. On ne fait aucun tort aux lumiéres & au ſavoir des Théologiens d'avouër, „ que quoiqu'ils ſoient toujours du même ſentiment ſur ce „ qu'il y a de Théologique dans cette matiére, le ſeul point „ qu'ils étoient obligés de bien entendre, ils ſont tombés „ dans l'erreur ſur ce qu'il y a de Politique & de rélatif au „ Droit. Voilà ce qui répond à cette pompeuſe objection, „ dont on fait tant de bruit, & qui a ſervi de fondement à „ tant de traits odieux. Un grand nombre n'a pas changé „ de ſentiment même ſur la ſeconde queſtion; & d'autres ont „ reconnu, qu'ils s'étoient trompés dans l'idée qu'ils s'étoient faite de notre Conſtitution, de la nature des Loix, „ & de la ſureté dont elles ſont le fondement, comme auſſi „ des droits qui en réſultent dans le cas d'un *Renverſement „ total* de la Conſtitution. On ne voit pas trop bien quel „ avantage peuvent tirer de-là des Athées ou des Libertins, „ quelque ſoin que notre Auteur ait pris de les endoctriner „ là-deſſus, & de le leur faire envisager comme fourniſſant „ un préjugé légitime contre nous, & contre tout ce que „ nous pouvons dire ou faire". Pour ce qui eſt de l'accuſation d'*Athéiſme* contre le Docteur Tillotſon, Mr. Burnet s'exprime en ces termes ſur ce ſujet: *Il* (le Docteur Hickes) *croit qu'il étoit non ſeulement un* Apoſtat, *mais un* Athée . . . . . *En un mot il ne négligea aucun des traits que lui fournit ſon éloquence diffamatoire, pour révéiller les idées les plus odieuſes, quoique dans le fond le tout revienne à ceci, c'eſt que Mr. Tillotſon croyoit qu'il y a du crime à s'oppoſer aux Puiſſances ſur quelques ſoupçons, ſur quelques démarches contraires aux Loix, & ſur des craintes éloignées; mais qu'il ne penſoit pas qu'il y en eût, lorſqu'on témoigne ouvertement qu'on a deſſein de renverſer totalement la Conſtitution, & qu'on a déjà commencé d'y travailler* (17). (17) Ibid. p. 30.

[*I*] *En* 1687 *il écrivit une Lettre à ſon ami Mr. Nicolas Hunt de Canterbury, qui étoit dangereuſement attaqué d'un Cancer.*] Elle étoit conçue en ces termes.

„ Monſieur,

„ Je ſuis affligé d'apprendre par la Lettre de Mr. Janeway „ à mon fils, que votre mal augmente, & que vous paroiſſez ſi fort vous affoiblir. Je ſai très-bien qu'il eſt plus aiſé de donner des conſeils aux autres, que d'en prendre ſoi-même dans des circonſtances fâcheuſes. Il a plû à Dieu depuis peu de m'éprouver d'une maniére très-ſenſible, par la perte de mon cher & unique enfant; je me ſoumets à cet égard entiérement à ſa volonté, fermement perſuadé qu'il ne fait rien qui ne ſoit pour le mieux; mais quoique la Raiſon ſoit ſatisfaite, nos paſſions ne ſont pas auſſi promptement calmées; quand la Nature a reçu une bleſſure, il faut du tems pour guérir la playe. Depuis que Dieu a trouvé à propos de me faire connoître d'une façon plus particuliére ma propre fragilité, & qu'il m'a donné un Avertiſſement plus direct, par le danger où je me ſuis vu de tomber en Apoplexie, je le bénis de ce que cela ne m'a point rendu triſte & mélancholique. Mais peut-être cela eſt-il un effet de tempérament plutôt que de Philoſophie & de ſage réflexion. Votre cas, je le ſai, eſt tout différent, vous êtes naturellement mélancholique, & votre mal eſt d'une nature à augmenter cette diſpoſition, & à ces deux égards vous avez droit d'exiger qu'on ait beaucoup d'indulgence. Il me ſemble néanmoins que la Raiſon & la Religion nous fourniſſent des conſidérations aſſez ſolides & aſſez fortes, pour ſoutenir notre courage, au milieu de tous les maux corporels, tels que celui-ci. Telles ſont la penſée; que Dieu eſt la Bonté & la Charité même; que nous ſommes non ſeulement ſes Créatures, mais ſes enfans, & qu'il ne nous chérit pas moins, que nous nous aimons nous-mêmes; que ce n'eſt pas volontiers qu'il afflige les enfans des hommes; & que toutes les afflictions qui nous arrivent ſont deſtinées à prévenir de plus grands maux, le péché & ſes peines, & que par conſéquent nous devons non ſeulement nous y ſoumettre avec patience, parce que nous les avons méritées, mais les recevoir avec reconnoiſſance, comme deſtinées de Dieu à nous faire du bien, & à nous donner ce vif ſentiment de ce qu'il eſt & de ce que nous ſommes, que rien au monde ne nous auroit peut-être donné ſans cela. Que les maux de la vie préſente ſont d'une courte durée & légers, en comparaiſon de ces cruelles & éternelles peines que nous avons méritées, & de *ce poids éternel d'une Gloire ſouverainement excellente*, que nous eſpérons dans la Vie à-venir, ſi nous avons ſoin de nous préparer comme il faut à la mort & pour l'éternité. Tout ce qui nous approche de notre fin, nous approche de notre bonheur; & quelque rabotteux que ſoit le chemin, c'eſt une conſolation de ſavoir, qu'il conduit à la maiſon de notre Pére, où rien de ce que nous pouvons déſirer ne nous manquera. A préſent nous gémiſſons ſous le poids d'un mal dangereux, qui menace notre vie: que ne ſupportérions-nous pas pour recouvrer une ſanté parfaite, ſi nous étions aſſurés du ſuccès du moyen? Et ne ſouffririons-nous pas beaucoup plus pour être heureux, & pour obtenir cette vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, nous a promiſe? L'amour de la vie, je le ſai, eſt naturel, & on deſire toujours de la prolonger; & néanmoins une longue vie, avec les peines & les infirmités ordinaires qui l'accompagnent, eſt rarement déſirable; c'eſt toujours la même choſe, & quelquefois elle eſt moins heureuſe, à meſure qu'elle dure; un certain nombre de jours & de nuits, d'Etés & d'Hyvers, la répétition des mêmes plaiſirs, mais avec moins de goût & de ſatisfaction; chaque jour le retour des mêmes chagrins, des mêmes peines & de plus grandes encore, & moins de force & de patience à les ſupporter. Je m'occupe de ces conſidérations & d'autres ſemblables, non ſeulement avec plaiſir, mais à ma conſolation, quoiqu'avec une grande inégalité de diſpoſitions, en divers tems, & avec ce mélange de foibleſſe, qui eſt inſéparable de notre condition, tant que nous ſommes ici-bas ſur la Terre. Ces ſortes de réflexions ſemblent néanmoins nous rendre l'idée de la mort plus familiére, & inſenſiblement elles nous mettent en état d'y attacher nos penſées ſans reculer pour ainſi dire à la vue de cet objet. La plus grande ſenſibilité que j'éprouve, regarde quelques-unes des perſonnes qui m'appartiennent, & ſurtout la chére & conſtante compagne de ma vie; je l'avoue, je ſuis touché vivement de l'idée de notre ſéparation. Mais je conſidére enſuite, & j'eſpére qu'elle en fait autant, que cette ſéparation n'eſt que pour peu de tems, & que quoique je laiſſe les objets de ma tendreſſe dans un monde corrompu & méchant, c'eſt néanmoins ſous la protection d'un Dieu Bon, qui leur vaut mieux que tout ce qu'ils peuvent avoir de parens & d'amis, & qui ne manquera point certainement d'être le pére & le protecteur de ceux qui l'aiment, & qui ſe confient en ſa miſéricorde.

„ Je n'ai pas beſoin de vous donner avis ſur ce que vous avez à faire, & du uſage que vous devez faire de ce tems de votre viſitation. J'ai ſujet de croire que vous avez eu ſoin durant celui de votre ſanté de vous préparer au mauvais jour, & que vous avez lu attentivement les Ouvrages qui fourniſſent les plus utiles directions à cet égard; & que vous n'avez pas, comme un grand nombre d'autres, renvoyé la grande affaire de votre vie aux derniers momens. Alors il ne vous reſte autre choſe à faire, que de renouveller, du mieux qu'il vous eſt poſſible, dans l'état douloureux où vous êtes, votre repentance de toutes les erreurs & les fautes de votre vie, d'en demander ar-

„ dem-

bende de Newington dans la même Eglise: il devint encore cette année Clerc du Cabinet du Roi Guillaume & de la Reine Marie (*i*); il fut auſſi un des Commiſſaires nommés pour préparer les matiéres qu'on devoit mettre ſur le tapis dans l'Aſſemblée du Clergé, par rapport à un Bill de Compréhenſion, en faveur de tous les Proteſtans, tant Non-Conformiſtes, que Membres de l'Egliſe Anglicane [*K*]. Le 23 Avril 1691 il fut nommé à l'Archevêché de Cantorbery [*L*], où il fut inſtallé le 31 Mai ſuivant, &

(*i*) Le Nive p. 222. 223.

„ demment le pardon à Dieu, pour l'amour de celui qui eſt „ la propitiation pour nos péchés; en vous conſolant & vous „ fortifiant par l'idée de la bonté de Dieu & de ſes promeſſes, „ & par l'eſpérance du bonheur dont vous êtes prêt à aller „ jouïr; & en même tems, en pratiquant la foi & la pa„ tience pour un peu de tems, & en ayant bon courage, juſ„ques à ce que vous voyiez terre. La tempête dont vous „ êtes aſſailli, ſera bientôt paſſée; & alors ce ſera comme ſi „ elle n'avoit point été, ou pour mieux dire le ſouvenir d'en „ être échappé, ſera un ſujet de joie.

„ Je n'ai pas coutume d'écrire de ſi longues Lettres, mais „ je ſuis vivement touché de votre état, & je ſerois char„ mé de pouvoir contribuer en quelque choſe à adoucir vos „ maux, & à vous rendre plus doux & plus aiſé le chemin „ rude & pénible, par lequel vous avez à paſſer pour entrer „ dans une meilleure vie.

„ Dieu veuille nous diſpoſer l'un & l'autre à ce grand „ changement, que nous devons ſubir un jour; & ſi nous „ ſommes en quelque ſorte bien diſpoſés, un peu plutôt ou „ un peu plus tard n'y fait rien. Je vous recommande au „ Pére des miſéricordes & au Dieu de toute conſolation, le „ ſuppliant d'augmenter votre foi & votre patience, & d'être „ avec vous dans votre dernier & grand combat; afin que „ lorſque vous marcherez dans la vallée de l'ombre de la „ mort, vous ne craigniez aucun mal, & que lorſque le cœur „ vous manquera, & que les forces vous abandonneront, „ vous puiſſiez éprouver, qu'il eſt la force de votre cœur & „ votre partage à toujours. Adieu, Mon cher Ami, & tan„ dis que nous ſommes ici-bas, prions l'un pour l'autre, „ pour que nous puiſſions nous rencontrer avec joie dans la „ monde à-venir. Je ſuis

„ Votre très-affectionné Ami & Serviteur,

„ J. TILLOTSON."

[*K*] *Il fut auſſi un des Commiſſaires nommés, pour préparer les matiéres, qu'on devoit mettre ſur le tapis dans l'Aſſemblée du Clergé, par rapport à un Bill de Compréhenſion, en faveur de tous les Proteſtans &c.*] Le Docteur Guillaume Nichols (18) nous apprend, que lorſque l'on examina dans le Parlement l'affaire d'un Bill de Compréhenſion, le Docteur Tillotſon s'y oppoſa, & que comme il étoit fort avant dans les bonnes graces du Roi, il ſe prévalut de ſa faveur, pour amener ce Prince à ſon ſentiment ſur ce ſujet. Il lui repréſenta, combien de fois les Papiſtes nous avoient reproché, que notre Réformation étoit fondée principalement ſur l'autorité Parlementaire; & qu'il ne falloit pas leur donner de nouveaux prétextes de renouveller cette accuſation. Que les Affaires Eccléſiaſtiques étoient principalement du reſſort de l'autorité Synodale; & que ce qui ſeroit réglé par les Membres de la Convocation, ſeroit non ſeulement plus agréable au Corps du Clergé, mais paroîtroit plus reſpectable aux Laïques. Il ajoûta que de peur que des affaires de cette nature, qui ſont fort compliquées, ne treînaſſent trop en longueur dans une Aſſemblée auſſi nombreuſe, le meilleur expédient ſeroit, de charger, comme l'on avoit fait en d'autres occaſions, quelque-uns des principaux du Clergé d'examiner par quels moyens on pourroit remédier aux playes de l'Egliſe, & y établir une paix durable. Que le plan dont les Commiſſaires conviendroient, ſeroit examiné par la Convocation, & que ce que la Convocation approuveroit, ſeroit ratifié premiérement par l'autorité Synodale, & enſuite par celle du Parlement. Conformément à cet avis le Roi convoqua une Aſſemblée du Clergé & fit expédier une Commiſſion à trente Théologiens, de préparer les matiéres ſur leſquelles l'Aſſemblée auroit à délibérer, rélativement à l'affaire de la *Compréhenſion*: Cette Commiſſion étoit en ces termes.

(18) *Defence of the Doctrine and Diſcipline of the Church of England.* p. 216. 117.

„ Comme la forme *extérieure* du Service Divin, & les cé„ rémonies qui y ſont établies par l'uſage, ſont des choſes „ indifférentes en elles-mêmes & ſuſceptibles de changement, „ comme cela eſt reconnu, il eſt juſte & raiſonnable, que „ par des conſidérations graves & importantes, ſelon l'exi„ gence des tems & des circonſtances, on y faſſe les chan„ gemens, que ceux qui ont en main l'autorité jugent né„ ceſſaires, ou utiles. Et comme le Livre des Canons eſt „ d'une nature à demander reviſion, pour être de plus „ d'uſage par rapport à l'état préſent de l'Egliſe. Comme „ d'ailleurs il y a des défauts & des abus dans les Cours Ec„ cléſiaſtiques, & qu'en particulier on n'a pas ſuffiſamment „ pourvu à délivrer les Egliſes de Miniſtres ſcandaleux, non „ plus qu'à la Réformation des mœurs tant des Miniſtres que „ du peuple. Comme il eſt très-convenable auſſi, qu'on „ preſcrive des régles ſévéres pour l'examen de ceux qui veu„ lent entrer dans les Ordres ſacrés, tant par rapport à leur „ doctrine, qu'à l'égard de leurs mœurs. A ces Cauſes, par „ un effet de notre pieuſe & Royale attention au bon ordre „ & à l'édification de l'Egliſe d'Angleterre, commiſe à no„ tre charge & à nos ſoins, & pour terminer, autant qu'il „ eſt poſſible, tous les différends qui régnent entre nos bons „ Sujets, & prévenir à l'avenir les diſſenſions entre eux, „ nous avons jugé à propos de vous autoriſer vous &c. on „ neuf d'entre vous, pourvu qu'il y ait trois Evêques, à „ vous aſſembler auſſi ſouvent qu'il ſera néceſſaire, & à „ préparer les changemens convenables dans la Liturgie & „ les Canons, de même que des propoſitions pour la réfor„ me des Cours Eccléſiaſtiques, & de peſer tout ce qui à „ votre avis pourra contribuer aux fins ſuſmentionnées".

Les Commiſſaires étoient, le Docteur Thomas Lamplugh, Archevêque d'York; le Docteur Henri Compton, Evêque de Londres; le Docteur Pierre Mew, Evêque de Wincheſter, le Docteur Guillaume Lloyd, Evêque de St. Aſaph; le Docteur Thomas Sprat, Evêque de Rocheſter; le Docteur Thomas Smith, Evêque de Carliſle; le Docteur Jonathan Trelawney, Evêque d'Exeter; le Docteur Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury; le Docteur Humphroi Humphreis, Evêque de Bangor; le Docteur Nicolas Stratford, Evêque de Cheſter; les Docteurs Edouard Stillingfleet, Doyen de St. Paul, Simon Patrick, Doyen de Peterborough, Jean Tillotſon, Doyen de Cantorbery, Richard Meggot, Doyen de Wincheſter, Jean Sharp, Doyen de Norwich, Richard Kidder, Henri Aldrich, Doyen de Chriſt-Church à Oxford, Guillaume Jane, Profeſſeur Royal en Théologie à Oxford, Jean Hall, Profeſſeur en Théologie de la Marguerite dans la même Univerſité: Joſeph Beaumont, Profeſſeur Royal en Théologie à Cambridge, Jean Montague, Chef du Collége de la Trinité dans ladite Univerſité, Jean Goodman, Archidiacre de Middleſex, Guillaume Beveridge, Archidiacre de Colcheſter, Jean Batteley, Archidiacre de Cantorbery, Charles Alſton, Archidiacre d'Eſſex, Thomas Teniſon, Archidiacre de Londres, Jean Scott, Edouard Fowler, Prébendies de Glocester, Robert Grove, Prébendies de St. Paul à Londres, & Jean Williams, Prébendier de la même Egliſe. Le Docteur Nichols continue en ces termes (19). „ Les Commiſſaires „ ſe mirent d'abord à l'ouvrage, & commencérent par l'exa„ men des Communes-Prières. La premiére choſe qu'on „ fit, ce fut de retranches de l'Office ordinaire les Leçons „ tirées des Livres Apocryphes, & d'y ſubſtituer des Cha„ pitres des Livres Canoniques. On permit aux Miniſtres „ à leur diſcrétion de réciter le Symbole des Apôtres, au „ lieu de celui qu'on appelle d'Athanaſe, parce que quelques „ perſonnes trouvoient à redire à ce dernier à cauſe des A„ nathémes qui y ſont. On revit les *Collectes* pour toute „ l'année, la plupart furent refondues, & on les rendit plus „ convenables à l'Epître & à l'Evangile du jour; c'eſt ce „ qu'on fit d'un ſtile ſi élégant & ſi pur, on y mit tant d'é„ nergie & un ordre ſi pieux, qu'il n'y avoit rien de plus „ propre à exciter la dévotion des Auditeurs, & à élever „ leur ame à Dieu. Le Docteur Simon Patrick, qui avoit „ un talent tout particulier pour cela, en fit le premier plan; „ le Docteur Gilbert Burnet y mit un degré de force, & „ y donna de la vie; elles paſſérent enſuite ſous les yeux du „ Docteur Stillingfleet, diſtingué par un jugement exquis, „ & le Docteur Tillotſon y mit la derniére main, en poliſ„ ſant ce qui étoit reſté de rude & de moins limé dans la „ compoſition, & en l'enrichiſſant de ſa diction douce, & de „ ſon tour aiſé; ils convinrent auſſi d'une nouvelle *Verſion* „ *des Pſeaumes*, plus conforme à l'original, que celle qu'on „ a, pour l'uſage journalier dans le ſervice de l'Egliſe; on „ chargea de cette tâche le Docteur Kidder, qui étoit parfai„ tement verſé dans les Langues Orientales. Le Docteur Te„ nilſon eut ſoin de raſſembler un petit nombre de phraſes „ & de termes, diſperſés dans la Liturgie, auxquels on trou„ voit à redire; & on y ſubſtitua des expreſſions ſi claires, „ qu'elles ne pouvoient donner de priſe aux plus difficiles. „ On propoſa quelques autres points, en petit nombre, „ mais qui furent renvoyés entiérement à la Convocation. „ Le premier de tous étoit de laiſſer au choix des parens l'u„ ſage du *ſigne de la Croix* dans l'adminiſtration du Baptême. „ En ſecond lieu, qu'un Miniſtre Non-Conformiſte, qui ſe „ réuniroit à l'Egliſe Anglicane, ne ſeroit pas obligé, com„ me c'eſt l'uſage, de recevoir une nouvelle Ordination, mais „ ſeroit reçu moyennant une Ordination conditionelle, com„ me nous avons coutume d'en uſer en baptiſant les perſon„ nes dont le Baptême eſt incertain; que l'Evêque leur im„ poſeroit les mains, comme les Anciens le pratiquoient * „ en recevant dans l'Egliſe les Eccléſiaſtiques, qui avoient „ été ordonnés par les Hérétiques; & comme le faiſoit l'Ar„ chevêque Bramhall † Primat d'Irlande, quand il don„ noit l'ordination à quelqu'un qui avoit reçu celle des Pres„ bytériens pendant les derniers troubles. La Convocation „ s'étant aſſemblée peu de tems après, tout le Clergé ap„ prouvoit déjà ou blâmoit hautement ou dans le fond de „ l'ame ce que les Commiſſaires avoient fait rélativement aux „ changemens. La plus grande partie mécontente de ceux „ qui s'étoient déclarés pour les changemens, travailla for„ tement à faire le Docteur Jane, Profeſſeur Royal d'Ox„ ford, Orateur de la Convocation. Les autres, gens fort „ eſtimés dans l'Egliſe, donnérent leurs voix au Docteur „ Tillotſon; mais la pluralité l'ayant emporté, leurs efforts „ furent ſans ſuccès". Les changemens projettés ayant été „ expoſés à l'Aſſemblée, les diſputes pour & contre furent „ pouſſées avec beaucoup de feu, & l'Aſſemblée fut ſéparée „ enfin ſans avoir rien conclu.

(19) *Ubi ſupra.* p. 118. *&ſeqq.*

* Dionyſ. Alex. *apud* Euſeb. *Hiſt. Eccl.* L. VII. c. 3 Canon. Nicæ. I. Canon 8. Juſtin. ſive Author *Reſponſ. ad Orthod. Hiſt. Eccl.* L. I. c. 5.

† Voy. Sa Vie à la tête de ſes Ouvrages, en Anglois.

[*L*] *Il fut nommé à l'Archevêché de Cantorbery.*] Voici de quelle façon Mr. Echard rapporte (20) par quelles voyes le Docteur Tillotſon étoit entré ſi avant dans la faveur du Roi

(20) *Appendix* to the *Hiſtory of England.* p. 32, 33.

& quatre jours après il prit ſéance dans le Conſeil-Privé; Leurs Majeſtés ſe repoſant avec la plus parfaite confiance ſur la prudence, ſa modération, & ſon intégrité (*k*). Le 17 Novembre 1694 il eut une attaque imprévue, qui lui fut fatale. Il en ſentit les premiéres atteintes, pendant qu'il aſſiſtoit au Service Divin dans la Chapelle: il les négligea, comme il lui étoit ordinaire de faire ce qui le regardoit perſonnellement; & quoiqu'il parût à ſon air qu'il ſe trouvoit mal, il ne voulut point interrompre l'exercice,

(*k*) *Complete Hiſtory of England.* Vol. III. P. 611.

Guillaume & de la Reine Marie. „ Le Mariage (entre le „ Prince d'Orange & la Princeſſe Marie) s'étant fait par des „ vues politiques, contre le gré du Duc (d'York) & ſans „ que le Roi en fût bien content dans le cœur, le Parti Pa„ triotique, ainſi qu'on l'appelloit alors, en fut extrêmement „ ſatisfait, & cela lui enfla le cœur; après le feſtin d'élection „ du Lord Maire, on forma en ſecret le deſſein d'inviter „ les nouveaux Mariés à un repas public & ſolemnel de la „ part de la Ville, qu'on devoit faire exprès pour eux. Pour „ prévenir ce coup, la Cour ſe dépêcha de faire ſortir l'Epoux & l'Epouſe de la Ville, le plus promptement qu'il „ fut poſſible, enſorte qu'ils partirent avec tant de précipi„ tation, qu'ils eurent à peine le tems de faire des proviſions pour leur voyage. Les Domeſtiques & le Bagage „ allérent par Harwich, mais le Prince & la Princeſſe prirent la route de Cantorbery, où ils devoient demeurer juſques à ce que le vent fût bon, & que le Yacht, qui devoit les „ tranſporter, fût en état de mettre à la voile. Arrivés à „ Cantorbery, ils logérent dans une Auberge, & comme „ leur départ précipité avoit été cauſe qu'on ne s'étoit pas „ muni de tout ce qui leur étoit néceſſaire, ils arrivérent „ aſſez mal fournis. Mr. de Bentinck, qui les accompagnoit, „ tâcha d'emprunter quelque Vaiſſelle & quelque argent des „ Magiſtrats, pour leur voyage; mais après avoir gravement délibéré, le Maire & le Corps témoignérent qu'ils craignoient de prêter l'une ou l'autre. Le Docteur Tillotſon, en ce tems-là Doyen de Cantorbery, & qui s'y „ trouvoit actuellement, ayant appris ce qui ſe paſſoit, ramaſſa au plutôt toute ſa Vaiſſelle, & en emprunta d'autre, „ outre une bonne ſomme en Guinées, & tout le reſte de ce „ dont ils avoient beſoin; il alla enſuite trouver directement „ Mr. de Bentinck, lui offrit tout ce qu'il avoit ramaſſé, & ſe „ plaignit en même tems de ce que Leurs Alteſſes n'étoient „ pas venu deſcendre au logement du Doyenné, où la Fa„ mille Royale avoit coutume de loger, & les invita affec„ tueuſement à s'y rendre, parce qu'ils y ſeroient mieux „ traités. On n'accepta point cette offre, mais l'argent, la „ Vaiſſelle & tout le reſte fut accepté avec plaiſir. Enſuite „ le Doyen fut introduit pour faire la révérence au Prince „ & a la Princeſſe, & ſon exemple, qui étoit d'une grande „ efficace, en engages d'autres à s'acquitter de ce devoir. „ Cet heureux incident fut le commencement de la liaiſon „ & du commerce qu'il entretint avec le Prince & Mr. de Bentinck, & qui devint d'année en année plus intime, juſques „ à la Révolution; que Mr. de Bentinck ſe trouva en état de „ faire beaucoup pour lui-même & pour ſes Amis, tant par „ ſon propre crédit, que par celui du Prince, lorſqu'il fut „ parvenu à la Couronne. C'eſt-là la cauſe ſecrette qui fit „ mettre l'Evêque de Londres à quartier, quoique ſa qualité „ & ſes ſervices ſemblaſſent lui donner droit à l'Archevêché, ſans avoir de compéditeur, & qui fit paſſer le Docteur Tillotſon par deſſus ſa tête". Le Docteur Burnet nous dit (21) qu'il eut d'abord beaucoup de répugnance à accepter l'Archevêché. „ Chacun ſait, *dit-il*, combien longtems & avec quelles inſtances il réſiſta; non par foibleſſe ou par crainte: la vue d'un Parti contraire ne l'effrayoit nullement; il ne s'embarraſſoit pas de toutes les cenſures & de toutes les calomnies qu'on pouvoit répandre contre lui; il ne ſe faiſoit aucune peine de ſacrifier le repos de ſa vie, quoiqu'il ſentît qu'il ſeroit bientôt ſur ſon déclin, & en danger de ſuccomber ſous un ſi peſant fardeau. L'éclat de la Grandeur, l'obligation d'aller à la Cour, les Poſtes élevés étoient, à la-vérité, des choſes contraires à ſon humeur; mais quoique par ces raiſons il eût de la répugnance à monter plus haut, aucune ne parut aſſez forte pour lui faire refuſer obſtinément la Dignité qu'on lui offroit. Ce qui lui faiſoit le plus de peine, & qu'il repréſenta le plus fortement à Leurs Majeſtez, c'étoit, que les faux bruits par leſquels ſes ennemis avoient voulu donner de lui de mauvaiſes impreſſions, avoient été répandus avec tant de ſoin & d'adreſſe, à la faveur du mépris qu'il en faiſoit, que lui qui en aucun tems n'avoit pu rendre de grands ſervices à l'Egliſe (telle étoit l'idée que ſon humilité lui donnoit de ſes talens & de ſes vertus) que lui, dis-je, ſe trouvoit alors moins en état de le faire que jamais. Cependant Leurs Majeſtez perſiſtant toujours dans leurs intentions, il regarda cela comme une voix de Dieu qui l'appelloit, & il ſuivit ſa vocation, mais avec une triſteſſe dans l'ame, que perſonne n'a mieux connue que moi. Lorſqu'il fut une fois engagé, il prit deux réſolutions fixes, dont il ne s'eſt jamais départi: l'une, qu'auſſitôt que l'état des affaires de Leurs Majeſtez lui permettroit en quelque ſorte, de quitter ce haut poſte ſans inconvénient, il ne ceſſeroit de les ſolliciter, juſqu'à ce qu'elles lui euſſent accordé ſa démiſſion: l'autre que ſi les infirmités de la Vieilleſſe le rendoient incapable de ſupporter les fatigues & les travaux de ſon Emploi, il le réſigneroit humblement entre les mains de Leurs Majeſtez. Il chargea quelques-uns de ſes plus intimes Amis d'uſer là-deſſus avec lui de toute ſorte de liberté, s'ils s'apperceVoient plutôt que lui de ſon incapacité, ou du changement des choſes". [☞ Ajoûtons au témoignage de Mr. Burnet Orateur, celui de Mr. Burnet Hiſtorien; il mérite d'autant plus notre attention, qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce qu'on cite au commencement de cette Remarque, de Mr. Echard. Selon ce dernier, Mr. Tillotſon doit avoir été connu du Roi plus de treize ans avant ſa nomination à l'Archevêché de Cantorbery, & Mr. Burnet ne date cette connoiſſance que de deux ans; comme il étoit contemporain & ami du Docteur Tillotſon, il ſemble avoir pu être auſſi bien inſtruit du-moins que Mr. Echard: écoutons Mr. Burnet (22). „ *Le Roi avoit connu* le Docteur Tillotſon, *depuis* „ *deux ans*; ſa douceur, ſa prudence de ſes conſeils, & ſon „ zéle pour ſon ſervice, lui avoient donné, auſſi-bien qu'à „ la Reine, les plus hautes idées de ce Théologien. Depuis „ plus d'un an Leurs Majeſtez le preſſoient d'accepter cette éminente Dignité, qu'il avoit conſtamment refuſée. Naturellement peu ambitieux, Tillotſon prévit que le Poſte, „ auquel le Roi vouloit l'élever, l'expoſeroit ſur le déclin „ de ſa vie à la calomnie, & lui cauſeroit bien du chagrin. „ Les préjugés que les Jacobites inſpireroient au Peuple „ contre lui, s'il venoit à remplir la place d'un Homme, „ qu'ils regardoient comme un Confeſſeur (23), & en faveur „ duquel la compaſſion publique commençoit à ſe déclarer, „ n'échappérent point à ſa vue. Il craignit auſſi la continuation de l'averſion qu'un Parti violent lui avoit toujours témoignée, quoiqu'il eût non ſeulement évité de choquer „ quelqu'un d'eux, mais même rendu de grands ſervices aux „ Principaux d'entre eux, quand il en avoit eu occaſion..... „ Un des préjugés qu'on avoit contre lui, me regardoit „ perſonnellement, je veux dire l'amitié étroite, qui nous „ avoit liés depuis pluſieurs années. Il expoſa au Roi les „ mauvais effets que ſa promotion, à ce qu'il croyoit, ne „ pourroit pas manquer de produire; mais tout cela ne ſervit qu'à augmenter l'idée que le Roi avoit de lui, & qu'à „ fortifier ce Prince dans la réſolution qu'il avoit priſe à ſon „ égard". Un autre témoin, qui ſait bien honneur à Mr. Tillotſon, c'eſt cet illuſtre Prélat lui-même, mais retiré dans ſon Cabinet, & en préſence de Dieu ſeul, ſans qu'il pût ſoupçonner que le Public ſeroit jamais inſtruit de ce qui s'y paſſoit: nous parlons des particularités qui ſe trouvent dans une eſpéce de petit Mémoire de ce qu'il fit avant que d'être conſacré, & dans les Priéres qu'il adreſſa à Dieu dans cette occaſion (24). Le 30 Mai veille de la Pentecôte, & du jour de ſa conſécration, il ſe retira à Edmonton, pour paſſer ce jour en jeûne & en priéres, pour implorer le ſecours de Dieu dans une circonſtance, où, dit-il (25), *la ſage Providence & les inſtances de Leurs Majeſtez le Roi* Guillaume *& la Reine* Marie, *les meilleurs Princes que Dieu eût jamais donnés en ſon amour à la Grande-Bretagne, l'appelloient, dans des tems difficiles & dangereux au Gouvernement de l'Egliſe* (Anglicane) *mjſerablement diviſée alors.* Dans la première Priére qu'on voit enſuite (26), il rend graces à Dieu „ de ce qu'il étoit „ né de parens honnêtes & pieux, quoique de condition „ baſſe & obſcure, *ajoûtant ce que dit David* 1 Chron. XVII. „ 16. 17. O Seigneur Dieu qui ſuis-je, & quelle eſt ma „ maiſon, que tu m'ayes fait parvenir juſques ici"? Il remercia Dieu *de ce qu'il avoit mis au cœur de ſon bon Pére, dont la la mémoire lui ſeroit toujours en vénération, de lui donner une ſi bonne éducation, quoiqu'il n'eût que peu de bien*; & de ce *que lui-même avoit été enſuite en état de témoigner ſa reconnoiſſance à ſes Parens, & à leurs autres enfans, à qui il ſeroit comme de Pére.* Il rend auſſi graces à Dieu, de ce qu'*il lui avoit donné quelques talens, & qu'il lui avoit conſervé la Raiſon, quoique ſa chére Mére en eût été privée pendant pluſieurs années de ſa vie, & qu'ainſi elle eût pu lui tranſmettre cette infirmité.* Il entre dans le détail de toutes les faveurs dont il étoit redevable à la Bonté Divine. Vient enſuite une humble confeſſion de ſes péchés, dont il implore le pardon avec ardeur, & une priére pour obtenir de Dieu les graces & les ſecours dont il avoit beſoin. Quand on lit tout cela avec attention on ne peut s'empêcher d'admirer l'humilité, la piété, le zéle, la tendre ſenſibilité de cœur de cet illuſtre Prélat, que l'Angleterre a raiſon de mettre au rang de ſes plus Grands-Hommes. APD.] Mr. Burnet obſerve encore (27) que dans ſon élevation notre Archevêque „ fut attaqué par les calomnies „ les plus violentes, les plus injurieuſes, & les plus mal „ fondées, qu'une noire malice puiſſe inventer. Quelque „ généralement que la fauſſeté en fût reconnue, la hardieſſe „ néanmoins avec laquelle on les ſoutenoit, jointe à l'Envie, compagne inſéparable d'un ſi haut Poſte, produiſit „ plus d'effet qu'on n'auroit pu s'imaginer, vu le tems „ qu'il y avoit que Mr. Tillotſon paroiſſoit ſur un grand „ théatre, & la maniére dont il étoit connu dans le monde. On avoit tout lieu de regarder comme une choſe nouvelle & fort extraordinaire, qu'un homme qui, pendant „ plus de trente ans, avoit fait tant de bien, rendu tant de „ ſervices à un ſi grand nombre de gens, ſans rendre jamais „ de mauvais office ou cauſer la moindre chagrin à perſonne, un homme doux & complaiſant juſqu'à pancher vers „ l'excès, plutôt que d'approcher du défaut, qu'un tel homme, dis-je, éprouvât tant d'injuſtice & de dureté. Mais faiſant réflexion à l'impudence & à la malignité avec laquelle on calomnia autrefois le Fils même de Dieu & „ ſes ſaints Apôtres, il ſupportoit tout cela avec une humble ſoumiſſion à la volonté de Dieu; il prioit pour ceux „ qui

(21) *Oraiſon funébre* p. m. 62.

(22) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. IV. p. 131. 132. Edit. in-12.

(23) Le Docteur Sancroft, qui refuſa de prêter les Sermens.

(24) A la fin du XIV. Volume de ſes Sermons Poſthumes, de l'Edition in-8.

(25) Ibid. p. 204. 205.

(26) Ibid. p. 206.

(27) *Oraiſon funébre* p. m. 67.

Digitized by Google

ce, ni ſe hâter d'aller chercher du reméde. Le mal avança lentement, mais il ſe déclara mortel: tous les ſymptômes étoient fâcheux; ils aboutirent bientôt à une Paralyſie mortelle. Il ſe trouva ſi oppreſſé, qu'il ne put plus parler qu'avec beaucoup de peine; mais on voyoit qu'il avoit toujours l'eſprit libre, quoique ceux qui étoient auprès de lui ne pûſſent pas en profiter. La ſeule choſe qu'il dit, c'eſt qu'*il ne ſe ſentoit la conſcience chargée de rien.* Tous les remédes paroiſſoient inutiles: il ne témoigna aucun regret à la vie, aucune crainte de la mort; il ſouffrit patiemment ſon mal, juſqu'à ce qu'il y ſuccomba le cinquiéme jour, 22 de Novembre, dans la ſoixante-ſixiéme année de ſon âge (*l*). Il fut enterré le 30 du même mois dans l'Egliſe de Laurent Jewry à Londres, & le Docteur Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury, fit ſon Oraiſon funebre ſur 2 Timoth. IV. 7. où il a tracé ſon caractére au long [*M*]. On a érigé un monument fort propre à ſa mémoire, au côté gauche de la Table de la Communion dans la ſuſdite Egliſe. Pendant qu'il fut dans une condition ordinaire, il mettoit toujours à part deux-dixiémes de ſon revenu pour des uſages charitables (*m*). Depuis ſa mort, le Roi Guillaume ne parloit jamais de lui qu'avec des témoignages particuliers d'eſtime pour ſa mémoire. [*a*] La Reine parla de lui pluſieurs jours de ſuite avec beaucoup de tendreſſe, & quelquefois même en verſant des larmes (*n*) ADD.] Il diſoit ſouvent à Mr. Chadwick ſon Gendre; *j'aimois votre pére; je n'ai jamais connu de plus honnête homme, & je n'ai jamais eu de meilleur ami* (*o*). Pendant ſa vie il avoit paru un Volume in-folio de ſes Sermons où il y en avoit cinquante-deux, qu'il avoit corrigés de ſa propre main. Après ſa mort le Docteur Barker, ſon Chapelain, donna les autres en deux Volumes in-folio, dont le Manuſcrit ſe vendit deux-mille cinq-

(*l*) Burnet *Oraiſon funébre*, p. m. 72.

(*m*) *Diary of a learned Divine*, cited in the *Life of Archbishop Tillotson*. p. 50.

(*n*) Burnet *Hiſt. Tom.* IV. p. 272.

(*o*) *Complete Hiſt of England.* Vol. III. p. 876.

„ qui le traitoient injurieuſement, & il leur rendoit le bien „ pour le mal dans toutes les occaſions. Il ne changea point „ pour cela d'humeur ni de maximes, ſi ce n'eſt qu'il prit „ peut-être la choſe trop à cœur, & que ſi faute en ſouffrit. „ Lorſqu'il parloit à Leurs Majeſtez il étoit ſi ſcrupuleux à „ repréſenter les choſes & les perſonnes, telles qu'elles é- „ toient véritablement, que jamais il ne rehauſſoit le mérite „ de ſes Amis, ni ne ralentiſſoit celui des gens à qui il n'a- „ voit pas beaucoup d'obligation, pour ne pas dire de ſes „ ennemis; mais il exprimoit toujours ſes ſentimens avec „ cette ſincérité, qui lui convenoit ſi bien. La même can- „ deur & la même franchiſe le faiſoient preſque toucher au „ doigt dans tout ce qu'il diſoit ou qu'il faiſoit. Ses regards „ & toutes ſes maniéres ſembloient éloignes de lui tout ſoup- „ çon de feinte ou de diſſimulation. Il ne croyoit pas qu'il „ y eût rien en ce monde, qui méritât qu'on y cherchât „ beaucoup de fineſſe, ou qu'on eût recours à de grands mé- „ nagemens. Voilà les choſes qu'il eut à combattre, juſqu'à „ ce qu'enfin elles l'accablétent, ou plutôt qu'il les ſurmonta, „ & en fut délivré".

[*M*] *Où il a tracé ſon Caractére au long.*] Entre autres choſes il dit (28) que „ Dès qu'il ſe fut conſacré au ſervice de „ l'Egliſe, il comprit quel grand fruit pourroit faire une „ maniére de prêcher ſimple & édifiante, & il ne pouvoit „ guére ſe réſoudre à ſuivre les modéles de ce tems-là, ou „ plutôt ceux des tems paſſés. Il ſe fit donc lui-même un „ modéle, & un modéle qui, ſelon toutes les apparences, „ ſera longtems ſuivi partout où il y aura des perſonnes de „ bon goût. Il commença par étudier profondément l'E- „ criture, & il donna à cette étude quatre ou cinq ans, c'eſt- „ à dire, tout autant de tems qu'il lui en fallut pour bien en- „ tendre ces ſaints Livres. Il lut enſuite tous les anciens „ Philoſophes, & les Traités de Morale. St. Baſile, & St. „ Chryſoſtôme furent de tous les Péres, ceux auxquels il „ s'attacha principalement. Après avoir fait une ſi bonne „ proviſion de matériaux, il ſe mit à compoſer un grand „ nombre de Sermons ſur diverſes matiéres, & ſur les plus „ beaux ſujets, deſorte que jamais peut-être n'a-t-on vu „ dans aucun Prédicateur tant de variété, avec un choix ſi „ exquis. En travaillant avec l'Evêque Wilkins à trouver „ un caractére Univerſel, il s'attacha à étudier avec ſoin la „ pureté du langage, & l'exactitude du ſtile. Jamais homme „ n'y réuſſit mieux, & ne trouva mieux le ſecret de joindre „ la majeſté des choſes avec la ſimplicité des termes. Il fit „ un ſi heureux mélange de ces deux rares qualités, que ſes „ penſées n'avoient rien de rampant, ni ſon ſtile rien d'en- „ flé. Il gardoit toujours un juſte milieu entre la baſſeſſe „ du diſcours, & les ornemens d'une fauſſe Rhétorique. A- „ vec la pompe des expreſſions il bannit auſſi toute ſuperflui- „ té, & toute ampliſication inutile. Il diſoit juſtement tout „ ce qui étoit néceſſaire pour donner une idée nette des „ choſes, & pas davantage. Il laiſſa à quartier les périodes „ longues & trop étudiées; ſa phraſe étoit courte & claire: „ la ſuite de ſon diſcours étoit tout d'une piéce, & l'œcono- „ mie fort diſtincte. Point d'affectation de ſavoir, point de „ ſubtilité, rien de ſuperficiel, dans l'expliſication de ſes „ Textes, point de fauſſes penſées, point d'eſſor d'une ima- „ gination hardie: tout étoit ſolide & néanmoins vif, grave „ & pourtant délicat, dans ſes Sermons. Il y avoit peu de „ ceux qui les entendoient, qui n'y trouvaſſent de nouvelles „ penſées, des vérités qui ne leur étoient pas encore venues „ dans l'eſprit, ou qu'ils n'avoient pas du-moins conçues ſi „ diſtinctement, & dans tout le jour qu'il leur donnoit. „ Soit qu'il expliquât des Matiéres de Théologie, des Points „ de Controverſe, ou des Régles de Morale, trois ſortes „ de ſujets, dont les derniers étoient ceux qu'il traitoit avec „ le plus d'étendue, on y remarquoit toujours quelque cho- „ ſe de particulier, par où il ſe rendoit maître des eſprits, „ auſſi bien que de l'attention de ſes Auditeurs. Pendant qu'il „ parloit, on étoit convaincu que l'on apprenoit ce qu'on „ ne ſavoit pas encore, mais jamais il ne fatiguoit ni n'en- „ nuyoit; car il évitoit également le ſtile diffus, & la lon- „ gueur du diſcours. Il finiſſoit par des penſées de grand „ poids, & d'un uſage très-remarquable, deſorte que ſes „ Auditeurs s'en alloient pour l'ordinaire frappés de quel- „ que vérité, qui faiſoit de profondes impreſſions. Il pro- „ nonçoit ſes Sermons ſi diſtinctement, d'une maniére ſi „ poſée & en même tems ſi majeſtueuſe, qu'ils paroiſſoient „ encore plus beaux par cet endroit-là, au lieu que ſouvent „ ces ſortes de Diſcours, en perdent autant de leur grace, „ qu'ils gagnent du côté de l'exactitude". *Il traita avec un grand déplaiſir la malheureuſe corruption de notre tems, ou l'hypocriſie & les extravagances, qui ont pris naiſſance dans les ſiecles paſſés, & la licence qui s'eſt établie dans celui-ci, donnent du panchant à un grand nombre de perſonnes pour l'Athéiſme & pour l'Impieté. C'eſt ce qui l'engagea à approfondir la matiere de l'Exiſtence de Dieu, & des fondemens de la Religion. Il avoit lu toutes les Apologies, anciennes & modernes, de la Religion Chrétienne, avec une attention digne de l'importance du ſujet: il employa lui-même toutes les forces de ſon eſprit, & rapporta toutes ſes Etudes à arrêter les progrés de l'Athéiſme. Pour cet effet il prit particuliérement à tâche, de ne rien avancer que ne fût déduit des principes les plus clairs, & de faire ſentir à tout le monde la conformité des Vertus, auſſi bien que des Preceptes de la Religion Chrétienne, avec les lumiéres de la Raiſon. Le Papiſme étoit la cauſe des progrés de l'Impieté, il ſembloit qu'on eût formé le deſſein de nous rendre Athées, afin de nous amener plus aiſément à la Religion Romaine. Plusieurs ne faiſoient pas difficulté de dire, que l'on ne peut avoir aucune certitude des veritées de la Foi Chrétienne, à moins que l'on ne croye l'Infaillibilité de l'Egliſe. Mr. Tillotſon fut fort indigné de voir que les Adverſaires pour faire triompher leur cauſe, à quelque prix que ce fut, trahiſſoient lâchement celle de Dieu. C'eſt ce qui l'anima extrêmement contre le Papiſme, & ce qui fit que, pendant quelques années, il tourna principalement ſes études de ce côté-là.* „ L'Aſſemblage „ entier du Papiſme lui parut ſi ruineux pour la Religion „ Chrétienne, à l'enviſager par rapport à ſon grand but, „ qu'il ſe crut obligé de s'y oppoſer avec un zéle & un cou- „ rage digne de l'importance de l'Objet, & tel que le de- „ mandoient les circonſtances du tems. Il étoit perſuadé que „ l'Idolatrie & la Superſtition de l'Egliſe Romaine ſont l'é- „ ponge de la vraye Piété & de la ſaine Morale, & il regar- „ doit la cruauté de cette même Egliſe, comme une choſe „ entiérement oppoſée à la douceur de notre Seigneur Jéſus- „ Chriſt, auſſi bien qu'à l'amour & à la charité, que ce grand „ Sauveur nous a marquée comme le caractére diſtinctif, au- „ quel on pourroit reconnoître ſes Diſciples; ainſi il réſolut „ de ſacrifier tout, excepté ſa Conſcience, à la défenſe d'u- „ ne Cauſe, pour laquelle il étoit prêt de ſe ſacrifier lui-mê- „ me, s'il y étoit appellé par la Providence. . . . . comme il tâchoit de ne rien avancer en matiére de Religion, „ qui ne fut tiré de principes clairs & évidens, & prouvé „ d'une maniére démonſtrative, on prit occaſion delà de le „ faire paſſer pour un homme, qui ne vouloit rien croire, „ qui ne fût à la portée de la Raiſon. Il avoit des maniéres „ douces envers les Non-Conformiſtes, il tâchoit d'éteindre „ le feu de la diviſion, cauſé par la diverſité de ſentimens, „ & de nous réunir tous dans une même Communion; au- „ lieu que ſes Ennemis, trouvant leur Intérêt dans une con- „ duite toute oppoſée, perdirent que les choſes étoient enco- „ re ſur un pied à pouvoir eſpérer quelque accommodement, „ aigriſſoient les diſputes, & enflammoient les animoſités de „ toutes leurs forces, en demandant à la rigueur l'exécution „ des Loix Pénales, ou en prenant le parti de la Tolérance, ſelon que cela ſervoit à leurs fins. Ainſi ils n'oublié- „ rent rien pour faire regarder la conduite ſage & paiſible „ de Mr. Tillotſon, comme un manque de zéle à ſoutenir „ la Cauſe de l'Egliſe, & comme la marque d'un ſecret pen- „ chant pour les opinions de ceux qui en étoient ſéparés. „ Mais quelque mal que lui eût réuſſi cette méthode, par „ un effet de la malignité d'autrui, quelques ſoupçons qu'en „ euſſent conçu contre lui certaines perſonnes emportées & „ imprudentes, il alla toujours ſon chemin. Il ne voulut „ ni renoncer à ſa modération, ni prendre la peine de ſe „ juſtifier d'une imputation ſi fauſſe. Il étoit perſuadé, par „ pluſieurs bonnes raiſons, que ce procédé n'avoit pas be- „ ſoin d'apologie. Son naturel franc & ouvert; ſes mœurs „ irreprochables; ſa bonne foi, les fruits viſibles de ſes tra- „ vaux, qui avoient tant contribué à inſpirer à la plus gran- „ de partie des Habitans de Londres un véritable amour „ pour l'Egliſe, & un ferme attachement à ſa Communion, „ à laquelle il étoit lui-même attaché, autant que qui que ce „ ſoit;

(28) Ibid. p. 20. & ſuiv.

cinq-cens Guinées. Ce fut la ſeule ſucceſſion qu'il laiſſa à recueillir à ſa famille, parce que ſa grande Charité conſumoit tout ſon revenu annuel, auſſi régulièrement qu'il le recevoit. [☞ „ Il mourut ſi „ pauvre, *dit Mr. Burnet* (p), que ſes dettes n'auroient pu être payées, ſi le Roi avoit voulu exiger „ le payement des Annates, qui lui étoient encore dues; tant étoit grande la généroſité & la charité de „ ce Prélat, dans un Poſte où Sancroft s'étoit enrichi". Add.] Mais le Roi donna à ſa veuve, qui mourut le 20 Janvier 1701-2, une penſion annuelle de quatre-cens Livres Sterling, par une réſolution du 2 Mai de la ſeptiéme année de ſon règne, & le 18 Août de la dixiéme année; il y ajoûta encore deux-cens Livres Sterling. Elle étoit fille du Docteur French, & d'une ſœur d'Olivier Cromwell, qui épouſa en ſecondes nôces l'Evêque Wilkins. On voit dans une Lettre de Mr. Robert Pearſe, vice-principal du College d'Edmond à Oxford, datée du 11 Janvier 1715, & inſérée dans la Vie de notre Archevêque (q), qu'on avoit trouvé dans le Cabinet de Mr. Creech, lorſqu'on vendit publiquement ſes Livres à Oxford, la Note ſuivante. „ Il faut remarquer, que toutes les meſures qu'on a priſes, & que „ tout ce qui s'eſt fait pour abolir l'Epiſcopat en Ecoſſe, & y changer entiérement la Conſtitution de „ l'Egliſe, a été projetté, conſeillé, & approuvé par le Docteur Tillotſon. C'eſt ce que j'ai appris, „ étant dans le Nord, de Johnſon, qui le ſavoit à fond, & qui étoit au fait de toute cette affaire". Le Docteur Hickes nous dit (r), que quelques Amis de Mr. Tillotſon lui avoient aſſuré, qu'il avoit tiré ſa *Régle de Foi*, contre la *Route ſûre* (Sure footing) de Mr. Serjeant, des papiers du Docteur Cradock (s), qui avoit deſſein de faire une Reponſe à ce Livre. Mais Mr. Burnet allégue contre cette accuſation ce qui ſuit (t). „ Il eſt certain, *dit-il*, qu'on ne pouvoit avoir commerce avec le Docteur „ Cradock, ſans profiter. Mais je ne crois pas qu'il ait eu jamais deſſein de répondre à Serjeant, ni à „ quelque autre Livre que ce ſoit. Je ſuis aſſûre que ce n'étoit pas-là ſon affaire. Notre Primat avoit „ lui-même un fond ſuffiſant, & n'avoit pas beſoin d'emprunter rien de perſonne". Son Sermon *ſur l'Eternité des Peines de l'Enfer* [N] a été rudement attaqué par quelques Ecrivains, & ſurtout par Mr. Guillaume Lupton, du Collége de Lincoln à Oxford, dans un Sermon prononcé en 1706. On attribue à notre Archevêque une Piéce intitulée: *Apologie de la Propoſition d'une Réunion, à laquelle il eſt part*; imprimée à Londres en 1679; de même qu'une *Lettre touchant la préſente Convocation à Weſtminſter*, Londres 1690 in-4. Après ſa mort on trouva un Paquet de Libelles tres-virulens, que l'on avoit faits con-

(p) *Ubi ſupra.*

(q) P. 52. 53.

(r) *Traité Dixcourſes.* p. 46.

(s) Le Dr. Zacharie Cradock, Prevôt du College d'Eton.

(t) *Reflexions* &c. p. 24.

„ ſoit; l'ardeur conſtante avec laquelle il avoit toûjours ren- „ du de bons offices à ceux qui venoient travailler dans cette „ grande Ville, & par où il lui procuroit tant d'avantage; „ le grand changement qu'il avoit produit dans les eſprits, „ ou les guérilant de pluſieurs opinions extravagantes, & „ en les ramenant à des principes ſages & fixes, & cela d'u- „ ne maniére ſi prudente, que ceux mêmes qu'il deſabuſoit „ ne s'en appercevoient point, & qu'ils n'étoient ni effarou- „ chés par la contradiction, ni irrités par la Diſpute, ſecret „ qu'il poſſedoit merveilleuſement, & en quoi, ſans faire „ tort à perſonne, jamais homme n'a été plus habile que „ lui; tout cela certainement devoit lui faire penſer, qu'il „ étoit au-deſſus de la Calomnie". [☞ Ajoûtons à tout ce qu'on vient de voir, quelques traits, qu'on trouve ailleurs (29). „ Je ſis, *dit Mr. Burnet*, ſon Oraiſon funébre, dans „ laquelle, de peur de paſſer les bornes de l'exacte vérité, „ je demeurai en-deçà des éloges, que ce Grand-Homme „ méritoit. Cet excés me parut préférable à l'excés oppoſé, „ eu égard ſurtout à l'etroite amitié qui nous avoit unis „ depuis tant d'années. Je n'ai jamais connu d'homme qui „ eut le jugement plus ſain, ni le caractére meilleur. Son „ eſprit étoit d'une netteté admirable, & ſon cœur com- „ paſſant & tendre. Ami zelé & fidéle, il pardonnoit fa- „ cilement à ſes ennemis. Ses principes de Religion & de „ Morale étoient grands & nobles, & ſans le moindre mé- „ lange d'affectation de bigoterie, ou de ſuperſtition. Sa „ maniére de raiſonner avec clarte & ſolidé, jointe à ſes „ autres talens, le rendirent non ſeulement le meilleur Prédi- „ cateur de ſon ſiécle, mais le firent regarder comme ayant „ porté la Prédication au plus haut degré de perfection . . . . „ il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie toutes ces qualités ſu- „ périeures, dont je viens de parler". Finiſſons cette Re- marque par un trait du Spectateur (30), qui achéve l'éloge de l'illuſtre Tillotſon. „ Notre vénérable Docteur en „ Théologie nous indiqua deux ou trois paſſages, qu'on voit „ dans ſes Oeuvres Poſthumes du fameux Archevêque de „ Cantorbery ". *Je ne ſache pas avoir jamais rien lu, qui m'ait donné tant de plaiſir; & ſi Longin mérite des éloges pour avoir écrit du Sublime en ſtile noble & nerveux, on peut dire que notre Orateur Chrétien parle de la Sincérité avec une grande franchiſe, d'un air ſimple & naturel, ſans pompe & ſans Rhétorique; & qu'il ne ſe borne pas à la prêcher aux autres, mais qu'il en fournit lui-même l'exemple. Avec quelle retenue, avec quelle douceur, en quels termes, ſi convenables à ſa Profeſſion, s'expoſe-t-il pas à nos yeux ſon défaut, où la moindre expreſſion trop forte, ou trop vive, paſſeroit pour être piquante & ſatirique? mais ſon cœur étoit mieux fait*, & l'Homme de bien l'emportoit de beaucoup ſur le bel Eſprit. Add. du Trad.]

(29) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* Tom IV. p. 270. 271.

(30) T. II. p. m. 67.

[N] *Son Sermon ſur* l'Eternité des Peines de l'Enfer.] Son Texte eſt St. Matth. XXV. 46. Le Docteur Hickes attaque vivement notre Prélat ſur ce Sermon (31), & dit (32) que „ le premier Auteur de cette opinion parmi nous eſt un „ vieux Sceptique, qui avoit fait un Livre ſur cette matiére, „ qu'il avoit coutume de mettre entre les mains de ceux „ qu'il pouvoit, pour en faire des Proſélytes. Lorſqu'il le „ donna à l'Eccléſiaſtique, ſur la foi duquel je rapporte ce „ fait, il lui proteſta qu'il avoit converti le Docteur Tillot- „ ſon, & cinq ou ſix autres Théologiens, dont la plupart „ ſont aujourd hui (en 1695) élevés aux premiéres Dignités „ de l'Egliſe". La Piéce, dont le Docteur Hickes parle dans cet endroit, eſt du Révérend Mr. Whitefoot de Norwich, & eſt intitulée: *Arcanum Theologicum: Diſcours Problematique ſur les peines éternelles de l'Enfer.* Elle n'a jamais été imprimée. Mr. Le Clerc (33) a donné un Extrait du Sermon de l'Archevêque Tillotſon, accompagné de quelques remarques, & il en tire quelques conſéquences, qui lui paroiſſent propres pour la défenſe de la Religion Chrétienne, contre ceux qui la rejettent, à cauſe de ce qu'elle enſeigne de l'éternité des peines de l'autre vie. Mr. Le Clerc remarque, entre autres choſes, qu'il y a eu des gens qui ont cenſuré notre Archevêque, pour avoir publié une doctrine, dont les méchans peuvent abuſer. „ Mais, *dit cet Auteur* (34), il y a des „ occaſions, où l'on eſt obligé de découvrir ce qu'il ſeroit „ bon d'ailleurs de tenir caché. Si perſonne ne faiſoit de „ difficulté ſur les Peines éternelles, il ne ſeroit pas beſoin „ de toucher cette queſtion; mais comme on fait, qu'il y a „ des gens qui attaquent l'Evangile par là, & qui prétendent „ montrer que ſa doctrine n'eſt pas conforme à elle-même, „ parce qu'elle introduit Dieu, qu'elle fait juſte & bon, pu- „ niſſant le péché d'une maniére qui ne ſemble pas compati- „ ble avec ſa Juſtice, ni avec ſa Bonté, on eſt obligé de „ travailler à remener ces gens-là, & d'empêcher que leurs „ raiſonnemens ne nuiſent à d'autres, & ne les jettent dans „ le libertinage. Pour prévenir donc le mal, qu'ils pour- „ roient faire, & pour le couper par la racine, en finiſſant „ toute ſorte de conteſtation, on eſt obligé de faire connoî- „ tre, que ſi quelqu'un ne peut ſe perſuader que les Peines „ éternelles ſoient juſtes, il vaudroit mieux qu'il prît ce que „ l'Evangile en dit, pour des menaces, ou pour des peines „ comminatoires, comme l'on parle, que de rejetter à cauſe „ de cela tout l'Evangile. Il vaut mieux être à cet égard „ Origéniſte, qu'Incrédule; c'eſt-à-dire, rejetter les peines „ éternelles par reſpect pour la juſtice & pour la Bonté de „ Dieu, & obéir d'ailleurs à l'Evangile, que de rejetter tou- „ te la Révélation, en s'imaginant qu'elle contient quelque „ choſe de contraire à l'idée qu'elle nous donne elle-même „ de Dieu, & qui eſt conforme aux lumiéres de la Nature. „ J'ai appris que Mr. Camphuyſen, homme fameux depuis „ longtems en Hollande, par des Poéſies pieuſes, qu'il a „ compoſées, a témoigné dans un Ecrit public, qu'il avoit „ été dans la tentation de rejetter toute la Religion Chrétien- „ ne, pendant qu'il avoit cru qu'elle enſeigne des Peines „ éternelles; & qu'il n'étoit revenu de ſes doutes, qu'en re- „ connoiſſant qu'on pouvoit entendre autrement les menaces de l'Evangile. C'eſt pour ſauver des gens qui étoient „ dans ce même embarras, que Mr. Tillotſon a parlé com- „ me il l'a fait. St. Jérôme ſur la fin de ſon Commentaire ſur „ Eſaïe, aprés avoir rapporté quelques paſſages, par leſquels „ Origéne prétendoit prouver que les ſupplices de l'autre vie „ ne ſeroient pas éternels, s'exprime ainſi: *Quæ omnia replicant aſſeverare cupientes poſt cruciatus & tormenta, futura refrigeria, quæ nunc abſcondenda ſunt ab his, quibus timor utilis eſt; ne dum ſupplicia reformidant, peccare deſiſtant. Quod nos Dei ſeriùs debemus ſcientiæ derelinquere; cujus non ſolùm miſericordiæ, ſed & tormenta in pondere ſunt, & novit quem, quomodo, aut quamdiu debeat judicare. Solumque dicamus, quod humanæ competit fragilitati.* Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in irâ tuâ corripias me. Ce qui ſignifie: *Ils diſent tout cela, ſouhaitant de montrer qu'après les ſupplices & les tourmens, viendront les rafraîchiſſemens, qu'il faut cacher préſentement à ceux à qui la crainte eſt utile; afin qu'ils ceſſent de pécher, en craignant les peines. C'eſt ce que nous devons laiſſer à la ſeule connoiſſance de Dieu, dont non ſeulement les bienfaits de ſa miſericorde, mais les tourmens ſont réglés; & qui ſait qui, de quelle maniére, & combien de tems, il doit punir. Diſons ſeulement ce qui eſt convenable à la foibleſſe humaine.* Seigneur ne me reprens point en ta fureur, & ne me châtie point en ta colére. C'eſt à peu prés comme Mr. Tillotſon s'eſt conduit. La crainte, ſelon lui, des „ peines éternelles, pourvu qu'elle porte à obéir à l'Evangile, „ ne

(31) *Rome Diſcourſes* p. 44-46.

(32) Ibid. p. 46.

(33) *Bibl. Choiſie* T. VII. Art 8.

(34) Ibid. p. 324.

contre lui, ſur lequel il avoit écrit de ſa main: *Je pardonne aux Auteurs de ces Livres, & je prie Dieu qu'il leur pardonne auſſi* (*u*). [*&* Les Sermons de Tillotſon ont été imprimés un grand nombre de fois en Anglois. Il s'eſt fait deux Traductions Françoiſes du Volume que ce grand Homme avoit publié durant ſa vie. La première eſt en deux Volumes, & ne contient qu'une partie de ces Sermons; elle eſt d'un Mr. d'Albiac, qui en donna le premier Volume en 1706, & le ſecond en 1708. Cette Traduction n'eſt point eſtimée, parce qu'elle ſent trop la Paraphraſe. La ſeconde, plus connue, & infiniment meilleure, eſt du célèbre Mr. Barbeyrac, qui donna d'abord le ſecond & le troiſiéme Volume, & enſuite le quatriéme; delà il revint au premier, afin de faire un Ouvrage uniforme; celui-ci fut ſuivi du cinquiéme; le ſixiéme a été traduit par un habile homme, & Mr. Barbeyrac a revu la Traduction. Il s'eſt fait pluſieurs Editions de ces Sermons. Depuis on a publié deux autres Volumes des Sermons de Tillotſon, choiſis dans ſes Oeuvres Poſthumes. Tous ſes Sermons ont été traduits en Hollandois, & imprimés en cette Langue, en cinq ou ſix Volumes in-4. ADD. DU TRAD.]

(*u*) Le Clerc *Bibl. Choiſ.* *ſic.* T. VII. p. 291.

„ ne peut être qu'utile, quand même on s'y tromperoit; & „ ce ſeroit mal fait que de vouloir délivrer de cette crainte „ ceux ſur qui elle produit cet effet. Mais d'un autre côté, lorſqu'on a à faire à des gens que ces Peines ſont révolter contre l'Evangile, & qui tâchent de détourner les „ autres d'y croire, il vaut mieux leur permettre de croire „ des Peines bornées, que de les éloigner tout-à-fait de la „ Religion Chrétienne, ou de leur donner un avantage pour „ la combattre. St. Jérôme lui-même gardoit un tempérament là-deſſus, comme il paroît par les paroles ſuivantes: „ *Et ſicut Diaboli & omnium negatorum, atque impiorum, qui* „ *dixerunt in corde ſuo*, non eſt Deus, *credimus æterna tormenta; ſic peccatorum atque impiorum, & tamen Chriſtianorum,* „ *quorum opera in igne probanda ſunt atque purganda, moderatam arbitramur & miſtam clementiæ ſententiam judicis.* C'eſt-à-dire: *Comme nous croyons, qu'il y a des tourmens éternels pour* „ *les Démons, pour tous ceux qui nient l'exiſtence de Dieu, & pour les impies, qui diſent dans leur Cœur*, Il n'y a point „ de Dieu; *nous croyons que la ſentence du Juge eſt modérée* „ *& mêlée de clémence envers les pécheurs & les impies, qui* „ *ont été néanmoins Chrétiens, & dont les œuvres doivent être* „ *éprouvées & purifiées par le feu.* D'autres Pères ont ſuivi „ les mêmes idées, comme on le peut voir dans les *Origeniana* de Mr. Huet, *Liv.* II. *Queſt.* XI. Ceux qui ſuivent „ aujourd'hui un ſemblable ſentiment, au moins à quelques „ égards, croyent que Dieu peut avoir propoſé ſes menaces, comme il l'a fait, non ſeulement pour tenir les hommes dans la crainte, de même qu'un Père menace ſouvent ſes enfans de ce qu'il ne veut pas faire, mais parce que les pécheurs & les péchés étant d'une infinité de ſortes, il n'y a point de terme limité pour tous en commun, „ & que c'eſt même une grande partie de la peine, que de „ n'avoir aucune promeſſe poſitive qu'elle doive finir, ni „ de connoiſſance du tems auquel elle finira. Le ſecond „ ſera tout-à-fait eſché, & le premier n'eſt qu'une conſéquence que l'on tire de la Bonté & de la Juſtice de Dieu, „ qui ne ſont parfaitement connues qu'à lui-même. *Dieu* „ *condamnera à certains ſupplices les impénitens, ſans leur* „ *faire connoître ce qu'il a deſſein de faire:* comme parmi „ les hommes on condamne publiquement à la mort des gens „ qui l'ont méritée, avec ordre néanmoins quelquefois de „ leur annoncer la grace, au moment qu'ils croyent devoir „ mourir. Il pourroit ſe faire de même, ſelon ceux dont „ j'explique la penſée, que Dieu condamneroit à des ſupplices, *illimités* pour la durée, des gens que ſa Bonté en tireroit enſuite, en divers tems, après les avoir fait ſouffrir „ autant que ſa Juſtice le demanderoit. Ainſi l'Ecriture „ Sainte auroit nommé *éternels* des ſupplices, dont la durée „ eſt *illimitée* à l'égard des Créatures, & dont la fin n'eſt „ connue que de Dieu, ce qui eſt la ſignification propre du „ mot Hébreu עולם, auquel répond le mot *ἀιὼν* en Grec, „ qui marque auſſi un tems ſemblable. Suppoſé que cela fût ainſi, comme abſolument parlant cela pourroit être, l'idée „ de ces ſupplices eſt aſſez effroyable, pour faire trembler „ les plus endurcis, s'ils s'attendent à quelque choſe de ſemblable, & s'ils y font quelque attention. Pour ceux qui ſont „ tout-à-fait incrédules, ils n'ont pas plus de peur des ſupplices éternels, qu'ils ne croyent pas, que de ceux que „ l'on vient de décrire". Nous ajoûterons ici, que les principaux Auteurs qui, outre l'Archevêque Tillotſon, ſemblent combattre l'éternité proprement dite des Peines de l'Enfer, ſont, Tho. Burnet, *de Statu Mortuor.* Cap. X. p. 290 &c. T. Swinden, dans l'*Appendix* de ſon Traité de l'*Enfer*. L'Auteur des *Remarques* ſur le *Lux Orientalis*. p. 73. 74. *Les Recherches Impartiales* de Colliber p. 105 &c. & ſon *Eſſai ſur la Religion Revûes* p. 142 &c. Whitby dans ſon *Appendix* ſur la 2 Epit. aux Theſſal. Bayle, Epiſcopius, & les *Frères Polonois*. Voy. auſſi Fabricii *Delectus Argumentor.* Cap. 47. p. 720. & deux Pièces dans le *Phœnix*. Quelques-uns des principaux qui ont ſoutenu l'éternité abſolue, ſont l'Archevêque Dawes, les Docteurs Jenkin, Fiddes, Lupton, Lake, Sherlock *de la Providence* Ch. 2. &c. Rymer Part. I. Scott. *de la Vie Chrétienne*. Vol. V. p. 91 &c. in-8. & Diſcours XXII. p. 435 du 2 Vol. de ſes Oeuvres in-folio. Patrick, *Witneſſes of Chriſtianity*, Part. II. Bates, *de l'Exiſtence de Dieu* &c. Cap. 12.

TINDAL (MATHIEU) naquit vers l'an 1657, de Mr. Jean Tindal de Beer-Ferres dans la Province de Devon, qui étoit Eccleſiaſtique. Au Printems de l'année 1672 il entra dans le Collége de Lincoln à Oxford, d'où il paſſa enſuite dans celui d'Exeter (*a*). Le 17 Octobre 1676 il ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts (*b*), & dans la ſuite on l'élut Membre du Collége des Trépaſſés (*c*). En 1679 il prit le degré de Bachelier en Droit Civil (*d*), & le 7 Juillet 1685 celui de Docteur dans cette même Faculté (*e*). Sous le régne de Jaques II. il ſe déclara Catholique-Romain, mais il quitta depuis cette Religion [*A*]. En 1694 il publia deux *Eſſais*; l'un *ſur l'Obéiſſance qui eſt due aux Souverains, & ſur le De-*

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1011.

(*b*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 801.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* L. c.

(*d*) Idem *Faſti Oxon.* Col. 211.

(*e*) Idem ibid. Col. 237.

[*A*] *Sous le régne de Jaques* II. *il ſe déclara Catholique-Romain, mais il quitta depuis cette Religion.*] Mr. Wood nous dit (1) qu'il ne retourna à la Religion Proteſtante, *qu'après que Jaques eut quitté l'Angleterre*. Mais voyons ce que Tindal lui-même dit là-deſſus dans ſa *ſeconde Defenſe des Droits de l'Egliſe Chrétienne* (2), il obſerve: „ Que lorſqu'il vint à „ l'Académie il étoit, comme le ſont la plupart des jeunes „ gens, *table raſe*, & croyoit de bonne foi, (ſon éducation „ provinciale ne lui ayant pas donné d'autres idées) que c'étoit-là le centre de toutes les Connoiſſances divines & humaines, deſorte qu'il adopta bientôt l'opinion régnante „ alors, dont il eſt parlé dans les deux derniers Chapitres „ des *Droits*, ſur l'autorité du Clergé; & que pendant le „ long ſéjour qu'il fit dans l'Univerſité, n'ayant rencontré „ perſonne qui révoquât en doute la vérité de ces notions, „ elles avoient jetté de ſi profondes racines dans ſon eſprit, „ qu'il les regardoit comme auſſi certaines que ſon exiſtence même; qu'il n'en avoit apperçu les conſéquences, que „ dans le tems que les Emiſſaires de Rome, ſous le Roi Jaques, travailloient à faire des Proſélytes à Oxford; que ces „ Emiſſaires, ſe ſervant des armes de la Haute Egliſe contre elle-même, lui avoient fait voir, qu'en adoptant ces „ principes, on ne pouvoit juſtifier la ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine; & que ceux qui prétendoient diſputer contre elle ſur ces articles, ne faiſoient que battre l'air, & ſoutenoient le pour & le contre. C'eſt ce qui le détermina à „ aller pendant fort peu de tems à la Meſſe; mais étant entré dans le monde, il y avoit trouvé des gens qui traitoient cette Idée de Pouvoir indépendant, comme elle le „ mérite; & les abſurdités du Papiſme l'ayant plus frappé „ de près, que dans un certain éloignement, il examina toute la matière avec toute l'attention dont il étoit capable, „ & trouva bientôt, à ſa grande ſurpriſe, que tant s'en falloit que les principes qu'il avoit juſques là regardés comme inconteſtables, fuſſent ſolidement fondés; qu'au contraire ils n'avoient d'autre appui, que la plus étrange „ contradiction qu'il y eut jamais, l'établiſſement de deux „ Autorités ou Puiſſances indépendantes dans la Société. Cette découverte le fit rentrer, à bon droit, dans l'Egliſe Anglicane; & il reconnut, en en examinant la Conſtitution, „ qu'elle déſavouoit toutes ces prétentions d'un Pouvoir indépendant, dans la croyance deſquelles on l'avoit nourri. „ La dernière fois qu'il aſſiſta aux Cérémonies Papiſtes fut „ à la Chandeleur de 168$\frac{8}{9}$, & à la première occaſion, qui „ fut à Pâques, il communia publiquement dans la Chapelle de ſon Collége, étant le premier à qui le Principal donnât le Sacrement: il ne pouvoit ignorer cependant que „ cette action ne l'expoſât à une perte certaine, puiſque les „ Papiſtes avoient non ſeulement une Armée aux environs, „ que le Roi lui-même formoit à leur guiſe, mais qu'ils étoient aſſurés du ſecours du grand Champion du Papiſme, „ qui ſe trouvoit en état, par la guerre où l'Empire étoit „ engagé avec les Turcs, d'aſſiſter ſon cher Allié, d'autant „ de troupes qu'il lui plairoit, pour extirper l'Héréſie du „ Nord; en un mot que tout iroit, ſelon les apparences, au „ gré de leurs deſirs; la Reine accoucha d'un fils, comme ils l'avoient prédit ſans avoir le don de Prophétie; deſorte „ qu'il n'y avoit rien qui pût ſauver un miſérable Hérétique „ Relaps de leur fureur. Cependant il m'a dit plus d'une „ fois, que cela lui avoit cauſé bien moins d'inquiétude, „ qu'il n'avoit goûté de ſatisfaction, d'avoir l'occaſion de convaincre le Public qu'il agiſſoit par Principes; & que „ comme il ne s'étoit pas fait une peine de ſacrifier ſa réputation en embraſſant la Religion Romaine, lorſqu'il l'avoit crue vraye, il étoit auſſi prêt à riſquer tout en y renonçant, dès qu'il s'étoit apperçu de ſon erreur. Et comme les préjugés de ſon éducation avoient été la ſource de „ ces démarches, il réſolut de n'admettre rien dans la ſuite „ qu'a-

(1) *Ath. Oxon.* V. II. Col. 9012.

(2) P. 79. 80. Londres 1709 in-8.

Devoir des Sujets dans toutes les Révolutions; avec quelques Considérations sur la conjoncture présente des Affaires; l'autre roule *sur les Loix des Nations & les Droits des Souverains &c.* Il ajoûta à la seconde Edition, qui en parut la même année in-4. *Rélation de ce qui s'est dit par les Jurisconsultes dans le Conseil sur la Question*: Si l'on ne peut pas regarder comme des Pyrates, ceux des Sujets de Leurs Majestés, qui ayant des Commissions du Roi Jaques, agissent sur mer, en son nom & pour ses intérêts? *Avec des Réflexions sur les Raisons du Chevalier* T. P. (Thomas Pinsola) *& du Docteur* Ol. (Oldys) Cette Piéce fut réimprimée à Londres en 1709 in-8. en un Volume, avec l'*Essai sur l'Obéissance*, un *Discours en faveur de la Liberté de la Presse*, & un *Essai sur les Droits du Genre-Humain en matière de Religion*. En 1694 il publia encore in-4. une *Lettre au Clergé des deux Universités sur la Trinité & sur le Symbole d'Athanase*, & en 1695 à Londres in-4. *Défense des Réflexions sur les vingt-huit Propositions &c. de la Lettre, contre la troisiéme Justification de ces Propositions*. En 1706 parut à Londres in-8. *Les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres Romains & tous les autres, qui prétendent à un Pouvoir indépendant. Avec une Préface sur le Gouvernement de l'Eglise d'Angleterre, établi par les Loix.* Cet Ouvrage fut attaqué par divers Auteurs [B], & l'Auteur le défendit vigoureusement dans sa *Défense des Droits de*

„ qu'après mûr examen; ce qui produisit un changement total dans les idées qu'il avoit de nos Libertés Civiles & Religieuses; par où il ne se fit pas peu d'ennemis, parmi ceux „ qu'il avoit un très-grand intérêt de ménager. Et il n'y a „ personne, je m'imagine, que ceux qui en ont fait l'expérience, qui puisse bien concevoir combien il est fâcheux de „ s'opposer aux opinions régnantes de ceux avec qui l'on est obligé de vivre, surtout quand on est intéressé à ne pas les indisposer. Il n'y a qu'un amour dominant de la vérité, qui puisse engager à se singularizer ainsi parmi des gens, qui prétendent „ que l'on se soumette à leur autorité, & qui peu accoutumés „ à la contradiction, ne la supportent qu'avec impatience".

[B] *Cet Ouvrage fut attaqué par divers Auteurs.*] (a) Comme le Livre même de Mr. Tindal n'a pas été traduit, que je sache, en François, & qu'un simple Catalogue des piéces qui ont paru contre lui ne me paroît pas avoir rien de fort intéressant pour des Lecteurs qui ne savent point de quoi il s'agit, je crois faire plaisir aux curieux de leur donner quelque idée de cette grande querelle. Mr. Le Clerc a donné un assez ample Extrait du Livre des *Droits* (3), mais tout le monde n'a pas le Journal de ce Savant en main. Les prétentions du Clergé de ce qu'on nomme la *Haute l'Eglise* sont, selon Mr. Tindal, que Dieu a établi dans chaque Nation Chrétienne, deux Gouvernements indépendans l'un de l'autre, l'un pour les choses Ecclésiastiques, l'autre pour les Civiles, que chacun de ces Gouvernemens a un pouvoir Législatif & Exécutif, sans quoi ils ne pourroient subsister; que le Gouvernement Ecclésiastique appartient au Clergé par un droit inaliénable, qui lui vient de Jésus-Christ & de ses Apôtres, & dont il doit jouïr jusqu'à la fin du monde; qu'en vertu de cet Empire spirituel, les Ecclésiastiques ont le pouvoir de faire des Loix, non seulement sur des choses indifférentes, mais aussi en matiéres de Foi, & de déterminer ce que l'on doit croire & professer; qu'ils peuvent contraindre les peuples d'obéïr à leurs Ordres par le moyen des Censures Ecclésiastiques, dont les effets sont, selon eux, infiniment plus à craindre, que toutes les peines de la Puissance Civile; puisqu'il ne s'agit pas moins que de fermer les portes du Ciel, & de livrer à Satan ceux qui sont assez malheureux pour se les attirer; que comme personne ne peut être admis dans l'Eglise que par eux, ils ont aussi droit d'en exclure ceux qu'ils jugent devoir en être exclus, & d'obliger les autres Chrétiens d'éviter le commerce de ces gens-là; que pour exercer leur jurisdiction ils peuvent établir des Juges, citer des témoins, & faire ce qu'ils jugent à propos pour la soutenir; qu'ils sont les seuls Juges, après Dieu, de l'étendue de leur Jurisdiction, & que par conséquent ils peuvent excommunier leurs Sujets spirituels, pour tout ce qu'ils jugent être mépris de leur autorité, contumace, ou désobéïssance; qu'ils ont un grand avantage au dessus des Laïques, parce qu'ils sont capables des Emplois les plus relevés aussi bien que des charges Ecclésiastiques: au lieu que ce seroit une usurpation impie & un sacrilége horrible en ceux à qui les vrais successeurs des Apôtres n'ont pas conféré le St. Esprit, par l'imposition des mains, d'exercer aucune Jurisdiction, ou Office Ecclésiastique: que tout ce que les Laïques pourroient faire en cela, est nul de soi même, parce qu'ils n'ont pas la vocation, qui ne peut être donnée que par ceux qui ont succédé en droite ligne aux Apôtres. Telles sont les prétentions que Mr. Tindal combat en dix Chapitres, où il tâche de prouver. 1. Qu'il est impossible qu'il y ait deux Pouvoirs indépendans dans une Société, & qu'elle subsiste sans troubles. 2. Que les Droits Spirituels auxquels les Ecclésiastiques prétendent, sont, ou particuliers à la Nature divine, ou n'ont été donnés qu'aux Apôtres, & qu'ils se servent en vain de ce prétexte, pour envahir les droits du Peuple, & de ceux qui le représentent. 3. Que les prétentions du Clergé d'avoir droit d'exclure le peuple de l'Eglise de Jésus-Christ, sont aussi absurdes, que celui de l'empêcher d'assister au Service Divin est peu charitable; & que cette coutume est venue des Payens, & particuliérement des Druïdes, mais que par-là le Clergé avoit gagné une autorité infinie. 4. Que c'est une chose incompatible avec la Raison, & la fin pour laquelle la Discipline Ecclésiastique a été établie, que de dire qu'il n'y en a qu'une seule forme, qui ne peut être changée, ou qu'il n'y a qu'une sorte de gens qui puisse s'en mêler; mais que l'on est obligé de la changer selon les conjonctures, pour parvenir au but pour lequel elle a été instituée. 5. Que le Pouvoir indépendant du Clergé met non seulement obstacle aux progrés de l'Evangile, mais a été la cause de la ruine de plusieurs Eglises. 6. Que cette même prétention est tout-à-fait contraire à l'intérêt de la Religion, & est la cause de la corruption du Christianisme. 7. Que l'Hypothése du pouvoir indépendant du Clergé, rend toute Réformation illicite, sinon celle à laquelle il consent, & qu'il n'accorde jamais rien contre ses intérêts. 8. Que ce prétendu pouvoir a causé une infinité de malheurs dans le Monde Chrétien, & est entiérement incompatible avec le bonheur de la Société Humaine. 9. Que cette Hypothése, que personne n'est capable de conduire des Eglises que des Evêques, & que personne ne peut être Evêque, que ceux qui tirent leur autorité des Apôtres, par une succession non interrompue d'Evêques dans l'Eglise Catholique; que cette Hypothése, dis-je, détruit l'essence même de l'Eglise. 10. Qu'enfin l'Eglise Universelle est composée de différends Corps, indépendans les uns des autres; qu'aucune de ces Eglises ne peut faire des Ecclésiastiques que pour elle-même, & que l'opinion contraire suppose nécessairement un Evêque Universel, ou un Pape. Mr. Le Clerc dit (4) qu'„ on n'a pas encore vu de Livre „ sur cette matiére, où il y ait tant de force & de netteté de „ raisonnement, que dans celui ci; & où les preuves de ce „ qu'on avance soient tirées des premiers principes, sur lesquels la Société Civile & Ecclésiastique est établie". Anp.] Entre autres Réponses au Livre des Droits, on compte les Piéces suivantes. I. *Les Droits du Clergé dans l'Eglise Chrétienne, dans un Sermon prononcé à Newport-Pagnell, dans la Comté de Bucks le 2 Septembre 1706, à la première visite du très révérend Pere en Dieu* Guillaume Evêque de Lincoln, *où les principes d'un Livre intitulé* les Droits de l'Eglise Chrétienne &c. *sont examinés. Par* Guillaume Wotton, *Bachelier en Théologie.* [b] Mr. Le Clerc, après avoir parlé de quelques unes des autres Réponses dit (5) en parlant de celle ci que „ ce „ Livre, beaucoup plus court que les précédens, contient „ une réfutation plus solide, plus exacte, & plus méthodique que du Livre des *Droits de l'Eglise Chrétienne*, que les autres. J'ajoûte encore, qu'il est infiniment plus modéré & „ plus retenu, & par conséquent plus propre à produire un „ bon effet sur l'esprit des Lecteurs, qui sentent beaucoup „ mieux la solidité des raisons, quand on les propose d'une „ maniére tranquille, que quand on s'échauffe trop." Anp.] II. *Seconde Partie du Loup dépouillé de l'habit de Berger, en réponse à un Livre intitulé, les* Droits de l'Eglise Chrétienne &c. publié en Mars 1707. III. *Deux Traités, l'un du Sacerdoce Chrétien; l'autre de la dignité de l'Ordre Episcopal, écrits ci-devant, & publiés pour prévenir les opinions erronées, les faux raisonnemens, & les propositions fausses & hardies, qui sont dans un Livre intitulé* les Droits de l'Eglise Chrétienne, *avec une ample Préface, où est contenue une Réponse à ce Livre. Par George Hickes, Docteur en Théologie.* Publié à Londres en Mai 1707. [c] Mr. Le Clerc a donné un Extrait assez étendu de cet Ouvrage du Docteur Hickes (6), qui n'y épargna pas les injures à ses Adversaires, & attaque sans ménagement tous les Protestans qui ne sont pas dans les mêmes idées que lui, en un mot il ne justifie pas mal, que l'Auteur des *Droits* n'a pas eu tort d'attribuer à un certain Clergé des prétentions exorbitantes. Anp.] IV. *Examen approfondi des faux principes & des raisonnemens sophistiques, contre l'Eglise Chrétienne, le Sacerdoce, & la Religion, d'un pernicieux Livre imprimé depuis peu, & intitulé ironiquement* les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus &c. *En forme de Dialogue entre* Demas *&* Hiérarque; *présenté humblement aux Réflexions de la Noblesse d'Angleterre. Par* Samuel Hill, *Ministre de Kuaington, & Archidiacre de Wells.* Publié à Londres in-8. au mois de Novembre 1707 (7). V. *Trois petits Traités. 1. Apologie modeste du Clergé &c. 2. Sermon sur la Bénédiction Sacerdotale &c. 3. Discours pour désabuser le peuple au sujet des Dixmes &c. imprimés ci-devant, & publiés de nouveau par le Docteur* George Hickes, *pour la défense du Sacerdoce & des justes droits de l'Eglise, contre les procédés injurieux & calomnieux de l'Auteur des* Droits de l'Eglise Chrétienne. Londres 1709 in-8. VI. *Advertaria; ou Vérités opposées à quelques Fausseté contenues dans un Livre intitulé* les Droits &c. *Par* Conyers Place, *Bachelier ès Arts.* Londres 1709 in-8. VII. *Dialogue entre* Timothée & Philothée, *dans lequel les principes & les projets d'un Livre bizarre imprimé depuis peu, intitulé* les Droits &c. *sont exposés fidélement & réfutés selon leur espéce &c. par un Laïque.* A Londres en trois Volumes in-8. L'Auteur de cet Ouvrage est Mr. Oldisworth (8). [d] Ajoûtons à ces Piéces deux autres, où Tindal est attaqué VIII. *Spinoza refuscité, ou Traité dans lequel on prouve que le Livre intitulé* les Droits de l'Eglise Chrétienne &c. *est pour la principale partie le même que celui de* Spinosa, des Droits du Clergé Chrétien &c. *& que ces deux Livres sont fondés sur un manifeste Athéisme. Avec un Discours Préliminai-*

(1) *Bibl. Choisie T. X. Art. VII.*

(2) *Ibid. p. 187.*

(3) *Ibid. Tom. XXI. p. 48.*

(4) *Ibid. p. 4. & suiv.*

(5) *Voy. en l'Extrait dans la Bibl. Choisie T. XXI. p. 70 & suiv. Cit. du Trad.*

(6) *Il a pris la dispute sur le sonnet & se moque de son Adversaire. Voy. le Clerc. Ubi supra. p. 81. Cit. du Trad.*

de l'Egliſe Chrétienne, contre un Sermon intitulé Les Droits du Clergé dans l'Egliſe Chrétienne, *prononcé à Newport-Pagnell, dans la Comté de Bucks, à la viſite de l'Evêque de Lincoln, par Guillaume Wotton, Bachelier en Théologie, & publié par l'ordre & à la requiſition de l'Evêque & du Clergé des Doyennés de Buckingham & de Newport.* Londres 1707 in-8. & dans ſa *Seconde Défenſe des* Droits de l'Egliſe Chrétienne, *à l'occaſion de deux pourſuites contre un Libraire & ſon Garçon, pour avoir vendu un Exemplaire de cet Ouvrage. En forme de Lettre d'un Homme de Londres à un Eccléſiaſtique de la Campagne. A quoi l'on a ajoûté deux Traités de Grotius ſur ces deux Queſtions.* I. *Si l'on peut adminiſtrer le Sacrement de la Ste. Cêne là où il n'y a point de Miniſtres?* II. *S'il eſt abſolument néceſſaire en tout tems de communier avec les Symboles? outre quelques Traités de Mr. Jean Hales du Collége d'Eaton, ſur la Ste. Cêne, la Puiſſance des Clefs, & le Schiſme &c.* Londres 1707 in-8. En 1709 il publia à Londres in-8. une Brochure intitulée, *La nouvelle Haute Egliſe devenue Preſbytérienne du vieux tems*; cette Brochure fut ſuivie de pluſieurs autres en 1710, ſavoir, *le Catéchiſme de la Haute Egliſe; le Jacobitiſme, le Parjure, & le Papiſme des Prêtres de la Haute Egliſe: Les Sentences bénignes de la Haute Egliſe, triomphante ſous le régne de Charles I. contre les Eccléſiaſtiques en faute.* En 1711 & 1712 il donna à Londres in 8. *La Nation juſtifiée contre les Calomnies d'une Brochure intitulée Tableau de l'état préſent de la Religion, par rapport aux progrès exceſſifs que l'Incrédulité, l'Héréſie, & le Libertinage ont faits depuis peu, tel qu'il a été approuvé par la Chambre Baſſe de la Convocation*, en deux Parties [C]. En 1713 & dans les années ſuivantes il publia pluſieurs autres Brochures, la plupart ſur des Sujets de Politique [D]. En 1730 parut à Londres in-4. ſon Traité, qui a pour titre: *le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde, ou Traité dans lequel on montre que l'Evangile eſt une nouvelle*

minaire ſur ces deux Livres, par George Hickes, *Docteur en Théologie.* Londres 1709 in-8. Le Livre même eſt de Mr. Carol, Prêtre Irlandois, *converti au Proteſtantiſme de Mr. Hickes*, dit Mr. Le Clerc (9); mais le Livre & la Préface ſont encore des tiſſus d'injures, & il ſemble que c'eſt aſſez le ſtile ordinaire de ce Docteur Hickes. Je remarquerai ſeulement qu'on prétend ici, que le Livre de Tindal eſt emprunté d'un Ouvrage de Spinoſa intitulé: *L. Antiſtii Conſtantii de Jure Eccleſiaſticorum* &c. imprimé en 1665. Mais Mr. Le Clerc obſerva qu'il n'eſt nullement certain, que ce dernier Livre ſoit de Spinoſa; qu'il y a même grande apparence qu'il n'en eſt point, parce que les amis de Spinoſa n'en ont point fait mention parmi ſes Ouvrages, dans la Préface des Oeuvres Poſthumes de cet Auteur, où ils ont avoué tous les autres, ſans en excepter les plus dangereux, & les plus défendus, tel que le *Traité Theologico-Politique.* On voit dans ſa vie par Mr. Colerus, que quelques-uns attribuent ce Livre à Louis Meyer, Médecin; d'autres le donnent à Hermannus Schelius. IX. *Défenſe des Droits & des Privilèges de l'Egliſe Chrétienne, où l'on défend ſon Origine divine, conſidérée comme un Corps, l'inſtitution divine de ſes Miniſtres, ſon autorité divine dans l'Ordination, la Diſcipline, & les Cenſures, & ſa compatibilité avec l'autorité ſouveraine des Magiſtrats Civils, pour ſervir de Réponſe à un nouveau Livre intitulé* Les Droits de l'Egliſe Chrétienne &c. *Par* Jean Turner, *Docteur en Théologie, Vicaire à Greenwich, & Chapelain du Comte de Scarborough.* Londres 1707 in-8. (10). Un Journaliſte nous apprend (11) qu'on trouva moyen de faire brûler quelques Exemplaires du Livre de Tindal, par Ordre de la Chambre des Communes. ADD. DU TRAD.

(9) *Voyez ci-après p. 461.*

(10) *Voyez* l'Extrait *Bibl. Choiſie loc. cit. p. 61 & ſuiv.*

(11) *Bibl. Raiſonn. T. V p. 113.*

[C] *La Nation juſtifiée contre les Calomnies &c.*] Dans la ſeconde Partie (12) l'Auteur relève une Remarque de la *Remontrance de la Chambre Baſſe de la Convocation*, qui porte: que *l'opinion de la néceſſité des penſées & des actions humaines anéantit toute Religion, tant Naturelle, que Revélée, & rend toutes les notions du Bien & du Mal, de Peines & de Récompenſes, tant dans la vie préſente que dans celle qui eſt à venir chimériques & vaines.* Tindal dit là-deſſus qu'„ il eſt fort ſurprenant „ que la conſéquence d'une opinion, qui ſuppoſe que les „ Peines & les Récompenſes ont une influence néceſſaire „ ſur les actions humaines, ſoit qu'elles n'ayent aucun pou„ voir ſur ces actions, & qu'elles ſoient chimériques & vaines. „ Si les hommes avoient la puiſſance de ſe haïr eux mêmes, „ ou qu'ils euſſent la liberté de choiſir la douleur & la mi„ ſére, connues pour telles, le préſent le plus funeſte que „ Dieu pourroit leur faire, ce ſeroit la liberté de choiſir; & „ dans ce cas-là, les peines & les récompenſes, qui ſont le „ fondement de toute Religion, ſeroient chimériques & vai„ nes, parce qu'ils ſeroient auſſi libres de préférer les cho„ ſes auxquelles ſont annexées les plus grandes peines, à „ celles qui ſont ſuivies des plus magnifiques récompenſes, „ comme s'il n'y avoit ni peines ni récompenſes. Mais ſi „ les hommes ſont déterminés néceſſairement à s'aimer eux„ mêmes, le déſir de ſe procurer du plaiſir & de ſe garantir „ de la douleur, doit néceſſairement auſſi être le grand mo„ bile de leurs actions. Jamais perſonne n'a donné d'autre „ raiſon, qui lui fît ſouhaiter le bonheur, ou qui le portât „ à tâcher d'éviter la miſére. Tout le monde convient que „ c'eſt-là un ſentiment inſéparable de la Nature humaine; & „ comme c'eſt le ſeul principe inné, il doit auſſi être celui „ de toutes les actions humaines, de celles-là même qui pa„ roiſſent les plus indifférentes. C'eſt-là la ſource de tous „ les raiſonnemens, & de toutes les délibérations de l'hom„ me, parce que s'il déſire néceſſairement d'éviter tout ce qui „ peut lui être nuiſible, & d'obtenir ce qui peut lui procu„ rer du bonheur, il doit auſſi néceſſairement douter & déli„ bérer, ou, pour dire la choſe en d'autres termes, il eſt „ néceſſité à peſer ce qu'il y a d'avantageux ou de préjudi„ ciable par rapport à lui dans une action, juſques à ce qu'il „ en apperçoive les conſéquences; & alors, n'y ayant plus „ de raiſon de délibérer, toute délibération ceſſe néceſſaire„ ment. Il eſt évident pour tout homme qui réfléchit, que „ comme on ne peut s'empêcher de juger ſur ce qu'un ob„ jet nous paroît, de même la différence des Objets, ou la „ maniére différente dont ils nous frappent, produit néceſ„ ſairement des jugemens divers, & que des jugemens di„ vers produiſent néceſſairement des déterminations diffé„ rentes de la Volonté; & qu'un homme, qui par folie ou „ par paſſion préfére ce qui lui devient préjudiciable, le choi„ ſit parce qu'il l'enviſage comme un bien. La différence „ qu'il y a entre les Hommes & les Anges ne conſiſte pas, „ en ce que les uns & les autres ne déſirent pas avec une né„ ceſſité égale leur propre bien, mais en ce que les derniers, „ étant beaucoup plus éclairés, ne peuvent tomber dans les „ mêmes erreurs que les hommes. Dieu lui même, en ves„ tu de l'excellence de ſa nature, eſt toujours déterminé né„ ceſſairement à vouloir le meilleur; ce qui n'empêche pour„ tant pas qu'il ne ſoit abſolument libre, parce qu'il n'y a „ rien qui puiſſe l'empêcher de faire ce qu'il lui plaît. Et „ l'Homme eſt un agent libre, lorſque rien ne l'empêche de „ ſuivre ſa volonté, quoique ſa volonté ſoit une détermina„ tion qui eſt un effet néceſſaire de ſon Jugement. Suppo„ ſer que la volonté de l'Homme eſt ſa propre Cauſe, c'eſt „ la faire être avant qu'elle fût; & ſuppoſer qu'elle n'a point „ de cauſe, c'eſt en faire un Etre qui exiſta par ſoi-même & „ qui eſt éternel; mais ſi, comme toutes les autres choſes „ qui ont un commencement, elle a une Cauſe, elle doit „ néceſſairement en découler, puiſque la Cauſe & ſon effet „ ſont deux choſes inſéparables; ou, en d'autres termes, „ toute Cauſe produit ſon effet, ſans quoi elle ne ſeroit pas „ cauſe; & ce qui doit produire ſon effet, le produit néceſ„ ſairement".

(12) *Voyez* la Table.

[D] *En 1713 & dans les années ſuivantes, il publia pluſieurs autres Brochures, la plupart ſur des Sujets de Politique.*] *Diſcours pour diſſuader du Jacobitiſme; où l'on montre en général ce que la Nation doit attendre d'un Roi Papiſte, & en particulier du Prétendant.* Londres 1713 in-8. *Seconde Partie du Diſcours pour diſſuader du Jacobitiſme; où l'on examine l'intérêt du Clergé & des Univerſités, par rapport au Papiſme & au Prétendant.* Londres 1713 in 8. *La Revolution & les Principes qui la condamnent comparés enſemble, avec une juſte idée & la défenſe de la Conſtitution; la juſtice & la néceſſité de l'excluſion du Prétendant, maintenue contre un Livre intitulé* Défenſe du Droit Héréditaire à la Couronne d'Angleterre. *Par l'Auteur des deux Diſcours pour diſſuader du Jacobitiſme.* Londres 1714 in-8. *Remarques ſur la Déclaration du Prétendant, datée de Plombiéres le 29 Août 1714; N. S. ou Avis au bon Peuple de la Grande-Bretagne, à l'occaſion du Rapport du Comité des Affaires Secrettes.* 3 Edition, Londres 1715 in-8. *Juſtice rendue au dernier Miniſtère: où l'on prouve par ſa conduite que l'accuſation du deſſein qu'il a de faire le Prétendant Roi de la Grande-Bretagne eſt ſans fondement; & où l'on examine les raiſons pour faire à cet égard des Recherches Parlementaires.* Londres 1715 in-8. *Lettre à un Ami au ſujet d'un Bill paſſé par la Chambre des Communes intitulé* Acte pour prolonger la durée des Parlements, fixée par un Acte de la ſixiéme année du Roi Guillaume & de la Reine Marie, qui a pour titre, *Acte pour rendre les aſſemblées & la convocation des Parlemens fréquentes.* Londres 1716 in-8. *Examen de la Défection, & les deſſeins de ceux qui mettent la diviſion parmi ceux qui aiment le Gouvernement, mis dans leur véritable jour*, ſeconde Edition, Londres 1717 in 8. On a répondu à cette Pièce par deux Brochures, l'une intitulée: *Juſtification de ceux qui ont réfigné: ou Revûe de la Défection; dans laquelle les Deſſeins de tous les Partis ſont mis dans leur véritable jour. Par un Gentilhomme.* Londres 1718 in 8. & l'autre intitulée, *Juſtification de ceux qui ont réſigné, ſeconde & derniére Partie, contenant.* 1. *Une idée des Auteurs de* l'Examen de la Défection &c. *& de leur partialité.* 2. *La juſtification des Faits, dont ils ſont coupables.* 3. *Raiſons contre l'abolition de l'obſervation du 30 Janvier, & du 29 Mai.* 4. *Les Caractéres de ceux qui ont réſigné.* Londres 1718 in-8. L'Auteur de cette derniére Pièce commence par obſerver, „ Que ce n'eſt plus un ſecret, d'où eſt parti l'*Examen de la* „ *Défection &c.* quoiqu'il fût de la derniére conſéquence à „ ceux pour l'intérêt deſquels cette Pièce a été publiée, „ d'en laiſſer les Auteurs dans les ténébres. La Calomnie „ doit s'envelopper d'un épais nuage, quand elle attaque des „ perſonnes d'un mérite reconnu, & d'une réputation ſans „ tache. *La fléche doit voler de nuit*, lorſque la découverte „ de celui qui la tire en émouſſe la pointe, ou que du moins

velle publication de la Religion Naturelle, auquel pluſieurs Auteurs ont répondu, entre autres le Docteur Jean Conybeare, Doyen de Chriſt-Church à Oxford dans ſa *Défenſe de la Religion Révélée contre les Objections*

„ elle guérit la bleſſure que la fléche a faite. Il n'y a qu'u-
„ ne cauſe déſeſpérée, qui employe de ſi indignes inſtrumens
„ pour ſe mettre à couvert. Il faut avoir le goût tout-à-
„ fait perdu, pour raſſembler des plantes venimeuſes en gui-
„ ſe de bouquet, ou pour chercher des parfums dans les Ma-
„ rais d'Irlande. Quand un homme s'eſt occupé toute ſa vie,
„ & qu'il a employé tout le ſavoir auquel un petit génie,
„ mal pourvu d'ailleurs du ſecours des Langues, peut attein-
„ dre, à ramaſſer toutes les petites Objections contre le
„ Chriſtianiſme même, pour attaquer hardiment la Religion
„ de ſon Pays, en mépriſer le Culte, & tourner en ridicule
„ ceux qui la profeſſent; n'eſt-ce pas une monnoerie qu'un
„ pareil homme faſſe mine de ſe conſtituer le Champion des
„ Droits & des Priviléges d'une Société Chrétienne, & qu'il
„ prétende défendre un Corps dont il ne fut jamais membre?
„ *Serpens niſi Serpentem comederit, non erit Draco*, dit le Pro-
„ verbe. Combien ce Malheureux n'a-t-il pas dévoré de Li-
„ vres empoiſonnés, pour ſe mettre en état de devenir un
„ ennemi formidable de la Religion, & le Protecteur d'un
„ ordre de gens, dont il prend ſi vigoureuſement la cauſe
„ en main? La vérité même ne ſouffre-t-elle pas, quand elle
„ ſort d'une pareille boutique? ou ce qui eſt pire encore,
„ n'a-t-on pas lieu de ſoupçonner fortement, qu'elle ne peut
„ jamais s'y trouver? Puiſque cet Auteur a été convaincu ſi
„ ſouvent d'avoir *falſifié les faits*, d'avoir artificieuſement
„ déguiſé les citations, ou faute de connoiſſance de les avoir
„ miſérablement tradultes". L'Auteur finit en ces termes.
„ J'ai donc examiné dans toutes ſes parties la *Defection*, ſans
„ avoir, je me flatte, bleſſé la vérité; & ſi j'ai pris quelque
„ peine pour défendre le mérite contre la Calomnie, j'ai
„ fait un rôle plus digne de louange, qu'un homme qui s'oc-
„ cupe du miſérable travail, de répandre la médiſance & la
„ calomnie. Si ici & là on trouve quelque choſe de vif &
„ de piquant, j'avoue que c'eſt un effet de l'indignation &
„ du mépris que je reſſens, quand je vois un miſérable, qui
„ ne ſait ni écrire en Anglois, ni n'entend le Latin, entre-
„ prendre de flétrir la réputation de ſes Concitoyens, ſous
„ le faux prétexte de l'amour pour ſa Patrie; dicter en mê-
„ me tems des Syſtêmes de Politique à ſes Supérieurs, & en
„ faiſant le ſalueur, inſpirer des idées ſcandaleuſes de Re-
„ ligion au Public. C'eſt ce que je n'ai pu ſouffrir; & je pro-
„ teſte, que ce n'eſt aucune vue d'intérêt, ni l'eſpérance de
„ plaire ou de déplaire aux Grands, qui m'a engagé à mettre
„ au jour les nombreuſes fauſſetés, & les abſurdités de ce
„ Livre". A la fin de la Piéce on trouve cet Avertiſſement.
„ On publiera dans peu une Rélation des qualités ſavantes
„ & politiques du Docteur *G—me T—nd—l*; quelques Mémoi-
„ res de ſa Cabale, avec un Catalogue exact des Brochures
„ qu'il a publiées, & de celles qu'il a deſſein d'écrire. Dé-
„ dié à Mr. A. C.". Tindal publia enſuite: *Hiſtoire d'un Manuſcrit intitulé* La Ruine, conſéquence infaillible de la Di-viſion: ou la Néceſſité d'une étroite Union parmi ceux qui aiment le Gouvernement Proteſtant, & la Religion Protef-tante. *Ecrit à la requiſition de R— W— & laiſſé entre ſes mains à ſa priére, mais publié depuis contre ſa promeſſe, avec des choſes injurieuſes à l'Auteur de* l'Examen de la Défection &c. Lon-dres 1718 in-8. Voici le début de cette Brochure. „ Je n'ai
„ pas deſſein en publiant cet Ecrit, de défendre proprement
„ l'*Examen de la Défection* &c. puiſque les faits qui y ſont
„ expoſés, ſont avoués ou expreſſément ou tacitement, par
„ ces Barbouilleurs, ſans en excepter R. W. qui ont fait à
„ cette Piéce l'honneur d'en railler à leur ordinaire en ſtile
„ des Halles. Mais je ſuis appellé aujourd'hui à me défen-
„ dre perſonnellement contre un ennemi perfide & lâche,
„ qui viole toutes les régles qu'on a regardé comme les
„ plus ſacrées parmi les hommes. Il n'y a point d'amitié ſi
„ intime, qui par le changement des circonſtances, & par
„ le cours des événemens ne puiſſe ſe changer en inimitié;
„ mais il s'eſt trouvé peu d'Ames aſſez baſſes, pour divul-
„ guer & trahir les ſecrets qu'on leur avoit confiés. Sans
„ la fidélité à cet égard, il ne peut y avoir de commerce ſur
„ les choſes les plus importantes, entre les parens les plus
„ proches. Quelques différends, quelques querelles qui
„ puiſſent naître, les confidences réciproques qu'on a'eſt fait
„ doivent être inviolables. J'ai la ſatisfaction de pouvoir
„ dire que j'ai ſuivi rigoureuſement ces régles par rapport
„ à Mr. W. . . . . qui m'a fait autrefois l'honneur (je le
„ regardois du-moins comme tel alors) de m'admettre dans
„ ſa confidence; il lui eſt arrivé dans ce tems-là de dire li-
„ brement ſa penſée ſur les hommes & ſur les affaires, &
„ je n'ai eu garde de divulguer jamais ce qu'il me diſoit;
„ ſon procédé préſent à mon égard ne pourra même m'obli-
„ ger à rien dire, que ce qui ſera abſolument néceſſaire pour
„ ma juſtification, & pour rectifier quelques faits qu'il a en-
„ dérement déguiſés. On m'avoit ſouvent aſſuré, que deux
„ perſonnes en grand crédit étoient dans la ferme réſolution
„ de rendre ſervice à leur Patrie, & qu'ils étoient déterми-
„ nés à ſoulager les Non-Conformiſtes, à qui leur zéle at-
„ dent pour la Succeſſion Proteſtante avoit attiré de nou-
„ veaux chagrins; ils vouloient encore rétablir l'ordre dans
„ les Univerſités, & faire diverſes autres choſes, qui ſe-
„ roient néceſſaires pour le bien public; mais voyant que les
„ effets ne répondoient pas à ces aſſurances, je commençai
„ à ſoupçonner que cela venoit de foibleſſe, de crainte ou
„ de vues d'intérêt particulier. Pour les animer donc par
„ tous les motifs, que leur devoir envers leur Roi, l'amour
„ de leur Patrie, & la conſervation de leur Crédit pouvoient
„ fournir, j'écrivis une Piéce, que je réſolus de faire impri-
„ mer ou de garder dans mon Cabinet, ſelon l'effet qu'elle
„ produiroit ſur eux. C'étoit un *Dialogue entre deux Hom-mes de Lettres*, dont l'un étoit *Whig* & l'autre *Tory*. Le
„ *Whig*, que je ſuppoſois inſtruire des raiſons les plus propres
„ à faire impreſſion ſur le *Tory*, tâchoit de lui prouver, qu'il
„ étoit de ſon intérêt de changer de Parti; l'autre de ſon cô-
„ té lui faiſoit voir par des raiſons tirées de la mauvaiſe con-
„ duite, & de la foibleſſe des meſures de quelques-uns des
„ Miniſtres, qu'ils ne faiſoient pas un pas, qui ne fût pré-
„ judiciable à leur Parti, par où il prétendoit prouver, que
„ ſi l'on ne changeoit de meſures, le Gouvernement ne pou-
„ voit ſe ſoutenir longtems, ou ce qui revenoit à peu près
„ au même point, qu'il ſeroit obligé de ſe jetter entre les
„ bras des Torys pour ſe maintenir. Ce *Dialogue* n'étoit
„ pas d'abord auſſi étendu qu'il le fut dans la ſuite, & paſſa
„ néanmoins ſous les yeux de quelques perſonnes en crédit;
„ après l'avoir amplifié, je l'envoyai à Mr. W— en y joi-
„ gnant ce compliment, *qu'il verroit ce que ſes ennemis diſoient de lui, & ce que ſes Amis en attendoient.* L'ayant reçu, Mr.
„ W— envoya non ſeulement ſon Homme d'affaire pour me
„ chercher, qui ne m'ayant pas trouvé, laiſſa au Caffé un
„ Billet pour me prier de me rendre auprés de ſon Maître;
„ mais il pria un Membre du Parlement de me dire, s'il me
„ voyoit, qu'il ſouhaittoit de me parler. M'étant rendu chez
„ lui, il me dit, *je ne ſai comment je dois vous regarder, ſi c'eſt comme un Ami, ou comme un Ennemi.* A quoi je lui repli-
„ quai, *ſurement comme un Ami.* Là-deſſus il tâcha de juſti-
„ fier ſa conduite ſur divers articles, mentionnés dans mon
„ Ecrit; & m'aſſura qu'il avoit les meilleures intentions du
„ monde pour les choſes que je ſouhaittois; & que quoi-
„ qu'il y en eût que nous déſirions tous deux, qui ne fuſſent
„ pas encore faites, je pouvois être ſûr qu'elles ſe feroient
„ en leur tems. Il me traita enſuite d'une maniére fort obli-
„ geante & avec des apparences d'affection, ce qu'il conti-
„ nua de faire, toutes les fois qu'il me voyoit". *Je crus recevoir encore une marque de ſon amitié, en recevant de lui le billet ſuivant.*

Jeudi au Soir.

„ Monſieur,

„ Je ſerai bien aiſe de vous voir Samedi chez moi, à ſept
„ heures du ſoir. Je ſuis très-ſincérement,

„ Monſieur,

„ Votre très-humble Serviteur.

Je me rendis chez lui à l'heure marquée, où je trouvai un Seigneur, qui venoit d'être dépouillé d'un Emploi, avec offre de lui en donner un plus grand. Il témoigna beaucoup d'éloignement à l'accepter, déclarant néanmoins que rien n'altéreroit ou ne diminueroit ſon affection & ſon zéle pour le Gouvernement & pour le ſervice du Roi. Sur quoi Mr. W— ayant dit, comme il avoit fait en d'autres occaſions, qu'il pénétroit le fond des deſſeins de ſes ennemis, & qu'ils ſe trompoient fort, s'ils croyoient pouvoir l'obliger à réſigner ſes emplois; je me flattai, que ſi l'un perſiſtoit dans ſa réſolution & que ſi l'on pouvoit engager l'autre à accepter le plus beau poſte qui fût à la diſpoſition de ſon Maître, les affaires publiques pourroient ſe ſoutenir ſur le même pied, ſans d'autres changemens, ou ſans allumer le feu qu'on a vu depuis. C'eſt ce qui m'engagea à employer toutes les raiſons dont je pus m'aviſer alors pour perſuader l'illuſtre Pair à changer de ſentimens. Ce qui me fit eſpérer enſuite qu'ils ſeroient tous deux diſpoſés à concourir dans toutes les meſures néceſſaires pour le Bien public, c'eſt que ce Seigneur parut acquieſcer à la volonté du Roi, & que Mr. W— m'aſſura dès-lors, que ſi l'on portoit un Bill pour révoquer l'Acte ſur la Conformité Occaſionnelle, il l'appuyeroit. Je ne doutai pas non plus, que, ſi l'occaſion s'en préſentoit, il n'entrât dans les meſures convenables pour la Réformation des Univerſités, parce qu'il parut curieux de connoître les exemples qu'on avoit de quelque choſe de pareil; il me demanda entre autres, de quelle façon le Parlement s'y étoit pris dans les derniers tems. Quoiqu'à mon avis ce qui s'étoit fait ſous le régne d'Edouard VI. & de la Reine Elizabeth, fût le meilleur modéle qu'on pût ſuivre, je ne laiſſai pas de lui donner par écrit, la maniére dont on avoit procédé dans les différentes Viſites des Univerſités. J'avois d'autant moins de ſujet de douter de la ſincérité de ſes intentions à cet égard, qu'un des principaux argumens du Miniſtére en faveur de l'Acte pour faire durer les Parlemens ſept ans, étoit, que ſans cela on ne pouvoit bien réuſſir à régler cette affaire. Et comme j'avois connoiſſance qu'il avoit une très-grande influence, & que la choſe dépendroit beaucoup du parti qu'il prendroit, je tâchai de le confirmer dans les ſentimens où il étoit par des raiſons tirées principalement de l'intérêt de la Cauſe Commune. Et lui, après avoir lâché quelques traits, avec ſon air ordinaire, contre un certain Seigneur, dit, que ſi j'en avois le tems, il voudroit bien que je miſſe ſur le papier mes ſentimens ſur les différends qu'il y avoit entre les Perſonnes en Crédit, & que je lui en fiſſe part, ajoûtant que ce ſeroit pour ſa ſatisfaction particuliére, ou quelque choſe d'équivalent. Là-deſſus je minutai à la hâte un Ecrit peu exact, & imparfait, intitulé Deſtruction &c. *Et à la premiére occaſion que j'eus de le voir, je le lui montrai, m'attendant qu'il le liroit ſur le champ; mais il me pria de lui permettre de l'emporter à Cheſſea, où il auroit le loiſir de l'examiner, & qu'à ſon retour en Ville il me le rendroit. Je le lui laiſſai*

jections de l'Auteur d'un Livre intitulé Le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde; Mr. Jaques Foſter dans ſa *Défenſe de l'Utilité, de la Vérité, & de l'Excellence de la Révelation Chrétienne*; & Mr. Jean Leland dans ſon excellente *Réponſe au Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, imprimée à Dublin en deux Volumes in-8. [✠ Divers autres Ecrivains ont attaqué l'Ouvrage de Tindal [*E*]. Un trait, entre autres, qui peut faire juger du caractère de cet Incredule, c'eſt qu'il diſoit, *que les uns liſoient l'Ecriture*

ſti donc; mais la première fois que je le verrai, après m'en avoir dit quelque choſe, & ſur-tout que le Caractere des Torys *étoit bien frappé, il témoigna ſe faire une peine de me le rendre; comme il me promit que ces Ecrits ne ſeroit point dévulgué par quelque raiſon que ce pût être, je me repoſai ſur ſa parole, & laiſſai cette Piéce imparfaite entre ſes mains, que je n'aurois jamais confiée, n'y eût-il eu que cette raiſon ſeule, qu'à un homme, ſur la probité duquel je croyois pouvoir compter*". A-
„ près qu'un homme s'eſt ſervi d'un pareil artifice, pour
„ avoir entre les mains un Manuſcrit, dont la nature même
„ emporte l'idée de dépôt, & que contre ſa parole il l'a
„ rendu public, en tout ou en partie, il n'y a ſûrement rien
„ de contraire aux régles les plus ſévéres de l'honneur, d'in-
„ former le Public de la maniére dont il lui a été confié.
„ Par le fidéle Expoſé que je viens de faire, le Lecteur peut
„ aiſément diſcerner dans quelles vues on m'a engagé à dreſ-
„ ſer l'Ecrit, confié à Mr. W——, qui ne pouvoit qu'être
„ perſuadé, que je m'eſprimerois vivement ſur le ſujet d'un
„ Seigneur, qui, ſelon ce qu'il m'avoit dit, avoit déjà fait
„ diſgracier un Miniſtre, & n'avoit pas de meilleures inten-
„ tions par rapport à d'autres; qui d'ailleurs étoit fort porté
„ à faire paſſer une Diſpenſe de l'*Acte d'Excluſion*, en faveur
„ de certains Etrangers. Ce qui prouve qu'il comptoit, en
„ ſe rendant maître de mon Manuſcrit, d'avoir en main de-
„ quoi m'empêcher de faire imprimer le *Dialogue*, c'eſt
„ qu'auſſitôt qu'il l'eut en ſon pouvoir, quoique ce fût long-
„ tems avant qu'il quittât ſes emplois, il rompit toute cor-
„ reſpondance avec moi. Il me congédia en me diſant froi-
„ dement, *qu'il n'étoit pas beſoin que je me donnaſſe la peine de*
„ *venir chez lui, juſques à ce qu'il m'en fît prier*. Telle eſt
„ l'Hiſtoire ſecrette d'un commerce qui n'a pas duré long-
„ tems, n'ayant commencé que quelques mois après le dé-
„ part du Roi, & ayant fini de la maniére que je viens de le
„ rapporter. Mais quoique ſon ſtratagême ne lui ait pas
„ réuſſi, & qu'il ait vu que la crainte ne m'a pas fait garder
„ le ſilence, il prétend néanmoins s'en prévaloir pour éner-
„ ver la force d'une Brochure qui a paru en dernier lieu, &
„ appliquer les faits qui y ſont rapportés, à une autre per-
„ ſonne, en diſant au Public, *qu'il eſt évident par un Manu-*
„ *ſcrit qui eſt entre ſes mains, que cette Brochure étoit écrite con-*
„ *tre d'autres perſonnes, mais que le Miniſtére ayant changé, on*
„ *a effacé leurs noms pour y mettre la ſien; & qu'il date ſoixante ſi*
„ *fort la calomnie* (admirez l'honnête homme) *qu'il a donné à*
„ *l'Auteur une ſomme d'argent pour l'empêcher de la faire impri-*
„ *mer*. Mais j'oſe en appeller à tout homme ſenſé, s'il eſt
„ néceſſaire de mettre le nom, pour faire connoître à qui le
„ portrait reſſemble; ou ſi au premier coup d'œil tout le mon-
„ de ne verra pas, qu'il ne peut avoir été tiré que d'après —;
„ ou s'il n'y a pas beaucoup plus d'apparence, que lui qui
„ en me donnant une fauſſe idée d'un illuſtre Seigneur m'a
„ engagé à en faire un portrait odieux, n'auroit pas donné de
„ l'argent pour faire imprimer un Ecrit, qui attaquoit une
„ perſonne qu'il haïſſoit mortellement, plutôt que d'en
„ donner pour en empêcher l'impreſſion. Mais cela eſt du
„ même goût, que ſes grands égards pour la Miniſtére pré-
„ ſent, & le tendre intérêt qu'il prend à l'honneur de ceux
„ qui le compoſent, qui l'empêchent de rendre raiſon pour-
„ quoi il ne peut plus continuer dans ſes fonctions. Il eſt,
„ ſi vous voulez l'en croire, d'un caractére ſi modéré, &
„ reſpecte ſi fort la réputation de ceux dont il ſe plaint d'a-
„ voir été maltraité, qu'il s'abſtient non ſeulement d'inſtrui-
„ re le Public des choſes qu'on a exigées de lui, & auxquel-
„ les ſon honneur ne lui a pas permis de conſentir; mais que
„ quand il trouve un homme réſolu de publier quelque choſe
„ contre un de ces Meſſieurs, plutôt que de le permettre,
„ il aime mieux débourſer de l'argent pour l'empêcher. Je
„ n'ai rien à alléguer pour juſtifier l'injuſtice faite à un Hom-
„ me illuſtre, à qu'j'en demande humblement pardon, ſinon
„ que j'ai copié trop fidelement le portrait qu'il m'en avoit
„ fait, & que s'il y a quelques expreſſions qui ſoient de moi,
„ le fond eſt entiérement de lui. Je ne lui ai donc confié que
„ ſa propre Hiſtoire, qu'il n'avoit pas plus de droit de ren-
„ dre publique, que ſi je l'avois écrite en forme de Lettre,
„ ou que je la lui euſſe racontée en confidence". Tindal a
donné encore. *Défenſe du Jugement du Docteur* Prideaux *ſur le Meurtre de Jules Céſar, qu'il condamne comme une action de la dernière lâcheté; & les Sophiſmes du Journal de Londres du 2 & du 9 Décembre, dévoilés. Avec quelques Remarques Politiques ſur le Gouvernement de Rome*. Londres 1721 in-8. Il com-
mence, en obſervant „ que le but de cet Ecrit, n'eſt pas tant
„ de juſtifier le Docteur Prideaux, que de combattre une
„ Doctrine, qui, en encourageant les Conſpirations & les
„ Aſſaſſinats, tend en même tems à introduire une anarchie
„ & une confuſion univerſelle, & à anéantir tous les engage-
„ mens que les hommes ont dans la Société". *Défenſe de notre heureuſe Conſtitution préſente; & le Miniſtére juſtifié contre les calomnies & la malignité de quelques Libelles diffamatoires, ſavoir* les Lettres de Caton *dans* le Journal de Londres, & la Relation Hiſtorique des Avantages de la Succeſſion d'Hanovre &c. Londres 1722 in-8. Cette Piéce commence en ces termes. „ Comme le Hazard doit avoir ſon tour dans
„ la conduite des Affaires Humaines, le vulgaire, dès qu'il
„ arrive quelque évenement imprévu, ſuit les impreſſions
„ de ſa frayeur plutôt que celles de la Raiſon. Il n'y a pas
„ d'abſurdité qu'il ne croye, de crainte qu'il ne groſſiſſe, &
„ il eſt capable de prendre ſur le champ les meſures les plus
„ ruineuſes pour ſon propre bien. Des Eſprits turbulens &
„ ſéditieux ſe rendent maîtres de ceux qui ne ſont pas ſur
„ leurs gardes, en abuſant de leur crédulité. Dans cet état
„ la multitude prend aveuglément ſes ennemis pour ſes amis,
„ & s'attirent déſeſpérement les maux qu'elle veut prévenir.
„ C'eſt-là à quoi l'on doit attribuer les Libelles virulens &
„ perſides qui ont paru depuis peu, pour abuſer ou ſéduire
„ des gens imprudens & inconſidérés, quoiqu'il n'y ait ni
„ vraiſemblance ni ſolidité dans ces Ecrits. Le plus artifi-
„ cieux de tous ces faiſeurs de Libelles, c'eſt l'Auteur des
„ *Lettres Politiques*, inſérées dans le *Journal de Londres*. Tan-
„ dis que les autres montrent clairement, qu'ils n'ont en vue
„ que d'introduire le Papiſme & le Prétendant, & qu'ils ne
„ peuvent déguiſer combien ils ſont ennemis des principes
„ qui aſſurent la Liberté Civile & Religieuſe, celui-ci intéreſſe les paſſions, careſſe, flatte, cajolle, & ſemble n'a-
„ voir à cœur que les intérêts du peuple; & ſous prétexte de
„ plaider plus fortement que perſonne en faveur de la Liber-
„ té, il tâche de perſuader aux gens, non ſeulement qu'ils
„ ſont chargés d'un joug inſupportable à un peuple libre,
„ mais encore qu'on trâme le deſſein d'anéantir entiérement
„ toute Liberté; & il inſinue qu'il eſt d'une néceſſité abſolue
„ de mettre en œuvre tous les moyens poſſibles pour préve-
„ nir un ſi éminent danger". *Recherches ſur les Cauſes du peu d'affection qu'on a pour le Gouvernement; ſur la néceſſité d'avoir des Troupes réglées; ſur le pouvoir des Juges & des Jurés par rapport aux Libelles; & ſur la juſtice d'une Taxe additionnelle de cent mille Livres Sterling ſur les Papiſtes, & ſur les Recuſans qui les favoriſent. Avec des Remarques ſur le Diſcours ſur des Armées réglées, & ſur d'autres Ecrits du Caton Journaliſte*. Londres 1723 in-8. *Caton & Moyſe: ou Diſcours ſur ces paroles*. Je n'ai point pris d'eux un ſeul âne, & je n'ai fait aucun mal à un ſeul d'entre eux. Londres 1727 in-8 C'eſt une Piéce Politique en faveur du Miniſtére, le Chevalier R. W. y eſt repréſenté ſous le perſonnage de Moyſe. „ A l'égard (13) P. 5.
„ de ſes qualités perſonnelles, dit notre Auteur (13), elles
„ étoient ſi diſtinguées, que les Rabbins diſent, que quoi-
„ que la Cabale Egyptienne haït le Miniſtre, elle aimoit ſa
„ perſonne, & il paroît eſtrement par l'Ecriture, que ſon
„ élevation ne l'avoit point enorgueilli, qu'il conſerva ſon
„ humilité, étant d'un accès facile pour tout le monde, &
„ traitant les moindres du peuple avec la plus grande affabi-
„ lité; c'eſt par cette raiſon qu'il eſt appellé *le plus débon-*
„naire de tous les hommes". *Lettre aux Habitans des Villes de Londres & de Weſtminſter, touchant une* Lettre Paſtorale, *écrite, à ce qu'on prétend, par l'Evêque de Londres au peuple de ſon Diocéſe à l'occaſion de quelques Ouvrages qui ont paru depuis peu en faveur de l'Incrédulité*. Londres 1728 in-8. Réimprimée avec des changemens & des additions in-8. *Seconde Lettre aux Habitans des Villes de Londres & de Weſtminſter; à l'occaſion d'une ſeconde* Lettre Paſtorale. *Avec des Remarques ſur la* Défenſe de l'Ecriture, *& ſur quelques autres Piéces publiées depuis peu*, ſeconde Edition. Londres 1730 in-8.

✠ [*E*] *Divers autres Ecrivains ont attaqué l'Ouvrage de Tindal.*] Avant que de les indiquer, je crois devoir dire un mot de l'Ouvrage de Tindal même, dont on trouve deux amples extraits dans le Journal cité en marge (14). Ce Livre eſt écrit en forme de Dialogue, quoique diviſé en Chapitres; nous nous contenterons d'indiquer en gros ſon Syſtême, qui revient à ceci. Dieu a ſans-doute, dès le commencement, donné au Genre Humain quelque *Régle*, ou quelque *Loi* pour ſe conduire, & une Loi dont l'obſervation eût la vertu de le rendre les hommes agréables; en un mot une *Religion*. Cette Religion devoit être très-parfaite, puiſqu'elle venoit d'un Etre dont la ſageſſe & la perfection ſont infinies: par conſéquent elle n'étoit ſuſceptible d'aucun changement, d'aucune addition ni diminution, & elle devoit être auſſi immuable que ſon Auteur. Il faut auſſi que Dieu, qui a toujours voulu *que les hommes parvinſſent à la connoiſſance de la vérité*, leur ait donné de tout tems des moyens ſuffiſans de connoître cette Loi; autrement il n'auroit point pu atteindre le but qu'il ſe propoſoit en la leur preſcrivant. Les moyens de connoître une telle *Religion univerſelle, & ſeule vraye* ne peuvent être autres, que l'uſage des Facultés, par leſquelles les hommes ſont diſtingués des Bêtes, en un mot la *Raiſon Humaine*, à la faveur de laquelle tous les Hommes, en tout tems, ont pu avoir une connoiſſance, non pas à la-vérité abſolument égale, mais ſuffiſante par rapport à leur état, de tout ce que Dieu veut, qu'ils ſachent, qu'ils croyent, qu'ils profeſſent, & qu'ils pratiquent. Dans le *ſecond Chapitre* on définit cette *Religion Naturelle & univerſelle*, dont l'Evangile n'eſt qu'une nouvelle publication; elle comprend ſelon l'Auteur tout ce qui eſt fondé ſur la raiſon & ſur la nature des choſes. On montre dans le Ch. III. que la perfection & par conſéquent le Bonheur de tous les Etres raiſonnables, ſans en excepter Dieu même, conſiſte à vivre ſelon que leur propre nature leur dicte. D'où l'on infére, qu'il n'eſt pas beſoin d'aller chercher hors de nous mêmes, ou de notre Raiſon, les régles de notre conduite. L'Auteur répond dans le Ch. IV. à une objection qu'il ſe fait faire. Il avoit dit & répété ſouvent, que

(14) *Bibl. Raiſ.* T. V. p. 251 & *ſuiv.* T. VI. p. 5. & ſuiv.

re pour croire ce qu'elle renferme; *mais que lui au contraire le faiſoit pour ne point le croire* (*f*). Outre les Ouvrages dont on a parlé, Tindal fit imprimer en 1728 *Deux Lettres aux Habitans de Londres & de Weſtminſter*, où il prenoit à tâche de décrier les Lettres Paſtorales de Mr. l'Evêque de Londres, & d'inſulter même ce Prélat de la maniére la plus audacieuſe (*g*). On lui attribue auſſi une *Diſſertation* contre l'*Autorité Canonique de l'Evangile ſelon St. Matthieu*, à l'occaſion de la troiſiéme Lettre Paſtorale de l'Evêque de Londres: cette Piéce a donné lieu à divers Ecrits, dont on peut voir la ſubſtance dans le Journal cité en marge (*h*). ADD.] Le Docteur Tindal mourut à Londres au mois d'Août 1733. Il laiſſa en manuſcrit un ſecond Volume de ſon *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*. [☞ Nous trouvons dans le Journal que nous avons déjà cité (*i*) une particularité, qui ne doit pas être omiſe. „ Il a légué, *dit-il*, par ſon Teſtament deux mille Livres à Mr. Budgell, l'un des Auteurs du *Spectateur*, & „ ſon ami particulier, à condition qu'il ſe chargeât de faire imprimer la ſeconde Partie de ſon *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, qu'on dit auſſi être actuellement ſortie de la Preſſe". Je ne ſai pourtant ſi cette ſeconde Partie a paru, du-moins n'en ai-je aucune connoiſſance. En parlant de la mort de Mr. Tindal dans le même endroit, on dit „ que la maniére dont il eſt mort n'a que trop confirmé le „ Public dans la mauvaiſe idée qu'on s'étoit faite de lui depuis longtems". ADD.] En 1735 il a paru à Londres une Brochure intitulée: *Lettre à un Ami ſur la Conduite de feu* Matthieu Tindal, Docteur *en Droit, Aggrégé du Collége des Trépaſſés dans l'Univerſité d'Oxford, tant en fait de Religion que de Philoſophie*,

(*f*) Bibl. Britann. Tom. XXII. p. 269.

(*g*) Ibid. T. II. p. 256. voy. la fin de la Rem. [D].

(*h*) Ibid. p. 122 & ſuiv.

(*i*) Ibid. p. 256.

comme les Créatures ne ſauroient rien ajoûter à la félicité de Dieu, ni en rien diminuer, il ne peut s'être propoſé en créant les hommes, & leur donnant des Loix, que leur propre bien, & que toutes ſes Loix doivent tendre à cette fin par une ſuite néceſſaire de la nature des choſes. On lui objecte, que la gloire de Dieu étant un de ſes attributs, il s'enſuit que cette Gloire, plutôt que le bien des Hommes, eſt ce qui l'a porté à créer l'Homme, & à lui donner des Loix. On répond par un paſſage d'un Sermon de Tillotſon. L'Auteur montre dans le Ch. V. que non ſeulement ce qui fait le matière des Loix de Dieu, mais encore les peines qui y ſont attachées, tendent au bien des Hommes, & de ceux même qui ſouffrent pour les avoir violées. Il ſoûtient dans le Ch. VI. que Dieu n'exige rien de nous pour l'amour de lui-même, non pas même le Culte que nous lui devons rendre, ni la Foi que nous devons avoir en lui. Il commence dans le Ch. VII. à en venir au fort de la matière, qui conſiſte dans cette Propoſition. „ Qu'aucune Révélation extérieure ne „ ſauroit rien ajoûter à la perfection de la Religion Natu„ relle, ni en rien diminuer; & que la vraie Religion, de „ quelque maniére qu'elle ſoit révélée, ou intérieurement „ ou extérieurement, eſt toujours la même". Dans le Chap. VIII. après avoir tâché de montrer en général, combien il eſt abſurde de ne pas ſe régler uniquement ſur la nature des choſes, dans toutes les matiéres de Religion, l'Auteur entreprend de faire voir en particulier les funeſtes ſuites qui en réſultent. Il employe le Ch. IX. à prouver, qu'il ne peut y avoir de Moyens variables & différens pour parvenir aux fins de la Religion. Il combat dans le Ch. X. toutes les inſtitutions poſitives, & le tout ſe réduit à cette preuve, qu'il répugne à la Sageſſe & à la Bonté de Dieu, de ſuppoſer qu'il agit arbitrairement, qu'il commande ſimplement pour commander, & cela ſous de rigoureuſes peines. Il continue la même matière dans le Ch. XI. qui a pour titre „ que la ſuppoſition „ qu'il y a des choſes purement poſitives, qui ont été miſes „ pour faire partie de la Religion, eſt incompatible avec la „ bonheur du Genre Humain, auſſi bien qu'avec la Gloire „ de Dieu". Dans le Chap. XII. il ſe propoſe de montrer: *Que ceux qui, pour relever l'excellence de la Religion, diminuent la force de la Religion Naturelle, travaillent à détruire toute la Religion; & qu'il ne faudra y avoir deux Regles indépendantes, pour diriger les Actions Humaines:* Dans le Ch. XIII. l'Auteur veut prouver. „ Que le Commun des Hommes „ doit être, à la faveur de la Raiſon, en état de diſtinguer „ la Religion d'avec la Superſtition, ſans quoi ils ne pour„ roient jamais ſe délivrer des Superſtitions dans leſquel„ les ils ſe trouvent engagés par l'Education". Ce Chapitre eſt rempli de raiſonnemens & de traits malins contre la Révélation. Dans le dernier Chapitre il s'agit de la Critique de quelques endroits des *Diſcours ſur la Religion Naturelle* du Docteur Clarke. Je finirai cette Ebauche de l'Ouvrage de Tindal par le jugement qu'en porte le ſavant Journaliſte (*k*). „ Je remarquerai ſeulement, que l'Auteur, qui fait fléche „ de tout bois, n'agit pas entre autres choſes avec beaucoup „ de candeur, dans les Citations qu'il a entaſſées de quan„ tité de Théologiens, ou d'autres Auteurs. Pour y trou„ ver dequoi favoriſer ſes idées, il tord ou eſtropie ſouvent „ leurs paroles, & en les detachant de la ſuite du Diſcours, „ en ſupprimant ce qui ſuivoit ou précédoit, ou qui même „ étoit entre deux, il leur prête des penſées fort éloignées „ de leurs véritables ſentimens. Les exemples qu'on en a „ remarqués, nous donnent lieu de nous défier de ſa bonne „ foi dans les autres Citations..... Par tout ce que j'ai rap„ porté, on verra de reſte que jamais titre ne fut plus trom„ peur, que celui dont l'Auteur s'eſt aviſé, *Traité où l'on prouve, que l'Evangile eſt une nouvelle publication de la Religion Naturelle:* il devoit dire. *Traité où l'on a mis tout en œuvre pour montrer, que ſi l'Evangile étoit véritable, on n'y trouveroit pas, comme l'on fait, une obſcurité impénétrable ſur une infinité de choſes, que la Lumiére Naturelle enſeigne clairement à tous les Hommes, & une incompatibilité manifeſte, „ dans les Paſſages qui ſont clairs, avec la Religion Naturelle*". Peu de tems après que le Livre de Tindal eut paru, le Docteur Waterland publia une petite Brochure intitulée *Défenſe de l'Ecriture &c.* où il ſe propoſoit de juſtifier le ſens littéral ou l'explication qu'on donne communément de pluſieurs paſſages ou Hiſtoires de la Bible, que Tindal, pour déprimer la Révélation, avoit ſoûtenu être contraires à la Raiſon, & indignes de Dieu. Il parut contre lui une Piéce, attribuée au Docteur Middleton, ſi fameux par ſes Paradoxes, elle a pour titre: *Lettre au Docteur* Waterland, *contenant quelques Remarques ſur ſa Défenſe de l'Ecriture pour ſervir de Réponſe au Livre intitulé* le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde. On *y a joint le Plan d'une autre Réponſe à ce Livre.* Londres 1731 in-8. Le Docteur Middleton relève principalement ſon Confrére ſur l'*Hiſtoire de la Chûte de l'Homme*, qu'il prétend être allégorique: ſur l'*Origine de la Circonciſion*, qu'il dérive des Egyptiens, & ſur l'*Hiſtoire de la Confuſion des Langues*, qui ſelon lui eſt pour ainſi dire de l'invention de l'Auteur du Pentateuque. Des principes ſi hardis attirérent au Docteur Middleton une Réponſe très-forte de la part de Mr. Pearce, Miniſtre de la Paroiſſe de St. Martin des Champs à Londres, elle eſt intitulée; *Réponſe à la Lettre adreſſée au Docteur* Waterland, *où l'on relève les fauſſes citations, & les faits faux par leſquels l'Auteur de cette Lettre a tâché d'affoiblir l'autorité de Moyſe.* Seconde Edition. Londres 1732 in-8. Cette diſpute incidente fut pouſſée fort vivement de part & d'autre, comme on peut le voir dans le Journal que nous avons déjà cité (*l*).

(*k*) Bibl. T. VI. p. 282.

(*l*) Ibid. T. II. p. 190 & ſuiv.

Mr. Atkinſon, Miniſtre Non-Conformiſte publia auſſi une Brochure contre l'Ouvrage de Tindal, intitulée, le *Chriſtianiſme pas plus ancien que la premiére Promeſſe Evangélique, en Réponſe à un Livre intitulé* le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde. Londres 1730 in-8. C'eſt encore à ce Livre qu'en veut principalement l'Auteur de l'Ouvrage ſuivant. *La Néceſſité de la Révélation, ou Examen de l'étendue des Facultés de l'Homme, par rapport aux matiéres de Religion, & particuliérement par rapport à ces deux Articles fondamentaux, l'Exiſtence de Dieu & l'Immortalité de l'Ame.* Par Archibald Campbell, *Docteur en Théologie, & Profeſſeur Royal de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans l'Univerſité de St. André.* Londres 1739 in 8. (*m*). Les trois Réponſes dont il eſt parlé dans le Texte de l'Article, paſſent avec raiſon pour être les meilleures. L'Ouvrage de Mr. Foſter eſt en quelque ſorte connu par trois Extraits aſſés étendus qu'on en a donnés dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (*n*). Celui du Docteur Conybeare n'eſt pas moins eſtimé, & il y a même des perſonnes qui le préférent à celui de Mr. Foſter. Il eſt en neuf Chapitres. Dans le premier l'Auteur détermine ce qu'il faut entendre par la Loi ou la Religion de la Nature; il recherche par quel principe elle nous oblige, & quelle eſt ſon étendue. On examine dans le ſecond Chapitre ſi le Religion Naturelle a une perfection *abſolue*, & dans le troiſiéme, ſi elle eſt tellement immuable, qu'elle ne puiſſe recevoir l'addition de quelques nouveaux Préceptes; & ici on traite des inſtitutions poſitives. Dans le Chapitre quatriéme on diſcute la queſtion, ſi la Religion Naturelle & Révélée doivent néceſſairement être une ſeule & même choſe, & ſinon, en quoi conſiſte la différence qu'il y a entre l'une & l'autre. L'Auteur recherche dans le V. ſi tous les hommes, même les plus bornés, ſont capables de découvrir aiſément & parfaitement par eux-mêmes une Régle convenable de Vie & de Mœurs; & dans le VI. ſi les Hommes peuvent découvrir plus aiſément & plus parfaitement une pareille régle, qu'ils ne ſont capables de comprendre les preuves & le ſens d'une Révélation. Dans le VII. on examine, ſi une Révélation n'eſt pas expédiente pour découvrir plus aiſément & plus parfaitement cette Régle de Conduite, & pour la mieux connoître. Dans le VIII. on fait voir qu'une Révélation eſt utile pour porter plus efficacement à l'Obſervation générale de cette Régle. Et dans le IX. on prouve que nous avons des raiſons ſuffiſantes de croire qu'il y a une Révélation Divine, & que cette Révélation eſt la Chrétienne. Je n'ai point vu l'Ouvrage de Mr. Leland, mais on ne peut qu'en avoir une idée avantageuſe ſur ce qu'en diſent les Auteurs de la *Bibliothéque Britannique* (*o*). „ Quoiqu'on ait beaucoup écrit, & bien écrit contre ce ſa„ meux Déiſte (Tindal), cette nouvelle Réponſe ne le céde „ point en ſolidité à celles qui l'ont précédée. Elle eſt diviſée en deux Parties, qui font deux Volumes in-8. Dans „ la premiére l'Auteur examine l'idée que Tindal donne de „ le Religion Naturelle, & prouve que ce qu'il en dit, eſt „ contraire à la Raiſon, à la Vertu, à l'intérêt du Genre„ Humain, & même contradictoire de ſa nature. Dans „ la ſeconde Mr. Leland établit & défend contre les objec„ tions & les faux expoſés de Tindal l'autorité & l'utilité de „ la Révélation, contenue dans les Livres du Vieux & du „ Nouveau Teſtament". REM. DU TEAD.

(*m*) Voyez un Extrait Ibid. T. XIII. p. 223. & ſuiv.

(*n*) T. VII. P. II. Art. 2. VIII. P. III. Art. 1 IX. P. I. Art. 1.

(*o*) T. X. p. 419.

(*k*) Ibid. T. VI. p. 282.

pôie, & de Bonnes Mœurs. *Par un Membre du même Collége.* Mr. Pope a lâché quelques traits ſatiriques contre notre Auteur dans ſa *Dunciade* (*k*), & dans une Note ſur cet endroit il nous dit; „ que Tindal „ avoit fait une Brochure diffamatoire contre le Comte Stanhope, qui fut ſupprimée, étant encore ma„ nuſcrite, par un Homme diſtingué, qui n'étoit pas alors dans le Miniſtere, & à qui il la montra, „ comptant ſur ſon approbation. Le Docteur publia dans la ſuite cette Piéce, avec les changemens re„ quis (*mutatis mutandis*) contre celui-là même, à qui il l'avoit montrée".

(*k*) Liv II. vers 167.

TOLAND (Jean) [*A*] nâquit le 30 Novembre 1670 (*a*) dans la Péninſule la plus Septentrionale de l'Irlande, & dans l'iſthme où eſt Londonderry (*b*); il étoit d'une bonne famille [*B*]. Ses parens étoient Catholiques-Romains, car il nous apprend lui-même (*c*) que „ dés le berceau il avoit été „ elevé dans la Superſtition & l'idolâtrie la plus groſſiére, mais que graces à Dieu ſa Raiſon, aidée de „ celle de quelques autres perſonnes, avoit été l'heureux inſtrument de ſa Converſion; car il n'avoit „ pas encore ſeize ans, qu'il étoit déjà auſſi zélé contre le Papiſme, qu'il l'a toujours été depuis (*d*)". Après avoir fait ſes premiéres études à Red-Caſtle près de Londonderry, il alla en 1687 les continuer à Glaſcow en Ecoſſe, où il demeura trois ans. Etant enſuite paſſé à l'Univerſité d'Edimbourg, il y prit le 30 Juin 1690 le Degré de Maître-ès-Arts, dont le Diplôme lui fut expédié dans la forme ordinaire par les Profeſſeurs. Il retourna enſuite à Glaſcow, où il ne fit qu'un ſéjour fort court, ayant deſſein de reprendre la route d'Irlande, mais ayant changé de ſentiment il vint en Angleterre (*e*) „ où il de„ meura chez des Proteſtans, auſſi zélés qu'il y en eût dans le Royaume, juſques à ce qu'il paſſât en „ Hollande, pour achever ſes études dans l'Univerſité de Leyde (*f*)", ſous les célébres Spanheim & Trigland. Il y fut généreuſement entretenu par quelques-uns des principaux Presbytériens, qui avoient conçu de grandes eſpérances de lui, & ſe flattoient qu'il pourroit avec le tems leur être utile, en qualité de Miniſtre, car il avoit toujours vécu dans leur Communion, depuis qu'il avoit quitté la Religion Romaine (*g*) [*C*]. En 1692 Mr. Daniel Williams, Miniſtre Non-Conformiſte, publia un Livre intitulé: *La Vérité de l'Evangile établie & défendue, où l'on examine quelques-unes des opinions du Docteur Criſp, & où l'on établit & confirme clairement les Vérités oppoſées.* Mr. Toland envoya ce Livre à l'Auteur de la *Bibliothéque Univerſelle*, le priant d'en donner un Extrait dans ſon Journal, & il l'inſtruiſoit en meme tems de l'Hiſtoire de cet Ouvrage, & de la Diſpute qui y avoit donné lieu. Le Journaliſte ſatisfit à ſa priére, il donna un Extrait du Livre de Mr. Williams, & fit imprimer la Lettre de Toland, qu'il qualifie *Etudiant en Théologie* (*h*). Après avoir demeuré deux ans à Leyde il revint en Angleterre, & bientôt après ſon retour il alla à Oxford, où il profita du commerce des Gens de Lettres & de la Bibliothéque publique. Il fit des Recueils ſur divers ſujets, & y compoſa quelques Piéces, entre autres une *Diſſertation pour prouver que la mort tragique d'Attilius Regulus, Conſul Romain, n'eſt qu'un Roman* [*D*]. Il com-

(*a*) Voy. la *Préface de Toland à la tête de ſon Edition des Oeuvres de Harrington.*

(*b*) *Life of Mr Toland*, p. 4, 5. prefixed to the firſt Volume of *A Collection of ſeveral Pieces &c.* London 1720 in 8.

(*c*) Preface to *Christianity not Myſterious.* p. 8. 9

(*d*) *An Apology for Mr. Toland.* p. 18. Lond. 1697.

(*e*) Life *ubi ſupra.* p. 7. 9.

(*f*) *Apology.* p. 17.

(*g*) *Life* p. 9.

(*h*) *Bibl. Univ.* Tom. XXIII. p. 305.

[*A*] Jean.] On lui donna au Baptême le nom de *Janus Junius*, & ce nom lui demeura juſques à ce que les railleries de ſes camarades d'Ecole, qui s'en moquoient engagérent ſon Maître d'ordonner qu'on lui donnât celui de *Jean*, qu'il a toujours gardé depuis (1). [a] Il ne l'a jamais quitté qu'à la tête de ſon *Pantheiſticon*, où il reprit ſes noms de Baptême en y joignant celui du lieu de ſa naiſſance, *Janus Junius, Eganeſius*: ce dernier eſt l'ancien nom de la Péninſule d'Irlande où il étoit né, nommée autrefois *Inis Eagan*, & à préſent *Inſoen* ou *Enis-Owen*; voilà donc un Pſeudonyme de moins. Adn. du Trad.]

(1) *Life of Toland* p. 1. A la tête de ſes *Oeuvres Poſthumes.*

[*B*] *Il étoit d'une bonne famille.*] Quelques perſonnes ont publié qu'il étoit fils d'un Prêtre Romain, & ſa prétendue naiſſance illégitime a donné lieu à l'Abbé de Tilladet (2) & à Mr. Huët, Evêques d'Avranches (3) de le maltraiter. Mais les Franciſcains Irlandois de Prague lui donnérent en 1708 le témoignage ſuivant.

(2) Préface des *Diſſertations &c.* Sect. 8.

(3) *Commentar. de Reb. ad eam pertin.* p. 418.

Infra ſcripti teſtantur Dom. Joannem Toland *ortum eſſe ex honeſta, nobili, & antiquiſſima familia, quæ per plures centenas annos, ut Regni Hyberniæ, & cognitus monſtrant monumenta, in Peninſula Hiberniæ* Enis-Oën *dicta, prope urbem* Londion Derienſem *in* Ultonia *perduravit. In cujus rei fortiorem fidem, nos ex eadem patria oriundi propriis manibus ſubſcripſimus. Pragæ in Bohemia hac die* 2 *Jan.* 1708.

L. S.

Joannes O Neill, *Superior Collegii Hibernorum.*
Franciſcus O Deulin, *S. Theologiæ Profeſſor.*
Rudolphus O Neill, *S. Theologiæ Lector.*

(4) *Mém. des Hom. Ill.* T. X. P. I. p. 24.

[a] Le Pére Nicéron (4) ſemble vouloir invalider ce Certificat. „ Pour faire quelque fond ſur cette Piéce, *dit-il*, il „ faudroit être ſûr que ces Hibernois euſſent connu par eux„ mêmes la famille de *Toland*, & non point par ce qu'il leur „ en avoit dit. C'eſt dequoi on n'a aucune certitude". Mais cet Auteur n'a pas fait réflexion, que ces Hibernois auroient fait un perſonnage ridicule en donnant témoignage d'une choſe, dont ils n'auroient eu aucune connoiſſance, que par le moyen de celui en faveur de qui ils témoignoient. D'ailleurs ils ne devoient pas être naturellement fort favorablement diſpoſés pour un homme, qu'ils ne pouvoient regarder que comme un Apoſtat. Importe-t-il donc tant que Toland ait été bâtard? En ſera-t-il plus honnête homme pour être né d'un mariage légitime? Adn. du Trad.]

[*C*] *Car il avoit toujours vécu dans leur Communion, depuis qu'il avoit quitté la Religion Romaine.*] C'eſt ce qu'il avoue lui-même dans ſon *Apologie*, imprimée en 1697. On l'avoit accuſé d'être rigide Non-Conformiſte. „ Mr. Toland, *ré„ pond-il* (5), ne niera point, que la ſimplicité réelle du Cul„ te des Non-Conformiſtes, & l'équité apparente de leur „ Diſcipline, que ſa jeuneſſe ne lui permettoit pas de con„ noître à fond, firent une extraordinaire impreſſion ſur lui, „ dans le tems où il ſe trouvoit tout récemment délivré du joug „ inſupportable de la plus pompeuſe & tyrannique Autorité, „ qui ait jamais aſſervi les hommes ſous le nom & l'apparen„ ce de Religion. Mais après que l'âge & l'expérience eu„ rent mûri ſon jugement, il s'apperçut ſans peine, que l'é„ loignement n'étoit pas ſi grand, qu'il ſembloit, ou du moins „ que des gens, bons Proteſtans de part & d'autre, ne de„ voient pas ſe maſſacrer cruellement les uns les autres, à „ cauſe de la diverſité de ſentimens, ou troubler la Société. „ Et auſſitôt qu'il comprit que les animoſités & les que„ relles des derniers tems ne venoient pas entiérement d'un „ principe de Religion, ſi même la Religion y avoit quelque „ part, il ſe permit une plus grande liberté ſur bien des cho„ ſes, dont il ſe feroit fait un ſcrupule auparavant. Les „ Voyages augmentérent & l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique „ perfectionna en lui cette diſpoſition, où il eſt encore: car „ quel que ſoit ſon ſentiment particulier ſur les points en diſ„ pute, il trouve qu'on eſt d'accord ſur l'eſſentiel parmi tous „ les Proteſtans, François, Flamands, Anglois, & Ecoſſois, „ & autres, deſorte qu'il eſt dans la réſolution de mettre à „ profit tout ce qu'il peut entendre d'inſtructif dans toutes „ ces différentes Egliſes: & il n'y a que des intérêts Civils, „ qui puiſſent l'engager à ſe déclarer contre aucun de ces „ Partis; car pour ce qui eſt de la Religion, il ne penſe pas „ que les opinions particuliéres, à l'égard deſquelles ils dif„ férent, puiſſent troubler, bien moins détruire la tranquil„ lité publique d'une Nation. Si cela rend un Homme Non„ Conformiſte, Mr. Toland l'eſt incontestablement".

(5) P. 18. 19.

[*D*] *Diſſertation pour prouver que la mort tragique d'Attilius Regulus. . . eſt un Roman.*] Toland reconnoît qu'il tenoit cette opinion de Paumier de Grantemeſnil, qui a traité ce ſujet dans ſes *Obſervationes in optimas fere Auctores Græcos* (6). Cette Diſſertation, qui eſt datée d'Oxford le 6 Août 1694. ſe trouve dans le ſecond Volume de ſes Oeuvres Poſthumes. [a] Toland ſoûtient que Regulus mourut naturellement à Carthage, & il ſe fonde ſur trois raiſons, qui lui paroiſſent des démonſtrations Hiſtoriques. La premiére eſt le ſilence de Polybe, qui vécut dans un tems & dans une ſituation, qui dut entiérement le mettre au fait, & qui déclare même qu'il avoit circonſtancié l'Hiſtoire de Regulus, pour la rendre inſtructive aux Lecteurs. Cette raiſon que d'autres Auteurs ont preſſée, ne paroît pas fort convaincante aux Auteurs de l'*Hiſtoire Univerſelle* (7). „ Il eſt vrai que Polybe n'en dit rien, „ (de la mort tragique de Regulus), mais le ſilence d'un Au„ teur, dont le principal but a été de décrire des batailles & „ des ſiéges, peut-il contrebalancer les témoignages formels „ de Cicéron, de Tite-Live, d'Appien, de Zonare, & par„ ticuliérement de Tuditanus, Contemporain de Polybe? „ Tous ces Auteurs aſſurent que Regulus expira au milieu des „ plus cruels tourmens, quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord ſur „ le genre de ſupplice qui termina ſes jours". Mais cette derniére circonſtance ne donne-t-elle pas lieu à bien des doutes ſur ce ſujet? auſſi un Auteur de notre tems (8) à-t-il fortement fait valoir cette diverſité qui régne entre les Hiſtoriens, qui ſemble effectivement donner lieu de penſer qu'on ne ſavoit rien de bien ſûr là-deſſus. Le même Ecrivain donne à la raiſon, priſe du ſilence de Polybe, beaucoup de force. La ſeconde raiſon de Toland, c'eſt que les Romains commencérent de bonne heure à broder l'Hiſtoire de leur République aux dépens des Peuples voiſins, & Polybe nous apprend, qu'il ne faut pas trop s'y fier. Mais la troiſiéme & principale

(6) *P.* 147. 151 & *ſeqq.*

(7) T. VIII. p. 258 dans la Note.

(8) Diſſertation *ſur l'ancienneté des cinq premiers ſiécles de l'Hiſt. Rom.* Ch. XI. Edit. de 1738.

rai-

commença auſſi un Ouvrage plus important, où il entreprit de prouver qu'il n'y a point de *Myſtéres* dans la Religion Chrétienne, mais il quitta Oxford en 1695, avant que de l'avoir achevé, & s'étant rendu à Londres, il l'y publia l'année ſuivante in-8. ſous le titre de *la Religion Chrétienne ſans Myſtéres* [*E*]: ce Livre fit beaucoup de bruit, & allarma le Public, pluſieurs Auteurs l'attaquérent [*F*], & le Grand-Juré de Middleſex le dénonça (i). Il donna la même année un *Diſcours ſur les Monnoyes par* Bernard Davanzati, *Gentilhomme Florentin, prononcé publiquement dans l'Académie de Florence l'an 1588; traduit de l'Italien par* Jean Toland [*G*]. Les Libraires de Londres ayant envoyé des Exemplaires de ſon Livre *la Religion Chrétienne ſans Myſtéres*, en Irlande, il n'y fit pas moins de bruit qu'en Angleterre; les clameurs augmentérent par l'arrivée de Toland lui-même en ce Pays-là, où il paſſa au commencement de l'année 1697 [*H*]: mais il revint bientôt en Angleterre, & dès qu'il fut arrivé à Londres il publia une Rélation apologétique au ſujet du traitement qu'il avoit reçu en Irlande, ſous le titre d'*Apologie pour Mr. Toland contenue dans une Lettre écrite par lui-même à un Membre de la Chambre des Communes d'Irlande; la veille du jour que ſon Livre fut condamné au feu, avec une Préface qui explique le ſujet qui la lui a fait écrire.* En 1698 il donna une Brochure in-8. intitulée *la Milice Réformée: ou Projet pour avoir toujours en Angleterre un Corps de Forces de terre ſuffiſant pour prévenir toute invaſion, & pour entretenir la paix dans*

(i) *Life* p. 13-14.

raiſon eſt tirée d'un Fragment, qui ſe trouve dans les Extraits publiés par Mr. de Valois. Ce Fragment eſt du 24. Livre de Diodore de Sicile. On y voit que la Femme de Regulus n'imputa la mort de ſon Mari, qu'au peu de ſoin qu'avoient pris de ſa perſonne les gens à qui la garde en avoit été confiée, & que la vindicative Romaine ayant, à cette occaſion, traité fort inhumainement deux Carthaginois, que le Sénat lui avoit remis comme Otages, peu s'en fallut qu'elle & ſes Enfans ne fuſſent ſévérement punis. Cette preuve a été miſe dans un grand jour, par l'Auteur de la *Diſſertation ſur l'incertitude des cinq premiers ſiecles de l'Hiſtoire Romaine.* ABD. DU TEAU.]

[*E*] *Il l'y publia l'année ſuivante in-8. ſous le titre de la Religion Chrétienne ſans Myſtéres.*] Le titre entier eſt, *la Religion Chrétienne ſans Myſtéres, ou Traité dans lequel on fait voir, qu'il n'y a rien dans l'Evangile de contraire à la Raiſon, ni qui ſurpaſſe les lumieres, & qu'il n'y a point de Dogme du Chriſtianiſme qui puiſſe être appellé proprement Myſtére.* Toland ſoûtient que le mot de *Myſtére* ſe prend toûjours dans le Nouveau Teſtament *pour une choſe intelligible en elle même, mais que l'on ne peut connoître que par une Revélation particuliére.* Pour prouver cette Théſe, il examine tous les Paſſages où le terme de *Myſtére* ſe trouve; & il prétend montrer, qu'il ſe prend pour l'Evangile ou la Religion Chrétienne en général, conſidérée comme une Diſpenſation entiérement cachée aux Gentils, & fort imparfaitement connue des Juifs, avant ſon établiſſement. En ſecond lieu, que certaines vérités particuliéres, révélées occaſionnellement aux Apôtres, ſont nommées des *Myſteres manifeſtés*, c'eſt-à-dire, des ſecrets dévoilés. En troiſiéme lieu, que le terme de *Myſtére* ſe prend pour toute choſe couverte du voile des Paraboles, ou de tours énigmatiques. Il remarque encore, que comme dans la Nature nous ne donnons le nom de *Myſtéres*, ni aux choſes qui nous ſont pleinement inconnues, ni à celles dont nous ne pouvons nous faire une idée complette, on doit parler de la même façon dans la Religion; puiſque toutes les vérités révélées de la Religion Chrétienne peuvent être rendues auſſi claires & auſſi compréhenſibles, que les choſes naturelles, qui entrent dans la ſphére de notre intelligence. Il ſoûtient que le cas eſt exactement le même, promettant de le faire voir dans un autre Ouvrage, & d'y donner une *Explication particuliere & raiſonnable des Myſtéres prétendus de l'Evangile.*

[*F*] *Ce Livre fit beaucoup de bruit & allarma le Public; pluſieurs Auteurs l'attaquérent.*] Mr. Beconſal publia *La Foi Chrétienne, Traité où l'on établit, que comme il n'y a dans l'Evangile rien de contraire à la Raiſon, il renferme neanmoins des Doctrines qui ſurpaſſent les lumieres de la Raiſon; & que comme nous ſommes obligés de croire ces doctrines, elles ſont appellées très-proprement des Myſtéres: Pour ſervir de Réponſe à un Livre intitulé,* La Religion Chrétienne ſans Myſtéres. Mr. Beverly, Miniſtre Presbytérien, donna une Brochure, intitulée: *Le Chriſtianiſme, le Grand Myſtere, pour ſervir de Reponſe à un Traité qui a pour titre* La Religion &c. *c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt ni contraire ni au-deſſus de la Raiſon: on établit que la Religion Chrétienne eſt au deſſus de la Raiſon crûe dans ſon état d'entiereté, & qu'elle eſt contraire à la Raiſon humaine corrompue; & par conſequent qu'elle eſt dans le ſens le plus propre un* Myſtére. *Avec une Lettre à l'Auteur ſur la ſeconde Edition augmentée de ſa Piéce.* Mr. Jean Norris le releva auſſi dans ſon *Idée de la Raiſon & de la Foi par rapport aux Myſteres du Chriſtianiſme:* Mr. Elyz dans ſa *Lettre au Chevalier* Robert Howard, *avec des Critiques ſur un Livre intitulé*, La Religion Chrétienne ſans Myſtéres; le Docteur Payne dans des *Sermons* prononcés à Cambridge; le Docteur Stillingfleet dans ſa *Defenſe de la Doctrine de la Trinité* &c. L'Auteur de la *Feuille Occaſionnelle* No. III. Mr. Miller dans ſon *Traité de la Conſcience* &c. Mr. Gailhard dans ſon Livre contre les Sociniens, & Mr. Synge, depuis Archevêque de Tuam en Irlande, dans ſon *Appendix à la Religion d'un Honnête Homme.*

[*G*] *Il donna la même année un Diſcours ſur les Monnoyes* &c.] Il obſerve dans ſa Préface que Davanzati avoit toutes les qualités requiſes pour bien traiter ce ſujet, qu'il étoit diſtingué par ſes talens naturels & acquis, que non ſeulement il entendoit très-bien le Commerce, & étoit un des plus habiles Arithméticiens de ſon tems, mais qu'il étoit auſſi grand Politique, comme on le voit par ſa belle Traduction de Tacite, & par les Ouvrages de ſa propre compoſition. Toland juge à propos de publier le *Diſcours ſur les Monnoyes*, parce que l'abus de les rogner étoit alors un des grands griefs de la Nation, & qu'on avoit propoſé divers moyens pour y remédier.

[*H*] *Les clameurs augmentérent par l'arrivée de Toland lui-même en cet Pays-là, où il paſſa au commencement de l'année* 1697.] Mr. Molyneux écrivoit à Mr. Locke (9). „ Je vous „ parlois dans ma derniére de l'Auteur de la *Religion Chré-* „ *tienne ſans Myſteres*: je ne le croyois pas ſi près de moi, „ & que nous fuſſions en même Ville; mais j'ai vu depuis „ qu'il étoit venu ici, & il m'a rendu même une viſite. Je „ ſai à préſent, comme je vous le diſois, qu'il eſt né dans „ ce Pays, mais qu'il en a été longtems abſent, & qu'il a „ étudié quelque tems ſous le fameux Le Clerc. Mais ce qui „ fait que je ne puis aſſez l'eſtimer, c'eſt la liaiſon qu'il a „ avec vous, & le reſpect qu'il marque en toute occaſion pour „ votre perſonne. Je me propoſe beaucoup de plaiſir dans „ ſa converſation: ja le regarde comme un *Free-Thinker* de „ bonne foi, & comme un Homme qui fait. Mais il régne „ ici une eſpéce de zéle violent, qui commence déjà à é- „ clatter contre lui; & qui, je crois, prendra de jour en jour „ de nouvelles forces; car je m'apperçois que le Clergé eſt „ fort allarmé. Et Dimanche dernier il eut pour ſa bien-ve „ nue le plaiſir de s'entendre déchirer en Chaire par un Pré- „ lat de ces quartiers". Mr. Locke répondit à Mr. Molyneux ſur la ſujet de Toland, en ces termes. *Quant à l'homme même je lui ſouhaite du bien, & je pourrois, s'il le falloit, vous donner des preuves de la ſincerité de mes ſentimens à cet égard. C'eſt pourquoi je vous prie d'avoir de la bonté pour lui; mais je laiſſe à votre prudence la maniere & le degré. Ce ſera ſa propre faute, s'il ne devient pas homme de merite, & s'il ne vous acquiert pas pour ami.* Mr. Molyneux repliqua. *Je regarde Mr. Toland comme un homme qui a du genie, & je ſerai charmé d'avoir occaſion de lui rendre ſervice, m'y croyant auſſi peu obligé à votre recommandation.* Mr. Toland nous apprend lui-même (10). „ Qu'il étoit à peine arrivé en Irlande, qu'il ſe vit attaqué „ vivement en Chaire, ce qui ne pouvoit qu'émouvoir d'a- „ bord le peuple, à qui juſques-là lui & ſon Livre étoient „ également inconnus; mais il fut bientôt tellement accou- „ tumé à ces attaques, qu'il s'y attendoit, comme ſi cela avoit „ été preſcrit dans la Rubrique". Mais ſon indiſcrétion ne contribua pas peu à aigrir les eſprits contre lui. „ Pour „ parler librement & ſans reſerve, *dit Mr. Molyneux à Mr.* „ *Locke* (11), il me ſemble, que depuis ſon arrivée dans „ cette Ville, ſa conduite n'a pas été prudente. Il a excité „ contre lui les cris de tous les Partis; on pas tant encore par „ la différence de ſes ſentimens, que par ſes diſcours à con- „ tre tems, & par ſon affectation à les répandre & à les ſoû- „ tenir. Les Caffés & la Table ne ſont pas les endroits pro- „ pres à s'entretenir ſérieuſement ſur les vérités les plus im- „ portantes. Et quand il ſe mêle une teinture de vanité dans „ toute la converſation d'un homme, cela dégoûte bien des „ gens, qui eſtimeroient autrement ſes talens & ſon érudi- „ tion". Mr. Toland rapporte cela autrement, & dit (12): „ Que tant s'en faut qu'il tît de ſes opinions le ſujet ordinaire „ de la converſation; il évita de deſſein prémédité d'en par- „ ler du tout, quoiqu'il y fût provoqué plus d'une fois; & „ que ſes ennemis, qui profitoient de tout pour le décrier, „ en prirent occaſion d'inſinuer, qu'il n'étoit pas le vérita- „ ble Auteur du Livre, qui paſſoit ſous ſon nom". Quoi qu'il en ſoit: „ Quand on vit qu'il étoit inutile de le maltraiter „ en Chaire, ne pouvant repliquer aux Prédicateurs, on „ ſollicita le Grand Juré de le dénoncer pour un Livre écrit „ & imprimé en Angleterre; & pour l'y engager plus aiſé- „ ment, on fit imprimer à Dublin la dénonciation du Grand „ Juré de Middleſex, avec un titre pompeux, & on la fit „ crier par les rues. Mr. Toland fut donc dénoncé le der- „ nier jour du Terme à la Cour du Banc du Roi, ſans que „ les Jurés fondaſſent leur pourſuite ſur aucun endroit parti- „ culier du Livre, que la plupart d'entre eux n'avoient pas „ lu, & ceux qui l'avoient lu avouoient qu'ils ne l'enten- „ doient point (13)". Mr. Pierre Browne, en ce tems-là Aggrégé du Collége de la Trinité à Dublin, & depuis Evêque de Cork, fameux par un Ecrit contre la coutume de boire à la mémoire de qui que ce ſoit, prétendant que c'eſt une profanation de la Sainte Cêne, Mr. Browne publia une Piéce contre le Livre de Toland, intitulée *Lettre en réponſe à un Livre intitulé* la Religion Chrétienne ſans Myſtéres, *& à toutes les perſonnes qui ſe déclarent pour la Raiſon & pour l'Evidence, en oppoſition à la Révélation & au Myſtére.* Mr. Molyneux envoya ce Livre à Mr. Locke, & dans une Lettre qu'il lui écrivit (14), il fait quelques réflexions tant ſur cet Ouvrage, que ſur les procédures du Grand Juré contre Toland. „ Mr. Toland a eu des Antagoniſtes ici, comme vous „ le verrez par un Livre que je vous ai envoyé. . . . . .

(9) Lettre du 2 Avril 1697.

(10) *Apolog.* p. 4.

(11) Lettre du 27 Mai 1697.

(12) *Apolog.* p. 6.

(13) Ibid. p. 5, 6.

(14) Du 20 Juillet 1697.

l'Au-

dans le Royaume, sans mettre la Liberté publique en danger. La même année il donna la *Vie de Milton*, à la tête de ſes Oeuvres en Proſe [*I*]. Quelques endroits de cette Vie ayant été critiqués, il écrivit ſon *Amyntor* [*K*]. En 1699 il publia *les Mémoires de* Denzil *Lord* Holles *Baron d'Iſield en Suſſex, depuis l'an* 1641 *juſqu'en* 1648, ſur un Manuſcrit que le Duc de Newcaſtle lui avoit communiqué. La même année il fit imprimer l'*Oceana de* Jaques Harrington, *& quelques autres Ouvrages de cet Auteur, dont quelques-uns paroiſſent pour la première fois, ſur les Manuſcrits Originaux. Recueillis, mis en ordre, & revus par* Jean Toland, *qui a joint une vie exacte de l'Auteur.* In-fol. [*L*]. Il parut environ le même tems une Brochure intitulée *Cito, Poëme ſur la Force de l'Eloquence*, dont l'Editeur aſſure qu'elle eſt de Mr. Toland [*M*]. Au

„ l'Auteur eſt de ma connoiſſance; mais il y a deux choſes „ dans ce Livre que je ne lui pardonnerai jamais; l'une les „ injures qu'il dit à Mr. Toland, & les noms odieux qu'il „ lui donne; l'autre qu'en divers endroits il implore le ſe- „ cours du Magiſtrat, & veut le livrer au Bras ſéculier. C'eſt „ là à la vérité un argument à brûle-pourpoint, mais bien „ des gens ne feront pas difficulté de penſer, que là où les „ raiſons lui manquent il veut y ſuppléer par le glaive. Cela „ me rappelle une choſe, qui a ſurpris ici bien des perſonnes „ & même divers Prélats; c'eſt la dénonciation que le Grand- „ Juré de Middleſex a faite de pluſieurs Livres pernicieux „ & de leurs Auteurs. On croit qu'il eſt d'une dangereuſe „ conſéquence que nos Tribunaux Civils s'érigent en Juges „ des matières de Religion; & perſonne ne ſait, ce qui pour- „ roit arriver par une Révolution, chacun pourroit être con- „ damné à ſon tour. Quoi qu'il en ſoit, cet exemple a été „ ſuivi dans ce Pays-ci; Mr. Toland & ſon Livre ont été „ dénoncés par le Grand Juré, ſans qu'aucun de ceux qui le „ compoſent ait, je m'aſſure, lu une page du *Chriſtianiſme* „ *ſans Myſteres.* La Sorbonne n'a déformais qu'à ſe taire, „ un ſavant Grand-Juré, dirigé par un Juge auſſi docte ex- „ pédie bien mieux ſes affaires. Nos Non Conformiſtes ont „ été les principaux promoteurs de celle-ci; mais je deman- „ dai à l'un d'eux, ce qu'il penſeroit, ſi l'Egliſe d'Angleter- „ re animée d'un zéle violent faiſoit dénoncer par le Juré les „ Ouvrages de Mr. Baxter, comme des Livres pernicieux, „ & les faiſoit condamner à être brûlés par la main du Bour- „ reau: ma queſtion lui fit ſentir l'erreur, & il me dit *qu'il* „ *ſouhaiteroit que la choſe ne ſe fût point faite*". Mr. Locke dans ſa Réponſe à Mr. Molyneux, dit. „ Je ſuis de votre „ avis, les Non-Conformiſtes devroient mieux conſidérer, „ que ce qui arriva à un autre, leur pend à l'œil. Mais ces „ gens-là ſeront toujours les mêmes". La Chambre des Com- munes d'Irlande ordonna le 9 Septembre, *que le Livre intitulé* la Religion Chrétienne ſans Myſtéres, *contenant pluſieurs doctrines Hérétiques contraires à la Foi Chrétienne, & à l'Egliſe établie en Irlande, ſeroit brûlé publiquement par la main du Bourreau; & que l'Auteur* Jean Toland *ſeroit mis ſous la garde du Sergent d'armes, & pourſuivi en juſtice par le Procureur-Général, pour avoir compoſé & fait imprimer ledit Livre*: comme auſſi que l'on *préſenteroit une Adreſſe aux Regens, pour qu'ils défendiſſent qu'on n'en apportât plus d'exemplaires dans le Royaume, & qu'on débitât ceux qui y étoient déja.* La ſentence contre le Li- vre fut exécutée le Samedi 11 Septembre (15). Sur quoi To- land retourna en Angleterre. „ Mr. Toland, *écrit Mr. Mo-* „ *lyneux à Mr. Locke* (16), eſt enfin contraint d'abandonner „ le Royaume. Ce pauvre homme, par ſa conduite impru- „ dente, a excité contre lui un ſoulevement ſi univerſel, „ qu'il étoit même dangereux d'être connu pour lui avoir „ parlé une ſeule fois. Ceci a fait que toutes les perſonnes „ qui ont quelque réputation à garder, évitoient ſa rencon- „ tre, deſorte que ſur la fin il a manqué de pain, à ce qu'on „ m'a dit, & que perſonne ne vouloit le recevoir à ſa table. „ La petite bourſe, qu'il avoit apportée ici, étant épuiſée, „ j'ai appris auſſi qu'il s'étoit vu réduit à emprunter du tiers „ & du quart, juſqu'à une Piéce de trente ſous, & qu'il n'a „ pu payer ni ſa perruque, ni ſes habits, ni ſa chambre. „ Enfin, pour comble de malheur, le Parlement eſt tombé ſur „ ſon Livre, a ordonné qu'il ſeroit brûlé par la main du „ Bourreau, & que l'Auteur ſeroit mis ſous la garde du Ser- „ gent d'Armes, & pourſuivi par le Procureur Général. Sur „ quoi il s'eſt ſauvé d'ici, & perſonne ne ſait de quel côté il „ a pris". [*c*] On ne peut s'empêcher d'avouër avec Mr. de la Chapelle (17), que le Parlement d'Irlande alla un peu vite en beſogne. Toland préſenta une Requête pour être en- tendu à la Barre des Communes, & ſans daigner l'admettre on le condamna ſur quelques endroits, extraits de ſon Livre. C'étoit là ſans contredit une injuſtice, quand le Livre ſeroit plus mauvais encore, qu'il ne l'eſt. „ Rien ne peut donc „ excuſer le Tribunal Irlandois, qu'une ſeule conſidération, „ qui, à mon avis, en aggrave la faute. C'eſt que l'Eſprit „ d'Inquiſition y régnoit encore, & que la Loi, faite contre „ les Lollards, *de comburendo Hæretico*, qui a été depuis abo- „ lie, y ſubſiſtoit dans toute ſa force. N'eût été cette Loi „ infernale, les ennemis de Mr. Toland ſeroient allés plus „ bride en main, & leur colére n'auroit pas été fort redou- „ table". Aoo. du Taao.]

(15) *Apology* P. 22. 24.

(16) Lettre du 15 Sept. 1697.

(17) *Bibl. Angl.* Tom. XIV. p. 302. 303.

[*I*] *Il donna la Vie de Milton à la tête de ſes Oeuvres en Proſe.*] Cette Edition eſt en trois Volumes in-folio, dont les deux premiers contiennent ce que Milton a écrit en Anglois, & le troiſiéme ſes Oeuvres Latines. Il fit auſſi imprimer la vie ſéparément in-8. ſous ce titre: *La Vie de Jean Milton, contenant outre l'Hiſtoire de ſes Ouvrages, pluſieurs Caractéres extraordinaires d'Hommes, de Livres, de Sectes, de Partis, & d'Opinions.* En parlant dans cette Vie, de l'*Iconoclaſte* de Mil- ton, il entra dans la diſpute touchant l'Auteur du Livre at- tribué à Charles I. ſous le titre d'*Eikon Baſiliké*, & ayant raſ- ſemblé & pouſſé avec une nouvelle vigueur les argumens de ceux qui prétendent que cet Ouvrage n'eſt point de Char- les I. il indiqua par quels accidens imprévus cette *indigne impoſture* (c'eſt ainſi qu'il s'exprime) avoit été découverte, & de-là il prit occaſion de faire la remarque ſuivante. „ Quand „ je conſidére ſérieuſement, *dit-il* (18), de quelle façon „ tout cela s'eſt paſſé parmi nous dans un intervalle de qua- „ rante ans, dans un ſiécle ſavant & éclairé, où les deux „ Partis s'obſervoient de ſi prés, & quelle grande révolution „ ce Livre a occaſionné en grande partie tant dans l'Etat „ Civil, que dans la Religion, je ne m'étonne plus qu'on „ ait publié & reçu tant d'Ecrits ſuppoſés ſous le nom de „ Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, dans les premiers tems, „ où il importoit ſi fort de les faire regarder comme authenti- „ ques; où il y avoit trop d'impoſtures de tous les côtés „ pour que l'on oſât ſe les reprocher, ce qui pourtant eſt ar- „ rivé aſſez ſouvent: où le commerce, n'étoit pas à beau- „ coup prés auſſi étendu qu'il l'eſt aujourdhui, où le „ monde entier étoit couvert de ténébres & de ſuperſtitions. „ Je ſoupçonnerois plutôt qu'il y a encore des Livres dont „ on n'a pas découvert la fauſſeté, tant par l'éloignement des „ tems la mort des perſonnes intéreſſées, que par la perte „ d'autres monumens, qui pourroient faire découvrir la vé- „ rité". Cet endroit fut relevé par Mr. Offipring Blackall, alors Chapelain du Roi, & depuis Evêque d'Exeter; aprés s'être recrié contre Toland de ce qu'il nioit que l'*Eicon Ba- ſilikè* fût de Charles I. il l'accuſa d'avoir avancé, *qu'il y avoit pluſieurs Livres ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres*, qu'il ſoupçonnoit de *ſuppoſition*; d'où il inferoit que Toland parloit *des Livres reçus aujourdhui par l'Egliſe Chrétienne*, c'eſt- à-dire, de ceux du Nouveau Teſtament, *n'y en ayant point d'autres*, diſoit Mr. Blackall, *qui paſſent ſous le nom de Jéſus- Chriſt & des Apôtres.* Toland entreprit de ſe juſtifier contre Mr. Blackall, & en même temps de réfuter les raiſons par leſquelles Mr. Thomas Wagaſſe avoit prétendu prouver, que le Roi Charles I. eſt le véritable Auteur de l'*Eikon Baſiliké*. La Piéce de Wagtaſſe avoit paru en 1693 ſous le titre de *Défenſe du Roi Charles le Martyr, où l'on prouve que ce Prince eſt l'Auteur de l'*Eicon Baſilikè; *contre une Note attribuée au Comte d'Anglеſey, & contre les objections du Docteur* Walker, *& d'autres.* Ce fut pour répondre à ces deux Meſſieurs que Toland publia ſon *Amyntor*, dont nous allons parler.

(18) *Raiſons qui empêchent Mr. Blackall de répondre à un Livre intitulé* Amyntor. *En forme de Lettre à un Ami.* Mr. Wagtaffe répondit au morceau de l'*Amyntor* où il s'agit de l'*Eicon Baſi- liké*; c'eſt une Brochure imprimée en 1699 in-4. ſous le titre de *Juſtification de la Défenſe du Roi Charles I. le Martyr, où l'on établit ſon droit à l'*Eicon Baſilikè. *En réponſe à un Livre intitulé* Amyntor *Par l'Auteur de la Défenſe.* Toland déclara qu'il n'avoit point eu en vuë les Livres du Nouveau Teſta- ment, dans l'endroit de la *Vie de Milton* que nous avons rap- porté dans la Remarque précédente; mais cela ne l'empêcha point de tâcher de rendre ſuſpecte, dans ſon *Amyntor*, l'au- torité du Canon du Nouveau Teſtament; ce qui engagea di- vers Théologiens à prendre la plume. Le Docteur Samuel Clarke donna une petite Piéce intitulée, *Réflexions ſur cette partie du Livre qui a pour titre* Amyntor, ou Défenſe de la Vie de Milton, *qui regarde les Ecrits des premiers Péres, & le Ca- non du Nouveau Teſtament; dans une Lettre à un Ami.* Mr. Etienne Nye publia l'*Hiſtoire & la Défenſe du Canon du Nou- veau Teſtament, en Réponſe à* l'Amyntor. Et Mr. Jean Ri- chardſon, Bachelier en Théologie, & ci-devant Aggrégé du Collége d'Emanuel à Cambridge; *Le Canon du Nouveau Teſta- ment juſtifié: pour ſervir de réponſe aux Objections de* J. T. *dans ſon* Amyntor.

[*K*] *Il écrivit ſon* Amyntor.] Il parut à Londres en 1699 in-8. ſous ce titre: Amyntor; *ou Défenſe de la Vie de Milton. Contenant. I. Une Apologie générale de tous les Ouvra- ges de ce genre* II. *Un Catalogue de tous les Ecrits attribués dans les premiers ſiécles à Jéſus Chriſt, aux Apôtres, & à d'au- tres Hommes célébres; avec des Obſervations importantes ſur le Canon de l'Ecriture Sainte.* III. *L'Hiſtoire complette du Livre intitulé* Eicon Baſilikè, *où l'on prouve que c'eſt le Docteur Gau- den, & non le Roi Charles I. qui en eſt l'Auteur; avec une Ré- ponſe aux Faits allégués par Mr. Wagtaffe pour prouver le contrai- re, & aux Objections contre* la Note de Mylord Angleſey, *le Livre du Docteur* Walker, *& le Nœud de Mr.* Gauden, *qu'on donne ici pour la première fois dans toute ſon étendue.* Mr. Blac- kall publia auſſi deſſus en 1699 une Brochure in-12. intitulée: *Raiſons qui empêchent Mr. Blackall de répondre à un Livre inti- tulé* Amyntor. *En forme de Lettre à un Ami.* Mr. Wagtaffe répondit au morceau de l'*Amyntor* où il s'agit de l'*Eicon Baſi- liké*; c'eſt une Brochure imprimée en 1699 in-4. ſous le titre de *Juſtification de la Défenſe du Roi Charles I. le Martyr, où l'on établit ſon droit à l'*Eicon Baſilikè. *En réponſe à un Livre intitulé* Amyntor *Par l'Auteur de la Défenſe.* Toland déclara qu'il n'avoit point eu en vuë les Livres du Nouveau Teſta- ment, dans l'endroit de la *Vie de Milton* que nous avons rap- porté dans la Remarque précédente; mais cela ne l'empêcha point de tâcher de rendre ſuſpecte, dans ſon *Amyntor*, l'au- torité du Canon du Nouveau Teſtament; ce qui engagea di- vers Théologiens à prendre la plume. Le Docteur Samuel Clarke donna une petite Piéce intitulée, *Réflexions ſur cette partie du Livre qui a pour titre* Amyntor, ou Défenſe de la Vie de Milton, *qui regarde les Ecrits des premiers Péres, & le Ca- non du Nouveau Teſtament; dans une Lettre à un Ami.* Mr. Etienne Nye publia l'*Hiſtoire & la Défenſe du Canon du Nou- veau Teſtament, en Réponſe à* l'Amyntor. Et Mr. Jean Ri- chardſon, Bachelier en Théologie, & ci-devant Aggrégé du Collége d'Emanuel à Cambridge; *Le Canon du Nouveau Teſta- ment juſtifié: pour ſervir de réponſe aux Objections de* J. T. *dans ſon* Amyntor.

[*L*] *L'Oceana de Jaques Harrington &c.*] Il s'en eſt fait une nouvelle Edition à Londres en 1737 in-fol. *Où l'on a ajoûté un Appendix, contenant tous les Traités Politiques de cet Au- teur, qui ne ſe trouvoient pas dans l'Edition de Mr. Toland.*

[*M*] *Une Brochure intitulée* Cito, Poëme ſur la Force de l'Eloquence, *dont l'Editeur aſſure qu'elle eſt de Mr. Toland.*] L'Editeur dit auſſi que Toland eſt déſigné dans cette Piéce ſous le nom d'*Adeiſidæmon*, qui ſignifie un homme dégagé de ſuperſtition. Voici le plan de ce Poëme. *Cicéron* demande à *Adeiſidæmon* juſqu'où le pouvoir de l'Eloquence peut aller „ pour enſeigner aux hommes les vérités ſur leſquelles ils ſe „ trompent, & qui oſeroit entreprendre cette belle tâche"? *Adei-*

Au commencement de 1701 il publia *l'Art de gouverner par les Factions* [*N*], & un *Plan pour unir les deux Compagnies des Indes Orientales, conçu dans une Lettre à un Homme de qualité, qui ſouhaitoit de ſavoir le ſentiment d'une perſonne qui n'eſt intéreſſée dans aucune des deux*, in-4. Au mois de Mars ſuivant, Toland apprit que la Chambre Baſſe de la Convocation avoit nommé des Commiſſaires pour examiner les Livres publiés depuis peu contre la Religion Chrétienne, ou contre l'Egliſe Anglicane, & que ſon Livre de *la Religion Chrétienne ſans Myſtères*, & ſon *Amyntor*, étoient compris dans les recherches de ces Commiſſaires. Il écrivit deux Lettres au Docteur Hooper, Orateur de la Chambre Baſſe, pour tâcher d'arrêter les procédures qu'on ſe diſpoſoit à faire contre ſes Ouvrages, ou pour faire enſorte qu'on l'écoutât dans ſes défenſes, avant que de les cenſurer; mais on n'eut point d'égard à ſes demandes [*O*]. Depuis l'Acte du Parlement, qui ajugeoit la Couronne d'Angleterre, après la mort du Roi Guillaume III. & de la Princeſſe de Danemarc, au défaut d'Heritiers nés d'eux, à la Princeſſe Sophie, Electrice & Ducheſſe Douairière d'Hanovre, & à ſes Héritiers Proteſtans, Toland publia ſon *Anglia Libera* [*P*], & accompagna le Comte de Macclesfield à Hanovre, où ce Seigneur alla porter l'Acte de Succeſſion. Toland preſenta ſon *Anglia Libera* à la Princeſſe Sophie, & fut le premier qui eut l'honneur de la ſaluer comme Héritiere Préſomptive de la Couronne, en lui baiſant les mains à genoux (*b*), & le Comte de Macclesfield le recommanda fortement à cette Princeſſe. Il demeura cinq ou ſix ſemaines à Ha-

(*b*) *Account of the Court of Hanover.* p. 49. 51. 69. & *Pfaffius Leibnitianus* p. 154. 355.

nou-

Adeſidemon s'en charge, & indique tout ce qu'il eſt en état de faire de grand & de merveilleux, même par rapport aux matiéres de Religion. „ Je ne prétens pas m'arrêter là: Tous „ les impoſteurs ſacrés de toutes les Religions ſeront expoſés à mes traits: ſoit qu'ils déguiſent leur orgueil en „ habits noirs, ſoit qu'ils cachent leurs fourberies ſous des „ Capuchons; en un mot ſous quelque déguiſement qu'ils ſe mettent pour mener le peuple par le nez, en partageant ſes „ dépouilles". Cette Piéce fut attaquée par une Brochure intitulée: *Anatomie du Clitor, de Mr.* Toland; *& la preuve evidente de* Fuller *ſur la véritable mére du pretendu Prince de Galles, demontrée nulle: en deux Lettres d'une perſonne de la Ville à un de ſes Amis à la Campagne.*

[*N*] *Il publia* l'Art de gouverner par les Factions.] Cette Piéce parut à Londres in 8. ſous ce titre: L'*Art de gouverner par les Factions; furtout dans la Religion, dans le Civil, dans le Parlement, dans les Tribunaux, & parmi les Miniſtres; avec les juſtes fâcheuſes des diviſions pour le Peuple en général, pour le Roi en particulier, pour nos affaires au dehors, comme auſſi pour notre Crédit & pour notre Commerce, en Paix, en Guerre &c.*

(19) Imprimée à Hambourg en 1722 in-8.

(20) *Voy. Bibl. Germ.* T. VI. p. 33. 34.

☞ [*O*] *Mais on n'eut point d'égard à ſes demandes.*] Cecî mérite un petit détail, d'autant plus que je trouve cette affaire rapportée différemment. Mr Mosheim, dans l'*Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de Toland*, qu'il a donnée en Latin (19) raconte la choſe de la maniére ſuivante (20). Les Opinions de Toland faiſant du bruit en Angleterre, la Convocation du Clergé en demanda la condamnation, dans un Mémoire préſenté aux Evêques en 1700. & contenant les propoſitions dangereuſes qu'on avoit extraites de ſes Livres. Ces Prélats en ajoûtérent une qui étoit échappée au Clergé, & qui n'étoit pas de moindre conſéquence que les autres. Cette propoſition eſt. „ Que les Saintes Ecritures ne commandent point la Foi, & qu'on n'eſt point obligé d'acquieſcer à ce qu'elles contiennent; qu'elles ſont, comme „ les autres Livres, des moyens deſtinés à donner aux hommes certaines connoiſſances". Se voyant pourſuivi Toland retracta cette propoſition, & tâcha de ſe tirer d'affaire, en expliquant & en modifiant les autres. Cependant les Evêques ne jugérent pas à propos de flétrir ni ſa perſonne, ni ſes Ecrits, par une condamnation dans les formes, ce qui donna lieu à des ſoupçons & à des jugemens, qui n'étoient pas avantageux à pluſieurs de ces Prélats. Il courut même des Ecrits là deſſus. On accuſa l'Archevêque de Cantorbery de protéger Toland, & l'Evêque de Salisbury d'avoir pris ſa défenſe dans le Parlement d'Angleterre. Tout cela n'eſt rien moins qu'exact, qu'on en juge par le récit que fait Toland lui-même, dans une eſpéce d'Apologie, qu'il publia en 1702 ſous le titre de *Vindicius Liberius*. „ La Chambre des Communes. *dit-il* (21). ſans l'avis des Evêques, ſans attendre „ la permiſſion du Roi, & ſans égard aux deux Lettres qu'il „ (Toland) avoit écrites à l'Orateur, en vint à des Concluſions ſur le Livre de *la Religion Chrétienne ſans Myſtéres*, „ & ayant oüi le rapport des Commiſſaires, elle envoya le „ 20 Mars un Mémoire aux Evêques, pour leur demander „ leur concurrence & leur avis, ſur les moyens de ſupprimer ces Livres & tous les autres ſemblables. Sur cette „ Remontrance la Chambre Haute nomma auſſi ſes Commiſſaires, qui examinérent le Livre de Mr. Toland, & qui „ y trouvérent diverſes propoſitions, à leur avis, de dangereuſe conſéquence, & entre les autres, une en particulier, „ qui leur paroiſſoit la baſe de tout le reſte, bien que la „ Chambre Baſſe ne l'eût pas obſervée. Là-deſſus les deux „ Chambres envoiérent unanimement de procéder contre „ l'Auteur & l'Ouvrage, autant que les Loix leur permettroient de le faire. Il fut donc réſolu de conſulter les „ plus habiles Juriſconſultes; & les Evêques, qui furent chargés de ce ſoin, rapportérent à l'Aſſemblée, qu'ayant demandé leur avis au ſujet des Livres impies, hérétiques, & „ contraires aux bonnes mœurs, & particuliérement des Livres déférés par la Chambre Baſſe, il ne leur paroiſſoit pas, „ *qu'à moins d'une permiſſion expreſſe du Roi, qu'ils n'avoient point encore, ils puſſent procéder juridiquement contre aucun de „ ces Ouvrages*, & qu'au contraire ils étoient informés que „ *par ces procédures les deux Chambres de l'Aſſemblée du Clergé encourroient les peines portées par le ſtatut de la 25. année de* Henri VIII. Ces Seigneurs ajoûtérent que les habiles Juriſconſultes, dont on avoit pris les avis, avoient rendu „ Réponſe ſur les deux queſtions ſuivantes qu'on leur avoit „ propoſées. I. Quaeſtion. *Eſt-il contraire à quelque Loi, „ que l'Aſſemblée du Clergé prononce qu'un Livre eſt héretique, „ impie, & contraire aux bonnes mœurs?* On leur avoit répondu qu'Oui. II. Quaeſtion. *Les propoſitions, extraites du „ Livre* le Chriſtianiſme ſans Myſtéres, *contiennent-elles un „ ſentiment qui ſoit contraire à quelque Loi?* On leur avoit répondu que *non*. Ils dirent de plus, que ne ſe contentant „ point de la déciſion des Juriſconſultes, ils avoient examiné ce qui s'étoit pratiqué ci-devant en pareil cas, & qu'ils „ trouvoient dans les Régîtres, qu'en 1689, ſur une plainte „ portée par la Chambre Baſſe, contre certains Livres, les „ Docteurs en Droit Canon, & en Droit Civil, qui furent „ conſultés, donnérent pour leur avis, que l'Aſſemblée ne „ pouvoit pas prononcer en qualité de Juge ſur des affaires „ de cette nature". Mr. Burnet, qui étoit alors parmi les Evêques, rapporte cette affaire d'une maniéra un peu différente, & par laquelle il ne paroît pas que les Evêques ſe ſoient joints du tout à la Chambre Baſſe. Voici ſon récit (22). „ Pour témoigner du zéle dans les matiéres de Religion, la „ Chambre Baſſe réſolut de procéder contre les mauvais Livres. Elle commença par *le Chriſtianiſme ſans Myſtéres*, „ Ouvrage d'un certain *Toland*, Homme d'un eſprit hardi & „ inconſidéré, qui ſe donnoit pour Socinien, mais que l'on „ croyoit ſans aucune Religion. On tira quelques Propoſitions de ce Livre, mais on le fit avec ſi peu de jugement, „ qu'on omit les plus mauvaiſes; & que telles qu'on choiſit, „ quoique très-condamnables dans les vuës de l'Auteur, étoient néanmoins ſuſceptibles d'un bon ſens. Cette Cenſure fut envoyée aux Evêques, avec priére d'y acquieſcer. „ *C'étoit là une entrepriſe, qui attaquoit ſi directement l'Autorité „ Epiſcopale, qu'il y avoit lieu d'être ſurpris, que des Gens, qui „ avoient ſi longtems défendu le Droit Divin des Evêques, & „ ſoutenu que les Prêtres n'étoient que leurs Aſſiſtans & leur Conſeil. . . . . s'arrogeaſſent maintenant ce qu'il y avoit de plus „ important dans le Gouvernement de l'Egliſe, ſavoir le jugement „ des Points de Doctrine. . . . . .* Les Evêques voyant que „ tout le but de la Chambre Baſſe étoit de ſe donner du crédit par cette montre de zéle pour les Articles Fondamentaux de la Foi, conſultérent d'habiles Juriſconſultes, pour ſavoir juſqu'où l'Acte de ſoumiſſion, paſſé l'an 25 de Henri VIII. les gênoit dans le cas préſent. On avoit fait dans „ l'Aſſemblée du Clergé, tenue en 1698 des plaintes toutes ſemblables de pluſieurs mauvais Livres, qui avoient alors „ paru: & les Evêques avoient pris ſur ce ſujet l'avis de pluſieurs gens experts dans le Droit Civil & dans le Droit Coutumier. On leur avoit répondu, que chaque Evêque a „ droit de procéder dans ſa propre Officialité contre ceux „ qui font ou qui répandent de mauvais Livres dans ſon Diocéſe: mais qu'il ne paroiſſoit pas que la Convocation eût „ aucun Droit pareil; qu'on ne trouvoit pas même, qu'elle eût celui de citer perſonne à comparoître devant elle. Du reſte condamner un Livre, qui portoit le nom de ſon Auteur, ſans avoir entendu cet Auteur même dans ſes Défenſes, c'étoit un procédé qui ſemblott contraire aux premiéres régles de la Juſtice. Il ne paroiſſoit pas, que la „ Convocation formât une Cour ou un Tribunal; & puiſqu'il „ n'y avoit point d'appel de ſes Déciſions à une Cour ſupérieure, elle ne pouvoit pas certainement juger en premier reſſort. Quand la même queſtion eut été faite aux Juriſconſultes, dans le tems dont nous parlons, quelques uns craignirent de répondre, & d'autres ne le voulurent pas. „ Mais le Chevalier Edouard Northey, qui fut enſuite Procureur Général, crut que la condamnation des Livres étoit „ une matiére de grande importance; puiſqu'on pouvoit altérer la Doctrine de l'Egliſe, en condamnant certaines Explications, & en en approuvant d'autres. Il penſoit, au reſte, „ que la Convocation n'ayant aucune permiſſion du Roi, „ ceux qui ſe mêleroient de cette affaire, encourroient les „ peines portées par le Statut. Ainſi les Evêques laiſſérent „ entiérement tomber la choſe". J'ai cru qu'on verroit ces éclairciſſemens avec d'autant plus de plaiſir, qu'ils donnent une idée de la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane par rapport aux mauvais Livres. Reg. du Trad.

(21) *Vindic. Liber.* p. 45 *Apud Life &c.* p. 48.

(22) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. V. p. 57. 59 Edit. in-12.

[*P*] *Toland publia ſon* Anglia Libera.] Elle parut à Londres en 1701 in 8. ſous ce titre: *Anglia Libera: ou Explication & Défenſe de la maniére dont la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre eſt limitée & réglée, en vertu du Diſcours de Sa Majeſté, par les Procédures du Parlement, & les déſirs des peuples pour la ſûreté de notre Religion; le maintien de notre Gouvernement, de la Balance de l'Europe, & des Droits du Genre humain.*

[*Q*] *Une*

novre. A ſon départ l'Electrice Douairiére, & l'Electeur lui firent préſent de pluſieurs Médailles d'or, pour reconnoître le zéle qu'il avoit témoigné pour eux & pour leurs droits, en écrivant ſon Livre ſur la Succeſſion, l'Electrice lui donna auſſi ſon Portrait, & ceux de l'Electeur, du Prince Electoral, & de la Reine de Pruſſe, tous en huile (*l*). Toland fit alors un tour à Berlin, où il eut vers le commencement d'Octobre 1701 une Conférence ſur la Religion avec Mr. de Beaufobre, en préſence de la Reine de Pruſſe (*m*) [Q]. Le Comte de Macclesfield, à ſon retour de la Cour d'Hanovre, eut audience du Roi,

(*l*) *Life* p. 38.

(*m*) *Bibl. Germ.* T. VI. p. 29 & ſuiv.

[Q] *Une Conférence ſur la Religion avec Mr. de Beaufobre, en préſence de la Reine de Pruſſe.*] Mr. de Beaufobre a communiqué une Rélation de cette Conférence aux Auteurs de la *Bibliothéque Germanique*, où elle ſe trouve inſérée (23) telle que nous allons la rapporter.

(23) T. VI. p. 29 & ſuiv.

„ Son Exc. Mr. le Comte de Dohna m'ayant ordonné de la part du Roi, de faire un voyage, pour une affaire qui „ concernoit l'Egliſe Françoiſe, j'allai à Charlottenbourg, „ Maiſon de la feuë Reine, prendre congé de Sa Majeſté, „ & recevoir ſes Ordres. Dès que cette Princeſſe qui étoit „ au jeu, m'eut apperçu, elle me fit dire par feuë Mlle. de „ Pelnitz, qu'elle vouloit me parler; que je n'attendrois pas „ longtems, & que le jeu ſeroit bientôt fini. Il étoit ſix ou „ ſept heures du ſoir, lorſque Sa Majeſté ſe leva, & s'a- „ dreſſant à moi: *Voici*, dit-elle, *un Etranger, qui n'eſt pas „ de notre ſentiment ſur le ſujet de la Religion. Il en veut aux „ fondemens de notre Foi, & tâche de nous tendre l'Ecriture „ douteuſe. Nous avons beſoin de vous pour nous défendre.* Je ne „ ſaurois dire ce que je répondis à la Reine, mais Mr. *To- „ land*, dont je ne connoiſſois ni la perſonne ni les Ecrits, „ s'avança auſſitôt, & d'un air, qui montroit un peu de ſuf- „ fiſance, entama la queſtion de l'autorité des Livres du „ Nouveau Teſtament. Je lui répondis d'abord avec une gran- „ de modération, mais en lui faiſant entendre, que c'étoit „ fort contre ſier, & en l'avertiſſant de ſe ſouvenir que l'*Eſ- „ prit fort* étoit ſouvent l'*Eſprit faible*. Je lui demandai en- „ ſuite, pourquoi il prétendoit me mettre ſur la défenſive, „ ajoûtant que puiſqu'il faiſoit l'*Eſprit fort*, il lui ſeroit „ mieux de prendre ce parti; qu'il ſavoit mon Syſtême, ce „ qui lui donneroit un grand avantage; qu'il étoit juſte qu'il „ m'apprît le ſien, afin que nous puſſions les mettre en pa- „ rallèle, & voir ſi ſa Religion étoit ſujette à moins de diffi- „ cultez, que la mienne.

„ Mr. *Toland* n'eut garde de s'expliquer ſur la queſtion „ que je lui faiſois. Il me dit qu'il étoit Chrétien, comme „ moi; mais qu'en homme raiſonnable il ne pouvoit l'être „ que par connoiſſance, & qu'il ne diſſimuloit pas, qu'il „ avoit de grands ſcrupules ſur l'autorité des Livres du „ N. T.

„ Nous commençâmes alors d'entrer en matiére, & je de- „ mandai à Mr. *Toland*, ſi ſes doutes rouloient ſur l'authenti- „ cité de tous les Livres du N. Teſtament, ou s'il ne s'agiſ- „ ſoit que d'une partie. J'ajoûtai, qu'on avoit douté de la „ Seconde Epître de St. *Pierre*, de celle de St. *Jude* &c. & „ que ſi ſes difficultés tomboient ſur ces Livres-là, il n'avoit „ qu'à les propoſer; mais que ſi elles s'étendoient à tous les „ Livres du N. Teſtament en général, il falloit qu'il eût fait „ des découvertes dans l'Antiquité, qui m'étoient incon- „ nues, qu'il me ſeroit plaiſir de me les communiquer.

„ Mr. *Toland* prit le parti de n'attaquer l'autorité d'aucun „ Livre en particulier, mais de les attaquer tous, ſous pré- „ texte, que les Anciens ayant admis dans le Canon des Li- „ vres douteux, c'étoit une preuve que ce Canon avoit été „ fait pour autoriſer les opinions qui avoient prévalu, plu- „ tôt que par un juſte diſcernement. Je lui répliquai, qu'au- „ cun des Livres, dont quelques Anciens avoient douté, „ n'étoit néceſſaire pour fonder aucun Article de la Foi „ Chrétienne, qui ſubſiſtoit indépendamment de ces Livres: „ Que les doutes de ces Anciens ne prouvoient point, que „ les Livres ne fuſſent authentiques dans le fond: Que quand „ je lui abandonnerois l'autorité de certaines Ecrits, les au- „ tres ne perdoient rien de la leur: Que des Ouvrages étrangers „ mêlez parmi ceux de *Juſtin* Martyr, par exemple, ne ren- „ doient point douteux, ni ſon *Dialogue*, ni ſes *Apologies*: „ Que les quatre *Evangiles*, les *Actes* des Apôtres, les XIII. „ Epîtres de St. *Paul*, la I. de St. *Pierre*, & la I. de St. *Jean*, „ avoient eu dès le commencement une autorité univerſelle, „ perſonne n'ayant jamais revoqué en doute, que ces Li- „ vres ne fuſſent des Auteurs, dont ils portent les noms. „ Mr. *Toland* incidenta ſur l'Evangile ſelon St. *Matthieu*, „ prétendant que nous n'avions pas l'Original, & que la „ Verſion en avoit été altérée, puiſqu'elle n'étoit pas con- „ forme à l'Original Hébreu, conſervé par les Nazaréens: „ Que le nôtre ſoit Original ou Verſion, lui répondis-je, il „ m'importe fort peu. Je ſai ce que je dois penſer là deſſus, „ & il me ſuffit que le prétendu Original, & la prétendue „ Verſion ayent été d'accord ſur les Miracles, & ſur la Re- „ ſurrection de J. Chriſt (*a*). N'admettez notre Evangile que „ ſur ces Articles-là, & nous examinerons enſuite lequel a „ été altéré, ou du Grec, ou de l'Hébreu.

(*a*) L'Hiſtoire de la Reſurrection de N. Seigneur ſe trouvoit dans l'Evangile des Nazaréens, témoin ces paroles: *Prenez-moi, touchez-moi, & reconnoiſſez que je ne ſuis pas un Démon incorporel, Incontinent Jeſus vint, & toucha ſes Enfans*, rapportées par St. Ignace, *Epiſt. ad Smyrn.* par Origéne, *Præfat.* Liber. *apud Ruffin*, & par St. Jérôme, Catalog. Ca. XVI.

(*b*) Euſeb. H. E. Lib. III. c. 25. 28.

„ La grande Queſtion roula ſur les Apocryphes: Mr. *To- „ land* me demandoit, à quels caractéres les Anciens avoient „ pu reconnoître, parmi une multitude d'Ecrits, qui por- „ toient le nom des Apôtres, ceux qui étoient ſuppoſés, & „ ceux qui étoient véritables. Je lui dis qu'il avoit plus mau- „ vaiſe opinion des Anciens, qu'il ne devoit: Qu'il paroiſ- „ ſoit par divers endroits (*b*) d'*Euſébe*, qu'ils n'étoient pas „ auſſi méchans Critiques, qu'il vouloit les croire: Qu'ils „ avoient jugé des Apocryphes par le ſtile des Livres, par „ la Doctrine qui y étoit contenue, par le tems où ils a- „ voient paru. Et inſiſtant ſur cela, j'avançai que je ne „ croyois pas que Mr. *Toland* pût me produire un Apocry- „ phe (*c*) plus ancien, que la ruine de Jérusalem, au- lieu „ que tous les Livres du N. Teſtament qui n'ont jamais été „ conteſtez, étoient plus anciens que cette Epoque, ſi on en „ excepte l'Evangile ſelon St. *Jean*: Que l'Hiſtoire Eccléſi- „ aſtique faiſoit foi de ce que je diſois, & que s'il en dou- „ toit, c'étoit à lui de trouver dans ces Livres des caractéres „ critiques, qui fiſſent voir le contraire. Cela n'étoit „ pas facile, & Mr. *Toland* ne l'entreprit pas. Croyez vous, „ Monſieur, lui dis-je, que les Epîtres de St. *Paul* ſoient „ de lui? Oui, me répondit-il; & croyez-vous, Monſieur, „ ajoûtai-je, que St. *Paul* ait préché une doctrine contraire „ à celle des autres Apôtres? Mr. *Toland* héſita un peu ſur „ les *Apôtres*, mais il avança que St. *Paul* n'avoit pas préché „ la même doctrine que J. Chriſt, & allégua pour ſes té- „ moins les Nazaréens, qui anathématiſoient St. *Paul*. Mais, „ Monſieur, lui dis-je encore une fois, leur diſpute rouloit- „ elle ſur la Reſurrection de J. Chriſt? C'eſt-là le point où „ je ſouhaitte que nous nous arrêtions. Montrez-moi, dans „ quelque tems que ce ſoit, des Diſciples de J. Chriſt qui „ ayent nié ce fait-là. Je penſe que c'eſt celui qui vous „ fait le plus de peine. Je ne juge pas de vous, mais je me „ ſuis apperçu que les gens qui attaquent la Religion Chré- „ tienne, craignent un peu la Réſurrection.

„ Cette raillerie interrompit le ſérieux de la diſpute. Nous „ le reprîmes d'abord, & je me mis en devoir de prouver „ l'antiquité des Livres Sacrez. Voici comment je raiſon- „ nai. L'Evangile ſelon St. *Luc*, en quelque tems qu'il ait „ été écrit, l'a été avant les *Actes*. Cela paroît par la Pré- „ face des *Actes* mêmes. Or il faut que les *Actes* ayent été „ écrits avant la ruine de Jérusalem, puiſque l'Auteur finit „ ſon Hiſtoire à la première priſon de St. *Paul* à Rome, qui „ arriva vers l'an 59 ou 60. On ne ſauroit rendre de raiſon „ ſatisfaiſante, pourquoi St. *Luc* a fini ſon Hiſtoire dans cet „ endroit-là, ſi ce n'eſt qu'il l'a écrite avant la mort de St. „ *Paul*, & par conſéquent pluſieurs années avant la ruine „ de Jérusalem.

(*c*) Il s'agiſſoit d'*Apocryphes* qui ſanctifiens. On ne parle point de l'*Evangile ſelon les Hébreux*, plus ancien que la ruine de Jeruſalem, & qui ne doit pas être mis au rang des Apocryphes, ſi on entend par-là des Livres fabuleux, mais qui peut y être mis ſi on entend des Livres, où il n'y a pas une entiére exactitude. Les Apocryphes ſuppoſés aux Apôtres, ſont poſtérieurs à la mort des Apôtres. V. Euſebe L. IV. 22. V. 22 &c.

„ J'alléguai, en ſecond lieu, que ſi les prédictions de la „ ruine de Jérusalem, qui ſe trouvent dans les Evangiles, a- „ voient été écrites depuis l'événement, elles n'auroient ja- „ mais été conçues en des termes, qui ſemblent annoncer en „ même tems, & la venue de J. Chriſt, & la deſtruction de „ cette Ville. Il eſt viſible que ce ſont ces prédictions, qui „ firent croire, que le dernier avénement de J. Chriſt étoit „ proche. Ce fût même une des Objections, que l'on fit „ bientôt aux Chrétiens, que J. Chriſt ne venoit point, com- „ me il ſembloit l'avoir promis. C'eſt ce que l'on voit par „ le Ch. III. de la II. Epître de St. *Pierre*. Or ſi ces prédic- „ tions, qui étoient le fondement de cette objection, avoient „ été écrites depuis l'événement, il eſt hors de toute vrai- „ ſemblance, que des Auteurs Chrétiens y euſſent donné „ lieu par leur récit.

„ Comme je m'avançois au-delà de ce que Mr. *Toland* „ pouvoit exiger de moi, je lui demandai qu'il me marquât „ quelque trace de ſuperſtition, dans les Livres du N. Teſ- „ tament, qui n'ont jamais été conteſtez, comme on en trou- „ voit d'évidentes dans l'*Itineraire de St. Pierre*, dans les „ *Conſtitutions Apoſtoliques*, dans le *Faux Denys l'Areopagite*.

„ Mr. *Toland* voulut alors me faire entendre, que des Li- „ vres pouvoient être très-anciens, & ne laiſſer pas que de „ contenir bien des fables: Que des Auteurs hardis & légers „ ramaſſent des bruits, des contes populaires, les écrivent, „ & les font paſſer à la faveur de la ſuperſtition, & de la „ crédulité des Peuples. Comme Mr. *Toland* me découvroit „ à plein tout le fond de ſon incrédulité, & que l'état de la „ queſtion n'étoit plus le même, je ne crus pas devoir m'en- „ gager à la preuve des faits rapportez dans le N. Teſtament. „ Cependant je lui fis ſentir, combien ſon raiſonnement étoit „ vicieux. Des Hiſtoriens légers, des Impoſteurs, ont écrit „ des Fables: Donc les Faits rapportez dans les Evangiles „ ſont fabuleux. J'ajoûtai que je n'avois qu'à raiſonner com- „ me lui, pour tirer une conſéquence toute oppoſée. Des „ Hiſtoriens fidéles ont écrit des Véritez: Donc les Faits rap- „ portez dans le N. Teſtament ſont véritables. Il répliqua „ que je le faiſois raiſonner mal, & que tout ce qu'il préten- „ doit conclure, c'eſt que quantité d'anciens Livres étant „ pleins de Miracles fabuleux, il falloit, pour croire ceux „ qui ſe trouvoient dans les Evangiles, montrer qu'ils n'é- „ toient pas de cette ſorte.

„ Cette diſcuſſion ne pouvant être l'ouvrage d'une con- „ verſation, qui avoit déjà duré quelque tems, je renvoyai „ Mr. *Toland* aux excellens Livres que l'on a fait, pour „ juſtifier le témoignage des Ecrivains Sacrez. Puis je lui „ demandai, s'il croyoit un Dieu? Il parut s'offenſer de cet- „ te queſtion; & comme il ſe recrioit là-deſſus, je lui dis, „ qu'il s'agiſſoit au-moins de ſavoir, ſi nous avions les mê- „ mes idées de la Divinité. Que pour moi, je croyois un „ Dieu ſage & libre, diſtinct très-réellement de la Subſtance „ de l'Univers: Que je croyois de même une Providence li- „ bre, cauſe d'un arrangement fait avec prudence & „ avec choix. Que ſi nous convenions de Principes, il n'avoit „ qu'à me faire voir que les faits, rapportez dans le N. Teſ- „ tament, impliquoient contradiction, ou répugnoient aux

Roi, & lui rendit compte de ſa négociation; & dans cette occaſion, *dit Toland* (n), il me préſenta à „ Sa Majeſté, pour lui baiſer la main, & il diſſipa les fâcheuſes impreſſions qu'avoient pu lui donner „ les gens qui tâchoient de le prévenir contre les perſonnes les plus zélées pour ſon ſervice, & les „ plus attachées à ſes intérêts. Mylord lui-même étoit prévenu contre moi, quand il partit pour Ha„ novre, où il fut parfaitement détrompé, & devint mon patron très-zélé, que j'eus le malheur de per„ dre, lorſqu'en s'en retournant chez lui, la mort en priva ſa Patrie & ſes Amis". Le Parlement ayant été diſſous le 11 Novembre 1701, & un autre ayant été convoqué pour le 30 Décembre ſuivant, pendant que l'on briguoit par-tout pour l'élection des Députés, Toland s'aviſa de faire mettre dans la Gazette (o) cet avertiſſement: *Le bruit s'étant répandu, que Mr. Toland brigue pour être élu Député du Bourg de Blechingley, dans la Province de Surrey, il a jugé à propos d'avertir le Public qu'il ne ſonge point à ſe faire élire Député de ce lieu, ni d'aucun autre.* Ce qui donna occaſion aux railleries d'un Ecrivain Anonyme, qui publia contre lui une Brochure intitulée: *La fauſſe modeſtie; ou Lettre à Mr.* Toland, *ſur ce qu'il ne veut pas qu'on croye qu'il cherche à être du prochain Parlement.* En 1702 il publia diverſes Pièces [*R*]. [☞ Vers le milieu de la même année il retourna en Allemagne. „ La Princeſſe Sophie & „ la Reine de Pruſſe, *dit l'Auteur de ſa vie* (p) le reçurent fort gracieuſement; Princeſſes, qui pour la „ délicateſſe de leur eſprit, la ſolidité de leur jugement, & la ſublimité de leur génie, paſſeront toujours „ pour les ornemens du Beau Sexe. Les points les plus abſtrus de la Philoſophie n'étoient pour elles qu'u„ ne affaire de pur divertiſſement, & leur grand plaiſir étoit de s'en entretenir avec des gens d'eſprit „ & pénétrans, dont les idées étoient nouvelles, ou peu communes. Mr. Toland eut l'honneur d'être „ ſouvent admis à leurs Conférences, & comme il fit un plus long ſéjour à Berlin qu'à Hanovre, il „ eut auſſi fréquemment occaſion de rendre ſes reſpects à la Reine, qui ſe plaiſoit beaucoup à lui faire „ des queſtions, & à entendre ſes Paradoxes". Il y a pourtant lieu de douter que cette Reine fût auſſi charmée de Mr. Toland, que le dit ſon Hiſtorien, & qu'il s'en vanta lui-même, vu la reception froide qu'on lui fit à la Cour de Berlin, lorſqu'il y revint en 1707 (q) ADD.] En 1704 parurent ſes *Lettres à Sérena* [*S*], & une Traduction de *la Vie d'Eſope* par Mézeriac [*T*]: en 1705 & 1707 il donna pluſieurs au-

(n) *Account &c. p. 64.*

(o) *The Poſt-Man, from Nov. 18 to Nov. 20 1701.*

(p) *Ubi ſupra p. 56. 57.*

(q) *Voy. la Rem. [Q.] à la fin.*

„ Perfections de Dieu: Qu'en ce cas, je ſerois obligé de les „ traiter de fables, puiſque tout ce qui répugne à la nature „ des choſes mêmes, ou aux Perfections Divines, ne peut „ être vrai: Que c'étoit-là le premier caractère, par lequel „ nous pouvions juger des Fables. Qu'il y en avoit un ſe„ cond, qui étoit celui des Hiſtoriens qui nous rapportent „ les faits; mais que je ne croyois pas qu'il pût trouver „ dans les Apôtres de J. Chriſt, témoins des faits qu'ils ont „ prêchés, & en particulier de la Réſurrection du Seigneur, „ aucun des défauts qui peuvent *invalider* un témoignage, & „ que je me chargerois bien d'y trouver au contraire tout ce „ qui peut juſtifier leur attention, & leur capacité dans l'exa„ men, & leur bonne foi dans le récit.

„ Mr. *Toland* en vouloit à la Réſurrection de J. Chriſt, & „ m'alléguoit les variétés, qui ſe trouvent dans quelques cir„ conſtances de la Narration des Evangéliſtes. Je lui répon„ dis ce qu'on a coutume de répondre, ajoûtant que je vou„ lois bien l'avertir d'un trait, qui ſembloit être échappé à „ ſa diligence, c'eſt ce mot de St. *Matthieu* XXVIII. 17. *Cependant il y en eut encore quelques-uns qui douterent.* Mais „ que je l'avertiſſois en même tems, que ce mot étoit une „ preuve parlante de la bonne-foi de St. *Matthieu*, & que ja„ mais un impoſteur n'auroit fait une pareille réflexion. Je „ ne ſaurois me rappeller à quelle occaſion je lui alléguai la „ fameuſe Lettre de *Pline à Trajan*, touchant les Chrétiens. „ Il faut que j'en tiraſſe quelque conſéquence embarraſſante, „ puiſque mon Adverſaire s'aviſa de me répondre, que „ c'étoit une Lettre ſuppoſée. Je le preſſai un peu vive„ ment là-deſſus, il s'étoit retiré dans ſon poſte, où il lui étoit „ impoſſible de ſe défendre. Je lui demandai d'une maniére „ un peu inſultante les preuves de cette ſuppoſition. Il „ n'en avoit point d'autre que les Vers des Sibylles, & di„ vers Livres évidemment faux, ou ſuſpects; mais comme „ cette réponſe étoit vague, & que je lui répétois d'un ton „ ferme, qu'il falloit trouver dans la Lettre même des Ca„ ractéres de fauſſeté pareils à ceux qui ſe trouvoient dans „ les Livres Sibyllins, la converſation qui commençoit à de„ venir piquante, finit-là, Sa Majeſté l'ayant interrompue. „ Voilà ce que j'ai pu me rappeller de cet entretien, qui „ dura deux heures. C'eſt la ſeule fois de ma vie que j'aye „ vu Mr. Toland. Je n'ai pas marqué le jour, mais j'ai mar„ qué le commencement d'Octobre 1701. Un autre auroit „ mieux défendu la Cauſe des Auteurs Sacrés; mais ja l'au„ rois peut-être défendue plus mal, ſi je ne m'étois trou„ vé dans une conjoncture où j'examinois actuellement la „ matiére des Apocryphes du N. Teſtament". [☞ On voit que Toland ne ſe tira pas fort à ſon honneur de cette conférence, & c'eſt vraiſemblablement la raiſon qui fit qu'on le reçut plus froidement à Berlin dans la ſuite. Son Hiſtorien n'a eu garde de faire mention de cette avanture, ou du-moins il coule fort légérement là-deſſus: en parlant du voyage que Toland fit à Berlin en 1707, il dit (24), *qu'une avanture, trop frivole pour trouver place dans ces Mémoires, obligea Mr.* Toland *à ſortir de Berlin, plutôt qu'il ne s'y étoit attendu.* Si l'on s'en rapporte à Mr. De La Chapelle (25), il n'eſt pas ſurprenant que Toland ſe tirât mal d'affaire dans l'occaſion dont il s'agit. „ Car, *dit-il*, ſans parler du deſavantage que „ donna une mauvaiſe cauſe, il eſt certain que Mr. Toland, „ qui ſavoit rire & badiner de tout, étoit un des plus pau„ vres hommes du monde dans une converſation ſérieuſe, „ & que dans la Diſpute il ſe démontoit aiſément". ADD. DU TAAO.]

(24) *Life &c. p. 22.*

(25) *Bibl. Angl. Tom. XIV. p. 284.*

[*R*] *En 1702 il publia diverſes Pièces.*] *Paradoxes d'Etat par rapport à la conjoncture preſente & à la ſituation des affaires en Angleterre, & dans les autres Royaumes de l'Europe, fondés principalement ſur la Harangue du Roi.* In-4. *Raiſon pour faire venir en Angleterre la Princeſſe Douairiére, & le Prince Electoral d'Hanovre; Pour faire déclarer atteints & convaincus de Léze-Majeſté le prétendu Prince de Galles, & tous les autres Prétendans à quelque droit du Chef du feu Roi Jaques & de la Reine Marie; avec les Motifs qui engagent à faire une vigoureuſe guerre à la France*, in 4. Mr. Luc Milburne attaqua cette Piéce par une Brochure intitulée *Reponſe aux* Raiſons de Mr. Toland &c. 1702 in-4. [☞ Mr. Milburn eut le chagrin de voir par l'événement, que Toland étoit mieux au fait de l'état des choſes que lui, puiſque le Bill d'*Attainder* contre le Prétendant & celui par lequel on l'abjuroit paſſerent le 2 & le 7 Mars (26). ADD.] Toland publia la même année in-8. *Vindicius Liberius; ou Apologie de Mr.* Toland *contre la Chambre Baſſe de la Convocation & autres: où l'on trouve, outre ſes Lettres à l'Orateur, l'éclairciſſement de quelques endroits du Livre* le Chriſtianiſme ſans Myſtéres: *d'autres y ſont rectifiés; avec un Expoſé clair & complet des principes de l'Auteur en matiére de Politique & de Religion, & la Juſtification des Whigs & des Républicains contre les fauſſes idées qu'en donnent leurs Adverſaires.*

(26) *Life &c. p. 32.*

[*S*] *Ses Lettres à Sérena.*] Elles parurent à Londres en 1704 in-8. ſous le titre de *Lettres à Sérena, Contenant* I. *L'Origine & la force des Préjugés.* II. *L'Hiſtoire de la Créance de l'Immortalité de l'Ame parmi les Payens.* III. *L'Origine de l'Idolâtrie, & les cauſes du Paganiſme.* IV. *Lettre à un Savant de Hollande, où l'on montre que le Syſtême de la Philoſophie de* Spinoſa, *n'a ni principes ni fondemens.* V. *Que le Mouvement eſt eſſentiel à la Matiére: ſervant de réponſe à quelques Remarques qu'une perſonne de qualité avoit faites ſur la Réfutation de Spinoſa. A quoi l'on a ajoûté en forme de Préface, une Lettre à un Savant de Londres, ou lui envoyant ces Piéces, où on l'inſtruit de ce qui y a donné lieu.* Ce ne fut qu'après la mort de la Reine de Pruſſe que Toland ſe vanta, qua ces Lettres avoient été écrites & envoyées à cette Princeſſe. Mr. Moſheim, dans ſon Livre intitulé, *De Vitâ, Fatis, & Scriptis Jo. Tolandi Commentatio*, ſoupçonne que cela n'eſt pas vrai; parce que s'étant informé, ſi l'on avoit oui parler de ces Lettres à la Cour de la feuë Reine, perſonne n'a pu lui en dire des nouvelles. Mr. Lenfant ſe ſouvenoit ſeulement, qu'étant à Charlottembourg, Mr. Toland y lut devant la Reine un Diſcours *ſur les Préjugés*, dont les penſées étoient priſes de la *Recherche de la Vérité* de Malebranche, quoique l'Auteur ſe flattât d'être Original (27). Toland remarque dans la *ſeconde Lettre*, que l'Autorité Divine eſt l'Ancre la plus ſûre de notre eſpérance, & la meilleure, ſinon la ſeule démonſtration de l'immortalité de l'ame. Mr. Wotton attaqua ces *Lettres* par une Brochure, intitulée *Lettre à* Euſébie *à l'occaſion des Lettres de Mr. Toland à* Séréna. Mr. Warburton a auſſi relevé la *troiſiéme Lettre* de Toland, & il dit (28) que ce n'eſt qu'*une Compilation inſipide de Citations communes des Anciens, & un Recueil de Lieux communs plus inſipides encore des Incrédules; ſans aucun aſſujettiſſement de Critique ou de Logique, qui les rendent ſupportables.* [☞ On pouvoit ajoûter, que le célébre Docteur Samuel Clark (29) a combattu le ſentiment de Toland, qui ſuppoſe que le mouvement eſt eſſentiel à la matiére; ou du-moins le *Conatus*, la tendance au Mouvement. ADD.]

(27) *Bibl. German. T. VI. p. 31.*

(28) *The Divine Legation of Moſes demonſtrated* B. III. Sect. VI. P. 433. Edit. de 1738.

(29) *De l'Exiſtence & des Attributs de Dieu* Ch. IV. p. 88. Edit. de 1717.

[*T*] *Une Traduction de la* Vie d'Eſope *par Mezeriac.*] Il la dédia à Mr. Antoine Collins, & la mit à la tête des Fables d'Eſope, qu'il donna ſous ce titre: *Les Fables d'*Eſope, *avec les Reflexions Morales de Mr. Baudouin, traduites du François. On y a ajoûté de la façon d'une autre perſonne la vé*ritable *Vie* d'Eſope, *par le ſavant & illuſtre Critique Mr. de* Mezeriac; *ou l'on prouve par des autorités inconteſtables, qu'E*ſope *étoit un Homme d'eſprit, eloquent, bien fait, un Courtiſan, & un Philoſophe, contre le Roman du Moine* Planude, *qui en fait un ſtupide, un bégue, un bouffon, & un Monſtre de difformité.*

[*U*] *En*

autres Piéces [*U*]. En 1707 il fit encore un voyage en Allemagne [*W*]; à ſon retour en Hollande il publia à la Haye en 1709 un Volume contenant deux Diſſertations Latines, intitulées *Adeiſidæmon, & Origines Judaïcæ* [*X*], & une ſeconde Edition de ſon *Oratio Philippica* [*T*]. Et au commencement de l'année 1710 il publia une Brochure en François ſur le ſujet du Docteur Sacheverell [*Z*]. Il

[*U*] *En 1705 & 1707 il donna pluſieurs autres Piéces.*] *Le vrai Tableau du Socinianiſme; où l'on voit un Modéle de la bonne foi que l'on doit garder dans les Diſputes Théologiques. A quoi l'on a ajoûté l'éloge de l'Indifférence dans les Diſputes par un Panthéiſte à un Orthodoxe de ſes amis*, 1705 in-4. *Rélation des Cours de Pruſſe & d'Hanovre, envoyée à un Miniſtre d'Etat.* 1705 in-8. Dediée au Duc de Somerſet. Cette Rélation a été traduite en François, en Hollandois, & en Allemand. Elle fut attaquée par deux Lettres en Hollandois. *Les Réglemens, Statuts & Privilèges de l'Academie Royale, établis à Berlin, par le Roi de Pruſſe, traduit ſur l'Original.* 1705 in-8. *Memoire ſur l'état preſent de l'Angleterre, pour la défenſe de la Reine, de l'Egliſe, & du Miniſtére: deſtiné à rectifier les fauſſes réciproques des Proteſtans, & à les unir d'affection pour la défenſe de la Religion & de la Liberté.* 1705. Cette Piéce parut ſans le nom de l'Auteur, qui y fut employé par Mr. Harley, Sécretaire-d'Etat, un des Patrons de Toland, pour l'oppoſer au *Mémoire pour l'Egliſe Anglicane*, écrit par le Juriſconſulte Pooley & le Médecin Drake, dont le but étoit de rendre odieux le Miniſtére Whig, en le repréſentant comme occupé à tramer la ruine de l'Egliſe, & comme le protecteur de ſes plus grands ennemis, & cela dans la vue de porter le peuple à élire des Députés pour le prochain Parlement, oppoſés aux Whigs. Le Livre de Mr. Toland fut attaqué par Mr. Thomas Raulins, un de ſes intimes amis, qui écrivit une *Lettre à l'Auteur du Mémoire ſur l'état preſent de l'Angleterre*, qui contenoit quantité de traits ennttre la conduite du Duc de Marlborough pendant la derniére Campagne, & contre Mr. Harley. Cette Brochure les irrita extrêmement; & comme l'on découvrit que Mr. Guillaume Stephens, Curé de Sutton dans la Province de Surrey, en avoit été l'Editeur, & qu'il refuſa de dépoſer contre Mr. Raulins, on le condamna au Pilori, mais on lui fit grace enſuite. On employa encore Mr. Toland à répondre à la Lettre de Mr. Raulins, & il compoſa une autre Piéce intitulée: *Defenſe de l'Adminiſtration de Sa Majeſté; particuliérement contre les impoſtures manifeſtes & contre les calomnies répandues contre le Duc de Marlborough, & contre Mr. le Secretaire Harley, dans un Libelle ſcandaleux & diffamatoire, intitulé.* Lettre à l'Auteur du Mémoire ſur l'état préſent de l'Angleterre. Cette Réponſe fut d'abord envoyée à l'Imprimeur, mais des raiſons particuliéres la firent ſupprimer, lorſqu'on en avoit déjà tiré ſix ou ſept feuilles. [*Q*] Ajoûtons ici le curieux éclairciſſement qu'a donné ſur tout cecl Mr. de la Chapelle (30). *Ce Mémoire pour l'Egliſe Anglicane*, étoit une de ces Piéces d'éclat, qui ſervent de prélude aux Révolutions, & que l'on deſtine à cela. Celle-ci produiſit une partie de ſon effet, le coup en porta juſques dans le Parlement, où les Miniſtres eurent bien de la peine à ſe ſoutenir. Les Victoires du Duc de Marlborough ayant enfin conjuré l'orage, l'Ecrit tomba dans l'oubli, juſqu'à l'an 1712 qu'on le fit reparoître pour rallumer les animoſités du Parti Anglican contre le Miniſtére de Mylord Godolphin. Cette ſeconde Edition portoit au titre, qu'elle étoit imprimée *dans la florilſante année de l'Egliſe.* On y ajoûta une Préface où l'on parlnit de l'Auteur, & des raiſons pour leſquelles on faiſoit revivre ſon Ouvrage. On apprend dans cette Préface, que l'Auteur de ce fameux Mémoire, nommé *Jaques Drake*, naquit à Cambridge en 1667. y fit ſes études, & y fut reçu Docteur en Médecine en 1696. Son eſprit & ſon ſavoir lui acquirent l'eſtime des Gens de lettres, & le firent devenir Membre du Collége des Médecins à Londres, & de la Société Royale. Cependant ſa Pratique ne le nourriſſant pas, il fut réduit à la triſte & cruelle néceſſité de ſe mettre à la ſolde des Libraires. Ses Ecrits ſe vendoient, & c'eſt tout ce que ces Meſſieurs demandent. Mais pour donner du cours aux Brochures, il faut y mettre un certain ſel qui pique le goût du Public, & le pauvre Drake ſe fit à ce badinage. Soit cette vue, ou ſon panchant, il aſſaiſonna ſi bien une Hiſtoire abrégée du dernier Parlement tenu ſous le Roi Guillaume, que les Seigneurs pénétrés de reſpect pour la mémoire de ce Monarque, firent procéder enntre l'infolent Ecrivain qui l'avoit attaquée. Irrité de cette affaire, qui finit pourtant à ſa ſatisfaction, & plus irrité encore du refus d'un Emploi, qu'il poſtula en 1704. le Médecin, aſſiſté de Mr. Pouley, Député à la Chambre Baſſe pour la Ville d'Ipſwich, décocha contre Mylord Oodolphin ce *Mémoire*, tendant à prouver que l'Egliſe étoit en danger ſous l'adminiſtration de ce grand Tréſorier. Toute la Nation prit feu. Les Miniſtres tremblérent. Les deux Chambres du Parlement en furent agitées. Le Miniſtre y eut pourtant le deſſus, & l'on fit de vigoureuſes recherches pour découvrir & pour punir les Auteurs du Libelle. L'Imprimeur eut le courage de ſe taire. Cependant comme on ſe défioit de Drake, on le fit arrêter pour quelque Feuille volante, intitulée *Mercure Politique*, où l'on prétendit appercevoir des expreſſions ſéditieuſes; & ce fut Mr. Harley, depuis Comte d'Oxford, qui parut être un de ſes plus ardens ennemis. Le malheureux Drake tomba dans le délire, cauſé par la fiévre, & mourut en priſon; mais pendant qu'il conſervoit encore ſon bon-ſens, l'Auteur de la Préface aſſure, qu'on lui entendit dire, qu'il „ excuſoit Mr. *Harley*, qui n'étant que Sécretaire-d'Etat, ne „ pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre les ordres du premier Miniſtre, & que qui vivroit encore trois années verroit que „ ce Gentilhomme avoit plus d'attachement ſincére à l'Egliſe „ & à la Monarchie, que quantité de perſonnes qui en faiſoient plus de montre ". Si ce fait eſt vrai, Mr. Harley ſe déguiſoit bien, puiſqu'il paſſoit en ce tems-là pour bon Whig. ADD.] Ce Sécretaire ayant trouvé par hazard parmi ſes papiers une Piéce intitulée *Oratio ad excitandos contra Gallos Britannos*, la communiqua à Toland, qui la fit imprimer au commencement de l'année 1707 ſous ce titre, *Oratio Philippica ad excitandos contra Gallum Britannos; maxime vero, ne de pace cum vilis premature agatur; ſanctiori Angliorum Concilio exhibita, anno a Chriſto nato 1514. Authore Matthæo Cardinale Sedunenſi; qui Gallorum ſagenas non reſecandas, ſed penitus evellendas eſſe voluit. Publicæ lucis, Diatribæ præliminari, & annotationibus donavit Joannes Tolandus.* Il donna en même tems cette Piéce en Anglois. Peu après il publia la *Déclaration de l'Electeur Palatin en faveur de ſes Sujets Proteſtans, communiquée à Sa Majeſté. A quoi l'on a ajoûté une Rélation impartiale des Cauſes des Innovations & des Griefs, ſi heureuſement redreſſés par ſon Alteſſe Electorale.* Ce fut à la requiſition du Miniſtre de l'Electeur Palatin qu'il donna cette Déclaration; ce Miniſtre avoit des raiſons de chercher à ſe rendre agréable à ſon Maître, parce que n'ayant que le titre de Réſident, il ſouhaittoit paſſionnément d'obtenir celui d'Envoyé. Ayant appris de Toland, qu'il connoiſſoit particuliérement, qu'il avoit deſſein de faire un voyage en Allemagne, il l'encouragea à ſe rendre auprés de l'Electeur, & lui donna des Inſtructions pour ménager ſon affaire (31).

(30) *Bibl. Anci. Tom. XIV. p. 324. & ſuiv.*

[*W*] *En 1707 il fit encore un voyage en Allemagne.*] Il partit vers le milieu du Printemps, & ſe rendit d'abord à Berlin; *mais une avanture, trop frivole*, dit l'Auteur de ſa Vie (32), *pour trouver place dans ces Mémoires, l'obligea à quitter cette Ville plutôt qu'il ne s'y étoit attendu.* De-là il ſe rendit à Hanovre, où il trouva qu'on n'étoit pas entent de quelques Obſervations qu'il avoit faites touchant les terres d'un Prince voiſin, dans ſa *Rélation de la Cour d'Hanovre.* Il fut très-gracieuſement reçu de l'Electeur Palatin à Duſſeldorp, qui lui fit préſent, en reconnoiſſance de la Brochure Angloiſe qu'il avoit publiée, d'une Chaîne & d'une Médaille d'Or, qu'il accompagna d'une Bourſe de cent Ducats. Delà il courut à Vienne, chargé de la part d'un fameux Banquier François de Hollande, qui avoit beſoin d'une puiſſante protection, de négocier auprès des Miniſtres Impériaux un titre de Comte de l'Empire, pour lequel il offroit une groſſe ſomme, mais cette Négociation ne réuſſit pas. De Vienne Toland paſſa à Prague en Bohême, où les Franciſcains Irlandois lui donnérent l'atteſtation rapportée ci-deſſus. L'argent emmençant alors à lui manquer, il regagna avec aſſez de peine la Hollande, où il demeura juſqu'en 1710 (33).

(31) *Ibid. p. 62. 63.*

(32) *Life. p. 61. 62.*

(33) *Ibid. p. 62. Voy. la Rem.* [*Q*].

[*X*] *Adeiſidæmon & Origines Judaïcæ.*] Le titre de la premiére Diſſertation eſt *Adeiſidæmon, ſive Titus Livius a Superſtitione vindicatus. In qua Diſſertatione probatur, Livium Hiſtoricum, in Sacris, Prodigiis, & Oſtentis Romanorum enarrandis, haud quaquam fuiſſe credulum aut ſuperſtitioſum, ipſamque ſuperſtitionem non minus Reipublicæ (ſi non magis) exitioſam eſſe, quam parum patam Atheiſmum. Autore Joanne Tolando.* Il mit au devant, *Epiſtola (quæ Præfationis vices ſupplere poſſit) ad Dom. Antonium Collinum, Armigerum, non magis integritate morum quam ingenii dotibus conſpicuum virum.* La ſeconde a pour titre: *Origines Judaïcæ: ſive Strabonis de Moyſe & Religione Judaïca Hiſtoria, brevibus illuſtrata.* Dans cette Diſſertation il rapporte le Paſſage de Strabon en Orec & en Latin, en l'accompagnant de ſes Remarques, dans leſquelles il ſemble préférer la Rélation de l'Auteur Payen ſur le ſujet de Moyſe & de la Religion des Juifs au témoignage des Juifs eux-mêmes. Il tourne auſſi en ridicule Mr. Huët, qui ſoûtient dans ſa *Démonſtration Evangélique*, que quelques-uns des grands Perſonnages de l'Ancien Teſtament, ſe retrouvent dans les Divinités Payennes; que Moyſe par exemple, eſt le même, que Bacchus, Typhon, Silène, & Adonis. Le Prélat piqué de cette attaque, déchargea ſa colére dans une Lettre, qui fut d'abord publiée par les Journaliſtes de Trévoux, & qui reparut enſuite avec quelques changemens, dans la Collection de Mr. l'Abbé de Tillador. Les deux Diſſertations de Toland furent encore attaquées par Mr. La Faye, Miniſtre à Utrecht, qui publia en 1709 un Ouvrage intitulé, *Defenſio Religionis, necnon Moſis & Gentis Judaïcæ, contra duas Diſſertationes Jo. Tolandi, quarum una inſcribatur* Adeiſidæmon; *altera vero*, Antiquitates *Judaïcæ.* Mr. Benoit, Miniſtre à Delft, ſe mit auſſi ſur les rangs par ſon *Mélange de Remarques Critiques, Hiſtoriques, Philoſophiques, Théologiques, ſur les deux Diſſertations de Mr. Toland, intitulées l'une* l'Homme ſans Superſtition, *& l'autre* les Origines Judaïques &c. Delft 1712 in-8.

[*Y*] *Une ſeconde Edition de ſon* Oratio Philippica.] Il y a joûtés une *Invective* contre l'Auteur du *Mercure Galant* de Paris. Cette Piéce a pour titre: *Gallus Arcatingus, edium Orbis & Iudibrium: ſive Gallantis Mercurii Gallantiſſimus Scriptor Vapulans.*

[*Z*] *Une Brochure en François ſur le ſujet du Docteur Sacheverell.*] Il n'y mit pas ſon nom; elle a pour titre *Lettre d'un Anglois à un Hollandois, au ſujet du Docteur* Sacheverell, *préſentement en arrêt par ordre des Communes de la Grande-Bretagne, & accuſé de Hauts Crimes & Malverſations, à la Barre des Seigneurs.* in-4.

(r) *Life* p. 62.

(s) Ibid. p. 81.

(t) *Bibl. Angl.* Tom. XIV. p. 117. 118.

Il demeura en Hollande juſqu'en 1710 (*r*); il s'y fit connoître du Prince Eugéne de Savoie, qui lui donna bien des marques de ſa généroſité (*s*). De retour en Angleterre, le Comte d'Oxford, Grand-Tréſorier, lui fournit dequoi vivre pendant un tems, ce qui le mit en état de prendre maiſon à Epſom, dans la Province de Surrey, dont il publia une Deſcription [*AA*]. Mais il perdit bientôt la faveur du Comte (*t*); ce qui le porta à écrire quantité de Brochures contre le Miniſtére régnant, & ſur d'autres Sujets [*BB*]. En 1717 il donna ſon *Anatomie Politique de la Grande-Bretagne* [*CC*], & en 1718 ſon *Nazarenus* [*DD*] & *la*

[*AA*] *Dont il publia une Deſcription.*] Elle parut en 1711 ſous ce titre: *Deſcription d'Epſom, ou Lettre à Eudoxie ſur le tour d'eſprit & la Politique, qui régne dans ce lieu. Avec la traduction de quatre Lettres de Pline.* Il donna ces quatre Lettres, en guiſe d'Eſſai, d'une Traduction des *Lettres de Pline*, à laquelle il travailloit. Sa *Deſcription d'Epſom* ſe trouve dans le II. Volume du Recueil de ſes Oeuvres Poſthumes, mais fort différente de la premiére Edition; l'Auteur y a fait tant de changemens, qu'on peut dire que c'eſt un Ouvrage nouveau.

(u) *Bibl. Angl. ubi ſupra.* p. 118.

[☞ J'ajoûterai ici l'idée que Mr. De La Chapelle (34) a donnée de cette Piéce, qui m'a paru fort juſte, en jettant les yeux ſur la *Deſcription* même. „ On s'imagine ſans peine, „ ce que c'eſt qu'une Piéce de cette nature, quand on ſait „ qu'elle vient d'un Homme qui ne manquoit point d'eſprit, „ qui s'en croyoit infiniment, qui vouloit qu'on lui en crût, „ qui ſe piquoit d'exceller en tout genre, & qui avec tout „ cela ſe flattoit des plus riantes douceurs de la Fortune. Vous „ l'y voyez bizarre aſſortiſſeur de l'antique & du moderne „ donner du relief à ſes penſées par de ſavantes alluſions, & „ tracer les beautés & les plaiſirs champêtres d'Epſom de „ couleurs, empruntées tantôt de Pline, & tantôt des Ro„ mains. Ici vous ſentirez l'Antiquaire, & là le Poëte; dans „ un endroit c'eſt un Erudit, dans un autre c'eſt un Pré„ cieux; par-tout c'eſt un Bel-Eſprit, qui fait l'important. „ Je n'en traduirai que quelques lignes, pour mettre les Lec„ teurs en état d'en juger. Suppoſant pourtant qu'ils ſavent „ déjà qu'Epſom eſt un Village dans la Province de Surrey, „ où la bonté de l'air, & des Eaux Minerales attire l'Eté „ beaucoup de beau monde". *Ici*, dit Mr. Toland, *les Beautés Angloiſes, comme autant d'Etoiles animées, brillent dans leur plus grand luſtre, comme pourtant de la moitié par les riches & précieux joyaux, dont elles ſont parées, que par l'éclat plus perçant de leurs yeux. Ici le Vieillard ſe ſouhaitteroit encore jeune, & vous ne voyez point de Jeune-homme dans le cœur ne ſoit captivé par mille charmes divers, entre leſquels il ne ſait ſe fixer. Jamais on ne vit autrefois à Baïes, ni à Cumes, & jamais on en voit encore ni à Carelsbad, ni à Aix-La-Chapelle de Cercles plus beaux que ceux que l'on admire tous les jours d'Aſſemblées dans les deux Boulingrins, & dans les deux grandes Salles. Si les Bains d'Allemagne ont un plus grand nombre de Princeſſes, nous les effaçons par nos Nymphes & nos Deeſſes, à qui leurs Princes ſe feroient honneur de rendre leur Cuite. Mais pour ne rien diſſimuler la Nature a eu auſſi la bonté de mêler cela de certains viſages, de certaines tournures, & je puis ajoûter de certaines manieres de ſe mettre, de parler, & d'agir, qui ſont indépendamment de l'âge, d'un caractere différent, & ſemblent deſtinées à éteindre les cruelles flammes, ou à reprimer les violens deſirs, que les jeunes, que les belles, que les Dames accomplies pourroient allumer ſans en avoir le deſſein: Tant il étoit néceſſaire qu'il y eût des antidotes pour l'Amour, dans un Lieu où le mal eſt ſi facile à prendre, & peut-être ſi dangereux!* (35). Anp. du Trad.]

(35) *Collection of ſeveral Pieces.* Vol. II. p. 203, 204.

„ [*BB*] *Ce qui le porta à écrire quantité de Brochures contre le Miniſtére régnant, & ſur d'autres ſujets.*] *Lettre contre le Papiſme, & principalement contre l'autorité qu'on attribue aux Péres & aux Conciles dans les Diſputes de Religion: Par la feue Reine de Pruſſe, Sophie-Charlotte*: ou *Reponſe à la Lettre écrite à cette Princeſſe par le P.* Vota, *Jéſuite Italien, & Confeſſeur du Roi Auguſte. Traduite en Anglois, avec une Préface du Traducteur, où l'on voit ce qui a donné occaſion à cette Lettre, & une Apologie pour l'Egliſe d'Angleterre.* 1712 in-8. *Raiſons qu'a eu Sa Majeſté de créer le Prince Electoral d'Hanovre Pair du Royaume; ou le Préambule de ſes Lettres Patentes de Duc de Cambridge. En Latin & en Anglois, avec des Remarques.* 1712 in-4. *Le grand Myſtére dévoilé: qui eſt de diviſer les Proteſtans, pour affoiblir la Succeſſion d'Hanovre; & d'anéantir cette Succeſſion pour détruire la Religion Proteſtante. A quoi l'on a ajoûté la Sainteté des Sabats du Parlement, contre ceux qui voudroient attaquer indirectement cette année, ou plus indirectement la prochaine, s'ils vivent, les fonds publics.* 1712. En ce tems-là il entreprit de donner une nouvelle Edition des *Oeuvres de Cicéron*, par Souſcription, dont il donna un Plan, en forme de Diſſertation intitulée, *Cicero Illuſtratus, Diſſertatio Philologico-Critica, ſive Conſilium de tam edenda Ciceronis, aliâ plane methodo, quam hactenus unquam factum.* Il en fit tirer un petit nombre d'Exemplaires, qu'il diſtribua à ſes Amis, & elles ſe trouvent dans le I. Volume du Recueil de ſes Oeuvres Poſthumes (36).

(36) Voy. ce qu'on en dit *infrà. Angl.* Tome XIV. p. 339-342. *Cit. du Trad.*

Appel aux gens de bien contre les Eccléſiaſtiques vicieux: ou les Principes & les Maximes des Loüanges Payens, touchant l'Obéiſſance Civile, & la Liberté de Conſcience, contraires aux principes ſeditieux & intolerans de quelques-uns des anciens Eccléſiaſtiques Chrétiens; avec une Exhortation aux Eccléſiaſtiques corrompus de ce tems; Ouvrage compoſé à l'occaſion du dernier Sermon du Docteur Sacheverell. 1713 in-8. *Dunquerque ou Douvres; ou l'Honneur de la Reine, la Sûreté de la Nation, la Liberté de l'Europe, & la Paix du Monde entier, en danger, ſi l'on ne fait pas combler le Port & raſer les fortifications de Dunquerque.* 1713 in-8. *L'Art de rétablir, ou la Piété & la Prudité du Général Monk dans le rétabliſſement du Roi Charles II. prouvées par ſes propres Lettres; avec une juſte idée du Chevalier Roger* (37), *qui porte l'imitation auſſi loin qu'il lui eſt poſſible; dans une Lettre à un Miniſtre d'Etat à la Cour de Vienne.* 1714 in-8. Il ſe fit en trois mois dix Editions de cet Ouvrage. *Recueil des Lettres de Son Excellence le Général George Monk, depuis Duc d'Albemarle, au ſujet du rétabliſſement de la Famille Royale; précédé d'une Introduction, où l'on fait voir par des preuves inconteſtables, que Monk avoit formé en Ecoſſe le projet de ce rétabliſſement; contre les chicanes de ceux qui voudroient lui enlever la gloire de cet événement.* 1714 in-8. *Le Panégyrique & le caractére de Son Alteſſe Royale la feue Princeſſe Sophie avec l'explication d'une Médaille ſur ſa mort: écrit originairement en Latin, traduit en Anglois & commenté par Mr. Toland, qui y a ajoûté le Caractére du Roi, du Prince, & de la Princeſſe.* 1714. La Piéce Latine eſt de Mr. Cramer. La même année Toland publia encore, *Raiſons de naturaliſer les Juifs dans la Grande-Bretagne & en Irlande, ſur le même pied que toutes les autres Nations; où l'on trouve auſſi une Défenſe des Juifs contre les préjugés vulgaires répandus dans tous les Pays.*

(37) Le Comte d'Oxford.

[*CC*] *En* 1717 *il donna ſon* Anatomie *Politique* de la Grande-Bretagne.] Elle parut in-8. ſous ce titre: *Anatomie Politique de la Grande-Bretagne, contenant un détail circonſtancié de ſes différens intérêts, des Partis qui la diviſent, & de leurs différens caractéres; & ce que chacun d'eux, de même que le reſte de l'Europe, peut eſpérer ou craindre du Gouvernement & de la Famille du Roi George. Mémoire envoyé à un Miniſtre étranger, qui doit venir réſider en Angleterre, par un de ſes intimes Amis.* Le Docteur Fiddes, Chapelain du Comte d'Oxford, & Mr. Daniel Foe, répondirent à cette Piéce; ce qui engagea Toland à publier une *Seconde Partie de l'Etat Politique &c. contenant une courte Défenſe de la Premiére Partie contre des faux expoſés des Gens ignorans ou malicieux, faits par rapport à nos Miniſtres d'Etat & aux Etrangers; avec quelques Réflexions ſur les criailleries affectées ſur le ſujet de l'Armée, & de la Conſpiration Suédoiſe: comme auſſi des Lettres au feu Archevêque de Cantorbery, & aux Miniſtres Non-Conformiſtes de toutes les Sectes, en l'année* 1702 *touchant une Tolerance générale; avec quelques-unes de leurs Réponſes à l'Auteur; qui donne aujourd'hui au Public, ce qui s'eſt fait pour ſa ſatisfaction particuliere; en y ajoûte une Lettre de Leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux des Provinces-Unies ſur le même ſujet.* L'Auteur de la Vie de Toland remarque (38), *qu'il aimoit à mettre de longs titres à ſes Livres, ſans doute pour les faire mieux recevoir des Libraires.*

(38) P. 70.

[*DD*] *Son* Nazarenus.] Il parut in-8. ſous le titre de *Nazarenus; ou le Chriſtianiſme Judaïque, Payen, & Mahométan; contenant l'Hiſtoire de l'ancien Evangile de St. Barnabé, & de l'Evangile Moderne des Mahométans, attribué à cet Apôtre, qui avoit été inconnu aux Chrétiens juſqu'à préſent. On y explique par occaſion le Plan original du Chriſtianiſme par l'Hiſtoire des Nazaréens, dont on peut ſe ſervir avec ſuccès pour terminer pluſieurs diſputes touchant la Religion Chrétienne, Religion Divine, mais qui a été fort corrompue. On y a joint une Relation d'un Manuſcrit Irlandois des quatre Evangiles, & un abrégé de l'ancien Chriſtianiſme d'Irlande, comme auſſi l'exiſtence des Keldées (ordre de Religieux Laïques) contre les deux derniers Evêques de Worceſter.* La Préface eſt datée du 20 Janvier 1718. Voici quel étoit, ſelon Mr. Toland, le *Plan original du Chriſtianiſme*: c'eſt que les Juifs, quoiqu'aſſociés avec les Gentils convertis, qu'ils reconnoiſſoient pour Fréres, continuérent néanmoins à obſerver toujours la Loi; & que les Gentils, qui embraſſérent le Judaïſme juſqu'au point de ne reconnoître qu'un ſeul Dieu, ne furent pas obligés cependant d'obſerver la Loi; mais que les uns & les autres furent unis & ne formérent qu'un ſeul Corps, principalement par rapport à cette partie du Chriſtianiſme, qui plus parfaite que toutes les purifications préparatoires des Philoſophes, preſcrit la ſanctification, & le renouvellement de l'homme intérieur; en quoi ſeul le Juif & le Gentil, le Grec & le Barbare, l'eſclave & l'homme libre, ſont tous un en Chriſt, quoique qu'ils différent à d'autres égards. [☞ On trouve un Extrait de cet Ouvrage dans la *Bibliothéque Angloiſe* (39), qui eſt extrêmement ſimple, & l'Auteur ne paroît pas avoir apperçu les vues ſecrettes de Toland, qui paroît à certains égards, vouloir encore garder des ménagemens avec le Chriſtianiſme. J'y trouve une choſe, qui n'eſt pas indiquée dans le titre, quelque ample qu'il ſoit, c'eſt qu'il y a à la fin du Livre de Toland un *Appendix* qui contient. I. *Deux Problêmes Hiſtoriques, Politiques, & Théologiques touchant les Juifs & leur Religion.* II. Une Rélation de l'Evangile Mahométan attribué à St. Barnabé. Cette Rélation eſt celle que Mr. de la Monnoye a donnée dans le *Menagiana.* III. Quelques *Queſtions* propres à être envoyées aux Chrétiens, qui demeurent ou qui voyagent dans les Pays Mahométans. Rapportons ici les deux Problêmes propoſés par Mr. Toland, où ſans qu'il affirme rien on démêle bien ce que notre homme penſoit. Dans le premier Problême il demande. „ Si l'on peut démontrer, ſans avoir recours aux „ Miracles, par la nature du Gouvernement ou de la Re„ ligion, des Juifs, que ce Peuple diſperſé dans toutes les „ parties du Monde, a pu ſe conſerver depuis près de 1700 „ ans, quoiqu'il n'ait point été protégé par aucun Potentat, „ & qu'il ait été expoſé au mépris & à la haine de toutes les „ Nations"? Ce Problême paroît d'autant plus important à Toland, qu'il y a longtems que les Religions des Egyptiens, des Babyloniens, des Grecs, & des Romains, ont été entiérement abolies. Mais ſi l'Auteur avoit un peu raiſonné con-

(39) T. IV. p. 302. & ſuiv.

„ ſé-

la Deſtinée de Rome [*EE*]. Au commencement de l'année 1720, le Docteur François Hare, pour lors Doyen de Worceſter, & depuis Evêque de Chicheſter, donna une quatrième Edition d'un Sermon, qu'il avoit fait à une Viſite Epiſcopale, intitulé *Défenſe de l'Autorité de l'Egliſe* &c. & il y ajoûta une Apoſtille touchant Toland [*FF*], ce qui engagea celui-ci à mettre un Avertiſſement dans une Gazette (*u*) [*GG*], auquel le Docteur Hare répondit par un autre Avertiſſement, dans une autre Gazette (*w*) [*HH*], ce qui fut ſuivi d'une Brochure intitulée *Eſſai ſur le Menſonge: ou Défenſe d'un reſpectable Eccléſiaſtique qui eſt perſécuté par Mr. Toland pour une légère faute.* Un différend entre la Chambre des Pairs d'Irlande & celle des Pairs de la Grande-Bretagne, donna lieu à ces derniers de propoſer un Bill, *pour aſſurer davantage la dépendance du Royaume d'Irlande de la Couronne de la Grande-Bretagne*, où l'on expoſoit qu'il y avoit un Appel des déciſions des Pairs d'Irlande à la Chambre Haute de la Grande-Bretagne, comme à la Cour Suprême de Juſtice, en droit de juger en dernier reſſort. On publia à Dublin diverſes Brochures en faveur des Pairs d'Irlande, pour empêcher ce Bill de paſſer; Mr. Toland fit réimprimer ces Brochures à Londres, & il donna lui-même à cette occaſion une Pièce intitulée: *Raiſons préſentées humblement à la Chambre des Communes, qui doivent l'empêcher de paſſer en Loi, le Bill que lui a envoyé la Chambre des Pairs, intitulé* Bill pour aſſurer davantage &c. Vers ce tems-là il publia un Ouvrage Latin intitulé *Pantheiſticon* [*II*], & quelque tems après un Livre qui a pour titre *Te-*

(*u*) *Poſt. Man* du 30 Janv. juſqu'au 2 Février 1720.

(*w*) *Daily Courant* du 5 Avril 1720.

ſéquemment, il ſe feroit apperçu que la Cauſe de la Conſervation du Peuple Juif n'eſt plus problématique, & que l'exception que lui ſeul fait parmi toutes les Nations, indique aſſez que c'eſt-là l'effet d'une influence particulière de la Providence, qui fournit en même temps une preuve de la Divinité de l'Origine de la Religion Judaïque & de la Chrétienne. Toland demande dans le ſecond Problème. „ Si l'on peut „ expliquer par la nature du Gouvernement ou de la Religion „ des Juifs, ſans avoir recours aux Miracles, d'où vient que „ ce Peuple avoit un ſi grand panchant à l'Idolâtrie, & à é„ pouſer des Femmes des Nations voiſines, pendant qu'il „ fut en poſſeſſion de la Paleſtine? Et d'où vient que ce „ même Peuple depuis ſa diſperſion, a une horreur extrême „ pour l'Idolâtrie, & évite ſoigneuſement d'être confondu „ avec les Nations parmi leſquelles il habite"? Je ne vois pas le fin de ce prétendu Problème, je ne ſache perſonne qui ait trouvé quelque choſe de miraculeux dans le panchant que les Iſraélites eurent autrefois à l'Idolâtrie. A l'égard de l'éloignement qu'ils ont eu depuis pour ce crime, il n'eſt pas difficile d'en rendre raiſon outre l'expérience des châtimens que leurs Péres avoient éprouvé, on peut dire encore, qu'il y a en cela une direction de la Providence, qui veut conſerver ce Peuple dans l'état de ſéparation où il ſe trouve. Qu'on juge encore des intentions de Toland par ce qu'il diſoit d'un Livre qu'il avoit deſſein de publier, intitulé *la République de Moyſe*. „ Ceux, *dit-il*, qui croyent que la Loi „ fut révélée à Moyſe *ſur* le Mont Sinaï, me ſauront bon gré „ de ce que je fais voir, qu'elle eſt plus excellente & plus „ parfaite, & par conſéquent plus digne de Dieu, qu'on ne la „ repréſente dans tous les Syſtêmes de Théologie ſans excep„ tion, où l'on ſe plaint de ſes défauts & de ſes imperfec„ tions. Et ceux qui ſuppoſent avec Strabon & Diodore „ de Sicile, que cette Loi eſt une pure Invention de Moy„ ſe, dont il fit Dieu Auteur, pour la rendre plus vénéra„ ble, ſeront obligés de reconnoître, que Moyſe étoit infi„ niment plus habile que Zaleucus, Charondas, Solon, Ly„ curgue, Romulus, Numa, & qu'aucun autre Légiſlateur". On ſent aiſément ce que cette alternative veut dire, & où Toland en vouloit venir. Anon.] Divers Auteurs attaquérent le *Nazarenus*: entre autres Mr. Thomas Mangey par ſes *Remarques ſur le* Nazarenus, *où l'on fait voir la fauſſeté de l'Evangile Mahométan de Mr. Toland; & qu'il a mal expoſé les ſentimens des Mahométans par rapport au Chriſtianiſme.* On y *éclaircit auſſi l'Hiſtoire des anciens Nazaréens, on montre qu'elle a été la conduite des premiers Chrétiens par rapport à la Loi des Juifs, & on la juſtifie.* Londres 1718 in-8. Mr. Paterſon par ſon *Anti Nazarenus; ou Réponſe à Mr. Toland: Traité dans lequel on prouve l'Origine & l'Autorité Divine des Saintes Ecritures, contre les Athées, les Juifs, les Payens, les Mahométans, les Papiſtes, Spinoſa, & autres ennemis Modernes des Livres Sacrés; comme auſſi contre une Brochure publiée depuis peu ſous le titre de* Difficultés & de découragemens qu'on rencontre dans l'Etude de l'Ecriture: le Docteur Thomas Brett releva auſſi Toland dans la *Preface* de ſon Livre intitulé, *Neceſſité de la Tradition pour expliquer l'Ecriture Sainte* &c.

[*EE*] *La Deſtinée de Rome.*] Cette Brochure parut ſous ce titre: *La Deſtinée de Rome, ou la Probabilité de la prompte & finale deſtruction du Pape, tirée en partie de pluſieurs raiſons naturelles & obſervations Politiques, & en partie de la fameuſe Prophétie de S. Malachie, Archevêque d'Armagh dans le* XIII. *Siécle; Piéce curieuſe, contenant les Caractéres emblematiques de tous les Papes depuis ſon tems, juſqu'à leur entiére deſtruction, & que l'on donne ici non ſeulement complette, mais que l'on met dans un plus grand jour qu'on ne l'avoit fait encore. Dans une Lettre à un Théologien de l'Egliſe du Premier-né.* Les plus judicieux Critiques Catholiques-Romains regardent cette Prophétie de S. Malachie, comme une Piéce ſuppoſée des plus abſurdes & des plus impertinentes, & le P. Meneſtrier, Jéſuite, en a fourni des preuves (40).

(40) *Life of Mr. Toland.* p. 70.

[*FF*] *Une Apoſtille touchant Toland.*] Le Docteur Hare parlant, dans cette Apoſtille p. 48, des Ecrits de l'Evêque Hoadly dit. „ Il faut avouer que le Prélat juge très-ſaine„ ment, quand il dit qu'ils ont de légéres conformités avec „ Mr. Chillingworth; car il faut convenir, malgré qu'on en „ ait, que Mylord a quelque conformité avec ce grand Hom„ me; mais pareille à celle que Toland a avec Mr. Locke, „ qui eſt *ſouvent* cité dans le *Chriſtianiſme ſans Myſtéres*, „ pour appuyer des ſentimens auxquels il ne penſa jamais".

[*GG*] *Ce qui engagea celui-ci à mettre un Avertiſſement dans une Gazette.*] Dans cet Avertiſſement, daté de Londres le 1 Février 1720, Toland déclare qu'*il n'a jamais nommé Mr. Locke dans aucune Edition du* Chriſtianiſme ſans Myſtéres; *& que* bien loin de le citer ſouvent, *dit-il, je ne l'ai pas cité une ſeule fois*, pour appuyer des ſentimens, auxquels il ne penſa jamais.

[*HH*] *Le Docteur Hare répondit par un autre Avertiſſement dans une autre Gazette.*] Le voici:

„ Il paroît une quatriéme Edition du Sermon du Doyen „ de Worceſter, intitulé *Défenſe de l'Autorité de l'Egliſe* (dans „ l'Apoſtille l. 9, de la fin, au-lieu de *ſouvent cité*, liſez *des „ principes duquel il ſe prévaut beaucoup*) ſe vend chez Jean „ Roberts &c.".

[*II*] *Un Ouvrage Latin, intitulé* Pantheiſticon.] Il parut en 1720 in-8. ſous ce titre: *Pantheiſticon, ſive Formula celebrandæ Sodalitatis Socraticæ, in tres particulas diviſa, quas Pantheiſtarum, ſive Sodalium, continent, I. Mores & Axiomata. II. Numen & Philoſophiam. III. Libertatem & non fallendam Legem neque fallendam. Præmittitur de antiquis & novis Eruditorum ſodalitatibus, ut & de Univerſo infinito & æterno, Diverſa. Subjicitur de duplici Pantheiſtarum Bibliotheca ſequenda, ac de Viri optimi & ornatiſſimi Idea, Diſſertatiuncula. Cosmopoli.* MDCCXX. Ce *Formulaire d'une Societé de Diſciples de Socrate* eſt en forme de Dialogue entre le Préſident & les Membres de la Société. Le Préſident recommande l'amour de la Vérité, de la Liberté, de la Santé, & les encourage à être de bonne humeur, ſobres, tempérans, & dégagés de Superſtition. Dans leurs Réponſes ils témoignent être prêts à ſuivre ſes préceptes. Il leur lit ici & là des paſſages de Cicéron & de Senéque, & quelquefois ils chantent des vers, tirés des anciens Poëtes, & convenables à leurs Maximes. A l'égard de la Religion de ces Philoſophes, leur nom indique aſſez ce que c'eſt. Ce ſont des *Panthéiſtes*, des gens qui ne reconnoiſſent d'autre Divinité que l'univers. „ Si nous examinons „ cette Piéce de plus près, *dit l'Auteur de la Vie de Toland* (41), „ compoſée d'Antiphones, de Leçons, de Litanies, le tout (41) P. 7. 8. „ imprimé en Caractéres rouges & noirs, nous pouvons diſ„ ficilement nous empêcher de croire que le but de l'Auteur „ n'ait été de tourner en ridicule les Liturgies Chrétiennes. „ Il ſemble qu'il ſeurit lui-même qu'il s'étoit trop livré à ſon „ imagination déréglée; car il la fit imprimer ſecrettement à „ ſes dépens, & n'en fit tirer qu'un petit nombres d'Exem„ plaires, qu'il diſtribuoit, pour avoir quelque préſent de „ ceux à qui il en donnoit". [*Ce*]-Le pauvre malheureux, qui étoit alors fort bas percé, portoit par-tout dans ſa poche des Exemplaires, qu'il vendoit myſtérieuſement aux perſonnes auxquelles il croyoit pouvoir ſe lier. La plupart n'en achetoient que pour lui faire l'aumône, & même en cela ſa fierté ne le cédoit point à ſon adreſſe, car il n'en donnoit guére au-deſſous de la Guinée (42). Anon.] En 1721 le Doc- (42) *Bibl. Angl.* Tom. teur Hare fit imprimer un Livre intitulé, *L'Ecriture défendue* XIV. p. 145. *contre les déguiſemens de l'Evêque de Bangor*, in-8. parlant, dans la Préface de cet Ouvrage des *Conſtitutions de la Caroline*, il obſerve, que par une Loi on n'exclut perſonne pour ſes ſentimens, que *des Athées déclarés, tels*, dit-il, *que l'impie Auteur du* Pantheiſticon, & au bas de la page il met la note qui ſuit (43). „ Cet Athée, non content de ce qu'il a oſé faire (43) P. 21. „ imprimer dans cette Piéce impie, a ajoûté, à ce que l'on „ m'a aſſuré, dans quelques Exemplaires une Priére, écrite „ en ces termes ou en d'autres équivalens: *Omnipotens & „ ſempiterne Bacche, qui hominum corda dotis tuis vecreas, con„ cede propitius, ut qui poſterum poculis agrum faſti ſine, bo„ diernis curentur, & per pocula poculorum.* Ce qui eſt en blanc m'eſt échappé. Telle eſt la priére de ce *Panthéiſte*, „ dont les inſolens blaſphêmes demandent que l'Autorité „ Civile s'arme de toute ſa ſévérité". Ayant eu de nouvel„ les informations il mit dans l'*Errata* cet Avertiſſement. „ La „ priére à *Bacchus*, p. 21, eſt conçue, autant que je puis „ m'en ſouvenir, dans les mêmes termes dans leſquels je „ l'ai entendu répéter plus d'une fois par la même perſonne, „ mais elle différe fort de deux Copies manuſcrites, que „ j'ai vuës depuis & qui ne ſont pas auſſi uniformes: j'ai „ cru que le Lecteur ne ſeroit pas fâché de voir la Copie „ ſuivante, que je puis aſſurer être priſe *ſur* un Original, „ quoi qu'il en ſoit de l'autre. *Omnipotens & ſempiterne Bac„ che, qui humanum ſocietatem maxime in bibendo conſtituiſti, „ concede propitius, ut iſtorum capita, qui poſterum computationes „ gravantur, bodierna leventur; idque fiat per pocula pocu„ lorum, Amen*". Mais l'Auteur de la Vie de Toland aſſure, qu'il n'a jamais écrit une telle Priére. *Je ne comprend pas*

Tetradymus [*KK*]. En 1721 il publia les *Lettres du feu Comte de Shaftesbury, à Mr. Molesworth, à présent Vicomte de ce nom: Avec deux Lettres du feu Chevalier Jean Cropley, & une ample Introduction de l'Editeur.* [☞ Mr. Mosheim, dans ſon *Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de Toland*, dit, qu'environ le même tems, où parut le *Pantheïſticon*, il fit une Traduction de l'infame Livre de *Jordanus Brunus*, dont il vendit les Exemplaires très-cher; ayant eu la précaution de n'en faire imprimer qu'un petit nombre, afin d'en tenir le prix fort haut. Mais je ne trouve aucunes traces de ce fait dans ſa vie: il eſt vrai qu'on voit dans le I. Tome du *Recueil de ſes Oeuvres Poſthumes*, deux Piéces rélatives à Jordanus Brunus, l'une en Latin, ſur la mort de ce fameux Athée, & l'autre eſt la Traduction Angloiſe de l'Abrégé que Brunus lui-même a fait de ſon Ouvrage des Mondes innombrables; peut-être eſt-ce cette Piece qui a fait croire qu'il avoit traduit le Livre de Brunus même. ADD.] Il y avoit quatre ans que Toland demeuroit à

par, ajoûte-t-il, *la perſonne qu'on m'a dit en être l'Auteur, par reſpect pour ſa profeſſion quoique je m'imagine qu'il n'a eu deſſein que de tourner en ridicule la Secte des Philopithes* Panthéïſtes, *de Mr.* Toland, *qu'il a pris tous pour des Perſonnes; au lieu que c'etoient des gens graves, ſobres, & tempérans. Dans le fond il faut avouer, que s'il y a plus d'eſprit & de plaiſanterie, il y a auſſi une profanation plus declarée dans cette Priére, que dans aucun endroit du* Panthéïſticon. [☞ Mr. De La Chapel le donna une ſorte d'Extrait de cet Ouvrage de Toland (44), dont le tour eſt très-propre à faire ſentir quel homme eſt l'Auteur. D'abord le Journaliſte expoſe les raiſons qu'on a de croire que Toland eſt l'Auteur du *Pantheſticon*, raiſons concluantes, expoſées d'un air grave, mais où régne en même tems l'ironie par rapport à Toland. Enſuite Mr De La Chapelle fait mine de douter que le *Pantheïſticon* ſoit de lui; & cela pour expoſer en détail, de la maniére la plus forte & la plus propre à faire ſentir l'abſurdité & le ridicule de cette production, les contradictions où l'Auteur ſe trouve avec lui-même. Cette eſpéce de réfutation eſt celle qui convenoit le mieux pour un Livre tel que le *Pantheïſticon*. Cependant on en a fait un crime à Mr. De La Chapelle. Voici le fait. On ſait qu'il y a quelques années, que Mr. *Maty* publia un nouveau Syſtême ſur le Myſtére de la Trinité, il eut de vives diſputes ſur ce ſujet avec Mr. De La Chapelle ce dernier publia en 1729 une Brochure, intitulée, *Reflexions en forme de Lettre au ſujet d'un Syſtême pretendu nouveau ſur le Myſtére de la Trinité.* Il ne ménagea guére ſon Adverſaire dans cette Piéce, un trait entre autres choqua extrêmement celui ci. Mr. De La Chapelle après avoir rapporté les déſaits que Mr. Maty reprend dans le Syſtême Orthodoxe, qui font „ de s'écarter de l'Ecriture, de la mettre en contradiction „ avec elle-même &c." ajoûte, *les Sercets & les* Toland-*ne ſe ſont jamais exprimés d'une maniere en plus forte, ni plus déſobligeante, ni moins ménagée* (45). J'avoue que la comparaiſon eſt un peu dure, & que l'Auteur auroit pu l'épargner à ſon Adverſaire, ſans que ſa cauſe y eût rien perdu, quoique celui-ci y eût donné lieu par la maniére dont il parle des Orthodoxes. Quoi qu'il en ſoit, il voulut ſe venger dans la *Préface* de ſa *Doctrine de la Trinité éclaircie.* Il ſe rectifie ſur la comparaiſon avec *Toland*, qui étoit dit-il, *un vrai Spinoſiſte*, ſelon l'Extrait que Mr De La Chapelle a donné du *Pantheïſticon*. Mais Mr. *Maty* auroit dû ſe ſouvenir, qu'avant que d'être Spinoſiſte, Toland avoit commencé par être Socinien, & que la comparaiſon tombe ſur ce qu'il a écrit contre les *Myſteres* de l'Evangile. Il taxe enſuite ſon Adverſaire de n'avoir fait que railler & turlupiner ſur le *Pantheïſticon*, au lieu d'en faire une réfutation ſorte. ſérieuſe & grave, & de le faire envisager avec toute l'horreur dont il eſt digne. Ici Mr. *Maty* péche du-moins autant que celui dont il ſe plaint; ſi la prévention ne l'étoit miſe de la partie, il auroit avoué que le tour que Mr. De La Chapelle a pris dans ſon Extrait, eſt infiniment plus propre à faire ſentir le ridicule, l'extravagance, l'impiété de la Piéce de Toland. qu'une réfutation plus ſérieuſe. Sans approuver la maniére dont le Théologien de la Haye a attaqué Mr. Maty, je ne puis goûter que celui ci à ſon tour l'ait voulu dénigrer ſur un ſujet, où, préjugé à part, il mérite plutôt des éloges. Voici ce qu'il en diſoit lui-même, longtems avant ſa querelle avec Mr. Maty. „ J'en „ ai parlé ailleurs, (du *Pantheïſticon*) & je dois dire ici que, „ malgré le tour que je pris de douter de l'Auteur, afin de „ me divertir aux dépens d'un homme qui ſe moquoit de „ la Religion, perſonne n'ignoroit à Londres que l'Ouvra„ ge ne fût de *Toland*". J'ajoûterai ici un mot au ſujet de la Priére dont il a été parlé, & ſur laquelle l'Auteur de la Vie de Toland le juſtifie. Mr. De La Chapelle dit là-deſſus. „ Je ſouſcrit volontiers à ce qu'il en dit, & je ſuis bien per„ ſuadé, que ſi l'Auteur du *Pantheïſticon* eût fait des additions „ de ſa main à quelques Exemplaires, il en auroit orné, préférablement à tout autre, celui qu'on me prêta, lorſque „ j'en fis un Article: Car la perſonne, d'ailleurs d'un très„ rare mérite, étoit un des Amis les plus généreux & les plus „ empreſſés de l'Auteur (46)". Je ne penſe pas qu'on faſſe un crime au Journaliſte de cette petite Juſtification, puiſqu'on doit rendre à tout le monde la juſtice, qui leur eſt dûe, Toland a aſſez ſur ſon compte, ſans le charger d'iniquités dont il n'étoit pas coupable. ADD. DU TRAD.]

(44) *Bibl. Angl.* Tom. VIII. p. 226.

(45) *Reflex.* P. 78.

(46) *Bibl. Angl.* Tom. XIV. p. 247.

[*KK*] *Tetradymus.*] Il parut à Londres en 1720 in 8. intitulé. TETRADYMUS; *ou l'on prouve que* la Colomne de Nuée & de Feu, *qui guidoit les Iſraélites dans le Déſert, n'étoit point miraculeuſe, mais que c'étoit, ainſi que cela eſt fidélement rapporté dans l'Exode, un Signal, également en uſage parmi d'autres Nations, & non ſeulement utile mais néceſſaire dans ces déſerts.* II. CLEIDOPHORUS, *ou le Porte-Clef ou la Philoſophie Exotérique & Eſotérique c'eſt à dire le Doctrine publique & ſecrette des Anciens, par l'exemple deſquels on juſtifie la prudence de ne dire ce que l'on penſe en matiére de Religion, qu'en temps & lieux convenables, en ſe reſervant ailleurs la liberté de parler comme le Vulgaire.* III. HYPATIA, *ou Hiſtoire de la plus vertueuſe, la plus ſavante, & la plus accomplie Dame, que le Clergé d'Alexandrie mit en pièces, pour aſſouvir l'orgueil, la jalouſie, & la cruauté de* Cyrille, *leur Archevêque, communément, nommé* Saint, *titre dont il eſt indigne.* IV. MANDORRUTZA, *ou Défenſe du Nazarenus ou très Reverend Jean Evêque de Londres, contre ſon Chapelain le Docteur* Mangey, *ſon* Dédicateur-Patteſon, *& le Reverend Docteur* Brett, *(que j'aurois dû nommer le premier) ci devant de l'Egliſe de Londres.* On fit une Réponſe à la premiére Diſſertation dans une Brochure intitulée: *Réfutation d'Hodegus, ou Démonſtration que la Colomne de Nuée & de Feu, qui guida les Iſraélites dans le Déſert, n'étoit point un Feu préparé par les Hommes, mais une marque de la préſence miraculeuſe de Dieu.* 1721 in-8. On répondit encore à Toland par un *Diſcours ſur la Colomne de Nuée & de Feu, qui guida les Iſraélites dans le Déſert, ou l'on prouve que c'étoit un phénoméne miraculeux; à l'occaſion de la Diſſertation de Mr.* Toland, *intitulée* Hodegus; inſéré dans la *Bibliotheca Literaria* &c. 1723 N. I. p. 1. &c. [☞ Mr. De La Chapelle a parlé de ces Diſſertations de Toland (47), & l'a démaſqué de la maniére la plus propre à faire connoître l'indignité de ſon caractére. Le Journaliſte fait voir que Toland ſe moque de la Religion, je me borne à un ſeul trait, dans ſa IV. Diſſertation il témoigne beaucoup de colére, de ce qu'on l'accuſe d'irreligion, & il rend raiſon de ſa Foi à l'Evêque de Londres, voici entre autres choſes ce qu'il lui dit. *Je m'explique plus particuliérement & je déclare ſolemnellement à Votre Grandeur, que la* Religion que je préfére infiniment à toutes les autres *eſt celle qui a été enſeignée par* JESUS-CHRIST & par ſes Apôtres, *mais non corrompue, comme elle l'a été depuis par les retranchemens, additions, ou autres altérations, que des particuliers ou des Sociétés y ont faites. . . . . Cette Religion en ſortant des mains* (de ſes Fondateurs) *n'étoit pas moins ſimple & pure, qu'utile & pleine d'inſtruction; & comme elle devoit être l'affaire de chacun, elle étoit également intelligible à tout le monde. Car* CHRIST n'inſtitua pas une Religion pour les Savans & une autre pour le Peuple, *comme le veulent dire les Défenſeurs de la Tradition, s'ils s'entendent eux-mêmes. Il paroît par l'Hiſtoire, que le Vulgaire écoutoit* JESUS *avec plaiſir, qu'il n'étoit pas ſeulement ſuivi par pluſieurs perſonnes de notre Sexe . . . mais qu'auſſi les Femmes ne faiſoient pas la moins conſiderable partie des Proſelytes de St. Paul. Ceci ſuppoſé que ces* Femmes, bien diſpoſées & dégagées de préjugés, comprirent facilement l'évidence de la Religion Chrétienne. „ Qui pourroit s'imaginer qu'il n'y a en tout „ cela, qu'une cruelle Satire contre la Religion de JESUS„ CHRIST? Ce n'eſt pourtant autre choſe. *de Mr. De La* „ *Chapelle*, & pour en convaincre mes Lecteurs, ils me per„ mettront de coudre enſemble deux ou trois endroits de ces „ Diſſertations, que l'Auteur a eu ſes raiſons de placer ſépa„ rément, mais qu'il ne doit pas être défendu de repprocher „ lorſqu'il eſt viſible qu'ils tendent tous au même but. A„ près avoir prétendu prouver par pluſieurs exemples, qu'au„ trefois les gens ſages ne diſoient pas à tout le monde ce „ qu'ils penſoient en matiére de Religion, il ajoute (48), que „ cela ſe pratique encore aujourdhui, quoique plus rarement". Le Journaliſte rapporte enſuite les paſſages de Toland, dont le réſultat revient parfaitement à ceci. „ *Ici* Mr. Toland ne „ fait que préférer la Religion Chrétienne à toutes les autres; „ *là*, les gens ſages ont une Religion à part, qui eſt la mé„ me dans tous les tems, & dans tous les lieux. *D'un côté* „ Jéſus Chriſt a enſeigné en Paraboles; & *de l'autre*, les Pa„ raboles ne conviennent ni à l'inſtruction des Ignorans, ni „ à celle des Savans. Dans *un endroit* JESUS-CHRIST & „ ſes Apôtres n'ont découvert la vérité qu'aux Sages; *ailleurs* „ la Religion Chrétienne eſt pour le Vulgaire. *Toute* cette „ Religion eſt ſi obſcure, que les premiéres notions mêmes „ n'en peuvent être connues; & *bientôt après*, Mr. Toland, „ qui la connoît, nous aſſure, qu'elle eſt ſimple, pure, u„ tile, propre à l'inſtruction, l'affaire de chacun, & intelli„ gible à tout le monde. Dans ſa IV. Diſſertation, la Doc„ trine de l'Evangile eſt louée par l'impreſſion qu'elle fit ſur „ les Femmes, qui furent les premiéres à ſe rendre aux prédications de St. Paul; & dans la II. on remarque, que les „ Femmes ſont toujours les premiéres, qu'on empaume, „ quand on veut établir la Superſtition". Telles ſont les contradictions, pleines de malignité & de mauvaiſe foi, d'un des Chefs des Incrédules modernes; je me trompe pourtant en l'accuſant de mauvaiſe foi, lui & ſes ſemblables ſont bien hypocrites quelquefois d'intention, mais de côté ou d'autre le ſecret du cœur tranſpire, & tous leurs déguiſemens ne peuvent les dérober à des yeux clairvoyans, que dis-je? un peu d'attention fait appercevoir ce qu'ils penſent par les contradictions où ils tombent. ADD. DU TRAD.]

(47) Ibid. T. IX. p. 246 & ſuiv.

(48) *Cleophor.* p. 240.

à Putney, d'où il pouvoit commodément aller à Londres & en revenir en un jour, mais il y paſſoit ordinairement la plus grande partie de l'Hyver. Etant en Ville vers la mi-Décembre, il ſe trouva fort incommodé, ſa ſante ayant déjà commencé à ſe déranger quelque tems auparavant. L'appétit & les forces lui manquérent; il appella un Médecin (x), qui fit ſi bien par ſes Ordonnances, que le Malade eut un vomiſſement & un devoyement continuel. Toland fit pourtant un effort pour retourner à Putney, où il ſe trouva mieux, & eut quelque eſpérance de ſe rétablir. Il profita de ce bon intervalle pour compoſer une Diſſertation ſur l'incertitude de la Médecine, & ſur le danger qu'on court, en confiant ſa vie à ceux qui la pratiquent, tandis qu'il nous eſt aiſé de nous guérir en uſant des médecines qui nous conviennent, & que l'expérience & l'attention ſur nous-mêmes peuvent nous faire connoître (y). Il prépara auſſi une Préface pour une Brochure intitulée *le Danger des Parlemens Mercenaires*, dont on jugeoit qu'il étoit à propos de donner une nouvelle Edition, à l'approche des Elections pour un nouveau Parlement. Il avoit deſſein d'expoſer dans cette Préface les maux infinis des Parlemens longs & fourrés, mais il ne put achever cette Piéce, car il mourut le Dimanche onziéme de Mars 1722 ſur les quatre heures du matin [*LL*]. Quelques jours avant ſa mort, il s'étoit fait une Epitaphe [*MM*]; il s'en faut de beaucoup qu'il fût d'un caractére eſtimable [*NN*], & un intime Ami de Mr. Antoine Collins nous a aſſuré d'une maniére trés-poſitive, que Mr. Collins, qui connoiſſoit Toland à fond, l'avoit toujours regardé comme un Homme qui n'avoit pas la moindre probité. Ses Oeuvres Poſthumes ont été imprimées à Londres en 1726 en deux Volumes in-8.

(x) Le Docteur Jean Woodward, Profeſſeur de Médecine au College de Gresham.

(y) Cette Piéce, intitulée *La Médecine ſans Médecine*, ſe trouve dans le II. Tome du *Recueil de ſes Oeuvres Poſth.*

(49) P. 12.

[*LL*] *Il mourut le Dimanche onziéme de Mars 1722 ſur les quatre heures du matin.*] L'Auteur de ſa *Vie* (49) dit que „ pendant toute ſa maladie il témoigna une patience Philoſophique; qu'il vit approcher la mort ſans en témoigner „ la moindre crainte, & qu'au moment où il alloit expirer „ il prit congé des aſſiſtans, en leur diſant, *qu'il alloit dormir*". L'Auteur d'une Lettre, datée de St. James le 15 Mars 1722 & inſérée à la p. 90 de la *Relation Hiſtorique de la Vie & des Ecrits du très-célébre feu Mr.* Jean Toland. *Par un de ſes intimes Amis.* Londres 1722 in-8. l'Auteur de cette Lettre, dis-je, s'exprime en ces termes. „ Le pauvre Toland eſt „ mort; il a été enterré décemment le 13 de ce mois dans „ le Cimetiére de Putney. J'ai appris qu'il demeuroit depuis plus de quatre ans chez un Charpentier de ce Village, „ où il vivoit fort retiré. Il étoit attaqué depuis longtems „ d'un violent rhumatiſme, qui s'étant changé en jauniſſe, „ accompagnée de fiévre, l'emporta le Dimanche 11 du Courant ſur les trois heures du matin, dans la cinquante-troiſiéme année de ſon âge. Pendant toute ſa maladie il a „ marqué une patience Philoſophique, & une entiére réſignation à la volonté de Dieu; ſentant parfaitement qu'il „ approchoit de ſa fin; car, comme il me parut un peu plus „ gai la veille de ſa mort, je lui dis que j'eſpérois qu'il étoit mieux, à quoi il me répondit ſur le champ, *Monſieur, „ je n'eſpere qu'en Dieu.* Quelques minutes avant que d'expirer, ayant regardé fort attentivement quelques amis qui „ étoient dans la chambre, on lui demanda s'il avoit beſoin „ de quelque choſe, à quoi il répondit avec la plus grande „ fermeté, *je n'ai beſoin que de la mort*".

[*MM*] *Quelques jours avant ſa mort il s'étoit fait une Epitaphe.*] Elle étoit conçue en ces termes:

H. S. E.
JOANNES TOLANDUS
Qui in Hiberniâ prope Derriam natus,
In Scotiâ & Hiberniâ ſtuduit,
Quod Oxonii quoque fecit adoleſcens,
Atque Germaniâ plus ſemel petita,
Virilem circa Londinum tranſegit ætatem.
Omnium Literarum excultor,
Ac Linguarum plus decem ſciens.
Veritatis propugnator,
Libertatis aſſertor;
Nullius autem Sectator aut Cliens,
Nec minis nec malis eſt inflexus,
Quin, quam elegit, viam perageret;
Utili honeſtum anteferens.
Spiritus cum æthereo Patre,
A quo prodiit olim, conjungitur:
Corpus item naturæ cedens
In materno gremio reponitur.
Ipſe vero æternum eſt reſurrecturus,
At idem futurus Tolandus nunquam.
Natus Nov. 30
Cætera ex Scriptis pete.

(51) P. 916.

(50) Collection &c. Vol. II. p. 308 &c.

(51) Pour le 11 Mars 1721.

(52) L'Auteur ſe trompe. Toland mourut le 11 Mars, & le Parlement avoit été diſſous le 10.

[☞ Ajoûtons la Critique de cette Epitaphe (50). „ Il ne „ s'en faut guére que la patience n'échappe, lorſqu'on voit „ un ſi petit homme que l'étoit Mr. Toland, ſe faire de lui-„ même de ſi grandes Idées. Dans les affaires d'Etat la Mouche de la Fable & lui, c'étoit la même choſe; & quant à „ la Religion, ce n'eſt pas outrer ſon caractére, que de dire, „ qu'il auroit été un des plus zélés Théiſtes, s'il avoit eu „ ſe bonheur de vivre parmi des Athées. A l'entendre pourtant, on diroit, que préférant toujours l'honnête à l'utile, „ la Vérité & la Liberté lui ont les dernières obligations, & „ qu'il leur a également rendu les plus grands ſervices, & ſacrifié les plus grands intérêts. Eſt-ce là ſe connoître"? On verra quelque choſe de plus ſur ſon Caractére & ſur ſa Religion, dans la Remarque ſuivante. Add. du Trad.

(52) *Bibl. Angl.* Tom. XIV. p. 331.

[*NN*] *Il s'en faut de beaucoup qu'il fût d'un caractére eſtimable.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur du *Freeholders Journal* (51). „ Ses diſgraces doivent être attribuées à ſa vanité; il affectoit d'être ſinguller en tout, manière de ſe diſtinguer fort „ aiſée; Il rejettoit ou ſentiment, parce qu'un Auteur célébre l'embraſſoit; avec une teinture de toutes les Langues, „ il n'étoit Critique dans aucune, ſon ſtile étoit bas, confus, & deſagréable; Il mettoit des titres bizarres à ſes Ouvrages à l'imitation des anciens Philoſophes, & il aimoit à „ y parler de lui-même avec une extrême complaiſance. Il „ ſe plaiſoit à tracaſſer en diſputant, & il étoit groſſier, déciſif, & avoit toujours tort. Il doit principalement ſa réputation aux Critiques que les Savans ont fait de ſes Ecrits; „ & dans les diſputes qu'ils avoient entre eux, un des tours ordinaires étoit d'accuſer leur adverſaire d'avoir des ſentimens approchans de ceux de Toland; ce qui étoit regardé „ comme la choſe la plus honteuſe, & une marque infaillible „ d'erreur. Jamais perſonne, qui a autant écrit contre la „ Religion que lui, n'a fait ſi peu de mal; c'eſt encore un „ Problême de ſavoir, ſi les gens de bien ont eu plus de „ compaſſion pour lui, que les Incrédules mêmes de mépris. „ Heureux dans une ſeule choſe d'être mort le même jour „ que finit le Parlement (52); ce qui fit que les traits de ſon „ impiété échappérent à ceux, qui étoient attentifs à arrêter „ le cours d'un déluge d'impiété". L'Auteur de la *Vie* de Toland, après avoir cité ce paſſage (53) obſerve. „ Qu'on „ a groſſi bien des objets, & qu'on a inſinué là bien des „ choſes, uniquement pour rendre Mr. Toland odieux. Il „ faut pourtant avouer, *ajoûte-t-il*, qu'il auroit pu beaucoup „ mieux employer ſes talens, qu'il n'a fait. Mais il eut le „ malheur de ſe former à ce genre de vie diſſipée, où l'on „ n'eſt bon à rien, & duquel il ne voulut jamais revenir, malgré les avis réïtérés, & les exhortations fréquentes de ſes „ meilleurs Amis. Il auroit été à ſouhaitter, qu'il eût compris que l'eſprit & le ſavoir ne contribuent que médiocrement à nous faire eſtimer & conſidérer dans le monde, à „ moins que ces avantages ne ſoient accompagnés des Vertus Sociales, qui ſont l'ornement, comme le devoir de „ l'homme". [☞ Pour acheves de ſatisfaire on Lecteur curieux, je remarquerai que Toland ne tomba que par degrés dans l'Athéïſme; il y a tout lieu de penſer, qu'il n'étoit encore que Socinien, lorſqu'il travailloit à ſon *Chriſtianiſme ſans Myſtéres*: ce qui le fait préſumer, ce ſont des Lettres qui ſe trouvent dans le ſecond Tome de ſes Oeuvres Poſthumes. Pendant qu'il étoit à Oxford en 1694. un Inconnu lui écrivit deux Lettres fort touchantes pour l'exhorter à faire un meilleur uſage de ſes lumiéres, non ſans lui marquer les ſoupçons qu'on avoit ſur ſon peu de Religion. Toland fit réponſe à l'Anonyme par le canal qui lui étoit indiqué. Voici un morceau de ſa Réponſe (54). „ Je reconnois, *dit-il*, que „ toutes mes actions ne doivent avoir pour but que la gloire de Dieu & le bien de ma Patrie. La véritable raiſon „ du ſéjour, que je fais dans cette fameuſe Univerſité, n'eſt „ que pour me mettre mieux en état de parvenir à ces fins. „ N'étoit cela, ni les charmes extrêmes du Lieu, ni le commerce de tant de perſonnes ſavantes, n'auroient pas pour „ moi des attraits. Mais à quoi bon étudierois-je ici on ailleurs, ſi j'étois Athée ou Déiſte? Car vous me prenez pour „ l'un ou l'autre..... Croyez-moi, Monſieur, je ne ſuis „ pas inſenſible aux maux de la Vie préſente; & ſi je n'entendois pas une meilleure, je détruirois bientôt ma Machine, pour la faire diſſoudre en Atômes, qui ne penſent „ point. Etant donc perſuadé que nos Ames immortelles & „ comptables de leur conduite, ſeront éternellement heureuſes ou malheureuſes dans un état à venir, il faut de néceſſité que je ſois de quelque Religion, & je me flatte „ que vous n'aurez pas de répugnance à me croire Chrétien, „ quand je vous aurai aſſuré que je crois &c". Suit une Confeſſion de Foi aſſez Orthodoxe, qui prouve que ce n'a été que par degrés que Toland eſt tombé dans l'abîme de l'Athéïſme. Add. du Trad.]

☞ TOLLIUS (Corneille) connu par quelques Ouvrages, [*A*] nâquit à Utrecht de Jean Tol-

[*A*] *Connu par quelques Ouvrages.*] Nous en donnerons ici le Catalogue. I. *Cornelii Tollii ad Pierii Valeriani* de Literatorum infelicitate *Librum, Appendix.* Amſterdam 1647 in-12. A la ſuite de l'Ouvrage de Pierius Valerianus, imprimé en

Tollius, dont j'ignore la qualité, mais qui étoit très-particuliérement lié avec la famille Vossius [*B*]. Corneille fon fils demeura quelque tems chez Vossius le Père à Amsterdam, où on l'accuse d'avoir manqué même tems. Il semble qu'on peut conclure de l'Epître Dédicatoire que Tollius n'étoit pas encore placé à Harderwyck, elle eſt datée d'Amſterdam le 28 Avril 1647, & s'adreſſe à Juſte Vygh, Seigneur d'Iſendoorn, & Conſeiller de la Cour Suprême de Gueldres. Jean Burchard Mencken a fait réimprimer ce petit Ouvrage de Tollius avec quelques autres du même genre, à Leipzig en 1707 in-12. Au reſte Tollius ne parle que des gens de Lettres Italiens & François. Mr. Le Clerc (1) a eu raiſon de remarquer, qu'il y a un défaut dans ce petit Ouvrage, de mettre que dans celui de Pierius Valerianus, c'eſt qu'on n'y marque que très-rarement les années, ou ce que l'on rapporte eſt arrivé, & que l'Auteur n'indique point les Editeurs où il a puiſé. Il *Palæphatus de Incredibilibus eum notis*. Amſterdam 1649 in-12. Il eſt auſſi l'Auteur de la verſion Latine. Tous ceux qui ont donné depuis des Editions de Palæphatus ont conſervé la verſion de Tollius (2). Il paroît par deux de ſes Lettres à Iſaac Voſſius, qu'il avoit travaillé ſur ces Auteurs dès l'an 1647, je les donnerai ici, d'autant plus qu'elles contiennent diverſes autres particularités curieuſes (3) touchant ce qui ſe paſſa en ce tems-là à l'égard du célébre Morus, à qui l'on penſoit pour lui faire remplir une Chaire de Profeſſeur à Harderwyck.

(1) Fabric. *Bibl. Gr.* Vol. I. p. 240. 241.

(2) Tirées des Lettres MSS. à Iſaac Voſſius qui ſont dans la Bibliothéque des Heritiers à Amſterdam. Vol. A. Lett. 194. & 204.

Clariſſime & Summo Viro Iſaaco Voſſio S. P.

„ Binas a te accepi, Voſſi celeberrime, quibus hactenus „ nihil potui reponere. Etiam alteræ illæ ab D. Por. tibi „ ſcriptæ tandem ad me pervenerunt, poſtquam prius Daven- „ triam aberraſſent. In negotio vocandi Mori video nunc „ pericula leviora, quam timebam, & majora quam ſpera- „ bam præſidia. Siquidem reverſus ad nos Zutphanii Nobi- „ liſſ. Curator. Wyngerus totum ſe videtur ad vocationem „ D. Mori adplicaviſſe; ſummque ſimul animum alacrem & „ promptum oſtendit ad perpendam negotium. Ἐξηρέθη ad- „ modum is fert Profeſſores alios uſque adeo ſollicitos eſſe „ pro incolumitate noſtræ Academiæ, & Curatoribus velle „ legem præſcribere, ac ſi illi putarii, nec fatis ad curandam „ rem idonei eſſent. Conquerebatur præterea apud me Iuper „ D. Spanhemio, quod epiſtolam nuper ab illo acceſſiſſet, „ qua dolet is, & quaſi exprobrat dixiſſe aliquando Nob. „ Wyngerigium, omnia quæ ageret provenire ex invidia & „ privatis ſimultatibus, & propterea non ſatis cautos eſſe Cl. „ Moro exercet. Heri autem peritæ demum ad illum funt literæ illæ Profeſſorum Leidenſium, ab Conſtantino ſcriptæ; quas dicit ſperare bene priuſquam Curatores omnes „ convenerint. Ferri ergo non poteſt ut mora in re tam ne- „ petrare queam illarum ἀνεκγράφων. Mittam autem ſimulac „ potero. Quiſcit nunc is, aut ſaltem videtur quieſcere, „ ex quo præcipue ortum eſt, quidquid hactenus adverſus „ D. Morum accidit. Metuit fortaſſe literas Pecos. Mitto certe „ ego, cur Geneveníem tot mendaciis homo leviſſimus one- „ rarit, & in quo illi nihil ferme nocuit, ſummam tamen „ oſtenderit voluntatem nocendi. Dabo operam ut videam „ aliquando, & deſcribam illa D. Mori dictata, quæ ut ἐν- „ μέλεια impudens ille apud omnes traduxit. De Ultrajectino iſto neque inaudivimus quidquam, neque eſt, qui ventu- rum credat. Non eſt verſimile virum ætate grandiſcu- lum, cui iucuienum Ultrajecti ſtipendium, liberis parare connubia, Hardervico ſedem tam moliem & commodam mutaturum. Literas illuſtris Salmaſii remittrem jam tibi, nili arbitrarer poſſe interim eſſe illas, antequam de aite- rius vocatione ſtatuatur. Quid interea facto opus erit cum D. Salmaſio facile deſpexeris. Reddo nunc cum ingenti- bus gratiis Dionem, & Celeberrimi Patris opus Gramma- ticum, quo utendum fratri in nova ejus paranda editione. Vincula ſita, quibus ego quam liberaliſſime adſtringor, quanta ſunt? ſtudiorum adjumenta, delectatio vitæ atque convictus, ſuavitas conſuetudinis, librorum communicatio, literæ literiores. Sed malo hæc memori & obſequio ani- mo ſervare, quam multis jactare, quæ neque ipſe labens profero, & tu invitus audis. Tempus quod detorquere neceſſarius ſtudiis poſſum, uni jam do Palæphato, ut is emanet in publicum ante inauguralionem Academicæ diem; quo ordinarias mihi dare profeſſiones, & augere ſtipendium Curatores Nobiliſſ. decreverunt. Velim, Iſaace præſtan- tiſſime, librum illum & laborem, ſi vifum fuerit, meum, commendes ſicut typographorum Amſteodamenſium quo ad excudendum ſit paratior. Hic enim typi Græci aut nul- li aut viliſſimi. Auctorem cum verſione deſcribenti locus in proœmio ſe obvium, de quo conſulere te tanquam A- riſtarchum placuit. Verba ſunt: πρὶ γὰρ ἀρχαίων ἀυτὸς ἐδὲν, ὡς ἴσον ἔκαστον ἴχει, quæ verto, & *laca iſta* vidi, ut *quidque habuit*. Sequitur πρὶ γὰρ τῶν τοιούτων τοῦτο, ὡς λίαν ὁ λογίσασθαι, ἀλλ' ἀυτὸς ἱστάλθη, ὡς ἱστορικός. Suſpicari ſubit, num pro ἱστόρικος leviſſima mutatione legendum ſit λογικός: num jam dixit γίγγραφα, & alterum conveniet cum ἱστάλθη. Quid de hac conjectura ſentias, velim quam primum ſciam. Vale, Voſſi celeberrime, ac tibi Patrique ſummo, & Mauri no- biliſſimæ, summi quem ingreſſi eſtis fauſtum feliciterque precor, iis cum votis quæ veſtra in me merita expoſcunt, & officioſi erga vos animi mei pietas perſolvit. Cl. Gro- novio, ſi apud vos ſit, ſalutem adſcribo plurimam, & ro- go ne me inſalutato hac domum tranſeat. Iterum vale Voſſi amiciſſime, & ama

Omnibus officiis tuum

Harderovici pridie Kal. Jan. CIↃIↃC XLVIII. Cornelium Tollium.

Pobſerveni ſur cette Lettre, que Voſſius ne goûta pas ſuffiſamment la correction qu'il vouloit faire dans Palæphatus, car il n'a rien changé au Texte. Je ne donnerai qu'une partie de la ſeconde Lettre que j'ai annoncée; parce que tout le commencement ne contient que des complimens ſur la mort de Voſſius le Père. „ Quod autem Vir ſumme, ſanctiſſimi „ Parentis manes oratione proſecutus ſim funebri, noſti fa- „ cile me cauſſam præcipuam habuiſſe. Tanta enim fuere il- „ lius in me, & domum noſtram benefica, ut & vivo omnia „ debuerim obſequia, & proh dolor! ſatisfeciſſe aliis, cum mihi „ tantillam exſolvendam eſſe religionem merito exiſtimarim. „ Atque illud demum mentis proprium officioſæ videbatur; „ non ſolum omnia præſtare quæ poſſimus; ſed & illa, quæ „ ne vix quidem valemus aſſequi. Propterea licet foradis in „ Oratione tibi minus placuero, partibus tamen functus ſum „ benevolentiſſimi & officioſiſſimi, quem me ſemper fuiſſe, & „ futurum tibi velim conſidas. Mitto nunc aliud manuſcu- „ lum, in quo præſcio me non ſatisfeciſſe aliis, cum mihi „ ipſi vix poſſim placere. *Palæphatum* puto, qui jam tandem „ in lucem prodiit, neſcio an hoc majorior, quod circa au- „ tumnum; an vero tanto crudior, quanto celerius naturi- „ tatem autumni præveniſti. Tu autem ſi talculo nos pro- „ veris, erit quod gloriola aliqua perfruamur. Hodie nobis „ Inopinantibus advenit Colonia D. Vaickeneiius, longe jam „ mihi amicior quam ante. Illi impatabis quod tam timula- „ tuarie perſcribam. D. Morus non tantum in ore noſtras „ venit, verum in ea urbe, qua ille invidiæ & calumniæ plu- „ rimum, concionem habuit ab incredibili auditinium multi- „ tudine, minum in modum probatam. A Synodo Gallica „ dignus eſtimatus eſt, qui ad cathedram admitatur. Noſtri „ Curatores jam ingemiſcunt ſe deceptos &c.

Rhenia 24 Auguſti 1649.

III. Tollius a donné *Joannis Cinnami de rebus geſtis Imperat. Conſtantinop. Joannis & Manuelis Comnenorum. Hiſtor. Libri* IV. Utrecht 1652. in-4. Il avoit promis cet Auteur dans ſa Préface de Palæphatus. Iſaac Voſſius lui en avoit fourni le Manuſcrit, copié ſur celui du Vatican. Liſez ce qui ſuit (4): *Cinnami Hiſtoriam quod nunc demum in lucem protrudat* Tollius, *in eo operam lubet. Ante triennium quadriennioque donavi, vel ſaltem communicavi ei codicem ipſum, ut ex ejus editione aliquam ſibi compararet gloriolam. Nunc autem præveniatur a Tyrtæo, qui id ipſum Constantino præſtabat. In titulo tamen ipſe mirus peccavit, quum Tyrtæus. Illi namque* Cinnamum pro Cinnamo *ſubſtituendum, nulla proſus ratione aus autoritate. Monui ea de re jam ante decennium Cleriſſ.* Holtenium, *qui illum Auctorem Tyrtæi commentatorem, ut videtur, in errore perſtare, quam vetis hac in parte obſtemperare mo- nitis.* Voſſius ſe trompa, les Jéſuites ne donnérent point d'Edition de *Cinname*, du-moins ſi l'on doit s'en rapporter à Mr. Fabricius (5), & Tollius a été le premier qui ait publié cet Auteur avec une verſion Latine & des Notes. Mais il s'eſt aviſé, je ne ſai pour quelle raiſon, de changer la diviſion de Cinname, qui a partagé ſon Ouvrage en ſix Livres, dont Tollius n'en a fait que quatre, réunifiant les cinq derniers en un. Du Freſne a donné cet Auteur en ſix Livres, qu'il a même diviſés en Chapitres; il a revu la verſion de Tollius & l'a corrigée en divers endroits; pour ſes Notes du Freſne les a retranchées, parce qu'elles n'éclaircissoient ni n'illuſtroient les endroits difficiles de Cinname, & il y en a ſubſtitué d'Hiſtoriques & de Philologiques de ſa façon; le tout a paru avec ſes Notes ſur Nicephore Bryenne, & ſur l'Alexiade d'Anne Comnène, avec la Deſcription du Temple de Sée. Sophie par l'huit le Silentieux en Grec & en Latin. Paris 1670 in-fol. de l'Imprimerie Royale (6). On a encore de Tollius IV. *Oratio in obitum Johannis Andreæ Schmidii, in Academia Harderovicenſi Medicinæ Profeſſoris.* Harderwyck 1652 in-4. Je ne ſai ſi l'Oraiſon funèbre de Voſſius le Père, qu'il prononça en 1649. a été imprimée; je le conjecture ſur ce qu'étrit le 15 Mai de cette année il à Iſaac Voſſius, ſon frére Alexandre Tollius, lui dit-il (7), *orationem quam fratet in Harderovicenſium Academia habuit in luctuoſiſſimum obitum Clariſſimi tui parentis, ſummi noſtrum patroni, eam vogo ut aquis manibus accipiat.* Il ſe pourroit pourtant que cette Oraiſon funèbre eût été envoyée en manuſcrit.

(3) *Bibl. Gr.* Vol. VI. p. 118.

(4) Emmanuel *Sypingii Epiſt.* Tom. III. p. 620.

(5) *Bibl. Gr.* Vol. VI. p. 118.

(6) Idem ibid.

(7) Dans le Recueil cité ci-deſſus Lett. 198.

B] *Qui étoit très-particuliérement lié avec la famille Voſſius.*] On a déjà pu voir par les Lettres de Corneille Tollius, l'un de ſes fils, qu'il avoit demeuré quelque tems chez G. J. Voſſius: & j'en trouve d'autres qui indiquent la liaiſon toute particuliére qu'il y avoit entre ces deux familles. Tollius le Père logeoit à Amſterdam, quand il y venoit, chez Voſſius. Voici deux de ſes Lettres, qui font très-curieuſes. L'une regarde les intrigues qu'il y eut, pour empêcher la vocation de Morus à Harderwyck, & l'on y voit que Rivet y entra pour quelque choſe. La ſeconde eſt encore plus importante, car on y apprend les circonſtances & le tems précis de la mort de Gerard Jean Voſſius, ignorées, ſi je ne me trompe, juſques à-préſent. Voici la première (8).

(8) Dans le même Recueil. Lett. 148.

D. Iſaaco Voſſio. D. S. P. *Salutem.*

„ Domine & Amice,

„ Heri domi meæ ex *Vygbio* Curatore intelexi à multis e- „ tiamnum magnam inſumi operam, ut D. *Morus* a profeſ- „ ſione arceatur, inter quos D. *Rivetus*, cujus literas ſe ac- „ cepiſſe nuperrime ajebat, quibus, non diredè quidem, ſed „ per ambages officii monebatur, utpote quæ ipſi ſuggere- „ bant, ſumptus evocandis peregrinis Profeſſoribus impen- „ dendos, ſic evitari poſſe, eo quod in his oris idonei reper-

qué de fidélité, mais ce fait me paroît fort douteux [C]. Dès l'an 1647 il profeſſoit extraordinairement à Harderwyck l'Eloquence & la Langue Grecque, & en 1648 il fut fait Profeſſeur ordinaire, & on lui augmenta ſes appointemens, comme il paroît par une de ſes Lettres à Iſaac Voſſius, que l'on verra dans les Remarques. En 1649 il fit publiquement à Harderwyck l'Oraiſon funébre de Voſſius le Pére. Il fut

„ rientur. Sed, ut audiebam, nemo Curatorum judicia & conſilia ſuper hac re Theologorum aliquid æſtimat, & plurimorum ſuffragiis, *Terchmanno* abnuente, D. *Meri* vocatio rata erit; cujus tamen D. *Vygbius* certior factus me admoniturum promiſit, D. *Hornius* & *Criſtenius* convaſatis rebus Hardervicum ad vocatas profeſſiones quam primum cogitant. D. *Valckenier* nuperrime s binis Curatoribus inſigniter reprehenſus eſt quod filio meo adeo male velit; nihilominus a me id ſemper meus in mandatis habet ut quidquid injuriæ obtingat, patientia ſua ciuat. Hæc verbulo, D. & amice, ſignificare habui cum ſalutis nuntio parentibus cariſſimis a me dando. Dabam raptiſſime $\frac{11}{21}$ Jan. 1648.

D. V. addictiſſimus

Joannes Tollius.

(9) Ibid. Lett. 196. La ſeconde (9) contient les particularités de la mort de Voſſius le Pére.

Ornatiſſimo, Clariſſimo Viro juveni D. D. Iſaaco Voſſio
S. P. D. *Tollianus Pater.*

„ Domine mi,

„ Die Sabbathi præterito, e morbo graviſſimo Dei ope liberatus, me Rhenis Amſtelrodamum animi & corporis reſciendi cauſa confero, & *hoſpitium ſalutum*, id eſt ædes paternas intranti, Mater veſtra me & uxorem comitem excipit triſtis fatis & lachrymabunda; quam quaſi conſternatus intuens triſtitiæ cauſam rogo, autumans aliquid mali nuntii de V. D. & peregrinis terris adventum: ſed latebat alius anguis in herba. Refert mater, maritum ea ipſa nocte (veneris ſc. præterita) morbo correptum gravi & fatis moleſto: intro cubile, video & alloquor parentem decumbentem, & morbo Eryſipuia dicto (noſtrate lingua *de Roos*) laborare animadverto, unde eſput tumet, oculi clauſi ex inflammatione, quam iſte morbus plerumque ſecum adfert. Eo mane Medicus adfuerat parenti, qui veſperi radit, non ſolus, ſed & alter, & ſequentibus diebus plures advocati Medici. Sic ille Sabathi die cum nocte tranſit. Dominico gravius parens laborat, Luna non uſque graviter, Martis uſque veſpertinam quintam paululum ſeſe morbus remittere videbatur, adeo ut inſequente & inſtante nocte nobis promitteremus, ſi non ſaultatis reſtitutionem, ſaltem inſignem morbi relaxationem. Quid fit? filius meus Alexander (in aliud enim hoſpitium conceſſeramus) me ſub undecimam noctumam e lecto revocat, & parentem V. multo gravius & durius ſeſe habere nunciat, ſurgo & cum uxore comite, & ut filius nunciaverat ægrum corpus intueor. Interim præſentes (inter quos D. *Beningius* urbi a Secretis, cum familio, qui ſtationem ea nocte in ſeſe ſuſceperat) officiis fungimur, & ultima ægro Domino & parenti veſtro adminiſtramus, donec eadem nocte ſub ſemiquartam matutinam animam ſuam placidiſſime Parens, ſuo tempore vobis dilectiſſimus in manus ſalvatoris ſui Domini noſtri Jeſu Chriſti emiſerit & commiſerit. Hæc dum nuntio, quid mihi & veſtris & præcipue Matri V. jam mœrore quaſi obſitæ, quid inquam animi fuit, vix ſcribo. Interim Deus conſolationis D. V. hæc legentem & nos ſic ſpiritu ſuo regat, & ita corroboret, ut omnes noſtras actiones ipſi cedant ad nominis ſui gloriam & noſtrûm omnium ſalutem. Amen. Hoc vovet & D. V. eidem Numini unice commendat, reditumque felicem quam poteſt fieri citiſſime ex animo exoptat

D. V. ad aras obſtrictus

Joannes Tollius.

„ Amſtelrodami Mercurii
„ ſub ſemiſextam matutinam, ſecunda poſt parentis obitum hora dabat 17 Martii 1649.

On voit par ces deux Lettres que Jean Tollius étoit fort ami de la Maiſon de Voſſius. Les fils ſemblent auſſi avoir eu d'intimes liaiſons avec Iſaac Voſſius. Il paroît qu'ils logeoient chez le Pere, & j'en trouve une preuve en particulier dans la Lettre ſuivante de Corneille (10), où l'on verra encore quelques particularités touchant ce qui ſe paſſoit à l'égard de Morus.

(10) Ibid. Lett. 164.

Celeberrimo & Præſtantiſſimo Viro
„ Iſaaco Voſſio
Cornelius Tollius S. P. D.

„ Quod nos teſterna die, ex literis D. *Salmaſii*, id jam ex ore ipſius dubio procul intellexeris, Iſaace Præſtantiſſime. Dolet ille raperiri in Oratione (11) & teſtimoniis tam multa ὀφθαλματα συναγωγικὰ, & quædam non parvi momenti; videlicet quod in præfatione Typographi, vos *Homerum* omiſſa eſt, & in ſubſcriptione teſtimoniorum primum tenet locum *Dodatus*, cum dari ille debuiſſet *Davidi Clerico*, cœtus Eccleſiaſtici Præſidi. Hoc vitium, quod quidem graviſſimum eſt, & unde cavillandi anſam arripere poſſet „ *Sportebemius*, emendari licuit, ſiquidem illa folii pars nondum ad juſtum numerum eſſet excuſa. Reliquia Medicina præberi non potuit. Obtundit typographum triga illa Calumniatorum, *Valckenierus*, *Bornius*, & *Ricletius*, quare ejuſmodi præfatiunculam præmittere teſtimoniis auſit, cum *Morum* non noſcat, & veriſſima ſint illa, quæ ut falſa & putidiſſima mendacia confidenter adeo traducit. Imo jam eo perduxerunt, ut hodie ad me venerit, dicens eradere & delere ſe velle vocem *Typographus*; & feciſſet niſi aliud ipſi perſuaſiſſem. Perſtitit in calumnis apud quoſlibet fucus noſter, & nihil minus quam Theologus; impurum eſſe *Morum*, turbulentum, inquietum, & jam ter a Magiſtratu Genevenſi citatum, nec comparuiſſe. Nondum ipſum convenire licuit; quod tamen hodie viſum eſt facere. Vale Clariſſime Chariſſimeque Voſſi, & Deus te nobis incolumem reddat. Incomparabili Salmaſio ſalutem plurimam. . . . . Citiſſime Amſtelodami *Æd. veſtris* IX April. CIↃ IↃ C XLVIII.

(11) Il s'agit à ce qu'il paroît de quelqu'une des Harangues de Morus.

La Lettre ſuivante (12) du même fait voir qu'Iſaac Voſſius lui communiqua ſes lumiéres pour ſon *Palæphatus*; on y voit auſſi qu'il regrettoit le tems où il avoit été ſon commenſal. (12) Dans le Recueil cité *Lett.* 181.

Viro Celeberrimo & Præſtantiſſimo
„ Iſaaco Voſſio
Cornelius Tollius S. D.

„ Accepi tuas, Celeberrime Voſſi, & quantum pro maximo adfectu, atque opera *Palæphato* inſumta tibi debeam, vix verbis expreſſero. Ego ſi antea, cum *σωμβιωτης* eſſem, reputare mecum non potuiſſem ingens beneficium Voſſiani convictus, nunc illo non ſine dolore deſtitutus, hoc propius agnoſcere poſſem tantam felicitatem, quo longius ab iis abſum, qui me juvant, quibus una communicem, qui ſapiunt, & mei ſunt amantiſſimi. Velim hæc eadem ad animum ſimul frater revocaret, & plurimum ejuſmodi cogitatio conduceret illius rationibus. Mihi autem iſtud infortunium tolerabilius videtur, quod vos proximos habeam; atque ita difficilorum corporum jacturam, animorum præſentia compenſo. Diſcrucior duorum imprimis Librorum copiam mihi non eſſe, Hezychii & Euſtathii. Si alibi potiri eorum liceret, pecunia non parcerem. Mythologi illius anonymi uſuram concedi, Ego & *Palæphatus* agemus gratias. Vale, vir Celeberrime, & me ama. Harderveci „ XXVIII Sept. CIↃ IↃ C XLVIII.

[C] *Son fils demeura quelque tems chez Voſſius le Pére à Amſterdam, où on l'accuſe d'avoir manqué de fidelité; mais ce fait me paroît fort douteux.*] Mr. Burman (13) rapporte le fait, il cite pour garand: Sorbiere (14) & Richter (15), qui taxent Tollius d'avoir mis la main ſur des Ecrits de Voſſius. Il cite auſſi en preuve une Lettre de Heinſius à J. Fr. Gronovius, qui porte que la Mére d'Iſaac Voſſius l'accuſoit de vol domeſtique. Pour bien entendre cela, je dois dire un mot en paſſant d'une affaira qui regarde Jaques Tollius, & dont je parlerai plus amplement dans ſon Article. Heinſius devant aller voyager, ſouhaittoit d'avoir avec lui quelque jeune homme de Lettre, Corneille Tollius lui fit recommander par Gronovius, & lui recommanda lui-même ſon frére Jaques. Mais Heinſius n'oſa pas le prendre, pour ne pas choquer Iſaac Voſſius & ſa Mére, & c'eſt Jaques qu'elle me paroit avoir eu en vue dans la lettre citée par Mr. Burman. Voici le paſſage (16): *De fratre ejus* (Tollii) *omnes cogitationes cogor deponere. Cum adeſſem ultimo Junio, quamquam in alio ſermone tota aſſemus, invecta eſt illa ultro tanto impetu tantaque animi commotione in furem, ut vocat, domeſticum, ut arcitenem mihi eſſet, ab intempeſtiva digreſſione exulceratum ejus animum avellere. Luto, carcerem* (& quæ non?) *ſibi minabatur. Minime igitur conſultum putavi, communicara cum illa, quid inter vos actum eſſet.* Mais ſi dans cet endroit il ne s'agit pas de Corneille Tollius, il en eſt un autre où il ſemble qu'il eſt accuſé d'être l'Auteur de la faute de ſon frére (17). Heinſius parlant de Jaques dit: *Majus incommodum prævideo ab iis, apud quos habitavit olim. Non enim ignorat, cum ex me intellexeris quid de illo ſpargant. . . . . Purgavit ſilum quidem ab hac nota exiſtimationi ejus inuſta frater. . . . , cumbo interim tentavi Iſmaeli matrem, quæ in* Cornelium *ipſum petius, quam* Cornelii *fratrem, factі culpam derivare viſa.* Il paroît par une autre Lettre encore (18) que ce n'étoit pas à Jaques ſeul que Me. Voſſius en vouloit: *Amici noſtri mater, quam infenſa ſit* Tollii, *jam, credo, nunciavi ante.* Il reſte pourtant bien des doutes. I. Il ne me paroît pas que Corneille ſoit accuſé directement lui-même, tout au plus on rejette ſur lui la faute de ſon frére: & dans ce cas-là on ne doit pas tout-à-fait en croire une femme en colére. II. Ce qui me perſuade que lui-même n'a eu perſonnellement rien ſur ſon compte, pendant le tems qu'il demeura chez Voſſius le Pére, c'eſt que depuis l'an 1647 qu'il profeſſa à Harderwyck, il a été en liaiſon fort intime avec Iſaac Voſſius, & étant à Amſterdam a logé dans la maiſon de Voſſius, comme il paroît par la Lettre du 9 Avril 1648 rapportée dans la Remarque précédente: or quelle apparence qu'Iſaac Voſſius eût entretenu commerce avec un homme, qui auroit été ſurpris en faute chez ſon Pere, & que Me. Voſſius eût permis que ce voleur domeſtique fût venu encore loger chez elle?

(13) *Traject. Eruditi.* p. 187.

(14) *Lett. & Dic.* num. LXIII. p. 488.

(15) *Epiſt.* p. 476.

(16) Burmann. *Sylt. Epiſt.* Tom. III. p. 251.

(17) Ibid. p. 255. 256.

(18) Ibid. p. 266.

fut auſſi Sécretaire des Curateurs de l'Académie de cette Ville, & il paroît y avoir eu du crédit. Jean Frédéric Gronovius, qui étoit particuliérement lié avec lui, nous apprend (*a*), qu'il avoit recommandé Nicolas Blancard à Tollius pour une Chaire de Profeſſeur vacante à Harderwyck, & qu'il s'étoit adreſſé à lui-même, tant parce que l'amitié qu'il y avoit entre eux ne lui permettoit pas de rien entreprendre contre ſon gré, que parce que le crédit qu'il avoit auprès de la plupart des Curateurs étoit aſſez grand, pour rendre inutiles les tentatives que l'on feroit malgré lui. Tollius en agit fort franchement dans cette occaſion; & lui dit qu'il avoit réſolu de s'intéreſſer pour un de ſes fréres nommé Alexandre; que comme il travailloit à ſuccéder à Hornius dans la Chaire d'Eloquence & d'Hiſtoire à Leyde, il feroit ſes efforts pour faire obtenir à ſon frére la place qu'il occupoit: que s'il n'y pouvoit réuſſir, & que lui-même ſuccédât à Hornius, il s'intéreſſeroit avec plaiſir en faveur de celui que Gronovius lui recommandoit. J'ignore le tems précis de ſa mort, mais il paroît par une Lettre de Jean George Grævius à Nicolas Heinſius (*b*), qu'il étoit mort en 1662. Outre les Ouvrages qu'il a publiés, & dont nous parlons dans la Rem. [A], Tollius avoit promis (*c*) de publier le Livre de *Phornutus* ou de *Cornutus* (*d*), Philoſophe Stoïcien, du tems de Néron, *ſur la nature des Dieux: Phornutum quoque a me recenſitum propediem proditurum foras polliceor.* Mais il ne paroît pas qu'il ait exécuté ce deſſein, quoiqu'il eût entre les mains le Manuſcrit qui lui avoit été fourni par Saumaiſe (*e*). Il ſe propoſoit encore de donner une nouvelle Edition de Valére Maxime, qu'il avoit collationé avec les Manuſcrits (*f*).

(*a*) Burmanni *Syllog. Epiſt.* T. II. p. 429.

(*b*) Ibid. T. IV. p. 34.

(*c*) Préface ſur *Palæphatus.*

(*d*) Voy. Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 836.

(*e*) Préface ſur *Palæphatus.*

(*f*) Fabric. *Bibl. Lat.* L. II. c. 3. § 4. Vol. I. p. 297. Edit. Venetæ 1728 in-4.

☞ TOLLIUS (JACQUES) Frére de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, fit ſes études en Belles-Lettres ſous Jean Frédéric Gronovius à Deventer, & ſous Æmilius à Utrecht (*a*). Il paſſa auſſi quelque tems chez G. J. Voſſius (*b*), & il y a lieu de croire que ſon ſéjour chez ce dernier précéda celui qu'il fit à Utrecht. Il paroît qu'il ſe rendit coupable de quelque mauvais tour chez Voſſius (*c*). En 1651 il étoit à Utrecht, ſans-doute pour y continuer ſes études. En ce tems-là Nicolas Heinſius ſe préparoit par ordre de la Reine Chriſtine de Suéde à faire le voyage d'Italie, en prenant ſa route par la France (*d*); il avoit beſoin d'un Copiſte pour le ſoulager, & qui pût en même tems lui rendre d'autres ſervices dans le voyage. J. F. Gronovius en ayant parlé à Corneille Tollius, dont Heinſius paroît avoir eſtimé l'amitié (*e*), celui-ci propoſa à Gronovius ſon frére Jaques, & le pria de le recommander à Heinſius; mais quoique pluſieurs perſonnes ſe mêlaſſent de cette affaire, elle ne réuſſit point, parce que Heinſius craignit de ſe brouiller avec Iſaac Voſſius & ſa Mére, qui en vouloient aux deux fréres [*A*]. Comme la famille de Tollius n'étoit pas aiſée, & que ſon pére avoit de la peine à l'entretenir, il vint à Amſterdam, où le fameux Blaeu l'employa; il ſe ſervit de lui à traduire en Latin les Deſcriptions des Pays inférées dans ſon Atlas, & même à faire ſes affaires en Autriche & en Allemagne. Tollius s'en acquitta avec autant de capacité que de fidelité (*f*). Il étoit encore au ſervice de Blaeu en 1662, quand Heinſius qui étoit à Stockholm, demanda à J. G. Grævius de lui procurer un Copiſte habile, & celui-ci lui propoſa Jaques Tollius, comme le ſujet le plus propre à cet emploi, parce que non ſeulement il étoit verſé dans les Belles-Lettres, & qu'il ſouhaittoit de s'y perfectionner, mais qu'il poſſédoit encore le François, l'Italien, l'Eſpagnol & l'Allemand (*g*). Quoique Blaeu ſouhaittât de garder Tollius, & qu'on lui offrît d'autres partis avantageux (*h*), il preferoit le ſervice de Heinſius à tout. Celui-ci agréa la propoſition de Grævius, & Tollius partit pour Suéde au mois d'Août, & arriva à Stockholm au commencement d'Octobre 1662 (*i*). Mais il ſoutint mal les éloges que lui avoit donnés Grævius, & il s'appropria bien des remarques, qu'il tira des papiers de Heinſius, & il ſemble même qu'il y eut quelque choſe de pis à ſa charge (*k*). Grævius mal informé des ſujets de mécontentement qu'avoit Heinſius, tâcha de raccommoder Tollius avec lui, en le priant d'avoir égard à ſa jeuneſſe (*l*), mais il paroît que les raiſons de Heinſius n'étoient que trop bonnes, & dés avant le mois de Juin 1663 il s'étoit défait de ſon Copiſte [*B*]; qui dans la ſuite mit, à ce qu'on prétend, ſes larcins litéraires à profit

(*a*) Burmanni *Syllog. Epiſt.* T. IV. p. 34.

(*b*) Ibid. Tom. III. p. 255.

(*c*) Voy. Art. TOLLIUS, (CORNELLE) Rem. [C] & dans cet Article Rem. [A].

(*d*) Pet. Burmanni Jun. *Comment. de Vit. Nic. Heinſii.* p. 37, 38.

(*e*) *Sylloge Epiſt.* T. III. p. 253. 257.

(*f*) Ibid. T. IV. p. 34.

(*g*) Idem ibid.

(*h*) Ibid. p. 36.

(*i*) Ibid. p. 37.

(*k*) Voy. Rem. [H]. cit. (23).

(*l*) Ibid. p. 42.

[*A*] *Heinſius craignit de ſe brouiller avec Iſaac Voſſius & ſa mére qui en vouloient aux deux fréres.*] Comme le Pére de Tollius étoit chargé de famille (1) il auroit conſenti avec plaiſir à le voir aller avec Heinſius, quoiqu'en qualité de domeſtique, pourvu qu'il eût été ſur un pied un peu honnête & avantageux. Gronovius le recommanda dans les termes les plus forts, & ſans ce qui ſe paſſa dans la ſuite chez Heinſius, on ſeroit tenté de ſoupçonner les plaintes de Voſſius & de ſa Mére, d'avoir été dictées par la paſſion. Voici l'éloge que Gronovius en fait (2); après avoir dit que Corneille Tollius l'avoit prié d'appuyer cette affaire de ſa recommandation; il ajoûte: *Quod quamvis neceſſarium non putarem, tamen & tua & illorum cauſa, quam libenter, tam ſecure facio, cenſeoque neminem magis idoneum, hoc eſt, tam bene educatum, tam Græce & Latine peritum, tam ſtudiorum & capacem & amantem, tam ſitum obnixumque tibi, tam laborum, itineris & egorum patientem, obvenire tibi poſſe.* Heinſius répondit à Gronovius, que deux choſes lui faiſoient de la peine: l'une qu'il avoit expérimenté que ceux qui avoient quelques connoiſſances étoient ordinairement plus arrogans que d'autres, & moins ſoumis à leurs Maîtres: que d'ailleurs il craignoit que la fortune de Corn. Tollius ne donnât trop de vanité à ſon frére (3). Mais la grande difficulté étoit Voſſius & ſa Mére, indiſpoſés fortement contre les Tollius, comme on le peut voir dans la Rem. [C] de l'Article précédent. Gronovius marqua là-deſſus à Heinſius, qu'il avoit prédit à Corn. Tollius ce qui en étoit, qu'il s'en rapportoit à ſa prudence, & il le prie en même tems de ne pas faire connoître à Me. Voſſius, qu'il ſe fût mêlé de cette affaire. Il paroît que ces deux Meſſieurs craignoient la mére & le fils: *Interim & apud matrem ejus diſſimulabis, ne huic commendationi fuiſſe interpoſitum. Scimus uterque, nihil tale ambos mediocriter initurus* (4). On voit par une nouvelle Lettre de Heinſius (5), que Tollius lui plaiſoit aſſez, & qu'il n'étoit arrêté que par la crainte de déplaire aux Voſſius, qu'il dit vouloir fonder là-deſſus. Gronovius n'eſpéra pas qu'il pût adoucir l'eſprit irrité de la mére, & il craignoit, que quand même elle feroit ſemblant de ſe rendre, elle n'aigrît ſon fils. *Videtur ſane nemo magis illo tibi ejus futurus, ſi poſſes eſſe: ſed plumbeus matrona ira detenſſe te vix poſſe, &, ut ſpeciem præbuerit concederalis, an imperatura tibi tantum ſit, ſilentio ut ne ſtimulet, vehementer dubito* (6). La converſation que Heinſius eut avec la mére de Voſſius, & que nous avons rapportée dans l'Article précédent Rem. [C], cit. (16), acheva de décider ce Savant, il fallut renoncer à prendre Jaques Tollius avec lui.

(1) Burmanni *Sylloge* T. II. p. 429.

(2) Ibid. Tom. III. p. 259.

(3) Ibid. p. 211.

(4) Ibid. p. 256.

(5) Ibid. p. 257.

(6) Ibid. p. 258.

[*B*] *Il paroît que les raiſons de Heinſius n'étoient que trop bonnes, & dés avant le mois de Juin* 1663 *il s'étoit défait de ſon Copiſte.*] Il ſe plaignit à Gronovius de l'infidélité de ſon Copiſte en ces termes (7): *In vita Dëum quæ dixi, ſunt verriſſima. Geſſit enim ſe perquam nequiter, ut minimum præ aliis deteſtus in eo peccarit, quod in ſcriniis meis compilandis manum ſiniſtra non bene uſus eſt: hoc enim illi fraternum eſſe quodammodo videri poteſt. Scis, quid in Voſſianis ædibus evenerit. Deprenſus & convictus coram tribus teſtibus ad calumnias confugit, & invenit qui autem dte illi commodarent, Trojelis nonnemines ex familiaribus noſtris.* Je ſoupçonne que celui dont parle Heinſius, qui avoit prêté l'oreille aux calomnies auxquelles Tollius avoit eu recours pour ſe défendre, eſt J. G. Grævius, qui, comme je l'ai rapporté dans le texte de l'Article, tâcha d'adoucir Heinſius: voici les termes mêmes de Grævius (8): *A Tollio audio te eſſe abalienatum, ob neſcio quas contentiones inter domeſticos tuos ortas. Si quid imprudenter egit, rogo, ut hoc domus ejus adoleſcentiæ, & omnem indignationem ex animo ejicias. Nullus dubito, quin hanc offenſam omnibus ſtudiis, cultu, & obſequio ſit expiaturus. Si animi tui aquitatem novi, ſcio, veniam mihi in hoc dabis. Illum adhortatus ſum, ut tibi ſatisfaciat.* Je remarquerai en paſſant que la date de cette Lettre de Grævius eſt fauſſe, elle porte le 5 Mars 1658, il eſt évident que ce doit être 1663, puiſque Tollius ne ſe rendit auprès de Heinſius qu'au commencement d'Octobre de 1662. Heinſius parle auſſi à Voſſius du mauvais procédé de ſon Copiſte (9): *Qui nuper a me diſceſſit* (amanuenſis) *manu ſiniſtra in meis ſcriniis perverſendis non bene uſebatur; quamquam & alia graviora peccavit: nam iſtud illi erat fraternum. Meminit enim quid geſtum ſit in parentis tui ædibus.* On voit par ce paſſage, qu'il y avoit à la charge de Tollius des choſes plus graves encore que d'avoir mis la main ſur les papiers de ſon Maître. Grævius témoigne à Heinſius combien le procédé de Tollius lui déplaiſoit (10): *Cumpiaſſe illum tua ſcrinia in Veterum Poetarum collectaneis, quæ olim edere decrevit, invitus audio. Nam faves ejus ingenio, ſed non tuis fraudibus graſſandum ad famam, nec alieni laboris fructus ſunt intercipiendi, præſertim eorum, qui nos modis omnibus ornatos voluerunt.* Il paroît par la réponſe de Heinſius, que Tollius voulut ſe diſculper à ſes dépens, & il marque à Grævius

(7) Ibid. p. 492.

(8) Ibid. T. IV. p. 42.

(9) Ibid. T. III. p. 690.

(10) Ibid. T. IV. p. 169.

fit [C]. Quoi qu'il en ſoit, Tollius revint en Hollande, & devint Recteur des Claſſes de Gouda, j'ignore en quelle annee, mais il eſt certain qu'il l'étoit déjà en 1666 (m). Je ſoupçonne que ce fut pendant qu'il occupoit ce poſte, qu'il ſe fit recevoir Docteur en Médecine, & même que ce fut en 1669 [D]. En 1673 il fut enveloppé dans la diſgrace de ſon protecteur Florent Cant, Bourgemaître de Gouda, & perdit ſon emploi. J. G. Grævius (n) attribue en partie ſon malheur à ſon imprudence, s'étant donné la liberté de parler trop librement ſur l'article des perſonnes qui étoient au timon du Gouvernement: *Tollium involvit ruina Patroni ſui. . . . . dicitur tamen male de diverſarum partium hominibus, qui nunc rerum potiuntur, exiſtimaſſe, & ferocius, quam ſui ordinis hominem decet*: ce que Heinſius dit quelque part (o) de ſon intemperance de langue, rend la choſe vraiſemblable. Quant à Tollius lui-même, il attribuoit ſon infortune à Mr. de Beverning, comme on le voit dans une Lettre à Voſſius, que nous aurons occaſion de rapporter. Il ſe retira à Noordwyck, où il exerçoit la Médecine, & donnoit des leçons à quelques jeunes-gens (p); dès auparavant il avoit donné une nouvelle Edition d'*Auſone* [E]. Vers la fin de 1675 Tollius, que Grævius, que Tollius fera bien de tenir un peu ſa langue en bride, qu'elle pourroit lui faire plus de tort encore, que ne lui avoit fait la ſubtilité de ſes mains (11): *De ſcriniis meis a feſte libraria conpilatis tibi in aurem narratum eſto; neque enim hæc tanti ſunt, ut aut me movere debeant, aut illis Lavernis poſſint aut ad famam ſternere. Oſtendam tamen aliquando tibi inſigne iſtius rei monumentum. Linguam ni continere diſcit, majus inde periculum illi imminet, quam a piperatis manibus, non nunc primum prevideo, & ipſum ſæpius monui.*

(m) *Voy.* les Lettres rapportées dans la Rem. [C].

(n) *Sylloge Epiſt.* Tom. IV. p. 169.

(o) *Voy.* Rem [E] Cit. (11).

(p) Sylloge Epiſtol. *loc. cit.*

(11) Ibid. p. 172.

[C] *Qui dans la ſuite mit, à ce qu'on prétend, ſes larcins littéraires à profit.*] Heinſius (12) l'accuſe du-moins d'avoir fait uſage dans ſon Edition d'Auſone des Corrections qu'il avoit vuës chez lui ſur le *Coris* de Virgile: *Emendavi etiam complura in hoc poëmatio, etſi membranis deſtitutus, quæ cum apud me videſſet Auſonianus editor, pro ſuæ familiaritatis, quæ inter nos fuit, ex parte ſibi eo vindicando duxit: quale illud verſ. 132 ab initio*, o nimium cupidis, ſi non inhiaſſet ocellis; *ubi in Auſonio ſuo, in Profeſſ.* I *reponit* Minoem inhiaſſet: *ut margo Codicis mei, quem utendum acceperat, a multis jam annis præ ſe tulit.* Il y a bien de l'apparence que Tollius ne négligea pas les remarques qu'il avoit tirées des papiers de Heinſius, mais il faut dire d'un autre côté à ſa louange, qu'il travailla de ſon côté, & qu'il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à augmenter ſes lumiéres. J'en trouve la preuve dans pluſieurs de ſes Lettres à Iſaac Voſſius, avec lequel il faut qu'il ſe ſoit réconcilié, car il paroît avoir eu des liaiſons aſſez particuliéres avec lui. Voici deux de ſes Lettres, qui en ſont foi (13).

(12) Ibid. p. 882.

(13) Lettres MS. à M. Voſſius, dans la Bibliothéque des Remontrans à Amſterdam, Vol. C. Lett. 344. 348.

Clariſſimo atque eruditiſſimo Viro
D. Iſaaco Voſſio
Jacobus Tollius S. P. D.

„ Irritus variis negotiis ſerius, atque deſtinaram, manum „ calamo admovco, ut pro ea humanitate, qua me nuperri- „ me penitus tibi devinaiſti, aliquas ſaltem gratias agam, „ quum debitas non poſſim. Plena quidem illa, & in qua „ nihil deſiderari poſſet: verum adeo tibi erga omnes qui „ bonam amant mentem, familiaris, ut vix liqueat, utrum „ mea mihi potius an communis hujuſce ſæculi felicitas „ prædicanda ſit. Quod quantum tibi in aliis debeat, ca- „ pere vix ipſum poteſt, atque adeo ſi rationes ſint putan- „ dæ, neceſſe habebit conturbare? Mihi quoque nihil aliud „ præmanu eſt, niſi ſola debiti confeſſio, qua te tamen con- „ tentum fore nullus dubito. Natus fuit tunc temporis ſer- „ mo de editione alicujus ſcriptoris: qua in re profixam opera- „ ram cum in ſubminiſtrando MSto tum in juvando, quo- „ cumque poſſes modo, offerebas. Accidit interea, ut urbis „ hujuſce Bibliothecam perluſtrans in Virgilium Inciderem „ editum cum notis Servii Venet. 1484, cui ut antiquis illis „ editionibus accidere conſuevit ſubjecta erant Catalecta Vett. „ Poet. Notaveram mihi jam ante in Cacil. Scaligeri loca „ aliquot obſcura admodum, & in quibus reſtituendis Scali- „ ger non ſatisfecerat. Quæ dum reſpicio, non credendum „ ſemper alienis eſſe oculis video, multoque minus omni „ quamvis doctiſſimorum virorum judicio eſſe innitendum. „ Succeſſu igitur blandiente dum pergo, ante me attigiſſe ſi- „ nem adverti, quam ſuſpicatus fueram. Sed quum nemo „ ſit, qui aliqua in re ſuffenus fiet, te appello, vir Eruditiſ- „ ſime, quidque tui judicii ſit, ut ſincere pronuncies, omul- „ bus precibus oro". Suit dans la Lettre une aſſez ample collation de cette Edition de Veniſe, dont il parle, & il conclut en ajoûtant. „ Hæc ſunt expluribus præcipua. Vir Cla- „ riſſime, quæ tuo examini ſubjecta volebam. Quod ſi ali- „ quot a te MSS. in laborum levamen poruero impetrare „ (quod ſummopere velim, ſi modo ad manum ſint) lubens „ me ad novam editionem accinxero. Vale, Vir Clariſſime, „ & me amare perge. Dabam Goudæ A. CIↃ IↃ C LXVI. a. d. „ VII. Eid. Julias.

„ Accepi nudius tertius dono Panſianam, quem eo con- „ filio ex antiquiſſimo MS. deſcribi juſſerat Domitius Calde- „ rinus, ut ùs Latinum verteret A. 1473. Utendos ab eo- „ dem, ſi non dono, accipiam Salluſtium MS. Officia Cice- „ ronis, & aliquot Orationes, nec non Juvenalem cum ve- „ teri Scholiaſte, ſed hunc a manu recentiore".

„ *Clariſſimo Eruditiſſimoque Viro*
„ D. Iſaaco Voſſio
„ *Jacobus Tollius* S. P. D.

„ Remitto quem nuper utendum acceperam veterem librum „ qui tamen non magno uſui fuit, imo potius nullo in loco „ me juvit. Gratias nihilominus æquum eſt tibi agere, Vir „ Clariſſime, cujus benignitas mihi tanta adhuc adjumenta „ ſtudiorum ſubminiſtravit. Si quid præterea in te opis (eſt „ quam plurimum) ut eadem mente erga me, qua ſemper „ affectus eſſe dignetis, rogo atque obſecro. *Longinum* nun- „ quam antea lectum nuperrime perlegi: in quo multa inve- „ nio, quæ non meum, aut ſimilia meo ingenio tantum cor- „ roborare, verum etiam viam ſternere ad ſolidum compa- „ randum judicium videntur. Reſtat mihi hæc in ſtudiorum „ parte legendus *Hermagenes*, & *Dionyſius Halicarnaſſæus*: „ hunc ſcio apprime neceſſarium; de illo quid affirmandum „ ſit, necdum liquet; tuam igitur ſententiam hiſce ſuper ut „ promas rogo. Exquirere ſine mihi noo licuit, utrum ille „ *Hermagenes* cujus nunc Rhetoricæ Inſtitutiones circumfe- „ runtur, ſit iſte quem Cicero quaſi in compendium redege- „ tit, an ille de quo junior Plinius; an vero neuter horum, „ & alius ab illis. Negotia hæc Scholaſtica, quibus quaſi „ demerſus ſum, ita me occupant, ut non ita ac deſidero li- „ teris operam dare poſſim. Scio me incommodum tibi gra- „ vioribus occupato: verum illud quæſo multijugæ tuæ eru- „ ditioni affigna, quæ unico momento plus mihi congerere „ poteſt, atque ego compluribus diebus quærendo & inveſti- „ gando indagaverim. Dein quoque mihi libri deſunt rario- „ res, unde haurire liceret quæ nunc ignoro. Tua Biblio- „ theca, Vir Clariſſime, optimis quibusque referta, & tuam „ diſcendi legendique cupidinem, alit pariter & ſanat. Hæc „ raptim Goudæ 1666. Pridie Nonas Novembris".

[D] *Je ſoupçonne que ce fut pendant qu'il occupoit ce poſte, qu'il ſe fit recevoir Docteur en Médecine, & même que ce fut en* 1669.] Crenius aſſure (14) poſitivement qu'il étoit Docteur en Médecine, & voici une Lettre qui ſonde ma conjecture, qu'il prit ce degré en 1669, elle s'adreſſe comme les autres à Iſaac Voſſius (15):

(14) *Animadv. Philol. & Hiſt.* P. IV. p. 11. *Apud Traject. Erud.* p. 169.

(15) Dans le Recueil cité Lett. 371.

Celeberrimo Eruditiſſimoque Viro
D. Iſaaco Voſſio
Jacobus Tollius S. P. D.

„ Et Patris mora inopina, & aſſidua in amblenda *Promotione* „ negotia, me detinuere, Vir Præclariſſime, quo minus fuerim „ defunctus officio; ubique novum hunc annum fore fauſtum „ felicemque citius voverim. Excuſationem vides juſtam & „ minime fictam, ideoque tarditati meæ facile ignoſces. Mitto „ tria *Diſputationis* meæ exempla, obnixe rogans, ut tam vi- „ le munus æqui bonique conſulas. Longinum tuum necdum „ quivi reperire; ſed aliud coëmi exemplar, in quod colla- „ tiones tuas tranſcripturus ſum, tibique remiſſurus. Emen- „ dationes tuas in Auſonium quæſo ut mecum communicare „ digneris. Majoribus te intentum ſcio, ſed hæ ſint remiſſio- „ nes tui animi. Vale, Vir Optime & favente numine diu „ vive. Dabam Goudæ A. 1669. VIII. Kal. Febr.".

[E] *Dès auparavant il avoit donné une nouvelle Edition d'Auſone.*] Vers la fin de l'année 1667 le fameux Blaeu s'adreſſa à Tollius, pour lui demander de le mettre en état de donner de plus belles Editions de quelques Auteurs Anciens; & pour commencer on lui propoſoit Auſone, à moins qu'il n'aimât mieux Stace, dont Blaeu lui envoya trois ou quatre Manuſcrits. Tollius s'adreſſa à Voſſius, qui s'étoit engagé à favoriſer cette entrepriſe. C'eſt ce qu'on apprend de la Lettre ſuivante (16), qui contient d'ailleurs d'autres particularités Littéraires aſſez curieuſes.

(16) Ibid. Lett. 380.

Clariſſimo atque Eruditiſſimo Viro
D. Iſaaco Voſſio
Jacobus Tollius S. P. D.

„ Dedit nuperrime literas ad me Vir Ampl. Petrus Blaeu, „ queis Patris ſui verbis me rogabat, ut quantum in me eſſet „ operæ ſibi commodarem in edendis nitidiore forma Anti- „ quorum aliquot Operibus. Res mihi videbatur ardua & „ pulcra, verum omnis mihi dein exempta cunctatio eſt, „ poſtquam & te noſtros conatus favore ac benignitate tua „ ſublevare velle intellexi. Primus igitur impoſitus labor eſt „ *Auſonius*, niſi ſi *Statium* mallem: & una tranſmiſſi manu „ exarati tres quatuorve Statii codices, quos Moretus uten- „ dos conceſſit. Uſus jam iis eſt Pulmannus: neque illius „ mihi notæ videntur, ut multum emolumenti inde expectem. „ Decurro igitur ad te, Vir Humaniſſime, quem nihil in hiſce „ cuiquam negare ſolere jam aliquoties expertus ſum. Ad „ utrumque vero Auctorem ſi quid a te notatum fuerit, quæ- „ ſo, ut typographo tantæ famæ ac nominis ſuppeditare non „ dedigneris. *Ampelium* ſorte fortuna, dum aliud ago, in „ manus ſe offerentem telegi, hunc multis, quibus ſcatet „ mendis deterſis novæ editioni paratum habeo, ac brevi „ Auſtelædamum mittere cogito, ubi nempe notulæ meæ ab „ amanuenſi fuerint deſcriptæ. Audio fratrem olim tuum p.

Tollius ayant appris la mort de fon frére Alexandre, qui étoit Profeſſeur, je ne ſai où, mais je ſoupçonne que c'étoit à Harderwyck, où il avoit peut-être ſuccedé à ſon frére Corneille, notre Tollius, dis-je, penſa à cette place quoiqu'il préférât une autre Chaire vacante à Bois-le-duc, & il ſollicita Heinſius de s'intéreſſer en ſa faveur (q). Mais il ne paroît pas que ſa ſollicitation ait réuſſi. En 1677 il tâcha d'obtenir à Leide une place de Lecteur, & pour ſe concilier la faveur des Curateurs il publia ſon *Guſtus ad Longinum* [F], mais ce fut inutilement. Heinſius (r) qui nous apprend ces particularités, ajoûte que Tollius a agi fort imprudemment, en ce qu'il a voulu tenter ſur les Poëtes, ce que les Coccéens & les Cartéſiens avoient tenté inutilement en Philoſophie & en Théologie, c'eſt-à-dire d'innover, ce qui leur avoit fait beaucoup de tort. Mais Tollius lui-même dans une Lettre que nous rapporterons dans les Remarques [G], attribue le mauvais ſuccés de ſes affaires à Mr. de Beverning, le même qui lui avoit fait perdre

(q) Ibid. p. 386. 387. & p. 404.

(r) Ibid. p. 434.

(17) Je ne trouve nulle part que cette Edition projettée *d'Ampeloni* ait paru.

„ m. aliqua ad eundem ſcriptorem congeſſiſſe: quæ, ſi ita ti-
„ bi viſum fuerit, una in lucem edi poterunt (17). Sed for-
„ taſſis Auctor ille tanti tibi non videbitur. In Cataleſis
„ haſtenus parum egi, dum libros veteres, ſed fruſtra, ex-
„ pecto. Quidquid igitur in te opis erit (& ſcio non illam
„ pauſillenam aut contemnendam fore) rogo te atque ob-
„ ſecro, ut libenter uti ſoles conferre digneris. Vale, Vir
„ eximie, meque uti ſoles amare perge. Dabam Goudæ A.
„ 1667. V. Kal. Decembr.".

On verra par les Lettres ſuivantes que Voſſius lui accorda tous les ſecours, qui dépendoient de lui, & les progrés de ſon travail ſur Auſone.

„ *Viro Incomparabili*
„ D. Iſaaco Voſſio
„ *Jacobus Tollius* S. P. D. (18).

(18) Dans le Recueil d'Ep. Lett. 502.

„ Remitto librum tuum, quem jam ante ſeptimanam unam
„ alteramve collatum mitterec diſtuleram, expectans ſcilicet
„ alterum illum Codicem, de quo præſens mecum præſente
„ agebas, quique tunc ad manum non erat. Quæſo, ut illius
„ itidem concedatur uſus. Sed niſi Vineti editio a Blavio ſup-
„ pediteretur, vix quid actarus fini, ſciam. Multa enim & infi-
„ nita funt, quæ imprimi non mereantur; & nimia tamen illa
„ quæ ſuperſunt notatu digna, ut deſcribantur, quod ſi in
„ impreſſo notare liceret, quæ bonæ frugis excudenda forent,
„ intra bimeſtre tempus Auſonium abſolverim. Uiar in hac
„ re conſilio tuo, Vir Celeberrime, cui omnia debeo. Vale,
„ meque amare perge. Dabam Goudæ, ipſis Nonis Martii
„ 1668.

„ *Viro Incomparabili*
„ D. Iſaaco Voſſio
„ *Studiorum ſuorum fautori benevolo*
„ *Jacobus Tollius* S. P. D. (19)

(19) Ibid. Lett. 363.

„ Efflueret jam aliquammulti dies, Vir Clariſſime, ex quo
„ tibi Auſonium tum per Hagienſem nautam remiſi. Petie-
„ tam in conjunctis literis, ut ſignificare dignareris, quid
„ conſilii tui effet ac voluntatis in excerpendis Vineti com-
„ mentationibus: quum ſelectas deſcribere valde mihi res mag-
„ ni laboris ac otii videretur, aliis mihi magis neceſſariis re-
„ bus utilius impendendi. Jam dudum a Blavio Editionem
„ Auſonii a Vineto adornatam eſflagiveram: ut & Marian-
„ geli diatribas: necdum tamen alteruter liber transmiſſus
„ eſt. Scaligeri notas modo per paginas in ordinem digeſſi,
„ expunctis tantum illis, quæ ipſe contexendo orationis cogo
„ verba adhibuerat. Si igitur Vinetum ad manum haberem,
„ quo tanquam meo libere uti vel abuti liceret, brevi tertiam
„ partem ad Typographum mitterem typis cædendam. Quin &
„ tu, Vir optime, tertium Auſonii ſcriptum Codicem promi-
„ ferus: feci occupationes tuas tam leviculæ rei memoriam
„ fortaſſis obſeruraturi. Quæſo igitur ut tuum nobis codicem
„ dones in boſce uſus, alteruinque Scriptum ſubmittere dig-
„ neris &c. Vale, Patrone, meque ut tuum ama. Dabam
„ Goudæ A. 1668. XIX. Martii.

(20) Ibid. Lett. 365.

Dans une autre Lettre (20), remplie de témoignages de reconnoiſſance, il marque à Voſſius, qu'il compte de ſortir pour Amſterdam, & que le tiers de l'Ouvrage eſt prêt. *Catenum proximo Sauterni Amſtelodamum cogito: tertiam namque partem inſtituti operis abſolvi; niſi quod Salmaſii Solinianæ lucubrationes aliquot locis reſpiciendas ſunt, quas deſidero. Tertium ſcriptum Codicem, quem promiſeras, ſuspicium & non inventu facilem credo.* Mr. Burman (21) dit que l'Edition de Tollius parut en 1671 in-8. ſous ce titre: *Auſonius cum notis integris Joſ. Scaligeri, Mutianguli, Petavii, Marquardi Freheri, Scriverii, ſelectis Elia Vineti, Barthii, Acidalii, Sub. Fred. Gronovii, Gravii, aliorumque.* Mr. Fabricius ne paroît auſſi avoir connu que cette Edition-là (22). Mais les ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de la France* (23) ont été mieux informés, ils diſent que l'Edition de Tollius parut pour la premiére fois en 1669, *comme le marque*, diſent-ils, *l'Editeur, à la tête de l'Avertiſſement de la ſuivante.* Elle parut pour la ſeconde fois en un gros Volume in-8. en 1671, & pour la troiſiéme fois, après avoir été retouchée par l'Editeur, au même endroit en 1680 in-12. Je ne connois point cette derniére Edition, & je n'ai point vu celle de 1669, mais j'ai preuve en main qu'elle a paru au commencement de cette année-là. Lifez la Lettre ſuivante (24), qui ne permet pas d'en douter.

(21) *Burmani Syll. Epiſt.* T. III. p. 242.

(22) Ibid. T. IV. p. 96.

(23) *Hiſt. Litter. de la France* T. I. P. II. p. 316.

(24) Dans le Recueil d'Ep. Lett. 374.

„ *Viro Illuſtri*
„ Iſaaco Voſſio, *Patrono ſuo*,
„ *Jacobus Tollius* S. P. D.

„ Remitto cum ea, quam debeo gratiarum actione, libros
„ quorum copiam facere dignatus es. Adjungo munuſculum
„ levidenſe, tuum *Auſonium*: nam tuus vere dici poteſt,
„ quum omnia tua ad ejus editionem procurandam adjumenta
„ benigne ſuppediteveris. Rogo quæſoque, ut Curtium, Cal-
„ limachum, & Gloſſas veteres in uſum ſimilem tranſmittere
„ digneris, quos infantibus ſcrib Trajecti maximus ex parte,
„ ſi non totos abſolvere deſtinavi. Non diffiteberis, ſpero,
„ benevolentiæ tuæ hæc mea petendi libertas, quum in uſum
„ publicum ſit, cui te tuoque omnia devoviſti. Proxima vi-
„ ce duo *Auſonii* exemplaria Beuningio & Junio VV. AA.
„ donanda mitram, quæ in hac ſcilinatione (nudius tertius
„ enim ea Amſtelodamo accepi) necdum erant compacta.
„ Vale, Vir illuſtris, & me ama. Dabam Goudæ 1668. VIII.
„ poſtr. Cal. Decemb."

Cette Lettre fournit une preuve évidente qu'une Edition d'Auſone par Tollius étoit achevée au mois de Décembre 1668. Heinſius ne goûta point que l'Editeur n'eût pas mis dans ſon Auſone la Lettre de l'Empereur Théodoſe le Grand, & les réponſes de Paulin aux Lettres d'Auſone, & en général Heinſius, piqué contre Tollius, ne paroît pas juger favorablement de ſon travail (25), en écrivant à J. Fr. Gronovius: *Sed hæc in infinitum abirem, ſi percenſerem omnia, quæ caſtiganda in Auſonio ſuperſunt, poſt curam ultimi interpretis. Quem miror non ſuum emiſiſſe. Dico Epiſtolam in ipſa operis fronte, quam ille legi Auſonius haud dubie voluerat, ſed amabeus Paulini literas, per quas Auſonianis reſpondet, cum in tenuiſſe Auſonii membranis legantur, utpote ab ipſo Auſonio juris publici facta.* Jean George Grævius penſoit plus avantageuſement du travail de Tollius (26): *Auſonium* Tollii *pars te vidiſſe*, écrivit-il à Heinſius, *Editio non eſt contemnenda, nam ſcripta eſt cum Freheri & Accurſii notas in illum ſcriptorem nobiſcum communicat, ſed & quia non pauca nec prorſus ab ipſo* Tollio *in hoc ſcriptore ſunt animadverſa.* Je ne trouve rien dans la réponſe d'Heinſius à Grævius ſur cet article. Finiſſons en rapportant ce que diſent de cette Edition les Savans Bénédictins de St. Maur (27), „ Après tant de différentes Editions Jaques Tollius entreprit d'en publier une nouvelle, encore plus correcte & plus méthodique que toutes les autres. A cet effet „ il mit les divers opuſcules d'Auſone dans un nouvel ordre. . . . . & corrigea le texte, non ſur les manuſcrits „ comme il le déclare lui-même, mais ſur les conjectures & ob- „ ſervations des Critiques. Puis ayant choiſi entre tout ce „ que l'on avoit écrit tant ſur les Ouvrages de ce Poëte en „ général, que ſur chaque Opuſcule en particulier, ce qu'il „ y a de plus propre à en éclaircir les difficultés, il l'a ap- „ pliqué aux endroits qui en avoient beſoin. Ce choix fup- „ poſe du diſcernement & du travail pour abréger ainſi une „ matiére auſſi ample. Mais ſans prétendre rien diminuer „ du mérite de l'un & de l'autre, on peut dire que l'on n'a „ pas encore aſſez abrégé la plupart de ces notes. L'Editeur „ a encore eu ſoin d'ajoûter à la fin de l'Ouvrage d'autres „ plus courtes notes pour augmenter, expliquer ou corriger „ ce qu'il avance dans les autres, ou même quelquefois pour „ expliquer le texte original. Ces additions & corrections „ ſont ſuivies des éloges hiſtoriques d'Auſone compoſés par „ Scaliger, Vinet, Crinitus, & le Gyraldi. Après quoi vien- „ nent les diverſes tables, toujours utiles dans les Ouvrages „ de longue haleine. On ne fait pourquoi Tollius a omis „ la Lettre de l'Empereur Théodoſe à notre Poëte. S'il ne „ la jugeoit pas digne de paroître à la tête du Recueil de „ ſes Poëſies, comme elle fait dans pluſieurs autres Edi- „ tions, elle méritoit bien de n'être pas au moins entiére- „ ment oubliée".

(25) Ibid. Lett. 387.

(26) Ibid. p. 404.

(27) *Hiſt. Litter. de la France* T. I. P. II. p. 316.

[F] *Pour ſe concilier la faveur des Curateurs il publia ſon* Guſtus ad Longinum.] L'Ouvrage parut ſous ce titre: *Guſtus ad Longinum, cum obſervatis in Orationem Ciceronis pro Archia poeta.* Leide 1667 in-8. Il paroît par ſes Lettres à Iſaac Voſſius, qu'il s'étoit occupé de cet Auteur, il y avoit déjà quelques années, mais ni ſon bon ami J. G. Grævius, ni Heinſius ne goûtérent ſon travail. Le premier écrivoit au ſecond (28): *Tollii guſtus ad Longinum, quem modo accepi, non eſt ad meum guſtum, nec in Orationem pro Archia quæ notavit, reſpondent expectationi meæ.* Heinſius marque à Grævius (29): *Guſtator ille Longinianus cum profeſſionem ſua lectorum, ne tocavi, in Academia Leidenſi ſuper ambiret, hac oſtentatione ſe Curatoribus Academiæ ſuorum facere, atque ea ſublimere eſt arbitratus. Sed illi rationem ejus, ut audio, non intuerunt. Hoc autem improbenter ille in primis, qui cum Ernſt Cocceianus & Carteſianus, pra nimio illo novandi ſtudio, facere ac contemni, in Poëtis ſibi ſucceſſorum ſe vatus, quod in Theologicis Philoſophicisque illi parum proſpere tentarunt.*

(28) *Sylloge Epiſt.* Tom. IV. p. 482.

(29) Ibid. p. 494.

[G] *Une Lettre, que nous rapporterons dans les Remarques.*] Elle eſt adreſſée à Iſaac Voſſius, avec lequel il paroît que ſon commerce avoit été interrompu; on y voit de grandes plaintes de ſes malheurs, mais on y apprend en même tems pluſieurs particularités de ſes travaux littéraires. La voici (30).

(30) Dans le Recueil de Lettres MSS. à M. VoſſiusLett. 614.

„ Ita-

dre ſa place à Gouda; il aſſure que les autres Curateurs le favoriſoient, mais que Beverning l'a ſi fortement traverſé, qu'il ne fait ce qu'il deviendra. L'année ſuivante 1678 il ſollicita la place de Recteur des Claſſes à Leyde, & il avoit entre autres pour Concurrent le célébre Perizonius (*s*); il paroît qu'il avoit des Protecteurs (*t*), mais il échoua cependant dans ſa ſollicitation, & le Correcteur ou ſecond Régent fut nommé à la première place (*u*). Après tant de tentatives inutiles, il obtint enfin dans l'Académie de Duisburg une Chaire de Profeſſeur en Hiſtoire, Eloquence & Langue Grecque. Comment & à quelle occaſion il obtint la permiſſion de voyager aux dépens de l'Electeur de Brandebourg [*H*], c'eſt ce que j'ignore; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eut cet avantage. Il doit être venu en Hollande avant que de commencer ſes voyages, puiſqu'il paroît par ſa première Lettre (*w*) qu'au commencement de l'année 1687 il étoit à Utrecht & à Amſterdam; & il publia en ce tems-là ſes *Fortuita*, Ouvrage dans lequel auſſi bien que dans pluſieurs autres il a fait voir qu'il étoit grand Chimiſte, & fort entété de cette Science [*I*]. Il partit d'Amſterdam le 20 Janvier 1687, & vit dans ſa route Hanovre, Brunswyck,

(*s*) Ibid. p. 370.

(*t*) Ibid. p. 372.

(*u*) Ibid. p. 782.

(*w*) Voc. Tollii *Epiſt. Itinerar.* p. 2. 6.

„ Iſaco Voſſio, *Viro illuſtri & Eruditorum Principi* „ *Jacobus Tollius* S. P. D.

„ Si diuturnum ſilentium immemoris animi indicium exiſtimandum eſt, ego me huic culpæ proximum eſſe non negaverim, Iſaace Voſſi Vir illuſtris, qui toto ſexennio nullas ad te literas dederim: Sin & alia reddi ratio poteſt, quæ taciturnitatem crimine exſolvit, me quoque puto inventurum aliquam, quæ me ab judicii tui ſeveritate poſſit vindicare. Tantum certe abeſt, ut tuorum in me fuerim meritorum immemor, ut ounquam ſatis meam deplorare poſſim infelicitatem, quod illo potiſſimum tempore te carendum fuerit, quo ſi non ope, alloquio mioimum tuo in mea nec opinata, adeoque graviſſima calamitate, fuiſſem ſublevatus. Nam literarum quod attinet ſtudia, ea quidem una cum affidio cultore ſui jacuere neglecta; triſtique ſitu ſenefcentia mœrorem noſtrum ſuis ſordibus aggravarunt. Eodem igitur, quo patria, fulmine affiatus, & inimicorum præterea ſcelere perculſus, illa quoque excidi ſiducia ac libertate, quæ mihi tam faciles a tua benevolentia ſolebat ad te aditus impetrare; nec tam animum tuum reſpexi, quam fortunam meam. Omnis enim beate viventibus miſerorum fortuitus etiam occurſus moleſtus eſſe ſolet: quanto magis ſi ingeratur? quamquam ſe melior mens animi ab errore, ſive imbecillitate, plerumque ſecrevit, & eorum inſeruit numero, qui virtutem, non fortunam ſpectatores, amicos etiam infelices amare non ceſſant. Ego nihilominus, quamvis fortunæ ex parte victor, vincere verecundiam non potui, neque eatenus animum confirmare, ut ad priſtinam in miſſitandis ad te literis fiduciam redirem. Tandem amicorum perpulere cohortationes, ut antiquam tuam comitatem de integro tentarem, & abjecta triſti iſta & puſillanima nimis cunctatione, vivere me etiam nunc, & reviviſſe Literis meis indicarem. Spe mihi namque nuper facta, publice in hac Academia Literas Humaniores ſine ſtipendio prælegendi facultatem conceſſum iri, reſumſi priſtinos ſpiritus, neque ad Editionem hactenus internuſſam *Longini* mei, veluti diſcuſſo languentis animi ſopore, excitavi. In quo vertendo dum ſum occupatus, Bornius junior, amiſſi patris memoriam a me petit inſtaurari, novamque *Lucretii* Editionem, quem cum duobus tuis contulerat MSS. a me ſuſcipi, parariique. Videret jam publicum mearum in Longinum Lucubrationum ſpecimen quoddam: & integras eas cum nova verſione, aliorumque & nicis notis, in hanc æſtatem fueram pollicitus: Jam *Apuleji* Mileſiaca inchoaveram: jam *Phædrum*, *Juvenalem*, *Salluſtium* magna ex parte abſolveram; adeoque jam totus in ſtudia noſtra humaniora miro quodam cum fervore incubueram: & ecce fortuna iterum ex tranſverſo tantum non omnes conatus meos diſpulit atque diſſipavit. Nam cum cæteri Academiæ noſtræ Curatores ultra meritum mihi faverent, *Hieronymus Beverningius*, idem ille, qui me per ſuos emiſſarios ob affinitatem cum *Cantio* invidia partium conflagrantem, Gouda expulit, item nunc adverſando tantum effecit, ut quid de me futurum ſit, plane neſciam. Non tamen penitus omnis literarum amor excuſſus eſt: verum ſi ta, mi Voſſi, faventem nactus fuero, ſi e tua MSS. Bibliotheca quidquam opis affulſerit: aut ſi qua alia me ratione juvare dignatus fueris (& potes, nam tibi omnia abunde ſunt) efficere conabor, ut ante inimicos animi pœniteat ſui, quam me illius conſilii, quo remp. literariam, quantum mea mihi permittet ingenii exiguitas, juvare conſiluni. Sed ecquando, Vir illuſtris, tuas ad Catullum aut Anacreontem, Græcoſque alios, cum Poëtas tum Geographos, notas videbimus? Quando Biblia tua prodibunt? Utinam, utinam ea mihi facultates eſſent, ut ad vos pro lubitu excurrere liceret, & partem aliquam docti operis laborioſam in me recipere! ſed tu nunc opibus & honoribus ſupra votum affluentibus beatus, frueris fortaſſe, & alia omnia animo agitas; aut quod mihi ſit magis veriſimile, Philoſophiæ ſtudiis incumbens hæc leviora negligis, fiſtidiſque. Utiuam igitur tibi ſuccenturiatus miles, vel optio aliquis in hac onera ſuccederem! ſed abite frivola vota, abite ventorum ludibria, & hinc faceſſite. Tu vero, Voſſi beniguiſſime, ſi quæ tibi ulla tui Tollii reſtat memoria, hoc unum mihi beneficium ne denega, ſi plura non mereor, ot ad haſce meas reſpondere digneris: quo tuæ voluntatis ſiam certior, neque in hac tabellariorum incerta fide, ſpe metuque dublus, diutius fluctuem. Vale, Vir illuſtris, & ma nt quondam ama. Junio, Viro Eruditiſſimo, & optimo ſeni, Itemque, ſi nimis ambitioſum non eſt, Beuningio tuo, periluſtri & ſplendido Viro, meis verbis plurimam ſalurem velim dicas. Datum Lugduni Batavorum A. 1677 ad III Eid. Julias".

Il paroît par cette Lettre que Tollius avoit travaillé ſur pluſieurs Auteurs, qu'il n'a pas donnés au Public. Il en eſt d'autres encore ſur leſquels il s'étoit exercé, & qu'il avoit deſſein de publier. Dés l'année 1671 il ſe propoſoit de donner une nouvelle Edition du Traité d'*Artémidore* ſur les Songes. Grævius mande à Heinſius (31): *Nunc* Artemidori *novam editionem Tollius molitur.* Tollius lui-même écrivoit à Iſaac Voſſius, le premier Octobre 1671 (32): *Nos autem toti in* Artemidoro *ſumus. Hunc ampliſſimis Commentariis illuſtrare animus eſt. Sed veſtra iterum Bibliotheca apellanda erit, in qua MS. optima nota, & auctius multo exemplar latere inaudivi.* Deux ans après il s'occupoit encore de ce travail dans ſa retraite de Noordwyck, comme il paroît par ces mots de Grævius à Heinſius (33): *Horas ſubciſivas impendens adornandæ novæ editioni* Artemidori. Il n'a rien paru ſur ce ſujet, que quelques Remarques ſur cet Auteur dans ſes *Fortuita*. Nicolas Rigault avoit donné une Edition d'Artémidore à Paris en 1603 in-40. & il a joint à cet Auteur, deux autres Ecrivains ſur le même ſujet dont l'un ſe nomme *Achmet* (34). Tollius étant à Vienne collationna le texte de Rigaut avec quatre MSS. qu'il y trouva, à la faveur deſquels il remplit toutes les lacunes, & corrigea miſe ou deux mille fautes (35). Mr. Henninius nous apprend (36), que cet Exemplaire étoit en 1700 entre les mains des neveux de Tollius. Il collationna auſſi le *Salluſte* de l'Edition de Gruterus avec divers MSS. & le corrigea en divers endroits. Il en fit autant de *Lucrèce*, & Mr. Gerard de Vries avoit entre les mains les Collations, les Corrections & les Notes de Tollius ſur cet Auteur, qu'il avoit deſſein de faire imprimer avec un Commentaire Philoſophique ſur Lucrèce (37). Tollius avoit encore promis dans l'Epître dédicatoire de ſes *Fortuita* une Edition de *Phèdre*, & il en parle, auſſi bien que de *Salluſte*, dans la Lettre rapportée ci-deſſus. Il a corrigé auſſi dans ſes *Fortuita* quelques endroits du *Florus*, dont il promettoit une nouvelle Edition. Enfin il paroît par une Lettre de Grævius à Heinſius (38), qu'il eut beaucoup de part à l'Edition de Tite-Live donnée par les Elzeviers. *Jacobum credo te vidiſſe. Multa in Livium haud pravita mihi recitavit, quæ novam editionem Elzevirianam, quam adornant, inſigniter ſua illuſtratura.*

[*H*] *Il obtint la permiſſion de voyager aux dépens de l'Electeur de Brandebourg.*] Mr. Burman (39), qui ne paroît pas fort favorable à Tollius, dit que na croyant pas que le poſte qu'il occupoit à Duisburg, fût proportionné à ſon mérite, il le quitta, & que dans l'eſpérance d'una meilleure fortune il parcourut l'Allemagne & l'Italie, fous prétexte da viſiter la Bibliothéque de Bude, & les autres Bibliothéques conſidérables: *quam ſtationem, meritis ſuis inferiorem exiſtimans, dereliquit, & ſpe melioris fortunæ Germaniam Italiamque peragravit, prætextu inviſendarum Budenſis, aliarumque præcipuarum Bibliothecarum.* Si Mr. Burman avoit jetté les yeux ſur la Préface que Mr. Henninius a miſe au-devant des Lettres de Tollius, qui contiennent la Relation de ſes Voyages, il auroit vu que ſon expoſé n'étoit par juſte. Henninius nous apprend que ce fut avec la permiſſion & aux fraix du Grand Electeur; & en conſervant ſes appointemens de Profeſſeur que Tollius entreprit de voyager. *Cum Itinera hæc* Jacobus Tollius *profiſcerretur, in Academia illuſtri* Clivenſium quæ Duisburgi ad Rhenum *floret, erat* Hiſtoriarum, Eloquentiæ Latinæ & Græcæ Profeſſor Ordinarius; *& indulta ac ſumta Sereniſſimi ac potentiſſimi* Electoris Brandeburgici Fridarici Wilhelmi Magni, *fabris Profeſſionis ſuæ ornamentis, hac in* Auſtriam, Hungariam, Italiamque *Itinera inſtituit, & feliciter exegit: adeo ut* Liberalitati Brandeburgicæ, *ſi verum amamus, præcipua hæ* Tollii *Epiſtolæ debeantur.* Mr. Henninius promet dans la même Préface une vie étendue de Tollius, mais elle n'a pas paru.

[*I*] *Il publia en ce tems-là ſes* Fortuita, *Ouvrage, dans lequel, auſſi bien que dans pluſieurs autres, il a fait voir qu'il étoit grand Chimiſte & fort entété de cette Science.*] Voici le titre entier du Livre: *Jacobi Tollii Fortuita, in quibus præter Critica nonnulla, tota Fabularis Hiſtoria Græca, Phœnicia, Ægyptiaca ad Chemiam pertinere aſſeritur.* Amſterdam in-8. Le titre annonce, outre l'explication & la correction de divers paſſages des anciens Auteurs, le deſſein de faire voir que preſque toutes les Fables de l'Antiquité ne contiennent que des myſtéres de la Chimie. Il croit qu'il y en a pluſieurs qui regardent particuliérement le ſecret de la Pierre Philoſophale; & il dit dans ſa Préface, qu'il ſouhaitteroit qu'on lui propoſât une ſeule Fable, qu'il ne pût expliquer par le moyen de la Chimie. On peut voir ſur cet Ouvrage les Journaux cités en marge (40). Je me contenterai de rapporter quelques traits qui indiquent la Chimiſte. Tollius croit que Junon eſt l'*Eſprit univerſel*, qui anime toute la Nature: que le nombre de cinq, qua l'on trouve ſouvent dans les Fables, marque les cinq ſeux dont parle Baſile Valentin dans ſon *Triomphe de l'Anti-*

(31) Burmanni *Syll. Epiſt.* T. IV. p. 96.

(32) Dans le Recueil cité Lett. 296.

(33) *Sylloge Epiſt.* T. IV. p. 189.

(34) V. Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 420.

(35) Tollii *Epiſt. Itinerar.* Ep. IV. p. 100.

(36) Ibid. p. 918. & non 118. comme dit Fabricius *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 721. & dans le *Trev. Erud.* p. 574.

(37) *Epiſt. Riner.* p. 77.

(38) *Sylloge* T. IV. p. 464.

(39) *Trev. Erud.* p. 870.

(40) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Août 1687 Art. V. Le Clerc *Bibl. Univ.* T. IV. p. 465.

wyck, Wolfembuttel, Goſlar, Halberſtad, examinant par-tout ce qu'il y avoit de plus curieux à voir, comme la Bibliothéque de Wolfembuttel & les Mines de Goſlar. Il arriva à Poſtdam trois ſemaines après ſon départ d'Amſterdam, & dès le lendemain de ſon arrivée il eut l'honneur de faire la révérence à l'Electeur, auquel il préſenta ſes *Fortuita* avec diverſes Médailles de différens métaux (*x*). Il eut pluſieurs converſations avec ce Prince, particuliérement ſur la Chimie; il viſita ſoigneuſement la Bibliothéque de Berlin, & quand il prit congé de l'Electeur & du Prince Electoral, auquel il avoit dédié ſes *Fortuita*, le premier lui fit préſent de deux-cens-cinquante florins d'Allemagne, & le ſecond de ſoixante (*y*). Il partit de Berlin le 4 Mars, paſſa par Wittemberg & ſe rendit à Leipzig, dont il fait l'éloge, de même que des Savans & de la Bibliothéque de cette Ville. De Leipzig il alla à Dreſde, où il vit tout ce qu'il y avoit de curieux; il continua ſon voyage & arriva à Prague; il dit des merveilles tant de la Bohême en général, que de cette Ville en particulier, qui lui parut une des plus agréables & des plus belles de l'Europe, & où il vit toutes les Curioſités en divers genres qui s'y trouvoient. Tollius quitta la Bohême & Prague à regret, pour ſe rendre à Vienne, où il arriva le premier Avril 1687 (*z*). Il y fit un ſéjour d'environ ſix ſemaines, qu'il employa à voir ce qu'il y avoit de plus digne de ſa curioſité, & particuliérement la Bibliothéque Impériale (*aa*). Il en partit le 15 Mai pour la Hongrie, qu'il paroît avoir vue en voyageur attentif & curieux; il viſita ſur-tout avec beaucoup de ſoin les mines de ce Pays, ce qui étoit le principal but de ſon voyage; après avoir fini de voir ce qu'il y avoit de plus curieux en Hongrie, Tollius retourna à Vienne où il arriva le dernier de Juin (*bb*). J'ignore en quel tems il quitta Vienne; ce qu'il y a de certain; c'eſt que la même année 1687 il alla en Italie, & qu'à Florence il fut très-bien accueilli du célébre Magliabecchi, auquel l'illuſtre Mr. Cuper le recommandoit fortement, comme un homme de mérite pour lequel il avoit lui-même beaucoup d'eſtime [*K*]. Mr. Burman (*cc*) aſſure qu'il abjura en Italie la Religion Réformée. Du-moins il paroît par une Lettre de Mr. Cuper à Mr. Magliabecchi (*dd*), qu'en 1690 il étoit encore en Italie, qu'il fut quelque tems dans la Maiſon du Cardinal Barberini, & qu'il le quitta ſans prendre congé de lui. Mr. Cuper ajoûte, qu'il ignoroit en quel endroit Tollius étoit alors, (au commencement de Novembre 1690). On voit par l'Epître dédicatoire de ſes *Inſignia Itinerarii Italici*, qu'à ſon retour d'Italie il fit encore un tour à Vienne. On y apprend auſſi qu'il eut après cela de grands chagrins de la part de la Cour de Berlin, qui retarderent la publication de cet Ouvrage: *Immitior aura*, dit-il, *e Brandeburgico ſpirans Palatio, ad inſtar ſævientis Borcæ, diro femina tua, ne exſurgerent, rigore continuit.* Il revint en Hollande dans le mois de Mai

(*x*) Ibid. p. 40.

(*y*) Ibid. p. 50.

(*z*) Ibid. Epiſt. III.

(*aa*) Ibid. Epiſt. IV.

(*bb*) Ibid. p. 103.

(*cc*) Traj. Erud p 170.

(*dd*) Claver. Belgar ad Ant. Magliabech. Epiſt. p. 21. Florence 1745, in-8.

l'Antimoine. Hercule eſt l'unique ornement de la Terre Philoſophique, c'eſt le baume qui y eſt caché, c'eſt le feu immortel & éternel. Les deux ſerpens à qui ce Héros, encore au berceau, eut affaire, ſont les deux ſortes d'eſprits volatiles, le redoutable Acide, & le ſaineux Alcali, qu'Hercule a trouvé moyen de fixer. Tollius, étant à Berlin, y viſita le célébre Chimiſte Kunkel (41), ils s'entretinrent de Chimie, & la converſation étant tombée ſur la maniére de faire la Pierre Philoſophale, Kunkel lui dit, qu'il avoit trouvé le ſecret de réſoudre l'Or en ſes trois principes, qu'il prétendoit être le Mercure, le Sel & la Terre; qu'ayant réuni deux de ces principes enſemble, il n'en étoit rien réſulté, mais qu'en les réunifiant tous trois, il avoit eu l'Or très-pur, tel qu'il étoit auparavant. Tollius convint que cela pouvoit lieu par rapport à l'Or vulgaire, mais qu'il voyoit que Kunkel étoit dans la même erreur que les autres au ſujet du Mercure Philoſophique, prenant pour lui le Mercure ordinaire, corporel, au-lieu que le Philoſophique eſt un pur eſprit. Il ajoûte, qu'animé par la converſation, il voulut faire l'expérience, & que le ſuccès répondit tellement à ſon attente, qu'il ne doute pas qu'il n'eût achevé parfaitement l'opération, ſi la perſuaſion, qu'il pourroit toujours y mettre en tout tems & en tout lieu la derniére main, ne l'en avoit empêché, deſirte qu'il jetta dans la rue ce qu'il avoit fait, précipitation dont il ſe repent fort, n'ayant jamais pu depuis réuſſir. Rapportons ſes propres termes: *Quin & bis incitatus experiri ſtatui, quod jam tenere me putabam; & profecto ita, quæ conatui ſum, ex voto ſucceſſere, ut, niſi me certa fiducia, quovis loco facultatem operi manum ultimam adhibendi non defuturam, deceſſiſſem, abſolutorum me illic tanum opus fuiſſe, etiam nunc credam. Sed quod diſcedendi tempus aderat, jam ferme pevalui Lapidis materiam in plauſtrum projeci, cujus ſalti velut ultrix fortuna nunquam deinde reparandi erroris occaſionem voluit concedere.* En 1688 il publia *Manuductio ad Cœlum Chemicum*, Amſterdam, Brochure in-8 de ſeize pages. Dans ce petit Ouvrage il explique la méthode qu'il a ſuivie pour s'inſtruire. La premiére choſe, qu'il découvrit par ſon étude & par ſon application, fut qu'il faut venir à bout du grand Oeuvre en trois ou quatre jours tout au plus; qu'il n'y faut dépenſer que trois ou quatre florins; & qu'il y faut employer le creuſet, & non pas des verres. Sur ce principe il n'eut pas plutôt commencé à travailler, qu'il ſe vit éclairé d'une lumiére qui le ſurprit, & qu'il commença à faire des découvertes, auxquelles il ne s'étoit pas attendu. Il avertit au reſte que les jours dont il parle, ſont des jours Philoſophiques. Pour la matiére qu'il faut employer, il dit nettement qu'elle n'eſt autre choſe que l'*Antimoine très-pur*. Cela poſé, il ſemble que tout le myſtére, ſelon lui, conſiſte à prendre, par exemple, une livre d'Antimoine, que l'on fera fondre dans un creuſet, avec une demi-livre de Tartre & de Nitre. Après quoi, quand il aura été bien purgé, on le mêlera avec un peu d'or ou d'argent, pour en faire un Régale. Car ſi l'on met dans un creuſet bien poli une piéce de monnoye d'argent, & que l'on jette deſſus le Régale d'or, on verra que le Mercure s'étant exhalé, la piéce d'argent ſe trouvera toute pénétrée d'une couleur rouge très-vive & très belle. Et ſi l'on y met une piéce de cuivre, & que l'on jette deſſus du Régale d'argent, on verra qu'après que le Mercure ſera exhalé, elle ſera toute teinte de couleur d'argent. Enfin ſi après avoir mis dans le Creuſet une piéce d'argent, on jette deſſus du Régale Solaire, & que par deſſus on mette une autre piéce ſemblable, à quelque peu de diſtance, enſorte qu'elle couvre la premiére ſans la toucher, & qu'il n'y puiſſe tomber de cendre; on verra que cette piéce ſupérieure ſe dorera encore par l'or volatile, qui s'exhalera avec l'Antimoine. Il aſſure qu'il a fait voir à pluſieurs de ſes amis deux piéces de l'une & de l'autre ſorte, qui étoient très-belles; & que lorſqu'il alloit en Italie, paſſant à Berlin, il en fit préſent à l'Electeur (42). Dans ſes Lettres (43) il dit, qu'il fit préſent à ce Prince de deux Piéces de cuivre, tellement argentées, & de deux d'argent tellement dorées, qu'elles donnoient une idée de la Teinture Philoſophique; *Binas Æreos, quæ Argentum, & binas* Argenteos, *quibus* Aurum *ita infuſum, ut imaginem* Tincturæ *exhiberent* Philoſophicæ. Tollius promettoit dans cette Introduction à la Chimie, un autre Ouvrage intitulé *Cœlum Chemicum reſeratum*, mais l'incrédulité de bien des gens l'engagea à le faire précéder d'un autre, qui a pour titre: *Jacobi Tollii Sapientia inſaniens, ſive Promiſſa Chemica, ad perillustres & ampliſſimos Conſules inclytæ Civitatis Amſtelodamenſis.* Amſterdam 1689 in-8. pagg. 64. C'eſt proprement une Explication du *Currus triumphalis Antimonii* de Baſile Valentin. On en peut voir l'Extrait dans les deux Journaux cités (44). Au reſte Mr. Burman n'a point connu ces deux Ouvrages de Tollius, du-moins n'en dit-il rien. Il faut que Tollius les ait envoyés ou d'Italie, ou d'ailleurs en Hollande pour les faire imprimer, puiſqu'en 1690 (45) il étoit encore en Italie. Voici les termes de Mr. Cuper, dont j'ai rapporté la ſubſtance: *Tollium putabam in Anglia eſſe, & editurum ibi, quæ notatu digna in Itinere Germanico, Hungarico, & Italico obſervavit, atque collegit, quæ certe alicujus pretii ſunt. Nunc primum ex literis tuis diſco, eum in Italia, & quidem in domo Eminentiſſimi Cardinalis* Barberini *eſſe, eundemque infulatæ Eccleſiæ Romanæ Principe, boſque, & Domino ſuo obſiſſe. Aliter certe fallum oportuit; neque ego ſcio, ubi nunc terrarum Vir ille eruditus, ſed nimirum Alchimiæ ſtudioſus, agat, ad quam in* Fortuitis, *plerasque Gentilium fabulas, veluti ad veram Originem, referre conatus eſt.* On a vu ci-deſſus des preuves de l'entêtement pour la Pierre Philoſophale, que lui attribue Mr. Cuper. On en voit encore une preuve curieuſe dans ſa Rélation (46), où il rapporte que le Prince Lobkowitz, qu'il avoit vu à Vienne, prétendoit avoir ce merveilleux ſecret, & qu'il avoit trois fois fait de l'Or avec une poudre qu'un ami lui avoit donnée: cependant Tollius prétend que le Prince ſe trompoit ſur la véritable matiére de la Pierre Philoſophale, & que tous les autres Chimiſtes étoient dans l'erreur là-deſſus. Voici le paſſage même de Tollius. *Hinc ad illuſtriſſimum Principem* Lobkovitium *me confero Chemicæ Artis Amatorem ſummum, qui mihi mox, inter alia narrabat „ Ter ſeſe, accepto ab amico Pul-„ vere Aurifico, præſente illuſtriſſimo Principe Archiepiſcopo Pra-„ genſi, Saturnum in Solem mutaſſe". Monſtrabatque etiam* Mercurii coagulati ac malleabilis *mediocre fruſtum. Tum & artem ſe tenere,* Mercurium ex Antimonio, *vera hora, nil fallor, unius aut alterius ſpatium, educendi. Orto deinde pulvisque fermento de vero* Lapidis Philoſophici Materia: *ex Aëre illum peti debere, & a ſe jam acquiſitum affirmabat. In cujus tamen ſententiam pedibus ire non poteram, quem illa Solis ex aëre petendi ratio maxime fugiebat; quique Philoſophorum diſto aliter accipienda eſſe, exiſtimabam.*

(41) *Epiſt. Itinerar.* p. 46. 47.

(42) *Manud. ad Cœl. Chem* p. 70. *Apud* Hermannium *loc. cit.* p. 51.

(43) *Ep. Itinerar.* p. 40.

(44) *Le Clerc Bibl. Univ.* Tom. XIII. p 204: & *Nouv. de la Rép. des Lett.* Févr. 1689. Art. VI.

(45) *Voyez* le Texte de l'Article cité (dd).

(46) *Epiſt. Itinerar.* Ep. IV. 101.

[*K*] *Il fut très bien accueilli du célébre Magliabecchi, auquel l'illuſtre Mr. Cuper le recommandoit fortement, comme un homme de mérite, pour lequel il avoit lui-même beaucoup d'eſtime.*] Comme le trait fait honneur à Tollius, je crois devoir le rapporter, d'autant plus, qu'il me paroît que Mr. Burman n'a pas été fort bien diſpoſé en ſa faveur. Mr. Cuper s'exprime en ces termes (47): *Jacobum Tollium te impleti, maxi-*

(47) *Claver. Belgar. ad Magliabechi Epiſt.* p. 8.

Mai 1692 (*ee*); & c'eſt dans les tems qui ont ſuivi ſon retour, qu'il publia *Longin* & deux autres Ouvrages [*L*]. Une choſe aſſez extraordinaire, c'eſt qu'il eut le malheur de ne trouver aucuns Protecteurs à ſon retour dans ſa Patrie (*ff*), ce qui eſt d'autant plus ſurprenant, que non ſeulement Mr. Cuper paroît avoir eu de l'eſtime pour lui, mais qu'il étoit trés-particuliérement lié avec le Fils de l'illuſtre Mr. Witſen, Bourguemaître d'Amſterdam: *Eſt ille* Witzenii *filio multa familiaritate conjunctus*, dit Heinſius (*gg*): on voit même que ce grand Magiſtrat lui-même vouloit du bien à Tollius, c'eſt à lui qu'eſt adreſſée la premiére & la derniére des Lettres qui contiennent la Rélation de ſes Voyages: c'eſt à lui que Mr. Henninius les a dédiées toutes, & dans ſa dédicace il lui parle comme à celui qui a été toujours le Protecteur déclaré de Tollius: *Tantum ille tibi, ab ineunte etiam adoleſcentia, debuit, quantum alii mortalium nulli*: *quippe quem ſemper expertus eſt, ut mihi ſæpius eſt teſtatus, Amicum, Fautorem, Mæcenatem, eumque ſine ulla ambitione aut pompa, ingenuum, certum, verum.* Il eſt donc difficile de concevoir, comment il ſe trouva dans un ſi grand abandon. Mr. Burman aſſure qu'il ſe fixa à Utrecht, & que là il ouvrit des leçons particulieres pour gagner ſa vie; mais comme il n'eut pas la précaution d'obtenir l'aveu des Curateurs & des Profeſſeurs, on lui défendit, ſelon les Loix de l'Académie, d'enſeigner, déſorte qu'il vécut dans l'obſcurité & dans une grande pauvreté, ce qui devoit bien le convaincre de la fauſſeté de ſa Pierre Philoſophale; il mourut en 1696 peu de tems aprés avoir donné au Public ſes *Inſignia Itinerarii Italici*, & avant le 22 Juin (*hh*).

(*ee*) Ibid. p. 14. Mr. Cuper écrit le 28 Juin 1692. *Tollium in patriam ante tres vel quatuor hebdomadas redire.*

(*ff*) *Traject. Erud.* p. 370.

(*gg*) *Sylloge Epiſt.* T. IV. p. 18.

(*hh*) Vid. *Claror. Belgar. Ep.* 43. 44.

ti, maxima cum voluptate ex ipſo hauſiſti; dignus ille certe, & tua, & aliorum præſtantium virorum amicitia eſt, cum ingenio valet, tum quia id cogitat unice, ut ſe ipſe, & alios ejus Auctoribus omnibus reddat eruditiores. Rem qua propter mihi facies gratiſſimam, & Viri præclari conatus adjuvare, ut facis, perſeveres; ſique ipſi Romæ, & in urbibus quas luſtrabit amicos conciliare velis, ut eo via vijere queat, quidquid pulchrum, & eximium in Camelis & Bibliothecis ſervatur. On voit par un autre endroit, que Tollius ſe louoit beaucoup de Mr. Magliabecchi, & on y trouve encore quelques autres particularités de ſon voyage d'Italie (48): *Celebrat vir eruditus valde humanitatem, & benevolentiam erga ſe tuam, mihique multa narravit de libellis forma ubiculari, & rhombi, ex laminis plumbeis, ſtanneis, & argenteis ſaltu. Piſis ſeſe affirmat eas vidiſſe apud Virum harum rerum ſtudioſum; inventas Romæ in vaſe ſepulchrali, quod a Cardinali quodam aſſervatur inter alia monumenta: Lamini inditas fuiſſe figuras quæ myſteria, & peregrinalia Chemiæ edocebant: ſeſe hoc aperire voluiſſe Sereniſſimæ Principi, ſed ab eo gravioribus rebus occupato non fuiſſe admiſſum, & ueſcire tandem quo homo ſuus, cum Theſauro illo, quem explicare non patebat, ſeſe contulerit.*

(48) Ibid. p. 25.

[*L*] *C'eſt dans les tems qui ont ſuivi ſon retour, qu'il publia* Longin *& deux autres Ouvrages.*] Parlons d'abord de ſon Edition de Longin, elle parut ſous ce titre: *Dionyſii Longini de Sublimitate, Commentarius, cætera quæ reperiri potuere, in uſum Sereniſſimi Principis Electoralis Brandeburgici*, Jacobus Tollius *e quinque Codicibus MSS. emendavit, & F. Robortelli, F. Porti, Gabrielis de Petra, Ger. Langbænii, & Tanaquilli Fabri, notis integris ſuas ſubjecit, novamque verſionem ſuam Latinam & Gallicam Boilavii, cum ejuſdem ac Dacierii, ſuiſque notis Gallicis addidit.* Utrecht 1694 in-4. Cette Edition eſt trés-belle & bonne, *luculenta & præclariſſima* dit Mr. Fabricius (49). Tollius s'eſt ſervi d'un Exemplaire collationné ſur un MS. de la Bibliothéque du Roi à Paris, qu'Iſaac Voſſius lui communiqua, & des leçons de trois MSS. de la Bibliothéque du Vatican. La Verſion Latine eſt entiérement de lui. On peut voir la notice plus ample de cette Edition dans Fabricius à l'endroit cité, & dans le *Journal des Sçavans* (50). Mr. Cuper parle auſſi avec éloge de cette Edition (51): *Jac. Tollius edidit Longinum cum ſuis aliorumque integris notis, neque etiam ter quaterve non ubique elogio mentionem facit. Editio eſt pulcherrima, & Tollii nota ſunt quamvis pretii.* En 1710 Mr. Hudſon donna à Oxford une nouvelle Edition de *Longin* in-8. dans laquelle il a conſervé la Verſion de Tollius, un peu corrigée en quelques endroits (52). L'année ſuivante Henri Leonard Schurtzfleiſch publia à Wittemberg une autre Edition ſous ce titre: *Dionyſius Longinus de ſublimi ad fidem Codd. a Jac. Tollio emiſſorum recenſitus, notaſque & ſcholia C. R. Schurtzfleiſchii auctus.* Witteberge 1711 in-4. Jean Chriſtophle Wolfius la préfére à celle d'Angleterre dans une Lettre à Mr. de la Croze (53): *De Schurtzfleiſchiana Commentatione aliqua pro ingenii modulo monituros eram, niſi & oculis meis & chartæ parcendum fuiſſet. Superat illa certe Anglorum induſtriam, a quibus ſane nihil præſtatum video, niſi quod jam pridem Tollio & aliis debere cæpimus.* En 1696, Tollius donna un Ouvrage de Bacchini traduit de l'Italien, *De Sphæris eorumque figuris cum notis.* Utrecht in-4. inſéré dans le Tome VI. du Tréſor d'Antiquités Romaines de Grævius. La même année notre Savant publia: *Inſignia Itinerarii Italici, quibus continentur Antiquitates Sacræ.* Utrecht 1696 in-4. Ce volume contient d'anciennes Piéces, tirées des Bibliothéques, au nombre de cinq, les trois premiéres de la Bibliothéque de Vienne, & les deux autres de celle de Leipzig. Ces Piéces ſont. I. *D. Gregorii Nazianzeni Theologi Carmina Cygnea inedita.* II. *Eutbymii Zygabeni victoria & triumphus de impia & multiplici exſecrabilium Maſſalianorum Secta, qui & Phundaitæ & Bogomili, nec non Euchitæ, Enthuſiaſtæ, & Marcionitæ appellantur.* III. *Formula recipiendi eorum qui a Manichæorum & Paulicianorum Hæreſi ad purum & ve rum noſtrum fidem* Chriſtianorum *convertuntur.* IV. *Sancti Patris & Confeſſoris* Theodori *ad Diſcipulas ſuas Teſtamentum, Interprete Jacobo Sirmondo.* V. *S. Mocarii Alexandrini Sermo de exceſſu Juſtorum & Peccatorum: quorſum ſcilicet eorum animæ e corpore demigrent, & quomodo ſe habeant.* Pour ce qui eſt de cette derniére Piéce, elle avoit déjà été publiée par Cave, dans ſon *Hiſtoria Literaria.* Tollius a ajoûté de ſavantes notes ſur les trois premiéres Piéces de ce Recueil; ſurtout celles qu'il a miſes à la Formule de la reception des Manichéens qui abjuroient leurs erreurs, ſont extrémement curieuſes. C'eſt lui (54), qui a un des premiers conjecturé, que le *Thomas*, ſi célébre aux Indes, n'eſt pas l'Apôtre de Jéſus-Chriſt, mais l'Apôtre de Manichée. *Et fortaſſe* Thomas *iſte Manitis Apoſtolus fuit, cujus apud Indos celebre nomen eſt; quem paſſim Europæi Thomam Chriſti fuiſſe diſcipulum exiſtimant. Sed dare objecta incerta conjectura eſt.* Mr. Bayer (55) témoigna en 1716 à Mr. la Croze, qu'il goûtoit fort cette conjecture: *Scit Manetem Perſiam turbaſſe. Indum ab ejuſdem diſcipulis fuiſſe petitum, memini* Gregorium Malatienſem *prodidiſſe. Ac nejcio quam me tenent.*] *Tolliſ opinio, qui* Thomam, *a quo iſtis nomen eſt, non Apoſtolum, ſed quemdam ex Manetis diſcipulis fuiſſe ſuſpicatur, cujus mentionem fieri ſcio in Manichæis monumentis, quæ* V. Cl. *dehentur.* Mr. la Croze lui répondit (56), qu'il ne croyoit pas qu'on dût déférer beaucoup à Tollius, Critique hardi, & homme ſans piété: *Certiſſimum eſt Chriſtianos Malabarenſes, quos Sancti Thomæ appellant, nulla unquam labe Manichæiſmi fuiſſe inquinatos. Neſtoriani fuerunt. . . . . Nec multum tribuendum eſſe arbitror* Jacobo Tollio, *audaci Critico, & ab omni Chriſtiana pietate, tu audiſti a viris doctis, cum quibus familiariter vixit, valde alieno.* Cette conjecture a moins déplû dans la ſuite à Mr. de la Croze, liſez ce qui ſuit (57), „ *Jaques Tollius*, Critique extrêmement hardi; mais ſavant, „ & même judicieux, lorſqu'il ne s'agit point de quelques „ vaines opinions d'Alchymie, deſquelles il s'étoit malheu„ reuſement entêté, ſoupçonne que ce Thomas prétendu „ Apôtre des Indes eſt un diſciple de l'Héréſiarque Manés. „ Son ſoupçon eſt fondé ſur le témoignage de Théodoret, „ qui dit que Manès envoya prêcher dans les Indes un de „ ſes diſciples, appellé Thomas. Ce qui favoriſe la conjec„ ture de Tollius, c'eſt que les anciens monumens des Chré„ tiens de Malabar font mention d'un Mage, c'eſt-à-dire, „ d'un Perſan, auquel ils donnent le titre de *Manacavaſſer*, „ mot qui ne ſauroit ſignifier que celui de Manichéen. Ce „ Mage, ſelon eux, paſſa dans leur Pays, avant qu'ils fuſ„ ſent ſoumis au Catholique ou Patriarche de Perſe, y fit „ de faux miracles, & enſeigna ſa fauſſe doctrine avec tant de „ ſuccès, qu'il attira beaucoup de monde dans ſon parti. „ Qui pourroit s'aſſurer que cet Héréſiaque n'eût pas le Tho„ mas mis à mort à Méliapour, où ſes cendres ſont egale„ ment honorées des Indiens & des Portugais?". Mr. de Tillemont avoit déjà obſervé (58), qu'il y a *quelque ſujet de craindre, qu'on n'ait confondu un Apôtre de Manichée, avec un Apôtre de Jéſus-Chriſt.* Le Volume des *Inſignia Itinerarii Italici*, publié par Tollius, devoit être ſuivi de deux autres, dont l'un devoit être le Recueil des Chirurgiens Grecs, auxquels il auroit joint les Poëtes Grecs qui ont traité de la Chimie; dans l'autre il ſe propoſoit de donner pluſieurs Piéces anciennes tant en vers qu'en Proſe. Voici ſes propres termes, dans ſon Epitre dédicatoire à l'Empereur Léopold: *Decreveram biſce* Theologicis. . . . . Medica *ſubnectere, & Corpus Chirurgiæ Græcæ veteris Græc. Lat. Auctori itidem ſuo. Ser. Principi* Cofino Tertio, *Magno Hetruriæ Duci, debita cum gratiarum actione, laudeque, reſtituere, atque conſecrare. Huic porro Operi* Chemicos *adjungere* Poetas Græcos *ac tandem tertio Tomo, quæ ad meas commaxime ſpectant ſtudias, id eſt*, Monumenta vetera inedita literaria, *utroque ſermone proſa ac ligata conſcripta Oratione, compleci.* Tollius avoit auſſi deſſein de donner une Diſſertation ſur la Bibliothéque de Bude (59). On trouve dans l'Edition de Lactance *de Mortibus Perſecutorum*; quelques notes de Tollius; & Mr. d'Orville témoigne (60) qu'il avoit un Ariſténéte, enrichi (ſans doute à la marge) quantité de Corrections & de Remarques de Tollius. Quatre ans aprés ſa mort, Mr. Henninius ſon ſucceſſeur à Duisburg & ſon ami, donna au Public la Rélation de ſes Voyages ſous ce titre: *Jacobi Tollii* Epiſtolæ Itinerariæ, *ex Auctoris ſchedis poſthumis recenſitæ, ſuppletæ, digeſtæ; annotationibus, obſervationibus & figuris adornatæ, cura & ſtudio Henrici Chriſtiani Henninii.* Amſterdam 1700 in-4. J'en ai un Exemplaire, qui porte au titre *Secunda Editio* Amſt. 1714; mais je ſoupçonne que ce n'eſt qu'un nouveau titre, mis pour débiter les Exemplaires qui reſtoient de cet Ouvrage. Il y a bien des choſes curieuſes dans ces Lettres, ſurtout dans la cinquiéme, qui contient la Rélation du voyage de Hongrie. Je dois remarquer que la ſixiéme Lettre n'appartient pas aux Voyages que Tollius fit en 1687: c'eſt la Rélation de celui qu'il fit en 1660 à Gratz, Capitale de la Styrie. Il l'avoit déjà publiée en 1678 à la fin de ſes Notes ſur Auſone.

(49) *Bibl. Græc.* Vol. IV. p. 410.

(50) Du Lundi 22 Mai 1696.

(51) *Clar. Belgar. ad Magliabech. Epiſt.* p. 11.

(52) Fabricius *loc. cit.* p. 419.

(53) *Theſ. Epiſt. La Croz.* T. II. p. 22.

(54) *Inſignia Itiner. Ital.* p. 94. note a.

(55) *Theſ. Epiſt. La Croz.* T. I. p. 3.

(56) Ibid. T. III. p. 90

(57) *Hiſt. du Chriſtian. des Indes.* p. 41. 42.

(58) *Mém. p. ſ. à l'Hiſt. Eccleſ.* T. I. Note IV. ſur St. Thomas.

(59) *Vorſtii Polyh.* T. I. Lib. II. c. 4. § 21. note (o).

(60) *Vanoſan. Crit.* c. 20. & 14.

☞ TOLLIUS (ALEXANDRE) frére de Jaques & de Corneille, n'eſt guéres connu que par ſon Edition d'Appien [*A*]. Il m'a paru par quelques-unes de ſes Lettres MSS. à Iſaac Voſſius, qu'il étoit, comme le reſte de ſa famille, en grande liaiſon avec lui: il travailloit pour Blaeu, & c'eſt lui qui avoit ſoin de l'Edition des Ouvrages de Voſſius le Pére, qui ſe faiſoit quand ce Grand-Homme mourut. Tollius en rend compte, dans quelques-unes de ſes Lettres à If. Voſſius, qui étoit alors en Suéde. Il auroit fort ſouhaitté que Voſſius l'eût pris auprés de lui, & l'en ſollicite dans une Lettre [*B*]. Dans la ſuite il a été Profeſſeur, peut-être à Harderwyck (*a*); il eſt mort en 1675 (*b*).

(*a*) Voſſ. Act. TOLLIUS (JACQUES) avant la cit. (9).

(*b*) Burmanni *Sylloge Ep.* T. IV. p. 116. 117.

[*A*] *N'eſt guéres connu que par ſon Edition d'Appien.*] Elle a paru ſous ce titre: ΑΠΠΙΑΝΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ ΡΩΜΑΙΚΑ, *Appiani Alexandrini Romana. Hiſtor.* Alexander Tollius *utramque textum multis in locis emendavit, correxit, & Henrici* Stephani, *ac doctorum quorundam Virorum ſelectas Annotationes adjecit.* Amſterdam 1670 in-8. 2 voll. Cette Edition eſt belle & d'un caractére fort net. Il paroît par une Lettre de Heinſius, que l'Editeur n'avoit point conſulté les Savans pour perfectionner ſon Edition, & il paroît fort mécontent de ce que Tollius n'a pas donné ce qu'Appien a écrit ſur les Guerres d'Illyrie (1): *Non diſſimili modo frater ejuſdem* (Jacobi Tollii) *qui* Appianum *nobis dabat nuper, Illyricis omiſſis, quæ nomine nos omnes Belgæ exteris lucubrium debemus, quaſi conſultores illi defuerimus, cum ipſius, credo, defuerit conſultoribus, cum nemine hominum litteratorum communicato conſilio hoc ſuo ac propoſito.* Cette cenſure ne tombe que ſur l'omiſſion du texte Grec d'Appien, dont Tollius n'a donné qu'un Fragment; parce que, dit-il, dans une note à la fin, il n'avoit pas encore l'Exemplaire entier, mais la Verſion Latine de tout ce Livre s'y trouve. Il y a de l'apparence que Tollius n'avoit manqué effectivement, que pour n'avoir pas communiqué ſon deſſein aux Savans, puiſqu'on lui auroit vraiſemblement procuré le texte Grec publié par Hoeſchelius en 1599 in-4. (2). Cette Edition d'Appien eſt la derniére qui ait paru.

(1) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. III. p. 342.

(2) Voſſ. Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 296.

[*B*] *Il auroit fort ſouhaitté que Voſſius l'eût pris auprés de lui, & l'en ſollicite dans une Lettre.*] Nous en donnerons l'Extrait, parce qu'elle contient quelques particularités curieuſes touchant Morus. Alex. Tollius (3) avoit mandé à Voſſius le 28 Août 1649. *In locum Clariſſimi tui Parentis ſucceſſurus eſt (ut ex aliquo hujus urbis Senatorum habet Corcellius, qui id mihi dixit)* Alexander Morus, *qui ad Profeſſionem eam ab illuſtriſſimo Salmaſio commendatus dicitur, non ſine multorum admiratione.* Voici l'Extrait que nous avons promis (4), la Lettre eſt du 15 Novembre 1649. *In locum celeberrimi tui Parentis nemo adhuc eſt ſuffectus, & hinc eſt quod me Urbis cura ſollicitet, cui quod tale lumen lucere deſiit, doleo, ut majorali quis caſus impendat, ne occaſum omnes. Et huic malo non aliunde medicinam proſpicio, quam ſi deſpectatus ut non indignus Hercules hujus Atlanti ſuccedat. Quod ipſum Proceribus hujus Lycei curæ eſſe audio. Sed quæſo, quis hodie ſupereſt, quicum laude tantam molem excipere poſſit. Non dubito tamen quin cathedra Domino Moro offeratur, idque commendatione illuſtris Salmaſii. . . . . Nunc, quod diu ante factum oportuerat, gratulor tibi, quod in tanta dignitate apud Sereniſſimam Reginam ſis, gaudeoque & tua, & literarum cauſa, quarum affectum affectumque dignitatem prope ſum ſolus ſuſtinet. Cumque non ignorem, Vir Clariſſime, quanti te ſemper fecerim, & ego te ad beneficentiam propenſum natura ſciam, ac multis argumentis perſpexerim me tibi eſſe chariſſimum. Ea re ceps impetum id renovandi, quod Frater jam per literas à te petiit, id eſt, ut pars tua felicitatis quoque in nos derivetur. Scias itaque & me & totam noſtram familiam valde cupere, ut tibi adjungar, ac in res tuas attendam.* Je ne trouve nulle part aucun indice que cette ſollicitation ait eu quelque effet. Je conjecture qu'Alexandre Tollius fut dans la ſuite on le ſucceſſeur de ſon frére Corneille à Harderwyck, ou qu'il occupa dans cette Académie quelqu'autre place (5).

(3) Vid. Burmann. *Sylloge Epiſt.* T. II. p. 613.

(4) Ibid. Lett. 214.

☞ TORRE (PHILIPPE DELLA) connu par divers Ouvrages nâquit à Ciudad de Frioul le premier de Mai 1657, de Marie della Torre & de Camille de Frumentinis, l'un & l'autre de familles nobles (*a*). Son goût pour les Sciences ſe déclara dès ſa premiére jeuneſſe, par ſon avidité pour les Livres, qu'il préféroit à tout ce que les enfans aiment ordinairement le plus. Aprés avoir fait en peu de tems ſa Rhétorique & ſa Philoſophie dans ſa Patrie, il alla à Padoue, où il continua à ſe perfectionner dans les Belles-Lettres, & enſuite il étudia en Droit, s'appliquant en même tems aux Mathématiques & à l'Anatomie. A l'âge de vingt-ans environ, il ſoutint l'examen public ſur l'un & l'autre Droit avec les applaudiſſemens de tout le monde; aprés quoi il s'en retourna dans ſa Patrie. Au bout de quelques années il fut pourvu d'un Canonicat, que ſon Oncle paternel avoit poſſédé. Ce fut alors que ſon goût pour l'étude des Monumens de l'Antiquité ſe renouvella: je dis ſe renouvella, car il en avoit déjà beaucoup eu pour ce genre d'érudition pendant ſon ſéjour à Padoue, où il avoit profité des leçons d'Octavio Ferrari un des plus ſavans Antiquaires du XVII. Siécle. Le nouveau Chanoine trouva dans les Archives de ſon Chapitre des piéces anciennes, qui lui fournirent dequoi exercer ſa ſagacité (*b*). Mais comme il s'apperçut que ce genre d'étude demandoit un grand nombre de Livres, & un commerce particulier avec les Savans, il alla à Rome en 1687, & là il ſe livra tout entier à l'étude de l'Hiſtoire Ancienne, & ſurtout de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, deſorte qu'au bout de quelque tems le Collége de la *Propagande*, le mit au nombre de ſes Académiciens. Ce fut alors que ſon mérite commença à briller dans tout ſon éclat, & il s'acquit des amis, entre autres Charles Auguſtin Fabroni, depuis Cardinal, conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le recommanda au Cardinal Impériali, lorſque ce Prélat alla à Ferrare en qualité de Légat; il emmena Philippe della Torre avec lui, qu'il fit ſon Auditeur. Il remplit ce poſte pendant ſix ans avec tant de prudence & d'intégrité, que ce Cardinal étant de retour à Rome, le garda auprés de lui, & l'employa dans pluſieurs affaires. Il ne laiſſoit pas de donner à l'étude de l'Antiquité tout le loiſir qui lui reſtoit; le Cardinal Noris le goûta ſi parfaitement, qu'il l'honora de ſa plus intime confiance, & l'aſſocia à ſes études. Ce fut vers ce tems-là qu'il publia ſes *Monumenta Veteris Antii* [*A*]. En 1705 il donna l'Explication d'une Inſcription ſur le *Taurobole* [*B*]. Le Pape Innocent XII. fut ſi content du pre-

(*a*) Voy. ſon Eloge dans les *Mém. de Littérature.* T. II. Art. p. 393.

(*b*) Ibid. p. 393. 394.

[*A*] *Il publia ſes* Monumenta Veteris Antii.] L'Ouvrage parut ſous ce titre: *Monumenta Veteris Antii, hoc eſt, Inſcriptiones M. Aquilii & Tabula Solis Mithræ Variis Figuris & Symbolis exſculpta, quæ nuper inibi reperta, nunc prodeunt Commentario illuſtrata & accurate explicata. Accedunt Diſſertationes de Beleno & aliis quibuſdam Aquileienſium Diis, & de Coloniâ Forojulienſi. Auctore* Philippo a Turre, *ex eadem Civitate Foro julii. Addita ſunt Fragmenta Inſcriptionum Fratrum Arvalium, nuper in Agro Romano effoſſa.* Rome 1700 in-4. Les Monumens, dont il s'agit, furent trouvés à Anzo, Ville de la Campagne de Rome, à quatre lieuës de Vélitri, lorſqu'on y remua la terre par ordre du Pape Innocent XII. pour en réparer le Port. Ce ſont deux Tables de marbre. La premiére eſt une Inſcription, que les Antiates firent mettre à l'honneur de M. Aquilius. La ſeconde regarde le Dieu *Mithra* ou le Soleil. L'Auteur en expliquant fait un grand nombre de recherches curieuſes, & capables de donner bien du plaiſir à tous ceux qui aiment l'Antiquité. On y trouve auſſi pluſieurs paſſages des Anciens éclaircis ou corrigés, & les fautes des Modernes très-ſouvent relevées. On peut voir un précis de cet Ouvrage dans le Journal cité en marge (1).

(1) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Avril 1700. p. 472-478. & Avril 1701. p. 364 & *ſuiv.*

[*B*] *En* 1705 *il donna l'explication d'une Inſcription ſur le Taurobole.*] Cette Explication fut inſérée dans la *Bibliothéque Choiſie* de Mr. le Clerc. (2), à qui l'illuſtre Mr. Cuper la communiqua. Cette Inſcription fut déterrée au mois de Décembre 1704, à Lyon, dans cet endroit de la haute & ancienne Ville, qu'on nomme Fourniéres. C'eſt ſur cette montagne que la Ville de Lyon étoit bâtie, avant qu'elle eût été détruite & conſumée en une ſeule nuit, ſous l'Empire de Néron, par un incendie extraordinaire. Mr. de Boze publia une Diſſertation ſur ce Monument, qui ſe trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions* (3). Il en donne le deſſein, & la deſcription avec beaucoup d'exactitude. Il explique enſuite l'Inſcription, & à cette occaſion il nous apprend quantité de choſes curieuſes ſur les Sacrifices Tauroboliques. Les Auteurs Payens ne parlent point de cette eſpéce de ſacrifice. Mr. de Boze ne croit pas que les paſſages que Voſſius & d'autres Savans ont cité de Tertullien & de St. Auguſtin, ſoient aſſez précis, pour en faire l'application aux Sacrifices Tauroboliques. Selon lui, le premier des Chrétiens qui en ait parlé, c'eſt Julius Firmicus (4), qui en parle non en Hiſtorien mais en Théologien; il marque l'extrême différence qu'il y a entre le ſang du Sauveur du monde verſé pour la rédemption des fidéles, & celui des Taureaux ou des Beliers, dont ils ſoüoient ſe ſouiller aux pieds de leurs Idoles. *Et ne cruor pecudum miſeros homines aut decipiat aut pendat, poluit ſanguis iſte non redimit, & per varios caſus homines premit in mortem. Miſeri ſunt, qui profuſione ſacrilegi ſanguinis cruentantur.* Tauribolium vel Criobolium *ſceleratâ te ſanguinis labe perfundit.* Les principales cérémonies de cet étrange ſacrifice ſont décrites par Prudence, Poëte Chrétien du quatriéme ſiécle, dans un de ſes Hymnes. „ On creuſoit une „ foſſe profonde, où l'on faiſoit deſcendre celui des Prê- „ tres qui devoit faire l'expiation, & qui étoit deſtiné à „ recevoir le Taurobole: *Qui Taurobolium acceptabat, & „ Taurobolium dicebatur.* Il étoit vêtu d'une robe de ſoye, „ &

(2) T. XVII. p. 168.

(3) T. III. p. 111. de l'Edit. de Hollande.

(4) *De Errore Prof. Relig.* p. 27. Edit. de Leyde de 1652 in-4.

premier de ces Ouvrages, qu'il ne ſe borna pas à lui donner les louanges qu'il méritoit, mais lui fit auſſi pluſieurs préſens, & lui auroit témoigné ſa bienveillance plus efficacement encore s'il avoit vécu plus longtems. Clément XI. qui lui ſuccéda, fit ce qu'il n'avoit pu faire, & nomma le 13 Janvier 1702 notre Savant à l'Evêché d'Adria. Tous ceux qui connoiſſoient ſon mérite, virent avec regret qu'il quittât Rome, pour aller ſe confiner dans un coin obſcur & mal-ſain de l'Italie; mais quant à lui, il crut devoir ſuivre ſa vocation, & ſe rendit d'abord à Rovigo, où il ſe donna tout entier au gouvernement de ſon Diocéſe, conſacrant cependant aux Muſes le tems qui pouvoit lui reſter. Il trouva à Rovigo le Comte Camille de Silveſtris, avec lequel la conformité de goût lui fit contracter une liaiſon intime. De tems en tems il faiſoit un tour à Padoue, ſur-tout pour aſſiſter aux Actes publics. Il étoit auſſi en rélation avec la plupart des Savans, & entretenoit commerce de Lettres avec eux. Content de ſon ſort, il regrettoit ſeulement, pendant les premiéres années de ſon Epiſcopat, de n'avoir pas dequoi ſe fournir abondamment de Livres, & ſoutenir en même tems ſon rang; il parvint pourtant à ſe former peu à peu une Bibliothéque, & il ſe trouva par-là en état de faire diverſes Piéces dignes de lui [C]. Environ deux mois avant ſa mort il fut attaqué d'une ſoif continuelle, jointe à une difficulté d'uriner, qui étoit un mal ordinaire chez lui. Cette ſoif lui cauſa une fiévre lente, qu'on négligea & qui le mit au tombeau le 25 Février 1717, dans la ſoixantiéme année de ſon âge, univerſellement regretté de tous les habitans de Rovigo, où il fut enterré. Sévére & grave, il ne laiſſoit pas, quand l'occaſion le requéroit, d'être affable & honnête, au-delà même de ce que ſon air auſtére ſembloit le promettre. Poſé dans ſes diſcours, & tellement ſavant, qu'il paroiſſoit avoir médité les ſujets dont il parloit. Quoiqu'il don-

„ & on lui mettoit une couronne ſur la tête, après la lui „ avoir entourée de bandelettes. On couvroit la foſſe avec „ des planches trouées en pluſieurs endroits. On amenoit „ enſuite la victime, & on l'égorgeoit ſur ce plancher. Le „ ſang paſſant au travers tomboit ſur le Prêtre, qui devoit „ alors ſe tourner de tant de maniéres, que chaque partie „ de ſon corps en fut arroſée. On le retiroit delà quand „ la victime étoit morte. Chacun ſe proſternoit devant lui, „ comme s'il eût repréſenté la Divinité, à qui on adreſſoit „ ſes vœux. Ses habits enſanglantés étoient regardés comme „ des choſes ſacrées, & on les conſervoit avec beaucoup de „ religion (5)". Le ſavant Académicien obſerve, que ce ſacrifice pouvoit être offert par des Particuliers, par des Communautés, par des Villes & des Provinces entiéres, tant pour ceux qui l'offroient, que pour la ſanté des Princes qui régnoient, & pour le bien public. Il s'adreſſoit toujours à Cybéle; quelquefois pour honorer ſon cher Atys, ou joignoit à l'immolation d'un Taureau celle d'un Belier, & ce nouveau genre de ſacrifice s'appelloit *Criobolium*. Reinefius & van Dale ſoutiennent que le Taurobole ne commença que la quinziéme année de Marc-Auréle, parce que les plus anciennes Inſcriptions qu'ils avoient vuës étoient de ce tems-là. Mais celle dont il s'agit, déterrée à Lyon, prouve le contraire, puiſquelle regarde Antonin le Pieux, & fait remonter l'origine du Taurobole du-moins de quinze ans plus haut. Du reſte, la premiére origine de ces ſacrifices eſt trés-difficile à déterminer, parce que tous les Hiſtoriens gardent un profond ſilence ſur cette matiére. Mr. de Boze en rapporte avec beaucoup de vraiſemblance l'établiſſement à Tite Antonin, voici ſes raiſons (6). Il eſt certain en premier lieu, que le Culte de Cybéle ne vint que fort tard à Rome. On ne la comptoit point parmi les *Dii majores*. Ovide, au quatriéme Livres des Faſtes, dit que cette Déeſſe eût bien ſouhaité ſuivre Enée en Italie, lorſqu'il y tranſporta les richeſſes & la fortune des Troyens; mais que les deſtinées de l'Empire Latin ne l'y appellérent, qu'après que Rome ſe fût rendue puiſſante & célébre dans toutes les parties du Monde par ſes conquêtes. D'ailleurs les Magiſtrats Romains, qui ſouffroient aſſez volontiers que les Etrangers, qui venoient à Rome, y ſacrifiaſſent ſuivant le rit de leur nation, étoient au rapport de Denys d'Halicarnaſſe (7), fort attentifs à ne pas laiſſer mêler le culte des Barbares aux Cérémonies Romaines; & ſi quelquefois, dit-il, on étoit obligé de le faire pour obéir aux oracles, on retranchoit ſoigneuſement ce qui paroiſſoit fabuleux dans leurs myſtéres. Cependant tout ſe confondit avec le tems, & la ſuperſtition d'Antonin n'y contribua pas peu. Il avoit été Proconſul en Phrygie, dont Cybéle étoit la principale ou la ſeule Divinité. Et Jules Capitolin, marquant les heureux préſages qu'il eut en ce Pays de ſa grandeur future, dit qu'une Prêtreſſe de Tralles, avant que de ſacrifier, le ſalua en qualité de Proconſul, & en qualité d'Empereur. Le même Auteur rapporte un autre prodige, qui aſſuroit Antonin de la faveur de Cybéle. Elle lui fit voir dans un verger un taureau de marbre ſuſpendu aux branches d'un arbriſſeau. D'ailleurs Antonin eſt le premier Empereur ſur les Médailles de qui on trouve le nom de Cybéle, & Fauſtine ſa femme eſt la premiére Impératrice, qu'on ait repréſentée ſous le type de cette Divinité, qu'on ait appellée *Mater Magna*, *Mater Deûm*; enfin, l'Inſcription Taurobolique de Lyon, faite ſous la fin de ſon Empire, eſt la plus ancienne qu'on connoiſſe, & la ſeule de ce Prince qui l'on ait encore vuë, quoiqu'il ait régné près de vingt-trois ans. Mr. de Boze conclut, que ce ſont-là des raiſons de convenance aſſez fortes pour rapporter à Antonin l'établiſſement des Tauroboles, juſqu'à ce que de nouvelles découvertes, en faſſent juger avec plus de certitude. La perception du Taurobole étoit, ſelon les Anciens, d'une ſi grande vertu, qu'ils penſoient que celui qui en avoit eſſuyé la pénible & dégoûtante cérémonie, reprenoit un état d'innocence, & pour ainſi dire, une nouvelle vie, par cette eſpéce de baptême de ſang. Quelques-uns prétendent que la Cérémonie du Taurobole étoit particuliérement deſtinée à la conſécration & à l'inauguration du Souverain Pontife & des grands Prêtres. Mr. de Boze n'eſt pas de ce ſentiment. Il obſerva que les Romains n'admirent que fort tard l'uſage des ſacrifices Tauroboliques. D'ailleurs, le ſang qu'on y répandoit étoit reçu indifféremment par des hommes & par des femmes; & l'on voit dans les Inſcriptions antiques juſqu'à huit ou dix perſonnes, de l'un & de l'autre ſexe, qui l'ont reçu dans un même lieu, dans une même jour, & probablement à la même heure. De plus, la plupart des Tauroboles, dont les monumens nous conſervent la mémoire, ont été faits pour la ſanté des Empereurs, ou pour celle des Particuliers; ainſi cels ne regardoit point la conſécration d'un ſouverain Pontife, ou d'un grand Prêtre, laquelle devoit être un acte public, & une cérémonie appliquée à ce ſeul uſage. Enfin il étoit libre à chacun pour ſon argent de faire des Tauroboles, & d'en recevoir le ſang. Quelle que fût, au reſte, la force de ce ſacrifice, celui qui ſembloit en avoir recueilli toute la vertu, n'en défioit aſſez pour en réïterer la cérémonie au bout de vingt ans, lorſqu'il ſe trouvoit encore en vie, comme fit un Céjonius Rufus Volufianus, dont il eſt fait mention dans un Marbre décrit par Gruter. On aſſure que Julien ſurnommé l'Apoſtat s'aſſujettit à la cérémonie du Taurobole, pour renoncer plus formellement au Chriſtianiſme. „ Ce doit être „ vers le tems auquel il entreprit de profeſſer l'Idolâtrie, *dit „ ſon Hiſtorien moderne* (8), que par un trait de fanatiſme, „ qui fait horreur, il entreprit d'effacer en lui le caractére „ de Chrétien. On croit qu'il ſe ſervit de la ridicule & dégoûtante cérémonie du Taurobole ou du Criobole, inconnue dans l'ancien Paganiſme, & ce ſemble uniquement inventée pour l'oppoſer au baptême des Chrétiens. Du-moins elle s'appelloit auſſi Régénération, & les Payens „ lui attribuoient l'efficace de notre divin Sacrement. . . . . „ il n'y avoit point de ſouillure qui fût à l'épreuve d'une „ expiation ſi puiſſante. Ce fut ainſi, ou de quelque autre maniére ſemblable, que Julien s'efforça d'anéantir ſon „ baptême; & lava dans le ſang des animaux ſes mains, „ qu'il croyoit ſouillées pour y avoir reçu dans l'Egliſe, ſelon „ la coutume des premiers ſiécles, le ſacrifice non-ſanglant. „ Il le fit néanmoins en ſecret, ſoit parce qu'il n'étoit pas „ encore déclaré Payen, ſoit parce qu'une telle démarche „ ſembloit ajoûtes à ſon apoſtaſie un nouveau degré de „ noirceur".

[C] *Il ſe trouva par-là en état de faire diverſes Piéces, dignes de lui.*] Il y a dans le *Journal de Veniſe* (9), une Diſſertation en forme de Lettre, ſur une Médaille d'Annia Fauſtine, femme d'Héliogabale. Notre ſavant Prélat ſoutient l'antiquité de la Médaille, par des raiſons qui donnent beaucoup de vraiſemblance à ſon ſentiment. Le P. Don Virgilio Valſechi, Bénédictin, & Profeſſeur à Piſe, ayant publié en 1711 une Diſſertation (10), *De M. Aurelii Antonini Elagabali Tribunitia Poteſtate V.* dans laquelle il attaquoit le ſentiment de l'Evêque d'Adria ſur la durée du régne d'Eliogabale: ce Prélat y oppoſa une nouvalla Piéce intitulée: *De annis Imperii M. Aurelii Antonini Elagabali, & de initio Imperii, ac duobus Conſulatibus Juſtini Senioris Diſſertatio ad nummum Annia Fauſtinæ tertia ejuſdem Elagabali uxoris.* Padoue 1714 in-4. Dans le Ch. VI. de cette Diſſertation (11), il attaqua Mr. l'Abbé Vignoli, ou plutôt ſe défendit contre ce Savant, qui avoit combattu ſon ſentiment ſur le tems de la mort d'Héliogabale, & ſur le commencement de l'Empire d'Alexandre Sévére, dans une Diſſertation, qui a pour titre: *J. Vignolii Diſſertatio de anno primo Imperii Severi Alexandri Aug. quem præfert Cathedra marmorea. S. Hippolyti Epiſcopi in Bibliotheca Vaticana &c.* Rome 1712 in-4. L'Abbé Vignoli répliqua à l'Evêque d'Adria par la Piéce ſuivante: *J. Vignolii Diſſertatio II. Apologetica de anno primo Imperii Severi Alexandri Aug. qua poſſimum programma Cyrilli Paſchalis S. Hippolyti denuo exponitur & illuſtratur*, Rome 1714 in-4. (12). Il paroît par l'Eloge de notre Prélat, qu'il a laiſſé des Ecrits ſur cette diſpute. On a encore de lui des Diſſertations ſur les vers du Corps & ſur une Eclipſe du Soleil. Mr. Facciolati, Profeſſeur en Humanités à Padoue, Auteur de ſon Eloge, nous apprend que Mr. della Torre a écrit un grand nombre de Lettres en Latin & en Italien, dont on pourroit faire un juſte volume, & qu'on a trouvé parmi ſes papiers des recherches fort curieuſes ſur les *Voyages militaires*. Il ajoûte qu'il lui avoit lu quantité de choſes ſur les *Patriarches d'Aquilée*.

(5) *Mém. de l'Acad.* ubi ſupra. p. 116.

(6) Ibid. p. 121-143.

(7) *Antiq. Lib. II.*

(8) *Vie de l'Empereur Julien* p. 312, 313.

(9) T. IV. p. 160.

(10) *Giorn. de' Letter.* Tom. VIII p. 27.

(11) *Voy.* Ibid. Tom. XVI. p. 1232

(12) *Voy.* des Extraits des deux Diſſertations de Mr Vignoli & de celle de Mr. l'Evêque d'Adria dans le Clerc *Bibl. Anc. & Mod.* T. II. p. 10 & 99. & Tom. VIII. p. 760

donnât beaucoup de tems à l'étude, les affaires n'y perdoient rien; généreux & libéral, il recevoit noblement ceux qui venoient le voir, & tandis qu'il ſe contentoit d'une nourriture fort ſimple, il les traitoit magnifiquement (*c*).

(*c*) Ibid. p. 299-328.

☞ TORRICELLI (Evangeliste) nâquit à Faënza le 15 Octobre 1608, de Gaſpar Torricelli, bon bourgeois de cette Ville (*a*). Il étudia les Belles-Lettres ſous Jaques Torricelli, Moine Camaldule, ſon oncle paternel, dont il y a un Ouvrage manuſcrit intitulé *Morale Monaſticum*. Comme il ſe ſentit du goût pour les Mathématiques, il s'y appliqua, & les étudia ſans maître pendant deux ans. Mais ſouhaittant de s'y pouſſer il alla à Rome à l'âge d'environ vingt ans, & profita des leçons du P. Benoiſt Caſtelli, Abbé du Mont-Caſſin, diſciple du célébre Galilée, que le Pape Urbain VIII. avoit fait venir dans cette Ville pour y profeſſer les Mathématiques. Torricelli fit des progrès incroyables ſous un ſi grand Maître: & les Dialogues de Galilée ayant paru en ce tems-là (en 1632), il compoſa ſur les principes de cet habile homme un Traité du Mouvement [*A*], dont Caſtelli fut ſurpris quand il le vit. Ce Pére le jugea digne d'être montré à Galilée, & le lui porta avec une Lettre de Torricelli en 1641, lorſqu'il alla au Chapitre-Général de ſon Ordre, qui devoit ſe tenir à Veniſe. Galilée entendit la lecture de cet Ouvrage avec plaiſir, & conçut de l'amitié & de l'eſtime pour l'Auteur (*b*). Caſtelli lui propoſa alors de faire venir chez lui Torricelli pour être le compagnon de ſes études & pour l'aider dans ſes travaux, parce que c'étoit l'homme le plus capable *de recueillir ces grandes connoiſſances & ces ſpéculations ſublimes, que ſon grand âge, la perte de ſa vuë, & ſes infirmités, ne lui permettoient pas de mettre par écrit.* Galilée y conſentit, & Torricelli accepta un parti ſi avantageux; mais il ne put ſe rendre à Florence, que le premier d'Octobre de la même année, tant parce qu'il avoit été chargé de faire les leçons de Mathématique en l'abſence du P. Caſtelli, que pour quelque autre obſtacle qui retarda ſon voyage. Dans l'intervalle qu'il demeura encore à Rome, il envoya à Galilée quelques *Théorêmes ſur les Solides ſphériques*, où il éclairciſſoit & étendoit avec ſa facilité naturelle la doctrine d'Archiméde dans ſon Traité de la Sphére & du Cilindre (*c*). Arrivé à Florence il commença d'abord à travailler ſous Galilée, mais il ne jouït pas longtems de l'avantage d'avoir un tel Maître, ce grand-homme mourut trois mois après, le 8 Janvier 1642. Torricelli penſa alors à retourner à Rome; mais le Sénateur André Arrighetti ayant fait connoître ſon mérite au Grand Duc Ferdinand II. ce Prince l'arrêta à Florence, en lui donnant le titre de ſon Mathématicien & Philoſophe, & une Chaire de Mathématique, vacante depuis longtems (*d*). Son application aux ſublimes ſpéculations de la Géométrie ne lui fit point négliger la Phyſique, ou plutôt les opérations Mathématiques. Il travailla avec beaucoup d'ardeur à perfectionner les verres qui ſervent aux Microſcopes, & aux Lunettes d'aproche. Quant aux microſcopes, il eſt le premier qui en ait fait avec de petites boules de verre, travaillées à la lampe. Il donna auſſi aux verres des lunettes une perfection qu'ils n'avoient pas auparavant, & fit pluſieurs piéces en ce genre pour la Maiſon de Médicis, & en particulier pour le Grand Duc, qui outre une ſomme conſidérable, lui fit préſent d'une chaîne d'or avec une Médaille, où on liſoit, *Virtutis præmia.* Torricelli s'occupoit auſſi à faire des Expériences, principalement à celle du vif-argent, & le tuyau du Barométre porte encore ſon nom. La République des Lettres fondoit de grandes eſpérances ſur un homme, dont les coups d'eſſai annonçoient un grand Maître; mais une maladie de peu de jours le mit au tombeau le 25 Octobre 1647, âgé de trente-neuf ans & dix jours (*e*).

(*a*) *Giorn. de' Letter.* Tom. XXX. p. 112.

(*b*) Ibid. p. 115.

(*c*) Ibid. p. 111. 114.

(*d*) Ibid. p. 114. 115.

(*e*) Ibid. p. 118-120.

[*A*] *Il compoſa. . . . . un Traité du mouvement.*] Il ne paroît point par l'Extrait de ſa vie, donné par les Journaliſtes de Veniſe, que ce Traité ait été imprimé, comme le ſuppoſe le P. Nicéron (1), qui dit: „ Je ne ſçai point l'année „ de l'Edition de cet Ouvrage, qui fut compoſé avant 1641. „ Torricelli, *ajoute-t-il*, y fit depuis une Addition, qui ſe „ trouve à la ſuite du Livre de Vincent Viviani, intitulé „ *Scienza Univerſale delle proporzioni. In Firenze* 1674 in-4." Mais il ne s'agit pas d'une Addition au Traité du mouvement, l'Auteur de ſa vie (2) dit que dès qu'il fut à Florence, Galilée commença à travailler à la *cinquiéme journée*, pour la joindre aux quatre autres touchant la Méchanique & le mouvement: & c'eſt cette Piéce de Galilée qu'on trouve dans l'Ouvrage de Viviani, ſous ce titre: *Principio della quinta Giornata del Galileo, da aggiugnerſi alle quattro ſtampate delle due nuove Scienze della Meccanica, e di Movimenti locali.* Le P. Nicéron s'eſt donc trompé, & il y a de l'apparence que le Traité de Torricelli ſur le Mouvement n'a jamais été imprimé, & peut-être en a-t-il fait quelque uſage dans le Recueil ſuivant: *Opera Geometrica.* Florence 1644 in-4. Pendant les deux premiéres années qu'il profeſſa les Mathématiques à Florence, il compoſa les Piéces contenues dans ce Recueil intitulées. I. *De Sphæra & Solidis Sphæralibus Libri duo.* Ce petit Ouvrage ſe trouve auſſi à la p. 153 du Livre intitulé: *Miſcellanea Italica Phyſico-Mathematica Collegit Gaudentius Robertus.* Bononiæ 1692 in-4. (3). II. *De motu gravium naturaliter deſcendentium.* III. *De motu projectorum.* IV. *De dimenſione Parabolæ, Problema.* V. *Appendix de dimenſione Cycloïdis.* VI. *De ſolido acuto hyperbolico, Problema.* VII. *Appendix de dimenſione Cochleæ.* Voilà tout ce qui a paru de Torricelli pendant ſa vie. Mr. Thomas Buonaventuri, Gentilhomme Florentin, publia en 1715: *Lezioni Accademiche d'Evangeliſta Torricelli* &c. Florence in-4. Ces Leçons Acadéemiques ou Diſcours ſont au nombre de douze, que Torricelli avoit prononcés en différentes occaſions. Le premier eſt un Remercîment à l'Académie *della Cruſca*, qui l'avoit admis dans ſon Corps. Suivent trois Diſcours prononcés dans cette Académie *ſur la force de percuſſion.* Il déclare & proteſte, qu'il n'avance rien, qu'il n'ait recueilli des entretiens de Galilée, & il ſoutient ſur l'autorité & ſur les raiſons de ce Grand-homme, que la force de la Percuſſion doit être infinie. La cinquiéme & la ſixiéme Leçons roulent *ſur la Légéreté.* Torricelli y prétend prouver, que tous les Corps ſont légers par un principe intrinſéque, & qu'il n'y en a aucun qui ſoit peſant, qu'ils tendent tous naturellement, & par un principe inné à s'éloigner du centre, & à monter. Suit un Diſcours *ſur le Vent*, diviſé en deux parties: dans la premiére il réfute les anciennes opinions ſur l'origine du Vent, & dans la ſeconde il établit ſon propre ſentiment, qui eſt, que le Vent vient de la condenſation & de la rarefaction de l'air. Le huitiéme Diſcours a pour ſujet *la réputation*; il prouve avec beaucoup d'eſprit que la réputation après la mort eſt une vaine fumée, & qu'à tous égards elle ne mérite pas qu'on la recherche. L'éloge des Mathématiques remplit le neuviéme Diſcours. Torricelli prouve qu'elles ſont utiles pour toutes les Sciences, & aux perſonnes de toute condition. Dans les deux ſuivans il s'agit des avantages *de l'Architecture Militaire.* Et le dernier eſt un *éloge du Siécle d'Or.* Avant que de mourir Torricelli fit ſon teſtament, par lequel il ordonna que tous ſes papiers ſeroient envoyés au P. Cavalieri à Boulogne, & delà à Rome à Michel Ange Ricci, pour les revoir, & pour faire imprimer ceux qui leur paroîtroient dignes d'être communiqués au Public. Mais Cavalieri étant mort peu de tems après, le 3 Décembre de la même année, & Ricci s'étant trouvé diſtrait par d'autres occupations, les Ouvrages de cet habile homme couroient risque de périr, ſi le Grand Duc Ferdinand II. n'avoit eu ſoin, qu'ils fuſſent remis à Vincent Viviani; celui-ci en fit la réviſion, les mit en ordre, & en état d'être imprimés. Mais ayant été obligé par des raiſons importantes d'en différer l'Edition, il eſt mort ſans les avoir publiés. L'Auteur de ſa Vie en a donné la Catalogue, qu'on trouve dans le Journal de Veniſe (4).

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. XV. p. 82.

(2) *Giorn. de' Letter.* Tom. XXX. p. 114.

(3) Ibid. p. 115. note (*a*).

(4) Ibid. p. 121-124.

☞ TOURNEPORT (Joseph Pitton de), un des plus célébres Botaniſtes du XVII. Siécle, nâquit à Aix en Provence le 5 Juin 1656, de Pierre Pitton, Ecuyer, Seigneur de Tournefort, & d'Aimare de Fagouë, d'une famille noble de Paris (*a*). On le mit au Collége des Jéſuites d'Aix pour faire ſes études, & dès ce tems-là ſon goût pour la Botanique ſe manifeſta [*A*]. Quand il fut en Philoſo-

(*a*) *Eloges des Académ.* T. I. p. 149.

[*A*] *Dès ce tems-là ſon goût pour la Botanique ſe manifeſta.*] Mr. de Tournefort fournit un nouvel exemple de ce que nous avons eu occaſion d'obſerver plus d'une fois, que les grands hommes, qui ſe ſont diſtingués dans quelque genre, ont été pouſſés par une impulſion de la nature, qui a renverſé tous les obſtacles qu'on oppoſa à leur panchant. Pour ce qui eſt de Mr. de Tournefort „ Son propre génie fut ſon „ premier maître: quoiqu'on l'appliquât uniquement, comme tous les autres Ecoliers, à l'étude de la Langue Latine, un charme ſecret l'entraînoit à l'étude de la Botani-

„ que

ſophie, il ne goûta point celle qu'on lui enſeignoit, il n'y trouvoit point la Nature, qu'il aimoit à obſerver, mais des idées vagues, abſtraites, & confuſes qui ne conduiſent à aucune connoiſſance ſolide. Ayant découvert dans le Cabinet de ſon Pére la Philoſophie de Deſcartes, peu connue alors en Provence, il y trouva dequoi ſe ſatisfaire d'une toute autre maniére; mais, comme ſi tous les génies d'un certain ordre devoient rencontrer des obſtacles du même genre, ſon Pére s'oppoſoit au panchant qu'il avoit pour cette étude, & il ne pouvoit s'y appliquer qu'à la dérobée (*b*). Deſtiné à l'Egliſe, on le mit dans un Séminaire, & on le fit étudier en Théologie; mais la Nature fut la plus forte [*B*], & il ſe vit enfin maître de ſuivre ſon inclination, par la mort de ſon Pére, arrivée en 1677. Il profita auſſitôt de ſa liberté, & parcourut en 1678 les montagnes de Dauphiné & de Savoye, d'où il rapporta quantité de belles Plantes ſéches, qui commencérent ſon Herbier (*c*). En 1679 il alla à Montpellier, où il ſe perfectionna beaucoup dans l'Anatomie, pour laquelle auſſi bien que pour la Chimie il n'avoit guére moins de paſſion que pour la Botanique, il pouſſa auſſi ſes études de Médecine. Mais ſur-tout il herboriſa plus que jamais, tant aux environs de Montpellier que ſur les montagnes de Catalogne & ſur les Pyrenées [*C*]. Il retourna à Montpellier à la fin de 1681, pour y continuer ſon Cours de Médecine, & ſes Opérations de Chimie & d'Anatomie, & alla enſuite ſe faire recevoir Docteur en Médecine à Orange (*d*). Delà il retourna chez lui à Aix, où il rangea dans ſon Herbier les Plantes qu'il avoit ramaſſées de tous côtés. Mr. Fagon, premier Médecin de la Reine, qui aimoit extrêmement la Botanique, ayant ouï parler de Mr. de Tournefort, ſouhaitta de l'attirer à Paris. Il s'adreſſa à Madame de Venelle, Sous-gouvernante des Enfans de France, qui connoiſſoit beaucoup toute la famille de Mr. de Tournefort; & cette Dame perſuada à notre Savant de venir à Paris, & en 1683 elle le préſenta à Mr. Fagon. Le premiére converſation qu'il eut avec Mr. de Tournefort, lui fit bientôt connoître qu'on ne l'avoit point trompé dans l'idée qu'on lui avoit donnée de ſon mérite; & il ne penſa plus qu'à lui procurer les avantages que ſes talens ſembloient exiger, & dès la même année il le fit nommer Profeſſeur en Botanique au Jardin Royal des Plantes, établi à Paris par Louis XIII. pour l'inſtruction des jeunes Etudians en Médecine (*e*). Son habileté lui attira bientôt un grand concours de perſonnes ſavantes, ou qui vouloient le devenir. Sa réputation ſe répandit auſſi dans les Pays étrangers, & lui attira beaucoup de diſciples, dont ſa maniére de vivre ſociable & commode lui firent autant d'amis. Son emploi ne l'empêcha pas de faire différens voyages, pour enrichir le Jardin Royal; il alla en Eſpagne, en Portugal, en Hollande & en Angleterre: il gagna par-tout l'eſtime & l'amitié des Savans, & fit des récoltes aſſez abondantes de Plantes, pour rendre le Jardin Royal un des plus riches de l'Europe en ce genre (*f*). Mr. Herman, célébre Profeſſeur en Botanique à Leyde, conçut une ſi grande idée du mérite de Mr. de Tournefort, pendant ſon ſéjour en Hollande, qu'il penſa à lui réſigner ſon emploi, parce qu'il étoit fort âgé. Il lui en écrivit au commencement de la guerre de 1702, & le preſſa fortement d'accepter ce poſte, en lui promettant quatre mille Livres d'appointemens de la part de Meſſieurs les Etats-Généraux, & même une augmentation quand il ſeroit mieux connu. Quoique la penſion attachée à ſa place du Jardin Royal fut fort modique, l'amour de la patrie, & la penſée que les Sciences y étoient à un auſſi haut degré de perfection du-moins qu'ailleurs, lui firent refuſer des offres ſi flatteuſes (*g*). L'Académie des Sciences ayant été miſe en 1692 ſous l'inſpection de Mr. l'Abbé Bignon deux mois après il y fit entrer Mr. de Tournefort, en qualité de Penſionnaire. Quelques années après notre ſavant Médecin ſe fit recevoir Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & ſoutint à cette occaſion une Théſe, qu'il dédia à Mr. Fagon (*h*). En 1694 il publia ſon premier Ouvrage, qui a été ſuivi de pluſieurs autres [*D*]. Son goût pour la Botanique & ſon ardeur à la cultiver ne l'empêchoient pas de s'ap-

(*b*) Ibid. p. 250.

(*c*) Ibid. p. 251.

(*d*) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. IV. p. 158.

(*e*) Ibid. p. 259. & *Eloges* cités *ſupra* p. 154.

(*f*) Idem ibid. & *Eloges loc. cit.*

(*g*) *Eloges loc. cit.* p. 155.

(*h*) Niceron *ubi ſupra*, p. 160.

(1) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. IV. p. 254.

(2) *Eloges des Académ.* T. I. p. 250.

(3) Ibid. p. 251.

(4) Ibid. p. 252. 253.

(5) Ibid. p. 256. 257.

„ que. Il s'abſentoit même ſouvent de la Claſſe, pour aller „ herboriſer à la Campagne. Ses fréquentes échappées hors „ de la maiſon paternelle étoient punies rigoureuſement, mais „ il s'en conſoloit par le plaiſir d'avoir trouvé quelque plan„ te, qu'il n'avoit jamais vuë (1)".

[*B*] *Mais la Nature fut la plus forte.*] Ecoutons Mr. de Fontenelle, qui peint ces ſortes de goûts avec force (2). „ Il „ falloit qu'il vît des Plantes; il alloit faire ſes études chéries, ou dans un jardin aſſez curieux qu'avoit un Apo„ quaire d'Aix, ou dans les compagnes voiſines, ou ſur la „ cime des rochers; il pénétroit par adreſſe ou par préſens „ dans tous les lieux fermés, où il pouvoit croire qu'il y „ avoit des plantes qui n'étoient pas ailleurs; ſi ces ſortes „ de moyens ne réuſſiſſoient pas il ſe réſolvoit plutôt à y en„ trer furtivement, & un jour il penſa être accablé de pier„ res par des Payſans, qui le prenoient pour un voleur. A „ l'occaſion des Courſes de Mr. de Tournefort, l'Auteur de ſon éloge fait une réflexion, qui mérite de n'être pas négligée, étant très-juſte. „ La Botanique, *dit-il* (3), n'eſt pas une „ ſcience ſédentaire & pareſſeuſe, qui ſe puiſſe acquérir dans „ le repos & dans l'ombre d'un Cabinet, comme la Géomé„ trie & l'Hiſtoire, ou qui tour au plus, comme la Chimie, „ l'Anatomie & l'Aſtronomie ne demande que des opérations „ d'aſſez peu de mouvement. Elle veut que l'on coure les „ Montagnes & les Forêts, que l'on graviſſe contre des ro„ chers eſcarpés, que l'on s'expoſe aux bords des précipices. „ Les ſeuls Livres, qui peuvent nous inſtruire à fond dans „ cette matière, ont été jettés au hazard ſur toute la ſurface „ de la terre, & il faut ſe réſoudre à la fatigue & au péril de „ les chercher & de les ramaſſer. Delà vient auſſi qu'il eſt „ ſi rare d'exceller dans cette Science; le degré de paſſion „ qui ſuffit pour faire un Savant d'une autre eſpéce, ne ſuffit „ pas pour faire un grand Botaniſte, & avec cette paſſion „ même il faut encore une ſanté qui puiſſe la ſuivre, & une „ force de corps qui y réponde". Mr. de Fontenelle ajoûte que Mr. de Tournefort étoit d'un tempérament vif, laborieux, robuſte, & qu'un grand fond de gayeté naturelle le ſoutenoit dans le travail; que ſon corps auſſi-bien que ſon eſprit avoit été fait pour la Botanique.

[*C*] *Il herboriſa plus que jamais, tant aux environs de Montpellier, que ſur les montagnes de Catalogne, & ſur les Pyrenées.*] Il parcourut tous les environs de Montpellier à plus de dix lieuës, & en rapporta des plantes inconnuës aux gens même du Pays. Mais il trouva ce champ trop borné encore, déſorte qu'il partit pour Barcelonne au mois d'Avril 1681, & il paſſa juſqu'à la S. Jean dans les montagnes de Catalogne, où il étoit ſuivi par les Médecins du Pays, & par les Etudians en Médecine à qui il démontroit les Plantes. „ Les hautes „ montagnes des Pyrénées étoient trop proches pour ne les „ pas tenter. Cependant il ſavoit qu'il ne trouveroit dans ces „ vaſtes ſolitudes qu'une ſubſiſtance pareille à celle des plus „ auſtéres Anachorétes, & que les malheureux Habitans „ qui la lui pouvoient fournir, n'étoient pas en plus grand „ nombre que les voleurs qu'il avoit à craindre. Auſſi fut-il „ dépouillé pluſieurs fois par les Miquelets Eſpagnols. Il „ avoit imaginé un ſtratagême pour leur dérober un peu d'ar„ gent dans ces ſortes d'occaſions. Il enfermoit des Réaux „ dans du pain qu'il portoit ſur lui, & qui étoit ſi noir & ſi „ dur, que quoiqu'ils le volaſſent fort exactement, & ne ſuſ„ ſent pas gens à rien dédaigner, ils le lui laiſſoient avec „ mépris. Son inclination dominante lui faiſoit tout ſurmon„ ter; ces rochers affreux & preſque inacceſſibles, qui l'en„ vironnoient de toutes parts, s'étoient changés pour lui en „ une magnifique Bibliothéque, où il avoit le plaiſir de trou„ ver tout ce que ſa curioſité demandoit, & où il paſſoit des „ journées délicieuſes. Un jour, une méchante Cabane, où „ il couchoit, tomba tout à coup, il fut deux heures enſe„ veli ſous les ruines, & y auroit péri, ſi l'on eût tardé en„ core quelque tems à le retirer (4)".

[*D*] *En 1694 il publia ſon premier Ouvrage, qui a été ſuivi de pluſieurs autres.*] Ce premier Ouvrage eſt intitulé; *Elemens de Botanique, ou Methode pour connoître les Plantes, avec fig.* Paris 1694, 3 tomes in 8. Mr. de Fontenelle explique avec autant de netteté que de clarté la nature de cet Ouvrage & le Syſtême de Mr. de Tournefort. „ Il eſt fait, *dit-il en parlant du Livre* (5), pour mettre de l'ordre dans ce nom„ bre prodigieux de plantes, ſemées ſi confuſément ſur la „ terre, & même ſous les eaux de la mer, & pour les diſtri„ buer en Genres & en Eſpéces, qui en facilitent la con„ noiſſance, & empêchent que la mémoire des Botaniſtes ne „ ſoit accablée ſous le poids d'une infinité de noms différens. „ Cet ordre ſi néceſſaire n'a point été établi par la Nature, „ qui a préféré une confuſion magnifique à la commodité des „ Phyſiciens, & c'eſt à eux à mettre, preſque malgré elle, de „ l'arrangement & un Syſtême dans les Plantes. Puiſque ce „ ne peut être qu'un Ouvrage de leur eſprit, il eſt aiſé de „ prévoir qu'ils ſe partageront, & que même quelques-uns „ ne voudront point de Syſtême. Celui que Mr. de Tour„ nefort a préféré après une longue & ſavante diſcuſſion, „ conſiſte à régler les Genres des Plantes par les fleurs & par „ les fruits pris enſemble; c'eſt-à-dire que toutes les Plan„ tes ſemblables par ces deux parties ſeront du même Gen-

s'appliquer aux autres parties de la Phyſique, & d'en rechercher les Curioſités [*E*]. En 1700 le Roi donna ordre à Mr. de Tournefort d'aller en Gréce, en Aſie, & en Afrique, non ſeulement pour y recon-

„ re, après quoi les différentes ou de la Racine, ou de la „ Tige, ou des Feuilles, feront leurs différentes Eſpéces. „ Mr. de Tournefort a été même plus loin; au-deſſus des „ Genres, il s'mis des Claſſes qui ne ſe réglent que par les „ Fleurs, & il eſt le premier qui ait eu cette penſée, beau„coup plus utile à la Botanique, qu'on ne ſe l'imagineroit „ d'abord. Car il ne trouve juſqu'ici que quatorze figures „ différentes de Fleurs, qu'il faille s'imprimer dans la mé„moire; ainſi quand on a entre les mains une Plante en „ fleur, dont on ignore le nom, on voit auſſi tôt à quelle „ Claſſe elle appartient, dans le Livre des Elémens de Bota„nique, quelques jours après la Fleur paroît le Fruit, qui „ détermine le Genre dans ce même Livre, & les autres „ parties donnent l'Eſpéce, deſorte que l'on trouve en un „ moment, & le nom que Mr. de Tournefort lui donne par „ rapport à ſon Syſtême, & ceux que d'autres Botaniſtes des „ plus fameux lui ont donné, ou par rapport à leurs Syſté„mes particuliers, ou ſans aucun Syſtême. Par-là on eſt en „ état d'étudier cette Plante dans les Auteurs qui en ont „ parlé, ſans craindre de lui attribuer ce qu'ils auront dit „ d'une autre, ou d'attribuer à une autre ce qu'ils auront „ dit de celle-là. C'eſt un prodigieux ſoulagement pour „ la mémoire, que tout ſe réduiſe à retenir quatorze fi„gures de Fleurs, par le moyen deſquelles on deſcend à 673 „ Genres, qui comprennent ſous eux 8846 eſpéces de Plan„tes, ſoit de terre ſoit de mer, connuës juſqu'au tems de „ ce Livre. Que ſeroit-ce s'il falloit connoître immédiate„ment ces 8846 eſpéces, & cela ſous les noms différents „ qu'il a plû aux Botaniſtes de leur impoſer?" Le Syſtême de Mr. de Tournefort fut aſſez généralement goûté des Phyſiciens. Cependant Mr. Ray, célébre Botaniſte Anglois, en attaqua quelques points, dans une Lettre qui parut en 1696. Mr. de Tournefort y répondit par une Diſſertation Latine, adreſſée à Mr. Sherard, autre Anglois habile dans la même Science: *De optima Methodo inſtituenda in Re Herbaria Epiſtola*, in *qua reſpondetur Diſſertationi Joannis Raii de variis plantarum methodis*. Paris 1697 in-8. „ La diſpute fut ſans „ aigreur, & même aſſez polie de part & d'autre, ce qui eſt „ aſſez à remarquer, *dit Mr. de Fontenelle* (6). On dira peut-(6) Ibid. p. 118.
„ être, *ejoutez-t-il*, que le ſujet ne valoit guére la peine qu'on „ s'échauffât; car de quoi s'agiſſoit-il? de ſavoir ſi les Fleurs „ & les Fruits ſuffiſoient pour établir les Genres, ſi une cer„taine Plante étoit d'un Genre ou d'un autre. Mais on doit „ tenir compte aux hommes, & plus particuliérement aux Sa„vans, de ne s'échauffer pas beaucoup ſur de légers ſujets". L'Auteur a raiſon, d'autant plus, qu'il eſt rare que la retenue & la modération régnent dans les diſputes Littéraires, quelque mince qu'en ſoit le ſujet. Tous les hommes conviennent qu'on peut ſe tromper, & qu'il eſt honorable de reconnoître les erreurs où l'on eſt tombé, & il n'en eſt preſque aucun qui ne croye qu'il ne ſe trompe jamais, & qui ne rougiſſe d'avouer qu'il s'eſt mépris. Mr. de Tournefort publia l'année ſuivante, *Hiſtoire des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris, avec leur uſage dans la Médecine*. Paris 1698 in-12. Et en 1725 en 2 voll. in-12. Cette ſeconde Edition eſt augmentée par Mr. de Juſſieu le jeune, Médecin. Mr. de Tournefort ſe propoſe trois choſes dans cet Ouvrage. I. Le dénombrement des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris. II. La Critique des Auteurs qui ont parlé de ces Plantes, & dont les deſcriptions ne ſont pas conformes au naturel. III. L'uſage qu'on en peut faire dans la Médecine, on voit dans ſon Livre les Analyſes Chimiques que l'Académie en avoit faites, & leurs Vertus les mieux prouvées. „ Ce Livre (7) Ibid. p. 119.
„ ſeul, *dit Mr. de Fontenelle* (7), répondroit ſuffiſamment „ aux reproches que l'on fait quelquefois aux Médecins de „ n'aimer pas les remédes tirés de ſimples, parce qu'ils ſont „ trop faciles & d'un effet trop prompt. Certainement Mr. „ de Tournefort en produit ici un grand nombre, cepen„dant ils ſont la plupart aſſez négligés, & il ſemble qu'une „ certaine fatalité ordonne qu'on les déſirera beaucoup, & „ qu'on s'en ſervira peu". En 1699 il parut un Ouvrage, qu'on peut mettre en grande partie parmi ceux de notre Savant, quoique ce ne ſoit pas lui qui l'ait publié; cet Ouvrage porte pour titre: *Schola Botanica, ſive Catalogus Plantarum, quas ab aliquot annis in Horto Regio Pariſienſi ſtudioſis indigitavit Vir Clariſſimus Joſephus Pitton de Tournefort, Doctor Medicus, ut & Pauli Hermanni Paradiſi Patavi Prodromus*. Amſt. 1699 in-12. C'eſt un Anglois, nommé Simon Warton, qui avoit étudié trois ans en Botanique au Jardin du Roi ſous Mr. de Tournefort, qui fit ce Catalogue des Plantes, qu'il y avoit vuës. En 1700 Mr. de Tournefort donna en faveur des Etrangers une Traduction Latine de ſes Elémens de Botanique, ſous ce titre: *Inſtitutiones Rei Herbariæ, ſive Elementa Botanices, ex Gallica Latine verſa ab Auctore & aucta*. Paris 1700 in-4. 3 voll. Le premier contient les noms des Plantes, diſtribuées ſelon le Syſtême de l'Auteur, & les deux autres leurs figures très-bien gravées. Il y a à la tête de cette Traduction une longue Préface ou Introduction à la Botanique, dans laquelle l'Auteur développe & établit les principes de ſon Syſtême, & où il donne en même tems une Hiſtoire de la Botanique & des Botaniſtes, recueillie avec beaucoup de ſoin & agréablement écrite. Au retour de ſon Voyage il publia, *Corollarium Inſtitutionum Rei Herbariæ, in quo plantæ 1356 munificentia Ludovici Magni in Orientalibus regionibus obſervatæ recenſentur, & ad genera ſua revocantur*. Paris 1703 in-4. Mr. de Tournefort rapporta de l'Orient 1356 nouvelles eſpéces de plantes, dont la plus grande partie ſe rangea d'elle-même ſous quelqu'un des 673 Genres, qu'il avoit établis: il ne fut obligé d'établir pour tout le reſte que vingt-cinq nouveaux Genres, ſans aucune augmentation de Claſſes: „ Ce qui prouve, *dit Mr. de Fontenelle*, la commodité „ d'un Syſtême, où tant de plantes étrangéres, que l'on n'at„tendoit point, entroient ſi facilement". Le dernier Ouvrage de Mr. de Tournefort, qui n'a paru qu'après ſa mort, c'eſt la Rélation du Voyage qu'il avoit fait par ordre du Roi, intitulé: *Relation d'un Voyage du Levant fait par ordre du Roi. Contenant l'Hiſtoire ancienne & moderne de pluſieurs Iles de l'Archipel, de Conſtantinople, des Côtes de la Mer noire, de l'Arménie, de la Géorgie, des Frontiéres de Perſe, & de l'Aſie mineure. Avec les Plans des Villes & des Lieux conſidérables; la genie, les mœurs, le commerce, & la Religion des différens Peuples qui les habitent; & l'Explication des Médailles & des Monumens antiques. Enrichie de deſcriptions & de figures d'un grand nombre de plantes rares, de divers Animaux, & de pluſieurs Obſervations touchant l'Hiſtoire Naturelle*. Paris 1717. 2 voll. in-4. & à Amſterdam 1718 en 2 voll. in-4. Le mérite de cette Rélation eſt trop connu, pour y inſiſter. Je dois remarquer qu'on trouve dans les Recueils de l'Académie des Sciences diverſes Piéces de la façon de Mr. de Tournefort, & qu'il eſt auſſi l'Auteur d'une *Réponſe à deux Lettres écrites par M. P. C. ſur la Botanique*, inſérée dans le Journal des Sçavans 27 Mai 1697, & qui porte le nom de Mr. Chomel (8).

(8) Voy. Niceron T. X. p. 140.

[*E*] *Son goût pour la Botanique . . . . . ne l'empêchoit pas de s'appliquer aux autres parties de la Phyſique, & d'en rechercher les Curioſités.*] Il étoit curieux de Pierres figurées, de Marcaſſites rares, de Pétrifications & de Cryſtalliſations extraordinaires de Coquilleges de toutes eſpéces. Il eſt vrai que ſon goût pour les Pierres tenoit en quelque ſorte à ſon objet favori; il croyoit que c'étoient des Plantes qui végétoient, & qui avoient des graines, il étoit même aſſez diſpoſé à étendre ce Syſtême juſqu'aux métaux, „ comme il avoit obſervé, *dit* „ *Mr. Lautbier* (9), que les Champignons de mer, les Co„raux, les Madrépores, & les autres Plantes pierreuſes é„toient toujours organiſées & conſtruites d'une maniére ſem„blable, chacun en ſon eſpéce, quoiqu'il en eût *pris* en dif„férens païs: il en concluoit que chaque eſpéce avoit ſon „ germe particulier. Ayant trouvé dans des coquilles de la „ craye fort dure, & dans d'autres des pierres à fuſil d'un „ volume beaucoup plus conſidérable, que l'ouverture des „ coquilles n'étoit grande, il avoit inféré de-là, que ces ma„tiéres n'avoient pu y entrer, que lorſquelles étoient li„queurs, ou bien encore en germe. Il raiſonnoit de même „ ſur des pierres qui enfermoient des coquilles. Il avoit a„maſſé un grand nombre de Marcaſſites, où la Nature avoit „ pris plaiſir de faire un mélange auſſi curieux que bizarre „ de ſouffre, de vitriol, de fer, de cuivre, de marbre, de „ criſtal de roche, de filon d'or & d'argent, & même de pier„res précieuſes. Il obſervoit que certaines eſpéces de pier„res repréſentent toujours, les unes des fortifications, les „ autres des arbriſſeaux, les autres des ruines de Ville, & „ il juſtifioit par-là qu'elles venoient d'un germe, de même „ que chaque plante & chaque arbre, ſuivant l'eſpéce du „ germe dans lequel ils ſont renfermés. „ Si l'on n'a point „ encore apperçu, diſoit-il, le germe des pierres précieuſes, „ des plantes pierreuſes, des coquilles, des minéraux, ce „ n'eſt point une raiſon pour nier qu'ils en ayent, puiſqu'on „ n'a point encore pu appercevoir les ſemences des cham„pignons, des Maurilles, & d'une infinité d'autres plantes, „ quoiqu'en bonne Phyſique il ſoit établi, que rien ne vient „ que par génération, en fait de plantes, comme en fait d'a„nimaux & d'inſectes". Mr. de Tournefort s'étoit confirmé dans ſon Syſtême, en viſitant une grotte extraordinaire dans l'Ile d'Antiparos, dont on trouve la deſcription dans la cinquiéme Lettre de ſa *Relation*. „ Il eut la ſenſible joie d'y „ voir une nouvelle eſpéce de jardin, dont toutes les Plantes „ étoient différentes piéces de marbre, encore naiſſantes ou „ jeunes, & qui ſelon toutes les circonſtances dont leur for„mation étoit accompagnée, n'avoient pu que végéter. En„vain la Nature s'étoit cachée dans des lieux ſi profonds & „ ſi inacceſſibles pour travailler à la végétation des Pierres, „ elle fut, pour ainſi dire, priſe ſur le fait par des Curieux „ ſi hardis (10)". Mr. de Tournefort admira dans cette eſ(10) Eloges *ubi ſupra*. p. 162. 163.
péce de Jardin fouterrain de groſſes maſſes arrondies, les unes hériſſées de pointes ſemblables à la foudre de Jupiter, les autres boſſuées régulierement, d'où pendoient des grappes, des feſtons & des lances, d'une longueur ſurprenante. A droite & à gauche s'étendoient des rideaux & des napes qui formoient ſur les côtés des eſpéces de tours cannelées, vuides la plupart comme autant de cabinets. Il diſtingua parmi ces Cabinets un gros pavillon, conſiſtant en productions, qui repréſentoient les pieds, les branches, & les têtes des choux-fleurs. Il n'eſt pas poſſible, dit le ſavant Voyageur, que cela ſe ſoit fait par la chute des goutes d'eau, comme le prétendent ceux qui expliquent la formation des congélations dans les grottes, & il lui paroît fort vraiſemblable que toutes ces murailles ont été formées par la végétation. Pour revenir aux objets de la curioſité de Mr. de Tournefort. „ Il „ ramaſſoit auſſi des Habillemens, des Armes, des Inſtrumens „ de Nations éloignées. . . . . de tout cela enſemble il s'é„toit fait un Cabinet ſuperbe pour un Particulier, & fameux „ dans Paris, les Curieux l'eſtimoient à quarante cinq ou cin„quante mille Livres". Il légua en mourant ce Cabinet au Roi pour l'uſage des Savans, & ſes Livres de Botanique à Mr. l'Abbé Bignon.

connoître les Plantes des Anciens, & celles qui leur étoient échappées, mais encore pour y faire des Obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle, ſur la Géographie ancienne & moderne, & même ſur les Mœurs, la Religion, & le Commerce des Peuples. Il eut pour Compagnons de voyage MM. Aubriet, excellent Peintre, & Gundelsheimer, Médecin Allemand, très-habile dans la Botanique. Comme cette Science étoit l'objet favori de Mr. de Tournefort, il herborifa dans toutes les Iles de l'Archipel, ſur les rivages de la Mer noire, dans le Pont, la Cappadoce, l'Arménie, la Géorgie. A ſon retour il paſſa par la Galatie, la Myſie, la Lydie, & l'Ionie, dans l'eſpérance de trouver de nouveaux objets à obſerver (*i*). Mr. de Fontenelle remarque, que les autres Voyageurs vont par mer le plus qu'ils peuvent parce qu'elle eſt plus commode, & ſur terre ils prennent les chemins les plus battus. Mais Mr. de Tournefort & ſes compagnons n'alloient par mer que le moins qu'il étoit poſſible, ils étoient toujours hors des chemins & s'en faiſoient de nouveaux dans les lieux impraticables (*k*). Quand notre Savant fut de retour à Paris, il ſongea à reprendre la pratique de la Médecine, qu'il avoit ſacrifiée à ſon voyage du Levant dans le tems qu'elle commençoit à lui réuſſir beaucoup; il eut quelque peine à remettre les choſes ſur l'ancien pied; d'ailleurs les fonctions de ſa Charge au Jardin Royal demandoient du tems, outre celles de l'Académie, & de Profeſſeur en Médecine au Collége Royal: il voulut auſſi rédiger & mettre en ordre les Mémoires de ſon voyage, pour en faire une Rélation ſuivie: tant de travaux réunis le mirent dans la néceſſité de prendre ſur le repos de la nuit, &, comme il étoit robuſte, il ſoutint cette fatigue ſans en être ſenſiblement incommodé. Mais à la fin ſa ſanté en fut altérée, ce qui ne put encore l'obliger à la ménager. Ce fut néanmoins un accident imprévu qui priva la République des Lettres de cet habile homme. Un jour qu'il alloit à l'Académie, il reçut un coup violent dans la poitrine de l'eſſieu d'une charette, qu'il ne put éviter; il lui ſurvint un crachement de ſang qu'il négligea; ſon exactitude à s'acquitter de ſes devoirs lui fit même entreprendre de faire dans cet état ſes leçons de Botanique & de Médecine. Son mal augmenta, & apres avoir langui pendant quelques mois, il mourut d'une Hydropiſie de poitrine le 28 Decembre 1708, âgé de cinquante-deux ans & quelques mois. A la connoiſſance des Langues Latine & Grecque il joignoit celle de l'Italienne & de l'Eſpagnole. „ Il étoit „ auſſi laborieux que ſon génie étoit vaſte, vrai Philoſophe, bon Géométre, Anatomiſte attentif, Chi„ miſte exact, Naturaliſte pénétrant, prodigue des tréſors de ſon eſprit, qu'il répandoit ſans oſtenta„ tion: s'exprimant avec grace ſur les matieres les plus ſéches, bon parent, fidele ami, citoyen zélé, in„ capable d'aucune jalouſie contre les Grands-Hommes: plein d'une ſage émulation, qui le portoit à les „ imiter, paſſionné pour eux, plein de droiture & d'équité; vrai par inclination autant que par devoir, „ circonſpect au-delà de ce que l'on peut l'être dans la compoſition de ſes remédes, deſintéreſſé, géné„ reux, moins à lui qu'à ſes amis (*l*)".

(*i*) Ibid. p. 362. 363.

(*k*) Eloges *loc. cit.* p. 362.

(*l*) Lauthier *Lettre à Mr. Regis &c.* contenant un *abrégé de la Vie de Mr. de Tournefort.* Paris 5717. in 4.

☞ TOURNEMINE (René-Joseph) Savant célébre par ſa rare & belle érudition, & par le grand nombre de ſes Ecrits [*A*], naquit à Rennes en Bretagne le 26 Avril 1661. Il étoit fils aîné de

[*A*] *Savant célébre par ſa rare & belle érudition, & par le grand nombre de ſes Ecrits.*] Il n'y a perſonne aſſez étranger dans la République des Lettres, pour ignorer que le P. Tournemine a été ſans contredit un des premiers hommes de ſon tems. Nous donnerons ici la liſte de ſes Ouvrages, qu'il ſeroit à ſouhaitter qu'on raſſemblât en un Corps. *Lettre au P. Lamy ſur la derniere Pâque de notre Seigneur Jeſus-Chriſt*: imprimée dans le Livre du Pére Lamy intitulé: *Suite au Traité Hiſtorique de l'ancienne Pâque des Juifs.* Paris 1694 in-12. L'Auteur de l'Apologie de Mr. Arnauld & du P. Bouhours s'étant inſcrit en faux ſur ce que le P. Lamy avoit dit, que ſon Syſtême avoit été ſoutenu dans le Collége des Jéſuites de Paris, par un jeune Jéſuite, le P. Lamy produiſit cette Lettre du P. Tournemine du 2 Mai 1693. dans laquelle il aſſure au Pére de l'Oratoire, que ſon Syſtême ſur la Pâque avoit été ſoutenu dans deux Théſes de Théologie, le 17 Décembre 1691. & le 15 Juillet 1692. & défend enſuite ce même Syſtême en peu de mots (1). *Diſſertation ſur le Syſtême des Dynaſties d'Egypte, par le Chevalier Marsham* (2). Le jugement que le P. Tournemine y porte du Savant Anglois & de ſon *Chronicus Canon* eſt parfaitement juſte. „ Il y a, *dit-il*, „ ſans-doute dans ce Livre des recherches ſavantes & des „ conjectures heureuſes; mais on ne peut pas ſe fier à l'Au„ teur. Il eſt de ces Eſprits hardis & impérieux, qui veu„ lent perſuader à quelque prix que ce ſoit, qui débitent a„ vec une entiére aſſurance les choſes les plus douteuſes; qui „ écartent avec ſoin tout ce qui pourroit faire naître au Lec„ teur quelque ſoupçon; qui du reſte ne ſe piquent pas de „ citer juſte & qui ne prennent dans leurs Auteurs que ce qui „ paroît les favoriſer, ſans s'embarraſſer ſi le ſens eſt altéré „ ou non. Ils donnent par-là un tour fort brillant à leurs „ preuves; ils impoſent à beaucoup de gens; mais ils ne trom„ pent pas les connoiſſeurs, & ceux qui n'épaignent point „ leurs peines pour trouver la vérité". Notre Savant Jéſuite remarque ſix choſes fort deſavantageuſes au Syſtême du Chevalier Marsham. I. Tout ce que nous avons ſur les Dynaſties d'Egypte n'eſt venu à nous que dans les écrits de Syncelle & d'Euſébe. Syncelle avoit copié Jules Africain, & celui-ci avoit travaillé ſur les mémoires de Manethon Prêtre Egyptien. Syncelle s'étoit auſſi ſervi des écrits d'Eratoſthéne & d'Apollodore, qui avoient paru depuis Manethon. Syncelle & Euſébe conviennent à marquer pour premier Roi de Memphis, Néchérophés, Marsham p. 28. marque un autre Roi, ſans autorité & ſans nulle raiſon, que parce qu'il lui plaît d'en nommer un autre. II. P. 92. vers la fin, il retranche tous les Rois de la ſeconde Dioſpolis, ſous prétexte qu'il n'y en a jamais eu qu'une, ſçavoir la Ville de Thébes, Capitale de la haute Egypte, laquelle s'appelloit effectivement *Dioſpolis*, & en Hébreu No-*Ammon*, c'eſt-à-dire, la Ville de Jupiter Hammon. Cependant rien n'eſt plus conſtant dans l'ancienne Hiſtoire que l'exiſtence d'une autre Dioſpolis, ſituée dans la Baſſe Egypte. Strabon en marque nettement la ſituation Livre XVII. *Proche de Memfis on trouve Dioſpolis environnée d'un Lac.* Suidas parle auſſi d'une Dioſpolis ſituée au milieu des marais, & il a pris ce qu'il en dit de Diogéne Laërce (3). Le Prophéte Nahum parle au ch. III. 8. d'une *No* ſituée entre les fleuves, & environnée d'eaux, ce qui ne peut convenir à Thébes. On peut ajoûter, que Strabon pour diſtinguer cette derniére Ville, de l'autre Dioſpolis, la nomme la grande Dioſpolis. III. Marsham fait profeſſion de ſuivre Eratoſthéne, c'eſt ſon grand Auteur. Cependant il s'en eſt écarté quand il lui a plû, ſans qu'il paroiſſe en avoir eu aucune raiſon. IV. Syncelle nous a conſervé les noms des trente-huit premiers Rois de Thébes, avec le tems de leur régne, & l'explication de leurs noms, ou plutôt de leurs ſurnoms, qu'il avoit appris dans Apollodore, & Apollodore dans le Canon d'Eratoſthéne. Marsham déclare plus d'une fois qu'il fait de ce Canon le fondement de ſon Syſtême des Dynaſties d'Egypte. Le nom du trente-ſixiéme Roi ſe trouve omis dans les manuſcrits de Syncelle. Sur ce prétexte Marsham retranche non ſeulement ce Roi, mais les années de ſon régne, que Syncelle avoit marquées. V. Il met pour le trente-troiſiéme Roi de Thébes *Siſoſichernies*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Eratoſthéne, celui qui a la force d'Hercule: deux cens-cinquante ans après il marque *Oſorchon*, qu'il avoue avec tous les Auteurs être l'Hercule Egyptien, beaucoup plus ancien que le Grec: & cependant par une nouvelle erreur, il les fait contemporains. VI. Une faute bien plus conſidérable, ſelon le P. Tournemine, qui ſe répand dans tout l'Ouvrage de Marsham, c'eſt l'Epoque du régne de Séſoſtris mal placée. Marsham convient que c'eſt la Clef de ſon Syſtême. Auſſi le ſavant Jéſuite entreprend-il de faire voir, que Séſoſtris n'eſt point Séſac, qui prit Jéruſalem ſous le régne de Roboam, comme le prétend Marsham, & il employa la plus grande partie de ſa Diſſertation à prouver, que Séſoſtris a régné longtems avant la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte. *Nouvelle explication des Médailles de Gratien, dont il a été parlé dans le premier & le quatriéme Tome des Mémoires* de Trevoux (4). Cette Explication, où le P. Tournemine combat celle de ſon Confrére le P. Hardouin, & de deux autres Auteurs, a été traduite en Latin, & imprimée dans les *Electa rei nummariæ*, Hambourg 1709. *Diſſertation ſur l'Origine de divers Peuples d'Afrique, à l'occaſion d'un paſſage de Saluſte* (5). Cet Hiſtorien voulant expliquer l'origine des Numides & des Maures, dit que, ſelon les Livres du Roi Hiempſal, écrits en Langue Punique, qu'il s'étoit fait expliquer en Latin, l'Afrique avoit été d'abord habitée par les Gétules & les Lybiens, peuples Barbares, ſans loix, ſans police, ſans gouvernement, & vivant de la maniére la plus ſauvage: mais qu'Hercule étant mort en Eſpagne, ſon armée compoſée de différentes nations s'étoit diſſipée; que les Médes, les Perſes, & les Arméniens qui y étoient reſtés ſont en Afrique, & s'y établirent, les Médes dans la Lybie ſur le bord de la mer, & les Perſes plus avant dans les terres parmi les Gétules. Il ajoûte, que ne trouvant dans ce pays aucuns matériaux pour ſe bâtir des maiſons, & n'en pouvant tirer d'Eſpagne à cauſe de l'éloignement & de l'ignorance de la langue, les Perſes firent des eſpéces de cabanes de leurs Vaiſſeaux renverſés, & ſe mêlérent peu à peu avec les Gétules: mais comme ils changeoient ſouvent de demeure, cet-

(1) Niceron *Mém. des Hommes. Ill.* Tom. XLII. p. 170.

(2) *Mém. de Trevoux* Avril 1708.

(3) Lib. V. Segm. 78. *Voy.* les Obſervations de Ménage ſur ce paſſage.

(4) *Mém. de Trevoux* Mai 1708.

(5) Ibid. Juin 1708.

de Jean-Joſeph Tournemine, d'une illuſtre & ancienne maiſon de Bretagne, Baron de Camſillon, Seigneur du Bois-au-Voyer &c. & de Marie de Coëtlogon, fille de René de Coëtlogon, Lieutenant de Roi dans la Haute-Bretagne (a). Une mémoire heureuſe, une imagination vive, féconde, un goût également ſûr & délicat, un eſprit étendu & pénétrant, diſpoſérent de bonne heure le P. Tournemine à ſe faire un grand nom dans la Litérature. Après avoir fini ſa Philoſophie il entra au Noviciat des Jéſuites le 30 Août 1680 à l'âge de dix-neuf ans, & fit profeſſion ſolemnelle des quatre vœux le 2 Février 1695. Il fournit avec diſtinction les différentes carriéres où le cours des emplois propres de ſon état l'engagérent ſucceſſivement. Tour à tour Humaniſte, Rhétoricien, Philoſophe, Théologien, il forma en ces divers genres des diſciples qui firent honneur à ſes leçons, comme ils faiſoient gloire de devoir à ſes inſtructions le bon uſage de leurs talens. Il régenta d'abord les Humanités pendant ſept ans. Dans la ſuite il régenta à Rouen la Philoſophie pendant deux ans, & ſix ans la Théologie, dont il avoit fait lui-même un cours dans l'intervalle des deux Régences. C'eſt dans ces fonctions variées qu'il puiſa cette multiplicité de connoiſſances diverſes, dont la réunion forment le Savant univerſel. Le P. Tournemine embraſſa tout, & acquit des lumiéres, que l'on trouve rarement unies enſemble: il poſſédoit les Belles-Lettres, l'Eloquence, la Phyſique, la Morale, la Métaphyſique; toutes les parties de la Théologie, l'Hiſtoire Ancienne & Moderne, Sacrée & Profane, la Science des Médailles, la Chronologie, la Fable. Sur

(a) *Voy.* la Généalogie de la Maiſon de Tournemine dans Moreri Edit. de Paris 1735, & de Hollande 1740.

cette vie errante lent fit prendre le nom de Numides. Voici l'Original de Salluſte (6). *Africam inito habuere Getuli & Lybies aſperi inculique; queis cibus erat caro ferina; atque humi pabulum uti pecoribus. Hi neque moribus, neque lege, neque imperio cujuſquam regebantur vagi, palantes, qua nos vagerat, ſedes habebant. Sed poſtquam in Hiſpaniis Hercules, ſicuti Afri putant interiit: exercitus ejus compoſitus ex variis gentibus amiſſa duce.... brevi dilabitur. Ex eo numero Medi, Perſe & Armenii, navibus in Africam tranſvecti, proximos noſtro mari locos occupavere. Sed Perſa intra Oceanum magis, hique aevos noſtrum inverſos pro auguriis habuere; quia neque materia in agris, neque ab Hiſpaniis emendi aut mutandi copia erat, Mare magnum & ignara linguis commercia prohibebant. Hic paulatim per connubia Getulos jecum miſcuere: & quia ſaepe tentantes agros, alia deinde, atque alia loca petierant, ſemet ipſi Numides appellavere.* Ce paſſage ſouffre de grandes difficultés. Aucun Commentateur de Salluſte ne l'a expliqué (on parloit ainſi en 1702) ni aucun de ceux qui ont traité l'Hiſtoire d'Afrique, non pas même Bochart dans ſon excellent Ouvrage ſur les Colonies Phéniciennes.

(6) *Jugurth.* poſt Adnobalis Verba.

Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle (7) diſent que „ comme le narré de Salluſte ne s'accorde guéres avec lui-même, & que la notion qu'il renferme, eſt également oppoſée au contenu de l'Hiſtoire ancienne tant ſacrée que profane, les Lecteurs ſont en droit de la rejetter". Il ne paroît pas qu'ils ayent eu connoiſſance de l'explication du P. Tournemine, que nous rapporterons dans un moment. Je ne ſai pas trop comment accorder ces Meſſieurs avec eux-mêmes, car en parlant de l'antiquité des Gétules & des peuples qui en faiſoient partie, ils diſent (8) que „ les Anciens ont été fondés à dire que les Gétuliens ſe mélérent avec les Perſes, & que les *Pharaſiens* en particulier étoient d'origine Perſane; car la Perſe & l'Arabie étant des régions contigues en quelque ſorte, pluſieurs Perſes peuvent s'être joints aux Colonies Arabes qui paſſérent en Afrique, ou du moins ſuivirent Seſac & Hercule, dans les expéditions de ces Conquérans en Lybie". On voit que les Auteurs ne diffément de Salluſte que ſur la maniére dont les Perſes ont paſſé en Afrique. Le Pére Tournemine nous offre des conjectures, qui me paroiſſent plus ſatisfaiſantes. Ce n'eſt point, ſelon lui, des Perſes, des Médes, & des Arméniens que ſont venus les Numides & les Maures. Jamais Hercule n'ent de commerce avec ces peuples, & même du tems d'Hercule il n'y avoit aucune Nation qui eût la nom de *Perſes*. Ce n'eſt que pluſieurs ſiécles depuis Hercule que des Saces, peuple banni de Scythie, ont eu ce nom, & l'ont donné au Pays qu'ils occupérent. St. Auguſtin nous apptend que les peuples d'Afrique ſe diſoient Cananéens, & s'appelloient eux-mêmes *Canani*. Procope (9) dit, que les Habitans de la Paleſtine, n'ayant pu réſiſter à Joſué, ſe retirérent en Egypte, mais que comme ils n'y trouvérent pas de terres vacantes, ils furent obligés de ſe retirer en Afrique, & que de ſon tems on voyoit encore proche de Tanger deux Colonnes de pierre blanche, ſur leſquelles on avoit gravé en langue Phénicienne ces mots: *Nous ſommes ceux qui avons été chaſſés de notre pays par Jéſus le voleur, fils de Navé.* C'eſt parmi ces Cananéens que le P. Tournemine croit devoir chercher les Perſes, les Médes, & les Arméniens de Salluſte. Les Perſes ſont les *Phérézéens*, qui étoient un des peuples que Joſué chaſſa de la terre de promiſſion. Leur nom ſignifie proprement les *Campagnards*. Salluſte marque que les Perſes qui avoient ſuivi Hercule ne bâtirent point de Ville: ainſi l'on voit un grand rapport d'inclination entre les Phérézéens & les Perſes de cet Hiſtorien. Les *Médes* de cet Auteur ne ſont que cette partie des Amorrhéens qui habitoient la Ville & la plaine de *Médaba*. Auſſi Salluſte obſerve que les peuples voiſins les appellent *Maori*, nom qui n'eſt pas fort éloigné de celui d'*Amorrhei*. Il dit qu'ils bâtirent des Villes. Et en effet les Villes des Amorrhéens ſont célébres dans l'Ecriture; & il paroît que ce peuple étoit plus poli que les Phérézéens, & qu'il ſavoit non ſeulement bâtir, mais fortifier les Villes. Enfin les *Arméniens* de Salluſte ſont les *Arumiens*, partie des Hévéens, autre peuple Cananéen, célébre dans l'Ecriture. Ils habitoient dans la Paleſtine les environs du mont Hermon. Revenons à la liſte des Ouvrages de notre Savant Jéſuite. *Diſſertation où l'on fait voir que le Catalogue des Héréſies, qui ſe trouve à la fin du Livre de Tertullien des Preſcriptions, eſt véritablement de cet Auteur* (10). Le P. Tournemine prétend non ſeulement que ce Catalogue eſt de Tertullien, mais encore qu'il eſt antérieur au Livre des Preſcriptions. *Preuve d'un Ouvrage ſur l'Origine des Fables* (11). L'Ouvrage devoit être précédé d'un Diſcours ſur l'Origine des Fables, contenant les principes ſur leſquels il étoit appuyé. L'Auteur avoit deſſein de publier d'abord une nouvelle Hiſtoire Poétique, qui devoit contenir l'explication de la Théologie fabuleuſe la plus commune parmi les Poëtes Grecs & Latins, & de toutes les Métamorphoſes d'Ovide. Enſuite il devoit donner des remarques ſur ce qu'Hérodote, Diodore, Plutarque &c. nous ont conſervé des myſtéres d'Egypte, ſur le Livre de Seldenus *de Diis Syris*, dont il corrigeoit pluſieurs fautes; ſur la Théogonie d'Héſiode, & ſur ce qu'il y a de plus caché dans l'Hiſtoire fabuleuſe. Il ne paroît point que ce Projet ait été ſuivi de l'exécution, & la Publie y a certainement perdu, à juger du reſte, par ce qu'on voit du Diſcours ſur l'Origine des fables. *Explication d'une Médaille très-rare de Fauſtine la Mére* (12) & traduite en Latin dans les *Electa rei nummaria*. *Réponſe à la Défenſe de Marsham*. Un Annonyme avoit pris la défenſe de Marsham, & attaqué le P. Tournemine, prétendant que celui ci avoit mal placé l'époque de Séſoſtris. Mais il repouſſa les traits de l'Anonyme d'une maniére pleine de force. *Conjeture ſur l'Origine de la différence du Texte Hébreu, de l'Edition Samaritaine, & de la Verſion des Septante, dans la maniére de compter les années des Patriarches* (13). L'Auteur refondit depuis cette Diſſertation, & y donna plus d'étendue, & ce fut ainſi qu'elle parut dans ſon Edition de Menochius, & dans le premier Tome de la Méthode pour étudier l'Hiſtoire de l'Abbé Lenglet du Freſnoy Ch. IV. p. 44 *& ſuiv.* Edit. in-4. de Paris 1735. *Conjeture ſur l'Union de l'Ame & du Corps* (14). *Lettre ſur deux Cyrus qu'on a confondus, & ſur la maniére dont eſt mort le grand Cyrus* (15). *Hiſtoire des Exremnes* (16). *Eclairciſſement ſur Janus* (17). *Explication d'une Médaille très-rare de Galien* (18), Inſérée dans les *Electa res nummaria*, *Réponſe à la Lettre de M** ſur une Médaille de Galien* (19). *Reflexions Critiques ſur la Diſſertation du R. P. Pezron touchant l'ancienne demeure des Chananéens, & l'uſurpation qu'ils ont faite ſur les enfans de Sem* (20). *Remarque ſur la fable d'Ipbigenie, comparée à l'Hiſtoire de la fille de Jephté* (21). *Eclairciſſement ſur la Prophetie de Jacob*; non ſulement ſceptrum de Juda &c. (22). Cette Diſſertation, qui eſt en deux Parties, eſt fort étendue. Dans la premiére partie le P. Tournemine entreprend de prouver, que le Sceptre qui s'éléveroit de Juda, & le Prince qui naîtroit de lui ne ſeroient point ôtés. C'eſt-à-dire que le ſceptre & la famille de David ſubſiſteroient éternellement, & que le Meſſie, l'attente des Nations, ſeroit cauſe de la ſtabilité & de l'éternité du Sceptre & de la famille de David Prince ſorti de Juda. Dans la ſeconde Partie l'Auteur veut établir deux choſes. Premiérement qu'on ne doit pas prouver la venue du Meſſie par l'enlévement, mais plutôt par le rétabliſſement du Sceptre de Juda. En ſecond lieu, que la Prophétie, dans le ſens qu'il lui donne, a été accomplie en Jéſus-Chriſt. Le P. Nicéron (23) dit, que cette Diſſertation donne un grand jour à la Prophétie de Jacob, & que c'eſt peut-être ce qu'on a écrit de plus ſolide ſur ce ſujet: cet éloge ſeroit peut-être conteſté par quelques Théologiens, mais ce que perſonne je penſe ne conteſtera, c'eſt que la Diſſertation eſt belle, & que l'Auteur y met le ſentiment, qu'il défend dans un grand jour. C'eſt proprement l'Explication du R. Bechai, que le P. Tournemine a rendue favorable à la cauſe du Chriſtianiſme. Ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ſemble que cette Piéce du ſavant Jéſuite a été inconnue à quelques Auteurs, qui ont parlé de cette Explication, ou qui l'ont adoptée (24): comme l'Auteur d'une Lettre inſérée dans la Bibliothéque Raiſonnée dans l'endroit cité en marge. Il n'en faut bien que cette eſpéce de Diſſertation puiſſe entrer en comparaiſon avec celle du P. Tournemine. Continuons la Liſte des Piéces ſorties de ſa plume. *Tabula Chronologica Sacrae veteris ac Novi Teſtamenti*; dans l'Edition de la Bible Latine avec les Remarques de M. Jean Baptiſte du Hamel. Paris 1706 in-fol. & dans la nouvelle Edition de Menochius. *Defenſe du nouveau Syſtême de Chronologie du Pére Tournemine, Explication d'Iſaie* VII. 8 (25): on y défend auſſi l'Extrait de cette Chronologie donné dans les Mémoires de Trévoux Mai 1706, & l'on fait voir que l'explication donnée du verſ. 8. du Ch. VII. d'Iſaie n'eſt point dué au P. Hardouin, & que le P. Tournemine en eſt le premier Auteur. *Explication d'une Médaille très-rare de l'Empereur Hadrien* (26). *Reponſe à une Remarque de Mr. Leibnitz ſur l'union de l'ame & du corps* (27). *Obſervations ſur une Lettre de Mr. de Maillemans*, Chanoine de S. Oppurtune à Paris, au ſujet

(7) T. XII. p. 247. Edit. Franç.

(8) Ibid. P. 405.

(9) *Hiſt. de la Guerre des Vandales.* L. II. Ch. X. de la T. de Coufin.

(10) *Mém. de Trevoux* Août 1702.

(11) *Ibid.* Nov & Déc. 1702. Février 1704.

(12) *Ibid.* Fév. 1703.

(13) *Ibid.* Mars & Août 1702.

(14) *Ibid.* Mai & Juin 1703.

(15) *Ibid.* Nov. 1703 & Mai 1704.

(16) *Ibid.* Fév. 1704.

(17) Ibid.

(18) *Ibid.* Juin 1704.

(19) Ibid. Juillet 1704.

(20) Ibid.

(21) Ibid. Octob. 1704.

(22) Ibid. Mars 1705. Fév. 1710.

(23) *Mém. des Homm. Ill.* T. XLII. p. 374.

(24) V. Saurin *Diſc. Hiſt & Crit.* T. I. *Diſc.* 41. p. 574. *& ſuiv.* V. auſſi *Bibl. Raiſ.* Tom. XXXII. Art. IV.

(25) *Mém. de Trevoux* Août 1706.

(26) Ibid. 1708. Art.

(27) Ibid. Mars 1708.

Sur la fin de 1701 il fut placé dans le Collége de ſa Société à Paris, pour être à la tête de ceux qu'on charge des Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Sciences & des Beaux-Arts, connus ſous le titre de Mémoires de Trévoux, parce qu'ils ſe ſont longtems imprimés dans cette Ville. Il y a travaillé pendant dix-neuf ans, & l'éloge qu'on fait de ſa maniere d'écrire n'a rien d'outré (*b*). „ Un ſtile aiſé, „ naturel, noble, nerveux ſans rudeſſe, brillant ſans affectation, varié ſans être inégal; l'ordre, la „ netteté avec laquelle il expoſoit ſes idées, relevoient le prix de ſes obſervations, & donnoient de la „ dignité, de l'agrément même aux diſcuſſions épineuſes, où ſon ſujet l'obligeoit ſouvent d'entrer". Ce Travail le mit bientôt en correſpondance avec tout ce qu'il y avoit de Savans de quelque nom dans l'Europe, & il ſoutenoit ce commerce d'une façon, qui augmentoit l'eſtime qu'on avoit pour lui. Zélé pour le progrès des Sciences, il y travailloit par lui-même, & y excitoit les autres. Auſſi aſſure-t-on, que pendant près de quarante ans le P. Tournemine a été le conſeil, l'ami, le partiſan déclare de la plupart de ceux qui dans cet intervalle ont travaillé à ſe faire un nom dans la République des Lettres. „ Un abord facile, des manières nobles & aiſées, une converſation vive & intéreſſante, un fond de „ complaiſance inaltérable, la généroſité avec laquelle il faiſoit ſans réſerve part de ſes lumières à qui- „ conque cherchoit à s'inſtruire, rendoient ſon commerce également utile & agréable". On ne fait pas un moins bel éloge de ce Savant conſideré comme Religieux. En 1718 il fut transféré à la Maiſon Profeſſe de ſon Ordre à Paris, où il eut l'emploi de Bibliothécaire. Indépendamment de la Bibliothéque dont il avoit l'uſage & le ſoin, le goût qu'il avoit pour l'étude, lui avoit fait ramaſſer beaucoup de bons Livres de toute eſpéce, de façon qu'il s'étoit formé une Bibliothéque bien choiſie d'environ ſept-mille

(*b*) *Mém. de Trévoux* Sept. 1715. Art. 85.

ſujet de quelques explications ſingulières de quelques paſſages des Evangéliſtes données par ce Chanoine, & imprimées dans les Mémoires de Trévoux (28). *Explication du Cachet de Michel Ange* (29). *Réflexions ſur la maniére de corriger les Septante, propoſée par le pretendu Théologien de Salamanque* (30), *& Réponſe au même*, en 1710. Art. X. *Explication d'une Médaille ſingulière* (31). *Explication de deux Pierres gravées* (32). *Explication d'une Corniline antique où Antinoüs eſt repreſenté ſe devouant pour Hadrien* (33). *Explication d'une Antique du Cabinet du Roi* (34). *Reflexions ſur l'Athéiſme*, imprimées avec la Démonſtration de l'Exiſtence de Dieu, tirée de la connoiſſance de la Nature, par Mr. de Fenelon. Ces réflexions ſont connues, & ne dépaſſent pas l'excellent Ouvrage auquel on les a joint. *Reflexions ſur la Diſſertation de Mr. Leibnitz touchant l'origine des François* (35). Ces Réflexions ont deux parties: dans la premiére le P. Tournemine s'attache à prouver contre Mr. Leibnitz, que les François ne ſont point originaires du Holſtein, de la Pomeranie, & des Côtes de la Mer Baltique. Dans la ſeconde il établit, que les François ont une origine Gauloiſe, qu'ils ſont ſortis du Pays que les Gaulois ont occupé, ſans en avoir été chaſſés depuis qu'ils l'eurent envahi. Cette ſeconde Partie a été attaquée par Dom Joſeph Vaiſſette, ſavant Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, qui publia en 1722 à Paris in 12, une *Diſſertation ſur l'Origine des François, où l'on examine s'ils deſcendent des Teſtoſages, ou anciens Gaulois établis dans la Germanie. Explication d'une Inſcription de Bourbonne* (36). *Lettre ſur la queſtion ſi N. S. mangea l'Agneau Paſcal la derniere année de ſa vie.* Cette Lettre eſt écrite au Pére Honoré de Ste. Marie, Carme Déchauſſé, qui l'a fait imprimer à la tête de ſon ſecond Volume des *Reflexions ſur la Critique*, 1717 in-4. à Paris. Le P. Tournemine tâche de prouver par les Evangéliſtes & par les Péres, que Jéſus-Chriſt n'a pas fait la Pâque la veille de ſa mort. Le P. Honore répondit à cette Lettre, & cette Réponſe eſt à la ſuite. *Réflexions ſur l'Athéiſme attribué à quelques peuples par les premiers Miſſionnaires qui leur ont annoncé l'Evangile* (37). *Conjecture ſur l'Auteur des Extraits de la Doctrine Orientale attribués à Clement Alexandrin* (38). *Hiſtoire des Ruſſiens que nous appellons Moſcovites, tirée des Monumens & des Auteurs les plus croyables* (39). En 1719 le P. Tournemine donna une nouvelle édition des Commentaires de Menochius, & y ajoûta douze Diſſertations très-curieuſes: *Joannis Stephani Menochii S. J. Commentaria latina S. Scripturæ. Editio noviſſima. Acceſſit Supplementum quo conſtituitur quidquid ad plenam Sacræ Scripturæ intelligentiam factu parandum deſideratur.* Paris 1719. 2 voll. in-fol. Les Diſſertations du P. Tournemine, qui ſont dans le ſecond Volume roulent ſur les ſujets ſuivans. I. Sur les années des Patriarches. II. Supplément, où l'on examine, ſi le ſentiment propoſé dans la Diſſertation précédente eſt contraire aux Péres, & ſi la Chronologie vulgaire eſt fondée ſur le conſentement des Péres. III. Sur l'Epoque de Séſoſtris, le premier lien qui unit la Chronologie Sacrée & Profane. IV. Nouvelle Méthode d'arranger la Chronologie des Juges. V. De la Chronologie des Rois d'Iſraël & de Juda. VI. De la Chronologie des Rois Aſſyriens, dont l'Hiſtoire eſt liée avec l'Hiſtoire Sainte. VII. Des Rois Médes, dont il eſt parlé dans l'Ecriture Sainte. VIII. Obſervations Critiques ſur la Diſſertation du P. Pierre Poſſin, touchant l'Aſſuerus d'Eſter, & le Darius Méde de Daniel. IX. Diſſertation ſur Haman Hamalécite & Macédonien, dans laquelle on explique quelques paſſages difficiles de l'Ecriture Sainte. X. Des Rois Chaldéens, & de Nabuchodonoſor en particulier. XI. De Cyrus Roi de Perſe. XII. Sur les Septante Semaines de Daniel. Toutes ces Diſſertations ſont en Latin, & roulent ſur des matiéres curieuſes & intéreſſantes. *Memoire Hiſtorique ſur le Roi Stanislas & ſon auguſte Maiſon, tiré des Hiſtoriens de Pologne & de Bohême les plus eſtimés* (40). *Diſſertations & Eclairciſſemens ſur quelques endroits de l'Hiſtoire des Juifs de Mr. Prideaux.* I. *Sur la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Aſſyrien.* II. *Sur les Livres de l'ancien Teſtament, que les Proteſtans n'admettent point dans leur Canon de l'Ecriture.* Dans l'Edition de Prideſux faite à Paris en 1726. Le premier de ces Eclairciſſemens a été ajoûté auſſi à la ſeconde Edition de l'Ouvrage du Docteur Anglois, faite à Amſterdam, mais on n'a pas jugé à propos de la groſſir de la ſeconde Piéce qui roule ſur une Controverſe, agitée dans tant d'autres Livres. *Panégyrique de Saint Louis Roi de France, prononcé dans la Chapelle du Louvre en préſence de MM. de l'Académie Françoiſe.* Paris 1733 in-4, & 1734 in-12. *Lettre ſur le verſ.* 10. *du Pſ.* XIV. Dicite in gentibus quia Dominus regnavit (41). *Lettre à Mr. de la Roque pour répondre à la réplique de D. Auguſtin Calmet ſur le même ſujet* (42). *Conjectures ſur la ſuppoſition de quelques Ouvrages de St. Cyprien, & de la Lettre de Firmilien* (43). A la fin de cet Ecrit le P. Tournemine porte un jugement peu favorable de la Vie de St. Cyprien, publiée en 1717 in-4. par D. Gervaiſe, ancien Abbé de la Trappe. *Remarques ſur le Memoire touchant l'Origine des Négres & des Américains, inſéré dans les Mém. de Trévoux.* Nov. 1733 (44). L'Auteur du Mémoire en queſtion a adopté le bizarre Syſtême de Whiſton ſur l'origine des Négres & des Américains. En 1726 il publia un *Supplement à ſon traité de l'accompliſſement littéral des Prophéties.* Dans la quatriéme des Diſſertations jointes à ce Volume, il avance que les Négres ſont la poſtérité de Caïn, & les Américains celle de Lamech; pour les conſerver dans le Déluge, Whiſton en combat l'univerſalité, après l'avoir défendue dans ſa *nouvelle Théorie de la Terre.* Les Remarques du P. Tournemine roulent auſſi principalement ſur l'univerſalité de la Cataſtrophe du premier Monde. *Réponſe à la Diſſertation ſur le Triumvirat de Galba, Othon, & Vitellius, & ſur celui de Pescennius, Albin & Severe* (45); la Diſſertation à laquelle l'Auteur répond eſt du P. Panel Jéſuite, & ſe trouve dans la premiére partie du mois d'Août 1735. *Lettre ſur l'immaterialité de l'Ame & les ſources de l'Incredulité* (46). *Remarques ſur Lucréce* (47). *Eloge de Mr. l'Abbé de Bellegarde, Jean Baptiſte Morvan* (48). *De la liberté de penſer ſur la Religion* (49). Il y a dans cette Piéce d'excellentes Réflexions. On en verra je m'aſſure avec plaiſir quelques unes. Le P. Tournemine examine ſi l'Incrédule fait un bon uſage de ſa Raiſon, ou s'il en abuſe. Suppoſer, dit le ſavant Jéſuite, dans la Raiſon humaine des forces, une étendue qu'elle n'a pas; la pouſſer hors de ſes limites, ſe figurer qu'on ait atteint juſte ce qui eſt au-deſſus d'elle, où elle ne peut parvenir; n'être point en garde contre la ſéduction des ſens, les illuſions de l'imagination éprouvées mille fois; ſe livrer à l'impreſſion des objets; enfoncer l'eſprit dans la matiére; l'enyvrer de plaiſirs; ne conſulter ſa raiſon, qu'après que les paſſions l'ont déterminée à répondre ce qui plaît; prendre nos deſirs pour des démonſtrations; violer toutes les régles de la prudence: eſt-ce donc ſe ſervir, n'eſt ce pas abuſer de ſa raiſon? Les régles de la prudence reconnuës & pratiquées par ce qu'il y a jamais eu de ſenſé, & mal obſervées par les Incrédules, ſont, ſelon le P. Tournemine, les ſuivantes. I. Ne pas confondre le nombre par des doutes, des ſoupçons, des conjectures; balancent-elles le jugement du grand nombre? II. Ne pas nier l'exiſtence de tout ce qu'on n'appetçoit pas; ne pas inférer l'impoſſibilité d'une choſe, de ce que nous ne l'avons pas expérimentée. III. De ne nous point expoſer à un péril même incertain, ſans une raiſon proportionnée au mal qui nous peut arriver. „ IV. A-t-on les premiers principes du ſens-commun, quand on ſe détermine dans une „ affaire importante ſans un examen ſuffiſant? Certainement nulle affaire n'eſt auſſi importante que le choix de „ Religion, que les précautions qu'elle preſcrit pour l'éter- „ nité. Un jeune-homme à vingt-ans prend ſon parti; a-t-il „ conſulté les perſonnes habiles? Il les fuit. A-t-il examiné par lui-même? A-t-il approfondi cette matiére immenſe? A-t-il lu les Ouvrages immortels ..... de tant de „ ſçavans Défenſeurs de la Religion? Non, il a lu quelques „ Libelles ..... des Ecrits de Toland, de Collins, de Chub, „ de Tindal .... il a lu de petits Ouvrages hazardés & imprimés furtivement; il a ſaiſi quelques objections gliſſées „ dans des Romans ..... Et combien de ces Eſprits gâtés „ n'ont rien lu, & renoncent à la Religion ſur l'autorité d'un „ impie hardi & déciſif? Il en eſt pourtant quelques-uns, „ qui ne réfuſent pas un léger travail pour étouffer leurs „ ſcrupules; ils parcourent le Dictionnaire de Bayle ..... „ & ſe croyent ſçavans & maîtres en irreligion. Mais ont-ils „ lu, ont ils peſé ce qu'on a écrit contre Bayle? Le pour & „ le contre doit être peſé dans la même balance". L'Incré-

(28) Ibid. Sept. 1708.
(29) Février 1710.
(30) Juin 1709.
(31) Mai 1710.
(32) Ibid. 1711. Art 7.
(33) Ibid. Mars 1713.
(34) Ibid. Avril 1715.
(35) Ibid. Janv. 1716.
(36) Ibid. Mai 1716.
(37) Ibid. 1717. Art. 6.
(38) Ibid Mars 1717.
(39) Ibid Mai 1717.
(40) Ibid. Déc. 1725.
(41) Mercure de France Sept. 1733.
(42) Ibid. Juin 1734.
(43) Mém. de Trévoux Déc. 1734.
(44) Ibid. Avril 1734.
(45) Ibid. Août 1735 Part. II.
(46) Ibid. Oct. 1735.
(47) Ibid. Nov. 1735.
(48) Mercure de France Nov. 1735.
(49) Ibid. Janv. 1736.

mille Volumes (c). Le P. Tournemine ſavoit rarement ſe contenir dans la diſpute, & il pouſſoit quelquefois fort loin ſa vivacité, dont il n'étoit pas le maître. Il aimoit à être applaudi, il ſupportoit avec peine qu'on le contredît longtems, & qu'on le quittât ſans lui avoir laiſſé le plaiſir de croire qu'il avoit convaincu. „ Il avoit une foibleſſe ſinguliére dans un Savant & dans un Religieux; il étoit flatté qu'on „ ſçût qu'il étoit iſſu d'une ancienne & illuſtre Maiſon; c'étoit lui faire ſa cour que de lui en parler, & „ il en parloit lui-même le premier. Il étoit charmé de tout ce qu'on appelloit Grandeur, Nobleſſe; „ il ſe plaiſoit à relever les avantages d'une naiſſance diſtinguée, & l'on s'appercevoit aiſément que „ ſon amour propre s'approprioit une partie des éloges, qu'il donnoit là-deſſus aux autres. Il eut de „ grandes diſputes contre le P. Hardouïn. Il m'a conté, *dit l'Auteur* (d), que ce Pére l'avoit choiſi pour „ etre *un des Apôtres de ſon Syſtême*. C'eſt ainſi qu'il s'exprimoit. Le P. Hardouïn s'adreſſoit bien, mais „ il réuſſit mal. Le P. Tournemine, encore fort jeune, ne laiſſa pas d'enviſager d'un coup d'œil toutes „ les conſequences qu'on pouvoit tirer des opinions ſinguliéres, qu'on lui propoſoit d'embraſſer & de „ défendre. N'ayant pu venir à bout d'engager par ſes raiſons le P. Hardouïn à abandonner le Syſ„ tême qu'il avoit imaginé, il ſe jetta à ſes pieds, & le conjura avec larmes d'y renoncer. Enfin n'en „ pouvant rien obtenir, il lui jura que ſi jamais ce Syſtême étoit donné au Public, il le combattroit de „ toutes ſes forces, & il a tenu parole. Il a pouſſé fort loin ſon zéle contre le P. Hardouïn & contre „ ſes Ouvrages". Il a laiſſé un petit Traité Manuſcrit intitulé, *Douze Impoſſibilités du Syſtême du P. Hardouïn, propoſées à l'Auteur du Syſtême en* 1702. Le P. Tournemine connoiſſoit le Théatre, & jugeoit d'une Piéce auſſi ſainement que ceux qui y ſont accoutumés. Son goût étoit connu de la plupart des Auteurs Dramatiques, qui venoient preſque tous le conſulter (e). Il languit les trois derniers mois de ſa vie, un épanchement de bile le conduiſit au tombeau; il mourut le 16 Mai 1739, un peu avant quatre heures du matin, dans la ſoixante-dix-neuviéme année de ſon âge.

(c) *Bibl. Franç.* T. XXXI. p. 319.

(d) Ibid. p. 322, 323.

(e) Ibid. p. 320.

dale ſe plaindra ſans-doute, qu'en lui défendant de s'en rapporter à ſes lumiéres, on l'engage dans une recherche vaſte, épineuſe, trop longue pour la vie d'un homme. Notre Savant Auteur lui abrége l'examen, & le réduit à la vérification de certains faits, dont la preuve anéantit tous les doutes d'un eſprit ſenſé. Tels ſont la Réſurrection de Jéſus-Chriſt, & l'établiſſement merveilleux de la Religion Chrétienne. Sur leſquels il renvoye à l'excellent Ouvrage de Ditton, & à l'excellent Livre d'Abbadie, de même qu'à Saint Chryſoſtôme. Il prétend encore, qu'il y a de la mauvaiſe-foi de la part de l'Incrédule, & le prouve. Il fait valoir avec force la preuve de l'établiſſement de la Religion Chrétienne. Il touche un mot des Miracles de Jéſus-Chriſt, avoués par les Celſes, les Porphyres, les Juliens & autres ennemis de l'Evangile. Il exhorte les Incrédules à comparer les Prophéties avec l'événement, & finit en ces termes. „ *Libres Penſeurs*, c'eſt le nom „ que vous vous donnez, ne vous contraignez pas, penſez „ librement; mais pour penſer librement il faut que votre „ raiſon ſecoue le joug des paſſions; penſez attentivement „ hors du tumulte des plaiſirs, & j'en réponds, la Religion „ vous paroîtra raiſonnable". Une choſe fait quelque peine, c'eſt que le P. Tournemine, dans un endroit ou deux, lâche des traits fort durs contre Grotius, qui mérite ſi bien d'être mis au nombre des Défenſeurs de la Religion. Il y auroit bien encore quelques autres remarques à faire, mais le fond de la piéce eſt trop beau pour relever quelques petites taches. Finiſſons l'énumération des Ouvrages du P. Tournemine. *Epître en vers à Mr. le Prince de Dombes, ſur ce qu'il commence à lire les Commentaires de Céſar* (50). *Diſſertation ſur le fameux paſſage de l'Hiſtorien Joſéphe, touchant Jéſus-Chriſt, en deux Parties.* La premiére dans le *Mercure de France*, Mai 1739. La ſeconde, achevée par Mr. l'Abbé de Pompignan, dans celui d'Août de la même année. *Défenſe du grand Corneille contre le Commentateur des Œuvres de Mr. Boileau Deſpréaux* (51); réimprimée ſous le titre de *Défenſe du grand Corneille*, dans le *Œuvres diverſes de Pierre Corneille*, publiées pas l'Abbé Granet. Paris 1738 in-12. & à Amſterdam en 1740. Il y a beaucoup de différence entre la Piéce inſérée dans les Mémoires de Trévoux, & celle que l'Abbé Granet a publiée. Dans la premiére, qui eſt moins ample d'un tiers, le P. Tournemine ne prend pas, comme dans la ſeconde, la défenſe des Auteurs cenſurés par Mr. Deſpreaux; il s'arrête uniquement à l'apologie de Corneille; & l'on n'y voit point ces vivacités contre Mr. Deſpreaux, qui abondent dans la ſeconde. Il ne faut pas en être tout-à-fait ſurpris, le P. Tournemine n'étoit peut-être pas exemt de quelque paſſion contre Boileau, en même tems qu'il étoit zélé pour Corneille. Il pouvoit avec juſtice être ſenſible au mérite ſupérieur de Corneille, mais Boileau n'avoit pas été ami de la Société dont le P. Tournemine étoit membre, & il avoit été celui de Racine, intimement lié avec MM. de Port-Royal, avec leſquels Boileau lui-même avoit auſſi des liaiſons: n'en étoit-ce pas aſſez pour prendre une de ces préventions, dont les meilleurs eſprits ne ſont pas à couvert? Le P. Tournemine travailloit depuis longtems à un Traité ſur le Déiſme, qui devoit contenir deux Volumes in-4. Le premier Volume étoit prêt à paroître pluſieurs années avant ſa mort, mais il retouchoit ſans-ceſſe au ſecond. Il vouloit renfermer dans ſon Livre, juſqu'au moindre raiſonnement des Déiſtes, & les réfuter tous. Or comme il avoit des liaiſons avec quantité de ces Meſſieurs, il apprenoit tous les jours quelque nouvelle ſubtilité, deſorte qu'il trouvoit tous les jours de nouvelles choſes à changer ou à ajoûter à ſon Traité. Il ſeroit à ſouhaitter qu'on n'enviât pas au Public un Ouvrage, qui ne peut que renfermer quantité d'excellentes réflexions.

(50) Dans le Nouveau Mercure, imprimé à Trevoux. Mars 1712.

(51) *Mem. de Trevoux* Mai 1717.

☞ TOUSSAIN (DANIEL) en Latin TOSSANUS, célébre Théologien Réformé du XVI. Siécle nâquit à Montbeillard, ſous la domination des Ducs de Wirtemberg, le 15 Juillet 1541, de Pierre Touſſain, Miniſtre de cette Ville [A] & de Jeanne Trincot. Après avoir fait ſes premiéres études dans le lieu de ſa naiſſance, on l'envoya à Bâle en 1555 pour le pouſſer plus loin (a); il y demeura deux ans, & y reçut quelque degré Académique, peut-être celui de Bachelier-ès-Arts, *primo honore Academico decoratus fuit*, dit Melchior Adam. Au mois d'Octobre 1557 il alla à Tubingue, par ordre de ſon pére: Chriſtophle Duc de Wirtemberg eut beaucoup de bonté pour lui, & l'entretint-là deux ans, en conſidération des ſervices que ſon pére avoit rendus depuis tant d'années à l'Egliſe de Montbeillard (b). Il s'occupa à Tubingue principalement des Belles-Lettres & de la Philoſophie, & y fut même créé Maître-ès-Arts (c). Cependant il doit s'être appliqué à la Théologie, puiſque ſon Pére l'ayant rappellé à Montbeillard, il s'y exerça pendant ſix mois à prêcher en François & en Allemand. Mais comme il ne poſſédoit que médiocrement la premiére de ces Langues, il partit au mois de Juin 1559 pour Paris, afin d'y apprendre bien le François, & d'achever ſes études. Au mois de Mai 1560 il quitta Paris pour ſe rendre à Orléans, où il enſeigna publiquement pendant quelque tems la Langue Hébraïque (d). Ce fut dans cette Ville qu'il fut admis au St. Miniſtére, au mois de Février 1562 pour le ſervice de l'Egliſe, qui

(a) Adami *Vit. Theol. Germ.* p. 701. Francfort 1653 in-8.

(b) Voy. la Rem. [A].

(c) Adamus *loc. cit.* p. 702.

(d) Ibid. p. 703.

[A] *Nâquit à Montbeillard . . . . . de Pierre Touſſain, Miniſtre de cette Ville.*] PIERRE TOUSSAIN avoit été dans ſa jeuneſſe Chanoine de Metz, où il avoit un Oncle, nommé Nicolas qui étoit Primicier: cet oncle l'avoit fait étudier à Cologne, à Paris, & à Rome. Eraſme avoit beaucoup d'amitié pour lui, comme on le voit par une de ſes Lettres à Budé, dans laquelle il lui recommande Touſſain (1): *Hic Petrus Toſſanus juvenis eſt honeſto loco natus, indole felici, & ingenio perquam liberali, ſummaque ſpei. Ardet amore Græcanicarum literarum. Boſticæ ſolus profitetur Claromontus: ſed egeſtas obſtat, quo minus poſſit vel animo ſuo, vel diſcumodi auditoribus ſatisfacere. Scio tibi juvenis ingenium oppido placiturum: & ſi novi tuum humanitatem, vel nulla rogante faciturus es quod dignum eſt tanto literarum antiſtite.* Après la mort de ſon Oncle Pierre Touſſain goûta les principes de la Réformation, par le commerce familier qu'il eut avec Jaques le Févre d'Etaples & Eraſme; il entra au ſervice de Marguerite Reine de Navarre dont il fut Aumônier. Il retourna enſuite à Bâle (2). George Duc de Wirtemberg, qui étoit dans les idées des Egliſes de Suiſſe ſur la Religion, & qui vivoit dans une étroite union avec elles, appella Touſſain pour réformer Montbeillard, & pour y abolir la Religion Romaine par ſon moyen (3). Melchior Adam ſemble attribuer ſa vocation au Duc Ulrich, mais il s'eſt trompé, Montbeillard appartenoit alors (en 1535) à George neveu d'Ulrich. Touſſain y exerça ſon Miniſtére juſqu'en l'année 1573, qu'il mourut au mois d'Octobre, âgé de ſoixante-quatorze ans; le chagrin & la douleur que lui cauſa la perte de deux de ſes fils contribua à le mettre au tombeau; l'un ayant été aſſaſſiné par un de ſes voiſins à Montbeillard, & l'autre ayant péri à Paris dans la fatale journée de la St. Barthélémi en 1572 (4).

(1) Adamus ubi ſupra. p. 702.

(2) Idem ibid.

(3) Buchat *Hiſt. de la Réform. de Suiſſe* T. V. P. 259. 360.

(4) Adamus ubi ſupra. P. 701.

[B] *Alla*

qui y étoit, laquelle étoit alors une des plus nombreuſes & des plus floriſſantes de la France. Trois ans après, il épouſa, le 19 Mars 1565, Marie Couët, dont le Pére Philippe Couët avoit été Avocat au Parlement, & Conſeiller de la Reine Catherine de Médicis, avant les troubles (*e*). Touſſain eut beaucoup à ſouffrir pendant les guerres de Religion, qui déſolérent la France dans ces tems-là. La Ville d'Orléans, qui avoit reçu le Prince de Condé en 1562, fut aſſiégée l'année ſuivante par le Duc de Guiſe. Touſſain durant tout le ſiége fatigua extrémement dans l'exercice des fonctions de ſon Miniſtére. La paix s'étant faite après que Poltrot eut tué le Duc, notre Théologien en profita pour aller voir ſa famille & ſes amis en 1566, mais il revint bientôt à ſon poſte, parce que les Catholiques étant devenus puiſſans à Orléans l'Egliſe étoit en grand danger; mais la ſeconde Guerre de Religion s'étant allumée en 1567 la Ville retourna au pouvoir du Prince de Condé: la paix faite au mois de Mars 1568, fut preſque auſſitôt rompue. Touſſain ſe vit expoſé à des dangers continuels pendant le peu de tems qu'elle dura, parce que la Ville d'Orléans avoit été remiſe au Roi, & qu'on y avoit mis une groſſe garniſon (*f*). La troiſiéme Guerre ayant éclatté au mois de Septembre 1568 Touſſain ſe ſauva d'Orléans, où les Catholiques étoient les maîtres, mais il eut le malheur d'être pris avec ſes Collégues; & ils ne furent relâchés que ſous une groſſe rançon. Il ſe retira avec ſa femme & deux enfans qu'il avoit à Montargis, où il demeura quelque tems ſous la protection de Renée de France, Ducheſſe de Ferrare, qui lui fit même l'honneur d'être Marraine d'une fille dont ſa femme accoucha (*g*). Le Roi ayant appris la retraite & la protection que cette Princeſſe accordoit aux Réformés, lui ordonna de les chaſſer, qu'autrement il envoyeroit des Soldats pour les exterminer. Touſſain ſe réfugia à Sancerre, où il ſéjourna une année, & alla enſuite faire un tour à Montbeillard [*B*], où il demeura auſſi un an entier. La paix ayant été rétablie en France, en 1571, l'Egliſe d'Orléans reſpira, & ſe raſſembla; elle rappella Touſſain, qui y retourna, mais il ne put prêcher dans Orléans même, les Réformés étoient obligés de ſe rendre au château de l'Ile, à deux petites lieuës de cette Ville, qui appartenoit à Jérôme Groſlot, Baillif d'Orléans (*h*). Touſſain demeuroit dans le Château, où il étoit à couvert des inſultes des Catholiques; mais le calme ne fut pas de longue durée, il ſe vit expoſé à de nouveaux dangers par le maſſacre de la St. Barthélémi en 1572, dont la mémoire n'eſt pas moins en horreur aux gens ſages de l'Egliſe Romaine qu'aux Proteſtans. La nouvelle de ce tragique événement, & du maſſacre de Groſlot, qui s'étoit malheureuſement trouvé à Paris, ne fut pas plutôt venue au château de l'Ile, qu'un Gentilhomme Catholique, qui s'appelloit Chancé, & qui étoit preſent, craignant que les choſes ne fuſſent ſur un tout autre pied, & que ce ne fuſſent les Réformés qui euſſent eu le deſſus, retourna chez lui proche de Montargis, & emmena la veuve de Groſlot, & Touſſain avec ſa femme & ſes enfans. La Providence le ſauva de cette maniére par le moyen d'un Catholique-Romain, car dés le lendemain ceux d'Orléans vinrent attaquer le Château, tuérent quelques Servantes qui y étoient reſtées, & pillérent tout, entre autres les meubles & la Bibliothéque de Touſſain (*i*). Comme la maiſon où il s'étoit retiré d'abord étoit dans le bois, & que le Maître etoit Catholique, il ne s'y crut pas en ſureté; il paſſa dans une autre qui n'étoit pas éloignée, où il reſta quelques jours, & ſe réfugia enfin à Montargis, où la Ducheſſe de Ferrare le reçut, & le mit avec ſa famille dans une tourelle du Château, où elle leur faiſoit porter ſecrettement à manger. Ce fut-là que ſa femme accoucha le 27 Septembre 1572 de Paul Touſſain, dont nous parlerons dans un autre Article. Lorſque la fureur des maſſacres fut un peu calmée, Touſſain ſe retira avec ſa famille en Allemagne, & fut appellé à Heidelberg par l'Electeur Palatin Frédéric III. ſurnommé le Pieux, qui le prit pour ſon Prédicateur, & au ſervice duquel il trouva beaucoup de douceur & d'agrément [*C*]. Mais il eut le malheur de perdre cet illuſtre Protecteur, qui mourut le 26 Octobre 1576. Les choſes changérent de face, Louis IV. fils & ſucceſſeur de ce Prince étoit dans les ſentimens des Luthériens. Ceux qui les lui avoient inſpirés l'engagérent à chaſſer tous les Miniſtres & les Profeſſeurs Réformés, Touſſain, à qui on avoit déjà interdit la prédication, fut du nombre (*k*). Jean Caſimir, frére du

(*e*) *Ibid.* p. 704.

(*f*) *Ibid.* p. 705. 706.

(*g*) *Ibid.* p. 707.

(*h*) *Ibid.* p. 709.

(*i*) *Ibid.* p. 710.

(*k*) *Ibid.* p. 710. 711.

[*B*] *Alla enſuite faire un tour à Montbeillard.*] Il y paſſa une année entiére avec ſa famille, parce que la paix établie en France paroiſſoit fort incertaine, & qu'on craignoit qu'elle ne durât pas longtems; que d'ailleurs l'Egliſe d'Orléans, diſperſée par les troubles, ne pouvoit guére ſe raſſembler ſitôt. Pendant ſon ſéjour à Montbeillard il ſoulages ſon pére pour la prédication, du conſentement du Magiſtrat de la Ville & des Conſeillers du Prince. La tranquillité dont il jouiſſoit fut bientôt troublée par la mauvaiſe humeur de quelques Théologiens de Studgardt, qui l'accuſérent qu'il venoit infecter leurs Egliſes des erreurs du Calviniſme & du Zuinglianiſme, qu'il avoit priſes en France. Ils vouloient qu'il ſe rendît à Studgardt, afin de ſe défaire de ſes erreurs dans leur commerce & leurs entretiens, & qu'il apprît à ſe conformer à eux, tant dans ſa conduite que dans la doctrine; & à ces conditions ils promettoient de lui permettre d'exercer le Miniſtére dans ſa Patrie. Il répondit aux accuſations de ces Meſſieurs par une Apologie ſage & modeſte, qu'il envoya au Conſeil de Studgardt. Le P. Niceron l'a à cette occaſion taxé mal à propos d'avoir été de mauvaiſe-foi. „ Il fut obligé, „ *dit il* (5), pour les contenter de compoſer un Ecrit, dans „ lequel il proteſta qu'il étoit toujours attaché à la Confeſ„ ſion d'Augsbourg, & qu'on avoit tort de ſoupçonner ſa „ foi à cet égard. *Propoſition à laquelle la Politique avoit plus* „ *de part que la vérité*". Si le P. Niceron avoit fait bien attention aux termes de Touſſain, rapportés par Adam (6), il auroit vu que ce ſavant Théologien parle des points eſſentiels contenus dans la Confeſſion d'Augsbourg, & qu'il déclare qu'il n'entre pas dans de certaines ſubtilités, qui ne ſont ni dans cette Confeſſion, ni dans l'Apologie qu'on en a donnée, juſqu'à ce qu'un Concile général en ait décidé, ou que par quelque autre voye on ait réglé quelque choſe là-deſſus. Ce que Melchior Adam rapporte de l'Ecrit de Touſſain eſt à tous égards ſi ſage, & ſi judicieux, que nous tranſcrirons ici ce morceau, qui donne une idée du caractére & de la maniére de penſer de l'Auteur. *Ego, ſi mets emolumentis omnia metiret, neque ea vellem præponderari honeſtate, vel ſi nulla fide eccleſiis data, nullave lege obſtrictus eſſem, geſtirem Studgardiam advolare, cum ut veteribus amicis & præceptoribus propius fruerer, tum ut illuſtriſſimos Principes tanto ſpei & tam clementes aſpicere, & coram colere liceret; atque etiam fortaſſe, ut in his locis, ab armorum ſtrepitu remotis, tuto reliquum vitæ tempus tranſigerem. Sed & Eccleſiæ Aurelianæ fidem debui, me brevi ad ejus reverſurum, ut ſi illam naſcentem & floreſcentem juvi, ei in hoc ſqualore & tam gravi caſu non deſim. Amicis præterea quibusdam multum debeo, qui magna pericula nec abſque nominibus vitam meam e funeſtis militum manibus redemerunt. His niſi me ad præſcriptum tempus iſtuc, quamvis vel perfidiæ vel prævaricationis notam effugiam? Verum eſt & illud non minus grave, quod me ab iſto itinere Studgardiano deterret. Nam, ut ingenue loquar, eam in Gallicis eccleſiis fidem, pietatem, religionem cognovi: ita ſemper ab iſtis conroverſiis, dilaniationibus & amaritudini ſcriptis abſtinuerunt, imo aliud per hoc decennium atramentum non profuderunt, quam ſanguinem ſuum, quo Evangelii doctrinam obſignarunt; ut valde miror, cur Domini Theologi Studgardiani ipſis ita ſint infenſi; ut vel hoc nomine, quod ibi per aliquot annos Evangelium docui, gravitime ſuſpectum me habeant: aut cur ſcbiſmaticos & impios errores illis & mihi impingant, cum in omnibus præcipuis fidei & religionis capitibus, cum tot clariſſimis Germaniæ & aliarum nationum eccleſiis, Prophetico & Apoſtolicam doctrinam ampleſtantur, quæ in Confeſſione Auguſtana, & alibi ab ejus auctore explicata eſt; ſalumque hoc a Dominis Theologis deprecatus ſim, ut verbum detur, ſi ſubtiliores quasdam quæſtiones, quæ nec ex Auguſtana Confeſſione, nec ex ejusdem Apologia deprompta ſunt, in eccleſiæ noſtras rurſum inveherentur, donec de re tuto, jamſis aliqua accumenico Concilio, vel alio bona ratione conſtitui poſſit.*

(5) *Mém. des Hom. Ill.* Tom. XXXVI. p. 356. 357.

(6) *Ubi ſupra.* p. 708. 709.

[*C*] *Au ſervice duquel il trouva beaucoup de douceur & d'agrément.*] Ce Prince lui témoigna beaucoup de bonté & l'honora de ſes bienfaits; toutes les perſonnes les plus diſtinguées s'empreſſérent à lui donner des marques de leur eſtime. Touſſain donna tant de preuves de ſa fidélité, de ſon zéle & de ſa candeur, que l'Electeur conçut pour lui des ſentimens d'affection ſi particuliers, qu'il le conſultoit ſur les affaires de Religion les plus importantes, & l'employoit avec plaiſir. En 1575 il voulut que Touſſain accompagnât quelques-uns de ſes Conſeillers, qu'il envoya à Amberg, pour faire la viſite des Egliſes, & pour mettre ordre aux diſputes de Religion qui diviſoient cette Ville (7). Ce fut cette Commiſſion, qui engagea Touſſain à publier en Allemand *Avertiſſement Chrétien au Senat & au Peuple d'Amberg, touchant ce qui s'eſt fait depuis peu pour y entretenir la concorde dans l'Egliſe & dans les Ecoles.* 1575 in-4.

(7) *Ibid.* p. 711.

du nouvel Electeur, qui fuivit la Religion de fon pére, attira à Newſtadt les Profeſſeurs & les Miniſtres chaſſés d'Heidelberg, & entre autres Touſſain, qu'il fit Miniſtre ordinaire, lui donnant en même tems l'inſpection générale des Egliſes de ſa dépendance, il l'engagea auſſi à travailler à l'établiſſement d'une nouvelle Académie dans cette Ville. Pendant qu'il y demeura il publia quelques Ouvrages, qui furent ſuivis d'un grand nombre d'autres [*D*]. Il ſervit quelque tems de Miniſtre à l'Egliſe de S. Lambert, compoſée de réfugiés étrangers, à qui il prêchoit en François. Il contribua auſſi par ordre du Prince avec Zanchius & Urſinus à la publication de divers Ouvrages. Zacharie Urſinus étant mort le 6 Mars 1583 Touſſain donna pendant quelque tems des leçons ſur la Théologie & ſur l'Ecriture-Sainte. Au mois d'Avril 1578 il préſida à un Synode que le Prince Caſimir fit aſſembler à Newſtadt, où l'on traita principalement des moyens d'établir la conformité tant pour la doctrine que pour les cérémonies dans ſes Egliſes, & d'aider les exilés du Palatinat (*l*). Touſſain s'acquit l'eſtime de ſon Prince & même des Etrangers, au plus haut degré [*E*]. L'Electeur Palatin Louis IV. étant mort en 1583, le Prince Caſimir, ſon frére, fut chargé de la tutelle du nouvel Electeur Frédéric IV. fils de Louis & ſon Neveu. S'étant rendu à Heidelberg pour prendre la Régence en main, il y fit venir d'abord Touſſain, pour s'en ſervir à rétablir la Religion Réformée. *Comme il avoit l'autorité en main*, dit le P. Niceron (*m*), *il n'eut pas de peine à en venir à bout, après avoir éloigné les Profeſſeurs & les Miniſtres attachés au Lutheraniſme, & leur en avoir ſubſtitué de Calviniſtes*; ce récit imparfait a beſoin de quelque éclaircifſement [*F*]. Jaques Grynæus, premier Profeſſeur en Théologie à Heidelberg, ayant été appellé à Bâle en 1586, Touſſain

(*l*) Ibid. p. 712.

(*m*) *Mém. des Hom. ill.* Tom. XXVI. *p.* 140. 141.

[*D*] *Pendant qu'il y demeura il publia quelques Ouvrages, qui furent ſuivis d'un grand nombre d'autres.*] Dès l'an 1573 il y avoit fait imprimer, *Quatre Sermons ſur les véritables motifs d'une ſolide conſolation, ſur la ſcience du Chriſtian, ſur l'impoſſibilité de la vraie Conſcience, & ſur les dernières paroles de J. C.* (en Allemand) in-4. réimprimées en 1590. Pour donner le Catalogue de tous ſes Ouvrages, nous indiquerons d'abord ceux qu'il a publiés en Allemand, & enſuite ceux qu'il a donnés en Latin. Du premier ordre font les ſuivans. I. *Diſcours où l'on prouve, que les Sectes & les Schiſmes n'a preſens ne doivent pas éteindre un Amateur de la vérité, de la Religion Chrétienne Evangélique. Avec une réfutation des erreurs de Caſpar Schwenckfeld.* Heidelberg 1575 in-4. II. *Inſtruction néceſſaire pour la véritable maniére d'éprouver les Eſprits*, Newſtad 1579 in-8. Cet Ouvrage eſt contre Luc Oſiander. III. *Diſcours de Conſolation adreſſé à ceux qui ſont perſécutés pour leurs ſentimens ſur les Sacremens, & particuliérement ſur la Ste. Cène.* Newſtadt 1579 in-8. IV. *Réponſe à Yvon Marbach ſur la Ste. Cène.* Newſtadt 1580 in-8. V. *L'Exercice de l'Ame fidéle, ou Prières & Méditations pour ſe conſoler en toutes ſortes d'affliction. Avec une Preface conſolatoire aux pauvres réfugiés de l'Egliſe d'Orléans, contenant un bref récit des affliction qu'a ſouffert ladite Egliſe.* Francfort 1583 in-16. Cet Ouvrage écrit en François, parut en Allemand à Newſtadt en 1586 in-12. & à Oppenheim en 1614 in-8. Il y a dans la Préface des particularités touchant l'Auteur. VI. *L'ancienne doctrine de la Perſonne & du Miniſtére de J. C.* Newſtadt 1585 in-4. VII. *Trois Sermons de la fin pour laquelle le Fils de Dieu eſt venu dans le monde, de l'Union Perſonnelle & Sacramentelle; & de la Prédeſtination.* Heidelberg 1591 in-4. VIII. *Marques particuliéres d'étourdiſſement dans le turbulent Samuel Huber, qui s'eſt élevé contre le juſte jugement de Dieu, par rapport à la Réprobation.* Newſtadt 1592 in-4. IX. *De la conduite qu'un Chrétien doit tenir à la mort.* Oppenheim 1614 in-8. Francfort 1615 in-12. Ses Ouvrages Latins ſont en plus grand nombre. I. *Prælectiones in Pſalmum II.* Neapoli Nemetum 1580 in-8. & Heidelberg 1600 in-8. II. *Theſaurus, Annotationes, locorumque precipuorum Methodica Explicatio in Lamentationes Jeremiæ.* Francfort 1581 & 1597 in-4. III. *De noſtra cum Chriſto Communione.* Neoſtadii 1586 in-4. IV. *Centuria aliquot errorum Caſparis Schwenckfeldii circa doctrinam de Perſona Chriſti, Theſibus comprehenſa.* Heidelberg 1587 in-4. VI. *Theſes Apologetica de jure vocationis & Miſſionis Miniſtrorum Evangelicorum contra Petrum Thyræum.* Heidelberg 1587 in-4. C'eſt la réponſe à une Théſe de Pierre Thyræus, Jéſuite Allemand, intitulée. *De Jure vocationis & Miſſionis Miniſtrorum in Pſeudo-Evangelicorum Eccleſiis.* Mogunt in 1587 in-4. Le Jéſuite repliqua à Touſſain par un Ecrit qui a pour titre; *Examen Apologeticum Thyræum Danielis Toſſani, Calviniani Theologi in Academia Heidelbergenſi, pro diſputatione Mogutina de jure vocationis & Miſſionis Miniſtrorum verbi apud Evangelicos.* Mogunt. 1588 in 4. Touſſain revint à la charge par la Piéce intitulée: *Ad Petrum Thyræum Sac. S. Theologiæ Mogunt. Doctorem Epiſtola admonitoria, de ratione examinandi, & examine Thefium Apologeticarum ejuſdem à Thyræo editarum.* Heidelberg 1588 in-8. Thyræus repliqua encore la même année. VII. *Orationes Euchariſticæ duæ.* Heidelberg 1588 in-8. VIII. *Orthodoxorum Eccleſiarum doctrina de Baptiſmo.* Ibid 1589 in-4. IX. *Paſtor Evangelicus, ſeu de legitima Paſtorum Evangelicorum vocatione, officio, & præſtatio.* Ibid. 1590 & Amberge 1604 in-8. X. *Aphoriſmi Theologici contra aliquot Hæreſes, deſumpti ex Epiſtola S. Pauli ad Philippenſes.* Heidelberg 1590 in-4. XI. *Diſputationes duæ adverſus Laurentium Arianum, Jeſuitam Pannonicum; Prior de S. Cœna Evangeliſtæ; Altera de ſuperſtitioſa Scholaſticæ concionandi Sanctorum.* Ibid. 1590 in-4. XII. *Orationum de variis rebus grauiſſimis habitarum volumen.* Amberg 1592 in-4. & 1595 in-8. XIII. *Theſes & Antitheſes, de cœna Domini, de Perſona Chriſti, de Baptiſmo &c.* (en Latin & en Allemand). Heidelberg 1593 in-12. XIV. *Theſes Theologicæ de quæſtione; rarum ordinatæ dici poſſit, ſidem præſidem eſſe cauſam noſtræ ad ſalutem electionis.* Heidelberg 1594 in 4. XV. *De Pelagianiſmo.* Ibid. 1595 in-4. XVI. *De confideratione & uſu ſalutari doctrinæ de Providentia Dei & Sacramentis.* Ibid. 1597 in-4. XVII. *Paraphraſis in Orationem Hahorue.* Ibid. 1599 in-8. XVIII. *De Sanctitate Tractatus Chriſtianus & Confeſſorius, tribus libris comprehenſus.* Heidelb. 1599 in-8. & en Allemand à Hetborn en 1600 in-8. XIX. *Operum Theologicorum Volumen* I. & II. *continens Hermeniam Evangelicam, Commentaria in Acta Apoſtolorum, & in Epiſtolas Pauli ad Romanos & ad Corinthios.* Francfort 1604 in-4. X. *In tres Eſcam Eſr. Mardochæum, Commentarii.* Hanovitæ 1606 in-4. XXI. *Synopſis de Paribus, ſive de præcipuis & conſtitutivis Eccleſiæ Doctoribus, nec non de Scholaſticis quorum eis deferendum, qui tempore vixerint, qua cum cautione legendi, quamque eorum dictis & variis fuerint. Addita quædam de vita & obitu Autoris a Paulo Toſſano filio.* Heidelberg 1603 in-4, Francfort 1612 in-4. Traduit en Anglois Londres 1635 in-8. XXII. *Doctrina de Prædeſtinatione, brevibus & perſpicuis quæſtionibus comprehenſa, & in ſeptem capita diſtincta; una cum Reſponſionibus ad Epiſtolas Nicolai Serrarii Jeſuitæ.* Francfort 1609 in-4. C'eſt le P. Niceron qui m'a fourni ce Catalogue des Ouvrages de Touſſain, n'ayant pas eu occaſion de les voir moi-même.

[*E*] *Touſſain s'acquit l'eſtime de ſon Prince, & même des Etrangers, au plus haut degré.*] Le Prince faiſoit tant de cas de ſes conſeils, qu'il le mandoit fréquemment auprès de lui, & qu'il ne faiſoit rien dans les affaires Eccléſiaſtiques les plus difficiles ſans avoir pris ſon avis. Les Princes ou les Ambaſſadeurs étrangers qui venoient à la Cour de Newſtadt, ſe faiſoient un devoir de voir un homme ſi célébre; & ils étoient ſi contens de ſes manières & de ſa converſation, que dans la ſuite il en reçut fréquemment des Lettres (*n*). *Tantum autem Princeps Caſimirus ipſius conſiliis tribuit, ut eum crebro ad ſe accerſeret, nec quicquam fere ardui quod ad eccleſiarum emendationem ſpectaret, ipſo inconſulto aggreſſus fuerit.* Ibid. *Exteri Principes & Legati amplißimi, tam forte Magiſtratum ad Principem Caſimirum veniſſent, nominis ipſius celebritate moti, eum videre & compellare voluerunt; quibus pietatis, officii, doctrinæ & facundiæ ſpecimina ita ſuniſerit, ut poſtea non vani literas ad ipſum, amoris & benevolentiæ teſtes, darent.*

(*n*) Ibid. p. 712.

[*F*] *Ce recit imparfait a beſoin de quelque éclaircifſement.*] A juger des choſes par la maniére dont le P. Niceron s'exprime, on penſeroit naturellement que le Prince Caſimir n'employa uniquement la voye de l'autorité, & qu'il chaſſa les Profeſſeurs & les Miniſtres Lutheriens, uniquement parce qu'ils n'étoient pas de la même religion que lui. Quand il auroit fait quelque choſe de ſemblable, pour rétablir la Religion ſur le pied où elle avoit été du tems de ſon pére, ces Meſſieurs n'auroient pas eu à la rigueur ſujet de ſe plaindre, qu'on les traitât comme ils avoient traité les autres, à la mort de Frédéric III. Mais ce ſage Prince n'eut garde d'y prendre de cette façon; il tenta toutes les voyes de la douceur, & les Lutheriens, qui ne vouluren entendre à aucun tempérament ni à aucune voye de modération, forcérent le Prince à les congédier. Developpons les faits, d'autant plus que la plupart des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques ont paſſé fort légérement ſur cette révolution de Religion dans le Palatinat. Dès que Touſſain arriva à Heidelberg les Lutheriens le regardérent d'un œil ennemi, & lui donnérent des marques ſenſibles de leur haine, juſques-là qu'il fut expoſé aux inſultes de leurs étudians. Il ſouffrit tout patiemment, & ſe borna à remplir ſon devoir. Comme ils occupoient toutes les Chaires, ils les faiſoient retentir de déclamations & furieuſes & d'invectives ſi atroces contre les Réformés & leur doctrine, que les plus ſages de leur communion en étoient indignés. Les Bourgeois & des Perſonnes de diſtinction en aſſez grand nombre, ayant demandé au Régent qu'il leur accordât un Temple, où l'on prêchât la même doctrine que du tems de l'Electeur Frédéric III. il leur aſſigna par le conſeil de Touſſain, la Cathédrale. En attendant les Miniſtres Luthériens continuoient à déclamer dans leurs Sermons, *affant que la doctrine des Réformés approchoit du Neſtorianiſme, & renouvelloit pluſieurs anciennes héréſies, ce qu'ils vouloient prouver paſſer fur table par les écrits de Beze & de Daneau.* Le Prince Caſimir voyant cela fit venir ſept des principaux tant Miniſtres que Profeſſeurs en Théologie, pour conférer avec quatre Miniſtres Réformés, du nombre deſquels étoit Touſſain; mais il n'y eut pas moyen de les engager à une conférence amiable, ils continuérent à vomir toutes ſortes d'injures contre les Réformés tant en Chaire, que dans les converſations particuliéres, ſans vouloir reſpecter les ordres du Régent, qu'il vouloit faire régner la paix & la concorde entre les deux Partis, déſorte que par leur orgueil, leur opiniâtreté & leur caracté-

re

Touſſain fut choiſi pour lui ſuccéder. Il en prit d'abord poſſeſſion, & après avoir déjà profeſſé pendant dix mois, pour ſe conformer aux Réglemens de l'Univerſité, il ſe fit recevoir Docteur en Théologie au mois de Décembre de la même année (*n*). En 1587 il eut le chagrin de perdre ſa femme après vingt-deux années de mariage. Dix-huit mois après il ſe remaria avec la Veuve de Mr. Chapelle, qui avoit été Miniſtre du Prince de Condé. En 1592 il eut la douleur de perdre ſon illuſtre Protecteur le Prince Jean-Caſimir, mais cette mort ne changea rien à l'état des affaires dans le Palatinat, parce que le jeune Electeur avoit été élevé dans les principes de la Religion Réformée. En 1594 Touſſain fut élu unanimement Recteur de l'Univerſité pour l'année ſuivante; & il s'acquitta avec beaucoup d'honneur des fonctions de cette Charge (*o*), l'année ſuivante 1596 la Ville d'Heidelberg fut affligée de la peſte, qui en chaſſa non ſeulement la Cour, mais la plupart des Profeſſeurs & des Etudians; Touſſain y demeura, occupé à prêcher, à exhorter, & à conſoler. Comme il commençoit à ſe reſſentir des infirmités de la vieilleſſe, il demanda à être déchargé de la Charge de Profeſſeur, ce qu'il fit pour la ſeconde fois en 1601 par un diſcours qu'il prononça dans le Sénat Académique, mais on ne put ſe réſoudre à lui accorder ſa demande, on lui permit ſeulement d'uſer de tous les ménagemens, & de tous les adouciſſemens que ſa ſanté demandoit. Ses infirmités augmentérent, & au commencement de l'année 1602 il fut attaqué d'un gros rhume, qu'on ne crut pas mortel, mais dont il mourut le 10 Janvier, dans la ſoixante uniéme année de ſon âge, ayant fait paroître de grands ſentimens de piété (*p*). Il fut enterré dans la Chapelle de l'Univerſité. Son Epitaphe donne une idée de ſon caractère & de ſes qualités [*G*].

(*n*) Adamus *loc. cit.* p. 714.

(*o*) Ibid. p. 716.

(*p*) Ibid. 717-719.

re ſéditieux ils contraignirent le Prince à les congédier. Cependant avant que d'en venir-là, il voulut que Touſſain entrât en lice avec eux plus d'une fois. Il fit même tenir une diſpute publique dans l'Univerſité d'Heidelberg ſur les points controverſés, afin que par la comparaiſon des argumens pour & contre, la vérité parût dans tout ſon jour, & que les Luthériens ne puſſent pas ſe plaindre qu'on les avoit renvoyés ſans les entendre, comme ils l'avoient pratiqué par rapport aux Réformés. La diſpute dura onze jours, Grynæus, qui y préſida, répondit avec douceur & ſolidement aux argumens de ſes Adverſaires; le Prince y aſſiſta en perſonne deux fois, le premier & le dernier jour, ayant Touſſain à ſes côtés, qui lui expliquoit ce qui ſe diſoit. La concluſion fut que „ le Prince déclara que puiſque dans tout le cours de cette „ diſpute, on n'avoit pu convaincre les Egliſes Réformées „ d'aucune héréſie ou erreur, il vouloit & ordonnoit qu'à „ l'avenir les Luthériens s'abſtinſſent de toute invective & in„ jure; & qu'ils entretinſſent la paix & l'union; que les Etu„ dians euſſent à peſer mûrement & ſans prévention les ar„ gumens des deux Partis, à rechercher la vérité, & à ne „ point précipiter leur jugement ſur la doctrine des Réfor„ més". Mais il n'y eut pas moyen d'obtenir une concluſion ſi équitable de gens que la paſſion guidoit. C'eſt donc à eux-mêmes qu'ils durent s'en prendre de leur diſperſion (9).

(9) Ibid. p. 722-724.

[*G*] *Son Epitaphe donne une idée de ſon caractère & de ſes qualités.*] La voici: *Danieli Toſſano Patri filio Montbelgardenſi, S. Theologiæ Doctori, & fideli Chriſti ſervo, Veritatisque Cœleſtis Explicatori & Profeſſori induſtrio, acrique ejuſdem propugnatori, tum Aureliæ in Gallicis, tum in Palatinatu Germaniæ ad Rhenum, parum Neoſtadii, partim Heidelbergæ per annos ferme quadraginta: viro pietate, ſtudio orthodoxæ religionis, Eloquentiæ, judicii dexteritate, vitæ integritate, humanitate, benignitate erga omnes, imprimis erga fidei conſortes præcellenti, pio & ſanctæ in vera Dei invocatione, & Chriſtianæ fidei Confeſſione, poſt fructuoſe exanclatos honeſtiſſimæ functionis labores, mortuo* IV. *Idus Januarii, Anno Chriſti* MDCII. *cum vixiſſet annos ſexaginta, menſes quinque, dies* XXVI. *Filii & Generi ſuperſtites hoc Monumentum ponendum curaverunt.* Je trouve un bel Eloge de notre Touſſain dans une Lettre de David Pareus (10): *Merita Eccleſia luget tanti Doctoris, quantus erat Toſſanus noſter, jacturam; lugent nobiſcum omnes boni, quorum lacrymis cum tuis quoque adjungas gemitus, pietatem ſane in defunctum, affectum in Eccleſiam teſtaris. Adſui ego mœrenti: audivi extrema balbutientis vota & gemitus. Pietas ipſa mori videbatur, vel obdormiſcere potius. Non quidem tam dolemus, quod talem amiſerimus, quam gaudemus, quod talem habuerimus. At vulnus quod ejus exitu Eccleſia & Academia noſtra inflictum ſenſimus, parum abeſt, quin lethale ſit.* En réunuſſant tous les traits de la Vie de Touſſain, on ne peut lui refuſer un rang diſtingué parmi les Théologiens de ſon tems.

(10) *Præfant. Virer. Epiſt. Eccl. & Theol.* p. 101. Edit. in-folio.

TOUSSAIN (Paul) nâquit à Montargis dans une tourelle du Château, où ſon pére & ſa mére étoient cachés, le 27 Septembre 1572, de Daniel Touſſain, & de Marie Couët (*a*). Son pére étant retourné en Allemagne l'année ſuivante, il paſſa ſes premiéres années à Heidelberg & à Newſtad, & fit ſes études d'Humanités dans la premiére de ces Villes. En 1590 ſon Pére l'envoya à Altorf pour y faire ſa Philoſophie, & il prit le degré de Maître-ès-Arts à Heidelberg le 6 Avril 1592 (*b*). Il alla à Genéve la même année pour y étudier la Théologie, & y paſſa deux ans. Delà il ſe rendit à Leyde en 1594, où on l'engagea à ſe charger de la conduite de l'Ecole de Deventer, & peu après de celle d'Amſterdam; *il y expliqua à la jeuneſſe*, dit le P. Nicéron, *les Orateurs & les Poëtes Grecs & Latins*, ce qui doit s'entendre, non de leçons telles que le ſont celles qu'on donne dans les Univerſités, mais de leçons convenables à de jeunes Ecoliers. En 1598 il fit le voyage d'Angleterre, & y viſita les Univerſités d'Oxford & de Cambridge. Il paſſa enſuite en France, d'où après avoir vu les principales Villes, il retourna à Heidelberg. Ce fut-là qu'il continua encore quelque tems l'étude de la Théologie, après quoi il alla ſe faire recevoir Docteur en cette Faculté à Bâle. Ce fut Simon Grynæus, Prédéceſſeur de ſon pére à Heidelberg, & ſon ami, qui lui en conféra le titre & les honneurs le 12 Mars 1599. L'année ſuivante 1600 il fut appellé à l'Egliſe Françoiſe de Frankendal dans le Palatinat, & il y prêcha pour la premiére fois le jour de la Trinité. Il ſe maria dans la même Ville le 10 Novembre 1601 (*c*). Deux ans après il publia la vie de ſon Pére, & donna dans la ſuite divers autres Ouvrages [*A*]. En 1608 l'Electeur Palatin le fit venir à Heidelberg, & le mit au nombre des Conſeillers Eccléſiaſtiques. En 1618

(*a*) Nicéron *Mém. des Hom. Ill.* T. XXXVI. p. 330.

(*b*) Ibid. p. 331.

(*c*) Melch. Adam *Vit. Theol. Germ.* p. 716, Edit. in-8.

[*A*] *Deux ans après il publia la Vie de ſon Pére, & donna dans la ſuite divers autres Ouvrages.*] La Vie de Daniel Touſſain parut ſous ce titre: *Vitæ & Obitus Danielis Toſſani compendio explicata narratio, præcipuas ipſius in Gallia, Germaniaque emenſa labores complectens.* Heidelberg 1603 in-4. Cette vie eſt fort circonſtanciée, & c'eſt la ſource où Melchior Adam, & les autres Biographes ont puiſé. Les autres Ouvrages de Paul Touſſain ſont les ſuivans. I. *Phraſeologia Terentiana, ex Comœdiis P. Terentii Afri confecta.* Oppenheim 1613 in-8. II. *Reponſe peremptoire à la prétendue Défenſe de Jaques Hack, Jéſuite d'Olmutz, dans laquelle il a entrepris de juſtifier le premier Sermon de George Scherer, Jéſuite, touchant la Communion ſous une ou deux eſpéces.* Francfort 1614 in-4. En Allemand. Les Sermons du P. George Scherer, Jéſuite, mort en 1605, ayant été imprimés, Nicolas Hegius en attaqua un, où il s'agiſſoit de la Communion ſous une ou deux Eſpéces, & publia ſur ce ſujet un gros Ouvage. Jaques Hack prit la défenſe de ſon Confrére, & compoſa un Livre Allemand, qu'il donna ſous le titre de *Défenſe du Sermon du P. George Scherer touchant la Communion ſous une ou deux Eſpéces, contre Nicolas Hegius.* Olmutz 1613 in-8. C'eſt à ce Livre que Paul Touſſain entrepeit de répondre. Mais Hack revint à la charge par un nouvel Ouvrage Allemand, intitulé: *Examen abrégé; ſi Paul Touſſain, en tâchant de juſtifier Nicolas Hegius des menſonges dont Jaques Hack l'a accuſé, a mis faſſiſamment ſon bonheur à couvert.* Olmutz 1614 in-8 (1).

(1) Nicéron *Mém.* Tom. XXXVI. p. 325-326.

A l'occaſion de cet Ecrit ſur la Communion ſous les deux eſpéces qu'il me ſoit permis de faire une réflexion. C'eſt qu'il ſeroit à ſouhaiter, que dans des Ecrits où l'on ne traite pas la controverſe, & où il ne s'agit que d'expoſer le contenu d'un Ouvrage, on évitât un air de triomphe & d'inſulte, ſurtout ſur des matiéres à l'égard deſquelles on ne devroit pas ignorer qu'il y a bien à dire. On ſait que le célébre Mr. Boſſuet publia en 1682, un *Traité de la Communion ſous les deux eſpéces*, dans lequel il prétendoit prouver, qu'on peut légitimement retrancher l'uſage du Calice. Il parut deux Réponſes à ce Traité, l'une attribuée à Mr. de la Roque Miniſtre de Rouen, Auteur de l'Hiſtoire de l'Euchariſtie; l'autre d'un Ecrivain, qui ne s'eſt pas fait connoître. Il paroît par le Recueil des *Oeuvres Poſthumes* de Mr. Boſſuet, qu'il avoit travaillé à une Replique (2), que je ne connois que par le peu qu'en diſent MM. les Journaliſtes de Paris. „ Mr. „ Boſſuet pour remplir ſon Objet, *diſent-ils*, avoit deux cho„ ſes à faire: l'une de montrer aux Proteſtans, que leur étant „ impoſſible de déterminer par l'Evangile, ce qui eſt eſſen„ tiel à la Communion, ils ne peuvent ſe décider ſur cette „ matiére que par l'Autorité de l'Egliſe & de la Tradition: „ l'autre que la Tradition de tous les ſiécles, dès l'Origine „ du Chriſtianiſme, établit conſtamment la liberté d'uſer in„ différemment d'une ſeule eſpéce, ou des deux enſemble". C'eſt ce que Mr. Boſſuet exécute dans les deux Parties de ſon Ouvrage „ où, pour nous ſervir de ſes propres termes,

RAYLEXION critique, à l'occaſion d'un Ouvrage de Mr. Boſſuet.

(2) Elle ſe trouve dans le III. Volume des *Oeuvres Poſthumes* de Mr. Boſſuet. Voy. *Journ. des Sçavans* Janv. 1754. Edit. de Hollande.

1618 il fut député avec Abraham Scultet & Henri Alting au fameux Synode de Dordrecht. Il paroît par quelques endroits des Lettres que les Députés Anglois écrivoient à l'Ambaſſadeur de Jaques I. à la Haye, que Scultet ſe conduiſit avec beaucoup d'emportement (*d*); il n'eſt pas parlé nommément de Touſſain, mais Balcanquall marque dans une Lettre, que dans tout le Synode il n'y avoit après Gomarus, pas de gens plus déciſifs que les Députés du Palatinat, & qu'ils prétendoient qu'on adoptât tout ce qu'ils diſoient comme mot d'Evangile: *Sunt illi Doctores maximi Magiſtrales in tota Synodo, poſt Gomarum, & omnia quæ dicunt haberi volunt pro textu Sacræ Scripturæ* (*e*). L'Electeur Frédéric V. ayant accepté la Couronne de Bohême, le Palatinat fut déſolé par la guerre, ce qui obligea Touſſain à ſe retirer à Hanau, où il mourut en 1629, âgé de cinquante-ſept ans (*f*).

(*d*) *Prœſt. Viror. Epiſt.* p. 528. 547. Edit. in-folio.

(*e*) Ibid. p. 559.

(*f*) Niceron *ubi ſup.* p. 252.

„ *ce ſont les Journaliſtes qui parlent*, il pouſſe la démonſtration „ juſqu'à la dernière évidence. Il ſuit pied-à-pied ſes deux „ adverſaires, développe leurs équivoques, confond leurs „ ſubtilités, & fait ſervir tous leurs efforts à la défenſe & au „ triomphe de la vérité". Voilà qui eſt bientôt dit, mais ce ſont de ces déciſions, dont il eſt permis d'appeller. Je n'ai pas deſſein de traiter la Controverſe, & je conſeille à ceux qui ſont curieux d'être inſtruits ſur cette matière, de ne pas tout-à-fait s'en rapporter à la parole de ces Meſſieurs, ſoit dit, ſans vouloir les offenſer. Je me contenterai de deux petites remarques. La première que s'il eſt impoſſible de déterminer par l'Evangile ce qui eſt eſſentiel à la Communion, tandis que les Hiſtoriens Sacrés nous ont tranſmis avec tant de clarté & dans un ſi grand détail l'inſtitution du Sacrement, il eſt fort à craindre que nous ne puiſſions rien déterminer par l'Evangile. Seroit-ce par hazard à cette concluſion que l'on en voudroit venir? Ma ſeconde Remarque, c'eſt que je ſuis fort embarraſſé à concilier Mr. Boſſuet avec le Concile de Conſtance. Le premier dit, & *démontre*, dit-on, *que la Tradition de tous les ſiécles, depuis l'origine du Chriſtianiſme, établit conſtamment la liberté d'uſer indifféremment d'une ſeule eſpéce, ou des deux enſemble*: & le Concile déclare (3), que *dans la primitive Egliſe ce Sacrement a été reçu par les Fidéles ſous les deux Eſpéces*, & que ce n'a été que *dans la ſuite* (poſtea), *qu'il a été reçu ſous l'une & ſous l'autre Eſpéce que par les Prêtres Officians*: Il ſemble que le Concile a ignoré, que depuis l'origine du Chriſtianiſme on a eu *conſtamment* la liberté d'en uſer indifféremment, comme on le jugeoit à propos. Sans-doute qu'un auſſi habile homme que Mr. Boſſuet entendoit mieux la Tradition que le Concile: j'y conſens volontiers, n'ayant aucun intérêt à conteſter ſa Science. Je reviens aux Ouvrages de Paul Touſſain, dont cette petite Digreſſion m'a écarté. III. *Récapitulation de l'Examen des Théologiens de Wirtemberg, dans laquelle les horreurs attribuées à la doctrine des Calviniſtes, ſont diſſipées; & où l'on découvre les moyens de mettre la paix parmi les Evangéliques.* Francfort 1614 in-8. En Allemand. Le P. Niceron (4) nous apprend que cet Ouvrage vint à la ſuite de pluſieurs autres, compoſés par différens Auteurs, pendant des diſputes fort vives qu'il y eut alors dans le Palatinat, entre les Luthériens & les Calviniſtes. Il fut attaqué par Chriſtophle Binder, Touſſain lui répondit par le ſuivant. IV. *Réfutation de la prétendue Réponſe de Chriſtophle Binder, à la Récapitulation de l'Examen des Théologiens de Wirtemberg.* Francfort 1615 in-8. En Allemand. V. *Diſſitatum Hebraicarum, quæ in Libro Pſalmorum continentur, Syllabus geminus, in uſum eorum, qui ad Linguæ ſanctæ ſtudium primum accedunt.* Bâle 1615 in-12. VI. *Actes d'une Conférence entre Etienne Lafur, Ambaſſadeur du Roi de la Grande-Bretagne, & Matthias Hoë, Prédicateur de l'Electeur de Saxe, tenue à Dreſde le Dimanche de la Quaſimodo de l'an 1613. Publiés par Paul Touſſain.* Oppenheim 1615 in 4. En Allemand. Il s'agit dans cette Conférence de l'Expliceation d'uo paſſage de St. Jean, où il eſt dit que Jéſus-Chriſt réſuſcité vint trouver ſes Diſciples, dans la maiſon où ils étoient, les portes fermées (5). VII. *La Bible traduite en Allemand par Luther, avec les notes marginales de Paul Touſſain.* Heidelberg 1617. in-folio. Ces notes réimprimées pluſieurs fois, ſont dans les principes de la Théologie Réformée; auſſi ne manquérent-elles pas d'être attaquées par un Théologien Luthérien, dans un Livre intitulé: *Joannis Winckelmanni Diſputatio Theologica contra errores Calviniorum de Baptiſmo, Cœna Domini, Perſona Chriſti & Electione, quos Paulus Toſſanus Theologus Heidelbergenſis, Germanice Sacrorum Bibliorum Verſioni D. Lutheri, a ſe nuper editæ, in margine ad ſeducendum ſimplicem Lectorem aſſuit, & multa Scripturæ dicta depravavit.* Gieſſen 1617 in-4. Touſſain lui répondit par l'Ouvrage ſuivaot. VIII. *Apologia pro ſuis notis Bibliis, adverſus frivolas & ineptas criminationes, Joannis Winckelmanni, Theologi Gieſſenſis.* Heidelberg 1618 in-4. Winckelman repliqua par un nouvel Ouvrage intitulé, *Neceſſaria Reſponſio ad virulentum Scriptum Pauli Toſſani, ſub titulo* Apologiæ pro ſuis notis Bibliis *editum.* Gieſſen 1618 in-8. IX. *Index in Sacra Biblia locupletiſſimus, ex Latina Immanuelis Tremellii, & Franciſci Junii Verſione, quod Vetus, & Theodori Bezæ quod Novum Teſtamentum. Collectus.* Francfort 1623 & Hanau 1624 in-fol. & ſous le titre ſuivant: *Lexicon Concordantiale Biblicum, ex Veteri & Novo Teſtamento, ordine alphabetico concinnatum. Editio nova, curante Johanne Frid. Clotio.* Francfort 1687 in-fol. X. *Enchiridion Locorum Communium Theologicorum.* Bâle 1652 in-8. Le P. Nicéron conjecture qu'il y en a eu une Edition beaucoup antérieure; ce qui ne me paroît pourtant pas fort certain.

(1) Voy. Leſlant *Hiſt. du Conc. de Conſtance* T. I. p. m. 383.

(4) *Ubi ſupra.* p. 254.

(5) Ibid. p. 255.

☞ **TOZZI** (Luc) célébre Médecin de Naples, & connu par des Ouvrages fort eſtimés [*A*] naquit à Averſa dans le Royaume de Naples, vers l'an 1640 (*a*). On l'envoya fort jeune à Naples, il y fit ſes Humanités & ſa Philoſophie dans le Collége des Jéſuites, & enſuite il étudia la Médecine ſous Onuphre Riccio (*b*), fameux Profeſſeur de ce tems-là. Il fut reçu Docteur l'an 1661 à l'âge de vingt-un ans, & bientôt il ſe fit connoître d'une maniére avantageuſe. Une Comète, qui parut au mois de Décembre 1664 lui donna occaſion de publier un petit Ouvrage, qui lui fit honneur, intitulé, *Recondita naturæ Opera jam detecta, ubi circa quatuor cauſas obſervati Cometæ de Menſe Decembri tranſacti anni 1664, Aſtronomico-Phyſice diſſeritur.* Neapoli 1665 in-12. Ayant été aggrégé au nombre des Profeſſeurs du College de Naples, il commença à y enſeigner les principes de la Médecine, mais ſans appointemens. Il profeſſa auſſi pluſieurs années pour Thomas Cornelio, de Coſence, Profeſſeur en Médecine Théorique, & en Mathématiques, qui étoit devenu fort infirme. Car, pour le remarquer en paſſant, Tozzi étoit non ſeulement habile Philoſophe & Médecin, mais encore Aſtronôme & Géométre (*c*). Il remplit pendant quelque tems la première Chaire de Médecine Théorique, & fut chargé de prendre la place d'André Lamez, autre Profeſſeur que le Viceroi employoit ailleurs, ce qui l'obligeoit à monter juſqu'à quatre fois par jour en Chaire. Enfin il obtint en titre la même Chaire, qu'il a conſervée juſqu'à ſa mort, ayant la permiſſion de la faire remplir par d'autres (*d*). *La chaire de Médecine devint célébre*, dit un Hiſtorien (*e*) *ſous le fameux* Luc Tozzi, *ſi connu par les Ouvrages qu'on a de lui.* Vers l'an 1679 l'Univerſité de Padoue fit quelques tentatives pour l'attirer, mais ſon attachement à ſa patrie l'empêcha de

(*a*) Giorn. de' Letter. T. XXXV. p. 518.

(*b*) Nicéron *Mém. des Hom. Ill.* T. XVII. p. 382.

(*c*) Giorn. de' Letter. *ubi ſupra.* p. 517.

(*d*) Ibid. p. 118.

(*e*) Giannone *Hiſt. de Naples.* T. IV. p. 678.

[*A*] *Connu par des Ouvrages fort eſtimés.*] Toutes les Oeuvres de M. Tozzi ont été imprimées à Veniſe ſous ce titre: *Lucæ Tozzi Opera Medica omnia.* 1721 in-4. cinq Volumes. Le premier a deux Parties. *Medicinæ Pars prior Theoretica, cui ſiſa quoque tum ex Phyſiologicis, tum ex Pathologicis deprompta, & veterum, recentiorumque Medendi methodum complectens.* Cet Ouvrage avoit déjà été imprimé à Lyon en 1681 in-8. „ Cette partie eſt fort courte, ce n'eſt qu'un abrégé & une „ légére idée de la Théorie de la Médecine. Mr. Tozzi n'a „ point donné d'Anatomie. Il renvoye aux Auteurs qui en „ font des Traités exprès, ſurtout à Thomas Bartholin. „ D'ailleurs il juge cette partie ..... de très peu d'uſage pour „ le but & la fin de cet Art, qui tend à connoître & à cor„ riger, ou détruire ce qui peut altérer, corrompre ou ru„ ïner l'oeconomie de la Machine animale (1)". Suit: *Medicinæ pars altera Practica, quæ hactenus adverſus morbos adinventa ſunt, luculenter & breviſſime explicans.* Cette Partie avoit déjà paru à Avignon en 1686 in-8. Le P. Nicéron (2) dit que „ l'Auteur n'établit dans ces deux Ouvrages aucun Syſ„ téme particulier, il ſe contente d'y propoſer les ſentimens „ des Anciens & des Modernes, touchant chaque maladie, „ & touchant les remédes qui lui ſont propres". Mais il y a quelque choſe de plus, à en croire Meſſieurs de Trévoux (3), en parlant de la partie pratique de la Médecine *ils diſent*: „ On y trouvera pour toute ſorte de maladies une in„ finité de remédes; *il a eu ſoin de faire remarquer ceux qui „ ſont les plus efficaces & les plus éprouvés.* C'eſt ce qu'il y a de „ plus utile dans cette partie de l'Ouvrage". Le Tome II. & III. des Oeuvres de Tozzi contiennent, *In Hippocratis Aphoriſmos Commentaria. Un Univerſe Medicinæ, tum theoreticæ, tum practicæ celebriores queſtiones perpenduntur, atque nodum recentiorum inventis, ſed & genuinæ ejuſdem Hippocratis menti congruentes, quam aliunde explicantur. Opus in duas Partes diſtributum.* Ces Commentaires avoient été imprimés à Naples en 1693 en 2 voll. in-4; ils ne roulent que ſur les quatre premiers Livres des Aphoriſmes d'Hippocrate. On trouve la ſuite dans le Tome quatriéme; *Inreliquos Hippocratis Aphoriſmos Commentaria, Pars* III. *Acceſſit Appendix ad Commentarium Aphoriſmi tertii Libri primi.* Le jugement que portent de cet Ouvrage les Journaliſtes de Trévoux eſt aſſez avantageux (4). „ Quoiqu'il y ait un ſi grand nombre de Commenta„ teurs anciens & modernes ſur cet Ouvrage (les Aphoriſmes „ d'Hippocrate) on lira encore avec plaiſir, & avec utilité „ celui de Monſieur Tozzi, lequel a développé en Méde„ cin

(1) *Mém. de Trevoux* Sept. 1721. p. 1899. 1894.

(2) *Mém. des Hom. Ill.* T. XVII. p. 284.

(3) *Ubi ſupra.* p. 1709.

(4) Ibid. p. 1705. 1704.

de prêter l'oreille aux propositions qu'on lui faisoit (*f*). Quelque occupé qu'il fût par les fonctions de sa Charge de Professeur, il ne laissa pas de pratiquer la Médecine avec beaucoup d'assiduité & d'application. Il se fit même beaucoup de réputation, & son habileté lui procura la place de premier Médecin de l'Hôpital de l'Annonciade, & ensuite Charles II. Roi d'Espagne le déclara premier Médecin général du Royaume de Naples (*g*). Marcel Malpighi, Médecin du Pape Innocent XII. étant mort le 29 Novembre 1694, Tozzi fut choisi au commencement de l'année suivante pour lui succéder dans ce poste; & le Pape fut si content de ses soins, qu'il lui donna la première Chaire de Médecine dans le Collége de la Sapience à Rome (*h*). En effet les soins & la capacité de Tozzi prolongérent, contre les apparences, la vie à Innocent XII. (*i*). Après la mort de ce Pape, arrivée au mois de Septembre 1700, Tozzi fut élu Médecin du Conclave, mais il ne put remplir les fonctions de cette Charge, ayant été alors appellé en Espagne de la part du Roi Charles II. qui languissoit de la maladie, dont il mourut peu après. Il prit la poste au fort de l'hyver, mais en arrivant à Milan il apprit que le Monarque avoit cessé de vivre. Cette nouvelle l'obligea de retourner à Rome, tant pour ses affaires particulières, que pour rendre ses respects au nouveau Pape Clément XI. dont il étoit connu & estimé. Ce Pontife lui fit beaucoup d'instances, & lui offrit les conditions les plus avantageuses, pour l'engager à demeurer à Rome, mais il voulut faire un tour dans sa patrie, d'où le Duc de Médina-Céli, Vicerοi, ne lui permit plus de sortir (*k*). Les Journalistes de Trévoux (*l*) attribuent son retour à Naples au seul amour de la Patrie. „ Les offres les plus engageantes du Souverain Pontife ne le peuvent retenir, il quitte même la première „ Chaire de Médecine dans l'Université de la Sapience, qui lui avoit été conférée; il se hâte de se ren„ dre à sa patrie, à laquelle il croit devoir spécialement les fruits de ses veilles, & de son expérience". Il n'y trouva pas le repos dont il s'étoit flatté, à cause de la guerre qui s'éleva après la mort de Charles II. mais elle n'empêcha pas pourtant Tozzi d'exercer infatigablement sa Charge de premier Médecin général du Royaume. Il s'occupa toujours aussi de l'étude jusques dans l'âge le plus avancé, puisqu'en 1713 il publia encore ses *Theses Physicæ ex Sacris Litteris depromptæ*, in-4. Il mourut à Naples le 11 Mars 1717 âgé environ de soixante-dix-sept ans. Les Journalistes de Trévoux (*m*) en font un fort bel éloge. „ Il n'est point de soin qu'il ne prenne, *disent-ils*, point de travaux qu'il s'épargne, point de recherches „ qu'il ne fasse pour l'utilité publique; il ramasse tout ce qui peut perfectionner son Art, il met tout en „ ordre, il en compose une Pratique complette de Médecine; aux remèdes anciens, que fouvent leur „ antiquité seule, & le respect aveugle qu'on a pour elle, accrédite, il en substitue de nouveaux éprou„ vés & plus efficaces. Par lui la Pharmacie prend une nouvelle forme, & s'enrichit d'une infinité de „ remèdes choisis; par lui Naples, qui offroit déjà avec tant d'abondance dequoi vivre agréablement, „ fournit encore tout ce que le travail & l'expérience ont pu découvrir de plus sûr pour vivre longtems".

„ cin habile la pensée de l'Auteur, & découvert les instructions importantes, que la brièveté du Texte semble réser„ ver à ceux qui sont initiés à ces mystéres". Fabricius (*c*) indique une Edition des Commentaires de Tozzi sur les Aphorismes d'Hippocrate de Naples en 1704 en 4 Volumes. Le cinquiéme Tome de l'Edition de ses Oeuvres de 1721 contient, *In Librum Artis Medicinalis Galeni παραθεραπευτικὸν ἀνακατικὸν, in qua universa Medicina, etiam Chirurgica, ex suis Canonici distributa, & juxta veterum ac recentiorum inventa quam diligentè enucleata continetur. Huic adjectum est Practicum Opusculum de recto usu sex rerum non naturalium.* Cet Ouvrage avoit d'abord paru à Padoue en 1711 in-4. Le Commentaire sur l'*Art de la Médecine* de Galien, est un Abrégé & un précis de tout ce qui regarde cette Science. On y trouve aussi beaucoup de choses utiles pour la Chirurgie. Mr. Tozzi les traite, dit-on (*d*), avec la clarté & la capacité, qui paroît dans ses autres Ouvrages. A l'égard du petit Traité qui est à la fin, il roule fur les six choses qu'on appelle en Médecine *non naturelles*. Ce font celles qui d'elles-mêmes indifférentes, mais nécessaires pour la conservation de la vie, peuvent être avantageuses ou nuisibles, selon l'usage qu'on en fait: elles sont au nombre de six: l'Air; le Boire & le Manger; le Mouvement & le Repos; le Sommeil & la Veille; l'Exinanition & la Réplétion, enfin les Passions de l'ame (*7*). A juger des Ouvrages de Médecine de Mr. Tozzi par l'Extrait qu'en ont donné les Mémoires de Trévoux, on ne peut qu'en prendre à bien des égards une idée fort avantageuse, & le Recueil qu'on en a fait mérite de tenir sa place parmi les bons Livres de Médecine. Outre les Ouvrages dont nous venons de parler, & les deux que nous avons indiqués dans le Texte de l'Article, on a encore de Tozzi le suivant, *Horarum æqualium seu æquinoctialium & antiquarum expositio*. Neapoli 1706 in-4. Un paſſage de Galien a donné lieu à cet Ouvrage, où l'Auteur examine ce que Galien a voulu dire, quand il a parlé d'heures æquinoctiales ou égales.

(*c*) Biblioth. Græc. Vol. I. p. 147.

(*d*) Mém. de Trevoux loc. cit. p. 2706.

TRENCHARD (JEAN) étoit d'une des plus anciennes familles d'Angleterre, où le premier de ses Ancêtres passa avec Guillaume le Conquérant (*a*). Il naquit en 1669 (*b*), & reçut une très-belle éducation: on le destina au Barreau, & il y étoit très-propre par les prodigieux progrès qu'il fit dans la Jurisprudence; mais la Politique, & le poste de Commissaire des Biens confisqués en Irlande, qu'il eut sous le régne du Roi Guillaume, & où il brilla, quoique fort jeune encore, l'éloignérent du Barreau, sans qu'il ait jamais eu envie d'y revenir. La mort d'un Oncle, & fon mariage le mirent d'ailleurs fort à son aise, avec l'espérance d'une plus grande fortune encore (*c*). Il se distingua de bonne heure par ses Ecrits, puisqu'en 1697 il publia à Londres in-4. *Raisons, qui prouvent que d'entretenir une Armée sur pied est une chose incompatible avec un Gouvernement libre, & entiérement destructive de la Constitution de la Monarchie d'Angleterre.* L'année suivante il donna à Londres in-4. l'*Histoire succinte des Armées réglées en Angleterre* [*A*], dont il se fit trois Editions dans l'espace d'un an. Ces deux Brochures en attirérent plusieurs

(*a*) Thom. Gordon's Preface to Cato's Letters. p. 57. Lond. 1737.

(*b*) Mr. Gordon dit *Ibid.* p. 58. qu'il étoit dans sa cinquante-cinquiéme année, quand il mourut au mois de Déc. 1724.

(*c*) Ideni ibid. p. 48. 67.

[*A*] *Histoire succinte des Armées réglées en Angleterre.*] On observe dans la *Preface* : „ Qu'il n'y a rien fur quoi la plu„ part des gens se trompent plus fouvent, que lorsqu'ils par„ lent de Gouvernement. Chacun en apperçoit aiſément „ les effets, mais il en est très-peu qui puissent remonter „ à ses Causes. La plupart des hommes n'en ayant que des „ idées informes, attribuent tous les désordres publics à la „ Corruption du Genre humain; ils s'imaginent que tout le „ Corps est infecté, qu'il est impoſſible de faire aucune Re„ forme; & par cette raiſon ils fouffrent patiemment les mal„ heurs de leur Patrie, où ils en partagent les dépouilles; „ les plaintes de cet ordre font auſſi anciennes que le Mon„ de, & dans tous les siécles chacun a cru que celui où il „ vivoit étoit le pire. Outre notre propre Expérience, cel„ le de tous les temps prouve, que les hommes agiront de „ la même maniére, dans les mêmes circonſtances, quel „ que soit le nom qu'on donne aux choſes qu'ils font. Le „ Gouvernement eſt comme une Horloge, qui doit aller de „ telle maniére avec telles ou telles roues, tels ou tels reſ„ forts, ainſi tout l'art conſiſte à le faire d'une façon qu'il „ marche pour le bien public. Il est certain, que tous les „ hommes ont en vuë leur Intérêt particulier; & tous les „ Gouvernements fages font fondés fur ce principe: tellement „ que tout le secret se réduit à faire que l'intérêt de ceux „ qui gouvernent, & celui de ceux qui sont gouvernés, soit „ préciſément le même. Dans une Monarchie abſolue, où „ toute l'Autorité réſide dans un seul, on n'a égard qu'à son „ Intérêt seul; dans l'Ariſtocratie, à l'Intérêt d'un petit nom„ bre; & dans un Gouvernement libre, à l'intérêt de tous „ les Membres de l'Etat. Ce seroit-là le cas de l'Angleterre, „ si l'on remédioit à quelques abus qui se font gliſſés depuis „ peu dans notre Conſtitution. La Liberté du Royaume „ dépend du choix que le Peuple fait des Communes, qui „ font partie de la *Légiſlature*, & ont seules le pouvoir d'ac„ corder de l'Argent. Si c'étoient de vrais Repréſentans, „ exempts de toute contrainte extérieure, ou de corruption „ ſecrette, il ne s'y pourroit rien paſſer, que ce qu'ils juge„ roient avantageux au Bien Public. Car leur intérêt parti„ culier se trouve tellement mêlé avec celui du Peuple, que „ s'ils travailloient pour eux-mêmes, ce que chacun d'eux ne „ peut manquer de faire de tout son pouvoir, ils doivent tra„ vailler pour l'intérêt commun de l'Angleterre. Que ſi un „ petit nombre d'entre eux trouvent qu'il eſt de leur Intérêt „ particulier d'abuſer du pouvoir qu'ils ont en main, il eſt „ de l'intérêt de tous les autres de les punir de leur prévari„ cation. Alors notre Gouvernement marchera méchanique„ ment, & un Coquin ſera pendu auſſi naturellement, qu'une „ Horloge ſonne Midi à cette heure-là. C'eſt-là la Source „ d'où

ſieurs autres pour y répondre, entre autres les ſuivantes; *Réflexions ſur une Brochure, intitulée*, Raiſons &c. Londres 1697 in-4. *Raiſons, qui prouvent qu'une Armée réglée, maintenue du conſentement du Parlement, n'eſt point incompatible avec un Gouvernement libre* &c. Londres 1698 in-4. *Lettre, où l'on peſe la néceſſité d'entretenir des Troupes de terre, en temps de Paix, & les dangers qui en peuvent réſulter.* Londres 1698 in-4. *Réfutation d'une Brochure intitulée* Lettre où l'on peſe &c. Londres 1698 in-4. *Réponſe ſuccinte à l'*Hiſtoire des Armées réglées en Angleterre: *dont on fait auſſi connoître les Auteurs.* Londres 1698 in-4. Au mois de Novembre 1720, MM. Trenchard & Thomas Gordon commencérent à donner enſemble ſous le nom de *Caton*, une ſuite de Lettres ſur des Sujets importans & Politiques, ils les inférérent d'abord dans le Journal de *Londres*, & enſuite dans le *British Journal:* ils les continuérent pendant près de trois ans, avec beaucoup de ſuccès. Parmi ces Lettres, Mr. Trenchard en donna quelques-unes, ſous le nom de *Diogéne*, ſur des matiéres de Religion. Le Docteur Samuel Clarke y ayant trouvé bien des choſes reprehenſibles à ſon gre, jetta ſur le papier quelques courtes Remarques Critiques, qui n'ont jamais été imprimées, mais dont nous ferons part au Lecteur, ſur l'Original même [*B*]. Mr. Jean Jackſon, Maître ès-Arts, répondit auſſi aux Lettres de Mr. Trenchard, ſa Réponſe eſt intitulée *Défenſe de*

„ d'où le peuple attend tout ſon bonheur, & le redreſſement „ de ſes griefs; & ſi nous pouvons préſerver les Communes „ de Corruption, elles auront ſoin de maintenir la Liberté „ de chaque particulier". *L'Hiſtoire* même commence en ces termes. *S'il y a quelqu'un, qui doute, que d'entretenir une Armée ſur pied, ne ſoit l'Eſclavage, le Papiſme, la Mahométiſme, le Paganiſme, on tout ce qu'il lui plaira, il n'a qu'à lire premiérement, l'Hiſtoire de* Mathon *&* de Spendius *à Carthage, & des* Manéliques *en Egypte. En ſecond lieu, les Hiſtoires de* Strada *&* de Bentivoglio, *où il verra ce que neuf mille Eſpagnols ont fait dans les dix-ſept Provinces, quoique le Pays fût rempli de Villes fortifiées, qui étoient entre les mains des Seigneurs de ces Provinces, & qu'ils fuſſent aſſiſtés par l'Allemagne, l'Angleterre, & la France. Troiſiémement, l'Hiſtoire de* Philippe de Comines, *où il verra que Louis* XI. *mit aux fers le vaſte Royaume de France, avec vingt-cinq mille hommes; & qu'une levée de cinq-cens Chevaux, que Philippe de Bourgogne, ſurnommé le Bon, fit, fut la perte de ces Provinces. En quatriéme lieu,* les Memoires de Ludlow, *où il verra, qu'une Armée, levée pour défendre nos Libertés, ſe joua d'un Parlement, dont les actions ſurpaſſent l'étonnement de toute l'Europe, & établit, dans l'eſpace de peu d'années, dix ſortes de Gouvernement, contraires au genie de toute la Nation, & au ſentiment de la moitié du Corps, qui les formoit. Telle eſt l'influence d'un Général ſur une Armée, qu'il peut la faire agir comme un Ouvrage Méchanique, quel que ſoit le ſentiment particulier de chacun. Enfin qu'il lije les* Raiſons contre l'entretien d'une Armée, *la* Diſcours ſur la Milice, *la* Milice Réformée, *&* les Réponſes qu'on y a faites. *Mais de peur que tout cela ne ſuffiſe pas encore, je vais donner ici une Hiſtoire ſuccinte des Armées réglées en Angleterre; je remonterai à la ſource de ce Myſtere d'iniquité, & je ferai voir les divers degrés par leſquels il s'eſt gliſſé parmi nous.*

[*B*] *Le Docteur Samuel Clarke. . . . . jetta ſur le papier quelques courtes Remarques Critiques, qui n'ont jamais été imprimées, mais dont nous ferons part au Lecteur ſur l'Original.*] Les Vnici.

LE BRITISH-JOURNAL. No. XI. Pour le 1 Décemb. 1722.

I. „ Si nous en croyons un Aſtrologue, un Poëte, un „ Philoſophe, parlant de la dignité de la Nature Humaine, „ l'Homme eſt élevé à la reſſemblance de ſon grand Créa„ teur. Il eſt le Seigneur de tout l'Univers, toutes choſes „ ont été faites *pour ſon uſage*. Le Soleil n'eſt placé dans le „ Firmament que *pour faire mûrir ſes choux*, & pour ſecher „ ſon linge; une infinité de oüillons d'Etoiles, pluſieurs mil„ liers de fois plus grandes que la Terre, n'y ſont répandues, „ que *pour épargner un ſol de Chandelier*, quoiqu'il y en ait un „ nombre prodigieux, que l'on ne peut appercevoir qu'à la „ faveur des Téleſcopes, & ſans-doute une infinité d'autres, „ qu'on ne peut même découvrir avec ce ſecours".

Le Docteur CLARKE. *Oui: quoique pas* uniquement *pour ſon uſage, mais encore pour* UNE INFINITÉ D'AUTRES USAGES.

II. „ Ses Paſſions (de l'Homme) qui régient & gouvernent „ tous les mouvement de ſon Eſprit, me paroiſſent *purement* „ *méchaniques*: & quiconque veut le gouverner & le conduire, „ n'a qu'à ſavoir faire uſage de ſes paſſions, c'eſt-à-dire, „ qu'il n'a qu'à tirer les véritables *Cordes*, & à tourner les „ *vents*, ce qui mettra toute la *machine* en mouvement".

Le Docteur CLARKE; *il eſt impoſſible que le* SENTIMENT *ou la* PERCEPTION *ſoit l'effet du* MECHANISME.

No. XIII. pour le 15 Décembre 1722.

III. „ Je crois que tous les Hommes, excepté les Brami„ nes, & les Défenſeurs de la Métempſycoſe, de la Gréce & „ des autres Pays, conviennent qu'il nous eſt permis de „ tuer *d'autres animaux pour nous ſervir de nourriture &c.*

Le Docteur Cl. *Ils ont été ſpécialement formés pour cet uſage, la plupart des Animaux étant propres par leur* NATURE *à nourrir d'autres Animaux; & par-là il y a infiniment plus de vie dans le Monde, que ſi tous les Animaux avoient une* NOURRITURE IMANIMÉE.

IV. „ Il eſt vrai, que ſur le pied où ſont les choſes à pré„ ſent, quoique nous n'ayons point l'autorité d'une Révé„ lation là-deſſus, nous pouvons être très-fôrs que Dieu „ *nous a donné l'empire* ſur d'autres Créatures, parce qu'il nous „ a donné le pouvoir *actuel*, en grande partie, de les détrui„ re & de les conſerver, ſelon qu'elles nous ſont nuiſibles „ ou utiles, & *par cette raiſon* nous ne croyons pas avoir de „ *devoirs moraux* à leur égard, parce que nous pouvons leur „ nuire, & qu'elles ne peuvent uſer de repreſailles, ou de „ repreſailles égales".

Le Docteur Cl. *Le Texte eſt purement* Hiſtorique, *& ne parle que* du Pouvoir naturel *ou* Phyſique, *& non* d'empire moral, *auquel* l'obéiſſance morale eſt corrélative; *dont aucune créature au monde n'eſt* capable *que l'Homme. Le mot de* Par cette raiſon, *eſt employé ici fort injuſtement.*

V. „ Quand un Etat n'a pas les moyens de repouſſer les „ injures, & qu'il ne peut s'aſſurer la protection des autres, „ qui ſeroient intéreſſés à ſa conſervation, l'expérience conſ„ tante nous apprend qu'il devient la proye d'un plus puiſ„ ſant, qui ſe croit *obligé* de ne *garder* point de meſures avec „ lui, & ne manque pas de prétextes de Religion ou d'in„ térêt pour l'opprimer".

Le Docteur Cl. *Non; ceux qui le font agiſſent contre leur* Raiſon *& contre leur* Conſcience".

No. XV. pour le 29 Décembre 1722.

VI. „ Il y a des gens qui croyent, que la Vertu eſt une „ eſpéce d'*Etre reel*, & qui ſubſiſte par lui-même".

Le Docteur Cl. *Non, on ne prétend point cela, mais on croit que c'eſt une* proportion réelle, *ou* convenance, *qui réſulte* néceſſairement *des* rélations mutuelles *des* choſes *&* des perſonnes.

VII. „ Il y a eu quelques Sectes de Philoſophes, qui ont „ cru que cette première Cauſe n'étoit que *pure Matiere*, ne „ pouvant concevoir, *que de rien il ſe fuſſe rien*".

Le Docteur Cl. *Cela eſt contradictoire, car* l'Intelligence *&* les Facultés actives *ne peuvent jamais être l'effet de* la matiére pure.

VIII. „ Car ſi y en a qui croyent qu'il doit agir par la „ néceſſité *de ſa propre nature*.

Le Docteur Cl. *Il doit* exiſter néceſſairement, *il eſt vrai, mais* agir néceſſairement, *eſt une contradiction formelle.*

IX. „ Car puiſque ſon Exiſtence eſt néceſſaire, ils pen„ ſent que ſa Volonté & ſes Attributs, qui ſont partie de ſon „ Etre, qui lui ſont eſſentielles, & en ſont inſéparables, & „ par conſéquent *ſes Actions*, qui ſont le réſultat de cette „ Volonté & de ces Attributs, doivent être *néceſſaires* auſſi".

Le Docteur Cl. *Ses* Actions *ne ſont pas* néceſſaires; *mais la* puiſſance d'agir *eſt une perfection* néceſſaire. *C'eſt en lui une* perfection eſſentielle *&* néceſſaire, *d'être doué de* Volonté *&* de Liberté, *ou en d'autres termes de la* puiſſance d'agir.

X. „ Ils ne peuvent concevoir, comment un Etre, qui a „ en ſoi-même les principes & les cauſes de toutes choſes, „ a pu exiſter, ſans avoir eu intuitivement chaque objet de „ toute éternité, ce qui doit avoir *exclus* tout *choix* dans ſes „ actions, parce que le Choix *emporte doute* & délibération".

Le Docteur Cl. *Ni la* Vue *ni la* Connoiſſance *n'exclut le* Choix, *ni le* Choix *n'emporte le* doute *ou* l'incertitude.

XI. „ Ils ne peuvent concevoir, que la Raiſon & la Sa„ geſſe *en lui* (Dieu) ayent quelque analogie avec ce qu'on „ appelle ainſi dans les hommes; dans ceux-ci le jugement „ entant qu'il a pour objet leurs propres opérations voloo„ taires, n'eſt autre choſe, que l'action *de peſer les avantages* „ ou les inconvéniens, qui peuvent réſulter de leurs pen„ ſées ou de leurs actions, & de celles des autres, entant „ qu'elles ſont rélatives à des Etres ou à des événements „ qui ſont hors de leur ſphére, & qui dépendent d'autres „ Cauſes".

Le Docteur Cl. *On ſe trompe, le Jugement conſiſte à conſidérer ce qui eſt* juſte en ſoi-même, *& c'eſt la même choſe en Dieu.*

XII. „ Si un Etre peut n'avoir point de Cauſe hors de lui, „ mais qu'il produiſe tout par ſa propre vertu & puiſſance, „ qu'il voye tout d'un coup d'œil, & ſoit incapable de ſe „ tromper, comme les hommes le peuvent, & que par con„ ſéquent il ne délibére ni ne contéte avec lui-même; ils „ croyent qu'il doit agir d'une maniére ſimple, & unique: or „ là où il n'y a point de *choix*, ou ce qui revient à la même „ choſe, là où il n'y a qu'*un ſeul choix* à faire, ils conçoi„ vent qu'il y a toujours *néceſſité*.

Le Docteur Cl. *Ainſi, il veut choiſir & agir, deux choſes incompatibles avec la* néceſſité.

XIII. „ Ils ont penſé, que cette dernière opinion approchoit „ trop du Syſtême Matérialiſte, parce qu'ils voyent qu'il n'y a „ que bien peu de différence entre les opérations d'un Etre „ qui agit *néceſſairement*, & les productions d'une Matiére „ aveugle, qui feroit toujours en mouvement, & qui agi„ roit méchaniquement".

Le Docteur Cl. Agir néceſſairement, *ſont des termes contradictoires.*

XIV. „ Puiſque l'effet eſt ſuppoſé le même, *la Sageſſe &*

„ *la*

de la Liberté Humaine, Londres 1725 in-8. Mr. Gordon raſſembla enſuite les Piéces que Mr. Trenchard & lui avoient données, & les publia en quatre Volumes in-12, ſous le titre de *Lettres de Caton*, ou *Eſſais*

„ *le deſſein*, ou ce que nous ſommes obligés de déſigner par „ ces termes, faute d'autres, ſont le *premier Reſſort* ou la „ maîtreſſe Roue de la Machine, ou un chainon de la Chaîne des Cauſes".

Le Docteur Cl. *La* Sageſſe *&* le Deſſein *ne ſont point des Reſſorts, mais des* Modes *d'opération.*

XV. „ Voyant ou s'imaginant qu'ils *ſont la partie la plus* „ *excellente du Tout*, il étoit fort naturel qu'ils cruſſent que „ *tout* a été fait pour eux, & que l'Etre Suprême a eu uniquement ou principalement leur bonheur en vue".

Le Docteur Cl. *Non* tout *l'univers*, *mais* toute *la Terre.*

XVI. „ Voyant en même temps qu'il arrive pluſieurs choſes dans le Monde *en apparence contre* ſa volonté (de Dieu) „ révélée.

Le Docteur Cl. *Il n'arrive rien de pareil.*

XVII. „ Car ſi la malice ou la corruption (de la nature „ humaine) eſt ſi grande, qu'elle ne *puiſſe* être ſurmontée „ par les préceptes, les exemples, & les exhortations, le „ poids le plus peſant *doit* l'emporter".

Le Docteur Cl. *On veut qu'elle ne* puiſſe, *au-lieu qu'elle* ne ſoit pas *ſurmontée.*

XVIII. „ Il ſeroit inſultant plus modeſte & plus raiſonnable de conclure. . . . . que l'Etre Suprême doit être tôt ou tard le centre de toutes les Cauſes; exiſtant en vertu de ſa nature, il doit faire toujours le meilleur, ainſi „ toutes les *actions doivent être des émanations continuelles* de „ cet Etre".

Le Docteur Cl. *On ſuppoſe contradictoirement qu'*Action *&* Emanation *ſont la même choſe.*

XIX. „ Il voit tout d'un coup d'œil, rien ne peut arriver „ ſans ſa permiſſion, & ſans qu'il donne aſſez de puiſſance „ *pour l'effectuer*".

Le Docteur Cl. *Non pour* l'effectuer, *mais pour être* capable *de l'effectuer.*

XX. „ Quand je conſidére ces idées (du Bien & du Mal,) „ par rapport à Dieu, je ſuis obligé de les enviſager comme „ les objets de ſa *Volonté*, qui *ſeule régle le juſte & l'injuſte*, „ quoiqu'elles puiſſent quelquefois ne pas s'accorder avec „ les notions de juſtice que nous avons entre nous, & qui „ ne ſont que des régles de prudence, par rapport à ce qui „ nous convient, ſans obliger d'autres créatures que nous-„ mêmes".

Le Docteur Cl. *Propoſition des plus impies, qui détruit* l'eſſence *du Bien & du Mal.*

XXI. „ Nous ne pouvons pénétrer la raiſon, *pourquoi* Dieu „ *punit* tous les Hommes *pour* le péché de leurs premiers pa-„ rens, auquel ils n'ont contribué en rien; ni pourquoi il „ *punit* Iſraël par la Peſte, pour le péché de David ſeul, que „ pluſieurs condamnoient ſans-doute; ni pourquoi il déploya „ ſes fléaux ſur les Egyptiens, *parce* qu'il avoit endurci le „ cœur de Pharao; & nous ne pouvons pas mieux rendre „ raiſon pourquoi il détruiſit le Genre-humain par le Déluge, à cauſe de ſes crimes qu'il auroit *pu* prévenir".

Le Docteur Cl. *Dans tout ceci on met* non cauſa pro cauſa, *ou* une fine qua non *pour* Cauſe; *ce qui eſt raiſonner à faux.*

XXII. „ Dans cette vue ils ont fait, de l'Homme *le premier* „ *Mobile*, & de ſon Eſprit le premier principe de toutes ſes „ actions, *indépendant* de l'Auteur de ſon Etre &c."

Le Docteur Cl. *Non* indépendant, *mais par ſa* permiſſion *libre il eſt laiſſé* à lui-même; *ſans quoi il ne pourroit être un* Agent.

XXIII. „ Sa Juſtice (de Dieu) l'oblige, diſent-ils, à cette conduite, & ſa Puiſſance le met en état de l'exécuter; „ & de cette façon ils lui raviſſent *toutes ſes perfections ou la* „ *plupart* de ſes attributs, en affectant d'en ſoutenir un, „ qu'ils ne peuvent comprendre, & ſur lequel ils ſe trompent peut-être, en ſuppoſant qu'il eſt différent de ſa Volonté, qui ſeule régle, comme on l'a dit, le Juſte & „ l'Injuſte".

Le Docteur Cl. *Cela eſt faux; on ne lui ravit aucun de ſes Attributs.*

XXIV. „ C'eſt nier abſolument ſa Préſcience, ou la connoiſſance qu'il a eue de toute éternité de tout ce qui arrive, ou ce qui peut arriver dans l'Univers; car tout ce qui eſt contingent en ſoi, ou ce qui peut & peut ne pas arriver, *ne peut être prévu.* Ce n'eſt pas manquer au reſpect dû à l'Etre Souverain de dire, qu'il ne peut faire des choſes impoſſibles, & *qu'il ne peut connoître des choſes qui ne peuvent être connues*; & il eſt certain qu'il doit connoître tout ce qui peut être connu, parce que tout dépend de „ ſa volonté".

Le Docteur Cl. *Si cela étoit vrai, les événemens ne ſeroient pas plus des* Objets de Préſcience, *que les* Contradictoires *ſont des* Objets de Puiſſance. *Ainſi tout ce Paragraphe n'eſt qu'une abſurde* Pétition de Principe.

XXV. „ Cela donne atteinte à ſa Sageſſe & à ſa Puiſſance; à ſa Sageſſe, entant qu'on ſuppoſe qu'il *délire* ou ſe „ propoſe certaines choſes, & qu'il n'a pas choiſi les moyens „ propres à y réuſſir; ou à ſa Puiſſance, en ce qu'il ne pourroit pas y réuſſir, quoiqu'il le voulût".

Le Docteur Cl. *Il ne délire pas, comme on le ſuppoſe, d'obliger l'homme à faire le bien, mais* qu'il choiſiſſe librement *de le faire.*

XXVI. „ C'eſt attenter à ſa Providence, & lui ravir une „ partie du Gouvernement de l'Univers, que de ſuppoſer „ qu'il *ſe dépouille d'une partie de ſa puiſſance*, en la laiſſant à „ des Etres ſubalternes & foibles, qui peuvent le contrecarrer lui-même, & *anéantir ſes deſſeins*".

Le Docteur Cl. *Laiſſer des Agens libres à eux-mêmes, ce n'eſt pas* ſe dépouiller d'une partie de ſa puiſſance, *ni* anéantir aucun de ſes deſſeins; *puiſque c'eſt-là* préciſément ce *qu'il* ſe propoſe.

XXVII. „ Je ne vois pas qu'on ait répondu, ni qu'on puiſſe répondre autre choſe à ces Objections, ſinon que *nous* „ *ne devons pas raiſonner* ſur les voyes de la Providence, qui „ ſuit des principes & des régles fort au-deſſus de notre „ portée, & qui ne doivent pas être meſurées à nos petites régles, & à notre foible capacité. Si ces Meſſieurs „ pouvoient ſe réſoudre, à raiſonner ainſi d'abord, ils s'épargneroient la peine de concilier des contradictions perpétuelles".

Le Docteur Cl. *Calomnie ridicule.*

XXVIII. „ Car que peut-il y avoir de plus évident que ceci, c'eſt que les actions de l'homme, qui paroiſſent les plus „ libres, dépendent de la *volonté* qu'il a *de les faire*; & que „ cette *volonté eſt dirigée* par ſes Facultés raiſonnables, qui „ à leur tour dépendent de l'organiſation bonne ou mauvaiſe de ſon Corps, de ſon tempérament &c."

Le Docteur Cl. *On repréſente ici des* façons de parler, *comme des* Agens Phyſiques.

XXIX. „ La même Raiſon, qui eſt déciſive pour l'un paroît ridicule à un autre, & au même homme en divers „ tems; & par conſéquent ſes actions ou celles des autres, „ qui ſont le *réſultat* de ces Raiſonnemens, doivent varier".

Le Docteur Cl. *Ce n'eſt pas un Réſultat* Phyſique.

XXX. „ Non ſeulement nous, tout tant que nous ſommes, nous en convenons, en tâchant d'agir les uns ſur les „ autres par ces moyens, mais le Ciel même juge à propos „ d'en faire uſage; car l'offre de récompenſes, & la menace de peines, qu'eſt elle autre choſe ſinon la *Cauſe* propre à produire l'effet propoſé, c'eſt-à-dire, de „ ſauver ceux que Dieu dans les profondeurs de ſa Sageſſe „ a préordonnés au Bonheur, & d'agir ſur eux par ces moyens?"

Le Docteur Cl. *Ce ne ſont pas des* Cauſes, *mais des* Argumens *qui s'adreſſent à l'homme, qui eſt lui-même* la ſeule Cauſe.

XXXI. „ Nous convenons tous, qu'il n'y a *perſonne qui* „ *puiſſe faire ſon devoir ſans le ſecours de la Grace de Dieu*; *&* „ *que quiconque a la Grace, fait ſon devoir. Qu'elle s'obtient infailliblement par la Priére, mais que nous avons beſoin de grace* „ *pour prier*".

Le Docteur Cl. *Jen de mots tout pur, ſur des façons de parler Calviniſtes.*

XXXII. „ Quelle manière de raiſonner eſt donc celle-ci, „ de dire, que le Ciel donne à chacun un pouvoir & des motifs *ſuffiſans*, pour choiſir le meilleur parti, quoique ce „ pouvoir & ces motifs ſoient *inefficaces*, & deviennent *inſuffiſans* &c."

Le Docteur Cl. Suffiſans *pour rendre l'homme* capable *d'agir*, *mais* inſuffiſans *pour le* forcer.

XXXIII. ——„ Qu'il (Dieu) a formé chaque homme avec „ la liberté d'agir ou non ſelon une régle, & l'a néanmoins „ mis dans une ſituation, où il rencontre mille *obſtacles* à „ l'exercice de cette liberté ——".

Le Docteur Cl. *Ce ne ſont que des* Difficultés, *qui ne ſont jamais* inſurmontables.

XXXIV. „—— Et qu'il lui a donné un Entendement ca„ pable de juger ſainement, & des occaſions d'exercer ſon „ jugement dans l'ordre; & que néanmoins, en *faiſant uſa*„ *ge* de cette Faculté & de ces occaſions, il juge ſouvent d'u„ ne manière toute oppoſée au vrai ——".

Le Docteur Cl. *Nullement; c'eſt en* n'en faiſant point uſage.

XXXV. „ Qu'il me ſoit permis de penſer, qu'il y a bien „ de l'audace à un petit nombre de gens, de décider des diſ„ penſations de la Providence, par leurs Syſtêmes reſſerrés, „ & de *condamner* par-là les *opinions* & les *raiſonnemens* de la „ *plus grande partie du monde* dans tous les ſiécles. Toutes les „ Sectes, ou du moins la plupart des Philoſophes de la Gré„ ce & de Rome, ont ſoutenu le *Deſtin* ou la Néceſſité; de „ même que toutes les Sectes parmi les Juifs, ſi l'on en ex„ cepte les Eſſéniens, Secte dans le fond peu nombreuſe, „ qui n'alloit qu'à quelques mille perſonnes. Et j'avoue que „ je n'entends pas les Articles de l'Egliſe Anglicane, ſi ce n'eſt „ pas là auſſi le ſentiment Orthodoxe parmi nous".

Le Docteur Cl. *C'eſt ici un plaiſant Argument à la Catholique Romaine, tiré de* l'Autorité d'un Concile.

XXXVI. „ Ceux qui ſont prédeſtinés au premier (le ſalut „ éternel) croiront toujours que Dieu employe des moyens „ propres pour parvenir *au but qu'il ſe propoſe* &c."

Le Docteur Cl. Son but *eſt de mettre les hommes* en état de ſe ſauver eux-mêmes, *& non de les* forcer.

Nu. XVII. pour le 12 Janvier 1723.

XXXVII. „ Nous pouvons donc affirmer hardiment, que „ l'Extenſion ou l'Eſpace, qui eſt l'idée que nous avons de „ l'exiſtence *& de l'immenſité des Corps*, eſt Infini".

Le Docteur Cl. *Fort bien*; *mais pourquoi des Corps* ſeulement?

XXXVIII. „ Rien n'eſt plus vrai par rapport aux Etres „ finis, que le tout doit être compoſé de toutes ſes parties, „ mais dans l'Infini il n'y a *point de Tout*, ni par conſéquent „ de parties &c.".

Le Docteur Cl. *Tout cela eſt du galimathias tout pur, qui ne ſert qu'à* amuſer.

fais sur la Liberté Civile & Religieuse, & sur d'autres sujets importans, dont la quatriéme Edition, corrigée, a paru en 1737. On a cru que le Lord Molesworth avoit eu sinon la principale, du-moins une très-grande part à ces Lettres; mais Mr. Gordon assure (*d*) dans son Epître Dédicatoire à Mr. Jean Milner, que ce Seigneur n'y a jamais mis une ligne, ni fourni une seule pensée, qu'il n'a pas su qui en étoient les Auteurs, avant que tout le Public en ait été instruit, qu'on ne l'a jamais consulté là-dessus, & qu'il n'en a jamais vu une seule Piéce, avant qu'elles ayent paru, à l'exception d'une seule, qu'il vit par hazard. Il est vrai que ce Seigneur étoit si charmé de ces Lettres, qu'il en parloit avec tant de prévention, que bien des gens en concluoient qu'elles étoient de sa main. Il est vrai encore qu'il envoya deux ou trois fois, ou davantage, quelques Piéces à imprimer sous le nom de *Caton*, mais ayant été trouvées trop particuliéres, & ne convenant point au but de *Caton*, on n'en a point fait usage. Il en a publié depuis quelques-unes sous une autre forme. Ce qui contribua encore davantage à le faire croire Auteur des *Lettres de Caton*, c'est qu'il parut alors un portrait de ce Seigneur en taille douce, avec une

(*d*) P. 16.

XXXIX. „ Quoi de plus vain par cette raison, de former „ des propositions ou des raisonnemens, au-delà de ce que „ nous nous représentons, ou de tirer des conséquences de „ prémisses entiérement négatives? C'est delà, à mon avis, „ que sont nées toutes les belles disputes sur la *maniére* d'exil- „ ster de Dieu; quels sont ses Attributs, & ses Opérations; „ si l'*Espace est un Etre réel*, ou si *ce n'est que l'ordre des Etres entre eux*; si c'est *le Sensorium de Dieu*; ce *que signifie le terme de* Sensorium; disputes qui ont occupé beaucoup deux „ savans Hommes, qui ont employé une partie considérable „ de leur tems, à prouver, à ce qu'il me semble, qu'ils n'en- „ tendoient rien à la matiére, ou si peu que rien; ce que je „ sai bien, c'est que tous leurs éclaircissemens ne m'ont rien „ appris, quoi qu'il en soit des autres".

Le Docteur Cl. *Voyez les Lettres de* Leibnitz *&* Clarke.

XL. „ Il est extrêmement probable, & selon moi, certain, qu'il ne peut y avoir deux ou plusieurs Etres néces- „ saires, & existans par eux-mêmes; s'il n'y en a qu'un seul, „ il doit être la Cause de tous les autres; ou ce qui est la „ même chose, il doit produire tous les autres, ce qui dérive médiatement ou immédiatement leur existence, leurs fa- „ cultés, leurs sensations, *leurs puissances d'agir*, & CONSÉ- „ QUEMMENT leurs *actions mêmes* de lui".

Le Docteur Cl. *La véritable conséquence est précisément tout le contraire.*

XLI. „ Mais par quelle vertu ou puissance il (Dieu) le fait, c'est ce que nous ignorons absolument; & par consé- „ quent nous *ne devons* pas établir de propositions touchant „ l'Essence de Dieu, ses Attributs, son Eternité, son Infi- „ nité, la *maniére* de son Existence, ou quel en est le *Sensorium*, ni touchant ses voyes, & ses raisons dans le Gou- „ vernement de l'Univers".

Le Docteur Cl. *Raisonnement comique encore, & Papisme tout pur.*

XLII. „ Je ne vois pas qu'on puisse avancer une *plus grand absurdité*, que de dire, qu'un Etre en fait un autre, „ qu'il crée la matiére, dont il est composé, qu'il lui donne „ toutes les qualités qu'il a, toute sa capacité de raisonner, „ *le pouvoir d'agir*, les moyens de penser, qu'il lui offre des „ Objets de ses pensées, & néanmoins qu'il lui laisse *la liberté* d'agir d'une maniére opposée à tout cela, ce qui est „ selon moi absolument impossible".

Le Docteur Cl. Le Pouvoir d'agir *suppose* essentiellement, *ce qu'on dit ici, qu'il est* absurde *de* supposer.

XLIII. „ Une Balance parfaitement en équilibre *ne peut* „ pencher des deux côtés; & un homme qui n'a point de „ motifs pour agir, *n'agira point* du tout".

Le Docteur Cl. *Voyez ici l'injustice de confondre les* Agens, *avec les* non-Agens.

XLIV. „ Tout ce qui n'a point de force qui le meuve, „ doit demeurer en repos; mais comme le moindre brin de „ paille blesse le dos d'un cheval, ou qu'un seul grain de „ sable fait *incliner le fléau* d'une Balance, où il y auroit le „ poids du monde entier, il n'y a pas de doute, que d'autres circonstances ne puissent *déterminer les actions* des „ hommes, sans qu'eux-mêmes ni les autres ne s'en aperçoivent; mais certainement il *doit y avoir quelque chose qui les détermine*, sans quoi ils ne pourroient *être déterminés* —— ".

Le Docteur Cl. *C'est la* puissance d'agir, *qui* détermine l'action. *Si quelque autre chose* la déterminoit, *ce ne seroit plus* une action.

XLV. „ —— Et il ne sert de rien de dire, que *leur choix les détermine*, s'il y a quelque autre chose, qui doive déter- „ miner ce choix; car que ce soit tout ce qu'on voudra, „ l'effet doit être nécessaire".

Le Docteur Cl. *Dire que* le Choix détermine, *n'est qu'une pure* tautologie. *C'est l'homme*, *qui* choisit, *qui* détermine, *qui* agit.

XLVI. „ Dire qu'un homme a le pouvoir d'agir, sans au- „ cun motif ni raison qui le porte à agir, me paroît une cho- „ se tout-à-fait insoutenable. Un homme *ne peut vouloir agir* „ *contre sa volonté* —— ".

Le Docteur Cl. *Cela signifie, qu'il ne peut y avoir rien de* libre, *parce que dans le tems qu'une chose est* choisie librement, *elle ne peut pas* ne pas être choisie.

„ XLVII. „ —— Et s'il (l'homme) avoit la volonté de „ le faire, il faut qu'il y ait quelque chose qui détermine sa „ volonté; & quelle qu'elle soit, ce doit être *la cause de* „ *l'action*".

Le Docteur Cl. *Nullement*, l'Homme seul, *ou sa* Faculté d'agir *est la* cause *efficiente* de l'action. *Les* raisons *ou les* fins *pour lesquelles il agit*, *ne sont pas des* Agens.

XLVIII. „ Quand il a une Raison d'agir, cette *Raison* est „ la cause, ou *cause-adjointe* de l'Action".

Le Docteur Cl. *Comme ci-dessus.*

XLIX. „ Il n'est donc pas question de savoir, si un homme „ peut *faire* ce qu'il a dessein de *faire*, mais s'il peut *faire* „ ce qu'il n'a pas dessein de *faire*; c'est-à dire, si ses panchans „ concourrent avec sa Raison, ses intérêts apparens & ses „ passions prédominantes, si dis-je, en ce cas-là le tout en- „ semble ne le déterminera point, & ne le portera pas à „ agir en conséquence, tant que ces mêmes motifs subsiste- „ ront. Si l'on n'en convient point, on pourroit tout aussi „ bien dire, qu'un homme peut s'empêcher de *voir* au mo- „ ment qu'un objet frappe ses yeux, ou d'*entendre* quand un „ son affecte son oreille; on pourroit tout aussi bien croire, „ qu'il peut s'empêcher de *penser*, lorsque l'impression fai- „ te par les Objets parvient au cerveau, ou à tel autre en- „ droit, où est le siége de la pensée, à moins que quelque „ objet puissant n'y mette obstacle: or quand il pense, il „ doit penser comme il peut, c'est-à-dire, selon que les ob- „ jets du dehors, lui sont représentés intérieurement par „ leurs Images, ou, en d'autres termes, selon qu'ils agis- „ sent sur les esprits animaux, ou sur ce qui met la machine „ en mouvement, quelque nom qu'on y donne. Un hom- „ me ne peut s'empêcher de *sentir* la douleur, ou la maladie, „ qui sont des sensations de l'âme, & il n'est pas à son „ *choix*, s'il veut les *sentir* ou non; il ne peut non plus s'em- „ pêcher de souhaitter d'en être délivré, à moins qu'il n'y „ soit déterminé par de plus puissans motifs, comme la pro- „ messe d'avantages supérieure aux maux qu'il ressent".

Le Docteur Cl. *On* confond *ici l'*Action *&* (*la* Perception *qui n'est*) *une chose purement* Passive.

L. „ Mais Messieurs les Métaphysiciens distinguent entre „ *les mouvemens du Corps*, *& ceux de l'Ame*. Ils avouent que „ *le pouls bat*, que les nerfs, les artéres, les muscles, & le „ *sang se meuvent*, que nous le veuillions ou non. Mais n'est- „ il pas évident aussi, que selon qu'ils se meuvent, l'âme „ éprouve des changemens, se trouve ao large ou à l'étroit, „ est animée ou retenue dans ses opérations, & déterminée „ à divers égards dans ses résolutions? —— Et n'est-ce pas „ alors philosopher admirablement, que de dire que la con- „ texture & la disposition de nos Corps, que nous n'avons „ pas formés nous mêmes, dirigent souvent nos détermina- „ tions, ou influent sur les résolutions de notre ame, & „ néanmoins *ne sont pas les Causes* de ces déterminations; mais „ de supposer que notre âme agit indépendamment de ces „ causes, comme de toutes les autres".

Le Docteur Cl. *On confond encore ici* le principe actif moteur, *avec ce qui est* passif *&* mu.

LI. „ Il est ridicule de dire, que quoique l'âme ait un „ principe d'action en elle-même, d'*autres causes coopérent* „ néanmoins pour produire l'action; car si quelque autre „ cause lui fait faire ce qu'elle n'auroit pas fait sans cela, „ c'est là la *Cause* ou la *Cause adjointe* de l'action produite à „ tous les égards dont il s'agit; & je ne puis m'imaginer „ aucune raison qui prouve, que les *Causes* subalternes peu- „ vent produire l'action en partie, ou *en opérer* à la produire, „ qui ne puisse prouver que ces Causes sont incapables de la „ produire entiérement".

Le Docteur Cl. *Il n'y a point d'autres* Causes, *ou* Cause secondaires, *ni* coopérantes, *sinon dans un* sens figuré, *qui n'a point lieu dans la Philosophie.*

LII. „ Je crois avoir montré que l'Ame de l'homme peut „ n'être qu'une Cause secondaire, qu'elle doit être mise en „ action par d'autres causes; & que *Dieu seul* est *la première* „ *Cause* ou *Principe de tout mouvement*; & que les actions de „ tous les autres *Etres dépendent nécessairement de lui*".

Le Docteur Cl. *C'est-à-dire; parce que* tous les Agens libres dépendent nécessairement *de sa volonté pour continuer à jouir de* leur Liberté, *il s'ensuit qu'ils ne sont pas* libres.

LIII. „ Or toute la force de ce raisonnement (*dans les* „ *Remarques du Docteur Clarke sur les Recherches sur la liberté*, „ pag. 43. Si les Raisons & les Motifs par lesquels l'Homme „ agit) se réduit à obliger son Adversaire à *montrer comment* „ l'Ame agit sur le Corps, ou le Corps sur l'Ame".

Le Docteur Cl. *Point du tout.*

LIV. „ Nous trouvons par expérience, que lorsqu'un ob- „ jet frappe l'œil, il excite la sensation que nous appellons „ voir; & un homme ne peut pas plus éviter de *voir*, qu'il „ ne peut en d'autres occasions éviter de *sentir* du mal ou „ de la douleur, qui sont *sans contredit des actions* de l'A- „ me ——:"

Le Docteur Clarke: *C'est-à-dire que des perceptions purement passives sont* sans contredit des actions. *Qu'auroit dit Mr. Locke d'un pareil* sans contredit?

LV. „ —— Ou s'il veut un autre tour d'expression, nous „ les appellerons passions; & effectivement elles sont *l'un & l'autre*; le dernier, entant qu'elles sont excitées par d'au- „ tres

Voy. Recueil de Diverses Piéces sur la Philosophie &c. T. I. p. 401. *Amst.* 1720 Cit. du *Trad.*

Digitized by Google

une inſcription au bas, où on le repréſentoit comme *Caton*, qu'on dit avoir été officieuſement compoſée par Mr. Toland. Mr. Gordon dit (*e*) que „ Ces Lettres n'ont point été la production d'une Faction ou „ d'une Cabale, qu'on n'y a eu aucunes vues d'intérêt ou d'ambition, ni deſſein de rendre ſervice à aucun „ Parti quelconque, mais qu'elles attaquent la fauſſeté & le crime, ſous quelque forme qu'il ſoit, & dans „ quelque parti qu'il ſe trouve, ſans en ménager aucun, mais en rendant juſtice à tous, même aux plus „ foibles, & aux moins excuſables; qu'on y défend les principes de la Liberté contre les intrigues de „ tous les Partis; auſſi les a-t-on données ſans aucune ſordide convention, & ſans aucun égard, ſinon „ qu'on jugea que le Public, après avoir été dans de ſi terribles convulſions, avoit repris la tranquil- „ lité. On y a traité la plupart des ſujets les plus importans au genre-humain, & on n'y a touché aux „ affaires publiques & à ce qui regarde les Miniſtres, que dans les grandes occaſions". Mr. Trenchard fut député au Parlement de la part de Taunton dans la Province de Somerſet, & mourut au mois de Décembre 1723, dans la cinquante-cinquiéme année de ſon âge, d'un abſcès dans les reins, après une

(*e*) Ibid. P. 10.

„ tres cauſes, & le premier entant qu'elles produiſent des „ événemens futurs; & quant à moi je trouve qu'il y a quel- „ que choſe de petit à un ſi grand Homme, d'employer „ tant de pages ſur la propriété d'un terme, quand on com- „ prend parfaitement la *penſée* de celui qui parle".

Le Docteur Cl. *C'eſt à dire, qu'*action *n'eſt pas* action; *& que ce qui n'eſt* pas action, *eſt* action. *Eſt ce là une* penſée?

LVI. „ —— *Mais ce ſont certainement des eſpéces de Penſées, ou, s'il veut,* de notions abſtraites, *qui* mettent ſou- „ vent le Corps en mouvement, *comme toute ſorte de maniére* „ *de penſer le fait*".

Le Docteur Cl. Des Notions mettent le Corps en mouvement. *Cela ne ſrroit-il pas une pure Métaphore?*

LVII. „ Nous voyons & nous ſentons, que le déſir & la crainte, les notions abſtraites & les images du Cerveau, al- „ térent la diſpoſition de toute la machine, & ſouvent en *dé-* „ *truiſent* la contexture. Nous voyons que les envies des „ Femmes enceintes *impriment ſouvent des marques* au *Fœ-* „ *tus*, quoique ces envies ſoient certainement des notions „ abſtraites; & ſi elles ne ſont pas corporelles, il faut a- „ vouer que ce qui n'eſt pas matériel peut affecter ce „ qui l'eſt".

Le Docteur Cl. *On confond encore ici les* mouvemens *du* Corps *& ceux de* l'Ame, *c'eſt-à-dire* l'action de mouvoir *&* d'être mu; *de même qu'auparavant on a confondu* le battement du cœur, *qui* n'eſt point une action de l'Homme, *avec une* action.

LVIII. „ Son autre Argument (du Docteur Clark) eſt „ conçu en ces termes *: *Si c'eſt une matiére ſubtile inſenſible,* „ *ou quelque autre Etre ou Subſtance que ce ſoit, qui fait conti-* „ *nuellement impreſſion ſur l'Homme, qui eſt la cauſe immédiate* „ *& efficiente de ſes actions, il faut que le mouvement de cette* „ *matiére ſubtile ou ſubſtance, ſoit cauſé par quelque autre Sub-* „ *ſtance* (j'aimerois mieux l'appeller quelqu'autre Etre) *&* „ *celui de celle-ci par quelque autre encore, juſqu'à ce qu'enfin* „ *on parvienne à un Agent libre.* Si au-lieu d'*Agent libre*, il „ avoit dit un *Etre exiſtant par ſoi-même*, que j'appelle Dieu, „ ſa concluſion auroit été certaine".

Le Docteur Cl. L'Exiſtence par ſoi-même *ſans* liberté, *ne ſuffit pas; car ſans cela on n'auroit pas une* premiére cauſe, *Phyſique & réelle, & non abſtraite de* ſon *action.*

* Voy. le même *Recueil ubi ſupra* p. 606. Cl. du Trad.

No. XXII. pour le 16 Février 1723.

LIX. „ Cette premiére action produit la *ſenſation*, & la „ ſeconde produit la *réflexion*, & la premiére me paroît pro- „ duire la ſeconde tout auſſi néceſſairement, que le Vent, „ qui enfle les voiles, pouſſe un Vaiſſeau, ou qu'une Horlo- „ ge ſe met en mouvement, quand on la monte.

Le Docteur Cl. *Cela ne va pas au but.*

LX. „ Chaque Syſtême de matière a ſon organiſation par- „ ticuliére, & ne peut faire que certaines fonctions. Une „ vache ne peut faire ce que fait un Cheval, ni l'Homme ce „ que fait le Singe; en bien des occaſions même un Hom- „ me ne peut faire ce que fait un autre. Comme il y a des „ machines, compoſées de parties plus délicates & en plus „ grand nombre que d'autres, elles ſont auſſi capables de „ plus d'opérations. Une Montre, qui marque les minutes „ on les ſecondes, a plus de rouës, que celle qui ne marque „ que les heures; & une Montre à répétition en a encore „ plus que l'une & l'autre, quoiqu'on les monte avec la „ même Clef. Les Animaux, qui ſont compoſés d'une in- „ finité de tubes, de veines, d'artéres, de muſcles, & de „ liqueurs, outre une infinité d'autres parties de matière „ globuleuſes & d'autres figures, doivent avoir auſſi des o- „ pérations ſurprenantes, & convenables à leur conſtitution, „ quoique toutes leurs opérations doivent être renfermées „ dans la ſphére de leur machine &c".

Le Docteur Cl. *On fait ici un furieux ſaut en paſſant du* mouvement d'une Horloge, à ce qui ſe meut par ſoi-même, *aux opérations* Animales, *au* Sentiment *& à la* Raiſon.

LXI. „ Cette *Action* reçoit différens noms, ſelon les dif- „ férentes parties de la Machine qu'elle affecte; ſi c'eſt „ l'œil, cela s'appelle *voir*, ſi c'eſt l'oreille, *entendre* &c".

Le Docteur Cl. *On confond encore ici l'*Action, *&* la Per- ception Paſſive.

LXII. „ Il eſt encore plus ridicule d'employer le terme „ d'*eſprit* (dont *nous n'avons aucune ſorte d'idée*) pour rendre „ raiſon d'autres choſes, dont nous n'avons de part & d'au- „ tre que peu ou point d'idée".

Le Docteur Cl. *Toute* Subſtance *eſt* inconnue. *Nous avons une idée auſſi claire d'une Subſtance inconnue, qui* penſe, *& qui* agit (*qui eſt* l'Eſprit) *que d'une ſubſtance inconnue, ſolide, qui exiſte, & eſt diviſible, (ce qui eſt ce que nous nommons* Matié- *re. Ce qu'elles ont de commun, c'eſt d'exiſter dans* l'Eſpace *& dans le* Temps.

LXIII. „ Si on demande à un Philoſophe moderne, ce qu'il „ entend par le mot d'*Eſprit*, il répondra peut-être que „ c'eſt quelque choſe qui *n'a ni étendue* ni ſolidité &c".

Le Docteur Cl. *Point du tout.*

LXIV. „ Mais on pourra lui demander, comment lui, qui „ ne connoît que peu ou point la nature du Corps, peut con- „ noître *ce qui eſt contraire à la nature du Corps?* C'eſt-là une „ difficulté dont je laiſſe la ſolution à de plus habiles que „ moi".

Le Docteur Cl. *De la* Figure *& du* Mouvement, *il ne peut réſulter, que* Figure, *&* Mouvement. *Ou dira-t-on que* toute Matière eſt eſſentiellement douée d'action & de perception?

LXV. „ Or il me ſemble qu'il y a quantité d'opérations „ méchaniques de l'âme & du corps des Animaux, qui ré- „ ſultent uniquement de leur Syſtême particulier de matière, „ ou pour dire la choſe en d'autres termes, compoſant des „ Corps organiſés d'une maniére particuliére, ils acquiétent „ de *nouvelles qualités*, qu'ils n'avoient pas auparavant &c".

Le Docteur Cl. *Jamais ils n'en acquirent de réelles. Voy.* les Lettres de Clarke, *au ſujet de Mr.* Dodwell.

LXVI. „ Tous les Animaux & les Végétaux cherchent & „ attirent la nourriture, qui eſt propre à leur eſpéce, ſans „ autre direction que celle de la *Nature*, & ils ont les mêmes „ affections & les mêmes paſſions, à très-peu de différence „ près; ce qui montre clairement, à mon avis, que leur „ organiſation particuliére, ou Syſtême de matière, dirige „ leurs opérations par une ſorte de *gravitation naturelle*, ou „ d'attraction".

Le Docteur Cl. Nature *&* Naturel *ne ſignifient rien ici, & ſont des termes vuides de ſens.*

LXVII. „ Or je conçois qu'il faut en rendre la même „ raiſon que ci-deſſus, ou il faut avoir recours à des mi- „ racles perpétuels, ou ſuppoſer que Dieu *a donné* à chaque „ eſpéce d'animaux des âmes d'une eſpéce différente de cel- „ les des autres, & à chaque individu une âme différente de „ celle des autres individus de ſon eſpéce, qui guide & diri- „ ge toutes ſes actions, & qui eſt la cauſe de toutes les dif- „ férences ſpécifiques, & identiques que nous voyons".

Le Docteur Cl. *Dieu* l'a fait *certainement.*

LXVIII. „ Suppoſition, qui ne me paroît fondée ni en „ raiſon, ni ſur les Obſervations; & je ne conçois pas „ d'ailleurs, quel uſage on peut faire de cette conceſſion; „ car ſoit que l'*action* des Animaux ſoit *dirigée* par la diſpo- „ ſition des *parties matérielles*, dont ils ſont compoſés &c".

Le Docteur Cl. Action dirigée *&* produite (*c'eſt ainſi qu'il l'entend*) *par des* parties matérielles, *eſt une choſe contraire à la Maxime*, De rien il ne ſe fait rien.

LXIX. „ Mais ici on étale une remarquable diſtinction „ entre les *opérations* de l'*Ame*, & celles du *Corps*; ou en „ d'autres termes, entre les *Senſations* & la *Réflexion*, entre „ les *Appétits* & les *Raiſonnemens*; que l'on me permettra de „ regarder comme n'étant point fondée dans la Nature, & „ qui n'exiſte par rapport à ce dont il s'agit, que dans les „ Cervaux métaphyſiques".

Le Docteur Cl. *Les* Senſations *&* Appétits *ne ſont point des* Opérations du Corps; *celui-ci* n'agit point, *mais eſt purement* paſſif. *Quand nous diſons que le corps* agit *ſur l'âme, ce n'eſt abſolument qu'une façon de parler, pour déſigner* la per- ception *que l'âme a de certains mouvemens du corps.*

LXX. „ Mais outre pluſieurs autres Cauſes poſſibles, en- „ chaînées enſemble ici, & dont pluſieurs ſont dans les Ani- „ maux mêmes, & que nous ne connoiſſons point, il y en „ a une qui nous eſt connue, ſavoir la volonté ou le déſir „ de faire une choſe; & celle-ci *dépend* certainement en „ mille occaſions de cauſes qui ſont hors de nous, & qui „ ſont indubitablement hors de notre pouvoir; ces Cauſes „ extérieures font agir celles qui ſont en nous; *produiſent* la „ volonté, & par conſéquent l'action".

Le Docteur Cl. *Nullement; on met ici des* Occaſions *dans le rang des* Cauſes Phyſiques.

LXXI. „ Je ne puis concevoir non plus, comment tous „ les Oiſeaux, les Quadrupédes & les Poiſſons de même eſ- „ péce peuvent avoir les mêmes, ou à peu près les mêmes „ ſenſations, les mêmes déſirs & craintes, comment ils choi- „ ſiſſent les mêmes nourritures, & ſe ſervent des mêmes „ moyens pour leur conſervation; comment ils ont les mê- „ mes ou à peu près les mêmes ruſes, à moins que leur „ contexture, la diſpoſition des parties & des ſucs, dont ils „ ſont compoſés par un *Méchaniſme* naturel, ne produiſe ces „ effets, ſoit qu'elle conſtitue cette puiſſance, que nous ap- „ pellons leur âme, ou qu'elle agiſſe ſur elle, & qu'elle diri- „ ge & *contraigne* cette âme à déployer cette Faculté, qu'on

une maladie de cinq ſemaines & quelques jours. Il ne laiſſa point d'enfans, deſorte que ſes trois ſœurs furent ſes héritiéres. C'étoit un homme bien planté, d'une taille aſſez fournie, mais d'une conſtitution valétudinaire, & qui ne poſſéda preſque jamais une ſanté parfaite. Il penſoit trop, & avec trop d'inquiétude, ce qui l'affoiblit peu à peu & à la fin l'uſa entiérement. La force & la vivacité avec laquelle il méditoit, lui cauſa bien des incommodités. Tout ce qu'il faiſoit, il le faiſoit avec contention; & jamais homme n'eut plus que lui ce tour d'eſprit, qui porte à s'occuper uniquement de ce qu'on fait (*f*): Ce que Tite-Live dit de Caton l'ancien convient parfaitement à Mr. Trenchard: *Verſatile ingenium ſic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcunque ageret.* Il avoit l'air mâle, le tein vif, les traits réguliers, la phyſionomie d'un homme d'un grand ſens, & un œil noir, ſi vif & ſi plein de feu, que bien des perſonnes „ m'ont aſſuré, *dit Mr. Gordon* (*g*), qu'ils ne pouvoient le regarder fixement. „ J'ai ouï dire la même choſe de ſon pére, qui étoit à tous égards un homme de beaucoup d'eſprit & „ de mérite". Mr. Gordon, qui a fait le portrait de Mr. Trenchard avec étendue, dans la Préface citée ci-deſſus [C], dit dans ſa *Dedicace* (*b*), qu'*il ne l'a pas élevé au-deſſus du rang que ſes talens & ſes vertus lui donnent; que ſes défauts étoient petits, ſes talens extraordinaires, ſoutenus d'une probité égale, & que c'étoit un des hommes les plus illuſtres, les plus habiles, & les plus utiles, qu'aucun Pays ait jamais eu le bonheur de produire.* Il n'a laiſſé aucuns Ecrits, ſinon deux ou trois papiers détachés, qui avoient été deſtinés pour les *Lettres de Caton*, & mis enſuite à l'écart, & qui ſont entre les mains de Mr. Milner, un de

(*f*) Préface ci-*ſupra*. p. 51.

(*g*) Ibid. p. 19.

(*b*) p. 17.

„ appelle *volonté*, qui produit l'action, ſi tant eſt qu'on „ doive diſtinguer l'opération d'une Puiſſance, de cette Puiſ„ ſance même".

Le Docteur Cl. *Un* Méchaniſme *qui* contraint à déployer la volonté *ſont des idées* contradictoires. *S'il eſt* conſtitué, *dans le ſens phyſique, il n'y a point lieu à* ſe déployer, *& point de* volonté.

LXXII. „ Il eſt clair que leurs *Ames* (*celles des Bêtes*) ſont „ *affectées*, altérées, & reçoivent de l'augmentation ou ſouf„ frent de la diminution par le diéte, les remédes, & par „ l'exercice, & participent à divers égards à l'état de leur „ Syſtême matériel, & que leurs Facultés ſont plus ou moins „ étendues ſelon la diſpoſition de ce Syſtême. Et comme le „ tout doit être compoſé de ſes parties, par quelle raiſon „ peut-on prouver, que des eſuſes matérielles peuvent créer „ & produire les *parties* & non le tout, je veux dire leurs „ *Ames*"?

Le Docteur Cl. *Parce que l'Ame ne peut ſe ſervir de* mauvais *inſtrumens*, comme *de* bons; *ces* Organes *ou ces* qualités *des* Organes *ſont-elles pour cela des* PARTIES DE L'AME même?

LXXIII. „ Je croirai toujours faire plus d'honneur à Dieu, „ de croire qu'il a formé *d'abord & à une fois*, tout le Syſtê„ me des Cieux & de la Terre, de maniére qu'il produiſe „ tous les événemens qu'il s'eſt propoſé, que de ſuppoſer „ qu'il trouve ſouvent des raiſons de *changer* & de *rectifier* „ ſes premiers deſſeins".

Le Docteur Cl. *Un* Gouvernement *du* Monde, *eſt-il une altération, ou une* Correction? *Ou* Dieu *eſt-il en aucune façon* obligé *de ne jamais faire autre choſe, que ce que le* Hazard, *ou un* Méchaniſme néceſſaire *eſt* capable *de produire*?

LXXIV. „ Un *Ouvrier*, qui peut faire une montre, qui „ ira mille ans, & qui ſe briſera en piéces à l'inſtant fixé, eſt „ certainement plus *habile*, que celui qui en fait une qu'il faut „ *remonter* tous les jours, & raccommoder tous les mois".

Le Docteur Cl. *Voyez cette même objection réfutée au long dans les* Lettres de Clark à Leibnitz. *Le plus haut point d'une* habileté *& d'une* puiſſance infinies, *eſt d'être en état de ne rien faire, qui ſoit au-delà du pouvoir d'un* Méchaniſme uniforme *& néceſſaire.*

[C] *Mr. Gordon. . . a fait le portrait de Mr. Trenchard avec étendue, dans la Préface citée ci-deſſus.*] Il nous dit, que Mr. Trenchard étoit auſſi retenu à former des liaiſons d'amitié, qu'il étoit conſtant à entretenir celles qu'il avoit une fois formées (1); qu'il étoit ſi ſcrupuleux & ſi ſincére dans ſa conduite envers les perſonnes de tout ordre, qu'il s'efforçoit ſes penſées & ſes deſſeins dans tout le détail poſſible, & qu'il déſagnoit de ſe prévaloir le moins du monde de leur erreur, s'ils ſe trompoient ſur ce qu'il penſoit (2). Il diſoit qu'il n'avoit jamais violé aucune promeſſe ni manqué à un rendez-vous, dans aucune circonſtance où il lui avoit été poſſible de remplir ſon engagement (3). S'il étoit difficile & reſervé dans le choix de ſes amis, il n'y avoit auſſi ni petits défauts, ni préjugés inopinés, ni caprice ni paſſion, qui puſſent donner atteinte à ſes ſentimens pour eux, ou le porter à rompre avec eux; les calomnies les plus artificieuſes, les contes les plus malicieux, ni les inſinuations les plus ſpécieuſes, ne diminuoient en rien ſon eſtime pour eux. Dans ces cas-là, comme dans tous les autres, il vouloit voir de ſes propres yeux, & avoir des preuves convaincantes, avant que de croire ou de condamner (4). Jamais perſonne n'eut plus d'indulgence pour les foibleſſes humaines, & pour les erreurs & les folies des hommes (5). Il ſavoit que ſans cela il ſeroit impoſſible que les hommes fuſſent ſociables, n'y en ayant point qui n'ait ſes foibleſſes; qu'il faut les prendre tels qu'ils ſont, ou qu'il faut renoncer à leur commerce; qu'il eſt de l'équité d'avoir pour les autres le condeſcendance, dont nous avons beſoin pour nous-mêmes; que comme les bonnes & les mauvaiſes qualités ſe trouvent ſouvent confondues enſemble, elles naiſſent auſſi ſouvent les unes des autres. C'eſt ainſi que des gens qui ont de l'eſprit & du courage ſont ſouvent colére, & ont les paſſions vives, & leurs bonnes qualités compenſent les mauvaiſes. C'eſt ainſi encore que les plus eſprit ſont généralement de fort honnêtes gens, & que ceux qui ſont d'un caractére foible ſont quelquefois d'un bon naturel. Sur ce principe jamais perſonne n'eut plus de complaiſance & de douceur avec ſes amis, que Mr. Trenchard, ni ne ſupporta mieux leurs défauts. Il ne demandoit en eux qu'un bon caractére & de la ſincérité. Mais il ne mettoit pas au rang des foibleſſes humaines la duplicité & la friponnerie, auxquelles il ne faiſoit point de quartier. Les foibleſſes humaines ſont invincibles, mais il n'y a pas d'homme qui naiſſe fripon, il ſe rend tel lui-même volontairement, & il n'y a pas d'honnête homme qui puiſſe l'aimer (6). Il avoit un merveilleux talent pour amener les autres à ſon ſentiment, & il n'étoit pas moins habile à démêler le faux des ſophiſmes les plus plauſibles & les plus ſéduiſans (7). Naturellement fort éloquent, il étoit inſinuant & perſuaſif; parlant avec action, il s'exprimoit avec force & clarté, d'un ſtile rempli de figures, & plein de feu; plus attentif au ſens qu'au choix des termes, il ne leiſſoit pas de s'exprimer noblement. Etant entré tard dans la Chambre des Communes, il ne put y faire briller ſon talent à cet égard en liberté, mais le peu de Diſcours qu'il y fit, étoient pleins de ſens & nerveux, & on l'écoutoit toujours avec beaucoup d'attention & d'égards. Le tems ſeul auroit pu apprendre, s'il ſeroit jamais parvenu à y parler avec hardieſſe & d'une maniére parfaitement libre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que pendant le peu de tems qu'il y a paru, il s'étoit acquis l'eſtime de tout le monde, & avoit diſſipé bien des préjugés que l'on avoit conçus contre lui, avant qu'il parût en public. On l'avoit regardé comme un homme chagrin, & intraitable; idée que le malignité ſeule, ou l'ignorance de ſon véritable caractére avoit pu donner de lui. C'étoit un des hommes les plus gais & les plus agréables du monde, dont le commerce enchantoit, & qui railloit finement; familier, communicatif au dernier point; aiſé, cordial, ennemi de toute grimace & affectation: acceſſible à tout le monde; avouant de bonne foi ſes fautes ſans répugnance, prêt à rendre ſervice; il n'avoit ni ambition, ni jalouſie, ni envie; ſon unique vue, étoit de connoître la vérité & de faire ſon devoir, & il n'y avoit perſonne ni parti, à qui il ne ſe fût joint de tout ſon cœur, pour y parvenir. S'il a erré, c'eſt innocemment, car il ſuivoit de bonne-foi les lumiéres qu'il avoit (8). Il avoit ſincérement à cœur l'intérêt du Genre humain, ceux de ſa Nation, & de notre Gouvernement, & il ne blâmoit jamais les meſures du Miniſtére, à moins qu'il ne les jugeât préjudiciables au bien public. Comme il ne déſiroit rien, ſinon la proſpérité de l'Etat, il n'enviois la grandeur de perſonne, mais ſe réjouiſſoit du bonheur public, qui que ce fût qui en fût l'auteur (9). Jamais perſonne ne penſa moins à entrer dans les Emplois (10). Il étoit franc, de bonne humeur & familier en converſation, ſans réſerve, & amuſant au-delà de toute expreſſion; mais quoiqu'il fût toujours agréable, il ne brilloit jamais davantage que quelques heures après le diner. Vers le ſoir il étoit généralement ſujet à des indigeſtions. Il choiſiſſoit le matin pour méditer. D'un commerce agréable avec les femmes, il avoit toujours beaucoup de politeſſe & d'égards pour elles; fait à leurs petites bagatelles, il diſoit un million de jolies choſes. Mari tendre & complaiſant, & Voiſin commode, il tâchoit de vivre bien avec tous ceux qui étoient autour de lui, & ſe faiſoit un ſenſible plaiſir de rendre de bons offices. Il étoit équitable & compâtiſſant envers ſes domeſtiques (11). Il ſavoit, mais n'étoit pas Savant, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit pas lu un grand nombre de Livres. Il ſe plaiſoit principalement aux matiéres qui importent au Genre-Humain; mais il aimoit la Poëſie, & les Piéces d'amuſement, quand les penſées étoient juſtes, & qu'il y avoit de l'eſprit, & perſonne ne ſentoit mieux le fin de le pleiſanterie (12). Quelque ſujet qu'il eût de ſe plaindre de ceux qui prétendent à la domination ſpirituelle, il étoit zélé pour le maintien de l'Egliſe Anglicane, & ſe ſeroit oppoſé fortement à tout ce qui auroit pu y donner atteinte. Il étoit contre tout changement dans l'Etat & dans l'Egliſe, & rédoutoit tout ce qui touchoit à la Conſtitution, perſuadé que les choſes étoient ſur un pied convenable; & jamais homme n'a été accuſé plus injuſtement, d'avoir voulu la renverſer. Le maintien du Gouvernement établi étoit ſon objet, il ne ſouhaittoit que la ruine de ceux qui vouloient s'élever au-deſſus des Loix pour les fouler aux pieds (13). Quelque paſſionné qu'il fût pour la liberté, il n'étoit pas pour une République en Angleterre, il ne la ſouhaittoit, ni ne le croyoit poſſible. Il penſoit que nous ſommes mieux que nous ne pourrions l'être, quelque changement qu'on fît, & il ſembloit craindre qu'une République voiſine n'éprouvât bientôt quelque violente ſecouſſe. Il étoit colére, mais il ne le faiſoit paroître que dans des occaſions où il ne valoit pas la peine de veiller ſur ſon tempérament, &c

(1) Préface p. 21.

(2) Ibid. p. 22.

(3) Ibid. p. 23.

(4) Ibid. p. 24.

(5) Ibid. p. 25.

(6) Ibid. p. 26.

(7) Ibid. p. 27.

(8) Ibid. p. 38. & 39.

(9) Ibid. p. 40 & 41.

(10) Ibid. p. 41.

(11) Ibid. p. 44-46.

(12) Ibid. p. 47 & 48.

(13) Ibid. p. 51-54.

de ſes Exécuteurs Teſtamentaires (*i*). Mr. Antoine Collins, dans le Catalogue Manuſcrit de ſa Bibliothéque lui attribue les Piéces ſuivantes, *Hiſtoire Naturelle de la Superſtition.* Londres 1709 in-8. *Conſidérations ſur les Dettes publiques.* Londres 1719 in-8. *Comparaiſon des Propoſitions de la Banque, avec celles de la Compagnie du Sud.* Londres 1719 in-8. *Lettres de Remercîment &c.* Londres 1719 in-8. *Penſées ſur le Bill de Pairie.* Londres 1719 in-8. & *Réflexions ſur* l'Old Whig. Londres 1719 in-8.

(*i*) Ibid. p. 82.

& de le reprimer. Dans les choſes importantes, ou lorſqu'il vouloit être ſur ſes gardes, jamais perſonne ne fut plus calme & plus froid. Jouiſſant d'une belle fortune, il prenoit ſoin de ſes affaires en homme ſage. Il entendoit à fond l'Oeconomie & poſſédoit parfaitement l'art d'améliorer, & en quelque lieu qu'il allât il ſavoit en tirer parti. Mais quoiqu'il eût ſoin de conſerver ſon bien, il n'étoit nullement agité de la paſſion de l'augmenter. Sa table étoit bonne & abondante, & il ſe faiſoit un plaiſir d'y voir bonne compagnie. Il entretenoit un grand nombre de domeſtiques, & employoit journellement quantité d'Ouvriers & de Laboureurs. Teſtement qu'il dépenſoit à peu près tout ſon revenu, à deux ou trois cens Livres Sterling prés (*i*).

(*i*) Ibid. p. 35-37.

TRIMNEL (CHARLES) Evêque de Winchester, fils d'un Eccléſiaſtique de mérite du même nom [*A*] naquit le 27 Décembre 1663 à Ripton-Abbots, dans la Province de Huntingdon, où ſon Pére étoit Miniſtre. Le 20 Juillet 1675 il entra dans le Collége de Winchester, où il occupa une place de fondation; il s'y diſtingua bientôt par ſon application & par ſes mœurs; régulier à ſes devoirs envers ſes Supérieurs, & ſage dans ſa conduite, il ſe concilia l'eſtime & l'affection de tous ceux qui le connurent, dans tous les tems de ſa vie. En 1681 il paſſa de Winchester au Collége Neuf à Oxford. „ Et il apporta plus de douceur & de patience à l'étude de la Philoſophie, que la plupart des Phi„ loſophes n'en remportent de cette étude (*a*)". Le 14 Janvier 1688 il fut reçu Maître-ès-Arts, & la même année le Chevalier Jean Trevor, Maître des Rôles, le nomma Prédicateur de la Chapelle qui appartient à ce Collége. Au mois d'Août 1689 il accompagna le Comte & la Comteſſe de Sunderland en Hollande: & après leur retour, il continua à demeurer chez eux à Althorp, en qualité de Chapelain domeſtique. Il fut inſtallé Prébendier de Norwich, le 4 Décembre 1691, & en 1694 le Comte de Sunderland le nomma à la Cure de Bodington dans la Province de Northampton, qu'il réſigna en 1696, ayant été pourvu de celle de Brington dans la même Province, Paroiſſe où Althorp eſt ſitué; comme ce Bénéfice n'étoit guére plus conſidérable que celui de Bodington, on voulоit qu'il les gardât tous deux, mais il ſe démit du dernier. Le 5 Août 1698 étant devenu Archidiacre de Norfolk, il obtint de ſon illuſtre Patron la permiſſion de réſigner la Cure de Brington, en faveur de ſon beaufrére Mr. Downes, qui a été depuis Evêque de London-Derry en Irlande: action d'autant plus généreuſe, que le reſte de ſon revenu n'excédoit pas deux-cens Livres St. Il fut reçu Docteur en Théologie le 4 Juillet 1699. Pendant les diſputes qu'il y eut en 1701 & en 1702 dans la Chambre Baſſe de l'Aſſemblée du Clergé, il publia quelques Piéces en faveur des Droits de la Couronne & de l'Archevêque [*B*]. Environ ce même tems-là il devint Chapelain de la Reine Anne. En 1703 on l'invita à ſe mettre ſur les rangs pour la place de Chef du Collége Neuf à Oxford, un grand nombre des Membres de ce Collége le regardant comme l'Homme le plus prore à maintenir cet eſprit de diſcipline & ce goût des Sciences qui avoit regné ſous le feu Docteur Traffles, & qui avoit été ſi avantageux & ſi honorable à la Maiſon. Mais contre l'attente & l'eſpérance de ſes amis Mr. Brathwayte l'emporta [*C*].

(*a*) Stephens fundral Sermon on Bishop Trimnel pa 16.

En 1705, comme depuis pluſieurs années il n'avoit point eu de cure d'âmes, il ſe chargea de la Pa-

[*A*] *Fils d'un Eccléſiaſtique de mérite du même nom.*] Mr. *Charles Trimnell*, pére de l'Evêque, fut élevé dans l'Ecole de *Guillaume de Wickham* à Winchester; d'où il alla à Oxford, où il entra au Collége Neuf. Il en fut mis dehors en 1648 par les Viſiteurs du Parlement, mais quelque tems après, il entra dans le Collége de la Reine à Cambridge, auquel il fut aggrégé, & en 1655 il prit le degré de Maître-ès-Arts. Un Gentilhomme, qui lui étoit entiérement inconnu, le nomma à la Cure de Ripton-Abbots, qui valoit plus de deux-cens Livres St. par an; c'eſt-là qu'il paſſa au-delà de quarante-cinq ans, étant mort en 1704 dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Il fut enterré dans l'Egliſe, où on lit l'Epitaphe ſuivante, compoſée, dit-on, par le Docteur Downes Evêque de Derry.

M. S.
Reverendi admodum Viri CAROLI TRIMNELL,
Et MARIÆ *Uxoris.*
Hæc per XXVI. *annos felicissimo Conjugio,*
Septem filiis tuidemque filiabus Maritum beare.
E vita excessit
Anno Domini 1684. *ætatis* 48.
Suis, Vicinis, Egenis desideratissima.
Ille verisque Academiæ Alumnus,
Utrisque Ornamentum:
Ex altera per iniquitatem temporis ejectus,
In alterum rebus aliquantulum paratis receptus est.
Utrobique & Regi exulanti & Ecclesiæ afflictæ fidelis,
Annos amplius XLV. *Injus Ecclesiæ Rector;*
Divini Cultus & Honoris vindex constantissimus;
Charitatis & Beneficentiæ opera promovis assiduus,
Ex hortatu sua & exemplo.

Eo magis Christi pauperumque memor,
Quo minus numerosa sue fobolis immemor.
Optima orbatus Conjuge Conjux optimus,
Per annos XVII. *tenue utrumque egis parentem:*
Liberos habens pios, invicem amantes, modestos, probos;
Optima pietatis sua indicia & præmia:
E quibus sex in ipsa Juventutis flore eximiis,
Quatuor Mares, totidemque fœminas superstites reliquit,
Tres filiorum ad Presbyteratum evectos,
Tres harum Presbyteris dicatas;
Omnes parentem ad tumulum eodem animo,
Vultu alio ac olim ad Templum,
Longo ordine fequebantur.
Obiit anno Domini 1702. *ætatis* 77.

Quoique Mr. Trimnell n'eût jamais d'autre Bénéfice que ſa Cure, & ſon petit Patrimoine, il éleva *quatorze* enfans, qui parvinrent tous à l'âge de raiſon, & ſe firent eſtimer par leurs mœurs; & il y a peu d'exemples de familles qui ſe ſoient établies dans le monde plus heureuſement, & avec une meilleure réputation. Cinq de ſes Fils firent leurs études ſur des fondations à Winchester & à Eaton. Les Garçons & les Filles qui lui ont ſurvécu ont été: 1. *Charles*, Evêque de Winchester. 2. *Guillaume*, Doyen de Winchester. 3. *Hugues*, Apoticaire de la Maiſon du Roi. 4. *David*, Archidiacre de Leiceſter, & Chanre de Lincoln. 5. *Marie*, femme de Mr. *Jean Sturges*, Archidiacre de Huntingdon. 6. *Anne*, mariée à Mr. *Alfred Clarke* de Godmanchester, dans la Province de Huntingdon. 7. *Elizabeth*, épouſe du Docteur *Henri Downes*, Evêque de Derry en Irlande. 8. *Catherine* épouſe du Docteur *Thomas Greene*, Evêque d'Ely. Et ce qui eſt digne de remarque, c'eſt que les enfans de tous ceux qu'on vient de nommer, ont juſques à préſent réuſſi auſſi heureuſement dans le monde.

[*B*] *Il publia quelques Piéces en faveur des Droits de la Couronne & de l'Archevêque.*] I. *Juſtification de la conduite de quelques Membres de la Chambre Baſſe de la Convocation*, in-4. 1701. II. *Examen de la prétention de l'enrégîtrement de l'Ordre du Parlement*, in-4. 1701. III. *Réponſe à une troiſiéme Lettre à un Eccléſiaſtique, pour juſtifier l'enrégîtrement de l'Ordre du Parlement*, in-4. 1702. IV. *La Partialité miſe au jour* &c. ample Brochure. Ce ſont la toutes les Piéces dont nous avons pu avoir connoiſſance.

[*C*] *Mr. Brathwayte l'emporta.*] Comme il y eut quelques circonſtances particuliéres dans cette Election, nous en dirons un mot. Il y eut trente-une voix pour Mr. Brathwayte, & vingt-neuf pour le Docteur Trimnell, ſur quoi les Directeurs du Scrutin déclarérent Mr. Brathwayte duement élu. Mais ſelon le Droit Canonique perſonne ne peut ſe donner ſa voix dans une élection qui ſe fait par Scrutin; & s'étant trouvé que Mr. Brathwayte s'étoit donné ſa voix à lui-même, on ſoutint qu'il n'étoit point duement élu, parce qu'il n'avoit que trente voix valides, ce qui ne faiſoit pas la pluralité requiſe par les Statuts, y ayant ſoixante Electeurs préſens. Sur ce fondement on en appella au Viſiteur, qui étoit le Docteur Mew, Evêque de Winchester, pour faire déclarer l'élection nulle. Un des Aſſeſſeurs de l'Evêque n'opina point, & le Chevalier Jean Cooke, Doyen de la Cour des Arches, qui étoit l'autre, fut chairement d'avis que l'élection étoit nulle, & par conſéquent l'affaire étoit dévolue à l'Evêque, qui étoit en droit par-là de nommer qui il lui plaîroit; mais ce Prélat aima mieux déclarer l'élection valide, & Mr. Brathwayte duément élu.

Paroiſſe de St. Giles à Norwich, & le 4 Octobre 1706 il ſuccéda, dans celle de St. James de Weſtminſter, au Docteur Guillaume Wake, élevé au Siége de Lincoln. Le 23 Janvier 1707 il fut nommé à l'Evêché de Norwich, en la place du Docteur Jean Moore, transféré à celui d'Ely, avec permiſſion de garder ſa Cure de St. James avec l'Evêché, pendant un an. En 1709 il publia ſon *Exhortation* au Clergé [*D*] à ſa première viſite, où il parla avec beaucoup de liberté & de jugement contre certaines Opinions & contre certaines Pratiques prédominantes, qu'il regardoit comme très-préjudiciables aux véritables intérêts de l'Egliſe Anglicane en particulier, & à ceux de la Religion en général. En 1710 il fit imprimer un Diſcours qu'il avoit fait dans la Chambre Haute, pour appuyer le ſecond Chef d'accuſation contre le Docteur Sacheverel, taxé d'avoir „ avancé & ſoutenu que la *Tolérance*, accordée par „ les Loix, étoit contraire à la Raiſon, & inexcuſable &c.". Le 30 Janvier 1710-11, il fit un Sermon en préſence de la Chambre des Pairs, dont on fut ſi mécontent, qu'on ne propoſa point de lui faire le compliment ordinaire de remercîment [*E*], ce qui donna lieu à quantité de diſcours mal fondés ſur ce Sermon, deſorte qu'il ſe vit obligé de le faire imprimer, & on vit alors que c'étoit un diſcours ſage, moderé & fort raiſonnable. Il a publié quelques autres Sermons de circonſtance [*F*]. Peu après que la

[*D*] *Il publia ſon Exhortation au Clergé.*] Le meilleur Commentaire de ce Texte c'eſt de rapporter quelques endroits de ce Diſcours. „ Les *trois* principales opinions, *dit-il* (1), „ qu'on a renouvellées en dernier lieu en faveur du Clergé „ ſont, l'*Indépendance de l'Egliſe* du Pouvoir Civil, le *Droit* „ *d'offrir le ſacrifice*, & celui *de pardonner les péchés*; que je ſuis „ très-perſuadé qui ſont erronées, *au ſens* qu'on les a ſou- „ tenues, & nullement conformes à la doctrine de l'Egliſe „ Anglicane. Attribuer (2) à notre Miniſtère plus de pri- „ vileges, qu'on ne peut bien clairement juſtifier, ne ſera „ jamais reſpecter davantage notre caractère chez les gens ſa- „ ges & éclairés, tels que nous devons ſouhaitter que tous „ les hommes le ſoient; mais fournira de légitimes préjugés „ contre nous. Prétendre à une autorité indépendante dans „ les choſes qui ſont du reſſort de l'autorité humaine; au droit „ d'offrir un ſacrifice proprement dit, & à celui de pardon- „ ner les péchés directement & immédiatement, peut & doit „ affoiblir les fondemens & les motifs de la Réformation, & „ donner à ceux de l'Egliſe Romaine, & à nos autres Ad- „ verſaires beaucoup d'avantage contre nous; mais ne peut „ jamais, à mon avis, avancer les intérêts de la Religion „ Chrétienne en général, ni de notre Egliſe en particulier". Il ajoûta un *Appendix* à la ſuite de ſon *Exhortation*, pour répondre à quelques paſſages des Anciens, qu'on avoit allégués en faveur de l'indépendance de l'Egliſe; ce qu'il fit d'autant plus volontiers, *dit-il* (3), qu'il penſoit „ que la tranquillité „ de l'Etat & celle de l'Egliſe y étoient également intéreſſées; „ & qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre, le préjudice „ que l'un & l'autre ſouffriroient d'une prétention *ſi nouvelle* „ parmi ceux, qui *ſe qualifient* Membres de l'Egliſe Anglica- „ ne, Egliſe qui juſques à préſent s'eſt autant diſtinguée, „ *que maintenue* en rejettant cette prétention". Il s'eſt encore exprimé bien fortement ſur ce ſujet, dans un Sermon qu'il prononça en 1707, devant les enfans du Clergé. „ Pre- „ nons garde, qu'en maintenant la diſtinction & la dignité „ de notre Ordre, nous ne nous laiſſions entraîner à avoir „ des *intérêts* ſéparés de ceux des perſonnes qui ne ſont „ point de notre Ordre, ou de ceux de l'Etat. . . . . Car „ nous ne pouvons prétendre faire un *Corps à part* ſans fal- „ re *le plus dangereux de tous les Schiſmes*, & qui approcha „ le plus de celui que l'Ecriture condamne; & il n'y a rien „ qui puiſſe être plus avantageux aux autres Schiſmes, qui „ troublent la paix de l'Egliſe, que de nous ſéparer nous- „ mêmes, en quelque façon que ce ſoit, du véritable intérêt „ de l'Etat, dont nous faiſons partie". Dans ſon *Exhortation* (4), il releva un endroit d'un Ouvrage de Mr. Johnſon, intitulé *le Vade mecum d'un Eccléſiaſtique*; dans une Note ſur le ſecond Canon Apoſtolique, cet Auteur avoit ſoutenu *le ſacrifice proprement dit*; il ſe défendit contre la Cenſure de l'Evêque dans l'Apoſtille d'une Brochure, intitulée *l'Oblation propitiatoire*; le Prélat repliqua pour juſtifier ce qu'il avoit dit ſur ce ſujet: & inſéra enſuite l'eſſentiel de ſa *Replique* dans le corps de ſon Exhortation (5), en en donnant une ſeconde Edition.

Outre les opinions dont nous avons parlé, qu'il déſapprouvoit, il ſe déclara encore contre l'uſage moderne de ne point faire de priére avant le Sermon, mais d'enjoindre au peuple de prier (6), prétendant que cette pratique n'étoit pas auſſi convenable à la nature du Service Divin, à l'uſage général & ancien de l'Egliſe, & à l'eſprit du 55. Canon; il appuyoit ſon ſentiment par l'autorité des Docteurs Reyn & Fletcher, *ces deux Prélats, qui ont dreſſé le 55. Canon, ayant toujours fait eux mêmes une priére avant le Sermon*; il alléguoit encore, que lorſque l'Evêque de Lincoln fit ſa Viſite en 1641. un des *Points* ſur leſquels il vouloit qu'on fît des recherches, étoit énoncé en ces termes: *Connoiſſez-vous des Miniſtres ou Vicaires —— qui ne prient point avant le Sermon, mais ordonnent au peuple de prier? ou qui uſent de quelque autre Cérémonie nouvelle & de leur invention, qui ne ſoit point autoriſée par les Loix? Vous le dénoncerez.*

A une autre Viſite en 1716 il écrivit une Lettre circulaire à ſon Clergé, dont le grand but étoit de les faire ſouvenir, combien étoient de faiſon les avis qu'il leur avoit donnés contre les opinions *ſingulieres* qu'on avoit renouvellées, puiſqu'il paroiſſoit *par l'événement*, qu'elles avoient effectivement ſi bien frayé le chemin à l'indifférence pour les principes de la Réformation, qu'on avoit vu le parti d'un Prétendant Papiſte reprendre vie & courage, & exciter en ſa faveur une rebellion, qui venoit d'être heureuſement éteinte.

[*E*] *Le 30 Janvier 1710-11 il fit un Sermon en préſence de la Chambre des Pairs, dont on fut ſi mécontent, qu'on ne propoſa point de lui faire le compliment ordinaire de remercîment.*] Dans la *Préface* de ce Sermon il dit. „ Le Lecteur le voit ici *exac-* „ *tement* tel qu'il a été prononcé ſans aucun changement; & „ je me perſuade qu'il n'y trouvera rien, qui ait pu donner „ lieu à tout ce qu'on en a débité. . . . . J'ôſe en appeller „ à tous ceux qui me connoiſſent, ſi ma conduite n'a pas „ toujours été juſques à préſent pacifique en elle-même, & „ reſpectueuſe envers mes Supérieurs".

Le but du Diſcours étoit de munir contre l'abus de l'Autorité d'une part, & de la Liberté de l'autre part; & de faire voir qu'il y a une obligation commune „ qui s'étend égale- „ ment & à ceux qui ſont élevés en quelque dignité, & à „ ceux dont la condition eſt d'être ſoumis & ſujets". Mais, quoiqu'il parlât avec une extrême horreur de la *laideur* & de la *noirceur* du *Meurtre* du Roi, des troubles & des déſordres qui l'avoient ſuivie, & de *la tyrannie d'un Uſurpateur artificieux & diſſimulé*; tout cela ne compenſa pas ſuffiſamment ce qu'il dit en faveur des Droits du Peuple, article qui ne s'accordoit pas avec les maximes politiques de ceux, qui étoient *alors* à la tête des affaires. C'eſt ce dont le Lecteur pourra juger lui-même par les endroits du Sermon qui *choquerent le plus*, & que nous allons rapporter (7). „ Ceux qui conſeillerent de „ procurer à Sa Majeſté les fonds dont elle avoit beſoin par „ des voyes extraordinaires, ſont généralement blâmés; parce „ que rendant la propriété des Biens & la liberté des Sujets „ précaires, ils anéantiſſoient la confiance qui doit régner „ entre le Prince & le Peuple qu'on doit toujours entretenir „ ſcrupuleuſement, & ouvrirent par-là la porte à tous ces „ malheureux déſordres qui ſuivirent. Je m'explique avec „ d'autant plus de franchiſe ſur ce ſujet, que je n'ai point l'i- „ dée qu'on doive rendre juſtice à un parti, en ſe rendant „ coupable d'injuſtice envers l'autre; & parce que les plus „ fidéles & les plus habiles Défenſeurs de la Cauſe du Roi, „ ont cru qu'ils étoient obligés d'avouer que ces *nouvelles* „ voyes étoient des démarches pernicieuſes, & qui tendoient „ naturellement à troubler la tranquillité publique. . . (8). „ Comme ceux qui gouvernent ne doivent pas d'eux-mêmes, „ porter l'autorité trop loin au préjudice de *tout le Corps*; „ auſſi ceux qui prétendent les reſpecter, ne doivent-ils pas „ les y porter. Car par-là ils donnent atteinte non ſeulement „ à la Conſtitution de l'Etat, dont ils font partie, mais à la „ ſûreté de ceux qui gouvernent, dont ils détruiſent plus „ ſouvent l'autorité qu'ils ne l'avancent, en lui ôtant ſon „ fondement naturel, qui ſont *les Loix*, par leſquelles ils „ preſcrivent l'obéiſſance aux Sujets. . . . (9). Je ſuis aſſuré „ que les perſonnes qui ont été traitées avec beaucoup d'in- „ juſtice, *ſur-tout en dernier lieu*, comme fauteurs de rebellion, „ n'ont pas appris ainſi la Doctrine Evangélique de l'obéiſſan- „ ce & de la patience. Ils l'ont pratiquée juſques ici, avec „ autant de reſpect pour Sa Majeſté, & pour tous ceux qui „ ſont revêtus de l'autorité ſous elle, que d'égards pleins de „ délicateſſe pour toute la conſtitution, & avec autant d'a- „ mour pour leur patrie, que ceux qui font les plus hauts à „ leur reprocher quelque défaut à cet égard.....(10). Nous „ penſerons aux choſes qui peuvent faire à notre véritable „ paix..... & nous les trouverons, avec la grace de Dieu „ ſi..... nous travaillons ſincérement à répondre à l'hu- „ miliation, preſcrite dans cette ſombre & tragique journée; „ journée dont *tout le monde* doit conſerver à jamais la mé- „ moire avec douleur; qui doit être célébrée par une Repen- „ tance générale, & par l'amendement de ceux qui ont à ſe „ reprocher d'avoir manqué à ce qu'ils devoient à l'autorité „ du Souverain, ou aux droits du peuple, par amour pour „ le pouvoir arbitraire d'une part, ou par eſprit de faction „ de l'autre".

[*F*] *Il a publié quelques autres Sermons de Circonſtance.*] 1. Sur la Fête de la Province de *Huntingdon*. 1697. 2. D'actions de graces pour la paix de *Ryſwyck*, 1697. 3. D'actions de graces pour la Victoire de *Blenheim*, en 1704. 4. En préſence des Fils du Clergé, en 1707. 5. De jeûne, devant les Communes, en 1707. 6. Sermon de Charité, à Norwich, en 1708. 7. Sermon d'Adieu à St. James de Weſtminſter, en 1708. 8. D'actions de graces pour nos heureux ſuccès, devant la Chambre des Pairs, en 1708. 9. Devant la Société pour la propagation de la Foi, en 1709. 10. Sermon de Charité, en préſence du Lord Maire &c. en 1710. 11. Sermon de Collecte aux Eaux de Tunbridge, en 1711. 12. Devant la Société pour la Réformation des Mœurs, en 1711. 13. Sermon de Charité, en 1715. 14. Sermon de Collecte aux Eaux de Tunbridge, en 1715.

(1) P. 6. de la 1de. Edit.

(2) Ibid. p. 19.

(3) Préface ibid.

(4) Ibid. p. 19.

(5) Ibid. p. 22. 25.

(6) Ibid. p. 31. 32.

(7) Sermon p. 10. in-8.

(8) P. 19.

(9) P. 22.

(10) P. 28.

[*G*] *Sem*

la Succeſſion Proteſtante, qu'il avoit toujours eue fort à cœur, eût eu lieu ; il fut nommé Clerc du Cabinet du Roi George I. poſte qu'il a conſervé juſqu'à ſa mort. Au mois d'Août 1721 il fut transféré à l'Evêché de Wincheſter, & la même année élu Préſident de la Société des Enfans du Clergé. Après avoir eu pendant pluſieurs années une ſanté foible & languiſſante, il mourut au Château de Farnham le 15 Août 1723, ſans laiſſer de poſtérité [*G*]. Mr. Stephens, Archidiacre, & Curé de Drokinsford, dans la Province de Hamp, fit ſon Oraiſon funébre [*H*] dans la Cathédrale de Wincheſter, où il eſt enterré ſous une Pierre unie, où il y a ſon Epitaphe [*I*], conformément à ſes ordres dans ſon Teſtament, proche du tombeau de *Guillaume de Wykeham*, le généreux Fondateur des deux Colléges, où ſon pére, ſes fréres, & lui-même avoient été élevés; il ſuiſiſoit avec plaiſir l'occaſion de témoigner l'intérêt tendre & reconnoiſſant qu'il prenoit à la proſpérité de ces deux belles fondations.

C'étoit réellement, comme le dit Mr. Burnet dans ſes *Mémoires Hiſtoriques de la Grande-Bretagne* (*b*) „ un digne Théologien à *tous* égards".

(*b*) T. V. p. 190. Edit. in 12.

Il avoit l'eſprit naturellement ſérieux & tourné du côté de la piété, deſorte qu'il remplit ſes devoirs dans les divers poſtes qu'il occupa, avec un grande régularité, nonobſtant la foibleſſe d'un tempérament uſé dans ſa jeuneſſe par de longs & fréquens jeûnes, & par une trop grande application à l'étude. Mais ſon eſprit ne ſe reſſentoit nullement de la delicateſſe de ſa ſanté, étant tranquille & calme dans tous les tems. L'incommodité qu'il ſouffroit de la mauvaiſe diſpoſition de ſon corps, ne le rendoit point incommode aux autres.

Il étoit d'un caractére tendre, doux, & bon; & quoiqu'il eût un aſſez grand fond de vivacité, il s'en étoit rendu ſi bien maître par la réflexion & par l'habitude, qu'on ne l'a guére vu en colére, ſe conduiſant toujours, tant en particulier qu'en public, avec beaucoup de modération, & de fermeté d'eſprit.

Il aimoit la paix & l'ordre, par raiſon & par inclination; ſincérement attaché à l'Egliſe Anglicane, il ſoutint conſtamment les principes de Tolérance & de Support, qui rendent cette Egliſe la gloire de la Réformation.

On a des *Lettres*, par leſquelles il paroît, qu'il peſa mûrement les raiſons qu'on alléguoit de part & d'autre, avant que de prêter les Sermens au Roi Guillaume & à la Reine Marie, auxquels il fut religieuſement fidéle, tant qu'il vécut, par un attachement égal & conſtant à la Révolution.

Jamais on ne ſoutint l'EPISCOPAT avec plus de dignité & d'autorité, & jamais néantmoins Evêque ne ſe fit plus aimer que lui, du Clergé de ſes deux Dioceſes: il étoit honnête & obligeant, acceſſible à tout le monde, & il étoit extrêmement attentif à cette partie des mœurs qui convient le plus à un Miniſtre de l'Evangile. „ Ses Cenſures étoient exprimées en peu de mots, & d'une maniére qui marquoit la peine qu'il reſſentoit d'être obligé de les employer; mais quoiqu'elles fuſſent conciſes, & *plus douces que l'huile*, c'étoient des *traits perçans*; parce qu'un cœur ſenſible ne pouvoit que reſſentir d'autant plus de douleur, par la bonté même qui tâchoit de les adoucir (*c*)". Il étoit incapable de ſolliciter des graces pour lui-même, ni pour ſes parens les plus proches, quoiqu'il les aimât avec toute la tendreſſe poſſible. Rien ne lui déplaiſoit même davantage que de voir d'autres perſonnes s'engager en des ſollicitations vives, & il l'évita toujours lui-même avec ſoin. Et quoique tous ſes parens ayent réuſſi dans le monde par ſon moyen, leurs ſuccès ont été dûs plutôt à l'eſtime que l'on avoit pour lui, & au poids de ſon caractére, qu'à aucune ſollicitation directe de ſa part. Sa nobleſſe d'âme paroiſſoit encore par ſa généroſité & ſon deſintéreſſement: ayant ſi fort mépriſé l'argent, qu'il n'a eu ni le talent, ni le moyen de perpétuer ſa mémoire par des Charités après ſa mort. Il n'enviſageoit pas ſes revenus comme deſtinés pour l'avantage d'une famille particuliére, mais comme un dépôt, ou un bien dont il n'étoit que l'œconome, & qui devoit ſervir au ſoulagement des Pauvres, à faire régner le bon exemple parmi les Eccléſiaſtiques, & à encourager en général la Religion & le Savoir.

(*c*) Stephens's Sermon p. 25.

Il n'étoit pas moins propre à l'Epiſcopat par ſes talens, que par ſes mœurs. „ Très-habile dans les affaires, il avoit la conception vive. Fort verſé dans les Controverſes Théologiques, il démêloit „ d'abord le point eſſentiel de la queſtion, & écartoit tout ce qui étoit incident & inutile. Il avoit lu „ ſoigneuſement les Anciens, & ſans les citer, il fondoit ſouvent leurs plus belles penſées dans ſes propres compoſitions, & avoit quelque choſe d'aiſé & de beau dans ſa maniére particuliére (*d*)" d'exprimer ſes ſentimens, en quelque occaſion que ce fût. Il avoit d'ailleurs acquis une profonde connoiſſance des hommes; ce qui joint à ſes maniéres affables & polies, lui concilia l'eſtime générale des perſonnes de qualité & des Gentilshommes. Sa grande pénétration & la ſolidité de ſon jugement, étoient ſi bien

(*d*) Ibid. p. 20. 25.

[*G*] *Sans laiſſer de poſtérité.*] Il avoit épouſé en premiéres nôces *Henriette Marie*, fille du Docteur Guillaume Talbot, alors Evêque d'Oxford & depuis de Durham; il en eut deux Garçons, qui moururent en bas âge; & la mére mourut en 1716. En 1718-19. il épouſa en ſecondes nôces Madame *Elizabeth Taylor*, veuve de Mr. Joſeph Taylor, du Temple, & ſœur du Chevalier Roland Wynne, de Noſtell dans la Province d'York, celle-ci lui a ſurvêcu.

[*H*] *Mr. Stephens, ... ſa ſon Oraiſon funébre.*] Cet Orateur du Diſcours duquel nous avons déjà cité quelques traits, dit encore, en parlant de notre Prélat (11). „ Qu'il avoit „ une certaine élégance, & fineſſe de goût qui ſe répandoit „ ſur toutes ſes actions". Qu'il pénétroit d'un coup d'œil le caractére des hommes, & découvroit d'abord leur paſſion dominante, & qu'avec cela perſonne n'enviſagea jamais les folies humaines avec plus d'indulgence, & avec moins d'orgueil. . . . . „ Qu'il étoit aiſé dans ſes maniéres, doux dans „ ſon commerce, poſé dans l'exercice de ſon autorité. . . . . „ prudent ſans artifice; complaiſant ſans flatterie; réſervé „ ſans être chagrin; concis ſans ambiguité dans ſes paroles, „ & grand ſans faſte & ſans affectation".

(11) Stephens's Sermon p. 19. 22. 24.

[*I*] *Enterré ſous une Pierre unie, où il y a ſon Epitaphe.*]

M. S.
Caroli Trimnell S. T. P.
Primum Norvicenſis
Dein Wintonienſis Epiſcopi.
Utriuſque Diœceſeos Clero
Deſideratiſſimi.
Fuit enim
Epiſcopus (ſi quis alius) ad Apoſtoli normam vitæ compoſitus,
Ore, habitu, geſtu, ac ſermone πέρφρων,
In excipiendis omnibus φιλόξενος,
In moderando Clero ἀστυνόμος,
Et quem fuit ἀφιλάργυρος.
Teſtantur
Ædes utriuſque Sedis Epiſcopalis,
Sumptibus ipſius haud exiguis reparatæ
Et elegantiores.
Is denique fuit,
Quem Eccleſia habuit integerrimum Antiſtitem,
Qui Clerum & Populum ſibi commiſſum,
Exemplo duxit,
Eruditione edocuit,
Dignitate rexit,
Et humanitate conciliavit;
Quem Reſpublica ſimul experta eſt fideliſſimum Optimatem,
In diſſimillimis Rerum ac Temporum vicibus,
Eundem & ſui ſimilem;
Libertatis Patriæ & Salutis publicæ,
Animo, Conſilio, Opera
Indefeſſum Fautorem.
Quem in vicina Wiccami Schola inſtitutum
Wiccamici ſui reducem lætî exceperunt,
Ut quæ Collegia ornaverat Alumnus,
Ea patrocinio ſuo foveret Epiſcopus;
Sub tecto denique hoc Marmore,
Poſthabita ſolemniori ſepulchri pompa,
Hic juxta Funulatorem ſuum tumulari
Teſtamento curavit.

Obiit XV. *die Auguſti*

Anno { *Æræ Chriſtianæ* MDCCXXIII.
Ætatis Sexageſimo,
Epiſcopatus decimo ſexto,
Tranſlationis ſecundo.

bien connues, que ceux qui furent à la tête des affaires vers la fin de ſa vie prirent tant de confiance en lui, qu'ils le conſultoient principalement, ſinon uniquement, lorſqu'il s'agiſſoit des poſtes conſiderables dans l'Egliſe. Et quoiqu'il ait eu autant de crédit à cet égard, qu'aucun Eccléſiaſtique depuis la Réformation, il n'excita jamais l'envie ni la haine publique contre lui par cet endroit; parce que ſon ſilence, ſa modération, & ſa prudence, empêchérent toujours qu'on ne pût découvrir l'influence qu'il avoit, ni par ſes diſcours, ni par ſa conduite; circonſtance qui lui a été particuliére. Il étoit trop ſage, pour augmenter l'envie, que le crédit excite naturellement, par des maniéres fiéres & hautaines; & il étoit trop homme de bien, pour donner à perſonne des eſpérances trompeuſes. Il étoit auſſi circonſpect à promettre, que fidéle à tenir ſes promeſſes; & il tâchoit toujours d'adoucir ſes refus, quand il ne pouvoit rendre ſervice, par la bonté & l'honnêteté, dont il les aſſaiſonnoit. Tous ces Caractéres différens, ſi rarement réunis enſemble, de Savant, d'Homme poli, de Politique ſage & vertueux, de Chrétien religieux, & de bon exemple, ſe trouvoient heureuſement raſſemblés dans cet homme aimable, & le mirent en une ſi haute eſtime dans le monde, que jamais perſonne n'a été ni plus conſidéré, ni plus reſpecté, par tous les Partis, quels qu'ils fuſſent.

(a) Niceron *Mém. des Homm. illu.* T. XXIX. p. 105.

(b) Ibid.

(c) Ibid. p. 106.

(d) Idem ibid.

(e) Teiſſier *Eloges de Mr de Thou.* T. I. p. 51.

(f) Niceron *loc. cit.* p. 109.

(g) *Eſſai ſur la Poëſie Epiq.* Ch. V.

(h) Niceron p. 108.

☞ TRISSINO (Jean Georges) nâquit à Vicenze le 7 Juillet 1478, de Gaſpard Triſſino d'une famille noble & ancienne, à laquelle quelques Auteurs donnent le nom de Treſſino ou Dreſſino, & de Cecile Bevilacqua, fille de Guillaume Bevilacqua, Gentilhomme Véronois (*a*). Ayant perdu ſon pére à l'âge de ſept ans il ne laiſſa pas de s'appliquer avec ardeur à l'étude [*A*]. Après avoir fait ſa Rhétorique & ſa Philoſophie, il alla à Milan pour étudier la Langue Grecque ſous Demetrius Chalcondyle, & il eut alors pour compagnon d'étude Lilio Gregorio Giraldi (*b*). Chalcondyle étant mort il lui fit élever un tombeau dans l'Egliſe du St. Sauveur, & ſe livra entiérement à l'étude des Mathématiques, où il fit dit-on de grands progrès. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la Poëſie Italienne, l'engagea à ſe ménager des momens pour ſatisfaire ſon goût à cet égard, & il s'y rendit en peu de tems fort habile (*c*). A l'âge de vingt-deux ans il alla à Rome, où il acquit la connoiſſance & l'eſtime de pluſieurs Savans, dont le commerce contribua à lui former le goût. En 1503 il fut rappellé par ſa famille, & étant revenu à Vicenze, il s'y maria & épouſa Jeanne Triſſina, fille de mérite, avec laquelle il vécut dans une grande union (*d*). Il chercha après ſon mariage à jouir des douceurs & de la tranquillité de la Campagne, pour cultiver les Sciences ſans obſtacle; & ſe retira à Criccoli ſur la Riviére d'Aſtégo, où il avoit un Bien de famille. Il y fit même bâtir une maiſon magnifique, dont il donna lui-même le plan, s'étant fort appliqué dés ſa jeuneſſe à l'Architecture; & l'on obſerve à cette occaſion, que ce fut ſous lui & dans la conſtruction de cette maiſon, qu'André Palladio apprit les élémens de l'Architecture, dans laquelle il devint un ſi grand Maître dans la ſuite (*e*). Triſſino vivoit content & tranquille dans ſa retraite, lorſqu'il eut le chagrin de perdre ſa femme, qui lui laiſſa deux fils, François & Jules. Il quitta alors la Campagne & ſe retira à Rome, où pour adoucir ſon chagrin il compoſa ſa Tragédie de *Sophoniſbe* [*B*], que Leon X. fit repréſenter avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Pape, ayant connu que Triſſino avoit d'autres talens que celui de compoſer des vers, & qu'il étoit propre aux affaires, l'envoya en 1516 à l'Empereur Maximilien pour en négocier de conſidérables, & il ſe conduiſit avec beaucoup d'adreſſe & de bonheur; il ſe rendit même ſi agréable à ce Prince, qu'il l'honora de la qualité de Comte & de Chevalier de la Toiſon d'Or avec tous ſes deſcendans (*f*). Maximilien, de même que Charlequine ſon Succeſſeur, l'employa auſſi en diverſes négociations particuliéres. Leon X. l'envoya à Veniſe, & il y demeura depuis le 4 Septembre 1516 juſqu'au 5 Janvier 1517; ce Pape étant mort en 1521, Triſſino, las du tracas des affaires ſe retira dans ſa patrie. Mr. de Voltaire dit (*g*) „ qu'enfin il ſacrifia ſon ambition & la prétendue ſolidité des affaires publiques à ſon goût pour les Lettres; bien différent en cela, „ *ajoûte-t-il*, de quelques hommes célébres que nous avons vu quitter & même mépriſer les Lettres, „ après avoir fait fortune par elles". En 1526 Triſſino ſe remaria à Blanche Triſſina, dont il eut un fils nommé Ciro (*h*). Clément VII. qui avoit été élu Pape à la place de Léon X. inſtruit de ſon mérite & de ſa capacité, le rappella peu de tems après à Rome, & lui donna des marques de ſa conſidération & de ſon eſtime. Il l'envoya en divers tems à l'Empereur Charles-Quint, & à la République de Veniſe;

(i) *Muſeum Hiſtor.* p. 42. *Apud* Niceron Tom. XXIX. p. 106.

(a) *Hiſt. du Theat. Ital.* p. 258. 260.

(b) Idem ibid.

[*A*] *Ayant perdu ſon Pére à l'âge de ſept ans, il ne laiſſa pas de s'appliquer avec ardeur à l'étude.*] Impériali (i) aſſure qu'il ne commença ſes premiéres études qu'à l'âge de vingt-deux ans, & peu après qu'il fut venu à Rome. Selon cet Auteur, il n'avoit eu juſques-là que du mépris pour la Science, & ce ne furent que les diſputes qu'il vit s'élever entre les Savans, qui excitérent ſon émulation. Il voulut y prendre part, & l'application qu'il fut obligé de donner pour cela à l'étude; lui donna du goût & de l'amour pour les Lettres. Mais le Pére Nicéron prétend, que c'eſt-là une imagination d'Impériali, qui n'eſt appuyée d'aucun fondement.

[*B*] *Pour adoucir ſon chagrin il compoſa ſa Tragédie de* Sophoniſbe.] Triſſino eſt le premier qui ait donné une Tragédie en Langue Italienne. Avant lui, dit Mr. Riccoboni (2), on avoit été accoutumé dans le quinziéme ſiécle à voir beaucoup de repréſentations ſacrées, tirées de la Paſſion de Jéſus-Chriſt, de la Vie des Martyrs & des Vierges; mais ces repréſentations ne ſe faiſoient le plus ſouvent que pendant le Carême & dans les Egliſes. On aſſiſtoit à ces Spectacles par un motif de Religion & avec dévotion, & l'on en ſortoit avec des mouvemens d'attendriſſement & de douleur, que l'on regardoit comme une marque de ſenſibilité pour les vérités de notre Religion. Le Triſſin voulut eſſayer, ſi en traitant tragiquement un ſujet tiré de l'Hiſtoire profane, il produiroit les mêmes effets de toucher, d'attendrir, d'exciter de la douleur. Il choiſit un ſujet connu, parce qu'il ne voulut point qu'il fût étranger au ſpectateur. Il donna la préférence à l'Hiſtoire de *Sophoniſbe*, & à ce qu'il y a de plus intéreſſant dans cette Hiſtoire, aux malheurs de cette Reine, qui meurt par le poiſon que lui envoye Maſſiniſſa. La Tragédie de Triſſin fut imprimée ſous ce titre: *La Sofoniſba, Tragedia in Roma.* 1524 in-4: elle a été imprimée ſouvent depuis, & Mr. Maffei l'a inſérée dans le I. Volume du *Teatro Italiano*, imprimé par ſes ſoins à Vérone, en 1723 in-8. Le Triſſin dédia cette Tragédie à Léon X. & voici ce qu'il dit dans ſon Epitre dédicatoire (3). „ Je ne m'étendrai pas à me juſtifier „ de n'avoir pas fait accorder par-tout les rimes; parce que „ je m'aſſure que ſi Votre Sainteté veut bien prêter un peu „ l'oreille au nombre, elle le trouvera de meilleur goût, „ plus noble, & peut-être d'une exécution moins facile, „ que celui qui s'eſt introduit par avanture. Elle s'apperce- „ vra que non ſeulement il figure mieux dans les narrations „ & dans les diſcours, mais encore qu'il eſt eſſentiel pour „ toucher & pour émouvoir les paſſions. La raiſon en eſt, „ qu'un diſcours propre à émouvoir naît de la douleur, & la „ douleur ne prémédite pas les diſcours, dans leſquels elle „ l'exhale, d'où il ſuit que la rime, qui ne ſauroit être que „ préméditée, ne peut qu'affoiblir le ſentiment & la compaſ- „ ſion". Mr. Riccoboni penſe que ſi les Auteurs Tragiques, qui ſont venus depuis le Triſſin, avoient voulu l'imiter, non ſeulement la Tragédie auroit été favorablement accueillie en Italie, mais même que ſur ces premiers fondemens elle ſe ſeroit élevée bien haut. „ Mais, *dit-il*, les gens de „ Lettre du tems de Triſſino jugérent apparemment que la So- „ phoniſbe n'étoit pas un modéle à ſuivre; & en la compa- „ rant avec les Originaux Grecs, ils n'y trouvérent peut- „ être pas aſſez de meurtres, & de ſang répandu. Ils vou- „ lurent ſuivre exactement les Poëtes Grecs; ils voulurent „ même enchérir ſur eux". Mr. de Thou (4) dit cependant, que l'on eſtime ſa Sophoniſbe *comme une Piéce excellente*. Le P. Rapin (5) dit que le Triſſin la voulut faire ſur l'idée des Tragédies de Sophocle, mais qu'il ne peut atteindre ce caractére. Mr. l'Abbé Goujet nous apprend (6), que la *Sophoniſbe* a été traduite deux fois en François; l'une par Meſſin de St. Gelais, l'autre par Claude Mermet de St. Rambert en Savoye. Le premier n'a traduit en vers que les Chœurs, le reſte eſt en Proſe. Sa Traduction fut imprimée en 1560 à Paris. Celle de Mermet parut à Lyon en 1585, elle eſt toute en vers, adreſſée à Etienne de la Coux, Abbé de St. Rambert. „ Ces deux Traductions, *dit Mr. Goujet*, ne „ ſont plus ſupportables aujourdhui pour le langage, & elles „ ne ſont plus recherchés, que par ceux qui veulent avoir „ une ſuite de nos Poëtes".

(c) Teiſſier *Eloges* T. I. P. 52.

(d) *Bibl. Franç.* T. VII. p. 393. 394.

[*C*] *Triſ-*

ſe, & lorſqu'il couronna l'Empereur à Boulogne le 24 Février 1530, ce fut lui qui eut l'honneur de porter la queuë de la robe de ce Pontife (*i*). Triſſino entreprit un Poëme Epique ſous le titre de *La Italia liberata da Gotti*, qui parut en 1547 [*C*]. Il ſe ſervit dans cet Ouvrage de quelques Lettres, qu'il avoit inventées pour la perfection & pour la facilité de ſa Langue, ſur le ſujet deſquelles il avoit déjà été engagé en quelques diſputes [*D*]. Lorſque le Triſſin revint à Vicenze, il trouva ſa famille remplie de trouble & de diviſion. Son fils Jules, qui étoit le ſeul qui reſtât de ſon premier mariage, étoit brouillé avec ſa belle-mére qu'il ne pouvoit ſouffrir, & d'ailleurs il ne voyoit qu'avec jalouſie la prédilection que ſon pére témoignoit pour ſon frére Ciro. Ces brouilleries inſpirérent à Triſſino de l'averſion pour ſon aîné, & lui firent prendre la réſolution de le deshériter, & de laiſſer tout ſon bien au Cadet; réſolution peu équitable & qui lui couta cher, quoiqu'elle ne juſtifie pas non plus le procédé du Fils. Jules, inſtruit de ſes deſſeins, lui intenta procés pour avoir le bien de ſa mére. Pendant ces troubles Triſſino perdit ſa ſeconde femme en 1540; cet événement qui ſembloit devoir contribuer à la réconciliation du Pére & du Fils, n'y contribua point. Triſſino, aprés avoir marié Ciro, ſe retira à Rome, pour s'éloigner des procédures, & pour vivre quelque tems tranquillement (*k*). Il y demeura quelques années, mais voyant que ſon abſence préjudicioit à ſes affaires, & qu'il couroit riſque de perdre ſon procés, que ſon fils, ſoutenu de toute ſa parenté, pourſuivoit à Veniſe, il s'y rendit promptement quoiqu'il eût la goute. Il ſe fit tranſporter à Veniſe dans une litiére en 1548, & delà ſe rendit à Vicenze. Jules ſon fils y avoit fait ſaiſir tous ſes biens, ce qui l'irrita à un tel point, qu'il changea le Teſtament qu'il avoit fait ſept ans auparavant à Veniſe, deshérita entiérement Jules, & inſtitua Ciro ſon Légataire univerſel avec ſes enfans; & ce qui marque combien il étoit aigri contre ſon fils aîné, il ordonna que ſi la poſtérité de Ciro venoit à manquer, ſa maiſon de Criccoli paſſeroit à la République de Veniſe, & que le reſte de ſes biens ſeroit partagé, par égales portions, entre les Procurateurs de St. Marc (*l*). Sans doute qu'il ſe flattoit de ſe rendre les Juges favorables par une pareille diſpoſition, il ſe trompa; Jules gagna ſon procés, & s'empara auſſitôt de la maiſon & des biens de ſon pére, action qui ne marque pas certainement un bon cœur. Triſſino en fut tellement affligé, qu'il ſe bannit de ſon Pays, & retourna à Rome en 1549. Avant que de partir il fit des vers Latins fort touchans [*E*]. Il ne ſurvécut pas longtems à ſa diſgrace, etant mort l'année ſuivante 1550 à Rome, âgé de ſoixante-douze ans. Il fut enterré dans

(*i*) Ibid. p. 108, 109.

(*k*) Ibid. p. 109, 110.

(*l*) Ibid. p. 110, 111.

[*C*] *Triſſino entreprit un Poëme Epique ſous le titre de* La Italia liberata da Gotti, *qui parut en* 1547.] Ce Poëme, qui eſt en vingt-ſept Livres, parut d'abord à Rome in-8; l'Abbé Antonini en donna une nouvelle Edition à Paris en 1729 in-8, deux vol. Le ſujet de ce Poëme eſt l'Italie délivrée des Goths par Bélliſaire, ſous l'empire de Juſtinien. „ Le premier des Poëtes Italiens, *dit le P. Rapin* (6), qui ait „ voit que l'art de la Poëtique ne luy eſtoit pas tout-à-fait „ inconnu, fut Giorgio Triſſino dans ſon Poëme de l'Italie „ délivrée des Goths, ſous les Pontificats de Léon X. & de „ Clément VII. Il paroiſt dans ce Poëme une eſpéce d'imi„ tation de l'Iliade d'Homére". Mr. de Voltaire trouve (7) que le plan de ce Poëme eſt ſage & régulier, mais que la Poëſie de ſtile y eſt foible. Le Triſſin, *dit-il*, „ étoit avec „ raiſon charmé des beautés qui ſont dans Homére, & ce„ pendant ſa grande faute eſt de l'avoir imité, il en a tout „ pris, hors le génie. Il s'appuye ſur Homére pour marcher, „ & tombe en voulant le ſuivre . . . . . Le Triſſin ſemble „ n'avoir copié Homére que dans le détail des deſcriptions: „ il eſt trés-exact à peindre les habillemens & les meubles „ de ſes Héros; mais il ne dit pas un mot de leurs caractéres. Cependant, *ajoûte Mr. de Voltaire*, je ne ſais pas „ mention de lui uniquement pour remarquer ſes fautes, „ mais pour lui donner l'éloge qu'il mérite d'avoir été le „ premier Moderne qui ait fait un Poëme Epique réguliet „ & ſoutenu, quoique foible, & qui ait oſé ſecouer le joug „ de la rime. De plus, il eſt le ſeul des Poëtes Italiens dans „ lequel il n'y ait ni jeux de mots, ni pointes, & celui de „ tous qui a le moins introduit d'Enchanteurs & de Héros „ enchantés dans ſes Ouvrages, ce qui n'étoit pas un petit „ mérite". Un de ceux qui ont jugé le plus avantageuſement du Triſſin c'eſt Mr. Gravina (8). Il dit que le Triſſin ſe produiſit avec une hardieſſe noble, mais peu heureuſe par la faute de ſes Lecteurs. Secouant abſolument le joug des Romances Provençales, & nourri de l'Erudition Grecque, il ſe propoſa de donner dans ſon *Italie délivrée* un portrait reſſemblant de l'*Iliade*, & de conſerver la Grace de l'Harmonie, ſans l'avilir par les chutes rebutantes de la rime. Quoiqu'il ait tranſporté dans ſon Ouvrage pluſieurs endroits d'Homére tout entiers, cependant il en parolt, dans la conduite générale de ſon Poëme, un Imitateur ſi libre & ſi original, qu'on diroit qu'Homére ſe ſeroit préciſément ſervi des mêmes inventions, ſi dans le même tems il avoit eu à traiter le même ſujet. A l'exemple d'Homére, qui a enſeigné l'art militaire aux Grecs, il jette dans ſon Ouvrage les Idées de la Diſcipline des Romains, qu'il prête à ſes Héros: Il met les Anges en campagne; il enveloppe dans ſes Fables la vie Civile & la doctrine de ſon ſiécle, & il donne d'amples & d'exactes deſcriptions des Provinces d'Italie. Son ſtile eſt modéré & frugal, pour ne pas aller au delà du néceſſaire; il aime mieux négliger des beautés qui s'offrent à ſon génie, que de les placer mal, & il renonce à la gloire qu'il auroit pu tirer de plus de pompe & de plus de fineſſe, quand il ſent qu'elle choqueroient la plus exacte convenance. Ce qui lui manque de l'éqüence Grecque paroît plutôt la faute de ſa Langue que de ſon Art. Telle eſt l'opinion avantageuſe que Mr. Gravina a du Triſſin, qui eſt cependant ſi peu goûté, que ce Savant ſe perſuade, que bien loin de lui envier l'opinion favorable qu'il a de ce Poëte, on le plaindra généralement d'être dans un égarement pareil. Mr. de Thou (9) prétend qu'il eſt le premier qui ſe ſoit ſervi de vers non rimés, & qu'il a été ſuivi en cela par Louis Alamanni & Torquato Taſſo, qui a témoigné du regret de n'avoir pas mis ſa Jéruſalem délivrée en cette ſorte de vers libres, qu'il a employés dans ſon Poëme ſur les ſept jours de la Création, le dernier de ſes Ouvrages. Le même Hiſtorien remarque, que le Triſſin réduiſit la Poëſie aux régles d'Ariſtote, & qu'il a même fait un Traité pour faire entendre la Poëtique de ce Philoſophe. Baillet (10) a fait une ſinguliére bévue à cette occaſion; il fait dire à Mr. de Thou, que le Commentaire du Triſſin ſur la Poëtique d'Ariſtote *eſt plein de beaucoup de perſonnes, & entendu de peu de gens*: mais il n'y a qu'à lire les termes de l'Hiſtorien pour voir qu'il parle de l'Ouvrage d'Ariſtote: *Et Poeſim ad Ariſtotelicum normam exegit, luculento de ea ad interpretationem tam à multis tritâ, quam à paucis intellecti operis ſcripto edito.* Mr. de la Monnoye avoit déjà relevé cette faute de Baillet (11). Le Traité du Triſſin eſt intitulé, *Le ſei diviſioni della Poeſica*. Les quatre premiéres parties parurent à Vicence en 1529 in-fol. & les deux derniéres à Veniſe en 1563 in-4.

(6) *Réflex. ſur la Poëtiq. en général, Réfl.* XII.

(7) *Eſſai ſur la Poëſie Epiq.* Ch V.

(8) *Della Ragion Poët. L.* II. *in* Journ. *Liter.* T. IX. P. II. p. 276, 277.

(9) Eloges *ubi ſupra*. p. 14.

[*D*] *Sur le ſujet deſquelles il avoit déjà été engagé dans quelques diſputes.*] Dés l'an 1529 il tâcha de faire goûter ſes Idées ſur ce ſujet par une Lettre dédiée au Pape Clément VII. & imprimée à Vicenze in-fol. ſous ce titre: *Epiſtola delle Lettere nuovamente aggiunte nella Lingua Italiana*. Les Lettres qu'il vouloit ajoûter à la Langue Italienne étoient tirées de la Grecque, pour marquer les différentes prononciations des mêmes Lettres. Mr. Maffei (12) avoue qu'on lui eſt redevable de la diſtinction de *u* & *i* voyelles, d'avec les *v* & les *j* conſonnes, & de l'uſage du *z* dans les mots où les Latins ont un *t*. La Lettre du Triſſin fut attaquée par Claude Tolomei, & Louis Martelli. Le premier publia ſous le nom d'Adrien Franci *Delle Lettere nuovamente aggiunte Libro di Adriano Franci, da Siena, intitolato il Polito*. Veniſe in-8. Triſſino lui répondit par ſes *Dubbi Grammaticali*. Vicenze 1529 in-fol. La Piéce de Martelli avoit pour titre, *Riſpoſta alla Epiſtola del Triſſino delle Lettere nuovamente aggiunte alla lingua volgare Fiorentina*. Il parut encore contre le Triſſin une Piéce d'Agnolo Firenzuola intitulée: *Diſcacciamento delle nuove Lettere, inutilmente aggiunte della Lingua Toſcana:* & une autre ſous le titre de *Dialogo di Meſſer Nicolo Liburnio ſopra le Lettere del Triſſino nuovamente imaginate nelle coſe della Lingua Italiana*. Le Triſſin répondit à Martelli par ſon *Dialogo, intitolato il Caſtellano, nel quale ſi tratta de la Lingua Italiana*. Vicenze 1529 in-fol. Cette Réponſe parut ſous le nom de Henri Doria. Le Triſſin trouva un Défenſeur dans Vincent Orcadini, du Otes dini (13), qui publia en ſa faveur un petit Ouvrage, imprimé à Pérouſe: *Editis*, dit Oldoinus, *patriis typis Opuſculum*, in *quo agit*, *utrum Adjectio novarum Literarum Italicæ Linguæ aliquam utilitatem pepererit*. Si ce que cet Auteur ajoûte eſt exact, cet Ouvrage eſt antécédent à tous ceux dont nous venons de parler: *Quod opuſculum*, dit-il, *ad Severum de Aſſanis, virum eruditiſſimum, & Concivem optimum, miſit menſe Maji anno Jubilæi* 1525. C'eſt ſans-doute au ſujet des contradictions que le Triſſin eſſuya, que Mr. de Thou dit que les Florentins, & en particulier les Académiciens de la Ville, le regardérent avec des yeux de jalouſie, & qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'un Etranger travaillât à perfectionner la Langue du Pays, qu'ils ſe croyoient ſeuls capables d'enrichir & d'embellir (14).

(10) *Jugem. des Sav.* T. IV. P. I. p. 208.

(11) Ibid. not. (2).

(12) Niceron *ubi ſupra*. p. 128.

(13) Voy. Oldoini *Athenæum Peruſin. ſeu Auguſtum*. p. 311.

(14) Eloges *loc. cit.*

[*E*] *Avant que de partir il fit des vers Latins fort touchans.*] Le Triſſin aimoit la lecture des Poëtes Grecs & Latins (15), & il paroît qu'il avoit fait lui-même des Vers Grecs & Latins, du moins Baillet (16) dit „ Il eſt inutile de rechercher „ les Poëſies Grecques & Latines du Triſſino, puiſqu'elles „ ne ſont pas encore imprimées, & qu'elles ne ſortent point „ du Cabinet de quelques Curieux d'Italie". Voici les Vers qu'il fit avant que de quitter Vicenze (17).

(15) Ibid. p. 14.

(16) *Ubi ſupra* p. 107.

(17) Niceron *loc. cit.* P. III. 118.

Quæramus terras alio ſub cardine mundi,
Quando mihi eripitur fraude paterna domus.

(m) Ibid. p. 192. 193.

dans l'Egliſe de Sainte Agathe, dans le même tombeau que Jean Laſcaris (*m*). Ce tombeau ayant été ruiné, lorſqu'on rebâtiſſoit cette Egliſe, ſes Héritiers lui en firent dreſſer un autre à Vicenze dans l'Egliſe de S. Laurent où étoit la ſépulture de ſes Ancêtres (*n*). Pompée Triſſino fils de Ciro lui fit mettre une Epitaphe [*F*]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé juſques ici, le Triſſin en a publié encore quelques autres [*G*].

(n) De Thou Hiſt. T. I. p. 565. de la Trad. Françoiſe.

Et ſcivet hanc fraudem Venetum ſententia dura,
Quæ nati in patrem comprobat inſidias;
Quæ natum voluit confectum ætate parentem,
Atque ægrum antiquis pellere limitibus
Chara domus valeas, dulceſque valete Penates;
Non miſer ignotos cogar adire Lares.

[*F*] *Pompée Triſſino fils de Ciro lui fit mettre une Epitaphe.*] Nous la donnons, parce qu'elle contient des particularités de la vie du Triſſin.

JOANNI GEORGIO TRISSINO
Patricio Vicentino, Poëtæ & Oratori celeberrimo,
Tum nobilitate quam doctrina & integritate Leoni X.
Et Clementi VII. Pont. Max. nec non Maximiliano
Et Carolo V. Imper. ultimæ Principibus
acceptiſſimo.
Legationibus pro Chriſtiana Republica temporibus difficillimis
Feliciſ cum ſucceſſu apud eoſdem peractis.
Dacia inde regi deſtinato.
In coronatione Caroli Imperatoris ad ſacra Pallia pontificiæ
Nitentis ferendi Syrmatis munus, inſignioribus Principibus ad
Hoc ipſum aſperantibus poſtabatis, Benemia ciello.
Aureis velleris inſignito, & comitis dignitate pro ſe
Et poſteris ab iiſdem Imp. decorato.
Apud Sereniſſ. Remp. Venetam ſæpius Legati nomine de
Cladianis Salinis, de Veronæ reſtitutione, de pace, deque aliis
Negotiis gravibus re ad votum tranſacta: ſublimiori gradu
Subolis ergo recuſato.
Operibus pluribus cum antiquitate certantibus elucubratis,
Rebus ſuis & poſteris eidem inclytæ Reipublicæ Venetæ ex
Teſtamento commendatis, vita religioſiſſime functo
Anno ætatis ſuæ LXXII.
Virginei vero Partus MDL.
Pompejus Cyri Comitis & Equitis filius unicus ſuperſtes, nepos &
Hæres, affineſque tanti Anteceſſoris memores pii gratique animi
M. PP. *Anno Salutis* MDCX.

[*G*] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé juſques ici, le Triſſin en a publié encore quelques autres.*] En voici la Liſte. I. *I ſimillimi, Comédia.* Vicenze 1548 in-8. II. *Rime.* Vicenze 1529 in-4. III. *Altre Rime, parte non più ſtampate, e parte cavate da diverſe Raccolte.* IV. *Carmina Latina quædam partim edita, partim inedita.* Il y a deux petites Piéces qui avoient déjà été imprimées, & deux autres aſſez longues, qui paroiſſent pour la première fois, dans l'Edition de toutes les Oeuvres du Triſſin donnée par le Marquis Maffei à Vérone en 1729 en 2 vol. in-fol. ſur laquelle cette Notice des Ouvrages du Triſſin eſt faite. Les deux Piéces, qui n'avoient pas paru ſont intitulées, l'une *Encomion ad Maximilianum Cæſarem*, & l'autre *Pharmacentria de morte Batti.* V. *Dante della Volgare Eloquenza tradotto in Italiano, e publicato da Giov. Giorgio Triſſino.* In Vicenza 1529 in-fol. & Ferrara 1583 in-8. Triſſino, en publiant cette traduction, la donna ſous le nom de Jean Baptiſte Doria; mais on n'eut pas de peine à reconnoître qu'elle étoit de lui même. Il y en eut même qui le ſoupçonnérent d'être le véritable Auteur de l'Ouvrage, parce qu'on ne connoiſſoit pas le texte Latin du Dante. Mais il eſt ſûr que ce Texte Latin exiſte, & qu'il fut imprimé à Paris en 1577 par les ſoins de Jaques Corbinelli ſous ce titre: *Dantis Aligerii de Vulgari Eloquentia Libri duo, nunc primum ad vetuſti & unici ſcripti Codicis exemplar editi.* Mr. Maffei l'a fait réimprimer à côté de la Traduction du Triſſin. VI. *La Grammatichetta.* Veniſe 1529 in-4. C'eſt une petite Grammaire Italienne, ſelon le Syſtême que le Triſſin s'étoit fait. VII. *J. Rivatti delle belliſſime Donne d'Italia.* Rome 1524 & 1532 in-4. VIII. *Epiſtola de la Vita, che de tenere una Donna Vidoa.* Rome 1524 in-4. IX. *Orazione al Doge Gritti.* X. *Grammatices introductionis Liber primus.* Verone 1540. Quoique cette Introduction à la Langue Latine paroiſſe imparfaite par le titre de Livre premier, l'Ouvrage eſt cependant complet, puiſqu'il y eſt traité des huit parties du diſcours. Mr. Maffei a mis à la tête des Oeuvres du Triſſin quatre Lettres de lui aſſez curieuſes, qui n'avoient pas encore été imprimées. On voit en Manuſcrit une petite Piéce intitulée *Rerum Vicentinarum Compendium a Joanne Georgio Triſſino conſcriptum.* Mais on dit que c'eſt quelque choſe de ſi foible, qu'on ne peut ſe perſuader que Triſſino en ſoit l'Auteur. Tomaſini lui attribue encore d'autres Ouvrages, & Mr. Teiſſier après lui, comme *Baſe del Chriſtiano. Colonna della Republica. Capitolo della vita humana*; mais ces Ouvrages n'ont jamais paru, & Mr. Maffei n'auroit pas manqué de les inférer dans ſon Edition, s'ils avoient exiſté.

☞ **TRIVISANO (BERNARD)** nâquit à Veniſe le 26 Février 1652 de Dominique Triviſano d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles [*A*], & d'Elizabeth-Marie Tagliepietra, d'une famille fort diſtinguée auſſi (*a*). Il penſa ne jamais voir le jour, ſa mére ayant été trois jours en travail, & les Medecins étant d'avis de ſacrifier l'enfant pour ſauver la vie à la mére; mais Dominique s'y oppoſa, & notre Bernard vint enfin heureuſement au monde (*b*). Dès ſa plus tendre jeuneſſe il fit paroître beaucoup de génie & de diſcernement, & du goût pour les Livres. Marc Triviſano, ſon Oncle, diſtingué également par ſes lumiéres & par ſes grandes qualités, eut ſoin de ſon éducation, & le dirigea dans ſes études. Sous un tel Maître il ne perdit pas de tems à des minuties de Grammaire, il apprit la Langue Latine promptement & avec facilité (*c*). A l'âge d'onze ans ſon Oncle lui fit apprendre la Géographie, l'Hiſtoire, la Politique, & la Logique. Deux ans après il le fit paſſer à la Philoſophie de Démocrite, à laquelle il joignit l'étude des Mathématiques, ayant pour ces derniéres le ſecours des Manuſcrits de ſon grand-pére maternel, & les directions du célébre Ingénieur & Général Verneda. A l'âge de dix-neuf ans Triviſano s'appliqua à la Philoſophie d'Ariſtote, & trois ans après celle de Platon devint l'objet de ſon étude, ſous Jean Caramuel, Evêque de Vigevano (*d*). Ces études ſérieuſes & profondes ne l'empêchérent pas de donner auſſi du tems à celle des Belles-Lettres, de la Poëſie, des Antiquités, des Médailles & des Inſcriptions, pour leſquelles il eut ſurtout beaucoup de goût. A ces connoiſſances il voulut joindre celle des Langues; il apprit l'Hébreu, le Grec, l'Eſpagnol, & quelques autres Langues, dont il parloit & écrivoit quelques-unes avec beaucoup de facilité. Il s'appliqua à la Perſpective & au Deſſein; en un mot il ne négligea rien de ce qui pouvoit lui perfectionner l'eſprit (*e*). Non content des connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans ſa Patrie, il jugea que les Voyages pourroient contribuer à augmenter ſes lumiéres. Ce fut dans ce deſſein qu'il viſita une partie de l'Allemagne, de la France & l'Angleterre, & il eut la ſatisfaction d'être reçu par-tout également bien des Savans, des perſonnes les plus diſtinguées, & même des Princes. Louis XIV. ordonna que ſa Bibliothéque lui fût toujours ouverte, & en Angleterre il vit auſſi par ordre du Roi tout ce qu'il y avoit de curieux à Oxford. On voit par la Rélation de ſes Voyages, qui ſe trouve parmi ſes Manuſcrits, qu'il voyageoit avec goût, & qu'il obſervoit ce qu'il y avoit de plus digne d'attention: c'eſt ce qui paroît encore par celle du voyage qu'il fit en 1710 à Rome, où il accompagna ſon frére, François Triviſano, élu Evêque de Céneda. A l'âge de vingt ans, ſavoir au mois d'Octobre 1672 il prit la robe de Sénateur, & peu de tems après, ſon pére, qui ſouhaittoit de ſoutenir ſa maiſon, le maria, & lui fit épouſer Emilie Bergonzi, d'une famille noble de Veniſe (*f*); mais il n'eut de ſon mariage qu'un fils, qui mourut à l'âge d'un an, & une fille morte auſſi jeune, mais dont la mort fut accompagnée de circonſtances ſingu-

(a) Giorn. de' Letter. T. XXXIV. p. 4.

(b) Ibid. p. 5.

(c) Ibid. p. 6. 7.

(d) Ibid. p. 7.

(e) Ibid. p. 8.

(f) Ibid. p. 10 & ſuiv. Not. (a).

[*A*] *D'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles.*] La famille *Trivijani* ou *Trivigiani* eſt également diſtinguée par ſon ancienneté & par les dignités qui l'ont illuſtrée. Il paroît par des Actes authentiques qu'elle tire ſon origine de JEAN, fils de *Rambaud* II. *Comte de Collalto*, & frére de *Rambaud* III. duquel deſcend l'illuſtre famille des Seigneurs de *Collalto*. Dès ce tems-là, ſavoir vers le milieu du dixiéme ſiécle, la famille de Triviſani étoit du nombre de celles qui avoient part au Gouvernement; elle a toujours ſoutenu avec honneur la nobleſſe de ſon Origine, & a produit de grands hommes tant dans les Armes que dans les Lettres. Dans le treiziéme ſiécle un *Jean Triviſani* commandoit les Troupes Vénitiennes contre les Génois, ſur leſquels il remporta en 1213 une Victoire (1). En 1265 un *Arrigo* de la même famille, ayant été fait priſonnier par les Grecs, revint à Veniſe, où il fut mandé, pour traiter de la paix entre les Vénitiens & les Génois; & en 1274 un *Baracchino Treviſano* fut un des Electeurs du Doge Jaques Contarini (2).

(1) *Chron. Dand. Mſs. Lib. X. C. IV.* Apud *Giorn. de' Letter. T. XXXIV.* p. 9.

(2) Ibid. p. 3. 4.

[*B*] *Dont*

singuliéres [*B*]. Dès l'an 1699 il commença à se faire connoître au Public, & il a publié divers Ouvrages [*C*]. Les preuves de sagesse & de capacité qu'il donna en diverses occasions engagérent le grand Conseil de Venise à lui donner les Charges de Podestat & de Capitaine de Belluno un des postes les plus honorables & les plus distingués en ce tems-là: il s'acquitta de cette charge avec tant de prudence, d'équité, de générosité & de bonté, que lorsque son tems fut fini, il fut mis au nombre des Juges de la *Quarantie*, qui est le Tribunal suprême de Justice à Venise (*g*). Dès que Bernard Trivisani entra dans la carriére des honneurs, il se proposa non seulement de se rendre utile à sa Patrie, mais aussi de parvenir aux premiéres dignités par la voye du mérite, par laquelle tant de ses illustres Ancêtres y étoient parvenus. Cette façon de penser fut cause, qu'il mit en quelque façon obstacle à son propre avancement, sinon en fuyant les

(*g*) Ibid. p. 10. 12.

[*B*] *Dont la mort fut accompagnée de circonstances singuliéres.*] Jean Morosini, & Elizabeth-Marie fille de Trevisani étoient destinés à s'épouser, les Péres étoient d'accord; leur trop grande jeunesse fit différer le mariage d'un an; enfin l'on avoit arrêté le jour des nôces; mais pendent l'intervalle dont on étoit convenu, les deux Amans tombérent malades, & furent attaqués de la même maladie: les Médecins y remarquérent les mêmes symptômes & les mêmes accidens, & leur ordonnérent les mêmes remédes, qui firent les mêmes effets, sans guérir ni l'un ni l'autre. Cette conformité fit croire qu'il y avoit du maléfice ou du sortilége, & dans cette pensée les parens de la fille la firent transporter à Padoue, pour rompre l'effet du charme sur l'un ou sur l'autre. Mais cette précaution fut inutile, ils moururent tous deux le même jour, à quelques heures de distance, & qui étoit précisément celui qui avoit été destiné pour leur mariage. Un autre incident rendit le fait encore plus singulier. Sans aucun concert entre les familles, & pas un pur effet du hazard, les pompes funébres de l'un & de l'autre se rencontrérent à Venise, & il n'en fallut pas davantage pour faire dire que leurs corps se cherchoient par sympathie, & qu'ils ne pouvoient se séparer même après leur mort. Soit par la singularité de cette avanture, soit par pitié pour le sort de ces jeunes Amans, soit par considération pour leurs familles, tous les beaux Esprits d'Italie célébrérent leur mort ou par des Discours ou par des Vers: on en publia un Recueil intitulé *Anniversario celebrato con prosa e versi nella morte delli due sposi il N. H. S. Giovanni Morosini, e la N. D. Elisabetta Maria Trevisani.* In Venezia 1702 in-8. On trouve dans ce Recueil deux Dissertations de Bernard Trivisani, l'une Théologique, l'autre Philosophique; cette derniére est adressée au célébre Antoine Magliabechi, grand ami de l'Auteur (3). Le P. Niceron (4) dit, qu'il réfute avec beaucoup d'esprit & de jugement ceux qui attribuoient la mort de ces deux jeunes personnes à l'homogénéité de leur Planéte, à la Magie, ou au Sortilége; mais qu'il n'en témoigne guéres, lorsqu'il prétend co trouves la cause dans l'anagramme de leurs noms, dont les Lettres combinées marquoient, qu'ils ne devoient s'unir que dans le Ciel. Le fait est sans contredit un des plus remarquables, mais je crois qu'il seroit bien difficile d'en assigner la véritable cause, les partisans de la sympathie sont peut-être ceux qui auroient le plus beau jeu, mais encore faudroit-il être bien sûr, que les deux jeunes personnes étoient aussi parfaitement d'accord que les Péres.

(3) Ibid. p. 21. 22.

(4) *Mém. des Hommes Ill.* T. XIII. p. 407.

[*C*] *Dès l'an 1699 il commença à se faire connoître au Public, & il a publié divers Ouvrages.*] Ce fut en 1699 qu'il publia à Venise in-4. *L'immortalità dell' anima, saggio delle Meditazioni di* Bernardo Trevisan, *Patrizio Veneto.* Ce ne fut-là que comme l'avant-coureur d'un autre Ouvrage plus considérable, qu'il mit au jour cinq ans après sous le titre de *Meditazioni filosofiche di* Bernardo Trevisan, *Patrizio Veneto, nelle quali si versa sopra li seguenti motivi.* 1. *Dell' esser e conoscimento che possiamo aver delle cose.* 2. *Dell' esser massimo e assoluto, ch'è Dio.* 3. *Che Dio abbia creato il mondo.* 4. *Che lo diriga con providenza.* 5. *Che egli ha concedato all' uomo una parte immortale, ch'è l'anima; con diligenti sommarj posti innanzi adogni motivo, necessarj e leggersi per la intelligenza delle materie.* Venise 1704 in-4. Ce Livre est divisé en trois parties, dont la premiére contient l'examen des trois premiers points, la seconde roule sur le quatriéme, & la troisiéme sur le cinquiéme; cette derniére n'est autre chose que le Traité de l'immortalité de l'âme, qu'il avoit donné en 1699. *Mais* ce n'est-là que le premier Volume de l'Ouvrage entier que Trivisani avoit dessein de donner, qui devoit être en huit Volumes, mais il n'en a pas fait davantage (5). Les Méditations Philosophiques de notre illustre Vénitien n'ont pas été inconnues à Mr. Bayle, & il en parle avec éloge, dans sa dipute avec Mr. Jaquelot sur la question, qu'ils agitoient, savoir si notre raison peut comprendre l'accord réel & effectif qui se trouve entre les Attributs de Dieu, & le Système de la Prédestination, & si elle peut satisfaire aux difficultés, qui nous couvrent la connoissance ou les idées de cet accord, & à cette occasion il dit (6). „ Bernard Trevisan noble Vénitien, qui „ a publié depuis peu un gros Volume de Méditations, où „ il y a bien des pensées d'un tour nouveau, & d'une pro„ fonde Métaphysique, n'a point trouvé d'autre voie que „ d'élever au-dessus des nuës les priviléges de la Liberté hu„ maine". Dans un autre endroit, où il combat la pensée de ceux qui disent que certains maux contribuent au bien général de l'Univers, il relève aussi Trivisani. „ Je ne nie „ point, dit-il (7), la réalité de quelques exemples, par „ lesquels on montre que la ruine d'un païs est la richesse „ d'un autre. Bernard Trivisano s'est servi de cette raison „ afin de résoudre la difficulté; mais cet expédient n'est pas „ meilleur que celui qu'il va chercher dans la politique hu„ maine, qui en faveur du bien public néglige les commodi„ tés d'un particulier". Le passage que Mr. Bayle a en vuë, & qu'il rapporte, est conçu en ces termes (8): „ Dans notre Politique mondaine, où tout se gouverne par mûre dé„ libération, ne dit-on pas quelquefois, que *ad prudentem gubernatorem pertinet negligere aliquem defectum bonitatis in parte, ut faciat augmentum bonitatis in toto:* blâmerons-nous „ donc après cela la Providence, si elle permet quelquefois „ des choses qui paroissent moins bonnes à l'homme, par„ ce qu'il revient du tout un plus grand bien à ce Monde „ entiers? C'est encore un axiôme de nos Loix humaines, „ *propter bonum quod ex aliquo malo sequitur, ipsum malum tolerare:* osons-nous après cela nous plaindre, que Dieu „ accorde à quelques personnes à leur tour des avantages „ dont nous ne jouissons pas?" Sur quoi Mr. Bayle dit: *Tout cela tombe par la différence établie ci-dessus entre un agent infini, & un être aussi borné que l'entendement humain.* La décision est un peu précipitée. On convient de la différence qu'il y a entre un agent infini, & l'entendement humain; mais cela empêche-t-il que l'agent infini, qui est souverainement sage, & dont les vuës sont bien autrement étendues, ne puisse faire servir certains événemens au plus grand bien de tout l'Univers, à prendre sur-tout le plan entiers de la Providence, qui comprend tous les Etres, dans tous les siécles, depuis leur origine jusques à la fin de l'Oeconomie du tems? Revenons aux Ouvrages de notre Auteur. En 1708 Mr. Louis Antoine Muratori publia sous le nom de Lamindo Pritanio: *Riflessioni sopra il buon gusto intorno la scienze e le arti, di Lamindo Pritanio.* Venise 1708 in-12. Trivisano mit à la tête de cet Ouvrage une introduction, qui a été conservée dans toutes les Editions qui s'en sont faites. Il y établit en quoi consiste la Théorie du bon goût. On trouve un Extrait de cette Piéce dans le Journal cité en marge (9). On vit paroître quatre ans après *Cursus Philosophicus. Auctus* I. Venise 1712 in-8. Ce sont les huit premiéres Leçons qu'il fit à Venise, lorsqu'il commença à y professer. La premiére contient comme le plan qu'il se propose de suivie dans ses Leçons. Dans la seconde il traite de l'Etre absolument grand, & il dit que comme personne, quelque incrédule qu'il soit, n'en peut nier l'existence, il doit aussi y reconnoître, comme qualités primitives & essentielles, une puissance Infinie, une sagesse infinie, & une volonté infinie, qui étant consubstantielles & éternelles, constituent l'essence d'une véritable & absolue *Unité.* L'Auteur considére dans la troisiéme Leçon, cette Essence unique par rapport à certaines qualités sublimes & vertus, que l'on nomme communément les attributs de Dieu, qu'il réduit à ces quatre, *la Bonté, la Vérité, l'Eternité, & la Fecondité.* Les quatre Leçons suivantes traitent successivement de ces divers Attributs, & dans la derniére il traite de la *Création*, qu'il semble regarder comme nécessaire, si je m'en rapporte à l'Extrait de son Ouvrage (10): Voici le passage Original: *Stabilita la necessità d'un' Essere massimo infinito con la primalità di potere, sapere, e volere, tutte ugualmente massime, e con gli attributi della bontà, verità, eternità, e fecondità sopradetti, il chiarissimo Autore passa a stabilire altresì necessaria la* Creazione. *Dimostra, come non vi sarebbe Essere massimo, quando gli altri non dallo stesso non derivassero: che non sarebbe massimo il potere, quando non avesse potuto produrre le cose create. Che tale non sarebbe il sapere, quando non avesse saputo produrle. Che tale non sarebbe il potere, quando lo avesse voluto. Che la bontà doveste esser causa finale della medesima; la verità causa formale; l'Eternità con l'indeterminato della sua fortanza, e con l'immensità della sua estensione, causa materiale; e la fecondità, causa efficiente.* En 1719 il mit au jour *Prolectiones fundamentales.* Venise in-8. Ce Livre est en deux Parties, dont la premiére contient les huit leçons, dont nous venons de parles, & la seconde onze autres Leçons. Le P. Jean-Marie Bertoli, Servite, publia la même année à Venise in-4. un Extrait de ces Leçons, où l'on voit une idée du Système de Trivisani sur la Philosophie (11). On a encore de lui le Traité suivant, *Della Laguna di Venezia Trattato diviso in* IV *parti.* Venise 1715 in-4. Cette Edition est remplie de fautes d'impression: il en a paru une nouvelle en 1718 augmentée & beaucoup plus correcte. Ce n'est-là que le projet d'un plus grand Ouvrage, que l'Auteur avoit dessein de publier sur cette matiére, mais qu'il n'a pu achever. On trouve dans le *Journal de Venise* Tome XXXII. p. 384. deux Lettres de notre Auteur sur un phénoméne fort singulier: une jeune fille, de trente-quatre ans, qui étoit sujette à de violentes vapeurs, éprouvoit quelque chose de fort extraordinaire: c'est qu'en tenant une épingle de laiton à la main, ou sur telle autre partie du corps, en moins d'un quart-d'heure la partie paroissoit argentée, comme si elle avoit été couverte de mercure. *Spilli, e Medaglie d'Ottone che tenute in mano da una Giovane, e su quel fisso parte del corpo, tingevasi d'argento. Lettere due al Sign. Antonio Vallisnieri.* L'Auteur de l'Eloge de Trivisani a ajoûté à la fin de cet Eloge un Catalogue des Ouvrages de cet habile homme qui n'ont pas été imprimés, & qui fait voir que Trevisani étoit extrêmement laborieux, & possédoit une grande variété de connoissances.

(5) *Giorn. de' Letter. loc. cit.* p. 29. 30.

(6) *Rép. aux Quest. d'un Provinc.* T. III. Ch. 144. p. 824.

(7) Ibid. Ch. 151. p. 970. 971.

(8) *Medit. sacrosi filosofiche.* p. 396. *Apud* Eund.

(9) *Giorn. de' Letter.* T. I. p. 288. 292.

(10) Ibid. T. XI. p. 218.

(11) Ibid. T. XXXII. p. 170. 171.

les honneurs, du-moins en ſe tenant à l'écart, quand les occaſions ſe préſentoient. Sa modeſtie n'empêcha pas ceux qui connoiſſoient ſon mérite de vouloir lui rendre juſtice; on le propoſa pour l'importante charge d'Avocat ou Protecteur (*Avogador*) du Peuple, & pour la difficile Ambaſſade de Conſtantinople, qu'il fut prêt d'obtenir (*b*). Il fut arrêté tout court dans ſa carriére par un Decret du Sénat, qui ordonnoit qu'on n'éléveroit à aucune Charge ceux qui auroient des parens revêtus de Bénéfices Eccléſiaſtiques; ce Decret lui en fermoit la porte, parce que ſon frére François étoit alors Prelat à la Cour de Rome. Bien loin d'en concevoir du chagrin Triviſani s'en conſola, par le plaiſir de pouvoir donner plus de tems aux Sciences, auxquelles les affaires publiques l'avoient empêché de s'appliquer autant qu'il auroit voulu (*i*). Vincent Paſqualigo, Profeſſeur en Philoſophie à Veniſe, étant mort le 20 Mars 1711, le Sénat nomma le 28 du même mois Triviſani pour lui ſuccéder dans ce poſte (*k*), qui n'eſt jamais occupé que par des Nobles Vénitiens [*D*]. Notre Savant ne ſe bornoit pas à la Philoſophie. Antiquaire curieux il avoit formé un des plus beaux Cabinets d'Antiquités en tout genre, & s'y connoiſſoit parfaitement. Il s'occupoit auſſi au Deſſein & à la Peinture, & on a de lui en ce genre des Ouvrage d'une grande beauté (*l*). Un accident tragique qui couta la vie en 1709 à ſon beaufrére George Bergonzi lui cauſa une longue & dangereuſe maladie, dont il ſe rétablit par les ſoins du célébre Vallifnieri, ſon ami: enſuite d'autres infirmités affoiblirent ſa ſanté par degrés, & il mourut enfin le 31 Janvier 1720, âgé à peu prés de ſoixante-neuf ans (*m*).

(*b*) Ibid. p. 22.

(*i*) Ibid. p. 23.

(*k*) Ibid. T. V. p. 136.

(*l*) Ibid. T. XXXIV. p. 20-22.

(*m*) Ibid. p. 27-32.

[*D*] *Qui n'eſt jamais occupé que par des Nobles Vénitiens.*] Comme on n'eſt pas auſſi généralement inſtruit de ce qui regarde les Etabliſſemens Littéraires d'Italie, que de ceux des autres Pays, nous croyons que pluſieurs de nos Lecteurs trouveront avec plaiſir quelques éclairciſſemens ſur cette Chaire de Philoſophie deſtinée uniquement à des Nobles Vénitiens. C'eſt à Meſſieurs les Journaliſtes de Veniſe que nous en ſommes redevables (12). On ne ſait pas préciſément en quel tems cette Chaire fut fondée, mais il y a de l'apparence que ce fut dans le quatorziéme ſiécle, lorſque la République fonda la Chaire de Droit. Cependant le premier Profeſſeur, dont il ſoit fait mention dans les Actes, & dans les Hiſtoriens, eſt *Dominique Bragadino*, homme ſavant. On trouve que le 7 Août 1455 il lui chargé de faire des leçons de Logique, de Philoſophie, & de Théologie, *propter bonorem Dei & veritatem Scripturarum*, ce ſont les termes de la Réſolution: il ſortit de ſon Ecole de grands hommes, parmi leſquels on compte Pancrace Juſtiniani, Luc del Borgo, & *Antoine Cornaro* qui fut ſon ſucceſſeur: Sabellicus parlant de Cornaro (13) l'appelle *bomo moribus, & excellenti doctrina inter veteres Philoſophos merito reponendus*, & dans un autre endroit il dit qu'il étoit *in Philoſophiæ ſtudiis eminentiſſimo, quippe qui Venetam Academiam, multis nominis celebritate plures annos rexerit.* Il floriſſoit vers l'an 1485, & les Ecrivains de Veniſe indiquent trois Ouvrages de ſa façon. 1. *De forma Corporeitatis.* 2. *De primi Motoris infinitate.* 3. *De præcognitionibus totius Philoſophiæ.* Une choſe qui fait bien ſon éloge, c'eſt qu'ayant quitté le poſte qu'il occupoit en 1490, pour remplir quelque Charge publique, le Sénat d'une voix unanime le chargea par réſolution du 8 de Juillet de décider du mérite des Prétendans à la Chaire, qu'il laiſſoit vacante; *omnes nobiles noſtri volentes ſe exponere ad probam ipſius lecturæ, binc ad tres dies annuatim ſe faciant ad Cancellariam noſtrum, & poſtea vocato in Collegium, ad præſentiam Sereniſſimi Principis, ſupra ſcripto Antonio Cornario, & habita per ejus juramentum ſibi dandum ejus opinione & ſententia circa ſufficientiam unius cujuſque, qui ad dictam probam fuerit admiſſus.* Son Succeſſeur fut *François Bragadino*, on trouve encore un *Laurent Bragadino*: on voit enſuite *Antoine Juſtiniani*, Ambaſſadeur de Veniſe auprés de diverſes Puiſſances, deux *Foſcarini*, un *Mocenigo*, & pluſieurs autres des familles les plus diſtinguées de Veniſe.

(12) Ibid. T. V. p. 118 & ſuiv.

(13) *De Venet. urb. ſitu.* Lib. I. Apud Eund. p. 190.

♂ TROMP (MARTIN HARPERTSZ ou Fils de HARPERT) Lieutenant-Amiral-Général de Hollande, naquit à la Brille en l'année 1597 (*a*). Dés ſa plus tendre enfance il alla ſur mer, puiſqu'à l'âge de neuf ans il étoit ſur le Vaiſſeau, commandé par le Capitaine Harpert Martenſz Tromp ſon pére. Celui-ci ſe trouva en 1607 à la fameuſe bataille de Gibraltar, & vraiſemblablement le jeune Martin Tromp y étoit avec lui. Toujours eſt-il certain qu'il l'accompagna l'année ſuivante, ce brave Marinier ayant été attaqué ſur les côtes de Guinée par un Corſaire Anglois, fut bleſſé au gras de jambe, ce qui ne l'empêcha pas de demeurer ſur le gaillard-d'arriére, où un boulet de Canon vint le couper en deux. Son Fils, qui avoit à peine onze ans, cria à l'Equipage! *Quoi! ne vengerez-vous pas la mort de mon Pére?* ce qui n'empêcha pas que le Vaiſſeau ne fût pris, & Tromp fut obligé de ſervir pendant trois ans de garçon de chambre au Corſaire; au bout de ce tems-là il trouva moyen de s'échapper. Il paſſa enſuite par tous les degrés de la Marine, il fut Quartier-maître, Pilote, & en 1622 Lieutenant d'un Vaiſſeau de guerre. Deux ans aprés le Prince Maurice lui donna le commandement d'une petite Fregate, montée de quarante hommes, & depuis il ne ſe fit aucune expédition à laquelle il n'eût part, & où il ne donnât des preuves de ſon courage & de ſa prudence (*b*). Auſſi rapporte-t-on que le fameux Pierre Heyn lui avoit rendu ce glorieux témoignage: *Que du grand nombre d'excellens Capitaines qu'il avoit connus, il n'y en avoit pas un qui n'eût quelque défaut; que Tromp ſeul en étoit exempt, & qu'il reconnoiſſoit en lui toutes les qualités d'un parfait homme de mer.* Ce fut ſans-doute par cette raiſon, que ce Grand-Homme voulut l'avoir ſur le Vaiſſeau qu'il monta, nommé le *Dragon Verd*, lorſqu'il mit en Mer en 1629 pour aller reprimer les Dunquerquois; nous avons rapporté ailleurs (*c*), avec quelle prudence Tromp cacha la mort de l'Amiral, pendant le combat, & contribua par-là à la victoire. Peu de tems après, on donna par faveur ce même Vaiſſeau, qui paſſoit pour un des meilleurs voiliers, à un autre qu'à Tromp, ce qui piqua tellement celui-ci, qu'il quitta le ſervice, & obtint un emploi qui concernoit la Marine. Il mena ainſi une vie privée juſqu'en 1637, que ſon mérite reconnu l'éleva tout d'un coup à la dignité de Lieutenant-Amiral-Général, à la place de l'Amiral van Dorp, qui avoit demandé ſa démiſſion (*d*). Il juſtifia bientôt le choix qu'on avoit fait de lui, puiſque dès le commencement de l'année 1639 il remporta une victoire ſignalée ſur les Dunquerquois [*A*]. La même année il ne

(*a*) Brandt *Vie de Michiel de Ruiter p.* 46.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Art. HEYN (PIERRE) Rem. (E).

(*d*) Van Loon *Hiſt. Metall. des Pays bas.* T. II. p. 340.

[*A*] *Dès le commencement de l'année 1639 il remporta une victoire ſignalée ſur les Dunquerquois.*] Mr. Van Loon (t) raconte la choſe en ces termes. „ Tromp fut envoyé en mer le 7 „ Février (1639) „ avec douze Fregates, tandis qu'on travail- „ loit à force, dans tous les Ports de Hollande & de Ze- „ lande, à équipper un grand nombre de Vaiſſeaux, qui de- „ voient le joindre déſqu'ils ſeroient armés, & le mettre par „ là en état de boucher le paſſage aux Dunquerquois. Mais „ ceux-là, forts de dix grands Vaiſſeaux de guerre, de qua- „ tre Fregates, de cinq Fuites, & d'une Pinaſſe, voyant la „ foibleſſe des Ennemis qui étoient devant leur port, mi- „ rent en mer le 18 du même mois, de très-bon matin. Leur „ deſſein étoit de faire route pour l'Eſpagne, ou de combat- „ tre Tromp s'il ſe mettoit en devoir de l'empêcher. Dés „ qu'il fut inſtruit de leur ſortie par un Navire qu'il avoit „ mis en ſentinelle, il leva les ancres & avança en ordre de „ bataille vers l'ennemi, qui alloit à lui pouſſé par un foible „ vent de Sud-Eſt. Pendant que les Vaiſſeaux de la Répu- „ blique faiſoient tous leurs efforts pour ſe mettre entre les „ Dunquerquois & le rivage, & pour leur couper ainſi la „ retraite vers leur Port, deux d'entre eux, équippés de „ deux-cens cinquante hommes, & armés de trente-quatre „ Piéces de Canon, tombérent dans la Flotte des Etats; ce „ qui cauſa un furieux combat, dont le Marquis de Fuentes, „ Gouverneur de Dunquerque, & une foule de perſonnes „ qui étoient accourues ſur le rivage, furent les ſpectateurs. „ Quoique ces deux Vaiſſeaux ſe défendiſſent avec une gran- „ de valeur, ils furent ſi rudement attaqués, que ſe voyant „ criblés de coups, les mâts abbatus, les voiles & les corda- „ ges dans le plus triſte état, ils ſe rendirent à la Flotte de „ la République, d'autant plus qu'ils ne pouvoient ni eſpé- „ rer du ſecours, ni trouver moyen de regagner le Port. Ce- „ pendant Tromp lui-même s'étoit jetté ſur l'Amiral Dun- „ querquois. Par des bordées continuelles il le mit tellement „ hors d'état de défenſe, qu'il auroit été pris auſſi indubita- „ blement, ſi dans le tems que Tromp viroit de bord, un „ coup de vent ne l'avoit pas empêché d'y réuſſir; ce qui „ fournit aux Dunquerquois l'occaſion de ſe dégager de ce „ Héros, & de ſe ſauver dans le Port avec cinq Vaiſſeaux „ marchands. Le Vice-Amiral des ennemis voulant ſuivre „ cet exemple, eut le malheur de donner ſur une Baſſe, & „ ne voyant pas de poſſibilité à ſe remettre à flot, à cauſe „ de

(t) *Hiſt. Metall. de Hollande* T. II. p. 240. 241.

ne triompha pas moins glorieusement d'une puissante Flotte Espagnole [*B*]. En 1640 Tromp prit quelques bâtimens aux Dunquerquois, d'ailleurs il ne fe paſſa rien de conſidérable de ſa part, ayant été envoyé au devant de la Flotte des Indes Orientales (*e*). Au commencement de l'année ſuivante, l'Amiral Tromp tint la Mer, & combattit avec quatre Vaiſſeaux cinq bâtimens de Dunquerque, en mit quatre en fuite & en prit un, qui étoit une Frégate du Roi, & fit quelques autres priſes (*f*). En 1642 il ſe trouva dans des circonſtances aſſez délicates par rapport à l'Angleterre, à cauſe des brouilleries qu'il y avoit entre le Roi & le Parlement [*C*]. Je ne trouve rien de fort important ſur les années ſuivantes, juſ-

(*e*) Le Clerc *Hiſt. des Prov. Unies.* T.II. p.100.

(*f*) Idem ibid. p. 209.

„ de deux Vaiſſeaux Hollandois qui alloient à lui à pleines „ voiles, il mit le feu à ſon propre Vaiſſeau, & ſe ſauva „ dans des Chaloupes avec tout ſon équipage. Les neuf au- „ tres n'ayant plus envie de continuer le combat, qui avoit „ déjà duré ſept heures, s'échouérent ſi avant ſur le rivage „ prochain, que les Vaiſſeaux de la République n'oſérent „ les approcher, ce qui leur procura le moyen de ſe remet- „ tre à flot à la faveur de la marée, & de regagner le Port. Le „ 21 du même mois Tromp entra dans ce lui de Helvoetſluis, „ avec les deux Vaiſſeaux dont il s'étoit rendu maître". Le récit de Mr. le Clerc (2) eſt conforme à celui de Mr. Van Loon, mais la Neuville (3) ajoute quelques circonſtances, dont celle-ci ne paroît pas fondée, que les Hollandois emmenérent les quatre Frégates avec les deux Vaiſſeaux. Tromp reçut des Etats-Généraux, en conſidération de la Victoire, une chaîne & une médaille d'Or, de la valeur de deux-mille florins, & les Etats de Hollande imitérent cet exemple, en lui faiſant préſent d'une Médaille & d'une Chaine qui valoit mille florins.

(2) *Hiſt. des Prov. Unies.* T.II. p. 191.

(3) *Hiſt. de Hollande* T.II. p.228.

[*B*] *La même année il ne triompha pas moins glorieuſement d'une puiſſante Flotte Eſpagnole.*] Quoique l'Eſcadre de Dunquerque eut été battue, on avoit continué à équiper en Eſpagne une puiſſante Flotte. La Neuville (4) dit qu'elle partit de la Corogne au mois de Juillet; mais Mr. le Clerc (5) met ſon départ au commencement de Septembre, de même que Mr. Van Loon (6), quoiqu'on liſe chez ce dernier le mois de Mars, qui eſt évidemment une faute d'impreſſion. Cette Flotte étoit commandée par Don Antoine d'Ocquendo, & forte de ſoixante-ſept gros Vaiſſeaux de guerre, montés de vingt-mille hommes. La Neuville aſſure que l'Amirauté de Dunquerque avoit fourni outre cela quatorze Vaiſſeaux, mais les autres Hiſtoriens n'en diſent rien; & les Médailles qui furent frappées à Rouen de la Victoire, font voir que le nombre de ſoixante-ſept Vaiſſeaux. Tromp étoit à la hauteur de Beveſier; lorſqu'il découvrit cette armée navale, il n'avoit avec lui que treize Vaiſſeaux. Il envoya d'abord une Frégate légére pour avertir les autres Vaiſſeaux, qui étoient en mer, de le venir joindre, & donna d'ailleurs le ſignal pour les appeller. Le Vice-Amiral Witten le joignit avec quatre autres Vaiſſeaux, le 16 Septembre au matin, de ſorte qu'il ſe trouva en tout avec dix-ſept Voiles. Après minuit le vent ſe leva, & le combat commença dès la pointe du jour. Quoique dans le commencement un des Vaiſſeaux de Tromp eut ſauté en l'air par ſes propres poudres, il tint toujours ſa flotte ſerrée, en ouvrant les rangs de celle des Eſpagnols par un feu auſſi continuel que terrible. Ocquendo attaqua d'abord Tromp avec vigueur, mais il en fut ſi bien reçu, & tellement maltraité, qu'environ à quatre heures après midi il prit le parti de tourner la proue au Nord, & qu'il ſe retira à petites voiles vers le coin des Cingles, avec ſon Armée navale, qui avoit été fort maltraitée. Tromp fit réſolu de recommencer le combat le 17 au matin; vers la Minuit le vent ceſſa, & il s'éleva un gros brouillard qui fit perdre de vue la Flotte Eſpagnole. A neuf heures le brouillard s'étant diſſipé, on la vit à l'Oueſt-Nord-Oueſt, entre Oſtets d'Angleterre, non loin de Hyth & de Folkſton (7). Tromp fit d'abord voiles de ce côté-là, mais comme vers le midi le vent ſe calma tout à fait, il n'y eut pas moyen d'attaquer les Eſpagnols. A minuit la Lune s'étant levée & la marée étant devenue favorable, Tromp fit lever ſes ancres pour aller de nouveau à l'ennemi, avec lequel en combattant toujours vivement il dériva vers ce qu'on nomme les *Têtes*. La fortifié de douze Vaiſſeaux frais, il continua le combat juſqu'à midi, tellement au deſavantage des Eſpagnols, que ſe voyant entiérement maltraités & perdans courage, ils ſe retirérent aux Dunes, après avoir perdu deux de leurs Vaiſſeaux, ſe perfuadant que dans un Port neutre ils ſeroient à couvert d'une nouvelle attaque. La Flotte des Provinces-Unies avoit conſervé cependant dans ſes différens combats ſes munitions de guerre, mais elle en fut abondamment pourvue par le Gouverneur de Calais, & d'ailleurs elle groſſiſſoit tous les jours par l'arrivée des Vaiſſeaux qui la venoient joindre. Elle ne put cependant empêcher que par le ſecours des Anglois & à la faveur d'un épais brouillard, 8 Vaiſſeaux Eſpagnols, chargés d'argent & de quatre mille Fantaſſins, ne fiſſent voile au Nord de Gouring, & ne gagnaſſent heureuſement Dunquerque (8). Le reſte de cette Armée navale, continua d'être étroitement aſſiégé par Tromp, qui ayant alors plus de cent Vaiſſeaux ſous lui, reçut des Etats un ordre abſolu de combattre les Eſpagnols ſur les Côtes d'Angleterre, & les Anglois même, s'ils ſe mettoient en devoir de ſeconder l'Ennemi. Le Roi d'Angleterre, ſur les inſtances de l'Ambaſſadeur de France & de celui des Etats fit dire à d'Ocquendo de ſortir de ſes ports & de s'éloigner de ſes Côtes (9). Celui-ci réſolut de retourner en Eſpagne: je trouve ici de la diverſité dans les récits des Hiſtoriens. La Neuville (10) raconte la choſe d'une maniére plus honorable aux Eſpagnols que les autres. „ Un nouveau brouillard qui „ s'éleva deux jours après, dit-il, & qu'ils croyoient devoir „ leur être auſſi favorable que celui d'auparavant, leur fit „ lever l'ancre. L'Amiral Tromp, informé de leur deſſein „ vint à leur rencontre avec une flotte de cent-cinq Vaiſſeaux „ de guerre, & grand nombre de Brûlots. D'Ocquendo n'étant plus en état de reculer, réſolut enfin de porter le coup „ de déciſion à ſon ennemi. Après avoir encouragé ſes gens „ par un diſcours vébément, il coupa ſon cable, ordonna „ qu'on en fit autant par toute la flotte, fit lever les voiles, „ & marcha droit à l'ennemi. Tromp ravi d'une réſolution „ qu'il attendoit depuis tant de tems, partagea ſa flotte en „ cinq parties, & commença le combat. La première heure „ ne ſe paſſa qu'en eſcarmouches, parce que la mer la trouva calme tout d'un coup, & que les vents ne ſe déclaroient „ ni pour les uns ni pour les autres. Mais un vent de Nord „ s'étant levé enſuite, l'effort que firent les deux partis pour „ s'en emparer ralluma le combat avec tant de violence que „ les Côtes d'Angleterre, de France & de Flandres, où les „ Peuples étoient accourus en foule pour voir un ſpectacle „ ſi ſanglant, retentirent fort loin des coups du canon & „ du reſte de l'artillerie, qui ébranla les villes voiſines, & „ en briſa les vitres. Le combat dura plus de huit heures, „ pendant leſquelles Tromp & les ſiens firent mille prodiges „ de valeur ſous le feu & la fumée qui couvroit la mer, & „ qui en ôtoit la vue aux ſpectateurs de l'une & de l'autre „ côte. Les Eſpagnols tinrent ferme juſqu'à leur entiére „ défaite. Pluſieurs de leurs Vaiſſeaux furent brûlés, petcés, „ briſés, coulés à fond, & démâtés. Il en périt quarante „ avec leurs équipages, dont les principaux furent le Vice-„ Amiral d'Eſpagne, l'Amiral de Galice, & le grand Galion „ de Portugal, qui étoit de quatorze-cens connoeaux, monté „ de 80 piéces de Canon, & de huit-cens combattans preſque tous Gentilshommes, qui furent tués, ou qui moururent dans le feu ou dans l'eau. De ceux qu'on put tirer du combat, il y en eut vingt-un qui allérent échouer „ aux Dunes en très-pitoyable équipage. Les Hollandois „ y envoyérent leurs brûlots pour les conſumer. Mais les „ Anglois, malgré la neutralité à laquelle ils venoient de „ s'engager, en ſauvérent dix-huit du feu par un mouvement „ de compaſſion. De treize que les Hollandois avoient pris, „ ils n'en purent emmener que onze, les deux autres, qui „ avoient été briſés de coups, périrent entre leurs mains". Le récit de Mr. Van Loon (11) eſt plus ſimple, & plus clair. „ Le 21 Octobre il (Tromp) porta le cap aux Eſpa- „ gnols, avec un vent de Nord-Oueſt, & voyant que vingt-„ trois de leurs Vaiſſeaux avoient pris le parti de ſe faire échouer ſous les Châteaux des Dunes, il en périt une partie, & il brûla le reſte, après que les Equipages s'en furent ſauvés à terre, ou dans des chaloupes, ou à la nage. „ Les autres Vaiſſeaux ennemis, qui favoriſés d'un brouillard, avoient mis en mer, & fait voile vers l'Oueſt, ſe „ virent inveſtis de toutes parts, dèſque le tems ſe fut éclairci. Ils furent forcés alors de ſe défendre, s'ils ne vouloient pas tranquillement ſe laiſſer couler à fond. Mais „ leur réſiſtance ne fit que reculer pour peu de tems leur malheureuſe défaite. Tromp, qui dans tous ces combats a- „ voit fait des prodiges de valeur, fit un feu ſi terrible & ſi „ continuel, que la fumée couvrit toute la mer, & qu'elle „ déroboit ce ſpectacle affreux à ceux qui rempliſſoient l'un „ & l'autre rivage, pour en repaître leurs yeux. La plupart „ de ces Vaiſſeaux furent brûlés, engloutis par les ondes, „ ou pris". Les Hiſtoriens conviennent que de toute cette grande Flotte, il n'y eut que huit Vaiſſeaux qui échappérent, & qui entrérent dans le Port de Dunquerque, ſous la conduite de l'Amiral Ocquendo. Les Eſpagnols eurent huit mille morts, quatre mille bleſſés, & les Hollandois firent deux mille priſonniers. Tromp s'acquit par cette Victoire un nom immortel; les Etats lui firent un préſent de ſix-mille florins & Louis XIII. récompenſa ſa valeur & ſa conduite, en l'élevant à la dignité de Chevalier, & en lui faiſant des préſens conſidérables. La mémoire d'un ſuccès ſi glorieux fut auſſi conſervée par deux Médailles, à peu près ſemblables; repréſentant le Combat des Dunes, & au Revers cette Inſcription:

(4) Ibid. p. 229

(5) *Hiſt. ſupra.* p. 191.

(6) *Loc. cit.* p. 344.

(7) Le Clerc, & van Loon, *ubi ſupra.*

(8) Van Loon *loc. cit.*

(9) Le Clerc, *ubi ſupra.*

(10) *Loc. cit.* p. 228. 229.

(11) *Ubi ſupra* p.265.

Æternitati S.
Ob Hiſp. Claſſem navib. 67 feſtatic belli Ducib. Nauci. Milit. 25. M. omnique apparatu inſtructiſſ. Illuſtr. Pr. Hen. Fred. auſp. A Martino Trompio Hollandiæ maris Præfect. 16 Sept. 1639 navib. tantum 17 aggreſſum, Et feq. die circ. mdl. iterum egregiam Victoriam Actero, die 12 Navib. audio duplicatum, Ac ſub Angl. Littor. Coſtella cedere coactam, Ibiq. per menſem obſeſſam, tandemq. a Rege dijectedere juſſam 21 Octobr. magna virt. dictatam. Ord. Fed. Belg. F. F.

[*C*] *En 1642 il ſe trouva dans des circonſtances aſſez délicates par rapport à l'Angleterre, à cauſe des brouilleries qu'il y avoit entre le Roi & le Parlement.*] Mr. le Clerc (12) rapporte, qu'au mois de Mars de cette année, l'Amiral Tromp, qui croiſoit devant Dunquerque, donna avis aux Etats-Généraux, qu'il avoit laiſſé paſſer après l'avoir viſité un Vaiſſeau chargé de munitions de guerre, & fortant de Dunquerque, parce qu'il avoit

(12) *Hiſt. des Prov. Unies.* T.II. p. 223.

jusques à l'année 1652. On ſait que l'Angleterre s'étoit érigée en République, après la mort tragique du Roi Charles I: cette nouvelle République ne cherchoit qu'un prétexte de rompre avec les Provinces-Unies [D]. Celles-ci armérent par Mer pour couvrir leur Commerce; lorſque la Flotte, forte de quarante Vaiſſeaux, fut prête à mettre à la voile ſous le commandement de l'Amiral Tromp, celui-ci demanda de quelle maniére il devoit ſe conduire à l'égard des Anglois; il reçut des ordres très-ſages, & on s'en remit à divers égards à ſa prudence [E]. Tromp ayant mis en Mer, la tempête & les vents contraires l'obligérent à s'éloigner des Côtes de Hollande & de Flandres, & à porter vers celles d'Angleterre, pour ſauver ſa Flotte, & éviter de faire naufrage, mais il s'en éloigna le plutôt qu'il lui fut poſſible, pour aller vers Calais. Peu de tems après ayant eu avis que ſept Navires richement chargés venoient du Détroit, & que deux Vaiſſeaux de Guerre Anglois & quelques Fregates les cherchoient pour leur donner la chaſſe, Tromp changea de route pour leur donner du ſecours. Il rencontra près de Douvres Robert Blake, Amiral du Parlement d'Angleterre, avec une Flotte de vingt-huit gros Vaiſſeaux de guerre ou Fregates: les deux Flottes engagérent un combat, à l'égard duquel l'un & l'autre Parti prétendit n'être point l'aggreſſeur [F]. Les Anglois s'étoient rendus maîtres de deux Vaiſſeaux Hollandois

avoit un Paſſeport ſigné de la Reine d'Angleterre. Ce Vaiſſeau alloit au Nord de l'Angleterre porter ces munitions à l'Armée Royale. Il n'y avoit rien là dedans que de légitime. D'un côté il étoit naturel que la Reine procurât au Roi ſon époux les ſecours qui dépendoient d'elle, & de l'autre, les Etats n'ayant point pris parti entre le Roi & le Parlement, qui étoient en guerre, il étoit naturel qu'ils laiſſaſſent un paſſage libre aux Vaiſſeaux de l'un & de l'autre. Cependant cela leur attira enſuite la guerre avec Cromwel, & le Roi Charles II. ne leur en ſût aucun gré. „ Il y eut auſſi, *ajoute* „ *Mr. le Clerc*, deux perſonnes de qualité, qui allérent voir „ Tromp à ſon bord, & qui après lui avoir voulu donner „ quelques rafraîchiſſemens, qu'il refuſa, lui demandérent „ qu'il fût permis aux Pêcheurs d'aller à la Pêche du Harang. „ Mais il leur répondit qu'il croyoit qu'on pourroit l'obte„ nir des Etats, ſi l'on vouloit auſſi défendre aux Armateurs „ de Dunquerque de faire aucun tort aux Pêcheurs Hollan„ dois & Zélandois. Tromp conſulta là-deſſus & ſur d'au„ tres choſes les Etats, qui ne manquérent par de lui répon„ dre. Ils lui défendirent, entre autres choſes, de permettre „ à aucun Vaiſſeau chargé de munitions de guerre d'entrer „ dans le Port de Dunquerque, on d'en ſortir, & lui ordon„ nérent, que s'il en tomboit quelqu'un entre ſes mains, il „ l'envoyât en Hollande ou en Zélande. Qu'il n'eut com„ merce avec aucun Député des Ennemis. Que pour la Pê„ che la choſe devoit demeurer comme elle étoit, & que les „ Etats y mettroient ordre. La Province de Hollande trou„ va ſur-tout mauvais, qu'il eut laiſſé paſſer la Vaiſſeau, „ ſur le Paſſeport de la Reine d'Angleterre, dans la penſée „ que cela venoit du Gendre de cette Princeſſe, qui auroit „ bien voulu engager l'Etat à faire la guerre au Parlement, „ en faveur du Roi".

[D] *Cette nouvelle République ne cherchoit qu'un prétexte de rompre avec les Provinces-Unies.*] Comme la conduite antécédente de la République d'Angleterre, comparée avec celle de la République des Provinces-Unies, peut répandre du jour ſur les faits conteſtés, en donnant une idée des diſpoſitions de part & d'autre, nous rapporterons en peu de mots les démarches des Anglois. En 1651 les Provinces n'étoient pas encore convenues entre elles de reconnoître le Parlement comme Souverain. Pour s'en venger le Parlement faiſoit prendre ſous divers prétextes les Navires Marchands, qui alloient en Portugal & en France. Il vouloit même qu'on viſitât les Vaiſſeaux de Guerre, prétextant qu'on y chargeoit des eſpéces d'or & d'argent, pour les tranſporter en Hollande. Il défendit encore le Commerce aux Iles Caraïbes, où l'on avoit envoyé un grand nombre de Navires & de marchandiſes. On pilla les Vaiſſeaux, quoiqu'ils fuſſent partis avant la défenſe, ou qu'ils n'euſſent pu en être avertis (13). Ce n'eſt pas tout. La même année Cromwel envoya deux Ambaſſadeurs à la Haye, pour propoſer une union étroite entre les deux Républiques, & même une Incorporation, par laquelle les Provinces-Unies ſeroient devenues des Comtés d'Angleterre. Cette Négociation n'ayant pas réuſſi, & les Ambaſſadeurs ayant eu divers ſujets de mécontentement, St. Jean, l'un d'eux propoſa un Acte intitulé *de l'accroiſſement de la Navigation*, par lequel il fut défendu aux Etrangers de porter en Angleterre aucune marchandiſe qui ne fût de leur cru, ou qui ne fût travaillée dans leur Pays. On accorda auſſi des Lettres de repreſailles à des Particuliers, ſous prétexte de certaines prétentions (14). Joignés à tout cela que les Anglois s'attribuoient l'empire de la mer, déclarant nettement qu'ils empêcheroient les Hollandois d'y entretenir une Flotte, parce que ce droit étoit à eux, qu'ils ſe l'étoient acquis à la pointe de l'épée, & qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'il parût ſur l'Océan d'autre Pavillon que celui de leur République. Tous ces faits, qui ſont inconteſtables, pourront diriger le jugement qu'on portera ſur les faits douteux.

(13) Baſnage *Annal. des Prov. Unies* T. I. p. 214. 215.

(14) Le Clerc *ubi ſupra*. p. 514.

[E] *Il reçut des ordres très-ſages, & on s'en remit à divers égards à ſa prudence.*] Tromp ayant demandé aux Etats, de quelle maniére il devoit ſe conduire envers les Anglois par rapport au Pavillon, les Etats lui demandérent, comment il s'étoit conduit à cet égard du tems du Roi Charles. Tromp répondit, que lorſque les Vaiſſeaux des deux Nations ſe rencontroient vers le Pas de Calais, ou près des Côtes d'Angleterre, ſur-tout ſi les Anglois étoient les plus forts, les Hollandois avoient coutume de les ſaluer de quelques volées de Canon, en baiſſant le Pavillon. Sur cette réponſe les Etats s'en remirent à la conduite & à la prudence de Tromp, lui ordonnérent de ne rien faire au déſavantage de la Nation, & qui fût préjudiciable à la gloire de l'Etat; que d'ailleurs il défendroit leurs Vaiſſeaux de toute ſorte d'attentat, contre tous ceux qui les attaqueroient; que de plus pour éviter de donner de nouveaux Ombrages aux Anglois, il tâcheroit de ne point approcher de leurs côtes (15). Mylord Clarendon a avancé ſur cet article des faits, qui n'ont abſolument aucun fondement. „ Le Conſeil de l'Amirauté de Hollande, *qui* „ *gouverne*, dit-il (16), *les affaires de la Marine*, donna des „ inſtructions à l'Amiral Tromp, *ſans en rien communiquer* „ *aux Etats-Généraux*, que quand il rencontreroit des Navi„ res de guerre Anglois, il ne fult point le pavillon bas, & „ ne leur marquât pas plus de reſpect qu'il en recevroit „ d'eux; que ſi les Anglois s'en plaignoient, il leur répon„ dit franchement, que la reſpect que les Hollandois avoient „ autrefois rendu en pareilles rencontres, étoit parce que „ les Vaiſſeaux appartenoient au Roi, & pour entretenir la „ bonne Intelligence, qui étoit entre eux & la Couronne „ d'Angleterre; mais qu'ils n'étoient plus obligés à conti„ nuer la même déférence, depuis que le Gouvernement „ d'Angleterre étoit changé, à moins qu'il n'y en eût une „ ſtipulation expreſſe: que ſi cette réponſe ne les contentoit „ pas, mais qu'ils vouluſſent uſer de force, il ſe défendit le „ plus vigoureuſement qu'il pourroit". Ne diroit-on pas que l'Hiſtorien a eu entre les mains les Inſtructions, dont il rapporte le contenu? Malheureuſement il ſe troove, que le tout porte ſur un fondement faux. Ce n'eſt pas l'Amirauté, qui donne de pareils Ordres; & bien loin d'être en droit de donner ſur de pareils articles des inſtructions *ſans en rien communiquer aux Etats-Généraux*, c'eſt au contraire uniquement de ceux-ci que les Amiraux reçoivent leurs Inſtructions.

(15) *Vie de Corn. Tromp* p. 18.

(16) Clarendon *Hiſt. des Guerr. Civil. d'Angl.* T. VI. p. 272. 278.

[F] *L'un & l'autre Parti prétendit n'être point l'aggreſſeur.*] On peut voir dans l'Article de BLAKE (17) de quelle maniére les Anglois rapportent les faits; il eſt juſte d'entendre l'autre Parti, & je ne croit pouvoir mieux faire que de rapporter la Lettre même de l'Amiral Tromp aux Etats-Généraux, qui contient une Rélation de toute l'affaire. La voici (18).

(17) Remarq. [E].

„ Hauts & Puiſſans Seigneurs,

„ Depuis ma derniére du 20 du préſent, ayant croiſé de„ vant la Meuſe, Wielingeo, Oſtende & Nieupoort juſ„ ques au 24, nous fumes contraints de lever l'Ancre, à cau„ ſe du gros tems. La tempête devenant toujours plus fu„ rieuſe, pluſieurs Capitaines vinrent à bord de l'Amiral „ pour l'informer de la perte de leurs encres & de leurs ca„ bles, dont quelques-uns n'en avoient plus que deux; & „ comme le vent étoit devenu encore plus violent, nous „ réſolûmes pour prévenir un plus grand malheur, d'aller „ du côté de Douvres. Nous arrivâmes aux Dunes à une „ heure, & d'abord nous envoyâmes le Commandeur Thyſ„ ſen de Fleſſingue, & la Capitaine Allers, pour compli„ menter le Commandeur Bourn, qui s'y trouvoit avec quel„ ques Vaiſſeaux du Parlement, & lui faire ſavoir de ma „ part, qu'il ne devoit prendre aucun ombrage de voir les „ Hollandois ſur les Côtes d'Angleterre, parce que cela ve„ noit d'arrivar par un affet imprévo de la tempête, qu'ils „ n'avoient d'autre vue que celle de donner le ſdoob à leurs „ Navires, pour retourner inceſſamment ſur leurs propres „ Côtes, & que l'ordre que nous avions reçu de L. H. P. „ regardoit oniquement le maintien du Commerce & de la „ Péche, & la gloire de la Natioo. Bourn répondit par des „ complimens, qu'il chargea les deux Officiers de me faire „ à leur retour, & me fit remercies de l'avis que je lui faiſois „ donner. Le 29 do même mois nous démarînes à deux „ heures avec un vent de Nord-Eſt & beau tems, faiſant „ route vers Calais, dans la penſée d'aller croiſer ſur nos „ Côtes, pour nous pourvoir d'ancres & de cables. Nous ren„ contrâmes ſur notre route la Capitaine Van Saanen d'Am„ ſterdam, venant du Détroit, avec le Capitaine Huurluyt, „ qui nous rapportérent qu'ils étoient venus en compagnie „ de ſept Navires marchands, eſtimez à plus de cinq mil„ lions, & qu'ils les avoient laiſſez à l'ancre vis-à-vis de „ Fiverly, & aſſez près delà douze Vaiſſeaux du Parlement. „ Et comme le ſuſdit Van Saanen avoit rencontré le 22 de „ Mai près de Goudſtart una Frégate Angloiſe, qui vouloit „ le forcer à caler voile, contre laquelle il ſe défendit pen„ dant deux heures, juſqu'à ce qu'enfin elle fut contrainte „ de l'abandonner, il avoit avec le Capitaine Hourloyt réſo„ lu de chercher notre Flotte, pour nous avertir du péril où „ étoient les Vaiſſeaux marchands, ajoûtant qu'il craignoit, „ qu'ils ne fuſſent déjà pris. Ce rapport me fit réſoudre de „ faire voila de ce côté-là, pour les protéger ou pour les „ dé-

(18) *Vie de C. Tromp.* p. 12. 13. en Hollandois. Je remarquerai que l'Auteur ou Traducteur de cette Vie, en François, a inſéré dans cette Lettre des traits qui ne ſont point dans l'Original.

landois, mais ils avoient abandonné l'un, après l'avoir pillé, & en avoir retiré le Capitaine, le Lieutenant, & quatorze ou quinze hommes de l'équipage. Tromp écrivit à ce ſujet une Lettre à Blake, datée du 2 Juin, pour le prier de faire relâcher les deux Capitaines, & de faire rendre le Vaiſſeau pris; mais l'Amiral Anglois lui répondit avec beaucoup de hauteur [G]. D'un autre côté les Etats firent par leurs Ambaſſadeurs tout ce qui dépendoit d'eux pour prévenir une rupture avec l'Angleterre, mais ce fut inutilement; les Anglois firent des propoſitions ſi peu acceptables, qu'il fallut ſe réſoudre à la Guerre. Les Ambaſſadeurs de Hollande partirent de Londres le 11 Juillet, quatre jours après que la Flotte Angloiſe ſe fût miſe en Mer, faiſant voile vers le Nord, pour aller ruiner la Flotte de la Pêche du Harang, & attendre les Vaiſſeaux qui revenoient des Indes. Ils rencontrérent Tromp avec ſa Flotte auprès de l'Ile de Schouwen. Mr. Pauw, Chef de l'Ambaſſade, s'aboucha avec l'Amiral, auquel il donna avis d'aller attaquer Aiſcue, qui avoit pris trois Vaiſſeaux Hollandois richement chargés, & avoit donné la chaſſe à quarante autres, dont les uns avoient été pris & les autres s'étoient retirés vers les Côtes de France. Tromp réſolut donc d'aller chercher Aiſcue, mais le calme & le vent contraire, qui ſurvint enſuite, ne lui permirent pas d'exécution ſon projet. Il prit donc ſon cours vers le Nord, pour aller chercher Blake, mais il étoit trop tard, car cet Amiral Anglois avoit déjà diſſipé quantité de Pêcheurs de Harang, & pris ou coulé à fond preſque tous les Vaiſſeaux de Convoi. L'Amiral Tromp, qui ne pouvoit plus remédier à ce malheur en eſſuya un autre beaucoup plus grand; il avoit découvert Blake proche de Fulo & de Faithil, ſur les Côtes d'Ecoſſe, & ſe préparoit à le combattre, lorſque l'air s'épaiſſit, & qu'un vent de Nord-Oueſt excita la nuit du cinquiéme au ſixiéme d'Août une horrible tempête, qui fit périr quelques Vaiſſeaux, & en diſperſa un grand nombre, deſorte que Tromp n'en put raſſembler que trente-neuf, avec leſquels il reprit la route de la Meuſe. Blake, qui eſſuya la même tempête, en ſouffrit beaucoup moins, parce que le vent l'avoit pouſſé vers le Nord de Hitland, où il étoit plus à couvert. Tromp l'attendit, malgré le malheur qui lui étoit arrivé; mais ſoit que l'Anglois ne voulût pas perdre l'avantage du vent, ou qu'il eût quelque autre raiſon particuliére, il ſe contenta de ſuivre de loin la Flotte Hollandoiſe, qui entra dans le Vlie & dans le Texel au commencement de Septembre (g). Le mauvais ſuccès de cette expédition, dont on rendit Tromp reſponſable, lui fit ôter le

(g) Baſnage *Annal. des Prov. Unies.* T. 1. p. 857. 858.

„ délivrer, au cas qu'ils fuſſent pris, ſuivant le ſept & le huitiéme Article de mes Inſtructions du 16 du paſſé. Dans „ la route nous rencontrâmes quinze Vaiſſeaux de Guerre ou „ Frégates du Parlement, parmi leſquels il y avoit un Amiral; je fis d'abord amener les voiles, à la réſerve des deux „ huniers, que nous baiſſâmes à mi-mât. Etant à la portée „ du Canon, l'Amiral Anglois me fit tirer une volée, à laquelle je ne fis point de réponſe; il m'en fit tirer une ſeconde, à laquelle je répondis, ſur quoi il me lâcha toute „ une bordée de ſon Canon, qui fit un ſi grand fracas ſur „ mon bord, que pluſieurs en furent bleſſez, quelques-uns en „ eurent les bras emportez, & d'autres furent eſtropiez d'une „ autre maniére. Je lui fis tirer auſſi une bordée, ſans cependant avoir pu pénétrer le deſſein des Anglois, que j'ignore encore, parce qu'on garda le ſilence de part & d'autre; & ce fut par là que les deux Flottes ſe virent tout d'un coup engagées dans un combat général. Cependant „ le Commandeur Bourn, étant ſorti des Dunes avec une „ Eſcadre de douze Vaiſſeaux de Guerre ou Frégates, dont „ les premiers étoient de 60 à 70 piéces de Canon, & les autres de 38 à 50, ſelon qu'il l'avoit dit lui-même au Commandeur Thyſſen & au Capitaine Allers, s'en vint fondre ſur notre Artiére-garde. Ainſi le combat ayant commencé à trois heures & demie continua juſqu'à neuf, & „ ne fut interrompu que par l'obſcurité de la nuit. Pour „ lors nous prîmes le large, & les Vaiſſeaux des deux Armées revirérent ſur leurs Amiraux, pour ſe radouber. Nous „ flottâmes toute la nuit faiſant fanal ſur chaque Navire. Le „ 30 au matin nous apperçômes la Flotte Angloiſe au-deſſous „ du vent, cinglant vers Douvres. Nous avions perdu deux „ de nos Vaiſſeaux, qui ſe trouvoient à l'arriére, ſavoir les „ Capitaines Tuynemans de Middelbourg, & Sipke Fokkes „ d'Amſterdam; nous trouvâmes ce dernier ſur le midi, ayant „ tous ſes mâts tafez. Le Pilote & les Officiers nous rapportérent qu'ils avoient été pris par trois Navires du Parlement, deux heures après le coucher du Soleil; qu'en „ ayant retiré le Capitaine & le Lieutenant, avec environ quatorze ou quinze hommes de l'équipage, ils y avoient fait „ entrer beaucoup d'Anglois, mais que ceux-ci appréhendant qu'il ne coulât à fond, l'avoient abandonné, après „ l'avoir pillé. Ils rapportérent auſſi que le Vaiſſeau du Capitaine Tuynemans fut pris une heure avant le leur. Nous „ ſommes dans le deſſein de croiſer le long de la Manche, „ à la faveur du vent d'Eſt, qui régne, pour chercher les „ Navires Marchands, qui viennent du Détroit, & de les „ amener avec tous les autres que nous rencontrerons à bon „ port dans la Patrie.

(*Etois ſignée*)

„ Le 30 Mai 1652 à bord du
„ Vaiſſeau le Brederode. M. Herberts Tromp.

On peut emparer cette Rélation avec celles des Anglois, mais il me ſemble qu'à juger des choſes ſans prévention, on ne peut guéres douter, qu'ils n'ayent été les Aggreſſeurs. I. Qu'on péſe ce que nous avons dit Rem. [D] de leurs diſpoſitions, & les ſoins que les Etats ſe donnérent pour prévenir la guerre, quelle apparence que ceux-ci ayent voulu que leur Amiral commençât les hoſtilités, comme le prétendent les Ecrivains Anglois? II. Ceux-ci, du-moins la plupart conviennent, que Blake fit faire feu trois fois ſur Tromp, & il n'y a que Mylord Clarendon ſeul, qui diſe qu'il fit tirer ſans bale. Il eſt vrai que les Anglois prétendent que Tromp refuſa de baiſſer le Pavillon, mais c'eſt-là un fait conteſté, il ne doit donc pas entrer en ligne de compte, il faut tabler ſur les faits dont on convient. III. Ce qui prouve que Tromp ne cherchoit pas à attaquer les Anglois, c'eſt la maniére dont il en agit avec Bourn, dont il auroit pu détruire l'Eſcadre: mais étoit-il obligé de ſouffrir que Blake lui tirât trois coups à boulets, ſans ſe mettre en défenſe? IV. Je trouve une circonſtance, qui ſeroit bien déciſive ſur le fait en queſtion, ſi elle étoit avérée, mais je ne la trouve appuyée d'aucun garant; c'eſt l'Auteur de la Vie de C. Tromp (19) qui la rapporte: Cromwel ne fut nullement ſatisfait des Informations qu'il reçut, parce que le Capitaine Guillaume Brandley, & le Chevalier Denis Bont, tous deux Anglois, qu'il interroges au Château de Douvres, convenoient avec les Capitaines Hollandois Tuynemans & Fokkes, priſonniers, que Blake avoit fait trois décharges ſur Tromp, avant que celui-ci ſe fût mis en défenſe. Mr. le Clerc rapporte auſſi la même circonſtance (20). Je remarquerai à l'occaſion des diverſités des Rélations, qu'en général les Auteurs Anglois, déſqu'il s'agit de leur Nation, n'ont pas autant d'impartialité qu'il ſeroit à ſouhaitter; jamais les Anglois n'ont eu tort, comme ſi l'honneur d'un Peuple dépendoit delà. Il ſeroit à ſouhaitter que ceux qui écrivent l'Hiſtoire ſe défiſſent de certains préjugés nationaux, & que ſi l'on trouve des faits, douteux par l'oppoſition des récits de ceux qui y ont eu part, on rapportât ſans déguiſement ce que chacun allégue, au-lieu de ſupprimer entiérement ce que diſent les uns, pour ne s'attacher qu'au témoignage des autres. Je finirai en obſervant que la Neuville attribue aux Hollandois des avantages dans ce combat, qu'ils ne remportérent point.

(19) Ibid. p. 16.

(20) *Ubi ſupra.* p. 287.

[G] *L'Amiral Anglois lui répondit avec beaucoup de hauteur.*] Cette Lettre eſt trop curieuſe pour n'en pas faire part au Lecteur (21):

(21) *Voy.* Baſnage *ubi ſupra* p. 854.

„ Monſieur,

„ Rien ne m'a tant ſurpris que la vôtre du 2 Juin, en ce „ que comme vous affectez, avec tant de vanité, de paſſer „ pour un homme d'honneur, l'on ne voit pas néanmoins „ que vous en ſoûteniez le caractére par vos actions. Le „ cruel attentat que vous venez de commettre envers la „ Flotte du Parlement d'Angleterre, dont vous aviez conſpiré „ la ruine, en eſt une bonne preuve; cette Flotte, dis-je, à „ laquelle vous étiez tenu de rendre vos reſpects & vos ſoumiſſions, puiſque vous n'avez pas refuſé de les lui tendre „ en d'autres rencontres. Cet acte d'hoſtilité que vous venez „ de commettre, eſt d'autant plus criminel, qu'il n'y a rien „ eu de la part de l'Angleterre qui ait été capable de vous „ porter à cette extrémité; puiſque ç'a été dans un tems que „ vos Ambaſſadeurs flattoient la République de nouvelles eſpérances de paix & d'union, & qu'ils ſollicitoient avec beaucoup d'empreſſement la concluſion d'un Traité d'Alliance „ & de Confédération. Voilà ce qui fait aujourdhui le fondement de votre gloire, & dont vous formez une injuſte „ apologie, prétendant n'avoir rien fait que pour vous défendre. Mais Dieu, en qui nous mettons nos plus grandes eſpétances, ayant fait ſervir vos deſſeins à votre propre ruine, nous nous ſommes emparés de quelques-uns „ de vos Vaiſſeaux, que vous vous aviſez de reclamer aujourd'hui avec autant de confiance, que ſi l'action qui vient „ de ſe commettre, n'avoit pas été un acte d'hoſtilité, comme „ on le voit dans tous vos écrits, affectant de lui donner un autre nom. Enfin, je n'ai pas jugé à propos de vous faire d'autre „ réponſe, ſinon que je ſuis perſuadé que vous trouverez le Parlement très-mal ſatisfait de votre conduite, parce qu'il ne ſautoit regarder qu'avec horreur le ſang innocent „ de ſes ſujets répandu; & que d'autre part vous ſerez toujours contraint de lui donner des marques d'une entiére „ ſoumiſſion". Une pareille Lettre indique aſſez clairement les diſpoſitions des Anglois.

[H] *Le*

le commandement de la Flotte [*H*], & on le donna au Vice-Amiral de Witte, qui fut envoyé au ſecours de de Ruyter, lequel auparavant avoit battu Aiſcue, mais ce nouveau Commandant n'ayant pas réuſſi, on jetta de nouveau les yeux ſur Tromp, & au commencement de Novembre les Etats prirent la réſolution de lui donner le commandement de la Flotte qu'on équippoit. L'Amiral mit en Mer avec une Flotte de ſoixante-treize Vaiſſeaux, avec laquelle il devoit eſcorter trois-cens Navires marchands juſqu'au Cap Lézard. Entre Douvres & Folſton, il découvrit la Flotte Angloiſe, commandée par Blake, & le 10 Décembre il ſe donna une bataille, où Tromp remporta l'avantage [*I*]. Le dernier de Février 1653 les deux Flottes ſe rencontrérent de nouveau, & ce fut alors que ſe donna la fameuſe bataille qui dura trois jours, & où l'avantage fut aſſez égal [*K*]: ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Etats témoignérent être extrême-

[*H*] *Le mauvais ſuccès de cette Expédition, dont on rendit Tromp reſponſable, lui fit tirer le commandement de la Flotte.*] Voici ce que Mr. Baſnage (22) nous apprend ſur ce ſujet.

(22) Ibid. p. 258.

„ On rend, dit-il, les Généraux reſponſables des événemens, principalement dans les lieux où le Peuple libre „ ſe croit intéreſſé à l'exécution de leurs deſſeins. Celui de „ Hollande s'émut contre Tromp, & ne put ſouffrir qu'il „ eût laiſſé ruiner la pêche du Harang, pour attaquer Aiſcue. „ On ſe plaignoit juſques dans les Etats, de ce qu'il avoit „ ſuivi les conſeils d'un Homme qui n'entendoit point la „ Marine, préférablement à ſes propres lumiéres, & à l'or„ dre qu'il avoit reçu, parce qu'en l'exécutant il auroit ſau„ vé les Pêcheurs, & prévenu la tempête qui avoit ruiné ſa „ Flotte. Mr. Pauw, qui avoit donné l'avis, n'étoit pas „ épargné dans les murmures du Peuple. Les Etats de Hol„ lande furent contraints de le déclarer innocent, & de le „ prendre ſous leur protection afin de le garantir des inſul„ tes du Peuple. Tromp, malgré les ſervices importans qu'il „ avoit rendus, pendant quinze années qu'il avoit exercé la „ charge de Lieutenant-Amiral, eut beaucoup plus de peine „ à ſe juſtifier; il avoit moins d'amis, & ſa fauxe paroiſſoit „ beaucoup plus grande, parce qu'il devoit donner toute ſon „ attention à garantir les Bâtimens Hollandois du péril dont „ ils étoient menacés, par le départ de Blake, qu'il ne peu„ voit ignorer". Ce que Mr. Baſnage dit au commencement du paſſage qu'on vient de lire eſt tellement vrai, que le défavantage que Blake eut le 10 Décembre l'expoſa auſſi aux inſultes de la Populace de Londres. Sur quoi le même Hiſtorien (23) fait une réflexion bien judicieuſe & fondée à tous égards. „ Si, dit-il, ceux que la Fortune éléve à la tête des „ Armées de mer ou de terre, faiſoient réflexion ſur les ca„ prices, ou auroit de la peine à trouver des hommes qui „ vouluſſent s'y expoſer. On ne pouvoit reprocher à l'Ami„ ral du Parlement qu'une intrépidité qui l'expoſoit aux plus „ grands périls. Tromp avoit cette valeur, foutenue d'une „ longue expérience, qui fait les grands Capitaines; cepen„ dant Tromp malheureux dans une bataille par la faute de „ pluſieurs Officiers timides, qui l'abandonnérent, & Blake „ qui éprouve le ſort incertain des armes, malgré toutes les „ preuves qu'il a données de ſa valeur, eſſuyent preſque éga„ lement les mouvemens ſéditieux des Peuples, & le mécon„ tentement des Souverains, qui dans ces circonſtances déſa„ vantageuſes, ſont obligés de ſe ſoumettre à la diſpoſition „ de leurs Sujets".

(23) Ibid. p. 259.

[*I*] *Le 10 Décembre il ſe donna une bataille où Tromp remporta l'avantage.*] On peut voir dans l'Article de Blake (24), que les Ecrivains Anglois, ne pouvant pas diſconvenir de l'avantage que Tromp remporta dans cette occaſion, ſe tournent de tous côtés pour le diminuer autant qu'il eſt poſſible, nous avons-là relevé quelques traits de leurs récits; à les en croire la Flotte Hollandoiſe étoit du double plus forte que la leur, & la première acheta fort cher l'avantage qu'elle eut: mais comment concilier cela avec le mécontentement du Peuple de Londres contre Blake, dont on a eu ſoin de ne rien dire dans l'Article de cet Amiral? Il me ſemble que l'on auroit mieux être inſtruit des circonſtances de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, que par la Rélation même de l'Amiral Tromp, qui n'avoit aucune raiſon d'en impoſer à ſes Maîtres, qui ne pouvoit vouloir leur cacher ſes pertes, & qui n'étoit pas homme à fonder ſa gloire ſur des fauſſetés, en exaggérant la force de ſon ennemi. Voici la Lettre de cet Amiral aux Etats-Généraux (25):

(24) Rem. [*I*].

(25) *Vie de Corn. Tromp* (en Hollandois) p. 77. 78.

„ Hauts & Puiſſans Seigneurs,

„ Depuis ma dernière du 9 de ce mois, nous avons fait „ tous nos efforts pour faire route vers les Dunes. Le 9 „ à quatre heures ayant attendu la marée, le vent étant „ O. S. O. & O. N. O. nous apperçûmes une Flotte dans „ les Dunes. Nous nîmes à la voile à deux heures, les „ Anglois en firent autant, & ſe rangérent en trois Eſcadres, „ tant grands que petits, parmi leſquels il y avoit quarante-„ deux ou quarante-quatre Vaiſſeaux du ſecond rang, la plu„ part étoient de faire route vers Douvres, & delà de „ tourner à l'Oueſt. A neuf heure le vent devint N. O. à „ l'Oueſt, & commença à ſouffler vigoureuſement, deſorte „ que vers les cinq heures nous jettâmes l'ancre à l'Oueſt „ de Douvres, & la Flotte Angloiſe en fit autant à deux mil„ le de nous. La nuit nous nîmes une remplée. Le 10 au „ matin le vent étoit N. N. O. Quelques-uns de nos Vaiſſeaux „ & de nos Brûlots s'étoient écartés. A midi nous mîmes „ à la voile avec le montant de la Marée, les Anglois en fi„ rent de même, & nous nous efforçâmes de les joindre. A „ une heure quelques-uns de nos meilleurs Voiliers commen„ cérent à canonner, à trois heures nous arrivâmes aux *Gri*„ *gels*, dans le deſſein de couper les Anglois; mais Blake „ s'approchant de nous, nous allâmes à lui; voyant cela il „ fit tout ſon poſſible pour gagner le deſſus du vent, ce qui „ lui réuſſit; nous nous lâchâmes en paſſant une bordée, & „ le Vaiſſeau la *Couronne de Roſes* monté de quarante piéces de Canon, & d'environ deux-cens hommes d'équipage, „ commandé par le Capitaine Charles Battyn, le ſuivoit de fort près; nous fondîmes ſur celui-ci avec tant d'impétuoſité, que notre mât d'avant & la pointe de notre proue en furent briſés. A ce moment un autre Anglois, nommé Achſon, qui commandoit le Vaiſſeau le *Bonaventure*, monté de trente piéces de Canon, nous ayant abordé de l'autre côté, nous combattîmes pendant une heure étant entre deux, juſqu'à ce que la *Couronne de Roſes*, ayant ſur ſon „ bord ſoixante morts, grand nombre de bleſſés, & les „ deux Capitaines tuez, fut forcée de ſe rendre. Notre Vice-Amiral Jean Everſtz, ayant attaqué le *Bonaventure* par ſon autre bord, nous étions quatre accrochés enſemble, & le *Bonaventure* ſe rendit auſſi. Nous prîmes poſſeſſion de „ la *Couronne de Roſes*, après en avoir tiré plus de cent hommes de l'équipage, qui furent remplacez par ſoixante des nôtres. Nous avons eu ſur l'Amiral neuf morts & vingt-„ un bleſſez. Le Vice-Amiral Everſtz prit auſſi poſſeſſion du *Bonaventure*. Quelques-uns de nos Vaiſſeaux, qui auroient pu nous joindre, avoient combattu contre Blake & le reſte de la Flotte, qui ſe retraite vers Douvres ou les Dunes. La nuit nous ayant obligé à nous faire place les „ uns aux autres, nous jettâmes l'ancre, & donnâmes ordre „ au Pilote qui étoit ſur notre priſe d'en faire autant. Sur „ les neuf heures nous entendîmes entre les nôtres canon„ ner contre les Anglois. A l'entrée de la nuit le feu s'étant pris au Navire du Capitaine Juinbol, ſans qu'on ſache comment, il périt lui-même avec une partie de l'Equipage, & l'autre fut ſauvée. Nous employâmes toute la nuit à radouber nos Vaiſſeaux, & à réparer nos pertes. Le onziéme au matin le vent étoit O. N. O. avec une épaiſſe „ brume; nous appercûmes deux Navires à l'Oueſt, auxquels „ nous fîmes donner la chaſſe. Le Capitaine Van Sanen en prit un; c'étoit un Anglois de Londres, monté de quatorze piéces de Canon, & chargé de ſigues, venant du Condat. „ Nous fîmes venir tous les Capitaines à bord, & les Equipages aidérent à radouber notre Vaiſſeau, & tout ceux de la Flotte qui en avoient beſoin. Du reſte le nombre de „ nos morts & de nos bleſſez eſt très-petit. Quelques-uns „ de nos Vaiſſeaux ſe ſont écartez, ſans qu'on ſache la route „ qu'ils ont priſe. A une heure ou environ nous nous trouvâmes en état de lever l'ancre, & nous mîmes à la voile, „ dans le deſſein de chercher les Anglois vers Douvres ou „ vers les Dunes, mais la nuit étant venue nous fûmes obli„ gez de jetter l'ancre, ayant Douvres au Nord-Eſt. Le 12 „ à 10 heures le Capitaine Sébaſtien Senſen nous amena „ un Vaiſſeau du Parlement nommé l'*Hercule*, monté de „ trente-ſix piéces de Canon, qui avoit à bord quatre-vingts „ hommes, qui s'étoient ſauvez ſur la Côte, à la réſerve „ de quatre. Il étoit parti de Portſmouth pour Londres, „ pour y être équippé avec d'autres deſtinez pour la Médi„ terranée. Pluſieurs de nos Vaiſſeaux écartez revinrent „ nous joindre. Nous fîmes tous nos efforts pour aller aux „ Dunes en louvoyant, mais le vent contraire, & la peſan„ teur de nos Vaiſſeaux nous en empêchérent. Le 13 au „ matin, le Vent étant E. N. E. & aſſez fort, nous levâmes „ l'ancre pour tirer vers les Côtes de France, & nous vî„ mes mouiller à la rade de Boulogne". Cette Lettre eſt datée du 24 Décembre 1653. On y voit régner une noble ſimplicité, rien qui ſente la vanité, c'eſt un récit ſans ornemens, & qui a tous les caractéres de la vérité. Perſonne ne pouvoit ignorer une choſe auſſi frappante, que celle que les Ecrivains Anglois avancent, qu'il n'y eut que la moitié de leur Flotte qui eut part au combat, faute de monde; mais quelle apparence qu'elle eût tout d'un coup perdu ſon monde, en ayant été ſi bien pourvue auparavant? D'ailleurs les plaintes d'Aiſcue contre Blake prouvent bien que le desavantage avoit été aſſez grand.

[*K*] *Ce fut alors que ſe donna la fameuſe bataille qui dura trois jours, & où l'avantage fut aſſez égal.*] On trouve dans l'Article de Blake (26) les récits des Auteurs Anglois, avec quelques Remarques que nous y avons ajoûtées; pour mettre le Lecteur mieux en état de juger des faits, nous joindrons les Rélations dreſſées ſur les Mémoires des Amiraux Hollandois, & en particulier ſur le Journal de l'Amiral de Ruiter (27). Tromp ramenoit en Hollande cent-cinquante Navires, qui portoient des Ports de France, chargés de marchandiſes, lorſqu'il découvrit la Flotte Angloiſe à la hauteur de Portland. Blake, emporté par l'ardeur de combattre, n'eut pas plutôt vu le Vaiſſeau de Tromp, qui s'approchoit de lui, qu'il lui tira ſa bordée. L'Amiral Hollandois, qui avoit plus de fang froid, attendit que Blake fût à la portée du mouſquet; paſſant à côté de lui il fit ſa première décharge, & ayant reviré d'abord, il fit ſa ſeconde, enſuite le prenant par ſon autre flanc, il lui tira une troiſiéme bordée avec tant de ſuccès, qu'on n'entendit plus que des cris

(26) Rem. [*I*].

(27) Brandt *Vie de l'Amiral de Ruiter* p. 111-121. v. le Clerc. T. II. p. 338. 339 *Vie de C. Tromp.* pp. 89-97.

&

ment satisfaits de la conduite de leurs Amiraux (*b*). Au Printems de l'année 1653 on équippa une une nouvelle Flotte, dont on donna encore le commandement à Tromp, mais il ne s'en chargea qu'avec

(*b*) Brandt *Vie de de Ruiter. p.* m. 32.

& des gémissemens sur le bord de Blake, ce qui déconcerta tellement celui-ci qu'il ne se battit plus qu'en retraite & de loin. Tromp perça ensuite plusieurs fois au travers de la Flotte ennemie, & la sépara en trois Escadres à demi-lieuë l'une de l'autre. De Ruyter s'étoit trouvé engagé avec un gros Vaisseau, nommé *la Prospérité*, il avoit fait monter deux fois ses Matelots à l'abordage, & l'avoit pris; mais il fut obligé de l'abandonner se voyant exposé au danger de périr, parce qu'il se trouva au milieu de vingt Vaisseaux Anglois, qui percoient le sien: le Vice-Amiral Evertsz vint à son secours, & il se fit jour par son intrépidité. Le Capitaine Kruik, qui montoit le Vaisseau l'*Autruche*, coula à fond un Vaisseau Anglois, & fut ensuite pris, ayant au quatre-vingt hommes de tués en se défendant. Le Capitaine Port, après avoir coulé à fond un Vaisseau Anglois, fut attaqué par deux autres, & ayant été renversé sur son bord par un éclat de canon, il y resta le sabre à la main, jusqu'à ce qu'il fut englouti par les flots, lui & son Navire. Sweers, qui étoit venu à son secours, maltraita tellement un des Anglois, qui attaquoit Port, qu'il coula à fond; mais lui-même eut un pareil sort, ayant été attaqué par quatre Vaisseaux, lui & une partie de son monde furent sauvés par l'ennemi. Le Capitaine Kleidyck de la Brille fit un coup aussi hardi qu'heureux; trois grands Vaisseaux Anglois le battoient de près lorsque Régemorter, Capitaine Zélandois, vint à son secours & le délivra d'un côté, & lui donna le moyen de couler à fond un des Anglois qui étoit de l'autre côté; mais peu de tems après son Vaisseau subit le même sort, son Equipage & lui s'en étant apperçu, ils se jettérent sur le Vaisseau Anglois qui étoit à côté de Régemorter, & delà passérent sur le Vaisseau de ce dernier, qui venoit d'être tué avec trente ou quarante de ses gens. Kleidyck prit le commandement du Vaisseau, & anima tellement son monde, qu'ils firent périr l'Anglois avec tout son équipage. Pendant que ces braves Officiers & plusieurs autres donnoient des marques d'une si grande valeur, Tromp remarqua vingt-six Capitaines Hollandois, qui se servoient du vent pour s'éloigner du Combat, tandis que plusieurs des meilleures Fregates Angloises avoient été détachées pour aller fondre sur les Navires marchands; mais Tromp vint à leur secours, & obligea les Anglois à se retirer. Ainsi finit le premier jour, dans lequel au jugement de Tromp (28), *le combat fut rude & opiniâtre, & la victoire tellement balancée, qu'aucun des Partis ne put s'attribuer l'avantage*: preuve bien rare de sa grande modestie, puisque Blake dans sa Lettre au Parlement, avoue que les Anglois eurent du desavantage. Le lendemain premier de Mars la bataille recommença à dix heures du matin, à trois-mille vers le N. O. de l'Ile de Wight. Tromp avoit rangé son Armée Navale en forme de Croissant, afin d'enfermer les Vaisseaux Marchands & de les mieux couvrir. Quoiqu'on commençât à manquer de poudre & de boulets sur la Flotte Hollandoise, le combat ne laissa pas d'être opiniâtre: les Capitaines, qui avoient pris le large le jour précédent, firent mieux leur devoir; les Anglois vinrent six fois à la charge pour tâcher de séparer les Vaisseaux marchands du gros de la Flotte, mais ils furent toujours repoussés. Cependant une mauvaise manœuvre des Vaisseaux marchands fut cause qu'il y en eut douze de pris, avec deux Vaisseaux de guerre. Le 2 de Mars, on vit à la pointe du jour que les Anglois se préparoient à faire de nouveaux efforts. Comme plusieurs Vaisseaux Hollandois avoient épuisé leurs Munitions de guerre dans les combats précédens, & se trouvoient hors d'état de faire la moindre résistance, Tromp ordonna aux Capitaines qui ne pouvoient plus se servir de leur canon, de se ranger auprès des Vaisseaux Marchands, afin de persuader à l'ennemi qu'ils étoient-là pour les garder; mais quantité d'Officiers se servirent de ce prétexte pour l'abandonner, & il ne lui resta que vingt-cinq ou trente Vaisseaux, avec lesquels il attendit fièrement les Anglois, & soutint depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit avec un courage supérieur à ses forces les attaques vigoureuses de la Flotte ennemie. La nuit sépara les Combattans. Blake fit mine de vouloir retourner à la charge, mais voyant que Tromp l'attendoit, il fit voile vers l'Ile de Wight. A l'égard des pertes réciproques, les Hollandois les spécifient exactement, vingt-quatre Vaisseaux Marchands furent pris, de même que quatre Vaisseaux de Guerre, trois coulérent à fond, & un sauta en l'air; le nombre des morts alla à six-cens, & celui des blessés à un peu plus. Du côté des Anglois cinq Vaisseaux, spécifiés par leurs noms, à la réserve d'un dont le Capitaine est nommé, furent coulés à fond, un Vaisseau fut brûlé, & une Prégate mise tellement hors d'état de servir, qu'on la brûla aussi à Chatham, & six Vaisseaux furent tellement délabrés qu'ils ne parurent plus en mer, le nombre des morts & des blessés alloit à deux mille. Ajoûtez à cela que Tromp avoit ramené plus de cent Navires marchands, qui faisoient l'objet de son attention, & dont la conservation l'avoit fort embarrassé dans le combat. Mais il faut avouer, dit fort bien Mr. Basnage (29), que les Etats-Généraux ne pouvoient sur un tel fondement s'attribuer la victoire, & que les Anglois, qui dans le fonds avoient plus perdu que les Hollandois, avoient encore moins de raison de prétendre l'avoir remportée. Pour achever de donner une idée juste de cette fameuse bataille, & en même tems du caractère des deux Amiraux, nous rapporterons les Lettres que l'un & l'autre écrivirent, & un Lecteur judicieux s'appercevra aisément de la différence qu'il y a entre le stile bizarrement dévot & rodomont de l'un, & le stile uni, simple, & modeste de l'autre. Voici la Lettre que Blake fit remettre au Parlement (30).

(30) *Vie de C. Tromp p.* 99-101.

„ La souveraine puissance divine en laquelle nous mettons „ toute notre confiance, vient de donner à ses Serviteurs des „ marques réelles de sa bénédiction, par la défaite de la for„ midable Flotte de Hollande; l'ayant battue en trois batail„ les consécutives qui se sont données en trois jours diffé„ rens, desorte qu'un grand nombre de prisonniers sont tom„ bés entre nos mains, les autres ont été dispersés, & une „ partie a été chassée dans des lieux où ils se sont mis à „ couvert des poursuites du vainqueur. Dieu soit bénit, „ puisqu'il a bien voulu dans ce jour honorer ses enfans de „ sa protection, en désarmant leurs ennemis. Depuis le 18 „ de ce mois il nous a donné des présages assurez de son assis„ tance, par les vents qui nous ont été favorables. Notre „ Flotte se trouvoit à la hauteur de Portland au milieu de la „ Manche, fort en peine, dans la pensée que les Ennemis „ nous ayant découverts, auroient passé outre. Deux jours „ auparavant nous étions en prières, & le 18 nous remar„ quâmes que Dieu nous apprenoit où ils étoient. Le Texte „ étoit ces paroles a Chron. XX. 16. *Pars demain & va contre eux, &c.* A peine le Chapitre étoit expliqué, même „ avant l'aube du jour, que nous apperçûmes l'armée enne„ mie. Sur le champ nous mîmes à la voile pour aller à el„ le, l'Ennemi de son côté en fit de même. A peine les deux „ Flottes ennemies furent en présence, qu'elles s'engagérent „ au combat; nous eûmes d'abord du desavantage, parce „ que les Ennemis avoient le vent, & que la plupart de nos „ meilleurs Vaisseaux ne pouvoient avancer. Delà vint que „ le Vaisseau Amiral le *Triomphe* essuya ce jour-là le plus „ grand feu des Ennemis, tandis que les autres n'étoient pas „ dans un moindre péril. Mais Dieu a été notre souverain „ Protecteur; car quoique notre Navire eût déjà perdu la „ moitié de son équipage, le courage dont le reste étoit ani„ mé donnoit encore de grandes espérances, & empêchoit „ de regretter la perte des autres. Mais on ne pouvoit pas „ attendre davantage d'eux, que ce que Dieu a bien voulu „ qu'ils fissent, & que nos Ennemis ont sans-doute très-bien „ expérimenté. Le premier jour nous leur primes trois Con„ tre-Amiraux & un Vice-Amiral, & peu de tems après nous „ leur coulâmes à fond trois Vaisseaux, les autres font pré„ sentement à Portsmouth. Le second jour nous leur en brû„ lâmes ou coulâmes à fond encore huit ou dix. Le troisiè„ me jour ils commencérent à plier & à prendre la fuite. „ Leurs pertes sont d'autant plus grandes & plus sensibles, „ que nous leur avons pris plus de quarante Vaisseaux de „ guerre ou marchands. On vint à l'abordage à la vue de „ Tromp, sans qu'il pût s'y opposer. Le Capitaine Lanson „ s'étant accroché à un grand Navire, s'en rendit maître; „ mais il étoit fort délabré. Maerten & Gaver s'emparérent „ aussi de deux Vaisseaux, desorte que nous en avons pris „ plusieurs, & nos Ennemis seront contraints d'avouer leurs „ pertes. Nous avons perdu quelques Officiers recomman„ dables par leur mérite & par leur valeur, de même que „ cinq ou six Pilotes du premier rang, regrettez pour leur „ bonne conduite & leur grande fidélité, sans parler de quan„ tité de braves de la Flotte; mais nous n'avons perdu au„ cun Vaisseau, si on en excepte un que nous avons nous„ mêmes coulé à fond, &c." Ajoûtons la Lettre de l'Amiral Tromp pour pièce de comparaison (31).

(11) *Ibid. p.* 101-104.

„ Hauts & Puissans Seigneurs,

„ Cette bataille qui a duré trois jours consécutifs, com„ mença le dernier de Février à 9 heures du matin, & ne „ finit que le deux du mois de Mars, que la nuit sépara les „ combattans. Elle s'est donnée dans cette étendue de mer „ qui est entre Portland & Swartenes ou Boulogne. Les „ Anglois avoient soixante-neuf ou soixante-dix Vaisseaux „ ou Frégates, la plupart fort gros; nous avions au-delà de „ soixante-dix Vaisseaux de guerre, & cent cinquante Navi„ res marchands. Je ne saurois encore informer vos Hautes „ Puissances de tout le détail, puisque la plupart des Capi„ taines ont à peine eu le tems de se rendre quelques mo„ mens à bord de l'Amiral, le premier de Mars. Ils m'ont „ appris que l'Escadre de de Ruyter, qui avoit donné sur l'ar„ rière garde ennemie, lui avoit pris quelques Vaisseaux, „ tandis qu'il y en avoit eu plusieurs de part & d'autre cou„ lez à fond. Quant à l'Avant-garde, dont j'avois la conduite conjointement avec le Contre-Amiral Florisz, elle atta„ qua celle des Ennemis, commandée par Blake; le combat „ fut rude & opiniâtre, & la victoire si fort balancée, qu'au„ cun des deux Partis n'a sujet de se vanter d'avoir eu de l'a„ vantage; ce fut là le succès de la bataille du premier jour. „ A quatre heures après-midi, ayant remarqué que les An„ glois avoient détaché une Escadre de leurs meilleurs voi„ liers pour aller fondre sur la Flotte marchande, dans le „ dessein de la brûler, nous quittames le combat pour venir „ à son secours. Après l'action je fis venir à bord de l'Ami„ ral les Officiers-Généraux de l'Armée, Evertsz & de Ruy„ ter, pendant que Florisz avoit soin de faire réparer les „ Vaisseaux de la Flotte, qui en avoient besoin. Nous déli„ bérâmes donc sur l'état présent des affaires, si nous de„ vions encore attaquer les Ennemis en abandonnant les „ Vaisseaux marchands, puisque nous étions trop foibles „ pour faire un détachement de Vaisseaux de guerre pour les „ escorter; outre qu'il y avoit lieu d'appréhender que les

(28) Dans sa Lettre aux Etats-Généraux.

(29) *Ubi supra. p.* 301.

vec peine; & il écrivit aux Etats-Généraux & aux Etats de Hollande pour leur marquer les raiſons qu'il avoit de ne prendre le commandement de la Flotte qu'avec répugnance [*L*]. Il reçut ordre de conduire vers le Nord de l'Ecoſſe & de l'Irlande une Flotte de deux-cens Navires marchands, deſtinés pour la France & pour l'Eſpagne, & d'en ramener les Vaiſſeaux qui s'y étoient rendus de divers endroits. Les Amiraux Anglois, informés de ces ordres, formérent le deſſein d'attaquer Tromp, avant qu'il eût été joint par les Vaiſſeaux de Zélande, mais ils manquérent leur coup. Le 15 Mai les deux Flottes ſe trouvérent à cinq milles l'une de l'autre, ſans néanmoins ſe rencontrer. La Flotte marchande, compoſée de trois-cens Navires, avoit fait le tour de l'Ecoſſe, & elle étoit entrée dans les Ports ſans avoir vu l'Ennemi. Tromp s'en revint vers les Côtes de Hollande ſur la fin du mois. Ayant été renforcé de dix-ſept Vaiſſeaux de Guerre, il remit à la voile pour aller chercher les Anglois; il canonna Douvres, & après cette expédition il s'avança vers Boulogne, où il apprit que la Flotte Angloiſe avoit paru vers le Vlie, ce qui le détermina à l'aller chercher, & le 12 Juin 1653 l'ayant découverte à la hauteur de Nieupoort, les deux Flottes en vinrent à un engagement, & les Anglois remportérent la victoire [*M*], ce qui leur donna occaſion de faire de grands ravages ſur les Côtes de Hollande. Tromp, après un ſe-jour

„ Anglois n'euſſent encore quelque corps de réſerve vers Ca-
„ lais, ou s'il étoit plus à propos de les défendre, en les fai-
„ ſant reſter auprès de nous, & en attendant les ennemis;
„ & comme la poudre commençoit à manquer, nous donnâ-
„ mes ordre qu'on la ménageât, & qu'on ne tirât point de
„ coup inutilement. Nous découvrîmes à l'Eſt aſſez loin de
„ nous le Vaiſſeau l'*Autruche*, ſi délabré, qu'il ne lui étoit
„ reſté que ſa grande Voile & celle de Trinquet. Je donnai
„ ordre à de Wilde de l'aller remorquer, & de l'emmener
„ à la Flotte. D'abord que nous fûmes aſſemblé tous nos
„ Vaiſſeaux tant de guerre que marchands, nous mîmes à la
„ voile avec un petit frais de N. O. mais ſur le ſoir nous eû-
„ mes un grand calme. De Wilde n'ayant pu amener l'*Au-*
„ *truche*, les Anglois le conduiſirent à leur armée. A dix
„ heures on dix heures & demie les Ennemis revinrent à la
„ charge. Ils avoient mis cinq ou ſix de leurs Frégates les
„ plus légéres ſur les ailes de notre Flotte, pour tâcher de
„ couper quelques Vaiſſeaux. On combattit juſqu'à l'entrée
„ de la nuit ce jour-là. Les Capitaines le Sage, de Zélan-
„ de, & le Bruin van Zeelp d'Amſterdam avec quelques Na-
„ vires marchands furent coupés ce jour-là, & ſéparés de la
„ Flotte. Sur le ſoir quelques Vaiſſeaux s'approchérent de
„ nous, & ſe plaignirent qu'ils n'avoient plus ni poudre ni
„ boulets; & comme j'avois encore ſur l'Amiral beaucoup
„ de boulets de huit Livres, je les fis diſtribuer à ceux qui
„ avoient du Canon de ce calibre. Nous pourſuivîmes en-
„ core notre route, le vent étant O. N. O. & chacun tâchoit
„ de ſe raillouber, autant qu'il étoit poſſible. Le 2 de Mars,
„ le vent étant O. N. O les Anglois nous attaquérent encore
„ vers les neuf heures du matin avec beaucoup de vigueur,
„ & à peine avions nous combattu deux heures, que la moi-
„ tié de nos Vaiſſeaux n'avoit plus de munitions de guerre.
„ Nous tirâmes quelques coups de canon pour les avertir de
„ ſe rendre auprès de nous, comme ils firent. Je les fis ran-
„ ger dans le gros de la Flotte, & leur dis de faire ſemblant
„ de ne manquer de rien, & que ceux qui avoient encore
„ des munitions veilleroient à leur ſûreté, & à celle des Na-
„ vires marchands, deſorte que j'ai ſoutenu le combat juſ-
„ qu'à la nuit, en les défendant avec vingt-cinq ou trente
„ Vaiſſeaux, qui avoient encore de la poudre & des boulets.
„ Deux heures après Blake ayant raſſemblé ſes forces, fit
„ mine de revenir à la charge; voyant cela, je fis amener
„ les voiles, & lui fis connoître que j'étois prêt à recom-
„ mencer, deſorte que les Avant gardes des deux Armées
„ s'étant chargées pendant quelque tems, les Anglois pri-
„ rent enfin le large, & Blake étant hors de la portée du ca-
„ non ne revint plus, &c.". L'air de candeur & de vérité qui régne dans cette Lettre, ôte naturellement tout ſoupçon de déguiſement.

[*L*] *Il écrivit aux Etats-Généraux & aux Etats de Hollande, pour leur marquer les raiſons qu'il avoit, de ne prendre le commandement de la Flotte qu'avec répugnance.*] Brandt (32) nous apprend, que la Lettre de Tromp portoit „ Que les meil-
„ leurs Vaiſſeaux avoient péri aux précédens combats, dans
„ la mer, ou par le feu. Que parmi le reſte on avoit né-
„ gligé de faire rétablir ceux qui étoient le plus en état de
„ rendre du ſervice. Que ſi l'on n'avoit pas remporté de
„ plus grands avantages ſur les Anglois, ce n'avoit pas été
„ ſa faute mais celle des autres. Qu'enfin il obéiroit aux
„ ordres des Etats, quoiqu'il eût bien ſouhaité d'en être
„ diſpenſé, & qu'on eût donné le commandement de l'Ar-
„ mée à un autre. *Ajoûtant*, qu'après avoir alors repréſenté
„ le véritable état des choſes, on auroit tort de lui imputer
„ les déſordres & les pertes, à quoi il ne doutoit point qu'on
„ n'allât être expoſé". L'Hiſtorien ajoûte, qu'on ne lui fit point de réponſe ſur ces ſujets de plaintes, qui lui étoient d'autant plus pardonnables, qu'il eſt conſtant qu'il fut contraint de mettre en mer, avec un grand nombre de Vaiſſeaux légers, très mauvais, & avec quelques Capitaines ſans cœur & ſans expérience, & qu'on l'obligeoit à hazarder ainſi non ſeulement ſa vie, mais encore ſon honneur, & la réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſes premiers exploits.

(32) *Vie de de Ruiter. p.* 56.

[*M*] *Les deux armées en vinrent à un engagement, & les Anglois remportérent la victoire.*] La Flotte Angloiſe étoit de quatre vingt quinze à cent voiles, dont il y avoit près de quatre-vingt, qui étoient de grands Vaiſſeaux ou Frégates, bien pourvus de tout. La Flotte Hollandoiſe étoit de quatre-vingt-dix huit Vaiſſeaux, beaucoup plus légers & de ſix Bûlots. Ce qui eſt fort différent de ce que diſent les Auteurs Anglois (33), qui mettent ce Combat & la victoire remportée par leur Flotte ſur le compte de Blake, quoique l'honneur doive en être attribué à Monk, qui y commandoit, & qu'il paroiſſe que Blake ne ſe trouva pas même au premier Combat du 12 Juin. Les Anglois avoient l'avantage du Vent, qui étoit Nord-Eſt, ils ne firent d'abord que dériver, tandis que les Hollandois tâchoient d'aller à eux à force de boulées. Le deſſein de Monk étoit de les envelopper dans un demi-cercle, qu'il avoit formé, en diviſant ſa Flotte en trois Eſcadres; mais elles ſe rapprochérent à la portée du Canon, lorſqu'elles virent que Tromp les attendoit en bon ordre. Monk & Deane donnérent le ſignal du combat, & les deux Flottes s'engagérent ſur les onze heures du matin. Deane fut tué d'abord. Le Combat commença entre les Eſcadres de Lawſon & de de Ruiter; ce dernier ayant gagné le vent ſur l'Anglois combattit ſi vivement, qu'il conſuma preſque toute ſa poudre; Tromp vint à ſon ſecours, Monk le ſuivit avec le gros de ſa Flotte, & ce fut alors que l'on combattit avec une valeur étonnante. Lawſon fit couler à fond un Vaiſſeau, qu'il avoit percé de coups de canon, l'ayant attaqué & un autre avec neuf ou dix Frégates. Tromp fit des efforts inutiles pour aborder l'Amiral Anglois. L'Eſcadre du Pavillon bleu s'étant écartée, & le vent ayant un peu tourné, les Hollandois firent *nager le bout au vent*, pour couper cette Eſcadre. & ils eurent le tems de percer au travers avant qu'on la vînt ſecourir; mais alors le combat recommença avec plus de violence, & les deux armées, couvertes d'un nuage épais de fumée, ne pouvoient plus agir ni ſe reconnoître. Les Anglois commençoient à ſe retirer, lorſque le déſordre ſe mit parmi les Hollandois, ils laiſſérent gagner le vent à l'Ennemi, lequel profitant de cet avantage revint au combat, qui dura juſqu'à neuf heures du ſoir, avec un avantage, ou plûtôt avec une perte preſque égale. La plupart des Vaiſſeaux des deux Flottes étoient fort endommagés, cependant il n'en périt que deux pendant la bataille, l'un Anglois & l'autre Hollandois. Vers les neuf heures du ſoir un autre Vaiſſeau Anglois fut brûlé; & un Hollandois fauta en l'air en tirant ſon dernier coup de canon, le feu ayant pris aux poudres, & on n'en ſauva que cinq hommes. Tromp ayant aſſemblé le Conſeil de guerre le lendemain matin, apprit de la plupart des Capiteines, qu'ils manquoient de poudre & de boulets; de Wit & de Ruiter n'en avoient pas pour plus de trois heures, & les Equipages de pluſieurs Vaiſſeaux étoient fort affoiblis. Cependant Tromp fut d'avis de riſquer encore une bataille pour obliger l'Ennemi à ſe retirer. Dans cette vûë il tâcha de gagner le vent, afin de fondre ſur les Anglois avec plus d'avantage, mais il fut ſurpris d'un calme dans le moment qu'il attaquoit, & ſe trouva enfuite ſous le vent des Anglois; ceux-ci en profitérent pour venir fondre ſur la Flotte Hollandoiſe, avec d'autant plus d'avantage que Blake les avoit renforcés pendant la nuit d'une Eſcadre de vingt-huit gros Vaiſſeaux de guerre. Tromp ſe vit obligé par-là de reſſerrer ſon Armée, pour faire plus facilement tête à l'Ennemi. Il ſe battit, de même que de Wit, de Ruiter, & quelques autres avec une valeur extraordinaire; mais malheureuſement dès le commencement du Combat, quelques Vaiſſeaux ayant été mis en déſordre par le peu d'expérience des Officiers, ils commencérent à plier, & enfin une partie fut priſe & l'autre coulée à fond. Le déſordre devint enfin ſi grand, qu'il y en eut qui abandonnérent leurs Brûlots, après y avoir mis le feu eux mêmes, alléguant, pour couvrir leur lâcheté, qu'ils avoient reçu pluſieurs coups à fleur d'eau. Quoique l'intrépide Amiral ſe vît ainſi abandonné de ſon Arrière-garde, il accrocha le Vice-Amiral Penn, monta à l'abordage, & fit paſſer ſur le bord de ſon Ennemi tant du monde, qu'il s'en étoit déjà rendu maître, lorſque treize Frégates Angloiſes ayant revîré ſur lui, le maltraitérent à un tel point qu'il fut obligé de lâcher priſe. Les Ennemis ayant à leur tour accroché Tromp, firent entrer un grand nombre de Matelots ſur ſon bord, ce qui obligea ſon Equipage d'abandonner le Tillac. L'Amiral ſe voyant ainſi accablé par le grand nombre, fit mettre le feu à quelques barils de poudre, & dans un inſtant, comme par un coup de tonnerre, on vit ſauter en l'air les Ennemis pêle-mêle à demi brûlés; ce coup ne rebuta pas tellement les Anglois, qu'ils ne revinſſent encore à la charge. De Wit & de Ruiter, voyant le péril où Tromp étoit engagé, vinrent à ſon ſecours, & le dégagérent. La nuit ſépara les Combattans; les Anglois prirent pluſieurs Vaiſſeaux, ils en coulérent ſix à fond, & en brûlérent deux. Tromp mouilla à minuit proche d'Oſtende, il découvrit le lendemain matin les Anglois, mais comme les Vaiſſeaux de ſa Flotte étoient trop deſemparés pour riſquer un nouveau Combat, & que d'ailleurs ils manquoient de munitions de guerre, il ſe mit prudemment à couvert derriére les bancs de Wielingen (34). Il eſt aiſé de voir par ce détail,

(33) *Voy.* Aut. BLAKE Rem. [K].

(34) *Brandt Vie de de Ruiter. P.* 85. 86. *Vie de C. Tromp. P.* 124. 129.

jour de ſix ſemaines qu'il avoit fait en Zélande, remit en Mer le 6 Août, avec une Flotte de 80 à 90 voiles, dans la réſolution de chercher les Anglois & de les chaſſer des Côtes, quand il ſe ſeroit joint avec l'Eſcadre du Vice-Amiral de Wit; mais la lenteur de quelques mauvais volliers fut cauſe qu'avant que la jonction fût faite, il fut atteint par les Bâtimens les plus agiles des Anglois, & que le 8 du mois il fut contraint d'en venir aux mains à la hauteur de Catwyck, avec un Ennemi très-ſupérieur. Il ne laiſſa pas de s'acquitter de ſon devoir pendant tout le jour avec beaucoup de valeur. Le 9 De Wit le joignit avec vingt-ſept Vaiſſeaux, vers les cinq heures après midi ſans que les Anglois puſſent empêcher la jonction des deux Flottes. Il recommença le combat le 10 avec plus d'intrépidité que jamais; le combat fut terrible & cruel; Tromp perça ſelon ſa coutume au travers de la Flotte ennemie; mais il ſe trouva tellement engagé, qu'il ſe vit accablé par le grand nombre, & abandonné des ſiens, ce qui lui arracha ces paroles: *Fera-t-on quelque choſe? il faut que je montre l'exemple; perſonne ne vient mettre la la main l'œuvre, c'eſt donc à moi à ſoutenir tout le faix de l'ennemi* (*i*). Son Vaiſſeau étant couvert d'une épaiſſe fumée ne paroiſſoit plus, cependant le Contre-Amiral Anglois Goodſon ſuivi de deux Fregates s'étant approché de lui, il partit de la derniére une bale, qui le renverſa au pied du Mât, comme il donnoit ordre au Canon. L'Auteur François de la Vie de Corn. Tromp, dit qu'il fut frappé à la temple gauche, mais je ſoupçonne qu'il a mal entendu l'Original Hollandois, qu'il n'a fait proprement que traduire & abréger; l'Auteur Hollandois, de même que Brandt dans la Vie de de Ruiter, diſent qu'il reçut le coup au-deſſous de la mammelle gauche, & qu'ayant été tranſporté dans la chambre du Capitaine, il mourut quelques momens après, ayant imploré la miſéricorde divine, & exhorté ſes Matelots à faire leur devoir, en leur diſant, *c'eſt fait de moi, mais vous prenez courage*. Ainſi mourut au lit d'honneur le fameux Martin Harpertz Tromp, âgé de cinquante-ſix ans, qui fut regardé avec juſtice comme un des plus vaillans & des plus expérimentés hommes de Mer de ſon ſiécle. Il étoit également aimé des Capitaines & des Matelots, qu'il traitoit auſſi avec beaucoup de douceur, les appellant ordinairement les Enfans, comme de leur côté ils l'appelloient leur Pére. Mais ce qu'on admiroit le plus en lui, c'étoit ſa modération, & le ſang froid qu'il conſervoit toujours dans la plus grande chaleur des combats, donnant ſes ordres au plus fort du péril, d'un air auſſi libre & auſſi ferme, que s'il eût été tranquille dans ſa maiſon (*k*). On rendit auſſi à ſa mémoire tous les honneurs qui lui étoient ſi légitimement dûs, & les Etats lui firent élever un magnifique Monument [*N*].

(*i*) Ces paroles, dites en Hollandois, ont été mal traduites par l'Auteur de la Vie de Corneille Tromp, que Mr Basnage a ſuivi.

(*k*) Brandt *Vie de de Ruiter*. p. 48.

tail, que ſi les Anglois remportérent la victoire dans cette occaſion, ils en furent redevables à la grande ſupériorité de leurs forces, au mauvais état de la Flotte Hollandoiſe, & à la lâcheté ou au défaut d'expérience de pluſieurs de ceux qui commandoient des Vaiſſeaux.

[*N*] *On rendit auſſi à ſa mémoire tous les honneurs qui lui étoient ſi legitimement dûs, & les Etats lui firent élever un magnifique Monument.*] Le Corps de Tromp ayant été mis à terre près du Helder, fut porté dans un Caroſſe à la Haye, & delà par eau à Delft le 5 de Septembre, & inhumé dans le Chœur de l'Egliſe de S. Hippolyte, autrement la Vieille Egliſe, avec beaucoup de pompe, tous les Ordres de l'Etat ayant honoré cette triſte cérémonie de leur préſence. Les Etats-Généraux pour immortaliſer la mémoire de ce grand-Homme lui firent élever un ſuperbe Tombeau, qui eſt encore aujourdhui un Objet de curioſité pour les Etrangers. Ce Monument, ordonné par le célébre Jaques van Campen, porte ſur un Piédeſtal élevé, dont les pilaſtres & la môlure qui régne autour ſont de marbre blanc, & le milieu de pierre de touche. La principale partie de ce Piédeſtal s'avance en quarré, & porte ſur le devant une table de Marbre blanc enchaſſée, où l'on voit en relief la bataille qui couta la vie au fameux Martin Tromp. On voit aux deux côtés à droite & à gauche pluſieurs ornemens en relief de marbre blanc, des Couronnes de laurier, des feſtons, & des coquillages. Sur le Piédeſtal eſt couchée la ſtatue de l'Amiral, armé de plé en cap, dont la tête repoſe ſur une piéce de Canon, & le Corps ſur un Gouvernail de Vaiſſeau. Derriére la ſtatue, on voit une grande table de marbre quarrée, ayant au frontiſpice une pierre de touche enchaſſée, ſur laquelle eſt écrite en Lettres d'Or l'Epitaphe. Au deſſous ſus la même pierre de marbre, on voit en relief pluſieurs Cupidons très-bien faits, parmi leſquels il y en a deux ſurtout, qui méritent d'être remarqués, placés derriére la ſtatue de l'Amiral, préciſément au-milieu, dont l'un tient l'Ecuſſon des Etats-Généraux, & l'autre celui des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, ayant devant & derriére eux quelques Clairons, Haches d'armes, Piques, Boucliers antiques, & pluſieurs autres Armes Romaines. A la gauche vers les pieds de l'Amiral on voit un Caſque garni de plumes, poſé ſur un Canon de marbre. Au-deſſus des Ecuſſons, dont nous venons de parler, on remarque un Cupidon volant, tenant une Couronne Navale. Au-deſſus de celui-ci on en voit un autre ayant les bras étendus & tenant une bande, où on lit ces deux vers:

Urbi Phœbi cineres jactat, ſed curribus honores,
Ingreditur quoties, egrediturque mari.

On voit encore tout autour quelques Cupidons en l'air, jouant du hautbois, ou ſonnant de la trompette. De chaque côté de ces bas-reliefs il y a des pierres de touche ſans œuvre, & aux deux extrémités du Tombeau ſont repréſentées la plupart des armes antiques des Romains ſur du marbre blanc. Tout ce grand Ouvrage eſt entouré d'un beau quadre de marbre blanc, dont le haut eſt chargé des Armes de l'Amiral, artiſtement faites ſur du marbre blanc, à chaque côté on voit un Triton ſouffiant dans une Coquille, dont les Corps ſont chargés de mouſſe & de coquillages; l'un & l'autre ſont accompagnés d'un Dauphin, qui bornent les extrémités. L'Epitaphe eſt conçue en ces termes:

ÆTERNÆ MEMORIÆ
QUI BATAVOS, QUI VIRTUTEM,
AC VERUM LABOREM AMAS,
LEGE AC LUGE.

„ Batavæ Gentis Decus, virtutis bellicæ fulmen, hoc ſ
„ jacet, qui vivus nunquam jacuit, & Imperatorem ſtantem
„ debere mori, exemplo ſuo docuit. Amor Civium, Hoſtium terror, Oceani ſtupor. MARTINUS HARPERTI TROMPIUS. Quo nomine plures continentur Laudes quam hic
„ Lapis capit ſane anguſtior, & cui Orbis & Occidens ma-
„ re materia triomphorum, univerſus Orbis Theatrum glo-
„ riæ fuit: prædonum certa pernicies; Commercii fœlix
„ aſſertor; familiaritate utilis, non vilis. Poſtquam nau-
„ tas & milites, durum genus, Paterno & cum efficacia
„ benigno rexit imperio; poſt L. prælia, quorum Dux
„ fuit, aut pars magna; poſt inſignes ſupra fidem victo-
„ rias; poſt ſummos infra meritum honores: tandem bel-
„ lo Anglico tandem non victor, certe invictus, X Au-
„ guſt. Ann. Æræ Chriſtianæ CIↃ IↃ CLIII. Ætat. LVI, vivere ac vincere deſiit. Fœderati Belgii Patres Heroi optime merito

M. P.

Au bas du Tombeau on lit ſon Eloge en quatre beaux Diſtiques Hollandois, de la façon du célébre Poëte Hollandois Vondel (35). Les Etats firent auſſi frapper une Médaille, où d'un côté on voit le Buſte de l'Amiral avec ces mots, en Hollandois, *Martin Harpertz Tromp, Chevalier*; au revers un Combat Naval, avec ces paroles, *Lieutenant-Amiral de Hollande, mort pour la Patrie le 10 Août 1653.*

(35) Bleiſwyck *Deſcript. de la Ville de Delft.* p. 209-210. (en Hollandois.)

☞ TROMP (CORNEILLE), un des Fils du fameux Amiral [*A*] dont on vient de parler, nâquit à Rotterdam le 9 Septembre 1629, ſa mére s'appelloit Dina de Haas: il fut comme nourri & élevé ſur mer, & dés qu'il fut en état de commander, il fut fait Capitaine de Vaiſſeau, quoique très-jeune

[*A*] *Un des Fils du fameux Amiral.*] Martin Harpertz Tromp laiſſa trois Fils, Corneille, Harpert, & Adrien. Je n'ai aucune connoiſſance de ce qui regarde le dernier, ſinon qu'il a été Capitaine de Cavalerie au ſervice de l'Etat; mais à l'égard de Harpert le ſecond, voici ce qui m'en eſt connu. Le Prince d'Orange, Guillaume III. ayant en 1672 changé la Régence dans la plupart des Villes de Hollande, nomma Harpert Tromp Conſeiller de la Ville de Delft (1), où il étoit apparemment établi. L'année ſuivante il fut Echevin, & en 1674 & 1675. Bourguemaître, en 1676 il étoit un des Députés Adjoints de la Ville à l'Aſſemblée des Etats de Hollande; deux ans après il eut ſéance à l'Amirauté de la Meuſe. Après cette derniére commiſſion, qui dure trois ans, Mr. Tromp rentra en charge en qualité de Bourguemaître en l'année 1682, & demeura en fonction pendant cinq années conſécutives; en 1687 il alla au nom de la Ville remplir la place de Conſeiller Député à la Haye. Après avoir occupé ce poſte pendant trois ans, il mourut le 3 Mai 1691, vingt-ſix jours avant ſon frére l'Amiral (2).

(1) Bleiſwyck *Deſcript. de la Ville de Delft* p. 89. (en Hollandois.)

(2) Ibid. p. 89. Chap. III. Dans les Liſtes des Magiſtrats.

ne (a). En 1650 il accompagna en cette qualité le Commandeur Jean Van Galen, qu'on envoya dans la Mediterranée, pour reprimer les Pirates de Salé. Van Galen ſe rendit devant Salé, où l'on entra en négociation, & pendant qu'on traitoit de la paix, Tromp fut détaché avec deux autres Vaiſſeaux, pour eſcorter les Vaiſſeaux marchands juſqu'à Cadix, avec ordre de revenir enſuite pour obſerver des Armateurs François, qui avoient paru vers la Cap S. Vincent (b). Il y a de l'apparence qu'après la concluſion de la paix avec les Saletins, il revint avec Van Galen en Hollande. Les Etats craignant en 1652 que leur commerce du Levant ne fût troublé par les Anglois, envoyérent dans la Méditerranée le Vice-Amiral Catz avec une Eſcadre de quatorze Vaiſſeaux de guerre; dont Tromp en montoit un; mais Catz s'étant conduit d'une maniére dont les Etats furent mécontens, ils le rappellérent, & envoyérent Van Galen en ſa place (c). Celui-ci livra combat au Commandeur Anglois Bodley le 6 & le 7 Septembre 1652, & Tromp s'y diſtingua par ſa valeur & ſon intrépidité, & ſon Vaiſſeau ayant extrêmement ſouffert de même que celui du Contre-Amiral de Boer, ils furent obligés l'un & l'autre de relâcher à l'Ile de Corſe (d). Les Anglois perdirent dans le combat dont nous venons de parler, la Fregate le *Phénix*, dont les Hollandois ſe rendirent maîtres, & que Tromp monta, au-lieu de ſon Vaiſſeau, qui avoit été tellement maltraité qu'à peine il pouvoit tenir la mer. Mais les Anglois la reprirent quelque tems après par ſurpriſe dans le Port de Livourne [B]. Le Grand-Duc de Toſcane regarda cette violence commiſe dans un de ſes Ports, comme un attentat contre ſa Souveraineté, deſorte qu'au mois de Mars 1653 il envoya ordre à ſix Vaiſſeaux Anglois de ſortir du Havre, où les Hollandois les tenoient aſſiégés depuis pluſieurs mois, ou de leur rendre leur Fregate. Cet ordre donna lieu à un combat entre les Anglois & les Hollandois, dans lequel Tromp ſe diſtingua d'une façon particuliére, il attaqua un Vaiſſeau nommé le *Samſon*, monté de quarante piéces de Canon & de cent trente Matelots: piqué de l'affaire du *Phénix*, il accrocha ce Vaiſſeau, monta à l'abordage, & y fit paſſer tant de monde que le *Samſon* fut obligé de ſe rendre (e). Les Anglois furent battus, mais les Hollandois achetérent cher la victoire, l'Amiral Van Galen ayant eu la jambe droite emportée d'un boulet de canon, fut tranſporté à terre après le combat, & mourut le 23 Mars (f). Je ne trouve point en quel tems Tromp revint en Hollande, ni s'il ſe trouva à la bataille où ſon Pére fut tué; la choſe me paroît vraiſemblable, puiſqu'il aſſiſta le 5 Septembre aux funerailles de ce Grand-Homme. Le 11 Novembre les Etats de Hollande ayant fait une promotion de pluſieurs Officiers-Generaux de Mer, Corneille Tromp fut fait Contre-Amiral ſous le College d'Amſterdam (g): l'Autcur de ſa Vie s'eſt trompé, en mettant ſon avancement pluſieurs mois plutôt, & avant le combat où Van Galen fut bleſſé. Au mois de Juin de 1654, après la concluſion de la paix avec l'Angleterre, Tromp avec trois autres Vaiſſeaux fit voile pour l'Eſpagne pour eſcorter des Vaiſſeaux marchands, de Ruiter fut envoyé en même tems dans la Méditerranée pour aſſurer auſſi la navigation contre les Corſaires. Ce fut dans cette expédition que Tromp donna lieu à un different qu'il y eut avec le Prince de Salé, parce qu'il avoit pris prés de Mamora une Flûte des Saletins, cette affaire ſe termina dans la ſuite par de Ruiter. En 1656 la guerre s'étant allumée entre Charles-Guſtave Roi de Suéde, & Jean Caſimir Roi de Pologne, les Etats-Généraux attentifs au maintien & à la ſûreté du Commerce, jugerent à propos d'empêcher la Pruſſe & Dantzig de tomber entre les mains des Suédois, & dans cette vuë d'envoyer dans la Mer Baltique une Flotte, dont le Lieutenant-Amiral d'Obdam devoit avoir le commandement en chef. Mais tandis que celui-ci ſe préparoit, de Ruiter eut ordre de prendre les devants avec les Vaiſſeaux qui ſe trouvérent prêts, ayant ſous lui le Vice-Amiral Floriſz, & le Contre-Amiral Tromp (h), on embarqua ſur cette Flotte des troupes réglées pour défendre Dantzig, en cas de beſoin. Cette expédition, dont le détail n'appartient pas à mon ſujet, ayant réuſſi, les Etats-Généraux rappellérent l'Amiral d'Obdam avec la plus grande partie de la Flotte, & peu de tems après ils donnérent auſſi ordre à Tromp de revenir avec douze Vaiſſeaux, qui étoient demeurés ſous ſes ordres (i). En 1662 il eſcorta avec le Capitaine Schey dix Vaiſſeaux marchands dans la Méditerranée, où de Ruiter étoit depuis plus d'un an pour reprimer les courſes des Corſaires de Barbarie; cet Amiral ayant été rappellé en Hollande au mois de Mars 1663 laiſſa par ordre des Etats le commandement de l'Eſcadre, qui devoit reſter dans la Méditerranée, à Tromp; celui-ci ayant pris deux Algériens, au commencement de l'année 1664, obligea ces Barbares de ſe mettre à la raiſon (k). En 1665 Charles II. ayant déclaré la guerre à la République des Provinces-Unies, il fallut penſer à mettre une Flotte en Mer, Tromp avoit été fait Vice-Amiral au commencement de l'année, & ſervit en cette qualité ſur la Flotte, commandée en Chef par le Lieutenant Amiral d'Obdam. Le 13 de Juin il y eut une bataille, où les Anglois remportérent la victoire par un concours fatal de circonſtances [C]. Tromp ſe diſtingua par ſa

(a) *Vie de Corn. Tromp* p. 6.
(b) Ibid. p. 6. 7.
(c) Ibid. p. 7.
(d) Ibid. p. 7.
(e) Ibid. p. 107.
(f) Ibid. p. 109.
(g) Brandt *Vie de la Ruiter*, p. 47.
(h) Ibid. p. 88.
(i) *Vie de C. Tromp.* p. 185.
(k) Ibid. p. 225. 226.

[B] *Les Anglois la reprirent quelque tems après par ſurpriſe dans le Port de Livourne.*] Les Hollandois ſe croyant en ſureté dans le Port, ſe divertiſſoient ayant fait une capture de morue fraîche, & négligeoient de faire bonne garde. Le Commandeur Bodley & le Capitaine Cocqs en étant informés, armérent trois Chaloupes de trente hommes chacune, bien pourvus de piſtolets & de ſabres, & ayant outre cela de petits ſacs avec de la farine, pour en jetter aux yeux de ceux qui réſiſteroient. Ils partirent ſur le ſoir, mais l'obſcurité les ſépara, s'étant rejoints à la pointe du jour, le 30 Novembre 1652, ils abordérent la Fregate, chacun ayant ſon poſte aſſigné; les premiers avoient ordre de couper les cables, les autres de gouverner les voiles, les troiſiémes de tenir les Matelots en bas, & de faire main baſſe ſur tout ce qui ſe préſenteroit. Le Capitaine Tromp ayant ouï l'allarme, ſauta du lit, & tira quelques coups de piſtolet ſur les Anglois, qui étoient déjà maîtres de la Fregate. Voyant qu'il n'y avoit plus de reſſource, il ſe jetta dans la Mer par la fenêtre de ſa chambre, & nagea juſqu'à ce qu'une Chaloupe Hollandoiſe vint à ſon ſecours. Les Anglois ſans perdre de tems firent voile vers Naples; deux Vaiſſeaux Hollandois leur donnérent inutilement la chaſſe. Il y eut huit matelots de tués dans cette rencontre, & les bleſſés furent mis à terre à Naples (1).

(1) *Vie de C. Tromp.* p. 82.

[C] *Il y eut une bataille où les Anglois remportérent la victoire par un concours fatal de circonſtances.*] Il y a quelque diverſité dans les Hiſtoriens ſur la force des deux Flottes, ce dont on convient aſſez généralement, c'eſt que l'une & l'autre étoient de plus de cent Vaiſſeaux & à peu prés égales. La Hollandoiſe étoit commandée en Chef par l'Amiral d'Obdam, qui avoit ſous lui de grands hommes, les deux Everſen, Kortenaer, Tromp & quelques autres. La Flotte Angloiſe avoit pour Commandant en Chef le Duc d'York, Grand-Amiral, qui avoit ſous lui Penn, Lawſon, le Prince Robert, Mings, Sanſon, le Comte de Sandwich, Cuttins & Aiſcue. L'Auteur de la Vie de de Ruiter (7) & Mr. Baſnage (5) mettent la bataille au 14 de Juin, mais ils ſe ſont trompés, ce fut le 13 qu'elle ſe donna, comme il paroît par la Lettre que le Vice-Amiral Tromp écrivit aux Etats, du Texel où il s'étoit retiré après le combat, qui eſt du 14 Juin. La Bataille commença dés la pointe du jour & dura juſques au ſoir. *Jamais Bataille Navale ne fut plus confuſe, ni plus mal ordonnée que celle-ci; au-lieu de ſe ranger ſous les Pavillons & d'attaquer les Ennemis, on s'en éloignoit, & l'on ne tiroit que de loin* (6). Les deux Flottes ſe percérent l'une l'autre, & demeurérent en préſence ſans revenir à la charge. Les Anglois avoient l'avantage du vent. Les Flottes ſe percérent pour la ſeconde fois à ſix heures du matin. Comme l'Eſcadre du Duc d'York ſe tenoit toujours au-deſſus du vent, ſans s'engager dans le combat, il étoit impoſſible de le gagner ſur lui; mais celle du Prince Robert fut percée par les Hollandois. Les Flottes n'ayant fait juſqu'alors que ſe canonner de loin, Sandwich s'avança & ſépare la Flotte Hollandoiſe en deux, vers une heure après-midi, tandis qu'on faiſoit un grand feu de part & d'autre. L'Amiral d'Obdam avoit abordé le *Royal Charles* monté par le Duc d'York, & ces deux Amiraux ſe foudroyoient avec tant de violence, que pluſieurs Seigneurs furent tués à côté du Duc d'York, & même quelques-uns de ſes domeſtiques, il fut même bleſſé à la main d'un éclat du crane de Mr. Bouille; dans ce tems-là le feu prit aux poudres de l'Amiral Hollandois, & il ſauta en l'air avec tout l'équipage ſur les trois heures après midi, avec tant de bruit & de fracas, que cela porta la terreur & la conſternation dans toute la Flotte. Ce malheur fut bientôt ſuivi d'un autre, deux

(6) P. 282.
(7) *Annal. des Prov. Unies*, p. 701.
(6) Idem ibid.

ſa valeur & ſon intrépidité dans cette bataille, où tant d'Officiers Hollandois firent paroître la plus honteuſe lâcheté. Comme pluſieurs de ceux-ci furent punis, le mérite de Tromp fut auſſi récompenſé, on le déclara le 23 Juillet 1665 Lieutenant-Amiral de la Meuſe, à la place de Kortenaer (*l*). Les Etats firent travailler en diligence à remettre la Flotte en état de reparoître en Mer, mais on ſe trouva partagé ſur le choix de celui à qui l'on en donneroit le commandement en Chef [*D*], & on ne l'accorda à Tromp que ſous les ordres de trois Députés des Etats, qui devoient monter ſur la Flotte avec lui (*m*). Dans le tems qu'elle étoit prête à ſortir du Port, on apprit que de Ruiter étoit de retour de ſon Expédition de Guinée, ce qui fit changer les meſures; de Ruiter fut élu le 11 Août Lieutenant-Amiral de Hollande & de Weſtfriſe, à la place de Mr. d'Obdam, & le même jour on reſolut qu'il commanderoit l'Armée Navale en Chef, ſous la direction des Députés des Etats-Généraux (*n*). Un pareil changement mortifia Tromp, qui voulut ſe diſpenſer de ſervir ſous de Ruiter, mais on l'engagea enfin à faire la Campagne [*E*], qui n'eut rien de remarquable, & qui ſe borna à cauſer quelques allarmes ſur les Côtes d'An-

(*l*) *Vie de de Ruiter.* p. 221. 224.

(*m*) *Ibid.* p. 284.

(*n*) *Ibid.* p. 291.

deux gros Vaiſſeaux Hollandois nouvellement bâtis, vinrent choquer la proue d'un troiſième, nommé le *Marſſeveen*, & s'embarraſſèrent ſi fort à ſon mât d'avant, qu'il fut impoſſible de les ſéparer, quoique deux-cens Matelots des Equipages y travailliſſent avec leurs haches. Les Anglois détachérent un Brûlot, qui les réduiſit tous trois en cendres. Au commencement du combat Tromp ſoutenu de trois autres maltraita ſi fort le Vaiſſeau Anglois *la Charité*, que le Capitaine de Haan s'en rendit enſuite aiſément maître. Le Duc d'York ayant remarqué quelques Vaiſſeaux Hollandois qui ſe tenoient à l'écart, ordonna à Lawſon de les aller attaquer, mais il trouva tant de réſiſtance, qu'ayant eu le genou fracaſſé, il fut porté à terre & mourut. Le Lieutenant-Amiral Kortenaer ayant été tué, Jean Everſtz avoit arboré le Pavillon Amiral, mais vers les ſept heures du ſoir, ne pouvant plus tenir la mer, parce qu'il s'étoit trouvé dans toutes les attaques depuis trois heures du matin juſques à ſept heures du ſoir, il ſe retira vers la Meuſe, ſuivi de quelques Vaiſſeaux de guerre, qui n'avoient encore rien fait contre les Ennemis. Pluſieurs ayant pris le départ de Jean Everſtz pour la retraite, il y eut plus de trente-ſix Vaiſſeaux de guerre les plus beaux de l'Armée Navale Hollandoiſe, qui prirent la route du Texel, tandis que l'intrépide Tromp, après avoir arboré le Pavillon Amiral, dans la penſée qu'Everſtz étoit mort, ſoutint encore longtems le combat. Mais cette déroute cauſa encore la perte de pluſieurs braves gens, qui ſe trouvoient enfermés par les Ennemis, & qui faute de ſecours périrent malheureuſement, ou furent faits priſonniers. Les Equipages de trois Vaiſſeaux ſe ſoulevérent contre leurs Officiers, & livrérent lâchement ces Vaiſſeaux aux Anglois. Tromp accompagné d'un petit nombre d'autres reſta dans le combat juſqu'à la fin, donnant par-tout des marques ſignalées de ſon courage & de ſon intrépidité, il s'étoit vu cinq fois avec Swart & Corneille Everſtz au milieu des Ennemis & foudroyé par leur Artillerie de toutes parts, de ſorte qu'il eut toutes ſes voiles & tous ſes agrets raſés & mis en pièces; enfin il arriva le 14 au Texel avec dix on douze Vaiſſeaux, & il en trouva cinquante qui avoient pris les devants (7). Si les Anglois avoient profité de leur Victoire, le reſte de la Flotte de la République auroit couru grand riſque, mais le Duc d'York ne témoigna point d'ardeur à pourſuivre ſon Ennemi; & ſi l'on s'en rapporte à Burnet, la raiſon qui l'en empêcha ne lui fait pas honneur. „ Si les Anglois, *dit-il*, „ (8) euſſent ſu profiter de leur avantage, comme ils ſemblolent avoir réſolu de le faire, le coup auroit été funeſte „ à leurs Ennemis, qui ſe ſentant fort maltraités, prirent le „ parti de ſe retirer. Le Duc ordonna que l'on fît force de „ voiles pour les ratrapper, & l'on aſſembla le Conſeil pour „ régler l'attaque, quand on les auroit atteint. Penn s'aviſa de dire en opinant, *qu'il falloit ſe préparer à une action plus chaude que la précédente, & qu'il connoiſſoit le courage des Hollandois, qui s'animoit toujours par le déſeſpoir.* Le Comte de Montague, Volontaire à la ſuite de l'Amiral, m'a dit, *qu'il s'apperçut que ces paroles avoient frappé le Duc.* Tous les Domeſtiques de ce Prince repréſentérent, *qu'il avoit acquis aſſez d'honneur, & qu'il n'y avoit aucune raiſon qui l'obligeât à s'expoſer davantage.* Leur avis étoit fondé ſur les ordres que la Ducheſſe leur avoit donnés, d'empêcher que ſon Mari ne s'expoſât trop. Quand on eut réglé les choſes on ſe retira pour dormir, & le Duc ordonna qu'*on le réveillât auſſitôt que l'on ſeroit à la portée des Hollandois.* On ne ſait ce qui ſe paſſa entre le Duc & Brounker un de ſes Gentilshommes, qui étoit alors de ſervice. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce Gentilhomme vint dire à Penn, que *le Duc lui ordonnoit de faire lâcher les voiles.* Penn ſurpris, & néanmoins n'examinant pas les choſes, comme il auroit dû le faire, obéit; & lorſque le Duc, à ſon réveil, monta ſur le Tillac, & vit les voiles lâchées, & l'occaſion d'atteindre les Hollandois perduë, il demanda tout étonné, *ce que cela vouloit dire?* On s'excuſa ſur Brounker, qui garda le ſilence, & le Prince ſe contenta de nier qu'il eût donné cet ordre, ne punit ni Brounker, pour l'avoir donné de ſa part, ni Penn, pour y avoir obéi. Il eſt vrai pourtant qu'il éloigna le premier, & les Amis du Duc publiérent qu'il n'oſa punir plus ſévérement un homme que le Roi aimoit, & que la Maîtreſſe du Roi protégeoit. Penn fut plus que jamais dans la faveur du Duc, qui la fit paſſer à ſon Fils, tout Tremblcur qu'il étoit; & l'on crut qu'il ne fit tant d'amitié au Père, que pour l'engager à garder le ſecret. Mylord Montague a toujours été perſuadé que la mort du Comte de Falmouth, & de deux autres perſonnes de qualité, qui furent emportées à côté du Duc, avoit frappé ce Prince; & que ne ſe fouciant point d'un ſecond engagement, Penn „ agiſſoit ſecrettement de concert avec lui. Si Brounker a„ voit été auſſi coupable, qu'il le paroiſſoit, il eſt vraiſem„ ble que le Duc, dans les premiers mouvemens de ſa colé„ re, l'auroit traité plus mal, qu'il ne le fit, & ne ſe ſeroit „ pas ſi fort poſſedé". Cette Rélation eſt fort différente, & paroît bien mieux appuyée que celle du P. d'Orléans, qui avoit ſes raiſons pour donner un tour favorable aux actions du Duc d'York, depuis Jaques II. „ La Flotte, *dit ce Pére* „ (9), étoit entiérement détruite, ſi un Gentilhomme de la „ Chambre du Duc, nommé Bronkard, n'eût empêché „ qu'on n'exécutât ſes ordres, pendant la nuit qui ſuivit le „ jour de la victoire. Le Prince s'étoit jetté ſur un lit „ pour prendre quelques momens de repos, après avoir „ commandé qu'on fît force de voiles, & qu'on ſuivît de „ plus prés qu'on pourroit, les reſtes de l'Armée, qu'il ve„ noit de vaincre. Le Gentilhomme, qui n'étoit pas de „ ceux qui aiment la gloire plus que la vie, repréſenta au „ Commandant qu'il expoſoit trop l'Héritier de la Couron„ ne, & feignit d'avoir un contre-ordre de lui pour faire re„ lâcher les voiles; ce qui fut fait mal-à propos. Il fut diſ„ gracié, & peu s'en fallut que le Parlement ne lui fît ſon „ procès". En comparant ce récit avec celui de Mr. Burnet, il eſt aiſé de s'appercevoir, lequel des deux eſt le plus vraiſemblable, ſur-tout ſi l'on fait attention à toutes les circonſtances; & Mr. Baſnage (10) a très-judicieuſement obſervé. „ Que c'étoit (de la part du Duc) s'accuſer „ d'une faute impardonnable à un Héros, qui ne doit dor„ mir ni dans le feu du combat, ni dans les commencemens „ du triomphe, qui ne ſe repoſe qu'après avoir cueilli une „ aſſez ample moiſſon de Lauriers, & qui eſt auſſi obligé de „ donner les ordres pour achever la Victoire, que pour la „ commencer. La ſuite de la Vie du Duc a fait voir, *contime l'Hiſtorien*, qu'il n'avoit jamais été véritablement „ brave, & que ceux qui lui en ont donné la gloire, l'ont „ fait par flaterie & par dévotion, plutôt que par un eſprit „ d'équité". Ce qui confirme ce que diſent MM. Burnet & Baſnage, c'eſt que le Duc ne retourna plus en mer, & qu'il abandonna de ſi périlleux Lauriers à d'autres.

(7) *Vie de C. Tromp.* p. 266. 272.

(8) *Mém. de la Grande* T. I. p. 419-441. Ed. in-12.

[*D*] *On ſe trouva partagé ſur le choix de celui à qui l'on en donneroit le commandement en chef.*] L'Auteur de la Vie de de Ruiter (11) nous fournit le commentaire de ce Texte. „ Il y „ eut, *dit-il*, beaucoup de gens qui jettérent les yeux ſur le „ Vice-Amiral Tromp. Mais certaines brouilleries ſurvenues entre les Etats & lui, ou du-moins entre leurs Commiſſaires & ce Vice-Amiral, lorſqu'après le combat il rentra au Texel, avec la plus grande partie de l'armée, nonobſtant les ſollicitations qu'ils lui faiſoient de tenir toujours la mer: & encore ſur le ſujet des Capitaines au jugement deſquels il refuſa d'aſſiſter, quoique ce fût avec ſa „ participation qu'ils euſſent été arrêtés priſonniers; ces „ brouilleries, dis-je, & les meſintelligences qu'elles engendrérent enſuite de part & d'autre. . . . . tenoient la plus „ part des eſprits en ſuſpens, & faiſoient hésiter à lui donner le commandement de l'armée. On avoit à la vérité „ une entière confiance en ſon courage; on ſavoit qu'il étoit fort aimé des matelots; mais il y avoit quelques-uns des „ Membres de l'Etat, ſur-tout de ceux de la Province de Hollande, qui par des raiſons de politique ſe trouvoient embarraſſés à ſon égard. Ils le croyoient trop attaché aux „ intérêts du Prince d'Orange, qui étoit alors exclus de toutes les hautes dignités. Cependant les plus ſenſés jugeoient qu'on ne pouvoit pas lui en préférer un autre, ſans „ lui faire une très-ſenſible injure. Afin donc de ne lui point „ donner lieu de ſe plaindre, & néanmoins de ne le laiſſer „ point auſſi maître abſolu de toute l'armée, on eſtima qu'il „ falloit envoyer en mer trois Plénipotentiaires de L. H. P. auxquels la ſuprême autorité demeureroit en main, & que „ le Sieur Tromp. . . . auroit le commandement de l'armée „ ſous eux, en qualité de Souverains".

(9) *Hiſt. des Revolut. d'Angleterre* T. III. p. 319.

(10) *Ann. des Prov. Unies.* T. I. p. 748.

(11) P. 284.

[*E*] *Un pareil changement mortifia Tromp, qui voulut ſe diſpenſer de ſervir ſous de Ruiter, mais on l'engagea enfin à faire la Campagne.*] Les Commiſſaires des Etats-Généraux ayant communiqué à tous les Officiers-Généraux de la Flotte la réſolution de L. H. P. qui déféroit le commandement en chef à de Ruiter, Tromp déclara, *qu'il ne prétendoit pas ſervir ſous le Lieutenant Amiral de Ruiter, & qu'il n'étoit plus dans le deſſein d'aller en mer, puiſqu'après avoir pris la peine & le ſoin de mettre l'armée navale en bon état, il ſe voyoit préférer un autre pour la commander* (12). Le lendemain, comme on délibéroit en ſa préſence de faire ſortir les Vaiſſeaux, il réitéra en termes reſpectueux la déclaration qu'il avoit faite le jour précédent, & requit *d'être diſpenſé de ſervir pendant la campagne, laquelle il ne pourroit faire qu'avec chagrin & répugnance*, ajoûtant qu'en toute autre occaſion, on ne le verroit point ſe ſouſtraire au

(12) Brandt *Vie de de Ruiter.* p. 291.

d'Angleterre, à offrir le combat à la Flotte Angloiſe, qui ſe tint dans ſes Ports, & à tenir pendant dix-huit jours l'entrée de la Tamiſe fermée (*o*). Au commencement de l'année 1666 le Roi de France déclara la guerre à l'Angleterre, en vertu du Traité d'Alliance conclu au mois d'Avril 1662 avec les Provinces-Unies, & au mois de Février les Etats conclurent auſſi une Alliance avec le Roi de Danemarc. Pendant qu'on ſe préparoit de part & d'autre à la guerre, Tromp demanda & obtint de changer ſa qualité de Lieutenant-Amiral de la Meuſe, pour celle de Lieutenant-Amiral d'Amſterdam (*p*). Les deux Armées Navales Angloiſe & Hollandoiſe s'étant miſes en mer, ſe livrérent un furieux combat, qui dura quatre jours, & dans lequel les Hollandois remportérent la victoire [*F*]. Tromp ſe ſignala à ſon

(*o*) *Vie de C. Tromp.* p. 322.

(*p*) *Ibid.* p. 331.

ſervice qu'il devoit à l'Etat. Les Députés de L. H. P. ayant conſéré avec ceux de l'Amirauté, lui firent des repréſentations, & tâchérent de lui faire comprendre que ſans ſe faire tort, & ſans que ſon honneur y fût engagé, il pouvoit continuer ſes ſervices à la Patrie, pendant l'Expédition prochaine; ils l'exhortérent en même tems fortement à faire ſon devoir. Tromp ne ſe rendit point, & perſiſta à demander ſa décharge; les Députés lui répondirent enfin qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de la lui accorder; que ſi néanmoins il avoit abſolument réſolu de ne point ſervir, il devoit s'adreſſer aux Etats-Généraux, & leur écrire ſur ce ſujet, & que de leur part ils lui offroient auſſi d'écrire en ſa faveur. Cependant ils lui firent ſentir, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'attendre la Réponſe des Etats-Généraux, ou que du-moins ils euſſent envoyé un pouvoir ſpécial à leurs Députés, d'agir en cette occaſion, & que quand même il auroit obtenu ſa démiſſion il ne pourroit pas raiſonnablement ſe retirer, qu'après l'arrivée de de Ruiter à l'Armée, puiſque le Commandement qui lui en avoit été proviſionnellement donné par L. H. P. fubſiſtoit juſques à ce tems-là. Tromp quitta les Députés, ſans s'expliquer préciſément, & ſans déclarer s'il déſiroit aux Etats-Généraux. Les Députés de leur côté vouloient, que ſans avoir aucun égard à ce qui ſe paſſoit, on ne laiſſât pas de travailler inceſſamment & avec toute la diligence poſſible à faire ſortir la Flotte, pour ne pas perdre par le retardement quelque occaſion favorable. Les Etats de Hollande ayant appris par des Lettres de Mr. Witſen, ancien Bourguemaître d'Amſterdam, & du Conſeiller-Penſionnaire de Wit, qui étoit un des Députés de L. H. P. au Texel, que le Lieutenant-Amiral Tromp faiſoit difficulté de ſervir ſous de Ruiter, & d'aller en mer, écrivirent aux Députés la Lettre ſuivante.

„ Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

„ Nobles, Vénérables, Prudens &c.

„ Nous n'avons appris qu'avec chagrin & ſurpriſe, que la „ nouvelle qualité & le commandement de l'armée, que nous „ avons conférée au Lieutenant Amiral de Ruiter, ont don- „ né occaſion au Lieutenant-Amiral Tromp à teſperviſer „ dans l'exécution des ordres de l'Etat, & dans les fonctions „ de ſa Charge, même juſqu'à refuſer de ſervir ſous le com- „ mandement dudit Sieur de Ruiter, & par conſéquent à ne „ vouloir pas rendre ſes ſervices à l'Etat dans l'Expédition „ prochaine. Néanmoins nous eſpérons qu'après avoir fait „ de ſérieuſes réflexions ſur une affaire ſi importante au Pu- „ blic, & ſur le prétendu tort qu'il croit avoir été fait à ſa „ perſonne en particulier, il ne manquera pas de ſervir „ un autre parti. Mais quoi qu'il en ſoit, le ſervice de l'Etat ne pouvant ni ne devant en aucune manière être négli- „ gé par un entêtement ſi peu raiſonnable, nous deſirons que „ de votre côté, par toutes les voyes poſſibles & par tous „ les moyens imaginables, vous dirigiez les affaires en telle „ ſorte, que ſans avoir égard à la perſonne du ſuſdit Lieute- „ tenant-Amiral Tromp, & ſoit qu'il change de ſentiment, „ ou qu'il perſiſte dans une réſolution ſi imprudente, & ſi „ peu honnête, la ſortie des Vaiſſeaux n'en puiſſe être re- „ tardée en aucune manière; mais au contraire, qu'on ti- „ vaille avec toute la diligence requiſe, & ſans perdre un inſ- „ ſtant à l'avancer & à la faire promptement réuſſir. „ Cependant nous attendrons les avis que vous nous donne- „ rez touchant la derniere & finale réſolution, que le ſuſdit „ Lieutenant-Amiral Tromp pourra prendre ſur le concenu „ de la préſente, afin de pouvoir nous régler dans nos dé- „ libérations ſelon le parti qu'il aura pris. Au reſte nous „ repoſant entiérement ſur votre zéle & ſur votre prudence „ pour la conduite de l'entiére affaire, & pour la faire mettre promp- „ tement en mer, nous prions Dieu qu'il vous tienne en ſa „ ſainte garde. A la Haye le 13 Août 1665.

Par ordonnance des Etats

Herbert van Beaumont.

Soit que cette Lettre fît impreſſion ſur Tromp, ou qu'il eût fait de plus mûres réflexions, il changea de réſolution, & reçut de Ruiter fur ſon bord avec des manières, qui firent eſpérer une prompte réconciliation, mais il reſta toujours quelque levain de mécontentement contre de Ruiter. Le détail que nous avons fait de cette affaire prouve que la Neuville (13) a été mal informé quand il dit que de Ruiter monta le Vaiſſeau Amiral de Hollande au grand déplaiſir de Corneille Tromp, *qui avoit aſſiré à cette charge* (de Lieu- tenant-Amiral-Général) & qui ne pouvoit voir tranquillement au-deſſus de lui un homme qui avoit fervi ſous ſon pére (*a*). On a vu que le mécontentement de Tromp étoit fondé ſur de toutes autres raiſons.

(13) *Hiſt. de Hollande* T. III. p. 372.

(*a*) *Vie de C. Tromp.* p. 322.

(*F*) *Les Etats Angloiſe & Hollandoiſe. . . . ſe livrérent un furieux combat, qui dura quatre jours, & dans lequel les Hollandois remportérent la victoire.*] La Flotte Angloiſe étoit compoſée de quatre-vingt Voiles, ſans les Brûlots, commandée par le Général Monk Comte d'Albemarle, & par le Prince Robert; mais ce dernier ne ſe trouva pas à la bataille, parce qu'il avoit été détaché avec une Eſcadre pour empêcher la jonction de la Flotte de France avec celle de Hollande. Cette derniére étoit de quatre-vingt-trois Vaiſſeaux, ſans les Yachts & les Brûlots, commandée en chef par de Ruiter. Cet Amiral, diviſa ſa Flotte en trois Eſcadres, dont il commandoit l'une, le Lieutenant Everſten la ſeconde, & Tromp la troiſiéme. Etant parti du Texel au commencement de Juin, elle alla mouiller l'ancre entre Nieupoort & Dunqueurque; de Ruiter ayant donné l'avant-garde à Everſten, & l'arriére-garde à Tromp, il voulut aller du côté de Harwich, où il avoit appris qu'étoit la Flotte Angloiſe, mais les vents contraires l'obligérent à jetter l'ancre. Le Vendredi 11 de Juin les Anglois parurent avec un vent favorable, vers le Midi, comme le tems & l'agitation de la mer ne permirent pas de lever les ancres, les Hollandois coupérent leurs cables. Environ à une heure après midi on commença à ſe canonner. Tromp, qui devoit être à l'arriére-garde ſe trouva le plus près des Ennemis, parce que le vent ſe trouva O. S. O. L'Amiral Anglois l'attaqua par derriére, mais on le chargea ſi vigoureuſement qu'il fut obligé de virer au Nord, ce qui le fit tomber dans le gros de la Flotte Hollandoiſe, & ſon grand mât ayant été renverſé, il fut obligé de ſe retirer. Le Vice-Amiral du Pavillon Rouge, qui voulut le ſuivre, ne le put parce qu'il étoit trop délabré. Cependant un boulet rouge mit le feu à la Galleríe de Tromp, & comme malgré cela il ne laiſſa pas de combattre avec ſon ardeur ordinaire, il fouffrit tellement, qu'abordant par malheur un Navire Hollandois, tous ſes mâts tombérent, ce qui l'obligea à paſſer ſur le Vaiſſeau la *Province d'Utrecht*, après quoi il rentra dans le combat, & le foutint avec ſon Eſcadre juſqu'à cinq heures du ſoir. Alors les Anglois ayant été obligés de changer de bord & de revirer au Nord-Oueſt, afin de faire vent arriére, & d'éviter les fables des côtes de Flandre, trois de leurs Vaiſſeaux, qui étoient deſemparés, n'ayant pu ſuivre les autres furent coupés par la Flotte Hollandoiſe, & pris, l'un étoit monté par le Chevalier Ayſcue, Vice-Amiral du Pavillon blanc, qui perdit la vie. De Ruiter coula à fond une Fregatte de cinquante Piéces de Canon, mais deux Vaiſſeaux Hollandois furent brûlés par quelques Etoupins rechaſſés à bord par la force du vent; ſur l'un de ces Vaiſſeaux ſe trouvoient le Prince de Monaco & le Comte de Guiche, qui évitérent le péril en paſſant ſur un autre Vaiſſeau, & de celui-là ſur le bord de de Ruiter. Le Général Monk ayant dépaſſé la Flotte Hollandoiſe, fit ſonner pour raſſembler autour de lui les Vaiſſeaux diſperſés de ſa Flotte, mais lorſqu'il vit que de Ruiter portoit fur lui il fit couper promptement les cables, & le combat recommença avec une nouvelle furie, un gros Vaiſſeau Anglois de ſoixante-dix piéces de Canon coula à fond à la portée du mouſquet de l'Amiral de Ruiter. Nous ne devons pas ſupprimer l'exemple de valeur & de fermeté que donna le Comte Amiral Anglois du Pavillon blanc, nommé Harman, qui montoit un Vaiſſeau de cinquante-quatre piéces de Canon, & de 430 hommes d'équipage. De Ruiter l'ayant fort maltraité, fit détacher un brûlot de ſon Eſcadre, qui l'accrocha, & y mit le feu; mais Harman fit couper les Grapins, repouſſa le brûlot, le coula à fond, & éteignit les flammes. L'Eſcadre de Zélande lui en envoya un ſecond, qui l'aborda, mais Harman fit éteindre le feu, & coula encore à fonds. Quelque deux ou trois cens hommes, pour éviter d'être brûlés dans le Vaiſſeau, dont l'arriére étoit déjà embraſé, euſſent pris le parti de ſe jetter à la mer, l'Intrépide Anglois ne laiſſa pas de ſe défendre avec le peu de monde qui lui reſtoit; il ſe mit au milieu des Matelots, les menaça de les tuer, & les anima ſi bien que le feu fut éteint. Il coula à fonds un troiſiéme brûlot, avant qu'il en fût abordé; enfin la brume favoriſant ſa retraite, il prit ſon cours à l'Eſt, & du dernier coup qu'il tira il renverſa mort l'Amiral de Zelande Corneille Everſtz (14). Le combat ayant ſini à dix heures du ſoir, les Vaiſſeaux diſperſés profitérent de la nuit, pour ſe ranger auprès de leurs Amiraux, & pour réparer les défordres du combat. Le 12 de Juin il recommença avec la même fureur que le jour précédent, & avec un plus grand feu, parce qu'il faiſoit moins de vent, & que la mer étoit plus calme. Les deux Flottes paſſérent l'une devant l'autre; le matin, en faiſant un feu terrible, fans perdre un ſeul Vaiſſeau, mais il y en eut pluſieurs de fort endommagés. Le calme qui ſurvint ſuſpendit le combat juſques vers les onze heures avant midi, qu'il recommença, le vent ayant fraîchi. Tromp toujours également animé s'engagea dans le gros de la Flotté Angloiſe, le Vice-Amiral Vander Hulſt qui l'avoit ſuivi, fut mis avec ſoixante-ſix hommes de ſon Equipage, après avoir perdu ſon grand mât, & avoir été deſemparé. Tromp avoit déjà quatre-vingt morts ou bleſſés ſur ſon bord, & ſon Vaiſſeau étoit preſque tout raſé, de même que deux autres de ſon Eſcadre, de

(14) *Brandt Vie de de Ruiter* p. 149-153. *Basnage Annal. des Prov. Unies.* p. 771. 774. *Vie de C. Tromp* p. 328-331. *Le Clerc Hiſt. des Prov. Unies* Tom. III. p. 188-190.

Digitized by Google

ſon ordinaire par une intrépidité extraordinaire, & par le courage avec lequel il affrontoit les plus grands périls: il jetta la terreur parmi les Ennemis, les uns tâchoient d'éviter ſon Pavillon, les autres n'en pouvoient ſoutenir la vuë, & lorſqu'ils le virent arboré ſur tant de Bords différens, parce qu'il fut obligé d'en changer pluſieurs fois, ils demandoient, *s'il y avoit cinq ou ſix Tromps dans l'Armée?* Le Comte d'Eſtrades (q) écrivoit au Roi de France: „ Tromp a combattu en Lion ſur ſix Vaiſſeaux les uns après „ les autres: mais il s'étoit engagé trop avant, & à obligé Ruiter de hazarder tout pour le retirer, „ ce qui a bien réuſſi, & pourroit le faire périr avec toute la Flotte une autre fois". De part & d'autre on remit bientôt de puiſſantes Flottes en mer, & le 4 & le 5 du mois d'Août les Anglois eurent leur revanche, & remportérent une grande victoire [G]. La maniére dont Tromp ſe conduiſit dans cette occaſion

(q) Lett. du 15 Juin 1666.

de Ruiter, qui avoit commencé avec le Lieutenant-Amiral Van Ner à percer dans la Flotte Angloiſe, & qui avoit déjà donné le ſignal de l'abordage, averti par le bruit effroyable du Canon & de la Mouſquetterie du danger auquel une de ſes Eſcadres devoit être expoſée, ſe fit jour malgré le feu des Ennemis juſqu'à cet endroit. Tromp avoit déja changé de Vaiſſeau, & malgré cela lui & les autres étoient réduits aux dernières extrémités, un des Vaiſſeaux étoit déjà en feu, mais le Capitaine & une bonne partie de l'Equipage paſſa ſur un autre. Tromp fut contraint de changer encore de Vaiſſeau, & le ſien avec les autres qui avoient été délabrés furent obligés de ſe retirer. Les Anglois, qui avoient été obligés de s'ouvrir pour laiſſer paſſer de Ruiter, réſolurent de l'enfermer, & crurent le brûler avec d'autant plus de facilité, que tous les Navires qui le ſoutenoient étoient deſemparés. George Askue, Amiral de l'Eſcadre Blanche, vint fondre ſur lui, & détacha deux Brûlots pour le faire ſauter, mais de Ruiter revira au Sud, & fut joint par quelques Vaiſſeaux. Alors le combat recommença avec une nouvelle vigueur des deux côtés: à midi un Vaiſſeau de l'Eſcadre Rouge, de ſoixante piéces de Canon, coula à fond; trois heures après de Ruiter en fit périr un autre de l'Eſcadre bleuë; le Vice-Amiral de Liefde en perça un troiſiéme de l'Eſcadre Blanche de tant de coups, qu'il fut renverſé ſur un des côtés, & englouti par les flots; une demi-heure après un autre de la même Eſcadre eut le même ſort; le Vaiſſeau *les Armes de Groningue*, que les Anglois avoient pris l'année précédente fut auſſi coulé à fond, de même qu'un Vaiſſeau au milieu de la Flotte Angloiſe, qui fit inutilement les ſignaux néceſſaires pour qu'on vînt à ſon ſecours. Le Vaiſſeau de de Ruiter ſouffrit beaucoup, ſur les trois ou quatre heures après midi ſon grand mât de Hune tomba dans le Navire, avec le Pavillon & la Flame, ce qui l'obligea de donner ordre au Lieutenant-Admiral van Nes, tandis qu'il le feroit réparer, d'arborer ſur ſon Vaiſſeau le Pavillon Amiral, en commandant en chef en ſon abſence, ce qu'il fit avec tant de conduite & de courage, que les deux Flottes s'étant percées trois fois l'après midi, comme les Hollandois revenoient la quatriéme à la charge, les Anglois prirent à pleines voiles le chemin de leur Côtes, la nuit favoriſa leur retraite. & les Hollandois revirérent ſur leur Amiral (15). Le troiſiéme jour il n'y eut proprement point de combat. Van Nes ayant fait aſſembler le Conſeil de guerre, il fut réſolu d'aller attaquer les Anglois, & de percer au travers de leur ligne, on fit tout ce qu'il fut poſſible pour les atteindre, mais inutilement; car le Général Monk avoit pris le parti de ſe retirer vers la Tamiſe, & d'y attendre le Prince Robert, qui lui amenoit un puiſſant ſecours. Il fit ſa retraite en très-bon ordre à la vuë des Hollandois, mais en même tems il employa tout ce que l'art de la Marine peut fournir pour éviter un nouveau combat, & fit brûler quelques Vaiſſeaux, qui n'étoient pas en état de ſuivre. Mais cette retraite fut malheureuſe pour le Chevalier Aiskue, Amiral de l'Eſcadre Blanche, qui s'étoit diſtingué avec éclat dans toutes les batailles, ſon Vaiſſeau, qui étoit de quatre-vingt-douze pieces de Canon, toucha ſur un des bancs de ſable qui ſont à l'embouchure de la Tamiſe, il fit tous les ſignaux néceſſaires pour appeller du ſecours, mais les Vaiſſeaux de ſa propre Eſcadre ayant continué leur route, au lieu de le ſecourir, il ſe vit auſſitôt environné des Hollandois. Tromp, qui avoit été contraint après le ſecond combat de paſſer ſur le *Gouda*, ſe trouva auprès de lui avec deux brûlots qui y alloient mettre le feu. Mais Aiskue, aſſiégé par les Ennemis au dehors, abandonné des ſiens, forcé par ſon propre Equipage de ſe rendre, & ſans eſpérance de ſa pouvoir dégager, amena le Pavillon Amiral, & ſe rendit. On le fit paſſer ſur le bord de Tromp, & l'Equipage ſur les Gallotes, de Ruiter étant arrivé, ordonna qu'on fit ſanter le Vaiſſeau, parce qu'il prévoyoit que le combat ſeroit inévitable le lendemain, & qu'il auroit fallu trop de monde pour garder un ſi gros Vaiſſeau (16). On employa la nuit à ſe préparer à une nouvelle bataille. Le Prince Robert avec vingt-cinq Vaiſſeaux avoit joint la Flotte Angloiſe, qui ſe trouva alors forte de ſoixante Vaiſſeaux, dont la plupart étoient frais & en bon état, les Hollandois en avoient encore ſoixante-quatre, mais qui avoient beaucoup ſouffert, de même que les Equipages par un combat de trois jours. Le 14 Juin de bon matin, de Ruiter ayant fait venir tous les Capitaines à ſon bord, les exhorta par un diſcours à faire leur devoir, & à ne pas perdre l'avantage qu'ils avoient eu les jours précédens. Le Combat commença à huit heures du matin, & ſe donna entre le Voorland & les Banes de Flandres, en pleine mer à huit milles des Côtes. Les trois Eſcadres Hollandoiſes ayant l'avantage du vent, pénétrérent au travers de la Flotte ennemie par trois endroits différens, les Anglois de leur côté portérent ſur les Hollandois, & cette Manœuvre ſe fit juſqu'à trois fois avec un feu prodigieux, & avec un ſuccés égal de part & d'autre, la Victoire ne ſe déterminant pour aucun des deux Partis juſques au ſoir. Au ſecond choc, *le Landsman* Vaiſſeau Hollandois fut brûlé. Les Eſcadres de Van Nes & de de Lieſde, qui étoient à l'avant-garde ſous de Ruiter, combattirent vaillamment. De Lieſde s'approcha de ſi près du Vice-Admiral du Prince Robert, que peu s'en falloit que leurs Vergues ne ſe touchaſſent, ils ſe canonnérent pendant une heure entiere, & ſe cauſérent réciproquement beaucoup de dommage. Les principaux Chefs des deux Armées vinrent au ſecours de leurs Vice-Amiraux. De Lieſde changea de Vaiſſeau, & le combat devint opiniâtre: le Vaiſſeau du Prince Robert fut tellement percé de coups, qu'un Brûlot s'avança pour le faire ſauter, mais un Brûlot Anglois ayant abordé le Hollandois pour l'empêcher d'agir, l'un & l'autre brûlérent avec une Fregate Angloiſe, qui s'embarraſſa malheureuſement avec eux. Tromp commença une ſeconde attaque à midi, il perça ſelon ſa coutume dans le fort de la Flotte Angloiſe, où toute ſon Eſcadre fut tellement deſemparée, qu'il fut contraint de mettre à l'écart la plupart des Vaiſſeaux, pour les radouber autant que le tems le permettoit. Le vent fraichit vers les quatre heures, & de Ruiter qui en avoit conſervé l'avantage, ſecondé de la plupart de ſes Officiers-Généraux, réſolut de faire avancer toutes ſes Eſcadres en même tems, & de fondre ſur le corps de l'Armée Angloiſe; celle-ci fut attaquée ſi furieuſement, que dans moins d'une demie heure de combat elle fut miſe en confuſion, & en déroute, & prit la chaſſe une ſeconde fois. De Ruiter fit force de voiles, pour rendre ſa victoire plus complette, mais un épais brouillard qui s'éleva favoriſa la retraite des Anglois (17). Voici ce que le Comte d'Eſtrades en écrivit au Roi ſon Maître (18). „ Le Com„ bat a duré quatre jours, & Lundi matin, qui étoit le der„ nier, vingt-deux Navires de renfort arrivérent aux An„ glois, pendant que l'Amiral de Ruiter les pourſuivoit, ce „ qui l'obligea de faire halte, & de raſſembler ſes Vaiſſeaux, „ pour combattre avec plus d'ordre. Les Anglois de leur „ côté, après avoir reçu ce renfort, ſe diſpoſérent de re„ commencer le combat, lequel dura ſix heures avec un a„ vantage égal; mais l'Amiral de Ruiter voyant que la vic„ toire balançoit, fit mettre la Flame rouge, qui eſt le ſignal „ d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur „ dans la Flotte ennemie, qu'il la perça deux fois, prit ſix „ grands Vaiſſeaux & en coula quatre à fonds, enſuite de„ quoi les Anglois prirent la fuite, & ſur le ſoir s'étant levé „ un grand brouillard, l'Amiral de Ruiter étant proche des „ Côtes d'Angleterre, & appréhendant les bancs, prit le large „ avec ſa Flotte victorieuſe". Si l'on ne ſavoit ce que la Politique fait faire quelquefois pour en impoſer aux Peuples, on auroit de la peine à ſe perſuader que les Anglois ayent oſé s'attribuer la victoire, & faire des réjouiſſances, tandis qu'ils avoient perdu vingt-trois Vaiſſeaux, dont ſix furent pris, & dix-ſept brûlés ou coulés à fond; on emptoit ſix mille morts au bleſſés ſur leur Flotte, outre trois mille priſonniers, qu'on avoit emmenés en Hollande. Les Hollandois ne perdirent que quatre Vaiſſeaux, brûlés ou coulés à fond, & ils eurent deux-mille tant Matelots que Soldats tués ou bleſſés, outre ſept Capitaines, un Lieutenant-Amiral, un Vice Amiral & un Contre-Amiral qu'ils perdirent: les Anglois avoient auſſi perdu deux Vice-Amiraux & pluſieurs Capitaines (19).

(17) *Vie de de Ruiter.* p. 328-328. Baſnage p. p. 777. 778. Le Clerc. *loc. cit.* p. 361. 362. *Vie de C. Tromp.* p. 330-361.

(18) Lett. du 17 Juin 1666.

(15) Brandt *loc. cit.* p. 355-356. Baſnage p. 776. 777. *Vie de C. Tromp.* p. 353-357. Le Clerc. *Ubi ſupra* p. 340-341.

(16) Voyez les mêmes, à la ſuite.

[G] *Le 4 & le 5 du mois d'Août les Anglois eurent leur revanche, & remportérent une grande victoire.* Pour avoir une juſte idée du différend entre l'Amiral de Ruiter & l'Amiral Tromp, dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante, il faut rapporter ici de quelle maniére les choſes ſe paſſérent dans le combat. La Flotte Hollandoiſe étoit de quatre-vingt-huit Vaiſſeaux de guerre ou Frégates, dix-neuf Brûlots & dix Yachts, diviſée en trois Eſcadres: la premiére ſous les ordres de l'Amiral de Ruiter, la ſeconde ſous le Lieutenant-Amiral Jean Evertſen, & la troiſiéme, qui étoit la plus forte ſous Tromp: Evertſen devoit avoir l'avantgarde, de Ruiter faiſoit le Corps de bataille, & Tromp avoit l'arriére-garde. Chaque Eſcadre fut diſtribuée en trois diviſions, auxquelles on preſcrivit l'ordre qu'elles devoient ſuivre, avec défenſe à qui que ce fût *d'abandonner le Pavillon que par une très-preſſante néceſſité ſous peine capitale* (20). La Flotte Angloiſe, ſous le commandement du Général Monk Duc d'Albemarle, étoit de quatre-vingt-dix Vaiſſeaux, & de dix-neuf ou vingt Brûlots, diviſée auſſi en trois Eſcadres. Thomas Allen, qui conduiſoit l'Eſcadre Blanche, étoit à l'avantgarde, Monk avec l'Eſcadre Rouge au Corps de bataille, & Jérémie Smith, qui commandoit l'Eſcadre Bleuë avoit l'arriére-garde. Comme il faiſoit peu de vent, ce ne fut que ſur le midi que l'avantgarde des Hollandois s'engages avec l'Eſcadre Blanche. Le combat fut court & ſunelle, à peine s'étoit-on ennonné pendant une heure, que le Lieutenant-Amiral Evertſz eut une jambe emportée; le Lieutenant-Amiral de Vries & le Vice-Amiral Coenders furent tués preſque en même tems. La mort de ces trois Chefs répandit la conſternation ſur toute l'Eſcadre: L'Equipage du Vice-Amiral ſe révolta, refuſa de faire la manœuvre, prit vent arriére & s'éloigna de l'Ennemi.

(19) Voyez les Auteurs cités ci deſſus.

(20) Brandt *Vie de de Ruiter.* p. 272.

Deux

caſion donna lieu à de grandes plaintes de la part de l'Amiral de Ruiter, & la diſſenſion entre lui & Tromp éclatta pleinement. Nous diſcuterons ce fameux procès ci-deſſous [*H*]: l'iſſuë en fut, que ſur le préa-

Deux Vaiſſeaux furent brûlés, & le reſte prit la chaſſe du bonne heure, ſans faire aucune attention aux ſignaux que faiſoit l'Amiral, afin de raſſembler autour de lui le reſte de cette Eſcadre diſperſée (21). De Ruiter qui commandoit le Corps de bataille ne put joindre celui des ennemis qu'à une heure, mais une partie de ſes diviſions ne put le ſuivre à cauſe du calme. Il fut donc contraint de ſoutenir avec une partie de ſon Eſcadre un combat furieux contre celle de Monk. „ Cependant il vit avec beaucoup d'étonnement, & „ ſans en pouvoir comprendre la cauſe, que le Lieutenant-„ Amiral Tromp, comme s'il n'eût point voulu prendre part „ à l'action, demeuroit avec ſes voiles cargnées immobile, „ auſſi bien que le reſte de ſon Eſcadre, qui étant la plus „ conſidérable de l'Armée, formoit l'arriére garde: car il é-„ toit demeuré à deux lieuës à l'Oueſt de la diviſion de de „ Ruiter, qui étoit alors aux priſes, dérivant par ce moyen, „ & ſe trouvant trop de l'arriére du Général, autant qu'E-„ veruſſe avec l'avant-garde étoit trop de l'avant (22)". Monk, qui montoit le *Royal Charles*, vint attaquer de Ruiter avec pluſieurs gros Vaiſſeaux, ce qui donna lieu à un combat furieux. De Ruiter fit un feu ſi terrible, que le Vaiſſeau de Monk fut deſemparé, & que lui & le Prince Robert furent obligés d'en monter un autre. Les ennemis furent obligés de s'écarter; pendant qu'il étoit occupé à raccommoder ce qu'il avoit de débris, il s'apperçut de la fuite de l'avant-garde, de même que Monk, qui revint à la charge, & le Combat recommença avec une nouvelle chaleur; le nombre étoit fort inégal, de Ruiter ſe voyoit environné d'ennemis, & il n'étoit ſoutenu que par un petit nombre, & principalement par le Lieutenant Amiral Van Nes, à la fin il fut obligé de combattre en retraite, & ſe retira à petites voiles vers le gros, qui avoit déjà pris la chaſſe (23). Voyons à préſent ce que fit Tromp. Quelque tems après que de Ruiter eut porté ſur l'Eſcadre Rouge des Ennemis, Tromp fit appareiller, & s'avança enfin en louvoyant vers l'Eſcadre Bleuë. Le Contre-Amiral Van der Zaan fit ſauter un Brûlot, qui alloit mettre le feu à un Navire Hollandois, qui s'étoit trop avancé. Smith arrivant ſur Tromp, ils ſe canonnérent longtems, mais le dernier remarquant qu'en pinçant le vent, il pouvoit le gagner ſur un Vaiſſeau de ſoixante-ſix piéces de Canon, il y réuſſit; car lui ayant lâché toutes ſes bordées, il ſe trouva tellement délabré, qu'un Brûlot le mit en feu, & qu'à peine ſauva-t on quarante hommes de l'Equipage. Le vent ayant fraîchi, Tromp fit le ſignal, afin que toute ſon Eſcadre chargeât en même tems l'Ennemi, & combant ſur l'Amiral du Pavillon Bleu, il le mit en peu de tems hors de combat. Le feu prit à la chambre du Maître, & Smith tira pluſieurs coups pour avertir de venir à ſon ſecours. Meppel Lieutenant Amiral de Nord-Hollande s'attacha au Vice-Amiral du Pavillon Bleu, & le contraignit de ſe retirer. Alors les deux Lieutenans-Amiraux percérent au travers de l'Eſcadre Bleuë, & lui donnérent la chaſſe pendant toute la nuit, ils la pourſuivirent encore le lendemain, mais ne pouvant ni l'arrêter ni la joindre, ils revinrent de bord pour apprendre des nouvelles du reſte de la Flotte, qu'ils ne rejoignirent qu'au Wielingen (24). De Ruiter employa la nuit à réparer ſes pertes, & à la pointe du jour lui & Van Nes ſe trouvérent environnés de la Flotte Angloiſe rangée en croiſſant, il ne leur reſtoit que ſept ou huit Vaiſſeaux pour ſe défendre, & avec cela leur monde étoit ſi fatigué, qu'ils avoient de la peine à la faire agir. Cependant le Général Monk fit un feu terrible. De Ruiter & Van Nes s'étant abouchés, conclurent qu'il falloit ſe battre en retraite, ce qu'ils firent glorieuſement, mais avec de très-grands riſques (25).

[*H*] *Nous diſcuterons ce fameux procès ci-deſſous.*] J'obſerverai d'abord, que chacun jugea de la conduite de Tromp ſelon ſes paſſions & ſes intérêts. Brandt (26) rapporte ces divers jugemens avec beaucoup d'impartialité. „ Il y eut des „ gens, *dit-il*, qui crurent que la retraite de l'Eſcadre Bleuë „ n'étoit que l'effet d'une ruſe de guerre pour ſéparer Tromp „ de Ruiter. D'autres jugeant même plus déſavantageuſe-„ ment de Tromp, s'imaginérent qu'il n'étoit pas encore gué-„ ri du dépit qu'il avoit eu l'année précédente de ſe voir pré-„ férer Ruiter à ſon retour de la Guinée, & que c'étoit par „ cette raiſon qu'il avoit paru s'inquieter ſi peu de l'état où „ il voyoit ce Général. Mais il y en eut auſſi d'autres, qui „ furent perſuadés que ce n'étoit que la chaleur du combat „ qui l'avoit emporté trop loin, en chaſſant ſur l'Eſcadre „ Bleuë, & qu'il s'étoit laiſſé aller tout entier à l'ardeur na-„ turelle de ſon tempérament & de ſon courage, ſans avoir „ aſſez d'égard à ce qui ſe paſſoit derriére lui, action qu'il „ auroit ſans-doute aiſément juſtifiée, ſi la victoire ſe fût é-„ galement déclarée pour les Lieutenans-Amiraux Evertſz „ & de Vries, & pour Ruiter". Les Hiſtoriens ont auſſi ou juſtifié ou blamé Tromp, ſelon qu'ils ont envisagé les objets. Mr. le Clerc (27) n'eſt nullement favorable à ce vaillant Guerrier. „ (La République) marqua néanmoins bien de la ſer-„ meté, dans la maniére dont elle traita Tromp, pour avoir „ mis la Flotte en danger & pour s'être tenu éloigné du Pa-„ villon, contre les ordres qui avoient été donnés aux „ Officiers de ne l'abandonner point". Après avoir parlé enſuite de la Lettre de Tromp aux Etats, que nous rapporterons ci-deſſous, l'Hiſtorien ajoûte que „ le Penſionnaire „ de Hollande, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour „ calmer cet eſprit fier & inquiet, en fut extrêmement cho-„ qué. D'Eſtrades aſſure, *continue-t-il, qu'il avoit averti de „ Wit, que Tromp étoit pouſſé à tenir la conduite qu'il tenoit, „ par des voies ſecrettes, & que c'étoit une Cabale où lui & plu-„ ſieurs Membres des Etats étoient.* Son Pére & lui avoient en „ effet été dans le Parti du Prince d'Orange, dont ils préfé-„ roient les intérêts à ceux de la République". Ce dernier trait eſt un peu vif. Mr. Baſnage au contraire a pris nettement parti pour Tromp. „ Il eſt étonnant, *dit-il* (28), „ que de deux Amiraux d'une réputation preſque égale, ce-„ lui qui avoit été battu triomphât dans les Etats, & que le „ Vainqueur y perdît ſa cauſe. Mais outre qu'on vouloit „ opter entre ces deux Grands-Hommes, Tromp n'étoit pas „ aimé du Parti régnant, & Ruiter en étoit un des Chefs". L'Hiſtorien de Tromp (29) fait auſſi ſon Apologie, & attribue ſa diſgrace au Penſionnaire de Wit, *qui avoit*, dit-il, *conſervé pour Tromp une haine irreconciliable, parce qu'il étoit porté pour les intérêts de la Maiſon d'Orange.* Venons aux faits mêmes.

Les Députés des Amirautés, & les Plénipotentiaires des Etats avec le Penſionnaire de Wit, s'étant rendus à bord de l'Amiral de Ruiter, tant pour s'informer des particularités du combat, que pour donner ordre que la Flotte remît en mer le plutôt poſſible, de Ruiter ſe plaignit de bouche aux Députés & aux Plénipotentiaires, comme il avoit fait par Lettres aux Etats, de la conduite que Tromp avoit tenue, & la chargeoit ouvertement de tout le déſordre qui étoit arrivé dans l'Armée Navale, & du malheureux ſuccès de la bataille. Tromp ayant appris les atteintes que de Ruiter donnoit à ſa réputation, ne penſa plus qu'à ſe laver d'une ſi odieuſe accuſation, en chargeant à ſon tour de Ruiter de tout le blâme que celui-ci jettoit ſur lui: & il écrivit aux Etats-Généraux & aux Etats de Hollande une Lettre fort vive, que nous allons rapporter, parce qu'elle contient ſes moyens de défenſe.

„ Hauts & Puiſſans Seigneurs,

„ Je me vois indiſpenſablement obligé de vous informer „ des particularités du combat, qui s'eſt donné entre votre „ Flotte & celle de Sa Majeſté Britannique. Le 4 de ce mois „ l'Armée Navale Angloiſe vint droit à nous, le vent étant „ Nord-Eſt, mêlé de calme: notre Flotte ſe trouvoit au-„ deſſous du vent. Le Lieutenant-Amiral Evertſz ayant l'a-„ vantgarde, s'avança en bon ordre en profitant de l'avan-„ tage du vent. A ce mouvement l'Eſcadre du Pavillon „ Blanc, ſuivie du Corps de bataille des Anglois fondirent „ ſur lui; tandis que de Ruiter qui avoit le corps de bataille „ de notre Armée, reſta environ deux heures & demie avec „ ſon Eſcadre, au-deſſous de l'Arriére-garde, dont j'avois „ la conduite; deſorte que le Lieutenant-Amiral Evertſz „ étoit déjà ſi avancé, qu'on avoit de la peine à reconnoître „ ſon Pavillon, & l'éloignement qu'il y avoit entre l'Avant-„ garde & le Corps de bataille de notre Armée donnoit aux „ Anglois le plus grand avantage du monde de pouvoir dé-„ tacher l'une de l'autre; le Lieutenant-Amiral de Ruiter, „ qui étoit reſté immobile dans ſon poſte, commença ſeule-„ ment à ſe remuer pour ſuivre Evertſz, lorſque les deux A-„ vant-gardes ennemies commencérent à ſe canonner. Ce-„ pendant mon Eſcadre, qui faiſoit l'Arriere-garde, fut con-„ trainte de demeurer les voiles cargnées dans ſon poſte, „ juſqu'à ce que de Ruiter ſe fût avancé; cependant impa-„ tient d'en venir aux mains, nous tâchâmes de gagner le „ deſſus du vent pour aller aux Anglois, quoiqu'il y eût en-„ core quelques Navires de de Ruiter mêlés parmi les nôtres. „ Comme notre Eſcadre s'avançoit ainſi en bon ordre, le „ Contre-Amiral du Pavillon Bleu, ſuivi d'un Brûlot, vint „ fondre ſur un de nos Vaiſſeaux le plus avancé; notre Con-„ tra-Amiral Vander Zaan, voyant ce Brûlot ennemi, le „ mit en feu à coups de canon. L'Amiral de l'Eſcadre „ Bleuë, ſuivi pareillement d'un Brûlot, me vint attaquer, „ les Capitaines de Haan & van Amſtel me ſecondoient; nous „ le canonnâmes de même que les autres Vaiſſeaux Anglois, „ dont un étant fort délabré, nous trouvâmes moyen de ga-„ gner le deſſus du vent, & nous l'abordâmes ſoutenus d'un „ Brûlot, & après lui avoir lâché une bordée, nous y atta-„ châmes le Brûlot, qui le réduiſit en cendres. Ce Navire „ ſe nommoit la *Reſolution*, & étoit monté de ſoixante-quatre „ piéces de Canon de fonte & de deux de fer, ayant trois cens „ quarante hommes d'Equipage, dont quarante-cinq, parmi „ leſquels ſe trouvoient un Pilote & un Quartier-Maître fu-„ rent ſauvés par les nôtres. Le Lieutenant-Amiral van „ Meppel & le Vice-Amiral Sweers ſoutinrent auſſi un rude „ choc: celui-là combattit longtems contre le Vice-Amiral „ du Pavillon Bleu, lequel revint trois ou quatre fois à la „ charge avec du monde frais; mais il fut repouſſé ſi vigou-„ reuſement par la bravoure de Van Meppel, qu'il fut con-„ traint de lâcher priſe avec perte, cependant van Meppel „ fut ſi maltraité, qu'il avoit juſqu'à cinq pieds d'eau dans „ ſon Vaiſſeau. Notre Eſcadre s'étant donc ainſi engagée „ dans le combat, ſépara l'Arriére-garde Angloiſe du Corps „ de bataille, deſorte que nous combattîmes contre elle juſ-„ qu'à cinq heures après midi, mon Navire avoit pour lors „ tiré dix-mille trois-cens Livres de poudre. Le Vice-„ Amiral du Pavillon Bleu, qui ſe trouvoit derriére, éloigné „ de nous de la portée du Canon, fit tout ce qu'il put pour „ brûler le Capitaine de Haan; mais le Brûlot, qui avoit été „ détaché, voyant nos Chaloupes toutes prêtes à le rece-„ voir, ſe retira à la hâte, après avoir reçu quelques coups „ de Canon. Nous fîmes tout notre poſſible pour aller à ce Vice-

(21) Baſnage *loc. cit.* p. 782.

(22) Brandt *Vie de de Ruiter*, p. 178.

(23) Idem ibid. p. 878-879.

(24) Ibid. p. 175-176. Baſnage p. 782.

(25) Voy. les mêmes à la ſuite.

(26) *Vie de de Ruiter*, p. 176.

(27) *Hiſt. des Prov. Unies* T. III. p. 151.

(28) *Annal.* p. 784.

(29) *Vie de C. Tromp.* p. 875-882.

préavis de leurs Commiſſaires les Etats de Hollande réſolurent d'ôter à Tromp ſa Commiſſion de Lieutenant-Amiral d'Amſterdam. Tromp reçut ordre de ſe rendre à la Haye, & il y vint le 23 Août, le lendemain il parut dans l'Aſſemblée des Etats, qui lui redemandérent ſa Commiſſion, qu'il rendit ſans aucune réſiſtance. On lui défendit de ſortir de la Haye & d'écrire à la Flotte, ſous peine de répondre de tous les déſordres qui arriveroient; précaution que l'on prenoit à cauſe de l'attachement extrême que les Officiers & les Matelots avoient pour lui. Il obtint pourtant la permiſſion de ſe retirer ſur ſes Terres, mais on ne lui accorda cette permiſſion que ſous des conditions dures pour un Homme que ſa valeur & ſes ſervices avoient élevé au premier poſte, malgré ſon attachement pour la Maiſon d'Orange, lequel auroit dû l'en éloigner, dans un tems où le Parti oppoſé à cette Maiſon étoit le plus fort (*r*).

(*r*) Haſnage *Annal.* p. 754.

L'Hiſtorien de Tromp (*s*) rapporte que le Comte d'Eſtrades, voyant ce qui venoit d'arriver à Tromp, crut qu'il étoit de l'intérêt du Roi ſon Maître, de le porter à paſſer à ſon ſervice, il lui en fit l'ouverture, & lui offrit une penſion annuelle de cinquante mille Livres, mais Tromp lui répondit qu'il aimoit mieux paſſer le reſte de ſes jours comme ſimple bourgeois, & être fidéle à ſa Patrie, que de la trâhir aux dépens de ſon honneur, en prenant parti chez un autre Prince, quelques offres qu'on lui fît. Les affaires ayant changé de face en 1672, & au commencement de l'année ſuivante, la Charge de Lieutenant-Amiral que Tromp avoit eue étant vacante, par la mort de Mr. de Ghent, qui en avoit été pourvu, le Prince d'Orange voulut que Tromp fût rappellé, mais il ſouhaitta en même tems qu'il ſe reconciliât avec de Ruiter, ne le faiſant rappeller que ſous cette condition, à laquelle Tromp déclara qu'il étoit prêt de ſatisfaire: comme de Ruiter étoit naturellement fort doux & généreux, on n'eut pas de peine à le faire conſentir à la réconciliation. Ils s'embraſſérent en préſence du Prince, & promirent réciproquement d'oublier le paſſé, & de bien vivre enſemble (*t*). Le rétabliſſement de Tromp cauſa une joie univerſelle parmi les Matelots & le menu peuple. Il paroît par une Lettre de l'Amiral de Ruiter au Prince d'Orange (*u*), que Tromp s'étoit engagé à déférer exactement aux Ordres de l'Amiral; celui-ci marque au Prince, qu'il ſe fie en la parole que S. A. lui a donnée, *que le Lieutenant-Amiral Tromp s'accordera & vivra avec lui, & les autres Membres du Conſeil de guerre, dans la même confiance & la même union, qu'il vivoit préſentement avec les autres.* A quoi le Prince répondit. „ Nous „ avons très-ſoigneuſement recommandé au Lieutenant-Amiral Tromp de recevoir vos ordres avec le „ reſpect & l'obeïſſance qu'il appartient, ainſi que le ſuſdit Lieutenant-Amiral nous l'a promis. Nous „ nous perſuadons qu'il s'aquittera dignement de ce devoir". On ſait que la République avoit alors à ſoutenir les efforts de la France & de l'Angleterre: elle mit en mer une Flotte, que de Ruiter commandoit en Chef, & qui ſe trouva aſſemblée à Schooneveld en Zélande; le 28 Mai Tromp vint joindre le Pavillon avec ſix Vaiſſeaux d'Amſterdam, & il rendit au Pavillon tous les honneurs dûs, enſuite il ſe rendit à bord de l'Amiral. Dans cette entrevue, qui étoit la première depuis ſept ans, tout ſe paſſa avec beaucoup d'honnêtetés & de marques d'amitié de part & d'autre; de Ruiter recevant Tromp d'un air fort degagé lui fit le détail de l'état où ſe trouvoit la Flotte, & Tromp lui rapporta ce qui s'étoit paſſé au Texel (*w*). Le premier de Juin l'Amiral & tous les Officiers-Généraux dinérent à bord de Tromp, qui donna à de Ruiter tous les témoignages d'amitié & de déférence qu'il pouvoit ſouhaitter (*x*). La ſuite fit voir que ces deux grands Hommes s'étoient ſincérement réconciliés. L'un & l'autre donnérent de nouvelles preuves de leur prudence & de leur valeur dans les deux combats qui ſe livrerent dans le même mois de Juin [*I*]. Les deux Flottes de France & d'Angleterre, qui s'étoient reti-

(*t*) Ibid. p. 460-467 *Vie de de Ruiter* p. 548.

(*u*) Ibid. p. 559.

(*w*) Ibid. p. 560. 561.

(*x*) Ibid. p. 562.

„ Vice-Amiral, mais inutilement. Alors le vent s'étant „ tourné au Sud-Oueſt avoit commencé un peu à fraichir, „ nous en profitames pour revenir à la charge. Je fis donc „ donner le ſignal, afin que toute notre Eſcadre vînt fondre „ en même tems ſur l'Ennemi, & cependant quelques-uns „ de nos Vaiſſeaux, le vent ayant changé, avoient gagné le „ deſſus. A la faveur de ce vent frais nous nous approchâmes de l'Amiral de l'Eſcadre Bleuë, & il fut ſi maltraité „ par notre Artillerie, que nous le mîmes enfin hors de „ combat, le feu s'étant pris à la chambre du Maître, il tira „ pluſieurs coups pour avertir ſon Vice-Amiral & ſon Contre-Amiral de revirer ſur lui, pour venir à ſon ſecours; „ mais les Ennemis craignant le péril, au lieu de revirer, „ prirent honteuſement la chaſſe, & ſans le eſime qui ſurvint, ſelon toutes les apparences, non ſeulement cet Amiral, mais la plupart des Vaiſſeaux de ſon Pavillon, ſeroient „ tombés entre nos mains. Ayant remporté de ſi grands avantages ſur la plus conſidérable des Eſcadres ennemies, „ avec celle du Pavillon Rouge, au jugement de tout homme expérimenté dans la Marine, nous étions engagés à „ pourſuivre la victoire, & nous ne pouvions, ſans commettre une faute irréparable, laiſſer retirer l'Ennemi, ſans „ lui donner la chaſſe. Car ſuppoſé que nous euſſions laiſſé retirer l'Ennemi, pour aller au ſecours du Lieutenant-Amiral de Ruiter, quoiqu'il fît calme, nous aurions ſans-contredit été cauſe que les Vaiſſeaux des Eſcadres de de Ruiter & d'Evertſz, auroient pris conſuſément la ſuite, préſumant que notre Eſcadre avoit plié, & ſe retiroit devant l'Ennemi, deſorte que par là nous aurions non ſeulement découragé nos Navires, mais encore encouragé les „ Ennemis à nous pourſuivre. *Il laiſſe à juger à vos Hautes Puiſſances, & à tous ceux qui entendent la Marine, ſi nous n'aurions pas avec la bénédiction de Dieu remporté une victoire ſignalée, en cas que le Lieutenant-Amiral de Ruiter eût coupé à tems l'Avant garde ennemie du Corps de bataille, comme nous en avons coupé l'Arriere-garde, qui étoit plus forte: d'autant plus que notre Avant garde étoit aſſez forte pour combattre avec ſuccés celle des Ennemis.* Je proteſte à vos Hautes Puiſſances que la partialité n'a aucune part à tout ce qui vient „ d'être avancé, & qu'il n'y a rien que d'exactement conforme à la vérité, étant prêt à le ſoûtenir à la face de toute la Terre, & déclarant devant Dieu que j'ai fait tout ce „ qui m'a paru le plus avantageux.

„ Préſentement, Hauts & Puiſſans Seigneurs, je ne ſaurois ſouffrir, que ſans égard à ce que j'ai fait, & à tous „ les autres fidéles ſervices que j'ai rendus, le Lieutenant-„ Amiral de Ruiter par un principe de haine & de jalouſie, „ ſans m'avoir entendu ni parlé, me faſſe paſſer pour un „ Coquin, & m'attribue la défaite, parce que Dieu m'a fait „ la grace de triompher des Ennemis, avec peu de forces, „ tandis que lui qui en avoit de plus grandes n'a eu que du „ deſavantage; & ſi je n'obtiens réparation de cet outrage, „ je ſuis incapable de ſervir la Patrie, puiſque ſi je n'ai pas „ fait bien mon devoir dans cette occaſion, je ne ſuis jamais en état de le faire. D'ailleurs ce n'eſt pas le tems „ d'employer dans la Marine des Lâches & des Coquins, „ mais plutôt des Capitaines ſages, prudens, & vaillans, „ prêts en tout tems à ſacrifier leurs biens & leur vie pour „ le ſervice de l'Etat, & pour leur propre honneur & leur „ réputation; & je crois avoir juſqu'à cette heure ſi bien „ conſervé la mienne par la grace de Dieu, que je ne „ penſe pas que ni un Amiral de Ruiter, ni aucun homme „ au monde ſoit en état de me la ravir, tant que je vivrai: „ mais j'appréhende que le procédé qu'il tient, ne cauſe à „ mon grand regret bien des déſordres ſur la Flotte, & que „ les Officiers & les Matelots étant à terre, n'en viennent à „ des extrémités fâcheuſes, que je prie Dieu de détourner, „ mettant mon eſpérance en lui, & en la ſage conduite de „ vos Hautes Puiſſances &c". Cette Lettre eſt datée du 13 Août 1666. Il eſt bien difficile de démêler parfaitement, qui avoit raiſon ou tort quand on entend ce que chacun allégue. Certainement De Ruiter & Tromp étoient deux grands-Hommes, & très-habiles dans la Marine, mais avec cela ils n'étoient pas infaillibles, en comparant leurs récits, n'y auroit-il pas quelque ſujet de ſoupçonner que l'un & l'autre furent un peu en faute: de Ruiter en laiſſant trop avancer Evertſz avec l'Avant-garde, ſans le ſoutenir, & Tromp en ſe laiſſant emporter à ſon feu, & en s'éloignant trop du reſte de la Flotte? Peut-être que dans d'autres circonſtances on auroit tenté de pacifier ce grand différend; mais il eſt clair que Tromp n'avoit pas la faveur pour lui en ce tems-là, & que cela contribua beaucoup à ſa diſgrace.

[*I*] *L'un & l'autre donnérent de nouvelles preuves de leur prudence & de leur valeur dans les deux combats, qui ſe livrérent dans le même mois de Juin.*] Les deux Flottes furent en préſence pendant cinq ou ſix jours ſans en pouvoir venir à un engagement, à cauſe du mauvais tems, qui les obligea à demeurer à l'ancre; mais le 7 de Juin elles ſe livrérent bataille. La Flotte des François & des Anglois étoit de cent quarante Voiles, parmi leſquelles il y avoit quatre-vingt-dix gros Vaiſſeaux de guerre. Au contraire la Flotte Hollandoiſe n'avoit que cinquante-deux Vaiſſeaux de guerre, très-mal montés, douze Fregates, quatorze Yachts d'avis, & vingt-cinq brûlots. La Flotte de France & d'Angleterre, commandée en Chef par le Prince Robert, ayant l'avantage du vent, s'approcha de celle de Hollande. Tromp qui avoit l'avant-

retirées dans la Tamiſe, ayant remis en mer le 27 Juillet, fortes de cent-quarante Voiles, dans le deſſein de tenter une deſcente, la Flotte Hollandoiſe, qui n'étoit que de cent Voiles, réſolut, malgré l'inégalité, d'aller au devant des ennemis, & de leur livrer bataille. Le premier d'Août les deux Armées ſe trouvérent en préſence, mais les François & les Anglois évitérent le combat, auquel Tromp, qui avoit l'Avant-garde les provoqua, en leur tirant pluſieurs volées de canon; ils vouloient éloigner les Hollandois de leurs côtes, pour exécuter leur deſſein de faire une deſcente, & effectivement ils ſe firent voir en divers endroits à peu de diſtance des Côtes de Hollande. On réſolut de leur livrer bataille le plutôt qu'il ſeroit poſſible, pour les obliger à abandonner les Côtes & les Ports des Provinces-Unies, qu'ils tenoient comme aſſiégés. Les Flottes ſe trouvérent en préſence le 20 Août 1673, & le lendemain il ſe donna un des plus furieux & des plus ſanglans combats dont l'Hiſtoire faſſe mention, où il eſt inconteſtable que les Hollandois remportérent la victoire [*K*]. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la Hollande au mois de Février 1674, les Etats-Généraux partagérent leur Flotte en deux; une partie, ſous les ordres de l'Amiral de Ruiter, fit voile pour les Indes Occidentales, pour tâcher d'y ruiner les

l'avantgarde, voyant venir à lui l'Eſcadre ennemie du Pavillon Blanc, commandée par le Comte d'Eſtrées, encouragea par un diſcours tous les Officiers de ſon Eſcadre, & les Matelots de ſon Equipage, & ſur les deux heures après-midi le s'engagea avec cette l'Eſcadre. Le Vice-Amiral Schrim, qui étoit des premiers & qui étoit le plus avancé vers l'Ennemi, fut emporté d'un boulet de Canon. De Ruiter, voyant que les Eleadres Rouge & Bleu alloient arriver ſur la ſienne, & ſur celle du Lieutenant-Amiral Bankert, s'avança au devant de l'Ennemi, avec Bankert, pour ne pas en être ſéparé, ce qui dura juſqu'à deux heures après-midi. Alors il jugea à propos de revirer au Sud, & en envoya avertir Tromp, afin qu'il changeât auſſi ſa manœuvre: il commença un furieux combat avec le Prince Robert, & Bankert avec Sprage; Ils percérent tous deux les Eſcadres Angloiſes, & par tout où de Ruiter paſſoit les Ennemis s'écartoient de lui, pour ne pas eſſuyer ſes bordées; ſur quoi il dit en riant aux Officiers de ſon Vaiſſeau, *qu'il voyoit que les Ennemis reconnoiſſoient encore les ſept Provinces*; faiſant alluſion non ſeulement à ſon Vaiſſeau, qui ſe nommoit ainſi, mais à toute la République. Mais Bankert ayant perdu ſon mât de Hune d'avant & ſon grand Hunier, cet accident cauſa quelque déſordre dans ſon Eſcadre, de Ruiter le dégagea, & tout fut bientôt rétabli. Unis enſemble ils attaquérent de nouveau les Ennemis, & commencérent à les faire plier; ils auroient pu pouſſer cet avantage plus loin, parce que de Ruiter avoit gagné le vent, & que pluſieurs Vaiſſeaux Anglois étoient ſéparés du gros de la Flotte. Mais comme de Ruiter ne voyoit point l'Eſcadre de Tromp, il craignit que cet Amiral n'eût point de connoiſſance de la manœuvre du reſte de la Flotte, & jugea qu'en ce cas-là il pourroit avoir beſoin de ſecours. Là deſſus il fit revirer Nord pour l'aller chercher, & il ne le trouva qu'à ſix heures du ſoir, engagé entre l'Eſcadre du Prince Robert, & une autre Eſcadre ennemie, ſi preſſé que le ſuccès du combat étoit fort douteux; il avoit ſouvent tourné les yeux pour voir ſi de Ruiter ne viendroit pas à ſon ſecours ayant été obligé d'entretenir de cette eſpérance les Equipages, qui étoient fort fatigués, & de leur donner du cœur, en les aſſurant qu'ils ſeroient bientôt ſecourus, deſqu'il apperçut de Ruiter, il s'écria: *Amis voici le bon Père*, c'étoit le nom que les Mariniers donnoient à l'Amiral, *qui s'approche pour nous ſecourir. Non, je ne l'abandonnerai auſſi jamais tant que je vivrai.* Tromp avoit déjà été ſi maltraité, qu'il avoit été obligé de changer deux fois de Vaiſſeau. A l'arrivée de de Ruiter & de Bankert, les Vaiſſeaux Anglois qui s'étoient attachez à Tromp, s'éloignérent très-promptement & à toutes voiles, & la Flotte Hollandoiſe les ſuivit. Il y eut environ quatorze Vaiſſeaux des Ennemis brûlez ou coulez à fond, & d autres fort maltraitez. Les Hollandois ne perdirent que peu de monde, quoique le combat eût duré juſqu'à dix-heures du ſoir. La Flotte de la République jetta l'ancre dans le lieu même où s'étoit donné la bataille. La Flotte Alliée ſe retira vers les Côtes d'Angleterre, ſans ſanaux, comme ſi elle avoit craint d'être pourſuivie. Les Hollandois n'avoient perdu aucun Vaiſſeau, mais ſeulement cinq ou ſix brûlots. Le Comte d'Eſtrées écrivit à Mr. Colbert, en lui envoyant la Réiation du combat; *qu'il voudroit de tout ſon cœur payer de ſa vie la gloire d'avoir fait une ſi belle action, & d'avoir marqué autant de conduite, qu'en avoit témoigné de Ruiter dans ce combat naval* (30). Après avoir réparé les dommages cauſés par le combat, on réſolut d'attaquer de nouveau les Ennemis, & le 24 de Juin la Flotte Hollandoiſe leva l'ancre entre onze heures & midi; les Anglois & les François firent mine de l'attendre, mais d'abord que les Hollandois commencérent à les approcher tout de bon, & à eſonner, ils virérent de bord au Nord-Oueſt, & tirérent vers les Côtes d'Angleterre à toutes voiles. La Flotte Hollandoiſe les ſuivit de près, & ne put les forcer à s'arrêter que vers les quatre heures après-midi. Alors Tromp, qui avoit encore l'Avant-garde, s'engagea avec l'Eſcadre du Pavillon Bleu commandée par le Chevalier Edouard Sprag. De Ruiter de ſon côté attaqua l'Eſcadre du Pavillon Rouge ſous le Prince Robert; Bankert eut affaire avec le Comte d'Eſtrées, qui avoit ſous ſes ordres l'Eſcadre du Pavillon Blanc. Les deux Flottes ſe battirent longtems, & le combat fut fort opiniâtre; mais comme les deux Flottes Royales avoient témoigné que leur deſſein n'étoit pas de s'engager, elles ſe ſervirent du vent, dont elles avoient l'avantage pour ſe retirer vers les Côtes d'Angleterre, & le lendemain on ne vit plus ni Anglois ni François, preuve bien évidente que les Hollandois avoient eu l'avantage, puiſqu'ils avoient obligé leurs ennemis à ſe retirer (31). Brandt cite à cette occaſion le témoignage d'un Auteur Anglois (32) qui mérite d'être rapporté: „ Enfin, *dit-il*, les „ Anglois furent obligez d'avouer, qu'en cette occaſion ils „ avoient connu pour la première fois, non ſans beaucoup „ d'étonnement, que la poudre de Hollande avoit plus de „ force que celle d'Angleterre, & que le canon des Hollan„ dois étoit plus long que le leur. . . . . Le Prince Robert, „ après avoir perdu beaucoup de monde, ſe retira dans la „ Tamiſe, avec quantité de Vaiſſeaux déſemparez; & de Rui„ ter, qui ayant eu l'avantage du vent, & ne ſe s'étant bat„ tu que de loin, avoit été peu incommodé, prit ſa route „ vers la Côte de Zélande, ſon ancien poſte. Sa conduite „ & ſes actions firent voir hautement dans ces importantes „ rencontres, qu'il ſavoit également prendre ſon tems pour „ aller chercher l'Ennemi, ou pour l'éviter, ſelon qu'il étoit „ à propos; & qu'il n'abandonna jamais ſon poſte que pour „ aller faire tête à ſes ennemis". Brandt (33) rapporte encore une Lettre d'un Seigneur Anglois, qui n'eſt pas moins poſitive. „ Le 24 de Juin, à ſix heures du matin, on tint „ conſeil de guerre au bord du Prince Robert, & il fut ré„ ſolu qu'à la faveur du Nord-Eſt qui ſoufflоit, on porteroit „ le cap ſur l'Angleterre, parce qu'on n'avoit plus de vi„ vres, & qu'on avoit encore quantité de bleſſés, & beau„ coup de ſoldats malades, particuliérement ſur les Vaiſ„ ſeaux de France, qui étoient fort ſales. En conſéquence „ on leva l'ancre ſur les dix heures, mais une heure après „ on découvrit l'Armée de Hollande qui s'approchoit. On „ tint en ce moment un nouveau Conſeil, où il fut réſolu „ d'attaquer les Ennemis, & de tâcher de gagner le vent „ avant que de s'engager. Ce deſſein n'ayant pas réuſſi, le „ combat commença ſur les cinq heures. Il faut ici avouër „ la vérité, ainſi qu'on fut obligé de le reconnoître alors, „ c'eſt que les Hollandois ſortirent hors de leurs bancs pour „ nous venir combattre, & que bien qu'ils fuſſent beaucoup „ moins forts que nous, ils oſérent nous attaquer. On ſe „ battit tant qu'un reſte de lumiére permit de s'entre-voir. „ Le 25 on tint encore un nouveau Conſeil. Le Prince „ Robert voulut retourner au combat, mais perſonne ne „ fut de ſon avis. On dit que ce ſeroit expoſer toute l'Ar„ mée à un péril évident, & qu'il n'y avoit pas d'apparen„ ce d'y conſentir. Nous avons un grand nombre de morts „ & de bleſſés, entre leſquels il y en a pluſieurs conſidéra„ bles, & entre autres trois Capitaines. Il y a quantité de „ Vaiſſeaux déſemparez. Il nous manque encore deux Na„ vires François, & nous craignons qu'ils ne ſoient perdus". Il ne manque à cette Rélation que le mot de Victoire, car d'ailleurs il eſt viſible que les Hollandois avoient remporté l'avantage, au jugement de l'Auteur de la Lettre, puiſque les Anglois & les François n'étoient pas en état de riſquer un nouveau combat *ſans expoſer toute l'Armée à un péril évident.* Il y eut à l'occaſion de cette bataille un différend entre Tromp & le Vice-Amiral Sweers, le premier accuſa le ſecond de n'avoir pas fait ſon devoir, les Informations furent néanmoins favorables à Sweers. & Il y a lieu de préſumer que de Ruiter ne jugeoit pas mal, quand Il dit, *que les accuſations portées contre ce Vice Amiral, ne paroiſſoient procéder que d'un vieux levain.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Prince d'Orange fit connoître au Conſeil de guerre, qu'il ſouhaittoit qu'on renvoyât cette affaire à un autre tems, afin qu'il pût s'en Informer lui même à fond (34).

[*K*] *Il ſe donna un des plus furieux & des plus ſanglans combats. . . . . où il eſt inconteſtable que les Hollandois remportérent la victoire.* } En parlant de ce combat & des deux précédens, Mr. de Rapin (35), qu'on taxe de partialité en faveur des Hollandois, s'en a certainement pas marqué en diſant: „ Je dirai ſeulement ce deux mots, qu'il ſe donna en cette „ année trois Batailles Navales, où les deux Flottes furent „ à peu près également battuës, ſans qu'aucune des deux „ pût ſe vanter à bon droit d'avoir remporté la Victoire, „ quoique dans chacun des trois Combats chacun ſe l'attri„ buât." Je doute qu'on porte ce jugement des deux premiers, ſi l'on péſe mûrement ce que nous avons rapporté dans la Remarque précédente; & à l'égard du troiſiéme, dont il s'agit ici, on pourra en juger par le détail que nous allons en faire. Pendant la nuit du 20 au 21 d'Août de Ruiter par ſon habileté trouva moyen de gagner le vent aux Ennemis; dès le matin il donna le ſignal pour aller à eux: Tromp avoit l'Avant-garde, De Ruiter le Corps de bataille, & Bankert l'Arriére-garde. Vers les ſept heures & demie les Flottes Royales firent un mouvement pour attaquer les Hollandois; auſſitôt de Ruiter fit faire un autre mouvement à ſes Eſcadres pour conſerver l'avantage du Vent, & pour attaquer les Ennemis le premier: par ce mouvement Bankert ſe trouva former l'Avant garde, & Tromp l'Arriére-garde. Sur les huit heures

&

(30) *Vie de de Ruiter p. 564-568.*

(31) Ibid. p. 574. 575.

(32) *Vie de Ruiter* London, printed for Dorman Newman 1677. p. 28. 29. *Apud* Rand. P. 578.

(33) Ibid. P. 576.

(34) Ibid. P. 779-581.

(35) *Hiſt. d'Angl.* Tom. X. p. m. 551.

les Etabliſſemens des François; l'autre partie, commandée par Tromp, fit une deſcente à Belliſle ſur les côtes de Bretagne, qui ne fit pas autant de mal à la France, qu'elle auroit pu, à cauſe des précautions que l'on prit (z). La Flotte fit enſuite voile vers Cadix, où elle arriva le 26 de Juillet, l'Amiral Tromp y fut reçu avec de grands honneurs; les ordres des Etats l'ayant rappellé en Hollande, il arriva au Texel le 4 de Décembre. La réputation qu'il s'étoit acquiſe dans le Monde étoit ſi grande, que le Roi de la Grande-Bretagne ſouhaitta de le voir, & les Comtes d'Arlington & d'Oſſory, qui firent en ce tems-là un voyage à la Haye, eurent ordre du Roi de le prier de vouloir paſſer la mer, & de ſe rendre à la Cour d'Angleterre pour quelques ſemaines. Tromp ſe diſpoſa à répondre à l'honneur que ce Prince lui faiſoit; le Prince d'Orange lui-même l'accompagna juſqu'à la Brille, & lui donna toutes les marques d'amitié & d'eſtime poſſibles; le 12 Janvier 1675 il ſe mit en mer avec trois Yachts, qui l'attendoient, & le 16 du même mois il arriva à Londres. Les Ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres Seigneurs allérent au devant de lui, & lui firent de grands honneurs. La curioſité des peuples d'Angleterre de le voir étoit ſi vive, qu'on avoit de la peine à paſſer dans les ruës, tant la foule y étoit grande; s'étant fait voir une fois à la Bourſe, le concours y fut ſi extraordinaire, qu'elle ne pouvoit contenir le peuple, qui s'y étoit aſſemblé. Le Roi l'honora de la qualité de Baron, & la rendit héréditaire dans ſa famille, & au défaut d'enfans mâles, ſon frére Harpert Tromp, Bourguemaître de Delft, lui devoit ſucceder, & aprés lui ſes Enfans mâles; que ſi celui-ci n'en avoit point, le titre devoit paſſer à ſon autre frére Adrien Tromp: quand l'Amiral prit congé du Roi, ce Prince lui fit préſent de ſon portrait enrichi de diamans. Il partit ſur la fin du mois de Février pour revenir en Hollande (aa). Au mois de Juin de cette même année les Etats-Généraux déclarérent la guerre à la Suéde, qui avoit pris parti pour la France, & le Roi de Danemarc ſe joignit aux Etats; ces deux Puiſſances convinrent au commencement de l'année 1676 d'envoyer dans le Sund à l'ouverture du Printems une Flotte de quarante Vaiſſeaux, vingt-cinq Danois & quinze Hollandois, dont Tromp devoit avoir le commandement en Chef. Cet Amiral ſortit du Texel le 7 Mai, & arriva le 12 à la rade de Copenhague; deux jours aprés ſon débarquement, le Roi de Danemarc, en conſidération de ſon mérite & de ſa grande réputation, l'honora de l'Ordre de l'Eléphant (bb). Le 4 & le 5 de Juin il y eut deux combats entre les Flottes Danoiſe & Suédoiſe, ſans qu'aucun des deux partis ſe pût vanter d'avoir remporté de grands avantages. Tromp s'étant rendu à l'Armée Navale Danoiſe, il ſe donna le onziéme Juin 1676 un combat où il remporta la victoire ſur les Suédois [L]. Le Roi de Danemarc, voulant profiter de cette victoire,

(z) *Vie de C. Tromp* p. 503-514.

(aa) Ibid. p. 518-526.

(bb) Ibid. p. 519.

& demie Bankert vint fondre ſur l'Eſcadre du Pavillon Blanc, commandée par le Comte d'Eſtrées; De Ruiter attaqua l'Eſcadre du Pavillon Rouge ſous le Prince Robert, & Tromp celle du Pavillon Bleu, commandée par le Chevalier Spragg; pour lors le combat fut en quelque façon général. Cependant les François, ſi l'on excepte le Contre-Amiral Martel, qui combattit avec toute la valeur imaginable, demeurérent de l'arriére autant qu'il leur fut poſſible, ſans s'engager jamais tout de bon, quoique le Comte d'Eſtrées ne manquât ni de courage ni de conduite, mais on a cru qu'il avoit des ordres ſecrets d'un uſer ainſi; deſorte que vers les onze heures, ayant viré le bord à l'Eſt, ils demeurérent au deſſus du vent ſpectateurs du reſte du combat (36). De Ruiter s'étoit engagé avec l'Eſcadre du Prince Robert; ces deux Amiraux & les Vaiſſeaux de leur Pavillon ſe battoient vigoureuſement; lorſque le Lieutenant-Amiral Bankert, voyant que les François avoient pris le large, vint au ſecours de l'Amiral de Ruiter. Le Prince Robert ſe voyant les principales forces des Hollandois en tête, ſans que les François vinſſent à ſon ſecours pour lui aider à diſputer la victoire, & étant preſque accablé par le feu des deux Eſcadres, prit le parti de ſonger à ſa ſureté; il porta le Cap au Nord-Oueſt, & ſe ſervit de toutes ſes voiles, pour abandonner le combat (37). Cependant les Eſcadres de Tromp & du Pavillon Bleu ayant viré bord au Nord, en combattant, avoient entiérement diſparu; de Ruiter appréhendant que Tromp ne fût dans le péril, s'avança avec Bankert pour lui donner du ſecours; le Prince voyant ſa manœuvre craignit pour Spragg, ce qui l'obligea à faire faire à ſon Eſcadre le même mouvement que de Ruiter, afin de ſuivre; le Comte d'Eſtrées ſuivit auſſi avec ſon Eſcadre, mais l'un & l'autre ſe tinrent toujours hors de la portée du canon. Le Vice-Amiral Sweers, qui commandoit une partie de l'Eſcadre de Tromp, s'étant engagé avec les premiers Navires de l'Eſcadre du Pavillon Bleu, commandés par le Vice-Amiral Kempthorn, & le Contre-Amiral Comte d'Oſſery, Sweers attaqua ſi vivement Kempthorn, qu'il fut enfin obligé de céder, ce qui mit en déroute la plupart des Vaiſſeaux de l'Eſcadre Bleuë, auxquels les Hollandois donnérent la chaſſe; mais Tromp & Spragg combattirent pendant ſept heures entiéres, avec une opiniâtreté & un acharnement inconcevables, & à les voir dans la chaleur du combat, on auroit dit que ces deux Guerriers avoient juré leur commune ruine. On remarque comme une choſe extraordinaire & preſque incroyable à l'égard de Tromp, c'eſt qu'il avoit déjà combattu ſix heures, ſans qu'un ſeul homme, de cinq-cens qui compoſoient ſon Equipage, eût été tué ou bleſſé, quoique Spragg & lui combattiſſent aſſez près l'un de l'autre. Spragg fut enfin tellement maltraité par Tromp, qu'il comptoit ſur ſon bord juſqu'à quatre-cens mort, & trois-cens bleſſés, ſelon le rapport que le Comte d'Oſſery en fit à Tromp dans la ſuite. Se voyant réduit dans cet état, il abandonna le combat & prit la chaſſe à midi. Tromp fit tout ce qu'il put pour l'arrêter, & à grands coups de canon lui raſa toutes ſes voiles & ſon mât de Mizaine, en le pourſuivant. Spragg ayant été mis hors de combat, quinze ou ſeize Vaiſſeaux de ſon Eſcadre s'avancérent ſur le *Lion d'Or*, monté par Tromp, pour venger leur Amiral; on lui détacha quelques Brûlots, qui le mirent en danger, mais il les repouſſa ſi adroitement qu'ils ne lui firent aucun mal; les Ennemis l'environnérent, & le foudroyérent par des bordées continuelles, deſorte qu'en peu de tems il ſe vit tellement délabré, qu'il fut obligé de quitter ſon Vaiſſeau, & de paſſer à bord de *la Comète*; il ſe tint toujours fort près du *Prince Royal*, pour obſerver Spragg, qui étoit revenu au combat, aprés avoir changé de Vaiſſeau. Il monta le *St. George*, d'où il défendit le mieux qu'il pût le *Prince Royal*, qui couroit grand riſque d'être pris ou brûlé par Tromp; Kempthorn revira auſſi avec une partie de l'Eſcadre du Pavillon Bleu ſur Spragg, ce qui ſauva le *Prince Royal*. Cependant le *St. George* fut à ſon tour ſi maltraité, que Spragg ſe vit encore contraint de l'abandonner; s'étant jetté dans une chaloupe pour ſe rendre à bord du *Royal Charles*, la chaloupe fut coulée à fond par un boulet de canon, & le vaillant Spragg fut noyé avec tous ceux qui y étoient. Pendant que le combat continuoit toujours avec la même violence entre Tromp & l'Eſcadre Bleuë, de Ruiter & Bankert arrivérent auprés de Tromp vers les quatre heures, & virent que l'Eſcadre Bleuë étoit fort preſſée; elle couroit effectivement riſque d'être entiérement défaite, ſi le Prince n'étoit venu dans le même tems à ſon ſecours. Les quatre Lieutenans-Amiraux s'étant joints fondirent de nouveau ſur les ennemis, qui avoient le deſſus du vent, ce qui engagea le combat une ſeconde fois & le rendit furieux & ſanglant. De Ruiter, van Nes, Bankert & Tromp percérent avec tant de vigueur au milieu des Anglois, & firent un ſi grand feu, que leurs Ennemis eurent bien de la peine à conſerver le Vaiſſeau de Spragg & leurs autres Vaiſſeaux deſemparés. Cependant le Comte d'Eſtrées ſe tenant au-deſſus du vent ſe contentoit d'être ſpectateur, ſans ſe mettre en peine de ſecourir les Anglois, qui ſe voyant abandonnés, & attaqués en même tems par toutes les forces des Hollandois, furent enfin contraints de plier, aprés une vigoureuſe réſiſtance, & environ ſur les ſept heures du ſoir ils prirent la chaſſe. Les Hollandois les pourſuivirent juſqu'à l'entrée de la nuit, & les forcérent pour la ſeconde fois de quitter la mer. On pourra juger encore ſi la victoire ne fut pas entiérement du côté des Hollandois, en comparant les pertes de l'un & de l'autre parti. Les Hollandois ne perdirent pas un ſeul Vaiſſeau; & ils eurent en tout moins de morts qu'ils n'y en avoit ſur le ſeul Vaiſſeau de l'Amiral Spragg; il eſt vrai qu'ils comptoient parmi les morts les Vice-Amiraux de Liefde & Sweers & quatre Capitaines. Les Anglois outre l'Amiral Spragg, quatre Capitaines & autres perſonnes de marque, perdirent deux de leurs plus gros Vaiſſeaux, qui furent coulez à fond, ſix ou ſept qui furent brûlez, & dix Brûlots qui périrent (38). L'Armée Navale de Hollande tint la mer juſqu'au 22 Septembre, aprés quoi elle ſe retira, & les Etats accordérent des récompenſes honorables aux Généraux, & aux veuves de ceux qui étoient morts en combattant pour la Patrie.

[L] *Il ſe donna le onziéme Juin 1676 un combat, où il remporta la victoire ſur les Suédois.*] Pour avoir une juſte idée de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, nous rapporterons la Lettre que l'Amiral Tromp écrivit aux Etats-Généraux (39).

„ Hauts & Puiſſans Seigneurs,

„ Depuis la derniére du 5 de ce mois, que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à V. H. P. du *Koningsdiep*, nous avons eu le bonheur de ſortir de la Rade le 6 à la faveur „ d'un vent frais, & nous nous ſommes rendus le ſept à „ l'Armée Navale, qui étoit à l'ancre entre Stede & Vitlerbon. Le haut, le vent étant E. S. E. nous levâmes l'ancre avec toute la Flotte, & mîmes le Cap au Sud; nous „ con-

(36) Brandt *Vie de de Ruiter*, p. 605. *Vie de C. Tromp*. p. 488-489.

(37) Brandt *loc. cit* p. 605 206. *Vie de C. Tromp* p. 488-490.

(38) Brandt *ubi ſupra*. p. 606-610. *Vie de C. Tromp* p. 490-496.

(39) *Vie de C. Tromp*. p. 522-525.

re, envoya ordre à l'Amiral Tromp de ſe rendre avec l'Armée Navale à Uiſtad, pour tâcher s'il étoit poſſible de faire deſcente de ce côté-là, dans Schonen, tandis qu'il y entreroit d'un autre côté à la tête de ſon Armée de terre: ce deſſein réuſſit heureuſement, & Tromp ſe rendit maître d'Uiſtad [*M*]. Le reſte de ce qui ſe paſſa entre les Suédois & les Danois n'eſt pas de mon ſujet, ainſi je n'en parlerai point. Le Roi de Danemarc, conſidérant les importans ſervices que Tromp venoit de lui rendre, & la gloire qu'il s'étoit acquiſe dans toutes les expéditions qui s'étoient faites par ſes ſoins, ne ſe contenta pas de lui avoir donné l'Ordre de l'Eléphant, il l'honora encore de la qualité de Comte, pour lui donner des preuves de la haute eſtime qu'il avoit pour lui, & l'attacher davantage à ſes intérêts (*cc*). Ce Prince ſouhaittant que les Etats-Généraux envoyaſſent un renfort conſidérable de Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique, à l'ouverture de la Campagne ſuivante, engagea Tromp à paſſer lui-même en Hollande, pour en faire la propoſition aux Etats, eſpérant qu'il obtiendroit plutôt ce ſecours qu'un autre. Tromp partit de Copenhague le 19 Février 1677, & il n'arriva à la Haye que le 20 Mars, à cauſe des tempêtes qu'il eſſuya pendant ſon voyage. Le Prince d'Orange s'étant mis en ce tems-là à la tête de l'Armée, pour aller faire le ſiége de St. Omer, Tromp le ſuivit dans cette expédition. On avoit appris la nouvelle de la perte de l'Amiral de Ruiter, qui étoit mort le 29 Avril 1676 de la bleſſure qu'il avoit reçue dans la Bataille Navale, qui s'étoit donnée ſur les Côtes de Sicile, contre la Flotte de France; Tromp fut choiſi pour lui ſuccéder; ſur la fin de Mars 1677 il fut créé Lieutenant-Amiral-Général des Provinces-Unies, avec la permiſſion de reſter encore pour cette campagne-là au ſervice du Roi de Danemarc (*dd*); & le 29 Juin, il mit en mer avec une Eſcadre de quinze Vaiſſeaux, & fit voile vers le Nord. Cette expédition fut à tous égards très-heureuſe, & l'Amiral contribua beaucoup aux grands ſuccès qu'eurent les Danois, & s'acquit une très-grande réputation. Il revint enfin dans ſa Patrie, comblé d'honneurs. La paix qui ſe fit dans la ſuite & quelques conſidérations de famille, outre des mécontentemens particuliers, obligérent enfin ce Grand-Homme de quitter la Mer, & d'abandonner le Service. Mais la Guerre s'étant rallumée avec la France, le Roi Guillaume III. le nomma en 1691 pour commander la Flotte des Etats: on fondoit de grandes eſpérances ſur l'expérience & la valeur de Tromp; mais il tomba malade tandis que l'on travailloit puiſſamment à l'armement & aux équipages de la Flotte, & après une longue maladie il mourut à Amſterdam le 29 Mai 1691, âgé à peu près de ſoixante-deux ans, univerſellement regretté. Quelques bruits ont chargé la France d'un crime fort odieux à cet égard, mais on ne doit admettre des accuſations auſſi graves que ſur de bonnes preuves [*N*]. Tromp avoit épouſé Marguerite de Raaphorſt, Veuve de Mr. Van Helmont, dont il n'a

(*cc*) Ibid. P. 510.

(*dd*) Ibid. P. 512, 513.

„ continuâmes notre route juſqu'a l'entrée de la nuit, que „ nous mouillâmes au Sud-Oueſt quart à l'Oueſt de Stede. „ Le 9 à la pointe du jour, nous démarâmes avec un Vent „ S. O. & après avoir paſſé Valſterbon, nous découvrîmes „ l'Armée Navale ennemie forte de cinquante voiles gran- „ des ou petites, au rapport de nos gardes avancées. Et „ comme l'après-midi le vent commença à fraichir, & que „ les Ennemis en avoient l'avantage, ils s'en ſervirent pour „ s'éloigner de nous, deſorte que nous avions bien de la „ peine à les ſuivre. La nuit ſuivante nous les pourſuivîmes „ à toutes voiles, mais ayant changé de route ils ſe dérobé- „ rent à notre vuë, à la faveur des ténébres; ce qui m'obli- „ gea à détacher ſept Fregates légéres, pour les chercher & „ les reconnoître de nouveau. Environ le midi nous les dé- „ couvrîmes au Sud-Eſt de notre Flotte; nous donnâmes „ d'abord le ſignal à tous les Vaiſſeaux de faire force de vo- „ les pour aller à eux, & nous les pourſuivîmes juſqu'à l'en- „ trée de la nuit. Le onziéme de Juin avant midi, nous les „ apperçûmes encore au Sud de Oeland, & nous les appro- „ châmes de ſi près ſur les onze heures, qu'ils furent con- „ traints de ſe ranger en bataille; ſur le midi le vent étoit O.N. „ O. & nous en avions l'avantage; alors les deux Armées Na- „ vales s'engagérent; & à peine le combat avoit-il commen- „ cé, que le Vaiſſeau *les trois Couronnes*, monté de cent-trente- „ quatre piéces de Canon, & commandé par l'Amiral-Géné- „ ral Suédois, fut renverſé, & ſauta en l'air peu de tems „ après, ſans que je ſache par quel accident, puiſqu'à peine „ lui avois-je lâché quelques bordées. Alors toute l'Armée „ ennemie fit mine de prendre la chaſſe. Je fis d'abord don- „ ner le ſignal pour l'attaquer de toutes parts, & fondre ſur „ elle avec le gros de notre armée. Ce mouvement arrêta „ l'Ennemi tout court. Nous virâmes donc le bord au Sud, „ & je m'approchai du flanc de l'Amiral ennemi, Chef de „ l'Eſcadre du Pavillon jaune, monté de quatre-vingt-ſeize „ piéces de Canon, & je l'attaquai vigoureuſement & les au- „ tres Vaiſſeaux qui le ſoutenoient. Ayant combattu l'eſpace „ d'une heure & demie, le grand mât de l'Amiral ayant été „ renverſé, il baiſſa Pavillon, & demanda quartier, que je „ lui accordai à cauſe de la vigoureuſe réſiſtance qu'il avoit „ faite, & de la bravoure qu'il venoit de faire paroître, & je „ fis détacher ma chaloupe pour l'aller prendre, mais ce fut „ trop tard, car un de nos Brûlots l'ayant accroché, ſans „ conſidérer qu'il avoit baiſſé Pavillon, & que nous lui fai- „ ſions des ſignaux de ne le point aborder, le réduiſit en „ cendres, deſorte que ce beau Vaiſſeau périt avec tout ſon „ Equipage, qui étoit de ſix-cens cinquante hommes, ſi on „ en excepte cinquante, parmi leſquels il y avoit un Prêtre, „ qui furent ſauvés par le moyen d'une chaloupe; ceci arri- „ va ſur les ſix heures du ſoir. La Flotte Ennemie après la „ fatale perte de deux Amiraux dans un après-midi, prit „ conſuſément la fuite, & ſe déroba à force de voiles à la pour- „ ſuite des Vainqueurs. Ils laiſſérent derriére eux le Vaiſſeau „ *le Neptune*, monté de quarante-quatre piéces de Canon, „ & de cent-quatrevingt-dix-huit hommes, lequel fut pris „ par le Capitaine Van Zyl, il y en eut encore un autre auſſi „ conſidérable que celui-là de pris. Deux fois les Ennemis „ unt mis le feu à mon Vaiſſeau, mais nous l'avons tou- „ jours éteint; d'ailleurs c'eſt une choſe ſurprenante, & qui „ marque la juſtice des armes des Alliés, qu'ils n'ont perdu „ aucun Vaiſſeau dans cette mémorable action, & qu'ils ne „ ſont preſque point endommagés. Mon Vaiſſeau a été un „ peu endommagé aux voiles & aux cordages, & a reçu „ quelques coups à fleur d'eau. Mon premier Capitaine A- „ drien Akkerloot eſt mort au lit d'honneur, mon ſecond „ Capitaine Iſaac Teuniſz van Anten, qui par ſa bravoure „ méritoit un meilleur ſort, a eu le bras droit emporté d'un „ coup de Canon. Le Capitaine qui commandoit les trou- „ pes de terre a auſſi perdu un œil, & quant à mon équipage „ j'ai eu cent morts ou bleſſés &c". Les Suédois perdirent en tout dix Vaiſſeaux, & eurent beaucoup de morts & de bleſſés.

[*M*] *Ce deſſein réuſſit heureuſement, & Tromp ſe rendit maître d'Uiſtad.*] L'Amiral s'étant rendu devant cette place, il envoya le 6 Juillet un Trompette dans une chaloupe, pour ſommer le Gouverneur de la rendre; mais le Sr. Veerſen, qui y commandoit, lui fit répondre que la garde de cette place lui avoit été confiée, comme la conduite de l'Armée Navale à Tromp, & qu'ainſi il étoit réſolu de la défendre en brave homme contre tous ceux qui l'attaqueroient. Tromp ayant reçu cette réponſe détacha quatre Fregates & trois Galiotes, pour s'approcher de la Ville & la canonner; mais le calme étant ſurvenu, il fut impoſſible de rien entreprendre ce jour-là, & il fallut remettre au lendemain. Les Fregates s'étant approchées des remparts à la portée du mouſquet, commencérent à faire jouër leur Artillerie. L'après-midi Tromp s'y joignit avec quatre autres Fregates, & fit faire un ſi grand feu de tout le Canon, que perſonne n'oſoit paroître ſur les remparts. Il commanda enſuite trois-mille Soldats ou Matelots pour faire deſcente aux deux côtés de la Ville. Les Suédois firent tous leurs efforts pour s'y oppoſer, avec un corps de ſept-cens Cavaliers, & de cent-cinquante Fantaſſins; mais dès que les Danois eurent mis pied à terre à la faveur du Canon, qui foudroyoit toute la Côte, les Suédois furent contraints de ſe retirer, avec perte de cent-cinquante morts ou bleſſés, & les Danois s'avancérent vers la Ville. Sur les ſix heures du ſoir, l'Amiral ordonna aux Troupes de ſe tenir prêtes pour attaquer la Ville de deux côtés, dès qu'on donneroit le ſignal, mais auparavant il jugea à propos de faire ſommer encore une fois le Gouverneur de la rendre. Alors les habitans ſe montrérent, & rapportérent que les Suédois l'avoient abandonnée, mais qu'ils l'avoient minée avant leur retraite. Les Danois s'en emparérent d'abord, éventérent les mines, & s'y fortifiérent dans la réſolution de s'y maintenir, en cas que les Suédois revinſſent avec une armée les attaquer; pour cet effet on tira de la Flotte les canons & les munitions de guerre néceſſaires, que l'on fit couduire dans la Ville (40).

(40) Ibid. P. 526, 527.

[*N*] *Quelques bruits ont chargé la France d'un crime fort à dieux à cet égard, mais on ne doit admettre des accuſations auſſi graves que ſur de bonnes preuves.*] Voici comment l'Auteur de la Vie de Tromp (41) s'exprime là-deſſus: „ On ſe flattoit „ déjà de mille heureux ſuccès. . . . . La France ingénieuſe „ & prévoyante crut qu'il falloit mettre tout en uſage pour „ ſe mettre à couvert de ce côté-là. Elle regardoit Tromp „ comme le ſeul qui pouvoit traverſer ſes deſſeins, & lui faire „ tête ſur Mer, dont elle prétend aujourd'hui diſputer l'em- „ pire à l'Angleterre & à la Hollande; deſorte que ſi l'on en „ doit croire les bruits qui ont couru, ſes intrigues ſecrettes „ ont beaucoup contribué à la guérir de la peur, & des om- „ brages qu'elle avoit conçus de la valeur de ce grand- „ homme, par une maladie qui le prit tout à coup. Nous „ ne voulons point entrer dans ce détail, quoique nous ſa- „ chions

(41) Ibid. P. 247, 248.

n'a jamais eu d'enfans. Le 6 Juin ſon corps fut mis dans un Yacht, tranſporté à Delft, & inhumé dans le ſuperbe Tombeau de ſon Pére (*ee*). (*ee*) Ibid. p. 547 549.

„ chions qu'elle ne néglige rien pour faire périr d'une ma-
„ niére ou d'autre les plus habiles Généraux de ſes Ennemis
„ lorſqu'elle les voit incorruptibles, & fidéles à leur Patrie".
Il faut avoüer que l'affaire de Gtandval a pu donner lieu à de fâcheux ſoupçons, & que la mort de l'Amiral Tromp, arrivée ſi à propos, les a peut-être augmentés; mais d'un autre côté, il me ſemble qu'il étoit aiſé de s'éclaircir, & de ſavoir ſi l'Amiral avoit été empoiſonné, & je ne trouve point qu'on ait fait rien de ſemblable, ou qu'on ait rien découvert, qui ait pu appuyer les ſoupçons, ainſi il ne faut pas légérement taxer d'attentats auſſi odieux ceux qu'on ne peut en convaincre.

☞ TRONCHIN (Louis), célébre Théologien du XVII. Siécle, nâquit à Genéve le 4 Décembre 1629 de Théodore Tronchin, Paſteur & Profeſſeur en Théologie, & de Théodore Rocca, petite fille de la femme de Théodore de Beze, dans la maiſon duquel elle avoit été élevée (*a*). Louis Tronchin, à peu près le plus jeune de dix-huit enfans, fit paroître dés ſa premiére jeuneſſe beaucoup de génie & de diſpoſition pour les Sciences. Aprés avoir fait ſes Humanités avec diſtinction, il s'appliqua à la Philoſophie, à la Langue Hébraïque & à la Théologie: il étudia celle-ci d'abord à Genéve ſous ſon pére & ſous MMrs. Antoine Leger & Philippe Meſtrezat, neveu du célebre Meſtrezat de Paris. Enſuite le jeune Tronchin alla à Saumur continuer ſes études ſous Mrs. Louis Cappel, Moyſe Amyraut, & Joſué La Place, & ce fut ſous ces grands Hommes qu'il ſe forma, ayant preſque toujours ſuivi leurs Principes, il eut même l'avantage de loger chez Mr. Amyraut, & par-là de profiter doublement des inſtructions de ce fameux Théologien. Au mois de Juillet 1651 il fut reçu Miniſtre, après quoi il alla voyager en France, en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, viſitant dans tous ces Pays les Savans [*A*]. Au retour de ſes voyages l'Egliſe de Lyon l'appella pour la ſervir en qualité de Paſteur, & le nouvel examen qu'il fut obligé de ſubir, ſelon la Diſcipline des Egliſes de France, lui fit beaucoup d'honneur [*B*]. Ce fut en l'année 1654. Trois ans après, Mr. La Place Profeſſeur à Saumur étant mort, Mrs. Cappel & Amyraut tâchérent de l'engager à venir remplir la Chaire vacante: on ne nous apprend point quelle raiſon l'empécha d'accepter ce poſte, ou s'il y eut des obſtacles étrangers qui firent échoüer cette affaire. Quoi qu'il en ſoit, apres avoir été attaché ſept ans au ſervice de l'Egliſe de Lyon, il fut appellé à Genéve au mois de Novembre 1661 pour remplir la place de Profeſſeur en Théologie, vacante par la mort de Mr. Leger. Cette Vocation ne plut pas à Mr. François Turretin, fort prevenu contre les ſentimens des Théologiens de Saumur. Bientôt la diviſion éclatta. Mr. Tronchin ayant fait paroître qu'il déſapprouvoit la rigueur avec laquelle on en uſoit à Genéve à cet égard, ſecondé par Mr. Meſtrezat, ces deux Théologiens trouvérent de grandes oppoſitions de la part de Mr. Turretin, dont nous avons fait l'Hiſtoire en abrégé ailleurs (*b*); & ces troubles donnérent dans la ſuite naiſſance au fameux *Conſenſus*, déſorte que Mr. Alphonſe Turretin a aide à renverſer un édifice, que ſon Pere avoit élevé avec beaucoup de peine. Nous rapporterons dans les Remarques une Lettre de ce dernier, qui prouve qu'il étoit fort animé contre Mrs. Tronchin & Meſtrezat [*C*]. Notre illuſtre Théolo-

(*a*) J. A. Turretini *Orat. de Vitæ Ver. & Pacis Stud.* p. m. 42.

(*b*) Voy. Art. SAURIN (JOSEPH) Rem. [8].

[*A*] *Viſitant dans tout ces Pays les Savans.*] A cette occaſion Mr. Turretin (1) rapporte une avanture arrivée à Mr. Tronchin, qu'il tenoit de ſa propre bouche. En paſſant dans une certaine Ville Mr. Tronchin alla rendre viſite à deux Profeſſeurs en Théologie; l'un le reçut avec beaucoup d'honnêteté; mais l'autre ne fut pas plutôt qu'il étoit de Genéve, & par conſéquent Calviniſte, qu'il fronça le ſourcil & le regarda de travers. Ce qui donna lieu à notre Voyageur de réfléchir ſérieuſement ſur le pouvoir des préjugés, & ſur ce qu'il y a de bonteux dans l'eſprit de Parti, puiſqu'il rend les Gens de Lettres, incivils, groſſiers, & même ſauvages. *Cum per quandam urbem tranſiret, duos Theologiæ Profeſſores adiit; a quorum altero humaniter quidem eſt exceptus; at vero alter, ubi audivit eum eſſe Genevenſem, adeoque Calvini aſſectam, eum illico aperta fronte ac torvis oculis intueri cæpit. Quæ quidem fuit occaſio Noſtro (prout ipſe ſæpius dicebat) ferio apud ſe reputandi, quanta præconceptorum judiciorum ac ſtudii partium ſit facultas, eum tam rudes, moſſicioſos, imo feros Literatos præſtet.*

(1) Orat. de Theol. Veri. & Pac. Stud. p. 42. 43.

[*B*] *Le nouvel examen qu'il fut obligé de ſubir, ſelon la Diſcipline des Egliſes de France, lui fit beaucoup d'honneur.*] Je ne ſai par quelle raiſon ce furent les Paſteurs de Charenton qui l'examinérent, & qui furent charmés de ſa capacité & de ſes talens. Mr. Daillé écrivit à Mr. François Turretin. „ Que
„ ce jeune homme étoit orné de merveilleux dons, & qu'il
„ avoit un fond de ſcience au-deſſus de ſon âge. Ajoûtant,
„ qu'il avoit fait un Sermon, qui n'étoit pas l'eſſai d'un No-
„ vice, mais l'ouvrage d'un Maître conſommé dans l'art,
„ & qu'il y avoit joint la voix, la mémoire, l'aiſance &
„ tout ce qu'on peut demander pour la prononciation: ce
„ qui l'avoit tranſporté d'admiration, & lui donnoit les plus
„ grandes eſpérances de ce jeune homme (2)".

(2) Ibid. p. 49.

[*C*] *Nous rapporterons dans les Remarques une Lettre de ce dernier, qui prouve qu'il étoit fort animé contre MMrs. Tronchin & Meſtrezat.*] Cette Lettre a été imprimée en 1723 à la ſuite d'un Ecrit Latin & Allemand, à Berne; mais comme cet Ecrit n'eſt guéres connu, nous croyons que cette Lettre ne déplaira pas ici; c'eſt une Réponſe à celle de Mr. Claude, qui ſe trouve à la p. 37 du Tome V. de ſes Oeuvres Poſthumes; & elle ſervira en même tems à confirmer ce que nous avons dit au ſujet de Mr. Turretin dans l'Hiſtoire que nous avons donnée de l'Origine du *Conſenſus* (3).

(3) Art. SAURIN (JOSEPH) Rem. [8].

„ Monſieur & très-honoré Frére,

„ Comme j'ai toujours fait profeſſion de vous honorer pour
„ le rang conſidérable que vous tenez dans le Sanctuaire, &
„ pour les dons excellens dont le Seigneur vous a enrichi,
„ que vous employez ſi heureuſement & avec tant de gloire
„ pour la défenſe de la Vérité. Je croi que vous ne doutez
„ pas que je n'aye auſſi bien de la déférence pour tout ce qui
„ me vient de votre part, & que je n'aye fait beaucoup de
„ conſidération de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur
„ de m'écrire depuis peu, ſur le ſujet de nos diviſions paſ-
„ ſées. Vous m'y donnez, Monſieur, tant de marques de
„ votre ſainte amitié, & de la bienveillance dont il vous
„ plaît de m'honorer, que je ſerois tout à fait indigne de la
„ grace que vous me faites, ſi je n'en avois tout le reſenti-
„ ment dont je ſuis capable. Et quoique je me reconnoiſſe
„ infiniment au-deſſous du rang où vous me voulez mettre,
„ & que le ſentiment de mes foibleſſes me convainque aſſez
„ que je ne mérite pas les louanges que vous me donnez,
„ je ne laiſſe pas de vous être très-obligé de la bonté que
„ vous avez pour moi, & de la faveur que vous m'avez fait
„ de me parler en liberté des ſentimens qu'on avoit par-delà
„ ſur nos affaires. J'eſpére auſſi que vous ne trouverez
„ pas mauvais que j'en uſe de la même ſorte pour vous
„ inſtruire de la vérité des choſes, & pour vous déclarer
„ franchement les conſidérations que pluſieurs perſonnes
„ de l'un & de l'autre Corps, à qui j'ai communiqué votre
„ Lettre, ont fait ſur ce que vous nous y repréſentez. Nous
„ ne doutons pas, Monſieur, que ce ne ſoit votre zéle &
„ votre charité qui vous ait fait agir en cette occaſion, avec
„ ces autres Meſſieurs dont vous parlez, par l'intérêt que
„ vous prenez au bien de cette Egliſe, & par le déſir que
„ vous avez de la voir dans une parfaite paix: & nous ne
„ ſçaurions aſſez vous remercier des témoignages que vous
„ nous y donnez à cet égard de votre ſainte affection. Mais
„ je vous avoue que nous avons été un peu ſurpris, de la
„ maniére, en laquelle vous nous en parlez; comme ſi nous
„ étions toujours dans la diviſion & dans le trouble; au-lieu
„ que nous croyons que deſque la prudence de notre Magiſ-
„ trat y avoit pourveu, toutes nos difficultés devoient être
„ terminées; à moins que ceux qui les ont fait naître, ne
„ veuillent les renouvellet: & nous craignons que bien loin
„ d'obtenir l'effet que vous vous êtes propoſé ſans-doute,
„ qui eſt de ramener la paix & le calme au milieu de nous,
„ votre Lettre, par accident & contre votre intention, n'en
„ produiſe un tout contraire; qu'elle ne ſoit l'occaſion de
„ nouveaux troubles, & qu'elle ne vienne rallumer un feu
„ qui devoit être entiérement éteint. Nous euſſions bien ſou-
„ haité que, devant que de déférer aux informations peu
„ ſincéres, qu'on vous a donné de notre conduite, il vous
„ eut plu de ſuſpendre votre jugement, juſques à ce que
„ vous nous euſſiez ouï. Nous nous perſuadons que vous
„ auriez eu ſujet de changer de langage, & de nous traiter
„ plus favorablement; mais nous eſpérons, qu'étant mieux
„ informé de tout ce qui s'eſt paſſé, & des juſtes motifs, que
„ notre Compagnie a eu de faire ce qu'elle a fait, vous la
„ déchargerez du blâme, qu'on voudroit lui impoſer, &
„ vous reconnoîtrez aiſément, que nous ne ſommes pas tels
„ qu'on nous a voulu faire paſſer dans votre eſprit. Nous
„ ſçavons bien, que c'eſt le procédé de ceux qui nous ont
„ troublé, qui ne pouvant pas cacher le déplaiſir qu'ils ont
„ de n'être pas venus à bout de leur deſſein, ne ſe ſont pas
„ contentez de ſemer la diviſion parmi nous, mais pour faire
„ du bruit encore plus loin, lorſque nous nous tâchons par
„ un motif de charité, ils ont écrit en pluſieurs lieux fort
„ odieuſement contre l'honneur de notre Compagnie & des

logien avoit toutes les qualités requiſes pour remplir dignement la place qu'il occupoit. Comme il avoit la mémoire des plus heureuſes, & qu'il s'étoit fort appliqué à l'étude dans ſa jeuneſſe, il poſſedoit très-bien les Belles-Lettres, les Langues Orientales, l'Hiſtoire & la Philoſophie, & ſur-tout la Théologie, qu'il étoit appellé à enſeigner. Ce n'eſt pas qu'il fût de ces Savans qui ont tout lu, ou qui veulent tout lire, & qui ont une érudition immenſe, confuſe & mal digérée, mais ce qu'il ſavoit il le ſavoit bien. Son principal caractére étoit un jugement exquis, qui lui faiſoit toujours prendre le bon parti dans toutes les queſtions que l'on propoſoit. Il n'étoit point de ces Théologiens préſomptueux, à qui tout paroît clair, qui ne voyent des difficultés nulle part. Mr. Tronchin les ſentoit où il y en avoit, il étoit aſſez modeſte pour les avouer, & quelquefois même quand on les lui propoſoit, il prenoit du tems pour y penſer. Il y avoit déjà pluſieurs années qu'il profeſſoit la Théologie à Genéve, lorſque la nouvelle Philoſophie commença à faire du bruit. Peu prévenu en faveur de celle qu'il avoit appriſe, il examina la nouvelle, il l'étudia, il en goûta les Principes, & s'en ſervit trés-utilement juſqu'à la fin de ſa vie. Autant qu'il aimoit la vérité, autant cheriſſoit-il la paix & la charité, & il s'affligeoit de voir les Chrétiens ſe diviſer pour des queſtions peu importantes. Ce fut ce qui le détermina à travailler à introduire à Genéve plus de modération

„ Particuliers, & ont tâché d'engager dans leur parti des „ perſonnes, pour leſquelles on a toute ſorte de reſpect, „ dans l'eſpérance de venir en arriére de tout ce qui avoit „ été fait. C'eſt dans cette penſée ſans-doute, qu'ils peu- „ vent vous avoir fait prier de nous écrire, ſe perſuadant „ qu'ils ne pouvoient point trouver de moyen plus propre à „ leur but, que de vous intéreſſer dans leur cauſe & de vous „ faire parler pour eux. L'éclat de votre nom, qui eſt ſi „ célebre dans toutes les Egliſes, ne pouvant que faire une „ grande impreſſion dans les eſprits en leur faveur & à no- „ tre deſavantage. Mais vous êtes trop juſte & trop rai- „ ſonnable, Monſieur, pour entrer dans ces ſentimens; & „ comme nous ſommes perſuadez de la juſtice de notre „ cauſe, nous ne doutons pas que, ſi vous les avez écoutez, „ dans les ſinîtres impreſſions qu'ils ont jetté dans votre eſ- „ prit, vous ne nous accordiez la même grace, pour nous „ ouïr dans nos juſtes defenſes. C'eſt dans cette vuë que „ je prens la hardieſſe de vous écrire maintenant pour vous „ éclaircir des choſes qui ſe ſont paſſées au milieu de nous, „ & pour vous ôter les préjugés fâcheux qu'on a tâché de „ vous donner: Et je veux eſpérer de votre bonté que vous „ ne le déſagréerez pas, & que vous ſupporterez ce que je „ vous dis de nos ſentimens, quoiqu'ils ne ſoient pas peut- „ être entiérement conformes aux vôtres.

„ Je n'ai pas beſoin de vous dire, Monſieur, le déplaiſir „ que nous avons eu des troubles, que l'on a excité au „ milieu de nous, il y a quelques années, au ſujet de la Gra- „ ce univerſelle. Si cela a donné du ſcandale à toutes les „ bonnes âmes, qui en ont ouï parler hors d'ici, & qui ont „ à cœur la paix & la proſpérité de notre petite Tſohar, Il „ n'y a pas apparence que nous ayons peu voir ces deſordres „ à yeux ſecs, & ſans en être navrez juſques à l'ame. Mais „ nous avons cette conſolation que, comme nous n'avons „ rien contribué pour les faire naître, la faute ne pouvant „ en être imputée qu'à ceux qui, ayant deſſein d'introduire „ leurs nouveaux ſentimens, n'ont pas voulu ſe ſoumettre „ aux Réglemens qui en avoient été faits, & ſous leſquels „ nous avons toujours vécu dans une profonde paix. Auſſi „ nous n'avons rien oublié pour les arrêter, ayant fait tou- „ tes les démarches de paix & de douceur, que nous avons „ peu envers Meſſieurs nos Fréres, pour les porter à quel- „ que modération, & pour les obliger à demeurer dans la „ même retenue, qu'ils avoient gardé juſques alors. Je ne „ veux pas m'arrêter à vous faire le detail de toute cette „ hiſtoire, que vous pourrez apprendre d'ailleurs. Je veux „ ſeulement vous ſupplier, Monſieur, de remarquer que no- „ tre Egliſe, ayant toujours été dans la poſſeſſion de la doc- „ trine que nous avons, & n'ayant jamais peu approuver „ les ſentimens contraires, a creu être obligée de s'oppoſer „ à leur introduction, ſçachant combien il eſt dangereux, „ comme vous le remarquez fort bien, de remuer les bornes „ anciennes en fait de Religion, & de donner lieu à la moin- „ dre innovation dans la doctrine; la demangaiſon qu'on a „ ordinairement pour la nouveauté, faiſant qu'on ne s'arrête „ pas au commencement, qui ſemble peu de choſe, mais „ qu'on va toujours plus avant, & qu'on tombe facilement „ d'une erreur en l'autre, comme l'expérience ne l'a que trop „ fait voir, & dans l'Egliſe Primitive, & dans celle d'au- „ jourdhuy. C'eſt ce qui obligea notre Compagnie d'écrire „ fort preſſamment au Synode National d'Alençon, auquel „ on devoit traiter de ces queſtions, pour conjurer cette „ Vénérable Aſſemblée de ne donner point de lieu à ces nou- „ velles doctrines, qui défiguroient la face pure & ſimple de „ notre Créance, choquoient les déciſions de Dordrecht, é- „ mouvoient des queſtions curieuſes, non néceſſaires & dan- „ gereuſes, ſur les plus hauts myſtéres de la Religion, & é- „ branloient en diverſes ſortes la foi des ſimples. C'eſt ce „ qui l'a portée à faire de temps en temps divers Réglemens „ ſur ce ſujet, ſelon les néceſſitez qu'elle en a eu, & qu'elle „ a vu ces ſentimens ſe répandre en divers endroits; & „ particuliérement l'an 1647 & 1649. pour obliger ceux qui „ ſeroient receus parmi nous à rejetter ces nouvelles hypo- „ théſes, comme elle ſçavoit qu'on en uſmt aux Pays-Bas, „ en Suiſſe, & en divers autres lieux, où elles n'étoient pas „ reçûes. C'eſt dans cette poſſeſſion que nous avons tou- „ jours été, & que nous avons vécu en grande tranquillité, „ juſques à ce que dès quelques années en çà, quelques uns „ de nos Fréres commencérent à nous troubler là-deſſus, ne „ voulant plus ſe ſoumettre à ces ordres, nonobſtant la pro- „ meſſe qu'ils en avoient faite, diſant hautement, que ce n'é- „ toit que des pédanteries & des formalités inutiles; que s'ils „ avoient promis quelque choſe dans leur réception, à cet „ égard, ils ne croyoient pas être obligez de l'obſerver, „ fondez ſur ce principe, que ferment qui n'eſt pas de faire, „ n'eſt pas de tenir. Ce qui engagea la Compagnie, voyant „ qu'on avoit deſſein de renverſer ſes Réglemens, de tra- „ vailler à les affermir. Et parce qu'elle remarquoit que la „ proteſtation, qu'on fait ordinairement de vive voix pour „ la rejection de ces ſentimens, ne ſuffiſoit pas pour retenir „ la démangaiſon des Eſprits, puiſqu'il ſe trouvoit des per- „ ſonnes qui la violoient impunément, elle crut qu'il n'y a- „ voit point de moyen plus propre pour conſerver l'unifor- „ mité de ſentiment au milieu de nous, & pour y mainte- „ nir par ce moyen la paix & l'union, que d'y ajoûter la ſi- „ gnature. C'eſt ce qui fut authoriſé par notre Magiſtrat, „ & qui a été depuis heureuſement pratiqué à l'égard de „ ceux qui ont été receus parmi nous. Je ne ſçai, Monſieur, „ ſi c'eſt à cela que vous regardez, quand vous nous dites, „ que l'on croit qu'il eût été à deſirer, que notre Egliſe „ n'eut point fait de nouveaux Articles de foy, pour adjou- „ ter à ſa Confeſſion; mais je croi que ſi on eût été bien in- „ formé de la choſe, on ne nous l'auroit pas imputée, puiſ- „ qu'il y a bien de la différence, comme vous ſçavez, en- „ tre les articles de la Confeſſion de foy, qui expliquent les „ points fondamentaux & eſſentiels de la Religion, & qui „ obligent généralement tous les fidéles, & les Formulaires „ ou les Réglemens qu'on fait de la Traditive, qu'on doit „ avoir dans une Egliſe, & de la doctrine que ceux qui en- „ ſeignent doivent retenir à l'égard même des Articles qui ne „ ſont pas fondamentaux, pour prévenir les diviſions que „ les diſſentimens des Docteurs ont coutume de faire naître „ dans les Egliſes. Quoiqu'on ne faſſe point de nouveaux „ Articles de foy, il n'y a rien qui empêche que les Egliſes „ & les Synodes ne faſſent de temps en temps de ſemblables „ Réglemens, ſelon que la néceſſité le requiert, ſoit pour „ éclaircir ce qui eſt dans les Confeſſions, ſoit pour aller au „ devant de quelque nouvelle doctrine, qu'on eſtime dange- „ reuſe, quoiqu'elle ne ſoit pas d'elle-même eſſentielle ni „ fondamentale. C'a été la pratique conſtante des Egliſes, „ comme on en pourroit alléguer divers exemples. C'eſt là- „ deſſus que notre Egliſe s'eſt fondée, lorſqu'elle a fait les „ Réglemens pour l'uniformité de la Doctrine, en quoy elle „ n'a pas eſtimé qu'on pût l'accuſer de remuer les bornes an- „ ciennes, puiſque tout ce qu'elle fait ne tend qu'à affermir „ les bornes qui ont été ſagement poſées par nos Péres, & „ à nous maintenir dans la poſſeſſion de la doctrine, qui a „ toujours été enſeignée au milieu de nous: au lieu qu'on „ en peut juſtement blâmer ceux qui nous font venus trou- „ bler, & qui ont fait tous leurs efforts pour changer les „ bornes de nos Réglemens ſur les Points dont il s'agit. Je „ ſçai bien, Monſieur, que vous nous dites, que n'ayant „ point été clairement décidez par la Parole de Dieu, en „ faveur du parti que notre Egliſe a pris, la Sageſſe de Dieu „ n'a pas voulu qu'on en fît des points de foy, mais qu'au „ contraire on ſe ſupportât mutuellement, comme on le doit „ faire ſur des queſtions d'Ecole, ſur leſquelles la Charité „ fraternelle demeurant en ſon entier, chacun prend le parti „ qui lui revient le plus, en pratiquant la régle de l'Apôtre, *pourquoy juges tu ton frére? ou pourquoi mépriſes tu ton frére? nous comparoîtrons tous devant le Siége Judicial de Chriſt.* „ Mais quoyque ce puiſſe être la penſée de divers grands „ Hommes, qui ont embraſſé ces ſentimens, il eſt certain „ que tous ne ſont pas de cette opinion, & qu'il y en a grand „ nombre qui ont creu, & qui croyent encore que ces points „ ſont aſſez clairement décidés dans la Parole de Dieu, en „ faveur du ſentiment que nous ſuivons. C'a été la créance „ de nos Péres, & c'eſt auſſi la nôtre, que nous pourrions „ juſtifier par diverſes preuves. D'où il paroît, que le ſup- „ port, dont vous parlez, ne peut pas s'inférer du ſilence „ de l'Ecriture. Ce n'eſt pas que je ne croye qu'il puiſſe „ bien avoir lieu pour le commun des fidéles, & même pour „ les Paſteurs, juſques à un certain degré, pour ne les ana- „ thématiſer pas comme des Hérétiques, ni les exclurre de „ notre Communion, pour avoir ces ſentimens. Et c'eſt en „ ce ſens, à mon avis, qu'il faut prendre les paroles de l'A- „ pôtre, lorſque paſlant des Juifs infirmes, qui n'étoient pas „ encore aſſez inſtruits de la nature de la Liberté Chrétien- „ ne à l'égard de l'uſage des Viandes, il dit, qu'il ne veut „ pas qu'on juge ni qu'on mépriſe ſon frére pour cela; mais „ il n'en eſt pas de même de la réception ou de la tolérance „ des Paſteurs, qui ont ces ſentimens, dans les charges pu- „ bliques. Quoiqu'on les puiſſe toujours tenir pour fréres, „ une Egliſe n'eſt pas obligée pour cela de leur donner de „ l'emploi, quand elle voit qu'en les avançant elle met une

„ ſe-

ration par rapport aux ſentimens de Meſſieurs de Saumur. Quoique nous ayons parlé de ce qui ſe paſſa alors, nous ne pouvons le paſſer entiérement ſous ſilence ici, & nous ajoûterons des particularités, que nous avons ſupprimées, pour abréger (*c*). Mr. Tronchin & Mr. Philippe Meſtrezat, qui étoient à cet égard dans les mêmes idées, communiquérent à un des Paſteurs de Genéve, qu'ils connoiſſoient plus modéré que d'autres, le deſſein ou ils étoient de tâcher de faire abolir tout ce qui marquoit de l'intolérance par rapport à ceux que l'on regardoit comme fréres. Mr. Meſtrezat, qui depuis vingt ans profeſſoit, lui temoigna en ſon particulier qu'il ne pouvoit plus détenir la vérité captive, & que ſa conſcience étoit génée. Ce Paſteur voulut les détourner de leur deſſein, en leur faiſant craindre les troubles que cela exciteroit; mais ces deux Théologiens crurent devoir perſiſter, & faire du-moins quelque tentative. Au mois de Juin de l'année 1669, la Compagnie étant aſſemblée pour recevoir un Miniſtre, il fut conclu qu'on le recevroit en faiſant la proteſtation ordinaire, qu'il rejettoit les ſentimens de Saumur, ſelon un Réglement fait en 1647. Mr. Tronchin repréſenta combien il convenoit de ne point obſerver de pareilles formalités, & on lui fait dire que ce n'etoient que des pédanteries, & que c'étoit adop-

Rélation, comme MM. Meſtrezat & Tronchin, deſorte que l'en ai fait uſage avec precaution, & ſeulement pour l'eſſentiel des faits.

(*c*) Tout ce que nous rapportons ici eſt tiré d'une Lettre de Mr. Du Four, Miniſtre à Genéve, contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en ce tems-là. Il paroit beaucoup de partialité dans cette

„ ſemence de diviſion perpétuelle au milieu d'elle, & un „ moyen de provigner inſenſiblement les doctrines, qu'elle „ a réſolu de rejetter. Je ſçai bien qu'il y a des queſtions „ d'Ecole purement problématiques, ſur leſquelles on peut „ prendre le parti qu'on veut ſans danger. Mais nous ne „ croyons pas que les Points dont il s'agit, ſoient de cette „ nature, quoyque nous demeurions d'accord qu'ils ne „ ſont pas fondamentaux, ni abſolument néceſſaires au ſalut, „ nous eſtimons pourtant qu'ils ne laiſſent pas d'approcher „ des néceſſaires, & d'être aſſez importans pour en inſtrui- „ re le peuple. Comme nous nous perſuadons que les ſen- „ timens que nous en avons ſont fondez ſur la Parole de „ Dieu, & ne contribuent pas peu à l'affermiſſement de no- „ tre foy & de notre conſolation, & à l'avancement de la „ vraye piété; nous croyons que les autres, qui n'y ſont „ pas conformes, ne peuvent pas produire les mêmes effets: „ outre qu'ils ont diverſes conſéquences dangereuſes, qui „ peuvent ouvrir la porte à de pernicieuſes erreurs, comme „ ceux qui en ſont inſtruits ne l'ignorent pas; & quoyque „ les Docteurs tâchent de les ſauver & d'y répondre, cela „ n'empêche pas qu'elles ne ſe puiſſent tirer de leurs princi- „ pes, & que pluſieurs, non ſeulement du peuple, mais „ même des Paſteurs qui ne ſont pas ſi éclairez n'y tom- „ bent inſenſiblement, comme l'Expérience l'a juſtifié; & „ Dieu veuille que l'on ne voye dans la ſuite des preuves „ encore plus fâcheuſes. C'eſt cette raiſon qui a fait que „ tant de grands Hommes n'ont jamais peu goûter ces ſenti- „ mens, parce qu'ils ont creu qu'ils n'étoient pas fondez en „ la Parole de Dieu, & qu'ils tiroient après eux des abſur- „ ditez conſidérables, qu'on ne pouvoit ſoutenir ſans dan- „ ger. Quand il n'y auroit eu que cette ſeule conſidération, „ n'étoit-elle pas ſuffiſante, Monſieur, pour nous obliger à „ nous tenir à notre ancienne Doctrine, & pour ne vouloir „ pas ſouffrir celle qui lui eſt contraire? Mais quand on „ ſera réflexion encore, que l'on ne pouvoit la tolérer ſans „ cauſer du trouble parmi nous, jetter des ſcrupules non né- „ ceſſaires dans l'eſprit du peuple, mettre la diviſion entre „ les Paſteurs, & nous déſunir d'avec nos plus anciens Al- „ liez; dira-t-on pas que ceux qui veulent qu'on continue à „ la rejetter en uſent avec prudence, pour n'ouvrir point de „ porte à de ſemblables inconvéniens? Et ſi ceux qui ſui- „ vent ces ſentimens, ſont perſuadez qu'ils ſont de ſi peu „ de conſéquence, & que notre doctrine n'a rien qui ſoit „ incompatible avec le ſalut, ni rien qui ſoit contraire à l'a- „ vancement de la vraye piété, & de la vraye ſainteté, pour- „ quoy troublent-ils pour cela la paix de l'Egliſe? & d'où „ vient qu'ils font difficulté de ſe ſoumettre à des ordres ſa- „ gement établis? Ne ſeroit-ce pas une choſe digne de leur „ piété & de leur zéle d'aider à maintenir les Réglemens, „ plus que de taſcher de les renverſer pour des choſes non „ néceſſaires, & de preſſer ſi fort, comme ils font, la tolé- „ rance? Je ſçai bien que les Sociniens l'ont rendue fort „ odieuſe, & qu'il y a bien de la différence, par la grace de „ Dieu, entre la doctrine des uns & des autres: mais on ne „ peut pas nier que cet expédient n'ait très-mal réuſſi à l'é- „ gard des Arminiens, qui lorſqu'ils commencérent à paroître, „ & que pour mieux couvrir leur venin ils ne parloient en- „ core que de diverſité de méthode, ayant obtenu par la „ faveur de quelques Magiſtrats cette tolérance, qu'ils a- „ voient demandée avec tant d'empreſſement, s'en ſervirent „ pour inſinuer leurs erreurs, & pour augmenter le mal, „ plutôt que de le guérir. C'eſt ce qui n'a que trop paru „ dans cette rencontre, où le ſupport qu'on a eu pour ces „ ſentimens a donné moyen de les ſemer plus facilement. Il „ ne faut pas donc s'étonner ſi cette Egliſe, ayant reconnu „ par ces fâcheuſes expériences, qu'un ſupport de cette na- „ ture n'étoit pas capable de remédier au mal, qu'elle appré- „ hendoit, en a cherché un autre plus fort pour y pourvoir. „ Je crois, qu'en faiſant ce qu'elle a fait, on ne peut pas la „ blâmer d'imprudence ni de précipitation, comme ſi elle „ n'eût pas aſſez bien peſé les raiſons, qui pouvoient l'en „ diſſuader. Ceux qui ont connu les fidelles Serviteurs de „ Dieu, qui y ont travaillé, & dont la mémoire ſera tou- „ jours en bénédiction dans l'Egliſe, ſçavent qu'ils étoient „ trop judicieux pour agir de cette ſorte dans une affaire de „ cette importance, & qu'ils n'ont pas mérité ce reproche, „ non plus que celui qu'il ſemble que vous veuillez tou- „ cher, qui eſt encore plus dur, à mon avis, comme ſi ou- „ bliant qu'ils étoient des hommes, ils avoient voulu ſe met- „ tre en la place de Dieu, pour faire de nouveaux articles „ de foy, & de nouvelles loix de Prédication. Pardonnez- „ moy, Monſieur, s'il vous plaît, ſi je dis qu'ils pouvoient „ être traitez un peu plus charitablement. S'ils avoient „ voulu établir une nouvelle doctrine, & obliger à prêcher „ autrement qu'on n'avoit fait juſques alors, on pourroit „ bien leur reprocher quelque choſe de ſemblable; mais pour „ avoir voulu maintenir la pureté de notre ancienne doctrine „ & obliger les Paſteurs de prêcher comme on a toujours „ fait parmi nous, y a-t-il lieu de dire qu'on veut faire de „ nouveaux articles de foy, de nouvelles loix de prédica- „ tion? Si vous prenez la peine de conſidérer ce que Mr. „ Calvin a dit dans ſes Sermons ſur ces matiéres, & ſur tout „ ſur 1 Timoth. II. & Tite II. vous verrez bien que nous „ ne faiſons que ſuivre celle de nos Péres. Et on doit tant „ moins nous le reprocher, ce me ſemble, que nous en „ uſons ainſi ſeulement pour nous, ſans prétendre d'impoſer „ aucune Loi aux autres Egliſes, qui peuvent auſſi faire chez „ elles ce qu'elles trouvent à propos pour leur tranquillité, „ quoyque nous ſouhaittesions bien que notre exemple pût „ ſervir à ramener les autres à notre première ſimplicité. „ Ainſi je ne crois pas, Monſieur, qu'on puiſſe bien tirez „ la conſéquence, que vous tirez de notre pratique, comme „ ſi, en refuſant le Miniſtére à ceux qui ne veulent pas ſou- „ ſcrire à nos Articles, nous voulions par ce moyen déclarer „ indignes du Miniſtére tous ceux qui ne s'y ſoumettent pas, „ & les dégrader entant qu'en nous eſt. Car quoyque nous „ ne trouvions pas expédient d'employer parmi nous ceux „ qui ſont dans ces ſentimens, pour les juſtes raiſons que „ nous en avons, nous ne prétendons pas pour cela leur „ ravir l'honneur du Miniſtére, ni empeſcher leur vocation „ ailleurs. Si cela étoit, nous ne devrions jamais en laiſſer „ monter aucun dans nos Chaires, au-lieu qu'ils y prêchent „ bien ſouvent. Nous croyons qu'il y a bien de la différence „ entre le caractére du Miniſtére, & l'application qu'on en „ peut faire, ſelon la conſtitution des lieux où l'on ſe ren- „ contre. Mais vous paſſez plus avant, Monſieur, & croyez „ que parce que notre Egliſe ne s'eſt pas contentée de dé- „ fendre quelques expreſſions qui ne ſont pas dans l'Evan- „ gile, où de défendre d'enſeigner certains dogmes, que l'E- „ criture n'enſeigne pas ſi préciſément, mais qu'elle a défini „ des articles poſitifs, & qu'elle a obligé d'enſeigner ainſi & „ ainſi, elle eſt allée au-delà des bornes de la Puiſſance hu- „ maine, qu'elle s'eſt voulu faire un Miniſtére particulier, „ & qu'elle a jetté les ſemences d'une funeſte diviſion en „ l'Egliſe de Dieu. Ce ſeroit aſſurément un grand crime, „ & qui devroit nous rendre odieux par-tout, & devant Dieu „ & devant les hommes, ſi nous en étions coupables; mais „ nous en ſommes bien éloignez par la grace de Dieu, & „ nous croyons que quand vous prendrez la peine d'examiner la choſe de plus prez, vous ſerez le premier à nous „ décharger de ce blâme, autrement ſelon cette maxime il „ faudroit dire, que toutes les fois que les Egliſes ſont ve- „ nues à définir des articles poſitifs ſur divers points de doc- „ trine, pour s'oppoſer à l'introduction des erreurs naiſſan- „ tes, elles ſeroient allées au-délà des bornes de la puiſſan- „ ce humaine, & ſe ſeroient fait un Miniſtere particulier. Ce „ que je n'ai pas remarqué qu'on leur ait imputé juſques à „ préſent. Il faudroit que les Egliſes des Pays-Bas, que celles „ d'Allemagne & de Suiſſe, qui ont défini aſſez clairement „ les points-ennteſſez, lorſqu'elles ont obligé tous les Paſ- „ teurs de leur reſſort à ſe tenir à la doctrine reçue, fuſſent „ tombées dans cette faute: Il faudroit même en accuſer vos „ Synodes Nationsux & Provinciaux, qui en rejettant diver- „ ſes expreſſions, & divers dogmes de ces nouvelles hypo- „ théſes, ont déterminé aſſez particuliérement de la forme „ de la doctrine, qu'on devoit retenir, & de la maniére „ dont il falloit enſeigner ces matiéres. Cependant je ne vois „ pas qu'on l'ait jamais trouvé mauvais, par ce qu'on ſçait „ bien, qu'il eſt du droit de chaque Egliſe de pourvoir aux „ moyens de la conſervation de l'uniformité de la doctrine, „ qui y a toujours été enſeignée, pour n'y ſouffrir point de „ diverſité ni de bigarrures dans la Traditive, qui ne peu- „ vent qu'y cauſer beaucoup de ſcandale, & y jetter les ſe- „ mences d'une funeſte diviſion. C'eſt pour la prévenir, que „ nous avons été obligez de faire ce que nous avons fait; & „ nous ne croyons pas qu'aucune Egliſe ait juſte ſujet en „ cela de ſe plaindre, ni de ſe ſéparer de nous, puiſque nous „ n'avons point d'autre penſée, que de nous tenir religieu- „ ſement à la doctrine, que nous avons une fois receuë. „ Je vous laiſſe à juger, Monſieur, s'il y a rien en cela de „ choquant & de contraire à la Charité. J'avouë, que ſi „ nous rejettions ces ſentimens comme incompatibles avec le „ ſalut, & ſi nous ne voulions pas reconnoître pour fréres „ ceux qui les ſuivent, on pourroit dire que cela jetteroit des „ ſemences de diviſion dans l'Egliſe: mais pour ne vouloir „ pas recevoir ces hypothéſes, & pour demander que ceux

„ qui

adopter des maximes Papiſtiques & Antichrétiennes de prétendre ſuivre le ſentiment de nos Péres. Mr. Meſtrezat l'appuya. Les Aſſiſtans ſoutinrent que les ordres devoient ſubſiſter, n'y ayant perſonne d'entre eux qui n'eût fait cette promeſſe, & que lui-même l'avoit faite à ſa reception. Mr. Tronchin dit qu'il n'avoit rien promis de ſemblable, & on lui fait dire encore que ſuppoſé qu'il l'eût promis, *Serment qui n'eſt pas de faire, n'eſt pas de tenir.* N'ayant pu réuſſir auprés de leurs Confréres, ces deux Théologiens tâcherent de faire comprendre aux Politiques les avantages de la Modération & de la Tolérance; ils eurent le bonheur d'y réuſſir aſſez, pour que le Conſeil donnât un Arrêt, par lequel on laiſſoit aux Paſteurs & Profeſſeurs la liberté de propoſer la doctrine de la Grace, ſelon les Réglemens de la Compagnie, mais on défendoit de réfuter la doctrine contraire, comme on avoit fait. Avant que l'Arrêt fût donné, ceux à qui il devoit déplaire ayant eu connoiſſance de ce qui ſe paſſoit, la Compagnie étant aſſemblée pria Mr. Meſtrezat, qui étoit Modérateur, de ſupplier le Magiſtrat qu'il ne donnât point d'Arrêt touchant la doctrine, qu'il ne l'eût entendue. Mr. Meſtrezat le refuſa, ſachant que le Conſeil délibéroit actuellement là-deſſus, à ſa ſollicitation & à celle de Mr. Tronchin: ce refus cauſa des conteſtations qui durérent aſſez longtems, deſorte que dans le moment que la Compagnie ſe diſpoſoit à aller en Corps au Conſeil, en ſortant elle rencontra celui qui lui venoit ſignifier l'Arrêt. Il eſt aiſé de s'imaginer combien le Parti oppoſé fut piqué contre ces deux Meſſieurs; on les accuſa de violer ouvertement les promeſſes les plus ſolemnelles, & d'avancer des maximes pernicieuſes; d'employer des menées & des artifices contre la Compagnie, de catéchiſer pour la Grace Univerſelle de maiſon en maiſon, chez les Membres du Conſeil & parmi le Peuple, enſorte que les eſprits s'aigriſſoient, & que la diviſion ſe mettoit dans les familles.

Il

„ qui enſeignent parmi nous ſoient uniformes avec nous „ dans la doctrine, qui eſt ce qui dira que pour cela on ſe „ faſſe un Miniſtere particulier, & qu'on ne veuille plus a„ voir de communion avec ſes fréres? Mais je ne m'étonne „ pas, Monſieur, que vous ſoyez entré dans cette penſée, „ puiſqu'on vous a ſi mal informé, que de dire que nous ne „ voulons pas tenir pour vrais Miniſtres de Chriſt ceux, dans la „ vocation, dans la doctrine, & dans la vie deſquels nous ne „ reconnoiſſons aucun défaut, ſi ce n'eſt qu'ils ne croyent „ pas comme nous, & qu'ils n'enſeignent pas l'imputation „ du premier péché d'Adam, antérieure à la Corruption, & „ le Decret de l'envoi de Jéſus-Chriſt, aprés celui de l'Election. En vérité, Monſieur, je ne puis pas vous cacher, que je ſuis bien ſurpris qu'il y ait des perſonnes „ qui tiennent des diſcours ſi étranges, & ſi contraires à la „ vérité. Je ſuis bien perſuadé que vous n'êtes pas de ce „ nombre, & je m'imagine que ce que vous m'en dites, „ c'eſt plutôt pour marquer ce que les autres en diſent, que „ ce que vous en penſez. Cependant vous me permettrez de dire, qu'il ſemble que vous rapportiez toutes „ nos queſtions ſeulement à ces deux points, qui regardent „ plutôt l'ordre que la ſubſtance de la choſe. Au-lieu que „ vous ſçavez qu'il y en a beaucoup d'autres, aſſez conſidérables, qui ne ſont pas ſeulement pour l'ordre, ou pour „ la méthode, mais pour la ſubſtance de la doctrine. Et „ je crois qu'on peut bien dire, ſans ſe tromper, qu'il n'y a „ point de dogme qui ait une ſi grande étenduë dans la „ Théologie, & une ſi étroite liaiſon avec les principeaux „ points de la Religion, ni dont l'Ecriture parle ſi ſouvent; „ deſorte qu'on ne ſçauroit n'y bien inſtruire le peuple, ſans „ y entrer, & prendre par conſéquent parti d'un côté ou „ d'autre. C'eſt ce qui porta la Compagnie à dreſſer les articles qu'elle en fit au ſujet de Mr. Morus, pour expliquer diſtinctement quelle avoit été la doctrine conſtante „ de cette Egliſe ſur ces matiéres. Et je vois bien, Monſieur, qu'on vous a étrangement déguiſé la vérité ſur ce „ fait, lorſqu'on vous a fait croire que ce n'avoit été que „ l'intérêt perſonnel, ou la paſſion de quelques perſonnes, „ qui en avoient été la cauſe. Au-lieu qu'il conſte par les „ Régiſtres publics, que la choſe a été mûrement délibérée par pluſieurs ſéances, & enfin réglé en cette ſorte par „ l'autorité du Magiſtrat. Et ſi bien les dits articles ont „ été faits pour une occaſion particuliére, il ne laiſſe pas d'être vrai, que la Compagnie a déclaré par-là quel étoit „ le ſentiment conſtant de cette Egliſe; comme en effet la „ plupart de ces articles ſont puiſés mot à mot, ou en ſubſtance, ſoit du jugement que Mrs. Diodati & Tronchin „ portérent à Dordrecht de la part de cette Egliſe, ſoit des „ écrits de Mr. de Beze ſur la Juſtification. En l'on ſçait „ que la plupart des Loix, qui ſe font ſur des occaſions „ particuliéres, n'ont pas de la force ſeulement au temps „ qu'elles ont été faites, & que les occaſions qui leur ont „ donné naiſſance ſubſiſtent, mais qu'elles ont une vigueur „ perpétuelle. Ce qui juſtifie déjà aſſez le procédé de la „ Compagnie, à l'égard de la ſignature qu'elle demande de „ ceux qui ſont reçus parmi nous. Car puiſqu'elle eſt demeurée d'accord, que c'eſtoit la forme de doctrine qui avoit toujours été receuë parmi nous, & qu'elle vouloit „ qu'on gardât inviolablement, que pouvoit elle faire de „ mieux pour parvenir à ce but, que d'obliger tous ſes membres à demeurer conſtans & uniformes dans cette doctrine, „ pour ôter toute ſorte de diviſion & de conteſtation à ce „ ſujet, qui ſeroit infaillible, tandis qu'il y auroit des perſonnes qui ne ſeroient pas dans les mêmes ſentimens que „ nous, & qui ne manqueroient pas de nous brouiller là-deſſus, dez qu'ils en auroient l'occaſion favorable? Elle „ s'eſt d'autant plus affermie en cette penſée, qu'elle a reconnu que tous les autres moyens, qu'on pouvoit employer, pour la conſervation de la paix & de la vérité au „ milieu de nous, n'étoient pas ſuffiſans de le faire. Car „ pour la tolérance, qu'on voudroit qu'on accordât, afin de „ permettre à chacun de croire & d'enſeigner ce qu'il lui plairoit ſur ces matiéres, elle a cru qu'elle ne pouvoit l'accorder, ſans faire bréche à la pureté & à la ſimplicité de la „ doctrine, qui a toujours été enſeignée ici, qu'elle veut retenir ſans altération, & que ce ſeroit le vrai moyen d'entretenir la diviſion au milieu de nous, & de voir des bigarrures ſcandaleuſes dans la Tradition de ceux qui enſeignent. Quant au ſilence elle n'a pas jugé non plus qu'il pût ſuffire pour ſon deſſein. Car outre que ces matiéres ont une ſi grande étenduë par toute la Théologie, qu'on ne peut pas s'empêcher d'en parler trés ſouvent, à moins que de laiſſer ſans explication grand nombre de paſſages de l'Ecriture. Le peu de ſincérité qu'on a remarqué dans ceux qui avoient promis le ſilence, qui ne ſe ſont pas peu empeſchez de le rompre à tout bout de champ, a fait voir que cette digue n'eſtoit pas aſſez forte pour arrêter le cours de ce torrent, & qu'il en falloit trouver une plus puiſſante, pour nous mettre tout à fait en repos. Ce qu'on a cru ne pouvoir mieux faire que par le moyen de la ſignature, par laquelle chacun déclarant de bonne foy ſa penſée, on pouvoit être aſſeuré que tous nos diſſentimens ceſſeroient à l'advenir, & que ſentans tous une meſme choſe, nous pourrions auſſi parler tous un meſme langage, & cimenter par ce moyen une bonne paix. C'eſt pour cela que le Magiſtrat, ayant bien conſidéré la choſe ſur la repréſentation de la Compagnie, l'a authoriſée, & a voulu que tous ceux qui ſeroient déſormais receus parmi nous, fuſſent ſoumis à cet ordre. Il eſt vray qu'à l'égard de Meſſieurs nos Frétes, qui étoient déjà parmi nous, on a eu cette déférence pour eux, que de n'exiger pas la meſme ſignature, on s'eſt contenté de les faire ſigner le ſilence, & de ſe conformer à notre Tradition. En quoy on peut voir avec quelle douceur on en a uſé avec eux, bien loin qu'on ait eu deſſein de les perdre, comme ils en ont fait courir le bruit mal à propos; mais pour tous les autres ſoit Propoſans ſoit Miniſtres, on a ordonné qu'ils ſeroient aſſujettis à la même Reigle, n'y ayant pas lieu d'en exempter les uns plus que les autres, & aucune exception ne ſe pouvant faire pour qui que ce ſoit, qui ne tire infailliblement à conſéquence pour d'autres, quelque précaution qu'on prenne: & je m'aſſeure qu'il n'y a perſonne qui ne demeure d'accord, qu'il eſt plus juſte qu'un particulier ſe ſoumette à un ordre public, que de rompre un ordre public pour un particulier. Cependant s'il y a quelqu'un qui n'ait pas été receu, ce n'a pas été ſeulement pour avoir refuſé de ſigner ce qu'on lui demandoit, mais pour avoir invectivé injurieuſement contre la doctrine receuë, comme contre une doctrine contraire à la Parole de Dieu & à la plus pure Antiquité: accuſant ainſi le Conſeil & la Compagnie, & nos Péres & nous, d'avoir enſeigné & authoriſé une fauſſe doctrine, qui eſt ſans-doute la plus grande injure qu'on nous pût faire. Au reſte nous ne ſommes pas les ſeuls ni les premiers qui introduiſons ces ſignatures. On ſçait aſſez qu'on en uſe bien ſouvent de la ſorte, quand on fait quelque Réglement, qui concerne la Doctrine ou la Diſcipline, comme on l'a fait au Synode de Privas, en celui de Dordrecht, en celui d'Alez & de Charenton, pour les Canons de Dordrecht, & celui de Charenton ſur la non „ imputation du premier péché d'Adam, & en pluſieurs autres occaſions. Ainſi nous ne croyons pas qu'il y ait ſujet de ſe formaliſer d'une choſe ſi ſouvent pratiquée.

„ Pour ce que vous ajoûtez, Monſieur, de la ſerté de „ quelques Echoliers, j'ai de la peine à croire, que ceux „ qui vous l'ont dit en puiſſent avoir aucune preuve, du „ moins je vous aſſeure que je n'en ai jamais oüi parler; „ mais j'en pourrois bien alléguer de l'inſolence de divers „ jeunes étourdis, qui ſoit à la ſollicitation d'autrui, ſoit „ de leur propre mouvement, ont fait métier de diſputer & „ de dogmatiſer de ces matiéres avec impudence, nonobſtant les défenſes qui en avoient été faites.

„ Je viens maintenant à ce que vous dites de la réſolution „ de Meſſieurs les Suiſſes, & de la ſollicitation, que l'on „ vous a rapporté qu'on a fait auprez d'eux, pour dreſſer „ un Formulaire, en quoy je voy la ſuite des mauvaiſes informations qu'on vous a donné, dont il eſt bien aiſé de „ vous détromper: quand vous prendrez la peine de vous „ éclaircir d'eux meſmes, vous ſçaurez ſans-doute s'ils avoient beſoin d'être ſollicitez à une choſe, à laquelle ils „ penſoient il y a longtems; & ſi les motifs qu'ils ont eu

pour

Il eſt aiſé de concevoir qu'il y avoit certainement du partage, & que chacun avoit ſes partiſans. Pour prévenir les ſuites que cette affaire pouvoit avoir, quelqu'un propoſa de promettre à Mrs. Meſtrezat & Tronchin, qu'au cas qu'ils ſe continſſent dans le ſilence & dans les bornes preſcrites par les Réglemens, la Compagnie les ſupporteroit, juſques-là qu'on s'abſtiendroit, autant qu'il ſeroit poſſible, de traiter ces matiéres en Chaire, & que lorſqu'on ſeroit obligé de les traiter dans l'Ecole, on le feroit avec toute la modération poſſible. Ces deux Théologiens en ayant ouï parler, témoignérent qu'ils ne croyoient pas devoir acquieſcer à un tel projet. On ne négligea rien en attendant pour rendre leur conduite odieuſe, & ce fut ſans-doute dans cette vuë, qu'on les conjura de garder la modération, qu'ils avoient fait paroître auparavant, de ne point troubler la paix de l'Egliſe, & de conſidérer le ſcandale qu'ils donnoient aux Egliſes Etrangeres & aux Adverſaires: il eſt aiſé de juger que ce n'étoit pas-là le moyen d'engager ces deux Meſſieurs à acquieſcer à ce qu'on vouloit. En attendant on travailla auprès du Magiſtrat, & on obtint par un Arrêt du 4 Août, la révocation de la clauſe du précédent Arrêt, qui défendoit de réfuter la doctrine & les raiſons contraires. On agit auſſi du côté de la Suiſſe, on y donna l'allarme, comme ſi la Religion avoit été dans un péril éminent, & bientôt vinrent des Lettres, tant des Paſteurs à la Compagnie, que des Cantons Réformés aux Magiſtrats de Genéve très-propres à appuyer les deſſeins du Parti oppoſé aux deux Défenſeurs de la Tolérance. La Compagnie fut d'avis de faire ſigner à tous ſes Membres certains Articles, dreſſés en 1649 pour Mr. Morus; la plupart les ſignérent, mais Meſſieurs Meſtrezat & Tronchin refuſérent de le faire, de même que quatre autres Paſteurs. On leur offrit alors de ſe contenter, qu'ils ſignaſſent, non comme les autres *ſic ſentio*, (tel eſt mon ſentiment) mais, *ſic docebo, & nihil contrarium hiſce docebo, publice vel privatim*, (c'eſt ce que j'enſeignerai, & je n'enſeignerai rien qui y ſoit contraire ni en public ni en particulier) ils ne crurent pas devoir le faire; & le Parti oppoſé obtint le 25 Août un nouvel Arrêt, qui leur ordonnoit de promettre purement & ſimplement, dans deux jours, qu'ils enſeigneroient la doctrine de la Grace, ſuivant l'ancienne Traditive (comme on la nommoit) de l'Egliſe de Genéve, & conformément aux Réglemens de la Compagnie, & de ne rien en-

„ pour entrer dans cette délibération n'ont été que pour „ complaire au déſir d'autrui, & ſi ce n'eſt pas pour des rai„ ſons particuliéres & preſſantes, qui les regardent. Il eſt „ conſtant que ce n'eſt pas d'aujourdhuy ſeulement, qu'ils „ ont déclaré leur ſentiment là-deſſus. Il y a longtemps qu'ils „ l'ont fait connoître à tout le monde, & qu'ils en ont écrit „ aſſez au long à Meſſieurs les Paſteurs de Paris en l'an 1647, „ là où ils ſe plaignent des nouveautez qu'on débitoit à Sau„ mur, & déclarent qu'ils ne croyent pas que ce ſoit ſi peu „ de choſe, comme on diſoit pour les exténuer, qu'ils trou„ voient que cela touchoit des principaux points de la Foy, „ qui regardoient la diverſité de doctrine, & non pas ſeule„ ment quelque diverſité de méthode; qu'ils les coojuroient „ d'y penſer ſérieuſement, & d'employer tous les moyens les „ plus propres pour en arreſter le cours. Et ceux qui ſça„ vent leur pratique, n'ignorent pas qu'ils n'ont jamais vou„ lu ſouffrir dans leur Pays ces nouvelles hypothéſes, & „ qu'ils ont obligé tous ceux qu'ils recevoient de les rejetter. „ Ainſi quand ils ſe porteroient à dreſſer un Formulaire ſur „ ces matiéres, ils ne ſeroient rien au fond de nouveau; ils „ ne ſeroient que confirmer plus authentiquement & en com„ mun, ce que chaque Egliſe obſervoit déjà en particulier; „ & ils le ſeroient ſans-doute pour profiter de notre exem„ ple, & pour aller au devant des troubles qu'on pourroit „ ſuſciter au-milieu d'eux ſur ce ſujet, comme on l'a fait au „ milieu de nous, quand ils laiſſeroient quelque entrée à ces „ opinions. A quoy ils auront peut-être été obligez de pren„ dre garde de plus près, qu'ils ont appris, qu'on s'eſtudioit „ ſur tout avec empreſſement à eſtheſchiſer leurs Echoliers „ par deçà, & à leur inſinuer ces ſentimens, pour les fermer „ chez eux, dont ils ont eu diverſes preuves, qui les ont „ porté ſouvent à nous en faire des plaintes, & à nous me„ nacer que, ſi cela continuoit, ils ſeroient obligez à retirer „ leurs Echoliers de nôtre Académie, de peur qu'ils n'y hu„ maiſent de dangereuſes halenées, & qu'ils n'y priſent quel„ que levain de mauvaiſe doctrine. Cependant, comme ces „ Meſſieurs ſont ſages & judicieux, il ne faut pas croire qu'ils „ veuillent aller viſte dans une affaire de cette importance, „ & qu'ils ne péſent bien meurement toutes les raiſons qu'il „ y peut avoir de part & d'autre, devant que de rien déter„ miner. Pous nous, Monſieur, nous ne nous en meſlons „ pas plus avant, remettant à leur ſage conduite de faire „ tout ce qu'ils trouveront le plus expédient pour leurs E„ gliſes. Seulement je dirai que l'on s'eſtime pas, que quand „ ils ſeroient cette Réſolution, ils donnaſſent lieu, non plus „ que nous, à nous regarder avec ſcandale, comme voulant „ opprimer la naturelle & Chreſtienne liberté des autres E„ gliſes, ou rompre le lien de ſa Communion avec elles, „ comme il ſemble que vous le vouliez marquer, ce que je „ n'ai peu lire ſans une affliction extréme. Eſt-il poſſible, „ Monſieur, que l'on puiſſe avoir cette penſée que ſous om„ bre que cette Egliſe veut ſe maintenir dans la poſſeſſion où „ elle eſt de ſa doctrine, ſans y ſouffrir d'innovation, elle „ veuille opprimer la liberté des autres Egliſes, & rompre le „ lien de la communion qui la joint avec elles? Faut-il donc „ que la liberté des Egliſes nous faſſe perdre le ſoin de pour„ voir à la conſervation de notre doctrine, & que la com„ munion que nous avons avec nos fréres, nous engage ab„ ſolument à entrer dans leurs ſentimens paroculiers? Il eſt „ vray que notre Egliſe a toujours été un exemple d'union & „ de concorde à tous les autres, & elle ne veut pas dégéné„ rer de ces bons ſentimens; mais elle ſçait auſſi qu'elle a „ été conſidérée comme un patron du pureté & de ſimplici„ té à la doctrine; & elle ne peut pas voir, ſans un ſenſible „ déplaiſir, qu'on lui veuille ravir cette gloire, en altérant „ ſa pureté, & en troublant ſa paix. C'eſt ce qui l'a obli„ gée à en empeſcher le deſſein, & à confirmer la déciſion „ qui en avoit été faite il y a longtems, ſans craindre que „ cela pût avoir aucune mauvaiſe ſuite. J'avoue, Monſieur, „ que les condamnations formelles du ſentiment d'autruy, „ peuvent produire les triſtes effets que vous marquez, „ quand elles ſont précipitées, & qu'on les fait aveuglément, „ & ſans connoiſſance de cauſe; mais il n'en eſt pas de même, „ quand on examine meurement & avec ſoin les choſes, comme nous croyons que nous l'avons fait, & nous „ ſuppoſons que Meſſieurs nos Fréres de Suiſſe le doivent „ faire. Les Egliſes de France ne les ont pas appréhendé, „ quand elles ont condamné formellement le ſentiment de „ Piſcator & de tous les Docteurs qui le ſuivoient, & en „ Allemagne & ailleurs. Celles des Pays-Bas ne les ont pas „ appréhendé, quand elles ſe ſont déclarées ſi ouvertement „ contre ces ſentimens dans pluſieurs de leurs Synodes, tant „ Flamands que Walons, comme les Actes en ſont foy; & „ on n'a pas veu que la rejection qu'on en a faite en Suiſſe „ ait produit aucun de ces triſtes effets, du-moins on ne s'en „ eſt jamais plaint. Vous me direz peut-être, qu'il y a tou„ jours à craindre que les autres Egliſes, qui ſuivent ces ſen„ mens, ne viennent à faire des condamnations contraires, „ comme celles d'Angleterre, de Pruſſe, de Pologne, & de „ pluſieurs lieux d'Allemagne. Je confeſſe, Monſieur, que ſi „ cela arrivoit, ce ſeroit une choſe fâcheuſe; mais, outre que j'ai „ peine à croire qu'aucune Egliſe Réformée voulût condam„ ner une doctrine qui a été unanimement receue, je ne ſçai „ s'il y a tant d'Egliſes qui ſoient dans ces ſentimens. Pour „ celles d'Angleterre, nous n'avons point encore veu de do„ cument public de leur ſentiment là-deſſus, mais ceux qui „ y ont été ſçavent que leurs Docteurs y ſont fort partagez, „ & que s'il y en a divers qui ayent ſuivi ces nouvelles opi„ nions, parce qu'elles ont plus de rapport au ſentiment des „ Arminiens, auquel quelques-uns d'entre eux penchent; il „ y en a eu & il y en a quantité d'autres, qui ſont d'un ſen„ timent contraire, & particuliérement dans les Egliſes d'Ecoſ„ ſe. Quant à celles de Pruſſe & de Pologne, ceux qui en „ connoiſſent la Conſtitution, croyent qu'elles n'ont rien „ changé dans la doctrine ancienne, & qu'elles ne peuvent „ être ni dans l'état ni dans la volonté de faire du bruit là„ deſſus. Pour l'Allemagne, je n'ai pas appris qu'il y ait „ eu conteſtation ſur ces matiéres qu'à Brême, où la choſe „ a été enfin heureuſement terminée par l'autorité du Ma„ giſtrat, au maintien de l'ancienne doctrine, & à l'exclu„ ſion de la nouvelle. A l'égard de celles de France, je „ croy bien, comme vous dites, qu'il n'y a rien à craindre, „ puiſque les Synodes ont défendu d'en parler ni d'en écri„ re, & qu'on ne voit pas juſques à préſent, qu'il y en ait „ aucune qui ait adopté publiquement ces opinions, quoi„ qu'il y ait pluſieurs Paſteurs qui les ayent embraſſées, & „ qu'on les ait tolérez. La liaiſon étroite que cette Egliſe „ a eu toujours avec elles, l'oblige aſſeurément à faire tout „ ce qu'elle peut pour entretenir ce ſacré lien, & à conſidé„ rer avec beaucoup de reſpect les Arrêtez de leurs Synodes; „ mais elle ne croit pas que cela l'engage à ſe conformer en „ tout & par-tout à leurs Réglemens, quand elle a des rai„ ſons particuliéres pour en uſer autrement; & qu'elle n'i„ gnore pas que ce que les Synodes ont fait, c'eſt pour leurs „ Egliſes ſeulement, à exuſe de la circonſtance des lieux & „ des tems; mais qu'ils n'ont pas prétendu de faire la loy „ aux autres Egliſes, qui ne ſont pas dans le meſme eſtat, „ comme au ſujet dont il s'agit, où l'on ſçait aſſez que l'eſ„ tat des choſes n'a pas permis aux Synodes de faire tout ce „ qu'ils euſſent ſouhaitté pour arreſter le cours des opinions, „ comme ceux qui y ont aſſiſté l'ont meſme déclaré. Cepen„ dant bien loin qu'elle croye d'avoir choqué les Arrêtez „ des Synodes, en ce qu'elle a fait, elle ſe perſuade plutôt „ qu'elle a ſuivi les bonnes intentions qu'ils ont toujours eû „ d'affermir la doctrine reçûë: & ſi elle eſt paſſée un peu „ plus loin que les Synodes n'avoient pû faire, plutôt par „ néceſſité que par choix, & pour les raiſons qui ſont aſſez „ connuës, elle a jugé que cela étoit abſolument néceſſaire

enſeigner de contraire ni en public ni en particulier, avec déclaration qu'il ſeroit pourvu, comme de raiſon, contre les Recuſans. Mrs. Tronchin & Meſtrezat obéirent après quelque réſiſtance, en ſignant cet Arrêt. Ce ne fut pas aſſez pour leurs Antagoniſtes: ils travaillérent & réuſſirent à faire paſſer une Réſolution, qui portoit que tous ceux qui ſeroient déſormais reçus au Miniſtére à Genéve, & qui ſeroient introduits dans la Compagnie, promettroient par leur ſignature de ſe ſoumettre à tous les Réglemens de 1647 & de 1649, tant pour n'avoir de ſentimens qui n'y ſoient conformes, que pour enſeigner conformément à ce qui y eſt contenu, & ne rien enſeigner de contraire ſoit en particulier, ſoit en public. Cette Réſolution fut portée au petit Conſeil, & enſuite au Conſeil Souverain des deux-cent, qui la confirma par un Arrêt du 10 Décembre 1669. Aprés toutes ces démarches ſi violentes, ceux du Parti oppoſé à Mrs. Meſtrezat & Tronchin, chercherent encore à jetter du blâme ſur eux, comme s'ils avoient été ennemis de la paix, parce que ces deux ſages Théologiens évitoient de ſe trouver dans les Aſſemblées, où leurs ennemis étoient les maîtres. On tâchoit même d'avoir copie des Lettres qu'ils écrivoient à leurs amis en France, pour leur faire un crime de leurs ſentimens. Lorſqu'en 1671 Mr. Muſſard, Paſteur de Lyon, fut obligé de ſe retirer à Genéve, les Magiſtrats de cette Ville témoignérent qu'ils ſeroient bien aiſe qu'on employât un homme d'un ſi grand mérite, mais les rigides Orthodoxes portérent la Compagnie à déclarer qu'elle étoit prête à le recevoir en ſon Corps, moyennant qu'il ſatisfît à l'ordre établi par l'Arrêt Souverain, en ſignant les Articles du Réglement; on ſavoit bien qu'il n'en feroit rien. Le Magiſtrat ordonna que les Articles lui fuſſent communiqués, & qu'il déclareroit enſuite ſes intentions au Conſeil, en preſence de la Compagnie. Mr. Muſſard s'expliqua fortement & ſans détour contre ces Articles, & conclut en diſant qu'il ne pouvoit les ſigner en bonne conſcien-

„ en ce lieu, pour prévenir toute altération dans la doctri-
„ ne, & pour fermer la porte à toute ſorte de diviſion; &
„ elle a creu de le pouvoir faire ſelon la liberté que Dieu
„ lui a donnée, ſans choquer pourtant les autres Egliſes: el-
„ le s'y eſt portée avec d'autant plus de facilité, qu'elle a
„ veu que bien loin que les Synodes euſſent approuvé ces
„ ſentimens, ils avoient aſſez fait voir qu'ils ne les pou-
„ voient pas goûter, non ſeulement en défendant diverſes
„ expreſſions ſcandaleuſes, dont on s'étoit ſervi, & rejet-
„ tant par ce meſme moyen aſſez formellement les dogmes
„ qu'elles renfermoient, mais auſſi en enjoignant très-févé-
„ rement de s'abſtenir de toutes queſtions curieuſes, qui a-
„ voient été meuës à ce ſujet, & de ſe conformer à la doc-
„ trine Orthodoxe, telle qu'elle avoit été cy-devant enſei-
„ gnée & confirmée dans les Synodes précédens d'Alez & de
„ Charenton. C'eſt-là où on receut les déciſions de Dor-
„ drecht, & on ordonna que ſi quelqu'un rejettoit ou en tout
„ ou en partie la doctrine décidée par ces Canons, ou refu-
„ ſoit de prêter le ſerment de conſentement & d'approba-
„ tion, il ne ſeroit receu en aucune Charge Eccléſiaſtique
„ ou Scholaſtique, & on proteſta de vouloir demeurer join-
„ tes de meſme foy avec nos Fréres des Pays-Bas, & les au-
„ tres Egliſes hors du Royaume. Or comme notre Egliſe
„ eſt perſuadée que ces hypothéſes ne peuvent pas s'accor-
„ der en tout & par-tout avec ces Canons, & que comme
„ les Egliſes des Pays-Bas, & les principaux Membres de cet-
„ te vénérable Aſſemblée l'ont ſouvent déclaré, elles avoient
„ été condamnées en ce qu'elles avoient de commun avec
„ les Arminiens, elle a eſtimé que les Synodes, qui ont
„ toujours confirmé ces Canons, n'ont pas prétendu d'ap-
„ prouver ni de recevoir ces dogmes, quoyque pour de
„ grandes conſidérations on ait ſupporté ceux qui étoient
„ dans ces penſées, tant à cauſe des éclairciſſemens qu'ils
„ donnoient, pour adoucir la dureté de leur ſentiment, que
„ moyennant les promeſſes ſolemnelles qu'ils firent de ſe
„ tenir dans le ſilence & de s'abſtenir déſormais de tout ce
„ que les Synodes avoient improuvé: & depuis on a veu
„ par divers Arrêtez des Synodes Provinciaux, qui ont fait
„ des articles fort précis ſur ces queſtions, enſuite & en ex
„ plication des Nationaux, que l'intention de ces ſaintes Aſ-
„ ſemblées n'a pas été de les approuver, mais d'en empeſ-
„ cher le cours; quoique l'on ait veu dans la ſuite avec
„ douleur, que la douceur & le ſupport dont on avoit uſé,
„ n'a ſervi qu'à faciliter leur introduction, ſoit par la liber-
„ berté qu'on s'eſt donnée de les débiter en diverſes occaſions
„ & en Ecrits & en Sermons, ſoit par le ſoin qu'on a pris
„ de faire des Diſciples, que le reſpect & la vénération qu'ils
„ ont pour leurs Maîtres, a engagé inſenſiblement dans ce
„ parti. Ce qui a été cauſe ſans doute que ces ſentimens,
„ prévalant en divers lieux, ſemblent avoir été les partis &
„ les diviſions qui y étoient auparavant, & ramené la tran-
„ quillité, dont vous parlez. Mais, Monſieur, cela n'em-
„ peſche pas pourtant qu'il n'y ait ailleurs en France beau-
„ coup de fidéles Serviteurs de Dieu, qui gémiſſent de ce
„ déſordre, & qui ſouhaiteroient qu'on pût y apporter quel-
„ que meilleur remède; qui bien loin d'avoir de la douleur
„ de ce que nous avons fait, & de croire que nous en ſoyons
„ venus juſqu'à une rupture de la Communion fraternelle,
„ nous en ont témoigné de la joye, & nous ont aſſeurez
„ qu'ils envoyeroient leur Jeuneſſe avec beaucoup plus de
„ confiance au milieu de nous, quand ils ſeront aſſeurez qu'on
„ ne leur donnera à ſucer que le lait pur & ſimple de la Pa-
„ role, qui eſt ſans fraude, & qu'on ne s'amuſera pas à raf-
„ finer notre Théologie, & à faire gloire de ſuivre des rou-
„ tes écartées, & à débiter tant de penſées nouvelles, que
„ nos bons Péres, qui ont travaillé ſi nettement à l'édifica-
„ tion des Egliſes, n'ont jamais goûtées, qui peuvent bien
„ plaire au raiſonnement humain, mais qui n'édifient pas la
„ conſcience, & qui anéantiſſent ſouvent la vertu de la Croix
„ de Chriſt. Cela nous a perſuadé, Monſieur, que nous ne
„ faiſions rien qui pût donner occaſion aux ennemis de la
„ Vérité de ſe réjouïr, ni aux bonnes ames, qui ſont parmi
„ vous de s'affliger. Au-lieu qu'ils en auroient bien du ſu-
„ jet, s'ils voyoient que nous nous dévoyons tant ſoit peu
„ de la pureté & de la ſimplicité de la doctrine de nos Péres.
„ Car pour ce que vous adjoûtez, qu'un dit que Genéve
„ vous ferme ſon cœur, je ne ſçai pas ſur quoy on peut fon-
„ der une penſée ſi peu charitable: quoyque nous ne puiſ-
„ ſions pas être tout-à-fait de meſme ſentiment, ni recevoir
„ ces opinions, pource que la conſtitution de notre Egliſe
„ ne le peut pas ſouffrir; eſt-ce à dire qu'on ferme ſon cœur
„ pour cela, & que l'on ne veuille pas toujours vivre en
„ frére? eſt-ce à dire qu'on n'ait pas les meſmes tendreſſes
„ & les meſmes affections, qu'on a toujours eu pour vos
„ chéres Egliſes? Dieu ſçait ſi elles ne ſont pas gravées dans
„ le profond de nos cœurs, ſi nous ne ſommes pas malades
„ de leur froiſſure, lorſque nous les voyons ſouffrir, & ſi nous
„ ne faiſons pas des vœux ardens & continuels au Seigneur
„ pour leur paix & pour leur proſpérité. Auſſi nous perſua-
„ dons-nous qu'elles ſont trop juſtes & trop équitables
„ pour douter de notre affection, & pour diminuer celle
„ qu'elles ont toujours eue pour nous, ſur le ſujet qu'on en
„ voudroit prendre, qui devroit plutôt les ramener à nous,
„ que de les en éloigner. Nous ne croyons pas non plus
„ que, ſi Meſſieurs nos Fréres de Suiſſe viennent à faire le
„ Formulaire dont on a parlé, ils faſſent rien en cela, dont
„ la Poſtérité puiſſe nous blâmer, ni Dieu s'irriter, puiſque
„ cela ne ſe fait que pour conſerver, ſans aucune altération,
„ le ſacré dépoſt, qui nous a été confié. Et nous aurions
„ bien ſujet de craindre que, ſi nous en uſions autrement,
„ il ne nous en redemandât compte, & que poſſible, ce que
„ Dieu ne veuille pas par ſa grace, il ne nous l'ôtât enfin,
„ pour ne le ſçavoir pas garder. Quelle occaſion, je vous
„ prie, ne donnerions-nous pas à tant d'Egliſes Réformées,
„ qui ont les yeux ſur nous, comme ſur une des Egliſes les
„ plus pures, ſoit pour la Doctrine ſoit pour la Diſcipline,
„ & qu'elles conſidérent comme leur Mére en leur Nourri-
„ ce, de blâmer notre conduite, ſi nous ne tenions ſer-
„ me ce que nous avons, & ſi nous ſouffrions, par trop
„ d'indulgence, qu'on nous ravît notre couronne. Quel pré-
„ texte ne prendroient pas les ennemis de notre profeſſion
„ de nous inſulter, comme ſi nous changions tous les jours,
„ & ſi nous n'avions rien de ferme dans la Religion? Et
„ quel ſujet n'auroit pas la Poſtérité de ſe plaindre de nous,
„ comme des gens qui dégénérent de la pureté & du zéle
„ de leurs Ancêtres, & qui ne ſont pas dignes de leur avoir
„ ſuccédé. D'où vous pouvez bien juger, Monſieur, que
„ tout ce qui ſe fait, n'eſt pas pour changer la forme de la
„ Religion, mais plutôt pour empeſcher qu'il ne s'y faſſe
„ aucune innovation. Et on ne peut pas ſe perſuader que ce
„ ſoit le moyen de faire de nouvelles playes à l'Egliſe, puiſque
„ l'on tâche de guérir celles que l'on y avoit faites, & dont
„ toutes les bonnes ames ont déploré le malheur. Quant à
„ ce qu'il vous plaît d'adjoûter, que l'on ne peut rien exi-
„ ger de nos fréres, pour entretenir communion avec eux,
„ que trois choſes; l'une, qu'ils ſoient conformes à nous
„ dans leur confeſſion de foy; l'autre, qu'ils ne nous con-
„ damnent pas ſur les autres choſes non eſſentielles; & la
„ troiſiéme, que quand ils occuperont quelqu'une de nos
„ Chaires, ils gardent un religieux ſilence ſur les points con-
„ teſtez, pour n'irriter ni ne ſcandaliſer perſonne. Je de-
„ meure bien d'accord que cela peut ſuffire pour les rece-
„ voir dans notre Communion, mais je ne croy pas que ce
„ ſoit toujours aſſez pour les avancer dans des Charges pu-
„ bliques, quand on eſt en poſſeſſion de quelque doctrine,
„ & qu'on veut s'y tenir inviolablement; car alors il n'y a
„ rien de plus juſte ni de plus néceſſaire pour le repos pu-
„ blic, que d'obliger chacun à ſe conformer à la Doctrine &
„ à la Traditive, qui y eſt établie; & on a tant plus de ſu-
„ jet de le croire, qu'on a veu ici par expérience que, non-
„ obſtant toutes les promeſſes & les ſignatures qu'on avoit
„ faites, on a très-mal obſervé les deux dernières conditions
„ que vous marquez. Ceux qui nous ont troublé ne s'eſ-
„ tant pas peu empeſcher de dogmatiſer, ſoit en public, ſoit
„ en particulier, & de vive voix & par ecript, pour éner-
„ ver notre doctrine, & pour établir la leur. En quoy ce-
„ pendant il me ſemble qu'on ne peut pas bien dire, qu'on
„ renverſe l'uſage des Confeſſions; car quoyque l'un de

„ leurs

cience. Mr. Tronchin fit dans cette occaſion un diſcours, pour faire voir qu'on ne devoit pas exiger une pareille ſignature. Mais les Zélateurs en avoient trop fait pour reculer. La Compagnie où ils étoient les maîtres, déclara que la réponſe de Mr. Muſſard ne la ſatisfaiſoit point, & qu'elle ne pouvoit le diſpenſer de la ſignature que le Conſeil Souverain avoit ordonnée. Le petit Conſeil jugea à propos de convoquer le Grand, pour y rapporter cette affaire; mais Mr. Muſſard, voyant bien qu'il n'y avoit aucun tempérament à attendre, remercia ces Meſſieurs de leurs bonnes intentions à ſon egard. On ne manqua pas encore de faire venir des Lettres de Suiſſe pour empêcher qu'on ne ſe relâchat en rien; il y avoit en ce Pays-là des gens qui n'étoient pas moins échauffés, qu'on l'étoit à Genéve. Bientôt on vit paroître le *Conſenſus*, & on obligea tout le monde à le ſigner. Mr. Tronchin ſe maintint par ſa prudence, & il y a de l'apparence, qu'après la mort de Mr. Turretin, arrivée en 1687, les choſes furent plus tranquilles. Ce célebre Théologien enſeigna toujours avec beaucoup de ſuccés, & a formé un grand nombre d'habiles Diſciples. Il étoit en liaiſon avec un grand nombre d'illuſtres Théologiens, ſurtout avec pluſieurs des Prélats les plus diſtingués d'Angleterre, tels que Mrs. Tillotſon & Tenifon, l'un & l'autre Archevêques de Cantorbery, Compton, Evêque de Londres, Guillaume Lloyd, Eveque de St. Aſaph, & Gilbert Burnet Evêque de Salisbury. Ce dernier a fait l'eloge de Mr. Tronchin (*d*), qu'il avoit beaucoup connu & vu pendant ſon ſéjour à Genéve. „ Mr. Tronchin, *dit-il*, (eſt) homme „ de bonne tête & d'un jugement droit & clair, qui ſait bien ce qu'il fait, & dont la converſation a „ des charmes auxquels il eſt impoſſible de reſiſter. Ce n'eſt pas tout, il eſt d'une vertu extraordinaire, „ & ſe porte le plus facilement du monde à obliger & à ſervir les gens. Il prêche d'une telle force, „ que

(*d*) *Voyage de Suiſſe & d'Italie &c.* T. II. p. 112. 116.

„ leurs principaux uſages ſoit de donner des bornes à l'unité „ de la foy, pour les choſes eſſentielles, cela n'empeſche „ pas, comme j'ay déjà dit cy-devant, que l'on ne puiſſe y „ adjoûter ſouvent de nouveaux Réglemens, ſoit pour éclaircir les Confeſſions, ſoit pour s'oppoſer aux erreurs, „ qui peuvent paroître, de temps en temps, ſoit pour ſerrer de plus près le lien de la communion, & s'affermir dans „ la juſte ſéparation des Egliſes errantes, comme on l'a pratiqué au Synode de Gap 1603, dans l'article de l'Antechriſt.

„ Voilà, Monſieur, quelques-unes des réflexions qu'on „ a fait ſur ce qu'il vous a pleu de nous repréſenter. Il y „ auroit encore beaucoup d'autres choſes à dire, mais comme ma Lettre n'eſt déjà que trop longue, je n'oſe pas vous „ entreteuir plus longtems. Je ne puis pourtant finir ſans „ adjoûter un mot de ce qui me concerne, ſur ce que vous „ avez la bonté de m'en dire, pour juſtifier ma conduite, & „ vous faire connoître la ſincérité de mes intentions. Je ſçai „ bien que l'on m'a rendu de très-mauvais offices & prez & „ loin, & que l'on m'a voulu faire paſſer pour un des principaux Autheurs de ces troubles, comme ſi quelque paſſion particuliére m'avoit pouſſée, à perſécutes mes frères; car c'eſt ainſi qu'ils qualifient le ſoin qu'on a pris de s'oppoſer à leur deſſein: mais Dieu qui ſonde les cœurs & les „ reins, & devant lequel nous avons tous à comparoître, „ en connoît la vérité; c'eſt lui qui m'eſt témoin, s'il y a „ aucun intérêt perſonnel, ou aucune paſſion humaine qui „ m'ait fait agir en cette occaſion; ſi n'eſt la ſeule conſidération de la gloire de Dieu & du repos de cette Egliſe, „ & du maintien de la Vérité, qui m'a porté à faire ce que „ j'ai fait, croyant y être engagé en conſcience par le Serment „ que nous avons tous fait en entrant dans nos Charges, de „ maintenir la doctrine receuë, & de n'y ſouffrir aucune „ altération. Je ſuis auſſi perſuadé que mes frères, & ceux „ qui ont veu mes démarches en cette occaſion, pourront „ rendre témoignage de ma conduite, & je ne crains pas „ qu'ils me blâment de trop de rigueur & de violence, puiſqu'ils m'ont ſouvent accuſé de trop de molleſſe & de timidité, parce que j'euſſe ſouhaité avec paſſion que toutes choſes euſſent peu ſe terminer doucement & ſans bruit, „ plutôt que de faire l'éclat qu'on a été contraint de faire. „ L'inclination que j'ai toujours eu à la paix m'a fait entrer dans cette penſée, & je ne m'en éloigneral jamais, „ autant qu'il ſeroit poſſible, pour portes les choſes à la douceur, & pour éviter le bruit & le ſcandale. Je ſçai bien „ que je ſuis le moindre de mes frères, & que tous mes ſoins „ ne pourront pas y contribuer beaucoup; mais je vous aſſeure, Monſieur, que quand vous ne m'y exhorteriez pas, „ je ſuis tres-diſpoſé à les donner tous entiers pour une ſi „ bonne œuvre, & que je ne pourrois jamais avoir de plus „ douce conſolation, que de nous voir tous bien unis travailler d'une meſme épaule en l'œuvre du Seigneur. Je „ crois que c'eſt une choſe qui eſt en la main de Meſſieurs „ nos frères; quand il leur plaira de vivre en paix, & d'obſerves de bonne foy ce qu'ils ont promis, je ne doute pas „ que toutes choſes ne demeurent dans le eſme, & que „ nous ne voyions notre Egliſe dans ſa premiére tranquillité. „ Mais ſi, pour les ſatisfaire, il faut abolir nos Réglemens, „ & renverſer tout ce qui a été fait, & par le Conſeil & par „ la Compagnie; s'il faut permettre d'altérer notre Doctrine, & de changer notre Traditive; je ne ſçai, Monſieur, „ ſi ce ſeroit une choſe bien juſte, & qu'on pût exiger de „ nous; du-moins on ne doute pas que ce ne fût le moyen „ de ramener au milieu de nous la diviſion & le trouble, au „ lieu de les diſſiper. Je ſuis d'accord avec vous, qu'il ne „ faut jamais écouter les ſuggeſtions des Eſprits échauffez, „ qui changent les noms des choſes, appellent les intérêts „ de leur paſſion, la gloire de Dieu, & la fierté de leur courage, un zéle pour la Vérité? & malheur à ceux qui ſont „ dans ces penſées. Mais il ſeroit à ſouhaitter qu'il n'y eût „ pas plus de chaleur & de fierté de courage en ceux qui „ n'ont jamais voulu ſe reconcilier avec leurs frères, quelque ſoûtance qu'on leur en ait faite, & qui ne laiſſent rien „ en arriére, pour venir à bout de leur deſſein, & pour renverſer nos Réglemens, qu'en ceux qui travaillent par des „ voyes légitimes à les maintenir. Vous nous pourrez beaucoup aider, Monſieur & très-honoré Frére, dans un ſi „ bon deſſein; & quand il vous plaira de prendre la peine „ de repréſenter à ces Meſſieurs, combien ils ont d'intérêt, auſſi bien que nous, de travailler au repos & à l'édification de cette Egliſe, & à ne nous troubler pas dans la poſſeſſion où nous ſommes, comme ils en avoient uſé „ avec beaucoup de modération durant pluſieurs années; je „ ne doute pas que, comme ils ont beaucoup de reſpect pour „ vous, ils ne déférent à vos ſaintes exhortations, & qu'ils „ ne ſe tendent faciles à ce qu'on peut demander d'eux à ce „ ſujet. Nous bénirons Dieu de tout notre cœur d'une ſi „ ſainte réſolution, & j'oſe vous aſſeurer que nous y correſpondrons auſſi toujours de notre côté avec beaucoup de „ joie, pour vivre enſemble dans une parfaite intelligence, „ & pour détourner tout ce qui ſeroit capable de la troubler. „ Dieu par ſa grace nous inſpire à tous ces bonnes penſées, „ & nous donne de ſuivre tellement la Vérité avec la Charité, que nous ne bleſſions jamais celle-ci par une injuſte „ ſévérité, & que nous ne laiſſions point altérer celle-là par „ une dangereuſe complaiſance, mais que nous croiſſions en „ toutes choſes en celui qui eſt le Chef, &c."

„ De Genéva ce 16 Février 1675.

Cette Lettre fait un étrange contraſte avec celle que le fils de Mr. Turretin écrivit à l'Archevêque de Cantorbery, en réponſe à celle que cet illuſtre Prélat lui avoit écrite à l'occaſion de ce qui s'étoit paſſé à Lauſanne au ſujet du *Conſenſus*. Cette Lettre, qui eſt fort belle & très-ſage & Chrétienne, roule ſur la modération qu'on doit avoir par rapport aux matieres de la Prédeſtination & de la Grace. Je n'en rapporterai qu'un morceau, qui eſt comme une réponſe à pluſieurs endroits de la Lettre de ſon Pére. „ Je n'aurois „ jamais fait, *dit-il* (*a*), ſi je voulois rapporter tout ce que „ nos Théologiens les plus rigides ont dit ſur le peu d'importance de ces matiéres, lorſqu'il s'eſt agi de notre Réunion avec les Luthériens. Mais, Mylord, qu'il ſeroit à ſouhaitter qu'ils ſe ſouvinſſent de ces principes en d'autrer occaſioos, & qu'ils fuſſent toujours les mêmes! Car enfin ſi ces queſtions là ne ſont pas fondamentales par rapport aux Luthériens, comment le ſeroient-elles par rapport à d'autres? Si ce ſont des diſputes trés légéres, ſi ce n'eſt que de la paille & du chaume, ſi ce ſont même (car on va juſques-là) de pures diſputes de mots, quelle néceſſité, quelle équité même y a-t-il, de gêner là-deſſus nos Frères, en impoſant des Formulaires, & en exigeant des ſignatures. Ce qui n'eſt d'aucune importance à Hambourg & à Leipzig, devient-il important à Berne, à Zurich, & à Genéve? Et que diront les Luthériens de la maniére différenta dont nous en uſons, lorſqu'il s'agit de nous réunir avec eux, & lorſqu'il s'agit de condamner nos Confréres? C'eſt ce que remarque fort à propos votre ſage & pieux Evêque *Davenant*, dans un Ecrit adreſſé à *Dureus*. „ Il ne veut pas qu'on faſſe entrer dans les Formulaires, de „ menuës Queſtions, des Queſtions Scholaſtiques, & abſtraites, qui ne ſervent de rien pour l'édification & pour „ le ſalut. Il veut qu'on s'en tienne aux Confeſſions de foi „ déjà établies, qui ſont très-ſages & très-modérées. C'eſt, „ ſelon lui, le ſeul moyen qu'il y ait de réunir les Egliſes „ différentes (Luthériennes & Réformées). Au-lieu que ſi „ ſi nous condamnons chez nous les mêmes doctrines dont „ les autres Egliſes ſont profeſſion, nous leur donnons lieu „ de ſe plaindre, que quelque amitié que nous leur témoignions au dehors, nous avons au fond de l'éloignement „ pour elles, & nous les accuſons ſecrettement d'héréſie. . . . . *Davenant* ajoûte un autre inconvénient très-conſidérable „ de ces ſortes de Formulaires, où l'on fait entrer des matiéres obſcures & incertaines; c'eſt qu'on prive par-là les „ Egliſes de pluſieurs Paſteurs habiles & pieux, dont la conſcience ne s'accommode pas de ces ſignatures. . . . . Pour „ appliquer cela à ce Formulaire de Suiſſe, qu'on appelle „ *Formula Conſenſus*, (*ajoûtez les Articles établis dans le ſiecle paſſé à Geneve.*) il eſt certain qu'il va à exclure du Miniſtére quantité d'excellens Serviteurs de Dieu. Et quand „ je dirai que preſque tous les Docteurs de l'Egliſe Ancien-

(*a*) *Bibl. Germ.* Tom. XIII. p. 122-124.

„ que ſes Sermons, qui ſont du genre ſublime, entraînent l'auditeur autant qu'ils l'édifient; ſes penſées „ ſont nobles, & ſon éloquence mâle; il a en chaire beaucoup de majeſté, laquelle étant mêlée d'une „ douce perſuaſion, fait que non ſeulement il convainc les cœurs, mais qu'il en triomphe, & les range „ à tout ce qu'il veut". En 1702 Mr. Tronchin fut aggrégé à la Société pour la Propagation de la foi d'Angleterre, conjointement avec ſon Diſciple & ſon Collégue Mr. J. Alphonſe Turretin. Trois ans après on le perdit, un leger dévoyement durant quelques jours épuiſa néanmoins peu à peu ſes forces, & il mourut ſans douleur, & avec toute la préſence d'eſprit poſſible, ou plutôt il s'éteignit comme une lampe où l'huile manque, le 8 Septembre 1705 dans la ſoixante-ſeiziéme année de ſon âge, ayant été cinquante-cinq ans Miniſtre, & rempli la Chaire de Profeſſeur en Théologie quarante-quatre années.

„ ne, ſurtout ceux des quatre premiers ſiécles, & un très- „ grand nombre de ſiécles ſuivans, preſque tous nos Réfor- „ mateurs, une bonne partie des Théologiens Réformés de „ France, j'oſe dire même les plus habiles d'entre eux, une „ bonne partie de ceux d'Allemagne, enfin preſque tous les „ Théologiens de votre incomparable Egliſe, ne ſeroient pas „ en état de ſigner ce Formulaire, & ſeroient regardés par „ conſéquent comme indignes d'exercer le St. Miniſtére dans „ les lieux où ce Formulaire eſt établi, je ne dirai rien qui „ ne ſoit très-certain, & dont V. G. ne ſoit parfaitement „ informée". Il ſeroit à ſouhaitter que tous les Théologiens penſaſſent ainſi; mais il ne ſeroit pas moins à ſouhaitter, qu'on n'abuſât jamais de cette ſage & chrétienne Tolérance, pour introduire le relâchement ſur les points les plus importans du Chriſtianiſme, & que ſous prétexte de rendre *la Religion Chrétienne Raiſonnable*, on la dépouillât de ce qui en fait pour ainſi dire l'eſſence & le caractére diſtinctif.

TURNER (Fraançois) Evêque d'Ely, étoit fils aîné do Docteur Thomas Turner, Doyen de Cantorbery, & de Marguerite fille du Chevalier François Windebank, premier Sécretaire d'Etat du Roi Charles I. Ayant fait ſes premiéres études dans l'Ecole de Wincheſter, il entra dans le Collége Neuf à Oxford en 1655 (*a*). Il ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts en 1659, & Maître en 1662 (*b*). En 1666 il fut reçu *Penſionarius Major* du Collége de St. Jean à Cambridge, ſous le Docteur Gunning, qui en étoit Principal (*c*). Ayant pris les Ordres [*A*] il devint Chapelain de Jaques Duc d'York, enſuite Réſidentier de St. Paul, & Curé de Therfeld dans la Province de Hertford, ayant ſuccédé au Docteur Jean Barwick dans ce Bénefice. Reçu Docteur en Théologie, il ſuccéda au Docteur Gunning dans la Maîtriſe du Collége de St. Jean à Cambridge, que ce Théologien avoit occupée huit ans. En 1679 le Docteur Turner réſigna cette place. En 1683 le Docteur Durel Doyen de Windſor étant mort, Mr. Turner fut nommé pour lui ſuccéder. La même année il fut promu à l'Evêché de Rocheſter, en la place du Docteur Jean Dolben, élevé à l'Archevêché d'York. Il étoit Grand-Aumônier du Roi, & il eut permiſſion de garder ſon Doyenné en Commende, avec l'Evêché de Rocheſter. Il ſuccéda au Docteur Gunning dans le Siége d'Ely, en 1684. Il étoit Préſident de la Société des Fils du Clergé. Le 8 Juin 1688, il fut envoyé à la Tour par ordre du Conſeil, conjointement avec l'Archevêque de Cantorbery, & cinq autres Evêques Suffragans [*B*], & le 29 du même mois ils furent jugés devant la Cour du Banc du Roi. L'accuſation contre eux étoit d'avoir préſenté une Requête au Roi, tant en leur nom que de divers autres de leurs Confréres abſens, & du Clergé de leurs Diocéſes [*C*]; & l'on prétendoit que c'étoit-là un Libelle. Les Jurés, qui paſſérent toute la nuit, déclarérent enfin les Evêques Non-coupables. A la Révolution le Docteur Turner fut privé de ſon Evêché, parce qu'il refuſa de prêter les Sermens. [☞ Ce qui acheva de déterminer le Roi Guillaume à diſpoſer de ce Siége & de ceux des autres Evêques reculans, ce fut la découverte d'une Négociation avec le Roi Jaques, pour le rétablir ſur le trône. L'Evêque d'Ely fut un des Auteurs de ce Projet. Mylord Preſton conſentit à paſſer la Mer, & ſe chargea de rendre au Roi Jaques & à la Reine ſon Epouſe les Lettres de ceux qui ſouhaittoient leur rétabliſſement. „ Le ſtile des Lettres de l'Evêque d'Ely étoit ſingulier, *dit Mr. Burnet* (*d*); „ il répondoit, tant pour ſon Frére aîné, que pour le reſte de ſa Famille; par leſquels il déſignoit clai- „ rement Sancroft & les autres Evêques depoſés. Dans ſa Lettre à la Reine, il l'aſſuroit de ſon zéle, „ & de celui de ſes Amis, pour le Prince de Galles, ajoûtant qu'ils renonceroient auſſi peu à ſes inté- „ rêts qu'à ceux du Ciel". Mylord Preſton, & ceux qui l'accompagnoient, ayant été ſaiſis, toute l'intrigue fut découverte, mais Turner eut ſoin de ſe tenir caché. Add.] Il ſurvécut dix ans, ou plus à ſa depoſition. Il n'a publié que deux ou trois Piéces [*D*]. Il eſt enterré dans l'Egliſe de Therfeld, dans la

(*a*) Wood *Ath. Oxon.*
(*b*) *Faſti Oxon.*
(*c*) *Reg. Coll. divi Joann.*
(*d*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. IV. p. 159.

[*A*] *Ayant pris les Ordres.*] Ses Lettres d'Ordination ont été brûlées, où ſe ſont perdues dans l'incendie de la maiſon de Mr. Gouſton à Widdial dans la Province de Hertford; ce Mr. Gouſton, fils de Mr. Richard Gouſton, avoit épouſé la fille de notre Prélat.

[*B*] *Il fut envoyé à la Tour par ordre du Conſeil &c.*] L'ordre de leur empriſonnement, adreſſé au Chevalier Edouard Hales, Lieutenant de la Tour, portoit que c'étoit *pour avoir projetté, fait, & publié par écrit un Libelle ſéditieux contre Sa Majeſté, & contre ſon Gouvernement.* Le Procureur-Général allégua, lorſque leur affaire fut jugée, qu'ils avoient été envoyés à la Tour, parce que lorſqu'ils avoient comparu devant le Conſeil, ils n'avoient pas voulu s'engager à comparoître devant la Cour du Banc du Roi, comme ils en avoient été requis par le Roi, & que par cette raiſon ils avoient été conſtitués priſonniers, & qu'ils comparoiſſoient à préſent devant la Cour, en vertu de leur élargiſſement ſous caution. Dans la diſcuſſion de l'affaire les Avocats des Evêques ſoutinrent, que c'eſt un Privilége des Pairs d'Angleterre, du nombre deſquels ſont les Evêques, qu'ils ne peuvent être mis en priſon pour crime de mauvaiſe conduite. Les Avocats du Roi prétendirent, qu'un Libelle ſéditieux étoit un attentat contre la tranquillité publique, auquel cas le privilége ceſſe. Les Juges décidérent, que là où il y a Libelle ſéditieux, il y a attentat réel contre la tranquillité publique; c'eſt-à-dire, mauvaiſe conduite, qui demande qu'on exige caution pour le maintien de la paix, & qu'en cas de refus, l'empriſonnement peut avoir lieu.

[*C*] *Une Requête au Roi, tant en leur nom &c.*] „ De la „ Cour à Whitehall le 4 Mai 1688; Sa Majeſté a ordonné „ ce jourdhui dans ſon Conſeil, que ſa Déclaration du 27 „ Avril dernier, ſera lue pendant la célébration du Service „ Divin, le 20 & le 27 de ce mois, dans toutes les Egliſes „ & Chapelles des Villes de Londres & de Weſtminſter, & „ des lieux qui ſont à dix milles aux environs; & le 3 & le „ 10 Juin prochain dans toutes les autres Egliſes & Chapel- „ les, dans toute l'étendue du Royaume. Il eſt auſſi enjoint „ par le préſent Ordre aux Evêques d'envoyer ladite Décla- „ ration à toutes les Egliſes de leurs Diocéſes, pour y être „ lue". Voici la Requête des Evêques: Ils repréſentent humblement, que la grande répugnance qu'ils ſentent à diſtribuer & à faire publier dans toutes leurs Egliſes la Déclaration de V. M. pour la Liberté de Conſcience, ne procéde pas d'un défaut de reſpect & de ſoumiſſion, puiſque notre Sainte Mére l'Egliſe Anglicane a toujours eu une fidélité reconnue, tant dans ſes principes, que dans ſa pratique, & que V. M. l'a avoué plus d'une fois, à ſon honneur. Que notre répugnance ne procéde pas non plus d'un défaut de tendreſſe pour les Non-Conformiſtes, à l'égard deſquels nous ſommes prêts à témoigner la modération, qui ſera jugée néceſſaire, lorſque cette matiére ſera duement traitée & réglée par le Parlement, & par la Convocation. Mais elle vient uniquement de ce que la Déclaration eſt fondée ſur un pouvoir de diſpenſer des Loix, qui a été déclaré contraire aux Loix par le Parlement, particuliérement dans les années 1662 & 1672. & au commencement du régne de V. M. C'eſt une affaire ſi importante & d'une ſi grande conſéquence pour la Nation, tant à l'égard de l'Egliſe que de l'Etat, que les Supplians ne peuvent ſelon les régles de la prudence, ni en honneur & en conſcience, prendre part à la publication de la Déclaration dans tout le Royaume, dans la Maiſon même de Dieu, dans le tems qu'on y célébre le Service Divin, comme on pourroit le préſumer, en donnant à leur conduite le ſens naturel qui y conviendroit. L'information contre les Prélats portoit que cette Requête étoit, *in contemptum dicti Domini Regis manifeſtum, in malum exemplum omnium aliorum in tali caſu delinquentium, ac contra pacem dicti Domini Regis, nunc Coronam & Dignitatem ſuas.* On les accuſe, *vi & armis, illicite, malitioſe, ſeditioſe & ſcandaloſe, quoddam falſum, falſum, pernicioſum & ſeditioſum Libellum; in ſcriptis de eodem Domino Rege & Regali Declaratione & ordine prædictis, pretextu Prælatus fabricaverunt, compoſuerunt, & ſcripſerunt; & fabricari, componi & ſcribi cauſaverunt.*

[*D*] *Il n'a publié que deux ou trois Piéces.*] *Deux Lettres au Cler-*

la Province de Hertford [*E*], dans cette partie de l'Eglise où est l'Autel: dans le tems qu'il en étoit Curé, il l'avoit fait paver de pierres de taille, & le côté de l'Orient de marbre; il l'avoit fait auſſi lambriſſer, en y faiſant faire des ſiéges comme dans un Chœur, & un plafond en relief. Il étoit le quarante-troiſiéme Evêque d'Ely, depuis l'erection de l'Evêché.

Clergé d'Ely, l'une datée du mois d'Août 1686, pour les préparer à ſa Viſite, & la ſeconde du mois d'Octobre en ſuite, imprimées à Cambridge. Il a donné auſſi quelques Sermons, dont il y en a un ſur le Couronnement du Roi Jaques II. On lui attribue auſſi, quoique ſon nom n'y ſoit point, une Piéce intitulée, *Remarques ſur une Brochure intitulée* l'Evangile nud, ou l'Etat de l'Egliſe primitive, imprimée en 1676.

[*E*] *Il eſt enterré dans l'Egliſe de Therfield dans la Province de Hertford.*) Sur la pierre, ſous laquelle il repoſe, il n'y a que le mot *Reſurgam*. Il y a un monument pour ſa femme Anne, defendue des Hortons dans la Province de Derby, & de la famille des Ferrers, du côté maternel.

☞ TURRETIN (JEAN-ALPHONSE) célébre Théologien du XVIII. Siécle náquit à Genéve le 24 Août 1671 de François Turretin, Profeſſeur en Théologie, & d'Elizabeth Chauvet, niéce de ce Mr. Gollot Gentilhomme du Prince d'Orange, à qui Deſcartes adreſſe quelques-unes de ſes Lettres (*a*). Le jeune Turretin fit paroître dès ſon bas âge une grande vivacité d'eſprit, & beaucoup d'ardeur pour l'étude, & ſon Pére eut ſoin de cultiver ſes heureuſes diſpoſitions [*A*]. Il fit ſa Philoſophie ſous Mr. J. Robert Chouët, alors Profeſſeur & depuis élevé aux plus hauts grades de la Magiſtrature. Cet habile homme fut le premier qui enſeigna à Genéve la Philoſophie de Deſcartes, & Mr. Turretin en profita, & apprit de lui l'art d'être clair, ſimple, méthodique, & de bien raiſonner (*b*). Le Docteur Burnet, depuis Evêque de Salisbury, qui paſſa l'hiver de l'année 1685 à Genéve, voyoit ſouvent Mr. Turretin le Pére (*c*); il conçut beaucoup d'affection pour le Fils, dont il admiroit les talens; & il prenoit plaiſir à s'entretenir avec lui, pour lui faire rendre compte de ſes études; & ce fut-là le commencement de la liaiſon qu'il y a eu depuis entre eux, & du goût de Mr. Turretin pour les Livres Anglois (*d*). En 1687 il perdit ſon pére, mais ſes études Théologiques n'en ſouffrirent point, il les pouſſa avec ſuccés ſous Mrs. Louis Tronchin, Calandrini, & Pictet. Le premier avoit conçu pour lui une tendreſſe particuliére, ſur-tout parce qu'il remarquoit en lui un grand amour pour la Vérité & pour la Vertu. Il diſoit un jour, *ce jeune Homme commence par où les autres finiſſent.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Mr. Turretin mit à profit les avantages peu communs qu'il eut pour ſes études [*B*], & que dès l'âge de vingt ans *c'étoit preſque un Grand-Homme* (*e*). Il commença ſes voyages au mois de Février 1693; il ne fit d'abord que paſſer par la France pour aller en Hollande, où il avoit deſſein de s'arrêter longtems. Le nom célébre qu'il portoit, & ſon mérite perſonnel lui procurérent un accueil favorable par-tout, les plus illuſtres Savans lui témoignérent de l'eſtime, entre autres Mrs. Perizonius, Roëll, Braunius, Vitriarius, Frédéric Spanheim & Jean le Clerc; on nomme encore Mrs. Du Boſc, de Superville, Jurieu, Bayle, Baſnage, de Beauval, le Moine, Elie Saurin, Bernard, & pluſieurs autres. Mr. Turretin paſſa huit mois à Rotterdam, où malgré les démêlés qu'il y avoit alors entre Mrs. Jurieu & Bayle, il eut l'art d'être bien vu des deux Partis [*C*]. Son principal deſſein, dans ſon ſéjour en Hollande, étoit d'é-

(*a*) *Eloge de Mr. Turretin.* Dans la *Bibl. Raiſ.* Tom. XXI. P. I. p. 6. 7.

(*b*) Ibid. p. 8.

(*c*) Voy. Burnet *Voyage de Suiſſe & d'Italie.* T. II. p. 418. Rotterd. 1718.

(*d*) Bibl. Raiſonnée, *loc. cit.*

(*e*) Ibid. p. 9.

[*A*] *Son Pére eut ſoin de cultiver ſes heureuſes diſpoſitions.*) L'Auteur de ſon Eloge (1) nous apprend, que deux ou trois Miniſtres, fortis de France dans le tems du Réfuge, lui ſervirent tous à la fois de Précepteurs. „ Un Ministre, nommé „ Mr. *Dautun*, fut celui à qui il eut, diſoit-il, des obligations particuliéres, pour lui avoir appris à lire avec réflexion, & la plume à la main, & pour lui avoir corrigé „ judicieuſement ſes petites compoſitions, juſqu'à lui faire „ changer trois ou quatre fois ſon ouvrage. Cela fâchoit „ quelquefois l'Ecolier, mais il étoit aſſez pénétrant pour „ ſentir que ſon Maître avoit raiſon. Par ce moyen il parvint bientôt à faire des Piéces, dont une perſonne d'un „ âge plus avancé n'auroit pas rougi. Et comme l'eſprit s'anime en s'exerçant, il y avoit peu de ſujets de Litérature „ ſur quoi il n'eſſayât de mettre quelque choſe par écrit, ſoit „ en Latin, ſoit en François. La *Bibliothéque Univerſelle* & „ *Hiſtorique* de Mr. le Clerc, qui parut dans ce tems-là, fut „ un aiguillon pour lui. En la liſant il ſentoit redoubler ſon „ ardeur pour les Sciences. Il auroit voulu en pouvoir déjà „ faire autant".

(1) Bibl. Raiſ. P. I. p. 7.

[*B*] *Mr. Turretin mit à profit les avantages peu communs qu'il eut pour ſes études.*) „ Il poſſédoit, *dit-on* (2) tout ce qui „ ſert à former les habiles gens: une conception nette, prompte, „ étendue; un certain coup d'œil pour bien juger des choſes; le goût du Vrai & du Beau; une grande mémoire; „ une paſſion dominante pour l'étude; du mépris pour les „ amuſemens frivoles de la Jeuneſſe; une éducation bien ménagée; de ſavans Amis; une ample Bibliothéque; & tous „ les ſecours que fournit un riche patrimoine, pour étudier „ commodément. La ſanté ne lui manquoit point alors, „ quoiqu'il fût d'une complexion délicate". Quand on a les talens naturels requis pour réuſſir, & qu'on a le moyen de les cultiver, par l'avantage d'une bonne éducation, les directions d'amis ſavans, l'âge d'une ample Bibliothéque, & qu'un riche patrimoine met en état d'étudier commodément & ſans ſe trop précipiter, il n'eſt pas poſſible qu'un Homme ne devienne habile. Mais combien d'heureux génies languiſſent dans l'obſcurité faute de ſecours & d'encouragemens!

(2) Ibid. p. 9.

[*C*] *Malgré les démêlés qu'il y avoit alors entre Mrs. Jurieu & Bayle, il eut l'art d'être bien vu des deux Partis.*) C'eſt un talent aſſez rare que celui de plaire à tout le monde, & je ne ſai, s'il n'en coute pas quelquefois un peu à la ſincérité; quoi qu'il en ſoit on ne peut donner à cet égard une idée plus avantageuſe, que celle que Mr. Vernet nous donne de Mr. Turretin (3). „ Il s'étoit fait de bonne heure une habitude „ de circonſpection, fort néceſſaire en pareil cas. Perſonne „ n'a mieux poſſédé que lui, l'art de ne point bleſſer les ſen„ timens d'autrui, ſans pourtant diſſimuler les ſiens. Il reſpectoit les habiles gens, dans quelque opinion qu'ils fuſ„ ſent. Il n'étoit point diſputeur, il ne cherchoit qu'à s'inſtruire. Il écoutoit beaucoup, & parloit peu. Il répondoit „ toujours avec douceur, & cela n'étoit point affecté, c'étoit l'effet d'une modeſtie naturelle. Il tâchoit de ne choquer perſonne, paſſant ſon chemin ſans heurter les autres, & ſouvent ſans faire ſemblant de s'appercevoir que les autres le heurtaſſent. Avec cette prudence, qui n'eſt pas toujours jointe à la beauté du génie, il jouït de la réputation qu'un beau génie attire, ſans aueun de ces nuages qu'excite ſouvent l'indiſcrétion". Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Mr. Turretin ſe concilia l'eſtime des uns & des autres. Mr. Bayle écrivoit à Mr. Minutoli le 27 Août 1691 (4). „ Mr. *Turretin* prêcha hier dans notre Egliſe, & charma tout ſon Auditoire, qui étoit exceſſivement nombreux. . . . Je ſoupai hier avec lui & avec Mr. Dautun chez Mr. Baſnage. . . . C'eſt un jeune homme de grande eſpérance, qui penſe & qui s'exprime tout à fait délicatement. . . . . Il ſe fait admirer, *écrit-il au-même* (5), toutes les fois qu'il monte en Chaire; ce qui lui eſt arrivé deux fois depuis le premier de Janvier; & il n'eſt pas moins goûté en converſation, par la délicateſſe de ſon eſprit, & par ſon honnêteté & ſa modeſtie". Il ne fut pas moins bien avec Mr. Jurieu, avec lequel il paroît qu'il a entretenu toujours quelque commerce depuis, & auquel il rendoit juſtice tant pour ſes lumiéres que pour ſon zéle pour tout ce qui pouvoit contribuer au bien de la Religion. La Lettre ſuivante en fournit des preuves.

(3) Ibid. p. 10.

(4) Lettres, T. I. p. 196. Edit. de 1729.

(5) Ibid. T. II. p. 926.

„ Monſieur & très-honoré Pére,

„ Si je ne vous fatigue pas ſouvent par mes Lettres, je ne laiſſe pas de conſerver toujours tout le reſpect imaginable pour vous; & je me flatte que vous me conſerverez auſſi cette même bonté, & cette même affection, dont vous m'avez donné tant de marques. C'eſt dans cette penſée que j'ai pris la liberté de tems en tems de vous préſenter quelques petites piéces, que j'ai eu occaſion de publier. En voici une d'une nouvelle eſpéce, & dont je ne vous déplaira pas, puiſque vous avez vous-même travaillé là-deſſus, d'une maniére très-édifiante. Vous verrez dans ce petit Recueil, combien le Roi de Pruſſe a à cœur ce grand Ouvrage; je parle de la Réunion des Proteſtans; & avec quelle bonté il a répondu à la Lettre que notre Compagnie lui avoit écrite. C'eſt ce qui me donne occaſion, dans notre Solemnité Académique, où je devois parler en qualité de Recteur, de choiſir cette matiére, & de dire en peu de mots, & aſſez mal peut-être, ce que vous aviez dit beaucoup plus au long, & parfaitement bien. Il ne faut pas ſe laſſer, à ce que je crois, de traiter ce ſujet-là. Ce qui n'a pas opéré dans un tems, pourra opérer dans un autre. Et les circonſtances me paroiſſent ſi favorables pour y travailler aujourd'hui, que je ſuis perſuadé qu'on en viendroit à bout, ſi les Puiſſances Proteſtantes faiſoient pour cela ce qu'elles doivent. Meſſieurs Langlois, Marchands Réfugiés, qui ont une maiſon à Livourne, vous parleront d'une autre affaire, qui eſt auſſi très-importante pour l'avancement du régne de Dieu. C'eſt ſur leurs

tudier l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſous Mr. Spanheim, & dans cette vuë il paſſa huit mois à Leyde, & avant que de partir il ſoutint des Théſes, qui lui firent beaucoup d'honneur [D]. Il paſſa au mois de Juin 1692 en Angleterre; mais à peine avoit-il couché quelques nuits à Londres, qu'il ſentit les premiéres atteintes d'un aſthme qui l'a tourmenté toute ſa vie (f). Pendant ſon ſéjour en Angleterre il eut d'ailleurs tous les agrémens qu'il pouvoit ſouhaitter [E]. Il la quitta, non ſans regret, au Printems de l'année 1693 pour repaſſer en Hollande, où il ne ſarrêta point, s'étant rendu à Paris au mois de Juin, & il eut lieu d'être ſenſible au bon accueil que lui fit [F]. De retour dans ſa Patrie, il fut reçu au mois de Mars 1694 au St. Miniſtére, âgé ſeulement de vingt-deux ans, & ſon Miniſtére, âgé ſeulement de vingt-deux ans n'étant pas encore établie (g). Peu de mois après il eut ſéance dans la Compagnie entre les Paſteurs de la Ville, ayant été préſenté au Peuple en cette qualité le 24 Avril 1695, ſans être pourtant chargé d'aucune fonction ordinaire par rapport à la Prédication [G]. En 1697 le Magiſtrat érigea en ſa faveur

(f) Ibid. p. 12.

(g) Ibid. p. 11.

„ mémoires & à leur ſollicitation, que nous avons écrit en „ Angleterre, pour engager la Cour à envoyer un Miniſtre „ à Livourne. La choſe a très-bien réuſſi. Il y a eu d'abord „ quelques plaintes de l'Inquiſition; mais la fermeté de la „ Cour d'Angleterre a diſſipé tout cela. Il s'agiroit préſen„ tement d'engager Meſſieurs les Etats à faire la même choſe. „ Tout devroit les y obliger, & la Religion, & l'honneur. „ Ils l'obtiendroient infaillíblement dans l'état où ſont aujour„ d'hui les choſes; mais ſi l'on perd cette occaſion, peut„ être ne la retrouvera-t-on jamais. Nous ſavons que vous „ avez déjà eu la bonté de vous employer pour cela. Mais „ ces Meſſieurs vous prieront de renouveller vos bons offi„ ces. Pendant que l'établiſſement du Miniſtre Anglois étoit „ encore douteux, je ne n'étonne pas qu'on n'ait pas voulu „ ſe commettre. Mais préſentement la planche eſt faite, & „ le Grand-Duc n'oſeroit refuſer à la Hollande ce qu'il a „ accordé à l'Angleterre. Je prends de la liberté, auſſi „ bien que ces Meſſieurs, de vous recommander cette affai„ re, & de vous ſupplier d'en parler ou d'en faire parler for„ tement aux Chefs de l'Etat. La conſidération qu'ils ont „ pour votre perſonne, & pour tout ce qui vient de vous, „ les engagera à faire plus d'attention là deſſus, que ſi d'au„ tres en faiſoient la propoſition. Je fais des vœux très-ar„ dens, Monſieur, pour votre conſervation, & je ſuis avec „ tout le reſpect & toute la conſidération poſſible &c.

„ A Genéve ce 4 Octob. 1707.

Turretin.

[D] *Avant que de partir il ſoutint des Théſes, qui lui firent beaucoup d'honneur.* Elles étoient intitulées: *Pyrrhonismus Pontificius, ſive Theſes Theologico-Hiſtoricæ de variationibus Pontificiorum circa Eccleſiæ infallibilitatem.* Lugd. Bat. *die 14 Maii* 1692. Cette Piéce a été réimprimée dans le Recueil des Diſſertations de Mr. Turretin. C'eſt proprement une Refutation du Livre des *Variations* de Mr. de Meaux, dans laquelle notre Auteur réunit les trois méthodes employées par MM. Claude, Jurieu, & autres, pour répondre aux *Préjugés Légitimes* de Mr. Nicole. Mr. Turretin remarque d'abord, que les Proteſtans n'ont pas autant varié qu'on les en accuſe, & que Mr. de Meaux ne leur objecte que trois ou quatre Variations fur des queſtions de quelque importance, leſquelles encore regardent plutôt l'Ecole que l'Eſſence de la Religion. Il obſerve enſuite que quand même le célébre Prélat auroit prouvé ſa Théſe, il ne pourroit en tirer aucune conſéquence bien avantageuſe à la Réforme, puiqu'il s'enſuivroit ſeulement que les premiers Réformateurs n'ont pas tout vu, qu'ils ont pu ſe tromper à quelques égards, que nous pouvons rectifier leurs erreurs, & que rejettant toute autorité humaine, nous ne cherchons que la vérité, & la ſuivons à meſure qu'elle ſe préſente à nous. Enſuite l'Auteur retorque l'argument contre l'Egliſe Romaine, en prouvant qu'elle a fort varié dans ſa Doctrine, dans ſes Cérémonies, dans ſa Diſcipline, en un mot qu'elle n'a eu de conſtance qu'à varier; il s'attache particuliérement à l'article de l'Infaillibilité de l'Egliſe, & fait voir que la Doctrine a varié fur ces trois points capitaux. 1. Si l'Egliſe eſt Infaillible. 2. Où réſide l'Infaillibilité de l'Egliſe, ſi c'eſt dans le Pape, dans le Concile, ou dans les deux enſemble. 3. Quelles ſont les bornes de cette Infaillibilité. Ces trois points ſont diſcutés avec beaucoup d'ordre & de ſolidité, & l'on peut dire que ces Théſes valent un Traité complet; il y a fait beaucoup d'uſage des Lettres du Docteur Launoi, qui venoient d'être imprimées à Cambridge. Cette Piéce fit beaucoup d'honneur à l'Auteur.

(e) *Lettres T. II. p. 456.*

„ Mr. Turretin, *dit Mr. Bayle* (6), partit d'ici pour l'An„ gleterre il n'y a que peu de jours. Vous avez vu les Théſes „ ſes qu'il a ſoutenues ſur le Pyrrhonifme de l'Egliſe Roma„ ne, & qu'il a dédiées à vous tous Meſſieurs les Paſteurs de „ Genéve. Elles lui ont acquis une gloire ſingulière, & il „ n'en va d'ici avec une réputation fort rare à des gens auſſi „ ſeunes que lui".

(f) Bibl. Raiſon. *ubi ſupra.* p. 14-17.

[E] *Pendant ſon ſéjour en Angleterre, il eut d'ailleurs tous les agrémens qu'il pouvoit ſouhaitter.* L'Auteur de ſon éloge (7) nous apprend pluſieurs particularités intéreſſantes à cet égard, qui méritent d'être rapportées. Il prêcha dans les Egliſes Françoiſes à Londres. Mais ſa ſanté l'obligea de demeurer quelque tems à Chelſey, pour reſpirer un meilleur air. Enſuite il alla viſiter les Univerſités d'Oxford & de Cambridge. „ Ce „ fut dans cette derniére Ville qu'il vit Mr. Newton. . . . „ (celui-ci) étoit encore peu connu & ſi ſimple, ſi modeſte „ dans ſes manières, qu'il falloit être ſoi-même un habile „ homme pour s'appercevoir qu'il le fût. . . . . Mr. „ Turretin, qui n'étoit pas Géométre, & qui ſe contentoit „ de la Métaphyſique & de la Logique Cartéſienne, ne tira „ de Newton que quelques belles idées ſur la grandeur des „ œuvres de Dieu, fur la profonde vénération qu'on doit „ avoir pour cet Etre ſuprême, fur l'immortalité de l'Ame, „ & ſur l'excellence du Chriſtianiſme, pris dans ſa pureté & „ tourné en pratique". Mr. Vernet obſerve enſuite la maniére dont Mr. Turretin eut occaſion de juſtifier la Diſcipline de Genéve, auprés de quelques Docteurs Anglicans, prévenus ſur cet article. „ Il ne reuſarquer à pluſieurs, que nous „ avons auſſi nos Liturgies; que Calvin n'a condamné ni l'Epiſcopat, ni certaines Cérémonies indifférentes; mais que „ l'Epiſcopat n'étant pas de Droit Divin, & chaque Egliſe „ Nationale étant maîtreſſe de ſes Rites & de ſon Gouvernement, il y a autant de raiſon d'être Presbytérien à Genéve, que d'être Epiſcopal en Angleterre; qu'à chaque Pays l'état du Clergé doit être proportionné au Gouvernement Civil; qu'il ne ſeroit pas à propos dans une petite „ République comme la nôtre, qu'aucun Eccléſiaſtique fût au-deſſus des premiers Magiſtrats; que comme l'eſſentiel „ pour une Maiſon eſt d'être bien diſtribuée & bien arrangée, „ ſans être aſtreinte préciſément à tel ou tel arrangement, „ il ſuffit auſſi que l'Egliſe ſoit bien gouvernée, qu'elle qu'en ſoit la forme extérieure, du-moins pour ce qui n'eſt pas d'Inſtitution Divine; & que graces à Dieu, Genéve ne ſe trouve pas mal de la ſimplicité de ſon Gouvernement Eccléſiaſtique, puiſqu'il n'y a guéres de lieu au Monde où „ l'union, l'ordre, & la pureté du St. Miniſtére, ſe ſoient „ mieux conſervés". Il y a beaucoup de ſageſſe dans ces réflexions de Mr. Turretin, & elles ſont applicables à tous les cas, où il ſe trouve quelques différence dans les Rites & la Forme du Gouvernement Eccléſiaſtique; *chaque Egliſe Nationale eſt maîtreſſe* à cet égard, & voudroit les blâmer, ou y contredire, parce que les choſes ſont fur un autre pied que dans les lieux où nous avons été élevés, c'eſt marquer peu de raiſon, & une ridicule prévention, comme ſi nos ſubges devoient ſervir de régle à tout le monde, & que l'on fut obligé de réformer les Conſtitutions d'une Egliſe, pour s'accommoder à celles de l'Egliſe dont nous ſommes particuliérement les Membres; mais peu de gens profitent de pareilles leçons. Les préjugés de l'éducation, fouvent quelquefois d'un orgueil riſible, perſuadent qu'on doit ſervir de modéle aux autres, & qu'ils ont tort de ne pas changer leur conſtitution en notre faveur. Mr. Burnet, qui avoit conçu pour Mr. Turretin tant d'amitié à Genéve, ne ceſſa de lui en donner des marques; non ſeulement il lui fit paſſer quelques ſemaines dans ſon Evêché de Salisbury, où il lui donna pour compagnie le Docteur Whitby & le célébre Mr. Allix, il le joignit encore à Mylord Galloway, pour lui procurer l'honneur de faire la révérence au Roi Guillaume & à la Reine Marie, qui lui parlérent en termes fort gracieux de ſon Pére & de lui. Mr. Burnet l'introduiſit auſſi chez les plus illuſtres Prélats de l'Egliſe Anglicane, Tillotſon Archevêque de Cantorbery, Compton Evêque de Londres, Tenilſon alors Evêque de Lincoln, Loyd qui l'avoit été de St. Aſaph, Wake, alors Recteur d'une Paroiſſe de Londres, & depuis Archevêque de Cantorbery, qui a toujours depuis été dans une correſpondance & dans une liaiſon fort étroite avec Mr. Turretin. Il vit auſſi ſouvent MM. de la Baſtide & Saint Evremont. Il apprit très-bien la Langue du Pays, & il faut qu'il la poſſédât bien à en juger par un fait que rapporte Mr. Vernet (8): c'eſt qu'après ſon retour à Genéve, le Duc de Bridgewater, & Mylord Townshend, avec qui il étoit fort lié, l'engagérent à prêcher en Anglois dans une chambre. Il le fit deux fois d'une maniére qui ſurprit ceux qui ſavoient combien la prononciation de l'Anglois eſt difficile à attraper pour un Etranger. Dans la ſuite Mr. Turretin perdit la facilité de s'exprimer en Anglois, mais il le liſoit & l'écrivoit fort bien.

(g) Ibid. p. 39.

[F] *S'étant rendu à Paris au mois de Juin il eut lieu d'être ſenſible au bon accueil qu'on lui fit.* Il logea chez Mr. Ozanam; le Général Stoupne, qui étoit ami & parent de la famille, lui fit beaucoup d'accueil; & les Lettres de recommandation dont il étoit muni, lui donnérent accés auprés de pluſieurs perſonnes illuſtres, comme MM. Boſſuet, Huët, l'Abbé Bignon, l'Abbé Nicaiſe, les Péres Mabillon, Malebranche, Commire, Hardouin, MM. Baillet, de Fontenelle, Pavillon, l'Abbé de St. Pierre, & ſurtout l'Abbé de Longuë; ce prodige d'érudition, dont la miſantropie s'apprivoiſa en ſa faveur juſqu'à vouloir bien lui enſeigner l'Arabe, à lui écrire après ſon départ, des Lettres fort curieuſes, tant par la Littérature qui y régne, que par la mauvaiſe humeur qu'il témoigne contre les Philoſophes de ſon tems (9)".

(9) Ibid. p. 17. 19.

[G] *Sans être pourtant chargé d'aucune fonction ordinaire par rapport à la Prédication.*] Il ſervoit ſeulement l'Egliſe Italienne, à laquelle il étoit attaché par l'origine de ſa Maiſon: il écrivoit & parloit l'Italien avec autant de pureté que de facilité, ayant appris juſqu'aux ſineſſes de cette Langue, de ſon

veur une Chaire d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, mais ſans appointemens; Mr. Turretin étoit en état de la remplir à cette condition. Il en prit poſſeſſion le 19 Mai 1697 par une Harangue *ſur l'utilité & l'excellence*

ſon Ami, Mr. Saurin Avocat de Nîmes, pére du célébre Jaques Saurin. Ces deux Meſſieurs furent même enſemble les Auteurs Latins & François les plus propres à former le goût. Mr. Turretin cultivoit ſoigneuſement les Belles Lettres, perſuadé que c'eſt un ornement néceſſaire aux Sciences. Tout genre de Littérature lui faiſoit plaiſir (10). Il ſe diſtingua bientôt par ſes talens pour la Prédication. Mr. Vernet remarque que ce que l'on ſouhaitte le plus de trouver dans l'Hiſtoire d'un homme ſage, ce ne ſont pas les événemens de ſa vie, mais ſes maximes & ſes ſentimens ſur diverſes choſes, parce que c'eſt là ce qui inſtruit, & ce qui ſert d'exemple. Rapportons donc, d'après l'Auteur de l'Eloge, ce qui regarde la maniére de prêcher de Mr. Turretin, & ſes ſentimens ſur la Prédication. Peut-être y mêlerons-nous quelques réflexions ſur la même ſujet. Il ſe diſtinguoit, dit Mr. Vernet (11), autant par le choix du ſujet, que par ſa méthode & ſon goût de compoſition. On ne le voyoit point éplucher grammaticalement des mots, ni s'enfoncer dans des controverſes ſubtiles, ni faire parade d'érudition, ni donner dans une Rhétorique pompeuſe, qui n'a que trop infecté la Chaire. Il ne vouloit connoître que la Théologie Morale de l'Ecriture Sainte, qui eſt ſimple dans ſes principes & dans ſon langage, & féconde dans ſes conſéquences. Il ſe bornoit à ce qui eſt important & d'un uſage univerſel. Il s'appliquoit à mettre dans un grand jour quelque Vérité Capitale, ou quelque Devoir de la Religion, à la maniére des Anglois, en joignant le raiſonnement à l'Ecriture Sainte, mais en mettant ſurtout dans l'Application plus de vivacité & d'onction, que les Anglois n'ont coutume d'y en mettre. En mêlant ainſi les méthodes des deux Nations, il ſe fit une méthode alors nouvelle à Genéve, mais qui par ſes ſoins y eſt devenue le plus commune. C'eſt en général celle que ſuivent tous les Prédicateurs judicieux, depois longtems; mais cette méthode n'étoit pas encore fort commune, dans le tems que Mr. Turretin commença, il ſe trouvoit pourtant quelques Prédicateurs qui avoient commencé à épurer l'ancienne méthode, tels que Mrs. Claude & Allix; Mr. Bernard connoiſſoit auſſi la maniére Angloiſe ſans parler de quelques autres. Quand le Texte ne préſentoit pas un ſujet unique, Mr. Turretin ne laiſſoit pas d'en embraſſer tous les Articles, mais avec un art qui les ramenoit toujours à une eſpéce d'unité, ſatisfiſant ce qu'il y avoit de plus beau, le mettant au jour, & gliſſant ſur le reſte. Il eſt aſſez rare qu'un Texte ne préſente pas un point de vue unique, à moins que ce ne ſoient des portions conſidérables de l'Ecriture, où il entre pluſieurs ſujets; d'ailleurs je ſuis perſuadé qu'on trouveroit bien ſouvent l'unité de ſujet, ſi l'on méditoit avec ſoin, & qu'on ſe donnât la peine de chercher ce point, auquel toutes les parées ſe rapportent: mais il en coute de la peine, & il faut avoir contracté l'habitude de la démêler, & bien des gens aiment à s'épargner du travail; il eſt plus aiſé de faire quelques chefs de diviſion, de les lier du mieux que l'on peut, pour peu que les réflexions ſoient un peu bonnes en elles-mêmes, on n'y regarde pas de ſi près; & il eſt rare qu'un Prédicateur qui ſe fait une affaire d'obſerver l'unité du ſujet, en recueille d'autre fruit que celui de ſe ſatisfaire lui-même. Mr. Turretin poſſédoit au plus haut point cette partie du goût, qui eſt aſſez rare, & qui eſt pourtant auſſi néceſſaire aux Orateurs qu'aux Peintres, de toucher fortement les parties principales, en dégradant & en y ſubordonnant les autres; enfonte que les grandes lumiéres tombent ſur les objets les plus dignes de notre attention. Quelquefois auſſi il prêchoit par *Reflexions*, n'ayant point d'autre plan que de renger fix ou ſept articles dans une telle gradation, que le ſecond ſuppoſât le premier, & ainſi des autres, & qu'ils ſe prêtaſſent du jour réciproquement. Il excelloit dans ce qui s'appelle la belle ordonnance d'un Diſcours. Son plan paroiſſoit toujours le plus naturel & le plus juſte. Il ſembloit qu'on n'en pouvoit pas prendre d'autre, & que c'étoit le premier qui s'offroit à l'eſprit: & cependant combien de gens auroient tâtonné longtems avant que de le trouver? Cette heureuſe diſpoſition des parties le diſpenſoit de chercher des tranſitions ingénieuſes. Une partie conduiſoit à l'autre tout naturellement; & à la fin la matiére ſe trouvoit éclaircie & prouvée, ſans qu'il reſtât rien à déſirer, & pourtant ſans fatigue de la part de l'Auditeur. Il ne ſe piquoit point d'épuiſer ſon ſujet, aimant mieux laiſſer quelque choſe en arriére, que de dire quelque choſe d'inutile. La même Logique qui le rendoit ſi habile dans ce qu'Horace appelle *ponere totum*, le rendoit également habile à choiſir ſes raiſonnemens, à les bien ranger, à les tourner d'une maniére claire, à leur donner toute la préciſion du Syllogiſme, ſans en retenir le ſéchereſſe, & enfin à ſi bien appliquer les paſſages de l'Ecriture, qu'on eût dit qu'ils étoient faits exprès pour le place qu'il leur donnoit, & qu'ils en acquéroient une nouvelle beauté, tant ils paroiſſoient juſtes & frappans. La diction le plus claire & la plus ſimple lui paroiſſoit toujours la meilleure, pourvu qu'on ſût éviter le bas & le puérile. Il n'y avoit point de Prédicateur plus intelligible que lui pour le commun Peuple. Ses phraſes n'étoient ni ornées ni recherchées. Il ſembloit que chacun en auroit pu dire autant, & que c'étoit la façon de parler la plus naturelle. A meſure qu'il avança en âge, il devint moins curieux d'orner ou d'élever ſon ſtile. & le goût de ſimplicité l'avoit gagné à un tel point, que les gens délicats y trouvoient quelquefois de la négligence. On ne s'en appercevoit pourtant pas en l'écoutant, & le ton qu'il y ſavoit donner ne laiſſoit point prendre garde à quelques phraſes négligées, ou à quelques mots *répétés*. On trouvoit toujours qu'il avoit dit ce qu'il falloit dire, & qu'il l'avoit dit de la façon la plus convenable. Les demi-beaux Eſprits n'y remarquant rien d'extraordinaire, rien où l'Art ſautât aux yeux, ne comprenoient pas pourquoi il ſe faiſoit ſi généralement goûter. Mais c'eſt que ſon principal mérite conſiſtoit dans ce Beau ſimple, qui dépend moins de quelques morceaux brillans & finis, que de la proportion & de l'effet du tout enſemble. Ce n'eſt pas qu'il mépriſât les ornemens de la Rhétorique. Ses Harangues Latines font voir juſqu'où il étoit capable de pouſſer la magnificence à cet égard, quand il le jugeoit à propos. Mais il la croyoit déplacée dans le Chaire. Il ne vouloit point que l'Auditeur ſortit enchanté ni ſurpris, mais ſimplement inſtruit & édifié. Ces enluminures & ces fineſſes, qui coutent le plus de travail aux Prédicateurs, étoient judicieux, ſelon lui, la partie la plus frivole, comme dans la Nature les choſes rares ne ſont pas les plus utiles. On peut voir ce que nous avons dit ailleurs ſur la *ſimplicité* qu'on demande dans les Sermons (12). Ce n'eſt pas que nous prétendions appliquer à Mr. Turretin tout ce que nous avons dit ſur ce ſujet. Les *enluminures* & les *fineſſes*, qui coutent beaucoup aux Prédicateurs, nous paroiſſent convenir fort peu à la Chaire; mais il nous paroit que la ſimplicité ne doit exclure ni la nobleſſe ni le ſentiment, & qu'elle ne doit pas dégénérer en ſtile ſec & froid. Un homme qui eſt pénétré d'une vérité ou d'un devoir qu'il explique & qu'il preſſe, ſent naturellement quelque émotion, il s'éléve en lui des mouvemens que le ſujet doit naturellement faire naître, il ne lui coute ni peine ni travail à les exprimer; pourquoi ne tâcheroit-il pas de les faire paſſer dans le cœur de ſes Auditeurs, & d'exciter en eux les mêmes ſentimens? J'approuve fort qu'on banniſſe de la Chaire les phraſes de Roman, le langage des Ruelles, & le ſtile qui annonce à chaque période, à chaque mot que le Prédicateur s'eſt donné bien de la peine à parler bien, & qu'il ſouhaitte que vous lui teniez compte de l'effort qu'il a fait pour faire un *joli Sermon*: mais ſous prétexte de proſcrire ce défaut, n'allez pas auſſi bannir de la Chaire à force de ſimplicité ce qui donne de la vie & du feu à un Diſcours; inſtruiſez, mais ne négligez pas de toucher, l'un n'eſt pas moins eſſentiel que l'autre. Revenons à Mr. Turretin. Il trouvoit aſſez indifférent, dit Mr. Vernet, de ſe ſervir d'*Exorde* ou de s'en paſſer. Mais il aimoit toujours mieux qo'on s'en paſſât, que de ſe donner de la peine pour en chercher. Il paroît par cette circonſtance que Mr. Turretin, tout grand-Maître qu'il étoit, n'avoit d'autre idée d'Exorde, que celle que les anciens Prédicateurs en avoient. Si l'on faiſoit bien attention à la nature de la choſe plotôt qu'au nom, on verroit bientôt que l'Exorde eſt néceſſaire. C'eſt à mon avis le Début du Diſcours, qui doit être convenable tant au Diſcours même qu'au caractére de celui qui parle & au caractére des Auditeurs, ainſi il doit faire partie intégrante du Diſcours, contribuer à ſa perfection en faiſant un tout bien ordonné. Selon cette idée il eſt clair que l'Exorde eſt néceſſaire, tout Diſcours doit avoir un début, & il eſt naturel, quand on parle à quelqu'un, de l'inſtruire de ce dont on a deſſein de l'entretenir, & de le faire d'une façon qui l'engage à écouter favorablement ce qu'on a à lui dire. Il eſt vrai que ſelon cet expoſé, il n'eſt plus queſtion de ces Exordes pris de bien loin, qu'on mettoit autrefois à la tête des Sermons, & qui formoient ſouvent un Diſcours à part, qui n'avoit preſque rien de commun avec le Sermon; mais il s'agit de commencer ſon Diſcours d'une maniére convenable, & qui puiſſe intéreſſer l'Auditeur, en évitant trop de ſéchereſſe & la longueur. Mr. Turretin vouloit que dans l'*Application*, on fût tout occupé à interroger la conſcience des Auditeurs, & à leur demander s'ils avoient bien rempli tel ou tel devoir, dont on avoit parlé; qu'on entrât dans quelque détail; qu'on diſſipât les illuſions du cœur, & les mauvais prétextes; qu'on fût preſſant là-deſſus; qu'on en partit avec tout le ſérieux & tout le zéle d'un homme, qui ſent l'importance de ce qu'il dit, tant pour ſoi-même que pour les autres. Mr. Turretin avoit raiſon de demander qu'une application fût de ce caractére. Mais ces Applications en forme ſont-elles toujours néceſſaires? A le bonne heure, quand on a traité des ſujets dogmatiques, qu'on en tire les uſages de pratique qui en découlent, & qu'on les preſſe ſelon les préceptes de l'illuſtre Profeſſeur de Genéve. Mais quand on traite de quelque Devoir, de quelque Vertu, de quelque Vice, ne doit-on pas dans tout le cours du Diſcours y intéreſſer l'Auditeur, l'interroger, ſoit en en expliquant la nature, ſoit en en développant les motifs, ſoit en combattant les illuſions que les hommes ſe font, ſoit en donnant des conſeils, eſt il beſoin après cela d'un morceau détaché ſous le titre particulier d'Application? Un trait qui fait l'éloge de Mr. Turretin, c'eſt ce qu'on dit, qu'il étoit le fléau des Etudians qui ſe donnent des airs, qui jaſent, qui décident, & qui s'imaginent déjà être des Oracles, parce qu'ils ont quelques ſaillies d'eſprit. Il auroit pu étendre cela plus loin, & à de certains jeunes Miniſtres, qui parce qu'ils ne ſavent pas encore grand' choſe, ſe figurent déjà d'être d'habiles-gens, & viennent d'un air & d'un ton auſſi indécent que ridicule décider, louer, blâmer à tors & à travers. Il épargnoit auſſi peu ces jeunes Prédicateurs, qui courent après les fleurs de l'Eloquence. Il croyoit qu'un grand fond de piété vaut mieux pour bien prêcher, qu'un grand fond d'eſprit ou de ſcience. En général, il diſoit que pour bien reu-

(10) Ibid. p. 18.

(11) Ibid. p. 19-26.

(12) Art. Bost (Phi-LIPPE GOIBAUD DU) Rem. [E].

lence des Antiquités Sacrées [*H*]. Il travailla ensuite à un grand Cours d'Histoire Ecclésiastique, *divisé en plus de trois-cens Dissertations.* „ Bien des gens souhaittoient qu'on les imprimât. Mais l'Auteur ne les a „ jamais regardées que comme des Recueils faits pour ses Leçons, qui n'étoient ni assez finis, ni assez „ singuliers, pour mériter de voir le jour; *quoiqu'assurément chaque matière y soit débrouillée, & mise dans* „ *son vrai point de vue, avec un savoir & un discernement exquis* (*b*)". Cet éloge feroit soupçonner qu'il y a eu quelque autre raison qui a privé le Public d'un Ouvrage, qui ne pouvoit manquer d'être utile, ayant les caractères que lui attribue Mr. Vernet. En 1699 Mr. Turretin profita d'une occasion favorable qui se présenta de faire le voyage de Suisse; il y accompagna Mr. Chouët, que la République de Genève envoya vers les Cantons de Zurich & de Berne. Comme son Ayeul avoit été quelque tems domicilié à Zurich, il y trouva son nom déjà connu, & il s'y fit dès-lors de puissans amis, aussi bien qu'à Berne. Il étoit déjà en commerce de Lettres avec Mrs. Werenfels & Ostervald, & il alla à Basle & à Neufchâtel pour les voir; & cette entrevue acheva de former entre eux la liaison la plus intime (*i*). Il renouvella aussi son amitié à Lausanne avec Mrs. Constant, Bergier, de Crousaz, & Polier, & il y acquit dans la suite un nouvel ami en Mr. de Barbeyrac. Il étoit fort propre à cultiver ces sortes de liaisons, parce qu'il possédoit à un degré peu commun les qualités qui font un bon ami [*I*]. Le renouvellement du Siécle l'engagea à faire des recherches & un Discours sur les Jeux Séculaires des Anciens [*K*]. En 1701 il fut élu Recteur de l'Académie, & on le continua dans cet emploi jusqu'en 1711; pendant le cours de son Rectorat il prononça dix Harangues, le jour de la Fête Académique, qui se fait tous les ans au mois de Mai. En 1702 il fit le Panegyrique du Roi Guillaume III. & on peut mettre ce Panégyrique au rang des plus beaux qui se soient faits. Il fut réimprimé en Angleterre,

(*b*) Ibid. Tom. XXI. P. II. p. 435.

(*i*) Ibid. p. 435.

remplit ses devoirs, il faut les avoir à cœur. Avec cela on vient à bout de tout, au-lieu que les gens froids & indolens ne réussissent à rien. Si l'on ne se sent pas de la vocation pour le Ministère, qu'on ne s'y destine pas. Mr. Turretin croyoit que le Pasteur ordinaire d'une Eglise doit se regarder, non tant comme un Orateur, que comme un Maître appellé à expliquer un cours de Religion, sans se piquer d'autre chose que de clarté, d'ordre, & de solidité, réservant les grands discours pour les jours plus solemnels. Il aimoit fort par cette raison les Catéchismes & les Homélies; & il lui sembloit qu'avec du génie & de bonnes études, on peut acquérir la facilité de prêcher fort bien par *Méditation*, & d'exercer ainsi le Ministère avec moins de peine pour soi, & non moins d'utilité pour le Troupeau. Beaucoup d'art & de façon est nécessaire aux Esprits stériles. Mais quelqu'un qui possède bien les matières, & qui connoit bien l'Ecriture Sainte, n'a pas besoin de tant de préparation. Je ne pense pas néanmoins que Mr. Turretin voulût qu'on montât en Chaire sans avoir pensé à ce qu'on a à dire, j'appellerois cela prêcher sans méditation: d'ailleurs il est certain qu'un homme qui a la tête bien fournie & qui possède l'Ecriture peut très-bien prêcher sans écrire ses Discours: pourvu qu'il médite son sujet avec ordre, & qu'il range bien ses idées. Le savant Théologien de Genève étoit persuadé avec raison que l'Ecriture est une source intarissable de belles idées, & un riche fonds à cultiver, & que plus on en fait usage, plus on s'apperçoit de sa fécondité merveilleuse.

[*H*] *Il en prit possession . . . . . par une Harangue sur l'utilité & l'excellence des Antiquités Sacrées.*] Mr. Le Clerc (13) parlant des Harangues de Mr. Turretin en général dit, qu'elles „ ne sont pas du nombre de celles, où il n'y a que des „ paroles cousues à peine les unes avec les autres, & où l'on „ ne voit aucune matière qui mérite d'être examinée, ni „ aucune méthode. L'Auteur a choisi judicieusement des „ matières, sur lesquelles il est avantageux d'être instruit; „ & en a dit tout ce qu'on pouvoit dire de plus important „ en bons termes & en bon ordre". Celle dont il s'agit ici tend à inspirer du goût pour l'étude des Antiquités Sacrées. D'abord il fait voir qu'elles sont d'un grand usage dans la *Religion*; tant pour en prouver la vérité, pour expliquer & éclaircir l'Ecriture Sainte, que pour répandre du jour sur les Controverses qui s'agitent parmi les Chrétiens, & pour régler les Mœurs par les leçons & les exemples qu'elles nous présentent. L'Orateur fait sentir ensuite aux *Jurisconsultes*, que la connoissance des Antiquités Sacrées ne leur est pas moins utile qu'aux Théologiens, non seulement par rapport au Droit Canonique, mais encore par rapport au Droit Civil. Ce morceau est aussi plein d'idées, qu'il est court & beau, le voici (14): *Vos igitur, vos hic appello* Humanarum lo-terpretes Legum, *fructusque pariter vobis uberrimos ex Antiquitatibus nostris spondeo; sive Canonico Juri incumbatis, quod totum est Ecclesiæ, totum Pontificum; sive Civili operam detis, quod, & a Christianis collectum Principibus, & de Sacris multa continet: Sive sit Legum sensus eruendus, in quibus multa, cum ad Imperii, tum ad Ecclesiæ statum alludunt: sive sint illarum mouenta perdenda, quæ ab auctore, tempore, occasione, colligi possunt: sive* Theodosii *Codicem legatis, in quo de* Fide Catholica, *de* Episcopis, Ecclesiis, *de* Clericis, *de* Monachis, *de* Hæreticis, *de* Baptismi iteratione, *aliisque rebus Ecclesiasticis*, toto Libro decimo sexto; *sive* Justiniani *Codicem tractatus in quo de* summa Trinitate, *de* sacrosanctis Ecclesiis, *de* Episcopis & Clericis, *de* Episcopali audientia, *aliisque sacris argumentis, toto primo Libro agitur: sive Jura Principum in Sacris justis terminis sint definienda, quæ ex Principum Christianorum privilegiis temporibus dictis factisque non tenuerit illustranda; sive Jura a Sacerdotibus usurpata sint explodenda, quæ, si ad originem ipsam adscendas, & usurpationum gradus observes, plenissimè refellentur: sive denique, hic locis præsertim, Constitutiones quædam intricatæ, & ab Ecclesia primitus ortæ, ab origine sint enarrandæ.* Mr. Turretin fait voir que l'Histoire Ecclésiastique influe encore sur les *Belles-Lettres*, sur la *Philosophie*, & qu'elle n'est pas même inutile aux *Médecins*. Il montre ensuite combien cette étude est agréable, & excellente. Notre illustre Professeur s'acquitta des fonctions de sa Charge d'une manière digne de lui. „ En expliquant „ l'Histoire Ecclésiastique, il se plaisoit à sortir quelquefois „ du grand chemin, & à se jettes sur des questions partic„ culières; comme sur celle du Voyage de *St. Pierre à Rome*, „ qu'il croyoit plus que vraisemblable; sur l'Histoire de la „ *Papesse Jeanne*, qu'il réfuta amplement; sur le *Purgatoire*, „ à l'occasion d'un Livre de Mr. Du Pin; sur l'introduction „ des *Images* dans le Service Divin; sur l'origine & les pro„ grès de la *Transubstantiation*, sur l'*ancienne Discipline*, & „ sur les *Immunités Ecclésiastiques*, à l'occasion du différend „ qui s'éleva à Lucerne en 1725 (15)." On n'a jamais pu engager Mr. Turretin à publier quelques-unes de ces Dissertations, où les matières sont approfondies & traitées avec soin.

(13) Bibl. Choisie T. XII. p. 406.

(14) J. A. Turretini Orationes p. 55. Genevæ 1737 in 4.

REFLEXION sur l'Amitié.

[*I*] *Il possédoit à un degré peu commun les qualités qui font un bon ami.*] C'est Mr. Vernet (16) qui nous apprend quelles étoient ces qualités. „ Outre qu'il étoit fort sensible à l'a„ mitié même, & surtout à d'anciennes relations, comme à „ quelque chose de précieux & de sacré, il attiroit bientôt „ l'estime & la confiance des gens sages, par son exactère „ discret, prudent, délicat sur les procédez; attentif à l'é„ gard des autres, modeste pour lui-même, zélé à rendre „ service. On le trouvoit aussi d'un commerce fort agréable, „ entretenant bien la conversation, y mettant du sel, de la „ politesse, & même de l'enjouëment, dès qu'une fois il „ avoit pu s'affranchir d'une certaine réserve trop cérémo„ nieuse. Civil envers tout le monde, il se livroit à peu de „ gens . . . . . mais il ne manquoit à rien envers ses Amis". Observons ici que les personnes les plus sensibles à l'amitié, & les plus disposées à la cultiver, ne sont pas toujours celles qui ont le plus de vrais amis. Plus on a de délicatesse sur les procédés, plus on est attentif à l'égard des autres, plus on est officieux, & moins on trouve de gens qui méritent véritablement qu'on leur donne le beau titre d'Amis: la meilleure précaution, est de suivre l'exemple de Mr. Turretin, de se livrer à peu de gens, y en ayant très-peu qui en soient dignes. L'Expérience démontre même, que la plupart des hommes ne consultent dans ce qu'ils appellent amitié que leur humeur, leur plaisir, ou leur intérêt; ils se disent vos amis pourvu que vous vous accommodiez sans réserve à tous leurs goûts, à toutes leurs idées, ou que vous contribuyez à leur plaisir, ou qu'ils trouvent leur intérêt à entretenir liaison avec vous. Osez penser par vous-même, quelque raisonnables que soient vos sentimens, osez ne pas vous prêter à tous leurs caprices, cessez d'être en état de leur être utile, l'ami disparoît, & vous ne retrouvez souvent à sa place, qu'un homme haut & fier, qu'un ingrat qui a oublié les services que vous lui avez rendus, qu'un capricieux, qui vous abandonne pour de nouveaux venus.

(15) Bibl. Raisonn. *loc. cit.* p. 417.

(16) Ibid. p. 436. 437.

[*K*] *Le renouvellement du Siécle l'engagea à faire des recherches, & un Discours sur les Jeux Séculaires des Anciens.*] Dans le Discours qu'il prononça, il traitoit de l'origine de ces Jeux, des Cérémonies qu'on y pratiquoit, du tems auquel on les célébroit, &c. Il y fit même quelques remarques sur les Jubilés de l'Eglise Romaine. Il fit imprimer ce Discours avec plusieurs additions, qui en font un Traité où l'on trouve ce qu'il y a de plus considérable sur cette matière. Cette Pièce parut sous ce titre: *De Ludis Secularibus Academicæ Quæstiones. In Solemnibus Academiæ Genevensis Ludis* A. D. V *Non. Mai.* MDCCI. *propositæ ac discussæ; nunc variis accessionibus locupletatæ.* Genève 1701 in-4. L'Auteur examine six Questions, les plus importantes qu'on puisse faire sur cette matière. Mais comme la Pièce ne se trouve pas dans le Recueil des Harangues de Mr. Turretin, je ne puis en donner d'idée au Lecteur, qu'en adoptant ce qu'en a dit Mr. Bernard (17), & j'y ajouterai les éclaircissemens qui pourront faire plaisir à plus d'un Lecteur. La première Question regarde l'Origine des Jeux Séculaires. Varron, Valère Maxime, Zosime & plusieurs autres Auteurs ont recours au merveilleux, & prétendent que ces Jeux n'ont été institués qu'après divers prodiges qui leur ont donné naissance. Mais les Sages d'entre les Payens même, se sont moqués de tous ces contes, qui ne sont fondez que sur les tromperies des Prêtres, les artifices des Princes, la mauvaise-foi des Historiens, &

(17) Nouv. de la Rép. des Lett. Mai 1702. P. 482-496.

re, & reçu avec beaucoup d'applaudiſſement (*k*). Les autres Harangues roulent toutes ſur des ſujets fort

(*k*) Ibid. Pe 421.

& la crédulité des Peuples. La Peſte ou quelque autre fléau public eſt ce qui a donné lieu à l'inſtitution de ces Jeux. Je remarquerai ici, que c'eſt à cette cauſe que Valére Maxime & Zoſime en attribuent l'établiſſement; il eſt vrai qu'ils mêlent à cela beaucoup de fabuleux, mais on apperçoit au travers de ce fabuleux la véritable origine des Jeux. Rapportons ici ce qu'en dit Zoſime, qui à quelques petites circonſtances près eſt d'accord avec Valére Maxime. „ Ces jeux, *dit-il premier* (18), ſervent à appaiſer la peſte, & les autres maladies. „ Voici quelle fut l'occaſion de leur établiſſement. Valére „ Valois, de qui la famille des Valériens eſt deſcendue, étoit célébre parmi les Sabins. Il avoit devant ſa maiſon un bois de haute futaie, qui fut frappé de la foudre, & „ réduit en cendres. Comme il fit réflexion ſur ce terrible „ effet du tonnerre, & qu'il étoit en peine, quel préſage „ ce pouvoit être, ſes enfans furent attaquez d'une mala„ die, contre laquelle non content d'implorer le ſecours de „ la Médecine, il eut recours aux devins. Ceux-ci ayant ré„ pondu, que la maniére dont le feu étoit tombé, étoit „ une marque certaine de la colére des Dieux, il offrit des „ ſacrifices pour les appaiſer. Comme lui & ſa femme étoient „ agitez d'une grande crainte, & qu'ils n'attendoient que le „ moment de la mort de leurs enfans, il ſe proſterna devant „ Proſerpine, & lui promit de lui donner ſa vie & celle de ſa „ femme, pour conſerver celle de ſes enfans. Comme il re„ gardoit du côté du bois qui avoit été frappé de la foudre, „ il lui ſembla entendre une voix, qui lui enjoignoit de „ mener ſes enfans à Tarente, & quand il y ſeroit d'y faire „ chauffer de l'eau du Tibre dans le foyer de Pluton & de „ Proſerpine, & de la donner à boire à ſes enfans. Cette „ réponſe augmenta ſon déſeſpoir. Car Tarente eſt à l'extré„ mité d'Italie, & loin du Tibre. D'ailleurs il prenoit pour „ un fort mauvais préſage, ce qu'on lui avoit commandé de „ faire chauffer l'eau dans le foyer des Dieux ſoûterrains. „ Les Devins ne ſachant que lui dire, ni que penſer, il en„ tendit encore la même voix, & crût devoir obéir aux „ Dieux. Allant donc mis ſes enfans dans un bateau ſur le „ Tibre, il prit du feu avec lui, & deſcendit au fil de l'eau. „ Comme ſes enfans mouroient de chaud, il ſe mit à l'en„ droit du fleuve, où ſon cours étoit plus doux, & plus „ tranquille. S'étant approché avec ſes enfans de la cabane „ d'un Païſan, laquelle on appelloit Tarente, il reconnut „ l'accompliſſement de l'Oracle, & y étant deſcendu il ado„ ra les Dieux, raconta à ſon hôte tout ce qui lui étoit ar„ rivé, fit chauffer de l'eau du Tibre, & la donna à boire à „ ſes enfans, qui s'endormirent à l'heure même, & ſe réveil„ lérent après en bonne ſanté. Ils furent avertis en ſonge „ par un homme, qui leur ſembloit fort vénérable, de ſa„ crifier des Victimes noires dans le Champ de Mars, en „ l'honneur de Pluton & de Proſerpine. Quand ils eurent „ rapporté leur ſonge à leur Pére, il fit creuſer dans le mê„ me lieu, & en creuſant on trouva un autel, ſur lequel „ ces mots étoient écrits, à Pluton & à Proſerpine. Allant „ ainſi reconnu clairement ce qu'il devoit faire, il ſacrifia „ des victimes noires ſur cet autel, & y paſſa toute la nuit „ . . . . . Il fut appellé Maolus Valére Tarentin, ... „ La maladie contagieuſe allant affligé les Romains longtems „ depuis, & la première année que les Rois eurent été chaſ„ ſez de Rome, Publius Valerius Publicola ſacrifia ſur le „ même autel un bœuf, & une vache noire à Pluton & à „ Proſerpine, & la Ville allant été délivrée de la maladie, il „ grava ſur l'autel cette Inſcription. Publius Valérius Pu„ blicola a conſacré le feu du champ de Mars à Pluton & à „ Proſerpine, & a inſtitué des Jeux en leur honneur pour „ la délivrance du Peuple Romain." On peut comparer avec ce récit celui de Valére Maxime (19).

(18) Zoſime *Hiſt. Rom.* L. II. au commencement; je me ſers de la Trad. de Couſin.

(19) L. II. c. 4. num. 1.

La ſeconde Queſtion regarde les Cérémonies qu'on obſervoit dans ces Jeux, & les raiſons de ces Cérémonies. Mr. Turretin décrit tout cela avec beaucoup d'exactitude, dit Mr. Bernard, mais celui-ci n'en touche rien dans ſon Extrait: ſuppléons-y en faveur de ceux qui peuvent ſouhaiter d'être inſtruits de ces cérémonies. Zoſime (20) nous en a donné le détail. Quelque tems avant qu'on célébrât ces Jeux, les Magiſtrats envoyoient des Hérauts par-tout, pour inviter les Peuples de venir aſſiſter à une Fête, qu'ils n'avoient jamais vuë, & qu'ils ne reverroient jamais. Peu de jours avant la Fête, les Prêtres gardiens des Livres Sibyllins, qui furent portés par Sylla au nombre de quinze, & appellés par cette raiſon *Quindecemvirs*, aſſis dans le lieu le plus élevé du Capitole, diſtribuoient au peuple des flambeaux, du ſouffre, & du bitume, pour ſe purifier. Il n'y avoit que les perſonnes libres qui y participaſſent, les eſclaves en étoient exclus. Chacun y portoit du froment, de l'orge, & des fêves, pour les offrir aux Parques. Ils paſſoient dans ce Temple, & dans celui de Diane ſur le Mont Aventin, des nuits entiéres, en offrant des ſacrifices à Pluton, à Proſerpine, & à d'autres Divinités. Quand le tems de la Fête étoit arrivé, on en faiſoit l'ouverture par une Proceſſion ſolemnelle, où ſe trouvoient les Prêtres de chaque Collége, les Magiſtrats, tous les Ordres de la République, & le Peuple revêtu de blanc, couronné de fleurs, & portant des palmes à la main. Ils alloient du Capitole au champ de Mars. On plaçoit les Statues des Dieux ſur des couſſins, où on leur ſervoit un grand repas, ſelon la coutume obſervée ordinairement dans les cérémonies publiques de la Religion. On ſacrifioit la nuit à Pluton, à Proſerpine, aux Parques, à Ilythie ou Lucine, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, & aux Génies. On n'immoloit aux premiéres de ces Divinités que des victimes noires. La premiére nuit

(20) *Ubi ſupra.*

de la Fête, les Conſuls, ou l'Empereur, ſuivis des Prêtres Sibyllins ſe rendoient ſur le bord du Tibre à un lieu appellé *Tarentum*, où les Jeux Séculaires, comme on l'a vu, avoient pris naiſſance. Ils y faiſoient dreſſer trois autels, qu'ils arroſoient du ſang de trois agneaux, & ſur leſquels ils faiſoient brûler les offrandes & les victimes. Pendant la nuit tous les quartiers de Rome étoient éclairés par des feux, & par des illuminations ſans nombre. Le ſecond jour de la Fête, les Dames alloient au Capitole, & à d'autres Temples, offrir à différentes Divinités leurs vœux & leurs priéres. Le troiſiéme jour, qui finiſſoit la Fête, vingt-ſept jeunes garçons de maiſon illuſtre, & autant de jeunes filles, qui devoient tous encore avoir leurs Péres & leurs Méres, étoient partagés en différens Chœurs, & chantoient dans le Temple d'Apollon Palatin des Hymnes & des Cantiques en Grec & en Latin, compoſés exprès pour cette Cérémonie, dans leſquels ils imploroient pour Rome le ſecours & la proteſtion des Dieux qu'on venoit d'honorer par des ſacrifices. Pendant les trois jours que durot cette Fête, on donnoit au Peuple des ſpectacles de tout ordre.

La troiſiéme Queſtion eſt de ſavoir, combien il ſe paſſoit de tems depuis un Jeu Séculaire, juſqu'à l'autre. Les Auteurs varient fort ſur ce ſujet, & les Anciens même ne ſont pas d'accord; les uns ſoutiennent qu'on les célébroit tous les cent ans, & les autres de cent-dix ans en cent dix ans. Cette différence vient en partie de ce que le mot même de ſiécle ne marque pas toujours un même eſpace de tems. Il ſignifie originairement l'eſpace de la vie d'un homme; mais comme cette vie eſt tantôt plus longue, & tantôt plus courte, delà eſt venu qu'un ſiécle ne s'eſt pas toujours pris pour le même nombre d'années. D'ailleurs ceux qui ont gouverné l'Empire Romain ne ſe ſont pas tellement fixés à un certain terme, qu'ils n'ayent ou reculé ou avancé le tems, comme ils l'ont jugé à propos. S'il eſt vrai que Valerius Publicola ait célébré les Jeux Séculaires, l'année de l'expulſion des Rois, c'eſt-à-dire l'an de Rome 244, il ſe trouve un intervalle de cent-huit ans entre cette Solemnité, & une autre pareille, dont parle Zoſime (21) qui tombe ſur l'an 352 de Rome. Eutrope (22) dit, qu'Hiéron vint à Rome l'an 515 pour aſſiſter aux Jeux Séculaires, qui devoient ſe célébrer l'an 516: ſelon ce calcul, où il s'eſt écoulé cent-ſoixante-quatre ans, entre les Jeux de 352 & ceux de 516, ou s'il y en a eu entre deux, ils ont été célébrés avant la révolution d'un ſiécle. Auguſte les célébra l'an de Rome 736, & on détermina qu'ils devoient ſe ſolemniſer tous les cent dix ans. Claude ne s'en tint point à ce Calcul, & il les fit célébrer l'an 800 de Rome. Domitien, pour avoir l'honneur de les voir ſous ſon régne, compta les années depuis Auguſte. Cent-dix ans après Sévére les rétablit avec Antonio & Geta ſes fils. Les derniers, dont on ſoit aſſuré, furent célébrés par l'Empereur Philippe, ce qui ſuffit, ſelon Mr. Turretin, pour réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que cet Empereur a été Chrétien.

(21) *Loc. cit.*

(22) *Hiſt. Lib. VII.*

Cet habile Homme examine en quatriéme lieu, pourquoi Zoſime n'a point parlé des Jeux célébrés par Philippe, & ſi cet Empereur a été Chrétien. On répond négativement à la ſeconde partie de cette queſtion, & on réfute les raiſons de ceux qui ſoutiennent le contraire. On réfout la premiére partie en diſtinguant deux ſortes de Jeux Séculaires, les uns qui revenoient tous les cent-dix ans, ſelon l'inſtitution d'Auguſte, & en comptant depuis le tems qu'il les célébra, & les autres qu'on célébroit tous les cent ans, ce remontant à la fondation de Rome. Ceux que célébra Philippe étoient de cette dernière ſorte, & Zoſime ne parle que des premiers dans ſon Hiſtoire. Mais je ne ſai ſi cette raiſon eſt bien ſatisfaiſante; il eſt évident que Zoſime parle indifféremment des uns & des autres, puiſqu'il fait mention de ceux que fit célébrer l'Empereur Claude: pourquoi a-t-il ſupprimé ceux que Philippe fit célébrer, par la même raiſon que Claude? c'eſt ce qu'on ne voit pas bien clairement, & la diſtinction de Mr. Turretin ne léve pas la difficulté.

On demande, en cinquiéme lieu, ſi ces Jeux furent célébrés par l'Empereur Honorius, ou du-moins ſous ſon régne, comme le prétendent Paovinius, Baronius & d'autres. Mr. Turretin eſt pour la négative, & répond aux raiſons qu'on allégue en faveur de l'opinion contraire. Mr. de Tillemont a été du même ſentiment. „ Je ne voy point, *dit-il* (23), que Claudien en diſe rien; & c'eſt une grande „ marque qu'ils n'étoient pas faits, lorſqu'il compoſa ſon „ Poéme, & meſme qu'on ne ſongeoit pas du tout à les fai„ re, puiſqu'il ne dit point qu'on s'y préparait. Il auroit „ promis un Poéme ſur ce ſujet, quand il ne l'auroit pas „ voulu faire. Auſſi le P. Pagi ſoutient, après Scaliger, qu'il „ n'y en eut point cette année-là (l'an de Jéſus-Chriſt 404.) „ Zoſime ſuppoſe viſiblement qu'on ne les fit point ni en 424, „ auquel il les euſt falo faire ſelon ſon exemple, ni en aucune autre année de ce ſiécle".

(23) *Hiſt. des Empr.* T. V. P. III. p. m. 1202.

Enfin la ſixiéme Queſtion concerne le Jubilé obſervé par ceux de l'Egliſe Romaine. Mr. Turretin ſoutient qu'il n'a point été établi à l'imitation du Jubilé des Juifs, puiſqu'il y a très peu de conformité entre l'un & l'autre. Il ne veut pas aſſurer que cette Inſtitution ait été faite ſur le modéle des Jeux Séculaires des Payens; mais il avoue qu'on ſeroit tenté de le croire, ſi l'on vouloit en juger par la reſſemblance. Ceux qui ſeront curieux de voir cette matiére diſcutée à fond, peuvent conſulter l'excellent Ouvrage de Mr. Chais, intitulé: *Lettres Hiſtoriques & Dogmatiques ſur les Jubilés & les Indulgences*, &c. La Haye 1751 (24).

(24) *Voy.* ſur tout T. I. Lett. 7.

fort intéreſſans [*L*]. La Charge de Recteur donnoit à Mr. Turretin quelque inſpection ſur la Bibliothéque publique, qui étoit alors en mauvais état. Il s'employa à la faire mettre ſur un meilleur pied, & ſes intentions furent heureuſement ſecondées par les Corps Supérieurs: deſorte qu'on lui eſt redevable à cet égard de divers arrangemens fort utiles [*M*]. Mr. Louis Tronchin, Profeſſeur en Théologie, étant mort en 1705, Mr. Turretin fut choiſi le 25 Septembre pour remplir cette place, ſans quitter pourtant celle qu'il occupoit déjà. Il en prit poſſeſſion le premier de Décembre de la même année par une Harangue ſur l'attachement qu'un Théologien doit avoir pour la Vérité & pour la Paix, *De Theologo Veritatis & Pacis ſtudioſo*. Sa maniére d'enſeigner la Théologie étoit différente de celle qu'on ſuit ordinairement, n'en ayant point donné de Cours ſuivi [*N*]. Il ne fut pas des derniers à ſe joindre aux Miniſtres

(25) Voy. Rem. [H].

[*L*] *Les autres Harangues roulent ſur des ſujets fort intéreſſans.*] Toutes les Harangues de Mr. Turretin ont été raſſemblées en un Volume in-4, imprimé à Genéve en 1737. Nous avons déjà parlé de celle qu'il fit en prenant poſſeſſion de la Chaire d'Hiſtoire Eccléſiaſtique (25). En 1703 il prit pour ſujet, les progrès de l'Erudition dans le XVII. Siécle, & l'état préſent des Lettres: *De Seculo XVII. Erudita, & bonarum Literarum periculis.* D'abord l'Orateur parcourt toutes les Sciences, & montre combien elles ont été pouſſées dans le ſiécle paſſé, au-delà de ce qu'elles étoient auparavant; il rappelle les noms des hommes célébres qui les ont cultivées & portées ſi loin, ſans oublier les nouveaux ſecours que fournit l'augmentation des Bibliothéques. Il recherche enſuite les cauſes de la décadence des Lettres. Qui ſont les ſuivantes. Peu de gens s'y appliquent, ou s'y attachent comme il faut. A l'indolence & à la pareſſe ſe joignent les Guerres fréquentes, le Luxe, la Molleſſe, la multiplication des viſites, qui font perdre beaucoup de tems. Le défaut de *Mecenes* & de Protecteurs n'y contribue pas moins. Les Gens de Lettres eux-mêmes ſont par plus d'un endroit un obſtacle au maintien & aux progrès de l'Erudition. Nul choix de génies, que l'on deſtine à l'étude: on y applique des gens qui n'y ſont pas propres, ſouvent on deſtine ceux qui réuſſiroient dans une certaine ſcience à d'autres Sciences, pour leſquelles il n'ont point de diſpoſition. On perd un tems infini à apprendre des Langues & à les apprendre même ſuperficiellement. On eſt accablé par la multitude des Livres, la plupart mauvais, & de pure compilation. Ceux qui veulent paſſer pour Savans s'attachent à trop de choſes différentes: ils ſe piquent d'être habiles preſque en tout genre d'Etude, & par-là ils ne ſavent preſque rien comme il faut. Mr. Turretin ajoûte, que dans la plupart des Pays (Proteſtans) on préche trop. Si les Sermons étoient plus rares, le Culte Divin n'en ſouffriroit point, puiſqu'il conſiſte principalement dans la Priére, & dans la Lecture de l'Ecriture Sainte, & tous les Miniſtres ne ſe donneroient pas entiérement à la Prédication, ſouvent malgré eux; mais ils trouveroient du tems pour vaquer à d'autres travaux, propres à l'avancement de la Religion & du Savoir. Deux défauts oppoſés nuiſent encore beaucoup au progrès des Lettres, l'amour de la *Nouveauté*, & le trop grand reſpect pour l'*Antiquité*. Ajoûtez, la *Tyrannie*, qui en tant d'endroits ôte la liberté de l'examen, en ôtant celle de dire ce qu'on penſe, ce qui a été, & ſera toujours un des plus grands découragemens. L'Orateur finit en touchant la fatilité des Queſtions dont on remplit les Sciences, & les défauts perſonnels des Gens de Lettres. L'année ſuivante 1704 Mr. Turretin traita de la réformation des Etudes en tout genre, & des moyens de les avancer: *De ſtudiis emendandis & promovendis.* Il prend les Enfans, pour ainſi dire dès le berceau, & les conduiſant juſqu'à l'âge de perfection, il fait voir les fautes que l'on commet, & la maniére dont on devroit s'y prendre pour les élever. Il voudroit que les Parens euſſent plus de ſoin de leurs enfans qu'ils n'en ont; & que les Maîtres fuſſent plus attentifs à leur Inſtruction, & plus habiles qu'ils ne ſont. Il voudroit que dès la plus tendre jeuneſſe on ne fît rien apprendre aux Enfans, qu'ils ne compriſſent diſtinctement: qu'on ne les obligeât à rien croire ou à rien faire, dont on ne leur donnât de bonnes raiſons: il voudroit qu'on bannît toutes les Fables dont on les amuſe d'ordinaire; & qu'on eût beaucoup plus de ſoin de leur faire aimer la Vérité & la Juſtice, que de tout ce qui concerne le Corps. Dans tout le reſte de cette Harangue, on trouve des avis également judicieux & utiles. La vanité & l'excellence des Sciences fut le ſujet du Diſcours que Mr. Turretin prononça en 1705, *De Scientiarum vanitate & præſtantiâ*: il fait voir d'abord l'imperfection des Sciences, qui eſt un préſervatif contre un trop grand attachement à ce qu'il n'eſt pas poſſible de ſavoir. Enſuite l'Orateur montre l'excellence des Sciences, qui, bien entendue, prévient le mépris & le dégoût. L'année ſuivante Mr. Turretin traita de la liaiſon qu'il y a entre les Sciences & la Religion; *De Eruditionis & Pietatis nexu.* Et il ſe voit, combien la Religion eſt utile aux Sciences; & combien celles-ci ſont utiles à la Religion. En 1707 il choiſit pour ſujet la Réunion des Proteſtans, qu'il avoit fort à cœur, *De compendiis* Proteſtantium *difficilibus*; il y détruit tous les prétextes dont on ſe ſert pour entretenir la diviſion, & il fait voir par quels moyens on pourroit parvenir à achever un Ouvrage ſi utile à la Religion Proteſtante. Les circonſtances lui donnoient alors de grandes eſpérances ſur ce ſujet. Le feu Roi de Pruſſe travailloit à cette Réunion: les Paſteurs & Profeſſeurs de Genéve écrivirent à cette occaſion une Lettre à ce Monarque; qui leur fit l'honneur de leur répondre, ces deux Piéces ſe trouvent jointes à la Harangue de Mr. Turretin, de même que celle du Comte de Metternich, Miniſtre de S. M. P. en Suiſſe, en leur envoyant la réponſe du Roi ſon Maître. Le Diſcours que notre célébre Profeſſeur fit en 1708 n'eſt pas moins intéreſſant, il s'agit des révolutions arrivées dans la doctrine du Chriſtianiſme, *de variis Doctrinæ Chriſtianæ fatis*, qui ne mérite pas moins d'être lue que les précedentes, de même que les trois qui ſuivent, prononcées en 1709, 1710, 1711, ſur les Paſſions qui détournent de la vérité: *De Affectibus a vero ſtudio, abducentibus*: Vœux pour la paix de l'Europe: *Votum pro pace Europæ*: des Cauſes de la Corruption du Chriſtianiſme, & des moyens d'y remédier: *De adulterati Chriſtianiſmi Cauſſis, & Remediis.* En général toutes ces Piéces ſont dignes de leur Auteur; on y voit régner partout l'ordre, le jugement, la préciſion, une grande netteté d'idées, & une diction pure, aiſée, & coulante, une certaine amenité qui attire, & fait ſouhaitter d'avoir un plus grand nombre de Piéces en ce genre de la même main, & ſur des ſujets de la nature de ceux que Mr. Turretin a traités. Mr. Bernard a rendu compte de pluſieurs de ces Harangues dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, on peut auſſi conſulter la *Bibliotheque Raiſonnée.* Tom. XX. Part. I. pag. 69 & ſuiv.

[*M*] *On fut ſi redevable à cet égard de divers arrangemens fort utiles.*] Voici ce que nous en dit Mr. Vernet (26). „ Les „ Livres furent placez dans une autre Salle, plus vaſte & „ plus commode. On fixa un jour de la Semaine, où elle „ ſeroit ouverte à tout le monde. On alla même juſqu'à „ permettre une choſe qui ne ſe pratique point ailleurs: „ c'eſt que toute perſonne domiciliée dans la Ville, ou ſuffiſamment connue, pût emprunter des Livres, & les emporter chez ſoi pour quelque tems, ſur un ſimple reçu par „ écrit, laiſſé entre les mains des Bibliothécaires. La plus „ grande difficulté étoit de trouver un fonds pour ſubvenir „ à la depenſe. L'émulation des particuliers y pourvut. Il „ vint des libéralités de divers endroits; & dés-lors la plupart des gens aiſez ſe font fait une régle de compter cet „ article au rang des legs pieux qui ne doivent point être „ oubliez dans un Teſtament. L'uſage a même établi, que „ tous ceux qui acquiérent le droit de Bourgeoiſie, on qui „ entrent dans le Grand Conſeil, font une certaine gratification pour la Bibliothéque; moyennant quoi elle s'eſt „ conſidérablement accruë". Il ſeroit à ſouhaitter, que dans les Villes où il y a des Bibliothéques publiques, on employât des moyens de la même nature, pour les augmenter & les enrichir. On y réuſſiroit, ſans être à charge aux fonds publics.

(26) *Bibl. Raiſonn.* T. XXI. P. II. p. 430-440.

[*N*] *Sa maniére d'enſeigner la Théologie étoit différente de celle qu'on ſuit ordinairement, n'en ayant point donné de Cours ſuivi.*] Perſonne ne peut mieux nous inſtruire de la méthode de Mr. Turretin, qu'un de ſes Diſciples. Ecoutons encore Mr. Vernet (27). „ Quant à la Théologie, il ne s'engagea point „ à en faire un *Cours*, comme cela ſe pratique d'ordinaire. „ Non qu'il n'approuvât cette méthode, mais c'eſt qu'alors „ il auroit été gêné dans le choix d'un Livre Syſtématique; „ ou s'il eût voulu en donner un lui-même, il auroit été „ aſſujetti à traiter des Queſtions, qu'il regardoit comme frivoles, n'y ayant guéres de *Lieux Communs*, dont il n'eût „ volontiers retranché pluſieurs Chapitres. Il alloit mieux „ à ſon but, en inſiſtant beaucoup ſur les grands principes, „ & en expliquant tantôt une matiére, tantôt une autre, ſelon qu'il la jugeoit importante; ce qui dans le fond revient „ preſque au même, que s'il avoit eu un plan ſuivi. Et même on trouvera, ſi l'on y prend garde, qu'il a embraſſé à peu près toute la Théologie, puiſqu'il a traité au long de „ la *Religion Naturelle*, de l'*Excellence & de la Divinité de la Religion Chrétienne*, des *Perfections de Dieu*, de l'*Interprétation de l'Ecriture Sainte*, &c. Il a expliqué non ſeulement „ en Critique, mais encore en Moraliſte & en Théologien, tout le Diſcours de Jéſus-Chriſt ſur la montagne, l'Epître „ de St. Jaques, les deux Epîtres aux Theſſaloniciens, & „ pluſieurs endroits des autres Epîtres, les plus propres à „ donner de ſaines idées, & de belles ouvertures pour prêcher dignement la Religion. Ses dernières Leçons ont roulé ſur les onze premiers Chapitres de l'Epître aux Romains, de laquelle il faiſoit un ex; particulier, comme renfermant un beau plan de Théologie". Je n'ai garde de blâmer ce que Mr. Turretin a fait, il n'y a rien que de très-bon & de très-utile, mais il me ſemble que la méthode de donner un *Cours* ſuivi de Théologie eſt néanmoins preſque indiſpenſablement néceſſaire. J'aurois ſouhaitté qu'un homme tel que Mr. Turretin, ſans s'aſtreindre à aucun Livre Syſtématique, eût lui-même expliqué les Vérités de la Religion d'une maniére ſuivie, en faiſant voir la liaiſon qu'elles ont les unes avec les autres. C'eſt-là à mon avis le moyen d'en donner des idées juſtes & nettes: en général on détache trop les diverſes parties qui compoſent le Syſtême de la Religion, & par-là on en fait diſparoître une des plus grandes beautés. Il faudroit ſe faire un Ordre, par lequel l'explication d'une Vérité conduiſît naturellement à celle d'une autre: la méthode de l'illuſtre Profeſſeur de Genéve eſt bonne pour ceux qui ont déjà l'idée des différentes Vérités, & de leur liaiſon; mais je doute que des jeunes gens acquiérent par-

(27) Ibid. p. 441-442.

nistres de Genéve, qui obtinrent, l'an 1706, que l'on n'exigeât plus la signature du Formulaire connu sous le nom de *Consensus*, qui avoit été introduit trente ou quarante ans auparavant. Mr. Turretin, chargé de faire là-dessus une représentation au Grand-Conseil, s'en acquitta avec beaucoup de modération & de sagesse (*l*). C'est une chose assez remarquable, que le Fils ait contribué à abolir, ce que son Pére avoit pris tant de peine d'établir (*m*). On nous assûre néanmoins, que tout défenseur qu'il étoit de la Tolérance, principalement à l'égard des matiéres obscures & épineuses, il connoissoit bien les moyens que la prudence dicte, pour garder l'uniformité de la Doctrine dans les points essentiels (*n*). A l'occasion de ce qui se passa en 1707 au sujet de la Réunion des Protestans, & dont nous avons parlé dans la Rem. [L], le Roi de Prusse fit présent à Mr. Turretin d'une Médaille d'Or ; il fut aussi aggrégé à la Société Royale de Berlin, comme il l'avoit été deux ans auparavant à celle de Londres pour la *Propagation de la Foi* (*o*). Notre Théologien, tout pacifique qu'il étoit, croyoit que c'est une chose impraticable que de faire un accord avec l'Eglise Romaine [O]. Uniquement occupé de l'étude, Mr. Turretin n'avoit point pensé au mariage jusqu'en 1708. La mort d'un Oncle, fur lequel il se repoloit de toutes ses affaires domestiques, l'engagea enfin à chercher une Compagne, qui prit soin de sa personne & de sa maison, & il épousa Julie Dupan, fille de Mr. Marc Dupan, qui a été premier Syndic de Genéve. Il n'eſt resté de ce mariage qu'un Fils, qui n'a pas suivi la Profession de son Pére, & qui vient de mourir en cette année 1754, laissant un Fils. La même année 1708 Mrs. Werenfels & Ostervald vinrent le voir à Genéve, visite qui lui fit un extrême plaisir (*p*). La réputation de Mr. Turretin croissant de jour en jour, tous les Etrangers de quelque distinction, qui passoient à Genéve, se faisoient un plaisir de l'aller voir. Tels furent Mrs. Quirini & Passionei, à présent Cardinaux, qui l'ont honoré même de leurs Lettres. Le savant Magliabecchi, Bibliothécaire de Florence, lui donna souvent des marques de son estime. Mrs. Jaquelot, de la Placette, Jablonsky, Nolthenius, Lenfant, & de Beausobre entrérent en rélation avec lui. Le Margrave de Hesse-Cassel chercha à l'attirer dans son Université de Marpourg, mais trop de raisons l'attachoient à sa patrie, pour que ces offres pussent le tenter (*q*). L'idée qu'on donne de sa manière de penser & de son Caractére ne peut qu'inspirer des sentimens d'une haute estime pour lui [*P*]. En 1711 il commença à mettre au jour des Théses fur différen-

(*l*) Ibid. p. 441. 444.

(*m*) Voy. Art. SAURIN (JOSEPH, Rem. [B].

(*n*) *Bibl. Raisonn.* loc. cit. p. 444.

(*o*) Ibid. p. 445.

(*p*) Ibid. p. 446.

(*q*) Ibid. p. 447.

par-là une connoissance approfondie de la Théologie. Mr. Vernet remarque, que les Etudians recueilloient soigneusement toutes les Leçons de leur Maître, *par-tout celles qui pouvoient servir à l'intelligence des Analyses pour la composition des Sermons*. J'observerai ici, que je me fuis trompé en disant ailleurs (28) que Mr. Turretin *dictoit des Analyses*, je l'avois conçu ainsi fur ce que je fvois que ſes Diſciples en avoient. Il ne pouvoit les empêcher de recueillir ce qu'ils trouvoient de remarquable dans ſes Leçons, il ſeroit ſeulement à ſouhaitter que pluſieurs n'euſſent pas abuſé de ces Analyſes, qu'ils recueilloient, en ſe bornant à les étendre un peu, au-lieu d'imiter leur Maître, & de méditer eux-mêmes les Sujets, ou profiter des ouvertures qu'ils trouvoient dans leurs papiers. Ces Extraits des Leçons de Mr. Turretin produiſirent un Ouvrage peu digne de cet illuſtre Théologien, qui parut ſous ce titre: *De Sacra Scriptura interpretanda Methodus, Tractatus duo posthumus: In quo falsæ multorum Interpretum Hypotheses refelluntur, verusque interpretandæ Sacræ Scripturæ Methodus adstruitur.* Trajectî-Thuriorum. *Apud* F. Senem *Bibliopolam*. 1728. Le Livre eſt imprimé à Dort-trecht, chez *François Ouchmann*. Mr. Turretin déſavoua publiquement cet Ouvrage (29). Il avoit été engagé par quelques Amis de donner des Leçons ſur la manière de bien interpréter l'Ecriture, & ils avoient ſouhaitté ſurtout, qu'il examinât le nouveau Syſtême propoſé par Mr. Souſſet dans ſes *Commentaires ſur la Langue Hébraique*, qui avoient paru en 1702. Pluſieurs Etudians écrivirent, comme ils pouvoient, à meſure que leur Profeſſeur parloit, ou autant que leur mémoire y ſuppléoit, les Leçons dont il s'agit, que Mr. Turretin n'avoit lui-même écrites qu'en abrégé. C'eſt ſur un de ces Extraits que fut imprimé le Livre dont on a vu le titre, dont le ſtile eſt fort mauvais, & qui d'ailleurs eſt rempli de fautes d'impreſſion. Ainſi Mr. Turretin avoit de bonnes raiſons de déſavouer une pareille production. On diſoit (30) alors, qu'il avoit *promis de donner lui-même ſon véritable Ouvrage*, mais il n'a pas tenu ſa promeſſe. Mr. Vernet dit (31): „ Je l'en ai ſouvent preſſé, parce „ qu'en effet ce ſeroit un Ouvrage très-utile. Mais il n'a pas „ y travailler que fort peu ; aſſez néanmoins pour ſervir quel- „ que jour à en donner une Edition incomparablement plus „ exacte que celle qui a paru ". Le ſoin d'écrire les Leçons de Mr. Turretin a valu au Public deux autres Ouvrages, infiniment meilleurs que celui dont nous venons de parler, & qui ont paru après ſa mort. Le premier eſt ſon Commentaire ſur les deux Epîtres de St. Paul aux Theſſaloniciens: *Johannis Alphonsi Turretini, Theologi Genevensis celeberrimi, Commentarius Theoreticus in Epistolas Divi Pauli* ad Theſſalonicenſes. *Opus Posthumum*. Bâle 1739 in-8. On aſſure (32) que la Copie ſur laquelle ce Commentaire a été imprimé, eſt fidéle pour le fond des choſes. Qu'elle a été tirée de ce que quatre Etudians écrivoient, & qu'ils ſe communiquoient enſuite, pour corriger ou ſuppléer l'Ecrit l'un par celui de l'autre, qui avoit été plus attentif, ou qui avoit eu la main plus légére : on juge que cet Ouvrage conſidéré comme Poſthume, n'eſt pas indigne de l'Auteur. Il s'étoit propoſé d'expliquer dans ſes Leçons toutes les Epîtres de St. Paul, ſelon l'ordre des tems où chacune fut compoſée. Par cette raiſon il commença par les deux aux Theſſaloniciens, qui ſont les ſeules qu'il ait expliquées en entier. Ce deſſein a produit des *Prolégomènes* ſur toutes les Epîtres de cet Apôtre, & qui ſont à la tête du Commentaire, dont nous parlons. Ils ſe réduiſent à ſix Chefs. I. Une idée générale de la perſonne de St. Paul, de ſon caractére, de ſa vie, & de ſa mort. II. La vérité & l'antiquité de ſes Epîtres. III. Le tems & l'ordre dans lequel chacune a été écrite. IV. Leur matiére & leur utilité. V. Les difficultés qu'on trouve à les entendre. VI. Enfin le moyen de ſurmonter ces difficultés. Au reſte on ne trouve dans le Commentaire de Mr. Turretin ni ſubtilités Scholaſtiques, ni vain étalage d'Erudition. Un autre Ouvrage poſthume du même genre ſont les Leçons de ce ſavant Homme ſur les onze premiers Chapitres de l'Epître aux Romains: *In Pauli Apostoli ad Romanos Epistolæ Capita* XI. *Prælectiones Critica, Theologica, & Concionatoriæ. Opus Posthumum*. Lauſanne & Genéve 1741 in-4. Cet Ouvrage étoit déjà connu de quelques perſonnes, par des Copies Manuſcrites. „ Le Libraire qui le publie aujourd'hui, *dit-on* (33), a eu entre les mains deux ou trois de ces „ Copies, les plus fidéles, & une entre autres qui avoit été „ retouchée ſous les yeux même de l'Auteur. D'ailleurs nous „ pouvons aſſurer que cette Edition a été dirigée par une „ perſonne très-capable de remplir à tous égards le deſir „ des Lecteurs les plus ſcrupuleux. Il ne faut, pour en juger, que faire attention à la manière dont eſt tournée ſi- „ vertiſſement, & que lire l'Ouvrage même. Tout y eſt „ exact & de bonne main, enfortе, qu'excepté un degré „ d'élégance que l'Auteur auroit pu y ajoûter, s'il avoit eu „ le tems de le mieux finir, il n'y reſte rien à déſirer pour „ le fond des choſes. On trouvera même que le ſtile en eſt „ aſſez correct, pour un Ouvrage de cette nature. Car ce „ ne ſont proprement que des Leçons de Théologie, que „ Mr. Turretin faiſoit familiérement, & dans leſquelles il ne „ ſe piquoit pas de mettre la même briéveté, & la même „ délicateſſe de langage que dans ſes autres Ecrits. Il ne „ cherchoit que la clarté, & il ne ſe faiſoit point de peine „ de répéter & d'étendre certains Sujets, pour les faire mieux „ comprendre ". On trouve un très-bon Extrait de cet Ouvrage, dans l'endroit de la *Bibliothéque Raiſonnée*, d'où eſt tiré ce que nous venons de rapporter.

[O] *Notre Théologien . . . . croyoit que c'eſt une choſe impraticable que de faire un accord avec l'Egliſe Romaine*. Par cette raiſon „ il vouloit qu'on lût avec ſoin nos bons Controverſiſtes, qui ſont un peu oubliés : & pour mettre les Etudians ſur cette voye, il entreprit dans ſes Leçons d'examiner à fond les *Méthodes du Cardinal Perez*, &c. ce qui lui donna occaſion de traiter la plus grande partie des Controverſes. Il ne refuſa pas même, à la prière d'un Homme de condition, de s'engager dans un Commerce de Lettres avec un Docteur qui gardoit l'*Incognito*, & qui ſe trouva être l'Abbé de Cordemoi. La diſpute ne roula que ſur trois ou quatre Chefs, après quoi elle tomba d'elle- „ même (34)". C'étoit avec raiſon que Mr. Turretin voulоit qu'on lût les bons Ouvrages de Controverſe, d'autant plus que l'on voit certains Ecrivains de l'Egliſe Romaine répéter des argumens & des calomnies, qui ont été réfutées à fond par les Claude, les Jurieu, les Pajons, les Meſtrezat, les Daillé, & autres habiles-gens ; & l'on diroit à voir le ton que prennent certains Ecrivains, que non n'a jamais rien répondu. Il eſt vrai qu'il y en a plus d'un, qui n'ont peut-être pas vu un ſeul des Ouvrages de ces habiles-gens, & qui ſe croyent invulnérables, quand ils ont adopté quelque endroit des Ecrits de Maimbourg, de Mr. de Meaux, ou de Rapin : mais ils n'en impoſent qu'à ceux qui ont négligé de s'inſtruire, & de lire ce qu'ont écrit les grands Hommes dont nous avons parlé.

[P] *L'idée qu'on donne de ſa manière de penſer & de ſon caractére ne peut qu'inſpirer des ſentimens d'une haute eſtime pour lui.* En parlant du mauvais état de ſa ſanté, Mr. Vernet rapporte (35) qu'il diſoit; *qu'eſt-ce véritablement que mon ame „ ſoit ici bas ſinon d'être la triſte ſervante d'un corps malade?* Cette Condition ne lui paroiſſoit nullement répondre à la nobleſſe d'une Nature intelligente & libre, & il aimoit à rentrer delà une preuve de l'Immortalité de l'Ame, en diſant: *Ne ſeroit-il pas étrange que Dieu eût créé une Intelligence comme*

(28) Art. OSTERVALD Rem. [G]. à la fin.

(29) *Bibl. Raisonn.* T. I. p. 123.

(30) Ibid.

(31) Ibid. Tom. XXI. p. 441.

(32) Ibid. T. XXVI. p. 63.

(33) Ibid. p. 448.

rentes matiéres, mais principalement ſur la néceſſité de la Révélation & ſur la Vérité de la Religion Chrétienne [Q]. Il fit diverſion à ſon Plan, par ſa *Diſſertation ſur les Points Fondamentaux*, qu'il compoſa

la nôtre, pour un emploi ſi court & ſi chetif, & qu'enfuite il l'anéantit, préciſément juſqu'elle a acquis le plus de perfection & de lumiéres? Mr. Turretin a developpé cette preuve avec beaucoup de force dans ſa Diſſertation ſur l'immortalité de l'âme, & il paroît qu'elle faiſoit beaucoup d'impreſſion ſur lui, & avec raiſon. Il ſe plaiſoit à conſidérer le plan de l'Univers en grand, à s'élever du matériel au ſpirituel, à remarquer l'induſtrie qui paroît dans les moindres Ouvrages de la Nature, & à ſaiſir avec admiration l'idée d'un Dieu Créateur, comme le point lumineux & le centre de toute vérité. „ Je „ n'ai connu perſonne, *dit Mr. Vernet*, qui, en conſidérant „ la plupart des choſes, s'arrêtât moins à la partie groſſiére, „ & allât plus vîte chercher ce qui en eſt l'âme, ni qui fût „ plus frappé que lui de tout ce qui s'appelle beauté ou for- „ ce intellectuelle, ordre, ſageſſe, prudence œconomique „ ou Civile. Et c'eſt-là ſans-doute une des qualités qui con- „ tribuent le plus à former un Grand-Homme". Un autre caractére d'âme noble, qu'on remarquoit en Mr. Turretin, & qui eſt aſſez rare, c'eſt que loin de voir d'un œil jaloux le mérite d'autrui, ou de mépriſer ce qui n'étoit pas de ſon reſſort, il aimoit & favoriſoit toujours ceux qui montroient des talens, de quelque eſpéce que ce fût. Il honoroit beaucoup un grand Phyſicien, un grand Médecin, un grand Juriſconſulte. Quoiqu'il ne s'entendît point aux Beaux Arts, il donnoit volontiers des marques d'eſtime à ceux qui paſſoient pour y exceller. Il s'étonnoit qu'on ne vît pas plus de gens employer leur loiſir à étudier l'Anatomie, l'Hiſtoire Naturelle, l'Agriculture, & le détail de tant de ſortes de Métiers, en quoi la Curioſité trouve à chaque pas quelque choſe de merveilleux. Une telle indifférence lui paroiſſoit une marque de ſtupidité, ou un effet de cet amour pour la bagatelle, pour l'oiſiveté, & pour le jeu, qui eſt la maladie de notre ſiécle, & qui n'eſt propre qu'à retrecir & à émouſſer les facultés de l'Eſprit. C'eſt ce qui lui faiſoit craindre & déplorer la décadence prochaine des Sciences, ſur-tout par rapport à la Littérature. Souvent, lorſqu'il tenoit quelque bon Auteur des tems paſſés, il ne pouvoit s'empêcher de dire, avec un air de regret: *Où trouve-t-on aujourd'hui des hommes comme ceux-là?* Il ſe réjouiſſoit de voir s'élever des Génies capables de faire honneur à l'Egliſe & à la République des Lettres. Il exerçoit les jeunes gens au travail, il les piquoit d'honneur; il auroit voulu que chacun eût fait des progrés en quelque choſe. A ce prix on devenoit ſon Ami. Il eſtimoit tous ceux qui ſe diſtinguoient par quelque endroit, & ne mépriſoit que les fainéans & les vicieux.

[Q] *En 1716 il commença à mettre au jour des Théſes ſur différentes matiéres, mais principalement ſur la néceſſité de la Révélation, & ſur la Vérité de la Religion Chrétienne.*] Toutes ces Théſes ont été raſſemblées en deux Volumes in-4, imprimés à Genéve en 1737. Nous en parlerons ſelon l'ordre où l'Auteur les a données, que Mr. Vernet indique. Il commença par des Penſées détachées ſur divers points de Théologie, *Cogitationes de variis Theologiæ Capitibus*. Ces Penſées ont entre elles de la liaiſon & une liaiſon naturelle, & elles forment comme une eſpéce de Syſtême de Théologie. Ceux qui n'entendent pas l'Original peuvent trouver une Traduction Françoiſe de la plupart dans le Journal cité en marge (36). Il donna enſuite une excellente Diſſertation contre l'*Indifference des Religions*, que Mr. Vernet a raiſon de qualifier de *petit Traité*, car on y trouve tout ce qu'on peut dire d'eſſentiel ſur cette matiére, qui y eſt traitée avec autant d'ordre que de ſolidité. Cette Piéce fut ſuivie d'une autre, où l'Auteur prouve, que *Jéſus-Chriſt eſt le ſeul Maître qu'on doit écouter dans l'Egliſe*; théſe, qu'il établit d'une maniére à convaincre tous ceux qui ſe rendent à l'évidence & à la force des raiſons. Mr. Turretin continua par des *Penſées ſur la Religion & ſur la Théologie*, traduites en François par Mr. Vernet, à la fin de la Section IV. du *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*. Ces Penſées furent ſuivies d'autres *ſur les Controverſes*; outre les Penſées générales ſur ce ſujet, il y en a qui ſont réduites aux Chefs ſuivans: Du *Sens Commun*: des *Traditions*: des *Superſtitions*: du *Pape*: des *Conciles*: du *Droit d'Examen*, &c. Enſuite Mr. Turretin entreprit cette belle ſuite de Théſes ſur la néceſſité de la Révélation & ſur la Vérité de la Religion Chrétienne, dont Mr. Vernet a donné déjà une partie en François, en forme de Traité, où l'on trouve non ſeulement l'Ouvrage de Mr. Turretin, mais encore quantité d'excellentes choſes qui en forment un excellent Traité: ce n'eſt pas une ſimple Traduction, tant s'en faut; les Théſes de Mr. Turretin ſont un fond ſur lequel ſon illuſtre Diſciple travaille, & qui devient riche entre ſes mains. Cet Ouvrage eſt trop connu pour en parler ici. Tandis que Mr. Turretin travailloit à cette belle ſuite de Théſes, il ne laiſſoit pas de traiter quelquefois d'autres Sujets, quand il s'en préſentoit. C'eſt ainſi qu'il traita la queſtion, *ſi l'on peut, à proprement parler, croire des choſes contradictoires?* Il avoit ſoûtenu la négative dans ſes Penſées ſur le Sens Commun, où il avoit dit que „ Ceux qui s'imaginent croire des Choſes Contradic- „ toires ..... ſe trompent en cela même. Ils joignent en- „ ſemble des mots, & non des idées. Or *croire*, à parler pro- „ prement, c'eſt joindre enſemble des idées, & non pas des „ mots". Mr. Pfaff, célébre Théologien de la Confeſſion d'Augsbourg, attaqua cette Théſe dans une de ſes Diſſertations (37), ce qui engagea Mr. Turretin à compoſer celle dont nous parlons, où il répond aux difficultés de Mr. Pfaff d'une maniére auſſi ſatisfaiſante qu'il eſt poſſible. Mr. Le Clerc en donna un Extrait (38) qui pourra ſatisfaire ceux qui ne ſont pas en état de lire la piéce même. Mr. Pfaff étant revenu à la charge, Mr. Turretin ne jugea pas à propos de lui répoodre, & il en donna les raiſons dans la Préface de ſon Livre intitulé *Nubes Teſtium*. „ Ce n'eſt pas, *dit-il*, que „ nous nous défions de la bonté de notre cauſe, & que „ nous nous croions pour vaincus par les raiſons de ce fa- „ vant Homme. Rien moins que cela. Mais: 1. Perſonne „ n'a plus d'averſion que nous pour les Diſputes, ſurtout „ avec des Freres, & des Freres que nous eſtimons beau- „ coup. 2. Les Diſputes dont il s'agit ſont ſi épuiſées de- „ puis deux Siécles, qu'on ne ſauroit ſans répugnance ſe ré- „ ſoudre à les ramener ſur la Scéne. 3. Je crois avoir éclair- „ ci la queſtion dans ma Diſſertation, quoiqu'aſſez courte, „ & répondu d'avance à toutes les difficultés de mon célébre „ Antagoniſte, enſorte qu'il n'eſt plus beſoin d'aucune ré- „ ponſe. 4. Enfin pour ce qui regarde le principal & pres- „ que l'unique but de la Théſe attaquée, ſavoir, *Qu'on ne „ doit point croire des choſes Contradictoires, & qu'on ne le peut „ même*; Mr. Pfaff non ſeulement en tombe d'accord, mais „ encore tient à injure qu'on lui impute de le nier. Cela „ étant, j'ai ce que je veux. Tout le reſte eſt purement in- „ cident, & ſur cela même, de l'aveu de Mr. Pfaff, à quoi „ je ſouſcris volontiers, *nous ne différons qu'à l'égard des ex- „ preſſions, & nullement pour le fond des choſes: déſorte qu'il n'y „ a en entre nous qu'un combat apparent.* Plût à Dieu, que tous ceux qui diſputent de mots, le reconnuſſent avec la même „ candeur, & ceſſaſſent auſſi aiſément de diſputer!" Un autre Théologien de Tobingue, Mr. Daniel Maichellus, avoit auſſi attaqué Mr. Turretin dans une Piéce intitulée *Examen ſuccinct*, quoiqu'aſſez longue; le Profeſſeur de Genéve en dit un mot dans la même Préface. „ On peut juger, *dit-il*, par- „ là ce que ſera l'*Examen prolixe*, s'il l'entreprend jamais. „ Je ne lui rendrai pas la pareille, & à peine aura-t-il de „ ma part autant de mots, qu'il a employé contre moi de „ pages. Voici tout ce que je dirai. Quand il combat l'uſa- „ ge de la Raiſon, c'eſt la Cauſe des Pyrrhoniens qu'il dé- „ fend, & non la ſienne. Et pour ce qui eſt des argumens qu'il „ avance en faveur de la Préſence réelle, les Anthropomor- „ phites peuvent également s'en ſervir pour établir l'expli- „ cation des paſſages de l'Ecriture, ſur leſquels ils fondent „ leur ſentiment. Je m'explique en peu de mots: mais peu „ de mots ſuffiſent à un bon entendeur, comme on l'a dit il „ y a longtems". Mr. Turretin eut auſſi occaſion de traiter un autre Queſtion - *Quel uſage un Prédicateur doit-il faire des motifs à la Piété tirés des avantages temporels?* L'Auteur prend un ſage milieu entre ceux qui veulent écarter tout à-fait ces ſortes de motifs, & ceux qui s'y arrêtent plus que ne permet la nature de l'Oeconomie Evangélique; on peut voir un Extrait de cette Diſſertation dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (39). Quelque belle qu'elle ſoit, il me ſemble qu'on peut encore ajoûter quelque choſe à ce que Mr. Turretin a dit, on verra que pour l'eſſentiel je ſuis parfaitement d'accord avec lui, mais qu'il me ſoit permis de faire ici une petite Digreſſion ſur cette matiére.

St. Paul dit en termes exprès 1. Timoth. IV. 8. que la *Piété a les promeſſes de la vie préſente*, comme *de celle qui eſt à venir*: pour avoir de juſtes idées de ce que cet Apôtre a voulu dire I. il faut déterminer *quelles ſont les Promeſſes* dont il parle, II. Concilier ſon aſſertion avec l'Expérience.

I. Sur le premier Article, il faut obſerver d'abord, qu'il s'agit de *Promeſſes* proprement dites, de déclarations formelles, émanées de Dieu. Le tour des expreſſions de St. Paul ne permet pas d'en douter. Il parle des *Promeſſes de la vie à-venir*, & l'on ne peut conteſter qu'il n'entende par-là, l'engagement que Dieu a pris par des promeſſes expreſſes de rendre les gens de bien heureux dans la vie à-venir. On doit donc par les *Promeſſes de la vie préſente* entendre auſſi des déclarations préciſes, en forme d'engagement qui regardent la vie préſente, & qui promettent des avantages dans l'oeconomie du tems. Ce n'eſt donc pas prouver la théſe de St. Paul, que de faire valoir, comme on le fait aſſez communément, les avantages que la Piété eſt capable de procurer à la conſidérer en elle-même & dans ſa nature. Rien n'eſt plus vrai, que la vertu eſt propre à procurer des avantages très-réels, lorſque rien ne l'empêche de produire ſes fruits naturels. Mais cela ne prouve point, que ces avantages ſoient un bien, un privilége que Dieu a *promis*. Quelles ſont donc ces Promeſſes temporelles, dont parle l'Apôtre? Les uns prétendent, qu'il ne s'agit que des biens ſpirituels de la Grace. Mais cette penſée ne ſatisfait pas, ſemble-t-il, à quantité d'expreſſions de l'Ecriture Sainte, qui paroiſſent mettre l'homme de bien en droit de compter ſur des avantages temporels, différens des biens de la Grace. D'autres ſoutiennent, qu'il eſt queſtion de tout ce qui peut rendre l'homme heureux dans ce monde. Mais l'expérience démentiroit la déciſion de St. Paul, à la prendre en ce ſens. D'autres enfin réuniſſent ces deux ſentimens, ce qui laiſſe à divers égards ſubſiſter les difficultés. Je penſe que St. Paul portoit ſes vuës. 1. Sur les *Promeſſes* faites à la Piété dans l'*Ancien Teſtament*, non ſur toutes, mais ſur celles qui regardent les Fidéles, entant que tels, en particulier. Je ne ſai ſur quel fondement on a prétendu les exclurre. Il ne paroît nulle part que ces Promeſſes, priſes dans leur vrai ſens, ayent été abolies, & qu'elles ne ſubſiſtent plus. II. St. Paul portoit ſes vuës ſur les *Promeſſes* faites dans l'*Evangile*, par leſquelles celles de l'Ancienne Oeconomie ont été confirmées.

Il ne faut pas ſe tromper ſur la nature de ces Promeſſes, ni s'en

(36) *Bibl. Raiſonn.* Tom XIX. p. 185-192.

(37) *De Concordia verorum Theologorum Euchariſtica* p. 465-469.

(38) *Bibl. Anc. & Mod.* T. VII. p. 405 & ſuiv.

(39) T. XX. p. 64-82.

DIGRESSION ſur les Promeſſes temporelles, faites à la Piété ſous l'Evangile.

Digitized by Google

posa à la priére de deux Seigneurs Luthériens, & qui parut en 1719 avec son *Nubes Testium* [*R*]. Cet Ouvrage fut particulierement approuvé de Mr. Böhmer, Abbé de Loccum, & Surintendant des Eglises

c'en faire de fausses Idées, en s'imaginant que Dieu s'est engagé à accorder des Grandeurs, des Richesses, & d'autres biens de cet ordre, en un mot cette sorte de Bonheur, qui consiste dans l'assemblage de tous les avantages temporels. C'est ce que Dieu n'a promis ni sous la Loi ni sous l'Evangile. Les Promesses, dont il s'agit, sont celles par lesquelles Dieu s'est engagé, *de protéger les Fidéles, de pourvoir à leurs besoins, & de les soutenir dans les traverses de la vie.* C'est ce que St. Paul indique lui-même dans le VI. to, où il dit, que *Dieu est la Conservateur de tous les hommes, mais principalement des Fidéles.* Ce qui prouve encore, que sa pensée ne porte que sur cette protection spéciale, sur laquelle les Gens de bien peuvent compter, c'est qu'on voit régner le même principe en d'autres endroits de ses Ecrits. Philipp. IV. 6. *Ne soyez en inquiétude de rien, mais en toutes choses présentez à Dieu vos demandes par des Prieres & des Supplications, avec actions de graces.* Hebr. XIII. 5. 6. *Que vos mœurs soient sans avarice, étant contens de ce que vous possédez présentement; car Dieu lui-même a dit: Je ne te délaisserai point & ne t'abandonnerai point: tellement que nous pouvons dire avec assurance; le Seigneur est mon aide, ainsi je ne craindrai point ce que l'homme me pourroit faire.* Il est évident, que dans ce dernier passage St. Paul veut que les Chrétiens envisagent les Promesses de l'Ancien Testament, qu'il cite, comme des Promesses qui les regardent directement. Le Sauveur lui même St. Matth. VI. 25 — 34. veut que ses Disciples n'attendent de Dieu que sa protection, & les choses nécessaires à leur entretien, il ne leur promet rien en-deçà.

Telle est aussi la teneur des Promesses anciennes, qui s'adressent aux Fidéles, elle ne s'étendent pas plus loin. On s'est trompé sur la nature de ces Promesses, parce que l'on n'a pas assez distingué les divers Ordres de Passages où il est parlé des avantages ou des récompenses de la Piété. On peut les ranger en trois Classes. Les uns renferment des Promesses faites au Peuple Hébreu, entant que Peuple, & qui regardent le Corps de la Nation; par lesquelles Dieu assuroit à Israël une grande & durable prospérité, s'il observoit fidélement ses Loix. Ce sont des *Promesses nationales*, dont on ne doit pas faire l'application à chaque Particulier. D'autres Passages dépeignent en termes énergiques les avantages que la Piété est naturellement capable de procurer, les fruits qu'on peut espérer d'en recueillir, si rien n'y met obstacle. C'est à cette classe qu'il faut rapporter une grande partie du Livre des Proverbes. Mais observez bien, qu'il n'y a point là de *Promesse*, ni d'engagement de la part de Dieu, d'accorder toujours ces avantages aux Gens de bien. Enfin on trouve en d'autres endroits des Promesses directes faites aux Justes, mais elles ne portent que sur les besoins de la Vie, & sur la protection spéciale de Dieu. On peut consulter en particulier les Pseaumes XXXIV. & XXXV. Les Fidéles de l'Ancien Testament ont même pensé principalement à demander à Dieu sa protection, dans leurs Prières, au sens que je suppose ici. Voy. Pseaum. IV. 7—9. V. 12. 13. XIII. 6. XXVIII. 7. & le Ps. XXXVII.

Quand donc St. Paul dit, que *la Piété a les promesses de la Vie présente*, il entend par-là, que les Gens de bien peuvent compter sur la protection de Dieu, par rapport à leurs besoins essentiels, dans les différentes circonstances où ils se trouvent. Non qu'il se soit engagé à faire des miracles, pour nous procurer les choses nécessaires, & pour nous protéger. Il a promis sa bénédiction sur les soins légitimes que nous prendrons, ou de nous susciter des moyens propres à suppléer à ce qui pourroit nous manquer, malgré notre application & notre industrie, & à nous accorder le don d'être contens selon l'état où nous nous trouvons. Il ne me paroît point que l'on doive donner plus d'étendue aux *Promesses* temporelles de l'Evangile, & à prendre la chose de cette manière, l'Expérience les confirme, bien loin de les démentir.

II. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir les divers cas où l'on pense que les Promesses Divines ne s'accomplissent point, & l'on s'appercevra bien-tôt que Dieu est fidéle & juste.

[I.] *Rien de plus ordinaire*, dit-on, *que de voir des Méchans dans la Prospérité.* Je répons 1. Que ce n'est pas d'aujourd'hui que cette dispensation a lieu. De tout tems on en a vu des exemples, sous l'ancienne Oeconomie, comme sous la nouvelle, & l'on convient néanmoins que sous celle-là la Piété avoit des promesses temporelles. 2. En quoi consiste cette Prospérité? si c'est dans la possession des Grandeurs, des Richesses; ce n'est pas ce que Dieu a promis aux Fidéles, ainsi il ne manque point à ses promesses en ne leur accordant point ces avantages. 3. Cette Prospérité extérieure n'est pas toujours un sûr garand du bonheur de ceux qui en jouissent. En plus d'une occasion elle devient une source de chagrins, de peines, les soucis & les inquiétudes en sont les trop fidéles compagnes. 4. Souvent cette prétendue Prospérité n'est rien moins que durable, & sa ruine expose ceux qui en ont joui, à des amertumes qui surpassent de beaucoup les douceurs qu'ils ont goûtées. 5. Enfin elle est rarement complette, & une seule chose qui manque fait que *tout le reste ne sert de rien*, selon l'expression d'Haman. Tel est riche, qui ambitionne des dignités. Tel est élevé à des postes éminens, qui désire plus de bien pour soutenir son rang. Tel possède des honneurs & des biens, dont la santé est ruinée, ou qui trouve dans le sein de sa famille des sujets de chagrin & de douleur, qui empoisonnent toute la douceur de sa vie.

[II.] *Vous avouérez pourtant*, insistera-t-on, *qu'on voit très-communément des gens bien malheureux.* Evitons ici le précipitation de jugement. 1. Distinguons entre l'Honnête-homme, selon le monde, & le vrai Juste. Vous croyez que Dieu manque à ce que mérite tel ou tel. Mais avez vous toute la certitude requise, que cet homme est ce que vous pensez, & qu'il soit aux yeux de Dieu ce qu'il paroît aux vôtres? 2. En supposant que c'est un vrai Fidéle, en quoi consiste son malheur? est ce de n'être pas riche, d'être réduit à vivre dans l'obscurité, de n'obtenir pas des hommes *la* justice qui est due à son mérite? Mais Dieu ne lui a promis rien de pareil. 3. Je soutiens que, si vous consultez l'expérience, vous trouverez que l'homme de bien a les choses nécessaires, que Dieu le protége à proportion du besoin qu'il a de son secours, qu'il le console dans ses épreuves, qu'il le met en état de mener une vie paisible & tranquille, par la paix intérieure dont il jouit: & c'est à quoi Dieu s'est engagé. 4. Examinez, si c'est proprement la Piété, qui met obstacle à la prospérité temporelle de cet Homme. Si ce n'est pas le Piété, son cas entre dans la classe ordinaire des événemens, dont Dieu n'a pas promis de changer le cours. Son cas ne contredit point une maxime générale, qui comme toutes les autres peut avoir ses exceptions.

III. *Mais enfin*, me dira quelqu'un, *n'est-il pas vrai qu'en examinant la Société, on trouve qu'il y a un plus grand nombre de Mondains dans une situation brillante, que de vrais Chrétiens?* 1. Pour soutenir cette proposition, il faudroit prouver que le nombre des vrais Chrétiens est aussi grand que celui des Mondains, & je doute que cette Thése soit susceptible de preuve. Je pense même qu'il ne seroit pas difficile de vérifier le contraire. Ainsi en supposant que Dieu auroit promis aux Justes les mêmes avantages, dont jouissent les enfans du siécle, il seroit naturel que le nombre des heureux fût plus grand parmi les derniers, qu'il ne l'est parmi les premiers. 2. Il ne s'agit pas d'un état *brillant*, mais de ce qui est nécessaire à la vie, de la protection divine, du contentement dans la condition, où l'on se trouve; & à cet égard il seroit bien difficile de prouver, qu'il y a plus de Mondains que de Gens de bien, qui sont heureux. Il y a même beaucoup d'apparence que si l'on connoissoit mieux les hommes, qu'on ne le fait, & qu'on pût toujours distinguer, avec une entiére certitude, ceux qui sont réellement gens de bien, & dont le cœur est droit devant Dieu, d'avec ceux, dont certaines apparences nous font porter un jugement favorable, nous verrions qu'il est très-vrai que la Piété a les promesses de la Vie présente, comme celles de la Vie à venir. Malheureusement le nombre des vrais Chrétiens est peut-être plus petit qu'on ne se l'imagine ordinairement, & par conséquent la preuve de la proposition de St. Paul beaucoup plus difficile qu'elle ne le seroit sans cela.

[*R*] *Il fit diverſion à ſon Plan par ſa* Diſſertation ſur les Articles Fondamentaux. . . . *qui parut en 1719 avec ſon* Nubes Teſtium.] L'Ouvrage parut ſous ce titre: *Nubes Teſtium de moderato & pacifico de rebus Theologicis judicio, & inſtituenda inter* Proteſtantes *Concordia. Præmiſſa eſt brevis & pacifica de* Articulis Fundamentalibus *Diſquiſitio, qua ad Proteſtantium pacem, mutuamque tolerantiam via ſternitur. Diſſertationem exaravit & teſtimonia collegit* Joh. Aiph. Turretinus &c. Genéve 1719 in-4. Mr. le Clerc donna un Extrait de cet Ouvrage (40). Mr. Vernet en donne ce peu de mots une juſte idée. „ C'eſt, *dit-il*, un ample Recueil de témoignages, tirés de „ l'Ecriture Sainte, des Péres de l'Egliſe, de quelques Sy„ nodes, & des plus célébres Théologiens, tant Luthériens „ que Réformés, qui ſervent à faire connoître juſqu'où l'on „ doit porter le Tolérance en matiére de Religion, & parti„ culiérement quelle retenuë on doit garder ſur les queſtions „ de la *Prédeſtination* & de la *Grace*. Ces ſortes de Recueils „ ne montrent d'ordinaire que du travail. Mais on voit dans „ celui-ci beaucoup de diſcernement & de goût. L'Auteur „ le dédia à l'Archevêque de Cantorberi, qui venoit d'écri„ re deux belles Lettres ſur le même ſujet aux Egliſes de „ Suiſſe & de Genéve, & qui, par ſon caractére eutant que „ par ſon rang, paroiſſoit ſeul digne de préſider à cette eſpé„ ce de Synode que Mr. Turretin aſſembloit, en faiſant par„ ler tant de ſages Docteurs. . . . . L'Auteur en travail„ lant ainſi, ne ſe flattoit pas de voir réüſſir de nos joute „ eucun projet de réunion. Mais il croyoit qu'il étoit tou„ jours bon d'en jetter les fondemens, & d'en applanir les „ difficultés. Le tems, & les bons Livres, peuvent inſen„ ſiblement rapprocher & adoucir les Eſprits: & quand on „ n'y gagneroit autre choſe que de s'accoutumer, de part & „ d'autre, à des ſentimens plus modérés ſur de certaines ma„ tiéres, c'eſt toujours beaucoup". Nous ne nous étendrons pas davantage ſur cet Ouvrage, pour parler avec plus d'étendue de la *Diſſertation ſur les Articles Fondamentaux*, tant à cauſe de l'importance de la matiére, que parce que cette Piéce a été attaquée.

(40) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XIII. P. 386. & *ſuiv.*

La Diſſertation de Mr. Turretin eſt partagée en dix Chapitres. Dans le 1. L'Auteur définit ce qu'il faut entendre par *Articles Fondamentaux & non Fondamentaux.* Il définit les Articles Fondamentaux. *Ces Points de la Religion, qui appartiennent tellement à ſon eſſence, ou à ſon fondement, & qui ſont d'une ſi grande importance, que ſi on les ôte, la Religion ne ſauroit ſubſiſter, ou du moins il lui manqueroit quelqu'une de ſes principales parties, de ſes parties les plus néceſſaires.* Par ex. *Qu'il y a un Dieu*, c'eſt un Article fondamental, & le premier de tous: *Que Dieu eſt le Remunerateur de ceux qui le cherchent*, c'eſt encore un Article fondamental: l'un & l'autre ſont indiqués com-

ſes de Brunſwic & Hanover, du Docteur Pritius, Doyen de Francfort ſur le Mein, de Mrs. Buddeus, Pfaff, & de pluſieurs autres Luthériens ſavans & pacifiques. Mr. Turretin reçut même à ce ſujet des remercimens de quelques Princes & Miniſtres d'Etat. Mr. le Baron de Stein voulut que cet Ouvrage fût traduit en Allemand, & imprimé à Francfort ſur le Mein, comme étant propre à répandre un eſprit de modération parmi les Proteſtans d'Allemagne (*r*). Le Théologien de Genéve eut encore occation de s'expliquer, & de déterminer ce qu'il y a d'eſſentiel par rapport aux Controverſes de la Grace, dans une belle Réponſe, qu'il fit au Primat d'Angleterre (*s*). Mr. Turretin revint enſuite à ſes Théſes ſur la Vérité de la Religion Chrétienne. Comme en parlant des Miracles, il avoit ſoutenu que le Diable n'a pas le pouvoir d'en faire, cette aſſertion l'engagea dans une diſpute avec le célébre Buddeus,

(*r*) Ibid. p. 451.

(*s*) Inſérée dans la *Bibl. Germ.* Tom. XIII. Art. 2.

comme tels par St. Paul Hébr. XI. 6. Les Articles Fondamentaux ſont encore ceux, dont la connoiſſance, & la créance eſt néceſſaire pour nous rendre agréables à Dieu, & pour obtenir le ſalut. Enfin ce ſont ceux dont la profeſſion eſt néceſſaire pour vivre avec quelqu'un dans une même Communion, puiſque la Religion & ſes parties eſſentielles ſont le lien d'une pareille Communion. L'Auteur expoſe enſuite quelques principes, qu'il ne faut pas perdre de vuë. Premiérement, que comme Dieu s'eſt révélé de différentes maniéres aux hommes, & que ces Révélations ſont plus ou moins claires & étendues, les Articles Fondamentaux varient auſſi ſelon les divers degrés de Révélation. Mais il s'agit ici principalement des Articles Fondamentaux de la Révélation Chrétienne. En ſecond lieu, en déterminant ces Articles, il faut avoir égard aux différentes conditions des hommes, & à la diverſité de leur génie, de leurs talens, & des circonſtance dans leſquelles Dieu les a placés. En troiſiéme lieu, on peut pécher contre certains points de Religion en deux maniéres, ou par ignorance, ou en les niant & les combattant, ce qui peut venir de divers principes, être accompagné de circonſtances, & avoir des ſuites, plus ou moins dangereuſes. Quatriémement, on peut errer auſſi fondamentalement en deux maniéres, ou en niant d'une façon expreſſe quelque vérité fondamentale, ou en ajoûtant au fondement quelque choſe qui le renverſe. En cinquiéme lieu, en diſant que les Articles Fondamentaux ſont ceux, ſans la connoiſſance & ſans la foi deſquels on ne peut parvenir au ſalut, on ne prétend pas que perſonne de ceux qui ſont dans l'ignorance ou dans l'erreur ſur quelqu'un de ces Articles, ne ſera ſauvé. Car il y a un double remède à l'ignorance & aux erreurs, de même qu'aux Péchés & aux Vices: l'un de notre part, c'eſt la Répentance, qui eſt générale ou particuliére; l'autre de la part de Dieu, c'eſt ſa Miſéricorde. Enfin on diſtingue entre les *voyes ordinaires*, ſuivant leſquelles les choſes ſe paſſent, & qui nous ont été marquées dans la Parole de Dieu; & les *voyes extraordinaires*, ſuivant leſquelles Dieu peut agir, & ſuivant leſquelles il y a lieu de croire qu'il a agi plus d'une fois, en ſauvant par exemple, des perſonnes qui ont vécu dans des lieux où il n'y avoit point de Miniſtére établi. Il s'agit ici ſeulement des voyes ordinaires. Dans le Chapitre II. Mr. Turretin prouve qu'*il y a effectivement des Articles Fondamentaux, & d'autres qui ne le ſont point.* 1. La nature même de la choſe en eſt une preuve. Si cette diſtinction n'a point lieu, il faut dire, ou qu'il n'y a point de vérités fondamentales, dont la connoiſſance eſt néceſſaire, ou que toutes les vérités de la Religion ſont également fondamentales. Mais l'un & l'autre eſt inſoutenable. Il faut être Athée pour dire, qu'il n'y a point de vérités dont la connoiſſance ſoit néceſſaire. Ceux qui reconnoiſſent l'exiſtence de Dieu, doivent convenir qu'il faut le connoître de même que les Loix qu'il a données, autant qu'il eſt poſſible. Soutenir que toutes les Vérités de la Religion ſont fondamentales, & que la connoiſſance en eſt néceſſaire, c'eſt défendre une abſurdité. Qui peut concevoir, que Dieu exige que tous les hommes connoiſſent toutes les Vérités ſans exception, & qu'elles ſoient également importantes? Qui peut concevoir, qu'il ſoit néceſſaire de connoître toutes les Vérités Chronologiques, Géographiques, Critiques, tous les Noms propres, toutes les circonſtances des moindres événemens, qui ont du rapport à la Religion? Le but de la Religion n'eſt pas d'exercer l'eſprit, ni d'orner, pour ne pas dire accabler la mémoire, pas tant de Vérités de tout genre. Son but eſt d'inſpirer aux hommes du reſpect & de l'amour pour Dieu, & de nous porter à la pratique de certains devoirs; ainſi les Vérités qui contribuent le plus à ces fins, ſont les plus importantes; au-lieu que celles qui y ont peu ou point de rapport, ſont ſans contredit moins importantes, & par conſéquent ne doivent pas être regardées comme abſolument néceſſaires. De plus, ceux qui prétendroient que toutes les Vérités de la Religion ſont fondamentales, & que la connoiſſance en eſt néceſſaire au ſalut, devroient être dans des frayeurs perpétuelles, ou ſe croire infaillibles; enforte qu'ils connuſſent clairement toutes les Vérités ſans exception, & qu'ils n'erraſſent pas dans le moindre point. Mais s'attribuer un tel privilége, ce ſeroit la marque d'un grand fond d'orgueil. Enfin on ne prouvera jamais, que toutes les Vérités de la Religion ſont fondamentales, & que toutes les Erreurs expoſent à la damnation; une pareille aſſertion ſeroit contraire à la Bonté & à la Sageſſe de Dieu.

II. L'Ecriture établit clairement la diſtinction dont il s'agit. 1 Corinth. III. 10-12. St. Paul diſtingue évidemment entre le *fondement*, & *ce qui eſt édifié deſſus*: ce qui eſt édifié deſſus eſt de deux ordres; des choſes bonnes & utiles, que l'Apôtre déſigne par l'*Or*, l'*Argent*, les *Pierres précieuſes*; des choſes inutiles & même nuiſibles, telles que ſont des queſtions vaines, des déciſions téméraires, des Cérémonies tendantes à la Superſtition, déſignées par le *bois*, le *foin*, le *chaume*. Les premiéres *demeureront* dans le feu de l'Examen ou du Jugement de Dieu, les autres *brûleront*, & ceux qui les auront poſées ſur le fondement, *ſeront ſauvés, comme par feu*, c'eſt-à-dire, pourront être ſauvés, quoique pas ſans difficulté. De même Philipp. III. 15, 16. l'Apôtre diſtingue entre les choſes ſur leſquelles les Chrétiens ſont d'accord, & ſelon leſquelles ils doivent marcher, & celles où ils peuvent être de différens ſentimens, ſans préjudice de la piété & de l'union: *c'eſt pourquoi nous tous, qui ſommes parfaits, ayons ce ſentiment*, ſur ce qu'il venoit de dire ſur les prérogatives & les Cérémonies Légales; *& ſi en quelque choſe vous avez un autre ſentiment, Dieu vous le revelera auſſi. Toutefois marchons ſelon une même regle, en ce à quoi nous ſommes parvenus, & ayons un même ſentiment.* En divers autres endroits les Apôtres enſeignent qu'il y a des choſes d'une telle importance, que nous devons non ſeulement reprendre, mais retrancher de notre Communion, ceux qui errent à cet égard & s'écartent de la Doctrine Chrétienne. Galat. I. 8. 1 Timoth. IV. 3-5. 2 Epit. de St. Jean vs. 10. Au contraire nous trouvons d'autres paſſages, qui nous apprennent qu'il y a des choſes à l'égard deſquelles les Errans doivent être tolérés, comme on le voit Rom. XIV. & XV.

Cette diſtinction entre les Articles Fondamentaux & ceux qui ne le ſont point, n'eſt pas nouvelle. Les Juifs ont leurs Vérités Fondamentales. On trouve la même choſe dans les Ecrits des anciens Péres, qui parlent ſouvent des vérités capitales & fondamentales du Chriſtianiſme. C'eſt même delà que tirent leur Origine les *Symboles*, les *Confeſſions de Foi*, les *Catéchiſmes*, qui renfermoient les vérités eſſentielles, dont les Catéchuménes devoient faire profeſſion. D'abord ces Symboles étoient courts & ſimples, enſuite on les amplifia à l'occaſion des diſputes qui s'élevérent dans l'Egliſe. Ceux de l'Egliſe Romaine diſtinguent auſſi ſoigneuſement les Queſtions qui ſont *de Foi*, d'avec celles qui ne ſont *point de Foi*; ils prétendent que c'eſt à l'Egliſe à définir les premiéres, & qu'il dépend d'elle d'augmenter ou de diminuer le nombre des Articles de foi. D'ailleurs outre la Foi implicite, par laquelle on croit tout ce que l'Egliſe croit, ils ne diſconviennent pas qu'il n'y ait des choſes qu'on doit croire explicitement. Ils diſputent entre eux ſur ces Articles de foi, qu'on doit croire explicitement, les uns en mettent plus, les autres moins, quelques-uns diſent qu'on ne peut en déterminer le nombre. Ce qui prouve, que ſous d'autres noms, ils admettent la diſtinction entre Articles Fondamentaux, & ceux qui ne le ſont point.

Dans le Chapitre III. l'Auteur rejette *les fauſſes Marques* qu'on allégue *pour diſcerner les Articles Fondamentaux*. Telles ſont les Déciſions de l'Egliſe, qui ſelon ceux de Rome, peut augmenter ou diminuer les Articles Fondamentaux. D'autres veulent que tout ce qui eſt révélé dans l'Ecriture ſoit fondamental. On parle auſſi de l'Analogie de la Foi; de ce qui a été cru par tous les Chrétiens dans tous les ſiécles; ou de l'Obéiſſance aux Préceptes de l'Evangile, & de la Confiance en ſes promeſſes; du Symbole des Apôtres, comme contenant tout ce qu'il y a de fondamental.

Le Chapitre IV. expoſe les *Principes par leſquels on peut diſcerner les Articles Fondamentaux*; ces Principes ſont importans, & nous les rapporterons. *Premier Principe.* „ Dieu ne „ nous impoſe jamais la néceſſité de connoître & de croire „ une choſe, s'il ne nous l'a pas clairement révélée, & s'il „ ne nous a pas donné les facultés néceſſaires pour cela". De ce principe Mr. Turretin tire ce Cotollaire, que *les Articles Fondamentaux ne ſont pas les mêmes pour tout le monde, mais qu'ils ſont divers, ſuivant la différente meſure de la Révélation, la diverſité des talens des hommes & des circonſtances où ils ſe trouvent.* Cette conſéquence paroît d'une évidence à n'avoir pas beſoin de preuves. *Second Principe.* „ Il n'y a que celui qui „ peut ſauver, & qui peut perdre, c'eſt-à-dire Dieu ſeul, „ qui puiſſe déterminer les Vérités qu'il faut néceſſairement „ croire pour être ſauvé, & les Erreurs qui priveront les „ Hommes du Salut". Dieu s'eſt expliqué là-deſſus par la Lumiére Naturelle & par la Révélation. *Troiſiéme Principe.* „ Outre les vérités dont Dieu a impoſé la connoiſſance formellement & en termes exprès, il faut auſſi comprendre „ dans le nombre des Articles Fondamentaux, celles qui découlent de ces premiéres par une conſéquence évidente & „ néceſſaire". La raiſon en eſt ſenſible, des conſéquences claires & néceſſaires ſont de la même nature que des Principes du même ordre, & de la même importance, & elles ſont même compriſes dans les Principes. On ſent qu'il ne faut pas mettre dans ce rang des Conſéquences douteuſes, obſcures, & éloignées. *Quatriéme Principe.* „ Les choſes „ fondamentales ſont claires, à la portée du Peuple, éloignées „ des ſubtilités, & des diſputes de l'Ecole". On en ſent aiſément la Raiſon. La Religion ne regarde pas moins le Peuple que les Savans, ainſi tout ce qui ſurpaſſe la portée du Vulgaire, ne peut être regardé comme fondamental. *Cinquiéme Principe.* „ Les Articles Fondamentaux ſont en petit nombre". Ce Principe eſt fondé ſur la même raiſon

que

deus, ce qui l'obligea d'appuyer son sentiment par deux nouvelles Dissertations. Cette dispute ne fut pas du nombre de celles où il entre de l'aigreur & de l'animosité, elle se passa avec beaucoup d'honnêteté de part & d'autre. Après avoir expliqué la nature & l'excellence du Christianisme, Mr. Turretin mit aussi en Thèses ce qu'il avoit enseigné dans ses Leçons sur la Théologie Naturelle; c'est le sujet de douze Dissertations, par lesquelles il a terminé ses travaux Littéraires. Elles renferment un excellent Système de Théologie Naturelle. Mr. Vernet (*t*) nous apprend qu'il auroit bien voulu aussi avoir le tems de dresser un Abrégé de Théologie. „ Un tel Ouvrage lui paroissoit important, mais difficile, autant pour ce qu'il faut taire, que pour ce qu'il faut dire. Car, selon lui, c'est rendre un grand service à la Religion, que d'en bien inculquer les points essentiels, en laissant ignorer presque tout le reste, de peur que l'esprit & le zèle des Chrétiens ne se dissipe à courir après des ombres. Et pour cet effet il vaut mieux passer sous silence ce qu'on veut écarter, que de le combattre expressément. En attachant l'esprit des Etudians aux grandes Vérités, par cela même on les éloigne & on les dégoûte des fu-

(*t*) *Bibl. Raisonn.* T. XXI. p. 436.

que le précédent, puisque le Vulgaire ne seroit pas moins embarrassé par le nombre que par la difficulté des Articles. *Sixième Principe.* „ Les Choses fondamentales sont répétées „ & inculquées très-fouvent, & en différentes manières „ dans l'Ecriture". C'est-là une suite naturelle de la Bonté & de la Sagesse de Dieu; n'ayant donné l'Ecriture aux hommes que pour les *rendre sages à salut*, on ne peut douter que les choses nécessaires à salut n'y soient répétées souvent & inculquées de la manière la plus forte. *Septième Principe.* „ Elles ont un caractère de Piété, c'est-à-dire, que non seulement elles n'y font pas contraires, mais qu'elles font „ très-propres & très-nécessaires pour y porter". Le grand but de l'Evangile est de nous rendre Saints, c'est à cela que tendent les Mystères & les Préceptes, les Promesses & les Menaces. Ainsi tout ce qui ne contribue pas à la Piété ne peut être fondamental, & tout ce qui y est contraire, & est incompatible avec elle est une Erreur fondamentale. *Huitième Principe.* „ Une chose peut *fouvent être fondamentale*, sans „ que la manière & les circonstances le soient aussi". C'est-à-dire lorsque la manière & les circonstances ne font pas révélées avec la même évidence, ni avec un semblable caractère de nécessité; ce qui arrive fouvent. *Neuvième Principe.* „ On peut errer fondamentalement en deux manières, l'une „ en niant formellement quelque vérité essentielle; & l'autre, en ajoûtant au Fondement, ou en élevant sur lui „ quelque chose, qui le ruine & le détruise". Ce n'est pas assez d'admettre les vérités fondamentales, il en même tems on reçoit des principes qui les renversent & les anéantissent. *Dixième Principe.* „ Quand il s'agit de nous-mêmes, le plus „ sûr est de fuir les moindres erreurs, comme fi elles étoient „ fondamentales, & de faire autant de progrès que nous pouvons dans la connoissance des Vérités Divines. Mais lorsqu'il est question des autres, nous ne devons en juger „ qu'avec une grande circonspection, & beaucoup de charité „ & de douceur".

Dans le Chapitre V. L'Auteur examine *si l'on peut marquer un nombre fixe & déterminé d'Articles Fondamentaux?* On soutient la négative après plusieurs célèbres Théologiens. Il prouve dans le VI. que l'on ne peut entretenir de Communion Ecclésiastique avec ceux qui diffèrent de nous fondamentalement; & dans le suivant, qu'il faut entretenir cette Communion avec ceux, dont on ne diffère point fondamentalement, & les tolérer. Mr. Turretin s'étend assez pour prouver la nécessité de cette Tolérance. Il employe le Ch. VIII. à développer un Exemple d'un Différend Fondamental, qui est celui des Eglises Protestantes avec l'Eglise Romaine. Dans le Chap. IX. il s'agit d'un Différend non fondamental, c'est celui des Réformés & des Luthériens. Ces deux Chapitres méritent d'être lus, les matières y sont discutées avec autant de modération & de sagesse que de solidité. Dans le dixième & dernier Chapitre l'Auteur donne des Conseils pour faire régner la Concorde & la Tolérance.

Quelques années après la publication de cette Dissertation, elle attira à Mr. Turretin deux attaques différentes. La première fut celle d'un Catholique Romain, défigné par les Lettres F. D. P. (le Pere *François de Pierre*, Jésuite de Lyon) qui publia un petit Ouvrage intitulé: *Lettres Critiques & Dogmatiques, adressées à Mr.* J. Alphonse Turretin, *Ministre & Professeur à Genève, au sujet de son Livre intitulé* Nubes Testium. Lyon 1728 in 12. Dès que ce Livre fut imprimé, l'Auteur en fit parvenir un Exemplaire à celui à qui il l'adressoit. Mr. Turretin n'a pas jugé à propos d'y répondre autrement, que par un petit Mémoire, inséré dans un Journal (41), que nous rapporterons pour faire voir depuis là s'agit. „ Ce n'est pas un Livre qui ait besoin de réponse, „ n'y ayant rien qui n'ait été cent fois proposé, & à quoi „ l'on n'ait cent fois répondu. Ce sont même des matériaux „ compilés depuis longtems: Car à la page 216 on parle „ de Mr. Pictet comme vivant, & de son Livre contre le „ Sr. Andry, comme d'un Ouvrage nouveau. Toute la matière du Livre se réduit 1. A montrer, que, puisque nous „ voulons bien nous réunir aux Luthériens, à plus forte raison „ nous devrions-nous réunir à l'Eglise Romaine. C'est sur quoi roule la première Lettre. 2. A prouver la Religion „ Romaine par les Miracles; & c'est à quoi sont employées „ les cinq Lettres suivantes. Pour ce qui est du premier „ Article, combien de fois les Controversistes de l'Eglise „ Romaine n'ont-ils pas voulu éblouïr les gens par cette „ misérable difficulté? Et combien de fois ne l'a-t-on pas „ éclaircie? Mais puisque l'Auteur des Lettres la vouloit renouveller, & prendre à partie Mr. Turretin, il devoit „ répondre aux raisons alléguées par ce Professeur dans les „ Chap. VIII. & IX. de sa *Dissertation sur les Articles Fondamentaux*, qui est à la tête du Livre qu'on attaque; & où

(41) *Bibl. Raisonn.* T. II. p. 423-426.

„ il fait voir que les différends entre l'Eglise Romaine & les „ Protestans, sont tels, qu'une Réunion n'est pas possible; „ & qu'au contraire les différends entre les Luthériens & les „ Réformés, sont de telle nature, qu'ils peuvent très-bien, „ & qu'ils devroient même se réunir. Effectivement (pour dire un mot de la première de ces Questions) quelle opinion voudroit-on qui se fit entre l'*Eglise Romaine* & les *Protestans?* seroit-ce de se tolérer, & de former une même „ Communion, nonobstant la différence de sentimens? „ Mais l'Eglise Romaine le voudroit-elle sur ce pied-là? „ D'ailleurs la chose seroit-elle possible? Quand il y a autant de différence dans le Culte, peut-on servir Dieu ensemble? Pendant que les uns reconnoissent l'*autorité du Pape*, & non pas les autres, comment peut-on former un seul „ Corps?. . . . . Il n'y auroit donc qu'un seul moyen „ de se réunir, c'est que les Protestans se soumissent à l'Eglise Romaine. Mais ils n'ont pas encore l'estomac assez fort pour digérer la Transubstantiation, & le reste après lui. „ elle à plier, pour le soumettre au joug du Pape. On peut „ juger au reste de la Logique de l'Auteur des Lettres par ces deux traits. L'un qu'il confond *tolérer* & *approuver* (p. 6.); l'autre qu'il trouve mauvais que Mr. Turretin allégue des Autorités dans le *Nodus Fidei*, comme si c'étoit agir contre le principe des Protestans, qui ne reconnoissent point d'autorité infaillible dans l'Eglise (p. 8.).

Voici encore quelque chose de plaisant. L'Auteur des Lettres renvoye à trois Livres, auxquels il dit que les Protestans n'ont point répondu, savoir celui de Mr. *Papin*, celui du prétendu Chevalier *Minutoli*, & celui de Mlle. *Beaumont*. A l'égard du premier, on n'y fait que répéter les difficultés de MM. Nicole & Pelisson; ainsi ceux qui ont répondu à ces Messieurs, ont assez répondu à Mr. Papin. Pour le second, l'Auteur des Lettres ne se fait pas honneur, en citant un infâme Libelle comme celui-là, dont l'Auteur a été censuré par son propre Evêque. Le fur le dernier, il est surprenant au dernier point, que l'Auteur des Lettres ignore, ou fasse semblant d'ignorer, une belle & ample Réponse, que feu Mr. Lenfant publia en 1723 en 4 volumes fous le titre de *Préservatif contre la Reunion avec le Siége de Rome.* Il y auroit-là bien de la matière, pour quiconque entreprendroit de réfuter ce Ouvrage. Parmi les cinq Lettres qui regardent les Miracles, il y en a une (c'est la seconde) où l'Auteur s'étend à prouver, que la Religion Chrétienne est appuyée sur les Miracles de Jésus-Christ & de ses Apôtres. Cela ne fait absolument rien au sujet. Les Protestans le savent, par „ la grace de Dieu, sans avoir besoin que l'Auteur les en instruise. Dans les Lettres suivantes, l'Auteur veut faire valoir, en faveur de l'Eglise Romaine, les Miracles qu'on attribue aux Péres de l'Eglise. Mais, sans examiner si ces Miracles sont vrais ou faux, il est certain que le Papisme „ ne saurait en tirer aucun avantage, puisque c'est une Religion toute différente de celle de ces Anciens Docteurs. „ Restent les Miracles dont l'Eglise Romaine se vante, & dont on fait ici un grand étalage; mais l'Auteur n'aura pas les rieurs de fon côté: & la fourberie est d'ordinaire fi grossière, que les Gens d'esprit, même dans cette Eglise-là, font les premiers à s'en moquer". Mr. Buisson, Ministre & Bibliothécaire de Genève, fit quelques Remarques plus étendues sur les *Lettres Critiques* &c. qui furent insérées dans un autre Journal (42); ces Remarques, en forme de Lettres, méritent d'être lues. Je me contenterai d'en citer un éclaircissement, qui pourra faire plaisir à bien des Lecteurs, comme il m'en a fait, en m'apprenant, ce que c'est que les *Doctes Ecrits du Chevalier Minutoli*, qu'il m'étoient je l'avoue inconnus. Cet Ouvrage est de la façon d'un vieux Curé du voisinage de Genève, grand Conventicifleur & fon métier. Celui qui s'est travesti ainsi en Chevalier, est une espèce de *Don Quichotte*, qui par le passé a toujours eu fa lance en arrêt contre les Réformés ses voisins. Pour Mr. Minutoli, dont on décrit la conversion, c'est bien un personnage réel, mais il n'est point l'Auteur du Livre en question. C'étoit un jeune homme de Genève, qui se trouvant sans bien & sans conduite, négocia son changement de Religion, plusieurs années avant la publication des *Lettres Critiques* &c. Il ne lui restoit d'autre ressource que de se tourner du côté de Loques, d'où fa fraille étoit originaire. A la faveur de quelques Lettres de recommandation que lui donnérent des Ecclésiastiques du voisinage de Genève, il obtint une petite pension, dont il jouissoit encore en 1728. Le Curé de P. . . fit donc imprimer en 1724 une espèce de Brochure fous ce titre: *Motifs de la Conversion de Noble J. F. Minutoli*, où il donne *les caractères de quarante Ministres de Genève.* „ C'est, *dit Mr. Buisson* (43), un mauvais Mélange de traits Satiriques & de

(42) *Bibl. Germanq.* T. XVIII. p. 50 & suiv.

(43) Ibid. p. 54.

„ Con-

„ ſuperfluités Scholaſtiques". Après la mort de Mr. Pictet, Mr. Turretin ſe trouva chargé en 1725, de deux nouvelles fonctions: l'une étoit de faire la cloture des Promotions, ou Solemnités Académiques; & l'autre, de faire l'Exhortation, preſcrite par les Loix de Genéve, tant au Conſeil des Deux-Cent, qu'à l'Aſſemblée générale de la Bourgeoiſie, qui ſe tient deux fois par an pour l'élection des principaux Magiſtrats. Mr. Turretin s'acquittoit de ces diverſes fonctions d'une maniére qui lui faiſoit beaucoup d'honneur [S]. Il a eu beaucoup de part à diverſes choſes utiles, qui ſe ſont faites dans l'Egliſe de Genéve; comme la réviſion des *Liturgies*; la maniére dont le *Service Divin* a été réglé pour chaque jour de la Semaine; la *Verſion du Nouveau Teſtament* publiée en 1726; l'Etabliſſement d'une *Société pour l'inſtruction de la Jeuneſſe*, ſur le modéle de celle d'Angleterre; & enfin la coutume introduite à Genéve, comme à Neufchâ-

„ Controverſe, mais où la Satire domine. Ce n'eſt pourtant pas le côté par où il brille. Il paroît que le Curé s'eſt exercé à la fine plaiſanterie avec les païſans de ſon Village. Pour la fidélité dans les portraits, vous jugez bien qu'il en eſt diſpenſé. Mais afin qu'on ne s'y méprît pas, il a eu recours à l'expédient des Peintres ignorans des Siécles paſſés; c'eſt d'écrire le nom de chaque Miniſtre tout au long & en gros caractéres". Tout le monde mépriſa ce Libelle. Mais l'Evêque du Diocéſe en témoigna le plus grand indignation. Le Curé ayant donné une nouvelle forme à ſon Ouvrage, & y ayant fait des additions conſidérables, avoit beſoin de la permiſſion de ſon Evêque, avant que de hazarder une ſeconde Edition. Le Prélat nomma douze Examinateurs pour voir cette nouvelle production. Cette aſſemblée ou l'Evêque préſida condamna l'Ouvrage, & défenſe fut faite à l'Auteur de le faire imprimer, avec Cenſure du paſſé. Ceci ſe paſſa en Mai 1717 au Synode tenu à Annecy. Le Curé chercha un Libraire hors du Diocéſe, il en trouva un à Lyon avec beaucoup de peine, & à condition que l'Auteur ſe chargeroit de la moitié des Exemplaires. L'Evêque fut fort en colére de cette déſobéiſſance, mais des Vers que le Curé fit ſur un nouveau Temple bâti à Genéve, le déſarmérent, parce qu'il y reconnut une tête des plus foibles. Revenons aux Antagoniſtes de Mr. Turretin, dont cette petite digreſſion Littéraire nous a écartés.

„ L'autre Aggreſſeur de Mr. Turretin fut Mr. Crinſoz de Bionens, Théologien du Pais de Vaud, eſtimable par ſon ſavoir & ſa piété; qui a travaillé utilement ſur quelques Livres de l'Ecriture Sainte, mais qui eſt encore plus connu par les prédictions ſingulières & préciſes, qu'il n'a pas craint de hazarder dans ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe". C'eſt ainſi qu'en parle Mr. Vernet. Il y avoit eu quelque ſujet de mécontentement de la part de Mr. de Bionens: il ſe plaint que Mr. Turretin a contribué à la ſuppreſſion d'un *Eſſai* de ſa façon *ſur le Serment Obligatoire*; & d'avoir empêché les Libraires, qui le conſultérent, de ſe charger de publier ſa Traduction de Job. Il dit (44) que Mr. Turretin „ lui a donné ſujet de ſe plaindre de lui, & qu'il l'a affranchi par-là des égards qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'avoir pour „ lui. Qu'il n'a pas été fâché que Mr. Turretin pût voir, „ que puiſqu'il s'eſt trompé plus d'une fois dans un de ſes „ Ouvrages, il a bien pu ſe tromper auſſi dans les jugemens „ deſavantageux qu'il a portez, & de l'*Eſſai* de Mr. de Bionens *ſur les Pſeaumes*, & de ſa *Traduction de Job*. Il lui a „ ſemblé, que Mr. Turretin vouloit faire un peu le Dictateur dans la République des Lettres, en s'arrogeant le „ pouvoir de fermer à qui bon lui ſemble le Port de l'Imprimerie". Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Blouens publia en 1727: *Lettre de Mr. T. C. à un Ami, ou Examen de quelques endroits de la Diſſertation de Mr.* Jean Alphonſe Turretin *ſur* les Articles Fondamentaux *de la* Religion. Brochure in-4. de 24 pagg. Mr. Turretin, qui croyoit avoir lieu de ſe plaindre à divers égards du procédé de ſon Adverſaire, & trouvant qu'à ſon avis il avoit mal pris l'état de la queſtion, la réfuta *avec plus de vivacité qu'il n'avoit coutume d'en mettre dans la diſpute*: cette réfutation a pour titre: *Defenſe de la Diſſertation de Mr. Turretin* ſur les Articles Fondamentaux *de la Religion, contre une Brochure intitulée* Lettre de Mr. T. C. *C'eſt-à dire de Mr.* Theodore Crinſoz, *qu'on appelle ordinairement* Mr. de Bionens. Genéve 1727 in-4. pagg. 59, avec une Préface qui en contient 58. Mr. de Bionens ne tarda pas à repliquer, & publia: *Apologie de Mr. de* Bionens, *contre un Ecrit intitulé* Défenſe de la Diſſertation de Mr. Turretin, *ſur les Articles Fondamentaux de la Religion.* Yverdun 1727 in-4. pagg. 55. On donna un Extrait de ces trois Piéces combinées dans le *Bibliothéque Raiſonnée* (45); dans lequel toute le raiſon eſt du côté de Mr. Turretin, & tout le tort du côté de Mr. de Bionens, en endroit ſeulement mettra en état d'en juger. „ Si le Cenſeur, *dit le Journaliſte*, eût ſeulement „ propoſé par occaſion ce qu'il trouvoit à redire dans la „ maniére dont Mr. Turretin a traité un ſujet ſi fort lié „ avec un autre, ſur lequel ils ſont parfaitement d'accord „ pour le fond; on pourroit préſumer qu'il n'a eu d'autre „ deſſein, que de contribuer quelque choſe du ſien à éclaircir la matiére. Mais un *Examen* fait tout exprés, publié „ comme en cachette, & répandu cependant avec beaucoup „ de ſoin; certains traits piquans, certains airs de confiance, „ qui échappent de tems en tems à l'Examinateur, malgré „ la retenue & la modeſtie dont il ſe pique: tout cela feroit „ d'abord ſoupçonner quelque choſe de perſonnel, qui a „ été le grand mobile de cette levée de boucliers". Le reſte n'eſt pas plus avantageux à Mr. de Bionens. Il juge à propos auſſi de ſe défendre contre des attaques ſi vives, & fit inſérer une *Lettre* Apologétique dans un autre Journal (46). Je me borne à rapporter ſa Réponſe à ce qu'on vient de lire. „ Il n'y a eu, *dit Mr. de Bionens*, ni ſecret, ni affectation „ dans la publication de l'Examen qui a ſi fort déplu à Mr. „ Turretin. Les faits, dont j'ai avancé les preuves dans mon „ *Apologie*, ſuffiſent pour convaincre tout Lecteur deſintéreſſé, que ſi l'on doit attribuer à l'un de nous d'avoir agi *en cachette* contre l'autre, ce n'eſt point à moi qu'on doit l'imputer. La comparaiſon de nos Ecrits peut encore faire voir lequel eſt celui à qui il eſt devantage *échappé de traits piquans*, & qui a fait paroître de plus grands *airs de confiance, malgré la retenue & la modeſtie dont nous nous piquons l'un & l'autre.* Si c'eſt avoir *avoué honnêtement la dette*, que d'avoir dit ingénument ce qui m'a engagé à publier quelques Remarques ſur ſa Diſſertation, j'ai fait cet aveu ſans rougir, & je n'en ſi encore à préſent aucune honte. J'avois promis que *ſi malgré tout ce que j'ai repreſenté dans mon „ Apologie pour ma juſtification, quelqu'un prouvoit que je n'euſſe pas pu faire innocemment l'Examen de la Diſſertation de „ Mr. Turretin, j'avouerois ma faute, dès auſſitôt qu'on me l'auroit fait ſentir, par des preuves capables de ſatisfaire une perſonne „ raiſonnable.* Si donc l'Auteur, qui me condamne dans *la „ Bibliotheque Raiſonnée*, croyoit être en état de démontrer, „ que j'ai commis une faute, il devoit répondre à mes raiſons, & faire voir clairement, & par des preuves ſans replique, que *bien que nous trouvions des imperfections dans „ l'Ouvrage d'un Auteur, nous n'avons néanmoins aucun droit „ de le critiquer, dès le moment que cet Auteur a traverſé nos „ deſſeins bonnêtes & legitimes, furtout s'il les a traverſés plus „ d'une fois.* . . . . . Il y avoit pluſieurs années, que la *Diſſertation ſur les Articles Fondamentaux* paroiſſoit. Croit-on que je n'y euſſe rien trouvé à redire, avant les empêchemens que Mr. Turretin a apportez à le publication de mes Ouvrages? On auroit certainement tort de ſe l'imaginer. „ Mais, après tout, quand les ſujets de mécontentement qu'il m'a donnez, m'auroient un peu fait revenir de l'opinion trop avantageuſe que j'avois peut-être de ſes productions, je n'aurois été par-là que plus en état de faire ouvrir les yeux à ceux à qui une temblable prévention ne „ permettoit pas de voir que quelques endroits de ces beaux „ Ouvrages, ne ſont encore ni aſſez ſolides ni aſſez lies". Nous n'entretons point dans le fond de la Diſpute de ces deux Meſſieurs, ceux qui examineront les Piéces pour & contre ſans prévention, s'appercevront ſans peine, juſqu'où les difficultés de Mr. de Bionens ſont fondées ou non, & comment Mr. Turretin les a levées. Au reſte les ſentimens du premier à l'égard de l'illuſtre Théologien de Genéve lui font honneur. Lui ayant fait demander par un Ami commun s'il avoit quelques éclairciſſemens à me fournir ſur le différend dont il s'agit, il a répondu le 26 Mars 1754. „ Je dois au „ ſavant Auteur du *Supplément au Dictionnaire de Mr. Bayle*, „ de ſincéres remercimens, & de ſon équité envers moi, & „ de l'honneur qu'il m'a procuré de recevoir de vous une „ Lettre, en daignant me demander, par votre canal, des „ éclairciſſemens ſur ce qui s'eſt paſſé entre feu Mr. Jean „ Alph. Turretin & moi, au ſujet de notre petite diſpute. „ S'il m'eſt permis de dire ma penſée ſur l'article de ce grand „ Théologien, à qui toute *la* République des Lettres en général & l'Egliſe Proteſtante en particulier, ont tant d'obligations, il me ſemble qu'on ne pourroit rien faire de „ mieux, pour l'honneur de ſa mémoire, que de paſſer légérement ſur notre altercation, dans laquelle il ne fut pas „ aſſez ſolgneux d'obſerver les bons procédés, qui d'ailleurs „ lui étoient naturels à l'égard de tout le monde". Cela revient aſſez à ce que dit Mr. Vernet, que Mr. Turretin *refuta* Mr. de Bionens, *avec plus de vivacité, qu'il n'avoit coutume d'en mettre dans la diſpute.* J'ajoûterai ſeulement, que s'il s'étoit mêlé quelque choſe de perſonnel dans l'attaque de la part de Mr. de Bionens, ce que je n'ai garde de décider, il paroît que Mr. Turretin, malgré ſa douceur & ſa modération, y fut plus ſenſible peut être qu'il n'auroit dû, & par-là ménagea moins ſon Adverſaire. Cette ſenſibilité paroît par une circonſtance, que rapporte Mr. Vernet, que Mr. Turretin vouloit repliquer à l'Apologie de Mr. de Bionens, mais que ſes Amis l'en diſſuadérent, jugeant que, puiſque la matiére étoit ſuffiſamment éclaircie, le reſte ne pouvoit dégénérer qu'en conteſtation inutile. Cette particularité fait voir, que l'on auroit pu mettre un peu moins de mépris dans la Concluſion de l'Extrait de la Bibliothéque Raiſonnée, ſans faire tort à Mr. Turretin.

[S] *Mr. Turretin s'acquittoit de ces diverſes fonctions d'une maniére qui lui faiſoit beaucoup d'honneur.*] Rapportons ce que Mr. Vernet nous apprend ſur ce ſujet, d'autant plus qu'il nous inſtruit chemin faiſant de quelques uſages de ſa Patrie (47). „ La Cloture des *Promotions* ſe fait par un Diſcours „ François, où, en donnant aux Gens non lettrez une idée „ de ce qui s'eſt dit dans les Diſcours Latins, on joint des „ réflexions ſur les endroits les plus curieux, & en général „ ſur le bon uſage des Sciences, & l'on termine la Cérémonie par une Priére à Dieu. Mr Turretin montroit dans „ ces occaſions un ſavoir univerſel & choiſi. Il ſavoit lier „ des ſujets différens par des tranſitions heureuſes. Il parſemoit ſon Diſcours d'obſervations également judicieuſes „ &

(44) *Apologie de Mr. de Bionens* &c p. 27. 28.

(45) T. II. P. II. Art. VI.

(46) *Journ. Litéraire* T. XV. Art. IV. & P. II. Art. V.

(47) *Bibl. Raiſonn.* Tom. XXI. P. 427. 428.

châtel & ailleurs, de faire paroître les Catéchuménes à la face de l'Egliſe, pour ratifier le vœu de leur Batême, & pour s'engager ſolemnellement à vivre & à mourir dans la Piété Chrétienne (*u*). En 1734 notre célébre Théologien publia ſon *Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, en Latin [*T*]. La maniére dont il en agiſſoit dans les Diſputes Académiques, celle dont il jugeoit des Livres & le tour de ſes Lettres, fourniſſent autant de traits d'éloge pour Mr. Turretin [*U*]. Dès longtems avant ſa mort, il montoit rarement en Chaire, & ſeulement pour des occaſions extraordinaires; pour conſacrer, par exemple, de nouveaux Paſteurs au ſervice de l'Egliſe, *ce qu'il faiſoit*, dit-on, *avec une dignité toute particuliere:* ou pour reprimer quelque abus naiſſant, comme lorſqu'il fut chargé de prêcher contre le Jeu, ou pour célebrer quelque grand évenement, comme en 1719 pour le Jubilé de la Réformation de Zurich; en 1728 pour celle de Berne; en 1730 pour celle de Neufchâtel, & en 1735 pour celle de Genéve; ces Sermons & quelques autres ont été imprimés [*W*]. En 1733 Mr. le Chevalier Schaub, paſſant à Genéve, lui apporta de la part de la feuë Reine d'Angleterre, un Médaillon d'or, repreſentant toute la Famille Royale. Cette grande Princeſſe „ ſi diſtinguée par ſon amour pour la Religion & pour les Sciences, avoit „ donné plus d'une fois à Mr. Turretin des marques de ſon eſtime, & avoit même pouſſé la confiance „ juſqu'a l'employer en des œuvres dignes de ſa Piété & de ſa Charité Royale, mais que ſon humilité, „ encore plus grande, prenoit ſoin de cacher (*w*)". Les diſſenſions publiques qu'il y eut à Genéve touchérent vivement Mr. Turretin, & il ne put voir *qu'avec une amere douleur* les révolutions arrivées en 1734. Il fut auſſi extrêmement ſenſible à la perte du Docteur Wake, Archevêque de Cantorberi, qui mourut au mois de Février 1737. La Compagnie de Genéve ayant réſolu d'écrire au nouvel Arche-

(*u*) Ibid. P. 467.462.

(*w*) Ibid. p. 463.

„ & agréables, propres à faire aimer l'Etude; & il ramenoit „ tout à la Piété, comme à ce qui fait le couronnement de „ l'Edifice. Son ton & ſon ſtyle n'étoit point alors Oratoi„ re, mais ſeulement un peu plus relevé que celui de la Con„ verſation. Pour ce qui eſt des Remontrances qu'il étoit „ appellé à faire dans l'élection des Magiſtrats, on a admiré, „ dans vingt cinq Diſcours qu'il a prononcés pour de tels „ ſujets, la variété qu'il y ſavoit mettre, la ſolidité & le „ poids des penſées, ſa noble franchiſe à dire la vérité, ſa „ prudence dans la maniére de la dire, & ſa délicateſſe par „ rapport aux bienſéances du tems, du lieu, & des perſon„ nes. Dans le Conſeil des *Deux Cent*, c'étoit le ton d'un „ homme qui opine gravement, & avec dignité: ſon diſcours „ étoit bref & nerveux; chaque parole portoit coup; on l'é„ coutoit avec un profond ſilence. Dans l'Aſſemblée géné„ rale de la Bourgeoiſie, c'étoit une exhortation d'un au„ tre genre, plus populaire, plus abondant, plus approchant „ de la Prédication, quoique d'un tour encore différent. La „ plupart des gens qui ont de l'eſprit ou de l'éloquence n'en „ ont que d'une ſorte, qu'ils mettent par tout. Le propre de „ Mr. Turretin étoit le grand ſens, qui ſait prendre diverſes „ formes, ſelon la nature du ſujet. En Chaire il ne s'ap„ pliquoit qu'à inſtruire & à toucher, avec ſimplicité & avec „ force. Dans les grandes Harangues, c'étoient des penſées „ & un langage plus riche & plus orné. Falloit-il complimen„ ter des perſonnes d'un rang ſupérieur, comme il y étoit „ ſouvent appellé; il s'en acquittoit avec une politeſſe na„ turelle, en homme qui connoit le monde, & qui connoit „ auſſi ce qui convient à la dignité de ſon caractére, ou du „ Corps qu'il repreſente. S'agiſſoit-il de porter ſon avis dans „ une affaire? il ſatisfiſoit bien la queſtion, & après l'avoir „ miſe dans ſon vrai point de vuë, il peſoit ſagement le „ pour & le contre, il ramenoit tout à de certains princi„ pes, & ſe déterminoit d'une maniére à ſervir le plus ſou„ vent de guide aux autres".

[*T*] *En* 1734 *notre célebre Théologien publia ſon* Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, *en Latin.*] Il avoit fait cet Abrégé pour le dicter à ſes Etudians. Il ne lui ſervoit que comme de Texte pour ſes Leçons. „ Il expliquoit de vive voix cha„ que article avec une juſte étendue, il apportoit les autori„ tés, & les preuves originales, tirées de ſon grand Cours. „ Sa maniére d'enſeigner étoit nette, agréable, intéreſſante. „ Il ſembloit même qu'on uppût de lui ce qu'on ſavoit déjà, „ parce qu'on l'uppreno it d'une maniére plus diſtincte & plus „ ſûre. Son Auditoire n'étoit pas ſeulement compoſé d'E„ tudians: il y uvoit des Gens de Lettres de tout ordre, qui „ prenoient plaiſir à l'aller entendre (48)". La crainte qu'on ne fît imprimer ſon Abrégé ſur quelque Copie fautive, & les ſollicitations de ſes Amis, déterminérent Mr. Turretin à le donner au Public. Il le fit imprimer à Genéve ſous ce titre: *Hiſtoria Eccleſiaſtica Compendium a Chriſto nato, uſque ad annum* 1700. Genéve 1734 in-8. Il le dédia au Prince Frédéric de Heſſe-Caſſel, qui étoit alors u Genéve, & qui l'honoroit d'une eſtime particuliére. La premiére Edition ſe débita ſi promptement, qu'en moins de deux ans il en falliut faire une autre. L'Eloge que Mr. Vernet fait de cet Ouvrage eſt à tous égards bien fondé. „ L'Auteur choiſit bien „ l'eſſentiel: il renferme beaucoup de ſens en peu de mots: „ il préſente des Tableaux de chaque Siécle en racourci, „ mais fidéles: tout y eſt clair, bien lié, & d'une Latinité „ fort pure".

(48) Ibid. P. 467.

[*U*] *La maniére dont il en agiſſoit dans les Diſputes Académiques, celle dont il jugeoit des Livres, & le tour de ſes Lettres, fourniſſent autant de traits d'éloge pour Mr. Turretin.*] Ecoutons encore ſon Diſciple (49). „ Dans les Diſputes Aca„ démiques, il laiſſoit aller l'Oppoſant & le Répondant auſſi „ loin qu'il étoit poſſible, en les aſſujettiſſant ſeulement à „ argumenter dans les formes: puis, quand le nœud étoit „ bien formé, il le délioit avec une ou deux remarques, ſo„ lides & ſatisfiſantes. Il exhortoit les Etudians à bien „ pouſſer les Objections communes, comme étant d'ordinai„ re les meilleures, plutôt que de s'ulambiquer le cerveau, „ comme il arrive ſouvent, à aller chercher des difficultés, „ auſſi frivoles que ſubtiles. Perſonne n'avoit le coup d'œil „ plus ſûr que lui, pour bien juger d'un Livre, ou d'une „ compoſition, ſurtout par rapport au but, au plan, & à la „ partie caractériſtique de l'Ouvrage. Tout ce qui étoit diffus, & de ſimple parade lui déplaiſoit fort. Il vouloit qu'on allât au fait, ſans tant de paroles ni de détours. Plus d'un Ecrivain n'u remporté de lui d'autre jugement, que celui-ci: *C'eſt un faiſeur, il n'a point penſé ſerieuſement à tout ce qu'il dit, il écrit pour écrire.* Quoiqu'il conſeillât de lire beaucoup, il diſoit de pluſieurs Livres: *Franchement cela n'eſt pas fait pour être lu.* Mais ſon diſcernement ne paroiſſoit nulle part mieux, que dans ſes Lettres. C'étoit le bon-ſens tout pur, qui s'exprimoit avec netteté, avec juſteſſe, d'un air aiſé & ſimple, grave ou familier, ſelon l'occaſion, toujours dans le ton convenable pour lui & pour les autres, avec une civilité également éloignée de la ſéchereſſe & des fauſſes louanges. Peu de Théologiens ont été plus conſultés, que lui, ſur toutes ſortes de cas; ce grand nombre de Lettres, qu'il a eu occaſion d'écrire, tant en Latin qu'en François, ſouvent ſur des affaires importantes, & à des perſonnes du premier rang, n'eſt pas ce qui u le moins contribué à ſa réputation".

(49) Ibid. P. 458.459.

[*W*] *Ces Sermons, & quelques autres ont été imprimés.*] En voici la Liſte. *Sur la Charité* en 1696. *Sur le Jubile de la Réformation de Zurich*, St. Jean XII. 35. 36. en 1719 *Sur les inconveniens du* Jeu. Philippe IV. 8. 9. en 1727 *Sur le Jubile de la Réformation de Berne.* Pſeaum. CII. 17.23. en 1728. *Sur la Loi de la Liberté* Jaques II. 12. Prononcé en préſence des Seigneurs Repréſentans de Zurich & de Berne en 1734. *Sur le Jubile de la Réformation de Genéve.* Apoc. III. 11. en 1735. Dans cette dernière occaſion Mr. Maurice prêcha le même jour, & ſon Sermon fut auſſi imprimé. Ces Sermons uttirérent à ces deux Théologiens une attaque de la part de l'Evêque de Marſeille, dans une *Inſtruction Paſtorale*, diviſée en deux Parties „ On u été ſurpris, *dit Mr. Vernet* (50) „ de voir qu'un Prélat, d'ailleurs louable par ſa dévotion „ & par ſon zéle, ait ignoré qu'un *Florimond de Remond*, „ un *Maimbourg*, & d'uutres Ecrivains qu'il copie, ne ſont „ que des guides très-infidéles, & qu'uprés la maniére dont „ ils ont été réfutés, il ſied mal aujourdhui de répéter en„ core leurs invectives & leurs déclamations. Ceux qui de„ manderoient une réponſe à l'*Inſtruction* de Mr. de Mar„ ſeille, la trouveront toute faite dans les Ouvrages de „ Meſſieurs Claude, Jurieu, Bayle &c. on n'a pas cru qu'il „ en fallût d'autre; ce ſeroit multiplier les Livres de Con„ troverſe ſans néceſſité". Mr. l'Evêque de Marſeille n'eſt pas le ſeul qui ſe plaiſe à répéter de vieilles calomnies, il y a des Auteurs qui prétendroient être d'un autre caractére, & qui ne luiſſent pas d'y revenir, ſans prendre connoiſſance de ce qu'on y a répondu tant de fois. Tel eſt en particulier celui d'un Livre qui a paru depuis peu ſous ce titre: *Liberté de Conſcience reſſerrée dans des bornes legitimes.* Londres (Amſterdam) 1754 Cet Ouvrage eſt en trois Parties. La premiére eſt une eſpéce de Traité de Controverſe contre les Proteſtans, où l'Auteur u abrégé ce que Mrs. Nicole & Papin ont dit avec plus d'étendue, en y ajoûtant ici & là quelques traits de ſa façon. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer en diſcuſſion ſur ce ſujet, je me bornerai à remarquer, que cet Auteur ſuppoſe par-tout que l'Egliſe Romaine eſt l'Egliſe en général, & qu'il lui attribue la convocation des premiers Conciles, tenus tous en Drient, par l'autorité des Empereurs, & auxquels l'Egliſe de Rome n'a pas eu plus de part que celle de Genéve. Selon lui encore c'eſt le témoignage de l'Egliſe Romaine, qui nous aſſure de l'intégrité, de l'authenticité, de la Vérité, & de la Divinité des Livres Sacrés. Qu'il liſe l'Hiſtoire d'Euſebe, & il y verra que c'eſt ſur le témoignage des Egliſes d'Drient, & que c'eſt-là que tels & tels Livres ont été mis dans le Canon des Livres du N. T. parce qu'on avoit les Originaux des Apôtres, ou qu'on ſavoit par ceux qui avoient converſé avec eux, ou avec leurs premiers Diſciples, qu'ils étoient les Aureurs de ces Livres: à l'égard de ceux de l'Ancien, je ſuppoſe qu'il n'ignore pas que c'eſt ſur le témoignage de l'Egliſe Judaïque, à qui *les Oracles de Dieu avoit été commis*, ſelon St. Paul, que l'Egliſe Chrétienne les u reçus. Ce qu'il dit ſur les Traditions eſt tout auſſi ſolide, & il ſe bat contre ſon ombre. L'infaillibilité de l'Egliſe prouvée par la Raiſon eſt un morceau curieux, mais en

(50) Ibid. P. 462.

chevêque, le Docteur Potter, pour le féliciter de ſon élevation, & pour le prier d'entrer dans les mêmes ſentimens que ſon Prédeceſſeur envers les Egliſes étrangéres, Mr. Turretin fut chargé de cette commiſſion, & c'eſt la derniére Lettre de quelque importance qu'il ait écrite. L'Archevêque y répondit dans les termes les plus favorables. Mr. Turretin, dont la ſanté avoit été toujours fort délicate & foible, trouvoit que ſa conſtitution s'affoibliſſoit ſenſiblement, deſorte qu'il ſe regardoit comme dans le déclin de ſa vie. Il ne manquoit à ſa Théologie Naturelle qu'une Piéce ſur l'Immortalité de l'Ame & la Vie-à-venir. Il s'y appliqua avec un extrême plaiſir, & c'eſt ſa derniére compoſition. Ce qu'il écrivoit à cette occaſion à Mr. de Crouſaz marque un homme qui ſent ſa fin, ſans en être effrayé [X]. Il tomba malade le Jeudi 25 Avril, & ſoo mal augmenta par degrés, & il termina ſa vie d'une maniére fort Chrétienne, dans la nuit, le premier de Mai 1737, âgé de ſoixante-cinq ans & dix mois, univerſellement regretté (x).

(x) Ibid. p. 467.

accordant à cet Ecrivain, que la Raiſon dicte que l'Egliſe eſt infaillible, il faudroit auſſi qu'il nous expliquât ſi elle dicte où cette Infaillibilité réſide; eſt-ce dans le Corps de tous les Chrétiens? Eſt-ce dans celui des Docteurs? Eſt-ce dans la perſonne du Pape? Eſt-ce dans les Conciles? Eſt-ce dans le Pape & les Conciles enſemble? Ce ſeroit une belle découverte, que cet Auteur auroit faite, s'il nous apprenoit par quel principe la Raiſon termine un différend qui divile depuis ſi longtems les Membres de l'Egliſe Romaine. Dans la ſeconde Partie de ſon Ouvrage il établit la néceſſité de la Tolérance, par les argumens que Mr. Bayle a fait valoir dans ſon *Commentaire Philoſophique*. Dans la troiſiéme, il ſe propoſe de faire voir que le Calviniſme doit être toléré en France, mais en même tems il renouvelle contre les Réformés les vieilles calomnies tant de fois réfutées; les deux garands qu'il cite de ce qu'il avance ſont Mr. Boſſuet, & Mr. de Voltaire dans ſon Siécle de Louis XIV. Ne ſont-ce pas là les Auteurs où il faut chercher ce qui s'eſt paſſé dans le ſeiziéme Siécle? Celui où nous vivons eſt trop éclairé, pour que de calomnieuſes déclamations en impoſent aux gens raiſonnables & inſtruits. L'Auteur a beau avoir lu, *dit-il*, les Ouvrages des Proteſtans avec *un eſprit très-bien diſpoſé*, il n'y a perſonne, tant ſoit peu au fait, qui n'en doute en liſant le tout. Pour ſa ſincérité, ſur laquelle il attelle Dieu, je ne la révoquerai point en doute. Mais il me paroît y avoir dans tout ſon Ouvrage quelque choſe de ſi amer contre les Proteſtans, qu'on a tout lieu de préſumer, que c'eſt un homme qui a eu envie de faire preuve de Catholiciſme, & qui a eu des raiſons pour cela.

[X] *Ce qu'il écrivoit à cette occaſion à Mr. de Crouſaz, marque un homme qui ſent ſa fin ſans en être effrayé.*] C'étoit le 12 d'Avril, un peu plus de quinze jours avant ſa mort. „ Vous avez reçu ſi obligeamment pluſieurs parties de ma „ Théologie Naturelle, que j'oſe me promettre la même „ indulgence pour les derniéres parties, que j'ai l'honneur „ de vous envoyer. Il auroit fallu leur donner plus d'éten„ due. Mais la foibleſſe, qui augmente tous les jours, m'e „ preſſé de finir. Ja me félicite d'avoir eu occaſion de pen„ ſer de nouveau à l'Immortalité de l'Ame, & aux preuves „ qui l'établiſſent, lorſque je ſuis à la veille (s'il plaît à „ Dieu) d'en faire l'expérience. Aidez-moi de vos priéres, & ſoyez perſuadé que je ſerai juſqu'à mon dernier „ ſoupir &c. (50)".

(50) Ibid. p. 468.

(a) Cet Article eſt principalement tiré d'un Memoire de Mr. l'Abbé Sevin *Mém. de l'Acad. des Inſcript.*

☞ TYRTE'E (a) Poëte de grande réputation, étoit, ſelon toutes les apparences, Athénien de naiſſance [A]. Il eſt certain, par le témoignage unanime de tous les Auteurs, qu'il a vécu & fleuri dans le tems de la ſeconde guerre de Meſſéne, dont Pauſanias (b) fixe le commencement à la troiſiéme année de la vingt-troiſiéme Olympiade, ſix-cens quatre-vingt-cinq ans avant l'Ere Vulgaire; d'autres reculent cette époque de cinquante ans, mais la premiére opinion nous paroît la mieux fondée [B]. Les Lacédémoniens & les Meſſéniens s'étant fait une rude guerre pendant vingt ans, depuis la ſeconde année de la neuviéme Olympiade, juſqu'à la premiére de la quatorziéme, elle ſe termina par la conquê-

Tom. XI. p. 227. Edit. de Hollande.

(b) Pauſan. Lib. IV. c. 15.

[A] *Etoit, ſelon toutes les apparences, Athénien de naiſſance.*] Suidas (1) dit qu'il étoit fils d'Archimbrote, & que ſelon les uns il étoit natif de Milet, & de Lacédémone ſelon d'autres. Mais l'Abbé Sevin (2) obſerve que Suidas pourroit bien s'être livré à des guides ignorans & mal inſtruits. Que parmi les Anciens il n'en connoît aucun, qui faſſe naître Tyrtée à Milet; & qu'il n'y a que Jean Tzetzès, qui lui donne Lacédémone pour patrie. Le ſentiment, qui fait Tyrtée Athénien, eſt ſans contredit le mieux fondé. Les raiſons que Mr. l'Abbé Sevin allégue paroiſſent ſans replique. D'abord, on ne peut douter que le témoignage des Grecs Modernes ne peut être mis en parallèle, ni avec celui de Platon (3), ni avec celui de l'Orateur Lycurgue (4), qui aſſurent poſitivement que Tyrtée étoit leur compatriote: or ils devoient naturellement être mieux inſtruits, que des Ecrivains poſtérieurs: l'un & l'autre étoient Athéniens, & moins éloignés du tems de notre Poëte, & par conſéquent ils étoient à portée de conſulter des mémoires exacts & fidéles. Calliſthéne, Philocore (5), Juſtin (6), Pauſanias (7) & Diodore de Sicile (8), ſont Tyrtée Athénien. Il eſt vrai que les trois derniers ne diſent pas la choſe en termes exprès; mais les circonſtances expliquent leur penſée, puiſque, ſelon ces Auteurs, les Athéniens, dans la vuë de ſe conformer aux ordres de l'Oracle, envoyérent Tyrtée à Lacédémone, il eſt évident qu'il devoit être Citoyen d'Athénes. D'ailleurs les Lacédémoniens eux-mêmes ne conteſtoient point la vérité de cette Tradition. „ Ils avoient néanmoins grand intérêt à „ la rejetter. Que ne devoit pas couter un pareil aveu à la „ nation du monde la plus fiére? Les Spartiates ſe voyoient „ par-là dans la néceſſité de convenir que la valeur de leurs „ Généraux avoit moins de part à la conquête de Me„ ne, que les ſages avis d'un homme né dans le ſein d'A„ thenes, Ville dont Sparte n'enviſageoit les proſpérités qu'a„ vec un œil de jalouſie & de chagrin (9)". Plutarque (10) nous apprend, que Pauſanias fils de Cléombrote, interrogé pourquoi les Lacédémoniens avoient accordé à Tyrtée le droit de Bourgeoiſie; c'eſt, dit-il, afin qu'on ne reprochât point à Lacédémona, que ſes victoires étoient dûes uniquement à la ſageſſe d'un Capitaine étranger. Une ſeule Objection de quelque poids qu'on peut faire contre le ſentiment que nous adoptons, eſt fondée ſur un fragment de Tyrtée, conſervé par Strabon (11), dans lequel le Poëte lui-même déſigne ſa patrie ſous le nom d'*Erinée Epuvia ἐρινεὸς*, deſorte que ſuivant la remarque de ce Géographe, ou le morceau qu'il rapporte n'eſt pas de Tyrtée, ou l'on ne doit pas en croire Calliſthéne & pluſieurs autres, qui le font partir, les uns d'Athénes, les autres d'Aphidne, bourg de l'Attique. Mr. l'Abbé Sevin (12) fait voir par quelques Obſervations, que cette difficulté n'eſt pas auſſi preſſante qu'elle le paroît d'abord. On ne ſauroit douter que les Ouvrages de Tyrtée ne ſuſſent entre les mains de Platon, & qu'il ne les eût examinés avec beaucoup de ſoin, puiſqu'il deſapprouve certaines maximes avancées par ce Poëte. L'Orateur Lycurgue eſt dans le même cas; il cite un fragment de Tyrtée fort étendu, & par conſéquent il avoit lu les Elégies de cet Auteur, alors très-communes à Athénes. „ Suppoſons donc un moment, *dit le ſavant Académicien*, que „ les vers en queſtion doivent être pris dans le ſens que „ leur donne Strabon. De quel front Platon & Lycurgue „ euſſent-ils oſé placer Tyrtée au nombre de leurs Citoyens? „ Quoi de plus aiſé que de dévoiler leur peu de ſincérité? „ Il n'y avoit perſonne alors qui ne fût en état de les con„ vaincre de menſonge. Plutôt que de former des ſoupçons „ ſi injurieux à la réputation de ces Ecrivains célébres, j'ai„ merois mieux en quelque façon ſoutenir que ce morceau, „ allégué ci-deſſus, eſt un morceau fabriqué par des gens „ envieux de la gloire des Athéniens. Mais cet expédient „ que nous fournit Strabon ne me paroît point abſolument „ néceſſaire; car de ce que Tyrtée part d'Erinée avec les „ Envoyés de Lacédémone, il ne s'enſuit pas qu'Erinée fût „ le lieu de ſa naiſſance. Ses affaires pouvoient l'avoir ap„ pellé en cette Ville; & là les Spartiates lui communiqué„ rent l'ordre qu'ils avoient de le conduire dans le Péloponnéſe. . . . Il eſt conſtant d'ailleurs que dans la Gréce, „ comme dans toutes les autres parties du Monde, nombre „ de villes & de bourgs ont porté les mêmes noms. Seroit„ il donc abſurde de dire que dans l'Attique il y avoit une „ Erinée, & que cet endroit, détruit longtems avant Strabon, „ eſt échappé à ſes laborieuſes recherches? Que de lieux „ ignorés aujourd'hui, faute de monumens qui nous les faſ„ ſent connoître". Mr. l'Abbé Sevin propoſe enſuite une conjecture, que nous ne devons pas paſſer ſous ſilence. Il obſerve qu'il y a très-peu de différence entre les mots *Erinée*, ou plutôt *Erinia*, bourgade de la Mégaride, ſelon Pauſanias, & *Erineus*: Or Etienne de Byzance aſſure qu'*Eryxie* étoit un petit endroit ſitué dans l'Attique, & peut-être que dans les Exemplaires de Tyrtée on liſoit autrefois

(1) In voce Τυρταῖος.

(2) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XI. p. 221. Edit. de Hollande.

(3) Plato *de Legib.* p. 367 Apud Euſeb.

(4) Lycurgi *Orat. adv. Leocr.* p. 167. *Apud* Fabric. *Bibl. Græc.* T. I. p. 495. Not. (c).

(5) *Apud* Strabon. *Geogr.* Lib. VIII. p. 217. ex Edit. Almeloveen.

(6) Juſtin. L. III. c. 4.

(7) Pauſanias L. IV. c. 15.

(8) Diod. Sic. L. XV. T. II. p. 56. Edit. Wellingii.

(9) Mém. de l'Acad. des Inſcript. *loc. cit.* p. 226, 227.

(10) T. II. p. 260.

(11) Strabo *ubi ſupra.*

(12) Mém. de l'Acad. des Inſcrip. *ubi ſupra.* p. 227-229.

Οἶον ἔτι προτέρωθεν Ἐρινεὸν ἐνθάδε ναίων.

Les Copiſtes depuis auront, par inadvertance, ſubſtitué *Erynée* à la place d'*Eryxie*. Le changement eſt léger, & il étoit difficile que Strabon fût en garde contre une mépriſe, que ſes occupations ne lui permettoient guéres d'éviter.

[B] *La premiére Opinion nous paroît la mieux fondée.*] Selon Juſtin, les Meſſéniens ſe ſoulevérent quatre-vingt ans après la deſtruction d'Ithome: *Dein*, dit-il, (13) *cum per annos* LXXX *gravia ſervitutis verbera, plerumque & ſtricula, ceteraque capta ervitutis mala, perpeſſi eſſent, poſt longum patientiam, bellum reſtaurant*: Euſébe (14) dit que cela arriva la troiſiéme année de la trente-cinquiéme Olympiade. En quoi ces deux Auteurs ſont d'accord avec Suidas, qui fait vivre Tyrtée dans ce tems-là. Henri de Valois (15) joint à ces autorités le témoignage de Tyrtée, qui ſelon lui compte trois générations

(13) L. III. c. 4.

(14) In Chronic.

(15) Valeſius *ad Exc. Dieod.* p. 181

te que les premiers firent de la Meſſénie: ils uſérent de leur victoire à toute rigueur, ayant détruit Ithome Capitale du Pays juſqu'aux fondemens, & impoſé des loix très-dures aux vaincus (*c*). Les Meſſéniens gémirent ſous ce joug durant trente-neuf ans, & au bout de ce tems-là ils ſe révoltérent ſous la conduite d'Ariſtoméne. On ſe mit en campagne de part & d'autre, & un an après le ſoulévement, il ſe donna une bataille ſanglante auprés de Derés Village de Meſſénie, mais la victoire demeura indéciſe (*d*). Les Lacédémoniens jugérent à propos de conſulter l'Oracle de Delphes, qui leur répondit, qu'ils euſſent à ſe conduire par les conſeils d'un Athénien, ou de demander un Général à ceux d'Athénes, *jubentur ducem belli ab Athenienſibus petere*, dit Juſtin (*e*). Auſſitôt on fit partir des Ambaſſadeurs pour Athénes, afin de demander un des Citoyens de cette Ville, qui pût aider les Spartiates de ſes conſeils. Les Athéniens jettérent les yeux ſur Tyrtée, qui reçut ordre d'aller à Sparte. Selon Pauſanias tout cela ſe paſſa la premiére année de la Guerre [*C*]. Si l'on s'en tient à la tradition la plus univerſellement répandue, les Athéniens ne ſuivirent, dans le choix qu'ils firent de Tyrtée, que leur Politique, qui ne leur permettoit guéres de ſouffrir qu'une République, dont l'aggrandiſſement leur faiſoit ombrage, conquît ſi aiſément la plus riche contrée du Péloponnéſe, telle qu'eſt la Meſſénie (*f*). Si l'on s'en rapporte à la plupart des Anciens, notre Poëte n'étoit guére propre à remplir les vuës de l'Oracle. Au jugement de ſes compatriotes il avoit le cerveau un peu dérangé (*g*). Pauſanias dit à peu prés la même choſe, & ajoûte qu'il étoit boiteux & Maître d'Ecole à Athénes; à quoi d'autres joignent encore un autre trait, c'eſt qu'il étoit louche (*h*). Mr. l'Abbé Sevin ne ſe rend pas à toutes ces autorités, & ne croit pas que Tyrtée ait été un homme auſſi mépriſable qu'on le repréſente [*D*]. Quoi qu'il en ſoit, ſelon les uns, les Lacédémoniens donnérent à Tyrtée le commandement de leurs Troupes; ſelon d'autres, comme Pauſanias, on ne fit que ſuivre ſes avis. A ſon arrivée à Sparte, il récita en préſence des Magiſtrats des Elégies, & quelques Piéces compoſées en Vers Anapeſtes, & il ne manquoit pas de les déclamer auſſi devant le peuple. On y donnoit à la valeur des louanges exceſſives; on y élevoit juſqu'au Ciel l'amour de la patrie, & l'intrépidité de ces braves guerriers, qui dans les combats portoient partout l'épouvante & la mort. Les Poëſies de Tyrtée dont il ne nous reſte que des Fragmens [*E*], firent de vives

(*c*) Ibid. c. 14.

(*d*) Ibid. c. 15.

(*e*) Juſtin. L. III. c. 4.

(*f*) Pauſan. L. IV. c. 15.

(*g*) Heraclid. Apud Diog. Laert. L. II. Segm. 42.

(*h*) Aeroſ Horat. Art. Poët. V. 401.

rations depuis la réduction d'Ithome, juſqu'au ſoulévement de Meſſéne:

Αμφ' ἀυτὸν δ' ἐμάχοντ' ἐυκνήμιδες Ἀχαιοὶ
Νικησίμβροτον ἀλκὴν θυμὸν ἔχοντες
Αἰχμητὰὶ πονέων ἡμιτόμων πατέρας.

Voici la traduction de ces Vers par Mr. l'Abbé Gedoyn:

Après vingt ans de ſiége Ithome encor debout
Avoit preſque pouſſé nos ennemis à bout.
Ses braves Défenſeurs, les Pères de nos Pères,
Ne nous feront-ils point rougir de nos miſéres?

Pauſanias, comme nous l'avons dit dans le texte de l'Article, place le commencement de la ſeconde guerre de Meſſéne à la quatriéme année de la vingt-troiſiéme Olympiade. Et deux raiſons principales déterminent Mr. l'Abbé Sevin (16) à ſuivre cet Auteur, & ces raiſons nous paroiſſent ſolides. La premiére eſt que Pauſanias a ſuivi dans ſon récit de la ſeconde guerre de Meſſéne, Tyrtée & Rhianus, qui avoient fait des Poëmes ſur ce ſujet, & certainement il ſemble qu'il ne pouvoit ſuivre de meilleurs guides. Tyrtée avoit été préſent à toutes les batailles qui s'étoient données alors, & Rhianus avoit traité cette matiére de deſſein prémédité. Quelle apparence de préférer l'autorité de Juſtin & de ceux qui l'appuyent à celle d'Ecrivains qui leur ſont à tous égards ſupérieurs, & par l'ancienneté & par le mérite. La ſeconde raiſon eſt fondée ſur un point de Chronologie, lié très-étroitement avec celui-ci. Pauſanias nous apprend (17) qu'Ariſtoméne, quelque tems aprés la reddition d'Ira, alla à la Cour d'Ardys Roi de Lydie. Or c'eſt ce qui ne peut quadrer avec l'époque adoptée par Euſébe. La ſeconde guerre de Meſſéne a duré dix-huit ans; & Ariſtoméne ne pouvoit guéres terminer, dans le cours d'une année, les affaires domeſtiques, que Pauſanias nous dit qu'il régla en Arcadie, avant que de ſe rendre à Sardes: cela fait au moins dix-neuf ans, leſquels, à compter de la troiſiéme année de la trente-cinquiéme Olympiade, finiſſent préciſément à la ſeconde année de la quarantiéme. Or Ardys ne vivoit plus alors; car Hérodote (18) met entre la fin du régne de ce Prince & la priſe de Sardes un intervalle de plus de vingt Olympiades, puiſque ſelon ſon calcul il s'eſt écoulé quatre-vingt-trois ans. Or qu'on mette la priſe de cette Capitale de la Lydie par Cyrus, à la premiére année de la cinquante-huitiéme Olympiade, ou à la premiére de la cinquante-neuviéme, il en réſultera toujours que ce ſeroit Sadyatta qui occupoit le trône de Lydia quand Ariſtoméne alla à Sardes, & non Ardys pére de Sadyatte, comme l'aſſure poſitivement Pauſanias. A l'égard du fragment de Tyrtée, cité par Mr. de Valois, on ne peut en conclure qu'il s'eſt écoulé trois générations entre la premiére & la ſeconde guerre de Meſſéne; le Poëte dit ſimplement que les petits-fils recommencérent la guerre que leurs ayeux avoient terminée. En ce cas, la génération intermédiaire eſt la ſeule complette, & les deux autres ne doivent pas faire nombre; & c'eſt ainſi que Pauſanias l'a entendu, puiſque ſelon lui cet eſpace ne comprend que trente-neuf années. Les Auteurs Anglois de l'*Hiſtoire Univerſelle* (19) propoſent une conjecture, pour enchiller Euſébe avec Pauſanias. Ils obſervent, qu'Euſébe ne dit pas que la ſeconde guerre de Meſſéne commença quatre-vingts ans aprés la premiére, mais qu'elle finiſſoit alors; ce qui eſt très-vrai, ſi l'on commence à compter depuis les premiers troubles, qui s'élevérent à l'occaſion de la mort de Télécle (20).

(16) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. ubi ſupra. p.* 230. 232.

(17) Pauſan. Lib. IV. c. 24.

(18) *Herodot.* Lib. I. c. 15. 16. 25. 26. Edit. Jac. Gronovii.

(19) T. IV. p. 607. dans la Note à la fin.

(20) *Voy.* Pauſan. Lib. IV. c. 4.

[*C*] *Selon Pauſanias tout cela ſe paſſa la premiére année de la guerre.*] A cette occaſion Mr. l'Abbé Sevin (21) ſcléve Selden, qui recule de quatre ans le départ de Tyrtée. „ Quoi „ qu'en diſe ce docte Critique, j'ai de la peine à m'imaginer „ que ce ſoit le ſentiment de l'Auteur des Marbres d'Arundel. L'endroit que Selden entreprend de corriger, eſt entiérement effacé, à trois ou quatre lettres prés, & la correction eſt directement oppoſée au récit de Pauſanias, qui ne doit pas être rejetté ſans des raiſons ſolides & judicieuſes.

(21) *Mém. de l'Acad. ubi ſupra. p.* 232.

[*D*] *Mr. l'Abbé Sevin . . . . . ne croit pas que Tyrtée ait été un homme auſſi mépriſable, qu'on le repréſente.*] Ecoutons-le parler (22). „ Malgré cette foule d'autorités, je ne me ſe- „ rai pas un ſcrupule de révoquer un doute, & la mauvaiſe „ volonté des Athéniens, & la difformité auſſi bien que la „ folie de Tyrtée. Platon lui donne l'épithéte de Sage; & „ Lycurgue non content d'aſſurer que la réponſe de l'Ora- „ cle tendoit à faire ſentir aux Spartiates la ſupériorité des „ Généraux Athéniens ſur ceux de Lacédémone, ne craint „ pas de dire que les ſuccès de cette République étolent dus „ uniquement à la conduite & aux conſeils de Tyrtée; Tha- „ miſtius (23) va plus loin; les Athéniens, à ce qu'il prétend, „ ayant prudemment jugé que ceux de Lacédémona avoient „ moins beſoin de ſoldats que de Capitaines habiles & ex- „ périmentés, leur envoyérens Tyrtée, dont la ſageſſe les „ garantit du naufrage. A ces marques reconnoît-on un „ homme accablé du mépris de ſes Citoyens; & peut-on „ ſoupçonner la République d'Athénes de ne s'être déter- „ minée à jettet les yeux ſur lui, que par des principes de „ jalouſie? D'ailleurs un choix ſi peu digne auroit moins „ offenſé les Spartiates, que les Dieux mêmes, dont on élu- „ doit les ordres; Il eſt conſtant que les Athéniens étolent „ dans ce tems-là un peuple religieux juſqu'à la ſuperſti- „ tion". Remarquons pourtant que ces raiſons ne prouvent point que Tyrtée ne fût par boiteux, ce qui dans le fond eſt aſſez indifférent par rapport à ſa capacité & à ſes talens. Peut-être pourroit-on auſſi révoquer en doute, ſon habileté pour la guerre, puiſqu'il ne paroît pas bien clairement qu'il ait commandé les troupes de Sparte. Mais ce qui eſt aſſez bien prouvé, c'eſt qu'il fut utile aux Lacédémoniens par ſes conſeils, & par l'art qu'il eut de leur inſpirer du courage.

(22) Ibid. p. 232. 234.

(23) Themiſt. p. 127. *Apud* Eund.

[*E*] *Les Poëſies de Tyrtée, dont il ne nous reſte que des Fragmens, firent de vives impreſſions.*] Suidas attribue à Tyrtée un *Traité du Gouvernement en faveur des Lacédémoniens*, πολιτικὰ Λακεδαιμονίοις; des *Préceptes en vers Elégiaques*, ἐν ἐλεγείοις διδασκαλίαι; & cinq *Livres de Chants guerriers*; ἐν μέλεσι πολεμικὰ βιβλία ε'. On voit que cet Auteur diſtingue le premier Ouvrage, qu'il appella πολιτεία, des *Elégies*; mais mal à propos: πολιτεία & εὐνομία ſont des termes ſynonymes, qui ſignifient des Loix ſages, & propres à maintenir le bon ordre dans le Gouvernement. Or il eſt conſtant par Strabon (24) que εὐνομία & les Elégies ſont préciſément la même choſe; ἐν ᾗ δῆλα ἐποίει ἐκεῖθεν ἐν τῇ ποιήσει ἐλεγείᾳ, ἐστιγμένων Εὐνομίαν; *Il nous inſtruit qu'il étoit de là, dans ſes Elégies, que quelques-uns intitulent Eunomie.* Ajoûtez à cela que la guerre de Meſſéne faiſoit le ſujet des Elégies, & c'étoit auſſi celui de l'Eunomie, comme il paroît par un fragment que Strabon en rapporte à la ſuite des paroles, que nous venons de citer. Mr. l'Abbé Sevin croit que c'eſt-là auſſi la conſéquence qu'il faut tirer de ce paſſage d'Ariſtota (25); Σοφῶς δὲ καὶ τοῦτο ὁ Λακεδαίμων ἐπὶ τ' Μεσσηνιακὸν πόλεμον· δῆλον δ' ἐκ τῶν ἐπὶ τ' Τυρταίου ποιήσεων τ' καλουμένης Εὐνομίας· ἐπιθυμοῦντες γὰρ τὴν χώραν διὰ τ' πόλεμον, ἠξίουν ἀναδάσασθαι πάλιν τὴν χώραν. *Parcille choſe arriva à Lacédemone lors de la guerre de Meſſéne, comme le montre le Poëme de Tyrtée, qui ſe nomme* Eunomie; *car plusieurs des Spartiates épuiſés par la guerre, voulurent que les terres fuſſent de nouveau partagées.* Il paroît aſſez clairement par ces paſſages que le titre d'*Eunomie* n'étoit pas de Tyrtée lui-même, puiſque Strabon dit que quelques-uns donnoient ce nom à ſes Elégies; & l'on voit que dés le tems d'Ariſtote on y donnoit indifféremment l'un & l'autre nom. Lycurgue a préféré celui

(24) Geogr. Lib. VIII. p. 366.

(25) Ariſtot. Politic. Lib. V. c. 7.

vives impreſſions ſur l'eſprit des Lacédémoniens. Ils marchérent à l'ennemi, & les deux Armées ſe rencontrérent dans un lieu de la Meſſenie, qui s'appelloit le monument du Sanglier (*i*). Tyrtée & les Prêtres des grandes Déeſſes n'eurent aucune fonction militaire, il furent placez à la queuë, & Tyrtée fut chargé du ſoin de relever par ſes exhortations le courage des ſoldats qui paroîtroient ébranlez. Ce ne fut pas avec le ſuccès qu'on s'en promettoit. Les Lacédémoniens, aprés avoir vivement diſputé la victoire, furent rompus & défaits entiérement. Cet échec les découragea ſi fort, qu'ils voulurent abſolument faire la paix. Tyrtée les en diſſuada en leur récitant des Elégies propres à leur relever le courage, & il remplaça les ſoldats qui avoit péri dans le combat, par un nombre égal de Hilotes qu'il incorpora dans les troupes (*k*). Ce fut ſur la fin de la ſeconde, ou au commencement de la troiſiéme année de la Guerre que ce projet s'exécuta. Dans cet intervalle il y eut, au rapport de Pauſanias (*l*), deux actions conſidérables. Juſtin (*m*) fait mention de trois, & ajoûte diverſes circonſtances qu'on ne trouve point ailleurs, entre autres, qu'on promit aux Eſclaves affranchis & incorporez dans les Troupes, de leur donner en mariage les Veuves de ceux qui périroient à la guerre, & de leur accorder le droit de Bourgeoiſie: que les Rois de Lacédémone voulant ſe retirer avec l'Armée, Tyrtée les en empêcha, en inſpirant par ſes vers une nouvelle ardeur au ſoldat; mais Pauſanias ne dit rien de ces circonſtances; il

(*i*) Pauſan. *loc. cit.*

(*k*) Id. *ibid.* c. 1 .

(*l*) Ibid. c. 18. 17.

(*m*) Lib. III. c. 4.

celui d'Elégies, le ſeul dont ſe ſoient ſervi les Auteurs qui ont écrit depuis cet Orateur. Tyrtée ſe propoſoit dans ce Poëme de relever les eſpérances des Lacédémoniens, que des pertes réïtérées avoient entiérement découragés. Il y repréſente les avantages que procure à la patrie un guerrier, qui bravant les dangers & la mort, combat valeureuſement à la tête de ſa troupe. „ Il inſpire, *dit-il*, une noble hardieſſe à „ ceux qui l'environnent, & on voit fuir devant lui des ba„ taillons entiers; tombe-t-il ſous les coups de l'ennemi, de „ quelle gloire ne comble-t-il pas ſa Patrie, ſes Citoyens & „ ſa Maiſon! Jeunes & vieux le pleurent; tout eſt dans l'af„ fliction; ſon tombeau eſt célébre à jamais, & l'éclat de ſes „ hauts faits rejaillit juſques ſur ſa poſtérité la plus reculée. „ Les grandes actions ne ſont point enſévelies dans l'oubli, „ & le trépas aſſure l'immortalité à ces guerriers intrépides. „ Que ſi, malgré les périls inſéparables du métier des armes, „ il a le bonheur de ſurvivre à la victoire, il n'eſt perſonne „ qui ne le reſpecte, & il meurt aprés avoir goûté une vie „ pleine de charmes & de douceurs". On jugera aiſément par cet échantillon, dit Mr. l'Abbé Sevin (26), dont nous avons ſuivi la traduction, de la nature du Poëme de Tyrtée. Les morceaux qui en ſont venus juſqu'à nous, reſſemblent tous à celui-ci; & les Anciens ont donc eu raiſon de dire, que les Elégies de Tyrtée étoient trés-propres à inſpirer du courage & de la valeur. Notre Poëte avoit ſuivi le même eſprit dans l'autre Ouvrage intitulé, ſelon Suidas, *πολεμικὰ μέλη* ou *Chants guerriers*. Pauſanias y fait allufion, ſelon toutes les apparences, lorſqu'il aſſure que Tyrtée compoſa pour les Lacédémoniens, des Elégies & des Vers Anapeſtes. Les Grammairiens en reconnoiſſent pluſieurs eſpéces du dernier ordre. Dans ceux de Tyrtée il n'entroit que des Anapeſtes & des Spondées, & la derniére ſyllabe étoit toujours breve; *Cujus membrum*, dit Marius Victorinus (27), *eſt hoc quoque metrum, quod* Meſſenacum *appellatur, & eſt ut ſupra trimetrum catalecticum in ſyllabe. Verum eo differt quod Anapæſtis præcedentibus, & Spondeis ſequentibus, habet conjugationes, & poſtremam ſyllabam brevem. Idem & Embaterion dicitur, quod eſt proprium carmen Lacedæmoniorum; id in pratis ad incentivum virtutis, per tibias canunt, incedentes ad pedem, ante ipſum pugnæ initium.* Mr. l'Abbé Sevin obſerve ſur ce paſſage, que ſi la régle que Marius Victorinus preſcrit eſt fondée, les trois vers que Jean Tzetzès, d'aprés Dion Chryſoſtôme, attribue à Tyrtée, ne ſauroient être de cet ancien Ecrivain, puiſque les préceptes établis par le Grammairien n'y ſont point obſervés. „ Je ne voudrois pour„ tant rien aſſurer, *dit le judicieux Académicien* (28); on ſait „ que dans les Vers Anapeſtiques, outre l'anapeſte & le ſpon„ dée, on y admettoit encore des dactyles & des proceleuſ„ matiques, & des-lors il ſe pourroit bien faire que Tyr„ tée ne ſe fût pas toujours ſcrupuleuſement aſſervi à la mê„ me meſure". Ce qu'il y a de certain c'eſt que les piéces dont il s'agit ont été longtems en uſage chez les Lacédémoniens; tant que leur République a ſubſiſté, les *Embateria* y ont conſervé leur crédit: c'étoient certains chants qui ſe jouoient ſur la flûte dans les Armées Lacédémoniennes, lorſqu'elles marchoient à l'ennemi. Mr. l'Abbé Sevin prétend que Tyrtée eſt l'Auteur de l'*Embaterion*, & ſelon lui la preuve s'en trouve dans le paſſage de Marius Victorinus, qui ne met aucune différence entre l'*Embaterion* & l'eſpéce de Vers qu'il appelle *Meſſenacum*. „ Quelle eſt l'origine de cette dé„ nomination? N'apperçoit-on pas du premier coup d'œil „ combien elle a de rapport avec les Anapeſtes, qui de l'a„ veu de Pauſanias furent ſi uſitement employez par Tyrtée „ dans la guerre de Meſſene? Il les avoit compoſés dans le „ goût de ſes Elégies, comme le montre cette réflexion „ de Valére Maxime (29)": *Ejusdem Civitatis* (Spartanæ) *exercitus, non ante ad dimicandum deſcendere ſolebant, quam tibiæ concentu, & anapæſtici carminis modulo, cohortationis calorem animo traxiſſent, vegeto & crebro ictus ſono ſtrenuæ baſtem brandere admoniti.* Ce qui ſemble appuyer le ſentiment de l'Abbé Sevin, c'eſt que ce que tous les Auteurs diſent de la Poëſie guerriére des Spartiates convient trés-bien à celle de Tyrtée. Liſes ces paroles de Cicéron (30): *Militum vero noſtrum dico, non Spartiatarum: quorum procedit ad modum, ac tibiam, nec adhibetur ulla fere anapæſtis pedibus hortatio.* Plutarque parle en divers endroits des Chanſons guerriéres des Lacédémoniens, & ce qu'il en dit quadre parfaitement à l'idée qu'on nous donne de celles de Tyrtée. Je me borne à un ſeul paſſage tiré de la Vie de Lycurgue, & pour abréger je le rapporterai dans le ſtile d'Amiot (31). „ Ils n'eſtu„ dioient pas moins à bien chanter & compoſer de beaux „ cantiques, qu'à rondement & proprement parler: & ſi y „ avoit touſiours en leurs chanſons je ne ſçay quel aiguillon „ qui excitoit les courages des eſcoutans, & leus inſpiroit „ un ardent deſir de faire quelque belle choſe. Le langage „ eſtoit ſimple, ſans affectetie quelconque, & le ſujet gra„ ve & moral, contenant le plus ſouvent louange de ceux „ qui eſtoient morts en la guerre, pour la deffenſe de Spar„ te, comme eſtaot bienheureux, & blaſme de ceux qui par „ laſcheté de cœur avoient reſſivé à mourir, comme vivans „ une vie miſérable & malheureuſe: ou bien eſtoient ce„ ſ, promeſſe d'eſtre à l'advenir, ou vanterie d'eſtre préſente„ , ment hommes vertueux, ſelon la diverſité des ages de „ ceux qui chantoient". Au reſte outre le nom d'*Embaterion*, ces Chanſons en portoient encore pluſieurs autres (32). Ce qui paroît confirmer l'opinion qui attribue à Tyrtée la Muſique guerriére de Lacédémone, c'eſt qu'il fut ordonné que dans toutes les expéditions militaires, ſes poëmes ſeroient récités, pour animer les Soldats, & leur inſpirer du courage: c'eſt l'Orateur Lycurgue qui nous l'apprend (33): Καὶ, *ὅθι τοὺς ἄλλους ποιητὰς ἔσω λόγου ἔχοντες* (οἱ Λακεδαιμόνιοι), *ἀδὲ τὰτε* (τῷ Τυρταίῳ) *ἀυτὸ τοῦτο ἐπιτάξαντες, ὡς ἐκεῖνο ἄξιον ἦν, ὅταν οἱ τοῖς ὅπλοις ὑπερτυνόμενοι ἀνὴρ, καθὶν ἐν τῇ βασιλέως σκηνῇ, ἀκροώμενος τῷ Τυρταίῳ ποιήματα ἄνωθεν τοῦ ζυγοῦ, ὅτως ἂν ἀυτὸς μάλιστα πρὸ τοῦ πατρίδος ἔθελεν ἀποθνήσκειν:* c'eſt-à-dire: *Les Spartiates, qui ne font pas grand cas des autres Poëtes, firent tant d'eſtime de celui-ci, qu'ils ordonnérent par une Loi expreſſe, que les Soldats qui iroient à quelque expédition, s'aſſembleroient autour de la tente du Roi, pour y entendre lire les Poëſies de Tyrtée: perſuadés, qu'aprés cela ils ſacrifieroient avec moins de peine leur vie pour la patrie.* Athenée rapporte auſſi (34) que les Lacédémoniens marchoient au combat en récitant les vers de Tyrtée: & que dans leurs repas militaires chacun des convives les chantoit, & qu'un morceau de viande étoit le prix deſtiné à celui qui ſurpaſſoit les autres: Καὶ ἀυτοὶ δ' οἱ Λακωνες τὸν τοῖς πολέμοις τὰ Τυρταίου ποιήματα ἀκουσμενοὶ ἐγκρίνουσι κἀνοντες ἐπιφέρουσι τὸν ἀριστεύσαντα. Φιλόχορος δ' φησὶ, πραγματευτὰς Λακεδαιμονίους Μενανδρον, διὰ τὸν Τυρταίου ἐραστὴν, ὃν ταῖς ἐρωτικαῖς ὠδαῖς πανηγυρίζειν, ἀφ' ἑκατονταετηρίδος, ἐφ' ἑκατονταετὴ, μέλη καὶ ἐπὶ Τυρταῖ κρίνειν ἐν τοῖς πολεμικοῖς, καὶ ἄλλοι δώδεκα τῶν νεωτέρων κρίνειν. *Idem Lacedæmonii præſtantiori Tyrtæi verſui recitantes numeroſa paſſim gratulantur. Philochorus ſcribit, Lacedæmonios, cum Meſſenios deviciſſent, duxiſſe Tyrtæi, morem hunc conſtituiſſe, ut in expeditionibus, quoties convivium aliquod exhiberent, ac pœanes decantarent, ut Tyrtæi carmina unusquisque caneret: judex autem Polemarchus, præmium victori daret carnem.* Mr. l'Abbé Sevin aſſure, qu'outre les Elégies & les cinq Livres d'Anapeſtes, dont nous avons parlé, Tyrtée avoit fait une eſpéce de Chanſon en vers Iambes: & il dit que deux paſſages, l'un de Julius Pollux, & l'autre de Plutarque, éclairciſſent la choſe: Voici celui de Pollux (35): Τυρταῖος ἢ Τυρταῖ- ἔτυρτε, τρὶς λακίσαι χαιὴς καὶ ὀλισθὶν ἰσάκις, πτῶσιν, ἄνδρας, γύρτατας: *Tyrtée inſtitua, chez les Lacédémoniens, la danſe à trois chœurs, diſtribuez ſelon les âges, & compoſés des enfans, des hommes, & des vieillards.* „ Il s'enſuit delà, *dit Mr. Sevin*, qu'il „ étoit l'inventeur de cette danſe, & par une conſéquence „ aſſez vraiſemblable, l'Auteur des vers qu'on y chantoit". Plutarque nous a tranſmis quelques fragmens de ces Vers, ſans nommer celui auquel on les attribuoit; mais, dit le ſavant Abbé, il eſt mal-aiſé de méconnoître Tyrtée, ſi l'on ſe donne la peine de comparer les paroles de Julius Pollux avec celles de Plutarque (36), que je me contenterai de rapporter ſelon la Traduction de Mr. Sevin. „ Il y avoit trois „ Chœurs établis à Lacédémone les jours de Fête: le pre„ mier étoit celui des Vieillards, qui ouvroit la danſe par „ ce vers: *Dans notre jeuneſſe nous étions vaillans & coura„ geux.* Les jeunes-gens leur répondoient par cet autre: „ *Nous le ſommes aujourd'hui, faites-en l'épreuve, ſi vous le voulez.* Venoient enſuite les Enfans, qui chantoient: *Nous ſerons beaucoup plus braves que vous*". Il eſt viſible, dit l'Académicien, que là, comme dans tous ſes autres Poëmes, Tyrtée ne perdoit pas de vuë le deſſein qu'il avoit, de faire de Lacédémone une République belliqueuſe & guerriére. Mais Meurſius (37) prétend que l'établiſſement des trois Chœurs eſt plus ancien que Lycurgue, & par conſéquent ne peut être à plus forte raiſon une inſtitution de Tyrtée, poſtérieure à Lycurgue. Ainſi les vers qu'on chantoit dans cette danſe ne ſont pas, ſelon les apparences, non plus de notre Poëte.

(26) *Ubi ſupra* p. 240.

(27) *Art. Grammat. Lib. II. p. 2112. Apud Rund.*

(28) *Mém. de l'Acad. ubi ſupra*, p. 241.

(29) *Valer. Max. Lib. II. c. 6.*

(30) *Tuſcul. Quæſt. L. II.*

(31) *Vies des Hom. Ill. T. I. fol. 51. verſo. Edit. de 1587 in-f.*

(32) V. Meurſii *Miſcellan. Laconn. Lib. II. c. 11.*

(33) Lycur. *Orat. adv. Leocrat. Apud Euſeb. Lib. II. c. 2.*

(34) *Athen. Lib. XIV. p. 630.*

(35) *Pollux Lib. IV. c. 25. p. 413.*

(36) Dans la Vie de Lycurgue *ubi ſupra.*

(37) *Miſcellan. Laconn. Lib. II. c. 10.*

il raconte que les Lacédémoniens ayant raſſemblé une nouvelle Armée, attaquérent les Meſſéniens, & les taillérent en pièces par la trahiſon d'Ariſtocrate Roi d'Arcadie, que ceux de Sparte avoient corrompu à force d'argent. Pauſanias remarque à cette occaſion, que de tous les peuples connus ils ſont les premiers, qui ayent donné le pernicieux exemple de tenter ſon ennemi par des preſens. Ariſtomène perſinada à ceux qui reſtoit de Meſſéniens de ſe retirer ſur le Mont Ira, où les Lacédémoniens vinrent d'abord les aſſiéger. Ce ſiége dura onze ans, & les Aſſiégeans eurent plus à ſouffrir de la faim & de la diſette, que les Aſſiégés mêmes, à cauſe d'une ordonnance que les courſes continuelles d'Ariſtoméne les obligérent de publier; la diſette cauſa une ſédition que Tyrtée calma par ſes vers. Si c'eſt par cet endroit qu'on peut dire que la priſe de la place fut ſon ouvrage, comme l'aſſure Mr. l'Abbé Sevin, le fait eſt vrai, mais à proprement parler la ſurpriſe d'Ira vint d'une autre cauſe (*n*). Les Lacédémoniens, ſenſibles aux ſervices que Tyrtée leur avoit rendus, lui accordérent le droit de Bourgeoiſie, titre qu'ils n'accordoient à aucun étranger, mais qu'ils donnérent à notre Poëte, tant par reconnoiſſance, que par vanité, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils étoient redevables de leurs victoires à la fageſſe d'un Etranger. Tyrtée fixa ſa demeure à Sparte, dont on le regardoit comme le Libérateur. Il y a néanmoins des Savans qui prétendent qu'on ne lui accorda pas tous les Priviléges attachez à la qualité de Citoyen [*F*]. Les Ouvrages de Tyrtée demeurérent quelques tems à Sparte, ignorez du reſte de la Gréce. Enfin des Curieux, au rapport de Platon (*o*), en firent part aux Athéniens, & delà ils ſe répandirent ailleurs, & furent admirez. Horace ſemble (*p*) placer Tyrtée immédiatement après Homére:

(*n*) Voy. Art. ARISTOMENE, Rem. [M].

(*o*) De Legib. p. 307.

(*p*) *De Art. Poët.* V. 402. 403.

> . . . . . *Poſt hos inſignis* Homerus,
> Tyrtæuſque *mares animos in martia bella*
> *Verſibus exacuit.*

Quintilien (*q*) en a fait la remarque, *Quid? Horatius fruſtra Tyrtæum Homero ſubjungit;* & dans un autre endroit, parlant de ceux qui ne peuvent tenir le premier rang, il dit qu'il eſt toujours beau d'occuper la ſeconde ou la troiſiéme place; que ſi l'on ne peut être un Achille, on ne ſe trouvera pas deshonoré de n'être qu'Ajax ou Diomède; & que ſi l'on n'atteint pas la gloire d'Homére, on ſe contentera bien de celle de Tyrtée: *Neque enim*, dit-il (*r*), *ſi quis Achillis gloriam in bellicis conſequi non poteſt, Ajacis aut Diomedis laudem aſpernabitur: neque cui Homeri, non Tyrtæi;* ce qui prouve que notre Poëte a eu de la réputation parmi les Anciens. Et Mr. l'Abbé Sevin remarque avec raiſon, qu'à juger par les morceaux de Tyrtée que le tems a reſpectez, on ne ſauroit nier que ſes Poëſies ne fuſſent dignes de l'immortalité. „ On y voit régner par-tout cette noble ſimplicité qui dédaigne les ornemens étrangers; les „ expreſſions qu'il employe ſont également nettes & ſonores, & il paroît lui-même tranſporté de l'ar„ deur dont il vouloit enflammer l'eſprit de ſes auditeurs (*s*)". Les Scholiaſtes d'Horace attribuent à Tyrtée l'invention de la flûte, dont, ſelon eux, le ſon inconnu alors contribua beaucoup à la déroute des Meſſéniens. Il eſt très-vrai que cet inſtrument étoit en uſage chez les Lacédémoniens, mais il n'eſt pas moins certain qu'il a été inventé pluſieurs ſiécles avant Tyrtée. On ne trouve depuis la conquête de Meſſéne aucune particularité de ſa vie, les Anciens n'en diſent plus rien, non plus que du tems de ſa mort.

(*q*) Lib. X. c. 1.

(*r*) Ibid. L. XII. c. 11.

(*s*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. XI. p. 245.

[*F*] *Il y a néanmoins des Savans qui prétendent, qu'on ne lui accorda pas tous les priviléges attachez à la qualité de Citoyen.* Meurſius entre autres (38) eſt de ce ſentiment. Il ſe fonde ſur ce que les Athéniens diſent à ceux de Sparte, au rapport de Thucydide (39): *Ἀμαυρὸν γὸ τὸ τε πὸ ἄλλῃ ἀνοῆς τίμιον τοῖς ἄλλοις ἴσον: Vous ne communiquez point vos priviléges à d'autres.* Le Scholiaſte de Thucydide remarque ſur ce paſſage, que les Lacédémoniens n'accordoient leurs priviléges à aucun étranger: *Οὐδένι γὸ ξένῳ μεταδίδοσαν τῶν αὐτοῖς νομίμων οἱ Λακεδαιμόνιοι.* Un paſſage d'Hérodote (40) ſemble confirmer ce ſentiment: cet Hiſtorien raconte, que les Lacédémoniens cherchant à gagner Tiſamène, Prêtre ou Sacrificateur des Grecs, qui étoient dans l'armée de Mardonius, celui-ci exigea qu'ils les accordaſſent à la Bourgeoiſie, ainſi que tous les droits & priviléges qui y étoient annexez: & il ſtipula la même choſe en faveur d'Hégias ſon frére. Hérodote ajoûte, qu'ils font les ſeuls, à qui les Lacédémoniens ayent accordé les priviléges de la Bourgeoiſie: *Μόνοι ἢ οὗτοι τῶν ἀνθρώπων ἐγένοντο ἐοντες Σπαρτιήτων πολῖται.* Cragius (41) croit qu'il faut entendre par-là, que Tiſamène eſt le ſeul, qui ait acquis la Bourgeoiſie, non ſeulement pour lui-même mais encore pour ſa race: il ſoutient que ceux qui n'entend les paroles d'Hérodote dans ce ſens, cet Hiſtorien s'eſt trompé; puiſqu'il paroît par Strabon & par Ariſtote que les premiers Rois de Sparte, pour augmenter le nombre de leurs Citoyens, accordérent le droit de Bourgeoiſie à tous les Etrangers qui voulurent s'établir parmi eux. Il allégue encore l'exemple de Terpandre, de Thalétas, & de Phérécyde, auxquels ſelon lui on accorda le droit de Bourgeoiſie à Sparte. Mais Meurſius prétend que le premier exemple eſt mal appliqué, qu'on accorda à la vérité aux Etrangers la liberté de s'établir dans le Pays, à cauſe de la diſette d'habitans, mais non de s'établir à Sparte même: *Nam conceſſa regio habitanda peregrinis, ab penuriam incolarum, ſed non Sparta.* Pour ce qui eſt de Terpandre, Thalétas & Phérécyde, Meurſius ſoutient qu'on ne peut prouver qu'ils ayent eu le droit de Bourgeoiſie à Lacédémone. Plutarque (42) dit bien qu'ils furent fort eſtimez à Sparte, mais non qu'ils y ayent eu le droit de Bourgeoiſie: *Τέτταρᾶρα τε, φησὶ Φιλόχορος, καὶ Φερεκύδην ξένους ὄντας, ὅτι τὰ αὐτὰ τῷ Λυκούργῳ διενόηθη, ἀδαντες, καὶ φιλοσοφοῦντες, ὧν Σπάρτα τιμώσης διαφέρουσιν.* Ce qu'Amiot a fort bien rendu en ces termes: „ Car „ au demeurant Terpander, Thalés, & Phérécydes, qui „ tous eſtoient eſtrangers de nation, furent jadis ſingulière„ ment aimez, honorez, & révérez de Sparte, pour autant „ qu'ils chantoient en leurs eſcrits, les meſmes choſes que Lycurgus eſtabliſſoit en ſes Loix". Meurſius conclut de toutes les autorités, alléguées ci-deſſus, que Tyrtée fut bien fait Citoyen de Sparte, mais qu'il n'en eut pas pourtant tous les Priviléges.

(38) Ibid. L. IV. c. 10.

(39) Thucydid. Lib. I.

(40) *Herodot.* Lib. IX. num. 32.

(41) *De Rep. Lacedæmon.* Lib. I. c. 5.

TZETZE'S (Jean) Grammairien du XII. Siécle, puiſqu'il dédia ſes Allégories d'Homére à l'Impératrice Iréne, femme de Manuel Comnéne, qui épouſa cette Princeſſe en 1143 (*a*) naquit vraiſemblement à Conſtantinople de Michel Tzetzès, & d'Eudocie. Son ayeul Jean Tzetzès étoit originaire de cette Ville, & quoiqu'il ne fût pas lettré il aimoit les Savans, & étoit en état de les favoriſer par ſes chefſes: le grandpére maternel de notre Tzetzès étoit Grec d'origine, mais ſa grandmére Abagæ, ou Ibérienne (*b*). Michel Tzetzès eut beaucoup de ſoin de ſon éducation, & tâcha de bonne heure de lui former l'eſprit & la raiſon, en lui inſpirant le goût de la ſageſſe, & en lui recommandant de la préférer aux richeſſes, au crédit & aux honneurs. A l'âge de quinze ans il lui donna des Maîtres, qui l'inſtruiſirent dans toutes les Sciences, il apprit même l'Hébreu & le Syriaque. Tzetzès étudia avec tant d'application, & lut ſi foigneuſement les Poëtes, les Orateurs, les Hiſtoriens, les Géométres & les Philoſophes de tous les ſiécles, qu'il acquit de grandes connoiſſances, comme on le voit par ſes Ouvrages [*A*]. Mais ſon ſavoir le rendit vain & orgueilleux, Critique amer & dédaigneux. Souvent il ſe glorifie qu'il écrit compoſé une Logique qu'il appelle *βίβλος λογικῶν.*

(*a*) Nicetas *Hiſt. de Man. Comnen.* Liv. I. Ch. 2.

(*b*) Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. X. p. 241. 244.

[*A*] *Il acquit de grandes connoiſſances, comme on le voit par ſes Ouvrages.* C'eſt ici le lieu de faire connoître les Ecrits de Tzetzès. I. Il fait ſouvent mention d'un Ouvrage qu'il avoit écrit en Vers Jambiques: voici entre autres un paſſage qui donne lieu de croire que c'étoit un Ouvrage Hiſtorique: *ὡς γὰρ ἐντὸς βίβ γέγραφα χιλιοστιχῶν ἰάμβων: Ut ipſe alicubi ſcripſi Chronographium componens Jambis* (1). II. Il avoit auſſi

Καὶ πᾶσαν τέχνην λογικὴν ἀκριβῶς μετειχμήκει
Ἐν βίβλῳ ἣν γέγραφεν Ϟ λογικῶν τῷ Τζέτζῃ.

Et omnem artem Logicam ſimpliciter perſequentes, de quibus liber integer ratiocinationem ſcripſus eſt à Tzetza (2). III. Il fait men-

(1) Chiliad. XII. V. 719. *Apud* Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. X. p. 250.

(2) Chiliad XI. V. 961. *Apud* Ead.

écrit de mémoire, & il assure qu'on n'a qu'à lui demander ce qu'on voudra savoir, & qu'il est en état d'y satisfaire. Il se plaint du mépris qu'on avoit pour lui, & de la préférence qu'on donnoit à d'autres; & il prédit, à cause de ce mauvais goût, que Constantinople deviendra la proye des Barbares & tombera dans la barbarie. Il taxe vivement l'avarice des Princes de son tems, jusqu'à dire qu'ils étoient pires que Phalaris, qui se montra généreux & libéral envers Stésichore; au-lieu que lui étoit obligé de vivre du métier de Copiste: il se plaint qu'il ne retiroit aucune récompense de ses Écrits; ce qui pourtant n'est pas exactement vrai, puisque l'Impératrice ne lui paya pas mal l'Ouvrage qu'il lui adressa. Comme on ignore le tems de sa naissance, on n'est pas mieux instruit combien il a vécu, & dans quel tems il est mort. Si la piéce, qui se trouve dans un MS. de la Bibliothéque du Roi à Paris, intitulée *Lamentatio de Imperatore occiso*, regarde, comme je le conjecture, la mort d'Andronic Comnéne, qui fut tué en 1185, il faut que Tzetzès ait vécu jusqu'à un âge fort avancé, puisqu'il doit avoir composé ses Allégories sur Homére dans l'intervalle qu'il y a eu depuis 1143 & 1158 que l'Impératrice Iréne mourut, selon ce calcul, si ma conjecture est fondée, il doit avoir été à peu prés nonagénaire & peut-être plus âgé à sa mort. Il avoit un frére, nomme *Isaac*, auquel on attribue un Commentaire sur Lycophron, qui est réellement de notre Jean [*B*].

mention aussi en plusieurs endroits de ses Allégories sur Homére; cet Ouvrage existe Manuscrit dans plusieurs Bibliothéques, & il a pour titre *ἐνταῦθα τῆ Ὁμήρου ἀλληγορήσεων ἐκ τοῦ Ἰωάννου Γραμματικοῦ τοῦ Τζέτζου. τῆ πρωτοστατῆ Βασιλίσσης τοῦ Ὁμηρικοῦ λόγου Ἕλενα τῆ ἐξ Ἀλεξιαδῶν:* C'est le même dont Mr. Huet, Evêque d'Avranches, parle dans une Lettre à Grævius (3): *Est mihi Tzetzæ ejusdem Poëma de rebus Trojcis sic inscriptum Ἰωάννου γραμματικοῦ τοῦ Τζέτζου τὰ εἰς Ὁμήρου, καὶ τὰ Ὁμήρου, καὶ τὰ μετ' Ὅμηρον εἰς ἑκατόμβας παλαιᾶς ἐκδοθέντα. A quibus juvat Scholia non contemnenda. Hæc aderat alius habitus in animo, sed alias studiis ex transverso objectis abreptus fum.* Mr. Fabricius (4) conjecture que c'est peut-être de cet Ouvrage que sont tirées certaines Allegories Mythologiques, Physiques & Morales, que F. Morel avoit eu de la Bibliothéque de Jan. Rutgersius, & qu'il fit imprimer avec une Version Latine de sa façon à Paris en 1618 in-8. Tzetzès dédia, comme nous l'avons dit dans l'Article, ses Allégories à l'Impératrice Iréne, fille de Bérenger Comte de Suisbach; c'étoit une Princesse de mérite, & qui avoit l'esprit cultivé, si l'on s'en rapporte à Nicétas (5); cet Historien dit que Manuel Comnéne „ épousa une Princesse d'Allemagne, qui avoit moins de soin de parer son corps, que d'embellir son esprit; qui rejettant le fard & les couleurs, „ & qui laissant aux femmes vaines les ornemens empruntez „ de l'artifice, ne rechercholt que la beauté solide qui procéde de l'éclat de la vertu". Tzetzès lui-même nous apprend que cette Princesse le payoit bien généreusement; dans les commencemens elle lui faisoit donner douze piéces d'or, pour chaque page contenant cent vers; mais comme le nombre des pages se multiplioit (sans doute que l'Auteur prenoit goût à la retribution) ceux qui avoient soin des finances de l'Impératrice diminuérent un peu le prix. Cet Ouvrage, aussi-bien que les *Chiliades*, dont nous parlerons plus bas, est en vers *politiques*: ce sont des vers qui approchent fort de la Prose, dans lesquels la quantité n'est point observée, & où l'on n'a égard qu'au nombre des Syllabes & aux accens; ils sont de quinze syllabes, dont la neuviéme commence un nouveau mot, & la quatorziéme doit être accentuée (6). Vigneul-Marville (7), parlant de cette espéce de vers, adopte le sentiment de Lambécius. „ Il prétend, & me semble avec „ raison, qu'il faut entendre par *Versus politici*, les Vers ou „ les Chansons qui se chantoient par les rues. *Politicos vocatos arbitror, quod vulgo Constantinopoli per compita canerentur; „ unde enim nam ἐξοχὴν & fermonis contractionem Constantinopolim appellant. Meretrices publicæ à Græcis recentioribus Politicæ vocantur*". IV. Il ne faut pas confondre avec l'Ouvrage précédent un Commentaire de Tzetzes sur Homére *Ἐξηγητὶς sive Commentarius in Homerum*, dont on trouve un morceau dans un MS. de la Bibliothéque de Leipzig (8). V. Il y a encore de Tzetzès des Scholies sur divers Ouvrages d'Héſiode qu'on trouve dans plusieurs Editions de cet Auteur (9). VI. On a cent & sept *Lettres* de notre Auteur dans trois différens MSS. de la Bibliothéque du Roi à Paris, il y en a aussi quatre à la suite de ses *Chiliades*. VII. Dans les mêmes MSS. il y a encore les Piéces suivantes de la façon de Tzetzès. *Gratiarum actio ad Patriarcham. Lamentatio de Imperatore occiso*, & plusieurs autres Piéces en vers Politiques. A quoi Fabricius ajoûte (10). Compilura Carmina *de differentiis Poëtarum, Jambi tecnici de Comadia & Tragadia, de metris omnibus quæ in verſibus reperiuntur. Hypotheſes in* Culitzen & Gregorium *Grammaticum Regium*. VIII. L'Ouvrage le plus célébre de Tzetzès sont ses *Chiliades*, qu'il intitule lui-même *βίβλοι ἱστορικαὶ, ἢ βίβλοι ἄλφα Τζετζικῶν ποικιλιῶν*, c'est un recueil d'Histoires qui servent comme de Commentaires aux Lettres écrites par l'Auteur, & où il explique ce qui s'y trouve de rélatif à l'Histoire ancienne, à la Fable, & même à la Philosophie. Nicolas Gerbelius publia cet Ouvrage à Basle en 1516 in-fol. à la suite de Lycophron. Je ne sai pourquoi Baillet appelle Gerbelius le Commentateur de Tzetzès (11); quoi qu'il en soit, voici ce qu'il fait dire à cet Auteur, que je n'ai point en main. „ Nicolas Gerbelius son „ Commentateur prétend, que ses vers ont tant d'élégance, „ de netteté, & de facilité, qu'ils ne peuvent manquer de „ donner du plaisir à leurs Lecteurs, pourvu qu'on ait seulement une légére teinture de la Langue Grecque. Il ajoûte, qu'on y apperçoit par-tout un fond de doctrine qui „ n'étoit pas commune, qu'on y trouva une abondance & „ une variété de choses qui est fort belle. Il mêle les maximes de la Morale aux exemples des Faits Historiques avec „ un artifice également utile & agréable. A dire le vrai, il „ est sujet à beaucoup de répétitions, mais il diversifie si „ bien la maniére de les faire, que cela paroit toujours nouveau". Baillet observe là-dessus, qu'on ne peut pas nier que Gerbelius n'ait un peu traité son Auteur, comme ces Sculpteurs de l'Antiquité Payenne, qui aprés avoir fait une idole prenoient l'encensoir, pour satisfaire l'affection qu'ils avoient conçue pour l'Ouvrage de leurs mains. Que les autres Critiques, qui n'ont pas eu avec Tzetzès les mêmes liaisons que Gerbelius, n'en ont pas jugé si avantageusement. Peut-être y a-t-il de l'excès de part & d'autre. Mr. Fabricius (12) reconnoit qu'il y a beaucoup d'érudition dans les Ouvrages de Tzetzès, & en particulier dans ses Chiliades. *Excultus liberalibus diſciplinis, & lectione aſſidua Poëtarum, Oratorum, Hiſtoricorum omnis ævi, Grammaticum etiam & Philoſophorum cujuſque generis fabuliſtas, eruditionem ſibi comparavit, ſecundum vulgarem ac multiformem, ut ex ſcriptis ejus licet cognoſcere*: & en parlant des *Chiliades*, il l'appelle *Opus varia doctrina refertum*. IX. A la suite de cet Ouvrage on trouve un Poëme en vers Jambiques, *ſur l'éducation de la Jeuneſſe*; deux autres petites Piéces en vers de la même mesure, & une en vers Héroïques (13). X. Baillet dit qu'on a encore imprimé à Basle quelques Epigrammes Grecques de Tzetzès, avec quelques compositions d'Héraclide de Pont, in-fol. 1646. Mais Mr. Fabricius n'en dit rien.

[*B*] *Il avoit un frére nommé* Isaac, *auquel on attribue un Commentaire ſur Lycophron, qui eſt réellement de notre Jean.*] Le savant Potter (14) l'a prouvé d'une maniére qui est sans replique, quoique Jean Tzetzès ait bien voulu en faire honneur à son frére, dans son Introduction sur Héſiode, & dans un endroit des *Chiliades*. Voici les raisons du Savant Anglois. I. On trouve dans le Scholiaſte de Lycophron une parfaite conformité de stile & de génie avec l'Auteur des Chiliades. L'un & l'autre se loue excessivement, & insére si souvent son nom dans son Ouvrage, qu'il semble en être amoureux. D'ailleurs il y a un grand rapport entre ces deux Auteurs, dans la maniére d'expliquer les Fables & les termes; ce que Mr. Potter prouve par divers exemples. Il est vrai que cette grande conformité pourroit venir de quelque autre cause que de l'identité d'Auteur, c'est pourquoi on observe II. Que Jean Tzetzès reconnoit lui-même qu'il est l'Auteur du Commentaire ſur Lycophron, *Chiliad.* IX. *Hiſt.* 298. A quoi il faut ajoûter, que la chose est hors de doute par la Lettre XXI. de Jean Tzetzès, qui se trouve dans le MS. 2565 de la Bibliothéque du Roi à Paris. Kuster ayant communiqué cette Lettre à Mr. Fabricius, celui-ci la fit imprimer (15). Cette Lettre s'adresse à Basile Acridenus, Protonotaire du Patriarche; je me contenterai d'en mettre ici le titre, qui suffit par rapport à mon but: *Τῶ Πανιερωτάτῳ Πρωτονοταρίῳ Κυρίῳ Βασιλείῳ τῷ Ἀκριδηνῷ, ὁ τῶ εἰς ἐ Ἀναβάσεως Ἰωάννου τοῦ Τζέτζου ἱστορικῆς ἑορτῆς Ἰσαακίου τοῦ Τζέτζου. Protonotario Patriarchico Domino Baſilio Archidemo de nomine Iſaaci Tzetzæ, quod inveniatur in titulo Commentarii Joannis Tzetzæ in Lycophronem.*

(1) *Diſſertations &c.* recueillies par l'Abbé de Tilladet T. II p 244.

(2) *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 824.

(3) *Hiſt. de Man. Comnene* L. I. Ch. 2 de la Trad. de Cousin.

(4) *Fabric. Bibl. Græc.* Vol. X. p. 311. Not. (q).

(5) *Milanges d'Hiſt. & de Litter.* Tom. II. p. 226.

(6) *Vid. Fabric. ubi ſupra.* p. 251. 252.

(7) *Vid. Rand.* Vol. I. p. 274. 278, & 312.

(8) *Ibid.* Vol. X. p. 228.

(9) *Fabric. Bibl. Græc.* Vol. II. p. 430.

(10) *Ibid.* Vol. X. p. 228.

(11) *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 432. 910.

(12) *Bibl. Græc.* T. X. p. 246. 249.

(13) *Idem ibid.* p. 254.

(14) *In Not. ad Lycophr.* p. III Edit. 1702. in-fol.

(15) *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 432. 910.

V.

VAILLANT (Jean Foy) naquit à Beauvais le 24 Mai 1632. Il eut le malheur de perdre ſon pére à l'âge de trois ans; un oncle maternel, qu'il avoit, perdit vers le même tems un fils unique, ce qui l'engagea doublement à ſe charger du ſoin de ſon éducation. Le jeune Vaillant réuſſit ſi heureuſement dans ſes premiéres études, que ſon oncle le deſtina à être ſon ſucceſſeur dans une Charge de Judicature qu'il occupoit; mais il mourut avant que ſon neveu fût en état de répondre à ſes vuës; il ſe contenta de le faire héritier de ſon nom & d'une grande partie de ſon bien (*a*). Mr. Vaillant renonça à la Juriſprudence après la mort de ſon oncle, s'appliqua à la Médecine, & fut reçu Docteur avant vingt-quatre ans accomplis. Mr. de Boze ne dit point s'il pratiqua, mais on peut naturellement l'inférer d'un trait qui ſe lit dans le *Menagiana* (*b*). Il n'étoit pourtant pas deſtiné à ſe faire un grand nom par la Médecine; un goût caché encore, & qui n'avoit pas eu occaſion de ſe développer, devoit l'illuſtrer. Un Fermier des environs de Beauvais trouva, en labourant la terre, un grand nombre de Médailles antiques. Il les porta à Mr. Vaillant, & bientôt la nature ſe décela; d'abord notre curieux crut n'y donner qu'une légére attention, mais il ne fut pas longtems à s'y livrer entiérement. „ Son eſprit frappé, & ſa curioſité ſou„ tenue par de nouveaux événemens que les Hiſtoriens avoient mal rapportés, ou dont ils n'avoient „ point du tout parlé, ne lui permirent pas de perdre de vuë ces monumens. Son goût & ſon génie „ pour les Médailles ſe déclarérent. Déjà même il les déchiffroit avec une facilité qui ſembloit tenir de „ l'inſpiration, parce que dans les autres elle n'eſt ordinairement que le fruit d'une longue expérience (*c*)". A l'égard de cette facilité Ménage rapporte (*d*) qu'on diſoit, *que Mr. Vaillant liſoit une Médaille, comme un Manceau lit un Exploit.* L'étude des Médailles devint ſa plus agréable occupation, & il y donnoit tous les momens de ſon loiſir. Des affaires domeſtiques l'ayant appellé à Paris, il y vit Mr. Seguin, Doyen de St. Germain l'Auxerrois, qui paſſoit pour très-habile Antiquaire, & qui avoit publié des Diſſertations ſur quelques Médailles choiſies. Mr. Seguin s'apperçut bientôt par les converſations qu'il eût avec Mr. Vaillant, qu'il avoit un génie ſupérieur, & les plus heureux talens; il s'empreſſa de le produire auprès de ceux qui aimoient la ſcience des Médailles, tels étoient Mrs. de Lamoignon, Bignon, de Séve, & de Harlai. Je trouve dans un Catalogue des Ouvrages de notre ſavant Antiquaire, qu'en 1662 il publia une petite Piéce contre le P. Hardouin: *Epiſtola ad totius Europæ Antiquarios, utrum laurea Eumenio Pacato (Joanni Harduino) concedenda?* Paris in-4. Mr. Colbert, informé du mérite de Mr. Vaillant, l'engagea à aller chercher dans l'Italie, dans la Sicile, & dans la Gréce, des Médailles propres à enrichir la Suite que Gaſton Duc d'Orléans avoit donnée au Roi. Notre Antiquaire ſaiſit avec ardeur une occaſion ſi favorable de perfectionner ſon goût dominant; il revint chargé des dépouilles de l'Italie, de la Sicile, & de la Gréce: le nouveau Cabinet du Roi en fut augmenté de moitié, & fut dès-lors au-deſſus de tous ceux que l'on connoiſſoit en Europe, quoique l'on y ait ajoûté depuis (*e*). Ce fut après ce premier Voyage qu'il publia ſon Catalogue des Médailles rares, en un Volume in-4. [*A*]. Le Miniſtre, qui étoit perſuadé que Mr. Vaillant feroit toujours d'importantes découvertes, le détermina à entreprendre un ſecond voyage. Il partit de Paris au mois d'Octobre 1674 & alla s'embarquer à Marſeille, mais ſon entrepriſe fut traverſée par une avanture très-fâcheuſe, la barque ſur laquelle il étoit ayant été priſe par un Corſaire d'Alger [*B*]. Au bout de quatre mois & demi il revint en France,

(*a*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 421. Edit. de Hollande.

(*b*) T. III. p. 351. Paris 1729. Dans l'Eloge de Mr. Vaillant le Fils, Mr. de Boze dit, que le Pere exerçoit la Medecine à Rome en 1665.

(*c*) Hiſt. de l'Acad. des Inſc. *Ubi ſupra.* p. 429.

(*d*) *Menagiana* T. III. p. 306.

(*e*) *Hiſt. de l'Acad. ubi ſupra.* p. 430.

[*A*] *Ce fut après ce premier Voyage qu'il publia ſon Catalogue des Médailles rares, en un Volume in* 4.] Cet Ouvrage parut ſous ce titre: *Numiſmata Imperatorum Romanorum præſtantiora à Julia Cæſare ad Poſtumum & Tyrannos.* Paris 1674. Mr. de Boze nous apprend (1), que Mr. Vaillant entreprit cet Ouvrage à la ſollicitation de ſes Amis, qui lui demandérent de donner une liſte des Médailles les plus conſidérables, ſoit par la richeſſe des types, ſoit par les lumiéres qu'on en pouvoit tirer pour l'Hiſtoire Romaine. Le ſoin qu'il avoit pris depuis bien des années d'amaſſer un grand nombre de Médailles, & la connoiſſance particuliére qu'il en avoit acquiſe, le mettoient en état de ſatisfaire parfaitement aux déſirs des Curieux. Il diſpoſa les Médailles, non ſelon l'ordre des tems, mais ſelon la qualité de leur matiére. La premiére Edition de cet Ouvrage fut ſi bien reçue, que les Savans le prièrent d'en donner une ſeconde; elle parut à Paris en 1694 en deux Volumes in-4. & il l'augmenta de tant de Médailles curieuſes, qu'il avoit vuës dans les Cabinets des Princes, ou qu'il avoit tamaſſées dans ſes Voyages, que cet Ouvrage parut plutôt nouveau, que réimprimé (2). Les deux Volumes de cette Edition contiennent les Médailles les plus eſtimées des Empereurs & des Impératrices en Or, argent grand & moyen bronze, auxquelles on a ajoûté leurs Médaillons, au nombre de plus de cinq-cens, avec les revers de toutes ces Médailles de telle grandeur qu'elles ſe trouvent, dont les explications étoient abſolument néceſſaires pour l'intelligence de l'Hiſtoire Romaine & de ſes meilleurs Ecrivains. Le P. Nicéron (3) parle d'une troiſiéme Edition faite à Paris, ſans indiquer en quelle année, où Mr. Vaillant a retranché pluſieurs Médailles, qu'il avoit reconnu être fauſſes; & où il a cru ne devoir point marquer, comme il avoit fait dans la ſeconde, les Cabinets où l'on pouvoit trouver chaque Médaille, parce qu'elles peuvent avoir depuis changé de maître. Cette omiſſion fait qu'on recherche davantage la ſeconde Edition. Il s'en eſt fait auſſi une Edition en Hollande, j'ignore en quelle année, mais on dit (4). qu'elle eſt tellement defigurée par les fautes, que l'Auteur avoit autant de peine à s'y reconnoître, que le Lecteur à en tirer du profit.

(1) *Hiſt. de l'Acad des Inſcrip.* T. I. p. 430.

(2) *Journ. des Sçavans* Journ. du 16 Mars 1699.

(3) *Mém. des Hommes, &c.* T. III. p. 222.

(4) Journ. des Sçav. *ubi ſupra.*

[*B*] *Son entrepriſe fut traverſée par une avanture très fâcheuſe, la barque ſur laquelle il étoit ayant été priſe par un Corſaire d'Alger.*] C'eſt ici un de ces incidens ſinguliers dans la vie d'un homme de lettres. Rapportons le récit de Mr. de Boze (5). „ Il alla s'embarquer à Marſeille avec pluſieurs autres perſonnes, qui comme lui comptoient de ſe trouver à Rome „ à l'ouverture du grand Jubilé de l'année Sainte, & d'en „ voir tranquillement les cérémonies. Une triſte avanture, „ mais des plus bizarres, traverſa leur curioſité. Ils étoient „ ſur une barque de Livourne, qui le ſecond jour du départ „ fut attaquée & priſe par un Corſaire d'Alger. Les François „ qui n'avoient point de guerre avec les Algériens, ſe flatté„ rent qu'on les mettroit à terre, & cela s'étoit pratiqué ainſi „ dans des occaſions toutes récentes. Le Corſaire s'en défendit ſur ce qu'il étoit trop éloigné des Côtes, & qu'il „ n'avoit de vivres que ce qu'il lui en falloit pour ſon re„ tour. On ne laiſſa pas de les dépouiller comme les autres, „ en leur diſant, *bona pace Franceſi*; & lorſqu'ils furent ar„ rivés à Alger, on les traita tous en eſclaves. Le Conſul „ de la Nation les reclama inutilement. Le Dey d'Alger „ s'obſtina à les retenir, en repreſailles de huit Algériens qui „ étoient, diſoit-il, aux Galéres du Roi, & dont il n'a„ voit pu obtenir la liberté. Enfin après quatre mois & de„ mi de captivité, il fut permis à Mr. Vaillant de retourner „ en France. On lui rendit une vingtaine de Médailles d'Or „ qu'on lui avoit priſes, & il entra dans une barque qui par-

(5) Hiſt. de l'Acad. *loc. cit.* p. 432-433.

ce, se rendit à Paris, où il prit de nouvelles instructions. Il pénétra dans le fond de l'Egypte & de la Perse, où il trouva dequoi satisfaire sa curiosité, & se dédommager de ses fatigues; il enrichit considérablement le Cabinet du Roi. Ce fut au retour de ce second Voyage du Levant, qu'il publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Médailles [C]. Je ne sai en quel tems notre savant Antiquaire à fait des Voyages à Rome, en Angleterre & en Hollande; Mr. de Boze (f) se contente de dire qu'en 1698 il avoit fait douze Voyages à Rome, & deux en Angleterre & en Hollande. En 1688 Mr. Vaillant donna au Public l'Explication des Médailles de Bronze frappées dans les Colonies Romaines, pour les Empereurs, les Impératrices, & les Césars [D]. Quatre ans auparavant il avoit donné une seconde Edition des Médailles Choisies de Mr. Seguin, enrichie de notes de sa façon: *Selecta Numismata antiqua ex Musæo Petri Seguini cum ipsius Observationibus, editio altera auctior.* Paris 1684 in-4. Mr. l'Abbé de Camps, qui avoit un Cabinet curieux de Médailles, forma le dessein de les faire graver; il commença par ses Médaillons de bronze, & Mr. Vaillant fit des notes pour les éclaircir, ce qui produisit l'Ouvrage suivant: *Selectiora Numismata in ære maximi moduli, e Musæo illustrissimi D. D. Francisci de Camps, Albatis S. Marcelli & B. Mariæ de Siniaco. Concisis interpretationibus per D. Vaillant D. M. & Cenomanensium Ducis Antiquarium illustrata.* Paris 1694 in-4. On voit par le titre que Mr. Vaillant prenoit le titre d'Antiquaire de Mr. le Duc du Maine, ce Prince le l'étoit effectivement attaché dès l'an 1688 par une pension considérable. En 1698 on vit paroître une nouvelle production de notre laborieux Savant, le Recueil des Médailles Grecques frappées en l'honneur des Empereurs, des Impératrices, & des Césars [E]. Lorsque le Roi Louis XIV. jugea à propos en 1701 d'augmenter l'Académie des Inscriptions & de lui donner une nouvelle forme, Mr. Vaillant y fut admis en qualité d'Associé, & l'année suivante, Mr. Charpentier étant mort, il succéda à sa place de Pensionnaire (g). Il s'y fit distinguer non seulement

(f) Ibid. p. 415.

(g) Ibid. p. 25 & 35.

„ partoit pour Marseille. Elle faisoit route depuis deux
„ jours avec un vent favorable, lorsque le Pilote apperçut
„ un bâtiment de Salé, qui avançoit à force de voiles; &
„ quelque manœuvre qu'il fit pour l'éviter, le Corsaire l'ap-
„ procha à la portée du canon. Alors Mr. Vaillant, qui re-
„ doutoit les mêfres d'un nouvel esclavage, avala les Mé-
„ dailles d'Or qu'on lui avoit rendues à Alger. Un coup de
„ vent les éloigna presqu'aussitôt du Corsaire, & les jetta
„ sur les côtes de Catalogne, où ils faillirent à échouer. Ils
„ vinrent ensuite s'embarrasser entre les bancs de sable, qui
„ sont vers les embouchures du Rhône. Ils y perdirent
„ leurs ancres; & Mr. Vaillant s'étant mis dans l'esquif,
„ aborda lui cinquième au rivage le plus proche. Cepen-
„ dant les Médailles qu'il avoit avalées, & qui pouvoient
„ peser cinq à six onces, l'incommodoient extrêmement. Il
„ consulta deux Médecins fur ce qu'il avoit à faire: l'acci-
„ dent leur parut singulier; mais ils ne demontrèrent pas d'ac-
„ cord du remède, & dans l'incertitude Mr. Vaillant ne fit
„ rien. La Nature le soulagea d'elle-même de tems à au-
„ tre, & il avoit recouvré plus de la moitié de son Tréfor,
„ lorsqu'il arriva à Lyon. Il y alla voir un Curieux de ses
„ amis, à qui il conta ses avantures, & n'oublia pas l'arti-
„ cle des Médailles. Il lui montra celles qui lui étoient déjà
„ revenues, & lui fit la description de celles qu'il attendoit
„ encore. Parmi ces dernières étoit un Othon, qui fit tant
„ d'envie à son ami, qu'il lui proposa de l'en accommoder
„ pour un certain prix. Mr. Vaillant y consentit pour la ra-
„ reté du fait, & heureusement il se trouva le jour même
„ en état de tenir son marché."

(7) Journ. du 2 Avril 1668.

[C] *Ce fut au retour de ce second Voyage du Levant, qu'il publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Médailles.*] Cet Ouvrage parut sous ce titre: *Seleucidarum Imperium, sive Historia Regum Syriæ, ad fidem Numismatum accommodata* Paris 1681 in-4. Il en a paru une Edition plus belle à la Haye en 1732 in-folio. La partie de l'Histoire ancienne, qui fait le sujet de cet Ouvrage, étoit très-obscure, & tout ce que l'on en savoit communément, étoit que dix ans après la mort d'Alexandre le Grand, Séleucus l'un de ses Généraux avoit fondé le Royaume de Syrie, qui avoit subsisté environ deux-cens cinquante ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où Pompée, ayant conquis la Syrie fur Antiochus l'Asiatique, en fit une Province de l'Empire Romain. On connoissoit encore quelques-uns de ces Rois par les Livres Macchabées, & par l'Histoire de Joséphe, mais il restoit beaucoup d'incertitude. Un heureux hazard procura à Mr. Vaillant l'occasion d'éclaircir leur Histoire. Un ami, qu'il avoit connu particulièrement à Constantinople, lui envoya un fac remplí de Médailles, parmi lesquelles il en trouva un grand nombre des Rois de Syrie, cela lui fit naître la pensée d'en chercher d'autres, & de tâcher d'en former une Suite complette, à quoi il réussit par le secours de divers Savans, qui lui communiquèrent celles qu'ils avoient (6). Il produisit donc les vingt-fept Rois qui avoient régné dans la Syrie depuis Séleucus I. jusqu'à Antiochus XIII. que Pompée vainquit. Il prouva la succession chronologique de ces Princes par les époques différentes, marquées fur leurs Médailles. Avec le même secours il rétablit la plupart de leurs furnoms, qui étoient corrompus dans les Livres, ou dont ignoroit la véritable étymologie. Il détermina aussi le commencement de l'Ere des Séleucides. Les meilleurs Chronologistes le rapportoient unanimement à la premiere année de la cent-dix-septième Olympiade, 313 avant Jésus-Christ, mais ils ne s'accordoient point fur le tems de l'année où cette époque avoit commencé. Mr. Vaillant la fixa à l'Equinoxe du Printems, parce qu'Antiochie, Capitale de la Syrie, marquant fes années fur fes Médailles, y représente presque toujours le Soleil dans le Signe du Bélier. On trouve d'abord fur chaque Roi, ce qui fe fit dans les années Auteurs fur fon fujet, dont Mr. Vaillant forme comme un Corps, en rapportant leurs propres termes. On voit ensuite les Médailles qui s'y rapportent, dont notre habile Antiquaire donne l'Explication. Cet Ouvrage eft également curieux & utile.

(6) Voy. la Preface de *Seleucidarum Imperium.*

[D] *En 1688 Mr. Vaillant donna au Public l'explication des Médailles de bronze frappées dans les Colonies Romaines pour les Empereurs, les Impératrices, & les Césars.*] Voici le titre de cet Ouvrage: *Numismata aræa Imperatorum, Augustarum, & Cæsarum, in Coloniis, Municipiis, & Urbibus jure Latio donatis, ex omni modulo percussa.* Paris 1688 in-folio. L'Auteur dédia cette nouvelle production au Duc du Maine. Il fuit l'ordre de la Chronologie dans le dénombrement des Empereurs, & celui de l'Alphabet dans le dénombrement des Colonies que chaque Empereur a établies, & dans celui des Médailles que chaque Colonie a frappées en l'honneur de ces Empereurs. Pour donner une idée de cet Ouvrage à ceux qui n'ont pas occasion de consulter beaucoup de Livres, nous rapporterons ici en substance ce qu'on en a dit dans le Journal des Sçavans (7). Ce que Mr. Vaillant dit fur chaque Médaille le réduit pour l'ordinaire à quatre chefs. Le premier regarde la Géographie, & fait fouvent voir quelle eft la fituation de la Ville qui a frappé la Médaille. Quand fon génie a des tours fur la tête, cela indique qu'elle eft bien fortifiée, ou au moins fermée de murailles. Quand il eft couché fur une roche, cela marque qu'elle eft bâtie fur une montagne. Quand aux pieds du génie il y a des figures nuës à demi-corps, cela défigne une riviére qui coule le long des murailles, ou qui traverfe l'enceinte. Quand il y a une proüe, ou une galére, c'eft que la Ville eft fituée fur le bord de la mer. Quand le génie tient une corne d'abondance, c'eft que le terroir des environs eft extrêmement fertile. Quand il tient des épis ou des grappes de raifin, c'eft que le terroir produit beaucoup de blé ou de vin. Les différens noms des Villes font fouvent gravés fur les Médailles. Souvent elles ont pris celui de la famille de l'Empereur qui les avoit ou fondées, ou repeuplées, ou gratifiées de quelques droits ou privilèges. Quand une Ville étoit Métropole, on l'exprimoit ordinairement fur les Médailles. Les Villes dont l'Auteur parle comptoient pour l'ordinaire les années en commençant à l'époque où elles étoient devenues Colonies Romaines, ou à celle où elles avoient reçu des privilèges. Comme elles étoient fort jalouses de l'antiquité de leur origine, & qu'elles fouhaitoient fur toutes choses d'en conserver la mémoire, elles ne manquoient guére de l'exprimer fur leurs Médailles, & ce font peut-être les monumens les plus certains de ces anciennes époques dont il reste peu de traces dans l'Histoire. Le second Chef concerne l'Histoire, & nous apprend non seulement la fuite des Empereurs, mais les noms & les qualités de ceux qui ont été reconnus foit par la Capitale, foit par les Villes des Provinces qui ont frappé des Médailles à leur honneur. On y voit s'ils ont été Tribuns, ou s'ils ont exercé d'autres Charges; & par ces circonftances on connoît l'année du régne en laquelle la Médaille a été frappée. On y voit auffi les noms de ceux que les Empereurs ont décorez Céfars. Sous le troiſiéme Chef, qui regarde l'occafion qui a donné lieu aux Villes de faire frapper les Médailles, on trouve une infinité de circonftances de la Vie des Empereurs, que Mr. Vaillant a recherchées avec d'autant plus de foin, qu'il a cru qu'il étoit mal-aiſé de s'en inſtruire autrement. Le dernier Chef qui eſt le type de la Médaille, fournit bien des choſes curieuſes fur l'Hiſtoire particuliére des Villes. On apprend quels font les Héros qui les ont fondées, les grands hommes à qui elles ont donné le jour, les Divinités tutelaires qu'elles ont adorées, les jeux qui les ont rendus célébres. On comprend aiſément qu'un Ouvrage auſſi varié, & rempli de tant de circonſtances curieuſes, doit avoir coûté à l'Auteur, & ſuppoſe en lui une grande connoiſſance de l'Hiſtoire & de l'Antiquité.

[E] *En 1698 en vit paroître . . . . . le Recueil des Médailles Grecques, frappées en l'honneur des Empereurs, des Impératrices & des Céſars.*] Occo, Médecin d'Augsbourg, avoit donné au commencement du XVII. Siécle un Recueil de toutes les Médailles qu'il connoiſſoit des Empereurs Romains, mais il y en avoit très-peu de Grecques, & elles y étoient d'ailleurs fort mal décrites. En 1683 le Comte Mezzabarba avoit augmenté le Livre d'Occo de pluſieurs milliers de Médailles Lati-

lement par son assiduité aux Assemblées, mais encore par diverses Pièces qu'il a fournies, & qui enrichissent les Recueils de l'Academie [*F*]. En 1700, quoique le titre porte 1701, parut l'Histoire des Rois d'Egypte par Médailles [*G*], que Mr. Vaillant avoit promise en publiant celle des Séleucides. Deux ans après il publia les Médailles des Familles Romaines [*H*]. C'est le dernier Ouvrage qu'il ait donné pendant sa vie. Il mourut le 23 Octobre 1706 d'une apoplexie de sang, dans sa soixante-quinzième année; & on remarque que la force de son tempérament sembloit lui promettre une vie encore plus longue (*h*). Le Grand-Duc de Toscane Cosme III. honoroit Mr. Vaillant d'une estime singulière, & lui envoyoit tous les ans une ample provision de vins exquis; *marque peut-être plus certaine du souvenir de ce Prince*, dit Mr. de Boze (*i*), *que n'eût été une gratification de toute autre espèce.* Au reste notre Savant avoit été marié deux fois, & par une dispense particulière du Pape il avoit épousé successivement les deux Sœurs; „ dispense d'autant plus singulière, *dit le P. Niceron* (*k*), qu'il avoit eu un „ enfant de la seconde, du vivant de la première; aussi eut-il bien de la peine à l'obtenir; on ne l'accorda

(*h*) Ibid. p. 415.

(*i*) Ibid. p. 427.

(*k*) *Mem. des Homm. Ill.* T. III. p. 156. 157.

Latines, & en avoit en même tems retranché toutes les Grecques, dont il promit de donner un Volume séparé dans deux ans. Mais on l'attendoit encore lorsque Mr. Vaillant publia: *Numismata Imperatorum, Augustarum, & Cæsarum a Populis Romanæ ditionis Græce loquentibus ex omni modulo percussa: quibus urbium Nomina, Dignitates, Prærogativæ, Sodalitates, Epochæ, Numina, illustres Magistratus, Festa, Ludi, Certamina, & alia plurima ad eas spectantia configurantur.* Paris 1699 in-4. Bientôt Messieurs Huguetan se disposèrent à en donner une nouvelle Edition à Amsterdam. Mr. Vaillant corrigea les fautes, qui s'étoient glissées dans celle de Paris, y ajoûta sept-cens Médailles que lui étoient échappées, & l'enrichit d'un grand nombre d'excellentes notes. Cette Edition parut à Amsterdam en 1700 in-folio. *Editio altera, ab ipso Auctore recognita, emendata, septingentis nummis aucta; additis ad quemlibet Imperatorum Icunibus. Cui accessit de notis Græcorum Numismatum Literalibus, & altera de Numeralibus Explanatio.* On peut voir un bon Extrait de cet Ouvrage dans le Journal cité en marge (8).

(8) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Novemb. 1700. Art. II. p. 306.

[*F*] *Il s'y est distingué . . . . . par diverses Pièces qu'il a fournies, & qui enrichissent les Recueils de l'Academie.*] On trouve dans le Tome III. des Mémoires de l'Academie, de l'Edition de Hollande, quatre Dissertations de Mr. Vaillant. I. *Sur l'année de la naissance de Jesus-Christ, découverte par les Médailles antiques* (9). Il y a beaucoup d'érudition dans cette Pièce, mais l'Auteur bâtit sur un fondement peu solide, il suppose que le Sauveur est né le 25 Décembre; c'est delà qu'il part: or on sait qu'il est non seulement fort incertain que Jésus-Christ soit né ce jour-là, mais qu'il est presque sûr, qu'il est né un autre jour, enforte que tous les raisonnemens de Mr. Vaillant tombent à faux. II. *Du titre de Nécore dans les Médailles Grecques frappées sous les Empereurs Romains* (10). Cette Pièce est curieuse, & on voit que l'Auteur possède bien le sujet qu'il traite, & donne tout ce qu'il y a de plus intéressant à dire. Ce seroit trop nous écarter que de le suivre dans ses savantes discussions; ceux qui seront curieux de les voir pourront consulter les Mémoires de l'Académie. III. *Dissertation sur la Medaille de la Reine Zénobie, trouvée dans les ruines de la Ville de Palmyre* (11). Cette Médaille avoit été envoyée à Mr. Vaillant par les Anglois, qui vers la fin du siècle passé avoient visité les ruines de Palmyre, où ils l'avoient trouvée. Notre Auteur rapporte d'abord en peu de mots l'Histoire de cette fameuse Reine; ensuite il examine, pourquoi Zénobie dans ses Médailles s'appelle *Septimia*, qui est le nom d'une famille Romaine, qu'elle met avant le nom Grec ZHNOBIA. Il y a toute apparence, dit-il, comme l'a observé Mr. Seguin, qu'elle descend de *L. Septimius* beau frère de Gabinius, Gouverneur de Syrie, que Gabinius laissa auprès de Ptolémée Auletès avec quelques Cohortes Romaines à Alexandrie, quand il ramena ce Prince dans son Royaume. Mr. l'Abbé Renaudot fut d'un autre sentiment (12); il observe d'abord que Mr. Seguin lui-même avoit jugé que sa conjecture portoit sur un fondement trop foible pour rien décider. Il pense qu'on peut dire avec plus de vraisemblance que quelque *Septimius*, ou quelques Affranchis de la famille qui portoient ce nom, s'étant établis à Palmyre, & y ayant eu postérité, avoient rendu ce nom assez commun dans le Pays, & qu'ainsi il ne faut pas chercher d'autre raison pourquoi Zénobie l'a porté, & qu'on le trouve dans les Médailles. Mr. Renaudot prouve ensuite par plusieurs Inscriptions, trouvées par les Anglois dans les ruines de Palmyre, que le nom de *Septimius* étoit commun dans cette Ville. Mr. Vaillant, dans sa Dissertation, observe que le nombre des années, marqué sur la Médaille de Zénobie, se rapporte au règne de cette Princesse. IV. *Dissertation sur les Médailles de Vabalathus* (13). Le but de cette Pièce est d'appuyer ce que l'Auteur a dit dans la précédente, que ce sont les années du règne de Zénobie, qui sont marquées sur ses Médailles. Il y prouve aussi que Vabalathus n'étoit point fils de Zénobie, mais petit-fils d'Odenat par Hérode fils de ce Prince & d'une première femme. V. *Des Congiaires, marqués sur les Médailles des Empereurs Romains* (14). On entend par le terme de *Congiaires* cette sorte de largesse que les Empereurs Romains faisoient de tems en tems au peuple, & dans laquelle on avoit coutume de distribuer à chaque Citoyen une certaine somme d'argent, jointe à une certaine quantité de viande, de vin, d'huile, &c. C'est même de cette dernière espèce de distribution que le *Congiaire* a particulièrement tiré son nom du mot *Congius*, qui signifie une mesure destinée aux choses liquides, & qui contenoit environ cinq pintes de France. Ces sortes de largesses sont souvent marquées sur les Médailles antiques, quelquefois avec le mot *Congiarium*, & plus souvent sous le terme générique de *Liberalitas*. Mr. Vaillant avoit entrepris une Histoire de ces sortes de *Congiaires*, marqués sur les Médailles; il en donna plusieurs morceaux à l'Académie en 1705 & 1706, mais l'Ouvrage n'étoit guères qu'aux deux tiers, quand l'Auteur mourut. On trouve dans l'endroit, que nous avons cité l'extrait de ce qu'il a lu sur ce sujet à l'Académie.

(9) P. 181.

(10) P. 192 & *suiv.*

(11) P. 259 & *suiv.*

(12) Ibid. p. 265. & *suiv.*

(13) Ibid. p. 274. & *suiv.*

(14) *Hist. de l'Acad.* T. I. p. 301 & *suiv.*

[*G*] *En 1700 . . . . . parut l'Histoire des Rois d'Egypte par Médailles.*] Cet Ouvrage a pour titre: *Historia Ptolemæorum Ægypti Regum ad fidem Numismatum accommodata.* Amsterdam 1701 in-folio. Mr. Vaillant le dédia au Grand-Duc de Toscane. Il avoit promis cette Histoire, en publiant celle des Séleucides, vingt-ans auparavant, en cas que le Public fît un accueil favorable à ce qu'il donnoit sur les Rois de Syrie. Il avoit eu tout sujet d'être content à cet égard, mais il nous apprend dans la Préface de l'Histoire des Ptolémées, qu'il avoit trouvé plus de difficultés à dégager sa promesse, qu'il ne l'avoit cru. Les Médailles ne lui ont pas fourni autant de secours qu'il avoit espéré: on n'y voit d'ordinaire que le seul nom général de *Ptolémée Roi d'Egypte*, nom qui étant commun à tous les Rois qui ont régné dans ce Pays depuis la mort d'Alexandre le Grand, ne pouvoit de rien servir pour distinguer ces Princes les uns des autres. On ne trouve souvent sur ces Médailles que les seuls caractères qui marquent l'année du règne du Prince. Quelques-unes de bronze portent l'épithète d'*Evergetes*, ou de *Philopator*, mais on n'y voit point l'image du Prince; par-tout c'est la tête d'un *Jupiter*, comme si l'orgueil des Rois d'Egypte n'eût pu permettre, qu'on imprimât leur image sur d'autre métal, que sur de l'or ou sur de l'argent. Il faliut donc avoir recours aux Médailles d'or & d'argent. Mais celles d'or sont fort rares, de même que celles d'argent de la seconde & de la troisième grandeur. Mr. Vaillant fut donc obligé de faire usage des Médailles d'argent les plus grandes, mais il eut besoin de beaucoup de tems pour en amasser assez pour composer cette Histoire. C'est-là où par les différens traits du visage, & par les années du règne qui y sont marquées, qu'il a distingué les Rois différens. Il a comparé ces Médailles avec ce que les Historiens ont dit du règne de ces Princes. On trouve à la tête de la Vie de chacun d'eux son Image, tirée des Médailles d'argent les plus grandes. Ensuite vient l'Histoire du Prince, telle qu'on l'a pu recueillir des anciens Auteurs, mais Mr. Vaillant ne s'est pas attaché scrupuleusement à leurs termes, comme il a fait dans l'Histoire des Séleucides. Il se contente de citer exactement les Auteurs à la marge; il ne s'attache point à rapporter les sentimens différens des Historiens sur les choses dont il parle, il se borne à dire ce qui lui a paru de plus vraisemblable. A la suite de l'Histoire de chaque Prince, on trouve les Médailles qui le regardent, avec des explications exactes, & sur les endroits difficiles des conjectures ingenieuses & savantes.

[*H*] *Deux ans après il publia les Médailles des Familles Romaines.*] Ce Recueil a pour titre: *Numismata antiqui Familiarum Romanarum, perpetuis interpretationibus illustrata.* Amsterdam 1703 in-fol. 2 voll. Il y a un grand nombre de fautes d'impression, ce qui le fait appeller par Mr. Havercamp, dans son Commentaire sur le *Trésor de Morel, contaminatissimum opus.* Mr. Vaillant en publiant son Ouvrage voulut prévenir Morel, qui embrassoit les Familles Romaines dans son plan: on prétend qu'il a laissé voir souvent des marques palpables de sa précipitation, qui lui ont attiré des jugemens peu favorables de la part de Perizonius & même de Mr. le Baron de Spanheim. Mr. Havercamp dans la Préface, à la tête du *Thesaurus Morellianus* imprimé en 1734, fait une Censure générale de l'Ouvrage de Vaillant. Notre Savant voulut renchérir sur Ursinus & sur Patin, en joignant à chaque famille ses divers surnoms, rangés aussi par ordre Alphabétique. Sur ce pied-là il y auroit eu bien des vuides, s'il n'eût cherché à les remplir, en adoptant toutes les Médailles de la Collection de Goltzius. Mais il se présentoit une grande difficulté. Il falluit expliquer ces Médailles, si suspectes aux Savans. Pour se tirer de cet embarras, il s'étendit beaucoup sur le droit de battre monnoye. Il en fit part, de sa pure libéralité, non seulement aux Consuls, aux Préteurs de la Ville, aux Ediles Curules & Plébéiens, aux Tribuns du Peuple, mais encore aux Tribuns de la Banque, *Triumviri mensarii*, à ceux qui étoient établis pour réparer les Edifices sacrés, ou pour avoir soin de rechercher les choses qui appartenoient aux Temples, & à un grand nombre d'autres Magistrats de Rome. Au-lieu que c'est une chose certaine, qu'il n'y avoit dans la Ville que les Questeurs, & surtout les Triumvirs Monétaires, ainsi nommés à cause de cela, & depuis *Quatuorviri*, pendant quelque peu de tems que leur nombre fut augmenté, qui eussent droit de faire frapper monnoie (15).

(15) Voy. *Liber Rai. fons.* T. XII. P. I. p. 217, 218.

„ corda qu'à ſes inſtances & à ſes importunités, & il fut obligé, avant que d'en venir-là, de travail-„ ler pendant quelque tems comme un ſimple Manouvre à l'Égliſe de St. Pierre de Rome". Il a eu pluſieurs enfans, & entre autres un Fils, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant. Prés de vingt ans depuis ſa mort on a donné au Public ſon Hiſtoire des Arſacides & celle des Achéménides [*I*], qui, jointes à celles des Ptolémées & des Séleucides, éclairciſſent l'Antiquité ſur bien des Articles curieux & importans.

[*I*] *Prés de vingt ans depuis ſa mort on a donné au Public ſon Hiſtoire des Arſacides & celle des Achéménides.*] Ces deux Hiſtoires parurent ſous les titres ſuivans: *Arſacidarum Imperium, ſive Regum Parthorum Hiſtoria, ad fidem Numiſmatum accommodata.* Tomus I. *Achæmenidarum Imperium, ſive Regum Ponti, Boſphori & Bithyniæ Hiſtoria, ad fidem Numiſmatum accommodata.* Tomus II. Paris 1725 in-4. Ces deux Ouvrages s'étoient trouvés parmi les papiers de Mr. Vaillant, mais il étoit mort avant que d'avoir pu retoucher & perfectionner ſon Ouvrage, ſurtout par rapport au ſtyle qui avoit beſoin de correction. Le Libraire s'adreſſa à un Membre de l'Académie des Inſcriptions, qui employa huit mois à mettre l'Hiſtoire des Arſacides en état de paroître. Il falloit rendre le même ſervice à celle des Rois du Pont, du Boſphore, & de Bithynie, & le premier Reviſeur n'ayant pas le tems de le faire, un autre ſe chargea de cette tâche, & il ſe paſſa encore une année. Ces deux morceaux d'Hiſtoire ſont dans le même goût que l'Hiſtoire des Séleucides, & méritent de tenir place dans le Cabinet des Curieux. L'Editeur relève deux fautes, que Mr. Vaillant auroit peut-être corrigées s'il eût eu le tems de revoir lui-même ſon Ouvrage: comme elles ſont importantes, nous les indiquerons ici, d'autant plus que l'on conſulte quelquefois une Hiſtoire, ſans lire préciſément la Préface, & que l'on pourroit être induit à erreur, ſur l'autorité de Mr. Vaillant. La première de ces fautes ſe trouve dans la Vie de Vologéſe II. (16), où l'Auteur fait mention, ſur l'autorité de Photius, comme il le croit, d'un certain Roi d'Arménie, nommé *Achæmenides*, qui quoique du ſang des Arſacides, n'avoit pas voulu recevoir le Diadême du Roi Vologéſe II. ſon parent, mais d'Antonin le Pieux. Il dit auſſi qu'il étoit fils de *Parthamaſpate*, à qui l'Empereur Hadrien avoit rendu l'Arménie. Il eſt vrai que Parthamaſpate avoit été rétabli dans la poſſeſſion du Royaume d'Arménie, & que ſon fils, qui vivoit ſous le régne d'Antonin le Pieux, avoit été déclaré Roi par cet Empereur. Mais aucun Auteur ancien n'a dit que ce Roi ſe nommoit *Achæmenides*. Ce n'a jamais été le nom propre d'un homme. C'eſt un nom de famille qui ſignifie un deſcendant d'*Achæmene*, comme *Arſacide* un deſcendant d'*Arſace*. Photius n'a point uſé du terme d'*Achéménides* pour déſigner un nom propre d'homme. Photius rapporte que Jamblique diſoit dans un de ſes Ouvrages, qu'il étoit de Babylone, & qu'il avoit fleuri *ſous Soëme l'Achæmenide & l'Arſacide, qui étoit Roi & deſcendu de Rois: Ἐπὶ Σοαίμου τοῦ Ἀχαιμενίδου καὶ Ἀρσακίδου*, ce qui veut dire qu'il étoit deſcendu d'*Achæmène* & d'*Arſace*, parce que Soëme ſe vantoit d'être deſcendu d'Arſace, qui tiroit ſon origine d'Achéméne. L'autre faute regarde le ſens d'un paſſage de Sozoméne, mais il faut que ſans y avoir fait attention l'Editeur l'ait corrigée, du-moins dans mon Exemplaire à l'endroit cité, je ne trouve que ce que l'Editeur veut qu'on y liſe, & la faute qu'il reproche à Mr. Vaillant n'y paroît point. J'ajoûterai ici, qu'à la fin de la Préface de ſon Hiſtoire des Ptolémées Mr. Vaillant promettoit l'Hiſtoire de tous les Princes dont on a des Médailles, elle devoit être en François, & Meſſieurs Huguetan devoient l'imprimer; mais il y a de l'apparence que ce projet n'a point été exécuté.

(16) *Arſacid. Imper.* p. 135.

☞ VAILLANT (Jean François Foy), fils de celui dont nous avons parlé dans l'Article précédent, naquit à Rome le 17 Février 1665. Son Pére y exerçoit la Médecine, & s'appliquoit en même tems à la recherche des monumens antiques, & ſur-tout des Médailles (*a*). En 1669 le jeune Vaillant paſſa en France avec ſa mére, & fut d'abord conduit à Beauvais, où étoient tous ſes parens. Il y demeura juſqu'à l'âge de douze ans, c'eſt-à-dire juſqu'en 1677, qu'il vint à Paris auprès de ſon Pére. Il fit ſes Humanités & ſa Philoſophie chez les Jéſuites; mais il fut obligé de faire un nouveau Cours de Philoſophie au Collége de la Marche, afin de pouvoir être reçu Maître-ès-Arts (*b*). Ce dernier Cours achevé, ſon Pére, qui tenoit déjà un des premiers rangs parmi les Antiquaires, jugea qu'il étoit tems de mettre ſon fils au fait de la connoiſſance des Médailles. Perſonne n'étoit plus propre à l'inſtruire de cette Science; tant de recherches faites, de Voyages pénibles entrepris pour s'y perfectionner, rendoient Mr. Vaillant le Pére un Maître bien capable de former un excellent Elève en la perſonne de ſon fils. Il y eut d'ailleurs une circonſtance qui favoriſa beaucoup le jeune Vaillant; ſon Pére fut chargé de mettre en ordre les Médailles du Cabinet du Roi, & d'en dreſſer le Catalogue; ce qui mit le fils à portée d'étudier avec plus de fruit encore la Science des Médailles ſur les Originaux, dont ſon Pére pouvoit lui expliquer les myſtéres. A peine le Catalogue fut-il fini, que Mr. Vaillant eut ordre de paſſer en Angleterre pour enrichir le Tréſor du Roi par pluſieurs Médailles, qu'on apprit qui étoient entre les mains de quelques Curieux (*c*); ſon fils fut de ce Voyage, qui fut des plus heureux. A ſon retour d'Angleterre le jeune Vaillant commença ſon Cours de Médecine, & aprés avoir ſoutenu les Théſes ordinaires, & pris ſucceſſivement les differens degrés, il fut reçu Docteur Régent de la Faculté de Paris au mois de Février 1691 âgé de vingt-ſix ans, & non de vingt-cinq, comme le dit Mr. de Boze, qui a été ſuivi par le P. Niceron; car puiſqu'il étoit né le 17 Février 1665, il devoit avoir vingt-ſix ans en Février 1691. Pendant qu'il étoit ſur les bancs, il compoſa un *Traité de la nature & de l'uſage du Caffé*; mais l'envie qu'il eut d'en perfectionner le ſtile, priva le Public de cet Ouvrage. Il le donna à revoir à un de ſes amis connu par quelques Piéces de Théatre; & le Manuſcrit s'égara entre ſes mains. Au mois de Juin 1702 il entra dans l'Académie des Inſcriptions en qualité d'Elève de ſon Pére, & il a juſtifié ce choix par diverſes Piéces curieuſes [*A*]. Pendant les deux derniéres annees qu'il a vécu, il

(a) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 456. Ed. de Hollande

(b) Idem ibid.

(c) Ibid. p. 457.

[*A*] *Il a juſtifié ce choix par diverſes Piéces curieuſes.*] A la premiére Aſſemblée publique tenue aprés ſa réception à l'Académie des Inſcriptions, c'eſt-à-dire le 14 Novembre 1702, il lut une Diſſertation ſur une Médaille, qui repréſente Achée Prince Syrien, *& il donna une Hiſtoire ſi détaillée de ſa vie*, dit Mr. de Boze (1), *que l'on eût dit que Polybe & Strabon, qu'il cioit ſur certains faits, lui avoient laiſſé cette Hiſtoire mutée.* Mr. l'Abbé Biondel qui fourniſſoit alors des Extraits au Journal de Trévoux, ſous le titre de *Rélation des Aſſemblées publiques de l'Académie*, donna un Extrait de cette Diſſertation dans le Journal de *Janvier* 1703, & c'eſt auſſi tout ce qu'on en a, parce que Mr. Vaillant donna la ſeule copie qu'il avoit de ſa Piéce, & elle s'eſt perdue. Je remarquerai que, ſans rien ôter au mérite de la Piéce, l'Auteur n'a pu que puiſer dans Polybe & dans Strabon, & c'eſt ſans doute, des matériaux qu'il a trouvés dans ces deux Auteurs, qu'il a formé une Hiſtoire ſuivie: la maniére dont Mr. de Boze s'exprime, ſemble dire que Mr. Vaillant a rapporté des faits qui ne ſe trouvent point dans ces Hiſtoriens; il faudroit donc qu'il les eût trouvés ailleurs, ou qu'il les eût inventés. C'eſt toujours un mérite de raſſembler des morceaux épars, & d'en faire un tout régulier. Dans l'Aſſemblée publique du 14 Novembre 1704 il expliqua le revers d'une Médaille de Septime Sévére. „ Le type, qui paroiſſoit d'abord une énigme impénétrable, devint inſenſiblement entre ſes mains un tableau parlant de la premiére victoire „ de Sévére ſur Peſcennius Niger. Le lieu du combat déſigné par le cours des fleuves; les trophées élevez ſur le „ champ de bataille; les Chefs captifs; les ſtatues érigées „ en l'honneur du vainqueur; tout ſe développa dans une ordonnance ſi naturelle & ſi pompeuſe, que s'il reſta encore quelque doute à de médiocres connoiſſeurs, ce fut de „ ſavoir ſi la Médaille n'avoit point été faite pour l'explication (2)". On donna encore l'Extrait de cette Piéce dans les Mémoires de Trévoux *Février* 1705, & elle n'eſt perdue par la même raiſon que la précédente. Mr. Vaillant avoit entrepris un *Traité ſur les Vaux des Anciens*, dont il a lu des morceaux dans l'Académie, mais on n'en a trouvé aprés ſa mort qu'un eſquiſſe informe. Mr. Vaillant le Pére avoit promis, peu de tems avant ſa mort, une nouvelle explication des Lettres Conoa & Comon, qui ſe trouvent à l'Exergue de preſque toutes les Médailles d'or du bas Empire, du-moins depuis les enfans de Conſtantin le Grand juſqu'à Léon l'Iſaurien. Le fils ſe rappella ce qui étoit quelquefois échappé à ſon Pére ſur cette matiére, & il fournit de ſon propre fonds toutes les preuves du ſentiment de ſon Pére. On peut voir cette Explication avec le détail de la petite diſpute qu'elle excita, dans l'endroit cité en marge (3). L'Hiſtorien de l'Académie indique un autre Ouvrage de Mr. Vaillant, c'eſt une *Diſſertation* fort curieuſe *ſur les Dieux Cabires*, „ où l'on trouve, dit-il, dans un détail très-exact „ tout ce qui regarde leur origine, leur nombre & leur dénomination, les choſes auxquelles ils préſidoient, leurs „ Temples les plus célébres, & les cérémonies particuliéres „ de

(1) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 488.

(2) Ibid. p. 459.

(3) Ibid. p. 124. & ſuiv.

il mena une vie fort languiſſante, une fiévre double tierce le conſuma peu à peu, & l'emporta le 17 Novembre 1708, âgé de quarante-trois ans & neuf mois (*d*) Mr. de Boze dit, qu'on a cru que la véritable cauſe de ſa malade étoit un abſcès formé dans la tête par quelque chute; car il étoit d'un tempérament robuſte, & avoit un air de ſanté qui ſembloit promettre une longue vie. Le portrait que le Sécretaire de l'Academie trace de Mr. Vaillant, ne peut que donner l'idée la plus avantageuſe de ſon caractère. „ Il étoit, *dit-il*, bon & humain au-delà de ce qu'on peut dire; d'une franchiſe ſans égale, véritablement attaché à ſes amis, ne négligeant aucune occaſion de les raſſembler: éloigné de toute vue „ d'intérêt, de fortune, ou d'ambition, au point qu'après la mort de ſon Pére il rechercha quelques „ emplois avec ſi peu d'empreſſement, qu'il parut moins les vouloir obtenir, qu'éviter le reproche de „ les avoir mépriſez (*e*)".

(*d*) Ibid. P. 461.

(*e*) Idem ibid.

„ de leur Culte. Ce qui peut d'ailleurs rendre cet Ouvrage ſinguliér, c'eſt qu'il ne fut pas du propre choix de l'Auteur. Il lui tomba en partage dans la diſtribution que l'on fit un jour à l'Académie de pluſieurs ſujets de Littérature, qui ne paroiſſoient pas avoir été ſuffiſamment éclaircis. Mais une circonſtance encore plus glorieuſe pour Mr. Vaillant, eſt que deux Savans étrangers traitoient la même matière à peu près dans le même tems, & que, ſans avoir eu aucune commonication de leurs Ouvrages, il s'eſt rencontré avec eux dans tous les points de convenance, & a pris un juſte milieu dans ceux où ils ſont formellement oppoſez (4)". Cette Diſſertation n'avoit pas encore été miſe dans les Régiſtres de l'Académie, quand l'Auteur mourut; & on croit qu'elle faiſoit partie d'une grande partie de papiers, qu'il brûla pendant le cours de ſa maladie. Les deux Savans étrangers qui traitérent le même ſujet étoient Jean-Antoine Altori Juriſconſulte Vénitien, & Tobie Gutbetleth, Juriſconſulte & Bibliothécaire de l'Univerſité de Franeker. Le premier publia: *Diſſertatio de Diis Cabiris*. Venife 1703 in-8. Le ſecond donna *Diſſertatio Philologica de Myſteriis Deorum Cabirorum*. Franeker 1704 in-12. Le célébre Reland traita peu après le même ſujet dans une Diſſertation particuliére (5).

(4) Ibid. p. 440.

(5) *Diſſert. Miſcell.* T. I. Diſſ. V.

✠ VAILLANT (SEBASTIEN), célébre Botaniſte, & connu par divers Ouvrages [*A*], nâquit le 26 Mai 1669 à Vigny, lieu ſitué à trois lieuës au-deſſus de Pontoiſe, de Denys Vaillant, Marchand, & de Marguerite Pinſon (*a*). La Nature décela de bonne heure à quoi elle le deſtinoit; dès l'âge de cinq ans il aimoit à contempler les Plantes qui naiſſoient aux environs du lieu de ſa naiſſance, & à amaſſer celles qui lui plaiſoient le plus, & qui le frappoient; il en apportoit même tous les jours de nouvelles dans le jardin de ſon Pére. Celui-ci ne voulant pas contrarier l'inclination de ſon Fils, ni ſouffrir néanmoins qu'il remplît ſon Jardin de Plantes ſauvages, lui marqua un endroit où il lui permit de les cultiver.

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. VIII. p. 296. qui a tiré ce qu'il en dit de la Préface que Mr. Boerhaave a miſe à la tête du *Botanicon Pariſienſe*.

[*A*] *Connu par divers Ouvrages.*] En voici la liſte. 1. *Diſcours ſur la ſtructure des Fleurs, leurs différences, & l'uſage de leurs parties, prononcé à l'Ouverture du Jardin Royal de Paris, le 10 Juin 1717, & l'établiſſement de trois nouveaux genres de Plantes*, l'Araliaſtrum, la Sherardia, la Boerhavia, *avec la deſcription de deux nouvelles rapportées au dernier genre*. Leide 1718 in-4, en François & en Latin. La traduction Latine eſt de Mr. Boerhave. Le Principe fondamental de ce Diſcours eſt que les Plantes ſe reproduiſent comme les Animaux, c'eſt-à-dire, par le moyen de parties, dont les unes ſont mâles, & les autres femelles, & qu'en certaines Plantes ces deux ſortes de parties ſont réunies enſemble, mais qu'en d'autres elles ſont ſéparées de maniére que les mâles ſont ſur un pied, & les femelles ſur un autre. Une obſervation curieuſe qu'il fait, c'eſt que „ s'il arrive que ſur uo même pied de Plante, il ſe rencontre des Fleurs qui n'entourent que des Organes féminins, & d'autres où ſe trouvent les deux Sexes, la tenſion ou le gonflement des Organes maſculins de celle ci ſe fait ſi ſubitement, que les „ Lobes du Bouton, cédant à leur impétuoſité, s'écartent „ çà & là avec una célérité ſurprenante. Dans cet inſtant „ *ces Fougueux*, qui ſemblent ne chercher qu'à ſatisfaire leurs „ violens tranſports, ne ſe ſentent pas plutôt libres que faiſant brusquement une décharge générale, un tourbillon de „ pouſſiére qui ſe répand, porte par-tout la fécondité; & „ par une étrange cataſtrophe ils ſe trouvent tellement épuiſez, que dans le même inſtant qu'ils donnent la vie, ils „ ſe procurent une mort ſoudaine. Ce n'eſt pas-là encore que „ ſe termine la ſcéne. A peine ce jeu a-t-il ceſſé, que les „ lévres ou lobes de la Fleur, ſe raprochant l'un de l'autre, „ avec la même viteſſe qu'ils s'en étoient écartez, lui ſont „ reprendre ſa premiére forme; & on auroit peine à comprendre, ſi on ne l'avoit vu, qu'elle eût ſouffert la moindre violence, ou ſi l'on n'en voyoit encore des marques certaines par les chetives carcaſſes de ces vaillans „ Champions qui la lui ont faite, & qui reſtent quelque tems „ arborez ſur ſon faîte, où comme autant de giroüettes elles ſervent de jouët aux Zéphirs". II. *Novum Plantarum genus* Araliaſtri *nomine, cujus ſpecies eſt celebratiſſimum illud* Ninzin *ſive* Ginſeng *Sinenſium, aſſertum a Valente in litteris ad auctorem Hanoveranum*. Hanover 1718 in-4. Dans les *Nova Literaria Lipſienſia* 1718 p. 577 & dans les *Nouvelles Littéraires de la Haye* 1718 p. 179. L'Editeur de cet Ouvrage eſt Auguſte-Jean Hugo, Médecin de l'Electeur d'Hanover. III. On trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences quelques Piéces de la façon de Mr. Vaillant. *Etabliſſement de trois nouveaux caractéres de trois familles ou claſſes de Plantes à fleurs compoſées, ſçavoir des* Gymnocéphales, *des* Corymbifléres, *& des* Chicoracées. *Mém. de l'Acad.* 1718. 1719. 1720. 1721. *Caractéres de quatorze genres de Plantes; le démembrement de leurs eſpéces, les Deſcriptions de quelques-unes, & les figures de pluſieurs*. Mém. de l'Acad. 1719. *Suite de l'établiſſement de nouveaux caractéres de Plantes. Claſſe des* Diſpacées. *Mém. de l'Acad.* 1722. *Remarques ſur la Méthode de Mr. Tournefort*. Mém. de l'Acad. 1722. Mr. Vaillant avoit deſſein d'établir une Méthode générale des Plantes, en prenant dans les Fleurs des marques pour diſtinguer les Claſſes. Pour ce qui eſt des caractéres des genres, il vouloit les prendre de toutes les parties indifféremment, ſelon que cela s'accommoderoit mieux avec ſa Méthode. Il s'étoit auſſi propoſé, après qu'il auroit établi les Claſſes & les Genres le plus ſolidement & le plus diſtinctement qu'il étoit poſſible, de leur donner des noms, dont la ſeule dénomination auroit donné une idée diſtincte propre & certaine de leurs attributs; il promettoit enſuite de faire connoître les eſpéces avec tant de facilité, en ajoûtant ſeulement un mot ou deux, pour exprimer leur marque particuliére, qu'on n'auroit eu preſque aucun beſoin d'autre diſtinction pour connoître avec certitude toutes ſortes de Plantes. Enfin il promettoit de donner la vraye repréſentation de chaque caractére, & un deſſein exact de chacun, au bas duquel il devoit marquer tous les Synonymes. Ce Plan a été ſeulement conçu, & ſi mort a privé le Public de ſon exécution (*r*). On trouve dans la Préface que Mr. Gmelin a miſe à la tête du Tome II. de la *Flora Sibirica* des Eloges & des Critiques de Mr. Vaillant. Nous rapporterons ce que nous fournit l'Extrait qu'on a donné de la Préface de Mr. Gmelin (2), n'ayant pas ſon Livre même. „ On ne ſauroit rien ajoûter à l'exactitude avec laquelle le „ célébre Botaniſte Vaillant a traité les Plantes qu'on nomme compoſées, & aggrégées; il a ſuivi la Nature pas à pas, „ & n'a rien négligé de ce qui méritoit d'être conſidéré, & „ pouvoit en quelque façon contribuer à rendre les caractéres qu'il en donnoit plus faciles, & ſon ſyſtéme plus intelligible..... Les Botaniſtes ſe ſont apperçus que Vaillant, quoiqu'obſervateur ſcrupuleux, s'étoit quelquefois trompé: il a diſtribué les Plantes compoſées de Mr. Van Royen en trois Claſſes, & il ſemble d'abord que les Claſſes „ différent entre elles; mais pour qu'une diviſion ſoit juſte „ & philoſophique, il eſt néceſſaire que toutes les Plantes „ d'une Claſſe ſinguliére, & chaque Plante priſe à part, ne „ puiſſe être rangée ſous une des deux autres Claſſes. Or la „ fleur du *Hieracium*, que Vaillant nomme *Piloſellis et floribus ſqueulaſis*, a une grande affinité avec la fleur d'une Plante d'une autre Claſſe. Vaillaot croit à-la-vérité qu'elle s'en diſtingue aſſez par les caractéres qu'il indique, mais Mr. Gmelin prouve qu'il ſe contredit lui même. Il remarque encore, qu'en ſuivant Vaillant on ne ſauroit bien diſtinguer une certaine Claſſe de l'autre, lorſque la polygamie des Plantes, comme dit Mr. Linnæus, eſt égale. Notre ſavant Botaniſte paſſe enſuite en revue diverſes Plantes, à l'égard deſquelles il trouve que Vaillant s'eſt trompé; & il ſe déclare pour le ſentiment de Mrs. Van Royen & Haller, qui n'ont fait qu'une Claſſe de certaines Plantes, dont Vaillaot en avoit fait trois différentes. Vaillant n'a pas mieux réuſſi, ſuivant Mr. Gmelin, dans le partage qu'il a fait des Genres, que dans ceſui des Claſſes, comme il le fait voir par des exemples. Il ne trouve pas les marques diſtinctives que Vaillant a données aux *Hieracium* „ & aux *Hieracioides*". Il paroît que les Botaniſtes ne ſont pas moins partagés entre eux que les autres Savans, l'un détruit ce que l'autre a édifié; & ſans prétendre donner atteinte aux principes certains qu'il peut y avoir dans cette Science, comme dans les autres, il paroît qu'il y a auſſi beaucoup d'arbitraire, chacun formant un Syſtéme, établiſſant des caractéres, formant des Claſſes, des Genres, &c. Il eſt bien difficile de trouver un fil qui guide dans un pareil labyrinthe. Si dans une étude où l'on a les objets ſous les yeux, & où il ſemble qu'il ſeroit plus aiſé que dans toute autre Science, de parvenir à une grande certitude, on trouve tant d'embarras & de difficultés, faut-il être ſurpris qu'il s'en rencontre dans les Sciences qui roulent ſur les objets qui ſont bien moins à notre portée, & que nous ne pouvons examiner auſſi commodément que les Plantes? Revenons aux Ouvrages de Mr. Vaillant. Ceux que nous avons indiqués ſont les ſeuls qu'il ait publiés lui-même; mais il en avoit préparé un qui n'a paru qu'après ſa mo[illegible] & dont

(*r*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom VIII. p. 245. 246.

(2) *Bibl. Raiſonn.* T. I. P. I. p. 49 & ſuiv.

cultiver. A l'âge de ſix ans il fut mis en penſion chez un Prêtre habitué de la Paroiſſe S. Pierre de Pontoiſe, pour apprendre à lire & à écrire, & pour être inſtruit dans la Religion. Peu de tems après il fut attaqué d'une fiévre intermittente, qui le tourmenta pendant quatre mois, malgré tous les remédes qu'on lui fit prendre, & il s'en guérit lui-même d'un maniére fort ſinguliére. Un jour, que tout le monde étoit allé à la Meſſe, il ſe leva, fut cueillir des laitues dans le Jardin, & les mangea aſſaiſonnées ſeulement d'un peu de vinaigre, & depuis ce tems-là il ſe trouva parfaitement guéri de la fiévre (*b*). Le Maître chez qui il étoit, étoit ſévére, & le jeune Vaillant ne négligeoit rien pour le ſatisfaire; ainſi de peur qu'il n'eût pas aſſez de tems pour apprendre ſes leçons, il mettoit tous les ſoirs ſous ſa tête en ſe couchant un ſoufflet, garni dans ſon milieu d'un gros clou de cuivre relevé en boſſe: il étoit donc réveillé d'aſſez bon matin, & ſe levoit pour gagner du tems; mais à la longue ce clou ſur lequel il tenoit la tête appuyée, pour dormir moins à ſon aiſe, la lui bleſſa tellement qu'il lui vint à la nuque du cou une loupe, qu'il porta toute ſa vie. Les jours de congé le Maître alloit ſe promener à la Campagne avec ſes diſciples, notre jeune Botaniſte profitoit de l'occaſion pour faire des excurſions de côté & d'autre, afin de découvrir quelque nouvelle Plante qu'il n'eût pas encore vuë. Son Pére qui n'avoit que peu de bien, jugea que le goût de ſon fils pour les Plantes n'étoit pas d'une grande utilité; il voulut donc qu'il apprît la Muſique & à jouër du Claveſſin, pour apprendre enſuite à jouër de l'Orgue. Il lui donna pour Maître l'Organiſte de S. Macloud de la Ville de Pontoiſe. Le Diſciple, qui n'avoit que dix ou onze ans, fit de ſi conſidérables progrès, que l'Organiſte étant mort en 1680, Mr. Vaillant fut trouvé capable de lui ſuccéder à l'âge de douze ans. Il remplit cette place avec tant de ſuccès, que les Religieuſes Hoſpitaliéres de Pontoiſe, le priérent de venir ſervir l'Orgue de leur Egliſe, lui offrant la nourriture & le logement, ce qu'il accepta avec plaiſir (*c*). Il n'étoit pourtant pas deſtiné à demeurer Organiſte, pendant qu'il en faiſoit les fonctions il devint Chirurgien [*B*]. En 1688 il quitta Pontoiſe âge de dix-neuf ans, pour aller à Evreux en Normandie exercer la Chirurgie ſous un Maître. Deux ans après il quitta cette Ville par complaiſance pour Mr. le Marquis de Goville, Capitaine dans le Régiment des Fuſeliers, qui voulut l'avoir avec lui à l'Armée en qualité de Chirurgien de ſa Compagnie. Pendant ſon ſéjour à l'Armée il donna des preuves de ſon courage, & s'expoſa intrépidement aux plus grands dangers. Il ſe trouva à la bataille de Fleurus, le premier de Juillet de l'année 1690. Mr. le Marquis de Goville y ayant été tué, il fut chercher ſon corps ſous un monceau de cadavres, & le fit enterrer (*d*). Il ne penſa plus après cela qu'à retourner en France, & profita de l'occaſion pour voir pluſieurs Villes de Flandres. De retour à Evreux il y exerça la Chirurgie juſqu'en 1691, qu'il en partit pour Paris, afin d'y travailler à l'Hôtel-Dieu en qualité d'Externe. Il ne fut pas plutôt arrivé dans cette Ville, que ſon inclination pour la Botanique reprit vigueur; il apprit que Mr. de Tournefort démontroit les Plantes toutes les années dans le Jardin du Roi, & forma le deſſein d'aſſiſter à toutes les leçons de ce célébre Botaniſte; & bientôt Mr. de Tournefort l'admira. En 1692 un Chirurgien de Neuilli l'engagea à venir demeurer avec lui pour exercer la Chirurgie, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à étudier la Botanique [*C*]. Ayant depuis quitté Neuilli, il entra en qualité de Sécretaire chez le P. Valois Jéſuite, alors Confeſſeur de Mr. le Duc de Bourgogne. Ce fut-là qu'il eut l'avantage d'être connu de Mr. Fagon, premier Médecin du Roi Louis XIV. qui lui donna des marques de ſa bienveillance [*D*], & en l'année 1708 cet habile Médecin, perſuadé plus que jamais de la capacité de Mr. Vaillant, lui réſigna la Charge de Profeſſeur & Sous-démonſtrateur des Plantes du Jardin Royal, qu'il avoit lui-même exercée, & dont Mr. Vaillant s'acquitta avec beaucoup de ſuccès. Mr. Fagon ayant fait conſtruire enſuite au Jardin Royal, par

(*b*) Ibid. p. 235.

(*c*) Ibid. p. 236. 237.

(*d*) Ibid. p. 237. 238.

dont Mr. Boerhaave a été l'Editeur, c'eſt le *Botanicon Pariſienſe, ou Denombrement, par Ordre Alphabetique, des Plantes qui ſe trouvent aux environs de Paris, compris dans la Carte de la Prévôté & de l'Election de ladite Ville, par le Sieur Danet Gendre* (du Sieur de Fer (3)) *année 1722, avec pluſieurs deſcriptions de Plantes, leurs Synonymes, le tems de fleurir, & de graines; & une Critique des Auteurs de Botanique, par feu Mr. Vaillant*, &c. *Enrichi de plus de trois cens figures, deſſinées par le Sieur Claude Aubriet, Peintre du Cabinet du Roi.* Leyde & Amſt. 1727 in-folio. Quatre ans auparavant il avoit paru un eſſai de cet Ouvrage intitulé: *S. Vaillant Botanicon Pariſienſe. Operis majoris prodituri Proëdromus.* Leyde 1723 in-8. Mr. Boerhaave nous apprend dans ſa Préface en quelque façon l'Hiſtoire de cet Ouvrage. Mr. Vaillant attaqué d'un aſthme incurable, depuis quelques années, & dont il prévoyoit que la mort ſeroit bientôt la ſuite, s'affligea de voir que ſon Ouvrage des Plantes, auquel il avoit travaillé pendant trente-ſix ans, couroit riſque d'être perdu. Pour prévenir ce malheur il écrivit à Mr. Boerhaave le premier Mai 1721, pour le prier de ſe charger du ſoin de publier ſon Livre. Ce Savant s'en étant chargé, apprit que Mr. Aubriet avoit deſſiné ſous les yeux de l'Auteur plus de trois-cens figures de Plantes pour être inſérées dans cet Ouvrage, & que ces figures étoient encore entre les mains du Deſſinateur, qui n'en avoit pas reçu le payement. Sur cette nouvelle il les acheta toutes, & peu de jours enſuite Mr. Vaillant lui envoya ſon Manuſcrit. Dèsque Mr. Boerhaave l'eut reçu il le parcourut, & trouva l'Ouvrage aſſez bien travaillé; mais il y remarqua cependant des choſes que l'Auteur auroit ſans-doute corrigées, s'il en avoit eu le tems. Il y avoit dans le Manuſcrit de l'Auteur beaucoup de confuſion à l'égard des champignons, des cbiendents, & des mouſſes, les uns & les autres s'étant trouvés écrits ſur de petits papiers diſperſés; ainſi il a fallu beaucoup de travail pour les mettre en ordre, & les rapporter à leurs figures: ce qui a augmenté la difficulté, c'eſt que les champignons & ſes mouſſes, qui ſe trouvent décrits dans l'Ouvrage de Mr. Vaillant, ne le ſont point ailleurs, ce qui eſt cauſe que les Livres ne pouvoient être ici d'aucun ſecours, & qu'il falloit une grande habileté pour connoître ces Plantes. Heureuſement dans le tems que Mr. Boerhaave étoit occupé à mettre l'Ouvrage en ordre, Mr. Sherard qui étoit logé chez lui, & qui à cauſe de ſon extrême habileté dans la Botanique, étoit très-capable de ranger les papiers diſperſés dont nous venons de parler, voulut bien ſe donner la peine de les revoir; il acheva ce travail avec tant de ſuccès, qu'il rangea toutes les Plantes dans leur ordre, ſans en omettre une ſeule. Mr. Boerhaave a achevé le reſte avec toute l'exactitude & toute la fidélité poſſible. Il aſſure qu'il a ſuivi avec ſcrupule & religieuſement les intentions de Mr. Vaillant.

(3) Voy. Niceron. T. X. P. I. p. 182.

[*B*] *Pendant qu'il en faiſoit les fonctions* (Organiſte) *il devint Chirurgien.*] Voici ce que le P. Niceron (4), d'après Mr. Boerhaave nous en apprend. A ſes heures de loiſir il alloit dans l'Hôpital voir panſer les malades: il fit connoiſſance avec les Chirurgiens qui y travailloient, & forma enſuite le deſſein d'apprendre la Chirurgie. Pour y réuſſir il emprunta des Livres d'Anatomie & de Chirurgie, il les lut avec application, & après s'être fait inſtruire il fut reçu à l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe en qualité de Garçon-Chirurgien. Il s'attacha alors entiérement à panſer les malades, & pour ſe perfectionner dans la Chirurgie, il paſſoit une partie des nuits à faire des diſſections dans ſa chambre, perſuadé qu'il étoit impoſſible d'être bon Chirurgien ſans ſavoir l'Anatomie, ni de ſavoir bien l'Anatomie ſans avoir diſſéqué.

(4) T. VIII. p. 237. 238.

[*C*] *Ce qui ne l'empêcha pas de continuer à étudier la Botanique.*] Nous puiſons toujours dans la même ſource (5). Quelque occupation que donnât à Mr. Vaillant l'exercice de la Chirurgie, & quelqu'éloigné qu'il fût du Jardin du Roi, il ne laiſſoit pas d'aller aſſidûment aux démonſtrations de Mr. Tournefort. Il arrivoit tous les jours au Jardin du Roi à cinq heures du matin, & y apportoit quelquefois de la Campagne des Plantes qui y manquoient, & qu'il plaçoit chacune ſelon ſon genre. Après la démonſtration il alloit à l'Amphithéatre, pour y écrire les vertus des Plantes, qu'un Profeſſeur y dictoit. L'après-midi il aſſiſtoit aux leçons d'Anatomie de Mr. Du Verney, & ſe trouvoit enſuite à celles de Chymie de Mr. de Saint-Yon. Il retournoit enſuite à Neuilli, & en chemin il viſitoit pluſieurs malades. Dès ce tems-là il étoit déjà en état de communiquer des lumiéres ſur la Botanique; car Mr. Tournefort, qui ſongeoit à donner au Public l'Hiſtoire des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris, pria Mr. Vaillant de lui faire part de ſes découvertes, ce que celui-ci lui accorda avec plaiſir: auſſi Mr. Tournefort le cite-t-il en divers endroits de ſon Livre.

(5) Ibid. p. 238. 240.

[*D*] *Ce fut-là qu'il eut l'avantage d'être connu de Mr. Fagon . . . . . qui lui donna des marques de ſa bienveillance.*] Ce ſont-là de ces circonſtances de la Vie des Gens de Lettres qui méritent d'être remarquées, parce qu'elles ſont honneur & à ceux qui encouragent les talens, & à ceux qui les poſſédent. Mr. Fagon ayant un jour apperçu Mr. Vaillant, qui diſpoſoit des Plantes ſur un Herbier, admira l'ordre & la propreté de ſon travail, & lui dit quelques jours après qu'il étoit bien intentionné pour lui, & qu'il n'avoit qu'à lui marquer en quoi il pouvoit lui rendre ſervice. Vaillant lui répon-

dit

par la libéralité de Louis XIV. un magnifique Cabinet de Drogues, il en donna la direction à Mr. Vaillant, qui fit venir des Pays étrangers les Drogues les plus rares pour orner ce Cabinet, & les enferma dans des bocaux de criſtal, qu'il rangea dans un fort bel ordre (*e*). Il fut fait alors Garde du Cabinet des Drogues du Roi, & ce fut lui qui en cette qualité en expliqua toutes les raretés au Czar Pierre I. Au commencement de l'année 1716 il entra à l'Académie des Sciences, ſans avoir ſollicité cette place, on eut même bien de la peine à la lui faire accepter. Il altéra ſa ſanté par ſes travaux exceſſifs [*E*] & mourut le 26 Mai 1722, le jour même qu'il étoit né, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit épouſé le 14 Octobre 1701 Françoiſe-Nicole Boſſonet, dont il n'a point laiſſé d'enfans. Mr. Vaillant étoit d'une probité & d'un deſintéreſſement à toute épreuve, juſques-là que Mr. Fagon ayant voulu, pour reconnoître les ſervices qu'il avoit reçus de lui dans la maladie où il fut taillé, lui céder ſes droits ſur les Eaux minérales, il ne put jamais l'engager à accepter ce préſent. Il n'avoit pas moins de modeſtie; car Mr. Tournefort voulant lui marquer l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite & de ſa capacité dans la Botanique, donna ſon nom à un genre de Plantes, mais Mr. Vaillant le lui ôta pour lui en donner un autre (*f*).

(*e*) Ibid. p. 239-243.

(*f*) Ibid. p. 243-245.

dit ſur le champ qu'il n'y avoit rien qu'il ſouhaittât avec plus d'ardeur que de voyager dans les Pays étrangers, pour y découvrir des Plantes inconnues, & pour éclaircir des doutes qu'il avoit ſur pluſieurs de celles qui étoient connues. Mr. Fagon lui témoigna qu'il auroit ſoin de cette affaire; ce qui engagea notre Botaniſte à prier le P. Valois de lui permettre de ſe retirer, & il loua à Paris un petit appartement, pour y faire ſon unique occupation de la Botanique. Mr. Fagon, qui connut bientôt tous les talens de Mr. Vaillant, l'appella peu de tems après auprès de lui, le fit ſon Sécretaire, & lui obtint du Roi la permiſſion d'entrer dans tous les Jardins de Sa Majeſté pour y herboriſer. Ce généreux Médecin ne ſe borna pas à cela, il lui donna la direction du Jardin du Roi. Mr. Vaillant ne fut pas plutôt revêtu de cette Charge, qu'il travailla à enrichir le Jardin, ce qu'il fit avec tant de ſuccès, qu'on ne l'a jamais vu ſi rempli de Plantes, que dans le tems qu'il en a eu la direction (6).

(6) Ibid. p. 241, 242.

[*E*] *Il altéra ſa ſanté par ſes travaux exceſſifs.*] Il étoit naturellement d'une conſtitution forte & robuſte, mais il n'eſt guéres poſſible que le corps réſiſte à de certaines fatigues continuelles. L'ardeur que Mr. Vaillant avoit de découvrir de nouvelles Plantes, lui faiſoit quelquefois entreprendre des Voyages à pied. Il en fit un de cette eſpéce avec un de ſes amis Botaniſtes depuis le 27 Septembre juſqu'au 28 Octobre 1707, & parcourut dans ce tems-là les Côtes de la Normandie & de la Bretagne. Il paſſoit ſouvent les nuits au milieu des Champs, & ſes études étoient immodérées. Comme les fonctions de ſa Charge demandoient qu'il marchât & qu'il parlât beaucoup, ces deux exercices, joints à ſes autres fatigues, furent cauſe que ſa poitrine ſouffrit; il rendit par la bouche juſqu'à quatre cens petites pierres, ce qui lui attira un aſthme, qui devint incurable, & dont pendant les quatre dernières années de ſa vie il augmenta encore les incommodités par l'excès de ſes travaux. Ajoûtons une particularité qui marque ſon goût, c'eſt qu'il avoit ramaſſé un Cabinet ſingulier des Curioſités de la Nature, que le Roi Louis XV. a fait acheter de ſa Veuve (7).

(7) Ibid. p. 243, 244.

✠ **VALENTIA** (PIERRE DE) Savant Eſpagnol du XVI. Siécle, & connu par ſon excellent Commentaire ſur les Académiques de Cicéron [*A*], naquit à Cordoue en 1554; quoiqu'originaire de Zafra à l'extrémité méridionale de l'Eſtramadure (*a*), jolie Ville dont il ſemble avoir aimé & préféré le ſéjour à ſon lieu natal: car on voit qu'il ſe dit *Zafrenſis* à la tête de ſon Commentaire, & l'Epître dédicatoire eſt datée du même endroit, ce qui ſemble ſuppoſer qu'il y étoit établi (*b*). Dès ſon enfance il s'appliqua aux Belles-Lettres, & ſe rendit bientôt très-familiéres les Langues Grecque & Latine, qu'il étudia à fond dans les ſources. Comme il parvint de bonne heure à la connoiſſance d'Arias Montanus, & qu'il eut part à ſon amitié, il étudia auſſi l'Hébreu. Il avoit un attachement & une vénération ſi extraordinaires pour ce grand-homme, qu'il le nommoit pendant ſa vie & après ſa mort ſon Pére & ſon Maître *& Patrem & Dominum*, c'eſt ce que Nicolas Antonio (*c*) aſſure avoir vu dans pluſieurs de ſes Lettres. L'inclination de Valentia le portoit principalement du côté du Grec, & ſur-tout des Ecrits du Nouveau Teſtament, à l'éclairciſſement deſquels il rapportoit en grande partie ce qu'il liſoit dans les

(*a*) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp.* Vol. II. p. 158.

(*b*) *Bibl. Britann.* T. XVIII. p. 81.

(*c*) Loc. cit. p. 159.

[*A*] *Connu par ſon excellent Commentaire ſur les Académiques de Cicéron.*] Cet Ouvrage a pour titre: *Academica, ſive de judicio ergà verum, ex ipſis primis fontibus, opera Petri Valentiæ, Zafrenſis, in extrema Bætica.* Anvers 1596 in-8. C'eſt ainſi que cette Edition eſt indiquée dans la Bibliothéque Britannique (1); mais Nicolas Antonio marque l'Edition d'Anvers in-4. ſurement il s'eſt trompé, ou il faut que l'Ouvrage ait été imprimé deux fois à Anvers. En 1740. Mr. Durand de Londres publia les *Académiques de Cicéron* en Françoiſ avec le texte Latin, & il y joignit le Commentaire de Valentia. Cet Ouvrage a été auſſi mis à la ſuite des *Philoſophiques* de Cicéron de l'Edition in-4. de Paris. On peut juger du prix du travail de l'Auteur Eſpagnol par un Extrait fort étendu qui s'en trouve dans le Journal que nous avons déjà cité, auquel nous renvoyons ceux qui ne ſont pas à portée de lire l'Ouvrage même. Ce qu'il y a de ſingulier par rapport à l'Edition d'Anvers, c'eſt que l'Epître dédicatoire eſt du mois de Février 1590. que l'approbation eſt du mois de Mars 1595. quoique le Livre n'ait paru que l'année ſuivante. Nic. Antonio (2) donne un Catalogue de ceux des Ouvrages MSS. de Valentia qui lui étoient connus, & dont il en avoit vu pluſieurs lui-même, & dont il en avoit quelques-uns entre les mains. Ils roulent ſur un grand nombre de matiéres différentes; quoique Mr. Durand ait donné ce Catalogue (3), nous croyons qu'il ne ſera pas inutile d'en faire part à nos Lecteurs, pour leur faire connoître le mérite de notre Auteur Eſpagnol. *Diſſertatio ad* Paulum V. *Pontif. Max. ut Feſtum S. Pauli in Eccleſia conſtituatur.* Valentia étoit grand admirateur de St. Paul, & voilà ſans-doute pourquoi il voulut qu'on célébrât ſa fête. Il s'étoit fort appliqué à développer l'Hiſtoire de cet Apôtre, ſur-tout par rapport à la conciliation de St. Luc, dans les Actes, avec St. Paul lui-même, dans ſon Epître aux Galates; c'eſt le ſujet du Traité ſuivant, *Adverteneias para declaracion de una grande parte de la Hiſtoria Apoſtolica en los Actos y Epiſtola ad Galatas.* Il parle de cet Ouvrage avec beaucoup de prédilection dans quelques-unes de ſes Lettres; *in quo opere valde ſibi author placebat, ut in quibuſdam ejus epiſtolis legere eſt* (4). *Adverteneias a cerca de la impreſſion de la* Paraphraſis Chaldaica *del Padre Andres de Léon.* Cet Ouvrage de même que les ſuivans ſont voir qu'il étoit verſé dans la Critique de l'Ancien Teſtament, comme dans celle du Nouveau: *Cenſura ſobre los Commentarios de Geronimo de Prado y Juan Baptiſta Villalpando ſobre Ezechiel. Reſpueſta à Arias Montano ſobre unos lugares del Geneſis.* Les Ouvrages ſuivans indiquent un homme verſé dans la Politique, & qui avoit à cœur le bien de ſa Patrie. Une Diſſertation ou Diſcours au Roi Philippe III. ſur la néceſſité d'encourager l'Agriculture. *Diſcurſo ſobre il acrecentamiento de labor de la tierra, al Rey D. Filippe* III. Diſcours contre l'Oiſiveté. *Diſcurſo contra la Ociofidad.* Diſcours ſur la maniére d'inſtruire un Grand d'Eſpagne dans les affaires d'Etat. *Diſcurſo ſobre inſtruir un Grande de* Eſpanna *en la materia de Eſtado. Diſcurſo ſobre que deben communicar los pobres a los ricos las dotes de la doctrina y entendimiento*; il s'agit de l'obligation où ſont les pauvres de communiquer leurs lumiéres aux riches. *Diſcurſo de la Taſa del Pon*, ſur la taxe du Pain. *Diſcurſo a Su Mageſtad para que no ſe cargue tanto a las Reinas con impoſitiones. Diſcurſo para el guberno publico de los lugares de* Eſpanna *a donde ay peſte. Diſcurſo en materia de Guerra y Eſtado compueſto con ſentencias y palabras de* Demoſthénes, *juntas y trasladadas del Griego.* On voit par ce titre qu'il mettoit à profit la lecture des Anciens pour éclaircir les ſujets qu'il traitoit. Voici des Ouvrages d'un autre genre. *Diſcurſo contra el Cardinal* Baronio *ſobre la venida de* San-Jago *à* Eſpanna. *Diſcurſo ſobre que non ſe pungan Cruces en lugares ſuciis y indecentes. Tratado de* Luciano, que non ſe a de dar credito facilmente a la Calumnia, *tracudido del Griego en Caſtellano. Reſpueſta a los argumentos que ſe apenen al parecer del Autor a cerca de la admiſſion y eleccion de los Colegiales naturales y fonſteros del Collegio de* San-Bernardo *de* Oropoſeſa. *Defenſa de la Memoria de* Arias Montaon. *Juizio ſobre los ſoledades y Polyfemo de* D. Luis de Gongora. Outre ces Traités, Antonio fait mention d'un aſſez bon nombre de Lettres, par leſquelles il paroît que Valentia ne s'occupoit pas de bagatelles. Le Bibliographe indique les ſuivantes. Une au Docteur *Sanchez d'Oropoſa* ſur le ſens d'un paſſage d'Hippocrate. C'eſt peut-être, dit Mr. Durand (5), ce fameux paſſage d'Hippocrate dont il eſt parlé dans la *Continuation des Penſées* de Mr. Bayle, & dans le *Panthéiſticon* de Toland. Une au Docteur *Terrones*, contenant l'éloge d'Arias Montanus. Une à *D. Pedro Garzia de Galarza* Evêque de Coria dans l'Eſtramadure ſur le mot Grec ἐπιούσιον, qu'on lit dans l'Oraiſon Dominicale, & que l'Interprête Latin a rendu par *Quotidianum*, notre Pain *Quotidien*. Une à *François Joſeph de Siguenza* ſur un paſſage du LIII. d'Eſaïe. Il renvoye dans cette Lettre à un Traité qu'il avoit compoſé ſur la *Haine des Juifs & des Gentils & ſur la Paix Chrétienne.* Deux Lettres à *D. Pedro Gonzales de Acevedo*, Evêque de Plaſencia, l'une ſur quelques paſſages de St. Chryſoſtôme, & ſur le fameux paſſage de l'Epître aux Philippiens; *ſi o'a point réputé rapine* &c. l'autre ſur le jour de la célébration de la Pâque. Deux au Docteur *Ferdinand Bam*, Chanoine de Badajox, l'une ſur le jugement qu'il a porté des Anno-

(1) Tom. XVIII. p. 119.

(2) *Bibl. Hiſpan.* T. II. p. 599. 200.

(3) *Bibl. Britann.* loc. cit. p. 140-143.

(4) Bibl. Hiſp. loc. cit. p. 599.

(5) Bibl. Britann. ubi ſupra, p. 142.

les Anciens, tant Eccléſiaſtiques que Profanes, juſques à noter avec ſoin, dans le tems qu'il les étudioit, les mepriſes aſſez fréquentes de leurs Traducteurs, ſur-tout pour le Grec (*d*). De cette maniére il fit des progrés étonnans; la Philoſophie & la Théologie n'attirérent pas moins ſon attention; & on peut juger par ſon Commentaire ſur les Académiques de Cicéron, qu'il étoit parfaitement au fait des ſentimens des anciens Philoſophes. A l'égard de la Théologie & de la Politique, on peut voir par le Catalogue des Ouvrages qu'il a laiſſés, qu'il étoit conſulté comme un Oracle dans ſon Pays, non par des gens obſcurs, mais par le Prince même, par les Grands & les plus illuſtres Prélats du Royaume, & par Arias Montanus lui-même. Dans l'Épître Dédicatoire de ſes Académiques, il ſe donne pour Avocat, & à la fin du Livre pour un homme aſſez occupé. Mais le Cenſeur d'Anvers, où il fut imprimé, jugeant de l'Auteur par la matiére qu'il a ſous les yeux, & qu'il trouve des plus épineuſes, le traite de grand Philoſophe, *inſigni Philoſopho* (*e*). Le Jéſuite Jean Antoine Velaſquez, dans la Préface de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Philippiens, en parle comme d'un Savant du premier ordre, qui a très-bien mérité de la République des Lettres, & qui a joint une piété ſolide à une grande érudition: *Summæ eruditionis atque pietatis virum, deque re litteraria optime meritum* (*f*). Arias Montanus dans une Lettre * à Juſte Lipſe qualifie Valentia *rariſſimum noſtro ævo pietatis & eruditionis exemplum*: la Lettre eſt du 25 Décembre 1593. Avec un mérite ſi diſtingué, & ſi connu, il n'étoit pas naturel que Valentia demeurât ſans avancement dans un Pays comme le ſien, & dans un tems où les Lettres y étoient plus cultivées, qu'elles ne l'ont été dans la ſuite. On conjecture que ſon premier Mécéne fut Dom Garcie de Figueroa, Chambellan du Prince Philippe, héritier préſomptif de la Couronne, à qui il dédia ſes Academiques en 1590. Philippe II. étant mort en 1598, ſon fils Philippe III. lui ſuccéda, & il y a de l'apparence que le Favori n'oublia point Valentia. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roi, à qui le mérite de notre Auteur n'étoit pas inconnu, le fit venir à Madrid, & l'honora du titre de ſon Hiſtoriographe, non pour l'occuper à compiler des faits à l'uſage du Public, mais pour être plus à portée de profiter de ſes lumiéres & de ſes conſeils (*g*). Ce fut dans une ſituation ſi agréable, auprés de ſon Roi & de ſon Protecteur, qu'il paſſa avec ſa famille le reſte de ſes jours, conſtamment aimé & même conſulté des plus ſages. Il mourut en 1620 dans la ſoixante-ſixiéme année de ſon âge, laiſſant deux fils, entre autres, dont l'aîné *Melchior* fut Conſeiller du Roi & héritier des papiers de ſon pére, il les laiſſa en mourant à Jean ſon cadet. Depuis il en tomba une grande partie entre les mains de D. Gaſpar de Suannez de Ségovie, Marquis d'Agropoli, qui les poſſédoit dans le tems que Nic. Antonio écrivoit (*h*).

(*d*) Bibl. Hiſpan. *ant. ſupra*, p. 82.

(*e*) Idem ibid.

(*f*) Nic. Antonio *ubi ſupra*.

* Burmann. *Sylloge Epiſt.* T. I. p. 667.

(*g*) Idem ibid.

(*h*) Idem ibid.

nales de Baronius. L'autre ſur un paſſage de Baruch, ſur ce qu'en a dit le P. Martin de Roa Lib. III. *Singularium* Cap. IX. & X. Trois à Maître *François de Medina*, Chanoine de Séville, deux ſur la difficulté d'expliquer l'Apocalypſe, & la troiſiéme à la louange des vers de D. *Juan de Arguija*, Gentilhomme de Séville. Une au Licentié *Montero*, où il fait voir que les Sibylles ne ſont point Prophételles. Une à *Michet Ferrer*, Sécretaire du Duc de Béjar, ſur la lecture de l'Hiſtoire. Une autre à *D. Pedro Gonzalez de Acevedo* Evêque de Plaſentia, ſur le même paſſage de l'Epître aux Philippiens, dont on a parlé. Il dit dans cette Lettre, qu'il a fait des remarques & des corrections ſur les Traductions de preſque tous les Auteurs Grecs. Quatre Lettres au *P. Luis del Alcazar* ſur l'explication de l'Apocalypſe, une à *François Joſeph de Siguenza*, où il lui marque qu'il a traduit en Eſpagnol huit Homélies de S. Macaire. Une au Docteur *Torrenes*, ſur une Edition complette de toutes les Oeuvres d'Arias Montanus. Une à *Paul de Cepedes* ſur les Syriens, ſavoir s'ils ſont nommés *Aramiens* ailleurs que dans les Ecrits Sacrés. Outre ces Lettres, qui étoient toutes entre les mains du Marquis d'Agropoli, Antonio indique encore deux *Diſſertations*, l'une ſur *les Maures d'Eſpagne*, avant leur expulſion en 1610. & l'autre *ſur les Sorciéres*, adreſſée à *D. Bernard de Roxas & Sandoval*, Archevêque de Tolédo. Antonio poſſédoit lui-même ces deux Piéces. Explication de deux Paſſages de St. Paul, l'un 1 Cor. IV. 9. & l'autre Eph. II. *Comites Dei & Domeſtici ejus*. Remarques ſur l'Ecriture Sainte adreſſées à l'Archevêque de Tolédo. Ces Remarques étoient dans la Bibliothéque de l'Eſcurial. *De Sacris Granatenſium Cimeliis; ad eundem Archiepiſcopum Toletanum*, qu'Antonio aſſure avoir vu. *Tratado del Linage de Sepulvedas*. Ce Mémoire touchant la famille des *Sepulvedes* eſt cité par Roderic Mendez Silva, comme étant de Valentia, qu'il nomme Hiſtoriographe de Philippe II. au-lieu de Philippe III. Antonio finit ſon Catalogue en diſant (ce que Mr. Durand a adopté) qu'il ſeroit à ſouhaitter qu'on raſſemblât toutes ces Piéces, & d'autres même ſi on en peut trouver de ce ſavant homme, pour les rendre publiques par l'impreſſion, ce qui ſeroit bien plus édifiant que de faire gémir nos preſſes, comme on fait tous les jours, de tant de fottiſes ſi ſouvent pernicieuſes. *Præſtaret quidem eruditiſſimi viri hæc omnia opera, & ſi quæ alia ſunt, undique conquirere, & publici juris facere, quam inutilibus, aut forte noxiis, laſſare typographicas operas.*

✠ VALERIANUS (JEAN PIERIUS) connu par ſon Traité du malheur des gens de Lettres & par d'autres Ouvrages [*A*], nâquit à Belluno dans la Marche Tréviſane vers l'an 1475 de Laurent Bolzanio (*a*). Ce nom de ſa famille a fait croire à quelques Auteurs, qu'il étoit né à Bolzano dans le

(*a*) Giorn. de' Letter. T. III. p. 48.

[*A*] *Connu par ſon Traité du malheur des Gens de Lettres, & par d'autres Ouvrages.*] La premiére édition de ce Traité parut ſous ce titre: *Contarenus, ſive de Litterarum infelicitate Libri duo.* Veniſe 1620 in-4. Aloiſio Lollini, Evêque de Belluno, en fut l'Editeur, & le dédia aux habitans de cette Ville. Corn. Tullius en donna une nouvelle Edition en 1647 à Amſterdam in-12. avec une Suite ou *Appendix*; il y met Valerianus lui-même au nombre des Savans malheureux, mais ſans fondement (1). Le P. Nicéron (2) indique encore une Edition de Helmſtad en 1695 in-12. Enfin Jean B. Mencken en a donné une nouvelle Edition à Leipzig en 1707 in-8. avec l'Ouvrage d'Alcyonius *de Exilio*, & un autre petit Traité de Joſeph Barbier *de miſeria Poëtarum Græcorum*. Valerianus a donné à ſon Traité le titre de *Contarenus*, qu'on a retranché dans l'édition de Tollius, parce que le premier Livre eſt un entretien de Gaſpar Contarini Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour du Pape, avec quelques autres Gens de Lettres de Rome. On a ponté de ce petit Ouvrage des jugemens aſſez différens. Voſſius (3) l'appelle un Ouvrage curieux. Mr. de la Monnoye (4) dit que „ Pierius, s'étant „ borné à parler des malheurs arrivez aux Savans Italiens de „ ſa connoiſſance, dans l'eſpace d'environ quarante ans, „ paroît avoir fort bien rempli ce deſſein dans ſes deux Li„ vres *de Literatorum infelicitate*, où il rapporte touchant les „ Gens de Lettres de ce tems-là des particularités, qu'on „ chercheroit inutilement ailleurs". Baillet en juge fort deſavantageuſement, & en parle d'une maniére aſſez dure (5). „ Il ſemble, *dit-il*, qu'il n'ait travaillé que pour nous rebu„ ter, ou du-moins pour nous apprendre qu'il ne faut point „ eſpérer faire fortune, quand on prend le parti de devenir „ ſavant par l'étude. Et pour multiplier le nombre de ces „ malheureux, qu'on appelle Gens de Lettres, il a mis par„ mi leurs calamités divers accidens naturels, qui ne ſont „ nullement des malheurs". Mr. le Clerc fait à peu prés la même critique, mais il rend d'ailleurs juſtice à Valerianus (6). „ On peut apprendre dans cet Ouvrage pluſieurs circonſtan„ ces de la Vie de divers Italiens illuſtres dans les Lettres, „ & de pluſieurs autres, qui n'ont fait du bruit que de leur „ tems, & qui n'ont même jamais rien produit. . . . . La „ vérité eſt qu'en liſant le titre de ce Livre, on s'attendroit „ à lire l'hiſtoire des malheurs arrivez à des Gens de Lettres „ en qualité de Gens de Lettres, ou qu'ils ſe ſeroient attirez „ par leurs Ecrits, ou par leurs ſentimens, ou par leur ſa„ voir; car quand on dit d'eux des choſes qui n'ont point „ de rapport à leur profeſſion, & qui arrivent indifféremment à tout le monde, on ne dit rien de ce qui les regarde comme Gens de Lettres. Par exemple, Valeriano rapporte un nombre conſidérable de Gens ſavans, qui avoient „ été tuez dans des deſordres publics, comme dans le ſaccagement de Rome ſous Clément VII. ou qui étoient morts „ dans une peſte, qui fit beaucoup de ravages dans cette „ Ville. Comme ces malheurs étoient communs à tout le „ monde, & n'avoient point de rapport aux Lettres en particulier, on auroit pu également faire un Livre là-deſſus *de infelicitate Mercatorum*, ou de telle autre profeſſion „ qu'on auroit voulu choiſir. *Les malheurs des Gens de Lettres* ſont proprement ceux qui leur arrivent, en cette qua„ lité, &, ſi l'on veut, ceux que leur profeſſion devroit na„ turellement détourner d'eux". Il ſeroit encore à ſouhaitter que Valerianus eût marqué la date des faits qu'il rapporte, ſon Continuateur Tollius eſt tombé dans le même défaut. Ménage (7) auroit voulu qu'on eût fait d'autres Additions à Valerianus. „ Je m'étonne, *dit-il*, que Mr. Bayle, ou quel„ que autre Savant du même génie, n'ait pas entrepris d'aug„ menter le Livre de Pierius Valerianus ſur le malheur „ des Gens de Lettres. Les additions qu'on y a faites ne ſont „ pas ſuffiſantes. J'aurois de bons mémoires à donner là„ deſſus, ſi j'étois moins vieux, & que je ne fuſſe pas occu-

(1) Voy. la Rem. [B].

(2) *Mém. des Hommes Illuſtres* T. XXVI. p. 350.

(3) *De Hiſt. Latin.* Lib. III. p. m. 619.

(4) Notes ſur *Baillet* T. II. P. 270. 271 Edit de 1725 in-12.

(5) *Jugem. des Savans* loc cit p. 269. 270.

(6) *Bibl. Choiſie* Tom. XIV. p. 160. 317.

(7) *Menagiana* Tom. III. p. m. 48.

le Vicentin, mais ils se sont trompez. Colomiés (*b*) l'appelle aussi sans raison Valerius. Il perdit son père à l'âge de huit ans, & demeura avec deux sœurs, sous la conduite de sa mére, & de son oncle paternel Urbain Valeriano Bolzanio, Mineur Conventuel, qui enseigna depuis la Langue Grecque à Léon X. Comme la famille de Valerianus étoit dénuée de biens, cet oncle se chargea de son éducation, & l'emmena avec lui a Venise [*B*], où il le fit instruire par les plus fameux Maîtres dans les Sciences (*c*). Il étudia la Rhétorique & l'Eloquence sous Benoit Brognolo, & Marc Antoine Sabellicus; ce fut ce dernier, qui voyant qu'il avoit du talent pour la Poëſie, lui changea son nom de Pierre en celui de *Pierius*, par allusion à celui de *Pierides*, qu'on donne aux Muſes. George Valla fut son Maître pour les Belles-Lettres, & il fréquenta de plus l'Ecole de Jean Lascaris, pour se perfectionner dans la Langue Grecque, qu'il avoit déjà apprise sous son Oncle (*d*). Celui-ci l'envoya ensuite à Padoue, où il fit sa Philosophie sous Leonic Tomeo, Vénitien, qui y professoit avec beaucoup d'applaudissement. Etant allé à Rome sous le Pontificat de Jules II. il y fut reçu avec beaucoup d'affection par le Cardinal Jean de Médicis, qui étant devenu Pape en 1513, sous le nom de Léon X. lui confia la conduite & l'instruction de ses Neveux, Hippolite, qui fut ensuite Cardinal, & Alexandre, qui fut premier Duc de Florence (*e*). Le Cardinal Jules de Médicis étant parvenu au Pontificat l'an 1523 sous le nom de Clément VII. ne lui témoigna pas moins d'affection que Léon X. Il le fit même son Camerier secret, & ensuite Protonotaire Apostolique (*f*). A la prise de Rome en 1527 Valerianus se vit en danger de perdre tout ce qu'il avoit, & ses écrits, qui étoient ce qu'il avoit de plus cher; mais ce ne fut pas-là son plus grand embarras; il s'occupa principalement du soin de sauver ses deux Elèves, qu'on cherchoit par-tout pour les arrêter, & il eut le bonheur de les conduire en sureté à Plaisance (*g*). L'année suivante 1528 fatigué du séjour de la Cour, il se retira à Belluno, pour y vivre plus en repos, & pour

(*b*) *Observat. Sacr. ad 1 Cor. XI. 22. Opusc.* p. 604. Edit. 1709 in-4.

(*c*) Giorn. de' Letter. *loc. cit.* p. 44.

(*d*) Ibid. p. 44. 45.

(*e*) Ibid. p. 45.

(*f*) Ibid. p. 45. 46.

(*g*) Ibid. p. 46.

„ pé entiérement par mes Etymologies, je pourrois bien „ mettre la main à cet Ouvrage". On voit par une Lettre de Bayle à Mr. Minutoli (8) que ce dernier avoit traduit le Livre de Valerianus, son ami l'exhorte à le publier en y faisant des Additions. „ Vous ne sauriez mieux débuter que „ par la Version de *Pierius Valerianus*, auquel je suppose que „ vous avez joint son Continuateur *Tollius*. Mais permet- „ tez-moi de vous communiquer une ouverture, qui me pa- „ roit importante. La seule traduction d'un Livre aussi pe- „ tit que celui de *Pierius Valerianus*, ne semble pas d'assez de „ poids pour un homme comme vous: je voudrois donc y „ ajoûter, & vous le pouvez par le moyen de ces excellens „ Recueils que vous avez déjà conduit à 3500 pages; vous „ y pouvez, dis-je, ajoûter cent choses curieuses, qui vau- „ droient plus que l'Ouvrage même. . . . . *Pierius* est si „ court, qu'il y a sans-doute plusieurs choses à ajoûter, & „ bien des personalités curieuses, qui vous sont connues & „ très-aisées à ramasser, à vous, dis-je, & non à d'autres. „ Vos Additions pourroient être de deux sortes; les unes „ étendroient la vie & la destinée de ceux dont *Pierius* & „ *Tollius* parlent; & les autres fourniroient de nouveaux „ Savans malheureux". On voit par-là que Mr. Bayle n'avoit garde d'entreprendre une tâche, dont il semble qu'il comprent que Mr. Minutoli se chargeroit. Parlons à présent des autres Ouvrages de Valerianus. *Castigationes & Varietates Virgilianæ lectionis*, dans une Edition de Virgile donnée par Robert Etienne à Paris en 1532 in-fol. On prétend que ces Corrections ont leur mérite: voici ce que Nic. Heinsius écrivoit là dessus à la Reine Christine (9): *Poëmata ejus* (Virgilii) *tamen qui ad priſtinum nitorem revocare tentarus haud fuit, præter unum* Pierium Valerianum. *Is ante annos hoſce* CXXX. *collatis in hanc rem vetuſtis Exemplaribus ſat multis, Maronem caſtigare aggreſſus eſt, nec tamen ea cum ſucceſſu, ut non plurimum aliena curæ reliquerit.* Il n'est pas étonnant que Valerianus étant entré le premier dans cette carriére, ait laissé encore quelque chose à faire à ceux qui l'ont suivi. *Pro Sacerdotum Barbis defenſio.* Rome 1531. Paris 1533 & 1555 in-8. Mr. Du Pin (10) a donné un Extrait de ce petit Ouvrage; c'est une Apologie de la barbe des Prêtres, faite à l'occasion de ce que quelques personnes de considération vouloient obliger le Pape de renouveller un Decret, fait, à ce qu'ils prétendoient, par un ancien Concile, & confirmé par le Pape Alexandre III. par lequel il étoit défendu aux Prêtres de porter une longue barbe. Valerianus se déclare en faveur de ceux qui n'étoient pas pour le Decret, & rapporte plusieurs choses curieuses à l'avantage des grandes barbes. Cette Piéce, dit Mr. Du Pin, est écrite avec beaucoup de politesse & de vivacité. Elle a été réimprimée avec *Muſonius Autor Græcus & Hoſpinianus de raſione Comæ & Barbæ, prior Græce editus.* Leyde 1639 in-12. (11). *Antiquitatum Bellunenſium libri quatuor.* Venise 1620 in 8; publié par les soins d'Aloisio Lollini, avec le Traité *de infelicitate Litteratorum. Hieroglyphica, ſive de Sacris Ægyptiorum aliarumque Gentium Litteris, Commentariorum libri* 58, *in quibus præter Ægyptiaca & alia pleraque Myſtica, varia Hiſtoriæ, Numiſmata, veteresque Inſcriptiones explicantur, loci communes plurimi, & lectiones ſacrarum litterarum expenſantur.* Basle 1556 in-fol. *& a Catio Auguſtino Curione duobus libris auctі.* Basle 1575 in-fol. Le P. Niceron (12) croit qu'il y a eu une Edition antérieure à celle-là avec les additions de Curion, parce que son Epître, qui est à la tête, est du 19 Juillet 1567, & qu'il mourut lui-même le 24 Octobre suivant. On a fait un grand nombre d'Editions de cet Ouvrage, lequel, quoique rempli d'érudition & de savoir, ne mériteit guéres cette multiplication, dit le P. Niceron, puisqu'on n'y trouve que des choses qui ne peuvent être d'aucun usage. Le même Auteur nous apprend qu'on en a deux Traductions Françoises, imprimées à Lyon in folio, l'une en 1576 & l'autre en 1615, qui sont encore moins recherchées que l'Original. Il y en a aussi une traduction Italienne imprimée à Venise en 1602 in-folio. Henri Schwalenbergius en a donné un abrégé en Latin, à Leipzig en 1592 & 1606 in 8. *Dialogi della volgar lingua, non prima uſciti in luce.* Venise 1620 in-4. *De Fluminum ſignificationibus.* Rome 1517 in-8. & dans le V. Tome des *Antiquités Romaines* de Grævius. *Poëmata.* Basle 1538 in 8. *Amorum libri quinque & alia Poëmata.* Venise 1549 in-8. Toutes ces Poëties, dit le P. Niceron (13), sont les moindres Ouvrages de Valerianus, & le Public n'y auroit rien perdu, quand on ne les lui auroit pas données. Les Journalistes de Venise (14) nous apprennent, qu'il a laissé en Manuscrit une *hiſtoire de Belluno*; des *leçons sur Catulle*; une Traduction de *Lucien*; un *Commentaire sur les Armoiries*, & un Ouvrage intitulé, *De bis qui mercede conduƈi aliena quadra vexant.*

(8) T. II. p. 461. 462. *Lett.* du 6 Oct. 1692.

(9) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. V. p. 782.

(10) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XIV. p. m. 184.

(11) Niceron *ubi ſupra*. p. 182.

(12) Ibid. p. 188.

(13) Ibid. p. 188.

(14) *Ubi ſupra* p. 49.

[*B*] *Ces oncle se chargea de son éducation, & l'emmena avec lui à Venise.*] Tollius (15) a mis Valerianus au nombre des Sçavans malheureux, uniquement parce qu'il l'âge de neuf ans il se trouva dans le besoin. Cet Auteur dit, que notre Valerianus fut obligé de se mettre au service de quelques Sénateurs de Venise, parce que sa mére étoit pauvre, & qu'il avoit deux sœurs: il ajoûte que le peu que Valerianus retiroit, ne suffisoit pas même à leur entretien. *Cum annum vix nonum impleviſſet, parente in militia defuncto, rerum domeſticarum cura ab humanioribus ſtudiis diſturbatus paulo quam oportuit eſt. Quandoquidem igitur res domi eſſet anguſta, egens mater, & duæ ſine dote aliquæ ſorores, Patricii quibuſdam Venetis ſervire per egeſtatem cogebatur. Verum ne tantum quidem prodeſſet iſta ſervitus, ut vel vitæ mater, ſororeſve, aliquod inopiæ ſuæ levamen ſperare poſſent. Queritur hoc ipſe in elegia, qua vitæ ſuæ calamitatem luget:*

At genitrix pauper, geminæ ſine dote ſorores;
Quas miſeras fruſtra ſpes fovet una mei.
Expoſcunt a me fraterni præmia juris;
Sed chartas nullas, carmina nulla, volunt.

(15) *Append ad Pierium.* p. 9. 10.

Tollius s'est trompé, & dans les vers qu'il cite il n'est fait aucune mention de ces Sénateurs Vénitiens, au service desquels Valerianus se feroit mis. Ce fut son Oncle Urbain Valerianus, qui prit soin de son éducation. Si l'on doit s'en rapporter à lui, cet oncle étoit un homme de mérite (16), & qui possédoit parfaitement la Langue Grecque. Urbain avoit beaucoup voyagé, il avoit été en Grèce, en Sicile, à Constantinople, & en divers autres endroits. Il étoit si accoutumé à voyager, qu'étant déjà vieux, il visitoit tous les ans tantôt une Province, tantôt l'autre, sans aller presque jamais à cheval. Valerianus, en parlant de lui, l'appelle *Urbanus Valerianus* dans le Corps du Livre, & en marge, aussi bien que dans la Table, il substitue le nom de *Bolzanius* à celui de *Valerianus*. Surquoi nous rapporterons une note curieuse de Mr. de la Monnoye (17). „ La famille de Bolzani, dit „ Joannes Imperialis p. 39 de son *Muſeum Hiſtoricum*, étoit „ des plus anciennes de Belluno; & comme elle étoit entrée „ dans celle des *Valerii* de la même Ville, cela donna lieu „ à Pierius d'appeller son oncle tantôt *Urbanus Valerianus*, „ tantôt comme à l'endroit que j'ai cité, & en lui dédiant le „ vingt-troisiéme Livre de ses Hiétoglyphiques, *Urbanus* „ *Bolzanius*. Mr. de Thou a trouvé à propos de joindre les „ deux ensemble, & de dire sur la fin du VII. Livre, *Joannes Pierius Valerianus Bolzanius.* Vossius s'est trompé lorsqu'il a cru qu'il y avoit eu deux Urbains, tous deux célébres Grammairiens; savoir celui de Belluno, & un autre „ d'Imola, dont parle Léandre Albert. Il n'y a eu très-certainement que celui de Belluno; l'erreur de Léandre Albert, qui l'a fait natif d'Imola, est cause de celle de Vossius. Urbain de Belluno mourut l'an 1524, comme le marque son Neveu Pierius, lorsqu'il dit que ce fut la première année du Pontificat de Clément VII. Il est vrai que Leandre Albert, qui n'a fini son Ouvrage de la Description „ d'Italie qu'en 1549, n'a pas laissé en parlant d'Urbain, „ prétendu natif d'Imola, de dire *Urbano Grammatico degniſſimo Humaniſta anch' egli queſti anni paſſati paſſò all' altra vita.* „ Mais Vossius, qui a fondé, ce semble, là-dessus en partie son opinion des deux Urbains, ne devoit pas ignorer que „ Léandre Albert, ayant employé quelques trente ans à la „ composition de son Ouvrage, y a parlé des choses, suivant qu'il étoit plus ou moins éloigné du tems où elles „ étoient arrivées".

(16) Pier. Valerian. *de infelic. Literat.* Lib. II p. m. 167.

(17) Baillet *Jugem. des Sçav.* T. II. P. III. p. 142. 143. Note 1.

[*C*] Où

a'appliquer ſans aucun obſtacle à l'étude; mais il ne put réſiſter aux inſtances du Pape, qui le rappella bientôt auprés de lui. Hippolyte de Médicis ayant été fait Cardinal le 11 Janvier 1529, choiſit Valerianus pour ſon Sécretaire, & il remplit ce poſte juſqu'à la mort de ce Cardinal, qui arriva le 13 Août 1535. Celle du Duc Alexandre, ſon autre Elève, qui fut tué deux ans après (en 1537) lui cauſa un ſi grand chagrin, que renonçant à toutes vuës de fortune, il ſe retira à Padoue, pour s'y occuper uniquement des Lettres. Ce parti étoit convenable à ſon goût, n'ayant jamais eu d'ambition, puiſqu'il avoit refuſé l'Evêché de Capo d'Iſtria, & l'Archevêché d'Avignon, dont le Pape Clément VII. avoit voulu récompenſer ſon mérite & ſa fidélité (*b*). Il mourut à Padoue l'an 1558 dans la quatre-vingt-troiſiéme année de ſon âge, & fut enterré dans le Cloître de l'Egliſe de St. Antoine, où l'on voit ſon Epitaphe [*C*].

(*b*) Ibid. p. 46. 47.

[*C*] *Où l'on voit ſon Epitaphe.*] La voici. *Pierio Valeriano, Bellunenſi, Poëtæ, Rhetoricæ amplitſimo, cujus pia umbra non pœnitendum hic tumultum fortita eſt. Nam ut optabilis in patria, ita ſpectoſius Patavii ſuprema officia decus ſuæ amiſſum virtute recuperarunt. Petrus Carrarius, ac Joannes Baptiſta Rota, Patavini, unanimes, grato bajiſit Pij.*

Pierijs dum Pierius ſeſtatur, & orci
Nil timet inſidias, hunc fera mors rapuit.
Illa necem æternæ oſtentans hæc munera vitæ,
Hinc medius vitæ Pieriuſque neci.

Aſtulit hæc annos triſtes; at præmia lætum
Atque animam hæ ſervant, invida mors moritur.

J'obſerverai en finiſſant, qu'il n'y a aucune raiſon de mettre Valerianus au nombre des Savans malheureux, comme l'a fait Tollius, puiſque durant tout le cours de ſa vie il a joui de la faveur des premieres têtes de la Cour de Rome, & qu'il a eu un ſort aſſez gracieux à tous égards, qu'il n'a même rien qu'à lui de parvenir à des honneurs diſtingués dans l'Egliſe. On pourroit plûtôt le ranger dans la Claſſe des Savans, qui par leur mérite ſe ſont élevés, & qui ont recueilli le fruit de leur application à cultiver leurs talens.

☞ VALLE'E (GEOFFROY) [*A*] Sieur de la Planchette, nâquit à Orléans de Geoffroy Vallée Sieur de Chenailles, Controlleur du Domaine dans cette Ville, & de Girarde le Berruyer, fille de Pierre le Berruyer, Avocat-Fiſcal de la même Ville d'Orléans (*a*). Il étoit connu par ſa beauté & par ſa bonne mine, car divers Auteurs l'appellent *le beau Vallée*. Il compoſa un Livre impie [*B*] pour lequel il fut brûlé à Paris. Les Auteurs varient ſur le tems de ſa mort. A la marge du paſſage de Maldonat, on trouve que Vallée fut brûlé en 1571, ce qui a induit d'autres en erreur. Le Commentaire de ce Jéſuite n'ayant été imprimé qu'après ſa mort, il o'a pu rectifier cette date, qui eſt évidemment fauſſe. Mr.

(*a*) Sallengre *Mem. de Littérat.* T. I. P. II. p. 233.

[*A*] GEOFFROY VALLE'E.] Mr. Bayle, qui en a donné un Article, l'appelle *de la Vallée*, d'après la Croix du Maine (1). Quelques-uns l'ont nommé *Godefroi du Val*, trompés par le nom qu'on lui a donné en Latin de *Godefridus* ou *Gaufredus à Valle*. Son vrai nom étoit *Geoffroy Vallée*. Il eut pour frére aîné *Jaques Vallée*, Chevalier, Sieur des Barreaux, Intendant des Finances, qui de ſa femme *Anne de Marreau* eut entre autres enfans *Jaques Vallée*, Sieur de Barreaux Maître des Requêtes. Celui-ci épouſa *Barbe Dolu*, & en eut *Jaques Vallée*, troiſieme du nom, Conſeiller au Parlement, ſi connu dans le monde ſous le nom de Des Barreaux, & duquel Mr. Bayle a fait un Article. „ S'il eût fu cette Généalogie, *dit l'Auteur qui me fournit ces particularités* (2), il n'auroit pas manqué de remarquer, que Des Barreaux n'étoit pas le premier Libertin de ſa famille, & que ſon grand-oncle avoit été moins heureux que lui à débiter ſes ſentimens impies".

(1) *Bibl. Franç.* p. 191.

(2) *Mém. de Litter.* T. I. p. 233. 234.

[*B*] *Il compoſa un Livre impie.*] En voici le titre: *La Bêtitude des Chreſtiens, ou le Vrays de la Foy par Geoffroy Vallée, natif d'Orléans; fils de feu Geoffroy Vallée & de Girarde le Berruyer, auxquels noms des Pere & Mere aſſemblez il s'y trouve* Lettre Geru vray l'ico D. la Foy bigarrée. *Et au nom du Fils* Va l'ico Regle l'oy. *Autrement* Guere la Fole Foy. *Heureux qui ſpois au ſeavoir repos.* C'eſt un petit in-8. ne contenant que huit feuilles, ou ſeize pages, ſans nom de lieu & ſans date. L'Auteur fait parler dans ce Livret, le Papiſte, le Huguenot, l'Anabaptiſte, le Libertin, l'Athée, & leur fait dire des impiétés mêlées avec beaucoup de paroles entiérement deſtituées de ſens (3). Ce Livre n'a donc d'autre mérite que ſon extrême rareté, & la fin tragique de l'Auteur. Mr. de la Monnoye en avoit un Exemplaire, qu'il croyoit preſque unique (4); il en fit préſent en 1713 à Mr. l'Abbé d'Iſſanes, mort en 1718 Archevêque de Cambray. Je ne ſçai s'il a enſuite paſſé dans la Bibliothéque du Maréchal du même nom, comme le dit Mr. l'Abbé d'Artigny (5); ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il a été dans la Bibliothéque de l'Abbé d'Iſſanes. Mr. d'Artigny ajoûte, qu'après la mort du Maréchal il eſt entré dans le curieux Cabinet de Mr. de Boze. Bayle (6) dit que *c'eſt un Livre plein de blaſphêmes & d'impiétés contre Jeſus Chriſt.* En quoi il s'eſt trompé, puiſque dans tout le Livre il n'eſt pas ſeulement fait mention de Jéſus-Chriſt, directement ou indirectement (7). Mr. de la Monnoye, qui avoit le petit Ouvrage entre les mains, nous inſtruit plus ſurement (8). „ Le fond de ſa doctrine, *dit-il*, n'eſt „ pas l'Athéiſme proprement dit, mais un Déiſme commode, qui conſiſte à reconnoître un Dieu ſans le craindre, & „ ſans appréhender aucunes peines après la mort. Sur quoi „ Maldonat, contemporain de ce Vallée, ayant dit dans ſon Commentaire ſur le Chap. XXVI. de S. Matthieu, qu'un „ Libertin de ſon tems avoit fait un petit Traité de l'Art de „ ne rien croire, *libellum de arte nihil credendi*, pluſieurs prenant ces paroles à la Lettre, ont cru que l'Ouvrage étoit „ Latin, & avoit véritablement pour titre *Ars* ou *de Arte nihil credendi*, ne pouvant deviner que Maldonat avoit par „ ces mots équivoques voulu exprimer le titre François, „ *l'Art de la Foi*". Struvius (9) en particulier a cru ſur les paroles de Maldonat, qu'outre *le Pleau de la Foy bigarrée*, Geoffroy Vallée avoit compoſé en François un autre Traité *de l'Art de ne rien croire.* Mr. Bayle (10) rapporte le paſſage de Maldonat en Latin, nous nous contenterons d'en mettre ici la traduction Françoiſe, en faveur de ceux qui n'entendent point le Latin, & qui ſeront curieux de comparer notre Article avec celui de Mr. Bayle. „ Quelques-uns, *dit Maldonat*, ſont allés juſques à faire profeſſion de ne rien croire, & un de ceux-ci a fait depuis peu un petit Traité de „ l'Art de ne rien croire, dans lequel il n'a dit que cette ſeule vérité, ſavoir que celui qui voudra devenir Athée, doit „ ſe faire auparavant Calviniſte. L'Auteur de cet Ecrit avoit „ été Calviniſte, avant que de devenir Athée, & quiconque „ parle de ſon métier en doit être cru". L'Auteur du Mémoire, inſéré dans les *Mémoires de Littérature* remarque, que Mr. Bayle ſemble douter un peu, qu'on trouve dans le Livre de Vallée, que quiconque veut être Athée, doit être premierement Huguenot. Il ne me paroît point que Mr. Bayle ait douté qu'il y eût quelque choſe de ſemblable. Voici ce qu'il dit: „ Quelques-uns même le falſifient (le paſſage de „ Maldonat) car ils ſuppoſent que ce Geoffroy de la Vallée „ *s'étend beaucoup* dans ſon Livre, à faire voir que quiconque veut être Athée, doit premiérement être Calviniſte. „ Maldonat n'avoit point dit que cette Théſe fût traitée „ amplement dans le petit Livre *de arte nihil credendi*". Il eſt clair que Mr. Bayle n'a ou deſſein que de critiquer ceux qui ce ont dit plus que Maldonat. Du reſte il eſt certain que Vallée a dit quelque choſe de ſemblable à ce que lui fait dire Maldonat, c'eſt au fol. 5 verſo de ſon Livre (11). *Le Libertin ne croit ny decroit, ne ſe fiant ne deffiant de tout, ce qui le rent toujours doutteux, pouvant venir, s'il eſt bien inſtruict ou qu'il mediste forcené, à plus heureux port que tous les autres qui croyent, pourveu qu'il ny paſſe par la Huguenotterie, doutant qu'il mene en intellee plus que le Papiſte. Auſſy s'enferre-t-il lourdement, s'il ne ſe retire, pouvant tomber à l'Athéiſme (il eſt vray que l'homme ne peut jamais eſtre Athéiſte, & eſt ainſy creé de Dieu) mais il peut tomber au plus mauvais eſtat que tous les fuſdicts.* A cette occaſion, Louis d'Orléans, fameux Ligueur, dit (12): „ Et ne vous ſouvenez-vous pas du beau Vallée, „ qui fut brûlé à Paris, & le confirma par un Livre que pluſieurs ont, c'eſtoit Calvin qui l'avoit fait Athée". On doit lire les réflexions de Mr. Bayle ſur ce ſujet, qui ſont très-ſolides. Le Pere Garaſſe paroît avoir été mal inſtruit des ſentimens de Vallée, car voici ce qu'il en dit, à la ſuite du paſſage, rapporté dans le texte de l'Article. „ Son crreur étoit entiérement contraire à celle de nos nouveaux „ dogmatiſans, car il ſoutenoit qu'il n'y avoit autre Dieu „ au monde, que de maintenir ſon corps ſans ſouillure, & „ en effet, à ce qu'on dit, il étoit Vierge, de la même façon que les Frères de la Croix des Roſes, & ſes Torlaquis de Turquie: il avoit autant de chemiſes qu'il y avoit „ de jours en l'année, leſquelles il envoyoit laver en Flandres à une certaine Fontaine renommée pour la clarté de „ ſes eaux, & le blanchiſſement excellent qui s'y faiſoit: il „ étoit ennemi de toutes les ordures & de fait & de parole, „ mais encore plus de Dieu, & faiſant ſemblant d'aimer la „ pureté, il haïſſoit *puriſſimam puriſſimorum*; c'eſt ainſi que „ le grand Hippocrate définit la Divinité, au Livre *de Morbo Sacro*. Il fut impoſſible à tous les Docteurs de rappeller cet homme en ſon bon-ſens, il vomiſſoit d'étranges „ blaſphémes, quoiqu'il les proférât d'une bouche toute ſurerée, & d'une mine doucette, mais non moins dangereuſe en ſon extrémité, que celle des beaux Eſprits prétendus „ parmi leurs yvrogneries. Le feu, qui purge tout, puriſia „ par ſes flammes les puretez prétendues de cette impure „ Créature; car par le commandement du Roy on en fit un „ beau ſacrifice à Dieu, en la place de Gréve, le propre „ jour du Jeudi Saint, & fut brûlé à demi-vivant". Le P. Niceron, qui rapporte ce paſſage, obſerve que le récit du P. Garaſſe peut être vrai en pluſieurs choſes, mais qu'il n'eſt

(3) Ibid. p. 227.

(4) *Menagiana* T. IV. p. m. 399.

(5) *Nouv. Memoir. d'Hiſt. de Crit. &c.* T. II. p. 288.

(6) Art. VALLE'E (GEOFFROY DE LA).

(7) *Mém. de Littérat. ubi ſupra.* p. 227.

(8) Menag. *ubi ſup. vol.* Note 1.

(9) *Introd. in not. Rei Litter.* c. 9. Act. 3.

(10) *Dictionn. Rom.* [A].

(11) *Mém. de Litter. loc. cit.* p. 234. 235.

(12) *Banquet du Comte d'Arete.* p. 42. Apud Niceron *ubi ſupra* p. 46.

Mr. de la Monnoye (*) dit, qu'il fut pendu & brûlé en Grève le 9 Février 1573, fondé sur une note MS. qui se trouve sur la première page de l'Exemplaire qui lui a appartenu; cette note est d'une main fort ancienne, & conçue en ces termes (c): *Il fut condemné à tître pendu, & son corps veûlluit en cendres le 2 Janvier 1573, eu Chastelet de Paris, & fust du jugement donné Appel, par Arrest du Parlement fuſt la Sentence executée le* IX. *jour de Feubvrier enſuivant place de Greve, & abjura ſon erreur publiquement cognoiſcens ſa faute.* Mais l'Arrêt du Parlement, publié par Mr. l'Abbé d'Artigny [C] prouve que tous ces Auteurs se font trompés, & que Vallée ne fouffrit la mort qu'au mois de Février 1574. Il y a tout lieu de penſer que cet homme avoit la cervelle un peu dérangée. On voit dans l'Arrêt, dont nous venons de parler, qu'il avoit un curateur, ce qui suppoſe certainement quelque déréglement ou dans ſon eſprit ou dans ſa conduite. D'ailleurs il fut interrogé en préſence de deux Médecins, ce qui ſe fit, ſelon les apparences, parce qu'on ſoupçonnoit qu'il y avoit en lui autant de folie que de malice. Ajoûtez à cela ce que dit Mr. Leſtoile dans ſes Mémoires (d), ſous l'an 1574, que pluſieurs des Juges de Geoffroy Vallée étoient d'avis de le confiner dans un Monaſtére, comme un vrai fou, tel qu'il étoit, & ſe montra lorſqu'on le mena au ſupplice. Le Pére Garaſſe (e) en parle en ces termes. „ L'an 1573 ſous „ le régne de Charles IX. il y eut dans Paris un méchant homme vagabond, lequel ayant été pris ſur „ le fait, dogmatiſant en ſecret pour l'Athéiſme, fut déféré au Parlement, & comme impie condamné „ à une étroite priſon, juſques à ce que plus pleinement on pût être informé de ſes déportemens & de „ ſa vie: & comme l'affaire alloit un peu trop languiſſamment, ſuivant la coutume des bonnes actions, leſ- „ quelles ſe rallentiſſent ſur leurs progrès, Sorbin Evêque de Nevers, & Confeſſeur du Roi, étant in- „ formé de l'affaire, eut le courage de remontrer à Sa Majeſté le Jeudi Saint, après ſa Confeſſion, qu'il „ ne pouvoit être en bonne conſcience, juſques à ce qu'il eût commandé que le procès fût fait à cet „ impie, lequel étoit criminel de léze-Majeſté divine, au premier Chef. Le Roi qui étoit pieux de ſa „ nature, ordonna que ſur l'heure on terminât cette affaire, & le même jour ce malheureux fut con- „ damné d'être brûlé en Grève pour ſes méchantes propoſitions, deſquelles il ne voulut jamais ſe dédi- „ re, quoique pluſieurs habiles Docteurs, & entre autres le Pére Charles Sager, de notre Compagnie, „ fut appellé pour lui arracher cette maudite créance". Mr. le Duchat (f) remarque, qu'un Geoffroy Vallée fut Sécretaire du Roi le 16 Février 1561, & qu'il avoit réſigné en Novembre 1566. Il eſt diffi- cile de déterminer, ſi c'étoit le Pére de notre Geoffroy, ſi c'étoit lui-même, ou quelque parent du même nom.

(*) *Menagiana.* T. IV. p. m. 113.

(c) *Mem. de Letteraz. loc. cit* p. 222.

(d) Tom I. p. 31.

(e) *Doctri. ne Curieuſe* Liv. tt. p. 117. Apud *Dacatiana* P. II. p. 55. *Voy. auſſi* Nicéron *Hiſtoire des Hom. ill.* T. XXIX. p. 40. 41.

(f) *Duchatiana.* p. 288.

n'eſt point en d'autres, qu'on ne peut du-moins s'y fier, comme venant d'un Auteur très-ſujet à ſe tromper, & qui fup- pléoit ſouvent par ſon imagination au défaut de mémoire. J'obſerverai en ſuiſſant cette Remarque, que l'Auteur du Mémoire que j'ai cité diverſes fois, a eu raiſon de dire, que Des-Barreaux, petit-neveu de Vallée, penſoit tout au- trement que lui ſur le ſujet de la Religion Réformée, puiſ- qu'il diſoit (13) *que ſi l'Evangile & l'Ecriture ſont la régle de ce que nous devons croire, il n'y avoit point de meilleure Religion que la Reformée.*

(13) Bayle Art. DES-BARREAUX Rem. [G].

[C] *L'Arrêt du Parlement, publié par Mr. l'Abbé d'Artigny.*] Il nous apprend (14) qu'il l'a tiré du Manuſcrit 137 de Mr. Dupuy; & que ces MSS. ſont aujourd'hui dans la Bi- bliothéque de Mr. Joly de Fleury, Pére, ancien Procureur- Général au Parlement de Paris. Comme cette Piéce fert de preuve à quelques particularités que nous avons rapportées, & que d'ailleurs elle complette en quelque façon ce que nous avons pu recueillir çà & là touchant Geoffroy Vallée, nous croyons devoir la donner, d'après Mr. d'Artigny, qui en ici notre garand.

(14) *Nouv. Hém.* T. II. p. 272.

Extrait des Régiſtres du Parlement.
Du 8 Février 1574.

„ Veu par la Cour le Procès-Criminel fait par le Prevoſt „ de Paris ou ſon Lieutenant-Civil; à la Requête du Sub- „ ſtitut du Procureur-Général du Roy au Chaſtelet; Demen- „ deur à l'encontre de Geoffroy Vallée, Priſonnier-ès-Pri- „ ſons de la Conciergerie du Palais, Appellant de la Son- „ tence contre luy donnée par ledit Prevoſt ou ſon Lieute- „ nant: par laquelle pour reparation des cas mentionnez au- „ dit Procès, ledit Vallée auroit été condamné à être mené „ dudit Chaſtelet, devant une Charette, depuis ledit Chaſ- „ telet juſques au-devant de la principale porte de l'Egliſe „ de Paris, & illec étant nuds pieds, nué tête en chemiſe & „ à genoux, ayant la corde au col, tenant en ſes mains une „ torche de cire ardente de poids de deux livres, dire & dé- „ clarer, que témérairement, & malicieuſement, & comme „ mal aviſé, il auroit faict, compoſé, faict imprimer & ex- „ poſer en vente un Livre intitulé, *la Résolution des Chreſtiens*, „ ou le *Fleau de la Foy* par *Geoffroy Vallée*, natif d'Orléans; „ proféré, dict & maintenu les blaſphémes & propos erro- „ nez, mentionnez au Procès, contre l'honneur de Dieu, „ & de notre Mére Sainte-Egliſe, dont il ſe repentoit, & en „ requéroit pardon, & mercy à Dieu, au Roy & à Juſtice. „ En la préſence duquel ſeroient les Livres ſcandaleux & er- „ ronez, trouvez en ſon hoſtel, ars & bruſlez devant ladite „ Egliſe. Ce faict, ſeroit mené & conduit en la place de „ Greve, & en icelle pendu & étranglé à une potence, qui „ pour ce ſeroit dreſſée audit lieu, & ſon corps bruſlé & „ réduit en cendres: ſes biens déclarez acquis & confiſquez à „ qui il appartiendroit, fur laquelle confiscation ſeroit pris „ la ſomme de quatre-mille Livres Pariſis, qui ſeroit em- „ ployée aux œuvres pitoyables, ſçavoir aux Pauvres de „ l'Hôtel-Dieu de Paris, la ſomme de mille Livres Pariſis; „ à la Communauté des Pauvres de ladite Ville, ſemblable „ ſomme de mille Livres Pariſis, aux quatre Ordres Men- „ diants, & Religieuſes de l'*Ave-Maria*, Filles Pénitentes & „ Filles-Dieu, chacun par égale portion; & néanmoins que „ Pelgent *Godet*, & un nommé *Hanet*, Meſſager des Pays-bas, „ dénoncez au Procès, ſeront prins aux Corps, & leur Pro- „ cès fait. Requeſte préſentée à ladite Cour le 2 Janvier „ dernier paſſé, par Jaques *Jacquier*, au nom du Curateur „ dudit Vallée, tendant à fin d'eſtre receu Appellant des pro- „ cédures faictes par devant Me. René Nicolas, Conſeiller „ audit Chaſtelet, attachées à icelle Requeſte: certain Acte „ d'Appel ſigné BEAUFORT & PAYEN, Notaires audit „ Chaſtelet, en datte du premier jour dudit mois de Janvier, „ mis au ſac par ordonnance de ladite Cour: Arrêt d'icelle „ du huit May M. VC. LXXII. avec pluſieurs informations „ priſes par devers ladite Cour, à la diligence dudit Cura- „ teur, & oüi & interrogé en icelle ledit Vallée, pour ce „ mandé à pluſieurs & diverſes fois: le rapport des Méde- „ cins, en la préſence deſquels ledit Vallée auroit derechef „ été interrogé par aucuns Conſeillers d'icelle à ce commis, „ & depuis oüis en ladite Cour leſdits Médecins. Les Con- „ cluſions du Procureur-Général du Roy, auquel le tout au- „ roit été communiqué, & tout conſidéré, dict a eſté, dans „ avoir égard à ladite Requeſte, que mal & fans grief, ledit „ Vallée a appellé, & l'amendera. Et pour mettre ce préſent „ Arreſt en exécution, ſelon ſa forme & teneur, ladite Cour a „ renvoyé & renvoye ledit Vallée priſonnier par-devant le Pre- „ voſt de Paris ou ſon Lieutenant, duquel a été appellé: auquel „ a eſté dit, enjoint de mettre ledit Décret de priſe de Corps „ à exécution, decerné contre ledit Godet & Hans Meſſager „ du Pays-bas, & procéder à l'encontre d'eux extraordinai- „ rement, & leur faire & parfaire leur Procès en toute dili- „ gence, & de ce avoir fait, en certifier dedans quinzaine. Et outre, ordonne la Cour, que inhibitions & défenſes „ ſeront faites à toutes perſonnes, de quelque état, qualité „ ou condition qu'ils ſoient, d'avoir & retenir par devers „ eux aucuns exemplaires dudit Livre, compoſé par ledit „ Vallée, ci-deſſus mentionné, ains leur enjoint d'iceluy ap- „ porter dedans vingt-quatre heures au Greffe Criminel de la- „ dite Cour, pour eſtre à l'inſtant ars & bruſlez, ſur peine „ à ceux qui en retiendront aucuns, d'eſtre déclarez fau- „ teurs, adhérans, & punis de pareille peine que ledit Val- „ lée. Fait en Parlement le 8 jour de Février mil VC. „ LXXIII. Signé,

MELLON.

☞ VALLISNIERI (ANTOINE) un des plus célébres Médecins du XVII. & du XVIII. Siécle, naquit le 3 Mai 1661, dans l'ancien Château de Trefilico, du petit Pays de Garfagnana, dans le Modenois, de Laurent Vallifnieri [*A*], qui y étoit Gouverneur pour le Duc de Modéne, & de Lucrécе Davini, d'une ancienne famille de Reggio (*a*). Il commença ſes études à Scandiano, les conti-

(a) *Bibl. Ital.* T. V. p. 46.

nua

[*A*] *De Laurent Vallifnieri.*] Voici ce qu'on nous apprend touchant la famille de notre Savant. „ La maiſon de *Vallifnieri* „ ou *Vallifneria* trois branches principales, qui ont pour origine „ *Jean-Antoine*, *Jean-Marie*, & *Borſo*, fils de *Jean-Jaques* „ *Vallifnieri*, que l'Empereur Frédéric III. créa Comtes Pa- „ latins, par un Diplôme donné à Veriſé, où il étoit alors, „ l'an 1452. Ange-Marie Edoardi, Auteur d'une Chroni- „ que de Parme, fait venir cette Maiſon de celle d'un *Neri*, „ Originaire du Nord, que Charlemagne fit Huiſſier de ſa „ Chambre, environ l'an 787. Les deſcendans de ce Neri

nua à Modéne, & les acheva à Reggio, où il fit ſon Cours de Philoſophie, dont il dédia des Théſes au Prince Louis d'Eſte, en 1682. L'année ſuivante il alla à Boulogne, où il étudia la Médecine, d'abord ſous Mr. Salani, & enſuite ſous le célébre Malpighi (*b*). En 1685 il retourna à Reggio, où il ſe fit recevoir Docteur en Philoſophie & en Médecine, parce que le Duc de Modéne avoit défendu à ſes Sujets de prendre ce degré hors de ſes Etats. Vallifnieri ne crut pas néanmoins que le titre de Docteur le diſpenſât de travailler à acquérir de nouvelles connoiſſances, il alla de nouveau à Boulogne, pour s'y perfectionner dans la pratique de la Médecine, dans l'Anatomie, dans la Botanique, & dans l'Hiſtoire Naturelle, qui faiſoient les principaux objets de ſon application (*c*). En 1687 il paſſa à Veniſe, où il s'appliqua à la pratique ſous le célébre Florio, & à la Chirurgie ſous Jaques Grandi. La réputation de Pompée Sacchi, qui enſeignoit à Parme, l'engagea à s'y rendre, pour profiter de ſes Leçons; & enſuite il retourna à Scandiano, où il exerça la Médecine avec beaucoup de ſuccés (*d*). Inſtruit par un Maître tel que Malpighi, il prit une inclination ſi forte pour l'étude de la Nature en général, & pour celle des Inſectes en particulier, qu'il a porté les choſes, ſur-tout ſur ce dernier Article, à un haut degré de perfection [*B*]. Au mois d'Août de l'année 1700 la République de Veniſe lui adreſſa une vocation, pour remplir la première Chaire extraordinaire de Profeſſeur en Médecine Pratique dans l'Univerſité de Padouë, ſuccédant à Sacchi ſon ancien Maître, qui avoit paſſé à la Chaire de premier Profeſſeur

(*b*) Ibid. p. 47.

(*c*) Niceron *Mem. des Homm. ill.* Tom. XVI. p. 74. 75.

(*d*) Ibid. p. 75. *Et hiſt. teſt. ubi ſupra*, p. 48.

„ firent bâtir un Château dans leur Territoire, qu'on nom-
„ ma *Vallis nera*, ou *Vallis nigra*, à cauſe de ſa ſituation. Il
„ y a un Village au pied de ce château, qu'une branche des
„ *Vallifneri* poſſéde encore, & c'eſt de cette branche qu'eſt
„ iſſu Mr. Vallifnieri, dont il s'agit ici (1)".

(1) Bibl. Ital. T. V. p. 46. 47.

[*B*] *Il a porté les choſes, ſur-tout ſur ce dernier article, à un haut degré de perfection.*] Nous ne nous bornerons pas ici à parler uniquement de ce que Mr. Vallifnieri a fait ſur les Inſectes, nous rendrons compte de ſuite de tous ſes Ouvrages, pour qu'on voye d'un coup d'œil tout ce qui eſt ſorti de la plume de cet habile homme. I. Son Coup d'eſſai fut un Dialogue ſur la naiſſance, la vie, & la métamorphoſe d'un grand nombre de différens Inſectes, inſéré dans le premier Tome d'un Journal in-folio, imprimé à Veniſe l'an 1696, ſous le nom de *La Galleria di Minerva*. Un ſecond Dialogue ſur le même ſujet parut dans le Tome troiſiéme du même Journal. Ils furent réimprimés enſemble ſous ce titre: *Dialoghi ſopra la curioſa origine di molti Inſetti*. Veniſe 1700 in-8. „ L'Auteur y introduit Malpighi & Pline, qui s'entre-
„ tiennent, dans le Pays des Ombres, d'une maniére égale-
„ ment agréable & inſtructive de l'Hiſtoire des Inſectes, ſur
„ quoi il reléve avec beaucoup de force & de politeſſe les er-
„ reurs des Anciens & des Modernes (2)". II. Dans les Tomes ſuivans de *La Galleria di Minerva* ſe trouvent encore pluſieurs piéces de notre Auteur, recueillies enſuite ſous ce titre: *Prima Raccolta d'Oſſervazioni ed d'Eſperienze, cavata dalla Galeria di Minerva*. Veniſe 1710 in-8. III. *Conſiderazioni ed Eſperienze intorno al creduto Cervello di Bue impietrato, trovato ancor l'animale, preſentato dal Sign. Verney all' Accademia Reale di Parigi*. Padoue 1710 in 4. Il s'agit d'une concrétion oſſeuſe, que Mr. du Verney croyoit être le Cerveau pétrifié d'un bœuf, dans la tête duquel elle avoit été trouvée. Mr. Vallifnieri prétend que ce n'eſt véritablement qu'une Concrétion oſſeuſe, qu'il nomme *Cerebriforme*. IV. *Conſiderazioni ed Eſperienze intorno alla generazione de' Vermi ordinari del Corpo Umano*. Padoue 1710 in-4. & en 1726. *Con nuovi giunte di Oſſervazioni e di Eſperienze intorno all' Iſtoria Medica, e Naturale*. Divers Auteurs Modernes avoient écrit ſur les Vers du Corps humain, & entre autres Mr. Andri. Le ſavant Médecin de Padoue ſe propoſe de relever les erreurs où ces Savans & Mr. Andri en particulier ſont tombés, il l'attaque ſur tout ſur ce qui regarde le ver ſolitaire. On peut voir un Extrait de cet Ouvrage de Mr. Vallifnieri dans le Journal cité en marge (3). En 1715 Mr. Daniel le Clerc, Médecin de Genéve, donna une traduction Latine de la Piéce de Mr. Vallifnieri, du moins fait-elle la plus grande partie de ſon *Hiſtoria naturalis & medica lumbricorum* &c. Genéve 1715 in-4. V. *Nuove Oſſervazioni ed Eſperienze intorno all' Ovaja ſcoperta ne' Vermi tondi dell' Uomo, e de' Vitelli con varie Lettere ſpettanti alla Storia Medica e Naturale*. Padoue 1713 in-4. La première partie de ce Volume roule ſur l'Ovaire, les Vaſes ſpermatiques, & les Oeufs des Vers ronds des Hommes & des Veaux. La ſeconde eſt un Recueil de Lettres & de Piéces de ſa façon ou de celle de ſes amis, ſur des Polypes qu'il appelle *Viperiformes*, & des Vers ronds rendus par la voye de l'Urine; ſur des Enfans qui avoient vécu quelque tems avec le cerveau tellement vicié, qu'ils paroiſſoient en être entiérement privés &c. Je ne ſçai ſi l'Ouvrage ſuivant fait partie de celui, dont je viens de parler, ou ſi c'eſt une Piéce à part, *Eſperienze ed Oſſervazioni intorno all' Origine, Sviluppi, e Coſtumi di Vari Inſetti, con altre ſpettanti alla Naturale, e Medica Storia*. Padoue 1713 in-4. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt dans celui-ci ou dans les Lettres, qu'il traita de l'origine & de la transformation de pluſieurs Inſectes, entre autres d'une Mouche, qu'il appelle *Roſiſega, Scio-Roſe*, à cauſe d'un organe ſingulier qui lui ſert à fendre d'une maniére fort réguliére les branches de Roſier, pour y dépoſer ſes Oeufs: il traite auſſi du Ver, du Cocon, & de la métamorphoſe de la Puce; de la naiſſance, de la cryſalide & la transformation des Vers, qui nichent dans la caverne du front des Brebis, des Chévres, des Daims, & des Cerfs, & de ceux qui vivent ſous le cuir des Bœufs & des Vaches. Il y a encore l'Anatomie d'une Autruche, & l'Hiſtoire d'une eſpéce de Cantaride des Lis.

(2)

(3) Journ. des Sçav. Juillet 1712. p. 3 de l'édit. de Hollande.

Digreſſion ſur la maniére dont ſe fait la Digeſtion.

C'eſt en diſſéquant cette Autruche que Vallifnieri trouva diverſes ſingularités, qui ſemblent favoriſer le Syſtême des Levains dans l'Eſtomac contre celui du broyement. Il trouva dans l'eſtomac un morceau de Verre; l'ayant examiné avec attention au grand jour, il y remarqua une infinité de petits trous, qui le perçoient de part en part comme un crible: or ces ouvertures ne pouvoient pas être l'effet du broyement, & il y a bien plus d'apparence qu'elles avoient été produites par les particules aigues & pointues d'un ſuc contenu dans l'eſtomac de l'autruche. Mr. Vallifnieri exprima du premier Ventricule (car le ventricule eſt double dans les autruches) un ſuc dont il frotta légérement une lame de fer, & qui y fit une telle impreſſion, que la marque y reſta aprés qu'on eut eſſuyé la lame. Si ce ſuc, obſerve là-deſſus notre Médecin, a tant de force lors même qu'il eſt tiré de l'eſtomac, & qu'il n'eſt plus dans ſa ſphére d'activité, quelle action ne doit-il pas avoir dans l'eſtomac même, par la chaleur de la partie, par le concours des eſprits animaux, & par l'abord perpétuel de pluſieurs liqueurs digeſtives, qui y viennent ſans ceſſe. De plus, on trouva dans cette autruche des cloux, & pluſieurs autres corps durs, qu'elle avoit avalés, leſquels étoient tous raboteux & d'une figure irréguliére, au-lieu d'être unis, & arrondis comme ils auroient été s'ils avoient éprouvé dans l'eſtomac de cet animal le frottement & le ſéjournement, que ſuppoſent les Défenſeurs du broyement; on trouva de plus que la ſuperficie de ces Corps durs étoit cavée en pluſieurs endroits, ce qu'il eſt bien plus raiſonnable d'attribuer à un levain ſtomacal, aidé par le mouvement doux de l'eſtomac même. Quelque déciſives que paroiſſent ces Expériences, Mr. de Reaumur, cet homme ſi attentif à ſonder les plus ſecrets myſtéres de la Nature, en a fait d'autres, qui rendent la queſtion très problématique. Il nous a donné lui-même l'Extrait de ſes Expériences (4), nous croyons qu'on ne nous ſaura pas mauvais gré d'en enrichir notre Ouvrage. L'illuſtre Académicien a jugé que les Oiſeaux offroient de grandes facilités pour faire des Expériences ſur le ſujet en queſtion. Il obſerve qu'il y a des Oiſeaux, qui ont l'eſtomac très charnu, épais, & d'une tiſſure très-compacte, connu ſous le nom de géſier. D'autres en ont un très-mince, c'eſt une eſpéce de poche membraneuſe. Mr. de Réaumur a fait des Expériences ſur les uns & ſur les autres.

(4) Ibid. Juin 1715. Ed. de Hollande p. 1225 & ſuiv.

A l'égard des Géſiers, il remarque que ce ſont de tous les Eſtomacs ceux qui paroiſſent le plus favoriſer le Syſtême de la trituration. Leur épaiſſeur, leur ſolidité, leur tiſſure compacte ont dû les faire regarder comme deſtinés à agir avec une grande force. D'ailleurs les Oiſeaux, qui en ont un de cette eſpéce, avalent volontiers du ſable, du gravier, de petits caillous, & d'autres petites pierrailles, dont ils tiennent le leur toujours rempli en partie. Rien ne ſemble donc manquer à de tels eſtomacs pour broyer les grains & les brins d'herbe, qui ſont les alimens ſur leſquels ils ont le plus ordinairement à s'exercer, & pour faire la fonction de meule. Des Expériences tentées par l'Académie de Florence, & répétées par Redi & par Borelli, ont encore confirmé une idée ſi vraiſemblable. Des grains de verre creux, qu'ils ont fait avaler à des Poules, à des Canards, à des Dindons, ont été réduits en une poudre très-fine. „ Vallifnieri, *ajoûte Mr. de*
„ *Réaumur*, qu'un grand nombre de belles Obſervations ſur
„ l'Hiſtoire Naturelle ont rendu célébre, & toujours prêt
„ à combattre les préjugés les plus accréditez, n'a pourtant
„ pas cru devoir ſe rendre à ces preuves; il a traité de chi-
„ mérique la reſſemblance de la façon d'agir d'un eſtomac
„ avec celle d'une meule. D'accord avec beaucoup d'autres
„ Phyſiciens, il a penſé qu'un eſtomac, qui broyeroit ainſi
„ des grains, ſe broyeroit lui-même. Il a regardé la réduc-
„ tion des grains de verre en poudre, comme l'ouvrage
„ d'un puiſſant diſſolvant, de la réalité duquel il a trouvé
„ des preuves dans l'eſtomac d'une Autruche, qu'il a jugées
„ inconteſtables (5)". Mr. de Réaumur a cru devoir faire de nouvelles expériences, & il a expoſé à l'action du géſier des Poules, des Canards, & des Dindons, de courts tubes de verre, qui n'avoient chacun qu'environ cinq lignes de longueur, & qui en avoient quatre de diamétre, dont deux au plus avoient été laiſſées à celui de leur cavité. L'Obſervateur les ayant cherchés dans le géſier, où ils avoient ſéjourné pendant vingt-quatre heures, les a trouvés conſtamment diviſés en deux parties à peu prés égales, comme deux goutiéres. Ils avoient réſiſté à la preſſion qui avoit agi ſur eux de dehors en dedans, qui auroit dû être prodigieuſe pour les écraſer, mais ils avoient cédé à celle qui avoit agi ſur eux de dedans en dehors. Car il eſt certain que leur diviſion avoit été l'effet de la preſſion de quelques petites pierres; qui avoient fait contre leurs bouts l'office de coin. Il paroît évident qu'un diſſolvant qui eût agi contre chaque tube, n'eût pas tendu à le diviſer en deux parties à peu prés égales. Le Cu-

(5) Ibid. p. 128.

feſſeur ordinaire en Médecine Théorique (*e*). En 1705 Mr. Vallifnieri profita du tems des Vacances pour aller dans ſon Pays; il pouſſa juſqu'à Livourne pour y voir ſon ami Jacinte Ceſtoni, habile Pharmacien, & très-eſtimé non ſeulement à cauſe de ſes qualités perſonnelles, mais encore parce qu'il excelloit dans l'art d'obſerver avec ſoin la Nature. La maniere dont notre célebre Médecin voyageoit mérite d'être remarquée, „ il joignoit, dit-on (*f*), à la ſatisfaction de voir les Savans de quelque réputation, qui „ étoient tous de ſes amis, celle de contempler d'un œil philoſophe tous les phénomenes de la Nature, „ qui s'offroient à ſes yeux. Il alloit même en faire la recherche, juſques dans les Mines & ſur le haut „ des Montagnes, où il a fait ſur les Plantes, les Foſſiles, & les Eaux Minerales pluſieurs Obſerva„ tions curieuſes, que l'on trouve dans ſes Ouvrages". En 1709 les Réformateurs de l'Univerſité de Padoue, conférérent à Mr. Vallifnieri, avec l'agrément du Sénat, la ſeconde Chaire en Médecine Théorique, vacante par la mort du Comte Alexandre Borromée (*g*). Le 12 Septembre 1711 il devint premier Profeſſeur en Médecine Théorique, à la place du célébre Guglielmini, mort en 1710. Comme il préféroit Hippocrate à tous les anciens Médecins, il fut chargé d'expliquer dans ſes Leçons les *Aphoriſmes* de cet Auteur. On nous apprend (*h*) qu'il poſa pour préliminaire cette Maxime. „ Que la „ Médecine ne ſauroit faire des progrès, & guérir les maladies, qui réſiſtent à la force des remedes, „ ſi l'on ne reprend la méthode d'Hippocrate, de s'attacher aux Obſervations & aux Expériences". C'étoit-là auſſi ce que faiſoit Mr. Vallifnieri, il mettoit à profit tout le tems que ſes occupations indiſpen-

(*e*) Comment. Bonon. Gymnaſ. Patav. T. I. p. 378.

(*f*) Bibl. Ital. loc. cit. p. 50. 60.

(*g*) Commentar. ubi ſupra p. 379.

(*h*) Bibl. Ital. loc. cit. p. 58.

curieux Académicien alla plus loin pour s'éclaircir; il fit faire des tubes de fer blanc, que leur petit diamétre mettoit en état de ſoutenir de grands efforts ſans céder. Celui de leur eſvité n'étoit au plus que d'une ligne trois quarts. Leur force étoit encore augmentée par une platine de ſoudure, d'environ une ligne & demie d'épaiſſeur, qui bouchoit chacun de leurs bouts. Mr. de R. fit avaler un de ces tubes à un Dindon, deux à un autre, & fix à un troiſiéme. „ Quand
(*i*) Ibid. p. 379. 380. „ après ſa mort de l'Oiſeau, j'ai ouvert le géſier, *dit-il* (6), „ dans lequel un ou pluſieurs tubes avoient reſté pendant „ au moins vingt-quatre heures, ou pendant un tems d'une „ double durée, il n'y en a pas eu un qui ne m'ait fait voir, „ que la ſolidité que je leur avois donnée, ne les avoit pas „ rendu capables de réſiſter à la force qui les avoit attaquez. „ Tout du long de celui qui avoit le moins ſouffert, étoit „ creuſé une canelure dans chacun de ſes deux côtés diamé„ tralement oppoſez. La plupart des autres avoient été en„ tiérement applatis. Quelques-uns même avoient été dé„ roulez en partie. Les platines, qui bouchoient leurs bouts, „ & auxquels elles avoient été exactement ſoudées, avoient „ été détachées. Les unes avoient été renfoncées dans le „ tube, & les autres avoient été jettées en dehors". Enſuite Mr. de R. évalue la réſiſtance que le géſier eſt parvenu à vaincre, & il conclut que chacune des parois oppoſées du géſier d'un Dindon preſſe le corps qui eſt entre elles, autant & plus qu'il ne ſeroit preſſé, ſi ce corps mis ſur une table étoit chargé d'un poids de 437. livres & demie. Mais quelque certaine & quelque grande que ſoit la force avec laquelle le géſier des oiſeaux broye & moud les alimens, qui ſont conduits dans ſa eſvité, n'a-t-elle pas beſoin d'être aidée par un diſſolvant? Ne s'y en trouve-t-il point un par lui-même aſſez puiſſant pour diviſer les matiéres expoſées à ſon action? Mr. de R. a tâché d'éclaircir encore cette queſtion par des Expériences. Il a fait faire des tubes ouverts aux deux bouts, & aſſez ſolides pour que la force du géſier ne pût les écraſer. Dans un de ces tubes il mit un grain d'orge crud qui avoit ſon écorce, dans un autre un grain d'orge mondé, dans un troiſiéme un grain d'otge cuit au point d'être ce qu'on appelle un grain crevé. Ces tubes font reſtés pour le moins vingt-quatre heures, & quelquefois un tems double dans le géſier d'un Dindon. L'Expérience a été répétée pluſieurs fois, & le grain ſoit crud & revêtu de ſon écorce, ſoit le grain crud qui avoit été dépouillé de la ſienne, ſoit le grain cuit, ont parfaitement conſervé leur figure & leur ſolidité. Il ne s'y eſt fait aucune altération ſenſible. A peine ſe ſont-ils un peu rentlés, comme il fût arrivé à tout grain qui eût paſſé le même tems dans un lieu auſſi humide. Ils n'ont pas été ramollis ſenſiblement. Le même expérience s'eſt faite avec de très-petits morceaux de viande, qu'on a tirés ſans avoir rien perdu de leur poids ni de leur volume, & ſans que leur conſiſtance & leur couleur en euſſent été aucunement altérées, ſans même qu'ils euſſent pris de mauvaiſe odeur. „ Il eſt donc
(7) Ibid. p. 377. „ bien démontré, *conclut l'Académicien* (7), que ſi les ali„ mens n'étolent pas broyez dans le géſier, ils ne s'y digére„ roient pas; qu'il ne s'y trouve aucun diſſolvant capable de „ les diviſer, que leur diviſion, pouſſée pour le moins auſſi „ loin que celle qui ſe fait ſous les meules de nos moulins à „ bled, eſt uniquement due à la force avec laquelle ce viſcére „ agit ſur eux. Je ne crois pas cependant, *ajoûte Mr. de R.*, „ que des alimens ſimplement triturez, que des grains mou„ lus, ſoient de cela ſeul des grains digérez. Je penſe qu'il „ faut de plus qu'ils ſoient aſſaiſonnez de certaines liqueurs".

Le ſcrupuleux & habile Obſervateur a enſuite examiné, ſi la digeſtion s'opére par la triturotion dans les eſtomacs membraneux. Il a jugé que ceux des Oiſeaux de proye étoient les plus propos à éclaircir la queſtion, parce qu'ils ſont de ceux qui ont le plus de rapport avec celui de l'Homme. Pour bien comprendre les Expériences, il faut ſavoir que les Oiſeaux Carnaciers rejettent par le bec les matiéres que leur eſtomac n'a pu digérer. Mr. de R. fit préparer des tubes de fer blanc d'un volume aſſez conſidérable. Ils avoient dix lignes de longueur, & le diamétre de leur eſvité en avoit ſept. Il fit avaler un de ces tubes, ouvert par les deux bouts à une Buſe d'une groſſe eſpéce. La groſſeur du tube ne le rendoit pas capable d'une grande réſiſtance, il n'étoit pas en état de tenir contre la preſſion de deux doigts d'une main très-médiocrement forte. La Buſe le rendit par le bec, après l'avoit gardé environ vingt-quatre heures, tel préciſément qu'elle l'avoit reçu, ſans qu'il y eût la moindre altération dans ſa forme, & ſans qu'il parût ſur ſon extérieur le plus léger veſtige de frottement. Cette Expérience, qui faiſoit voir que ſi cet eſtomac avoit quelque force pour triturer, elle étoit bien petite en comparaiſon de celle des géſiers, invitoit naturellement à examiner ſi un diſſolvant ne lui tenoit pas lieu de la force qui réſide dans les autres. Mr. de R. prit des précautions pour s'aſſurer, que ſi la viande contenue dans un tube y avoit été digérée, elle l'avoit été par un diſſolvant, parce qu'elle n'avoit pu y être aucunement agitée. Il mit un grillage à chaque bout du tube, au moyen deſquels la viande qui y étoit renfermée devoit ſe trouver parfaitement à l'abri de tous les mouvemens qui pouvoient ſe faire dans l'eſtomac. L'Obſervateur ſe contenta de griller avec un fil chacun des bouts du tube, où il avoit fait entrer un morceau de bœuf. La Buſe à laquelle il fit prendre le premier tube ainſi préparé, le rendit au bout de vingt-quatre heures, ſans qu'aucun des fils du grillage eût caſſé, ſans même qu'aucun eût été dérangé, ſans qu'aucune des mailles euſſent été élargies. Mr. de R. coupa les tours de fil, & mit l'un & l'autre des bouts du tube à découvert. „ Le premier
(8) Ibid. Foiller. p. 344. 346. „ coup d'œil, *dit-il* (8), que je jettai ſur chacun de ces „ bouts, ne me permit plus d'avoir de doute ſur l'exiſtence „ d'un diſſolvant dans l'eſtomac de cet Oiſeau, capable d'o„ pérer ſeul la digeſtion. Je n'y vis d'abord (mais j'y vis „ très-diſtinctement) qu'une pâte fort molle, d'un blanc gri„ ſâtre. En ayant enlevé un peu avec la pointe d'un caniſ, „ & l'ayant miſe entre le pouce & l'index, je lui trouvai la „ conſiſtance de la pâte la plus douce au toucher, & telle „ que ſeroit celle d'une glaiſe très-pure & très-fine, ramollie „ au même point. On n'y appercevoit aucun grumeau; rien „ qui par ſa couleur, ſa conſiſtance, & ſa figure eût de la „ reſſemblance avec des fragmens de fibres. Ayant continué „ à retirer par l'un & l'autre bout du tube l'eſpéce de pâte „ griſe, je reconnus qu'elle rempliſſoit de chaque côté le „ quart de ſa longueur, ou qu'il y en avoit de quoi remplir „ une moitié du tube: après que j'eus enlevé toute cette „ pâte griſe, une matiére légérement rougeâtre ſe trouva „ miſe à découvert. Elle avoit un peu plus de conſiſtance „ que l'autre. Cette ſeconde matiére enveloppoit ce qui „ étoit reſté du morceau de bœuf, avec une apparence de „ forme ſolide, & à peu près ſa couleur naturelle. Ce reſte „ de chair fut lavé doucement pour emporter la pâte rougeâ„ tre qui pouvoit lui être attachée; il ne me parut pas être „ une huitiéme partie de celui qui avoit été logé dans le tu„ be". Dans une ſeconde Expérience Mr. de R. paſſa le morceau de bœuf qu'il fit entrer dans le tube, & le réſultat annonça encore bien clairement un diſſolvant dans l'eſtomac de la Buſe. „ Au reſte dans l'une & dans l'autre Expérien„ ce, la bouillie, la pâte & le peu de chair qui étoit reſtée, „ & qui n'avoit que commencé à être diſſous, n'avoient nul„ lement la mauvaiſe odeur d'une viande qui commence à „ ſe corrompre; ils n'avoient qu'une odeur fade, ils n'en a„ voient point une pénétrante (9)". L'Académicien voulut (9) Ibid. p. 347. examiner enſuite juſqu'où s'étendoit le pouvoir de ce diſſolvant, dont l'exiſtence étoit aſſez démontrée, & s'il étoit capable d'agir efficacement ſur des os; & des expériences réitérées lui firent voir, qu'ils n'étoient pas à l'épreuve de l'action de ce diſſolvant (10). Ce qu'il y a de ſingulier, (10) Ibid. p. 348. 349. c'eſt qu'il n'a que peu ou point de pouvoir ſur les grains & ſur les fruits, circonſtance dont Mr. de R. s'aſſura encore par des Expériences (11). Il rechercha enſuite quelle eſt la na- (11) Ibid. p. 350. 352. ture de cette liqueur, qui a ſur les chairs & ſur les os le pouvoir de l'eau régale ſur l'or, & qui ne peut pas plus ſur les matiéres végétales que l'eau régale peut ſur l'argent, il fit des Expériences par leſquelles il vit qu'on peut ſe fournir d'une quantité aſſez conſidérable de cette liqueur pour en éprouver la vertu, mais il ne rend point compte de celles qu'il a faites avec la liqueur même, parce qu'il a jugé qu'elles doivent être plus multipliées. Il réſulte aſſez clairement de tant d'expériences, que le Syſtéme de la triturotion & celui d'un Diſſolvant ſont fondés l'un & l'autre, ſelon la différente ſtructure des eſtomacs, & qu'on a trop généraliſé les idées de part & d'autre. Finiſſons cette Digreſſion, & revenons à la notice des Ouvrages de Mr. Vallifnieri. VI. *Nuova Idea del Male Contagioſo de' Buoi partecipata dal Sign. Dottor* Carlo Francesco Cogroſſi &c. *al Signor* Antonio Vallifnieri &c. *E da quello con nuove Oſſervazioni, e Riflessioni con-*

penſables lui laiſſoient, & prenoit même ſur ſon ſommeil, pour raſſembler & mettre en ordre ſes Obſervations. Dès l'année 1707 il avoit été aggrégé à l'Académie des Curieux de la Nature, & quelque tems après à celle de Londres. Pour ce qui eſt des Académies d'Italie, il n'y en eut preſque aucune qui ne voulût l'avoir pour Aſſocié; celle des *Ricovrati* de Padoue fut une des premières à l'aggréger à ſon Corps. En 1720 on lui offrit la place de Médecin du Pape, vacante par la mort de Mr. Lanciſi, mais ſon attachement à l'Univerſité de Padoue l'empêcha d'accepter cette offre. Il refuſa auſſi la Chaire de premier Profeſſeur en Médecine à Turin, qu'on lui préſenta la même année avec des appointemens conſidérables (*i*). En 1728 le Duc de Modène, connoiſſant ſon mérite & ſa capacité, le créa de ſon propre mouvement Chevalier, lui & tous ſes deſcendans ainés, à perpétuité, par un Diplôme donné le trentiéme Janvier de cette année-là. Dans le tems qu'il préparoit encore des Ouvrages pour le Public, il mourut à Padoue d'une eſpéce de Pleureſie, le 28 Janvier 1730, dans la ſoixante-neuviéme année de ſon âge (*k*). „ Il étoit d'une conſtitution robuſte, d'une taille avantageuſe & bien priſe. Il avoit „ la phiſionomie revenante, & ſa converſation étoit ſpirituelle & agréable; ce qui joint à une pratique „ fort ſage & heureuſe dans l'exercice de la Médecine, lui avoit procuré l'amitié & la conſidération „ d'un grand nombre de perſonnes diſtinguées, tant de Veniſe que d'ailleurs". Il avoit un commerce Littéraire très-étendu avec pluſieurs Savans d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, & de Suiſſe. Il avoit une grande idée de la Puiſſance & de la Sageſſe de Dieu, ce qu'il prenoit plaiſir à publier

(*i*) Ibid. P. 62.

(*k*) Ibid. P. 55.

fermato, esatti nuovi indicanti, e propoſti nuovi remedi. Milan 1714 in-12. Voici ce qu'on nous apprend de l'occaſion de cet Ouvrage (12). „ La maladie contagieuſe des Bœufs, qui „ ſe manifeſta environ l'an 1710, & affligea pendant quel- „ ques années preſque toute l'Italie, fit le ſujet des recher- „ ches des plus ſavans Médecins du Pays, ſur-tout de Lom- „ bardie, où le mal fut le plus fort. L'un d'entre eux nom- „ mé Mr. Cogroſſi, alors Médecin à Créme, à préſent Pro- „ feſſeur à Padoue, écrivit à Mr. Vallifniéri en 1713, & lui „ demanda ſon ſentiment ſur la cauſe de cette peſte. Notre „ Auteur lui répondit d'abord par une Lettre fort ample, „ dans laquelle il ſe déclare pour le ſyſtême du P. Kircher, „ qui fait venir cette ſorte de mal contagieux, d'une prodi- „ gieuſe quantité de vers inviſibles, & il l'appuye de l'auto- „ rité de quelques Savans & de pluſieurs Obſervations. Mr. „ Cogroſſi fit imprimer ces Lettres à Milan". VII. *Iſtoria dei Cameleonte Africano, e de' vari Animali d'Italia.* Veniſe 1715 in-4. Mr. Vallifniéri toujours Obſervateur curieux, ayant eu le bonheur de nourrir pendant quelques années des Caméléons mâles & femelles, en donna cette Hiſtoire fort circonſtanciée, avec celle des différens Lézards qu'on trouve en Italie, & qui ont diverſes choſes communes avec le Caméléon. Il y ajoûta une Hiſtoire de la graine *Kermes*, & des Obſervations ſur pluſieurs Inſectes, faites en 1689 par Mr. Jacinte Ceſtoni, & réitérées par le même en 1714 (13). VIII. *Raccolta di Vari Trattati del Signor* Antonio Vallifnieri, *accreſciuti con annotazioni e giunte.* Veniſe 1715 in-4. C'eſt un Recueil de ſes Ouvrages, qui avoient été imprimés ſéparément. IX. *Lezione Accademica intorno all' origine della Fontane.* Veniſe 1715 in-4. „ C'eſt une Loi de l'Académie des „ *Ricovrati* de Padoue, qu'un de ſes principaux Mem- „ bres doit propoſer un Problême, dans l'Aſſemblée généra- „ le, qui ſe fait une fois l'an. Mr. le Comte Louis Campo „ Sanpiéro, étant Prince de l'Académie en 1714, voulut „ que Mr. Vallifniéri, au-lieu du Problême qu'il y devoit „ propoſer, fît un Diſcours Philoſophique, & qu'il en choi- „ ſît lui-même le ſujet. Un antre de Nayades, d'où ſort une „ rivière tortueuſe, qui eſt le Symbole de l'Académie, don- „ na occaſion à Mr. Vallifnéri de faire un Diſcours ſur l'O- „ rigine des Fontaines, non ſeulement en préſence des Aca- „ démiciens, mais auſſi de quantité de Dames, de Cava- „ liers, & de Meſſieurs les Recteurs de la Ville. Il ſe décla- „ ra pour le ſentiment des Philoſophes, qui attribuent „ l'origine des Fontaines & des Fleuves, à la Pluye, à la Neige, „ & aux Glaces des Montagnes". C'eſt ce Diſcours, dont on a vu le titre, qu'il publia avec d'amples notes, dans leſquelles il s'étend beaucoup pour prouver par le témoignage des Anciens & des Modernes, & par ſes propres Obſervations faites ſur les Montagnes de la Garfagnana & ailleurs, ce qu'il n'avoit dit qu'en abrégé dans ſon Diſcours. Mr. Nicolas Gualniéri, Médecin de Florence, attaqua le Syſtême de Mr. Vallifniéri par un Ouvrage intitulé, *Riflefſioni ſopra l'origine delle Fontane, deſcritte in forma di Lettera* &c. Lucques 1725 in-8. dont on trouve un Extrait dans le *Journal des Savans* (14). Quelques Amis du Profeſſeur de Padoue prirent ſa défenſe, & écrivirent divers Traités pour appuyer ce qu'il avoit avancé. Toutes ces Piéces furent jointes à une ſeconde Edition du Diſcours ſur l'Origine des Fontaines, à Veniſe en 1726 in-4. X. On trouve dans le *Journal de Veniſe* (15) une Piéce de Mr. Vallifniéri intitulée, *Nuovi Oſſervazioni Medico-Fiſiche fatte dal Sig.* Antonio Vallifnieri *nella Coſtituzione Verminoſa, ed epidemica ſeguita nella Cavalle, Cavalli, e puledri del Mantovano, e di queſta Sereniſſima Dominie di Venezia.* Il s'agit d'une eſpéce de Maladie Epidérique, qui avoit fait périr les Chevaux & les Poulains du Mantouan & du Véronois. Mr. Vallifniéri l'attribuoit à une trop grande quantité de Vers, que les Maréchaux d'Italie appellent *Tarmei*, c'eſt-à-dire, *Cerces*, dont les Poulains & les Chevaux avoient le ventricule rempli. Il explique dans cet Ouvrage, l'origine & la nature de ces vers, qui ſe tranſlorment enfin en une eſpéce particuliére de Mouches ſauvages; & il indique les remédes convenables contre cette Peſte verminеuſe. XI. *Iſtoria della generazione dell' Uomo e degli Animali, ſe ſia de' Vermicelli ſpermatici, e dalle uova; con un Trattato nel fine della ſterilità e de' ſuoi Remedi, con la critica de' ſupperflui e de' necivi; con un Diſcorſo Accademico intorno la conneſſione di tutte le coſe create, e con alcune Lettere, Iſtorie rare, Oſſervazioni d'Uomini illuſtri.* Veniſe 1721 in-4. On ſe fera une aſſez juſte

(12) Ibid. Ital. ubi ſupra. p. 59.

(13) Ibid. P. 56. 57.

(14) *Nov. Litter.* 1726. p. 554. *& ſuiv.* Edit. de Hollande.

(15) T. XIV. P. 71.

Idée de cet Ouvrage, en liſant ce qui ſuit (16). „ La géné- „ ration de l'Homme & des Animaux eſt un des plus diffici- „ les ſujets de la Phyſique, que les Philoſophes anciens & „ modernes ont tâché de pénétrer. Les œufs des fem- „ mes, & même des Animaux vivipares d'un côté, & les vers „ ſpermatiques de l'autre, ont fait tant de bruit dans le der- „ nier ſiécle, qu'il n'eſt point de Savant qui l'ignore. La „ queſtion cependant de la Génération par les uns ou par les „ autres, ou par tous les deux enſemble, n'eſt pas encore „ entiérement décidée pour tous les Philoſophes. Mr. Val- „ liſniéri, à qui cette matiére n'étoit rien moins qu'indiffé- „ rente, s'appliqua avec beaucoup de ſoin à faire des Ob- „ ſervations, pendant quelques années, ſur les Ovaires de „ différentes femelles, fécondées depuis un tems plus ou „ moins conſidérable. Il n'eut néanmoins jamais la ſatisfac- „ tion de voir l'œuf dans le corps jaune glanduleux, que „ Malpighi avoit découvert dans les Ovaires des femelles „ fécondées. C'eſt pourtant-là que Mr. Vallifniéri étoit très- „ perſuadé que réſide l'œuf, & non dans les petites veſſies „ des Ovaires pleines de limphe, que d'autres ont pris pour „ des Oeufs. Notre Auteur donna au Public en 1721 un „ Ouvrage fort travaillé ſur la Génération de l'Homme & „ des Animaux. Il y reconnoît l'exiſtence des vers ſemi- „ maux, qu'il avoit combattu en 1710, & dont il doutoit „ encore en 1713. Il les vit alors à Veniſe chez un des Au- „ teurs de la Bibliothéque Italique, avec un Microſcope de „ la façon de Mr. Haukſbée de Londres. Mais après avoir „ examiné toutes les Expériences, & peſé les argumens ſur „ leſquels quelques Savans fondent l'uſage de ces Animalcu- „ les dans la génération, il ſe déclara contre cet uſage, & „ ſe détermina pour le ſentiment de ceux qui penſent que „ le principe de la génération eſt dans l'œuf. Il augmenta „ cet Ouvrage d'un Traité ſur les cauſes de la ſtérilité des „ femmes, & ſur les remédes de celles qui ne ſont pas in- „ curables, & de quelques Lettres concernant des Monſtres „ nés en Italie, & un Mole trouvé dans l'Ovaire d'une Da- „ me morte à Piſe l'an 1687. Il dédia cet Ouvrage à l'Em- „ pereur, qui lui donna un Coller d'or, & une Patente où „ il le déclaroit ſon Médecin honoraire". XII. *Dell' Uſo, e dell' Abuſo della Bevanda e Bagnature calde e fredde,* Modéne 1725 in-4. à la ſuite de la ſeconde Edition d'un Traité de Mr. Daviel, Médecin du Duc de Modéne, ſur l'utilité de l'uſage du Vin chaud. Vers ce tems-là l'uſage de l'eau froide étoit devenu commun, on la regardoit comme un remé- de univerſel. Mr. Vallifniéri apprenant qu'elle étoit devenue à Malthe & à Naples, même à la glace, une eſpéce de ſpé- cifique contre les plus violentes maladies, crut que la choſe méritoit toute ſon attention. Il écrivit deux grandes Let- tres au Marquis Don Diégo d'Araciel, qui lui avoit deman- dé ſon ſentiment là-deſſus. Il y explique avec autant de ſa- geſſe que d'érudition juſqu'où peut aller l'uſage légitime, auſſi bien que l'abus des Breuvages & des Bains froids & chauds (17). Ce ſont ces deux Lettres, dont on vient de voir le titre. XIII. *De' Corpi Marini, che ſu' Monti ſi trovano; della loro origine, e dello ſtato del Mondo avanti il Diluvio, nel Diluvio, e dopo il Diluvio.* Veniſe 1721 in-4. Le grand nombre de Coquillages & d'autres ſemblables foſſiles, que notre Sa- vant avoit raſſemblés, & la ſollicitation de ſes amis, qui ſouhaittoient de ſavoir ſon ſentiment ſur ce ſujet, l'engagé- rent à publier cet Ouvrage. La queſtion de ſavoir *Comment la Mer a pu laiſſer tous ces Corps dans les endroits où on les trouve*, lui paroiſſoit très-épineuſe; & comme il y rencontroit des difficultés inſurmontables dans tous les Syſtêmes, il ne voulut pas s'expliquer. Il ſe contenta donc de rapporter fi- délement les Syſtêmes qui lui étoient connus, à quoi il a- joûta les objections qui lui étoient venues dans l'eſprit pendant qu'il méditoit ſur cette matiére, ſans ſe déterminer pour aucun. En 1728 il en donna une ſeconde Edition, à laquelle il joignit trois Lettres, où il critique le ſentiment de Mr. Andry, & confirme ſon Syſtême ſur l'origine & la nature des vers ordinaires du corps humain. Le P. Niceron nous apprend (18), que ces Lettres ont été traduites en Fran- çois par Mr. Vergis, Avocat de Provence, qui les a réunies en une ſeule, qu'il ſuppoſe adreſſée à Mr. Andry, ſous ce titre: *Lettre Critique de Mr.* Vallifniéri &c. *à l'Auteur du Li- vre de la Génération des Vers dans le Corps de l'Homme, Traduite de l'Italien.* Paris 1727 in-12. On peut en voir l'Ex- trait dans les *Journal des Savans* (19). Le P. Niceron ajoûte, je

(16) *Journ. Ital.* T. V. p. 59. 60.

(17) Ibid. p. 22. 62.

(18) *Mémoires des Hommes. Illuſtres.* T. XVI. p. 26.

(19) Sept. 1727 p. 1 2 2. Ed. de Hollande.

blier dans ſes Ouvrages & dans ſes Lettres à ſes Amis [C]. Il écrivoit fort élégamment en Latin, mais à l'imitation des Anglois & des François, il a publié ſes Ouvrages en Italien, d'un ſtile agreable & énergique (l). Pluſieurs Savans d'Italie lui ont dédié des Ouvrages ſur des Antiquités, & ſur des Sujets de l'Hiſtoire Naturelle. Mr. Bourguet lui a dédié ſes *Lettres Philoſophiques ſur la formation des Sels & des Criſtaux.* Amſterdam 1729 in-12. Il a laiſſé de ſa femme Louiſe Mattacodi, d'une ancienne famille de Reggio, un fils nommé *Antoine*, âgé d'environ dix-huit à vingt ans, qui après avoir étudié la Phyſique, les Mathématiques, & les Loix, a été reçu Docteur en Droit à Padoue. Mr. Vallifniéri avoit ramaſſé une riche Bibliothéque, & un des plus beaux Cabinets de toutes ſortes de raretés de la Nature & de l'Art, qu'il y ait en Italie (m).

(l) Ibid. p. 67.

(m) Ibid. p. 89.

je ne ſai ſur quel fondement. „ Il eſt à préſumer que le Traducteur s prêté beaucoup au texte de ſon Auteur, qui probablement n'a pas dit pluſieurs choſes, qui ſe trouvent „ dans la Traduction". Il ne paroît point que les Auteurs du Journal de Paris ayent ſoupçonné rien de pareil. Mr. Vallifniéri ajoûta auſſi à la ſeconde Edition de ſon Livre ſur les Corps marins, un Recueil de pluſieurs nouvelles Obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur la Médecine. XIV. *Orazione Problematica, ſe ſi deva concedere lo ſtudio delle ſcienze, e delle Arti belle alle Donne.* Veniſe 1729 in-4. C'eſt un Diſcours qu'il avoit prononcé à Padoue, étant Prince de l'Académie des *Ricovrati*. XV. Il a paru ſous le nom de Mr. Maſtagni ſon Diſciple, une Lettre de ſa façon, qui eſt un abrégé de ſes ſentimens ſur les vers du Corps humain, & les remédes les plus efficaces pour les détruire, intitulée, *Lettera di Ragguaglio di varie Oſſervazioni nuove ne' vermi del corpo Umano, intorno alla loro origine, propagazione, indicazione, e rimedi, fatte da Antonio Vallijnieri* Padoue 1709. On trouve outre cela pluſieurs Piéces de ſa façon, dans quelques-unes des *Centuries* du Journal Latin de l'Académie des Curieux de la Nature, dans le *Giornale de' Letterati* de Veniſe, & dans une eſpéce de Journal intitulé, *Raccolta d'Opuſculi Scientifici, e Filoſofici*, du R. P. Don Angelo Calogiera, publié à Veniſe depuis 1728. Notre Savant a laiſſé outre cela les Ouvrages ſuivans prêts à imprimer. I. *Dizzionario Iſtorico, Naturale, Critico.* II. *Dialoghi intorno l'Origine Curioſa di molti Inſetti con Aggionte* &c. III. *Conſigli Medici* &c. Il faut ajoûter à ces Ouvrages imprimés une Lettre ſur la voix des Eunuques, inſérée dans la *Bibliothéque Italique*, Tom. VII. p. 124. Mr. Antoine Vallifniéri ſon fils a donné tous les Ouvrages de ſon Pére in folio, dont le premier Volume a paru en 1733 à Veniſe, j'ignore en quel tems les autres ont vu le jour.

(20) T. V. p. 66. 67.

[C] *Ses Lettres à ſes Amis.*] Nous ſouhaitterions pouvoir en communiquer d'amples Extraits à nos Lecteurs, mais nous nous trouvons réduits à nous born. r à deux traits, que nous fourniſſent les Auteurs de la *Bibliothéque Italique* (20). Mr. Vallifniéri étoit perſuadé que les lumieres que fournit l'Etude de la Nature, ſont les plus ſûres que l'Homme puiſſe avoir pendant cette vie, quoiqu'il avoüât ingénûment que ce que nous connoiſſons n'eſt rien en comparaiſon de ce qui nous reſte encore à connoître. Il ſe conſoloit dans l'eſpérance que nous verrons dans la Vie à-venir, tout ce que nous ignorons à préſent. *Siamo nella Naturale Filoſofia ancor molto indietro, ed è aſſai più quello, che non ſapiamo, che quello, che ſapiamo, e iddio vuole, che le coſe ſi ſvelino a poco a poco, e che ogni ſecolo goda, e ſi glorii di qualche Scoprimento nuovo. E tutti poi vedremo ſvelate un giorno, e ci maravigliaremo delle noſtre Scempiaggini, quando credevamo di ſaper molto coi conoſcere ſi poco.* Un autre trait, tiré d'une autre Lettre au même Ami, fait connoître les diſpoſitions de Mr. Vallifniéri à l'égard de la vérité. Il aſſure qu'il ſeroit prêt à ſe dédire, même publiquement, s'il étoit néceſſaire, & qu'il ne s'en feroit aucune peine. *Non mi ritrovera certamente, nè V. S. Illma nè alcuno mai oſtinato nella mia opinione, quando vegga la verità, e mi creda, che non avrei pronto di reniterza a diſdirmi anche in publico, quando foſſe biſogno, per non macchiare il candore del vero.*

(20) Journal des Savans, Edition de Hollande, Tom. XXXIII. p. 66. 67.

✠ VALOIS (ADRIEN DE) nâquit à Paris le 14 Janvier 1607 (a) de Charles de Valois, iſſu d'une famille noble de Baſſe Normandie, & de Claudine de la Morliere. Son Pére l'envoya au Collége de Clermont, où les Jéſuites recommençoient alors à enſeigner (b). Pendant qu'il étudioit en Rhétorique, il eut dans la tête une matinée toute entiere de ſe faire Religieux, mais il nous apprend en même tems (c), que ſa vocation ne fut que de douze heures; dès qu'il eut diné, après avoir fait une plus mûre reflexion là-deſſus, il chaſſa ce deſſein comme une mauvaiſe penſée, & il ne lui eſt jamais revenu dans l'eſprit. Quand il eut achevé ſes Claſſes il s'appliqua fortement à la lecture des bons Auteurs, des Poëtes Grecs & Latins, des Orateurs & des Hiſtoriens, à quoi il fut puiſſamment excité par l'exemple de Henri de Valois ſon frére, & par les conſeils des Peres Sirmond & Petau, & de Mrs. Bignon, Rigault, Florent, du Boſquet, & du Puy, qu'il conſultoit ſouvent ſur ſes difficultés & ſes doutes (d). En 1643 il publia un petit Recueil pour tourner en ridicule Pierre de Montmaur [A]. Il fit ſa principale étude de l'Hiſtoire de France, & employa pluſieurs années à en rechercher les monumens les plus certains, tant Manuſcrits qu'imprimés, & à reſoudre les difficultés qui s'y trouvent. Son application ſoutenue à ce travail, jointe à la parfaite connoiſſance qu'il avoit de la Langue Latine, & à l'excellent ſtile qu'il s'étoit formé par un continuel exercice, le mit en état d'entreprendre un Ouvrage plus régulier & plus accompli, que tout ce qui avoit paru ſur ce ſujet [B]. En 1660 il fut honoré, de-même que Henri de Va-

(a) *Valeſiana.* p. 59.

(b) Son Eloge à la tête du *Valeſiana*. Les pages ne tonnent pas chiffrées.

(c) *Valeſiana.* p. 69. 70.

(d) Son Eloge.

[A] *Il publia un petit Recueil pour tourner en ridicule Pierre de Montmaur.*] Ce Livre fut imprimé ſous ce titre: *Petri Monmauri Græcarum Literarum Profeſſoris Regii Opera, in duos Tomos diviſa, iterum edita & notis nunc primum illuſtrata a Quinto Januario Frontone.* Paris 1643 in 4. Mr. de Valois lui même nous inſtruit de la nature de cet Ouvrage (r). „ Le Profeſſeur Monmor, *dit-il*, aimoit à faire bonne chére „ aux dépens d'autrui. Il s'étoit donné entrée chez tous les „ Grands qui tenoient table ouverte, par quelques bons- „ mots Grecs & Latins qu'il débitoit pour ſon écot. Après „ avoir bien bu, & bien mangé, pour divertir ſes hôtes, il „ ſe mettoit à médire de tous les Savans, tant vivans que „ morts, & il n'y en avoit pas un qui n'eût un coup de „ dent. La plupart des Savans ſe crurent obligés de le cé- „ lébrer comme il le méritoit, & de lui rendre juſtice. Ce „ fut Mr. Ménage qui ſonna pour ainſi dire le tocſin contre lui. „ Il compoſa ſa Vie en Latin, & à la fin de cette Piéce il „ exhorta par une petite Epigramme de cinq vers tous les „ Savans à prendre les armes contre cet ennemi commun. Je „ ne voulus pas être des derniers à prendre parti dans une „ guerre ſi plaiſante; je fis imprimer deux Piéces Latines de „ ce Profeſſeur, l'une en proſe, & l'autre en vers, avec des „ notes; & quoique ces deux Piéces enſemble ne tinſſent que „ huit pages, je les diviſai en deux Tomes. J'ajoûtai enſuite ſa vie compoſée par Mr. Ménage, & tous les vers „ Latins & François que je pus ramaſſer des uns & des au- „ tres, auxquels je joignis quelques Epigrammes Latines, que „ j'avois faites ſur lui. Comme chacun prenoit des noms de „ guerre, j'en fis de même, & pris celui de *Quintus Januarius Fronto.* Ces trois noms me convenoient parfaitement; „ *Quintus*, parce que j'étois le cinquiéme de mes fréres; „ *Januarius*, parce que je ſuis né dans le mois de Janvier; „ & *Fronto*, parce que j'ai le front large & élevé". Mr. de Sallengre a inſéré tout cela dans un Recueil qu'il a donné ſous le titre d'*Hiſtoire de Pierre de Montmaur, Profeſſeur Royal en Langue Grecque dans l'Univerſité de Paris.* La Haye 1715 in-12. 2 Tomes.

(r) *Valeſiana.* p. 16. 18.

[B] *Le mit en état d'entreprendre un Ouvrage plus régulier & plus accompli que tout ce qui avoit paru ſur ce ſujet.*] Cet Ouvrage eſt en trois Volumes in folio. Le premier parut en 1646 ſous ce titre: *Geſta Francorum, ſeu Rerum Francicarum Tomus I. a primordiis gentis uſque ad Chlotarii jenioris mortem.* Paris 1646 in-fol. *Tomus II. a Chlotarii ſenioris morte ad Chlotarii junioris monarchiam.* Paris 1658, *Tomus III. a Chlotarii junioris monarchia ad Childerici deſtitutionem.* Paris 1658. Il éclaircit dans le premier Volume la partie la plus obſcure de l'Hiſtoire de France. „ Les régles qu'il s'y preſcrit, *dit l'Auteur de* „ *ſon Eloge*, ne pouvoient être plus ſûres, ni les principes „ qu'il y établit plus ſolides. C'eſt de ne rien avancer ſans „ autorité, de préférer les anciens aux modernes & le plus „ grand nombre au plus petit. Quand le texte des Auteurs „ lui a paru altéré par l'ignorance des Copiſtes, il l'a reſti- „ tué, au défaut de meilleurs exemplaires, par des conjec- „ tures fort heureuſes, & toujours fondées ſur la Géogra- „ phie ou ſur la Chronologie. Il a pris beaucoup de peine „ pour rapporter chaque événement au tems & au lieu „ où il étoit arrivé, & pour marquer les années & les Con- „ ſuls. Pour rendre ce premier Tome intelligible, il a mis „ à la tête une table chronologique des actions mémora- „ bles faites par les François, depuis l'Empire de Valé- „ rien juſqu'à la vingt-cinquiéme année de celui de Juſtinien, „ avec une Notice des Villes & des Provinces des Gaulois". Ce premier volume s'étend depuis l'Empire de Valérien juſqu'à la mort du vieux Clotaire. Le ſecond contient ce qui s'eſt paſſé depuis la mort du vieux Clotaire, juſques au régne du jeune. „ Pour en faire un récit exact, *dit Mr. Couſin*, „ il étudia à fond Grégoire de Tours, preſque le ſeul Hiſto- „ rien de ces temps-là; & ſans s'arrêter à l'édition de Mr. „ du Cheſne, quoique la meilleure de toutes, il eut recours „ à pluſieurs manuſcrits, qu'il confera avec les Livres impri- „ més. Quand il y trouva des fautes manifeſtes, qui venoient „ moins de l'ignorance des Copiſtes que de la négligence de „ l'Auteur, qui rapportoit diverſement le même fait en plu- „ ſieurs endroits, ou qui renverſoit l'ordre des temps & des

Valois ſon frére, de la qualité d'Hiſtoriographe du Roi, avec une penſion de douze-cens Livres. En 1663 il fit imprimer deux Poëmes anciens [C]. Ayant reçu en 1664 une gratification du Roi, il en témoigna ſa reconnoiſſance à ce Monarque par un Diſcours à ſa louange intitulé, *Oratio de laudibus Ludovici Adeodati Regis Chriſtianiſſimi, quod ejus munificentia litteræ ſint reſtitutæ.* Paris 1664 in-4. Vers la fin de la même année il fut privé de la compagnie de ſon frére, qui quitta la maiſon paternelle pour ſe marier. Quelques années après il ſuivit ſon exemple, & ſi l'on s'en rapporte à ſon témoignage (*e*), l'un & l'autre furent heureux à cet égard. „ Nous avons trouvé, *dit-il*, deux femmes très-ſages, très-ver- „ tueuſes, & d'une humeur auſſi douce qu'agréable; dont la compagnie, loin de nous diſtraire des Bel- „ les-Lettres, nous y a enfoncés plus que jamais". En 1666 ayant été conſulté ſur un fragment de Pétrone, trouvé à Trau en Dalmatie, il répondit par un petit Traité, & ſoutint que c'étoit une Piéce ſuppoſée [D]. Quand il fut queſtion de donner un Sous-Précepteur à Monſeigneur le Duc de Montauſier fit offrir cet emploi à Mr. de Valois; quelque conſidérable que fût ce poſte, il ne put ſe réſoudre à l'accepter, & il nous en apprend lui-même la raiſon (*f*). „ On me dit qu'il falloit „ non ſeulement demeurer dans le Célibat, mais prendre l'habit Eccléſiaſtique. Cette condition n'étoit „ pas de mon goût, & je fis remercier Mr. le Duc de Montauſier de l'honneur qu'il me vouloit faire. „ Je

(*e*) *Valeſiana. p. 7.*

(*f*) Ibid. p. 109.

„ choſes, il ne fit point de difficulté de l'abandonner. Il „ rapporte dans la Préface pluſieurs exemples de ces fautes „ échappées à Grégoire de Tours, & les raiſons qu'il a eues „ de ne le pas ſuivre. Il apporta la même exactitude à con- „ ſulter des Manuſcrits de Fredegaire, & des Annales de „ Metz". Cette Hiſtoire eſt écrite, ſelon le P. le Cointe (2), avec tant de ſoin & d'élégance, qu'elle peut ſervir d'un excellent Commentaire ſur ce que Grégoire de Tours, Fredegaire, & d'autres anciens Auteurs avoient écrit de l'Hiſtoire de France, d'un ſtile rude & tout à fait barbare. Mr. le Gendre dans ſon Catalogue des Hiſtoriens de France (3) parlant de Mr. de Valois dit, qu'il „ étoit un excellent „ Critique, qui a épluché non vieux Auteurs pour faire une „ Hiſtoire exacte. . . . . Cet Ouvrage, *ajoute-t-il*, eſt „ d'une ſi grande érudition, qu'il a bien autant l'air de Diſ- „ ſertation que d'Hiſtoire, tant il y a de citations & de di- „ greſſions, meſme pour examiner des paſſages, & pour les „ confronter les uns avec les autres. Il eſt écrit en beau „ Latin, d'un ſtile maſle & clair. Si l'Auteur l'avoit con- „ tinué juſqu'à noſtre tems, c'eût eſté un travail immenſe, „ & infiniment eſtimable". Il n'avoit garde, à en juger par ce que rapporte Vigneul-Marville (4), qui dit que Mr. de Valois „ étoit très-difficile, & qu'il ſembloit qu'on lui arra- „ chât les entrailles, quand on le priolt de produire quelque „ choſe de nouveau. . . . . Mr. Colbert, Miniſtre d'E- „ tat, le ſollicitant un jour avec beaucoup d'honnêteté, de „ vouloir continuer ſon Hiſtoire de France en Latin, dont „ il avoit déjà donné quelques Volumes; le bon-homme „ tout effrayé, ſe retirant en arriére, comme ſi on avoit „ voulu l'aſſommer, s'écria: *Eh! Monſieur, que me deman- „ dez-vous à l'âge où je ſuis? me demander ce pénible travail, „ c'eſt me demander la vie*". A la tin du troiſiéme Tome de ſon Hiſtoire Mr. de Valois mit la Diſſertation ſuivante: *Diſ- ceptatio de Baſilicis, quas primi Francorum reges condiderunt, an ab origine Monaſtes habuerint*; imprimée auſſi ſéparément in 8. Mr. Couſin (5) nous apprend ce qui donna occaſion à cette Piéce. Mr. de Valois étant chez Mr. le Fevre Chanteresu, qui tenoit un jour de chaque ſemaine une aſſemblée de ſes amis, pour s'entretenir avec eux d'Hiſtoire & de Sciences, quelques-uns lui demandérent, pourquoi en parlant de l'Egliſe ou de la Baſilique de S. Vincent, élevée par la libéralité de Childebert, il lui avoit donné le nom de Monaſtére, vu que Grégoire de Tours & Fredegaire ne le lui donnent jamais, mais ſeulement celui d'Egliſe & de Baſilique. Mr. de Valois pour ſatisfaire à leur demande compoſa la Diſſertation dont il s'agit, où il entreprit de montrer que cette Egliſe-là avoit été un Monaſtére dès ſon commencement, & ſe ſervit pour cela de l'Acte de la fondation. Mr. de Launoi, qui ſe trouvoit ſouvent à cette aſſemblée, compoſa un petit écrit contre cette Diſſertation; Mr. de Valois y repliqua par la Piéce ſuivante: *Diſceptationis de Baſilicis defenſio adverſus Joannis Launoii judicium, & de vetuſtioribus Baſilicis Lutetiæ Liber.* Paris 1660 in 8. Mr. de Valois, après avoir ſoutenu tout ce qu'il avoit avancé touchant l'Egliſe de S. Vincent, voulut encore faire voir qu'il y avoit toujours eu des Moines dans celle de S. Denis. Il joignit à ſa défenſe un Traité hiſtorique des anciennes Egliſes de Paris, dans lequel il réfuta pluſieurs endroits d'un autre Traité de Mr. de Launoi, ſous le même titre.

(2) *Voy. Miceron Mém. des Hom. ill.* Tom. III. p. 218.

(3) P. I.

(4) *Mélanges d'Hiſt. & de Littér.* T. I. p. m. 332.

(5) Dans ſon *Eloge* ci-deſſus.

[C] *En 1663 il fit imprimer deux Poëmes anciens.*] En voici le titre: *Carmen Panegyricum de laudibus Berengarii Auguſti, & Adalberonis Epiſcopi Laudunenſis ad Robertum Francorum regem, ab Hadriano Valeſio e Vet. Codd. emaſa, & notis illuſtrata.* Paris 1663 in 8. Nicolas Heinſius lui ayant envoyé ſon Claudien (6), Mr. de Valois y trouva ce Poëme ſur Bérenger cité, ce qui l'engagea à le demander à Heinſius: voici ce qu'il lui écrivoit là-deſſus le 15 Mars 1651 (7); *Tuæ ego eruditionis plenas notas cum avide perlegerem, inciſi in quendam Poëtam veterem, nondum editum, qui de geſtis Berengarii Italici regis ſcripſit, atque ut ſum Hiſtoriæ avidus, noſtræ præſertim, quæ jus ſum magnopere, hunc te auctorem reperiſſe. Qui ſi tuus ac penes te eſt manuſcriptus, rogo ut eum quam primum edendum cures, aut mihi tuo nomine publicandum mittas.* On voit par une autre Lettre (8) du 5 de Juin 1652, que Heinſius fit copier ce Manuſcrit, qui étoit à Padoue, & l'envoya à Mr. de Valois, lequel ne le reçut néanmoins que vers la fin de Janvier 1654. ainſi qu'il paroît par une autre Lettre (9), dans laquelle on trouve le jugement que Mr. de Valois portoit de ce Poëme; *Carmen illud*, dit-il, *ſimul atque mihi redditum eſt, avide perlegi relegique, ut ſum Hiſtoriæ, præſertim eum ve- ſtrarum avidiſſimus, animadvertique compoſitum eſſe a Poëta æquali ætatis Berengarii ſenioris, Patavino aut Veronenſi, qui proinde ante annos 750 floruerit, ac cui fidem haberi in multis oportet. Etſi enim Poëtæ, præſertim laudes Viri Principis canunt, nequaquam credendum eſſe videatur, tamen mihi perſuadere non poſſum, adeo eum Panegyriſtam impudentem ac ſua fronte fuiſſe, ut in relatione rerum geſtarum Berengarii pro veris falſa ingereret, vanitatis ſtatim ac mendacii ab omnibus popularibus ſuis convincendus. Quin aliqua de induſtria præterniſerit, aut in gratiam Principis ſui paulo aliter quam geſta ſint, interdum retulerit, negare non audeo; præſertim in quibus ab omnibus auctoribus diſſentit. Comparationes ſæpe ex Virgilio & Statio aliiſque magni nominis Poëtis excerptas, operi ſuo inſeruit, ut tum omnia ſejunis ſcriptoribus & pauperculis ſuæ fibi conſciis licebant. . . . . Carmen eſt ſi non elegantia, certe vetuſtate venerandum, & dignum quod edatur atque ab Hiſtoriæ ſtudioſis evolvatur.* Mr. de Valois illuſtra ce Poëme par ſes Commentaires, où il s'étendit à montrer, quel- le étoit la famille de Bérenger, ſes ancêtres, & ſes exploits avant ſon avénement à l'Empire. Heinſius en parle dans one Lettre à Scheffer du 12 Juin 1663 (10): *Poëma Panegyricum de rebus a Berengario geſtis, quod cum Patavii olim in monaſte- rio quodam inveniſſem, tineis blatiſque expoſitum, curavi deſcri- bendum, & Hadriano Valeſio. . . . . edendum tradidi, cujus animadverſiones luculentæ accedunt.* L'autre Poëme publié avec ce premier eſt d'Adalberon Evêque de Laon, dans le onziè- me ſiécle. Mr. Couſin dit, qu'il avoit été fourni à notre Sa- vant par Mr. d'Hérouval, Auditeur des Comptes; mais je trouve ailleurs (11), que Mr. de Valois l'avoit déterré avec quelques autres anciens monumens, dans un Manuſcrit de Paul Pétau. Quoi qu'il en ſoit, voici dequoi il s'agit (12): „ C'eſt un Poëme ſatyrique en quatre-cens trente vers hexa- „ métres au Roi Robert. C'eſt une eſpéce de Dialogue en- „ tre ce Prince, qui étoit encore jeune, & notre Evêque, „ déjà avancé en âge. L'Auteur y touche d'une maniére iro- „ nique, & preſque toujours allégorique, ce qui ſe paſſoit „ dans le Royaume, & qui lui paroiſſoit contre le bon ordre. „ Il en prit occaſion de faire ſentir ſa mauvaiſe humeur à „ ceux qu'il n'aimoit pas . . . . . Adalberon y fait au Roi „ une eſpéce de crime de ſon affection pour les Moines, de „ laquelle il n'y avoit pas, dit-il, à eſpérer qu'il ſe dépar- „ tît jamais. Ce qui montre, *ajoutent les Hiſtoriens Littéral- „ res*, qu'il eſt ſorti des bornes d'une juſte critique, ſoit par „ rapport à ce qu'il dit contre les Moines, ſoit à l'égard de „ ſes autres cenſures; c'eſt de voir qu'il n'épargne pas mê- „ me S. Odilon Abbé de Cluni, qui étoit en vénération aux „ Papes, aux Empereurs, aux Rois, aux plus Saints Evê- „ ques, & à toute l'Egliſe". Je ne ſai ſi cette preuve paroî- tra bien déciſive à tout le monde. Mr. de Valois éclaircit auſſi ce Poëme par des Commentaires.

(6) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. V. p 701.

(7) Ibid. p. 702.

(8) Ibid. p. 704.

(9) Ibid. p. 704, 705.

(10) Ibid. p. 87.

(11) *Hiſt. Littér. de France.* T. VII. p. 398 394.

(12) Ibid. 391.

[D] *Il répondit par un petit Traité, & ſoutint que c'étoit une Piéce ſuppoſée.*] Ce fut en 1666 que ce Traité parut ſous ce titre: *Hadriani Valeſii, & Joannis Chriſtophori Wagenſelii de Cena Trimalcionis, ſuper ſub Petronii nomine vulgata, Diſſer- tationes.* Paris 1666 in-8. Mr. Couſin nous fait un court ex- poſé des preuves que Mr. de Valois allégue. Pétrone s'em- ploye que des mots autoriſés par l'uſage, & l'Auteur du Fra- gment en employe d'inconnus & de barbares, comme *Sapiſ- tus, lupatria, matus, abſtinax.* Il en employe encore de nou- veaux, & qui n'étoient pas inventés du tems de Pétrone, comme *expudorata.* Il change le genre des noms, faiſant *Cæ- lus & Balneus* maſculins. Il ſe ſert de mauvaiſes phraſes, comme *pianctus eſt optime*, pour dire, il a été beaucoup pleu- ré. *Oneravi virum*, au-lieu, *de onerati nates vino.* Paſſant des mots aux choſes, il y trouve des fautes encore plus groſſié- res, & qui rendent le fragment plus indigne de Pétrone. Sta- tilius, qui avoit trouvé le fragment, en donna une nouvelle Edition en 1671. & y ajoûta une Diſſertation ou Apologie, dans laquelle Wagenſeil & de Valois ne ſont pas épargnés. Jean George Gravius écrit à Heinſius le 24 Février 1671 (13): *Amſterodami ante hos paucos dies denuo prodiit fragmentum Petronii Tragurianum, cum codice illo, ex quo deſcriptus eſt, accurate ac diligentiſſime collatum, cum diſertis Apologiis Marini Statilii, in qua miſere vapulas Wagenſelius, nec benigne accipi- tur Hercicus* (liſez *Adrianus*) *Valeſius.*]. Frédéric Gronovius paroît avoir cru que ce Fragment n'eſt pas entiérement ſuppoſé, mais il ſoupçonne que celui qui en eſt l'Auteur a couſu du ſien à quelques extraits ou fragmens qu'il avoit de Pétrone. Il parle à Heinſius (14) en ces termes, *Timeo tum Danoes, tum Dalmatas & dona ferentes; & ut agnoſcam nonnul- la hanc inficta, ea propemodum credam, qui ſua hanc cenſorem, pau-*

(13) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. IV. p. 932.

(14) Ibid. Tom. III. p. 304.

„ Je priay ceux qui s'en meſloient de luy témoigner, que ne me ſentant point d'inclination pour l'Etat „ Eccléſiaſtique, je croyois qu'il ne trouveroit pas mauvais que je refuſaſſe cette dignité. Tellement „ que je perdis par-là un très-bon poſte, car je ſeroia à preſent Evêque. Mais, *ajoûte-t-il*, comme les „ grandeurs ne m'ont jamais tenté, je me trouve cent fois plus heureux dans l'état médiocre où je ſuis, „ que je ne ſerois peut-être parmi les honneurs & les richeſſes". En 1675 il donna au Public ſa *Notice des Gaules* [E]. Au mois de Mai de l'année ſuivante il perdit Henri de Valois ſon frére, avec lequel il avoit toujours été auſſi étroitement uni par la ſocieté de leurs Etudes, que par les liens de la Nature; & en 1677 il publia ſa vie [F]. Quatre ans après il donna une ſeconde Edition d'Ammien Marcellin [G]. Mr. de Valois eut le bonheur de jouïr d'une tres-heureuſe vieilleſſe. Il liſoit & écrivoit les caractéres les plus menus ſans le ſecours des Lunettes à quatre-vingt ans. „ Je ne ſaurois pas, *dit-il* (g), „ où ſont mes parties nobles ſans les Livres qui me l'ont appris; je n'ai jamais reſſenti ny gravelle, ny „ pierre, ny goutte, ni rhumatiſmes, & ſans quelques rhumes d'une huitaine ou d'une quinzaine de „ jours au plus, je ne ſaurois ce que c'eſt que de maladie. J'ai la mémoire auſſi heureuſe que je l'aye „ jamais eue, & je me ſouviendrai préciſément d'un paſſage entier, & de l'endroit où je l'aurai lu, „ quand

(g) Ibid. p. 3-4.

paullo plaſcula, quam ante hac edita habuimus, excerpta & reliquias ejus auctoris habuiſſe, tamen totum hoc textum Arbitri eſſe adfirmare haudquaquam auſim. Primum monſtra vides plurima quæſita oſtentationis; ex quibus tamen quædam præteravimus. Suivent quelques exemples, où Gronovius tâche de corriger les fautes du fragment. Il ajoûte enſuite: *Reſtant multo plura; ſed ea jamdudum me deridet, adfectata forſan hac vitia ſanare diganantem. Neque enim credis Petronii eſſe*, impropero, abſtinax, urceatim, linguoſus, deſomnis, lariſuga, gaudimonium, triſtimonium, corporaliter, de-præſentiarum, inſpecioſus, apoculo. *Quomodo autem perſuadebo tibi domi nata, non adoptata & pellicta atque excantata aliunde quæ ſequuntur?* Ici il cite divers traits tirés de Juvenal, de Martial, de Senéque, de Cicéron, de Plaute, de Suétone, & il conclut qu'il ne croit pas qu'il puiſſe faire goûter tout cela à ſon ami. Heinſius lui répond là-deſſus (15): *De Petronianis fragmentis alias agemus, mihi enim alibi occupato vix ſemel balneanti id properata lectione deliberatum eſt, pleraque frigere mihi viſa ſunt, & ad naturam illum orationis Petronianæ minorem nequaquam adſurgere. Ita ſemibarbara, ſolæca compilata ſunt, tamen & nonnulla ex recondita ſcriniis ultimæ antiquitatis deprompta, quæ ab humine noſtrorum temporum ſemiliterato confingi vix potuerint.* Scheffer us *noſter omnia illic genuina, ſed admodum depravata opinatur.* Octavius Falconerius *Roma perſcribit, ſibi aliiſque bominibus in urbe æterna eruditis ſuppoſititium videri fatum. Cui accedimus? Tutum judicium mihi quidem perplacet, dum videamus quid* Scheffer us *in cauſam ſuam publice ſit dicturus.*

(15) Ibid. p. 102.

[E] *En* 1675 *il donna au Public ſa Notice des Gaules.*] Elle parut ſous ce titre: *Notitia Galliarum, Ordine Alphabetico digeſta.* Paris 1675 in-fol. „ En liſant les Auteurs qui touchent „ quelque partie de notre Hiſtoire, *dit Mr. Couſin*, il avoit „ très exactement remarqué ce qu'ils diſoient des Pays, des „ Montagnes, des Foreſts, des Fleuves, des Iles, des Ports, „ des Villes, des Monaſtéres, des Evêchés, de leur fonda- „ tion, de leurs limites; & c'eſt des recueils qu'il avoit faits, „ qu'il compoſa cette Notice par l'ordre de l'Alphabet, où „ il n'avance rien qu'il n'appuye ſur les monumens les plus „ certains de l'Antiquité. La Preface, qui eſt à la tête, con- „ tient ce que les Géographes, & les Hiſtoriens Grecs & La- „ tins, & les autres meilleurs Ecrivains nous ont laiſſé de „ la ſituation des Gaules, de la diviſion de ſes Provinces, „ & des changemens qui y ſont ſurvenus en différens tems. „ Il s'étonne que Ptolomée n'ait pas décrit les Gaules avec „ le même ſoin que les autres Provinces de l'Empire, & „ montre beaucoup de fautes qui lui ſont échappées". Quoique Mr. de Valois ait apporté beaucoup de ſoins & de recherches à cet Ouvrage, il en a laiſſé néanmoins encore à faire à ceux qui voudront travailler après lui. On en voit une preuve par le beau Projet d'une nouvelle Notice des Gaules & des Pays ſoumis aux François, formé dès l'an 1728 par Mr. Secouſſe de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, qu'on trouve dans les Recueils de cette Compagnie (16). Voici le compte qu'on en rend, qui renferme en même tems un témoignage bien honorable à Mr. de Valois. „ Adrien de Valois fut le premier qui forma l'idée d'u- „ ne Notice. Conſommé dans l'étude de notre Hiſtoire, à „ une mémoire prodigieuſe il joignit tous les autres talens „ qui forment le véritable Savant; mais quelque important „ que ſoit ſon Ouvrage, que l'on peut propoſer comme un „ modéle qu'il n'eſt pas aiſé d'imiter, il lui manquoit des „ ſecours que nous avons aujourd'hui. Mr. Secouſſe, qui „ avoit examiné la nature de ces ſecours, conſultant plus, „ *dit-il*, ſon inclination que ſes forces, avoit réſolu de s'en „ ſervir pour compoſer une nouvelle Notice, & il travail- „ loit à la premiére Partie, qui devoit s'étendre depuis le „ tems où l'Hiſtoire commença à parler des Gaules, juſqu'au „ régne de Charlemagne. Cette partie rempliroit deux Vo- „ lumes in-folio, & comprendroit au moins vingt-mille Ar- „ ticles; cependant, continue-t-il, il ne nous reſte ſur la „ premiére race de nos Rois, qu'un petit nombre de Monu- „ mens échappés à l'injure des tems: on peut juger par-là „ de l'étendue du travail pour les autres parties, dont les „ tems ſont plus proches de nous". Le Savant Académicien communique en même tems le plan général de cette Nouvelle Notice, qui en donne une idée très avantageuſe. J'ignore qu'il ait exécuté ſon deſſein comme il ſeroit à ſouhaiter. Les Diſſertations dont cet Ouvrage devoit être enrichi, auroient répandu bien des lumiéres ſur quantité de ſujets importans. Mais tel eſt le ſort des Gens de Lettres, qu'ils forment quelquefois & commencent même à exécuter des Projets très-utiles, qu'ils ſe trouvent contraints d'abandonner, ou par des obſtacles imprévus, on faute des ſecours ſur leſquels ils avoient compté. Pour tenir à Mr. de Valois, ſa Notice des Gaules fut critiquée par Dom Michel Germain, dans ſon Traité intitulé, *Palatium Regum Francorum.* Notre Auteur répondit à cette Critique, en répondant au P. Chiffl et, contre lequel il défendit la découverte qu'il avoit faite des ſeize années du régne de Dagobert, à les commencer à la trente-neuviéme année de Clotaire. Ces deux Piéces furent imprimées ſous ce titre: *Obſervationis de annis Dagoberti Francorum Regis adverſus Petri Franciſci Chiffletii Diſſertationem defenſio, & Notitiæ Galliarum defenſio adverſus Germanum, Mauachum Benedictinum.* Paris 1684 in-8.

(16) Hiſt. Tom IV. p. 7. Ed. de Holl.

[F] *En* 1677 *il publia ſa Vie.*] Elle parut, intitulée *De vita Henrici Valeſii Hiſtoriographi Regii Liber.* Paris 1677 in-12. Réimprimée à la tête de l'Edition Latine des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques. Paris 1677 in folio, & de l'Edition Latine & Grecque faite en 1678 à Paris in-folio. Elle ſe trouve auſſi à la fin du troiſiéme Volume des mêmes Hiſtoriens, donnée par Reading à Cambridge en 1720.

[G] *Quatre ans après il donna une ſeconde Edition d'Ammien Marcellin.*] Henri de Valois ſon frére avoit publié cet Auteur en 1636 in-4. notre Savant entreprit cette nouvelle édition à la ſollicitation de Mr. Colbert, il y ajoûta les notes poſthumes de ſon frére, celles de Lindebrog, & de nouvelles de ſa façon, comme auſſi des Corrections faites ſur un Manuſcrit de la Bibliothéque de Mr. Colbert; il y joignit la Diſſertation de Claude Chiffl et ſur la vie & ſur les Ouvrages d'Ammien Marcellin. Mais cette Edition a été effacée par celle que Jaques Gronovius a donnée à Leyde en 1693 in-fol; & in-4. à laquelle il a ajoûté ſes Notes, & qu'il a rendue plus correcte. Voilà quels ſont les Ouvrages que Mr. de Valois a donnés au Public. Il en avoit néanmoins d'autres en état de voir le jour, entre autres un Recueil de Poéſies, un Commentaire ſur les Satires de Juvenal, des Lettres ſur divers ſujets, & des Remarques ſur Florus & ſur d'autres Auteurs. Depuis ſa mort a paru: *Valeſiana, ou les Penſées Critiques, Hiſtoriques & Morales, & les Poéſies Latines de Mr. de Valois &c. Recueillies par Mr. de Valois ſon fils.* Paris 1695 in-12. On y trouve quelques circonſtances qui le regardent perſonnellement, des remarques ſur l'Hiſtoire, des particularités de la vie de certaines perſonnes, & des Corrections ou Explications des paſſages de quelques anciens Auteurs, avec quelques bons mots. Nous croyons faire plaiſir aux Savans de leur communiquer ici deux ou trois Lettres de notre Savant à Iſaac Voſſius, qui n'ont jamais été imprimées, tirées du Recueil de Lettres à Voſſius, qui ſe trouve dans la Bibliothéque des Remontrans à Amſterdam.

Hadrianus Valeſius
Iſaaco Voſſio V. F. S. P. (17).

(17) Recueil Vol A. Lett. 94.

Vir Clariſſime,

Mitto tibi munuſculum, quod ante annum meo tibi nomine Henricus Valeſius frater meus promiſerat, VIII videlicet rerum Francicarum libros, in quibus majorum noſtrorum primordia, & uſque ad Chlotarium ſeniorem geſta continentur; quos eo diligentius forſitan leges, quod & de Batavis tuis nonnulla compleſtuntur. Non dubito autem, quin credideris hocce opus dudum editum fuiſſe, neque tui oblitum nullam promiſſi memoriam ſervaviſſe, quippe vix intra XV menſes tantulum volumen typis excuſum eſt; quod mirari deſines, ſi Cramerii Typographi occupationes conſideraveris, qui dum omnia inchoat, nihil abſolvit. Quod de me libriſque meis dicta ſufficiant. Tu verò de tot Manuſcriptis Auctoribus, quos tibi in Italia naneiſci contigit, de tot eximiis Inſcriptionibus quid facis? an ſerias agit tuus Egnatius? ſic enim eum exiſtimo appellari oportere, quod Latinum nomen more ſuo Græci in Ignatium mutaverunt, quippe pro E Latino Jota, & contra pro J. Romano E ponere plerumque conſueverant: Unde E. C. Domitianus, Capitolius, Legiones, nobiliſſimam Brundiſium, Δομετιανὸν Καπιτώλιον, Λεγιῶνας, Βρεντέσιον. Et apud Strabonem Libro VII. Ιγνατία ὁδὸς eſt, quæ Latinis ab auctore Via Egnatia cognominatur. Similiter Egnatius, is qui M. Craſſum in Parthia deſipuit, apud Plutarchum de Vita Craſſi vocatur Ἰγνάτιος. Ptolemæo quoque in Libro II. Ανδήσιοι Κενομανοί, & Ανδηκνοι dicuntur, Aulici Cænomani, atque Lemovices. Omitto alia infinita exempla. Sed olimirum Ruſticus Egnatii, nomen Latinis jam tum inuſitatum, ac ignotum, quale apud Euſebium repererat, retinuit, ac pro Egnatio appellavit Ignatium, queſti poſtea Latini ſcriptores ſunt ſecuti: hoc tute ipſe melius perpendes. Vale Vir Clariſſ. Patri tuo Clariſſ. & Eruditiſſ. viro plu-

n'étant point employé, de sorte qu'il quitta enfin le Palais, malgré les exhortations de son Pére, & se livra entiérement aux Belles-Lettres (c). Les Auteurs Grecs & Latins firent alors toute son étude & tout son plaisir. Il consacroit le Dimanche aux exercices de dévotion; le Samedi après-midi il visitoit ses amis [B]. Comme les Livres qu'il avoit ne lui suffisoient pas, il en empruntoit de ses amis, connoissant parfaitement toutes les Bibliothéques où il pouvoit trouver ceux qu'il n'avoit pas les moyens d'acheter, & il avoit coutume de dire, que les Livres empruntés étoient ceux dont il tiroit le plus de fruit, parce qu'il les lisoit avec plus de soin, & qu'il en faisoit des Extraits, comme ne devant plus revenir entre ses mains. La connoissance qu'il avoit acquise des Antiquités Latines & Grecques l'ayant mis en état d'enrichir le Public de ses productions, il donna en 1634 les Extraits de divers Auteurs [C], qu'il dédia à Mr. de Peiresc. Cet homme illustre qui s'intéressoit à tout ce qui pouvoit favoriser les progrès des Sciences, fit vers le même tems une dépense considérable, qui fut inutile, pour procurer à Mr. de Valois des lumiéres sur le Port de Smyrne [D]. Deux ans aprés, en 1636, il publia son Edition d'Ammien Marcellin [E]. Au milieu de ses succès, une disgrace vint troubler le cours de ses études; il avoit toujours eu la vuë assez foible, mais son application continuelle à la lecture, surtout à celle des anciens Manuscrits, l'altéra si fort qu'il perdit l'œil droit, & ne voyoit presque point de l'autre: cet accident l'obligea à étudier beaucoup moins, ayant de la peine à lire & à écrire; il tâcha d'y suppléer par le commerce de tout ce qu'il y avoit de personnages illustres & de Savans, tels étoient les Présidens de Mesmes & Amelot, Pierre de Marca, Archeveque de Toulouse, Jérôme Bignon, Claude Sarrau, Gaulmin, Grotius, le Docteur de Launoi, Mrs. Nublé, Ménage, Ogier, & quantité d'autres, qu'il seroit trop long de nommer ici. Au bout de sept ans, sa vue s'affoiblissant de plus en plus, il se trouva dans la nécessité ou de renoncer à l'étude, ou de prendre un Lecteur, le premier étoit dur pour un homme tel que Mr. de Valois, & il ne pouvoit espérer d'obtenir un Lecteur, son pére étant fort resserré (d). Cette situation le mettoit dans un embarras, dont il parloit souvent à ses amis; un célébre Avocat, qui étoit de ce nombre, lui présenta un moyen de se tirer de peine; il lui offrit de la part du Président Henri de Mesmes, une pension de deux mille Livres, s'il vouloit lui faire part de ses Collections & de ses remarques; en acceptant cette proposition il se concilioit la bienveillance du Président, & s'assuroit un Lecteur chez son Pére pour vaquer à ses études. Mr. de Valois avoit toujours regardé ces sortes d'engagemens comme une servitude, cependant les raisons de son ami, & l'avantage qu'il trouvoit dans ce parti le détermina à l'accepter. Il avoit alors quarante ans, & il jouït de cette pension jusques en 1650, que le Président mourut. Il n'eut pas lieu de se repentir d'avoir acquiescé aux propositions de ce Grand Magistrat, puisqu'il eut le moyen de prendre un Lecteur, qui écrivoit aussi ce qu'il composoit & ce qu'il lui dictoit; il acheta aussi quantité de bons Livres, sur-tout ceux dont il comptoit avoir le plus de besoin, afin de n'être point

(c) Idem ibid.

(d) Ibid. p. 817. 818.

[B] *Le Samedi après-midi il visitoit ses amis.*] Les principaux étoient les Péres Sirmond & Petau, Messieurs Jérôme Bignon, Du Puy, Rigault, Florent, Bosquet, Tristan. Le Pére Sirmond, homme fin & ruse, s'étant apperçu que Mr. de Valois venoit les voir le P. Petau & lui, toujours le même jour & précisément à peu près à la même heure, lui demanda un jour, par quelle raison il venoit toujours les voir le Samedi? Mr. de Valois lui répondit que c'étoit pour ne pas se détourner de ses études, parce qu'il ne souffroit pas qu'on nettoyât sa chambre plus d'une fois toutes les semaines; qu'il étoit donc obligé de faire Sabbat comme les Juifs, & qu'il profitoit de ce tems pour voir ses amis autant qu'il lui étoit possible. Sur quoi le P. Sirmond reprit, nous avons donc bien de l'obligation à votre Servante, de ce qu'elle nous procure le plaisir de vous voir quelquefois: il seroit à souhaiter qu'elle vous obligeât à sortir plus souvent; en toutes choses il faut garder un juste milieu, & vous devez avoir autant d'égard à votre santé qu'à vos études (a). On voit par ce trait combien Mr. de Valois étoit appliqué & laborieux.

(a) Ibid. p. 817.

[C] *Il donna en 1634 les Extraits de divers Auteurs.*] Pour savoir dequoi il s'agit, il faut se rappeller que l'Empereur Constantin Porphyrogénéte, mort en 959, avoit fait des Extraits des Historiens Grecs, dont il avoit tiré ce qui lui avoit paru le plus utile. Il avoit rangé ces Extraits sous certains titres, au nombre de cinquante-trois. Chacun de ces titres étoit partagé en deux Livres, dont l'un renfermoit les Extraits des plus anciens Historiens, ou de ceux qui avoient écrit l'Histoire depuis la création du Monde, & l'autre les Extraits des Historiens des Empereurs. De tous ces Extraits on n'avoit qu'un seul titre, celui des Ambassades, *De Legationibus*. Fulvius Ursinus avoit donné un Extrait d'Ambassades, intitulé: *Eclogæ Legationum ex Libris Polybii: accedunt & alia ex Dionysii Halicarnassensis, Diodori Siculi, Dionis Cassii & Appiani scriptis congesta, cum notis.* Anvers 1582 in-4, que le P. Niceron (3) a confondues avec les Extraits de Constantin, en quoi il s'est trompé, comme on peut le voir en consultant Fabricius (4). Mais Hoeschellus avoit publié le titre de Constantin, *Eclogæ Legationum Dexippi Atheniensis, Eunapii Sardiani, Petri Patricii, Prisci Sophistæ, Malchi Philadelphiensis, Menandri Protectoris.* Augsbourg 1604 in-4, & il y ajoûta des Extraits des Livres XXI-XXVI. de Diodore de Sicile qui sont perdus. Charles Chantecler, Conseiller du Roi & Maître des Requêtes, en publia une Version Latine en 1609 in-8, qui n'est pas fort exacte (5); on n'a pas laissé de la conserver, & de l'insérer avec le texte Grec dans le Recueil des Historiens Bizantins, mais on y a joint les savantes remarques de Mr. Henri de Valois. Il en dit un mot dans une Lettre à Isaac Vossius, du 30 Novembre 1647 (6), que nous donnerons en entier plus bas. *Excuduntur in hac urbe typis regiis fragmenta Legationum Dexippi, Eunapii & aliorum, cum notis nostris, quas quidem ne perirent, cum ante quindecim annos inter jocandas meas jacerent, vulgari jussu passus.* Pour revenir aux Extraits publiés par notre Savant, ils comprennent le titre *De Virtutibus & Vitiis.* Mr. de Peiresc en avoit fait acheter un ancien manuscrit, qu'un Marchand de Marseille apporta de l'Isle de Chypre; ce grand Protecteur des Lettres envoya ce Manuscrit à ses amis à Paris, où il demeura longtems négligé, mais Pierre du Puy (& non Pithou, comme le dit le P. Niceron) engagea Mr. de Valois à le traduire & à le donner au Public; c'est l'Ouvrage qui a donné lieu à cette Remarque, qu'il publia sous ce titre: *Polybii, Diodori Siculi, Nicolai Damasceni, Dionysii Halicar. Appiani Alexand. Dionis; & Joannis Antiocheni Excerpta ex Collectaneis Constantini Augusti Porphyrogenetæ.* Henricus Valesius *nunc primum Græce edidit, Latine vertit, Notisque illustravit.* Paris 1634 in-4. Il dédia cet Ouvrage à Mr. de Peiresc, qui y avoit un droit naturel, & il donne à ce Grand-homme les éloges qui lui étoient justement dûs; nous nous bornerons à rapporter le commencement de l'Epître dédicatoire, parce qu'il fournit la preuve de ce que nous avons dit: *Jam dudum hic liber, tanquam ad parentem & auctorem suum gestit, Vir Clarissime. Quidni enim te parentem appellem & auctorem ejus libri, qui primum a te repertus, adhibitisque sumptibus tuis ex insula Cypro, & in hanc urbem est missus? Jacuit ille quidem in hac urbe nimium fortasse diu, neglectus a quibusdam, transcriptus a paucis, inque doctissimis viris, quibus, ut equidem existimo, ad ejus editionem parandam atque absolvendam, nihil præter otium defuit. Nunc verò tandem opera nostra prodit in lucem, non magis Constantini Augusti purpura, quam nominis tui titulo conspicuus.*

(3) *Mém. des Hommes illust.* T. V. p. 235.

(4) *Bibl. Græc.* Vol. VI. p. 520. Nota *.

(5) Idem ibid.

[D] *Cet homme illustre . . . fit vers le même tems une dépense considerable, qui fut inutile, pour procurer à Mr. de Valois des lumieres sur le Port de Smyrne.*] C'est ici un de ces traits qui caractérisent d'une maniere frappante les vrais Protecteurs des Sciences & des Savans, & qui mérite d'autant plus qu'on en conserve la mémoire, que je ne trouve pas qu'il en soit fait mention dans la Vie de Mr. de Peiresc par Gassendi. Voici le fait tel que le rapporte Mr. Adrien de Valois (7). Son frére avoit lu quelque chose dans un ancien Auteur, touchant le Port de la Ville de Smyrne, qu'il n'étoit guéres possible de comprendre sans avoir vu la disposition des lieux mêmes. Il en écrivit à Mr. de Peiresc; celui-ci, de concert avec un Marchand de Marseille, fit aussitôt partir un Peintre pour Smyrne, afin de lever de dessus la Valisum même le plan du Port de cette Ville. Il envoya ensuite ce plan à Mr. de Valois, qui le remercia, mais lui témoigna en même tems, qu'il n'étoit pas entiérement éclairci, & qu'il lui restoit des doutes. Mr. du Peiresc piqué d'avoir fait une dépense inutile, & dont on lui savoit si peu de gré, lui répondit qu'il avoit tâché de le satisfaire, mais que s'il n'étoit pas content d'un plan très-exact du Port en question, il ne devoit s'en prendre ni à lui ni au Peintre, mais à son propre esprit, qui n'étoit jamais satisfait de rien.

(7) *De Vita H. Valesii*, p. 817.

[E] *Deux ans après, en 1636, il publia son Edition d'Ammien Marcellin.*] Cet Ouvrage parut sous ce titre: *Ammiani Marcellini rerum gestarum qui de XXXI. superstes Libri XVIII. Ope MSS. Codicum emendati ab Henrico Valesio & notis illustrati.* Paris 1636 in-4. Mr. de Valois collationna sept des plus anciennes Editions de cet Auteur, un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, & les diverses Leçons tirées de quatre autres Manuscrits, & à la faveur de ces secours il corrigea quantité de fautes; il y ajoûta des notes très-instructives, où il rend raison de ses Corrections, éclaircit les endroits difficiles; les Antiquités Romaines, & tout ce qui regarde les Charges & les Dignités de la Cour, Civiles & Militaires (8).

(8) Recueil de Lettres dans la Suite des Remontrances à Amsterd. Vol. A. Lett. 148.

(8) Idem ibid.

(e) Ibid. p. 818.

point obligé d'avoir recours à ſes amis (e). En 1650 il perdit ſon pére au mois de Juillet, & quelques mois après le Préſident de Meſmes ſon protecteur, comme nous l'avons dit. La même année il fit un diſcours à la louange de la Reine Chriſtine, qui venoit de monter ſur le trône. Cette Princeſſe l'en fit remercier avec promeſſe de lui envoyer une chaîne d'or, & à la recommandation de ſon ami Iſaac Voſſius, elle l'invita à venir en Suéde avec le célébre Bochart, mais la chaîne ne parut point, & l'invitation n'eut point de ſuite. Son frére en donne pour raiſon, que quoiqu'il ne fût pas grand parleur, il eut l'imprudence, lorſqu'il penſoit au Voyage de Suéde, de dire par-tout, que lorſqu'il ſeroit auprés de la Reine, il empêcheroit bien qu'elle n'appellât dans ſes Etats des demi-ſavans & des ignorans. Ceux qui ſe crurent déſignés écrivirent en Suéde contre lui, & indiſpoſérent l'eſprit de la Reine. Le fond de ce narré eſt vrai, mais nous éclaircirons toute cette affaire tant par des Lettres manuſcrites, que par d'autres qui ſont imprimées [F]. La même année 1650 le Clergé de France lui aſſigna une penſion de ſix-cens

[F] *Le fond de ce narré eſt vrai, mais nous éclaircirons toute cette affaire, tant par des Lettres Manuſcrites que par d'autres qui ſont imprimées.*] Commençons par le Diſcours même que Mr. de Valois fit à la louange de la Reine Chriſtine, il le fit imprimer, & l'augmenta & le corrigea en quelques endroits en le rendant public: il en envoya à Voſſius un Exemplaire magnifiquement relié, pour le préſenter de ſa part à la Reine: cette Piéce lui plaiſoit extrêmement, & il y a de l'apparence qu'il s'en promettoit des avantages. Voici une Lettre à Voſſius du mois de Mai 1650 (9):

(9) Tirée du Recueil cité déjà Vol. B. Lett. 845.

Clariſſimo Viro
Iſaaco Voſſio *Henr. Valeſius* S. D.

Exemplar regium rubricata tectum pelle ad te mitto, Vir Clariſſime, quod tu Sereniſſimæ Reginæ offeres meo nomine, oblatumque ac perlectum in Bibliotheca regia collocabis. Habet autem hæc editio panegyrici noſtri aliquid quod vos ad relegendum invitet. Nam præter typorum pulchritudinem, aliquot præterea in locis auctus a me & emendatus eſt, ut jam novum opus poſſit videri. Cæterum non plane invita Minerva eam orationem a me ſcriptam eſſe (ſcis quam Minervam lotelligo) ſucceſſus ipſe mihi indicavit. Nam & vobis placuit antequam ederetur, & in hac urbe magno omnium plauſu & favore excepta eſt. Erat quidem antehac magna omnium eruditorum, qui in hac civitate verſantur, exiſtimatio de Sereniſſimæ Reginæ dotibus atque doctrina. Eam tibi affirmare poſſum oratione noſtra nequaquam imminutam, imo potius auctam atque inciratam eſſe. Ridebis fortaſſe, & me mihi plaudere putabis. Fateor ex omnibus opuſculis, quæ a me unquam elaborata fuot, nullum eſſe quo magis me oblectem. Idque non amor operum meorum, quos foleo ipſe contemnere, ſed argumenti ipſius pulchritudo efficit, quod animum meum rapit in dies, & ad ſe quodammodo allicit. Quæ ſint doctorum hominum apud vos, & præcipue Clariſſimi Salmaſii, de eadem oratione judicia, velim ad me ſtudioſè perſcribas. Sereniſſimæ Reginæ multos annos, & honoris ac gloriæ incrementa ex animo opto. Vale mi Voſſi & nos ama.

Tuus ex intimo affectu
Lutetiæ XI. Kal. Junii MDCL. *Henricus Valeſius.*

(10) Ibid. Lett. 849.

J'ajoûterai une autre Lettre (10) d'une date poſtérieure, & où il parle de ſa Harangue, comme n'étant pas encore imprimée, ce que je ne conciliе pas avec celle qu'on vient de lire *. Elle eſt curieuſe par un autre endroit, en ce qu'on y trouve des traits du caractére du Préſident de Meſmes.

* A moins que d'entendre par *Typorum pulchritudinem* la beauté du caractére de celui qui l'avoit copié.

Clariſſimo Viro Iſaaco Voſſio.

Acceptis prioribus literis tuis (binas enim intra breve temporis ſpatium accepi) Orationem meam, ut mandabas, exſcribi curaveram, ſanqoe eam Bidallo dederam ad te mittendam, cum redditæ mihi ſunt poſteriores literæ tuæ, quibus certiorem me feciſti, & Orationem meam, quam perilſe crediderus, abs te tandem repertam fuiſſe, & illius lectionem Sereniſſimæ Reginæ minime diſpliculiſſe. Quod equidem non Oratoris facundiæ, quæ nulla eſt, ſed cùm humanitati lectiſſimæ Reginæ, tum ſuffragationi tuæ tribuendum cenſeo. Panè mihi ipſe viſus ſum Orator evaſiſſe, poſtquam placuiſſe me delicatiſſimis auribus intellexi. Cæterum editionis alacer formido, & quidam me veternus tenet, non ſcribendi quidem ſed edendi, quippe qui jam dudum Typographorum præla fatigare deſierim: faciam tamen ut ſcribis, & voluntati tuæ potius obſequar quam pudori meo: daboque operam, ut quam elegantiſſimis typis edita oratio noſtra ad vos perferatur. De aureo Numiſmate ſingulares gratias ago; quod quidem ob expreſſam divini vultus effigiem longè carius habeo quam ob metalli pretium. Quod ſcribis de Catalogo MSS. Codicum Illuſtriſſimi Memmii, jam ſemel atque iterum ab eo flagitavi, oſtendique literas tuas, quibus Seren. Reginæ id gratiſſimum fore ſignificabas. Reſpondit primò ſe nullum habere Catalogum: deinde in aliud tempus hunc ſermonem rejecit. Erat enim tum forte quibusdam negotiis diſtrictus. Vis tibi verum dicam? nihil ab eo ſperandum eſt. Nam quod non ita dudum tibi renuntiavi affirmaſſe illum mihi ſe quam libentiſſimo animo omnes MSS. Codices Seren. Reginæ donaturum eſſe; id etſi veriſſimum eſt, non idcirco tamen quidquam ab eo expectare te oportet. Solent enim noſtri homines, quoties ab eis aliquid aut emendum aut permutandum poſtulatur, dono ſe daturos policeri; idque reſponſum ita accipimus, quaſi res bonefté negetur; nec poſthac urgere homines amplius conſuevimus, ne gratis obtinere velle videamur, aut ne invitis hominibus rem auferamus. Hi ſunt mores, hæc inſtituta noſtrorum. Præterea novi ego ingenium illoſt. Præſidis, quod ejuſmodi eſt, ut non facile ſit ab eo quicquam excuſpere. Hæc ego alteri commemorare nolicm quam tibi; ſed neceſſitate adductus hæc ad te ſcripſi, ne forte negligentiæ me accuſares, ſi Catalogum illum Memmianorum Librorum ad te minimè miſiſſem. Equidem in iis quæ mei arbitrii ſunt, ut tibi morem geram, omni cura, ſtudio, ac diligentia libentiſſimè laborabo. Frater meus te plurimum ſalutat. Ego viciſſim Clariſſimum Salmaſium meo nomine ot ſalutes, a te vehementer peto, utque Herodis Attici inſcriptionem quam olim mihi promiſiſti, ad me mittas, etiam atque etiam poſtulo. Vivas, valeas, mi Voſſi, & ameris a Principe.

Tuus ex intimo affectu
Lutetiæ Pridie Non. Nov. MDCL. *Henr. Valeſius.*

Dominus Bidallus pro vectura aurei Numiſmatis pretium ipſe ſolvit X. Librorum, neque ut ſolverem permiſit.

Ce fut ſans-doute le Panégyrique que Mr. de Valois avoit fait, joint aux recommandations de Voſſius, qui engagérent la Reine Chriſtine à inviter notre Savant à venir en Suéde: il fut extrêmement flatté de cette invitation, & ſe diſpoſa à faire le voyage avec le célébre Bochart, au Printems de l'année 1651, c'eſt ce qu'on voit par la Lettre ſuivante (11).

(11) Ibid. Lett. 850.

Cl. & Doctiſſimo Viro
Iſaaco Voſſio, Henricus Valeſius.
S. P.

Maximum mihi gaudium attulerunt literæ tuæ, Vir Clariſſime, ex quibus ſingularem in me benevolentiam Sereniſſimæ Reginæ intellexi. Equidem prorſus me indignum eſſe fateor hoc tanto tam eximiæ Principis judicio, ut inci videndi atque audiendi deſiderio teneatur. Quid enim meus illi conſpectus poſſit afferre, cum tot viros ingenio ac doctrina præſtantiſſimos in aula ſua viderit, atque etiamnum videat, quibus me longe inferiorem eſſe & res ipſa loquitur, nec ipſe diffiteor. Quem porro fructum ex meis ſermonibus poſſit percipere Princeps ſectiſſima, & omnibus numeris abſoluta, qum Platonem & Ariſtotelem, quæ Tullium ac Senecam, quæ ſapientiſſimos omnis avi ſcriptores audit quotidie ſecum colloquentes. Sed tamen parendum eſt tam eximiæ Principis voluntati, cui me meaque omnia libentiſſime ſubmitto atque devoveo. Itaque, mi Voſſi, Sereniſſimæ Reginæ id renunties velim, me gratias illi agere quantas poſſum maximas, ob tam illuſtre de me judicium, & ob proſitum illius erga me benevolentiam: & hanc ſummam eſſe votorum meorum, ut regiam ejus Majeſtatem coram intueri ac venerari poſſim. Atque ejus rei cauſa ſtatuiſſe me una cum S. Bocharto in Sueciam verno tempore, ſi Deus juverit, proficiſci. Longum certe iter & laboriоſum, & multis maximiſque difficultatibus impedium. Sed omnia incommoda, ut ſpero, vincam amore ac deſiderio obſequendi Seren. Principis juſſis. Interim verò non inutilem fortaſſe operam hic navabo, ut negotium illud de comparatione Librorum MSS. Illuſtriſſimi Præſidis Memmii ad exitum perducatur. Vidi ante biduum XXII. die Februarii, qui apod nos dies cinerum vocatur, ſeu caput jejonii, illuſtriſſimam ejus viduam. Cui cum ſignificaſſem magnopere optare Ser. Sueconam Reginam, ut liber quidam Bodlini ex ipſius Exemplari deſcriptus, ad ſe perferatur, ſubjunxit mihi ſe de vendenda Bibliotheca cogitare, deque eo negotio jam cum D. Bidallo eſſe collocutam. Id ego ſtatim Bidallo retuli, nec deſiſtam negotium hoc urgere, donec ad exitum res pervenerit, non enim dubito quin ea res & S. Reginæ & tibi gratiſſima futura ſit. Vale & me ama.

Lutetiæ Pariſiorum XXIIII. die Februarii MDCLI. Tuus totus *Henr. Valeſius.*

Il paroît par une Lettre de Heinſius à Voſſius du 17 Mai 1651 (12), qu'on doutoit que Mr. de Valois partît avec Bochart, quoiqu'il eût reçu tout ce qui lui étoit néceſſaire pour faire ſe voyage de Suéde. *Bochartum in procinctu eſſe, ut ad vos excurrat*, Puteani *ſcribunt . . . . negant tamen profectiorum una cum illo* Valeſium *natu majorem, quamquam abunde illi profectum ſit juſſis Reginæ de omnibus, quæ ad iter tam longum ac molеſtum requiri videantur.* Voſſius écrivant à Heloſius (13) le 24 Juin de la même année, lui marque qu'il apprend que MM. Bochart & de Valois ne ſont pas encore partis, & qu'il ſera plaiſir à la Reine de ſes engager à ſe mettre au plutôt en chemin, de peur qu'ils ne diffiérent enſuite, ſous prétexte

(12) Burmanni Sylloge T. III. p. 602.

(13) Ibid. p. 611.

des

cens Livres pour travailler à une nouvelle Edition des Auteurs Ecclésiastiques, & cette pension fut augmentée de deux cens Livres en 1670. En 1658. le Cardinal Mazarin lui en fit aussi une de quinze-cens Livres, qui lui a été continuée pendant toute sa vie, même après la mort du Cardinal, qui l'avoit ainsi ordonné par son Testament. Il eut le chagrin de perdre en trois années consécutives, trois Savans de ses intimes amis, le P. Sirmond en 1651, Pierre du Pui en 1652, & le P. Pétau en 1653, & il fit l'éloge de tous les trois, par des Discours en leur honneur, qui ont été insérés dans le Recueil intitulé, *Vitæ Selectiorum aliquot Virorum*. Londres 1681 in-4. Il travailloit cependant à répondre aux vues du Clergé, en s'occupant des Auteurs Ecclésiastiques, & on vit paroître d'abord Eusèbe en 1659, & ensuite successivement

des approches de l'hyver. Valesius & Bochartum *necdum sese iisruri commisisse idem adstulit nuntius. Detinet* Bochartum *liber de animalibus & plantis biblicis*, Valesium vero Bochartus. . . . . *Gratum erit Serenissimæ Reginæ, si omnem suam conferit operam, effecerisque, ut se via quam primum committant. Nisi enim quamprimum se itineri huic accingant, verear ne hyemem causentur.* Il paroît par une autre Lettre de Vossius (14) du premier Juillet de la même année que les deux Savans dont il s'agit, avoient différé leur voyage jusqu'au mois de Mars de l'année suivante, Vossius charge Heinsius de presser leur départ, & de les guérir de la frayeur que leur inspiroit l'hyver. *Perago*, dit Bochartum & Valesium *dissuasisse iter suum in mensem Martium venti fluentis. Sed tamen vereor illos denuo consilium mutaturos, & præventuros hyemem. Tum est urgere eorum discessum, simulatque in Galliam venerit, magnam hoc nomine gratiam Dominæ nostræ demeruerit. Videantur sibi exsilimare Sueciam esse inaccessam & inhabitabilem hyeme. Tutum est eos hoc errore liberare, & commoditatem adeundæ Suediæ significare.* Voici ce que je trouve dans la réponse de Heinsius (15) du 17 Juillet: *De Valesio & Bocharto nihil adformare possim, cum nullas Parisiis ad me tuleris tabellarius proximus. Bochartum jam per literas hortatus sum, ut vias se committat. Valesium una profecturum negavit.* On voit par-là, qu'on doutoit que Mr. de Valois eût envie de partir. Celui-ci cependant rejettoit la faute du délai sur Bochart, comme on le verra par la Lettre suivante, par laquelle il paroît aussi qu'il fut employé pour faire aller Bourdelot en Suède (16).

(14) Idem ibid.

(15) Dans le Recueil cité Lett. 271.

(16) Ibid. Lett. 275.

Clarissimo Viro Ijsaco Vossio
Henr. Valesius Salutem.

Accepi literas tuas, Vir Clarissime, scriptas Kalendis Julii, quibus mihi significas displicuisse Serenissimæ Reginæ, quod iter Suecicum in sequentem annum differerim. Sed cum hujus dilationis non ego, sed Bochartus auctor fuerit, si quæ in eo culpa est, eorsum mihi imputari debet. Ego enim semper in eadem sententia permansi, nec consilium meum unquam mutavi. Idque mihi maxime in votis erat ut hoc anno Serenissimam Reginam Holmiæ salutarem. Et cum tantum iter solus fusciperem non possem propter occasionem, quæ mihi infirmitatem, comitem aut potius ductorem itineris mei Bochartum adkiveram, qui quidem gratissimum id fibi fore fæpius per literas mihi significaverat. Ecce autem, cum me ad iter accingerem literas ab eo accepi mense Maio quibus me rogabat ut profectionem meam in sequentem annum differrem. Se enim hoc anno non posse in Sueciam proficisci. Ita ego comite destitutus Seren. Reginæ voluntati satisfacere non potui. Quod verò me hortaris ut Bocharto valere jusso, cum altero quam primum proficiscar, facis ea quidem benevole atque amanter, & pro studio quo Seren. Reginæ in omnibus obsequi foles: fed cogitare te oportet jam æstatem in Autumnum vergere, adeo ut æquoream ad vos perveneraturin nives aut pruinæ mihi metuendæ sint. Itaque nihil commodius fieri potest, quam ut Martio aut Aprili ego & Bochartus iter aggrediamur. Interim dabo operam ut Burdelotii negotium ad exitum perducatur. Scripsit ad illum meo nomine vir nobilis Dominus du Buisson, qui apud illum plurimum valet, hortatusque est fuis literis ut hanc conditionem amplecteretur. Post quindecim dies responsum a Burdelotio accipiemus, ftatimque ad te perscribam quid ille consilii ceperit. Spero autem id quod vultis plane esse factum, quippe eam conditionem supradictus vir nobilis magnopere probabat; feque ipsum itineris comitem futurum ajebat, si per valetudinem liceret. Vir est cultissimus & Geographiæ imprimis peritus, verè dignus aula regia; & quod præcipuum est maximus Seren. Reginæ cultor & admirator. De inscriptione Herodis Attici est quod de te quærat. Nam cum eam dudum mihi pollicitus fueris, & plurimis literis eam abs'te popoícerim, tu, ne eam mitteres, Seren. Reginæ tradidisti, & hæc arte nobis illusisti. Eufebii Cæsariensis aliorumque Historiæ Ecclesiasticæ Scriptorum novam interpretationem Latinam nunc adorno, justu Gallicanorum Antistitum, qui mihi id oneris impoíuerunt, & falarium annuum satis honorifice decreverunt, plura polliciti cum labor noster ad exitum perveneric. Id te imprimis scire volui, quandoquidem exigit amicitia noftra, ut de rebus meis nihil te celem, nec non more ago, qui nobis literas aridiffimas mittis & properantiffime feripras, idque adfcribis in literis tuis, quafi non proximum fit injuriæ ac contemptui raptim femper fcribere. Proinde verbum illud ex tuis literis poftbac delebis, fi me audies. Vale & juvenem illum, qui tibi has literas redditurus eft unca causa fave ac dilige.

Tuus ex animo *Henr. Valesius.*

Lutetiæ Parisiorum die decimo sexto mensis Augusti.

(14) Ibid. Lett. 276.

(15) Ibid. Lett. 278.

Mr. de Valois avoit tellement l'art de persuader, que ce n'étoit qu'à Bochart, qu'il falloit imputer le délai de fon voyage, que Heinsius lui-même en paroissoit persuadé, comme on le voit par une Lettre de ce Savant du 19 Août 1651 (17), où il écrit à Vossius: *Ad Bochartum ter jam scripsi: femel antequam e Batavia discederem, bis ex bis oris; sed nihil responsi fero. Nosti viri torporem. Valesius se paratum vias profitetur, moramque negat in se futuram, si consentiat Bochartus, ad quem epistolam satis prolixam proximis diebus dedi in hoc argumento totam occupatam. Valesius nudius tertius mihi aderat; adfirmabatque illo die literas se dedisse ad te per amicum, qui citatis equis in Sueciam contenderet.* Je trouve cependant, que Mr. de Valois avoit autant de part aux délais que Bochart. Une Lettre de ce Savant du 15 Mai 1651 (18) m'apprend qu'il étoit retenu par deux raifons, l'une que quelques perfonnes jugeoient qu'il valoit mieux, qu'il différât fon voyage jusqu'au mois de Mars de 1652, afin de pouvoir être de retour en France avant l'hyver, & l'autre, pour achever l'Edition de Ouvrage fur les Animaux dont il eft parlé dans l'Ecrit où il témoigne en même tems que fi la Reine n'eft pas fatisfaite de ces raifons, il eft prêt à fe mettre en voyage; & vers la fin de la Lettre, il ajoûte, que pendant qu'il écrivoit il reçût une Lettre de Mr. de Valois, qui lui témoigne qu'il feroit bien aife auffi de différer le voyage jusqu'au mois de Mars, parce qu'il craint qu'en partant à préfent, il tomberoit trop tôt dans d'hyver, dont il a peur de ne pouvoir fupporter les incommodités. *Itaque rogo te atque obtestor ut Reginæ hoc nostrum meum hoc consilium probes, certus me moras nullendi nullas omnino habere causas, præter illas quas jam protuli, quæ si Regina minus satisfecerint, & illa me jusserit quam primum profici, paratus sum statim obsequi. . . . . Dum hæc scribo a Valesio nostro literæ ad me asseruntur, quibus etiam ipse profiteur se ad Martium usque libenter hic subsistturum, timens ne si jam discederem, hyemis tamen appetitum incommoda ferre non posse.* La Reine de Suède ne fut pas contente des délais de Mr. de Valois, qui continua à en rejetter la faute fur Bochart, comme on le voit par une Lettre du 22 Septembre 1651 (19), on y trouve certaines choses touchant Saint Amand, & les bruits qui couroient à Paris de la faveur que lui & d'autres gens femblables trouvoient auprès de la Reine, qui pourroient bien lui avoir déplû, & avoir été la première cause du refroidiffement de cette Princeffe à l'égard de Mr. de Valois. La Lettre eft affez curieufe.

(16) Ibid. Lett. 279.

(17) Ibid. Lett. 276.

(18) Ibid. Lett. 268.

(19) Ibid. Lett. 286.

Clarissimo Viro Ijsaco Vossio
Henricus Valesius S. D.

Accepi nuper Literas tuas, Vir Clarissime, eo ipso die quo N. Heinsius noster in Italiam erat profecturus. Et quamquam gratissimum mihi fuit quod ex Literis tuis cognovi adventum noftrum & Seren. Reginæ & tibi minime injucundum fore; illud tamen permoleste tuli, quod fcribis moram ac dilationem meam hominis esse de Seren. Reginæ benevolentia dubitantis. Ego verò de illius erga me benevolentia nec dubito, nec unquam dubitavi præfertim cum & tu omnibus pene literis tuis de ea me certiorem redideris, & ex ipsius Regiæ epistola, cujus partem ad me transmisit Bochartus noster, id ipsum plane intellexerim. Quod fi de ea re aliquando dubitaffem, fimul etiam de tua fide atque amicitia mihi dubitandum fuiffet. Sed ego longe meliùs fentio de tua fide deque amicitia noftra, quam quidem ejufmodi eft confido, ut nullam unquam finiftra rei vicifim fufpicionem admittat. Proinde de aliam dilationis meæ caufam conjicere debueras quam bujufmodi fufpicionem, fidenque habere oportuit literis meis, quibus dilationis hujus caufam (fi qua erat) in Bochartum noftrum transferebam. Nam quod Blondellum tibi fcripfiffe dicis Bochartum jam in viam fe dediffe, nugæ funt. Neque enim ille abíque me, neque ego fine ille fum profecturus. Proficifcemur autem menfe Martio, fi Deus annuerit. Quod fcribis Reginam follicitam effe de juvene illo quem ego & Thevenotus commendaveramus, eum nunc Holmiam advenisse credo. Dederam et literas meas tibi offerendas, ex quibus intelliges, me nunquam a priftina fententia dimotum effe, tametfi plurimi amicorum eam profectionem mihi diffuadeant. Hæc funt, quæ ut literis tuis refponderem, fcribenda effe duxi. Nunc de iis quæ ad Seren. Reginam pertinent, paucis tecum agam. Quanta fit apud nos omnium opinio de Seren. Regina, quamvifque laudibus prædicetur, & jam antea tibi fignificavi, & ipfe cum effes in hac urbe, potuifti cognofcere. Eam hominum exiftimationem tueri vos ac cuftodire omnibus modis oportet. Quod ita demum efficietis, fi operam dabitis, ut nihil a veftra aula proficiscatur, quod ab hominibus noftris merito poffit reprehendi. Quorsum hæc, inquies? allatus eft nuper rumor in hanc urbem Seren. Reginam Veftram Sanctamantio cuidam, qui apud nos notiffimus eft, magnam vim pecuniæ donaffe, eumque procuratorem negotiorum fuorum in hac urbe cum amplifimo falario conftituiffe. De ea re cum fermo forte incidiffet ante hos quindecim dies in ædibus Puteanorum, hæc fuit fententia judioris Puteani, quod Seren. Regina pecuniam donaffet Sanc-

ment les autres dans l'eſpace des quatorze années ſuivantes [G]. En 1660 le Roi l'honora, de même que ſon frére Adrien de Valois, de la qualité d'Hiſtoriographe de France, avec douze-cens Livres de penſion chacun. Ce fut en conſidération de ſa nouvelle Edition d'Euſébe, qui avoit paru l'année précédente. En 1662 il perdit l'œil gauche, & fut trois mois comme entiérement aveugle. Un Oculiſte lui leva les cataractes des deux yeux, mais il s'en forma bientôt une nouvelle à l'œil droit, & il fut de nouveau obligé de ſe contenter de voir un peu du gauche: il ne laiſſoit pas cependant de marcher d'un pas ferme, ſans bâton ni guide, non ſeulement à la maiſon, mais dans les rues, enſorte que quelques-uns de ſes amis même avoient de la peine à croire ce qu'ils avoient ouï dire de la foibleſſe de ſa vue (*f*). En 1663 le Roi Louis XIV. ayant donné à divers Savans de l'Europe des preuves de ſa généroſité Royale, Mr. Colbert, qui avoit beaucoup de part à ce que ce grand Prince faiſoit à cet égard, n'oublia pas Meſſieurs de Valois, dont la penſion fut portée à deux-mille deux-cens Livres. L'état avantageux de ſa fortune détermina Mr. de Valois à penſer au mariage. Il aimoit depuis du tems une jeune & belle perſonne nommée Marguerite Cheſneau; réſolu de l'épouſer, il quitta le dernier d'Octobre 1664 la maiſon paternelle, où il demeuroit avec ſa mére & ſes fréres; il en meubla promptement une qu'il loua, & ſe maria le 18 Novembre, âgé de plus de ſoixante-un an. Cette démarche l'expoſa à la cenſure de bien des gens, & même de quelques-uns de ſes amis; ſon frére s'eſt étendu à faire ſon apologie; ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans l'eſpace d'onze ans & ſept mois, il ſortit de ce mariage ſept enfans, quatre gar-

(*f*) Ibid. p. 611. 619.

tamentio, id neminem poſſe improbare, quippe cum regiæ fuerit munificentiæ hominem exterum, a Regina Poloniæ commendatum, liberalitate aliqua proſequi. Quod verò ejuſmodi hominem, qui parſimus & helluo apud nos ſemper habitus fuerit, legati vicem apud nos obire voluerit, id profecto minime laudandum videri. Puteani ſententiam omnium qui tum forte aderant, aſcenſus excepit. Inter quos erat Mareſius noſter, cujus epiſtolarum librum vidiſtis, & vir ille nobilis Burdelotii amicus, de quo in poſtremis meis ad te literis ſcripſi. Sed & quotquot in hac urbe vidi honeſtiores homines, id factum valdè admirantur. Vides, ut credo, quo res iſta pertinet. Omnes enim de regibus perinde judicare ſolent, ut ſunt ii quibus illos delectari vident. Quid putas dicturos eſſe homines noſtros, cum Sanctamantium hîc viderint legati Suecici vices agentem? omnino felicem illum judicabunt qui vobis adeo illuſerit: eademque opera vos parum callidos exiſtimabunt, qui paſſi fueritis vobis imponi. Poemata ſcilicet ſua vobis oſtendit Gallien ſermone conſcripta, quibus admirationem vobis linguæ noſtræ parum gnaris incuſſit. Vos ne igitur hæc carmina mirari, qui Homerum & Virgilium legiſtis? nihil ineptius eſt, mihi crede, ejuſmodi Poëtis, ſeu potius Rhythmographis; de quibus illum Maronis verſum uſurpare ſolco:

Qui Bavium non odit, amet tua Carmina Mævi.

Quod ſi Seren. Regina hujuſmodi carminibus delectari pergat, obruetur multitudine Eclogarum & Sonituum; hæc enim nomina ineptiis ſuis indiderunt. Quas cum in hac civitate ſperni ac pro nihilo haberi videanc, quærunt apud exteros quibus eas venditent. Atque ut ſunt homines factioſi & aſtuti, emmendationibus nobilium feminarum & mutuis laudibus ſolent aditum ſibi parare in aulas regias. De his te monendum eſſe duxi, eo quod ad Seren. Reginæ famam atque exiſtimationem pertinere mihi videbantur, cui etiam hanc epiſtolæ meæ partem abs re legi velim: ejuſmodi enim animo Seren. Reginam eſſe exiſtimo, ut veritatem, præſertim quæ ab homine Majeſtati ipſius dicatiſſimo proficiſcitur, patienter admittat. Vale Vir Clariſſime. Lutetiæ Pariſiorum IX. Kalendas Octobris MDCLI.

Tuus ex intimo affectu
Henricus Valeſius.

Inſcriptionem illam Herodis ad me tandem mittas velim, neque enim excuſationem tuam admitto. Fragmenti quoque Salluſtiani, quod te reperiſſe ſcripſiſti, pagellam videre cupio.

(20) Burmanni Syll. Epiſt. T. III. p. 632.

Il y a dans une Lettre de Voſſius à Heinſius (20) un trait rélatif à ce que Valois marque touchant Saint Amand: *De Sanctamantio idem quod tu ad Wallium ſcribebas, ſcripſit ad me Valeſius, cui nomine Reginæ reſpondi, cum imprudentiſſimè mentiri, priuſquè illum cæcum finxit eſſe miſſurum, quam talem gnathonem. Munus, quod ei dedit Regina, non tam amplum eſt, quam ipſe factus. De honore ei exhibito ipſe præſens cum fuerit poſſis judicare.* Je conjecture que la liberté de Mr. de Valois avoit déplû à la Reine de Suéde, & que la diſgrace de Voſſius, qui ſuivit bientôt acheva de lui faire paſſer l'envie de voir notre Savant. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Bochart partit ſeul pour la Suéde au mois d'Avril 1652; il écrivit pourtant à Mr. de Valois pour lui donner avis de ſon départ, mais ſi fort en hâte, qu'il paroiſſoit, dit notre Savant, qu'il avoit envie de partir ſans lui. A cela ſe joignit le ſilence de Voſſius depuis ſept mois; d'ailleurs Mr. Bidal à qui Mr. de Valois envoya la Lettre de Bochart, ne lui offrit point d'argent pour faire le voyage, & la chaîne d'or promiſe n'avoit point été donnée, quoiqu'on en eût remis une à Mr. de Brieux; Mr. de Valois ſe crut donc mépriſé & moqué. Voici ſes propres termes (21) dans une Lettre à Heinſius du 27 Mai 1652. *Quod ſpectat ad peregrinationem meam Suecicam, ſic rem paucis accipe. Bocharus noſter ſe profectus eſt abſque me. Scripſit quidem ad me, antequam proficiſceretur, ſed tanta cum feſtinatione, ut apparet ſolum ipſum proficiſci voluiſſe. Præterea Voſſius noſter jam duodum millas ad me literas dedit. Septem enim menſes fluxerunt, ex quo literas ab eo accepi, cum tamen ter ego ei ſcripſerim . . . . . Denique Bidalius, cui literas Bocharti noſtri legendas miſeram, quibus mihi ſignificabat ſe propediem profecturum eſſe, nullam mihi pecuniam obtulit. Quin etiam torquem aureum, quem ante ſeptem menſes mihi & Domino de Brieux Cadomenſi offerre juſſus fuerat, nondum mihi dedit, cum tamen Briſſio torquem ſuum jamdudum tranſmiſerit, ut primum ex Briſſii carminibus, deinde ex Bidalii ipſius confeſſione didici. Quo cum ita ſint, egone in Sueciam proficiſci potui, ita contemptus & ludibrium. Scripſi tamen Lagerio, qui a ſecretis eſt Seren. Reginæ, ut me apud eam excuſaret, eique ſignificaret, me nihilominus adhuc paratum eſſe in Sueciam proficiſci, quotieſcunque opportuna offeretur occaſio.* Il paroît par une autre Lettre du 29 Juillet de la même année (22), que Mr. de Valois avoit perdu toute eſpérance, & qu'il étoit d'opinion, que les mêmes gens qui avoient fait diſgracier Voſſius, avoient prévenu la Reine auſſi contre lui. Il parle d'un Traité ſur la Critique, qu'il avoit deſſein de dédier à cette Princeſſe, & il ajoûte; *ſed aliud mihi fortaſſe conſilium capiendum erit. Omnis enim aditus in aulam illam mihi intercluſus eſt calumniis quorumdam malevolorum. Ac ea fallor iidem ipſi, qui Voſſium noſtrum exturbarunt, adverſus me eam conſpiraverunt.* Une Lettre de Voſſius à Heinſius (23) du ſept de Novembre 1652 nous apprend que Bourdelot eut beaucoup de part à toute cette affaire, il traitoit Mr. de Valois de pédant, qui n'avoit rien lu & ne ſavoit rien qu'Ammien Marcellin, & les diverſes leçons de Caſſiodore, mais que pour lui il ſavoit vivre, rire & badiner d'une maniére qui plaiſoit à la Reine. *Itaque ipſe* Valeſium *pædagogum vocat, & qui nihil legerit, aut ſcias præter Ammianum Marcellinum, & varias lectiones Caſſiodori (nota & Me inſcitiam) ſe vero noſſe vivere, & ferre jocos, qui placeant Reginæ.*

(21) Ibid. Tom. III. p. 649.

[G] *On vit paroître d'abord Euſébe en 1659, & enſuite ſucceſſivement les autres dans l'eſpace des quatorze années ſuivantes.*] Le Clergé de France avoit prié Mr. de Montchal, Archevêque de Toulouſe, homme ſavant, de donner une nouvelle Edition de ces Hiſtoriens Eccléſiaſtiques; il avoit dans cette vuë fait collationner, par Luc Holſtenius, Socrate & Philoſtorge avec deux anciens Manuſcrits à Rome; il tâcha auſſi d'engager Mr. de Valois à venir avec lui à Toulouſe, pour l'aider ſans qu'il y parût dans ce travail. Mais Mr. de Valois refuſa ce parti, ne voulant pas ſans-doute ſacrifier la gloire & le fruit de ſes peines à un autre. Mr. de Montchal diſtrait par d'autres occupations, ou peut-être ſe défiant de ſes forces, écrivit aux Prélats de France, pour les prier de charger Mr. de Valois de cette entrepriſe, à quoi il fut excité par MM. Du Pui. Il fut donc unanimement nommé pour travailler à une nouvelle Edition des Hiſtoriens dont il s'agit. Mr. de Valois ne trompa point l'attente du Clergé, il mit d'abord la main à l'œuvre, & l'on voit par une de ſes Lettres à Heinſius (24), que dès l'an 1653 il avoit achevé preſque entiérement la Verſion d'Euſébe, & qu'il ne négligeoit rien pour perfectionner ſon travail: *De me ſi quid ſcire cupis, ſcias abſolutam eſſe a nobis Euſebianæ Hiſtoriæ Verſionem. Interpretatus etiam ſum libros quatuor de Vita Conſtantini, cum oratione ejuſdem Imperatoris. Supereſt Oratio tricennalis Euſebii. Scripſi Codices Bibliothecæ Regiæ leve admodum mihi ſubſidium attulerunt. Audivi ex te, cum Lutetiæ ageres, eſſe in Bibliotheca Viri C. patris tui Codicem Euſebii collatum cum optimis Exemplari. Ejus ſpecimen aliquod velim ad me mittas, ſi tibi otium erit, ut intelligam ſtatne ea conjecturæ duntaxat, an variantes ſcripti Codicis lectiones.* Il publia Euſébe ſous ce titre: *Euſebii Pamphili Eccleſiaſtica Hiſtoriæ Libri decem; Ejuſdem de vita Imp. Conſtantini Libri IV. Quibus ſubjicitur Oratio Conſtantini ad Sanctos, & Panegyricus Euſebii.* Henricus Valeſius *Græcum Textum collatis IV. MSS. Codicibus emendavit, Latine vertit, & Adnotationibus illuſtravit.* Grec & Latin. Paris 1659 in-fol. Mayence 1672, & Amſterdam 1695 in-folio. Le P. Niceron dit (25) que l'Edition qui porte *Moyence* au titre, eſt de Francfort ſur le Mein; qu'elle eſt fort vilaine, & remplie de fautes ſurtout dans le Grec. Celle, dit-il, qui ſemble la troiſiéme & imprimée à Amſterdam, n'eſt réellement que celle de Francfort, à laquelle on a mis un nouveau titre. Comme je n'ai pas vu ces Editions je ne puis en rien dire, mais à s'en rapporter au ſavant Fabricius (26) le P. Niceron s'eſt trompé à quelques égards, & ſa Notice eſt incomplette. Voici les propres termes de Fabricius: *Prodiit Euſebius Valeſii Græce & Latine Pariſ. perquam nitide A. 1659. fol. Apud Antonium Vitré, & ex Valeſii cobiographo paucis quibusdam in Verſione mutatis atque pluribus additis, quæ tacanis inchoſa ſunt in Animadverſionibus, ex ſecundis Valeſii curis, apud*

(22) Idem ibid.

(23) Ibid. p. 652.

(24) Ibid. T. V. p. 496. 497.

(25) Niceron. T. V. p. 228.

(26) Bibl. Græc. Vol. VI. p. 62.

(23) Ibid. T. V. p. 698.

Pe-

garçons, & trois filles, dont trois garçons lui ont ſurvécu (*g*). Il ſouffrit beaucoup pendant les deux dernières années de ſa vie, accablé d'infirmités, & mourut le ſeptiéme de Mai 1676 dans la ſoixante-treiziéme année de ſon âge, ayant conſervé juſques au dernier moment la préſence d'eſprit: il fut enterré à St. Nicolas des Champs, dans le tombeau de ſes Ancêtres. Nous parlerons dans les Remarques de ſes autres Ouvrages, tant de ceux qu'il a donnés lui-même, que de ceux qu'il avoit projettés, ou qui ont été publiés depuis ſa mort [*H*]. Henri de Valois aimoit la ſolitude, afin de s'appliquer plus ſérieuſement à la lecture & à l'étude, & pour méditer ſur ce qu'il liſoit, perſuadé que la lecture n'eſt pas d'un grand uſage ſans la méditation. Il dormoit beaucoup & profondément, veilloit rarement, & pas ſans une extrême néceſſité. Il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il indiquoit les endroits & les pages des Livres où l'on trouveroit les paſſages dont il avoit beſoin. Jaloux de tout ce qui venoit de lui, il ſouffroit impatiemment qu'on fît uſage de la moindre choſe qu'il eût dit en converſation, à moins qu'on ne lui en fît honneur. Avare de louanges peu d'Ouvrages avoient l'avantage de lui plaire; il réſervoit toute ſon eſtime pour les ſiens. Hardi à blâmer ceux des autres, il n'étoit pas d'humeur à ſupporter la contradiction, & ceux qui reprenoient quelque choſe dans ſes productions paſſoient dans ſon eſprit pour des ignorans. Quand il ſe portoit bien, il traitoit de pareſſeux, ceux de ſes parens que la maladie ou les infirmités obligeoient de garder le lit. Mais quand il étoit lui-même malade, il falloit d'extrêmes précautions pour ne pas l'incommoder: il ne vouloit voir perſonne, il ne pouvoit pas même ſouffrir la lumiére, il pleuroit, crioit, & ſe lamentoit; étoit-il rétabli, il diſoit que ſon mal avoit été peu de choſe: il ne falloit pas ſeulement lui en parler, & on lui faiſoit grand plaiſir de le féliciter ſur ſa fraîcheur & ſa bonne ſanté. A l'âge de ſoixante-dix ans il vouloit encore paſſer pour jeune. Jaques Gronovius, lui ayant en ce

(*g*) Ibid. p. 555.

Petrum le Petit. Pariſ. 1677 fol. *Exinde ad priorem Edit. recuſus* Moguntiæ *ut habet titulus, ſive* Francofurti *potius* 1672 fol. *& ad poſteriorem editionem Pariſienſem*, Amſterd. 1695 fol. *typis Francofurtenſibus Wuſtianis.* On voit à la tête la Vie d'Euſébe, & le recueil des témoignages des Anciens touchant cet Evêque, comme auſſi une Lettre de Pierre de Marca à Mr. de Valois ſur l'établiſſement du Chriſtianiſme en France. A la fin notre Savant a ajoûté quatre Diſſertations. I. Sur la Schiſme des Donatiſtes. II. Sur le Temple bâti à Jéruſalem par Conſtantin. III. Sur la Verſion des LXX. contre le ſentiment d'Uſſerius, adreſſée à ce Savant. IV. Sur le Martyrologe Romain, donné par Roſweide. Mr. de Valois donna neuf ans après l'Hiſtoire de Socrate & de Sozoméne ſous ce titre: *Socratis & Sozomeni Hiſtoria Eccleſiaſtica Græce & Latine.* Henricus Valeſius *Græcum Textum collatis MSS. Codicibus emendavit, Latine vertit, & Adnotationibus illuſtravit.* Paris 1673 in-folio. Mayence 1677 in-fol. On voit à la tête l'Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de ces deux Hiſtoriens. A la fin il y a trois Livres d'Obſervations pour l'éclairciſſement de leur Hiſtoire. Le premier ſur la Vie de St. Athanaſe, Evêque d'Alexandrie. Le ſecond ſur celle de Paul Patriarche de Conſtantinople. Le troiſiéme ſur le ſixiéme Canon du Concile de Nicée, dans lequel il combat le ſentiment de Mr. de Launoi. On voit enſuite les Actes de la Diſpute d'Archelaüs contre Manichée. Enfin cinq ans après il mit la derniére main à ce grand Ouvrage en publiant les autres Hiſtoriens Eccléſiaſtiques: *Theodoriti, & Evagrii Hiſtoria Eccleſiaſtica, item Excerpta ex Hiſtoriâ Eccleſiaſticâ Philoſtorgii & Theodori Lectoris, Græce & Latine*, &c. Paris 1673 in-fol. Mayence 1679, & Amſterdam 1695 avec les autres. En 1677 on donna la Verſion Latine ſeule à Paris en un Volume in-fol. Il a'eſt fait deux belles Editions de tous ces Hiſtoriens, l'une à Amſterdam en 1699 en trois Volumes in-folio, & l'autre à Cambridge par les ſoins de Mr. Guillaume Reading, en 1720, auſſi en trois volumes. Ce dernier Editeur a joint aux Remarques de Mr. de Valois celles de quelques autres Auteurs, dont Mr. Le Clerc ne porte pas un jugement fort avantageux (27).

(27) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XVI. p. 77-78.

„ On auroit bien pu, *dit-il*, mettre la plupart de ces remarques à la fin, ſans faire tort à leurs Auteurs; parce que ni les choſes, ni le ſtyle ne reſſemblent à ce que l'on trouve dans De Valois, ce qui ne fait pas d'honneur à ces remarques. C'eſt comme ſi l'on mettoit un tableau médiocre, auprès d'un autre tableau de la main d'un excellent Maître". J'ai oublié de dire que Mr. de Valois a mis à la fin du dernier Volume des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, deux Livres d'Obſervations. Le premier ſur Pierre d'Antioche, & ſur les Conciles aſſemblés contre lui. Le ſecond ſur Acace de Conſtantinople, & ſur les deux Conciles de Rome, où il fut condamné. Suivent trois Diſſertations de Luc Holſtenius. La premiére & la ſeconde ſur quelques endroits du Concile de Nicée. La troiſiéme ſur Syneſius & ſur la fuite de l'Epiſcopat. Le travail de Mr. de Valois a été en général très-bien accueilli. Voici comment en parle Baillet (28).

(28) *Jugem. des Sav.* T. II. P. III. p. 425. Edit. de 1725 in-12.

„ Il (H. de Valois) étoit un des grands Grecs du Royaume, & il étoit très-bien verſé dans l'Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire, & dans toutes les matiéres qui ſont touchées par ces Auteurs. C'eſt pourquoi il a parfaitement répondu aux ordres & à l'attente du Clergé de France . . . . . & on peut aſſurer que non ſeulement il a effacé & anéanti toutes les Traductions qui ſe ſont faites de ces Auteurs avant lui, mais auſſi qu'il y a peu de Traducteurs, qu'on puiſſe mettre au-deſſus ou même à l'égal de lui. Néanmoins il ſe trouve des endroits dans quelques-unes de ces Verſions, où ce ſavant homme, au jugement des Critiques d'aujourdhui, auroit eu beſoin de ſes deux yeux". Mr. Du Pin, parlant de la Verſion de Mr. de Valois (29) dit qu'elle „ a mérité l'applaudiſſement du Public & l'eſtime de tous les Sçavans. Elle a, *dit-il*, deux qualités aſſez rares, qui ſont d'être élégante & littérale. Des Critiques y ont néanmoins remarqué quelques fautes: mais il eſt impoſſible de contenter tout le monde, & très-difficile de ne ſe point tromper dans un Ouvrage auſſi long que celui-là". Le P. Niceron (30) aſſure, ſans indiquer néanmoins aucun Auteur, que les habiles-gens ont trouvé trois défauts dans la Verſion que Mr. de Valois a faite des Auteurs Eccléſiaſtiques. „ La premier, c'eſt qu'il l'a faite, non pas tant pour „ être miſe à côté du Grec de ces Hiſtoriens, afin de ſervir „ à l'intelligence du texte, pour ceux qui ont beſoin de „ comparer les mots de la Verſion avec l'original, que pour „ être lue à part par ceux qui n'entendent que le Latin. Ce„ la a fait qu'il s'eſt plus attaché à la netteté & à l'élégance „ de l'expreſſion, qu'à ſuivre exactement & à la rigueur les „ paroles de ſon Auteur. Il a un ſtile périodique & tout „ différent de celui d'Euſébe, & des autres Hiſtoriens qui „ n'eſt rien moins que cadencé; deſorte que les périodes du „ Latin ne répondent ſouvent point aux diſtinctions du Grec. „ Mais il faut avouer qu'il étoit difficile à Henri de Valois „ de faire autrement, parce qu'étant preſque aveugle il tra„ duiſoit ces Auteurs ſur la lecture qu'un autre lui faiſoit de „ l'original. Cependant cela rend ſa Verſion beaucoup moins „ utile à la plupart de ſes Lecteurs, qui ne s'en ſervent que „ pour mieux entendre le Grec. Secondement, cette ma„ niére de traduire a fait qu'il a pris trop de liberté en quel„ ques endroits; en ajoûtant, en retranchant, & en trans„ poſant des choſes qui ſemblent ne rien changer dans le „ ſens; mais ſeulement rendre l'expreſſion plus élégante, & „ plus nette, on change quelquefois effectivement la penſée „ ſans s'en appercevoir; & c'eſt ce qui lui eſt arrivé pluſieurs „ fois. Troiſiémement, quoiqu'il fût très-habile dans la „ Langue Grecque, on a remarqué qu'il n'étoit pas aſſez „ verſé dans la Théologie des Péres, pour entendre ce qu'ils „ diſent en quelques rencontres".

(29) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 4.

(30) *Ubi ſupra* p. 240. 241.

[*H*] *Nous parlerons dans les Remarques de ſes autres Ouvrages, tant de ceux qu'il a donnés lui-même, que de ceux qu'il avoit projettés, ou qui ont été publiés depuis ſa mort.*] Nous avons indiqué tous les Ouvrages que Mr. de Valois a publiés de ſon vivant, à la réſerve de quelques Piéces en vers; telles ſont les deux ſuivantes. *Sacra pro Ludovico Magno* 1663. C'eſt un Poëme en Vers Hexamétres, dans le ſtile d'Horace, ſur le rétabliſſement de la ſanté du Roi. L'année ſuivante il publia un autre Poëme ſur les victoires remportées ſur les Mauses & ſur les Turcs. La P. Niceron indique (31), *Harangues à la Reine de Suéde & quelques autres petites Piéces.* J'ignore ce que c'eſt. Il n'eſt fait mention nulle part que d'un ſeul Diſcours à la Reine de Suéde, ſur lequel on peut voir le commencement de la Remarque [*F*]. Le même Auteur dit, qu'on trouve dans l'édition de quelques Ouvrages d'Origéne faite par Mr. Huet, des morceaux que Henri de Valois a traduits en Latin. L'Auteur de la Vie de notre Savant nous apprend qu'il avoit revu, corrigé, & enrichi de ſes Notes, les Auteurs de l'Hiſtoire Byzantine que le P. Combéfis avoit recueillis & traduits en Latin, & qui n'ont paru qu'après ſa mort, à Paris en 1685; mais comme ces Ecrivains ont paru ſans Remarques, il y a de l'apparence que celles de Mr. de Valois ſe ſont perdues avec celles du P. Combéfis (32). Un autre Ouvrage, dont il n'eſt fait aucune mention, c'eſt la traduction qu'il avoit faite des Auteurs Grecs, qui ont traité de la Méchanique que Mr. Carcavi, Garde de la Bibliothéque du Roi, en avoit tirés. C'eſt encore Adrien de Valois, qui nous apprend que ſon frére les avoit traduits en Latin. Il avoit fait un Traité des *Loix d'Athénes*, qu'il avoit deſſein de publier, mais il le ſupprima, ayant été prévenu par Samuel Petit de Nîſmes, qui fit imprimer un Ouvrage ſur la même ſujet. Il paroît par une Lettre de Heinſius (33), qu'on diſoit que de Valois penſoit à donner une nouvelle Edition de Clément d'Alexandrie, dans le tems qu'il préparoit le ſecond Volume des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, ce qui ne paroît pourtant pas fort vraiſemblable: *Henricus Valeſius præter Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ volumen ſecundum de Clemente Alexandrino edendo cogitare dicitur.* Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt qu'il a travaillé ſur Libanius: Voici ce que Heinſius (34) écrit à Gravius, le 24 Février 1675: *Amicus narravit acceſſiſſe ſe Lutetiæ Liſaras, quæ docebant Henricum Valeſium, poſt editas Hiſtorias Eccleſiaſticæ ſcriptores in Libanii tomo tertio inci adornando nunc occupari.* Effectivement il faiſoit eſpérer une Edition des Lettres de Libanius; cependant ſon frére n'en parle point; il aſſure que Henri de Valois étant malade, lui recommanda ſes écrits, & lui dit qu'il avoit recueilli d'anciens Manuſ-

(31) *Ubi ſupra* p. 243.

(32) Vid. Fabricii *Bibl. Græc.* Vol. VI. p. 346.

(33) Burm. *Syllog.* T. V. p. 104.

(34) Ibid. Tom. IV. p. 344.

ce tems-là écrit une Lettre, où il lui ſouhaittoit une longue & heureuſe vieilleſſe, il en fut choqué, & jetta la Lettre avec indignation, en diſant que c'étoit un jeune étourdi. Il avoua depuis qu'avant cela il n'avoit jamais penſé qu'il fût vieux (*b*). Nous avons nommé pluſieurs des perſonnes illuſtres & des Savans, qui étoient du nombre de ſes amis; il en avoit non ſeulement en France, mais dans les Pays étrangers, tels étoient le Cardinal François Barberin, Luc Holſtenius, Léon Allatius, Saumaiſe, Frédéric Gronovius, Uſſerius, Nicolas Heinſius (*c*), & Iſaac Voſſius. Grævius déplora ſa mort en termes énergiques, & qui marquent à quel point il eſtimoit Mr. de Valois; il le regardoit comme le principal & l'unique ſoutien de l'ancienne érudition en France, comme le premier des Savans de l'Europe, dont la mort laiſſeroit à la Barbarie la liberté de faire des ravages. Je ne crois pas pouvoir finir l'Article de cet illuſtre Savant par rien de plus honorable à ſa mémoire, qu'en rapportant les propres termes de Grævius (*d*). *Non potuit hic funeſtiſſimus rei litterariæ annus inſigniri graviore clade & vulnere, quam quod ei mors* magni Valeſii *impoſuit. Κείται ανὴρ ἔμοιγε ἅπασιν Ἀθηνῶν. O dura fata & nullis æqua virtutibus, quæ nec ab hoc viro ſe continuerunt, qui ſolus in Galliis priſtinam illam eruditionis, qua laude in primis floruit, dignitatem ſuſtinebat; qui tam multa & præclara meditabatur, & ſolus docere poterat. Quis nunc præcipiet de Athenien-*

(*b*) Ibid. p. 821. 822.

(*c*) Voy. Burmanni Sylloge Tom. V. p. 693 & ſuiv.

(*d*) Ibid. Tom. IV. p. 432. 434.

crits quinze Diſcours ou Oraiſons de Libanius touchant l'Hiſtoire, qu'il avoit traduites en Latin, & éclaircies par des Commentaires. Adrien ajoûte, qu'après la mort de ſon frére il n'avoit trouvé que quatre ou cinq Oraiſons traduites en Latin, mais qui n'avoient point de rapport à l'Hiſtoire. Mr. de Valois avoit auſſi fait des Remarques ſur Harpocration, qui tombérent entre les mains de Mr. Prouſteau d'Orléans, lequel avoit acheté la Bibliothéque de notre Savant, & il promit à la ſollicitation de Mr. Nublé de les envoyer à Grævius & à Heinſius, pour les faire imprimer (35): *Habui & ab Hadriano Valeſio & Ignatio Bullialdo epiſtolas. Ille de fratris annotationibus in Harpocrationem benigne promittit. Nam Pruſtellus, Anteceſſor Aurelianenſis, qui hanc bibliothecam emit a vidua, expugnatus a Nublæo ſidam dedit tandem, ſe Harpocrationem Valeſii Lutetiam miſſurum, ut inde ad nos perferatur, ſi caveatur, ut ſalvum ſibi remittatur Valeſianum exemplar, & ut notæ illæ ſeparatim edantur.* Ces Remarques ne parurent pourtant que trois ans après, & je ne ſai comment il ſe fit que Jaques Gronovius en fut l'Editeur; quoi qu'il en ſoit voici le titre. *Notæ & Animadverſiones in Harpocrationem & Philippi Jacobi Mauſſaci notas. Ex Bibliotheca Guilelmi Prouſteau.* Leide 1682 in-4. „ Ce Recueil de notes de Mr. de Valois, „ *dit le Journal des Savans* (36), contient de fort belles re- „ marques ſur ce qui regarde la délicateſſe de la Poëſie „ & de l'Eloquence Grecque, auſſi-bien que pluſieurs cho- „ ſes curieuſes pour l'intelligence de l'Hiſtoire, de la Fa- „ ble, & de la Géographie". Nicolas Blancard ayant donné en 1683 une nouvelle Edition d'Harpocration, y fit entrer les notes de Mr. de Valois. On a vu ci-deſſus (37), qu'il travailloit à un Traité ſur la Critique; il avoit fait auſſi des Remarques ſur quantité d'Auteurs. Ces deux Ouvrages après avoir été longtems cachés & négligés, furent portés en Hollande il y a quelques années, & y tombérent entre les mains de Mr. Pierre Burman, mort Profeſſeur à Leide, qui réſolut de les publier (38). Mais d'autres occupations ne lui ayant pas permis d'exécuter ce deſſein, Mr. Pierre Burman, ſon Neveu, à-préſent Profeſſeur à Amſterdam, le pria de lui en laiſſer le ſoin, & il s'en acquitta d'une maniére digne de la reconnoiſſance & des éloges du Public (39): il a publié ces Ouvrages ſous ce titre: *Henrici Valeſii, Militis, Domini d'Orcé, Conſiliarii & Hiſtoriographi Regii*, Emendationum *Libri quinque; & de* Critica *Libri duo: nunquam antea typis vulgati.* Ejuſdem, *ut & Nic. Rigaltii & Iſm. Bullialdi Diſſertationes* de Populis Fundis. *Accedunt* Henr. Valeſii *Orationes Variæ jamdiu excuſæ; & Hadr.* Valeſii *Oratio* de laudibus Ludovici XIV. *& Carmina nonnulla inedita. Præfixa eſt* Henr. Valeſii *vita, ab auctore* Hadr. Valeſio *recognita & emendata. Edente* Petro Burmanno, *Fr. Filio*, Fr. Nep. *qui* Præfationem, Notas *& Indices adjecit.* Amſterd. 1740 in-4. Un Editeur, tel que Mr. Burman a rendu vaines les craintes qu'Adrien de Valois avoit ſur ce ſujet, & qu'il exprime en ces termes (40): *Iſta omnia magno Reipublicæ litterariæ damno haud dubie ſunt peritura, aut fraude intercipienda vel ſuppreſſenda; niſi a Viro aliquo non minus probo quam docto ſecernantur quæ jam ſunt edita, & quæ ſuperaccenſa ac inutilia videbuntur, reliqua autem quæ ſunt inedita diligenter emendentur, digerantur, ac bene ordinata auctoris nomine vulgentur. Aliquin ſcripta Valeſii in manus indoctorum hominum venient: qui nec etiamſi maxime voluerint, eis uti ipſi poterunt, nec aliis etiam uti patientur.* Le Traité ſur la Critique eſt imparfait, c'eſt le même que Mr. de Valois avoit eu deſſein de dédier à la Reine Chriſtine. Parmi les Harangues il y en a une, qui n'avoit pas été imprimée, à la louange du Cardinal Mazarin, ſur la paix des Pyrenées, faite en 1659. Pour ce qui eſt de celle qui eſt à la louange de la Reine, il me paroît douteux, ſi elle l'avoit été ou non (41). Mr. de Valois avoit eu auſſi deſſein de donner les Auteurs Latins de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Sulpice Sévére, Ruffin, Caſſiodore & quelques autres, collationnés ſur des Manuſcrits, corrigés & enrichis de ſes Notes. Comme tout ce qui vient des grand Hommes fait plaiſir aux gens de Lettres, je finirai, en donnant encore deux Lettres de Mr. de Valois, tirées du même Recueil, qui m'a fourni les autres, que j'ai inſérées dans cet Article:

(35) Ibid. p. 617 Lettre du 20 Sept. 1679.

(36) Journ. du 8 Juillet 1686.

(37) Voy. notes (*a*) (*m*).

(38) Voy. Burm. Sylloge Tom. IV. p. 130. dans la Note. & Tom. V. p. 695 dans la Note.

(39) Voy. *Bibl. Rat-ſenn.* Tom. XXIII. p. 442.

(40) Vita H. Valeſii p. m. 610.

(41) Voy. dans la Rem. [F] la Lettre du mois de Mai 1641. & celle du 4 Novembre de la même année.

Iſacio Voſſio Viro Cl.
Henricus Valeſius S. D. (42)

Sperabam, mi Voſſi, idque ante tuum ex hac urbe diſceſſum mihi promiſeras, te cum primum in patriam reverſus eſſes, illinc ad me litteras daturum, ſed quando te ſilere hactenus video, & hanc, quam ſpe conceperam, gratiam negare, prior te interpellare meis litteris ſtatui. Nam utrum valeas, quid agas, quo in ſtatu res tuæ ſint, ex te ſcire admodum cupio: an epiſtolarum Ignatii editionem aggreſſus ſis, an alterius cujuſpiam operis; habes enim plurima, quæ in tua peregrinatione ſtudioſe ac feliciter collegiſti, adeo ut in tanta copia haud quaquam tibi difficile ſit ſeligere quæ velis in publicum edere. Habes etiam domi Virum Cl. doctiſſimumque parentem tuum, cujus in hac potiſſimum re judicium ſequi debes. Quod ſi in meo arbitrio res poſita eſſet, malim equidem ut *ab Arriani* [illegible] editione initium ſumeres; maximam enim gloriam tum illuſtris & antiqui ſcriptoris editio tibi compararet. Scio quid mihi reſponſurus es, eum librum Salmaſio abs te eſſe commodatum, ſed facile potes ab illo repetere, præſertim cum tam diu illum apud ſe detinuerit. Accedit quod idem Salmaſius brevi Pariſios eſſe rediturum dicitur, quæ res opportunam occaſionem, cauſamque ſuppeditat eodicem illum ab ipſo repetendi. Quid agat etiam Chronovius (*Gronovius*) ſodalis tuus, & utrum Titi Livii editionem ad exitum perduxerit, certior fieri vellem; magnum opus, & laborioſum, præſertim poſt Rhenanos ac Sigonios. Inſcriptionem præterea Latinam Herodis Attici, quam mihi olim ac Sirmundo pollicitus es, velim ad me mittas. Euſebianum Chronicum Scaligeri, & Hiſtoria Pelagiana Viri Cl. Patris tui utrum Lugduni adhuc reperiantur, & quanti veneant, mea eſuſa velim inquiras; hos enim libros, quibus nunc cum maxime opus habeo, quando & Bibliothecam inſtruere cœpi, in hac civitate, excuſis Bibliopolarum omnium officinis repetire non potui, ut nec Photii Bibliothecam, quod miretis; Auguſtini & Hieronymi opera Baſilêe excuſa, ſi quo caſu venalia deprehenderis apud vos, velim me certiorem facias, eorum pretium quantocunque opus fuerit, ei quem mihi indicaveris numerabo. Apud nos nihil nunc auditur novi præter Hieronymum Sirmondi, & Cantacuzeni Hiſtoriam, quæ brevi prodibit in lucem. Vidi nuper librum Roma editum, cui Titulus eſt *Italia Sacra*, in quo Epiſcopalium Italiæ ſedium notitia continetur. Vale, Vir Clariſſime, & Virum Clar. doctiſſimumque parentem tuum meo nomine ſaluta, Salutat te quoque *frater* meus Hadrianus Valeſius, cujus Libri rerum Francicarum typis nunc excuduntur; cum primum abſolutî fuerint dabo operam ut ad te mittantur.

Tibi Obſequentiſſimus

Lutetiæ Pariſiorum 7 Calendas Febr. 1645. *Henricus Valeſius.*

Cl. & Doctiſſimo Viro Iſaaco Voſſio
Henricus Valeſius S. D. (43).

(42) Ibid. Lett. 142.

Accepi nuper a doctiſſimo viro Dom. Junio cognato tuo Librum ſummi viri Parentis tui de Poëtis, quo nomine ſingulares tibi gratias ago, qui non ſolum ingenii tui monumentis, ſed etiam patris tui ſcriptis bibliothecam noſtram ornare pergis. Ac vellem equidem Ignatianis tuis, Librum Arriani de re militari, quam primum adderes; quem ego tam diu apud me in tenebris delitescere permoleſte fero. Maximum profecto nomen ejus operis editio comparatura eſt. Ac licet ex Libris, quos jam in publicum edidiſti, non mediocrem certe laudem conſecutus ſis, plurimum tamen incrementi famæ tuæ acceſſurum eſſe confido ex Arriani editione: cujus liber cum per ſe magni faciendus ſit, ob Scriptoris & argumenti dignitatem, tum interpretatione tua & obſervationibus erit commendatior. Quod ſi mihi eum eximio Viro patre tuo familiaritas intercederet, agerem apud illum, ut te ad illius operis editionem auctoritate ſua impelleret. Magnum tibi calcar addere debet patris *φιλοπονία*, qui hac ætate libros quotannis emittit, omni genere doctrinæ refertos; qui toc libros perlegit, ut mirum ſit ad ſcribendum ei tempus vacare: tot rurſum conſcribit libros, ut otium ipſi ſupereſſe ad legendum credi vix poſſit. Idem quoque abs te flagitabunt Cl. Sarravius & Ægid. Menagius, quos ut te ad hunc laborem litteris ſuis excitent, bortari non deſinam. Sed de hoc quidem ſatis. Remitto ad te Inſcriptionem illam Smyrnenſem, quam dudum a me repetiveras; eam nuper, aliud agens, inter ſchedas meas dejectam reperi; proinde venium dabis ſi paulo ſerius tibi reddita eſt quam volebam. De *Neocori*, quorum in ea Inſcriptione fit mentio, quænam ſit mea ſententia, Scribam ad te proximis litteris. Tu viciſſim duas Inſcriptiones, quas mihi Lutetiæ pollicitus es, ocius ad me mittas velim: altera eſt Herodis Attici; altera Ruffi Feſti, cujus partem duntaxat abs te habeo, verſus ſcilicet qui ſic incipiunt:

Feſtus Nafonis ſoboles &c.

Hunc ſi ad me mittes, rem gratiſſimam mihi feceris. Ego vi-

nienſum Republica, de Critica, & aliis exquiſitis argumentis, in quibus expoliendis à xáro diu elaboraverat? Quis dabit illa *'Ανέκδοτα Ariſtidis, Libanii, quæ pridem promiſit? Extinctum eſt ſane lumen, non ſolius Galliæ, ſed totius Europæ, qui Principatum eruditionis tenuit. Heu quanta nunc ubique vaſtitas, quanta ſolitudo! Barbaries plenis invecta velis late graſſabitur.* Heinſius en répondant à cette Lettre (*l*) lui dit: *De Henrico Valeſio ſic eſt, ut ſcribis: fecerunt litteræ humaniores jacturam incomparabilem in illo capite.* (*l*) Ibid. p. 433.

viciſſim tibi alias impertiam minime contemnendas; quas Em. Card. Barberinus nobis hic communicavit. Exeunduntur in hac urbe typis regiis fragmenta legationum Dexippi, Eunapii & aliorum, cum notis noſtris, quas quidem ne perirent, cum ante quindecim annos inter ſchedas meas jacerent, vulgari ſum paſſus; tu quid agas, & quid moliaris, certiorem me facies. Vale

Lutetiæ Pariſiorum pridie
Kaleodas Decembris 1647.

On trouve pluſieurs Lettres des deux Frères de Valois dans Schelhorn *Amœnit. Literar.* Tom. VI. p. 529 *& ſuiv.*

VANINI (Lucilio) [*A*] nâquit à Taurofano dans le Royaume de Naples [*B*], en l'année 1585 [*C*]. Son pére s'appelloit Jean Baptiſte Vanini, Fermier ou Intendant de Don François de Caſtro, Duc de Taurofano, viceroi de Naples, & depuis Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome. Sa mére avoit nom Béatrix Lopez de Noguera (*a*). Il aima l'étude dès ſon enfance; ſon pére l'envoya à Rome pour y étudier la Philoſophie & la Théologie; il y eut pour Maîtres Barthelemi Argotti, & Jean Bacon, tous deux Carmes (*b*). De Rome il revint à Naples, ſelon la conjecture de Mr. Schramm (*c*), & il y continua ſa Philoſophie. La Phyſique étoit fort de ſon goût, & par amitié pour elle il voulut auſſi effleurer la Médecine, qui en eſt une des branches. L'Aſtronomie l'occupa encore conſidérablement, & le jetta inſenſiblement dans les réveries des Aſtrologues. Mais il donna la meilleure partie de ſon tems à la Théologie (*d*). Le titre de *Doctor in utroque Jure*, qu'il prend dans le titre de ſes *Dialogues*, fait voir qu'il s'étoit appliqué au Droit Civil & au Droit Canonique, & il paroît en effet qu'il n'étoit pas tout à fait neuf dans la Juriſprudence tant Civile qu'Eccléſiaſtique (*e*). Ayant fini ſes études à Padoue où il paſſa quelques années, il ſe fit recevoir Prêtre; & comme il avoit du feu il ſe trouva Prédicateur (*f*) [*D*]. Il ne s'occupa pas tellement de la Prédication, qu'il ne donnât une partie de ſon tems à la lecture d'Ariſtote, d'Averroës, de Cardan, & de Pomponace, qui étoient ſes Auteurs favoris [*E*]. C'eſt-là qu'on prétend qu'il prit les ſemences de l'Athéiſme, & les principes pernicieux qu'il enſeigna depuis aux autres. Le Pére Merſenne aſſure (*g*), qu'avant qu'on le mît ſur le bucher à Toulouſe, il avoua devant toute l'aſſemblée du Parlement, qu'à Naples ils s'étoient députés lui & treize autres de ſes Amis par toute l'Europe, pour y ſemer la doctrine des Athées, & que la France lui étoit échue par le ſort. Mais cette circonſtance n'eſt guére vraiſemblable; parce qu'il eſt difficile de concevoir que Vanini eût fait un pareil aveu devant une Cour Souveraine, qui pouvoit aggraver ſon ſupplice; & d'ailleurs le Preſident Gramond, qui étoit ſur les lieux, n'en dit rien dans ſa Rélation du procés & de l'exécution de Vanini. Il y a plus d'apparence que ſon goût pour les voyages, & peut-être l'envie de ſe procurer quelque établiſſement agréable, le conduiſit dans les divers lieux où il paſſa, & qu'il répandit ſes ſentimens, ſelon qu'il en trouva l'occaſion. Quoiqu'il en ſoit, après avoir parcouru une partie de l'Allemagne, & des Pays-Bas, il vint à Genéve, d'où il paſſa à Lyon, où il s'aviſa de répandre ſes opinions impies, ſous prétexte d'enſeigner la Philoſophie: comme il penſa être fourré en priſon, il prit le parti de ſe ſauver en Angleterre, ou il fut empriſonné en 1614 pendant quarante neuf jours (*b*) [*F*]. Ayant été élargi, il repaſſa la mer, & reprit le chemin de l'Italie. Il s'arréta à Génes, où il ſe mit ſur le pied d'enſeigner la Jeuneſſe; mais comme on découvrit qu'il inſpiroit ſes pernicieux principes à ſes Diſciples, il ſe vit contraint de quitter cette Ville, & il retourna à Lyon, où il tâcha de ſe mettre à couvert des inſultes du Clergé, par un Livre contre Cardan & d'autres Athées, dans lequel en faiſant ſemblant de les combattre de toutes ſes forces, il leur donne en quelque façon gain de cauſe, par la foibleſſe de ſes Réponſes. C'eſt ſon fameux *Amphithéatre* [*G*]. Craignant néanmoins que ſon artifice ne fût découvert, il

(*a*) V. J. M. Schramm, *de Vita & Scriptis famoſi Athei Jul. Cæſ. Vanini.* Ottonii 1715 in-4. La Croze, *Entretiens ſur divers Sujets d'Hiſtoire & de Littérature.* Amſt. 1712. *Apolog. pro Jul. Cæſ. Vanino*, Coſmopoli 1712. & Durand, *La Vie & les Sentimens de Lucilio Vanini*, Rotterdam. 1717 in-12. §. 3.

(*b*) Durand §. 4.

(*c*) Schram. p. 6.

(*d*) Durand §. 5.

(*e*) Idem Ibid. §. 6.

(*f*) Idem Ibid. §. 3. 7.

(*g*) *Com. in Geneſ.* p. 672. 678.

(*b*) Durand §. 9. 12.

(1) *Deſcript. Corinthiæ* p. 1024.

[*A*] Lucilio.] C'eſt le nom qu'il reçut au Batême: mais le P. Garaſſe dit (1) „ qu'il changea de nom trois ou quatre „ fois à meſure qu'il gagnoit Pays. . . . Car étant en Gaſ„ cogne il ſe faiſoit nommer le Sr. *Pompeio*, & par les No„ bleſſes, on ne le connoiſſoit pas ſous autre titre. En „ Hollande il s'appelloit *Julio Cæſare*, à Paris lorſqu'il vou„ lut imprimer il ſe qualifia du nom de *Julio Cæſare Vanino*, „ à Lyon, imprimant ſon Amphitheatre, il ajoûta *Taurijano*; „ en ſomme étant à Tholoſe devant ſa priſe, durant qu'on „ lui fit ſon procés, il s'appella le Sr. *Lucilio*".

[*B*] *Nâquit à Taurofano dans le Royaume de Naples.*] C'eſt lui-même qui nous l'apprend dans le 56 de ſes *Dialogues* (2); *Ego cum Taurifcum, patriam meam nobiliſſimam, veluti in orbis aureolo gemmam, petierem.*

(2) p. 424.

[*C*] *En l'année* 1585.] Mr. la Croze dans ſes *Entretiens* place ſa naiſſance en 1579. mais il eſt évident qu'il faut la mettre en 1585. puiſque Vanini ſe fait dire, dans ſes Dialogues, imprimés en 1616. par *Alexandre* ſon Admirateur, *A peine atteignez-vous votre trentiéme année, & cependant vous avez déjà enrichi le Public de ſi no ſai combien de monumens illuſtres d'érudition, qui vous ont acquis beaucoup de gloire* (3).

(3) Dial. p. 491.

[*D*] *Comme il avoit du feu, il ſe trouva Prédicateur.*] Si on l'en croit lui-même ſur ſa parole, c'étoient des Diſcours travaillés, & pleins de ſuc. Il dit (4) que prêchant un jour ſur la queſtion, *Pourquoi Dieu a créé l'homme?* il ſe réſolut par cette fameuſe Echelle d'Averroës, en vertu de laquelle il devoit y avoir une eſpéce de gradation du plus bas de tous les Etres, juſques à l'Etre le plus relevé. Enſuite il propoſe cette Echelle, que voici. 1. La premiére Matiére, qui eſt la *Puiſſance* ſeule, l'*Acte* pur affavoir *Dieu*. 2. Proche de Dieu il y a les *Subſtances immatérielles*. 3. Proche de la Matiére, il y a la *Forme de la Corporéité*. 4. Entre ces deux il y a deux *Ames* Brutes, l'une *végétative*, & l'autre *ſenſitive*. 5. Au-deſſus d'elles il y a l'*Entendement*, moindre que les *Intelligences*; car eſtimant dans la matiére, il eſt Immatériel, & ſéparable de la matiére, diſtinct d'elle par ſon eſſeoce, & confondu avec elle entant qu'il l'informe ou l'anime. *Ipſe alium concludendo hanc quæſtionem reſolvi*, cur homo a Deo fuiſſet creatus? *Ut nempe aliquid eſſet, quod interceſſione ſui ſummis imis conjungeret. . . . Materia prima, ſecundum Averroiſtas, ſola Potentia Actus purus, ſolus Deus. Prope Deum* Subſtantiæ Immateriales. *Prope materiam* Forma Corporeitatis. *Inter hæc* animæ *brutæ duæ* Vegetans & Sentiens: *& ſuper has potior* Intellectus, *minor* Intelligentiis. *Etenim in materia exiſtens immaterialis, ſed a materia ſeparabilis, ſeparatus per eſſentiam: non ſeparatus propter informationem.*

(4) Dial. XXX. p. 314.

[*E*] *Qu'il ne donnât une partie de ſon tems à la lecture d'Ariſtote, d'Averroës, de Cardan, & de Pomponace, qui étoient ſes Auteurs favoris.*] Son admiration pour Ariſtote alloit ſi loin, qu'il l'appelle *le Dieu des Philoſophes, le Diſtateur de la Sapience humaine, & le ſouverain Pontife des Sages* (5). Le Syſtême d'Averroës, qui n'eſt qu'une branche de celui d'Ariſtote, étoit ſi fort de ſon goût, qu'il avoit grand ſoin de l'inſinuer à ſes Diſciples, dès qu'ils commençoient l'étude de la Philoſophie (6). Il appelle Pomponace ſon *Divin Maître*, & donne de grands éloges à ſes Ouvrages (7). Il étudia encore beaucoup Cardan, il l'appelle un homme d'un grand ſens, & très peu crédule ni ſuperſtitieux (8).

(5) Dialog. II.

(6) Amphith. p. 330.

(7) Ibid p. 374.

(8) Dial. p. 202. 204.

[*F*] *Il prit le parti de ſe ſauver en Angleterre, où il fut empriſonné en* 1614, *pendant quarante-neuf jours.*] Il s'attira, dit-il lui-même (9), la perſécution des Proteſtans, par ſon attachement à la Catholicité. On le mit en priſon, où il demeura quarante-neuf jours, *bien préparé*, dit-il, *à recevoir la couronne du Martyre, pour laquelle il ſoupiroit avec toute l'ardeur imaginable.*

(9) Amphith. p. 118.

[*G*] *Son fameux* Amphithéatre.] Il fut imprimé à Lyon en 1615 in-8. ſous ce titre: *Amphitheatrum æternæ Providentiæ, Divino-magicum, Chriſtiano-Phyſicum, Aſtrologico-Catholicum, adverſus veteres Philoſophos Atheos, Epicureos, Peripateticos, & Stoicos. Autore Julio Cæſare Vanino, Philoſopho, Theologo, ac Juris utriuſque Doctore.* Il le dédia au Comte de Caſtro, Protecteur de ſa Famille & ſon Bienfaiteur. Il eſt approuvé par Jean Claude de Ville, Docteur en Théologie, François de Soleil, Official & Vicaire-Général de Lyon, Jacques de Vegne, Procureur du Roi, & Mr. Seve, Lieutenant-Général de Lyon, qui s'expriment en ces termes: *Fidem facimus nos hoc opus evolviſſe, nihilque in eo Catholicæ & Romanæ fidei contrarium aut repugnans, ſed peracutas & prævolidas rationes juxta ſanum ſublimiorum in Sacra Theologia Magiſtrorum doctrinam (a quam catiliet!) contineri* &c. Quelques Critiques ont jugé ce Livre aſſez innocent. Morhof (10) trouve qu'on y lit d'aſſez bonnes preuves pour l'immortalité de l'ame; & il ne croit point que Vanini l'ait compoſé pour attaquer la Religion Chrétienne. Barlæus en dit auſſi quelque

(10) *Polyhiſt. & in Act. de Hiſt. Liter.* Voy. J. C. Vanini Apolog. p. 31.

il retourna en Italie, où accusé de nouveau de répandre partout ses impiétés, il revint en France, & se fit Religieux dans un Couvent de Guienne [*H*]. Ayant été chassé de son Monastére il se sauva à Paris, où il tâcha de s'introduire chez le Nonce du Pape, Robert Ubaldini, Evêque de Politio. Pour lui faire sa Cour, & en même tems au Clergé, il entreprit d'écrire l'*Apologie du Concile de Trente* en dix-huit Livres. Il trouva moyen de se faire des amis, & surtout de se faire connoître du Maréchal de Bassompierre, qui le fit son Aumônier, avec une pension de deux-cens Ecus: ce fut à ce Seigneur qu'il dédia ses *Dialogues*, imprimés à Paris en 1616 in-8. [*I*]. Avec tout cela il ne fut point content de ce poste, que

que bien dans ses Lettres, & Diecmann ne sauroit approuver qu'on se souléve tant contre cet Ecrit. Cependant le P. Mersenne, Mr. de la Croze, & une infinité d'autres sont d'un avis contraire; ils y découvrent un fonds d'impiété, qui est d'autant plus dangereux, qu'elle y est en quelque façon cachée. Vanini fait semblant d'y combattre les Athées anciens & modernes, & véritablement il leur donne en effet gagnée, par la foiblesse & l'impertinence de ses réponses.

[☞ Je pense, que l'idée de l'Athéïsme de Vanini, fait appercevoir l'impiété dans son *Amphitéatrum*, mais je doute qu'on y trouvât l'Athéïsme, si l'on n'avoit aucun autre Ouvrage de lui. En lisant son *Amphithéatre*, j'y ai trouvé à la vérité beaucoup de Scholastique, des idées bizarres, hazardées, obscures, mais en même tems des principes absolument incompatibles avec l'Athéïsme. Voici une démonstration qu'il donne de l'existence de Dieu. *Omne Ens aut est à se, aut ab alio. Omne Ens, aut est finitum aut infinitum; nullum ens finitum a se. Omne ens aut est æternum aut temporarium; si in tempore, ergo habuit initium; non potuit igitur se ipsum producere, fuisset enim antequam esset. Cumque eorum exordium perfectissimus, oportet concedere ens æternum, a quo ducant originem, alias non esset æternum ens, sed aliquando inchoatum; & sic nihil esset; atque nihil esse est impossibile, ergo & ens æternum non est, pariter impossibile est, ens igitur æternum esse necessarium est.* En forme: *Omnis existentia entis creati necessaris supponit ens æternum, sed ens principiatum est, ergo & de necessitate ens æternum, hoc autem communi vocabulo* Deum *dicimus* (10). Sa fameuse définition de Dieu n'a aucun caractére d'Athéïsme, on n'y trouve de venin qu'en supposant que Vanini étoit Athée, & ce qu'il dit de notre ignorance sur la nature du Dieu est conforme à ce que les Philosophes & les Théologiens les plus sages en ont dit. Cela est si vrai, que Mr. Saurin (12) ne trouve Vanini reprehensible, qu'en supposant son Athéïsme. „ Cet Homme, *dit-il*, se prit d'une façon „ bien singulière à prouver qu'il n'y a point de Dieu, ce fut „ d'en donner l'idée. Il crut que le définir c'étoit le réfuter, „ & que le meilleur moyen de faire voir qu'il n'y a point „ de Dieu, c'étoit de dire ce que Dieu est. . . . . Nous „ ne rougissons pas d'une partie de la définition, que notre „ Athée donne de Dieu, & nous détestons le but qui la „ lui a inspirée". Ensuite Mr. Saurin parcourt les principaux traits de la définition de Vanini, & les appuye. L'Auteur de l'*Amphithéatre* déclare qu'il croit *Dieu incorporel, & qu'il est un Etre intelligent* (13). Il prouve la Providence avec étendue; il est vrai qu'il y a parmi ses preuves des argumens moins solides, mais il faut observer, qu'il raisonne plus d'une fois sur les principes de ceux qu'il combat, dont il tire des conséquences en faveur de la Providence. Il ne répond point aussi foiblement aux objections qu'on le prétend; pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir comment il prouve la Providence par la création, & la manière dont il répond aux Platoniciens (14), aux Aristotéliciens, aux Epicuréens (15); à ceux qui disent que quoique Dieu gouverne le Monde, il ne s'ensuit pas, qu'il l'ait créé; à ceux, qui disent, qu'après avoir créé & arrangé le Monde, il le laisse aller à l'aventure (16). Voici de quelle manière il raisonne en faveur de la Providence, sur l'ordre de l'Harmonie qui régne dans l'Univers: *Nam in cœlestibus corporibus pulcherrima nitetur structura, elegantissima descriptio, magnificentissimus ordo. Illorum igitur Rector aliquis & moderator sit necesse est. Cumque experimento & usu quotidiano compertum sit Deum in hac inferiora agere, admirabili quodam perpetuoque ordine, idcirco illa describens, hæc inferiora quoque disponet, quippe propter hæc illa sunt. Dispositio autem & ordinatio ad Providentiam spectant. Sin autem affirmas* (Il dispute contre Cicéron) Deum hæc inferiora regere, non tamen hominem curare, *Philosophiæ sane tyranni ratione rejui se sanissque proponet. Nam si cætera curat, quanto magis hominem, quem horum omnium, quæ videmus, tam spectatorem quasi quendam, tum etiam Dominum constituit, confirmatoque, adeoque præ cæteris ordine egit maxime & custodia, utpote præ reliquis constitutum, si ordinem & lineas cupiens transilire; præterea, ut supra probavimus contra Cardanum, omnia hæc inferiora propter hominem sunt, tanquam ipsorum finem; quod si Deus eorum, quæ ad finem ordinata sunt, curam gerit, quanto magis finem ipsum curare putandus est* (17). Quels que fussent les principes secrets de Vanini, dans le tems qu'il publia cet Ouvrage, il ne paroît certain, qu'on n'y découvrira jamais l'Athéïsme, mais bien un esprit bizarre, peu judicieux, vainement subtil, courant après les paradoxes & plein de bonne opinion de lui-même. Il me semble que Mr. Reimman en a jugé très-sainement, quand il dit (18): *reperiri in hoc ejus Amphitheatro quædam non laudanda prorsus spectacula, hypatheses injulentiores, subtilitates inanes, probationes frigidas, limitationes meticulosas, philosophemata scholastica; sed accuratam tamen & quodammodo talem esse, auditoris dictionem, acumen præclarum, lectionem non quotidianam & in Providentia Dei explicanda, probanda, vindicanda, tantum studium, ut si præter hunc totum alia non fuerint Atheismi indicia, parum absit, quin cum C. Thomasio, Arnoldo, Oleario, Aepio, & scriptorem & scriptum immerito damnatione affectum pronuntiemus.* Add. du Trad.]

[*H*] *Se fit Religieux dans un Couvent de Guyenne.*] C'est dans le *Patrimoine* qu'on nous apprend cette particularité (19); le P. Mersenne, qui la confirme ajoûte (20), qu'il fut chassé de son Couvent, pour un crime digne du feu. [☞ Il est surprenant que Mr. Bayle se soit exprimé d'un ton si décisif sur la pureté des mœurs de Vanini, qu'il l'a fait. „ Le détestable Vanini, *dit-il* (21), qui fut brûlé à Toulouse pour „ son Athéïsme l'an 1619. *avoit toujours été assez réglé dans ses* „ *mœurs*, & quiconque eût entrepris de lui faire un procès „ criminel sur tout autre chose que sur ses dogmes, auroit „ couru grand risque d'être convaincu de calomnie". Mais où sont les preuves de ce qu'avance Mr. Bayle? pas une petite citation pour appuyer son dire, tandis qu'ordinairement il en est si prodigue? Il ne pouvoit ignorer ce que Patin, Mersenne & d'autres avoient rapporté; il falloit ou en faire voir la fausseté, ou ne pas affirmer avec tant de hardiesse, que Vanini *avoit toujours été assez réglé dans ses mœurs*. Quand même on auroit quelque soupçon sur ce que le P. Mersenne rapporte, & qu'on ne s'en fieroit pas beaucoup au Président Gramond, on ne peut douter que Vanini ne fût initié dans les mystéres les plus abominables de l'impureté, quand on a lu ses *Dialogues*. Le 39 *de procreatione masculi & fœminæ* est tout ce qu'on peut concevoir de plus infâme, & plusieurs des Dialogues suivans font sur le même ton: dans le 48. il agite les questions les plus obscénes, & où l'on reconnoît un homme qui ne s'en est pas tenu à la spéculation: surtout si l'on fait attention à la manière dont il se moque ensuite des mariages légitimes. Il raconte (22) un Songe, où il souhaittoit d'être né d'un commerce illégitime, parce que, *dit-il*, les batards ont plus d'esprit & de cœur que les autres. *Sane spurium vidi neminem non fortissimum vel ingeniosissimum*, & il ajoûte ensuite, que les Philosophes se moquent des mariages réglés des Chrétiens, *irridentibus Philosophis hoc Christianorum connubia*, sur quoi il se fait répondre par son admirateur Alexandre, que ce ne sont pas des réveries de gens qui ont trop bu, mais des pensées de vrais Sages. *Hæc per Deos immortales, non vinolentorum somnia, sed cogitata sapientum videntur.* Tout cela ensemble, joint aux soupçons que laissent d'ailleurs les témoignages des Auteurs contemporains, est plus que suffisant, pour prouver que Mr. Bayle a fort gratuitement fait de Vanini un homme de bonnes mœurs. Add. du Trad.]

[*I*] *Ses* Dialogues *imprimés à Paris en 1616 in-8.*] En voici le titre: *Julii Cæsaris Vanini, Neapolitani, Theologi, Philosophi, & Juris utriusque Doctoris*, de admirandis Naturæ Reginæ, Deæque Mortalium Arcanis, *Libri quatuor*; imprimé avec Privilége du Roi, & au revers du Titre on lit l'Approbation suivante: *Nos subsignati Doctores in alma Facultate Theologica Parisiensi fidem facimus, tractasse & legisse Dialogos Julii Cæsaris Vanini Philosophi præfatosque libros, in quibus nihil Religioni Catholicæ, Apostolicæ, & Romanæ repugnans aut contrarium reperimus, imo ut subtilissimos dignissimosque qui typis demandentur. Die* 20 *Mensis Maii* 1616.

Franciscus Edmundus Corradin, *Guard. Conv.*

Fr. Min. Paris.

F. Claudius le Petit, *Doctor Regens.*

Il est assez difficile de comprendre qu'il y ait eu des gens assez ignorans, ou assez négligens pour donner une telle approbation à un Livre, dont l'impiété saute aux yeux. Il y raisonne peu, & raille toujours, & quelquefois avec une ironie détestable, sur les vérités les plus importantes, sans se mettre en peine de couvrir ses impiétés, comme il avoit fait dans son *Amphithéatre*. Il finit, en difant avec l'*Amynte* du Tasse, que tout le tems qu'on n'employe pas à faire l'amour est perdu:

Perduto è tutto il tempo
Che in amar non si spende.

Le tems qu'on a passé loin des tendres amours,
Est un tems perdu pour toujours.

[☞ Remarquons par rapport à l'Approbation, qu'on ne doit pas être surpris de la trouver à la tête des Dialogues, si ce que rapporte Garasse est vrai. „ Il faut, *dit-il* (23), „ que je découvre ici le désespoir enragé du Personnage. . . . „ d'autant que nous savons que ce pernicieux Athéïste, après „ avoir reçu le Privilége & l'Approbation des Docteurs, „ changea malicieusement son dessein, & supposa cet avor- „ ton d'Athéïsme, aux Cayers qu'il leur avoit fait voir pour „ montre de toute la pièce, & qui plus est attacha sur le „ front dudit Enfant, un titre plein d'impiété, qui n'eut ja- „ mais passé *sous* le Sceau de France ni *sous* la plume des „ Docteurs, s'ils eussent vu ces mots en face, *de admir.* „ *Naturæ Reginæ Deaque.* . . . ". Il se pourroit bien que Vanini n'avoit pas d'abord mis ce titre, & que c'est ce qui a donné lieu de dire, qu'il avoit supposé d'autres Cayers, à ceux qu'il avoit donnés à examiner, pour justifier l'ignorance des

(10) *Amphitheat.* p. 2. 1. voy. aussi p. 188.

(11) *Amphitheat.* p. 189.

(12) *Sermons* Tom. I. p. 41. & 42.

(13) *Amphith.* p. 189.

(14) Ibid. p. 34. 38.

(15) Ibid. p. 20.

(16) Ibid. & p. 21.

(17) Ibid. p. 185. 186.

(18) *Catal. Crit. Bibl. fas.* Tom I. p. 985. *Apud* Bruckerum *Hist. Crit. Philos.* Tom. IV. Part. II. p. 278.

(19) p. 119.

(20) *Comm. in Genes.* p. 671.

(21) *Pensées Diverses* Tom. I. p. 312. Edit. de 1704.

(22) Dialog. p. 341. 342.

(23) *Doctrine Curieuse* P. 292. *Apud* Durand *Vie de Vanini.* p. 216. 217.

que quelque raiſon ſecrette l'obligea peut-être de quitter; il aima mieux être indépendant, pour courir & dogmatiſer. Ses Livres devenoient tous les jours plus connus & plus ſuſpects. Son *Amphithéatre*, avoit commencé à ſoulever les eſprits, par les idées nouvelles & paradoxes, dont il étoit rempli. Mais ſes *Dialogues* beaucoup plus impies, l'avoient entiérement diffamé; quoiqu'on ne pût pas le condamner ſur ces Livres, qui étoient imprimés avec Privilége, approuvés par des Docteurs, & où il ſoumettoit lui-même toutes ſes penſées à l'Autorité du St. Siége (*i*). Quoiqu'il en ſoit, le venin des *Dialogues* étoit ſi ſenſible, que la Sorbonne rappella ce Livre à l'examen, & le condamna au feu, comme *Roſſet* nous l'apprend dans ſon *Hiſtoire Tragique*. On trouve encore dans le *Patiniana*, que Vanini ſe voyant haï de toute la terre, & accablé de miſére, écrivit au Pape, que *ſi on ne lui donnoit pas bien-tôt un bénéfice, il s'en alloit dans trois mois renverſer toute la Religion Chrétienne.* Patin, à qui on fait dire cela ajoute, qu'*il connoiſſoit un homme d'honneur qui avoit vu cette Lettre, dans laquelle il y avoit pluſieurs autres ſottiſes, & même des choſes horribles.* Il n'eſt pas ſans apparence, que Vanini avoit couché cette Lettre ſur le papier, pour exhaler ſon dépit, & pour s'en divertir avec ſes amis; mais il n'eſt gueres croyable qu'il l'ait envoyée à Rome. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il quitta Paris en 1617, & vint à Touloufe, où il inſinua ſes opinions impies aux Diſciples à qui il enſeignoit la Médecine, la Philoſophie, & la Théologie. Ayant été découvert, il fut pourſuivi, & condamné à être brûlé, ſentence qui s'exécuta le 19 Fevrier 1619 [*K*]. Né avec un corps ſain, mais non pas robuſte, il avoit l'air doux, ne manquoit pas

(*i*) Idem Ibid. §. 120. 22.

des Approbateurs. Mr. Durand s'eſt trompé au ſujet de l'*Avertiſſement* qui ſuit la Dédicace des Dialogues. „ Cet Avertiſſement, *dit-il* (24), nous annonce le Livre comme un „ Chef-d'œuvre, *que deux Diſciples ont copié avidement des Lé-* „ *çons de l'Auteur pour en favoriſer le Libraire & le Public*". Il faut qu'il n'ait pas lu l'Avertiſſement, ou qu'il l'ait lu ſans attention, puiſque le Libraire dit, que ces Dialogues lui ayant été remis, il les a donnés à de très-habiles gens, pour les partager en quatre Livres, & mettre un titre à chacun, ce qu'ils ont fait avec plaiſir: Voici les propres termes, *Itaque ejus Dialogi* 60 *totius Philoſophiæ arcana continentes ad manus noſtras pervenere, quæ duobus integerrimis doctiſſimiſque Viris tradidimus, ut ad majorem tuam (cunctis Lector) facilitatem quatuor in Libros dividerent, & cuique Libro apponerent titulum, quod libenter illi præſtarunt* &c. Quand on a lu les Dialogues, on ne peut guere douter de l'Athéiſme de l'Auteur, Mr. Durand s'eſt fort étendu ſur ce qu'ils renferment, je me bornerai à quelques traits, qui font voir autant l'extravagance que l'impiété du perſonnage. En rendant raiſon de la figure ronde du Ciel, il l'appelle un animal éternel & divin. Alexandre demande: *qua de cauſa rotundam Cœlum retinet figuram?* Vanini répond: *in promptu ratio eſt, quia cœleſtis illius animalis æternitati atque divinitati convenientiſſima erat æterna, divinaque figura, qualis eſt ſola circularis* (25). Parlant ailleurs de l'origine de la mer (26), il inſinue en paſſant, qu'il ne convient point à un Philoſophe de ſoûtenir que le Monde a eu un commencement. *An & à quibus mare ſuitum habuerit* (ſi mundi inchoationem prædicare fas eſt Philoſopho) *libenter reſponderem, a vaſtiſſimis Diluviorum tempeſtatibus, nec non a quotidianis umbrium & fluviorum acceſſionibus, quare & congregationes aquarum, Maria appellavit divinus Hebræorum Philoſophus.* Il attribue l'origine des vertus & des vices à la naiſſance, à l'éducation, à l'influence des Aſtres, à l'intemperie de l'air, & aux alimens dont on ſe nourrit (27). *Ego ſi Chriſtianorum non eſſem ſoboles, & alumnus, dicerem non Dæmonum perſonis homines ad flagitia impelli, ſed a vitiatis humoribus.* Alex. *Unde hi vitium contrahunt?* Jul. Cæſ. *a ſemine & cœnantium imaginatione, ab educatione, a Syderum influxu, aeris intemperie, & a cibis.* Il s'attache enſuite à prouver ſa théſe, & en parlant de l'influence des Aſtres, il rapporte d'abord tout ce qui peut donner atteinte à la ſpiritualité de l'ame, & conclut enfin, *His (unquam) reſponſionibus prætermiſſis, aſſero voluntatem nihil operari niſi præcita intellectus conſultatione, nihil autem eſt in intellectu, quod prius in ſenſu non fuerit, ſenſus autem Cœleſtibus corporibus obnoxius eſt.* La maniére dont il prouve que les vertus tirent leur origine des alimens dont on ſe nourrit eſt curieuſe. *Tunc ſic infero, ſi ex alimento ſuos ſpiritus animales, ergo & ab alimentis morum probitas & malitia nobis accidit. Conjecturis probatur, nam animales ſpiritus ſentientis animæ inſtrumenta ſunt, ſentiens autem intellectivæ inſtrumentum eſt: at quodlibet agens juxta inſtrumenti naturam operatur. Quare viſſimi homines, ut Nasuæ, Aurgæ, Bajuli, Veſtores* &c. *ubique peſſimi ſunt, feroces, inhoſpitales, nullo tangentur motu, nulla religionis reverentia, propterea quod craſſiori utuntur cibo, qui craſſum ſanguinem, denſos ac turbulentos efficit ſpiritus, quare & incraſſatam illi habent conſcientiam, mentemque denſiſſimis vitiis affluentem.* La Concluſion marque un deſſein manifeſte de ſe moquer de la Religion: *ſed miſſas faciamus has ineptias, quæ loci erga in medium adduxi, nec etiam conſule flagitioſis hominibus, ut radice Ponica, aliiſque medicamentis melancholicos & bilioſos humores abſtergendos curent, ſed eos adhortor, ut Chriſti Domini Sacramenta frequentent, quæ ab una ſola Apoſtolica Eccleſia legitime miniſtrantur* (28). Dans le Dialogue 50. St. Paul, Jéſus-Chriſt, Elie, Moyſe, les Martyrs, ſont ſucceſſivement les objets de ſes railleries impies, ſous le nom d'un Athée. Dans le 52. il attribue l'origine & la décadence des Religions aux Aſtres, c'eſt par leur vertu que ſe font les miracles; dans le 53. il ſoutient que le pouvoir de prédire l'avenir vient de ce que l'on eſt né ſous la conſtellation, qui donne la faculté de prophétiſer. Ailleurs (29) il adopte la penſée de Pomponace, qu'il ſe peut qu'un nouveau Légiſlateur reçoive des Aſtres la puiſſance de reſſuſciter les morts, *non eſſe a veritate alienum, ut novus Legiſer mortuos vivificet, hæc enim illi a ſideribus ſæculas concedi poteſt.* En voilà aſſez pour faire connoître le caractére & le génie de l'homme, & pour faire comprendre à un Lecteur judicieux, que le Livre de Vanini eſt auſſi mépriſable, qu'il eſt extravagant & impie. ADD DU TRAD.]

(24) Ibid. p. 102.

(25) *Dial.* III. p. 25.

(26) *Dial.* XVIII. p. 201.

(27) *Dial.* XLIX p. 339. & ſeq.

(28) Ibid. p. 348. 349.

(29) Ibid. p. 454.

[*K*] *Condamné à être brûlé, ſentence qui s'exécuta le 19 Février 1619.*] Voici le récit de Gramond, Préſident du Parlement de Touloufe. „ Preſque dans le même tems, (au mois „ de Février 1619), fut condamné à mort par arrêt du Parlement de Touloufe, *Lucilio Vanini*, qui a paſſé pour Hé„ téſiarque dans l'eſprit de bien des gens, mais que j'ai tou„ jours regardé comme un Athée. Car il me ſemble qu'un „ homme qui nie l'exiſtence de Dieu, mérite plutôt ce der„ nier nom que le premier. Ce Malheureux faiſoit le Mé„ decin, mais en effet il étoit le Séducteur de la Jeuneſſe, „ preſque toujours imprudente & inconſidérée. Il ſe mo„ quoit de tout ce qui eſt ſacré & religieux. Il avoit en exé„ cration l'Incarnation de notre Seigneur; il ne connoiſſoit „ point de Dieu, il attribuoit tout au hazard. Il adoroit la „ Nature comme une bonne Méte, & comme la cauſe de „ tous les Etres, c'étoit-là ſon erreur principale, à laquelle „ toutes les autres ſe rapportoient, & il avoit la hardieſſe de „ l'enſeigner avec opiniâtreté, dans un lieu auſſi ſaint que „ Touloufe. Il attaqua d'abord les jeunes-gens, & ſe fit „ un grand nombre de Sectateurs parmi ceux qui ne fai„ ſoient que ſortir du Collége, & qui par leur grande jeu„ neſſe étoient plus ſuſceptibles de nouvelles opinions..... „ s'étant retiré en France, à cauſe d'un crime dont il avoit „ été accuſé en Italie, il vint enfin à Touloufe. . . . . „ Ayant été accuſé de corrompre la Jeuneſſe par ſes nouveaux „ Dogmes, il fut mis en priſon. Il ſe porta d'abord pour „ Catholique, & contreſit l'Orthodoxe, ce qui différa la „ peine qu'il avoit méritée. Il étoit même ſur le point d'ê„ tre élargi, à cauſe de l'ambiguité des preuves, lorſque „ Francon, homme de naiſſance, & de grande probité, com„ me cette ſeule circonſtance le prouve ſuffiſamment, dépo„ ſa que Vanini lui avoit ſouvent nié l'exiſtence de Dieu, & „ s'étoit moqué en ſa préſence des myſtéres de la Religion „ Chrétienne. On confronta le Témoin & l'Accuſé, & ce„ lui-là ſoutint ce qu'il avoit avancé. Vanini fut conduit à „ l'Audience, & étant ſur la Sellette, on l'interroga ſur ce „ qu'il penſoit de l'exiſtence de Dieu. Il répondit, *qu'il adoroit avec l'Egliſe un Dieu en trois perſonnes, & que la Nature demontroit évidemment l'exiſtence d'une Divinité.* Ayant „ par hazard appeçu une paille à terre, il la ramaſſa, & é„ tendant la main, il parla à ſes Juges en ces termes, *cette „ paille me force à croire qu'il y a un Dieu:* Delà ayant paſſé „ à la Providence, il ajoûta, *le grain jetté en terre ſemble d'a„ bord detruit, & commence à blanchir, il devient verd & ſort „ de terre, il croît inſenſiblement; les roſées l'aident à s'élever; „ la pluye lui donne encore plus de force; il ſe garnit d'épics, „ dont les pointes éloignent les Oiſeaux, le tuyau s'éleve & ſe „ couvre de feüilles; il jaunit & monte plus haut, peu après il „ commence à baiſſer, juſqu'à ce qu'il meure: on le bat dans l'ai„ re, & la paille ayant été ſeparée du grain, celui-ci ſert à la „ nourriture des hommes, celle-là eſt donnée aux animaux, créés „ pour l'uſage du Genre-Humain.* Il concluoit de tout cela „ que Dieu eſt l'Auteur de toutes choſes. Pour répondre à „ l'objection qu'on auroit pu faire, que *la Nature étoit la cau„ ſe de ces productions*, il reprenoit ſon grain de blé, & re„ montoit de cauſe en cauſe à la premiére, raiſonnant de „ cette maniére; *Si la Nature a produit ce grain, qui eſt-ce „ qui a produit l'autre grain, qui l'a précédé immédiatement? Si „ ce grain eſt auſſi produit par la Nature, qu'on remonte à un au„ tre, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au premier, qui neceſſairement „ aura été créé, puiſqu'on ne ſauroit trouver d'autre cauſe de ſa „ production.* Il prouva enſuite fort au long, que la Nature „ étoit incapable de créer quelque choſe, d'où il conclut que „ Dieu étoit l'Auteur & le Créateur de tous les Etres. Va„ nini diſoit tout cela par vanité ou par crainte, plutôt que „ par une perſuaſion intérieure. Cependant comme les preu„ ves étoient convaincantes contre lui, il fut condamné à „ mourir par Arrêt du Parlement, après qu'on eut mis ſix „ mois entiers à inſtruire ſon procès". *Je le vis dans le tom„ bereau*, continue Gramond, *lorſqu'on le menoit au ſupplice, ſe moquant d'un Cordelier, qu'on lui avoit donné pour le conſoler, & le faire revenir de ſon obſtination. . . . Vanini farouche & opiniâtre refuſa les conſolations du Cordelier qui l'accompagnoit, & injuria à notre Sauveur par ces paroles*; il fut de crainte & de foibleſſe, en allant à la mort, & moi je meurs intrépide. *Ce Scélerat n'avoit pas raiſon de dire, qu'il mourois ſans frayeur. Je le vis tout abatu, & faiſant très-mauvais uſage de la Philoſophie, dont il ſe vantoit de faire profeſſion. Etat prêt de mourir,*

pas de talens, & étoit d'une vivacité réjouïssante dans la Conversation. Il étoit fort entêté de l'Astrologie (k). [☞ Quel qu'ait été Vanini, les procédures du Parlement de Toulouse, & sa rigueur envers ce malheureux, ne peuvent guéres s'excuser [L]; quelques Savans le regardent comme un misérable fou, qu'on auroit dû renfermer [M]. Mr. Bayle a voulu en faire un Martyr de l'Athéisme

(k) Idem ibid. §. 84.

il avoit l'aspect horrible, & tout à fait farouche, l'esprit inquiet, & témoignant dans toutes ses paroles l'anxiété où il se trouvoit, quoique de tems en tems il s'écriât, qu'il mourut en Philosophe. On ne sauroit nier, qu'il ne fût mort comme une bête. Avant qu'on mît le feu au bucher, on lui ordonna de présenter sa langue pour être coupée. Il le refusa, & le Bourreau ne put l'avoir qu'avec des tenailles, dont il se servit & pour la saisir & pour la couper. On n'a jamais entendu un cri plus effroyable, vous l'auriez pris pour le mugissement d'un bœuf, son corps fut consumé par le feu, & ses cendres jettées au vent. . . . . Je l'ai vu en prison, je le vis au supplice, & je l'avois connu avant qu'il fût arrêté. Livré en esclave à ses voluptés, il avoit mené une vie déréglée; dans la prison il fut Catholique; il alla à la mort dénué de tous les secours de la Philosophie, & enfin il finit ses jours en enragé. . . . . Lorsqu'on se saisit de ses meubles, on trouva un gros crapaud vivant, renfermé dans un vase de cristal rempli d'eau; sur cela on l'accusa de Sortilége; mais il répondit que cet Animal, consumé au feu, étoit un remède certain contre les maladies contagieuses & mortelles. Il s'approchoit souvent des Sacrements pendant sa prison, & cachoit adroitement ses principes. Lorsqu'il vit qu'il n'y avoit plus d'espérance, il leva le masque, & mourut comme il avoit vécu (10). Voilà tout ce qu'en dit Gramond. Le *Mercure François* fait plus d'honneur à la fermeté de Vanini; mais l'Auteur ne savoit pas ce qui s'étoit passé en prison, & il y a bien de la différence entre un homme, qui écrit sur les lieux, & à portée de vérifier les faits, & un homme qui demeure à Paris, & qui ne rapporte que ce qu'on lui en a dit ou écrit. Néanmoins ils conviennent pour le fonds de l'accusation, & même en comparant leurs Rélations, nous apprenons au juste le tems de la prison de Vanini, & celui de son supplice. „ Au mois de Novembre dernier de l'an passé, „ *dit le Mercure* (31), fut arrêté prisonnier en la Ville de „ Toulouse un Italien, Philosophe & grandement docte, „ qui alloit montrer par les logis aux Enfans de maison, qui „ désiroient savoir parfaitement la Philosophie. Il soutenoit „ & enseignoit que nos Corps étoient sans âme, & que mou„ rant tout étoit mort pour nous, ainsi que les bêtes brutales. Que la Vierge (*a Blasphématoeur exécrable*) avoit eu „ connoissance charnelle, comme les autres femmes, & d'au„ tres mots bien plus scandaleux, du tout indignes d'écrire, „ ni de réciter. Par son éloquence il glissoit tellement sa „ pernicieuse opinion dans l'entendement de ses auditeurs „ particuliers, qu'ils commencérent à balancer en la croyan„ ce de cette fausse doctrine. Ce qu'étant venu à la connois„ sance du Parlement, il decreta contre ce nouveau Minis„ tre. Et étant pris & interrogé, il soutint ses instructions „ véritables. Sur quoi son procès fut fait, & l'arrêt donné, „ portant condamnation de faire amende honorable, nud en „ chemise, la torche au poing, & traîné sur une claye, la „ langue coupée, & brûlé vif: ce qui fut exécuté au com„ mencement de Février, au lieu appellé la place du Salin. „ Il mourut avec autant de constance, de patience, & de „ volonté, qu'aucun autre homme que l'on ait vu. Car sor„ tant de la Conciergerie, emmy joieux & alégre, il pro„ nonça ces mots en Italien, *allons, allons alégrement mourir „ en Philosophe.* Mais bien plus, pour montrer sa constance „ en la mort, & un désespoir en l'âme, lorsqu'on lui dit „ qu'il criât, merci à Dieu, il dit ces mots en présence de „ mille personnes: *Il n'y a ni Dieu ni Diable: car s'il y avoit „ un Dieu je le prierois de lancer un foudre sur le Parlement, com„ me dix tout injuste & inique; & s'il y avoit un Diable, je le „ prierois aussi de l'engloutir aux lieux soûterrains; mais parce „ qu'il n'y a ni l'un ni l'autre je n'en ferai rien.* Mr. Leibnitz rapporte (32), que le Procureur-Général au Parlement de Toulouse voulut chagriner le premier Président, chez qui Vanini avoit beaucoup d'accès, & enseignoit la Philosophie aux enfans de ce Magistrat. ☞ Mr. De la Croze & Mr. Durand ne s'en tient point à l'autorité du *Mercure François*, la Rélation du Président est bien plus vraisemblable, & d'ailleurs il a dû naturellement être mieux instruit. Joignons à ces deux Rélations, celle de Garasse, dont nous ferons usage dans la Remarque suivante. „ Le premier, *dit-il* (33), qui „ fit la découverte de ses horribles impiétés, fut le Sieur de „ *Francon*, Gentilhomme de bon esprit, & de très-grand „ courage. . . . . Il échut que sur la fin de l'an 1618, étant „ allé à Toulouse, comme il étoit en estime de brave Gen„ tilhomme, de bonne & agréable compagnie, il se vit aussi„ tôt visité par un Italien, duquel on parloit comme d'un „ excellent Philosophe, & d'un Esprit qui proposoit force „ curiosités toutes nouvelles; il ne se découvrit pas néan„ moins d'abord. . . . . Cet Homme disoit de si belles „ curiosités, des propositions si nouvelles, des pointes si „ agréables, qu'il s'attacha aisément à *Francon* par une sym„ pathie de ces humeurs hypocrites, souples & serviables; „ ayant fait l'ouverture par ses pointes, il commença à mon„ trer l'étoupe, peu à peu il lâchoit des maximes ambigues, „ dangereuses, à deux revers, jusques à ce que ne pouvant „ plus couvrir le venin de sa malice, il éclatta tout à fait, „ & prononça de si étranges blasphêmes contre la Sacrée Hu„ manité de Jésus-Christ, que *Francon* enfessa depuis, que „ les cheveux lui en hérissoient en tête, & qu'il mit deux „ fois la main sur son poignard, pour le lui plonger dans le „ sein; mais qu'il fut retenu par une sorte considération, „ voyant que l'affaire s'étoit passée sans témoins, il pour„ roit être en peine après le meurtre. Il prit un meilleur „ expédient, car il déféra cet impie au Premier Président, „ lequel ayant consulté l'affaire, le fit saisir sur d'autres *dé„ positions secrettes:* il fut ouï & examiné publiquement, & „ quoique son esprit remuant lui fournît des défaites assez „ plausibles en apparence, & que quelques-uns des Juges „ *ne pensassent pas avoir des preuves suffisantes*, (comme il est „ bien mal aisé en cette matière) néanmoins il passa par la „ *pluralité des voix*, & fut condamné par arrêt à faire amende „ honorable, être pendu, brûlé, & ses cendres jettées au „ vent, emmy étant duement convaincu d'impiété & d'athéisme. Aussitôt après sa condamnation, il leva le mas„ que, & voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance pour lui, „ dit & publia, que pour lui il étoit en cette créance, qu'il „ n'y avoit point d'autre Dieu au monde que la Nature, „ proféra plusieurs impiétés contre Jésus-Christ, avoua qu'il „ étoit sorti de Naples avec onze Compagnons, lesquels, „ comme douze Apôtres de Satan, s'étoient départis en di„ vers endroits de l'Europe, pour introduire cette nouvelle „ créance, & que la France lui avoit échu pour quartier; „ qu'il avoit emmporté des Livres touchant les principes de „ la Doctrine, qui étoient comme l'introduction à l'Athéis„ me; que pour lui il ne pouvoit se repentir ni modifier au„ cune de ses propositions. Quant à l'amende honorable, „ que la Cour demandoit de lui, suivant la forme ordinai„ re, à Dieu, au Roi, & à la Justice; *Pour Dieu*, dit-il, „ *je n'en crois point; pour le Roi, je ne l'ai point offensé: pour la „ Justice, que les Diables l'emportent, si toutes fois il y a des „ Diables au monde.* Etant sur le Gibet, il proféra encore „ trois ou quatre nombles impiétés, & mourut enragé". On s'apperçoit aisément que le bon Pére Garasse a ramassé tout ce qui pouvoit rendre Vanini odieux; pour les circonstances, dont on ne voit ni trace ni vestige dans le récit du Président Gramond, je les tiens pour fausses; la maniére dont ce Magistrat parle de Vanini, ne permet pas de présumer, qu'il ait supprimé rien, de ce qui étoit à son desavantage. Anm. du Trad.]

(10) Gabr. Barthol. Gramondi *Historiæ de Rebus Gestis Henrici* IV. C'est au Liv. III. p. m. 209-210. J'ai été obligé de rapporter le passage en original, mais la longueur m'en empêche. La traduction qu'on en voit ici, est celle de Mr. Durand que l'Auteur Anglois n'a fait que copier *Rem. du Trad.*

(31) Tom. V p. 89. 64. Ann. 1619.

(32) *Remarques sur le Livre de l'Origine du Mal.* §. 34.

(33) *Defir. Curieuse* p. 344. & suiv. Aussi Durand, *Avertissement* p. XVI. & suiv.

☞ [*L*] *Les procédures du Parlement de Toulouse & sa rigueur envers ce malheureux ne peuvent guéres s'excuser.*] Pour en juger sans prévention, il faut considérer Vanini, tel qu'il parut dans le cours du procès, & non tel qu'il se montra au moment de son supplice; il faut peser les preuves sur lesquelles il fut condamné, & la rigueur de la sentence, & l'on aura une juste idée de l'état de la question. Supposons d'abord, que les faits imputés à Vanini fussent véritables, & il y a bien de l'apparence qu'il s'étoit échappé en discours trop libres, le désaveu ou plutôt la retractation qu'il en fit devoit suffire, d'autant plus que la maniére dont il s'expliqua, en témoignage du Président Gramond, étoit satisfaisante, quelles que fussent ses pensées secrettes, dont Dieu seul étoit le juge. Quelles preuves d'ailleurs allégua-t-on contre lui? La déposition d'un seul & unique témoin, de Mr. *Francon*. Le Président n'en cite point d'autre, & Garasse est d'accord avec lui: il est vrai que le dernier parle *d'autres dépositions*, mais outre qu'il dit qu'elles étoient *secrettes*, Gramood, qui devoit être bien informé, n'en dit rien. Voilà donc un homme condamné à un supplice horrible, sur la déposition d'un seul témoin, où est en cela l'équité? Ce qui prouve bien qu'il n'y avoit rien de bien certain, c'est que quelques-uns des Juges balancérent, qu'ils *ne pensoient point avoir de preuves suffisantes*, & que le prévenu ne fut condamné qu'à la *pluralité des voix*. Ne semble-t-il pas que dans une pareille occasion on devoit du-moins lui faire souffrir une mort moins cruelle? Garasse paroît avoir voulu adoucir ce qu'il y a eu de barbare dans le supplice: selon son récit Vanini n'auroit pas été brûlé vif, & il ne fait aucune mention de la langue coupée ou arrachée: mais on peut bien s'en rapporter à Gramond, témoin oculaire; qui d'ailleurs narre le fait avec un air de contentement & de plaisir, & en insultant à Vanini, qui excite l'indignation de tout homme, qui en détestant l'impiété, a compassion de la personne de l'impie. Ce qu'il y a de surprenant c'est qu'il ne paroît point qu'on ait allégué ses Ouvrages en preuve contre lui, ni le crime qu'on assure qu'il avoit commis dans un Couvent; il est vrai que ce dernier point pouvoit être ignoré, mais pour ses Livres, je ne comprens pas, qu'il n'en soit rien dit dans le procès. Quoi qu'il en soit, le Parlement de Toulouse pouvoit arrêter les progrès de l'impiété par des voyes plus conformes à la Justice, à l'Humanité, & à la Religion: mais malheureusement il ressembloit trop bien au portrait qu'en fait Gramond; en parlant de la Ville de Toulouse, il dit, qu'il n'y a point de lieu en France, où les Loix soient armées d'une plus grande sévérité contre l'Hérésie, & que quoique l'Edit de Nantes ait accordé aux Calvinistes une Tolérance publique, qui autorise le commerce entre eux & les Catholiques-Romains, ils n'ont pourtant jamais osé s'établir à Toulouse. *Non alibi in Hæreses armantur severiùs leges, & quamquam Calvinistis fides publica Edicto Nannetico debetur, quo mutuo multimodi habendi simul commercii, & una administrandi rebus, nunquam se Tolosa credidere Sectarii* (34). Ram. du Trad.

(34) Gramond *ubi supra.*

☞ [*M*] *Quelques Savans le regardent comme un misérable fou, qu'il falloit renfermer.*] Je ne parle par de ceux qui ont voulu le justifier entiérement, tels que Mr. Arpe, Auteur d'un

me [N]. Aun.] Il y a beaucoup d'apparence que tous ſes Ouvrages n'ont pas été imprimés. Il nous apprend lui-même que ſon premier Eſſai ne lui plût point dans la ſuite, ce ſont ſes *Commentarii Phyſici* (l); il compoſa auſſi des *Commentarii Medici* (m), un Traité *de vera Sapientia* (n), un autre intitulé *Phyſico-magicus Tractatus* (o); *Apologia pro Lege Moſaïca & Chriſtiana* (p), un Traité d'*Aſtronomie* (q), l'*Apologie du Concile de Trente*, dont nous avons parlé, & *de Contemnenda gloria* (r).

(l) *Vide* Schramm. *de vita & Scriptis Vanini* p. 60.
(m) Idem ibid. & Vanini *Dial.* p. 81. & 166.
(n) Schram. *ubi ſupra* & Vanini *Dial.* p. 275.
(o) *Dial.* p. 252.
(p) *Amphith.* p. 156.
(q) *Dialog.* p. 13.
(r) *Ibid.* p. 229.

d'un Livre intitulé *Apologia pro Jul. Cæſare Vanino, Neapolitano. Coſmopoli, Typis Philalethei*, 1712 *in*-8. Il y a lieu de penſer, qu'ils ont voulu plutôt s'égayer que parler ſérieuſement. Les plus modérés ont regardé Vanini, comme un homme d'une imagination ardente, qui avoit beaucoup de mémoire, encore plus de vanité & de bonne opinion de lui-même, une ambition démeſurée de s'élever au-deſſus de tout ce qu'il y avoit de grands hommes, peu ou point de jugement; joignez à cela la lecture de Cardan, de Pomponace, & d'autres Auteurs de cette eſpéce, & vous concevrez que Vanini ne ſavoit pas trop lui-même ce qu'il croyoit, & qu'il a mêlé conſuſément le vrai & le faux, le bon & le mauvais, diſputant pour & contre à tors & à travers, déſorte que tout ce qu'il a écrit contre la ſaine Philoſophie & contre la Religion, a été moins l'effet d'un deſſein formé d'élever un Syſtême d'impiété & d'Athéiſme, que la production d'une tête ſans cervelle, & d'un eſprit déréglé. C'eſt l'idée que s'en fait le ſavant Mr. Brucker, & qui eſt peut-être la plus juſte (35). *Superſtitioni itaque, enthuſiaſmo, & inane de rebus nihili metaphyſicæ ſtultiſſimum Vanini ſe adauxiſſe ingenium, minimus dubitandum eſt, qui minus pauca illa lucis clariſ ſcintillæ, quæ hinc inde emicant, ſuperare iſtas tenebras potuerunt. Aſt bis ſe juniorem incipit ambire, qua ſe veteris & recentioris ævi hereſibus tanta eruditionis jactantia præferebat, ut rifum tenere legentes nequeant . . . . . Sufficere hæc pauca puſſunt, ut intelligamus, Antizyris opus habuiſſe cerebrum Vanini, & extremæ ſtultitiæ notam juſtinere. Quæ infelicitas exerbitantis ſine regente judicio imaginationis, non potuit non valde augeri, cum impuriſſimus ille præceptores contigiſſent, qui olcum cammo addere, quam aqua ignem deloſe lateatem extinguere maluerunt, quales Pomponatii & Cardani libri atque diſciplina fuerunt. Illi totus corruptus Vaninus, quid ſtatuerit, de quo certum ſententiam figere ipſe ignoravit, & ſine mente philoſopha blateravit, bona, mala, recta, iniqua, vera, falſa, ambigua diſputandi acie inter ſe commiſta attulit, non ſatis gnarus, ita ſuſtrui patratis & veritatis revelatæ manta. Quidquid igitur vel in Philoſophiam, vel in Chriſtianam Fidem peccavit Vaninus, peccaviſſe autem levum futilemque ſcriptorem plurima faterur, non tam imperati direlle, & Syſtemati inadjicata, quam extreme demenſæ hominis mente capti adjiciendum eſſe putamus, digni qui non flammis ſed ergaſtulo ſapere diſcuiſſet.* Rem. du Trad.

(35) *Hiſt. Crit. Philoſ.* T. IV P. IV. p. 650-688.

☞ [N] *Mr. Bayle a voulu en faire un Martyr de l'Athéiſme.*] Ecoutons-le parler lui-même. „ Quand je conſidére, *dit-il* (36), que l'Athéiſme a eu des Martyrs, je ne doute „ plus que les Athées ne ſe faſſent une idée d'honnêteté, qui „ a plus de force ſur leur eſprit, que l'utile & l'agreable. „ Car d'où vient que Vanini s'eſt indiſcrétement amuſé à „ dogmatiſer devant des perſonnes qui le pouvoient déſé- „ rer à la Juſtice? s'il ne cherchoit que ſon utilité particuliére, il devoit ſe contenter de jouïr tranquillement d'une „ parfaite ſécurité de Conſcience, ſans ſe ſoucier d'avoir des „ Diſciples. Il faut donc qu'il ait eu envie d'en avoir, & „ celà ou afin de ſe rendre Chef de parti, ou afin de délivrer „ les hommes d'un joug, qui à ſon avis les empêchoit de ſe „ divertir tout à leur aiſe. . . . . Mais d'où vient qu'il „ n'a pas trompé ſes Juges, & qu'il a mieux aimé mourir „ dans les plus rudes tourmens, que de donner une retractation, qui dans ſes principes ne pouvoit lui faire aucun „ tort dans l'autre monde? pourquoi ne pas faire ſemblant „ d'être deſabuſé de ſes impiétés, puiſqu'il ne croyoit pas „ que l'Hypocriſie eût été défendue de Dieu? . . . . . „ Après avoir dogmatiſé mal à propos, il eût à tout le moins „ juré, qu'il étoit revenu de ſes erreurs, & qu'il ſigneroit „ de ſon ſang tous les articles de notre créance. Au lieu „ de celà, il ſe fit un ridicule point-d'honneur de ſe roidir „ contre les tourmens. Ce qui fait voir, qu'avec une opiniâtreté de cette nature, il étoit capable de mourir pour „ l'Athéiſme, quoiqu'il eût été très-perſuadé de l'exiſtence „ de Dieu". Malheureuſement Mr. Bayle a ſuppoſé partout faux, Vanini a été ſi peu un Martyr de l'Athéiſme, qu'il a fait tout ce que le Critique s'imagine qu'il n'a point fait; il s'eſt retracté, il a juré qu'il étoit Orthodoxe, & n'a rien négligé pour éviter la mort, bien loin d'avoir en cette conſtance donné Mr. Bayle lui fait gratuitement honneur. On ne peut s'empêcher de ſoupçonner qu'il entre un peu de mauvaiſe foi dans tout celà, pour avoir le plaiſir de raiſonner à perte de vue, ſur l'*honnêteté* prétendue de Vanini, & des Athées. Ce qui me confirme dans la penſée que le Philoſophe de Rotterdam a manqué de candeur, c'eſt qu'il n'a point corrigé cet endroit de ſes *Penſées diverſes*, même après avoir été mieux inſtruit, à ce qu'il prétend, & avoir vu le paſſage de Gramond. En deux mots, on Mr. Bayle devoit examiner l'Hiſtoire de Vanini, où il ne devoit pas affirmer auſſi hardiment, ce qu'il ignoroit. Rem. du Trad.

(36) *Penſées diverſes* T. I. p. 311. 324. &c.

☞ VASCONCELLOS (D. Augustin Manuel de) étoit fils cadet de Ruyon Rodrigue Martin de Vaſconcellos, Seigneur de la Subſtitution de Marchéde, & petit-fils de Diegue Caſco de Vaſconcellos, Gentilshommes Portugais établis à Evora. Il naquit vers l'an 1583. Deſtiné d'abord à l'Etat Eccléſiaſtique il fit ſes études dans l'Univerſité de Coïmbre; mais enſuite il devint l'héritier de ſa Maiſon, par la mort de Diégue de Vaſconcellos, ſon frére aîné qui ne laiſſa point de poſtérité. Les études qu'il avoit faites ne furent pas néanmoins infructueuſes, il étoit éloquent & bon Hiſtorien, comme il paroît par ſes Ouvrages [A]. D. Auguſtin eut la tête tranchée dans la place du Rocio de Lisbonne le 29 Août 1641 [B]. Le même jour on fit une pareille exécution aux Ducs de Villaréal & de Caminha, & au Comte d'Armamar, pour avoir tous enſemble trempé dans une Conjuration contre la perſonne de Jean IV. proclamé Roi de Portugal l'année précédente. Vaſconcellos avoit épouſé en premiéres nôces Dona Marguerite de Mendoça, fille de Conſtantin de Sá de Noronha & de D. Louiſe da Silva: après ſa mort il épouſa D. Marguerite d'Albuquerque, fille de Diégo de Saldanha, Commandeur de Villa-de-Rey dans l'Ordre de Chriſt, & de D. Anne Lobo de Mello. Il n'eut des enfans d'aucune des deux (a).

(a) Mémoire fourni par un Seigneur de Portugal a P. Niceron. *Mém. des Hom. Ill.* Tom. XLII. p. 195-197.

[A] *Il étoit éloquent, & bon Hiſtorien, comme il paroît par ſes Ouvrages.*] Voici le Catalogue qu'on nous en donne (1). I. *Manifeſto del Reyno de Portugal*, Lisbonne 1641 in-fol. imprimé ſans nom d'Auteur, en Caſtillan. II. *Vida y arziones del Rey D. Juan* II. *de Portugal*. Madrid 1639 in 4. en Caſtillan. III. *Viola de Don Duarte de Menéſes* III. *Conde de Viana, y ſucceſſos notables de Portugal en ſu tiempo*. Lisbonne 1627 in-4. en Caſtillan. IV. *Juiſo fóbre à Hiſtoria de Braga do Arcebiſpoco D. Rodrigo da Cunha*. „ Cette Diſſertation ou ce Jugement, qui eſt le ſeul Ouvrage que D. Auguſtin ait écrit „ en Portugais, ſe trouve imprimé dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Brague, compoſée par l'Archevêque D. Rodrigue da „ Cunha". V. Il a fait une Traduction Françoiſe de la Vie de Jean II. Roi de Portugal, imprimée à Paris en 1641 in-8.

(1) Mémoire fourni par un Seigneur de Portugal. *Apud* Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. XLII. p. 197.

[B] *D. Auguſtin eut la tête tranchée . . . . le 29 Août* 1641.] Je ne parlerai de la conjuration, à laquelle il eut part, qu'autant que cela eſt néceſſaire par rapport à mon ſujet. On en peut voir l'Hiſtoire dans les Auteurs cités en marge (2): ces deux Hiſtoriens ne donnent point à celui dont il s'agit le nom de Vaſconcellos, mais je ne doute preſque point que ce ne ſoit lui qu'ils déſignent par le nom de Dom Auguſtin Emanuel, qu'ils mettent au nombre des Conjurés de quelque diſtinction. Mr. de la Clède (3) en trace le portrait en ces termes. „ L'Archevêque (de Brague, auteur & chef de la „ Conjuration) avoit pour principal Confident un Fidalgue „ nommé Dom Auguſtin Emmanuel. Emmanuel à ſa naiſ- „ ſance diſtinguée joignoit un eſprit ſouple, fertile en expédiens, hardi, entreprenant, fourbe, intrigant. Il étoit „ habile dans les affaires, il parloit avec facilité & éloquence, il avoit l'art de ſe concilier les eſprits; il étoit flatteur avec adreſſe, faux avec ingénuité, homme enfin capable de grandes choſes, & vertueux par intervalles. Emmanuel étoit mécontent du Gouvernement préſent, parce „ qu'on ne l'avoit jamais employé, & qu'on lui préféroit des „ gens, qu'il croyoit ne pas le valoir. D'ailleurs il étoit pauvre. L'eſpérance d'améliorer ſa fortune eſt capable de jetter ſouvent les hommes à tout, dans les entrepriſes les „ plus hazardeuſes. Ils oſent tout riſquer pour leur élévation. La vanité s'y mêle; piquez d'avoir été oubliez dans „ la foule, ils conçoivent l'idée flatteuſe de s'en venger ſur „ ceux qui les ont oubliez: le péril s'éclipſe: ils ſe livrent „ aux plus hardis deſſeins, & cauſent ſouvent des révolutions ſingulières. Emmanuel ſéduit par ſes grandes idées, s'abandonna entiérement à l'Archevêque, qui le chargea de „ chercher quelqu'un pour l'envoyer à la Cour de Caſtille". La Conſpiration ayant été découverte de la maniére qu'on peut voir dans l'Hiſtoire, les principaux Conjurés furent condamnés à perdre la vie. Mais ſi trouve des variations ſur le genre de leur ſupplice. Mr. de Vertot dit (4) que le Marquis de Villaréal & le Duc de Caminha furent condamnés à avoir la tête tranchée, & les autres Conjurés à être pendus & mis par quartiers; & il ajoûte enſuite, que l'Arrêt fut exécuté le lendemain. Selon Mr. de la Clède (5) le Duc de Villaréal s'étant mis ſur un fauteuil, le bourreau, après lui avoir lié les bras & les jambes, lui coupa la gorge par devant, & non par derriére, comme on le pratiquoit ordinairement envers les traîtres. Le Duc de Caminha (que l'Hiſtorien François nomme Camignam) ſubit la même peine, & il ajoûte que le Comte d'Armama & Dom Auguſtin éprouvérent le même ſupplice. Il me paroît que le témoignage du Seigneur Portugais, qui a fourni au P. Niceron des Mémoires touchant Vaſconcellos, doit naturellement l'emporter ſur celui des deux Ecrivains François, parce qu'il a été à portée d'être exactement inſtruit des circonſtances de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion.

(2) Vertot *Hiſt. des Rev. de Portugal*. p. 102-118. De la Clède *Hiſt. Gen. de Portugal*, T. II p. 461. *& ſuiv.*

(3) *Ubi ſupra* p. 463.

(4) *Loc. cit.* p. 114.

(5) *Ubi ſupra*. p. 465.

☞ VATER (Abraham) célébre Médecin du XVIII Siécle nâquit à Wittemberg le 9 Décembre 1684. Chriftian Vater fon pére, étoit Docteur & Profeſſeur en Philoſophie, Profeſſeur en Pathologie, Doyen de la Faculté, Conſeiller de la Cour d'Anhalt, Membre de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, & Phyſicien du Cercle Electoral. Sa mére, Régine Dorothée Deutſchman, étoit fille d'un Théologien diſtingué parmi les Luthériens, & petite-fille du célebre Abraham Calovius (a). Le jeune Vater fit ſes Humanités au Collége de Merſebourg, ſous la direction de Jean Hubner, ſi connu par les Livres qu'il a publiés pour l'inſtruction de la Jeuneſſe. En 1702 il revint à Wittemberg, où il étudia ſous ſon pere; il s'appliqua auſſi aux Mathématiques ſous Mr. Röſchel, Schöning, & Daſchitsky, & à l'Hiſtoire ſous Mr. Schurtzfleiſch. Mr. Vater, animé par l'exemple de ſon Pére & de ſes Ancêtres, fit connoître de bonne heure qu'il ne dégénéreroit point. En 1704 il prononça une Harangue Latine ſur la mort du Prince Emanuel Lebrecht d'Anhalt, où il fit admirer ſon éloquence. En 1706 il diſputa deux fois, & fut reçu Docteur en Philoſophie. Trois ans après il fut aggrégé au nombre des Candidats en Médecine, & il alla ſe perfectionner dans cette Science à Leipzig, où il entendit les leçons de Mrs. Bohn, Pauli, Schacher, & Etmuller. A la fin de 1709 il revint chez lui, & au commencement de l'année ſuivante il fut reçu Docteur en Médecine, après une Diſpute publique *de Peſtilentia vera*, ſous la préſidence de Mr. de Berger (b). Au mois d'Avril 1710 il commença un voyage Litéraire, & viſita les prineipales Villes & Univerſités d'Allemagne; il y vit les principaux Savans, dont il ſe fit eſtimer & aimer. Il continua ſon voyage par la Hollande, toujours attentif à former des liaiſons avec les plus ſavans hommes, & à ſe procurer l'entrée des Bibliothéques & des Cabinets d'Antiquités, & ſurtout de Curioſités naturelles. A Utrecht il fit connoiſſance avec MM. Leuſden, Münnicke, & Barchuyſen; à Leyde avec MM. Albinus le Vieux & Boerhaave; à Amſterdam avec MM. Ruyſch & Rittmeyer. Ayant traverſé les Pays-Bas Eſpagnols il paſſa en Angleterre, & s'arréta quelques mois à Londres [A]. Etant revenu en Hollande en 1711 il profita beaucoup des lumiéres de Mr. Ruyſch [B], dont il ne ſe ſépara qu'avec regret; à ſon retour il vit Franeker, Groningue & Hambourg, & les principales Villes de la Baſſe-Saxe, & arriva à Wittemberg en Juin 1711 (c). Dés l'année ſuivante le Roi Auguſte l'employa dans pluſieurs Expériences ſecrettes de Chymie. La méme année l'Académie Impériale des Curieux de la Nature l'admit au nombre de ſes Membres ſous le nom d'*Antipater*. En 1717 il fut nommé Profeſſeur extraordinaire en Médecine à Wittemberg, deux ans après il devint Profeſſeur ordinaire d'Anatomie & de Botanique; & il a rempli ce poſte pendant vingt-ſix ans avec beaucoup de réputation. En 1721 la Société Royale de Londres l'aggrégea à ſon Corps, & celle de Berlin en fit autant en 1728. Lorſqu'en 1733 le Cabinet Royal d'Anatomie, qui étoit à Dreſde, fut donné à l'Univerſité de Wittemberg, Mr. Vater en eut l'inſpection par un ordre exprès du Roi, avec une penſion qui y fut attachée. Et lorſqu'il quitta depuis la Profeſſion d'Anatomie, la Cour lui continua cette inſpection, qu'il a conſervée juſques à ſa mort, & qui lui convenoit à tous égards. Il a enrichi ſans ceſſe ce Cabinet de nouvelles Piéces, & il en a fait imprimer un Catalogue trés-bien dreſſé. Mr. de Berger étant mort, il eut en 1737 la Profeſſion ordinaire de Pathologie; & en 1747 Mr. de Heucher étant décédé, il y joignit encore celle de Thérapie, avec la premiére place, & le Décanat de la Faculté de Médecine. Mr. Vater a rendu de grands ſervices à l'Académie de Wittemberg, & étoit juſtement eſtimé dans ſa profeſſion [C]. Eprouvé par diverſes adverſités & par de fâcheuſes maladies, cet illuſtre Médecin témoigna toujours beaucoup de religion. En 1716 il ſe maria pour la premiere fois avec Sophie-Magdelaine Zimmermann, Veuve de Mr. Francken, Maître des Poſtes à Wittemberg, avec laquelle il a vécu pres de vingt-quatre ans, ſans en avoir eu d'enfans. Le 24 Février 1740 il épouſa Mademoiſelle Marperger, ſœur du premier Prédicateur de la Cour de Dreſde, avec lequel il avoit d'étroites liaiſons. A meſure que Mr. Vater avançoit en age, ſa ſanté devenoit chancelante. En 1744 il fit un voyage à Carlsbad, pour tâcher d'apporter du ſoulagement aux douleurs qui l'accabloient; il éprouva à-la-vérité quelque relâche, mais il ne fut point gueri. Sa mort n'a pourtant pas paru être une ſuite de ſes infirmités, & a eu quelque choſe d'aſſez ſinguiier. Le 17 Novembre 1751, ſans aucune apparence extérieure de mal, il déclara qu'il ſe ſentoit proche de ſa fin, & ayant parlé à ſon épouſe dans

(a) *Nouv. Dict. Geog.* Tom XII. p. 251. 252.

(b) Ibid. p. 252. 253.

(c) Ibid. p. 253-255.

(1) *Nouv. Dict. Geog.* Tom XII. p. 254.

(2) Ibid. p. 255.

(3) Ibid. p. 255.

[A] *Il paſſa en Angleterre, & s'arréta quelques mois à Londres.*] Il s'occupa utilement durant les ſix mois qu'il y paſſa. Il apprit l'Anglois, fit un Cours d'Algébre ſous Mr. de Moivre, & un Cours de Phyſique Expérimentale ſous Mr. Hauesbée. Il aſſiſta fréquemment aux Opérations Chirurgiques dans les Hôpitaux. Il s'occupa beaucoup dans les Cabinets de MM. Sloane & Woodward, & il lia une amitié particuliére avec Mr. Conrad Sprengel. Avant que de quiter l'Angleterre, il alla à Oxford, pour voir le Théatre de Sheldon, la Bibliothéque Bodléienne, & les autres raretés de cette Univerſité (1).

[B] *Il profita beaucoup des lumiéres de Mr. Ruyſch.*] Le ſavant Profeſſeur d'Amſterdam voulut bien donner à Mr. Vater des inſtructions particuliéres ſur l'Anatomie, & ſur ces belles injections qui étoient ſon grand talent. Notre jeune Médecin, que ſon panchant entraînoit de ce côté là, ne laiſſa pas échapper la moindre choſe de ce qui concernoit ce genre d'étude, & il ſe mit par-là en état, après avoir été élève de Mr. Ruyſch, de devenir ſon émule, & de former des Préparations Anatomiques, qui n'en cédoient rien à celles de cet habile homme, & dont il compoſa un cabinet magnifique (2). Il en a publié lui-même le Catalogue ſous ce titre: *Arcadami Vateri*, &c. Muſeum Anatomicum proprium, *in quo omnis generis nitidiſſima praparata Anatomica, mira arte & ſtupenda induſtria, magnoque labore, ab Autore ejus confecta ex variis partibus totius corporis humani, &, ut perpetuo durent, balſamo condita, atque variis aſſervata ſunt; ex quibus corporis noſtri artificioſiſſima fabrica, ope injectionum & repletionum vaſorum corporum, & humanorum, & animalium bruterum, ad modum illuſt. & celeb.* Ruyſchi *mirabiliter illuſtratur atque explicatur. Acceſſerunt Obſervationes quædam Autoris Anatomicæ & Chirurgicæ, hactenus in publicis Diſputationibus & Programmatibus ſeorſim editæ, una cum Iconibus in Tabulis Æneis* XII. *huc pertinentibus, cum Præfatione* Laurentii Heiſteri. Helmſtad in 4. „ Cet Ouvrage, dit-on (3), eſt recommandable, „ premiérement en ce qu'il préſente une idée très-diſtincte „ d'un Cabinet des plus curieux, & contient une foule de „ remarques intéreſſantes ſur les Piéces qui compoſent ce Cabinet; mais enſuite, en ce que la belle Collection dont il „ s'agit, exiſtant encore réunie, fait l'objet d'une des plus „ précieuſes acquiſitions que pourroient faire quelque grand „ Prince, ou quelque Académie bien rentée".

[C] *Mr. Vater a rendu de grands ſervices à l'Académie de Wittemberg, & étoit juſtement eſtimé dans ſa profeſſion.*] Voici ce qu'on nous apprend ſur ce ſujet, & ce qui offre en même tems le Caractére de Mr. Vater. „ Il joignit aux lumiéres les talens, aux talens l'habileté, & les heureux ſuccès; & il couronnoit toutes ces rares qualités par d'autres „ plus rares encore & plus reſpectables, par un fonds éprouvé & inépuiſable de candeur, de droiture, d'amour du „ Bien public, de zéle pour les progrès des Etudians, de „ bénéficence & de charité, &, ce qu'on peut regarder comme la ſource de tout le reſte, d'humilité ſincére, & d'amour ardent & éclairé pour la Religion. La Nature, & „ la conſidération de ſes merveilles avoient produit ſur lui „ l'effet qu'elles produiſent néceſſairement ſur tous les bons „ Eſprits, ſur tous les Cœurs bonnêtes; il s'étoit élevé des „ Créatures au Créateur, & conſacroit à la gloire de ce Souverain Etre tous ſes travaux & tous ſes ſuccès. On peut „ donc dire qu'il n'a pas moins répandu la vertu que la „ Science, & que la lumiére de ſes bonnes œuvres à vivement reſſuſcité celle de ſes Ouvrages. Les gens du métier „ ont reconnu ce qu'il a fait en Médecine; & quand ils auroient voulu le conteſter, la pratique auroit parlé pour „ lui; & les Cures heureuſes qu'il faiſoit, fourniſſent les „ preuves les moins équivoques à cet égard. Il poſſédoit „ pluſieurs ſecrets dans ſon Art, non de ces faux ſecrets par leſquels tant de Charlatans abuſent de la confiance du Public, mais des compoſitions très-utiles, que ſon aſſiduité aux Opérations Chymiques lui avoit fait découvrir, & „ qu'il diſpenſoit avec une prudence qui l'a toujours mis à l'abri de tout reproche. Auſſi a-t-il été appellé ſouvent auprès des perſonnes du premier rang, qui avoient une parfaite confiance en lui; & un Prince puiſſant lui avoit adreſſé ſa vocation de premier Médecin, que ſon attachement „ pour ſa Patrie ne lui permit pas d'accepter".

dans des termes convenables aux ſentimens qu'il avoit pour elle, il demanda des ſecours ſpirituels, les reçut d'une maniére tres-édifiante, & dès le matin du jour ſuivant il mourut doucement, âgé de prés de ſoixante-ſept ans (*d*). Nous aurions ſouhaitté pouvoir faire connoître les Ouvrages de Mr. Vater, mais nous n'avons pu trouver aucun ſecours là-deſſus ; l'Auteur de ſon Eloge s'eſt contenté de dire que la Liſte de ſes Ecrits Académiques, & de ſes autres Traités, va au-delà d'une centaine. Il y a quelques Piéces de ſa façon dans les Tranſactions Philoſophiques de la Société de Londres, & peut-être y en a-t-il dans d'autres Recueils.

(*d*) Ibid. p. 188-190.

☞ UFFEMBACH (Zacharie Conrad d') nâquit à Francfort le 22 Février 1683, de Jean Balthazar d'Uffembach, Conſeiller de la Ville, d'une ancienne famille [*A*], & d'Anne Sibylle Mayer, qui joignoit tous les dons de l'eſprit à tous les agrémens de la perſonne (*a*). Il reçut une éducation très-propre à mettre en valeur les talens qu'il avoit reçus de la nature ; ſon pére joignoit les inſtructions particuliéres aux inſtructions publiques. Au mois d'Octobre 1694 on l'envoya avec un de ſes couſins au Collége de Rudelſtadt, où il s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude [*B*], juſques-là que ſon Maître fut obligé de prévenir les excès à cet égard, en défendant au jeune d'Uffembach d'étudier la nuit, & en le privant des moyens de le faire (*b*). On n'enſeignoit dans le Collége de Rudelſtadt que le Latin, le Grec & l'Hébreu, & quelques Elémens d'une Logique & d'une Metaphyſique purement Scholaſtiques ; mais Mr. d'Uffembach ne laiſſa pas de prendre quelque teinture de l'Hiſtoire, de la Géographie, de la Chronologie, & des Généalogies, en liſant les bons Abrégés qui traitent de ces Sciences. Dès ce tems-là il commença auſſi à faire paroître avec beaucoup de force, l'amour des bons Livres, qui a depuis fait ſa paſſion dominante. A la fin de l'année 1696 il compoſa & récita avec beaucoup d'applaudiſſement un Diſcours à la louange de ſa Patrie, & cet Acte fut honoré de la préſence d'un grand nombre de perſonnes diſtinguées (*c*). Une chûte qu'il fit au mois de Février 1697, & dont il ſe reſſentit aſſez longtems, obligea ſes parens à le faire revenir chez eux, & il arriva à Francfort le 31 Mai 1698. Pour rétablir entiérement ſa ſanté, on modéra ſon ardeur pour l'étude ; il ſe borna aux leçons d'Hiſtoire & de Géographie de Mr. Arnold, alors Recteur du Collége de Francfort. Etant allé aux eaux de Swalbach avec ſon pére, il ſe trouva logé en même maiſon avec le célébre Job Ludolff, ami intime de Mr. d'Uffembach le pére, & à la priere de celui-ci Mr. Ludolff examina diverſes fois le jeune Etudiant, & en fut très-ſatisfait (*d*). Sa ſanté s'étant parfaitement rétablie ſon pére l'envoya à l'Univerſité de Strasbourg, où il arriva le 14 d'Août 1698 ; il s'y appliqua à l'étude, & s'occupa à perfectionner ſes talens [*C*]. Au mois de Mars 1700 il fut obligé de revenir à Francfort pour voir ſa mére, qui étoit dans un état de langueur dangereux ; elle mourut effectivement le jour de Pâques ; mais ce qu'il y eut de plus accablant pour le jeune d'Uffembach, c'eſt qu'il perdit ſon pére trois jours auparavant. L'étude étoit la reſſource la plus naturelle qui s'offrit à lui dans ſon affliction ; il ſe rendit à Halle au mois d'Août de la même année 1700 ; MM. Stryck, Thomaſius, Ludwig, Ludovici & Buddeus y enſeignoient avec une grande réputation, & pendant prés de deux ans Mr. d'Uffembach s'y occupa tres-utilement [*D*]. En Avril 1702 il fit ſucceder les voyages aux Etudes Académiques

(*a*) Extrait de la Vie de Mr. d'Uffembach dans la *Nouv. Bibl. Germ.* Tom. XIV. P. I. p. 124.

(*b*) Ibid. p. 193. 194.

(*c*) Ibid. p. 196. 197.

(*d*) Ibid. p. 198. 199.

[*A*] *D'une ancienne famille.*] Les Lettres de Nobleſſe que l'Empereur Rodolphe II. lui fit expédier au commencement du ſiécle paſſé, prouvent qu'elle avoit déjà rendu des ſervices importans à ſa Patrie. Cette Famille a auſſi produit des hommes recommandables dans la République des Lettres. *Pierre d'Uffembach* a exercé la Médecine avec diſtinction à Francfort, & il a procuré diverſes Traductions, ou Editions d'Ouvrages de Médecine, qui ont eu l'approbation des Connoiſſeurs. *Jean Chriſtophle d'Uffembach* a tenu rang parmi les Juriſconſultes, & l'on a fait beaucoup de cas de ſon Traité *de exceſſiſſimo Conſilio Cæſareo Imperiali Aulico*, qu'il fit imprimer en 1683 à Vienne, où la Ville de Francfort l'avoit envoyé pour la quatriéme fois (1).

(1) *Nouv. Bibl. Germ.* T. XIV P. I. p. 191. 192.

(2) Ibid. p. 193. 194.

[*B*] *On l'envoya . . . . . au Collége de Rudelſtadt, où il s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude.*] Ecoutons l'Abbréviateur de ſon Hiſtorien (2). „ Il fut mis en penſion chez „ le Correcteur du Collége, Mr. Erneſt Müller, originaire „ de Kelbra en Thuringe, homme fort verſé dans les Lan„ gues Orientales. Il y avoit pluſieurs Eléves de bonne fa„ mille dans cette penſion. Malgré l'ordre que le Maître „ tâchoit de faire régner, il eſt impoſſible qu'un certain nom„ bre de jeunes gens vivent enſemble ſans eſpiégleries, & ſans „ quelques malices même d'un ordre plus fort. Notre Uf„ fembach fut préſervé de cette contagion par l'extrême pan„ chant qu'il avoit pour l'étude. Cette ardeur innée ne lui „ faiſoit chercher d'autres plaiſirs que ceux du Cabinet ou „ de la Claſſe ; & ſon Maître reconnoiſſant en lui des diſpoſi„ tions ſi rares, le diſtingua de tous les autres, & le mit „ preſque toujours ſous ſes yeux. Il lut tout de ſuite *Juſtin*, „ *Tite-Live*, *Jules Céſar*, *Quinte-Curce*, *Terence*, *Plaute*, „ *Horace*, *Virgile*, *Ovide*, &c. & il les lut la plume à la „ main, faiſant des extraits, des remarques, & rangeant dans „ de certains lieux communs qu'il s'étoit faits, ce qui lui „ paroiſſoit digne d'attention". Voilà pour ce qui regarde Mr. d'Uffembach ; mais Mr. Formey ajoûte à ce qu'on vient de lire, des réflexions auſſi ſages qu'utiles, qui méritent d'être rapportées. „ De pareils détails, *dit-il* (3), ne ſont „ point des minucies ; ils peuvent réveiller l'ardeur de ceux „ qui ſe trouvent dans de pareilles circonſtances, & engager „ ceux qui ont des fonctions pédagogiques à démêler la por„ tée, la capacité, le caractére des ſujets qu'ils dirigent, „ pour y proportionner le genre de ſoins qu'ils leur accor„ dent. C'eſt un grand dommage pour la Société, qu'il n'y „ ait pas au-deſſus des Régens, ou Précepteurs ordinaires, „ des Directeurs éclairés qui faſſent une exacte revuë de la „ jeuneſſe, qui fréquente les Colléges, pour trier les Su„ jets d'élite, & preſcrire une routine particuliére, par la„ quelle on ne les laiſſât pas languir & croupir parmi des Ca„ marades lents & ſtupides, dont le commerce & l'exemple „ deviennent à la fin contagieux. Je voudrois qu'il y eût „ dans chaque Collége un département ſéparé, où un Mai„ tre qui fût homme d'eſprit & de goût, eût pour unique „ charge de recevoir & de former ces élus ; & je m'aſſure „ que les Grands-hommes, dont la Nature paroît ſi avare, „ & qu'il eſt ſi aiſé de compter dans chaque ſiécle, ſi tant „ eſt même que chaque Siécle en produiſe, deviendroient „ beaucoup plus communs".

(3) Ibid. p. 194. 195.

[*C*] *Il s'y appliqua à l'étude, & s'occupa à perfectionner ſes talens.*] Il s'attacha à bien apprendre la Langue Françoiſe, en étudiant les Sciences. Mais cela ne rallentit pas le goût dominant, celui des Livres, de leur connoiſſance, & de tout ce qui concerne leur Hiſtoire. Mr. d'Uffembach ne quittoit ſon Cabinet, que pour aller fureter les Bibliothéques particuliéres & publiques, & les Librairies. Il aſſiſta aux Colleges de Droit de Mr. Schilter, & pendant l'hyver de 1699 il fut aſſidu aux diſſections Anatomiques de Mr. Schelhamer. „ Il connut ſi bien l'utilité de ce travail, non ſeu„ lement pour les Univerſités, mais même pour toutes les „ Villes un peu conſidérables, par l'influence qu'il peut „ avoir ſur la guériſon de quantité de malades, qu'il con„ ſerva l'idée de procurer un ſemblable établiſſement dans ſa „ Patrie, & il en vint à bout en l'an 1718, où le Comte de „ Schönborn ayant été envoyé à Francfort en qualité de „ Commiſſaire Impérial, pour terminer quelques différends „ entre le Magiſtrat & la Bourgeoiſie, Mr. d'Uffembach „ obtint de ce Seigneur l'érection d'un Théatre Anatomi„ que (4)". Son attention s'étendoit à tout. Le 13 Septembre 1699 il y eut une grande Eclipſe de Soleil : Mr. d'Uffembach en ſuivit l'obſervation avec toute l'exactitude poſſible, ſous la direction de Mr. Sebizius (5).

(4) Ibid. P. 201 202.

(5) Ibid. p. 203.

[*D*] *Pendant prés de deux ans Mr. d'Uffembach s'y occupa très-utilement.*] Il ſe livra avec un ardeur toute extraordinaire à tous les moyens qui s'offroient à lui de toutes parts, de perfectionner ſon eſprit, & d'étendre ſes connoiſſances. De toutes les parties de la Philoſophie, la Morale fut celle qu'il goûta le plus ; & celle de Thomaſius lui plut ſi fort, qu'il fit dans la ſuite de ſa vie pluſieurs lectures de cet Ouvrage, dont il n'approuvoit pourtant pas également tous les principes (6). Il continua auſſi à acquérir des Livres. Il s'attacha beaucoup à la lecture des Voyages, & il n'y en eut guére qui lui échappaſſent. Il en faiſoit des Extraits, qui lui ont beaucoup ſervi dans ſes propres voyages. Notre jeune Savant ne crut pas devoir négliger l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; il s'attacha en particulier à l'*Hiſtoire des Héréſies* de Mr. Arnold, que Thomaſius recommandoit fortement à ſes Diſciples. Il eſt aiſé de penſer que les Journaux, qui pétilloient alors en grand nombre, & parmi leſquels il y en avoit de fort eſtimés, n'échappoient pas à un curieux du caractére de Mr. d'Uffembach. Au mois de Juillet 1701 il aſſiſta à un Collége de Phyſique Expérimentale de Mr. Hoffmann, ce qui l'engagea à lire les Ouvrages des principaux Phyſiciens, & principalement de ceux qui ſe ſont attachés à démontrer l'exiſtence & les perfections de Dieu, par la conſidération des merveilles de la Nature. Mr. d'Uffembach reprit auſſi

(6) Ibid. p. 205.

ques [*E*]. Il retourna cependant ensuite à Halle, principalement pour entendre un Cours de Droit du célèbre Samuel Stryck; enfin il se fit recevoir Docteur en Droit, & soutint sous la Présidence de Thomasius une Dissertation Inaugurale *De Quæsi-Emancipatione Germanorum*. Il reprit ensuite le chemin de Francfort, & y fit transporter la Bibliothèque qu'il s'étoit formée pendant le cours de ses études (*e*). Le goût des voyages subsistoit toujours en lui, & il s'étoit même fait à cet égard des plans d'une vaste étendue; & lorsque celui qu'il s'étoit tracé eut souffert toutes les réductions convenables, *il demeura encore fort supérieur à ceux des Voyageurs qui se font acquis le plus de réputation* (*f*). En Septembre 1703 il se rendit à Leipzig, & delà il parcourut les Villes de Saxe, où il y avoit des choses dignes de son attention. Il visita successivement Berlin & Francfort sur l'Oder, où il vit les Savans qui y tenoient un rang distingué. Des Lettres de ses Tuteurs le rappellérent chez lui, & il se rendit dans sa Patrie le 10 Janvier 1704 (*g*). Il se livra alors tout entier à l'étude, pour se dédommager par le commerce des morts, de celui des vivans, dont il n'avoit pu jouïr autant qu'il auroit souhaité. Ce fut auſſi alors qu'il se mit tout de bon à former sa magnifique Bibliothéque [*F*]. Le désir de l'augmenter & de l'enrichir réveilla ensuite l'envie

(*e*) Ibid. p. 200-211.

(*f*) Ibid. p. 212.

(*g*) Ibid. p. 213.

l'étude de la Langue Grecque, qu'il avoit négligée, par un effet du préjugé commun que cette Langue est inutile aux Jurisconsultes; sous la direction d'un bon Maître il posséda en deux mois le Nouveau Testament, & passa delà à d'autres Auteurs. Il employa les derniers mois qu'il passa à Halle à entendre un Cours de Mr. Buddeus sur l'Histoire & la Politique, & un de Mr. Thomasius qu'il faisoit sur son propre Ouvrage, intitulé *Dolrina Fundamentale*; Comme Mr. d'Uffembach a connu de près ce célèbre Profeſſeur, & qu'il a laiſſé par écrit le jugement qu'il en portoit, on ne ſera pas fâché, je m'aſſure, d'en trouver ici quelques traits (*f*). „ Il le trouvoit tout différent en Chaire, de ce qu'il étoit „ dans ſes Ecrits. Sa trop grande vivacité ne lui permettoit „ pas d'enſeigner d'une manière méthodique & ſolide: il per„ doit preſque tout ſon tems en digreſſions inutiles, & ré„ ſoudre des difficultés chimériques. Avec cela pour s'atti„ rer la bienveillance de ſes Auditeurs, il avoit recours à un „ artifice qui n'eſt mis en œuvre que par trop de Profeſ„ ſeurs *, c'eſt de faire des contes, de dire des bouffonne„ ries, de raconter même des hiſtoriettes, ou anecdotes „ ſcandaleuſes, aux dépens de ſes Collégues ou d'autres „ Sçavans. Il étoit donc plus propre à éveiller & à corner „ l'eſprit de ceux qui avoient poſé ailleurs de bons fonde„ mens, qu'à donner la première euiture. Ceux qui ſe font „ attacher uniquement à lui, ont conſervé un caractère de „ légéreté & de frivolité, qui a influé manifeſtement dans la „ ſuite ſur le reſte de leur vie. Les deux grandes diſpoſitions „ qui faiſoient le fond de Thomaſius, & qu'il communiquoit „ ſans peine aux Jeunes-gens, qui y font tout diſpoſés d'eux „ mêmes, c'eſt le doute univerſel, & le panchant à tourner „ tout en raillerie. Il étoit *Sceptique* & *Sceptique*".

(*f*) Ibid. p. 208-209.

* Ceci doit regarder particuliérement l'Allemagne. Car en Hollande, du moins, on ne peut reprocher rien de ſemblable aux Profeſſeurs.

[*E*] *En Avril 1702 il fit ſucceder les Voyages aux Etudes Académiques.*] On ne nous apprend point quels Voyages il fit en ce tems-là; on ne nous inſtruit que de la manière dont il tâcha de mettre ſes fourſes à profit. „ Il s'embarqua bien avec tout ce que voyent les Voyageurs curieux, mais „ il vit auſſi ce qui n'eſt point du reſſort de la curioſité or„ dinaire; il apprit à connoître les hommes, les caractères, „ les mœurs; il étendit, autant qu'il lui fut poſſible, le „ fond même des choſes, dans s'arrêter à la ſuperficie. Il „ viſitoit toutes les perſonnes qui avoient quelque réputa„ tion, non pour avoir une idée de leur viſage, & leur „ montrer le ſien, mais pour les engager dans des conver„ ſations dont il pût retirer quelque utilité. Et afin de n'en „ rien perdre il avoit une habileté ſinguliére, c'eſt que lors„ qu'on lui diſoit quelque mot ingénieux, ou qu'on faiſoit „ quelque récit intéreſſant, il ſçavoit écrire dans ſa poche „ ſans que perſonne s'en apperçût, & y mettoit ſes Tablettes „ diſpoſées de telle manière qu'il pouvoit y noter quelques „ mots ſuffiſans pour lui rappeller le reſte des idées, & „ ſuppléer au défaut de la mémoire. Ce crayon inviſible, „ qui enregiſtroit des paroles fugitives, lui a tant bien des „ plaiſirs dans la ſuite, lorsqu'il repaſſoit les converſations „ qu'il avoit ainſi notées, & dont il auroit ſans cela entié„ rement perdu le ſouvenir. Si ce ſecret étoit plus connu, *ajoute Mr. Formey*, bien des gens ſeroient ſur leurs gardes „ en parlant, mais alors il perdroit tout ſon prix, qu'il tire „ de la ſécurité avec laquelle ceux qui s'entretiennent diſent „ tout ce qui leur vient dans la penſée (8)". Si ceux qui pratiquent un ſecret du même genre que celui de Mr. d'Uffembach, ou qui mettent par écrit ce qu'ils ont entendu dire, en uſoient toujours avec diſcrétion, & ſe bornoient à noter ce qui eſt intéreſſant, & qui ne peut nuire à perſonne, ce procédé ne paroîtroit louable, & nullement répréhenſible; mais il eſt des gens qui mettent dans leurs recueils tout ce qu'ils entendent dire, & qui dans la ſuite produiſent au grand jour des choſes qu'on n'a eu nullement deſſein de dire pour le public, & qu'on a cru pouvoir laiſſer échapper, ou qui ſont échappées ſans réflexion dans une converſation particuliére: c'eſt là à mon avis une eſpéce de trahiſon, & un abus manifeſte de la confiance, & ce qui tend réellement à la bannir du commerce & de la converſation.

(8) Ibid. p. 209. 210.

[*F*] *Ce fut auſſi alors qu'il ſe mit tout de bon à former ſa magnifique Bibliotheque.*] Des que ſa ſituation & ſes revenus lui permirent de ſe ſatisfaire à cet égard, il pouſſa les choſes auſſi loin qu'un particulier peut le faire, & ni les ſoins ni les frais ne l'arrêterent jamais. Auſſi ſa Bibliothéque a-t-elle tenu un rang diſtingué parmi les plus belles de l'Europe. Mr. d'Uffembach en publia le Catalogue en 1729 in-8, dans le deſſein de s'en défaire, par diverſes raiſons qu'il indique dans ſa Préface (9), & effectivement elle a été diſperſée. Pour faire juger de ſon empreſſement à recouvrer tout ce dont il pouvoit ſe promettre quelque avantage littéraire, rapportons ce que nous apprend là-deſſus ſon Hiſtorien (10). „ Les Moines de quelques Cloîtres ſituez ſur le Rhin, & en „ particulier de Cologne, ayant une multitude de Parche„ mins qui les embarraſſoient, & dont ils vouloient ſe dé„ faire, avoient pris le parti de les envoyer à Francfort, „ pour être vendus à la livre aux Artiſans, dont les profeſ„ ſions ont beſoin de parchemin. Et ain qu'on n'en pût „ faire d'autre uſage, les Moines avoient dépécé tous les „ volumes, & broüillé toutes les feuilles, de manière à for„ mer un chaos indéchiffrable. Mr. d'Uffembach eut avis de „ l'arrivée de ce bagage: & perſuadé qu'il y avoit bonne „ capture à faire, il s'élança au milieu de ces parchemins, „ s'enfévelit dans la pouſſiére, fureta, tria, rangea, & fit „ conduire chez lui des voitures chargées à tant le quintal, „ qui lui parurent un vrai triomphe remporté ſur la Barbarie. „ Il fut bien dédommagé de ſon travail & de ſes frais; il „ raſſembla de très-bons MSS. de la Bible, & de quelques „ anciens Ecrivains, parmi leſquels ſe trouva un Martyrologe d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire . . . . . „ voiei une autre avanture. Un Boulanger avoit les fix pre„ miers Livres de l'*Enéide* en parchemin, ſéiant un très„ précieux Manuſcrit. N'ayant aucune idée de ſon prix, il „ en deſtinoit les feuilles à être miſes au four ſous ſes gâ„ teaux. Déjà le premier Livre avoit été appliqué à cet uſa„ ge. Mr. d'Uffembach eut occaſion de voir ce ſacrilége, il „ en frémit, & raſſembla les déplorables reſtes de ce MS. „ Il le mit pour jamais à l'abri d'un pareil attentat". Les Diplômes & les Lettres des Savans entroient auſſi dans le plan de ſa Collection. Il avoit une adreſſe admirable pour les retirer des mains de gens ignorans, qui n'en connoiſſoient pas le prix. C'eſt ainſi qu'il conſerva la correſpondance de deux Littérateurs renommés, Jean Henri Boecler, & Matthias Berneger; il l'acheta du Libraire Leers, comme du papier d'emballage, & il lui fallut pluſieurs mois avant que de pouvoir la mettre en ordre. Les richeſſes que Mr. d'Uffembach poſſédoit en ce genre étoient immenſes; puiſqu'il avoit ſoixante & onze Volumes in-folio, y compris les deux Volumes de Tables, & ſoixante-deux in-4. Ce magnifique Recueil fut vendu par les Héritiers de notre Savant au célèbre Jean Chriſtophle Wolf de Hambourg, qui en parle en ces termes à Mr. la Croze (11). *Verſor cum maxime in lucubrante* Indice apparatus epiſtolici MS. *conficiendo, qui jam ſub preſo fudat . . . . . illum ere non modico meum feci ab heredibus Uffenbachianis ſeptuaginta fere in-fol. & ſexaginta in quarto formis voluminoſius conflantem, & epiſtolas, maximam partem literis quibus præſtantiſſimorum Virorum, qui inde a renatis doctrina puriore & literis ad noſtram uſque ætatem eruditionis laude claruerunt. Eminet inter hos commercium litterarium, quod Boeclero, Hermanno Bongarſio, Boineburgio, &c. cum viris doctis interceſſit. Dici non poteſt, quem fructum, quamve voluptatem ex illo evolvendo vel coperim vel capiam.* Mr. Wolf ajoûte, qu'il a augmenté ce tréſor de ſix Volumes, outre les trois autres épais, contenant les Lettres que lui-même avoit reçues des Savans de ſon tems. Il publia en 1736 une eſpéce de Catalogue de cette vaſte Collection, avec diverſes Obſervations intéreſſantes, & quelques Lettres qui n'avoient pas paru. Il y joignit la Deſcription d'un autre Recueil, qu'il avoit auſſi acquis des Héritiers de Mr. d'Uffembach, contenant divers Manuſcrits curieux de Littérature, en ſeize Volumes in-fol. & vingt-huit in-4. Il ne manque au Recueil des Lettres que celles que Mr. d'Uffembach a reçues & celles qu'il a écrites lui-même, mais il en avoit fait préſent à Mr. Schelhorn, pour s'en ſervir en écrivant ſa vie, comme ce Savant a fait; lequel a auſſi publié diverſes Lettres, tirées des MSS. de la Bibliothéque de Mr. d'Uffembach, & qu'on trouve dans les *Amœnitates Literariæ*. Pour revenir à la Bibliothéque de notre Savant, nous remarquerons que s'il eut des avantures heureuſes pour l'enrichir, il eut quelquefois auſſi le chagrin de voir périndre trésors qu'il auroit ardemment déſiré. C'eſt ce qui lui arriva, lorſqu'il voulut acquérir les papiers du célèbre Job Ludolff. „ Il avoit retiré des mains d'un Epi„ cier un Exemplaire du bel Ouvrage de ce Sçavant, intitu„ lé *Hiſteria Æthiopica*, chargé de remarques manuſcrites de „ l'Auteur; mais quand il s'informa de ce qu'étoit devenu le „ reſte de ſes papiers, il reçut la déſolante nouvelle que de „ barbares héritiers en avoient fait un ſacrifice à *Vulcain*. „ Et ce qui achéve de rendre la choſe plus touchante, c'eſt „ qu'il vit de ſes propres yeux le boucher qui conſumoit une „ partie de ces ſçavantes dépouilles, en paſſant fortuitement „ dans l'endroit où on les avoit fait porter". Mr. d'Uffembach s'apperçut à la fin, qu'il ne pouvoit exécuter pleinement les vaſtes deſſeins qu'il avoit formés: il ſe borna à completter autant qu'il lui ſeroit poſſible des Collections d'un certain

(9) Voy. *Bibl. Germ.* Tom. XX. p. 74. 75.

(10) *Nouv. Bibl. Germ.* Tom. XIV. P. II. p. 378.

(11) *Thef. Epiſt. La Cr.* T. I. p. 266. 267.

vie de voyager, & il y employa l'année 1708 & une partie de 1709 [*G*]. Il revint à Francfort au mois de Juin de cette dernière année. Le plaisir qu'il avoit goûté le détermina à entreprendre le grand voyage qu'il méditoit depuis longtems, & il choisit son frére pour compagnon: nous ne dirons rien des circonstances de ce voyage, dont on a promis de publier la Rélation, qui même a peut-être déjà paru, mais qui n'est pas encore parvenue jusqu'à nous. Notre curieux Voyageur vit tout ce qu'il y avoit de Savans connus dans l'Europe, à la réserve de ceux de France & d'Italie, les troubles qui agitoient l'Europe l'avant empêché de visiter ces deux Pays. Il fut tenté de s'établir à Oxford, mais les alimens & le climat ne lui parurent pas convenables à sa santé. Il rapporta avec lui plus de quatre mille Volumes, & revint à Francfort au commencement d'Avril 1711, & peu de tems après il épousa la veuve de son meilleur Ami Jean Nicolas Schneider surnommé Schmidt, qui avoit demeuré dans sa maison, & avoit présidé à l'arrangement de sa Bibliothéque. Il a eu de ce mariage un fils & deux filles, l'aînée desquelles lui a feulement survécu. Il fit avec sa famille dans l'Eté de 1718 un voyage de plaisir dans les Pays-Bas. Il s'occupa à voir à Louvain & à Anvers les Bibliothéques & les Savans, qu'il n'avoit pas encore vus; de retour chez lui, il entretint une correspondance des plus étendues & des plus réguliéres avec presque tous les Gens de Lettres de son tems (*b*). Nous renvoyons aux Remarques divers traits qui peuvent servir à faire connoître le caractére de Mr. d'Uffembach [*H*]. En 1721 il fut fait Sénateur de la Ville de Francfort; & en 1730 il entra dans le Collége des Echevins. Il s'acquitta de ces divers Emplois en homme qui avoit son devoir à cœur, & qui le préféroit à son plaisir, puisqu'il ne put plus guére donner de tems aux Lettres, & ce fut même là un des motifs qui le déterminérent à le défaire de la plus considérable partie de sa Bibliothéque. Depuis l'année 1728 sa santé avoit commencé à s'affaiblir.

(*b*) Ibid. 373-387.

tain genre. L'Histoire, la Politique, & cette Littérature qui regarde la connoissance des Livres & des Editions, eurent la préférence; & quant aux autres genres, il se contenta d'acquérir les Ouvrages fondamentaux, ou ceux qui avoient une certaine réputation. Au soin de raſſembler des Livres, Mr. d'Uffembach joignit celui de les loger, de les ranger, & même de les décorer convenablement; non par ostentation, mais pour rendre l'usage de sa Bibliothéque plus commode & plus facile pour tous les Savans qui y voudroient recourir (12). Bien différent de tant de gens, qui font des amas de Livres & de Papiers, pour les enſévelir chez eux sans en faire usage, & qui ne peuvent se résoudre à en faire part à perſonne. On leur pardonne encore d'être jaloux des Livres imprimés, parce qu'il y a moyen de se dédommager; mais ce qui ne se peut excuſer, c'eſt cette avidité à ramaſſer des Lettres & d'autres Piéces Originales, pour dérober au Public l'utilité qui lui en reviendroit, ſi elles tomboient en d'autres mains.

(12) Nouv. Bibl. Germ. *loc. cit.* p. 374-376.

[*G*] *Le désir de l'augmenter & de l'enrichir révcilla en lui l'envie de voyager, & il y employa l'année* 1708, *& une partie de* 1709.] Il ne donna point, *dit Mr. Formey* (13), qu'en formant des liaiſons plus particuliéres avec les Sçavans qu'il rencontreroit dans les principales Villes, il ne tirât d'eux des lumiéres & des ſecours convenables à ſes vuës. Il ſavoit en particulier qu'il étoit demeuré dans divers Cabinets bien des Curioſités apportées de l'Orient, & qui étoient appartenu à des gens illuſtres, tels que Busbec, Achille de Harlay, Sancy, Poſtel, Erpenius, Golius, Pocock &c. & ſur-tout des MSS. & des Livres rares, comme ceux qu'avoient poſſédé Pogge, Jaques Auguſte de Thou, De Peirefc, Gudius, Gronovius &c. Il ſe propoſa donc de parcourir exactement la Hollande & l'Angleterre, pour en rapporter tout ce dont l'acquiſition n'iroit pas au-delà de ſes moyens. Des raiſons de famille l'obligérent d'abord à différer de quelque tems l'exécution de ce deſſein: en attendant il ſe borna à de petites courſes, mais il n'en falloit aucune dont il ne retirât quelque fruit. Sans aller plus loin que Hanau, il acquit un des plus beaux Manuſcrits Grecs qui ayent jamais exiſté, c'eſt celui du *Codex Commentariis* de Coulmanin Porphyrogénete, dont Mr. Reiske a donné depuis peu une Edition à Leipzig. Il paſſa en Hollande une partie de l'Eté de 1708, y vit tout ce qu'il y avoit de curieux, en particulier à Haarlem les premiers monumens de l'Imprimerie, que l'on conſerve à la Maiſon de Ville, ſur leſquels on trouve un Mémoire tiré de deux de ſes Lettres, dans l'Ouvrage de Mr. Schelhorn cité en marge (14): *De primitiis Typographicis, quæ Harlemi in Curia, & Francofurti in Bibliotheca* Uffembachiana *aſſervantur.* Au mois d'Octobre il viſita avec le même ſoin Mayence, Darmſtadt, Worms, Francfort, Manheim, & Heidelberg; & il ramaſſa plus d'une centaine de Médailles, dont il formoit auſſi un Cabinet. A Leipzig il paſſa pluſieurs heures agréables dans la Bibliothéque du Docteur Thomas Ittigius; & il ne négligea pas les inſtrumens de Phyſique & de Mathématique de Mr. Lehmann. A Halle Mr. d'Uffembach vit le célébre Heineccius, & il fut charmé en particulier de la grande Collection de Sceaux qu'avoit formée ce ſavant Juriſconſulte, & qui ont ſervi de matiére à l'un de ſes plus beaux Ouvrages. Il paſſa deux mois en Saxe, occupé principalement à raſſembler des Diplômes, & il trouva occaſion d'acquérir de nouvelles richeſſes en ce genre à Fulde. On ſera moins ſurpris des ſuccès que notre Savant eut dans ſes recherches, ſi l'on ſait attention à un talent qu'il avoit, „ Notre illuſtre Voyageur avoit un ſecret merveilleux pour „ tirer de tous les gens de Lettres qu'il voyoit le meilleur „ parti poſſible: ce ſecret, c'étoit de s'informer ſoigneuſe- „ ment, avant que de les voir, de leur goût, & des objets „ favoris de leurs recherches, afin de les mettre enſuite là- „ deſſus, & de les faire jaſer à leur aiſe (15)".

(13) Ibid. p. 377-381.

(14) *Amæn. nit. Liter.* Tom. IX. p. 963.

(15) *Nouv. Bibl. Germ.* ubi ſupra. p. 380.

[*H*] *Nous renvoyons aux Remarques divers traits qui peuvent ſervir à faire connoître le caractére de Mr. d'Uffembach.*] Cet illuſtre Magiſtrat étoit parfaitement diſpoſé à obliger tous ceux avec qui il étoit en commerce. Il ne refuſoit rien de tout ce qu'on pouvoit raiſonnablement prétendre de lui; & il n'exigeoit que les Offices dont tout homme raiſonnable s'acquitteroit de lui-même, & dans en être requis. Il étoit toujours prêt à faire les différens trocs qui pouvoient s'accommoder aux intérêts de ſa Bibliothéque. Il ne regardoit point dans ces occaſions à l'exacte valeur des choſes qu'il échangeoit; il comptoit pour beaucoup le plaiſir d'obliger; & comme ces marchés ſe faiſoient pour l'ordinaire avec des Sçavans eſtimables, il ne doutoit point de leur diſpoſition à lui rendre la pareille, & en recevoir en effet des preuves. Ce qui indique ſurtout l'envie d'obliger en Mr. d'Uffembach, c'eſt qu'il tenoit continuellement quelques Copiſtes à l'Ouvrage, pour fournir ou les Ouvrages ou les Extraits qu'on lui demandoit (16). Il avoit conçu le deſſein de faire auſſi des Cabinets de Curioſités naturelles & de Médailles, mais il comprit bientôt qu'il ne pourroit y réuſſir qu'au détriment de ſa Bibliothéque, & qu'encore ce ne ſeroient que des Collections imparfaites, quand même il y employeroit tout ſon bien, déjà diminué par les grandes acquiſitions de Livres. Il renonça donc à ces projets, & trouva même un aſſez bon nombre de Médailles qu'il avoit déjà raſſemblées contre plus d'une centaine de MSS. appartenant à l'Hiſtoire Civile, Eccléſiaſtique & Littéraire de la Suiſſe, que lui procura Mr. Jean Baptiſte Ottius, Théologien de Zurich. Les Collections de Sceaux, qu'il avoit vuës chez Mr. Heineccius, & dans l'Abbaye de Fulde, lui en firent dévorer une de cet ordre. Il trouva des ſecours, mais il rencontra auſſi des difficultés de la part de pluſieurs Archivaires envieux ou pareſſeux, qui aimoient mieux laiſſer moiſir & pourrir ces anciens Monumens, que de les communiquer aux perſonnes intelligentes qui pouvoient en faire un bon uſage (17). Ajoûtons: „ Qu'il ne faut pas ſe repréſenter Mr. d'Uf- „ fembach comme un homme qui acquéroit uniquement pour „ accumuler & pour étaler ſes poſſeſſions. Il étudioit lui- „ même avec aſſiduité, & ſes progrès répondoient à ſon ap- „ plication. Il s'attachoit ſur-tout à la Diplomatique, & „ guidé par les directions que le P. Mabillon a fournies pour „ cette Science, il ſe mit en état d'en donner à ſon tour „ aux autres. Il acquit une facilité extraordinaire à lire „ couramment les Ecritures les plus difficiles, les Abréviations les plus embarraſſantes, & toutes les Piéces des différens ſiécles. Il exerçoit en ſaiſant ces lectures les régles „ de l'Art Critique, indiquées par les bons Auteurs, & en „ particulier par Mr. Le Clerc, pour juger de l'authenticité „ des MSS. & de la nature des fautes que les Copiſtes peu- „ vent y avoir commiſes. . . . . Chemin faiſant, Mr. d'Uf- „ fembach aux connoiſſances purement Diplomatiques en „ joignoit d'autres, qui découloient naturellement des lec- „ tures dont il s'occupoit; telles que ſont celles de l'Hiſtoi- „ re, des Généalogies, de la Géographie du moyen âge, „ du Blaſon, des Droits Politiques, Féodaux, & Eccléſiaſti- „ ques, & de tout ce qui eſt du reſſort des Gloſſaires (18)". On voit par ce détail que Mr. d'Uffembach ne reſſembloit pas à ces gens, qui ſe plaiſent à étaler aux yeux une belle Bibliothéque bien ornée, dont ils ne font que peu ou point d'uſage eux-mêmes, & dont ils ne permettroient pas aux autres d'en faire; auſſi jaloux de leurs Livres & de leurs MSS. qu'une femme l'eſt de ſes Porcelaines, qu'elle permet d'admirer, mais qui ſont condamnées à ne jamais ſervir. Pour finir ce qui a du rapport au caractére de Mr. d'Uffembach, ajoûtons ce qu'on nous apprend encore ſur ce ſujet (19). „ Il „ étoit d'un tempérament colérique, ſanguin, d'une ſtature „ médiocre; ſon viſage un peu pâle, avec de grands yeux „ noirs pleins de feu, annonçoit une noble candeur. Il „ étoit plus maigre que gras; il avoit un air raſſis, & qui „ imprimoit de la conſidération. Il portoit dans le fond de „ ſon cœur le principe de toutes les vertus, une véritable „ crainte de Dieu. Il vivoit d'une manière réglée, haïſſant „ tous les plaiſir bruyans, ou groſſiers. Il prenoit ſeu aiſé- „ ment, mais s'éteint un ſeu de paille, auſſi-tôt éteint. Il „ n'avoit pas le moindre fiel. Il étoit droit & juſte, incapa- „ ble d'agir avec acception de perſonnes. Il ne cherchoit „ qu'à faire du bien, & ne puiſoit dans ces connoiſſances, „ qui gâtent ſi ſouvent le cœur humain, que des motifs à „ la vertu".

(16) Ibid. p. 388.

(17) Ibid. p. 388. 389.

(18) Ibid. p. 389. 390.

(19) Ibid. p. 391. 392.

s'affoiblir ſenſiblement, ſes forces diminuérent de jour en jour, une fiévre d'Etiſie le minoit continuellement, il y ſuccomba enfin, & ſa mort douce & chrétienne arriva le 6 Janvier 1734, n'ayant pas cinquante-un ans accomplis. Il fut univerſellement regretté, & ſa mémoire eſt en bénédiction (*i*). Il recommanda en mourant que ſon corps fût mis au Cimetière, ne voulant point qu'on le dépoſât dans un Temple, où ſon infection auroit pu nuire aux vivans, mais il conſentit qu'on plaçât dans quelque endroit du Temple un Monument avec une Inſcription modeſte [*I*].

(*i*) Ibid. p. 288 391.

[*I*] *Il conſentit qu'on plaçât dans quelque endroit du Temple un Monument, avec une Inſcription modeſte.*] Voici celle qu'on y a miſe.

Accede propius Viator
Ac ſine faſtidio lege,
Non enim Epitaphium eſt quod tegis
Cadaver vel putreſcentia Membra tegens,
Sed Monumentum honorarium
Zach. Conradi ab Uffembach
Reipublicæ Patriæ Scabini & Senatoris
Quod ampliſſimi Senatus indultu
Memoriæ Sacrum eſſe voluerunt
Hæredes mœſtiſſimi.
Ipſe enim extra Eccleſiam ſepeliri maluit
In Propylæo hujus Templi quod Orientem
Spectat,
Ne poſt obitum etiam cuipiam gravis
Eſſet
Quod tota vita ſedulo cavit
Tantum juxta modeſtia Veri Optimi
Sic etiam cetas Marmor juſtare Proſapiam ejus
Inſignitorum male
Quippe natam
Non merita in Rem publicam
Civilem nempe & Literariam.
Nam Faſti Curiæ
Et permulta Eruditorum ſcripta
Ejus ſervabunt memoriam
Qui pro ſummo in bonas Literas
Studio
Vivere in illis
Poſt Fata meruit.
Natus eſt in hac Urbe
D. XXII *Februarii* MDCLXXXIII
Denatus D. VI. *Januarii* MDCCXXXIIII.

(*a*) Tiré des *Mémoires* du P. *Nicéron*, à qui cet Article avoit été fourni: comme les Auteurs Portugais ſont en général aſſez peu connus, nous avons cru devoir profiter de l'occaſion de faire connoître le P. Vieyra, fort célebre parmi ſes Compatriotes. V. *Nicéron* Tom. XXXIV. p. 270, & ſuiv.

✠ VIEYRA (Antoine) Célébre Jéſuite Portugais, nâquit à Lisbonne le 6 Février 1608 (*a*). Il étoit encore en bas âge, lorſque ſon Pére quitta le Portugal pour aller s'établir au Breſil. Vieyra fit ſes premiéres études au College des Jéſuites dans la Ville de Bahia ou de St. Sauveur; mais dans les commencemens il parut avoir très-peu de diſpoſitions [*A*]; cependant ayant dans la ſuite réuſſi, il trouva moins d'obſtacles à entrer parmi les Jéſuites; il commença ſon Noviciat le 5 Mai 1623, & au bout de deux ans on l'appliqua aux études, dans leſquelles il fit des progrés ſi rapides, que par une diſtinction extraordinaire, pendant le tems deſtiné à celles de Théologie, les Supérieurs le diſpenſérent d'entendre & de ſuivre les Profeſſeurs. Maître de ſe faire à lui-même un Syſtême, il médita la Somme de S. Thomas, il étudia l'Ecriture Sainte, il lut les Ouvrages des Péres, & acquit une connoiſſance très-étendue de l'Antiquité Eccléſiaſtique. Les Traités qu'il compoſa pour ſon inſtruction particuliére, furent tellement goûtés, qu'on le chargea de les expliquer dans le Collége de Bahia, qui eſt le plus nombreux que les Jéſuites ayent dans la Province du Breſil. Tandis qu'il ſe diſpoſoit à cette fonction, D. George Maſcarégnas, Marquis de Montalvan, Viceroi du Breſil, ſoumit ce Pays à Jean IV. qui venoit d'être reconnu Roi de Portugal, & il fit partir ſon Fils Fernand de Maſcarégnas pour porter cette nouvelle au nouveau Monarque. Vieyra eut ordre d'accompagner ce jeune Seigneur, & de le diriger dans toutes ſes démarches. Ils arrivérent à Lisbonne en 1641. Notre Jéſuite ſe diſtinguoit déjà par ſon talent pour la Chaire [*B*], il fut goûté à la Cour & à la Ville, & le Roi le retint à Lisbonne en qualité de Prédicateur Ordinaire de ſa Chapelle. Dans les entretiens que ce Prince eut avec ſon Prédicateur, il lui trouva le talent des affaires & de la négociation. Il jugea à propos de l'employer, & il l'envoya en

[*A*] *Dans les commencemens il parut avoir très peu de diſpoſitions.*] Ce qu'on rapporte ſur ce ſujet, & de la maniére dont les diſpoſitions de Vieyra changérent, a quelque choſe de ſinguliér, & mérite d'être rapporté (1). „ Ce que l'on voyoit „ dans le jeune Vieyra, ne promettoit guére ce que l'on y „ admira dans la ſuite. L'élevation du génie, la vivacité de „ l'eſprit, cette imagination brillante & hardie, cette étendue de mémoire & de lumiére, qui en firent le plus grand „ Orateur, & en tous genres un des plus grands hommes de „ ſa Nation, tout cela dans ſes premiéres années ne jettoit „ pas la moindre étincelle. On lui trouvoit beaucoup de „ piété & de courage; mais au reſte ſi peu de diſpoſition „ pour les Sciences, que ſa difficulté à concevoir ce qu'on „ lui enſeignoit, n'avoit au-deſſus d'elle que ſa facilité à oublier ce qu'il avoit appris. Jeune & plein de piété il eut „ recours à la priére & aux larmes. Un jour qu'il en avoit „ répandu une grande abondance, il lui ſembla qu'il ſe faiſoit quelque changement dans l'intérieur de ſa tête, comme ſi un brouillard épais, dont elle étoit remplie, ſe fût „ diſſipé tout à-coup, & eût fait place à une grande clarté". L'Auteur du Mémoire que le P. Nicéron a ſuivi, aprés avoir rapporté le fait, l'explique en ces termes. „ Ce Phénoméne „ n'a rien dont un Philoſophe ne voye la cauſe. L'ardeur „ avec laquelle Vieyra priot, & les larmes qu'il verſa, dûrent lui dégager la ſubſtance du cerveau, de l'humidité „ dont elle étoit ſurchargée, & pûrent la mettre dans la „ diſpoſition la plus propre à produire des idées, & à les „ conſerver. Vieyra n'étoit pas Philoſophe, lorſque la choſe arriva; il ne regarda cet événement que comme une grace de Dieu, & dans la ſuite quand il eut étudié la Nature, il ne le regarda pas autrement, perſuadé qu'il étoit que „ les Cauſes naturelles n'agiſſent que par la direction de la „ Providence". Les hommes ſe perſuadent volontiers que Dieu s'intéreſſe d'une façon ſpéciale à ce qui les concerne. Il eſt bien vrai que les cauſes naturelles n'agiſſent que par la direction de la Providence, mais à ſuivre l'idée du P. Vieyra, on ſeroit obligé de reconnoître en tout une intervention toute particuliére.

(1) Nicéron *Mém. des Hommes illuſtres* Tom. XXXIV. p. 274. 278.

[*B*] *Natet Jéſuite ſe diſtinguoit déjà par ſon talent pour la Chaire.*] De pluſieurs Sermons, qu'il avoit prononcés à Lisbonne & dans quelques Villes voiſines, il en laiſſa imprimer ſix, ſous le titre de *Sermones Varios*, Lisbonne 1646 in-4. Il donna enſuite ſucceſſivement au Public. I. Un Diſcours prononcé le jour de la naiſſance de la Reine de Portugal, Marie Iſabelle de Savoye. Lisbonne 1668 in-4. Mr. le Comte de Cicey, Sécretaire des Commandemens de cette Princeſſe, engagea ſon frére Antoine Verjus, Jéſuite, à traduire ce Diſcours en François. La Traduction fut imprimée ſous ce titre *Diſcours hiſtorique pour le jour de la naiſſance de la Sérénéſſime Reine de Portugal, où il eſt traité des grands événemens arrivés l'année dernier en ce Royaume-là.* Paris 1669 in-4. Le Traducteur avertit que ce Diſcours étoit fort applaudi de tous les gens de Lettres (2). II. Un Diſcours ſur la naiſſance de l'Infante Iſabelle Louiſe. Evora 1669 in-4. Traduit en François par Antoine Verjus: *Diſcours de conjouiſſance ſur la naiſſance de l'Infante de Portugal, prononcé le jour même de cette naiſſance* (le 6 Janvier 1669) *devant toute la Cour de Portugal, aſſemblée dans la Chapelle Royale, pour y chanter le* Te Deum. Paris 1671 in-4. III. Un Diſcours Italien ſur les Stigmates de St. Fraoçois. Rome 1672 in-4. IV. Un Panégyrique Italien de St. Staniſlas Koſtka. Rome 1675. Traduit en Latin par Jaques Boſch, Jéſuite Allemand, & imprimé à Wirtzbourg en 1690 in-12. L'Edition complette de tous les Ouvrages du P. Vieyra, qui a été faite ſur les Manuſcrits, eſt en quinze Volumes in-4, imprimés à Lisbonne en différentes années, depuis 1679 juſqu'en 1718. Les treize premiers Volumes ne contiennent que des Sermons. Quinze Panégyriques de St. François Xavier rempliſſent le VIII. Volume. Trente Diſcours ſur ce qu'on nomme les Myſtéres du Roſaire occupent le IX. & le X. ſous le titre de *Roſa Myſtica*. Tout le reſte ſont des Sermons ſur divers ſujets. Le XIV. Tome, outre huit Sermons, qui joints aux autres font le nombre de 190, contient les Piéces ſuivantes. 1. Une Diſſertation Académique *ſur les larmes d'Héraclite*, lue à une Aſſemblée de Savans, dans le Palais de la Reine Chriſtine. Le P. Nicéron nous apprend (3), que cette Diſſertation eſt originairement Italienne. On la trouve en cette Langue dans un Recueil imprimé à Naples, chez Felix Moſca 1709 in-12, ſous ce titre; *Raccolta di alcuni Diſcorſi compoſti da alcuni Oratori della Compagnia di Gieſu.* 2. Un Diſcours ſur la Comére, qui parut à Bahia, le 27 Octobre 1694. *Voz de Deos a o Mundo, Portugal, a a Bahia. Juizo de Cometa, que ſe vio na Bahia.* A en juger par le titre, l'Auteur n'étoit pas encore revenu des anciens préjugés ſur les Cométes. 3. Une Lettre au Roi D. Alphonſe VI. ſur ce qui concerne les Miſſions de Maragnan. Elle eſt intéreſſante pour les faits qu'elle contient. 4. Des Remarques Critiques ſur le Livre de Diégo Lopez, Jéſuite, intitulé *Harmonia Scripturæ Divinæ*, imprimé à Lisbonne en 1646 in-fol. & réimprimé à Paris dans la même forme chez Cramoiſy. 5. Des Remarques Critiques ſur la troiſiéme Partie de l'Hiſtoire des Dominicains dans le Portugal. 6. Quelques Lettres du P. Jean-Paul Oliva, Général des Jéſuites, & du P. Jean-Antoine Andréoni, Recteur du College de Bahia, concernant la perſonne du P. Vieyra. Le

(2) Ibid. p. 289.

(3) Ibid. p. 287.

Tome

en 1647. en Angleterre, en Hollande, en France, & enfin à Rome. Vieyra profita de l'occaſion pour augmenter ſes connoiſſances par le commerce des Savans & par la lecture des Livres. Il retourna en Portugal en 1649; & le Roi, content de ſes ſervices voulut l'élever à l'Epiſcopat; mais le P. Vieyra ſollicita la permiſſion d'aller travailler à l'inſtruction & au ſalut des Sauvages dans les Forêts de Maragnan; mais il ne l'obtint qu'en 1652 [C]. Il s'embarqua au mois de Novembre avec douze Jéſuites, qu'il conduiſoit à la Miſſion de Maragnan. L'année ſuivante ſes Compagnons l'engagérent à retourner en Portugal, pour implorer l'Autorité Royale contre les vexations des Portugais établis au Bréſil, qui ſe ſaiſiſſoient, dés-qu'ils le pouvoient, des Sauvages humaniſés par les Miſſionnaires. Vieyra obtint tout ce qu'il demanda, mais il eut de la peine à obtenir la liberté de s'en retourner, & ce ne fut qu'en 1655 qu'il retourna au Bréſil. En moins de ſix ans il mit plus de ſix-cens lieues de Pays, à peu près ſur le même pied que le Paraguay [D]. En 1661 les Portugais ſe ſaiſirent de lui, le mirent ſur un Vaiſſeau avec les Jéſuites qui travailloient ſous lui, & les renvoyérent en Portugal, ſous prétexte qu'ils s'entendoient avec les Hollandois, auxquels les nouveaux Chrétiens, policés par les Jéſuites, devoient

Tome XV. préſente un titre extraordinaire: *Hiſtoria do futuro. Livro anteprimeiro, Prolegomeno a toda a Hiſtoria do futuro, en felicidades de Portugal in quinto Imperio do Mundo.* La plupart des Sermons du P. Vieyra ont été traduits en Eſpagnol, en Italien, & en Latin (4). La Remontrance au Roi D. Alphonſe, dont il eſt parlé dans le texte de l'Article, eſt imprimée en François, dans la *Relation des troubles arrivés dans la Cour de Portugal, en l'année 1667 & en l'année 1668.* Paris & Hollande 1674 in-12. Le P. Vieyra a encore fait un Catéchiſme pour l'inſtruction des Peuples du Maragnan. Il eſt dans les ſix Langues, toutes différentes les unes des autres, qui ont cours parmi ces Peuples. Il avoit fait un Commentaire ſur les Tragédies, qui paſſent ſous le nom de Séneque, un Commentaire ſur le Livre de Joſué, & un ſur le Cantique des Cantiques. Ces trois derniers Ouvrages n'ont pas été imprimés. Le P. Vieyra fit le Commentaire ſur Séneque, tandis qu'il régentoit la Rhétorique dans le Collége de Bahia. Enfin il avoit travaillé pendant cinquante ans à un Ouvrage important, & plein de grandes recherches, auquel il avoit donné pour titre *Clé des Prophétes*: cet Ouvrage n'a été ni imprimé ni achevé. L'Auteur du Mémoire, que nous ſuivons dans cet Article, nous apprend (5) que les Portugais regardent le P. Antoine Vieyra, comme leur plus excellent Ecrivain. Les François du tems de Louis XIV. ſoi trouvoient trop d'eſprit. Voici ce qu'en penſoit alors un homme de bon goût, que l'Auteur ne nomme point, ainſi je ſuis obligé de donner ſa citation auſſi vaguement qu'il me la fournit. „ Je ne craindrai point d'avouer, que je ſuis „ charmé de la beauté & de la vivacité d'eſprit, dont ce diſ„ cours eſt plein *, & qu'encore que la maniére ait je ne ſai „ quoi d'extraordinaire pour nous, cela eſt réparé par tant „ d'ornemens, que ſi je trouve en quelques endroits quelque choſe qui m'étonne, & me choque preſque, parce que „ je n'y ſuis pas accoutumé, j'en trouve en récompenſe par„ tout une infinité d'autres, qui me donnent du plaiſir & de „ l'admiration. Je ſuis perſuadé qu'un Lecteur qui ſe dépouillera de toute préoccupation, y admirera non ſeulement l'abondance de l'érudition, mais auſſi cette éloquence vive & brillante, cette imagination prompte & hardie, „ & ce grand nombre de rencontres heureuſes, qui s'y préſentent par-tout en foule; auſſi-bien que cet uſage de l'Ecriture ſi naturel, qu'elle ſemble preſque avoir été faite „ pour l'Auteur. Il ne pourra auſſi refuſer ſon eſtime à cet „ air facile & entrant, qui fait voir une même choſe en „ tant de différens jours, que chacun y trouve ce qui lui „ plaît davantage".

[C] *Il ne l'obtint qu'en 1652.*] Elle lui fut accordée à une occaſion particuliére. Les Jéſuites, dit l'Auteur que nous ſuivons (6), n'ont qu'une ſeule Province dans tout le Royaume de Portugal. Le Roi leur fit propoſer de la partager & d'en faire deux. Les plus conſidérables d'entre eux n'étoient pas pour le partage. On crut que Vieyra avoit inſpiré cette penſée au Roi, & on lui en voulut du mal. Chaque parti avoit ſes raiſons. Les Portugais ſont naturellement ennemis des innovations. Les Miſſionnaires croyoient que le partage mettroit dans la néceſſité de recevoir un plus grand nombre de Sujets, & que par-là les Miſſions, qui ſont comme des Colonies des Provinces de l'Europe, ſeroient mieux fournies. Il y avoit de part & d'autre d'anciens Profeſſeurs de Philoſophie & de Théologie, gens vifs à la diſpute; & ils diſputérent effectivement. Un Auteur (7) a écrit, que dans cette occaſion le P. Vieyra eut cedre de quitter l'habit de la Société, lequel ne lui fut rendu que ſous promeſſe de ne plus troubler l'ordre du Gouvernement domeſtique. Mais on obſerve très-bien, que cet Ecrivain a ignoré quels ſont dans la Société les droits & les engagemens des Profés, que le Général ne peut renvoyer pour quelque cauſe que ce ſoit (8). Or le P. Vieyra étoit Profés. Il avoit fait les quatre vœux ſolemnels le 21 Janvier 1646 à Lisbonne dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe. Auſſi l'Annaliſte de la Province de Portugal dit-il ſeulement, que quelques-uns étoient d'avis qu'il falloit le retrancher du corps. Ce fut alors que Vieyra obtint la permiſſion de partir, après avoir encore refuſé l'Epiſcopat. Mais le Roi ſe repentit de l'avoir laiſſé partir, il le fit débarquer; cependant quelques jours après, ne pouvant réſiſter à ſes continuelles inſtances, il fit équipper un Vaiſſeau, qui le conduiſit à ſa Miſſion (9).

[D] *En moins de ſix ans il mit plus de ſix-cens lieues de Pays, à peu près ſur le même pied que le Paraguay.*] „ Les Peuples „ réunis en différentes habitations, vivoient en hommes, „ cultivoient les Arts néceſſaires à la vie, & pratiquoient „ l'Evangile; mais ils étoient libres, ce que les Portugais „ ne pouvoient ſouffrir (10)". Ce que l'on dit ici des Miſſions des Jéſuites au Paraguay excitera peut être la curioſité de bien des Lecteurs; tâchons de les mettre au fait, autant qu'il nous ſera poſſible, avec le peu de ſecours que nous avons.

L'Auteur d'un Mémoire ſur ce ſujet (11) nous apprend que de tous les établiſſemens formés dans l'Amérique, il n'y en a point de plus conſidérable que celui que les Péres Jéſuites y ont formé. Cet établiſſement a commencé par cinquante Familles d'Indiens errans, que les Jéſuites raſſemblérent & fixérent ſur le rivage de la Riviére de Japſur, dans le fond des Terres; & il avoit tellement augmenté que l'Auteur du Mémoire, qui écrivoit vraiſemblablement vers l'an 12 ou 15 de ce Siécle, aſſure qu'il compoſoit actuellement plus de *trois cens mille* Familles; ce qui paroît preſque incroyable. Si l'on en croit les Jéſuites eux mêmes (12), les Réductions ou Peuplades, formées par les Miſſionnaires, étoient en 1717 au nombre de XXXI. répandues dans une étendue de Pays d'environ ſix-cens lieues, ſeize ſur les bords du Parana, & quinze le long de l'Uraquay, qui ſe déchargent tous deux dans le Fleuve Paraguay. On comptoit alors dans ces Peuplades, cent vingt un mille, cent ſoixante un Indiens. On aſſure que ces Peuples civiliſés occupent les plus belles Terres de tout le Pays, ſituées à deux cens lieues des Portugais Paulilles du côté du Nord, & vers le Sud à deux-cens lieues de la Province de Buénos-Aires, cent quatre vingt-lieues de celle de Tuqueman, & cent lieues de celle du Paraguay. Les Terres de la Miſſion ſont fertiles, traverſées par beaucoup de Riviéres, qui forment nombre d'Iles; les bois de haute futaye & les Arbres fruitiers y abondent; les Légumes y ſont excellens; le bled, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le ſucre, le piment, l'Hypecacuana, le Galapa, le Machecacuana, les racines Lautrabunda, & pluſieurs autres Simples admirables pour les remédes y viennent abondamment. Les Savanes ou Pâturages y ſont remplis de Chevaux, Mules, Vaches, Taureaux, & Troupeaux de Moutons; on prétend auſſi qu'il y a des Mines d'Or & d'Argent conſidérables. Ces Peuples ſont doux & trés-ſoumis, adroits & laborieux, & ſont toutes ſortes de Métiers. L'Auteur aſſure, que dans le tems qu'il écrivoit ils étoient diviſés en quarante-deux Paroiſſes, diſtantes depuis une juſqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendant le long de la Riviére du Paraguay. Il y a dans chaque Paroiſſe un Jéſuite, qui gouverne ſouverainement, auquel tout obéit avec une crainte & une exactitude extraordinaires. La moindre faute eſt punie avec la derniére ſévérité. Le châtiment en uſage eſt un certain nombre de coups de fouët, proportionné à la faute. Ceux qui occupent les principales Charges de la Police & de la Guerre n'en ſont pas même exemts; & ce qu'il y a de ſinguler, c'eſt que celui qui a été rigoureuſement châtié, vient baiſer la manche du Pére, convient de ſa faute, & le remercie du châtiment qu'il a reçu. Un ſeul homme commande de cette maniére à dix-mille familles, plus ou moins. Cette maniére de gouverner eſt égale dans toutes les Paroiſſes. A la ſoumiſſion exceſſive ſe joint un déſintéreſſement ſans exemple, que les Jéſuites ont inſpiré à ces Peuples. Ils ſe contentent, dit-on, de la vie & de l'habit, & tout le produit de leur travail tourne au profit de ceux qui les gouvernent. Il y a dans chaque Paroiſſe de grands Magaſins, où les Sujets ſont obligés de porter vivres, étoffes, & généralement tout, ſans en rien excepter, n'ayant pas même la liberté de manger une Poule de celles qu'ils élévent dans leurs Maiſons. La principale fonction des Caciques ou Officiers de Police, eſt de connoître le nombre des Familles, de faire ſavoir à un chacun les ordres & les intentions du Pére, de viſiter les maiſons, d'examiner le travail de chacun ſuivant ſon talent, & de promettre pour récompenſe à celui qui travaille le plus & le mieux, de lui faire baiſer la manche du Pére. Il y a d'autres Inſpecteurs pour le travail de la Campagne, auquel les Indiens ſont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent juſqu'à un œuf, dont ils ne peuvent diſpoſer, tout doit entrer dans les magaſins ſous des peines rigoureuſes. Il y a enſuite des Diſtributeurs pour diſtribuer à chaque Famille, ſelon le nombre des perſonnes, deux fois par ſemaine, de quoi ſubſiſter. „ Cela ſe fait, dit l'Auteur (13), avec un or„ dre merveilleux en préſence du Pére Jéſuite, & l'on doit „ dire à la louange de ces Péres, que leurs travaux ſont in„ finis, parce qu'ils veillent à tout, pour ne laiſſer pren„ dre aucun mauvais pied à leurs Indiens; mais ils ſont „ bien récompenſés d'ailleurs par les profits immenſes qu'ils „ tirent du travail de tant de gens". Les Indiens ne boivent ni vin, ni liqueurs chaudes; on comprend ſans peine la raiſon qui a engagé leurs Directeurs à leur en interdire l'uſage, & quel que ſoit le motif de la défenſe, aucun Chrétien ne peut la blâmer, quand on fait réflexion ſur l'énorme abus

(4) Voy. Ford. p. 590-595.

(5) Ibid. p. 285.

* Sans-doute qu'il s'agit de quelqu'un des Diſcours de P. Vieyra, qui ont été traduits en François.

(6) Ibid. p. 575. 576.

(7) Fr. Soarez de Attib. *Theat. Lo-ſitan. Liter.* Lit. A. No. 529. Apud *Kundem*. p. 576.

(8) *Hiſt. del Releg. de la Comp. de Jeſus.* T. I. p. 61.

(9) Nieremb. *loc. citat.* p. 277.

(10) Ibid. p. 578.

(11) A la fin du Tome II des *Voyages de Frezier* p. 177. Edit d'Amſterd. 1717.

(12) *Mém. de Trevoux.* Octob. 1741. p. 1758.

(13) *Ubi ſupra* 189.

voient ſe joindre pour chaſſer les Portugais du Bréſil. Le Roi Jean IV. étoit mort dès l'an 1656, & Louiſe de Guſman gouvernoit ſous le titre de Régente, pendant la Minorité d'Alphonſe ſon fils. Vieyra trouva dans cette Princeſſe les mêmes ſentimens qu'elle avoit eus pour lui, de-même que le feu Roi; ſes Confréres furent pleinement juſtifiés, & rétablis dans leurs poſſeſſions. Le jeune Roi ſe livroit à de grands déſordres, par la faveur qu'avoient auprès de lui des gens de néant; on forma en 1662 le projet d'enlever ceux-ci, & de faire une Remontrance à ce Prince: le P. Vieyra fut du nombre de ceux que l'on conſulta ſur ce projet (*b*), lequel fut exécuté. Mais l'année ſuivante les affaires ayant chan-

(*b*) La Clerc *Hiſt. de Portugal*, T. II. p. 730.

qu'en font les Nations du nouveau Monde, à qui les Européens en débitent. Les Jéſuites marient leurs Sujets de bonne-heure, pour les multiplier. On leur inſpire dès l'enfance la crainte de Dieu & du Pére, le dégoût des biens temporels, la vie ſimple & humiliée. Le Gouvernement Militaire n'eſt pas moins bien réglé que le Politique. Chaque Paroiſſe doit avoir un nombre de Soldats diſciplinés par Régimens de Cavalerie & d'Infanterie, ſuivant la force de la Paroiſſe. Chaque Régiment eſt compoſé de ſix Compagnies de cinquante hommes, un Colonel, ſix Capitaines, ſix Lieutenans, & un Officier-Général, qui fait faire l'exercice tous les Dimanches après Vêpres. Ces Officiers, qui ſont élevés de Pére en fils à la guerre, s'entendent fort bien à diſcipliner leurs Soldats, & à conduire leurs Troupes, lors qu'ils vont en détachement; ce n'eſt qu'en cette occaſion que les Paroiſſes ſe communiquent pour former un Corps d'armée, que le plus ancien Officier-Général commande ſous un Pére Jéſuite qui eſt le Généraliſſime. Les Armes de ces Indiens conſiſtent en Fuſils, Epées, Bayonettes & Frondes, dont ils ſe ſervent fort adroitement. Toutes les Miſſions enſemble peuvent mettre ſoixante-mille hommes ſur pied en huit jours de tems. Les Jéſuites n'apprennent point à leurs gens la Langue Eſpagnole, & on prétend qu'ils leur font un cas de conſcience de fréquenter les Eſpagnols lorſqu'ils vont travailler dans les Villes pour le ſervice du Roi; & en général il les empêchent, autant qu'il eſt poſſible, d'avoir aucune communication avec les Etrangers. L'Auteur du Mémoire

(14) Ibid. p. 584 & 586.

ajoûte (14), fut le témoignage de deux François, qu'un accident particulier avoit conduit dans une des Paroiſſes, la deſcription de l'Egliſe & du Presbytére; la premiére étoit d'une magnificence ſans égale, & le logement ne lui cédoit guére, & le tout enſemble, y compris l'Egliſe, faiſoit un enclos de muraille d'environ ſoixante arpens. Les quarante-deux Jéſuites qui gouvernent les Paroiſſes, ſont indépendans l'un de l'autre, ils ne répondent qu'au Principal du Couvent de Cordua, dans la Province de Tuqueman. „ Ce Pére Provincial vient faire ſa viſite une fois l'an dans ces Miſſions, eſcorté d'un grand nombre d'Indiens. Lorſqu'il arrive tous les Indiens font des démonſtrations de joye & de reſpect inconcevables. Les Principaux ne s'approchent qu'en tremblant, & toujours la tête baiſſée, & les autres Peuples font à genou, les mains jointes lorſqu'il paſſe. Il fait rendre compte pendant ſon ſéjour au Jéſuite de chaque Paroiſſe, de tout ce qui eſt entré dans les Magaſins, & de la conſommation qui en a été faite depuis ſa derniére viſite. Toutes les Marchandiſes, dont on a parlé, ſont tranſportées des Miſſions à Santafé, qui eſt le Magaſin d'entrepos, où il y a un Procureur-Général de l'Ordre, & de Santafé à Buénos Aires, par terre, où il y a auſſi un Procureur-Général. C'eſt de ces deux endroits que l'on diſtribue les Marchandiſes dans les trois Provinces de Tuqueman, du Paraguay, & de Buénos Aires, & dans les Royaumes de Chili & du Pérou". Les Péres Jéſuites ne conviennent pas de tout ce que nous venons de rapporter à cet égard, cependant on apperçoit que le fond des faits n'eſt pas contredit, & que la forme de Gouvernement eſt bien à peu prés telle qu'on nous la dépeint; & j'avoue que j'admire la ſingulière habileté de ces Péres dans l'établiſſement d'une pareille Société, qui n'a certainement pas été un Ouvrage aiſé. Sans m'ériger en juge des motifs, je ſouffrirois pour l'eſſentiel à ce que diſent les Journaliſtes de Trévoux ſur ce ſujet (15). „ Les ſiécles futurs ne cefferont point d'admirer „ des hommes, qui s'arrachent du ſein de leur famille, & de „ leur patrie, traverſent de vaſtes Mers, coulent leurs jours „ errans ſur les Lacs, les Riviéres, dans d'arides Déſerts, „ ou de ſombres Forêts, où ils ſont forcez de s'ouvrir des „ paſſages la hache à la main, vivent denuez des ſecours „ les plus néceſſaires, bravent les plus inſupportables fati„ gues, la rigueur des ſaiſons, & la mort qui ſe préſente à „ eux à chaque pas ſous mille formes différentes *, tout cela „ *pour raviſſer des hommes épars dans les bois comme des bêtes* „ *feroces, les dérober à leurs miſéres & à leur profonde ignoran*„ *ce; les inſtruire, les éclairer, développer leur Raiſon*, la *for*„ *mer aux devoirs de la Religion & de la Société, aux Arts* „ *qui la ſoutiennent, & en écartant les beſoins, captiver leurs* „ *paſſions, en faire en un mot un Peuple ſoumis aux Loix,* „ *que les Communautés les plus régulières ne ſoutiennent qu'avec* „ *peine en Europe, & à une Police plus parfaite que celle de la* „ *chimérique Republique de Platon*". Ne voilà-t-il pas trait pour trait le portrait des Miſſions du Paraguay, tel que le trace l'Auteur du Mémoire. Les Journaliſtes rapportent enſuite les obſtacles que les Européens ont ſuſcités aux Jéſuites, & ils font leur Apologie ſur l'article de l'ambition & de l'avidité des richeſſes; l'équité ne permet pas de ſupprimer ce qu'ils diſent, en l'abandonnant aux réflexions du Lecteur (16).

„ Les Jéſuites furent repréſentez devant les Tribunaux comme des ambitieux, qui formoient un Royaume; comme „ des hommes avides de richeſſes, qui profitoient des Mi„ nes abondantes ouvertes dans les Peuplades du Paraguay †; „ comme des fourbes qui ſtuſtroient le Roi d'Eſpagne de ſes „ droits ‡, comme des Héréticques qui enſeignoient une mau„ vaiſe doctrine à leurs Néophytes †. La jalouſie accrédita „ des fables, que le dépit & la cupidité avoient enfantées. „ Les Jéſuites maltraités furent chaſſés de leurs Peuplades „ (*on auroit dû marquer en quel tems*) & les Eccléſiaſtiques mis „ en leur place ſe virent bientôt abandonnés de leurs trou„ peaux, qui regagnérent leurs Forêts. Le tems & les re„ cherches firent évanouïr la calomnie, de graves Magiſtrats „ accompagnés par les hommes les plus experts dans la con„ noiſſance des Mines, & par les témoins qui avoient dépo„ ſé contre les Jéſuites, viſitérent à différentes reprifes les „ ſix-cens lieues de Pays, où les Réductions des Jéſuites „ ſont établies. Au-lieu des Tréſors qu'ils s'attendoient à „ y trouver, ils ne rapportérent de leurs pénibles courſes, „ que le regret de les avoir faites en-vain. Il fut avéré par „ leurs recherches, comme il l'eſt aujourdhui par d'autres, „ qui ont ſuccédé à ces premiéres, & par les viſites réguliéres des Gouverneurs § & des Evêques, ou de ceux qu'ils „ commettoient à leur place, qu'il n'y a pas une ſeule Mine „ d'Or & d'Argent ou de Pierreries *ouverte* dans ce vaſte Pays. „ Les Rois d'Eſpagne, eux-mêmes, comme les premiers in„ téreſſez à cet éclairciſſement, ont fait travailler ſcrupuleu„ ſement à vérifier cet Article. L'impoſture a été démentie, „ & les Jéſuites continuent à gagner tous les jours à Jéſus„ Chriſt dans ce vaſte continent de nouvelles âmes, & à „ multiplier pour la Monarchie d'Eſpagne des ſujets les plus „ fidéles, les plus ſoumis, les plus braves, les plus vertueux, „ & les plus laborieux qu'elle ait en Amérique. Ils ſervent „ de barriére pour couvrir les frontiéres Eſpagnoles contre „ les incurſions des Portugais & des Nations ſauvages de „ l'Amérique. Ils volent ſur le moindre ordre des Gouver„ neurs Eſpagnols dans les différentes Colonies, ou pour „ ſoumettre les ſujets rebelles, ou pour travailler aux Ou„ vrages publics, ils y rendent ces ſervices à leurs dépens, „ & payent la plupart du tems les frais des Voyages des Su„ périeurs Eccléſiaſtiques & Séculiers qui viennent les viſi„ ter, ils les ſuivent en troupes, & les reçoivent toujours „ avec une joye & un éclat, qui ne laiſſent point de doute „ ſur la tendre ſoumiſſion, qu'on leur inſpire pour les Puiſ„ ſances deſtinées à les gouverner". Ou je me trompe fort, ou cette Apologie même confirme les faits principaux de la Rélation qu'on a vue. Le ſeul Article qu'on y nie abſolument regarde les Mines, mais d'ailleurs on ſemble appuyer tout le reſte. J'en trouve de nouvelles preuves dans l'Extrait concis fut bien des points importans, que les mêmes Journaliſtes de Trévoux ont donné d'un Ouvrage publié par le célébre Muratori, ſous ce titre: *Il Chriſtianeſimo Felice nelle Miſſioni de' Padri della Compagnia di Geſu*. Veniſe 1743 in-4 (17). Voici quelques traits recueillis de l'Extrait de cet Ouvrage, que l'on pourra comparer avec la Rélation, que nous avons ſuivie. Dans le Chapitre XI. on obſerve, que quand le Baptême a fait dépoſer aux Sauvages du Paraguay cette férocité qui leur eſt propre, on les trouve d'un eſprit doux, & portés même à l'amitié. Mais il leur reſte une indolence & une pareſſe qui eſt née avec eux, & dont ils ne ſe défont jamais, d'où vient qu'ils ne ſont nullement capables de ſe gouverner eux-mêmes, & qu'ils ont beſoin d'être toujours comme en tutelle. L'Auteur parle dans ce même Chapitre & dans le ſuivant de leur piété, de leur innocence, de leur aſſiduité au Service Divin, de la propreté & *de la magnificence* même *de leurs Egliſes*. Dans le Ch. XVII. on fait dire à Mr. Muratori, que rien ne prouve mieux le bonheur, qui accompagne la pauvreté volontaire, que le contentement, où paroiſſent les Chrétiens du Paraguay, qui *n'ont que le pur néceſſaire pour vivre*, & ne ſouhaitteut rien au delà. Ils ſont heureux, parce que rien n'excite en eux cette inſatiable convoitiſe qui fait le plus grand malheur des riches, & ils jouiſſent de tous les avantages de la liberté ſans en reſſentir les mauvais effets, & ſur l'aſſurance de ne jamais manquer du néceſſaire. Ils ſont Sujets du Roi d'Eſpagne, & dépendent immédiatement des Gouverneurs de la Province, mais à des conditions qui n'ont rien d'onéreux. Le Corrégidor & ſon Lieutenant ſont nommés par le Gouverneur, mais ils doivent être choiſis dans la Bourgade même, tous les autres Officiers ſont élus par les Indiens. La Juſtice Civile n'a pas beaucoup d'occupation parmi des Peuples, qui n'ont rien: les petits différends qui peuvent ſurvenir, ſont d'abord terminés par les Chefs & les Miſſionnaires. Les châtimens pour les fautes légéres ſont impoſés de la même maniére; ſi quelqu'un avoit commis quelque crime capital, ce qui eſt infiniment rare, la cauſe ſeroit renvoyée au Gouverneur. Le tribut qu'ils payent au Roi eſt fort léger; mais ils ſont toujours prêts à marcher, dès-qu'ils ſont mandés, ſoit pour les travaux publics, ſoit pour la guerre, & ils ne ſont ni payés ni ſoudoyés. Quant à ce qui regarde leur entretien, chaque Famille a une portion de Terrein, qu'elle cultive à ſon profit. Il y en a d'autres qui ſe cultivent à frais-communs pour les beſoins qui ſurviennent, pour les Veuves, les Orphelins, les Malades, & tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du Public. La Pêche, la Chaſſe, les Fruits

qui

(15) *Oct.* 1741 p. 1745. 1746.

* Il s'agit ſans doute de ceux qui ont les premiers entrepris ces Miſſions, car le ſuite indique un état plus favorable.

(16) Ibid. p. 1748-1750.

† L'Auteur du Mémoire, qui eſt à la fin des voyages de Frezier, ne dit point expreſſément que les Mines ſoient ouvertes, il parle p. 582 de la Poudre d'Or que les Indiens vont chercher dans les ravines où l'eau a couru, après que les débordemens des Riviéres ſont écoulés.

* L'Auteur de l'émeute les en accuſe. p. 598. 599.

† On ſait qu'en général, dans l'Egliſe Romaine même, on taxe les Jéſuites de n'enſeigner rien moins que l'Evangile à leurs Proſelytes, dans les Pays éloignés, & il eſt aſſez difficile de ne pas en croire quelque choſe, ſur une multitude de témoignages, produits contre eux.

§ Voyez là-deſſus le Mémoire p. 599.

(17) *Mém. de Trévoux.* Nov. 1744. p. 1913.

changé de face, on exila ceux qui étoient ennemis des Favoris, le P. Vieyra fut du nombre, on l'accusa d'avoir dressé la Remontrance & il fut envoyé à Porto, & ensuite à Conimbre (c). Pour le perdre plus surement, ses ennemis le traduisirent à l'Inquisition, dont il se tira néanmoins heureusement [E]. En 1669 il fut appellé à Rome par son Général, à la sollicitation de la Reine Christine, toujours curieuse de voir & d'entendre les hommes extraordinaires. Elle entendit Vieyra, & l'invita aux Conférences savantes, qui se faisoient dans son Palais; elle le goûta même à un tel point, qu'elle résolut de le fixer à Rome, & de se l'attacher à titre de Confesseur; mais l'air de Rome lui étant contraire, il fut obligé de retourner à Lisbonne, où il revint en 1676. La Reine de Suéde persista néanmoins à vouloir l'avoir pour Confesseur; elle engagea le Général de la Compagnie à lui écrire, ce qu'il fit le premier Décembre 1678; mais en lui proposant la chose, il lui laissa la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Vieyra s'excusa, & pour n'être pas exposé à de nouvelles sollicitations, il s'embarqua pour le Brésil en 1681, apres que ses forces furent un peu rétablies. Son âge & sa santé ne lui permettoient plus de travailler dans les Missions; il passa le reste de ses jours dans le Collége de Bahia, où il s'occupa à revoir ses Ouvrages. La derniére année de sa vie il perdit presque entiérement la vuë, mais il conserva jusques à la fin la vigueur de son esprit, & mourut le 18 Juillet 1697 âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il fut enterré avec beaucoup de pompe; & à Lisbonne le Comte d'Ericeira voulut signaler son estime & son attachement pour le P. Vieyra, par les honneurs qu'il fit rendre à sa mémoire dans l'Eglise de la Maison Professe des Jésuites. D. Emmanuel de Sousa, Clerc Regulier de la Providence, distingué par ses talens & par son illustre naissance, y prononça son Oraison funébre.

(c) Ibid. p. 748.

qui viennent sans culture, le Miel & la Cire, qu'on recueille dans les Bois, sont de droit commun. Si quelque calamité affige une Bourgade & fait manquer la Recolte, ou la rend insuffisante, toutes les autres y pourvoyent. On renvoye au Livre même, pour y voir par quelles heureuses industries, & avec quel courage les premiers Missionnaires sont parvenus à rendre leurs Néophytes assez laborieux, & assez habiles dans tous les Arts nécessaires, pour les mettre en état de n'avoir besoin d'aucun secours étranger. On supprime le détail du Gouvernement domestique de ces petites Républiques. Voici ce qu'on dit du Gouvernement Militaire. Ces Néophytes n'ont point la passion de conquérir. Les Rois d'Espagne n'ont point à se repentir de leur avoir permis l'usage des armes à feu. La merveille est que ces Corps de Troupes, bien aguerris & bien disciplinés, qu'on voit dans chaque Bourgade, n'y altérent point la paix, & n'y troublent point l'ordre. Leurs Armes sont déposées dans des Magasins, on ne les leur confie que quand il faut marcher, ou faire l'exercice. On n'oublie pas leur affection & leur soumission pour les Missionnaires, & on observe que les Chefs même subsistent avec humilité & promptitude les *Pénitences* qu'on leur impose. Le Lecteur remarquera sans peine, que le fond du tableau est à bien des égards le même que celui qu'il a vu: à l'égard des différences qui s'y trouvent, il faudroit, pour en bien juger, savoir sur quels Mémoires Mr. Muratori a travaillé; car par lui-même il a été encore moins en état de s'instruire que les Voyageurs, dont on ne veut pas admettre le témoignage, parce qu'ils n'ont jamais approché de plus prés que de deux-cens lieues des Missions. Ceux-ci ont pu, semble-t-il, avoir des informations du moins aussi exactes que Mr. Muratori en Italie. Sur le tout, quelque jugement qu'on porte de la conduite & des motifs des Jésuites, il faut avouer que l'état de ces Peuplades est un Chef-d'œuvre de Politique & d'habileté.

[E] *Ses Ennemis le traduisirent à l'Inquisition, dont il se tira néanmoins heureusement.*] On l'accusa d'avoir avancé en Chaire quelques propositions, auxquelles les oreilles Portugaises n'étoient point accoutumées. On déterra aussi, & on fit même imprimer une de ses Lettres, où il avoit cité les Prophéties de *Bandarra* (le *Nostradamus* des Portugais): Vieyra fut enlevé & conduit à l'Inquisition; on le renferma dans une chambre le 2 Octobre 1665. Les accusations contre lui étoient venues du Brésil dès l'an 1660, mais elles avoient été négligées, ce fut la Cabale des Favoris qui les fit valoir. En 1666 un Compilateur publia en Espagne, que le P. Antoine Vieyra Jésuite avoit été brûlé à Lisbonne, par ordre de l'Inquisition, ce qui étoit entiérement faux. Il fut élargi le 24 Décembre 1667, & renvoyé à Lisbonne. Le crédit des Favoris d'Alphonse étant tombé, Vieyra ne parut plus coupable, on lui défendit seulement de prêcher: cette défense fut même levée ensuite, parce que l'Infant D. Pédre, déclaré Régent du Royaume, & la Reine Marie-Isabelle de Savoye voulurent l'entendre. Au reste il ne parut point à l'*Auto da fé*, & on n'exigea de lui ni abjuration ni retractation. Son honneur fut même amplement réparé par un Bref du Pape Clément X. du 17 Avril 1675; en vertu de ce Bref il fut soustrait à toute Jurisdiction des Inquisiteurs Portugais, & soumis immédiatement à la Congrégation Romaine des Cardinaux, présidant au Tribunal du St. Office (18).

(18) N'oubliez pas *infra* p. 580-582.

✠ VIGNOLES (Alphonse des) (a) célébre Savant du XVII & du XVIII. Siécle, naquit au Château d'Aubais dans le Bas-Languedoc le 19 Octobre 1649 d'une famille noble & très-ancienne [A]. Le Pére de Mr. des Vignoles étoit Major dans un Régiment de Cavalerie, & Louise d'Aubais sa Mére étoit fille de Louis de Bachi, Baron d'Aubais. Le jeune Alphonse reçut une éducation digne de sa naissance, & fit paroître de bonne heure des talens distingués. En 1669 on l'envoya à Genéve. Il n'avoit pas encore choisi de profession, il pensoit même à suivre l'exemple de ses fréres, qui servoient dans les Troupes. Mais à son retour de Genéve en 1670, les conversations qu'il eut avec divers Ecclésiastiques lui inspirérent du goût pour le Ministére. Son Pére approuva son dessein & en 1672 il lui permit d'aller à l'Académie de Saumur. Tannegui le Fevre, Etienne Gaussen, & d'autres Savans distingués goûtérent beaucoup Mr. des Vignoles, & contractérent des liaisons étroites avec lui. En 1673 il fit un voyage à Paris & en Angleterre: il s'arrêta quelque tems à Oxford, où il s'acquit l'amitié de Mrs. Fell & Compton, qui ont été depuis Evêques. Il fut rappellé dans sa patrie par une vocation à l'Eglise d'Aubais, lieu de sa naissance; il y commença les fonctions de son Ministére en 1675. Il passa peu de tems aprés de cette Eglise à celle de Cailar. Quoiqu'il s'acquittât dans l'une & dans l'autre avec beaucoup de régularité de ses devoirs, il se ménageoit encore du tems pour étudier. Déjà son panchant pour les calculs Chronologiques commençoit à se déclarer. Il forma dès lors le dessein de tirer de l'Ecriture Sainte même l'ordre des tems & le fil des événemens, sans poser préalablement, comme l'avoient fait les autres Chronologistes, des Epoques fixes, auxquelles on ne peut concilier les Monumens Historiques, qu'en leur faisant souvent violence. Les Persécutions de France dérangérent ces projets; Mr. des Vignoles fut obligé de penser à sa sureté; en 1685 il se retira à Genéve, d'où il passa à Lausanne, & ensuite à Berne; il n'y demeura pourtant pas longtems, puisqu'il se rendit encore la même année à Berlin, pour profiter de l'asyle que Frédéric-Guillaume le Grand, Electeur de Brandebourg, offroit dans ses Etats aux Réfugiés. Peu aprés il fut établi Pasteur de l'Eglise de Schwedt, où diverses circonstances domestiques lui firent passer des jours assez fâcheux, & peu favorables à ses études. En 1688 il fut

(a) Ce qu'il y a d'Historique dans cet Article est tiré de la *Nouv. Bibl. Germ.* T. II. P. II. Art. II.

[A] *D'une famille noble & très-ancienne*] *Etienne des Vignoles* se distingua beaucoup sous le Roi Charles VII. Le P. Daniel (1) en parle en termes très-honorables. „ La plus „ grande perte que le Roi fit dans ce Voyage, fut celle d'E„ tienne de Vignoles, appellé plus communément la Hire, „ un de ses plus anciens, de ses plus fidéles & de ses plus „ braves Serviteurs. Il mourut à Montsuban, regretté de „ toute l'Armée pour sa valeur. On le voit dans des Lettres „ adressées au Maire & aux Pairs de Beauvais prendre le ti„ tre de *Lieutenant du Roi & Capitaine-Général deçà la riviére* „ *de Seine, & Pays de l'Isle de France, Picardie, Beauvoi„ sis, Laonnois & Soissonnois, & Bailli de Vermandois.* Il „ mourut Bailli d'Evreux, & très-pauvre, malgré tous les „ bienfaits du Roi, son humeur libérale l'empêchant de rien „ garder pour lui, desorte qu'un peu devant sa mort, dit „ un Historien contemporain, il avoit été obligé d'emprun„ ter cent écus d'or du Comte Antoine de Dampmartin, „ dont il avoit été Page, & qui disoit de lui, *qu'il étoit le plus* „ *grand en armes, qu'il avoit oncques vu.* Le Roi fut extrême„ ment sensible à cette mort, & les grands biens qu'il fit à „ la Veuve de ce Seigneur, furent des marques de l'estime „ qu'il conservoit pour lui, & de la reconnoissance qu'il „ avoit de ses services".

(1) *Hist. de France* T. VII. p. 169. 570 Edit. in-8.

fut transféré à Halle, où il ne demeura qu'un an. On lui offrit enſuite le choix entre les Egliſes de Magdebourg, de Brandebourg, & de Francfort ſur l'Oder. Il préféra celle de Brandebourg, ou il eſpéroit de goûter plus de repos, & dont la proximité à l'égard de Berlin, le mettoit à portée de profiter plus aiſement des Livres & de la Correſpondance des Gens de Lettres de cette Capitale. Il ne fut pas trompé dans ſon attente, & il eut la ſatisfaction de pouvoir reprendre ſes études: le premier fruit qu'il en donna fut un morceau conſidérable ſur la Papeſſe Jeanne, qu'il fournit à Mr. Lenfant [B]. Depuis ce tems-là il publia diverſes Piéces, qui ont été inſérées dans les Journaux [C]. Pendant ſon ſéjour à Brandebourg il examina les Chronologies de Martinus Polonus, & de Ditmar, Evêque de Merſebourg. Les Calculs de Manethon ſur les anciens Rois d'Egypte attirérent auſſi ſon attention. Mais il s'occupoit ſur-tout à une Hiſtoire de la Ville de Brandebourg, qu'il avoit pouſſée fort loin, quoiqu'elle n'ait pas

[B] *Le premier fruit qu'il en donna, fut un morceau conſidérable ſur la Papeſſe Jeanne, qu'il fournit à Mr. Lenfant.*] Dans l'Article de *Spanheim* (*Frédéric*) Rem. [A] nous avons remarqué que Mr. Lenfant publia en 1694 en forme de Traité une Traduction Françoiſe de la Diſſertation du ſavant Profeſſeur ſur la Papeſſe. Le morceau qui eſt de la façon de Mr. des Vignoles, c'eſt toute la quatriéme Partie, qui a pour titre *Examen des matiéres Chronologiques*; il y régne une grande connoiſſance de la Chronologie, & l'Auteur démonte furieuſement les batteries de Blondel & du P. Labbe. Notre Savant eut ſoin de l'Edition du même Ouvrage qui parut en 1720 en deux Volumes in-12, & il y ajoûte entre autres choſes, deux Chapitres entiers, le premier de la I. Partie, & le cinquiéme de la ſeconde Partie. Dans l'un il donne une Vie très-circonſtanciée de la Papeſſe, & plus complette, je penſe, qu'on ne la trouve nulle part. Dans l'autre il produit une Liſte de cent cinquante Auteurs, qui depuis la fin du XIII Siécle juſqu'au commencement du XVII. ont atteſté la vérité de cette Hiſtoire.

[C] *Depuis ce tems là il publia diverſes Piéces, qui ont été inſérées dans les Journaux.*] Il y en a auſſi quelques autres que nous indiquerons. I. En 1708 Mr. La Croze publia contre le P. Hardouin ſca *Vindiciæ Veterum Scriptorum*; & à la ſuite on trouve une Lettre de Mr. des Vignoles dans laquelle il attaque par la Chronologie l'étrange Paradoxe du Savant Jéſuite touchant la ſuppoſition de la plupart des anciens Auteurs. Il ſe ſert de cinq argumens, auxquels il n'y a guére de replique (a). Le premier, c'eſt que dans les anciens Hiſtoriens, comme Thucydide, Diodore de Sicile, Tite-Live & autres que le P. Hardouin regarde comme ſuppoſés, on trouve pluſieurs Eclipſes de Soleil & de Lune marquées qui s'accordent fort bien avec les Tables Aſtronomiques, & dont les Chronologues marquent le jour dans l'année Julienne proleptique avec exactitude. Comment concevoir que des Moines du XIII. Siécle, fabricateurs de tous ces anciens Ouvrages, ſelon le P. Hardouin, ayent eu des Tables ſemblables à celle que le Roi Alphonſe fit faire depuis? Mr. Des Vignoles répond à une Objection tirée de Pline, & il prouve clairement, que ce que Pline dit, n'eſt nullement propre à invalider le témoignage des autres Ecrivains. En ſecond lieu on demande au P. Hardouin, où des Moines François du XIII Siécle auroient trouvé la ſuite des Archontes Athéniens, qui s'accorde parfaitement avec des Inſcriptions anciennes, qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute l'Hiſtoire? Les Faſtes des Conſuls Romains fourniſſent un argument de la même nature; d'où ces Fauſſaires ont ils eu ces Faſtes, pour les inſérer dans leur Tite-Live, dans leur Diodore, & dans leur Denys d'Halicarnaſſe, enfortе qu'ils s'accordent avec les Faſtes Capitolins déterrés depuis peu? En quatriéme lieu Mr. des Vignoles demande d'où ils ont ſu les noms & la ſuite des Mois Athéniens, puiſque l'on a diſputé juſqu'au ſiécle paſſé, de leur ſuite; & que ce n'eſt qu'alors qu'il a paru par divers monumens & par les Inſcriptions, que Joſeph Scaliger l'avoit bien marquée? Il falloit que ces Moines du XIII ſiecle fuſſent bien habiles, pour ſavoir ce qui étoit ſi obſcur pour les plus ſavans hommes du XVI & du XVII ſiécle. On tire un nouvel argument des Olympiades, qui ſe trouvent très-bien placées dans les Hiſtoriens Grecs, prétendus ſuppoſés; & on le pouſſe vivement ſur la maniére arbitraire dont il corrige Pline ſon Auteur favori. Le célébre Mr. Cuper regardoit ces argumens comme déciſifs; il s'en explique dans une Lettre à Mr. la Croze (3) en ces termes: *Quam autem fragili fundamento ſuperimpoſitum ſit ingens iſtud, & novæ plane fabricæ ædificium, ſatis etiam patet ex* Epiſtola Chronologica, *quam tua cum fuiſſes tua* diſſertatione *edidiſti. Legi profectò cum ſingulari etiam cum alacritate, & puto rem conſeciſſe* Alphonſium des Vignoles, *ſi ſpecies defectus ſiderum, faſtos conſulares, Archontes Athenienſium, menſes Atticos, & Olympiades; id quod te ſignificare velle vero doctiſſimo etiam atque etiam rogo.* II. On trouve dans l'*Hiſtoire Critique de la République des Lettres*, pluſieurs Piéces curieuſes de la façon de notre Auteur. Dans le Tom. VIII. p. 74-117. *Diſcours ſur le tems de la Perſecution de Néron*, & dans le Tom. IX. p. 172-186. *Sur un Paſſage de Lactance, qui n'a pas allégué la vraie cauſe de cette Perſecution.* Dans le Tom. IV. p. 225-251. & V. p. 1-55. *Lettre à Mr. Maſſon ſur une autre Lettre de Mr. Schott touchant une Médaille d'Auguſte.* Dans le Tom V. p. 93-113. *Remarques Critiques touchant Elien, auteur de* l'Hiſtoire diverſe *& de celle* des Animaux: *Et le rapport des mois Athéniens & d'entre.* Dans le Tom. VI. p. 99-166. *Sur le tems de la Célébration des Jeux Pythiques.* Dans le Tom. XI. p. 1-52. *Diſcours I. touchant le jour de la Naiſſance d'Auguſte*; & dans le Tom. XII. p. 1-39. *Un ſecond Diſcours* ſur le même ſujet. Dans le Tom. X. p. 189-196. *Lettre ſur un paſſage de Pline où le nombre de mille a été omis deux fois.* III. Deux Lettres Latines ſur la Médaille de Louis XIII. *Pardans nomen Baiyde-*

vis, publiées par Mr. Liebe, dans un Ecrit ſur ce ſujet, imprimé à Leipzig pour le Jubilé de 1717. IV. Dans les *Miſcellanea Berolinenſia* on trouve auſſi divers morceaux de la main de Mr. des Vignoles. Dans le Tom. I. p. 251-260. *Diſquiſitio Chronologica de Periodica Revolutione Cometæ annorum* 1668. 1702. Dans le Tom. IV. on voit deux Piéces de notre Auteur. La premiére eſt ſur les Années des Egyptiens, *De Annis Ægyptiis*. p. 1-23. La ſeconde regarde les Cycles Sexagénaires des Chinois, *De Cyclis Sinenſium Sexagenariis*. p. 24-53. On trouve un Extrait de ces deux Piéces dans le Journal cité en marge (4). Il y avoit plus d'un an que la Piéce ſur les Cycles des Chinois étoit imprimée, lorſque Mr. des Vignoles fit un voyage à Stettin, où il trouva un Calendrier Chinois, de l'an 1654, qui avoit appartenu à André Müller. Ce Calendrier confirme tout ce que Mr. des Vignoles a établi touchant les Cycles des Mois & des Jours, & il en donna la Notice dans le même Volume p. 245-248 ſous le titre de *Parergon Sinicum*. Dans le Tom. V. 3-9. on trouve un Supplément à ce qui concerne les Cycles Chinois, *Supplementum ad Diſquiſitionem de Cyclis Sinenſium*. Dans le même p. 194-197. *Obſervationes ad Epiſtolam Gaubilii Miſſion. Sin.* Ces Remarques roulent ſur une Lettre du P. Gaubil, datée de Pekin le 3 Juillet 1732. Voici les faits rapportés dans les Obſervations de notre Auteur (5). Le P. Martini dans ſon *Hiſtoire de la Chine*, qui parut en 1658, rapporte (6) que ſous *Chun-Hio*, cinquiéme Empereur de la Chine, on avoit obſervé une conjonction de cinq Planétes à la nouvelle Lune, & qu'il voulut que l'on commençât l'année par ce même jour, & qu'à l'avenir elle commenceroit à la nouvelle Lune la plus proche du quinziéme degré du Verſeau. Peu d'années après cette Conjonction fut traitée de fabuleuſe par George Hornius, qui la ſuppoſe de ſept Planétes, ſur la parole de Samuel Kechellus, Aſtronôme inconnu d'ailleurs. Mais l'an 1674 André Müller lui oppoſa une figure du Ciel, deſſinée par un de ſes Collégues, pour l'an 2450 ou environ avant J. C. où l'on voit deux à deux, les Conjonctions des ſept Planétes, depuis la fin de Janvier juſqu'au commencement de Juillet. Müller ſe corrigea dans la ſuite, & dit que c'étoit pour l'an 2449 avant J. C. Lorſqu'après l'arrivée de Mr. des Vignoles dans le Brandebourg, il fut placé à Schwedt, s'y trouvant fort deſœuvré, & ayant recouvré les Tables Aſtronomiques de Landsbergen, il s'occupa à chercher la conjonction dont le P. Martini avoit parlé, ignorant encore ce que Hornius ou Müller en avoient dit. Il trouva par ſon calcul, que l'an de la Période Julienne 2265, qui eſt l'an 2449 avant J. C. le 28 Février Biſſextil, il y avoit eu une Conjonction des cinq Planétes, *Saturne, Jupiter, Mars, Mercure, & la Lune*, dans le Signe des Poiſſons. Il demeura dans cette perſuaſion durant trente-cinq ans, après leſquels il vit dans le voyage de Mr. de la Loubere, que dès l'an 1691 Mr. Caſſini s'inſcrivit en faux contre cette Conjonction, ſous prétexte qu'il en avoit trouvé une ſemblable plus nouvelle de cinq cens ans. Mr. des Vignoles s'adreſſa à Mr. Kirch, Aſtronôme de profeſſion, qui fit d'abord le même Calcul ſuivant les Tables Rudolphines, & qui le publia, après l'avoir communiqué à notre Savant. Le P. Gaubil, l'ayant appris de Paris, ſoutient dans ſa Lettre, *qu'on ne peut prouver cette Conjonction par aucun Calcul*, comme il l'a dit auſſi dans ſes *Obſervations*, imprimées à Paris la même année; & il en appelle au *Texte Chinois*: mais Mr. des Vignoles ne peut ſe réſoudre à démentir le P. Martini, qui *aſſure avec ferment* avoir lu ce qu'il rapporte dans un Auteur Chinois. Je remarquerai ici que dans la traduction Françoiſe de l'Hiſtoire du P. Martini je ne trouve rien qui ait l'air d'un ferment, comme je n'ai pas l'Original Latin en main j'ignore ſi les expreſſions de l'Auteur ſont plus fortes que celles du Traducteur. Ce qu'il y a de frappant ici, c'eſt que le récit du P. Martini eſt confirmé par trois différens Calculs, faits ſelon diverſes méthodes. V. Mr. Lenfant (7) a donné l'Extrait d'un Traité du Cardinal d'Aillí touchant la Réformation du Calendrier, qui eſt de la main de Mr. des Vignoles. VI. Il y a dans la *Bibliothéque Germanique*, à laquelle notre Savant a en part, diverſes Piéces de ſa façon. (1). Dans le Tome II. Art. II. *Diſſertation touchant le jour de* Noël, *lue dans la Société des Anonymes, le 20 Décembre 1717.* L'Auteur y recherche l'Origine de cette Fête, & fait voir qu'on n'a aucune preuve de ſon établiſſement avant le milieu du IV ſiécle; il prouve avec étendue, qu'il n'y a nul preuve ni apparence que J. C. ſoit né le 25 Décembre, & réfute particuliérement les raiſons alléguées par St. Chryſoſtôme. Il examine enſuite les Conjectures des Savans ſur le choix de ce jour, & particuliérement celle du P. Hardouin, qui cherche l'origine de ce choix dans le Paganiſme, & Mr. des Vignoles la trouve fort vraiſemblable; & celle de Mr. Olderman, Profeſſeur en Philoſophie à Helmſtadt, qui en trouve l'origine dans le Judaiſme, & notre Auteur n'y apperçoit pas

(a) Voy. *Vindic. Vet. Scriptor.* p. 221 & ſuiv.

(3) *Thef. Epiſt. La Croz.* T. III. p. 272.

(4) *Bibl. Germ.* Tom. XXXI. p. 2-9.

(5) Voy. ibid Tom. XXXVIII. p. 19 &c.

(6) Voy. Martini *Hiſt. de la Chine* Trad. par l'Abbé *le Pelletier*. T. I. p. 56-58. Paris 1692. in 12.

(7) *Hiſt. du Concile de Conſtance* T. II. P. 1m. 349.

pas été publiée. A l'érection de la Société Royale des Sciences à Berlin en 1701 Mr. des Vignoles fut aggrégé au nombre de ſes Membres. Quelque tems après Mr. Leibnitz ayant repréſenté au Roi que l'Académie ne pouvoit profiter des lumiéres de ce Savant, autant que s'il demeuroit à Berlin, le Roi lui ordonna de quitter Brandebourg; il vint donc s'établir dans la Capitale en 1703. En 1711 l'Académie ayant eu ordre de ſe partager en quatre Claſſes, Mr. des Vignoles fut de celle de l'Hiſtoire. La même année 1711 il ſe forma une *Société Anonyme*, qui s'aſſembloit tous les Lundis chez Mr. Lenfant, & à laquelle on eſt redevable de la *Bibliothéque Germanique*; Mr. des Vignoles en fut un des principaux ornemens.

pas moins de vraiſemblance que dans celle du P. Hardouin. Il réfute enſuite le ſentiment de Scaliger & de Lightfoot, qui mettent la naiſſance du Sauveur au mois de Septembre; & en finiſſant il ſe déclare pour le ſentiment de Clément d'Alexandrie, qui place cette naiſſance au 20 de Mai. (2) Dans le Tome III. Art. VII. *Eloge de Madame Kirch, à l'occaſion de laquelle on parle de quelques autres Femmes, & d'un Peſan Aſtronome.* (3) Dans le Tom. V. Art. II & III. Extrait de la Piéce de Mr. Bayer intitulée: *De Eclipſi Sinica qua Chriſto in crucem acto facta eſſe creditur*; & de celle de Mr. Kirch, qui a pour titre: *Brevis Diſquiſitio de Eclipſi Solis quæ a Sinis anno ſeptimo Quang-cuti notata eſt.* A la ſuite on trouve, *Addition de Mr. des Vignoles aux deux Articles précédens, ſur le Cycle Sexagénaire des Chinois.* (3) Dans le Tome VII. p. 245. 246. on voit une Rélation d'un Fait aſſez ſingulier, qui mérite de trouver place ici. „ Une Da„ moiſelle Françoiſe de Berlin étant allé voir Mr. Gravius, „ Chapelain du Roi, & Paſteur de l'Egliſe Allemande Ré„ formée, à Cöpenick, fit blanchir quelque petit linge la „ Vendredi matin 6 Août (1723), ſavoir deux mouchoirs, „ ſix cornettes, trois fonda, & un petit bonnet de nuit; „ après quoi elle étendit le tout ſur l'herbe dans le Jardin. „ Le ſoir même ſur les huit heures, étant retournée au „ Jardin, elle fut ſurpriſe de n'y trouver qu'un mouchoir „ en bon état, & une cornette partagée en deux piéces. „ D'abord on ſoupçonna que des Voiturs avoient pris le reſte; mais l'heure n'étoit pas favorable, & il ne ſe trouvoit „ dans le Jardin aucune marque que perſonne y eût été. Enfin, „ après avoir bien cherché, on trouva, au milieu des choux, „ l'autre mouchoir tout déchiré: le lendemain vers le midi, „ deux cornettes furent rendues par la gueule par un chien „ de garde, qu'on laiſſoit aller librement dans le Jardin. „ On l'attacha auſſitôt pour le garder à vue, & on lui fit „ prendre par force un vomitif, qui ne fit aucun effet, ſi ce „ n'eſt que l'animal ſe plaignoit de tems en tems. Trois „ jours ſe paſſérent ainſi, mais le Mardi 10 à midi le chien „ rendit encore par la gueule deux cornettes déchirées. Le „ Mécredi 11 il rendit à la même heure deux fonds, & le „ Vendredi 13, toujours à midi, le bonnet: deſorte qu'il „ ne reſta plus qu'une cornette, dont on ne peut rien dire. „ Il n'y a eu aucune marque de digeſtion ni ſur le linge ni „ ſur les dentelles. Et la ſeule choſe qu'on puiſſe dire pour „ l'éclairciſſement de ce Phénoméne, c'eſt que le linge a„ voit été ſavonné, & que le chien avoit appartenu à un „ Boucher". (4) Remarques ſur quelques Diplômes des Empereurs Otton I & II. cités dans la *Bibl. Germ.* Tom. VI. p. 145. VII. p. 213-215. Ces Remarques ſont manuſcrites, & Mr. des Vignoles les avoit jointes à ſon Exemplaire du Tom. VIII. de cette *Bibliothéque* (5). Dans le Tom. XIV. Art. VI. Il y a une Lettre Curieuſe ſur la Chronologie Chinoiſe, les Obſervations qu'elle contient ſemblent donner beaucoup d'autorité aux Annales de la Chine. Mr. Des Vignoles remarque d'abord, que la ſaine Critique & l'équité veulent, que l'on juge de l'Hiſtoire de la Chine comme l'on juge de celles des Grecs, des Romains, & des autres Peuples. Notre Auteur ſoutient, que pour l'ordre & pour la Chronologie, les Annales de la Chine ne ſont inférieures à aucun des meilleurs Hiſtoriens Grecs & Romains, & elles les ſurpaſſent tous en Antiquité. D'ailleurs pour la fidélité hiſtorique, on peut mieux compter ſur ces Annales, parce qu'elles ont été écrites par autorité publique; ce qu'on ne peut pas dire des Ouvrages Grecs & Latins, à la réſerve peut-être des Marbres du Capitole, qui ne ſont pas une Hiſtoire, mais des Faſtes ſeulement. Outre que ces Annales marquent exactement la nombre d'années que chaque Empereur a régné, elles attachent leur première année à une année du Cycle Sexagénaire, qui ſert d'époque aux Chinois. Ce qui n'a été pratiqué que par le Canon Aſtronomique de Ptolémée, qui n'eſt pas non plus une Hiſtoire, mais un ſimple Catalogue. Il faut encore obſerver, que depuis quatre mille ans ou environ, l'année Civile des Chinois a toujours été la même, pour l'eſſentiel. Les réformations qui ont été faites de tems en tems à leur Calendrier, ne l'ont été que pour ramener à leur véritable jour les nouvelles Lunes Civiles, qui s'en étoient un peu écartées. Mr. des Vignoles ajoûte, qu'il y a dans la Bibliothéque de S. M. P. deux Parties des *Annales de la Chine*, qui ſe ſuivent, en cent-vingt petits Volumes. La première commence à l'an 403 avant l'Ere Chrétienne: année qui ſuit immédiatement celle où finit la guerre du Péloponnéſe. A la fin du III. Volume il y a un endroit, qui a fait juger à notre Auteur, que la Partie précédente commençoit à l'an 1122 avant J. C. avec la troiſiéme Famille Impériale, nommée *Cheu*. La ſeconde Partie finit à l'an 1368 de J. C. qui eſt l'endroit où le P. Couplet a ceſſé de rapporter les Eclipſes du Soleil. Dans ces deux Parties, on ne diſtingue pas ſeulement les années particuliéres de chaque Empereur, mais encore les quatre Saiſons de l'année, les Mois, & très-ſouvent les Jours. Il y a des endroits, ſur-tout depuis J. C. où elles ont plus l'air de Journal, que celui d'Annales. Dans la ſuite de ſa Lettre, notre Auteur fait encore diverſes remarques, qui tendent à établir

REMARQUES ſur les *Annales* de la Chine.

l'autorité des Annales de la Chine. Il ne faut pas pourtant s'y tromper, Il y a de la diſtinction à faire à cet égard. Le Corps des Annales de la Chine, eſt compoſé de deux parties, dont la certitude & l'authenticité ſont très-différentes. Celle de ces deux parties, qui commence à l'an 206 avant Jéſus-Chriſt eſt écrite ſur les Mémoires contemporains, & n'a été publiée qu'après un examen authentique; ainſi elle peut être regardée comme revêtue de la plus grande certitude hiſtorique. Cette partie des Annales comprend l'Hiſtoire de la famille des Hanes, & des ſeize Dynaſties qui leur ont ſuccédé, juſqu'à celle des *Mungs* inclusivement; cette derniére eſt celle qui a précédé les *Mantchous* ou Tartares Orientaux, qui régnent maintenant à la Chine. La partie des Annales qui comprend l'Hiſtoire des tems antérieurs aux Empereurs de la famille de Hana, ou celle des quatre premiéres familles Impériales, & des Princes que la Tradition fait régner à la Chine avant l'établiſſement de l'ordre ſucceſſif, eſt d'un caractére fort différent: c'eſt une Hiſtoire reſtituée après coup, & dans un tems, où loin d'avoir des Monumens authentiques ou contemporains, on trouvoit à peine quelques fragmens de ces anciennes Hiſtoires compoſées ſur ces Monumens (8). Tous ceux qui ont écrit ſur ce qui concerne l'Empire de la Chine (9), rapportent que l'Empereur *Chi-Hoamti*, que le P. Martini nomme *Chingu*, & qui monta ſur le trône l'an 246 avant Jéſus-Chriſt, ordonna par un Edit ſévére à tous ſes Sujets, de brûler tous les Livres, excepté ceux qui traitoient de l'Agriculture, de la Médecine, & de la Devination. A l'égard du motif qui le porta à vouloir éteindre ainſi les Sciences, le P. Martini rapporte que c'eſt qu'il ne pouvoit ſouffrir de louanges que celles qu'il croyoit avoir méritées, & ſe flattant d'avoir effacé la gloire de tous ſes Prédéceſſeurs, il en vouloit éteindre la mémoire, & faire enſorte qu'on ne parlât que de lui. Ce Prince étoit réellement illuſtre par ſa valeur, & par la ſcience militaire, qu'il poſſéda plus parfaitement qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs; ce fut lui auſſi qui entreprit & qui acheva cette fameuſe muraille, qui met la Chine à couvert de l'invaſion des Tartares Occidentaux. Il fit exécuter ſon Edit avec la derniére rigueur, ſéviſſant contre tous ceux qui voulurent dérober quelques Livres à la deſtruction générale, & pluſieurs familles furent entiérement exterminées pour l'avoir tenté. Il échappa néanmoins quelques anciens Monumens, mais les Auteurs varient ſur la maniére. Le P. Martini (10) dit *qu'on prétend*, qu'ils ont été conſervés de la maniére ſuivante. Une vieille femme, qui aimoit avec paſſion les Ouvrages de Confucius, de Mentius, & de quelques autres grands Philoſophes, en ſépara les feuillets & les colla contre les murailles de ſa maiſon: on n'avoit pas encore l'uſage du papier, & l'on écrivoit ſur des écorces d'arbre. Ces écorces aſſez ſolides pour ſe conſerver dans la chaux, dont elles étoient endultes, en furent retirées par les héritiers de cette femme incontinent après que la race de Cina fut éteinte: le tems & l'humidité en avoient effacé des Lettres, mais l'eſſentiel s'étoit conſervé. Le P. le Comte (11) orne davantage le fait. „ Les Vieil„ lards, qui ſelon la coutume avoient durant leur jeuneſſe „ appris par-cœur preſque tous ces Livres, eurent ordre de „ les écrire fidellement. On en trouva que les plus zélés „ avoient cachés dans les tombeaux, & qu'on fit reſſuciter „ en les mettant nouvellement au jour. Quelques-uns furent retirez des foſſés & des trous des murailles, endommagez à-la-vérité par l'humidité & par les vers, mais néanmoins en état de ſervir à ceux qui travailloient à les réparer; parce que ce qui ſe trouvoit effacé ou ceux-cy, eſtoit „ encore aſſez coûter en quelques autres. Tous ces ſoins „ n'empeſchérent pas que le nouvel Ouvrage ne fuſt défectueux; il reſte en pluſieurs endroits des lacunes, & on a „ inféré en d'autres quelques piéces étrangéres, qui n'eſtoient pas dans les originaux. Les Chinois y reconnoiſſent „ eux-meſmes ces fautes, & quelques autres de moindre conſéquence, mais ils ſont ſi religieux à conſerver ce qu'ils „ ont receu de l'antiquité, qu'ils en révérent meſme les défauts". Il n'y a perſonne qui ne ſente que le P. Le Comte a voulu faire croire, qu'on a réparé la perte beaucoup plus, qu'on ne l'a fait réellement. Qui concevra, que les Vieillards fuſſent par-cœur *preſque tous ces Livres*, ſi ils les ont retenus, comment y a-t-il pu manquer quelque choſe? Si ce qui ſe trouvoit effacé dans les Copies gâtées par l'humidité & par les vers, étoit entier dans d'autres, il eſt bien difficile de comprendre que le nouvel Ouvrage fût défectueux. La vérité du fait eſt telle que la rapporte Mr. Freret (12). Trois ans après la mort de Chi-Hoamti, l'Empire paſſa à une nouvelle famille, à celle de Ham qui commença l'an 206 avant Jéſus Chriſt. *Cautzé*, que le P. Martini appelle *Caeus*, fondateur de cette famille, & ſes Succeſſeurs protégérent les Lettres, & favoriſérent ceux qui les coltivoient. Caotzé fit rechercher tout ce qui étoit échappé à l'incendie général des Livres; on ramaſſa avec ſoin juſqu'aux moindres fragmens, car il ne ſe trouva preſque aucun ouvrage entier; on rejoignit, la mieux que l'on put, ces fragmens & ces lambeaux, & l'on en forma neuf volumes, qui ſont ce que la Chine a de plus ancien & de plus autentique. Mais il eſt aiſé de comprendre, que l'on

(8) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. XV. p. 37. 38. Edit. de Hollande.

(9) Voy. Martini *Hiſt. de la Chine.* T. II. p. 42-61. Le Comte *Nouv. Mém. de la Chine.* T. I. p. 281.

(10) *Ubi ſupra.* p. 43. 44.

(11) *Loc. cit.* p. 281.

(12) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XV. p. 44.

nemens, & je trouve même quelque part qu'il en fut Sécretaire, je ne ſai ſi le fait eſt vrai. En 1713 il ſe chargea du ſoin d'aller tous les quinze jours prêcher à Cöpenick, à deux milles de Berlin, & il continua juſqu'en 1720. Pendant ces années-là il paſſoit l'Eté à Cöpenick: la tranquilité de ce ſéjour étoit fort convenable à l'étude. C'eſt même proprement dans cette retraite, qu'il reprit ſérieuſement l'idée de ſon travail Chronologique, & qu'il compoſa la plus grande partie de ſa Chronologie, dont il publia le Plan en 1721 [*D*]. Vers la fin de l'année 1719. Mr. Dartis, Miniſtre à Berlin, fit imprimer un Ecrit ſous le

n'a pu reſtituer cette partie de l'Hiſtoire d'une maniére bien ſûre, c'eſt ce que prouvent les variations des Ecrivains Chinois au ſujet de l'ancienne Chronologie, comme Mr. Freret l'a très-bien fait voir. Le même Savant a prouvé que les régnes de Yao & de Chune, les deux Fondateurs & les deux Légiſlateurs de la Monarchie Chinoiſe, ne peuvent avoir commencé que vers l'an du Monde 2147, dix-ans après la vocation d'Abraham. Revenons à Mr. Des Vignoles. (6). Nous avons oublié d'indiquer, que dans le Tom. V. Art. XI. de la *Bibl. Germ.* on trouve de la façon de Mr. des Vignoles des *Remarques ſur un Mémoire de Mr. l'Abbé Renaudot, de l'Origine de la Sphère*, inſéré dans le Tome I. des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, de l'Edition de Hollande. Ces Remarques prouvent que le Mémoire de Mr. l'Abbé Renaudot n'eſt rien moins qu'exact & exempt de fautes. (7). Dans le Tome XXXII. p. 221-224. Lettre ſur le jeune Jean Philippe Baratier, âgé de quatorze ans. Cette Lettre eſt du 30 Avril 1735. (8) Dans le Tome XXXV. p. 173-201. *Conjectures ſur la quatrieme Eglogue de Virgile, intitulée Pollion.* Mr. des Vignoles croit, que cette Eglogue doit avoir été écrite quatorze ou quinze ans plus tard, qu'on ne le ſuppoſe ordinairement; que le titre doit être ôté ou changé, parce que la famille de Pollion n'a aucune part à cette Piéce. Il fait enſuite une eſpéce de Commentaire fort curieux ſur l'Eglogue même. (9) Dans le Tom. XXXIX. Art. VII. *Remarques ſur le retour des Comètes.* *Il ſe trouve encore d'autres Piéces de notre Auteur dans le même Journal, mais nous aurons occaſion d'en parler ailleurs. Il y a d'ailleurs auſſi dans la Bibliothéque Germanique divers Extraits de la façon de Mr. Des Vignoles. L'Eloge de Mr. Kirch le fils, dans le *Journal Litteraire d'Allemagne* Tom. I. p. 300-351. eſt de la main du même.

[*D*] *Dont il publia le Plan en 1721.*] Ce Plan ſe trouve dans la *Biblioth. Germ.* Tom. V. Art. IV. On y voit en abrégé l'Hiſtoire de cet Ouvrage, que Mr. des Vignoles a détaillé davantage dans la Préface même de ſa Chronologie. Cet Article eſt particuliérement de notre reſſort, & nous ne pouvons nous diſpenſer d'en parler. En 1677 la lecture d'un endroit de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. le Sueur, engagea Mr. Louis de Bachi, Baron d'Aubais & du Caſtar, ayeul de Mr. des Vignoles, à le prier de traiter dans un de ſes Sermons la queſtion du véritable tems de la naiſſance de notre Seigneur, & de combien il a précédé l'Ere Vulgaire. Il exempt cette tâche à la ſatisfaction de ſon Auditoire, mais non pas à la ſienne; ce qui l'engagea à examiner cette matiére avec plus de ſoin, & il compoſa même une Diſſertation Latine, pour prouver que Jéſus-Chriſt étoit né environ cinq ans & demi avant l'Ere Vulgaire. Pendant qu'il y travailloit, il reçut l'*Hiſtoire Critique du V. T.* par le P. Simon, qui y avance pluſieurs faits, *qu'il eſt impoſſible de faire une Chronologie exacte & certaine ſur les Livres de l'Ecriture Sainte, tels qu'ils ſont aujourd'hui.* Cette propoſition ſurprit Mr. des Vignoles, & lui fit naître l'envie de s'en éclaircir. Il lut les Chronologiſtes qu'il avoit, & il s'apperçut qu'ils avoient commencé par ſe faire, ou un Syſtême général pour toute la Chronologie Sainte, ou des Syſtêmes arbitraires pour quelques intervalles particuliers. Il ſe détermina à ſuivre une méthode plus ſimple & plus naturelle, ce fut de recueillir tous les paſſages Chronologiques de l'Ecriture, ſans en négliger aucun, & ſans y ajoûter aucune conjecture, qu'il n'y fût forcé néceſſairement par la liaiſon de l'Hiſtoire. A tout cela il joignit l'Hiſtorien Joſéphe, pour ſuppléer aux vuides qu'il pourroit y avoir dans la Chronologie Sacrée. Il commença donc un plan de Chronologie, qu'il écrivit ſur des feuilles volantes. En 1684 Mr. des Vignoles ſe trouva enveloppé dans le jugement rendu contre quelques Miniſtres du Bas-Languedoc, par lequel il ſe trouva interdit du Miniſtére pour ſix ans, mais dès l'année ſuivante la révocation de l'Edit de Nantes l'obligea de quitter la France. Dans ſa fuite on confiſqua ſa Bibliothéque, dont il ne put abſolument rien recouvrer qu'une douzaine de ces feuilles volantes, où il trouva preſque tout ce qu'il avoit écrit touchant les Rois d'Iſraël & de Juda. Il ſe paſſa bien des années, ſans que notre Auteur penſât à ce travail Chronologique, ce ne fut qu'en 1714 qu'il entreprit de faire uſage de ce qu'il avoit pu recouvrer; ſon travail étoit déjà fort avancé, quand il s'apperçut que ſon œil gauche commençoit à ſe couvrir d'une Cataracte, comme avoit fait le droit environ dix ans auparavant. Cet accident lui fit prendre la réſolution d'abandonner ſon Ouvrage, mais les preſſantes ſollicitations de ſes amis l'obligérent à pourſuivre, mais ce fut ſi lentement & avec tant de peine, qu'il ne l'acheva qu'au mois d'octobre 1720, & il en publia le plan l'année ſuivante. Mr. des Vignoles eut à eſſuyer deux attaques à cette occaſion. La premiére de la part de Mr. Kohlreiff dans ſa *Chronologie Sacrée*, imprimée à Hambourg en 1724; il attaqua notre Auteur ſur deux points principaux, dont l'un ne regarde pas directement notre ſujet, il s'agit de l'Eclipſe au Soleil obſervée à la Chine l'an 31 de J. C. & de ce que Mr. des Vignoles en avoit dit: l'autre regarde le Syſtême de notre Savant ſur la durée de l'intervalle qui s'eſt écoulé depuis la ſortie des Iſraélites d'Egypte, juſques à la conſtruction du Temple bâti par Salomon. L'attaque fut un peu groſſiére de la part de Mr. Kolhreiff, & la réponſe que Mr. des Vignoles y fit (13) aſſez vive. Mr. Kohlreiff ne manqua pas de répliquer, & il intitula ſon nouvel Ouvrage *Défenſe de l'antiquité des tems rétablie.* Mr. Des Vignoles y oppoſa une nouvelle Réponſe dans le Tome XVII. Art. II. de la Bibliothéque Germanique. Quatre ans après l'Aſſaillant revint à la charge, mais Mr. des Vignoles ne lui répondit point. On trouve ſeulement dans la Préface de ſa Chronologie un endroit qui eſt rélatif à cette diſpute, & qui eſt propre à faire connoître le caractére des deux Tenans. „ Dès que ce Plan (de la Chronologie de Mr. „ des V.) fut public, un *Magiſter*, né comme un champi„ gnon dans le pouſſiére de l'Ecole, & qui *n'avoit jamais peu„ ſé à étudier la Chronologie*, tâcha de *rendre ſuſpecte* la mien„ ne, & par un privilége de ſa *Licence Théologique, exemte „ de toute tache de Pyrrhonie*, traita *d'impie un ſoupçon*, que j'a„ vois eu ſur un paſſage du Livre des Rois (1 Rois VI. 1.) „ Ne le connoiſſant pas encore, je lui répondis honnêtement. „ Il revint d'abord à la charge ſous un faux titre de *Défenſe*. „ Je répondis à cette nouvelle attaque; mais je déclarai en „ même tems que *c'étoit pour la dernière fois*, ayant reconnu „ que c'eſt un Viſionnaire, qui fait l'inſpiré & le Prophéte „ pour avoir lieu de diſputer ou de médire. Quatre ans „ après, il publia un nouvel Ouvrage, où il parle ſur le „ même ton, contre un certain *Alphonſe de Berlin*, qu'il ap„ pelle ordinairement ainſi, & quelquefois ſimplement *Al„ phonſe*; comme au Collége, ſous ſon Pére, on l'appelloit „ *Godefroi*. Peut-être que ſachant mon âge, il eſpéroit qu'en „ 1732 je ne ſerois plus en vie, ou que ſur ma déclaration „ il jugeoit qu'il n'avoit point à craindre quelque replique „ de ma part. Si c'eſt le dernier, ſa concluſion eſt juſte. „ Outre la *Déclaration* que j'ai faite, il faudroit être bien de„ œuvré, pour répondre à ſon *Libriot Katon*. Quand on „ l'auroit fait exprès, je ne crois pas qu'on pût faire un plus „ miſérable Ouvrage. Fauſſetés ou mentories, dès la pre„ miére période; phraſes ambigues & équivoques, ſtile ob„ ſcur & embarraſſé; confuſion des matiéres; diſſimulation „ de mes principales preuves; altération de celles dont il „ rapporte une partie; larcin de mes penſées qu'il avoit déjà „ condamnées, & qu'il condamne de nouveau par une con„ tradiction pitoyable; ridicule enfin dans l'uſage qu'il fait „ de celles qu'il cite fidélement. Par exemple; j'avois dit „ dans ma ſeconde Réponſe; *Accoutumé que je ſuis d'avoir „ commerce avec des gens qui ſavent vivre & raiſonner*; il rap„ porte ces paroles & ajoute: *Vehementer gaudeo, me ex il„ lorum numero eſſe ejectum.* Soit: nous n'aurons point de „ diſpute ſur ce chapitre. *Alphonſe de Berlin eſt accoutumé „ d'avoir commerce* avec les plus illuſtres Membres de l'A„ cadémie Royale des Sciences, qui ſont à Berlin; *Alphonſe „ de Nismes* eſt ſorti d'une famille, dans laquelle, ſuivant le „ témoignage de feu Mr. Teiſſier, *on goûtoit toutes les dou„ ceurs, & tous les plaiſirs d'une agréable converſation, où il „ n'entroit jamais ni médiſance, ni mauvaiſe plaiſanterie, ni raille„ rie piquante*". L'autre attaque ſe fit aſſez longtems après celle dont nous venons de rendre compte. Voici à quelle occaſion. En 1733 le Libraire Haude entreprit d'imprimer la Chronologie de Mr. des Vignoles par ſouſcription; il publia un Programme Latin, dreſſé par Mr. Heinius, Docteur & Profeſſeur en Théologie, & Recteur du Collége de Joachimſtal; au Programme étoit joint une demi-feuille, qui contenoit l'Article de *Darius Mede*, tiré du IV. Livre de la Chronologie. Les Journaliſtes de Trévoux (14) parlérent de ce Programme, & de l'Ouvrage qu'il annonçoit, d'une maniére à ne pas prévenir favorablement le Public. Mr Des Vignoles en fut piqué, & fit inſérer dans la *Bibliothéque Germanique* (15) une Piéce intitulée: *Défenſe de Mr. Des Vignoles contre les Ariſtarques de Trevoux.* A 1734 No. C. L'Auteur relève vivement ſes Cenſeurs, & il faut avouer qu'il y a bien des Articles où il les relève avec raiſon; peut-être qu'un peu moins de feu n'auroit rien diminué de la force des réponſes de Mr. Des Vignoles. Je n'entrerai point en diſcuſſion ſur cette querelle Littéraire; je me contenterai d'une ſeule remarque à l'occaſion du début de Mr. Des Vignoles, que voici. „ Il eſt très-rare que les Jéſuites de Trévoux, qui „ ſe ſont érigez en *Ariſtarques* au commencement de ce ſié„ cle, faſſent les Extraits des Livres des Proteſtans, & de „ ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, ſans les ac„ compagner de quelque cenſure, qui témoigne toujours „ leurs paſſion, & découvre en même tems le peu de con„ noiſſance qu'ils ont des choſes dont ils ſe mêlent de juger". Je ſuis très-éloigné d'adopter entiérement la remarque du Savant de Berlin; je ne crois pas qu'en général les Journaliſtes de Trévoux péchent par ignorance; mais il eſt vrai qu'ils n'ont pas toujours autant d'équité & de modération qu'il ſeroit à ſouhaitter, quand ils ont à parler des Ouvrages de quelque Proteſtant; & qu'en plus d'une occaſion ils témoignent de la paſſion ſur l'article de la Religion. A-la-vérité on ne peut exiger d'eux qu'ils parlent en Proteſtans, & qu'ils approuvent les ſentimens de ceux-ci, mais par la même raiſon ils ne doivent pas ſavoir mauvais gré à un Proteſtant de ſuivre ſes principes, & de faire valoir les argumens qu'il croit avoir: qu'on en faſſe une Critique honnête, à la bonne heure;

(12) *Bibl. Germ.* Tom. XIV. p. 188. & ſuiv.

(14) *Octobre 1734. p. 1902. & ſuiv.*

(15) Tom. XXXIII. Art. V. p. 68-109.

le titre de *Lettre Paſtorale du plus ancien & du plus légitime Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Berlin à ſon cher Troupeau*; il y attaquoit MM. Lenfant, de Beauſobre, & des Vignoles, chacun d'eux y répondit. En 1727 Mr. Pierre Dangicourt, Directeur de la Claſſe de Mathématique de la Société Royale des Sciences, étant mort, Mr. Des Vignoles fut élu unanimement pour le remplacer. Quoique la Chronologie de notre Auteur fût achevée, & qu'il en eût publié le Plan, il eut de la peine à trouver un Libraire qui voulût s'en charger. La groſſeur de l'Ouvrage, & la nature même des matiéres, qui ne conviennent qu'à un petit nombre de Lecteurs, faiſoit craindre pour le débit de l'Ouvrage. En 1733. le Libraire Haude entreprit de l'imprimer par Souſcription; Mr. Heinius Docteur & Profeſſeur en Théologie, & Recteur du Collége de Joachim, dreſſa un Programme Latin, par lequel il recommandoit l'Ouvrage, après l'avoir examiné. Cependant l'Edition traina, & la Chronologie de Mr. des Vignoles n'a paru qu'en 1738 en deux Volumes in-4. [*E*], & cet Ouvrage lui donnera toujours un rang diſtingué parmi les

heure; mais je voudrois qu'on évitât tout ce qui eſt contraire à la modération. Après tout un Journal n'eſt pas un Traité de Controverſe, & il convient d'y ménager les termes, plus encore qu'ailleurs.

[*E*] *La Chronologie de Mr. des Vignoles n'a paru qu'en* 1738 *en deux Volumes in-*4. En voici le titre: *Chronologie de l'Hiſtoire Sainte & des Hiſtoires Etrangéres, depuis la ſortie d'Egypte, juſqu'à la captivité de Babylone.* Berlin 1738. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en ſix Livres. Dans le premier, qui a pour titre, *Chronologie des Juges & des deux premiers Rois d'Iſraël*, Mr. des Vignoles fixe l'intervalle depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple. Dans le ſecond il s'agit de *la Chronologie des Rois de Juda & d'Iſraël*, ce qui conduit depuis la fondation du Temple, juſqu'à la Captivité de Babylone. Le titre du troiſiéme eſt, *Caractéres Chronologiques & Hiſtoriques*: l'Auteur fait voir l'accord qui régne entre les Caractéres Chronologiques que l'Ecriture nous fournit, & ſon Syſtême. Il eſt queſtion dans le quatriéme des *Hiſtoires Etrangéres*; on y traite des Rois de Tyr, de Syrie, d'Egypte, des Rois de l'ancien Empire d'Aſſyrie, de ceux des Médes, & des nouveaux Rois d'Aſſyrie. Le cinquiéme regarde la Chronologie des *Rois de Babylone*. Et le ſixiéme eſt une *Diſſertation touchant la forme de l'Année ancienne*. On ne s'attend pas que nous donnions ici l'Extrait de ce grand Ouvrage, la *Bibliothéque Germanique*, & la *Nouvelle Bibliothéque* l'ont fait avec étendue. Nous nous bornerons à un ſeul Article, ſur lequel nous ferons quelques Remarques ſoit pour appuyer, ſoit pour rectifier le Syſtême de Mr. des Vignoles. Il s'agit de la durée de l'intervalle qui s'eſt écoulé depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple de Salomon.

RECHERCHES ſur le tems qui s'eſt écoulé depuis la ſortie d'Egypte juſques à la fondation du Temple de Salomon.

Nous liſons I Rois VI. 1. que l'*Année quatre-cent quatre-vingt, depuis que les enfans d'Iſraël furent ſortis d'Egypte, l'an quatriéme du régne de Salomon; au ſecond mois appellé Ziv, ce Prince bâtit une Maiſon à l'Eternel.* Mais ſi l'on examine les divers nombres marqués dans l'Hiſtoire avant ce tems-là, il ſemble que l'intervalle doit avoir été beaucoup plus long, & qu'il faut reconnoître quelque faute de Copiſte dans le Livre des Rois. Notre ſavant Chronologiſte ne balance point ſur ce ſujet, & ſelon ſon calcul la durée de cet intervalle a été de 648 ans. Rapportons d'abord la maniére dont il arrange ſa Chronologie, & voyons enſuite les raiſons générales dont il l'appuye.

Le ſéjour des Iſraélites dans le déſert fut de QUARANTE ans accomplis, c'eſt ce qui eſt inconteſtable par Deut. I. 3. comparé avec XXXIV. 8. *Joſué* ſuccéda à Moyſe, & fut revêtu d'une autorité ſemblable à la ſienne. On eſt partagé ſur la durée de ſon adminiſtration, l'Ecriture n'en ayant rien dit de poſitif. Au défaut de l'Ecriture Mr. des Vignoles a recours à Joſéphe. Cet Hiſtorien dit (16) que Joſué fit le partage de la Terre de Canaan *au bout de* CINQ *ans de guerre*, que (17) depuis *il s'écoula* VINGT *ans*, & qu'*il avoit gouverné le Peuple* depuis la mort de Moyſe, *durant* VINGT-CINQ ANS. Au témoignage de Joſéphe l'Auteur joint celui de la Chronique des Samaritains, où il eſt dit, qu'après le partage de la Terre de Canaan, *les Iſraélites furent* vingt *ans dans une profonde paix*; que l'*an* ſoixante-cinq *de l'Exode, Joſué mourut âgé de* cent-vingt *ans, après avoir été le Juge d'Iſraël* vingt-cinq *ans & quelques mois.* Jules Africain, qui a paſſé pour le meilleur Chronologiſte des premiers ſiécles, dit la même choſe que Joſéphe. Toute la difficulté ne vient que de ce que l'Ecriture n'a point marqué le tems de la naiſſance de Joſué, ni l'âge qu'il avoit à la ſortie d'Egypte. Mr. Des Vignoles (18) prétend, fondé ſur le calcul de Joſéphe, qu'il étoit de *ſix* ans plus âgé que Caleb, qui avoit *quarante* ans, lorſque lui & Joſué avec dix autres furent envoyés pour épier le Pays de Canaan, la *ſeconde* année de l'Exode; & c'eſt ſur cette différence d'âge qu'eſt fondé, ſelon lui, le choix qui fut fait de Joſué pour commander l'Armée contre les Hamalécites, & pour ſuccéder à Moyſe. Mais ne pourroit-on pas donner une autre raiſon de ce choix, qui eſt aſſez clairement marquée dans l'Ecriture, & que Mr. Des Vignoles lui-même a fait valoir (19) pour relever la dignité du Gouvernement de Joſué; cette raiſon eſt, qu'aucun Iſraélite n'eut jamais autant de rapport avec Moyſe que Joſué. Ce fut lui, qui accompagna tout ſeul Moyſe, lorſqu'il monta ſur une montagne pour recevoir des mains de Dieu les deux Tables de la Loi, Exod. XXIV. 13. XXXII. 17. Il *ſervoit Moyſe*, quand il alloit conſulter Dieu dans le Tabernacle, *& ne quittoit point le Tabernacle, quand Moyſe retournoit au Camp.* Ce n'eſt donc pas la différence d'âge entre Caleb & Joſué, qui a fait préférer le dernier au premier. Ce qui me perſuade que Joſué ne pouvoit être plus âgé que Caleb, c'eſt qu'il eſt appellé *jeune-homme* Exod. XXXIII. 11. Je ſai que quelques Interprétes veulent que le terme נער ſignifie auſſi un *Diſciple*, un *Miniſtre*; mais outre que la ſignification ordinaire de ce mot eſt celle de *jeune homme*, la qualité de Joſué auprés de Moyſe eſt exprimée en diſant, qu'il étoit *ſon Serviteur*: d'ailleurs au Ch. XI. 28. du Livre des Nombres, l'Auteur Sacré employe un autre terme, qui marque auſſi que Joſué étoit un jeune-homme encore. Sera-ce exiger trop en conſéquence de cette dénomination, de ne lui donner que *trente* ans? Or il eſt certain, qu'il a vécu cent-dix ans, d'où il s'enſuit qu'il a ſurvécu à Moyſe, & gouverné du moins QUARANTE ans. Nous ferons uſage de cette remarque dans la ſuite. Revenons au calcul de Mr. Des Vignoles. Joſué étant mort, ſelon lui, l'an *ſoixante-cinq* de l'Exode, l'Ecriture dit Joſué XXIV. 31. Juges II. 7. 10. 11. qu'*Iſraël ſervit l'Eternel pendant tout le tems de Joſué & des Anciens qui ſurvécurent à Joſué, & qui* avoient vu toutes les Oeuvres merveilleuſes *que l'Eternel avoit faites en faveur d'Iſraël. Mais* toute cette génération *ayant été retirée avec ſes péres*, une autre génération *ſe leva, qui n'avoit point connu l'Eternel, ni vu les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Iſraël, déjorte que les enfans d'Iſraël firent ce qui eſt déſagréable à l'Eternel & ſervirent les Babalins.* La durée de cet intervalle n'eſt point marquée dans l'Ecriture, mais il ſeroit facile de la fixer, ſi nous ſavions préciſément combien l'Ecriture compte d'années pour une génération. Mr. Des Vignoles a encore ici recours à Joſéphe, qui dit (20), qu'*après la mort de Joſué, perſonne n'ayant un ſouverain pouvoir*, DIX-HUIT *ans ſe paſſérent dans l'anarchie*: ces dix-huit ans joints aux vingt-cinq que notre Auteur donne au gouvernement de Joſué font quarante-trois ans depuis la mort de Moyſe, & quatre-vingt trois depuis l'Exode. Après la mort de Joſué & des Anciens qui lui ſurvécurent, juſqu'au régne de Saül, on ne voit dans l'Hiſtoire des Iſraélites qu'une alternative preſque continuelle d'oppreſſion ou de ſervitude de la part de leurs voiſins, & de repos ou de liberté ſous l'adminiſtration de leurs Juges. Sur quoi notre Auteur fait deux remarques, qui nous paroiſſent importantes & d'un très grand uſage. La premiére (21) appuyée de l'autorité du ſavant Perizonius, & d'un grand nombre d'exemples de l'Ecriture, fixe le ſens des termes de *ſervitude* & de *repos*, employés par l'Hiſtorien Sacré. „ Lorſque les Iſraélites avoient „ été vaincus par quelques-uns des Peuples voiſins, ils de„ venoient *tributaires* de leurs vainqueurs; qui ſuivant que „ ceux-ci étoient plus vindicatifs, plus avares ou plus mé„ chans, exigeoient des *tributs*, & uſoient de leur avantage „ avec plus de violence & de tyrannie. Les Iſraélites demeu„ roient dans cette *ſujettion*, juſqu'à ce que ſe *revoltant*, ou „ reprenant courage ſous la conduite de quelques Chefs, „ qu'ils appelloient *Juges*, ils prenoient les armes, alloient „ attaquer leurs Oppreſſeurs, & après les avoir vaincus, „ s'affranchiſſoient du *tribut* en ſe remettant dans leur ancien„ ne liberté". La ſeconde remarque (22), c'eſt que cette *ſervitude* & ce *repos* doivent être ſoigneuſement diſtingués l'un de l'autre, comme l'Auteur du Livre des Juges l'a conſtamment fait. Euſébe eſt le premier des Chrétiens, qui a confondu le tems des Servitudes avec celui des Juges ſuivans; en quoi il a été ſuivi par pluſieurs Péres, & par une foule de Modernes, pour concilier les nombres du Livre des Juges avec leur Syſtême; mais quand on lit ſans prévention l'Hiſtoire, on ne peut guére s'empêcher de ſouſcrire à la Remarque de Mr. Des Vignoles. Pendant les dix-huit années d'Anarchie, qui ſuivirent la mort de Joſué & des Anciens, le peuple ſe livra à l'idolatrie, & pour les punir, *Dieu les livra entre les mains de Cuſan Roi de Méſopotamie, qu'ils ſervirent pendant* HUIT *ans.* Juges III. 7. 8. Ils furent délivrés par *Othoniel*, neveu & gendre de Caleb, qui leur procura un repos de QUARANTE ans. Etant retombés dans les mêmes péchés, qui avoient déjà attiré les jugemens de Dieu ſur eux, ils furent *aſſujettis* à EGLON *Roi de Moab pendant* DIX-HUIT *ans.* Juges. III. 12-14. Les Iſraélites s'étant repentis, Dieu leur ſuſcita un Libérateur en la perſonne d'*Eliud*, qui leur procura un repos de QUATRE-VINGTS ans. Jug. III. 15-30. On s'eſt tourné de toutes façons pour abréger ce tems, mais on ne peut le faire, qu'en contrediſant l'Ecriture, ou en ſappant les régles les plus ſûres de la Chronologie. Au reſte notre Auteur renferme dans cet eſpace de quatre-vingts ans ce qui eſt dit de *Samgar*, Juges III. 31. Mais il me ſemble que Mr. des Vignoles oublie ici lui-même ſes principes. A-la-vérité l'Ecriture ne lui donne point le nom de *Juge*, ni ne lui aſſigne point de tems de gouvernement; cependant ce qui lui eſt attribué, eſt évidemment poſtérieur aux années que l'Hiſtorien donne à *Eliud: Après lui fut Samgar.* Nous ferons auſſi uſage de cette Remarque dans la ſuite. Suivons ici notre Chronologiſte. Les Iſraélites ſe rendirent de nouveau coupables d'idolatrie, & *l'Eternel les livra entre les mains de* Jabin *Roi de Canaan, qui les opprima durement pendant* VINGT *ans.* Jug. IV. 1. 3. *Débora & Barac* les affranchirent, & leur procurérent un repos de QUARANTE

(16) *Antiq. Judaïq.* Liv V. ch. 1. Trad. d'Andilly.

(17) Ibid. p. 192.

(18) *Chron.* Tom. I. p. 15. 16.

(19) Ibid. p. 7. 8.

(20) *Antiq. Jud.* Liv VI Ch. VI. §. 2.

(21) *Chron.* Tom. I. p. 20-22.

(22) Ibid. p. 24. 26.

les Savans de ſon tems. Il s'eſt vu le Doyen des Savans de l'Europe, & il a eu l'avantage de conſerver les forces du corps & de l'eſprit juſqu'à la vieilleſſe la plus avancée. „ La ſituation tranquille dans laquelle il vivoit, & la parfaite égalité de ſon humeur ont ſans-doute beaucoup contribué à prolonger „ ſa carriére; vivant agréablement en ſociété avec quelques perſonnes de mérite, qui rendoient juſtice „ au ſien, & qui honoroient ſa vénérable vieilleſſe, il voyoit couler ſes jours de la maniére la plus douce. Adminiſtrant avec une ſage œconomie de modiques revenus, & trouvant d'amples reſſources „ dans

ans. Au bout de ce tems-là même révolution que dans les tems précédens, & même châtiment par une ſervitude ſous les *Madianites*, qui dura SEPT ans. Jug. VI. 1. Ils furent délivrés par *Gédéon*, & le pays fut en repos QUARANTE ans *aux jours de Gédéon*. Jug. VIII. 28; paroles qui diſtinguent bien clairement ce repos de la ſervitude précédente. Quoique les Iſraélites retombaſſent dans l'idolatrie après la mort de ce Juge, Dieu ne les fit pourtant pas tomber dans la ſervitude, & ils furent gouvernés ſucceſſivement TROIS ans par *Abimelech*, VINGT-TROIS ans par *Tholah*, & VINGT-DEUX ans par *Jaïr*. Après la mort de ce dernier, leur rechute dans l'idolatrie leur attira un nouveau malheur, ils furent aſſujettis pendant DIX-HUIT ans aux Ammonites, ou la dix-huitiéme année depuis la mort de Jaïr. Jug. X. 8. ſelon que l'on traduit le texte, mais pour le fond la choſe revient au-même. Les Iſraélites eurent recours à *Jephté*: avant que d'en venir à une bataille, ce nouveau Juge envoya demander au Roi de Hammon, pourquoi il lui faiſoit la guerre. Jug. XI. 12. Le Roi répondit (vs. 13) que c'étoit pour recouvrer un Pays, qui lui avoit appartenu, & dont les Iſraélites s'étoient emparés, après leur ſortie d'Egypte. Entre autres raiſons que Jephté lui fit alléguer pour prouver l'injuſtice de ſes prétentions, on voit (vs. 26) qu'il fit valoir une poſſeſſion de trois-cens ans. C'eſt ce qui ſemble fournir une objection contre la Chronologie de notre Auteur, puiſque, ſuivant lui, il devoit y avoir *trois-cens ſoixante-trois* ans, que les Iſraélites étoient en poſſeſſion de ce Pays. Comment négligé-t-il de ſe prévaloir de plus d'un demi-ſiécle? Mr. des Vignoles obſerve que cette difficulté tombe autant ſur le Syſtême de ceux qui la font, que ſur le ſien, parce que le nombre de Jephté ſurpaſſe celui qu'ils aſſignent à cet intervalle. D'ailleurs ce Juge ſe ſeroit expoſé à quelque réponſe fâcheuſe, ſi ſeulement pour faire un compte rond, il avoit augmenté le nombre des années, ſur lequel il fondoit ſon droit de preſcription; au-lieu qu'en diminuant de ſon droit, il n'en étoit pas plus mal fondé pour cela. Notre Auteur appuye ce qu'il dit (23) d'un exemple tiré de l'Hiſtoire Grecque très-propre à éclaircir ce point. En effet il ſemble que le quatriéme ſiécle n'étant point écoulé, quand il n'y en auroit eu encore que le quart à attendre avant qu'il fût complet, il étoit aſſez du langage ordinaire de ne parler que des trois qui étoient bien paſſés. Quiconque ne ſera prévenu en faveur d'aucun Syſtême, ne trouvera pas là de difficulté. *Jephté* gouverna SIX ans. Jug. XII. 7. Trois *Juges* lui ſuccédérent ſans interruption, *Ibſan* qui jugea Iſraël pendant SEPT ans. Jug. XII. 8. 9. *Elon* ou *Ajalon*, dont l'adminiſtration dura DIX ans (vers 11.) *Abdon* qui gouverna HUIT ans (v. 13. 14.) Omettre quelqu'un de ces Juges, comme l'ont fait quelques Chronologiſtes, allonger ou raccourcir le tems de leur gouvernement, c'eſt préférer un Syſtême particulier à l'autorité expreſſe de l'Ecriture. Mais rien n'a plus embarraſſé ces Savans, que le tems de la ſervitude qui ſuivit la mort d'*Abdon*; l'Ecriture en parle en ces termes. Jug. XIII. 1. *Les enfans d'Iſraël recommencérent à faire ce qui déplaît à l'Eternel. & l'Eternel les livra en la main des Philiſtins l'eſpace de* QUARANTE *ans*; la méthode ordinaire eſt de joindre le tems de la ſervitude avec celui du Juge qui la précéde ou qui la ſuit, mais il n'y a pas moyen de ſuivre cette route ici; puiſque le tems de l'adminiſtration des quatre Juges précédens n'atteint pas celui de la Servitude, & qu'il eſt deux fois plus long que celui du Juge ſuivant. Pendant que les Iſraélites étoient aſſervis aux Philiſtins naquit *Samſon*; notre Auteur croit qu'il ne commença ſon adminiſtration, qu'à la fin des quarante années de la Servitude précédente, & qu'elle dura VINGT ans. Mais on oppoſe à cela, que les vingt ans du gouvernement de Samſon ſont compris dans les quarante de la ſervitude précédente, puiſqu'il paroît que pendant tout le tems qu'il juges Iſraël, les Philiſtins eurent domination ſur ce peuple; mais notre Auteur diſtingue: Il prétend que durant les quarante années ce fut une ſervitude totale, & pendant les vingt ans de Samſon c'étoit *un commencement de liberté*, & non pas un affranchiſſement parfait; fondé ſur pluſieurs paſſages Mr. Des Vignoles croit que les Hébreux demeurérent dans cet état juſqu'au tems de David. On inſiſte, & l'on remarque que Jug. XV. 20. il eſt dit que Samſon *jugea Iſraël* au tems des Philiſtins *vingt ans*: d'où l'on infére deux choſes; l'une, que les années de ce Juge ſont comprises dans les quarante ans de ſervitude; l'autre qu'il en doit être de même des Juges précédens, & que leur adminiſtration doit être confondue avec le tems des ſervitudes. Mais quand on accordéroit le premier point, cela ne concluroit rien en faveur du ſecond, puiſque l'Ecriture ne dit rien de pareil des autres Juges, & l'on ſeroit en droit de tirer de-là une conſéquence toute oppoſée. Mais il y a plus, le premier eſt contraire à l'Hiſtoire; ce que notre Auteur prouve de la maniére ſuivante: La domination des Philiſtins étoit déjà affermie quand l'Ange annonça la naiſſance de Samſon. Jug. XIII. 5. *Tu concevras*, dit-il, *& tu enfanteras un fils, & c'eſt lui qui* commencera *à délivrer Iſraël de la main des Philiſtins*; cela inſinue que les Iſraélites étoient déjà aſſervis: on ſuppoſe cependant qu'il ne s'étoit paſſé que quatre ans depuis la mort d'Abdon, un an après Samſon naquit; il gouverna vingt ans; voilà vingt-cinq ans; pour compléter les quarante, il n'en reſte plus que quinze, qu'il faut donner à Samſon. Mais eſt-il aiſé de concevoir que dés l'âge de quinze ans il ait commencé à gouverner? Cette difficulté ceſſe quand on fait ſuccéder ſon adminiſtration à la ſervitude. Selon Mr. des Vignoles, ce Libérateur vint au monde environ dix ans après la mort d'Abdon, environ trente ans après il *commença* à délivrer le peuple, ce qu'il continua à faire pendant vingt ans. Ici finit le Livre des Juges. Le premier Livre de Samuel, qui ſuit, parle d'un Souverain Sacrificateur nommé *Héli*, qui étoit en même tems Juge, mais on ne trouve point quand il entra en fonction; ce qu'il y a de bien vraiſemblable, c'eſt que le Livre des Juges ne parlant pas de lui, & celui de Samuel ne diſant rien de Samſon, il n'y a aucune apparence, qu'ils ayent jugé le Peuple en même tems. On conjecture donc avec raiſon, qu'*Héli* ſuccéda à Samſon, il jugea Iſraël QUARANTE ans, & mourut à l'âge de quatre-vingt dix-huit ans. 1. Sam. IV. 15. 18. Ce fut ſous le pontificat de ce Juge que naquit Samuel; & Mr. Des Vignoles prouve (24) qu'il devoit avoir du moins vingt-cinq ans, lorſque Dieu ſe révéla à lui pour la premiére fois. L'Arche de l'Alliance fut priſe dans la bataille, dont la nouvelle cauſa la mort d'Héli. Les Philiſtins la gardérent *ſept mois*, & enſuite la renvoyérent. La curioſité des habitans de Betſemés leur ayant attiré une ſévére punition, ils ne voulurent pas la garder au milieu d'eux, on l'emmena à Kirjath Jéharim, & elle fut placée dans la maiſon d'Aminadab, où elle reſta VINGT ans: notre Auteur croit devoir enviſager ces vingt ans, comme un tems d'Anarchie, qui dura depuis la mort d'Héli juſqu'au commencement de l'adminiſtration de Samuel, qu'on ne peut naturellement ſuppoſer avoir ſuccédé à Héli d'abord après la mort de ce Pontife: Il paroît que l'idolatrie avoit fait de grands progrés pendant ces vingt ans; mais quelle apparence que Samuel ne l'eût pas reprimée, s'il avoit eu l'autorité en main? Quand ces vingt ans furent écoulés, *toute la maiſon d'Iſraël ſoupira après l'Eternel*. Alors Samuel les ayant exhortés à la repentance, demanda que *tout le peuple s'aſſemblât à Miſpa*, où après qu'on eut jeûné & prié, *il jugea les enfans d'Iſraël en Miſpa*. 1 Sam. VII. 2-6. Ce récit nous apprend que Samuel entra ſeulement alors dans l'exercice des fonctions de Juge, & qu'il fut inſtallé ſolemnellement. L'Ecriture ne marque pas la durée du gouvernement de Samuel, mais Joſéphe dit (25) *qu'il avoit depuis la mort d'Héli Grand Sacrificateur gouverné ſeul tout le Peuple durant* NOUZA *ans*: on ne doit pas preſſer à la rigueur les termes *depuis la mort d'Héli*, car Joſéphe lui-même reconnoit (26), que l'Arche demeura vingt ans à Kirjath Jéharim, & qu'au bout de ce tems-là Samuel exhorta les Iſraélites à recouvrer leur liberté. En prenant *Othoniel* pour le premier des Juges, & *Samuel* pour le dernier, & en ne comptant point *Samgar*, les Iſraélites eurent quatorze de ces Magiſtrats extraordinaires. La durée de leur gouvernement en général eſt marquée dans un paſſage du Livre des Actes Ch. XIII. 19. 20. St. Paul, parlant dans la Synagogue des Juifs d'Antioche de Piſidie, parcourt les principaux événemens de leur Hiſtoire. *Le Dieu de ce peuple d'Iſraël. . . . . ayant détruit ſept nations au pays de Canaan, il leur en diſtribua le pays par ſort; après cela pendant* environ quatre-cens-cinquante ans *il leur donna des Juges juſqu'à Samuel le Prophéte*. Ce calcul renverſe le Syſtême de tous ceux qui ont voulu abréger la Chronologie du tems des Juges. Ils ſe ſont tournés de tous côtés pour expliquer ce paſſage d'une maniére conforme à leurs idées. Les uns ont dit qu'il étoit corrompu, les autres qu'il étoit mal traduit; quelques-uns ont rapporté le commencement de ces quatre-cens-cinquante ans à des événemens antérieurs aux premiers Juges; d'autres ont même prétendu que St. Paul avoit parlé contre ſes idées, pour ſe prêter aux opinions de ſes Auditeurs. On voit aſſez que toutes ces ſolutions ſont peu ſatisfaiſantes. La Chronologie de St. Paul ſe trouve parfaitement d'accord avec celle de Mr. Des Vignoles. L'Apôtre dit, que la durée des Juges juſqu'à Samuel *s été d'environ quatre-cens-cinquante ans*. L'adminiſtration d'*Othoniel* qui fut le premier, commença l'an quatre-vingt-douze de l'Exode; celle de *Samuel*, qui fut le dernier, l'an cinq-cens cinquante-quatre; ſi l'on ote de ce dernier nombre les quatre-vingt-douze ans qui ont précédé le gouvernement d'Othoniel, il reſtera quatre-cens ſoixante-deux ans; nombre aſſez approchant de celui de St. Paul, pour l'autoriſer à dire *environ quatre-cens-cinquante ans*. Peut-être auſſi que quelques-uns enviſageoient les vingt ans d'interégne, comme faiſant partie de l'adminiſtration de Samuel, qui ſe trouveroit par-là avoir commencé à juger le peuple dès l'an cinq-cens trente-quatre, ce qui en ôtant les années qui avoient précédé Othoniel, donneroit pour la durée du gouvernement des Juges quatre-cent quarante-deux ans; ce qui peut avoir déterminé St. Paul à prendre un milieu, en diſant *environ quatre-cens-cinquante ans*. Joſéphe (27) confirme la choſe; parlant des diverſes ſortes de gouvernemens qui ont eu lieu parmi les Juifs il dit, qu'*avant les Rois ils furent gouvernés par des Juges pendant plus de* cinq-cens *ans; depuis la mort de Moyſe & de Joſué*. Le compte eſt juſte. *Joſué* mourut l'an ſoixante-dix de l'Exode, & *Saül* fut *ſacré* Roi l'an cinq-cens ſoixante-

(23) Ibid.

(24) Ibid. p. 51.

(25) *Antiq. Jud. Liv. VI. Ch. 14. §. 248.*

(26) Ibid. Ch. 15. §. 110.

(27) *Antiq. Jud. Liv. XI. §. 442.*

„ dans ſa frugalité, il a toujours poſſédé le précieux Tréſor du contentement de l'eſprit". Le Roi régnant, peu après ſon avénement au Trône, augmenta la penſion de Mr. Des Vignoles, ce qui le mit un peu plus au large. Il a reçu auſſi des témoignages réïtérés de la bienveillance de S. M. la Reine, à qui

ſoixante-ſix; ce qui donne juſte cinq-cens ans, ainſi le *plus* de Joſeph eſt de trop. Après les Juges viennent les Rois, dont *Saül* a été le premier, mais dans toute ſon hiſtoire on ne trouve qu'un ſeul paſſage Chronologique qui eſt 1 Sam. XIII. 1. où il y a ſelon les termes. *Saül étoit fils d'un an, quand il commença à régner, & il régna deux ans ſur Iſraël*; ce paſſage, tel qu'il eſt conçu, n'exprime certainement pas ni le véritable âge de Saül, quand il commença à régner, ni la durée de ſon régne. Mr. Des Vignoles adopte l'expliſation de Sébaſtien Chatellion, qui croit qu'il y a deux lacunes dans ce paſſage, l'une qui regarde l'âge qu'avoit Saül quand il monta ſur le trône; l'autre le tems de ſon régne. Il fonde cette Interprétation ſur la coutume conſtante des Hiſtoriens ſacrés, de marquer l'âge des Rois & la durée de leurs régnes, au commencement du récit de ce qui les regarde. D'ailleurs il eſt impoſſible que tous les événemens rapportés ſous le regna de Saül ſe ſoient paſſés en deux ans de tems. Il ne s'agit que de ſavoir comment il faut remplir ces lacunes. Pour cela notre Auteur remarque, que St. Paul dit, que *les Iſraélites ayant demandé un Roi, Dieu leur donna Saül pendant* QUARANTE *ans*. Le commencement de ce régne doit être pris au ſacre public que Samuel fit de Saül à Miſpa. 1 Sam. X. 24. Dès-lors Samuel exerça la Judicature pendant que Saül étoit déjà Roi, & il l'exerça *tout le tems de ſa vie*. 1. Sam. VII. 15. Mais comme l'élection de ce nouveau Souverain n'avoit pas été univerſellement reconnue, le Prophète le ſacra de nouveau après qu'il eut défait *Nahas Roi des Ammonites*; parce qu'il vouloit profiter de l'idée avantageuſe que le peuple avoit conçue de lui, à l'occaſion de cette Victoire. Alors le peuple ne faiſant plus aucune difficulté de le reconnoître pour ſon Roi, Samuel abdiqua ſon autorité pour en revêtir entiérement le nouveau Monarque. 1. Sam. XII. C'eſt à ce ſecond ſacre, que l'Hiſtorien de Saül rapporte le vrai commencement de ſon régne. Joſéphe (28) nous apprend combien de tems il s'eſt écoulé entre le premier & le ſecond ſacre. Cet Hiſtorien parlant de Samuel dit, *qu'il gouverna ſeul le peuple pendant douze ans, & avec le Roi Saül* dix-huit *ans*. Pour remplir le nombre marqué par St. Paul, il faudra dire, que Saül a gouverné ſeul pendant *vingt-deux* ans. C'eſt encore ce que Joſephe (29) nous apprend; Saül, dit-il, *régna* dix-huit *ans durant la vie de Samuel, &* vingt-deux ans *depuis ſa mort*. La plupart des Traducteurs liſent *vingt* ans, mais il faut vingt-deux; outre que toutes les Editions Grecques, & tous les Exemplaires que Mr. Hudſon a vus portent ce nombre, le témoignage de St. Paul eſt exprés, qui donne quarante ans de régne à Saül. Après ces remarques il n'eſt pas difficile de remplir les lacunes du paſſage de 1 Sam. XIII. 1. Dix-huit ans auparavant, lorſque Samuel ſacra Saül pour la première fois, Saül étoit un jeune homme, plus grand que tous les Iſraélites, & qui étoit dénombré; ce qui ſuppoſe qu'il devoit avoir au-delà de vingt ans. Si on lui en donne vingt-deux, il aura dû être âgé de quarante ans au ſecond ſacre. Voici donc comment il faudroit ſuppléer dans le paſſage dont il s'agit, *Saül étoit âgé de* quarante *ans, quand il commença à régner, & régna* vingt-deux *ans ſur Iſraël*. Il n'y a point de difficulté ſur le régne de David, il eſt dit dans pluſieurs endroits de l'Ecriture, qu'il *régna* ſept *ans à Hebron*, & trente-trois à *Jeruſalem*, ce qui fait QUARANTE ans pour tout ſon régne. Le Temple fut fondé la *quatrième* année de Salomon.

(28) Ibid. Liv. VI. Ch. 14. §. 248.

(29) Ibid. Ch. XV. §. 276.

Mais tout cet Edifice Chronologique ſemble croûler, en liſant le paſſage du Ch. VI. 1. du 1 Livre des Rois, où la fondation du Temple eſt fixée à l'an *quatre cens quatre-vingt* depuis la ſortie d'Egypte, au-lieu que ſelon Mr. Des Vignoles il faut compter *ſix cens quarante-huit ans*. Comment concilier deux calculs ſi différens? On ne ſauroit préférer la Chronologie du Livre des Rois à celle qu'a ſuivie notre Auteur, ſans s'engager dans de grandes difficultés. Nous rapporterons ſes raiſons, celles qu'il les exprime lui-même (30). Il faut. I. retrancher abſolument fix ou ſept nombres, formellement exprimés dans l'Hiſtoire des Juges, ſavoir ceux des ſix Servitudes, & celui de l'interrégne après Heli, qui ſont environ *cent-trente* ans; ou donner aux autres des interprétations extraordinaires, & différentes de celles des premiers, avec leſquels ils ſe trouvent entremêlés, & qui deviennent en même tems inutiles. II. Effacer de même pluſieurs mots ou phraſes, comme *après* & ſes ſynonimes, qui marquent le ſuite des événemens; ou leur donner des expliſations contraires à l'uſage ordinaire, & dont peut-être on auroit de la peine à produire des exemples non conteſtés. III. Faire violence à l'ordre des narrations & à la ſuite de l'Hiſtoire, en confondant les tems de *repos* avec les tems de *ſervitudes*; qui ſont des tems entiérement oppoſés. IV. Corriger le paſſage où Jephté compte trois-cens ans depuis la quarantiéme année de l'Exode juſqu'à lui; on mettra Jephté au rang des *Exagérateurs*, & même des Exagérateurs imprudens. V. Corriger auſſi le paſſage du Livre des Actes, où St. Paul compte environ quatre-cens-cinquante ans depuis le premier Juge juſqu'à Samuel; quoique toutes les Editions Grecques, tous les MSS. qu'on a découverts juſqu'ici, à la réſerve d'un ſeul, & toutes les Verſions en pluſieurs Langues hormis celle de Luther, ſoient uniformes ſur le nombre de ce paſſage. Ou faire dire à St. Paul une choſe évidemment fauſſe; ou, pour derniére reſſource, imaginer des époques inconnues à l'Ecriture, & qui n'ont aucune ombre de rapport ni au deſſein, ni aux paroles de St. Paul. VI. Enfin n'avoir aucun égard à l'Hiſtorien Joſéphe, qui diſtingue, ou range tous ces événemens, de même que l'Ecriture; ni à quelques-unes de ſes ſommes incompatibles avec les leurs; ou rejetter l'Hiſtoire de cet Auteur, comme forgée dans les derniers ſiécles, ſuivant le nouveau ſyſtême du P. Hardouin. Toutes ces raiſons ont déterminé un grand nombre de Savans, tant anciens que modernes, à compter plus de quatre-cens quatre-vingt ans pour cet intervalle. Sans nous arrêter aux différentes voyes de conciliation qu'ils ont tentées, Mr. des Vignoles ſe range du côté de ceux qui prétendent que le paſſage du Livre des Rois eſt corrompu, & qu'au-lieu de 480 il faut lire 648. Les raiſons qu'il en donne méritent d'être peſées. I. Depuis Euſébe & St. Jérôme juſqu'à notre tems, les Savans n'ont pu dire rien de ſatisfaiſant pour concilier le paſſage des Rois avec l'Hiſtoire des Juges. II. Tous les Ecrivains Grecs (excepté la Chronique d'Euſébe) ont donné à l'intervalle dont il s'agit, on près de ſix-cens ans, ou au delà, ſans ſe mettre en peine du paſſage des Rois. III. Le Venérable Béde dit avoir lu dans quelques Exemplaires, *ſix* & non pas *quatre centaines*, comme nous liſons à préſent. IV. Il eſt encore plus évident que les *dixaines* ont été corrompues, puiſque la Verſion Grecque porte 40 au-lieu de 80 qu'il y a dans le Texte Hébreu. „ Si l'on me demande, *ajoûte Mr. des Vignoles* (31), „ comment deux nombres ſi éloignés (480 & 648) ont pu „ être pris l'un pour l'autre? Je n'ai pas honte de répondre „ que je n'en ſai rien. Combien n'y a-t-il pas dans le monde de faits très-certains, ou du moins qui paſſent pour „ tels, dont pourtant les cauſes ſont inconnues? Combien „ de paſſages corrompus dans les anciens Auteurs, combien „ de nombres altérés dans l'Ecriture, ſans que l'on puiſſe en „ rendre d'autre raiſon, qu'une générale, qui eſt l'inadvertance des Copiſtes? Je propoſerai néanmoins quelques „ conjectures; mais ne les donnant que comme telles, on ne „ doit attendre pour leur fondement, que des poſſibilités, „ ou des vraiſemblances". Mr. des Vignoles penche à croire, que les Hébreux ſe ſervoient des Chiffres Arabes, en uſage parmi nous; de 648 un Copiſte ayant oublié les Centaines, il ne reſtoit que 48; un nouveau Copiſte trouvant le nombre trop petit, aura ajoûté un zéro à la fin, & aura fait 480 qui ſera demeuré dans le Texte.

(30) Chronol Tom. I. p. 178. 179.

(31) Ibid. p. 190.

Après avoir expoſé le Syſtême de Mr. des Vignoles, qu'il me ſoit permis de faire quelques Remarques, & de propoſer mes conjectures, que j'abandonne au jugement du Lecteur. Je ſuis pleinement convaincu, avec Mr. des Vignoles, que l'intervalle qui s'eſt écoulé depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple, eſt plus long que ne le porte le paſſage du premier Livre des Rois. Quand on n'eſt prévenu en faveur d'aucun Syſtême, & qu'on lit l'Hiſtoire Sainte, & en particulier le Livre des Juges, qu'on le compare avec ce que dit St. Paul, il n'y a perſonne qui ne s'appergoive, qu'il s'eſt écoulé plus de quatre-cens quatre-vingt ans: les différentes méthodes que les Savans ont ſuivies, pour ajuſter tous les autres nombres avec celui des Rois, ont toutes quelque choſe de ſi peu naturel, & de ſi forcé, qu'un homme dégagé de préjugés n'en peut être ſatisfait. Mais ſi je ſuis d'accord ſur ce point avec le ſavant Chronologiſte de Berlin, je ne puis l'être ſur quelques-uns des articles de détail, où il ne me paroît pas avoir levé toute difficulté.

I. Il donne à Joſué quarante-cinq ans au tems de l'Exode, parce que cela s'accorde avec la durée que Joſéphe aſſigne à ſon adminiſtration après la mort de Moyſe. Je ne refuſe point d'admettre le témoignage de cet Hiſtorien, lorſque rien ne s'y oppoſe, & que l'on n'a abſolument d'autres lumiéres. Ici je trouve de la difficulté à concilier l'âge de quarante-cinq ans avec la qualité de *jeune homme* donnée à Joſué, en deux endroits, comme je l'ai remarqué ci-deſſus; & il me ſemble que cette dénominaiton pourroit bien autoriſer à ne lui donner que trente ans à la ſortie d'Egypte.

II. J'ai remarqué que Mr. des Vignoles oublie ſes principes par rapport à *Scamgar*, dont l'Ecriture parle après Ehud Jug. III. 31. Comme l'Hiſtorien ne lui donne pas le titre de Juge & ne marque pas la durée de ſon gouvernement, le ſavant Chronologiſte renferme ce qui le regarde dans les quatre-vingts ans d'Ehud. Mais ce que l'Ecriture dit ne permet guéres d'adopter ce calcul: *Après lui* (Ehud) *fut* Scamgar *fils de Hanath, qui frappa ſix-cens hommes des Philiſtins*. . . . . *&* DALIVRA auſſi *Iſraël*. Il eſt évident que l'exploit attribué à Scamgar eſt poſtérieur à la mort d'Ehud; il n'eſt pas moins évident, que ce qui eſt dit, *qu'il délivra Iſraël* ſuppoſe qu'après la mort d'Ehud les Iſraélites eurent à ſouffrir de la part de leurs ennemis, on ne peut pas dire qu'ils furent aſſujettis, car l'Ecriture n'en dit rien; il faut donc aſſigner quelque tems à Scamgar. Joſéphe (32) le met au nombre des Juges, & dit qu'il mourut avant la fin de la première année de ſon gouvernement; cela ne laiſſe pas de donner quelques mois, qu'on ne peut pas comprendre ſous les vingt ans de la Servitude de Jabin, ſelon les principes de Mr. des Vignoles.

(32) Antiq. Jud. Liv. V. Ch. 5. §. 201.

III. On pourroit objecter que Mr. des Vignoles ſuppoſe que toutes les années qui ſe trouvent marquées, ſont toutes des années complettes, ni plus ni moins; eſt-il vraiſemblable que tous les Juges ayent gouverné préciſément le nombre d'années, qui leur eſt attribué, ſans qu'il y ait rien manqué? La même choſe a lieu par rapport à la durée des Servitudes.

qui il avoit dédié ſa Chronologie. „ C'eſt dans cette agréable ſituation qu'il a vu renouveller pluſieurs „ générations, & qu'enfin il s'eſt véritablement endormi par la ſeule néceſſité de mourir, Un peu de „ fiévre & d'affoibliſſement ont été les ſeuls ſymptômes avantcoureurs de ſa fin, arrivée le 24 Juillet „ 1744. à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, neuf mois, & cinq jours. Mr. Des Vignoles avoit „ épou-

Mais Mr. des Vignoles a obvié à cette difficulté, par la premiére Régle (33) qu'il poſe pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël: *La Chronologie de l'Ecriture Sainte ſe régle par années entiéres, en compenſant les mois & les jours qu'il y a de plus ou de moins dans les Intervalles dont elle marque la durée*; comme l'Auteur me paroît avoir aſſez bien prouvé cette Propoſition, cette difficulté eſt peut-être de peu d'importance.

(33) *Chronol. Liv. II. p. 230.*

(34) *Nouv. Bibl. Octobre 1729. p 163. 164.*

IV. On en a fait une autre (34) qui mérite attention. La Méthode de Mr. des Vignoles eſt de joindre bout à bout le repos à la Servitude qui le ſuit, ſans mettre aucun Intervalle de l'un à l'autre. „ On auroit cependant quelques raiſons „ de ſoupçonner qu'il s'eſt écoulé quelque tems entre le re- „ pos & la ſervitude ſuivante. Nous ne prétendons pas en „ déterminer ni le nombre, ni la durée, comme ont fait „ Voſſius & Pezron. Nous prétendons ſeulement que l'E- „ criture inſinue aſſez clairement qu'il s'eſt paſſé quelque „ choſe dans l'intervalle du repos & de la ſervitude qui le „ ſuit immédiatement. Voici nos raiſons. 1. Le *repos* ſup- „ poſe une exemption de guerre, autrement il ne ſeroit pas „ *repos*. La *ſervitude*, ou la néceſſité de payer un tribut, eſt „ la ſuite d'une guerre, dont le vainqueur fait uſage pour „ humilier le vaincu. Cela étant ainſi, il doit s'être écoulé „ néceſſairement un certain tems entre la fin du *repos*, & le „ commencement de la *ſervitude*. Car enfin, tout un peuple „ ne paſſe pas dans un jour d'un de ces états à l'autre. 2. „ *Quand l'Eternel leur ſuſcitoit des Juges, il étoit avec le Juge* „ *& les délivroit de la main de leurs ennemis pendant tout le tems* „ *du Juge*, Jug. II. 18. Voilà le repos. *Mais quand le Juge* „ *mouroit, ils ſe corrompoient de nouveau plus que leurs Péres... &* „ *c'eſt pourquoi l'Eternel ſe mettoit en colére contre eux.* v. 19. 20. „ Voilà un événement qui ſuit la mort du Juge, & qui eſt „ poſtérieur à la fin du repos. 3. Mr. des Vignoles ne ſau- „ roit placer le commencement de l'idolatrie ſous le Jugequi „ a précédé la ſervitude, & ainſi le comprendre ſous le tems „ de repos. Le paſſage qu'on vient de voir eſt trop précis „ pour cela, & d'ailleurs il s'eſt ſervi de cette raiſon pour „ établir l'Anarchie, qu'il met entre Héli & Samuel. Il ne „ peut pas dire, qu'il fait partie de la ſervitude ſuivante, „ puiſque le commencement de cette idolatrie & ſes progrés „ ont précédé cet aſſujettiſſement aux peuples voiſins, tout „ comme la cauſe précéde l'effet; & que Dieu ne punit que „ quand on eſt coupable. 4. Enfin, pour réunir ces raiſons „ nous ne croyons pas qu'on puiſſe recevoir le Syſtéme de „ Mr. des Vignoles, ſans confondre les tems de guerre, ou „ avec la paix qui les a précédé, ou avec la ſervitude qui en „ a été la ſuite; ſans confondre les tems où les Iſraélites ſe „ ſont abandonnés à l'idolatrie, ou avec ceux pendant leſ- „ quels ils ont ſervi Dieu purement, ou avec ceux dans „ leſquels ils ont éprouvé les juſtes châtimens de leur im- „ piété; ſans confondre enfin leur Idolatrie, ou avec la ré- „ compenſe de la pureté de leur Culte, ou avec la punition „ qu'ils s'attirérent pour l'avoir corrompu. Ce ſont, *ajoûte* „ *malheſſement le Journaliſte*, des doutes, qui entrent natu- „ rellement dans l'eſprit, & nous les propoſons comme tels". Il eſt ſurprenant que Mr. des Vignoles, qui a vu, ſelon les apparences, ces *doutes*, & qui a ſurvécu plus de cinq ans à leur publication, n'ait rien dit pour les éclaircir. Il n'y a pas d'apparence qu'on puiſſe imputer ſon ſilence au mépris; la difficulté n'eſt rien moins que mépriſable, & elle étoit propoſée d'une maniére ſi honnête, qu'elle méritoit bien un éclairciſſement. Malgré ſon grand âge Mr. des Vignoles étoit en état de le donner; c'eſt ce dont on ne peut douter, en liſant l'article ſuivant d'une Lettre datée de Berlin le 20 Juillet 1743 (35). „ On l'a enfin ſollicité avec inſtance de „ remplir le grand vuide qu'il a laiſſé dans l'Hiſtoire Sainte, „ & de remonter de Moyſe juſqu'à Adam. Il s'eſt rendu, „ & le 28 Avril 1742 il avoit achevé la premiére Partie de „ cette nouvelle tâche. Mais ſa vue s'étant exceſſivement „ affoiblie depuis ce tems-là, il n'a pu que dicter la ſeconde „ Partie, qui regarde les Hiſtoires Etrangéres. Si les con- „ jonctures le lui permettent, il eſpére d'en publier le Plan". On voit par-là que Mr. des Vignoles auroit pu éclaircir les doutes du Journaliſte de la Haye, & il eſt incompréhenſible qu'il ne l'ait pas fait.

(35) *Nouv. Bibl. Germ. Tom. I. P. I p 181.*

Je vais à préſent propoſer mes conjectures ſur la durée de l'intervalle dont il s'agit, & ſur la maniére dont le paſſage du Livre des Rois a été corrompu. Je ſoupçonne qu'au lieu de quatre-cens quatre-vingts ans, il faut lire ſix-cens quatre-vingts ans. La penſée de Mr. des Vignoles, que les Chiffres Arabes étoient en uſage chez les Hébreux, n'eſt appuyée d'aucune preuve, on n'en trouve ni trace ni veſtige. Mais il eſt certain qu'ils ſe ſont ſervis des Lettres de leur Alphabet pour exprimer les nombres, & dès-là il eſt aiſé de comprendre comment il s'eſt pu gliſſer une faute dans le paſſage du Livre des Rois; il ne faut que ſuppoſer qu'un Copiſte a oublié une ſeule Lettre, voici comment; le nombre de 480 s'exprime תפ & celui de 680 תרפ, rien de plus facile que l'omiſſion du *Reſch*, & voilà 680 tranſformé en 480. Mais dira-t-on où trouverez-vous ces ſix-cens quatre-vingts ans? Je réponds, en adoptant pour tous les nombres la Chronologie de Mr. des Vignoles, avec quelque léger changement qui me paroît ſimple & naturel. La premier regarde le tems de l'adminiſtration de Joſué, que ſon âge me fait ſuppoſer avoir été de quarante ans. En lui donnant trente ans, dans le tems qu'il eſt appellé *jeune-homme*, il avoit ſoixante-dix ans, quand il ſuccéda à Moyſe, & étant mort à l'âge de cent-dix ans, cela donne quarante ans pour le tems de ſon gouvernement. En ſecond lieu, je trouve que la difficulté du Journaliſte de la Haye eſt réelle; il eſt naturel de ſuppoſer, qu'il s'eſt écoulé un certain tems entre la fin du repos, & le commencement de la ſervitude: cela doit être arrivé cinq fois; aprés les quarante années d'*Othoniel*; aprés les quatre-vingt d'*Ehud*, aprés les quarante de *Débora* & de *Barac*; aprés les quatre vingt-huit ans qu'ont gouverné ſucceſſivement *Gédéon, Abimélech, Tholah, Jaïr*; aprés les trente-un ans, de l'adminiſtration ſuivie de *Jephté, Ibſan, Elon, & Abdon*. Il y a lieu de ſuppoſer, vu le caractére des Iſraélites, que s'ils demeuroient fidéles au Culte de Dieu pendant la vie de leurs Juges, ils ne tardoient pas à ſe livrer à leur panchant à l'Idolatrie, déſqu'ils n'étoient plus arrêtés par aucun frein; on peut même penſer, que quand ils avoient joui du repos, leur fatale inclination commençoit à ſe déclarer même avant la mort de leurs Juges; c'eſt ce que me fait préſumer le paſſage ſuivant Jug. II. 16. 17. *Et l'Eternel leur ſuſcitoit des Juges, qui les délivroient de la main de ceux qui les pilloient. Mais ils ne voulurent pas même écouter leurs Juges, ils paillardérent après d'autres dieux, & ſe proſternérent devant eux.* Ces paroles inſinuent clairement, que même avant la fin de leurs tems de repos les Iſraélites commençoient à retomber dans l'idolatrie & continuant à s'y abandonner de plus en plus aprés la mort des Juges, il y a lieu de croire que Dieu ne tardoit pas à les punir; mais il faut pourtant quelque tems pour paſſer de la liberté à la ſervitude. Je n'entreprendrai pas de déterminer préciſément combien il s'eſt écoulé de tems entre la fin de chacun des cinq repos que j'ai indiqués, & le commencement des Servitudes, qui les ont ſuivi; mais il me ſemble qu'en donnant *ſeize* ans en tout, il y en a ſuffiſamment pour former les intervalles requis; deux ou trois ans plus ou moins ſuffiſent, pour avoir ſur les bras des ennemis toujours alertes à profiter de l'occaſion, pour être vaincu, & rendu tributaire: on ſait que dans ces tems-là une ſeule bataille décidoit ſouvent de tout. En ſuppoſant les principes que je viens de propoſer, on ne trouvera que peu de difficulté. Voyons les divers intervalles. Depuis l'Exode juſqu'à *Othoniel* le premier Juge, il s'eſt écoulé ſelon notre calcul *cens ſix ans*. Depuis *Othoniel* juſqu'à la mort d'*Héli quatre-cens cinquante-huit ans*, y compris les ſeize années, que nous aſſignons pour les invalles entre les repos & les ſervitudes. Depos *Héli* juſqu'à la quatriéme année de Salomon il y a *cent-ſeize* ans. Voilà le compte. Ces trois ſommes enſemble ſont *ſix-cens-quatre-vingts ans*. Ce Calcul ſe concilie tres-bien & avec celui de Jephté, & avec celui de St. Paul. A l'égard de celui de Jephté, qui en appelle à une poſſeſſion de *trois-cens* ans, il ſemble d'abord fournir une difficulté plus grande contre nous que contre la Chronologie de Mr. des Vignoles, qui compte depuis la conquête des terres aſſignées à deux Tribus & demie trois-cens ſoixante deux ou trois ans, & ſelon notre calcul, cela va à trois-cens *quatre-vingt-dix* ans, en donnant *treize* ans pour les quatre intervalles entre les repos & les ſervitudes qui ont précédé. Mais on peut lever la difficulté de la même maniére. Jephté ne compte que les ſiécles complets, pous ne pas exagérer. D'ailleurs notre calcul pourroit bien ne pas exéder de beaucoup celui de Mr. des Vignoles, ſi l'on fait attention au tour d'expreſſion du Juge. il dit qu'Iſraël *a habité* ces lieux. Ne pourroit-on pas ſoupçonner qu'il ne compte que depuis le tems, où les Rubénites, les Gadites, & la demi-Tribu de Manaſſé, prirent poſſeſſion de leurs terres, aprés la conquête & le partage du Pays de Canaan: avant ce tems-là ils n'y avoient proprement point *habité*. Cela diminueroit le nombre de 390 ans. On ne ſait pas préciſément combien Joſué mit à conquérir la terre promiſe. Uſſerius ne fait durer la guerre que ſix ans; mais il eſt difficile de concevoir que tous les événemens rapportés dans le Livre de Joſué ſe ſoient paſſés en ſi peu de tems; & nous liſons au Ch. XI. 31. que *Joſué fit la guerre* pluſieurs jours *contre les Rois* du Pays de Canaan; ce qui ſemble déſigner un plus long eſpace de tems que celui de ſix années; & il paroît par le Ch. XIII. 1. 7. que Joſué étoit *vieux & avancé en âge*, lorſque Dieu lui ordonna de faire le partage du Pays, ce qui ſuppoſe un plus grand nombre d'années de guerre; ainſi il pourroit bien ne s'être paſſé qu'environ trois-cens-ſoixante & quelques années, depuis la priſe de poſſeſſion, juſqu'à Jephté, qui s'eſt borné à nommer les centaines, comme lui ſuffiſant un titre de preſcription ſuffiſoit. Pour le paſſage de St. Paul, qui donne environ quatre-cens cinquante ans aux Juges, juſqu'à Samuel, il n'eſt point contraire à notre calcul, puiſqu'il y a depuis Othoniel juſqu'à la mort d'Héli, où l'on peut placer le commencement de Samuel ſelon Mr. des Vignoles même, *quatre-cens cinquante-huit ans*, pour leſquels l'Apôtre a dit *environ* 450; je comprens, comme je l'ai dit, dans ces 458 ans, ſeize ans pour les intervalles, qu'il y eut autre les repos & les Servitudes. J'abandonne au jugement des Savans les conjectures que je viens de propoſer, pour l'éclairciſſement d'un point de Chronologie, qui a juſqu'à préſent tant exercé les Chronologiſtes.

106	
458	
116	
680	

„ épouſé en 1683. la fille aînée de Mr. Jean Bernard, Miniſtre de Manoſque en Provence. Il en eut „ ſix enfans, qui moururent tous avant que d'avoir atteint l'âge d'un an, & la Mére mourut elle-même „ dans ſa ſeptiéme couche, ſans avoir pu être délivrée au mois de Mai 1694. & Mr. Des Vignoles eſt „ demeuré veuf".

VILLIERS (GEORGE) fils & Héritier de George, Duc, Marquis, & Comte de Buckingham, qui fut aſſaſſiné par Felton en 1628 [*A*], nâquit à l'Hôtel de Wallingford, dans la Paroiſſe de St. Martin des Champs, ſous la juriſdiction de Weſtminſter, le 30 Janvier 1627, & fut baptiſé le 14 Février par le Docteur Guillaume Laud, Evêque de Bath & de Wells. L'année ſuivante, ſon pére ayant été tué, il devint Duc de Buckingham, & après avoir eu des Maîtres pour l'inſtruire ou l'envoya pendant

[*A*] *George Duc ... de Buckingham, qui fut aſſaſſiné par Felton en 1628.*] Voici la Rélation que donne de ce meurtre le Chevalier Simonds D'Ewes, dans *Sa Vie*, qui ſe trouve Manuſcrite dans la Bibliothéque Harleïenne (*t*). „ Le Sa- (*t*) Fol. 112. a.
„ medi 23 Août, le Duc ayant déjeuné entre huit & neuf
„ heures du matin, chez un Mr. *Maſon* à Portſmouth, il ſe
„ dépêcha de ſe rendre auprès du Roi, qui étoit à Refwicke,
„ à cinq mille environ delà, pour conférer avec ce Prin-
„ ce, ſur des affaires qui preſſoient. Etant entré dans le
„ corridor, par où l'on alloit à la Salle, il s'arrêta quelque
„ tems avec le Colonel Thomas Frier, & s'étant cour-
„ bé, en prenant congé de lui, *Jean Felton*, qui épioit l'oc-
„ caſion de faire ſon coup, tira un grand couteau, avec un
„ manche blanc qu'il tenoit caché, & le lui porta avec vio-
„ lence dans le poitrine, au-deſſous du ſein gauche, & lui
„ coupa le diaphragme & les poumons, ayant percé même
„ le cœur. Le Duc ayant reçu le coup porta la main droite
„ ſur le garde de ſon épée, & s'écria; *Dieu me d. . . . . le*
„ *ſcélérat m'a tué*. D'autres rapportent ces dernières paroles
„ autrement, mais d'une maniére qui revient à peu près à
„ la même choſe; & il ſeroit à ſouhaitter que ſa mort eût
„ été moins précipitée, & que ſes dernières paroles n'euſſent
„ pas été aſſaiſonnées d'une expreſſion ſi imple. Quoiqu'il
„ eût une grande ſuite de Seigneurs & d'autres perſonnes,
„ il n'y en eut aucun qui pût voir ou prévenir le coup. La
„ Ducheſſe ſa femme & la Comteſſe d'Angleſey (femme de
„ Chriſtophle Villiers, Comte d'Angleſey, ſon frére cadet)
„ qui étoient dans une chambre haute, entendant le bruit
„ qui ſe faiſoit dans la Salle, où l'on avoit porté le Duc,
„ coururent ſur le champ à une Gallerie, qui y donnoit, &
„ voyant le ſang qui couloit à gros bouillons de la poitrine,
„ du nez, & de la bouche du Duc, à qui il avoit coupé la
„ parole, après le peu de mots que nous avons rapportés,
„ elles jettérent les hauts cris. Il tira lui-même le couteau
„ de la playe, & ſes domeſtiques l'ayant porté ſur une ta-
„ ble, qui étoit dans la ſalle, il lutta encore environ un
„ quart-d'heure avec la mort, & rendit l'eſprit vers les dix-
„ heures du même matin; il demeura fort longtems ſur la
„ table après être expiré. Mr. *Felton*, qui lui avoit porté
„ ce coup mortel, étoit un Gentilhomme d'une fort ancien-
„ ne famille de la Province de Suffolk, fort courageux &
„ hardi; il avoit ſervi en qualité de Lieutenant dans la mal-
„ heureuſe expédition de l'Iſle de Rhé, & auparavant il
„ avoit auſſi été employé dans celle de Cadia, ſous le Che-
„ valier Edouard Cécil, Vicomte Wimbledon, en 1625. Il
„ y avoit eu une vieille querelle entre lui & le Chevalier
„ Henri Hungate, dont il avoit ſu l'incontinence ſecrette, ce-
„ lui-ci s'en étoit vengé d'une maniére lâche, l'ayant bleſſé
„ dangereuſement, tandis qu'il étoit au lit; il avoit pourtant
„ trouvé moyen de ſe réconcilier avec lui; mais après ſon
„ rétabliſſement le Chevalier le craignoit toujours, & je pen-
„ ſe que par cette raiſon il contribua principalement à por-
„ ter le Duc, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, à
„ faire une ou deux fois un paſſe-droit à Felton, en ne lui
„ donnant point la Compagnie où il étoit Lieutenant, &
„ qui ſelon les régles militaires lui revenoit dans le cas de
„ vacance: quelques amis & partiſans du Duc prétendoient
„ que c'étoit pour s'en venger, qu'il lui avoit ôté la vie.
„ Mais *Felton* ſoûtint juſqu'à ſa mort le contraire, & qu'il
„ n'avoit eu d'autre motif que ſon zéle pour le Bien public.
„ Qu'ayant lu la Remontrance que les Communes avoient
„ préſentée au Roi, dans la derniére Séance du Parlement,
„ où le Duc étoit repréſenté comme un Ennemi capital de l'E-
„ tat & de l'Egliſe, & voyant qu'il n'y avoit point à s'attendre
„ qu'on en fît juſtice, il avoit ſenti intérieurement une vio-
„ lente envie de ſe ſacrifier lui-même au ſalut de l'Etat & de
„ l'Egliſe. Que connoiſſant néanmoins à quel danger il s'ex-
„ poſoit, & craignant que ce ne fût-là une tentation du Dia-
„ ble, il avoit combattu pendant près de deux mois, & ſolli-
„ cité Dieu en jeûne & en priéres de loi ôter ces penſées;
„ mais que s'étant trouvé malgré cela dans les mêmes diſpoſi-
„ tions, il avoit jugé que c'étoit un mouvement qui venoit de
„ Dieu lui-même, ce qui avoit redoublé ſon courage, & l'a-
„ voit engagé à prier Dieu ardemment de lui faire la grace
„ d'exécuter heureuſement ſon deſſein. Qu'il n'avoit eu ni
„ conſeiller, ni complice, & qu'il n'avoit agi que de ſon pro-
„ pre mouvement, déſorte que ſa mére & ſes ſœurs, qui avoient
„ d'abord été ſoupçonnées, & miſes en priſon, furent élar-
„ gies, ſur ſon témoignage, & ſur leur propre confeſſion.
„ Qu'il eût entrepris un coup auſſi dangereux & auſſi difficile, par un zéle ſincére pour le bien public, c'eſt ce qui
„ eſt le plus vraiſemblable, parce qu'un moment qu'il enfon-
„ ça le couteau dans le ſein du Duc, il dit, *Dieu ait pitié de*
„ *ton âme*; ce qui prouve clairement, qu'il n'étoit animé
„ d'aucun motif de vengeance perſonelle, & qu'il s'intéreſ-
„ ſoit plus au ſalut de l'âme de Buckingham, que Bucking-
„ ham lui-même. D'ailleurs ſi ſa conſcience lui avoit fait
„ des reproches, immédiatement après le coup fait, il n'au-
„ roit pas négligé de ſe ſauver, comme, de l'aveu de ſes plus
„ grands ennemis, il auroit pu le faire au milieu du trouble
„ & de la confuſion, que cauſa d'abord cette tragique ſcéne,
„ puiſque tout le monde étant occupé autour du Duc, il ſe
„ retira tranquillement & ſans qu'on le remarquât, de la
„ Salle, où il avoit tué Buckingham, dans la cuiſine de la
„ Maiſon; étant enſuite retourné à la Salle, il ſe déclara
„ lui-même le premier, avant que perſonne l'accuſât d'être
„ le meurtrier du Duc; & il auroit été mis en piéces ſur le
„ champ par quelques-uns des Aſſiſtans, ſi le Chevalier Dud-
„ lie Carlton, Baron d'Imbercourt, & quelques autres ne
„ l'avoient empêché. Il ſemble que Felton lui-même avoit
„ craint de périr de cette maniére dans ſon entrepriſe, car
„ il avoit pris la précaution d'écrire les motifs qui l'y
„ avoient porté, & avoit attaché ce papier au cordon de ſon
„ chapeau, afin que s'il étoit tué d'abord ſur la place, ce
„ fût un témoignage qu'il n'avoit eu autre choſe en vue
„ dans cette action que le Bien public. L'écrit étoit en
„ deux morceaux ſéparés, ſignez l'un & l'autre de ſon nom,
„ en voici le contenu.

„ *Que perſonne ne me loue de l'avoir fait, mais que les autres*
„ *ſe faſſent des reproches à eux-mêmes. Car ſi leurs péchez n'a-*
„ *voient pas engagé Dieu à leur ôter le courage, il ne ſeroit pas*
„ *demeuré ſi longtems impuni.*

„ Jean Felton.

„ *C'eſt, ſelon moi, un poltron & un lâche, & un homme qui*
„ *ne mérite ni le nom de Gentilhomme ni celui de Soldat, qui n'eſt*
„ *pas prêt à ſacrifier ſa vie pour la gloire de Dieu, & pour l'a-*
„ *vantage de ſon Roi, & de ſa Patrie.*

„ Jean Felton."

Le Chevalier Simonds D'Ewes rapporte encore, que Felton ayant été transféré de Portſmouth à la Tour de Londres, *le Chevalier Edouard Sackville, Comte de Dorſet, le menaça un jour qu'on le contraindroit par le queſtion à avouer qui étoient ſes complices.* J'ai déjà, *répondit-il*, dit la vérité là-deſſus, ſur le ſalut de mon âme; & ſi l'on m'en demande davantage, en me mettant à la queſtion, je vous accuſerai vous, & vous ſeul, Myord Dorſet, d'être mon Complice. *Le bruit courut que le Duc avoit eu quelque avertiſſement de ſe donner de garde du mois d'Août, qui lui ſeroit fatal; mais je ne puis dire ce qui en eſt.* Il y a quelque apparence, que le Chevalier D'Ewes fait alluſion dans ces dernières paroles à la fameuſe Hiſtoire de l'Apparition rapportée par le Comte de Clarendon, par Guillaume Lilly, dans ſes *Obſervations ſur la vie & la mort du Roi Charles* I. & par d'autres Auteurs: à cette occaſion nous en donnerons une Rélation, qui s'eſt trouvée dans un papier, écrit par le Docteur Robert Plot, Auteur de l'*Hiſtoire Naturelle de la Province d'Oxford*: cette Rélation eſt conçue en ces termes (*z*). *Puiſque Guillaume Lilly, l'Aſtrologue & le Charlatan des Rebelles, a inſéré, dans ſes Diſcours malicieux & impie touchant le feu Roi notre Souverain, qui a été martyriſé, parmi d'autres menſonges & fauſſetés, une Rélation d'un Spectre, qui avoit prédit divers événemens qui devoient arriver au feu Duc de Buckingham, & qu'il y rapporte fauſſement les faits, tant à l'égard de la perſonne à qui le Spectre étoit apparu, que des circonſtances de l'apparition, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas hors de propos d'inſérer ici, pour la conſerver, la véritable Rélation de cette avanture, telle que je l'ai reçue, écrite de ſa propre main, de Mr. Edmond Windham de Kateſford dans la Province de Somerſet. Je la rapporterai mot à mot, telle qu'il me l'a donnée, à ma priére.* (*z*) V. Hiſtoria & Vita & Regni Ricardi II. p. 405. Oxford. 1729.

„ Monſieur,

„ Conformément à votre déſir, & à ma promeſſe, j'ai mis
„ par écrit ce que je me rappelle (pluſieurs circonſtances m'é-
„ tant échappées de la mémoire) de la Rélation que m'a faite
„ Mr. *Nicolas Truſe*, du Spectre qui le viſita vers l'an 1617.

„ Etant avec ma femme, à Londres, nous étions logez
„ chez mon frére *Pyne*, hors de Bishops-gate, à côté de la
„ maiſon de Mr. *Nicolas Truſe*, ſon parent & ſon ami inti-
„ me, pour l'amour duquel il s'étoit logé en cet endroit, ce
„ Mr. *Truſe* étant habile Muſicien, & d'un très-bon com-
„ merce; d'ailleurs, autant que j'ai pu le ſavoir, honnête-
„ homme qui avoit de la Religion, & du bon-ſens. En ce
„ tems-là Mr. *Touſe* me raconta, qu'une nuit étant au lit,
„ parfaitement éveillé, & ayant une chandelle allumée auprès
„ de lui, ſelon ſa coutume, il avoit vu entrer & s'approcher
„ de ſon lit un vieillard, habillé comme on l'étoit du tems
„ de la Reine Elizabeth: cette viſion effraya d'abord Mr.
„ *Touſe*, mais s'étant remis de ſon trouble au bout de quel-

dant quelque tems à Cambridge, & enſuite il alla voyager avec le Lord François ſon Frére, ſous la conduite de Mr. Guillaume Aylesbury; frére du Chevalier Thomas Aylesbury, Baronet. Il revint en Angleterre au commencement de la Guerre Civile, & on le mena à Oxford, où ſe trouvoit alors le Roi Charles I. & il y entra dans le Collége de Chriſt-Church. Lorſque les affaires du Roi commencérent à prendre un mauvais tour, Buckingham accompagna le Prince Charles en Ecoſſe, & ſe trouva à la bataille de Worceſter en 1651; il ſe ſauva & paſſa la mer, & fut fait peu aprés Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére. Il retourna enſuite ſecrettement en Angleterre, où il épouſa le 19 Novembre 1657 Marie, Fille & Héritiére de Thomas Lord Fairfax, par le crédit duquel il recouvra la plus grande partie de ſes biens, qu'il avoit perdus. Après le rétabliſſement de Charles II. tems auquel on prétend qu'il avoit vingt-mille Livres Sterling de rente, il fut nommé Gentilhomme de la Chambre de Lit du Roi, Membre du Conſeil, Lord Lieutenant de la Province d'York, & enfin Grand-Ecuyer. En 1666 on découvrit qu'il avoit entretenu des correſpondances ſecrettes par Lettres, & ménagé des intrigues pour exciter des ſoulévemens, & qu'il avoit trempé dans des projets dangereux; il fut obligé de ſe cacher, ſur quoi on publia une Proclamation le 8 Mars pour le découvrir & ſe ſaiſir de lui [B]; mais elle ne

„ ques moment, il demanda à ce perſonnage, au nom de „ Dieu, *ce qu'il étoit? s'il étoit un homme?* Le Spectre ré„ pondit, *Non.* Il reprit, & lui demanda, *s'il étoit le Dia„ ble?* l'autre repliqua, *Non. Au nom de Dieu, qui es-tu „ donc?* reprit Mr. *Touſe*; & ſi je me rappelle bien, Mr. *Touſe* me dit que le Spectre lui avoit répondu, *qu'il étoit „ l'Eſprit du Chevalier George Villiers, pere du Duc de Bucking„ ham d'alors, dont il devoit bien ſe ſouvenir, puiſqu'il avoit été „ à l'Ecole en tel endroit dans la Province de Leiceſter*, nom„ mant l'endroit que j'ai oublié. Mr. *Touſe* me dit, que le Spectre reſſembloit parfaitement à tous égards au Chevalier *George Villiers*, & qu'il avoit le même habit qu'il lui avoit vu ſouvent pendant ſa vie. Le Spectre lui dit, qu'il ne „ pouvoit avoir oublié l'amitié que le Chevalier *George Vil„ liers* lui avoit témoignée dans le tems qu'il étoit Ecolier „ dans la Province de Leiceſter, qu'il étoit perſuadé que par „ cette conſidération il l'aimoit, & que c'étoit la raiſon qui „ l'engageoit à faire choix de lui, ledit Mr. *Touſe*, pour „ faire une commiſſion de ſa part au Duc de Buckingham „ ſon fils, afin de prévenir les malheurs qui arriveroient ſans „ cela au Duc, & qui cauſeroient ſa perte. Enſuite, autant „ que je me rappelle le récit de Mr. *Touſe*, le Spectre lui „ dit ce qu'il devoit dire au Duc. Mr. *Touſe* répondit, „ qu'il avoit beaucoup de répugnance à aller trouver le Duc „ ſur un pareil fondement, qui ne ſeroit que lui attirer des „ railleries & du mépris, & qu'on le regarderoit comme un „ fou; ainſi qu'il le prioit de le diſpenſer de cette commiſ„ ſion. Le Spectre le preſſa vivement de s'en charger, en lui „ diſant, que les circonſtances & les choſes ſecrettes de la „ vie de Duc qui n'étoient connues que de lui ſeul, & qu'il „ pourroit lui dire, feroient voir à ce Seigneur, que ſon „ meſſage n'étoit par une imagination d'un cerveau dérangé, „ mais une choſe très-réelle. Le Spectre prit alors congé de „ lui, en lui diſant qu'il lui laiſſoit le tems d'y penſer, juſ„ qu'à la nuit ſuivante qu'il reviendroit recevoir ſa répon„ ſe, & ſavoir s'il vouloit ſe charger de la commiſſion pour „ le Duc de Buckingham, ou non. Mr. *Touſe* paſſa le jour „ ſuivant avec beaucoup d'inquiétude & dans une grande „ perplexité, incertain s'il ſe chargeroit de la commiſſion ou „ non, enfin il prit le parti de l'accepter; & le Spectre étant „ revenu la nuit ſuivante, il lui déclara ſa réſolution, & „ celui ci l'inſtruiſit à fond. Mr. *Touſe* trouva moyen de ſe „ faire préſenter au Duc de Buckingham par les Chevaliers „ *Tho. Bludder* & *Rodolphe Freeman*, & eut avec ce Seigneur „ pluſieurs longues & ſecrettes converſations. Moi-même, „ par le moyen d'un Ami, je fus une fois admis à le voir „ en conférence particuliére avec le Duc, & quoique je n'en„ tendiſſe pas ce qu'ils diſoient, je remarquai à leur action „ & à leurs geſtes, qu'il s'agiſſoit de choſes très-ſérieuſes. „ Après cette Conférence, Mr. *Touſe* me dit que le Duc ne „ vouloit point ſuivre l'avis qu'on lui donnoit, qui étoit „ (ſi je ne trompe) qu'il ſe défît de certaines gens qui „ avoient beaucoup de crédit auprés de lui, &, à ce qu'il me „ ſemble, il nomma l'Evêque Laud; qu'il devoit auſſi faire „ quelques démarches populaires dans le Parlement ſui„ vant, dont le Duc auroit voulu que Mr. *Touſe* eût été „ Membre; mais il le refuſa, alléguant qu'à moins que le „ Duc ne ſuivît ſes conſeils, il s'oppoſeroit à lui, s'il étoit „ dans le Parlement. Mr. *Touſe* me raconta auſſi alors que „ le Duc lui avoit avoué, qu'il lui avoit dit des choſes, que „ perſonne au monde ne ſavoit que lui-même, & qu'il n'y „ avoit que Dieu ou le Diable qui euſſent pu les lui révé„ ler. Le Duc offrit à Mr. *Touſe* de le faire créer Cheva„ lier par le Roi, & de lui procurer de l'Emploi; mais il la „ refuſa, en diſant, qu'à moins qu'il ne ſuivît ſes avis, il „ ne vouloit rien recevoir de ſa main. Lorſque Mr. *Touſe* „ me raconta toute cette Hiſtoire, il me dit que le Duc „ périroit infailliblement avant un tel tems (qu'il marqua), & „ effectivement le Duc fut tué avant ce tems-là. Il me dit „ auſſi qu'il avoit mis par écrit les divers entretiens qu'il „ avoit eus avec l'Eſprit; qui à la fin venoit ſi familiére„ ment, que ſa viſite lui faiſoit auſſi peu de peine, que l'au„ roit fait celle d'un ami, ou d'une perſonne de connoiſſance. „ Mr. *Touſe* me dit encore que le Docteur Laud, Arche„ vêque de Cantorbery (qui étoit alors Evêque de Londres) „ exciteroit par ſes conſeils de très-grands troubles dans le „ Royaume, qui le réduiroient à de ſi grandes extrémités, „ qu'il ſembleroit qu'à moins d'un miracle, on ne pourroit „ eſpérer de le voir pacifié, & que dans le tems que tout le „ monde deſeſpéreroit de voir des tems plus heureux, le „ Royaume ſeroit tout d'un coup rétabli dans un état heu„ reux & floriſſant. En ce tems-là mon pére *Pyne* avoit une „ affaire fâcheuſe, & avoit été mis en priſon à Gatehouſe „ par ordre du Conſeil, au ſujet d'une querelle qu'il avoit „ avec le Lord *Paulet*: un ſoir je dis à mon couſin *Touſe*, „ en badinant, *Demandez, je vous prie, à votre Eſprit, de quelle „ maniére tournera l'affaire de mon pére* Pyne? Il me promit „ de le faire, & me dit le lendemain, que les ennemis de „ mon pére avoient honte de leur pourſuite malicieuſe, & „ qu'il ſeroit en liberté au bout d'une ſemaine, ou de quel„ ques jours, & la choſe arriva effectivement. Depuis la „ mort de Mr. *Touſe*, ſa femme m'a dit que ſon Mari & elle, „ étant au Château de Windſor, où il avoit un emploi, l'été „ même que le Duc de Buckingham fut tué, ſon Mari lui dit le „ jour même que la choſe arriva, que le Duc avoit été attaqué „ à Portsmouth, par les Matelots qui s'étoient mutinez, „ ajoûtant, que . . . . . ſeroit ſa mort, ce que l'évé„ nement vérifia; & qu'au moment même que le Duc fut tué „ (comme on le trouva après d'exactes informations) Mr. „ *Touſe*, étant avec quelques perſonnes en compagnie, ſe „ leva bruſquement, & dit, *le Duc de Buckingham vient d'être „ tué*. Mr. *Touſe* ne ſurvécut pas longtems, mais ſi prédit „ d'avance à ſa femme le tems de ſa mort: c'eſt-là tout ce que „ ma mémoire me fournit ſur l'avanture de ce Spectre, & ce „ qui conformément à votre déſir, eſt mis par écrit

„ Monſieur,

„ *Par votre &c.*

„ Boulogne le 5 Août „ 1652. „ *Edmond Windham*".

Le Chevalier Simonds D'Ewes dépeint le Duc comme un homme extrêmement débauché; & il paroît qu'il étoit condamné d'une Galanterie du Prince Charles, depuis Roi, ſi même il n'y avoit part, par une Lettre que ce Prince lui écrivoit, publiée par Mr. Hearne (3). qui remarque „ Que c'eſt „ la ſeule intrigue amoureuſe de ce Prince, d'ailleurs in„ comparablement vertueux, dont il ait jamais eu connoiſ„ ſance". La Lettre, dit-on, a appartenu autrefois à l'Archevêque Sancroft, & eſt conçue en ces termes.

(3) *Ubi ſupra* p. 404.

„ *Sternie*,

„ Je n'ai à préſent rien à vous dire autre choſe, ſinon de „ vous remercier tant du bon conſeil que vous m'avez don„ né, que du ſuccès qu'il a eu. Le Roi m'a donné une po„ tion aſſez amére, mais vous l'avez adoucie par les excel„ lentes confitures que vous m'avez envoyées après. J'ai déjà „ vu une fois la perſonne qui ne doit pas être nommée; & „ la Dupe qui me fait écrire cette Lettre, ſera cauſe que je la „ verrai ſamedi, quoique la Lettre ſoit d'aujourdhui Jeudi. „ Vous aſſurant donc que l'affaire va bien. Je ſuis

„ Votre très-conſtant Ami

„ *Charles.*

„ J'eſpére que vous ne montrerez „ pas ce Billet au Roi, mais que vous „ le mettrez en lieu de ſureté, ſous „ la garde de Maître Vulcain.

[B] *On publia une Proclamation . . . . . pour la découvrir & ſe ſaiſir de lui.*] La Proclamation portoit „ Que le Duc qui „ étoit Membre du Conſeil de Sa Majeſté, & employé en „ d'autres affaires importantes, concernant la perſonne de Sa „ Majeſté, & le Public, qui étoit tenu à la fidélité non ſeu„ lement par le devoir général des Sujets, & par ſon Serment, „ mais encore par la faveur extraordinaire & les graces ſpé„ ciales qu'il avoit reçues, & qui l'obligeoient à la reconnoiſ„ ſance, avoit nonobſtant cela entretenu des Correſpondan„ ces ſecrettes par Lettres, & ménagé des Intrigues, pour „ faire mutiner quelques-unes des Troupes de Sa Majeſté „ exciter une ſédition parmi le peuple, & pour d'autres deſ„ ſeins également perfides & criminels. Et que lorſque pour „ obliger le Duc à venir ſe juſtifier ſur les Griefs, qu'on avoit „ à ſa charge, S. M. avoit ordonné à ſon Sergent d'Armes, „ de faire toute la diligence poſſible pour ſe ſaiſir de ſa per„ ſonne, l'Officier de S. M. avoit été maltraité, & avoit „ éprouvé de la réſiſtance au mépris des ordres du Roi, & „ non ſans la connoiſſance du Duc, qui convaincu de ſes „ fautes, s'étoit ſecrettement ſauvé, & mis à couvert: A „ ces cauſes S. M. ordonne au ſuſdit Duc de ſe rendre de „ bon gré &c." Mr. Thomas Carte dit (4) qu'il y a de l'apparence que le mécontentement du Duc venoit, de ce que le Roi lui avoit refuſé le poſte de Préſident du Nord; il ajoûte „ qu'im-

(4) *Hiſtory of the Life of James Duke of Ormonde*. ii. VI. Vol. II. p. 247.

ne ſervit de rien. Dans la ſuite ayant fait ſes ſoumiſſions au Roi, & imploré ſon pardon, il rentra en grace le 13 Septembre 1667, & reprit ſa place auprès du Roi, & dans le Conſeil. On prétend qu'il avoit eu part en 1670 à l'attentat de Blood, contre la vie du Duc d'Ormond [C]. Au commencement du mois de Juin de 1671, il fut inſtallé Chancelier de l'Univerſité de Cambridge, & la même année il alla en qualité d'Ambaſſadeur à la Cour de France. Le Roi goûta ſi fort ſa perſonne & ſes maniéres, qu'il le régala pendant pluſieurs jours magnifiquement, & à ſon départ, ce Prince lui fit préſent de ſon épée & de ſon portrait enrichi de perles & de diamans, de la valeur de quarante-mille Piſtoles. Au mois de Juin 1672 il fut envoyé, conjointement avec Henri Comte d'Arlington, & George Lord Halifax à ce Monarque, à Utrecht. Il fut un des Membres de la Cabale de Whitehall. Au commencement de la Séance du Parlement, au mois de Février 1678-3, il tâcha de faire retomber la haine de la Guerre de Hollande ſur le Lord Arlington, qui étoit auſſi de la Cabale. Il réſigna la place de Chancelier de Cambridge, en Juin ou en Juillet 1674. Environ ce tems-là il favoriſa beaucoup les Non-Conformiſtes. Le 16 Février 1676, le Duc de Buckingham, Jaques Comte de Salisbury, Antoine Comte de Shaftesbury, & Philippe Lord Wharton, furent envoyés à la Tour, par ordre de la Chambre des Pairs, parce qu'ils re-

„ qu'immédiatement avant la prorogation du Parlement, on „ avoit arrêté un certain Docteur Jean Heydon, pour pluſieurs criminelles, en ſemant la ſédition ſur la Flotte, & „ en engageant des gens dans un complot pour ſe ſaiſir de „ la Tour. C'étoit un homme qui prétendoit être grand Aſtrologue, mais il avoit perdu beaucoup de ſa réputation, „ en prédiſant à Richard Cromwell & à Tburloe, qui étoient „ venus déguiſez en gens mal à leur aiſe, pour le conſulter, „ qu'*Olivier Cromwell* ſeroit pendu. Cette belle prédiction „ le fit fourrer en priſon, où il demeura ſeize mois, tandis „ que Cromwell ſurvécut de quatre ans à la Prophétie. Ce „ miſérable Chatlatan étoit en grande faveur auprès du Duc „ de Buckingham, qui malgré la vanité de l'Art, & l'ignorance reconnue de celui qui le profeſſoit, lui fit tirer non „ ſeulement ſon Horoſcope, mais celle du Roi; curioſité „ dangereuſe, & condamnée par un Statut, qu'on pouvoit „ bien ſeulement être en non-uſage, parce que depuis long-„ tems on ne l'avoit point vu mettre en exécution. Le Duc „ avoit auſſi employé ce Coquin, entre autres choſes, à „ porter les Mariniers à ſe matiner; & il avoit donné de l'argent à d'autres Coquins, pour courir le pays en habits de „ Matelots, en mendiant, & en ſe plaignant à grands cris „ du défaut de paye, tandis que le Peuple étoit accablé de „ taxes, & que les Grands-Officiers de la Couronne s'enrichiſſoient à ſes depens. Heydon prétendoit, que depuis „ plus de quatre ans il avoit eu part à tous les ſecrets du „ Duc, & que pendant tout ce tems-là il avoit formé des „ Projets contre le Roi & contre le Gouvernement; que le „ Duc avoit cru l'occaſion favorable pour l'exécution de ſes „ deſſeins, & qu'il avoit ſes émiſſaires ſur la Flotte & dans „ le Royaume pour fomenter le mécontentement, & exciter un ſoulévement; que depuis que le Duc étoit ſorti de „ la Tour, où il prétendoit avoir été mis pour avoir inſiſté „ dans le Parlement ſur le payement de la Flotte, & ſur le „ ſoulagement du peuple, par la diminution des Taxes, ce „ Seigneur l'avoit importuné pour ſe mettre à la tête du Parti qu'il pourroit former, & pour exciter un ſoulévement, „ le Duc aſſurant qu'il paroîtroit, & appuyeroit l'entrepriſe, auſſitôt que l'on auroit commencé. Des perſonnes à „ qui *Heydon* s'étoit ouvert, & dont il s'étoit ſervi pour porter des Lettres au Duc de Buckingham, révélérent le projet. *Heydon* fut pris, & on expédia un Sergent d'Armes „ avec un ordre exprès du Roi, pour ſe ſaiſir du Duc, qui „ ſe défendit quelque tems dans ſa maiſon, & trouva enfin „ moyen de ſe ſauver. Le Roi connoiſſoit Buckingham capable des crimes les plus noirs, & étoit extrêmement irrité de la maniére dont il s'étoit conduit dans les dernières „ Séances du Parlement, & de ce qu'il avoit inſpiré aux „ Communes des ſentimens, qui avoient été ſi préjudiciables au Bien public. Il ne put s'empêcher de parler ſur le „ ſujet du Duc en termes plus amers, qu'il n'en a peut-être „ jamais employez en aucune occaſion. Quand on le ſollicita en faveur de ce Seigneur, il dit franchement, que „ c'étoit *lui qui* avoit été cauſe de la continuation de la „ Guerre; que les Hollandois auroient bientôt recherché „ humblement la paix, ſi le Parlement avoit ſoutenu les réſolutions vigoureuſes qu'il avoit priſes d'abord, & lui „ avoit accordé les ſubſides néceſſaires; mais que les Cabales „ du Duc avoient fait tort à ſon crédit tant au dedans qu'au „ dehors du Royaume, pour ſoutenir la Guerre. Pour ſatisfaire ſon reſſentiment le Roi ordonna le 25 Février de „ rayer le Duc de la Liſte des Conſeillers, le dépouilla de „ ſa Charge de Gentilhomme de la Chambre de Lit, de ſa „ Lieutenance de la Province d'York, & de tous ſes autres „ Emplois. Ce Seigneur s'étant caché, on publia une Proclamation, pour le ſommer de ſe rendre volontairement, „ & de comparoître à un jour aſſigné".

[C] *On prétend qu'il avoit eu part, en 1670, à l'attentat de Blood contre la vie du Duc d'Ormond.*] Le projet étoit de ſe ſaiſir du Duc, de le mener à Tyburn, & de l'y pendre; dans cette vue on l'enleva de ſon caroſſe dans la rue de St. James, le 6 Décembre 1670. Blood & ſon fils l'emmenérent au-delà de l'Hôtel de Berkley (aujourd'hui de Devonshire) dans Pitcadilly, où il fut délivré. Blood ayant enſuite voulu dérober la Couronne à la Tour, fut arrêté; mais il eut non ſeulement ſa grace, mais on lui donna pour cinq-cens Livres Sterling de rente de Terres en Irlande, & il eut part à tous les ſecrets de la Cour (5). L'*Opinion générale fut*, dit Mr. Carte (6), *que* Blood *avoit été porté à cet aſſaſſinat* (du Duc d'Ormond) *par le Duc de Buckingham, & la Ducheſſe de Cleveland, qui haïſſoient tous deux mortellement le Duc d'Ormond, & qui ſollicitérent puiſſamment la grace de* Blood, *& contribuérent beaucoup à l'obtenir: on remarqua comme un prétexte tout pur le motif que le coupable allégua de ſon attentat contre le Duc, ce Seigneur n'ayant rien fait plus particuliérement contre lui, que contre les autres qui étoient entrés dans le même complot, & avoient été compris dans la même Proclamation. Si les biens de* Blood *à Sarney avoient été confiſqués à cauſe de ſa trahiſon, & après la ſentence portée contre lui, donnés par le Roi au Capitaine* Tobie Barnes, *& ſi ſes Complices avoient été executés, après avoir été jugés dans les formes, tout cela s'étoit fait ſelon les regles, & dans le cours ordinaire de la Juſtice, & tout autre Lord Lieutenant que le Duc* d'Ormond, *auroit été obligé de le faire.* Blood *ſavoit fort bien qu'il étoit coupable, & n'avoit aucun ſujet d'avoir de reſſentiment particulier contre le Duc à cet égard; d'ailleurs il n'eſt pas ordinaire que des choſes, où un homme n'agit qu'en Miniſtre, allument un reſſentiment aſſez violent, pour ne pouvoir être aſſouvi que par l'aſſaſſinat de celui, qui en pareil cas n'auroit pu ſauver ſon propre Pere, étant obligé d'agir d'office & de remplir le devoir de ſa charge. Si nous recherchons qui a pu être le premier Auteur d'un deſſein ſi noir, nous verrons que perſonne n'étoit plus propre à y porter* Blood *ou à l'y encourager, que le Duc de* Buckingham. *C'étoit ſans contredit l'homme le plus libertin de ſon tems, capable des plus énormes crimes, comme des plus petits, & il n'eſt pas aiſé de trouver aucune autre perſonne, au caractére duquel une pareille entrepriſe contint auſſi bien, ou qui pût être tenté de ſe défaire du Duc d'Ormond par une pareille voye. Tous les artifices, toutes les inſinuations & les intrigues que lui & ſes Créatures avoient employées, n'avoient pu encore faire perdre aſſez au Roi la bonne opinion qu'il avoit du Duc, pour l'empêcher de lui donner encore quelquefois des marques d'eſtime & de confiance. Le Duc n'avoit pas, comme font aſſez ordinairement les Miniſtres diſgraciés, témoigné du reſſentiment dans ſa conduite, & par là il n'avoit pas encore perdu entiérement ſon crédit auprès du Roi, qu'ils avoient commencé à ruiner, en lui faiſant acer le Gouvernement d'Irlande. Il étoit encore en état de ſervir le Roi, & s'il étoit encore employé il étoit capable de ruiner les meſures,* que Buckingham *& ſa Cabale avoient priſes pour bouleverſer la Conſtitution du Royaume, & auxquelles il étoit en ce tems-là fort en obſtacle. Il étoit ſans contredit de l'intérêt de* Buckingham *de ſe défaire du Duc d'Ormond, & ceux convenoit parfaitement à ſes deſſeins: & ceux qui ſont capables de s'occuper l'eſprit de l'idée d'un aſſaſſinat, peuvent aiſement à la fin s'y porter.* „ Fort peu de tems avant cette „ entrepriſe de *Blood*, la Duc de *Buckingham* & ſes Amis avoient publié, que les Comtes de *Clarendon* & d'*Oſſory* „ avoient gagné deux hommes pour l'aſſaſſiner; & que ces „ gens-là ayant été empoiſonnez, avoient avoué la choſe „ avant leur mort. Il y auroit du ridicule à entreprendre de „ juſtifier ces deux illuſtres Seigneurs, d'une accuſation à „ laquelle perſonne au monde ne peut raiſonnablement ajoûter foi. Mais dans quelle autre vue avoit-on pu inventer „ & répandre une pareille calomnie, ſi ce n'étoit pour préparer le Public à recevoir favorablement l'apologie d'un „ autre aſſaſſinat (en cas qu'on en découvrit le véritable Auteur) comme s'il n'étoit que la vengeance d'un attentat „ pareil contre ſa propre perſonne, ou l'effet d'une légitime „ défenſe? Il n'y a pas d'homme qui ſe porte à des actions „ odieuſes, s'il n'a quelque deſſein, ou ſuccès duquel elles „ puiſſent contribuer, ſoit par elles-mêmes, ſoit par les moyens „ qu'il met en uſage. Le Duc de Buckingham n'avoit pas „ aſſez peu de ſens, & ne connoiſſoit pas aſſez peu les hommes, pour croire lui-même l'hiſtoire qu'il prit ſoin de „ répandre; ou s'il la crût véritable, parce qu'on juge aſſez „ ſouvent des autres par ſoi-même, il ne pût ſoupçonner „ des perſonnes de probité & d'honneur d'un pareil deſſein, „ ſans en être capable lui-même. Qu'il y ait des raiſons „ de penſer que ce fut lui qui mit *Blood* en œuvre pour attenter ſur la perſonne du Duc d'Ormond, c'eſt ce dont on „ ne peut guére douter, après la Relation ſuivante, que je tiens d'un Gentilhomme (7), de la véracité & de la mémoire duquel perſonne de ceux qui le connoiſſent ne doutera, & il la tenoit de la propre bouche du Docteur Turner, Evêque d'Ely. Ce Prélat, qui étoit Chapelain du „ Roi, ſe trouvoit de quartier, & étoit préſent un jour que „ le Comte d'Oſſory entra, pas fort longtems après l'avanture du Duc d'Ormond, & voyant le Duc de Buckingham „ à côté du Roi, il rougit, & lui adreſſa la parole, en ces termes: *Mylord, je ſai très-bien que vous êtes le premier Auteur de l'entrepriſe de* Blood *contre mon pére; je vous avertis doux d'avance, ſans diſſimulation, que ſi mon pére vient à périr d'une maniére tragique, par le fer, ou par le piſtolet, s'il*

„ *meurt*

(5) Carte Hiſt. p. 421-424.

(6) Ibid. 424.

(7) Mr. Robert Leſly de Gisloga, dans la Comté de Monaghan.

refuſérent de retracter ce qu'ils avoient avancé la veille: immédiatement après que le Roi avoit eu fini ſa Harangue aux deux Chambres, le Duc avoit tâché de prouver par la Raiſon & par les Loix, que par la Prorogation du Parlement, qui avoit été de plus d'une année, il étoit actuellement diſſous. Dans le tems de la découverte de la Conſpiration Papiſte, il fut très-zélé dans la pourſuite des perſonnes accuſées, & ſe montra fort oppoſé aux meſures de la Cour. Il avoit dépenſé tout ſon bien avant ſa mort, qui arriva le 16 Avril 1687 [D]; il fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter dans la Chapelle de Henri VII. Il a fait diverſes Piéces. [E]. [& Ajoûtons ici le Caractére de ce Seigneur; voici l'idée que nous en donne Mr. Burnet (a). „ Le Duc de Buckingham avoit l'air noble, l'eſprit vif, un talent „ particulier de tourner tout en ridicule, ſoit par des figures hardies, ſoit par des peintures naturelles, mais „ point du tout de Litérature. Il ſe laiſſa ſeulement aller à la Chymie, & s'étant flatté, pendant quelques années, d'être à la veille de la grande découverte, il lui arriva, ce qui eſt arrivé à tant d'autres, de perdre tout ſon bien & de ne rien trouver. Sans Religion, ſans Vertu, ſans Amitié, il „ n'avoit à cœur que le plaiſir, que le badinage, que des folies. Infidéle à tous, infidéle à lui-même, „ incapable de conduite & de fermeté, il ne pouvoit ni garder le ſecret, ni exécuter un deſſein, ſans „ le gâter. Eſprit volage, & ne ſe fixant à rien, il diſſipa ſon patrimoine, le plus grand qu'il y eût „ alors dans le Royaume. Pendant pluſieurs années il eut un grand aſcendant ſur le Roi, auprés duquel il avoit été élevé; mais il en parloit à tout le monde avec tant de mépris, qu'il encourut enfin „ ſa diſgrace ſans retour. A la longue il ruina également ſon Corps & ſon Eſprit, ſon Bien & ſa Réputation. On vit en ſa perſonne un exemple bien remarquable de l'extravagance du Vice; car à la „ fin de ſes jours il devint ſi peu de choſe, ſi néceſſiteux, ſi maladif, ſi épuiſé à tous égards, qu'on „ fuyoit ſa converſation, tout autant qu'on l'avoit recherchée autrefois. En 1645, revenant de ſes „ voyages à Paris, il y trouva le Prince de Galles, que Charles I. ſon pére y avoit envoyé dans le „ délabrement de ſes affaires; s'appercevant que ce Prince avoit du panchant à recevoir de mauvaiſes „ impreſſions, il ſe fit une étude de le corrompre. Engagé lui-même dans toutes les impiétés & dans „ tout le Libertinage du ſiécle, & ſecondé dans ce deſſein par Mylord Percy, il n'y réuſſit que trop „ facilement. Pour achever de perdre ce Prince, & ſous prétexte de lui faire apprendre les Mathématiques, ces deux Seigneurs lui préſentérent Hobbes, qui lui expliqua ſes Syſtêmes, tant pour la „ Religion que pour la Politique, leçons qui s'imprimérent profondément dans ſon eſprit, & qui ne „ s'en effacerent jamais. On doit donc imputer au Duc de Buckingham tout le blâme, & des mauvais „ ſentimens, & des mauvaiſes mœurs de Charles II". On ne peut ſoupçonner Mr. Burnet d'avoir chargé ce portrait, il répond aſſez à ce que l'on trouve dans la Rem. [C] de cet Article, & Mr. de Rapin ne nous donne pas une idée plus avantageuſe du Duc de Buckingham: „ C'étoit, *dit-il* (b), un homme „ de beaucoup d'eſprit. Il auroit pu devenir un grand Miniſtre d'Etat, ſi ſon abandonnement aux „ plaiſirs & à toutes ſortes de débauches, avoit pu lui permettre de s'appliquer aux affaires. Mais rien „ n'é-

(a) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* T. I p. 196. 197. Edit. in-12.

(b) *Hiſt. d'Angleter.* T. IX p. 231, 232.

„ *meurt de la main d'un Scélérat, ou par la voye ſecrette du poiſon, je ne me tromperai point à l'Auteur de ſa mort; c'eſt vous* „ *que je regarderai comme l'aſſaſſin; je vous traiterai comme tel,* „ *& en quelque lieu que je vous rencontre, je vous brûlerai la cer-* „ *velle, fuſſiez vous derriére le fauteuil du Roi. Je vous le dis* „ *en préſence de Sa Majeſté, afin que vous ne doutiez pas que* „ *je ne tienne parole.* Je ne ſai ſi l'on trouvera dans ce procé- „ dé du Comte quelque choſe de contraire au reſpect dû au „ Roi, en la preſence de qui cela ſe paſſa; mais c'étoit un „ action de courage, digne d'un fils, animé de reſſentiment, „ de ce que la vie de ſon pére avoit été en danger, & qui, „ voyant que l'Aſſaſſin, après avoir manqué ſon coup, étoit „ careſſé & en grande faveur à la Cour, immédiatement „ après, crût peut-être qu'il falloit prévenir un nouvel at- „ tentât, mieux concerté".

(8) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 905.

(9) *Epiſtle to Allen Lord Bathurſt*, vers 238 & ſuiv.

[D] *Sa mort arriva le 16 Avril 1687.*] Mr. Wood dit (8), qu'il mourut dans *ſa Maiſon dans la Province d'Yorck*; mais Mr. Pope nous apprend, qu'il mourut dans une Auberge, dans un état très-miſérable (9). „ Dans le plus mauvais ré- „ duit du plus miſérable Cabaret, tendu à demi d'une vieil- „ le natte, ayant pour tapis du mortier, & des murailles „ de fumier, le grand *Villiers* eſt couché ſur un matelas de „ paille, avec des rideaux de toile, attachez à ne pouvoir „ ſe tirer; la Jarretiére pend hors de ce lit, à un cordon où „ le jaune paſſé, le diſpute au rouge ſale: Hélas! qu'il eſt „ différent de ce qu'il fût autrefois, ne vivant que pour le „ plaiſir, ne s'occupant l'eſprit que de bagatelles; galand & „ gai dans le pompeux Alcove de Cliveden, l'amour du vo- „ luptueux *Shrewsbury*; auſſi équitable qu'amuſant dans le „ Conſeil au milieu d'un cercle de Politiques bouffons, & „ de leur réjouiſſant Monarque .... Vainqueur de ſa ſanté, „ de ſa fortune, de ſes amis, de ſa réputation, ce Maître „ de tant de biens inutiles finit ſa courſe. Le ſage *Cutler* „ l'avoit prévu ce triſte ſort, & lui donnoit un avis auſſi „ bien fondé, en lui diſant, *vivez comme moi*; que l'étoit la „ réponſe de ce Seigneur, qui repliqua, *Comme vous, Seigneur* „ *Jean? c'eſt ce que je pourrai faire, quand j'aurai dépenſé tout ce* „ *que je poſſéde.* Raiſonnable, explique-moi quel des deux eſt le pire, „ l'indigence au milieu des biens, ou avec la bourſe vuide?"

[E] *Il a fait diverſes Piéces.*] 1. *Epitaphe du Lord Thomas Fairfax*: imprimée en une demie-feuille in-folio, & réimprimée pluſieurs fois depuis. II. *La Répétition, Comédie*, repréſentée pour la premiére fois le 7 Décembre 1671, & imprimée pluſieurs fois in-4. la quatriéme Edition a paru en 1683. On prétend que le Docteur Thomas Spratt Chapelain du Duc, Mr. Martin Clifford, Maître de la Chartreuſe, & Samuel Butler, Auteur de *Hudibras*, eurent part à cette Piéce. Mr. Giles Jacob dit (10), qu'il n'a pu découvrir au juſte en quel tems le Duc l'avoit commencée. „ Ce „ que nous pouvons recueillir avec certitude, *dit-il*, en fai- „ ſant attention aux Comédies, qui y ſont tournées en ridi- „ cule, c'eſt qu'elle doit avoir été commencée avant la fin „ de l'année 1663, & avoir été achevée avant la fin de 1664; „ parce qu'après avoir été répétée pluſieurs fois, les Comé- „ diens étoient parfaitement ſûrez, & toutes choſes prêtes „ pour la jouer avant la grande Peſte de 1665, qui en em- „ pêcha la repréſentation; mais en ce tems-là il avoit un „ tout autre Objet, que celui qui paroît à préſent. Alors „ Il nommoit ſon Poëte *Bilboa*, par où il déſignoit le Che- „ valier Robert Howard. Dans l'intervalle qui s'écoula il „ parut pluſieurs Piéces de Théatre en vers Héroïques; & „ ce ſtile eut de plus en plus la vogue, lorſque Mr. Dryden „ ſuccéda dans la qualité de Poëte Lauréat au Chevalier „ Guillaume Davenant, mort en 1669. C'eſt ce qui engagea „ le Duc à changer le nom de ſon Poëte, & de lui donner „ celui de *Bayes* au lieu de celui de *Bilboa*". Mr. Dryden piqué du ridicule jetté ſur lui dans cette Piéce, s'en vengea en ſatriſant le Duc, ſous le nom de *Zimri*, dans ſa Tragédie d'*Abſalom & d'Achitophel*, en ces termes. „ C'étoit un „ homme ſi changeant, que vous auriez dit qu'il y avoit plu- „ ſieurs hommes en lui, & qu'on l'auroit pris pour un abré- „ gé de tout le Genre humain. Opiniâtre dans ſes ſenti- „ mens, & toujours dans le tort; étant tout par ſaillies, & „ rien à la longue; dans une Révolution de la Lune il étoit „ Chymiſte, Joueur de Violon, Politique, & Bouffon: en- „ ſuite livré aux femmes, Peintre, Rimeur, & Beuveur, ſans „ parler de mille folies, qui avortoient dans ſa tête. Heu- „ reux fol, qui avoit le talent d'employer chaque heure à „ former de nouveaux déſirs, ou à les ſatisfaire! Ordinaire- „ ment il railloit, ou louangeoit, & pour faire paroître ſon „ jugement, il faiſoit l'un & l'autre à l'excès. Tellement „ bruſque ou civil, que tout homme étoit pour lui Dieu ou „ Diable. Habile ſur-tout à diſſiper le bien: recompenſant „ tout, excepté le mérite. Aſſiégé de ſots, qui faiſoient „ le métier de paraſites, il éprouva trop tard qu'il ne lui „ reſtoit que ſon badinage, & qu'ils avoient ſon bien. Il „ ſe bannit lui-même de la Cour par ſes railleries, & cher- „ cha à ſe ſoutenir en formant des factions, & ne put ja- „ mais parvenir à être Chef; à ſon grand dépit le poids de „ l'affaire tomba ſur Abſalom & ſur le ſage Achitophel. „ C'eſt ainſi que méchant d'intention, privé de moyens, il „ ne quitta aucun Parti, mais en fut abandonné". III. *Diſcours ſur ce qu'il eſt raiſonnable que l'Homme ait une Religion.* Londres 1685 in-4. Il s'en fit trois Editions dans le cours de l'année. Peu après la premiére il parut une *Courte Réponſe à la Brochure de Sa Grandeur le Duc de Buckingham, ſur la Religion, la Tolerance, & la Liberté de Conſcience.* Londres 1685 in-4. Le Duc repliqua par une Piéce intitulée IV. *Lettre du Duc de Buckingham à l'Auteur Anonyme d'une Brochure, qui a pour titre* courte Réponſe &c. Londres 1685 in-fol. Immédiatement après on vit paroître: *Replique à la Lettre de Sa Grandeur le Duc de Buckingham à l'Auteur d'une Brochure intitulée* Courte Réponſe &c. Londres 1685 in-fol. V. *Demonſtration de l'exiſtence de Dieu.* Londres 1687. VI. *Poëſies Diverſes*; entre autres *Avis à un Peintre pour faire le Portrait de Mylord A——ton: Timon*, Satire de diverſes Piéces de Théatre, à laquelle le Comte de Rochefter a eu part: *Epître de Conſolation à Julien, Secretaire des Muſes; Sur le Monument; Sur l'inſtallation du Duc de Newcaſtle; Le Parlement qui pompe*, Satire; *A ſa Maîtreſſe; La Maîtreſſe perdue: Deſcription de la Fortune.* VII. *Pluſieurs Harangues.*

(10) *Lives and Characters of all the Engliſh Poets.* Vol. II. p. 264. Lond. 1720.

„ n'étoit capable de lui faire abandonner une vie diſſolue, à laquelle il étoit accoutumé depuis ſa pre-
„ miere jeuneſſe: il faiſoit gloire d'ailleurs de n'avoir point de Religion, & il paſſoit dans le monde
„ pour un véritable Athée". ADD. DU TRAD.]

VIVIANI (VINCENT), célèbre Mathématicien du XVII. Siécle nâquit à Florence le 5 Avril 1622, d'une famille noble (*a*). Après avoir fait ſes Humanités & ſa Rhétorique dans le Collége des Jéſuites de cette Ville, il étudia en Logique ſous le P. Sebaſtien di Pietra Santa, Cordelier de l'Obſervance, qui profeſſoit la Philoſophie dans le Couvent de tous les Saints. Ce Religieux, homme de ſens, connut le mérite & le génie de ſon Diſciple, & lui dit qu'il n'y avoit point de meilleure Logique que la Géométrie (*b*). Les Géométres n'étoient pas fort communs en ce tems-là, & il n'y avoit alors dans la Toſcane qu'un ſeul Maître de Mathématique, qui étoit le P. Clément de S. Charles, Clerc Régulier des Ecoles pieuſes, lequel enſeignoit en ce tems-là les Mathématiques au Prince Léopold de Médicis. Viviani prit des leçons de ce Religieux, lequel fut ſi ſatisfait des progrès de ſon Eléve, & de ſes heureuſes diſpoſitions, qu'en écrivant au Prince Léopold, qui étoit à Livourne avec la Cour, il lui en parla; le Prince montra la Lettre au Grand-Duc, qui ordonna auſſitôt que l'un fît venir Viviani à Livourne (*c*). Notre jeune Mathématicien, dans le peu de tems qu'il avoit étudié ſous le P. Clément, étoit parvenu juſqu'à la ſeiziéme propoſition du premier Livre d'Euclide; pendant le voyage & juſqu'à ſon arrivée à Livourne, il alla juſqu'au quatriéme Livre, ſans le ſecours d'aucun Maître. A ſon arrivée dans cette Ville, le Grand-Duc lui ordonna d'expliquer devant lui quelque Propoſition, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès, en préſence de pluſieurs habiles gens, quoiqu'il n'eût alors que ſeize ans. On crut d'abord qu'il n'y avoit en cela que de la mémoire, & on lui propoſa un Problême, pour voir juſqu'où alloit ſa capacité. Il en trouva d'abord la ſolution, & ſurprit par-là le Grand-Duc, qui lui donna une penſion de cinquante écus (*d*). Ce Prince étant retourné à Florence, recommanda Viviani à Galilée. Ce grand-homme étoit fort âgé, & avoit perdu la vuë; il n'avoit pas cependant renoncé à l'étude; il lui falloit auprès de lui de jeunes gens, qui lui tinſſent lieu de ſes yeux, & qu'il eût le plaiſir de former; il reçut Viviani chez lui en 1639, lorſque ce jeune-homme avoit à peine étudié la Géométrie un an. Il en paſſa trois ſous cet excellent Maître, qui mourut en 1642: heureuſement né pour les Sciences, & plein de cette vigueur d'eſprit que donne la premiére jeuneſſe, il fit de grands progrès (*e*), & il conſerva auſſi toute ſa vie une tendreſſe vive pour Galilée, qui tenoit de la Paſſion [*A*]. Après la mort de cet habile homme, il continua encore trois ans à étudier la Géometrie ſous Torricelli, qui fut nommé pour remplir une Chaire de Mathématique à Florence. Ce fut en ce tems-là qu'il forma le deſſein de ſa *Divination ſur Ariſtée*, qui n'a paru pourtant qu'en 1701 [*B*]. Il apprit auſſi alors le Deſſein, où il ſe rendit très-habile. Le Grand-Duc commença quelque tems après à ſe ſervir de lui, & l'envoya avec Bac-

(*a*) Fontenelle *Eloges*. T. I. p. 27. Edit. de la Haye 1711.

(*b*) Idem ibid. & Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T XXIV. p. 276.

(*c*) Niceron p. 278. 279.

(*d*) Ibid. p. 277.

(*e*) Fontenelle *ubi ſup.* pag. 28.

[*A*] *Il conſerva auſſi toute ſa vie une tendreſſe vive pour Galilée, qui tenoit de la paſſion.*] Ecoutons là-deſſus Mr. de Fontenelle (1). „ Partout il ſe nomme le Diſciple, & le der-
„ nier Diſciple du grand Galilée ..... jamais il ne met ſon
„ nom à un titre d'Ouvrage, ſans l'accompagner de cette
„ qualité; jamais il ne manque une occaſion de parler de
„ Galilée, & quelquefois même, ce qui fait encore mieux
„ l'éloge de ſon cœur, il en parle ſans beaucoup de néceſſi-
„ té; jamais il ne nomme le nom de Galilée, ſans lui rendre
„ un hommage; & l'on ſent bien que ce n'eſt point pour
„ s'aſſocier en quelque ſorte au mérite de ce grand-homme,
„ & en faire rejaillir une partie ſur lui; le ſtile de la ren-
„ dreſſe eſt bien-aiſé à reconnoître d'avec celui de ſa vani-
„ té". L'intérêt qu'il prenoit à la mémoire de ſon Maître donna occaſion à un Ouvage qu'il publia en 1674: on avoit trouvé quelques Ecrits poſthumes de Galilée, & principalement un Traité des Proportions, pour éclaircir le cinquiéme Livre d'Euclide: Mr. Viviani en fit imprimer un petit *in-4.* ſous ce titre: *Quinto Libro degli Elementi d'Euclide, ovvero Scienza univerſale delle Proporzioni, ſpiegata colla dottrina del Galileo.* 1674. à Florence. *Cet Ouvrage de Géométrie, eſt principalement conſidérable par les ſentimens de ſon cœur, qu'il y a répandus en tous lieux* (2). Une autre preuve encore de ſon attachement pour ſon ancien Maître, c'eſt la place qu'il lui donna dans la Maiſon qu'il fit bâtir à Florence. „ Le Buſte
„ de Galilée eſt ſur la porte, & ſon Eloge, ou plutôt toute
„ l'Hiſtoire de ſa Vie, dans les places ménagées exprès; &
„ Mr. Viviani pour répandre dans le monde un Monument,
„ qui de lui-même n'étoit que durable, en a fait faire des
„ Eſtampes, qu'il a miſes à la fin de ſa Divination ſur Ariſ-
„ tée (3)". Certainement on trouve peu d'exemples d'une reconnoiſſance auſſi vive & auſſi ingénieuſe, & celui de notre illuſtre Mathématicien mérite par cette raiſon d'être célébré.

(1) *Eloges*, T. I. p. 28.

(2) Ibid. p. 30.

(3) Ibid. p. 41.

[*B*] *Ce fut en ce tems-là qu'il forma le deſſein de ſa* Divination ſur Ariſtée, *qui n'a paru pourtant qu'en* 1701.] Voici de quoi il s'agit. Pappus d'Alexandrie, Mathématicien du tems de Théodoſe, parle (4) d'un *Ariſtée*, qu'il appelle l'*Ancien*, lequel avoit fait cinq Livres *des lieux ſolides, voire exprès*, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de Pappus lui-même, des trois Sections Coniques. Il n'a pu vivre plus tard qu'Euclide dont nous avons les Elémens, dit Mr. de Fontenelle, & par conſéquent il a été environ trois-cens ans avant Jéſus-Chriſt. Il a été certainement antérieur à Euclide, s'il eſt vrai, comme l'aſſure Pappus (5), que le dernier fait uſage de l'Ouvrage d'Ariſtée, qui eſt entiérement perdu. „ Mr. Viviani fort
„ verſé dans la Géométrie des Anciens, & regrettant la per-
„ te d'un grand nombre de leurs Ouvrages, entreprit à l'â-
„ ge de vingt-quatre ans de la réparer du-moins en partie,
„ en ſe remettant, autant qu'il étoit poſſible, ſur leurs piſ-
„ tes, & en tâchant de deviner ce qu'ils avoient dû nous
„ dire ..... Lorſque Mr. Viviani travailloit à tirer de ſon
„ propre fonds les cinq Livres d'Ariſtée ſur les Lieux Soli-
„ des, ou Sections Coniques, un grand nombre de choſes
„ différentes le traverſérent (6)". Lorſqu'en 1664 le Roi Louis XIV. lui donna une penſion, il réſolut d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé pluſieurs années auparavant ſur Ariſtée, & de dédier cet Ouvrage au Monarque qui venoit de lui donner des marques de ſa généroſité. De nouvelles diſtractions y mirent encore obſtacle. Enfin en 1673 il commença à imprimer ſon Ariſtée; mais les Ouvrages publics, & de plus des infirmités & des maladies, le traverſérent encore, & lui firent abandonner ſon impreſſion. En 1699 ayant été aſſocié à l'Académie-Royale des Sciences, il reprit avec plus de vivacité ſa Divination ſur Ariſtée. Enfin il en publia trois Livres en 1701, ſous ce titre: *De Locis ſolidi ſecunda Divinatio Geometrica in quinque libros injuria temporum amiſſos Ariſtæi ſeniioris Geometræ.* Florence 1701 In-folio. Il dédia cet Ouvrage au Roi Louis XIV. par une Inſcription en ſtile lapidaire (7). Je ne ſai ſur quel fondement le P. Niceron (8) rapporte la cloſe d'une autre maniére que Mr. de Fontenelle. „ Ce ne fut, *dit-il*, qu'en 1673 qu'il ſe vit en
„ état, après de nouvelles interruptions, de publier les trois
„ premiers Livres, qui furent alors imprimez à Florence, ſon
„ deſſein étoit d'y joindre dans la ſuite les deux qui reſtoient,
„ mais divers embarras l'en ont toujours empêché. Ainſi il
„ s'eſt contenté pour ſatisfaire ſa reconnoiſſance à l'égard
„ du Roi Louis XIV. de faire réimprimer ces trois Livres,
„ avec quelques Additions, & de les dédier à ce Prince".
Le P. Niceron s'eſt trompé, ce n'eſt point une nouvelle Edition. Les trois Livres imprimez en 1673 n'avoient point paru, & Mr. Viviani ne les publia qu'en 1701. C'eſt ce qu'indique la ſuite du titre: *Opus Conicum, continens Elementa Tractatuum ejuſdem Viviani, quibus tunc ipſe multa, maxima, & abdita in Matheſi Theoremata demonſtrare cogitaverat. Elaboratum anno* 1646. *Impreſſum Florentiæ ab Hippolyto Nozzeſi anno* 1673. *Addendis auctum, & ſa lucem prolatum anno* 1701.
„ La Préface de ce Livre eſt encore pleine, ou de ſa reconnoiſ-
„ ſance pour différentes perſonnes, ou de la juſtice qu'il rend à
„ tous les grands Géométres de ce ſiécle, & qu'il leur rend,
„ pour ainſi dire, du fond de ſon cœur. Il parle avec beau-
„ coup d'éloges des Abbés Gredi & de Angelis, de Meſſieurs
„ Sluſe, Huygbens, Wallis, David Grégory, ſurtout de Mr.
„ Leibnitz, qu'il appelle *Phœnix des Eſprits; & pour tout dire*
„ ſecond Galilée, *dont il apprend que les découvertes preſque di-*
„ *vines ont beaucoup ſervi à l'illuſtre Marquis de l'Hôpital, ſon*
„ *ami, à Meſſieurs Bernoulli, & à pluſieurs autres grands-*
„ *hommes.* Il eſt facile de juger, *ajoûte Mr. de Fontenelle* (9),
„ qu'avec de pareilles diſpoſitions, quoiqu'il eût été nourri
„ dans l'ancienne Géométrie, & qu'il fût d'un Pays ſi plein
„ d'eſprit, il auroit reçu ſans répugnance, s'il eût vécu plus
„ longtems, la nouvelle Géométrie du Septentrion; & l'on
„ peut regretter que ces lumiéres ſi dignes de ſon génie, ne
„ ſoient pas parvenues juſqu'à lui". Mr. Fabricius (10) parlant de la perte des cinq Livres d'Ariſtée dit: *Operis perditi jacturam felici ingenio compenſavit* Vincentius Viviani, *Magni Ducis Florentiæ Mathematicus & diſcipulus Galilæi, edita Divinatione duplici in quinque Libros deperditos Ariſtæi de locis ſolidis.* Il faut obſerver ici que Mr. Fabricius ſe trompe en parlant de deux Divinations ſur Ariſtée, le titre de *ſecunda Divinatio* lui a fait croire que Viviani avoit publié deux morceaux ſur Ariſtée, mais ce titre eſt rélatif à ce qu'il avoit donné ſur Apollonius, dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante.

(4) *Mathem. Collect.* L. VII. ſub init. *Apud* Fabric. *Bibl. Grac.* V. I. p. 496.

(5) Fabric. *loc. cit.*

(6) Fontenelle *loc. cit.* p. 29. 30.

(7) Ibid. p. 36. 40

(8) *Mém. des Hom. Ill.* T XXIV. p. 283. 286.

(9) *Ubi ſupra.* p. 41.

(10) *Bibl. Grac.* Vol. I. p. 496.

[*C*] *Il*

Baccio del Bianco, qui lui avoit appris à deſſiner, viſiter les Frontiéres & les Citadelles de Toſcane. Il s'acquitta ſi bien de cet emploi, que Baccio ayant été appellé au ſervice du Roi d'Eſpagne, le Grand-Duc donna à Viviani la Charge de premier Ingenieur, que Bianco avoit (*f*). Des l'an 1646 il étoit déjà recherché des illuſtres Voyageurs: Monconys en parle (*g*) en ces termes. „ Je fus me promener „ avec le Sieur Viviani, qui a été trois ans avec Mr. Galilée. Il me dit ſon opinion du Soleil, qu'il „ croit une étoile fixe, la neceſſité de toutes choſes, la nullité du mal, la participation de l'ame uni- „ verſelle, la conſervation de toutes choſes". Au milieu d'un grand nombre d'occupations & de diſtractions différentes, il conçut un Ouvrage où il s'agiſſoit de deviner, auſſi bien que ſur Ariſtée, c'étoit de reſtituer de la même maniere le cinquieme Livre des Coniques d'Apollonius de Perge [*C*]. Viviani fut reçu à l'Académie *del Cimento* de Florence, à celle de *la Cruſca*, & à celle des *Arcadiens* de Rome. En 1664 le Roi Louis XIV. lui donna ſur ſa ſeule réputation une penſion, & lui fit offrir quelque tems après la charge de ſon premier Aſtronôme, mais ſon attachement pour le Grand-Duc l'engagea à s'excuſer de l'accepter. Caſimir Roi de Pologne voulut auſſi l'attirer dans ſes Etats, mais inutilement. Le Grand-Duc pour n'être plus expoſé à le perdre, l'honora en 1666 de la qualité de ſon premier Mathématicien, qu'il a conſervée juſqu'à ſa mort (*b*). En 1664 & 1665 il fut employé avec Mr. Caſſini à faire un projet pour régler le cours des Rivieres de la Toſcane [*D*]; & ces deux Savans firent en même tems des Obſervations de divers genres [*E*]. En 1677 il donna la ſolution de quelques Problémes, qu'on avoit propoſés dans le Journal des Savans [*F*]. Je ne dois pas oublier, qu'il paroît par

(*f*) Nicer. p. 178.

(*g*) Voyages. P. I. p. 260. 261.

(*b*) Nicer. p. 179.

[*C*] *Il conçut un Ouvrage, où il s'agiſſoit de deviner auſſi bien que ſur Ariſtée, c'étoit de reſtituer de la même maniere le cinquieme Livre des Coniques d'Apollonius de Perge.*] Pour comprendre la nature du travail que Mr. Viviani entreprit, il faut ſuivre Mr. de Fontenelle (11). Apollonius de Perge, ville de Pamphylie, qui vivoit du tems de Ptolémée Evergéte premier, environ deux-cens cinquante ans avant Jéſus-Chriſt, avoit raſſemblé ſur les Sections Coniques, tout ce qu'avoient fait avant lui, Ariſtée, Eudoxe de Cnide, Menechme, Euclide, Conon, Tratidée, Nicotele. Ce fut lui qui donna le premier aux trois Sections Coniques les noms de Parabole, d'Hyperbole & d'Ellipſe, qui non ſeulement les diſtinguent, mais les caractériſent. Il avoit fait huit Livres, qui parvinrent entiers juſqu'au tems de Pappus d'Alexandrie. Celui-ci compoſa une eſpéce d'introduction à cet Ouvrage, & donna les Lemmes néceſſaires pour l'entendre. Depuis les quatre derniers Livres d'Apollonius ſe ſont perdus. Il paroît par l'Epître d'Apollonius à Eudemus de Pergame (12), & par Eutocius Aſcalonite, Auteur plus jeune que Pappus, que dans le cinquieme Livre des Coniques d'Apollonius, il étoit traité des plus grandes, & plus petites lignes droites, qui ſe terminoient aux Circonférences des Sections Coniques, c'eſt ce qu'on appelle préſentement des Queſtions *de Maximis & Minimis*. C'eſt ce cinquiéme Livre que Mr. Viviani entreprit de reſtituer, & il s'y occupa pendant quinze années au milieu de pluſieurs diſtractions. En 1658 le fameux Jean Alphonſe Borelli, paſſant par Florence, trouva dans la Bibliotheque de Médicis un Manuſcrit Arabe avec cette Inſcription Latine, *Apollonii Pergæi Conicorum Libri octo*. Il jugea par toutes les marques extérieures qu'il put raſſembler, que ce devoient être effectivement les huit Livres d'Apollonius en leur entier, & le Grand Duc lui permit de porter ce Manuſcrit à Rome, pour le faire traduire par Abraham Echellenſis Maronite. Mr. Fabricius (13) a ignoré cette particularité, il dit ſimplement que la Verſion Arabe des Livres V. VI. & VII. d'Apollonius tomba entre les mains d'Abraham Echellenſis. Mr. Viviani, inſtruit de ce qui ſe paſſoit, ne voulut pas perdre le fruit de tout ce qu'il avoit préparé pour ſa Divination ſur le cinquiéme Livre d'Apollonius. Il prit toutes les meſures néceſſaires pour bien établir qu'il n'avoit fait effectivement que deviner. Il ſe fit donner des ſtellations authentiques qu'il n'entendoit point l'Arabe, & pour plus de ſureté qu'il n'avoit jamais vu le Manuſcrit, il obtint du Prince Léopold, frére du Grand-Duc Ferdinand II. la grace qu'il lui paraphât de ſa propre main ſes papiers, en l'état où ils ſe trouvoient alors; il ne voulut point que Mr. Borelli lui mandât jamais rien de ce qu'Echellenſis auroit pu découvrir en traduiſant, & enfin il ſe hâta de deviner, & publia ſon Ouvrage ſous ce titre. *De Maximis & Minimis Geometrica divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi, adhuc deſideratum*. Florence 1659 in fol. C'eſt le premier qu'il ait donné au Public. Pendant ce tems-là Abraham Echellenſis, qui ne ſavoit point de Géométrie, aidé par Borelli grand Géométre qui n'entendoit point l'Arabe, travailloit à traduire la traduction Arabe d'Apollonius. Il ſe trouva qu'elle avoit été faite par un Auteur nommé Abalphath, qui vivoit à la fin du diziéme ſiécle, mais le huitiéme Livre d'Apollonius manquoit tout entier, quoiqu'en dît l'Inſcription Latine. On avoit déjà deux Verſions Latines des quatre premiers Livres; l'une très-fautive de Jean-Baptiſte Memmius, Noble Vénitien, imprimée à Rome en 1565, & l'autre meilleure de Frédéric Commandin; c'eſt ce qui engagea Echellenſis à ne traduire que les Livres V. VI. & VII. & ſa traduction, accompagnée d'un Commentaire de Borelli parut à Florence en 1661 in-fol. On compara alors la Divination de Viviani avec la vérité, & l'on trouva qu'il avoit plus que deviné, c'eſt-à-dire, qu'il avoit été beaucoup plus loin qu'Apollonius ſur la même matiére.

(11) Loc. cit. p. 30. 32.

(12) Vid. Fabric. Bibl. Grac. Vol. II. p. 558.

(13) Ibid. p. 559.

[*D*] *Il fut employé avec Mr. Caſſini à faire un projet pour régler le cours des rivieres de la Toſcane.*] Il s'agiſſoit d'une entrepriſe dont le deſſein avoit été formé & abandonné il y avoit plus de ſeize-cens ans. Tacite rapporte (14) que l'an de Rome 766, & 25 de Jéſus-Chriſt ſous l'Empire de Tibére, un débordement extraordinaire du Tibre fit de grands ravages dans Rome, ce qui détermina le Sénat à chercher les moyens de ſe garantir à l'avenir de ces fureurs d'accidens. On nomma des Commiſſaires, & le réſultat de leur examen & de leurs recherches fut un projet de détourner les Riviéres & les Lacs qui tombent dans le Tibre. Mais entre toutes les autres Riviéres, la plus aiſée à détourner étoit le Clanis, appellé maintenant la *Chiana*: „ Car entre les monta- „ gnes de la Toſcane, il ſe forme dans une longue plaine „ un grand Lac, que la Chiana traverſe, & où ſes eaux „ ſont tellement en équilibre, qu'elles n'ont pas plus de pen- „ te pour couler du côté d'Orient dans le Tibre, que du „ côté de l'Occident dans l'Arne qui paſſe à Florence; de- „ forte qu'elle coule de l'un & de l'autre côté (15)". Elle contribue beaucoup aux Inondations tant du Tibre que de l'Arne. On pouvoit donc en la détournant entiérement dans l'Arne, ôter au Tibre une des cauſes de ſes débordemens; mais on eût ſauvé Rome aux dépens de Florence. Quoique cette Ville ne fût alors qu'une Colonie peu conſidérable, elle repréſenta qu'on l'expoſeroit à une perte certaine. Les Habitans de quelques autres Villes d'Italie, menacés du même malheur, firent auſſi leurs remontrances, & chercherent ſi ſolgneuſement toutes les raiſons qui pouvoient leur être favorables, qu'ils repréſentérent & le reſpect dû aux limites établies par la Nature, & le renverſement de la Religion de pluſieurs Peuples, qui ne trouveroient plus dans leur Pays les fleuves auxquels ils avoient conſacré des autels, & la diminution de la gloire du Tibre, qui auroit moins de fleuves tributaires: ſoit la force des repréſentations, ou la difficulté des travaux, ſoit la ſuperſtition, on ſe détermina à laiſſer les choſes comme elles étoient. *Actum deinde in Senatu . . . . . an ob moderandas Tiberi exundationes verterentur flumina & lacus, per quos augeſcit. Audiitque municipiorum & coloniarum legationes, orationes Florentini, ne Clanis ſolito alveo diverſus in amnem Arnum tranferretur, idque ipſis perniciem adferret. Congruentia his Interamnates diſſerere, peſſum ituros fœcundiſſimos Italiæ campos, ſi amnis Nar (id enim parabatur) in rivos diductus, ſuperſtagnaſſet. Nec Romini fidebant, velimum lacum, quò in Narem effunditur, obſtrui recuſantes; quippe in ſalubritatis eruptorum. Optime rebus mortalium conſuliſſe naturam, quæ ſua ora fluminibus, ſuos curſus, utque originem ita fines dederit. Spectandas eſſe religiones Sectorum, qui ſacra, & lucos, & aras patrios omnibus diceverſis. Quin ipſum Tiberim nulla prorſus accolis fluviis orbatum, minore gloria fluere. Seu preces Cœlenſium, ſeu difficultas operum, ſive ſuperſtitio voluit, ut in ſententiam Piſonis concederetur, qua nil mutandum cenſuerat.* Depuis les Romains bâtirent une groſſe muraille, qui ferme d'une montagne à l'autre la Vallée par où paſſe la Chiana pour ſe jetter dans le Tibre, & ils laiſſérent au milieu une ouverture pour régler la quantité d'eau qu'ils vouloient bien recevoir. Cette muraille ſe voit encore aujourd'hui. Les conteſtations ſur le cours de la Chiana ſe renouvellérent entre Rome & Florence ſous le Pontificat d'Alexandre VII. On convint de part & d'autre de nommer des Commiſſaires. Le Pape nomma le Cardinal Carpégne qui devoit être aidé de Mr. Caſſini, qu'Alexandre VII. avoit fait demander au Sénat de Boulogne (16), & le Grand-Duc nomma le Sénateur Michelozzi & Mr. Viviani. Ils réglérent tant ce qu'il y avoit à faire de part & d'autre, que la maniére de l'exécuter. Mais on n'en tint au projet, comme cela arrive ſouvent dans les affaires de cette nature.

(14) Manal. Lib. I. p. 76. 79.

(15) Fontenelle *ubi ſupra*, p. 35.

(16) Ibid. p. 247.

[*E*] *Ces deux Savans firent en même tems des Obſervations de divers genres.*] Ecoutons Mr. de Fontenelle (17). „ Ils firent „ des Obſervations ſur les Inſectes qui ſe trouvent dans les „ Galles, & dans les nœuds des Chênes, ſur des Coquillages „ de Mer, en partie pétrifiés, & en partie dans leur état na- „ turel, qu'ils déterrérent dans les montagnes de ce Pays-là; „ Ils pouſſérent même leur curioſité juſqu'à des Antiquités, „ que les Obſervateurs de la Nature, aſſez occupés d'ail- „ leurs, dédaignent quelquefois, comme des effets trop in- „ certains & trop caſuels du caprice des hommes; ils tirérent „ de terre beaucoup d'Urnes ſepulchrales, & des Inſcriptions „ Hétruſques. Mais ce qu'il y eut de plus conſidérable, ce „ fut qu'en ce même lieu Mr. Caſſini fit voir à Mr. Viviani „ les Eclipſes de Soleil dans Jupiter cauſées par les Satelli- „ tes, qu'il en dreſſa des Tables & des Ephémérides. Le „ Diſciple de Galilée eut le plaiſir d'être témoin des progrés „ qu'on faiſoit, en ſuivant les pas de ſon Maître".

(17) Ibid. p. 34. 35.

[*F*] *En 1677 il donna la ſolution de quelques Problémes, qu'on avoit*

par la relation du troiſiéme voyage de Monconys en Italie (*i*), où il alla avec le Duc de Chevreuſe, que Viviani étoit en grande conſidération à la Cour de Florence, & l'on voit par diverſes circonſtances qu'il étoit extrêmement officieux. En 1692 notre habile Mathématicien propoſa dans les *Acta Eruditorum* de Leipzig un Problême, qui faiſoit partie d'un Ouvrage qu'il publia la même année [*G*]. En 1696 il fut aggrégé à la Société Royale de Londres, & lors du renouvellement de l'Académie des Sciences de Paris en 1699, il fut un des huit Aſſociés étrangers. Mr. Viviani fit éclatter ſa reconnoiſſance envers le Roi Louis XIV. d'une façon aſſez extraordinaire. Il avoit employé la penſion qu'il recevoit de ce Prince, à acheter à Florence une maiſon, qu'il avoit fait rebâtir ſur un deſſein très-agréable, & auſſi magnifique qu'il pouvoit convenir à un particulier, & il avoit fait mettre ſur le frontiſpice ces mots *Ædes Adeodatæ*, par alluſion au premier nom de Louis XIV. & à la maniére dont elle avoit été acquiſe. On voit par-là que notre Savaot portoit la reconnoiſſance à un haut point. Sur quoi Mr. de Fontenelle fait la réflexion ſuivante (*k*). „ Il eſt vrai que le caractére général de ſa Nation peut lui dérober une partie „ de cette gloire; les Italiens conſervent le ſouvenir des bienfaits, & pour tout dire, auſſi celui des of„ fenſes, plus profondément que d'autres Peuples, qui ne ſont guéres ſuſceptibles que d'impreſſions plus „ légéres; mais la reconnoiſſance que Mr. Viviani fait éclatter en toutes occaſions pour tous ſes bienfai„ teurs a été regardée comme extraordinaire, & s'eſt attirée de l'admiration, même en Italie". Mr. Viviani poſſédoit d'autres qualités non moins eſtimables. Il avoit cette innocence & cette ſimplicité de mœurs, que l'on conſerve ordinairement quand on a moins de commerce avec les hommes, qu'avec les Livres, & il n'avoit point cette rudeſſe & une certaine fierté ſauvage que donne aſſez ſouvent le commerce des Livres ſans celui des hommes. Il étoit affable, modeſte, ami ſûr & fidéle (*l*). Il mourut le 22 Septembre 1703 dans la quatre-vingt-deuxiéme année de ſon âge.

(*i*) Part. III. ou T. IV. p. 257. 270, 291. &c.

(*k*) *Ubi ſupra* p. 42.

(*l*) Idem ibid.

avoit propoſés dans le Journal des Savans.] C'étoit Mr. de Comiers, Prévôt de l'Egliſe Collégiale de Ternant, qui fit inſérer ces Problêmes dans le Journal des Savans (18). Les deux premiers avoient du rapport à la Triſection de l'angle, *Problême fameux chez les Anciens, & qui les a beaucoup exercés.* Mr. Viviani, qui avoit des méthodes nouvelles pour cette Triſection, fut tenté de les mettre au jour en donnant la ſolution des Problêmes de Mr. de Comiers: il publia donc, *Enodatis Problematum univerſis Geometris propoſitorum a Cl. Claudio Comiers.* Florence 1677 in-4. „ Il réſolut en différentes „ maniéres les trois Problêmes de Mr. de Comiers, les éléve „ toujours enſuite à une plus grande univerſalité, & partout „ il fait paroître beaucoup de richeſſes & d'abondance Géo„ métrique . . . . . Après les trois Problêmes de Mr. „ de Comiers, Mr. Viviani en téfout encore un, qui venoit „ alors d'être propoſé par un inconnu. Mais il ne le réſout „ que pour combler la meſure, & pour être en état de dé„ clarer plus noblement, qu'il renonce pour jamais à ce mé„ tier-là (19)". En effet, Mr. de Fontenelle nous apprend que Mr. Viviani parle, dans ſa Préface, avec chagrin de ces Problêmes ainſi propoſés aux Géométres. Il nomme pluſieurs Mathématiciens illuſtres, qui ont marqué beaucoup de dégoût pour ces Enigmes. Galilée même lui avoit conſeillé de ne ſe livrer jamais à ces ſortes de ſupplices. „ Il eſt vrai, „ *ajoûte le Sécretaire de l'Académie*, que ſans ſe ſervir de la „ raiſon de Mr. Hudde, qui diſoit que la Géométrie, Fille „ ou Mére de la Vérité, étoit libre & non pas eſclave, on „ peut dire avec moins d'eſprit, & peut-être plus de ſolli„ dité que ceux qui propoſent ces Queſtions, ont du moins „ l'avantage d'avoir toutes leurs penſées tournées de ce côté-là, & ſouvent le bonheur d'en avoir trouvé le dénoue„ ment par hazard. Mais il eſt vrai auſſi, *continue Mr. de Fontenelle*, que cette raiſon ne va qu'à excuſer ceux qui ne „ voudront pas s'appliquer à ces Problêmes, ou tout au plus „ ceux qui ne les pourront réſoudre, mais non pas à dimi„ nuer la gloire de ceux qui les réſoudront". L'Epître dédicatoire de l'Ouvrage de Mr. Viviani eſt une vraye ſingularité. Il avoit de grandes obligations à Mr. Chapelain, & lui avoit promis de lui dédier un Ouvrage; & quoique Mr. Chapelain fût mort depuis, notre Savant ſe croyoit obligé de tenir parole: il lui dédia donc ſon *Enodatis*, „ & il dit „ dans ſon Epître dédicatoire, qu'il aime mieux diſquer une „ choſe nouvelle & bizarre en apparence, que de manquer „ à l'amitié & à ſa parole; & qu'au-lieu d'enfermer des dons „ & des offrandes dans le tombeau de Mr. Chapelain, il les „ répand dans l'Univers, où ſa gloire a tant éclatté (20)".

(18) *Journ.* du 17 Août 1676.

(19) Fontenelle *ubi ſupra* p. 87. 88.

(20) Ibid. p. 87.

[*G*] *En 1692 notre habile Mathématicien propoſa . . . . . un Problême, qui faiſoit partie d'un Ouvrage qu'il publia la même année.*] Ce Problême conſiſtoit „ à trouver l'art de per„ cer une voute hémiſphérique de quatre fenêtres, telles que „ le reſte de la voute fût abſolument quarrable". *Ænigma Geometricum de miro opificio Teſtudinis quadrabilis hemiſpherica. A. D. Pio Liſci publico Geometra propoſitum die 4 Aprilis* A. 1692 (21). Le nom qu'il prend eſt l'anagramme de *Poſtremo Galilæi Diſcipulo.* Il marquoit qu'on attendoit la ſolution de ce Problême de la *Science ſecrette des illuſtres Analyſtes du tems.* Par cette Science il entendoit la Géométrie des infiniment petits, qu'on connoiſſoit à peine de réputation en Italie. Effectivement le Problême fut bientôt expédié par cette Méthode. Mr. Leibnitz en fit la ſolution le même jour qu'il le vit, & le donna dans les Actes de Leipzig en une infinité de maniéres, de même que Mr. Bernoulli de Bâle. L'Envoyé de Florence à Paris ayant propoſé cette énigme, qui étoit ſur une feuille volante, à Mr. le Marquis de l'Hôpital, il lui en donna trois ſolutions, & lui en auroit donné pluſieurs autres, ſans la trop grande facilité qu'il y trouva. La même année Mr. Viviani publia l'Ouvrage ſuivant, dont ce Problême faiſoit partie: *Formazione i Miſura di tutti i Cieli, con la ſtruttura e quadratura eſatta dell' intero, e delle parti d'un nuovo Cielo ammirabile, e di uno degli aratchi delle volte regolari degli Architetti. Curioſa Eſercitazione Mathematica di* V. V. &c. Florence 1692 in-4. Dans cet Ouvrage il traite, tant en Géométre qu'en Architecte, des Voutes anciennes des Romains, & d'une Voute nouvelle qu'il avoit inventée, & qu'il nommoit *Florentine.* Il avoit ſouvent, dit Mr. de Fontenelle, rappellé la Géométrie à l'uſage des Arts, & il en préféroit l'utilité à une exceſſive ſublimité. Certainement la Géométrie ſeroit une étude aſſez vaine, ſi l'on n'y trouvoit dequoi contribuer à perfectionner tous les autres Arts.

(21) *Act. Erud. Lipſ.* 1692. p. 274.

☞ VOETIUS (Gysbert) célébre Théologien du XVII. Siécle, nâquit à Heuſden le 3 Mars 1589, de Paul Voet d'une ancienne & bonne famille [*A*], & de Marie Jagelingen. Il commença ſes études dans les Ecoles du lieu de ſa naiſſance, avec Didier Voet ſon frére, & s'y diſtingua par ſon application & par ſa grande mémoire [*B*]. Après avoit fini ſon Cours Claſſique, on l'envoya en 1604 à Leide dans le Collége des Etats. Voet y demeura ſept ans, pendant leſquels il s'attacha aux Belles-Lettres, à la Philoſophie & à la Théologie; il étudia la Langue Grecque ſous Bonaventure Vulcanius, Daniel Heinſius, & Guillaume Neuhuſius. Il avoit fait de ſi grands progrès dans la Philoſophie, qu'il ſe trouva en état de donner des Leçons de Logique en particulier, dans le tems qu'il étudioit en Théologie, & Burgersdyck, depuis Profeſſeur en Philoſophie à Leide, fut du nombre de ſes Diſciples; on le ſollicita même de prendre le degré de Docteur, mais des raiſons particuliéres l'en empêchérent (*a*). Ayant achevé ſes études Académiques en 1611, il s'en retourna à Heuſden, & fut reçu Candidat du St.

(*a*) Burman *Trey. Erud.* p. 296. 297.

[*A*] *D'une ancienne & bonne famille.*] Cette famille étoit originaire du Pays de Munſter, d'où *Henri Voet* paſſa du côté du Brabant vers l'an 1480, & l'on trouve ſon nom dans la liſte des Echevins de Heuſden, dreſſée en 1501. Henri Voet eut deux fils, *Adrien Voet*, Sous-Prieur d'un Couvent à Bois-le-duc, & *Nicolas*: ce dernier ayant embraſſé la Religion Réformée & le parti du Prince d'Orange, fut emmené priſonnier par les Eſpagnols à Bois-le-duc, où il mourut au bout de quelques jours; & comme en pareil cas on a toujours de la peine à ſe perſuader qu'un homme meure de mort naturelle, on ſoupçonna les Eſpagnols de l'avoir empoiſonné. Nicolas laiſſa un Fils nommé *Paul*, pére de notre Gysbert. Ce Paul avoit du bien & vivoit de ſes rentes; mais comme ſon bien conſiſtoit principalement en terres ſituées dans le voiſinage de Heuſden, il s'en vit privé par la violence du Commandant de la Ville, qui fit faire des fortifications ſur la plupart des endroits voiſins, ſans donner aucun dédommagement aux Propriétaires (1).

(1) Tiré du Dictionnaire Hollandois de *Hoogſtraten.*

[*B*] *Sa diſtingua par ſon application & par ſa grande mémoire.*] Il s'appliqua non ſeulement aux Langues Grecque & Latine, mais à la Rhétorique, à l'Arithmétique & à la Logique; & pour ce qui eſt de ſa mémoire, on peut en juger par ceci; il avoit appris par cœur trois Comédies entiéres de Térence, autant de Plaute; le premier Livre des Métamorphoſes d'Ovide; le premier Livre des Odes d'Horace & ſon Art Poëtique; pluſieurs des Lettres de Cicéron à ſes amis, ſes *Paradoxa*, ſon *Cato major*, & quelques-unes de ſes Oraiſons; la guerre de Catilina de Salluſte, les Géorgiques & une bonne partie de l'Enéïde de Virgile; quelques Chapitres du Nouveau Teſtament en Grec, & divers morceaux d'Homére & d'Héſiode (2).

(2) Le même.

St. Ministére. Il forma alors le dessein de faire un voyage en Allemagne, en France, & en Angleterre; mais il fut arrêté par une maladie: & après être rétabli il fut appellé à desservir l'Eglise de Vlymen, Village situé entre Heusden & Bois-le-duc, où il fut installé au mois de Septembre 1611; ou le chargea aussi de prêcher à Engelen, à une lieuë de Vlymen. Il s'acquitta de ses pénibles fonctions avec beaucoup de zéle & de succés pendant six ans. En 1617 on le demanda également à Rotterdam & à Heusden, mais il préféra la derniére de ces Villes, parce qu'elle avoit besoin de lui pour résister au parti des Remontrans, & il y alla même sans être sûr d'aucuns appointemens, qui ne lui furent assignés qu'au bout de dix mois (*b*). En 1619 & 1623 on voulut encore l'attirer à Rotterdam, & dans la suite dans plusieurs des principales Villes du Pays, mais inutilement; l'amour qu'il avoit pour le lieu de sa naissance l'y retenoit; & il y remplit ses fonctions avec une application surprenante [*C*]. Il assista pendant six mois au fameux Synode de Dordrecht en 1619, & pendant ce tems-là il alloit avec trois autres Ministres, prêcher à Gouda, pour contrecarrer les Arminiens ou Remontrans (*c*). Durant le tems qu'il fut à Heusden, il exerça son Ministére en plusieurs autres endroits; comme dans l'Armée qui assiégeoit Bois-le-duc en 1629, & après la prise de cette Ville il eut ordre avec trois autres Ministres d'y prêcher, ce qu'il fit pendant neuf mois [*D*]. Voetius, durant son séjour à Bois-le-duc, ne négligea rien pour combattre avec force les superstitions, & en particulier l'adoration de la Croix. Il réussit même à faire ôter de la Cathédrale une Croix de bois; ce qui donna lieu à un bruit, qu'il étoit mort d'une façon tout-à-fait tragique, & l'on fit même imprimer cette fable en Epagne [*E*]. En 1627 il prit part aux disputes qui s'élevérent sur l'Observation du Jour du Dimanche [*F*]. Après avoir demeuré dix-sept ans à Heusden, il fut appellé en l'année 1634 à Utrecht, où l'on venoit de fonder une Ecole illustre, pour enseigner la Théologie & les Langues Orientales; il prit possession de cet emploi au mois de Septembre, & le 24 Octobre on lui adressa aussi la vocation de Ministre (*d*). Deux ans après l'Ecole illustre d'Utrecht ayant été érigée en Université, Voetius, qui n'avoit pas encore le degré de Docteur en Théologie, crut devoir le prendre; dans ce dessein il le rendit à Groningue, où Gomarus fon ancien Maître professoit, qui le créa Docteur. En 1637 il profita du tems des vacances pour faire un voyage en Angleterre, pour voir les Savans & visiter les Bibliothéques de ce Pays-là. Notre Théologien remplit seul, pendant trois ans, la Chaire de Théologie, donnant huit leçons publiques par semaine, outre celles qu'il donnoit en particulier; il enseignoit aussi l'Hébreu, le Syriaque & l'Arabe, & donnoit des Colléges pour le Rabbinage. En 1639 il commença à attaquer Descartes, dont il fut toujours ennemi déclaré [*G*]. Je ne dirai rien de sa longue & violente querelle avec Samuel Desmarets fur une certai-

(*b*) Ibid. p. 238.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Ibid. p. 259. 400.

[*C*] *Il s'remplit ſes fonctions avec une application ſurprenante.*] Il prêchoit, dit-on, huit fois par semaine; & ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que très-souvent, lorsque le Lecteur étoit absent, ou qu'il tardoit à ſe rendre, Voetius lui-même en faiſoit la fonction, liſoit quelques Chapitres de l'Ecriture-Sainte, & faiſoit chanter un Pseaume (3).

[*D*] *Après la priſe de cette Ville il eut ordre avec trois autres Miniſtres d'y prêcher, ce qu'il fit pendant neuf mois.*] Les quatre Miniſtres publièrent une efpéce de Manifeſte, par lequel ils invitoient tous les Habitans, & en particulier les Eccléſiaſtiques, à conférer avec eux foit en particulier foit en public, touchant la *Foi ancienne, Catholique, Apoſtolique & Chrétienne*. Ce Manifeſte étoit daté du 16 Mai 1630, & on le trouve à la tête du *Caſtis diſcretio Papatûs* de Voetius. Janſenius, pour lors Profeſſeur en Théologie à Louvain, oppoſa à ce Manifeſte un Ecrit intitulé *Alexipharmacum Civitas Sylvæducenſibus profanatum adverſus miniſtrorum ſuorum facinus*, daté du 9 Juin 1630, & imprimé à Bruxelles. Voetius répondit par ſon *Philonius Romanus correctus, hoc eſt, notæ & collectaneæ in Declamatiunculam Cornelii Janſenii, Theologiæ Doctoris & Profeſſoris Lovanienſis, titulo* Alexipharmaci *&c. editam.* Dordrecht 1630 in-4. Janſenius répliqua par un Livre intitulé *Notarum Spongia*. Lovan. 1631. auquel Voetius oppoſa *Deſperata Cauſa Papatûs, noviſſime prodita a Cornelio Janſenio Theol. D. & Prof. Regio in Academia Lovanienſi; ubi imprimis magna illa Præſtigiatrix de Reformatorum Vocatione, Succeſſione & Succeſſione funditus fabricatur, præmiſſa etiam Veſtitatione de Magia, aliiſque abominationibus Papatus.* Amſterdam 1635 in-4. Janſenius garda le ſilence, il venoit d'être fait Evêque d'Ipres. Libertus Fromondus, qui lui avoit succédé dans la Chaire de Théologie à Louvain, entra en lice à ſa place, & publia un Ouvrage auquel Schookius répondit, & Fromondus répliqua (4).

[*E*] *Ce bruit, bien à un bruit, qu'il étoit mort d'une façon tout-à-fait tragique, & l'on fit même imprimer cette fable en Eſpagne.*] Voici un paſſage de Voetius (5) qui mettra le Lecteur pleinement au fait: *Memini Sylvæ-Ducis anno 1629 & 1630 in urbe & agro ſcharbericis morbis aliquot remorem ſparſam de miſerabili & horrendo exitu unius ex Concionatoribus (me autem deſignabant) quod tam inſenſus fuiſſet cruci, & quod tum Concionans, tum conſiliis & obtrectationibus ſuis in eum debiliter incumberet, ut tamquam ille Deſſet, ac vivus ligneæ ex manibus templo tolleretur. Quæ fabula tragica poſtea Hiſpali in Hiſpania peculiari charta ſeu ſcedula Mercuriali vulgata fuit; cujus exemplum in noſtrorum ſelecta tranſlatum, addito ab aliquo ex noſtris epigrammate fabulam Papiſticam non incuncanter exhibitam, Amſteledami editum fuit.*

[*F*] *En 1627 il prit part aux diſputes qui s'élevérent ſur l'Obſervation du Jour du Dimanche.*] Guillaume Teellinck Miniſtre à Middelbourg en Zélande, où il avoit été appellé en 1613 (6), s'appliquoit avec beaucoup de zéle à faire régner la piété dans ſon Troupeau: dans cette vue il preſſa fortement l'Obſervation du jour du Dimanche, mais il donna dans l'excès, comme cela arrive fouvent à ceux qui veulent remédier à quelque abus. Gilles Burs, ſon Collégue, dont les ſentimens étoient plus modérés, combattit ſes idées. Teellinck ayant publié un Ouvrage ſur ce ſujet, Jaques Burs Miniſtre à Tholen, fils de Gilles, y oppoſa un Livre, dans lequel il réfuta les principes de Teellinck; ce Livre a pour titre: *Threms ofte overvloedige, overmoedige de Sonſaken den ſommerſchen ſtaats van den Lant, ende de Oratheyligingc den Sabbathdaeche, door in byſonderlick verbonden worden de overſchriften van het onderhouden der Sabbaths ofte Ruſtdaeche der Chriſtenen. Gedruckt binnen Tholen, met conſens van de Burgbemeeſters der ſelver Stadt.* 1627 in-8. C'eſt-à-dire. „ Lamentation, où l'on „ affigne les cauſes du trifte, état du Pays, & de la profa- „ nation du Jour du Sabbath, & où l'on traite en particulier „ des différends ſur l'obſervation du Sabbath, ou jour de „ repos des Chrétiens. Imprimé à Tholen, avec permiſſion „ des Bourgemaîtres de ladite Ville (7)". Voetius ſe mêla dans cette diſpute, & ſe fit imprimer la *Lachryma Crocodilli*. 1627. qui ne lui fit pas beaucoup d'honneur. Voici ce qu'on lit dans la Vie d'Antoine Walæus, Profeſſeur en Théologie à Leyde (8): *Agitabantur circa hoc tempus Eccleſiæ Zelandiæ Tolingii ſtatuque conterminabus. De lingius pictatem ſtudebat promovere, quare quo vitia emendaret, in adverſam partem arctius ſtringit: ut ſolent illi qui curva linea ad rectitudinem agunt. Ita Sabbathi profanationem edito tractatu corrigere ſibi emendare. Hanc occaſionem arripuit Bortii filius, Theſumque edidit plangentis Eccleſiæ, quaſi vis ejus libertati inferretur. Conatuique eſt Telingium de obſervatione diei Septimi, inſtitutionemque diei Dominica rofuture. Et cum in rem Comarus, Burſii ſatis additus, ſuppreſſeret conatus. Hic origo ortus qui Telingio favebant tutiore, periculumque erat ne in adverſaria ſcripta erumperent, & Eccleſia in partes ſecaretur.* Voetius *juvenile opuſculum* ſcripſum, Lachrymas Crocodilli, *quo adverſarium magis pungeret, minus Eccleſiam indebitator edidcare.*

[*G*] *En 1639 il commença à attaquer Deſcartes, dont il fut toujours ennemi déclaré.*] Nous avons remarqué ailleurs (9) que Voetius publia en 1630 des Théſes ſur l'Athéiſme, dans leſquelles il tâchoit de rendre Deſcartes ſuſpect; celui-ci en parle dans une de ſes Lettres à Reguis (10): *Facile eſſet, vel ex ſolis ejus Theſibus de Atheiſmo, quas vidi, per certas & evidentes conſequentias oſtendere, illum revera eſſe, quod de nobis falſo volunt credi. Quin, & ipſi opere pretium eſſet, ut ſuas ipſe aſſeribere, artefque omnes ejus detegere, talis ſorte appareret, ut eviteti vitrire ſorte indecorum, ipſum dimittus in concionatorem aut profeſſorem retinere.* Voetius continua à s'oppoſer à la Philoſophie de Deſcartes, & on peut voir dans notre Article de Regius, ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet avec ce Profeſſeur. En 1642 il engagea Martin Schookius, Profeſſeur à Groningue qui avoit été ſon Diſciple, à écrire contre Deſcartes. Schookius fit donc imprimer l'Ouvrage intitulé: *Philoſophia Cartefiana, ſive admiranda methodus Philoſophiæ Renati Deſcartes.* Utrecht 1643 in-12. dans lequel il jettoit des ſoupçons d'Athéiſme ſur ce fameux Philoſophe, qui ſoupçonna Voetius d'y avoir eu beaucoup de part. Il publia donc peu après, *Epiſtola Ren. Deſcartes ad celeberrimum virum D. Gisbertum Voetium, in qua examinantur duo Libri nuper pro Voetio Ultrajectini ſimul editi, unus de Confeſſentiatæ Moriana, alter de Philoſophia Cartefiana.* Voetius défira ces Ouvrages aux Magiſtrats d'Utrecht, de même qu'une Lettre que Deſcartes avoit écrite au P. Dinet Jéſuite, où il avoit auſſi dépeint Voetius; celui-ci repréſenta ces deux Piéces, comme des Libelles injurieux au Miniſtére Evangélique. „ Il obtint (ces Magiſ- „ trats) un Acte le 23 Juin. qu'il fit publier au ſon de la cloche. M. Deſcartes aprenant par cet Acte, que non ſeule- „ ment ſes deux Ecrits avoient été condamnés, mais que „ lui-même étoit cité publiquement pour les vérifier devant „ des Juges incompétens, répondit à cette publication par „ un Ecrit Flamand, daté du 6 Juillet . . . . . Il s'offrit en „ même tems à vérifier tout ce qu'il avoit avancé dans ſes „ deux

(3) Burman *Trajt. Eccl.* p. 198.

(4) *Voy.* Boyle Art. Janienius. Rem. [1].

(5) *Diſp. Select.* Part. III. p. 906.

(6) La Roë *Geleerd Zeeland.* p. 199.

(7) Idem ibid. p. 232.

(8) A la tête de ſes Œuvres, imprimées à Leyde en 1647 in-fol. Les pages de la Vie ne ſont pas chiffrées.

(9) Art. Regius (Henri) Rem. [D].

(10) *Lett. de Deſcartes.* Tom. I. Lett. 86.

taine Confrérie de Bois-le-duc, Mr. Bayle en a parlé (e). J'ai parlé ailleurs de ces différends avec Regius; il en eut auſſi avec Wolzogen. Malgré toutes les diſputes qu'il eut à ſoutenir, & un nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il a écrits, Voetius vécut très-longtems, n'étant mort que le premier Novembre 1676, dans la quatre-vingt-huitiéme année de ſon âge (f). Nic. Heinſius écrit à Daumius du 24 Novembre 1676: *Ultrajectini noſtri* Gisbertum Voetium *ingens, clari nominis Theologum, anno ætatis* LXXXVIII *extinctum (g), & il mande la même nouvelle à F. B. Carpzovius: Nur* Gysbertum Voetium *Theologum celebrem, ſed acrorum multis vitium, amiſſimus (h).* On a porté de ce Théologien des jugemens fort oppoſés, comme on le peut voir dans Mr. Burman (i). Un des plus ſinguliers & des plus mal fondés, eſt celui qu'un trouve dans le *Ménagiana (k): Voetius, ce célébre adverſaire de Mr. Deſcartes, étoit de ces gens qui croient en Dieu par bénéfice d'inventaire.* Il y a de l'apparence qu'on a donné dans l'excès ſoit pour la louange ſoit pour le blâme.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Voetius étoit fort ſavant, & qu'il avoit beaucoup lu, comme on peut le voir par ſes nombreux Ouvrages, dont on peut voir le Catalogue dans celui de Mr. Burman: je me contenterai de remarquer que ſes Théſes, recueillies en cinq gros Volumes in-4. ſont encore eſtimées & recherchées; on peut les regarder comme des eſpéces de recueils ſur les matiéres qu'il traite: il n'y a que la méthode ſcholaſtique qui y régne, laquelle eſt aſſez rebutante. Voetius avoit épouſé en 1612 Deliane van Dieſt, dont il a eu ſix garçons & quatre filles: trois des garçons ſont morts l'un en bas-âge, & deux autres un peu plus âgés, un de ſes fils nommé *Nicolas* a été ſucceſſivement Paſteur à Heuſden & à Utrecht. Un autre nomme *Paul* a été Profeſſeur à Utrecht, d'abord en Philoſophie, & enſuite en Droit; il eſt mort le premier Août 1667, laiſſant pluſieurs enfans, entre autres *Jean Voetius*, célébre Juriſconſulte, & mort Profeſſeur à Leyde le 11 Septembre 1714.

(e) Art. MARNIX (SAMUEL, Sieur) Remarq. [B].

(f) Burman. loc. cit. p. 401.

(g) Syllog. Epiſt. T. V. p. 239.

(h) Ibid. p. 230.

(i) Traj. Erud. p. 422-425.

(k) T. III. p. m. 204.

„ deux Ecrits, quoiqu'il ne ſe reconnût point juſticiable de leur tribunal. Voetius, qui ne pouvoit prouver autre choſe contre lui, ſinon qu'il lui avoit attribué le Livre qui portoit le nom de Schookius, ayant ſuborné cinq témoins „ tous recuſables à Mr. Deſcartes, pour dépoſer ſur le fait „ de calomnie & de diffamation, obtint une ſentence contre „ Mr. Deſcartes le 23 de Septembre. Dix jours après il le „ fit citer par l'Officier de juſtice pour comparoître devant „ le Magiſtrat comme criminel. Mr. Deſcartes ne fut averti „ de toutes ces procédures que vers le milieu d'Octobre; & „ fut ſçavoir qu'elles fuſſent encore ſi avancées, ni même „ qu'on y eût violé toutes les formes de juſtice, comme il „ l'aprit depuis, il employa l'autorité du Prince d'Orange „ par le moyen de Mr. de Thuillerie Ambaſſadeur de France, pour remédier à ce déſordre. Le Prince d'Orange fit „ arrêter les procédures des Magiſtrats de la Ville par les „ Etats de la Province particuliére d'Utrecht (11)". Deſcartes ayant attaqué Schookius devant ſes juges naturels à Groningue, le Sénat Académique l'obligea de déclarer. I. Qu'il n'avoit écrit qu'à l'inſtigation de Voetius, & que c'étoit lui qui lui avoit fourni des mémoires ſur ce qu'il y avoit de perſonnel contre Deſcartes, & entre autres ſur ce qui regardoit ſon Athéiſme, & le long & odieux parallèle qu'il en avoit fait avec Vanini. II. Que ceux qui avoient fait imprimer ſon Ouvrage, y avoient ajoûté, ſans ſa participation, la plupart des choſes dont Deſcartes ſe plaignoit. III. Qu'un Diſciple de Voetius, dirigé par celui-ci, y avoit changé pluſieurs choſes. IV. Qu'il reconnoiſſoit Deſcartes pour un homme de probité & d'honneur, qui n'étoit nullement Athée. V. Qu'il n'a pas eu deſſein de diſculper Voetius d'être l'Auteur du Livre. VI. Qu'il avoit à la vérité reconnu à Utrecht que c'étoit lui qui en étoit l'Auteur, mais que cela ne devoit s'entendre que de la diviſion de l'Ouvrage (12). Deſcartes ayant reçu une Copie de la ſentence de Groningue, avec les Piéces qui avoient fervi au procès, jugea à propos de les envoyer aux Magiſtrats d'Utrecht, avec cinq Lettres de Voetius écrites au P. Merſenne pour l'exciter contre Deſcartes: ces dernières ne pouvoient que faire beaucoup de tort au Théologien d'Utrecht. Il tâchoit de rendre Deſcartes ſuſpect; en le faiſant paſſer pour un Jéſuite, ou un Elève des Jéſuites. & il paroiſſoit par les Lettres au P. Merſenne, qu'il flattoit un homme qu'il ne devoit pas aimer, uniquement pour ſuſciter des ennemis à Deſcartes. „ Il eut la hardieſſe, *dit Baillet* (13), de tenter le P. Merſenne, ſous prétexte que ce Pére étoit déjà tout aguerri „ contre les Athées & les Déiſtes, qu'il avoit combattus par „ divers Ouvrages. Il repréſenta à ce Pére qu'étant d'ailleurs Philoſophe & Géométre, ce travail étoit digne de *ſon tradition* & de *ſa ſubtilité*. Et pour l'y engager avec des „ termes encore plus preſſans, il lui dit, qu'après s'être montré juſques-là, *le défenſeur de la vérité dans ſa maniére de „ traiter la Théologie*, il ne devoit pas douter que la même „ vérité ne l'attendît pour la garantir de la vexation de ce „ nouveau Philoſophe". Deſcartes, pour ſe juſtifier pleinement, préſenta aux Magiſtrats d'Utrecht une *Apologie*, dans laquelle il expoſoit tout ce qui s'étoit paſſé touchant ſa perſonne & ſa Philoſophie. Voetius ne laiſſa pas de traverſer, autant qu'il lui fut poſſible, les progrès du Carteſianiſme: ayant appris qu'il prenoit faveur à Leyde, & qu'il y trouvoit des partiſans, il tâcha d'animer les eſprits contre cette Philoſophie. C'eſt ce qu'on voit par une de ſes Lettres à Daniel Heinſius du mois de Mai 1642 (14): *Non parum militarunt noſtrates, quod in Academia noſtra ante menſes aliquot exvollarit & ſpectibus fanatica & fanatiſſica illa philoſophia defenſa ſit: metuunt ne pretululia ſint majorum turbarum. Senatus noſter & conſilia Academiæ hic in herba eam oppreſſit. Non dubito quin & vos intelligaturi ſitis, ne quid Reſpublica literaria detrimenti capiat. Quod niſi fiat, non video quomodo tempeſtas aliqua Reipublicæ & Eccleſiæ non immineat. Deum precor noſtri miſereatur, & errores fanaticorum compeſcat.*

(11) Baillet *Vie de Deſcartes*, réduite en abregé Liv. VI. Ch. XI.

(12) Burmanni *Traject. Erud.* p. 129. Voy. auſſi Bayle Art. ANDRÉ (TOBIE).

(13) Vie de Deſcartes *ubi ſupra.* p. 178.

(14) Burmanni *Syll. Epiſt.* T. II. p. 469.

VOLDER (BURCHER DE) naquit à Amſterdam le 26 Juillet 1643 de Juſte de Volder & de Marie de Liesveld, qui étoient Mennonites ou Anabaptiſtes (a). Il fut fort foible & fort delicat dès ſon enfance, mais dès-lors il témoigna une grande inclination pour l'étude. Ses parens ne négligérent rien pour lui donner une bonne éducation, autant que leur condition & leur fortune, qui n'étoit pas conſidérable, le purent permettre. Ils avoient deſſein de le faire étudier en Médecine, & apparemment, dit Mr. Le Clerc (b), de l'employer enſuite à prêcher dans quelques-unes de leurs Aſſemblées, ſelon la coutume des Mennonites, dont les Miniſtres exercent ſouvent la Médecine en même tems. De Volder fit ſes Humanités avec beaucoup de ſuccès, & acquit une grande connoiſſance des Langues Latine & Grecque (c). En 1657 il étudia en Philoſophie ſous Arnaud Senguerd, & en Mathématiques ſous Alexandre de Bie, Profeſſeurs à Amſterdam; il alla enſuite à Utrecht, où il ſe fit recevoir Docteur en Philoſophie le 18 d'Octobre 1660 (d) [A]. Il ne crut pas pourtant devoir ſe borner à cela; comme il ſe deſtinoit à la Médecine, il ſe rendit à Leyde, pour profiter des leçons de François Sylvius, qui l'enſeignoit avec réputation. Notre jeune Docteur fit d'aſſez rapides progrès, pour être reçu auſſi Docteur en Médecine le 3 Juillet 1664, ayant ſoutenu des Théſes *de la Nature*, fort oppoſées aux idées Péripatéticiennes (e). Il s'établit enſuite à Amſterdam, où il exerça la Médecine pendant quelques années, ſans néanmoins négliger l'étude de la Philoſophie & des Mathématiques. Il diſputa aſſez ſouvent en Public, & embarraſſa plus d'une fois celui qui préſidoit à la Diſpute (f). Sa réputation ſe répandit, & une Chaire en Philoſophie étant venue à vaquer dans l'Univerſité de Leyde, Mr. Hudde, depuis Bourguemaître d'Amſterdam & grand Mathématicien, le recommanda à un des Curateurs de l'Univerſité, déſorte qu'il fut nommé pour remplir cette Chaire. Il y eut néanmoins quelque difficulté d'abord ſur ſa vocation, avant qu'il reçût ſes Patentes: on avertit les Curateurs qu'il étoit de la Communion des Mennonites; Mr. de Volder inſtruit de la choſe, fit dire à ces Meſſieurs, qu'il y avoit déjà longtems, qu'il avoit deſſein de ſe ranger à la Communion de l'Egliſe Walonne (g) [B]: par cette déclaration l'obſtacle

(a) Le Clerc *Bibl. Choiſie.* Tom. XVIII. p. 348.

(b) Ibid. p. 349.

(c) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mai 1709. p 340.

(d) Ibid.

(e) Le Clerc *ubi ſupra.*

(f) *Nouv. de la Rep. des Lett. loc. cit.* p. 341.

(g) Ibid. p. 341. 342. Le Clerc p. 350.

(1) Le Clerc *Bibl Choiſie*, T. XVIII. p. 349. *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mai 1709. p. 160.

[A] *Il ſe fit recevoir Docteur en Philoſophie le* 18 *Octobre* 1660.) Mr. de Volder avoit juſqu'alors étudié la Philoſophie, comme l'on faiſoit communément en ce tems-là, mais il s'attacha enſuite à la lecture des Ouvrages de Deſcartes; & comme il avoit l'eſprit bon, il reconnut bientôt la différence qu'il y avoit entre les écrits de ce Philoſophe & ceux des Scholaſtiques (1).

[B] *Mr. de Volder ..... fit dire à ces Meſſieurs, qu'il y avoit déjà longtems qu'il avoit deſſein de ſe ranger à la Communion de l'Egliſe Walonne.*) Mr. Le Clerc (2) nous apprend, que Mr. de Volder, en faiſant dire aux Curateurs ce que nous avons rapporté, ajoûta, qu'au reſte il ne prétendoit pas acheter par-là la Chaire de Profeſſeur, à laquelle on l'avoit appellé. ni qu'on lui reprochât à l'avenir d'avoir rien fait con-

(2) *Ubi ſupra.* p. 350. 351.

(b) Le Clerc p. 330.

ſtacle fut levé, & il prit poſſeſſion de ſa Charge le 18 Octobre 1670 (*b*). Dès lors il renonça entiérement à la pratique de la Médecine, & ſe renferma uniquement dans les fonctions de ſon emploi, dont il s'acquita avec beaucoup de réputation. Il avoit un concours extraordinaire d'Auditeurs ſoit dans ſes Leçons publiques, ſoit dans les particuliéres, où il expliquoit la Phyſique & la Métaphyſique de Deſcartes. Comme le Cartéſianiſme avoit encore beaucoup d'ennemis, Mr. de Volder eut quelques différends à ſon ſujet, & s'employa d'une maniére efficace pour empêcher qu'on ne ſtatuât rien à ſon deſavantage [*C*]. Ce qui contribuoit à multiplier le nombre des Diſciples de notre Profeſſeur, c'eſt le talent particulier qu'il avoit d'expliquer les choſes d'une maniére claire, nette & ingénieuſe (*i*). En l'année 1674 il fit un voyage en Angleterre, où il paſſa quelques ſemaines, pour voir les Savans de ce Pays là: il apprit un peu la Langue, & l'entendoit aſſez pour lire les bons Ouvrages, ſur-tout ceux qui traitoient de la Philoſophie & des Mathématiques. Ce fut après ce voyage, qu'il engagea les Curateurs de l'Univerſité à fonder une eſpéce de Théatre pour y faire des Expériences de Phyſique & de Méchanique [*D*]. En 1675 les ennemis du Cartéſianiſme empêchérent Mr. de Volder d'etre Recteur de l'Acadé-

(i) Ibid. p. 814.

contre ſa conſcience; qu'autrement il aimeroit mieux renoncer à cette vocation. „ Il ne faut pas s'imaginer là deſſus, „ *ajoûte Mr. Le Clerc* (2), que Mr. de Volder, en paſſant „ dans une notre Aſſemblée Chrétienne, condamnât celle „ qu'il venoit de quitter; comme s'il avoit cru qu'il y eût du „ danger pour le ſalut d'y demeurer, & qu'il regardât avec au„ cune averſion ceux avec qui il avoit été élevé, ou qu'il eût „ plus mauvaiſe opinion de leur doctrine qu'auparavant. Il „ n'a jamais été du nombre de ceux qui condamnent leur „ prochain, pour des opinions comme celles-là; & il n'a„ voit pas ce zéle amer, qui a donné naiſſance à tant de „ Sectes, & qui eſt encore cauſe des diviſions de la Chré„ tienté. Il crut apparemment être plus utile, non ſeule„ ment à lui-même, mais encore au Public, en entrant dans „ une autre Société, où il trouvoit les mêmes principes de „ Religion, à quelques différences prés qui ne ſont pas eſ„ ſentielles, & dans leſquelles ſa profeſſion l'exemptoit en „ quelque ſorte d'entrer". Les ſentimens que Mr. Le Clerc attribue à Mr. de Volder ſont honneur à ce célébre Philoſophe; remarquons cependant qu'à moins de ſoupçonner ſa ſincérité, on ne peut douter qu'il ne trouvât que la Communion à laquelle il ſe rangeoit, étoit, à tout prendre, plus pure que celle qu'il abandonnoit; ce qui ſemble ſuppoſer qu'il avoit fut certains points une idée moins avantageuſe de la doctrine des Mennonites, que de celle des Réformés; quoique les différences ne ſoient peut-être pas eſſentielles, il étoit impoſſible que Mr. de Volder ne les connût.

(2) Ibid. p. 852, 858.

[*C*] *Comme le Cartéſianiſme avoit encore beaucoup d'ennemis, Mr. de Volder eut quelques différends à ſon ſujet, & s'employa d'une maniere efficace, pour empêcher qu'on ne ſtatuât rien à ſon déſavantage.*] Lorſque Mr. de Volder eut pris poſſeſſion de ſa charge, il débuta par l'explication de la Logique de Burgersdyck, qui s'enſeignoit à Leyde; mais il l'eut bientôt expédiée, & l'on ne fut pas longtems à s'appercevoir qu'il n'étoit nullement Péripatéticien. Dans la ſuite il fit rouler ſes Leçons publiques ſur divers ſujets de Phyſique & de Métaphyſique, qu'il choiſiſſoit ſelon ſon goût: mais pour ménager les eſprits, encore prévenus contre la Philoſophie Cartéſienne, il s'attacholt ſouvent à faire voir que certains principes de Deſcartes, qu'on taxoit de nouveauté, ſe trouvoient dans les Anciens & même dans Ariſtote. „ L'on m'a aſſuré, „ *dit Mr. Le Clerc* (4) qu'il avoit fait porter quelquefois ſes „ Ouvrages (d'Ariſtote) dans la Chaire, & qu'il en avoit lu „ des paſſages à ſes Auditeurs, pour faire voir que bien des „ choſes que l'on accuſoit de nouveauté, ſe trouvoient dans „ cet Auteur". Comme notre Profeſſeur étoit encore jeune, & qu'il ne connoiſſoit encore rien de meilleur que Deſcartes, il ſoutenoit dans les Diſputes ſes ſentimens avec beaucoup de feu. Mr. de Vries ſon Collégue, depuis Profeſſeur à Utrecht, l'attaquoit ſouvent dans ſes Théſes & dans ſes Corollaires; & les partiſans de ce Profeſſeur attaquoient Mr. de Volder dens leurs diſcours, ſans qu'il leur en eût donné ſujet. Les Etudians ſe partagérent, mais les Cartéſiens ſe trouvérent ſupérieurs en nombre, ce qui fut cauſe que dans une Diſpute de Mr. de Vries, ſoutenue le 3 Mars 1674, ils firent quelque déſordre dans l'Auditoire, deſorte que ce Profeſſeur fut obligé de ſortir de Chaire, avant que l'heure fût écoulée. Chacun porta ſes plaintes au Sénat Académique.

(4) Ibid. p. 852.

(5) Ibid. p. 854, 855.

„ Meſſieurs les Curateurs, *continue Mr. Le Clerc* (5), firent „ dire aux Profeſſeurs en Philoſophie, qu'ils ne vouloient „ pas leur ôter la liberté de philoſopher, mais qu'ils trou„ voient à-propos premiérement que l'on ne mêlât pas, „ ainſi que l'on faiſoit, des queſtions Théologiques dans la „ Philoſophie; comme cela avoit été déjà défendu par un „ Réglement de l'an 1656. Et en ſecond lieu, que chacun „ propoſât, ſes opinions, ſoit Cartéſiennes, ſoit Péripatéti„ ciennes, avec modeſtie, & ſans s'emporter les uns contre „ les autres. Mr. de Volder ſe ſoumit très volontiers à leurs „ ſentiment, mais il ſe plaignit que ſon adverſaire avoit fait „ tout le contraire, puiſqu'il avoit traité du *Péché Originel*, „ qu'il avoit prouvé par des paſſages de l'Ecriture, & invec„ tivé contre les ſentimens de ſon Collégue, comme s'ils „ tendoient à rendre l'exiſtence de Dieu douteuſe. Il eut en„ core occaſion de ſe défendre, en quelques Aſſemblées qui „ ſe firent, & qui aboutirent à peu prés à la même choſe". Un intérêt commun avoit uni en ce tems-là les Coccéiens & les Cartéſiens, également attaqués par les Voetiens; MM. Heidanus, Wittichius & de Volder allérent le 28 Juin 1674 voir Mr. Fagel, Conſeiller-Penſionnaire de Hollande, pour le deſabuſer des préventions qu'on avoit voulu lui donner contre eux. Les deux premiers plaidérent la cauſe de Théologiens, mais il n'en eſt pas queſtion ici, il s'agit de ce que fit Mr. de Volder. Mr. Le Clerc (6) rapporte qu'il „ repréſenta à Mr. le Penſionnaire, que tout ce dont on chargeoit les Cartéſiens, ſe pouvoit réduire à deux Chefs; l'un „ étoit qu'ils ſe mêloient de choſes qui concernoient l'Etat, „ & qu'ils n'étoient pas bien affectionnés pour le Gouver„ nement préſent: l'autre étoit, qu'ils traitoient de choſes „ Théologiques, & qui regardoient l'Egliſe. Que l'une & „ l'autre accuſation étoit ſi mal fondée, que ce ne ſeroit „ pas la peine de les réfuter, ſi l'on n'avoit pris ſoin de les „ répandre partout: Que l'on ne trouveroit pas un ſeul dog„ me concernant la Politique, dans Deſcartes, puiſqu'il „ n'avoit écrit que de Phyſique & de Métaphyſique: Que „ s'il y avoit quelqu'un qui fût du ſentiment de Deſcartes, „ & qui ſe mêlât de parler d'affaires d'Etat, ſans y être ap„ pellé par ſon emploi, ce n'étoit pas la faute de la Philo„ ſophie qui n'y a aucun rapport, & qu'on pourroit dire à „ cette occaſion; *puniatur perſona, non res*: Que la Philoſo„ phie de Deſcartes étoit eſtimée en toutes ſortes de Gou„ vernemens, comme en France & en Angleterre, où la So„ ciété Royale étoit établie ſur les fondemens du Cartéſia„ niſme; & que cette Philoſophie avoit même fleuri dans „ les Provinces-Unies, ce qui étoit une marque que l'on „ pouvoit très-bien ſouffrir les Cartéſiens ſous toutes ſortes „ de Gouvernemens, & qu'ils ſuivoient cette maxime, *bonâ „ civis eſſe poteſt Reipublicæ ſtatum tueri*: Que le Gou„ vernement appartenoit à ceux que Dieu avoit établi pour „ cela, & que ſi Mr. le Penſionnaire vouloit examiner la „ choſe, il trouveroit que ceux qui s'étoient voulu mêler „ des affaires de l'Etat, depuis quelque tems, étoient tous „ du Parti oppoſé. Qu'à l'égard de la ſeconde accuſation, „ elle étoit ſi mal fondée, que les Cartéſiens étoient perſua„ dés que la Philoſophie étoit appuyée ſur ſes propres fon„ demens, tout différens de ceux de la Théologie, & que „ leurs ennemis même le leur reprochoient: Que les ſenti„ mens de Deſcartes touchant Dieu & l'Ame humaine, ne „ choquoient nullement la Théologie, puiſqu'il enſeignoit, „ *qu'il y a un Dieu, & que l'Ame eſt diſtincte du Corps*, ce „ qui aſſurément ne devoit ſcandaliſer perſonne. Que d'au„ tres choſes, dont on avoit parlé, n'étoient que des ba„ gatelles & des diſputes de mots, comme ce qu'on lui ob„ jectoit touchant le doute: Que ſi quelqu'un diſoit *que l'on „ doit douter ſerieuſement s'il y a un Dieu*, tous les Cartéſiens „ rejetteroient cette propoſition, auſſi-bien que les autres; „ mais que ſi l'on diſoit que l'on doit rechercher, contre les „ Athées, les argumens qui démontrent certainement qu'il „ y a un Dieu, comme les Cartéſiens le faiſoient, ceux du „ parti oppoſé ne pourroient pas s'empêcher d'en convenir: „ Qu'on trouveroit qu'il en étoit de-même de toutes les „ queſtions, & que ſi ceux qui étoient oppoſés aux Cartéſiens, vouloient avoir la moitié de la modération que les „ Cartéſiens ſe croyoient obligez de garder, toutes les diſpu„ tes s'en iroient en fumée. Mr. de Volder conclut delà que „ puiſque cette Philoſophie ne renfermoit aucun dogme „ qui fût contraire aux maximes de l'Etat & de l'Egliſe, en „ l'enſeignant on ne faiſoit rien d'oppoſé à l'intention de „ Meſſieurs les Etats, qui vouloient que l'on travaillât à „ l'avancement des Sciences dens leur Académie; ce qui ne „ ſe pouvoit faire, ſans quelque liberté de philoſopher, & „ que c'étoit tout ce que les Cartéſiens demandoient".

(6) Ibid. p. 856-859. Tire d'un MS de Mr. de Volder.

Mr. Fagel, après avoir fait quelques difficultés, parut aſſez ſatisfait du diſcours de Mr. de Volder; & dit qu'il faudroit chercher quelque tempérament qui ſatisfît les deux Partis; & que ſi ceux qui étoient oppoſés au Cartéſianiſme faiſoient quelques propoſitions là deſſus, on les leur communiqueroit. Nous avons cru devoir rapporter ce qui ſe paſſa alors, parce que c'eſt dequoi fournir de nouveaux Mémoires pour l'Hiſtoire du Cartéſianiſme.

[*D*] *Ce fut après ce voyage, qu'il engagea les Curateurs de l'Univerſité à fonder une eſpéce de Théatre pour y faire des Expériences de Phyſique & de Méchanique.*] Mr. Le Clerc conjecture (7) que ce fut la Société Royale d'Angleterre, toute occupée à rechercher la vérité par la voie des Expériences, & peut-être l'exemple de l'illuſtre Boyle qui en étoit ennemi l'ame, & qui faiſoit une grande dépenſe en ſon particulier pour cela, qui firent naître à Mr. de Volder la penſée de propoſer à Meſſieurs les Curateurs de faire quelque dépenſe pour la même choſe. Ces Meſſieurs achetérent un endroit prés de l'Académie, qu'ils firent diſpoſer en forme de théatre, afin que les Etudians puſſent voir commodément les Expériences de Phyſique & de Méchanique que Mr. de Volder feroit devant eux. Ils lui aſſignérent quatre-cens florins par an, tant pour acheter les Inſtrumens néceſſaires, que pour faire les Expériences qu'il jugeroit à-propos. La premiére année il dépenſa beaucoup plus, mais il ne porta en compte que la Somme

(7) Ibid. p. 862.

aſſi-

cadémie [E], & depuis ce tems-là il ne voulut plus être nommé Recteur juſqu'à l'an 1697, mais il fut plus d'une fois Secretaire (k). L'année 1676 notre Philoſophe eut encore à repouſſer les attaques des Anti-Carteſiens, dans une occaſion qui fit du bruit à Leyde & dans toute la Province [F]. En 1681 Mr. de Volder fit un voyage en France. Mr. Bernard dit (l), qu'il eut ordre d'y aller pour acheter tous les Inſtrumens qu'il jugeroit néceſſaires pour faire des Expériences, mais Mr. Le Clerc ne parle point de cette commiſſion. Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Volder apprit aſſez bien le François, pour pouvoir s'entretenir commodément en cette Langue, & dans la ſuite elle lui devint plus familiére encore, deſorte qu'il liſoit tous les Livres un peu conſidérables qui paroiſſoient en cette Langue, ſur-tout ceux qui regardoient la Philoſophie & les Mathématiques (m). La même année on fit imprimer, ſans ſon Aveu, un Recueil de Théſes de ſa façon, ſur les Principes des choſes naturelles, & ſur la peſanteur de l'air: *Diſputationes Philoſophicæ de rerum Naturalium Principiis, ut & de Aëris gravitate.* Leide 1681 in-8. La Profeſſion en Mathématiques étant venue à vaquer en 1682, on conſulta Mr. de Volder ſur le choix d'un Sujet pour la remplir; celui qu'il indiqua n'ayant pas plû, on lui offrit cette place, & il l'accepta; il en prit poſſeſſion le 15 Juin par une Harangue ſur la néceſſité de joindre l'étude de la Philoſophie avec celle des Mathématiques. En 1685 on imprima encore à ſon inſu un de ſes Ouvrages [G]. Notre Savant étoit ſi habile Mathématicien, qu'il pénétra parfaitement dans la Science des Infiniment petits [H]. Quatre ans après le célébre Mr. Huët ayant publié ſa *Cenſure de la Philoſophie Carteſienne*, quelques-uns des Diſciples de Mr. de Volder l'engagérent à le réfuter en diverſes Theſes, qu'il fit ſoutenir en 1690 & les trois années ſuivantes, & en 1695 un Libraire les fit imprimer ſans ſa participation [I]: ainſi notre Savant n'a

(k) Ibid. p. 988.

(l) *Nouv. de la Rép. des Lett.* loc. cit. p. 382.

(m) Le Clerc ubi *ſupra*. p. 378.

aſſignée, & dans la ſuite les dépenſes n'ayant pas égalé cette ſomme, Mr. de Volder ne voulut jamais profiter du ſurplus. Il fit des Expériences tous les Lundis, excepté dans les tems de Vacances, & il y expliquoit divers points de la Phyſique Expérimentale avec beaucoup de netteté, devant un grand nombre de Spectateurs & d'Auditeurs (8). Mr. Le Clerc, parle de deux Diſcours qu'il fit, qu'on n'a point trouvés dans ſes papiers. Dans l'un il faiſoit voir qu'en matiére de Phyſique l'Expérience ſert plus que le Raiſonnement: & dans l'autre, il montra que dans les choſes de Métaphyſique & de pure Spéculation, le Raiſonnement alloit plus loin que l'Expérience.

(8) Ibid. pag. 384.

[E] *En 1675 les ennemis du Carteſianiſme empêchérent Mr. de Volder d'être Recteur de l'Académie.*] Mr. de Beverning, Curateur de l'Académie, avoit conçu une amitié toute particuliére pour notre Profeſſeur; deſorte qu'il agit auprès du Prince d'Orange, & l'engages à nommer Mr. de Volder Recteur pour cette année-là. La Patente fut expédiée & envoyée par un Meſſager à un des Bourguemaîtres de Leide, ſelon la coutume. Ce Magiſtrat ſe trouva abſent, & ne revint qu'aſſez tard en Ville, deſorte qu'il n'étoit pas tems de faire convoquer le Sénat Académique, pour y déclarer l'élection du Recteur. Le Meſſager, ayant ouï lire la Lettre dont il étoit chargé, publia que Mr. de Volder avoit été fait Recteur. Mais la même nuit un autre Courrier, adreſſé à un autre Bourguemaître, apporta une ſeconde Lettre, par laquelle le Prince révoquoit la nomination précédente, & choiſiſſoit pour Recteur Mr. Boekelman. „ Quelques-uns des ennemis, non „ de la perſoone de Mr. de Volder, qui n'étoit pas homme à „ s'en attirer par une mauvaiſe conduite, mais du Carteſianiſme, ayant ſu ſa nomination qui étoit un effet des bons „ offices de Mr. de Beverning, firent entendre au Prince que „ c'étoit un Carteſien, peu affectionné à la Maiſon d'Orange, & au Gouvernement du Stadthouder, & obtinrent de „ lui, dans l'abſence de Mr. de Beverning, que ſon élection „ ſeroit révoquée (9)".

(9) Ibid. p. 164. 165.

[F] *L'année 1676 notre Philoſophe eut encore à repouſſer les attaques des Anti-Carteſiens, dans une occaſion qui fit du bruit à Leyde, & dans toute la Province.*] Mr. Le Clerc nous fournira encore déquoi éclaircir ce texte (10). Les Ennemis des Coccéens & des Carteſiens, que l'on regardoit comme unis, parce qu'ils avoient également ſujet d'être mécontens de la maniére dont on les traitoit, préſentérent vingt propoſitions aux Curateurs de l'Univerſité, au nombre deſquels ſont toujours les quatre Bourguemaîtres de Leyde qui ſont en charge; on taxoit ces propoſitions d'être peu orthodoxes, & l'on demandoit qu'il fût défendu aux Profeſſeurs de les enſeigner. Les unes regardoient la Théologie & les autres la Philoſophie. Il ne s'agit ici que des derniéres. On accuſoit Mrs. Heidanus & Wittichius, Profeſſeurs en Théologie, d'avoir enſeigné les premiéres, & Mr. de Volder les autres, au nombre d'onze. „ Que la Philoſophie eſt ſéparée de la Re„ ligion, & que le Souverain Bonheur de l'homme eſt d'être content de ſon ſort. Que le Monde eſt ſorti de certains principes, comme de ſemences. Que ſon étendue „ eſt infinie, enſorte qu'il eſt impoſſible qu'il y ait pluſieurs „ Mondes. Que rien n'appartient à la nature de l'Homme „ que la Penſée. Que l'Ame de l'homme n'eſt qu'une Penſée, enſorte que l'homme pourroit vivre & ſe mouvoir, „ ſans qu'elle y fût. Que la volonté de l'homme eſt abſolument libre & indéterminée, & qu'elle eſt auſſi infinie à „ l'égard de ſes Objets, que la Volonté divine. Que Dieu „ peut tromper s'il veut. Que nous avons une faculté, par „ laquelle nous pouvons nous empêcher de tomber jamais „ dans l'erreur, & qui eſt ſeulement dans la volonté. Qu'il „ faut douter de tout, même de l'exiſtence de Dieu, & en „ douter enſorte qu'on la regarde comme fauſſe. Que les „ hommes ont une idée complette de la Divinité. Que la „ Philoſophie eſt l'interprête de l'Ecriture Sainte". On publia ces propoſitions, qu'on taxoit d'Hétérodoxie, en citant les Auteurs d'où on prétendoit les avoir tirées. Les Curateurs par une Réſolution du 16 Janvier 1676, défendirent aux Profeſſeurs d'enſeigner ces propoſitions ni en public, ni en particulier, & comprirent dans la même défenſe la Métaphyſique de Deſcartes, dont ils défendirent même de tirer aucunes Théſes, ſous peine aux contrevenans d'être dépoſés & chaſſés de l'Univerſité. Ceux que cette défenſe intéreſſoit, réſolurent de publier un Ecrit pour ſe défendre contre des accuſations qui pouvoient leur faire tort. Mr. Wittichius ſe chargea d'expliquer les Propoſitions qui concernoient la Théologie, Mr. de Volder fit les Philoſophiques, & Mr. Heidanus s'engagea à faire l'avant propos, & conſentit que tout l'Ouvrage parût ſous ſon nom: il fut publié effectivement en Flamand ſous le titre de *Conſidérations d'Abraham Heidanus ſur certaines choſes arrivées depuis peu à Leyde.* Leyde 1676 in-4. Mr. Heidanus fut appellé devant les Curateurs, & ayant reconnu en leur préſence qu'il étoit l'Auteur du Livre, ſans accuſer ſes Collégues d'y avoir eu part, il fut dépoſé de ſa Profeſſion en Théologie, & demeura ſeulement Miniſtre de Leyde. Mr. de Volder, à qui l'on fit entendre que ce n'étoit pas à lui qu'on en vouloit, continua d'enſeigner le Carteſianiſme, mais avec un peu plus de précaution. Dans la ſuite, quand la chaleur des diſputes fut un peu paſſée, il expliqua en public & la Phyſique & la Métaphyſique de Deſcartes.

(10) Ibid. p. 988 979.

[G] *En 1685 on imprima encore à ſon inſu un de ſes Ouvrages.*] C'étoient des Théſes contre les Athées, qui parurent ſous ce titre; *Cl. Viri Burcheri de Volder Diſputationes Philoſophicæ unæ, contra Atheos.* Middelbourg 1685 in-8. Voici ce que Mr. Bayle (11) dit de cet Ouvrage. „ Il y a „ une fauſſeté dans le titre de ce Livre, car on y aſſure que „ ce ſont toutes les Théſes que Mr. de Volder a faites contre les Athées, & il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toutes „ ici. Il avoit expreſſément marqué dans celles qu'il a fait ſoutenir à ſes Diſciples ſur cette importante queſtion de „ l'exiſtence de Dieu, qu'il lui en reſtoit d'autres à faire, „ & cela paroît aſſez. Comme il n'avoit pas deſſein qu'elles ſervi ſſent à d'autres uſages qu'à une Diſpute Académique, „ il n'a point voulu les achever, croyant par-là faire enſorte qu'aucun Libraire n'en entreprît l'Edition. Mais ces „ ſoins ont été inutiles, car on a publié malgré lui ce qui en „ avoit paru ſur les bancs de ſon Auditoire, & on a retranché l'endroit où il avoit averti que l'Ouvrage n'étoit pas „ encore à ſa fin. Comme donc il n'avoit pas eu deſſein de „ travailler pour le Public, en faiſant ces Théſes pour ſes „ Ecoliers, & que d'ailleurs cette Edition a été faite ſans „ qu'il en ait été averti, qu'elle eſt pleine de fautes d'impreſſion, & qu'il eſt fâché qu'on l'ait entrepriſe, il déclare qu'il ne reconnoît point pour ſa production cet Ouvrage-ci. Il le déſavoue entiérement. Il contient néanmoins „ de très-bonnes choſes, qui peuvent ſervir d'un bon Commentaire à quelques endroits difficiles des Méditations de „ Monſieur Deſcartes".

(11) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Février 1688. p. 116, 217.

[H] *Notre Savant étoit ſi habile Mathématicien, qu'il pénétra parfaitement dans la Science des Infiniment petits.*] Les particularités de ce genre ſont toujours intéreſſantes dans l'Hiſtoire Littéraire: Voici ce que nous apprend ſur ce ſujet Mr. Le Clerc (12). Pendant que Mr. de Volder s'appliquoit à étudier & à enſeigner les Mathématiques, de très-habiles gens découvrirent ces nouvelles Méthodes, auxquelles on a donné les noms de *Calcul différentiel* & de *Calcul intégral*, & faiſoient de tems en tems paroître quelque choſe en public, qu'ils avoient découvert par ces Méthodes. Notre Philoſophe s'y appliqua auſſi, & depuis les *Principes* de Newton eurent paru en 1687 il les lut avec beaucoup d'application, pour découvrir les principes ſur leſquels l'Auteur s'étoit fondé, & l'on a encore trouvé parmi ſes papiers les eſclaircissemens de ſes démonſtrations. Mr. Le Clerc ajoûte, qu'il ſe ſouvient d'avoir ouï dire à Mr. de Volder, que peu de tems après que l'Ouvrage de Newton eut paru, Mr. Huyghens, à qui les nouvelles Méthodes étoient inconnues, le vint voir à Leyde, & le mit ſur le ſujet du Livre de Newton. Il avoua à Mr. de Volder, qu'il trouvoit ce Livre extrêmement obſcur, & lui demanda ce qu'il en penſoit. Notre Philoſophe lui répondit, qu'effectivement il n'étoit pas facile de pénétrer les principes des démonſtrations de l'Auteur, mais qu'il avoit trouvé véritables celles qu'il avoit examinées.

(12) Ubi *ſupra* p. 179. 380.

[I] *En 1695 un Libraire les fit imprimer ſans ſa participation.*] Elles parurent ſous ce titre: *Exercitationes Academicæ, quibus Renati Carteſii Philoſophia defenditur adverſus P. D. Hue-*

n'a proprement publié lui-même que quelques Harangues [*K*]. En 1697 le Roi d'Angleterre Guillaume III. le nomma pour être Recteur de l'Université, ſans qu'il eût fait aucune démarche pour obtenir cet honneur; mais les préventions contre le Cartéſianiſme & contre ſa perſonne étoient preſque entiérement évanouïes; ceux-là même qui s'étoient oppoſés à ſon Election, en 1675 reconnurent que le Roi lui avoit rendu juſtice (*n*). Mr. Huyghens, en mourant, avoit chargé Mr. de Volder par ſon Teſtament, de choiſir parmi ſes papiers ce qu'il y trouveroit de propre à voir le jour, & lui avoit fait un legs de mille florins, pour lui marquer ſon amitié. Le 3 Juillet 1698. Mr. de Volder préſida à un Acte public, qu'aucun Profeſſeur ne ſe ſouvenoit d'avoir vu dans l'Académie; c'eſt qu'il reçut Docteur en Philoſophie Mr. Jean Gale avec les anciennes cérémonies, qui étoient tombées dans l'oubli (*o*). Conformement aux intentions de Mr. Huyghens, il publia en 1703 conjointement avec Mr. Fullenius, Profeſſeur en Mathématiques à Franeker, les Oeuvres poſthumes de cet illuſtre Savant. En 1704. Mr. Hudde, Bourguemaître d'Amſterdam, mourut & légua quinze-cens florios à Mr. de Volder, pour marquer l'eſtime qu'il avoit pour lui. Notre Savant étoit ſujet à la jauniſſe, & à jetter du ſang par les urines, ſurtout lorſqu'il prenoit un exercice un peu violent, deſorte que ſentant ſes forces diminuer, & voyant qu'il avoit beſoin de repos, il demanda en 1705 d'être déchargé de ſes fonctions, ſans prétendre conſerver ni émolumens ni honneurs; mais Meſſieurs les Curateurs lui conſervérent une penſion de mille florins, & tous les honneurs Académiques; il les remercia publiquement par une Harangue, qu'il prononça le 19 Octobre: il a ſurvécu encore plus de trois ans. Quelques mois avant que de mourir il eut un dégoût général pour toutes ſortes d'alimens, & ſe vit réduit à ne vivre que de lait; ce qui le jetta dans une ſi grande langueur, qu'il fallut enfin qu'il gardât le lit, & il mourut le 28 Mars 1709. âgé de près de ſoixante-ſix ans. Nous parlerons de ſon caractére, & de quelques autres particularités qui le concer-

(*n*) Idem p. 366.

(*o*) Voy. Article GALE (JEAN) Remarq. [A].

tii Cenſuram Philoſophiæ Carteſianæ. Amſt. 1695 in-8. Comme Mr. de Volder étoit obligé dans ces Théſes, d'expliquer ſouvent ſes ſentimens de Deſcartes contre ſes Adverſaires, qui ne les entendoient pas aſſez bien; cela l'avoit d'abord dégoûté de cet Ouvrage. „ Qu'importe, *diſoit-il*, de rechercher ſi Deſcartes a cru ceci, ou cela? Lorſqu'on eſt aſſuré „ de ſon ſentiment, il eſt alors de l'intérêt des Sciences, de „ ſavoir s'il eſt véritable". Cependant l'utilité de la Jeuneſſe l'emporta ſur ſon dégoût; il ne put pourtant ſe réſoudre à achever cette Défenſe de Deſcartes, & encore moins à la publier. Il déſavoua même l'Edition, que nous avons indiquée, par un Lettre à Mr. de Beauval (13). „ Je ne puis, „ *dit il*, m'empêcher de me plaindre au Public de l'avidité „ des Libraires, qui entreprennent ſans aucun égard d'imprimer tout ce qu'ils jugent propre à leur apporter quelque „ profit. Dans les fonctions de ma profeſſion, j'avois compoſé quelques Exercitations Académiques, où j'examinois „ la *Cenſura Philoſophiæ Carteſianæ* de Mr. Huët, & cela uniquement pour l'uſage de mes Auditeurs. Or comme je „ ne les deſtinois point à l'impreſſion, je ne les ai pas travaillées avec la même application, ni la même exactitude „ que ſi j'avois eu d'autres vues. D'ailleurs n'ayant d'autre „ deſſein que l'inſtruction de mes Diſciples, vous ſavez qu'il „ faut expliquer plus amplement, & avec plus d'étendue, „ certains principes, que l'on poſe dans un écrit public, „ ſans s'arrêter à les prouver, parce que l'on ſuppoſe qu'ils „ ſont déjà connus du Lecteur. De plus je n'ai point prétendu expliquer mes propres ſentimens, je me ſuis uniquement propoſé de rapporter les opinions des Deſcartes, & „ de les défendre contre les objections de Mr. l'Evêque „ d'Avranches. Mais je ne prens point de part, & je n'allégue point mon jugement particulier. Au reſte cette Edition, qui s'eſt fait ſans ma participation, eſt ſi pleine de „ fautes, qu'il y a beaucoup de choſes qui peuvent être mal „ entendues, & dont le ſens eſt fort douteux & fort ambigu. „ Ainſi, afin que l'on ne m'impute ni les fautes, ni les ſentiment d'autrui, je vous prie de deſavouer pour moi ces „ Exercitations, auxquelles les Libraires ont affiché mon „ nom ſans mon conſentement". Mr. le Clerc (14) porte néanmoins un jugement aſſez favorable de cet Ouvrage, tout imparfait qu'il eſt. „ Il n'y a point de Livre, que je ſache, „ où les ſentimens de Deſcartes, ſur les matiéres qu'il traite, „ ſoient expliquez plus nettement & défendus avec plus de „ méthode & de force. Il y a encore une choſe, qu'on ne „ peut trop louer, c'eſt que Mr. de Volder y traite par-tout „ ſon adverſaire avec toute la civilité poſſible, & ne s'attache qu'aux choſes, ſans rien mêler de perſonnel. Cet Ouvrage, revu avec ſoin lui pouvoit aſſurément faire honneur. Mais l'Auteur étoit réſolu à ne rien publier de ſemblable, quelque talent qu'il eût à ſe bien expliquer. Ne „ dire que ce que d'autres avoient dit, ne lui paroiſſoit pas „ une occupation digne de lui; & avancer quelque choſe de „ nouveau, étoit, comme il croyoit, s'expoſer à des contradictions, qui finiſſoient ſouvent par des querelles".

(13) *Hiſt. des Ouvrag. des Sçavans.* Mai 1691. p. 422, 423.

(14) Loc. cit. p. 383, 384.

[*K*] *Il n'a proprement publié lui-même que quelques Harangues.*] Le P. Nicéron (15) n'en indique qu'une, mais Mr. Le Clerc parle de pluſieurs, comme ayant été imprimées: il n'y a que celle que Mr. de Volder prononça en prenant poſſeſſion de la Chaire de Philoſophie, dont il ne dit rien, ſoit qu'elle n'ait pas été imprimée, ſoit qu'il ne l'ait pas vue. I. En 1675 il fit l'*Oraiſon funébre* de Mr. *Sibert Cornan*, Avocat d'Amſterdam, appellé Profeſſeur en Droit à Leyde, & qui mourut après avoir fait ſa Harangue inaugurale, ſans être entré en fonction: il étoit ami particulier de Mr. de Volder, qui lui rendit ce dernier devoir, avec beaucoup de zéle. „ Cette Harangue (de Mr. de Volder) comme les autres du „ même Auteur, eſt mieux écrite que ne le ſont ordinairement les Ouvrages des Profeſſeurs en Philoſophie, & même de beaucoup d'entre ceux qui ſe piquent de ſavoir „ mieux écrire (16)". II. Le 15 Juin 1682 il prit poſſeſſion de la Chaire de Mathématiques par une Harangue *ſur la néceſſité de joindre l'étude de la Philoſophie & celle des Mathématiques.* III. Le 15 Mars 1689 il fit l'*Oraiſon funébre* de *Luc Schacht* Profeſſeur en Medécine, „ qui eſt écrite, dit Mr. le „ Clerc, avec plus d'art & plus d'éloquence, que non ſeulement bien des Mathématiciens, mais encore bien des „ Profeſſeurs en Belles-Lettres ne ſauroient faire". IV. En quittant le Rectorat de l'Univerſité en 1698, il prononça la Harangue, dont le P. Nicéron fait mention, *de la force & de l'uſage de la Raiſon dans les Sciences.* V. Lorſqu'il conféra en 1698 le Doctorat à Mr. Gale, il fit une Harangue *ſur les Anciens & les Modernes.* „ On y apprend, *dit Mr. le Clerc* „ (17), qu'il eſt également abſurde de vouloir que l'antiquité ou la nouveauté ſoient des marques de vérité ou de fauſſeté; puiſque tout le monde convient, que ce qu'ont dit les Anciens n'eſt ni tout vrai, ni tout faux, & qu'il en eſt de même des Modernes. Cependant il peine à élever-il quelque ſentiment nouveau, qu'on témoigne de l'indignation contre ſa nouveauté; comme ſi c'étoit la même choſe que de dire, qu'un ſentiment eſt faux, ou qu'il eſt nouveau. D'autres au-contraire n'ont que du dégoût pour ce qui eſt ancien, comme ſi la vérité vieilliſſoit. L'Auteur montre ici admirablement bien que les Puiſſances ne ſe doivent pas mêler des querelles ſur des matiéres ſpéculatives, en accordant des récompenſes à ceux qui ſoutiennent un ſentiment, & en punillant ceux qui défendent la doctrine oppoſée. La Vérité ne dépend pas des Ordonnances des Souverains; elle demeure la même, ſoit qu'ils l'approuvent, ou qu'ils la condamnent; & le menſonge eſt tôt ou tard découvert, s'il eſt permis de l'examiner. Les récompenſes & les rigueurs attachées à de certaines doctrines, ne ſont qu'entretenir les fachons, comme l'expérience le fait voir. Cependant on agit par-tout, comme ſi tout le contraire étoit vrai. C'eſt une foibleſſe dans un Etat, quel qu'il puiſſe être, que de faire dépendre ſon repos des „ diſputes des Théologiens, ou des Philoſophes ſur des choſes ſpéculatives. Si le Souverain étoit calme ſur ces ſortes de choſes, & ne puniſſoit jamais que les mauvaiſes actions, l'Etat demeureroit toujours ferme, & ne ſeroit ſujet à aucun changement, quelque variété d'opinions qu'il y pût avoir dans les Ecoles. La Vérité même, qui ne peut qu'être utile à tout le monde, triompheroit enfin „ pour toujours de l'erreur, parce que l'eſprit de parti ſeroit éteint; car qui voudroit s'opiniâtrer à ſoutenir un „ ſentiment, qu'il n'y auroit ni honneur ni profit à défendre? On ne verroit plus maîtraiter des Opinions, pendant une vingtaine d'années, comme dangereuſes, & enſuite faire du bien à ceux, qui les ſoûtiennent, comme „ s'ils en étoient plus dignes, que les autres, juſqu'à ce que „ quelque changement faſſe tourner la médaille". Le célébre Boerhave a fait imprimer cette Harangue, après la mort de l'Auteur. VI. Enfin on a la Harangue qu'il prononça le 19 Octobre 1705. en quittant le Profeſſorat. „ Il y rend „ raiſon de ſa conduite, & témoigne qu'encore que la vie „ des Profeſſeurs lui eût paru autrefois la plus tranquille, qu'il pût mener, les querelles qu'il y faut ſouvent eſſuyer, „ & la répétition perpétuelle des mêmes choſes, ſans avoir „ la liberté de s'occuper à ce qu'on veut, ne ſont pas compatibles avec la tranquillité d'eſprit, qu'il avoit toujours „ recherchée, & qui eſt plus néceſſaire dans la vieilleſſe, qu'en un autre âge. Il dit, qu'il ne cherchoit pas ce repos „ pour vivre dans l'oiſiveté, ni pour ſe décharger d'aucun „ ſoin, dont l'Académie pût avoir beſoin. En tout cela, quoiqu'il parle de lui-même, il n'ennuye nullement le Lecteur; qui ne s'ennuye jamais tant, qu'à lire un Orateur, qui ne l'entretient que de ce qui le concerne. Mr. de Volder donne à ce qu'il dit un tour ingénieux, qui détourne le Lecteur de cette ſorte de penſées, & il y mêle aſſez de „ ſel pour prévenir ce dégoût. Il décrit en paſſant, d'une „ maniére aſſez vive, les diſputes & les chicanes des Académies en général, & touche délicatement celles qu'il „ avoit vues dans l'Académie de Leyde, depuis qu'il y „ étoit (18)".

(15) *Mémoires des Hommes ill.* Tom. XXII. p. 56.

(16) Le Clerc, *ubi ſupra* p. 374, 375.

(17) Ibid. p. 390-394.

(18) Ibid. p. 395. 396.

[*L*] *Nous*

cernent, dans les Remarques [*L*]. Mr. de Volder n'a jamais été marié, & il n'a pas assez estimé les biens qu'il laissoit, pour les juger dignes d'un Testament, les laissant à ceux de ses parens à qui la Nature & les Loix les donnoient (*p*).

(*p*) *Nouv. de la Rep. des Lett.* loc. cit. p. 563.

[*L*] *Nous parlerons de son caractère, & de quelques autres particularités qui le concernent, dans les Remarques.*] Mr. de Volder fut toujours fort régulier dans sa conduite, doux, affable, modeste, n'ayant jamais dessein de choquer personne, circonspect dans toutes ses manières; suivant toujours le parti de la Vérité & de la Justice, autant qu'il lui étoit connu; mais sans emportement contre ceux qui étoient d'une autre opinion, ou dans d'autres principes que lui (19). Quand il ne jugeoit pas à propos de dire son sentiment, il se taisoit, ou ne répondoit qu'en termes généraux à ce qu'on lui demandoit. D'ailleurs il parloit assez librement de tout, & il railloit agréablement quand il vouloit, mais sans malignité (20). Il avoit beaucoup de douceur & d'affabilité pour ses Disciples, & sa manière d'enseigner étoit si claire & si méthodique, qu'il n'est pas surprenant, qu'il soit sorti tant d'habiles gens de son Ecole (21). Peu entêté de la Philosophie qu'il enseignoit, il avoit reconnu même quelques années avant sa mort, la foiblesse du Cartésianisme. „ Je l'ai ouï, „ *dit Mr. le Clerc* (22), se moquer plus d'une fois, d'une „ bonne partie des Méditations de Descartes, quoiqu'il les „ eût expliquées pendant longtems. . . . . Il lui échap- „ poit de tems en tems des plaintes, en s'entretenant avec „ ses amis, du peu de progrès que l'on avoit fait dans la „ connoissance de la vérité, & de la petitesse de nos lumiè- „ res". Cet abandon du Cartésianisme a exposé Mr. de Volder à des reproches très-vifs, & à des soupçons assez odieux de la part d'un des plus grands Cartésiens de notre siécle, Mr. Andala, Professeur en Philosophie & en Théologie dans l'Université de Franeker. Ce n'est pas qu'il ne rende d'ailleurs justice aux grands talens de Mr. de Volder, il en fait au contraire un bel éloge (23), il l'appelle *Vir summus, ingenio Mathematicus, Vir acutissimi ingenii, raræ subtilitatis, excellentissimisque & stupendis dicendi dotibus præditus. Per annos* XXXV. *Vir hic eximius summa cum laude Philosophiam, postea simul cum Mathesi docuit, usque ad A.* 1705. *quando habita Oratione se laboribus Academicis abdicavit. Hic revera Philosophiam* Renati Descartes *diligenter excoluit, promovit, & per annos plurimos ipsa* Cartesii *principia Philosophiæ exposuit, exceptis ultimis aliquot Professionis suæ annis quibus ad Physicam Rohaultii tractandam animum applicuit; & Theatro Physices Experimentali ab Illustribus Academiæ Curatoribus (ipso fauente) extructo, optime Philosophiam Systematicam cum Experimentali, ubi necesse est, conjunxit.* Ces éloges se trouvent répétés ailleurs (24), mais l'Auteur accuse en même tems Mr. de Volder d'avoir embrouillé, obscurci par mille subtilités, & entiérement corrompu les deux argumens de Descartes en faveur de l'existence de Dieu. *Perverse admodum explicat, pervertit & corrumpit, intricat, & subtilitatibus multis obscurat argumenta sua* Cartesii, *quæ ducuntur a priore, sive per ipsum Dei essentiam, & a posteriore ex Idea, quæ tamen tuit videri defendere contra Hustum.* Plus bas notre Censeur semble vouloir rendre Mr. de Volder suspect d'avoir voulu favoriser le Spinosisme. *Sed ne putent* Cl. de Volder *non sensim deseruisse* Cartesii *Philosophiam, sed aliis arcana in pectore clausa & tecta aluisse, etiam illis annis, quando* Cartesii *Philosophiam maxime docuit, citandæ erunt subtilitates intricatæ, difficiles magæ, imo sententiæ paradoxæ & heterodoxæ, quas Disputationibus contra Atheos, & contra Hustum immiscuit.* Il allégue ce que notre Philosophe enseigne sur la notion de cause & d'effet, & en tire des conséquences, qui ne sont rien moins que claires, & que Mr. de Volder auroit certainement desavouées. Mais le zéle de Mr. Andala pour le Cartésianisme étoit si ardent, qu'il croyoit voir les opinions les plus dangereuses par-tout où l'on s'en écartoit. Revenons à ce qui regarde le caractère & le goût de Mr. de Volder. Il lisoit toutes sortes de Livres, en Latin, en François, & en Anglois, quand il croyoit y pouvoir apprendre quelque chose; ou se divertir en pensant à des choses utiles, & il en jugeoit finement & équitablement (25). Il se divertissoit aussi à la lecture des Auteurs Grecs & Latins. Il lisoit l'Ecriture Sainte avec beaucoup d'attention, non seulement dans les heures destinées à cette lecture, mais même toutes les fois, que ses occupations le lui permettoient. On trouva parmi ses papiers une liste des mots Grecs, qui sont les moins fréquens dans les Epîtres des Apôtres, & dans l'Apocalypse, qu'il avoit conférés avec la Vulgate, y ayant souvent ajouté son sentiment particulier. On trouva encore un autre papier, qui contenoit un recueil de tout ce qui est clairement enseigné dans l'Ecriture comme nécessaire pour la Foi & pour la conduite, afin d'obtenir le salut, avec les citations des passages où ces vérités se trouvent (26). Comme il se moquoit des querelles pédantesques que les Gens de Lettres ont souvent les uns avec les autres, sur des choses de nulle conséquence, il souffroit patiemment qu'on le contredît. Il ne vouloit point faire passer son autorité pour une raison, & n'affectoit jamais de faire le Savant, ni de parler même de son métier, sans y être engagé. Comme il n'étoit pas grand parleur, il ne faisoit ostentation de rien, & souffroit qu'on parlât tant qu'on vouloit devant lui. Quoiqu'il fût généralement estimé, il ne fréquentoit familiérement que peu de personnes, avec lesquelles il a toujours entretenu une constante amitié. Zélé pour la République & pour la Liberté, il ne dissimuloit point ses sentimens sur ce sujet, & il ne s'échauffoit jamais tant avec ses amis que sur cet article. Equitable, il prenoit, autant qu'il pouvoit le parti des malheureux. Ennemi de toute persécution en matière de Religion, il savoit bien démasquer ceux qui couvrent leurs passions du beau prétexte de la gloire de Dieu. „ On l'a ouï prendre le parti „ d'un homme condamné pour des sentimens, plus différens „ comme il le disoit, en paroles, que dans la chose même, „ de ceux que l'on soutient communément dans les lieux, où „ il a été condamné, quoiqu'il ne fût nullement avantageux „ de paroître avoir de la pitié en cette occasion (27)".

(19) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mai 1709. p. 562.

(20) *Bibl. Choisie* où *supra* p. 198.

(21) *Nouv. de la Rep. des Lett.* loc. cit.

(22) *Bibl. Choisie* ubi *supra.*

(23) *Apolog. pro vera & famosa Philos.* Part. III. §. 27. 28.

(24) Andala *Examen Ethices Geulingii* Diss. I. §. 27. 28.

(25) Le Clerc *ubi supra* p. 199.

(26) *Nouv. de la Rep. des Lett.* loc. cit. p. 564.

(27) Le Clerc *ubi supra* p. 197. 199. 200.

✠ VONDEL (JUSTE OU JOSSE VAN DEN) surnommé le *Virgile* & le *Sénèque Hollandois*, naquit à Cologne le 17 Novembre 1587, de Juste van den Vondel, & de Sara Kranen [*A*], l'un & l'autre Mennonites ou Anabaptistes, & originaires d'Anvers, d'où ils s'étoient retirés pour fuir la persécution (*a*). Dans la suite, lorsque les tems furent plus tranquilles, ils allérent demeurer à Utrecht, & vinrent enfin s'établir à Amsterdam, où ils faisoient assez bien leurs affaires, ayant une boutique de chapeaux. Notre Vondel se sentit de bonne heure du goût pour la Poësie, mais on convient que ses premières productions furent sans art & sans goût, quoiqu'on y apperçût du génie. En 1610 à l'âge de vingt-trois ans il épousa Marie Wolf, à laquelle il laissa tout le soin d'une boutique de bas, qu'il leva, & se livra sans réserve à son inclination pour la Poësie. Il s'apperçut bientôt, que la connoissance des Langues lui manquoit pour perfectionner ses Ouvrages, en profitant des lumiéres des Anciens, ce qui le détermina à apprendre le Latin à l'âge de près de trente ans. Peu de tems après il apprit aussi la langue Françoise (*b*), dont il pouvoit néanmoins tirer peu de secours en ce tems-là pour la Poësie Tragique. Plus de dix ans après il se fit enseigner la Logique, sans-doute parce qu'il sentit que son raisonnement avoit besoin d'être mieux dirigé, mais malheureusement les Logiques de ce tems-là n'étoient guéres propres à former la raison. Vondel a travaillé dans tous les genres, si l'on en excepte le Comique. On convient (*c*) „ qu'il avoit le génie excellent, & qu'on peut dire à peu près de lui ce que Mr. „ la Motte dit d'Homére; dans quelque Siécle & dans quelque Pays qu'il eût vécu, il eût été grand „ Poëte: & si dès sa jeunesse il avoit perfectionné ses talens par les études, s'il avoit puisé le bon goût „ dans les sources de l'Antiquité, s'il avoit vécu dans un Siécle & dans un Pays où la Poëtie eût été cul- „ tivée, il y a grande apparence que ses Ouvrages auroient égalé, ou surpassé même, tout ce que les „ Anciens & les Modernes ont fait de plus merveilleux". Quelque haute idée néanmoins que ses Admirateurs ayent de sa Muse Tragique, on soutient avec assez de raison, qu'il a souvent péché dans ses Tragédies [*B*]. Nous avons dit ci-dessus, qu'il étoit né Anabaptiste, il vécut assez longtems dans la Com-

(*a*) Hoogstraten *Grand Dict. Hollandois*, Art VONDEL.

(*b*) *Journ. Liter.* Tom. III. P. I. p. 299.

(*c*) Ibidem.

[*A*] *De Juste van den Vondel & de Sara Kranen.*] Pierre Kranen son ayeul maternel étoit d'Anvers, & étoit Mennonite ou Anabaptiste: ayant été dénoncé dans le tems des plus violentes persécutions, il se sauva. Sa femme, qui étoit prête d'accoucher, fut arrêtée & mise en prison: un parent obtint pourtant qu'on la remettroit chez elle, pour y faire ses couches; mais dès qu'elle fut rétablie, on la ramena en prison, & elle fut condamnée à être brûlée. Le parent, qui s'étoit intéressé pour elle demanda, si en faisant revenir & baptiser par un Prêtre un de ses enfans, que le Pére avoit amenés à Cologne, il n'y auroit pas moyen de la sauver? On répondit, *peut-être oui.* Sur quoi on fit venir au-plutôt une petite fille, qui fut baptisée, & à laquelle on donna le nom de Sara; & sa mére à force de sollicitations, & de promesses qu'elle se feroit Catholique-Romaine, fut élargie. Elle se retira ensuite à Cologne avec sa fille, qui lorsqu'elle fut nubile épousa Juste Van den Vondel, dont elle eut notre fameux Poëte.

(1) *Juste* van *Es* a, connu par divers Ouvrages.

[*B*] *On soutient avec assez de raison, qu'il a souvent péché dans ses Tragédies.*] Un Auteur (1), qui étoit très-capable d'en juger, a relevé quantité de défauts dans Vondel. Il remarque d'abord (2), que ce Poëte n'a pas toujours choisi avec sagesse ses sujets, dont un grand nombre sont tirés des Livres Sacrés. „ Si l'Auteur en a agi de la sorte, *dit le Cri-* „ *ti-*

(2) *Journ. Liter.* Tom. III. p. 297.

Communion Mennonite, enſuite il paſſa dans celle des Arminiens. Pendant qu'il étoit de leur parti, il fit ſa fameuſe Tragédie intitulée *Palamède* [C]: cette Piéce étoit contre le Prince Maurice; elle penſa lui attirer de mauvaiſes affaires, mais quelques Magiſtrats d'Amſterdam firent ſi bien, qu'il en fut quitte pour une amende de trois-cens florins, dont on lui fournit les deniers, ſelon quelques-uns, quoique l'Auteur de ſa vie aſſure qu'il les paya avec plaiſir. Dans la ſuite Léonard Marius, Prêtre d'Amſterdam, lui perſuada d'embraſſer la Religion Romaine; cette inconſtance ne doit pas ſurprendre, ſi ce qu'on dit (*d*) eſt vrai, qu'il étoit fort ignorant en matiére de Religion. Lorſqu'il ſe fut rangé à la Communion de Rome, il compoſa un Ouvrage intitulé, *Altaar geheimeniſſen*, les *Myſtéres de l'Autel*, qu'il dédia à Jaques Boonen, Archevêque de Malines; il lui en envoya un Exemplaire, magnifiquement relié, lui écrivit une Lettre trés-reſpectueuſe; mais n'ayant point reçu de réponſe, ni la récompenſe qu'il s'étoit promiſe, il ſaiſit l'occaſion d'un voyage qu'il fit à Bruxelles, pour faire un tour à Malines. Il demande audience, l'obtient, ſe jette aux pieds du Prélat, & lui réitére de bouche, ce qu'il avoit dit dans ſon Epître dédicatoire, qu'aprés avoir erré de Secte en Secte, il étoit enfin par la grace de Dieu rentré dans le ſein de l'Egliſe Catholique, le centre de l'unité de la Foi, & qu'il avoit entrepris la défenſe d'un de ſes Dog-

(*d*) Ibid. p. 205.

„ *tique*, par un principe de dévotion, cette dévotion paroît „ fort mal entendue. On court aux Spectacles dans le deſ„ ſein de ſe divertir, & non pas pour y entendre prêcher; „ & les Diſcours des Saints & des Prophétes ne ſortent pas „ de bonne grace de la bouche d'un Comédien, qui ſe fait „ diſtinguer fort rarement pas une piété exemplaire. Ajoû„ tons que les Myſtéres & les Miracles de notre Sainte Re„ ligion, qu'on regarde avec reſpect dans l'Ecriture Sainte, „ ſont ſur le Théatre hors de leur ſituation naturelle: on a „ bien de la peine à les conſidérer-là, comme leſ objets d'u„ ne foi qui impoſe ſilence à nos lumiéres bornées, on „ oſe ne les pas trouver vraiſemblables; & ce que nous „ croyons dans un Sermon, peut aiſément nous trouver in„ crédules dans une Tragédie, où le ſujet doit plutôt être „ vraiſemblable que vrai. Enfin, mettre ces objets reſpec„ tables ſur la Scéne, c'eſt reſſembler à cette troupe groſ„ ſiére de Pélerins, qui introduiſit la Tragédie en France;

„ *Et ſottement zélés en ſa ſimplicité,*
„ *Jouë les Saints, la Vierge, & Dieu, par piété.*

Vondel a fait une Piéce intitulée *la Pâque*, ou la *Délivrance du Peuple d'Iſraël*, où Dieu eſt le principal Perſonnage. Une autre a pour titre *les Fréres*, & elle roule ſur la maniére dont le Roi David livra, par ordre de Dieu, les Enfans de Saül aux Gabaonites, qui les pendirent. „ Eſt-il néceſſaire, *dit* „ *Mr van Effen*, de faire ſentir qu'un pareil ſujet n'eſt rien „ moins que propre à la Scéne? Cette action choque trop „ les notions communes, pour n'offenſer pas les Spectateurs, „ qui pour l'approuver ont beſoin de toute leur vénération „ pour l'Etre Souverain, dont les Conſeils ne ſont pas à no„ tre foible portée. Voici quelque choſe de plus digne de „ remarque, *ajoûte le Critique*. Eſt-il croyable, qu'avec du „ ſens-commun, on puiſſe ſonger à mettre ſur le Théatre, „ la rebellion des mauvais Anges, & leur chute, arrivée „ par la paſſion que le Diable conçut pour Eve? c'eſt pour„ tant le célébre Mr. Vondel, qui a fait cette belle entre„ priſe, & qui l'auroit exécutée, ſans les cris des Théolo„ giens, qui rendirent inutile le Ciel qu'on avoit déjà pré„ paré ſur le Théatre d'Amſterdam. Perſonne n'ignore que „ les Livres Sacrés ne ſont qu'indiquer à peine le triſte état „ de l'orgueil de ces Eſprits, & il ne faut pas faire de grands „ efforts de raiſonnement, pour ſentir combien il y a de „ travers d'eſprit & de témérité à donner carriére à ſon ima„ gination ſur des ſujets ſi délicats, ſi obſcurs, & en même „ tems ſi dignes de reſpect. Cette Tragédie paroît parmi les „ Oeuvres de Mr. Vondel ſous le titre de *Lucifer*; nous ne „ ſavons pas ſi c'eſt avec la permiſſion de l'Auteur qu'on l'a „ imprimée". Un autre défaut qu'on reproche à notre Poëte, c'eſt qu'il met rarement ſes ſujets bien en œuvre: ſon action eſt ordinairement languiſſante, par la longueur des Scénes, & des Chœurs qu'il a mêlés aux Scénes, à la maniére des anciens Tragiques. „ Il eſt évident, *dit-on* (3), que „ la variété eſt l'ame des Spectacles, & que plus les Scenes „ ſont courtes, fréquentes, & jouées par différens Ac„ teurs, & plus elles cauſent un plaiſir vif & animé. Mr. „ Vondel n'a pas trouvé bon pourtant d'y avoir égard; ſou„ vent un Acte fort long ne contient que deux Scénes, & „ quelquefois qu'une ſeule; & il n'eſt pas rare de voir dans „ ſes Piéces, un même Perſonnage, qui récite trois ou „ quatre-cens vers ſans interruption. Des récits de cette „ étendue ne ſauroient que fatiguer, & faire ſouhaitter aux „ Spectateurs refroidis la fin d'une telle déclamation". Rien de plus ennuyeux que les Chœurs de Vondel; tandis que bien ménagés ils pourroient ſervir à varier le Spectacle, ils ne ſervent ſouvent qu'à répéter, par un verbiage ennuyeux, ce qu'on a déjà ſuffiſamment entendu de la bouche des Acteurs (4). Les Traductions que notre Poëte a faites de quelques Piéces des Anciens ne ſont pas d'un meilleur goût, elles ſont trop litérales, & par conſéquent trop contraires à nos mœurs. Les réflexions du Critique ſur ce ſujet ſont ſi judicieuſes, que nous ne doutons point qu'on ne les liſe avec plaiſir. „ Il „ ſemble, *dit-il* (5), que bien traduire un Poëte, c'eſt le „ rendre de telle maniére, que la Copie faſſe ſur nous la „ même impreſſion que l'Original a fait ſur ceux auxquels il „ a été deſtiné. Ainſi une verſion exacte, & une bonne „ verſion, peuvent paſſer pour des choſes trés-différentes. „ Les maniéres ſimples des Princes Grecs, étant connues „ des Anciens, ne pouvoient leur déplaire ſur le Théatre, „ mais chez nous elles ne peuvent que rebuter le Spectа„ teur, qui croit ne pas former l'idée complette d'un Mo„ narque, s'il n'y comprend l'éclat & la pompe. Ce n'eſt „ pas qu'il faille altérer le caractére des grands Hommes „ qu'on repréſente;

„ *Faire* Brutus *galant*, & Caton *Damoret*.

„ Non, Il s'agit ſeulement d'accommoder à notre goût „ l'extérieur des Héros anciens, afin de donner par-là plus „ de vraiſemblance à leur caractére". Aprés ces Remarques générales Mr. van Effen examine plus particuliérement quelques-unes de Piéces de Vondel. Comme quantité d'Etrangers n'entendent point la Langue où elles ſont écrites, ils ne ſeront pas fâchés d'en avoir une idée. *Jéruſalem détruite* n'eſt pas une des Tragédies de notre Poëte les moins admirées. La ruine de la Ville Sainte n'en eſt point le ſujet, comme on le penſeroit à n'en juger que par le titre; ooo elle eſt déjà priſe au commencement du premier Acte. „ On n'y „ voit proprement que des gaſconnades & de la dureté du „ côté des Romains, & des lamentations des Juifs, ſans que „ la Piéce roule ſur quelque action déterminée. Aprés un „ Soliloque de *Joſéphe*, un des perſonnages, on voit paroî„ tre *Titus* & *Librarius*, nom aſſez bizarre pour un Capitai„ ne Romain. Toute cette ſeconde Scéne ne ſert qu'à faire „ le panégyrique du Vainqueur de la Judée. Mais qu'on „ ne croye pas que ce ſoit le Centurion qui s'en charge, „ c'eſt *Titus* lui-même, qui prend le ſoin de s'élever juſqu'„ aux nues, par les éloges les plus pompeux. On ne finit „ pas facilement, quand on s'étend ſur ſes propres louanges, „ & ſix vingt vers ne ſont pas trop dans une occaſion de „ cette nature. L'Auteur fait même voir que ce n'eſt pas „ aſſes: *Librarius* ne ſauroit s'empêcher d'ajoûter quelque „ traits à l'image que ſon Général vient de tracer de ſon „ propre mérite, il veut renchérir par-deſſus en le compa„ rant à *Céſar*, à qui même il le préfére. *Titus* n'a garde de „ l'en déſavouer, & le reſte de la Scéne n'eſt qu'un combat „ entre *Titus* & *Librarius*, à qui élévera le mieux les actions „ héroïques de *Titus*. Parmi les Juifs qu'on entend ſe plain„ dre ici, la *Fille de Sion* tient un rang conſidérable; c'eſt „ une grande Princeſſe, eſcortée d'un bon nombre de Da„ mes d'honneur; mais elle a beau pouſſer des ſanglots, elle „ ne ſauroit amollir la dureté barbare de ſon Vainqueur. „ C'eſt envain qu'elle prétend ſe cacher dans les malines, „ on découvre ſa retraite, & on la force de ſuivre le Géné„ ral Romain, pour être le plus bel ornement de ſon Triom„ phe. Une Tragédie de cette nature ne ſautoit avoir un „ dénoûment, *ajoûte-t-on*, mais il faut bien pourtant qu'elle „ ait une fin dans le cinquiéme Acte. Il n'eſt que d'une „ ſeule Scéne; *Siméon* Evêque de Jéruſalem, qui s'en étoit „ fui, revient pour voir les ruines du lieu de ſa réſidence; il „ eſt pris pour un eſpion par *Terentius*, un Centurion, mais „ il diſſipe les ombrages du Romain, en faiſant voir qu'il eſt „ de la Secte paiſible des Chrétiens; enſuite il déclame con„ tre la barbarie des Vainqueurs. Tout cela eſt compris en„ viron dans une quarantaine de vers. La-deſſus l'Ange „ *Gabriel* arrive pour conſoler l'Evêque; il fait voir que la „ ruine de Jéruſalem, ſi bien méritée par les Juifs, avoit „ été prédite par les Prophétes, & il étale toutes les ré„ flexions qu'il faut tirer de cet événement funeſte. La „ Harangue de cet Ange n'eſt tout au plus que de neuf gran„ des pages *in quarto*, & ainſi la Piéce ſioit (6)". Une autre Piéce plus eſtimée, & meilleure en ſoi eſt *Gysbert d'Amſtel*. Le ſujet en eſt la priſe d'Amſterdam par les Partiſans de Florent V. Comte de Hollande, aſſaſſiné pas Gerard de Velſen, neveu de Gysbert, Seigneur de cette Ville. Gerard avoit ôté la vie au Comte, parce que ce Prince avoit violé ſa femme. Amſterdam fut priſe à peu prés de la même maniére que la Ville de Troye; les ennemis ayant fait ſemblant de ſe retirer, avoient abandonné un grand Vaiſſeau, où leurs meilleurs ſoldats étoient cachés ſous des fagots. Les Aſſiégés traînérent ce bâtiment dans la Ville, le reſte ſe devine aſſez. Cet événement arrivé la nuit de Noël, donne beau jeu à l'Auteur, pour répandre à ſon ordinaire de l'onction ſur le Théatre: on y voit des Evêques, des Abbés, des Abbeſſes, des Moines & des Religieuſes, qui paſſent tous d'une maniére très-convenable à leur Profeſſion; on entend dans cette Piéce des Hymnes; un Evêque y entonne le Cantique de Siméon. C'en eſt aſſez pour faire juger du goût de Vondel.

(3) Ibid. p. 199.

(4) Ibid. p. 200.

(5) Ibidem.

(6) Ibid. p. 201. 202.

[C] *Pendant qu'il étoit de leur parti* (des Arminiens) *il fit ſa fameuſe Tragédie, intitulée* Palamède.] Ce fut aprés la mort d'Olden-Barnevelt que Vondel compoſa cette Piéce. Pour la-

Dogmes dans l'Ouvrage, qu'il avoit eu l'honneur de lui préſenter. Le Prélat, qui ne ſe connoiſſoit guéres en Poëſie du genre de celle de Vondel, lui répondit. „ Que vous dirai-je, Mr. Vondel, de „ votre Ouvrage & de vos vers? Cela eſt aſſez bien, aſſez bien; mais il s'en faut bien que vous approchiez de Cats; mais attendez un peu, je vous ferai un préſent". Il alla chercher un tableau qu'il lui donna, en lui diſant que c'étoit une Piéce de Rubens. Vondel compta qu'il en tireroit bien de l'argent, mais à ſon retour les Connoiſſeurs lui dirent que ce n'étoit qu'une Copie, qui valoit tout au plus quatre-vingt florins, ce qui chagrina notre Poëte, qui avoit compté en tirer cinq ou ſix mille florins. Agé de ſoixante-dix ans il penſa tomber dans la diſette; il s'étoit ruiné pour ſon fils, qui lui avoit couté preſque quarante mille florins, & dont les diſſipations alérent ſi loin qu'on fut obligé de l'envoyer aux Indes. Notre Poëte trouva une reſſource dans ſes Amis, on lui donna un petit emploi de ſix-cens cinquante florins de rente; mais le peu de goût qu'il avoit pour les fonctions, qu'il devoit remplir, fit qu'il s'en acquitta avec tant de négligence, qu'on lui ôta ſon emploi; cependant à la ſollicitation de ſes Protecteurs, on lui en laiſſa le revenu, ce qui lui fit grand plaiſir, parce qu'il put continuer à ſe livrer à ſon inclination pour la Poëſie. En 1670 il publia l'*Enéide* en Vers, Ouvrage peu eſtimé; l'année ſuivante, âgé de quatrevingt-quatre ans, il donna les *Métamorphoſes d'Ovide*. Nous dirons un mot de ſes Ouvrages en général, dans les Remarques [*D*]. Il n'aimoit pas à entendre parler de la mort. Un jour regardant le corps d'un de ſes petits-fils dans le cercueil, il dit à ſa fille: *La mort eſt pourtant un vilain monſtre, voilà ce beau jeune homme, qui n'eſt qu'un cadavre, qui pourrit.* Dans une autre occaſion il dit à une de ſes parentes; *la mort ne me plaît point*; à quoi elle répondit, *n'aimeriez-vous pas la vie éternelle*; *Oui*, reprit-il, *elle me ſeroit bien plaiſir, mais je voudrois y aller comme Elie.* Lorſqu'il ſe ſentit affoiblir, il dit à la même; *Priez Dieu qu'il me retire de ce monde. Voulez-vous donc à préſent*, repliqua-t-elle, *que ce vilain monſtre vienne? J'aurois beau attendre*, répondit-il, *le chariot d'Elie ne viendra point.* Il mourut le 5 Février 1679, dans ſa quatrevingt-douziéme année, après avoir reçu les Sacremens à la maniére de l'Egliſe Romaine. Il fut enterré le 8 du même mois dans l'Egliſe neuve, ayant été porté par quatorze perſonnes qui cultivoient ou qui aimoient la Poëſie. Un Magiſtrat d'Amſterdam a fait graver ſur ſon tombeau ce Chronographe; *Vir Phœbo, & MUſIs gratUs VonDeLIUs hIc eſt.*

inſpirer de l'horreur pour ce qui s'étoit fait contre ce célébre Miniſtre d'Etat, il fit cette Tragédie, qui eſt allégorique; le Juſte eſt la mort de *Palamède*, fauſſement accuſé par *Uyſſe*, Aqui l'Auteur donne *Agamemnon* pour complice. „ L'Allégorie eſt bien obſervée en général dans cet Ouvrage, hormis qu'au-lieu d'y dépeindre les habits des Prêtres Grecs, „ on y trace une image fidéle des habillemens des Miniſtres „ Hollandois, & que *Palamède*, quoiqu'il mourût jeune, y „ eſt introduit comme un vieillard, ain d'avoir plus de con-
(7) Ibid. p. 205. „ formité avec Mr. d'Olden-Barnevelt (7). Tout le premier Acte ne contient qu'un ſoliloque de *Palamède*, & un Chœur de Soldats d'Ithaque. Dans cette longue Scéne le Héros étale tous les Chefs d'accuſation dont les Grecs le chargeoient, & il fait voir ſon innocence avec beaucoup d'étendue. „ Ne peut-on pas dire que c'eſt faire un „ trop grand pas dès le premier Acte? & que pour tenir le „ Spectateur toujours également animé, il faut que le Poëte ſe „ déploye peu à peu, ſans affectation, ce qui ſe fait mieux
(8) Ibid. p. 206. „ dans un Dialogue, que dans un Soliloque (8)". Dans la premiere Scéne du ſecond Acte, *Mégére* ayant fait ſortir de l'Enfer *Syſiphe*, un des ayeux d'*Uyſſe*, le même dans le Camp des Grecs, lui explique le ſujet de la guerre, & le porte à augmenter la ruſe & la malice dans le ſein de ſon petit-fils. Quoique *Syſiphe* parle à cette Déeſſe infernale avec peu de reſpect, en lui donnant des noms burleſques, il lui obéit ponctuellement, il entre dans la tente d'*Uyſſe*, & lui inſpire la fraude qui devoit cauſer la perte de *Palamède*. Dans le reſte de cet Acte, & dans les trois ſuivans, on inſtruit le procès de *Palamède*, & on le condamne enfin ſur la foi d'une fauſſe Lettre de *Priam*, & ſur celle d'un Caſque rempli d'or, enterré par *Uyſſe* dans la tente de ce Prince innocent. Dans l'Acte cinquiéme enfin, un Courier vient annoncer ſa mort à ſon frére *Oate*; il en décrit toutes les particularités d'une maniére fort étendue, en dépeignant le lieu du ſupplice; la deſcription de la mort de Palamède tient plus de ſix-vingt vers; & au-lieu de finir la Piéce, l'Auteur la continue. *Oate*, qui n'a interrompu ce long récit que par deux lignes, s'adreſſe à Neptune, ſon grand-pére, pour en obtenir la vengeance de cet horrible attentat. Neptune paroît; & pour conſoler ſon petit-fils il lui promoſſique, en huit pages, les malheurs qui devoient arriver à Agamemnon, à Uyſſe, & à tous ceux qui avoient conſpiré contre Palamède. Ce n'eſt pas tout; il faut encore que le Spectateur ſe tranſporte à Troye, pour être témoin de la joie de Priam & d'Hécube, qui veulent célébrer ce jour heureux pour eux, par une fête ſolemnelle: un Chœur de Filles Troyennes occupe encore, par vingt-deux ſtrophes de quatre vers chacune. Le *Palamède* couta aſſez cher à Vondel ou à ſes Amis; les tems changérent ſi fort, qu'en 1663 on repréſenta cette Piéce à Rotterdam, & elle fut jouée à Amſterdam trois fois en 1665. Pluſieurs en obſervant que malgré les défauts qu'on voit dans les Ouvrages de Vondel, il faut reconnoître cependant qu'il y a des beautés, des expreſſions & des penſées dignes de la réputation de ce célébre Poëte, & qu'on lui applique avec raiſon ce vers;

Ennius, ingenio maximus, arte rudis.

[*D*] *Nous dirons un mot de ſes Ouvrages en général, dans les Remarques.*] Le nouveau Compilateur de la *Bibliotheca Belgica* (9) donne un Catalogue des Oeuvres de Vondel, en neuf Volumes in-4. mais il n'indique aucune Edition, & donne lieu de croire, que l'on a recueilli toutes les Oeuvres de notre Poëte dans ces neuf volumes, ce qui n'eſt pourtant point. Voici un Catalogue de ſes Ouvrages, tels qu'ils me ſont connus. I. *Warande der Dieren*, c'eſt-à-dire, le Parc des Animaux. Amſt. 1617 in-4. Foppens marque une Edition de 1682. dans la même Ville, il y en a encore une de 1717. II. *Helden Godt*, c'eſt-à-dire, les Héros de Dieu. Amſt. 1620. & 1727 in-4. III. *Treurſpeelen*, c'eſt-à-dire, Tragédies, Amſt. 1654. 1661 & 1720. 2 Vol. in-4. IV. *Jonas de Boetgenut*, c'eſt-à-dire, Jonas le Pénitent de la Repentance. Amſt. 1662. in-4. V. *Beſpiegelingen van God en Godtdienſt*; c'eſt-à-dire, Méditations de Dieu & de la Religion; Amſt. 1662. in-4. Rotterd. 1700 in-4. VI. *Virgilius in Rym*, c'eſt-à-dire, Virgile en Vers. Amſt. 1670 in-4. Je trouve dans un Catalogue une traduction du même Auteur en Proſe, imprimée en 1646. attribuée auſſi à Vondel. VII. *Ovidius Herſchepping in Rym*, c'eſt-à-dire les Métamorphoſes d'Ovide en Vers. Amſt. 1671 in-4. VIII. *Poëſie*, c'eſt-à-dire, Poëſies, Francker 1682 in-4. C'eſt un Recueil des Poëſies de tout genre, publiées en divers tems, avec la Vie de Vondel par G. Brandt. IX. *Tweed der menſchelyken Leeven*; c'eſt-à-dire, Théatre de la Vie Humaine. Amſt. 1699. 1718 in-4. X. *Altaar Gebeine-niſſen*; c'eſt-à-dire, les Myſtéres de l'Autel. Cologne 1718 in-4. J'ignore de quelle année eſt la premiére Edition. XI. *Maagden Brieven*; c'eſt-à-dire, Lettres des Vierges. Amſt. 1723 in-4. XII. *De Heerlykheid der Kerke*; c'eſt-à-dire la Gloire de l'Egliſe. Cologne 1663 in-4. Vondel, comme l'on voit, s'exerçoit ſur toutes ſortes de ſujets. On trouve dans le Recueil de Poëſies diverſes Satyres, dont la plupart regardent les Miniſtres Réformés, mais qui ne ſont qu'un tas d'injures groſſiéres & triviales, & qui ne donnent pas une grande idée de la délicateſſe de l'Auteur.

(9) Foppens *Bibl. Belg.* Tom. II. p. 772.

VORSTIUS (ÆLIUS EVERARD) naquit à Ruremonde, Ville du Duché de Gueldre, le 26 Juillet 1595 d'une famille illuſtre de ce Pays-là (*a*). Peu de tems après ſa naiſſance les troubles obligérent ſes parens à quitter Ruremonde, ils ſe retirérent à Dordrecht, où Vorſtius commença ſes études. A l'âge de quatorze ans on l'envoya à Leyde, où il étudia pendant deux années ſous Lipſe, Bonaventure Vulcanius, & les autres Savans, qui profeſſoient alors dans cette Univerſité (*b*). Il alla enſuite en Allemagne, où il demeura quatre années à Heidelberg, à Cologne, & en d'autres endroits, s'appliquant à la Philoſophie & à la Médecine (*c*). Comme cette derniére Science étoit celle qu'il ſe propoſoit principalement pour but, il paſſa en Italie, où elle fleuriſſoit plus que par-tout ailleurs. D'abord il ſe rendit à Padoue, & y profita des leçons de Mercurialis, de Capivacci, & d'Aquapendente. Le premier ayant été appellé à Boulogne, Vorſtius l'y ſuivit, & continua ſes études ſous lui; ſans négliger les inſtructions de Tagliacoti & d'Ulyſſe Aldrovandus. De Boulogne il alla à Ferrare pour entendre Jérôme Braſavoli & Alphonſe Cataneo. Celui-ci, qui étoit Médecin du Duc de Ferrare, le produiſit à la Cour, où il eut occaſion de ſe faire connoître, & de ſe faire des amis. Cataneo, qui l'eſtimoit, lui procura une place de Médecin domeſtique chez Nicolas Grana, Evêque d'Anglona, Ville du Royaume de Naples (*d*); il fut trois ans au ſervice de ce Prélat, après la mort duquel il ſe rendit à Naples, & y demeura

(a) Foppens *Bibl. Belg.* Tom. I. p. 511.

(b) Nicéron *Mém. des Hommes ill.* Tom. XXII. p. 96.

(c) Ibid. p. 197.

(d) Ibid p. 197. 198.

meura un an occupé de la pratique de la Médecine. L'Auteur de la *Bibliotheca Belgica* (*e*) dit, qu'il fut pendant deux ans Médecin de Fabrice Pignatelli, Marquis de Querceto. Pendant ſon ſéjour à Anglona & à Naples, il fit quantité d'Obſervations ſur la ſituation des lieux, les Antiquités, & les mœurs du Pays. Après une abſence de quatorze ans il déſira de revoir ſa patrie, & revint à Ruremonde au mois de Juin 1596. Mais à peine y étoit-il arrivé que la Comteſſe de Meurs le fit venir à Delft, & le prit chez elle en qualité de ſon Médecin. Il n'occupa ce poſte que deux ans; Joſeph Scaliger, à qui ſon mérite étoit connu, lui procura une Chaire de Profeſſeur en Médecine à Leyde, en 1598. Il mourut le 22 Octobre 1624 (*) âgé de cinquante-neuf ans. Il avoit épouſé Gertrude van Voorſt, dont il eut deux fils, *Adolphe*, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant, & *Joſeph*, dont Joſeph Scaliger étoit le Parrain: s'étant appliqué à l'étude du Droit, il devint Bourguemaître d'Utrecht, où il eſt mort en 1636, ſans avoir été marié. L'Epître dédicatoire de l'Introductioo à la Géographie de Cluvier, *ad illuſt. Molinum*, eſt de ſa façon (*f*). On a d'Ælius Everard Vorſtius deux Oraiſons funébres, & une Lettre à Abraham Gorlæus, ſur l'origine des Bagues, que ce Savant a mis à la tête de l'Ouvrage qu'il a compoſé ſur ce ſujet, & qu'il a publié ſous le titre de *Dactyliotheca ſeu Annulorum ſigillarium Promptuarium*. Leyde 1599 in-4. Vorſtius avoit deſſein de publier des Notes ſur le Traité de Corneille Celſe *de Re Medica*; les Obſervations qu'il avoit faites dans ſes Voyages, & un Traité des Poiſſons de la Hollande (*g*).

(*e*) Tom. I. p. 55.

(*) Foppens met ſa mort en 1625.

(*f*) Nicéron *Mém.* etc. p. 92. 93.

(*g*) *Bibl. Belgic.* ubi ſupra.

☞ VORSTIUS (ADOLPHE) Fils du précédent, nâquit à Delft le 23 Novembre 1597. Il fit toutes ſes études à Leyde, où il entra à l'Académie à l'âge de quinze ans; il s'y appliqua d'abord à acquérir la connoiſſance des Langues; Henri Bredius, Cuneus, & Daniel Heinſius furent ſes Maîtres pour la Littérature Latine; Vulcanius le fut pour la Grecque; & il étudia l'Hébreu & l'Arabe ſous Erpenius: il s'attacha auſſi à la Philoſophie, que Gilbert Jacchæus profeſſoit alors (*a*). Quand il fut queſtion de prendre un parti, & de faire choix d'une profeſſion, Adolphe avoit du panchant à ſe tourner du côté de la Théologie, mais ſon Pére l'en diſſuada, & l'engagea à ſuivre ſon exemple en s'attachant à la Médecine. C'eſt ce qu'il fit avec beaucoup d'aſſiduité, donnant ſes momens de loiſir au Deſſein & à la Muſique, qu'il cultiva juſques à la fin de ſa vie, & qui lui ſervoient de délaſſement, après ſes occupations ſérieuſes. Lorſqu'il fut en état de profiter de la converſation des Savans, ſon Pére qui avoit connu l'utilité des voyages par expérience, réſolut de lui faire voir les Pays étrangers; il avoit alors vingt-deux ans. Il paſſa d'abord en Angleterre, d'où il vint en France, où il ne manqua pas de voir tous ceux qui tenoient quelque rang dans la République des Lettres. Il alla enſuite en Italie, & ſe fit recevoir Docteur en Medecine à Padoue, le 20 Août 1622 (*b*). La République de Veniſe ayant envoyé en ce tems-là Antoine Mocenigo en qualité d'Ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux, Vorſtius profita de cette occaſion pour revenir en Hollande. Mocenigo dit tant de bien de ce jeune Médecin, que Reinier Bont, Profeſſeur en Médecine à Leyde, étant mort peu de tems après, les Curateurs de l'Univerſité nommérent Vorſtius pour lui ſuccéder, en 1624. Il fut chargé d'enſeigner les inſtitutions de la Médecine; & ſon Pére n'ayant pas ſurvécu longtems à ſa promotion, il lui ſuccéda dans la Chaire de Botanique, & dans la direction du Jardin des Simples. Il eut trois fois l'honneur d'être Recteur de l'Académie, en 1636, 1652 & en 1660. Vers la fin de ſa vie il fut attaqué de la gravelle & de la goute; & ces maux le conduiſirent bientôt au tombeau; il mourut le 8 Octobre 1663 âgé de près de ſoixante-ſix ans. Il paroît par une Lettre de Heinſius (*c*) qu'il eut de la peine à ſe réſoudre à mourir; *Vorſtium e vivis audio exceſſiſſe invitus.* Il y a quelques Ouvrages de lui [*A*]. Il avoit épouſé en 1626 Cathérine van der Meulen, fille de Daniel van der Meuleo, d'une famille noble & ancienne, & d'Eſther de la Faille: il la perdit en 1652. après en avoir eu pluſieurs enfans, dont il ne lui reſtoit de garçons, quand il mourut, qu'un fils.

(*a*) Nicéron *Mém. des Hommes. ill.* Tom. XXII. p. 100.

(*b*) Ibid. p. 101. 102.

(*c*) Burman. *Syllog. Epiſt.* Tom. III. p. 505.

[*A*] *Il y a quelques Ouvrages de lui.*] Outre pluſieurs Théſes ſur des matiéres de Médecine, il a publié trois Oraiſons funébres; celle de *Jaccheus*, ſous qui il avoit étudié en Philoſophie, qui parut en 1628, celle de *Pierre Cuneus* en 1638. & celle du célébre *Saumaiſe* en 1652. Dans le Recueil de Lettres publié par Mr. Burman, on en trouve (1) quatre de Vorſtius à Nic. Heinſius, avec lequel il paroît qu'il avoit des liaiſons; on en voit une de Heinſius, qui eſt une réponſe à la derniére de Vorſtius: je remarquerai en paſſant que la date de la Lettre de Heinſius eſt fautive, elle porte le 18 Octobre 1672. neuf ans après la mort de Vorſtius, il faut lire 1662. On voit par une des Lettres de ce Médecin (2) qu'il avoit eu quelques brouilleries avec Iſaac Voſſius, & qu'il étoit fort mécontent de lui au ſujet de Saumaiſe. Heinſius étoit en ce tems-là à Stockholm; Vorſtius lui envoya l'oraiſon funébre de Saumaiſe qu'il avoit faite; & lui écrivit: *Orationis funebris in Illuſtris Salmaſii exceſſum exemplar una miſi: tui id facio furis: ſi legere nolis, abjice mox, aut lacerpedi Deo uſtulandum trade: niſi forſan malis cognato Mouchetons dare.* Voſſio *ut des vero, nimis enim male de me & defunctis Salmaſio meritus eſt. Ea eſt hominis maledicentia, ut ante annum præter propter in ædibus meis, præſente Holſtio, cum verba inter nos commutaremus, & querelam meo etiam nomine contra illum inſtituerem, non verimus fuerit tantum virum, cui plurimum obſtrictus eras, vocare mendacem, ſceleſtum & nebulonem. Vide hominis impudentiam & malam linguam ac effrenem. Natum illud Euripidem; Ἀχιλλέων ευρέσει πᾶς ἀνὴρ ἐφευρὼν τὸ πλεῖον ἔργον χέει. Dolet ex animo quod tanti patris, ubique antiquiſſimi ſit degener filius.* Vorſtius a publié auſſi le Catalogue des Plantes du Jardin de Médecine de Leyde: *Catalogus Plantarum Horti Academici Lugduno-Batavi, quibus is inſtructus erat anno 1642. Acceſſit Index Plantarum indigenarum, quæ prope Lugdunum in Batavis naſcuntur.* Leyde 1643 in-24.

(1) *Syllege Epiſtol.* Tom. II. p. 725-732.

(2) Ibid. p. 729.

☞ VORSTIUS (JEAN) nâquit à Anvers vers l'an 1529 (*a*). Ayant embraſſé la doctrine de Luther, il fut contraint de quitter ſa Patrie, & ſe retira dans l'Ooſtriſe, où il fut Miniſtre de Norden pendant trois ans, depuis 1551 juſqu'en 1554, qu'il fut congédié, parce que les Réformés devinrent ſupérieurs aux Luthériens. Il paſſa dans le Jutland, & la même année 1554 le Duc de Holſtein l'établit Paſteur de Hathersleben, & *Antiſtes* des Egliſes de Campagne des Diocéſes de Hathersleben & de Tunderen. En 1560 Frédéric II. Roi de Danemarc le nomma Paſteur d'Itzhoë, Ville du Holſtein, & Surintendant de toutes les Egliſes de ce Duché, qui dépendoient de lui. Ayant occupé ce poſte ſix ans, il fit un voyage dans ſa Patrie; voici à quelle occaſion. Les Luthériens d'Anvers ayant obtenu par le crédit de Guillaume Prince d'Orange, & par la connivence de la Ducheſſe de Parme, un peu plus de liberté qu'ils n'en avoient, ſouhaitérent d'avoir quelques Miniſtres pour mettre leur Egliſe en bon état & pour l'édifier; ils appellérent dans ce deſſein Vorſtius, Mathias Flacius Illyricus, Cyr. Spangenberg, & Herm. Hamelmann (*b*). Vorſtius obtint du Roi de Danemarc la permiſſion d'aller au ſecours de ſes Compatriotes, & ſe rendit auprès d'eux en 1567. Pendant ſon ſéjour à Anvers, il publia une Confeſſion de Foi, conjointement avec ſes Collégues [*A*]. Un Hiſtorien rapporte que ces Théologiens engagérent les

(*a*) Gerh. Mercator *Atl. Geogh.* p. 206. *Apud* Moller *Cimb. Liter.* Tom. II. p. 955.

(*b*) Melch. Adam *Vit. Theol. Germ.* p. 676. Edit. 16-8.

[*A*] *Il publia une Confeſſion de foi, conjointement avec ſes Collégues.*] Elle parut à Anvers en 1567 in-8. Lipenius (1) aſſure qu'il y en eut une ſeconde Edition en 1579 in-8. & que Spangenberg en donna une Verſion Allemande avec une Préface de ſa façon à Iſleben en 1567 in-8. Joſſe Ravelteyn, Profeſſeur en Théologie à Louvain, publia une Réfutation de cette Confeſſion, ſous ce titre: *Confutatio Confeſſionis ſeu Doctrinæ, quæ nuper edita eſt a Miniſtris, qui in Eccleſiam Antverpienſem irrepſerunt, & Auguſtanæ Confeſſioni ſe aſſentiri profitentur.* Louvain 1567 in-8. Matthias Flacius lui répondit par ſa

(1) *Bibl. Theol.* P. I. p. 81 & 401. *Apud* Moller. *Cimb. Liter.* Tom. II. p. 854.

les Réformés d'Anvers dans une diſpute ſur l'Euchariſtie, où les choſes ne ſe paſſerent pas d'une maniére fort édifiante [B]. Aprés avoir demeuré environ deux mois à Anvers, Vorſtius retourna chez lui à Itzhoë, où il vécut juſqu'à l'année 1599, qu'il mourut le 13 Avril âgé de ſoixante-dix ans (c). Il laiſſa pluſieurs enfans, entre autres Martin Vorſtius, Pére d'un autre *Jean Vorſtius*, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant.

(c) Moller. ubi ſupra.

ſa *Defenſio Confeſſionis Antverpienſis*. Baſle 1567 in-8. Raveſteyn revint à la charge, & publia: *Apologia Catholicæ Confutationis prophanæ illius & peſtilentis Confeſſionis (quam Antverpienſem appellant Pſeudominiſtri quidam) contra inanes cavillationes Matthæi Flacci Illyrici.* Louvain 1568 in-8. (2). Vorſtius publia auſſi avec les autres Miniſtres une exhortation à la Repentance, dont Mollerus met l'impreſſion en 1566; mais il y a de l'apparence qu'il ſe trompe, les Auteurs n'étant venus à Anvers que l'année ſuivante. On n'a point d'autres Ouvrages de Vorſtius, ſi l'on en excepte une Lettre à Henri Ranzow, Gouverneur du Holſtein, ſur la mort de ſon fils, écrite en 1592, & imprimée à Hambourg en 1593 in 8. & dans un Recueil de Lettres à ce Seigneur publié par George Louis Froben en 1593 & 1595 (3). Mollerus parle encore de pluſieurs Lettres ſur des matiéres Eccléſiaſtiques, qui ſe conſervent manuſcrites, & dont il dit en avoir vu quelques-unes.

(2) Poppens *Bibl. Belg.* T. II. p. 770.

(3) Mollerus ubi ſupra.

[B] *Un Hiſtorien rapporte que ces Théologiens engagérent les Réformés d'Anvers dans une diſpute ſur l'Euchariſtie, où les choſes ne ſe paſſerent pas d'une maniere fort édifiante.*] C'eſt Brandt qui raconte ce fait (4); il dit que cette Diſpute fut accompagnée de mille injures & de mille reproches; c'eſt ce qui engagea Antoine Cornus, ou Bellerive en François, Miniſtre Eſpagnol, qui étoit parmi les Réformés, à écrire une belle Lettre à ces Théologiens Luthériens pour les porter à l'Union; cette Lettre fut imprimée en François & en Flamand: en voici quelques traits. Cornus diſoit „ que c'étoit une „ choſe tout-à-fait déplorable de voir la Chaire de vérité „ transformée en une Chaire de diſcorde; qu'au lieu de prê„ cher la Parole de Dieu, on y faiſoit retentir des injures „ groſſiéres; que Luther, Mélanchthon, & d'autres Théo„ logiens du méme Parti, étoient de vrais Serviteurs de „ Dieu, à qui le Saint-Eſprit avoit communiqué pluſieurs „ dons & pluſieurs graces; mais qu'ils n'étoient point infaſ„ ſibles; qu'il y avoit lieu de croire que Luther & Mélanch„ thon, voyant que la Réformation étoit attaquée de tous „ côtez, ne voulurent pas d'abord effrayer le Monde, en lui „ donnant une juſte idée du Sacrement de la Sainte-Céne; „ qu'ils attendoient une occaſion favorable pour expliquer „ parfaitement la nature de cette ſainte Cérémonie; que Lu„ther ignoroit pluſieurs choſes, lorſqu'il commença à prê„ cher la Réformation, & que le Seigneur les lui révéla dans „ la ſuite; qu'il reconnoît lui-même que Dieu l'avoit plutôt „ envoyé pour détruire le Royaume de l'Antechriſt, que „ pour rétablir l'Egliſe; que ce Réformateur & les autres „ Théologiens de la Confeſſion d'Augsbourg avoient plus „ travaillé à purger le Papiſme qu'à découvrir la pure Véri„ té; qu'ils avoient été principalement occupez à réfuter des „ calomnies, à compoſer des Apologies, & à diſputer avec „ les Moines & les Prêtres, deſorte qu'ils n'avoient pas eu „ aſſez de tems pour étudier ſérieuſement la Religion Chré„ tienne. C'eſt pourquoi leurs Ouvrages ſont remplis de tant „ de traits ſatiriques, & d'expreſſions injurieuſes, qui ne con„ viennent point à de vrais Serviteurs de Dieu, & à des „ Prédiſeteurs de l'Evangile de paix. Tout ce que je viens „ de dire, *pourſuit Cornus*, tend à faire voir, que nous ne „ devons, ni les uns ni les autres, faire des Dieux, ou plutôt „ des Idoles, de nos Miniſtres, & entretenir des querelles „ & des diviſions pour l'amour d'eux". Cornus ajoûte, que les querelles des Réformés & des Luthériens ſont incompatibles avec l'amour que les Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres. Enfin il déclare, qu'on doit préférer la doctrine de Jéſus-Chriſt à celle de Jean & de Martin. Ce ſage Théologien avoit raiſon, un Proteſtant doit poſer l'Ecriture Sainte pour fondement de ſa foi, & non la Syſtême de Luther ou de Calvin.

(4) *Hiſt. de la Réform. des Pays-Bas* Liv. VIII. tom. I an 1567.

☞ VORSTIUS (JEAN) nâquit en 1623 à Weſſelbuur, petit Village du Dithmarſe, faiſant partie du Holſtein (a): *Baillet* (b) s'eſt trompé en le faiſant naître à Berlin. Il étoit fils de Martin Vorſtius, Miniſtre de Weſſelbuur, & petit-fils de Jean Vorſtius, dont nous avons parlé dans l'Article précédent: aprés avoir fait ſes premiéres études dans la Province où il étoit né, & dans les Ecoles d'Itzhoë & de Hambourg, il s'appliqua à la Philoſophie & à la Philologie dans cette derniére Ville, ſous les Profeſſeurs qui y enſeignoient. En 1644 il alla à Wittemberg, où pendant deux ans il continua les mêmes études, & entendit les leçons de Théologie des Profeſſeurs les plus célébres parmi les Luthériens; aprés avoir été reçu Maître-ès-Arts dans cette Académie, il eut la conduite des fils de George Müller Senateur de Hambourg, avec leſquels il alla à Helmſtad en 1646, & il y profita encore pendant deux ans des inſtructions des habiles gens qui y profeſſoient en ce tems-là. Il alla à Jéne avec ſes Eléves en 1648, & il y donna des preuves de ſon érudition par trois Diſſertations trés-ſavantes qu'il y publia, & dont nous parlerons auſſi bien que de ſes autres Ouvrages dans les Remarques [A]. Il gagna non ſeulement l'amitié des plus habiles gens, mais ſa réputation engagea Frédéric, Duc de Holſtein-Got-

(a) Mollerus *Cimb. Liter.* T. I. p. 700.

(b) *Jug. des Sçav.* T. VI. P. I. p. 212.

[A] *Dont nous parlerons, auſſi-bien que de ſes autres Ouvrages, dans les Remarques.*] Dés l'an 1646 il avoit publié & ſoutenu publiquement une Diſſertation ſur quelques Pays dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire Sacrée: *Diatriba Chorographica de quibuſdam Regionibus, quarum in Hiſtoria Sacra fit mentio*, Wittemb. 1646 in-4. La premiére des trois Diſſertations qu'il mit au jour à Jéne a pour titre: *Exercitatio de primatu Solibus Epiſcopalibus Veteris Eccleſiæ, imprimis Romano.* Jéne 1648 in 4. Nous indiquerons les deux autres, en faiſant connoître les Pieces de notre Auteur, que Crenius a inſérées dans ſon *Faſciculus Opuſculorum quæ ad Hiſtoriam ac Philologiam Sacram pertinent*; il n'a pas obſervé l'ordre dans lequel Vorſtius avoit publié ſes Ouvrages. Dans le Tome III. (1) on voit de lui I. *De Adagiis Novi Teſtamenti Diatriba.* Cette Piéce avoit paru à Berlin en 1670 in-4. & elle a été depuis inſérée en divers Recueils. Vorſtius a non ſeulement raſſemblé les façons de parler proverbiales qui ſe trouvent dans le Nouveau Teſtament, mais il s'eſt appliqué particuliérement à faire voir par les écrits des Rabbins, que c'étoient des Proverbes, dont l'uſage étoit ordinaire parmi les Juifs. II. *Exercitationum Academicarum* ΔΕΜΑΤΙΟΝ (2). C'eſt un Recueil de cinq Diſſertations. La premiére roule ſur le tems où les Médes & les Babyloniens ſecouérent le joug de la domination des Aſſyriens; *De temporibus quibus Medi ac Babylonii ab Aſſyriis defecerunt.* Cette Diſſertation avoit paru à Roſtoch en 1650 & en 1651 in-4. Dans la ſeconde il s'agit du tems où commencent les LXX ans de la Captivité des Juifs en Babylone: *De* LXX *annis Captivitatis Hebræorum & Vaſtitatis Hieroſolymitanæ:* C'eſt une des Diſſertations qu'il publia à Jéne en 1649 in-4. Dans la troiſiéme il examine ſous quel Darius le Temple de Jéruſalem fut rebâti: *De tempore quo Templum Hieroſolymitanum inſtauratum fuit.* La quatriéme traite du nom de *Seſach*, qui ſe trouve Jérém. XXV. 26 & LI. 41, & de l'année où Babylone fut priſe par Cyrus: *De Voce* Seſach, *qua* Jérém XXV & LI. *legitur; deque tempore, quo Babylon expugnata fuit a Cyro.* C'eſt la troiſiéme des Diſſertations miſes au jour à Jéne en 1649. Dans la cinquiéme, il eſt queſtion des Semaines de Daniel. Ce Recueil avoit paru à Roſtoch en 1651 in-4. Dans le Tome IV. de Crenius il a inſéré de notre Auteur. I. *Diſſertationum Sacrarum, earumque Hiſtoricarum & Philologicarum breve Syntagma* (3), imprimées d'abord à Rolloch en 1653 in-4. La premiére eſt une Explication de la fameuſe Prophétie de Jacob ſur le *Schilo*; *De tenente ſceptrum ac Magiſtratu, qui ex Judæ poſteris non deficere debuerat, antequam Meſſias veniſſet.* Dans la ſeconde l'Auteur traite des quatre grandes Monarchies, que Daniel a déſignées par les quatre parties de la ſtatue de Nebuchodnezar, & par les quatre Animaux: *De quatuor vulgo ſic dictis Monarchiis.* Il s'agit dans la troiſiéme du Paradis, ou du lieu où les ames des juſtes ſont reçues au ſortir de leurs corps. *De Paradiſo.* On peut voir un Extrait de ces Diſſertations dans le Journal cité en marge (4). II. *De Synedriis Hebræorum brevis Diſſertatio Academica:* C'eſt une Diſſertation ſur le Sanedrin, ou grand Conſeil des Juifs, qui avoit paru à Roſtoch en 1651 in-4. (5). Dans le Tome V. de Crenius on voit de Vorſtius, *Miſcellaneorum Academicorum Syntagma, in quo varia, quæ ad Philologiam ac Hiſtoriam pertinent, exponuntur*: imprimé d'abord à Roſtoch en 1652 in-4. C'eſt un mélange, où l'Auteur traite de la Langue Hébraïque, des noms qu'elle a donnés à Dieu, de la maniére de les écrire, des peuples qui la parloient dans les premiers tems, de l'intelligence de quelques paſſages obſcurs, & des fautes qui ſe ſont gliſſées dans les Verſions (6). Je ne parlerai point d'un grand nombre de Diſſertations Philoſophiques, que notre Auteur donna pendant ſon ſéjour à Roſtoch, on en peut voir les titres dans Mollerus (7). Je me borne à indiquer les principales d'un genre plus intéreſſant, telles ſont les ſuivantes. I. *Cogitata quædam de Stylo Novi Teſtamenti.* Roſtoch 1651 in-4. que Crenius a inſérées dans ſon *Faſciculus Exercit. Theol. Hiſtor.* Leide 1697 in-8. C'étoit l'avant-coureur d'un Ouvrage plus conſidérable, dont nous parlerons dans la ſuite. II. *Diſſ. de voce* Ἔκπαλαι *quarum Cap.* VII *&* XII *Johannis ſa mentio.* Roſtoch 1652 in 4. III. *Diſſ. de nominibus propriis rerum & perſonarum, quæ ex nomine veri Dei proprie* יהוה *ſunt compoſita.* Roſtoch 1652 in-4. III. *Exercitationes* VII *de quibuſdam ad Philologiam Orientalem ſpectantibus.* Roſtoch 1653 in-4. & dans le Recueil de Crenius de 1697. IV. *Diſſ. inaug. de divina Gratia in hominibus tum primum convertendis, tum in fide conſervandis, efficacia & operandi modo.* Roſtoch 1655 in-4. C'eſt la Diſſertation qu'il ſoutint pour prendre le degré de Licentié en Théologie. Il y a à la tête une Epître dédicatoire à Frédéric III. Roi de Danema-

(1) Faſc. Tert. p. 477.

(2) Ibid. p. 691.

(3) Faſcic. Quart.

(4) Journ. des Sçav. Ann. 1696. Journ. 84.

(5) Voy. la-même.

(6) Ibid. Journ. 31.

(7) Cimb. Liter. T. II. p. 705.

Gottorp, à lui confier l'inſpection des Ecoliers qu'il entretenoit à Roſtoch ; ce fut en 1649 qu'il eut ce poſte, qu'il occupa quatre ans, pendant leſquels il donna au Public, pour exercer en même tems ſes Diſciples, des Diſſertations en tout genre qui le rendirent célébre (c). Ayant obtenu en 1653 ſon congé du Duc, il vint faire un voyage littéraire dans la Hollande, où il fit connoiſſance avec un grand nombre de Savans, tels que David Blondel, Adolphe Vorſtius, Coccejus, Golius & autres. La même année, le Sénat de Flensburg, dans le Duché de Sleswick, l'appella en qualité de Recteur de l'Ecole illuſtre qui y eſt établie; il accepta cet emploi, qui étoit aſſez diſtingué, & propre à le conduire à quelque choſe de meilleur, & il s'en acquitta avec beaucoup d'honneur. En 1655 il alla à Roſtoch prendre le degré de Licentié en Theologie, & l'année ſuivante il épouſa la fille de Joſſe Valepagius, Greffier ou Secretaire du diſtrict de Stapelholm. Pendant ſon ſéjour à Flensburg Henri Langenbeck, Chancelier du Duc de Wolfembuttel, & Herm. Conringius, lui offrirent par Lettres une Chaire de Théologie dans l'Académie de Helmſtad, mais il la refuſa. Il y avoit longtems qu'il ne goûtoit pas tous les dogmes des Lutheriens, & qu'il étoit dans les ſentimens des Reformés ſur l'article de la Sainte-Cêne, ce qui l'avoit empêché d'en parler dans l'Epître dédicatoire au Roi de Danemarc, au-devant des Thé-

(c) Mollerus *loc. cit. p. 700. 701.*

marc, ſur les erreurs des Réformés, dans laquelle il garde un profond ſilence ſur ce qui regarde l'Euchariſtie. L'Hiſtoire de ſa vie en indique la raiſon. V. *Diſp. de Lingua omnium prima, deque hujus, ut Scriptura vocat, confuſione, in Schola Flensburgenſi propoſita.* A. 1657 in-4. VI. *Philologia Sacra ſeu Commentarius de Hebraïſmis Novi Teſtamenti, quo, quicquid Hebraïſmorum in toto N. T. reperitur, pene omne recenſetur, in certas claſſes digeritur, atque ipſarum Linguarum Orientalium collatione illuſtratur, non pauca item alia, tum Theologica, tum Philologica, attinguntur & pertractantur.* Cet Ouvrage eſt diviſé en deux Parties, dont la première parut à Leyde en 1658. in-4. la ſeconde, conjointement avec la première, fut imprimée à Amſterdam en 1665, & avec la Diſſertation *de Adagiis N. T.* à Francfort en 1705 ; ces deux Editions ſont auſſi in-4. Vorſtius traite dans cet Ouvrage des Hébraïſmes du Nouveau Teſtament. Divers Savans ont donné de grands éloges à cet Ouvrage. Voici ce qu'en dit Leuſden (8) : *Cum nemo* Vorſtio *melius, ſolidius ac clarius, de N. T. Hebraïſmis egerit, iden non poſſumus non Philologiam ejus ſacram aliis commendare, & D. Autori ſummas pro labore in his Hebraïſmis eruendis & colligendis, adhibito, gratias agere.* Jaques Rhenferd (9) en parle en termes non moins honorables: *Joh. Vorſtii Philologiam ſacram auditoribus noſtris uſque commendare ſolemus, qua. ſi Lightfooti, aliorumque, neceſſimas obſervationes excipias, quicquid fere locutionum Hebraearum, ab aliis, vel ab ipſomet notatum erat, ſummo ſtudio & indefeſſo labore collegit, in certaſque claſſes concinno ordine redegit. Verum enim vero liber eximius prolixior eſt paulo, & hac imprimis tempore etiam rarior.* Il y a eu cependant des Savans, qui ont jugé que Vorſtius avoit trop multiplié les Hébraïſmes, je veux dire, qu'il a mis des phraſes vrayement Grecques dans la claſſe des Hébraïſmes. Horace Vitringa, fils du célébre Campégе, mort à la fleur de ſon âge, a fait un petit Traité là-deſſus, qui eſt à la fin des *Obſervationes Miſcellaneæ de Lambert Bos*, imprimées à Franeker en 1707 in-8. Liſez le paſſage ſuivant du célébre Fabricius (10) : *Hebraïſmos equidem in Luca quoque non paucos obſervaſſe fibi viſus eſt Vir eruditus Jo. Vorſtius, ſed nimis illum liberalem fuiſſe in annumerandis ſacrorum N. T. Scriptorum Hebraïſmis, jam ſpiranteſ adhuc monuerat amicus Theo. Reinefius in Epiſtolis ad eum ſcriptis, & pluribus exemplis docuit egregius juvenis Horatius Vitringa, in flore ætatis nuper extinctus.* VII. *Facilis & expedita ratio SS. Apoſtolorum*, Pauli & Jacobi, *ſuper doctrina de Juſtificatione, concilianda.* Berlin 1666 in-4. Antoine Reiſerus, Théologien de Hambourg, le réfuta par ſon *Harmonia Pauli & Jacobi in articulo de Juſtificatione hominis coram Deo, & ejus demonſtratione coram hominibus*, Gieſſen 1678 in-4. (11). VIII. *De Latinitate falſo ſuſpecta, deque Latina Lingua cum Germanica convenientia Liber.* Berlin 1665, 1678, 1690 in-8. Il n'en eſt fait pluſieurs autres Editions. Vorſtius avoit publié quelques années auparavant une Diſſertation, qui étoit une ébauche de ce Traité : *De Latinitate, quæ ſuſpecta eſſe poſſit, deque Latinæ ac Germanicæ Linguæ conſentiendi, brevis Diatribe.* Roſtoch, 1652 in 8. Reinefius (12) lui écrit au ſujet de ce Traité: *Suſpecta Latinitas tua noſtris Philologis perplacet, exceſſiſti æmulos elegantes ſtudii, qui plura mihi inculcabrunt.* IX. *De Latinitate merita ſuſpecta, deque variis Sermonis Latini, quæ vulgo fere non animadvertuntur.* Berlin 1669, 1674, 1682 in-8. & pluſieurs fois depuis. X. Bien des années après ſa mort, on a publié un autre Ouvrage de Vorſtius du même genre, dont Grævius parle (13) à Heinſius, comme devant paroître; mais il n'a été imprimé qu'en 1718 in-8. à Berlin, *De Latinitate ſelecta & vulgo fere neglecta*; l'Ouvrage n'eſt pas tout-à-fait complet: And. Jul. Dommerich, Correcteur du Collége de Berlin, y a ajoûté un Supplément avec de courtes notes, & une Diſſertation ſur l'imitation vicieuſe de Cicéron; mais étant mort pendant le cours de l'impreſſion Chriſtophle Fred. Bodenburg, Recteur du Collége en fut l'Editeur & y mit une Préface (14). XI. *Specimen Obſervationum in Linguam Vernaculam.* Berlin 1669 in-12. C'eſt un Eſſai ſur la Langue Allemande, dans lequel Vorſtius marque les origines peu connues de pluſieurs mots, tirées des monumens Teutoniques anciens, principalement de ceux qui ſe trouvent dans la Bibliothéque de Berlin. XII. *Corn. Nepotis, non ut aliquando creditur, Æmilii Probi, quæ extant, cum J. H. Boecleri notis, & tam verborum quam rerum, concinno indice, a ſe incuſtoditato, editis per J. Vorſtium. Qui & præfationem de conditione ac utilitate cum hujus, tum ad genus aliorum Judicium, addidit.* Leipzig 1668 & 1669 in-8. Boëcler ſe plaignit dans la Préface de la ſeconde Edition de ſon *Patercolus*, qui parut en 1663, que Vorſtius eût réformé & interpolé ſon Indice, & ſupprimé ſon nom, mais Vorſtius prétendit au contraire, que Boëcler devoit lui avoir obligation de l'avoir perfectionné (15). Grævius ne paroît pas avoir été content du travail de Vorſtius; il écrit à Heinſius du 1 Nov. 1672 (16): *Joannis Vorſtii* Nepos, *non eſt illius Johannis Vorſtii, qui* Valerium Maximum *edidit, ſed hominis nequiſſimi, e face literiorum, ſi is eſt, quem Lipſiæ vidi alium editum.* Heinſius lui répond (17): *Index* Cornelio Nepoti *nuper attextus, quem tu alterum, neſcio quem*, Vorſtium *auctorem pro ſe ferre contendebas, eſt ejuſdem* Vorſtii *labor, qui* Valerium Maximum *& Sulpicium Severum nobis dedit. Ne dubites, laudat in præfatione Indices Commentarium de Latinitate falſo ſuſpecta, ut ſuum. Sed & in animadverſis ad* Valerium, *auctorem ſeje Indicis illius profitetur.* XIII. *Sulpitii Severi Opera.* Berlin 1668 in 12. & Leipzig 1703 & 1709 in-8. Cette dernière Edition eſt en deux Tomes, dont le ſecond contient ſept Lettres de Sulpice Sévere, publiées par Mr. Le Clerc. A l'égard du travail de Vorſtius ſur cet Auteur, il aſſure qu'il a recueilli quantité de diverſes leçons, préférables à la leçon ordinaire, tirées des MSS. de la plupart des Ouvrages de Sévére, qui ſe trouvent dans la Bibliothéque de Berlin. XIV. *Valerii Maximi Dictorum ac Factorum memorabilium Libri X. collati cum 2 Codd. MSS. Bibliothecæ Electoralis Berolinenſis, & poſt editiones Pighii, Coleri, Thyſii, Minellii, ſexcentis locis meliores redditi, neiſque perpetuis illuſtrati.* Berlin 1672 in-8. Heinſius parle de cette Edition en bons termes à Grævius (18): *Codicibus* Valerii *vetuſtis non niſi duobus eſt uſus ex Bibliotheca Seren. Electoris depromptis.* Vorſtius *tamen plura caſtigavit eo in Scriptore, quam. Pighius, Lipſius, ac Carolus ſimul.* Mollerus (19) aſſure pourtant, que Morhof lui a dit, que Gudius avoit auſſi communiqué des MSS. à Vorſtius. XV. *Juſtini in Hiſtorias Philippicas Trogi Pompeji Epitomarum Libri* XLIV. *ex recenſione & notis Joh. Vorſii.* Leipzig 1673 in-8. Scheffer, qui publia cet Auteur à Hambourg en 1678, ſuivit le texte tel que l'avoit donné Vorſtius. Jean George Grævius, qui avoit donné une Edition de Juſtin avec des Notes, à Utrecht en 1669, & qui en donna une nouvelle très-belle en 1683, ſe plaignit que Vorſtius avoit tiré de ſes Notes, quantité de Corrections, ſans lui en faire honneur (20): il profita à ſon tour auſſi du travail de Vorſtius (21), dont il inſéra les Notes parmi celles des autres Savans, & l'Indice de Freinshemius, augmenté par notre Auteur. XVI. *C. Salluſtii Criſpi quæ extant.* Francfort & Leipzig 1677 in-12. XVII. *Veterum Poëtarum Græcorum Poëmata, aut Poëmatum Apoſpaſmata ſelecta, ex conſilio congeſta, ut juventus in ſcholis non unum, ſed pleroſque omnes Poëtas Græcos Veteres, cognoſcere poſſit, atque ita mature, ad legenda illorum cætera, alliciatur.* Berlin 1674. & Francfort ſur l'Oder 1692 in-8. C'eſt un Recueil de morceaux des anciens Poëtes Grecs, pour l'uſage de la Jeuneſſe (22). XVIII. *Veterum Poëtarum Latinorum Poëmata, aut Poëmatum Apoſpaſmata ſelecta, ex conſilio congeſta, ut juventus in ſcholis non unum, ſed pleroſque omnes veteres Poëtas Latinos, cognoſcere poſſit, & ad legenda illorum ſcripta mature alliciatur.* Berlin 1674 & Leipzig 1675 in-8. C'eſt un Recueil des Poëtes Latins, du même ordre, que le précédent des Poëtes Grecs. XIX. Notre Vorſtius doit auſſi être mis parmi les Pſeudonymes, quoiqu'il ait été inconnu à ce titre à Placcius & à ſes Continuateurs. Il a publié ſous le nom de *Janus Orchomius, Conjectura de generatione Animalium.* Berlin 1667 in-12. Pour comprendre ce que c'eſt, il faut ſe ſouvenir de ce qui ſuit: *Demonſtravit* Harveus *adeo nihil feminis maſculini in utero fuiſſe animadverſum poſt ipſum conceptionem, ut ſtatueres nihil omnino contribuere ſemen ad generationem animantis.* Vorſtius entreprit de concilier ce ſentiment d'Harvée avec l'opinion vulgaire ; liſez ce qui ſuit (23) *Operoſa ſi primum adducit varia Scripturæ loca, varia item Hippocratis teſtimonia, aliorumque Medicorum & Philoſophorum, quibus ianuitur ſemen animantium in ipſum uterum penetrare, atque inde, veluti ex materia, fœtum fieri. Ideoque, ut falſum & Hervæi, & veterum illam ſententiam, exiſtimat materiam ſeminalem, in uterum delatam, vi caloris in minimas particulas reſolvi, ut conſpici nequeat, ideque ſtatim a tempore congreſſus, quo Harveus ſectiones ſuas inſtituit, aliquoties autem poſt mirifmar illas particulas rurſus colligi, & primo materiæ, inque illa contento liquori, deinde ipſi fœtui materiam præbere. Quam ſententiam ſuam ex eo firmat, quod Harveus teſtetur, uteros damarum ac cervarum, primis poſt coitum temporibus, majores ac craſſiores fieri, quod illo fieri exiſtimat ab illa liquoris ſeminalis rarefactione & diſperſione. Hæc ille Autor operoſe ſatis diſquiſivit, quo tamen, ut puto, labore ſuperſedere poterat. Uter enim Harveus non ſtatuat, pertingere ſemen in uterum, tamen ſpiritum quendam ejus, aut odorem, eo pertingere poſſe non negat. Ideo tamen aliquid ſeminis illuc tranſmittat. Nec itaque concidit, per ejus obſervationes, vetus illa & pervulgata Genitum opinio.*

(8) *Philol. Hebr. Græc. Diſſ. XII. § 2.*

(9) *Syllogæ Diſſert. de Scriptis N. T. Vitiis Liberatis, 1702.*

(10) *Bibl. Græc. Vol. III. p. 134.*

(11) Mollerus *ubi ſupra p. 701.*

(12) *Fam. Eſſill. Reſponſa ad Vorſt. p. 140.*

(13) *Syllogæ Epiſt. Tom. IV. 140.*

(14) Ibid. p. 119 & Mollerus *loc. cit. p. 706.*

(15) Morhof *Polyh. T. I. L. IV. c. 12. § 10. Edit. de Lubec 1732.*

(16) Burmanni *Sylloge Epiſt. T. IV. p. 140.*

(17) Ibid. p. 647. Conf. p. 160.

(18) Ibid. p. 660.

(19) *Ubi ſupra p. 707.*

(20) Fabricius *Cent. Plagiarior. Num 75. p. 22.*

(21) Idem *Bibl. Lat. T. III. p. 19. Ed. Venet. 1728.*

(22) Idem *Bibl. Græc. V. I. p. 443.*

(23) Morhof *Polyh. Philol. L. II. P. II. c. 45. § 2.*

[B] *Vor-*

Théſes qu'il ſoutint à Roſtoch en 1655, lorſqu'il prit le degré de Licentié en Théologie, quoiqu'il indiquât dans cette Epître les erreurs des Réformés. Trop honnête homme pour diſſimuler ſes ſentimens, il ne voulut donc pas ſe charger d'enſeigner aux autres ce qu'il ne croyoit point lui-même. Ce même motif l'engagea à renoncer volontairement, en 1660, à l'emploi qu'il avoit à Flensburg; Frédéric-Guillaume Electeur de Brandebourg lui donna le Rectorat du Collége de Berlin, & la place de ſon Bibliothécaire; Voſſius ſe voyant en liberté de déclarer ſes ſentimens, ſe rangea parmi les Réformés, & publia un Ouvrage pour défendre leur doctrine ſur le Sacrement de la Ste. Céne, qui l'expoſa à l'indignation des Théologiens Luthériens [B], qui l'attaquérent vivement, & contre leſquels il ſe défendit (d) quelque tems; mais s'étant laſſé de ces querelles Théologiques, il revint aux Belles-Lettres & à la Philologie, & employa le reſte de ſa vie à des Ouvrages plus utiles, qui lui ont acquis une réputation aſſez diſtinguée parmi les Savans. Il mourut le 4 Août 1676 âgé de cinquante-trois ans (e). Voſſius étoit en liaiſon avec les plus habiles gens de ſon tems, mais particuliérement avec Reineſius, dont il fit imprimer quelques Lettres, que ce Savant lui avoit écrites à Berlin en 1667 in-4. Si l'on fait attention au grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiés, on jugera que c'eſt à tort que Crenius (f) l'accuſe de pareſſe & d'indolence: *Nimirum deficiebat bono ἀκριτότατος a nobis, ut Rector Scholæ Joachimicæ, Coloniam tranſlatæ fieret, & ſequi deſes etiam poſſet. Novimus enim hominem, & qui nobiſcum eum cognoverunt, nos non mentiri ſciunt.* Le même Auteur l'accuſe de Plagiariſme [C].

(d) Voy. la Rem. [B].

(e) Moller. loc. cit.

(f) Animadv. P. XIV. p. 44. Apud Rund.

[B] *Voſſius . . . . . ſe rangea parmi les Réformés, & publia un Ouvrage, pour défendre leur doctrine ſur le Sacrement de la Sainte Céne, qui l'expoſa à l'indignation des Théologiens Luthériens.*] L'Ouvrage de Voſſius a pour titre: *Diſſertationum Sacrarum Libri* III. *quorum primo præcipua id agitur, ut verborum Domini* (Hoc eſt corpus meum, hic eſt ſanguis meus) *vera ac genuina ſententia apparet; Secundo oſtenditur, Eccleſiam veterem ac primitivam non credidiſſe, ipſum proprie dictum corpus & ſanguinem Domini ore hominum manducari & bibi; Tertio de autoritate Antiquitatis Eccleſiaſticæ, de uſu Rationis in Theologia, denique aliquam multis Scripturæ locis deſſeritur.* Cléves 1662 in-4. & à Deventer 1718 in-4. Ayant relevé aſſez vivement dans cet Ouvrage Jean Gerhardi & pluſieurs autres Théologiens Luthériens, il s'attira une foule d'ennemis: il repouſſa les attaques de quelques-uns, & laiſſa les autres ſans réponſe. Les principaux adverſaires auxquels il eut affaire, furent. *Chriſtoph. Chemnitius* Profeſſeur en Théologie à Jéne, qui publia contre lui: *Defenſio B. Joh. Gerhardi, Joh. Voſſio, cum, in Libris* III. *Diſſertat. ſacrarum, injuſte & immodeſte agreſſo, oppoſita.* Jéne 1663 in-4. Voſſius lui répondit par la Lettre ſuivante; *Epiſtola ad D. Chriſt. Chemnitium, ſuper hujus quibusdam Diſputationibus, quas* Defenſionem &c. *inſcripſit.* Berlin 1663 in-12. Chemnitius repliqua par ſa *Contramatio Defenſionis B. Joh. Gerhardi, ſeu Reſponſum ad* Epiſtolam Joh. Voſſii, *quam prioris Defenſionis Diſputationi primæ, & paucis theſibus ſecundæ, oppoſuit.* Jéne 1664 in-4. *Jean Müllerus*, autre Théologien de Jéne, ſe mit auſſi ſur les rangs, pour ſe défendre contre Voſſius, qui l'avoit attaqué; il publia *Trias Diſputationum de S. Cœna, ſive ne Corpus & Sanguis Chriſti in ea realiter præſentia, quibus partis affirmativæ probatio, ex verbis inſtitutionis deducta, a Joh. Voſſii objectionibus, & exceptionibus vindicatur.* Jéne 1664 in-4. Voſſius garda le ſilence. *Chriſt. Dreierus*, Profeſſeur en Théologie à Konigsberg, attaqua auſſi notre Auteur par deux Sermons ſur la Ste. Céne, qu'il publia en Allemand, ſur leſquels Voſſius donna ſon jugement, dans un Ecrit Allemand, imprimé à Berlin en 1664 in-4. *Joach. Louis Reimer* fit imprimer en 1663 une Lettre à Voſſius, *Epiſtola ad Voſſium, duos D. Joh. Gerhardi contra illum vindicans Syllogiſmos.* Voſſius lui répondit; *Reſponſio ad Epiſtolam Joach. Lud. Reimeri, qua is par quoddam Syllogiſmorum D. Joh. Gerhardi defendere ſtuduit.* Berlin 1664 in-12. Reimer lui repliqua par un Ecrit intitulé; *Animadverſio in Reſponſionem Joh. Voſſii ad Epiſtolam nuper ejusdem, qua magni Theologi Joh. Gerhardi, Syllogiſmi quidam ab ulterioribus ejus cavillationibus vindicantur.* Glückſtad 1664 in-12. *Samuel Cocus*, Théologien de Saxe, s'éleva contre Voſſius plus violemment qu'aucun autre par ſon *Anti-Voſſius, tribus Diſſertationum pulverulenti Scholarchæ, Joh. Voſſii, libris oppoſitus, quo id agitur ut 1. Omnipræſentia Salvatoris ſtabiliatur. 2. Verba inſtitutionis teſtamentaria genuine & literaliter explicentur. 3. Bona de Eccleſia merita, & merentis Theologi, contra hujus Apologiæ vitioſum & vituperosum calamum, condigne defendantur. 4. Patrum beatorum ſenſus recte excutiatur, & a noſtratibus prodiſtus aſſeratur.* 5. *Fundamenta rationis bene examinentur, diſſiſque Theologicis ſubordinentur.* Leipzig 1664 in-4. Baillet (24) dit que „ Voſſius s'eſt défendu contre Samuel Cocus, en répondant à „ d'autres Adverſaires, qui l'avoient attaqué". Je ne trouve pourtant rien de ſemblable dans Mollerus (25), qui me fournit les particularités de cette querelle. Voici ce que Reineſius (26) écrivoit à Voſſius au ſujet de ce Cocus: *De Coco Dreſdenſi quid turbaris? Immanis fera ad latratum Canis lenta reſpexit. Suſpicor e ferculis, quas Academia bodie tradere aulis ſolent, & adminiſtris eaſcerum, unum eſſe, qui tuo nomine quærit inclareſcere. Non eſt puto, ſi te lacſis, quod cum eo parta facias: non agnitum evaneſcet.* Gerhard Titius, Théologien de Helmſtad, fut auſſi un des Adverſaires qui s'élevérent contre Voſſius. Il publia, ſous le nom déguiſé de *Warner Freund*, un Sermon en Allemand ſur le Corps & le Sang du Seigneur, Elbing (Helmſtad) 1662 in-12. Voſſius répondit par un Ecrit intitulé, *Epiſtola ad Warnerum Freundium, ſuper ipſius* Homilia de Corpore & Sanguine Domini, *a Gerharde Titio tantopere commendata.* Berlin 1662 in-12; réimprimé à la ſuite de l'Ouvrage ſuivant, par lequel Titius revint à la charge: *Repetita Doctrinæ Præſentium, quod Corpus & Sanguis D. N. J. C. cum pane & vino, in S. Cœna, ore Communicantium accipiantur; cum confutatione nuperæ Epiſtolæ J. Voſſii, qua ille Warn. Freundii Homiliam de hoc ipſo argumento Germanicam aliquot locis vellicare laboravit.* Helmſtad 1662 in-12. Quand Titius eut poſé le maſque, Voſſius s'adreſſa à lui directement par deux Lettres, *Epiſtola prior ad Gerh. Titium, ſuper ipſius libello, quem contra ſuum ad Warn. Freundii Epiſtolam, vulgavit.* Berlin 1663 in-12. *Epiſtola altera ad Gerh. Titium ſuper libello ejus contra ſuum ad Warn. Freundium Epiſtolam.* Berlin 1663 in-12. Le Théologien de Helmſtad ne voulut pas abandonner la partie; il publia contre les Lettres de Voſſius deux nouveaux Ecrits, qui parurent à Helmſtad en 1666 & 1667 in-4. Reineſius, ami de Voſſius, approuva à tous égards ſa conduite & ſes ſentimens. Notre Savant lui ayant communiqué, par une Lettre écrite de Leipzig le 22 Avril 1662, ſa retraite du Holſtein, Reineſius lui répondit (27), qu'il avoit été à-la-vérité ſurpris du parti qu'il avoit pris, mais qu'il ne pouvoit que louër en lui, de ne vouloir point uſer de diſſimulation, & que du reſte il penſoit comme lui ſur l'Article de la Sainte-Céne: *De argumento, quod accuratius pertractare voluiſti, prorſus tecum ſentio. . . . . Utiliſſimum eſſe operam tuam, quam pro antiquitate in hoc negotio poſuiſti, judico.* Voſſius s'étant plaint à lui du grand nombre d'ennemis qui l'attaquoient, Reineſius lui conſeilla de garder le ſilence: *Querearis de intemperie querundum, qui, ſallo quaſi catu, & telis caſtris te invadere & oppugnare. Sane doleo moleſtiæ tibi creari, quam ſine invidia frui ſuis bonis, & tranquillum vivere, malim. Hoc vero obtinebis, puto, ſi, quos indefinuoviv & ἀκαιροτροπίαν irritaſti, feras, & dum æſtus animorum deſumeſcat, expectes: quo proceſſeris longius, eo plus te ipſum laſeris.*

(27) Ibid. P. 23. 24. Apud Rund. p. 701.

[C] *Le même Auteur l'accuſe de Plagiariſme.*] Voici le paſſage (28). *Voſſius ſane tantum non patuit à lectione Romanorum, quantum videri volebat. Supervenebat aliorum laboribus, addebat, demebat, corrigebat, inventiſque aliorum fruebatur, non propriis, ipſeque parum de ſuo proferens omnia ſibi fere vindicabat. Indices maximi Boecleri in Corn. Nepotem, & Cl. Freinshemii in Juſtinum, multo pleniores reddidit hic Rector Scholæ Joachimicæ, quæ Colonia Brandeburgicæ eſt; at novos in Sulpit. Severum & Val. Maximum, quos cum ſuis notis edidit, adornare indices nimis laboriosum erat huic homini, in labore remiſſo nimis, parumque patienti. Lege quæ de hoc multis tradiderunt B. Boecleruſ in præfat. ad Lectorem Velleji præmiſſa, & J. G. Gravius, itidem in præfat. ad Lectorem, Juſtino præfixa. Non vituperamus ejus adjecta, ſed quod ille ipſe, nullibi non utilitatem ſtudiumque, tam ample, quam vere, prædicans, nullos omnino fuis ab ſe editis libris, ſubjunxerit, eruditos vehementer dolet.* Crenius réitére les mêmes reproches ailleurs, & il cenſure encore la négligence de Voſſius, dans les Citations des Anciens Auteurs (29): *Capita & verſus, niſi invenias ab aliis adductа, non addit, quod perſpicuo eſt indicio, Voſſium ipſa Romanorum loca non evolviſſe, nec examinaſſe, ſed alienis oculis vidiſſe; quare, ſi addit, prævios habuit iſtiusmodi Autores, loca ita citantes. Sane diverſiſſas adiegardi ſcripteres, quam in Voſſio obſervavi, fecit, ut tantus mihi non videretur, quantus aliis forte.* Un Anonyme (30) a vengé Voſſius de ce Critique virulent: il a prouvé que Crenius lui-même avoit pillé Voſſius, en inſérant dans ſes Notes ſur le Traité de Joach. Paſtorius *De Inſtit. Juvenut.* p. 227, un long éloge de la Langue Latine, tiré mot à mot de l'Epître dédicatoire du Traité de Voſſius, *De Latinitate falſo ſuſpecta*: Crenius ſurpris ſur le fait, n'a pu ſe juſtifier, qu'en diſant que le nom de Voſſius avoit été omis par précipitation ou par oubli.

(28) Jugem. des Sçav. Tom. VI. P. I. p. 314.

(29) Ibid. P. XV. Cap. I. p. 90. 98.

(30) Epiſt. ad Theod. Janſenium. d. 13. Juſii 1705 ſcript. Apud Rund. p. 702.

VOSSIUS (Gerard-Jean) un des plus Savans hommes du XVII. Siécle, nâquit au Printems de l'année 1577, [A] dans le Palatinat, dans le voiſinage de Heidelberg

[A] *Nâquit au Printems de l'année 1577.*] Colomiés (1) le fait naître en 1576, mais il ſe trompe. On peut recueillir des Lettres même de Voſſius, qu'il étoit né en 1577. Il mande à Daniel Pareus (2), qu'il y avoit à peu près cinquante-quatre ans qu'il étoit ſorti du Palatinat; la Lettre eſt écrite d'Amſterdam, mais elle n'a point de date; elle paroît être de l'année 1631. Voici quelque choſe de plus poſitif. Il écrit à Conſtantin Huygbens (3) le 13 Avril 1636, qu'il tou-

(1) Bibl. Choiſie, num. 91.

(2) Epiſt. Select. Ep.

166. Dans le IV. Vol. de ſes Oeuvres in fol.

(3) Ibid. Epiſt. 178.

berg [B], de Jean Voſſius de Ruremonde & de Cornelie de Biele. *Jean Voſſius*, ayant embraſſé la Religion Reformée, ſe retira dans le Palatinat, il étudia en Théologie à Heidelberg ſous Zanchius, Urſinus & d'autres Savans: en 1573 il fut reçu Miniſtre d'une Egliſe de la Campagne, aux environs de Heidelberg. Frédéric ſurnommé le Pieux, Electeur Palatin, étant mort en 1576, Louis ſon ſucceſſeur exigea des Eccleſiaſtiques de ſes Etats de ſouſcrire aux ſentimens de Luther ſur le Sacrement de l'Euchariſtie; ceux qui refuſérent de le faire, furent obligés de ſe retirer. Jean Voſſius fut de ce nombre, il vint en Hollande avec ſa femme & ſon fils (a). La réputation de l'Univerſité de Leyde l'engagea à aller s'établir dans cette Ville. Le 5 Mai de l'année 1578 il fut reçu au nombre des Membres de l'Univerſité ſous le nom de *Joannes Alopecius Ruremundanus*, ayant pris un nom Grec, ſelon le goût de ce tems-là. Son fils le porta quelque tems auſſi, mais il le quitta par le conſeil de ſon Maître Rekenarius, à l'âge de douze ans. Pour revenir à ſon Pére, il devint Miniſtre de Leimuiden dans le Rhynland, mais il n'y demeura pas longtems, il alla exercer ſon Miniſtére à Furnes, à la ſollicitation de pluſieurs perſonnes diſtinguées. Il y demeura juſqu'en 1583, que les Eſpagnols s'en rendirent les maîtres; obligé alors de revenir en Hollande, il fut appellé à Dordrecht. Ayant perdu ſa femme en 1584, il épouſa en ſecondes nôces Anne de Wit, fille de François de Wit, & ſœur de Corneille & de Jaques de Wit, mais il mourut trois mois après en 1585. Gerard-Jean demeura ainſi Orphelin à l'âge de huit ans. Il fut elevé chez Barbe Mylius, Veuve de Jaques Mylius, qui avoit été ami intime de ſon Pére (b). Il fit ſes premiéres études à Dordrecht, où il eut pour compagnon Erycius Puteanus, avec lequel il a conſtamment entretenu des liaiſons, comme on en trouve des preuves dans le Recueil de ſes Lettres. Après avoir appris les Langues Latine & Grecque, & pris quelque teinture de Philoſophie, il alla à Leide au mois de Septembre 1595, où il eut pour Maîtres Bonaventure Vulcanius pour le Grec, Snellius pour les Mathématiques, Bertius & Pierre du Moulin pour la Philoſophie. Le 13 Mars 1598 il fut reçu Maître-ès-Arts & Docteur en Philoſophie. Il étudia enſuite en Théologie ſous François Junius ou du Jon, Luc Trelcat, & François Gomarus; le premier lui enſeigna auſſi la Langue Hébraïque. Il s'appliqua auſſi beaucoup à la lecture des Péres, & à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, trouvant dans la Bibliothéque que ſon Pére lui avoit laiſſée les Livres néceſſaires pour cette étude. On aſſure que les Curateurs de l'Univerſité de Leyde penſerent à la fin de l'année 1599 à lui donner une Chaire de Phyſique: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il enſeigna pendant quelques mois à Leide (c), & qu'il fut appellé au commencement de l'année ſuivante à Dordrecht, pour remplir la place de Recteur des Claſſes, vacante par la mort d'Adrien Marcel; il n'avoit alors que vingt-trois ans (d). Le 12 Février 1602 il épouſa Elizabeth Corput, fille d'un Miniſtre de Dordrecht, qu'il perdit après en avoir eu trois Fils [C]. Six mois après il ſe remaria, & épouſa Elizabeth fille de Fran-

(a) Ger. Joh. Voſſii *Epiſt. Select.* Ep. 368 dans le IV. Vol. de ſes Oeuvr. infol.

(b) G. J. Voſſii *Epiſt. Select.* loc. cit.

(c) Epiſt. Select. ubi ſupra.

(d) Ibid.

touche à ſa ſoixantiéme année, *annum plus ſexageſimum*, ce qui indique qu'il doit être né en 1577, vraiſemblablement dans le mois d'Avril ou de Mai. Dans une Lettre à Grotius (4) du 4 Juin 1639, il dit que depuis le Printems il eſt entré dans ſa ſoixante-troiſieme année: *Verna hac tempeſtate ingreſſum me ſeptimum ſexagenarium, tertium & ſexageſimum.* Dans une autre Lettre à Jean Iſaac Pontanus du 22 Juillet 1639 (5) il lui dit, qu'il court ſon année Climacterique: *Ideal jam agere me Climactericum.* Il mande la même choſe à Mr. de Beverwyck (6). J'ai raſſemblé ces dates, pour avoir occaſion de faire une Remarque, c'eſt qu'il y a quantité de dates fauſſes dans le Recueil des Lettres de notre Savant. En voici une preuve. On trouve une Lettre (7) à Laud, Archevêque de Cantorbery, dont la date porte le 15 Mai 1637, ou Voſſius lui écrit, qu'il a fini ſa ſoixante troiſieme année, qui lui a été fatale, non ſeulement par les maladies qu'il a eſſayées, mais par la perte de ſa fille Jeanne & de ſon fils Gerard; or il ne perdit ces deux enfans qu'en 1640 (8): ainſi cette Lettre à Laud doit être de cette année-là. Il reſte une difficulté ſur le tems de la naiſſance de Voſſius, qui naît de ce qu'il dit dans une Lettre à Grotius (9) du dixiéme Janvier 1645; il lui marque, qu'il eſt entré dans ſa ſoixante-dixiéme année, & qu'il la complettira en 1645: *Eum inchoaſſe annum qui intra hunc ipſum 1645 ætatis ſuæ ſeptuageſimus:* ſelon ce calcul il devroit être né en 1575; car on ne peut ſuppoſer ici de faute dans la date, parce qu'on trouve parmi les Lettres de Grotius (10) la Réponſe à celle-ci, & elle eſt du 21 Janvier 1645; outre que Voſſius marque qu'il avoit reçu il y avoit plus d'un mois les Commentaires de Grotius ſur l'Ancien Teſtament, qui venoient de paroître à Paris en 1644. Il y a quelque apparence que la mémoire de Voſſius l'a trompé dans cette derniére occaſion. Car il y en a moins que ce ſoit en parlant de ſa ſoixante-troiſiéme année dont il parle à diverſes perſonnes, & à laquelle il paroît avoir fait une attention toute particuliére à cauſe qu'elle étoit Climactérique, il ſemble avoir eu dans l'eſprit que les ſeptiénes années étoient ordinairement fâcheuſes; car il prétend qu'à l'exception de ſa quarante-deuxiéme année, il a eu toujours des maladies dans chaque ſeptiéme (11).

(e) Ibid. *Epiſt.* 474.

(f) Ibid. *Epiſt.* 481.

(g) Ibid. *Ep.* 292.

(h) Voſſ. Ibid *Epiſt.* 490.

(i) Ibid. *Epiſt.* 704.

(10) H. Grotii *Epiſt.* 1739.

(11) G. J. Voſſii Ep. 474.

[B] *Dans le Palatinat dans le Voiſinage de Heidelberg.*] La plupart des Ecrivains ſe ſont trompés ſur le lieu de ſa naiſſance. Valére André le fait naître à Ruremonde, l'Auteur de la nouvelle Bibliothéque Belgique (12) corrige Valére André par une nouvelle faute: ſelon lui Waſſemburg, dans le Pays de Juliers, eſt le lieu où Voſſius a vu le jour. Baillet (13) & Mr. Gibert (14) diſent qu'il étoit de Ruremonde. Colomies (15) le fait naître à Heidelberg. Il paroît par ce qu'il dit lui-même, qu'il étoit né dans le Palatinat: *Omnino pauci eorum ſuperſumus, qui in Palatinatu temporibus Frederici Pii, aut initio Ludovici nati ſumus.* Comme ſon Pére étoit Miniſtre à la Campagne, il y a de l'apparence qu'il eſt né dans le lieu où ſon Pére demeuroit; il faudroit que par quelque hazard ſa mére ſe fût trouvée à Heidelberg, & y fût accouchée de lui.

(12) Foppens *Bibl. Belg.* T. I. p. 181.

(13) *Jugem. des Sçav.* T. II. P. II. p. 248.

(14) *Jugem. des Sçav.* Tom. VIII. P. II. p. 171.

(15) Bibl. Chiſſe Num. 28.

[C] *Qu'il perdit après en avoir eu trois fils.*] Comme l'on s'intéreſſe aſſez généralement à tout ce qui regarde les Grands Hommes, & que tous les enfans de Voſſius ſe ſont plus ou moins diſtingués, nous ferons connoître ici ces trois Aînés, deſtinant à deux des autres, Denys & Iſaac, à chacun un Article, & renvoyant à parler du plus jeune dans une autre Remarque.

JEAN VOSSIUS, l'aîné des enfans de Gerard Jean (16) paſſa huit ans à l'Académie de Leide, depuis 1620 juſqu'en 1628. Dans les commencemens de ſes études il ne s'appliqua pas aux Belles-Lettres avec autant de ſoin qu'il auroit fallu, ſoit par ſa propre faute, ſoit parce que les chagrins que ſon Pére eut à eſſuyer en ce tems-là ne lui permiſſent pas de donner à l'éducation de ſa famille tous les ſoins qu'il auroit voulu. L'âge le rendit moins négligent; il s'appliqua ſous Snellius aux Mathématiques, à la Phyſique, à la Botanique & à l'Antomie; mais comme il ſe propoſoit de ſe pouſſer dans la Juriſprudence, il tourna ſes études de ce côté-là, & en 1628 il étoit déjà Bacheller en Droit, & il pouvoit eſpérer dans peu d'être reçu Docteur. Mais dès-qu'il eut vu combien ſon Pére étoit eſtimé en Angleterre, & qu'il avoit occaſion d'y envoyer un de ſes fils pour étudier dans un Collége de Cambridge, il témoigna à Voſſius une forte paſſion de s'attacher à la Théologie, en l'aſſurant que pour ſe mettre mieux en état de réuſſir, il reviendroit ſur ſes pas, pour approfondir davantage la Philoſophie, & cultiver les Belles-Lettres. Il ne manquoit ni de génie ni de jugement, mais il n'étoit pas auſſi ſavant dans les Langues que ſon Pére l'auroit ſouhaitté (17). C'eſt ce qui fit balancer Voſſius à l'envoyer, mais diverſes raiſons le déterminérent à ſatisfaire la forte envie que Jean témoignoit d'aller en Angleterre. Il craignit qu'on n'accuſât ſa femme de favoriſer ſes propres enfans aux dépens de ceux du premier lit, ſi l'on préferoit un des plus jeunes. D'ailleurs celui-ci étoit plus formé & avoit plus d'uſage du monde, & ce qui lui manquoit du côté des Belles-Lettres, étoit compenſé par les progrés qu'il avoit fait dans les autres Sciences, ſurtout dans la Médecine, à laquelle ſon Pére auroit bien ſouhaitté qu'il ſe fût deſtiné. Laud, pour lors Evêque de Londres, faiſoit eſpérer à Voſſius, qu'après qu'il auroit entretenu pendant un an ſon fils, il lui feroit avoir une place dans quelqu'un des Collége. Voſſius en agit fort généreuſement dans cette occaſion, quoiqu'il ne fût pas opulent (18) il voulut que ſon fils parût avec honneur: *De ſumptibus quos honeſte facturi ſimus, præſtabo quicquid in me erit. Quin malo paullo majores facere impenſas, ut inter eruditiores honeſtiorèſque cœtus capere, & verſari poſſit, quam ut minori ſumptu inter minores perficias minus.* Jean Voſſius partit donc pour l'Angleterre vers la fin de Septembre 1628 (19), chargé de Lettres de recommandation pour les amis de ſon pére, & en particulier pour l'Evêque de Londres, qui promit (20) de lui rendre tous les ſervices poſſibles. Il entra dans le Collége de St. Pierre à Cambridge, dont Chriſtophle Wren, pour lors Vice-Chancelier de l'Univerſité, ami de Voſſius, étoit Préſident (21). Peu de tems après Voſſius reçut une Lettre d'André Colvius, qui étoit en Angleterre, laquelle étoit bien propre à lui donner de l'inquiétude, parce qu'il lui dépeint d'une maniére peu avantageuſe les Collèges d'Angleterre, & lui parle de la haine que les Anglois ont pour les Etrangers qui veulent ſe fixer parmi eux. Le morceau eſt curieux & mérite de trouver place ici (22). *Poſtquam Cantabrigiam appuli, multa occurrent de quibus impune loqui licet; ſed judicare non eſt meum. Id ſaltem dicere audeo.* Minuit præſentia famam. *Collegia enim iſta Anglicana noſtratibus tantopere memorata, ſunt quidem (neque enim ego illis quidquam detractum ex) bono conſilio inſtituta; ſed ut omnia in pejus prolabuntur, videntur nulla jam gratia doctrina vel bonoris magis*

(16) *Epiſt. Select.* Ep. 239.

(17) Ibid. *Epiſt.* 2304

(18) Ibid.

(19) Buttmanni *Syll. Epiſt.* T. II. p. 622.

(20) G. J. Voſſii *Epiſt. Select.* Ep. 234.

(21) Ibid. *Ep.* 237.

(22) Ibid. *Epiſt.* 2254

François Junius, dont il a eu aussi trois Fils & deux Filles, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Quoiqu'il fit profession de ne prendre aucune part aux disputes qu'il y eut en ce tems-là entre les

magis attribui tempori quam eruditioni: quæ nisi favore majorum fulcrata sit, tam hic quam alibi jacet. Præcipue si reperiatur in extero, quem Angli transferentem amarit, remanentem oderint, utpote metuentes ne aliquando, magistratu alicujus benevolentia fultus, beneficiis illorum invadat. Et sane judicio quisquis exercetur, citra magnam invidiam sibi politicatur hic promotionem aliquam, longe fallitur; cum omnes etiam privatim limis oculis intueantur: & nisi ipsæ Proteæ in omnes formas se mutare possit, non est quod cujusquam amicitiam expectet. Laud, qui aimoit extrêmement Vossius le pére, employa ton crédit fi efficacement en faveur du fils, auprès de Charles I. que ce Prince donna en 1629 au jeune Vossius une place dans le Collége de Jésu (23). La même année le Pére fit un voyage en Angleterre, & le fils lui fit de grandes promesses: mais il ne tint pas qu'il ne fût fidéle à ses engagemens. Inconstant & porté à la paresse, il ne s'appliquoit pas autant qu'il devoit, & il semble même s'être laissé aller à voir des compagnies propres à le porter au plaisir. A peine fon pére fut-il de retour en Hollande, qu'il lui écrivit pour le conjurer fur la parti qu'il prendroit, ou celui de la Théologie ou celui du Droit. Rien de plus fage & de plus prudent que la réponſe de Vossius, comme c'eſt dans ces ſortes de morceaux que l'on prend une juſte idée du caractére des hommes, je le rapporterai, quoiqu'un peu long (24). *Nunc illud dixero, Theologicum ſtatim palmam præripere omnibus, & eſſe ei ſuos quoque, imo maximos, in Anglia honores. Quod de aliis terris non poſſis dicere. Quamquam ut nulli honores ei magis quam apud nos forent, tanta eſt excellentia ejus ſtudii, ut omnes ejus in amorem & admirationem illud ſui rapere debeat. Quare te ipſum in conſilium adhibe, vide quo animus maxime feratur, conſulta cum ſummis viris, & ſuriſque noſtri amantibus. Ante omnia Deum ora, ut te providentiæ ſpiritu regat. Mihi ſex hoc, ſeu dierum ſeptenarii pleni volueris, ſatisfacies abunde, dummodo duo iſta præſtes. Prius, ut pius ſis, atque ita te geras, ut videam te regi Spiritu Domini. Alterum ut nihil vulgare in ſtudiis præſtes, neque indecorum te familiæ noſtræ aſſendas, ſed gloriæ eſſe & immortalitatis candidatum. Quam ad rem indufiria opus eſt. Magnum in literario ſenatu ſingulis ſpem repoſui; unus tu mihi, natu omnium maximus, ſcrupuli aliquid injicere poles: non quia non ibi ingenii abunde ſis, ſed quia diligentiam deſideramus. Sed cum poſtrema alter alteri valediximus, ita me plenum magnæ ſpei diſcedentem, ut vix unquam celebra quadam de te augurarer. Credimus nos Parentes facile libros noſtris, ſed tamen tibi, ea jam ætate, puto me tuo credere poſſe. Si decipis, te potius quam me deceperis. Adoleſcens, ut Poëta ait, cereus in vitium flecti. Tu potes cereus eſſo in virtutem; tua ardenia imprimas monita mea; ab his dimovere ſi quisquam te volet, ferreus vel adamanti ſimilis ſit. Apage igitur iſtos, qui ad inertiam te vocant, ſillamque ejus luxuriam, que te in barathrum aliquod præcipitem dabat, unde cum lacrymis eximi poſſes ajtares, ſed ſpero non ita. Quid ita me ſuggeſſi, quod tam pedibus valgis, quam mente diſtortis? Similem te fui vobiſcum. Retranſia eorum amicitiæ. Quid bonis ex iis diſci? Nihil ſane.....* Me quidem ita facta ſtudia afficiunt, ut omnia præ iis pudeant..... *Sed Pater a, Hiſtoriæ, Juris te magis delectet, non repugno quo minus totum te iis des.* Jean Vossius ne profita guére des fages conſeils de ſon Pére, quelques mois après il eut beſoin de nouveaux averiſſemens, ſon Pére lui reprocha encore ſon inconſtance, & ſon peu de goût pour le travail; il lui repréſente vivement les inconvéniens de ſa conduite, & il l'exhorte à s'appliquer pour ſe rendre capable de quelque choſe, puiſqu'avec une teinture de toutes les Sciences il ne l'étoit encore de rien. Le caractére de Jean Vossius eſt dépeint au naturel dans cette Lettre (25) qui eſt du 21 Juillet 1630. *Non mediocriter me exercuiſti, quod te videam tam parum tua ſorte eſſe contentum, planeque etiam metuere ne omnem vitam ſic conjumere cogaris. Mihi longe alia ſpes, atque adeo fiducia, dummodo tuum me contendas, ut recepi. De ſtudiorum genere tui rem omnem arbitrii feci. Non quaſi deſultorium vite genus amem, ſed propter Poëtæ illud,*

Tu nihil invita dices faciesve Minerva.

Hæc ſolo res fecit, ut Medicina te pateret valedicere: eſt ratione nes eſſens parum valida, quibus ut ei remuniares, compelli te ajebas: idque eo tempore cum intra menſes paucos ſummam te lauream conſequi poſſe exiſtimarem..... Poſſumus permiſi ut vel ad Juriſprudentiam, vel ad Theologiam animum appellares; tamen nunc quoque mihi videris animo fluctuare, cum tamen brevi temporis ſpatio, & hoc & illud abſolvi poſſit; dum ne tu laborem ullum metuas, ſine quo nihil præclari unquam conſequeris..... Nunc quid facimus, cum ſimeus ſis ut in Academia, vel Scholaſtica quapiam illuſtri profiteari vel Linguam, vel Medicſin, vel Philoſophiam, vel Facultatem Juridicam, aut Medicam, aut Sacram? Prope omnium guſtum habes: ſed in unam animum deſigi opus fuit, quod quia factum non eſt, fieri denique oportet, ut videamus ecquid hic pro te poſſimus. Forteſſe malis tui rationem haberi extra Academiam. At in que, ut Urbis ſic Medicus, an ut ejus Advocatus? ad neutrum ſatis es paratus. Longeque minus (ni fallor) ad Sacrum Miniſterium. Quæ cum ita ſint, excitare tuum pectus debet, ut ne indignui ſis cujus vel in Britannia, vel apud nos ratio habeatur..... Aude, aude, mi fili, contemnere voluptatem, amareque laborem, quem ſi tu amabis, non diu querulis literis erit opus.* L'année ſuivante 1631 le jeune Vossius vint voir ſes parens en Hollande, où il paſſa quelque tems; il retourna en Angleterre au mois d'Octobre (26). Il parolt par une Lettre de ſon Pére (27), qu'il chercholt à obtenir quelque emploi, mais que le nombre des prétendans ne lui laiſſoit guéres d'eſpérance; ce qui engagea le Pére à l'exhorter de s'attacher à la Théologie, ou à la Médecine, parce qu'il pourroit réuſſir dans l'une ou dans l'autre en Angleterre, par la protection qu'il pouvoit ſe promettre. Sans-doute qu'il profita auſſi peu qu'auparavant des conſeils que ſon Pére lui donnoit, car celui-ci ſe fit revenir chez lui, par le conſeil de l'Evêque de Londres, & de ſes autres amis, & en 1633 il étoit à Amſterdam, Vossius étoit même incertain s'il le renvoyeroit en Angleterre (28). Enfin Jean Vossius ſe détermina à aller aux Indes, en qualité de Fiſcal (29), il partit en 1634, & ſon Pére lui écrivit encore après ſon départ d'Amſterdam une Lettre également tendre & ſage (30). Arrivé aux Indes, il n'y vécut pas longtems, étant mort en 1636, dans le tems qu'il étoit en train d'y faire une belle fortune (31): voici ce que Vossius écrivoit là-deſſus à Laud au mois d'Octobre 1637. *Filius meus Johannes in India Orientali fatis conceſſit. Præclare rem gerebat, paulo tamen jumpturuſſus quam velkem. Manebant eum magni honores, & unde intra annos ter quatuor in re uxdiſſima redire domum poſſit. Sed aliter viſum ſupremo Deo. Interim ſolatur tum affectus Procerum noſtrorum, qui ſumma ei deſtinarant, tum inprimis quod pie admodum eſſe defunctum intelligam.*

(23) Ibid. *Ep.* 118 & 144.

(24) Ibid. *Epiſt.* 153.

(25) Ibid. *Epiſt.* 166.

(26) Ibid. *Epiſt.* 197.

(27) Ibid. *Epiſt.* 211.

FRANÇOIS VOSSIUS, le ſecond fils de notre Savant (32), naquit à Dordrecht, & fut reçu Docteur en Droit le 2 Février 1630 avec beaucoup d'applaudiſſemens (33); il continua à s'appliquer aux Belles-Lettres après ſa promotion, & ſuivit en même tems le Barreau à la Haye; parce que, dit ſon Pére en écrivant à Meurſius (34), c'eſt le ſeule voie de parvenir aux honneurs en Hollande, à moins que la faveur ou les richeſſes ne compenſent le défaut de mérite. *Natu fecundus, Franciſcus, in humanitatis ac ſapientiæ ſtudiis perſeverat; eſt ex qua ſuperemus in Jure laureum apud nos adeptus, Hagæ ſimul nuncupat, ſi non tricis, at tetricis ſaltem advocatorum convenientibus ſudiendis. Nempe ſcis vix aliam eſſe ad honores hic viam, niſi forte aliquem favor amicorum magis, vel ipſum gratia, extollat, quam rerum peritia, aut virtus.* Dans le tems que les Magiſtrats d'Amſterdam appellérent ſon Pére dans leur Ville, il fut le nommérent un de leurs Avocats (35). En cette qualité il fut obligé de ſoutenir les intérêts de la Ville d'Amſterdam, contre celle de Leyde, qui s'oppoſoit à l'établiſſement de l'Ecole Illuſtre, que la première voulois former. Il paroît que ce que François Vossius fit dans cette occaſion, choqua ceux de Leyde (36) & que Cunæus prit ſon parti. *Gratiæ tibi ago, quod filium meum in his, quibus Lugdunenſes offendit, defendiſti. Timori ex officio ſui facere, voluptati parentis. Nam cum id negotii Amſterodamenſes hujus urbis ſuis commiſerint adhuc quæ eus inter & filium teneas locum: honeſte ſatis ſe meri fiduciacre non poſſit. Et tamen non ille ejus ſunt partes, quæ forent, ſi hæc res non me, & Lugdunenſes ſpectaret. Omnino enim primas etiam in iis, quæ filii, ut natu minima competunt, ſibi tulit. Non quia meus impar, ſed quia paternum agitur negotium. Quod ſi ſic quoque non ſatisfacit Lugdunenſibus, videbo an expediat plane hac cum controverſia abſtinere.* Dans la ſuite il donna du chagrin à ſa famille (37), l'ignore par quel endroit. Il mourut en 1646 & laiſſa un enfant (38). On a de lui une Pléce en vers intitulée, *Carmen de Victoria Nedon, auſpiciis Ordinum Federatæ Belgicæ, auctuque Martini Heribertí Trompii parta.* Amſterdam 1640 in-fol.

(28) Ibid. *Epiſt.* 276.

(29) Ibid. *Epiſt.* 337. & 334.

(30) Ibid. *Epiſt.* 320.

(31) Ibid. *Epiſt.* 413.

(32) Ibid. *Epiſt.* 129.

(33) Ibid. *Epiſt.* 141. *Conf. Epiſt.* 150 & 156.

(34) Ibid. *Epiſt.* 259.

(35) Ibid. *Epiſt.* 163.

(36) Ibid. *Epiſt.* 173.

(37) Ibid. *Epiſt.* 576.

(38) Ibid. *Epiſt.* 746.

MATTHIEU VOSSIUS, troiſiéme Fils de G. J. Vossius (39) naquit à Dordrecht. Il s'appliqua à l'Hiſtoire en général (40), mais en particulier à celle de ſa Patrie. En 1631 il commença à travailler à l'Hiſtoire des Comtes de Hollande; & la premiére partie de cet Ouvrage, contenant ces Livres, parut quatre ans après, ſous ce titre: *Matthei Voſſii Annalium Hollandiæ Zelandiæque Libri quinque.* Amſt. 1635 in-4. Voici ce que Vossius le Pére mandoit à Pierre Steckmans, Député à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, du contenu de cet Ouvrage (41). *Quibus (quinque libris) Annalium quidem annorum tempora, non ſuſe quidem, nec tamen confuſe perſtringit; accurate vero perſequitur proximos trecentos, qui in anno deſinunt trecentiſſimo poſt milleſimum.* Dans la même Lettre Vossius parle d'un ouvrage que ſon fils avoit deſſein de donner avant que de publier la ſuite de ſes Annales; c'étoit un Traité ſur la Liberté des Hollandois, avant qu'ils fuſſent ſous la domination des Maiſons de Bourgogne & d'Autriche. Vossius ſoutient que la face de la République ſous les Comtes de Hollande, & de ceux de la Maiſon de Hainaut étoit très-différente, de ce qu'elle fut ſous les Maiſons de Bourgogne & d'Autrriche, qui employérent également la ruſe & la violence pour anéantir la liberté du Pays; & il aſſure que l'Ouvrage de ſon fils mettra la choſe dans un plein jour. Comme je n'ai aucune connoiſſance que cet Ouvrage ait paru, on ne ſera pas fâché d'en voir le plan, tel que Vossius le Pére le trace à Mr. Steckmans. *Opus erit quadripartitum. Primum quidem Batavicum, a Romanorum; deinde a Saxonum, Francorum & Wiltorum ſervitute vindicabit. Tertius liber in ea totus verſabitur, ut ſolentiſſime inter Friſios Batavoſque initum probet, & quo pallo illi tandem communibus totis Principem elegerint. Poſtremus Ordinum Confœderatæ Belgicæ ſtatum præſentem dabet; ubi inprimis oſtendamus Principum arctos, in obtinendis Belgarum libertate, maximoque Burgundicæ Domus & Auſtriacæ; & in illa quidem Philippum Bonum occulte, Carolum audacem palam; in hac ſimulando Carolum V. Philippum II. Reſpublicæ libertatem evertere conatus. Iſtis comprobandis præſto ei provo. & pagnia, Leges, Privilegia, Statuta Ordinum Comitumque. Partim tamen etiam ad partes advocatorum Meieri Annales Flandricæ, Haræi Brabanticæ, Flandrica Merckantii, Burgundica Heuteri, ejuſ-*

(39) Ibid. *Epiſt.* 119.

(40) Ibid. *Epiſt.* 159.

(41) Ibid. *Epiſt.* 343.

les Gomaristes & les Arminiens, il paroît qu'il penchoit plus vers ces derniers; c'est ce qu'on voit par le commerce familier qu'il avoit avec les Chefs de ce Parti, tels que Grotius, Episcopius, Utenbogaert, avec lesquels il étoit dans la liaison la plus intime, sur-tout avec le premier; on s'apperçoit sans peine dans les Lettres qu'il lui écrit, qu'il avoit à cœur les intérêts des Arminiens, & il témoigne très-peu d'estime pour la plupart des Théologiens Gomaristes [D]. Dans le cours de l'année 1614 les Comtes de Benthem penserent à lui donner une Chaire de Professeur en Théologie à Steinfurt, à la recommandation de Conrad Vorstius [E]; & il reçut effectivement une Lettre de Vocation du 15 Février 1615 V. St. (e). Il répondit le 5 Mars, & demanda du tems pour consulter ses amis (f), qui lui conseillérent de tenir l'affaire quelque tems en suspens [F]; lui donnant à entendre, que l'on pensoit à lui donner une Chaire de Professeur en Histoire Ecclésiastique à Leyde (g). Ceux de Steinfurt firent d'abord de nouvelles sollicitations à Vossius pour l'engager à accepter leur vocation; & ils écrivirent en même tems à Vorstius pour le prier de contribuer à déterminer notre Savant en leur faveur (h) Vorstius lui écrivit (i) pour lui demander de s'expliquer, & il paroît par sa Lettre qu'il n'ignoroit pas qu'on destinoit à Leyde quelque poste à Vossius. Comme ce dernier n'avoit pas refusé positivement la vocation de Steinfurt, on deputa George Brinckhoff Professeur de Logique, pour conférer avec lui, & pour applanir toutes les

(e) Ibid. Epist. 5.
(f) Ibid. Epist. 6.
(g) Ibid. Epist. 7.
(h) Ibid. Epist. 10 & 11.
(i) Ibid. Epist. 12.

ejusdemque Austriaca, Annales Hollandici, Belgica olim lingua conscripti, Trajectina Heda & Frisica Ubbonis Emmii historia. Soit que Matthieu Vossius n'ait pas achevé cet Ouvrage, soit que des raisons secrettes l'ayent empêché de le mettre au jour, je ne trouve point qu'il en soit fait mention ailleurs que dans la Lettre que je viens de citer, & dans la Préface de l'Editeur de ses Annales en 1680 qui en parle en ces termes: *Volumus super apud fratrem ipsius* Gerardum Vossium, *virum amplissimum & in Curia Flandrica, quæ Middelburgis est, Senatorem, multa præclarorum operum fragmenta, inter cætera me capacius opusculum* de Statu Reipublicæ Batavicæ curante Imperio Romano, *quod videbatur mihi pene ad finem perductum. Pars præstantissimum sane opus est, atque longe utilissimum, quod* pro Libertate *composuit, aliquando, ut spero, egregia publico edendum & ab omnibus libertatis amantibus legendum.* La première partie des Annales de Vossius fut si bien reçue des Etats de Hollande, qu'ils lui firent témoigner que son travail leur étoit fort agréable, & qu'ils souhaittoient qu'il le continuât; en lui faisant espérer, qu'ils l'honoreroient du titre de leur Historiographe, & qu'ils lui donneroient une pension (42). Encouragé par cette espérance notre Historien donna la seconde Partie de ses Annales fix ans après, sous le même titre: *Pars altera quæ est de gestis Comitum ex Domo Hannonia.* Amsterdam 1641 in-4. Il ne manqua pas de la présenter aux Etats, qui le nommérent Historiographe, mais ou ne convint pas d'abord de la pension qu'on lui donneroit. Quelques-uns étoient d'avis de ne point lui donner d'appointemens fixes, mais de lui faire un présent pour chaque partie de ses Annales qu'il publieroit; & ils alléguoient qu'il y en avoit qui jouissoient de semblables pensions sans rien faire, citant pour exemple Daniel Heinsius, qui n'avoit rien écrit depuis son Histoire du Siége & de la Prise de Boisleduc. D'autres au contraire soutenoient que la négligence des uns ne devoit pas faire tort à d'autres, dont l'application étoit démontrée (43). Les derniers l'emportérent, & Vossius eut les mêmes appointemens que Heinsius (44). En 1642 il fit un voyage en Zélande, pour tâcher d'y obtenir aussi le titre d'Historiographe, & une pension. Il alla aussi en Frise, où il se maria vers la fin de l'année; il épousa la fille d'un Jurisconsulte, qui étoit dans la Magistrature à Lewarde, & qui étoit allié par sa femme à des familles distinguées de Groningue (45). Son mariage lui causa des distractions, qui interrompirent un peu son travail, & d'ailleurs il avoit besoin d'être excité (46). Cependant il n'avoit pas été oisif, puisqu'il donna dans les premiers mois de l'année 1644 la troisiéme Partie de ses Annales sous ce titre: *Annalium &c. Pars tertia, qua est de gestis Comitum e domo Bavarica ad Jacobum usque.* Amsterdam 1644 in-4. Je ne sai si c'est avant la publication de cette partie, ou depuis, que les Etats de Zélande lui avoient accordé le titre d'Historiographe, mais on ne lui avoit point assigné de pension; & il paroît (47) qu'en 1645 cette affaire n'étoit pas encore terminée. Il étoit aussi Bibliothécaire de la Ville d'Amsterdam (48), mais j'ignore en quel tems il avoit eu ce poste. Tandis qu'il travailloit à la quatriéme partie de ses Annales, il mourut au bout de quatre jours d'une maladie léthargique le 20 Mars 1646 (49). Il avoit déjà achevé quatre Livres de l'Histoire de ce qui s'est passé sous Jaqueline de Bavière, Isaac son frére fit le cinquiéme (50), & ce dernier Volume parut la même année: *Annalium &c. Pars Quarta continens Historiam eorum, quæ gesta sunt sub Jacobo Bavara; accedit Liber unus auctore Isaaco Vossio.* Amst. 1646 in-4. Je remarquerai ici que le P. Nicéron (51) n'a pas été bien instruit de la maniére, ni du tems que ces Annales ont paru, si l'on en excepte la premiére Partie, dont l'Edition lui a été connue. Antoine Borremans a donné de tout l'Ouvrage une Edition, intitulée; *Vossii Annales Hollandiæ, Zelandiæque, editi cura Ant. Borremansii.* Amst. 1680 in-4. & Nicolas Borremans en a publié une traduction en Hollandois, accompagnée de quelques Remarques, à Gorinchem en 1677 in-4. Matthieu Vossius laissa deux enfans, dont il y a eu un fils nommé *Gerard*, qui a été Conseiller au Conseil de Flandres à Middelbourg.

(42) Ibid. Epist. 339.
(43) Ibid. Epist. 570.
(44) Ibid. Epist. 600.
(45) Ibid. Epist. 611.
(46) Ibid. Epist. 640.
(47) Ibid. Epist. 721.
(48) Ibid. Epist. 749.
(49) Ibid. Epist. 781.
(50) Ibid. Epist. 748.
(51) *Mém. des Hommes ill.* Tom. XII. p. 124.

[D] *Il témoigne très peu d'estime pour la plupart des Théologiens Gomaristes.*] C'est à l'occasion de l'Ouvrage de Grotius, intitulé *Pietas Ordinum Hollandiæ*, qui avoit fort déplû à ces Messieurs qui ne croyoient pas que d'autres que des Ministres fussent en état de juger des matiéres Théologiques. Voici ce qu'il écrit à Grotius (52). *Difficillime sibi persuaderi patiuntur tantam Theologiæ notitiam cadere in quemquam, qui Minister non sit, ut de controversiis nostri sæculi judicium ferre ausit adversus Theologos suos, quod a te falsum credunt. Tum autem cum in Patrum lectione plane sint peregrini, ne hoc in parte te videantur indoctiores, etiam tibi loca quæ citas, aliunde suggesta, apud indoctos calumniantur, nempe ab Utenbogartio, ut suspicantur. Hæc ego uti cum dolore aliquo, ita nec absque risu scribo. Et te quoque risum vix tenere plane habeo persuasum. Sane ex formulibus tam insulsis facile judicare est, quam haud judicii sint illius, vel eruditionis, ut ut unus alterque multiugum sibi placeat lectione. Tales profecto hostes minus tibi metuendi, quam Sibrando Vorstius, quem tantopere contemnit.*

(52) Ibid. Epist. 20.

[E] *Dans le cours de l'année 1614 les Comtes de Benthem penserent à lui donner une Chaire de Professeur en Théologie à Steinfurt, à la recommandation de Conrad Vorstius.*] On avoit cherché à traverser cette vocation en débitant contre Vossius des calomnies, comme on la voit par une Lettre écrite à Vorstius (53). *De Vossio, quem Aula nostra commendasti vocando, jam diu a Senatu nostro deliberatum fuit; sed propter suspiciones quasdam sinistras, quibus a calumniatoribus præter meritum gravatus est, hactenus consensus a reliquis Comitibus Benthemiis impetrari non potuit. Nunc autem dissipatis ejusmodi calumniarum nebulis. . . . . in Vossii vocationem tandem illustris Magistratus noster consensit.* La Mére d'un des Comtes chargea un Marchand de s'informer exactement de Vossius, & d'aller même à Dordrecht pour s'instruire de sa vie & de sa doctrine, & consulter les Ministres sur ce sujet; cette Dame ne vouloit pas qu'on appellât à Steinfurt pour la Chaire de Théologie, qu'un homme parfaitement Orthodoxe, c'est-à-dire, qui fût dans les sentimens des Gomaristes. Deux Ministres qui s'étoient rencontrés avec le Marchand, chargé des ordres de la Comtesse, se rendirent à Dordrecht & communiquérent aux Ministres de cette Ville ce qui se passoit; ceux-ci furent frappés & ils dirent qu'ils ne savoient que penser de Vossius: qu'à-la-vérité ils ne lui avoient jamais rien ouï dire, qui pût le faire soupçonner d'Hétérodoxie; mais qu'ils étoient étonnés que Vorstius l'eût recommandé; & qu'il ne leur paroissoit pas vraisemblable, qu'il eût recommandé un homme, qui ne fût pas de même espéce que lui; ce qui devenoit pour eux une forte raison de renoncer à la bonne opinion qu'ils avoient eue de Vossius: qu'il falloit ou que Vorstius & lui fussent secrettement en grande intelligence, & par conséquent qu'il fût dans le fond de l'ame Socinien; ou que le rusé Vorstius cherchât à le rendre suspect auprés des gens de bien, sur-tout à Dordrecht. Vossius remarque là dessus, qu'ils se trompoient doublement. Qu'il n'avoit jamais vu Vorstius, ne lui avoit jamais écrit, ni n'avoit jamais reçu de ses Lettres; qu'il n'étoit point du tout dans les sentimens qu'on attribuoit à ce Théologien sur l'Immensité & la Toutescience de Dieu. Que selon ce qu'il apprenoit, Vorstius n'avoit non plus aucun dessein de lui faire du tort. Mais que ne pouvant recommander personne de ceux qui étoient Arminiens déclarés, à cause de la Mére du plus de jeune des Comtes, il avoit apparemment cru ne pouvoir mieux faire, que de recommander un homme qui avoit la réputation d'être modéré & pacifique, sans néanmoins s'être séparé des Contre-Remontrans (54).

(53) Ibid. Epist. 8.

[F] *Il demanda du tems pour consulter ses amis, qui lui conseillerent de tenir l'affaire quelque tems en suspens.*] Il consulta principalement deux Magistrats de Dordrecht, qui lui vouloient du bien; on trouve en substance ce qui se passa entre lui & eux dans une Lettre à Grotius (55): *Dixi iis, mihi me in eo, quo fungor, munere displicere, quam quod videam optimum ætatis meæ florem abire, nec multum me in studiis promovere. Sepiùs me comperisse, si quando die Dominico a meridie, discipulis in Templum abeuntibus, studiis domi vacem, plus me paucissimis istis horis proficere, quam alias integris aliquot diebus. Præterea nonnihil dolere, quod nonnulli Ecclesiastæ, præter meritum meum, nomen meum apud plebem obstrepillent, haud alio argumento, quam quod subinde, conscientiæ dictante, modeste eos muneris commonuerim, qui quocunque comitii genere illustres Ordines impetunt. Tum autem quod aliquando dicam, non controversiarum naturam, sed hominum, culpam esse, quod hoc Ecclesiæ dissidium componi non possit. Si etiam aliquam multæ Melanchthonet, & totidem Calvines haberemus, omnino me consolere, adeo eos omnes hoc negotium transacturos, ut nihil inde Ecclesia capiat detrimenti. Neminem me a contra-Remonstrantibus segregem factum: sed negare in omnia eorum dicta jurare velle. Tantum ex animo dolere sortem Ecclesiæ, quæ ita factionibus scindatur. Multa quoque alia in hanc sententiam attuli; quæ quoque in re calculum mihi adjecerunt. Tantum visus sum iis minus constanti animo, quod sibrellatorum sinistros fremores devorare haud satis possem.*

(55) Ibid. Epist. 7.

Sapius

les difficultés qui pouvoient l'arrêter (*k*): leurs efforts furent inutiles. Voſſius accepta la place de Régent du Collége des Etats à Leyde, que Bertius venoit de réſigner, & que les Curateurs de l'Univerſité lui offrirent [*G*]. A peine y étoit-il établi, qu'on répandit des bruits contre lui, l'accuſant d'être dans les ſentimens des Arminiens. En 1616 il écrivit ſon ſentiment à Grotius ſur l'autorité du Magiſtrat dans les Affaires Eccleſiaſtiques. Utenbogaert, qui ſut que Voſſius avoit jetté quelque choſe ſur le papier touchant cette matière ſouhaitta de le voir, Grotius le lui communiqua, du conſentement de l'Auteur, à qui Utenbogaert témoigna en être fort content (*l*). Ce n'étoit pourtant qu'une ébauche pour ainſi dire, qui n'a point paru pendant ſa vie, autant qu'il m'eſt connu, & que l'on auroit pu ſe paſſer de faire imprimer après ſa mort. Mr. Bernard (*m*) en parle avec quelque mépris; mais peut-être qu'il ignoroit que Voſſius n'avoit pas travaillé ce morceau avec ſoin, & que ce n'eſt, comme je l'ai dit, qu'une ébauche; c'eſt un ami qui écrit à ſon ami, & qui jette ſur le papier les premieres penſées qui lui viennent. La même année les Conſeillers Députés de Hollande lui donnérent une commiſſion peu agréable, d'examiner, conjointement avec Polyander & Epiſcopius, les derniers écrits de Voſſius, dont l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit porté des plaintes (*n*). On ſait que les diſputes Arminiennes étoient dans leur plus grande chaleur. Voſſius crut que le meilleur moyen de calmer les eſprits, étoit de faire une Hiſtoire exacte & ſincére du Pélagianiſme; il y travailla, & l'Ouvrage parut en 1618 [*H*]. Il publia auſſi dans cette année une Apologie de ſon ami Grotius contre un Profeſſeur de Groningue nommé

(*k*) Ibid. *Epiſt.* 13.

(*l*) Ibid. *Epiſt.* 18-20.

(*m*) Nouv. de la Rép. des Lett. Nov 1702. p. 560. 561.

(*n*) H. Grotii *Epiſtol. Epiſt.* 70.

Sæpius enim talia ab æmulatione aliqua, aut animi impotentia proficiſci. At ea quoque non minus in Academiis ipſis habitura locum. Quod vero dicerem vix quicquam temporis a me ſtudiis dari, id antequendo adhuc concequendum putabant. Nec eram dubitare ſeſe quin haud perpetuo ſim iſthoc Siſyphi ſaxum voluturus. Et tamen enquiebant, habendam mihi vel maxime rationem Liberorum meorum, quibus in funcione hac, ſi ulla alia, honeſte ſatis proſpicere poſſem. Nec tamen hoc ſic a me accipi debere, quaſi me perpetuo hoc in munere conſeneſcere velint. Quin vero ſeſe ipſos mei memores eſſe velle, ſi quid forte an poſſem in vocatione aliqua Lugdunenſi. Et hoc eo ſe magis dicere, quia jam aliquid de ea re mandaviſſent. Poſſe autem huic rei Steinfurtenſem iſtam vocationem inſerere. Interea Authores erant, nec accepturum conditionem, nec recuſaturum; ſed potius ſcriberem, velle me de re tota cum amicis conſilium capere. Parui conſilio.

[*G*] *Voſſius accepta la place de Régent du Collége des Etats à Leyde . . . . . que les Curateurs de l'Univerſité lui offrirent.*] Les Comtes de Bentheim écrivirent aux Curateurs de l'Académie de Leyde dans le mois de Mars, au ſujet de la vocation de Voſſius (56). Ceux-ci prièrent Grotius d'écrire à ſon ami pour lui demander tant en leur nom, qu'en vertu de l'amitié qu'il y avoit entre eux deux, de ſe rendre à la Haye, pour pouvoir conférer avec lui ſur des affaires qui le concernoient de même que l'Egliſe. Grotius s'acquitta de la commiſſion par une Lettre du 14 Mars 1615 (57). Soit dans cette Conférence, ſoit par Lettres, il fut queſtion de la Régence du Collége. L'affaire fut conclue d'une voix unanime parmi les Curateurs: le poſte étoit avantageux, honorable, & convenoit parfaitement à Voſſius. Liſez ce que lui écrit Grotius (58) le 25 Mars. *Placea omnibus, excepto nemine, Collegii Theologici regimen tibi mandari. Scis ſtipendium eſſe quarta parte majus, in quod Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ promittebatur. Accedit, ut ſcis, pulcherrima habitatio: Ars moderandæ Juventutis tibi longa conſuetudine in naturam vertit. Nunc labore imminuto laboris fructus immenſum creſcet, & ſtudia Theologica excolendi nulla benignior occaſio. Tum vero partes quas controverſiæ nuper ortæ ſecerunt offendendi nulla tibi neceſſitas: imo quod aliquoi per te maxime opeas, ut extra turbas habearis, id nunc ut cures ultro rogaberis: maximamque inibi gratiam naturæ tuæ obſequendo.* Le choix des Curateurs fut généralement approuvé des perſonnes de tout Ordre, & des deux Partis, qui dans ce temslà étoient ſi oppoſés (59). Grotius eut une grande joie du ſuccès de cette affaire, parce qu'il eſpéroit que l'Egliſe en recueilliroit de grands avantages. Voſſius étant à la tête du Séminaire des Miniſtres, il ne pouvoit qu'y influer extrémement: voici ce qu'il lui écrit: *Deo immortali gratias age, Vir Clariſſime, cum id mihi conceſſit, quod ego maximis ab ipſo votis expetivi, ut te Eccleſiæ ufibus propius admoveret. Ipſius ſapientia curante effectum eſt, ut ſucceſſus ſpes noſtras longe ſuperaret. Nam cum magnum nobis amicis tuis videretur, ſi in libertatem te paulo majorem vindicaremus, ipſe non inter cæteros, ſed in loco eximio te ponere voluit, ubi Collegium Theologicum, hoc eſt, ipſum Miniſterii Batavici ſeminarium tibi crederet, ita poſt Deum immortalem tua poteſtimum in manu ſit futurum, qualis poſt annos decem aut viginti futura ſit bis in terris Eccleſia. Neque leve illud devinxit pro te ſollicitudinis indicium, quod ab omni ordine, & a cujuſcunque ſententiæ hominibus avidiſſime expectaris. Nemo eſt qui non Conſilium Curatorum de te illuc vocando vehementer probet.*

[*H*] *Il y travailla, & l'Ouvrage parut en 1618.*] Il a pour titre, *Hiſtoria de Controverſiis, quas Pelagius, ejuſque Reliquiæ moverunt, Libri* VII. Leyde 1618 in-4. Il doit y avoir travaillé dès l'année 1614, car il paroît par une Lettre de Grotius, qu'il lui en avoit envoyé quelque choſe (60): *Altero vero* (ſcripto) *ea quæ ballenus explicata ſunt a nemine, quæque ad ſedandas controverſias noſtras magnopere pertinent, & clara & veracuer expliceſti . . . . . ſi res tua privata, ubique tuæ tranquillitas id ſervent, omnino conſultum putarem eos quæ de Veterum ſententia commentatus es,* Il paroît avoir continué ſon travail pendant les années ſuivantes, ce ne fut qu'au commencement de l'année 1617 qu'il forma le deſſein de le mettre au jour en forme de Théſes, c'eſt ce qu'il mande à Voſſius (61): *Pelagianam & Semi-Pelagianam Hiſtoriam noſtra ſum; certiſque eam diſputationibus complectar.* Il envoya cet Ouvrage, à meſure qu'il le compoſoit, à Grotius (62): Voici ce que celui-ci lui écrivit, après en avoir lu le Livre cinquiéme & l'Appendix touchant Godeſchalc, qui eſt à la fuite du ſixiéme (63): *Nihil unquam libentius legi tua ſcripturæ de Hiſtoria Godeſchalci, & quæ huic connexa ſunt. Mire enim video & morbos & adhibita remedia noſtrorum temporum malis, & ætatis Medicinæ congruere. Det Deus ſucceſſum parem. Unum obſervo abſolutæ prædeſtinationis patronos eo tempore valde abhorruiſſe ab ea ſententia quæ ſtatuit omnes juſtificatos, ſive omnes præditos fide, quæ per charitatem operatur, eſſe prædeſtinatos, quod nunc aliter accidit. Remitto Commentationem tuam longe doctiſſimam, & quarum poſſum ero atque obſecro quamprimum & iſta, & ejus argumenti alia lucem videre. Si Synodum habebimus, extet exemplum quod mutuetur; ſi non habebimus, plus doctrinæ tuus labor erit vice Synodi.* Cette Lettre eſt du 28 Décembre 1617. Environ trois mois après Grotius (64) le preſſa de nouveau ſur ce ſujet: *Etiam chartas de Pelagiana Hiſtoria accepi avidæque reliqui, quæ inſpecto ſæpius eo majorem ex iis utilitatem & capio ipſe & capturos alios ſpero, qui modo antiquam Eccleſiam non consumaciter ſpernant. Perge quæſo, & hoc quamprimum liber ille exeat.* Ce Livre lui fit beaucoup de tort parmi les Contre-Remontrans, on peut en juger par le diſcours du Magiſtrat, dont je parle dans le texte: *ſi eſt encore incertain ce qu'on fera à l'égard de Voſſius: quant à moi je juis bien intentionné pour cet honnête homme: plût à Dieu qu'il n'eût jamais écrit ſon Hiſtoire du Pélagianiſme; on pourroit eſpérer encore que ſon affaire tourneroit bien, mais à préſent je crains* (65). Mais ſi cet Ouvrage fut mal reçu en Hollande, il fut au-contraire très-eſtimé dans les Pays Etrangers. En Angleterre on en fit grand cas. François Junius lui mande (66) qu'ayant demandé à Tilenus, qui avoit été en Angleterre, ce qu'on penſoit du Livre de Voſſius, celui ci lui avoit dit qu'on le louoit extraordinairement. L'Evêque de Bath & Wella, écrit à Voſſius (67): *Quod in amorem tui me rapuit, Hiſtoria fuit Pelagiana, Hiſtoria non magis jaculis, quam affectibus Theologorum pugnantium diverſis perplexa, ſeriatim tamen per ipſas lacerat Eccleſias deducta, & in ipſis funeſtiſſimis Eccleſiaſticorum diſſidiis, non ſine ingenii fimul & laboris miraculo ordinata.* En France, on fit auſſi grand accueil à cette production de Voſſius: c'eſt ce qu'on voit par les Lettres de Grotius. *Sicut in Britannia habes qui te tuis ponderibus eſtimant, ita hic quoque ſunt & magni & multi qui te norunt ac prædicant. Poſſunt quidem hoc tibi tua opera præſtare, ſed aliquid hic mihi vindico, quod operum tuorum ego index ſum. Itaque, ceſſantibus librariis, Senatorii, Epiſcopi, Doctores, tua quærunt, legunt, miranter* (68). Il lui marque ailleurs (69), que s'il ne peut demeurer en Hollande ſur un pied digne de lui, il trouvera à Paris grand nombre de perſonnes, dont ſon Hiſtoire du Pélagianiſme lui a concilié l'amitié. *Quod ſi ibi vivere, atque ita vivere ut te dignum eſt non ſineris, ſuas librum quam de Pelagiana Hiſtoria, magnas tibi hic amicitias paraſſe. Neque deerunt ſi huc migrare libeat Viri ſummates, qui certatim florem ſobolis ſuæ commendent.* Les Exemplaires de l'Ouvrage de Voſſius ayant manqué en France, Grotius lui écrit (70): *Non credas, quanto hic ſint Hiſtoriæ tua Pelagiana. Omnes tum Curiæ tum literarum Proceres quæruntur deeſſe exemplaria. Inter alios plurimos Sirmondus, vir ſcii cujus gregii, ſed ſane apprime eruditus, & æquus eruditorum æſtimator, omnibus precibus vultum Controverſiam hoc ſæculo majore judicio magisque ex vero tractatam.* Malgré l'eſtime qu'on avoit en Angleterre pour l'Hiſtoire Pélagienne, on ne laiſſoit pas de ſouhaitter que l'Auteur la perfectionnât encore, & ſurtout qu'il obviât à l'abus qu'en faiſoient quelques Remontrans, qui s'en prévaloient contre le Dogme du Péché Originel & contre celui de la Grace, c'eſt ce qu'on apprend par une Lettre de Samuel Ward (71): *Video nonnullos ex Remonſtrantibus veſtris, qui in Articulo de Originali Peccato & Gratia periculoſe admodum, ne quid gravius dicam, errant, ad tuam Hiſtoriam non raro provocare . . . . . In iſta Hiſtoria conſexenda præclare quidem de Eccleſia meritus es; ſed optant viri apud nos tui nominis aliquoi ſtudioſiſſimi, ne quid præſidii, ſuis erroribus, iſti homines ex illa Hiſtoria haberent, quod præſtaret quam te aliquando ilmatiorem, & correctiorem editurum & optamus & ſperamus.* On trouve une particularité ſingulére, touchant l'Hiſtoire du Pélagianiſme, dans les Lettres du Docteur Hammond, publiées à Londres en 1739 in-8. Il dit (72), „ que Richard Mon„ taigu, Evêque de Norwich, avoit ſouvent & confidem„ ment aſſuré, que cette Hiſtoire avoit été compilée à l'ai„ de des Recueils de l'Evêque Overall". Ce fait n'a aucune vraiſemblance: Overall n'eſt mort qu'en 1621 (73): il faudroit donc ſuppoſer qu'il avoit envoyé ſes Recueils à Voſſius, pour que celui-ci en fît uſage; ce dont on ne trouve nulle trace

(56) Ibid. *Epiſt.* 7.

(57) H. Grotii *Epiſt.* 60.

(58) Ibid. *Epiſt.* 52.

(59) Ibid. *Epiſt.* 58.

(60) Ibid. *Epiſt.* 15.

(61) G. J. Voſſii *Epiſt.* 22. du 27 *Fevr.* 1617.

(62) Ibid. Lett. 24.

(63) H. Grotii *Ep.* 109.

(64) Ibid. *Epiſt.* 110.

(65) Voſſii *Epiſt.* 21.

(66) Ibid. *Epiſt.* 12.

(67) Ibid. *Epiſt.* 106.

(68) V. Grotii *Ep.* 257.

(69) Ibid. *Epiſt.* 258. & 262.

(70) Ibid. *Epiſt.* 221.

(71) Voſſii *Epiſt.* 62.

(72) Dans la VII. Lettre V. *Bibl. Britann.* T. XIII. P. I. p. 99.

(73) V. *Prof. Wotton. Ep. Eccleſ. & Theol.* Epiſt. 301. p. 619. &c. Edit. in folio.

mé Ravenſperg (o). Son Hiſtoire du Pélagianiſme déplut extrêmement aux Gomariſtes: dès qu'ils eurent condamné les Arminiens dans le Synode de Dordrecht, le bruit courut qu'on alloit mettre un autre Régent dans le Collége, un des Amis de Voſſius lui en donna avis (p), en l'exhortant fortement à condamner auſſi les Arminiens, pour conſerver ſa réputation & le poſte qu'il occupoit; & il paroît par le diſcours d'un Magiſtrat, qu'il lui rapporte, que l'Hiſtoire du Pélagianiſme étoit le grand grief qu'on avoit contre lui. Ses ennemis ne tardérent pas à exécuter leurs mauvais deſſeins; en 1619 on le priva de ſon emploi, & on mit en ſa place un Théologien des plus zélés contre l'Arminianiſme (q). Le Synode de Sud-Hollande s'étant aſſemblé à Leyde au mois de Juillet de cette année, obligea Voſſius d'y comparoître; & comme on ne fut pas content de ſes réponſes, ſon affaire fut renvoyée aux Députés de cette Aſſemblée (r). L'année ſuivante 1620, le Synode aſſemblé à Gouda ſtatua, qu'il ſeroit ſuſpendu de la Communion à moins qu'il ne ſe retractât (s). En 1621 on s'adoucit à ſon égard, le Synode de Rotterdam ordonna qu'il ſeroit admis à la Communion, pourvu qu'il promît de ne rien faire ni ouvertement ni en cachette contre le Synode de Dordrecht, & de ne publier rien ſans l'approbation de la Faculté de Théologie: on jugea qu'il pouvoit être toléré ſous ces conditions, moyennant qu'il n'occupât aucun poſte Eccléſiaſtique, ou qui ſe rapportât à la Théologie (t). Quelques-uns auroient voulu qu'on l'obligeât à retracter quelques endroits de ſon Hiſtoire Pélagienne [I]. On voit par la même Lettre d'où ces particularités ſont tirées, qu'il croyoit être obligé de prendre des précautions pour écrire ſûrement à Grotius. En attendant il lui étoit défendu d'enſeigner, & il fut plus de deux ans n'ayant qu'une partie de ſes appointemens, deſorte qu'il lui en couta plus de ſix mille florins (u). Les Curateurs de l'Univerſité, qui connoiſſoient ſon mérite, penſoient cependant à lui donner quelque emploi, où il pût ſe rendre utile; ils lui deſtinérent la Profeſſion d'Eloquence ou d'Hiſtoire; on fit naître des obſtacles qui retardérent le ſuccès de cette affaire, qui ne fut conclue qu'à la fin de l'année 1622 [K]. En 1624 on lui offrit une Chaire de Profeſſeur en Hiſtoire à Cambridge, & après avoir longtems délibéré il préféra le ſéjour de la Hollande [L]. La même année il promit le ſilence que les Synodes exigeoient de lui, & il s'engagea même à expliquer ſes ſentimens dans quelque Ouvrage: il exécuta cette promeſſe dans

(o) Voy. Burmanni *Sylt. Epiſt.* T. II. p. 440. Voſſii *Epiſt. Sel. Epiſt.* 25. & 27.

(p) Voſſii *Epiſt.* 31.

(q) Ib d. *Epiſt.* 18.

(r) Brandt *Hiſt. de la Reform des Pays-Bas.* Liv. XLV. (s) G. J. Voſſii *Epiſt. ad Ep* 19.

(t) Idem ibid.

(u) Ibid. *Epiſt.* 136.

trace ni veſtige. Il ne paroît pas même que ce Prélat fût le moins du monde en correſpondance avec Voſſius. Il y a quelques-unes de ſes Lettres à Grotius dans le Recueil intitulé *Præſtantium Virorum Epiſtolæ*, &c. & on a les Réponſes de Grotius parmi celles de ce Savant; mais ni dans les unes ni dans les autres il ne ſe trouve rien qui favoriſe l'anecdote de Hammond. D'ailleurs parmi tant de Lettres de Grotius & de Voſſius, où il eſt queſtion de cet Ouvrage, il ſeroit bien étonnant qu'on ne trouvât quelque mention des Recueils d'Overall, s'il les avoit communiqués à Voſſius, qui au reſte n'avoit pas beſoin du ſecours d'autrui. Iſaac Voſſius a donné une nouvelle Edition de l'Hiſtoire Pélagienne, avec les Additions de ſon Pére, à Amſterdam en 1655 in-4.

[I] *Quelques-uns auroient voulu qu'on l'obligeât à retracter quelques endroits de ſon Hiſtoire Pélagienne.*] Le but de ces gens-là étoit de décréditer par ce moyen Voſſius. Ce n'eſt pas que celui-ci ne fût diſpoſé à retracter les choſes ſur leſquelles il pouvoit s'être trompé, mais il ſouhaittoit qu'on les lui montrât. Ce qu'il écrit à Grotius là-deſſus eſt remarquable. *Tamen intelligo eſſe nonnullos, quibus nimis hoc mollis agendi ratio mecum videatur. Non exiſtimant, ſi non compellar ad ſubſcribendum Synodo, ſaltem eſſe retractanda quædam, quæ in hiſtoria mea, ac theſibus quibuſdam ſcripſerim. Ego vides hoc agi, ut opera mea inutilis in poſterum reddatur. Tamen ſi errorem videro ullum, non pudebit retractare. Sed jam biennium eſt, cum errorum ſuſpicionem, neque oſtenditur ubi exorbitarim. Novi quemdam, qui abnixe hoc agat, ut vel unum locum in opere hiſtoria incommode videar adduxiſſe. Scu facultatem meam. Quare arte hac circumvenendum me putat, ut agnoſcam ſaltem quædam minus apposite citari. Hoc ego ubi fuero confeſſus, jam ſpargetur fama, me errorem in hiſtoria mea eſſe confeſſum, nec eſſe quod alius eo opere moveatur, quod author ipſe non ubique putet ſatis veritati, quæ prima hiſtoriæ lex, & quaſi anima eſt. Video mihi circumſpecte eſſe agendum atque inter ſpinas, quod dicitur, calcentum me eſſe debere* (74).

[K] *Cette affaire . . . ne fut conclue qu'à la fin de 1622.*] Il mandoit à Grotius (75) le 13 Avril 1622, qu'il y avoit longtems que les Curateurs ſembloient penſer à lui confier l'emploi d'enſeigner l'Eloquence, ou l'Hiſtoire; mais que des ennemis déclarés & cachez avoient toujours trouvé moyen d'y mettre obſtacle; mais qu'à préſent les circonſtances étoient telles, qu'il ne doutoit pas qu'à leur première Aſſemblée, ils ne penſaſſent à lui, ou plutôt au bien de leur Académie, où l'étude des Belles-Lettres étoit de plus en plus négligée. Son attente fut trompée, car il écrit à ſon ami (76) le 13 de Septembre, que des gens qui aimoient peu le bien public, ou qui l'entendoient mal, avoient empêché juſques-là l'effet de la bonne volonté des Curateurs. Il paroît par l'Epître dédicatoire de ſon Livre *de Arte Rhetorica* (77), datée du 28 Mars 1623, qu'il avoit été fait Profeſſeur en Eloquence & en Hiſtoire il y avoit environ quatre mois. Le P. Niceron dit à cette occaſion (78) une choſe nullement fondée. „ Les „ Curateurs de l'Académie de Leyde jugérent à propos de „ lui donner un poſte plus gracieux, & *plus conforme à ſon goût*, en le faiſant Profeſſeur en Eloquence & en Chronologie dans leur Académie". Tant s'en faut que ce poſte fût le plus conforme à ſon goût, au contraire il auroit ſouhaitté de pouvoir continuer à s'attacher aux matiéres de Théologie, ou d'Hiſtoire Eccléſiaſtique. En parlant à Grotius (79) de quelques Ouvrages ſur l'Hiſtoire, qu'il alloit mettre au jour, il ajoûte: *Sed profecto quarto malim hac ætate inſumere operam meam ſtudiis iſtis, quæ ad pietatem Chriſtianam, Scripturarum illuſtrationem, vel Eccleſiæ hiſtoriam pertinent. Non mala, nec infeliciter puto, ornare hanc Spartam coparamus. Sed temporum infelicitas, torrentis inſtar, ruit abripiens, ac leviſſima hiſce incrementis curis affixit.* Il parle ſur le même ton à Lancelot Andrews, Evêque de Wincheſter (80). Après lui avoir parlé du poſte qu'il occupe, il continue en ces termes: *Interim hoc ſtudium multum abeſt a ſacrorum ſtudiorum dignitate. Profectò, ſi verum dicere licet, poſt Peſſimarum aſellum Diaria ſumma. Sed Spartana hoc patientia concoquendum. Quod eo facio libentius, quia ſi minus ex me commodi redundet ad Eccleſiam Dei, quam vellem; nulla tamen hic culpa eſt mea, ſed temporum, quibus venerandæ antiquitatis vix ullus ſui invenit amatores: atque adeo ſolida eruditio non modo deſpicatui, ſed etiam odio eſt.*

[L] *En 1624 on lui offrit une Chaire de Profeſſeur en Hiſtoire à Cambridge, & après avoir longtems délibéré il préféra le ſéjour de la Hollande.*] Il paroît que le P. Niceron n'a eu aucune connoiſſance de cette affaire, dont il ne dit pas un mot. Le détail en eſt aſſez curieux pour mériter de trouver place ici. Foulques de Grenville, Baron Brooks, ayant réſolu de fonder une Chaire d'Hiſtoire à Cambridge, Guillaume Boswel, Sécretaire du Garde des Sceaux, recommanda Voſſius à ce Seigneur pour remplir ce poſte; il s'adreſſa à Dudley Carleton, Ambaſſadeur d'Angleterre à la Haye, le priant d'offrir cette place à Voſſius de la part du Baron, avec une penſion de quatorze-cens florins, ou plus, & peut être un logement, dans quelqu'un des Colléges (81). Carleton envoya l'extrait de la Lettre de Boswel à Voſſius, & le pria de lui envoyer ſa réponſe: cette Lettre eſt du 10 Septembre 1624 (82). Voſſius ne manqua pas de lui envoyer ſes réponſes, tant pour le Baron, que pour Boſwel, datées du 13 Septembre. Il témoigne à Mylord Brooks beaucoup de reconnoiſſance de l'honneur qu'il lui faiſoit, & en même tems il lui demande quelques éclairciſſemens tant ſur le nombre des leçons qu'il auroit à faire, & ſurtout ſur le logement, qui ne pouvoit être aſſigné dans un des Colléges, parce qu'il avoit femme & enfans (83). Au commencement de l'année 1625 Carleton, qui étoit pour lors à Londres, écrivit à Voſſius, pour l'engager à faire un voyage en Angleterre, afin de terminer cette affaire; lui conſeillant néanmoins de ne pas renoncer encore à ſa place de Leyde, à cauſe de l'incertitude des événemens (84). Voſſius lui répondit qu'il étoit impoſſible qu'il s'abſentât ſecrettement, & que d'ailleurs il trouvoit que Boſwel dans une Lettre qu'il en avoit reçue, parloit des appointemens d'une maniére moins favorable, que dans celle dont Carleton lui avoit envoyé un Extrait (85). Pendant cette négociation il reçut une Lettre de Mr. Doublet, homme de diſtinction qui voyageoit en Italie, lequel ayant appris qu'on offroit un établiſſement en Angleterre à Voſſius, lui dit ſon ſentiment ſur ce ſujet: il lui marque, qu'à moins qu'on ne lui offre aſſez pour lui faire honneur, & pour ſubvenir aux beſoins de ſa famille, indépendamment de toute eſpérance d'augmentation, il ne doit pas ſe laiſſer leurrer par des eſpérances incertaines, quelque grandes qu'elles ſoient. Que les Anglois aiment à-la-vérité les Etrangers, & eſtiment infiniment leur mérite, mais que ce n'eſt qu'autant qu'il ne leur en revient aucun préjudice. Que du reſte il n'eſt rien de ſi grand & de ſi difficile, à quoi ils ne croyent qu'eux & ceux de leur nation ne puiſſe ſuffire, ſans le ſecours des Etrangers, & qu'ils font portés à regarder d'un œil jaloux ceux qui les ſurpaſſent. Que c'eſt-là la raiſon pourquoi il eſt ſi rare de voir des Profeſſeurs étrangers dans les Univerſités d'Angleterre. Il ajoûte, qu'il ne croit point que les Docteurs de Cambridge ſouhaittent fort la venue de Voſſius (86). Il n'y a pas de doute que cette Lettre ne contribuât à rendre celui-ci circonſpect dans cette affaire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Voſſius crut devoir communiquer ce qui ſe paſſoit à un ou deux des Curateurs de l'Académie de Leyde, qui exigérent de lui qu'il la communiquât dans l'Aſſemblée de tous, qui devoit ſe tenir dans peu; à quoi Voſſius crut devoir conſentir, & il en donna avis à Carleton par une Lettre du 25 Avril 1625 (87). Celui-ci le ſollicita dans ſa réponſe de ſe déter-

(74) Voſſii *Epiſt.* 59.

(75) Ibid. *Epiſt.* 43.

(76) Ibid. *Epiſt.* 50.

(77) Ibid. *Epiſt.* 54. Conf. *Epiſt.* 181.

(78) *Mém. des Hom. Ill.* T. XIII. p. 95.

(79) Voſſii *Epiſt.* 45.

(80) Ibid. *Epiſt.* 16.

(81) Ibid. *Epiſt.* 64.

(82) Ibid. *Epiſt.* 65.

(83) Ibid. *Epiſt.* 67.

(84) Ibid. *Epiſt.* 81. Cette Lettre eſt datée du 25 Janvier 1624 V. St. mais la date eſt évidemment falſifiée, comme il paroît par la réponſe de Voſſius *Epiſt.* 78.

(85) Ibid. *Epiſt.* 73.

(86) Ibid. *Epiſt.* 74.

(87) Ibid. *Epiſt.* 75. La date de cette Lettre eſt encore falſifiée, elle porte 1628, tems auquel il n'étoit plus queſtion de cette affaire.

dans ſon Livre des Hiſtoriens Latins [*M*]. Chargé d'enſeigner l'Eloquence & l'Hiſtoire, il s'en acquitta à la ſatisfaction de tout le monde (*w*). Il publia dans l'année 1624 ſon Traité des Hiſtoriens Grecs, qui fut reçu avec beaucoup d'applaudiſſement [*N*], de meme que ſon Traité ſur la nature de l'Hiſtoire & la maniere de l'écrire. En l'année 1625, on le chargea d'écrire l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & d'enſeigner la Langue Grecque, en la place de Meurſius, qui venoit de quitter Leyde, pour aller en Danemarc (*x*). Pendant qu'il travailloit à ſon Traité des Hiſtoriens Latins, les Etats de Hollande lui donnerent commiſſion, en 1626, de faire une Grammaire Latine, & une Grecque, en ſuivant néanmoins pour l'une la Grammaire de Lithocome, & pour l'autre celle de Clénard (*y*); il s'y engagea, d'autant plutôt, que c'étoit un Ouvrage, dit-il, de quatre jours. Il publia en 1627 ſon Traite des Hiſtoriens Latins [*O*]. Dans ce tems-là il étoit ſi extraordinairement occupé, qu'il étoit obligé de veiller la plus gran-

(*w*) Ibid. *Epiſt.* 16.

(*x*) Ibid. *Epiſt.* 18. *Conf. Epiſt.* 21.

(*y*) Ibid. *Epiſt.* 26.

déterminer, & de l'accompagner en Angleterre, où il devoit aller (88). Voſſius reçut vers le même tems une Lettre de Boſwel, qui ſe plaignoit de ſon long ſilence, & de ſes délais, le priant de s'expliquer enfin (89); dans cette Lettre il lui marque que les appointemens de la place qu'il lui offre ſeront de cent Livres ſterling, & qu'en ſa faveur Mylord Brooks fournira une maiſon commode & ſpacieuſe, valant vingt Livres ſterling par an. Voſſius lui répondit & écrivit en même tems au Baron, il leur allégua les raiſons de ſes délais, & en même tems celles qui l'obligeoient à remercier le Baron de l'honneur qu'il lui avoit fait de penſer à lui, & qui l'empêchoient d'accepter la Chaire de Cambridge. Ces raiſons étoient en ſubſtance, Que l'aſſemblée des Curateurs avoit été retardée, & que dans cet intervalle ſa femme étoit tombée dangereuſement malade. Que les Curateurs s'étant aſſemblés, ils l'avoient preſſé de la maniere la plus affectueuſe de ne point quitter l'Académie. Que d'un autre côté pluſieurs de ſes amis lui avoient conſeillé fortement de préférer l'Angleterre. Que dans le tems qu'il balançoit ſa femme étoit retombée ſi dangereuſement malade, qu'il ignoroit encore quelle ſeroit l'iſſue de ſa maladie, enſorte qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à accepter le poſte qui lui étoit offert (90). Malgré ce refus on revint à la charge, ſi l'on s'en rapporte aux dates des Lettres. Ce fut en 1626 que Boſwel écrivit encore à Voſſius pour lui offrir la Chaire de Caobridge (91), mais ce fut inutilement: notre Savant lui témoigna (92), combien il étoit ſenſible à l'empreſſement qu'il avoit de l'attirer en Angleterre, & il lui expliqua en même tems les raiſons de reconnoiſſance, d'intérêt, & de famille, qui ne lui permettoient pas d'accepter les offres qu'on lui faiſoit. Les Anglois témoignerent beaucoup de regret de n'avoir pu l'engager à accepter la vocation. Ayant dédié à l'Univerſité de Cambridge ſon Traité des Hiſtoriens Latins, elle lui répondit pour l'en remercier, & lui marqua en même tems combien elle auroit ſouhaité ſa préſence (93): *Atque utinam ta tuóis vel Fortuna non invidiſſet, vel Nummis patrus indulſiſſet Clementia, ut quod multis Britanniæ Magiſtris debere ſe profiteatur Humanitas tua, auritæ Diſcipulorum tuba tibia ipſe voce perſolveret.* Dans une autre Lettre écrite de Cambridge on lit (94): *Fatear, nimium fœlices fuiſſent Muſæ Cantabrigienſes, ſi adventum tuum, Clariſſime Voſſi, & influxum tam diu exoptatum impetus fatis non invidiſſent.*

[*M*] *La même année il promit le ſilence que les Synodes exigeoient de lui, & il s'engagea même à expliquer ſes ſentimens dans quelque Ouvrage: il executa cette promeſſe dans ſon Livre des Hiſtoriens Latins.*] Il nous apprend lui-même (95) l'engagement où il étoit entré „ & comment il l'avoit rempli. Dans un endroit de ſon Traité des Hiſtoriens Latins (96) il rejette le ſentiment des Scioi-Pélagiens, & dit qu'il fut celui de St. Auguſtin & de St. Proſper; qu'il croit que la Foi & la Perſévérance ſont des effets de la Prédeſtination; qu'il n'a jamais entendu que les Péres des IV. premiers ſiécles fuſſent oppoſés à St. Auguſtin, mais ſeulement que ce Pére a plus dit que les autres n'avoient fait, ſans avancer rien qui fût contraire à leur doctrine. Enfin il promet de traiter cela plus au long dans une autre occaſion. *Nempe celeberrimi quique Occidentalis Eccleſiæ Doctores ſequebantur Auguſtinum & Proſperum: cujus de gratia & libero arbitrio, prædeſtinationeque divina, doctrinam ipſe etiam ſequor, & probo. Ut omnino ſententiam meam haud ſatis aſſequantur, ſi qui exiſtimare me arbitrentur, poſtremæ Auguſtini ſententiæ, qua prædeſtinationem fide, & perſeverantia priorem facit, tanquam impar, vel etiam falſæ obduci poſſe ea, quæ ante ſeptennium in opere de Controverſiis a Pelagio, & Maſſilienſibus, excitatis, de priori Auguſtini ſententia retuli; vel etiam, quæ adduxi ex libris, ſeu Latinorum, ſeu Græcorum Patrum, qui ſcripſerant ante Pelagii hæreſin exortam. Nec enim, judicio meo, B. Auguſtinus prioribus Patribus repugnat: ſed quod de prædeſtinatione priores fere Patres præterebant, hoc addit; atque ubi illa de gratia mentionem eſſent locuti hoc explicat. Sed de iſto ſuſius, ſpero, alibi nobis commodior offeretur agendi locus.* Avant que de faire imprimer cet éclairciſſement il le communiqua à tous les Profeſſeurs en Théologie, qui en furent contens, le ſeul Walæus jugea qu'il falloit ajoûter un mot, qui s'y trouve; Voſſius lut auſſi ce morceau à pluſieurs Eccléſiaſtiques. Mr. Le Clerc (97) paroît être un peu de mauvaiſe humeur contre Voſſius à l'occaſion de cette affaire: il dit, „ qu'il fit cela pour ſatisfaire ceux qui lui avoient fait „ ôter ſon emploi; mais, *ajoûte-t-il*, ſoit que ce fût foibleſ„ ſe, ou ſimplicité qui le fit parler ainſi, le bon homme n'é„ toit pas plus alors dans les ſentimens de S. Auguſtin, „ qu'auparavant". Mr. Le Clerc n'auroit pas taxé ſi aiſément Voſſius, s'il avoit fait réflexion, que ce Savant avoit toujours été fort modéré ſur ces matieres, & qu'il avoit longtems auparavant penſé qu'avant Pélage on parloit avec moins de précaution. *Nam diſſuit fortaſſe ratio temporis ejus, quod ante Pelagium fuit, quo, ut Auguſtinus alicubi ſcribit, ſecuritas animos de gratia loquebantur* (98). Ajoûtons que Mr. Le Clerc lui-même (99) reconnoît qu' „ outre que d'excel„ lens hommes ſe trompent, pour ne pas aſſez pénétrer de „ ſubtiles hypothéſes, ils tombent encore dans l'erreur, „ à l'égard des ſentimens d'autrui, pour les vouloir expli„ quer de la maniére la plus raiſonnable qu'il leur ſoit poſſi„ ble. Et c'eſt ce que Voſſius a encore fait, en expliquant, „ comme il dit, S. Auguſtin, enſorte que ce Pére ne ſe con„ trediſe pas ſoi-même, ni ne ſoit oppoſé aux ſentimens des „ Péres, qui l'ont précédé". Suppoſons que Voſſius ſe ſoit trompé, pourquoi alors avoir recours à la foibleſſe & à la ſimplicité? N'y a-t-il pas auſſi d'excellens hommes, qui ſe trompent, en croyant voir par-tout les ſentimens qu'ils ont adoptés?

[*N*] *Son Traité* des Hiſtoriens Grecs *fut reçu avec beaucoup d'applaudiſſement.*] Il parut ſous ce titre: *De Hiſtoricis Græcis Libri* IV. Amſterdam 1624 in-4. Il en a paru une nouvelle Edition augmentée, en 1651. Tous les Savans en portérent un jugement des plus avantageux. Eryclus Puteanus lui écrivoit (100): *Quantum me, bone Deus, ultimi de Hiſtoricis Græcis libri reperunt! Tam felici induſtria uſus es, ut quicquid a veteri avo Græcia fudavit, ignorare jam dedit, indoctique definant, quos omnes unus docuiſti. Quæ divitiæ! quæ delitiæ! Nihil tam abditum quod non legeris, tam dubium quod non expenderis, tam obſcurum, quod non illuſtraveris. Sed ſi hoc deſtinatis laboris pars eſt, poſſumus tuo unius ingenio contenti eſſe, & omnia porro avi Hiſtoriam accuratum in compendium jam collectam expectare. . . . . ſive tuo igitur nomine; ſive bonitatis communis commodo Gloriam metiaris, æternus es; ætiuſque nulla Scriptorum Græcorum memoria eris, quam tuam ventura ſæcula involvent.* Arnold Buchelius (101), célébre Juriſconſulte & Savant d'Utrecht, témoigna auſſi à Voſſius combien cet Ouvrage lui avoit plû, en lui communiquant quelques doutes (102): *Cum ruper à Nepote veſtro, Joſepho Voſſio, mecum domum attuliſſem Libros veſtros, de Hiſtoricis Græcis, non tantum pluremum eorum lectione delectatus ſum, ſed & infinita lectionis meæ materiam tuam, ſimul exactum de ſingulis judicium, mirum in modum æſtimare cæpi.* Grotius lui mandoit (103): Tus de Græcis Hiſtoricis *Commentatio, Salmaſio, Rigaltio, eruditiſque omnibus valde placuit, & deſiderium excitavit ſimilis operis de Latinorum Hiſtoricis, quod a te promoveri gaudeo.* Le célébre Bochart (104) appelle cet Ouvrage, *opus mire eruditionis, ex cujus lectione nos profeciſſe non parum ingenue profiteamur.*

[*O*] *Il publia en* 1627 *ſon Traité* des Hiſtoriens Latins.] Le titre eſt *de Hiſtoricis Latinis* Libri III. Amſt. 1627 in-4. Et augmenté à Leyde 1651 in-4. Cet Ouvrage fut fort longtems ſous preſſe (105), Voſſius le dédia au Duc de Buckingham, & à l'Univerſité de Cambridge, celle ci l'en remercia par Lettres. Le Duc fit écrire à l'Auteur par Laud, alors Evêque de Bath & de Wells (106), qu'il ſouhaitoit de ſavoir par quel endroit il pourroit lui témoigner ſa reconnoiſſance. Il paroît par une autre Lettre (107) du même Prélat, que dans le tems que ce Seigneur fut aſſaſſiné, il avoit deſſein d'envoyer un préſent en argent à Voſſius, & qu'il avoit obtenu du Roi une Patente pour lui donner un Canonicat de Cantorbery. Voſſius lui-même (108), marque que le Roi lui avoit promis de ſa propre main un Canonicat, dès qu'il y en auroit un vacant. Dans la Préface de cet Ouvrage Voſſius défendit la mémoire de ſon beaupére François Junius, dont Mr. de Thou avoit parlé en termes peu avantageux, ayant ſuivi en cela les impreſſions de Joſeph Scaliger, qui déchire par-tout Junius. Voſſius avoit été ſollicité de tous côtés à maintenir l'honneur de ſon beaupére, il le fit avec beaucoup de retenue, même par rapport à Scaliger. Ce qu'il écrit là-deſſus à Grotius mérite d'être rapporté, on y voit la douceur & la ſageſſe de notre illuſtre Savant (109): *Dicere vix poſſem, quantopere hic ſermone, & literis animum fatigatus, ut tuerer bonorem ſoceri adverſus Tbuanum. Et Diatribam ſuper eo ſcortum poſtularunt. Mihi eſt imprimis honori Junianæ ſtudiorum ſemper, res tamen ea tanta cujus non eſt. Quare ſatis fore putavi, ſi id fieret præfatione altera operis noſtri, quæ eſt ad Lectorem. Ita autem reſpondeo, ut ſalvo ſoceri honore, modeſtius potuerit nemo . . . . . Acrius paulo injurrexi adverſus Scaligerum, quia edoctus eſſem ab eo fonte iſta, quod pleraque de Junio Thuanus hauſiſſet: ut fidem facerem multa.* Il rapporte enſuite les injures que Scaliger avoit dites à Junius, & il ajoûte, que Heinſius venoit de publier les Lettres de Scaliger, dans leſquelles Junius étoit groſſiérement maltraité; qu'il auroit ſouhaité que l'Editeur eût ſupprimé ces endroits-là, & ne l'eût pas mis dans la néceſſité de répondre; ce qu'il avoit fait néanmoins avec tout le ménagement poſſible. *Equidem vellem hanc mihi neceſſitatem reſpondendi non impoſuiſſet Heinſius. Et tamen ita reſpondeo, ut qui neſciat bocce anno ætatis apud nos iſſe Scaligeri Epiſtolas, ne ſcira etiam poſſit per eum, cujus me nomini dico parcere velle, intelligi Scaligerum. Nempe tum demum nomine, cum ejus de Junio Epicedium refero. Idcirco tandem ſubjungo, aliqui de Epiſtolis præſtantis viri, ſive dicti ſive adhuc innominati vobis. Nempe innominati tibi rerum calumnias*

(89) Ibid. *Epiſt.* 70.

(90) Ibid. *Epiſt.* 72. & 84.

(91) Ibid. *Epiſt.* 87.

(92) Ibid. *Epiſt.* 88.

(93) Ibid. *Epiſt.* 114.

(94) Ibid. *Epiſt.* 115.

(95) Ibid. *Epiſt.* 97.

(96) *De Hiſtor. Lat.* L. II. c. 17.

(97) *Bibl. Univ.* Tom. XVII. p. 310. 311.

(98) Voſſii *Epiſt.* 1.

(99) *Ubi ſupra.* p. 311. 314.

(100) Ibid. *Epiſt.* 29.

(101) Voy. Burmanni *Traj. Erud.* p. 32.

(102) Voſſii *Epiſt.* 78.

(103) Grotii *Ep.* 682.

(104) *Geogr.* L. II. c. 17. Col. m. 790.

(105) Voſſii *Epiſt.* 97.

(106) Ibid. *Epiſt.* 110.

(107) Ibid. *Epiſt.* 134.

(108) Ibid. *Epiſt.* 131.

(109) Ibid. *Epiſt.* 104.

grande partie des nuits (22): outre ſes leçons publiques, & les fonctions Académiques, il donnoit des Colléges ſur l'Eloquence & ſur l'Hiſtoire à un grand nombre d'Etrangers, & il étoit accablé de leurs viſites, les uns pour lui demander des éclairciſſemens, les autres pour le conſulter ſur la maniére de diriger leurs études. Il y avoit longtems que Laud le ſollicitoit de travailler ſur les Annales de Baronius, & il paroît par divers endroits de ſes Lettres, qu'il y penſoit, & qu'il avoit même mis la main à l'œuvre, mais il étoit détourné de ce travail, tantôt par une choſe, tantôt par l'autre. En 1628 les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe engagérent Voſſius à publier une nouvelle Edition de ſa *Rhétorique Abrégée*, qu'ils vouloient qu'on enſeignât dans toutes leurs Ecoles; il donna auſſi, à la ſollicitation de pluſieurs perſonnes, une nouvelle Edition de ſes *Commentaires ſur la Rhétorique*, qui parut en 1630 (*aa*). Les Etats furent ſi ſatisfaits de ſon travail, qu'ils lui firent un préſent de ſix-cens florins (*bb*). Nous parlerons de ces Ouvrages ſur la Rhétorique dans les Remarques [*P*]. En 1629 Voſſius, accompagné de deux de ſes fils, Denys & Matthieu, fit un voyage en Angleterre, & y paſſa deux mois: il y fut reçu de la maniére la plus diſtinguée, du Roi, des Seigneurs, des Savans & des perſonnes

(22) Ibid. *Epiſt.* 91.

(aa) Ibid. *Epiſt.* 118.

(bb) *Réſol. des Etats de Holl.* du 30 Avril 1630. *Apud Holl.* de la Patrie (ou Hollandois) T. XI. p. 80. 90. Note (*s*).

ago. At nominati honorifice, ubi ejus de Junio elogium commemoret. La réponſe de Grotius marque combien il étoit content de ce qu'avoit écrit Voſſius, & l'eſtime qu'il avoit pour Junius (110): *Alio quoque nomine me debuerem habes, quod viri maximi Franciſci Junii memoriam adverſus Thuani errorem vindicaveris. Merebatur hoc viri illius ſanctitas, quæ ſemper mihi animo obverſatur, & cujus exemplo me ſenio non minus ad pietatem profeciſſe, quam omnibus quas unquam legi libris. Nemmen hominum novi, cui deſultorii ingenii* * *nomen minus convenire. Illud vero bonis omnibus perplacet, quod cum hac pietate modeſtiam conjunxiſti, & ita tum de Scaligero, tum de Thuano locutus es, ut offenderis majorem te alterum in utraque virtutum habuiſſe rationem, quam imprudentiæ hujus, illius vero averſi a Junio animi, cujus ego certiſſimus ſum teſtis. Merito vero in hoc tuo officio partem mihi vindico, qui ferme ſub oculis Junii omnium earum artium, per quas olim nonnullis placebamus, jeci fundamenta.* Ce Traité des Hiſtoriens Latins ne fut pas moins favorablement reçu, que le précédent des Hiſtoriens Grecs. Samuel Ward (111) du Collége de Sidney à Cambridge, à qui Voſſius l'avoit envoyé, accompagné d'une Lettre, lui écrit en ces termes: *Quod ſi nulla privata hæc tua erga nos merita, gratias iſtas poſtularent, eſt tamen quod ipſe & alii ſtudioſi etiam, tibi meritas gratias, Resp. literaria nomine perſolvamus, ob hoc ipſum poſtremo elaboratum a te opus de Hiſtoricis Latinis, quod totum, ſi non alia ſuppereſſent ingenii pariter ac laboris egregia monumenta, nomen tuum poſteritati merito conſecraret. . . . . Gratulantur tibi merito omnes non ſolum Hiſtoriæ, ſed & Antiquitatis ſtudioſi, ſive* τὸν ἐξωθεν, *ſive rei Eccleſiaſticæ operam navent, de utroque tuo opere, tum illo de Hiſtoricis Græcis, tum hoc de Latinis.* Buchelius en parle avec une eſpéce d'enthouſiaſme (112): *Percurri quidem Librum tuum, de Latinis Hiſtoricis; in quo admiratus ſum mexhauſtam tuam diligentiam, incredibilem patientiam, & exactum ſimul judicium tuum. Admiratus ſum, inquam, quotidianis, & quaſi perpetuis tuas occupationibus, tantum temporis tibi ſupereſſe potuiſſe, quod tam vaſta operi ſufficeret. At ſupra ſpem omnia inveni, adeo ut deficiant verba, quibus tanti laboris merita, digne expreſſero.* Ce n'étoit pas ſans raiſon, que Buchelius admiroit que Voſſius, accablé d'occupations, eût pu trouver le tems de compoſer un pareil Ouvrage: ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'eſt qu'il compoſa plus du tiers de ce Traité, pendant qu'on l'imprimoit (113). Cette derniére circonſtance fait qu'on ne doit pas être ſurpris, qu'il lui ſoit échappé quelques fautes. Sandius publia en 1677: *Notæ & Animadverſiones in G. J. Voſſii Libros III. de Hiſtoricis Latinis.* Jean Hallervord de Konigsberg avoit déjà donné cinq ans auparavant à Jéne en 1672 una eſpéce de Supplément, ſous le titre de, *De Hiſtoricis Latinis Spicilegium, Operi majori præmiſſum.* Le ſavant J. A. Fabricius a fait réimprimer ces deux Piéces dans un Recueil intitulé: *Supplementa & Obſervationes ad Voſſium de Hiſtoricis Græcis & Latinis.* Hambourg 1709 in-8. Outre les Ouvrages de Sandius & de Hallervord, on y en trouve deux autres pour ſervir de Supplément aux Hiſtoriens Grecs de Voſſius: *Bernardi a Mallinckrot Paralipomenon de Hiſtoricis Græcis Centuria circatur quinque*, que cet Auteur avoit mis à la ſuite d'un Traité *ſur le Souverain Bien de l'Homme, au milieu des miſéres de la vie préſente:* imprimé à Cologne en 1656, & *Nogarola Comitis Epiſtola ad Adamum Fumanum, Canonicum Veronenſem, ſuper Viris illuſtribus genere Italis, qui Græce ſcripſerunt*; ce n'eſt pas que Nogarola ait écrit pour ſuppléer Voſſius, puiſqu'il écrivoit longtems avant que Voſſius fût au monde, mais Mr. Fabricius a jugé, que cette Lettre pouvoit être d'uſage. On trouve d'excellens Suppléments au Traité des Hiſtoriens Latins, dans le *Giornale de' Letterati* de Veniſe, qui mériteroient bien qu'on les raſſemblât en un corps. Au reſte il faut dire, que Voſſius lui-même étoit ſi perſuadé, que ſes deux Traités ſur les Hiſtoriens avoient beſoin encore d'être perfectionnés, qu'il y travailloit, comme il le marque à un Savant Anglois (114): *Similiter Commentarios meos de Hiſtoricis Græcis Latiniſque, ſubſciſvis horis, augeo, emendo, orno. Hoc animo veteres & novos lego, ut non modo alitare poſſim labores meos, ſed etiam, meliores edoctus, propria eadem cuneta.*

[*P*] *Nous parlerons de ſes Ouvrages ſur la Rhétorique dans les Remarques.*] Voſſius a fait quatre Ouvrages ſur la Rhétorique; il publia d'abord ſa *Rhetorica Contracta, ſive Partitiones Oratoriæ*, accompagnée de ſes *Commentaris Rhetorici, ſive Inſtitutionum Oratoriarum Libri ſex.* Leyde 1606 in-8. Il compoſa cet Ouvrage par ordre de ſes Supérieurs, pendant qu'il étoit Recteur des Ecoles de Dordrecht. Il dit dans une de ſes Lettres (115), que cet Ouvrage avoit été réimprimé en 1618, & dans une autre (116) il parle d'une Edition faite en 1609; je ſoupçonnerois cependant, que dans cette derniére Lettre ſa mémoire l'a trompé, & qu'il s'agit de l'Edition de 1612 *. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il publia de nouveau cet Ouvrage en 1630 par ordre des Etats. Ce qu'il écrit là-deſſus à Laud eſt curieux (117): *Ego autem, ut aperte, quod res eſt, nunc dicam, auctoritate Illuſtrium Batavize ac Weſtfriſiæ procerum compulſus, Partitiones meas Oratorias iterum divulgavi: Quæ nunc in Scholis omnibus Hollandicis docentur. Sed quia in his brevior aliquanto fuiſſem, opera multis videbatur, ut etiam* Commentarios Oratorios, *grandis opus, quod ante annos XXIII.* (118), *atque iterum triennio poſt vulgavam, tanto poſt intervallo ad incudem revocarem: atque ita & rem præſtarem Illuſtribus Ordinibus noſtris longe gratiſſimam; & magis etiam, quam feciſſem antehac, ſcholarum mihi præfectus obſtringerem: ac bene inſuper meverer de multis, qui aliis etiam in terris ſtudium hoc Oratorium colunt: ac ſi hoc quoque in conſum venire meretur, eadem nonnihil boneri conſulerem, cum non mediocriter mea interſit, ut non tam multa quam optima, vicluraque poſteris relinquam. Quod ſi primogenitorum cura nos plurimum tangat, ajebant, æquum mihi videri, ut nunc prabita mihi a proceribus noſtris occaſione optima, demum in manus ſumerem primum illum noſtrum ingenii* πρωτόγονον *fœtum, atque operam darem, ut quæ tantopere Scaliger, Caſaubonus, atque alii ſummi viri tum compoſuerunt, eadem nunc emendatius, & auctius, & felicius videant lucem.* Il fit dans cette nouvelle Edition tant de changemens & d'augmentations, qu'il dit lui même (119), qu'elle peut paſſer pour un nouvel Ouvrage: *Mitto ad te Oratorias Inſtitutiones meas*, tertium editas (120), *ufque adeo caſtigatas & auctas, ut mihi ipſi licet parenti hujus fœtus ſubinde novum potius opus deduxiſſe, quam prius illud videar reddidiſſe.* Mr. Gibert parle de ces Ouvrages en ces termes (121). A la lecture de „ ces Ouvrages on ne peut s'empêcher de reconnoître, que „ Voſſius étoit d'une ſcience peu commune ſur la nature de „ l'Art, & d'une érudition infinie ſur les exemples, qu'on „ peut donner de ſes Préceptes. Il n'y a Auteur Grec, Latin, ou Hébreu, qu'il ne paroiſſe avoir lû. On y voit „ en même tems qu'il avoit une grande paſſion pour l'avan„cement des Lettres, un zéle merveilleux pour en faciliter „ l'entrée à la Jeuneſſe, une grande intelligence des bons „ Auteurs, un reſpect ſincére pour les premiers Maîtres de „ l'Antiquité. Deſorte qu'il ſe fait une gloire, non ſeule„ment de tirer d'eux tous ſes préceptes, mais même de ne „ les donner que pour ſervir d'introduction à ceux qui vou„dront les étudier dans leurs ſources . . . . . En particu„lier ſa Rhétorique abrégée eſt d'une bonne étendue. Il „ eût même été difficile de la faire plus courte, dans le deſ„ſein qu'avoit l'Auteur, d'aider ceux qui voudroient lire „ Ariſtote, Hermogéne, Denys d'Halicarnaſſe, Demetrius; „ ou qui voudroient, contre ſon deſſein, connoître tous ces „ Auteurs ſans avoir la peine de les lire". A l'égard des *Inſtitutions Oratoires* le même Auteur en juge moins favorablement (122). „ J'avoue, *dit-il*, que les Inſtitutions Ora„toires de cet Auteur ſont un Ouvrage d'un grand travail, „ & rempli de fort bonnes choſes; qu'il y a de la méthode, „ de l'exactitude, de la Littérature . . . . . mais je crois „ qu'il y a verſé avec trop de profuſion les fruits de ſes veil„les, & qu'il y eſt tombé dans une longueur, qui rebute „ les moins pareſſeux". Mr. Gibert appuye ce jugement par quelques Critiques, qui ne paroiſſent pas ſans fondement. Le troiſiéme Ouvrage de Rhétorique que Voſſius donna au Public a pour titre: *De Rhetorices natura ac conſtitutione, & antiquis Rhetoribus, Sophiſtis, ac Oratoribus Liber.* Leyda 1622 in-8. & La Haye 1658 in-4. La premiére partie roule ſur la nature de la Rhétorique, Mr. Gibert (123) en porte le même jugement que ſur le précédent. „ C'eſt, „ *dit-il*, une érudition ſans fin ſur des choſes qu'on traite „ en deux mots au commencement d'une Rhétorique, a„vant que d'en venir aux préceptes, & qu'il a ainſi trai„tées lui-même au commencement de ſes Partitions". Il a une idée plus favorable de la ſeconde Partie „ qui traite „ des Rhéteurs & des Orateurs anciens: elle eſt auſſi toute „ remplie d'érudition: mais cette érudition y eſt néceſſai„re, elle eſt du caractére de l'Ouvrage, comme il eſt aiſé „ de le concevoir. Cet Ouvrage eſt dans la goût du Livre „ de Cicéron, *ſur les Orateurs illuſtres*, mais bien inférieur „ en mérite". Un dernier Traité ſélatif à la Rhétorique publié par Voſſius eſt intitulé: *De Imitatione tum Oratoria, tum vero imprimis Poetica, & de Recitatione Veterum Liber.* Amſt. 1647 in-4. „ L'Ouvrage eſt court, *dit Mr. Gibert* (124), „ & il contient ce qu'il y a de plus raiſonnable ſur cette ma„tiére dans les Anciens, qui n'ont pas manqué de recom„mander le ſoin d'imiter, comme un des grand moyens qui „ conduiſent à l'Eloquence".

[*Q*] *Vers*

(110) H. Grotii *Ep.* 844.

* C'eſt l'expreſſion dont Mr. de Thou s'étoit ſervi en parlant de Junius.

(111) Voſſii *Ep.* 22.

(112) Ibid. Epiſt. 109.

(113) Ibid. *Epiſt.* 910.

(114) Ibid. *Epiſt.* 138.

(115) Ibid.

(116) Ibid. *Epiſt.* 122.

* Mon ſoupçon eſt fondé ſur ce qu'il dit *Epiſt.* 150, que l'Edition de 1630 eſt la troiſiéme.

(117) Ibid.

(118) La Lettre eſt du 20 Juin 1629.

(119) Ibid. *Epiſt.* 119.

(120) Mr. Gibert qui dit que c'eſt la ſeconde Edition, s'eſt trompé *Voy. Jugem. des Sav.* T. VIII. P. II. p. 279.

(121) Ibid. p. 278. 279.

(122) Ibid. p. 277.

(123) Ibid. P. 284. 285.

(124) Ibid. P. 285.

Digitized by Google

personnes de tout ordre; il eut l'honneur de rendre ſes reſpects au Roi, & de le remercier d'un Canonicat de Cantorbery, que ce Prince lui donna, avec permiſſion d'en jouïr, en demeurant en Hollande (*cc*): il revint à Leyde au commencement de Décembre, très-content de ſon voyage, dont le ſuccès ne fit pas autant de plaiſir à ceux qui ne le voyoient pas de bon œil (*dd*). Vers le même tems la Ville d'Amſterdam forma le deſſein de fonder une Ecole Illuſtre [*Q*], & d'y appeller Voſſius, à qui cette Vocation fut effectivement adreſſée; il l'accepta, & ſe tranſporta à Amſterdam en 1631, mais le procès qu'il y eut ſur cette affaire entre les Villes d'Amſterdam & de Leyde fut cauſe, que ni lui ni Barlæus, qui y avoit été auſſi appellé, ne purent donner des leçons que l'année ſuivante. Il prononça ſa Harangue inaugurale le 8 Janvier 1632 (*ee*), & immédiatement après il commença ſes leçons, où il

(*cc*) Voſſii Epiſt. 165. & 176.

(*dd*) Ibid. Epiſt. 186.

(*ee*) Ibid.

[*Q*] *Vers le même tems la Ville d'Amſterdam forma le deſſein de fonder une Ecole Illuſtre.*] Comme cette fondation tient à l'Hiſtoire de la République des Lettres, & qu'on n'a qu'une connoiſſance générale de ce qui ſe paſſa, je crois qu'on ne verra pas ſans quelque plaiſir toutes les circonſtances réunies, & unies en ordre, quoique les Lettres de Voſſius me les ayent fournies, ce n'eſt pas ſans peine que je les ai débrouillées, à cauſe qu'il y a pluſieurs Lettres dont les dates ſont fauſſes, ce qui cauſe beaucoup de confuſion.

Diverſes raiſons déterminérent les Magiſtrats d'Amſterdam à établir dans leur Ville une eſpéce d'Académie. La premiére, c'eſt qu'ils étoient obligés d'envoyer leurs enfans trop jeunes à Leyde, où la licence & la débauche étoit extrême parmi les Etudians, deſorte qu'il ſe commettoit fréquemment des meurtres, & que le fils d'un homme diſtingué de leur Ville avoit été tué il n'y avoit que peu de tems un Bourgeois de Leyde. Ils croyoient devoir d'autant plus s'intéreſſer à arrêter le cours du déſordre, que leur Ville ſeule fourniſſoit plus d'Etudians, que toutes les autres, & même que le reſte des Provinces. Une autre raiſon, étoit le goût que grand nombre de leurs Citoyens avoient pour les Sciences, qu'ils aimoient à cultiver, au milieu des ſoins du commerce, ſans parler des Etrangers qui abordoient de toutes parts à Amſterdam (125). *Amſtelodamenſes*, dit Voſſius (126), *decrerunt Illuſtrem erigere Scholam in Urbe ſua. Atque hoc ut faciant, duo imprimis impellunt. Primum moves Liberorum cura, quos tot triſtibus edoctî exemplis, tam cito in Academias licentia corruptos abiegare metuunt. Nec enim idem moribus obtinet Belgarum, quod gentis veſtræ: ſed quod nos ætas ea, qua in vitia omnia maximè ebullit, maximè fine cuſtode relinquitur . . . . . Præterea impellit Civium amor, quibus ſtudia ſunt cordi. Magnus enim eorum eſt numerus in hac urbe, qui & noſtram & Academicas olim ſitas his proximè viginti, vel triginta annis luſtrarint: neque nunc minus, quoties licet, audire aliquem cupiant de rerum naturâ, vel rebus geſtis, alitique rebus gravibus publice differentem: Adverſarum etiam non pauci ibidem degunt, quibus idem eſt ardor. Nempe præter illos, qui ſolas ſectantur Muſas, cum Apolline ſuo, Libas ea Urbs Viros Mercuriales, quibus doctrina pariter curæ ſit ac opes, Mercurii ſui exemplo, non mercium modo, ſed eloquentiæ etiam præſidis.* Ce qui contribua encore à faire prendre aux Magiſtrats d'Amſterdam la réſolution d'avoir des Profeſſeurs dans leur Ville, ce fut le mécontentement qu'ils avoient contre quelques Profeſſeurs de Leyde. Voici à quelle occaſion. Ils avoient cru qu'il convenoit d'en agir avec plus de modération avec les Arminiens, qu'on n'avoit fait, & dès l'année 1627, on avoit mis au timon des affaires quelques Magiſtrats, que l'on connoiſſoit portés à la tolérance. Les Arminiens profitérent des circonſtances pour tenir des Aſſemblées. Quelques Miniſtres Gomariſtes des plus échauffés ne manquérent pas de déclamer vivement en Chaire; il y eut quelques émeutes populaires, qu'on fut obligé de reprimer par la force. Il y eut des Requêtes dreſſées, & on entreprit de perſuader aux Bourgeois que leur Serment les obligeoit à ſévir contre les Arminiens. Quelques-uns dreſſérent quelques queſtions rélatives à ce Serment, qu'ils propoſérent à l'Aſſemblée de Leyde, & aux Commiſſaires des Synodes de Hollande, dont la réponſe mécontenta fort les Magiſtrats d'Amſterdam; & l'on croit que ce fut un des motifs, qui les déterminérent à fonder une Ecole illuſtre, pour que leurs enfans euſſent moins à demeurer à Leyde (127). On jetta les yeux ſur Voſſius & ſur Barlæus. Il paroît que ce fut au mois de Janvier 1630 (128) qu'on en fit à Voſſius les premiéres ouvertures. Comme il avoit avoit des liaiſons intimes avec Laud, pour lors Archevêque de Cantorbery, il lui communiqua cette affaire. Il lui marque que le parti ne lui déplaiſoit point, parce qu'il pourroit ſe rendre également utile au Public, & qu'il lui ſeroit glorieux d'avoir jetté les fondemens d'une Ecole, qui pourroit avec le tems le diſputer aux plus célébres Académies. Que ſa femme avoit auſſi beaucoup d'inclination d'aller dans une Ville, où elle ſavoit que les Magiſtrats avoient ſoin des Veuves de ceux qui avoient bien mérité du Public, ce qui étoit un avantage en cas qu'elle vint à perdre ſon mari. Que ſes enfans le ſollicitoient auſſi dans l'eſpérance de pouvoir mieux ſe pouſſer, d'autant plus que les Magiſtrats d'Amſterdam leur avoient déjà promis, de même qu'à lui, qu'à l'occaſion ils ſeroient du bien à ſa famille. Que ſes Parens & ſes Amis lui conſeilloient de ne pas rejetter des offres auſſi avantageuſes que celles qu'on lui faiſoit, puiſqu'on lui offroit des gages beaucoup plus conſidérables, que ceux qu'il avoit. Laud lui répondit (129) que l'affaire étoit grave, honorable pour lui, & qu'elle ne pouvoit que lui être avantageuſe. Que cependant, quoique les raiſons qu'il alléguoit paruſſent ſolides, il devoit examiner mûrement ce que les Souverains penſeroient de ſon changement de poſte, parce que s'ils ne l'approuvoient pas, il pourroit lui en arriver du mal. Au mois de Mai les Magiſtrats d'Amſterdam chargérent quelques Membres du Conſeil de voir Voſſius, & de conférer avec lui (130); & il écrivit aux Magiſtrats le premier de Juin une Lettre, dans laquelle après avoir donné de grands éloges à leur deſſein, il témoigne être fort ſenſible au choix qu'ils avoient fait de lui, & être aſſez diſpoſé à y répondre, mais il leur propoſe en même tems quelques difficultés, qui l'arrêtoient. Il leur repréſente qu'il s'expoſoit à être blâmé de tout le monde, s'il quitte une Académie célébre pour une Ecole Illuſtre, à moins que du côté du travail & des appointemens l'avantage ne fût aſſez grand pour devoir emporter la balance. Il craignoit auſſi le mécontentement des autres Profeſſeurs, & de les irriter contre lui, ſurtout s'il concluoit cette affaire à leur inſu, comme Meſſieurs d'Amſterdam le ſouhaittoient. Ceux-ci pour déterminer Voſſius, lui offrirent deux-mille cinq-cens florins d'appointemens, une bonne maiſon pour ſe loger, lui promettant outre cela d'avancer ſa famille (131). Quoique de pareilles offres le tentaſſent, il balançoit néanmoins. Quand les Magiſtrats de Leyde apprirent que Voſſius penchoit à accepter la vocation d'Amſterdam, ils lui demandérent de vouloir ſuſpendre ſa réſolution, juſques à ce qu'ils euſſent conféré avec les Députés d'Amſterdam, qui viendroient à la Haye à l'Aſſemblée des Etats. Les Curateurs de l'Académie étant venus à Leyde exigérent de lui la même choſe; quoiqu'il fût déſagréable pour lui de demeurer dans l'incertitude, il n'oſa refuſer ce qu'on lui demandoit, de peur de ſe faire des ennemis (132). La Ville de Leyde trouva très-mauvais que celle d'Amſterdam voulût faire l'établiſſement dont il s'agit. Elle prétendoit que cette entrepriſe étoit contraire au privilége qui lui avoit été accordé, en conſidération du ſiége qu'elle avoit ſi courageuſement ſoutenu. Amſterdam alléguoit, qu'il y avoit de la différence entre fonder une Académie, & fonder une Ecole Illuſtre, qu'il falloit dans le premier cas des priviléges de la part du Souverain; que d'ailleurs cette fondation ſeroit avantageuſe à ceux de Leyde même, puiſque les jeunes-gens y viendroient plus avancés dans l'étude, & plus mûrs pour le jugement, ce qui préviendroit les déſordres. Leyde prétendoit encore que ſuppoſé, qu'Amſterdam voulût avoir des Profeſſeurs, ils ne devoient enſeigner que dans les Claſſes ordinaires, comme Nanſius, Polyander, & Marcel avoient fait à Dordrecht. Amſterdam répondoit qu'il devoit être indifférent à ceux de Leyde, en quel lieu les Profeſſeurs donnaſſent leçon, & qu'un Auditoire différent des Claſſes convenoit mieux & à la dignité de ceux qui enſeignoient, & au caractére de leurs Auditeurs. Enfin Leyde diſoit, qu'en ſuppoſant tout ce qu'Amſterdam alléguoit, elle n'auroit pas dû appeller des Profeſſeurs de ſon Univerſité, & avoir égard à l'avantage de l'Académie de toute la Hollande & de toute la Zélande plutôt qu'à celui d'une Ville particuliére; d'autant plus qu'étant elle-même un Membre illuſtre des Etats, qui nomment les Curateurs, leſquels établiſſent les Profeſſeurs, elle étoit cenſée les avoir établis. Les Magiſtrats d'Amſterdam convinrent qu'il y avoit quelque fondement à ceci, deſorte que leurs Députés aux Etats, auxquels ceux de Leyde parlérent ſur ce ſujet, inclinoient à leur donner ſatisfaction, ſi ceux-ci les prioient de ne point appeller de Profeſſeur de Leyde, & ſi l'on donnoit quelque dédommagement à Voſſius. Ceux de Leyde négligérent de profiter de l'occaſion, & aimérent mieux attendre l'Aſſemblée des Etats du mois de Mars 1631, dans laquelle ils ſe flattoient de faire défendre à ceux d'Amſterdam de fonder une Ecole Illuſtre (133). L'Affaire fut diſcutée effectivement avec beaucoup de chaleur dans les Etats, juſques-là que la Ville de Leyde menaça de ne plus contribuer aux frais de la guerre contre l'Eſpagne, ſi l'on donnoit atteinte à ſon privilége. Il fut d'abord queſtion du vrai ſens de la Patente accordée pour la fondation de l'Académie de Leyde, mais cette Ville ayant remarqué que la déciſion des Etats ſur ce point ne lui ſeroit pas favorable, demanda que la queſtion fût renvoyée aux deux Cours de Juſtice de la Haye (134). Amſterdam y conſentit, mais ſes Députés, avant que de partir de la Haye convinrent avec ceux de Leyde que Voſſius ſe rendroit à Amſterdam, mais à condition que ni lui ni Barlæus ne donneroient point de leçons juſques à ce que le procès fût décidé, ce que les Curateurs exigérent auſſi de Voſſius, qui s'étoit rendu à la Haye (135). Celui-ci avoit écrit ſur cette affaire à Grotius, qui lui conſeilla fortement d'accepter le poſte d'Amſterdam, & qui traita de ridicules les oppoſitions de ceux de Leyde (136): *De Amſtelodamenſi negotio & auditorum fame, & pace rem talem eſſe de qua deliberare non debeas. Eſt enim urbs omnium quæ uſquam fuit commerciis floreniſſima, nec minus gubernantium prudentia felix. Huic a te adſerri, quod deſideratur unum, literarum decus & illis fortunatum erit, & ubi tuiſque poſteris glorioſum. Commoda quæ tibi afferuntur talia ſunt, ut vix alibi reperiri poſſint . . . . . Impedimenta quæ adferre Lugdunenſes volunt, ridicula ſunt. Cum exemplis appareat jus eſſe oppidis ſingulis virorum eruditorum opera extra illa Schola rudimenta ubi, quis eſt qui de loco quicquam ipſis imperare aut vetare poſſit? Vana hæc ſunt invidiæ reperta.* Il ajoûte dans une autre Lettre (137): *Quod*

(125) Voſſii Epiſt. 176.

(126) Ibid. Epiſt. 182.

(127) Hiſt. de la Patrie (en Hollandois) T. XI. p. 77-89.

(128) Voſſii Epiſt. 176. La date de cette Lettre porte 1611, mais elle eſt évidemment fauſſifiée, comme l'on voit par la Réponſe de Laud Epiſt. 147. du 21 Janv. 1630.

(129) Ibid. Epiſt. 147.

(130) V. Ep. 182 & 188.

(131) Ibid. Epiſt. 177. Conf. Ep. 183 & 188.

(132) Ib d. Epiſt. 93.

(133) Ibid. Epiſt. 178.

(134) Ibid. Epiſt. 184.

(135) Ibid. Epiſt. 191.

(136) Grotii Epiſt. 274.

(137) Ibid. Epiſt. 279.

il y avoit toujours un grand concours d'Auditeurs [R]. L'heureux ſuccès qu'il avoit lui donnoit une grande ſatisfaction, qui fut fort troublée en 1633 par la perte qu'il fit de ſon Fils Denys, qui lui fut extrêmement ſenſible (ff). Il acheva en 1634 ſon Ouvrage ſur la Grammaire, auquel il avoit travaillé trente ans, & cet Ouvrage parut en 1635 [S]. Des ce tems-là il avoit pluſieurs autres Ouvrages en état de paroître, & il en projettoit divers autres très-conſidérables [T]. Au commencement de l'année 1638 Voſſius eut un grand ſujet d'affliction, ayant perdu par un accident tragique ſa fille aînée, qui ſe nommoit Cornélie, & qui ſe diſtinguoit par ſes beaux talens [U]; il fut extrêmement ſenſible à cette perte,

(ff) Voy. Epiſt. 283 & 289.

Quod cavillantur Lugdunenſium θραϐευταὶ de tuo negotio, ſi quid ego in iſtis rebus calleo, ne ſpeciem quidem veri habet. Conceſſum eſt illis habere Univerſitatem, id eſt Corpus juſtum immunitatibus ac privilegiis ſuffultum, cujus teſtimonio juris publici auctoritatem habeant: non etiam ne quis civilas alia Scholam juxta paulo ſupra puerilem pulverem poſſit erigere. Voſſius ſe détermina à aller à Amſterdam, & il s'y tranſporta avec ſa famille au mois de Mai 1631 (138). Perſonne ne blâma le parti qu'il avoit pris, & on trouva qu'il avoit très-bien fait d'accepter un poſte, beaucoup plus avantageux que celui qu'il occupoit. Le procès entre les deux Villes fut enfin décidé en faveur d'Amſterdam. Depuis ce tems-là l'Ecole Illuſtre de cette Ville a eu un grand nombre de Profeſſeurs célébres, outre Voſſius & Barlæus, elle a eu les Blondels, les Morus, les Melbooms, les Francius, les Surenhuis, les Heinſius, les d'Orville & autres Savans hommes, qui y ont enſeigné, & elle eſt actuellement ſur un pied floriſſant, puiſqu'elle a quatre Profeſſeurs tant pour l'Hiſtoire, & la Juriſprudence, que pour les Langues & la Théologie. Je finirai en obſervant que la Vocation de Voſſius à Amſterdam fut avantageuſe aux autres Profeſſeurs de Leyde, dont on augmenta les appointemens pour leur ôter l'envie de ſe retirer ailleurs (139).

(138) Voſſii Epiſt. 184. & 188.

(139) Ibid. Epiſt. 191.

[R] *Il commença ſes leçons, où il y avoit toujours un grand concours d'Auditeurs.*] Il avoit non ſeulement pour Auditeurs des jeunes gens, mais des principaux de la Ville, & des Savans. *Quotidie docemus, Auditorio non infrequentiori, quam Lugduni ſolebamus; vel ſi numerus paulo minor, quicquid hic jacturæ, Auditorum præſtantia compenſat, quos inter multi ſunt grandævi, & venerabiles viri* (140). Et dans une autre Lettre à l'Archevêque Laud (141): *Nihil magnopere quod ſcribam occurrit, niſi. . . . . ac res Hebræorum florentiſſimo publice auditorio docere; quod non modo frequencia adoleſcentes ad magna nati, ſed plurimi etiam viri Ampliſſimi, ac ea ætate & dignitate, ſta virtute doctrinaque inſignes.*

(140) Ibid. Epiſt. 220.

(141) Ibid. Epiſt. 230.

[S] *Cet Ouvrage parut en 1635.*] Il a pour titre: *De Arte Grammatica Libri Septem.* Amſt. 1635 in-4. 2 Vol. & en 1662. augmenté, & on a mis en titre *Ariſtarchus.* Mr. Bernard (142) parlant de cet Ouvrage dit. „ L'Auteur ne s'y propoſe point „ d'expliquer les premiers principes de la Grammaire, tels „ qu'on les fait apprendre aux enfans. Il pénétre dans les „ myſtéres de cet Art, il en cherche les premiers fondemens, & quoiqu'il ne néglige pas ce qui a été dit pas ceux „ qui l'ont précédé, il évite pourtant, autant qu'il peut, de „ nous donner des mets rechauffés, & s'attache ſurtout à „ nous apprendre ce qui a été omis par les Grammairiens „ qui l'ont précédé, ou à relever les fautes qu'ils ont commiſes". Voici ce que Voſſius lui-même en dit à Laud (143): *Gaudeo me tandem ad finem perduxiſſe labores meos Grammaticos, quibus conſiderata exerceo in omnes hujus Artis Scriptores, cauſas eriis Sermonis Romani, optimoſque ejus auctores vel corrigo vel illuſtro. Utinam pro labore maximo quo mihi ſteterunt, fructus etiam ex iis redeat ad Remp. literariam. Jam annis ſunt triginta & amplius, quod in hoſce Commentarios congeſſi, quicquid pene ad hanc artem pertinens ex infinitis ſcriptoribus obſervaſſem.* Cunæus à qui il avoit envoyé ce Traité, en fait l'éloge en ces termes (144): *Ego illum opus illud hic illic inſpicio, plurima reperio, quæ majoris ſtimare, cumque ſublimioris ſunt, quam promittit Titulus. Quod autem Ariſtarchum voluiſſe te inſcribere alii, ire eo ἐφιστικῶς tuam agnoſco. Certe primum librum ſine interminſione perlegi cum ſumma admiratione, & percurram evolvamque ſæpius. Adeo ubique ingens ubertas laſſiſſimorum obſervationum, & recondiræ cujuſdam doctrinæ ille eſt.* Saumaiſe (145) l'appelle un Ouvrage très-exact, & il ajoûte, qu'on ne trouve rien ni dans l'Antiquité, ni dans ces derniers ſiécles qui lui ſoit comparable, qu'il eſt utile & néceſſaire non ſeulement aux enfans, mais encore aux hommes les plus avancés, & qu'on ne pourroit point apprendre ailleurs ce qui s'y trouve. *Tuam de Grammatica Artc accepi exactiſſimam in hoc genere opus, ac cui nullum prorſum vel priſca ævi vel noſtri ſæcla comparari. Non pueris tantum hæc ſcripta, ſed viris qui hauriens unde doctores evadant, quæque ultimum docere non poſſent.* Le P. Lancelot (146) prétend que Voſſius a ſuivi preſque en tout *Sanctius* & *Scioppius*, & qu'il ſemble ſouvent n'avoir fait autre choſe que les copier. Ce jugement a de quoi ſurprendre: outre que Voſſius étoit aſſez riche de ſon fond, pour ne pas s'approprier l'ouvrage d'autrui, il n'eſt guéres concevable, qu'il ait travaillé avec tant de ſoin plus de trente ans, pour ne faire que copier Sanctius & Scioppius. Qu'il ait profité de ce qu'il a trouvé de bon dans ces Auteurs, on le comprend, mais qu'il n'ait fait que les ſuivre, c'eſt ce qu'on ne perſuadera qu'à ceux qui ne connoiſſent ni Voſſius ni ſes Ouvrages. Crocius (147) appelle celui dont il s'agit; *Opus rarum & immenſi laboris, dignum quod in cedro ſcribatur.*

(142) Nouv. de la Rép. des Lett. Juin 1701. p. 604. 605.

(143) Voſſii Epiſt. 117.

(144) Ibid. Epiſt. 331.

(145) Salmaſii Epiſt. 74.

(146) Préface de la Methode Latine.

(147) Voſſii Epiſt. 549.

[T] *De ce tems-là il avoit pluſieurs autres Ouvrages en état de paroître, & il en projettoit divers autres très-conſidérables.*] Outre ſon *Etymologicon*, il indique ſes Livres ſur la Poëtique, un Traité de la nature, de la ſtatiſon & de l'uſage des Sciences; un autre ſur les Olympiades; & les Annales de Rome. Mais il laiſſoit encore tous ces Ouvrages à l'écart, pour donner en forme de Traités les Théſes qu'il avoit publiées ſur la Théologie. Il devoit y avoir deux Livres ſur le Baptême & ſes Cérémonies; deux autres ſur l'Euchariſtie, & autant ſur l'état des âmes après la mort; un ſur la Création, & ſur la fin du Monde; un autre ſur la Loi, & ſur les bonnes Oeuvres & le Péché; outre pluſieurs autres qui n'avoient pas paru. A l'égard des Ouvrages qu'il projettoit, il penſoit principalement à donner une Hiſtoire Eccléſiaſtique tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament. On ne ſera pas fâché de voir le plan que cet habile homme ſe traçoit (148): *Vix ea lucem viderint quin, vivo Deo, ſecuturum eſt opus noſtrum de mundi Antiquitatibus, uſque ad vocationem Abrahæ, & inde de rebus Hebræorum uſque ad Chriſti natalem, vel Hieroſolyma a Tito deleta. In his ad duo ſta imprimis collimo. Primum ut Sacram Chronologiam accuratius tractem, quam a Scaligero magno aliquot viro, & aliis aliquot factum. Deinde ut difficilia multa veteris Inſtrumenti loca, præſertim hebraicorum errorum; ac ſententiam noſtram, tum rationibus ſolidis, vel ſaltem verſimilibus, tum cum auctoritate Sanctorum Patrum, & Rabbinorum aliorumque confirmem. Tertia nobis cura erit de Chriſtianorum rebus: quod opus bipartitum. Prius exponetur Hiſtoria Eccleſiæ, ut candide illa ſuccincte; tutiones etiam verbo uno altero inſpergentur, quibus diverſa ſententiæ reſponderi queat. Poſterius ea omnia ſeligentur, ſuper quibus nunc controverſia eſt. Hic modeſte cum Baronio & aliis, manus conſeremus. Sic utriſque conſulemus, & illis quibus ſufficit ſcire rem geſtam; & iſtis quibus opus eſt adverſariis occurrere. . . . . in his conſignandis in illo Eccleſiæ Catholicæ Schiſmate, ac tantis partium ſtudiis veritatis ſtudium neutiquam ſuffocis, ſed prudentia etiam opus eſt ſingulari.* Il marque à l'Archevêque Laud (149), que ſa ſituation à Leyde ne lui avoit pas permis de s'appliquer à l'Hiſtoire de l'Egliſe Chrétienne, que ſans cela il auroit donné, en douze ans de tems, du moins ſix Volumes ſemblables à l'Hiſtoire Pélagienne, & qui n'auroient pas été moins utiles. On voit par divers autres endroits de ſes Lettres, qu'il s'occupoit beaucoup de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; il en donna même des leçons à Amſterdam, & il y expliqua les Canons des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Neocéſarée, & d'Elvire; & il aſſure qu'il le faiſoit ſans rien ſupprimer, pas même ce qui eſt contraire aux coutumes & aux opinions d'aujourdhui; & que pour ne pas irriter ceux qui ne lui vouloient pas de bien, il diſoit de tems en tems que la vérité eſt l'ame de l'Hiſtoire. C'eſt en ſubſtance, ce qu'il mande à Grotius (150): *Scies me jam Juris Canonici Doctorem factum. Publice enim cum ex Euſebio, & veterum aliis enarraſſem Hiſtoriam Eccleſiæ, uſque ad Concilium Nicænum, cæpi de Conciliis ipſis tractare, & jam enarravi Canones Concilii Nicæni, Ancyrani, Neocæſarienſis, ſed & Iliberitani, quod in Codice Græco, a Juſtiniano confirmato deſideratur. Videris noſtri hominis, non paulo aliam fuiſſe faciem Eccleſiæ veteris quam noſtræ. Vident & Pontificii, nec ſuas Eccleſias ad amuſſim antiquis temporibus reſpondere; imo multa eſſe maximi momenti, ubi a veteribus ſit receſſum. Inſolens & argumentorum noſtris terris, eoque in magna hac urbe, numeroſior conventus auditur hominum honeſtiſſimorum. Candidius & modeſtius hæc tractare non poteram. Atque hanc laudem mihi omnes concedunt, etiam qui quædam mallent præterire; quo facilius alias eam perſuaſam, antiquas Patres, in maximis, mediis, minimis, a paribus ſuis ſtare. Ego vero, ne crabronem irritem, quod veriſſimum eſt, ſubjicere ſolo, aſſignatum Hiſtorici munus eſſe: Hiſtoriæ autem animum eſſe veritatem, eoque non videndum, quid bonum, vel illorum opinioni, ac conſuetudini ſit congruentius; ſed ſine partium ſtudio exponendum, quid antiquis temporibus placuerit: Num vero ubique, an alicubi, an nuſquam, ubi receſſum, profectum quoque ſit, id non aſſe hujus loci expendere; ſed tamen rem utilem facturos, qui vetera tempora cum novis, novaque antiquis componere volent, & cauſas utrarumque expendere; ut ubi nos melius, gratulemur nobis; ubi veteres rectius, non minimum deinceps. . . . nobis.*

(148) Ibid. Epiſt. 117.

(149) Ibid. Epiſt. 191.

(150) Ibid. Epiſt. 285.

[U] *Ayant perdu par un accident tragique ſa fille aînée, qui ſe nommoit Cornélie, & qui ſe diſtinguoit par ſes beaux talens.*] Elle entendoit le Latin, le François, l'Italien & l'Eſpagnol, deſſinoit à la plume, peignoit bien, & poſſédoit la Muſique. Elle ſe diſtinguoit par ſa piété, par ſa ſageſſe, & ſa capacité pour les affaires domeſtiques, du ſoin deſquelles elle étoit principalement chargée, deſorte qu'elle étoit l'objet de l'admiration, non ſeulement de ſa famille, mais de tout le monde, c'eſt le portrait que Voſſius lui-même en fait (151); *Amiſi ſuaviſſimam majorem natu filiam Corneliam, virginem ea pietate, moribus illis, ac rei domeſticæ intelligentia & cura, illa, ut de Latina taceam, Gallicæ, Hiſpanicæ, Italicæ linguæ peritia, illa muſicæ tum omnis generis Muſices, tum & calamo, & penicillo pingendi, ut tot bonis bonis numinis gratia concurrentibus, omnibus fuerit admirationi qui noſſent. Fatendumque ſit non aum profecto minus ſui ſexus laudibus excelluiſſe, quam ſuis filiorum quos habui vel habeo quemquam.* Ce qu'il ajoûte ailleurs donne une idée du caractére de cette illuſtre Fille: *ad regendam familiam nata videbatur, non ſine parentum, & fratrum admiratione. Ita circumſpecte, nec moribus gravibus minus quam placidis moderabatur, ea quæ ad rem familiarem pertinerent.* Voſſius la perdit le 28 Janvier 1638 par l'accident le plus imprévu. S'étant

(151) Ibid. Epiſt. 422. & 434.

perte, & la douleur de ſa femme étoit pour lui un ſurcroit de peine (gg). Les deux années ſuivantes ne lui furent pas plus favorables. Dans le cours de 1639, il fut attaqué de divers maux, qui altérèrent ſa ſanté; & en 1640 il eut le chagrin de perdre encore deux de ſes enfans, ſa fille Jeanne, & ſon fils Gerard [*W*]; la douleur qu'il en reſſentit, & celle de ſa femme lui cauſerent une maladie de deux mois; ſa femme & ſon fils furent auſſi dangereuſement attaqués, deſorte que cette année fut une des plus mauvaiſes de ſa vie. Il ne laiſſoit pas de s'occuper néanmoins de l'Edition de ſon Ouvrage ſur l'Origine & les Progrès de l'Idolâtrie, dont les quatre premiers Livres parurent en 1641 [*X*]. Quoique ſes forces diminuaſſent

(gg) Ibid. *Epiſt.* 419.

tant miſe dans un traineau pour aller ſur la glace à Leyde, avec ſon frère Matthieu, ſa ſœur Jeanne, le fils de l'Envoyé de Pologne, qui avoit été confié à Voſſius, & le Gouverneur de ce jeune homme; celui qui conduiſoit le traineau, entreprit malgré eux, de vouloir paſſer les autres, qui étoient par centaines, deſorte qu'il eut l'imprudence de prendre du côté où des pêcheurs avoient rompu la glace, & où elle étoit fort mince, deſorte que tout l'équipage tomba dans l'eau. Cornélie fut retirée la première, mais preſque morte de frayeur; les autres furent ſauvés, principalement par le ſecours de Matthieu, qui fauta trois fois dans l'eau; mais Cornélie en mourut, & comme ce triſte accident arriva près de Leyde, elle y fut miſe dans le tombeau de ſa famille maternelle (152). Le P. Nicéron a repréſenté mal cet événement (153), en diſant „ qu'ayant voulu pendant l'hyver aller „ gliſſer ſur les canaux qui ſont près de Leyde, ſuivant la „ coutume du Pays, la glace creva ſous ſes pieds, & elle „ ſe noya".

(152) Ibid. *Epiſt.* 422.

(153) *Mém. des Hommes ill.* Tom. XIII. p. 224.

[*W*] *En 1640 il eut le chagrin de perdre encore deux de ſes enfans, ſa fille* Jeanne, *& ſon fils* Gerard.] Jeanne étoit la ſeule fille qui reſtoit à Voſſius; il loue ſa piété & ſon reſpect pour ſes parens; & il ajoûte qu'elle poſſédoit pluſieurs Langues, & divers Arts: elle mourut de la petite vérole, au commencement du mois de Mars 1640 (154). A l'égard de ſon fils Gerard, nous en dirons quelque choſe de plus, parce qu'il a tenu ſon rang parmi les Savans, quoique mort jeune.

(154) Voſſii *Epiſt.* 507. Conf. 492.

Gerard Voſſius, le plus jeune des fils de notre Savant (155), naquit à Leyde le 28 Janvier 1620 (156). Son père ne négligea rien pour ſon éducation, il lui donna, de même qu'à ſon frère Iſaac, qui avoit environ deux ans plus que lui, un Précepteur, pour veiller ſur eux, car du reſte il dirigeoit lui-même leurs études (157). Dès l'âge d'onze ans la jeune Gerard poſſédoit déjà très-bien les Langues Latine & Grecque, & étoit verſé dans l'Hiſtoire de Rome & de la Grèce, & dans l'Hiſtoire Sacrée: *Nec malignum de ſeje præbuit ſpem* Iſaacus & Gerardus, *omnium ille minimus, qui jam annum explet undecimum, & Latinis, Græciſque literis; Hiſtoria etiam Sacra, Romana, Græca, non tinctus quidem, ſed tamen pro ætate non leviter eſt aſperſus* (158). Il commença de bonne heure à faire valoir ſes talens, & à travailler pour le Public. A l'âge de dix-ſept ans il avoit déjà fait des Notes & des Corrections pour les Sentences de Publius Syrus, qu'il comptoit de mettre au jour. Voici ce que Voſſius écrit à Saumaiſe le 19 Avril 1637 (159): *Filius Gerardus notas & caſtigationes ſcripſit in* Publii Syri Sententias. *Eas cum variantibus Erneſti lectionibus in lucem dabit propediem. Antequam tamen excudantur, ad te mittet, quia ut intelligare ex te meminit, cum MSS. ſedulo conferis, earumque obſervatrix. Ea jam ante bienium liberaliter offerebas; ſed pudet ſatius, ut prius videas, quid ſimo Thetin filius peperit.* Saumaiſe lui répondit (160): *Avide expecto, quæ ad* Syri ſententias *eruditiſſimus & elegantiſſimus tuus filius habet parata. Miror illum habere Erneſtus mihi dixit, & omnia ſua ei ſubminiſtraſſe, quæ in Anglia, Italia, Gallia, cum ſcripſit codicibus contuliſſet. Cum ab eo quererem quos libros earum ſcientiarum in Gallia ſcripſeſſet, Putearii reſpondit. Iſti ipſi ſunt quos ego contuli. Excerpta tamen mea quando velet ſubmittam, ſi videre ea natus tuos deſiderem.* Ce travail de Gerard Voſſius eſt perdu, du-moins n'a jamais paru (161). En 1639 ce jeune Savant publia *M. Velleius Paterculus cum Notis Ger. Voſſii.* Amſt. 1639 in-12. Grotius, qui étoit Connoiſſeur, lui parle ſur cet Ouvrage en ces termes (162): *Velleium tuum, Juvenis eruditiſſime, accepi, Nataſque percurrere illico properavi, ut audiendi quæ omnia Voſſiana legere ſolet. Feci vero id non cum voluptate tantum, ſed & cum fructu. Plurimum doctrinæ Hiſtoriæ illuſtratio, lumenque judicium, conjecturæ oſtendunt. Pudet gratulari omnes, qui aut te aut literas amant.* Trois ans après Jean Henri Boeclerus donne une Edition du même Auteur in-8. & dans quelques endroits il ne fut pas de l'avis de Gerard Voſſius. Ayant appris que cela avoit déplû à notre Savant, il lui en écrivit en ces termes (163): *Acceſſit meæ cauſa (ſcribendi) ex ſermone cujuſdam ſtudioſi, qui a vobis ad nos perveniſſet, tuo nomine me ſalutatum, ſubjectaque te ſcripturum fuiſſe, ſi temporis ratio tuiſſet, in cauſa Filii a quo in notis Velleianis diſſentirem. Præterea mihi explicare poteras de tua mente. Itaque me ambiguum reddidit ac prope ſollicitum, ſi quid forte mihi excidiſſet, quod tibi diſpliceret. Sed cognitâ diligenter mihi occaſione, quod a veneratione, quæ tibi, ab æſtimia, quod filio tuo debetur, alienum eſſet. Honoriſice aliquoties laudaris filium, ſive jamjam laudes ejus filio meo majores nominatim egeris. De cætera vix eſt ne diſſentire memineris in eo alicujus momenti: interdum ſuſtinuit aſſertionem, non quod parum probarem felicitatem ejus enarrationes, ſed quod in hoc genere exquiſitâ omnimodam certitudinem vix dari crederem. Fuerit forte, ubi meum quoque ſententiam attulerim: ſed abſit omnis propoſito contentionis, quod ſanctis teſtor. . . . . Edito Velleiano filii tui adeo certo mihi placuit, ne omiſſurus fuerim omne conſilium edendi ejus Auctoris, niſi aliam propoſiti formam, uti per ſe apparet, deſtinaſſem.* Les Editeurs, qui ont donné Velleius Paterculus depuis ce tems-là, avec les Notes de pluſieurs Savans, n'ont guères manqué de faire uſage de celle de notre Gérard. Il ne ſurvêcut pas longtems à ſon Edition de Paterculus: la cinquiéme jour après les funérailles de ſa ſœur, il fut attaqué du même mal qui l'avoit emportée, & qui le mit auſſi au tombeau le dix-ſeptiéme jour, qui étoit le 27 Mars 1640, âgé d'un peu plus de vingt-ans (164). Son père le chériſſoit extrémement, il l'appelle *delicia meæ*, il dit qu'il l'aimoit plus que ſes yeux; *quem ego tanquam oculos, vel ſi quid his carius, amabam.* A beaucoup de génie & d'érudition il joignoit un grand jugement pour ſon âge: il ſe diſtinguoit d'ailleurs par la douceur de ſon caractére, ami de la vérité & de la paix, il donnoit toujours le tour le plus favorable aux paroles & aux actions d'autrui; & il mourut d'une maniére, qui prouve qu'il avoit autant & plus de piété encore, que de ſavoir & de génie; Voici les propres termes de ſon père: *Nec enim facile dixero quantum mihi pollicitus ſim ab illo ingenio cum judicio pro ætate in literis tam exacto. Quæ cum pulcherrima paterem, magis tamen capiebar indolis bonitate, ita veritatis, ſive veracitatis, ita pacis ac concordiæ erat ſtudioſus, omnia domi ſoriſque in meliorem partem interpretando, ac prona vexit, ſic vivere deſiit. . . . . Multa benigne de multis prædicemus judicio charitatis: hic non opus ex charitatis regula judicium fieri, quia aliter de exceſſu judicium ferre non licet. Omni enim tempore, quo decubuit, mire patientem morbum tam gravem tulit, aſſidue Deum ardentiſſimis precibus compreccando, naſtras preces exigendo, vel ut ſacri eloquii verba prælegerentur; ſi qui nec parentes, nec fratres, vel ſorores, nec ut arbitror quenquam, verbo aut vultu perſtrinxit, deploraſſet, quod non ardenti ea bienate coluiſſet numen, quo oportuit, ſed fiduciam ponit ſe repoſitam habere ajebat in miſericordia Dei patris cæleſtis, & merito ac interceſſione ſalvatoris Jeſu Chriſti; talis ille ad extremum uſque halitum.* En mourant il recommanda à ſon frère Iſaac l'Edition de Valerius Flaccus & de Cenſorin, deux Auteurs ſur leſquels il avoit travaillé. *Editionem Valerii Flacci & Cenſorini commendavit fratri Iſaaco. Utrumque enim opus abſolutum.* Iſaac Voſſius ſe mit en devoir de répondre aux intentions de ſon frére (165), mais il n'a pourtant jamais exécuté ſes volontés, & n'a rien publié des Ecrits que Gerard avoit laiſſés. Outre Valerius Flaccus & Cenſorin, il avoit encore d'autres Ouvrages prêts (166): *Propediem Valerius Flaccus & Cenſorinus; ſedulo caſtigati, conſequentur; poſt modo fortaſſe* Servius, *& Emendationem in varios Scriptores Libri.*

(155) Ibid. *Epiſt.* 421.

(156) Ibid. *Epiſt.* 422. coll. cum *Epiſt.* 507.

(157) Ibid. *Epiſt.* 139.

(158) Ibid. *Epiſt.* 441.

(159) Ibid. *Epiſt.* 136.

(160) Saumaiſii *Epiſt.* 95.

(161) V. Fabricii *Bib. Lat.* Lib. I. Cap. 17. Tom. I. p. 338. Edit. Venetæ 1728 in-4.

(162) Grotii *Epiſt.* 1152.

(163) Voſſii *Epiſt.* 712.

[*X*] *Son Ouvrage ſur l'Origine & les Progrès de l'Idolâtrie, dont les quatre premiers Livres parurent en* 1641.] Cet Ouvrage a pour titre: *De Theologia Gentili & Phyſiologia Chriſtiana, ſive de Origine ac Progreſſu Idololatriæ, ad Veterum geſta, ac rerum naturam reducta; deque Naturæ mirandis, quibus homo adducitur ad Deum, Libri IV.* Amſterdam 1641. 2 Voll. in-4. Il dédia ce Livre au Clergé d'Angleterre, & en envoya des Exemplaires à pluſieurs Prélats, & à divers Savans de ce Pays, de même que pour la Bibliothéque Bodléienne à Oxford. L'Univerſité de cette Ville réſolut de l'en remercier par Lettres au nom de tout le Corps, ce qui eſt regardé comme un très-grand honneur (168). La Lettre de cette illuſtre Univerſité eſt remplie des témoignages de la plus haute eſtime pour l'Auteur & pour l'Ouvrage. On en peut juger par un ſeul trait (169): *Nemo in toga noſtro perſtare jam poteſt indoctus, niſi perſtet etiam inhumanus, ac ea nolit perlegere quæ ad ipſum humane mittuntur. Nam ex promptuario tuo haurire datur omne genus Eruditionis, Artes, Hiſtoriam, Philoſophiam, Theologiam. Dum in iſtis quem vocas Gentilis Theologiæ & Chriſtianæ Phyſices conſultis, Dei ſpectatorem e creaturis erutre proponis*, a natura cultu Idololatriæ vindicare, ſeorernere, eliciare, diſponere, *prima facie promittis non ſolum verum ſcientiam mundi, ſed mundum ſcientiæ.* Le célebre Edouard Pococke en fait un éloge magnifique (170): *Huic auxerim mirandum illud opus suum de ſanſa Naturam Religione, humanoque mentis ex natura adſenſu ad Deum quo, ... quam pene ſupra humanæ naturæ terminos ipſe ſcientiæ gloria adſcenderis, oſtendiſti. Opus (ut olim C. Plinii de Avunculi ſui Hiſt. Nat. cui merito deferuntur adſcribam) diffuſum, eruditum, nec minus varium, quam ipſa natura.* M. Bernard a donné un Extrait de cet Ouvrage (171), dont il parle en ces termes. „ Tout l'Ouvrage, dit-il, n'a pas „ été publié durant la vie de l'Auteur. Il n'eut le loiſir d'achever & de publier que les quatre premiers Livres; & „ cela paroît aſſez, puiſque les autres ne ſont ni ſi amples, „ ni ſi exactement travaillez. On dit que lorſque l'Auteur „ eut formé le deſſein de ce travail, il avoit de petites cellules, à peu prés ſemblables à celles des Imprimeurs, dans „ leſquelles il mettoit par ordre tout ce qu'il croyoit pouvoit entrer dans ſon ſujet, & qu'il rencontroit en chemin „ dans les lectures qu'il faiſoit. Cela paroît aſſez par tout „ l'Ouvrage; car il eſt arrivé à Voſſius en cette occaſion, „ ce qui arrive aux gens riches, mais mauvais ménagers, „ qui ayant deſſein de conſtruire un édifice, font de grands „ amas de matériaux. Il ſe trouve, quand il s'agit de travailler, qu'ils ont amaſſé bien des choſes inutiles ou ſuperfluës; mais ils aiment mieux rendre leur édifice difforme, que de ne pas mettre en œuvre ce qui leur a coûté „ bien de la peine & de groſſes ſommes. Il eſt ſûr qu'on „ trouve

(164) Ibid. *Epiſt.* 438.

(165) Ibid. *Epiſt.* 520.

(166) Ibid. *Epiſt.* 507.

(168) Voſſii *Epiſt.* 611.

(169) Ibid. *Epiſt.* 607.

(170) Ibid. *Epiſt.* 191.

(171) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Octobre 1702. p. 413-426.

(bb) Ibid. Epiſt. 588. (ii) Ibid. Epiſt. 633. (kk) Ibid. Epiſt. 668.

diminuaſſent peu à peu (*bb*) il ſe conſoloit par l'étude & par le commerce de ſes amis. L'année ſuivante, il fit deux voyages en Friſe à l'occaſion du mariage de ſon fils Matthieu (*ii*). Les années 1643 & 1644 ne furent gueres plus favorables à ſa ſanté, & néanmoins il étoit toujours infatigable, comme on le voit par le nombre d'Ouvrages en état de paroître, qu'il avoit tout prêts [*T*]. Ce fut en 1644 qu'il eut la ſatisfaction de revoir ſon fils Iſaac, qui voyageoit depuis trois ans; & l'on remarque que le retour de ce fils fut un grand ſujet de joie pour ce bon Pére (*kk*). En 1645 il publia un nouvel Ouvrage de Grammaire, ou plutôt une eſpéce de Gloſſaire [*Z*]. Il y avoit longtems que ſon grand Ouvrage ſur les Etymologies étoit prêt; & quoiqu'on le ſollicitât de le mettre au jour, il n'a paru qu'aſſez longtems apres ſa mort [*AA*]. L'année 1646 ne fut pas favorable à notre Savant; outre ſes fréquentes incommodités, & des attaques de goutte, il vit mourir encore deux de ſes fils, François & Matthieu, deſorte que de toute ſa nombreuſe famille il ne lui reſta que le ſeul *Iſaac*, digne à-la-vérité par ſon érudition d'un tel Pére, mais bien différent de lui par rapport aux ſentimens & au caractére [*BB*]. Gerard Jean Voſſius mou-

„ trouve dans cet Ouvrage bien des choſes, qu'on n'y cher-
„ chera jamais, à n'en juger que par le titre. . . . . .
„ Auſſi Voſſius avoue-t-il dans une Préface, qu'il avoit été
„ tenté de donner pour titre à ſon Livre *les Nuits d'Amſter-*
„ *dam*, à l'imitation d'Aulugelle, qui a appellé ſon Ouvra-
„ ge les *Nuits Attiques*, & cela non ſeulement parce que ſes
„ autres occupations ne lui ont pu permettre d'y travailler
„ que la nuit. . . . . mais auſſi parce que cet Ouvrage
„ n'eſt pas moins diverſifié, & ne contient pas des matiéres
„ moins différentes les unes des autres que celui de cet An-
„ cien. Mais il a conſidéré qu'un tel titre n'apprendroit
„ rien au Lecteur, s'il n'étoit accompagné d'un autre, ainſi
„ il a mieux aimé lui donner le nom de *Traité de l'Idolatrie*
„ *des Payens, & de Phyſiologie Chrétienne*. . . . . Pour
„ en avoir une idée un peu plus diſtincte, il faut remarquer
„ qu'il n'y a point d'Etre dans la Nature, Phyſique ou Mo-
„ ral, qui n'ait été l'objet de l'adoration des Payens. . . .
„ Il n'y a donc rien ni dans les Cieux, ni ſur la Terre. . . .
„ dont Voſſius ne parle dans cet Ouvrage. . . . . Mais
„ tout ce qu'on y trouve n'eſt pas auſſi exact, qu'on pour-
„ roit le ſouhaitter, pour deux raiſons. La premiére eſt,
„ que ces Savans *Encyclopédiques*, c'eſt à dire, qui ont une
„ ſcience univerſelle, telle que l'avoit Voſſius, ne peuvent
„ pas également exceller dans tous les Arts, & dans toutes
„ les Sciences. . . . . La ſeconde raiſon eſt qu'il man-
„ quoit à Voſſius mille découvertes qu'on a faites depuis en
„ Phyſique, en Médecine & dans l'Hiſtoire Naturelle, en-
„ ſorte qu'il eſt impoſſible qu'il n'ait donné à gauche dans
„ toutes les occaſions, où ceux qui l'ont précédé ont été
„ dans l'erreur faute d'avoir fait ces découvertes". J'obſer-
verai que Mr. Bernard s'eſt trompé, en diſant que Voſſius
n'eut le loiſir d'achever & de publier que les quatre premiers Li-
(172) Voſſii Epiſt. 711. *vres*; il nous apprend lui-même que les cinq derniers étoient achevés en 1646 (172); en parlant des Ouvrages qu'il avoit deſſein de mettre au jour, il dit: *In his quoque reliqui Libri de Paganica Theologia, qui non affecti modo, ſed etiam confecti.* Les neuf Livres parurent en trois Volumes in-4. à Francfort en 1668. On trouve quelques Remarques ſur cet Ouvrage, de Mr. Doublet, Conſeiller à la Cour de Hollande & de Zélande, & ami intime de Voſſius, dans une Lettre de cet il-
(173) Ibid. Epiſt. 457. luſtre Juriſconſulte (173).

[*T*] *Il étoit toujours infatigable, comme on le voit par le nombre d'Ouvrages en état de paroître, qu'il avoit tout prêts.*] Il les indique dans plus d'une de ſes Lettres. Voici ce qu'il marque à Grotius (174): *Accedit quod tam multa in tam variis ſtudiorum generibus ſim aggreſſus, ut quatier cogito de ſingulis, vix verbum, quid primo, quid deinde, in manus fuerint imprimis conveniat. Interim exſtimo e primis fore, Librum ſingularem* de Natura & Conſtitutione Poëtices; *duos autem* de temporibus Poetarum, Græcorum & Latinorum, *tam eorum qui depo-*
(174) Ibid. Epiſt. 703. *nere, quam qui Libitinam effugere potuerunt: Tres vero Libros*, de Artis Poëticæ totius Præceptis. *Credo comitem addam* Harmoniam Evangelicam de Paſſione & Reſurrectione Domini, *opus jam ante annos viginti quinque elaboratum.* Dans deux au-
(175) Ibid. Epiſt. 729. & 738. tres Lettres (175), il parle d'un autre Ouvrage, que nous avons déja indiqué dans la Remarque [T]; il mande à Saumaiſe; *Edere animus eſt grande opus*, de omnium Diſciplinarum natura & conſtitutione, *earumque Scriptoribus, tum antiquis, tum etiam novis.* Dans une autre Lettre, il dit qu'il y a ſix ou ſept mois que Bleau a cet Ouvrage ſous preſſe: *Ante menſes ſex ſeptem. Biennium exactius eſt Libro, quos exaravi de omnium Artium & Scientiarum natura, uſu, ac nexu*; il en
(176) Ibid. Epiſt. 752. parle encore ſur le même ton ailleurs (176), cependant on ſait qu'il a fait là-deſſus n'a paru qu'après ſa mort, auſſi bien que pluſieurs autres des Ouvrages dont il parle; on en peut voir les titres dans le P. Nicéron, & une Notice dans les Extraits que Mr. Bernard a donnés de toutes les Oeuvres de notre Savant, dans ſes Journaux de l'année 1702.

[*Z*] *En 1645 il publia un nouvel Ouvrage de Grammaire, ou plutôt une eſpece de Gloſſaire.*] Cet Ouvrage a pour titre: *De Vitiis Sermonis, & Gloſſematis Latino-Barbaris Libri* IV. Amſt. 1645 in-4. On en a publié cinq autres Livres dans le Recueil des Oeuvres de Voſſius in-folio. Il compoſa, & mit en ordre ce qu'il avoit déja fait deſſus, pendant une attaque de Goutte. Voici ce qu'il dit à Sanmaiſe (177): *ut autem*
(177) Ibid. Epiſt. 711. *videas haud nimium in me ſaeviſſe Deum malignum, quem nos Podagram vocamus, missa ad te Opus literarium*, de Vitiis Sermonis, & Gloſſematis Latino-Barbaris, *cujus partem non exiguam, morbi tempore partim ſcripſimus, partim ex veteribus ſchedis digeſſimus. Exiguo id loco ducent qui literas aſpernantur: non tu, vel alius, qui utilitatem cum difficultate conjunctam aſtimabunt ſuo pretio. Equidem hic quoque cum Terentiano Mauro ſas ſit dicere:*,

Fronte exile negotium,
Et dignum pueris putes:
Aggreſſis labor arduus,
Nec tractabile pondus eſt.

Quod magis judicabis, ſi alterum quoque Volumen conſequatur.
„ *Mr.* du Cange, *dit le P. Nicéron* (178), trouve qu'il y a
„ dans ce Livre trop de bagatelles de Grammaire, & trop
„ peu de cette érudition mêlée & inſtructive d'Hiſtoires, de
„ Rits, de Coutumes, & d'autres pratiques, dans l'explica-
„ tion deſquels conſiſte tout le mérite de ces ſortes de Gloſ-
„ ſaires".
(178) *Mém. des Hommes ill.* Tom. XIII. p. 306, 307.

[*AA*] *Il y avoit longtems que ſon grand Ouvrage ſur les Etymologies étoit prêt, & quoiqu'on le ſollicitât de le mettre au jour, il n'a paru qu'aſſez longtems après ſa mort.*] Cet Ouvrage eſt intitulé; *Etymologicon Linguæ Latinæ: Præfigitur de Literarum permutatione Tractatus.* Amſt. 1662. in-fol. Leyde 1664 in fol. & dans le Recueil de ſes Oeuvres, avec des Additions d'Iſaac Voſſius. Les Remarques de celui-ci ſont aſſes courtes, mais il y a peu de pages où l'on n'en trouve. Elles conſiſtent preſque toutes dans de nouvelles Etymologies, qu'Iſaac Voſſius a cru plus juſtes, que celles qui ſont alléguées par ſon Pére. On a accuſé le ſavant Voſſius d'avoir pillé le Dictionnaire de Martinius. „ Il en a tiré ſouvent mot à mot, ſans
„ le nommer, *la plupart* des Etymologies, répandues dans
„ ſon *Etymologicon* (179)". Cette imputation a été miſe ſur le compte de Ménage, qui n'y a point de part, puiſque la note où elle ſe trouve eſt de Mr. de la Monnoye. Mr. Le Clerc (180) a taché de juſtifier Voſſius, & voici la raiſon qu'il rend de ſon ſilence ſur le ſujet de Martinius; c'eſt que Voſſius, qui étoit trop honnête homme, & trop riche de ſon propre fond, pour vouloir encore s'enrichir des dépouilles d'autrui, n'a pas publié lui-même ſon Ouvrage, & que s'il l'eût fait, il auroit apparemment averti dans ſa Préface, qu'il avoit tiré pluſieurs choſes de Martinius, & qu'il ne l'avoit pas cité parce qu'il l'auroit fallu faire trop ſouvent. „ Je ne doute point, *dit Mr Bernard* (181) de la ſo-
„ lidité de la conjecture de Mr. Le Clerc: mais on peut en-
„ core ajoûter, que Ménage ſuppoſe faux, s'il prétend que
„ Voſſius n'ait point cité Martinius; j'ai parcouru l'*Etymolo-*
„ *gicon* de Voſſius avec ſoin & avec plaiſir; mais j'y ai trou-
„ vé Martinius très-ſouvent cité, & d'ordinaire avec éloge
„ & pour approuver ſon ſentiment". Il y a plus encore que la conjecture de Mr. Le Clerc, & la remarque de Mr. Bernard; l'Ouvrage de Voſſius étoit achevé & en état d'être mis au jour, avant que celui de Martinius eût jamais paru; Martinius a vu le travail de Voſſius, ſans qu'il paroiſſe que celui-ci ait vu celui du Théologien de Bréme; ce dernier ſe preſſa de faire imprimer ſon Dictionnaire, & prit Voſſius, au nom du Libraire qui l'imprimoit, de différer la publication de ſon *Etymologicon*, juſqu'à ce qu'il eût débité à peu près ſon Edition. Voſſius conſentit à ce que ſon ami lui demandoit, & dans la ſuite ſes autres Ouvrages l'occupérent de maniére qu'il ne pût ſonger à l'impreſſion de ſon *Etymologicon*, ce ſont des particularités qu'il nous apprend lui-même (182), & ſa candeur eſt trop connue pour qu'on doute de la vérité de ce qu'il dit: *De Originibus noſtris ſic res habet: jam annis ſum* XXII. *quod ad umbilicum perduxeram, vel ſaltem id feciſſe videbar. Ac tempore Synodi Dordrechtanæ, hoc eſt ante annos viginti manſſeram laborei buſce præſtantiſſimo viro & amico Martinio. Anno uno alterove poſt cum Typographis jam tranſegeram, ut in lucem ederentur; cum ecce literæ Bremæ ab eodem Martino accipio, prelum jam fervere Etymologicon ejus edendo; itaque nomine Typographi rogare hoc impenſe, ut editionem Operis noſtri differre eo uſque vellem, donec bonam partem diſtractum ſuum opus foret. Dedi hoc amici poſtulato lubens. Proximis vero annis ita aliis ſemper diſtentus fui, ut vacare editioni non potuerim.* On pourroit ſoupçonner avec quelque raiſon que Martinius profita de l'Ouvrage de Voſſius que celui-ci lui montra, & que dans la ſuite il a fait honneur au Lexicographe de Bréme, de ce qui venoit de ſon propre fond; il n'eſt pas non plus hors de vraiſemblance qu'il ait mis à profit quelques-unes des Obſervations de Martinius; mais de quelque maniére qu'on prenne la choſe, l'imputation de Mr. de la Monnoye n'a aucun fondement.
(179) *Menagiana* Tom IV. p. 164, note (e).
(180) *Diſſert. Etymol. à la tête du Lexicon. Philologicum de Martinius.* Edito de 1701.
(181) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai 1702. p. 487.

[*BB*] *Il ne lui reſta que le ſeul* Iſaac. . . . . *bien différent de lui par rapport aux ſentimens & au caractére.*] Nous aurons occaſion de faire connoître plus particuliérement le Fils, dans l'Article que nous avons deſſein d'en donner. Nous nous contenterons de rapporter ici le parallèle que les Journaliſtes de Trévoux ont fait (183) entre le Pére & le Fils.
„ Rien de plus oppoſé, *diſent-ils*, que les caractéres du Pére
(182) *Janvier* 1718. p. 178.
&

Digitized by Google

mourut d'une Erésipelle, après cinq ou six jours de maladie le 17 Mars 1649 à trois heures & demie du matin (*mm*), âgé environ de soixante douze ans. Ce que nous avons dit jusques ici, & ce que tout le monde sait, fait voir qu'il a été un des plus savans hommes de son tems, & peut-être un des plus savans qu'il y ait jamais eu; il joignoit à ses vastes connoissances une grande modestie & beaucoup de sagesse; modéré & retenu en matiere de Religion, il desiroit ardemment de voir la paix régner dans l'Eglise; simple dans ses mœurs il étoit d'une piété exemplaire; ami fidéle, époux tendre, bon pére, Savant communicatif; laborieux autant qu'homme au monde, il travailla toute sa vie jour & nuit, comme l'on peut en juger par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiés, & qui ont été mis au jour après sa mort. Nous justifierons ce Portrait dans les Remarques [*CC*]. J'ajouterai seulement, que Vossius fut en rélation avec

(*mm*) Voy. Ant. Thy-LIUS (CORNELLE) Rem. [B].

„ & du Fils; rien de plus différent que leurs esprits. Dans „ le Pére le jugement dominoit, l'imagination dominoit „ dans le Fils; le Pére travailloit lentement, le Fils travail- „ loit facilement; le Pére se défioit des conjectures les mieux „ établies, le Fils n'aimoit que les conjectures hardies; le „ Pére formoit ses opinions sur ce qu'il lisoit, le Fils pre- „ noit une opinion & lisoit ensuite; le Pére s'attachoit à pé- „ nétrer la pensée des Auteurs qu'il étoit, à ne leur rien im- „ poser, & les regardoit comme ses Maîtres, le Fils s'appli- „ quoit à donner ses propres pensées aux Auteurs qu'il étoit, „ il ne se piquoit pas d'une fidélité exacte en les citant, il „ les regardoit comme des esclaves, qu'il avoit droit de faire „ parler à son gré; le Pére cherchoit à instruire, le fils à „ faire du bruit; la vérité étoit le charme du Pére, la nou- „ veauté étoit le charme du Fils. Dans le Pére on admire „ une érudition vaste, mais arrangée avec tant d'ordre, ex- „ primée avec tant de clarté, que tout s'entend, tout se re- „ tient; on admire dans le fils un tour éblouissant, des pen- „ sées singuliéres, une vivacité qui se soutient toujours & „ qui plaît toujours, même dans la plus mauvaise cause. Le „ Pére a fait de bons Livres, le fils a fait des Livres curieux. „ Leurs cœurs ont été aussi différens que leurs esprits. Le „ Pére homme de probité, réglé dans ses mœurs, né par „ malheur dans la Secte Calviniste, a eu toujours la Reli- „ gion en vuë dans ses études; il s'est détrompé de beaucoup „ d'erreurs, & il a approché de la foi, autant que la raison „ seule peut en approcher. Le fils, libertin de cœur & d'es- „ prit, a regardé la religion comme la matiére de ses triom- „ phes, il ne l'a étudiée que pour en chercher le foible, a- „ veugle qui ne voyoit pas que la gloire de la Religion est „ de n'être attaquée que par des esprits superficiels. L'Ob- „ scénité de ses *Remarques sur Catulle*, imprimées sur la fin „ de sa vie, a découvert un autre principe de son impiété". Les qualités que les Journalistes reconnoissent en Vossius le Pére sont véritablement du nombre de celles qui le distinguoient, & qui doivent rendre sa mémoire respectable non seulement aux Savans, mais encore aux gens de bien. L'éloge qu'en fait Grotius dans une de ses Lettres assortit bien celui de Messieurs de Trévoux (184): *Id fim, quod minime volo, præstantissime Vossi, id est ingratus, si cum ornet chartas tuas pietas tua, ego amorem cultumque tui intra animi secreta claudam, neque curem ut ad posteritatem, si tamen illa laboribus nostris speranda est, monumentum exstet individuæ nostræ conjunctionis, quam tu in nostris rebus adversis, quales aut falsos animos nudare, aut leves immanare solent, adeo non minuisti, ut etiam multis officiis auxeris. Si me eruditione tua plane singulari latifimeque diffusa adductum dixerim, ut te quanti facio, facerem id dicam quod mihi cum sparsa per totum orbem literas amantium universitate commune est. Sed quo propius mihi mores tuos candidissimos, & bonitatem cujusvis nemini nosse licuit, eo majori nexu conjungi semper sibi in felicitatis meæ magna parte posui: Ingens est vinculum omnium honestarum literarum commune studium; sed accessit & aliud, quod in disputationum Theologicarum æstu ferventi sæculo te reperi prudentia & animi moderatione singulari, qui ab iis quæ Ecclesiæ ab Apostolis sata, & quæ cum tali germanitate disciplina cohærebant, ut certa atque explorata tenuerunt, nunquam decesseres; ab iis vero quæ antiquitus liberam habuerunt disputationem, inhiberes decretorum stylum. Quod propositum quo tenores felicitas, magna tibi duo auxilia aderant, ingens & quanta cuique homini fuit in evolvenda Ecclesiæ antiquitate diligentia, & limatum judicium.* On peut remarquer comme une chose singuliére, qu'ayant inspiré à tous ses autres enfans des sentimens de religion, il n'ait pas réussi à l'égard du seul qui lui ait survécu. J'ajouterai ce que Saumaise écrivit à Isaac Vossius après la mort de son pére; la Lettre est du 10 Juin 1649 (185): *Interim parens tuus nobis ereptus est, magno tuo, magno amicorum, maximo Reipublicæ literariæ damno, & malo. Quantum dolorem ex ejus obitu ceperim malo æstimes quia me nosti, scisque quantum ei amicus fuerim, & quantum ille mihi, nec possim exprimere verbis quantum eo amisso quem adhuc luget, doluerim. Hoc velim certi de me sentias, ita nimirum ex animi mei sententia vere posse dicere, & dicere ubique & apud omnes. . . . Literas ipsas ex quo renatæ sunt non fecisse tantam jacturam, quantum detrimentum in illius optimi sensi & æterna memoria dignissimi, morte passa sunt. Nec habeo quemquam ex omni eruditorum numero, qui huic veniat, quem ei possim comparare, ut parem non habet, ita nec fortasse etiam habiturus est, doctrina, ingenio, judicio.*

(184) Grotii *Epist.* 948.

(185) Lettres Mss. à *Isaac Vossius*, dans la Bibliothéque des Remontrans à Amsterdam. Vol. A. Lett. 205.

[*CC*] *Nous justifierons ce portrait dans les Remarques.*] Il n'est pas rare qu'on loue les grands hommes, mais on leur attribue quelquefois des qualités, dont on auroit de la peine à fournir des preuves. C'est ordinairement dans leurs Lettres à leurs amis, qu'ils se peignent, & qu'on les voit au naturel; c'est aussi dans celles de Vossius, que j'ai puisé les traits, par lesquels je le caractérise; il me semble qu'on ne sera pas fâché de voir les sentimens de ce grand homme. Personne ne conteste l'étendue de ses connoissances, & je pense qu'on souscrira sans peine à ce que Mr. Bernard dit (186) de ses Ouvrages, avant que d'en commencer l'Extrait. „ Les Ou- „ vrages de *Gerard-Jean Vossius* ne sont pas du nombre de „ ceux, qui n'ont cours qu'un certain tems, après lequel on „ les confine au fonds d'une Bibliothéque, abandonnés à la „ merci de la poussiére & des vers. Ils seront estimés aussi „ longtems qu'il y aura des Savans & des personnes de bon „ goût dans le monde, & recherchés par tous ceux de ce ca- „ ractére qui les connoîtront. Il est vrai que Vossius n'a pas „ été tout-à-fait exemt de certains défauts assez ordinaires à „ ceux de sa profession. Il a quelquefois un peu trop étalé „ sa lecture, & a trop fait l'art de mettre à profit tout ce qu'il „ avoit lu. Comme il avoit le gout fort bon, & que d'or- „ dinaire il choisissoit bien, il auroit pu se dispenser de „ nous dire tout ce qu'il savoit sur les sujets qu'il manioit, „ & omettre certains sentimens dont lui-même reconnoissoit „ fort bien le foible, ou même l'impertinence. Il pouvoit „ aussi observer en diverses occasions une méthode plus na- „ turelle & plus exacte, que celle qu'il a suivie. Enfin, il „ n'a pas toujours raisonné bien juste, & a pris souvent de „ simples probabilités pour des raisons convaincantes & so- „ lides. Mais outre qu'à l'égard de ces deux derniers dé- „ fauts, il les a beaucoup moins, que la plupart des autres „ Critiques, ils sont d'ailleurs si avantageusement recompen- „ sés par le grand nombre de belles & bonnes choses qu'on „ rencontre à chaque pas dans tous ses Ouvrages, que je „ puis dire qu'il y en a peu dans la lecture desquels il y ait „ plus à apprendre que dans les siens". Je ne citerai que deux traits de sa modestie & de sa sagesse. Il écrit à Grotius (187), en parlant de quelqu'un qui ne lui vouloit pas de bien: *Scio me non meruisse. Quare multum mœsto, ne hæc fugitatio nominis nostri proficiscatur, non tam ab aliena irreverentia, quam culpa mea, sua vitia negligentis, atque interea per imprudentiam offendentis alios, exigua fermonis libertate, dum non satis didici parasitari iis, qui nihil nisi immodicas laudes sui audire sustinent. Sed quid mihi cum talibus? Probens improbens benefaciendi voluntatem, literarii vel plurimi, nihil curæ Hippocleid. Nam utcunque verear, ne qua hic culpa sit mea, tamen cum attentus meorum malignitatem eorum cogito, non possum non contemnere Censores istos. . . . . Ego illis relictis, me severioribus Musis delectabo domi; atque ita vitæ innocentia & silentio me tuebor probe.* Il s'exprime avec non moins de modestie, en écrivant à Mr. de Beverwyck (188): *An quis & ipse de Palamonis arte non pauca congesserit, eo familiariter sapere me putas ac nobilem illum Grammaticum Vicentinum, qui tam stulte sapiebat, ut putaret nomen suum propterea a Marone positum esse in Bucolicis, quod præsagisset, ipsum quandoque fore judicem poëmatum ac Poëtarum.*

(186) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai. 1702. p. 424. 425.

(187) Vossii *Epist.* 226.

(188) Ibid. *Epist.* 332.

Non ex vis animo, nec tanta superbia nobis,
Nec tam aversus equos Batavis sol jungit ab oris.

Numquam ego vel de Poëtis, vel de aliis fuerunt viris, quale hoc par quod me scis dicere, judicium mihi vindicabo. Et profecto, qua parte ego, & Vicentinus ille, si artem quodammodo communem exceperis, convenimus: Ille natas serum, & moribus ejebat literas. Ego vix ausim inter Litteratos nomen profiteri meum. *Literatorem dici fremit, qui non aliud objectant, quam quod illustris vestræ urbis Procerei juventem me Gymnasia sua præfecerint.* La maniére dont il penſoit sur la préférence qu'on donnoit souvent aux Etrangers sur les enfans du Pays, marque aussi beaucoup de sagesse; il en dit son sentiment à Mr. Jaques de Wit, illustre Magistrat de Dordrecht (189): *Equidem sæpe indignor mecum, quando video nullos aque indigenis obstare, quam exteros, qui sibi in alieno solo bene esse volunt. Nec concoquere illud cum animo meo possim, quod qui omni vita virtutem & eruditionem sectarunt, ab his aperte, ab aliis vero cuniculis oppugnantur, non alia de causa, quam quia tales vel virtute vel doctrina, vel utraque sua superiores.* Si Vossius vivoit dans notre siécle, on croiroit qu'il parle de ce qui se passe encore en plus d'un endroit. Sa modération en matiére de Religion lui attira, comme l'on sait, l'indignation des Zélateurs, au tems du Synode de Dordrecht; cette disposition étoit générale, & s'étendoit à tous ceux qui penſoient autrement que lui, & à tout ce qui pouvoit contribuer à faire réguer la paix, & à faire briller la pureté du Christianisme. Llfez ce qu'il écrit à Crocius (190): *Magnam quidem molestiam ex eo capio, quod qui Reformatam Religionem profitemur, tam simus deformes, nec vel veritatis satis studiosi, vel concordiæ amantes satis: verum alienam culpam nemo præstiterit, satis est, nos si nostram. Quare hoc solum agamus, in omnia agamus non amore hominum, sed Dei & Christi.* Il parle au même (191), à l'occasion du rappel de Durœus en Angleterre, en ces termes: *Equidem permultum vereor, ne Durœo a suis domum revocato multorum refrigescat ardor in hoc argumento negotio: non quasi ab uno hoc pendeat negotium; sed quia qui miserant eum, non tantumdem poterunt demcps, si negotium processerit in Anglia ex*

(189) Burmanni *Sylloge* 1. p. 7. Tom. II. p. 681.

(190) Vossii *Epist.* 309.

(191) Ibid. *Epist.* 331.

avec tout ce qu'il y eut de Savans de ſon tems, qu'on le conſultoit comme un Oracle, que pluſieurs Gens de Lettres qui ſe ſont diſtingués, avoient été formés chez lui & ſous ſes yeux. Tous ſes Ouvrages ont été recueillis en ſix Volumes in-folio, imprimés à Amſterdam en 1701: nous n'avons pas cru devoir entrer dans le détail de tous, nous nous ſommes bornés à parler de quelques-uns des principaux.

ſententia Parlamenti inferiaris: in quo prope omnes ad faciem Geneveníis Eccleſiæ reformari Eccleſiam malle dicuntur, quam ad formam Eduardi VI. vel Elizabethæ tempore receptam. Non deſino Deum orare, ut Spiritu S. & Sereniſſimum Regem & Proceres regni gubernet, ne zelo improvido Eccleſiæ Catholicæ aliquid capiat detrimenti. Scis ſatum honorem Calvino & Bezæ, magnis ſane viris, deberi: ſed & ſatum eſſe debere pretium Antiquitati, & iſtis Eccleſiæ Doctoribus, qui ad Antiquitatis normam, ubi a Scripturis non abiere, inſtauraverunt Eccleſiam Anglicanam. In quibus non modo tot magni Angliæ viri fuere, ſed etiam Pet. Martyr & Martinus Bucerus. Une des raiſons qui lui avoit fait préférer la Hollande à l'Angleterre, c'eſt la ſimplicité des mœurs. *Scis*, dit-il à François Junius (192), *in omni vita placuiſſe hactenus mores Batavos, planeque ſimplices, atque hominibus Scholaſtico, & Muſæi umbra aſſueto convenientiores.* Preſque toutes ſes Lettres fourniſſent des preuves de ſa piété. On en trouve dans les Lettres qu'il écrivoit à *Jean* ſon fils aîné (193), & dans pluſieurs autres ſur la mort de ſes enfans qu'il perdit ſucceſſivement; je me bornerai à un ſeul trait, à l'occaſion de la mort de ſa fille Cornélie (194): *Omnino valde me hoc caſus affecit; ſic tamen, ut ſolidi plurimum ſolatii percipiam; quod jam a teneris ſim edoctus, nihil nobis fecundi vel adverſi contingere, citra Dei voluntatem. Unus ille melius, quid filiæ, quid parentibus expediat, novit, quam orbis univerſus. Dei ſunt conſilia, dat ille, & adimit, cum viſum. Nec ſum illis temporibus vivimus, ut homini prudenti ac pio tædæ adhiberi ble nuptiæ poſſit. De me quidem illud dixero ingenue, longe juvenibuſſimam mihi hanc vitam fore, abſque duobus illis foret, quod voluptatem magnam capio, partum quidem in hac ſenectute addiſcendi, porro quæ me reddere poſſint meliorem, partim vero, vocc, ſcriptis, factis, bene merendi de omnibus, pro modulo gratia, quam mihi admodum eſt Dominus.* La multitude de ſes Ouvrages prouve combien il étoit laborieux, & l'on en ſera plus convaincu encore ſi l'on fait réflexion ſur le grand nombre d'occupations qu'il avoit d'ailleurs; il en fait le détail en plus d'un endroit, je n'en citerai qu'un ſeul (195). *Fix ab auditorio publico recenſio, cum ex urbe noſtra, ex aliis Bataviæ urbibus, ex Foederatis terris, ex Britannia, Gallia, Germania, tractibus aliis compellor, idque ad nonam veſpertinam. Quare vix temporis aliquid ſupereſt vel ſtudiis proprüs, vel literis ad amicos, niſi illud inter & ſecundam nocturnam.* Outre les Ouvrages qu'il avoit déjà publiés en 1642, il mande à Mr. Doublet, qu'il en avoit encore un plus grand nombre parmi ſes papiers (196): *Totus in eo ſum, ut veteres relegam chartas, atque inde ſeligam, quæ poſſe lucem ferre arbitrabar. Eſt vero tanta eorum turba, quæ jam cum blattis & tineis vivacitur, ut edendis (limam enim deſiderans) vix decem anni ſufficerint. Longe enim eorum numerum exſuperant, quæ hactenus in manus hominum venire paſſus ſui.* Le P. Niceron (197) rapporte, que „ quand „ ſes amis venoient le voir il ne leur donnoit jamais qu'un „ quart-d'heure, & l'on raconte (198) que Caſſiophile „ Schrader, qui ſavoit ſa coutume, l'ayant un jour viſité, „ & ſe levant après le quart-d'heure pour s'en aller, Voſſius „ le retint encore un autre quart-d'heure, après lequel il „ prit ſon fabliés, qu'il avoit toujours devant lui pour ne „ point ſe tromper ſur cet article, & le lui montrant lui dit; „ *Voyez combien je vous ai donné de tems*". Je n'ai aucune raiſon de conteſter ce fait, mais je n'en trouve d'ailleurs nulle part aucune *trace*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Voſſius doit avoir été fort ménager de ſon tems.

(192) Ibid. *Epiſt.* 190.

(193) Voy. *Epiſt.* 151. 160. 166. 218. 310.

(194) Ibid. *Epiſt.* 435.

(195) Ibid. *Epiſt.* 365.

(196) Ibid. *Epiſt.* 601.

(197) *Mém.* Tom. XIII. p. 102.

(198) Franc. Junius *ſing. de Erudit.* p. 101. *Apud* Eundem.

(a) Voſſii *Epiſt. Scaliq.* Ep. 159. dans le IV. vol. de ſes Oeuvr. rar. fol.

(b) Préface d'if. Voſſius au devant du Traité de *Majemonidis* de Idololatria. A la ſuite de l'ouvrage de G. J. Voſſius ſur l'Idolatrie.

(c) Ibidem.

(d) Voſſii *Epiſt.* p. 654.

(e) Le Long *Biblioth. Sac.* Tom. II. p. 664.

(f) Voſſii *Epiſt.* p. 179.

(g) Ibid. *Epiſt.* 678.

(197) Voſſius (Denys), quatriéme fils de Gerard-Jean Voſſius (*a*), nâquit à Dordrecht le onziéme Mars 1612 (*b*); né avec un génie heureux il fit de grands progrès ſous un Maître tel que ſon père; il étudia ſous lui & ſous Daniel Heinſius la Langue Latine & l'Hiſtoire Romaine, & à peine avoit-il dix ans, qu'il fréquenta les leçons publiques de Meurſius ſur la Langue Grecque; il conçut tant de goût pour celle-ci, qu'il n'y avoit pas d'Auteur célébre qu'il n'eût lu ſinon en tout du moins en partie, & il en avoit fait de conſidérables extraits (*c*). Il acquit auſſi la connoiſſance de l'Hébreu, du Syriaque, & du Chaldaïque ſous le célébre Conſtantin l'Empereur. La premiére de ces Langues lui étoit ſi familiére, qu'avant l'âge de quatorze ans accomplis il avoit lu deux fois tous les Livres de l'Ancien Teſtament, dans l'Original. Il étudia l'Arabe d'abord ſous Erpenius, & enſuite ſous Golius, & poſſédoit cette Langue à un tel point, qu'il augmenta d'un grand nombre de mots le Dictionnaire de Raphelengius, ayant à peine ſeize ans, & qu'il travailla à traduire les Proverbes des Arabes (*d*). Il s'appliqua de lui-même à l'étude de la Langue Arménienne, Ethiopienne, & à celle des autres Langues Orientales. Le déſir de contribuer à la converſion des Juifs l'engagea à acquérir un grand nombre d'Ecrits des Rabbins, en quoi il profita des directions de Manaſſé Ben Iſraël, célébre Rabbin d'Amſterdam, qu'il conſultoit ſouvent. Ce fut dans cette vue qu'il traduiſit de l'Eſpagnol le *Conciliator* de ce Docteur Juif [*A*]; car le jeune Voſſius poſſédoit non ſeulement toutes les Langues ſavantes, mais encore l'Eſpagnol, l'Italien, & le François, & vraiſemblablement il n'ignoroit pas l'Anglois, ayant accompagné ſon pere dans ſon voyage d'Angleterre en l'année 1629. Dans le même tems qu'il faiſoit cette Traduction, il travailloit à deux autres traductions, à celle des Annales d'Everard de Reyd [*B*] & à celle du Traité de Majemonides

[*A*] *Ce fut dans cette vue qu'il traduiſit de l'Eſpagnol le* Conciliator *de ce Docteur Juif.*] Cet Ouvrage eſt intitulé: *Manaſſeh Ben Iſraël* Conciliator, *ſive de convententia Locorum S. Scripturæ, quæ pugnare inter ſe videntur, opus ex vetuſtis & recentioribus Rabbinis magno induſtria & fide congeſtum.* Amſt. 1633 in-4. Il ne s'agit que des paſſages du Pentateuque, qui paroiſſent être en oppoſition. L'Auteur a publié enſuite en Eſpagnol un ſecond Volume pareil ſur le reſte de l'Ancien Teſtament, en 1628 (e). Le P. le Long obſerve, qu'il y a trente queſtions dans l'Eſpagnol, que Voſſius n'a pas traduites. Son Pére parle de cet Ouvrage en ces termes (f): *Nec operam ea verſione filius perdidit, cum nil prope operoſius ſit, quam oſtendere convententiam locorum Scripturæ quæ pugnare videantur. Non inutilem profecto laborem iis navavit, qui ſcribere poſthac in Librum Moſaicum volent. Non omnia in illo voluminc probamus. Judæi eſt opus* in hac urbe *cauſam Judæi* inter ſuos. *Sed tamen videbimus, ut qui poſthac commentari in Moſaica volent, ex Rabbinis ſibi non lectis bene deprompturi ſint, quibus gratiam ac venerem ſuis concilient, & multijuga lectionis honorem ab imperitis conſequantur.* Meurſius témoigna à Voſſius le Pére, qu'il avoit vu avec plaiſir cet Ouvrage, de même que celui dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante: *Reidani Hiſtoriam & Judæi hominis Conciliatorem, libens vidi: magis etiam quia filio Dionyſio utrobique parta eſt gloria. Facto ex animo & crejatum ſummam gratulor* (g). An reſte cette Traduction de Denys Voſſius a été inconnue au Pére Niceron, & à Mr. l'Abbé Gouſet, qui ont l'un & l'autre dit quelque choſe de ce jeune Savant.

[*B*] *Il travailloit à deux autres Traductions, à celle des Annales d'Everard de Reyd.*] Everard de Reyd étoit un homme de diſtinction éclairé, grave & prudent, & ce qu'il y a de plus important dans un Hiſtorien, il connoiſſoit parfaitement la République dont il a écrit l'Hiſtoire, & fut à portée, par les emplois dont il fut revêtu, de s'inſtruire des affaires les plus ſecrettes. Il fut d'abord Conſeiller de Jean de Naſſau, Gouverneur de Gueldres & du Comté de Zutphen, & enſuite de Guillaume-Louis de Naſſau, Gouverneur de Friſe; & fut auſſi Bourguemaître de la Ville d'Arnhem, où il étoit né, & Député à l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Quelques-uns l'accuſent d'être un peu trop favorable à la Maiſon de Naſſau, au ſervice de laquelle il avoit été; & c'eſt ce qui fait, que cet habile homme d'ailleurs un des premiers Hiſtoriens des Provinces, donne toute la gloire des avantages remportés aux Princes d'Orange, & ſurtout à Guillaume-Louis, & qu'il ne rend pas aſſez de juſtice aux Etats du Pays, dont il juge avec beaucoup de liberté. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'épargne ni la Reine Elizabeth, ni le Roi de France, ni l'Empereur, ni les autres Princes & Etats (4). Il a écrit l'Hiſtoire depuis l'an 1566 juſqu'en 1601; étant mort en 1602. Il laiſſa ſon Ouvrage manuſcrit à ſes Héritiers, & leur défendit de l'imprimer, que douze ans après ſa mort. Ils ſuivirent ſes intentions, & ſon Hiſtoire ne parut même, ſi je ne me trompe, pour la premiére fois qu'en 1626 ſous ce titre: *Voornaemſte Geſchiedeniſſen in de Nederlanden ende elders, beſchreven by* Everhard van Reyd, *van den Jare 1566 tot den Jare 1583 in 't korte, ende van dien tyd tot het Jaar 1601 in 't langhe (als bebbende verle ſecreten ende gewichtige ſaken ſelfs by geweeſt), die andere Hiſtori-Schryvers door onwetenheyd hebben moeten voorby gaen, eſte door quaet bericht onwaerbe ſtellen.* Arnhem 1626 in-4. Il s'en fit une nouvelle Edition ſept ans après ſous le titre ſuivant: *Oorſprongh en voortgang van de Nederlandſche Oorlogen, ſedert den Jare 1566 tot den 1601. door* Everhard van Reyd. Arnhem 1633 in-folio: & dans la même ville en 1638, & à Amſterdam en 1644; & à Lewarde 1650. toutes ces Editions ſont in-folio. La traduction de Voſſius fut imprimée en 1633: *Belgarum illarumque Gentium Annales. Auctore Everardo Reidano; Dionyſio Voſſio Interprete.* Leyde 1633 in-folio. Au témoignage de ſon pére la traduction eſt fidéle, & d'un ſtile convenable à l'Hiſtoire, ayant pris principalement pour modéles Céſar & Tacite, qu'il poſſédoit à fond. *Sententiam ſule optima expreſſit; & exiſtimatur ſcripſiſſe ea dictione, quæ hiſtoria convenit. Cæſarem imprimis ac Tacitum imitatur, quos prope in ſanguinem & ſuccum vertit* (5). Son frére (6) nous apprend qu'il avoit quelque deſſein de

(4) Ibid. *Epiſt.* 276 & 279.

(5) Ibid. *Epiſt.* 279.

(6) Dans la Préface indiquée à la cit. (*b*) du Texte.

nides ſur l'Idolâtrie [C]. En 1631 le Baron Chriſtophle Slupeski, qui avoit demeuré trois ans chez Voſſius le pére, écrivit à Denys, pour lui propoſer de l'accompagner dans un voyage qu'il avoit deſſein de faire à Conſtantinople & dans l'Orient; le jeune Savant, qui déſiroit avec ardeur de ſe perfectionner dans l'Arabe, auroit embraſſé avec plaiſir une occaſion ſi favorable, mais des raiſons graves & le conſeil de ſes amis déterminérent ſon pére à remercier d'une maniére honnête le Baron [D]. Ce fut à la fin de la même année, qu'il fut appellé à Derpt en Livonie. Le Roi Guſtave-Adolphe y avoit fondé une Académie, il n'y avoit pas longtems; le Baron Jean Skyte, Gouverneur de la Province, & Chancelier de la nouvelle Académie, invita lui-même par Lettres Denys Voſſius à accepter la Chaire d'Hiſtoire & d'Eloquence (e). Mais ſon pére le trouva trop jeune, & ſes amis lui conſeillérent auſſi de laiſſer le tems à ſon fils de ſe perfectionner dans l'étude du Droit & de la Politique avant qu'il allât s'établir dans les Pays étrangers (f). Il fit imprimer en l'année 1633, deux Piéces ſur la Campagne glorieuſe que le Prince d'Orange Frédéric-Henri avoit faite en 1632; de ces deux Panégyriques l'un eſt en proſe, & a pour titre; *Panegyricus ad Fredericum Henricum Arau-*

(e) Préface Auct.

(f) Voſſii Epiſt. 229.

da travailler dans un âge plus mûr, à donner la ſuite de l'Hiſtoire de van Reyd. *Scimus non alienum hoc ab conſiliis fuiſſe, ut verum uſu firmatior, ipſe ſimiliter conſignaret, quæ poſt Reidani exceſſum, ab Illuſtriſſimis ſuderatæ Belgicæ Ordinibus adverſus potentiſſimum Hiſpaniorum regem geſta forent.*

[C] *Et à cella du Traité de Majemonides ſur l'Idolâtrie.*] Il s'étoit appliqué à l'étude des Rabbins, pour pouvoir contribuer à la Converſion des Juifs. Il y a de l'apparence qu'il penſoit à leur égard, comme faiſoit ſon pére, qui écrit ſur ce ſujet au Comte Slupeski d'une maniére qui mérite de trouver place ici, quoique cela ne faſſe pas directement à l'Ouvrage du fils; les ſentimens de Voſſius ſont ſi beaux & ſi Chrétiens, que je ſouhaiterois les inſpirer à tous mes Lecteurs. *Judæorum de quibus ſcribis, miſeret me perfidi; Quanto malicm ſedulo ut operam darem Chriſtiani iis convertendis. Hoc ſine jam Thalmudicis & Rabbinicis totum ſe dare caperat à puerilibus Dionyſius meus. Nunc pleriſque omnibus terris mira eorum eſt paucitas, qui ſua tueri adverſus hanc gentem ſciant: pauciores etiam qui idonei videantur iis expugnandis: meritò accuſamus Judæos pertinacia, ſed nec ipſi ſumus exſortes, quando apud noſtros propemodum jacent Orientis littera, ſæpeque optimam cauſam inferis magis armis tutantur quam derivatoriis: quaſi hoc aliud ſit quam prodere veritatem. . . . . Quamobrem valde opto. . . . . ut homines Chriſtiani armis ſint inſtructiores adverſus Judaicam pervicaciam. Spiritus Dei & Scriptura ſunt pro nobis. Hæ volvendæ diu, noſtuque ille exorandus. Apage malæ cauſæ ſolæ, ignes, ferrum. Salus Dominus conſcientiis præſit. Nihil hic Imperatorum poſſe, vellò olim Cæſar Maximilianus. . . . . O quam multa exempla nobis omnis ſuggerit hiſtoria calamitatum Judaicarum quas perpeſſi nunc zelo ſacerdotum, ſed qui non eſſet ſecundum ſcientiam, nunc prætervia vulgi, vel incitantibus vel connivantibus, quos minime oportebat; nunc avaritia principum & aulicorum, ubi res eorum proſcriptionis fuit aſſumptæ. . . . . Mea nihil interreſt quid in Polonia vel alibi rerum geratur. Sed horreſcit animus quoties cogito, quam parum ſolliciti omnes ſumus de ſalute proximi; quem malis artibus noſtris magis avertimus a nobis, & ſimul ab æterna ſalute ſua, ſaltem quantum in nobis* (7). Ce fut vers la fin de l'année 1632 que Denys Voſſius entreprit la traduction du Traité de Majemonides, auquel il ajoûtoit des Notes (8), & qu'il ſe propoſa de dédier à l'Archevêque de Cantorbery. Sa Verſion du *Concilator* da Manaſſeh Ben Iſraël, & celle de l'Hiſtoire de van Reyd, interrompirent un peu ſon travail, qu'il reprit & qui tendoit à ſa fin au commencement d'Octobre de l'an 1633 (9), & il l'acheva avant ſa mort; mais l'Ouvrage ne parut qu'en 1641 à la ſuite de celui de ſon pére, ſur l'Origine & les Progrès de l'Idolâtrie. Son frére Iſaac le dédia aux deux Univerſités d'Angleterre, & y mit une Préface, qui contient un petit abrégé de la vie de ce jeune Savant; le Traité eſt intitulé *R. Moſis Maimonidæ de Idololatria Liber, cum interpretatione Latina & notis Dionyſii Voſſii.* Tous les Savans reçurent cet Ouvrage avec applaudiſſement. Louis du Dian écrit à Voſſius (10). *Maximas tibi habeo gratias, quod præclare omnere laborum præclariſſimi filii tui τῷ μακαρίτῃ, juvenis longiori vita digni, beare me voluerit. Nec diſſimulare poſſum, inter cæteras ejus præclaras doctiſſimaſque Annotationes, vel maxime obſtitiſſe me, quod Servatorem noſtri æternum divinitatem fideliter tueatur, eumque Angelum illum fœderis fuiſſe aſſerat, qui nomine Jehova inſignitus cum Patribus egit.* Conſtantin l'Empereur ne penſoit pas moins avantageuſement du travail de Voſſius: *Dionyſius ὁ μακαρίτης ea præſtitit, quæ non facile quis imitetur: cum Maimonidæ verba & phraſim Latiniſſime & tanta fidelitate expreſſit, ut conſignificationes (licent ita cum Philoſophis audacius loqui) etiam non prætermiſerit. Id quam ſit arduum in Orientalium ſcriptis Occidentali quadam lingua exprimendis norint, qui id ſæpius aggreſſi fuere. Præterea a nobis omnibus abunde quam probatus* παλαιολογία *in doctiſſimis, quas ſingulis paragraphis ſubjecit, notis* (11). Bangius Profeſſeur à Copenhague, en fait un éloge magnifique (12): *Ego illud inter rara mea Profeſſionis ornamenta numero. . . . . Interpres ὁ μακαρίτης ætate minor grandævo Moſi Maimonidæ. . . . . autori ſcripti Rabbinici de Idololatria, viro magnæ auctoritatis & celebritatis apud Rabbinos & Chriſtianos Ebraicæ Linguæ æſtimatores haud cedit. Imo quo magis præſtat puritas Linguæ Latinæ Rabbiniſmi ferruginei, eo laudabilior eſt interpretatio ipſo textu. In Commentariis vero tres Linguæ conditiales certant de primatu. Agmen ducit Rabbinicæ Antiquitatis peritia, & Ebraicæ Literaturæ cognitio ætate juvenis unum & triginti annos nati major, atque veteranas in admirationem rapit. It Comes Græca & Latina, nullique grande decus & lumen addit. Etiam Eccleſiaſticæ antiquitatis radius ſubinde Lectoris oculos ferit. Hæc omnia in Druſii monumentis & aliis id genus paucis comparent. Auſim affirmare, ſi, poſtquam ex ephebis exceſſi, tanta dexteritate Codices Rabbinorum evolvere potuerit, atque eruditis Commentariis illuſtrare; quod ætate grandiore redivivus Druſius audiſſet ſi eadem horum ſtudiorum telam pertexere ipſi fuiſſet propoſitum.*

[D] *Des raiſons graves & le conſeil de ſes amis déterminérent ſon pére à remercier d'une maniére honnête le Baron.*] Il paroît par une Lettre de Voſſius (13) à Grotius, qu'il étoit fort combattu ſur le parti qu'il prendroit. D'un côté, ſachant que le Baron étoit Catholique-Romain, il craignoit qu'un jeune homme, tel que ſon fils qui n'avoit pas encore vingt ans, ne ſe laiſſât gagner par des promeſſes, ou ſéduire par des raiſons ſpécieuſes; ainſi il ne trouvoit pas de ſûreté à lui faire entreprendre un ſi grand voyage avec des gens, qui croiroient faire une œuvre agréable à Dieu, en le faiſant entrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine. D'ailleurs on faiſoit ſoupçonner à Voſſius, que le Roi de France avoit deſſein d'envoyer un Ambaſſadeur à Conſtantinople, de la Compagnie duquel le Baron profiteroit. Or il n'y avoit pas d'apparence que le Roi envoyât quelqu'un, qui ne fût pas de ſa Religion. L'Ambaſſadeur ne pouvoit manquer d'avoir avec lui un Prêtre, & d'autres perſonnes de la Religion Romaine, deſorte que le danger de ſéduction que Voſſius craignoit, augmentoit par-là. Il ne redoutoit pas moins que ſon fils ne ſe corrompît pour les mœurs, s'il ſe trouvoit des Libertins parmi les gens de l'Ambaſſadeur, comme cela pouvoit aiſément arriver. D'un autre côté, comme l'on aime à ſe flatter ſur les choſes qui ſont plaiſir, Voſſius penſoit que peut être le Baron étoit moins attaché à la Religion Romaine, qua dans le tems qu'il étoit à Amſterdam; qu'il ſeroit peut-être accompagné d'un Médecin François, nommé Paſchal, qui avoit été ſon Gouverneur, qui n'étoit point bigot; que peut être ſon plus jeune frére, qui étoit dans les ſentimens des Proteſtans, ſeroit du voyage; enfin, qu'il ſe pourroit que l'Ambaſſadeur ſeroit du nombre de ceux qui ſe trouvoient parmi les Politiques de France, & qui n'avoient pas ſi mauvaiſe opinion des Réformés. En cas que ces raiſons euſſent quelque fondement, Voſſius étoit aſſez diſpoſé à accepter les offres du Baron, qui étoit d'ailleurs un homme d'un grand mérite. Il prie Grotius de l'inſtruire, s'il lui étoit poſſible, de tout ce qui pouvoit regarder le voyage projetté. Celui-ci lui répondit (14), que le Baron avoit deſſein de faire le voyage d'Italie & de Conſtantinople, & qu'il étoit incertain par lequel des deux il commenceroit. Que l'Ambaſſadeur de France étoit ſur ſon départ, & qu'il n'y avoit pas d'apparence que Slupeski pût être prêt pour l'accompagner; que d'ailleurs il ne croyoit pas que le Baron voulût ſolliciter d'être reçu à ſa ſuite. Que du reſte, le fréquent commerce qu'il avoit eu avec les Jéſuites, l'avoit confirmé plus que jamais dans la Religion Romaine, enſorte qu'il ne vouloit écouter rien ſur ce ſujet. Que la Médecin en queſtion ne devoit point être du Voyage, & qu'il demeuroit auprès du frére aîné du Baron. Mr. Doublet que Voſſius avoit conſulté, s'en remit à ſa prudence pour décider ce on voit cependant qu'il penchoit plûtôt à conſeiller le voyage, qu'à le déconſeiller: ce qu'il dit auſſi ſi judicieuſement tourné, que je me fais un plaiſir de le rapporter (15): *Nec vereor idem hic agere (ſententiam liberius exponere) niſi quid quisquam, in tam longa peregrinatione, commodi ſimul & incommodi, cernere valeat, id & tu qua vales prudentia, optime diſcerneres, & (quod tecum nemo) filii tui genium, mores, indolem, virtutesque omnes & vitia haberes perſpectiſſima. Quantum quidem ego juvenum, ad miraculum præſtantem novi, ea eſt in ipſo eruditi, atque in ſolidioris eruditionis ardor, ut nonniſi maximo cum fructu peregrinationem iſtam obire poſſit. Nec facile affulgebit commodior opportunitas, quam hæc ipſa, qua citra peculiare diſpendium ullum, in comitatu Virorum Illuſtrium, quorum probitas, & eruditio, ſunt extra dubium, Galliæ, Italiamque peragrare, & Conſtantinopolin adire, invitatur ſponte, quinimo vel beneficio adſeſſurus beneficiores ſuos, ſi tam amicæ petitioni obſecundaverit. At vero quæſoque filius tuus, in Religione fixam mentem, quæſque firmum pectus gerat, adverſus illecebras, quibus omnis juventus facillime ſolet, præſertim forſit irretiri; & præ cæteris ingenia, quæ cæteris præſtant, ſunt obnexia; id tu melius judicaveris, quam conſultor quiſquam extra ædes tuas, fuerit ille, vel prudentiſſimus mortalium. Ego quod non ſub alio morum Magiſtro, quam te Patre, ſit educatus baſtemus, non poſſum non optima ſperare, ſimul & credere. . . . . Ego non lubens deſiderim filii honeſtiſſimis, & ab ardore proculdubio generoſo proficiſcentibus adverſer, nec diſſuadere profectionem velim, imo juſſerim potius, ſi externus meo judicio fiderem, ut conſilium imperiti ſtatuiſſem. Id vero non ſtatuo, nec ſuadeo, nec diſſuadeo.* Il y a de l'apparence, que ce que Grotius manda à Voſſius, & que nous avons rapporté ci-deſſus, détermina ce tendre pére à ne pas expoſer ſon fils, malgré ce qu'il y avoit d'avantageux dans les offres qu'on lui faiſoit.

(7) Voſſii Epiſt. 192.

(8) Voſſii Epiſt. 248.

(9) Ibid. Epiſt. 276.

(10) Ibid. Epiſt. 590.

(11) Ibid. Epiſt. 601.

(12) Ibid. Epiſt. 691.

(13) Ibid. Epiſt. 279.

(14) Grotii Epiſt. 974.

(15) Voſſii Epiſt. 179.

Arauſionenſium Principem, & l'autre eſt en vers, intitulé *Fredericus Victor*: imprimés enſemble à Amſterdam en 1633 in-4. Son frére parle encore d'une Oraiſon funebre d'André Chone Jaski, jeune Seigneur Polonois, mort à Rome pendant ſes voyages, qu'il avoit compoſée à la ſollicitation de la famille de Jaski, & qui a été imprimée à Dantzig. Parmi tant d'occupations litéraires, il travailloit encore à une nouvelle Edition de Jules-Céſar [*E*]. Peu de tems avant ſa mort, quelques Seigneurs de Suéde lui propoſérent de faire un voyage dans ce Pays-là, d'y paſſer ſix ou ſept mois pour en apprendre la Langue, de viſiter enſuite les Archives, & les autres monumens, pour s'inſtruire de l'Hiſtoire ancienne & moderne de Suéde: après quoi on devoit lui conférer le titre d'Hiſtoriographe avec des appointemens conſidérables, à condition qu'il écrivît l'Hiſtoire du Royaume à ſon retour en Hollande; & en cas qu'il voulût s'établir en Suéde, il n'y a rien qu'on ne lui fît eſpérer (*g*): Voſſius le pére avoit conſenti à ce voyage, ſur les fortes inſtances des fils du Chancelier de Livonie, qui avoient été quelque tems chez lui, & avec l'aîné deſquels notre Denys devoit faire le voyage (*b*): mais la Providence en diſpoſa autrement, il tomba malade, & mourut le 25 Octobre 1633, dans la vingt-deuxiéme année de ſon âge, univerſellement regretté de tous ceux qui l'avoient connu [*F*]. Guillaume Seigneur d'Arlanderveen, qui étoit partieuliérement lié avec lui, & qui cultivoit comme lui la Litérature Grecque, voulut qu'il fût mis dans le tombeau de ſa famille dans l'Egliſe Neuve d'Amſterdam, & préciſément quatre ans aprés, il y fut inhumé auprès de ſon ami (*i*). Je ne dois pas oublier de dire, qu'on trouve une Lettre de Denys Voſſius parmi celles de ſon pére (*k*), qui contient une partie de l'Hiſtoire de Tamerlan, & d'un Roi de Perſe, qui vouloit l'imiter. J'ajoûte qu'il dirigeoit en grande partie les études de ſes deux plus jeunes fréres, Iſaac & Gerard.

(*g*) Ibid. *Epiſt.* 321.

(*b*) Preface citée.

(*i*) Là-même.

(*k*) C'eſt la 172.

[*E*] *Il travailloit encore à une nouvelle Edition de Jules-Céſar.*] Il avoit corrigé un grand nombre d'endroits de cet Auteur, & l'avoit enrichi de Notes: *Diſputiam, quid ſatis optimum de. . . . . Julio Cæſare, quem poſt Scaligerum ipſum, feliciter innumeris pene locis, caſtigavi, & notis eruditis fecit plurorem* (16). On voit par divers endroits des Lettres de Voſſius, qu'il comptoit de mettre ce travail de ſon fils au jour. Gerard, frére de Denys, ſe propoſa d'en donner l'Edition, & d'achever ce qui manquoit à ce que ſon frére avoit fait, mais il mourut avant que d'avoir rempli cette tâche. L'Ouvrage du jeune Voſſius a demeuré longtems enſévéli dans l'oubli, c'a été le célébre Grævius qui l'en a tiré, & qui publia en 1697. *C. Julius Cæſar cum notis Dionyſii Voſſii. Acceſſit Julius Celſus de vita & rebus geſtis C. Julii Cæſaris, ex Muſæo Joannis Georgii Grævii.* Amſterdam 1697 in-8. Mr. Oudendorp a inſéré les Notes de Denys Voſſius dans ſon Edition de Jules-Céſar in-4. Leyde & Rotterdam 1737.

(16) Ibid. *Epiſt.* 257.

[*F*] *Mourut. . . . . univerſellement regretté de tous ceux qui l'avoient connu.*] Il n'eſt pas étonnant qu'un regrettât un jeune homme qui donnoit de ſi grandes eſpérances, car le portrait qu'en fait ſon pére n'eſt point flatté (17): *Quantum ille de ſe, imo, prope dixerim, quid non ſpondebat? Quis ejus ætatis Claſſicos Scriptores, Latinos, & Græcos, diligentius evolvebat? quam ſolutæ, etiam ubi magni viri ſæpe hærent, enucleabat? quanto cum genio imitabatur? Quæ plurium linguarum notitiam complexus? . . . . . Vix annus ſpatium requirebatur, quin multa, magnaque habuiſſet Reſp. Literaria, ſtudio, operaque ejus perfecta: Nec ulla linguarum modo variarum & multijugarum, eruditionem tyrannis, ſed acre etiam ingenium, limatiſſimum judicium, & quod ante omnia puto, eximium pietatem.* Tous les Savans à l'envi les uns des autres témoignérent le plus vif regret de la perte de ce jeune Savant. Saumaiſe en parle en des termes, qui indiquent qu'il étoit extrêmement touché (18): *Sed hæc mea tecommoda ludum jocumque fateor eſſe, prout eſt illa iliades, quæ te cælo caput ſublime ferentem, repente ad inferos preſſion demerſit, optime, cariſſime, doctiſſime, & ad omnia jucunda nati filii obitu, quem tu non ſolus lugere, ſed omnes una tecum debemus, quicunque litteras amamus; cum ſatis conſtet iis quibus notus fuit, non privatam jure eſſe jactaram, ſed publicam, & communiter bonis omnibus dolendam. Non tu, inquam, filium tantum tuo amantiſſimum, tuam ſpem, tuum ſolatium amiſiſti, ſed Reſpublica etiam litterata ſummum ſuum alumnum, ac præſidium, qualem ſe futurum eſſe non levicula ejus ſpe oſtendebat, ſed re certa, manifeſtoque pignore jam ſpondebat. Nec promittebat fructum diuturnæ, ſed etiam præſtitera.* Grotius n'en dit guére moins (19): *Venus in meritem nunc hiſtoriæ ea peritia, ut non ex alio jermane in Romanum tranſlata, ſed in eo ipſa nata videatur; tanta in limpido orationis flumine paterni magiſteri expreſſa viva effigies: nunc carmina ea felicitate fuſa, ut juvenis tot veterum tot novarum linguarum peritus, nihil aliud quam poëtam egiſſe videatur.* Le célébre Golius, dont le jeune Voſſius avoit été diſciple, nous fournit de nouveaux traits pour ſon éloge (20): *Præſtantiſſimi filii tui nuncupatio poſtumus fatus me graviter commovit. Non potuit enim non refricari priſtinum vulnus, ab immatura ejus morte mihi inflictum, cum præſertim charitſſimum illud nomen, & extrema quæ in terris reliquit, teneriſſimi animi veſtigia conſpexi. Alias per ſe nunquam non ob animum verſatur ille dies, qua poſtremum hic adfuit mihi. Nam cum ſupra ætatem ſapuiſſet ſemper, tunc quidem tantum cæleſtis ſapientiæ ſpirabant ejus dicta, & , quæ communicavit mihi, cogitata atque inſtituta vitæ, ut jam in cæleſtem ordinem tranſcriptus videretur.* Les Savans des Pays étrangers ne le regrettérent pas moins que ceux de Hollande; on a vu dans la Remarque [C] de quelle maniére Bangius de Copenhague en parloit; Loccenius Profeſſeur d'Upſal écrit à Voſſius (21): *In præmaturo chariſſimi tui Dionyſii obitu non poſſum non tibi congratulari. Et quid ni? cum ingenium tam eximium & illud Batavize decus, & quæ tantæ eruditionis monumenta jam profecta, & majora, ſi per fata licuiſſet, expectanda erant, ut verba foſſitialis ceſſerint.* Je finis par un ſeul trait, qui prouve juſques à quel point Denys Voſſius étoit eſtimé & aimé. Plus de ſept ans aprés ſa mort, J. F. Gronovius écrivoit à Nic. Heinſius (22): *Adolescentis Voſſii ne nunc quidem ſine lacrymis mentionem poſſum.*

(17) Idem ibid.

(18) Salmaſii *Epiſt* 41.

(19) Grotii *Epiſt.* 134.

(20) Voſſii *Epiſt.* 600.

(21) Ibid. *Epiſt.* 385.

(22) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. III p. 93.

✠ VOSSIUS (Isaac) frére de celui dont nous avons parlé dans l'Article précédent, & fils de Gerard Jean, naquit à Leyde en 1618. Il reçut de ſon pére la même éducation que ſes fréres, outre un Précepteur domeſtique qu'il avoit avec ſon frére Gerard, ſon pére dirigeoit lui-meme leurs études (*a*), ſon frere Denys leur donnoit auſſi des ſoins. Avec de pareils ſecours, joints à l'exemple, & au génie naturel, Iſaac fit des progrès non moins rapides que ſes fréres. Dès l'âge de dix-neuf ans, les Savans concevoient de fort grandes eſpérances de lui (*b*), & il étoit déjà en commerce de Lettres avec Saumaiſe, J. F. Gronovius: Nicolas Heinſius & lui étoient auſſi déjà en liaiſon, & ſe communiquoient des Livres & des Manuſcrits. L'ardent déſir qu'il avoit d'apprendre l'Arabe engagea ſon pére à l'envoyer à Leyde en 1637 pour étudier cette Langue ſous Eliehman & Golius (*c*). Dès ce tems-là il travailloit à donner ſon *Scylax*, qui parut en 1639 [*A*]. Il penſoit auſſi à une Edition de Ptolemée [*B*] qu'il n'a pour-

(*a*) G. J. Voſſii *Epiſt. Sect.* Epiſt. 150 dans le IV Vol. de ſes Oeuv. in folio.

(*b*) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. III. p 40.

(*c*) Voſſii *Epiſt.* 402.

[*A*] *Il travailloit à donner ſon* Scylax, *qui parut en* 1639.] J. G. Gronovius lui écrivoit à ce ſujet le 4 Octobre 1637 (1): *Gratulor tibi ex animo de propinqua ſpe bareinturæ quidem, ſed propriis nunc meritis ſe commendaturæ fumæ tuæ.* Scylacem *enim ſub prælo eſſe ſcribunt, & narrant præſtantiſſimi fratres tui. In quem quæ nos dicturus ſis aviditſime expecto, imo ſatio, qui guſtum egregiæ tuæ operæ dudum percepi, & didici quid de tuo ingenio doctrinaque ſupra annos homines non obeſe nari ſentire fas ſit.* L'Ouvrage parut ſous ce titre: *Periplus Scylacis Caryandenſis, & Anonymi Periplus Ponti Euxini, Græce & Latine cum notis Iſaaci Voſſii.* Amſterdam 1639 in-4. Voſſius avoit eu le MS. de l'Auteur Anonyme, qu'il a joint à *Scylax*, de Saumaiſe, à qui il a dédié ce fruit de ſa jeuneſſe. Jaques Gronovius a fait entrer les Notes de Voſſius dans l'Edition qu'il a donnée des Géographes anciens ſous le titre de *Geographica Antiqua*. Leyde 1697 in-40. Voici ce que Grotius écrivit à Voſſius au ſujet de cet Ouvrage (2): *Pauci ſunt dies cum accepi expectatum diu Scylacem, legique ſimul ac a libraria recluerat. Mirares diligentiam tuam, niſi jeverem cujus eſſes filius. Ab ea nata, ita educata ſperanda omnia, quæ ab aliis ſperare non audeamus. Ita omnia converriſti cum pulvisculo, ut operam luſuri ſint, qui poſthac aliquid ad illos Geographos ſint canaturi.*

(1) Lettres MSS de la Bibl. des Remontrans à Amſterd. *Vol. A. Lett.* 2.

(2) Ibid. *Lett.* 18. du 2 Octob. 1638.

[*B*] *Il penſoit auſſi à une Edition de Ptolmée.*] Il en eſt parlé dans pluſieurs Lettres, qui ſe trouvent dans le curieux Recueil, cité dans la Remarque précédente. J. F. Gronovius lui envoya deux MSS. de la Bibliothéque du Comte d'Arundell (3). Grotius lui écrivoit (4): *Ptolemæi editio bene tibi procedat opto. Expectamus enim ubi te nihil non dignum Voſſiano nomine. Eſt in Bibliotheca regia hic bonus Ptolemæi liber manu antiqua. Eum ſi quibus in locis conſulere velis, Bullialdus Mathematicarum Artium doctiſſimus, amicus & meus & omnium literæ. amantium, ea eſt humanitate ut prompto animo, ſicut alio. rum labores adjuvat, ita & tuos ſit adjuturus. . . . . Eſt & in Bibliotheca Veneta Ptolemæi liber pervetus.* Vincent Fabellius lui en demandoit des nouvelles au commencement de l'année 1640 (5): *De tuis cupio ſcire, quid agas, quæ ſtudia, quæ ſcriptio. Quid. . . . . de tuo Ptolemæo fiat. Magnam ejus editionis ſpem hic (à Paris) feci eruditis, qui jam ex ungue Leonem norunt.* Et huit ans après le même Savant le prioit de lui envoyer cet Ouvrage, ne doutant pas qu'il ne fût déjà imprimé; mais il ſe trompoit, Voſſius n'a jamais exécuté ſon deſ-

(3) Ibid. *Lett.* 22.

(4) Ibid. *Lett.* 27.

(5) Ibid. *Lett.* 36.

pourtant jamais publiée. En l'année 1640 il donna une Edition de Juſtin in-12. avec des Notes. Au Printems de l'année ſuivante, il obtint de ſon père la permiſſion de faire un voyage en Angleterre & en France, pour viſiter les Bibliothéques & voir les Savans de ces Pays (*d*); il paſſa en Angleterre au mois d'Avril, & s'y occupa principalement à copier des Auteurs Grecs, qui n'étoient pas imprimés, & à collationner ceux qui avoient paru avec des MSS. (*e*). Il ſe rendit en France au mois de Juillet ou d'Août, où il fut fort accueilli par Grotius (*f*), & tous les Savans s'empreſſérent à lui donner des marques de leur eſtime, comme ceux d'Angleterre avoient auſſi fait [*C*]. Après avoir paſſé quelques mois en France, il eut envie de voir l'Italie, mais les dépenſes & les périls effrayoient ſon père (*g*), qui conſentit pourtant aux deſirs d'Iſaac, dans l'eſpérance qu'il ſe rendroit plus propre à être utile au Public; Grotius & Saumaiſe, mais ſur-tout le premier, lui conſeillérent ce voyage (*h*). Il partit de Lyon vers la fin de l'année 1641 ou au commencement de 1642, & ſe rendit d'abord à Florence, où il paſſa trois mois (*i*), s'occupant dans la Bibliothéque de Médicis à copier des MSS. Son ardeur ſur cet article étoit telle, qu'il auroit voulu, diſoit-il, avoir cent mains pour ne rien perdre des tréſors au milieu desquels il ſe trouvoit (*k*). De Florence il alla à Rome, où il n'eut pas autant de ſatisfaction qu'il s'en promettoit [*D*]. De Rome il alla à Naples, dont il fut charmé [*E*]; il revint enſuite à Rome, & y paſſa encore quelque tems, & prit le chemin de Veniſe, où il ne fit pas un fort long ſéjour; quoiqu'il eût des Lettres de recommandation, pour lui faciliter l'entrée des Bibliothéques (*l*), & particuliérement de celle de St. Marc, il ne paroît pas fort content des Vénitiens, qui comptoient faire une grande grace de permettre qu'on vît leur Bibliothéque une ſeule fois, c'eſt ce qu'il écrit à Heinſius, dans le tems que celui-ci voyageoit en Italie pour le ſervice de la Reine Chriſtine: *A Venetis ne ultra aliquid expectes. Magno credo illi beneficio te adfectum eſſe putant, quod eorum Bibliothecam ſemel videris* (*m*). De Veniſe il ſe propoſa de repaſſer en France, en prenant ſa route par Milan & par Genéve. Il fut fort content de l'accueil qu'il reçut dans la premiére de ces deux Villes, & en particulier de Bernardin Ferrari (*n*), dont le commerce lui fut d'un grand ſoulagement dans une maladie dont il fut attaqué [*F*]. Voſſius revint à Paris vers le milieu de l'année 1643, & logea chez Grotius, qui le goûta fort, & lui procura

(*d*) Ibid. *Epiſt.* 139. & 140.

(*e*) Ibid. *Epiſt.* 551.

(*f*) Ibid. *Epiſt.* 557.

(*g*) Ibid. *Epiſt.* 576.

(*h*) Ibid. *Epiſt.* 581.

(*i*) Ibid. *Epiſt.* 621.

(*k*) Ibid. *Epiſt.* 609.

(*l*) Lett. MSS. de la Bibl. des Remontrans à Amſterdam. Vol. A. *Lett.* 49.

(*m*) *Sylloge* Tom. III. p. 577.

(*n*) Ibid.

deſſein. On trouve ſeulement dans ſes Notes ſur *Pomponius Mela*, des Corrections de quelques paſſages de Ptolémée.

[*C*] *Tous les Savans s'empreſſérent à lui donner des marques de leur eſtime, comme ceux d'Angleterre avoient auſſi fait.*] Liſez ce que ſon père en écrit à ſon parent Corput (6). *A ſummis Britanniæ Magnæ Viris, præclare adeo eſt exceptus, ut ſi ſcribam, prope mentiar, ne ſidem inveniam. Idem de Gallis dixeris, ubi etiam Senatoria dignitate conſpicuus. . . . . invidere cum in diverſoris non gratabantur. Magni vero etiam nominis viri, opiparo convivio dignabantur. Dixeris iſta, vel Parentis, vel Avi gratia eſſe facta. Equidem credo, & hoc aliquid valuiſſe. Sed tamen plus credo potuiſſe, quæ ſibi poſt Scyliacem edidum, poſt Juſtinum, & Geographicum aliis obſervata, quæ ſecum circumferes; bi aliis etiam ſtudiis cognitiſſima eſſe, familiari ſermone comprobat, viris non ex ima cavea. Et lubentius habenas laxavi, ut ex magnis tot terrorum hominibus, non doctrinam mirus, quam nomen augeret; ſpero & pieratem, quæ cateroquin raro auctur ſit per tot annos, & terras currendo. Potius gentes vitia ſua affricuit, quam virtutes.* Voſſius avoit raiſon, & il y a de l'apparence que les voyages contribuérent à corrompre Iſaac, & à étouffer en lui les principes de piété que ſon père lui avoit inſpirés. Pour revenir aux marques d'eſtime qu'on lui donna, je ne citerai, pour confirmer ce que ſon père dit des Savans de France, qu'une Lettre de Mr. Sarrau (7), dans laquelle il lui parle en ces termes: *Quæ tu magnifice nimis prædicas, Suaviſſime Voſſi, a me in te collata Rothomagi & Pariſiis beneficia, ea ego denuo univerſa & ſingula, cum clariſſimo nominis tui, tum magnis nec vulgaribus tuis meritis. Præterea nihil in vita accidit, accidere unquam mihi jucundius quam tuum tuique ſimillimum benevolentiam quibuſcunque officiis promereri.* En Italie il ne fut pas moins bien reçu, ſurtout à Florence du célébre Magliabecchi, & à Luques de Joſeph Laurentius qui écrivoit à ſon père (8): *Iſaacus filius tuus juvenis virtutis ſpectatæ, & ſupra ætatem probitatis antiquæ Italiam perluſtrans animi & ſtudiorum cauſa, me Lucam humaniſſime adiit. Thyrſo voluptatis decumana meum pectus percuſſit admirantis, ſuſcipientis indolem tantam. Tibi gratulor, mihi gaudeo, te tanæ filii, me tanæ lætitiæ auctum, tui ipſius vivam imaginem in eo intuentem, quem tibi deprecor incolumem ſuperſtitemque ad annos Neſtoreos.* Rivet mandoit à Voſſius le père (9), que Bochart avoit été charmé de voir ſon fils, & qu'il ne doutoit pas qu'il ne marchat ſur les traces de ſon pere: *Samuel Bochartus affinis meus per literas ſuas teſtatus eſt, quantum debeat filio tuo, qui ipſius cauſa a via tantopere deflexerit, ut Cadmi eum irriſeret; qui ex communicatione cum eo non dubitat quin patris veſtigia ſit ſequuturus.*

(6) G. J. Voſſii *Epiſt. Select.* Epiſt. 134.

(7) Dans le Recueil cité ci deſſus *Lett.* 46.

(8) Voſſii *Epiſt.* 612.

(9) Ibid. *Epiſt.* 492.

[*D*] *De Florence il alla à Rome, où il n'eut pas autant de ſatisfaction qu'il s'en promettoit.*] Il trouve que l'accès aux Bibliothéques étoit difficile, celles qu'on lui permit de voir ne lui procurérent pas grand avantage, les poſſeſſeurs n'en étant pas moins jaloux que de leurs femmes; d'ailleurs quand on les avoit vues une fois, il n'étoit plus poſſible d'y avoir entrée; c'eſt en ſubſtance ce qu'il mande à Heinſius (10): *Cum ſint hic innumerabiles pene Bibliothecæ Librorum Scriptorum, qua in Monaſteriis, qua in Principum & Nobilium quorundam ædibus, adeo tamen difficilis eſt aditus, ut nonniſi favore aliquo ſingulari, ut interpretantur, liceat viſiſſe. Vidi jam egomet aliquas, ſed ita vidi, ut perinde ſit atque ſi non viſiſſem. Illi qui eas poſſident, quamquam a literis ſæpe ſint alieniſſimi, adeo tamen amant; adeoque cuſtodiunt, ut non putem gryphas ita auro incubare, atque illi cuſtodiæ librorum ſuorum: nam non tantum abſtinentibus, ſed videntibus etiam ſuccidunt. Nonnulli usque non eo cura & anxietate, uxores ſuas recludunt, qua Bibliothecas. Etiamſi ſi quis utroque brachio poſt tergo relegato eas ingrediatur, timent etiamnum ne quid oculi unde ſurripiant, & exportent. Præterea ubi ſemel videris, nullo poſthac uterum videndi ſpes relinquitur. Non deſunt tamen mihi favor, etiam præcipuorum in hac urbe hominum, qui aditum ad eas mihi parare voluerunt. Sed fruſtra fuere pierique. Verum neque Holſtenius, neque miſſuum eruditorum, impetrare id ſibi unquam hac Romæ potuerunt.* Il paroît par une Lettre de Mr. Doublet (11) à Voſſius, que la Bibliothéque du Vatican fut fermée pendant tout le tems qu'il fut à Rome: *Eras jam ipſe Bibliotheca cum exires inſtructiſſima, & redibit nobis Vaticana, licet clauſum illam fuiſſe toto tempore, quod Romæ tranſegiſti, conquerarin. Dolco id equidem & tuo & publici boni cauſa, cum Resp. litteriæ claudi, quæ ubi claudantur, Bibliothecas certo mihi perſuadeam.* La Bibliothéque de Farnéſe, & celle du Cardinal Altaempo furent auſſi fermées pendant ſon ſéjour à Rome *. Il étoit piqué contre les Bibliothécaires d'Italie, & en particulier contre celui de la Bibliothéque de St. Marc à Veniſe, & il en parle fort librement à Heinſius (12): *Verum quid de Bibliotheca Veneta, concedituræ libertas ejus adeundæ? Vix arbitror. Non poterit belluam iſtam expugnare, Bibliothecarium ajo, hominem & in literis, & in omni vita plane rudem & barbarum. Tales aſinos paſſim in Italia tyræ admovent, & bibliothecis præficiunt. Cauſſam nonnullam adjecerunt ſuam, credo tamen aliquam ſubeſſe: neque enim Principes Italiæ, ut ſunt acuti, fruſtra aliquid facium.* Il fait pourtant une exception en faveur de Milan, & de Bernardin Ferrari, *Mediolani tibi omnia ex animo fluent, præfello præferitur ei Bibliothecæ reverendo* Bernardino Ferrario, *Viro humaniſſimo, & Italorum omnium longe doctiſſimo* (13). J'aſſoiterai ici une particularité que j'ai omiſe dans le texte, c'eſt que Voſſius paſſa auſſi à Boulogne, mais il n'y trouva rien de ce qu'il attendoit, peu ou point de gens de Lettres, c'eſt ce qu'il écrit à Heinſius (14), dont l'attente avoit auſſi été trompée: *Gratulor tibi adventum ad iſtas olim ſtrenuas Muſeſios. Eorum urbs ſi expectationem tuam fefellerit, meam certe non minus fefellit. Literatum vel literarum amantem nullum plane invenit, niſi forſan duos vel tres (ſi bene memini) pædagogos famelicos, in quos ſi incideris, væ tibi.*

(10) *Sylloge* Tom. III. p. 581.

(11) Lett. MSS. Vol. A. *Lett.* 49.

* *Sylloge* Tom. III. p. 166

(12) *Sylloge* Tom. III. p. 175.

(13) Ibid. p. 577.

(14) Ibid. p. 571.

[*E*] *De Rome il alla à Naples, dont il fut charmé.*] Il écrit à Heinſius (15), que c'eſt de toutes les Villes qu'il a vues la plus belle, & que les agrémens de cette Ville l'avoient empêché d'y vaquer beaucoup à l'étude: du reſte il ne témoigne pas faire grand cas ni des Bibliothéques ni des gens de Lettres de Naples, quoiqu'il indique à ſon ami ce qu'il y a de meilleur en l'un & en l'autre genre: *Neapolin ſi excurres, ibi videbis Bibliothecam* Sannazarii *in Conventu S. Joannis Carbonarii. Præſtiti, niſi fallor, pater quidam Chriſoſtomus, ad quem ab Holſtenio habui commendatitias. Inter eos libros eſt Codex ſatis vetuſtus Varronis de re ruſtica. . . . . vidi quoque in eadem urbe paucules aliquot libros Patrum Theatinorum, ſed nihil in iis boni, quam Frontinus de aquæ ductibus integer. . . . . Multos ibi invenies viros mediocriter eruditos, inter quos tamen recenſendi non ſunt tres* Camilli, Glorioſus, Tutinus, *& nefcio quis tertius. Si conſpexeris* Januarium Groſſum, *is plura anagrammata e nomine tuo erunt, quam in eo ſunt literæ. Id ferme ſtudium eſt Academicorum eo in urbe, qui ſe* Otioſos *vocant, & revera ſunt. Bibliothecam Proregis non vidi. Non me permiſit ſtudiis multum vocare amantitas ejus urbis, quæ omnium, quatquot uſquam vidi, longe eſt pulcherrima.*

(15) Ibid. p. 560.

[*F*] *Il fut fort content de l'accueil qu'il reçut dans la premiére de ces deux Villes, & en particulier de Bernardin Ferrari, dont le commerce lui fut d'un grand ſoulagement, dans une maladie dont il fut attaqué.*] Nous avons déjà dit un mot de l'exception qu'il fait en faveur de Milan, on verra dans ce qui ſuit combien il étoit ſatisfait de cette Ville, tant par rapport à la Bibliothéque Ambroiſienne, que par rapport aux Savans qui y vivoient en ce tems-là (16): *Bibliotheca ibi inſtructior, quam ulla in tota Italia, excepta Vaticana. Alitus præterea, faciior, cum ſingulis dubius patens, viri etiam eruditi ea in urbe, quorum tibi familiaritas & grata, & utilis erit. Ego certe tantum debeo humanitati* Bern. Ferrarii, *Doctoris Collegii Am-*

(16) Ibid. p. 564.

cura l'entrée des Bibliothéques, & le commerce des Savans, ce qui contribua à déterminer ſon pére à lui permettre de paſſer l'hiver à Paris [G]: il ſe plut tellement en France, qu'il ne preſſa pas trop ſon retour en Hollande, n'étant arrivé chez ſon pére qu'au commencement du mois d'Octobre 1644 (o). Il apporta de ſes voyages un grand nombre de MSS. qu'il augmenta encore dans la ſuite [H]. Pendant l'année ſuivante il fut fort occupé aux Ouvrages de ſon frére Gerard (p), qu'il n'a pourtant jamais donnés au Public; il travailla auſſi à des Ouvrages de ſa façon, & publia l'année ſuivante les Epîtres de St. Ignace [I]. Après la mort de ſon frére Matthieu en 1646, ſon pére ſollicita pour lui la place d'Hiſtoriographe de Hollande & de Zélande, que le défunt avoit eue (q), & il l'obtint (r), du-moins des Etats de Hollande; il eut auſſi la place de Bibliothécaire de la Ville d'Amſterdam, comme il paroît par une Lettre Manuſcrite de J. F. Gronovius. Je le trouve vers le même tems auſſi qualifié de Docteur ès Droits, j'ignore quand & où il avoit pris ſes degrés. Une circonſtance qui fait honneur à Voſſius, c'eſt qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'obliger les Savans, tant en leur communiquant ſes MSS. qu'en contribuant à faciliter

(o) Voſſii *Epiſt.* 895.

(p) Ibid. *Epiſt.* 320.

(q) Ibid. *Epiſt.* 722 & 731.

(r) *Sylloge* Tom. III. p. 567.

breſiani, viri ſcriptis clariſſimi, ut plus cuiquam debere non poſſim. Ille mihi in agritudine magno fuit ſolatio: uſum præterea MStorum ejus Bibliothecæ procuravit, & in aliis omnibus & conſilio & re ſemper mihi adfuit. Sed & plures in ea urbe ſunt literati, literarumque amantiſſimi; uti Pater Sſondratus, Ordinis Theatini, & præterea Illuſtriſſimus Joannes Maria Vicecomes, *cujus carmina, ubi videris, non poteris non probare.* Il tomba malade en chemin, en allant de Veniſe à Milan, & il attribue cette maladie, ou à l'ardeur du climat, ou à quelques excès qu'il avoit fait Veniſe, où il s'étoit trouvé avec des Allemands & des Anglois; il en fait le récit à Heinſius

(17) Ibid. p. 572. allez naïvement (17): *Eodem quoque tempore, niſi fallor, neque bacchanalibus exactis, & ego Mediolanum olim me contuleram, ſed me gravis morbus in itinere oppreſſit, quem an æſtus ſoles, quem intenſiſſimum illis diebus perſenſi, objecta præſertim umbella: an vero non bene ſervata adulera dicta, ne nunc quidem ſcio dixerim. Illud interim certo ſcio, me in popina naſcio qua Venetiis diu ſatis baſiſſe inter Germanos quosdam & Anglos, id eſt inter famem & ſitim, nec alii eo quam ventri & guſtui operam dediſſe.*

[G] *Ce qui contribua à déterminer ſon pére à lui permettre de paſſer l'hyver à Paris.*] Grotius le reçut chez lui, & prit beaucoup de plaiſir dans ſon commerce, il ne négligea rien de ce

(18) Grotii *Epiſt.* 1601. qui pouvoit contribuer à ſa ſatisfaction (18): *Eſt domi noſtræ Ignatius noſter, & eris quamdiu ipſe voles, & vos parentes ejus. Multum delector ejus conſuetudine, tum ob ſummam ejus eruditionem morumque ſuavitatem, tum quod te ipſe & mortui avi & patris abſentis memoriam recolo. Spero non inutile ei fore cognoſcere & Aulam hanc & plurimos eruditos, qui in hac ſunt urbe. Tum vero ad Bibliothecæ Regis, Thuani, Pithoei & aliorum, patet ei aditus. Nam Cardinalis, qua velut noſtra aut ſocietatis, habet nunc Cardinalis Mazarinus. Bene autem valet Iſaacus, & quo rectius valeat, ſæpe cum extra urbem ſpatiatum deduco.* Voſſius le Pére ſentit tout l'avantage que ſon fils pouvoit recueillir du commerce de Grotius & de ſon ſéjour à

(19) Voſſii *Epiſt.* 252. Paris, & il répondit à cet illuſtre ami (19): *De filio Iſaaco plurimum gaudeo, quod ſoſpes Lutetiam redierit, & ſic Excellentiæ tuæ placeat, ut ſpento etiam in ædes recipere ſit dignatus, ſatius etiam cenſeo, ut ſi mœſtitiam ea res nam adferet, aliquantiſper commoretur. Eum domi videbis, atque audiet, cujus dicta ſingula pro oraculis habere debet, ſoris etiam natitiam ſummorum Virorum conſequetur: Bibliothecæ variis fruetur. Utrobique vero erit, unde non modo doctior ſiat, ſed etiam prudentior.* Le but de Voſſius, en laiſſant ſon fils quelque tems à Paris, étoit qu'il ſe perfectionnât dans la connoiſſance du Droit, & de la Politique, c'eſt ce qu'il marque à Mr. Doublet (20): *Iſaacum . . . . ſoſpes rediit Pariſias, ubi in ædibus illuſtriſſimi Grotii agit. Puto ſic expedire, ob majorem ſibi Juris, & rerum Civilium ſcientiam parat: quod vix alibi tam feliciter poſſet, quam ea in urbe & domo.*

(20) Ibid. *Epiſt.* 239.

[H] *Il apporta de ſes Voyages un grand nombre de MSS. qu'il augmenta encore dans la ſuite.*] On peut s'en rapporter à ſon pére, qui n'étoit pas homme à en impoſer. Voici ce qu'il écrit à Selden (21). *Anæ duos, tres menſes, Gallia, Italiaque, triennii quaſi ſpatio, luſtratis magnas præclaraque Scriptorei bactenus inedita, pene dixerim theſaurum apportavit, aliis poſt alios juris publici faciendus, bono literarum, nec ſine teſtatione, quorum beneficio tantum potuerim in ſtudiis & meis & liberorum.* Il mandoit à Heinſius en 1645, qu'il avoit commencé à former une petite Bibliothéque de MSS. & qu'il en avoit déjà deux-cens, & il lui indique un endroit où il en avoit acquis

(21) Ibid. *Epiſt.* 704. quelques-uns à Orléans, & où il y en avoit encore, qu'on pourroit peut-être avoir à bon marché (22): *Copii & ego inſtruere Bibliotheculam librorum MSS. & jam ad ducentos colligi. Si Aurelianis excurras, rogo, an inquiras de quadam muliere nobili, quæ degit X. aut XII. circiter leucis extra urbem, in via, quæ Bituriges verſus tendit. Habet illa MSS. quamplurimos, quos parvo velit pretio vendere. Aliquot ex iis accepero Bibliopola quidam, quas mihi vendidit. Cumque reliquas peterem, dixit mihi, matronam illam in lucta verſari ob mortem filii, & proinde filos non licuiſſe cum illa paciſci.* Un an après il écrivoit au

(22) Sylloge Tom. III. p. 561. même (23); qu'il avoit fort augmenté le nombre de ſes MSS. & qu'il en attendoit encore d'Allemagne. *Bibliothecam meam multis auxi MSS. Emi illos, quos olim poſſidebat Medicus Regine Bohemicæ. Multos quoque accepi ex Germania, & plures expecto.* Je rapporte ces particularités, parce que j'aurai occaſion d'en faire uſage dans la ſuite.

(23) Ibid. p. 527.

[I] *Il travailla auſſi à des Ouvrages de ſa façon, & publia l'année ſuivante les Epîtres de St. Ignace.*] Il avoit entrepris divers Ouvrages, qui excitoient l'attente des Sçavans; outre les Epîtres de St. Ignace, il penſoit à publier Ptolemée, & Martial. Ménage lui écrit (24): *Scire cupium & quid agas, & quid actum ſit. Ignatii Epiſtolas malles Sarravius primum dare, Bullialdus Ptolemæum, ego Martialem, cujus deſiderio*

(24) Lett. MSS Vol. A. Let. 57. *torquer mirum in modum: nam quas in illum nobiſcum communicaſti emendationes plane miror. Probat & laudat ipſe etiam Guyetus delicatiſſimi homo faſtidii, mirumque promptus ad laudandum.* On voit par divers endroits de ſes Lettres & de celles des autres Savans, qu'il avoit raſſemblé quantité de choſes pour donner une Edition de Martial. J. F. Gronovius en parle à Heinſius en ces termes (25): *Inter ea, quæ Cl. Juvenis Iſaacus Voſſius adnexit ſecum præclara antiquitatis monumenta, ad Martialem illuſtrandum plurima faciunt. Poterit Autorem illum locis infinitis emendatorem dare.* Divers Savans le ſollicitérent de publier les Epîtres d'Ignace, entre autres MM. Sarrau & Rivet. Le premier le preſſe ſur cet article dans une Lettre du commencement de Mai 1645 (26). *Dum adhuc premit Ignatium tuum, eſt quod queramur, te ſpes & gaudia noſtra diutius morari. Vide igitur ut ſtatim fidem exſolvas, & cum literatis Antiquitatis Eccleſiaſticæ ſtudioſis, ſacrum illum theſaurum, magno tuæ famæ & honoris incremento, communices. Quidni autem, & Barnabæ Epiſtolam adjungas? Inquire diligenter in ejus genuinitate, adhuc enim viri magni ambigunt de ejus veritate.* En lui envoyant la Lettre de Mr. Sarrau Rivet lui écrivit (27): *Ego etiam ejus hortationi meam adjungo, ne diu moreris expectationem & gaudia doctorum virorum, quibus Ignatium pulcherrimum promiſiſti.* Voſſius étoit effectivement en état de donner une Edition de ces Epîtres ſupérieure à celle qu'Uſſerius en avoit donnée, ayant copié le texte Grec ſur un MS. de la Bibliothéque de Florence, & Uſſerius n'ayant publié que l'ancienne Verſion Latine (28); l'Edition de Voſſius parut ſous ce titre: *S. Ignatii Epiſtolæ, & S. Barnabæ Epiſtola Græce & Latine, cum notis.* Amſterdam 1646 in-4. Et Londres 1680 in-4. Cet Ouvrage fit honneur à Voſſius, & fut en général très bien reçu. J. Fr. Gronovius lui écrivit (29): *Accepi pretioſum munus tuum, & nihil habui antiquius quam ut quod liberalitate tua ſupellectilem meam librariam auctiorem feceras, id uſu & tractatione animum quoque meum redderet ditiorem. Sic demum putabam reſte me æſtimaturum, quod tibi deberem, ſi illum quem unicum & verum meum cenſum duco, tua opera pro expectatione mea accreviſſe ſentirem. Haud mute fallum, quod & mihi fructus fuit, & tibi apud me, ſi nihil aliud tui certe unum obſervantiſſimum, ſtudioſiſſimumque, maximo bonore: ſive enim cum ſilis, quos ab ultima Chriſtiana vetuſtate quaſi ſuperpoſitos produxiſti, ſive tecum eumque tua in illo cura mihi ratio fuit, ſemper ab utrique doctior receſſi.* Quelques Savans crurent que ces Epîtres n'étoient pas d'une ſi grande antiquité. Conſtantin l'Empereur en écrivit à l'Editeur (30): *Accingo me ad lectionem libri atque res & verba antiqua iſti ſeculo congruere, in Epiſtola ad lectorem lego: verum ubi ultenius pergo, non videntur multa iſti convenire antiquitati, neque priſco iſto ævo conſuetum verborum & phraſium, quo ille turget, uſitatum fuiſſe autumno. Non poſſum etiam probare illud*, p. 2. *οὐκ ἐπὶ τοῦ κατὰ Σίλουανὸν καὶ Σιλουανὸν διὰ Σιλουανοῦ ἄλλοις, ut p. 6. ὁ δὲ ἐνίοτε καὶ διπλοῦν, καὶ τὸ διὰ Σιλουανοῦ τοῦτο contenti eum Galet. I. 9.* Deinde p. 9. *Καὶ τὸ ἐφεξῆς ἀνεῖμι, καὶ τὸ ἄμωμον, πάσῃ τε καὶ ἀναμέμπτῳ, ἐφεξῆς τε καὶ ἀκολούθως, &c. quid ſimile habent in antiquitate. Quæ utamen quamlibet in eruditiſſimis notis mittatur. Tamen hujuſmodi me ita moverunt, ut eruditiſſimo Salmaſio, in ſtrumendi, ut & aliis omnibus exercitatiſſimo, dubia mea exponerem, quod mihi non fiderem. Is vero, en ſincere loqui ſolet, aperte ſignificavit, iſtud ſcriptum tantum antiquitatem non ſpirare: quod prater alia iſtic barreſes fieret mentio, quæ quarto demum ſeculo involuerit, vel exorta etiam fuerit.* Voſſius eut une eſpéce de diſpute ſur l'authenticité des Epîtres d'Ignace avec Blondel, & ce fut par le canal de Rivet que paſſerent les Ecrits de part & d'autre. Ce dernier envoya à Voſſius les remarques du premier. *Tot argumenta*, lui dit-il (31), *in cauſa futura ea cuius ad te non miſerim exemplar Epiſtolæ ad me tuæ cum notis noſtri Davidis Blondelii ad tuas pro Epiſtolis Ignatianis. Videbis, cenſebis, & ſi quid ſit quod reponere velis, id fac tibi curabis per D. Blavium.* Blondel avoit commencé la diſpute dans le Préface de ſon *Apologia pro ſententia Hieronymi de Presbyteris & Epiſcopis.* Amſt. 1646 in-4. & ce fut là-deſſus que Voſſius écrivit à Rivet, qui communiqua la Lettre à Blondel, & celui-ci fit quelques remarques ſur cette Lettre auxquelles Rivet invite Voſſius de répondre. Ce dernier chercha à ſe défendre, & ne négligea rien: liſez ce qu'il écrit à Heinſius (32): *Malum mihi adtuliſti nuntium literis tuis, quod Paſſionem B. Perpetuæ non ita cito videbimus. Utinam mihi eſſet ea, hoc tempore, qua mihi quæſtio eſt cum Blondello de veritate Epiſtolarum Ignatii. Oſtendi ei in omnibus eum eſſe ringatum, quæ ad fidem earum Epiſtolarum labefactandam, in præfatione Operis de Epiſcopis & Presbyteris ſcripſiſſet. Ubi iterum reſponderit, curabo ut ſcripta iſta ſimul excudantur, quo eruditi de illis judicent . . . . . Romam ſi revertaris, & Vaticanum iterum adeas, peto a te, an inquiras, an illic habeantur Homiliæ Origenis in Lucam Græcæ. Si habeantur, quæſo, ne graveris,*

(25) *Sylloge* Tom. III. p. 142.

(26) Lett. MSS. Vol. A. Lett. 72.

(27) Ibid. Lett. 71.

(28) Voſſii *Epiſt.* 721.

(29) Lett. MSS. Vol. A. Let. 99.

(30) Ibid. Lett. 102.

(31) Ibid. Lett. 111. du 2 Août 1647.

(32) *Sylloge* T. III. p. 570. Lett. du 22 Juillet 1647.

ter l'Edition de leurs Ouvrages [*K*]. Dans ce même tems notre Savant ſe propoſoit auſſi de faire imprimer quelques Ouvrages d'Origène, & Mr. Sarrau fit copier pour lui diverſes Pièces, qu'il lui envoya (*t*). En l'année 1648 il fit un voyage en Brabant & dans les Pays-Bas, où il vit les Savans qui s'y trouvoient; à ſon retour de cette courſe, il ſe prépara à ſon voyage de Suéde. La Reine Chriſtine, qui attiroit auprès d'elle tous les Savans célèbres, avoit fait inviter Voſſius dans le cours de cette année de venir à ſa Cour [*L*]. Il partit d'Amſterdam à la fin de l'année, & il ſemble qu'il avoit deſſein de s'arrêter à Munſter ou à Hambourg, car Heinſius lui écrit du 29 Décembre (*t*): *ubi ſedem certam aut* Monaſterii *aut* Hamburgi *fixeris, de iis quæ hic aguntur, prolixe tecum agam.* Quoi qu'il en ſoit, il arriva à Stockholm au Printems de l'année 1649 (*u*). Dès la première Lettre qu'il écrivit à Heinſius, il lui marqua que la Reine ſouhaittoit extrêmement de voir les Poëſies qu'il avoit fait imprimer; celui-ci les

(*t*) Lettr. MSS. Vol. A. *Lett.* 130. 145. 146.

(*t*) Ibid. *Lett.* 216.

(*u*) Voy. *Sylloge* T. II. p. 580.

veris *inſpicere initium Homiliæ ſextæ, ubi Ignatii facit mentionem, & unicum tantum illum verſum deſcribere. Quoniam Blondellus proſecutus, quod iſtic Ignatius citetur, negat Homilias iſtas eſſe Origenis, ſed Ruffini, jemma ſua Origeni affingentis.* Voſſius envoya une réponſe à River, qui lui écrivit à ce ſujet (33): *Redditus mihi hodie fuit faſciculus in quo accurata tua reſponſio continebatur ad D. Blondellum. Partem aliquam percurri, tantam diligentiæ expendam, quam ad eam mittam prima occaſione commodo. Mihi ſemper viſus eſt & in hoc ſcripto & in aliis nimis hærere in minutiis, & ut exactior habeatur plura congerere quam neceſſarium eſſet.* Charles Dati de Florence parle de cette diſpute dans une Lettre à Voſſius (34): *Vidi Ignatianas Epiſtolas tua cura editas. . . . . in hoc opere non tantum reconditæ eruditionis, ſed grati erga nos animi ſpecimen omnibus ſeculis permanſurum dediſti. Heinſius ad me deculit Blondellum a te diſſutum, & ſpurias Ignatii Epiſtolas exiſtimare; ſed quid unus, quamvis Hercules, ſi tecum fere omnes conſentiunt? finem literariæ litis expecto.* Mr. Sarrau demanda à Voſſius de finir cette diſpute avec Blondel (35): *Cæterum nollem te iſtam ferram de Ignatio vere an falſo dictius cum viro optime & eruditiſſimo reciprocare. Laſſoribus liberum ſit quid voluerint ſentire. Saltem cave ne in publicum aliquid emanet.* Voſſius ne manqua pas de s'en glorifier en écrivant à Heinſius (36): *Blondellus ſcripto meo pro Ignatio non reſpondit. Rogavitque me Sarravius, ne ulterius virum optimum vexem, cum tamen nihil acre in illum dixerim.* Quelques années après il fit imprimer les Lettres qu'il avoit écrites contre Blondel à la ſuite de l'Ouvrage de Pearſon intitulé *Vindiciæ Epiſtolarum S. Ignatii.* Cambridge 1672 in-4. & elles ſe trouvent auſſi avec ſes Notes ſur les Epîtres d'Ignace dans l'Edition des *Patres Apoſtolici* de Cotelier, faite par les ſoins de Mr. Le Clerc en 1724 en 2 voll. in-folio.

(33) Lettr. MSS. Vol. A. *Lett.* 134.

(34) Ibid. *Lett.* 136.

(35) Ibid. *Lett.* 139.

(36) *Sylloge* Tom. III. p. 570.

[*K*] *Il ſe fit voir un plaiſir d'obliger les Savans . . . . . en contribuant à l'Edition de leurs Ouvrages.*] Ce fut lui qui, à la recommandation de Mr. Sarrau, procura l'impreſſion de l'Ouvrage de Blondel, *de Presbyteris & Epiſcopis*, & du Traité *Regnante Chriſto*. Il y a dans le Recueil de Lettres MSS. dont je me ſers pluſieurs Lettres de Mr. Sarrau ſur ce ſujet, je ne rapporterai que quelques traits, qui font foi du ſoin que Voſſius avoit d'obliger les Savans dans ces occaſions. Mr. Sarrau lui écrit du 22 Décembre 1645 (37): „ Monſieur, je ne doubte point que vous n'ayez enfin receu le „ pacquet dans lequel eſtoit la Copie du Traité *Regnante Chriſto* de Mr. Blondel. Auſſi veux je croire que ſelon „ voſtre bonne volooté envers l'autheur & envers moy vous „ en procurerez l'impreſſion par Monſieur Blaew. Cette „ Piéce ſera bien recherchée, eſtant remplie de beaucoup de „ ſingularités remarquables". Dans une autre Lettre du 16 Mars 1646 (38), où il s'agit encore des mêmes Ouvrages, Mr. Sarrau lui dit. „ Le Public vous aura obligation & l'au„ theur en ſon particulier de la part que vous prendrez de „ preſſer Mr. Blaew de faire ſortir cette Piéce au pluſtoſt, „ auſſi bien que celle *ſuper clauſula Regnante Chriſto*". Ce fut encore Voſſius, qui contribua à faire paroître le Traité de Daillé *De Pœnis & Satisfactionibus*. Mr. Sarrau lui en écrivit au mois de Juin 1647. & il s'y employa avec ſuccès, & Blaew promit d'imprimer l'Ouvrage de Mr. Daillé, ce qui engagea celui-ci à écrire à Voſſius la Lettre ſuivante, qu'on ne ſera pas fâché de voir (39).

(37) Lettr. MSS. Vol. A. *Lett.* 166

(38) Ibid. *Lett.* 93.

(39) Ibid. *Lett.* 158.

Magni Patris magno Filio,
Eruditiſſimo Clariſſimoque Juveni,
Dno Voſſio,
Joannes Dallæus
S. P. D.

„ Vir Ampliſſimus, D. Sarravius noſter, mecum nuper com„ municavit, quas tu Voſſi clariſſime, proxime ad eum de„ diſti literas, Amſtelodami ſcriptas. Ex iis intellexi quanta „ tua ſit etiam in ignotos humanitas, qui noſtram quandam „ de rebus Theologicis lucubrationem Typographo veſtro „ enixe commendaſti, daturumque porro operam policeris, „ ut quam ille jam multos menſes domui habuit mercem, „ eam tandem edat, atque extrudat. Magnum equidem Am„ pliſſ. Sarravio habeo gratiam, qui & opesi meo, & mihi „ ipſi tantum fautorem comparavit; neque poſſum de fortu„ noſtro non bene augurari, cujos natalibus tam nobilis ma„ nus obſtetricatur. Tibi vero, Clariſſime Juvenis, nos & „ jam antea devinxerat primo fama, mox rebus ipſis ex tuo „ Ignatio cogita, ac perſpecta eruditio tua excellens, di„ guiſque optimo & maximo parente in omnes litteras amor, „ & nunc plane obſtrictos tenet hoc, quod tu prior nobiſcum „ certas, officium &c." On voit par une autre Lettre du 27 Mars 1648, que le même Savant écrivit à Voſſius, que celui-ci s'étoit non ſeulement employé, mais que Mr. Daillé ne comptoit pas de voir paroître ſon Livre ſans ſes bons offices (40): *Quæ tu benignius de nobis ſentis ea candori, ac comitati mihi tui, non noſtro merito tribuimus; quod quam exiguum ſit vel illa fatua noſtri in erumpendo tarditas ſatis ſuperque nos monet, jam pene biennium in ipſis carceribus languentis, ſive hanc infelicitatem meremur, ſive, quod tu ſane amanter mavis fato cuidam, & præpoſteris hominum judiciis imputanda eſt, certe res ipſa clamat tua opera, tua commendatione atque contentione ad hunc partum omnino eſſe opus. Sine hac Lucina vertor, ut quicquam promovere poſſimus.* L'Ouvrage parut enfin par les ſoins que Voſſius ſe donna. Je pourrois rapporter d'autres exemples du même genre; il ſuffit d'en avoir indiqué quelques-uns.

(40) Ibid. *Lett.* 158.

[*L*] *La Reine Chriſtine . . . . . fit inviter Voſſius dans le cours de cette année de venir à ſa Cour.*] Je ne trouve pas préciſément en quel tems on avoit écrit de ſa part à Voſſius, mais une Lettre de Joachim Camerarius, écrite au mois d'Octobre, n'apprend que notre Savant avoit répondu aux Lettres d'invitation. Voici la Lettre de Camerarius (41):

(41) Ibid. *Lett.* 187.

Præſtantiſſimæ Domina Voſſi,

„ Accepi literas tuas, quibus promptitudinem tuam deferen„ di voluntati Sereniſſimæ Regiæ Majeſtatis, ſuſcipiendique „ iter in hoſce oras ſignificaſti. Quam omnino gratam ſibi „ eſſe, ac Regia ſe benignitate agnituram, ſua Regia Ma„ jeſtas juſſit, ut tibi viciſſim ſignificarem. Quæ arbitratu tuo „ commoditatibusque veſtris relinquit, quo tempore tibi viſum fuerit te dare in viam, ac quo itinere, id quod per „ Daniam hoc tempore videbitur commodiſſimum, huc poti„ ſſimum pervenire; exteroum quo maturius illud eo futu„ rum eſſe acceptius ex S. R. M. intellexi. Cujus juſſu etiam „ reliqua, quæ ad hanc rem pertinere videntur, ad Clariſſi„ mum Dnum Parentem tuum perſcripſi. Dum interim cer„ tus eſſe potes, quicquid vel impenſarum vel laboris huc „ contuleris, id tibi abunde compenſatum iri, denique iti„ neris tui non pœnitendos fructus eſſe relaturum. In quo „ vel ſine me ſponſorem a conſueta S. R. M. erga literatos be„ nignitate tibi conſtitucse, atque huc appulſus hærere. Illuſt. „ Do. Baroni Skytte, tanquam columnæ inclinatum poteris. „ Quod ſi quid ex iis, quæ longior tibi peregrinatio ſuppe„ ditavit, cujuſcunque tandem ſint argumenti, ſive etiam „ paterna quædam & exotica attuleris (vidimus autem Igna„ tianas tuas) experieris eo gratiorem adventum tuum fore, „ in Regia vero Majeſtate non minus exuſtum de iis, quæ „ ad rem literarium ſpectant judicium, quam iis omnino plu„ rimum delectatur. Ego te diviœ tuitioni commendo, ti„ bique qualecunque meam operam porro offero. Dabam „ Stockholmiæ ‡‡ Octob. 1648.

„ Tui Studioſiſſimus

„ *J. Camerarius*".

Freinshemius écrivit auſſi dans le même tems à Voſſius (42): „ Sereniſſima & optima Regina mea binas hodie mihi litе„ ras oſtendit, Clariſſime Voſſi, alteras tuas, alteras vene„ randi Parentis tui, utrasque ad Virum Nob. Joachimum „ Camerarium ſcriptas. Fovet illa jam olim eruditioni no„ minique tuo, & cum ſtudia recta, hisque excultos homi„ nes incredibili quodam adfectu proſequatur, vehementer „ illi placuit ingenuitas tua, quod præſentiam operamque „ tuam tam prompte obtuliſti. Siquidem igitur, quemadmo„ dum ſignificaſti, huc tibi videatur accedere, ſe dicit effec„ turam, ut ſive manere ſive diſcedere tuo commodo mails, „ neque moleſtiæ te pœnitere, neque laboris merito de„ beat, quem ea de cauſſa ſuſceperis. Hæc ipſius mandata „ ſcripſi. Addumque pauca de meo. Non ſum is forte qui „ prudens conſilium dare poſſit, ſed fidele tamen poſſe, vel „ patrem tuum ſponſorem dabo, qui niſi me virum non peſſi„ mum eſſe crederet non deberet committere, ut mihi ſuos in„ ter amicos locum atque nomen eſſe. Suadeo igitur ſimpliciter „ ut venias. Crede mihi, non enim niſi compertiſſima ſcri„ bam, Principem hanc meam propoſito ſanctiorem, fortio„ rem animo, maturiorem judicio, promptiorem ingenio, „ largiorem beneficiis, cultiorem doctrina, denique (ut in „ compendium mittam res plurimas & maximas) virtutibus „ omnibus inſtructiorem eſſe, quam aut credere quisquam, „ aut ſuſpicari poſſit. Hoc non auderem ſcribere, niſi to„ tum jam annum & ultra quotidie cum ea converſatus, no„ vas adhuc reperirem admirationis cauſſas, & non prius „ animadverſa prodigia conſtantiæ, ſapientiæ & eruditionis. „ Veni & fateberis te nihil intet homines vidiſſe Deo ſimi„ lius. Vale. Dabam Holmiæ A. D. III. Idus Octobres Ju„ lianas. Anno Chriſtiano MDCXLVIII.

(42) Ibid. *Lett.* 189. L'Auteur des *Mémoires concernant Chriſtine Reine de Suéde*, a donné une partie de cette Lettre *Tom.* I. p. 268. Note *.

„ Clariſſimæ Eruditionis tuæ
„ Candidus æſtimator

„ *J. Freinshemius.*"

[*M*] *Nous*

les ayant envoyées, elles plûrent tellement à Chriſtine, qu'elle fit inviter l'Auteur à venir en Suéde (*w*); il s'y détermina, & s'embarqua au commencement du mois d'Octobre de la même année 1649; arrivé à Stockholm il y fut très-favorablement reçu. En attendant Voſſius avoit été fixé en Suéde, ou il fit venir ſa Bibliothéque, & celle de ſon pére, qu'il vendit à la Reine vingt-mille florins, en en conſervant l'inſpection; la Reine lui accorda un appartement au Palais, bouche en Cour, & cinq-mille florins d'appointement (*x*). Dans le cours de la même année Chriſtine invita auſſi Saumaiſe à ſe rendre auprés d'elle; il ne fit pourtant ce voyage que l'année ſuivante. Nous communiquerons au Lecteur dans les Remarques quelques Anecdotes ſur ce qui regarde Saumaiſe & ſur ce retardement [*M*]. Au mois de Mai de 1650 la Reine envoya Voſſius en Hollande & en France pour lui acheter des Livres & des MSS. il partit de Suéde dans le meme tems que Heinſius, qui ayant fait un voyage dans ſa patrie pour ſes affaires, y retournoit (*y*). On voit par quelques Lettres de ce dernier, qu'il y avoit des Courtiſans qui ne vouloient pas de bien à Voſſius (*z*). Il ſe rendit à Paris pour s'acquitter des Commiſſions de la Reine, & il fit des acquiſitions conſidérables pour elle; on l'a accuſé à ce ſujet d'avoir bien ſu faire ſon profit par tous ces achats de Livres, ce qui ne m'a pas paru auſſi bien prouvé que quelques-uns le prétendent [*N*]. Durant l'abſence de Voſſius, Saumaiſe arriva à Stockholm (*aa*), où notre Savant fut de retour

(*w*) Ibid. p. 218.

(*x*) Ibid. P. 288.

(*y*) Ibid. p. 287.

(*z*) Ibid. p. 279.

(*aa*) Ibid. 296.

[*M*] *Nous communiquerons au Lecteur dans les Remarques quelques Anecdotes ſur ce qui regarde Saumaiſe, & ſur ce retardement.*] L'Auteur des *Mémoires concernant Chriſtine* (43) rapporte d'après Patin (44), que la Reine envoya ſon portrait à Saumaiſe & l'invita d'aller la voir en Suéde „ à quoi, *dit* „ *Patin*, il a répondu ſur le champ, qu'il faiſoit pour lui, „ qui étoit maigre, trop froid en Suéde, & trop chaud en „ Angleterre, ſur la peur qu'il auroit d'être pris par les Anglois, contre leſquels il écrit une défenſe pour leur Roi". Je ne ſai où Patin a pris cette réponſe. Les Originaux des Lettres de Saumaiſe à Voſſius, que j'ai entre les mains, contiennent des tranſports de joie, d'admiration & de reconnoiſſance, des réſolutions & des promeſſes d'aller en Suéde. Ou y voit que ce qui retarda ſon voyage, ce fut ſa *Défenſe de Charles I.* qu'on imprimoit, du-moins ce fut le prétexte, car on y découvre auſſi que l'arrivée de Heinſius à Stockholm déplut fort à Saumaiſe, & l'on entrevoit que les liaiſons de Voſſius avec cet ancien ami jetérent les premiéres ſemences de la diviſion qui y éclatta bientôt entre Saumaiſe & lui. C'eſt ce qui ſe développera ſucceſſivement par quelques traits des Lettres de Saumaiſe, que nous allons rapporter. Dans une Lettre fort longue du premier Septembre 1649 (45), qui n'eſt remplie pourtant que des marques de l'exceſſive joie qu'il reſſentoit de la diſtinction flatteuſe dont Chriſtine l'avoit honoré, on lit ce qui ſuit: *Venit jam ad Epiſtolam Sereniſſimæ Reginæ quam miſiſti cum imagine pulchra ejuſdem Heroinæ. Quid dicam nescio, quid feriatum ſcis, nam verba non ſuppetunt quibus animi ſenſa hic exprimam . . . . . hic omnia mihi deficiunt. Stupor & ex ſtupore ſilentium melius patere ageretur meus. Ad utrumque me redegit Regina.* Suit une longue tirade ſur le même ton: & puis il ajoûte: *Ardebam antea, itaque animo prægeſtiebam ad eam volare, nunc frigus me tenuit ab illo calore exceptum accuparit, ut in propoſito eam adeundi haerem. Quid enim? Nonne juſta mihi verenda ratio eſt, ne me minorem ſua opinione deprehendat? Nam quis eum illa comparatus videri toſſit aliquid eſſe? Iterum tamen capiditate incendor illius videndæ & alloquendæ, cum tantum comitatem, tantam ejus humanitatem, tradiguntam mihi propoſa. Deliberatum eſt negotium, ibimus, ibimus. Et quicunque me cupis marieri, modo ad eam paſſim pervenire, modo vel ſemel liceat videre, ſi mors ſtatim occuparit, moriar beatus.* (45) Lett. MSS. Vol. A, *Lett.* 208.

(46) Ib'd. *Lett.* 212.

Dans une autre Lettre du 22 de Septembre (46) il écrit à Voſſius: „ Monſieur, j'ai fait réſponſe à toutes vos Lettres, „ & notamment à celle que je reçeus avec l'obligeante & ſa„ vorable Lettre que Sa Majeſté voſtre bonne Maiſtreſſe m'a „ fait l'honneur de m'écrire. Je lui ai réſpondu comme j'ai „ pu, non pas comme j'ai deu, & comme j'ai voulu, n'ayant „ rien ſceu trouver ni en mon eſprit ni en mon ſtile capable „ d'exprimer l'excés de joie de laquelle je étois ſurpris par „ des teſmoignages ſi grands d'une ſi grande affection de la „ part d'une ſi grande Reyne. Il fault que je vous advoué „ que l'eſtat où elle m'a mis en me teſmoignant tant de „ bienveillance, a eſté cauſe que j'ai joui tout cet Eſté d'une „ ſanté parfaite. Je ſerai heureux ſi elle me peut continuer „ pour faire le voyage que j'ai réſolu pour lui aller rendre „ mes hommages, & voir ce miracle de nos jours, & don„ ner à mes yeux un contentement, qui me ſemblera tou„ jours imparfait, tandis que je ne le poſſéderai qu'en eſprit „ & en Idée. Sans le manifeſte que j'ai ſous la preſſe je „ n'euſſe pas différé plus longtemps de me mettre en che„ min, mais il eſt force que j'achéve ce que j'ai commen„ cé". Voſſius lui ayant témoigné quelques doutes ſur la certitude de ſon voyage, Saumaiſe s'en plaint dans une Lettre du 21 Octobre (47), & lui donne les plus fortes aſſurances du deſſein qu'il a de ſe rendre en Suéde: *Cur non audes nec potes ſperare quod me facturum eſſe tanies tibi & tam ſæpe promiſi? Quod facere ita cupio, ut nihil magis ſit in votis, nec fuerit, nec forſaſſe futurus . . . . . Scias nunquam rem illam tam improbo vato, & tam ardenti deſiderio eſſe expectaturam, quam te videre contingat aliquando illam incomparabilem Heroinam . . . . . Faleris amice, falleris, tibi ſois Sol ille non lucebit.* Il manda à Voſſius le 10 Novembre (48). *Omnia vellem quæ illa vult, ſed fieri non poteſt ut me deus in viam, niſi abſoluta quam paravi deſcriptione . . . . . Brevi parata erit edito, ubi fuerit, de nulla re prius cogitabo quam de itinere meo.* Dans une Lettre du 29 Décembre (49), on commence à voir quelques ſemences de mécontentement. Saumaiſe dit à Voſſius que s'il étoit ſoupçonneux, il auroit des raiſons de croire qu'il étoit changé à ſon égard: que c'étoit lui qui avoit fait venir en Suéde Heinſius, ſon ennemi déclaré; que les amis de celui-ci débitoient, que c'étoit pour travailler de concert à décréditer Saumaiſe dans l'eſprit de la Reine; qu'ils diſoient même que Heinſius avoit écrit à un de ſes amis, que Saumaiſe étoit déjà moins eſtimé de cette Princeſſe; il ajoûte que malgré tout cela il ne laiſſoit pas d'être conſtant, & que rien ne pouvoit altérer ſon amitié pour Voſſius: *Mutatum te iſſe, aut de me opinionem mutaſſe, Veſſi deſiſſime, non facile credidero, quia raitia eſt ratio quæ me cogat credere. Cum ipſi ergo te mutatus non ſim, cur ipſe velles alium eſſe in me quam olim fuiſti? Si ſuſpiciaſſet tamen eſſem me in te eſſa paſſem, multa concurrunt verſimilia unde hanc conjecturam facerem.* Heinſiades *a te vocatus in Suecium, quem ſcilicet cum patre & affine mihi eſſe inimiciſſimum. Quidquid enim quæat dicere, inter amicos* Heinſii *convenit, nec ipſi patri Heinſio diffitente, non altero impulſore quam te ad hoc iter ſuſcipiendum fuiſſe animatum. Præterea idem amici Heinſiani aperte hic plerique dixerunt, ideo a te vocatum, ut junctis viribus benevolentiam, quas me Regina proſequebatur, expugnarets. Adhoc quidam etiam ſcripſiſſe* Heinſiadem *ad amicum, Expectum iſti volent, me jam in minori gratia apud Reginam eſſe, quam antea fueram. Omnes tamen in rumores non tantum valere apud me ut aliquid ſequius de te ſuſpicer. Vide bine quam ſim conſtans in amicitia, quam nullis vel poſſis dimovere ab affectu ſemel ſumpto & firmato.* Cette Lettre piqua Voſſius, qui doit avoir répondu avec quelque aigreur, autant qu'on en peut juger par une autre Lettre de Saumaiſe du 25 Février 1650 (50), dans laquelle il ſe juſtifie des imputations de Voſſius: j'en rapporterai quelque choſe, parce qu'on voit par-là que peu à peu ces deux Savans s'éloignoient l'un de l'autre: *Non amice facis, immo inique, qui te me audis multa . . . . . paſſis increpare, ea mihi affingis, quæ nunquam dixi, & quæ in mentem te ea diceremi mihi nunquam venerunt. Si quis illam Epiſtolam legeret quam nuper ad me dediſti, haud aliter de me paſſit opinari, quam me eſſe levem & inconſtantem hominem, amicos & inimicos diſcernere neſcium, & de veteribus amicitiis retinendis & conſervandis parum ſollicitum. Si talem me traduxiſti apud autres Regina tuæ, qualem me depinxiſti in Epiſtola tua, ſeu probo & honeſto viro non paterit habere. Quid enim tam contrarium probitati & honeſtati, quam ea facere & dicere quorum tu me inſimulare auſus es? proribus tuis inceris me unquam criminis arguebas. Iſtis vero, quas ante oblitum accepi, me levem, ſuſpicacem, male credulum inimicis patues quam amicis.* La ſuite de la Lettre eſt apologétique, & Saumaiſe conclut en diſant: *Verum non amplius addam, credo quid valet, ſed ſi me amicum habere vis, moneo te ne in poſterum tam proterve me alloquaris.* Il y a dans le Recueil, d'où tout ceci eſt tiré, pourtant encore une autre Lettre apologétique de Saumaiſe, qui paroît avoir ménagé Voſſius beaucoup au-delà de ce qu'on s'attendroit; mais il y a de l'apparence qu'il ſe faiſoit violence, & que le reſſentiment qu'il conſerva intérieurement contribua à l'animer ſi fort contre Voſſius dans la ſuite, comme on le verra ci-deſſous.

(43) T. I. p. 231.

(44) *Nouv. Lett.* Tom. I. p. 252.

(47) Ibid. *Lett.* 213.

(48) Ibid. *Lett.* 214.

(49) Ibid. *Lett.* 217.

(50) Ibid. *Lett.* 219.

[*N*] *Ce qui ne m'a pas paru auſſi bien prouvé que quelques-uns le prétendent.*] L'Auteur des *Mémoires concernant Chriſtine* (51) ſemble taxer Voſſius d'avoir eu ſon intérêt particulier à cœur, dans les achats qu'il fit par ordre de cette Reine. „ Voſſius, *dit-il*, roda par tous les Pais-Bas, par la „ France & par l'Allemagne, où rien ne lui échappa de ce „ qu'il crut digne de la curioſité de Chriſtine en fait de Li„ vres & de Manuſcrits . . . . . Il eſt à préſumer qu'il „ avoit carte blanche de Chriſtine, pour lui faire ſes com„ miſſions à tout prix. Auſſi trouve-t-on qu'il n'a rien épar„ gné, & on ſe perſuadera ſans peine que perſonne autre „ que lui n'auroit acheté deux Manuſcrits au prix qu'il le „ fit. C'eſt *Zanblichii Chronicon Babylonicum & Philoſtorgii* „ *Arriani Hiſtoria Eccleſiaſtica*, qui doiveut avoir coûté „ cent-ſoixante mille écus. On auroit peine à ſe l'imagi„ ner, quoique le rapport en ſoit fait d'un ſavant Voyageur. „ Nous avons encore d'autres indices de pareils achats faits „ par Voſſius. Etant à Paris il traita avec Mr. Petau Con„ ſeiller de la Cour de ſa Bibliothéque . . . . . il accorda „ avec lui pour la ſomme de quarante-mille Livres . . . . . „ Voſſius acheta encore à Paris pour Chriſtine pour dix„ mille francs de Livres & de Manuſcrits". Suit le détail de ce que Chriſtine avoit eu de divers autres endroits en Livres & en Manuſcrits, & l'Auteur ajoûte „ pour y mettre „ le comble Iſaac Voſſius, moyennant vingt-mille florins, „ y ajoûta la fienne qu'il avoit héritée de ſon pére, en s'en „ réſervant la direction, & ſe ſtipulant cinq-mille florins par „ an, outre le logement & table en Cour. C'eſt de cette „ façon que lui & d'autres Savans de ce tems-là . . . . . ſa„ voient mieux faire leurs affaires, que leurs ſemblables

(51) T. I. P. 282-279.

„ ne

retour peu après; il paroît par plusieurs Lettres, qu'il y étoit déjà rendu au mois de Septembre; & peu de tems après Freinshemius ayant été fait Professeur à Upsal, Vossius lui succéda dans le poste de Bibliothécaire (*bb*). Heinsius ayant été envoyé par la Reine de Suède pour faire de nouvelles acquisitions litéraires, Vossius & lui entretenoient correspondance, & quoiqu'ils eussent été toujours intimes amis, ils penserent se brouiller en 1651 au sujet de quelques rapports & de certaines Lettres de Madame de Saumaise (*cc*). La même année la Reine forma le dessein d'envoyer Vossius en Espagne, & il se proposoit de voir Heinsius en passant à Paris (*dd*): mais ce projet n'eut pas lieu, & notre Savant, qui avoit déjà envoyé son bagage en Hollande, avoit bonne envie d'y faire un tour; il partit effectivement de Stockholm au commencement de l'année 1652, & revit sa patrie avec beaucoup de joie, d'autant plus qu'il n'étoit guére content de la Cour [*O*]. Ce fut dans ce voyage qu'il se brouilla sans retour avec Saumaise; l'occasion de cette querelle fut en grande partie l'intérêt, comme le rapporte Ménage (*ee*): „ leur amitié, *dit-il*, fut rompuë parceque Mr. Vossius ayant prêté de l'argent au fils de Mr. de Saumaise, „ M. de Saumaise ne voulut pas le lui rendre, disant qu'il lui avoit mandé de ne lui en pas prêter". En effet Vossius, peu après son arrivée en Hollande, alla voir Saumaise, & lui demanda le payement de quinze-cens florins qu'il lui devoit. Saumaise ne trouva pas la demande de son goût, & répondit à Vossius, que cette dette ne le regardoit point, à quoi il ajoûta quantité de reproches, dont un des principaux regardoit l'étroite amitié que Vossius avoit entretenue avec Heinsius, même après l'arrivée de Saumaise en Suéde, jusques-là, qu'il s'étoit rendu chez lui par une porte dérobée. Quand Vossius eut quitté Saumaise, celui-ci dit à plusieurs personnes, que Vossius n'étoit venu chez lui que pour l'insulter, qu'il étoit un imposteur, qui lui avoit demandé une grosse somme, que la Reine avoit déjà payée. Vossius l'ayant appris écrivit à Saumaise que cela etoit faux, & le fit appeller en Justice par un Notaire. Cette démarche mit Saumaise en fureur, il écrivit à son Creancier, se moqua de ce qu'il avoit un parent Notaire, & lui déclara qu'il ne connoissoit aucun tribunal à Leide, qui eût droit de le citer. Vossius lui répondit, qu'il lui étoit indifférent à quel Juge il se soumît, soit à l'Académie, dont il étoit membre, soit à la Cour de Hollande; que du reste le Notaire, qui étoit son allié, étoit un honnête homme, digne d'être parent de Saumaise lui-même: à cela étoient jointes de vives recriminations. Saumaise envoya cette Lettre à la Reine de Suéde (*ff*), qui en fut fort irritée, comme on va le voir. Vossius se mit en chemin avec Bochart & Huët, pour retourner à Stockholm; étant arrivé à Halmstad en Halland, sur les frontieres de Suéde, il y trouva un Ordre de Christine de retourner sur ses pas, & de ne pas revenir qu'il n'eût fait satisfaction à Saumaise (*gg*). Il revint donc en Hollande, & malgré une Lettre d'excuse, qu'il écrivit à Saumaise, il ne put obtenir de lui de réconeiliation. Bochart entre autres s'employa beaucoup en sa faveur; ce ne fut pourtant qu'en 1653 qu'il rentra en grace, & qu'il retourna en Suéde. On trouvera dans les Remarques quelques détails assez curieux sur toute cette affaire [*P*]. Ce fut à la fin de Mai

(*bb*) Ibid. p. 240.

(*cc*) Voy. Sylloge T. III p. 598. not. 279.

(*dd*) Ibid. p. 214.

(*ee*) Menagiana T. II. p. m 211.

(*ff*) Sylloge Tom. III. p. 217. 218.

(*gg*) Ibid. p. 670.

„ ne le feroient de nos jours". Je n'apperçois dans tout ce qu'on vient de lire pas la moindre preuve de ce que l'Auteur impute à Vossius; il voyagea par ordre de la Reine de Suéde, chargé de sa part de la commission de lui acheter des Livres & des MSS. jusques-là rien de repréhensible. *Il est à présumer qu'il avoit carte blanche*; fort bien, cela ne prouve encore rien, à moins qu'il n'ait passé en compte à la Reine les Livres & les MSS. à un plus haut prix qu'il n'en avoit donné. Pour les *cent-soixante-mille écus* donnés pour les deux Piéces indiquées, on pourroit douter du fait, malgré le témoignage du Voyageur, parce qu'on n'en trouve ni trace ni vestige nulle part ailleurs. Colomiés (52) qui parle des Fragmens de Jamblique, n'auroit-il rien dit de l'acquisition que Vossius en a faite pour Christine, si le fait étoit véritable? A l'égard de l'achat de la Bibliothéque de Mr. Petau, certainement notre Savant n'y gagna rien pour lui, elle fut payée quarante-mille francs, & si l'on juge de son prix par les regrets des Savans de France, elle ne fut pas trop payée. L'Auteur lui-même rapporte des preuves de ce que j'avance, j'y en ajoûterai une, tirée d'une Lettre de Mr. Sarrau à Vossius (53): *Impetunt & infectantur multâ Petavium, quod tantum thesaurum sibi & Galliæ eripi sinat: quodque saltem non exceperit illos MSStos, in quibus habentur plurima Francicam nostram Historiam spectantia, quæ frustra alibi quærantur. Bene ergo feceris, si ei statim suam pecuniam persolveris & libros abstuleris.* Il semble donc que Vossius n'avoit pas fait un mauvais marché, & que l'Auteur a tort de dire que *Christine n'avoit pas eu lui un bon Commissionaire.* S'il acheta encore pour dix-mille francs de Livres & de MSS. il n'y a point encore-là de preuve de mauvaise-foi, à moins que la somme n'ait surpassé la valeur des Livres. A l'égard de sa propre Bibliothéque, Vossius la vendit à la Reine, avant que d'avoir commission de sa part, d'acheter des Livres & des MSS. la direction qu'il se réserva, les cinq mille florins d'appointemens & les autres avantages qu'il stipula, n'ont rien de contraire à la probité, puisque ce fut à ces conditions qu'il s'attacha au service de la Reine de Suéde. Je ne vois donc pas encore sur quoi l'accusation qu'on intente à Vossius est fondée. Je ne dissimulerai pas que Heinsius le taxe d'avoir eu en vuë d'étendre son domaine, en augmentant la Bibliothéque de la Reine, & il est assez naturel de penser qu'il y voyoit aborder avec plaisir ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Europe, parce que c'étoient autant de trésors qui étoient à sa disposition, & dont il pouvoit tirer du profit: mais tout autre à sa place n'auroit-il pas été dans les mêmes sentimens? Voici ce qu'il répond à Heinsius (54) sur l'espéce de reproche que celui-ci lui avoit fait. *Verum quod existimas me maximam habiturum curam eorum, quæ ad augmentationem pertinent Bibliothecæ Regiæ, & ad propagandos, ut loqueris, imperii mei terminos, in eo omnino falleris. Ita, ut spero, semper infervium Serenissimæ & incomparabilis nostræ Dominæ, ut unusquisque possit cognoscere, me vel parum vel nihil propriis studuisse commodis & utilitatibus, nec alium ob oculos scopum habuisse, quam voluntatem, honorem & gloriam incomparabilis Reginæ, cui si servitutem meam qualemcunque non improbetur, jam nihil est quod ultra desiderem. . . . . Erat itaque cum putas me propriis studere commodis, quin potius ita habeas velim, te tibi ipsi comparare, quidquid incomparabili comparaveris Dominæ. Nam certe si & ipse non detrectes cuam Bibliothecæ Regiæ multum fore gaudebo. Nihil enim est quod æque optem, atque ut hujus te fini curatorem, quæ aliquando literarum amantes & studiosi Dominæ nostræ adeuntes, inter quos si præstremum meruero locum, satis mecum benigne agetur.* Pour ce dernier article Vossius me permettra de croire qu'il n'en auroit pas été fort content.

(52) Opusc. ed p 251. Edit. Fabricii.

(53) Letter. MSS. Vol. II. Lett. 259.

(54) Sylloge. loc. cit. p 622. 222.

[*O*] *Il revit sa patrie avec beaucoup de joie, d'autant plus qu'il n'étoit guére content de la Cour*] L'arrivée de Bourdelot en Suéde, & l'accueil qu'il y reçut déplurent extrêmement à Vossius: voici le Commentaire de mon Texte (55): *Ejus* (Patriæ) *mihi conspectus ut semper, ita nunc quoque est jucundissimus; nunc, inquam, postquam nulla hoc amplius aula mihi fecurior & externi apparent parasiti. Itaque non pessum oculos meos tametsi conjicere in eam, quin pulchrior pulchriorque mihi semper videatur. Et sane si barbaris & feris quoque gentibus amor inest patriæ, miserrimæ sæpe & sterilissimæ, qui non possim amare & deperire nostram, hanc tam floretem, tam jucundam, tam fertilem invita licet natura, tam denique potentem, ut vel quorumcunque regum & tyrannorum minas facere possit contemnere. Non possum itaque tibi satis exprimere, vel tam brevis harum terrarum conspectus quantum mihi afferat voluptatis . . . . . De* Bourdelotio *ita habeas, illum ante quinque vel sex hebdomades in Sueciam appulisse. Gaudet is titula primarii Archiatri, honoribusque amplissimis. Nullus unquam princeps majori exceptus est pompa. In* Wullenium *plenam exercet auteritatem, tanquam longe ja inferiorem, quem tamen Bourdelotio minorem non esse existimo. . . . . Antequam Lucia discederet, colegit Bidalium, ut singulis annis quatuor scutatorum millia ipsi persolverentur, idque in ipsa Gallia sex mensibus antequam tempus solutionis expiraret. Exegit ab eodem pro impensis itineris quatuordecim florenorum millia, obtinet præterea domicilium amplissimum in arce regia, ferculaque accipit innumera ex culina Reginæ. Vides quid non possit impudentia Gallica. Quis non juret Dæmonum fieri instinctu, quotiescunque probus aliquis & pudens vir aulam ingreditur?* Il est aisé de remarquer que Vossius étoit mécontent, & qu'il ne voyoit pas de bon œil le crédit de Bourdelot, qui effectivement étoit un mauvais sujet, qui causa bien des desagremens à plusieurs Savans, comme l'on en verra quelques preuves dans la Remarque suivante. J'ajoûterai seulement ici, que dans les commencemens il fit mine d'être des amis de Heinsius, mais dans le fond il étoit créature de Saumaise: Vossius en avertit le premier (56): *De Bourdelotio jam bis aut ter te monui. Tu quidem confidis ut hoc amico; nimis tamen mihi videtur inimici tui partes agere, quam ut vel minimum tua agat gratia. Credo illum vix te compellare audere, adeo se obsequiis & nutibus Domini sui devovit.*

(55) Ibid. p. 234. 235 du 19 Mai 1652.

(56) Ibid. p. 612.

[*P*] *On trouvera dans les Remarques quelques détails assez curieux sur cette affaire.*] J. Fr. Gronovius nous apprend (57), que Christine écrivit une Lettre fulminante à Vossius, dans laquelle elle lui disoit entre autres choses, qu'elle s'étonnoit de sa *brutalité* (terme qui étoit répété plusieurs fois dans la Lettre) d'avoir maltraité un si grand homme, qu'il auroit dû respecter, n'eût-ce été qu'en considération d'elle: qu'il eût à ne point avancer, ni à paroître devant elle; que la Justice exigeoit, qu'elle revoquât la commission qu'elle lui avoit donnée, & lui ordonnât de retourner en Hollande, pour y sa-

(57) Ibid. p. 297.

Mai de 1653 que Bochart l'écrivit à Voſſius, & lui manda que la Reine ſouhaittoit ſon retour, qu'elle lui avoit dit en converſation, en parlant de Voſſius (*bb*). „ C'eſt un homme que j'aime & eſtime, & „ que je ne voudrois pas perdre pour rien du monde. Sachez de luy bien ſecrettement, s'il veut enco- „ re eſtre mon Bibliothécaire. Je dy bien ſecrettement, parce que s'il n'en a point d'envie, je ne veux „ pas que perſonne ait cognoiſſance, qu'il m'ait refuſé. Mais s'il veut reprendre ſa charge, il me ſera „ grand

(bb) Lettr. MSS. Vol. II. Lett. 324.

re réparation à celui qu'il avoit offenſé. Voſſius tâcha d'abord de cacher ſa diſgrace, en diſant qu'il attendoit des ordres pour faire le voyage d'Eſpagne & d'Angleterre. Gronovius lui écrivit, & lui conſeilla de tenter la voye de la ſoumiſſion auprès de Saumaiſe, & de ſacrifier même l'argent qui lui étoit dû pour l'adoucir & l'appaiſer, afin de rentrer promptement en grace auprès de la Reine, & de ne pas donner à ſes ennemis le tems de la rendre implacable contre lui. Heinſius, qui étoit en Italie, fut inſtruit plus tard du malheur de ſon ami, & il lui donna des conſeils bien oppoſés à ceux de Gronovius, lui prédiſant que ce ſeroit envain qu'il chercheroit à ſe réconcilier avec un homme, qui ne ſavoit ce que c'étoit que de pardonner. Comme Heinſius étoit ennemi déclaré de Saumaiſe, il ne ménage pas fort les termes (58): *Præſentiſſimum. vobis tuis inimicare periculum ab homine, quem omni opera in aulam protrahere conatus es, & tibi ſæpe prædixi, ſi ferox mansuſus, &, ſi obtuſus es, meminerunt tamen, ut puto, Wolimini, Silvercruniæ. Tu quoque præſagire ultro poteras, meo fine augurio, niſi cæcus amor quidam & præpoſterus te abripuiſſet, qua vatis hominis profligati annibus ignoſcebas. Pecuniam commodatam tibi peritaram quam ſæpe monui? quam ſæpe auctor fui, ut a beneficio hoc illis præſtando tempeſtive deſiſteres? Augurandi famam non capio, mi Voſſi! Nihil aliud tamen ab homine, qui in amicos omnes ingratiſſimus fuiſſet, videbatur expectandum. Maluerunt ejus partes ſequi, quam noſtras, virt duo ſummi, Parens tuus & Hugo Grotius. Quam mercedem obſequii tulerunt? Gratis nunne & vivo & mortuo exiſtimationem ſcriptis publicis involavit? De parente tuo quam ſimilim judicavit ex aliis malo meliligas.' Nec ignoravit hoc ſenex optimus, qui paucis ante mortem diebus, Salmaſium ſe nec boſtem velle nec amicum palam multis præſentibus eſt profeſſus. Hoſtem tamen expertus eſſet, ſi diutius vixiſſet: adeo non poterat rabidos dentes hujus bellux evaſiſſe. Cum Sarravio, cum Heraldo, cum Clapmarguo, qua hoſpitio illum excepérat, cum Bochario noſtro, cum infinitis aliis nunne pars modo ego. . . . . Vicem tuam doleo, mi Voſſi, ut qui maxime lenitatem miror. Non tangendum erat negotium de pecunia, aut ad exitum optatum perdúct debuit. Si bellum iſtam tibi elabi paterit, non pecunia tamen, ſed fortunæ quoque perverſum tuæ. De reconciliatione fruſtra ſperas aliquid. An ignoras quibus modis elufiſti patrem meum. Optimum igitur conſilium ceperis, ſi exſtimabis interceptam tibi omnem amicitiæ ſpem* Heinſius connoiſſoit Saumaiſe. Voſſius avoit pris le parti de lui écrire une Lettre d'excuſe par laquelle il le prioit d'oublier le paſſé. Mais Saumaiſe ne daigna pas la lire, & la jetta au feu en préſence de pluſieurs perſonnes (59): *Ego feci quidquid potui, ut Salmaſium mihi reconciliarem, epiſtolamque ad eum exaravi humaniſſimam, qua petii ut præterlorum omnium oblivi ceretur. Verum hanc beluus iſta, etiam priuſquam legiſſet, igni tradidit multis præſentibus.* Il avoit en Suéde un bon Avocat en la perſonne de Bochart. A peine celui-ci fut-il arrivé que dès la ſeconde audience qu'il eut de la Reine, il parla en faveur de Voſſius; on trouve le détail de cette converſation dans une Lettre de Bochart, dont nous donnerons l'extrait (60): „ Je lui dy que ſes Lettres & commandemens receus à Helmſtad vous avoyent ſurpris & frappé comme un coup de tonoerre. Que vous eſpériez qu'elle vous garderoit une oreille, & vous orroit „ avant que vous condamnes ſi fort. Qu'à la vérité vous „ aviez paſſé meſure en vos Lettres à Mr. de S. & deviez conſidérer davantage ſon age, ſa qualité, ſon mérite & „ ſavoir eminent, & combien il eſt cher à S. M. mais que „ je la ſuppliois de prendre garde à deux choſes; l'une que „ vous demandiez votre argent (baillé il y a trois ans) en „ un temps auquel vous en avez grand beſoin; l'autre, que „ Mr. de S. vous avoit eſcrit auparavant des Lettres bien pi- „ quantes diverſes fois, & ſur-tout une derniére, qui avoit „ attiré cette reſponſe. La Reine repartit bien à propos, „ que vous ayant accordé autres fois avec Mr. de S. & com- „ mandé de bien vivre avec luy, vous ne vous deviez adreſ- „ ſer à autre qu'à S. M. pour avoir juſtice de tous ces griefs. „ Je reparty qu'auſſi vous recognoiſſiez vous en tort, & étiez „ preſt de l'advouër ſuivant ſon ordre à Mr. de S. & luy „ faire telle ſatisfaction, qu'il auroit ſujet d'en eſtre con- „ tent. Mais après cela dy-je, Madame, ſi Mr. de S. ne ſe „ veut contenter de tien, continuerez vous à eſtre irritée „ contre un qui vous a toujours ſervie avec tant de fidélité, „ & qui m'a parlé cent fois de V. M. & à mille autres avec „ tranſport & raviſſement; & pour marque de voſtre cour- „ roux le voudrez-vous encore envoyer en Angleterre & en „ Eſpagne, & le priver ainſi pluſieurs années de l'honneur „ de voſtre préſence. . . . . La Reine dit, quand il aura „ fait ſon devoir envers Mr. de S. nous adviſerons au reſte, „ & pacifierons le tout quand Mr. de S. ſera icy, qu'on vient „ bientoſt. Il faudroit donc, luy dy je, Madame, que Mr. „ Voſſius attendiſt vos ordres chez luy, au lieu d'aller en An- „ gleterre. Oui, dit-elle, je le veux bien, & qu'il travaille „ cependant à ſon *Ptolomée*, & die qu'il y eſt pour cela. . . . „ Je dy que S. M. pourroit vous donner quelque commiſſion „ pour ſervir de prétexte à voſtre demeure & retour en Hol- „ lande. . . . . la Reine perſiſta à dire, qu'on y adviſe- „ roit. Et ſur ce que je reparle de voſtre naïveté, bonté, „ & fidélité inviolable à ſon ſervice, elle m'advoua que vous „ l'aviez toujours bien ſervie, & me dit qu'elle vous ai- „ moit & faiſoit bien eſtat de vous, & qu'elle eſpéroit que le „ tout ſe raccommoderoit bientoſt. Mais, dit-elle, il eſtoit „ raiſonnable de contenter Mr. de S. qu'il avoit ſi fort of- „ fenſé. Elle adjouſta d'un accent qui teſmoignoit qu'elle „ eſtoit touchée, il a quitté ſa mére & ſes proches, & ſa „ habitudes, & tous les advantages qu'il pouvoit eſpérer en „ ſon pais pour me ſervir, & m'a toujours eſté fidéle, & quoy- „ que die Mr. de S. il luy a de l'obligation; car je tenois „ autrefois Mr. de S. pour un Diable, on me l'avoit repré- „ ſenté tel, & c'eſt Mr. Voſſius qui m'a fait changer d'opi- „ nion. . . . . cependant Mr. de S. ayant eſté une fois à „ moy, a fait ſon poſſible pour perdre Mr. Voſſius". On n'oublioit rien en attendant pour le perdre réellement. Bochart lui écrit dans une autre Lettre (61): „ Je croy que „ voſtre principal crime eſt, qu'on lui a voulu perſuader que „ *vous avez dit du mal de S. M.*, comme elle me l'a dit elle- „ meſme; & elle dit bien qu'elle n'en croit rien, mais en „ termes qui me font craindre, qu'elle n'en ait pas le cœur „ bien net". Voſſius ne manqua pas d'envoyer à Bochart, copie de la Lettre qu'il avoit écrite à Saumaiſe, ſur quoi Bochart lui manda (62): *J'ay leu à S. M. & celles que vous m'eſcrivez, & la copie de celles que vous eſcrivez à Mr. de S. Elle en eſt demeurée ſatisfaite. Et pour moy je ne juge pas que vous en deviez faire davantage. Si après ces ſoumiſſions il ne s'amaiſe, tout ce que vous feriez de plus ſeroit à mon advis ſans effet, & vous ſeriez qu'à vous rendre contemptible. Ce qui ne je pourra faire à préſent, le tems & la raiſon le feront, pourveu que vous vous donniés patience. Auſſi bien je ne voy rien qui preſſe, puiſque S. M. perſiſte en la volonté de vous envoyer en Angleterre & puis en Eſpagne. . . . . non plus par forme d'exil*, ajoûte-t-il ailleurs (63) *mais, à ce qu'on dit, par néceſſité, pour taſcher à deſcouvrir des Livres nouveaux & ſur-tout des MSS. & dans peu de tems on vous doit eſcrire, & vous envoyer de l'argent & un paſſeport. . . . . & pour vous dire les vrayes raiſons de ce procedé, on tient Mr. de S. néceſſaire icy tout-à-fait, & que n'y pouvant compatir avec vous, il eſt néceſſaire de vous eſloigner, pour luy oſter tout prétexte de ne vouloir pas revenir. . . . . on adjouſte une autre raiſon qui eſt plus ſecrette. Mr. de S. doit avoir eſcrit, que vous avés mes dit de S. M. & qu'il le prouvera par bons teſmoins, quand il ſera icy, & le ſera dès là où il eſt, n'eſtoit que ce ſont des choſes qu'on n'oſe eſcrire. Et c'eſt-ce qu'il faut eſclaircir avant que de vous rappeller.* Ce qui mettoit le plus d'obſtacle au retour de Voſſius, c'eſt que la Reine avoit promis à Saumaiſe, qu'elle ne reverroit jamais Voſſius que par ſon interceſſion; & elle croyoit être obligée de lui tenir parole. Elle conſervoit cependant beaucoup d'affection pour Voſſius, ce qui l'engagea même à écrire à Saumaiſe une Lettre extrêmement forte, au commencement du mois d'Août; dont Voſſius eut copie par le moyen de Bochart, à qui la Reine l'avoit donnée; voici ce que Voſſius en dit à Heinſius (64): *Divinas ad eum literas miſit Regina noſtra, quibus ejus ſuperbiam, inconſtantiam, invidiam & malignitatem ita graphice depinxit, & retudit, ut mira prorſum res ſit, ſi non in rebiem agatur.* Ce qui confirme le fait, c'eſt une Lettre de Mr. Appellman (65) à Voſſius, où il lui écrit: *Qui* (Bochart) *exemplar habes miſſa nuper ad Salmaſium Epiſtolæ, qua Sereniſſima Regina noſtra ad ſuas ſatis præterras, commodiſſime & ſapientiſſime reſpondit: vidi ego Epiſtolam, ſed formulas non audeo referre. Sahem hoc dico quod partes tuas optime defenderit, & brevi te ſperare poſſe in Suecium reditum, tuamque innocentiam præſtantiſſimam inventſe patronum.* Ce fut ſur ces Lettres, que Voſſius fut ſur le point de partir avec Mr. van Beuningen, pour revenir en Suéde, du-moins juſques au détroit du Sond; mais Bochart ſe hâta de lui déconſeiller une démarche ſi précipitée, & lui propoſa de la part de la Reine le voyage de Conſtantinople (66): „ Elle „ a nouvelle, *dit Bochart*, de Conſtantinople, qu'un certain „ Grec, qui a eſté aux gages autres fois du Cardinal de Ri- „ cheleu, & puis du Cardinal Mazarin, & leur achetoit des „ Livres Grecs & Arabes, s'offre aujourdhui à S. M. & dit „ qu'il a desja deux cens bons livres tous preſts à luy envo- „ yer. A quoy la Reine a pris tant de plaiſir, qu'auſſitoſt „ qu'elle eut veu ces Lettres, elle m'envoya chercher, pour „ me les communiquer, & me demander ſi je connoiſſois „ quelque perſonne propre à envoyer à Conſtantinople, pour „ y paſſer quelques années & y faire emplette, & auſſitoſt ſe „ ſouvint de vous, croyant que cette commiſſion ne vous „ ſeroit point deſagréable. Et pour moy, je l'eſtime ſi belle, „ que n'eſtoit mon age, ma Charge, & ma femme, je l'aurois très-volontiers briguée. C'eſt un moyen de faire ſeurement & ſans frais ni incommodité le plus beau voyage de l'Europe, „ & de vous ſaouler de Grec, & de puiſer les Sciences dans „ leur premiére ſource. Et peut-eſtre meſme aurez-vous aſſez „ de courage & de loiſir puur apprendre le Turc & l'Arabe, „ & revenir en eſtat de tenir rang parmi les premiers hom- „ mes du ſiécle; joint que l'honneur de cette commiſſion „ effaceroit tout l'opprobre, dont on vous a penſé flétrir. „ La Reine vous promet en ce cas équipage & argent, & „ Lettres adreſſantes à tous ſes Agens & Ambaſſadeurs, & „ meſme à tous les Princes des lieux où vous auriez à paſſer". Dans une autre Lettre (67), il la preſſe d'accepter cet emploi, d'autant plus qu'il ne doit pas eſpérer de rentrer ſitôt en Suéde, ſur le pied où y ſont ſes affaires; & pour lui ôter

(59) Lettr. MSS. Vol. II. Lett. 327.

(60) Lettr. MSS. Vol. II. Lett. 309.

(61) Ibid. Lett. 316.

(62) Ibid. Lett. 317.

(63) Ibid. Lett. 318.

(64) Sylloge loc. cit. p. 641.

(65) Lettr. MSS. Vol. II. Lett. 326. du 14 Août 1652.

(66) Ibid. Lett. 322. du 27 Août 1652.

(67) Ibid. Lett. 325 du 29 Août.

toute

(58) Sylloge Tom. III. p. 638.

„ grand plaisir. Je n'en cognoy point au monde de si fidéle, ni si habile, & je le traitteray de telle „ façon, qu'il aura de moy plein sujet de contentement. Monsieur S. en considération duquel je l'avois „ eſloigné de moy pour un temps, n'eſt plus en humeur de revenir icy; & quand il y reviendroit, j'en „ ay aſſez fait, & n'en veux point faire davantage. Mr. Voſſius l'a recherché & s'eſt voulu reconci- „ lier, & luy s'eſt voulu approcher & eſloigné de toute voye d'accommodement; & au-lieu d'interceder envers „ moy pour Voſſius, ſelon mon intention, il a toujours tâché &c. C'eſt pourquoy je ne ſuis plus ré- „ ſolue de l'eſcouter, ni de m'accommoder à luy. C'eſt dequoy vous aſſeurerez ledit Sr. Voſſius, & me „ ferez ſavoir de Hollande ce qu'il vous aura reſpondu: & ſelon cela j'agiray". Mr. van Beuningen, Envoyé de Hollande à Stockholm, écrivit en même tems à Voſſius, & lui conſeilla de preſter un prompt retour de la bonne volonté de la Reine. Il s'y détermina, & reprit la route de Suéde, où il étoit déjà rendu au mois de Septembre (*ii*). Au bout de trois mois il y eut quelque projet de voyage pour la France (*kk*), mais cela n'eut pas de ſuite. Il quitta pourtant la Suéde au mois de Mai 1654, & revint en Hollande avec Mr. van Beuningen. On l'accuſe d'avoir, avant que de partir, pillé la Bibliothéque de la Reine de Suéde [*Q*]. Cette Princeſſe, ayant abdiqué la Couronne, quitta la Suéde & paſſa en Brabant la même année. Voſſius ſe rendit auprés d'elle à Anvers, au mois d'Août (*ll*), non ſeulement pour lui rendre ſes devoirs, mais encore pour ſolliciter le payement de ce qui lui étoit dû; & il marque à Heinſius (*mm*), que la Reine promettoit de les ſatisfaire l'un & l'autre. Il ſit à la fin

(*ii*) *Sylloge* Tom. III. p. 120.
(*kk*) Ibid. p. 127.
(*ll*) Ibid. p. 676.
(*mm*) Ibid. p. 678.

toute eſpérance à cet égard, & lui écrit quelques jours après, qu'on attendoit à tout moment Mr. Meuſius, & qu'il ſeroit, comme le plus âgé, lntendant de la Bibliothéque, & Voſſius toujours Bibliothécaire, *ce qui eſt à dire en bon François*, ajoûte Bochart, *que vous ſeriez Sous-Bibliothécaire, & paſſeriez ab æquo ad æquos.* Il paroît par une Lettre de Voſſius à Heinſius du 28 Septembre (68), qu'il acceptoit le parti, & qu'il attendoit des ordres poſitifs pour pouvoir ſe mettre en chemin. Dans le même tems Mr. van Beuningen lui écrivit (69) qu'on lui avoit aſſuré, que la Reine ne penſoit plus au voyage d'Eſpagne ou de Conſtantinople; & que quand même elle le lui ordonneroit, il ne voyoit point que Voſſius eût raiſon de l'entreprendre, inſtruit comme il devoit l'être par l'exemple de Heinſius (qui avoit fait le voyage d'Italie preſque à ſes propres dépens) qu'il ne falloit pas eſpérer de longtems que les choſes auſſi peu meûres, les Finances étant en mauvais état, & la Reine ayant moins de goût pour les curioſités littéraires: *Quod ad Hiſpanienſe iter, vel Conſtantinopolitanum attinet, dictum mihi eſt, omnes de eo cogitationes Regiomus depoſuiſſe, ex conſilio D. Nouelii, & ſi maxime hoc tibi injungeretur, ego certe cauſam nullam video cur ſuſcipias, poſquam de iis quæ D. Heinſio evenere edoctus es: neque expectandum arbitror, ut alteri cuicunque paſſhoc, vel ſaltem longo tempore melius ſit, cum & pecuniæ publicæ faculras contenuio immiscantur, & Regina in iis rebus ſtudium fauctor, & ad alia ſi non defecerit ſaltem diverterit.* Environ le même tems Heinſius lui manda (70), que Saumaiſe avoit écrit à tous ſes amis, que Voſſius étoit banni de la Cour pour jamais, ſans aucune eſpérance de retour; que cette nouvelle le diſoit publiquement à Paris & à Rome. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Reine étoit moins favorablement diſpoſée en faveur de Voſſius, qu'elle ne l'avoit été, & que l'on formoit des plans de voyages, dont aucun ne s'exécutoit (71). Bochart, qui étoit ſur les lieux s'en apperçut bien, & il lui donna auſſi en conſéquence le conſeil de prendre un autre parti, ſi l'occaſion s'en préſentoit (72): „ Vous aurés veu Mr. Huet, „ qui vous aura deſcrit noître eſtat & celuy de la Cour, d'où „ vous conclurrés ce que vous avez à craindre ou à eſpérer. „ Pour vous en parler à cœur ouvert, encore que je ne „ tienne pas, comme quelques-uns, que votre reſtabliſſe- „ ment ſoit tout-à-fait deſeſpéré, ſi néanmoins vous trou- „ vés à Amſterdam ou ailleurs un honneſte employ, je ne „ que moyen de faire valoir les graces ſi excellentes que „ Dieu vous a départies, je ne vous conſeillerois pas de „ quitter le certain pour l'incertain: vous demanderiez avec „ plus de grace ou vouloir reſtabliſſement icy, ou voſtre con- „ gé quand vous ſeriés recherché d'ailleurs; & il faudroit ou „ qu'on ſatisfit à voſtre deſir, en vous reſtabliſſant, ou qu'en „ vous donnant congé, on payaſt ce qui eſt deu du paſſé, „ puiſque vous avez bien ſervi". Voſſius prit la réſolution de demander ſon congé & de quitter ſon emploi (73): *Video me nimium eſſe Reginæ. Miſſionem quam primum petam.* C'eſt ce qu'il écrivoit à Heinſius le 24 Novembre 1652. Bochart & Mr. Van Beuningen continuérent à lui conſeiller de prendre ce parti. Il faut remarquer ici, que Voſſius avoit encore quelques ménagemens à garder, on lui devoit une aſſez groſſe ſomme, & il avoit encore en Suéde ſes Livres, ſes papiers, & ſes meubles, qu'il auroit bien voulu retirer: voici ce qu'il écrit là-deſſus à Heinſius le 12 Décembre (74): *Nec mihi ex ea terra aliquid hactenus venit. Prater biennii proventum etiam alia debentur. Mille & quingenti Scuati, quos in gratiam Salmaſii ſe mihi reddituram eſſe promiſerat Regina, ne illi quidem comparent. Studioſus quidam, quem illic reliqueram, ut res meas curaret, is nihil obtinuit, & re infecta domum recertatur. Quamvis autem moleſta ſit ſex ſeptemve Scutatorum militum ſaltura, longe tamen moleſtior eſt librorum ſaltura, quos omnes, ut noſtis, vna cum ſcriptis, penes ſe ſervat Regina, nec tamen utitur, cum jam dudum pene omnem literarum apparatum exuerit. Benigne mecum agi exiſtimaven, ſi vel illi ſoli redderentur.* Bochart lui écrivit, qu'il lui conſeilloit de demander la permiſſion de ſe rendre en Suéde, pour demander ſon congé, & pour reconnoître ſes Livres & ſes meubles. Au commencement de l'année 1653 les choſes parurent changer de face, & Bochart fit à Voſſius le détail d'une converſation avec la Reine, par laquelle elle témoignoit n'avoir nullement deſſein de congédier Voſſius (75). Mr. Van Beuningen lui en fit le détail auſſi, mais en même tems il ne lui conſeilloit point le retour en Suéde. Voſſius écrivit enſuite à la Reine, & envoya le Catalogue des Livres & des MSS. qui lui appartenoient. Au mois d'Avril Mr. Van Beuningen (76) manda à Voſſius, qu'on s'étoit engagé à lui payer ce que Saumaiſe lui devoit, mais qu'il défeſpéroit qu'on lui payât ce qui lui étoit dû de ſes appointemens. Peu de tems après les choſes changérent entiérement de face, Bourdelot fut diſgracié, & quitta la Suéde, de même que pluſieurs autres. Voſſius fut rappellé & y retourna, comme nous l'avons rapporté dans le Texte de l'Article.

(68) Lett. MSS. Vol. II. Lett. 172.

(69) Lett. MSS. Vol. II. Lett. 116.

(70) Ibid. Lett. 118.

(71) *Sylloge* loc. cit. p. 648.

(72) Lett. MSS. Vol. II. Lett. 121. du 26 Octob. 1652.

(73) *Sylloge* loc. cit. p. 621.

(74) Ibid. p. 638.

(75) Ibid. p. 663. 664.

[*Q*] *On l'accuſe d'avoir, avant que de partir, pillé la Bibliothéque de la Reine de Suéde.*] L'Auteur des *Mémoires concernant Chriſtine* (77) taxe Voſſius à cet égard, & il le fait ſur une autorité qui ſemble ne devoir point être ſuſpecte, c'eſt celle de Heinſius, qui mande à Gronovius (78): *Opima ſi ſtabilia & amplioſſimam præſtam, ſit modo ineviabilum, ex Regia Bibliotheca ſecum in Batavium reportavit. Frumenti enim hic omnes, & illi uni impiſauni direptam Bibliothecam, quamquam ultimus accelſerit ad depopulandum agrum tam fertilem, cum reliqui prædandi ſam fatigaſſi eſſent: nec quicquam abſtinuit præter ſphæricgia, paſſ diligentiſſimam Galiorum meſſem.* Sans-doute que Heinſius écrivit quelque choſe de ſemblable à Voſſius; car celui-ci ſe défendit, & lui manda, que les Suédois avoient bonne grace d'avoir de ſi hautes idées, de ce que la Reine lui avoit permis de prendre des Livres, tandis qu'il avoit tant de raiſon d'être mécontent, de ce qu'après avoir approuvé en Suéde une très-belle Bibliothéque, où il ne manquoit aucun des Auteurs anciens, & dans laquelle il y avoit plus de cinq-cents MSS., il n'en avoit remporté que des bagatelles, & pas un ſeul bon Auteur, à la réſerve de quelques-uns de ceux qui lui appartenoient (79): *Nec illi lepidi ſunt homines, qui tam magnifice ferentur de munuſculis librorum, quod mihi indulſit Dominus. Illius an vero ego debeam indigneri, quod cum pulcherrimam in Suecium adoreram Bibliothecam, in qua multos omnino veterum auctorum deſiderabatur, quæque ultra quingentos manuſcriptos libros habet, ipſa Regina reſcripſerit quiquilias, in qua ne unus quidem bonus notæ ſit auctor (exceptis paucis aliquot meis) digna proſtus omnes, qui a cacotibus legantur.* Pour éclaircir le fait, il faut ſe rappeller, qu'il n'avoit rendu à la Reine que la Bibliothéque de ſon Pére (80), & non, comme le dit l'Auteur des *Mémoires*, la ſienne. De plus: la Reine propre étoit aſſez confidérable, puiſque dès l'an 1646 (81), avant qu'il allât en Suéde, elle étoit déjà très-riche en MSS. On a vu dans la Remarque précédente, qu'il parle de ſes Livres & de ſes MSS. qu'il avoit en Suéde, il en écrit à Heinſius, qui ne pouvoit l'ignorer, il en eſt fait mention dans les Lettres de Bochart, qui étoit ſur les lieux, & qui pouvoit ſavoir ſi les prétentions de Voſſius à cet égard étoient fondées ou non; il fait plus, il lui envoye & à Mr. van Beuningen un Catalogue de ce qui lui appartenoit. De quel front auroit-il pu le faire ſi effectivement il n'avoit pas eu des Livres & des MSS. en propre? Vraiſemblablement que dans le tems qu'il étoit en faveur à la Cour de Chriſtine, & que tous les Livres étoient en ſa diſpoſition, il avoit pour ſa commodité mis les Livres & ſes MSS. avec les ſiens; & c'eſt ce qui fut peut-être cauſe, qu'il crut pouvoir en prendre d'autres en la place de ceux qu'il ne trouva point; & il paroît pas ſa réponſe à Heinſius, que c'étoit du conſentement de la Reine, qu'il s'étoit accommodé d'une certaine quantité de Livres. En rapportant ce qui fait à la décharge de Voſſius, je ne diſſimulerai pas ce qui fait contre lui. Il parle avec mépris de ce qu'il avoit tiré de la Bibliothéque de la Reine, mais je trouve un trait qui me fait ſoupçonner le contraire. C'eſt dans une Lettre écrite à Heinſius, peu de tems après ſon départ de Stockholm. *Si bona literarum & omnis civilitatis expers neſcias libros, quos ſeparavi, a cæteris diſtinguere, adjuvet illum rogo. Si tibi comparaveris libras, qui in anteriore fune cubicula*, prudam non contemendam habebis. *Sin id neglexeris, ſac tamen rogo, ut & illi conſervetur, & cum cæteris tranmittantur* (82). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne paroît pas bien clairement que Voſſius ait eu tort de proſiter, en partant de Suéde, de la permiſſion que la Reine lui donna de prendre des Livres, ſansdoute pour le dédommager de ceux qu'il avoit apportés. Il ſe peut qu'il ait uſé de cette permiſſion avec trop peu de diſcrétion, mais on ne doit pas le confondre avec des gens, qui n'avoient rien apporté à Stockholm.

(76) Lett. MSS. Vol. II. Lett. 172.

(77) T. I. p. 272, 273.

(78) *Sylloge* T. III. p. 512.

(79) Ibid. p. 675.

(80) Ibid. p. 121.

(81) *Rem.* [*I*].

(82) *Sylloge* ubi ſupra p. 674.

fin de l'année un voyage à Paris, pour retirer d'entre les mains de du Freſne, qui avoit été au ſervice de Chriſtine, dequoi ſe payer, ſur les effets que du Freſne avoit emportés de Suede (*nn*). A ſon retour il travailla à ſe dédommager, & à dédommager Heinſius en Livres, Peintures &c. & l'on prétend qu'il ne fut pas fort ſcrupuleux dans cette occaſion, & qu'il s'appropria ce qui ne lui appartenoit point [*R*]. Une accuſation peut-être mieux fondée, c'eſt qu'on prétend qu'il avoit contribué à corrompre l'eſprit de la Reine. Heinſius (*oo*) marque à Gronovius, qu'on étoit univerſellement perſuadé que Voſſius, Saumaiſe, & Bourdelot avoient perdu la Reine: qu'il ne doutoit pas que cela ne fût vrai des deux derniers; qu'il défendoit le premier autant qu'il lui étoit poſſible, mais avec peu de ſuccès: & il ajoûte, qu'il auroit ſouhaitté que Voſſius ſe fût davantage oppoſé aux Libertins. Au mois de Mai de l'année 1655, Voſſius alla avec ſa Mére demeurer à la Haye, où il auroit bien ſouhaitté de paſſer l'Eté, mais il fut obligé de faire encore un voyage à Anvers & à Bruxelles, pour terminer ſes affaires & celles de Heinſius (*pp*): il y a de l'apparence qu'il y paſſa quelque tems. La Reine, qui ſe diſpoſoit à paſſer en Italie, ſouhaittoit que Voſſius l'y ſuivît, mais il n'en avoit nulle envie (*qq*), & en effet il revint en Hollande. En 1656 il fit un voyage en Gueldre, & alla à Ruremonde, ancienne patrie de ſa famille, où il avoit un procès pour quelques terres (*rr*); & l'année ſuivante il y fit encore deux voyages. En 1658 il publia ſon *Pomponius Mela* [*S*]; & l'année ſuivante il donna ſa *Diſſertation ſur le veritable âge du Monde*.

(*nn*) Ibid. p. 679.

(*oo*) Ibid. p. 678.

(*pp*) Ibid. p. 682.

(*qq*) Ibid. p. 681.

(*rr*) Ibid. p. 554. 555.

[*R*] *L'on prétend qu'il ne fut pas fort ſcrupuleux dans cette occaſion, & qu'il s'appropria ce qui ne lui appartenoit point.*] Si l'on s'en rapporte encore à l'Auteur des *Memoires* (83) on ne balancera point à condamner Voſſius. „ Mr. Heinſius „ écrit à Caſſian du Puy l'an 1655, que Voſſius étoit à Anvers, où il mettoit en ordre cette Bibliothéque, pendant „ que Chriſtine ſe réjouiſſoit à Bruxelles: & c'eſt dans cette „ époque, que Voſſius lui-même manda rondement à Heinſius, qu'il s'étoit approprié les doubles des Livres qu'il „ avoit trouvez parmi ceux de la Reine, prétextant qu'il lui „ en avoit autrefois fait préſent, & qu'ils manquoient à ſa „ propre Bibliothéque. Mais, *ajoûte l'Auteur*, quelle pauvreté d'eſprit de cet homme là! Il dit en avoit fait préſent à la „ Reine: lui qui ſe fit païer ſes livres vingt-mille florins, „ trois ou quatre ans auparavant? ou bien auroit-il fait préſent à Chriſtine des ſeconds exemplaires, dont elle n'avoit „ pas beſoin? Autre abſurdité . . . . En conſéquence . . . . „ on ſe perſuadera facilement, que dans ſa belle Bibliothéque, où il y avoit 76a Manuſcrits Grecs & Latins. . . . . „ & où il ne manquoit pas de ces précieux MSS. de Pétau, „ que Chriſtine avoit achetés, il y avoit bien moins de ce „ qui lui appartenoit de droit, que de ce qu'il avoit eſcamoté de la maniére qu'il le dit lui même dans ſes Lettres citées ci-deſſus ". Je n'ai aucun intérêt à juſtifier Voſſius, que je n'eſtime point du tout du côté du caractére; mais il faut dire la vérité, & ne charger perſonne de crimes odieux, que preuve en main; & j'avoue que je ne vois pas encore ici, que Voſſius ſoit auſſi blamable qu'on le dépeint. D'abord il s'agit de ſavoir, s'il eſt vrai que la Reine Chriſtine lui étoit redevable Mr. Arckenholtz le révoque en doute (84). „ Il ſe trouve auſſi, *dit-il* dans les Lettres de Voſſius qui „ ſe conſervent dans la Bibliothéque des Remontrans à Amſterdam, des prétentions de quelques milliers d'Ecus à la „ charge de la Reine, dont il vouloit qu'elle lui fût redevable, mais il paroît qu'elle ſurſit pu lui faire un tout autre compte, puiſque ſes manœuvres étoient aſſez connûes: „ car Boecler écrivit encore l'an 1664 à Boinebourg: *Voſſius „ magnum praedam egit ex Bibliotheca Chriſtina* ". Je ne connois dans la Bibliothéque des Remontrans à Amſterdam, que les Lettres écrites à Voſſius, j'ignore qu'il y en ait de Voſſius, ce qui eſt un peu différent. Il eſt vrai que dans les Lettres de Mrs. Bochart & van Beuningen, qui s'y trouvent, il eſt parlé de ce qui étoit dû à Voſſius, comme on peut le voir dans la Remarque précédente; à quoi l'on peut ajoûter ce que nous avons rapporté (85) que Voſſius écrivoit à Heinſius, dans un tems où il ne comptoit pas de pouvoir retirer rien de Suéde. Il eſt difficile de ſe perſuader qu'un homme ſoit aſſez hardi & aſſez impudent pour parler ainſi à tous les gens inſtruits, & en état d'éclaircir les faits, ſi réellement il ne lui avoit été rien dû: ce qu'on ajoûte, que la Reine auroit pu lui faire un autre compte, n'eſt fondé que ſur les prétendus profits, qu'il avoit faits en s'acquittant des Commiſſions de la Reine, mais il n'y a qu'à relire ce que nous en avons dit dans la Rem. [*N*] pour ſe convaincre que cela n'eſt pas auſſi clair, que l'a cru Mr. Arckenholtz. Ce que celui-ci dit, que Voſſius avoit vendu ſes Livres vingt-mille florins, ne vient que de ce qu'il a confondu la Bibliothéque du Pére avec celle du Fils. A l'égard des Livres doubles, dont Voſſius dit qu'il avoit fait préſent à Chriſtine, je conçois encore très-bien, que cela ſe pouvoit: peut-être les avoit il donnés dans le commencement de ſon ſéjour en Suéde, & qu'enſuite les mêmes Livres s'étoient trouvés dans les Bibliothéques entiéres, dont on avoit fait l'acquiſition pour la Reine. Qu'y a-t-il d'abſurde dans cette ſuppoſition? Voyons à préſent comment il ſe conduiſit en Brabant, & rapportons ce qu'il écrivoit à Heinſius, qui l'avoit chargé de ſes intérêts. D'abord je trouve qu'il avoit payé des Livres Hébreux, que Manaſſé Ben Iſrael avoit envoyés en Suéde; il prie (86) Heinſius de lui renvoyer les Livres, n'ayant point encore été payé: *Pro libris iſtis Hebraïcis jam ſatisfeci Manaſſe. Itaque non ipſi, ſed mihi remittendi ſunt libri iſti, quandoquidem iſtam pecuniae ſummam a S. Regina acceperim. Si quidem transmiſſi ſunt, hoc rogo ne illi mihi petant, ſimulque recenſui jexagina imperiales, quas pro illis perſolvi.* Obſervons qu'il paroît par-là, qu'on ne lui fourniſſoit pas toujours, non plus qu'à Heinſius, de l'argent pour les commiſſions dont il étoit chargé. Le 18 Octobre 1654 il écrit à ſon Ami (87): *Non hinc diſcedam, niſi prius impenſa ſumma illa quae mihi debetur. Silvercronius liberaliter admodum eſt in promiſſis. Itaque non mihi tantum, ſed & tibi ſe velle ſatisfacere dicit.* En rendant compte ſu même du voyage qu'il fit en ce tems là à Paris, il lui écrit du 11 Janvier 1655 (88): *Quo peſſimum de cauſſa eam (Lucetium) adierim jam cognoviſti, ut opinor, nempe ut ſummam iſtam, quae mihi debetur, ex illis perſolvererur rebus, quas Du Freſnius ad ſuos tantum uſus in Galliam tranſtulerat . . . . . De ſumma quae tibi debetur bene ſpero . . . . de pecuniis tamen deſpero, ſed pelluris, libris, gemmis, aliis rebus, ut puto, compenſabitur. Ita animo ego facere propoſui. Brevi de his certiora patero referibere, interim non ceſſabo & ipſe negotium ſuum urgere, quantum patero. Magnus quidem eſt numerus librorum geminorum, verumtamen non illi ad tantum adjungunt pretium.* Du 13 Mars, il mande qu'il eſt à Anvers fort occupé à ſes affaires & à celles de Heinſius (89): *Occupatiſſimus, dum tuis meiſque commodis omni modo inſervire ſtudeo. Libris ne pretium ſuperaequatum imponatur cura erit quam maxime. Aliquam certenus & quidem optimo noto jam exposui, mumquae timeo, ne hac in parte negligens tibi fuiſſe videar.* Il écrit à Heinſius du 3 Mai, qu'il y a trois grandes Caiſſes de Livres pour lui, & cinq autres pour lui même, & que lorſque certains Coffres ſeroient arrivés de Paris Heinſius en auroit encore pluſieurs de bien rares. Il ajoûte, que lorſque les tableaux ſeroient auſſi venus, ils en auroient l'un & l'autre une bonne portion. Mais que Silvercroon traînoit fort les choſes en longueur, quoique la Reine lui eût déja ordonné pluſieurs fois de les ſatisfaire (90). Enfin il lui mande du 10 Juillet (91): *An placitura tibi ſint librorum nomina valde dubito, verum tamen exiſtimo non diſpliciturum pretium, ubi coram videris, praeſertim ſi cum meis comparaveris, Interim tu habeas, me non paucos illibelles rariores, qui bis inter libros Reginae exaranti, mihi adtribuiſſe tum quasi illi meae deeſſent Bibliothecae, olim enim suos donavit Serenſſima Regina, tum quod exiſtimarem eos tu tuis, vel ſaltem in paucis extare libris. Si quid tamen in iis ſit, quod tibi magnopere arriſerit, non me difficilem experiere, quod enim aliquanto plures mihi adtribuerim vel uſurparim, id antiquo duntaxat eſt affectus quo illos peculiarium amplector libros, quibus diuriſſime uſus jam, tajore meo, & in quibus magnam memoriae partem collocavi.* En réunifſant toutes les circonſtances il eſt évident, que la Reine reconnoiſſoit être redevable à Voſſius de même que Heinſius, qu'elle conſentit qu'ils fuſſent payés en grande partie en Livres, que Voſſius en fit le choix, non ſans que celui qui étoit chargé de l'affaire de la part de Chriſtine y eût l'œil; que Voſſius ne négligea rien pour ménager les intérêts de Heinſius, en faiſant mettre les Livres à un prix qui lui convint, qu'il ne s'oublia pas lui-même, & eut ſoin de ſes propres intérêts, & que dans le choix des Livres il en prit pour lui un certain nombre, qui lui avoient appartenu. Le tout enſemble ne me paroît pas charger autant Voſſius, qu'on l'a prétendu; tout ce qu'on peut y appercevoir, c'eſt que ne pouvant être payé en argent, il a tâché de ne rien perdre, & a peut-être étendu ſon dédommagement plus loin qu'il n'auroit dû à la rigueur: ce qui eſt un peu différent de ce qu'on lui impute. Il ſemble même qu'il n'ait pas été entiérement dédommagé car Heinſius écrivant à Gronovius en 1662 * lui marque, qu'il croit que Voſſius aimeroit mieux que la Reine penſât à lui payer ce qu'elle lui devoit, que de le railler ſur ſes Ouvrages de Chronologie.

(83) *Ubi ſupra.*

(84) Ibid. a la fin dans les Notes.

(85) Citat. (78).

(86) *Sylloge loc. cit.* p. 117 Lett. du 10 Août 1656.

(87) Ibid. p. 675.

[*S*] *En 1658 il publia ſon Pomponius Mela.*] Cet Ouvrage parut ſous ce titre: *Pomponii Melae Libri tres de Situ Orbis, cum Obſervationibus Iſaaci Voſſii.* La Haye 1658 in-4. Saumaiſe eût peu ménagé dans les Remarques de Voſſius. Celui-ci forma le deſſein de ſe venger de l'autre, dans le tems qu'ils étoient ſi broüillés, & que Saumaiſe avoit dérangé la fortune de Voſſius en Suéde. Ménage dit (92) que, quoiqu'il „ ſoit vrai que perſonne n'a plus enſeigné de choſes que Mr. „ Saumaiſe, il a néanmoins fait bien des fautes, parce qu'il „ travailloit avec trop de précipitation ". Voſſius réſolut de relever ſes bevûës. On peut juger de ce qu'il avoit deſſein de faire par ce qu'il écrit à Heinſius (93): *Excuſſi jam aliquam partem Exercitationum Plinianarum. Portentoſos multos deprehendo errores, & quales vel meiſterser eruditus nunquam commiſit.* Nilum *aliquoties* vocat *μηγαλον νυναμιν*, & in nominativo *μηγαλ-ν νυναμις*. *Nonne hoc omnem ſtuporem ſuperat. Libellum quendam de Reſurrectione, & alium de Virtutibus Cardinalibus, qui ballenus ſine nomine auctoris prodiit, dicit eſſe ſcriptum ave Cyprani. Atqui eſt* Bernardi *cujuſdam Monachi, qui vixit ante annos quingentos. Plura ex his libellis teſtimonia petit contra Gratium. Quod & ipſum mihi perquam videtur ridiculum. Aliquot millia ſimilium errorum colligam, & hunc noſtro bevo, qui ſe im-*

* *Sylloge T. III. p. 474.*

(92) *Menagiana T. II. p. m. 218.*

(93) *Sylloge* loc. cit. p. 252. 638.

Monde [T]. Vossius eut dessein en 1660 de faire un voyage en Angleterre (*s*), mais il en fut empêché, selon les apparences, par une dangereuse maladie qu'il eut (*t*): cette même année il fut associé à l'Académie de Suede (*u*). Il mourut à Windsor le 21 de Février 1677 (*x*), âgé de 73 ans moins quelques mois (*y*). Il avoit été marié deux fois, & il laissa un fils de sa seconde femme (*z*). Il avoit une bibliothèque très-nombreuse, & très-bien choisie (*a*). Il a fait plusieurs Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans Moréri (*b*). Il ne faut pas oublier qu'il a été le premier Editeur de la Chronique d'Alexandrie (*c*), & qu'il a fait imprimer à Londres en 1672 un Recueil de Pieces curieuses, qui contient entre autres choses la Description de la Chine par Martin Martini, & la Relation de la Tartarie par Jean du Plan de Carpin (*d*). Il a laissé quelques Manuscrits, dont on peut voir le Catalogue dans Fabricius (*e*). Il avoit fait un Commentaire sur Catulle, qu'il avoit dessein de donner au Public; mais il ne l'a pas fait, parce qu'il a trouvé que Scaliger avoit déja fait tout ce qu'il y avoit à faire (*f*). Il avoit aussi dessein de donner une Edition de Pomponius Mela, & il en a publié quelques Remarques (*g*). Il a fait imprimer à Oxford en 1685 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple d'Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*h*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*i*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*k*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*l*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*m*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*n*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*o*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*p*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*q*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*r*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*s*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*t*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*u*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*x*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*y*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*z*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*a*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*b*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*c*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*d*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*e*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*f*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de Hannon, celui de Scylax, & quelques Fragmens de Ctesias (*g*). Il a fait imprimer à Amsterdam en 1686 un Recueil de Pieces, qui contient entre autres choses le Périple de

(102) Lett. MSS. Vol. C. Lett. 458.

l'Académie des Apathiſtes de Florence (*uu*). Un an après il mit au jour ſes *Diſſertations ſur les* LXX. *Interpretes* [*U*]. En 1662 il paſſa du tems à Utrecht pour quelque procès, & il ſe propoſoit, deſqu'il ſeroit

„ promet des Interprétes Ethiopiques, vous le pouvés aſ-
„ ſeurer que leurs Traductions du V. T. & ſpécialement du
„ Pentateuche ſont toutes priſes du Grec & non de l'Ebreu.
„ On m'en a envoyé de Rome quelques Chapitres qui font
„ foy de ce que je dy. . . . . Quelle folie de dire que
„ les charactéres Ebreux & Samaritains ſe reſſemblent, il n'y
„ a rien de plus diſſemblable; & tant s'en faut, les Samari-
„ tains ont quelque choſe des Grecs, ou pluſtoſt les Grecs
„ d'eux, qui eſt une des raiſons qui monſtrent, que ce ſont
„ les charactéres dont on ſe ſervoit en Phœnicie du temps de
„ Cadmus. . . . . Je ne ſçay ſi on approuvera ce que
„ vous dites de la nouveauté d'Onkelos. Voſtre homme eſt
„ ridicule quand il le fait beaucoup plus ancien que J. C.
„ mais l'opinion receue eſt qu'il a eſcrit, ou à la fin du pé-
„ mier ſiécle, ou au commencement du ſecond, & je ne voy
(103) Voyez notre Article Onkelos. „ pas de raiſon ſuffiſante pour la conteſter (103). . . . . .
„ vous dites *Linguam Hebraeam & Samaritanam eſſe eandem.*
„ T'ant s'en faut, ce ſont deux Langues. Le Samaritain ap-
„ proche beaucoup plus du Chaldaïque & du Syriaque que
„ de l'Ebreu. Si les Samaritains parloyent par Ebreu, ils
„ n'euſſent pas eu beſoin de traduire le Pentateuche, comme
„ ils font. . . . . Vous vous rapportés à Meſſieurs Daillé,
„ Amyraut & moy de l'interprétation des paſſages, qui par-
„ lent du Déluge, & juſqu'où il s'eſtendit. Et je croy que
„ nous nous rencontrerons tous trois en meſme ſentiment,
„ qu'encore que voſtre opinion ſerve à ſe tirer plus aiſément
„ de diverſes difficultés, que néantmoins l'autre eſt plus con-
„ forme à l'Eſcriture. Le Monde ayant duré, ſelon les E-
„ breux, ſeize-cents tant d'années, & ſelon vous après les
„ LXX, beaucoup davantage, pouvoit eſtre desja bien peu-
„ plé. Car leur vie eſtant lors bien plus longue, ils engen-
„ droyent beaucoup plus d'enfans, la mort n'eſtoit pas ſi
„ fréquente. Il eſt apparent auſſi, que les beſtes s'eſtoyent
„ eſpanduës bien loin, & peut-eſtrequ'il en avoit juſques aux
„ dernières extrémités de noſtre Continent. Quoy poſé, il
„ falloit au moins que le Déluge couvriſt l'Europe, l'Aſie &
„ l'Afrique, pour défaire toute chair en laquelle il y a eſprit
„ de vie ſous les eaux, ſoit beſtail, reptiles, ou oiſeaux.
„ Geneſ. VI. 7. 17. Et ſi toute cette grande partie du Mon-
„ de a eſté couverte d'eaux eſlevées de quinze coudées au
„ deſſus des plus hautes montagnes, pourquoy non auſſi l'au-
„ tre hemiſphere, veu que le naturel de l'eau, quand il n'y
„ a rien qui l'empeſche, c'eſt d'aller en rond autour de la
„ Terre: ſuppoſer donc quelle eſtoit ſi fort haut en une partie
„ du Monde, tandis que l'autre eſtoit à ſec, c'eſt ſuppoſer
„ un autre miracle. . . . . Et puis Noë, qui fut averti
„ du Déluge 120 ans, euſt pu ſe ſauver en ces lieux, qui
„ devoyent eſtre exempts du Déluge, ſans baſtir avec tant
„ de peine un ſi grand vaiſſeau. . . . . Quoyqu'il en ſoit,
„ je ne puis que je ne vous die une choſe, qu'ayant à vivre
„ en Hollande, je croin que vous ne vous faciés beaucoup
„ d'ennemis, en vous rapportant de ces queſtions à des Théo-
„ logiens eſtrangera, ſans mettre en nul compte ceux de vos
„ Académies, qui ſe ſentant ainſi meſpriſés, ne vous en al-
„ meront pas mieux". Mr. Bochart ne jugeoit pas bien des ſentimens de Me. Daillé, s'il faut s'en rapporter à une Lettre de Mr. Bigot (104), qui écrit à Voſſius: *Probat omnino librum tuum* Dallæus, *in conquirendis variarum gentium Chronologiis laudat diligentiam, ac impromis ſe obſervaſſe ajebat Caiſij libros locum, ſed non in eo, ut decebat, meratem deſixiſſe. Quod de tempore pubertatis hominum loqueris, & de proportione longævorum hominum cum hodiernis brevioris ævi ad gignendos liberos, idem in Chronologia ejus ſenſiſſe Capellum monuit, quam legere te opera pretium eſſet. A Diluvio enim ad Salomonem uſque pecudum, ſeu defectum centum annorum animadvertit ille in omnibus Chronologiis, quas ex ipſis textu Hebræo erutt & reſtituit, quo non nihil fulcire ſententiam tuam potest. Nec dubitat, quin ſi Capellus tuam de Mundi ætate, & annorum enumeratione vidiſſet Diſſertationem, tum ſuo calculo comprobaturus fuerit & ſecuturus. Idem ego affirmare auſim de Morino, quem ictu ſanguinis nobis ereptum ante dies ſex vehementer doleo. Habet & Dallæum conſentientem iis quæ de diluvio ſcripſiſti. Sic vides librum ab illo tuum nullo tuo ejus comprobari.* Hornius replique à Voſſius par ſa *Defenſio Diſſertationis de vera ætate Mundi, contra Caſſigationes Iſaaci Voſſii, qua Hebræa Biblia, eorumque authentica & incorrupta veritas contra objectiones, ex* LXX. *Interp. Samarit. Joſepho, Chaldæis, Ægyptiis, Suanſibus, aſſeruntur.* Leyde 1659 in-4. Voſſius répondit par un *Auctarium Caſſigationum ad Scriptum de ætate Mundi.* La Haye 1659 in-4. Et Hornius revint à la charge par ſon *Auctarium defenſionis ſuæ vera ætate Mundi.* Leyde 1659 in-4. Voſſius ayant envoyé ſes Ouvrages Chronologiques à la Reine Chriſtine, elle le railla un peu là-deſſus, lui diſant, qu'ordinairement les hommes veulent paroître plus jeunes qu'ils ne ſont, & qu'elle s'étonnoit qu'il vouloit faire le Monde plus vieux de deux mille ans contre l'opinion commune, l'exhortant à ne ſe point mêler des queſtions épineuſes de la Théologie. C'eſt Heinſius qui nous apprend cette anecdote (105): *Aliquoties noſter Commentarios Chronologicos Regina mumus non ita pridem miſerat. Rejectiſti illa, hominemque teſtis paulo aſperius aculeatis verbis, ac ſorte burlata eſt, ut a reprimis & ſummis theologicis contineret male feriatam manum. Mirari ſeſe vehementer, quo conſilio argumentum tam invidioſum ſuſcepiſſet pertractandum. Eſſe quippe mortalium pleroſque eo ingenio, ut ſimiores videri geſtiant, quam revera ſint. Illi hoc eſſe propoſitum, ut ſenium Orbi ac Mundi univerſi aggravet, onerateque his mille annis. Facete quidem hoc illa, ſed amicus noſter, ſi quid video, malit illam cogitare aliquando de ſalvando debito.*

(104) Lett. MSS. ubi ſupra Lett. 418. du 7 Mars 1659.

(105) Syllog. Tom. III. p. 474.

[*U*] *Un an après il mit au jour ſes Diſſertations ſur les* LXX. *Interpretes.*] Voſſius qui vouloit ſoûtenir ce qu'il avoit avancé ſur la durée du Monde publia cette Diſſertation, pour donner un nouveau poids à ſon opinion: *De* LXX. *Interpretibus, eorumque tralatione & chronologia Diſſertationes.* La Haye 1661 in-4. & Londres 1665 in-4. L'Auteur prétend que la Traduction des Septante eſt inſpirée, il accuſe les Juifs d'avoir malicieuſement corrompu le Texte Hébreu. Heinſius (106) diſoit ſur cet Ouvrage à Gronovius: *De amico noſtro Hebraicæ veritatis oppugnatore quid dicam, niſi Catullianum forte illud? Otium Catulle tibi moleſtum eſt.* Scheffer à qui Heinſius l'envoya, lui écrivit (107) *Iſaaci Voſſii opus avidiſſime evolvi. Quæris quid de eo ſentiam, non ſum is, qui de talibus judicium ferre ſine peſſimo ſive debeam. Hoc ſaltem ajo, plus in eo eruditionis ac ingenii me reperiſſe quam putarem, & a me quidem Voſſius facile fidem impetrat eorum, quæ diſſerit de ætate Mundi. Sunt quidem aliqua quæ majorem expoſitionem poſtulant, ut ea de diluvio non Orbis univerſi, verum partis, tum ſera primorum hominum fecunditate, & id genus. Verum hæc & explicari poſſunt, ut opinor & ſi vel maxime non poſſent, cæteræ ſententiæ nil derogant. Dabo uni alterique noſtrorum Theologorum id ſcriptum legendum, quidquid ipſi ſentiant, de eo proxime ſignificabo.* Dans une autre Lettre Scheffer rend compte à Heinſius du jugement qu'avoit porté de l'Ouvrage de Voſſius un Théologien de ſes amis (108); *Opus G. Voſſii exhibui cuidam ex noſtris Theologis, amico meo. Laudat is impenſe diligentiam & ingenium viri, eaque, quæ proponit non deſtituta eſſe ait omni ratione; unum inquit, eſſe rem amplioris diſquiſitionis, de auctoritate textus Hebraici; metuendum namque eſſe, ne ſi eo vilefceret, tandem labefactatus nihil, cui in controverſiis cum adverſariis tuto ac velut ultimo, ac infallibili fundamento inniteremur. Quæ pro auctoritate* LXX. *aſſeruntur, non curare omni dubitatione. deque iis, quæ laboratur locis, Græcis Bibliis eadem, imo plura & majora dici poſſe, quam quæ ipſe objecit textui Hebræo.* Pluſieurs Théologiens attaquérent Voſſius (109): Gravius mandoit à Heinſius: *Iſaaci Opuſculum de* LXX. *interpretum verſione a multis impugnatur. Nonnullorum refutationes nunc Lugduni typis deſcribuntur. Cupiebas jam reſellit, ſed cui noſtro acriter reſcribit.* Je rapporterai à cette occaſion l'extrait d'une Lettre de Me. Van Beuningen à Voſſius, qui eſt curieuſe (110), on y apprend quels étoient les adverſaires de Voſſius, & ce que Me. Van Beuningen penſoit ſur les ſentimens de ſon ami: *Longe ſatius eſſe puto expellari a te quæ contra librum tuum cudunt* Hulſius, Hottingerus, Schotanus, *& ſi qui alii ſunt, antequam* Cocceio *reſpondeas, ut una opera diluas, quæ tua ſententia de* LXX. *interpretibus opponi poterunt a viris doctis, & temperi parcas, & quam brevitſime potes certandi finem facias. Cauſa vix* Sionnetana, *ut ingenue loquar, non video quibus ſatis validis argumentis defendi queat: in conſenſu patrum non eſt ſatis authoritatis neque ponderis ad tantam rem, & ille forte neque in ipſis primis ſeculis fuit omnium, neque conſtans ſatis, quod opera quam Origenes in conquirendis & excolendis textu hebraico & plurimis aliis verſionibus poſuit, & nova Hieronymi interpretatio docere videntur; & ſi authoritate patrum ſtandum eſt, erant etiam* Sibyllæ Sionnetani, *crediderunt illi fabulæ de 70 cellulis, & de admirabili conſenſu etiam in ſingulis verbis, qui in libris ſeorſim verſis a* LXX. *viris repertus dicitur: hinc illa opinio de* Sionnetain, *quæ eelle fidem invenit apud eos, qui huic miraculo crediderunt, non vero apud eos qui pro ſigmento illud habent. Si evinceris nullos in verſione* LXX. *interpretum eſſe errores (quod tamen multi præſtare poſſe non putant) conſtabit eos Linguæ Hebraicæ & Græcæ peritiſſimos fuiſſe, atque accuratiſſimam operam poſuiſſe in vertendis ſacris literis, feliciſſimo cum eventu. Equidem hoc laudem habet, ſed ab humano ingenio effici potuit. Ad argumenta tui ſummam parum confert, an ſuis interpretes vel præterea* Sionnetes *fuerint, & dicere pates adverſariis tuis nolle te cum iis contendere, ſi fidem patribus de* Sionnetis *non habeas. . . . . neque enim puto difficile eſſe dictum* Sionnetum *in dubium vocare vel eitam evertere.* Voſſius n'avoit pas manqué d'envoyer ſon Ouvrage à ſes illuſtres amis Meſſieurs Huet & Bochart, on verra je m'aſſure avec plaiſir ce qu'en penſérent ces ſavans hommes. Voici ce que Me. Huet écrivoit à Voſſius dans une Lettre du 22 Novembre 1661 (111): *Diſſertationes tuas de* LXX. *Interpretibus Monachus Rothomago priſtæ denuum ad me miſit. In iis equidem eximiæ eruditionis tuæ copiam, dicendi faculatem, & ingenii dexteritatem miratus ſum. Quod ad argumentum pertinet, viri* Sionnetæ *nempe auctoritatem & Chronologiam ſacram etiamſi ad ſententiam tuam aſſtruendam nihil eruditius proferri, nihil acutius excogitari poteſt, multa ſunt tamen, in quibus tecum ferire non poſſum.* LXX. *Senum Interpretationem non Codicibus ſolum Judaicis, ſed ipſi etiam Samaritano anteponis; magnum illud eſt, at ferendum tamen, genuinam illam modo, & incorruptam habere nos Interpretationem demonſtraſſes; quod ita non eſſe, vel Editionum omnium quæ circumferuntur, Sixtinæ puta, Ardinæ, Baſileenſis, Compluteníis, & Alexandrini etiam Codicis diſſenſione perſpicuum eſt. Nec probas integram illam ad nos perveniſſe* Viri Sionnetæ *Interpretationem, quæ ante Chriſti tempora terebatur, quod loca ex ea ab Apoſtolis & Apoſtolicis viris deprompta bodierna confentiant; nam ut undequaque conſentire ea, nec uſquam diſſentire concedamus, id unum inde ſequeretur, non omnino diverſam eam eſſe, ſed in aliquibus conſentaneam. Fatearis ergo ſaltem neceſſe eſt contaminatam eſſe Interpretationem hanc qua fruimur. Hoc ſi fis, ut certe eſt, ſtatue nunc fontejne ipſos, inquinatos ut voles, rivulos & lacunas eadem inquinasſe poſt haberi velis. In quo ſane Tridentinorum Patrum prudentiam mirari jubeo; cum hinc enim Maſorethicorum perfidia & corruptela Judaicorum Codicum auc-*

(106) Ibid. p. 466.

(107) Ibid. Tom. V. p. 89.

(108) Ibid. p. 24.

(109) Ibid. Tom. IV. p. 82.

(110) Lett. MSS. Vol. C. Lett. 466 du 11 Mars 1662.

(111) Ibid. Lett. 480.

ſeroit terminé, de faire un tour en Angleterre & en France (ww); il ſe promettoit de grands honneurs à la Cour de Londres (xx). Soit que les affaires qu'il avoit à Utrecht fuſſent terminées ou non, il étoit à Amſterdam au mois de Juin & ſe préparoit au Voyage dont nous venons de parler (yy) qu'il n'exécuta pas pourtant encore. Il ſemble que dans ce tems-là Voſſius étoit occupé de toutes ſortes de projets; car

(ww) *Sylloge* Tom. IV. p. 32.

(xx) Ibid. Tom. III. p. 770.

(yy) Ibid. Tom. IV. p. 85.

auctoritatem dubium iis faceret; inde vels e miris diſſenſionibus, & varietatibus Lectionibus deformatos admittere non poſſent, Vulgatam illam Interpretationem, quæ ex Italica, jam inde ab Apoſtolicis ferme temporibus, ſumma Eccleſiarum Latina & Africana conſenſu acceptam; & ex Hieronymiana, ad integerrimas Hebræorum & ℣ e Codicer a viro linguarum illarum, & Scripturæ ipſius cauſſimo exacta, conſtata eſt, reliquis antepenendam ſanxerunt. Illud etiam per mihi mirum accidit, qui Edomanus omnium ℣ s vitioſiſſimam Romanam appellaris; eamne quæ ad antiquiſſima omnium exemplaria elaborata eſt, quæque ab Anglis ipſis, ipſoque præſertim Waltono mirifice comprobatur, cum eorum tamen intereſſet Codicis Alexandrini fidem reliquis præferre? Nec leve illud eſt quod Aquilam eundem ac Onkelon ſtatuis; idque ex Rabbinis ipſis, quibus tamen accurate diſtinguuntur, cum enim עקילס *illum* אונקלוס *conſtanter appellant. Præterea qui conſentiens ataces eum Hiſtelas diſcipulum illum faciant. Horcanu & Herodi magno coævi; hunc Hadriani temporibus floruiſſe ipſe agnoſcat. Chaldaicæ vero Paraphraſeos antiquitatem vetuſtiſſimi Scriptores Thalmudici, & ipſo antiquiores Hieronymo ſatis aſſtruunt. Nec eam impugnat perpetuum Origenis & Hieronymi de ea ſilentium; nam vox Ebraïce baltuetibat Origenes, ut aliquando, Deo favente, oſtenderemus, Hieronymo autem ea interpretationes ignotæ nequaquam fuerunt; multa quippe profert in quæſtionibus Ebraïcis in Geneſim, & ſexcentis locis, quæ non aliunde eum, quam e Chaldaicis interpretationibus fuiſſe expoſcatum veriſimile eſt.* J'admire l'adreſſe de Mr. Huet à ſe prévaloir des principes de Voſſius pour juſtifier les déciſions du Concile de Trente en faveur de la Vulgate. Pour ce qui eſt de Mr. Bochart, il écrivit le 14 Juillet 1661 (zz) une très-longue Lettre à Voſſius, qui eſt une eſpéce de petite Critique ſuivie d'une grande partie de ſon Livre. Nous ne pourrions la rapporter toute entiére, ſans allonger extrêmement cet Article, ainſi nous nous bornerons à quelques endroits des plus remarquables. Après avoir donné des éloges au travail de Voſſius, il commence par quelques Remarques générales, & lui dit. „ Encore que je ne doubte pas de ce que Mr. Cappel a prouvé par tant de raiſons, que les Originaux Ebreux ajans paſſé par tant de mains depuis les Prophétes juſqu'à nous, ont pu ſouffrir, & ont en effet ſouffert quelque altération és choſes de moindre importance: ſi eſt ce que je les tien ſans comparaiſon plus pura qu'aucune verſion; y ayant cette différence entre l'Original & les Verſions, quelles qu'elles ſoient, qu'au lieu que tout ce qu'il y peut avoir de fautes en l'Original, ne peut venir que des Copiſtes, préſque les Auteurs eſtoient Prophétes inſpirés de Dieu, les verſions ont eſté faictes par des hommes ſubjects à tromper, & eſtre trompez: tellement qu'outre les fautes de ceux qui les ont copiez, il y en a eu auſſi des Auteurs eux meſmes, qui ne peuvent eſtre en petit nombre, veu la difficulté qu'ils ont eué à traduire un Livre eſcrit en une langue morte, & ſouvent en ſtyle poëtique; & ſans qu'on puiſt tirer beaucoup de lumiére des autres Livres de la meſme langue, pource qu'il n'en reſtoit quaſi plus d'autres monuments. J'adjouſta que comme on devoit bien plus de reſpect aux Originaux, auſſi ont-ils eſté conſervez avec plus de ſoin; & que n'y ajant qu'un Original Hebreu, il y a nombre de verſions, qu'on a quelquefois meſlées enſemble, d'où eſt venue la corruption. Somme, que les Originaux Ebreux étants l'Ouvrage de l'Eſprit de Dieu, qui doute que la Providence de Dieu n'ait veillé d'une façon plus particuliére à les conſerver en leur entier pour la néceſſité de l'Egliſe, à qui la Parole de Dieu ſert de régle? Je ne puis doncq approuver que mettant le texte Ebreu ſi fort au rabais, vous eſleviez ſi haut la verſion des Septante, ſurtout telle que nous l'avons, & dans l'incertitude où nous ſommes s'ils ont jamais rien traduit hors les cinq Livres de Moyſe, & ſi la verſion qui nous reſte eſt leur vraye tradu&ion, dequoi pluſieurs grands perſonnages croient avoir ſubjeſt de douter, la trouvant en quelques endroits ſi eſlognée de l'Original, auquel on dit que les vrais Septante s'eſtoient ſi fort attachés. A quoy il me ſuffira d'adjouſter une raiſon, à laquelle je ſuis eſtonné qu'on n'ait point encore penſé. Selon cette Verſion, ce *Petephres*, dont Joſéphe aſpouſa la fille, eſtoit Sacrificateur d'*Heliopolis*; Geneſ. XLI. 45. 50. & XLVI. 20. au lieu que le texte Ebreu la fait Sacrificateur d'*On*. Et Exod. I. 11. entre les Villes que ceux d'Iſraël baſtirent à Pharao, eſt nommée ἄν ἡ ἐστι Ἡλιούπολις, quoy qu'il n'y en ait rien dans l'Hebreu; & Ezech. XXX. 17. Νεμιωτοι Ἡλιουπολιται ſont ceux que la Prophéte appelle בחורי און: & Jérém. XLIII. 13. où l'Ebreu dit; *qu'on briſera les ſtatues de Bethſemés, qui eſt en Egypte*, cette meſme verſion dit que συντριψει τους εἰδους τους Ἡλιουπολιτων τους ἐν Αἰγυπτῳ. Je cite ces lieux pour faire voir, que ſelon ces Interprétes On & *Bethſemés* ou *Heliopolis*, c'eſt-à-dire, Temple ou Ville du Soleil n'eſtoient qu'une meſme Ville, & que Héliopolis eſtoit *in* Ὠν, c'eſt-à-dire, au *Pays d'On*. Et il y a dequoi s'eſtonner d'où leur eſt venue cette penſée, veu que les noms d'*On* & d'*Héliopolis* ou de *Bathſemés* n'ont rien de ſemblable. Et eſt fort croyable que la Sacrificateur Onias ayant baſti un Temple en Egypte à la mode de celuy de Jéruſalem ὁ τῶ τόπῳ τῶ Ἡλιουπολιτῃ *dans le Canton de Heliopolis*, comme Joſéphe atteſte en divers lieux (*Antiq.* Lib. XIII. Cap. 15 & 18.) ce Pays s'appella depuis *Pays d'Onias* (Ibid. Lib. XIV. & de Bello Lib. I. Cap. 7. & Lib. VII. Cap. 30) Ὀνιου χώρα, & la Ville meſme eſt nommée עיר Oni, dans le texte Hébreu de Joſeph Ben Gurion Lib. V. Cap. 2. de l'Edition de Munſter. Quoy poſé cette Verſion ne peut avoir eſté faicte ſous le régne de Lagus & de Philadelphe, régnant enſemble comme on prétend, veu que le Temple d'Onias fut baſti ſous Philometor, cent ou ſix-vingts ans après. Je ſçay que cette raiſon n'eſt pas démonſtrative, pour ce qu'on y peut repartir, que la Ville & le Pays avoient ce meſme nom devant Onias; mais on ne peut nier qu'elle n'ait grande apparence; car ce ſeroit un eſtrange hazard que le nom ancien ſe fuſt ſi fort rapporté au nouveau venu du Sacrificateur Onias". A l'égard des Remarques particuliéres que Mr. Bochart fait ſur l'Ouvrage de Voſſius, nous nous bornerons à en rapporter deux ou trois, qui tendent à faire ſentir à Voſſius que la Verſion des LXX. n'eſt pas auſſi parfaite qu'il le prétend. „ *Pag.* 41. Vous défendez les LXX. Gen. XXVIII. 19 où ils diſent que *Bethel* s'appelloit autres fois *Ulam Luz*, & voulez qu'*Ulam* ſignifie *antea*, *prius*, & le mot compoſé *Ulam Luz*, la vieille Luz, pour la diſtinguer, d'una autre Lua plus nouvelle, comme on dit Παλαιοπολις &c. & que l'interprétation de ceux qui expliquent *Ulam* par *certe*, *quidem*, *utique*, *firmùm* &c. n'ait ni raiſon, ni autorité, ni analogie, & ne puiſſe rendre en ce lieu aucun bon ſens. Et moy je maintiens que jamais אולם *Ulam* n'a ſignifié *ante*, ni *prius*, quoyque S. Hieroſmes le die en ſes Queſtions Hébraïques ſur la Genéſe, & *in locis*, mais ſans-doute qu'il penſoit ailleurs. „ Car luy-meſme dans ſa Verſion l'explique touſjours autrement, *aliquî*, *ſed tamen*, *igitur* &c. comme Job. II. 5. & XIII. 3. XXXIII, 1. & les Grecs ἀ μὴν δὲ ἀλλὰ ès lieux alléguez, & δὲ ſimplement Job. XIII. 4. pour ce que c'eſt ſouvent une particule adverſative. Les Chaldéens & Syriens & les Arabes l'exptiment par des mots, qui ſignifient *ſed*, *ſed tamen*, *verumtamen* &c. & c'eſt ce qu'il ſignifie au-lieu de la Geneſe dont il s'agit. *Jacob nomina ce lieu-là Bethel*, Mais *il ſe nommoit Luz auparavant*. Voici un autre lieu parallele Jug. XVIII. 29. *Ils nommérent* Oan *ceſte ville-là*, *ſed Lais nomen Urbis prius fuerat*. Et encore ici les Septante ſe ſont forgez une *Ulam Lais*, qui vous obligeroient pour les défendre à trouver deux *Lais*, l'une vieille, & l'autra nouvelle. Ce meſme *Ulam* ſe prend auſſi quelquefois pour *certe*, & *eſt aſſeverantis*, ut Nomb. XIV. 21. *Et certe vivo ego*; c'eſt Diau qui parle, & vous n'y ſaurlez adjuſter voſtre *ἀσύγκριτον*, que vous aves pris de S. Hieroſme. P. 46. Vous approuvez ces mots des Septante Exod. XXXII. 18. *φωνὴ ἐξαρχόντων ἄνευ ἰσχυόντων*, *vocem præcinentium virtum ego audio*, qui par-là ſont dire à Moyſe une choſe qui n'eſt pas véritable. Car Deut. XXIX. 6. Dieu dit à ceux d'Iſraël, que pendant leur habitation au deſert, ils n'ont point mangé de pain, & n'ont beu ni vin ni cervoiſe. Et de faict, où l'euſſent-ils pris en ce lieu déſert, où on ne plantoit ni vignes, ni figuiers, ni grenadiers, Nomb. XX. 5. qui eſtoit un pays ſec & d'ombre de mort, ou aucun homme n'avoit paſſé, & où perſonne n'avoit habité. Jérém. II. 6. comme que l'Hébreu dit ſeulement קול עתות *vocem cantantium*, *ou alternis canentium ego audio*; mais de Vin il n'en parle point, n'y aucun autre interpréte. Je ſoubçonne donc que des Grecs les uns avoient traduit *φωνὴ ἐξαρχόντων*, les autres *φωνὴ ἰσχυόντων*, exprimant ainſi à leur mode en Lettres Greeques le mot qu'ils n'entendoient pas, & que joignant ces deux Verſions on en a fait *ἐξαρχόντων ἰσχυόντων*. *P.* 62. De peur que, ſelon les LXX, *Haman* Agagite & Amalékita, ne ſoit nommé *Macedonien*. Eſth. IX. 24. ce qui eſt fort abſurde, vous voulez qu'on liſe Μακεδὼν; c'eſt-à-dire, de *Magédo* ou *Mageddo*, où ayent habité ceux de la poſtérité d'Agag Rol d'Amalec, dont Agag eſtoit iſſu. *Sed ut tuas heroas excuſes, vide quam multa præſupponas.* 1. Illos ſcripſiſſe Μακεδὼν pro Μακεδὼν. 2. Illud Μακεδὼν eſſa pro Μακεδὼν vel potius Μακεδονικὸν. „ Ae ſi quis dicatur Καλαὼν aut Αβδὼν pro Καλαδὼν & Αβδανὶς, quod quidem eſt ſine exemplo. 3. Agagi poſteros vixiſſe in Mageddone Oppido, quod non ſolum gratis dicitur, ſed & vero eſt abſimile. Idem enim eſt ac ſi diceres eos fuiſſe Judæos aut ſaltem proſelytas. Alioquî non licuiſſet illis, ſtante Judæorum regno, in oppido Judaïco degere, quale fuit Μακεδὼν e tribu Manaſſe oppidum 1 Paral. VII. 29. 4. Hoc mendum eſſe antiquiſſimum, quo Μακεδὼν ſcribitur pro Μαγεδὼν, cum etiam in Apocrypha Artaxerxis Epiſtola, non ſolum legatur Ἀμὰν Μακεδὼν, ſed & aſſeratur idem voluiſſe Perſarum imperium transferre ad Macedonas. 5. Additiones Apocryphas non eſſe ejuſdem autoris cujus eſt verſio. Sed fine tot ambagibus videtur unu verbo res potuiſſe confici, ſi nimirum negaſſes LXX. Interpretes in hujus Libri verſione laboraſſe; eum diſerte hæc habeantur in fine Libri, Ἔτους τεσσαρεσκαιδεκάτου Πτολεμαίου τοῦ Κλεοπάτρας &c. *Anno quarto Regis Ptolemæi & Cleopatræ* Philometoris, ſcilicet de quo Joſephus contra Apionem Lib. II. p. 1064: *attulit Deſiderius (qui dicebat ſe eſſe Sacerdotem & Levitam) & Ptolemæus filius ejus præpoſitam epiſtolam & φωτὰ quam dixerant eſſe, & redditam fuiſſe a Lyſimacho Ptolemæi filio, qui Hieroſolymis erat*".

(zz) Ibid. Lett. 474.

En 1663 Voſſius répondit aux divers Ouvrages publiés contre lui, & mit au jour *Appendix ad Librum de LXX. Inter-*

pre-

car il publia non seulement deux Ouvrages de Physique [*W*], mais il parloit de donner une nouvelle Edition de Virgile, du moins ce desſein vrai ou prétendu fit qu'il refusa d'envoyer les MSS. qu'il avoit à Heinſius qui travailloit ſur cet Auteur (zz); Gronovius marquoit là-deſſus, qu'il s'étonnoit que Voſſius cût le temps d'y penſer; que néanmoins puiſque Voſſius le diſoit, il ne voudroit pas abſolument refuſer de le croire, parce qu'il entreprenoit tout ce qu'on n'auroit jamais penſé qu'il eût entrepris (aaa). Son avidité pour les MSS. rares le porta en 1663 à ſuſciter à Gudius une affaire, qui ne lui fit pas honneur, & dont nous avons parlé ailleurs (bbb). Il étoit en grande liaiſon avec Mr. Chapelain, qui par le crédit qu'il avoit auprès de Mr. Colbert, engagea ce Miniſtre à procurer à Voſſius, de la part du Roi une gratification de douze-cens Livres, qui lui fut continuée pendant un grand nombre d'années. Ce fut à la fin de 1663 ou au commencement de 1664 qu'il fit un voyage en Angleterre, il y demeura quelques mois, & paſſa enſuite en France, où il fit auſſi quelque ſéjour, & ne revint en Hollande qu'à la fin de 1664. Il s'occupa alors à l'étude, & à entretenir commerce de Lettres avec les Savans; comme il étoit très-bien pourvu de MSS. & de Livres rares, ils avoient fréquemment recours à lui comme on le voit par des Lettres, non ſeulement des Savans de Hollande, mais de ceux des autres Pays, entre autres de Meſſieurs Bigot, Thevenot, Chapelain, le Moine, Cotton, Stanley, Sherburn, Fell, &c. Ce fut par le conſeil de Chapelain qu'il dedia ſon *Traité du Nil* au Roi Louis XIV. [*X*]. En 1667 Voſ-

(zz) Ibid. *Tom* III. p. 478.

(aaa) Ibid. P. 479.

(bbb) Art. GUDIUS Rem. [K].

pretibus, ſeu Reſponſum ad Objecta variorum Theologorum. La Haye 1663 in-4. Quelques années après il eut une diſpute ſur ce même ſujet avec le Père Simon. Celui-ci examina & réfuta ce que Voſſius avoit allégué en faveur des Septante, dans le Ch. IV. du Liv. II. de ſon *Hiſtoire Critique du V. T.* Voſſius lui répondit par l'Ecrit ſuivant, *Reſponſio ad objecta nuperæ Criticæ Sacræ.* Leyde 1680 in-8. Mr. Simon repliqua à la ſuite de ſes *Diſquiſitiones Criticæ* &c. *quibus accedunt Theologi cujuſdam Pariſienſis ad epiſtolam Iſ. Voſſii de Sibyllinis Oraculis & ejuſdem Reſponſionem ad objectiones nuperæ Criticæ.* Londres 1684 in-4. Voſſius ſe défendit dans ſon *variarum Obſervationum Liber*, auquel il joignit ſon Traité des Sibylles, & *Ad priores & poſteriores P. Simonii Obſectiones Reſponſa.* Londres 1685 in-4. Mr. Simon lui répondit par l'Ecrit ſuivant: *Hieronymi le Camus, Theologi Pariſienſis, Diſcuſſion de nuperæ Iſaaci Voſſii ad iteratas P. Simonii Obſectiones reſponſione.* Edimbourg (en Hollande) 1685 in-4. Voſſius revint à la charge à la ſuite de ſon *Appendix Obſervationum ad Pomponium Melam. Accedit ad tertias P. Simonii obſectiones Reſponſio.* Londres 1686 in-4. On trouve dans la même Volume une Lettre de Colomiés à Mr. Juſtel, & la réponſe de Voſſius à ce que Humphrey Hody avoit dit contre ſon ſentiment ſur les LXX. dans ſa Diſſertation ſur l'Hiſtoire d'Ariſtée, imprimée à Oxford en 1685 in-8.

[*W*] *Il publia deux Ouvrages de Phyſique.*] Le premier roule ſur la lumière; *De Lucis natura & proprietate Liber.* Amſt. 1662 in 4. Heinſius écrivoit à l'occaſion de cet Ouvrage (123). *Voſſium noſtrum de Lucis Commentarius prælo commiſſus inelego, Mathematicæ ne hoc quidem irrigat nudis hortulis, ſed & Phyſicæ haud dona inſeruit, quarum auxilio.* Grævius en parle à Heinſius (114) en ces termes; *Publicavit modo Diatriben de Luce, Electori Palatino dedicatam, qua omnes in ſe incendit Carteſianæ Diſciplinæ alumnos.* L'Ouvrage ne fit pas fort favorablement reçu. Heinſius mande à Grævius (115), qu'on le ſifloit en France & en Italie; *Amici noſtri vu dium nuperum ſcriptum à Galiis Italiſque exſibilatur me nolente.* Mr. van Beuningen, qui étoit en ce tems-là à Paris, manda à Voſſius, que les Carteſiens étoient par-tout fort mécontens de lui (116) *Interpiciat, in iis quæ contra Carteſii opiniones ſcripſiſti, non ſolum noſtrates quam plurimos tibi adverſaturos, ſed multos hac in urbe, & quantum ex aliis audio, etiam in Anglia, Phyſicophos, qui ita Carteſianis dogmatibus addicti ſunt, ut a veritate diſſenſere arbitrentur, quidquid eum iis non conſentit.* Il paroît par une Lettre de Mr. Thevenot (117) que ce Savant avoit goûté ce Traité de Voſſius. „ Si l'on vous attaque ſur le ſujet du dernier „ Livre, je ne doute point, qu'après avoir fait paroître „ dans le Livre de ſeparare une fruction extraordinaire, „ & d'une nature dont vous n'aviés encore rien fait paroître, „ vous ne faillés le meſme ſur le ſujet de celuy *de la Lumiere.* „ Il y a bien des Carteſiens icy, mais il ſe rencontre que „ ceux qui le ſont n'ont pas les fondements qu'avoit Deſcartes, & il me ſemble qu'ils manquent fourvent des lumieres „ qui ſeroient les plus propres pour deffendre ſa cauſe. „ Monſieur de Bourdelot m'invita un jour à un examen, qui „ ſe devoit faire de voſtre Livre, il me fit entendre que „ Roberval s'eſtoit chargé d'en faire une Diſſertation contre „ luy. Je me ſouviens que je vous écrivis dès ce temps-là „ que je vous manderois des nouvelles du jugement que l'on „ en faiſoit icy, mais Roberval ou Mr. de Bourdelot nous „ manqua de parole". Deux Auteurs attaquérent Voſſius ſur ce Livre, ſavoir Mr. Médecin de Paris (118) & Jean de Bruyn, Profeſſeur d'Utrecht, qui publia *Epiſtola ad Iſaacium Voſſium de natura & proprietate Lucis.* Amſt. 1663 in-4. Voſſius répondit à ces deux Adverſaires par un Ecrit intitulé: *Reſponſio ad objecta Joannis de Bruyn & Petri Petit, de Luce.* La Haye 1663 in-4. Il faut que Voſſius ait publié dès avant l'année 1662 quelque choſe de relatif à la lumière, je parle d'une *Diſſertation ſur les Crépuſcules & les Refraction*s, dont je ne trouve pourtant nulle part de trace, mais dont il eſt fait mention dans une Lettre de Mr. Huet à Voſſius (119) du 4 Mais 1659. *Antequam miſſum te faciam, pauca quædam ſuper* Diſſertatione *tua* de Crepuſculis & Refractionibus *adjiciam, quæ bonâ ut, æquique conſulas, abs te peto. Carteſium, virum alioqui modeſtiſſimum, humaniſſimum, & de literis non uno nomine meritiſſimum, acerbe enim vero fugillas. Nollem factum; hominis eſt errare, ſi modo ſi erravit, Viri humani errata benigne condonare p. 94. 95. Tychonem reprehendis, quod ſenſu minorem refractionem magnorum tradiderit, cum Lunæ aliquando Eclipſin paſſa ſit, & ſic & Lunæ ſupra Horizontem apparenti; & ſuppoſuiſſe videris non aliterde deliquiorum pati Lunam, quam a Terræ umbra; ſecus autem ſe res habet, non ipſius enim ſolummodo Terræ, ſed & Athmoſphæræ totius umbra Lunam obſcuret, ita ut extra Terræ umbram ſæpiſſime Eclipſis committatur; id docet accurate Keppleras in Paralipomenis. Ad interpretationem præterea Refractionum certam aſſignari poſſe putas, cum ſuperficiem aëris variæ inæqualem eſſe conſtet, & refractiones proinde inæquales fieri neceſſe ſit.* Mr. Huet fait enſuite quelques autres Remarques que nous ſupprimons, parce que pour les entendre il faut le ſecours des Figures. Voſſius publia encore en 1666 un *Appendix de Natura Lucis.* La Haye in-4. qu'il dédia à Chapelain (120), & qui eſt à la ſuite de ſon Traité de l'Origine du Nil, il parut une Lettre de Heinſius du 8 Août 1663, qu'il s'étoit attiré un grand nombre d'Adverſaires ſur les bras (121) par ſes ouvrages Philoſophiques. *Commentarios de vetus Philoſophicis tuos invidiam & lites tibi conflare, mi Voſſi, dolco & mitor, tanti tamen eſt qualemcunque exhiberi hanc moleſtiam, ne gratis conflet triumphus. Ex ſcriptis Adverſariorum nil vidi baſilenus prater Cocqui & Danielis nonnulla. Anſyna & Petitum Gallum & Bredamum nefcio quem in te inſurrexiſſe; ſed bortum luculratiomes me latent. De Germanis antagoniſtis quod audis, id quale ſit ignoro. Damiſco tamen ad me ſcribunt, eſſe in ea civitate homines ſtultiſſimos Philoſophiæ admodum peritos, qui immerito quod carpunt & reprehendunt, in poſtremo ſcripto tuo de Motu Maris.* Une particularité curieuſe, que je ne dois pas oublier, c'eſt que Mr. Pierre Petit le Mathématicien propoſa à Voſſius une eſpéce de Concordat aſſez ſinguliet dans la Lettre ſuivante (122) du 3 Décembre 1664. „ Si Monſieur Voſſius, en répondant à ceux qui ont eſcrit contre luy, me veut faire „ l'honneur de m'adreſſer ſon Livre, comme à ſon Amy & à celuy qu'il aurois recognu avoir le plus pénétré dans ſes „ penſées, & entré dans ſes ſentimens pour beaucoup de choſes, qui n'ont pas eſté bien compriſes par ceux qui les ont contredites, tant pour la nature de la Lumiére que pour la doctrine des Refractioas & Optique, meſmes pour les „ cauſes du flux & reflux de la Mer, comme auſſi pour débuſquer ceux qui, par la rencontre des noms pareils, croient, que le *Petrus Petitus Mediocus Pariſienſis*, & le *Petrus Petitus Moulucinus, Phyſico-Mathematicus, Regii arcibus munieridis præfectus*, ne ſont qu'une meſme perſonne, „ il m'obligera infiniment. Et vous pourrez dire que vous „ y avez trouvé tant de différence que du jour à la nuit, que „ l'un a des ſentimens tout contraires à l'autre, & que je ſuis auſſi deſbuſié des préventions Péripatétiques & autres Sectes particulières, ne ſuivant que la droite raiſon & expérience pour régle de nos opinions, que celuy-là de tous „ ceux qui ont eſcrit contre vous en ſont infectez, à quoy „ vous pourrez adjouſter ce que la bienveillance vous inſpirera de dire pour votre Serviteur & meilleur Amy, & vous „ pouvez me convier meſme d'entrer en lice dans cette diſpute, pour ne pas paſſer pour un autre Docteur ſans que vous avez veu quelques-uns le croire, ſur le titre du Livre, avant que d'en eſtre eſclaircis; comme auſſi pour donner au public les curieuſes obſervations, que j'ay fait ſur les Refractions de tous les corps diafanes, Solides & liquides, Ouvrage tant deſiré par deſſunt Merſenne & tous les Curieux, avec autres Diſſertations que j'ay fait ſur toutes ces matiéres Phyſiques & Elémentaires. Et moi je vous promets d'eſcrire enſuite à voſtre avantage contre le dit *Petitus* & autres, & de faire valoir de tout mon pouvoir vos opinions, & les ſouſtenir & tradaire en François, avec tous les ornemens qu'il me ſera poſſible & que vous „ méritez, & de vous dédier auſſi ce que je feray imprimer „ ſur ces matiéres". Cette Lettre eſt peut-être une Piéce unique dans ſon genre. Il y eſt fait mention, auſſi bien que dans celle de Heinſius d'un Ouvrage de Phyſique de Voſſius, dont nous n'avons encore rien dit: il a pour titre: *Iſ. Voſſii de motu Marium & Ventorum Liber.* La Haye 1663 in-4. Cet Ouvrage doit lui avoir procuré quelque diſtinction de la part des Etats, car voici ce que lui écrit Gronovius (123): *Mumus tuum ſubtiliſſimum atque ingenioſiſſimum vidi libens, & nunc tandem vera Neptuni & Æoli regna diſcam. Nec mirtus letatus ſum, quam audivi Patres Patriæ tam curioſis induſtriæ meritam honorem habuiſſe, & annua te congiaria inſtruxiſſe.*

[*X*] *Ce fut par le conſeil de Chapelain qu'il dédia ſon Traité du Nil au Roi Louis* XIV.] C'eſt une particularité dont j'ai été inſtruit par diverſes Lettres, où il en eſt parlé. Le Traité de Voſſius parut ſous ce titre: *De Nili & aliorum fluminum Ori-*

(114) Sylloge Tom. II. p. 761.

(114) Ibid. Tom. II. p. 12.

(115) Ibid. Tom. III. p. 481.

(116) Lett. MSS. Vol. C. Lett. 490.

(117) Ibid. Lett. 495.

(118) Voy. dans ſon Article.

MSS. Vol. C. Lett. 426.

(120) Sylloge Tom. III. p. 549.

(121) Ibid. p. 691.

(122) Lett. MSS. Vol. C. Lett. 521.

(123) Ibid. Lett. 504.

Voſſius eſſuya une petite mortification de la part des Etats de Hollande, qui lui firent dire, qu'ils ſouhaittoient qu'il s'appliquât à remplir les devoirs de ſa Charge d'Hiſtorien du Pays [T]. En 1670 il paſſa en Angleterre, & il paroît s'y être fixé, car je ne trouve aucun indice qu'il ſoit revenu en Hollande. Le P. Nicéron dit (ccc), qu'il prit le degré de Docteur ès-Loix en Angleterre, mais je le trouve qualifié tel longtems auparavant. En 1671 les Etats de Hollande lui ôtérent la place d'Hiſtoriographe (ddd). Mr. Van Beuningen & d'autres amis de Voſſius ſe flattérent d'abord que ce ne ſeroit pas ſans retour, mais la ſuite fit voir qu'ils s'étoient trompés. Deux ans aprés il eut ſujet de ſe conſoler de cet affront, le Roi Charles II. lui ayant donné un Canonicat de Windſor. La même année 1673 il publia, ſans y mettre

(ccc) *Mém. des Hommes illustres* Tom. XIII p. 105.

(ddd) *Syllage* Tom IV. p. 203.

Origine. La Haye 1666 in-4. On reprocha à Voſſius de n'avoir point cité ſes garands, & il écrivit à ce ſujet une Lettre apologétique à Mr. Chapelain, dont voici la Réponſe (124) du 13 Août 1666. „ Monſieur, voſtre derniére Lettre du 29 „ Juillet eſt une Lettre précieuſe, qui met ſi bien à couvert „ vos deux Traitez *de Motu Marium* & *de Origine Nili* des „ reprehenſions du commun des Critiques, que je la croirois „ digne d'eſtre inſérée dans la Préface de l'un ou de l'autre, „ la premiére fois qu'ils ſe réimprimeront, ou dans celle du „ premier Ouvrage que vous publierés ſur ſemblable matiére. „ Tout ce que vous m'y dites pour défenſe eſt ſi raiſonnable, qu'il n'y aura jamais perſonne qui le ſoit, à qui il ne ſatisfaſſe pleinement. En effet ce qu'ils repréſentent „ du ſoin que Pline a pris d'atteſter ſon Hiſtoire Naturelle „ par la liſte des Eſcrivains, dont il l'avoit extraite, ne „ fait rien du tout contre vous, puiſqu'il n'a pas juſtifié en „ particulier chacune de ſes Remarques, par le nom & la „ qualité de l'Ouvrage de ceux dont il les tenoit, & qu'il a „ cru faire aſſez de nommer ſes Originaux en bloc à la teſte „ de chaque Livre, ſans que ſon Lecteur puiſſe juger lequel „ de ſes Auteurs avoit avancé des Rélations l'une pluſtoſt „ que l'autre, dans la créance ſans-doute qu'on s'en rapporteroit bien à ſa fidélité, ſans en faire de plus curieuſe „ enqueſte, ou que ſi l'on ne s'en voulоit pas fier à luy, on „ s'en pourroit éclaircir, en le vérifiant ſur les textes des „ Rélaleurs primitifs, que les honneſtes gens d'alors avoient „ auſſi bien que luy en leur puiſſance. Mais qu'a-t-il fait „ en cela plus que vous? vous avez cité les Autheurs qui „ appuyent voſtre opinion, ou qui l'impugnent, les Autheurs, dis-je, dont les Livres ſont dans les mains de „ tout le monde, & ſi vous n'avez point fait de liſte de „ ceux de qui vous avez emprunté le détail des faits que vous „ poſés, ç'a eſté, comme vous dites, pource que ce n'eſtoit „ que des Trafiquans & des Pilotes obſcurs, que les difficiles à perſuader n'auroient pas plus receus pour bons garants de la vérité de leurs rapports, quand ils en auroient „ leu les noms, que ſi vous les aviés laiſſés au bout de la „ plume. Quel intérêt aurés-vous d'ailleurs d'impoſer au „ Public par des narrations & des Obſervations fauſſes & „ fantaſtiques, au péril de voſtre réputation, pouvant aiſément eſtre contredites & convaincues de ſuppoſition, & „ ne vous revenant rien de les avoir publiées, que le plaiſir „ d'avoir contribué quelque choſe à la perfection de la Phyſique & de la Géographie, par des recherches que vous „ n'avés pu faire qu'avec beaucoup de deſpenſe & de ſoin. „ Aprés tout vous leur fermés la bouche ſans replique, en „ offrant de communiquer aux Incrédules les titres ſur leſquels vous avés travaillé, & de leur faire voir les ſources „ où vous avés puiſé les choſes qui ſervent de fondement à „ vos conjectures de la vraye origine d'un Fleuve, qui par „ ſes creuës a eſté l'admiration de tous les temps. Si néanmoins vous n'aviés rien qui vous empeſchaſt de les mettre „ au jour, & que cela ne vous fiſt point d'affaire avec les „ Directeurs de la Compagnie du Commerce d'Occident, „ j'approuverois aſſez, pour contenter tout le monde, qu'à „ vos ſecondes Editioos vous fiſſiés par articles un Catalogne „ de ces Noms, quelque ténébreux qu'ils ſoient, avec une „ note du temps de leurs voyages, & des faits précis dont „ ils avoient eſté teſmoins. Cela fixeroit davantage l'eſprit „ des Lecteurs, & porteroit je ne ſçay quelle autorité plus „ grande en les rapportant, que ne fait leur ſimple expoſition. Je m'en remets à voſtre jugement & ne me déterminеray là-deſſus que ſur ce que vous réſoudrés de faire ou „ de ne faire pas. Le fait que vous m'eſcrivés eſtre poſé „ par un homme docte d'une ſource coulante du ſommet „ d'une montagne, qui n'en a aucune autour d'elle qui ne „ ſoit plus baſſe, m'eſtonne, non pas pour le croire véritable, cer je le tiens abſolument faux, mais de ce qu'il „ avance une propoſition, que je ne croy point ſoutenable, „ & tout ce que vous me dites contre me ſemble ſolide, „ convainquant & digne de vous". On s'apperçoit, au travers de tous les ménagemens de Mr. Chapelain, qu'il aurnit ſouhaitté que Voſſius eût cité ſes garands. C'eſt ce qu'on voit plus clairement encore dans une autre Lettre (125), par laquelle on apprend que Voſſius avoit deſſein de publier ſur le Niger un Ouvrage pareil à celui qu'il venoit de donner ſur le Nil, & qu'il ſe propoſoit de le dédier à Mr. Colbert. „ Je vous diray, Monſieur, que ſi vous perſévérés dans le „ deſſein de donner voſtre *Traité de l'Origine, de la Nature, & du Cours du Niger* à Monſieur Colbert, vous ferés choſe qui luy ſera fort agréable, & qui me fournira dequoy „ vous conſerver auprès de luy dans la conſidération & l'eſtime dont vous eſtes ſi digne. En ce cas mon avis ſeroit, „ que dans la Préface au Lecteur vous employaſſiés les raiſons, que vous m'avez alléguées de n'avoir point cité vos „ Autheurs dans le Traité du Nil, leſquelles devroient à la „ vérité ſuffire à ceux qui ſont familiers avec les bons Eſcrivains de l'Antiquité; mais qu'enſuite, pour contenter les „ eſprits modeſtes, vous miſſiés une liſte des Pilotes & des „ Marchands nommément, de qui vous tenés ces Rela„ tions, du temps qu'ils ont fait ces Voyages, des motifs „ qui les y ont engagés, & des Princes ou Peuples avec „ qui ils ont eu commerce. Cela aura ſans-doute moins de „ dignité, mais en récompenſe l'Eſcrit en ſera plus authentique, & perſuadera plus fortement la vérité de ce qu'il „ contient; & ce qui me feroit plus que tout prendre ce parti-là, c'eſt que par-là vous fermerés la bouche à vos Envieux, qui ſe ſervent de ce prétendu défaut pour affoiblir, & s'ils pouvoient meſme eſtouffer la gloire de ces „ productions excellentes. Je m'en remets toutes fois à „ voſtre jugement, duquel je ſeray tousjours ma régle, non ſeulement en cela, mais en toute autre choſe, n'ayant pour „ but en ce que je vous repréſente ſur ces matiéres, que de „ vous teſmoigner que je m'intéreſſe en voſtre honneur". Il eſt aiſé de s'appercevoir que Mr. Chapelain craignoit de choquer Voſſius en inſiſtant ſur une choſe, à laquelle celui-ci répugnoit ſans-doute, parce qu'il pouvoit donner l'eſſor à ſon imagination, tant qu'on n'avoit que ſa parole pour garand des faits qu'il avançoit. Je finirai cette Remarque par l'extrait d'une Lettre du ſavant André Colvius, qui fait ſentir doucement à Voſſius, qu'il avançoit des paradoxes bien hardis (126): *Nondum ejus lectionem abſolvi. An non aliam cauſſam præter pluvias cæleſtes habeant fluminа dubito; quædam enim e planis locis tam ſubito erumpunt, ut navigia excipiant. Necdum rationem legi in tuo libro, cur Sol imminens vortici pluvias efficiat per omnes terrarum tractus. In inſulis Geographi vaſtos admodum montes eſſe referunt, quod tamen negare videris de regionibus Septentrionalibus. Ciconias mortuas delitеſcere in lacis aiunt, non eſt verriſimile, quo paſto repetant nidos ſuos, ſi in ipſis una cum calore & vita & phantaſia & memoria exinſta fuerint?*

(114) Ibid. *Lettr.* 141.

(124) Ibid. *Lettr.* 142.

[T] *Les Etats de Hollande lui firent dire, qu'ils ſouhaittoient qu'il s'appliquât à remplir les devoirs de ſa Charge d'Hiſtorien du Pays.*] C'eſt une particularité que j'ai appriſe par deux Lettres de Mr. Chapelain à Voſſius. Dans la premiére du 31 Août 1667 (127) il lui dit. „ Vous m'appriſtes il y a quelques „ mois, que Meſſieurs les Etats vous avoient demandé de „ l'application à voſtre charge d'eſcrire l'Hiſtoire de leur „ Païs, comme d'une occupation aſſez glorieuſe pour voſtre „ plume; & qui ne pouvoit eſtre raiſonnablement remplie „ que par vous, qui outre voſtre grande capacité avés titre „ pour cela. Je trouvay leur ordre le plus juſte du monde, „ & comme vous eſtes homme à tout faire également bien, „ je n'attendis pas moins de cette ſorte de travail, que d'aucun de ceux que vous puſſiés entreprendre, & me réjouis „ de l'occaſion qui vous feroit connoiſtre tel que vous eſtes, „ eſt ce genre, auſſi bien qu'en tous les autres. Nos Amis „ meſme en furent informés par moy, & ils ne l'approuvérent pas moins que moy. Il n'y eut que Mr. Thevenot, „ cet Amateur de la Géographie, qui euſt bien voulu qu'on „ vous euſt laiſſé publier auparavant ce que vous recueilli „ du Niger, & de routes ces terres ſi vaſtes & ſi riches qui „ ſont au cœur de l'Afrique, & qui tirent ſurtout de la ligne „ au Cap de Bonne Eſpérance, dont on ne connoiſt que les „ bords. Cela paroiſtra en ſon temps. Mais, Monſieur, vous „ m'eſtonnez bien de me dire, que vous avés des envieux, „ qui vous font paſſer pour un fainéant, & qui s'effrircent „ de vous nuire. Ces gens-là ne peuvent eſtre que des pédans & des laſches, que voſtre vertu & voſtre ſçavoir éblouiſſent; & ſi leur médiſance faiſoit quelque impreſſion „ contre vous, j'aurois une très-mauvaiſe opinion du jugement de ceux qu'elle auroit pu corrompre". Il ſemble que l'on peut inférer du dernier article de cette Lettre, que Voſſios attribuoit à des ennemis l'avertiſſement qu'il avoit reçu de la part des Etats: peut-être qu'il y avoit des gens qui ne lui vouloient pas de bien. Les querelles qu'il avoit eues ne pouvoient qu'avoir indiſpoſé contre lui pluſieurs perſonnes, & il ſe peut très-bien qu'on avoit fait entendre à des Membres de l'Etat, que l'Hiſtoriographe de Hollande devoit s'occuper d'autre choſe, que de la verſion des Septante, de la Lumiére, de l'Origine du Nil, & autres ſemblables matiéres. C'eſt ce qu'on peut conclure, ſemble-t-il, plus ſûrement encore, de ce que Mr. Chapelain écrit à Voſſius le 20 Avril 1668 (128). „ Quelques Voyageurs de vos quartiers me „ dirent l'année paſſée chez moy, les enquérant de vous, „ dont il y avoit longtemps que je n'avois ouy parler, que „ Meſſieurs les Etats vous avoient notifié, qu'ils n'approuvoient point, qu'eſtant leur Hiſtorien, vous appliquaſſiés à toute autre choſe qu'à leur Hiſtoire, & que ſi vous en dédaigniés l'employ, ils le commettroient à un autre. „ Je tins cet avis apocryphe, au moins du coſté d'une ſi fléche déclaration. Je voy maintenant que vous travailliés effectivement à voſtre Hiſtoire, & voy où vous la commencés. Pour ſa publication j'entre tout à fait dans voſtre ſentiment, que quand le travail en ſeroit achevé, il y auroit de l'imprudence à le faire *recentibus odiis nec dum bene ſopitis*, & les ſecrets de l'Eſtat, ſur leſquels en roule préſentement la machine, ne ſouffrant pas d'en deſcouvrir ſitoſt „ le myſtére".

(127) Ibid. *Lettr.* 157.

(128) Ibid. *Lettr.* 327.

(125) Ibid. *Lettr.* 146.

mettre son nom un Traité sur la Musique & sur le Rythme [Z]. L'année suivante lui fut favorable, puisqu'il eut un héritage très-considerable, qui lui procura entre autres bénéfices une maison de Campagne si vaste, qu'il l'offrit à Mr. Van Beuningen & aux autres Ambassadeurs de Hollande, pour y loger avec toute leur suite (*eee*). Il eut pourtant un procès à soutenir, pour ce sujet, & ne se vit tranquille possesseur de l'Heritage qu'en 1677, que le procès fut décidé à son avantage (*fff*). En 1675 il présenta quelques Piéces à la Société Royale de Londres [*AA*]. En 1678 il travailloit sur les Oracles des Sibylles, & son Traité sur cette matiere parut en 1679 [*BB*]. Quatre ans après il mit au jour un Ouvrage longtems attendu & fort souhaitté des Savans, je parle de Catulle avec des Commentaires de sa façon [*CC*], &

(*eee*) Ibid. p. 218.

(*fff*) Ibid. p. 288. & 289.

[Z] *Il publia, sans y mettre son nom, un Traité sur la Musique & sur le Rythme.*] Ce Traité fut imprimé à Oxford in-8. sous ce titre: *De Poëmatum cantu & viribus Rythmi.* Il ne manqua pas de l'envoyer à son ami Chapelain, qui veilloit toujours à lui faire continuer annuellement la gratification que le Roi lui avoit accordée en 1663. Voici ce que Chapelain lui écrivit sur ce sujet (129): „ Ce m'a été une bien „ agréable surprise de recevoir de votre part le paquet de „ deux Exemplaires du Livre, *de Cantuum Cantu & Rythmi viribus.* Elle me l'eut été davantage, si après un si long „ silence, ce paquet eut été accompagné d'un mot de votre „ main, qui m'eut instruit du nom de l'Auteur de ce bel „ Ouvrage, & ce qui m'eut été beaucoup plus cher de l'état de votre santé & de vos études, dans un temps où „ votre Patrie est faite le théatre de la guerre, & où la „ Fortune semble vous avoir favorisé de ne vous avoir pas fait trouver, afin de vous épargner d'en voir la désolation. C'est là la plus impatiente de mes curiosités, par le „ grand intérêt que je prends en tout ce qui vous regarde. „ Il m'estoit venu un avis, il y peut avoir six mois, que l'on „ vous avoit tenté en Angleterre, pour vous y attacher par „ un honorable notable, en qualité d'un Lettré du premier „ ordre, afin d'en relever la gloire de leurs Académies, & „ l'on me disoit que vous ne vous en éloignies pas autrement, sur le peu de satisfaction que vous avies de Mes„ sieurs vos Compatriotes en semblable matière, & sur la „ commodité que cet établissement vous donneroit de vous „ faire faire raison dans cette célébre Cour, de ce que quelques „ personnes de condition y devoient à votre famille. . . . „ Je n'eus pas plustôt reçeu le paquet de ces deux Exemplaires *de Carminum* &c. que je le leus avidement, la manière „ dont ce sujet est manié d'abord m'eyant charmé, d'autant „ plus qu'en le lisant j'en trouvois les maximes & principes „ de gros en gros, pareils à ceux que j'avois établis entre „ mes sçavans Amis touchant la nature & l'abus du Rithme. „ Je ne le quitay pas de la main que je ne l'eusse achevé „ jusqu'à la dernière période. S'il est de votre composition „ je m'en réjouis avec vous, comme d'une production que „ vous pouvés sans honte avouër, & reconnoître pour légitime. Si le *Cosmopolite* de la Préface l'a composé, & que „ ce ne soit point un nom de guerre, je l'estime un très-galant homme, & capable de très-grandes choses. Je parleray de luy en bon lieu, & favoriseray sa vertu de tout „ mon petit crédit, aussi bien que la réputation de son érudition & de son fille". Mr. Burette, qui a enrichi les Mémoires de l'Académie des Inscriptions de plusieurs Piéces curieuses sur l'ancienne Musique, ne juge pas aussi avantageusement de ce travail de Vossius. Il le relève sur divers articles (130), & conclut en ces termes. „ On auroit tout lieu „ de présumer, que bien loin d'avoir suffisamment approfondi sa matière, il n'auroit fait que l'effleurer; & qu'il „ étoit presque aussi superficiel dans la connoissance de l'ancienne Musique, qu'il paroît l'être dans la théorie & dans „ la pratique de la nôtre. . . . . Je passe sous silence „ plusieurs autres articles de la Dissertation de Vossius, dans „ lesquels cet Auteur prend également le change, & se contredit en parlant de la mélodie & de la symphonie des Anciens quelque facile qu'il me fût de refuter ses erreurs sur „ ces deux points, conformément aux principes que j'ai „ posés ailleurs".

(130) *Mém. de l'Acad. des Inscript. &c. Tom. VII. p. 296. 314-360. Edit. de Hollande.*

[*AA*] *Il présenta quelques Piéces à la Société Royale de Londres.*] Il s'agit de deux écrits; l'un sur les taches de la Lune, & l'autre sur le Miroir d'Archimède: Mr. Hook y opposa quelque chose, à quoi Vossius répondit. Ces particularités se trouvent dans deux Lettres de Mr. Oldenburg, Sécretaire de la Société Royale. Voici la première (131).

(131) Lett. MSS. Vol. C. Lett. 603.

Celeberrimo Viro
Duo Isaaco Vossio *Th. & Ph. Doctori*
Henr. Oldenburg S. P.

„ Fronte perquam serena utrumque argumentum tuum de Maculis sc. Lunæ, & de Speculo Archimedeo, excepit Regia Societas, jussitque ut debitas Tibi ipsorum nomine gratias referrem. Non potui citius quam die Jovis proxime præterito (quarto sc. Martii) tua prælegere. Ingeniosas agnovere cogitationes tuas, eæque ansam dedere quibusdam ibi præsentibus, multa de iis differendi; quorum summam D. Hookius, ni me admodum fallit, scripto comprehensam, sub proximæ septimanæ finem, ad te transmittet. Interim rem feceris gratissimam, plura ex penu tuo lucupletissimo depromere, & Societatis nostræ judicio sistere. Quæ coram non ita pridem innuistis de Refractione, mirum (sic opinor) in modum placebunt. Vale, & nos porro ama. Dab. Londini d. 6. Martii 1675.

L'inscription de cette Lettre nous apprend une chose, dont je ne trouve aucune trace ailleurs, c'est que Vossius étoit Docteur en Théologie & en Philosophie; il y a de l'apparence qu'on lui avoit conferé ces degrés en Angleterre. Voici l'autre Lettre de Mr. Oldenburg (132), du 6 Avril 1675.

(132) Ibid. *Lett. 604.*

„ Monsieur, j'ay receu votre response à ce que Mr. Hook „ avoit dit sur les deux matières, par vous présentées à „ nostre Société; mais ces jours de feste m'ont empesché de „ voir ledit Sieur Hook, & les mesmes ont interrompu nos Assemblées à Gresham Collège. A la première occasion je „ ne manqueray point de faire voir la dite response. Cependant vous m'obligerez de m'envoyer par la première poste „ les notes écrites de ma main touchant ce qui se passa à „ une de nos Assemblées, où se trouvent aussi les particularités qu'on a faites à la Compagnie sur votre papier qu'il „ faut avoir pour mieux conférer vostre Replique à la Response de Mr. Hook &c."

[*BB*] *En 1678 il travailloit sur les Oracles des Sibylles, & son Traité sur cette matiere parut en 1679.*] En voici le titre: *De Sibyllinis aliisque quæ Christi Natalem præcessere Oraculis.* Oxford 1679 in-8. Leyde 1680 in-12. Heinsius ayant mandé à Grævius que Vossius travailloit sur cette matière, Grævius lui répondit (133) en ces termes: *Quæ de Vossii commentatore de vaticiniis gentium de adventu Christi narras, acceptissima habeo. Sibyllinorum Oraculorum patrocinium ubi susceperit, paradoxa sua mirum in modum singulari accessione augebit. Sed vereor, ne causis cadat tot præstigiarum argumenta in illis, quæ in nostris manibus versentur, passim deprehendantur. Prodeat tamen ille Commentarius boni avium quam primum. Nam quam multa pro summa illius viri eruditione nos acturus sit incognita nullus dubito.* Le même semble avoir fort goûté cet Ouvrage, car voici ce qu'il lui écrit du 4 Aout 1680 (134): *Tuum de Sibyllis Commentarium mihi legendum dedit Nicolaus Heinsius, quo mihi erede, nihil jam dudum legi pulchrius & doctius. Sententiarum tuarum de genuinis Sibyllinis Oraculis tot tamque firmis argumentis flabellavit, ut in iis refellendis operam perditurus sit, quicunque hoc sint ausus.* Dans une autre Lettre postérieure d'un an (135), Grævius en parle encore. *Dissertationem tuam de Sibyllis legi cum maxima voluptate, fructu dicerem & admiratione tua ingenii & eruditionis, nisi jam pridem nobis mihi a te præfinitum esset admirabile, & quod præter te nemo docere potest.* Heinsius, à qui il en avoit fait présent, lui écrivit (136): *Pro eruditissimo opere tuo de Sibyllinis Oraculis, quod ingenii studiorum cum perfecto legi ac relegi quas tibi grates jam alturus? cum mihi jucundum quod tam exquisite muneris sit comparandum.* Mr. Ménage n'en dit pas tout à fait autant, & il y a plus de compliment dans ce qu'il écrit à Vossius (137). „ Monsieur, il „ y a un siècle que je ne me suis donné l'honneur de vous „ écrire. Je romps aujourdhuy ce long silence pour vous „ remercier très humblement de vostre Livre des Sibylles, „ qu'il vous a plû m'envoyer, & pour vous dire que je l'ay „ lu, comme tous vos Ouvrages, avec un extrême plaisir, & „ avec toute sorte d'estime & d'admiration".

(133) *Sylloge Tom. IV. p. 570-571.*

(134) Lettr. MS. Vol. G. *Lett. 038.*

(135) Ibid. *Lett. 647.*

(136) Ibid. *Lett. 640.*

(137) Ibid. *Lett. 641.*

[*CC*] *Quatre ans après il mit au jour un Ouvrage longtems attendu & fort souhaitté des Savans, je parle de* Catulle *avec des Commentaires de sa façon.*] Grævius souhaittoit extrêmement la publication de cet Ouvrage, & il offrit même à Vossius de se charger du soin de l'Edition (138): *Ego sane fero ægerrime tam diu defraudari eum alia, quarum spem eum fecisti, tum inprimis eruditissimis illius in Catullum Commentariis, quem olim apud te vidi. Si te nunc graviora studia non finunt his amœnioribus operam dare, fac mihi ejus edendi copiam. Ego fidem do & recipio me simulac mihi tradetur, curaturum ut Amstelodami nitidissime & emendatissime, quibus jusseris conditionibus, prodeat.* Ce ne fut pourtant que trois ans après que l'Ouvrage parut sous ce titre: *Cajus Valerius Catullus; Et in eum Isaaci Vossii observationes.* Londres 1684 in-4. Mr. Bayle en rendant compte (139) dit: „ Il y a plus de trente „ ans que cet Ouvrage est composé, & l'Auteur en „ savoit si peu de compte, que si l'un de ses amis n'en eût „ pris soin, il seroit demeuré toujours dans la poussière de „ son Cabinet". Cet Ami, dont Mr. Bayle parle, étoit Adrien Beverland, du moins s'il faut s'en rapporter à Mr. Fabricius (140): *Isaaci Vossii* Catullo, *per* Hadrianum Beverlandum *curato, in quibusdam Exemplaribus præfixus novus titulus Lugd. Bat.* 1697. Le P. Nicéron, parlant de cet Ouvrage dit (141). „ Il y a beaucoup d'érudition dans le Commentaire de Vossius, mais la pudeur n'y est guéres épargnée. „ Il y a inséré la plus grande partie du Traité d'Adrien Beverland *de Prostibulis veterum*, dont on n'avoit pas voulu „ permettre l'impression." L'Edition fut commencée en Hollande, & elle étoit près de sa fin, lorsqu'on sçut qu'il y „ avoit fait entrer cet Ouvrage de Beverland. Cette découverte attira au Libraire une défense de la continuer, ainsi on fut obligé de la faire achever en Angleterre, où le titre, „ la préface & la fin ont été imprimés, comme il est facile „ de le reconnoître par la différence des caractères". Le savant Barnabite avance deux faits, que je ne puis ni contredire ni appuyer. Que l'Edition de Catulle ait été commencée en Hollande, & achevée en Angleterre, je n'en trouve aucune trace, & n'ayant pas cette Edition je ne puis vérifier ce qu'il dit de la différence des caractères. Les grandes liaisons de Vossius avec Beverland me font croire, que ce der-

(138) Ibid. *Lett. 647.*

(139) *Nouv. de la Rép. des Lett. Juin 1684. Art. IV.*

(140) *Bibl. Lat. Tom. I. p. 40. Ed. Venet. in-4.*

(141) *Mém. des Hommes Ill. Tom. XIII. p 140.*

& l'année ſuivante 1685 il publia ſes Obſervations diverſes [*DD*]. Après ſon établiſſement à Windſor, il eut des liaiſons familiéres avec Mr. de St. Evremond, qui paſſoit les Etés a Windſor avec la Cour; il

dernier a eu ſoin de l'Edition, mais qu'une partie de ſon Traité *de Proſtitutis veterum* y ſoit inſérée, c'eſt ce que ſemble démentir Mr. Bayle (142). „ Il s'étoit, *dit-il*, répandu un „ bruit en ce Païs-ci dés qu'on y parla de ce Commentaire, „ qu'on y trouveroit beaucoup de choſes impures, parce „ qu'on ſuppoſoit fauſſement qu'un certain homme, qui a „ publié deux petits Ecrits pleins d'infamies & d'impiétés, „ avoit eu le ſoin de cette Edition, & avoit mélé ſes pen- „ ſées avec celle de M. Voſſius; mais la lecture du Livre a „ diſſipé cette fable. On y voit à la vérité quelques expli- „ cations, qui ne ſeroient pas bonnes à dire devant tout le „ monde, mais on y garde toujours des meſures raiſonna- „ bles, & il ſemble qu'en commentant un Poëte auſſi impu- „ dique, on ne pouvoit éviter de dire ce que l'on a dit". Je ne m'en rapporterois cependant pas tout à fait à Mr. Bayle, qui, quoi qu'il en diſe à la ſuite des paroles que je viens de citer, n'étoit pas extrêmement délicat ſur l'article. Mais ce qui me perſuade que Voſſius n'a pas été auſſi loin qu'on le dit, c'eſt une Lettre de Mr. le Moine, Théologien grave, qui donne de grands éloges au Commentaire de Voſſius, en reconnoiſſant néanmoins qu'on y avoit repris certaines choſes trop libres, ce qui ne peut, ſemble-t-il, s'entendre d'un Ouvrage tel que celui de Beverland, s'il y eut été inſéré en partie. Voici la Lettre en queſtion (143):

(142) *Voy. Nouv. de la Rep. des Lett. janv. 1685. Art. XI.*

(143) *Lettr. MSS. Vol. C. Lett. 685.*

Amplifſimo Viro
Iſaaco Voſſio
S. P.

„ *Catullum* tuum, Vir præſtantiſſime, legi ſemel atque ite- „ rum, & nondum me cœpit lectionis illius fatietas. Multa „ quippe in notis tuis commentor, quibus vehementer capior. „ Multa certe exquiſitiſſimæ doctrinæ, & raræ eruditionis, „ quæ apud alios omnino fruſtra quærerentur. Multa dico, „ nam quædam ſunt quæ a multis non probantur, & quæ „ multi cætera docti nollent quidem facere ſua. Sed licet „ non probentur, in illis tamen probaſti doctrinam & acu- „ men tuum, jura ſecurus de aliorum judicio, tu qui revera „ es ſupra aliorum judicium, & laudes, & convicia, cum ſis „ in tali fama & celebritatis faſtigio conſtitutus, errores, ſi „ qui tibi exciderint, ingenio, inventione, nobili audacia ſa „ commendant, & ſi non prorſus offenſum, ſaltem exiſtima- „ tionem extorquent, & ſibi conciliant &c". Grævius en fait le plus magnifique éloge, & en paroît charmé (144): „ Ca- (144) *Ibid. Lett. 684.*
„ *tullum* tuum vidi cupidiſſime, tenta vero cum voluptate & „ fructu legi, ut cibi fere ſomnique immemor non ante depo- „ ſuerim, quam tneum evolviſſem. Ita vero me cepit & te- „ nuit, ut primæ lectionis impetu deſiderium expleri meum „ non poſſet. Iterata vero tantopere voluptatem, quam ca- „ piebam, cumulavit, ut ei nihil poſſet accedere. Magnam „ hujus tuæ lucubrationis expectationem mihi olim concita- „ rat ingenii tui divina felicitas, & eruditionis per omne „ ſeientiarum genus diffuſa copia, ſed, velim mihi vera & „ liquido hæc affirmanti credas, longe vicit meam expecta- „ tionem. Non dicam de aliorum, qui in cultiſſimo hoc „ Poeta perpoliendo elaborarunt, lucubrationibus, ipſe Sca- „ ligeri animadverſiones nunc, tuis viſis, non quidem for- „ dere cœpetunt, ſed tamen longe infra tuarum præſtantiam, „ ſubſidere. Quantum enim rerum abſtruſarum, præter loca „ infinita ipſius Catulli, quæ aut reſtituiſti ſollertiſſime, aut „ obſcura clara luce perfudiſti, omnes, qui præclaris arti- „ bus dediti ſunt, docuiſti, & quæ præter te nemo docere „ poterat. Nam in omni ſermone meo nihil magis ac liben- „ tius pro me fero, quam admirationem tui ingenii, cui hæc „ tempeſtate nihil par viget ac ſecundum. Tibi vero pro tam „ eximio dono, quo me ornaſti, gratias ago quas poſſum; „ reipublicæ autem literariæ gratulor, quæ tam inſigni mo- „ numento variæ doctrinæ eſt aucta".

[*DD*] *L'année ſuivante* 1685 *il publia ſes Obſervations diverſes.*] Le titre eſt: *Variarum Obſervationum Liber*. Lond. 1685 in-4. Ces obſervations roulent ſur ſix Articles. I. La grandeur de l'ancienne Ville de Rome. II. La conſtruction des Galéres. III. La réformation des Longitudes. IV. La navigation aux Indes & au Japon par le Nord. V. La cauſe des Cercles qui paroiſſent quelquefois autour de la Lune. VI. La chûte des Corps peſans. A la ſuite de ces Obſervations on trouve ſon Traité des Sibylles; ſa première Réponſe aux Objections du Pére Simon, & ſa Replique à ce qui le regardoit dans les *Diſquiſitiones Criticæ*. Grævius loue exceſſivement les Obſervations de Voſſius dans une Lettre du 31 Août 1685 (145): *Vereor ne ingrati hominis crimen apud te ſubierim, qui* (148) *Ibid. Lett. 694.*
tam diu gratias tibi debeo pro tuis illis Obſervationibus, quibus nihil præſtantius hac ætas vidit: quas qui non admiratur, is equidem ea tam ſtupidus eſt, ut non intelligas, quid ſit admiratione dignum, aut tam maligno & jejuno animo, ut pulcherrimarum rerum ſplendor, non tam admirationem quam dolorem ei moveat. Ego tamen illas non miror, qui novi divinitatem ingenii tui, quod tibi paſſi parem, niſi quod abſtruſiſſimum, & non ſolum a vulgi, ſed & eruditiſſimorum hominum intelligentia procul ſit remotum, quidque præter te ſolum nemo nos docere queat. Sed hæc apud alios male, quam apud te qui æque invitus tuas laudes, cum ſis ſupra omnes evectus, audis, ac hominum inſanorum reprehenſiones rides. Quoi qu'en diſe Grævius il ſe trouvera bien des gens qui n'admireront pas les merveilles que Voſſius débite dans le premier Article de ſes Obſervations ſur la grandeur immenſe de l'ancienne Rome, & ſur le nombre prodigieux de ſes habitans, comme auſſi ce qu'il dit ſur le ſujet de la Chine. Il prétend (146) que l'enceinte des murailles de Rome au tems d'Auguſte étoit de plus trente mille pas, quoiqu'elle n'enfermât point la partie de la Ville ſituée ſur les bords du Tibre, laquelle contenoit vingt mille pas. Sur ce pied-là l'enceinte de Rome auroit été de plus de cinquante mille pas, ſans y comprendre les Fauxbourgs, & en les y comprenant Voſſius trouve qu'elle a ſoixante-douze mille pas. Que ſera-ce ſi l'on y joint la partie d'au-delà du Tibre, qu'on ne regardoit pas anciennement comme une partie de la Ville? Le Palais de Néron entouroit Rome de ce côté-là, & il étoit d'une étendue ſi prodigieuſe, que Voſſius ne croit pas qu'il y ait aucune Ville de l'Europe auſſi grande. Il ne donne pas moins dans l'hyperbole ſur le nombre des Habitans. Il rapporte une longue liſte des dénombremens du Peuple Romain faite depuis Servius Tullius, juſqu'à l'an de Rome 667. Quoiqu'on n'ait jamais compté le nombre des habitans, Voſſius prétend qu'il a été exceſſivement grand; car ſi la propoſition des Eſclaves étoit la même à Rome qu'à Athénes, où pour vingt-mille Bourgeois on comptoit quatre-cens mille Eſclaves, il s'enſuivroit qu'il y auroit eu à Rome plus de huit millions d'Eſclaves, nombre plus grand que celui des hommes qui vivent dans quelque Royaume de l'Europe que ce ſoit, ſelon Voſſius. Il prétend qu'avant la tyrannie de Sylla la ſeule Ville de Rome contenoit autant d'habitans que la moitié de l'Europe de ſon tems. Voici un calcul qu'il fait. Il ſuppoſe que la Ville de Paris & de Londres jointes enſemble rempliroient une aire de ſeize mille pas en quarré, & que la Ville de Rome avec ſes Fauxbourgs, & le quartier d'au déla du Tibre occupoit un eſpace vingt fois plus grand, que ces ſeize mille pas. Il ſuppoſe encore que Rome étoit du moins auſſi peuplée que Paris & Londres, ſe fondant ſur la hauteur prodigieuſe des maiſons, qu'il fallut qu'Auguſte fit taxer à ſoixante-dix pieds. Or comme d'ailleurs il veut bien ſuppoſer ici avec ceux qui ne ſe laiſſent point entraîner aux exagérations du peuple, qu'il n'y a pas plus de ſix-cens mille habitans dans chacune des deux Villes, dont il s'agit, il conclut ſuivant cette proportion, qu'il y avoit dans Rome quatorze millions d'habitans. Mr. Maitland, Membre de la Société Royale d'Angleterre, a réfuté dans ſon *Hiſtoire de Londres*, le ſentiment de Voſſius, & de ceux qui comme lui donnent une ſi grande étendue à l'ancienne Rome, & un ſi prodigieux nombre d'habitans. Voici ſes raiſons (147). (147) *Voy. Hiſt. Britann. T. II. p. 401. 402.*
1. Il paroît par pluſieurs Inſcriptions anciennes, & par d'autres monumens, que l'Empereur Honorius répara les murailles de la Ville de Rome, qu'Alaric Roi des Goths avoit ruinées. Ces murailles n'avoient que dix-milles de circuit, & cependant elles étoient de la même étendue que celles du tems d'Aurélien. 2. Le nombre des rues de Rome ne ſe montoit ſelon Pline, qu'à 265, ou ſelon Publius Victor à 424, nombre trop petit pour former une Ville de cent milles de circonférence. 3. La Ville de Fraſcati, ou l'ancien Tuſculum, où Cicéron avoit ſa maiſon de Campagne étoit à la même diſtance de l'ancienne Rome, qu'elle eſt à préſent de Rome moderne. A l'égard du nombre des Habitans, on l'a multiplié parce qu'on a confondu les Tribus de la Campagne avec celles de la Ville. Mr. Maitland bien loin de pouſſer le nombre des habitans de Rome à des millions, croit qu'il n'y a jamais eu trois-cens mille habitans. Il dit que ſelon P. Victor il y avoit à Rome 47877 maiſons, dont 45946 étoient appellées *Inſulæ*, ou Maiſonnettes, & 1931 *domus*, ou Palais; qu'en comptant cent perſonnes dans chaque Palais, & huit dans chaque Maiſonnette, il ne ſe trouve en tout, que cinq-cens ſoixante mille, ſix cens, ſoixante-huit perſonnes; mais qu'il n'eſt pas probable qu'il y eût même ce nombre à Rome, puiſque dans toute la Ville, il n'y avoit que dix marchés où l'on achetoit des proviſions, & trois-cens vingt-neuf fours pour cuire du pain.

Lorſqu'il s'agit de la Chine, Voſſius adopte tout ce qu'il y a de plus extraordinaire, diſons de plus Romanesque. Il croyoit qu'encore que la guerre des Tartares, lorſqu'ils ont conquis la Chine ait fait périr juſqu'à *cent millions* de Chinois, il reſte encore en Aſie plus de *trois-cens millions* d'habitans, dont la principale partie eſt dans les régions Orientales & dans les Iles. Selon lui avant la derniére irruption des Tartares, il y avoit dans la Chine *cens-ſoixante millions* d'habitans, & que la Ville de *Hanchen* a été habitée par prés de *vingt millions* de perſonnes, ſans compter les Fauxbourgs, & en les comptant par plus de perſonnes, qu'il n'y en a dans toute l'Europe, & qu'elle étoit plus grande ſans ſes Fauxbourgs, que Rome avec tous ſes Fauxbourgs. Mr. Bayle a raiſon de dire, que quand il s'agit de ce Pays-là, les hommes ne coutent rien à Voſſius. Rapportons à ce ſujet ce que nous apprend Mr. Renaudot (148): c'eſt que „ Voſ- (148) *Diſſert. touchées aux Rel. des Indes & de la Chine p. 255. Apud Niceron T. XIII. p. 154. 155.*
„ ſius ayant eu de fréquentes Conférences avec le P. Martini, Jéſuite, durant le ſéjour qu'il fit en Hollande pour „ l'impreſſion de ſon Atlas Chinois, ne fit aucune difficulté „ de croire tout ce qu'il lui entendoit raconter de merveilleux de la Chine, mais qu'il ne s'en tint point à ce qu'il „ avoit appris de lui; il alla beaucoup plus loin, & il établit comme un fait certain l'antiquité des Hiſtoires Chinoiſes au deſſus de celle des Livres de Moyſe. Il ne s'eſt „ pas embarraſſé, *ajoûte Mr. Renaudot*, des conſéquences „ que les Libertins en pouvoient tirer, & il a décidé, ſans „ balancer, que les Livres Chinois étoient auſſi anciens qu'ils „ le prétendoient". On ne ſera plus ſurpris après cela de ce que dit Mr. de St. Evremond (149), qui avoit tant vu Voſſius. „ Je connois un des Savans hommes de l'Europe, (149) *Oeuvres Mêlées T. III. p. 110. 115. Amſt. 1689.*

il voyoit auſſi beaucoup Me. Mazarin, qui ſe plaiſoit fort à ſa converſation [*EE*]; il mangeoit ſouvent chez elle, & elle lui faiſoit des queſtions ſur toutes ſortes de ſujets (*ggg*). On le conſultoit auſſi aſſez généralement ſur tout ce qu'il y avoit de difficile [*FF*]. Il mourut à Londres le 21 Février 1689 St. N.

(*rrr*) *Vie de St. Evremond*, p. m. 214.

„ de qui vous pouvez apprendre mille choſes curieuſes ou
„ profondes, en qui vous trouverez une crédulité imbecille
„ pour tout ce qui eſt extraordinaire, fabuleux, éloigné de
„ toute créance". Si Mr. Grævius parloit moins ſérieuſement on croiroit qu'il a voulu ſe moquer de Voſſius, car il eſt très vrai qu'il n'y avoit que lui ſeul qui pût enſeigner des choſes auſſi éloignées de toute vraiſemblance.

[*EE*] *Il voyoit auſſi beaucoup Me. Mazarin, qui ſe plaiſoit fort à ſa converſation.*] Il falloit qu'elle n'eût pas les oreilles trop délicates, ſi ce que Mr. Des Maizeaux (150) dit eſt vrai, que Voſſius *s'exprimoit dans la converſation, comme il auroit fait dans un Commentaire ſur Juvenal ou ſur Perſone.* Quoiqu'il en ſoit, on ne me ſaura pas mauvais gré, je penſe, de donner ici deux Lettres en Latin de Mr. de St. Evremond à Voſſius, qui ſont relatives à mon texte. Il n'y a point de date d'année, mais ſur la première on lit de 3 Février (151).

(*sss*) *Vie de St. Evremond*, p. m. 225.

„ Juſſu Reginæ meæ, imo & tuæ, Sereniſſimæ *Mazarinæ*,
„ ad te ſcribito, ut certiores nos facias, quid te detineat
„ in ædificiſſimo illo loco, ubi corpora omnia frigore pereita
„ videntur oculis examinari. Si caleſcis ſtudiorum ardore,
„ cave ne vis major frigoris extinguat & hunc ardorem, &
„ te ſimul litteris tuis nimium lubentem. Calent Rudia
„ in urbe; rurſ friget Scientia; & Bibliothecæ tuæ ventis
„ omnibus obnoxiæ non admittit ſtudioſum niſi cum magno
„ valetudinis periculo. Regina noſtra, forma & ingenio jux-
„ ta præſtantiſſima, duas horas poſt prandium eruditioni deſ-
„ tinatas libentiſſime tibi offert, & offeret plures, ſi ad ar-
„ bitrium ſu licereat uti; ſed non ſunt ſuæ, ſunt *Bucetæ*,
„ nec tempus *Morini* (152) aliud patitur tempus. Monſieur
„ noſter, de quo loquor, non eſt Judæis, ut ille quem no-
„ viſti, Infenſus, vultum eorum pro ſe lert ſatis Judaicum,
„ nec verſionem ſeptuaginta, nec textum Hebraicum curat.
„ Doctiſſimus primusque omnium Rabbinorum in teſtu *Baſ-
„ ſatire* dici poteſt. Oblivio Latinitatis non finit ſermonem
„ longius progredi, & apprime familiaris Epiſtolarum finis
„ adhiberi debet. Vale. Nullum enim votum amantius voto
„ valetudinis hoc tempore, quo omnes fere ægrotant. Vale
„ iterum, & ad nos te conferas citò, Regina ejusque ſub-
„ dicti etiam atque etiam rogant. *St. Evremond*, qui ſibi non vi-
„ detur dignus docta terminatione *Evremundus*". Die 3 Feb.

(*ttt*) *Vie de St. Evremond*, p. m. 239.

(*uuu*) Lett. MSS. *Interna*, Lett. 230.

La ſeconde Lettre (153) eſt dans le même goût, St. Evremond ſollicite Voſſius de ſe rendre à Londres pour être l'arbitre des diſpures qu'on avoit chez Me. Mazarin. „ Quoti-
„ dianis diſputationibus agitamus, Vir Eruditiſſime, ſubli-
„ mioribusque quæſtionibus impedimur, quas communi opi-
„ nione unus es qui poſſis ſolvere. His de cauſis has tibi
„ ſcribo litteras, quas primum ubi te ſalutaverint meo nomi-
„ ne, rogabunt ut (ne intemperati aëris humore ſubito oc-
„ cuperis) te in hanc urbem elto citius conferas; qui poſſis
„ eſſe tot exterarum, quæ hiſcienus frigoris cauſa incognitæ
„ fuerunt, novitatum particeps, qui poſſis diſputantibus ani-
„ mis quaſi nubum caligine involutis lucem ferre, factus tot
„ diſcrimmum arbiter; qui poſſis denique hærentibus animis
„ ſatisfacere. Quid plura; ita mihi videor te audire noſtras
„ diſputationes ſolventem, ut prius audeam lætari, quam
„ venetia; quam grata, quam jucunda erit illa dies, qua te
„ poſſidebo; jam nunc mihi gratulor lætabundus, titillantur
„ aures meæ ſub illa ſpe adventûs tui, exultat animus, &
„ quod maxime conſtat, jam nunc omnes gaudent ſollicti.
„ Rogat, quæ ſaluteni tibi fert hilari animo, illa nobilis
„ Hortenſia, rogat re princeps ille prudentior, rogat denl-
„ que hic ſcientiæ tuæ cultor humillimus". Ces deux Lettres peuvent donner quelque idée de ce qui ſe paſſoit dans les Sociétés chez Me. Mazarin.

(153) Ibid. Lett. 710.

[*FF*] *On le conſultoit auſſi aſſez généralement ſur tout ce qu'il y avoit de difficile.*] Les Lettres que j'ai entre les mains en fourniſſent un grand nombre des preuves; je me bornerai à donner des Extraits des Lettres de Mr. Huet Juſtel, où il s'agit principalement de l'explication que Voſſius avoit donnée d'une Inſcription trouvée à Rome. Ces Lettres de Mr. Juſtel ſont des années 1686 & 1687, autant que j'en puis juger, car la plupart n'ont point de date de mois ni d'année.

(154) Ibid. Lett. 726.

„ Je vous envoye, *écrit-il à Voſſius* (154), l'Inſcription qu'on
„ a trouvée à Rome depuis peu, dont je vous avois parlé,
„ vous en jugerez. Mr. Auzout me mande qu'on en fait cas
„ à Rome". Voſſius lui ayant envoyé ſon explication Mr. Juſtel lui écrivit le 29 Octobre 1689 (155). „ J'ai reçu
„ l'explication nouvellement trouvée à Rome, dont je vous
„ remercie très-humblement. Elle avoit beſoin d'une per-
„ ſonne auſſi pénétrante & auſſi verſée dans l'Antiquité que
„ vous, pour eſtre bien entendue. Je ſuis aſſeuré que les
„ Antiquaires de Rome n'approcheront pas de ce que vous
„ avez fait. Quand j'aural receu leur explication, je ne man-
„ querai pas de vous l'envoyer, cependant j'envoleral la vô-
„ tre à Rome, parce que j'eſpére recevoir la leur devant
„ que Mr. Auzout puiſſe avoir la vôtre. On m'a envoyé
„ une deſcription d'un Tombeau qu'on a trouvé près de
„ Maintenon ſur la riviére d'Eure, en France, qui ſemble
„ eſtre fort ancien. Vous en jugerez, & vous m'obligerez
„ de me vouloir mander ce que vous en penſez, & en quel
„ temps vous croyez que ce ſépulcre ait eſté fait. Il ſemble
„ qu'il y ait de la contradiction, parce qu'on voit que quan-
„ tité de corps & d'os ont eſté bruſlez, & d'autre part il y
„ en a qu'on a mis dans un tombeau à l'ordinaire. Je ne
„ doute point que vous ne levica ce doute-là, n'y ayant rien
„ d'ancien qui vous puiſſe échaper. J'ay la figure du tombeau
„ avec les meſures, que je feral deſſiner". Dans une autre Lettre du 12 Avril 1687 (156) il lui mande ce que Mr. Auzout lui a écrit touchant l'explication des Inſcriptions de Rome. „ Il trouve, *dit-il*, que vous n'en faites qu'une des
„ trois, & qu'elles ſont différentes. Il y a pluſieurs autres
„ remarques que je ne puis vous envoyer, parce que j'ay
„ égaré la Lettre de Mr. Auzout .... On a admiré votre
„ découverte touchant *Eumoſidem* & *Antronium*". Il paroît que Voſſius répondit aux remarques de Mr. Auzour, car voici ce que Mr. Juſtel lui mande dans une autre Lettre.

(156) Ibid. Lett. 710.

„ J'ay receu une Lettre de Mr. Auzout qui reſpond à vôtre
„ dernier écrit. Je ne vous manderai pas tout ce qu'il dit,
„ mais ſeulement les choſes les plus conſidérables. Il ne
„ croit pas avoir dit que Boville n'eſt pas de l'antiquité dont
„ vous le faites, & il a de la peine à croire qu'on fût aller
„ du blé d'Oſtie à Boville par terre, plus de vingt-cinq ou
„ trente miles juſques à Rome, puiſqu'il pouvoit être tranſ-
„ porté d'Oſtie à Rome par des barques avec peu de des-
„ penſe, & mis dans les *Horrea* ou greniers, qui eſtoient *in
„ Navibus*, vis-à-vis de ce qu'on appelle *Ripa grande*, où
„ l'on en voit encore des reſtes, & dont Mr. Fabretti a fait
„ la deſcription, dans ſes Diſſertations *de Aquis & Aquæduc-
„ tibus*. Il adjoute que vous n'avez pas raiſon de dire, que
„ toutes les familles Romaines eſtoyent eſteintes du temps
„ de ces Inſcriptions-là, & il vous renvoye aux Faſtes, à
„ Gruter, à Reineſius, & à ce que Mr. Fabretti adjoutera,
„ pour eſtre perſuadé du contraire. La plupart des Inſcrip-
„ tions qui ſe trouvent dans ces Auteurs là, ſont depuis le
„ temps que les Empereurs ont accordé ſi facilement le droit
„ de *Civitate Romana*: on s'eſtonne qu'on ait ſoutenu le
„ nom de *Palatina*, au lieu de *Palatina*, qui eſt la tribu. Il
„ n'a pas veu dans Philoſtrate, que les Juifs ni les Eſtran-
„ gers ne pouvoient pas approcher de Rome plus près que
„ Boville; l'endroit d'Arrian prouve ſeulement, ſelon luy,
„ qu'Arrien eſtoit ſur le chemin de Rome à Boville. Les
„ Juifs dont parle Juvenal, luy ſemblent eſtre des miſéra-
„ bles, qui n'avoyent que du foin pour ſe coucher, & non
„ de gros marchands. Il ne ſçait pas pourquoy vous parlez
„ des *Sacerdotes Cereris*, n'eſtant fait mention que de ceux
„ d'Apollon, & la raiſon pour laquelle vous les appellez
„ *ἀγυρμονες*, parce que per-tout *Ἀγυρμὸν* veut dire & ſignifie Diane. On voudroit bien ſçavoir pourquoy vous faites
„ Suffenas Décurion dans l'une & l'autre Egypte. Mr. Au-
„ zout croit que les *Fratriaci* eſtoyent des gens qui eſtoient
„ de la Confrairie de quelque Dieu, & qu'il n'eſt pas parlé
„ de la ſupériorité des Décurions". Nous ajoûterons ici une réponſe de Mr. Auzout, qui donnera une idée plus diſtincte de ce différend Littéraire. „ Il me ſemble, *dit-il*, que le
„ Syſtéme de Mr. Voſſius paroiſt n'avoir eſté fait, que pour
„ expliquer pourquoy les *Bovillenſes* ont dédié cette Inſcrip-
„ tion à ce *Sufenas*: il n'a rien dit ſur les deux Sufenas, car
„ il ſemble qu'il a pris les trois Inſcriptions comme ſi c'eſ-
„ toit la meſme, cependant celle du milieu eſt d'un autre,
„ dont le ſurnom eſt *Severus Sempronianus*, & l'autre s'ap-
„ pelle *Myron*, & les deux Inſcriptions ont tous les meſmes
„ titres; mais la première a eſté dédiée par les Décurions,
„ & la troiſieſme par les *Municipes*. Celuy-ci n'eſtoit que
„ IIII*Vir*, & celuy du milieu eſtoit *Sacerdos Apollinis*, auquel
„ on ne dédiott l'Inſcription qu'à cauſe des mérites de ſon
„ Pére *Hermes*, & on dédioit les autres à cauſe du propre
„ mérite, ce dernier eſtoit Chevalier Romain, celuy du mi-
„ lieu n'a point de titre. Il n'a point remarqué que Sufe-
„ nas n'eſtant point un nom de famille, il y a de l'appaten-
„ ce qu'il en avoit un autre, comme Nonius, quoiqu'il ſoit
„ aſſez ſurprenant qu'on l'ait oublié dans une Inſcription,
„ où l'on met juſqu'à deux ſurnoms, & tous les titres. On
„ voit qu'ils eſtoient tous deux *Decuriales Scribarum*. On
„ peut voir des Inſcriptions de *Decuriis* dans Gruterus. Ce-
„ luy du milieu n'eſtoit point *Lupercus*, c'eſt à dire *Sacerdos
„ Panis*, Laurens Lavinas, Il n'eſtoit *Fratriacus*, que *Eumoſi-
„ don*, & non pas *Antronius*. Voilà, ce me ſemble, les diffé-
„ rences qui s'y rencontrent; on voit pluſieurs Inſcriptions
„ de *Laurens Lavinas*, comme ſi ces deux Villes avoient eu
„ *ſacra communia*, ou peut être que les deux ſe fuſſent réunies
„ en une, l'autre eſtant ruinée, ce que je ne puis pas dire,
„ n'ayant pas le Gruterus. *Pal.* que Mr. Voſſius a pris pour
„ *Palatina*, ſignifie la Tribu, & il faut lire *P. Filius* Palati-
„ na, non *Palatina*. Je ne croy pas qu'il faille joindre *Anſi-
„ nium & Eumoſidem* avec *Decurio*, mais avec *Fratriaco*, pour
„ *Fratriaco*, Jonice, comme qui diroit *Confodali*, & ce de-
„ voit eſtre quelque Compagnie *Curia* vel *Confraternitas* qui
„ eſtoit à Naples. Je croy donc que ces deux eſtoient De-
„ curions de Boville, & le premier y eſtoit Decurion &
„ *Quartumvir*, & l'autre *Decurio* & *Sacerdos Apollinis*. Il n'a
„ rien dit du plus extraordinaire, qui eſt: *Albani Langani
„ Bovillenſes Decuriones* ou *Municipes*. On ſçait ce que c'eſt
„ que ces derniers; mais pourquoy les *Bovillenſes* ſont-ils
„ appellez *Albani longani*? eſtoit qu'ils ſe vantoient d'eſtre
„ venus d'*Alba longa*? Ce mot de *Bovillenſes* ne paroit pas
„ fort ancien, quoyqu'il fuſt du temps de Denys d'Halicar-
„ naſſe, il me ſemble que Cicéron ne l'a pas nommé; Il eſt
„ eſtonnant que Pline n'en ait rien dit dans ſa deſcription de
„ Rome, quoyque les autres Auteurs en parlent du temps
„ d'Auguſte, & à l'occaſion du meurtre de Milon. Mais quand
„ ils tireroyent leur origine d'*Alba longa*, comme eſtant dans
„ ſon ancien territoire, cette conſtruction d'*Albani longani*
„ eſtoit

N. dans la foixante-onziéme année de fon âge d'une maniére très-peu édifiante, n'ayant fait paroître aucun ſentiment de piété [*GG*]. Nous ne nous étendrons pas beaucoup ſur ſon caractére; on peut voir ce que nous en avons rapporté ailleurs (*bbb*). Nous nous contenterons de dire; qu'il étoit exceſſivement crédule ſur les choſes ſinguliéres, ce qui fit qu'il s'entêta ſi fort des merveilles de la Chine. On rapporte que le Roi Charles II. l'entendant un jour débiter des choſes incroyables de ce Pays, il ſe tourna vers quelques Seigneurs qui étoient avec lui, & leur dit: *ce Savant Théologien eſt un étrange homme, il croit tout hors la Bible.* Il publioit des Livres pour prouver que la Verſion des Septante eſt divinement inſpirée, & il témoignoit par ſes entretiens particuliers qu'il ne croyoit point de Revélation, dit Mr. Des Maizeaux (*iii*). Le même nous apprend, que Voſſius entendoit preſque toutes les langues de l'Europe, & n'en parloit bien aucune. Qu'il connoiſſoit à fond le génie & les coutumes des Anciens, & qu'il ignoroit les manéres de ſon ſiécle. Plein de confiance, & peut-etre de préſomption, il négligeoit ſouvent les avis les plus ſages de ſes amis (*kkk*), avec leſquels d'ailleurs il ne ſe piquoit pas d'exactitude lorſqu'il s'agiſſoit de leur ecrire. D'ailleurs il étoit un peu ſujet à caution ſur l'article de l'antiquité des MSS. ne ſe faiſant point de peine d'en impoſer (*lll*) à ſes meilleurs amis. Il avoit une belle & nombreuſe Bibliotheque, que l'Univerſité de Leyde fit acheter trente-ſix mille florins, „ & ſi l'on n'eût uſé de diligen- „ ce, *dit Mr. Bayle* (*mmm*), des que le marché eut été conclu. . . . . de faire porter les Livres chez „ Mr. Citters, l'Ambaſſadeur de cet Etat à la Cour d'Angleterre, il fut venu des ordres pour empe- „ cher le deplacement de la Bibliotheque; afin que les Héritiers fuſſent obligez de rompre le marché „ avec l'Univerſité de Leyde, & en faire un autre avec celle d'Oxford".

(*bbb*) Voy. Alt Voſſius (Gerard Jean) Rem. [B].

(*iii*) *Vie de St Evremond* p. m. 215.

(*kkk*) *Sylloge* Tom III. p. 207.

(*lll*) Ibid. p 170.

(*mmm*) *Lettres* T. I. p. m. 365.

„ eſtoit conſidérable. L'érudition ſur *Antinoüs* & *Eurueſtides* eſt belle, s'il y avoit quelque paſſage pour appuyer tout „ ce voyage du blé. Ayant trouvé ce Dieu *Eurueſtus*, je croyois que ce ſeroit quelque confrairie ſous ſon nom & celuy „ d'Antinous. Ce Dieu-là eſtoit le Dieu & le Patron des „ Meuniers. Mais il y a bien des choſes à ſouhaitter dans ce „ tranſport de blé, & on ne voit pas ce que fait ce blé avec „ cette Inſcription, ny que le chemin d'Oſtie par Aricia à „ Rome paſſât par *Alba longa* ny par *Boville*; il y auroit deux „ fois plus loin que par *Via Oſtienſis*, qui eſtoit toute droite. „ Et en ce temps-là il ſemble qu'il n'y avoit plus d'*Alba longa* qu'en titre: où a-t-il pris qu'il n'eſtoit pas permis de „ paſſer par Boville? . . . . Je croy qu'il a confondu Oſtie „ avec Antium, où Néron fit faire un port; car on ne voit „ pas que Néron ait rien fait au port d'Oſtie, qui a eſté fait „ par Claude, & auquel Auguſte n'a aucune part; car quoy- „ qu'on voye ſouvent *Portus Auguſti*, c'eſtoit ordinairement „ pour le diſtinguer de celuy que Trajan y ajoûta; & l'on „ ſçait que tous les Empereurs s'appelloient Auguſtes. Jules „ avoit ſongé de le faire, mais on ne voit pas que devant Clau- „ de aucun y ait travaillé. Il eſt vray qu'on voit une mé- „ daille de Néron, avec un Port au revers, & *Auguſti portus*, S. P. Q. R. *Oſtienſis*; mais s'il n'y a adjoûté ou refait „ quelque choſe, aucun Hiſtorien ne dit qu'il y ait travaillé; „ il faudroit meſme voir ſi ce n'eſt point un revers de Clau- „ de, que l'on ait joint à la teſte de Néron. Je ne ſçay pas „ ce que fait l'exil des Juifs & des Egyptiens du temps de „ Tibére à ſon hypothéſe. Si après Néron les Vaiſſeaux dé- „ chargeoient à Antium, il eſt vray que le chemin par terre „ pourroit avoir eſté par Aricia & Bovilles, mais on n'au- „ roit pas paſſé par *Alba longa*, n'eſtant pas ſur le chemin, „ outre que ſelon les Auteurs elle n'eſtoit plus: d'où vient „ que dans les tables on ne nomme entre Rome & Aricia „ que Bovilles ou *ad Nemus*; car *Albano*, qui eſt dans l'Iti- „ neraire Hieroſolymitain, n'eſt pas Alba longa qui eſtoit en- „ tre le mont & le lac, & non pas où eſt à préſent Alba- „ ne. Je ne voy pas dans cette Inſcription que ce Sufenas „ ſoit un Décurion ſupérieus aux autres, il pouvoit ſeule- „ ment en eſtre un, & s'il y en avoit quatre, les trois au- „ tres luy pouvoient dédier cette Inſcription, & il n'eſt „ point dit qu'ils ſoient *minores Decuriones*. Je croy qu'il „ faudroit que Mr. Voſſius prouvaſt pluſieurs choſes, & qu'il „ monſtraſt auſſi, qu'il faut conſtruire l'Inſcription comme „ il fait, car je croy qu'il la faut diviſer tout autrement qu'il „ ne fait. Mr. Fabretti en promet une Explication".

[*GG*] *Il mourut . . . , d'une maniere très-peu edifiante & ſans avoir fait paroître aucun ſentiment de pieté.*] Mr. Des Maizeaux (157) rapporte que le Docteur Haſkard, Doyen de Windſor, l'étant allé viſiter avec le Docteur Wickart, un des Chanoines ne put jamais l'engager à communier, comme c'eſt l'uſage de l'Egliſe Anglicane, quelque ſoitement qu'il l'en preſſât, juſqu'à lui dire que *s'il ne le voulait pas faire pour l'amour de Dieu, qu'il le fit du moins pour l'honneur du Chapitre.* Beverland rapporte la choſe un peu autrement (158) dans une Lettre à Jacob Goyet; ſelon lui, le Doyen ayant exhorté Voſſius à communier, celui-ci lui dit: *Apprenez-moi comment je pourrai obliger mes ſeruiteurs à me payer ce qu'ils me doivent. Voilà ce que je voudrois que vous fiſſiez.* Beverland ajoûte que ces ſortes de diſcours lui étoient ordinaires: & que François du Jon (*Junius*) (qui mourut en 1677 âgé de quatre-vingt-huit ans, dans la maiſon de Voſſius, & qui étoit ſon Oncle maternel) étant malade, un Chanoine voulut lui donner la Communion, mais Voſſius s'y oppoſa: *C'eſt*, lui dit-il, *un bel uſage établi pour les pécheurs: mon oncle n'eſt rien moins que pécheur. C'eſt un homme ſans vices.* Voici les propres termes de Beverland: *Cum Decanus Vindeſorienſis illum in mortis confinio viſitaret, urbaneque eum ad jacram Cœnam hortaretur, dixit* Voſſius: *Docebo quomodo poſſim meos colonos compellere ad ſolvendas ſuas penſiones; hoc facto. Quæ verba ne ſimſtre interpretaris, ſciasi hoc quotidiani ſermonis genus ea fuiſſe naturam. Simile reſponſum dedit Cœnobio Vindeſorienſi* Franciſco Junio *Sacram quoque Cœnam offerre cupienti:* Hoc ſpecioſum inſtitutum pro Peccatoribus; Avunculus autem meus nihil minus eſt quam Peccator. Mr. Des Maizeaux (159) a dans la ſuite contredit ce fait, que des perſonnes graves lui avoient aſſuré. Il dit qu'ayant fait de nouvelles recherches, il a enfin découvert que ce refus de communier étoit chimérique. Qu'on ne le propoſa pas ſeulement à Voſſius, qui étoit trop éloigné de la ſituation d'eſprit qu'il faut pour faire une action auſſi ſainte & auſſi religieuſe que celle-là; & il veut qu'on ſubſtitue dans l'endroit de la Vie de St. Evremond, que nous avons cité, les paroles ſuivantes: *Qu'après ſians, quelques précautions que l'on prît, on ne put jamais l'engager à reconnoître en général les Vérités de la Religion Chrétienne. Il s'obſtina à garder là deſſus un profond ſilence.* Il ſemble cependant que Beverland devoit être inſtruit, puiſqu'il ſe trouva chez Voſſius, quand celui-ci mourut. D'un autre côté on a de la peine à ſe perſuader, que le Doyen de Windſor ait eu aſſez peu de ſentiment pour vouloir donner la Communion à un homme, tel que Voſſius. Henri Dodwell, qui avoit des liaiſons avec lui, & qui connoiſſoit fort-doute ſes ſentimens, lui écrivit quelques mois avant ſa mort (160): „ Senectutem te minu- que ſinas in dies uti valetudine obſer- „ vavi pariter ac dolui. Utinam ira mortem ob oculos ha- „ beas, ut ea tamen cogites potiſſimum, quæ mortem con- „ ſequentur. Fac, quæſo, ne pereant tanti tui & tam liſi- „ gnes in ſe literaria labores. Mercedem cogites, & quidem „ diuturniorem illam, quam quæ a perennium hominum „ ore & vita pendeat. Ne rapiant indocti cœlum, dum eru- „ dii famam & leviorem pluma gloriam aucupantur. Villa „ illa mortis in proſpectu videantur oportet, quæ ſanos ple- „ rumque homines & ſpe longævitatis ſibi blandientes a rebus „ avocant graviſſimis & momentoſiſſimis. Fer, quæſo, pla- „ cide & amice hanc meam in ſaluti tuæ æternæ cauſa *mo- „ leſtiam*. Tribue amicitiæ qua me dignatus es, tribue gra- „ tudini, zelo tribue futuræ tuæ ſollicitatis ſtudioſiſſimo. „ Fac ea, obſecro, quæ te moribundum feciſſe juvabit. Tol- „ le mihi ſollicitudinem: da ut de pietate tua pariter ac eru- „ ditione ſincere & ex animo gaudeam, qui id unice cupio „ ut in æternum gaudeas. Vale, Vir Cl. valetudineque „ tuam & ſalutem cura". M. Bayle qui a reflechi ſur la conduite de Voſſius (161) en parle en ces termes. „ Comme il „ étoit fils d'un homme qui n'étoit pas moins bon Chrétien „ que ſavant, nous devons croire qu'il fut très-bien élevé „ dans les Véritez de l'Evangile, & qu'il en fut très-perſua- „ dé pluſieurs années. Mais il y a de l'apparence que s'il en „ eût ſimplement douté au lit de la mort, il eût pris le parti „ le moins hazardeux; il eût parlé en Orthodoxe, il eût „ demandé la communion. N'ayant rien fait de tout cela, il „ eſt probable qu'il s'étoit affermi dans cette penſée, que „ l'irreligion ne lui cauſeroit aucun mal après cette vie, & „ que n'y ayant rien ni à perdre, ni à gagner pour lui, de „ quelque maniére qu'il mourût, ce n'étoit pas la peine de „ dire un menſonge, à ceux qui le queſtionnoient ſur cette „ matiére". Conring l'accuſe nettement d'Athéiſme, comme on le peut voir par deux paſſages, citez par l'Auteur des *Mémoires ſur la Vie de Chriſtine* (162).

(157) *Vie de St Evremond* p. m. 215. note 2.

(158) Ibid.

(159) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Avril 1708 p. 413 414.

(160) Lett. Mſſ. Vol. C. Litt. 310. du 20 Juillet 1688 Cette Lettre a été ci-devant publiée par l'Auteur des *Mem. concern. Chriſtine, Reine de Suéde.* T. I. p. 276. dans les Notes; mais en copiant il a changé quelques mots.

(161) *Rép. aux Queſt. d'un Prov.* T. III. c. 93.

(162) T. I. p. 270 dans les Notes.

USSERIUS ou USHER (Jaques). Nous donnerons ici un Supplément à l'Article de ce grand-Homme, par Mr. Bayle. Il naquit à Dublin le 4 Janvier 1580, d'une famille fort ancienne [*A*]; & étoit fils aîné de Mr. Arnold Usher, un des ſix Clercs de la Chancellerie d'Irlande, & de Marguerite,

[*A*] *D'une famille fort ancienne.*] Un des Ancêtres d'Uſſerius de la famille des *Nevils*, étant Huiſſier du Roi d'Angleterre, paſſa en Irlande avec ce Prince, & s'y étant établi changea ſon nom de famille en celui de ſa Charge (en Anglois *Usher*) ſelon la coutume de ce tems-là; & depuis cette famille ſe partagea en pluſieurs branches aux environs de Dublin, & pendant pluſieurs ſiécles elle occupa les emplois les plus conſidérables, tant dans cette Ville qu'au dehors (1).

(1) Part II. *of Archbishop* Usher p. 1.

rite, fille de Jaques Stanihurſt, Greffier de la Ville de Dublin [B] (a). A l'âge de huit ans on l'envoya à une Ecole que MM. Jaques Fullerton & Jaques Hamilton, deux jeunes Gentilshommes Ecoſſois avoient ouverte à Dublin [C], & pendant cinq ans qu'il fut ſous leur conduite il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres (b). Le Collége de Dublin ayant été achevé en 1593, Uſſerius fut un des trois Etudians, qu'on y reçut d'abord; il y apprit la Logique & la Philoſophie d'Ariſtote, ſous Mr. Jaques Hamilton qui avoit été établi Profeſſeur dans ce Collége. Son inclination pour la Poëſie, & la paſſion du jeu, retardérent pendant quelque tems ſes études; mais il y revint bientôt avec une nouvelle vigueur. La lecture de ces paroles de Cicéron, *neſcire quid antea quam natus ſis acciderit, id eſt ſemper eſſe puerum*, c'eſt-à-dire „ ignorer ce qui s'eſt paſſé avant qu'on fût né, c'eſt être toujours enfant"; & le Livre de Sleidan *de quatuor imperiis*, qu'il lut avec beaucoup de plaiſir, lui inſpirérent une ardeur inconcevable d'apprendre l'Hiſtoire (c). Dès l'âge de quatorze ans il faiſoit des extraits des Livres Hiſtoriques, qu'il pouvoit trouver, & les rangeoit par ordre Chronologique, afin de s'imprimer davantage les faits dans la mémoire. L'étude de l'Hiſtoire ne lui faiſoit point négliger celle de la Religion. Après avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts à l'âge de dix-ſept ans, il ſe mit à lire des Ouvrages de Controverſe. La lecture du *Fortalitium Fidei* de Stapleton, lui fit naître le deſſein de s'appliquer à celle des Peres de l'Egliſe, pour voir ſi cet Auteur les citoit fidelement. Il commença à mettre ce deſſein en execution à l'âge de vingt ans, & continua cette étude ſans interruption pendant dix-huit années, ſe faiſant une Loi de lire tous les jours une certaine tâche, qu'il s'impoſoit à lui-même. Son pére, qui l'avoit deſtiné à l'étude du Droit, pour laquelle il n'avoit aucune inclination, penſoit à l'envoyer en Angleterre, pour qu'il s'y appliquât, mais étant mort en 1598, le jeune Uſſerius ſe trouva en liberté de ſuivre ſon goût, & ſe livra entiérement à la Théologie: il fut reçu au nombre des Membres du Collége de Dublin, & remit à ſon frere cadet le bien de ſon pére, ſe réſervant ſeulement dequoi s'entretenir dans l'Univerſité & dequoi acheter des Livres (d). En 1599 il diſputa contre un Jéſuite Irlandois, nommé Fitz-Symonds [D]. En 1600 il fut reçu Maître-ès-Arts; & la même année on lui donna le ſoin d'inſtruire & de catéchiſer les Etudians du Collége. En 1601, ſon Oncle Henri Usher, Archevêque d'Armagh, l'ordonna Diacre & Prêtre (e); peu après il fut nommé pour prêcher réguliérement, le Dimanche après-midi, dans l'Egliſe de Chriſt à Dublin [E]. En 1603 il paſſa en Angleterre avec le Docteur Luc Challoner, pour acheter des Livres pour la Bibliothéque de Dublin. Trois ans après il fit encore le même voyage, pour y chercher les Livres & les Manuſcrits qui lui manquoient pour étudier l'Hiſtoire d'Angleterre. En 1607 il fut reçu Bachelier en Théologie, & auſſitôt après Abraham Loſtus, Archevêque de Dublin, le fit Chancelier de l'Egliſe Cathédrale de St. Patrice, & la même année il

(a) *Life of Archbishop Usher, by Richard Parr*, &c. p. 9. London 1686 in fol. & Tho. Smith, *Vita Jacobi Usserii*, 4°. & in *Vit. quorundam eruditorum virorum*. & in *Vit. Pieor.* London 1707 in-4.

(b) Parr, p. 3 Smith, p. 18. 19.

(c) Smith. p. 24. 65.

(d) Idem p. 18-22 & Parr. p. 5 6.

(e) Parr. p. 2.

[B] *Jaques Stanihurſt, Greffier de la Ville de Dublin.*] Il fut Orateur des Communes d'Irlande dans trois Parlemens, il étoit auſſi un des Maîtres de la Chancellerie, & il fut le principal Moteur du deſſein de fonder & de rentez un Collége & une Univerſité, dans le dernier des trois Parlemens, tenus ſous la Reine Elizabeth, cette Princeſſe ayant peu de tems après terminé cette affaire. Il avoit un frére, nommé Thomas Stanihurſt, qui étoit Catholique-Romain, homme très-ſavant (a).

(a) Ibid. p. 2. 2.

[C] *On l'envoya à une Ecole, que* MM. *Jaques Fullerton & Jaques Hamilton, deux jeunes Gentilshommes Ecoſſois, avoient ouverte à Dublin.*] Ils étoient allés en Irlande par ordre de Jaques I (alors Roi d'Ecoſſe) pour former quelque liaiſon avec la Nobleſſe Proteſtante de ce Pays-là, & avec les Anglois, qui étoient à Dublin & aux environs, dans le deſſein de s'aſſurer du Royaume, quand la Reine Elizabeth viendroit à mourir. Pour ne donner point d'ombrage, ils ſe mirent à enſeigner le Latin à Dublin, où il étoit fort rare de trouver des perſonnes qui fuſſent en état d'enſeigner les Humanités. Mr. Fullerton fut dans la ſuite fait Chevalier, & Gentilhomme de la Chambre de Lit du Roi Jaques, qui créa Mr. Hamilton Vicomte Clandebota.

[D] *Il diſputa contre un Jéſuite Irlandois, nommé Fitz Symonds.*] Fitz Symonds, dans ſa *Britannomachia*, citée par Mr. Bayle dans ſon Article de notre Uſſerius, parlant de ce fait, dit, qu'à la vérité Il ſe préſenta pour diſputer avec lui, mais que lui ayant demandé s'il étoit autoriſé de ſes Supérieurs pour cela, & ayant ſu qu'il ne l'étoit pas, il ſe retira. Mais le Docteur Thomas Smith (3) a prouvé clairement qu'il y eut une diſpute. Et le Docteur Richard Parr nous a donné la Lettre ſuivante d'Uſſerius à Fitz Symonds (4).

(3) *Vita Jac. Usserii* p. 19 &c.

(4) *Ubi ſupra*. p. 7.

„ Je n'avois pas deſſein, Monſieur Fitz Symonds, de vous „ écrire, avant que vous m'euſſiez écrit touchant quelques- „ uns des principaux points de votre Religion, comme vous „ vous y étiez engagé dans notre derniére entrevue. Mais vu „ yant que vous l'avez différé, pour des raiſons que perſon- „ ne ne connoit mieux que vous, j'ai cru qu'il ne ſeroit „ pas hors de propos, de m'informer de vos intentions tou- „ chant la continuation de nos Conférences. Ce qui m'y en- „ gage d'autant plus, c'eſt que je ſuis informé de bon lieu „ de certains diſcours, que j'ai de la peine à me perſuader „ avoir été tenus par un homme, qui en ma préſence a té- „ moigné tant d'affection & d'amitié pour moi. Si je ſuis „ un petit garçon, comme il vous a plû de me qualifier d'u- „ ne façon mépriſante, je bénis Dieu de ce que mon procé- „ dé à votre égard n'a pu vous fournir un juſte ſujet de mé- „ priſer ma jeuneſſe. Votre halebarde eſt dans votre eſ- „ prit comme l'enſuble d'un Tuſſeran, & votre force telle, „ que vous déſirez d'entrer en lice avec les plus redoutables „ champions de l'Armée d'Iſraël; & par cette raiſon, tel „ que l'orgueilleux Philiſtin, vous me mépriſez comme n'é- „ tant qu'un jeune garçon. Mais je veux bien que vous ſa- „ chiez, que ni alors je ne ſuis point venu, ni ne viens à „ préſent, avec aucune confiance, en quelque faveur en moi, „ quoiqu'à cet égard je rende graces à Dieu d'être ce que je „ ſuis; mais je viens au nom de l'Eternel des Armées, dont „ vous avez inſulté les batailles rangées, étant perſuadé qu'il „ peut tirer ſa louange de la bouche des enfans & même de „ ceux qui tettent, c'eſt dans cette vue que je vous de- „ mande encore très-inſtamment, de mettre à part toute cum- „ paraiſon frivole de perſonnes, & de vouloir que nous con- „ tinuyions à diſcuter les queſtions qui reſtent à examiner „ entre nous. Autrement, j'eſpére que vous ne trouverez „ pas mauvais, ſi comme de votre côté vous avez commen- „ cé, du mien je ſuis aſſez hardi, pour mon honneur & pour „ celui de la vérité que je profeſſe, de publier franchement „ ce qui s'eſt paſſé déjà ſur ce ſujet. Je vous prie donc, en „ deux mots, de me faire ſavoir vos intentions, & je finis, „ en priant Dieu qu'il dirige ce deſſein, & tous les autres „ que nous formons, de la maniére la plus propre à contri- „ buer à l'avancement de ſa gloire & du régne de Jéſus- „ Chriſt ſon fils.

Tuus ad aras uſque.

„ Jaques Usher.

[E] *Il fut nommé pour prêcher réguliérement, le Dimanche après midi, dans l'Egliſe de Chriſt à Dublin.*] Il s'attacha dans ſes ſermons particuliérement aux Controverſes qu'il y a entre les Proteſtans & les Catholiques Romains, & il les traitoit avec tant de netteté & de ſolidité, qu'il affermit pluſieurs Proteſtans chancelans, & qu'il engagea pluſieurs Catholiques-Romains à changer de Religion (5). Le Docteur Parr rapporte (6). „ Que quoiqu'un grand nombre de Pa- „ piſtes, tant à Dublin, qu'aux environs & dans les autres „ parties du Royaume, ſe fuſſent ſoumis en apparence aux „ Loix, & fréquentaſſent aſſidûment les Egliſes Proteſtan- „ tes, il y avoit encore beaucoup d'Irlandois qui perſiſtoient „ dans leur éloignement pour les Anglois, & deneuroient „ attachez à leurs anciennes opinions; deſorte qu'ils faiſoient „ tout ce qui leur étoit poſſible pour obtenir qu'on tolérât „ l'exercice de la Religion Catholique, ou du-moins le per- „ mît par connivence. Le zélé Uſſerius, qui regardoit ce „ Culte comme ſuperſtitieux & idolâtre, craignoit qu'ils n'ob- „ tinſſent ce qu'ils demandoient, & que cette liberté ne pro- „ duiſit de la tiédeur & de l'indifférence parmi les Proteſ- „ tans mêmes; ce vertueux Jeune-homme émit vivement „ touché des ſuites fâcheuſes d'une pareille indulgence, & „ des dangereuſes conſéquences de la Toléranee d'un Culte „ ſi contraire à la vraie Religion: il craignoit que cela ne „ cauſât des troubles dans l'Etat & dans l'Egliſe: un jour, „ qu'il prêchoit, dans une circonſtance ſolemnelle (en 1601), „ il s'expliqua avec beaucoup de liberté ſur cette matière. „ Il avoit pris pour Texte la viſion d'Ezéchiel touchant la „ deſtruction de Jéruſalem & de Jude, Ch. IV. 6. *Et tu porteras l'iniquité de la maiſon de Juda, quarante jours; je t'ai établi un jour pour une année:* il appliqua ces paroles à l'Irlande, & dit, *je compte quarante ans depuis celle où nous ſommes, & alors ceux que vous embraſſez aujourd'hui, cauſeront votre perte, & vous porterez leur iniquité.*.. Ce trait dans un Sermon parut n'être qu'une faſſile de jeune-homme, qui n'aimoit pas le Piſſime: mais lorſqu'au bout du terme „ marqué en 1641, on vit éclatter la rebellion d'Irlande, „ & que les Catholiques maſſacrérent tant de milliers de Pro- „ teſtans, & remplirent tout le Royaume de ſang & de car- „ nage, on vint à penſer qu'Uſſerius avoit été un vrai Pro- „ phéte". Mais le Docteur Smith (7) ne croit pas, qu'on doive en vertu de ce fait lui donner la qualité de Prophéte.

(5) Parr. p. 2.

(6) P. 6. 9.

(7) *Ubi ſupra* p. 26.

[F] *Il*

il fut fait Profeſſeur en Théologie [*F*], emploi qu'il remplit pendant treize ou quatorze ans. En 1609 il fit un troiſieme voyage en Angleterre, & y fit connoiſſance avec les plus illuſtres Savans; dans la ſuite il faiſoit toujours de trois en trois ans un voyage en Angleterre, où il paſſoit un mois de l'Eté à Oxford, un autre mois à Cambridge, & le reſte de ſon tems à Londres. En 1610 il fut élu d'une voix unanime Prevôt du College de Dublin, mais la crainte d'être gêné dans ſes études, & dans les voyages qu'elles l'obligeoient de faire, lui firent refuſer ce poſte. En 1612 il fut reçu Docteur en Théologie, & l'année ſuivante, étant à Londres, il publia ſon Livre *de Eccleſiarum Chriſtianarum ſucceſſione & ſtatu* [*G*]. De retour en Irlande, il epouſa Phoebe, fille unique du Docteur Luc Challoner, qui étoit mort à Dublin le 27 Avril 1612, & qui avoit, par ſon Teſtament, recommandé à ſa fille de n'avoir point d'autre epoux qu'Uſſerius, ſi elle avoit deſſein de ſe marier. Il y eut en 1615 en Irlande un Parlement & une Aſſemblée du Clergé, où l'on dreſſa certains Articles touchant la Doctrine & la Diſcipline Eccléſiaſtique. Ce fut Uſſerius qui eut ce ſoin, & il furent ſignés par l'Archeveque Jones, Chancelier d'Irlande, & par les Orateurs tant de la Chambre des Evêques, que de la Chambre Baſſe de l'Aſſemblée du Clergé, comme auſſi par le Lord Chicheſter, par ordre du Roi Jaques I. & en ſon nom. Des perſonnes mal intentionnées prirent néanmoins delà occaſion d'accuſer Uſſerius d'être Puritain, & de tâcher de le rendre odieux au Roi par cet endroit. Mais notre Docteur étant venu en Angleterre vers la fin de 1619, ſatisfit ſi bien ce Prince, en lui expliquant ſes ſentimens, que vers la fin de 1620 il le nomma à l'Evêché de Meath. Le 10 Fevrier 1620—1 il prêcha devant la Chambre Baſſe du Parlement à Ste. Marguerite de Weſtminſter, ſur 1 Cor. X. 17. & ce Sermon fut imprimé à la requiſition des Communes, à Londres en 1621 in-4. Il ne fut pas plutôt de retour en Irlande la même année 1621, qu'il ſe fit facrer Evêque, & en 1622 il mit au jour un Traité *de la Religion des anciens Irlandois & Bretons* [*H*]. Le 22 Novembre de la meme année il fit au Château de Dublin un Diſcours à quelques Officiers, pour leur prouver que le Serment de Suprémacie étoit légitime, & pour leur faire ſentir le danger qu'il y avoit de refuſer de le prêter: ce Diſcours fut impeimé à Londres en 1623 in-4. Le Roi Jaques I. écrivit à Uſſerius pour le remercier de ce Diſcours, & cette Lettre a été imprimée à la ſuite du Diſcours même. Vers la fin de l'année 1623 notre Prelat fit un nouveau voyage en Angleterre pour recueillir les matériaux néceſſaires pour l'Ouvrage, qu'il méditoit, ſur les Antiquités des Egliſes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, & il prêcha devant le Roi à Wanſtead, le 20 Janvier 1624—5, ſur Epheſ. IV. 13. ſur l'Unité de l'Egliſe Catholique. Ce Sermon fut imprimé à Londres en 1625 in-4. Il publia la même année *Réponſe au Défi du Jéſuite Malon* [*I*]. Uſſerius étoit encore en Angleterre, lorſque Chriſtophle Hampton, Archeveque d'Armagh, mourut le 3 Janvier 162$\frac{5}{6}$, & le Roi nomma notre Evêque à cet Archeveché. Comme il ſe diſpoſoit à partir pour l'Irlande, il fut attaqué d'une fiévre quarte, qui le retint encore neuf mois en Angleterre, & il ne put s'y rendre qu'au mois d'Août 1626. Il ſe conduiſit de la maniére la plus exemplaire dans le Gouvernement de ſon Archevêché [*K*], & conjointement avec les autres Evêques il s'oppoſa vigoureuſement au deſſein d'accorder une plus grande to-

lé-

[*F*] *Il fut fait Profeſſeur en Théologie.*] Il donnoit des leçons toutes les Semaines, pendant tout le cours de l'année. Il y traitoit principalement les matiéres de Controverſe, & ſur-tout celles que les Proteſtans ont avec l'Egliſe Romaine, dont il réfutoit les erreurs, répondant aux argumens qu'elle alégue par l'Ecriture, l'Antiquité, & la ſaine Raiſon. Ces Leçons, auſſi bien que pluſieurs autres Piéces, ſe ſont égarées enſuite & perdues (*s*).

(*s*) Parr. p. 10. 11.

[*G*] *Son Traité* De Eccleſiarum Chriſtianarum ſucceſſione & ſtatu.] Il parut à Londres en 1613 in-4, ſous ce titre: *Gravissimæ Quæstionis de Christianarum Ecclesiarum, in Occidentis præsertim partibus, ab Apostolis usque ad nostram usque ætatem, continua Successione & Statu, Historica Explicatio*: reimprimé à Hanovre en 1658 in-8. *Opus integrum ab Auctore auctum & recognitum.* Londres 1687 in-fol. avec les Antiquités des Egliſes Britanniques. Une des principales objections, que les Catholiques-Romains font aux Proteſtans, conſiſte à leur demander, *Ou étoit la Religion Proteſtante avant Luther?* Jewel, Evêque de Salisbury, avoit travaillé à montrer, dans ſon *Apologie pour l'Egliſe Anglicane*, que les ſentimens des Proteſtans ſont conformes à ceux des Péres des ſix premiers ſiécles. Uſſerius a voulu achever ce que Jewel avoit commencé, & faire voir, que depuis le ſixiéme Siécle, juſqu'à la Réformation, pendant neuf-cens ans, il y a toujours eu dans l'Occident des Egliſes qui ont été dans les ſentimens des Proteſtans. Cet Ouvrage eſt aſſez imparfait dans l'Edition de 1613, & dans celle de 1658, qui en eſt une Copie, il eſt fort augmenté dans celle de 1687. L'Auteur diviſe ſon Ouvrage en trois Parties, dont la premiére va depuis le VII. Siécle juſqu'au XI. que Grégoire VII. parvint au Pontificat. La ſeconde devoit aller juſqu'à l'an 1370, mais l'Auteur n'a pu la pouſſer que juſques à l'an 1230. La troiſiéme ſe feroit étendue juſqu'à la Réformation. Richard Stanihurſt, ſon Oncle, compoſa contre ce Livre un petit Ouvrage, qui ſembloit par le titre devoir être ſuivi d'autres plus conſidérables, qui n'ont pas cependant paru, il a pour titre, *Richardi Stanihurſtii, Hiberni Dubliniensis, brevis Præmonitio pro futura concertatione cum Jacobo Uſſerio, qui in ſua Historica Explicatione conatur probare, Pontificem Romanum (legitimum in terris Chriſti Vicarium) verum & germanum eſſe Antichriſtum.* Douai 1615 in-8. Ce Mr. Stanihurſt mourut à Bruxelles en 1618.

[*H*] *Un Traité* de la Religion des anciens Irlandois & Bretons.] Imprimé à la fin d'un Ouvrage de Chriſtophle Sibthorp ſur le même ſujet, à Dublin en 1622 in-4. & réimprimé à Londres en 1631 in-4. Le Docteur Parr, & Mr. Le Clerc après lui, ſe ſont trompés, en comptant cette Edition de 1631 pour la premiére. Uſſerius tâche de montrer dans cet Ouvrage, que la Religion profeſſée par les anciens Evêques, Prêtres, Religieux, & Chrétiens d'Irlande, du Nord de l'Ecoſſe & d'Angleterre, étoit à l'égard des points eſſentiels la même Religion, qui eſt préſentement établie en Angleterre, & fort différente de la doctrine nouvelle & étrangére introduite par l'Evêque de Rome, dans les Siécles poſterieurs.

[*I*] *Reponſe au Défi du Jeſuite Malon.*] Imprimée à Londres en 1625 & 1631 in-4. Mr. Parr dit (9). „ Qu'environ „ trois ans après l'impreſſion de cette Piéce, lorſque le Col„ lége de Louvain eut bien examiné comment on y répon„ droit, Malon publia enfin une longue & ennuyeuſe Re„ plique, remplie d'injures & d'invectives contre le Primat „ (Uſſerius), contre ſes Patens, & ſa Profeſſion, de citations „ fauſſes des Péres, ou tirées d'Auteurs ſuppoſés, de faux „ miracles, & de miſérables légendes, pour jetter de la pou„ dre aux yeux de ceux qui ne ſavent pas diſtinguer l'Or du „ Cuivre: ce qui inſpira tant de dégoût à notre Prélat, qu'il „ dédaigna de répondre au fol ſelon ta folie, & garda le ſi„ lence; mais quelques uns de ſes Amis ne purent ſouffrir „ que la choſe en demeurât là; les Docteurs Hoyl & Sing & „ Mr. Puttock lui tombérent ſur le corps, & firent voir ſi „ clairement la mauvaiſe foi & la fauſſeté des Citations de „ cet Auteur, qu'd n'eut pas grand ſujet de ſe vanter de ſon „ trioupphe". Uſſerius a mis à la fin de ſa Réponſe un Catalogue des Auteurs qu'il avoit cités, ſelon l'Ordre Chronologique, qu'il ſe propoſoit d'étendre davantage dans un plus grand Ouvrage, qu'il vouloit intituler *Bibliothéque Théologique*, où il devoit donner un détail de tout ce qui regardoit les anciens Auteurs Eccléſiaſtiques. Il avoit fait de grands Recueils pour cela; mais d'autres occupations, les malheurs de l'Irlande, & les Guerres Civiles d'Angleterre, l'empêchérent d'achever ce qu'il avoit commencé. Il ordonna, en mourant, qu'on remît ſon Manuſcrit entre les mains du Docteur Gerard Langbaine, pour le mettre en ordre, ſuppléer à ce qui y manquoit, & le mettre au jour (10); mais la mort de ce Savant, arrivée en Février 165$\frac{5}{6}$ l'empêcha d'achever cet Ouvrage. On voit encore dans la Bibliothéque Bodléienne à Oxford le Manuſcrit d'Uſſerius en deux vol. in-folio.

(9) P. 19.

(10) Smith. P. 49. 50.

[*K*] *Il ſe conduiſit de la maniére la plus exemplaire dans le Gouvernement de ſon Archevêché.*] Il commença d'abord par prendre une connoiſſance particuliére de ſon propre Diocéſe, & de la capacité des Eccléſiaſtiques, en y faiſant de fréquentes viſites; exhortant ceux qu'il trouvoit en faute, & donnant d'excellens avis aux autres, il leur ordonnoit de faire uſage de la Liturgie de l'Egliſe dans le Culte public, de prêcher & de catéchiſer ſoigneuſement dans leurs Paroiſſes, & de faire de l'Ecriture Sainte la régle de leur foi comme le ſujet de leurs Sermons. Dans un Diocéſe auſſi étendu, & où il y avoit trés-peu d'encouragement, il n'étoit pas poſſible, qu'il n'y eut bien des choſes à redreſſer, mais le Prélat ne ſe borna pas à tâcher de réformer ſon Clergé, il voulut en faire autant des Officiers de ſes Cours Eccléſiaſtiques, qui par leurs exactions avoient excité de grandes plaintes contre eux ſous ſon Prédéceſſeur. Rien ne lui parut avoir plus contribué aux progrés du Papiſme & du Libertinage dans le Royaume que la négligence qu'on avoit eue à faire des Catéchiſmes & des Sermons, comme il falloit; deſorte que les pauvres gens, qui étoient extérieurement Proteſtans, étoient fort ignorans dans la Religion, faute d'inſtruction; & les Papiſtes demeuroient toujours aveuglément ſoumis à leurs

lérance aux Papiſtes en Irlande [L]. Ces ſoins & ces embarras ne l'occupoient pas tellement, qu'il ne continuât ſes études, amaſſant de toutes parts des Livres & des Manuſcrits, qu'il faiſoit chercher juſques dans l'Orient. En 1631 il publia à Dublin in-4. *Gotteſchalci & Prædeſtinatianæ Controverſiæ ab eo motæ Hiſtoria* [M], & l'année ſuivante *Veterum Epiſtolarum Hibernicarum Sylloge* [N]. Le Parlement d'Irlande étant prêt à s'aſſembler en 1634, il s'éleva une diſpute ſur la préſéance entre les Archevêques d'Armagh & de Dublin, mais Uſſerius fit voir ſi clairement le droit qu'il avoit de précéder l'Archevêque de Dublin, que l'affaire fut jugée en ſa faveur. En 1638 il fit imprimer à Dublin in-4. un *Traité de l'Incarnation du Fils de Dieu* [O], & en 1639 *Britannicarum Eccleſiarum Antiquitates* [P]. En 1640 il fit un voyage en Angleterre avec ſa famille, dans le deſſein de retourner bientôt en Irlande, mais la Rebellion, qui éclata le 23 Octobre 1641, ne le lui permit pas. Au commencement du long Parlement en Angleterre, il tâcha de pacifier les différends qu'il y avoit dans l'Etat & dans l'Egliſe [Q]. En 1641 il parut à Oxford in-4. avec quelques autres Piéces d'autres Auteurs, deux Traités de notre Prélat [R], l'un ſur l'*Origine des Evêques & des Métropolitains*, & l'autre intitulé *Diſſertation Géographique & Hiſtorique ſur l'Aſie Lydienne, ou Proconſulaire, & ſur ſes ſept Egliſes Métropolitaines*. Quelques Auteurs l'accuſent d'avoir conſeillé au Roi de ſigner la condamnation du Comte de Strafford, mais il en a été juſtifié par d'autres [S]. Il perdit dans la Rebellion d'Irlande tout ce qu'il avoit, à la réſerve de ſa Biblio-

leurs Conducteurs. Il s'attacha donc de tout ſon pouvoir à redreſſer ces abus, tant par ſon propre exemple, qu'en faiſant valoir la Diſcipline Eccléſiaſtique; & comme tout cela n'étoit pas encore aſſez efficace pour remédier à un mal ſi invétéré, il obtint des Ordres du Roi, pour donner du poids à ſon autorité (11).

(11) Parr. p. 27. 28.

[L] *Conſentement avec les autres Evêques il s'oppoſa vigoureuſement au deſſein d'accorder une plus grande tolérance aux Papiſtes en Irlande.*] On avoit fait quelques propoſitions d'accorder une plus grande tolérance aux Papiſtes, qui y avoient ſouſcrit, c'étoit d'entretenir cinq-cens Chevaux, & cinq-mille hommes de pied, à quoi les Proteſtans devoient auſſi contribuer. Dans cette vuë le Lord Falkland, Député du Roi en Irlande, convoqua une Aſſemblée de toute la Nation, les Papiſtes comme les Proteſtans. L'Aſſemblée devoit ſe tenir dans la grande Salle du Chateau de Dublin. Mais les Evêques, convoqués par le Primat, s'aſſemblérent auparavant chez lui, dreſſérent & ſignérent unanimement une Proteſtation contre la Tolérance du Papiſme, conçue en ces termes.

„ Jugement de pluſieurs des Archevêques & des Evêques „ d'Irlande touchant la Tolerance en matière de Religion.

„ La Religion des Papiſtes eſt ſuperſtitieuſe & idolâtre; „ leur foi & leur doctrine erronée & heretique; leur Egliſe à „ l'un & à l'autre égard Apoſtate. Ainſi leur accorder la To„ lérance, ou conſentir qu'ils exercent librement leur Reli„ gion, & profeſſent leur Foi & leur Doctrine, eſt un grand „ péché, & cela à deux égards.

„ I. C'eſt avoir part nous-mêmes, non ſeulement à leurs „ Superſtitions, à leurs Idolâtries, à leurs Héréſies, en un „ mot à toutes les abominations du Papiſme; mais encore „ ce qui en eſt une conſéquence néceſſaire, à la perdition „ d'un peuple ſéduit, qui périt dans le deluge de l'Apoſtaſie „ Catholique.

„ II. Leur accorder la Tolérance en conſidération d'aucune ſomme d'argent, ou de quelque contribution de leur „ part, c'eſt vendre la Religion, & avec elle les ames, que „ Jéſus-Chriſt notre Sauveur a rachetées par ſon précieux „ ſang. Et comme c'eſt-là un grand péché, c'eſt en même „ tems une choſe de la plus pernicieuſe conſéquence. Nous „ en laiſſons le jugement aux perſonnes ſages & judicieuſes; „ ſuppliant le Dieu de vérité, d'inſpirer à ceux qui ont l'au„ torité en main, du zéle pour ſa gloire & pour l'avance„ ment de la véritable Religion, de les rendre fermes & cou„ rageux contre tout Papiſme, contre toute Superſtition & „ Idolâtrie. Amen.

„ Jeques, *Armachanus.*	Richard, *Cork, Cloyne, Roſſens.*
„ Mat. *Caſſellen.*	Andr. *Alachadens.*
„ Anth. *Medenſis.*	Tho. *Kilmore & Ardagh.*
„ Tho. Fernes & Leghlin.	Thcod. *Dromore.*
„ Ro. *Dunenſis.*	Michael *Waterford & Lyſmore.*
„ George *Derens.*	Franc. *Lymerick.*

Le Docteur Downham, Evêque de Derry, publia cette Proteſtation des Evêques au milieu de ſon Sermon, à la premiére Aſſemblée qu'il y eut, le 23 Avril 1627, en préſence du Député du Roi & du Conſeil, dans l'Egliſe de Chriſt; Il s'étendit beaucoup ſur ce qu'il y avoit de criminel à facrifier ſa conſcience à des intérêts mondains, & à faire trafic de ſon ame pour des avantages terreſtres. Le Dimanche ſuivant Uſſerius prêcha devant le même Auditoire ſur 1 Jean V. 15. *N'aimez point le monde, ni les choſes qui ſont au monde*; texte qu'il appliqua de la même maniére qu'avoit fait l'Evêque, cenſurant ceux qui, à l'exemple de Judas, vendent le Sauveur pour trente piéces d'argent. Le ſentiment des Evêques fit aſſez d'impreſſion ſur les Proteſtans, pour que les propoſitions ne fuſſent pas pouſſées fort vivement; cependant on trouva après mûre réflexion, que l'état du Royaume demandoit néanmoins qu'on eût quelques troupes ſur pied, le Député & le Conſeil réſolurent, que le Primat qui étoit Conſeiller Privé, & dont le mérite étoit eſtimé des deux Partis, expoſeroit, dans un Diſcours à toute l'Aſſemblée, l'état préſent du Royaume, & le beſoin qu'on avoit d'entretenir des Troupes réglées pour le défendre contre quelque invaſion étrangére, & pour prévenir les troubles inteſtins; que par conſéquent il falloit que ſans aucune condition les Catholiques-Romains, comme les Proteſtans, contribuaſſent à donner les ſommes requiſes pour cela. La Député du Roi ayant convoqué l'Aſſemblée au chateau de Dublin pour le 30 Avril 1627, le Primat y fit un Diſcours, que le Lecteur peut voir dans ſa Vie par le Docteur Parr (12).

(12) P. 29.

[M] *Il publia à Dublin in-4.* Gotteſchalci & Prædeſtinatianæ Controverſiæ ab eo motæ Hiſtoria.] C'eſt le premier Livre Latin qu'on ait jamais imprimé en Irlande.

[N] *Veterum Epiſtolarum Hibernicarum Sylloge.*] Imprimé à Dublin en 1632 in-4, & réimprimé à Paris en 1665 in-4. C'eſt un Recueil de Lettres tirées d'anciens Manuſcrits, & d'autres Auteurs, écrites à des Evêques à & des Religieux d'Irlande, ou par eux, depuis l'année 592 juſques à l'an 1180; elles roulent principalement ſur les affaires de l'Egliſe d'Irlande dans ces tems-là.

[O] *Traité de l'Incarnation du Fils de Dieu.*] Réimprimé à Oxford en 1643, & à Londres en 1645 & 1648.

[P] *Britannicarum Eccleſiarum Antiquitates.*] Cet Ouvrage fut imprimé à Dublin en 1639 in-4, ſous ce titre: *Britannicarum Eccleſiarum Antiquitates, quibus ſyloge eſt peſtifera adverſus Dei gratiam a Pelagio Britanno in Eccleſiam undique Hæreſeos Hiſtoria.* Il en a paru une ſeconde Edition à Londres en 1687 in-fol. *Auctoris poſſim manus aulla.*

[Q] *Il tâcha de pacifier les différends qu'il y avoit dans l'Etat & dans l'Egliſe.*] C'eſt ce qu'aſſure le Docteur Parr, qui dit (13), qu'après que le long Parlement eut commencé ſes ſéances „ Uſſerius ſe fit une affaire, tant dans ſes Sermons „ que dans ſes Ecrits, de les exhorter à la fidélité & à l'obéiſ„ ſance envers leur Souverain, & qu'il travailla de toutes „ ſes forces à prévenir, en réconciliant les eſprits, les trou„ bles qui étoient prêts à éclater dans l'Etat & dans l'Egli„ ſe; mais qu'il n'y réuſſit pas, comme il l'avoit toujours „ ſouhaitté".

(13) P. 44.

[R] *En 1641 il parut à Oxford in-4, avec quelques autres Pieces d'autres Auteurs, deux Traités de notre Prélat.*] Ce Recueil parut ſous ce titre: *Petits Traités de divers ſavans Hommes ſur le Gouvernement ancien & moderne de l'Egliſe. Dans leſquels on défend également l'inſtitution primitive de l'Epiſcopat, & la validité de l'Ordination des Miniſtres de delà la Mer.* Dans le Traité *de l'Origine des Evêques & des Metropolitains*, Uſſerius tâche de prouver par l'Ecriture Sainte, & par les plus anciens Ecrits & Monumens Eccléſiaſtiques, qu'ils doivent leur origine aux Apôtres, par l'autorité deſquels ils ont été établis, & que ce ſont *les Etoiles que Jéſus-Chriſt a dans ſa main droite.* Apocal. II.

[S] *Quelques Auteurs l'accuſent d'avoir conſeillé au Roi de ſigner la condamnation du Comte de Strafford, mais il en a été juſtifié par d'autres.*] Voici le récit que le Docteur Nicolas Bernard donne de cette affaire, dans l'Oraiſon funébre de notre Archevêque, & qu'il avoit écrit de la main même de ce Prélat. „ Le Dimanche matin que le Roi délibéra avec les quatre „ Evêques (de Londres, de Durham, de Lincoln, & de Car„ liſle) l'Archevêque d'Armagh n'étoit pas préſent, prê„ chant alors, comme il faiſoit tous les Dimanches, dans „ l'Egliſe de Covent-Garden, on lui envoya quelqu'un de „ la part du Roi pour le faire venir; il deſcendit de chaire, „ & dit au Meſſager, qu'il étoit occupé, comme il le vo„ yoit, aux affaires de Dieu, mais qu'auſſitôt qu'il auroit „ fini, il ſe rendroit auprès de Sa Majeſté, pour recevoir „ ſes ordres. Mais le Roi ayant paſſé toute l'après-dinée avec „ ſes Conſeillers & les Juges du Royaume à peſer l'affaire „ de Mylord Strafford, l'Archevêque ne put entrer auprès „ de Sa Majeſté que le ſoir. On agita alors de-nouveau la „ queſtion, ſi le Roi pouvoit en conſcience donner ſon „ conſentement au Bill d'*Attainder* contre le Comte de Straf„ ford; car il n'étoit pas du tout queſtion de ſavoir ſi le Roi „ pouvoit lui faire grace, n'y ayant perſonne qui ne fût per„ ſuadé, qu'il pouvoit ſans ſcrupule de conſcience lui par„ donner, ſi des raiſons d'Etat, ſur leſquelles les Evêques „ ne furent point conſultez, n'y mettoient obſtacle. Tout „ l'avis des Evêques ſe réduiſit donc à dire, qu'il falloit diſ„ tinguer la matière de Fait, & la matiére de Droit. Qu'à „ l'égard du Fait, le Roi lui-même étoit en état d'en juger, „ ayant été préſent à toutes les procédures contre le Comte; „ que ſi lui ce que ce Seigneur avoit allégué pour ſa juſtifi„ cation, il ne le croyoit pas coupable des crimes dont on l'ac„ cuſoit, il ne pouvoit pas, ſelon la juſtice, le condamner. „ Mais qu'à l'égard de la queſtion de Droit, ſavoir, ce qui „ étoit Crime de Haute-Trahiſon, ou non, il devoit s'en „ rapporter au ſentiment des Juges, à qui appartenoit l'ex„ plication de la Loi, & qui étoient obligez par leur Ser„ ment à prononcer à cet égard avec impartialité, entre lui „ & &

bliothéque, & de quelques meubles, qui étoient dans ſa maiſon à Drogheda, d'où il fit tranſporter ſa Bibliothéque en Angleterre. Le Roi lui donna l'Evéché de Carliſle *en Commende*, mais dont les revenus étoient fort diminués, parce que les Armées Ecoſſoiſſe & Angloiſe y avoient leurs quartiers. Lorſque le Parlement eut fait ſaiſir les revenus de tous les Evechés du Royaume, il aſſigna à notre Prelat une penſion de quatre-cens Livres Sterling par an, mais qu'on ne lui paya qu'une ou deux fois. On aſſure que le Cardinal de Richelieu lui offrit une retraite en France, où il auroit la liberté de profeſſer ſa Religion, & une groſſe penſion; & que les Etats de Hollande lui offrirent auſſi une place de Profeſſeur honoraire dans l'Univerſité de Leyde. Mais le Docteur Smith (*f*) revoque ces deux faits en doute. [ᵔ Il remarque par rapport au Cardinal de Richelieu, que ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit, c'eſt qu'Uſſerius ayant fait préſent à ce Miniſtre de ſon Ouvrage ſur les Antiquités des Egliſes d'Angleterre, le Cardinal lui envoya une Médaille d'Or, ſur laquelle il étoit repréſenté, & que l'Archevêque à ſon tour par reconnoiſſance lui envoya quelques Chiens de Chaſſe d'Irlande. Ce qu'il y a de ſûr encore, c'eſt que dix ans après la Reine Anne d'Autriche le fit ſolliciter de venir en France. Quoi qu'il en ſoit. Aoo.] Uſſerius alla demeurer à Oxford, quelque tems avant que le Roi s'y retirât. En 1643 on le nomma pour être de l'Aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter, mais il refuſa de s'y trouver, ce qui joint à quelques Sermons qu'il avoit faits à Oxford, irrita le Parlement contre lui, qui ordonna qu'on ſaisît ſa Bibliothéque, qui étoit d'une valeur conſidérable [*T*]. En 1644 il publia à Oxford in-4. *Polycarpi & Ignatii Epiſtolæ Græce & Latine, cum Diſſertatione de eorum ſcriptis, deque Apoſtolicis Canonibus & Conſtitutionibus Clementi tributis.* Comme les affaires du Roi prenoient de plus en plus un mauvais tour, & qu'Oxford étoit menacée d'un Siege, Uſſerius quitta cette Ville, & ſe retira à Caerdiffe dans le Pays de Galles, chez le Chevalier Timothée Tyrrel, qui avoit épouſé ſa fille unique, & étoit alors Gouverneur de cette Ville, & Général de l'Artillerie. Il demeura ſix mois dans cette retraite, où il trouva du repos & ſe mit de nouveau à l'étude. Il paſſa delà au Château de St. Donat, où la Douairiére de Stadling l'avoit invité de venir; mais en y allant il fut fort maltraité par les Montagnards, qui lui enleverent ſes Livres & ſes papiers [*U*]. Il eut le plaiſir de trouver à St. Donat une tres-belle Bibliothéque,

(*f*) P. 84. &c.

„ & ſes Sujets. Cela donne occaſion au Roi de ſe plaindre „ du procédé des Juges envers lui, de ce que les ayant „ preſſez fortement, il n'y avoit pas longtemps, de lui dire „ quel des Chefs d'accuſation contre le Comte, étoit ce de „ Haute Trahiſon, pour le ſavoir, s'il arrivoit que les preu„ves le convainquiſſent de tel ou tel fait, il n'avoit pu ob„ tenir d'eux de lui en indiquer aucun en particulier, mais „ ſeulement, que ſur le tout enſemble on pouvoit avec ſon„dement l'accuſer de Haute Trahiſon. Dans cette ſeconde „ conférence, on remarqua que l'Evêque de Londres ne „ dit abſolument rien; mais celui de Lincoln parla non ſeu„lement, mais donna même un papier au Roi, dont le „ contenu étoit inconnu à ſes Confreres". *On voit en tout*

(14) P. 46. *cela*, comme le remarque le Docteur Parr (14), *la modeſtie du Primat, qui n'a pas voulu dire ici ſon ſentiment particulier ſur la queſtion, & s'eſt contenté de dire qu'il fut conforme à celui de ſes Confreres. On y voit encore ſa charité & ſa diſcrétion, en ce qu'il n'a pas voulu, même pour ſa propre juſtification, trahir le ſecret, & accuſer le ſeul de la Compagnie qu'on prétend qui détermina le Roi. D'ailleurs il n'y a rien de plus faux & de moins vraiſemblable, que le motif auquel certaines gens attribuent le prétendu conſeil qu'il auroit donné au Roi, ſavoir le déſir de ſe venger, parce que le Comte de Strafford, étant Vicerοi d'Irlande, l'avoit pris pour dupe, en le faiſant ſervir, ſans qu'il s'en apperçût, d'inſtrument pour l'abolition des Articles d'Irlande dont nous avons parlé: ce que nous avons déjà dit ſur ce ſujet, prouve ſuffiſamment la fauſſeté de cette Calomnie: ce fut volontairement & après mûre reflexion, & ſans qu'il y eût aucune ſurpriſe, que le Primat propoſa de recevoir les Articles de l'Egliſe Anglicane; & il n'a jamais cru, que ceux-ci abrogeaſſent les autres, ni le Comte de Strafford ne l'a jamais prétendu. Si le Primat a eu quelque reſſentiment ſecret contre le Comte pour ce ſujet, il l'a tenu bien caché, le Comte ni ſes amis n'en ayant jamais apperçu la moindre trace; tant que ce Seigneur fut en Irlande, il n'y eut jamais le moindre différend entre eux, & ils s'étoient ſéparés fort bons amis. Le Comte lui avoit écrit depuis cette affaire, & peu de tems avant ſon départ pour l'Angleterre, en des termes pleins de civilité & de reſpect. Auſſi après que le Comte eut été mis ſous la garde de l'Huiſſier de la Verge noire, & enſuite envoyé à la Tour, le Primat lui rendit de fréquentes viſites, & le Comte ſe ſaiſoit un plaiſir de le conſulter ſur divers Articles, qui regardoient ſa juſtification. Après tout, ſi le Comte avoit cru que le Primat lui voulut du mal, ſurtout qu'il avoit conſeillé au Roi de lui faire perdre la vie (ce qui n'auroit pu guere lui être caché), il n'y a guere d'apparence, que ſi la Charité Chrétienne l'avoit obligé à pardonner cette offenſe, il l'eût portée juſqu'à ſe donner la mortification de choiſir pour le preparer à la mort, celui qu'il en auroit regardé comme l'inſtigateur, que ce fût à lui qu'il ſe fût adreſſé ſur l'échaffaut, & dont il eût demandé l'aſſiſtance dans ſes der-*

(15) P. 81. *niers momens.* Le Docteur Parr rapporte encore (15), que le Primat étant fort mal, & comptant de n'en pas revenir, en 1645, au Château de St. Donat, il demanda à ce Prélat, s'il avoit conſtitué au Roi de donner ſon conſentement au Bill contre le Comte de Strafford? à quoi le Primat avoit répondu: *Je ſai qu'on m'a fort injuſtement imputé quelque choſe de ſemblable; je n'ai jamais eu dessein ni approuvé un pareil conſeil, que le Roi conſentit au Bill contre le Comte; au-contraire je dis à Sa Majeſté, que ſi par ce qu'elle avoit entendu dans le cours du procés, elle étoit convaincue que le Comte n'étoit pas coupable de Trahiſon, Sa Majeſté ne pouvoit en conſcience conſentir à ſa condamnation. C'eſt ce que le Roi ſait très-bien, & il ne tient qu'à lui de me juſtifier, s'il le veut.* „ Il ne ſe trompa „ point non plus à cet égard, *continue le Docteur Parr*; quelque tems après on dit au Roi, qui étoit à Oxford, que „ l'Archevêque d'Armagh étoit mort; ce Prince dit au Co„lonel Guillaume Legg & à Mr. Kirk, qui étoient auprès „ de lui, *qu'il étoit très affligé de ſa mort*, témoignant beau„coup d'eſtime pour ſa piété & pour ſon mérite. Quelqu'un „ de ceux qui étoient préſens prit la parole & dit, *qu'il croiroit auſſi que le Prélat étoit homme de grand mérite, ſi ce n'étoit lui qui a conſeillé à Votre Majeſté de conſentir à la mort du Comte de Strafford.* A quoi le Roi répondit fort en colére, *que cela étoit faux; car*, ajoûta-t-il, *après que le Bill eût été paſſé l'Archevêque vint me trouver, & me dit les larmes aux yeux; Sire qu'avez vous fait? Je crains que ceci ne vous cauſe bien des remords; & je prie Dieu, que Votre Majeſté n'ait jamais ſujet de ſe repentir d'avoir ſigné ce Bill*; ou quelque choſe d'équivalent".

[*T*] *Qui ordonna qu'on ſaiſit ſa Bibliothéque, qui étoit d'une valeur conſidérable.*] „ Les Commiſſaires des biens des Délin„quans (16), *dit le Docteur Parr* (17), eapédierent ordre „ de ſe ſaiſir d'un Cabinet conſidérable de Livres, que le „ Primat avoit apportez d'Irlande, ou achetez depuis, & qu'il „ avoit mis en dépôt dans le Collége de Chelſea; ou les fait„fit, & ils alloient être vendus, ſi le Docteur Peatly, qui „ avoit alors quelque crédit parmi les Parlementaires, parce „ qu'il étoit de l'Aſſemblée des Théologiens, quoique d'all„leurs orthodoxe & ndéle au Roi, ſollicita, appuyé par Mr. „ Selden, qui étoit Membre du Parlement, & auſſi de l'Aſ„ſemblée des Théologiens, pour qu'on lui accordât ces Li„vres pour ſon uſage, fait en pur don, ſoit en donnant „ quelque argent pour les avoir; par ce moyen ces deux „ Meſſieurs les ſauvérent, & les mirent en ſûreté pour le „ Primat, du-moins tout ce qui n'avoit pas été gâté & pillé, „ pendant qu'ils avoient été entre les mains de ceux qui les „ avoient ſaiſis; entre autres choſes qui furent pillées & per„dues, ſe trouvoient quantité de Papiers & de Recueils de „ la propre main du Primat, & toutes les Lettres qu'il avoit „ reçues de ſes Amis, ou qu'il leur avoit écrites".

(16) Ceux qui ſuivoient le Parti du Roi. *Rem. du Trad.*

(17) P. 10.

[*U*] *Il fut fort mal traité par les Montagnards, qui lui enlevérent ſes Livres & ſes papiers.*] „ Lorſqu'il fut prêt à par„tir, *dit le Docteur Parr* (18), avec Madame Tyrrel ſa fille, „ les Habitans des environs prirent tumultueuſement les ar„mes, étant bien, à ce que l'on croit, au nombre de dix„mille; ils ſe choiſirent eux-mêmes des Officiers pour les „ mettre en régle, prétendant ſoutenir les intérêts du Roi, „ de façon néanmoins qu'ils ne vouloient plus de Gouver„neurs Anglois, ni ſouffrir de Garniſons Angloiſes. Ce fut „ un nouvel obſtacle qui arrêtoit le Primat, les Galloia „ étant poſtez entre la Ville & le Château de St. Donat. Il „ ſe trouva pourtant des perſonnes à Caerdiffe, qui offrirent „ de conduire le Primat & ſa Compagnie par des chemins „ détournez, pour éviter les mutins; quoique ce deſ„ſein, dont le Gouverneur de Caerdiffe donna le conſeil, „ fût aſſez fidélement exécuté par celui qui s'en étoit chargé, „ il en prit mal au Prélat & à ceux qui étoient avec lui; car „ ayant pris par des ſentiers écartez le long des Montagnes, „ ils tombérent dans une embuſcade, & ceux qui y étoient „ cachez, menérent toute la Compagnie au gros de leur „ armée, où c'étoit un crime d'être Anglois; ils tombérent „ d'abord ſur le bagage, ouvrirent par force la Caiſſe de Li„vres du Primat, pillérent tous ſes papiers & manuſcrits, „ dont pluſieurs étoient de ſa propre main, & qui dans un „ moment furent diſperſez en mille mains. Non contens de „ cela, ils arrachérent le Primat, ſa fille, & les autres Da„mes de deſſus leurs chevaux; ce Grand-Homme ſouffrit „ tout avec ſa patience ordinaire, & avec une indifférence „ apparente. Quelques Officiers, qui étoient des Gentils„hommes du Pays, étant ſurvenus, parurent honteux d'un „ ſi indigne traitement, & moitié de gré moitié de force „ leur firent rendre leurs chevaux, & ce qu'on leur avoit „ pris. Mais pour les Livres & les papiers, ils avoient paſſé „ en trop de mains, pour qu'on pût les retrouver. Ces Meſ„ſieurs ne ſe contentérent pas de cela, & les écortérent

(18) P. 59.

que ; mais une maladie, dont il fut attaqué un mois après son arrivée en ce lieu, l'empêcha d'en retirer les avantages qu'il en espéroit. Dès qu'il fut rétabli la Comtesse de Péterborough l'invita à venir chez elle à Londres, il accepta ses offres, & se rendit à Londres au mois de Juin 1646. Au commencement de 1647 la Société de Lincolns-Inn le choisit pour son Prédicateur [*W*], & la même année il donna son *Appendix Ignatiana* [*X*] & son Traité de *Romanæ Ecclesiæ Symbolo* [*Y*]. En 1648 parut la *Dissertation sur l'Année Solaire des Macédoniens & des Peuples de l'Asie* [*Z*]. Pendant qu'on traitoit avec le Roi dans l'Ile de Wight, ce Prince le manda auprès de lui, & le consulta fur le gouvernement de l'Eglise [*AA*]. L'exécution du Roi le toucha au plus haut point [*BB*]. En 1650 il publia la premiere par-

„ fort civilement juſques à la maiſon du Chevalier Jean Au-„ bery, qui n'étoit pas éloignée, où la Compagnie fut très-„ bien reçue, & paſſa la nuit". *Quand le Primat y fut rendu*, continue le Docteur Parr, *& qu'il ſe fut retiré en particulier, j'avoue que je ne l'ai jamais vu ſi affligé en ma vie, & ceux qui avoient été avec lui avant moi, dirent qu'il n'avoit pas été plus ſenſible à la perte de tout ce qu'il avoit en Irlande ; il diſoit à ſa fille, & aux autres qui tâchoient de le conſoler*, je ſai que c'eſt la main de Dieu, & que je ſuis obligé de ſupporter cette épreuve avec patience, quoique je ne reſſente trop de la foibleſſe humaine, pour n'en pas être extrêmement touché; car je ſuis frappé à l'endroit le plus ſenſible du cœur ; puiſque Dieu a jugé à propos de m'ôter tout d'un coup ce que j'avois amaſſé depuis plus de vingt ans, & que j'avois deſſein de publier pour l'avancement des Sciences, & pour le bien de l'Egliſe. *Le lendemain pluſieurs Gentilshommes & Eccléſiaſtiques du voiſinage vinrent lui rendre viſite, & lui témoignerent la part qu'ils prenoient à la perte irreparable qu'il avoit faite, promettant de faire tous leurs efforts pour recouvrer tous les Livres qui n'auroient pas été brûlés ou déchirés, & ils l'accompagnerent civilement juſqu'au Château de St. Donat. Et pour vous prouver que ces Meſſieurs ne ſe bornerent pas à de ſimples promeſſes, & qu'ils étoient en état de tenir parole, ils firent valoir ſi bien leur crédit, qu'ayant publié dans toutes les Egliſes de ces quartiers-là, que tous ceux qui avoient quelques Livres ou Papiers euſſent à les apporter à leurs Miniſtres ou à leurs Seigneurs, ceux qui en avoient n'y manquerent point ; deſorte que dans l'eſpace de deux ou de trois mois, on lui rapporta par pareils tas ſes Livres & tous ſes papiers, de maniere que tout étoit raſſemblé, nous trouvames qu'il n'en manquoit guere. Les principaux, dont moi ou d'autres pouvons nous reſſouvenir, étoient deux Manuſcrits ſur les Vaudois, qu'il avoit obtenus pour ſon ſujet de la Succeſſion des Egliſes Chrétiennes*, un Catalogue MS. des Rois de Perſe, *qu'Eikmannus lui avoit communiqué, un Volume de* Leçons diverſes du Nouveau Teſtament, *& des Livres imprimés*, les Ouvrages de Cicéron, *& quelques autres de moindre conſéquence.*

[*W*] *Au commencement de 1647 la Société de Lincolns-Inn la choiſit pour ſon Prédicateur.*] Après quelques ſollicitations il accepta cet Emploi, & le Tréſorier conjointement avec les principaux du Collége lui aſſignerent des appartemens convenables & bien meublés, & des Chambres pour placer ſa Bibliothéque, qui vers ce tems-là fut tranſportée de Cheſter, & qui étoit à peu près tout ce qui lui reſtoit, & qui avoit échappé à la fureur des Rebelles d'Irlande. On eut pour lui dans cette Société tous les égards imaginables, & il y remplit conſtamment les fonctions de la prédication pendant huit ans: au bout de ce tems-là la vue commença à lui manquer, & les dents qu'il avoit perdues ne lui permettant plus de ſe faire entendre dans un ſi grand Auditoire, il fut obligé environ un an & demi avant ſa mort de quitter ce poſte, au grand regret de cette honorable Société (19).

(19) Parr. p. 60. 65.

[*X*] *Son Appendix* Ignatiana.] Il fut imprimé à Londres en 1647 in-4. On voit dans cet Appendix une nouvelle Edition des Lettres véritables de St. Ignace avec une nouvelle Verſion Latine, quelques Piéces qui ont rapport à St. Ignace, & des Remarques où l'Auteur a ſoin de faire voir la vérité de ces Lettres, & éclaircit pluſieurs points d'Antiquité.

[*Y*] *Son Traité de* Romanæ Eccleſiæ Symbolo.] Imprimé à Londres en 1647 in-4, ſous ce titre: *De Romanæ Eccleſiæ Symbolo Apoſtolico vetere, ad Ignatii Epiſtolas, tum ad Occidentalibus, tum ab Orientalibus, in prima Catecheſi, & Baptiſmo proponi ſolitis.* Réimprimés avec les *Annales du Vieux & du Nouveau Teſtament*, à Genéve en 1722 in-fol.

[*Z*] *Sa Diſſertation ſur l'Année Solaire des Macédoniens & des Peuples de l'Aſie.*] Imprimée à Londres in-8, & avec les *Annales* à Genéve en 1722 in-fol. Il traite dans cette Diſſertation de l'*Année Solaire*, qui étoit anciennement en uſage chez les Macédoniens, les Syriens, & les Habitans de l'Aſie proprement dite; il explique diverſes difficultés de la Chronologie & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & fixe préciſément le tems du martyre de St. Polycarpe. Il compare auſſi les mois des Grecs & des Macédoniens avec les mois Juliens & avec ceux des autres Nations; & après avoir développé tout le ſyſtême de l'Année Macédonienne & Aſiatique, il donne des régles pour trouver les Cycles du Soleil & de la Lune & les Pâques, à perpétuité: il ajoûte des Remarques curieuſes ſur les mouvemens des Corps Céleſtes, ſelon les Opinions des anciens Aſtronômes Grecs, Méton, Calippe, Eudoxe, & autres. Enfin il donne à la fin des Ephémérides, qui forment un Calendrier Grec & Romain pour toute l'année, à quoi il ajoûte le lever & le coucher des Etoiles dans la Thrace, la Macédoine, & la Gréce.

[*AA*] *Pendant qu'on traitoit avec le Roi dans l'Ile de Wight ce Prince le manda auprès de lui, & le conſulta ſur le gouvernement de l'Egliſe.*] Lorſque le Primat arriva dans l'Ile de Wight, il trouva que les Commiſſaires du Parlement inſiſtoient abſolument ſur l'abolition du Gouvernement Epiſcopal en Angleterre & en Irlande: le Roi ne croyoit pas pouvoir en conſcience y conſentir, mais il témoigna qu'il ne ſe propoſoit de conſerver la Hiérarchie, qu'en ce que le Gouvernement Epiſcopal avoit de conforme à celui des ſiécles les plus purs & les plus anciens. Ce Prince fut obligé néanmoins de céder à l'opiniâtreté du Parlement, & de conſentir que le Gouvernement Epiſcopal fût ſuſpendu pour trois ans, mais il ne voulut point entendre à une abolition abſolue. Pour arrêter un peu l'ardeur de ceux qui vouloient établir le Gouvernement Presbytérien, le Primat propoſa un expédient, où il réuniſſoit le Gouvernement Presbytérien & Epiſcopal; peu après ſon arrivée, il en remit le Projet entre les mains du Roi, qui l'ayant lu, le goûta, diſant que c'étoit le ſeul moyen de conciliation qu'il y avoit. Par le dernier meſſage que ce Prince avoit fait faire au Parlement, il avoit déjà conſenti que le Gouvernement Epiſcopal fût renfermé dans de plus étroites bornes, & qu'on le ramenât non ſeulement à l'inſtitution Apoſtolique; mais qu'on allât même au-delà de ce que propoſoit le Primat, & de ce qu'il ſouhaitoit, juſques à abolir les Archevêques, les Doyens, les Chapitres, &c. & toute l'Autorité & la Juriſdiction, que les Prédéceſſeurs de Sa Majeſté y avoient attachée. Quand ce meſſage fut lu dans les Communes, on vota qu'il n'étoit pas ſatisfaiſant. Les Presbytériens étoient donc ſi abſolument déterminés à abolir l'Ordre Epiſcopal même, qu'il n'y avoit point de propoſitions, quelque modérées qu'elles fuſſent, qu'ils ne rejetaſſent. „ Juſques à ce qu'enfin, *dit le Docteur Parr* (20), après avoir diſputé, (20) P. 66.
„ juſques au tems qu'ils virent que l'Armée s'étoit ſaiſie „ de la perſonne du Roi, & qu'ils alloient ſelon les appa-„ rences, être dépouillez de leur autorité, ils devinrent plus „ ſages, & auroient voulu accepter les propoſitions du Roi, „ lorſqu'il étoit trop tard: peu de jours après les Presbyté-„ riens furent mis à la porte par cette Armée même qu'ils „ avoient levée & foudoyée pour combattre contre leur Sou-„ verain, ce qui fut leur propre ruine comme la cauſe de la „ ſienne. Mais comme quelques Epiſcopaux, *continue le Docteur Parr* (21), ont jugé fort deſavantageuſement du (21) P. 67.
„ Projet de notre Archevêque, comme rabaiſſant trop l'or-„ dre des Evêques, & le mettant de niveau avec celui des „ Prêtres, je les prie de vouloir, pour la juſtification de „ ce Prélat, faire attention aux circonſtances ſuivantes. Pre-„ miérement, le tems où il propoſa cet expédient, ce fut „ lorſque le Roi avoit déjà conſenti que le Gouvernement „ Epiſcopal fût entiérement ſuſpendu pour trois ans, & le „ Presbytérien établi durant cet intervalle, qu'il avoit auſſi „ accordé, comme on l'a dit, l'abolition des Archevêques, „ des Doyens, des Chapitres &c. au-lieu que le Primat ne „ propoſoit rien de ſemblable; ſon plan ſuppoſoit qu'on „ conſerveroit les Archevêques ou Primats, & qu'ils ſeroient „ les Modérateurs ou les Préſidens des Synodes de leur Pro-„ vince. Il eſt bien vrai qu'il ne parle des Evêques que „ ſur le pied de Préſidens du Synode de leur Diocéſe, il ne „ leur ôte pourtant nulle part la voix négative dans l'Aſſem-„ blée. Quoiqu'il diſe au commencement de ſon Projet, „ que dans les premiers tems les Evêques ne faiſoient rien „ d'important ſans l'avis de leur Synode, & qu'il le prouve „ par des autorités, tirées des Péres & des Conciles, il ne „ ſoutient pourtant pas cet uſage, comme étant de droit divin „ & inaltérable, mais ſimplement comme la coutume & la pra-„ tique de l'Egliſe dans ces tems-là, qui n'étant qu'une pure „ choſe d'ordre & de prudence, eſt ſuſceptible de quel-„ que changement, ſelon que le bien de la paix & de l'or-„ dre, ou l'état des affaires peuvent le demander. S'il pro-„ poſe dans la Section 11 de ſon plan, d'établir dans cha-„ que Diocéſe autant de Suffragans, qu'il y a de Doyens „ ruraux, qui pourroient aſſembler un Synode des Miniſ-„ tres de leur Diſtrict, il ne vouloit pourtant pas leur ac-„ corder d'autre autorité, que celle que leur donne le Sta-„ tut de la vingt-ſixiéme année du régne de Henri VIII. qui „ leur défend de rien faire, ſinon par l'autorité & ſubordon-„ nément à leurs Diocéſains. Le Primat leur accorde ſeule-„ ment le privilége d'être Préſidens de ces petits Synodes, „ où l'on ne régleroit que les matiéres de Diſcipline & ce „ qui regarderoit l'excommunication, en reſervant à l'Evê-„ que le pouvoir de l'Ordination, dont le Primat ne le dé-„ pouille nulle part dans ſon Projet. Il ne laiſſe pas même „ entiérement à ces Synodes ſubalternes le droit d'excom-„ munication, pouvant y avoir Appel au Synode du Dioce-„ ſe, compoſé des Suffragans & des autres Miniſtres, avec „ l'Evêque à leur tête. J'ajoûterai ſeulement encore, que „ le Primat n'avoit nullement deſſein de priver les Evêques „ d'aucun des juſtes Droits attachez effectivement à l'Epiſ-„ copat, ni de le dégrader, ou de priver l'Egliſe de ſes „ Terres & de ſes Revenus; choſes que le Primat avoit en „ horreur".

[*BB*] *L'exécution du Roi le toucha au plus haut point.*] Tant qu'il vécut, il obſerva le 30 Janvier, comme un jour d'humiliation & de jeûne, & gémit toujours de l'opprobre que la mort du Roi jettoit non ſeulement ſur la Nation, mais encore

partie de ſes Annales du Vieux Teſtament [*CC*]; en 1652 *Epiſtola ad Ludovicum Capellum de Textûs Hebraïci Variantibus Lectionibus*, Londres in-4. & en 1655 *De Græca Septuaginta Interpretum Verſione Syntagma* [*DD*]. La réputation d'Uſſerius fit naître à Cromwell l'envie de le voir; il le reçut fort civilement, & lui fit diverſes promeſſes, qu'il ne tint point [*EE*]. Notre Prélat ne vécut pas longtems après cela, car étant tombé malade le 20 Mars 1655–6, il mourut le lendemain à Rygate, dans une Maiſon de campagne de la Comteſſe de Péterborough, dans la Province de Surrey, agé de ſoixante-quinze ans. Le Chevalier Tyrrel ſon Gendre & la Comteſſe de Péterborough étoient convenus de le faire enterrer décemment, mais ſans pompe, à Rygate, dans le tombeau des Howards, de la famille deſquels elle étoit. Mais Cromwell voulut qu'on l'enterrât ſolemnellement dans l'Abbaye de Weſtminſter [*FF*], &

core ſur la Religion, diſant qu'on avoit donné par-là beaucoup d'avantage au Papiſme, que déſormais les Prêtres trouveroient moyen de pouſſer leurs deſſeins contre l'Egliſe Anglicane, & contre la Religion Proteſtante en général avec plus de ſuccès. Ajoûtons ici ce qui arriva au Primat, lors de l'exécution du Roi. La maiſon de la Comteſſe de Péterborough, chez qui il demeuroit, étoit vis-à-vis de Charing-Croſs, pluſieurs des domeſtiques de cette Dame montérent ſur la terraſſe, d'où ils pouvoient voir à plein ce qui ſe paſſoit devant Whitehall. Dès que le Roi parut ſur l'échaffaut, quelqu'un des domeſtiques deſcendit, & en avertit le Primat, & lui demanda s'il vouloit voir encore une fois le Roi, avant qu'on le fît mourir. Il ne voulut pas d'abord y aller, mais on le perſuada à la fin de monter, tant par envie de voir ce Prince encore une fois, que par curioſité, ayant de la peine à croire ce qu'on lui diſoit, à moins que de le voir. Quand il arriva ſur la terraſſe, le Roi étoit dans ſon diſcours, le Primat s'arrêta, ſans dire mot, mais en ſoupirant, il leva ſes mains, & ſes yeux remplis de larmes au Ciel, & parut prier avec beaucoup de ferveur; mais quand le Roi eut fini de parler, qu'il eut ôté ſon habit & ſon pourpoint, & parut en camiſole, & qu'il vit que le Bourreau maſqué commençoit à lui relever ſes cheveux, l'Archevêque pâlit, & ſe trouva mal, deſorte que ſi ſon valet, & quelques-uns des Aſſiſtans, qui étoient auprès de lui, ne l'avoient ſoutenu, il ſeroit tombé en foibleſſe; on l'emporta & on le mit ſur ſon lit, *où il ſe ſervit*, dit le Docteur Parr (22), *des puiſſantes armes que Dieu a laiſſées à ſon peuple dans de pareilles afflictions, les prieres, & les larmes; il verſa des larmes de ce qu'on avoit commis un ſi horrible crime, & adreſſa des prieres à Dieu, pour qu'il donnât à ſon Prince la patience, & la fermeté néceſſaires pour ſubir un ſort ſi cruel; lui demanda auſſi, de ne pas permettre, pour le maintien de ſa gloire & l'honneur de ſa Providence, qu'un attentat auſſi atroce demeurât impuni. C'eſt ce que j'ai appris de Mr. Jaques Tyrrel, petit-fils du Primat, qui le tenoit de la bouche du domeſtique qui l'avoit ſervi juſqu'à ſa mort.*

(22) P. 726

[*CC*] *En* 1650 *il publia la premiére Partie de ſes* Annales du Vieux Teſtament.] Elle fut imprimée à Londres in-folio ſous ce titre: *Annalium pars prior a Temporis Hiſtorici principio, uſque ad Maccabaïcorum initia producta, una cum rerum Aſiaticarum & Ægyptiarum Chronico.* La ſeconde Partie parut en 1654: *Annalium Pars poſterior, in qua præter Maccabaïcam & Novi Teſtamenti Hiſtoriam Imperii Romanorum Cæſarum ſub C. Julio & Octaviano ortus, renovque in Aſia & Ægypto geſtarum continetur Chronicon, ab Antiochi Epiphanis exordiis uſque ad Imperii Veſpaſiani initia, atque extremum Templi & Reſpublicæ Judaïcæ Excidium deductum.* Ces deux Parties ont paru enſuite enſemble ſous le titre de *Annales Veteris & Novi Teſtamenti*, Paris 1673 in-fol. & à Genéve en 1722 in fol. On a joint à cette derniére Edition, trois Opuſcules d'Uſſerius, qui avoient déjà paru, & ſa Vie par Thomas Smith. [☞ Il y a auſſi une Edition de Bréme de 1686 in fol. où l'on a joint aux *Annales* la Chronologie de notre illuſtre Savant, & ſa Diſſertation ſur l'Année Solaire des Macédoniens & des Peuples d'Aſie. ADD. DU TRAD.]

[*DD*] *De Græca Septuaginta Interpretum Verſione Syntagma.*] Imprimé à Londres en 1655 in-4. ſous ce titre: *De Græca Septuaginta Interpretum Verſione Syntagma, cum Libri Editionis Origenica, & Veteris Græca altera.* Il y ajoûta, *De Calmane in vulgata* LXX. *Interpretum editione ſuperaddita, Diſſertatio*, & la Lettre à Louis Cappel, & une autre que Guillaume Eyre lui avoit écrite en 1607.

[*EE*] *La réputation d'Uſſerius fit naître à Cromwell l'envie de le voir, il le reçut fort civilement, & lui fit diverſes promeſſes, qu'il ne tint point.*] Le Docteur Parr (23) rapporte que Cromwell „ pour faire croire au monde qu'il ne perſécutoit perſonne pour cauſe de Religion, avoit quelque tems auparavant témoigné de la bonté à quelques Eccléſiaſtiques Epiſcopaux, entre autres au Docteur Brownrig Evêque d'Exeter, qu'il avoit fait venir, & traité en apparence avec de grands égards. Il avoit d'ailleurs fait le Docteur Bernard, qui avoit été Chapelain du Primat en Irlande, & qui fut depuis Doyen de Kilmore, ſon Aumônier, après lui avoir ſauvé la vie à la priſe de Drogheda. On doit donc être d'autant moins ſurpris, qu'il ſouhaittât de voir le Primat; celui-ci ſe fit d'abord de la peine d'aller le trouver, mais ayant enſuite fait réflexion que ſon refus ne ſeroit qu'aigrir davantage Cromwell contre lui & contre le reſte du Clergé du Parti Royal, que d'ailleurs il pourroit peut-être l'engager à faire quelque bien, ou du-moins l'empêcher de faire plus de mal, il ſe rendit auprès de lui, & en fut reçu avec de grandes marques extérieures de bienveillance & de civilité. Je ne puis dire ſur quoi la converſation roula particuliérement, mais j'ai ouï dire qu'il fut principalement queſtion des moyens d'avancer les intérêts de la Cauſe Proteſtante, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, Cromwell affectant d'avoir cette affaire fort à cœur; mais qu'il en ſoit ce qu'il voudra, vous pouvez compter ſûrement, qu'il étoit trop Enthouſiaſte pour prendre les avis du Primat; après bien des diſcours ſpécieux en apparence, il le congédia honnêtement. J'ignore ſi en ce tems-là, ou en quelque autre, Cromwell lui accorda quelque bénéfice ou penſion, mais je ne le crois point; quoiqu'un Auteur qui a donné la vie du Prélat il n'y a pas longtems (24), l'aſſure hardiment, je ne ſai ſur quel fondement. Je me ſouviens ſeulement, que le Primat diſoit que Cromwell lui avoit promis de lui accorder pour vingt-un ans, quelques-unes des terres qui appartenoient à l'Archevêché d'Armagh, ce qu'il n'avoit pas fait difficulté d'accepter, puiſque c'étoit ſon bien, dont il avoit été privé plus de la moitié de ce tems-là, & en conſideration de ſa Fille, & de pluſieurs petits-enfans, pour leſquels il n'avoit pas été & n'étoit pas en état de rien faire; ſi d'ailleurs l'Egliſe venoit à ſe rétablir, avant ce tems-là, elle ne perdoit rien à cette conceſſion, & ſinon, il lui ſembloit que ſes enfans pouvoient en profiter auſſi bien que d'autres. Mais quoique le Sécretaire de Cromwell ait engagé le Docteur Bernard, à parler, dans ſa *Préface au Lecteur*, qui eſt au-devant de la vie du Primat, comme ſi l'Acte de cette Conceſſion avoit été paſſé, l'Uſurpateur fut plus fin; il en différe l'expédition tant que le Prélat vécut, & après ſa mort, il prit pour prétexte de ne pas tenir ſa promeſſe, que la fille & le gendre du Primat étoient mal-intentionnez pour lui". En 1655 „ Cromwell étant fort irrité contre les Royaliſtes, *dit le Docteur Parr*, à cauſe de leurs conſtans quoiqu'inutiles efforts, pour le rétabliſſement du Roi, après avoir traité fort durement les Gentilshommes de ce Parti, il ſemit à décharger une partie de ſa colére ſur les Eccléſiaſtiques Epiſcopaux, leur ayant défendu, ſous de rigoureuſes peines, de tenir Ecole, ou de remplir aucune des fonctions de leur Miniſtére. Quelques-uns des principaux de Londres & des environs, ayant ouï dire que Cromwell affectoit d'avoir beaucoup de reſpect pour le Primat, le prierent d'employer ſon crédit pour l'engager à accorder aux Théologiens Epiſcopaux la même liberté qu'il donnoit à toutes les Religions, de faire le Service Divin à leur maniére, c'eſt-à-dire ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, dans leurs Aſſemblées particuliéres, parce qu'ils n'avoient point d'exercice public; & d'ordonner que ni les Miniſtres ni ceux qui aſſiſtoient au ſervice qu'ils faiſoient, ne fuſſent point moleſtez par ſes ſoldats. Le Primat condeſcendit à leurs déſirs, alla trouver Cromwell, & fit tout ce qu'il put pour adoucir ſon reſſentiment: celui-ci promit enfin, quoiqu'avec bien de la peine, qu'ils ne ſeroient point inquiétez, pourvu qu'ils ne ſe mêlaſſent point des affaires du Gouvernement. Le Primat étant revenu pour faire ratifier cette promeſſe, & en faire expédier acte par écrit, il trouva Cromwell entre les mains de ſon Chirurgien, qui lui panſoit un ulcére qu'il avoit à la poitrine. Il pria l'Archevêque de s'aſſeoir, en lui diſant, qu'il lui parleroit quand on l'auroit panſé. Pendant que le Chirurgien y étoit occupé, Cromwell dit, que *ſi cette playe étoit une fois guérie, il ſe porteroit bien.* A quoi le bon Prélat répondit; *je crains qu'il n'y ait un ulcere plus profond, qui eſt au cœur, qu'il faudroit guérir pour ſe porter bien. Hélas!* reprit Cromwell d'un air en apparence indifférent, & en ſoupirant, *vous avez raiſon.* Mais quand le Primat lui parla de l'affaire qui l'avoit amené, il lui répondit; que depuis qu'il l'avoit vu, il y avoit penſé plus mûrement, & en avoit délibéré avec ſon Conſeil, & qu'on avoit jugé qu'il n'y avoit pas de ſureté pour lui d'accorder la liberté de Conſcience à des gens qui étoient ennemis jurés de ſa perſonne & de ſon Gouvernement: & le congédia en des termes honnêtes, & civilement en apparence. Le Primat, voyant qu'il étoit inutile d'inſiſter, ne lui dit plus que quelques mots, & ſe retira chez lui fort chagrin & affligé d'avoir ſi mal réuſſi. Quand il fut dans ſa chambre, il dit à quelques-uns de ſes parens, & à mol-même qui étois venu le voir; *Cet Homme perfide me manque de parole, & refuſe de faire ce qu'il m'a promis. Hé bien! il n'aura pas grand ſujet de ſe glorifier de ſa mechanceté, il ne durera pas longtems, le Roi reviendra; je ne le verrai point, mais vous pourrez vivre aſſez pour le voir. Le Gouvernement de l'Etat & de l'Egliſe eſt en confuſion; les Papiſtes preſument de l'occaſion, & avancent leurs deſſeins d'une maniere dont on aura de la peine à prévenir les ſuites".*

(23) P. 72.

[*FF*] *Cromwell voulut qu'on l'enterrât ſolemnellement dans l'Abbaye de Weſtminſter.*] Pendant que la Comteſſe de Péterborough, & le Gendre du Primat faiſoient les préparatifs néceſſaires pour l'enterrer à Rygate. „ L'un ou l'autre, *dit le Docteur Parr* (25), mit dans la tête à Cromwell, qu'il ne ſeroit une choſe, qui ſeroit honneur au Primat, auſſi bien qu'à lui, de le faire enterrer ſolemnellement; Il goû-

(24) A la tête du *Syſtême de Théologie.*

(25) P. 72.

& il défendit à ſes Héritiers de vendre ſa Bibliothéque ſans ſon conſentement [*GG*]. Uſſerius laiſſa pluſieurs Ouvrages, qui ont été imprimés depuis ſa mort [*HH*]; d'autres ſont demeurés en Manuſcrit [*II*]. Il étoit grand & bienfait, & marcha fort droit juſques à la fin de ſa vie. Il avoit les cheveux brun

„ ta cette idée, & jugea que ce ſeroit un bon moyen de plaire au peuple, n'ignorant point combien ce Prélat étoit „ eſtimé des perſonnes de toute condition: il fit donc expédier ſur le champ un ordre au Gendre & à la Fille du Primat, qui leur défendoit abſolument de le faire enterrer „ ailleurs, que dans l'Abbaye de Weſtminſter, Son Alteſſe „ (c'eſt ainſi qu'on le qualifioit) voulant qu'on lui fît des „ obſéques ſolemnelles. Les Intéreſſez n'oſérent déſobéir à „ cet ordre vu les circonſtances du tems, quoique ce fût „ à contre-cœur qu'ils conſentiſſent à une choſe, dans laquelle ils ſentoient bien que l'Uſurpateur avoit en vue „ de ſe faire honneur à lui-même, plutôt qu'au Primat; & „ ils concevoient d'ailleurs très-bien, qu'il ne les défrayeroit pas de la moitié de la dépenſe, & la choſe arriva effectivement, déſorte que tout le poids de la dépenſe retomberoit ſur eux, quoiqu'ils fuſſent les moins en état de „ la porter, & que ce ſeroit lui qui en auroit tout l'honneur. Je ne me ſerois pas tant étendu là deſſus, ſi ce n'étoit „ pour faire voir l'artificieuſe fineſſe de l'Uſurpateur dans cette petite affaire; qui pour deux cens Livres Sterling, pris ſur les deniers qui étoient entre les mains de ſon Aumônier, ce qui étoit un rien pour lui, trouva moyen de cauſer une groſſe dépenſe à des gens qu'il regardoit comme „ ſes ennemis. Comme on ne put pourtant s'en défendre, on garda le Corps juſques au 17 d'Avril, qu'on le tranſporta de Rygate à Londres, ſuivi des Caroſſes de la plupart des perſonnes de qualité de la Ville; le Clergé de „ Londres & des environs l'accompagna depuis l'Hôtel de Somerſet, juſqu'à l'Egliſe de l'Abbaye, où la foule étoit „ ſi grande, qu'on fut obligé d'y mettre des gardes, pour „ prévenir le déſordre. Le Corps ayant été porté dans le Chœur, le Docteur Nicolas Bernard pour lors Prédicateur de Grays-Inn, fit ſon Oraiſon funébre, ſur 1 Sam. „ XXV. 1. *Samuel mourut, & tout Iſraël s'aſſembla, & mena deuil ſur lui, & on l'enſevelit.* . . . . . L'Oraiſon finie, le Corps fut enterré dans la Chapelle de St. Eraſme, le „ Docteur Bernard ayant ſuivi le Rituel de l'Egliſe Anglicane; il fut mis à côté du Chevalier Jaques Fullerton, jadis „ ſon Maître".

(16) P. 204.

[*GG*] *Il défendit à ſes Héritiers de vendre ſa Bibliothéque ſans ſon conſentement.*] Le Docteur Parr aſſure (16), que le Primat avoit deſſein de donner ſa Bibliothéque, qui étoit de plus de dix mille Volumes, tant imprimés que Manuſcrits au Collége de Dublin. „ Mais, *dit le Docteur*, quand il plût à „ Dieu de l'affliger par la perte de tout ce qu'il poſſédoit, „ à la réſerve de ſes Livres, il n'eſt pas ſurprenant qu'il les laiſſât à ſa fille unique, comme le ſeul héritage qu'il pouvoit lui tranſmettre, d'autant plus qu'elle avoit une nombreuſe famille, & qu'il avoit été hors d'état de rien faire „ pour elle; car d'ailleurs il n'avoit rien à lui léguer, à l'exception de quelque Or, dont les Héritiers de Mr. Scideo, & quelques perſonnes de qualité lui avoient fait préſent. Cette Bibliothéque avoit coûté pluſieurs milliers de „ Livres Sterling au Primat, & après ſa mort le Roi de Danemarc & le Cardinal Mazarin en firent offrir des ſommes conſidérables. Mais les Héritiers ayant reçu déſobéir „ de l'Uſurpateur & de ſon Conſeil de la vendre ſans ſon conſentement, elle fut enfin achetée par les Soldats & les „ Officiers de l'Armée d'Irlande, qui par émulation pour ce „ qu'avoit fait autrefois l'Armée de la Reine Elizabeth, ſe portérent à cela à l'inſtigation de quelques perſonnes zélées „ pour le bien public, & il fallut la leur vendre fort au-deſſous de ſa valeur, & du prix qui en avoit été offert de „ la part du Roi de Danemarc & du Cardinal Mazarin. Ils eurent auſſi tous les Manuſcrits, qui n'étoient pas de ſa „ propre main, & une Collection choiſie, quoique pas nombreuſe, de Médailles. Mais lorſque cette Bibliothéque „ eut été tranſportée en Irlande, l'Uſurpateur & ſon Fils, „ qui y commandoient, ne voulurent pas la donner au Collége de Dublin, de peur peut-être que le préſent ne parût pas-là auſſi conſidérable, qu'il l'étoit en ſoi; ils prétextérent le deſſein de fonder un nouveau Collége, pour lequel ils la réſervoient. Mais l'évéoement fit voir, que „ comme les tems n'étoient pas favorables à l'exécution d'un „ deſſein ſi utile & ſi pieux, ils n'étoient pas non plus gens „ à y mettre la main; cette Bibliothéque demeura donc à „ l'abandon dans le Château de Dublin, durant tout le tems „ de l'Uſurpation de Cromwell. Après ſa mort, & pendant „ l'Anarchie qui la ſuivit, les Chambres où l'on gardoit ce „ tréſor étoit ouvertes, pluſieurs Livres & la plupart des „ meilleurs Manuſcrits furent volez & détournez par ceux „ à qui la garde en étoit commiſe. Mais lorſque le ſeu Roi „ fut rétabli ſur le trône, & qu'il en fut le maître, il en fit „ généreuſement préſent au Collége auquel le Propriétaire „ l'avoit deſtinée; c'eſt-là que cette Bibliothéque ſe voit à-préſent, & elle fait la meilleure partie de celle du Collége".

[*HH*] *Uſſerius laiſſa pluſieurs Ouvrages, qui ont été imprimés depuis ſa mort.*] 1. *Chronologia Sacra ſeu Annorum & mutationum, Patriarcharum, ratiocinia Iſraëlitarum in Ægypto, Annorum etiam Judicum, Regum Juda Iſraëlis, ἀνάλυσις Chronologica.* Oxford 1660 in-4, le Docteur Thomas Barlow, enſuite Evêque de Lincoln, fut l'Editeur de cet Ouvrage, qui a été réimprimé avec les Annales de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, à Genéve en 1722 in-folio. Cette Chronologie eſt imparfaite, parce que l'Auteur eſt mort pendant qu'il y travailloit; il avoit deſſein d'y joindre un Traité *de primitivo & Veterum Hebræorum Kalendario* (27). II. Un Recueil de quelques Traités Anglois, intitulé, *Sentiment du feu Primat, &c.* publié par le Docteur Bernard à Londres en 1658 in-8. III. Le même donna auſſi en 1659 le *Jugement* de notre Prélat *ſur le Siége de Rome*, tiré de l'Apocal. XVIII. 4. IV. *L'Autorité des Souverains & l'Obéiſſance des Sujets*, avec une Préface du Docteur Robert Sanderſon, publié par Jaques Tyrrel, petit fils de l'Auteur, Londres 1661. V. Un Volume de *Sermons* prononcés à Oxford devant le Roi, & ailleurs. VI. *Hiſtoria Dogmatica Controverſiæ inter Orthodoxos & Pontificios de Scripturis & Sacris vernaculis. Acceſſere ejuſdem Diſſertationes duæ de Pſeudo-Dionyſii Scriptis, & de Epiſtola ad Laodicenos. Deſcripſit, digeſſit, & Notis atque Auctuario locupletavit Henricus Wharton.* Londres 1690 in-4. VII. *Recueil de trois-cens Lettres ecrites à Jaques Usher, Archevêque d'Armagh, ou qu'il a écrites aux hommes les plus illuſtres de ſon tems, &c. tant d'Angleterre que des Pays Etrangers; publiées ſur les Originaux par* Richard Parr, *Docteur en Théologie, & Chapelain de ce Prélat, juſqu'il mourut, & à qui il remit le ſoin de ſes Papiers.* Londres 1686 in-fol.

(27) Smith, p. 117.

[*II*] *D'autres ſont demeurés en Manuſcrit.*] Le Docteur Parr a joint à la Vie de l'Archevêque le Catalogue ſuivant de ſes Manuſcrits ſur divers ſujets. 1. *Cenſura Patrum & aliorum Scriptorum Eccleſiaſticorum, ſive Bibliotheca Theologica.* 2 *Hiſtoriæ Dogmaticæ Quæſtionum inter Orthodoxos & Pontificios controverſarum Specimen, in quæſtione de communi ſanctorum Scripturarum uſu, contra Scripturarum Luciferos.* 3. *De Veterum Paſchalibus ſcriptis, & de ratione Paſchali, quibus computi Eccleſiaſtici in univerſo Orbe Chriſtiano ante Gregorianam Reformationem operantur, ex vetuſtiſſimis Manuſcriptis Codicibus, nunc illuſtratum.* 4. *Veterum de tempore Paſſionis Dominicæ & Paſchalis τῶ ἐνιαυσίῳ.* 5. *Variæ Lectiones & Collationes Veteris & Novi Teſtamenti.* 6. Geneſis: *longe antiquiſſimum Exemplar Græcum Catenionum cum Editione Francofurtenſi collatum.* 7. *Collatio Pſalterii a B. Hieronymo ex Hebræo converſi, & a Jacobo Fabro Pariſiis Ann.* 1513 *edit, cum aliis Exemplaribus Manuſcriptis & impreſſis.* 8. *Annotationes variarum Lectionum in Pſalmis juxta Majoretb Judæorum ſive cum nota aliqua Majoretbica.* 9. *Pſalterium cum Verſione Saxonica interlineata in Bibliotheca Saltiburienſis Eccleſiæ.* 10. *Pſalterium Gelliense cum Romano collatum & Hebraico τοπικῶς oppoſitum, Manuſc. in Weſtmonaſterienſis Eccleſiæ Bibliotheca.* 11. *Collatio Canticorum utriuſque Teſtamenti cum Editione Vulgata Latina.* 12. *Variæ Lectiones & Collationes Novi Teſtamenti ex vetuſtiſſimis Exemplaribus.* 13. *Collatio Editionis Chronici Euſebii à Joſ. Scaligero cani, cum Manuſcripta e Regia Bibliotheca.* 14. *Collatio variorum Pentateuchi Samaritani Exemplarium cum Notis & Obſervationibus.* 15. *Chronologia Legum Codicis Theodoſiani & Juſtiniani collata cum Blaſtmeburienſi Manuſcripto.* 16. *Juliense Periodi ad Julianæ Annis junctum & Vulgaris Æræ Chriſtianæ ad Annum Julianum pariter & Gregorianum Methodum accommodata, fixa jam Epocha, cum tabula reductionis dierum Anno Juliani veteris ad dies anni Gregoriani novi, bodie uſitati in pluribus partibus orbis.* 17. *Ratio biſſextorum Literarium Dominicarum, Æquinoctiorum, & Feſtorum Chriſtianorum, tam mobilium quam immobilium.* 18. *De Inſtitutione Chronologica, de tempore & illius menſura, de die ejusque partibus, de horis & ſcrupulis, de Hebdomadibus & Menſibus, de Anno Aſtronomico, de variis Annorum ſupputatione, jecundum Græca Exemplaria.* 19. *De differentia Circuli & Sphæræ, de curſu ſeptem Planetarum & Signorum Cæleſtium, & de quinque Parallel. in Sphæra non. diſting.* 20. *Veteres Obſervationes Cæleſtes Chaldaicæ, Græcæ, & Ægyptiacæ.* 21. *Inſigniorum Imperiorum & Regnorum, quæ ante Chriſti adventum in orbe floruerunt, ſucceſſiones & tempora, ad uſum veteris Hiſtoriæ Studioſorum, eorum præſertim, qui exoticam Chronologiam cum ſacra conferre cupiunt.* 22. *Series Chronologica Syriaca Regum & Imperatorum Babylonicorum, Perſarum, Græcorum, & Romanorum, a Nebuchadnezzare ad Veſpaſianum, ab anno Mundi* 4915 *ad ann.* 5585. * 23. *De Faſtis Magiſtratuum & Conſulum, & Triumphorum Romanorum, ab urbe condita uſque ad exceſſum Cæſaris Auguſti, ex fragmentis marmoreis Faſt. Romano exſtiſſi, & a doctiſſimis noſtri temporis Chronologiphis ſuppleti.* 24. *Catalogus Conſulum ex variis Autoribus.* 25. *De Conſeribus & Menſuris.* 26. *De primis Hæreticis & Hæreſibus Judæorum.* 27. *Annotationes Rabbinica ex ſcriptis Rabbinorum & eorum Sacra Scripturæ Interpretum.* 28. *Imperatorum Chriſtianorum a Conſtantino magno usque ad Juſtinianum Conſtitutiones & Epiſtolæ collectæ & recenſitæ.* 29. *Veterum Anglo-Saxonum Monumenta, & Anglo Saxonicarum Epiſtolarum Sylloge ex variis Manuſcriptis.* 30. *Epiſtolæ Alcuini variæ ad diverſos miſſæ, nuſquam, in Bibliotheca Cottoniana Manuſcriptis collectæ & recenſitæ.* 31. *Epiſtola Venerabilis Archiepiſcopi Lanfranci ad diverſos miſſæ, ex antiquiſſimo Exemplari Bibliothecæ Cottonianæ collectæ & recenſitæ.* 32. *Collectiones Generalogicæ, Hiſtoricæ, Mathematicæ, Aſtrologicæ, Chronologicæ, & Theologicæ variæ, de quibus poſſim judicium ferre.* Le Docteur Parr obſerve, que c'eſt de ces Manuſcrits que le premier Juge Hales avoit extrait les quatre Volumes qu'il avoit intitulés *Memoires Chronologiques extraits des papiers de l'Evêque Uſſher*, mentionnés dans le Catalogue de ſes Manuſcrits, qu'il laiſſa à la Société de Lincolns-Inn. Le Traité d'Uſſerius *of Hermage and Cotton Lands*, en Angleterre & en Irlande, ſe trouve dans la Bibliotheque de Lambeth. Les Leçons Polémi-

* Je ne comprens rien à ces nombres, s'il s'agit du tema de l'événement de Nebucadnezar à l'Empire lorſqu'il régna conjointement avec ſon pére, c'étoit ſelon les Annales d'Uſſerius l'an 1807, & celui de l'avénement de Veſpaſien 4072. *Rem. du Trad.*

bruns dans sa jeunesse, & étoit haut en couleur. Il avoit l'air grave & bon; & étoit aisé, affable, & gai dans la conversation (*g*), d'ailleurs extrêmement charitable. (g) Part. p. 79 & suiv.

lémiques, qu'il fit dans l'Université de Dublin, pendant qu'il y étoit Professeur, & qui roulerent sur les Controverses entre les Catholiques Romains & les Protestans, & les Leçons qu'il fit lorsqu'il fut reçu Docteur en Théologie sur les 70 Semaines de Daniel, *Dan.* IX. 24. & sur le regne de mille ans *Apoc.* XX. 4, sont perdues.

✠ UTENBOGAERT (Jean) célebre Théologien parmi les Remontrans nâquit à Utrecht le ⁂ Février 1557, d'Augustin Utenbogaert, d'une ancienne & bonne famille, & d'Hélene Hamels de Heusden, où sa famille avoit été souvent dans la Regence (*a*). Le Pere de notre Utenbogaert avoit dans l'Eglise Collegiale de St. Pierre la place de Sous-chantre, & étoit chargé de l'instruction de la Jeunesse. Sa mere le mit au monde, étant âgée de quarante-six ans, après avoir été douze ans sans avoir d'enfans. Augustin Utenbogaert enseigna lui-même les principes de la Langue Latine à son fils, & l'envoya ensuite aux Ecoles de la Ville sous la conduite du Recteur Corneille Laurimannus. Lorsque le jeune Utenbogaert eut achevé ses Classes, son pere qui le destinoit à l'étude du Droit, le mit chez un Avocat de ses voisins, & ensuite chez Jean Bogaert son parent, Chanoine de St. Pierre, très-habile Jurisconsulte. L'un & l'autre firent lire les *Institutes* à leur Eléve, & comme il avoit d'heureuses dispositions, il en prit une idée générale. On le plaça ensuite chez un Notaire & Procureur pour apprendre la Pratique. Celui-ci ayant été obligé de faire un voyage à Malines pour un Procès, laissa le soin de ses affaires à Utenbogaert, qui s'en acquitta avec beaucoup de fidelité; car la peste ayant en ce tems-là régné à Utrecht, la femme du Procureur & deux enfans en furent attaqués, les derniers en moururent. On ferma la maison pour six semaines, selon la coutume. Utenbogaert y demeura, rendit tous les services possibles à cette famille affligée, & eut soin des affaires de son Maître, sans être attaqué le moins du monde du mal contagieux. Cette conduite lui concilia l'estime de tous ceux qui le connoissoient, & entre autres d'Adrien Vander Burch, Greffier de la Cour d'Utrecht, qui temoigna à Utenbogaert le cas qu'il faisoit de lui, en lui offrant la place de premier Clerc du Greffe, qui vint à vaquer peu de tems après: il est vrai qu'il y mit une condition, qui empecha Utenbogaert d'accepter ses offres, c'est qu'il declarat qu'il étoit faux qu'il alloit entendre les Sermons d'Hubrecht Duyfhuis, Curé de l'Eglise de St. Jaques [*A*] Ayant dans la suite fait une profession publique de la Religion Reformée, il s'apperçut bientôt que cela mettoit obstacle à son avancement, desorte que, pour n'etre pas à charge à ses parens, il se mit au service d'un des Secretaires du Comte Jean de Nassau, Stadhouder de Gueldres, qui faisoit sa residence à Arnheim, où il fit connoissance avec Everhard van Rneyd (*Reidanus*). Il se degoûta bientôt de la Cour, & revint à Utrecht, où les Reformés avoient obtenu le libre exercice de leur Religion, & il fit quelque tems parmi eux les fonctions de Lecteur & de Catéchiste. En 1580 il alla à Genéve pour y etudier en Theologie, en partie aux dépens de la Ville d'Utrecht; il entendit les leçons de Théodore de Beze & d'Antoine de la Faye; il étudia l'Hebreu sous Corneille Bertram, & le Grec sous Isaac Casaubon. Il eut des liaisons particulieres avec Simon Goulart & Charles Perrot, tous deux Ministres à Genéve [*B*]. Pendant son sejour dans cette Ville le celebre Arminius y vint aussi pour continuer ses études. Utenbogaert & lui contracterent une amitié, qui dura toujours depuis. Beze avoit conçu tant d'amitié pour lui, qu'il l'employoit à écrire ses Ouvrages, qu'il lui dictoit, & qu'outre un témoignage très avantageux, il lui donna une Lettre de recommandation pour l'Eglise d'Utrecht, quand il quitta Geneve en 1584. Il passa par la Suisse; étant à Zurich il y fut très-bien accueilli de Rodolphe Gualter, Louis Lavater, Jean Guillaume Stuckius, & autres Savans de cette Ville. De Zurich il se rendit à Bale, & n'y ayant pas trouvé Grynæus, il alla par Strasbourg à Heidelberg, où le Duc Casimir, Administrateur du Palatinat, avoit mandé ce Théologien pour regler les affaires de Religion: Utenbogaert en fut très-bien reçu, & passa plus de trois heures avec lui. Utenbogaert arriva à Utrecht au mois d'Août 1584; il n'y fut pas longtems en repos, on voulut l'entendre precher, & il le fit avec tant de succès, qu'on parla d'abord de l'appeller en qualité de Ministre; quelque honorable que (a) Préface de la Vie d'Utenbogaert en Hollandois. Il y a quelque chose sur son pere & sa mere.

[*A*] *Qu'il déclarât qu'il étoit faux, qu'il alloit entendre les Sermons d'Hubrecht Duyfhuis Curé de l'Eglise de St. Jaques.*] Dès l'an 1578 Duyfhuis, ayant conçu de l'éloignement pour la doctrine de l'Eglise Romaine, avoit commencé à prêcher celle des Réformés, mais sans rompre ouvertement encore avec l'Eglise Romaine. Il avoit conservé les Images dans l'Eglise, prêchoit avec le surplis, administroit le Baptême d'une façon fort simple, se contentant de demander le nom de l'enfant, sans exiger aucune promesse de ceux qui le présentoient: à l'égard de la Communion, il laissoit à chacun à s'éprouver, admettant tous ceux qui se présentoient, sans leur demander de confession de foi: nulle excommunication chez lui, laissant aux Magistrats à reprimer les pécheurs: point de Consistoire non plus. Il permettoit les mariages devant le Magistrat, ou en Maison particuliere, comme dans l'Eglise, pourvu que les bans eussent été publiés, en attendant que les Etats eussent fait quelque réglement là dessus. Il expliquoit les Evangiles & les Epitres, fixez par l'Eglise Romaine, mais point de Catéchisme, disant que l'Ecriture Sainte étoit son Catéchisme. Dans la suite Duyfhuis prêcha en Robe, sans surplis (1). Utenbogaert goûta la doctrine de ce Curé. Ce qui contribua encore à lui faire embrasser la Réformation, c'est que son Pére & sa Mére l'avoient goûtée, ayant lu en secret l'Ecriture Sainte, & quelques Livres de Luther, de Mélanchthon, de Bullinger & d'autres. Jean Block, Chanoine de St. Pierre, qui étoit Parrain d'Utenbogaert, aida aussi à lui inspirer les sentimens des Reformés, pour lesquels il avoit du panchant. Il lui donna à lire & à copier les Ecrits de Théodore (*Dirk*) van Abcoude, Vicaire de St. Pierre, qui s'étant rendu suspect avoit été longtems en prison, & n'en étoit sorti qu'à la faveur d'une retractation forcée: aussi évitoit-il le plus qu'il pouvoit de dire la Messe, sous prétexte d'incommodité. Cet homme avoit mis à la tête des Chapitres de ses Ouvrages cette Devise, *fi fine felle pius.* Utenbogaert lut encore les Livres d'Anastase de la Vélouwe, & les Colloques d'Erasme. Il fut confirmé dans les dispositions où il étoit par Pierre Utenbogaert son Cousin, Prêtre de l'Ordre Teutonique à Utrecht, & Curé de Schoonhoven.

(1) *Vie d'Utenbogaert* p. 2 & dans la Préface (en Hollandois).

[*B*] *Il eut des liaisons particulieres avec Simon Goulart, & Charles Perrot, tous deux Ministres à Geneve.*] Simon Goulart avoit une fort belle Bibliothéque, dont il accorda l'entrée à Utenbogaert, même quand il étoit absent; un jour Goulart le surprit lisant le Livre d'*Acosta*, intitulé *Stratagemata Satanæ*; il le lui arracha des mains, en lui disant, *que c'étoit le plus mauvais de tous les Livres.* Ce qui n'empêcha pas Utenbogaert de le lire dans la suite, & de le goûter beaucoup, à cause de la modération de l'Auteur. Charles Perrot étoit un Théologien fort savant & très-modéré, qui ayant entendu faire quelques Propositions en Latin, sous sa présidence, à Utenbogaert, conçut beaucoup d'amitié pour lui, & lui donna ses conseils & ses avis. Utenbogaert étant sur son départ alla chez lui pour le prier d'inscrire son nom dans son *Album amicorum.* Perrot l'entretint fort longtems familiérement, & l'exhorta que lorsqu'il seroit parvenu au Ministère, il ne concourût pas aisément à faire condamner ceux, qui ne suivoient pas en tout la doctrine des Réformés, pourvu qu'ils reçussent les Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, & qu'ils fussent disposés à entretenir la paix & l'union dans l'Eglise, n'y ayant pas de moyen plus efficace que le support mutuel pour prévenir les Schismes. Perrot ajoûta, qu'on avoit poussé les choses trop loin dans la Réforme, & pour preuve de ses sentimens il écrivit dans l'*Album* d'Utenbogaert ces paroles du Sauveur: *Bienheureux sont les pacifiques, car ils seront appellés enfans de Dieu.* Utenbogaert nous apprend encore sur le sujet du même Théologien, qu'il avoit vu une Lettre qu'il écrivoit à Thomas van Tiel (*Tielius*), qui avoit été Abbé de St. Bernard, & qui fut depuis Ministre à Delft, dans laquelle Perrot lui disoit: *Reformatorum plerique fecerunt instar Unæ, temerè manum admoventis arcæ Domini, in spatium ruinam minitanti.* Après la mort de Perrot on trouva chez lui un Traité, qu'il avoit composé sous ce titre *de Extremis in Religione vitandis*, qu'on supprima à Genéve. Les avis de ce Théologien contribuérent beaucoup à inspirer à Utenbogaert des sentimens de modération (2). (2) Ibid. p. 7, 8.

que cela parût pour lui, il fit tout ce qu'il put pour ſe diſpenſer d'accepter cette Vocation à cauſe des diviſions qu'il y avoit à Utrecht parmi les Réformés [C]. N'eût été le reſpect & la tendreſſe qu'il avoit pour ſes parens, il auroit pris le parti de quitter encore ſa patrie; il ſe contenta de faire tous ſes efforts pour obtenir d'être employé trois ou quatre ans à la Campagne, mais il fut contraint de céder, & d'accepter la Vocation, qui lui fut adreſſée unanimement, avec l'approbation & le conſentement des Magiſtrats: & peu de tems après ſon Collégue Wernerus Helmichius l'engagea à deſſervir auſſi conjointement avec lui l'Egliſe Walonne. En 1586 le Comte de Leiceſter étant venu à Utrecht, on fit un accommodement proviſionel entre ceux qu'on appelloit *du Conſiſtoire*, & les Miniſtres de l'Egliſe de St. Jaques, qui ſuivoient le Syſteme de Duyſhuis (*b*), leſquels ne s'y prêterent que par force. La même annee il ſe tint un Synode National à la Haye, qui confirma l'accommodement, & fit en même tems divers Réglemens; pluſieurs Miniſtres de la Province d'Utrecht furent dépoſés, parce qu'ils ne voulurent pas ſe ſoumettre aux Decrets du Synode; & cela occaſionna auſſi un changement dans la Régence de la Ville d'Utrecht, divers Magiſtrats furent dépouillés de leurs emplois, & contraints de ſe retirer ailleurs. En l'année 1588 les choſes prirent une autre face, une nouvelle revolution retablit les Magiſtrats diſgraciés, & l'annee ſuivante leur parti prit tout-à-fait le deſſus, & ceux du parti du Conſiſtoire furent entiérement exclus. Immediatement apres on manda tous les Miniſtres de la Ville, du nombre deſquels etoit Utenbogaert, on leur donna leur congé, avec défenſe de precher dans la Ville ou dans l'étendue de ſon reſſort (*c*). Ils obéirent, mais demeurérent néanmoins dans la Ville; ce qui inquietant les nouveaux Magiſtrats, ils trouvérent moyen d'engager le Prince Maurice à faire prier Helmichius & Utenbogaert de ſe rendre à la Haye. Le Prince les reçut très-favorablement, & les engagea à demeurer à la Haye & à y prêcher quelquefois. Pluſieurs Egliſes conſidérables du Pays ayaot jetté les yeux ſur Utenbogaert, il obtint de l'Egliſe d'Utrecht une demiſſion proviſionnelle, & uo témoignage honorable, comme auſſi du Magiſtrat de la Ville: on lui adreſſa enſuite le 14 Mars 1590 la vocation de l'Egliſe de la Haye, qu'il n'accepta qu'avec une extreme peine, & ſeulement pour deux ans (*d*). Au mois de Novembre de la meme année il s'employa inutilement à pacifier les differends qu'il y avoit à Amſterdam entre Arminius, qui y étoit Miniſtre, & le Conſiſtoire; il n'en recueillit d'autre fruit que de ſe rendre ſuſpect à quelques-uns de ſes Confréres, en meme tems qu'il acquit l'eſtime de pluſieurs Magiſtrats, qui lui offrirent meme une place de Miniſtre dans leur Ville (*e*), mais il les pria de n'y point penſer. S'appercevant que l'envie commençoit à s'attaquer à lui, il forma le deſſein de quitter la Haye, mais les preſſantes ſollicitations qu'on lui fit, & quelques autres raiſons, le déterminérent à s'engager en 1591 plus particuliéremeot au ſervice de l'Egliſe de la Haye [D]. Mais il s'en repentit bientot, à cauſe

(*b*) Voy. Rem. [A].

(*c*) Vie d'Utenbogaert p. 9-10.

(*d*) Ibid. p. 11.

(*e*) Ibid. p. 15 16.

[C] *Il fit tous ce qu'il put pour ſe diſpenſer d'accepter cette Vocation, à cauſe des diviſions qu'il y avoit à Utrecht parmi les Réformez.*] On a vu dans la Rem. [A] ſur quel pied Hubrecht Duyſhuis avoit établi la Réformation dans l'Egliſe de St. Jaques; mais les autres Réformés, qui étoient maîtres de la plupart des Egliſes de la Ville, avoient un Conſiſtoire, compoſé de Miniſtres, d'Anciens, & de Diacres; & des Réglemens de Diſcipline. Ceux-ci tâchérent d'engager Duyſhuis à ſe conformer entiérement à eux tant pour la Doctrine que pour la Diſcipline. Il déclara qu'il étoit bien d'accord avec eux pour le fond de la Doctrine, mais qu'il ne jugeoit pas à propos d'introduire dans ſa Paroiſſe une forme de Gouvernement Eccléſiaſtique ſemblable au leur, craignant, diſoit-il, qu'après avoir ſecoué le joug des hommes d'un côté, de s'en charger d'un autre; qu'il prioit donc qu'on ne le troublât point ſur cet article, étant dans le deſſein de prêcher toujours à ſes auditeurs la Charité & la Piété, & d'entretenir l'Unité Chrétienne nonobſtant quelque diverſité ſur des points de doctrine, ſur des cérémonies, & autres choſes, qui ne touchoient point les fondemens de la Foi. Le parti oppoſé ne goûta point les ſentimens de Duyſhuis. Ceux qui le compoſoient, qualifioient l'Egliſe de St. Jaques d'Egliſe des Libertins; ils diſoient que Duyſhuis prêchoit ſans vocation légitime, parce qu'ayant été Prêtre, il n'avoit pas fait d'abjuration formelle de la Religion Romaine, ni reçu l'impoſition des mains par les Réformés. A quoi Duyſhuis répondoit, qu'il n'y avoit point de Libertiniſme à vouloir ſe maintenir dans les droits de la Liberté Chrétienne, qu'en combattant journellement les Dogmes de Rome il abjuroit ſuffiſamment le Papiſme, qu'il avoit été appellé légitimement par ſa Paroiſſe, avec le conſentement du Magiſtrat; qu'il n'avoit donc pas beſoin de recevoir une nouvelle impoſition des mains, ſurtout de ceux qui étoient venus depuis lui, ſans l'aveu du Magiſtrat. L'aigreur entre les deux Partis augmenta, & bientôt on en vint ouvertement au Schiſme; l'un des Partis portoit le nom de St. Jaques, & l'autre celui de Conſiſtoire. Ils s'attaquoient réciproquement dans leurs Sermons; adminiſtroient le Baptême & la Ste. Céne chacun ſéparément. Duyſhuis étant mort en 1581, on lui donna des Succeſſeurs qui penſoient comme lui; & leurs Partiſans s'accrurent tellement, que dans la ſuite le Magiſtrat leur accorda une ſeconde Egliſe, & un troiſiéme Miniſtre. Dans une Conférence, tenue par ordre du Magiſtrat le 4 Août 1581 entre les Miniſtres des deux Partis, ils déclarérent qu'ils ne trouvoient rien à réprendre dans ce que les uns & les autres enſeignoient; & ceux de St. Jaques ajoûtérent, qu'ils approuvoient les points contenus dans le Catéchiſme. La diviſion continua cependant, le Parti du Conſiſtoire cherchant toujours à obliger les autres à ſe conformer. Le Peuple ſuivoit les premiers, mais les principaux Bourgeois, & les Perſonnes les plus diſtinguées étoient attachés au Parti de l'Egliſe de St. Jaques, parce qu'ils regardoient ceux du Conſiſtoire, comme des gens qui vouloient s'arroger plus d'autorité dans les affaires Eccléſiaſtiques qu'il ne leur appartenoit, & dominer ſur les Conſciences (3). Utenbogaert redouta de ſe trouver mêlé dans ces diviſions, d'autant plus que c'étoit le parti du Conſiſtoire qui le vouloit appeller, mais il fut obligé de céder aux déſirs du Peuple. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il ſe trouva par-là uni à ceux dont les ſentimens ſur la Prédeſtination étoient les moins conformes aux ſiens.

(3) Ibid. p. 24.

[D] *Les preſſantes ſollicitations qu'on lui fit & quelques autres raiſons, le déterminérent à s'engager plus particuliérement au ſervice de l'Egliſe de la Haye.*] Ce fut à cette occaſion qu'il fit connoiſſance avec le Penſionaire Oldeobarnevelt. Les Anciens de la Haye ayant appris qu'on travailloit de nouveau à l'appeller à Lewarde en Friſe, le prièrent de vouloir demeurer avec eux; il les remercia, & déclara qu'il étoit dans le deſſein de ſe retirer au bout des deux ans, pour leſquels il s'étoit engagé. Ces Meſſieurs s'adreſſérent au Penſionaire, qui manda Utenbogaert, & lui repréſenta ſi fortement combien ſon Miniſtére étoit agréable à la Haye & tout le monde, qu'il réſolut de penſer plus mûrement au parti qu'il prendroit (4). En parlant de cette première connoiſſance qu'il fit avec Barnevelt, il nous apprend quelques particularités aſſez curieuſes touchant ce fameux Miniſtre d'Etat. „ On me l'avoit dépeint, *dit-il*, comme un homme fier, qui „ avoit peu de Religion, & qui étoit ennemi des Miniſtres. „ Je ne remarquai rien de pareil, ni dans cette première con„verſation, ni dans toutes les autres que j'ai eues depuis „ avec lui en differentes occaſions. Il blâmoit quelquefois „ l'opiniâtreté de certains Miniſtres; il étoit mécontent des „ entrepriſes des Conſiſtoires, qui lui ſembloient toucher au „ Civil, & contraires à l'Autorité du Souverain & à la li„berté de Conſcience. Un jour il me dit franchement, que „ dans le tems qu'il étudioit à Heidelberg il avoit fait ſa „ profeſſion de foi, mais qu'il n'avoit point communié en „ Hollande, pour les raiſons ſuſdites. Je lui repréſentai „ qu'elles ne devoient pas influer dans une choſe de cette „ nature, & je l'exhortai à ne plus s'y arrêter. Il reçut fort „ bien ce que je lui dis, & cela aut tant d'effet, que peu „ de tems après il communia lui-même, ſa femme en fit au„tant enſuite, & ſucceſſivement ſes deux filles, après que „ je les eus inſtruites dans la Religion". Ce qui contribua encore à déterminer Utenbogaert à s'engager de-nouveau à demeurer à la Haye, c'eſt qu'il crut que l'affaire d'un Réglement ſur la Diſcipline alloit être ſur un pied plus fixe que par le paſſé. Mettons les Lecteurs au fait. Les Synodes avoient il y avoit longtems fait des projets de Diſcipline, qui avoient déplû aux Etats, ſurtout parce qu'on y laiſſoit trop peu d'autorité au Magiſtrat dans l'élection des Eccléſiaſtiques. Cette raiſon avoit déterminé les Etats, il y avoit quelques années, à travailler eux-mêmes à des Réglemens de Diſcipline. En 1582 ils nommérent quelques perſonnes de leur Corps, qui de concert avec le Haut Conſeil devoient former un Projet, ce qu'ils firent; ils le préſentérent en 1583; mais les conjonctures du tems & des affaires, dans les années ſuivantes, ne permirent pas d'y mettre la dernière main. En 1591 le Penſionnaire Barnevelt conſeilla aux Etats de faire examiner & mettre en ordre ce Projet par huit Commiſſaires tant de leur Aſſemblée que des Cours de Juſtice, & par huit Miniſtres; on ſuivit cet avis, Utenbogaert fut du nombre des Commiſſaires Eccléſiaſtiques. On s'aſſembla au mois de Février, le plan fut mis en ordre, & communiqué aux Cours de Juſtice, qui l'approuvérent. Les Nobles & la plupart des Villes de Hollande le goûtérent auſſi; mais Delft, Gouda, Rotterdam, Hoorn & Medenblik s'y oppoſérent, ſoutenant qu'on y accordoit trop de pouvoir aux Eccléſiaſtiques. Les Etats réſolu-

(4) Ibid. p. 12.

cauſe du mécontentement des Miniſtres contre lui, ſur ce qui s'étoit paſſé au ſujet de la Diſcipline (*f*). Au mois d'Août de la même année, Louiſe de Coligny, Princeſſe d'Orange, étant venue réſider à la Haye, il fut appellé à faire les fonctions de Paſteur ordinaire de l'Egliſe Françoiſe qui étoit la Chapelle de la Cour. En 1593 il fit un voyage à Utrecht, à la priére de quelques Magiſtrats & d'un des Miniſtres, pour y retablir la paix & l'union, en quoi il réuſſit en partie, non ſans s'attirer encore les reproches de certains Zélateurs (*g*). Les deux ou trois années ſuivantes il fut encore employé à terminer des différends Eccléſiaſtiques, tant à Gouda, qu'à Hoorn & à Medenblick, & comme il agit toujours avec beaucoup de modération, il ne manqua pas encore de mécontenter ceux qui prétendoient s'attribuer plus d'autorité, que les Magiſtrats ne vouloient leur accorder (*h*). En 1599 le ſort tomba ſur lui pour aller faire les fonctions de Miniſtre à l'Armée, le tems ordinaire que les Miniſtres y demeuroient étoit deux mois, mais le Prince le retint ſix mois; & ſouhaitta qu'il le ſuivît encore en 1600, à quoi Utenbogaert eut beaucoup de peine à ſe réſoudre, mais les ordres des Conſeillers Deputés de Hollande l'y obligérent (*i*). Il ſe flatta à ſon retour d'être déſormais déchargé d'un Miniſtére auſſi pénible, mais il ſe trompoit. Le Prince le fit ſolliciter à le ſuivre dans la ſuite toujours en quelque endroit qu'il allât, il le voulut même engager à être ſon Conſeiller, mais Utenbogaert refuſa cette derniére qualité; à l'égard de celle de Miniſtre ordinaire du Prince il fut obligé de l'accepter, & en conſéquence il accompagna Maurice dans toutes les campagnes ſuivantes. Il contribua beaucoup à la vocation d'Arminius en qualité de Profeſſeur en Théologie à Leyde [*E*], quoiqu'on lui offrît ce poſte à

(*f*) Voyez la Rem. [*D*].

(*g*) *Vie d'Utenbogaert*, p. 24-26.

(*h*) Ibid. p. 28-38.

(*i*) Ibid. p. 41.

ſolurent qu'on feroit des inſtances auprès de ces Villes, pour les engager à ſe conformer au ſentiment des autres, & qu'à tant que de publier les Réglemens arrêtés, on les communiqueroit au Synode qu'on devoit aſſembler à la Haye. Mais le refus des villes ſuſnommées empêcha l'exécution de ce deſſein (5). Utenbogaert, qui ſe flatta de voir les choſes ſur un pied fixe & réglé, ſe détermina à demeurer au ſervice de l'Egliſe de la Haye.

(5) Ibid. p. 19. & *Hiſt de la Patrie* Tom. VIII. p. 582. 581. (en Hollandois.)

[*E*] *Il contribua beaucoup à la vocation d'Arminius, en qualité de Profeſſeur en Théologie à Leyde.*] Comme on n'a parlé qu'en deux mots dans l'Article d'*Arminius*, des difficultés qu'on fit naître à la vocation de ce Théologien, & que le détail peut ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce tems-là, nous nous y étendrons un peu ici. Arminius & Utenbogaert étoient fort liés, depuis qu'ils s'étoient connus à Genéve, & l'on voit par pluſieurs Lettres, qui ſe trouvent dans le Recueil intitulé *Præſtantium Virorum Epiſtolæ Eccleſiaſticæ & Theologicæ*, qu'ils étoient en grand commerce, & qu'Arminius conſultoit ſon ami ſur diverſes matiéres. Luc Trelcat, Profeſſeur en Théologie à Leyde, étant mort, Utenbogaert écrivit à Arminius, qu'il le croyoit propre à remplir cette place, s'il vouloit s'en chatger (6). Il eſt vrai que ſi l'on en croit Utenbogaert (7), il ne penſa pas de lui-même à Arminius. Il rapporte qu'après la mort de Trelcat, il reçut une Lettre de François du Jon, ma Junius, qui la prioit d'empêcher qu'on n'appellât la fils de Trelcat, comme quelques-uns le vouloient; & dans le même tems Utenbogaert reçut auſſi des Lettres de Grotius & d'Antoine Thiſius, qui lui marquoient que les Curateurs de l'Univerſité penſoient à Arminius, le priant de l'engager à accepter cette Vocation, ſi on la lui adreſſoit; & il y a quelque apparence que ce fut alors qu'il écrivit à ſon ami. Peu de jours après François Junius étant auſſi mort, on parla encore davantage d'appeller Arminius. A ſon retour de l'armée Utenbogaert ſe trouva à table avec pluſieurs perſonnes de diſtinction, parmi leſquels il y avoit un des Curateurs de l'Académie, qui témoignérent tous des diſpoſitions favorables pour Arminius. Peu après le Curateur, dont nous venons de parler, conſulta Utenbogaert en particulier, qui lui dit „ que ſi l'on avoit deſſein d'appeller un Sujet du Pays „ même, il n'en connoiſſoit point de plus capable qu'Armi„ nius, qu'il ne devoit pourtant pas lui eſcher qu'il y avoit „ eu ci-devant quelques différends entre Arminius & le Con„ ſiſtoire d'Amſterdam, au ſujet de l'explication que ce Théo„ logien avoit donnée du Ch. VII. de l'Epître aux Romains; „ qu'il ne croyoit pas néanmoins que cette affaire dût lui „ faire tort dans la circonſtance préſente, puiſqu'elle étoit „ terminée depuis longtems; il ajoûta qu'Arminius n'étoit „ pas dans les ſentimens de Calvin & de Béze ſur la Predeſ„ tination", à quoi le Curateur répondit, qu'il y avoit eu à Leyde d'autres Profeſſeurs en Théologie, qui ne penſoient pas comme Calvin & Béze. Les Curateurs s'étant aſſemblés à Leyde le 8 Novembre 1602, Gomarus leur déclara, qu'il ne pouvoit garder le ſilence ſur les diſpoſitions où ils étoient d'appeller Arminius, que ce Théologien étoit connu par ſon explication du Chap. VII. des Romains, & par ſa conférence par écrit avec François Junius, avec lequel il avoit eu de grandes diſputes, priant les Curateurs de veiller à ce qu'il ne s'introduiſît pas de nouveautés dans l'Académie, parce qu'il ne pourroit ſe taire en ce cas; que feu F. Junius avoit auſſi mauvaiſe opinion d'Arminius; ajoûtant que quand même Arminius s'expliqueroit autrement pour obtenir la Chaire de Profeſſeur, on ne devoit y avoir aucun égard. L'impartialité exige que nous remarquions ici, que Gomarus connoiſſoit fort mal Arminius. Bien loin d'être homme à rien faire contre ſa Conſcience, pour obtenir la Chaire de Profeſſeur, il paroît par ſes Lettres à Utenbogaert, qu'il auroit mieux aimé reſter à Amſterdam. Dans celle (8) où il répond aux premiéres ouvertures ſur ce ſujet, il allégue pluſieurs raiſons, qui devoient le détourner de penſer à ce qu'on lui propoſoit, & il régne dans tout ce qu'il dit, un tel air de probité, de candeur & de piété, qu'on ne peut raiſonnablement ſoupçonner ſa ſincérité. Les Curateurs perſiſtérent dans le deſſein d'appeller Arminius; ils conſultérent pourtant Barnevelt, qui les renvoya à Utenbogaert, comme à celui qui connoiſſoit parfaitement Arminius. Ils s'adreſſérent donc à lui; il ne leur écrit rien de ce qui s'étoit paſſé à Amſterdam, & touchant la Conférence par écrit avec Junius; il conclut cependant, que puiſque Gomarus, à l'inſtigation d'autres perſonnes, ſembloit-il, témoignoit tant de feu, il laiſſoit à la prudence des Curateurs, s'il ne vaudroit pas mieux penſer à un autre, d'autant plus qu'il avoit des raiſons de croire, qu'on auroit de la peine à engager Arminius à accepter la vocation; & que d'ailleurs l'inſinuation peu charitable de Gomarus, lui ôtoit le moyen de ſe juſtifier, en expliquant ſes ſentimens. Que du reſte il n'avoit rien dit de la capacité d'Arminius qui ne fût vrai, mais qu'il ne vouloit point d'ailleurs, donner de conſeil dans une affaire ſi importante, ni la prendre ſur lui. Que ſi néanmoins Meſſieurs les Curateurs perſiſtoient dans leurs vues, il croyoit qu'on devoit informer Arminius de tout ce qui s'étoit paſſé, pour ſavoir ſon ſentiment. Cet avis fut approuvé, & Utenbogaert, après en avoir informé le Penſionnaire, ſe rendit à Haerlem, où il avoit écrit à Arminius de ſe trouver. Inſtruit par Utenbogaert de ce qu'on avoit dit contre lui, il lui donna les éclairciſſemens néceſſaires. Notre Théologien s'informa à cette occaſion, quelles étoient ſes diſpoſitions pour la Profeſſion en Théologie. Arminius lui répondit, qu'il préféroit les fonctions du Miniſtére, mais qu'il s'expliqueroit plus particuliérement, lorſque les Magiſtrats & le Conſiſtoire d'Amſterdam, lui laiſſeroient la liberté de ſe décider, en cas qu'il fût appellé: ajoûtant, que quoiqu'il en ſût, il n'accepteroit point le Profeſſorat, qu'il n'eût conféré avec Gomarus, & ne l'eût pleinement ſatisfait, ne voulant donner aucun lieu au ſchiſme pour quelque point de doctrine que ce fût. Les Curateurs ſatisfaits des éclairciſſemens, réſolurent d'appeller Arminius, Mr. Nieuwlandt, l'un d'entre eux, & Mr. Zeiſt, Penſionnaire de Leyde, & Sécretaire de l'Académia, ſe rendirent à Amſterdam, pour faire réuſſir l'affaire; mais le Magiſtrat ne voulut point entendre à dégager Arminius, ni même permettre que la vocation fût communiquée au Conſiſtoire. Les Députés du Synode entreprirent auſſi de mettre obſtacle à la vocation d'Arminius; ils firent prier Utenbogaert de ſe trouver dans une aſſemblée qu'ils avoient convoquée, le priant de leur donner ſon avis, s'ils ne devoient pas s'oppoſer à cette vocation. Il le leur déconſeilla, n'y ayant point de raiſons aſſés graves pour fonder leur oppoſition. Les choſes demeurérent dans cet état juſques dans le mois de Janvier 1603, qu'Arminius, étant venu à la Haye pour des affaires de ſa Claſſe, fut fortement preſſé, par deux des Curateurs & par le Sécretaire de l'Académie, de s'engager à accepter la vocation, au cas que l'on pût obtenir le conſentement du Magiſtrat & du Conſiſtoire d'Amſterdam; mais il perſiſta à ne point prendre d'engagement, juſques à ce que la choſe dépendît aniquement de lui; il leur donna de plus de nouveaux éclairciſſemens ſur ce qui regardoit les choſes qu'on lui imputoit. Les Députés du Synode ayant appris ce qui ſe paſſoit, s'adreſſérent au Penſionnaire Barnevelt, lui expoſérent leurs griefs, & ajoutérent qu'il n'y avoit pas longtems que ce Théologien avoit dit dans un de ſes Sermons, *que Dieu n'avoit pas encore donné de Lettre de divorce à l'Egliſe Romaine.* Utenbogaert, qui étoit préſent, ſe crut obligé de défendre ſon ami, & il produiſit un petit Ouvrage de François Junius, qui avoit dit & enſeigné la même choſe & qu'il l'avoit appuyée de diverſes raiſons, ſans en avoir été blâmé. Ayant eu enſuite une converſation particuliére avec Helmichius, Collégue d'Arminius, il lui repréſenta que ſon procédé n'étoit nullement conforme aux loix de la vérité & de la charité, à quoi Utenbogaert ajouta. „ Qu'il craignoit une nouvelle „ domination dans l'Egliſe, qu'il ne pourroit ſouffrir: que „ quelques Réformés paroiſſoient croire, qu'ils ne pou„ voient pas errer, & que tout étoit ſi bien réglé dans leur „ Egliſe, qu'il n'y avoit aucun défaut: qu'on ſembloit déſor„ mais ne vouloit point tolérer ceux qui avoient des ſenti„ mens différens des opinions régnantes, dans les moindres „ choſes: qu'on n'avoit plus la liberté de conférer ſur le vrai „ ſens de l'Ecriture, dés qu'on rendoit un homme ſuſpect „ d'héréſie parce qu'il témoignoit avoir quelques doutes". Les Curateurs de l'Académie ſe déterminérent enfin en faveur d'Arminius, & priérent le Prince de nommer quelqu'un de ſa part, pour les aſſiſter dans cette affaire. Le Prince ayant mandé Utenbogaert, lui donna cette Commiſſion. Il ſe rendit à Amſterdam avec Mrs. de Noortwyck & Zeiſt, & Mr. Cromhoudt Conſeiller de la Cour de Hollande les ſuivit. Ces Députés n'eurent pas peu de peine à obtenir ce qu'ils demandoient

(6) *Præſt. Viror. Epiſt.* p. 107 Edit. 12-folio.

(7) *Vie d'Utenbogaert*, p. 10.

(8) *Præſt. Viror. Epiſt.* p. 107.

(k) Ibid. p. 51.

à lui-même (*k*). Ayant fait un voyage à Utrecht au commencement de l'année 1605, pour des affaires particulieres, le Magiſtrat & le Conſiſtoire le ſollicitérent d'y prêcher, ce qu'on ne lui avoit pas demandé depuis 1589, qu'il avoit été congédié; il y conſentit, & prêcha avec tant d'applaudiſſement, qu'au mois de Mars ceux d'Utrecht envoyérent deux Députés à la Haye, pour demander qu'on leur prêtât Utenbogaert pour quelque tems; l'Egliſe de la Haye l'accorda pour deux mois, à condition néanmoins, qu'il ne prendroit point à ſon inſû, d'autres engagemens avec ceux d'Utrecht. Au mois de Mai de la même année le Prince le rappella pour le ſuivre en Campagne. En 1606 & 1607, il y eut pluſieurs Députations de la part d'Utrecht, où on vouloit le rappeler, & l'on ſe fondoit ſur ce que la démiſſion qui lui avoit été accordée en 1590 n'étoit que proviſionelle, mais le Conſiſtoire de la Haye, & les Etats de Hollande, de l'avis du Prince, lui firent défenſe d'entrer dans aucun traité, ſans leur participation: on le prêta ſeulement encore pour trois ſemaines (*l*). En 1606 les Miniſtres ſollicitérent les Etats-Généraux d'aſſembler un Synode National, la Province de Hollande y avoit conſenti dès l'an 1597, à condition qu'on y feroit la *Reviſion* de la Confeſſion de Foi & du Catéchiſme; mais les autres Provinces s'étoient toujours oppoſées à la tenue de cette Aſſemblée, elles y conſentirent enfin, mais quelques-unes ſous la condition mentionnée ci-deſſus, qui déplut extrémement à ceux qui ne vouloient pas qu'on touchât à ces Formulaires, & ils ne négligérent rien pour empêcher qu'on ne la mît dans les Lettres de convocation, quand on les expédieroit [*F*]. En 1607 il ſe tint à la Hayeune Aſſemblée de quelques Théologiens de toutes les Provinces, du nombre deſquels étoient Arminius & Utenbogaert, convoqués par les Etats-Généraux, pour donner leurs avis ſur le tems, le lieu, & la maniere de tenir le Synode [*G*]. La diverſité des ſentimens, les brouilleries qui augmentérent, & les négociations pour une Tréve avec

(l) Ibid. p. 52. 61.

doient, le Conſiſtoire ſur tout les arrêta fort longtems. Enfin le Magiſtrat & le Conſiſtoire conſentirent à donner à Arminius ſon congé ſous les conditions ſuivantes. 1. Qu'il ne partiroit point d'Amſterdam, qu'ils n'euſſent un autre Miniſtre. 2. Qu'avant que d'entrer en fonction, il conféreroit avec Gomarus, en préſence de quelques-uns des Députés du Synode. 3. Qu'en cas de beſoin ceux d'Amſterdam pourroient le rappeller au ſervice de leur Egliſe. Les Curateurs & Arminius ayant accepté ces conditions, la Conférence entre lui & Gomarus ſe tint le 6 & le 7 Mai, chez Mr. de Noortwyk en préſence de deux Députés du Synode, & Arminius les ſatisfit ſur ſon Explication du Ch. VII. de l'Epître aux Romains, & ſur ſa conférence avec Junius, enſorte qu'ils lui donnérent la main, & lui ſouhaittérent la bénédiction de Dieu dans l'exercice des fonctions Profeſſorales. Enſuite Gomarus lui-même le crea Docteur en Théologie (9). Les Auteurs de la Préface des Canons du Synode de Dordrecht confirment ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce récit, ils paroiſſent ſeulement attribuer principalement à Utenbogaert, la vocation d'Arminius; nous rapporterons leur expoſe pour qu'on puiſſe le comparer avec celui d'Utenbogaert. *Cum anno hujus ſeculi ſecundo, Cl. vir D. Junius, maximo cum Eccleſiarum Belgicarum fructu, Academiæ Leydenſi eſſet ereptus, Utenbogardus, qui ſententiæ Arminii jam tum favebat, magno cum ſtudio, Nobiliſſ. atque Amplifſ. Academiæ Leydenſis Curatoribus* (Arminium) *commendabat, ut vacaticem D. Junæ in Theologia Profeſſione ſurrogaretur. Quod cum intelligerent Eccleſiarum Deputati, veriti ne viri de ortodoxia tantopere ſuſpecti vocatio, contentionum & ſchismatum in Eccleſia causam aliquando præberet, rogarunt Nobiliſſ. D. D. Curatores, ne temere Eccleſias iſtas exponerent periculis, ſed de aſciscendo parem viro alio idoneo, qui ab hac ſuſpicione immunis eſſet cogitarent.* Utenbogardum quoque monuerunt, ut a commendatione hac deſiſteret. *Qui contemptis his monitionibus non deſiſtit vocationem eo uſque urgere, donec eam tandem elicuiſſet. Inſtituta vocatione, Presbyterium Amſtelodamenſe ut almiſſimum ejus conſenſum recuſabat, hanc poſiſſimum ob causam, quod exiſtimarent prudentiores, ingenium tantopere luxurians & naturiens, eruditori cum periculo in Academia, in qua Juventus Miniſterio Eccleſiarum conſecrata inſtauratur, majorque docendi libertas uſurpari ſolet, quam in Eccleſia aliqua particulari in qua Presbyterii vigilantia atque autoritate intra limites coerceri poſſet, eſſe verſaturum. Dimiſſe autem ejus crebris D. D. Curatorum, Utenbogardi, atque ipſius etiam Arminii petitionibus tandem impetrata fuit. Hac conditione tamen, ut inſtituta prius cum D. Franciſco Gomaro de præcipuis doctrinæ capitibus collatione, omnem hæreticorum ſuſpicionem rotunda ſententia ſua declaratione a ſe amoliretur. . . . . Inſtituta fuit coram D. D. Curatoribus, præſentibus quoque Synodi Deputatis, hæc collatio. In qua cum profiteretur, ſe præcipua Pelagianorum dogmata. . . . diſerte damnare. . . . . ſimulque promitteret, nihil quod a receptis Eccleſiarum doctrina diſcreparet docturum; ad Profeſſionem Theologicam admiſſus eſt.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Utenbogaert contribua beaucoup à la vocation d'Arminius, & on ne peut l'en blâmer, l'eſtimant comme il faiſoit, & étant dans des ſentimens moins rigides que les autres Théologiens du Pays.

(9) Vie d'Utenbogaert, p. 52-61.

[*F*] *Ils ne négligerent rien pour empêcher qu'on ne la mît dans les Lettres de convocation, quand on les expédieroit.*] Les Auteurs de la Préface des Canons de Dordrecht ne le diſſimulent point, & l'on voit clairement que cette clauſe déplut extrémement à ceux du Parti oppoſé à Arminius. (*Ordi. Generales*) *declararunt, omnium Provinciarum Ordines in Synodi Nationalis convocationem jam conſenſiſſe: Eſſe tamen inter illos qui in literis conſenſus, hanc conditionem, ſeu, ut vocant, clauſulam, addidiſſent: ut nempe, in eadem, Confeſſionis & Catecheſeos harum Eccleſiarum fieret reviſio: ac proinde, Synodi Nationalis convocationem, ſine Ordinum hujus Provinciæ præjudicio, niſi addita hac clauſula, fieri non poſſe. Cum autem non obſcure conſtaret, quinam ante annos aliquot Illuſtribus Hollandiæ Ordinibus autores fuiſſent, ut hac clauſula adderetur, atque etiamnum urgeretur, eſſetque metuendum, ſi illa convocationi Synodi adjungeretur, ne illi, qui mutationibus doctrinæ ſtudebant, eadem ad inſtituendam ſectam abuterentur, ſimulque etiam (hoc præſertim rerum ſtatu) Eccleſiis offenſionem haud levem eſſet præbitura, quaſi iſti Ill. Ordd. aut Eccleſiæ noſtræ, de doctrinæ veritate, in hac Confeſſione & Catecheſi comprehenſa dubitarent. Deputati Eccleſiarum petierunt, ut Convocatæ Synodi, conjuncto antehac more, in generalibus, ut vocant, terminis, inſtitueretur; præſertim cum hæc clauſula minus neceſſaria viderentur cum in Synodis Nationalibus permiſſum ſemper eſſet, ſi quis adverſus aliquem horum ſcriptorum Articulum, quidquam ſe habere exiſtimaret, libere id ut debite proponere. Declarabant vero Illuſt. DD. Ordd. Generales non ita hanc clauſulam intelligendam eſſe, quaſi aliquid in doctrina harum Eccleſiarum ea tantatum vellent, nec enim ſemper Recognitione immutari, ſed non nunquam quoque confirmari doctrinam; non poſſe tamen illam ſine ipſius Provinciæ præjudicio omitti, quæ eam expreſſe addiderit. Literas itaque Conſenſus, quibus ea quoque inſerta erat Eccleſiarum Deputatis traditerunt, quas illi ad ſingularem Provinciarum Eccleſias tranſmiſerunt. Quibus & ſignificarunt quam dediſſent operam, ut ea omitterentur.* On ajoute, que le Synode de Sud-Hollande, s'étant aſſemblé vers ce tems-là à Gorinchem, il chargea les Députés qui ſeroient appellés à la Haye, de faire tous leurs efforts, pour faire retrancher cette Clauſe dans les Lettres de Convocation, en y ſubſtituant quelque choſe de plus doux. Dans la ſuite ce fut une des raiſons, qui firent, qu'on n'inſita plus tant ſur la convocation du Synode National pour ce tems-là.

[*G*] *En 1607 il ſe tint à la Haye une Aſſemblée de quelques Théologiens de toutes les Provinces, du nombre deſquels étoient Arminius, & Utenbogaert, ... pour donner leur avis ſur le tems, le lieu, & la maniére de tenir le Synode*] Les Théologiens s'aſſemblérent au mois de Mai 1607, & ils furent d'accord ſur tous les points propoſés, à la réſerve de trois. On demanda I. *Si l'on décideroit les difficultés, qui pourroient être propoſées dans le Synode, contre quelque Article de la Confeſſion de Foi ou du Catéchiſme, uniquement par l'Ecriture Sainte?* Arminius, Utenbogaert & deux autres répondirent affirmativement, ajoûtant, que pendant ce tems-là les Miniſtres devroient être diſpenſés de toute obligation par rapport à ces Formulaires. Les autres Députés ne voulurent point conſentir à ce dernier Article. II. Queſtion. *Si l'on ſeroit obligé de ſe ſoumettre à la deciſion du Synode?* Les quatre Théologiens, dont nous venons de parler, répondirent encore Oui, pourvu que l'on prît l'avis non ſeulement des Députés au Synode, mais encore celui de ceux qui les auroient envoyés. III. *Si en cas que les Députés trouvaſſent quelque queſtion trop difficile à décider, ils ne pourroient pas avoir la liberté d'aller conſulter de leurs Commettans?* Arminius, Utenbogaert & les deux autres furent d'avis, qu'Oui, mais les autres ſous la condition, ſi le Synode le trouvoit bon. Utenbogaert rapporte (10), qu'outre ces queſtions, propoſées par les Etats, quelques Membres de l'Aſſemblée propoſérent, s'il ne conviendroit pas de prier les Etats, de ne pas mettre dans les Lettres de convocation, la Clauſe de la réviſion de la Confeſſion de foi & du Catéchiſme, ou du-moins d'employer un autre terme que celui de reviſion. Le plus grand nombre fut de cet avis, & en même tems, que cette Réviſion ne ſe feroit, qu'au cas que le Synode le jugeât à propos. Sibrandus Lubbertus, Profeſſeur en Théologie à Franeker, qui étoit un des Théologiens appellés par les Etats à cette Aſſemblée, entrepric de ſon chef, après qu'elle fut finie d'écrire dans les Pays Etrangers, pour conſulter les Théologiens Proteſtans ſur les queſtions, qui étoient en diſpute (11), & il expoſa comment les choſes s'étoient paſſées d'une maniére, qui le fit taxer de fauſſeté & de calomnie par Utenbogaert (12). Comme Lubbertus avoit écrit ou fait écrire aux Miniſtres de Paris, Utenbogaert jugea à propos de ſe juſtifier par une Lettre à Mr. Pierre du Moulin (13) dont nous donnerons un extrait.

(10) Ibid. p. 70.

(11) Voy. *Epiſt. Procl. Viror.* p. 187.

(12) Ibid. p. 190. & *ſuiv.*

(13) Ibid. p. 209. & *ſuiv.*

„ Il a plu à ceux qui vous ont eſcrit de me faire compagnon
„ de Mr. Arminius en cette cauſe. Il ſoit: je reſpondrai
„ doncques pour nous deux, & diray que nous ne propoſions
„ pas des nouveautez; que nous n'avons pas demandé le Sy-
„ node; que nous ne l'avons pas demandé pour conférer de
„ pluſieurs poincts; que nous ne refuſons pas copie aux Mi-
„ niſtres pour les préparer & inſtruire; que nous n'uſions
„ pas l'authorité de deciſion audict Synode, ſi toutes les
„ voix unanimement ne s'accordent; & que nous ne deſi-
„ rons pas que la Foy demeure en ſuſpens, juſques à ce
„ qu'elle ſoit reiglée par la déciſion finale. C'eſt abus que

tout

avec l'Eſpagne, retardérent la convocation du Synode National, & chaque parti chargea l'autre du blâme de ce retardement. Quoique ce ne ſoit pas mon deſſein de faire ici l'Hiſtoire de tous les troubles de Religion, qui agiterent en ce tems-là les Provinces-Unies, je ne puis me diſpenſer de toucher pluſieurs des principaux événemens, à cauſe qu'Utenbogaert y a joué toujours un des principaux rôles. En 1608 ſur une Requête qu'Arminius avoit preſentée les Etats de Hollande ordonnérent, que Gomarus & Arminius ſe rendiſſent à la Haye pour y conférer enſemble devant le Haut Conſeil, en préſence de quatre Miniſtres, du nombre deſquels étoit Utenbogaert (*m*). Il aſſiſta auſſi à la Conference que les deux memes Profeſſeurs eurent devant les Etats de Hollande au mois d'Août de l'année 1609; apres laquelle Utenbogaert, appellé à dire ſon avis, fit un Diſcours très-remarquable [*H*]. Ce qu'il dit dans ce Diſcours

(*m*) *Hift. de la Patrie. Tom.* X p. 1v. Utenbogaert *Hiſt. Eccleſ.* p. 412. (en Hollandois.)

„ tout cela. La vérité eſt que non Arminius, non Utenbogaert en particulier, mais toutes les Egliſes des Provinces-Unies, ont demandé & fait pourſuivre le Synode envers „ Meſſieurs les Etats, comme ils font encore par leurs Députez; voire avec toute inſtance, ayant cette pourſuite „ durée tantoſt dix huit années continuellement, & ſans interruption; non pas au regard d'Arminius, n'y à ſon occaſion, moins à la mienne; mais ſimplement & nuement „ pour le regard des Egliſes en général. Nous demandons „ donc le Synode, entant que les Egliſes le demandent, „ point autrement; de façon que ſi les Egliſes peuvent s'en „ paſſer, nous nous en paſſerons aiſément, tant s'en faut que „ nous le voudrions preſſer pour aucune noſtre conſidération particuliére. Or, comme il a pleu à Meſſieurs les „ Etats-Généraux de l'accorder enfin, à ce qu'entre autres, „ ſe face une reveuë tant de la Confeſſion de Foy, que du „ Gouvernement de nos Egliſes, comme (dict l'Acte de leurs „ Seigneuries) on eſt accouſtumé de faire en telles aſſemblées, „ eſt advenu qu'aucunes Egliſes trouvent ceſte reveuë de la „ Confeſſion bonne, aucunes non. Celles-cy ont voulu, „ qu'on requiſt leurs Seigneuries, d'oſter cette clauſe de leur „ Edict comme ſcandaleuſe, & que ce point là fuſt remis du „ tout au jugement du Synode meſmes, ſur quoy advis ayant „ eſté demandé entre autres à Mr. Arminius & moy, avons „ eſtimé que ceſte reveuë eſtoit néceſſaire principalement en „ ce temps, & que partant elle ne devoit eſtre ſuſpenduë à „ l'arbitrage du Synode, l'office duquel ſeroit de commencer l'Aſſemblée par telle reveuë, afin que s'il euſt aucun „ Miniſtre, qui auroit à propoſer quelque grief là-deſſus, „ qu'il le fiſt librement & modeſtement, pour eſtre aviſé par „ l'Aſſemblée, s'il y auroit à corriger quelque choſe ſur ce „ qui ſeroit propoſé; ſinon qu'elle fuſt tant plus ſolemnellement confirmée. Et quant à nous nous n'avons pas dit, „ ſi nous avions à propoſer quelque grief nu non, nous contentans d'adviſer en général, ſur ce qui nous avoit eſté „ demandé, preſt au reſte de ſuivre en cela l'ordre, qu'on „ eſt accouſtumé d'obſerver en telles choſes, lorſque le temps „ du Synode ſera arreſté, & qu'on ſera du tout aſſeuré de la „ tenuë d'icelui. Or ſi nous n'avons meſmes parlé des poincts, „ que nous voudrions propoſer ou point propoſer au Synode, comment avons-nous peu refuſer copie? peut-on refuſer copie là où il n'y a point d'Original? auſſi perſonne „ ne nous a jamais demandé copie d'aucun poinct duquel „ nous avons dit vouloir conférer. . . . . S'enſuit le plus „ grand crime; c'eſt que nous oſtons au Synode l'authorité de déciſion, ſi toutes les voix généralement ne s'accordent. „ Je dis que c'eſt une pure calomnie; cela n'ayant jamais eſté dit, ny meſmes penſé de nous. Voilà ce que nous diſons, à ſçavoir, qu'il n'appartient pas aux Députez repréſentans le Synode, de décider les matiéres de doctrina ſans que préalablement leurs Principaux, c'eſt-à-dire les „ Egliſes, ſpécialement les autres Miniſtres, qui les ont „ députez, ayent veu & examiné le tout, & dit leur opinion & enſuite de cela, baillé charge ſpéciale à leurs Députez, de rapporter au Synode les voix d'iceux leurs principaux, affin qu'ainſi la déciſion ſe face par la pluralité „ des voix; ſçachans très-bien que ce ſeroit choſe abſurde, „ de s'attendre à une déciſion générale & unanime de toutes „ les voix, qui peult-eſtre ne ſe verroit jamais. De meſme eſtoffe eſt que nous deſirons, que la Foy demeure en ſuſpens, juſques à la déciſion finale. La Foy, & quelle Foy? „ Apoſtolique, Chreſtienne & Univerſelle, décidée jà tant d'années par l'Eſprit de Dieu, tant au ſa Parolie qu'au „ Symbole, & tant des Conciles Univerſels? Jà n'advienne „ que nous la voudrions, ou en tout, ou en partye, tirer „ en diſpute, tant s'en faut que nous en voudrions ſuſpendre „ le jugement. Autant diſons-nous de tous les points fondamentaux de noſtre Confeſſion. Mais ſi quelqu'un demandoit déciſion au Synode de quelque choſe, qui ne ſeroit „ pas clairement, & comme il appartient décidée, ne faut il „ pas qu'il ſoit ouy? Eſtant ouy & le faict mis en diſpute, „ la choſe ne doit-elle pas eſtre ſuſpendue, juſques à la déciſion finale, qui ſa fera ſelon la Parolle de Dieu? Attendre ce jugement, eſt-ce ſuſpendre la Foy? Et ces procédures ſont-elles tyranniques? Il nous ſeroit aiſé de monſtrer que non; & Dieu veuille que celles, que d'autres s'imaginent, ne le ſoient pas. Encore vous plaira-t-il noter. I. Que nous n'avons pas dit, propoſé ou adviſé „ en ceſte matiére, ſans en avoir eſté requis légitimement „ pas ceux, qui ont authorité de nous commander. II. Que ce que nous en avons opiné & adviſé, n'a eſté faict que „ pour nos perſonnes ſeulement, ſans par cela porter préjudice ny aux Egliſes, ny au Synode, ny à perſonne qui „ vive; comme auſſi noſtre advis la porte expreſſément. III. „ Que nous avons offert de fortifier nos advis de bonnes raiſons. Finalement que nous nous contentons d'avoir dit „ noſtre advis, ſur ce qu'on nous a demandé, en bonne conſcience, preſts de ſuivre ce qui en ſera ordonné par ceux „ auſquels le jugement appartient". Lubbertus & Utenbogaert s'écrivirent auſſi pluſieurs Lettres ſur le même ſujet, dont quelques-unes ſe trouvent dans le Recueil cité ci-deſſus; on y voit que le ſecond accuſe l'autre, en plus d'un endroit, de mauvaiſe foi. Utenbogaert eut une nouvelle attaque à ſoutenir ſur ce ſujet au Synode de Sud-Hollande, qui ſe tint à Delft au mois de Septembre de la même année 1607, & où il aſſiſta en qualité de Député de la Claſſe de la Haye. On y propoſa, „ ſi l'on ne devoit pas faire venir les Miniſtres „ de Sud-Hollande, que les Etats avoient mandez à la Haye, „ pour les conſulter ſur le tems, la maniére &c. de tenir le „ Synode National, pour leur demander le détail de ce qui „ s'étoit paſſé, & pour leur faire rendre compte des avis „ qu'ils avoient donnez, afin de juger s'il n'y avoit rien de „ préjudiciable aux Egliſes". Utenbogaert s'apperçut ſans peine à qui on en vouloit, & il déclara qu'il étoit prêt à communiquer au Synode les Avis, qui avoient été remis aux Etats; mais qu'il trouvoit de la difficulté à rendre raiſon des avis, qu'il avoit donnez avec d'autres, qui n'étoient pas préſens, & qui même ne relevoient pas de ce Synode; qu'il croyoit ne pouvoir le faire ſans avoir auparavant conféré avec eux. Il ajoûta, qu'il n'avoit point aſſiſté à l'Aſſemblée de la Haye, où n'y avoit opiné comme Député du Synode, mais comme y ayant été appellé par ordre ſpécial des Etats de Hollande ſes Souverains, auſquels il devoit avant tout compte de ſes avis, ainſi que lui & les autres Membres avoient offert de le rendre, quand ils en ſeroient requis; que le Synode ſe précipitoit donc trop en voulant en juger. Utenbogaert appuya ce qu'il diſoit de pluſieurs autres raiſons très fortes, ce qui fit qu'on ne pouſſa pas cette affaire (14). Comme il avoit inſiſté ſur l'autorité des Souverains dans les Affaires Eccléſiaſtiques, Henri Arnoldi, Miniſtre de Delft, lui dit, à la ſortie de l'Aſſemblée; *qu'il ſeroit aiſé de ſon ſentiment ſur l'autorité des Magiſtrats Chrétiens dans les affaires Eccléſiaſtiques, s'il voyoit que ceux du Pays fuſſent vraiement Chrétiens.* Utenbogaert lui ayant demandé, ce qu'il requeroit donc en eux? Arnoldi repliqua: *quand ils ſe montreront auſſi zelés pour la Religion, que ceux de Suiſſe, & d'autres endroits de ce côté-là.* Que devroient-ils donc faire, reprit Utenbogaert? *Ils devroient*, répondit Arnoldi, *bannir tous les Sectaires, à moins que dans un tems fixé ils ne ſe rangeaſſent à la Religion Réformée.* Utenbogaert frappé de ce Diſcours s'écria, „ Que mon ame n'entre point dans vos conſeils? Si vous „ chaſſez aujourd'hui tous les Sectaires; vous & moi devons „ nous préparer à les ſuivre demain. Car qui eſt-ce qui défendra notre Pays, lorſqu'il ſera privé d'un ſi grand nombre d'habitans? On peut vous appliquer & à vos ſemblables ce que dit Tacite: *Vaſtiorem quam faciſſent, pacem vocabant* (15)".

(14) *Utenbogaert Hiſt. Eccleſ.* p. 337-350.

(15) Ibid. p. 350-359.

[*H*] *Utenbogaert, appellé à dire ſon avis, fit un diſcours très-remarquable.*] Apres la conférence les Etats touhaitterent que les Miniſtres, qui avoient ſervi de témoins ou d'Aſſiſtans aux deux Profeſſeurs, communiquaſſent leurs penſées ſur ces diſputes, & ſur la maniére de les terminer. Ceux qui étoient du parti de Gomarus repréſentérent les choſes comme étant de la derniére conſéquence, parlérent au déſavantage d'Arminius, & aſſurérent que le ſeul moyen de décider ces différends étoit de convoquer inceſſamment un Synode National, ou Provincial. Ceux qui avoient aſſiſté Arminius, appellés enſuite, témoignérent par la bouche d'Utenbogaert leur chagrin du peu de ſuccés de la Conférence; dirent en parlant de la Juſtification, que l'on pourroit aiſément s'accorder ſur cet Article, ſi l'on aimoit la vérité & la paix, & ſi l'on renonçoit à l'envie & à l'animoſité: à l'égard de la Prédeſtination ils dirent; „ l'opinion d'Arminius ſur cet Article, eſt non „ ſeulement conforme à l'Ecriture Sainte, mais encore ſimple, aiſée à comprendre, exempte des ſubtilités, qui accompagnent les queſtions abſtruſes, & plus conſolante que „ celle des autres. Arminius a tout l'Evangile pour lui. Les „ idées de Gomarus ſont trop ſubtiles, & ne ſe trouvent „ point dans l'Ecriture Sainte. Il avoue lui-même dans une „ de ſes Théſes, que la Prédeſtination, telle qu'il l'enſeigne „ n'appartient pas proprement à l'Evangile (16)". Paſſant enſuite aux moyens que l'on pourroit employer pour rétablir la paix dans l'Egliſe, Utenbogaert continua en ces termes (17). „ Vos Seigneuries ſavent que pour guérir les maux, „ on doit les connoître, auſſi bien que leurs cauſes. On „ apperçoit dans le Papiſme, outre l'Idolâtrie & la Tyrannie, pluſieurs grandes erreurs auſquelles on a taché de „ remédier par une Réforme, en Allemagne, en Suiſſe, à „ Genéve, en France, en Angleterre, dans ces Provinces, „ & en d'autres Pays; mais cela ne s'eſt point fait de la même „ maniére, les uns ayant pris une occaſion, d'autres une autre en divers tems; delorte que les Réformateurs n'ayant „ pu agir de concert, ont été obligez de prendre différentes „ meſures, & n'ont pu réformer les doctrines & les cérémonies ſur le même pied conformément à la Parole de Dieu. „ Que la Chrétienté auroit été heureuſe, ſi l'on avoit pu

(16) Ibid. p. 470-478.

(17) Ibid. 478. *& ſuiv.*

cours sur l'autorité des Souverains Chrétiens dans les matiéres de Religion, donna lieu à une nouvelle dispute, & l'engagea à publier en 1610 son *Traité de l'Office & de l'Autorité du Magistrat Chrétien dans les*

„ établir une Réformation uniforme! en ce cas-là tous les „ Réformateurs, convenant des points fondamentaux de la „ Religion, auroient usé de support à l'égard des autres Ar„ ticles & se seroient tolérez mutuellement; on n'auroit „ point vu de tristes divisions touchant des Dogmes, qui „ n'intéressoit point le salut, de quelque maniére qu'on les „ entende. Parmi les erreurs de l'Eglise Romaine, il y en „ avoit deux principales, auſquelles il falloit remédier; qui „ consistoient à croire que *les hommes sont justifiés par le mérite de leurs œuvres*; & que *par leurs forces naturelles ils peuvent acquérir la grace nécessaire pour le salut éternel*; deux „ points capitaux dans la matiére de la Justification & de la „ Sanctification. Quelques-uns des Réformateurs, voulant „ réfuter ces doctrines, puiſérent leurs argumens dans les „ Ecrits de St. Augustin contre les Pélagiens, & dans ceux „ de quelques Scholastiques, afin de combattre les Papistes „ avec leurs propres armes, parce que ceux-ci faisoient „ grand cas des Docteurs de l'Ecole. Ils s'imaginerent que „ pour les réfuter parfaitement, il falloit établir une Pré„ destinatioo absolue, & une Grace efficace, telle que Luther „ l'enseigne dans son Livre *de Servo Arbitrio*, & Calvin dans „ ses *Institutions*, & en d'autres Ouvrages. Dans la suite, „ d'autres Réformateurs crurent, que l'on pouvoit réfu„ ter les Papistes, sans aller si loin, & sans insister sur „ une Doctrine, qui ne s'accordoit pas même à tous égards „ avec celle de St. Augustin, qui n'avoit point été reçue par „ l'ancienne Eglise, & qui paroissoit à plusieurs non seule„ ment contraire à l'Ecriture, mais choquante. Il semble „ qu'on ait eu égard à cela dans les Confessions de foi. Celle „ d'Augsbourg ne parle point de la Prédestination; celles de „ Suisse & d'Angleterre en font mention en termes plus doux; „ la nôtre & celle de France, s'expriment en des termes su„ sceptibles de divers sens. Si cela a été fait à dessein, c'est „ ce que j'ignore. Luther, si l'on en croit ses partisans, „ abandonna son premier sentiment, & s'expliqua dans la „ suite d'une autre maniére. Melanchton alla plus loin, il „ appella le Dogme de la Prédestination absolue, un *Manichéisme extravagant*, Hérésie que quelques-uns des Anciens „ ont regardé comme la plus pernicieuſe de toutes, la quali„ fiant d'*Erotocratisme Stoïque*. Hemminglus en Danemarc „ pensoit de même, disant que cette Doctrine faisoit Dieu „ auteur du péché. Cependant Calvin & les Ministres de „ Genéve, s'en sont tenus à la Prédestination absolue, & „ l'ont preſſée avec toutes ses conséquences. Nos Théolo„ giens & les Universités de ces Provinces se sont conformez „ principalement à l'Eglise de Genéve, dont ils ont suivi la „ Discipline: on a auſſi principalement lu & étudié les Ou„ vrages de Calvin. Quoique notre Confession de foi & „ notre Catéchisme ne paroissent pas aller si loin sur cette „ matiére, on a cru généralement que l'une & l'autre conte„ noit la doctrine de la Prédestination. Vos Seigneuries sa„ vent que cette doctrine a été combattue dans nos Provin„ ces dès le commencement de la Réformation, non seule„ ment par les Papistes, les Luthériens, les Mennonites, „ les disciples de Coornhert, & d'autres qui n'étoient pas „ de notre Communion, mais encore par plusieurs Membres „ de notre Eglise, & même par des Théologiens, tels que „ *Coolhart*, *Herberts*, *Wiggertſa*, *Taco*, & autres en Hollan„ de, dans la Province d'Utrecht, & ailleurs. Quelques „ Ministres ont auſſi été reçus, nonobstant leur dissentiment „ sur ce point. C'a été là la source d'un grand nombre de „ disputes, de dissensions, & de troubles, qui sont pour la „ plupart connues à vos Seigneuries, & c'est en cela que „ consiſte en grande partie le mal, qui régne parmi nous. A „ cela s'est joint une seconde chose, qui tire auſſi sa source „ du Papisme. Les Papistes nous ont toujours attaquez par „ des argumens pris du consentement de l'Eglise, des Péres, „ & des Conciles. Ils crient sans ceſſe *l'Eglise! l'Eglise! les Péres! les Péres!* Quoique l'Histoire de l'Eglise & les an„ ciens Péres euſſent pu fournir aux Réformateurs assez de„ quoi réfuter les Papistes, & que plusieurs d'entre eux fus„ sent bien en état de se servir de ces armes, ils prirent gé„ néralement la voye la plus courte & la plus sûre, en ne „ reconnoissant point d'autre régle de foi, que la Parole de „ Dieu, comme l'unique fondement de notre Réformation „ & du Salut. Cependant on crut dans la suite, qu'il étoit „ nécessaire que les Réformés euſſent auſſi certains Formulai„ res d'union, contenant les articles dont ils convenoient „ entre eux, & qui les distinguoient des autres Sectes. Com„ me ces Formulaires pouvoient avoir leur utilité, ils pou„ voient auſſi être sujets avec le tems à de grands inconvé„ niens, lorsqu'on en abuseroit, & que dans les disputes, „ qui s'éleveroient, au-lieu d'en appeller à l'Ecriture Sainte, „ comme à la seule Régle de Vérité, on en appelleroit auſſi à „ ces Formulaires, comme à des Régles d'Orthodoxie & de „ saine Doctrine. Ce qui étoit retomber dans le Papisme, „ en quelque maniére, en se parant du nom de l'Eglise Ré„ formée, comme les autres de celui d'Eglise Catholique. „ Sur tout si l'on vouloit de plus faire valoir les uns contre „ les autres, l'autorité de nos plus célébres Théologiens, „ ce qui est autant que d'en appeller aux Péres, comme le „ font nos adversaires. Au commencement de la Réforma„ tion, dans ces Provinces, quelques Ministres, en petit „ nombre, dreſsérent une Confession de foi, qui devoit ſer„ vir d'Apologie aux Réformés auprés du Roi d'Espagne, „ & des Etats. Cette Confession est devenue dans la suite „ une Régle de doctrine plutôt par coûtume & par tradi„ tion, que par un mûr examen. On y ajoûta le Catéchisme „ d'Heidelberg, & l'on exigea de tous les Ministres qu'ils „ souscriviſsent ces deux Formulaires, & qu'ils en suiviſsent „ la doctrine dans leurs Sermons & autres Instructions. Si „ quelqu'un étoit soupçonné d'Hérérodoxie, on alléguoit „ d'abord contre lui l'autorité de ces deux Ecrits, comme „ reçus de l'Eglise, ce qui s'est fait cependant avec si peu „ de connoissance de cause, que lorsqu'on parla dans le Sy„ node National de Middelbourg, de la souscription à ces „ Formulaires, longtems après la prétendue acceptation, quel„ ques Ministres demandérent, ce que c'étoit que cette Con„ fession en trente-sept articles, comme ne l'ayant jamais „ vue. On n'a jamais auſsi bien pesé, en preſsant la signa„ ture, jusqu'où on étoit lié par ces Formulaires, qui ne sont „ que des Ecrits humains. Plusieurs personnes réfléchiſsant „ là-dessus dans la suite, examinérent deux choses; premié„ rement, si l'on ne donnoit pas trop d'autorité à ces Formu„ laires; & en second lieu, s'ils étoient conformes à l'Ecri„ ture Sainte. Quelques-uns dirent, qu'on les faisoit trop „ valoir; qu'ils étoient compoſés d'un trop grand nombre „ d'Articles; & qu'on n'avoit point distingué les Articles ab„ solument nécessaires au salut, d'avec ceux qui sont moins „ nécessaires, afin que l'on convint des premiers, & qu'on „ eût une liberté raisonnable par rapport aux autres, ce qui „ contribueroit plus que toute autre chose à diminuer le „ nombre des Sectes & des Schismes. Quelques personnes „ crurent auſsi trouver dans ces Formulaires des choses qui „ se contredisoient. D'autres au contraire les appelléront „ une seconde Régle de foi, la Bible en abrégé, un For„ mulaire de la saine Doctrine, & la Moëlle de l'Ecriture „ Sainte, disant (ainsi que je l'ai entendu dans une Assemblée „ respectable) que l'on devoit expliquer l'Ecriture Sainte „ conformément à la Confeſsion de foi & au Catéchisme. „ Ces Disputes ont engagé vos Seigneuries, & ensuite les „ Etats-Généraux à ordonner, qu'on fît la révision de ces „ Formulaires. Voilà en peu de mots la cauſe de nos que„ relles & de nos troubles, que l'on ne doit pas attribuer à „ tel ou tel en particulier, mais à notre conſtitution. Vos „ Seigneuries veulent savoir notre avis, aprés avoir entendu „ celui de nos Confréres. Il est de notre devoir d'obéir, „ pour nous acquitter de ce qu'exigent nos Conſciences en„ vers Dieu & envers vos Seigneuries, nonobstant la ma„ niére dont nous avons été traitez, & moi Utenbogaert en „ particulier, en pareille occasion. Vos Seigneuries peuvent „ se souvenir de ce que Gomarus insinua en votre préſence „ touchant l'Evêque de Cour de Conſtantin le Grand..... „ Le plus grand tort qu'on nous ait fait c'est, de comparer „ Arminius à Arius, & moi à Eusébe, son défenseur. Arminius, „ graces à Dieu, n'est pas Arien, & je ne favorise point l'Aria„ nisme. Si nous étions Ariens, nos adversaires devroient s'en „ affliger, & tâcher de nous ramener dans le bon chemin: mais il „ semble plutôt qu'ils en seroient bien aises, parce que cela leur „ fourniroit une nouvelle accusation contre ceux qu'*ils n'aiment pas*..... Encore une fois, MESSEIGNEURS, j'ose „ dire que je ne suis ni Arien, ni Papiſte, ni Calviniſte, ni Lu„ thérien, ni Pélagien, mais Chrétien, destiné à *publier les vertus „ de celui qui nous a appellez des ténébres à sa merveilleuſe lumiére.* „ Je n'ai jamais fait l'éloge d'Arminius à la Cour, ou en préſence de vos Seigneuries, & je n'ai jamais formé aucun „ parti en sa faveur; mais j'avoue, que lorsqu'on a débité, „ qu'il avoit à Rome baiſé les pieds du Pape, & qu'il étoit „ son Penſionnaire, j'ai déclaré que l'un & l'autre étoit „ faux..... Il est tems de parler des remédes que l'on „ doit employer pour guérir nos maux. Dieu seul est sans„ contredit le Médecin, qui puisse les guérir, & par conſé„ quent nous devons implorer continuellement son assistan„ ce. Mais Dieu agit par des Instrumens, qui sont les Per„ sonnes, qu'il a établies sur son peuple. Ces Personnes „ sont vos Seigneuries, à qui Dieu a donné l'Autorité Sou„ veraine dans toutes les choses, qui regardent son Egli„ se..... c'est ce que les Puiſsances Chrétiennes ont fait „ dans l'ancienne Eglise, & jusques au tems du Papisme, „ sous lequel on a fait croire aux Souverains, que cette „ autorité appartenoit aux Evêques & aux Prélats..... „ c'étoit là une tyrannie Eccléſiastique, contre laquelle la „ Réformation s'éleva avec reiſon, pour faire rendre aux „ Souverains les droits, qu'on leur avoit ravis..... „ Vos Seigneuries, permettez-nous de le dire, ont fait quel„ ques fautes sur ce sujet, auſsi bien que nous..... Vous „ vous êtes conduits par rapport à l'Eglise, comme si la seule „ chose que vous deviez faire, étoit de faire ôter les images „ des Temples, de mettre les Ministres en poſsession de ces „ Lieux sacrés, de pourvoir à leur subſsistance, de leur pro„ curer la liberté de tenir leurs Assemblées, sans être trou„ blez, de leur permettre l'usage des Censures Eccléſiasti„ ques, & de protéger par vos armes le Culte Divin contre „ les ennemis. Ce sont des choses louables..... mais „ le Magistrat Chrétien doit aller plus loin dans les affaires „ de l'Eglise. Vos Seigneuries doivent avoir une parfaite „ connoissance de la Religion que vous professez, afin que „ vous puiſsiez savoir, s'il n'y a pas des choses répréhensi„ bles, soit dans la doctrine, soit dans les personnes qui „ enseignent, qui ont besoin d'être réformées selon les ré„ gles de la Parole de Dieu. Vous devez auſsi prendre plus „ de part à la vocation des Miniſtres, faire des Loix Eccléſiaſtiques, exercer la Discipline, convoquer les Assemblées „ Eccléſiastiques, quelles qu'elles soient, y envoyer des Dépu-

„ tés

les choſes qui concernent l'Egliſe [*I*]. Après la mort d'Arminius, arrivée vers la fin de l'année précédente, les Curateurs de l'Univerſité de Leyde ſolliciterent pour la ſeconde fois, Utenbogaert d'accepter la Chaire de Théologie, & la laiſſérent même aſſez longtems vacante, dans l'eſpérance qu'il ſe détermineroit

„ tés de votre part, qui obſervent non ſeulement ce qui s'y „ dit & s'y paſſe, mais qui y déclarent votre volonté ſur les „ affaires, y donnent leurs ſuffrages, & décident avec les „ autres. . . . . En négligeant ces choſes, vous avez „ donné lieu à quelques perſonnes de dire, que ce que vos Sei„ gneuries ne ſont point, n'eſt pas non plus de leur compé„ tence, qu'elles paſſent les bornes de leur autorité, ſe mê„ lent trop des affaires de l'Egliſe, qu'elles n'entendent point „ la Religion, ne ſont point qualifiées à y mettre ordre, lorſ„ que dans de certains cas, le repos de la Societé Civile, ou „ des vues religieuſes les obligent à entrer dans quelques dif„ férends Eccleſiaſtiques, & que les ordres qu'elles donnent „ déplaiſent à certaines perſonnes. . . . . Nous Miniſtres, „ & ceux qui ſont revêtus du même caractére, nous ne nous „ ſommes pas auſſi acquitez de notre devoir envers vos Sei„ gneuries, en leur rappellant les obligations dont j'ai parlé, au „ contraire nous avons nourri en vous cette opinion, qu'il „ n'appartient pas au Magiſtrat de ſe mêler des Affaires Eccléſiaſtiques, & que c'eſt le droit des Eccléſiaſtiques. D'où „ il s'enſuit néceſſairement, à notre avis, qu'il y a deux Puiſ„ ſances Souveraines & Collatérales dans un Pays, la Puiſ„ ſance Temporelle & la Puiſſance Spirituelle; doctrine, qui a „ cauſé, & ne peut que cauſer encore bien des troubles. . . . „ Si vos Seigneuries ſouhaittent de les prévenir, il faut abo„ lir ce conflict de Juriſdiction, qui ne peut que cauſer une „ grande confuſion dans l'Etat. Ce n'eſt pas à nous à preſ„ crire la maniére dont il faut s'y prendre, cela regarde vos „ Seigneuries. Le grand nombre d'Affaires Politiques ne doit „ pas vous empêcher d'y donner votre attention. Il faut „ avoir ſoin de la Religion avant tout. Quelques-uns d'en„ tre vous, Maſſaignezas, ſe plaignent de l'embarras „ que leur cauſe le Clergé, & ils louent quelquefois, non la „ Religion, mais l'Ordre & l'Unité des Papiſtes. Y a-t-il „ aucune Société, aucune Aſſemblée d'hommes, dans le mon„ de, où il ne s'éléve ſouvent des diſputes? . . . . . Le „ Papiſme même, quoiqu'il ſe vante de ſon centre d'unité, „ n'eſt point exempt de contentions, qui y ont cauſé de „ grands ſchiſmes. L'apparence d'unité dans l'Egliſe Romai„ ne n'eſt fondée que ſur la tyrannie, & ne ſe ſoutient que „ par le fer & le feu. L'Europe ſe laſſa de ſouffrir cette „ tyrannie. . . . . la Réformation qui étoit abſolument „ néceſſaire, ſuivit, à-la-vérité avec de grands troubles; on „ l'établit auſſi bien que l'on pût; on s'apperçut bientôt qu'il „ y avoit encore beaucoup à apprendre. L'Egliſe de Dieu „ eſt l'Ecole de la Vérité, dont on acquiert peu à peu la con„ noiſſance par la lecture & par des priéres à celui, qui nous „ communique l'eſprit, qui doit nous conduire en toute vé„ rité. S'éléve-t-il des diſputes ſur ce ſujet, c'eſt à vos Sei„ gneuries à examiner, de qu'elle nature elles ſont. S'il s'a„ git de points importans, qui intéreſſent la gloire de Dieu „ & le ſalut des hommes, clairement enſeignez dans l'Ecri„ ture Sainte; ce n'eſt pas avec le Glaive temporel qu'il faut „ y remédier, mais avec l'Epée de l'eſprit, qui eſt la Parole „ de Dieu. Dans les matiéres obſcures & ſujettes aux con„ teſtations, il faut recommander la modération & la tolé„ rance, & reprimer les Eſprits turbulens". Ce que nous avons rapporté du Diſcours d'Utenbogaert, qui fut extrêmement étendu, ſuffit pour donner une idée de la maniére de penſer de ce Théologien. On peut juger qu'il déplut fort à ceux du parti de Gomarus, & dans la Préface des Canons du Synode de Dordrecht, on en touche un mot, qui tend à le blâmer: *Utque Magiſtratuum favorem ſibi melius conciliarent, eorumque animos averſos reliquos Paſtores magis magiſque exacerbarent*, per Utenbogardum, *primo quidem Oratione in Conventu Ill. Ordinum habita, deinde publice ſcripto, perſuadere Magiſtratibus conati ſunt, Paſtores reliquos Magiſtratuum autoritatem immoderate ac labefactare; poteſtatemque paſtoralem cuilateralem, ſeu æqualem, affectare ſibique arrogare.* On va voir dans la Remarque ſuivante, que la queſtion de l'autorité du Magiſtrat, donna lieu à de nouvelles diſputes.

[*I*] *L'engagea à publier en* 1610 *ſon Traité* de l'Office & de l'Autorité du Magiſtrat Chrétien, dans les choſes qui concernent l'Egliſe.] Cet Ouvrage parût à la Haye in-4. Le Diſcours d'Utenbogaert dans l'Aſſemblée des Etats avoit fait du bruit. Gomarus ne manqua pas d'en être informé, & il réſolut d'attaquer Utenbogaert. Il avoit paru environ ce tems-là un Ecrit anonyme, dont Jean Corvinus, Miniſtre de Leyde étoit l'Auteur, contre une Piéce publiée par un nommé Donteklock; l'Ecrit de Corvinus avoit pour titre: *Exhortation Chrétienne & ſérieuſe à la paix, à R. Donteklock.* Gomarus crut qu'Utenbogaert en étoit l'Auteur, ce qui l'engagea à mettre au jour un Ecrit intitulé; *Avertiſſement de François Gomarus ſur l'Exhortation à R. Donteklock*; dans lequel il déſignoit aſſez clairement Utenbogaert, qu'il comparoit au P. Coton, & à Euſébe, le dépeignant comme un Courtiſan flatteur, comme un ambitieux, qui prétendoit à s'emparer de l'autorité. Dans le tems que cet Ecrit étoit ſous preſſe, Utenbogaert trouva moyen d'en avoir ſecrettement quelques feuilles imprimées, qu'il communiqua au Penſionnaire Barnevelt, en lui repréſentant, que ſi cette Piéce paroiſſoit, il ne pourroit ſe diſpenſer de prendre la plume, pour ſe défendre, ce qui donneroit lieu à de nouvelles diſputes. Le Penſionnaire communiqua ces feuilles aux Conſeillers Députés, qui les envoyérent aux Magiſtrats de Leyde, afin qu'ils ſupprimaſſent un pareil Ouvrage. On ſaiſit les Exemplaires; Gomarus s'en plaignit comme d'une violation des Privilèges de l'Académie. Les Magiſtrats de Leyde le renvoyérent aux Etats. Il ſe rend à la Haye, & malgré toutes les remontrances qu'on lui fit, comme l'on ne crut pas devoir en venir à une défenſe expreſſe, il mit ſon Ecrit au jour (18). Utenbogaert y oppoſa ſon *Traité de l'Office & de l'Autorité du Magiſtrat Chrétien* &c. Les paſſions qui régnoient en ce tems-là, dictérent des jugemens bien différens ſur cet Ouvrage. Mr. François d'Aerſſen le goûta extrêmement. Voici ce qu'il en écrivit à l'Auteur (19). „ Monſieur, j'ay veu voſtre Traicté „ ſur l'authorité du Magiſtrat en l'Egliſe; il eſt certes digne „ de vous, plein de ſcience & d'éloquence; vous le deviez à „ vous-meſmes, pour vous parer des pointes de Gomarus; „ mais il eſt encore mieux deu au public pour ſon inſtruc„ tion. Je voudroy ſeulement qu'il fuſt traduit en Fran„ çois; voſtre nom n'eſt pas peu deſcrié en pluſieurs en„ droicts de ce Royaume, comme ſuſpect des nouveautez de „ feu Mr. Arminius, qui ſe bruient icy de tant plus, que „ moins elles ſont connues; ce petit Livret vous purgera, „ mettant en lumiére & la défenſe du défunct, & les preu„ ves de voſtre doctrine; il portera coup contre toute opi„ nion anticipée, & je ſeray fort eyſe d'en voir réuſſir le tra„ vail, comme celuy qui ay touſiours ſouſtenu votre probi„ té, fidélité & grand ſçavoir". Meurſius n'en juges pas moins avantageuſement (20). *Diſtincte & ordinate, adeo etiam ornate, qui genitus tuus eſt, omnia ponit, examinat & diſpungit; ut negem aliquid fieri in eo genere poſſe perfectius. Utique obſervandum ſe judicium ſubactum valde, & multiplex teſtis, rerumque cognitio. Affirmo meum, æſtimabit te poſteritas vel ob unu hoc ſcriptu, quod dignum transfundi in plures linguas. Habes ſimpliciem ſententiam, quam non mihi meus in te adfectus, ſed veritas dictavit, illa inquam, cujus tu patrocinium neceſſario ſuſcepiſti, eſſi concitato, ut teſtaris, odio implacabili eorum, quorum amorem & benevolentiam, vel ſanguine, ſi ita ejus veniat, redimere paratus ſis.* Adrien Saravia, qui avoit été Miniſtre dans les Pays Bas, & qui s'étoit retiré en Angleterre, écrivit ſur le même ſujet à Utenbogaert, & ſa Lettre contient des traits dignes d'attention (21). Rapportons en quelques-uns: *Tuas ad meas manus de ſummi Imperii in rebus Eccleſiaſticis autoritate tractatus pervenit. . . . . Deo gratias ago, qui tibi hanc mentem & animum dedit, quod publice ſcripto a tam pernicioſo errore veſtros homines deterrere auſus es. . . . . Quia veſtri Ordines de Religione non ſunt ejuſdem ſententiæ, veſtrorum Miniſtrorum nonnulli, ſi non omnes pro veris Chriſtianis, quibus tuto fidere poſſint, illos in rebus Eccleſiaſticis admittere non audent judices. Hæ ſpeciem videtur oratio. Sed non vident eadem ratione probaturos, illas penes quas eſt ſummum imperium, poteſtatem nullam habere judicandi de tela & lanificio, de textoribus & fullonibus, de re navali & aliis artificiis, quorum non tenent ſcientiam. Ignorare videntur Magiſtratus quæ non inſulſigit diſcere a pueris.* Il rapporte enſuite le ſerment qu'on eſt obligé de prêter au Roi en Angleterre, ajoûtant qu'il ſeroit à ſouhaitter, que quelque choſe de pareil eût lieu dans les Provinces-Unies; & il continue en ces termes. *Quæ de hac re diſputata ſunt a probatiſſimis Theologis, miror veſtros homines aut non legiſſe, aut tecta contemnere. Non enim alia loco habendi ſunt quam ſeditioſorum, qui ſummi imperii ſummam autoritatem in cauſis etiam Eccleſiaſticis, non agnoſcunt, & ſuæ Ariſtocratiæ tribuunt illam autoritatem in rebus Eccleſiaſticis, quam Papa tribuit ſuæ Monarchiæ. Sed judicii improbitatem iſtorum hominum ſpecta. Oppreſſi tyrannide Papæ Romani ad Magiſtratus civiles, qualis qualis erat, autoritatem & defenſionem provocavimus: & audiri in cauſa mere Eccleſiaſtica poſtulavimus: & tunc nihil non poteſtatis civili Magiſtratus tribuebamus, quiſquis ille eſſet. Hujus rei teſtis eſt Epiſtola ad Hiſpaniarum Regem & Ordines Belgicarum Provinciarum, quæ alim præfixa fuit fidei Confeſſioni Eccleſiarum, & tecum reputa cujus religionis illi fuerint, quarum tamen illis tribuerimus, in fidei negotio.* Si l'Ouvrage d'Utenbogaert trouva des approbateurs, il ne pouvoit manquer de trouver auſſi des Contredits. Voici ce qu'il diſoit ſur ce ſujet à un de ſes amis (22): *Tractatus meus ingrati paſſim apud fratres odoris eſt; quod putent me eo omnem ex Eccleſia diſciplinam ſublatam, omnem autoritatem Eccleſiaſticam penitus convulſam velle, imo & regimenis Eccleſiaſtici immutationem cupere. Minantur mihi* Sibrandus; *minantur* Zelandi; *& furo in Hollandia qui jam calamum in me ſtrinxerunt, ipſe imprimis, quod audio,* D. Gomarus; *quamvis nihil edat, Ordinum & Curatorum mandato cohibitus. Maxime urit, ut quidem præ ſe ferunt,* Collaterialitatis *vox, a me, ut ajunt, exogitata in rei odium, cujus etiam immerito accuſari a me conqueruntur. Ego tacitus expecto quid futurum ſit, æque paratus ſententiam retractare melius inſtructus, ac eam tueri ſi veritate nitatur.* Il parut en effet ſucceſſivement un grand nombre d'Ecrits contre le Traité d'Utenbogaert. Ruard Acronius, Miniſtre de Schiedam, publia un Sermon de ce Théologien, prononcé il y avoit ving-trois ans, qu'il prétendoit être contraire aux ſentimens qu'Utenbogaert avoit ſoutenus dans ſon Traité. Ce dernier fit voir qu'il n'y avoit aucune contradiction entre ce qu'il avoit dit, ajoûtant que quand même il auroit appris dans l'eſpace de vingt-trois ans quelque choſe qu'il ignoroit, il n'y avoit rien de ſurprenant. Il nous apprend (23) qu'il y eut auſſi un Jéſuite nommé le Pére Gouda, qui écrivit contre lui. Le plus conſidérable & le plus ſage de ſes Adverſaires fut Antoine Walæus, Profeſſeur en Théologie à Leyde, qui publia en 1616 un Traité ſur la même matiére, où il réfute celui d'Utenbogaert. Voſſius en jugeoit aſſez favorablement, quoiqu'il ne l'approuvât point (24): *Multa in eo ſcripto reperi, quæ meliorem mentem, majoremque*

(18) Ibid. p. 493-498.

(19) *Præſt. Viri. Epiſt.* p. m. 348.

(20) Ibid. p. 358.

(21) Ibid. p. 594.

(22) Ibid. p. 841.

(23) *Vit. d'Utenbog.* p. 76.

(24) *Præſt. Viror. Epiſt.* p. 449.

neroit enfin à l'accepter (*n*) ; mais voyant qu'il perſiſtoit dans ſon refus, ils le priérent de contribuer pour le bien de l'Académie, à obtenir des Comtes de Benthem, Conrad Vorſtius, Profeſſeur à Steinfurt, ce qui dans la ſuite lui a attiré bien du blâme, quoiqu'il ne paroiſſe avoir contribué qu'occaſionnellement à la vocation de ce Théologien, avec lequel il a eu néanmoins dans la ſuite d'aſſez grandes liaiſons, qui ne ſervirent pas peu à le rendre ſuſpect. Pendant qu'on négocioit la Tréve avec l'Eſpagne, Utenbogaert fit un voyage à Bergen-op-Zoom, pour les affaires particuliéres du Prince Maurice, qui le pria d'y accompagner un de ſes Conſeillers. Pendant qu'il étoit dans cette Ville, les Etats-Généraux le firent prier par le Greffier Aerſſens, d'accompagner, en qualité de Chapelain, leurs Députés à Anvers, juſques à la conclution de la Tréve. En 1610 il fut encore demandé pour ſuivre en la même qualité les Ambaſſadeurs que la République envoya au Roi Henri IV; notre Théologien eut l'honneur de faire la réverence à ce Monarque, & de s'entretenir avec lui. Il prêcha auſſi à Charenton. Pendant ſon ſéjour à Paris, il eut occaſion de voir le célébre Iſaac Caſaubon, avec lequel il eut une Conférence [*K*]. Utenbogaert eut part auſſi à la fameuſe Remontrance que les partiſans d'Arminius préſenterent aux Etats de Hollande, & il fut un de leurs Tenans dans les Conférences qui ſe tinrent en divers tems entre les Théologiens des deux Partis. En 1613 il fut prié par les Etats-Généraux, & eut ordre de ceux de Hollande, de faire un Diſcours dans l'Aſſemblée des premiers, lorſque le Prince Maurice reçut l'Ordre de la Jarretiére, que Jaques I. lui avoit envoyé (*o*). On avoit déjà commencé à remarquer que le Prince n'étoit pas favorable aux Remontrans, & on fut confirmé dans cette penſée, quand on le vit ſe déclarer contre Vorſtius, diſant, qu'*Utenbogaert avoit eu tort de lui louer ſi fort ce Théologien* (*p*). Les troubles cauſés par les différends de Religion continuérent durant les années ſuivantes, & la diviſion augmenta, malgré tous les efforts que les Etats firent pour calmer les eſprits. Utenbogaert étoit ſurtout expoſé aux traits des Gomariſtes, parce qu'il étoit regardé comme un des principaux ſoutiens des Remontrans, par l'accés qu'il avoit auprés de Barnevelt, juſques-là, qu'on diſoit *qu'il gouvernoit ce Miniſtre, & que celui-ci gouvernoit les Etats* (*q*). Le Schiſme commençoit à éclater en divers endroits, on travailla à le former à la Haye, & on réſolut d'attaquer Utenbogaert dans ſon fort. Henri Ro-

(n) *Vie d'Utenbogaert. p. 82.*

(o) *Ibid. p. 98.*

(p) *Hiſt. de la Patrie Tom. X p. 59.*

(q) *Ibidem.*

modeſtiam ſpirent. Sane ſi quis ea ex opere excerpta in unum congerat, ſimulque oculis ſubjecerit, vix amplius aliquid requiſiturus videatur. Sed tamen duobus nominibus peccat gravisſime. Nam adverſarii ſui mentem, quam non capit, carpit; eumque ſe oppugnare credit vult, cum ſuum oppugnat ſomnium. La Lettre de Voſſius contient des Remarques aſſez étenduës ſur l'Ouvrage de Wtenus. Si l'on demande de quoi il étoit proprement queſtion, le voici. Quand on commença à diſputer de l'Autorité du Souverain dans les Choſes Sacrées, le ſentiment commun des Théologiens oppoſés à Arminius & à ſes Partiſans étoit, qu'il appartenoit aux Conſiſtoires, aux Claſſes, & aux Synodes, compoſés de Miniſtres & d'Anciens de décider, par la pluralité des voix, de ce que l'on pouvoit enſeigner dans les Académies & les Egliſes; enſorte qu'après avoir prononcé là-deſſus, les Souverains étoient obligés en conſcience de ſuivre leurs ſentimens, en faiſant enſeigner la doctrine qu'ils approuvoient, & dans les Ecoles & dans les Temples de leur Juriſdiction, & en chaſſant ceux qui refuſeroient de l'enſeigner, on qui en débiteroient une autre. Ceux du Parti oppoſé prétendoient, que les Souverains, après avoir ouï les uns & les autres, & peſé mûrement leurs raiſons, ſans avoir égard à la déciſion des Synodes, ou d'autres Aſſemblées Eccléſiaſtiques, avoient droit de décider, de ce qui devoit être enſeigné publiquement, ou du-moins toléré, & d'engager ceux qui ne différoient en rien qui fût eſſentiel, à vivre en paix dans la même Egliſe, ſans que cette Puiſſance fût obligé de ſe ſoumettre aux ſentimens des Aſſemblées Eccléſiaſtiques. Mr. Le Clerc (25) a fort bien dévéloppé l'opinion d'Utenbogaert & de ceux qui ſont dans les mêmes idées: nous rapporterons ici l'expoſé qu'il en fait, en faveur de ceux qui n'ont pas occaſion de lire les Ouvrages mêmes où ces matiéres ſont traitées.

(25) *Hiſt. des Provinc. Unies. Tom. II. p. 281. 282.*

Selon ce ſentiment, les Souverains Chrétiens ont l'autorité non ſeulement de gouverner les Choſes Civiles, mais encore les choſes Eccléſiaſtiques, de façon que l'Egliſe ne nuiſe pas à la République, & la République à l'Egliſe. Leurs Sujets doivent leur obéir dans le Civil ſans exception, & dans les Choſes Sacrées, en tout ce qui n'eſt pas contraire aux Loix Divines, ou qui ne bleſſe pas la Conſcience, ſans que les Paſteurs, ou les Aſſemblées Eccléſiaſtiques ayent droit de s'y oppoſer. Ceux d'entre les Proteſtans, qui voudroient exclurre les Souverains de toutes les Affaires Eccléſiaſtiques, & établir un Tribunal collatéral dans ces ſortes d'affaires, enſorte que le Souverain ne fût que l'exécuteur des ſentences Synodales, ſans oſer juger de rien, ni s'oppoſer aux paſſions, qui ne régnent que trop dans les Aſſemblées Eccléſiaſtiques, ſe jetteroient dans les mêmes embarras, où les Empereurs ſe ſont trouvés dans les démêlés qu'ils ont eu avec les Papes. Ce n'eſt pas qu'on prétende, que le Souverain ait droit de preſcrire la néceſſité de croire ce qu'il lui plaît, & d'obliger à faire profeſſion de tous ſes ſentimens qu'il approuve. Nullement. Les Choſes Sacrées, ſur leſquelles on lui attribue des droits, n'appartiennent pas à l'eſſence même de la Religion, mais ſeulement aux choſes du dehors, comme ſont les Perſonnes qui enſeignent la Religion; les Lieux publics, où on l'enſeigne; le tems & la maniére dont cela ſe fait, & autres choſes ſemblables. Aux ſoins du Souverain appartiennent l'élection, ou la confirmation des Docteurs publics, les Bâtimens où ils enſeignent, les gages & les émolumens qu'on leur donne, la maniére d'enſeigner, qu'il peut & doit empêcher de devenir ſéditieuſe, & propre à mettre les Sujets de l'Etat aux mains les uns avec les autres, ou à faire chaſſer ou maltraiter une partie des Sujets, pour faire plaiſir aux Eccléſiaſtiques qui leur ſont contraires, & qui prétendent qu'on les leur ſacrifie. Il n'eſt pas permis aux Sujets de s'emparer des Egliſes publiques, ou d'y prêcher ce que le Souverain défend. Mais les Loix du Chriſtianiſme l'obligent à laiſſer à chacune la liberté de faire les exercices de ſa Religion à part, en des lieux particuliers, pourvu que cela ſe faſſe ſans tumulte, & ſans toucher en aucune maniére à l'autorité des Loix qui regardent la Societé Civile. Le Souverain a auſſi droit de convoquer les Aſſemblées Eccléſiaſtiques, & d'en choiſir les membres comme il le trouve à propos; il peut leur impoſer des Loix, & leur preſcrire la maniére dont il veut qu'ils procédent, retenir dans le devoir ceux qui s'émancipent trop, demander les ſentimens de ceux qui y ſont, & juger d'une maniére peremptoire, approuver ce qu'ils ont décidé on le rejetter, deſorte que rien ne s'exécute que conformément à ſes ordres. Si l'on établit l'autorité des Synodes, comme quelque choſe d'irréfragable, enſorte qu'elle ſoit Indépendante de celle du Souverain, on ſappe les fondemens de la Societé Civile, en ôtant au Souverain le moyen d'empêcher la tyrannie Eccléſiaſtique.

[*K*] *Il eut occaſion de voir le célébre Iſaac Caſaubon, avec lequel il eut une conférence.*] Utenbogaert eut ſoin de la mettre par écrit, du-moins en ſubſtance. Elle eſt curieuſe; on y voit ce que Caſaubon penſoit ſur divers points aſſez importans, & nous croyons qu'elle mérite de trouver place ici (26).

(26) *Prædl. Viror. Epiſt. p. 250-252.*

„ *Caſaub.* Je ſuis fils de Miniſtre. Les Miniſtres point à leur
„ aiſe pour maintenant. *Utenb.* Il cuidoit eſtre bruſlé à Bour-
„ deaux. *Caſaub.* Dieu a voulu que je vienſſe icy; depuis
„ ceux de Genéve m'ont fait la plus grande iniquité du mon-
„ de. Les Papiſtes penſoyent à ceſte occaſion ſe prévaloir
„ de moy, me ſollicitérent fort, meſmes le Roy. Je luy dis,
„ que je le ſupplioiſ ne me faire rien faire contre ma con-
„ ſcience; qu'il en ſeroit un hypocrite. Il dit, qu'il ne vou-
„ loiſt pas que je changeaſſe de Religion, mais que je conſer-
„ vaſſe. Depuis je ſuis eſté fort attaqué, nommément de
„ Mr. du Perron, qui à-la-vérité eſt *fuimen hominis*; car com-
„ me je ſuis Bibliothécaire du Roy, quand il vient en la
„ Bibliothéque, les occaſions ne luy manquent point. J'ay
„ ſubſtitué juſques ores, graces à Dieu; mais il faut que
„ cependant je vous confeſſe, qu'il m'a donné beaucoup de
„ ſcrupules, qui me reſtent, & auſquels je ne ſçay pas bien
„ reſpondre: il me faſche de rougir. L'eſchappade que je
„ prend eſt, que je n'y puis reſpondre, mais que j'y penſe-
„ ray. Je confeſſe que je ne puis approuver le Concile de
„ Trente, en ce qu'il a décreté touchant les Livres Apo-
„ cryphes: c'eſt choſe abominable, car ce ſont des fables:
„ ni pour la Tranſlation Latine, c'eſt choſe abominable. La
„ tyrannie auſſi du Pape eſt intolérable. Et pour le fait des
„ Images, ainſi comme cela eſt maintenant en uſage, c'eſt
„ un abus trop manifeſte, & tout plein d'autres choſes. Mais
„ il ſault, Monſieur, que je vous confeſſe, qu'il y en a
„ d'autres, qui me mettent en paine, quand je conſidére
„ ceſte vénérable Antiquité. I. Pour noſtre Police Eccléſiaſtique, elle ne me ſemble pas accorder avec l'Antiquité.
„ *Utenb.* Icy je conſens. *Addit.* que Mr. de Béze luy avoit
„ dit, que Mr. Calvin, voyant les abus de l'Egliſe Romal-
„ ne en ceſt endroit, avoit reclé cela, mais qu'en effet Mr.
„ Calvin eſtoit Evêque de Genéve, & que peu devant ſon
„ treſpas il en avoit nommé de Béze, qui n'en voulut point.
„ Un jour Mr. de Béze avoit fait un prêche, où il avoit exhorté le Magiſtrat de ſon debvoir, ſur quelque procés,
„ affin que Juſtice tinſt la balance droite. Mr. de la Faye,
„ récitant ſes propres mots, en avoit préché contre: moy
„ m'adreſſant à Mr. de Beze, qui en pleuroit de regret,
„ (c'eſtoit une ame vreyement Chreſtienne, qui me dit un
„ jour, qu'il avoit occaſion de demander pardon à Dieu de
„ ſes péchés, mais que jamais il n'en demanderoit de l'ambition, vice auquel il eſtoit le moins addonné) je luy dis,
„ que s'il avoit la Police de l'Antiquité, cela n'adviendroit
„ pas: ce que m'advoua: je luy demanday, pourquoy il
„ avoit donc tant réſiſté à l'Angleterre? il ne reſpondit rien.
„ II. Nous n'avons plus de dévotion: en l'acte meſme de fai-
„ re la S. Cêne comme nous allaſmes, quelqu'un me de-
„ manda,

Roſeus, un de ſes Collégues, y travailla avec ſuccès [*LI*]. Ce fut en ce tems-là, c'eſt-à-dire en 1616, que l'on découvrit clairement, par les converſations que Barnevelt & Utenbogaert eurent avec le Prince Maurice, qu'il favoriſoit les Contre-Remontrans [*M*]. Tous ces embarras firent ſouhaitter à Utenbogaert de quitter le poſte qu'il occupoit à la Haye; il demanda plus d'une fois ſa démiſſion aux Etats de Hollande, mais inutilement. Le Prince ſe montrant de plus en plus favorable au Parti de Roſeus, Uten-

„ manda, comment ſe porte le cocque de wos poulles d'in-
„ des: ſe dire des injures. III. Pour les malades porter la
„ Cêne, cela eſt dans l'Antiquité. IV. Pour le Baptêſme eſt
„ advenu, que dans un temps extrêmement rude, quelqu'un
„ portoit ſon enfant pour eſtre baptiſé à Charenton, l'en-
„ fant eſtant malade à la mort, on ne voulut pas le bapti-
„ ſer devant le preſche, l'enfant mourut, le pére ſe révolta.
„ V. Pour le Sacrement meſme, il eſt certain, que l'An-
„ tiquité donne à entendre, qu'il y a bien quelqu'autre choſe.
„ Pleuſt beaucoup de ſauſſetez, Moulin auſſi. VI. Pour la
„ Prédeſtination, il eſt mal-aiſé de ne tirer la conſéquence.
„ *Deus eſt author mali.* VII. Pour le libéral arbitre, Mr. Cal-
„ vin fait dire à S. Augustin, ce qu'il ne dit pas. VIII. Pour
„ les bonnes œuvres, il y a quelque autre choſe qu'on ne
„ dit, pour le moins il les faudroit plus preſcher. Mr. Per-
„ rot diſoit une fois à Geneve, qu'on avoit trop preſché la
„ juſtification par la ſeule foy: il eſt temps qu'on parle des
„ œuvres. IX. Pour la deſcente aux Enfers, Mr. Calvin parle
„ trop cruement. Je ſçay que Mr. Calvin a eſté grand perſon-
„ nage, mais ſes diſciples empirent les affaires. Il y a un vrai
„ Phariſaïſme. Mr. Goubert taſchoit un jour de faire tenir
„ les Inſtituts de Mr. Calvin. Je ſuis en la plus grande peine
„ du monde. D'un coſté & d'autre je ſuis mal, nonobſtant
„ qu'il y a des gens doctes, graces à Dieu, qui m'aiment".
Utenbogaert ajoûte qu'il répondit à Cafaubon, que tout ce que celui-ci venoit de dire, méritoit qu'on y penſât mûrement. Qu'il trouvoit auſſi bien des choſes à dire. Qu'à l'égard de la Prédeſtination, il ne voyoit pas qu'on pût le diſpenſer de tirer de pluſieurs choſes, dites par Calvin, la conſequence, que Dieu eſt auteur du péché: que cependant il ne falloit pas innover, de peur de diviſer encore davantage les Egliſes. Alors Caſaubon demanda, ſi Arminius n'avoit pas auſſi quelque ſujet de ſe plaindre? Utenbogaert répondit qu'il en avoit aſſez, mais que ſon principal deſſein étoit de réunir les Chrétiens; & qu'il croyoit que le meilleur moyen d'y réuſſir, étoit de diſtinguer entre les Points Fondamentaux & Non-fondamentaux; pour ſe tenir fermement aux premiers, & pour avoir une liberté raiſonnable par rapport aux autres: ſur quoi Caſaubon s'écria, *à les ſaintes penſées!* Utenbogaert ajoûta qu'Arminius avoit eu deſſein de propoſer ſes idées dans un Synode, & qu'on lui avoit cauſé bien du chagrin. Il lui raconta enſuite ce qui ſe paſſoit touchant la tenue d'un Synode. La conférence fut interrompue par l'arrivée de Mr. Reygersberg. On voit que Caſaubon penſoit différemment de Calvin ſur divers articles, & qu'il étoit ami du ſupport mutuel & de la toléraнce, en quoi tous eux qui aiment l'Humanité & la Religion ſeront de ſon avis, quoi qu'en puiſſent dire ceux qui ont leurs raiſons pour aimer la perſécution.

[*L*] *Henri Roſeus, un de ſes Collégues, y travailla avec ſuccès.*] Comme cette affaire fraya les voyes à la fuite d'Utenbogaert, il eſt néceſſaire de la développer avec quelque détail. Il y avoit dans l'Egliſe de la Haye, outre Utenbogaert, trois autres Miniſtres. Bernard la Faille, & Jean Lamotius, leſquels, quoique Contre-remontrans, aimoient la paix, & tâchoient de la maintenir. Roſeus, le plus jeune, avoit été intime ami d'Utenbogaert, auquel il avoit de grandes obligations (27); dans les commencemens il avoit témoigné ne pas s'éloigner des ſentimens des Remontrans, juſqu'à l'an 1612. Depuis ce tems-là il changea de langage; il ſe déclara d'abord vivement contre Vorſtius, qui avoit été ſon Maître, & qui avoit lui-même recommandé (28), & pour lequel il avoit témoigné beaucoup d'eſtime. Enſuite il tâcha dans ſes Sermons quantité de traits viſulens contre les Remontrans, ſans les nommer, mais d'une maniére aſſez claire, pour faire entendre à qui il en vouloit. En l'année 1615 il s'expliqua plus ouvertement. Utenbogaert diſſimula pendant longtems, de peur de donner occaſion au Schiſme. Il évitoit de parler dans ſes Sermons des articles controverſés, & ſe contentoit de dire ſon ſentiment ſans réfuter celui des autres. Mais enfin Roſeus revint ſi ſouvent à la charge, & avec tant d'emportement, qu'Utenbogaert crut que ſon honneur & ſon devoir l'obligeoient de ſe défendre, non-par forme de plainte contre perſonne, mais par voye d'expoſition de ſes ſentimens ſur tous les Articles de la Religion Chrétienne, afin de mettre le Troupeau en état de juger, s'il devoit être mis au rang des faux Docteurs, des Séducteurs, des Loups, des Renards, des gens qui n'avoient point de Dieu, qu'on devoit éviter; qu'on ne devoit pas recevoir chez ſoi, ni ſaluer, pour ne pas communiquer à leurs mauvaiſes œuvres, dont on avoit parlé depuis ſi longtems, & ſi fréquemment. Utenbogaert choiſit pour exécuter ſon deſſein le Dimanche 6 Septembre de l'année 1615. Après avoir expliqué ſes ſentimens, il exhorta ſes Auditeurs à ne point ſe porter au Schiſme pour l'amour de lui, ni de perſonne, mais de conſerver l'unité, proteſtant même qu'il aimeroit mieux ſe retirer, que d'être cauſe que la diviſion ſe mît dans un Troupeau, qu'il avoit ſervi pendant tant d'années, & qui lui étoit ſi cher. Quantité de perſonnes jugérent qu'il s'étoit ſuffiſamment juſtifié contre les ſoupçons qu'on avoit eu de lui, & contre l'accuſation de vouloir faire un Schiſme. Des perſonnes de diſtinction s'employérent même à le récocilier avec Roſeus, mais ſans ſuccès. Ce dernier en vint à un éclat, & porta deux jours ayant la Communion, le 9 Octobre, plainte dans le Conſiſtoire contre Utenbogaert, comme tendant à faire un Schiſme dans l'Egliſe. Il ſe plaignit auſſi que ſon Collégue avoit tâché de le rendre odieux, & de faire retomber ſur lui la haine d'une diviſion, demandant qu'on examinât le Sermon en queſtion. Il reprocha même au Conſiſtoire, qu'il laiſſoit faire à Utenbogaert tout ce qui lui plaiſoit, & qu'il ne faiſoit qu'aller & venir pour ſemer la diviſion. La conteſtation fut longue, Roſeus déclara qu'il ne pouvoit communier de la main d'Utenbogaert, ni même avec lui. La Faille & Lamotius prirent le parti de ce dernier, & exhortérent Roſeus à ne point troubler la paix. Il foutint ce qu'il avoit avancé, & ajoûta de nouvelles accuſations contre Utenbogaert qui y répondit. On conclut enfin que Roſeus délivreroit ſes griefs par écrit, pour que ſon Collégue pût y ſatisfaire. Le premier s'abſtint de la Communion, & pluſieurs avec lui, ce qui fut comme le premier ſignal du Schiſme. Le 14 d'Octobre l'affaire fut remiſe ſur le tapis, après bien des diſcours de part & d'autre, on ſe ſépara ſans rien conclure. Il y eut depuis pluſieurs Aſſemblées ſur ce ſujet; enfin le Conſiſtoire dreſſa un Acte d'accommodement, auquel Utenbogaert déclara qu'il ſe ſoumettoit, mais Roſeus n'en voulut jamais faire autant. Au-contraire le 20 Décembre, il prêcha d'une maniére ſi emportée, que quelques Membres des Etats de Hollande, qui avoient entendu ſon Sermon, en pondérent des plaintes dans leur Aſſemblée. Les Etats manderent la Faille & Lamotius, & leur ordonnérent de faire aſſembler le Conſiſtoire le lendemain, afin de prendre des meſures pour prévenir de tels excès, contraires aux Réſolutions de LL. NN. & GG. PP. Les deux Miniſtres rapportérent aux Etats le 22, que l'affaire n'avoit pu ſe terminer, & avoit été renvoyée au Mécredi ſuivant. Ils expoſérent enſuite ce que le Conſiſtoire avoit fait pour rétablir la paix, & réconcilier Utenbogaert & Roſeus; on leur demanda l'Acte d'accommodement, qu'ils délivrérent. Après l'avoir examiné, les Etats firent venir Roſeus dans leur Aſſemblée, & après lui avoir témoigné combien ils étoient mécontens de ſon dernier Sermon, ils l'exhortérent à ſe ſoumettre à l'Acte d'accommodement; ils lui demandérent, s'il ne voulloit pas vivre déſormais en paix avec ſes Collégues, conformément aux Réſolutions des Etats, qui jugeoient qu'il n'y avoit point de lieu où le Schiſme dût être moins toléré qu'à la Haye, qui étoit le lieu où ils tenoient leurs aſſemblées, & où réſidoit ſon Excellence (le Prince Maurice) auſſi bien que les autres Collégues du Gouvernement & les Cours de Juſtice. Roſeus répondit, qu'il ne croyoit pas avoir rien dit, qui ne fût conforme à la Parole de Dieu, & qui ne fût néceſſaire pour l'explication du Texte ſur lequel il avoit prêché. Que s'il s'étoit abſtenu de la Communion, c'avoit été parce qu'il avoit été ſcandaliſé du Sermon dans lequel Utenbogaert avoit fait une Confeſſion de foi, ſans en avoir donné avis au Conſiſtoire. Qu'il ne pouvoit entretenir aucune union ni aucune charité Chrétienne avec lui, tandis qu'il n'étoit pas uni avec l'Egliſe publique. Que du reſte il n'avoit aucun démêlé perſonnel avec Utenbogaert, mais ſeulement ſur la doctrine. On lui dit, qu'après la Conférence tenue à la Haye ſur les cinq Articles, les Etats avoient jugé à propos pour de très-fortes raiſons, de ne rien décider touchant la diverſité des opinions qui ſe trouvoient parmi les Théologiens; mais de déclarer ſeulement que cette diverſité de ſentimens ne devoit pas faire rompre les liens de la Charité fraternelle & Chrétienne. On ajoûta, qu'on ne ſouffriroit plus qu'il contrevînt ouvertement aux Réſolutions des Etats, & à celles du Conſiſtoire. Roſeus perſiſta dans ce qu'il avoit dit, & on le fit retirer. Les Etats ordonnérent au Conſiſtoire de travailler de-nouveau à l'engager à accepter le projet d'accommodement, à vivre en paix avec ſes Collégues, & à communier avec eux; & qu'au cas que cela ne fût pas fait au bout de quinze jours, on en donneroit avis aux Conſeillers Députés. On exhorta de-nouveau Roſeus, qu'on fit rappeller, à bien penſer à ce qu'il avoit à faire; mais il témoigna être toujours dans les mêmes diſpoſitions. Deſorte qu'on réſolut, que ſi dans la quinzaine, il paraiſſoit par le rapport, qu'il n'avoit pas changé de ſentimens, les Conſeillers-Députés, par ordre des Etats, le ſuſpendroient proviſionnellement des fonctions de ſon Miniſtére (29). Utenbogaert prévoyant les ſuites de l'obſtination de Roſeus, pria le 4 Janvier 1616 Meſſieurs Van der Myle & Hogerbeets, de faire entendre au Penſionnaire, & par lui aux Etats, qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'ils 4ui permiſſent de ſe retirer de la Haye, puiſqu'il ſavoit que Roſeus prendroit occaſion des oppoſitions qu'il rencontroit de faire un Schiſme, & de former une Aſſemblée à part. Utenbogaert fit enſuite lui-même cette propoſition à Barnevelt, qui ne l'agréa point. Roſeus, toujours opiniâtre, fut enfin ſuſpendu des fonctions de ſon Miniſtére: il ſe retira à Ryſwyck, où il forma une Aſſemblée particuliére (30).

[*M*] *L'on découvrit clairement par les converſations que Barnevelt & Utenbogaert eurent avec le Prince Maurice, qu'il favoriſoit les Contre-Remontrans.*] Juſques-là le Prince ne s'étoit point mêlé dans tout ce qui s'étoit paſſé. Barnevelt jugea à propos de l'entretenir là-deſſus; il lui détailla toutes les broüilleries, & ajoûta; *qu'il étoit clair, qu'on travailloit à former un Schiſme public, que les Etats de Hollande ne pourroient*

(27) *Vie d'Utenbogaert.* p. 10.

(28) Ibid. p. 82.

(29) Tout ce détail eſt tiré de la Relation des Etats du 22 Décembre 1615, qu'on trouve dans le *Vie d'Utenbogaert.* p. 130 132.

(30) Ibid. p. 132-138.

Utenbogaert continua à vouloir se retirer, mais Maurice lui-même s'y oppoſa, & dit que *ſeul il valoit bien cinq ou ſix Miniſtres Contre-Remontrans* (r). Cependant les choſes s'aigrirent de plus en plus, & le Prince s'expliqua très-fortement contre lui, non ſeulement en particulier à la Princeſſe Douairière d'Orange, mais en public. Utenbogaert ſe préſenta le 29 Avril 1617 aux Etats de Hollande, dans l'Aſſemblée deſquels ſe trouvoit alors le Prince; ils les ſupplia de lui permettre de ſe retirer, & déclara qu'il étoit prêt à quitter le Pays-même, ſi on le jugeoit à propos, puiſque bien des gens l'accuſoient d'être l'auteur des troubles, à qui ſa retraite feroit ſans-doute plaiſir. Etant ſorti, le Prince dit qu'*il vouloit ſe retirer après avoir tout brouillé, & qu'il falloit le faire reſter pour aider à rebrouſſer tout*: il ajoûta; que *c'étoit-là une propoſition concertée entre Barnevelt & lui, pour empêcher qu'on ne prît aucune réſolution* (t). L'appui que Maurice accordoit aux Contre-Remontrans leur donna du courage, bientôt ils s'emparérent d'une Egliſe, & le Prince n'alla plus entendre que ſes Miniſtres de ce Parti. Le 13 Mars 1618 Utenbogaert déclara au Conſiſtoire de vive voix & par écrit, qu'il ne pouvoit plus continuer à exercer ſes fonctions, & qu'il ſouhaittoit qu'on lui accordât ſa démiſſion: après bien des délibérations, on lui délivra le 16 Avril un Acte honorable, mais non un Acte abſolu de congé: il déclara cependant qu'il ſe tenoit pour dégagé, mais qu'il ne refuſeroit pas ſes ſervices à l'Egliſe, tant qu'il demeureroit encore à la Haye (*t*). Maurice ayant fait arrêter Barnevelt & d'autres Membres des Etats, le 29 Août de la même année, Utenbogaert, par l'avis de quelques-uns de ſes amis, partit le même ſoir pour Anvers (*u*). La première choſe qu'il fit après ſa retraite, ce fut d'écrire une longue Lettre apologétique au Prince (*w*): il aſſure qu'elle fut rendue, mais il ajoûte qu'il ignore quel effet elle produiſit. Le 29 Octobre le Synode de Sud-Hollande le fit citer à y comparoître le 4 Novembre, pour rendre raiſon de ſa conduite: on n'ignoroit pas néanmoins, qu'il ne pouvoit y être ce jour-là: ce qui n'empêcha pas de pouſſer les procédures, & de prononcer une ſentence de dépoſition contre lui, & de ſuſpenſion de la Ste. Cene (*x*). Le fameux Synode de Dordrecht commença ſes ſéances dans le même mois de Novembre. Utenbogaert étoit toujours à Anvers, d'où il écrivit une grande Lettre à la Princeſſe d'Orange [*N*]. Au mois de Mars de l'année 1619, on envoya les Sergens de la Juſtice & des

(r) *Wic-Quef. tom. 1. part. 2. pag. 137.*

(t) Ibid. p. 179.

(t) Ibid. p. 255-259.

(u) Ibid. p. 190.

(w) Ibid. p. 219-236.

(x) Ibid. p. 239.

(11) Ibid. p. 139.

(12) Ibid. p. 140-145.

plus ſe diſpenſer de demander le concours de ſon Excellence, pour le maintien de leur autorité. Le Prince parut un peu ſurpris & ému à ce diſcours, & témoigna à Barnevelt, qu'il ſouhaittoit qu'on ne le mêlât point du tout dans ces différends, & qu'on le laiſſât neutre. Parlant enſuite de Roſeus, Maurice dit qu'il y avoit longtems qu'il ne lui avoit parlé, & qu'il ne l'avoit vu qu'une fois depuis peu. Utenbogaert étant venu à ſon tour ſur le tapis, le Prince dit que *c'étoit le meilleur Predicateur qu'il eût jamais entendu*; à quoi il ajoûta d'autres louanges. La converſation tomba auſſi ſur les ſentimens de notre Théologien, particuliérement ſur la Providence à l'égard du Mal moral: le Prince dit, que ſelon l'opinion d'Utenbogaert, il falloit attribuer le Mal, non au Decret de Dieu, mais à ſa permiſſion, d'où le Prince conclud, qu'Utenbogaert donnoit à Dieu le gouvernement de la plus grande partie de ce qui arrivoit dans le Monde, c'eſt-à dire du Mal. Barnevelt rendit cette converſation à Utenbogaert, jugeant qu'il devoit être inſtruit de ce que Maurice penſoit, pour lui donner des éclairciſſemens (11). Le 5 Février Utenbogaert fut voir le Prince, & lui dit qu'il ſavoit de bonne part, que l'on cherchoit à prévenir ſon Excellence contre lui, en diſant, qu'il étoit l'Auteur des troubles, qu'il correſpondoit avec les Jéſuites, qu'il cherchoit à changer la Religion que le Pere Guillaume ſon pére avoit établie dans les Provinces, qu'il étoit la cauſe de la ſuſpenſion de Roſeus; que quoiqu'il ſe flattât que ſon Excellence, qui avoit vu ſa conduite depuis tant d'années, le connoiſſoit mieux, il eſpéroit qu'il lui ſeroit permis d'être entendu ſur ces calomnies; & qu'il étoit prêt, ſi S. Exc. & les Etats le trouvoient bon, de ſe demettre de ſon Miniſtére, & d'être un ſimple Membre de l'Egliſe pour prévenir tout Schiſme. Le Prince lui répondit, qu'il tenoit toutes ces accuſations pour des calomnies; qu'on ne remédioit à rien, en quittant volontairement le Miniſtére, ou en ſe chaſſant les uns les autres, mais qu'il falloit s'accommoder; & il demanda à Utenbogaert quel moyen il y avoit pour y réuſſir? Celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit ni directement ni indirectement chaſſé ni Roſeus ni aucun autre du Miniſtére; qu'à l'égard d'un accommodement, il étoit difficile que ni lui, ni aucun de ceux qui paſſoient pour avoir pris parti, puſſent en trouver le moyen, après avoir eu enſemble des Conférences ſans fruit; que c'étoit à ſon Excellence & aux Etats, qui devoient veiller ſpécialement à la tranquillité du Pays & de l'Egliſe, à entreprendre cette affaire, & à donner la loi, ſelon les régles de l'équité, aux Sujets. La Prince repliqua, que cela ne ſe pouvoit faire par la voye d'autorité, & il voulut qu'Utenbogaert propoſât quelque autre expédient. Utenbogaert répondit, qu'il n'en connoiſſoit aucun, pour contenter les deux Partis, que de les ſéparer par autorité publique, ou de les unir par une Tolérance mutuelle, & que ſauf meilleur avis, il jugeoit le dernier parti le plus avantageux. Le Prince en convint, mais jugeoit cependant qu'il falloit que chaque Parti eût une Egliſe, dans laquelle il prêchât ſelon ſes ſentimens. Utenbogaert lui demanda, comment on ſeroit pour la Communion? Le Prince dit, qu'il falloit auſſi que chacun communiât à part. Utenbogaert repliqua, que ce n'étoit pas-là une union par voye de Tolérance mutuelle, mais un Schiſme formel, ſujet à de grands inconvéniens; il preſſa fortement le Prince de ne point ſe favoriſer; mais il ne gagna rien, & la converſation ſe termina par la propoſition que fit Maurice d'une nouvelle Conférence entre les plus échauffés des deux Partis: mais notre Théologien n'eut pas de peine à faire ſentir, qu'on ne pouvoit ſe promettre aucun ſuccès d'une pareille Conférence (12). Cette converſation, & quelques autres ne permirent pas de douter que Maurice ne fût favorable aux Contre-remontrans; & l'on ne doit pas en être ſurpris, quand on ſe rappelle les intérêts politiques qui ſe mêloient dans toute cette affaire.

[*N*] *Utenbogaert étoit toujours à Anvers, d'où il écrivit une grande Lettre à la Princeſſe d'Orange.*] Louiſe de Coligny, Veuve de Guillaume I. étoit une Princeſſe ſage & modérée, qui avoit beaucoup d'eſtime pour Utenbogaert; elle entretint commerce avec lui pendant ſon exil. Comme la Lettre dont il s'agit, datée du 14 Février 1619, ne ſe trouve que dans la Vie d'Utenbogaert, qui eſt en Hollandois, nous croyons faire plaiſir à ceux qui n'entendent point cette Langue, d'en donner ici un Extrait. Après avoir demandé excuſe à la Princeſſe d'avoir tardé à répondre à la Lettre qu'elle lui avoit fait l'honneur de lui écrire, & lui avoir témoigné la reconnoiſſance qu'il reſſentoit de l'intérêt qu'elle prenoit en ce qui le regardoit, & la conſolation qu'il trouvoit dans le témoignage de ſa Conſcience. Il lui dit (33), „ Quant à ce que (33) Ibid. p. 265. „ V. Exc. me mande du Synode; je croy que ſi on n'y euſt „ deſiré, on n'y euſt appellé avec les autres Miniſtres Remonſtrans; ce que non ſeulement on n'a pas fait, mais „ m'en a-t on tout exprès voulu fermer la porte, veu que „ fans attendre ce Synode National, quoyque tout preſt d'eſtre commencé, & que les Députez étrangers eſtoient preſque tous arrivez; on a ſi fort haſté & précipité mon affaire au Synode particulier de Deift, afin que desja dégradé de mon Miniſtère, je fuſſe rendu incapable de comparoître au National. Et voyez, je vous ſupplie Madame, l'iniquité palpable des procédures que ceux de Deift „ y ont tenuës en mon endroit. L'aſſemblée ayant eſté commencée dés le 8 d'Octobre, & duré desja ſeize jours, on ne m'y a appellé que le 29 lorſqu'elle s'alloit finir, pour donner commencement à ce beau Synode National. Encore vouloient-ils que j'y fuſſe le 4 de Novembre, ſçachant très-bien qu'il m'eſtoit impoſſible de m'y préſenter au terme préfix, voire quand je n'euſſe eſté eſloigné de Deift que d'une feule journée. La-deſſus, & ſans réterer l'adjournement une ſeule fois, ils paſſerent outre, & me dépoſerent de mon Miniſtére, voyre m'excommunierent de l'excommunication mineure (qu'on appelle), en me privant de la Communion de la St. Cêne du Seigneur: fondans ceſt arreſt inique ſur ma non-comparition, quoyque je n'euſſe eſté adjourné (comme dit eſt) qu'une ſeule fois, & que la Sentence avoit eſté desja concluë, devant que ceſt inique & unique adjournement eſtoit venu à ma cognoiſſance. Ne voyla pas de belles procédures? Je croy que le Conſiſtoire de Rome y euſt obſervé une formalité plus équitable. Qui doutera que cela n'ayt eſté ainſi pratiqué tout exprès pour me forclorre de bonne heure du Synode National, puiſqu'on eſtoit réſolu de m'y appeller perſonne de ceux qu'on auroit desja privé de leurs charges, & par conſéquent rendu incapables d'y avoir ſéance. Auſſi m'y-je entendu depuis, aſſez clairement, qu'on eſtoit pour me refuſer la feureté requiſe, ſi je me fuſſe préſenté d'y comparoître à cette condition. Ce Monde Synodal donc me tenant mort & *ſepy*, je le tiens ſemblablement pour à tous. Touchant l'*opinion que j'ay de l'iſſue de ce Synode*, puiſque V. Exc. la demande, je diray franchement que, voyant le train qu'on y prend, je n'en attens rien de bon. V. Exc. ſçait, que, paſſé long-temps, je n'ay peu me perſuader que ceux qui ont tant preſſé ce Synode, foyt Politiques, foyt Eccléſiaſtiques, ayent eu pour but d'accommoder les différends, afin de conſerver les deux parties, & les réduire à union, pour empeſcher le Schiſme & pacifier ces troubles. En cette opinion perſiſte-je encore, & croy aſſeurément que tout ce fanfare Synodal ne ſert que pour condamner les Remonſtrans avec plus d'apparence & de juſtre, & rendre leur cauſe tant plus odieuſe & puante, non ſeulement par ces Provinces Unies, mais par toute l'Europe, ſi avant que s'eſtend le nom de Réformatior, enfemble l'Autorité & le Pouvoir des Royaumes, Eſtats & Républiques qui y ont envoyé leurs Députez . . . . . V. Exc. croyt, *qu'il n'y a en ce Synode manquement de gens de bien, & que de tels on ne doivs preſumer qu'à leur eſcient ils vouldroient*

des Soldats pour viſiter ſa maiſon, croyant l'y trouver: ſa femme, & ſa belle-ſœur, avec une nièce & un neveu furent gardés ; on fit l'inventaire de tout ce qui ſe trouva, & le 19 Mars il fut cité publiquement à comparoître devant les Juges établis par les Etats-Généraux, dans l'affaire des Seigneurs priſonniers. Il étoit à Anvers, malade au lit, quand il reçut cette citation, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire aux Etats-Généraux une Lettre Apologétique, qu'il fit imprimer enſuite. On le cita une ſeconde & une troiſiéme fois, le 6 & le 15 d'Avril. Pendant les citations il écrivit à Mr. Reaal, ancien Bourguemaître d'Amſterdam, pour lui repréſenter l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & les raiſons qui l'empêchoient de comparoître devant les Juges. Le 25 Avril il écrivit auſſi au Prince Maurice, & à Madame la Princeſſe d'Orange [O]; mais le Prince fut inflexible, & le 24 Mai 1619 les Juges

„ *droient conſentir à des choſes qu'ils cognoiſtroient contraires à la* „ *vérité, raiſon, & equité.* Je ne débattray par cela, Mada- „ me, mais la queſtion eſt, ſi un homme de bien, voire plu- „ ſieurs, qu'on eſtime tels, ne ſe peuvent laiſſer tranſpor- „ ter par préjugé, ou erreur, ou trop de reſpect à l'autori- „ té humaine, ou autre paſſion & imbécillité de jugement, „ ſi avant, que meſcognoiſſans, ou diſſimulans la vérité, ils „ viennent à aider par leurs ſuffrages ceux qui ont le cœur „ de travers pour opprimer une juſte cauſe?" Il fait voir enſuite que les Conciles ne ſont point infaillibles, & que les qualités de ceux qui les compoſent, ne prouvent point qu'ils ſoient exempts d'erreur; il répond à l'imputation qu'on faiſoit aux Remontrans, *qu'ils ſe monſtrent trop revêches, & ne ſe veulent ſoubmettre en façon quelconque.* Ce qu'il dit de ceux qui compoſoient le Synode, & des procédures de cette Aſ- (16) Ibid. p. 269 270.
ſemblée eſt un tableau rempli de traits vifs (34). „ Chacun „ ſçait, Madame, que meſmes perſonnes ne doivent eſtre ju- „ ges & parties en meſme cauſe. *On ſe ſcandaliſe* néantmoins „ merveilleuſement, voire le prend-on pour crime d'Eſtat, „ lorſque *les Remonſtrans*, ſe fondans ſur ceſte reigle tant no- „ toire, *refuſent de recevoir & de recognoiſtre une grande par-* „ *tie des Synodiſtes pour juges en ceſte cauſe*, eux eſtant leurs „ parties formelles. La derniere clauſe ne ſe peut nier. Car „ tous les Députez des Egliſes de ces païs ont eſté triez ex- „ preſſément du nombre de ceux par leſquels les Remon- „ ſtrans ont eſté accuſez & condamnez auparavant: de ce „ triage s-t-on encore choiſi le Préſident, les Aſſeſſeurs, „ & les Scribes, ou Secretaires, Officiers principaux de Sy- „ node, qui y donnent la premiére voix, & en ont toute la „ conduite. Quant aux Eſtrangers, je n'en diray rien pour „ le préſent, mais voudrois bien que la véhémence extrême „ de quelques-uns d'entre eux ne fuſt ſi palpable, & que „ ceux de *Genéve* n'euſſent paſſé an & jour, monſtré ſi évi- „ demment leur grande partialité, comme ils ont faict, ès „ Lettres alors eſcrites au Conſiſtoire de Leuwarden, duquel „ Bogerman, Préſident en ce Synode, eſt membre princi- „ pal. Encore voudroy je qu'on n'euſt pas, tout exprés, & „ de conſeil délibéré, refuſé d'appeller à ce Synode des „ Théologiens eſtrangers non partiaux, comme entre autres „ les *Anhaltins*: non ſans grand myſtére. Seroit auſſi à ſou- „ haitter, qu'es Lettres de créance, ou d'envoy, que quel- „ques Eſtrangers ont apportées, on n'euſt veu tant de préju- „ gés, & marques très-viſibles de grande partialité, non ſans „ ſcandaliſer pluſieurs gens de bien, qui les ont ouy lire. „ Et où a-t-on jamais veu des procédures ſi partiales qu'en „ ce Synode? Ne diſoit-on pas tout haut aux Remonſtrans „ qu'on y avoit citez, & qui penſoient qu'on deuſt entrer en „ conférence amiable de la doctrine, qu'on n'eſtoit pas venu „ là pour diſputer, mais ſeulement pour juges? N'y traitte- „ t-on par les pauvres Remonſtrans en guiſe de criminels? „ Ne les menace-t-on pas de les faire chaſtier par le bras „ ſéculier, comme s'ils avoient commis quelque grand cri- „ me puniſſable ſelon les loix, s'ils refuſent de recevoir un „ tel Synode pour Juge? Ne les fait-on pas ſortir hors de „ l'Aſſemblée, & ne leur ferme-t on pas la porte au nez, „ pour ne point ouyr les harangues, argumens & advis que „ ces Péres Synodaux donnent ſur les Controverſes? Et voy- „ ez, Madame, je vous ſupplie, la paſſion. Auſſitoſt n'au- „ rant les Remonſtrans propoſé quelque grief contre telles „ & autres procédures induës, qu'on ne voye un Heynſius, „ Sécretaire des Politiques, frapper du poing ſur la table, „ & qu'on l'oye crier, *Ainſi le voulons, ainſi l'ordonnons,* „ *ainſi le commandons nous* ..... On tient les Remonſtrans „ autant que priſonniers, ou confinez dans la Ville de Dor- „ drecht, par des defenſes bien ſevéres & rigoureuſes qu'on „ leur fait de n'en bouger, ſur peine d'eſtre chaſtiez comme „ déſobéiſſans & rebelles à leurs Supérieurs: & permet-on „ cependant à leurs parties de faire des courvées, & courir „ en poſte vers la Haye ſi ſouvent qu'ils veulent, y former „ des plainctes contre les Remonſtrans à leur plaiſir, pour „ en apporter des Réſolutions telles qu'ils deſirent, & con- „ traindre les Remonſtrans de ſuivre tel ordre qu'il plaiſt „ auxdites leurs Parties de leur preſcrire, ſans qu'il leur ſoit „ permis d'y rien contredire. Encore refuſe-t-on d'ac- „ cepter de la main des Remonſtrans aucun eſcrit ſervant à „ leur juſtification, ſans congé des Seigneurs Politiques; & „ ceux-cy ne l'accordent point s'ils ne ſont auparavant bien „ informez de l'intention des Synodiſtes". On voit par la fin de la Lettre, que la Princeſſe s'intéreſſoit véritablement en ce qui regardoit Utenbogaert. „ Au reſte, Madame, „ *afin de-t-il*, tant que je reſpireray, je me ſouviendray tous- „ jours des conſolations de V. Exc. pour les revenger par „ toutes ſortes d'humbles ſervices, là où l'occaſion ſe pré- „ ſentera. Et afin que V. Exc. ſoit aſſurée de moy de temps „ en temps, je ne faudray de la rendre certaine continuelle- „ ment, du lieu de ma réſidence, pour y recevoir ſes com- „ mandemens, preſt de rendre toujours à V. Exc. bon comp- „ te de toutes mes actions".

[O] *Le 25 Avril il écrivit auſſi au Prince Maurice, & à Made- me la Princeſſe d'Orange.*] Dans ſa Lettre au Prince il ſe juſ- tifie des choſes qu'on lui imputoit, tant pour les Affaires Politiques que pour la Religion, & il le conjure par la conſi- dération de ſes ſervices paſſés, & de ſes cheveux blancs, de (15) Ibid. p. 280-281.
vouloir permettre qu'il finiſſe ſes jours en paix (35). On voit par ſa Lettre à la Princeſſe, combien elle avoit à cœur ſes intérêts, & en même tems le peu de fruit qu'il attendoit de ſa démarche auprès du Prince, & les deſſeins qu'il avoit à l'égard d'un lieu de retraite (36).

(16) Ibid. p. 284-286. & Resol. Prov. Hiver. p. 588.

„ Madame,

„ Si je dis qu'après Dieu je vous doibs en quelque manié- „ re ce qui me reſte de vie, je ne mentiray pas, tant ſont „ grandes les conſolations que la charité de V. Exc. a vou- „ lu départir à moi & à ma chere compagne durant ces ru- „ des eſpreuves, outre le ſoin aſſidu que V. Exc. a eue de „ moy, avec telle eſmotion d'entrailles, que je ne ſçay ſi „ une bonne mére ſe ſçauroit avoir plus cuiſante à l'endroit „ du fruict de ſon ventre, quand elle le verroit aux abois de „ la mort. Non ſeulement le rapport que m'en a fait par ſes „ Lettres celle qui par ennjunction de mariage, & l'affection „ vrayement conjugale qu'elle me porte, participe le plus „ à mes afflictions, me fait dire cecy; mais j'en ay en mon „ ame un ſentiment tout vif, & une perſuaſion ſi ferme, „ qu'il m'eſt advis qu'il eſt preſque impoſſible que je ne de- „ meure debout par la divine grace, tant que V. Exc. ne „ changera de bonne volonté en mon endroict. Or croy je „ fermement qu'elle ne variera point, tant qu'elle croira & „ verra mon innocence oppreſſée, & ma droiture foulée aux „ pieds ..... Grande Princeſſe, quels changemens! quel- „ les procédures! quelles perſécutions! Je les ay préveu & „ prédit. Ceux qui m'oulrent, penſoient que je reſvois, „ diſant que ce n'eſtoit que le ſonge d'une teſte mélancho- „ lique. Mais je laiſſe cela pour retourner à mes affaires. „ J'ay reçeu la Lettre d'addreſſe du perſonnage que V. Exc. „ cognoiſt. Je luy en ſeray redevable toute ma vie, quoy- „ que je ſçache fort bien que cela vient d'une autre ſource. „ Mais voyant mon Procés (ſi Procés ſe doibt appeller) ſur „ le point d'eſtre vuidé, je n'ay trouvé bon de bouger en- „ core, mais ſuis réſolu d'attendre de pied coy pour la fleſ- „ triſſure reçeuë, adviſer au moyen de l'effacer, & me ren- „ dre en lieu plus ſeur à ceſte fin. V. Exc. m'affligne la Fran- „ ce. C'eſt bien mon deſir, ſi ma chere moitié ſe peuſt ré- „ ſoudre de m'y ſuivre, & que j'euſſe moyen de l'y attirer „ par quelque advis aſſeuré, que nous pauvres exilés y pour- „ rions vivotter, avec quelque commodité en repos, prin- „ cipalement en ceſte noſtre vieilleſſe, approchans tous deux „ peu à pen des bords du foſſé. Je ſerois bien délibéré d'y „ faire une courſe pour voir, &, comme on dit, prendre „ langue: mais comme l'addreſſe que j'ay ne parle que de „ Dieppe, je ne ſçay, eſtant-là, où me rendre plus avant, „ Dieppe n'eſtant propre pour ma réſidence, ainſi que l'on „ me dit. Le voyager coulte, & faudra, après que ſes trois „ Fiſeaux m'auront mis en chemiſe, que je meſnage ce que „ ma très-dolente femme me fournira pour mes néceſſitez, „ ſans dépendre beaucoup à tracaſſer çà & là en incertitude. „ On me parle fort de Rouen, & j'y ay quelque inclina- „ tion: mais outre ce que mon ennemy eſpital qui eſt le ca- „ tharre, y domine (à ce que j'entens) par les brouillars „ ennuyeux que eſuſe la montagne voiſine, qui preſques „ l'environne toute, au moins juſques à la riviére, on ma „ dit que je n'y ſeray pas bien ſeur. Orléans on quelque lieu „ voiſin m'agréeroit plus, ſi j'y avois de la cognoiſſan- „ ce..... Si V. Exc. cependant daigne me faire quel- „ que nouveauté plus particuliére, je la recevray à gré, „ & la ſuivray autant que je pourray..... V. Ex. „ verra ce que j'eſcris & envoye préſentement à ſon Ex. „ Non en eſpérance que ce cœur, plus dur qu'acier, s'amoi- „ lira, mais pour ma deſcharge, pour le rendre inexcu- „ ſable, & pour préparer le tout à une autre Apologie plus „ ample, que je médite, & laquelle Dieu aydant ſuivra mon „ arreſt bientoſt, quand je ſçauray les cauſes ſur leſquel- „ les il ſera fondé. Mais quoy? vivray-je? hier me vint „ un advertiſſement de la Haye de bien bonne part, que „ j'euſſe de bien prendre garde à ma perſonne, veu qu'on „ eſtoit réſolu de m'avoir vif ou mort, quand bien on m'i- „ roit prendre ou aſſaſſiner dans une Ville bien murée & cloſe. Pauvres fots! penſent-ils que ma vie ou mort dépen- „ de d'eux? Non, Madame, ma vie eſt en la main de Dieu, „ lequel la garantita des leurs, s'il luy plaiſt: Si non, ſa „ ſainéte volonté en ſoit faite". A l'égard de l'avis donné à Utenbogaert du deſſein qu'on avoit contre lui, l'animoſité, qui régnoit en ce tems-là, rend la choſe aſſez croyable; bien des gens étoient capables de tout tenter pour faire leur cour au Prince, qui haiſſoit alors Utenbogaert autant qu'il l'avoit aimé autrefois.

[P] *Sans*

Juges le condamnérent à un banniſſement perpétuel, ſous peine de la vie s'il rentroit ſur les Terres des États, & déclarérent tous ſes biens confiſqués, ſans néanmoins exprimer ſur quel crime la ſentence étoit fondée [P]: elle fut d'abord exécutée, & toute la grace qu'on accorda à ſa femme, ce fut de lui permettre de racheter tout, après qu'on l'eût fait taxer ſous ſerment; mais elle fut obligée de quitter ſa maiſon, qui fut occupée d'abord par un Ecoſſois qui étoit au ſervice du Prince: il y demeura juſqu'à la mort de Maurice, & alors le Miniſtre Roſeus trouva moyen d'y entrer (y). Utenbogaert fut fort embarraſſé ſur le parti qu'il prendroit, comme on le voit par une de ſes Lettres à la Princeſſe d'Orange [Q]. Vers la fin du mois de Juin, le Prince Frédéric-Henri, frére de Maurice, paſſa par Anvers,

(y) Ibid. P. 324. 325.

[P] *Sans néanmoins exprimer ſur quel crime la ſentence étoit fondée.* Les Juges ſe trouvérent embarraſſés à ſpécifier le crime dont on l'accuſeroit, & n'étant pas d'accord entre eux, ils conſultérent la Cour de Hollande ſur ce qui ſe pratiquoit en pareil cas. La Cour répondit, que l'uſage étoit d'exprimer la nature du crime, autant qu'il étoit connu. Mais les Juges ne ſachant quel nom donner à ce dont on pouvoit accuſer Utenbogaert, le condamnérent, ſans dire depuis il étoit coupable. Il aſſure (37) que Sylla, un de trois Fiſcaux employés dans toutes les procédures qu'on fit en ce tems-là, répondit à ſa femme, qui lui en demanda la raiſon, que les *Juges ne s'accommodoient pas de brochures:* ce qui vouloit dire, que les Juges avoient eu peur, que s'ils ſe hazardoient à nommer le crime d'Utenbogaert, il ne fît imprimer inceſſamment un Ecrit, pour mettre ſon innocence au jour. On voit ce qu'il en penſoit dans une Lettre qu'il écrivit le 29 Mai à la Princeſſe d'Orange (38).

(37) Ibid. p. 188.

(38) Ibid. p. 189-190 & *Engl. Pract. Virtue*, p. 324.

„ Madame,

„ Ne diſois-je pas que ce cœur d'acier demeureroit inflexible? Qu'ont effectivé tant de prières & ſupplications équitables? & meſme l'Interceſſion de V. Exc. pour moy ſon trés-humble Serviteur? Rien. On n'a taſché de proceder contre moy à toute rigueur, juſques à confiſquer mon bien, & me bannir à perpétuité hors de ma patria (à laquelle j'ay tant fidellement ſervy) ſur peine de la vie, ſi j'y reviens jamais. On me mande qu'on euſt moderé la rigueur, ſi au-lieu de me juſtifier j'euſſe voulu recognoiſtre faute en aucune maniére: mais le pouvois-je, le debvois-je faire, ſans en eſtre convaincu par ma conſcience propre? L'Edict d'adjournement ne m'en donnoit ouverture quelconque: voire au propre lieu où on en devoit dire quelque choſe, on n'y met qu'un *&c cætera*. Je m'attendois qu'enfin, mon Arreſt de banniſſement en euſt dit quelque choſe; mais pas un ſeul mot. La légende du feu Neſtor de noſtre païs, Monſieur de Barnevelt, de bonne mémoire (avec lequel on penſoit me tirer en ſocieté de crime), ne dit auſſi rien qui me touche, hormis qu'il y eſt parlé d'une *Deliberation*, en laquelle on ſeroit entré quelque jour en ma maiſon. Je ſuis bien aiſe que ce qu'on qualifioit auparavant *Reſolution*, eſt nommé maintenant *Deliberation*, ce qui ſeroit diminuer la faute de beaucoup, s'il y en avoit aucune: mais il n'y a eu, à la vérité (là où j'aye eſté préſent) ni Délibération ni Réſolution. On avoit dit à V. Exc. qu'*à la vuidange de mon Procés on ſeroit des choſes horribles*. Maintenant elles ne comparoiſſent nulle part, ſinon ès horribles peines auſquelles on condamne un innocent. Eſt-ce pour m'oſter le moyen d'une juſtification punctuelle? Je le croy. Me voyla donc réduit aux termes, ou de me taire du tout (auquel cas mon ſilence ſera tenu pour confeſſion de Crime) ou, que voulant parler, ja devine, & que reſpondant à l'adventure & par conjectures, je donne quelque part à mes haineux le baſton en main pour me frapper, à la façon de l'Inquiſition d'Eſpagne, laquelle ne déclare pas aux prétendus criminels leurs crimes, ains ſans les charger ſpécialement de ceci ou de cela on veult qu'ils y penſent, & s'accuſent eux-meſmes. Le plus grief eſt, qu'en me banniſſant ſi cruellement ſans dire pourquoy, & diſſimulant les meſchancetez que j'aurois commiſes, & par leſquelles les Juges auroyent eſté meus de me chaſtier ſi rigoureuſement, on me ferme en effect les portes de toute l'Europe, ſi les Magiſtrats des lieux, eſquels je voudrois peut-eſtre me retirer, ne voudroient adjouſter foy aux proteſtations que je leur pourroy faire en gros de mon innocence. Pleuſt à Dieu donc qu'on y euſt exprimé mon crime, & nommément celuy d'avoir voulu innover ou changer la Religion, quand bien l'attention euſt deu emplir la moitié davantage des feuilles qu'on a employé contra feu Mr. l'Avocat. Car encore que telle accuſation euſt eſté fauſſe, ſans fondement, & pleine d'iniquité, elle euſt au moins effacé d'autres opinions & imaginations ſiniſtres, que les Eſtrangers, mal inſtruicts de nos affaires, pourroient avoir conceus à mon deſavantage, oyans parler d'un ſi cruel arreſt donné contre moy. Pourquoy ne l'a-t on pas fait? Eſt-ce que, ſçachans combien il eſt odieux de perſécuter quelqu'un ſimplement pour le faict de la Religion, on s'eſt contenté de dire, *qu'ayant eſté adjourné je ne fuis comparu*, pour donner ſoupçon, que ſentant ma conſcience chargée des crimes bien atrocez, je n'ay oſé comparoiſtre, & ainſi me nuire davantage? J'en ay quelque opinion, & il y a des arguments qui me le perſuadent. Quoy qu'il en ſoit, voicy banni & exilé de ſa Patrie pour jamais, & réduit comme à la beſace celuy, qui tant d'années l'a ſervi, & ſemé à V. Exc. & à tant d'autres la ſemence ſpirituelle. L'ay-je mérité? j'en appelle les conſciences meſmes de mes perſécuteurs & juges, ou ſi elles ſe trouvent cautériſées & ſans ſentiment, je provoque au jugement de Dieu, qui eſt la Juſtice meſme. Madame, que feray-je maintenant? où iray-je? voycy ma réſolution. Ne trouvant conſeillable de m'arreſter plus longtems en ces quartiers, où je m'eſtois retiré, tant ſeulement pour adviſer plus commodément à mes affaires, à cauſe du voiſinage du lieu, mon inclination tend d'aller à Paris, pour y entendre s'il me ſera permis de vivre en France ſoubs la Sauvegarde de S. M. trés-Chreſtienne". Il prie enſuite la Princeſſe de lui procurer une Lettre de recommandation de Mr. du Maurier, Ambaſſadeur de France à la Haye; & il ajoûte „ Je ſouhaiterois auſſi que l'Exc. de „ Monſr. la Prince d'Orange voudroit pour le moins tant „ faire pour moy innocent, qu'elle fit pour ce meurtrier „ Jean de Paris (qui en ſa Cour avoit aſſaſſiné le pauvre Wa„ li) quand par ſon interceſſion (qu'elle m'octroya lorſque je „ lui en portay la parolle à la priére dudit Paris allant à la „ mort) elle empeſcha l'exécution de l'Arreſt donné contre „ luy, au regard de la confiſcation de ſon bien; aſin que la „ confiſcation du peu que j'ay ceſſant, j'aye du pain". L'affaire dont Utenbogaert parle ne ſe trouve point mentionnée dans l'Hiſtoire de ſa vie, mais Mr. Le Clerc (39) la rapporte, comme la tenant *de perſonnes bien inſtruites*, & on y voit la principale ſource de la violente haine que Maurice avoit conçue contre Utenbogaert; voici le fait, tel que cet Hiſtorien le raconte. Un certain Jean de Paris, prémier Valet de Chambre du Prince, & confident de ſes divertiſſemens ſecrets, ayant attiré un Jouaillier d'Amſterdam dans la maiſon de ſon Maître, trouva moyen d'aſſaſſiner ce Jouaillier, avec le ſecours d'un nommé Jesn de la Vigne, Hallebardier de Maurice. Le crime ayant été découvert, Maurice en témoigna beaucoup d'indignation, & déclara qu'il ſouhaitroit qu'on fît juſtice de ces Aſſaſſins, qui furent condamnés à être roués vifs. Utenbogaert fut chargé d'aller préparer Jesn de Paris à la mort, & de l'accompagner quand il ſeroit exécuté. Cet homme témoigna beaucoup de repentance de ſon crime, & pour décharger entiérement ſa conſcience, découvrit des myſtéres d'iniquité, qui firent frémir Utenbogaert, & qui étoient tels, qu'il a dit depuis, *que ſi on les voyoit écrits au Ciel, on auroit de la peine à les croire.* „ Tout prudent qu'il étoit, il „ crut qu'il étoit de ſon devoir d'en dire quelque choſe „ à celui qui y étoit le plus intéreſſé, pour l'obliger à en „ demander pardon à Dieu, & à tâcher de l'obtenir par une „ ſérieuſe repentance; ſans attendre la derniére heure. C'étoit en effet, ajoûte *Mr. Le Clerc*, un devoir d'un véritable Ami, & d'un bon Paſteur, mais qui fut mal récompenſé, puiſque dès ce tems-là il fut entiérement disgracié".

(39) *Hiſt. des Provinces Unies.* T. II. p. 64.

[Q] *Utenbogaert fut fort embarraſſé ſur le parti qu'il prendroit, comme on le voit par une de ſes Lettres à la Princeſſe d'Orange.* La Lettre que nous avons rapportée dans la Remarque précédente, indique déjà l'embarras où Utenbogaert ſe trouvoit, il le développe encore davantage dans la Lettre du 25 Juin, où il s'exprime en ces termes (40). „ J'entends qu'on „ a la ſéjour, ou lieu où je ſuis, fort odieux. Mais où iray„ je? Ceux que j'ai tant importuné pour obtenir quelque „ adreſſe en France, me la deſconſeillent. V. Exc. ſemblable„ ments n'en parle plus. Autant qu'il y a de Principautés ou „ Eſtats en Allemaigne, Angleterre, Suiſſe, & ailleurs, au„ tant de portes fermées à moy & aux Remonſtrans. Si je „ parle de Hambourg, ou de quelque autre Ville Anzéati„ que, on m'objecte leur Alliance avec ceux qui ma perſécutent. A Coulogne il y a ſi peu de liberté pour ceux „ de la Religion qu'icy, joinct que ceux qui m'advertiſſent qu'on continue touſjours de me perſuivre, me diſ„ ſuadent cette Ville là pour des conſidérations. L'Eſpagnol „ aſt naiſtre de Weſel, auſſi bien que de ces quartiers icy, „ & ceux de la Religion n'y verront volontiers celuy que „ leurs Conducteurs ont perſuadé (peut-eſtre) d'avoir trahi „ leur Ville. V. Exc. ſçait le bruit meſchamment controuvé „ & ſemé, paſſé quelque temps, par quelques Miniſtres, & „ meſme des leurs ſur ce ſubjet. Croyez, Madame, que ce „ ſéjour préſent m'eſt autant à contrecœur, & plus que à „ ceux qui ſons tant de mine de le trouver mauvais. Il ne „ tient qu'à eux meſmes que je n'y ſois plus. Qu'ils octroient „ ſeulement à un de leurs meilleurs citoyens & combour„ geois entrée libre en ſon païs, on bien habitation aſſeurée „ en quelque lieu voiſin, comme à Culenborch, ou autre „ lieu ſemblable. Je ne faudray m'y tranſporter ſuffiſtoſt. „ Craignent-ils que demeurant icy je ne devienne Papiſte? „ Je les remercie du ſoin qu'ils ont de ma conſcience, puiſqu'ils ont bleſſé la leur propre en tant de maniéres. Encore ne ſçay-je, ſi la nouvelle d'un tel changement ne leur „ ſeroit pas fort agréable, pour coplaſtrer une bonne partie „ de leurs calomnies. Ont-ils peur que je practique contre „ leur repos? je ne penſe pas que ceux qui ne ſe ſoucient de „ l'Eléphant, aient poeur d'une mouſche. La pure vérité eſt, „ Madame, que je ne ſubſiſte icy que pour un temps, comme en lieu voiſin, & propre à donner & à recevoir des „ advis néceſſaires pour l'ordre requis à mes affaires domeſtiques, ſans quoy il m'eſt impoſſible de reſoudre du lieu, „ où

(40) *Vie d'Utenbogaert.* p. 328. 329.

vers, en allant en France: Utenbogaert lui fit demander la permiſſion de lui rendre ſes devoirs, & l'ayant obtenue, il ſe rendit au logement du Prince, qui le reçut avec beaucoup de bonté: Utenbogaert tâcha de faire connoître ſon innocence, & témoigna que malgré l'injuſtice qu'on lui avoit faite, il ne laiſſeroit pas d'aimer toujours ſa Patrie, & d'être un fidele Serviteur de leurs Excellences. Le Prince le conſola, & l'exhorta à avoir bon courage: il lui dit qu'il étoit ſon ami, & qu'à ſon retour il s'entretiendroit plus particuliérement avec lui, comptant ſur ſa probité. Qu'il falloit donner quelque choſe à l'iniquité des tems, & qu'il devoit pratiquer à-preſent les leçons de patience qu'il lui avoit données & à d'autres. Le Prince étant ſur le point de ſe mettre à table, invita Utenbogaert à dîner avec lui, mais il ne jugea pas à propos de l'accepter, & prit congé de lui. Une choſe fit grand plaiſir à notre Theologien dans cette occaſion: c'eſt que le peuple fut témoin du bon accueil que le Prince lui fit, les fenêtres de la chambre qui regardoit ſur la rue, étant ouvertes (*u*), ce qui augmenta la conſidération que l'on avoit pour lui à Anvers. (*u*) Ibid. p. 330. 331.

Il ne laiſſa pas que d'être expoſé à divers chagrins de la part des Catholiques, dont le detail nous ménéroit trop loin. Les Magiſtrats de Stade, dans le Duché de Bréme, lui écrivirent au mois de Mars 1620, pour lui offrir leur Ville, dans l'eſperance qu'il ameneroit avec lui un bon nombre de Remontrans (*m*); mais diverſes raiſons l'empêcherent de chercher une retraite de ce côté-là. On tâcha de l'arreter auſſi en Brabant, le Chancelier Peckius, Gavarelles Penſionnaire d'Anvers, le Marquis de Spinola, & le Marquis de Queva Ambaſſadeur d'Eſpagne à Bruxelles, lui firent des offres aſſez capables de tenter un homme dont on avoit conſiſqué les biens, mais il reſta conſtamment tout ce qu'on lui préſentoit (*x*) [*R*]. A la fin du mois de Mars de l'année 1620, il eut la (*m*) Reith. Pref. Vit. p. 213.

(*x*) Pit d'Utenbog. p. 339-349.

„ oh je doibve doreſnavant ſecher mon domicile. C'eſt auſſi „ l'avis de Monſr. le P. V. F. comme ma femme me rappor- „ te que je ne m'eſloignes pas encore d'icy". Ce qui augmentoit, avec raiſon, les inquiétudes d'Utenbogaert, c'eſt qu'on lui donnoit avis ſur avis, de prendre garde à lui, parce qu'on le guettoit pour l'enlever mort ou vif.

[*R*] *Il refuſa conſtamment ce qu'on lui préſentoit.*] On lui offrit non ſeulement une penſion, mais on voulut encore le tenter par la voye des préſens (41). Quand on fut inſtruit du deſſein où il étoit d'aller en France, on lui fit offrir une penſion, ſans rien exiger de lui. Il répondit qu'il étoit réſolu de ne point demeurer dans les Pays-Bas Catholiques, à moins qu'on n'accordât aux Remontrans le libre exercice de leur Religion dans leurs maiſons, ce qu'il ſavoit bien qu'on ne leur accorderoit point (42). Le Marquis de Queva, Ambaſſadeur d'Eſpagne, ayant appris qu'Utenbogaert avoit deſſein de ſe retirer en France, le manda une ſeconde fois à Bruxelles, pour l'engager à reſter dans le Pays, & il lui fit de grandes offres. Cette converſation eſt remarquable, parce qu'on y voit clairement les ſentimens d'Utenbogaert (43). Il dit d'abord au Marquis, qu'il remercioit très-humblement ſon Alteſſes de la retraite qu'elles avoient eu la bonté de lui accorder, & aux autres qui ſe trouvoient dans le même cas que lui. Il ajoûta, que ſi femme & lui ne pouvoient demeurer plus longtems en Brabant, en cas que l'on renouvellât la Guerre avec la Hollande. Et il en alléguoit ces quatre raiſons. „ Premiérement, qu'on ſoupçonneroit tou- „ jours en Hollande, qu'ils témoignoient quelque choſe au deſ- „ avantage de la ſur Patrie; & qu'il étoit reſolu, non ſeulement „ de ne rien faire de cette nature, mais encore d'en éviter même „ ne le ſoupçon. Secondement, que l'on conſigneroit le „ bien que ſa femme avoit encore en Hollande. Le Marquis „ de Queva l'interrompit, en diſant, qu'on l'en dédommageroit au double. Utenbogaert repliqua, que c'étoit ce „ que ni lui ni ſa femme ne ſouhaittoient point. En troiſié- „ me lieu, que ne faiſant & ne conſeillant rien contre ſa „ Patrie, il étoit toujours aſſeuré en Brabant, & qu'on le „ ſoupçonneroit d'entretenir des correſpondances au préju- „ dice des Pays Bas Autrichiens & de leurs Alteſſes. En qua- „ triéme lieu, qu'il ne pouvoit pas reſter en Brabant ſans s'y „ établir, & y vivre comme ſujet de leurs Alteſſes, ce qu'il „ ne pouvoit faire, ſans avoir le libre exercice de Religion, „ ce qu'il ſavoit bien qu'on n'accorderoit, & qu'on ne le „ voit point accorder". Le Marquis voyant avec quelle franchiſe Utenbogaert lui parloit, continua la converſation, & parla de la Guerre qu'on alloit peut-être recommencer avec la Hollande; il demanda à notre Theologien ce qu'il en penſoit, & du ſuccès qu'elle auroit. Il dit ne pouvoir répondre à cette queſtion, parce qu'il ignoroit quelles forces on pourroit ou l'on avoit deſſein d'employer du côté des Eſpagnols, qu'il ne ſouhaittoit pas d'en être inſtruit, & qu'il ne lui convenoit pas d'en avoir connoiſſance. Mais qu'il prenoit la liberté de dire à ſon Exc. que quoique le Roi d'Eſpagne fût le plus puiſſant Prince de la Chrétienté, ce n'étoit pas une petite entrepriſe que de recommencer la guerre avec les Provinces-Unies, dont il avoit éprouvé les forces pendant tant d'années, & qu'il connoiſſoit encore par expérience. Le Marquis lui demanda, s'il n'y avoit donc aucun moyen de faire la paix. *Oui*, répondit Utenbogaert, *ſi vous les laiſſez en repos*. Le Marquis. *On les laiſſera en repos, s'ils veulent en quelque ſorte reconnoître le Roi.* Utenbogaert. *Nos gens ne feront jamais cela.* Le Marquis. *Pourquoi non, ſi on leur accorde d'ailleurs tout ce qu'ils demandent, ſans aucune exception.* Utenbogaert. *Si le Roi leur accorde, à condition qu'ils le reconnoiſſent pour leur Souverain, il leur doit par-là tout ce qu'il leur avoit accordé: car ce qu'il demande, c'eſt à être reconnu pour Souverain; ce qui anéantiroit entre le tems tout le reſte.* Le Marquis repliqua, qu'en Eſpagne & en d'autres Pays on reconnoiſſoit le Roi pour Souverain, & que cependant les Peuples conſervoient leurs Privileges, & que S. M. leur tenoit ce qu'il leur avoit promis. Utenbogaert répondit. „ C'eſt ce „ que je ne veux pas conteſter, & je veux même le croire; „ mais les Hollandois ne ſe perſuaderont jamais qu'on leur „ tiendra parole, furtout à l'égard de la Religion, par bien „ des raiſons; mais en particulier, parce que cela ne dépend „ pas du Roi, quand même il y ſeroit diſpoſé, mais uniquement du Pape". Mais reprit le Marquis, *le Pape lui accordera une diſpenſe*. „ Je le crois, *dit Utenbogaert*, mais ce „ même Pape a le droit (ſelon le Roi) de le diſpenſer de „ tenir ſa promeſſe & ſon Serment, & de l'autoriſer à les „ violer, quand un le jugera à propos. Ce ſujet de défiance „ eſt ſi profondément enraciné dans le cœur des Hollan- „ dois, que je ne vois pas qu'on puiſſe jamais les en guérir; „ & pendant qu'il ſubſiſtera, on ne peut rien eſpérer d'eux". *N'y a-t-il au un moyen de diſſiper cette défiance?* demanda le Marquis. „ Je n'en connois qu'un ſeul, *répondit Utenbogaert*, „ & je doute même qu'il ſoit ſuffiſant. Et en tout cas je „ ſuis aſſuré que S. M. ne l'employera point". Le Marquis ſouhaitta de ſavoir quel étoit cet expédient Utenbogaert lui demanda pardon de la liberté avec laquelle il parloit, & après que le Marquis l'eut aſſuré qu'elle lui étoit agréable il lui parla en ces termes. „ Si Sa Majeſté & leurs Alteſſes vou- „ droient de leur propre mouvement, accorder la liberté de „ Conſcience aux Réformés, dans le Brabant, la Flandres „ & ailleurs: preſent en même tems les précautions néceſ- „ ſaires pour la Religion Catholique, & pour prévenir les „ factions & les ſéditions, qu'on craindroit ſous prétexte de „ Religion, moyennant auſſi qu'ils ſe couportaſſent comme „ de bons & fidéles Sujets, auſſi qu'ils y ſont obligez. Que „ du reſte il faudroit maintenir tous les Privileges du Pays, „ dans les Provinces ſoumiſes à S. M. & redreſſer les infrac- „ tions que l'on pourroit y avoir faites. Que ce ſeroit-là „ une preuve évidente des bonnes intentions de S. M. qui „ donneroit lieu de dire, qu'on n'avoit plus ſujet de dou- „ ter qu'elle ne fût de bonne foi dans ſes promeſſes aux Hollandois, quand „ elle ſe ſeroit engagée par un Traité, confirmé par Ser- „ment, déſque S. M. autoit de ſon propre mouvement, „ ſans contrainte, & par un principe de bonté pour les Sujets, „ accordé une telle liberté. S'il y a quelque choſe pour le ban- „ nir la défiance, c'eſt celui-là. Mais, *ajoûta-t-il*. je ſai „ bien que la Conſcience de S. M. ne lui permet pas de fai- „ re ce que ſe propoſe; d'ailleurs l'Egliſe Romaine, les „ Confeſſeurs, & tous ceux qui dirigent la Conſcience du „ Roi & de leurs Alteſſes, ne le leur permettroient jamais, „ quoique d'autres Princes Catholiques l'ayent fait". Le Marquis le regardant fixement: *Sa Majeſté donneta préalablement une Declaration, par laquelle elle promettra de rétablir tous les Privileges, même ceux qui ont été abolis par le nouveau Gouvernement.* „ On ſe moqueroit d'une telle déclaration, *répondit Utenbogaert*, car ils ſont déjà en poſſeſſion de ces „ privileges, que S. M. leur promettroit. Et quoique le „ nouveau Gouvernement ait violé quelques-uns des Pri- „ vileges, pour mettre les choſes ſur le pied où elles ſont, „ conformément aux deſirs du Prince d'Orange & des Mi- „ niſtres, il a déclaré que c'étoit ſans conſequence pour l'a- „ venir, & que tous les Privileges demeureroient en leur en- „ tier, ce qui ſuffit pour conſerver aux nouveaux Régens „ leur autorité: d'ailleurs cela ne regarde point la liberté de „ Conſcience, dont il s'agit ici principalement pour bannir „ toute défiance. Je dois, *continua-t-il*, prendre la liberté „ d'ajoûter encore un mot pour le ſervice de S. M. & de „ leurs Alteſſes. C'eſt que Votre Exc. & d'autres perſonnes „ conſidérables, même du Clergé, tachez de me retenir avec „ mes Frères dans le Pays, non par aucun égard pour nous, „ ou pour notre cauſe (quoique je croye que vous nous regardez „ comme des gens paiſibles, & des habitans ſoumis, qui ne „ penſent point à exciter des troubles & des ſéditions, ſous „ prétexte de Religion, comme l'expérience le fait craindre „ de la part des Calviniſtes) mais ſeulement dans l'eſperance „ que nous exciterons tôt ou tard, par le moyen de ceux „ qui ſuivent nos ſentimens, quelque ſédition dans l'une ou „ l'autre Ville, contre les Etats, pour nous joindre à vous, „ & fortifier votre Parti, ſi l'on recommence la guerre. Je „ ſuis très-perſuadé que c'eſt ce que l'on eſpére. & à quoi „ l'on ſe flatte que nous contribuerons d'ici par nos conſeils. „ Je crois donc devoir reſpectueuſement déclarer à V. Exc. „ pour le bien du ſervice de S. M. que c'eſt vainement que „ l'on attend cela de nous, & que les Remontrans des Pro- „ vinces Unies n'entreprendront jamais de ſecouër le joug „ que leurs nouveaux Maîtres leur ont impoſé, en les pri-

(41) Ibid. p. 339-348.

(42) Ibid. p. 349.

(43) Ibid. p. 349 350.

la conſolation de voir ſa Protectrice la Princeſſe d'Orange, qui paſſa à Anvers avec le Prince Frédéric-Henri ſon fils, allant en France; cette Princeſſe lui témoigna beaucoup de bonté, elle le conſola & l'encouragea, lui offrant tout ce qui dépendroit d'elle, s'il venoit en France. Mais il la vit alors pour la derniére fois, car elle mourut l'année ſuivante (y). Déterminé enfin à chercher un aſyle en France, il prit le parti d'y faire un voyage. Etant parti de Bruxelles le 16 Mars 1621, avec Adrien Bor, ils arrivérent à Paris le 23 du même mois, d'où il ſe rendit à St. Germain en Laye, où étoit la Cour. Il eut lieu d'être content de l'accueil qu'on lui fit, ſans pourtant avancer les affaires autant qu'il auroit ſouhaitté. Nous rapporterons quelques particularités de cette Négociation dans les Remarques [S]. De retour à Bruxelles le 4 Mai, il ſe rendit à Anvers, où il conclut avec Epiſcopius & Cupus d'aller s'établir en France. Durant le tems qu'il demeura en Brabant, on le ſollicita encore pluſieurs fois de s'y fixer [T], mais inutilement. Le 24 Août de la même année 1621 il partit pour Rouen, avec Epiſcopius,

(y) Ibid. p. 513.

„ vant de leurs Paſteurs & de l'exercice de leur Religion, „ pour ſubir un autre joug, qu'ils nomment l'Eſpagnol, & „ qui leur paroît beaucoup plus accablant. Aucun de nous „ ne le leur conſeillera; & quand même ils en auroient le „ pouvoir, qu'ils n'ont pas, ils ont trop d'amour pour la „ liberté, & trop de haine pour votre Nation, pour faire „ une telle démarche. Quoique l'on nous ait fait & à eux „ une grande injuſtice, on ne les contraint pas cependant „ d'embraſſer une autre Religion contre leur Conſcience". *Je ſuis ſurpris de votre conduite*, dit le Marquis, *d'autres Exilés ont mis tout en œuvre pour rentrer dans leur Patrie, & ont tâché de faciliter les moyens d'y reuſſir.* „ Ces gens-là, *replique Utenbogaert*, n'avoient en vue que leur intérêt particulier, „ & la vengeance; mais nous n'agiſſons pas par ces motifs; „ nous aimons mieux vivre dans la pauvreté & ne ſubſiſter „ que de pain & d'eau hors de notre Patrie, que d'y retour- „ ner par des voyes illégitimes; parce que nous ſommes „ Chrétiens, qui eſpérons une meilleure vie, & à qui il n'eſt „ pas permis de faire ce que Dieu nous défend. Si nous pou- „ vions rentrer dans notre Pays, en vertu d'une bonne paix, „ qui conſervat notre Religion & nos Priviléges, nous en „ ſerions charmez; mais ſi cela n'eſt pas poſſible il faut „ prendre patience". *Vous parlez rondement*, dit le Marquis. *Oui, Monſieur*, reprit Utenbogaert, *je dis les choſes comme elles ſont, & pour le ſervice de S. M. pour qu'on ne compte pas ſur quelque revolte ou révolution de notre part; car cela n'arrivera jamais.* Le Marquis écoute fort attentivement les diſcours d'Utenbogaert, & parut ſurpris du langage qu'il tenoit. Il ne laiſſa pas de lui témoigner être fort content de lui. On voit par les diſcours de ce Théologien, que les mauvais traitemens qu'il avoit eſſuyés n'avoient point étouffé en lui les ſentimens d'un bon Patriote, & d'un vrai Chrétien,

[S] *Nous rapporterons quelques particularités de cette Négociation dans les Remarques.*] S'étant rendu à St. Germain en Laye, il s'adreſſa d'abord au Préſident Jeannin, dont il étoit connu, ce Miniſtre le reçut très-favorablement, & l'aſſura qu'il étoit en ſûreté dans le Royaume, & qu'il n'avoit rien à craindre. Mr. de Boiſſiſe, qu'il alla voir enſuite, lui donna les mêmes aſſurances, & lui promit de lui rendre tous les ſervices qui dépendroient de lui. Utenbogaert lui dit, qu'il ne doutoit pas que les Ambaſſadeurs de Hollande ne parlaſſent, ou n'euſſent déjà parlé dans le Conſeil du Roi des affaires des Remontrans en général ou de la ſienne en particulier, & qu'il ſouhaitteroit bien, ſi cela étoit poſſible, d'être entendu là-deſſus, quand ce ſeroit en plein Conſeil, & en préſence des Ambaſſadeurs mêmes; & à cette occaſion il allégua un peu de mots ſes moyens de juſtification (44), & il pria Mr. de Boiſſiſe de vouloir profiter de la circonſtance de l'Ambaſſade, dont le but étoit de renouveller les Traités avec S. M. T. C. pour engager les Etats à faire quelque choſe en faveur de la veuve & des enfans de Barnevelt, des Priſonniers, & de tous les autres qui avoient ſouffert, que l'interceſſion de S. M. ne pouvoit qu'être d'un grand poids. Mr. de Boiſſiſe l'aſſura qu'il pouvoit être tranquille ſur cet article, & qu'on n'oublieroit point ce qu'il demandoit, quand on verroit clair dans les deſſeins des Ambaſſadeurs (45). Je ne m'étendrai pas ſur pluſieurs autres converſations qu'il eut avec le Préſident Jeannin & avec Mr. de Boiſſiſe, & ſurtout avec ce dernier, qui avoit été en Hollande, & qui étoit parfaitement inſtruit de tout ce qui s'y étoit paſſé. Il dit à Utenbogaert, que s'il ſouhaittoit d'être entendu dans le Conſeil, il ne croyoit pas qu'on le lui refuſât, mais qu'il ne le lui conſeilloit point, & que cela étoit inutile: que le Conſeil étoit bien inſtruit de ce que les Remontrans demandoient, & qu'on y faiſoit attention; que le Roi étoit réſolu d'employer ſon interceſſion, pour le rétabliſſement de tous ceux qui avoient ſouffert. A la fin de cette même converſation, Mr. de Boiſſiſe demanda à Utenbogaert où il logeoit, & ayant appris que c'étoit au Fauxbourg St. Germain, il lui dit qu'il pourroit être mieux logé dans la Ville. „ Car je crains, *ajoûta-t-il* „ (46), qu'on n'attire quelques ſoldats pour vous faire en- „ lever: ce qu'ayant fait, ils penſeroient avoir fait quelque „ grand coup d'avoir enlevé un tel que vous. Vray eſt que „ la Roy s'en tiendroit grandement offenſé: mais quoy? ils „ vous pourroient muſſer & tenir ſecret quelque part, ſans „ que de long tems perſonne ne ſçauroit ce que ſeriez deve- „ nu. Paris eſt un monde". *Monſieur*, dit Utenbogaert, *je ne crains pas cela; j'y prendray néanmoins égard du mieux que pourray, eſpérant que Dieu me garantira de leurs mains: mais de changer de logis pour ſi peu de temps, j'y trouve beaucoup d'incommodités.* Meſme je vous conſeilleroie, reprit Mr. de Boiſſiſe, de changer ſouvent de logis. *Monſieur*, répondit Utenbogaert, *cela me couſteroit trop, j'eſpére que Dieu me gardera.* Quoique Mr. de Boiſſiſe aſſurât Utenbogaert de l'interceſſion du Roi auprès des Etats, le dernier ne comptant pas que cela fût de grande efficace, lui demanda, ſi le Roi voudroit bien permettre aux Remontrans de s'établir à Calais, à Dieppe, ou en quelque autre Ville maritime, & leur accorder ſa protection, en cas que les Etats fuſſent inexorables. Mr. de Boiſſiſe, répondit, qu'ils pouvoient venir en toute ſureté. Utenbogaert demanda encore, ſi les Remontrans pourroient jouir de l'exercice de leur Religion, ſans ſe joindre aux Réformés de France, & ſi on leur accorderoit la liberté de la Preſſe, afin qu'ils puſſent écrire contre leurs adverſaires, en ſoumettant leurs Ecrits à l'examen de ceux que S. M. commettroit pour cela. Mr. de Boiſſiſe lui dit, qu'ils pourroient exercer leur Religion dans leurs maiſons, mais qu'il y auroit de la difficulté à leur permettre de tenir des aſſemblées ſéparées. Dans la derniére converſation qu'il eut avec le Préſident Jeannin, celui-ci lui dit que s'il vouloit venir s'établir en France, il pouvoit le faire en toute liberté, & qu'il jugeoit que Paris étoit l'endroit qui lui convenoit le mieux, ajoutant: *Si vous vouliez retourner à noſtre Religion, j'ay charge de vous dire que le Roy vous traitera fort bien pour votre à voſtre aiſe. Je vous aſſeûrance, & nous tous, croyez cela.* Il ſe tût alors, attendant la réponſe d'Utenbogaert; je répondis, dit-il (47), *que je remerciois S. M. très humblement de ceſte faveur, comme auſſi Meſſieurs de ſon Conſeil & luy; & quant à l'autre point, Monſieur, c'eſt une autre matiere que nous paſſerons s'il vous plaiſt.* „ Advisez y, *reprit le Préſident*, vous ſe- „ rez fort bien avec nous, & pourrez faire du ſervice, mais „ nous ne voulons pas vous preſſer, nous ne preſſons per- „ ſonne. Je voudrois que vinſſiez icy, mais ſi vous aimez „ mieux vivre à Calais, Dieppe, Caën, ou ailleurs, vous „ le pourrez faire, vous & vos amis". Utenbogaert le remercia, & prit congé de lui: avant de partir de Paris, il vit Grotius, qui y arriva le 23 Avril, s'étant ſauvé en ce tems-là du Château de Loevenſtein, de la maniére que tout le monde ſait.

(44) Ibid. p. 557-562.

(45) Ibid. p. 562.

(46) Ibid. p. 570-571.

(47) Ibid. p. 580.

[T] *Durant le tems qu'il demeura en Brabant, on le ſollicita encore pluſieurs fois de s'y fixer.*] Voici les particularités de ces ſollicitations, telles qu'il nous les adminiſtre (48). Gavarel, Penſionnaire d'Anvers, étant venu lui rendre viſita, lui demanda ce que les Arminiens jugeoient qui leur ſeroit le plus avantageux de la Guerre ou de la Paix? Utenbogaert répondit qu'il l'ignoroit, qu'on ne lui en diſoit rien dans les Lettres qu'il recevoit; mais que le Penſionnaire ne devoit pas croire, que ceux qu'il appelloit Arminiens fourniſſent à leurs ennemis aucune occaſion d'attaquer leur Patrie, & de lui nuire: parce qu'ils ſavoient bien qu'ils n'avoient rien de bon à attendre du côté des Eſpagnols, auxquels ils étoient très-perſuadés qu'on ne pouvoit ſe fier, & que quant à lui & à ſes confréres, ils n'avoient point de raiſons à leur alléguer pour leur inſpirer d'autres ſentimens. On employa enſuite le Pére Temple, pour tâcher de lui perſuader & à Epiſcopius de reſter en Brabant; ils répondirent qu'ils avoient deſſein de ſe retirer. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit dire à ces deux Meſſieurs & à Grevinchovius, que s'ils vouloient entreprendre quelque choſe pour leur liberté, il étoit temps, puiſque les Villes qui aſſiſteroient les Eſpagnols jouiroient de l'exercice de leur Religion. Les trois Miniſtres reçurent cet avis avec indignation, & répondirent: *qu'il n'y avoit pas une ſeule perſonne, qui voulût ſe donner le moindre mouvement en faveur de la liberté que les Eſpagnols offroient, du moins pas un Remontrant.* Cette réponſe mit l'Ambaſſadeur en colére. Le Chancelier Peckius fit prier Utenbogaert de venir le voir, avant ſon départ, à Bruxelles, pour s'entretenir encore une fois avec lui. Utenbogaert s'y rendit, & après quelques autres diſcours, le Chancelier le ſollicita de demeurer à Bruxelles; lui promettant qu'on ne l'inquieteroit point ſur la Religion, qu'on lui laiſſeroit la liberté de faire à cet égard dans ſa famille, & même avec quelques amis ce qu'il jugeroit à propos, bien perſuadé qu'il étoit aſſez prudent, pour ne donner de ſcandale à perſonne: qu'on lui procureroit un logement commode ſans frais pour lui, qu'on le dédommageroit des pertes qu'il avoit faites, & qu'il auroit une bonne penſion; le tout ſans l'engager à rien, ſinon de travailler, ſelon que les occaſions s'en préſenteroient, à la paix, & à la réunion de toutes les Provinces ſous un ſeul Chef le Roi d'Eſpagne; que les Eſpagnols ſeroient exclus du Gouvernement, à cauſe de l'antipathie qu'il y avoit entre eux & les habitans des Pays-Bas. Utenbogaert remercia le Chancelier, & ſurtout ceux au nom dèsquels il parloit, diſant de plus „ qu'il n'étoit ni aſſez habile, „ ni aſſez puiſſant pour travailler à la paix, & que cela ne „ convenoit pas à ſa profeſſion; que l'état de ſes affaires ne „ lui permettoit pas de demeurer plus longtems dans le „ Pays, ni d'accepter les offres avantageuſes & nullement „ meritées, qu'on lui faiſoit; qu'il étoit réſolu de ſe retirer „ en France". Ils ſe ſéparérent civilement. Utenbogaert retourna à Anvers, d'où, après avoir remercié les Magiſtrats de

(48a) Ibid. p. 555-556

copius, Jaques le Petit Avocat d'Utrecht ſon intime ami, & Jean Uſſelink d'Anvers, & ils arrivérent le 31 du meme mois. Utenbogaert & Epiſcopius partirent de Rouen le 8 de Septembre, & arrivérent le 9 à Paris (z) où le Roi n'etoit point. Après avoir conferé avec Grotius, Utenbogaert alla rendre ſes devoirs au Préſident Jeannin, qui le reçut très-bien, & l'aſſura que les Remontrans pourroient vivre en ſureté dans toute la France; qu'ils ne devoient pas même deſeſperer d'obtenir le libre exercice de leur Religion, & qu'ils feroient bien de preparer une Requête ſur ce ſujet pour la preſenter au Roi, à ſon retour (aa). Mr. de Bouſſiſe ne lui fit pas un accueil moins favorable, & l'aſſura auſſi qu'ils pouvoient compter ſur la protection de S. M. Il leur conſeilla de voir Mr. le Chancelier de Sillery, avant leur depart pour Rouen, qui les reçut auſſi fort gracieuſement, & leur donna les memes aſſurances que les autres. Le Préſident Jeannin chargea Utenbogaert d'une Lettre de recommandation pour Mr. de Riez, premier Préſident du Parlement de Normandie; il ne manqua pas de la remettre à ce Magiſtrat, qui lui fit un accueil très-honnête, & lui dit qu'encore qu'*il ne l'euſt jamais veu de face, il l'avoit cogneu de renom, tous-jours en bien; qu'il eſtoit le très-bien venu, & qu'il ſeroit ſoubs la protection du Roy, en toute ſeureté. Il y a ſeulement un point*, ajoûta-t-il, *que je ne veux obmettre de dire à vous, comme à un homme ſage, c'eſt que ceux de la Religion en ce Royaume ſont fort factieux, partant ferez-vous bien de vous abſtenir de la compagnie de nos Réformez: au moins s'ils vous viennent voir, ne les admettez point en grand nombre. Vous ferez bien auſſi de converſer indifféremment, tant avec les Catholiques qu'avec les autres* (bb). Il eut auſſi l'honneur de ſaluer le Duc de Longueville, Gouverneur de la Province, qui avoit ſouhaitté de le voir: il en fut très-bien accueilli, & le Duc s'entretint aſſez longtems avec lui (cc). Au commencement de l'année 1622, il retourna à Paris, & il préſenta avec les autres Exilés deux Requêtes au Roi, l'une pour obtenir non ſeulement la protection du Roi, mais libre exercice de Religion, & l'autre pour être exemptes du droit d'Aubaine. On leur accorda toute ſureté, permiſſion de faire l'exercice dans leurs Maiſons, & l'exemption qu'ils avoient demandée (dd). Utenbogaert ayant deſſein de retourner à Rouen, le Préſident lui donna des Lettres de recommandation pour le premier Préſident du Parlement de Normandie, & pour l'Archevêque de Rouen. Un Gentilhomme, qui ſe trouva preſent, dit que l'Archevêque étoit à Paris, & s'offrit de conduire Utenbogaert chez lui: il ne put le refuſer; le Prélat lui fit un accueil des plus favorables [*U*]. Etant retourné à Rouen, où l'Archevêque étoit auſſi revenu, celui ci le manda auprès de lui le 15 Mai, & il eut à ſoutenir une converſation, où il eut beſoin de toute ſa prudence, pour ſe tirer des pieges qu'on lui tendoit [*W*]. La peſte, qui régna à Rouen, l'obligea de ſe tranſporter pour quelque tems à Paris, avec ſa famille, car ſa femme étoit venu le joindre en France, mais il retourna à Rouen en 1623 (ee). L'année ſuivante Utenbogaert & Epiſcopius, à qui un

(z) Ibid. p. 155. 886. & 182.

(aa) Ibid. p. 182.

(bb) Ibid. p. 184.

(cc) Ibid. p. 887.

(dd) Ibid. p. 886-888.

(ee) Ibid. p. 896-908.

de la protection qu'on lui avoit accordée, il partit le 4 Août pour ſe rendre en France. On voit par toutes ces particularités, que du côté de l'Eſpagne on avoit fondé de grandes eſpérances ſur la diviſion que la querelle entre les Gmariſtes & les Arminiens, avoit cauſée dans les Provinces-Unies, & que l'on ſe flattoit que le Parti maltraité ſe prêteroit avec plaiſir à des meſures qui pouvoient, ſembloit-il, lui faire prendre le deſſus. Mais quelque aigris que fuſſent les Arminiens, ils étoient trop éclairés pour ne pas voir que leur état n'auroit pas amélioré, & qu'ils avoient plus à attendre du tems, qui calmeroit inſenſiblement l'orage, comme l'événement l'a juſtifié.

[*U*] *Le Prélat lui fit un accueil des plus favorables.*] C'eſt ſur les Mémoires d'Utenbogaert lui-même que nous rapportons les différentes circonſtances qui le concernent. Et nous obſervetons ici, qu'on ne peut guére conteſter la vérité des faits qu'il rapporte, outre que l'Hiſtoire de ſa vie a paru dans un tems, où l'on auroit pu le démentir, elle eſt parfaitement d'accord avec ce qui ſe trouve dans les Lettres qu'il écrivoit à ſes amis, & qu'il ne comptoit certainement pas qu'on rendroit jamais publiques; & les Ecrivains les plus autoriſés n'ont pas fait difficulté de puiſer dans la même ſource que nous. Après cette remarque que nous avons cru néceſſaire, ſurtout en faveur des Etrangers, venons à ſon entrevue avec l'Archevêque de Rouen. Utenbogaert s'étant rendu à ſon logement ne le trouva point, ce Prélat étant allé à la Meſſe. Il l'attendit en ſe promenant dans une Galerie. L'Archevêque arriva en caroſſe, & quelqu'un qui ſe trouva avec lui, reconnut Utenbogaert, qu'il avoit vu ſouvent à la Haye, & entendu prêcher; on le fit connoître au Prélat, qui s'avança vers lui & l'embraſſa, avant qu'il eût le tems d'ouvrir la bouche, & lui dit *qu'il le connoiſſoit, & qu'il étoit le très-bien venu.* Utenbogaert lui ayant préſenté la Lettre du Préſident Jeannin, il la prit en diſant, *que la Lettre lui étoit très-agreable, mais qu'il n'avoit pas beſoin de recommandation*; à quoi il ajoûta pluſieurs autres choſes fort obligeantes. Après avoir lu la Lettre, il lui dit encore qu'il étoit le très-bien venu, & qu'il étoit fort aiſe qu'Utenbogaert eût deſſein de s'établir à Rouen dans ſon Diocéſe, qu'il le prenoit ſous ſa protection, & lui promettoit toute ſureté; que lui & ſes pareils étoient plus agréables que ceux *qui à chaque fois troublent noſtre France.* L'Archevêque ajoûta, qu'il eſpéroit ſe rendre bientôt à Rouen, & de s'entretenir plus particuliérement avec lui. Il lui demanda en même tems, s'il lui étoit arrivé quelque choſe où il eût beſoin de ſon aſſiſtance, qu'il y mettroit ordre. Utenbogaert remercia le Prélat, & profitant de ſa politeſſe, lui dit qu'il ne vouloit pas lui cacher, que ſa femme lui avoit mandé depuis peu de Rouen, qu'on l'avoit traitée dans les rues d'*Arminienne*, d'une façon qui lui faiſoit craindre quelque plus grande inſulte: & que cela avoit été occaſionné par le Sermon d'un Moine dans l'Egliſe de Notre-Dame, qui avoit déclamé fort violemment, en diſant, *qu'il étoit venu de Hollande de nouveaux Sectaires & Heretiques pour s'établir dans cette Ville &c.* L'Archevêque s'informa à ſes gens, qui étoit celui qui avoit prêché le Carême à Rouen, & ayant appris ſon nom il dit à Utenbogaert: *ſoyez tranquille, cela n'arrivera plus*: & effectivement en moins de dix jours ce Religieux eut ordre de quitter Rouen, & fut envoyé dans un autre Couvent. Le Prélat promit ſon amitié à Utenbogaert, & le prenant par le manteau voulut le faire entrer pour dîner avec lui, mais le Miniſtre s'excuſa, & ne jugea pas à propos d'accepter cette invitation (49).

[*W*] *Il eut à ſoutenir une converſation, où il eut beſoin de toute ſa prudence, pour ſe tirer des pieges qu'on lui tendoit.*] Cette converſation nous a paru à tous égards ſi curieuſe, que nous croyons devoir la communiquer au Lecteur d'autant plus qu'elle ſe trouve dans un Livre qui n'eſt écrit qu'en Hollandois, & qui même n'eſt pas commun. Il eſt vrai que Brandt l'a mêlée dans ſon *Hiſtoire de la Reformation des Pays-Bas*, & que Mr. de la Roche, en donnant les Extraits de la Traduction Angloiſe de cette Hiſtoire, l'a rapportée, mais c'eſt une traduction d'une traduction. Au-lieu que l'on verra ici les propres termes, tels qu'Utenbogaert nous les adminiſtre (50). Déſqu'Utenbogaert entra, l'Archevêque lui dit ſans aucun préambule. „ J'ay aleiné les humeurs d'aucuns en voſtre endroit. Vous ſçavez que les loix veulent qu'on aille ou à N. Dame ou à Quevilli (51), & veille-t-on & a-t-on l'œil partout, comme pouvez penſer, mais j'ay parlé „ pour vous, & donné ordre par-tout encores que n'eſtes pas „ venu me voir comme j'avois requis, j'ay dit à Mr. de „ Buiſſon, Archidiacre, qui vous eſtes. Soyez en repos, „ mais ne faites rien qui puiſſe offenſer les yeux. Faites „ vos affaires coyement, perſonne vous dira mot. Eſtes-„ vous beaucoup icy? *Non, Monſeigneur*, répondit Utenbogaert, *ſeulement trois Miniſtres, dont l'un a eſté Profeſſeur.* „ Fort bien, reprit le Prélat". Comme Utenbogaert étoit découvert, l'Archévêque lui dit; ſoyez couvert, *je le veux, je ne le permetteray autrement: non dominantur Clero.* Parcat mihi quæſo T. R. *reſpiqua Utenbogaert*, ſcilo quid me deceat. Tantæ authoritatis Epiſcopus non dominabitur Clero, etiamſi audiat miſellum hominem, qualis ego ſum, loquentem aperto capite. *Nolo tamen*, répondit l'Archevêque, *ut aperta capite ſis, aliaqui nec ego tegam caput.* Utenbogaert s'étant couvert, le Prélat reprit ſon diſcours en ces termes. „ *Forte amicitiam cum quibuſdam illorum quæris, ſed cave tibi* (vous „ cherchez peut-être à faire des liaiſons avec quelques-uns „ des Réformés, mais ſoyez ſur vos gardes), vous eſtes ſage, „ vous ſçavez aſſez. Il n'eſt beſoin que je vous die beaucoup. Dieu vous a donné de l'entendement, je le ſçay „ bien. Ces Miniſtériaux ſont ſi reubarbatifs, ſi on leur „ parle ils coupent court. Je ſçay que vous eſtes d'autre humeur. Vous aimez Unité de l'Egliſe, quand dernièrement „ à Paris je vous en touchois un mot, vous ſouſpiriez (52), „ cela me plaiſoit. Je ſçay voſtre modeſtie & prudence. Je „ ne deſire que l'Union. Je voudrois pourveoir aux autres. „ Je ſay pour eux ce que je puis. S'ils ont affaire de moy „ ils me baillent leurs billets, je les accepte bénignement, „ mais ils n'ont point de douceur. Dieu vous a illuminé en „ partie. Vous nous approchez plus: c'eſt pour cela que „ vous ſouffrez. Je le ſçay bien. Mr. le Préſident Jeannin, „ grand parſonnage, qui aime ſon Roy, & deſire le bien de „ la paix, me l'a dit, & je le ſçay encore d'ailleurs. Peut-„ eſtre ſuis-je logé pas loin de vous. Non que je ne tienne „ ma Religion eſtre vraye, & que je n'en ſoye zéleux, comme je dois, mais c'eſt que je deſire l'Union. Vous y pouvez beaucoup. Nous nous voulons ſervir de vous comme „ l'Egliſe Catholique ſe ſervoit des Novatiens contre les Ariens. Vous pouvez faire plus de bien en France, que la „ France n'a receu en cinq-cens ans. Le Roy vous donnera bon entretiennement, cela eſt deſja arreſté; & moy „ auſſi, je vous traiteray bien. Mais il faut que nous parlions plus amplement, ce qui ne ſe peut faire préſente-

(49) Ibid. p. 896. 897.

(50) Ibid. p. 897-901.

(51) C'étoit le lieu où les Proteſtans de Rouen avoient leur Temple.

(52) Utenbogaert remarque qu'il ne ſe ſouvenoit point, qu'il eût été queſtion de cela dans la Converſation à Paris; mais, ajoûte-t-il, cela ſe peut.

un plus long ſéjour en France ne convenoit plus, par pluſieurs raiſons, formérent le deſſein d'aller s'établir à Hambourg, ou dans le Holſtein, où on les avoit déjà depuis longtems invités à ſe rendre. Un Négociant de Rouen leur procura l'occaſion de s'embarquer ſur un Vaiſſeau Hambourgeois, mais ils furent obligés de débarquer, ayant été en danger d'être enlevés par un Vaiſſeau de guerre Hollandois [X]. Utenbogaert demeura en France, juſqu'en l'année 1626; il apprit qu'un Seigneur du Conſeil du Roi avoit dit à Grotius, qu'*à ſon avis, on ne devoit pas ſouffrir en France des gens, qui ne vouloient profeſſer aucune des deux Religions, qui y étoient établiez*; ce qui joint aux ſollicitations qu'il eſſuyoit de la part des Eccléſiaſtiques Catholiques-Romains, & à des raiſons de famille, le détermina à rompre ſon ménage, & à ſe rendre à Paris, pendant que ſa femme retourneroit en Hollande, en attendant qu'il prît le parti ou de reſter en France, ou d'aller à Hambourg (*ff*): il cacha à ſa femme le deſſein où il étoit de faire lui-même un tour en Hollande. Etant arrivé à Paris, il apprit que le Miniſtre Roſeus, ſon

(*ff*) ibid. p. 441.

„ ment. J'ay à ceſte heure beaucoup à faire. . . . . j'ay demain à confirmer à S. Vincent; de là à Galion, pour conférer les Ordres, j'y ſeray empeſché huit ou dix jours: après je deſire de vous veoir-là, & que logiez avec moy pour parler enſemble privément. Je vous prens eo ma protection: je vous couvriray de ma robe, (*il la leva en même tems*) je vous traiteral comme mon frére: je vous aime, & voudrois eſpandre mon ſang pour vous: que voulez-vous davantage? Travaillez à l'Union de l'Egliſe, couronnez voſtre vieilleſſe d'une œuvre ſi ſaincte. Cependant faites vos affaires ſagement & coyement, juſques à ce que nous ayons parlé enſemble plus amplement. C'eſt ce que j'avois „ à vous dire préſentement, le reſte à Galion". Utenbogaert jugea à propos de faire une reſponſe à un diſcours, où il y avoit tant de choſes obligeantes pour lui. Il s'excuſa d'abord par diverſes raiſons de n'avoir pas vu l'Archevêque plutôt, & ajoûta. „ Quant eſt de nous tenir cois, Monſeigneur, nous le faiſons tant qu'il nous eſt poſſible. Nous „ ne hantons & n'accoſtons perſonne pour l'attirer à nous, „ nous contentans de prier Dieu privément en nos familles. „ Auſſi ne doit-on avoir peur, que nous nous joignions à ceux „ de Quevilli, tant qu'ils continuent en leurs façons de faire, „ & perſiſtent en leurs réſolutions Aléziennes, conformes à „ celles de Dordrecht en Hollande". *Ils vous picquent, tant qu'ils peuvent*, dit l'Archevêque. *Nous le ſçavons & le ſentons bien*, reprit le Miniſtre, *il ſemble qu'ils appréhendent que nous ne ſoyons cauſe de quelque diſſention, qui pourroit naiſtre parmi eux à noſtre occaſion, mais ce n'eſt pas noſtre intention: auſſi n'avons-nous aucun moyen de leur faire du mal.* „ Si avez, répondit le Prélat, mais de cela parlerons-nous à Galion. Là „ nous aviſerons enſemble, vous verrez ce que je ſeray pour „ vous, non pour l'intéreſt do Pape, ni de l'Archevêque, „ ni du Roy, mais pour la gloire de Dieu, & la paix do „ l'Egliſe". A quoi Utenbogaert répondit. „ Je le veux „ croire, Monſeigneur, mais quant à la paix de l'Egliſe, qui „ eſt le point que voſtre Seigneurie Illuſtriſſime preſſe tant, „ & à quoy ſemblent buter tous ſes propos, je la ſupplie de „ me pardonner ſi je dis que c'eſt ce que nous ſouhaittons „ de tout noſtre cœur, plus que choſe que ſçaurions deſirer „ en ce monde: mais hélas! nous pauvres exilés n'y pouvons „ du tout rien. Ayans charge publique en nos Egliſes nous „ y avons travaillé tant que nous avons peu, mais au lieu „ de nous eſcouter & tendre la main, on nous a démis de „ nos miniſtéres, chaſſez honteuſement, rien ne nous eſtant „ demeuré que les larmes pour plorer les ſchiſmes de la Chré„ tienté tant deſchirée. V. Seigneurie Reverendiſſime penſo „ peut-éſtre (qu'elle me pardonne ſi en cecy je me trompe) „ que ſi je me voulois ranger à l'Egliſe Catholique Romaine, cela porteroit quelque coup à la réunion que V. „ Seigneurie deſire tant. (*Il eſt vray*, dit le Prélat). Mais „ permettez-moy, Monſeigneur, la liberté de vous dire là„ deſſus, que j'ay remarqué aucunes fois que vos Catholiques triumphent & font grand cas, ſi quelque Miniſtre de renom parmi nos Réformez ſe revolte pour ſe ranger à „ voſtre Religion, pluſtoſt, bien ſouvent, pource qu'il y „ penſe trouver des grandes commoditez ſelon le monde, „ que pour des conſidérations vrayement religieuſes & de „ Conſcience. Tout de meſme ay je veu aucune-fois, que „ nos Réformez croyent avoir fait un grand butin, ſi peut„ eſtre quelque Preſtre change d'habit, ou que quelque Moine vienne jetter le froc ſua ortíes, comme on dit, ſeulement pour pouvoir prendre femme & ſa mariet parmy „ nous. Mais tout cela, Monſeigneur, donne bien du „ ſcandale à ceux de l'un & de l'autre coſté, mais ce ſert de „ rien à la réunion des troupeaux ſéparez, ou à remédier au „ Schiſme qui ſe void en la Religion Chreſtienne. A mon „ advis, Monſeigneur, pardonnez-moy ce mot, il faudroit „ chercher & trouver moyen de réunir les cœurs & les corps „ entiers des Egliſes qui ſont eo Schiſme. & que, pour s'y „ acheminer, les parties diſcordantes conſidéraſſent ſi chea „ elles réciproquement il n'y auroit point quelques abus „ qui auroient beſoin de correction, & que chacun commenceaſt de mettre les mains à l'œuvre chez ſoy, pour „ coovier ſa partie par ſon exemple de faire le ſemblable, „ afin que ces obſtacles oſtez, & par ce moyco preuve ayant eſté donnée de la bonne volonté que les parties portent à „ la réunion, un ſe peuſt approcher peu à peu. *Et* ſeroit à ſouhaitter que comme il faut qu'un grand & énorme géant, „ voulant embraſſer un petit enfant, ſe démette & abaiſſe aucunement vers ſi petiteſſe, qu'ainſi l'Egliſe Catholique Romaine eſtant ſi grande, haute, puiſſante & illuſtre que chacuo ſçait, commenceaſt de corriger au moins quelques „ abus qu'elle pourroit trouver chez elle, pour en ce faiſant s'accommoder aucunement à ooſtre infirmité & baſſeſſe, voire donner courage aux noſtres pour s'oſer approcher de plus près: ce que je di, pource que j'attribue tant „ à la doctrine qu'à la Piété très-éminente de V. Seigneurie „ très-illuſtriſſime, qu'elle n'ignore point qu'il o'y ait en „ icelle Egliſe au moins quelques abus bien groſſiers à cor„ riger". *Auſſi ai-je déjà commencé d'abroger en mon Dioceſe quelques fêtes inutiles, pour ſoulager le peuple, qu'il ne ſoit tenu de tant chommer*, dit l'Archevêque. „ Il eſt vray, „ Monſeigneur, reprit le Miniſtre, j'en ay ouy parler avec „ grandes louanges de voſtre piété & charité; mais V. R. „ ſçait qu'il y a bien encore d'autres choſes à corriger". *Cela depend du Pape, & non de moy*, répondit le Prélat. *Je le croy*, dit Utenbogaert, *& cela me fait déſeſpérer de la réunion que Voſtre Charité ſouhaitte tant.* Et bien (dit l'Archevêque) nous nous verrons à Galion, là vous entretiendray-je davantage ſur ce ſujet. *Je le veux bien, Monſeigneur*, repliqua Utenbogaert, *mais je ſupplie* V. R. *de n'y point parler de traitement, ſoit du Roy ſoit de vous, comme tantoſt, car j'aimerois mieux de vivre de pain & d'eau (à quoy je ne ſuis encore réduit graces à Dieu) que de m'engager contre ma Conſcience: ſuppliant neantmoins* V. R. *me continuer ſa bienveuillance, à laquelle je me recommande bien humblement.* „ Vous y eſtes tout recommandé, *repliqua le Prélat*, mais il faut que nous nous voyions. „ Je veux que me le promettiez. . . . . Je veux auſſi eſ„ crire à Mr. le Préſident Jeannin, comment je vous ay cher„ ché, & ce que je vous ay dit. Je luy veux complaire & „ à vous auſſi: vous prie auſſi de le luy mander, & luy dire „ de ma part qu'il m'excuſe de ce que je ne luy ay pas en„ core eſcrit &c." L'Archevêque donna la main à Utenbogaert, & lui permit de ſe retirer. Celui-ci ne fut point invité à ſe rendre à Galion pour reprendre la converſation. Ou s'apperçut quo les Remontrans n'étoient pas auſſi diſpoſez, qu'on l'avoit cru, à fortifier le parti des Catholiques-Romains, au préjudice des Réformés: & cela fut cauſe qu'on ne leur montra plus autant de faveur que l'on avoit fait.

[X] *Ils furent obligés de débarquer, ayans été en danger d'être enlevés par un Vaiſſeau de guerre Hollandois.*] S'étant rendus à Quilleboeuf où ils devoient s'embarquer, ils furent obligés d'y paſſer une nuit, & Utenbogaert fut reconnu par un Maître de Vaiſſeau d'Amſterdam. Ils s'embarquérent ſur le Vaiſſeau d'uo Hambourgeois qui ne les coonoiſſoit point, & il vint à la rade devant le Havre. Pendant qu'ils y attendoient, le Maître Amſterdamois, dont nous avons parlé, ſe trouva dans la même Auberge avec le Hambourgeois, & lui demanda, s'il ſavoit quelles gens il avoit à bord? Il répondit qu'il o'en ſavoit autre choſe, ſinon qne c'étoient d'honnêtes gens, un vieux Gentilhomme (Utenbogaert) avec ſon fils (Epiſcopius) & leur Valet. Vous vous trompez, reprit l'autre, ce ſont tels & tels, en les nommant; & ſi vous voulez conduire ces gens-là, ſur-tout le vieux, en Hollande, j'oſe vous promettre un navire neuf pour récompenſe. Le Hambourgeois ſurpris de ce qu'il venoit d'apprendre, ſe dépêcha de ſe rendre à ſon bord, & pris honnêtement ſes Paſſagers de lui permettre de leur demander qui ils étoient, ajoûtant, que lorſqu'il le ſauroit, il avoit quelque choſe de fort particulier à leur dire. Utenbogaert lui dit qui ils étoient, & par quelle raiſon ils avoient été obligés de quitter la Hollande. Après quoi le Maître lui conta ce qui s'étoit paſſé, lui donna la main, & lui promit de les tranſporter ſurement à Hambourg, ajoûtant qu'il ne voudroit commettre la trahiſon qu'on lui avoit propoſée, pour tout le bien du monde: que d'ailleurs il ſavoit, qu'après one pareille action, il n'oſeroit jamais ſe montrer à Hambourg. Utenbogaert lui demanda ce qu'il feroit, en cas qu'il vint quelque Vaiſſeau de guerre Hollandois ou Zélandois, ſervant de convoi aux navires marchands, comme cela arrivoit ſouvent. Il répondit qu'il n'y avoit point de danger, qu'il étoit Hambourgeois, & que ſon navire étoit libre; qu'après tout nous étions encore en France, & ſous la protection du Roi, qu'ainſi un Vaiſſeau de guerre Hollandois n'oſeroit pas attenter quelque choſe contre lui. Cette aſſurance ne tranquilliſa pas Utenbogaert, qui craignoit qu'en pareil cas l'eſpoir de la recompenſe ne l'emportât ſur toutes les autres conſidérations. Il pria le Maître ou de mettre d'abord à la voile, ſi cela ſe pouvoit, pour gagner les côtes d'Angleterre, ou de les avertir, en cas qu'il apperçût quelque Vaiſſeau, tel qu'ila craignoient. Il s'engagea au ſecond, parce qu'il ne pouvoit mettre en mer, le vent & la marée étant contraires. Effectivement au bout de quelques heures, il parut un Vaiſſeau avec quelques navires marchands, qui jettérent l'ancre à l'entrée de la Riviére, pour attendre la marée. Nos Voyageurs, avertis du danger, ſe mirent avec leur bagage dans la chaloupe, & allérent deſcendre au Havre. Le Capitaine du Vaiſſeau, qui étoit un Zélandois, inſtruit ſans-doute par le Maître d'Amſterdam, vint viſites le Navire Hambourgeois, & témoigna beaucoup de mécontentement de ne les y pas trouver, comme ils l'appuirent dans la ſuite. Ils récompenſérent le Hambourgeois, & reprirent la route de Rouen (53).

(53) *Vie d'Utenbog.* p. 409-451.

[I] *Gro-*

ſon ancien ennemi, avoit intercepté une Lettre qu'il écrivoit à ſa femme, qu'il avoit remiſe aux Conſeillers Députés; action infame, qui fut blâmée de tous les honnêtes gens. Cette Lettre ne contenoit rien, qui pût lui faire de la peine; on y voyoit ſeulement, que les Remontrans avoient plus attendu du Prince Frédéric-Henri (qui avoit ſuccédé à Maurice ſon frére mort en 1625) qu'il ne faiſoit en leur faveur (*gg*). Cette avanture arriva au commencement de Septembre de l'an 1626. Les vives & fréquentes ſollicitations des Remontrans le déterminérent à ſe rendre en Hollande. Il s'embarqua à Quillebœuf le 19 Septembre, & mit pied à terre le 26 à Rotterdam, où il demeura caché juſqu'au 7 de Décembre, qu'il ſe rendit ſecrettement à la Haye. Il fit aſſembler quelques habiles Avocats, qu'il conſulta pour ſavoir, s'il n'étoit pas en droit de demander d'être relevé de la ſentence prononcée contre lui, moyennant qu'il ſe mît entre les mains de la Juſtice ordinaire pour ſe juſtifier de ce qu'on lui impoſeroit. Les Avocats ayant répondu affirmativement, mirent leur avis par écrit, & le ſignérent. Utenbogaert donna avis de ſon arrivée au Prince, & du deſſein qu'il avoit, en lui faiſant déclarer, qu'il ne ſeroit rien, ſi la choſe déplaiſoit à S. Exc. Le Prince demanda, ſi Utenbogaert y étoit réſolu, & ayant appris qu'oui, il dit que c'étoit une réſolution courageuſe. Quelques Membres de l'Etat parlérent de faire arrêter Utenbogaert, ce qui l'obligea à changer de logis. Il préſenta une Requête aux Etats-Généraux, dans laquelle il expoſoit ſa demande, mais elle lui fut refuſée (*hh*). Content d'avoir mis par ce moyen en quelque ſorte ſon innocence au jour, il ſe tint tranquille, mais toujours caché, tantôt à la Haye, tantôt à Rotterdam, tantôt ailleurs, pour éviter d'être ſurpris. Ce genre de vie errant ne convenoit guéres à un Septuagenaire, auſſi auroit-il pris le parti de ſe retirer à Hambourg, ou dans le Holſtein, ſi le mauvais état de la ſanté de ſa femme, & les ſollicitations des Remontrans ne l'avoient retenu. Il demeura donc en Hollande, & pendant les années ſuivantes il fit de fréquens voyages d'une Ville à l'autre, occupé principalement aux affaires des Remontrans, qui commençoient à jouïr de plus de liberté, & qu'on n'inquietoit plus. Sa femme avoit obtenu la reſtitution de ſa maiſon à la Haye, que Roſeus fut obligé de quitter au mois de Mai 1630; elle y rentra alors, & Utenbogaert lui-même s'y rendit au commencement de Novembre, déterminé à ne plus aller de côté & d'autre, à moins d'une grande néceſſité. Il eut diverſes preuves que le Prince conſervoit encore beaucoup d'affection & d'eſtime pour lui. En l'année 1631 étant allé à Noortwyck pour quelques affaires, il y prêcha le 18 Juin dans une Sale de la Maiſon de campagne du Bourguemaître Van der Laen, qui l'en avoit ſollicité. La même année la petite-fille de ſa femme epouſa Arnout van Beaumont, Conſeiller du Prince, & fils de Mr. Simon Van Beaumont, Député ordinaire de la Province de Zélande aux Etats-Généraux. Etant allé à Amſterdam à l'occaſion de ce mariage, il vit pluſieurs fois Grotius, qui étoit venu faire un tour en Hollande, pour voir s'il y avoit quelque apparence à ſon rétabliſſement. Le premier de Janvier 1632 un homme de diſtinction lui rapporta, qu'ayant dit au Prince qu'il devoit dîner ce jour-là chez Utenbogaert, ſon Exc, l'avoit chargé de le ſaluer de ſa part, & de lui dire, „ qu'il ſouhaitteroit bien de le voir & de s'entretenir avec lui, mais que les conjonctures ne le permettoient pas encore; qu'il étoit cependant ſon ami". Utenbogaert paroiſſoit de plus en plus en public, & perſonne n'ignoroit qu'il étoit à la Haye, où il aſſiſtoit aux Aſſemblées des Remontrans; ceux-ci le ſollicitérent pluſieurs fois de prêcher, mais il le refuſa conſtamment. Un cas imprévu le détermina à le faire, les Etats-Généraux ayant indiqué un Jour d'actions de graces pour le 15 Décembre, un des Miniſtres Remontrans qui devoit prêcher, ſe trouva hors d'état de le faire, par un accident qui lui arriva, & on engagea Utenbogaert à prendre ſa place. Les Contre-remontrans s'en plaignirent aux Etats, qui écrivirent au Magiſtrats de la Haye ſur ce ſujet, mais l'affaire n'eut pas de ſuites: le Sermon d'Utenbogaert fut même imprimé (à ſon inſu pourtant) ſous le titre de *Cygnea Cantio*. Depuis ce tems-là il parut en public dans toutes ſortes d'occaſions, ſans qu'on lui fît la moindre peine: On réimprima même en 1634 & en 1635 ſes *Méditations ſur l'Oraiſon Dominicale*, avec ſon nom, & celui du Libraire, ſans que perſonne en fît de bruit. Au mois de Novembre de l'année 1636 il prêcha à Delft dans l'Egliſe que les Remontrans y avoient bâtie. Dans les premiers mois de l'année ſuivante, il prêcha encore deux fois à la Haye; ce fut encore vers le même tems, que Nicolas Cromhout, Préſident de la Cour de Hollande, ayant ſouhaitté de le voir, il eut avec ce Magiſtrat une longue converſation ſur les moyens de faire ceſſer le Schiſme, qui n'aboutit cependant à rien. Au mois de Juillet de la même année, le Prince devant aller en Campagne, les Etats indiquérent un Jour de jeûne: on ſollicita Utenbogaert de prêcher, mais il y témoigna beaucoup de répugnance, tant à cauſe que le Préſident lui avoit laché quelques mots là-deſſus, qui lui faiſoient craindre que cela ne lui attirât du chagrin, que parce qu'il ſentoit ſes forces tellement diminuées, qu'il ne croyoit pas être en état de ſoutenir la fatigue de l'action; il ſe laiſſa néantmoins à la fin gagner, mais ce qu'il avoit prévu arriva; la foule fut ſi grande dans l'Egliſe, qu'il ſe trouva mal au milieu du Sermon, & eut une foibleſſe; on le fit revenir, & il eut le courage de reprendre ſon diſcours, & d'achever. Le Conſiſtoire Contre-remontrant de la Haye porta des plaintes contre lui aux Etats de Hollande, & après bien des débats, il fut réſolu qu'on lui feroit dire de s'abſtenir déſormais de la Prédication, & de vivre tranquillement, ſous peine d'être puni comme rebelle: cependant cette Réſolution ne lui a jamais été notifiée (*ii*). Utenbogaert paſſa le reſte de ſa vie d'une maniére douce & tranquille à la Haye; conſulté non ſeulement par les Remontrans ſur toutes leurs affaires, mais s'occupant encore malgré ſon grand âge. Grotius auroit fort voulu l'engager à travailler à la réunion, qu'il vouloit faire de toutes les Communions Chrétiennes [*Y*], mais ſon grand âge ne lui permettoit plus d'entrer

(*gg*) *Hiſt. de la Patrie* T. XI p. 47.

(*hh*) *Vie d'Utenbog.* p. 443-450.

(*ii*) Ibid. p. 450-512.

[*Y*] *Grotius auroit fort voulu l'engager à travailler à la réunion qu'il vouloit faire de toutes les Communions Chrétiennes.*] Grotius écrivoit à ſon frére (54): *Veltm D. Utenbogardum ubi permiſerit valetudo, niſi id jam fecerit, ſcriptum aliquod facere de neceſſitate reſtituendæ in Eccleſia unitatis, & quibus modis id fieri poſſit. Multi pro remedio monſtrarunt. ſi neceſſaria a non neceſſariis ſeparentur, in non neceſſariis ſive creditu, ſive factu relinquatur libertas. At non minor eſt controverſia, quæ ſint neceſſaria, quam quæ ſint vera. Indicia, ajunt, ſunt in Scripturis. At certe etiam circa illa loca variæ interpretatio. Quare nondum video an quid ſit melius, quam ea quæ ad Fidem & bona Opera nos ducunt retinere, ut ſunt in Eccleſia Catholica: puto enim in illis quæ ſunt neceſſaria ad ſalutem. In cæteris ea quæ Conciliorum auctoritate, aut Veterum conſenſu recepta ſunt, interpretari eo modo, quo interpretati ſunt illi, qui commodiſſime ſunt locuti: quales ſemper aliqui in quoque materia facile reperientur. Si quis id a ſe impetrare non poſſit, ut taceat, nec propter res, de quibus certus non eſt, ſed operationem tantum quandam habet, turbet unitatem Eccleſiæ neceſſariam, quæ niſi retinetur ubi eſt, & reſtituitur ubi non eſt, omnia ibunt in pejus.* Cette Lettre eſt du 14 Novembre 1643. Dans une autre du 26 Décembre de la même année (55) Grotius écrit: *Optimum ſenem D. Utenbogardum velim ſaluto, inſtesque apud eum aſſidue ut ſua cogitata ad reſtituendam Eccleſiæ unitatem chartis conſignet. Ex pietas ejus & eruditio & ſumma rerum peritia coguni me credere eam operam utilem futuram, ſi non hoc ætati, at poſteris.* Utenbogaert répondant à une Lettre que Grotius lui avoit écrite, s'expliqua ſur ce ſujet en peu de mots, & témoigna qu'il ne comprenoit pas bien la voye de réunion que Grotius ſouhaittoit, ou plutôt qu'elle ne lui paroiſſoit pas praticable (56): voici comment il s'exprime. „ Sola impoſſibilitas me hic ſubſiſtere cogit. Nam præter oculorum meorum obſcuritatem, & ferme cæcitatem, quam mihi peperit ſumma ſenectus, magni mœrores, multæque moleſtiæ, qua me ad opus illud penitus ineptum reddit, etiam vix, quæ Excell. T. illi rei accommodatiſſimam judicat, plane captum meum excedit. Si enim ita ſe res habet, ut indicia neceſſariorum & non neceſſariorum in Scriptura reperiri nequeant, ſed quæri debeant in auctoritate Conciliorum, aut Veterum conſenſu, eo modo, quo interpretati ſunt illi, qui commodiſſime locuti ſunt, prout Excell. T. videtur exiſtimare; neſcio an viginti quinque anni, etiamſi illi mihi adhuc reſtarent, „ om-

(54) Epiſt. p. 960. *App.* Ep. 676.

(55) Ibid. p. 961. *Epiſt.* 614.

(56) *Præfant. Vir. Epiſt* p. 226, 227.

trer dans aucun projet. Il mourut le 4 Septembre 1644 dans la quatre-vingt-huitiéme année de ſon âge, après avoir été legerement incommode pendant quatre jours; & il conſerva toute ſa preſence d'eſprit jusqu'au dernier moment, & editia par ſes diſcours ceux qui l'aſſiſterent (*kk*). Utenbogaert a été marié deux fois, la premiére avec N. van Beeck, laquelle étant morte, il épouſa en 1606 Marie Petitpas (*ll*), veuve de François Auxbrebis: je ne trouve nulle part qu'il ait eu des enfans. L'Auteur de la vie de Walæus dit, qu'Utenbogaert étoit fort au-deſſous d'Arminius pour le génie & l'erudition, mais qu'il étoit trés habile & trés-verſé dans ce qui regarde le Gouvernement Eccléſiaſtique & Politique, & que par la prudence de ſes conſeils il a fait plus de tort à l'Egliſe, qu'Arminius par la diſpute: *Qui ingenio, eruditione, Arminio multum inferior, in regimine tamen Eccleſiæ & Reipublicæ perſpicax & verſatus, prudenti directione plus nocumenti Eccleſiis, quam Arminius diſputando, attulit.* „ Utenbogaert étoit un homme trés-habile pour le Conſeil, *dit Mr. Le Clerc* (*mm*), & dont les manieres ſages & réglées gagnérent d'abord „ l'eſprit de Maurice; qui finit ſans qu'il eût donné aucun ſujet légitime à ce Prince de le maltraiter; „ ainſi qu'il paroît en ce que Louiſe de Coligni, & Frederic-Henri ſon fils, eurent toujours beaucoup „ d'eſtime & de bonté pour lui, étant bien perſuadés que Maurice lui avoit fait tort. Utenbogaert ecri- „ voit en ſa Langue avec beaucoup de ſageſſe & de netteté, comme il paroît par ſon Hiſtoire des Con- „ troverſes d'alors, par ſa vie, & par pluſieurs autres Ecrits Hollandois, qu'il publia. S'il n'avoit pas „ la pénétration & l'étendue de génie qu'avoit Epiſcopius, il le ſurpaſſoit peut-etre en netteté, & en „ ſimplicité de ſtyle. Mais ils eurent toute leur vie une tres-grande déference l'un pour l'autre, & il „ n'y eut jamais aucune diminution dans leur amitié. Il nous reſte diverſes Lettres Françoiſes d'Uten- „ bogaert à Louiſe de Coligni, qui ſont bien écrites pour ce tems-là. . . . . Si on les compare avec „ des Lettres écrites en ce même tems par bien des François, on les trouvera auſſi bien tournées, & „ peut-être mieux; & pour les choſes même on verra qu'il n'y a rien que de ſage, & qui ne convienne au „ caractere d'une homme de bien, prudent & retenu". Caſpar Barlæus prit vivement le parti d'Utenbogaert dans une petite Piéce, qu'il publia en 1616 [*Z*]. Il a publié un trés-grand nombre d'Ecrits, tous en Hollandois, dont les deux principaux ſont ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* depuis l'an 400 juſqu'en 1619, imprimée en 1646 & 1647 in-fol. & l'*Hiſtoire de ſa vie*, qu'il acheva en la quatre-vingt-deuxiéme année de ſa vie, en 1638. Cet Ouvrage a paru apres ſa mort en 1645 in-4. & a été reïmprime en 1646. Mr. Burman s'eſt trompé (*nn*), quand il a conclu de la Préface d'Utenbogaert, que la premiére Edition avoit paru en 1639; il eſt vrai que cette Preface eſt de l'annee 1638, mais il paroît par celle de l'Editeur, que le Livre n'avoit jamais été imprimé. Mr. Burman n'a pas connu l'Edition de 1645, qui eſt celle dont je me ſuis ſervi, & que j'ai ſous les yeux.

(*kk*) Ibid. p. 518-520.

(*ll*) Burmanni *Traject. Erud.* P. 435.

(*mm*) *Hiſt. des Provin. Unies.* T. II. P. 432.

(*nn*) *Traject. Erud.* P. 445.

„ omnesque exigui ingenii corporisque mei vires in mea ef- „ fert poteſtate, ſufficerent, ut maturo cum judicio perle- „ gam & expendam omnia, quæ eo pertinent. Sæpius in me- „ moriam revoco dictum Molinæi, in ſua Novitate Papiſmi „ (quamquam ipſe illud parum obſervet). *Les choſes neceſſai-* „ *res à ſalut ſont ſi clairement couchées en l'Ecriture, qu'il n'eſt* „ *point beſoin d'interprete pour les entendre ſuffiſamment à ſalut.* „ *L'Ecriture nous enſeigne que Dieu a crée le monde, que Jeſus-* „ *Chriſt eſt mort pour nous, qu'il eſt reſſuſcité. Elle commande* „ *d'aimer Dieu de tout ſon cœur, & ſon prochain comme ſoy* „ *meſme. Elle defend de tuer, de paillarder, de dérober, &c.* „ *Or je dis, qu'en l'Ecriture les choſes, qui ſont ainſi claires,* „ *ſuffiſent à ſalut.* Excellentia tua dicit, ea quæ nos ad fidem „ & bona opera ducunt, retineri in Eccleſia Catholica: Quod „ ego credo verum eſſe. Sed quot ſunt in Romana, quæ, ut „ molliſſime loquar, nos eo non ducunt? quæ tamen ab il- „ lius patronis mordicus retinentur tanquam de fide & abſo- „ lute neceſſaria, a quibus ne latum quidem unguem rece- „ dere volunt, quantum quidem ego hactenus deprehendere „ potui". Grotius, qui en ce tems-là avoit en tête un genre de reunion fort ſingulier & qui par cette raiſon cherchoit à s'autoriſer, en exténuant ce que les Réformés trouvent de reprehenſible dans l'Egliſe Romaine, & en groſſiſſant certaines difficultés ſur les Articles néceſſaires à ſalut, Grotius, dis-je, répondit à Utenbogaert le 12 Mars 1644, & l'on verra ſa maniére de penſer dans le morceau ſuivant (57). „ Quod „ rem principalem attinet, ſatis intelligo ea, ſine quibus „ nemo ſalutem conſequatur, toties in S. Scriptura expreſſa „ eſſe, ut, etiamſi loci aliquot obſcuriores eſſent, illi per „ alios ſufficienter explicentur: quamvis & aliqui fuerint, „ qui poſtquam libros hoſce legerunt & receperunt, nihil- „ ominus in quibusdam articulis neceſſariis errarunt. Sed „ exiſtimo præter articulos unicuique neceſſarios, alios etiam „ eſſe ad ædificationem, aliquos etiam neceſſarios ad pacem „ & unitatem Eccleſiæ Catholicæ a Chriſto & Apoſtolis inſti- „ tutas. Et ſicut Dominus ipſe omnes illos in Evangelio „ ſuo non revelavit, ſed reſervavit Spiritui Sancto, ut eos „ Apoſtolis revelaret; ita etiam Apoſtolos in ſuis Epiſtolis, „ quas occaſione ex incidentibus negotiis arrepta ſcripſerunt, „ non propoſuiſſe eos omnes latius explicare; etiamſi pleros- „ que Ipſorum obiter & in tranſitu verbo uno atque altero atti- „ gerint; ſcientes reliquos facile intelligi poſſe ex praxi ipſa „ in Eccleſias a ſe fundatas introducta. Quin & primis tem- „ poribus videmus Apoſtolos & fratres quædam conſtituiſſe, „ quæ non videntur in ſcipſis neceſſaria fuiſſe ad uniuſcujus- „ que ſalutem, ſed quidem ad pacem. Et ſi fidei dogmata „ conſiderare placet, præſtantes diu Chriſtiani, qui quotidie „ quasvis pro Religione Chriſtiana afflictiones ſuſtinebant, „ Samoſatenum communione ſua excluſerunt; etiamſi multi „ nunc arbitrentur, opinionem ipſius non adverſari articulis „ illis neceſſariis. Et ea via poſtmodum proceſſit Eccleſia, „ quæ ſemper conſideravit opiniones, non tantum prout ſpe- „ cieſe proponebantur, ſed & conſequentias ſub iis latentes, „ & modum quo proponebantur. Qui nunc cum Molinæo „ dicunt, omnia neceſſaria adeo clare ac perſpicue in Scrip- „ tura extare, ut nulla interpretatione indigeant, inter ſe de „ articulorum illorum neceſſariorum numero minime con- „ ſentiunt; prout R. T. ex libris, hiſtoria, quin & experi- „ entia ipſa optime conſtat. Nec credibile eſt, eos unquam „ in eo conſenſuros. Quare conſiderandum eſt, an non ta- „ citus & æquus ſit, quoniam doctrina de Gratia, de Libe- „ ro arbitrio, neceſſitate fidei bonorumque operum obtinuit „ in Eccleſia, quæ pro ſe habet univerſale regimen, & or- „ dinem ſucceſſionis, privatos ſe in altis accommodare, pa- „ cis cauſa, iis quæ univerſaliter ſunt recepta, ſive ea ap- „ tiſſimis explicationibus recipiendo, ſive tacendo; quam „ corpus illud Catholicum Eccleſiæ ſe in articulo tolerantiæ „ accommodare debere uniuſcujuſque conſiderationibus & „ placitis. Exempli gratia: Catholica Eccleſia nemini præſcri- „ bit, ut precetur pro mortuis: aut opem precum Sanctorum „ vita hac functorum imploret: ſolummodo requirit, ne quis „ morem adeo antiquum & generalem condemnet. Multa, „ quæ generaliter obſervantur in Eccleſiis, quas in Commu- „ nione cum Romana manſerunt, correctione indigere, ve- „ rum eſt: & ut fiat video in Gallia, Polonia, aliisque locis „ operam dari. Malo Deum precari, ut id fiat, ad multa- „ rum animarum emendationem, quam ſuper articulis non „ neceſſariis multam digladiari. Nam ſi hac via porro pro- „ cedendum ſit, quis novarum Sectarum finis erit? Neceſſe „ non eſt, ut unusquisque Decreta Conciliorum, univerſa- „ lem Eccleſiam repræſentantium, legat & evolvat, ſed ſo- „ lummodo Doctores, aut quibus Doctorum directio com- „ miſſa eſt, ne unusquisque ingenium ſuum tot ac tam præ- „ ſtantium ingenio præferens, rumpat unitatem nobis tanto- „ pere ac tam ſerio commendatam". On pourroit légitimement douter, que les Docteurs de l'Egliſe Romaine euſſent avoué Grotius de ce qu'il avance touchant les priéres pour les Morts & l'invocation des Saints: & à l'égard de la Réforme, à laquelle il croyoit qu'on travailloit, l'expérience a fait voir ce qu'il y avoit à en attendre. Nous ſupprimons les réflexions qu'il y auroit à faire ſur les autres points qu'il touche, pour éviter toute Controverſe. Seulement obſerverons-nous que cette Unité, qui frappoit ſi fort Grotius, ſeroit bien difficile à découvrir, là où il croyoit la voir, ſi ce n'eſt par la tolérance des ſentimens les plus oppoſés.

(57) Ibid. p. 837.

[*Z*] *Caſpar Barlæus prit vivement le parti d'Utenbogaert, dans une petite Piece, qu'il publia en 1616.* Cette Piéce eſt intitulée, *Diſſertatiuncula in qua aliquot Patriæ Theologorum & Eccleſiaſtarum male ſana conſilia & ſtudia, juſta orationis libertate reprehenduntur.* Mr. Bayle (58) dit, qu'*il y avoit trop d'aigreur dans cette Piéce, & trop d'injures contre les Prédicateurs*, & il en cite deux traits, qui en ſont preuve. On va voir la même choſe dans la maniére dont il prit la défenſe d'Utenbogaert, voici ſes termes: *Ad eundem modum vapulat vir meritiſſimus* Joannes Utenbogaert, *quem (audias hoc Batavia) inexitiosum multi oderunt, fabulatum ex oculis quærens invidi, & pro ſuſceptis innocentiſſimæ Remonſtrantium Cauſæ, & reperi Ordinum Decreti defenſione, immane, quam atrocibus, virulentis & plane barbaris convitiis flagellatur. Non tot lapidibus obrutus eſt Stephanus, non tot jaculis confoſſus fuit Sebaſtianus, quot illic maledicorum Scriptorum jaculis configitur. Nihil excogitari odium potuit, aut malevolentia, quod non in cariſſimum Patriæ virum deſlomachentur homines improbiſſimi. Ad hanc vero fabulam agendam, quos non ſubornant? cujus non ingenio aut morbo patitus non ſunt abuſi?* Plus bas, il ajoûte: *Quæ cauſa eſt faciendi in hominem de publico bene meritum & etiamnum merentem? forteſſe nioti facilius, quam clamoribus, injuriis convitiis, conſpiratione nibus, ſycophantiis, & denatis libellis virum illum obruere: nec hinc vulgi contingit admodum ſplendidus triumphus, ſi tot bonos conjuratis animis unum oppreſſerint.* La ſeule choſe qui pourroit un peu excuſer la véhémence du ſtile de Barlæus, c'eſt qu'il écrivoit dans un tems où l'on ne s'épargnoit guére réciproquement.

(58) Art. BARLÆUS (CASPAR) Rem. [D].

W.

WAGSTAFFE (Thomas) nâquit le 15 Février 1645, d'une famille noble dans la Comté de Warwick. Ayant fait ſes premiéres études dans l'Ecole de la Chartreuſe, ſous Mr. Wood, il entra au Printems de 1660 dans le Collége Neuf à Oxford; le 15 Octobre 1664 il fut reçu Bachelier, & le 20 Juin 1667 Maître-ès-Arts. Le Docteur Jean Hacket, Evêque de Lichfield & Coventry, lui conféra le Diaconat le 6 Juin 1669, & le 19 Novembre de la même année il reçut l'Ordre de Prêtriſe du Docteur Joſeph Henſhaw, Evêque de Péterborough, qui le pourvut en même tems de la Cure de Martins-Thorpe dans la Province de Rutland. Il demeura enſuite chez le Chevalier Richard Temple à Stow, dans la Comté de Bucks, & le 12 Avril 1676 il devint Curé de l'Egliſe de ce Lieu. Le 6 Décembre 1685, il fut nommé par le Roi Charles II. & établi par l'Archevêque de Cantorbery, Chancelier de la Cathédrale de Lichfield, & Prébendier d'Alderwas dans la même Egliſe. Le Docteur Compton Evêque de Londres le nomma, le 4 Mars 1684, à la Cure de Ste. Marguerite Pattens à Londres. Wood dit (*a*) qu'il étoit Recteur des Paroiſſes combinées de Ste. Marguerite Pattens, & de S. Gabriel Fenchurch. A la Révolution, il fut dépouillé de ſes Bénéfices, parce qu'il refuſa de prêter les nouveaux Sermens. Il exerça enſuite durant pluſieurs années la Médecine dans Londres, avec ſuccès, portant néanmoins toujours ſa Robe. Le 23 Février 1693, il fut ſacré Evêque par les Docteurs Guillaume Lloyd, Evêque de Norwich, François Turner, Evêque d'Ely, & Thomas White, Evêque de Peterborough; la cérémonie ſe fit chez Mr. Giffard à South-Gate, dans l'appartement de l'Evêque de Péterborourgh, & Henri, Comte de Clarendon y aſſiſta. Mr. Wagſtaffe fut ſacré Suffragant d'Ipſwich, & le Docteur Hickes le fut en même tems de Thetford. Le premier eſt mort le 17 Octobre 1712, dans la ſoixante-ſeptiéme année de ſon âge. Ce Grand-Homme a laiſſé quelques monumens de ſes talens & de ſon ſavoir. Il n'a publié qu'un petit nombre de Sermons [*A*]; mais il a fait quantité de Piéces, auſſi claires que ſolides pour la défenſe du Gouvernement Civil & Eccléſiaſtique [*B*]. C'étoit un homme trés-propre à démaſquer les Sophiſmes de ſes Adverſaires. Il entreprit avec autant de zéle que de ſuccès, de défendre l'autenticité du Livre intitulé *Eikon Baſiliké*, comme étant du Roi Charles I. lui-même. On a fait divers efforts pour ravir à ce Prince l'honneur d'avoir écrit cet Ouvrage, parce que le traitement qu'il a reçu de ſes Sujets rebelles, paroît d'autant plus barbare, s'il étoit véritablement auſſi homme de bien qu'il le paroît dans ce Livre. On a prétendu que le Docteur Gauden en étoit l'Auteur, & l'avoit compoſé pour le Roi. Mr. Wagſtaffe a entrepris de faire tête à tous ceux qui ont conteſté les droits de ce Prince à cet Ouvrage, & a raſſemblé & mis dans tout leur jour les preuves, qui établiſſent que c'eſt lui qui en eſt inconteſtablement l'Auteur [*C*], & il a pleinement confondu ceux qui l'attribuent au Docteur Gauden. Ce qui doit être remar-

Cet Article nous a été communiqué par Nicolas Salmon, Bachelier en Droit.

(*a*) *Ath. Oxon. Vol. 77. Col. 1126.*

[*A*] *Il n'a publié qu'un petit nombre de Sermons.*] Il n'en a fait imprimer que quatre. 1. *Sermon prononcé à Stow, dans la Comté de Bucks, le 9 Sept.* 1683, *ſur* Prov. I. 10—16, imprimé à Londres en 1683. 2. *Sermon prononcé à Guildhall le 23 Novembre* 1684, *ſur* I. Cor. VIII. 12. Londres 1685. 3. *Sermon prononcé à Ste. Marguerite Pattens, le 26 Juillet* 1685, *ſur* I. Rois. I. 5. Londres 1685. 4. *Sermon prononcé à Ste. Marie des Arcs, le 24 Novembre* 1687, *ſur* I. Pierre III. 8. Londres 1688.

[*B*] *Il a fait quantité de Piéces auſſi claires que ſolides pour la défenſe du Gouvernement Civil & Eccléſiaſtique.*] 1. *Lettre à l'Auteur de la Lettre écrite de la Campagne, à l'occaſion d'une premiére Lettre à un Membre des Communes, au ſujet des Evêques qui ont été à la Tour, & qui ſont à preſent ſuſpendus.* 2. *Reponſe à une Brochure intitulée Démonſtration de l'Obeïſſance & de la Soumiſſion dûe au Gouvernement preſent, par le Livre de l'Evêque Overall: Avec une Apoſtille en reponſe au Livre du Docteur Sherlock intitulé*, le Cas de l'Allégeance. Londres 1690. 3. *Reponſe à la Défenſe du Docteur Sherlock du cas d'Allégeance dûe aux Puiſſances, &c. où il a publiée pour repliquer à une Reponſe à une Brochure intitulée* Démonſtration de l'Obéïſſance &c. Londres 1692. 4. *Reponſe à une Lettre écrite au Docteur Sherlock, pour la défenſe de ces endroits de l'Hiſtoire de Joſephe, où il rapporte l'hommage que Jaddus rendit à Alexandre, contre la Reponſe à une Piece intitulé l'Obeïſſance & la Soumiſſion au Gouvernement preſent.* Londres 1692. 5. *Lettre écrite de la Province de Suffolk à un Ami de Londres, contenant le detail de la derniére maladie & de la mort du Docteur Guillaume Sancroft, Archevêque de Cantorbery.* Londres 1694. 6. *Lettre écrite de la Province de Lancaſtre à un Ami à Londres, contenant quelques particularités des procés dans ces quartiers-là, avec quelques Remarques propoſées à la Sageſſe des Seigneurs & des Communes, aſſemblés en Parlement.* Londres 1694. 7. *Lettre à un Gentilhomme du Députe de la part d'une Province, au Parlement Siegeant.* Londres 1694. 8. *Remarques ſur quelques Sermons, & ſur-tout ſur celui du Docteur Sherlock au Temple, le 30 Decembre* 1694: *en forme de Lettre à un Ami. Seconde Edition augmentée. A quoi l'on a joint une Lettre à l'Auteur d'une Brochure intitulée*, Défenſe du Sermon de l'Archevêque &c. & de divers autres Sermons, &c. Londres 1695. 9. *Rélation de ce qui s'eſt paſſé dans la Chambre des Communes, au ſujet de la reforte de la Monnoye rognée, & de la diminution du prix des Guinées. Avec une Liſte exacte des Membres qui y ont conſenti, ou qui s'y ſont oppoſés: en réponſe à une Lettre écrite de Province.* Londres 1696. 10. *Juſtification du Roi Charles le Martyr; en l'on prouve qu'il eſt l'Auteur de* l'Eikon Baſiliké, *contre une Note attribuée au Comte d'Anglefey, & contre les exceptions du Docteur Walker & d'autres. A quoi l'on a ajoûte une Preface, où l'on examine & refute les aſſertions hardies & inſolences qui ſe trouvent dans un paſſage du Dictionnaire de Mr. Bayle, touchant le fait en queſtion. Troiſieme Edition fort augmentée, avec quelques Lettres Originales du Roi Charles I. &c.* Londres 1711 in-4. Les deux Editions précédentes ſont in-8. la premiére eſt de 1693, & la ſeconde de 1697. 11. *Défenſe de la Juſtification du Roi Charles Martyr, où l'on maintient que ce Prince eſt l'Auteur de* l'Eikon Baſiliké, *contre une Brochure intitulée* Amyntor. Londres 1699. Mr. Wagſtaffe a mis auſſi des Préfaces aux Ouvrages ſuivans. 1. *Symmons teſtimus: contenant deux Lettres, quatre Sections ou Chapitres entiere, avec une Apoſtille, & quelques Notes marginales, &c. qui ont été omiſes abſolument dans la derniere Edition du Livre de Mr. Symmons intitulé* Juſtification du Roi Charles I. *publiées par le Docteur Hollingworth.* Londres 1693. 2. *Le Manuel du Chretien dévot, par Mr. Jones.* Londres 1703. 3. *Traité du Gouvernement de Dieu, & de l'equité de ſes voyes dans la maniere dont il diſpenſe les événemens, par le pieux, ſavant, & trés-éloquent* Salvin, *Prêtre de* Marſeille, *dans le V. ſiecle. Traduit du Latin par* R. T. *Prêtre de l'Egliſe Anglicane.* Londres 1700. Voici encore deux Brochures de la façon de Wagſtaffe. 1. *L'Etat préſent du Jacobitiſme en Angleterre.* Londres 1702. *Seconde Partie, en reponſe à la Premiere:* celle-ci eſt de l'Evêque de Salisbury. II. *Le Cas de la Tolérance & de la Communion Occaſionnelle, expoſé par voie de préſervatif, aux véritables fils de l'Egliſe Anglicane.* Londres 1709. Il eſt auſſi l'Auteur des deux petites Piéces ſuivantes. 1. *La Harangue de Sa Majeſté aux deux Chambres du Parlement, avec des Additions & des Explications: adreſſées à la Chambre des Communes par le Peuple libre d'Angleterre.* 2. *Supplement à la Harangue de Sa Majeſté, adreſſé à la Chambre Baſſe par les Communes d'Angleterre.*

[*C*] *A raſſemblé & mis dans tout leur jour les preuves qui établiſſent que c'eſt lui qui en eſt inconteſtablement l'Auteur.*] Voici les preuves de Mr. Wagſtaffe (1). Le Juge Morton en

(1) *Defenſe of the Vindication p. 21.*

marqué en paſſant, c'eſt qu'il y a deux difficultés inſurmontables dans le deſſein de le donner à ce Théologien. 1. Que ceux qui ont connu le plus particuliérement ce Prélat, ont déclaré qu'ils étoient intimement convaincus, qu'il n'étoit pas capable de le compoſer. 2. Que ſi c'eſt lui qui en eſt l'Auteur, il eſt coupable d'une impoſture viſible, en faiſant le perſonnage du Roi dans des actes de Piété & de Dévotion, & dans des points de Conſcience de la derniére importance; inventant une fauſſeté, & trompant également le Roi & le Public; contrefaiſant la repentance, la charité &c. C'eſt-là, dit Mr. Wagſtaffe, donner au Monde pour un Ouvrage du Roi, ce qui ne l'eſt point. Et s'il s'en eſt avoué l'Auteur, il a trompé le Roi, en lui laiſſant prendre la peine de l'adopter. Mais dans le fond, ce n'eſt pas tant le Prélat lui-même qui prétend à ce Livre, que ſa femme & le Docteur Walker, qui veulent lui en faire honneur. Tout ce qu'il y a d'eſſentiel ſe réduit au témoignage de l'Evêque Gauden, comme Mr. Wagſtaffe l'a ſuffiſamment prouvé. Car ce que débitent Me. Gauden & le Docteur Walker, n'eſt pas du meme poids que ce que l'on rapporte de la propre bouche du Prélat. Le Docteur & Me. Gauden

n lu quelque choſe dans on brouillon de la propre main du Roi, qui fut tiré de la poche de ce Prince. Le Major Huntington en recouvra le Manuſcrit même par la faveur du Général Fairfax, & le remit au Roi à Hampton Court. Mr. Levet a vu pluſieurs fois travailler le Roi, l'a lu en Manuſcrit, & l'a eu même en garde, dans l'Ile de Wight. Le Chevalier Thomas Herbert l'a en écrit de la propre main de ce Prince, qui le lui avoit donné, & il a comparé le caractére avec d'autres écrits du Roi. Mr. Symmons, qui a eu le ſoin de la faire imprimer, a témoigné ſur ſon lit de mort, qu'il étoit du Roi. Ce Prince fit dire au Libraire Royſton, de ſe préparer à imprimer quelque choſe, qui n'étoit autre que cet Ouvrage même, qui lui fut remis le 23 Décembre ſuivant. L'Imprimeur & le Correcteur atteſtent que la Copie ſur laquelle ils l'ont imprimé, étoit de la main du Sécretaire Odert. Le Correcteur déclare de plus, que pour en prévenir la ſaiſie, le Docteur Jérémie Taylor en changea le titre, avec la permiſſion du Roi. Voilà la ſubſtance de quantité de témoignages, qu'on peut voir en détail dans la *Juſtification* de notre Auteur. Avant que de rapporter les objections qu'on a preſſées, pour conteſter cet Ouvrage à Charles I. nous rapporterons un artifice de Milton (2), pour le décréditer. „ Quand ce Livre parut d'abord, il leur parut comme „ un Glaive flamboyant au-deſſus de leurs têtes, ils tremblé- „ rent qu'il ne portât la Nation à tirer vengeance des Meur- „ triers d'un ſi excellent Prince, ſi vivement dépeint dans cet „ Ouvrage. Il faiſoit connoître à la Nation le Roi & ſes ver- „ tus, qu'ils avoient ſi horriblement déguiſées, & ils craignî- „ tent le reſſentiment du Peuple. Ils ne purent même s'empê- „ cher de faire paroître leurs craintes, nonobſtant l'aſſuran- „ ce qu'ils affectoient devant le monde. Milton lui-même, „ auſſi hardi & auſſi impudent que le plus méchant d'entre „ eux, dit à ſes Lecteurs: *Il y a eu des gens, qui ont eu la* „ *Politique de ſe venger de leurs ennemis, après leur mort, n'a-* „ *yant pu le faire pendant leur vie*; il cite enſuite pour exem- „ ple ce Livre, qu'il compare au Teſtament de Céſar, *tendant au même but, de porter le peuple à lui témoigner le reſ-* „ *pect & l'affection qu'il n'avoit pu obtenir pendant ſa vie, &* „ *à le venger en conſequence après ſa mort.* Et quoiqu'il ne pa- „ roiſſe rien moins qu'un eſprit de vengeance dans tout „ l'Ouvrage, qu'on y voye briller au contraire l'admirable „ charité du Roi, & ſa diſpoſition à pardonner à ſes plus im- „ placables ennemis, il eſt évident qu'ils en avoient tant de „ peur, qu'ils redoutoient ſi fort l'impreſſion qu'il pouvoit „ faire ſur les eſprits, qu'ils firent tout ce qui dépendoit „ d'eux pour le ſupprimer; & que n'ayant pu y réuſſir, ils „ employérent tout leur eſprit, toutes les ruſes poſſibles, „ tout leur crédit & leur pouvoir, pour l'attribuer à quel- „ que autre, & pour inſinuer que le Roi n'en étoit pas le „ véritable Auteur". Dans la *Juſtification* (3) on trouve quelques preuves de l'adreſſe de Milton, pour réuſſir dans ce deſſein. Mr. Hooker, qui étoit Correcteur de l'Imprimerie de Mr. Dugard, qui a imprimé l'*Eikon*, atteſte que Mr. Dugard ayant été mis en priſon pour cela. Il ſe ſauva delà la mer, & qu'il reçut des Lettres de Mr. Dugard, qui lui mandoit „ que ſa femme avoit ſollicité ſon élargiſſement „ auprès du Préſident Bradſhaw, qui lui avoit répondu, qu'il „ pourroit ſortir de priſon, s'il vouloit ſuivre le conſeil „ d'un de ſes Amis. Qu'on lui avoit donc envoyé Mr. Mil- „ ton, qui lui offrit ſa liberté, s'il vouloit faire ce qu'il „ exigeoit de lui; qu'il avoit refuſé la propoſition, en diſant, „ la volonté de Dieu ſera faite, quand même je périrai. Mais, „ diſoit-il, quel manége ma femme & eux ont fait, c'eſt ce „ que j'ignore, mais je dois être élargi, & quand je la ſerai, „ j'écrirai à mon cher Hooker, & je ſuivrai vos avis Chré- „ tiens, pour être un priſonnier libre en attendant. Et Mr. „ Hooker croit que la femme de Mr. Dugard imprima la „ priére de Pamela, tirée de l'*Arcadie* du Chevalier Philippe „ Sidney, avec les changemens qui y ſont, & que c'étoit là „ une des conditions ſous laquelle on lui accorda la liberté de „ ſon mari". Depuis la premiére Edition de la *Juſtification*, l'Auteur a découvert (4) des preuves plus claires encore que cette Priére a été fourrée dans le Livre par Milton, pour donner lieu à une prétendue réponſe. C'eſt qu'il s'étoit fait dix-ſept Editions du Livre du Roi, avant qu'il y eût aucune Priére; car il en joignit trois autres à celle de Pamela. Il eſt vraiſemblable que quelques-uns avoient été effectivement à l'uſage du Roi, ou écrites de ſa main, dont ſes ennemis s'étoient rendus maîtres en s'emparant de ſon Cabinet; & qu'on ſe flatta que celles-là étant autentiques, elles donneroient du crédit à l'autre. Ces priéres étoient les mêmes que les Officiers de l'Armée ôterent au Docteur Juxon, après la mort du Roi, à qui ce Prince les avoit remiſes avec d'autres choſes, comme il paroît par le témoignage de Me. Whitfield (5). C'eſt ce que Milton lui-même confirme dans ſa réponſe, en diſant „ qu'il fourra, immédiatement avant ſa „ mort, dans la main du grave Evêque qui l'aſſiſtoit (6), „ comme une relique de ſes Exercices de dévotion apparen- „ te, une Priére pillée mot pour mot". Mr. Wagſtaffe fait là-deſſus la Remarque ſuivante „ Si c'étoit, ſelon lui (7), „ une choſe criminelle de faire ſeulement uſage de cette „ Priére, quel nom donner à l'action de celui qui l'inven- „ te, qui la forge, pour la fourrer dans l'Ouvrage du Roi, „ & qui a l'impudence de le railler d'une choſe, qui étoit „ l'Ouvrage de Milton lui-même? C'eſt-là une iniquité „ multipliée, menſonge ſur menſonge, impoſture ſur im- „ poſture, & un entaſſement de ſcélérateſſe, qui paſſe tout „ ce que l'Enfer même oſeroit tenter". Le Témoin de cette extraordinaire circonſtance eſt Mr. Hills, Imprimeur de Cromwell, de qui les Docteurs Gill & Bernard la tenoient. Ils étoient l'un & l'autre Médecins de Mr. Hills, avec qui ils s'étoient entretenus fréquemment (8), & qui atteſtent ce fait. Le Docteur Gill aſſure, que Hills lui a dit, que la Priére de Pamela avoit été tirée de l'Arcadie du Chevalier Sidney, & inſérée dans l'*Eikon Baſilike* par les artifices de Bradſhaw & de Milton, & que cela s'étoit fait par le moyen de l'Imprimeur Dugard, ſe propoſant par là de décréditer le Livre & de flétrir la réputation de l'Auteur. Le Docteur Bernard atteſte que Hills lui a dit, qu'il avoit entendu rire Bradſhaw & Milton, d'avoir mis une Priére tirée de l'*Arcadie* de Sidney, à la fin du Livre du Roi Charles, qu'*ils* avoient fait réimprimer pour cela tout entier. On voit les Certificats de ces Meſſieurs tout du long dans la Juſtification. Après cela nous voyons Milton enterré en cérémonie dans l'Abbaye. Voilà l'Hiſtoire de l'*Eikon*, lorſqu'il parut. Depuis ce temslà on s'y eſt pris de différentes manières, pour conteſter cet Ouvrage au Roi. L'une a été de répandre dans le Public une Note du Comte d'Angleſey qu'on prétend, que le Sieur Millington avoit trouvée ſur une page blanche d'un Exemplaire de l'*Eikon*, en vendant à l'encan la Bibliotheque du Comte.

(2) *Vindication*, p. 73.

(3) P. 107.

(4) P. 117.

(5) *Vindication* p. 112.

(6) Ibid. p. 120.

(7) Ibid. p. 119.

(8) *Vindicat.* p. 116.

Note (9).

(9) Ibid. p. 1.

„ Le Roi Charles II. & le Duc d'York, voyant un Exem- „ plaire Manuſcrit de cet Ouvrage, que je leur montrai dans „ la Chambre des Seigneurs (pendant la derniére Séance du „ Parlement en 1675) dans lequel il y avoit des Corrections „ de la propre main du Roi Charles I. m'aſſûrérent tous „ deux, qu'il étoit certain que cet Ouvrage n'avoit pas été „ compoſé par le Roi leur Pére, mais par le Docteur Gau- „ den, Evêque d'Exeter. Ce que j'infére ici pour deſabu- „ ſer les autres. En foi dequoi j'atteſte ce fait de ma pro- „ pre main.

„ *Angleſey*".

Le Docteur Walker & Me. Gauden ne parlent que par ouï-dire, ils ont entendu dire la choſe par l'Auteur prétendu, & celui ci a parlé, à ce qu'on préſume, par des motifs d'intérêt. L'Auteur de la Juſtification remarque, que l'Evêque Gauden avoit écrit une ou deux Piéces pour le ſervice du Roi (10). 1. *Une Proteſtation contre l'exécution du Roi*, Imprimée pour Mr. Royſton, en 1648. II. Une autre pour prouver *que le Convent n'obligeoit point*; ce qui pût lui concilier la bienveillance du Roi. „ Et il eſt très-vraiſemblable, *dit-il*, „ que le Docteur Gauden n'a eu part qu'à la Proteſtation „ ſeule; & qu'ayant été imprigée par Mr. Royſton & vers „ le même temps, elle a été la ſource de l'erreur, & que ce „ pourroit bien être le Livre qui fut remis entre les mains „ du Marquis de Hertford, ſuppoſé qu'il y ait eu quelque „ choſe de pareil". C'étoit là tout le ſervice, en vertu duquel il pût demander récompenſe, & ſe procurer le riche Evêché de Weſtminſter. Et il ſe peut fort bien, que parlant du ſervice rendu en écrivant un Livre, la Femme & le Docteur Walker ont expliqué ce qu'il diſoit de l'Ouvrage du Roi, & qu'il n'a pas été fâché de les laiſſer dans l'erreur à cet égard. Qu'ayant enſuite ouï parler de la nouvelle preuve que fourniſſoit le Manuſcrit du Comte, il a ont été bien aiſe de voir confirmer l'Hiſtoire, qu'ils n'avoient juſques-là rapportée que ſur des preuves équivoques. Mr. Wagſtaffe allégue pluſieurs raiſons, qui donnent lieu de ſoupçonner, que cette Note (11) n'eſt point du tout de la main du Comte d'Angleſey, mais que c'eſt une fourberie de quelqu'autre perſonne, & qu'elle n'a été forgée que dans la même vue, pour laquelle on l'a citée ſi ſouvent. Le Docteur Gauden eſt nommé Evêque d'Exeter, & il ne l'étoit ni dans le temps où l'on prétend qu'il a fait le Livre, ni dans celui où le Roi & le Duc d'York doivent avoir dit au Duc d'Angleſey ce qu'on leur attribue. Il étoit Doyen de Bocking lorſque le Livre parut

(10) Ibid. p. 43.

(11) Ibid. p. 6.

den ſont en oppoſition l'un avec l'autre, & le Docteur ſe contredit lui-même. De l'autre côté tous les Témoins ſont d'accord, non ſeulement ſur le fait principal, mais ſur les circonſtances, & ſur toutes les parties eſſentielles de leurs témoignages reſpectifs. Dans le tems que l'on croyoit cette querelle entiérement terminée, & que Mr. Wagſtaffe avoit fermé la bouche à ſes Adverſaires [*D*], on vit paroître un nouveau Champion en la perſonne de Mr. Toland, qui entra en lice avec autant de zéle qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé, & publia une Réponſe à la *Juſtification* de Mr. Wagſtaffe ſous le titre d'*Amyntor*. Il y a plus; il régne encore une ſi forte demangaiſon d'attaquer la mémoire du Roi Charles [*E*], & de lui ravir la gloire d'être l'Auteur d'un auſſi pieux Livre que l'eſt l'*Eikon Baſilikè*, quoique les gens deſintéreſſés avouent que Mr. Wagſtaffe a mis ce fait au-deſſus de toute contradiction; qu'il ne faut pas oublier ceux qui ſont revenus à la charge, pour que le Public puiſſe juger quel égard mérite leur autorité. Le premier eſt Mr. Burnet, Eveque de Salisbory, tel qu'il eſt cité par Mr. Oldmixon. On trouvera le récit du dernier ci-deſſous [*F*] tiré des *Mémoires* du premier. [☞ Quelque difficile qu'il ſoit de

parut, & Evêque de Worceſter lorſqu'on doit avoir dit le fait au Comte. „ Ces mots, *dit notre Auteur*, (ce que j'inſére „ ici pour déſabuſer les autres, en foi dequoi j'atteſte ce fait „ de ma propre main,) rendent cette Note inſuffiſante pour le „ but qu'on ſe propoſe. 1. Elle n'eſt point datée. 2. Elle n'eſt „ atteſtée par aucun Témoin. 3. C'étoit la voye la moins pro„ pre pour répondre aux vues de la Note même. 4. Il eſt „ inconcevable qu'elle ait été miſe ſur un feuillet blanc d'un „ Exemplaire imprimé, & non inſérée dans le Manuſcrit mê„ me, qu'on prétend que le Comte montra au Roi & au „ Duc. 5. Il n'y a pas d'apparence qu'on n'eût rien dit de „ cela à quelque autre perſonne". [☞ J'ajoûterai ici deux choſes, qui me paroiſſent d'un grand poids, tirées d'une Piéce ſur cette matiére de la façon de Mr. Birch, un des Auteurs qui ont travaillé à ce Dictionnaire en Anglois *. C'eſt qu'il y a beaucoup d'apparence, que le Manuſcrit, dont il eſt fait mention dans la Note prétendue du Comte d'Angleſey, n'a jamais exiſté. Car Millington, qui avoit ſouvent prétendu, qu'il l'avoit entre les mains, & qui avoit promis de le montrer à Mr. Wagſtaffe, a toujours refuſé de le produire, lorſque Mr. Wagſtaffe a été chez lui dans le deſſein de voir ce Manuſcrit. Il y a plus; le Lord Altham fils du Comte d'Angleſey a écrit à Mr. Wagſtaffe „ Qu'il a envoyé chez „ Mr. Millington, pour le prier de lui montrer cette Note, „ écrite de la main de ſon Pére: que Millington a refuſé de „ l'envoyer, promettant de l'apporter lui-même ce jour-là, „ ou le lendemain, mais qu'il n'en a rien fait, deſorte que „ Mylord Altham ne ſauroit dire, ſi la Note eſt écrite de la „ propre main de ſon pére, ou non: mais à en juger par la „ maniére confuſe dont elle eſt couchée, embarraſſée de „ parenthéſes, il doute que ſon pére l'ait écrite, car on ſait „ qu'il avoit le talent de s'exprimer d'une maniére nette & al„ ſée. Il croit donc que cette Note eſt une piéce ſuppoſée.... car „ ni lui, ni aucun de ſa famille qu'il ſache, n'ont jamais vu ſon „ Pére douter, que le Roi fût l'Auteur du Livre en queſtion, „ & ne lui ont jamais ouï dire un mot touchant cette Note. Et „ pour ce qui eſt du Manuſcrit, dont il y eſt fait mention, „ Mylord Altham dit, qu'il a ſouvent eu la Clef de la Bi„ bliotheque de ſon Pére, & la liberté d'y conſulter les Li„ vres qu'il lui plaiſoit, mais qu'il n'a jamais vu ce Manuſ„ crit, & qu'il n'a jamais ſû ni ouï dire à ſon pére, qu'il „ eût un pareil Manuſcrit". Dans une autre Lettre il dit, *qu'il a examiné les papiers de ſon pere, parmi leſquels il a trouvé* un Journal de ce qui ſe paſſoit au Parlement, *ecrit de la propre main du Comte d'Angleſey, & contenant des choſes qui le regardoient perſonnellement; ce Journal étoit de l'année même dont il eſt parlé dans la Note, mais il n'y étoit pas dit un mot de ce qui étoit contenu dans cette Note, quoique ce Journal contienne des choſes bien moins importantes, & quelques particularités que le Roi dit au Comte dans la Chambre.* Ann. du Tsan.]

* Voy. *Bibl. Britann. T.* XIII p. 147-349.

[*D*] *Dans le temps que l'on croyoit cette querelle terminée, & que Mr. Wagſtaffe avoit fermé la bouche à ſes Adverſaires, &c.*] L'Auteur de l'*Amyntor*, ſi illuſtre par ſa modeſtie, a fait preuve de ſes talens, en haraſſant ſon ennemi. Il traite du haut en bas le Chevalier Guillaume Dugdale pour ſon petit Ouvrage intitulé, *Idée des Troubles d'Angleterre*, dans lequel ce grand Homme a rapporté le témoignage du Major Huntington & du Chevalier Thomas Hetbert, pour prouver que le Roi eſt l'Auteur de l'*Eikon*. Il prétend invalider le témoignage du prémier, & accuſe le Chevalier Dugdale d'avoir défiguré celui du ſecond. Voici les termes de l'*Amyntor*. „ Pour faire voir, avec quelle circonſpection on doit s'en „ rapporter au Chevalier Dugdale, & à d'autres Hiſtoriens, „ tels que lui, nous citerons un autre exemple frappant". Voilà un Hiſtorien dégradé, & encore un Hiſtorien, des plus eſtimés pour le ſiécle où il a écrit & dans tous les ſiécles ſuivans; jamais aucun Ecrivain n'ayant été plus généralement reſpecté. Et par qui ſa bonne foi eſt-elle revoquée en doute? L'Homme le plus corrompu de notre tems, peut-il jamais ſe flatter de voir celui, où le nom de Toland pourra être en compromis avec celui de Dugdale? Les mœurs peuvent-être corrompues, & les hommes peuvent goûter du plaiſir à voir attaquer & tourner en ridicule une Revélation, qui trouble leur repos, & leur montre un avenir redoutable. Mais leur jugement ne peut ſe corrompre. Tandis qu'ils font l'éloge de la fourberie de Toland, ils reſpectent malgré eux la probité de Dugdale. Toland, dans ſa réponſe à Mr. Wagſtaffe, s'eſt joué de ſes Lecteurs, en uſquivant la force des preuves par de petits traits badins, & en criant victoire, ſans être ſeulement entré en lice. On cite une perſonne qui a vu écrire au Roi divers morceaux de l'*Eikon*, Amyntor replique à cela (12). „ Que tous ces témoignages bien peſez ne prou„ vent ni plus ni moins, ſinon que le Roi ſavoit lire & „ écrire, ce que perſonne n'a jamais nié". Toland étoit ſur de la victoire, en cas que les ennemis du Roi fuſſent Juges de la queſtion, & c'eſt auprés d'eux qu'il y prétend, ſans la moindre preuve. Il a en pourtant l'adreſſe de tranſmettre à la poſtérité cette victoire, à laquelle il a prétendu, ſans l'avoir remportée; je parle du Dictionnaire de Mr. Bayle, où il a trouvé moyen de la faire entrer. Il eſt vrai que Mr. Bayle s'exprime avec précaution, il parle ſur ce *qu'on lui a dit, n'ayant point lu ce qu'on a fait contre* Toland, *ni ce qu'il a repliqué*. Ainſi la réfutation que Toland a faite des preuves de Mr. Wagſtaffe, n'acquiert pas le moindre degré de force par l'autorité du Dictionnaire, mais a toujours le même fondement qu'elle avoit, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt en l'air. On en a impoſé à Mr. Bayle à l'égard de la *Vie de Milton*, & on a fait dire à ce Savant, que Milton avoit ſoutenu que le Roi n'étoit pas l'Auteur de l'*Eikon*. Au-lieu que les expreſſions de Milton, en une infinité d'endroits, emportent, ou poſitivement ou implicitement, que le Roi en étoit l'Auteur. Il eſt bien vrai que Milton auroit été charmé d'en ôter l'honneur au Roi, & de faire douter du fait par des inſinuations obſcures, ſi d'autres ne l'avoient fait; mais voici des paroles de cet Ecrivain, qui prouvent qu'il ne pouvoit le nier lui-même. „ Mais puiſque lui-même (Charles I.) en en appel„ lant encore à la vérité & au Public, a laiſſé après lui ce „ Livre, comme le meilleur Avocat & Interpréte de ſes ac„ tions (13)". Nous allons rapporter les propres termes de Mr. Bayle, par où l'on verra avec combien de circonſpection il écrivoit (14), quoiqu'il ſe fût trop fié à ce que certaines gens lui avoient envoyé d'Angleterre. „ Notez que dans „ tout ceci je ne dois, & je ne puis être conſidéré que com„ me un ſimple Traducteur des Extraits Latins, que j'ai fait „ faire du Livre Anglois que je cite. Notez auſſi qu'on a „ combattu cet endroit de la vie de Milton; car Mr. Wag„ ſtaffe a publié des Obſervations pour infirmer le témoigna„ ge de Mylord Angleſey, la narration du Docteur Walker, „ & les papiers de Mr. North; mais Mr. Toland les a réfu„ tées toutes dans ſon *Amyntor*, où il a de plus diſcuté tous „ les témoignages que l'on allégue, pour maintenir au Roi „ Charles la propriété de l'*Icon Baſilica*, on n'a dit que ſur „ l'une & l'autre de ces deux parties de ſon Apologie, il „ n'oublie rien de tout ce qui eſt néceſſaire pour conſerver à „ ſes preuves toute l'évidence & toute la force, qu'elles pa„ roiſſoient avoir, avant que l'on eût écrit contre. C'eſt tout „ ce que j'en puis dire n'ayant point lu ce qu'on a fait contre „ lui, ni ce qu'il a répliqué". Il paroît évidemment par-là, que l'autorité du Dictionnaire Hiſtorique n'ajoûte aucun poids aux preuves de Milton, de Walker &c. & de Toland. La maniére dont Mr. Bayle a inſéré cela dans ſon Ouvrage, ſent ſurieuſement le manége; on s'eſt adreſſé à lui, & on a faiſi l'occaſion, pour faire paſſer dans l'Hiſtoire en Hollande, ce qu'on rejettoit en Angleterre comme indigne d'y avoir place. L'intérêt de la vérité obligeoit à relever la rélation fabuleuſe envoyée en Hollande; il étoit juſte de rappeller en quelque endroit ce que Mr. Bayle avoue qui lui manquoit; la Juſtification de Mr. Wagſtaffe & la Replique de Toland, pour la ſatisfaction de ceux, qui n'auroient entendu qu'une des Parties dans le Dictionnaire. Mr. Bayle ſuppoſe que Toland n'auroit pas crié victoire, s'il n'eût terraſſé le Défenſeur du Roi. Il y a effectivement de l'apparence, que le correſpondant ſincére, qui lui avoit envoyé la rélation ſus-mentionnée, l'inſinua, en marquant que pour abréger il ſuppléeroit les preuves de Mr. Wagſtaffe, & les Repliques de Mr. Toland, comme ſi ce fameux Auteur avoit honte de laiſſer une Réponſe contre lui, ſans y repliquer.

(12) P. 146.

[*E*] *Il régne encore une ſi forte demangaiſon d'attaquer la mémoire du Roi Charles.*] On ſe ſouvient encore du Docteur Walker dans la Province d'Eſſex, où il demeuroit, à l'occaſion d'un mot de Mr. Kennet, alors Mlle. Harris; lui ayant montré en Manuſcrit ſon Livre contre l'*Eikon*, elle lui dit qu'il ne devoit abſolument point le faire imprimer, qu'il en avoit déjà mis un, (la vie de ſa femme) au jour, pour lequel on l'avoit traité de fou; & que s'il publioit l'autre, il couroit riſque de s'attirer une qualification moins honorable encore.

[*F*] *On trouvera le récit du dernier ci-deſſous, tiré des Mémoires du premier.*] Mr. Oldmixon, qui a éclairci & corrigé l'Hiſtoire des derniers temps (15), du-moins à ce qu'il prétend, a décidé que l'*Eikon Baſilikè* eſt du Docteur Gauden, & non du Roi. Il répéte ce qu'a dit le Docteur Walker, ſans former le moindre doute, pas le mot ſeulement des preuves que Mr. Wagſtaffe a alléguées pour maintenir le droit du Roi, ni des objections qu'il a faites contre le Docteur Gauden, où il expoſe les contradictions palpables qui ſe trouvent dans ſon récit. „ Le Docteur Walker conclut: Me„ Gauden, Mr. Gifford, qui avoit fait la Copie qu'on en„ voya dans l'Iſle de Whigt, & moi-même étions perſuadez,

(13) *Preface to the vindicat. p. 9.*

(14) Article de Milton, Rem. [N].

(15) *History of England during the Reigns of the Stuarts*, P. 347.

de décider une queſtion, ſur laquelle il y a tant de pour & de contre, il ſemble pourtant que tout mûrement peſé, on ne peut guére s'empêcher de reconnoître, qu'il y a du-moins de très-fortes préſomptions, pour laiſſer au Roi Charles I. l'honneur de l'Ouvrage qui porte ſon nom. Ann.]

„ que le Docteur Gauden en étoit l'Auteur, autant que nous „ l'étions d'aucune choſe au monde; & quand nous en par- „ lions, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, c'étoit ſans „ avoir le moindre doute là-deſſus, en étant auſſi aſſurez „ qu'il nous étoit poſſible de l'être d'aucun fait; & il eſt in- „ concevable, qu'ayant les meilleures occaſions de ſavoir la „ vérité, nous ayons tous été trompez, ou qu'on nous en „ ait impoſé de la maniére la plus étrange, ſi le Docteur „ Gauden ne l'a pas compoſé". Parlant enſuite de l'impreſ- ſion de l'Ouvrage, il dit, „ Qu'il a fix Exemplaires de la „ plus belle Edition, dont la Docteur Gauden lui a fait pré- „ ſent pour la peine qu'il avoit priſe, dont, dit-il, j'en ai „ encore actuellement un. Jamais Fait ne fut plus évident, „ ſurtout étant encore confirmé par le témoignage du Docteur „ Barnet, Evêque de Salisbury, qui s'exprime en ces termes: „ en l'année 1673, que j'étois bien avant dans la faveur du „ Duc d'York, & parlant familiérement avec lui (ces ſi ma „ permettoit de l'entretenir librement ſur des matiéres de Re- „ ligion) comme je lui objectois quelques paſſages du Livre „ de ſon pére, il me dit, que ſon Pére n'en étoit point l'Au- „ teur, & que la Lettre au Prince de Galles ne lui avoit „ jamais été tendue, que c'étoit le Docteur Gauden qui l'a- „ voit compoſé. Après la Reſtauration ce Docteur manda le „ Duc de Somerſet, & la Comte de Southampton au Roi & „ à lui (Duc d'Yorck,) qui aſſurérent le Roi & ce Prince, „ que c'étoit l'Ouvrage de Gauden; que le Comte de Sout- „ hampton lui-même l'avoit montré à Charles I. pendant le „ Traité de Newport, que le Roi l'avoit lu & approuvé, „ comme étant une fidéle expreſſion de ſes ſentimens. Le „ Duc d'York ajoûta, que quelques Sheldon & les autres E- „ vêques s'oppoſaſſent à l'avancement de Gauden, parce „ qu'il avoit pris le ferment de la Ligue, cependant le grand „ ſervice qu'il avoit rendu par cet Ouvrage, plaidant en ſa „ faveur, il fut avancé malgré l'oppoſition de ſes ennemis. „ Cet Ouvrage a fait naître de grandes diſputes, ajoûte le „ ſavant Prélat, au ſentiment de quelques perſonnes zélées, „ c'eſt trahir l'Egliſe Anglicane, que de nier que ce Livre „ eſt ſorti de la plume de Charles I. Le Docteur Burnet de „ la Chartreuſe a témoigné à une perſonne de qualité, qui eſt „ encore en vie, qu'il ſoupçonnoit que le Livre n'étoit point „ de la façon du Roi; & Lilly ne ſe contente par de dire, „ qu'il en avoit douté peu aprés que l'Ouvrage eut para, „ mais ajoûte diverſes raiſons pour appuyer ſon doute". A (16) la page précédente (16) Mr. Oldmixon renouvelle l'Hiſtoire de la priére de Pamela, qui amene celle du Docteur Walker, qui auroit porté l'*Eikon Baſilike* à l'Imprimeur, de la part du Docteur Gauden, & celle de l'Ecrit du Comte d'Anglefey. „ Le ſtile du-moins autant que je ſuis capable d'en juger, eſt „ tout à fait celui d'un Eccléſiaſtique, & ne reſſemble point „ à celui du Roi Charles dans ſes Meſſages & dans ſes Dé- „ clarations, qu'il dreſſoit la plupart lui-même d'une maniére „ ſerrée, au-lieu que l'*Eikon Baſilike* eſt d'un ſtile abondant „ & declamatoire, & auſſi peu convenable à la Majeſté d'un „ Prince, qu'une Soutane à un grand Monarque. Pour n'in- „ ſiſter que ſur un ſeul exemple, la priere la plus dévote de „ tout le Livre, intitulée: *Priére en temps de captivité*, eſt priſe, „ pour la plus grande partie, mot à mot de la priére de „ Pamela à une Divinité Payenne, dans le Roman qui a pour „ titre l'*Arcadie de la Comteſſe de Pembroke*". En comparant les preuves produites par Mr. Wagſtaffe pour maintenir la propriété du Roi, avec ces *ouï-dire*, & ces *propos de table*, qu'on vient de voir, on peut juger quelle foi méritent ces Témoins. Si le nombre de ceux, qui aſſurent de ſcience certaine, que le Roi eſt Auteur de l'*Eikon*, & de ceux qui alléguent des circonſtances qui le confirment, doit être de quelque poids, il eſt impoſſible que l'autre récit ſoit véritable. Mais peut-on comprendre, pourquoi Mr. Oldmixon ne parle point de Toland, & ne l'admet pas à partager la gloire de la défaite des Défenſeurs du Roi? ſon zéle n'égale-t-il point celui des Anti-Stuarts les plus déclarés? Qu'a-t-il fait pour être exclus de la liſte de ces Héros? „ Le ſtile, *dit Mr. Old-* „ *mixon* (17), du moins autant que je ſuis capable d'en juger, (17) Ibi- „ eſt tout à fait celui d'un Eccléſiaſtique". Voilà la plus dem. belle des ſentences, qui met l'Hiſtoire à couvert du danger d'être qualifiée d'Ouvrage *tout du même genre*. Il n'y a point de Lecteur judicieux, qu'il ſoit favorable ou non, qui ne convienne, que l'Auteur a décidé, *ſelon qu'il étoit capable de juger*, quand il trouve à redire, que les exercices de dévotion du Roi, ſes actes de contrition & d'humiliation, ſoient d'un tour différent de celui de ſes Meſſages & de ſes Déclarations à ſes Sujets, quand il les blâme comme peu dignes de la Majeſté d'un Prince, comme ſi la Grandeur & l'air de Majeſté convenoient à un Pénitent, qui demande grace. Le Roi connoiſſoit mieux ſon devoir, & la diſtance qu'il y avoit entre Dieu & lui. Il n'avoit pas beſoin des leçons de certaines gens orgueilleux, qui du fond de leur ignorance & de leur amour propre prétendent toujours donner des régles à leurs Supérieurs. Voilà comment on ſourre pompeuſement une ſotte réflexion, par un *autant du moins que je ſuis capable d'en juger*. Il faut pour l'honneur de la vérité (le ſeul but de cet Article), & non pour rompre une lance avec un Auteur tel que Mr. Oldmixon, faire voir qu'il s'eſt coupé la gorge à lui-même, je veux dire, qu'il a ſacrifié ſa probité & ſa réputation, qui dans certaines pays ſont auſſi chéres à un homme que ſa propre vie. Les paroles qu'on a rapportées deshonorent aſſez ſon jugement, ſans y rien ajoûter. Et ſa probité paroît dans la citation du paſſage tiré du Docteur Burnet (18): il cite cet Hiſtorien pour prouver que le Roi n'eſt point l'Auteur de l'*Eikon*, tandis qu'en liſant le paſſage tout entier, on voit à quel point il en a impoſé à ſes Lecteurs, en ſupprimant ce qui fortifie les preuves produites par *Mr.* Wagſtaffe. Il eſt ſouvent avantageux à une bonne cauſe, d'avoir un Adverſaire, qui en ſupprimant une partie de la preuve, découvre le motif qui le fait agir. „ Cette haine „ fut conſidérablement augmentée par la publication de ſon „ Livre, intitulé *Eikon Baſiliké*, que tout le monde crut être „ l'Ouvrage de ce Prince. Ce Livre qui parut immédiate- „ ment aprés la mort du Roi, fut réimprimé pluſieurs fois & „ eut un prodigieux débit, & même ſans exemple pour au- „ cun Livre moderne. On y découvre tant d'élevation & „ tant de juſteſſe dans les penſées, & tant de nobleſſe dans „ le ſtile, qu'il paſſe pour un des mieux écrits dans la Lan- „ gue Angloiſe. Les Priéres qu'on y trouve exprimant tant „ de piété, qu'on ne put les lire, ſans concevoir de l'horreur „ pour les Meurtriers d'un Prince, qui réfléchiſſoit ſi fré- „ quemment ſur lui-même, dans ſes entretiens ſecrets avec Dieu. „ Je fus élevé dans une grande vénération pour ce Livre; & „ lorſque j'appris qu'il y avoit des gens qui nioient que Char- „ les lui-même l'eût écrit, j'en parlai au Comte de Lochian, „ qui avoit fort connu ce Prince, & qui ne l'aimoit guére; „ il me parut être aſſuré que c'étoit l'Ouvrage du Roi; car „ il me dit qu'il lui avoit ſouvent ouï dire pluſieurs des mê- „ mes choſes qui ſe trouvent dans ce Livre. Etant ainſi „ confirmé dans mon ſentiment je fus fort ſurpris lorſqu'en „ l'année 1673 &c". Suit alors la morceau cité par *Mr.* Oldmixon avec ces remarquables différences, *que c'étoit le Docteur Gauden qui l'avoit compoſé*, au-lieu de, *il diſoit que c'étoit le Docteur &c.* „ Aſſurérent que c'étoit l'Ouvrage de Gauden", au-lieu de *aſſurérent qu'ils ſavoient que c'étoit &c.* „ C'eſt tra- „ hir l'Egliſe Anglicane que de nier &c". au-lieu de *c'eſt trahir l'Egliſe Anglicane que de mettre en doute.* „ Que le Comte „ de Southampton lui-même l'avoit montré à Charles I. pen- „ dant la Traité de Newport", au-lieu de, *que le Comte de Southampton l'avoit porté, & montré &c.* La fin du paſſage eſt entiérement ſupprimée, ſans-doute parce qu'elle détruit, ce qu'on vouloit prouver par la citation. „ Cependant les rai- „ ſons qu'on a alléguées depuis pour prouver le contraire „ ſont ſi fortes, que ne me ſentant pas capable de décider „ la queſtion, je ſuis obligé de la laiſſer dans la même incer- „ titude où je l'ai trouvée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt „ que Gauden n'a jamais rien écrit de-la même force, & qu'à „ en juger par ſes autres Ouvrages, le ſtile de celui-ci leur „ reſſemble ſi peu, que perſonne ne croiroit qu'il parte de „ la même main". Pour ce qui regarde ce que Toland a fait contre l'*Eikon*, cela eſt de même goût que ſes autres Ecrits. Le même eſprit régne partout. On ne doit pas être ſurpris qu'un homme qui a travaillé de tout ſon pouvoir à donner atteinte à l'autorité des Livres Sacrés, & à ôter au genre humain l'ineſtimable dépôt de la Revélation, ait entrepris, pour l'avancement du régne des ténébres, d'enlever premiérement à un religieux Monarque la gloire de ſes méditations, & enſuite de priver le public de l'avantage de ſon exemple. C'eſt-là le Second de Mr. Oldmixon, qu'il auroit pu nommer ſon ſincére Aſſocié. Mais pour le Prélat qu'il allégue, dit dans le paſſage cité, dia fois autant en faveur du droit du Roi à cet Ouvrage, qu'il y dit quelque choſe de contraire. Il eſt ſurprenant néanmoins qu'il ait rapporté ſa converſation avec le Duc d'Yorck, & qu'il n'ait pas remarqué que les preuves qu'il avoit alléguées d'abord ne peuvent être infirmées par un pareil ouï-dire. Le fait eſſentiel, que le Docteur Gauden eſt l'Auteur du Livre, eſt plus croyable ſur le témoignage de tout autre, que celui du Docteur Burnet, qui avoue dans le même endroit que le Docteur Gauden n'en étoit pas capable. Ce qu'on peut dire de plus favorable, c'eſt qu'il ſa peut que Mr. Barnet ait entendu dire en converſation, que le Docteur Gauden avoit compoſé un Livre, & qu'il s'agiſſoit de la *Proteſtation* imprimée par Royſton, dont on a déjà parlé; que le Docteur Walker & Mr. Gauden ont entendu l'Evêque Gauden vanter ſes ſervices, & prétendre à quelque avancement pour avoir fait un Ouvrage pour la ſervice du Roi Charles I. Mais rapporter une Hiſtoire, qui n'a pas la dixiéme partie autant de certitude, qu'une autre, à laquelle on prétend contredire par-là, c'eſt ce qui ſent fortement un homme qui a la vanité de vouloir avoir eu part à tout, d'avoir été conſulté ſur tout, & qui reſſemble à la Mouche de la Fable, qui a envie de faire l'important, & qui décéle ſa petiteſſe par l'endroit même par lequel il veut ſe faire valoir. Pour finir avec Mr. Oldmixon, le dernier Champion qui a entrepris la défenſe de cette cauſe déſeſpérée, & le dernier ſelon les apparences qui l'entreprendra, à moins que la honte & la pudeur ne ſoit bannie de la Terre, on doit dire de lui, que *depuis l'Hiſtoire véritable de Lucien, on n'en a pas écrit de plus fauſſe que la ſienne.*

(18) *Mém. Hiſt. de la G. Bre* Tom. I. p. 99. 100. Edit. in-12.

Cuivis licet & Mare Terris
Confundat, Homo ſum ———

Il y a quelque mérite à découvrir une impoſture, mais il y en a plus encore à la ſoutenir. Le plaiſir qu'on a reſſenti à être trompé, eſt par cette raiſon un double plaiſir, lorſqu'il ſert à tromper les autres, tandis que nous paroiſſons être trompés nous-mêmes.

WAKE (Guillaume) Archevêque de Cantorbery, nâquit en 1657, de Mr. Guillaume Wake de Blandford, Gentilhomme de la Province de Dorset. Le 28 Février 1672 il fut immatriculé au Collége de Christ-Church à Oxford (*a*); le 26 Octobre 1676 il fut reçu Bachelier (*b*), & le 27 Juin 1679 Maître ès-Arts (*c*). Il entra ensuite dans les Ordres, & fut nommé Prédicateur de la Société de Grays-Inn, & sous le régne de Jaques II. il accompagna en qualité de Chapelain le Vicomte Preston, dans son Ambassade en France. De retour en Angleterre il se distingua par plusieurs Ecrits contre la Religion Romaine [*A*]. Le 24 Juillet 1689 il se fit recevoir Docteur en Théologie (*d*). Après la Révolu-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1058.

(*b*) *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 201.

(*c*) Idem. Ibid. Col. 211.

(*d*) Id. Ib. Col. 231.

[*A*] *Il se distingua par plusieurs Ecrits contre la Religion Romaine.*] I. *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Anglicane sur les divers Chefs, proposés par Monsieur de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, dans son* Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique. *Avec une Introduction où l'on rend compte du Livre de Mr. de Meaux.* Londres 1686 in-4. L'Auteur remarque dans la Préface (1). „ Que la première vue du Livre de Mr. „ de Meaux a été de persuader, ou de séduire le feu Maré- „ chal de Turenne. Jusqu'où il y a contribué, c'est ce que je „ ne saurois dire; mais je veux croire que le changement „ de Religion de ce Grand-Homme, a été fondé sur de meil- „ leurs appuis, que la simple *Exposition* d'un petit nombre „ d'Articles de la Foi Romaine, & que l'Auteur a suppléé „ de bouche dans les Conférences particulières, ou par quel- „ que autre Ecrit, à nous inconnu, à ce qui manquoit à la „ première ébauche que nous avons vu de celui-ci. La Co- „ pie Manuscrite qui en parut alors, & qui passa, il y a en- „ viron quatre ans, de main en main avec de grands éloges, „ ne contenoit point les Chapitres sur l'*Eucharistie*, la *Tra-* „ *dition*, l'*Autorité de l'Eglise & du Pape*, qui sont à présent „ la principale partie de l'Ouvrage; & à l'égard des autres „ points, dont il parloit, il sembloit proposer si mollement „ & d'une manière si adoucie les sentimens de l'Eglise Ro- „ maine, que non seulement bien des personnes sincères de „ cette Communion en furent choquez, mais que les Protes- „ tans qui le virent, crûrent généralement, que Monsieur „ de Meaux n'osoit pas avouër *publiquement*, ce qu'il préten- „ doit *couvertement* dans son *Exposition* être la doctrine de son „ Eglise. Et l'événement a fait voir qu'ils ne se trompoient „ pas tout à fait. Car au commencement de l'année 1671 „ l'*Exposition* ayant après beaucoup de soins, & plusieurs „ années de délibérations, été mise dans l'état, où nous la „ voyons, & pour ne laisser rien à désirer, munie de l'Ap- „ probation de l'Archevêque de Reims, & de neuf autres „ Evêques, qui attestent, que *l'ayant examinée avec tout le* „ *soin que l'importance de la matière le requéroit, ils l'ont trouvée* „ *conforme à la Doctrine de l'Eglise*, & la *recommandent comme* „ *telle au Peuple que Dieu a commis à leur conduite*, on la mit „ enfin sous presse. L'impression finie, & le Livre étant „ prêt à voir le jour, l'Auteur qui souhaittoit de paroître „ de la manière la plus avantageuse pour lui-même & pour „ sa cause, qu'il étoit possible, l'envoya à quelques Docteurs „ de Sorbonne, pour joindre leur Approbation à celle des „ Evêques, afin qu'il ne manquât aucune Autorité, ordinai- „ re ou extraordinaire, pour certifier que la Doctrine qu'il „ contenoit, étoit si éloignée d'être ce que les Protestans „ soupçonnoient, qu'au contraire c'étoit véritablement & „ sans aucun déguisement la Doctrine *Catholique*, *Apostolique* „ & *Romaine*. Mais au grand étonnement de Mr. de Meaux „ & de ceux qui avoient si fort exalté son Ouvrage, les Doc- „ teurs de Sorbonne, à qui on le communiqua, au-lieu d'ac- „ corder l'*Approbation* à laquelle on s'attendoit, confirmè- „ rent ce que les Protestans en avoient dit; & marquèrent, „ comme il convenoit à leur caractère, divers articles des „ plus importans, où l'*Exposition* avoit par un trop grand de- „ sir de pallier, absolument perverti la doctrine de leur E- „ glise. Il fallut prévenir le scandale public qu'une pareille „ *Censure* auroit causé, & pour cet effet on supprima avec „ tout le soin & avec tout le secret possible toute l'Edition; „ & les endroits notez par les Docteurs, furent corrigez: on „ expédia si promptement la besogne, que le Livre fut im- „ primé, & qu'à la fin de la même année il en parut une Edi- „ tion fort différente de l'autre, qu'on donna néanmoins „ comme tout à fait *la première*. L'Affaire ne put néanmoins „ se passer si secrettement, qu'elle ne fût bientôt divulguée; „ ensorte, que dans une des premières Réponses, qu'on fit „ à Mr. de Meaux, on lui reprocha ce changement. Je „ n'ai point appris, qu'il ait encore trouvé à propos de nier „ cette Histoire, soit dans l'*Avertissement*, qu'il a mis à la „ tête des dernières Editions de son Livre, où il répond à „ quelques endroits de la Réponse, dont nous venons de „ parler, soit dans quelqu'autre Apologie; si c'est que l'ac- „ cusation n'a pas paru assez grave pour en prendre connois- „ sance, ou qu'elle étoit trop bien fondée, pour oser nier le „ fait, c'est au Lecteur à en juger. Mais certainement il „ nous semble, que cela indique non seulement d'une ma- „ nière claire le but & le génie de tout l'Ouvrage, mais dé- „ montre aussi évidemment, quelque peu de vraisemblan- „ ce que Mr. de Meaux y trouve, *qu'il n'eſt pas impoſſible* „ *qu'un Evêque de l'Eglise Romaine, ou ne soit pas assez instruit* „ *de sa Religion, pour savoir quelle est sa doctrine; ou ne soit pas* „ *assez sincère, pour l'exposer sans déguisement.* Comme il m'est „ tombé entre les mains un exemplaire de ce Livre, noté, „ comme je l'ai dit, par les Docteurs de Sorbonne, je pro- „ curerai au Lecteur curieux le plaisir de voir quelques-uns „ des changemens qu'on y a fait, afin qu'il puisse juger, quel- „ le des deux raisons étoit la cause des grandes avances, que „ l'Auteur nous faisoit dans la première Edition". Mr. Wa- ke observe ensuite (2), que *plusieurs Catholiques-Romains fu-* *rent mécontens de l'Exposition de Mr. de Meaux*; & que *Mon-* *sieur M—— qui étoit de l'Eglise Romaine avoit achevé une Ré-* *ponse à ce Livre, avant que les Protestans en eussent publié au-* *cune, mais que par des raisons particulières on jugea à propos de la* *supprimer.* Notre Auteur expose après cela (3) le but de son propre Ouvrage, & nous apprend que s'étant apperçu par un long commerce avec les Catholiques-Romains d'Angleterre & des autres Pays, que par l'ignorance ou la mauvaise foi de leurs Docteurs, ils avoient généralement de très-fausses & im parfaites Idées de nos sentimens sur les matières controverſées entre eux & nous, *je me fus laiſſé perſuader*, dit-il, *de ſuivre la Methode de l'Expoſition de Mr. de Meaux, par rap-* *port à la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, & d'oppoſer de bonne* *foi à ce qu'il donne pour les ſentimens de l'Egliſe Romaine, la* *Doctrine qu'on profeſſe publiquement, & qu'on enſeigne ſans dé-* *guiſement & ſans diſſimulation parmi nous.* Cet Ouvrage de Mr. Wake fut attaqué par une *Juſtification* de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique *de l'Evêque de Condom, en* *réponſe à un Livre intitulé* Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane &c. *A quoi l'on a joint une Lettre de l'Evêque* *de Condom* 1686 in-4. Notre Auteur y repliqua. II. Par ſa *Défenſe* de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, *contre les Exceptions de Mr. de Meaux, ci devant Evêque de Con-* *dom, & de ſon Apologiſte.* Londres 1686 in-4. On y oppoſa une *Replique* à la Défenſe de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, *où l'on continue à juſtifier* l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique *de l'Evêque de Condom. Avec* *une ſeconde Lettre de l'Evêque de Meaux.* 1687 in-4. Mr. Wake ne garda pas le ſilence. III. Il publia une *Seconde Defenſe* de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, *contre les* *nouvelles Exceptions de Monſieur de Meaux & de ſon Apologiſte.* *Part. I. où l'on juſtifie pleinement l'Hiſtoire qu'on a donnée de l'Ex-* poſition *de l'Evêque de Meaux; où l'on établit Hiſtoriquement la* *diſtinction entre l'ancien Papiſme & le moderne; & où l'on* *examine plus particulièrement la Doctrine de l'Egliſe Romaine ſur* la *Culte des Images. Part. II. Où l'on examine la Doctrine de* *Rome ſur la nature & l'objet du Culte Religieux, ſur l'Invocation* *des Saints & le Culte des Images, & où l'on juſtifie l'accuſation* *d'Idolâtrie qu'on lui intente à ces égards.* Londres 1688 in 4. Pendant que l'Auteur travailloit à la Seconde Partie de cet Ouvrage, il parut une *Reponſe complette à la* Seconde Défenſe de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, *en forme* *de Lettre à l'Auteur de cette Défenſe.* IV. *Diſcours ou Traité de* *la Ste. Cène, par rapport aux deux grands points de la Preſence* *Réelle & de l'Adoration de l'Hoſtie; en Réponſe à deux Diſcours* *imprimés depuis peu à Oxford ſur ce ſujet. Avec une ample Pré-* *face Hiſtorique ſur la même matière.* Londres 1687 in 4. Dans la Préface (4) notre Auteur obſerve. „ Que ſi nous recher- „ chons avec ſoin l'Hiſtoire de la *Tranſubſtantiation*, nous „ trouverons que c'eſt un Moine auſſi, qui en a poſé les pre- „ miers fondemens, dans l'obſcurité d'un Cloître, vers le „ commencement du ſeptiéme ſiécle; qu'elle fut appuyée par „ une Cabale de gens, aſſemblez ſous le nom de *Concile Gé-* „ *neral* (*a*) en 787 pour introduire le Culte des Images dans „ l'Egliſe; qu'elle fut miſe en meilleure forme (*b*) par un au- „ tre Moine (*c*), l'an 818, & qu'il rencontra auſſi de l'op- „ poſition de la part de tout ce qu'il y avoit de Savans de ſon „ temps; & qu'enfin elle a été conſacrée par un *Pape* (*d*), „ dont les Auteurs de l'Egliſe Romaine eux-mêmes nous „ ont fait un Portrait fort deſavantageux (*e*) & par un *Syno-* „ *de* (*f*), ſur lequel je dirai ſeulement, qu'il donna au Pape „ le pouvoir de *dépoſer les Rois*, & aux *Prêtres* celui *de faire* „ *leur Dieu*". V. *Diſcours ſur la nature de l'Idolâtrie, où l'on* *examine & réfute la veritable & unique raiſon de l'Idolâtrie, don-* *née par un Auteur en dernier lieu.* Londres 1688 in-4. Cet Ouvrage eſt contre le Docteur Samuel Parker Evêque d'Oxford, qui avoit publié, *Raiſons pour abolir la Teſt.* VI. *Moyens* *ſûrs & bonnêtes de convertir les Heretiques, & Avis & Expé-* *diens utiles pour la Reformation de l'Egliſe.* Traduit par Mr. Wake, qui y a ajoûté une Préface. Londres 1688 in-4. VII. *Traité Hiſtorique de la Tranſubſtantiation (compoſé par un Auteur* *de la Communion de l'Egliſe Romaine) où l'on fait voir, que ſelon* *les principes de cette Egliſe ce Dogme ne peut être un Article de* *Foi.* Publié par notre Auteur à Londres en 1687 in-4. VIII. *Deux Diſcours ſur le Purgatoire & la Priére pour les Morts.* Londres 1688 in-4. IX. *Continuation de l'état préſent de la* *Diſpute entre l'Egliſe Anglicane & l'Egliſe Romaine; contenant* *l'Hiſtoire des Ouvrages, qui ont été publiés en dernier lieu de part* *& d'autre.* Londres 1688 in-4. L'Auteur dit dans la Préface, que c'eſt ici un Recueil, auſſi exact qu'il lui a été poſſible de le faire, de la Diſpute entre nos Théologiens & ceux de Rome; „ & on y voit, *dit il*, le triomphe de la vérité „ ſur l'Erreur. Jamais certainement cauſe n'a plus pleine- „ ment été confondue, que celle du Papiſme l'a été aujourd'hui. „ Jamais controverſe n'a été plus approfondie, & d'une ma- „ niére plus propre à éclairer les plus ſimples, que celle ci „ l'a été ces dernières années. Enfonte qu'il n'y a preſque „ perſonne parmi nous, ſi ignorant qu'il ſoit, qui ne ſoit en état „ de ſoûtenir les plus rudes attaques de nos Adverſaires. Il „ n'y a pas juſqu'à nos *Laquais* qui ne ſe croient en état (& „ je crois qu'ils ont fait voir au Public que ce n'eſt pas à tort) „ de

(1) P. 2.

Avertiſſement p. 2.

(2) Ibid. P. 2.

(3) Ibid. p. 17.

(4) P. 6.

Vers l'an 818 on fait *Voy.* Blondel *de l'Euchariſtie.* Cap. 14. p. 305.

(*a*) Le ſecond Concile de Nicée.

(*b*) Blondel l. c. Cap. 18. p. 426.

(*c*) Paſchaſe Radbert.

(*d*) V. the *Treatiſe of Tranſubſtantiation, Hiſt. of the 9th. Age.*

(*e*) Innocent III. *Super omnes mortales amoriſſus & ſuperbus, peccatuque ſi-* *titor inſatiabilis*; & *ad omnia* *facinora pro* *premiis dati vel promiſſis* *ocreus & prudens.* Matth. Paris.

(*f*) Concil. Later. IV. Can. 3 *de Hæreticis.*

volution il fut nommé Sous-Clerc du Cabinet, & Chapelain ordinaire du Roi Guillaume & de la Reine Marie, & en 1689 Chanoine de Chriſt-Church, en la place du Docteur Henri Aldrich, qui venoit d'en être fait Doyen (*e*). Le 24 Janvier 1694 il fut pourvu de la Cure de St. James de Weſtminſter (*f*), & le 16 Février 1701 il devint Doyen d'Exeter (*g*). Le 28 Juillet 1705 il fut nommé à l'Evêché de Lincoln, & ſacré Evêque le 21 Octobre (*h*). Au mois de Janvier 1715-16, il fut transféré à l'Archevêché de Cantorbery, où il fut confirmé le 16 de ce mois. Outre ſes Ouvrages dans la Diſpute de l'Aſſemblée du Clergé, dont nous avons rendu compte dans l'Article de l'Evêque ATTERBURY, & le Diſcours qu'il fit dans la Chambre des Pairs ſur l'affaire du Docteur Sacheverell, il a publié divers autres Ecrits, ſavoir *la Préparation à la Mort*, *en forme de Lettre à une jeune Dame de qualité en France, attaquée d'un mal, dont elle mourut*, dont la quatrième Edition a paru à Londres en 1688 in-12. Une Traduction Angloiſe des *véritables Epîtres des Péres Apoſtoliques*. Londres 1693 in-8. Des *Exhortations* à ſon Clergé, un *Catéchiſme* & des *Sermons*. Il a traduit auſſi du François en Anglois une *Lettre de divers Miniſtres François Réfugiés en Allemagne, touchant la perſécution en France, à ceux de leurs Frères d'Angleterre, qui ont approuvé la Déclaration du Roi en faveur de la Liberté de Conſcience*. En 1719 on publia deux Brochures fort aigres contre l'Archevêque, à l'occaſion d'une Lettre à un Profeſſeur de Zurich en Suiſſe, qu'on lui attribuoit, contenant de fortes invectives contre le Docteur Hoadly, Evêque de Bangor, & contre d'autres, qui favoriſoient ſes ſentimens [*B*]. Il eſt mort à Lambeth le 24 Janvier 1736-7, & a laiſſé

(*e*) Idem *Ath. Oxon. Col.* 1059.

(*f*) Newcourt *Repertor.* Vol. I. p. 661.

(*g*) Le Neve *Fasti Eccleſ. Anglic.* p. 56.

(*h*) Idem. Ibid. p. 142.

„ de tenir tête à des Jéſuites, c'eſt-à-dire, à ceux qui prétendent „ du-moins paſſer pour les plus habiles de leur Parti, & être „ deſcendus du Ciel pour arrêter les progrès de l'Héreſie „ Proteſtante".

[*B*] *En 1719 on publia deux Brochures fort aigres contre l'Archevêque, à l'occaſion d'une Lettre à un Profeſſeur de Zurich en Suiſſe, contenant de fortes invectives contre le Docteur Hoadly, & contre d'autres qui favoriſoient ſes ſentimens.*] Cette Lettre parut dans une Pièce imprimée en Suiſſe & intitulée, *Oratio Hiſtorica de beneficiis in Eccleſiam Tigurinam collatis*: voici la Lettre. *Eccleſia Anglicana diviſionibus perrupta, & Schiſmatibus diviſa, tot ac tam variis hominum, ab ipſius ſacris ſeſe ſegregantium, generibus confuſa eſt; ut nullis propriis nominibus vel ipſi ſe diſtinguere valeant, vel aliis deſcribere. Atque utinam hoc ultimum nobis querelæ argumentum eſſet! Sed impleri oportet quæcunque Spiritus Dei olim futuro præduxit, adeo & inter nos ipſos exſurrexerunt viri loquentes perverſa. Et quid dico Viri? imo Paſtores, Epiſcopi ipſi manibus Eccleſiam diruunt, in qua miniſtrant; ad ejus doctrinam pluries ſubſcripſere, quibus defenſio Eccleſiæ commiſſa; quorum munus eſt invigilare contra hoſtes ejus, eoſque pro meritis redarguere, compeſcere, punire; etiam bi illius Eccleſiæ auctoritatem labefactare nituntur, pro qua non tantum certare, verum, ſi res ita poſtularet, etiam mori debuerint. Quæ ſunt horum Novatorum placita ex ductibus ruperis (ſcriptis Gallico ſermone) libellis aliquatenus diſcernere valeatis. Una hæc verbo diviſſe ſufficiat, bis hominibus omnes Fidei Confeſſiones, omnes Articulorum Subſcriptiones, animatus diſplicere; velle eos Libertatem, ſeu verius Licentiam, omnibus conceſſi, quæcunque libuerit, non tantum credendi, ſed dicendi, ſcribendi, prædicandi; etiamſi Gratia Spiritus Sancti, Chriſti Divinitas, aliaque omnia Religionis noſtræ principia, maxime fundamentalia, exinde forent deſtruenda. Quis hæc Chriſtianus de hominibus ſaltem Chriſtianis, dici non* Act. XX. 30. *abſtupeſcat? Quis non doleat hujuſmodi hæreſes, Baptiſi non tantum non ab ovili longe arceri, verum etiam intra ipſa Eccleſiæ pomœria recipi, ad honores, ad officia, ad gubernacula ejus admitti? At vero ita ſe res habet, dum ad ea, quæ ſuæ hujus ſeculi unice reſpiciunt, perſpicimus, perſpicimus obliviſcimur eorum, quæ ad alterum ſpectant. Et quia horum hominum tolerantia & promotione quidam ſe populi favorem conciliaturos ſperant (quibus id unice cordi eſt, ut in juris ſe dignitatibus & potentia tueantur) parum curare quid de Eccleſia, de Fide, de Religione, de ipſo denique Jeſu Chriſto, ejuſque veritate eveniat. Ignoſcat, vir Spectatiſſime, ſi dum juſte animi dolori indulgeam, indignationem meam contra boſce Religionis noſtræ inimicos paulo aſperius quam pro more expreſſerim. Reum me paterem proditæ fidei, ſi non his hæreticis quavis occaſione oblata anathema dixerim.* Ce qui ſignifie „ l'Egliſe d'Angle„ terre eſt comme briſée en pièces par des diviſions, & dé„ chirée par des Schismes, y ayant tant & tant de diverſes „ ſortes de gens, qui ſe ſont ſéparez de ſa Communion, „ qu'ils ne ſavent eux-mêmes quels noms ſe donner pour ſe „ diſtinguer, & pour faire connoître ce qu'ils ſont. Mais „ plût à Dieu, que ce fût-là encore notre plus grand ſujet „ de plainte. Il faut que ce que l'Eſprit de Dieu a prédit „ autrefois arrive, deſorte que *parmi nous-mêmes il s'eſt élevé „ des hommes qui annoncent des choſes perverſes.* Que dis-je „ des Hommes? des Paſteurs, des Evêques même, démo„ liſſent de leurs propres mains l'Egliſe, dans laquelle ils „ adminiſtrent les choſes ſacrées, à la doctrine de laquelle ils „ ont plus d'une fois ſouſcrit. Oui ceux à qui la défenſe de „ l'Egliſe a été commiſe, que leur devoir oblige de veiller „ contre ſes ennemis, de les reprendre, de les reprimer, de „ les punir, travaillent à anéantir l'autorité de cette Egliſe, „ pour laquelle ils devroient non ſeulement combattre, mais „ ſouffrir la mort, s'ils y étoient appellez. Vous pourrez „ en quelque façon vous inſtruire des ſentimens de ces No„ vateurs dans deux Brochures, publiées depuis peu en Fran„ çois. Il ſuffira de vous dire ici en deux mots, que tout ce „ qui s'appelle Confeſſions de Foi, Signatures d'Articles, „ déplaît ſouverainement à ces Meſſieurs; qu'ils veulent que „ chacun ait la liberté ou pour mieux dire la licence, non „ ſeulement de croire, mais d'écrire & de prêcher tout „ ce qu'il lui plaît, quand même la Doctrine de la Grace, la „ Divinité de Jéſus-Chriſt, & tous les autres Principes fon„ damentaux de notre Religion devroient être anéantis. Qui „ ne ſeroit confondu, qu'on puiſſe dire cela de gens, qui „ ſont du moins Chrétiens? Qui ne gémiroit que non ſeule„ mens des *Loups ſi dangereux* ne ſoient pas écartez de la „ Bergerie, mais qu'ils ſoient reçus dans le ſein même de „ l'Egliſe, admis aux honneurs, aux dignitez, au Gouver„ nement? Mais voilà ce qui arrive, tandis que nous ne „ penſons qu'à ce qui concerne ce préſent ſiécle, nous ou„ blions ce qui regarde le ſiécle à venir. Et parce qu'il y a „ des perſonnes qui n'ont rien tant à cœur que la conſer„ vation de leurs emplois & de leur crédit, & qui ſe flattent „ en tolérant & en avançant ces gens-là de ſe concilier la fa„ veur du peuple, ils ne s'embarraſſent guéres de ce que de„ viendra l'Egliſe, la Foi, la Religion, Jéſus-Chriſt, enfin „ & ſa Vérité même. Pardonnez-moi, Monſieur, ſi donnant „ un libre cours à ma juſte douleur, j'exprime mon indi„ gnation contre ces ennemis de notre Religion, d'une ma„ niére plus vive que je ne ſuis accoûtumé. Je me croirois „ Traître à la Foi, ſi en toute occaſion qui s'en préſente, „ je ne diſois anathême à ces Hérétiques".

Les deux Brochures qui parurent à l'occaſion de cette Lettre ſont intitulées; *Courte Juſtification de l'Archevêque de Cantorbery, accuſé d'être l'Auteur d'une Lettre imprimée à Zurich, touchant l'état de la Religion en Angleterre.* Londres 1719 in-8. *Lettre à Mylord Archevêque de Cantorbery, où l'on prouve qu'il ne peut être l'Auteur d'une Lettre à un Eccleſiaſtique Preſbytérien diſtingué en Suiſſe, où l'état préſent de la Religion en Angleterre eſt dépeint des couleurs les plus noires, & le préſent Miniſtére déshonoré.* Londres 1719 in-8. On attribue cette dernière Pièce à Mr. Thomas Gordon, le Traducteur de Tacite; l'Auteur cite * quelques paſſages tirés des Ecrits de l'Archevêque, & entre autres de ſa *Défenſe de l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane*, où il obſerve p. 80. 81. „ Que „ dans les matières de Foi chacun doit juger pour ſoi-même, „ & que l'Ecriture eſt une régle ſuffiſante & claire par la„ quelle il doit juger; lors donc qu'un homme, après avoir „ fait toutes les recherches dont il eſt capable eſt évidem„ ment convaincu, que ſa croyance particuliére eſt fondée „ ſur la Parole de Dieu, & que la Foi de l'Egliſe ne l'eſt „ point, il eſt obligé de s'en tenir à ce qu'il croit, malgré „ ce que croit l'Egliſe. La raiſon de ceci doit être évidente „ pour tous ceux qui regardent, non l'Egliſe, mais l'Ecri„ ture, comme la grande régle de leur Foi. Car ſi elle l'eſt „ les Particuliers, comme les Sociétés, doivent juger de leur „ Foi, par les déciſions de l'Ecriture. . . . . & s'ils ſont „ clairement convaincus, que ſur quelque article il y a de „ l'oppoſition entre la voix de l'Egliſe & celle de l'Ecriture, „ ils doivent écoutes la dernière préférablement à la premiè„ re, ils ſont obligez de ſuivre le Guide ſupérieur plutôt „ que le ſubalterne. . . . . cette méthode. . . . . eſt „ très-juſte & très-raiſonnable, & la plus conforme aux „ Conſtitutions de l'Egliſe Anglicane, qui ne prétend point „ à une autorité abſolue ſur ſes Membres, & qui donne aux „ déciſions de l'Ecriture un reng fort au-deſſus de celui des „ ſiennes". On cite auſſi quelques traits d'un Sermon prononcé par le Prélat, à St. James de Weſtminſter le 5 Novembre 1699, & intitulé *les Faux Prophetes connus à leurs fruits*, où p. 12-14 il ſoutient. „ Que le droit d'examiner ce qu'on „ nous propoſe en matière de Religion, n'eſt pas un privi„ lége particulier des Paſteurs & des Conducteurs de l'Egli„ ſe, mais un privilége & un devoir commun de tous les „ Chrétiens". Que chacun „ répondra à Dieu de ſa propre „ ame, & eſt tenu d'examiner, autant qu'il en eſt capable, „ tant ce qu'il croit, que ce qu'il pratique, ſur quels fonde„ mens il fait l'un & l'autre, ſans ſuivre les déciſions d'au„ cune Aſſemblée, de quelque brillante autorité, qu'elle pa„ toiſſe revêtue. . . . . Et néanmoins avec quelle hardieſſe „ certaines gens ne nous diſent-ils pas, que nous devons nous „ en rapporter à eux plutôt qu'à notre propre raiſon? . . . „ que c'eſt être Schiſmatique, Hérétique, & je ne ſai quoi „ encore, que de douter de ce qu'ils diſent, ou d'être d'un „ autre ſentiment qu'eux ſur quelque point que ce ſoit, „ qu'ils veulent nous obliger à croire; qu'il vaut beaucoup „ mieux fermer les yeux, & marcher aveuglément ſous leur „ conduite, que de ſuivre la lumière la plus vive, dont l'E„ criture, la Raiſon, ou nos ſens même nous éclairent. „ Mais qu'ils s'attribuent telle autorité qu'il leur plaira, & „ qu'ils déclament contre nous tant qu'ils voudront, quand „ ils auront fait, il reſtera toujours auſſi certain qu'aucune „ choſe au monde, & que la premier principe de quelque „ Science que ce ſoit, que ſi l'Ecriture, comme nous en con„ venons tous, eſt la Parole de Dieu, & a été écrite pour „ notre inſtruction, nous devons la ſuivre, tenant ferme la „ véri-

Act. XX. 30.

* P. 19-21.

laiſſé pluſieurs Filles, dont une a épouſé le Docteur Jean Lynch, Doyen de Cantorbery. [✠ Mr. Burnet (*b*) qualifie Mr. Wake, d'Homme d'un ſavoir éminent, excellent Ecrivain, bon Prédicateur, & ce qui l'emporte ſur tout cela, d'Homme d'une vie exemplaire. ADD. DU TRAD.]

(*b*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bret.* Tom. V. p. 535.

„ vérité qu'elle nous enſeigne, quand non ſeulement une „ Société de gens préſomptueux, qui s'appellent l'Egliſe, „ mais l'Univers entier ſe ligueroit contre nous". On répondit aux deux Brochures en queſtion par une autre intitulée, *Apologie du Clergé Orthodoxe, en réponſe à deux Libelles injurieux, où ſous prétexte de juſtifier l'Archevêque de Cantorbery, on le décrire indignement, ainſi même que notre Clergé le plus Orthodoxe.* Londres 1720 in-8.

WALLER (EDMOND) iſſu d'une bonne famille [*A*] naquit le 3 Mars 1605 (*a*) à Coleshill (*b*), ce qui donne à la Province de Hertford l'honneur de l'avoir vu naître, Coleshill étant ſitué dans cette Province, quoiqu'il ſoit de la Paroiſſe d'Agmondesham. Son père étoit Mr. Robert Waller d'Agmondesham dans la Comté de Buckingham [*B*], & Anne ſa mére étoit fille de Jean Hamden de Hamden dans la même Comté [*C*], & ſœur du fameux Jean Hamden, qui joua un ſi grand rôle au commencement du long Parlement. Waller ayant perdu ſon pére fort jeune, ſa mére, chargée ſeule du ſoin de ſon éducation, l'envoya à l'Ecole d'Eaton [*D*], d'où après avoir fait avec ſuccès ſes premiéres études, il paſſa au Collége du Roi à Cambridge; on ne peut douter qu'il n'ait dû être fort appliqué à l'étude, tant à Eaton qu'à Cambridge, ayant acquis en ſi peu de tems une connoiſſance ſi délicate des Anciens; puiſqu'à l'âge de ſeize ou dix-ſept ans il fut élu de la part d'Agmondesham pour aſſiſter au dernier Parlement, qui ſe tint ſous Jaques I. Le Prince Charles, revenant d'Eſpagne en 1623, courut grand riſque dans la route de St. André; ce qui donna lieu à Mr. Waller de faire ce beau Poëme intitulé, *Du danger dont ſa Majeſté (étant Prince) a échappé ſur le chemin de St. Andéro*; il fit cette Piéce dans un âge où les plus avancés commencent à peine à ſentir leurs talens, & dans un tems où la Poëſie Angloiſe avoit à peine quelque grace & quelque harmonie (*c*). En 1628 il fit un autre Poëme, *ſur la manière dont le Roi reçut la nouvelle de la mort du Duc de Buckingham.* Il étoit déjà connu alors à la Cour, & fort careſſé par tous les gens de qualité qui avoient du goût, & qui faiſoient cas de l'érudition & de l'eſprit; ainſi on ne doit pas être ſurpris qu'il fût de la fameuſe Cotterie, dont Mylord Falkland, le Chevalier François Wainman, MM. Chillingworth & Godolphin, & d'autres hommes illuſtres étoient Membres [*E*]. Nous n'avons pu découvrir préciſément en quel tems il ſe maria; mais on croit que ſa premiere femme Anne, fille & héritiére de Mr. Edouard Banks, étoit morte avant qu'il devînt amoureux de Lady Dorothée Sidney; & qu'il étoit veuf, & âgé environ de vingt-quatre ou vingt-cinq ans quand il conçut de la paſſion pour *Sachariſſe*, nom qu'il donna à cette Demoiſelle, fille du Comte de Leiceſter, qui épouſa dans la ſuite le Comte de Sunderland [*F*]. Anne ſa premiére femme, dont nous avons parlé, mourut en couche, & lui laiſſa

(*a*) *Life of Edmund Waller.* p. 1. 2. à la tête de ſes *Poëſies.* Lond. 1711. *Wood Athen. Oxon.* Vol. II. Col. 240 dit qu'il étoit né le 13 Mars 1606.

(*b*) *Life.* p. 2. Wood *ubi ſupra* le fait naître à Winchmorhill.

(*c*) *Life.* p. 3. 4.

[*A*] *Iſſu d'une bonne famille.*] La famille Waller de la Province de Buckingham étoit une branche Cadette des Wallers de la Province de Kent. Richard Waller de Spendhurſt en Kent étoit Sherif de cette Comté la ſeiziéme année de Henri VI. Il avoit ſervi dans les guerres de France ſous Henri V, & ce fut lui qui fit Charles Duc d'Orléans, Général de l'Armée de France, priſonnier à la bataille d'Agincourt. Il le mena en Angleterre, & ſelon l'uſage de ce temps-là il eut ce Prince ſous ſa garde; pendant vingt-quatre ans que le Duc paſſa en Angleterre Waller le garda honorablement à la Terre de Gromebridge, proche de Spendhurſt; & durant cette retraite il rebâtit ſur les anciens fondemens ſa Maiſon de Gromebridge. Il fit beaucoup de bien à l'Egliſe de Spendhurſt, & on y voit encore ſes Armes en pierre au-deſſus du porche, où l'on voit une addition à celles que la famille avoit portées juſques alors, que le Roi Henri accorda à Richard Waller & à ſes deſcendans, en mémoire du glorieux ſervice qu'il avoit rendu à la bataille d'Agencourt: c'eſt un Timbre aux Armes de France ſuſpendues à un Chêne avec cette Deviſe, *Hæc fructus virtutis.* C'eſt de ce Richard Waller que deſcendoit en droite ligne le Chevalier Guillaume Waller, Shérif de Kent, la vingt-deuxiéme année de Henri VII. & la tradition porte, que cette famille avoit alors ſept mille Livres Sterling de rente. Mais ce revenu diminua conſidérablement pendant la vie du Chevalier Guillaume Waller, un des Généraux du Parlement dans les Guerres contre le Roi Charles I. Nous ne trouvons point en quel temps les Wallers de la Province de Buckingham y paſſérent de celle de Kent, & s'établirent à Agmondesham; mais il ſemble que ce ne doit pas avoir été fort longtems avant celui du Pére de notre Poëte, puiſqu'une famille auſſi diſtinguée auroit certainement fourni quelque Shérif à la Province, & qu'on n'en trouve aucun de ce nom dans la liſte (1).

(1) *List of Edmund Waller.* p. 2. 3. 4.

[*B*] *Robert Waller d'Agmondesham dans la Comté de Buckingham.*] Il fut deſtiné au Barreau, & il pratiqua même quelque tems, mais enſuite il quitta cette profeſſion, & ſe retira à la Campagne, ce dont il ſe repentit, trouvant cette vie trop oiſive. Il faiſoit beaucoup d'eſtime du Droit Canon, dont il préféroit l'étude à celle du Droit Civil. C'étoit un homme de mérite & de vertu, il compoſa des Avis à ſon fils Mr. Edmond Waller; ce Manuſcrit étoit il y a quelques années entre les mains de Madame Waller, Veuve du Docteur Etienne Waller, fils de notre Poëte. Ce Mr. Waller ménagea ſi bien ſon bien, qu'il paſſoit pour être un des plus conſidérables de la Province, & qu'il laiſſa 3500 Livres St. de rente à ſon fils (2).

(2) Ibid. p. 2. 3.

[*C*] *Anne ſa mére étoit fille de Jean Hamden de Hamden dans la même Comté.*] Etant veuve elle demeura à Beconsfield, où elle voyoit ſouvent Olivier Cromwell, dont elle étoit parente, quoique d'ailleurs elle fût Royaliſte pour ſes principes; quand Cromwell venoit la voir, elle lui diſoit franchement ſes ſentimens, & à quoi aboutiroient ſes deſſeins. Cromwell lui jettoit en badinant ſa ſerviette à la tête, en diſant, qu'il ne vouloit pas diſputer davantage avec ſa Tante, c'étoit ainſi qu'il l'appelloit, quoiqu'ils ne fuſſent pas parens auſſi proches. Mais comme il s'apperçut, que Madame Waller y alloit plus ſérieuſement qu'il ne badinoit, & qu'elle correſpondoit en faveur du Roi avec des perſonnes, qui étoient dans les mêmes principes qu'elle, elle fut pendant quelque tems miſe ſous la garde de ſa fille dans ſa propre maiſon (3).

(3) Ibid. p. 4. 5.

[*D*] *L'envoya à l'Ecole d'Eaton.*] C'eſt ce que dit l'Auteur de ſa *Vie* (4), mais Wood dit (5) *qu'il ſe principalement les Humanités ſous un certain Dobſon, Miniſtre de Grand Wycomb dans la Province de Bucks, qui envoia ſon fils étudier dans l'Ecole d'Eaton*, & il ne parle point du tout du ſéjour que Mr. Waller auroit fait dans cette Ecole.

(4) Ibid. p. 5.

(5) *Athen. Oxon.* Vol. II. Col. 240.

[*E*] *On ne doit pas être ſurpris qu'il fût de la fameuſe Cotterie, dont Mylord Falkland, le Chevalier François Woynman, MM. Chillingworth & Godolphin, & d'autres hommes illuſtres étoient membres.*] Un jour qu'ils étoient aſſemblés ils entendirent beaucoup de bruit dans la rue, & on leur dit qu'on venoit d'arrêter pour dettes le fils de Ben Johnſon. Ils l'envoyérent demander, & il ſe trouva que c'étoit Mr. George Morley, qui a été dans la ſuite Evêque de Wincheſter. Il pluttant à Mr. Waller, que celui-ci paya ce qu'il devoit, & qui n'alloit pas à moins de cent Livres ſterling, à condition qu'il viendroit demeurer avec lui à Beconsfield, à quoi il conſentit, & il y demeura effectivement huit ou dix ans. C'étoit de lui que Mr. Waller diſoit, qu'il avoit pris le goût des anciens Poëtes, & à qui il étoit redevable de ce qu'il avoit de leur génie. Mais il paroît clairement par les Piéces qu'il avoit faites avant l'avanture de l'arrêt de Mr. Morley, qu'il avoit acquis de bonne heure un goût exquis, qu'il perfectionna enſuite par le ſecours & la converſation de Mr. Morley, à qui cette avanture fut fort avantageuſe; Mr. Waller l'introduiſit dans cette Société ſavante & polie, & le Lord Falkland y fit entrer dans le même tems Mr. Edouard Hyde, depuis Comte de Clarendon: & leur amitié dura toujours, juſques à ce que l'un & l'autre fuſſent parvenus à des poſtes plus diſtinguées (6).

(6) *Life* p. 2. 9.

[*F*] *Il conçut de la paſſion pour Sacharifſe, nom qu'il donna à cette Demoiſelle, fille du Comte de Leiceſter, qui épouſa dans la ſuite le Comte de Sunderland.*] Lorſque cette Demoiſelle épouſa, le 11 Juillet 1639, le Lord Spencer, enſuite Comte de Sunderland, Mr. Waller écrivit la Lettre ſuivante à Lady Lucie Sidney, ſa ſœur.

Madame,

„ Au milieu de la joie commune qui régne à Penshurſt, „ je ne connois perſonne à qui l'on puiſſe le moins conve„ nablement adreſſer des plaintes, qu'à vous, parce que la „ perte d'une Compagne de lit eſt peu s'en faut égale à cel„ le d'une Maîtreſſe; par cette raiſon vous devez du-moins „ pardonner, ſi vous n'y donnez votre conſentement, les „ imprécations des malheureux qu'on abandonne, & que le „ juſte Ciel ne peut manquer d'exaucer. Puiſſe Myladi Do„ rothée, s'il eſt perais encore de lui donner ce nom, ſouf„ frir autant, & avoir pour le jeune Seigneur, qu'elle a pri„ ſé à tout le reſte des hommes, une paſſion auſſi violen„ te, que d'autres ont eue pour elle! Puiſſe l'amour de ce „ Lord lui faire goûter, avant un an révolu, la premiére „ malédiction prononcée contre ſon Sexe, en la rendant „ mére! Puiſſe ſon premier fruit n'être point de ſon Sexe, „ ni lui reſſembler aſſez, qu'il ne reſſemble autant à ſon É„ poux, qu'à elle! Puiſſe-t-elle, qui a toujours aimé le ſilen-

laiſſa une fille, qui épouſa Mr. Dormer de la Province d'Oxford. Marie, ſa ſeconde femme, étoit de la famille de Breſſe, ou Breaux, dont il eut une nombreuſe lignée (*d*). Le Bourg d'Agmondesham le députa encore au Parlement qui s'aſſembla au mois d'Avril 1640, où il s'oppoſa aux meſures de la Cour [G]; il en fit autant au commencement du long Parlement, qui commença ſes Séances le 3 Novembre de la même année [*H*]. Sur la fin de l'année 1642, il fut un des Commiſſaires nommés par le Parlement, pour préſenter des propoſitions de paix au Roi à Oxford [*I*]. En 1643 il ſe trouva fort engagé dans le projet de ſe rendre maître de la Ville de Londres, & de la Tour pour le Roi, & le complot ayant été découvert, il fut mis en priſon, & condamné à une Amende de dix mille Livres Sterling. [*K*]. Il paſſa

(*d*) Ibid. p. 6-14.

„ ce & la retraite, avoit ſa maiſon remplie du bruit & du „ nombre de ſes enfans, & enſuite de petits enfans; & puiſ- „ ſe-t-elle enſuite éprouver le malheur, tant redouté par les „ belles perſonnes, parvenir à la vieilleſſe! Puiſſe-t-elle „ devenir très vieille, & paroître néanmoins jeune, ſans que „ ſon miroir lui apprenne le contraire, & qu'aucune infir- „ mité ne l'avertiſſe de la vérité; & quand l'expérience prou- „ vera qu'elle eſt mortelle, puiſſe ſon Epoux ne pas me- „ ner deuil ſur elle, mais aller avec elle en la tenant par la „ main, dans ce lieu où l'on nous dit, qu'on ne prend, ni „ ne donne en mariage, pour qu'ils ſoient ſéparés, & que „ nous puiſſions tous nous intéreſſer de nouveau également „ à elle! Et comme mon reſſentiment eſt éternel, je ſouhait- „ te que tout cela puiſſe arriver auſſi à leur poſtérité, juſ- „ ques à la fin du Monde & au-delà. Pour vous, Madame, „ je vous ſouhaitte toute ſorte de bien, & que la perte que „ vous faites puiſſe en ſon tems être heureuſement réparée „ par une compagnie d'un autre Sexe plus conſtante. Je vous „ baiſe humblement les mains, Madame, & vous demande „ pardon de l'importunité de

Votre très-humble Serviteur.

E. Waller.

Il vécut aſſez longtems pour voir Myladi Sunderland fort âgée, mais ſes imprécations par rapport à ſon miroir n'eurent pas leur effet, car cette Dame connut bien qu'elle étoit attaquée d'un mal, dont la mort ſeule pouvoit la guérir: un jour qu'elle étoit en compagnie avec *Mr.* Waller, & quelques autres Dames, & Meſſieurs, chez Milady Wharton à Woburn proche de Beconsneld, elle lui demanda en raillant, *Hé bien! Monſieur, voulez vous faire encore à ceſſi beaux vers à ma louange? Oh! Madame*, reprit-il, *quand vous redeviendrez jeune* (7).

(7) Ibid. p. 11-13.

[*G*] *Où il s'oppoſa aux meſures de la Cour.*] L'Auteur de ſa *Vie* (8) obſerve, „ qu'une interruption de Parlemens, pen- „ dant douze années, avoit dégoûté la Nation, & que les „ Communes s'aſſemblérent avec fort peu de diſpoſition à „ donner de l'argent. Il faut avouer qu'il s'étoit fait en der- „ nier lieu bien des choſes, qui avoient excité tant du mé- „ contentement, qu'il ne pouvoit que ſe manifeſter, dès-que „ le Roi viendroit à demander des ſubſides; & Mr. Waller „ fut un des premiers à blâmer ce qui s'étoit paſſé. On peut „ ſe faire quelque idée de ſes principes politiques par un Diſ- „ cours qu'il lit à cette occaſion (9), & qui ſe trouve à la „ fin de ſes Poéſies. Il eſt vrai qu'on ne peut diſconve- „ nir, qu'il ne fût un peu trop inconſtant à cet égard, „ & qu'il n'étoit pas naturellement auſſi ferme qu'il étoit „ judicieux; ce caractére incertain fit tort en grande par- „ tie à ſa réputation dans les deux Partis, lorſque la Na- „ tion ſe trouva malheureuſement diviſée. Sa paſſion pour „ la Poéſie & ſon indolence le rendoit ſuſceptible de toutes „ les impreſſions que les autres vouloient lui donner, & il „ auroit pu, en ſe rangeant à l'un des partis, devenir le Fa- „ vori de celui-qu'il auroit embraſſé. Mr. Waller n'avoit „ point adopté les idées de ceux qui vouloient une Monar- „ chie illimitée, & il ne goûtoit pas non plus le Syſtême de „ ceux qui vouloient anéantir la Royauté, & la transfor- „ mer en République; il avoit néanmoins tant de crédit à la „ Cour, que le Roi s'adreſſoit principalement à lui, pour „ l'engager à appuyer dans le Parlement la demande qu'il „ faiſoit de ſubſides pour payer l'Armée. Le Chevalier Hen- „ ri Vane s'étant oppoſé au premier Vote pour un ſubſide, „ en diſant que le Roi ne l'accepteroit pas, à moins qu'il n'al- „ lât à la ſomme qu'il demandoit, Mr. Waller en parla fort „ ſérieuſement au Chevalier Thomas Jermyn, Controlleur „ de la Maiſon du Roi, pour qu'il empêchât les fâcheux ef- „ fets d'une diſſimulation auſſi dangereuſe; car ajoûta-t-il, *je „ ne ſuis qu'un Gentilhomme Campagnard, & ne puis prétendre „ pénétrer les intentions du Roi.* Mais le Chevalier n'oſa con- „ tredire le Sécretaire, & ſon fils le Comte de St. Albans, „ dit depuis à Mr. Waller, que *la fidélité de ſon Pere avoit „ perdu le Roi*".

(8) P. 15.

(9) Le 21 Avril 1640.

[*H*] *Il en fit autant au commencement du long Parlement, qui commença ſes Séances le 3 Novembre de la même année.*] Il fut nommé pour accuſer le Juge Crawley, ce qu'il fit par un Diſ- cours vif & éloquent dans une Conférence des Pairs & des Communes dans Chambre peinte, le 6 Juillet 1641; ce Diſ- cours fut reçu avec tant d'applaudiſſement, qu'il s'en débita vingt-mille Exemplaires dans un jour (10). L'Auteur de ſa *Vie* obſerve (11). „ Que pendant cette Séance il opina pen- „ dant longtems avec ceux qui étoient les plus oppoſés au „ Gouvernement, & que lorſque le Parlement & le Roi ayant „ rompu enſemble, la guerre commença, il ne quitta point „ ſa place, mais *ſuivit*, ſelon que le Docteur Birch (12) le „ rapporte, comme le tenant de ſa propre bouche, *le ſenti- „ ment du Lord Dorſet, & de ceux qui étoient neutres.* Il y a „ de l'apparence que Mr. Waller voulut ſe donner quelque „ relief, & qu'il tint bon par complaiſance pour ſon Oncle „ Hamden, ou qu'il ſuivit les idées où il étoit alors, & qu'il „ changea dans la ſuite. Sott précaution, crainte, généroſi- „ té, ou fidélité, nous ſavons de bonne part qu'il envoya „ mille Jacobus au Roi à Nottingham, lorſque ce Prince y é- „ tablit ſon quartier; il tint pourtant le parti du Parlement, & y „ perſiſta juſqu'à la découverte du complot, qui lui coûta à lui „ & à ſa famille ſi cher, qu'ils n'ont jamais pu s'en relever".

(10) *Life* p. 16.

(11) Ibid. p. 16. 17.

(12) Gendre de Mr. Waller.

[*I*] *Sur la fin de l'année 1642 il fut un des Commiſſaires nommés par le Parlement, pour préſenter des propoſitions de paix au Roi à Oxford.*] Mr. Whitlocke rapporte (13) que lorſque Mr. Waller baiſa la main du Roi dans le Jardin de Chriſt-Church, ce Prince lui dit: *Quoique vous ſoyez le dernier, vous n'êtes pas le plus méchant, ni le moins bien dans nos bonnes graces.* „ La découverte d'un complot dans Londres, qui ten- „ doit à traîtir le Parlement, & auquel Mr. Waller avoit „ part avec Chaloner, Tomkins & d'autres, fit voir que c'é- „ toit par rapport à ce ſervice que le Roi lui avoit fait un „ ſi favorable accueil".

(13) *Memorials of the Engliſh Affairs.* p. 27. London 1732.

[*K*] *En 1643 il ſe trouva fort engagé dans le Projet de ſe rendre maître de la Ville de Londres & de la Tour pour le Roi, & le complot ayant été découvert, il fut mis en priſon & condamné à une Amende de dix mille Livres Sterling.*] Voici la Relation que Mr. Whitelocke donne (14) de cette affaire. „ Le mois „ de Juin 1643, dit-il, commença par le procès de Waller, „ Membre des Communes, de Tomkins, Chaloner, & au- „ tres, qui avoient conſpiré de ſurprendre la Garniſon de „ la Ville & quelques Membres du Parlement, & de donner „ entrée aux Troupes du Roi, pour ſurprendre la Ville, & „ diſſoudre le Parlement. Waller, homme de beaucoup d'eſ- „ prit, étoit le principal Auteur & Acteur de ce Complot, „ qu'on trâmoit, dans le tems qu'il s'étoit rendu à Oxford „ avec d'autres Commiſſaires, avec les propoſitions du Par- „ lement: le Roi étant informé de l'affaire, cela lui donna „ lieu de dire à Waller, lorſqu'il lui baiſa la main, ce que „ nous avons rapporté ci deſſus. Lorſqu'on l'interrogea ſur „ ce Complot, on lui demanda, ſi Selden, Pierpoint, Whi- „ telocke, & d'autres qu'on nomma, en avoient eu connoiſ- „ ſance. Il répondit, qu'ils n'en étoient point informés, „ mais qu'il s'étoit rendu un ſoir dans le Cabinet de Selden „ où Pierpoint & Whitelocke ſe trouvoient, pour le leur „ communiquer, & qu'ayant parlé en termes généraux d'un „ projet de cette nature, ces Meſſieurs avoient témoigné „ tant d'horreur pour un pareil deſſein, qu'ils regardoient „ comme une indigne perfidie, & une honteuſe lâcheté, & „ qui cauſeroit une grande effuſion de ſang, il n'avoit oſé „ par reſpect & par crainte pour Selden & pour les autres, „ leur communiquer l'affaire, & avoit été preſque lui-même „ entiérement découragé. Ils furent tous condamnés; Tom- „ kins & Chalooer ſeuls furent pendus; Waller fut cenſuré „ par le Général Eſſex, & au bout d'un an de priſon, ayant „ payé une amende de dix mille Livres Sterling, il eut ſon „ pardon, & paſſa en France". Mr. Thomas May nous ap- prend (15) que „ le but de ce Complot étoit de mettre en „ exécution une Commiſſion du Roi, pour lever dans Lon- „ dres & dans Weſtminſter des Troupes pour ſon ſervice „ contre le Parlement. Pluſieurs Citoyens de Londres, & „ quelques Gentilshommes même y étoient entrés, ils avoient „ fait ſerment entre eux de garder le ſecret, & étoient d'an- „ tant plus encouragés que Mr. Waller, le plus diſtingué „ d'entre eux & Membre de la Chambre des Communes, „ leur avoit aſſuré que pluſieurs Membres des deux Cham- „ bres étoient auſſi du Complot, & uſeroient en tems & „ lieu à l'exécuter; mais l'événement fit voir qu'il avoit promis „ au-delà de ce qu'il pouvoit tenir. Le Complot étoit horri- „ ble, & n'auroit pu ſelon les apparences s'exécuter ſans une „ grande effuſion de ſang, comme cela paroît par les circon- „ ſtances avouées par MM. Waller, Tomkins, Chaloner, „ Haſſel, Blunkhorne, White, & autres des principaux Com- „ plices". Ce qui en fut ſu par la Rélation publiée par or- dre du Parlement ſe réduit à ce qui ſuit, que le projet étoit 1. De ſe ſaiſir des enfans du Roi. 2. D'arrêter pluſieurs Membres des deux Chambres du Parlement, le Lord Maire de Londres, & les Commiſſaires de la Guerre, ſous prétex- te de vouloir les faire juger ſelon les Loix. 3. De ſe ſaiſir des principaux poſtes & de la Tour de Londres, des Magazins, des Portes &c. 4. De faire entrer les Troupes du Roi, pour ſurprendre avec leur ſecours la Ville, & faire périr tous ceux qui par l'autorité du Parlement s'oppoſeroient à leurs deſſeins; & de ſuſpendre par la force tous les payemens de l'argent levé par le Parlement, pour payer les troupes qu'il employoit à ſa défenſe. „ Il y avoit encore pluſieurs autres „ circonſtances, *continue Mr. May*, dont le détail ſeroit trop „ long, & ennuyeux; telles ſont, les ſignaux pour aver- „ tir la Cavallerie du Roi d'attaquer la Ville; les couleurs „ que les conjurés devoient porter pour ſe reconnoître, & „ autres choſes de cette eſpece. Ils avoient été fort encou- „ ragés par une Commiſſion, que le Roi leur avoit envoyée „ d'Oxford, qui avoit été portée ſecrettement à Londres par „ Myladi d'Aubigny, fille du Comte de Suffolk, Veuve de-

(14) Ibid. p. 70.

(15) *Hiſtory of the Parliaments of England which began Nov. 3. 1640. By Tho May Eſq. Secretary for the Parliament.* B. III. C. 2. p. 43. London 1647 in-folio.

„ puis

„ puis la bataille de Keyton, où le Lord d'Aubigny son ma-
„ ri avoit été tué. La Commiſſion du Roi étoit adreſſée aux
„ Chevaliers *Nicolas Criſpe*, *George Strud*, *Thomas Gardi-*
„ *ner*, Recorder de Londres, *George Binion*, à MM. *Ri-*
„ *chard Edes*, & *Marmaduke Royden*, Ecuyers: & à *Thomas*
„ *Browne*, *Pierre Paggen*, *Charles Geuninge*, *Edouard Carle-*
„ *ton*, *Robert Abbot*, *André King*, *Guillaume White*, *Etienne*
„ *Bolton*, *Robert Aldern*, *Edmond Foſter*, *Thomas Blinkhorne*,
„ Citoyens de Londres, & à tous ceux qui, conformément
„ à la teneur de la Commiſſion, ſeroient nommez Généraux,
„ Colonels, & Lieutenans Colonels, Sergens-Majors, &
„ Officiers, pour compoſer le Conſeil de Guerre. Mais cet-
„ te Conſpiration fut découverte & fatale à ceux qui l'a-
„ voient tramée; ce fut le dernier jour de Mai, qui ſe trou-
„ voit préciſément celui du jeûne du mois, que le complot
„ fut éventé; MM. *Waller*, *Tomkins*, & d'autres des Com-
„ plices furent arrêtez, & examinez le ſoir même par divers
„ graves Membres du Parlement, du nombre desquels étoit
„ Mr. *Pym*, & enſuite on les mit ſous ſûre garde, pour
„ leur faire leurs procès. Ils furent jugez à Guildhall; *Wal-*
„ *ler*, *Tomkins*, *Chaloner*, *Haſell*, *White*, & *Blinkborne* fu-
„ rent tous condamnez; Il n'y eut d'exécutez que *Tomkins* &
„ *Chaloner*, qui furent pendus, *Tomkins* à Holborne, & *Cha-*
„ *loner* à Cornhill, l'un & l'autre vis-à-vis de leurs maiſons.
„ *Haſell* mourut en priſon, *Blinkborne* & l'autre eurent leur
„ grace, & en furent quittes pour une ſévére reprimande que
„ leur fit le Général. *Waller*, leur Chef, demeura long-
„ tems priſonnier à la Tour, & au bout d'un an environ il
„ eut ſa grace, & obtint ſa liberté, & la permiſſion d'aller
„ voyager hors du Royaume, en payant une Amende de
„ dix-mille Livres Sterling. On fut fort ſurpris en ce tems-
„ là, & on en parla beaucoup, de ce que Waller, qui étoit
„ le Chef de la Conſpiration, eût la vie ſauve, tandis que
„ *Tomkins* & *Chaloner*, qu'il y avoit engagez, & qui n'y
„ étoient entrez qu'à ſa ſollicitation, comme ils le ſoutin-
„ rent juſqu'à la mort, furent exécutez. La ſeule raiſon que
„ j'en ai ouï alléguer, c'eſt que *Waller* avoit été fort ſin-
„ cére dans ſa Confeſſion, & avoit d'abord tout révélé, ce
„ qui avoit mis en état de découvrir beaucoup mieux tout
„ le Complot, qu'on ne l'auroit pu faire ſans cela, deſorte
„ que Mr. *Pym* & les autres Commiſſaires lui avoient donné
„ leur parole, qu'ils feroient tout ce qui dépendroit d'eux
„ pour lui ſauver la vie. Il parut auſſi avoir beaucoup de
„ remords de ſon crime, & ſouhaitta de voir de pieux Mi-
„ niſtres, à qui il témoigna un vif repentir d'un attentât ſi
„ odieux; & lorſqu'il fut mené au Parlement, pour être
„ déclaré déchu de ſa place, il déplora amérement ſa faute,
„ dans le Diſcours qu'il fit, remerciant Dieu de ce qu'une
„ Conſpiration auſſi dangereuſe & ſanguinaire eût été décou-
„ verte avant l'exécution". Le Comte de Clarendon a don-
(18) *Hiſt. des Guerres Civiles d'Angle. Liv. VII.* „ né une Relation circonſtanciée de ce Complot (16), „ dont
„ pluſieurs perſonnes, *dit-il*, ont cru, & d'autres ont aſſu-
„ ré, ſans en être perſuadez à ce que je penſe, que j'avois
„ eu autant de connoiſſance que perſonne au monde". Il
„ obſerve, que „ Mr. Waller étoit un Gentilhomme fort ri-
„ che, qui avoit infiniment d'eſprit, qui étoit éloquent, &
„ qui d'ailleurs étoit intimement lié avec tout ce qu'il y avoit
„ de gens en réputation d'eſprit & de ſavoir. Dès le com-
„ mencement des Séances du Parlement tout le monde l'a-
„ voit regardé comme un homme fort zélé pour le ſervice
„ du Roi, & pour le Gouvernement établi, tant Civil qu'Ec-
„ cléſiaſtique; & qui n'ayant aucune relation avec la Cour,
„ avoit d'autant plus de crédit pour lui rendre ſervice. Lors-
„ que la diviſion entre le Roi & les deux Chambres du Par-
„ lement alla ſi loin, que pluſieurs des Membres ſe retiré-
„ rent, il s'abſenta lui auſſi, n'étant pas moins mécontent;
„ mais lorſque la Guerre ſe déclara, comme il étoit intime
„ ami de quelques perſonnes, qui étoient alors fort bien au-
„ près du Roi, il retourna avec l'approbation de ce Prin-
„ ce à Londres, où il s'expliqua dans toutes les occaſions
„ d'une maniére fort vive, & avec beaucoup de liberté; &
„ comme il n'y en avoit guéres qui le fiſſent, & que le Par-
„ ti oppoſé ne craignoit pas que la pluralité des voix lui
„ manquât, on le laiſſa faire, & on ſe ſervit même de la li-
„ berté qu'on lui permettoit, comme d'un argument contre
„ ceux qui s'étoient retirez, ſous préteſte qu'ils ne pou-
„ voient pas dire librement leur avis dans le Parlement: la
„ choſe n'étoit pas croyable, tandis que tout le monde ſa-
„ voit, quelle liberté Mr. Waller prenoit ne ſe paſſant pas
„ de jour, qu'il ne blâmât impunément les réſolutions & les
„ procédures des Communes. Cela lui acquit une grande
„ réputation parmi ceux, qui vouloient du bien au Roi, &
„ on le regardoit comme le plus hardi Champion de la Cou-
„ ronne qu'il y eût dans tout le Parlement; deſorte que ceux
„ des Seigneurs & des Membres des Communes, qui ſou-
„ haittoient effectivement de prévenir la ruine du Royau-
„ me, ſe faiſoient un plaiſir de le voir familiérement, com-
„ me un homme ferme dans les mêmes vues, & plus propre
„ que perſonne à les faire réuſſir. Il ſe peut même, qu'ils
„ le croyoient en ſi bonne odeur à la Cour, que d'être en
„ commerce avec lui pouvoit y être un garand des bonnes
„ intentions & du zéle de ceux qui étoient dans le cas; tout
„ le monde s'ouvroit donc ſans difficulté à lui, tant ſur le
„ mal général, que ſur les paſſions & l'ambition de certai-
„ nes gens en particulier, parce qu'on ſavoit qu'il avoit trop
„ à perdre, & qu'il étoit trop indolent de ſon naturel, pour
„ s'engager dans des projets hazardeux". Mr. Tomkins,
dont on a parlé, avoit épouſé ſa ſœur, & étoit Clerc du
Conſeil de la Reine, homme en bonne réputation de probi-
té & de capacité, qui avoit beaucoup de crédit dans la Ville,
& qui étoit en grande liaiſon avec ceux qui déſapprou-
voient les procédures du Parlement; par ce moyen il étoit
inſtruit des ſentimens des Bourgeois ſur tout ce qui arrivoit,
& en faiſoit librement part à Waller ſon beaufrére, qui de
ſon côté lui communiquoit ce qu'il avoit appris de ceux qu'il
voyoit. Mr. Waller lui dit, qu'il y avoit quantité de Sei-
gneurs & de Membres des Communes, qui étoient pour la
paix, & Mr. Tomkins lui apprit de ſon côté, que tout ce
qu'il y avoit de gens tant ſoit peu conſidérables à Londres
étoient dans les mêmes Idées. Waller informa de cette diſ-
poſition les Membres du Parlement bien intentionnés, &
Tomkins en fit autant par rapport aux Citoyens; d'où ils
conclurent à la fin, que s'ils s'untiſſoient de bonne-foi enſem-
ble, & ſe ſoutenoient réciproquement, ils pourroient prévé-
nir les tumultes qui ſembloient entretenir les diviſions, &
amener le Parlement à des termes de modération. Le Lord
Conway revint en ce tems-là d'Irlande, très-irrité contre les
Ecoſſois, & mécontent du Parlement à Londres, & ayant
trouvé Mr. Waller en grande eſtime auprés du Comte de
Northumberland, & dans une étroite amitié avec le Comte
de Portland, il ſe lia auſſi avec eux; & comme il étoit hom-
me de guerre il inſinua, en s'entretant avec eux, qu'il ſe-
roit bon de s'informer exactement du nombre des Citoyens bien
intentionnés, qu'il y avoit dans la Ville, afin qu'ils fuſſent
ſur qui ils pouvoient compter. Mr. Waller l'ayant dit à
Tomkins, ce dernier en fit part à ſes Amis, & l'on convint
„ que quelques perſonnes de confiance, dans chaque Paroiſ-
„ ſe & Quartier de Londres, feroient une liſte de tous les
„ habitens, & qu'en conjecturant leurs diſpoſitions; on pour-
„ roit connoître la force du Parti qui s'oppoſoit à un ac-
„ commodement, & celle du Parti qui le ſouhaittoit". Le
Comte de Clarendon déclare, qu'il eſt perſuadé que tout ce
que l'on ſe propoſoit, c'étoit de former un Parti de tout ce
qu'il y avoit de gens bien-intentionnés, & de les engager à
refuſer de payer les taxes impoſées par le Parlement pour fai-
re la guerre; afin de porter par ce moyen, ou par une Re-
quête de tous enſemble pour demander la paix, & oppoſée
à celle des autres qui demandoit le contraire, le Parle-
ment à renoncer au deſſein de faire la Guerre. „ Mais qu'il
„ y ait jamais eu, *dit le Comte*, aucun deſſein formé de fai-
„ re entrer l'Armée du Roi dans Londres, projet impoſſible
„ à ménager, ou de lever une Armée dans cette Ville, de
„ ſurprendre le Parlement, ou quelques-uns de ſes Mem-
„ bres, ou d'uſer d'aucune violence contre la Ville, ou dans
„ la Ville, c'eſt ce que je n'ai pu encore trouver aucune raiſon
„ de croire". Mais il arriva malheureuſement, que pendant
que l'on travailloit à cette Aſſociation, le Chevalier Nicolas
Criſpe obtint que l'on envoyerot une Commiſſion d'Oxford
à Londres pour lever des Troupes, qui y fut portée par Ma-
dame d'Aubigny, & remiſe à un homme employé par le
Chevalier pour la recevoir des mains de cette Dame; & l'af-
faire ayant été découverte dans le même tems, que le Com-
plot de Waller fut éventé, les deux Conſpirations furent
confondues enſemble; quoique ce fuſſent deux projets diſ-
tinéts, ſelon le Comte de Clarendon. Voici de quelle manié-
re il rapporte la découverte du Complot de Waller. Un Do-
meſtique de Mr. Tomkins, qui avoit ſouvent entendu en
paſſant ſon Maître & Mr. Waller s'entretenir ſur le ſujet
dont il s'agit, ſe cacha derrière une tapiſſerie, un jour qu'ils
étoient enſemble; & comme chacun d'eux rapportoit ſes ſen-
timens de ceux qu'il voyoit, ce Drole en entendit aſſez,
pour ſe perſuader, qu'en le révélant, il ſeroit bien reçu des
intéreſſés; il alla donc trouver Mr. Pym, & l'informa de tout
ce qu'il avoit entendu, ou ſelon les apparences imaginé. On
ne ſait le tems préciſ que Mr. Pym fut inſtruit, mais les cir-
conſtances qui accompagnérent la publication du projet, rem-
plirent tout le monde de terreur. Ce fut le Mécredi 31 Mai,
jour de jeûne ſolemnel des Parlementaires, qu'étant tous au
Sermon dans l'Egliſe de Ste. Marguerite de Weſtminſter, on
rendit ſecrettement une Lettre, où on fit un meſſage particu-
lier à Mr. Pym, qui ſe leva d'abord avec quelques-uns des
plus diligens, & après s'être parlé quelques momens bas, ils
ſortirent de l'Egliſe. Cette avanture ne put que troubler fort
ceux qui étoient derriére; ils envoyérent ſur le champ des
Gardes à toutes les priſons, comme Lambet-houſe, Ely-hou-
ſe, & autres où il y avoit des *Malignans* arrêtés, avec ordre
d'amener les priſonniers; & en quelques autres endroits, qui
leur paturent ſuſpects. Après que les Sermons furent finis,
les deux Chambres s'aſſemblérent, & on leur dit ſeulement
qu'on avoit intercepté des Lettres, adreſſées au Roi & à la
Cour à Oxford, qui indiquoient qu'il y avoit quelque dan-
gereuſe Conſpiration, pour mettre le Parlement & la Ville
entre les mains des Cavaliers, & que le tems fixé pour l'exé-
cution du projet étoit très proche. Là-deſſus on nomma des
Commiſſaires pour examiner toutes les perſonnes qu'ils ju-
geroient à propos, & pour en faire arrêter quelques-unes,
qu'on avoit nommées. Dès le même ſoir les Commiſſaires
firent prendre Mrs. Waller & Tomkins, & le lendemain les
autres, qu'ils ſoupçonnoient. Mais la découverte du Com-
plot eſt rapportée d'une autre maniére dans un Manuſcrit,
cité dans la *Vie* (17) de Waller; on y dit „ qu'il fut trahi (17) P. 82.
„ par ſa ſœur Price, & par le Chapelain Presbytérien de cet-
„ te Dame, nommé Good, qui lui vola quelques-uns de ſes
„ papiers; & ſi Mr. Waller n'avoit eu le bonheur aſſez ſin-
„ gulier de rêver la nuit, avant qu'il fût arrêté, que ſa Sœur
„ le trahiſſoit, ce qui l'obligea à brûler le reſte de ſes pa-
„ piers dans le feu qui étoit demeuré au foyer, il auroit in-
„ faillibiement perdu la vie". Le Comte de Clarendon rap-
porte que lorſque Waller ſe vit arrêté, „ Il fut tellement
„ troublé par la crainte & la terreur, qu'il confeſſa tout ce
„ qu'il avoit dit, entendu, penſé ou vu, tout ce qu'il ſa-
„ voit de lui-même, ou qu'il ſoupçonnoit des autres, ſans
„ taire le nom de perſonne, de quelque rang ou qualité qu'il
„ fût, rapportant les converſations qu'il pouvoit avoir eues

„ avec

passa ensuite en France, où il demeura plusieurs années [*L*]. En 1645 il parut une Edition de ses *Poësies* [*M*]. A son retour en Angleterre il se rangea du côté du Parti dominant, & eût surtout de grandes liaisons avec Olivier Cromwell [*N*]; à l'honneur duquel il fit un *Panégyrique* en 1654, comme aussi un

„ avec eux; ce que telles & telles Dames de qualité, qui „ l'avoient reçu chez elles sur la reputation de son esprit & „ de son caractère, lui avoient dit dans leur chambre touchant les procédures du Parlement, & comment elles l'avoient encouragé à s'y opposer; les Correspondances qu'il avoit entretenues avec quelques Ministres d'Etat à Oxford, & la maniére dont ils étoient informez de tout ce „ qui se passoit. Il apprit aux Commissaires, que le Comte „ de Portland & le Lord Conway avoient eu beaucoup de part aux intrigues avec les Citoyens, & qu'ils leur avoient „ donné de fréquens avis & des directions sur la conduite „ qu'ils devoient tenir; & que le Comte de Northumberland avoit témoigné qu'il souhaittoit l'heureux succès de „ tout dessein qui pourroit arrêter la violence des démarches „ du Parlement, & rétablir la bonne intelligence avec le „ Roi". Les deux Chambres furent ou firent semblant d'être tellement allarmées de cette découverte, que six jours après elles s'unirent plus étroitement par une nouvelle Ligue, & par un Serment, que prêterent tous les Membres, & ensuite l'Armée & le Peuple, déclarant la guerre au Roi plus directement, qu'elles ne l'avoient encore fait. Le Comte de Portland & le Lord Conway furent arrêtez, sur la déposition de Mr. Waller, avec qui on les confronta plusieurs fois; mais comme ils nierent avec autant de fermeté qu'il les accusoit, & qu'il n'y avoit point d'autre témoin contre eux que lui seul, on les retint quelque tems en prison, après quoi ils furent élargis sous caution. Pour le Comte de Northumberland, sa grande réputation fut cause qu'on le traita fort doucement, quoique Waller l'eût accusé d'avoir souhaitté une heureuse réussite au Complot. Pour Mr. Waller, dit le Comte de Clarendon „ il affecta avec une si profonde dissimulation d'avoir de si grands remords, qu'on interrompit le procès par un principe de compassion Chrétienne, jusques à ce que son esprit fût remis, ce qui n'arriva que lorsque le feu de l'indignation & de la colére des Parlementaires fut considérablement rallenti par les victimes qu'ils avoient immolées; il eut encore l'adresse de se faire visiter par les Ministres les plus accréditez de tous les Partis, qu'il gagna par ses libéralités & par la pénitence qu'il marqua, recevant de leur part les choses les plus communes & les plus triviales, avec beaucoup d'humilité & de respect, comme ce qu'il avoit entendu de plus clair & de meilleur de toute sa vie; & les grosses sommes qu'il leur distribua, pour leurs prières & pour leurs directions, les contentérent si fort, qu'ils contentérent les autres. Lorsqu'il fut amené à la Barre des Communes (18), comme il étoit effectivement extrêmement éloquent, & qu'il avoit l'art de captiver ses Auditeurs, par les choses qu'il disoit, & par le tour qu'il y savoit donner, ce qui est le talent le plus parfait d'un Orateur, il n'y prit avec la flatterie la plus propre à plaire à ceux à qui il parloit, témoigna toute la soumission qui pouvoit satisfaire leur vanité, sout l'accablement d'esprit qui pouvoit en imposer au plus grand nombre, & leur faire croire qu'il agissoit très-sérieusement; il leur représenta dans cet état, *le danger auquel ils s'exposoient eux-mêmes, s'ils permettoient qu'un Membre de leur Corps, quelque indigne & coupable qu'il pût être, fût jugé par les gens de guerre, qui pourroient par-là devenir assez puissans dans la suite, qu'ils entreprendroient de juger ceux qu'ils ne seroient pas bien aise de soumettre à leur jugement, & pour des choses qu'ils ne regarderoient pas comme des crimes; que les Gouvernemens sages ayant prévu & voulu prevenir un inconvénient si dangereux & si insupportable, avoient par cette raison cru ne devoir soumettre les Membres de leur Corps qu'à leur propre jugement.* Ce Discours produisit tant d'effet, qu'il obtint de ne point être jugé par un Conseil de Guerre, & sauva par-là une vie qui lui coutoit tant. On peut donc dire, qu'il dût autant la conservation de sa tête à cette Harangue, que Catilina dut la perte de la sienne à celle de Cicéron. En jouant ainsi très-bien un mauvais rôle, il excita par degrés ce respect pour ses talens, qui est toujours suivi de quelque pitié pour celui qui les possède, desorte qu'il obtint la permission de racheter sa faute, & sa liberté pour dix-mille Livres Sterling, que les Parlementaires acceptérent, parce qu'ils en avoient besoin. On lui permit donc d'aller méditer dans un autre Pays (car sa liberté fut un banissement) combien il s'étoit rendu malheureux, en obtenant le privilége de vivre loin de sa Patrie. Et ce qui démontre avec la plus haute évidence la supériorité & la beauté de ses talens, c'est qu'il vécut depuis ce tems-là aimé & estimé de bien des personnes, plaint de la plupart, & sans être exposé au blâme ni au mépris presque d'aucune".

(18) Le mardi 4 Janvier 1643.

Mr. Fenton remarque, dans ses *Observations sur quelques-unes des Poësies de Waller*, &c. insérées dans l'Edition qu'il a donnée de ser Oeuvres (19), que comme le Comte de Clarendon a été critiqué par quelques personnes, pour avoir à dessein fait un portrait desavantageux de la conduite de Mr. Waller, à l'occasion du Complot, l'impartialité de ce Seigneur se trouve en grande partie justifiée par la Lettre suivante de Waller au Comte de Portland, que Mr. Fenton donne pour la première fois, sur l'original, qui étoit entre les mains du Docteur Thomas Tanner, Evêque de St. Asaph.

(19) P. 142. Lond. 1730.

„ Mylord,

„ Ayant obtenu la permission d'écrire à Votre Grandeur „ & n'ayant que très-peu de tems pour le faire, je n'entreprendrai pas de me justifier auprés de vous, comme je le „ pourrois, sur la maniére dont je me conduis. Je suis persuadé que si on l'examine selon les Loix de la nécessité & „ de l'honneur, à prendre ce terme dans le sens ordinaire, „ & que si vous étiez instruit de toutes les circonstances, je „ serois pleinement justifié à cet égard. Sachez, je vous „ prie, Mylord, que ni le Lord Conway, ni le Chevalier „ Hugue Pollard, n'ont jamais eu dessein de vous mettre du „ secret. L'unique raison qui me porta à vous en faire part, „ ce fut pour savoir de vous, en qui j'avois une si grande „ confiance, tant à cause de votre jugement, que de l'amitié „ que vous aviez pour moi, jusqu'où je pouvois me fier à ce „ Lord Conway, avec lequel le Chevalier me pressoit si souvent de m'aboucher. C'est ce que vous pûtes remarquer, „ par la reserve qu'on eut avec vous, à la premiére entrevue „ que nous eûmes dans la chambre de Pollard, & souvent „ depuis; que ce Lord me parloit bas, ce qu'il faisoit principalement, quand il s'agissoit du Comte de Northumberland; desorte que pour moi je pense, & suis même assuré, „ que vous n'avez jamais rien su de cette affaire, qu'ils traitoient pour un autre. Je ne puis donc concevoir pourquoi vous voudriez risquer tant, que d'attirer votre ruine, en cachant sans raison une vérité, qui est déjà connue, & le sera de jour en jour davantage, sans votre participation. Pouvez vous vous croire obligé en honneur de „ garder un secret, qu'un autre a déjà révélé; ou qu'une chose „ connue d'une femme, soit un secret, quoiqu'on la nie „ pour un tems. Non, Mylord, soyez très assuré que si vous „ persistez toujours à vous être cruel à vous-même, pour „ l'amour de gens qui ne le méritent point, la vérité ne „ laissera pas de paroître au jour avant qu'il soit longtems, „ & je crains que ce ne soit à votre perte. Certainement, „ si j'avois le bonheur de pouvoir vous entretenir, je pourrois vous engager à avoir pitié de vous-même & de moi, „ qui, quelque désespéré que soit mon cas, souhaitte de mourir avec la gloire d'être connu pour avoir dit la vérité, „ comme je l'ai fait, Dieu m'en est témoin, en tout aussi „ exactement que ma mémoire me l'a permis. Je vous conjure encore un coup, pour l'amour de Dieu, la source de „ de la vérité, d'en faire autant. J'aurois encore bien des „ choses à dire, s'il m'étoit permis de conférer avec vous, „ pour vous démontrer que vous n'avez aucun motif d'honneur, d'intérêt ou d'amitié, de prétendre inutilement cacher ce qui est déjà revelé, & ce qui sera à la fin pleinement connu, & de vous précipiter inconsidérément à votre ruine pour l'intérêt des autres, & de gens à qui vous „ êtes moins obligé, que vous ne le savez, & de leur sacrifier votre illustre famille, & autant qu'en vous est, la fortune & la vie de celui qui a toujours été sincérement, & „ ne vous l'a jamais laissé prouvé que par l'humble & cordial avis qu'il vous donne

„ De votre Grandeur le très-humble &
„ très-obéissant Serviteur & Parent

„ Edm. Waller.

„ Dieu veuille incliner lui-même votre cœur, à ce qui lui „ est le plus agréable, & qui est „ l'unique voye de vous sauver, „ avant qu'il soit trop tard.

[*L*] *Il passa ensuite en France, où il demeura plusieurs années.*] Il emporta avec lui les pierreries de sa femme pour s'entretenir, & vécut à Paris fort noblement, desorte qu'à la réserve de la table du Lord Jermyn, depuis Comte de St. Alban, qui étoit premier Ministre de la Reine d'Angleterre, pendant qu'elle tint sa Cour dans cette Ville, il n'y avoit point de table d'Anglois plus magnifique que celle de Mr. Waller, desorte qu'il disoit ordinairement, qu'il en étoit à son dernier joyau. Il demeura la plus grande partie du tems, qu'il fut en France, à Rouen, où Marguerite, sa fille ainée par sa seconde femme, étoit née (20).

(20) *Life* p. 22, 23.

[*M*] *En 1645 il parut une Edition de ses Poëfies.*] Elle fut imprimée à Londres In-8 sous ce titre: *Poëfies &c. de Mr. Edmond Waller de Beconsfield, ci-devant Membre de la Chambre des Communes. Toutes les Poëfies Lyriques ont été mises en Musique par Mr. Henri Lawes de la Chapelle du Roi, & un des Musiciens privés de Sa Majesté.* Il y a à la tête de cette Edition une Epître dédicatoire de Mr. Waller à une Dame, qui n'est point nommée.

[*N*] *A son retour en Angleterre il se rangea du côté du Parti dominant, & eut surtout de grandes liaisons avec Olivier Cromwell.*] Il a souvent dit, qu'il avoit trouvé que Cromwell possédoit très-bien l'Histoire Grecque & Romaine; & il avoit observé plus d'une fois qu'au milieu de leurs entretiens il venoit quelquefois un Domestique dire à Cromwell, que tel ou tel demandoit à lui parler, sur quoi il se levoit, & alloit au-devant d'eux, leur parler à la porte, où Waller pouvoit lui entendre dire: *Le Seigneur le révelera; Dieu y aidera*, & autres discours dans ce goût-là; & quand il revenoit à Waller, il s'excusoit en disant, *Cousin Waller, je suis obligé de parler à ces gens-là à leur mode:* après quoi il reprenoit la conversation-là où elle avoit été interrompue (21).

(21) Ibid. P. 24.

[O] *A*

un *Poëme* sur sa mort en 1658 [*O*]. Après la Restauration le Roi Charles II. le traita fort honnêtement, ce Prince le mettoit de toutes les parties qu'il faisoit chez le Duc de Buckingham & ailleurs, il lui donna même la Patente de Prévôt du Collége d'Eaton, qui n'eut pourtant point son effet (*e*). Il fut Membre de divers Parlemens après le rétablissement du Roi, & conserva toute la vigueur de son esprit jusqu'à la fin de sa vie; il sembloit que son feu naturel le disputât à son âge, ce qui rendit sa compagnie toujours agréable [*P*]. [☞ Mr. Burnet (*f*) parle de Waller en des termes qui confirment l'idée que l'Auteur de cet Article en donne. „ Waller, *dit cet Historien*, charmoit tout le monde quand il opinoit „ dans la Chambre. A l'âge de quatre-vingt ans il en étoit encore le plus beau parleur. Content d'y faire „ admirer son esprit, il n'avoit d'autre soin que dire de jolies choses, sans s'embarrasser du tour que „ prenoient les Affaires. Ce seroit lui faire tort, que de ne pas le mettre au rang des personnes, qui „ ont le plus contribué à l'embellissement de la Langue & de la Poësie Angloise, & que de ne pas ap- „ prendre à la Postérité, que pendant près de soixante ans, qu'il a écrit, il tint toujours place parmi „ nos meilleurs Ecrivains tant en Prose qu'en Vers". ADD.] Il mourut d'hydropisie le 21 Octobre 1687 [*Q*] & fut enterré dans le Cimetière de Béconsfield, où on lui érigea un Monument [*R*]. Il laissa plusieurs enfans [*S*], & ses Ecrits immortaliseront son nom [*T*]. Immédiatement après sa mort on

(*e*) Ibid. p. 34-37.

(*f*) *Mem. Hist. de la Gr. Bret.* T. II. p. 118.

[*O*] *A l'honneur duquel il fit un Panégyrique en 1654, comme aussi un Poëme sur sa mort en 1658.*] Il parut une Réponse fort vive à ces deux Pièces intitulée, *le Panégyrique & la Tempête* *, *deux Libelles Poëtiques d'Edmond Waller, Vassal de l'Usurpateur, répondus par de plus fideles sujets de Sa Majesté le Roi Charles* II. Imprimée hors du Royaume, en six feuilles in-4. en 1659, & dédiée à George Comte de Norwich.

* Cromwell mourut un jour qu'il y eut une tempête extraordinaire. *Rem. du Trad.*

[*P*] *Il sembloit que son feu naturel le disputât à son âge, ce qui rendit sa compagnie toujours agréable.*] Le Roi Jaques II. ayant ordonné au Comte de Sunderland de dire à Mr. Waller de le venir trouver un après-midi, ce Prince le mena dans son Cabinet, & lui montrant un Portrait, lui demanda comment il le trouvoit: *Sire*, répondit Mr. Waller, *j'ai le vue un peu trouble, & je ne sai de qui est ce portrait.* Le Roi reprit, *c'est la Princesse d'Orange. Elle ressemble*, repliqua Waller, *à la plus illustre Femme du monde. Qui appellez-vous ainsi?* répondit le Roi: *la Reine Elisabet*, dit il. *Je suis surpris, Mr. Waller*, reprit le Roi, *que vous pensiez de cette maniere; il sait pourtant que j'avoue, qu'elle avoit de bons Conseillers. Mais Sire*, repliqua Waller, *Votre Majesté a t-elle jamais connu un fou, qui en ait choisi de sages?* (22).

(22) Ibid. p. 39 40.

[*Q*] *Il mourut d'hydropisie le* 21 *Octobre* 1687.] Sentant son mal empirer, il chargea le Docteur Pierre Birch son gendre, de faire venir tous ses enfans, pour s'communier avec lui. Dans cette occasion il fit sa confession de Foi d'une maniere fort Chrétienne & pleine de ferveur, & il leur dit, qu'il se souvenoit, qu'un jour que le Duc de Buckingham tenoit des discours fort impies en présence du Roi Charles, il lui avoit dit, *Mylord je suis beaucoup plus vieux que vous, & je crois avoir entendu plus d'argumens en faveur de l'Athéisme que vous; mais j'ai vécu assez longtems pour reconnoître qu'ils ne signifient rien, & j'espére qu'il en arrivera autant à Votre Grandeur* (23). L'Auteur de sa *Vie* (24) dit qu'il mourut dans l'Automne de 1688, mais cette date est contredite par l'Epitaphe de Mr. Waller, rapportée dans cette même Vie, qui porte qu'il mourut le 21 Octobre 1687.

(23) Ibid. p. 42.

(24) Ibid.

[*R*] *Où on lui érigea un Monument.*] Les Inscriptions qu'on y voit sont de la façon de Mr. Thomas Rymer, & elles sont conçues en ces termes.

Au côté de l'Occident:

EDMUNDI WALLERI *hic jacet id quarum morti cessit,*
Qui inter Poëtas sui temporis facile princeps,
Laurcam quam meruit adolescens,
octogenarius haud abdicavit.
Huic debet Patria Lingua quod credas,
Si Græci Latineque interminerent, Musæ
Loqui amarent Anglice.

Au côté du Midi:

Heus, Viator, tumulatum vides EDMUNDUM WALLER,
Qui tanti nominis Poëta, & idem avitis opibus,
Inter primos spectabilis, Musis si dedit & Patriæ.
Nondum Octodecennalis inter ardua Regni tractantes,
Sedem habuit, à Burgo de Amersham missus.
Hic vitæ cursus: nec oneri defuit senex, virisque semper
Populo charus, Principibus in delictis, admirationi
Omnibus.
Hic conditur tumulo sub eodem
Rara virtute & multa prole nobilis
Uxor Maria, ex Breffyorum familia,
Cum Edmundo Waller conjuge charissimo:
Quem ter & decies lætum fecit patrem.
V. *Filiis, Filiabus* VIII.
Quos Mundo dedit, & in Cœlum redit.

Au côté Oriental:

EDMUNDUS WALLER, *cui hoc Marmor sacrum est,*
Cosbili nascendi locum habuit, Cantabrigiam studendi,
Patrem Robertum, & ex Hampdena stirpe matrem;
Caput vivere ✝ *Martii A. D.* 1605.
Primæ uxor Anna, Edmundi Banks filia unica hæres,
Ex prima bis Pater factus, ex fecunda tredecies,
Cui & duo lustra superfuit, obiit 21 *Octobris*
A. D. 1687.

Au côté du Nord:

Hoc Marmore EDMONDO WALLER,
Mariaque ex secundis nuptiis conjugi,
Pientissimis Parentibus piissimè parentavit
Edmundus filius.
Honores bene merentibus extremos dedit,
Quos ipse fugit.
EL. W. J. F. H. G. *ex Testamento* H. M. P.
Id. Julii 1700.

[*S*] *Il laissa plusieurs enfans.*] Il donna son bien à son second fils, nommé Edmond, son fils aîné Benjamin ayant si peu hérité de l'esprit de son pére, qu'il n'en avoit pas un grain, ce qui fit qu'on l'envoya à la Nouvelle Jersey en Amérique. Edmond fut ordinairement Député de la part d'Agmondesham au Parlement, & vers la fin de sa vie il se fit Quaker. Guillaume, le troisiéme des fils, fut Marchand à Londres, & le quatriéme, nommé Etienne, Jurisconsulte. Trois des filles ont été mariées, Marie au Docteur Pierre Birch, Prébendier de Westminster, une autre à Mr. Harvey de Suffolk, & une troisiéme à Mr. Tipping de la Province d'Oxford (25).

(25) *List* p. 44-46.

[*T*] *Ses Ecrits immortaliseront son nom.*] L'Auteur de sa *Vie* observe (26) „ Qu'il est étonnant qu'on puisse accuser Mr. „ Waller de manquer de feu, tandis qu'il abonde en métaphores & en comparaisons, & qu'il n'en employe guére „ qui n'embellisse & n'anobblisse son sujet; & quoiqu'il ait „ été regardé comme un modéle à cet égard que presque „ tous les Poëtes Anglois ont voulu imiter, il a été jusqu'à „ présent inimitable ..... On trouve ici & là plusieurs „ petites négligences, quelques petites fautes de Grammaire „ dans ses Ouvrages. Nous pouvons ajoûter encore, que „ quelquefois ses pensées ne sont pas aussi justes, qu'elles „ auroient vraisemblablement été, s'il s'étoit donné la peine de revoir ses compositions de sang froid. Mais les grandes beautés dont ses Ecrits sont pleins, & qui frappent „ par-tout, empensent abondamment un petit nombre de „ défauts. En un mot on ne peut rien dire à la louange „ d'aucun Auteur, qui ne soit dû à toute rigueur à Mr. Waller, „ c'est qu'il a laissé la Poëtie Angloise sur un meilleur pied, „ qu'il ne l'avoit trouvée. Ses Vers sont encore harmonieux „ & sa diction polie". Mr. Dryden, dans la Dédicace de ses *Dames Rivales* au Comte d'Orrery, remarque, *que l'excellence & la dignité de la rime n'avoit été bien connue, que depuis que Waller l'a enseignée. Il est le premier qui ait réduit en art, la fluë & le tour aisé; il est le premier qui a montré à renfermer le plus communément le sens en deux vers, au lieu qu'auparavant lui on réunissoit tant de vers ensemble, que le Lecteur est hors d'haleine avant que de saisir le sens. La douceur de la Poësie Lyrique de Mr. Waller a été transportée dans l'Epique par le Chevalier Denham dans son* Coopers Hill. L'Auteur Anonyme de la *Préface*, qui est à la tête de la seconde partie des Poësies de Waller, imprimée en 1690, s'est fort étendu sur son caractére; il dit que „ *Waller* est un nom qui renferme tout „ ce que la Poëtie a de noble & de gracieux. C'est lui en „ effet, qui est le Pére de la Poësie Angloise, & qui nous „ a appris le premier que notre Langue avoit des beautés „ & de l'harmonie. Notre Langue lui a plus d'obligation, „ que la Françoise n'en a au Cardinal de Richelieu & à toute „ l'Académie .... La Langue étoit comme un Diamant brut, „ quand il commença à s'y appliquer; il l'a polie le premier, & cela à un tel point, que ceux qui l'ont suivi ont „ admiré son travail, sans prétendre le retoucher. Suckling „ & Carew ont, je l'avoue, fait quelques piéces où il y a „ assez de douceur; mais tout ce qu'ils ont fait en ce genre „ n'est pas enfidérable, & un peu postérieur aux premiers „ essais de Waller. Il est sans-contredit le premier de ceux „ qui ont épuré la Langue, & si je ne me trompe, il est „ aussi le dernier qui l'ait fait; car je ne sai si la Langue Angloise n'étoit pas parvenue à sa perfection sous le régne de „ Charles II. comme la Latine sous Auguste. Il semble „ qu'elle avoit dés-lors emprunté des autres Langues tout „ ce qu'elle pouvoit, sans faire tort à sa pureté. Mais c'est „ ce dont la Postérité sera le mieux en état de juger. Ce „ qui surprend, c'est qu'entre les derniéres Piéces de Spenser, & les premiéres de Waller il n'y a que vingt ans d'intervalle; & néanmoins la diction de l'un, telle que la nôtre noye du même tems, est aussi bonne & a autant de cours „ que jamais; au-lieu que l'autre ressemble à de vieilles Médailles, il faut consulter les Antiquaires pour en avoir „ l'intelligence. C'est ainsi qu'un grand génie fait bien du „ chemin, quand il entreprend quelque chose tout de bon!

(26) *Ibid.* p. 54.

on publia un Recueil de *Pièces en vers à son honneur* Londres 1688 in-4. de la façon de Mr. de St. Evremond.

„ Il y a des Peintres qui saisissent si parfaitement les principaux traits d'un visage, que le Portrait ressemble toujours, malgré les divers âges de la personne qu'il représente. C'étoit-là le grand art de Mr. Waller; il rechercha dans notre Langue si abondante, ce qu'il y avoit de durable, ce qui seroit toujours d'usage, & regarda comme beau; & il y réussit si parfaitement, que son stile est encore aussi moderne, comme s'il ne faisoit que d'écrire; s'il falloit juger uniquement par la diction, il seroit impossible de distinguer ce qu'il a fait à vingt ans, de ce qu'il a écrit à quatre-vingt. Il se plaint à-la-vérité d'un déluge de mots qui inonde un Poëte Anglois, & qui noye tout ce qu'il fait; mais personne n'a jamais eu moins de raison de se plaindre à cet égard que lui; & ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ce sujet de plainte durera assez longtems, pour se réfuter lui-même; car quoique l'Anglois soit une „ Pierre fort friable, comme il s'exprime dans cet endroit, „ il a su choisir ce qu'il y avoit de meilleur dans une mauvaise carrière. Nous ne lui sommes pas moins redevables „ du nouveau tour qu'il a donné aux vers, & d'avoir perfectionné par-là nos Nombres. Avant lui, on rimoit, & „ c'étoit tout; mais on ne connoissoit point l'harmonie de „ la mesure, & cette cadence qui charme les oreilles délicates. La Poësie consistoit pour la plus grande partie en „ Monosyllabes, qui lorsqu'elles se trouvent ainsi rassemblées, forment sans contredit ce qu'il y a de plus dur & de „ moins harmonieux au monde. Si quelqu'un en doutoit, il „ n'a qu'à lire dix lignes dans *Donne*, & il sera bientôt convaincu. D'ailleurs les vers enjambolent les uns sur les autres, & se tenoient ensemble dans tout le cours d'un Ouvrage, comme les particules crochues forment un Corps „ dans *Descartes*. Il n'y avoit ni distinction de parties, ni ordre régulier, rien où l'oreille pût se reposer; mais désqu'une Pièce étoit commencée, cela se débitoit tout de suite „ jusqu'au bout, & le Lecteur étoit sûr d'être hors d'haleine avant que d'être à la fin. Enforte que les vers étoient „ réellement, en ces tems-là, de la Prose, au bout de laquelle il y avoit des rimes cousues. Mr. Waller remédia „ à tous ces défauts, introduisit plus de mots à plusieurs „ Syllabes, & une mesure plus douce; il renferma mieux ses „ pensées, & les exprima avec une harmonie plus convenable à la nature des vers, qu'il employoit, desorte, que là „ où se trouvoit la chûte naturelle du vers, il y falloit accorder le sens. Et par cette raison, comme la force de „ nos vers gît pour l'ordinaire dans la dernière Syllabe, vous „ ne trouverez guére chez lui de termes foibles à la fin. Je dirois, si je ne craignois qu'on trouvât que je raffine trop, „ qu'il finit ordinairement par des Verbes, qui constituent „ comme l'on sait la vie d'une Langue. Il faut encore compter parmi les services qu'il a rendus à notre Poësie, ses „ rimes, qui sont toujours bonnes, & souvent d'autant meilleures, qu'elles sont nouvelles. Il avoit l'oreille fine, & „ il savoit qu'elle se fatigue bien vite par le retour fréquent „ des mêmes sons. C'est une chose décidée par le grand „ Maître en stile *. *Quæ sunt ampla & pulchra diu placere possunt; quæ lepida & cocinna* (parmi lesquelles la rime, „ qu'elle le veuille ou non, doit avoir sa place) *cito satietate afficiunt aurium sensum fastidiosissimum.* C'est ce que Mr. „ Waller entendoit à merveille, & par cette raison pour „ ne pas tomber en faute à cet égard, il s'attachoit à varier „ les sons. S'il avoit porté cette observation, entre autres, „ aussi loin qu'elle pouvoit aller, il me semble qu'elle auroit dû lui faire corriger le vice incurable de cette Poësie monotone, & le mener aux vers non rimez. Mais il fut toujours „ opiniâtrement attaché à la rime, jusqu'à la fin de ses jours; „ il fut toujours passionné pour cet objet, longtems après „ qu'il ne parloit plus à *Sacharisse*. C'étoit lui qui avoit „ pour ainsi dire donné l'être à la rime, & qui l'avoit portée à ce degré de perfection où elle est aujourd'hui; & le „ caractère de Poëte, où il y a toujours une teinture de vanité, ne lui permit jamais de mépriser ce qu'il s'étoit „ donné tant de peine d'embellir". L'Auteur du *Tatler* No. 163. qualifie Mr. Waller d'*Ecrivain admirable*, & remarque *qu'on trouve chez lui les plus beaux & les plus mauvais vers qu'il y ait dans nos grands Poëtes Anglois.* Mr. de Voltaire dit †. „ Qu'on a beaucoup entendu parler du célèbre Waller en „ France. La Fontaine, St. Evremont, & Bayle, *dit-il*, ont „ fait son éloge, mais on ne connoît de lui que son nom. Il „ eut à peu près à Londres la même réputation, que Voiture eut à Paris, & je crois qu'il la méritoit mieux. Voiture vint dans un tems où l'on sortoit de la barbarie, & où „ l'on étoit encore dans l'ignorance. On vouloit avoir de „ l'esprit, & on n'en avoit point encore. On cherchoit des tours au-lieu de pensées. Les faux brillans se trouvent „ plus aisément que les pierres précieuses. Voiture, né avec „ un génie frivole & facile, fut le premier qui brilla dans „ cette aurore de la Littérature Françoise. S'il étoit venu „ après les Grands-Hommes, qui ont illustré le siècle de „ Louis XIV. ou il auroit été inconnu, ou l'on n'auroit parlé de lui que pour le mépriser, ou il auroit corrigé son „ stile. Mr. Despreaux le loue, mais c'est dans ses premières Satires, c'est dans le tems que le goût de Despreaux „ n'étoit pas encore formé: il étoit jeune & dans l'âge où „ l'on juge des hommes par la réputation & non par eux-mêmes. D'ailleurs Despreaux étoit souvent bien injuste „ dans ses louanges, & dans ses censures. Il louoit Segrais „ que personne ne lit, & il insultoit Quinaut, que tout le „ monde sait par cœur, & il ne disoit rien de La Fontaine. Waller, meilleur que Voiture, n'étoit pas encore passait. Ses „ Ouvrages galans respirent la grace, mais la négligence les „ fait languir, & souvent les pensées fausses les déshonorent. „ Les Anglois n'étoient pas encore parvenus de son tems à „ écrire avec correction. Ses Ouvrages sérieux sont pleins „ d'une vigueur, qu'on n'attendroit pas de la mollesse de ses „ autres Pièces. Il a fait un éloge funèbre de Cromwell, „ qui avec ses défauts passe pour un Chef-d'œuvre". [&c. Ajoûtons ici pour la satisfaction des Lecteurs le reste du passage, avec la traduction que Mr. de Voltaire y donne du commencement de l'Eloge de Cromwell par Waller. „ Pour entendre cet Ouvrage, il faut savoir que Cromwell mourut „ le jour d'une tempête extraordinaire. La Pièce commence ainsi.

„ *Il n'est plus, c'en est fait, soumettons nous au sort,*
„ *Le Ciel a signalé ce jour par des tempêtes,*
„ *Et la voix du tonnerre eclatant sur nos têtes,*
„ *Vient d'annoncer sa mort.*
„ *Par ses derniers soupirs il ébranle cette Ile,*
„ *Cette Ile, que jon bras fit trembler tant de fois,*
„ *Quand dans le cours de ses exploits,*
„ *Il brisoit la tête des Rois,*
„ *Et soumettoit un peuple à son joug seul docile.*

„ *Mer tu t'en es troublée; ô Mer tes flots émus,*
„ *Semblent dire, en grondant aux plus lointains rivages*
„ *Que l'effroi de la Terre, & ton Maître n'est plus.*
„ *Tel autrefois au Ciel s'envola Romulus,*
„ *Tel il quitta la Terre, au milieu des orages,*
„ *Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages;*
„ *Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,*
„ *Son Palais fut un Temple*, &c.

Mr. de Voltaire fait en finissant une remarque fort juste, c'est que *Waller ne dût la Cour avec soixante-mille Livres de rente, n'eut jamais ni le sot orgueil, ni la nonchalance d'abandonner son talent.* Il y a seulement à observer que Waller n'étoit point né à la Cour, mais qu'il y passa une grande partie de sa vie, du-reste la réflexion est judicieuse, & il seroit à souhaitter que personne n'abandonnât son talent par quelque motif que ce fût, ni par sot orgueil, ni par nonchalance, ni par l'envie de vouloir paroître propre à tout. AND. DU TRAD.]

La meilleure Edition des Oeuvres de Waller est celle qu'a donnée Mr. Elie Fenton, à Londres en 1730, contenant ses Poësies, ses Discours, ses Lettres &c. On y a ajoûté la Préface de la première Edition qui se fit des Poësies de Waller après la Restauration, en 1664. Mr. Fenton croit (27) „ que „ cette Preface est de l'Auteur même, ou faite sous sa direction immédiate, & qu'en y rappellant ce qu'il avoit souffert pour la Cause du Roi, il avoit en vue de se préparer „ modestement le chemin à la place de Chef du Collége d'Eaton, s'étant mis sur les rangs peu après, mais le Docteur „ Allestry l'emporta sur lui". Mais Mr. Wood, qui rapporte (28) que Mr. Waller fut en concurrence avec le Docteur Zacharie Cradock, pour cette place, à la mort du Docteur Allestry, décédé le 28 Janvier 1680; Mr. Wood, dis-je, ne parle point de sa concurrence avec ce dernier Théologien.

Mr. Waller a donné une nouvelle forme à la Pièce de Fletcher, qui a pour titre *The Maid's Tragedy*, & il a traduit le premier Acte du *Pompée* de Corneille. Madame Catherine Philips (29) la lui attribue, dans une Lettre au Chevalier Charles Cotterel, du 10 Janvier 166½; & elle ajoûte, que le Chevalier Edouard Filmer en traduisit un second, le Chevalier Charles Sidley un troisième, Mylord Buckhurst un quatrième; mais *je n'ai pu savoir*, dit-elle, *de quelle main est le cinquième.* Elle donne sa critique sur cet Ouvrage de Waller, & son sentiment sur toute la Pièce, dans une autre Lettre au Chevalier Charles Cotterel, communiquée à Mr. Fenton par le Chevalier Clément Cotterel, Maître des Cérémonies, petit-fils du Chevalier Charles (30). „ Il faut donc que je vous dise, qu'à „ mon avis, l'Acte, qui est de la façon de Mr. Waller même, n'est nullement exempt de défauts. Je suis fort choquée du mot de *Lome* Romaine (Roman *blade*), de ses „ fréquentes rimes redoublées dans un Poëme Héroïque, „ du titre de Consul qu'il donne à Pompée, tandis qu'il ne „ se trouve ni dans l'Original, ni dans l'Histoire, les deux „ Consuls étant avec Pompée à Pharsale, de *Pharsalian Kites* pour les *Vautours de Pharsale*. Je ne puis goûter qu'il rende en Anglois ces mots *la dernière preuve de leur amitié*, „ par leur *nouvelle* amitié; sans parler de plusieurs additions „ & de divers retranchemens..... Je ne crois pas qu'on doive faire une Traduction, de la manière dont ces Musiciens traitent un air, où ils se donnent une entière liberté „ d'y mêler des fredons, mais qu'il faut en agir comme les „ Peintres font avec leur Copie. Il me semble que la véritable manière de traduire, c'est de rendre la pensée de „ Corneille, comme il auroit fait s'il avoit écrit en Anglois; „ & à moins que ces Messieurs ne me fassent voir le contraire, je croirois qu'il ne s'agit point de rendre ses mots, „ si ce n'est lorsqu'on le peut faire heureusement, mais ses „ pensées; & pour tout dire, il faut traduire comme est traduit *le Temple de la Mort* (31), où l'on voit l'Original dans „ sa juste proportion, & embelli néanmoins des richesses „ d'une autre Langue. Après tout néanmoins, je vous dirai, qu'en faisant ces remarques j'ai eu moins en vue de „ vous dire mon sentiment, que de vous engager à me faire „ part du vôtre; car je suis persuadée que le tout ensemble „ forme une excellente Pièce, où il y a de la force & du génie; & pour l'attaquer il faut être ou bien envieux ou bien „ présomptueux".

(27) *Observations on Waller.* p. 302. 305.

(28) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 672.

(29) *Letters from Orinda to Poliarchus.* Lett. 88. p. 312.

(30) Fenton's *Observations on Waller.* p. 558. 859.

(31) Par le Chevalier Cotterel. Cette Traduction n'a point paru, & se conserve manuscrite.

* *Ad Herenn. L. IV.*

† *Mélange de Littér. & de Philos. c. 24.*

vremont, du Chevalier Thomas Higgins, de Mr. George Granville, du Chevalier Robert Cotton, de Mr. Thomas Rymer & d'autres.

WALLIS (Jean) nâquit à Ashford dans la Province de Kent, de Mr. Jean Wallis Miniſtre de ce lieu [*A*] le 23 Novembre 1616, & fut baptiſé le premier Décembre ſuivant (*a*). Ayant perdu ſon pére à l'age de ſix ans, il fit ſes Etudes Claſſiques à Leygreen proche de Tenterden, ſous Mr. Jaques Movat, Ecoſſois [*B*]. A Noël de l'annee 1630, on l'envoya à l'Ecole de Felſted dans la Province d'Eſſex, où Mr. Martin Holbeach enſeignoit. Pendant les vacances de Noël de l'année 1631, étant venu voir ſa Mére à Ashford, il apprit l'Arithmétique [*C*]. De retour à Felſted, il y demeura encore un an ſous la direction de Mr. Holbeach, qui lui enſeigna le Latin, le Grec, & l'Hébreu, les Elémens de la Logique & de la Muſique, & la Langue Françoiſe. A Noël de l'an 1632 ſa Mére l'envoya à Cambridge, où il entra dans le Collége d'Emanuel, ſous l'inſpection de Mr. Antoine Burgeſs d'abord, enſuite ſous celle de Mr. Thomas Horton, & enfin ſous la conduite de Mr. Benjamin Whichcote (*b*). Sous de ſi excellens Maîtres il fit des progrès extraordinaires [*D*]. Peu après ſon entrée dans le Collége, il fut mis au nombre des Etudians ordinaires, & il y fut ſur ce pied-là, tant qu'il y demeura, les Statuts ne permettant point qu'il fût Aggrégé, ne pouvant n'y avoir qu'un Membre de chaque Comté en même tems. Et comme il y en avoit déjà un de la Province de Kent, nommé Wellar, qui demeura dans le Collége encore longtems après que Mr. Wallis l'eût quitté, celui-ci, qui étoit de la même Province, ne pouvoit être reçu, comme il n'auroit pas manqué de l'être, à cauſe de la haute eſtime que toute la Maiſon avoit pour lui. On lui en donna une preuve bien convaincante, lorſqu'il s'expliqua ſur le deſſein, qu'il avoit de quitter le Collége, le Docteur Richard Holdsworth, qui en étoit alors le Principal, & qui avoit une affection toute particuliére pour Mr. Wallis, & les Membres délibérérent ſur les moyens

(*a*) Dr. Wallis's *Letter to Dr. Tho. Smith*, dated January 29, 1696-7, and printed in Mr. Thomas Hearne's *Appendix* No. II. to his *Preface* to *Peter Langtoft's* Chronicle Vol. I. London 1725.

(*b*) Ibid.

[*A*] *De Mr. Jean Wallis Miniſtre de ce lieu.*] Ce Mr. Wallis étoit fils de Mr. Robert & d'Hélène Wallis de Thingdon (ou comme on prononce communément Fyenden) dans la Province de Northampton, où il nâquit au mois de Janvier 1587, ayant été baptiſé le 18 de ce mois. Il fit ſes études dans le Collége de la Trinité à Cambridge, où il ſe fit recevoir Bachelier & Maître-ès Arts, & environ le même tems il reçut les Ordres Sacrés, ſous le régne de la Reine Elizabeth. Vers la fin de ce régne il fut nommé Miniſtre d'Ashford, Ville conſidérable de la Province de Kent, où il paſſa le reſte de ſa vie, eſtimé non ſeulement dans cette Ville & dans ſa Paroiſſe, mais des Miniſtres, des Gentilshommes, & des Seigneurs des environs (1). „ C'étoit, *dit Mr. Wallis* (2), „ un Théologien pieux, prudent, ſavant, & orthodoxe, habile Prédicateur & très-régulier, & par ſa prudence il maintint „ cette grande Ville en bon ordre, & la piété y fit des progrès par ſes ſoins. Outre deux Sermons le Dimanche & „ les autres Sermons de circonſtance, il faiſoit non ſeulement des Catéchiſmes, & donnoit des inſtructions familiéres „ à la Jeuneſſe, mais il avoit toutes les Semaines, avec quelques-uns des principaux Miniſtres du voiſinage, un exercice qui ſe faiſoit le Samedi, jour de marché, & là il y avoit toujours un nombreux Auditoire, où l'on voyoit entre quantité de Miniſtres des environs, des Juges de Paix, „ & des Gentilshommes; après le Sermon ils dinoient enſemble à un ordinaire, & ſelon que l'occaſion s'en préſentoit, ils conféroient enſemble ſur les affaires, qui intéreſſoient le bien & le bon ordre de la Ville & du Voiſinage". Il mourut à Ashford le 30 Novembre, & fut enterré le 3 Décembre 1622. Il avoit épouſé Jeanne, fille de Henri & de Sara Chapman, de Godmershum dans la Province de Kent, dont il eut trois fils, Jean, qui étoit l'aîné, dont il s'agit dans cet Article, Henri & Guillaume, & deux filles, Sara & Hélène (3).

(1) D. Wallis's *Letter to Dr. Tho. Smith.*

(2) Ibid.

(3) Ibid.

[*B*] *Il fit des Etudes Claſſiques à Leygreen proche de Tenterden, ſous Mr. Jaques Movat, Ecoſſois.*] Mr. Movat, dit Mr. Wallis (4), *étoit un très bon Maître, & je fus ſon diſciple durant pluſieurs années; il m'enſeigna à fond la Grammaire, & m'appri à les régles, & les fondemens des régles, avec l'application qu'il en falloit faire dans la lecture des Auteurs dont on ſe ſert ordinairement dans les Ecoles; car dès mon enfance j'ai toujours, dans toute ſorte de Sciences, voulu ſavoir les choſes, non par routine, ce qui les fait oublier bientôt, mais par raiſon & par principes, afin de former mon jugement en enrichiſſant ma mémoire, & de faire plus d'impreſſion ſur l'un & ſur l'autre.*

(4) Ibid.

[*C*] *Etant venu voir ſa mére à Ashford, il apprit l'Arithmétique.*] „ Pendant que j'étois, *dit-il* (5), dans cette Ecole, j'allai paſſer aux Fêtes de Noël 1631, ſelon la coutume, une quinzaine de jours chez ma Mére à Ashford. Je trouvai qu'un „ de mes fréres, deſtiné au Commerce, avoit commencé „ depuis trois mois à apprendre à écrire & à chiffrer, & qu'il „ étoit déjà aſſez avancé pour le temps. Au bout de quelques jours je fus curieux de ſavoir ce que c'étoit que cette Science; pour ſatisfaire ma curioſité, mon frére me montra, durant le reſte de mon ſjour, ce qu'il avoit appris „ depuis trois mois; outre une fort belle écriture, c'étoit „ l'Arithmétique pratique, l'Addition, la Souſtraction, la „ Multiplication, la Diviſion, la Régle de trois directe & inverſe, & pluſieurs autres régles de cette nature. Après „ qu'il me l'eut montré ſelon la même méthode où il l'avoit appris, & que j'eus travaillé tous les Exemples qu'il avoit dans ſon Livre, je ne trouvai point de difficulté à le comprendre, & je fus très content, regardant mes dix „ ou quinze jours comme très-bien employez. Ce fut-là „ le premier pas que je fis dans les Mathématiques, & c'eſt „ la ſeule inſtruction que j'ai eue. Comme cette étude ſe trouva fort de mon goût, je la continuai toujours à l'Ecole & à l'Univerſité, non comme une occupation ſérieuſe, mais comme un amuſement à mes heures de recréation, ſelon qu'il me tomboit des Livres d'Arithmétique „ ou de quelque autre partie des Mathématiques entre les „ mains. Car je n'avois perſonne qui me dirigeât ſur les „ Livres qui je devois lire ou rechercher, ni qui me montrât la route que je devois ſuivre. Dans ce tems là on ne „ mettoit guére parmi nous les Mathématiques au nombre des „ Sciences auxquelles on devoit s'appliquer à l'Académie, on „ les regardoit comme une Science Méchanique, qui ne „ convenoit qu'à des gens de métier, à des Marchands, à „ des Mariniers, à des Charpentiers, à des Arpenteurs, & „ à d'autres perſonnes de cet ordre, tout au plus à quelques „ faiſeurs d'Almanacs à Londres. Et parmi plus de deux-cens Etudians qu'il y avoit alors dans notre Collége, je ne ſache pas qu'il y en eût deux, ſi même il y en avoit, qui „ fuſſent plus de Mathématiques que moi, ou autant, & „ néanmoins ce que je ſavois étoit très-peu de choſe; je ne „ ſai même s'il y en avoit dans toute l'Univerſité. Car en „ ce temps on cultivoit plus les Mathématiques à Londres „ que dans les Univerſités".

(5) Ibid.

[*D*] *Sous de ſi excellens Maîtres il fit des progrès extraordinaires.*] *Lorſque je fus à l'Académie*, dit-il (6), *je reconnus qu'il ne m'étoit pas déſavantageux, d'avoir paſſé à l'Ecole un an & au-delà de plus peut-être, qu'il n'étoit à la rigueur néceſſaire. Je trouvai, qu'outre qu'il s'agiſſoit de perfectionner ce que je ſavois des Langues Latine, Grecque & Hébraïque, auxquelles je continuai de m'appliquer avec ſoin, & de pouſſer les autres Etudes Philologiques, ma premiere occupation devoit être celle de la Logique. Je poſſédai bientôt à fonds la Dialectique & tout ce qu'elle a de plus ſubtil, dejorte qu'il n'étoit pas aiſé de me ſurprendre par des Syllogiſmes faux, ou trompeurs, lorſque j'étois Défendant; & que je ſavois très-bien faire valoir un Argument, quand il s'agiſſoit d'oppoſer, & diſtinguer, quand il fallois, dans l'occaſion les termes ou les propoſitions équivoques; & j'étois en état de me meſurer avec ceux qui étoient mes anciens de quelques années, & qui paſſoient pour de bons Diſputeurs. J'ai eu offectivement le bonheur tant à l'Ecole que dans l'Univerſité de paſſer, ſinon pour être égal, du moins pas inférieur aux plus habiles de ma volée.* „ De la Logique je paſſai à la Morale, à la Phyſique, & à la Métaphyſique, conſultant ſur ces Sciences „ les Scholaſtiques, & ſuivant la Philoſophie qui avoit alors la vogue dans l'Univerſité. Je m'attachai auſſi à ce „ qu'il y a de ſpéculatif dans la Médecine, & à l'Anatomie, „ comme faiſant parties de la Phyſique; & le Docteur Gliſſon alors Profeſſeur en Médecine, m'a dit depuis, que j'avois été le premier de ſes Diſciples, qui avois ſoutenu „ dans une Diſpute publique la Circulation du Sang, (qui „ étoit alors une nouveauté) quoique je ne me deſtinaſſe „ pas à la Médecine. J'avois déjà goûté les principes de „ ce qu'on appelle la *Nouvelle Philoſophie*; car je ne me faiſois pas un ſcrupule de quitter la routine ordinaire des „ Etudes, pour prendre connoiſſance de tout ce qui pouvoit „ être bon & utile; je penſois que la ſcience n'eſt point à „ charge, que ce qui ne me ſeroit pas d'uſage dans la ſuite, ne me nuiroit point, & que je ne pouvois pas encore „ prévoir quel ſeroit mon ſort. Le même motif me porta à „ l'étude de l'Aſtronomie & de la Géographie, comme faiſant „ partie de la Phyſique, & des autres branches des Mathématiques, quoiqu'on les regardât en ce temps-là parmi „ nous, comme ne faiſant guére partie des Etudes Académiques. A l'égard de la Théologie, à laquelle je m'étois „ deſtiné dès le commencement, j'avois l'avantage d'avoir été élevé dès mon enfance dans la piété & dans „ une grande régularité de mœurs. Par-là je fus non ſeulement à l'abri des tentations du Vice, & accoutumé à une „ vie conforme à la Religion, mais j'eus de bonne heure „ la connoiſſance des principes de la Religion, l'avantage „ de lire fréquemment l'Ecriture Sainte & d'autres bons Livres, comme auſſi d'aſſiſter aux Sermons; & à quelqu'autre étude que je m'appliquaſſe, je ne négligeai jamais celle ci; deſorte que j'acquis de bonne heure la connoiſſance de la Théologie Syſtématique & Polémique, & paſſai „ même pour la bien poſſéder".

(6) Ibid.

moyens de fonder une nouvelle place en ſa faveur, afin de le garder parmi eux. Mais les affaires commençant déjà à ſe brouiller en ce tems-là, ce deſſein ne put s'exécuter, deſorte que Mr. Wallis paſſa dans le Collége de la Reine dans la même Univerſité, auquel il fut aggrégé, & il y demeura juſqu'à ſon Mariage, qui rendoit ſa place vacante. Au Terme de la St. Hilaire de 1636-7 il prit le degré de Bachelier, & environ quatre ans après celui de Maître-ès-Arts; & quitta alors, comme nous venons de le dire, le Collége d'Emanuel, pour entrer dans celui de la Reine. Dans la même année 1640 il reçut les Ordres Sacrez du Docteur Walter Curle Evêque de Wincheſter, & quitta le Collége pour être Chapelain du Chevalier Richard Darley, qui avoit ſa Terre à Buſtercramb dans la Province d'York. Après y avoir paſſé une année, il entra, dans la même qualité chez Madame Vere, veuve du Lord Horace Vere, chez qui il demeura deux ans; cette Dame réſidoit une partie du tems à Londres, & l'autre partie
(c) Ibid. au Château de Hedingham dans la Province d'Eſſex, l'ancien ſéjour des Comtes d'Oxford (*c*). Pendant qu'il demeuroit dans cette Maiſon, il découvrit l'art de déchiffrer [*E*]. En 1643 il publia à Londres in-4. *La*

[*E*] *Pendant qu'il demeuroit dans cette Maiſon, il découvrit l'Art de déchiffrer.*] „ Au commencement de nos Guerres Ci-
(7) Ibid. „ viles, *dit-il* (7) en 1642, il arriva un ſoir que nous étions „ à ſouper chez Madame Vere à Londres, qu'un Chapelain „ du Chevalier Guillaume Waller, avec qui j'étois alors en „ relation, me montra une Lettre interceptée, qui étoit en „ chiffre. Il me la fit voir comme une curioſité, & c'étoit „ effectivement la première choſa que j'euſſe vue en Chiffre, & il me demanda moitié ſérieux, moitié badinage, „ ſi je ſaurois en faire quelque choſe; il fut ſurpris, que je „ lui répondis, ſur le premier coup d'œil, que cela ſe pourroit peut-être, ſi ce n'étoit qu'un nouvel Alphabet. Il „ étoit environ dix heures du ſoir, quand nous nous levâmes de table. Je me retirai dans ma chambre pour examiner cette Lettre; le nombre des caractéres qui s'y trouvoient, & qui n'alloit qu'à 22 ou 23, me fit juger que „ tout le ſecret conſiſtoit en un nouvel Alphabet, & avant „ que de me coucher, je le déchiffrai en moins de deux heures de temps; le lendemain matin j'en envoyai une Copie „ déchiffrée à celui de qui je la tenois. Ce fut-là mon coup „ d'eſſai en ce genre. On regarda alors comme quelque „ choſe de fort extraordinaire ce ſuccès imprévu ſur un „ Chiffre fort aiſé. Quelque tems après on me preſſa de tenter la même choſe ſur un autre Chiffre; c'étoit une Lettre du Secretaire Windebank, alors en France, à ſon fils en Angleterre, & dont le Chiffre étoit aſſez difficile, & „ digne d'un Sécretaire d'Etat. Il étoit compoſé de Nombres, & il y en avoit au-deſſi du ſept cens, entre mêlez „ d'autres figures; mais il n'étoit pourtant pas auſſi difficile que pluſieurs autres que j'ai vus depuis. J'eus d'abord „ de la peine à l'entreprendre, & après l'avoir étudié quelque temps, je l'abandonnai, déſeſpérant d'en trouver la „ clef; mais au bout de quelques mois je le repris, & eus le „ bonheur d'en venir à bout. Encouragé par ce ſuccès, „ qui ſurpaſſoit mon attente, je m'eſſayai dans la ſuite ſur „ pluſieurs autres, les uns plus les autres moins difficiles, „ & il n'y en eut guére qui m'échappât, durant pluſieurs „ années pendant nos Guerres Civiles, & depuis. Mais dans „ ces dernières les François ont inventé des Chiffres ſi embarraſſez, & beaucoup plus difficiles que ceux dont on avoit coutume de ſe ſervir, que j'en ai manqué pluſieurs, „ quoique j'en aye déchiffré pluſieurs. Il y a pluſieurs copies de ces Lettres déchiffrées dans la Bibliothéque Bodléienne à Oxford, & j'en ai moi-même un plus grand nombre, outre celles qui ſont entre les mains des Sécretaires „ d'Etat". Ces Lettres déchiffrées, qui ſe trouvent à la Bibliothéque Bodléienne, y ont été miſes en 1653 par le Docteur Wallis lui-même, & ſont écrites de ſa propre main, avec cette Note à la tête: *Hanc Epiſtolarum Collectionem, quas cipheris ſcriptas ipſe retexerat, celeberrimæ Bibliothecæ Bodleianæ, in illuſtriſſimâ Academiâ Oxonienſi dedit Joannes Wallis, ibidem Geometriæ Profeſſor Savilianus; reſervato ſibi in poſterum poteſtate addendi vel emendandi.* C'eſt-à-dire. „ Ce Recueil „ de Lettres, écrites en Chiffres, & déchiffrées par lui-même, données à la célébre Bibliothéque Bodléienne dans „ l'Univerſité d'Oxford, par Jean Wallis, Profeſſeur de Géométrie de la Chaire de Savile, qui s'eſt réſervé le droit „ d'y ajoûter & de corriger. 1653." Ce talent de Mr. Wallis lui cauſa dans la ſuite bien du chagrin, & lui auroit peut-être attiré de fâcheuſes affaires, s'il n'avoit eu quelques Amis accréditez, entre autres le Comte de Clarendon, & le Chevalier Edouard Nicolas, Sécretaire d'Etat, qui l'eſtimoient beaucoup pour ſon érudition & ſa probité, & étoient convaincus de ſon attachement pour la Famille Royale, & de ſa fidélité pour le Roi, auſſi bien que des ſervices qu'il avoit rendus à Sa Majeſté avant la Reſtauration. Peu après cet événement les ennemis du Docteur tâchérent de le faire paſſer pour un ennemi juré de la Famille Royale; & pour juſtifier leur accuſation, ils débitérent, que durant la Guerre Civile, il avoit déchiffré les Lettres du Roi Charles I priſes dans ſon Cabinet à la bataille de Naſeby, & qu'on trouvoit ces Lettres déchiffrées dans le Recueil dont il avoit fait préſent à l'Univerſité. Cette Imputation ayant été renouvellée à l'avénement du Roi Jaques II. à la Couronne, donna occaſion au Docteur d'écrire une Lettre Apologétique ſur ce ſujet, à ſon grand ami le Docteur Jean Fell, Evêque d'Oxford, en date du 8 Avril 1685, & conçue en ces termes.

„ Mylord,

„ J'apprens qu'on s'eſt plaint dernièrement, que j'avois „ déchiffré les Lettres du feu Roi, c'eſt-à-dire celles qu'on „ ſaiſit dans le Cabinet de ce Prince à la bataille de Naſeby, „ & qu'on fit imprimer enſuite. A cet égard, outre que je „ pourrois demander, s'il convient de rappeller aujourd'hui „ des choſes paſſées il y a quarante ans, je puis aſſurer qu'il „ n'en eſt rien. Je n'ai vu aucune de ces Lettres ni aucun „ de ces papiers, quels-qu'ils fuſſent, qu'après l'impreſſion; „ & j'ai ouï dire, qu'ils n'avoient point beſoin d'être déchiffrez, ni par moi ni par qui que ce fût, ayant été trouvées écrites tout du long, telles qu'on les a imprimées, à la réſerve ſeulement de quelques-unes, qui ont été traduites du François en Anglois, je ne ſai par qui. Il eſt vrai „ que dans la ſuite on mit entre mes mains des Lettres de „ quelques autres perſonnes, qu'on avoit interceptées, dont „ j'en déchiffrai quelques-uner, tandis que j'en laiſſai d'autres „ que je ne jugeai pas à propos de déchiffrer, au grand mécontentement de perſonnes, qui étoient alors en crédit. „ Je me ménageai dans tout cela d'une manière qui ne peut „ déplaire, je m'aſſure, à Votre Grandeur. Je rendis à Sa „ Majeſté le Roi Charles I. & à ſes amis plus d'un bon office, ſelon que les occaſions s'en préſentérent avant & après „ la mort de ce Prince: & je riſquai peut-être plus pour „ leur rendre ſervice, que ceux qui ſont à préſent des plaintes contre moi, n'auroient peut-être eu le courage de faire, „ s'ils avoient été à ma place. J'ai rendu auſſi pluſieurs bons „ ſervices à feu Sa Majeſté le Roi Charles II. avant & depuis ſon rétabliſſement, comme il a eu la bonté de me le „ témoigner lui-même pluſieurs fois avec beaucoup d'affection. Et ſi Mylord Chancelier Clarendon, ou Mr. le Sécretaire Nicolas, ou feu Sa Majeſté étoient encore en „ vie, ils me rendroient un tout autre témoignage, que ne „ font certaines perſonnes. Je penſe même que Sa Majeſté regnante, en fait quelque choſe, auſſi bien que quelques „ perſonnes de qualité qui vivent encore, &c."

Le Docteur Thomas Smith, dans ſes *Collectanea* Vol. XXII. p. 54, cité par Mr. Tho. Hearne (8), aſſure, qu'il a tranſcrit cette Lettre ſur la Copie que le Docteur Wallis lui prêta à Oxford le 6 Août 1698. *Dans le Catalogue des MSS. d'Oxford* in Hyperoo Bodleiano, *il eſt dit*, p. 170. num. 3524. 34. continue le Docteur Smith, *que le Docteur Wallis avoit déchiffré pluſieurs Lettres du Roi Charles* I. *& qu'elles ſe trouvoient dans le Recueil dont il fit préſent à la Bibliotheque de l'Univerſité en* 1653; *ce qui eſt une calomnie atroce.* Nous remarquerons encore ici, que le Chevalier Edouard Hyde, dans une Lettre datée de Bruxelles le 8 Mars 1660 (9), s'exprime en ces termes: *Je n'ai jamais auſſi ouï dire, qu'on ait déchiffré d'autres Lettres du Roi, trouvées à Naſeby, que celles qu'on trouva déchiffrées, ou dont on trouva le chiffre. Et je me ſouviens très-bien, que dans le Recueil qu'on fit imprimer, il y en avoit pluſieurs, qui n'étoient pas déchiffrées, & qu'on n'avoit pu comprendre, qu'on auroit certainement bien expliquées, ſi on l'avoit pu.* Mr. Hearne après avoir donné (10) la Note du Docteur Wallis, rapportée ci-deſſus, & qui eſt à la tête du Recueil des Pièces qu'il a déchiffrées, ajoûte, qu'il a jugé d'autant plus à propos de la rappeller; *parce*, dit-il, *que d'être inſtruit de la liberté que le Docteur Wallis s'étoit réſervée peut être d'uſage à ceux qui voudront juſtifier, tant le titre de ce Recueil dans le Catalogue imprimé* (11), *que ce qui a été dit du Manuſcrit par Henri Stubbe* (12) *& Antoine Wood* (13), *qui, auſſi-bien que d'autres honnêtes gens* (14), *ont regardé comme une action lâche, d'avoir ainſi déchiffré ces Lettres. Peut-être le ſavant Docteur Smith auroit-il épargné ſa Remarque s'il avoit connu la ſuſdite Note, ou qu'il eût ajoûté quelque foi à ce que dit Antoine Wood que le* Docteur étoit capable en tout tems de changer le noir en blanc, & le blanc en noir, ſelon ſes vues; *& qu'il avoit toujours* quelque échapatoire prête; *caractére que Wood juſtifie dans la ſuite, quoique cela ne ſe trouve point dans la dernière Edition tronquée de ſes* Athenæ Oxonienſes, *où on lui a attribué des choſes, qui ſe ſont paſſées depuis ſa mort.* Mais Mr. Jean Davys (15) croit qu'il eſt faux que le Docteur Wallis ait déchiffré les Lettres du Roi priſes à Naſeby, parce qu'il n'y a dans le Recueil Manuſcrit de la Bibliothéque Bodléienne aucune de ces Lettres. *Si le Docteur avoit déchiffré ces Lettres*, dit Mr. Davys, *je ne ſai pas par quelle raiſon il ſe ſeroit fait un ſcrupule d'en mettre une ou pluſieurs avec les autres: mais je crois qu'il n'en a déchiffré aucune. Le Chancelier Hyde* (16) *penſe, qu'on n'en a déchiffré aucune, que celles qui l'étoient déjà, ou celles dont on trouva la clef. Dans le fond la choſe parle d'elle même. Car ſi l'on ſe rendit maître de tous le Cabinet, comme l'on en convient de part & d'autre, comment la clef des Chiffres pouvoit elle échapper? Peut on s'imaginer que le Roi l'eût miſe ailleurs que dans le Cabinet, où étoient les Lettres, pour leſquelles elle ſervoit? Deſorte qu'il ſa trouvera en bon du compte, qu'après avoir fait bien du bruit contre le Docteur Wallis, & ajoûté foi à ce qui s'eſt débité à ſon déſavantage, il eſt extrêmement probable, qu'il n'a pas contribué*

la

(8) Append. No. 11. to his *Preface to Peter Langtoft's Chronicle.*

(9) Append. *ad Vitam, Jeannis Barwick S. T. P.* num. 29. p. 419.

(10) *Ubi ſupra* p. 47. 48.

(11) T. I. F. I. Num. 3524.

(12) P. 7. *Of a ſecret Enquiry into the late Unnecreſſities: or an exact Account of the Grammatical part of the controverſie between Mr. Tho. Hobbes and John Wallis.* Lond. 1657 in-4.

(13) Vol. I. Col 916 of the genuine Edition of his *Ath. Oxon.*

(14) V. p. 818 of a Book intitled, *The Civil warres of Great Britain, and Ireland, containing an exact Hiſtory of their Occaſion, Originall Progreſſe, and happy End. By an impartial Pen.* Lond. 1661. in-fol.

(15) *Eſſay on the Art of Decyphering. In which is inſerted a Diſcourſe of Dr. Wallis, now firſt publiſhed from his Original MS. in the publick Library at Oxford. By* John Davys, M. A *Rector of Caſtle-Aſhby, in Northamptonſhire.* p. 6. 7. Londres 1737. in-4.

(16) *Voy.* la Lettre du 8 Mars 1660 citée ci-deſſus.

La vérité éprouvée, ou Remarques ſur le Traité du Lord Brookes, intitulé. La Nature de la vérité &c. il ſe qualifie au titre, Miniſtre à Londres, vraiſemblablement de St. Gabriel Fenchurch qu'on lui avoit donné,

le moins du monde à déchiffrer les Pièces du Cabinet du Roi, pris à Naſeby. Du-reſte, comme je n'entreprens pas de juſtifier pleinement ce Grand Homme d'avoir porté un notable préjudice à la Cauſe du Roi, j'embraſſe auſſi avec plaiſir cette occaſion de lui rendre la juſtice qui lui eſt due. Je remarquerai donc, que nous le voyons encore paroître, peu de tems avant la Reſtauration, non ſeulement ſous la qualité d'habile Déchiffreur, mais ſous celle de Sujet diſpoſé à réparer en quelque façon ſes fautes paſſées. C'eſt ce qu'on voit à la p. 251, 252. *de la* Vie du Docteur Barwick, en Anglois. „ Quoique chaque perſonne ſe ſervît d'un chiffre particulier, imaginé avec beaucoup d'art, toutes les „ Lettres furent pourtant déchiffrées par l'habileté d'un certain Mathématicien fameux, que les Rebelles avoient à „ leur ſervice. Car celui qui fit ces découvertes, étoit le „ même, qui, trop porté à faire plaiſir aux Rebelles, avoit „ déchiffré les papiers du Roi, pris à la bataille de Naſeby, „ comme on l'a dit ci-deſſus. Mais dans ces derniers tems, „ il fut aſſez bon ſujet pour ne rien découvrir aux Rebelles, „ de ce qui intéreſſoit beaucoup le Bien Public, quoiqu'il „ fît voir à quelques-uns des Amis du Roi, qu'il auroit pu „ leur révéler bien des choſes. Mais comme tous les intéreſſez étoient ſuffiſamment certains, qu'il n'étoit tombé „ aucune Clef des Chiffres entre les mains des Ennemis, on „ crut que c'étoit pure rodomontade de leur part, quand ils ſe „ vantoient de pouvoir par le moyen de leurs Amis découvrir „ les ſecrets les plus cachés des Royaliſtes; on ne fut déſabuſé, que lorſque Matthieu Wren, fils de l'Evêque d'Ely, intime ami de ce Mathématicien, eut obtenu de lui „ copie de quelques-unes de ces Lettres déchiffrées, & les „ fit tenir aux perſonnes, qui les avoient écrites, qui les reconnurent tous pour être les leur, ce qui ne rendit plus „ douteux l'art du Déchiffreur". Voici encore l'Extrait d'une Lettre, écrite il n'y a pas longtems par Mr. Davys, à Mr. Matthieu Dutton, qui entend parfaitement l'art de déchiffrer, & que ce dernier nous a communiquée. „ Je vous remercie de m'avoir envoyé la Copie de la Lettre du Docteur Wallis à l'Evêque Fell, qui a été nouvelle pour „ moi & qui confirme ce qu'on a déjà ſoutenu, qu'il n'avoit eu rien à démêler avec les papiers pris à Naſeby. De mon côté je vous envoye Copie d'une Note, „ que Mr. Lye m'a donnée le 30 Avril 1737. *Mars* 1660. „ *A la fin de ce mois le Docteur Wallis obtint du Docteur Barlow, Bibliothécaire de la Bibliothèque publique, à force de belles paroles & de flatteries* &c. *la Recueil des Lettres déchiffrées du Roi, qu'il changea ce qu'il lui plût. Copie fidele d'une „ Note de la propre main de Mr. Antoine Wood.* Je n'ai pas „ été à Oxford depuis que j'ai reçu cette Note, qui vient „ du Docteur Rawlinſon, qui travaille, à ce qu'il paroît, à „ une Continuation des *Athenæ Oxonienſes*. Mais Mr. Lye „ a depuis examiné le Manuſcrit, & n'y a trouvé aucun indice qu'on y fait des changemens. . . . . Je crois qu'il „ y a quelque erreur-là. La circonſtance du temps eſt très-bien choiſie, le long Parlement s'étant diſſous lui-même „ vers le milieu de Mars, & un homme moins pénétrant „ que le Docteur, pouvoit aiſément prévoir ce qui arriveroit enſuite. Mais ſi par cette raiſon il avoit travaillé à altérer ſon Manuſcrit, croyez-vous qu'il y auroit laiſſé ces „ mots, *je ſai que des ſervices moins importans que ceux-ci ont été ſouvent recompenſés beaucoup au-delà de ce que je prétends?* Il croyoit avoir rendu à ceux qui avoient l'autorité en „ main de grands ſervices, en déchiffrant des Lettres; en ce „ cas il avoit à proportion fait tort aux Intérêts du Roi; & „ ſi des ſervices moins importans avoient ſouvent été récompenſés beaucoup au-delà, de ce qu'il prétendoit, on pouvoit penſer auſſi, que de moins mauvais offices avoient mérité des punitions plus ſévéres, qu'il n'auroit voulu ſubir. Mais, ſi je ne me trompe, il pouvoit en ce temps-là „ faire quelque choſe de mieux, que ce que Wood rapporte. „ On intercepta quantité de Lettres, lorſque la Reſtauration commençoit à ſe ménager; & il étoit très-aiſé au Docteur de donner la Clef de quelques-unes, & d'en laiſſer „ d'autres, ſous prétexte, qu'il ne pouvoit les déchiffrer. „ On croyoit que c'eſt auſſi ce qu'il a fait, & il y a de „ l'apparence qu'il n'attendit pas longtems après le retour „ du Roi, à faire voir au Chancelier & au Sécretaire, qu'il „ auroit pu faire des découvertes nuiſibles à ce deſſein. Nous ſavons ce que le Chancelier penſoit de l'art de déchiffrer, „ par ſes Lettres du 20 Février & du 8 Mars 1659-60; mais „ je compte qu'il fut bientôt après pleinement convaincu, „ que la choſe étoit poſſible. Car voici ce que Mylord „ Mordaunt mandoit au Marquis d'Ormond, le 23 Mars. „ *Faites-moi le plaiſir de montrer ceci à celui, avec qui vous demeurez, car à préſent il ſera convaincu, quand il verra, que je lui renvoye ſa propre Lettre.* (Carte's *Collections*. Vol. II. p. 317 in-8.) Le Docteur Wallis ſigna avec pluſieurs autres Eccléſiaſtiques de Londres la *Remontrance* contre le deſſein de faire mourir le Roi. Quels étoient d'ailleurs ſes ſentimens pour le ſervice de l'un & de l'autre Roi, c'eſt ce que j'ignore. Les Royaliſtes avoient en général mauvaiſe opinion de lui, mais aucun ne pouvoit en avoir une „ plus mauvaiſe qu'Antoine Wood, de qui on a entendu dire au Docteur, que c'*étoit un mechant homme*". Mr. Dutton s'exprime en ces termes, dans une Lettre, écrite de Bix proche de Heoly ſur la Tamiſe dans la Province d'Oxford, du 30 Août 1739. *A l'égard de la Note d'Antoine Wood, je ne puis m'empêcher de remarquer, que ſi le Docteur Wallis obtint ſon Recueil du Bibliothécaire, il n'eſt guère vraiſemblable, qu'il ait tâché de l'obtenir par de belles paroles & par des flatteries, puiſqu'en faiſant préſent de ces MS. à l'Univerſité, il s'étoit réſervé le droit d'y faire tels changemens qu'il voudroit, & en tel temps qu'il lui plairoit:* reſervatâ ſibi in poſterum poteſtate addendi vel emendandi, *ce ſont les termes qui ſont à la tête, & que ſe preſanne qui y ont été d'abord. Depuis la Lettre de Mr. Davys, j'ai été à Oxford, & j'ai examiné le MS. d'un bout à l'autre, & je ne puis m'empêcher d'être du ſentiment de Mr. Lye, qu'il n'y a nì trace ni veſtige, qu'il ait été altéré de la maniére dont Mr. Wood nous le veut faire croire. Et je ſuis perſuadé, que l'endroit de la Preface cité par Mr. Davys, fournit un argument ſans réplique qu'il n'a point été altéré, dans la vue ſuppoſée.* Le Manuſcrit en queſtion du Docteur Wallis, eſt de 227 pages in-4. à la tête il y a une Préface, que Mr. Davys a donnée dans ſon *Eſſai ſur l'Art de Déchiffrer*, cité ci-deſſus. Il y a trois Lettres que le Docteur n'a point déchiffrées, dont il y en a une, intitulée *Lettre au Duc de Buckingham*, que Mr. Davys a déchiffrée dans ſon *Eſſai*, où on peut la voir; une autre, qui eſt en François, ſignée *Braſſet*, & datée du 4 Avril 1653, a été depuis peu déchiffrée par Mr. Dutton, qui nous en a communiqué la Copie déchiffrée de la maniére ſuivante.

„ A Monſieur, Monſieur de Bordeaux Con^er du Roy en „ ſes Conſeils M^re des req^tes ord^re en ſes hoſtels, eſtant préſentement pour le ſervice de ſa M^te en Ang^re à Londres.

„ Monſieur,

„ Je voy par l'honneur de voſtre Lettre du 28. vous n'a-
„ viez pas encore les ordres que 79 96 74 m ⁄ 85 32 m u
„ 96 43 32 78 m 31 par la depeſche de la Cour du 21
„ 18 43 32 39 32 73 20 26 m 17 22 m 20 73 96 34.
me mandoit vous avoir eſté envoyez
„ a 23 21. l'on 85 84 u 22 q 33 79 15 75 q 31 28 m
„ pour conclure voſtre Négociation.
„ 19 u 75 φ m a 31 96 0 17 77 43 75 m 33 43 19
mettre à droiteſment à profit cet
„ Je taſchay de 85 ff 35 43 15 18 45 q 17 63 85 u
„ avis parmi ceux de cet Eſtat qui ont beſoing
„ 33 x p 89 45 X 39 33 94 33 80 32 86 94 34 e
„ d'eſtre un peu excitez. J'y fus ſecondé plus
„ 20 94 33 32 38 x 0 33 84 55 q u q 17 89 34 u
„ ouvertement par
„ 26 34 m 35 95 63 ⁄ 9 q 36 41 32 53 96 n 20 29
„ 77 32 m 34 73 a 63 85 u 33 32 l'extraict que l'Agent
„ de Mrs. les Eſtats à Calais leur envoya d'une Lettre que
„ vous aviez écrite à Mr.
où vous marquez les progrès de voſtre
„ de Courtebonne le 17me m 34 79 84 11 38 m ⁄ 74
„ dite Négociation & l'eſpoir de la terminer bien-
„ 89 45 0 43 32 20 75 32 33 43 21 63 19 38 74 32
„ toſt.
„ 28 q a 20 73 63 a 86 97 a 89 65 32 33 cela fiſt
pour haſter ces Meſſieurs
„ quelque ſorte d'impreſſion 31 60 32 63 11 94 32 83
„ de venir à nous; néanmoins j'y voy encores
„ 20 73 98 a 15 99 34 32 97 x p u 38 87 q u 32 q φ
„ des longueurs apparentes &, ſi je ne me
„ 75 φ m o 96 43 32 20 32 76 u 52 m 34 a 32 15 29
„ trompe affectées par ceux qui ſont enchantez
„ 25 43 u 63 32 38 54 q m 97 85 33 45 26 26 15 20
„ du deſir de vuider d'affaires avec les voſtres;
„ 38 17 63 m 32 32 94 34 35 38 55 u 33 m u 17 60 u
„ 63 a 23 20 54 a 20 d 34 q 20 a 19 20 42 32 15 73
per-
„ 17 78 75 32 33 43 32 & ſur ce fondement je 26 a
„ ſiſte touſjours dans le deſir que vous ayez
„ 62 54 32 63 68 24 74 20 54 11 39 79 15 φ m
„ bientoſt fait cela dit toutes fois ſoubs,
„ a 89 65 32 33 37 q 17 33 94 73 21 33 65 d 63
„ reſerve de la ſubmiſſion deuë aux diſpoſitions
„ 32 40 9 32 55 d 16 32 43 53 a 23 20 73 56 16 86
„ de la Cour.
„ 32 54 m u 20 d m 15 34 35 21 32 28 54 64 x u 32
„ 20 73 96 d 31 Je penſe ne me pas tromper de croire que
„ le Sieur Lagerveit ſoit à Amſterdam, & que c'eſt pour s'y
„ abboucher avec luy que Mr. le Réſident Appelboom s'y
„ eſt auſſy rendu depuis trois ou quatre jours. Son abſence
„ me fait reprendre pour cette Lettre l'adreſſe de Mr. Freer.

né, lorſque le Miniſtre en avoit été dépoſſédé. L'année ſuivante il fut un des Sécretaires de l'Aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter [F]: le 4 Mars 1644-5, il épouſa Suſanne fille de Jean & de Rache-Glyde de Northiam dans la Province de Suſſex, où elle étoit née vers la fin de Janvier 1621-2. vers l'an 1645 Wallis demeuroit à Londres, dans un temps où les Guerres Civiles avoient interrompu les Etudes dans les deux Univerſités; il eut l'avantage alors de profiter non ſeulement de la converſation de pluſieurs illuſtres Théologiens ſur les matiéres de Religion, mais encore d'entrer en liaiſon avec pluſieurs Sa-

„ Je ne voy poinct par celle que je receuz hier de Mr. Pie-
„ ques du 15 de l'autre mois, qu'il y ait rien de changé dans
„ l'eſprit de la Reyne de Suéde ny de ceux de ſon con-
diſpoſition d'eſtre bien avec l'Angleterre
„ ſeil ſur la χ ♆ Δ ♃ 32 28 54 64 χ u 18 29 ♑ χ p
„ 73 17 25 75 Mr. l'Ambaſſadeur Chanut eſtant ſur le
„ poinct de partir de Hambourg pour repaſſer en France, m'a
„ eſcrit du 29, qu'en exécution d'un ordre inopiné, il s'en
„ retournoit pour quelques mois près de la dicte Dame Rey-
„ ne, où je m'aſſeure que ſa preſence & dextérité ne ſera
„ pas inutile au bien des affaires publiques.
„ Tous les avis de Brux[es] & Anvers marquent la perple-
„ xité cauſée par le deffaut d'argent, & que tout le recon-
„ fort giſt en l'attente de la reſtitution de celuy
Il nous importe extrê-
„ arreſte en vos quartiers 72 99 cl 32 9 26 28 à
„ mement que vos Meſſieurs tiennent bon, car
„ 63 m e 33 43 85 26 m u 33 39 75 32 53 64
„ m u 97 u 33 90 93 Il je ſuis encores adverty que les
„ levées des Eſp[ns] en Allemagne s'eſchoüent faute de ce-
„ la, & que le Conc[e] Malinecs qui eſt à Ratisbonne crie au
„ meurtre ſur le retardem[t] des ſommes promiſes aux Offi-
„ ciers, qui abandonnent tout. Je ſuis depois hiers en ſol-
„ licitation d'un Paſſeport de Mrs. les Eſtatz pour le Vaiſ-
„ ſeau Anglois qui devra tranſpotter en France les trente
„ Chevaux que le Roy deſire avec tant de paſſion. Je ne
„ ſçay ſi avant la cloſture de cette Lettre je pourray vous
„ dire quelle en ſera la réſolution. Je vous ſupplie très-
„ humblement de croire que la mienne ſera toujr. d'être
„ parfaitement

Monſieur

De la Haye le 4 Avril 1653.

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur

Bruſſel.

„ L'on fait icy grand bruit ſur les Lettres arrivées hier
„ d'Italie de la deffaite des Vaiſſeaux Anglois devant Li-
„ vourne par van Gael, qui en auroit pris trois, coulé deux
„ à fondz & bruſlé le ſixiéme, le tout au prix d'une jambe,
„ qu'il auroit eu emportée dans le Combat.

[F] *Il fut un des Secretaires de l'Aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter.*] „ En l'année 1644, *dit-il* (17), j'étois un des „Sécretaires de l'Aſſemblée des Théologiens à Weſtminſter; „ je ne le fus à-la-vérité dès le commencement de ſes Séan-„ces, mais quelque tems après, & je continuai à en faire „ les fonctions juſques à la fin. Je fus obligé d'avouer, que „ j'y profitai beaucoup ſur tous les points de la Théologie „ par la converſation, & les ſavans débats de pluſieurs gra-„ ves, reſpectables & ſavans Théologiens, pendant qu'ils „ travailloient à la *Confeſſion de Foi*, & au *grand & au petit* „ *Catéchiſme*. Voici ce qui donna lieu à cette Aſſemblée. „ Le Parlement d'alors, ou le Parti qui y dominoit, étoit „ en guerre avec le Roi, & cette Guerre devoit ſon origi-„ ne à pluſieurs innovations dans les Cérémonies Religieu-„ ſes qu'on avoit introduites, & voulu faire obſerver rigou-„ reuſement depuis dix ou douze ans, & qui tendoient, à „ ce qu'on craignoit, à ſe rapprocher du Papiſme; & l'on „ préſumoit que divers Evêques, pour lors en faveur, étoient „ les Auteurs & les Fauteurs de ces nouveautés; à cela ſe „ joignoit l'établiſſement de l'Epiſcopat en Ecoſſe, où il „ étoit aboli depuis longtems, & l'introduction du Livre des „ Communes Priéres dans les Egliſes de ce Royaume, ce „ qui irritoit extrêmement cette Nation. Ce qui avoit en-„ core indiſpoſé les eſprits, c'étoit qu'on avoit refuſé „ d'obéïr à tout cela, quoique d'ailleurs il n'y eût rien à re-„ dire ſur eux, avoient augmenté l'irritation des Eſprits. „ L'iſſue de cette guerre fut fort différente, du but qu'on diſoit „ d'abord qu'on s'y propoſoit; comme c'eſt aſſez l'ordinaire „ en pareil cas, l'autorité militaire paſſant ſouvent de l'un à „ l'autre, & ceux qui entreprennent une Guerre ne peuvent „ prévoir à quoi elle aboutira. Le Parlement ainſi engagé, „ en vouloit extrêmement à l'Epiſcopat, ou plutôt pas tant „ à l'Ordre, qu'à ceux qui en étoient revêtus, & à cauſe „ d'eux à l'Epiſcopat même; de ſorte qu'on avoit déjà réſolu „ de l'abolir, avant que de ſavoir ce qu'on y ſubſtituroit. „ On convoqua donc cette Aſſemblée pour trouver quelque „ autre forme de Gouvernement, que le Parlement établi-„ roit, s'il lui plaiſoit, ou autant qu'il en ſeroit content. „ Les Théologiens qui compoſoient l'Aſſemblée étoient pour „ la plupart Epiſcopaux, & paſſoient généralement pour des „ Proteſtans pieux, orthodoxes, & ſincéres; & à la réſer-„ ve des ſept *Indépendans*, ou comme on les appelloit les „ *Frétes Non-Conformiſtes*, je ne ſache pas qu'il y eût au-„ cun Non-Conformiſte parmi eux, par rapport à la Con-„ formité requiſe alors par les Loix. Pluſieurs d'entre eux „ étoient Epiſcopaux déclarez, & je penſe qu'ils étoient „ tous Epiſcopaux, en ce qu'ils regardoient l'Epiſcopat bien „ réglé, ſinon comme une forme de Gouvernement qu'on „ devoit ſouhaitter ou conſeiller, du-moins comme permiſe; „ mais ils croyoient auſſi que les choſes étoient ſur un pied „ à avoir beſoin de Réformation. Quand je parle des Théo-„ logiens de cette Aſſemblée, je n'y comprends pas les Com-„ miſſaires Ecoſſois, qui y étoient admis à-la-vérité, & ſe „ méloient même dans les débats, ſelon qu'ils en trouvoient „ l'occation; mais ils n'étoient pas Membres de l'Aſſemblée, „ & n'y opinoient point; ils travailloient ſéparément pour „ les intérêts de l'Egliſe d'Ecoſſe, & étoient fort zélés pour „ leur Gouvernement Presbytérien; ils ne purent pourtant „ engager l'Aſſemblée à ſe déclarer en ſa faveur. D'autre „ côté les Indépendans s'oppoſoient à tout Gouvernement „ Eccléſiaſtique, qui s'étendoit à réunir pluſieurs Egliſes; „ ils prétendoient que chaque Aſſemblée ou Société particu-„ liére avoit droit de s'ériger en Egliſe & de choiſir ſes Con-„ ducteurs, qu'elle étoit *indépendante*, & ne relevoit d'aucu-„ ne autre Autorité Eccleſiaſtique, mais uniquement du Ma-„ giſtrat Civil, en ce qui regardoit la tranquillité publique; „ du-reſte ils conſentoient que des Députés de différentes „ Egliſes s'aſſemblaſſent pour délibérer enſemble, en cas de „ beſoin, mais ſans aucune Juriſdiction. Tous les autres, „ & les Ecoſſois auſſi, ſoûtenoient unanimement contre eux, „ qu'il étoit permis, ſelon la Parole de Dieu, à diverſes „ Congregations particuliéres, de ſe réunir ſous un Gouver-„ nement commun, outre celui de leur Paſteur & de leurs „ Conducteurs particuliers, & de ſubordonner ces Egliſes „ aſſociées à des Aſſemblées Provinciales & Nationales; ce „ qui s'accorde également avec les principes Epiſcopaux & „ Presbytériens. Mais ils n'agitérent & ne décidérent pas „ la queſtion, s'il devoit y avoir ou non un Evêque ou un „ Préſident perpétuel dans ces Aſſemblées. Quand par ha-„ zard quelque choſe de pareil venoit ſur le tapis, la ré-„ ponſe ordinaire étoit, que ce n'étoit pas là une queſtion „ qui les regardât, qu'elle étoit exclue par la Commiſſion, „ en vertu de laquelle ils étoient aſſemblez; qui portoit ef-„ fectivement l'abolition de l'Epiſcopat, & ne la renvoyoit „ point à eux, les chargeant uniquement de fournir au Par-„ lement quelque choſe pour y ſubſtituer". *Voilà une Rélation fidele de ce qui ſe paſſa dans cette Aſſemblée ſur cet article, dont les Membres n'étoient point Presbyteriens dans un ſens Anti-Epiſcopal, mais entant qu'ils étoient oppoſés aux Indépendans. Je me ſuis d'autant plus étendu là-deſſus, qu'il n'y a plus guére aujourd'hui de perſonnes en vie, qui puiſſent parler de cette Aſſemblée plus pertinemment que moi. On objectera peut-être, qu'ils avoient accepté la Ligue, ce qui l'étoit paſſé avant que j'y fuſſe. Mais à bien prendre la choſe, il n'y a en cela rien de contraire à ce que j'ai rapporté. La Ligue, telle qu'elle étoit venue d'Ecoſſe, & que le Parlement l'envoya à l'Aſſemblée, paroiſſoit directement oppoſée à tout Epiſcopat, & deſtinée à introduire parmi nous la Presbyterianiſme Ecoſſois. Mais on ne put jamais engager l'Aſſemblée à la recevoir dans les termes, qui portoient, qu'elle étoit deſtinée à maintenir le Gouvernement de l'Egliſe d'Ecoſſe, à réformer celui de l'Egliſe d'Angleterre, & à le rendre auſſi uniforme qu'il ſeroit poſſible avec le premier. Ainſi avant que l'Aſſemblée y acquieſçât, il fallut la modifier de la maniére ſuivante; à maintenir celui de l'Egliſe d'Ecoſſe (non abſolument mais) contre* l'Ennemi commun, *& à réformer celui d'Angleterre (non ſur le modele de l'Ecoſſe mais)* ſelon la Parole de Dieu, & ſur l'exemple des Egliſes Réformées les mieux réglées, en tâchant d'établir l'Uniformité le plus qu'il ſera poſſible; *ce qui pouvoit ſe faire auſſi bien en réformant le Gouvernement Ecoſſois, que celui d'Angleterre, ou en les reformant tous deux. Outre cela le Covenant, tel qu'on le preſenta d'abord aux Théologiens, portoit qu'il étoit oppoſé au* Papiſme, à la Prélature, à l'Hereſie, au Schiſme, au Libertinage &c. *mais ils ne voulurent jamais admettre le mot de* Prélature, *dans un ſens ſi abſolu. Car quoiqu'ils fuſſent d'opinion, que l'Epiſcopat d'Angleterre, tel qu'il étoit, pouvoit à divers égards être mis ſur un meilleur pied, ils ne voulurent jamais acquieſcer à ſe déclarer indiſtinctement contre toute* Prélature. *Après des débats ſur cet article, qui durérent pluſieurs jours, comme je l'ai appris de ceux qui y avoient été preſens, quelques Membres du Parlement, qui paſſoient à la voue, trouvérent un expédient; ils dirent que par la* Prélature *ils n'entendoient pas toute eſpéce d'Epiſcopat ou de Prééminence, mais ſeulement l'Epiſcopat tel qu'il étoit actuellement en Angleterre, compoſé d'Archevêques, d'Evêques & de leurs Cours & Officiers &c. Et que ſi l'on faiſoit quelque changement conſiderable dans aucune partie de toute cette Conſtitution, cela n'étoit une abolition de la* Prélature *préſente, & tout ce qu'on avoit voulu dire; qu'on n'avoit autre choſe en vue que la Réforme de l'Epiſcopat actuellement établi en Angleterre. On ſuivit cette Ouverture, & la choſe fut enchâſſée en ces termes*, Prélature, c'eſt-à-dire, Gouvernement Eccléſiaſtique par des Archevêques, des Evêques, leurs Chanceliers & Commiſſaires, Doyen & Chapitres, Archidiacres,

(17) Letter to Dr. Smith *ubi ſupra.*

Savans distingués, qui s'appliquoient à l'Histoire Naturelle & à la Physique Expérimentale [*G*]. En 1647. il se trouva à une Assemblée, qui se tint au College de Sion, où il signa avec plusieurs autres Ministres de Londres un Ecrit, intitulé: *Temoignage rendu à la vérité de Jesus-Christ & à la Ligue solemnelle, aussi bien que contre les Erreurs, les Héréjies, & les Impietés de ce temps, & la Tolérance qu'on leur pourroit accorder.* Bientôt après il quitta l'Eglise de Fenchurch, pour celle de St. Martin Ironmonger-Lane; car en 1648 il souscrivit, en qualité de Ministre de cette dernière, à un Ecrit, intitulé; *Fidele & sérieux Exposé des Sentimens des Ministres de l'Evangile de la Province de Londres, ou Lettre au Général & à son Conseil de Guerre*, datée du 17 Janvier 1648. Le Docteur Pierre Turner, Aggregé du College de Merton, & Professeur en Geométrie de la fondation de Saville à Oxford, ayant été chassé par les Visiteurs du Parlement en 1649, le Docteur Wallis fut nommé pour lui succéder (*d*). Il se rendit aussitôt à Oxford, & étant entré dans le College d'Exeter, il fut incorporé dans l'Université en qualité de Maître-ès-Arts le 23 Octobre de la même année (*e*). Il fit l'ouverture de ses Leçons le dernier jour du mois, par une Harangue inaugurale Latine, qu'il a fait imprimer ensuite. Mr. Richard Baxter ayant donné en 1650 ses *Aphorismes de Justification & des Covenants*, Mr. Wallis publia quelques Remarques sur cette Piéce, que Mr. Baxter lui-même (*f*) reconnoît pour fort judicieuses & très-moderées. En 1653 il publia en Latin, à Oxford in-8. une Grammaire de la Langue Angloise à l'usage des Etrangers, sous ce titre: *Grammatica Linguæ Anglicanæ, cum Tractatu de Loquelâ seu sonorum formatione* [*H*]. Il prit le 31. Mai

(*d*) Ibidem.

(*e*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. 1. Col. 72.

(*f*) *Life* p. 207.

cres, & autres Officiers Ecclésiastiques de la Hiérarchie. *A la faveur de cette explication le* Covenant *passa enfin; & les Commissaires Ecossois consentirent à ces changemens, pour l'intérêt de leur Eglise. Je sai qu'il y a eu des gens qui ont voulu donner un autre sens à cette Explication, mais c'étoit-là l'intention de l'Assemblée, & la chose arrêta comme je viens de le dire.*

[*G*] *Il eut l'avantage..... d'entrer en liaison avec plusieurs Savans distingués, qui s'appliquoient à l'Histoire Naturelle & à la Physique Expérimentale.*] „ Plusieurs d'entre nous, *dit-il* (18), „ etions convenus de nous assembler un jour de la semaine, „ pour conférer ensemble sur ces matières. De ce nombre „ étoient le Docteur Jean Wilkins, ensuite Evêque de Chester, Messieurs Jonathan Goddart, George Ent, Glisson, „ Merret, Docteurs en Médecine, Mr. Samuel Foster, Professeur d'Astronomie au Collége de Gresham, Mr. Théodore Haneck, né dans le Palatinat, qui demeuroit à Londres, & qui fut, je pense, le premier qui donna occasion „ à ces Assemblées, auxquelles assistérent aussi plusieurs autres Sçavans. Nous les tenions quelquefois chez le Docteur Goddart, ou dans son voisinage, afin de profiter de „ la commodité d'un Ouvrier qu'il avoit chez lui, pour faire „ des verres de Télescopes & de Microscopes; d'autres fois „ nous nous assemblions dans un lieu convenable dans Chapside, quelquefois au Collége de Gresham. Nos Conférences, dont nous avions exclu tout sujet Théologique, & „ tout ce qui regardoit les affaires d'Etat, n'avoient pour „ objet que des recherches Philosophiques, & tout ce qui y „ a du rapport, comme sont la Médecine, l'Anatomie, la „ Géométrie, l'Astronomie, la Navigation, la Statique, les „ Propriétés de l'Aimant, la Méchanique, la Chimie, la Physique, & tout ce qui regardoit l'état de ces Sciences, telles qu'elles étoient cultivées en Angleterre & dans les Pays „ étrangers. Nous nous entretenions de la Circulation du „ Sang, des Valvules des Veines, des Vemes Lactées, des „ Vaisseaux Lymphatiques, de l'Hypothèse de Copernic, de „ la nature des Comètes, des Etoiles nouvelles, des Satellites de Jupiter, de la figure ovale de Saturne (telle qu'elle paroissoit alors), des Taches du Soleil, de son mouvement sur son Axe, des inégalités de la Lune, & de la Sélénographie, des différentes phases de Vénus & de Mercure, de la manière de perfectionner les Télescopes, & de „ faire des Verres pour y réussir, de la pesanteur de l'Air, de „ la possibilité & de l'impossibilité du Vuide, & de l'horreur „ de la Nature à cet égard, du Baromètre, de la descente des „ Corps graves, & des degrés d'accélération, & de diverses „ autres matières semblables, dont les unes étoient de nouvelles découvertes, & les autres n'étoient ni aussi généralement connues ni aussi universellement reçues, qu'elles le sont aujourd'hui, aussi bien que d'autres choses, qui font „ partie de ce qu'on a appellé la *Nouvelle Philosophie*; qui „ depuis le temps de Galilée à Florence, & du Chevalier „ François Bacon Lord Verulam en Angleterre, a été fort „ cultivée en Italie, en France, en Allemagne, & dans les „ autres Pays étrangers, aussi bien que parmi nous en Angleterre. Vers l'an 1648 ou 1649 quelques-uns d'entre „ nous s'étant retirez à Oxford, comme le Docteur Wilkins „ & moi & peu après le Docteur Goddart, notre Société se „ trouva divisée. Ceux qui étoient demeurez à Londres y continuérent leurs assemblées, & nous nous y trouvions, quand „ nous avions l'occasion de venir dans cette Ville. Nous „ en formâmes aussi à Oxford, avec le Docteur Ward, depuis Evêque de Salisbury, le Docteur Raphael Bathurst, „ Président du Collége de la Trinité, le Docteur Guillaume „ Petty, qui fut ensuite fait Chevalier, le Docteur Willis, „ alors célèbre Médecin d'Oxford, & plusieurs autres; nous „ nous sommes mis ces études à la mode; nous nous assemblâmes d'abord chez le Docteur Petty, qui étoit logé chez un Apothicaire, à cause de la commodité que cela nous donnoit „ d'examiner les drogues, quand l'occasion s'en présentoit; „ après le départ du Docteur pour l'Irlande, nous tinmes „ nos Assemblées (quoique pas si régulièrement) chez le Docteur Wilkins, qui étoit Chef du Collége de Wardham; & „ lorsqu'il passa au gouvernement du Collége de la Trinité „ à Cambridge, nous nous assemblâmes chez l'illustre Mr. „ Robert Boyle, qui demeuroit depuis plusieurs années à „ Oxford. Cependant les Assemblées de Londres continuoient toujours, & après le rétablissement du Roi en „ 1660, elles devinrent plus nombreuses, plusieurs personnes de mérite & de distinction se faisant un plaisir de s'y „ trouver. Elles furent ensuite érigées en Corps ou en Communauté, sous le titre de Société Royale &c. & elles subsistent encore aujourdhui sous cette nouvelle forme".

(18) *Ubi supra.*

[*H*] *En 1653 il publia en Latin, à Oxford in-8. une Grammaire de la Langue Angloise, à l'usage des Etrangers, sous ce titre,* Grammatica Linguæ Anglicanæ &c.] Il en parut une seconde Edition en 1664, avec quelques additions, & en 1673 une troisiéme à Hambourg. Elle fut réimprimée en 1674 fort augmentée par l'Auteur. Le Docteur Hickes (19) donne de grands éloges à cette Grammaire. Soit que Mr. Dryden ne l'eût jamais vuë, on n'en eût pas entendu parler, soit qu'étant écrite en Latin pour l'usage des Etrangers il la crut inutile pour les Anglois naturels, il se plaignoit plusieurs années après (20), que nous n'avions point encore de *Prosodie* Angloise, ni même un *Dictionnaire*, ou une *Grammaire* passables, ensorte que notre Langue étoit en quelque façon barbare. Mr. Jaques Greenwood, Soumaitre de l'Ecole de St. Paul à Londres, dans la Préface de son *Essai de Grammaire Angloise pratique, où l'on explique le genie & la nature de la Langue Angloise*, dit que *tout ce qu'il y a d'essentiel dans cet* Essai, *est tiré du Docteur Wallis; mais*, ajoute-t-il, *le Docteur ayant écrit pour les Etrangers & en Latin, je n'ai pas suivi sa méthode, comme ne répondant pas en tout à mon but.* Wallis mit à la tête de cette Grammaire un Traité de la Parole (*de Loquelâ*). „ Dans lequel, *dit-il* (21), j'ai examiné philosophiquement „ comment se forment tous les sons, qui entrent dans l'articulation, tant dans notre Langue, que dans toute autre, „ qui me soit connue; par quels organes & dans quelle position chaque son se forme; quelles sont les plus fines différences de chacun d'eux, ce qui est souvent très-imperceptible dans les Lettres du même organe; ensorte que le „ souffle poussé hors des poûmons, dont par le moyen de tel „ ou de tel organe, dans telle ou telle position, former tels „ sons, soit que la personne entende ou n'entende point ce „ qu'elle prononce. C'est-là, si je ne me trompe, une entreprise toute nouvelle, que personne que je sache, n'avoit „ encore tentée. Il est vrai qu'on avoit bien observé que „ certaines Lettres sont Labiales, d'autres Dentales, celle-ci Palatinales, celle-là Gutturales, & que quelques Grammairiens ont marqué dans quelques-unes une formation différente par le même organe; mais c'est par rapport à un petit nombre, & très-imparfaitement. Mais je n'en connois „ aucun qui ait entrepris la chose par rapport à toutes, quelque chose qu'on ait fait depuis en conséquence de ce que „ j'avois montré sur ce sujet". Les Observations du Docteur le conduisirent à croire, qu'il seroit possible d'apprendre à parler à un sourd, en lui enseignant de mettre en mouvement les organes de la voix, selon que le son de chaque Lettre le requiert, ce que les enfans apprennent par imitation, & par des essais réitérés, plutôt que par l'art. Quelques amis, instruits de son habileté, le sollicitérent en 1660 de vouloir en faire l'essai sur un Mr. Daniel Whalley de Northamptoo, qui étoit sourd & muët dès son enfance. Le Docteur y consentit, & Mr. Whalley se rendit chez lui; il commença à l'instruire environ le mois de Janvier 1661-2, & il réussit si bien, que dans l'espace d'un peu plus d'un an, il lui apprit à prononcer toute sorte de mots, selon qu'il le dirigeoit, même les plus difficiles de la Langue Polonoise, qu'un Seigneur Polonois qui étoit alors à Oxford pût lui proposer, choisis entre les cinq ou six, que ceux de cette Nation ont coutume de faire essayer aux Etrangers, prétendant qu'il n'y a qu'eux seuls qui puissent les prononcer comme il faut. Mr. Whalley apprit encore assez bien l'Angloia, & à exprimer ses pensées par écrit. Il lut aussi, durant cet intervalle, au Docteur très-distinctement toute la Bible en Anglois, ou la plus grande partie, & il l'entendoit assez bien, du-moins ce qu'il y a d'Historique. Il étoit devenu assez habile pour s'exprimer intelligiblement sur des choses ordinaires, pour comprendre les Lettres qu'on lui écrivoit, & pour y répondre, sinon élégamment, du-moins d'une manière intelligible. Cette merveille fit grand bruit. Mr. Whalley se trouva dans l'Assemblée de la Société Royale, le 21 Mai 1662, & y prononça, au grand contentement de tout le monde, assez distinctement les mots qui lui furent proposés par cette Compagnie; & quoiqu'il ne prît pas toujours le ton ordinaire ou l'accent, il se faisoit néanmoins entendre aisément. Il en fit autant plusieurs fois à Whitehall,

(19) *Præf. Inſtit. Grammat. Anglo-Saxon.* Oxon. 1689.

(20) *Dédicace de sa Traduction de Juvenal.* Edit de 1691.

(21) *Letter to Dr. Tho. Smith.* Ubi supra.

Mai 1654 le degré de Docteur en Théologie (*g*), que l'Assemblée du Clergé lui confirma le 23 Juin 1662 (*h*). Thomas Hobbes ayant fait imprimer en 1655 son Traité *de Corpore Philosophico*, le Docteur Wallis en publia la même année une Réfutation en Latin, sous le titre de *Elenchus Geometriæ Hobbianæ*, à Oxford in-8. Hobbes en fut si piqué, qu'il donna son Ouvrage en Anglois, en y ajoûtant ce qu'il qualifia de *six Leçons aux Professeurs en Mathématiques à Oxford*; le Docteur Wallis lui répondit en Anglois par une Pièce intitulée; *Juste correction faite à Mr. Hobbes, pour n'avoir pas bien dit ses Leçons* &c. Oxford 1656 in-8. Hobbes repliqua par un Ouvrage intitulé *Σκίαμαχια, ou les Caractères de la Géométrie abfurde, du Langage ruſtique &c. du Docteur Wallis*; celui-ci opposa d'abord à son Adversaire *Hobbiani Puncti Diſpunctio, en réponſe aux Σκίαμαχια de Mr. Hobbes*. Oxford 1657. Il semble que la querelle finit par-là alors; mais quatre ans après, en 1661 Mr. Hobbes publia *Examinatio & Emendatio Mathematicorum hodiernorum in ſex Dialogis*; ce qui engagea le Docteur Wallis à donner l'année suivante, *Hobbius Heautontimoroumenos*. Oxford 1662 in-8, adressé à Mr. Robert Boyle. En 1657 le Docteur rassembla ses Ouvrages Mathématiques, & les fit imprimer en deux Parties, sous le titre de *Mathefis Univerſalis*, Oxford in-4. & la même année il publia à Oxford in-8. un Sermon Latin sur Tite II. 6. qu'il intitula, *Mens ſobria ſerio commendata*; il donna encore une Explication de l'Epître à Tite, contenue en quelques Leçons de Théologie, deux Théses Latines sur l'Election, & sur l'étendue de l'autorité du Ministére Evangélique; toutes ces Piéces paroissent avoir fait partie des exercices qu'il fit en prenant le degré de Docteur en Théologie. Le Docteur Gerard Langbaine, Garde des Archives de l'Université, étant mort le 17 Février 1657-8, le Docteur Wallis fut nommé pour remplir sa place [*I*]. En 1658 il fit imprimer à Oxford in-4. *Commercium Epiſtolicum de Quæſtionibus Mathematicis inter J. Wallisium & alios Viros doctrinâ & nobilitate illuſtres.* Vers ce temps-là, Mr. Guillaume Neile, qui avoit étudié les Mathématiques à Oxford sous le Prédécesseur de notre Docteur, & sous le Docteur Wilkins, publia sa découverte de l'*Equation de la Ligne droite avec une Courbe quelconque ou Parabole*, & bientôt après Wallis en donna la démonstration d'une manière fort étendue, dans un Ouvrage qu'il publia en 1659 sous le titre suivant *De Cycloide & Corporibus inde genitis* &c. Au rétablissement du Roi Charles II. ce Prince témoigna de grands égards pour le Docteur Wallis, dont il avoit fort bonne opinion, à cause de certains services qu'il savoit que le Docteur avoit rendus au Roi son Pére & à lui-même; d'ailleurs Mylord Clarendon & le Chevalier Edouard Nicolas, Sécretaire d'Etat, étoient de ses Amis. Il fut donc non seulement mis au nombre des Chapelains du Roi, mais confirmé dans ses deux Charges de Professeur & de Garde des Archives à Oxford (*i*). En 1661 il fut un des Théologiens nommés & autorisés pour faire la révision du Livre des Communes Prières; & dans la suite il observa exactement les termes de l'Acte d'Uniformité, & fut constamment attaché à l'Eglise Anglicane jusqu'à sa mort. Il fut un des premiers Membres de la Société, avec laquelle il entretint toujours correspondance, tant par Lettres, qu'en lui envoyant des Mémoires, dont un grand nombre ont paru dans les *Tranſactions* de la Société. Il apprit à parler, en présence du Roi, du Prince Robert, & de plusieurs autres Seigneurs. On pria ensuite le Docteur de faire l'essai de son art sur Mr. Alexandre Popham. Ce jeune Gentilhomme étoit fils de Myladi Wharton, qui l'avoit eu de son premier Mari l'Amiral Popham. Il y a de l'apparence, que dans le temps que sa Mére étoit enceinte de lui, elle avoit eu quelque frayeur subite, qui lui avoit rendu la tête & le visage de travers, tout le côté droit étant un peu élevé, & le côté gauche tellement enfoncé, que l'ouverture de l'oreille gauche étoit presque bouchée, & celle de la droite à proportion plus grande, & trop ouverte. Le Docteur Holder assure (22) qu'il n'étoit pas si sourd, qu'il n'entendît le son d'une corde de Luth, quand il en tenoit un bout entre les dents, & celui d'un Tambour quand on le frappoit bien fort à côté de lui; il entendoit encore ceux qui l'appelloient par derrière. A l'âge de dix ou onze ans, on le mit entre les mains du Docteur Guillaume Holder, pour lors Ministre de Blechindon dans la Province d'Oxford; il entra chez lui en 1659, où il apprit à parler un peu à dire son nom & à prononcer quelques autres mots. Voici ce que raconte sur ce sujet Mr. Wood (23). „ Que le Docteur Holder, se fit un „ grand nom pour avoir appris à parler, avec un art mer„ veilleux, à Alexandre Popham, jeune Gentilhomme qui „ étoit né sourd & muët; qu'il est le premier, qu'on „ connoisse qui y ait réussi en Angleterre, peut-être en „ aucun lieu du Monde; & parce que c'étoit quelque chose „ de merveilleux, quantité de Savans curieux, vinrent d'Oxford pour le voir & pour l'entendre parler". Quoi qu'il en soit, trois ans après, savoir en 1662, les parens de ce jeune Gentilhomme l'envoyérent au Docteur Wallis, pour qu'il lui apprît à parler, comme il avoit fait à Mr. Whalley. Wood avoue (24), que les Parens de Mr. Popham l'ayant fait revenir chez eux, il avoit commencé à oublier ce qu'il avoit appris chez Mr. Holder. Et le Docteur Wallis remarque (25), que Mr. Whalley & Mr. Popham, malgré les progrès qu'ils avoient fait sous lui, oublioient aisément, lorsqu'ils l'eurent quitté, de prononcer aussi distinctement certaines Lettres, qu'ils faisoient auparavant & qu'ils le rappreno ient fort bien, quand il avoit eu par hazard occasion de les redresser, parce qu'ils n'avoient pas le secours de l'oreille pour les diriger en parlant, & qui n'est pas moins nécessaire pour la parole, que l'œil l'est pour guider la main en écrivant. *C'eſt pourquoi*, dit-il, *un homme qui écrivoit bien, l'oublieroit bientôt, s'il devenoit aveugle. Et par la même raiſon, ceux qui apprennent à parler ainſi par artifice, ont beſoin pour entretenir cette faculté & pour la perfectionner, d'avoir toujours quelqu'un avec eux, pour les corriger, quand ils ſe trompent.* Le Docteur Wallis observe encore, que le Docteur Holder avoit entrepris d'apprendre à parler à Mr. Popham, *mais qu'il y avoit renoncé.* C'est à quoi il y a beaucoup d'apparence, puisque ser Parens ne le renvoyérent pas chez Mr. Holder, mais qu'ils prièrent Mr. Wallis de l'instruire. Quoi qu'il en soit cela donna lieu à une querelle entre les deux Docteurs. Il parut une Lettre du Docteur Wallis sur cette Cure dans les *Tranſactions Philoſophiques* du mois de Juillet 1670. Ce qu'on expliqua, comme ayant la vanité de s'attribuer à lui seul la gloire d'avoir appris à parler à ce jeune Gentilhomme, ne faisant aucune mention de ce que le Docteur Holder avoit fait auparavant. Celui-ci en fut piqué & publia à Londres en 1678 in-4. *Supplement aux Tranſactions Philoſophiques du mois de Juillet 1670, avec quelques Reflexions ſur la Lettre du Docteur Wallis, qui y eſt inſerée.* Le Docteur Wallis y répondit la même année, & il adressa sa Réponse au Vicomte Brouncker, Prétident de la Société Royale sous le titre de *Defenſe de la Societé Royale de Londres, & des* Transactions Philosophiques, *principalement de celles du mois de Juillet 1670 contre les chicanes du Docteur Guillaume Holder.* Londres 1678 in-4. Le Docteur Holder garda le silence. Le savant Mr. Jean Lewis de Meregate observe (26) „ que sans dimi„ nuer rien de la grande capacité du Docteur Holder, c'est „ une chose certaine & incontestable, que dans son Traité „ *de Loquelâ*, le Docteur Wallis a montré la Théorie de cet „ Art, en considérant exactement ce à quoi peu de personnes font attention, la manière précise dont tous les sons „ se forment en parlant, sans quoi ce seroit envain qu'on „ entreprendroit cette tâche. Ce Traité avoit paru du moins „ six ans avant que le Docteur Holder fit l'essai d'apprendre „ à parler à un sourd, en la personne de Mr. Popham. Et „ ce n'est pas faire tort au Docteur que de supposer qu'il „ l'avoit vu, & qu'il en avoit profité au-lieu qu'il ne paroît „ en aucune façon, que Mr. Wallis ait rien de lui, quand „ il instruisit Mr. Whalley. Mais Wood, pour faire voir combien il étoit juge compétent & desintéressé dans cecl, nous dit (27), qu'il savoit très-bien, que le Docteur Wallis *étoit capable en tout temps de changer le noir en blanc, & le blanc en noir, ſelon ſes vues, & qu'il avoit toujours quelque échapatoire prête.* Réflexions basses, qui se réfutent d'elles mêmes, & qui deshonorent celui qui les débite". Le Docteur Wallis publia dans les *Tranſactions Philoſophiques* sa méthode d'enseigner à des personnes sourdes & muëttes à parler, & à entendre une Langue. *Et depuis*, dit-il (28), *j'ai, en ſuivant la même méthode, inſtruit pluſieurs perſonnes, parmi leſquelles il y en a de grande conſidération, qui bégayoient extraordinairement, à qui j'ai appris à parler clairement & couramment; j'ai appris à d'autres à prononcer des mots & des lettres, dont la prononciation leur avoit paru impoſſible pour eux, en leur montrant de quelle manière ils devoient s'y prendre pour ſe corriger des défauts, dans leſquels quelque empêchement naturel, ou quelque mauvaiſe habitude les faiſoit tomber, en prononçant.*

[*I*] *Le Docteur Wallis fut nommé pour remplir ſa place.*] Ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'il l'emporta. Il eut pour concurrent le Docteur Richard Zouch, savant Jurisconsulte qui selon l'exposé de son ami Mr. Henri Stubbe, avoit été pendant trente ans & plus Assesseur de la Cour du Vice-Chancellier, & étoit très-versé dans la connoissance des Statuts, Droits & Priviléges de l'Université. Le Docteur Wallis fut néanmoins préféré dans l'élection; cela irrita Mr. Stubbe, grand admirateur de Hobbes, & le porta à publier une Brochure, intitulée: *Le cas du Profeſſeur de la Chaire de Saville expoſé.* Londres 1658 in-4. Le Docteur Wallis y repliqua; & Mr. Stubbe donna une nouvelle Edition de sa Brochure augmentée, avec sa Réponse aux exceptions du Docteur Wallis.

(*g*) Wood *ubi ſupra*. Col. 106.

(*h*) Idem. Col. 150.

(*i*) Titre d'une *Vie* MS. *du Docteur Wallis* écrite par le savant Mr. Jean Lewis, Ministre de Meregate dans la Province de Kent; qui nous la communiquée.

(22) *Elements of Speech*. Lond. 1669. in-8.

(23) *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 219.

(24) Ibidem.

(25) *Ubi ſupra.*

(26) Dans une *Vie* MS. *du Docteur Wallis*, qu'il nous a communiquée.

(27) *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 119.

(28) *Letter to Dr. Tho. Smith.*

[*K*]

à parler à plusieurs personnes sourdes & muettes. En 1668 il mit au jour *De Æstu Maris Hypothesis nova*, en plusieurs Lettres à MM. Boyle & Oldenburg, & en 1669, 1670, 1671, *Mechanica, sive de Motu Tractatus Geometricus*, en trois Parties; & en 1676, *Archimedis Syracusani Arenarius & Dimensio Circuli*. En 1677 il écrivit une Lettre au Docteur Barlow, Évêque de Lincoln, touchant les *Tables Paschales* du Livre des Communes Prières [*K*]. En 1682 il publia sur les MSS. *Claudii Ptolomæi Opus Harmonicum*, en Grec, avec une Version Latine & des Notes, & il y joignit ensuite *Appendix de Veterum Harmonica ad hodiernam comparata*; *Porphyrii in Harmonica Ptolomæi Commentarius ex Codd. MSS. Græce & Latine editus*; & *Manuelis Bryennii Harmonica* ex Codd. MSS. &c. En 1685 il donna trois Dissertations en Anglois, la première sur *Melchizédek*, la seconde sur *Job*, & la troisième sur les *Titres des Pseaumes*, ces trois Pièces ont été ensuite traduites en Latin. Vers l'an 1690 il se trouva engagé dans une dispute avec les *Unitaires* [*L*], & en 1692 avec Mr. Thomas Bampfield, sur le Sabbath [*M*]. En 1697 les Directeurs de l'Imprimerie de l'Université d'Oxford jugérent à propos, pour l'honneur de l'Université, de faire un Recueil de toutes les Oeuvres du Docteur, tant Mathématiques qu'autres, qui avoient été imprimées séparément en Latin & en Anglois; ils les donnérent toutes en Latin [*N*]. Il étoit en commerce de Lettres avec un grand nombre de Savans, & entre autres avec Mr. Flamstead, comme il paroît par plusieurs de ses Lettres (*k*), que nous donnerons ci-dessous [*O*]: il y en a d'ailleurs plusieurs autres encore,

(*k*) Qui nous ont été communiquées par Mr. Jaques Hodgson, Membre de la Société Royale, & Maître de l'école de Mathématiques de l'Hôpital de Christ, à Londres.

[*K*] *En 1677 il écrivit une Lettre au Docteur Thomas Barlow, Évêque de Lincoln, touchant les Tables Paschales du Livre des Communes Prieres.*] Nous avons vu une Copie de cette Lettre dans la Vie manuscrite de Wallis, par Mr. Lewis.

[*L*] *Vers l'an 1690 il se trouva engagé dans une dispute avec les Unitaires.*] Il publia cette année *Explication de la Doctrine de la très-sainte Trinité*. Après l'impression de cette Pièce, il reçut une Lettre signée du 23 Septembre (ainsi que portoit la marque de la Poste) par laquelle on le remercioit de son Livre. Il fit imprimer cette Lettre; & y répondit par une *seconde Lettre*, en date du 27 Septembre 1690, qui fut suivie d'une *troisième*, du 28 Octobre. Avant que cette dernière parût, on imprima une Brochure intitulée, *Réponse d'un Ami, à la* Lettre du Docteur Wallis, sur la très-sainte Trinité; ce qui engagea le Docteur à ajoûter une Apostille, du 15 Novembre. Peu après il parut une Pièce, intitulée, *Réponse aux* Trois Lettres *du Docteur Wallis*, & une autre sous le titre *Apologie de l'Arien, par lui-même, contre la quatrième Lettre du Docteur Wallis sur la Trinité*; ce qui donna lieu à une *cinquième Lettre* de la part sur la même matière, du 14 Février 1690-1. Il parut aussi des *Observations* sur ces *quatre Lettres*, touchant la Trinité & le Symbole d'Athanase, & le Docteur en vint à une *sixième Lettre*, du 14 Mars 1690-1. W. J. en écrivit une seconde au Docteur, qui y répondit dans une *septième*. Il publia aussi *trois Sermons* sur St. Jean XVII. 3. & enfin une *huitième Lettre*, du 23 Novembre 1691.

[*M*] *En 1692 avec Mrs Thomas Bampfield, sur le Sabbath.*] Ce Mr. Bampfield étoit un Jurisconsulte, qui fit imprimer en 1692 un Livre sur le Sabbath, qu'il prétendoit qu'on devoit célébrer le Samedi plutôt que le Dimanche. Le Docteur Wallis lui répondit la même année, par un Ouvrage, imprimé à Oxford in-4. intitulé, *Defensio du Sabbath Chrétien*: l'Edition ayant été débitée, il s'en fit une nouvelle l'année suivante. Mr. Bampfield revint à la Charge & le Docteur lui répliqua.

[*N*] *Ils les donnérent toutes en Latin.*] Cette Edition parut à Oxford en 1699 en trois Volumes in-folio, sous ce titre: *Johannis Wallis* S. T. D. *Geometriæ Professoris Saviliani in celeberrimâ Academiâ Oxoniensi, Opera Mathematica variis voluminibus contenta*. Cette Edition est dédiée au Roi Guillaume III.

[*O*] *Plusieurs de ses Lettres, que nous donnerons ci-dessous.*]

Oxford le 13 Août 1681.

„ Monsieur,

„ Mr. Bernard m'a fait la grace, de me montrer une de „ vos Lettres, touchant la dernière Comète. Ce que j'ai „ observé ici se réduit à fort peu de chose, ne m'étant servi „ d'aucun instrument, d'où vous pouvez inférer que mes „ observations ne peuvent être exactes, laissant à de plus „ jeunes yeux que les miens, à faire quelque chose de plus „ juste. Ce qui m'a fait juger, qu'elle étoit fort basse, & „ effectivement je n'en ai pas vu, de plus proche de nous, „ c'est la longueur prodigieuse de la queue, & le grand An„ gle qu'elle faisoit avec une ligne, tirée du Soleil par la „ tête de la Comète; deux circonstances que j'attribue à la „ proximité de nous, & à ce qu'elle étoit si proche d'être „ en conjonction avec le Soleil. J'ai fait un détail de ceci „ & de tout le reste de ce que j'ai observé, dans une Lettre, „ que j'ai écrite, au Terme de la Trinité, au Docteur Marsh „ de Dublin, incluse, mais ouverte, dans une autre au Doc„ teur Gale, pour qu'il pût la lire, & la communiquer s'il „ le jugeoit à propos, avant que de l'envoyer à son adresse. „ Je ne suis pas assez éclairci sur l'Origine des Comètes, „ pour en dire mon sentiment. J'ai beaucoup de peine à me „ persuader, que ce soient des Corps permanens, qui font, Cassini. „ selon que quelques-uns l'ont cru, des excursions en des „ périodes réglez dans notre Système Solaire. Je croirois „ plutôt que ce sont des Amas d'Exhalaisons de l'Ether, ou „ des Corps Célestes, & de celles du Soleil, autant que „ d'aucun autre; & je trouve que jusqu'à présent Mr. Hor„ rox & le Docteur Marsh panchent pour cette opinion. Je „ regarde la queue, comme n'étant guére autre chose, qu'un „ effet des rayons du Soleil, qui passent par la tête, & qui „ colorent l'air. A l'égard de ce que vous dites, que les „ Mondes périssent aussi bien que les Hommes, quelque „ pardone que cela puisse paroître pour Aristote & ses Sec„ tateurs, imbus de l'opinion de l'incorruptibilité des Corps „ Célestes, cela ne l'est point pour moi, puisque nous ne „ découvrons plus plusieurs Etoiles, marquées par les An„ ciens, & que quelques autres paroissent & disparoissent, „ sans régle; ce qui prouve néanmoins, que la disparition „ d'une Etoile, n'est pas une preuve certaine qu'elle périr„ se, puisqu'elle reparoît quelquefois. Mais je puis conce„ voir difficilement que ces dissolutions soient aussi fréquen„ tes, que l'apparition des Comètes. Mais quand même „ elles seroient encore plus fréquentes, ce seroit toujours un „ grand hazard qu'il y en eût aucune, ou quelqu'un de leurs „ Satellites, qui vint tout droit tomber dans notre Système; „ qui fait une si petite portion, des vastes espaces où elles „ peuvent faire leurs courses, que peut-être une de mille „ seroit plus, qu'il ne devroit nous en échoir pour notre „ part. Pour ce qui est des *Facula Solares*, dont il semble „ que vous ne reconnoissiez pas l'existence, je n'en puis „ rien dire, n'en ayant jamais vu & même guére aucune des „ *Taches*. Mais quoiqu'il soit à présent assez rare de voir „ ces Taches, je ne suis pourtant pas porté à douter des „ Observations que d'autres ont faites, d'autant plus que „ ceux là-même, qui en ont vu ci-devant, très-fréquem„ment, conviennent eux-mêmes, qu'elles ont été fort ra„ res dans les derniers temps; & qu'on en a à peine observé „ quelqu'une dans l'espace de près de vingt ans, & que ce „ n'est que depuis peu d'années, qu'on a commencé à en re„ voir plus fréquemment; ce qui me fait penser que la diffé„rence n'est pas dans les verres, mais dans le Ciel même. „ Puisque sans cela les mêmes verres feroient appercevoir „ aux mêmes personnes, les mêmes Objets, qu'auparavant. „ Et je ne sai, si la multiplication de ces taches n'indique„roit pas l'apparition prochaine d'une Comète. Il ne me „ reste de temps que pour ajoûter que suis &c.

„ Jean Wallis.

„ Oxford le 12 Février 168½.

„ Monsieur,

„ Mr. Caswell m'a fait la grace, de me communiquer, „ comme vous le lui marquiez, votre Lettre du 4 Février. „ Je n'ai parlé si peu, dans l'Extrait que j'ai donné du Livre „ de Hevelius, de votre différend avec lui, que parce je „ souhaittois, qu'il n'y eût plus aucune querelle entre vous, „ comme j'espére qu'il n'y en a plus. D'ailleurs je ne vois „ pas, qu'à la reserve des Lettres, qui s'étoient écrites, & „ qu'il donne pour exposer les faits, je ne vois pas, dis-je, „ qu'il dise rien de dur contre vous dans sa Rélation présen„te; au contraire il paroît être satisfait sur ce qui vous re„garde. Seulement comme vous croyez avoir raison, il „ persiste à en faire autant de son côté, & vous devez de „ part & d'autre pour laisser la liberté de suivre la route que „ vous croyez la meilleure. Mais je n'ai pu en faire autant „ par rapport à Mr. Hook, parce qu'il est évident & qu'il „ le dit expressément, que le grand but de l'Ouvrage, est „ de se justifier contre ce que Mr. Hook a écrit & publié, & „ de défendre l'autorité de ses Observations, & les instru„ments, dont il se sert contre les exceptions de ce Savant; „ en quoi les personnes dépréoccupées ne trouvent pas „ qu'il soit à blâmer. Lors donc que la Société m'a deman„dé un Extrait de cet Ouvrage, je n'ai pu me dispenser de „ rapporter ce qu'il y a contre Mr. Hook. Mais j'ai eu „ tant de circonspection, qu'il n'y a pas un mot tant soit „ peu fort, que je puisse montrer dans le Livre même, & „ indiquer la page & la ligne où il se trouve; & la plupart „ des traits un peu durs s'y trouvent même plus d'une fois; „ & pour en fournir la preuve à quiconque auroit le moin„dre doute, j'ai marqué les endroits en marge dans mon „ Exemplaire. Si vous croyez, comme vous semblez l'in„sinuer, que Mr. Halley a été trop prodigue dans ses élo„ges, vous devez aussi croire que Mr. Hook l'a été trop „ dans ses Critiques. Et comme selon vous-même, les Ins„trumens & les Observations ne sont pas aussi méprisables „ qu'il paroît vouloir le faire croire, vous n'avez pas le moin„dre intérêt au monde à défendre cet Exposé, ni à paroître „ seulement le faire. Je ne trouve pas qu'il s'attache à dé„primer les vôtres, mais seulement à défendre les siennes. „ Et ce qui se lit à la p. 87. que vous citez, est le senti„ment des autres, sur son sujet & sur le vôtre, il rapporte „ ce qu'on dit au desavantage de l'un & de l'autre, & ce „ qu'il souhaitte par cette raison, qui s'évite desormais; au-

encore, adreſſées à Mr. Jean Collins, qui ſont entre les mains de Mr. Guillaume Jones, Membre de

„ lieu que la continuation de la querelle ne peut que faire
„ plus de tort; & les Spectateurs indifférens ſeront portés à
„ décider en ſa faveur. Je penſe donc que le meilleur parti
„ pour vous, eſt de laiſſer les choſes comme elles ſont. Si
„ Mr. Halley juge à propos, comme il le pourroit peut-être,
„ de dire quelque choſe pour juſtifier ſes Inſtrumens & ſes
„ Obſervations, il peut le faire ſans mépriſer les Inſtrumens
„ & les Obſervations d'Hevelius, qu'il a déjà ſi fort louës,
„ & je penſe qu'il ne peut le faire plus convenablement,
„ qu'en répondant à la Lettre de Mr. Molyneux. C'eſt par
„ cette raiſon que je crois qu'il vaut mieux ne pas faire
„ imprimer cette Lettre, quoique ceux d'Irlande le ſouhait-
„ tent, juſques à ce que celle de Mr. Halley ſoit prête, pour
„ les imprimer enſemble. Il pourra dire-là, ſans qu'on
„ puiſſe s'en choquer, ce qui doit être accordé pour rectifier
„ le Parallaxe; quelles obſervations ont été faites pendant
„ ſon abſence, & qu'il ne peut par conſéquent pas certifier
„ comme il ne peut auſſi les contredire; & je conjecture
„ qu'il n'y en a aucune de celles où Hevelius dit, qu'il a
„ été préſent; quel Quart de Cercle, s'il y en a un; car je ne
„ comprends pas ce que vous voulez dire, eſt mal nommé
„ un Sextant; & d'autres choſes de cet ordre, qu'il jugera à
„ propos. Et alors il me ſemble que chacun peut ſuivre la
„ route qui lui paroît la meilleure, ſans ſe choquer les uns
„ les autres. Quant à moi je ſuis ſi peu verſé dans la ma-
„ nière d'obſerver de l'une ou de l'autre façon, que je ne pré-
„ tends pas décider du point en queſtion, leſquels des verres
„ ſimples ou de ceux de Téleſcope, ſont les meilleurs de
„ toute manière. Mais ce qui me paroît évidemment prou-
„ vé, c'eſt qu'Hevelius peut avec ſes Inſtrumens obſerver
„ à une partie de minute près, nonobſtant tout ce qu'on a
„ allégué contre lui. Si l'on peut obſerver plus exactement
„ encore avec d'autres Inſtrumens, je n'en ſuis pas fâché.
„ Si par hazard il y a quelques autres petits défauts ſont dans
„ ſes Inſtrumens, ſoit dans ſes Obſervations, comme ſans-
„ doute il y en a quelques-uns, ils ne regardent point cet
„ article. Il ne prétend point que toutes ſes Obſervations
„ ſoient d'une ſi grande préciſion, qu'elles ne ſoient ſujettes
„ à quelque erreur, & je ne penſe pas que vous en croyiez
„ les vôtres exemptes. Vous devez donc les prendre telles
„ qu'elles ſont, & en tirer le meilleur parti que vous pour-
„ rez, & il en doit faire autant des vôtres. Et alors, ſi
„ vous pouvez, ſans diſputer, vous laiſſer réciproquement
„ la liberté de croire chacun votre méthode la meilleure,
„ vous ſerez aſſez d'accord. Je ſuis &c.

„ Jean Wallis.

„ Oxford le 9 Mai 1695.

„ Monſieur,

„ J'ai appris avec beaucoup de plaiſir de Mr. Caſwel, que
„ vous croyez avoir découvert un parallaxe *diſcernable* dans
„ l'Etoile Polaire avec l'Orbe annuel de la Terre, c'eſt-là une
„ belle Obſervation, ſi vous la vérifiez. Je vous ſupplie
„ donc inſtamment de pouſſer cette découverte avec tout le
„ ſoin poſſible. J'ai inſinué quelque choſe de pareil dans
„ mon *Algèbre* Latine, & j'en ai parlé plus amplement dans
„ quelques Lettres à Mr. Molyneux, qui ſe trouvent, ſi ma
„ mémoire ne me trompe, dans les *Tranſactions*. Je crois
„ que nous pouvons préſumer aſſez raiſonnablement que les
„ Etoiles ne ſont pas toutes à une diſtance égale de nous, &
„ que les unes ſont beaucoup plus éloignées que les autres;
„ deſorte que quelques-unes de celles qui ſont les plus pro-
„ ches, peuvent avoir un Parallaxe *diſcernable*, quoique les
„ plus éloignées n'en ayent point. Et nous pouvons avec
„ quelque raiſon, quoique pas bien certainement, juger que
„ celles qui nous paroiſſent les plus grandes & les plus bril-
„ lantes, ſont les plus proches. Si nous ne réuſſiſſons pas
„ par rapport à une, nous pouvons en eſſayer d'autres, &
„ tenter ſur plus d'une ou de deux. D'ailleurs toutes les
„ Etoiles également proches, ne ſont pas également propres
„ à cette expérience; celles qui ſont les plus propres, ſont
„ celles qui ſont les plus voiſines du Pole ou Zodiaque; car
„ celles qui ſont dans le Zodiaque ou tout proche n'auront
„ que peu ou point de Parallaxe, quoique celui des autres,
„ qui en ſont à une plus grande diſtance, ſoit *diſcernable*.
„ Or à l'un & à l'autre égard, l'Etoile Polaire eſt très-pro-
„ che, parce qu'elle eſt de la ſeconde grandeur, quoiqu'elle
„ ne ſoit pas fort brillante, & qu'elle n'eſt pas loin du Pole
„ du Zodiaque. Ainſi je ſuis bien aiſe que vous l'ayez choi-
„ ſie. Il y en a une autre dans l'épaule de la petite Ourſe,
„ qui eſt plus voiſine du Pole du Zodiaque, & qui je crois eſt
„ plus brillante. Je vous conſeillerois donc de l'obſerver
„ auſſi avec ſoin, & ſi vous le jugez à propos quelques au-
„ tres, en marquant exactement le temps des Obſervations,
„ & la hauteur méridienne obſervée. Je compte que ce ſont-
„ là des Etoiles, que vous pouvez diſtinguer de jour avec
„ vos Téleſcopes, ce qui ſera un grand avantage. La plus
„ grande hauteur méridienne au deſſus du Pole doit être au
„ Solſtice d'Eté, & la moindre au Solſtice d'Hyver, ainſi il
„ faut l'obſerver ſoigneuſement en ces temps-là, mais dans
„ les intervalles entre deux il faut auſſi examiner comment
„ elles varient leur élevation. Je vous conſeille auſſi de ne
„ pas trop vous ouvrir là-deſſus, ſinon à des Amis de con-
„ fiance, juſques à ce que vous ayez raſſemblé un bon nom-
„ bre d'Obſervations, pour juſtifier votre découverte; pour
„ les faire imprimer alors, de peur que d'autres ne vous
„ préviennent. Et je ſerois fâché que vous en pesdiſſiez la
„ gloire. Excuſez la liberté

„ De votre Ami & très-humble Serviteur.

„ Jean Wallis.

„ Marſton proche de Brackley, dans la Province de
„ Northampton, le 25 Mai 1695.

„ Monſieur,

„ Je ſuis charmé d'apprendre par votre Lettre du 14 Mai,
„ qui m'a été rendue hier ici, que vous ayez tant d'Obſer-
„ vations ſur le Parallaxe annuel de la Terre, & je vous
„ prie de les rendre publiques au-plutôt, pour les raiſons
„ alléguées dens ma précédente, qu'il n'eſt pas beſoin de
„ répéter ici. La lumière vive de l'Etoile en queſtion, pour-
„ roit faire juger, que quoique cette Etoile ſoit petite, elle
„ eſt peut-être moins éloignée que d'autres qui paroiſſent
„ plus grandes; d'ailleurs ſa ſituation eſt fort commode. Je
„ voudrois pourtant que vous ne négligeaſſiez pas auſſi l'É-
„ paule de la petite Ourſe. Peut-être qu'en obſcurciſſant
„ votre chambre, vous pourrez encore parvenir à la voir de
„ jour. Je goûte aſſez que vous diſtinguiez entre toucher
„ l'Etoile avec le fil, & l'en couvrir, ce qui ſemble prouver
„ qu'elles ont quelque grandeur apparente, contre ce que
„ quelques bons Obſervateurs veulent nous perſuader. J'ap-
„ prouve fort auſſi votre application à perfectionner votre
„ Catalogue des Etoiles fixes, & les raiſons qui vous y en-
„ gagent ſont bonnes. Je ne voudrois pas pourtant que
„ vous différaſſiez celui du Parallaxe; les Obſervations étant
„ déjà faites, il ne faudra pas beaucoup de temps, pour les
„ mettre en ordre. Et ſi vous ne pouvez trouver le peu de
„ temps néceſſaire, ayez la bonté de nous fournir les maté-
„ riaux, & Mr. Caſwell ou moi, nous les arrangerons pour
„ vous. Et ſuppoſé que vous trouviez de la difficulté à les
„ faire imprimer ailleurs, nous les ferons imprimer à Ox-
„ ford. Vous devez bien prendre garde auſſi ſur un point ſi
„ délicat, que le mouvement en Longitude des Etoiles fixes,
„ ainſi qu'on a coutume de l'appeller, ne vous en impoſe,
„ & que quelque légère variation du fil, qui ſert à meſurer
„ ne vous trompe point. Je pourrois ajoûter encore diver-
„ ſes choſes relatives à ce Parallaxe, que je pourai vous
„ communiquer dans la ſuite à Inſiſr; mais je ne veux pas
„ vous détourner de ce qui vous occupe à préſent. Je ſuis &c.

„ Jean Wallis.

Oxford le 13 Août 1698.

„ Monſieur,

„ Il y a déjà aſſez longtemps que j'ai appris de Mr. *Caſwel*,
„ que vous aviez un nombre conſidérable d'*Obſervations*,
„ de pluſieurs années, pour prouver le Parallaxe des Etoi-
„ les fixes avec l'Orbe annuel de la Terre. J'ai prié Mr.
„ Caſwell de vous ſolliciter de les mettre au jour. Je re-
„ viens encore à la charge pour vous en prier, & j'eſpére
„ que vous ne me refuſerez pas. Je ſuis occupé à former un
„ troiſiéme volume de Traitez Mathématiques, où il y aura
„ un Recueil de Lettres ſur ces matières. Si vous voulez
„ me faire la grace de rédiger vos Obſervations en forme de
„ Lettre, adreſſée à moi ou à tel autre qu'il vous plaira, &
„ me l'envoyer, je la publierai, avec votre permiſſion, dans
„ ce Recueil. C'eſt une choſe, qui vous ſera honneur, auſſi
„ bien qu'à notre Nation. Je ſai que vous êtes accablé de
„ travail d'un autre côté, mais j'eſpére que vous pourrez dé-
„ rober aſſez de temps à vos occupations, pour dreſſer une
„ pareille Lettre en Latin, & je me chargerai du ſoin de
„ l'impreſſion ici; vous pouvez exiger de moi à votre tour
„ de vous donner autant de temps que vous voudrez, pour
„ vous être utile de telle façon, que vous le ſouhaiterez.
„ Mais expédiez, je vous prie, de peur que cela ne vienne
„ trop tard. Ce ſeroit dommage que vous fuſſiez privé de
„ la gloire d'être le premier, qui ait fait cette découverte.
„ Je ſuis &c.

„ Jean Wallis.

Oxford le 26 Août 1698.

„ Monſieur,

„ J'ai reçu ce matin votre Lettre du 23 de ce mois. Je
„ ſuis charmé que vous ſoyez diſpoſé à rédiger vos Obſerva-
„ tions ſur le Parallaxe de l'Orbe Annuel de la Terre. Je
„ compte que je les aurai aſſez tôt, au temps que vous mar-
„ quez, car je trouve que nos Imprimeurs ſont moins dili-
„ gens, que je ne voudrois. J'ai vu votre Lettre à Mr. Caſ-
„ well, qui m'a fait grand plaiſir. Je crois que vous pou-
„ vez vous épargner la peine de ce qui regarde la rectifica-
„ tion de l'Inſtrument dont vous vous êtes ſervi. Il ſuffira
„ de nous donner les Obſervations, telles qu'elles auroient
„ été, ſi l'inſtrument avoit été rectifié; & nous pouvons
„ bien nous en fier à vous, pour la rectification de l'Inſtru-
„ ment. Il ne ſera pas néceſſaire non plus de donner une
„ deſcription étendue de ſa forme, il ſuffira de dire, que
„ c'eſt un quart de Cercle moral, ou grand Arc fixé à un
„ mur ſur le plan du Méridien, & muni de verres de Téle-
„ cope, par leſquels on peut diſtinguer un petit Arc de peu

„ de

de la Société Royale [P]. Le Docteur Wallis mourut le 28 Octobre 1703. âgé de quatre-vingt ſept ans, trois mois, & cinq jours, & fut enterré dans le Chœur de l'Egliſe de Ste. Marie à Oxford, où on

„ de ſecondes; car, ſi je ne me trompe, c'eſt là ce dont il s'agit: & „ enſuite, que la poſition & les verres de l'inſtrument ayant été „ duement rectifiez, les Obſervations ont été celles qu'on pré„ ſente au Lecteur. Dans la ſuite on pourra entrer à loiſir „ dans un plus grand détail, & y ajoûter de nouvelles Ob„ ſervations. Mais je ſouhaitte que du-moins on donne „ quelque connoiſſance des Obſervations que vous avez, „ pour vous conſerver l'honneur, d'avoir été le premier, „ qui ait fait cette découverte. La Lettre à Mr. Caſwell ne „ contient, ſi ma mémoire ne me trompe, que les Obſerva„ tions d'une année, mais inſinue en même temps, que „ vous en avez fait d'autres, qui les confirment. Il n'eſt „ pas néceſſaire, que le Parallaxe des autres Etoiles s'accor„ de préciſément avec celui de l'Etoile Polaire; car il n'y a „ pas lieu de préſumer qu'elles ſoient toutes à la même diſ„ tence de nous; quelques-unes peuvent peut-être avoir „ un Parallaxe, qui ſe peut diſcerner, tandis que d'autres „ n'en ont point. Il y a tout lieu de penſer, quoique nous „ n'en ſoyons pas aſſurez, que les plus grandes Etoiles ſont „ les plus voiſines, & que celles qui ſont les plus proches „ du Pole du Zodiaque, ont auſſi le plus de Parallaxe. Mais „ ſi l'on peut l'obſerver ſeulement dans une, c'eſt une dé„ monſtration du mouvement de la Terre. Je ſuis, &c.

„ Jean Wallis.

Oxford le 8 Novembre 1698.

„ Monſieur,

„ Je ſuis occupé à faire imprimer quelques *Lettres Latines*, „ en forme *d'Appendix* à un *troiſieme Volume* de mes Oeuvres, „ qui eſt déjà ſous preſſe depuis quelques années, & je ſe„ rois charmé d'y voir la vôtre ſur le Parallaxe de l'Etoile „ Polaire. Mr. Caſwel me dit, qu'elle contiendra vos Ob„ ſervations là-deſſus de ſept années. Je ſouhaitterois bien „ l'avoir à la fin de ce mois, pour qu'elle ne vienne pas „ trop tard, car nous tirons à la fin. Je ne crois pas que „ vous ayez beſoin de la charger des circonſtances qui ont „ du rapport à la rectification de l'inſtrument, mais qu'il „ ſuffis de vos Obſervations, telles qu'elles auroient été, ſi „ l'inſtrument eût été rectifié. Je ne crois pas, qu'il ſoit „ deſavantageux pour vous, qu'elle ſe trouve dans ce Re„ cueil, & il ſera glorieux à notre Nation d'être la premié„ re qui ait fait la découverte de ce Parallaxe. Je ſuis, Mon„ ſieur, &c.

„ Jean Wallis.

Oxford le 10 Décembre 1698.

„ Monſieur,

„ Il y a déjà quelque tems que j'ai achevé de traduire vo„ tre Lettre en Latin. Je n'y trouve rien, qui ne puiſſe pa„ roître, & par cette raiſon je n'en ai rien retranché. Je „ vous en envoye les deux premières feuilles par le Docteur „ Gregory, qui a dit qu'il avoit deſſein de vous voir, & „ qu'il vous les remettroit. Si vous le ſouhaittez, je vous „ envoyerai auſſi la troiſiéme, quand elle ſera prête. J'en „ ſuis très-content, & je jugerois à propos, qu'elle parût en „ Anglois dans les *Tranſactions*, où elle mérite bien d'avoir „ place. Dans cette vuë je vous la renvoyerai, quand vous „ m'ordonnerez de le faire. Mais je conſeillerois de la faire „ imprimer à Oxford, comme cela s'eſt fait en d'autres cas „ pareils, pour que j'y aye l'œil, afin qu'elle ſoit imprimée „ correctement, car je trouve que les Correcteurs de Lon„ dres font ſujets à ſe tromper dans ce qui regarde les Ma„ thématiques. En attendant je vous prie de faire toute l'at„ tention poſſible aux nombres, pour qu'il n'y ait point d'a„ bus, & de me renvoyer enſuite les deux feuilles que je „ vous ai envoyées; remarquez ſurtout la dixiéme Collation, „ ſi je ne me trompe, où il me ſemble que vous ôtez 5″ au „ lieu de les ajoûter. Je ſuis, &c.

„ Jean Wallis.

Oxford le 28 Décembre 1698.

„ Monſieur,

„ J'ai reçu Lundi dernier 26 de ce mois votre Lettre du „ 24, avec le paquet de papiers que vous m'avez adreſſé, & „ dont j'aurai ſoin. J'ai reçu dans le même temps une au„ tre Lettre d'une perſonne de Londres, qui me prie de ne „ faire imprimer aucun article de votre Lettre, qui parle „ des Obſervations ſur la Lune, que vous avez données à „ Mr. Newton. Il eſt votre Ami commun, mais il ne me „ dit pas pourquoi il me fait cette priére. J'ai cru que le „ meilleur parti étoit de vous en donner avis, & de vous „ demander votre ſentiment ſur ce ſujet. Si vous me char„ gez de retrancher cet Article, auſſi bien que le ſuivant, „ touchant vos deux Amis du Nord, ou quelque choſe de „ ſemblable, je croirois, ſi vous en êtes content, devoir y „ ſubſtituer celui-ci: *Aliaque intervenerunt negotia (quæ nunc narrare non eſt opus) quibus deſtinebar ne paterer iſti rei vacare; atque (inter alia) ut amicis aliquot, id flagitantibus, ezhiberem Planetarum (Saturni, Jovis, & Lunæ) loca plurima ex obſervatis meis calculo deprompta. Quæ mones, ne putes negligentiæ deſidiæve meæ imputandum, quod non citius hanc operi me accingerim.* Il me ſemble que cela n'imite pas mal „ votre tour. Et je croirois qu'il ne ſeroit pas hors de pro„ pos d'ajoûter vers le commencement, où vous parlez de „ Riccioli; *idemque quæſiit fuus aliis (hoc eſt præterito ſæculo) poſt receptam Hypotheſin Copernicanam.* Je ne crois pas qu'il „ y ait d'autre changement conſidérable à votre Copie, telle „ que vous me l'envoyez à préſent, ſinon de la mettre en „ état d'être donnée à l'Imprimeur; comme vous avez ou„ blié la date, j'y mettrai le 2 Décembre, ou telle autre que „ vous me marquerez. Je ſuis, &c.

„ Jean Wallis.

Mr. Flamſtead a écrit ſur cette Lettre la Remarque ſuivante.

„ Vous dites que Mr. Gregory eſt notre Ami commun. „ J'en doute beaucoup. S'il avoit été mon Ami, il m'au„ roit fait ſavoir que cet Article déplairoit à Mr. Newton. „ Il n'auroit pas fallu plus de temps pour m'écrire ici, & „ pour recevoir ma Réponſe, qu'il en a fallu pour écrire à „ Oxford. Il y a tout lieu de ſoupçonner qu'il n'eſt ami de „ Mr. Newton, uniquement que pour l'amour de Mr. Mon„ tegue, parce que ſon compatriote avoit débité ci-devant, „ qu'il avoit trouvé nombre d'Erreurs dans les *Principes*. „ Non que Mr. Newton lui en ait fait préſent; à vous parler „ franchement, ſes amis demeurent à *Hindmarſh's Shop* dans „ Cornhill, & vous pouvez ſavoir ſans peine à Oxford même „ qui ils ſont.

„ J'étois à Londres le Vendredi, qu'ils y arrivérent, & „ le lendemain. J'écrivis à Mr. Newton le Lundi, & lui „ fis le détail de ce que le Docteur Gregory avoit écrit au „ Docteur Wallis; je lui envoyai auſſi l'Article de ma Let„ tre que le Docteur Gregory vouloit qu'on ſupprimât. „ N'ayant pas encore de réponſe le Jeudi matin, je lui écri„ vis une ſeconde fois. Puiſqu'il ne s'embarraſſe pas de mes „ Lettres, je ne ſuis pas obligé, ni vous non plus, d'avoir „ égard à celle du Docteur Gregory, ainſi je ne crois pas „ qu'il ſoit néceſſaire que vous changiez rien du tout à l'Ar„ ticle. Le Docteur Gregory eſt ami de Mr. Hallcy, quoi„ qu'il ait été ſon compétiteur; mais je vois par tout ceci „ qu'il n'eſt pas le mien, quoique je lui aye donné plus de „ marques d'amitié, qu'il n'étoit en droit d'attendre dans „ cette occaſion-là, & que Mr. Hallcy lui ait été très-con„ traire. Mais il croit que Mr. Hallcy a du crédit auprès „ de Mr. Newton, c'eſt-là la raiſon qui l'a rendu ſon Ami, & „ il prend le même chemin que Halley pour ſe mettre bien „ avec un homme, dont la bienveillance peut lui être avan„ tageuſe auſſi bien qu'à ſon Ami Montegue".

[P] *Il y en a d'ailleurs pluſieurs autres encore adreſſées à Mr. Jean Collins, qui ſont entre les mains de Mr. Guillaume Jones.*]

Nous indiquerons en peu de mots les ſujets ſur leſquels quelques-unes roulent, en ſuivant l'ordre des dates.

Oxford, le 7 Août 1666. Sur la Dioriſtice de Bartholin & ſur le Traité de Galilée, de l'utilité des Machines Méchaniques, ſavoir en quoi elle conſiſte.

Oxford, le 5 Février 1666-7. Caractére & éloge du *Clavis* de Mr. Oughtred; & ſes idées ſur une nouvelle Edition de cet Ouvrage.

Oxford, le 15 Février 1667-8. Sur la *Cyclomethia* de Léotand; de l'Angle de contact; de la cinquiéme définition du cinquiéme Livre des *Elemens d'Euclide*; de la méthode de démontrer d'Archimède, lorſqu'il procéde par voye d'*exhauſtion*, qui ſuppoſe abſolument que c'eſt une preuve ſuffiſante d'égalité, que des quantités ne différent point l'une de l'autre par aucune partie qu'on puiſſe aſſigner.

Oxford, le 27 Février 1667-8. Critique de l'Algébre de du Laurens, de la Géométrie de Léotand & de Fabri; de leur acquieſcement à des ſentimens en fait de Géométrie par reſpect: l'eſtime qu'il fait des productions de Sluſius & de Gregory.

Oxford, le 31 Juillet 1668. Touchant la *Logarithmotechnia* de Mercator: de la Diſpute entre Huyghens & Gregory; où le Docteur dit: *Je m'étonne que Huyghens écrive contre lui (Gregory) ſans y être provoqué, l'ayant toujours regardé comme un homme de mérite & modeſte; & certainement la Piece de Gregory n'eſt point mépriſable.*

Oxford, le 8 Septembre 1668. Où il prouve que la réglo de Mr. Huyghens pour les meſures de l'Eſpace Hyperbolique, eſt la même que celle du Docteur Barrow: il critique auſſi la maniére dont Mercator exprime la compoſition des Raiſons.

Oxford, le 10 Septembre 1668. Du Cycloïde, de ſon centre, & de ſa gravité, &c.

Oxford, le 26 Septembre 1668. Sur la Diſpute entre Huyghens & Gregory: du Livre d'Anderſon ſur l'Art de jauger: de la méthode de calculer une Table pour les Segmens de Cercle & de Sphére.

Oxford, le 3 Novembre 1668. Où le Docteur dit: *Mr. Gregory a certainement tort, & par cette raiſon je ſuis fâché qu'il écrive du ton dont il fait. J'aurois ſouhaitté (mais il eſt preſentement trop tard) que ſa Preface aigre, & la premiére feuille de ſon Livre* (EXERCITATIONES GEOMETRICÆ) euſſent été ſupprimées.

Oxford, le 19 Janvier 1668-9. Sur l'Analogie des Séries pour le Cercle & pour l'Hyperbole.

Oxford, Janvier 1668-9. Sur la Méthode de calculer les Tables pour les Segmens de Cercles.

Oxford, le 24 Juin 1669. Des Erreurs qui ſe trouvent dans les Tables de Segmens du Docteur Jean Newton.

Oxford, le 25 Janvier 1671-2. Des Découvertes de Mr. Newton: *avec lequel*, dit-il, *je n'ai aucune liaiſon; mais je ſou-*

on lui a érigé un monument [*Q*]: il avoit eu de ſa femme, morte à Oxford le 17 Mars 1686-7, outre quelques enfans morts en bas-âge, un fils & deux filles, qui lui ont ſurvécu [*R*]. Mr. Lewis obſerve (*l*) que le Docteur *a eu le bonheur de jouïr toujours d'une ſanté forte & vigoureuſe; d'un eſprit ſerein, calme, & plein de force, qui ne ſe déconcertoit & ne ſe troubloit pas aiſément; & que quelque pendant ſa vie les gens du parti rigide & zélé de l'Univerſité l'eſtimoient d'un zèle jaloux, & le ſoupçonnaſſent de n'être pas bien ſincèrement affectionné pour la Monarchie & pour l'Egliſe Anglicane, il ne laiſſa pas d'être fort reſpecté & fort eſtimé de ceux qui étoient d'un meilleur caractère & d'un jugement plus ſain, & qui avoient plus de lumières & de ſavoir. Ceux de cet ordre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, le regardoient comme l'Ornement de ſon Pays & de l'Univerſité en particulier.* Voici comment le Docteur parle de lui-même, dans une *Lettre au Docteur Thomas Smith.* „ Mon ſort a été de vivre dans un temps, où il y a eu de grandes révolu-„ tions. J'ai toujours tâché de me conduire par des principes modérez, en évitant les extrémitez de „ côté & d'autre; je me ſuis toujours modeſtement ſoumis aux Puiſſances en autorité dans les lieux, où „ j'ai été appellé à vivre, ſans me livrer à cet eſprit d'animoſité & d'aigreur, ſi ordinaire en de pareilles „ circonſtances contre ceux qui n'agiſſoient pas avec autant de droiture que moi, ſachant qu'il y avoit „ dans l'un & dans l'autre parti, beaucoup de perſonnes de mérite; diſpoſé, quelque Parti qui eût „ le deſſus, à avancer autant qu'il m'étoit poſſible, tout ce qui pouvoit être utile aux véritables intè-„ rêts de la Religion, des Sciences & du Bien Public, & prêt à rendre de bons offices, ſelon que l'occa-„ ſion s'en preſentoit; & tirant le meilleur parti des choſes telles qu'elles étoient, quand je ne pouvois „ les voir ſur le pied où j'aurois bien ſouhaitté qu'elles fuſſent. Par ce moyen j'ai eu le bonheur, graces à „ la Providence Divine, de vivre doucement & d'être de quelque utilité, ſans être élevé en dignité".

(*l*) Vie Mr. du Docteur Wallis.

[Q] On en lui a érigé un Monument.] Voici l'Epitaphe:

JOHANNES WALLIS, S. T. D.
Geometriæ Profeſſor Savilianus
Et
Cuſtos Archivorum Oxon.
Hic demum
Opera reliquis immortalia.
Ob. Oct. 28. A. D. 1703. *Ætat.* 87.
Filius & Hæres ejus
Johannes Wallis.
De Scunieſs in Com. Oxon.
Armiger.
P.

[*R*] *Il avoit eu..... outre quelques enfans morts en bas-âge, un fils & deux filles, qui lui ont ſurvecu.*] Le fils, nommé Jean, étoit né le 26 Décembre 1650; ſon Père le mit premièrement au Collége de la Trinité à Oxford, il entra enſuite dans l'Inner Temple à Londres, où il fut reçu Avocat le 1 Février 1681-2. Il épouſa Elizabeth, fille de Jean & de Marie Harris de Soundels ou Soundesſ, près de Nettlebed dans la Province d'Oxford; elle hérita dans la ſuite de ſon frère Taverner Harris, dont la mére deſcendoit de Richard Taverner, habile Juriſconſulte du temps de Henri VIII. & grand Sherif de la Comté d'Oxford. Mr. Wallis acquit par ce mariage une très-belle Terre, nommée Soundesſa. Sa femme mourut le 8 Août 1693, & lui laiſſa trois enfans, Jean, Marie, & Elizabeth.

Anne, fille aînée du Docteur, naquit le 4 Juin 1656, & épouſa le 23 Décembre 1675 Jean Blencow d'une ancienne famille de Marilon St. Laurent dans la Province de Northampton; il étoit alors Avocat, ou *Barriſter*; il fut enſuite Chevalier, & devint Baron de l'Echiquier, & depuis un des Juges du Banc du Roi. On a prétendu, que Mr. Blencow fut redevable de ſon avancement au Docteur, qui s'étoit exercé ſur ſon âge d'accepter un Evêché, dit à ſes Amis, qu'il avoit un Gendre Avocat, & que s'ils vouloient l'avancer, il leur auroit autant d'obligation, que s'ils l'avançoient lui-même †. La fille du Docteur eut du Chevalier Blencow ſept enfans, Jean, Marie, Anne, Thomas, Guillaume, Elizabeth, & Suſanne, qui vivoient tous en 1696.

† Lewis *Vie MS. du Docteur Wallis.*

Elizabeth, fille cadette du Docteur, naquit le 23 Septembre 1658, & épouſa le 21 Février 1681 Guillaume Benſon, fils de George & de Marie Benſon de Toweller dans la Province de Northampton, qui mourut le 5 Novembre 1691, & la laiſſa veuve, ſans enfans.

bailleroit qu'il voudſoit les mettre par écrit, non ſeulement en chiffre, mais d'une maniére plus developpée, fut qu'il les gardât lui-même, ſoit qu'il les remît cachetées à Mr. Oldenburg, comme à un Homme public, juſques à ce qu'il fût prêt à en mettre quelque choſe au jour. Je ſoupçonne du-moins, qu'il ne ſe laiſſe pas détourner, par la multitude d'occupations, du ſoin de perfectionner ce qu'il a commencé; c'eſt-là ſouvent l'ouvrage des choſes de cette nature. A l'égard de l'Ouvrage de Kirchberger, je ne ſai ſi Mr. Newton va ſervir pas beaucoup mieux (comme il le pourroit aiſément) de publier ce qu'il a ſeulement & en forme de Traité particulier de ſa façon, plûtôt que de le donner en forme de Notes ſur ces Auteurs.

Oxford, le 27 Mars 1672. Sur la proportion du Pied de Paris avec celui d'Angleterre, de Poterius.

Oxford, le 13 Mai & le 14 Juin 1672. *De Linea Tangentium.*

Oxford, le 8 Juin 1672. Sur les Déſignations équivalentes de toute ſorte d'Arcs, d'Angles, & de leurs Complémens, par les Sinus, Tangentes, & Sécantes, droites & inverſes.

Oxford, le 18 Juillet 1672. Sur les Tables du Mouvement de la Lune de Mr. Flamſtead, dans le Livre de Mr. Horrox.

Oxford, le 30 Juillet 1672. Du Livre de Mr. Horrox, & des fautes d'impreſſion qui s'y trouvent.

Oxford, le 14 Novembre 1672. Des Tables Lunaires de Mr. Flamſtead, & des Piéces de Mr. Horrox.

Oxford, le 29 Mars 1673. Des Equations Cubiques; des Régles de Cardan; & des Racines des Equations en général.

Oxford, le 8 Avril 1673. Des Méthodes de réduire les Equations doublement quarrées, aux quarrées.

Oxford, le 12 Avril 1673. Diverſes maniéres de réoudre les Equations quarrées & cubiques.

Oxford, le 6 Mai 1673. Sur les racines impoſſibles des Equations.

Oxford, le 27 Septembre 1673. Des Equations cubiques & biquarrées, & de leurs ſolutions comparées avec celles de Deſcartes.

Oxford, le 24 Août 1674. Sur le mouvement des Projectiles; de la méthode de Mr. Anderſon pour l'Artillerie; & de celle de Mr. Gregory dans ſa petite Piéce *De motu Projectorum.*

Oxford, le 1 Septembre 1676. De la méthode de réduire les Fractions à de moindres dénominations (*quam proxime æquales.*)

Oxford, le 11 Septembre 1676. Sur la méthode de Mr. Tſchirnhauſen de réſoudre les Equations cubiques & biquarrées; & de l'impoſſibilité de la Quadrature du Cercle.

Oxford, le 16 Septembre 1676. De la Lettre de Mr. Newton à Mr. Leibnitz, dont il ſouhaitte d'avoir copie.

Oxford, le 22 Février 1676-7. De la Solution du Problême de Kepler, par le Docteur Wren, qui eſt à la fuite de ſon Traité de *Cycloide.*

Oxford, Avril 1677. Paquet envoyé par le Docteur, contenant 1. Un Diſcours ſur la Période Julienne, & ſur les Cycles dont elle eſt compoſée. 2. Un petit Traité touchant les proportionnelles décroiſſantes, continuées à l'infini. 3. Traité des Combinaiſons. 4. Petit Diſcours touchant une Série d'Equations appropriée, à une Série de racines arithmétiquement proportionnelles; & ſur les racines impoſſibles. 5. Solution d'un Problême: Trouver une Ligne, qui ſoit coupée dans une proportion donnée, par quatre autres dans une poſition donnée. 6. Diſcours étendu ſur l'Algébre.

Oxford, le 8 Octobre 1677. Touchant les Remarques de Mr. Collins ſur Deſcartes, & la Relation des progrès des Mathématiques en Angleterre, qu'il a envoyée à Paris; de la franchiſe de Mr. Collins à communiquer des Piéces, qui n'ont point paru; ſur cet article le Docteur dit: „ Je ſoup-„ çonne qu'on fait un nauvais uſage de l'autre côté de la „ Mer, de ce que vous communiquez ſi librement; & ſur-„ tout que la nouvelle idée de Comiers, de deux propor-„ tionnelles &c. eſt tirée des papiers, où vous parlez de l'u-„ ſage que Mr. Newton fait de deux Angles mobiles. Il ne „ faut pas douter, qu'on ne publie dans peu comme des „ découvertes Françoiſes, bien des choſes dont vous avez „ fait part".

(*a*) David Lloyd's *Memoirs p.* 513. Ed. de 1668 in-fol. Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 67.

(*b*) Wood *ubi ſupra.*

(*c*) Walker's *Sufferings of the Clergy.* Part. II. p. 231.

WALTON (Brian) Evêque de Cheſter, & Editeur de la Polyglotte, nâquit en l'année 1600 à Cléveland dans le quartier Septentrional de la Province d'York. Il entra d'abord dans le Collége de la Madelaine à Cambridge, en qualité de Servant, ſous Mr. Jean Gooch; & le 4 Décembre 1616 il paſſa au Collége de St. Pierre ſous Mr. Blake; en 1623 il y prit le degré de Maître-ès-Arts, en qualité de Membre de cette Maiſon (*a*). Vers ce tems-là, ou avant, il tint une Ecole, & fut Vicaire dans la Province de Suffolk. Il alla enſuite à Londres, où il fut quelque tems ſous la direction du ſavant Mr. Richard Stock, Curé ou Recteur d'All-Hallows, Bread-ſtreet; après la mort duquel il devint Recteur de St. Martin Orgar à Londres, & de Sandon dans la Province d'Eſſex (*b*); il fut reçu à cette dernière Cure le 15 Janvier 1635, & le même jour à celle de St. Giles des Champs (*c*). En 1639 il fut reçu Docteur en Théologie, étant alors Prébendier de Twyford dans la Cathedrale de St. Paul, & Chapelain

pelain ordinaire du Roi: il se fit fort aimer de tous ses Paroissiens, & extrêmement estimer pour sa piété & son érudition (*d*). Dans la dispute qu'il y eut entre le Clergé & les Habitans de Londres sur les Dixmes à louage, il s'employa fort en faveur du Clergé, & il fit à cette occasion un Recueil si exact & si savant de Coutumes, de Prescriptions, de Loix, d'Ordres, de Proclamations, & de Traités, de plusieurs siécles (dont il a paru depuis un Abrégé) sur cette matière, que le Juge declara, *qu'il n'y avoit pas moyen de tenir contre les Ministres de Londres, si Mr. Walton plaidoit pour eux* (*e*). Au commencement de la Guerre Civile la Chambre des Communes le fit venir comme delinquant, on lui fit des affaires, on le priva de sa Cure de St. Martin Orgar, il fut pillé, & contraint de se sauver par la fuite; mais on ignore s'il se rendit directement à Oxford, où il demeura quelque tems, ou si ce fut à sa Cure de Sandon dans la Province d'Essex. Mais en quelque tems que ce soit, il est certain qu'il fut cruellement maltraité, & continuellement persécuté en ce lieu; une fois il fut obligé, pour éviter un Parti de Cavallerie qui le cherchoit, de se cacher dans un champ de genêt. La maniere dont on le priva de son Bénéfice est remarquable. Le Chevalier Henri Mildmay & Mr. Ashe, tous deux Membres du Parlement, dressérent premierement eux-mêmes des Chefs d'accusation contre lui, quoiqu'ils ne tinssent par aucun endroit à sa Paroisse, & ensuite ils les envoyérent à Sandon, pour être affermentés & signés. Le Docteur Walton, dépossédé ainsi de ses Bénéfices, se réfugia à Oxford (*f*); Mr. Lloyd assure (*g*), que sans cela il auroit couru risque d'être assassiné. Le 12 Août 1645 il fut incorporé dans l'Université d'Oxford en qualité de Docteur en Théologie (*h*), & ce fut dans cette Ville qu'il forma le magnifique Projet de la Polyglotte: étant retourné ensuite à Londres chez le Docteur Guillaume Fuller, son beau-pére, il mit la derniére main à cet Ouvrage, qui parut à Londres en 1657 en six Volumes in-folio [*A*]. Après

(*d*) Idem ibid & Wood ubi supra.

(*e*) Lloyd ubi supra.

(*f*) Wilkes ubi supra, p. 81. 84.

(*g*) Ubi supra.

(*h*) Wood ubi supra.

[*A*] *Il mit la dernière main à cet Ouvrage, qui parut à Londres en 1657, en six Volumes in folio.*] On voit à peu près où il en étoit en 1653, par la Lettre suivante qu'il écrivoit à l'Archevêque Usher (*i*).

(*i*) *Collection of Letters at the end of Dr. Bernard's Life of Archbishop Usher.* Lett. 376.

„ Avec la permission de Votre Grandeur.

„ Je comptois d'avoir l'honneur de voir Votre Grandeur „ avant son départ de la Ville, mais j'en ai été empêché „ parce que votre Grandeur en partie fût de Lincolns-Inn, „ ou j'arrivai une heure après que vous étiez parti. J'ai vu „ Mylord d'Ardah, & je lui ai laissé la Copie des LXX. „ qu'il doit suivre. Je comprends qu'il veut s'occuper, du„rant ces six mois, d'un Ouvrage de sa façon; j'espére qu'il „ ne négligera pourtant pas celui-ci, & qu'il en aura lui„ même quelque soin, parce que nous ne pouvons pas tout„à-fait faire fond sur Mr. Huish. Je serois bien aise de sa„voir, si l'Hérmier de Mr. Young est disposé à nous remet„tre ses Remarques, ou sous quelles conditions. Elles se„roient d'un grand usage, si l'on pouvoit les avoir. Si Vo„tre Grandeur vouloit faire écrire ou parler à Mr. Atwood „ sur ce sujet, & qu'on pût se servir de votre nom, je ver„rois ce qu'il y auroit à faire. Si votre Exemplaire Syria„que vient de France, Mr. Thorndike voudroit fort qu'il „ fut collationné avec le Manuscrit de Paris & avec vos au„tres Manuscrits; car le tout peut se faire avec la même „ peine. Si l'on ne peut encore avoir le vôtre, j'emprun„terai une partie de celui de Mr. Pocock, jusques à ce que „ l'autre soit arrivé. Mr. Whelock m'a envoyé un essai de „ ce qu'il a fait sur la Version Samaritaine, on y voit en „ quoi elle differe du Samaritain Hebreu, j'en ai envoyé une „ Copie à Votre Grandeur. Le Docteur Lightfoot, à ce que „ j'ai appris d'un ami, est disposé, si on le veut, à se char„ger de la même tache, ou d'une partie; & comme Mr. „ Whelock est valetudinaire, je serois bien aise d'avoir „ quelque aide. Il compte que la chose n'est pas difficile, „ le Samaritain étant une Dialecte du Chaldéen; & je serois „ charmé d'avoir quelque chose en ce genre, pour satisfaire „ aux désirs & à l'attente de plusieurs Savans, qui ont écrit „ sur ce sujet; & qu'il y eût aussi quelque chose de plus „ qu'il n'y a dans les Bibles de Paris, si Votre Grandeur „ le juge à propos. Mr. Whelock propose par rapport à „ tout l'Ouvrage une autre chose, qui ne me paroît guére „ praticable, ou qui demanderoit du moins beaucoup de „ temps; c'est de mettre ensemble toutes les Langues Homo„génes, & une seule Version Latine pour toutes; par exem„ple de mettre ensemble, l'Hébreu, le Chaldéen, & le Sa„maritain, & notre Version Latine pour le tout. De mê„me les LXX. de Rome, de Complute, de Thécle, & puis „ notre Version Latine &c. J'ai regardé cette idée comme „ une fantaisie, mais j'ai promis pourtant d'en informer Vo„tre Grandeur, & d'autres personnes, pour en savoir leur „ sentiment. J'espére que dans peu nous commencerons „ l'Ouvrage, mais je crains que les Fondeurs ne nous fassent „ attendre une semaine de plus que nous ne comptons. Dès„que la premiére feuille sera imprimée, je prendrai la li„berté d'en envoyer une à Votre Grandeur. Je finis en „ priant Dieu pour votre santé & pour votre prospérité, „ étant

„ De Votre Grandeur le très-humble Serviteur
„ Brian Walton.

„ Du Logis du Docteur Fuller,
„ dans le Cimetiére de St. Giles
„ Cripplegate, le 8 Juillet 1653.

„ Nous avons résolu d'avoir de meilleur papier que celui „ de 11 Schel. la rame, & d'en prendre de 15 Schell.

Pour la correction des Epreuves, & la collation, Walton eut le secours de divers Savans, entre autres de MM. Edmond Castell, Bachelier en Théologie, Alexandre Huisch du Collége de Wadham à Oxford, Samuel Clarke du Collége de Merton, Thomas Hyde, du Collége de la Reine, à Oxford, du Docteur Stokes, de MM. Abraham Whelock, Herbert Thorndike, Edouard Pocock, Tho. Greaves, Dudley, Lofus, &c. Plusieurs personnes de distinction contribuérent à l'impression de cet Ouvrage, & les contributions furent remises entre les mains du Chevalier Thomas Humble, Trésorier pour cet Ouvrage. Le Docteur Jean Owen attaqua les *Prolegomenes* & l'*Appendix* dans ses *Considerations sur les* Prolegomenes & l'Appendix de la Polyglotte, interes dans son Ouvrage intitulé, *l'Origine Divine, l'Autorité, l'Evidence intrinjeque, & l'Efficace des Ecritures*. Oxford 1659 in-8. Le Docteur Walton y répondit par une Pièce, imprimée à Londres en 1659 in-8. sous ce titre: *L'Autheur des Considerations examiné: ou Courte Revue de certaines* Considérations *sur la* Polyglotte, *les* Prolégoménes & l'Appendix. *Dans laquelle entre autres choses on défend la certitude, l'integrité, & la Divinité du Texte Original contre les conséquences des Athées, des Papistes & des Anti Scripturaires, &c. tirées des diverses Leçons & de la nouveauté des Points Hebreux, par l'Autheur des* Considérations. *On y défend aussi contre ses calomnies la* Polyglotte, *& les Versions qui s'y trouvent, avec les diverses Leçons, les* Prolégoménes & l'Appendix. *Et on y traite brievement les questions concernant la ponctuation du Texte Hébreu, les diverses Leçons, & l'ancien Caractere Hébraique. Par* Br. Walton, *Docteur en Théologie*. Dans le premier Chapitre l'Auteur observe (2), que si l'Eglise Anglicane a été assaillie d'un côté par les Catholiques-Romains superstitieux, & de l'autre par des Novateurs insolens; *quelques-uns de ses enfans ont, par rapport à l'Edition de la* Polyglotte, *le même fait que leur Mere. Que l'Editeur de cette Bible ayant travaillé à établir la pureté, l'integrité, & la souveraine Autorité des Originaux contre ceux de Rome d'une part, & à confondre certaines opinions Judaïques, adoptées sans réflexion par quelques Protestans de l'autre part, il a encouru l'indignation des uns & des autres; les uns se plaignant, qu'il donne trop, & les autres, trop peu au Texte Original; ce qui nous fournit une assez bonne preuve, qu'il s'est attaché à la vérité, dont ceux qui se jettent dans les extrémités s'écartent ordinairement.* „ Ce n'est pas, *continue-t-*„ *il* (3), une chose nouvelle, que les travaux entrepris pour „ l'utilité publique, soient recompensez de cette maniere; „ nous voyons dans tous les siecles, que ceux qui ont le „ plus travaillé à rendre aux saeres Oracles de Dieu leur lus„tre primitif & original, & à corriger les fautes que l'injure du temps, l'ignorance ou la négligence des Copistes y „ avoient glissées, pour les transmettre dans toute leur pu„reté à la Postérité, au-lieu de se voir au-dessus des attein„tes de l'envie & de la calomnie, comme ils devoient naturel„lement s'y attendre, y ont été exposés eux-mêmes, & ont vu „ leurs travaux calomniez, & leurs desseins finistrement in„terprétez par des gens du caractere de ceux dont parle St. „ Jaques, IV. 5. *En qui l'Esprit convoite à envie.* Origéne tra„vailla beaucoup à compiler ses *Tetrapla, Hexapla*, & *Octapla*, „ Ouvrage admirable & d'une si grande utilité, qu'on l'ap„pella *Opus Ecclesiæ* (l'Ouvrage de l'Eglise), que l'inex„cusable négligence de l'Eglise Grecque nous a fait perdre, „ & néanmoins il se vit critiqué & chicané, entre autres, „ par Jérôme, comme ayant corrompu la Version pure des „ LXX. par les additions, qu'il avoit tirées de *Theodotion*; „ tandis qu'Origéne, pour conserver les LXX. dans leur in„tégrité, avoit distingué toutes les additions par une Etoi„le, & qu'en retranchant les périodes ou les mots distinguez „ de cette façon, ce qui reste, étoit la Version des LXX. „ toute pure, comme Jérôme lui-même l'a reconnu, *Epist.* „ 31. *ad Augustin.* Jérôme a été payé en même monnoye par „ d'autres, qui ont rejetté sa *Version Latine* (la premiére qui „ se fait faite du Texte Hébreu en cette Langue) comme „ on le voit par Ruffin, St. Augustin, & d'autres savans „ Hommes de ce tems-là, qui regardérent son entreprise, „ très-louable en elle-même, comme injurieuse à la Version „ des LXX. *sur contemnellam Versionis vim &*, ce qui le mit „ dans la nécessité de faire souvent son Apologie; & c'est-là „ précisément l'accusation que quelques-uns font contre ce „ qu'on dit de l'utilité des anciennes Versions, comme si par„là on avoit dessein d'avilir l'autorité du Texte Hébreu. „ Pour nous rapprocher davantage de notre tems, la magni-

(2) § 1. p. 1. 2.

(3) § 2 p. 2.

Après le rétablissement du Roi Charles II. il eut l'honneur de le lui présenter, & ce Prince le fit son Chapelain, & peu de tems après le nomma à l'Evêché de Chester; il fut sacré Evêque le 2 Décembre 1660, & au mois de Septembre 1661, il alla prendre possession de son Siége, où il fut reçu avec un si grand concours de toute la Noblesse, du Clergé, & de la Milice, tant de la Ville que des environs, & avec de telles acclamations de milliers de personnes, qu'on n'avoit jamais rien vu de pareil. Mais étant retourné à Londres il y mourut le 29 Novembre 1661, & fut enterré le 5 Décembre dans la Cathédrale de

" que Bible publiée par ordre du Roi d'Espagne, appellée " par quelques-uns *Orbi miraculum*, fut approuvée du Pape " lui-même, à qui elle fut présentée, comme on le voit par " ses Brefs, qui sont à la tête; ce qui ne put néanmoins " mettre l'Editeur *Arias Montanus*, Catholique-Romain fa- " vant & modéré, à couvert de la jalousie & des calomnies " des esprits malins de quelques-uns de ses frères, contre " lesquels il fut obligé de publier des Apologies, s'étant " avec peine sauvé des mains de l'Inquisition, quoiqu'il n'eût " rien fait sans l'avis de l'Université de Louvain, & de " plusieurs Savans particuliers. Les peines extraordinaires " que se donna *Erasme* pour publier le Nouveau Testament " en Grec, en collationnant les anciens Manuscrits, & les " anciennes Versions, le rendirent l'objet des traits de quel- " ques Moines & Zélateurs ignorans, comme s'il avoit vou- " lu corriger la Parole de Dieu; c'est ce qu'on voit dans la " Préface au devant de ses *Annotations* de 1535, dont on a " emprunté les propres termes contre la Polyglotte, comme " nous le verrons ci-dessous. Il en a été de même de ce " magnifique Ouvrage imprimé à Paris, aux dépens de Mi- " chel Le Jay, en sept Langues, qui surpasse de beaucoup la " *Bible Regia*, parce qu'on y a ajoûté l'ancienne *Version Sy-* " *riaque* du *Vieux Testament*, la Version *Arabe* du *Vieux* & " du *Nouveau Testament*, & le *Pentateuque Samaritain*; quoi- " que cet Ouvrage ne soit pas exempt de défauts, que les " gens habiles & modérez devoient plutôt excuser, que de " les relever avec aigreur, on peut dire que c'est un Ou- " vrage digne d'estime & de louange, ce qui n'a pas empê- " ché qu'il n'ait eu les Calomniateurs, qui jaloux que d'au- " tres eussent la gloire de ce qu'ils étoient incapables de faire eux-mêmes, ont tâché de le décrier autant qu'il leur a " été possible; témoin la manière amére & virulente dont " en parle Simeon de Muis, Professeur Royal en Hé- " breu à Paris, dans la Lettre qu'il a publiée contre cette " Bible. Pour nous rapprocher encore plus de nous-mê- " mes, la dernière *Version Angloise*, faite par ordre du Roi " Jaques, par divers Savans Hommes, & qui peut avec justi- " ce le disputer à toutes celles qu'il y a dans les mêmes Lan- " gues de l'Europe, a été néanmoins critiquée & relevée " par diverses personnes parmi nous, & entre autres par un " homme qu'on n'avoit pas employé à cet Ouvrage, non " qu'il n'entendît pas assez l'Hébreu, mais parce qu'il man- " quoit de jugement, & qui en fut si piqué, qu'il voulut " s'engager à indiquer plusieurs milliers d'endroits où l'on " avoit mal traduit, tandis qu'il auroit eu de la peine à four- " nir la moitié par rapport à un seul". Le Docteur Walton remarque ensuite (4) que les Objections du Docteur Owen se réduisent à deux principales. 1. Que l'on prétend que les Points Hébreux ont été inventés & fixés par les *Masforettes*, environ cinq-cens ans après la naissance de Jésus-Christ. Mais notez, qu'il ne s'agit que de la *forme moderne* d'aujourd'hui, & non des *Voyelles* & des *Accens* mêmes, qu'on convient être du même tems que les autres Lettres, & que l'on ne prétend point que le Texte ait jamais été arbitraire, mais qu'elle a été constamment la même avant & depuis l'invention des Points. 2. Que l'on soutient qu'il y a des *Leçons diverses* dans le Vieux & le Nouveau Testament, tant dans le Texte Hébreu que dans le Grec, que l'on a découvre par la collation des anciennes Copies, & en quelques occasions par celle des *anciennes Versions*, & que par-là on peut quelquefois rétablir la véritable Leçon. Remarquez qu'il s'agit de variétés, en de choses peu importantes, qui doivent leur origine à des mépriſes de Copistes. *Mon Adversaire*, ajoûte le Docteur Walton (5), *a bonte de dire, quele sont les Protestans qui font dans les mêmes principes que les Prolégoménes, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il y a trouvé des exprès, parce que leurs noms seuls auroient ruiné son projet, & fait voir que son accusation eſt une calomnie toute pure. Pour ce qui eſt de la nouveauté des Points, ce ne ſont que* Luther, Zwingle, Brentius, Pelican, Oecolampade, Calvin, Beze, Musculus, Paul Fagius, Mercer, Cameron, Chamier, Pifcator, Scaliger, Casaubon, de Dieu, Grotius, Capel, Erpenius, Sixtinus Amama, Saumaise, Schickard, Martinius; *de même que* Rivet, Spanheim, Pelus Hommes, *comme on le voit par leurs Lettres à Capel, dans ſa* Defenſio Critica &c. *& parmi nous l'Archevêque* Usher, *l'Evêque* Prideaux, Mrs. Selden, Mead, Eyres, *& pluſieurs autres; pour ne rien dire de ceux qui vivent encore, qui ſont les plus illuſtres Theologiens, les plus zélés défenſeurs de la Cauſe Proteſtante, & de la pureté comme de l'autorité du Texte Original, les plus habiles Critiques, & les plus verſés dans l'Hébreu & dans l'Erudition Orientale, que notre Siécle ait produits. A l'égard des diverſes Leçons, les Manuſcrits Savans non ſeulement, mais en général tous ceux qui veulent en croire leurs yeux* (à la réſerve de deux ou trois) *conviennent de la même choſe, que l'Auteur des* Prolégoménes, *ſans prétendre préjudicier en aucune façon à la certitude & à l'autorité divine de l'Ecriture, comme on le montrera au long dans les* Prolégoménes, *& comme on le prouve encore ci-deſſous. Il y a plus, notre Adverſaire l'avoue ſouvent lui-même, & dit qu'il paroît clairement, quand on y jette les yeux, qu'il y a des leçons diverſes dans le* Vieux & dans le Nouveau Teſtament; & c'eſt un fait reconnu, qu'il y a des fautes de Copiſtes, qui ſe ſont trompés, & qu'il eſt impoſſible que cela ne ſoit pas arrivé &c. p. 265. 271. 278. 296. *Par où il ſe rend évidemment coupable de ce qu'il impute aux autres, & des conſéquences qu'il tire en faveur des Papiſtes, des Athées, des Anti-Scripturaires, &c. renverſant ce pourquoi il ſait mine de plaider, la certitude & l'autorité ſouveraine des Ecritures.* Dans le Chapitre diſcutée l'Auteur traite la queſtion de la Ponctuation Hébraïque, & il fait voir que les Hébreux ont toujours eu des Voyelles, וְ, & que les Grammairiens modernes les ont exclues ſans raiſon; que les Maſoorêthes n'ont pas pondué le Texte à leur gré, mais conformément à la leçon ordinaire & communément reçue; que tout ce qu'on avance ſur cette queſtion, dans la *Polyglotte*, ſe réduit à ceci. „ Premiérement que les „ *Points modernes* ne viennent ni d'Adam, ni de Moyſe, ni „ des Prophétes qui ont vécu avant la Captivité; ni, en ſe- „ cond lieu, qu'ils ont été inventez, depuis la Captivité par Eſ- „ dras, ou par quelqu'autre avant la compoſition du *Tal-* „ *mud*. Mais, en troiſiéme lieu, que ce n'eſt que cinq-cens ans „ après la naiſſance de Jéſus-Chriſt, qu'ils ont été inventés „ par quelques Savans parmi les Juifs, pour la commodité „ de ceux qui ignoroient l'Hébreu, à qui ils vouloient ap- „ prendre par-là à lire le Texte Hébreu auſſi aiſément & auſſi „ exactement, qu'ils le liſoient eux-mêmes, ayant été au „ peuple & mis à côté la Verſion des LXX. Ils ſe propoſe- „ rent, par l'invention des Points, d'avoir par-tout dans „ leurs Synagogues des gens, qui ſans être lettrez, fuſſent „ en état à l'aide des Points de lire publiquement la Bible, „ ce qui ne pouvoit ſe faire, avant cela que par un petit „ nombre de Savans. En quatriéme lieu, à l'égard des au- „ tres circonſtances, je n'en parle que d'bien à vraiſemblan- „ ce, ſans y trop appuyer, comme, qui ils étoient, combien, „ s'il y en a eu un ou pluſieurs, en quel endroit ils demeu- „ roient, ſi ce fut à Tibériade ou ailleurs qu'ils s'aſſem- „ blérent pour y travailler, en quel tems préciſément, ſi ce „ fut dans le ſixiéme, le ſeptiéme, ou le huitiéme ſiécle; „ le défaut de Monumens Hiſtoriques certains parmi les Juifs „ pour ces tems-là, leurs diſperſions ayant répandu beau- „ coup d'obſcurité ſur tout ce qui y a rapport, ne permettent guére de dire rien de fort certain ſur tout cela, quoiqu'il „ y ait le plus d'apparence que ce fut environ cinq-cens ans „ après Jéſus-Chriſt, que les *Maſoorêthes de Tibériade* travail- „ lérent à cet Ouvrage. Après ces préliminaires de l'état de la Queſtion, & ſur la certitude des Ecritures ſans „ Points, il faut encore ajoûter quelque choſe ſur ce qui a „ donné d'abord occaſion à cette diſpute, & l'on fait voir, *Prolegom.* III. *Sect.* 38 que: Quelque ce ſoit en ſoi une Queſtion de *Grammaire* ou de *Logique*, elle tire ſon origine d'une Queſtion *Théologique*. Lorſqu'au commencement de la Réformation il s'éleva diverſes diſputes touchant l'*Ecriture* & l'*Egliſe*, ceux de Rome conſidérant que la ponctuation du Texte Hébreu étoit une invention des Maſorêthes, ils en inférérent que le Texte ſans les *Points* étoit ſuſceptible de divers ſens, & que perſonne n'étoit obligé de s'en tenir à la leçon des *Rabbins*; d'où ils tonclurent que l'*Ecriture* eſt *ambigue* & *équivoque* ſans l'interprétation & le témoignage de l'*Egliſe*, enſorte qu'il faut recourir à l'autorité de l'*Egliſe*, & s'en rapporter uniquement à elle pour le vrai ſens de l'Ecriture. D'autre côté quelques Proteſtans, craignant qu'on ne donnât quelque avantage à l'Egliſe Romaine par cette conceſſion, & ne faiſant pas réflexion qu'on pouvoit très-bien défendre la *certitude* de l'*Ecriture*, quoiqu'on établît que les *Points* ont été ajoûtez au Texte, au-lieu de nier la conſéquence, comme ils le pouvoient, aimérent mieux ſoutenir que les *Points* étoient d'*Origine divine*; par-là ils s'engagérent dans un furieux labyrinthe, en ſe chargeant de défendre ce qu'il étoit aiſé de prouver la fauſſeté, par où ils faiſoient tort à la Cauſe qu'ils ſembloient ſoutenir. Ce fut par cette raiſon que d'autres plus ſavans & plus judicieux, ſachant bien que l'origine divine des Points étoit inſoutenable, & que la vérité n'a pas beſoin de l'appui du menſonge, entreprirent point de défendre cette théſe, mais convinrent qu'il étoit vrai que les Points avoient été inventez par les Rabbins, mais ils niérent la conſéquence qu'on tiroit de-là, & ſoutinrent que la leçon & le ſens du Texte pouvoit avoir une parfaite *certitude* ſans la ponctuation, & qu'ainſi l'Ecriture ne dépendoit point du tout de l'autorité de l'Egliſe. C'étoit-là le ſentiment des principaux Théologiens Proteſtans & des plus habiles dans les Langues, qu'il y eut alors, & qu'il y a eu depuis dans le Chriſtianiſme, tels ſont ceux que j'ai déjà nommez, *Luther*, *Zwingle*, *Calvin*, *Beze*, *Muſculus*, *Brentius*, *Pelican*, *Oecolampade*, *Mercer*, *Piſcator*, *P. Fagius*, *Druſius*, *Schindler*, *Martinius*, *Scaliger*, *De Dieu*, *Caſaubon*, *Erpenius*, *Sixtinus Amama*, *Jaques* & *Louis Capel*, *Grotius* &c. & parmi nous *Uſher*, l'Evêque *Prideaux*, MM. *Mead*, *Selden*, & un nombre infini d'autres que je ne nomme point. Ces grands Hommes ont cru, qu'ils ne faiſoient aucun tort à leur cauſe, en accordant cette propoſition, parce qu'ils pourroient toujours maintenir, que l'*Ecriture* eſt ſuffiſante par elle-même, & qu'elle eſt une Régle ſure de Foi & de Mœurs, ſans avoir beſoin de l'appui d'aucune autorité humaine".

(4) § 7. p. 11.

(5) P. 12.

de St. Paul (*k*), où on a érigé un monument à sa mémoire [*B*]. Il avoit publié à Londres en 1655 in-8. *Introductio ad Lectionem Linguarum Orientalium.*

(*k*) Idem ibid.

[*B*] *Où on a érigé un Monument à sa mémoire.*] Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

Manet hic novissimum Resurrectionis Angli tubam
BRIANUS WALTON.
Cestrensis Episcopus.
Epitaphium aliud ne quæras, Viator,
Cui luculentum est vel ipsum nomen Epitaphium.
Quod si explicatior velit,
Famam consule, non tumulum.
Inscrim
Hic ille est (si nescire fas sit)
Eximius Doctor.
Qui sub superâ Tyrannide labenti Ecclesiæ
Suppetias cum primis tulit,
Cero a rebelli profanâque plebe conculcato
Imperatorum abstinuit.
Religioni apud nos Reformatos professæ
Gloriam attulit.
Dum
(Frementè licet Gehennâ)
Biblia Polyglotta summo præ cæteris studio excoluit,
Et excudi procuravit.
Inde
Utriusque Testamentum provertit Monumentum
Et maximis impensis posuit.
Quare
Longo titulorum formulæ superbire non indiget,
Qui nomen jam scriptorum habet
In Libro Vitæ.
Ætatis LXII.
Deccssit viginti S. Andreæ, Nov. 29 { *Consecrationis* I.
Salutis CIↃIↃCLXI.

WARD (Seth) Evêque de Salisbury dans le XVII. Siécle, fils de Mr. Jean Ward Procureur [*A*], nâquit à Buntingford, dans la Comté de Hertford (*a*), & y fut baptisé le 15 Avril 1617, selon Wood (*b*), mais le Docteur Pope (*c*) le fait naître en 1618. Il apprit les élémens de la Langue Latine dans l'Ecole du lieu de la naissance, d'où il fut envoyé au Collége de Sidney à Cambridge, où il entra en 1632: il s'y appliqua fort à ses études & furtout aux Mathématiques, se fit recevoir Bachelier & Maître-ès-Arts, & fut aggrégé à son Collége. En 1640 il fut nommé *Prævaricator* de l'Université; & lorsque son Patron le Docteur Samuel Ward, Principal du Collége, fut mis en prison en 1643 par les Parlementaires, il demeura avec lui pendant sa prison, & l'assista ensuite fur fon lit de mort. Ayant refusé de recevoir la Ligue, il fut chassé du Collége, & peu après il travailla de concert avec MM. Pierre Gunning, Isaac Barrow, depuis Evêque de St. Asaph, Jean Barwick &c. à ce Traité célébre contre la Ligue, qui fut imprimé depuis (*d*). Obligé de quitter Cambridge, il demeura quelque tems chez les parens du Docteur Samuel Ward à Londres & aux environs; & avec le fameux Mathématicien Mr. Guillaume Oughtred, à Aldbury dans la Province de Surrey, fous lequel il continua ses études de Mathématiques. On l'invita en divers autres endroits, mais il préféra la maison de Mr. Rodolphe Freeman, à Afpenden dans la Comté de Hertford, & se chargea de l'instruction des fils de ce Gentilhomme, chez qui il demeura la plupart du tems, jusqu'en 1649; & alors il passa quelque tems chez le Lord Wenman de Tame-Park dans la Province d'Oxford. Environ ce tems-là Mr. Jean Greaves, Professeur en Astronomie de la fondation de Savile à Oxford, travailla à lui faire avoir cette chaire, qu'on lui avoit ôtée à lui-même, il y réussit (*e*), & Mr. Ward remplit ses fonctions de Professeur avec beaucoup d'honneur [*B*]; il se fit recevoir dans le même tems dans le Collége de Wadham, à cause du Docteur Wilkins, qui en étoit le Chef (*f*), & le 23 Octobre de la même année il fut incorporé en qualité de Maître-ès-Arts à l'Université d'Oxford (*g*); peu de tems après il prit le Serment de la Ligue (*h*). Vers l'année 1649 ou 1650, le Docteur Brownrig, Evêque d'Exeter, dont il étoit Chapelain, le nomma Chantre de l'Eglise d'Exeter [*C*]. Le 29 Mai 1654, il se fit recevoir Docteur en Théologie (*i*). En 1657 il fut élu Principal du Collége de Jésus à Oxford, par les soins du Docteur Mansell, qui avoit été depouillé de cet emploi, il y avoit quelques années; mais Cromwell y fourra un certain François Howel, avec promesse de donner dix-huit Livres Sterl. par an au Docteur Ward, qui ne lui ont jamais été payées (*k*). Il fut élu en 1659 Président du Collége de la Trinité dans la même Université, mais à la Restauration il fut obligé de résigner cette place au Docteur Hannibal Potter; & le Roi le nomma à la Cure de St. Laurent Jewry, à la place du Docteur Reynolds, promu à l'Evêché de Norwich; la même année 1660, il prit possession de sa dignité de Chantre d'Exeter (*l*). En 1661 il devint Membre de la Société Royale, & Doyen d'Exeter, dont il fut nommé Evêque l'année suivante [*D*]; ayant été sacré le 20 Juillet (*m*), le 12 Septembre 1667 il fut transferé à l'Evêché de Salisbury [*E*]. Le 25 Novembre 1671 il fut fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretière, &

(*a*) *Life of Seth Lord Bishop of Salisbury, by Dr. Walter Pope.* E. R. S. C. 2. p. 4. London 1697.
(*b*) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 626.
(*c*) *Ubi supra* p. 6.
(*d*) Pope p. 4-16. Et Wood ubi *supra.* Col. 626. 627.
(*e*) Pope p. 16-22.
(*f*) Idem p. 27. Et Wood ubi *supra.* Col. 627.
(*g*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 72.
(*h*) Wood *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*i*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 106.
(*k*) Pope p. 45-46.
(*l*) Idem p 46-52.
(*m*) Idem p. 52. Et Wood *Ath. Oxon.* Col. 627.

[*A*] *Fils de Mr. Jean Ward Procureur.*] Le Père de Mr. Jean Ward demeuroit proche d'Ipfwich, dans la Province de Suffolk, & eut le malheur de perdre un patrimoine considérable; ce qui engagea Jean Ward son fils à aller s'établir à Buntingford dans la Comté de Hertford, où il exerça la profession de Procureur avec beaucoup de réputation, quoiqu'il ne fût pas riche. Sa femme, qui se nommoit Dalton, lui donna trois garçons, Jean, Seth, & Clément, & trois filles. Jean mourut fans avoir été marié, mais Clément laissa trois fils, & plusieurs filles (*1*).

(*1*) *Life of Seth Bishop of Salisbury, by Dr. Walter* Pope p. 4. 5.

[*B*] *Mr. Ward remplit ses fonctions de Professeur avec beaucoup d'honneur.*] „ La première chose que fit Mr. Ward, *dit le Docteur Pope* (2), après qu'il fut établi à Oxford, ce fut „ de remettre les Leçons d'Astronomie en réputation, ayant „ été discontinuées pendant un tems considérable. Il étoit „ donc régulier à donner leçon, & dès qu'on le fut, il ne „ manqua pas d'avoir toujours un bon nombre d'Auditeurs. „ Je lui ai oui dire, & il n'étoit pas homme à mentir, que „ durant tout le tems qu'il avoit rempli la Chaire d'Astrono„ mie, il n'avoit jamais manqué une seule Leçon. Outre cela „ il enseignoit les Mathématiques *gratis* à tous ceux de l'Uni„ versité & aux Etrangers qui en avoient envie. Je me „ souviens qu'il m'a conté, qu'un Gentilhomme Allemand „ l'ayant prié de lui en donner des leçons, il arriva que „ Mr. Ward, étant au milieu d'une démonstration difficile, „ qui demandoit toute la contention d'esprit imaginable, „ pour la bien comprendre, parce que si l'on néglige la „ moindre chose tout le reste devient inintelligible, ce Gen„ tilhomme l'interrompant lui dit, *Mr. vous avez-là une belle Clef*, si Clef étant par hazard fur la table. *Cela est vrai*, repliqua froidement le Professeur, & en même tems finit sa Leçon, & ne voulut plus en donner à un pareil „ Disciple ".

(2) Ibid. p. 23.

[*C*] *Vers l'année 1649 ou 1650 le Docteur Brownrig, Evêque d'Exeter, dont il étoit Chapelain, le nomma Chantre de l'Eglise d'Exeter.*] L'Evêque mentoit en ce tems-là une vie retirée à Sunning dans la Province de Berk, où Mr. Ward alloit fouvent le voir. Le Prélat l'envoya chercher un jour, & lui conféra la dignité de Chantre de l'Eglise d'Exeter, alors vacante, & lui dit, en même tems, qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fût rétabli; *& vous pourrez vivre affez*, continua-t-il, *pour voir cet heureux évenement, mais je ne crois pas en faire autant; & alors ce que je vous donne, quoi à présent n'est rien, vous pourra être avantageux.* La chose arriva comme l'Evêque l'avoit prédit, il mourut peu de tems que le rétablissement du Roi étoit en train, & Mr. Ward entra en possession de son Bénéfice, qui lui valut quelques mille Livres Sterling (3).

(3) Ibid. p. 29. 30.

[*D*] *Dont il fut nommé Evêque l'année fuivante.*] Le Docteur Pope dit (4) *qu'il fut élevé sur ce siége, à son insu, à la recommandation du Duc d'Allemarle, du Chevalier Thomas Pollard alors Controlleur, & de quelques autres amis de l'Ouest, à qui il avoit fait plaisir, pendant sa résidence à Exeter.* Et Mr. Wood dit (5) qu'il fut avancé *par les efforts d'un Parti confidérable de Gentilshommes de la Province de Devon, qui étoient Membres de la Chambre des Communes.*

(4) Ibid. p. 34.
(5) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 627.

[*E*] *Il fut transferé à l'Evêché de Salisbury.*] Son premier soin fut de réparer & d'embellir la Cathédrale & le Palais Epifcopal, & enfuite de reprimer les Non-Conformistes & de fupprimer leurs Conventicules dans fon Diocèfe. „ Cela „ irrita tellement ce Parti, *dit le Docteur Pope* (6), qu'en „ l'année 1669 ils forgérent une Requête contre lui, avec „ les noms de quelques-uns des principaux Drapiers, fe „ plaignant qu'on les molestoit, & qu'on ruinoit leur com„ merce; que quelques-uns d'entre eux avoit mille, & d'autres „ huit-cens Ouvriers; que cette perfécution privoit de leur „ fubsiftance huit-mille perfonnes, tant hommes que fem„ mes & enfans. Mais on prouva devant le Conseil que cette Requête n'étoit qu'un infâme libelle, & qu'il n'y avoit „ au-

(6) *Ubi supra.* p. 67.

Digitized by Google

& obtint que cette dignité ſeroit attachée au Siége de Salisbury, après avoir été remplie par des Laïques, pendant environ 132 ans (*n*). Quelques années avant ſa mort il commença à perdre la memoire, & tomba preſque en enfance; il mourut à Knightbridge proche de Londres, le Dimanche 6 Janvier 1688-9, & fut enterré dans la Cathédrale de Salisbury, où Mr. Seth Ward, ſon neveu, lui a érigé un monument (*o*). Il a publié divers Ouvrages [*F*]. Mr. Oughtred dans la Préface de ſa *Clavis Mathematica* l'appelle. „ Un homme ſage, pieux, & ſavant, très-verſé non ſeulement dans les Mathémati„ ques, mais dans toutes les parties des Belles-Lettres". Mr. Burnet (*p*) le nomme, *un des plus grands Hommes à divers égards de ſon ſiécle*. Mais Wood en parle tout autrement dans ſon *Apologie de l'Hiſtorien d'Oxford & de ſes Ouvrages contre les Critiques de l'Evêque de Salisbury dans ſa Lettre à l'Evêque de Coventry & Lichfield* &c. il dit (*q*), que ſi Mr. Burnet avoit connu le Docteur Ward avant la Reſtauration, il en auroit eu d'autres idées. „ Mais je préſume, *dit-il*, qu'il ne l'a connu que depuis ſa promotion à „ l'Epiſcopat, & alors & juſqu'à ſa mort il a paſſé pour un grand Homme & pour Homme de bien. Le „ fait eſt, que c'étoit un homme qui avoit des talens, & qui fut zélé Royaliſte pendant un tems; mais „ quand il vit que le Roi Charles I. avoit été décapité, & qu'il n'étoit guéres poſſible que la Monarchie „ fût jamais rétablie, il changea de principes, ſe ſoumit à ceux qui étoient en poſſeſſion de l'Autorité, „ & occupa ſucceſſivement les places de deux Royaliſtes, qui avoient été dépouillez. Et quoique ſes „ Amis ayent débité, qu'il n'avoit jamais pris le Serment de la Ligue, le contraire paroît par le Régître „ des Commiſſaires pour la Réformation de l'Univerſité d'Oxford, à ce que j'ai appris il y a pluſieurs „ années du Clerc même des Commiſſaires. Quelle fut ſa conduite pendant qu'il demeura à Oxford, „ c'eſt ce que vous auroient pu dire, le pauvre petit nombre de Royaliſtes, qui y reſtoient encore, qui „ diſoient communément, *que ſi le Docteur Ward n'eût pas renoncé à ſes principes de fidélité, il ne ſeroit „ pas tombé dans bien des déréglemens* &c. ce qui lui fit perdre auſſi l'eſtime des Saints de l'Univerſité en „ ce tems-là".

(*n*) Pope p. 77. 78.

(*o*) Idem p. 177-184.

(*p*) Letter to the Lord Bishop of Coventry and Lichfield concerning a book lately published, called *A Specimen of some Errors and Deceits in the History of the Reformation of England*, by Anthony Harmer. p. in London 1691 in-4.

(*q*) P. 36 37. Lond. 1692.

„ aucun de ceux, qu'on y nommoit pour avoir été perſécutez & ruinez, qui eût ſeulement été cité devant la Cour Eccléſiaſtique; on ne voit auſſi que pluſieurs de ceux, dont „ les noms ſe trouvoient au bas de la Requête, n'en ſavoient „ abſolument rien; deſorte qu'au lieu de faire tort à l'Evê„ que dans l'eſprit du Roi, cela ne ſervit qu'à l'en faire „ eſtimer davantage. Diſons-le une fois pour toutes, ce „ n'étoit point un homme violent, ni qui eût l'eſprit perſé„ cuteur, comme les Auteurs de la Requête le dépeignoient: „ s'il agiſſoit quelquefois plus vivement contre les Non-Con„ formiſtes, c'étoit par ordre exprès de la Cour, qu'il rece„ voit tantôt par Lettres, tantôt par les Juges des Aſſiſes, „ que le Conſeil changeoit fréquemment quelquefois en fa„ veur des Conformiſtes, d'autrefois à leur deſavantage; „ comme ceux qui ont vécu dans ce tems-là, & qui ont eu „ quelque connoiſſance des affaires publiques ne l'ignorent „ point. Il eſt vrai qu'il ſe déclara pour l'Acte contre les „ Conventicules, & qu'il travailla fort à le faire paſſer, non „ ſans ordre de l'Autorité ſuprême, tant Civile qu'Eccléſiaſtique, & nullement par haine pour les Non Confor„ miſtes mêmes, comme ils le prétendoient injuſtement, „ mais par zéle pour la tranquillité & pour la ſûreté du Gou„ vernement; car il croyoit que ſi on n'en prévenoit l'ac„ croiſſement de bonne-heure, il faudroit ou avoir toujours „ une Armée ſur pied pour maintenir la tranquillité, ou accor„ der une Tolérance univerſelle, qui ſerviroit à introduire „ le Papiſme, que tout ſembloit alors favoriſer".

[*F*] *Il a publié divers Ouvrages*] I. *Eſſai Philoſophique ſur l'Exiſtence & les Attributs de Dieu, l'Immortalité de l'Ame, la vérité & l'Autorité de l'Ecriture*. Oxford 1652 in-8. II. *De Cometis, ubi de Cometarum naturâ diſſeritur, nova Cometarum Theoria, & noviſſima Cometa Hiſtoria proponitur, Prælectio Oxonii habita*. Oxford 1653 in-4. III. *Inquiſitio in Ignatios Ballialii Aſtronomiæ Philolaicæ fundamenta*. A la ſuite de l'Ouvrage précédent. IV. *Ideo Trigonometriæ demonſtratæ, in uſum Juventutis Oxon*. Oxford 1654 in 4. V. *Vindiciæ Academiarum, ou Courtes Remarques ſur le Livre de Jean Webſter, intitulé* Examen des Univerſités. Oxford 1654 in-4. On voit à la tête une Lettre à l'Auteur par un Anonyme, qui ſigne ſeulement N. S. qui ſont les dernières Lettres du nom du Docteur Jean Wilkins, à qui on l'attribue. VI. *Appendix touchant ce que Mr. Hobbes & Guillaume Dell ont publié ſur la même ſujet*. A la ſuite des *Vindiciæ*. VII. *In Thomæ Hobbii Philoſophiam Exercitatio Epiſtolica. Ad ampliſſ. eruditiſſimumque Virum D. Johannem Wilkinſium* S. T. D. *Collegii Wadhamenſis Guardianum. Cui ſubjungitur Appendicula ad calumnias ab eodem Hobbio (in ſex documentis nuperrime editis) in Anſbonem congeſtas, Reſponſio*. Oxford 1656 in-8. VIII. *Aſtronomia Geometrica, ubi methodus proponitur, qua primariorum Planetarum Aſtronomia, ſive Elliptica, ſive Circularis, poſſit Geometrice abſolvi*. Londres 1656 in-8. IX. Sermons ſur divers ſujets. 1. *Contre la Réſiſtance aux Puiſſances légitimes*, prononcé le 5 Nov. 1661, ſur Rom. XIII. 2. 2. *Contre les Anti-Scripturaires*, prononcé le 20 Févr. 1669 ſur 2 *Timoth*. III. 16. 3. *Sur le Crime, le Danger, & les Remédes de l'Incrédulité*, prononcé le 16 Février 1667 ſur *Heb*. III. 12. Londres 1670 in-8. 4. *Sermon prononcé devant la Chambre des Pairs à Weſtminſter*, le 10 Octobre 1666, ſur *Eccléſ*. II. 9. 5. *Sermon ſur le cavaliers & les conſéquences affreuſes de l'Impénitence, malheureuſement trop ordinaire*, prononcé le 1 Avril 1666, peu de tems après la Peſte, ſur *Apoc*. IX. 20. 6. *Sermon contre l'Ingratitude*, ſur *Deuter*. XXXII. 6. 7. *Apologie des Myſteres de l'Evangile*, prononcé le 16 Février 1672, ſur *Rom*. I. 16. Quelques-uns de ces Sermons avoient été imprimés ſéparément en divers tems, & on les recueillit en un Volume in-8, à Londres en 1674. 8. *Le Triomphe du Chrétien ſur la mort*, prononcé aux funerailles de George Duc d'Albemarle, dans l'Egliſe Collégiale de Weſtminſter, le 30 Avril 1670, ſur 1. *Cor*. XV. 57. Londres 1670 in-4. 9. *Le Cas de Jonas*: prononcé devant la Chambre des Pairs, le 30 Janvier 1673. Sur II. *Reis*. VI. 19. ult. Londres 1674 in-4. Il a auſſi recueilli & revu les *Determinationes Theologicæ, Tractatus de Juſtificatione, & Prælectiones de Peccato Originali*, du Docteur Samuel Ward, qu'il fit imprimer à Londres.

☞ WERENFELS (Samuel) célébre Théologien du XVII. & du XVIII. Siécle, nâquit à Bâle le premier Mars 1657 de Pierre Werenfels, Paſteur & Profeſſeur à Bâle, & de Marguerite Grynæus (*a*). Après avoir fait ſes premiéres études, il commença ſon Cours Académique en 1670, & il fit de ſi rapides progrès qu'en 1673 il fut reçu Maître-ès-Arts: étant paſſé enſuite en Théologie, il eut pour Maîtres, outre ſon Pére, Meſſieurs Jean Rodolphe Weſtſtein, Jean Zuinger, & Luc Gernler, & en 1677 il fut reçu Miniſtre, après avoir ſoutenu une Diſpute publique, *De Jeſu Chriſto, Unigenito Dei Filio*. Il viſita enſuite les Univerſités de Zurich, de Berne, de Lauſanne & de Genéve, où il forma des liaiſons avec les Savans, qui y fleuriſſoient. Etant revenu à Bale, le dérangement de ſa ſanté, & la délicateſſe naturelle de ſon tempérament, lui firent redouter les travaux du Miniſtére, & il jugea que les fonctions Académiques lui conviendroient mieux; deſorte qu'il tourna ſes vues & ſes études de ce côté-là (*b*). Il eut en ce tems-là des liaiſons particuliéres avec Meſſieurs Nicolas Gutler, & Jaques Bernoulli, qui étoient à peu près de ſon âge; dans les Conférences qu'ils avoient journellement enſemble, ils s'exerçoient ſur des matiéres de Théologie & de Philoſophie: *exercices*, dit l'Auteur du Mémoire que nous ſuivons, *dont les jeunes-gens ne connoiſſent pas aſſez l'utilité, & qui valent ſouvent mieux que toutes les Leçons publiques*. Il a raiſon; par cette voye du-moins ſe rend-on les matiéres familiéres & propres. En 1684 l'Académie de Bâle décerna à Mr. Werenfels la Profeſſion Vicaire de Logique, avec l'aſſurance de la premiére place vacante: & au bout d'un an & demi il obtint la Chaire de Langue Grecque, vacante par la promotion de Mr. Jean Rodolphe Weſtſtein à celle de Théologie. Mr. Werenfels, avant que de ſe conſacrer entiérement aux fonctions du Profeſſorat, ſouhaitta de faire un Voyage Littéraire, & il en obtint la permiſſion du Sénat Académique. Il partit de Bâle en 1686 avec MM. Gilbert Burnet, depuis Evêque de Salisbury, & Frédéric Battier. L'Auteur, qui nous fournit quelques particularités de la vie de notre Savant, n'a pas jugé à propos de nous en apprendre aucune de ſes voyages; il s'eſt contenté de dire (*c*), *qu'il les fit avec honneur, laiſſant par-tout l'idée la plus avantageuſe de ſon caractére & de ſes talens, & gagnant des cœurs, qui ne lui ont jamais été ôtés*. Tout ce que nous en ſavons de plus, c'eſt que Mr. Werenfels alla à Heidelberg, qu'il vit enſuite la Hollande, & paſſa à Cleves, où il vit Mr. Burnet pour la derniére fois à la Cour de l'Electeur (*d*). De retour dans ſa Patrie en 1687, il ob-

(*a*) *Mém. ſur la Vie & les Ouvr. de Mr. Werenfels, dans la N. Bibl. Germ. T. I. Part. 2. p. 245.*

(*b*) Ibid. p. 248.

(*c*) Ibid. p. 267.

(*d*) *Voy. ſon Epître Ded. à Mr. Burnet à la tête de ſa Diſſert. de Logomachiis.*

obtint la Chaire de Profeſſeur en Eloquence qu'il ſouhaitoit fort, & dont il prit poſſeſſion par une Harangue *de Oratore Sacro*; il l'occupa pendant neuf ans, *& il acheva de s'initier dans tout ce que les Belles-Lettres ont de plus exquis, & de ſe former ſur les excellens modèles de l'Antiquité.* Ce fut pendant ce tems-là qu'il fit foutenir par ſes Diſciples des Théſes *ſur les Logomachies des Savans*, qui parurent réunies en un Corps en 1692 [*A*]. Quatre ans apres en 1696, à la mort de Mr. Zuinger, il lui ſuccéda, par le choix unanime de l'Académie, dans la Chaire *des Lieux Communs & des Controverſes*. Ce changement de poſte l'obligea à changer l'objet de ſes études; mais qui ne lui étoit pourtant pas étranger, parce qu'il n'avoit pas laiſſé de s'occuper de la Théologie, & que ſon Pére lui avoit communiqué tout ce qu'il avoit fait d'important en cette ſcience. „ Il s'attacha aux Controverſes véritablement eſſentielles, & les traita avec

[*A*] *Des Théſes ſur les* Logomachies des Savans, *qui parurent réunies en un Corps en* 1692.] Il y a de l'apparence que c'étoient les Théſes même, réunies ſous un titre général, qu'on publia : *Samuelis* Werenfelſii *Baſilienſis* Diſſertatio *de* Logomachiis Eruditorum, *in ſeptem partes ſuo quaque tempore in Academiâ ad diſputandum propoſitas, diviſa.* Bâle 1692 in 4. L'Auteur en donna une nouvelle Edition en 1702, en y joignant une autre Diſſertation : *Sam.* Werenfelſii, &c. *Diſſertatio de Logomachiis Eruditorum, Accelit Diatribe de Meteoris Oratoriis.* Amſterdam 1702 in-8. Il dédia ſon Ouvrage à Mr. Burnet Evêque de Salisbury. En 1716 il en parut encore une Edition auſſi à Amſterdam, avec un autre Volume de diverſes Pieces, dont nous parlerons dans la ſuite. Nous ne parlerons ici que de la *Diſſertation ſur les Logomachies*, dont nous donnerons une idée, en faveur de cet ordre de Lecteurs, qui ne peuvent la lire dans l'original, & qui n'auront peut-être pas occaſion de voir l'Extrait, qu'on en trouve dans le Journal cité en marge (1). Mr. Werenfels a partagé ſa Diſſertation en dix Chapitres, dont le premier n'eſt qu'un préliminaire, dans lequel il traite du nom de *Logomachie* & de ſes différentes ſignifications; le but de l'Auteur eſt de parler de ces Diſputes, où les Tenans penſent, ou veulent qu'on penſe, qu'il s'agit de choſes & de choſes très-importantes, tandis qu'il n'eſt queſtion que de mots, & qu'ils ne different qu'en cela; enſorte proprement qu'on ne diſpute de part & d'autre, que parce qu'on ignore l'état de la Queſtion, & qu'on ne ſait pas bien quoi il s'agit. Mr. Werenfels conſidére ces *Logomachies* (c'eſt le nom qu'on donne à ces diſputes) comme une maladie de l'eſprit. Il recherche, dans quels *Sujets* elle régne; quelles en ſont les diverſes *Eſpéces*; la *grandeur du mal*: les *Cauſes*; les *Signes* auxquels on le connoit; les *Moyens d'y remédier*; & ceux de s'en *preſerver*. Indiquons en abrégé ce qu'il y a de plus intéreſſant ſur tous ces chefs.

(1) *Bibl. Univ.* Tom. XXIII. p. 499.

I. Les *Logomachies* ou Diſputes de mots ne ſont nulle part auſſi fréquentes, que là où il devroit y en avoir le moins, je veux dire parmi les Savans. Et d'abord il ſemble que la *Theologie* devroit être moins ſujette à des diſputes de ce genre que les autres Sciences. & cependant on y en trouve autant & plus qu'ailleurs. Qui ignore la fameuſe diſpute entre les Grecs & les Latins, dans les premiers ſiécles, ſur ce qu'il y avoit *trois Hypoſtaſes* en Dieu, tandis que les autres n'en reconnoiſſoient *qu'une*? Et d'où venoit le différend? c'eſt que par le mot d'*Hypoſtaſe* les Latins entendoient la même choſe qu'*Eſſence, Subſtance*, & les Grecs entendoient par ce terme ce que les autres appelloient *Perſonne*. Il fallut pourtant convoquer un Concile, aſſembler les Evêques de toute la Terre pour décider la queſtion, & le tout aboutit à reconnoître, qu'on ne s'étoit point entendu. L'Auteur met encore dans la Claſſe des *Logomachies* nombre de queſtions, qui ont diviſé les Péres, pour ſavoir ſi dans la matiére de la Trinité, on doit admettre ou rejetter les termes de *Cauſe* & d'*Effet*, s'il faut mettre un ordre entre les perſonnes de la Trinité, ou non; ſi le Fils ſeul eſt Fils, ou le Pére auſſi; ou ſi l'on doit dire la même choſe du St. Eſprit; ſi le St. Eſprit procéde du Pére & du Fils, ou du Pére par le Fils; & pluſieurs autres diſputes du même ordre, que Mr. Werenfels met au rang des diſputes de mots. On ne peut douter qu'il n'y en ait eu un grand nombre de cet ordre entre les Théologiens Scholaſtiques, *Realiſtes* & *Nominaux*, *Thomiſtes* & *Scotiſtes*; comme lorſqu'ils demandent, ſi les Sacremens appartiennent à quelque Catégorie? Si un Ane peut boire le Baptême &c. Aujourd'hui même la Théologie n'eſt pas exempte de Logomachies, de ſavans hommes s'en font plaints. L'Auteur, ſans entreprendre fur les droits des *Juriſconſultes*, ſoupçonne qu'ils ont auſſi leurs Logomachies; entre autres exemples, il cite celui des Diſputes ſi telle ou telle choſe eſt *de Droit naturel* ou non; & où le différend ne conſiſte ſouvent que dans l'idée que chacun attache à ce terme, & qui n'eſt pas la même. La *Médecine*, qui s'occupe d'Objets qui touchent tous les ſens, ne ſeroit-elle pas exempte du mal dont il s'agit? Mr. Werenfels prie ceux qui l'exercent, d'examiner, ſi quelquefois ils ne diſputent pas plutôt du *nom* d'une Maladie, que de ſa *nature*, & des remédes qu'il faut employer? ſi lorſqu'ils diſputent entre eux ſi une telle ou telle maladie eſt dans les humeurs ou dans les parties, tandis qu'elle eſt ſouvent dans les unes & les autres; il n'y a pas de Logomachie? S'ils ne diſputent pas ſur des mots, en parlant des cauſes de maladies, les uns alléguant les cauſes prochaines, & les autres les cauſes éloignées. C'eſt ſurtout dans la *Philoſophie* qu'on trouve une infinité de Logomachies; l'Auteur en allégue (2) un très grand nombre d'exemples, les diſputes entre les Stoïciens & les Péripatéticiens; entre les premiers & les Epicuriens; entre Platon & Ariſtote: les Philoſophes Scholaſtiques fourmillent de diſputes de mots, tant en Phyſique qu'en Métaphyſique, & en Logique. Les Philoſophes modernes en ont diminué le nombre, cependant Mr. Werenfels prouve qu'ils ne les ont pas toutes bannies. Soupçonnera-t-on que dans les *Mathématiques* même il y a des diſputes de mots? l'Auteur le prouve par quelques exemples (3).

(2) Ibid. §. 2.

II. On recherche les différentes *Eſpéces* de Logomachies. En *premier lieu*, quelquefois tout le différend n'eſt que *dans les mots*, & l'on eſt d'accord ſur le fond de la choſe. C'eſt-là une *Logomachie pure*, qui eſt moins commune, plus facile à connoître, & plus ridicule que d'autres. Mais il y a quelquefois auſſi une *différence réelle* ſur le fond du Sujet, mais qui paroît beaucoup plus importante, qu'elle ne l'eſt par les termes que l'un des deux Partis, ou tous les deux employent. Il arrive ſouvent que ceux qui diſputent, ou l'un des deux, en combattant le ſentiment de l'autre, attaque non ſeulement le point, ſur lequel ils ſont en différend, mais que choqué de quelques expreſſions qu'il prend mal & entraîné par la paſſion, il combat des choſes ſur leſquelles ils ſont d'accord; & que dans la chaleur de la diſpute, le tout ſe confond tellement, qu'on a de la peine à découvrir en quoi ils conviennent, & en quoi ils diſſérent. C'eſt ce que Mr. Werenfels nomme *Logomachie mixte*. Il met dans cette Claſſe la diſpute agitée avec tant de feu ſur la Moralité du Sabbath (4). Il n'oſe décider ſi l'on doit y ranger, ou dans celle des Logomachies pures, la diſpute entre les mêmes Théologiens, pour ſavoir ſi les Fidéles qui ont vécu avant J. C. ont obtenu la *remiſſion* ou la *non-imputation* de leurs péchés; tant il eſt néceſſaire de retenir les termes Grecs d'*Apheſis* & de *Pareſis*, dont ils ſe ſervent, pour empêcher que le point de la difficulté n'échappe à l'Eſprit. Si vous employez d'autres termes, la diſpute s'évanouit en fumée. Ceux qui nient que les Fidéles de l'Ancien Teſtament ayant obtenu l'*Apheſis* de leurs péchés, prétendent-ils qu'ils ont été précipités dans l'Enfer? nullement. Mais pourquoi croyent-ils qu'ils ont été dans quelque Limbe, en attendant la Reſurrection de Jéſus-Chriſt? point du tout. Seroit-ce qu'ils diſent, que ces Fidéles ont porté la peine de leurs péchés pendant leur vie? Non encore. Du moins donne les envoyent-ils dans quelque Purgatoire, où ils ſoient purgés des péchés, dont ils n'ont pas obtenu l'*Apheſis* pendant leur vie? Encore moins. Ils ſoutiennent qu'ils ont été reçus dans le Ciel immédiatement après leur mort, que quelques-uns même y ſont entrés ſans paſſer par la mort, & qu'ils ont obtenu cette béatitude éternelle par la Foi en Jéſus-Chriſt, qu'ils l'avoient devoir au tems arrêté à ſatisfaire à la Juſtice Divine pour leurs péchés. En quoi conſiſte donc la Diſpute? En ce que les uns prétendent, que la maniére dont les péchés ont été pardonnés aux anciens Fidéles, eſt appellée dans l'Ecriture *Pareſis*, & celle dont ils ſont pardonnés aux Fidéles du N. T. *Apheſis*; & que les autres nient que l'Ecriture diſtingue ces deux choſes (5).

(3) Ibid. §. 4.

En *ſecond lieu*, il y a des *Logomachies*, qui ne conſiſtent que dans l'ambiguïté d'un mot, ou de peu de mots, que ceux qui diſputent ne prennent pas au même ſens: d'autres conſiſtent dans une longue ſuite de mots, dont chacun n'a aucune ambiguïté, deſorte que le tout ſe réduit à une diverſité de maniére de propoſer la choſe, ſur le fond de laquelle on eſt d'accord. La premiére eſpéce eſt aiſée à appercevoir, la ſeconde ne l'eſt pas autant. Mr. Werenfels en donne pour exemple de cette ſeconde eſpéce, la fameuſe diſpute agitée entre Ramus & les Peripatéticiens, qui mit en mouvement preſque toute l'Europe, cauſa de grands troubles dans l'Univerſité de Paris, où il fallut faire intervenir l'autorité du Parlement & du Roi, & dans laquelle il ne s'agiſſoit dans le fonds que d'une maniére différente d'expliquer les mêmes choſes (6). Toutes les diſputes des Dialecticiens, & toutes celles qui regardent l'ordre & la méthode, ſont des *Logomachies*, qui appartiennent à cette Claſſe.

(4) Ibid. §. 5.

(5) Ibid. §. 6.

(6) Ibid. §. 6.

En *troiſiéme lieu*, il y a des *Logomachies*, où les Diſputans ne diffèrent que dans l'expreſſion & ſont d'accord pour le fonds, & d'autres où l'on diſpute des mots ſans convenir du fonds, parce qu'on ne s'entend pas réciproquement, & que chacun des partis ne s'entend pas ſoi-même. C'eſt ce qu'on peut appeller une *Logomachie aveugle*, & qui eſt moins rare que l'on ne penſe. Ajoûtez à ces eſpéces de *Logomachies*, les ſuivantes: lorſqu'on diſpute, ſans qu'aucun des deux diſputans s'apperçoive qu'ils ſont d'accord; lorſqu'un des deux s'en apperçoit, & l'autre point. Lorſque l'un des Partis ne peut comprendre les termes de ſon Adverſaire; lorſque les Diſputans ne veulent pas s'entendre; lorſqu'il y en a un, qui veut mieux entendre les termes dont l'autre ſe ſert que lui-même.

(7) Diſſ. de *Logomach. Eccl.* Cap. II. §. 6.

III. La *grandeur* & l'*importance du Mal* eſt le troiſiéme objet de Mr. Werenfels. Il ne faut pas penſer qu'il s'agiſſe d'une choſe de peu de conſéquence. Les eſprits ſe ſont quelquefois tellement échauffés pour des diſputes de mots, qu'on a vu naître des Schiſmes, & paſſer de la diſpute aux coups; qu'il a fallu pour les terminer aſſembler des Conciles, intéreſſer les plus reſpectables Tribunaux, l'autorité même des Souverains. Souvent on s'accuſe les uns les autres d'impiété, d'héréſie, d'athéiſme, & de toutes ſortes de crimes; on s'anathématiſe, on ſe damne réciproquement. Les diſputes de mots ſont-

„ avec force & dignité. Les Athées & les Incrédules furent les principaux Adverſaires qu'il combat-
„ tit. Il fit choix auſſi des ſujets les plus intéreſſans controverſés entre nous & l'Egliſe Romaine, &
(e) M. Bibl. German. Inc. cit. p. 347. 368. „ s'attacha à les mettre dans tout leur jour (e)". Il y a tout lieu de préſumer, qu'un homme qui avoit ſi bien démêlé la nature des diſputes de mots, les évita avec ſoin, & ſes Ouvrages fourniſſent des preuves ſuffiſantes, que ce n'eſt pas le défaut où il eſt tombé. En 1699 il publia ſon Jugement ſur l'Argument de

ſouvent plus vives que les autres, comme ſi l'on vouloit cacher le peu d'importance de l'objet ſous des maniéres emportées. Y a-t-il diſputes agitées avec plus de chaleur que celles qui diviſent les Luthériens d'avec les Réformés, quoiqu'elles ſoient peu importantes en elles-mêmes, & cependant n'y a-t-il pas des Luthériens qui aimeroient mieux ſe joindre à l'Egliſe Romaine qu'ils abhorrent, que de toléret ſeulement les Réformés. Jamais on n'a diſputé avec tant de zéle & d'animoſité contre les Juifs, les Mahométans, les Libertins & les Athées, que pour ou contre la moralité du Sabbath, pour l'*Apheſis* & le *Paraſis* (7). Pour faire voir l'importance de cette Maladie, Mr. Werenfels en examine tous les ſymptômes, qu'il trouve tous dans les verſets 4 & 5 du Chap. VI. de la premiére Epître à Timothée. Dès que l'eſprit de diſpute s'eſt emparé d'un homme, il ne combat plus pour la Vérité, mais pour la Victoire, ou pour quelque ombre de Victoire. Quand il lui ſemble qu'il triomphe, qu'il a parlé le dernier, & qu'il a étourdi les autres par la volubilité de ſa langue, il chante victoire, & ſe croit en droit de mépriſer ſes adverſaires; quand il croit avoir une fois réuſſi, il ne trouve de goût & de plaiſir que dans la diſpute. S'il trouve quelqu'un dont la réputation de Savant ſoit auſſi bien établie que la ſienne, & qu'on paroiſſe lui préférer, la jalouſie & l'envie s'emparent de lui. Delà naiſſent les querelles, les injures, les fureurs; on rappelle les noms de tous les anciens Héretiques, de Sadducéen, de Phariſien, de Pélagien, de Manichéen, de Sabellien, &c. on s'aide de tout ce qui peut rendre ſon Adverſaire odieux: il eſt queſtion d'un Dogme, & l'on attaque ſes mœurs: il s'agit d'érudition, & l'on reproche à un homme l'obſcurité de ſa naiſſance, &c. L'eſprit plein de paſſion n'eſt plus capable de voir la vérité. Il trouve dans les Ecrits & dans les paroles de ſon Adverſaire tout ce qu'il veut y voir. Il n'y a point de page où il n'y ait d'héréſie, point d'expreſſion qui n'ait un venin particulier. Faites les plus belles proteſtations du monde, déclarez ſolennellement le contraire de ce dont on vous accuſe, deſavouez les conſéquences odieuſes qu'on tire de vos ſentimens; ce ſera diſſimulation toute pure, vous augmenterez les ſoupçons bien loin de les diminuer. Prenez la voye de la douceur, parlez de paix & d'accommodement, on vous ſoupçonnera d'hypocriſie. La maniére dont on ſe conduit dans les Ecoles & les Académies, eſt la ſemence de cet eſprit de chicane, de ces diſputes éternelles; on y diſpute ſur tout; & on y éléve preſque uniquement les Ecoliers à ſavoir bien oppoſer, & bien répondre. On ſort de l'Ecole avec une habitude ſi forte de chicaner ſur tout, que cet eſprit de contradiction ſe répand ſur toutes les actions de la vie. On s'amuſe à des choſes frivoles, & on néglige celles qui ſont importantes & néceſſaires. L'Auteur cite à ce ſujet un trait qui ſe trouve dans la *Vie de Mélanchton* par Camerarius. On conſeilla à un homme qui avoit commis un crime, de ſe ſauver, de peur d'être pris, & de ſe cacher dans un certain lieu, qu'on lui indiqua, où il trouveroit un puits. Le Coupable s'y rend, mais au-lieu d'un puits, il n'en trouve que les maſures. Il revient à ceux qui lui avoient indiqué cette retraite, & ſe plaint qu'il n'a trouvé que les maſures d'un puits. Qu'importe, lui dit-on, que ce ſoit un puits, ou que ce n'en ſoient que les maſures? vous n'y allez pas pour boire, mais pour vous cacher. Le Criminel en convient, mais en même tems ſoutient qu'ils ont eu tort de s'être ſi mal expliqués: on lui répond, il replique: le tems coule, les Archers viennent, il eſt pris, & il lui en coute la vie. C'eſt-là une vive image des fâcheuſes ſuites qu'ont les diſputes de mots (8). Mr. Werenfels montre enſuite, que ces diſputes ont fait un tort extrême à toutes les Sciences. On n'a plus recherché les choſes mêmes, dès qu'on s'eſt amuſé à diſputer ſur les termes. Ces diſputes éternelles entre les Savans ſur toutes choſes, ont jetté bien des gens dans un Pyrrhoniſme univerſel, concluant avec aſſez d'apparence, que puiſque les Savans diſputoient de tout, il s'enſuivoit qu'il n'y avoit rien de certain (9) De plus, ces Diſputes inutiles ont avili les Sciences, & expoſé les Savans au mépris du reſte du Monde. Juſques-là qu'un Empereur Turc ſe moqua autrefois de la diſpute des Grecs avec les Latins, ſur la maniére de la Proceſſion du St. Eſprit, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût des gens aſſez fous pour ſe faire la guerre pour une ſeule particule. Cependant les Savans pourroient avoir leur revanche; l'Auteur obſerve, que toutes les *Logomachies* ne ſont pas renfermées dans l'Ecole; le Monde en eſt plein. Qu'étoit-ce que cette averſion de l'ancienne Rome pour le nom de Roi, tandis qu'elle ſouffroit la même autorité & une plus grande encore ſous le nom de Conſuls, de Dictateurs, de Décemvirs &c. ſinon une *Logomachie*? N'a-t-on pas vu les Anglois ſouffrir patiemment la tyrannie de Cromwel, ſous le nom de *Proteƈtion*, tandis qu'ils témoignoient une haine invincible pour le nom de Roi & de Royaume? Combien y a-t-il de Peuples qui ſouffrent la Servitude, ſous le nom ſpécieux de Liberté? Le déſir de la Gloire, la cupidité des Richeſſes, les Guerres, ne ſont ſouvent que de pures *Logomachies* (10). Ce qui rend encore ce mal plus grand, c'eſt qu'il eſt difficile à guérir. Les hommes ne veulent pas qu'on les accuſe d'avoir diſputé pour rien. Dès que l'on entreprend de leur faire voir qu'il ne s'agit que de mots, ils s'irritent, & s'imaginent qu'on les taxe de folie, du-moins de légéreté & d'aveuglement: ils en appellent à leurs reſpectables Ancêtres, ces hommes ſi ſages & ſi ſaints, qui n'étoient pas gens à diſputer pour des mots. Qu'arrive-t-il? voilà une nouvelle diſpute, pour ſavoir ſi l'on a diſputé de mots ou non. On s'en prend au Conciliateur; il devient odieux aux deux Partis, ſurtout en matiére de Religion, où les Logomaques veulent qu'on croye qu'ils combattent pour la gloire de Dieu. Les uns appellent ces Conciliateurs des gens fins, ruſés, impoſteurs, trompeurs; tandis que l'autre Parti leur donne les noms de froids, d'indifférens, de prévaricateurs, de traîtres, &c. „ Au contraire, ceux qui ne
„ pardonnent rien à leurs Adverſaires, qui font de tou-
„ tes leurs paroles autant d'héréſies, qui exagérent les diſ-
„ putes les plus légéres, qui abhorrent toute Tolérance, tou-
„ re douceur, toute concorde, comme la Communion de
„ Chriſt avec Bélial; qui répétent ſouvent cette voix de
„ Didon mourante:

Sitpem & genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite noſtro
Munera; nullus amor populis, nec fœdera ſunto.

„ Voilà ce qui plaît au Peuple, qui aime bien mieux qu'on
„ attaque ſes Adverſaires que ſes défauts. Avez-vous au-
„ jourd'hui notre Homme? diſent-ils: Ha! qu'il s'eſt vail-
„ lamment eſcrimé! Qu'il a bien combattu ceux qui vou-
„ droient être nos freres! Avez-vous oui comment il les a
„ relegués dans les Enfers? C'eſt ce qui s'appelle un Hom-
„ me! C'eſt ce qui s'appelle combattre ſes Adverſaires!
„ C'eſt ainſi qu'on défend l'Orthodoxie (11)". Mr. Werenfels prouve encore la grandeur du Mal par diverſes autres conſidérations. (11) Ibid. § 20.

IV. A l'égard de ſes *Cauſes*, on peut les rapporter à deux Claſſes générales. Les *Langues* dont on ſe ſert, & les *Diſputans* eux-mêmes.

Il n'y a point de *Langue* qui n'ait une infinité de mots & d'expreſſions équivoques; ce qui fait que ſouvent nous prenons les termes de ceux avec qui nous diſputons, dans un tout autre ſens que celui qu'ils y donnent. En général c'eſt-là une ſource féconde de *Logomachies*. Toutes les maniéres de parler, tous les noms, tous les verbes, toutes les particules ont des ſignifications différentes; & Chryſippe, le Stoïcien, a eu raiſon de dire qu'il n'y a point de mot qui ne ſoit équivoque: l'Auteur entre à cet égard dans un détail auſſi curieux, qu'utile, & bien penſé (12). On doit ajoûter à cela, que nous concevons ſouvent beaucoup mieux les choſes, que nous ne pouvons les exprimer. On juge ſouvent très-bien, & toujours de la même maniére par un ſentiment intérieur, par l'impreſſion qu'une choſe fait, ſans pouvoir en rendre raiſon, ni expliquer aux autres pourquoi on juge ainſi. C'eſt ce que l'Auteur juſtifie par pluſieurs exemples (13). Une autre ſource de *Logomachies* dans les Langues, c'eſt qu'il y a des mots qu'on employe ſouvent, & même dans le même tems en des ſens fort différens (14). On tombe encore dans des diſputes de mots, parce qu'il y a des termes ſynonymes; ſouvent il nous ſemble que ceux qui ſe ſervent de termes ſynouymes, mais différens de ceux que nous employons, penſent autrement que nous. Quelquefois les mêmes perſonnes déſignent des choſes différentes par les mêmes termes, tandis qu'en d'autres occaſions ils les diſtinguent. Ceux qui ont entrepris de corriger les Langues, ont donné lieu par-là à beaucoup de *Logomachies*; ſoit en Inventant de nouveaux termes, en changeant la ſignification d'autres déjà en uſage, ſoit en étendant ou en reſtreignant leur ſignification, &c. (15). (12) Ibid. Ch. V. § 2. 3. (13) Ibid. § 4. 5. (14) Ibid. § 6. 7.

A l'égard des *Diſputans*; quelquefois la faute eſt dans les deux Partis, quelquefois dans un ſeul. Tantôt on ne propoſe pas bien ſon ſentiment; tantôt ceux à qui l'on a affaire, par leur propre faute ne comprennent pas la penſée des autres. Quelquefois on s'exprime obſcurément; *obſcurité*, tantôt *involontaire*, quand on n'a pas le talent de parler clairement; tantôt *volontaire & affectée*, quand on ne veut pas s'exprimer clairement. Les plus habiles gens ſont ſujets au premier défaut; comme ils entendent à demi-mot ce que les autres diſent, ils croient qu'on doit les entendre de même. D'ailleurs ils ſuppoſent ſouvent que les Lecteurs apportent à la lecture de leurs Ouvrages le même degré d'attention qu'ils ont eu en les compoſant. Des tours embarraſſés contribuent auſſi à cette obſcurité. Quelquefois auſſi on propoſe aux autres, ce que l'on n'a pas clairement conçu ſoi-même. D'autres fois on parle pour parler, & pour ne pas paroître ſe rendre trop aiſément, ou ignorer ce dont il eſt queſtion. On ne peut douter que l'*obſcurité affectée* ne ſoit une grande ſource de *Logomachies*, auſſi bien que celle qui eſt involontaire, & l'Auteur en fournit des preuves (16). Il arrive encore que ceux qui entendent propoſer, ou qui liſent les ſentimens des autres, donnent lieu à des diſputes de mots, parce qu'ils ne les comprennent pas, & les entendent mal. Les uns ſont de bonne-foi, & les autres affectent de ne pas comprendre. Du nombre des premiers ſont ces *eſprits légers*, qui voltigent d'objet en objet, & ne ſe fixent à rien; ſoit qu'ils ſoient naturellement incapables d'attention, ſoit qu'ils ayent la vanité de vouloir paroître avoir la conception prompte & aiſée; tan- (15) Ibid. § 8. 9. (16) Ibid. Cap. VI.

(7) Ibid. Cap. IV. § 1-4.

(8) Ibid. § 5-22.

(9) Ibid. § 13-15.

(10) Ibid. § 16-19.

de Descartes pour l'Existence de Dieu, pris de l'idée de Dieu à *priori*, qui donna occasion à plusieurs Piéces sur cette matiére [*B*]. L'obligation où il se trouva de manier les Controverses, lui fit naître l'idée d'un second Voyage Littéraire d'un goût différent du premier qu'il avoit fait. Il forma le dessein de connoître les Docteurs de l'Eglise Romaine autrement que par leurs Ecrits, & de conférer avec eux. Il obtint le consentement de ses Supérieurs, & partit en 1701, avec son frére, & se rendit droit à Paris, *qu'il regardoit, avec raison, comme la source & le centre de l'Erudition & de la Théologie Romaine* (*f*). (*f*) Ibid. p. 288.

En

tantôt parce qu'ils méprisent les sentimens des autres; tantôt parce qu'ils veulent tout savoir. On peut y ajoûter les *esprits superficiels*, qui ne comprennent point faute d'intelligence. Il y a des Savans aussi dont toute la science consiste à savoir les noms des choses; si vous parlez comme eux, vous êtes de leur sentiment; si vous vous exprimez autrement, vous n'en êtes point, ils ne voyent que les termes. C'est-là un défaut auquel l'éducation contribue beaucoup; on accoutume les enfans à prononcer des mots qui ne signifient rien, ou qu'ils n'entendent point. D'autres comprennent les propositions qu'ils entendent, mais ne les examinent ni ne les digérent. On s'accoutume aussi à lier certaines idées à de certains mots, qu'on n'entend point dans un autre sens. On prend aussi de l'inclination ou de l'éloignement pour de certains termes. Mais une des sources les plus fécondes des *Logomachies*, ce sont les Préjugés surtout que l'on conçoit contre les personnes & leurs sentimens, & ils deviennent d'autant plus dangereux, quand l'envie ou la haine s'y joignent & il n'y a plus de remède quand le faux zéle s'en mêle. Enfin ce qui contribue à faire mal comprendre les paroles des autres, c'est qu'il y a des gens qui occupés d'autres affaires, n'ont pas le tems d'examiner les opinions qu'ils veulent combattre; ou qui aiment à chicaner & à contredire, ne veulent pas entendre ce que disent leurs adversaires, de peur d'être obligés d'entrer dans leur sentiment (17).

(17) Ibid. Cap. VII.

V. Il s'agit ensuite d'indiquer les *Signes* ou les marques auxquelles on peut connoître les *Logomachies*. L'Auteur en indique jusqu'à douze. C'est un grand préjugé qu'une Dispute n'est qu'une dispute de mots. 1. Lorsqu'un homme de bon-sens combat une opinion universellement reçue. 2. Quand il semble nier une chose, facile à connoître, & si évidente, que vous ne pouvez vous empêcher d'y acquiescer. 3. S'il semble soutenir une opinion tout-à-fait absurde & ridicule. 4. Quand on attribue à un Adversaire, qu'on connoît pour un homme d'esprit & de bon-sens, une opinion qui semble convenir aux termes qu'il employe, mais qui est directement opposée à d'autres sentimens qu'on sait certainement qu'il admet. 5. Quand on attribue dans la Dispute à son Adversaire une opinion absurde ou honteuse, qui semble s'accorder avec ses paroles, mais qui est tout-à-fait opposée à sa conduite. 6. Il en est de même, quand deux Personnes qui paroissent opposés dans leurs sentimens, se servent dans la Dispute des mêmes argumens pour prouver leur opinion. 7. La plupart des Disputes sur les Définitions & sur les Divisions, sont des Disputes de mots. 8. Si quelqu'un trop attaché aux termes, n'en employe que de généraux, qui ou ne signifient rien, ou sont susceptibles de plusieurs sens, qu'il soit embarrassé à les définir, & n'en trouve pas de plus clairs, revenant toujours aux mêmes, on court risque de disputer de mots, en disputant avec lui. 9. C'est aussi un fort préjugé de Logomachie, lorsqu'il s'agit, dans une Dispute, d'une chose qui ne surpasse point notre capacité, ou d'un Art que nous possédons aussi-bien que ceux qui en disputent, & qu'il arrive que nous ne comprenions ni l'un ni l'autre des Disputans. 10. De même lorsque concevant clairement & distinctement le sens d'une Thése, vous ne comprenez rien à l'argument dont on se sert pour la combattre. 11. Encore, si comprenant la Thése & l'Objection, vous ne comprenez rien à la Réponse à la derniére. 12. Enfin lorsqu'ayant bien compris pendant quelque tems & l'Opposant & le Répondant, vous venez tout d'un coup à ne les comprendre plus, quoique vous ayez le même dégré d'attention, il y a tout lieu de penser que la dispute a dégénéré en *Logomachie*. Mr. Werenfels ne veut pas au-reste qu'on regarde ces régles comme toutes également certaines, & qu'on décide avec trop de précipitation (18).

(18) Ibid. Cap. VIII.

VI. A l'égard des *Remédes* contre les *Logomachies*, l'Auteur en indique de *Généraux* & de *Particuliers*.

Les *Généraux* se réduisent à ces quatre. 1. Un bon *Dictionnaire Universel*, composé par un habile homme, où l'on expliquât clairement tous les mots qui ont donné lieu jusques ici aux Logomachies, où l'on distinguât par des marques différentes les termes & les expressions qui ne signifient rien; les mots d'une signification douteuse; ceux dont la signification n'a pas toujours été la même; ceux qui ne font naître que des idées confuses, &c. II. Il faudroit bannir de toutes les Sciences non seulement tous les termes & toutes les expressions qui ne signifient rien, ou qui n'ont qu'une signification incertaine & confuse, mais aussi ceux qui par leur obscurité & leur ambiguïté nourrissent des Disputes qui s'évanouïroient, si l'on s'expliquoit clairement. III. Il faut distinguer, autant qu'il est possible, l'opinion de l'Auteur même qui la soutient, combattant le dogme, sans nous attacher ni aux hommes, ni aux Livres, ni aux Sectes qui le défendent. IV. Il faut autant que faire se peut, passer dans toutes les Disputes du genre à l'espéce, & des choses universelles à celles qui le sont moins.

Les Remédes *Particuliers* que Mr. Werenfels propose & les *Préservatifs* qu'il indique ne sont pas moins dignes d'attention, mais nous craignons de nous être déjà trop étendus sur cette Dissertation aussi importante que curieuse.

[*B*] *Son jugement sur l'Argument de Descartes pour l'existence de Dieu, pris de l'idée de Dieu à priori, qui donna occasion à plusieurs Pieces sur cette matiere.*] La Dissertation de Mr. Werenfels parut sous ce titre: *Judicium de Argumento Cartesii pro Existentiâ Dei petito ab ejus idea*. Bâle 1699 in-4. Pour donner en peu de mots une idée du défaut que Mr. Werenfels trouve dans l'Argument de Descartes, il faut rapporter d'abord cet Argument même, tel qu'on le tire de la V. de ses Méditations.

„ Tout ce que je conçois clairement & distinctement être „ renfermé dans l'idée de quelque chose, doit être attri„ bué à cette chose-là.

„ Or je conçois clairement & distinctement, que l'existen„ ce nécessaire est contenue dans l'idée de Dieu.

„ Donc, on doit attribuer à Dieu une existence nécessai„ re, c'est à-dire, que Dieu existe nécessairement".

Pour comprendre à-présent ce que Mr. Werenfels trouve de défectueux dans cet argument, il faut remarquer qu'il observe sur cette Proposition, *tout ce que je conçois clairement & distinctement être contenu dans l'idée de quelque chose*, &c. que le mot de *chose* signifie ou une *chose réelle*, un Etre réellement existant, ou une *chose Objective purement idéale*. Le premier a une *Essence*, une *Existence*, & des *Perfections réelles*; le second n'en a que d'*Objectives* & d'*idéales*. Dans l'Argument de Descartes on suppose que l'idée de Dieu est l'idée d'une *Chose*; si par-là on entend un *Etre réel* qui existe véritablement, c'est une pétition de Principe, on suppose ce qui est en question. Si l'on entend un *Etre idéal*, qui n'est un *Etre* qu'*Objectivement* dans l'entendement, tout ce que l'argument prouve, c'est que cet *Etre idéal* existe, & existe idéalement dans l'entendement, & même *nécessairement*, c'est-à-dire, qu'il est représenté dans l'entendement comme existant nécessairement: on ne prouve donc point qu'il existe réellement hors de nous. Ou pour donner un autre tour à la difficulté. Avant que l'on ait prouvé que Dieu existe, Dieu doit être regardé comme un *Etre* purement *Objectif*, idéal, & toutes ses *perfections* sont purement *Objectives* & Idéales, par conséquent aussi l'*Existence nécessaire*, qui est du nombre, ne peut être qu'une *Existence Objective* ou idéale. Si donc je ne veux affirmer de Dieu que ce qui est contenu dans son idée, je ne puis en affirmer d'autre *Existence nécessaire*, que celle qui est *objective* & idéale. Par conséquent, si j'affirme l'Existence réelle de Dieu hors de mon entendement, j'affirme plus que son idée ne contient, laquelle ne renferme que l'Existence objective (19). Mr. Jaquelot attaqua le Jugement du Professeur de Bâle, par un Ecrit, intitulé *Examen d'un Ecrit, qui a pour titre* Judicium &c. inséré dans le Journal de Mr. de Beauval (20). Donnons ausſi en abrégé une idée de la manière de raisonner de cet Auteur. „ Par quelque voye que „ me vienne l'idée d'*Etre tout parfait*, je la trouve en moi„ même. J'examine, je considére cette idée d'*Etre tout par„ fait* comme j'examine l'idée d'un Triangle. Et comme je re„ connois que l'*Existence* est renfermée dans cette idée d'*Etre* „ *tout parfait*, autant nécessairement & plus clairement que n'est „ l'égalité des trois Angles d'un Triangle, à deux droits, „ je conclus, avec autant de nécessité & plus d'évidence, „ qu'un *Etre tout-parfait doit nécessairement exister*, c'est à„ dire qu'il y *a un Etre tout parfait*, comme je conclus, qu'un „ Triangle a ses trois angles égaux à deux droits..... „ C'est un abus de croire que l'Existence de cet Etre tout„ parfait, dont nous avons l'idée, ne subsiste que dans no„ tre Entendement, ce que l'Auteur de l'Ecrit entend, quand „ il parle d'*idée objective*, puisque je ne conclus pas cette „ Existence de l'Etre tout-parfait de la nature de mon idée, „ mais de la nature de l'objet qu'elle représente..... „ Il faut donc bien se souvenir, que dans l'argument qui „ prouve l'*existence de Dieu*, l'entendement ne fait rien autre „ chose que nous donner l'idée de sa nature, où de son „ Essence, de la même manière qu'il nous donne l'idée d'un „ Triangle, ou du nombre de 4. Et comme ensuite les pro„ priétés du Triangle ou du nombre de 4, ne dépendent plus „ d'aucune opération de l'Entendement pour les produire, „ puisqu'elles sont des suites nécessaires de la nature du „ Triangle & du nombre de 4: de-même aussi l'entendement „ n'opére rien davantage, quand il nous représente l'idée „ d'un Etre tout-parfait, que lorsqu'il nous représente un „ Triangle, ou le nombre de 4; tout est égal jusques-là. „ Donc si nous appercevons nécessairement l'existence de „ l'*Etre tout-parfait*, comme nous appercevons les propriétez d'un triangle ou du nombre de 4, ce ne peut plus être „ par aucune fiction de l'entendement: ce n'est plus que la „ simple *perception* des propriétez de l'Essence de l'Etre tout„ parfait". L'Auteur s'attache ensuite à prouver, que l'idée de l'*Etre tout-parfait* n'est pas une idée arbitraire de l'esprit humain, parce qu'on n'y sauroit rien ajoûter, ni diminuer. Il prétend que l'idée que nous avons de nous mêmes, produit malgré nous l'idée d'un *Etre tout-parfait*, d'un *Etre existant par soi même*, & qu'en formant l'argument de Descartes, on ne fait autre chose que de faire attention aux propriétés de cette idée de Dieu, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir en soi-même. Et par conséquent, dit-il, „ puisque „ j'y vois l'*existence* essentiellement unie avec l'*essence*, j'affir-

(19) Judicium &c. §. 14 & 16.

(20) Hist. des Ouvrag. des Sçav. Mai 1700. Art. V. p. m. 599 & suiv.

Rrrr 2 „ me

En paſſant à Neufchâtel, il s'y arrêta, & s'y lia avec le célèbre Mr. Oſtervald; il fit auſſi quelque ſéjour à Genéve, où il logea chez Mr. Alphonſe Turretin, ſon ami déjà. Mr. Werenfels demeura trois mois à Paris, où il vit tout ce qu'il lui convenoit de voir, & il tâcha ſurtout d'avoir de fréquens entretiens avec les plus doctes Philoſophes & les plus habiles Théologiens qui s'y trouvoient alors. On nomme parmi ces illuſtres les Péres Malebranche & de Montfaucon, & le célèbre Geometre Varignon, qui

„ me que l'*Etre tout-parfait exiſte*, avec la même évidence „ que j'affirme d'un *tout*, qu'il eſt *plus grand que ſa partie*". Ce qui empêche que chacun ne ſente la force & l'évidence de cet argument, ce ſont les Sens & l'Imagination. Mr. Brillon de la Maiſon de Sorbonne, ayant vu les deux Piéces, dont nous venons de rendre compte, publia; *Jugement de la Preuve de l'exiſtence de Dieu priſe par l'idée de l'Etre très parfait* (21). Il prétend avoir dequoi détromper Mr. Jaquelot de la prévention qu'il a pour la preuve de Deſcartes, & avoir mieux trouvé que Mr. Werenfels le véritable endroit par où cette preuve ſi célébre eſt fauſſe. Voici de quelle maniére s'y prend Mr. Brillon. Autre choſe eſt dire *qu'un Etre très-parfait, ou qui a toutes les perfections imaginables, exiſte*, & dire, qu'*effectivement il exiſte un Etre qui a toutes les Perfections imaginables*. La premiére propoſition eſt hipothetique, & évidente par elle-même, elle ſignifie que ſuppoſé qu'un Etre ait toutes les perfections imaginables, il exiſte. La ſeconde propoſition eſt abſolue, & n'eſt pas évidente par elle-même, & c'eſt préciſément celle dont il s'agit dans la queſtion de l'exiſtence de Dieu. En ſomme „ l'état de la queſtion n'eſt pas de ſavoir, „ *ſi un Etre, qui a toutes les perfections imaginables, exiſte*; „ mais la queſtion eſt de ſavoir, *s'il exiſte effectivement un E-* „ *tre, qui ait toutes les perfections imaginables*. Car les Athées „ ne nient point qu'un Etre, qui a réellement toutes les perfections poſſibles, ait l'exiſtence; mais ils nient qu'il exiſte „ effectivement un Etre qui ait toutes les perfections poſſibles: par conſéquent la preuve dont il s'agit ne démontrant point cette vérité, eſt un pur Paralogiſme". Mr. *La Motte*, Profeſſeur de Mathématique, répondit au Docteur de Sorbonne (22), mais ne fit proprement que répéter ce qu'a dit Mr. Regis. Le célébre Pére Lamy, invité par Mr. Brillon (23) à répondre publiquement à ſon Ecrit, ſatisfit à cette eſpéce de défi (24). Sa Lettre eſt curieuſe & forte. Il m'a paru qu'il en a fait lui même le ſommaire dans les propoſitions ſuivantes. „ 1. Dès que j'entens prononcer le nom „ de *Dieu*, je ne ſuis nullement maître d'empêcher que cette „ vaſte idée (d'*Etre infiniment parfait*) ne ſe préſente à moy, „ comme renfermant toutes les perfections poſſibles. 2. Il „ n'eſt pas en mon pouvoir d'en exclure aucune. 3. Il m'eſt „ auſſi peu libre d'empêcher que l'exiſtence actuelle, néceſ „ ſaire & éternelle ne s'y trouve. 4. Il ne m'eſt donc pas „ poſſible de former (avec réflexion & entendant les termes) „ l'idée d'un Dieu qui n'exiſte pas. 5. L'idée d'un Etre in- „ finiment parfait, d'un Dieu néceſſairement exiſtant, n'eſt „ point un ouvrage de ma façon, je ne l'ay point forgée à „ plaiſir. 6. Il m'eſt impoſſible d'y rien ajoûter, ni d'en „ rien ôter. 7. Elle eſt ſimple: & quelque infinité de per- „ fections qu'on y conçoive, elle ne nuit point à ſa ſimpli- „ cité. 8. Il n'y a pas une de ſes perfections dont l'exiſtence „ néceſſaire & éternelle ne réſulte néceſſairement. 9. Il n'y „ en a pas une qui n'ait une liaiſon néceſſaire avec toutes „ les autres. 10. Cette idée m'eſt naturelle. Je la trouve en „ moy, ſans art, ſans contention, ſans travail. 11. Elle ſe „ préſente quelquefois à l'eſprit malgré lui. 12. Enfin elle „ s'y préſente toujours comme quelque choſe de néceſſaire, „ d'immuable, & d'éternellement exiſtant. En faut-il davan- „ tage, Monſieur, pour lui faire conclure que cet Etre „ qu'elle repréſente exiſte véritablement? que cette merveil- „ leuſe idée eſt très différente des phantômes de notre ima- „ gination, & des fictions de notre eſprit; & qu'ainſi l'*idée* „ *d'un Etre infiniment parfait* emporte néceſſairement l'exiſten- „ ce de la Divinité". L'Auteur J. lâcha auſſi une courte Lettre contre Mr. Brillon (25), qui ne renferme rien de particulier. Mr. Werenfels ne répondit point à l'Auteur J. qui l'avoit attaqué, mais Mr. Des Maizeaux publia (26) l'extrait d'une Lettre que ce Savant lui avoit écrite, où il s'exprime en ces termes. „ Au reſte, Monſieur, j'ai lu la piéce con- „ tre mon *Jugement ſur l'Argument de Deſcartes*, qu'on a inſérée dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*. Elle ne m'a pas fait changer de ſentiment. Il ſeroit facile de montrer à l'Auteur en quoi il ſe trompe, mais je ne le crois pas néceſſaire. On n'a qu'à lire avec un peu d'attention mon Ecrit, pour voir qu'il prend le change preſque partout. Je n'ai pas vu la „ Piéce du Philoſophe de Paris, qui prétend avoir mieux trouvé le foible de l'Argument de Deſcartes, que moi. Mais ſi „ je comprends ce que vous m'en écrivez, il dit en d'autres „ termes une partie de ce que je dis. Je ne me glorifie pas „ d'avoir découvert quelque choſe de fort difficile; je m'é- „ tonne plutôt que tout le monde n'ait pas trouvé la même „ choſe, & qu'il y ait des gens qui ſont encore entêtez d'un „ Argument, qui à mon avis eſt un pur ſophiſme". Mr. Des Maizeaux ſe mêla de la Diſpute, en peu de mots (27). „ Voila, *dit-il*, une Diſpute qui va devenir à la mode. Je „ ſerois preſque tenté de me mettre ſur les rangs. . . . Mais „ ſi cette manie me prenoit, je ſerois d'aſſez difficile com- „ poſition. Je nierois tout net, que *l'exiſtence* ſoit une *per-* „ *fection*. Effectivement je ne ſaurois m'appercevoir, qu'el- „ la ajoûte quelque choſe que ce ſoit à *la* nature d'une cho- „ ſe. Qu'un Etre exiſte ou n'exiſte pas, ſon eſſence ne „ m'en paroît ni plus ni moins parfaite. La matiére des „ *perfections*, eſt une de celles où il me ſemble qu'on s'a- „ buſe le plus. Mais ſans entrer là-deſſus dans aucun dé- „ tail, je ſouhaiterois qu'on me fît voir que l'*exiſtence* eſt „ une *perfection*. Suppoſons néanmoins que c'en eſt une, & „ que c'eſt même la plus grande de toutes. Que veulent „ prouver Meſſieurs les *Cartéſiens* avec leur Argument? „ *Qu'il y a un* DIEU? Mais qu'entendent-ils par ce mot? „ Un Etre qui poſſéde toutes les *Perfections* imaginables; „ un *Etre très-parfait*. Et l'*exiſtence* en eſt-elle une de ces „ *perfections*? Sans doute. Prétendent-ils donc prouver, qu'un „ *Etre, qui a l'exiſtence, l'a effectivement*? Mais qui a jamais „ nié une vérité ſi claire & ſi ſolide? L'Athée, diront-ils, „ ne l'exiſteoce d'un DIEU. Oui ſi la oie, mais il nie par „ cela-même que DIEU ait toutes les *perfections*; qu'il ſoit „ un *Etre très parfait*. Vous ne conveniez donc pas des ter- „ mes. Vous Etes entrez dans votre idée, dans votre dé- „ finition, la choſe qu'on vous conteſte. Vous ſuppoſez ce „ qui eſt en queſtion". L'Extrait de la Lettre de Mr. Werenfels, & le raiſonnement de Mr. Des Maizeaux déplûrent à Mr. J. Il publia une nouvelle Lettre (28), où il ſe plaint que le premier n'ait pas marqué en quoi il avoit pris le change. Enſuite il tâche de mettre ſon ſentiment ſur la validité de l'Argument de Deſcartes dans un nouveau jour. Sans le ſuivre dans tout ce qu'il allégue, donnons cependant un exemple de ſes nouveaux raiſonnemens, pour que le Lecteur ait ſous les yeux ce qu'on dit de plus fort pour & contre: „ Pour convaincre encore plus facilement de la vérité de „ cet Argument, ceux à qui il eſt ſuſpect, je le poſerai ici „ dans une autre forme, où l'on verra clairement qa'on ne „ ſuppoſe rien qu'on ne prouve.

„ *S'il y a un Etre qui ait toutes les perfections, il doit avoir* „ *néceſſairement l'exiſtence.*

„ Or *s'il y a un Dieu, il y a un Etre qui a toutes les per-* „ *fections.*

„ Donc *s'il y a un Dieu, il doit avoir néceſſairement l'exiſ-* „ *tence.*

„ Chacun convient de la conſéquence; elle eſt en effet certaine, & inconteſtable. Il ne s'agit plus que d'eo examiner le ſens & la force, qui conſiſte en cette propoſition: „ *il doit avoir néceſſairement l'exiſtence.* Mais n'eſt-il pas de „ la derniére évidence que *néceſſaire* ſignifie en Philoſophie „ *ce qui ne peut ne pas être*, & par conſéquent *ce qui eſt effec-* „ *tivement.* Deſorte que puiſque cette conſéquence eſt certaine, *s'il y a un Dieu il doit avoir néceſſairement l'exiſtence*, „ il faut demeurer d'accord, à moins qu'on ne veuille ſe contredire groſſiérement, que l'on convient par cet aveu, que „ *Dieu eſt un Etre qui ne peut pas ne point exiſter.* Et c'eſt-là „ la démonſtration de Deſcartes, puiſque ce qui ne peut pas „ ne pas exiſter, *exiſte actuellement*". Mr. J. éclaircit ſa penſée par un exemple pris du nombre 4, comme racine quarrée du nombre 16. Il lâcha à la fin de ſa Lettre on trait contre Mr. Des Maizeaux, qui voulnit nier que l'*exiſtence* ſoit une *perfection*. Ce dernier repliqua (29) en homme un peu piqué, & prétendit ſoutenir ce qu'il avoit avancé. Mr. Jaquelot lui fit une courte réponſe (30); ces deux Piéces ne contiennent rien d'aſſez intéreſſant, pour nous y arrêter. Mr. Werenfels fut attaqué par un autre Adverſaire, dont je n'ai pas vu l'Ecrit, mais qui paroît lui avoir attribué des ſentimens dangereux; le Théologien de Bâle répondit par ſes *Vindiciæ Judicii de Argumento Carteſii, contra* Epiſtolam Apologeticam *pro hoc argumento Viri Cl.* J. H. S. Cette Défenſe ne contient rien de particulier ſur le fond de la queſtion. Mr. Werenfels ſe juſtifie principalement contre certaines imputations de ſon Adverſaire, qui à en juger par ce qu'on trouve dans l'Ecrit de Mr. Werenfels, ſemble avoir eu deſſein de le rendre odieux, autant que de réfuter ſes raiſonnemens. Mr. Bernard publia (31) une Lettre traduite de l'Angloia, dont l'Auteur prétend avoir découvert ce qui fait le vrai nœud de la queſtion, & par quel endroit l'Argument de Deſcartes eſt un Sophiſme tout pur. Voyons s'il a touché au but. „ Je remarque, *dit-il* „ (32), que nous pouvons avoir deux différentes intentions, „ lorſque nous aſſurons une choſe de l'autre, quoiqu'il n'y ait „ pas de différence à l'égard de l'expreſſion. Quelquefois „ nous penſons & voulons dire, qu'il y a une convenance „ de l'idée du Sujet, avec l'idée de l'attribut, comme dans „ cette Propoſition, *Socrate eſt un animal raiſonnable*; & géné- „ ralement dans toutes celles que l'Ecole appelle *eſſentielles* „ *& d'une éternelle vérité*. D'autres fois, & auſſi ſouvent, „ nous penſons qu'il y a une convenance ou un rapport, „ non entre deux idées, mais entre l'idée du Sujet, & quel- „ que choſe qui exiſte actuellement dans la nature. C'eſt ce „ que nous entendons néceſſairement, quand les idées n'ont „ point de liaiſon néceſſaire entre elles, ce qui arrive tou- „ jours, quand nous aſſurons d'un Sujet, ce qui ne lui eſt „ qu'accidentel, & de plus dans ce cas particulier, c'eſt-à- „ dire, quand nous affirmons qu'une choſe exiſte réellement. „ Car quand nous diſons *Pierre exiſte*, nous voulons dire, „ que l'idée que nous avons de Pierre convient avec une „ certaine choſe, qui a une exiſtence réelle. . . . . Quand „ nos Adverſaires aſſurent avec tant de confiance, que l'exiſ- „ tence doit être renfermée avec les autres Perfections dans „ l'idée que nous avons de l'Etre tout parfait, il eſt viſible „ que cela eſt faux: l'Exiſtence n'eſt point une Perfection „ qui entre dans cette idée. L'Exiſtence d'une choſe eſt la „ con-

(21) *Journal des Savans, 11. du 1o Janv. 1702.*

(22) Ibid. *Journ. V. du 5e Janv. 1702.*

(23) *Mém. de Trévoux, Janv. Fevr. 1702. Art. XX. Edit. de Hollande* p. 143.

(24) Ibid. p. 104. & ſuiv.

(25) *Hiſt. des Ouvr. des Sav. Mai 1702 Art. 8.*

(26) *Nouv. de la Rép. des Lett. Novemb. 1701. p. 518.*

(27) Ibid. P. 514. 515.

(28) *Hiſt. des Ouv. des Sav. Sept. 1702. Art. XII.*

(29) *Nouv. de la Rép. des Lett. Juillet 1702. Art. III.*

(30) Ibid. *Sept. 1702. p. 292.*

(31) Ibid. *Août 1703. Art. III.*

(32) Ibid. p. 866.

qui auſſi bien que d'autres Savans l'honorérent de leur eſtime & de leur amitié. Quelque plaiſir qu'il goûtât Paris, il fallut revenir à Bâle pour remplir les fonctions de ſa Charge. A ſon retour en 1702 il fut aggrégé au Sénat Académique par la démiſſion de ſon Pére, qu'il eut la douleur de perdre l'année ſuivante. Cette mort lui procura la Profeſſion *du Vieux Teſtament*, dans laquelle il s'attacha principalement à l'explication du Livre des Pſeaumes, *parce que* (dit l'Auteur du *Mémoire* que nous ſuivons) *le cœur y trouve ſon compte auſſi bien que l'eſprit, & qu'on peut en tirer* la Science ſelon la piété, *dont il faiſoit ſon grand but*. Il reçut dans ce tems-là diverſes Vocations. *Les Académies de* Franeker *& de* Lewarde *tâchérent de faire cette précieuſe acquiſition*. L'Auteur a multiplié-là les Objets, faute d'être inſtruit; il n'y a point d'Académie à *Lewarde*; il y en a une à Franeker, dans laquelle on offrit effectivement à Mr. Werenfels la Chaire de Théologie. Mais bien des raiſons le déterminérent à refuſer cette Vocation. *Il ne vouloit pas quitter ſa mére, il étoit d'une conſtitution foible, & il fut ſurtout retenu par les inſtances obligeantes de l'Académie & de l'Egliſe* (*g*). En 1702 on reimprima en Hollande ſa *Diſſertation ſur les Logomachies*, en y joignant une autre Piece *ſur les Météores du Diſcours*, que Mr. Werenfels avoit publié à l'occaſion ſuivante. „ Un Savant, ayant lu la premiére Diſſertation, témoigna de l'indignation de ce que „ l'Auteur avoit employé tant de tems à traiter un ſujet qui lui paroiſſoit très-mince, & l'exhorta à „ exercer ſon génie & ſon ſtile ſur quelque ſujet plus important, lui propoſant, par exemple, celui *des* „ *Météores*. Ce Savant avoit en vue une Diſſertation Phyſique, ſur les Phénoménes, qu'on déſigne par „ ce terme. Mais Mr. Werenfels faiſant ſemblant de prendre le change, & reſtant dans la Profeſſion „ qu'il exerçoit alors, celle d'Eloquence, ſatisfit ſon Critique d'une maniére ingénieuſe, en l'entretenant „ des Météores, répandus dans les Diſcours & les Ouvrages de bien des Auteurs, qui paroiſſent jetter „ beaucoup de clarté, & font grand bruit, mais qui bientôt diſſipés, retombent dans l'obſcurité (*h*) ". On trouve un fort bon Extrait de cette Diſſertation dans le Journal de Mr. Bernard (*i*). Mr. Werenfels continua de donner au Public des Diſſertations ſur des matiéres intéreſſantes, & il publia un Recueil des Théologiques en 1709 [*C*]. L'Auteur le dédia à la *Société* d'Angleterre *pour la propagation de la Foi*, à laquelle il avoit été aggrégé en 1706; la Société Royale de Berlin le mit auſſi au nombre de ſes Membres en 1708. De tems en tems il faiſoit de petits voyages à Neufchatel & à Genéve, pour voir Meſſieurs Oſtervald & Turretin, ſes bons amis. *Il en revenoit*, dit-on, *avec de nouvelles forces de corps & d'eſprit*,

(*g*) Ibid. p. 269 170.

(*h*) Ibid. p. 278. 279.

(*i*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juin 1702. Art. V.

„ conformité de l'idée que nous en avons, la reſſemblance „ de cette image que notre entendement nous en repréſente, „ avec une choſe qui a une Exiſtence réelle dans la nature. „ Or il eſt évident que cette conformité ou reſſemblance eſt „ une propriété de la repréſentation, & non de la choſe re- „ préſentée. Quoique nous nous formions l'idée d'un Etre „ revêtu de toutes les perfections imaginables, l'Exiſtence „ ne ſera point repréſentée dans cette idée; non plus que la „ reſſemblance d'un Portrait avec ſon Original n'eſt point „ peinte dans ce portrait. Le ſens faux qu'on a donné à ce „ mot d'Exiſtence, a été la ſource & l'origine de toutes les „ diſputes, qu'on a eues ſur cet Argument. Parce qu'on dit „ des choſes qu'elles exiſtent, nos Philoſophes en concluent „ immédiatement, que l'Exiſtence doit être une certaine „ propriété des Etres". Il me ſemble, que tout bien peſé, rien n'eſt plus vrai que le jugement qu'a porté là-deſſus le célébre Docteur Samuel Clarck (32). „ Il paroît par les diſ- „ putes éternelles des Savans, qui n'ont pu encore ni s'entendre, ni s'accorder là-deſſus, que ce n'eſt pas un Argument clair & démonſtratif, propre à convaincre un Athée, „ & à le réduire au ſilence. Il me ſemble que l'obſcurité & „ le défaut de cet Argument conſiſte en ceci: c'eſt qu'il ne „ porte que ſur l'*idée nominale*, ou ſur la définition de l'Etre „ qui exiſte par lui-même, & que la liaiſon entre cette idée „ nominale, & l'idée réelle d'un Etre actuellement exiſtant „ hors de nous, n'y eſt pas aſſez clairement développée, pour „ qu'on puiſſe conclure de l'une à l'autre. Car il ne ſuffit „ pas que j'aie dans mon eſprit l'idée de cette Propoſition; *Il* „ *y a un Etre en qui toutes les perfections ſe trouvent*. Ou *il y* „ *a un Etre qui exiſte par lui-même*. Mais il faut auſſi que „ j'aie quelque Idée de la choſe. Il faut que j'aie idée de „ quelque choſe exiſtante actuellement hors de moi; il faut „ que j'aie raiſonné ſur l'impoſſibilité abſolue d'anéantir cer- „ te idée, & que je me ſois convaincu de l'abſurdité qu'il „ y auroit à ſuppoſer que cette choſe n'exiſte pas; il faut, „ dis-je, que toutes ces opérations ſoient faites avant que je „ puiſſe raiſonner de cette maniére; *J'ai l'idée d'une telle cho-* „ *ſe, donc cette choſe exiſte actuellement*. L'idée ſimple & nue „ de cette Propoſition, *Il y a un Etre exiſtant par lui-même*, „ prouve à-la-vérité que la choſe n'eſt pas impoſſible (car, à „ proprement parler, on n'a pas d'idée des propoſitions im- „ poſſibles), mais je n'en dois pas conclure ſon exiſtence „ actuelle; à moins que je ne puiſſe faire voir, qu'en ce „ point il y a une liaiſon ſi intime entre la poſſibilité & la „ certitude, que l'une ſuit néceſſairement de l'autre. C'eſt „ ce que pluſieurs ſavans hommes ont cru, & peut-être „ que les Argumens ſubtils qu'ils ont employés, pour prou- „ ver leur aſſertion, ne ſont pas ſi faciles à réfuter, que l'on „ penſe". Dans le fonds, il paroît bien plus naturel de ſuivre une méthode ſemblable à celle du Savant Anglois. Rien de plus ſimple, que de commencer par prouver que quelque choſe doit avoir exiſté de toute éternité, de faire voir que cet Etre éternel eſt un Etre néceſſaire, qui ne doit ſon exiſtence à aucun autre Etre, & de déduire delà par degrés les divers attributs de l'Etre éternel & néceſſaire. Par-là on évite tous les embarras dans leſquels on ſe jette, en voulant trop ſubtiliſer.

(32) *De l'Exiſt. & des Attrib. de Dieu.* Ch. V. Edit. de 1717.

[*C*] *Il publia un Recueil des Théologiques en* 1709.] Ce Recueil a pour titre: *Samuelis Werenfelſii &c. Diſſertationum Theologicarum Syllage.* Bâle 1709 in-8. Mr. le Clerc (34) porte un jugement fort favorable de ce Recueil. „ Toutes ces „ Diſſertations ſont non ſeulement pleines d'Erudition & de „ Bonſens, mais encore de Piété & de Modeſtie; ce qui en „ doit augmenter le prix dans l'eſprit de tous ceux qui ſa- „ vent quel eſt le but de la Théologie Chrétienne. L'Au- „ teur a par-tout tâché de renfermer beaucoup de choſes en „ peu de mots, & les a exprimées avec une grande clarté". Les Diſſertations de ce Recueil ſont au nombre de douze. Elles ſont trop connues pour en parler en détail. Il n'y a que la premiére, dont nous ne pouvons nous diſpenſer de dire un mot, à l'occaſion d'un trait ſingulier de Meſſieurs les Journaliſtes de Paris, qui en ont parlé, en rendant compte de l'Edition des Oeuvres de notre Auteur de l'année 1718. Rapportons les termes de ces Meſſieurs (35). „ L'Auteur a „ intitulé ſa premiére Diſſertation, *Apologie pour le Peuple* „ *Chrétien, contre les Docteurs qui veulent ôter aux Fidéles le* „ *droit de juger des Dogmes de la Foi*. Il y réunit les argu- „ mens que les Docteurs de ſa Secte ont coutume d'employer, pour faire croire à leurs Diſciples, que chaque Chrétien doit établir en lui-même un Tribunal ſouverain, „ pour y décider toutes les queſtions de la Foi. Les ſuites „ de ce Syſtême l'épouvantent, mais il tâche d'y remédier en „ diminuant le nombre des Articles de Foi qu'il croit eſ- „ ſentiels pour le ſalut, & en ſoutenant que l'Ecriture-Sain- „ te ſuffira pour ceux qui la liront avec humilité & avec „ modeſtie, qui écouteront les Paſteurs en diſcernant ce „ qu'ils enſeignent, qui demanderont à Dieu avec ferveur „ les lumiéres néceſſaires pour les éclairer. L'*Auteur ne ré-* „ *pond point aux argumens poſitifs, par leſquels les Catholiques é-* „ *tabliſſent l'Infaillibilité de l'Egliſe*. Son ſilence donne lieu „ de croire, qu'il a ſenti toute la force de ces argumens, & „ qu'il a mieux aimé les paſſer ſous ſilence, que d'y répon- „ dre d'une maniére qui en auroit fait davantage connoître „ la ſolidité". Mais ces Meſſieurs auroient pu voir, que le but de Mr. Werenfels a été de répondre à l'argument en faveur de la voye d'Autorité, pris de la difficulté qu'il y a pour les particuliers à ſe conduire par celle de l'Examen. Il n'a pas traité la Controverſe de l'Infaillibilité de l'Egliſe, parce que ce n'étoit pas ſon deſſein, & non qu'il ne fût en état de ſatisfaire à ce qu'on débite là-deſſus. Il n'y a qu'à lire la Réponſe que Mr. Pajon a faite au Livre des *Préjugés Légitimes*, & on y verra que la ſolidité des argumens, vantée par ces Meſſieurs, n'eſt pas auſſi certaine qu'ils le penſent. Comme il s'agit de Mr. Werenfels je n'alléguerai rien qui ne ſoit de lui, & je ſerois bien aiſe qu'on me répondît, non par une pétition de principe, mais d'une maniére claire à ce raiſonnement de Mr. Werenfels (36). „ Tant s'en faut, *dit-il*, „ que de ce que le Peuple eſt incapable de décider les Con- „ troverſes, on puiſſe conclure légitimement, qu'il doit ſou- „ mettre ſon jugement à l'Egliſe Romaine; on doit en tirer „ la conſéquence oppoſée. D'autant plus que c'eſt une queſ- „ tion controverſée, *ſi l'Egliſe Romaine eſt infaillible?* C'eſt „ même la plus importante des Controverſes, & celle qui „ comprend, pour ainſi dire, toutes les autres. . . . . L'E- „ gliſe Romaine ſeule s'attribue l'Infaillibilité. Tout ce qu'il „ y a d'hommes au Monde la lui conteſtent; perſonne ne „ reconnoît ce privilége qu'elle-même. Il faut donc que „ tout Homme du peuple décide par ſoi-même cette contro- „ verſe qu'il y a entre l'Egliſe Romaine & le reſte du Genre- „ humain, avant que de pouvoir ſe ſoumettre aux déciſions „ de cette Egliſe. . . . . Or ſi le Peuple étoit en état de „ décider cette Controverſe-là, il ne ſeroit pas ſi aveugle „ qu'on le prétend, & il n'auroit pas beſoin de guide pour „ les autres queſtions. Que ſi le Peuple n'eſt pas plus ca- „ pable de décider cette Controverſe que toutes les autres; „ comment peut-il en ſureté de Conſcience reconnoître l'In- „ faillibilité de l'Egliſe Romaine? comment peut-il, ſans „ mettre ſon ſalut en danger, acquieſcer aveuglément à toutes „ ſes déciſions, & s'y ſoumettre? Comment peut il demeu- „ rer dans la Communion d'une Egliſe, qui exige un acquieſ-

(34) *Bibl. Choiſie* T. XXI. p. 424. 425.

(35) *Journ. des Sçav.* Déc. 1719. p. 617. 618. Edit. de Hollande.

(36) *Diſſ. pro Pluris Judicio* &c. Cap. II.

d'esprit, & ses Auditeurs y gagnoient plutôt que d'y perdre (k). En 1715 il publia un Volume de Sermons en François [D], & l'année suivante on imprima en Hollande deux Volumes de ses Dissertations [E]. En 1721 Mr. Jean Rodolphe Wetstein, son Collégue étant mort, il lui succéda dans la Profession du Nouveau Testament. La diminution de ses forces l'engagea à demander en 1717 d'être dispensé des Leçons publiques, ce qu'il obtint, & il enseigna chez lui à huis ouverts. *Il se borna à trois Leçons par semaine, ne laissant pas de fournir son tour aux Disputes ordinaires, jusques à la fin de sa vie, tant que sa santé le lui permit.* En 1721 il remplit encore les fonctions du Rectorat. En 1718 toutes les Dissertations qu'il avoit publiées furent recueillies en un Volume in-4. imprimé à Bâle: Mr. Werenfels le corrigea, & y ajouta peu de chose; Mr. Pierre Ryhinerus, son neveu, l'aida dans ce travail. Dans les dernières années il laissa entièrement les Controverses, & se livra à la Théologie Pratique. Il conversoit familièrement avec ses Disciples, & s'attachoit à cultiver leur jugement beaucoup plus que leur mémoire. Ce qu'on dit de son caractère, de ses occupations, & de l'estime qu'il s'étoit acquise, ne doit pas être oublié. „ Il seroit superflu, *dit l'Auteur du Mémoire que nous avons suivi* (l), de s'étendre sur les talens & sur la piété de notre Théologien, ses Discours, sa vie, ses Écrits les mettent dans une pleine „ évidence. Il a recueilli dès ici-bas les fruits de ses vertus, par la haute & universelle estime, qu'il „ s'est acquise. On feroit un long Catalogue des Savans, avec lesquels il a été en correspondance, des „ Livres, des Harangues & des Disputes que leurs Auteurs lui ont envoyés d'Angleterre, de France, „ de Hollande. Il n'y a presque point de Pasteur des Eglises Réformées de Suisse, qui n'ait eu recours „ à ses lumieres sur les Matières Théologiques, ou à ses conseils sur les Affaires Ecclesiastiques. Il re„ cevoit avec une aimable politesse une foule de visites. Ce n'étoient pas les Théologiens seuls, qui „ s'empressoient à le voir, on voyoit affluer chez lui les Etrangers de tout rang & de tout ordre. L'E„ glise, l'Académie, le Magistrat même l'ont souvent consulté dans les cas difficiles, & les Mémoires „ ou Réponses, qu'il donnoit à ces Consultes, ont été d'un grand usage. Il ne s'épargnoit jamais dès „ qu'il s'agissoit du Bien public; après la gloire de Dieu, c'étoit son principal but. Le tems que tant „ de distractions lui laissoient, étoit consacré à de pieuses méditations, & à se préparer chrétiennement „ à la mort. Voyant couler les heureux jours d'une longue vieillesse, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, „ il les comptoit de manière à acquerir *un cœur de sagesse*. La lecture de nos saints Livres étoit sa plus „ douce occupation; il y découvroit tous les jours de nouvelles sources d'espérance & de consolation". Une des dernières occupations de la vie de notre illustre Théologien a été de diriger une Nouvelle Edition de ses Ouvrages, qui a paru en 1739 [F]. Il fut averti de sa fin prochaine par une maladie, qui n'étoit pas violente, & dont il s'étoit souvent tiré dans un âge plus vigoureux; c'étoit un amas d'humeurs dans la poitrine, qui lui causa une petite fievre, & un abattement dont la vieillesse étoit la principale cause; il y succomba; sa mort fut aussi edifiante que sa vie, & il s'endormit tranquillement le premier Juin 1740, âgé de quatre-vingt trois ans & trois mois.

(k) *Nouv. Bibl. Germ.* ubi supra. p. 270.

(l) Ibid. p. 271-272.

„ cement & une soumission de cet ordre? Tout ce qu'on „ peut répondre, c'est que l'infaillibilité de l'Eglise Romai„ ne est si visible, que les gens les plus stupides & les plus „ aveugles sur toute autre chose, la peuvent *appercevoir* & „ *toucher*, & par cette raison peuvent, sans danger, lui ajou„ ter foi & lui obéir en tout. Mais qu'est-ce que le Vulgai„ re ignorant *apperçoit* & *touche* dans l'Eglise Romaine? Voit„ il immédiatement son Infaillibilité? C'est à coup sûr ce „ qu'on ne dira pas. Touche-t-il des choses, dont on infère „ nécessairement cette Infaillibilité? Mais quelles sont ces „ choses? Quant à nous, plus aveugles encore que le peu„ ple sur ce sujet, nous ne pouvons rien découvrir dans cet„ te Eglise, qui en démontre nécessairement l'Infaillibilité. „ Il est vrai que le Vulgaire y apperçoit bien des choses „ qu'il ne voit point ailleurs. Mais il s'agit de savoir si ces „ choses-là sont telles, qu'on en puisse conclure légitimement „ & nécessairement, que l'Eglise Romaine a reçu de Dieu & „ cela pour toujours, le Privilége de l'Infaillibilité". J'ai cru qu'il étoit bon qu'on vît un échantillon de la manière de raisonner de Mr. Werenfels. Les Lecteurs, qui font au fait des matières, suppléeront sans peine à ce que nous ne disons point; parce que nous ne faisons que la fonction de Critique & non celle de Controversiste.

[D] *En 1715 il publia un Volume de Sermons en François.*] Ce Volume parut sous ce titre: *Sermons sur des vérités importantes de la Religion, auxquels on ajoûte des Considérations sur la Reunion des Protestans, par* Samuel Werenfels, *Docteur & Professeur en Theologie*. Bâle 1715 in-8. Les Frères Wetstein en donnèrent une seconde Edition à Amsterdam en 1716, aussi in-8. Il s'en est fait une troisième Edition à Bâle en 1720, où l'on a ajoûté un *Sermon* de Mr. Jean Alphonse Turretin *sur le Jubile de la Reformation de Zurich*, prononcé à Genève le 1 Janvier 1709. Ms. Bernard dit (37) en parlant de Mr. Werenfels. „ Ceux qui savent qu'il est né Allemand, „ seront surpris qu'il ait pu publier des Sermons en Fran„ çois, où il est difficile de s'appercevoir de sa patrie. Il ne „ court point après l'esprit, ni après les figures de Rhéto„ rique. Il est partout clair, méthodique, solide; s'il fait „ paroître de l'Eloquence, comme il y en a en quelques en„ droits, c'est une éloquence mâle & naturelle". Ms. Le Clerc (38) n'en porte pas un jugement moins favorable. A l'égard des *Considérations sur la Reunion des Protestans*, l'Auteur les avoit composées en Allemand, & Mr. Oilervald les traduisit en François, & les publia en cette Langue en 1709 in-4. (39).

(37) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai, Juin. 1718. Art. V.

(38) *Bibliot. Anc. & Mod.* Tom. VII p. 205.

(39) Voyez *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mars 1709. p. 240. & suiv.

[E] *On imprima en Hollande deux Volumes de ses Dissertations.*] Le titre général est: *Dissertationum Volumina duo, Quorum prius de Logomachiis Eruditorum & de Mucosa Oratione; Posterius Dissertationes varii Argumenti continet.* Amsterdam 1716 in-8. Il n'y a que le second Volume de neuf; non que les Pièces qui y trouvent n'eussent déjà paru, mais elles n'avoient pas été recueillies ensemble. On trouve à la fin du Volume un grand nombre d'Epigrammes de la façon de Mr. Werenfels. On voit d'abord dans le Volume dont il s'agit, une *Dissertation sur la Superstition dans les matieres de Physique:* suit la *Dissertation sur l'Argument de Descartes*, & la *Defense* de cette Pièce. Une Dissertation *sur la Parole*. Un *Dialogue sur les limites du Monde*. Des *Thèses sur la Figure du Monde*. Une *Dissertation sur les Atômes*. Des Positions & des Questions *sur le Tems*. Un *Dialogue* sur l'*Immortalité de l'Ame*. Une *Courte idée de la Philosophie Morale*. Des *Thèses* tirées *de toutes les Parties de la Philosophie*. Une *Harangue sur les Comédies*. *L'idée d'un Philosophe*. On peut voir l'Extrait que Mr. Bernard (40) a donné de quelques unes de ces Pièces, dans lesquelles on trouve du génie, de la clarté, & beaucoup de jugement, enforté que la lecture ne peut qu'en être utile.

(40) Ibid. *Juillet, Août* 1716. p. 280. & suiv.

[F] *Une des dernières occupations de la vie de notre illustre Théologien, a été de diriger une nouvelle Edition de ses Ouvrages, qui a paru en 1739.*] En voici le titre: *Samuelis Werenfelsii, SS. Theologiæ Doctoris, ejusdemque in Academiâ Basiliensi Professoris.* Opuscula Theologica, Philosophica & Philologica. *Editio altera ab Auctore recognita, emendata & aucta.* Lausanne & Genève 1739. 2 voll. in-4. Mr. Werenfels n'a fait autre chose que revoir & corriger quelques endroits, & de permettre à Mr. Pierre Ryhinerus son neveu (le même qui avoit eu soin de l'Edition de 1718) Professeur en Logique à Bâle, de choisir dans ses Papiers ce qu'il vouloit publier. On peut juger des soins que Mr. Ryhinerus s'est donnés par ce qu'on nous apprend sur ce sujet (41). „ Ce n'est pas sans „ beaucoup de peine & d'application, que Mr. Ryhinerus... „ est venu à bout de rassembler & de mettre en ordre les „ nouvelles Pièces, dont son Edition est enrichie. Elles „ ont été composées pour la plupart vers la fin du Siècle „ précédent, ou au commencement de celui-ci. Et comme „ Mr. Werenfels étoit aussi peu amoureux de ses Produc„ tions, que les Auteurs subalternes sont passionnés pour les „ leurs, il a fallu tirer ces Pièces de la poussière, mettre en „ ordre des feuilles volantes non numerottées, séparer des „ morceaux très-différens, que le hazard avoit joints, dé„ chiffrer le contenu de feuilles presque usées. On ne doit „ donc pas être surpris de trouver des fragmens de Disserta„ tions plutôt que des Dissertations entières". On a donné une Notice exacte des nouvelles Pièces, contenues dans cette Edition, dans le Journal (42) dont ce que nous venons de rapporter est tiré; & on trouve un bon Extrait de quelques-unes de ces Pièces dans un autre Journal (43).

(41) *Nouv. Bibl. Germ.* Tom. I. p. 274.

(42) Ibid. p. 275-284.

(43) *Nouv. Biblioth.* Nov. 1740. p. 401 & suiv.

☞ WETSTEIN (Jean-Jaques) Savant célèbre de notre Siécle, nâquit à Bâle le 5 Mars 1693 vieux stile, d'une famille ancienne & distinguée [A]. Son Pére Jean-Adolphe Wetstein étoit Pasteur

[A] *D'une famille ancienne & distinguée.*] On a parlé dans le Supplément de Moreri de 1735, & dans l'Edition du Dictionnaire de cet Auteur de 1740, de quelques personnes de cette Famille, mais on n'y trouve pas dequoi connoître distinctement les diverses branches. Elle mérite cependant d'être connue, autant & plus que certaines familles nobles dont on nous a donné des Généalogies fort étendues. Nous croyons donc faire plaisir à bien des personnes, en réunissant ici

teur de l'Egliſe ou de la Paroiſſe de St. Léonard. Sa Mére Sara Saraſin, eſt fille de Pierre Saraſin Sécretaire de la République de Bâle (car elle vit encore). Jean-Jaques, deſtiné par ſon Pére aux Sciences, fit paroître de bonne heure de très-heureuſes diſpoſitions, & fit de ſi rapides progrès dans les Langues Latine & Grecque, qu'à l'âge de treize ans, il fut immatriculé comme Etudiant (*a*). Il étudia la Philologie & les Belles-Lettres ſous Jean Wetſtein ſon Oncle *, Profeſſeur de la Philoſophie Morale; Samuel Battier fut ſon Maître pour la Langue Grecque, Jean Buxtorf pour l'Hebreu, & le célébre Jean Bernoulli le Pére pour la Philoſophie & les Mathématiques. Il s'appliqua à la Philoſophie avec tant d'aſſiduité, qu'au bout de deux ans il obtint le premier degré, & que l'année ſuivante, âgé de ſeize ans, il fut créé publiquement Docteur en Philoſophie par ſon Maître Jean Bernoulli (*b*). Il paſſa enſuite à la Theologie, qu'il étudia ſous ſon Oncle Jean-Rodolphe Wetſtein, & ſous Meſſieurs Werenfels, Jaques-Chriſtophle Iſelin, & Jean-Louis Frey. Au mois de Mars de l'année 1713 il fut reçu Miniſtre, à l'âge de vingt ans. A cette occaſion il ſoûtint une Diſpute publique ſous Mr. Frey, ſur les diverſes Leçons du Nouveau Teſtament, *de Variis N. Teſtamenti Lectionibus*, dont il étoit l'Auteur; il s'attacha à prouver, que cette variété de Leçons ne donne aucune atteinte à l'intégrité, la certitude, & l'authenticité du Texte Sacré (*c*). Il ſemble avoir formé dès ce tems-là le projet de raſſembler toutes les diverſes Leçons du N. T. Jean Wetſtein ſon Oncle étoit Bibliothécaire de Bâle, & ce fut de lui qu'il apprit à faire uſage des MSS. Grecs. La connoiſſance qu'il avoit de la Langue Grecque le mit en état de lire les Au-

(*a*) Jacobi Knighout *Sermo funeb. in hon. Viri Cl. Jo. Wetſtenii* p. 10 Amſt. 1754 in 4.

* je ne le trouve pas marqué dans la Généalogie.

(*b*) Ibid. p. 11.

(*c*) Ibid. p. 11 & 12.

ſi en abrégé ce qu'il y a de plus curieux ſur cette famille.

La Famille WETSTEIN tire ſon Origine de Kibourg dans le Canton de Zurich. Bullinger rapporte, dans ſa Chronique, ſur l'an 1531, que *Henri Weſtſtein* iſſu de cette famille, fut tué avec Zuingle à la bataille de Capel. Elle s'eſt partagée en deux branches, dont l'une s'établit vers le milieu du quinziéme Siécle à Rapperſwyl ſur le Lac de Zurich, dont on ne peut rien dire, faute de Mémoires. Mais la rige de l'autre eſt JEAN-JAQUES Wetſtein, fils de *Jean* Wetſtein & de *Verena Specker*. Il naquit en 1555, vint s'établir à Bâle en 1579, & y mourut le 31 Mai 1615. Il étoit Membre du Grand-Conſeil & Régent de l'Hôpital. Il avoit épouſé *Madelaine Battier*, de laquelle il eut pour fils unique JEAN RODOLPHE Wetſtein, biſayeul du Savant qui fait le ſujet de cet Article. Né à Bâle le 27 Octobre 1594, il entra dans le Conſeil à l'âge de vingt-ſix ans, & devint Bourguemaître en 1645. Vers la fin de l'année 1646 il fut envoyé au nom des louables Cantons, pour ménager les intérêts des Suiſſes à la Paix de Weſtphalie, & il négocia avec tant de capacité, qu'il fit reconnoître par un Article exprès la Souveraineté & l'Indépendance des Suiſſes. En 1650 on le députa à Vienne auprès de l'Empereur Ferdinand III. Il ne fut pas moins heureux dans ſa Négociation, & ſe concilia en même tems l'eſtime de l'Empereur, qui le mit au rang des Nobles libres & immédiats de l'Empire, grace qui s'étendoit à tous ſes Deſcendans mâles & femelles. En diverſes occaſions il appaiſa les troubles qui s'élevérent dans ſa Patrie, enſorte que les Suiſſes lui donnérent le glorieux nom de *Pacificateur*, & que dans les Cours Etrangéres on l'appelloit *le Roi des Suiſſes*. Il mourut le 12 Avril 1666. Il avoit épouſé *Anne-Marie Falckner*, de laquelle il eut neuf enfans, cinq filles, dont deux moururent avant lui, & les trois autres furent mariées, & quatre fils, dont l'un mourut avant lui ſans laiſſer de poſtérité. JEAN-RODOLPHE Wetſtein, ſon fils aîné, né le 5 Janvier de l'année 1614, après avoir fait ſes études Claſſiques avec ſuccès, commença en 1628 à fréquenter les Leçons publiques des Profeſſeurs, & s'appliqua avec tant d'aſſiduité, qu'en 1631 il fut reçu Docteur en Philoſophie. S'étant déterminé alors à ſe tourner du côté de la Théologie, il étudia ſous Sebaſtien Beck, & Théodore Zuinger; & au bout de trois ans, en 1634, il fut admis au St. Miniſtére. Il fut enſuite ſucceſſivement Profeſſeur en Langue Grecque, de l'*Organum* d'Ariſtote, des Lieux Communs & des Controverſes, & enfin il occupa la Chaire pour le Nouveau Teſtament. Nous parlerons plus amplement de cet homme illuſtre dans un Article particulier; il mourut le 11 Décembre 1684. Il avoit épouſé *Marguerite Zaeſlin*, dont il eut douze Fils, & cinq Filles; cinq fils & deux filles moururent avant lui. Suivons cette *premiére Branche* des Deſcendans du Bourguemaître *Jean-Rodolphe Weſtein*. L'Aîné des fils du Profeſſeur du même nom (il s'agit de ceux qui ont vécu) fut JEAN-RODOLPHE (troiſiéme de ce nom), qui naquit le premier Septembre 1647, & qui occupa ſucceſſivement les mêmes poſtes à peu près que ſon Pére, & mourut en Avril 1711. Il avoit épouſé en 1676 Urſule Mangold, dont il eut trois fils & quatre filles; un fils & une fille ſont morts en bas âge. Des deux autres fils *Jean-Rodolphe* étoit né le 24 Décembre 1680, & *Gaſpard*, né le 1 Février de l'an 1695 vit encore, & eſt également diſtingué par ſes lumiéres & par ſes qualités. Il eſt Chapelain & Bibliothécaire de S. A. R. Me. la Princeſſe de Galles. JEAN-HENRI, ſecond fils du premier Profeſſeur *Jean-Rodolphe*, né le 25 Mars 1649, quoique Homme de Lettres, embraſſa le commerce de la Librairie, & s'établit à Amſterdam, où il fonda cette fameuſe boutique, qui depuis plus de ſoixante-dix ans a fourni à l'Europe les meilleures Editions de tout ce qu'il y a de plus curieux dans la Littérature Ancienne & Moderne. Il eſt mort le 4 Avril 1726, ayant été marié deux fois, en 1678 avec *Agathe Ernſthuſen*, morte en 1695, & en 1701 avec *Cornelie Knyff*. Il a eu de la premiére ſix garçons & quatre filles. 1. RODOLPHE Wetſtein, né le 26 *Mars* (5 Avril) 1679, qui conjointement avec ſon frére Gerard, a ſuivi le Commerce de ſon Pére, & l'a continué avec ſuccès. Il a eu d'*Odilia Clotek*, qu'il épouſa en 1704, cinq fils & trois filles; des premiers il y en a trois qui ſont morts en bas-âge. Il reſte encore JAQUES Wetſtein, qui continue la Librairie avec honneur. 2. GERARD, né en 1679, mort ſans laiſſer de poſtérité. 3. FREDERIC-HENRI, né en 1685, & qui a eu d'*Alix Omſſen*, trois garçons & cinq filles, dont deux garçons & deux filles ſont décédés en bas-âge. 4 GEORGE, né en 1688, mort le 20 Janvier 1726, laiſſant d'*Anne Otto* un fils nommé HENRI. 5. GUILLAUME-HENRI, né en 1691. 6. JEAN né en 1692, & mort en 1694. JEAN-LOUIS Wetſtein, troiſiéme fils de *Jean-Rodolphe* & de *Marguerite Zaeſlin*, né le 22 Août 1652, a été Sénateur de Bâle, & eſt mort le 22 Juin 1711. Il a été marié deux fois: d'abord avec Anne *Marie Imhoof*, de laquelle il a eu un fils, mort en bas-âge, & une fille, & enſuite avec *Anne-Catherine Iſel*, dont il a eu une fille, & un fils nommé JEAN-HENRI, né le 14 Août 1693. JEAN-FREDERIC Wetſtein, quatriéme fils de *Jean-Rodolphe* & de *Marguerite Zaeſlin*, né en 1659, a été Conſeiller de Bâle *Reipublicæ Baſileenſis a ſecretis Conſiliis*, & employé en diverſes négociations. Il a eu de *Marie Stahl*, trois fils & deux filles. Des fils l'un eſt mort en bas-âge. Les deux autres ont été *Jean-Rodolphe*, qui a été Bourguemaître de Bâle, & *Jean-Frederic*, Docteur en Droit, Syndic, & ſucceſſivement Profeſſeur de Logique, de la Langue Grecque, du Droit de la Nature & des Gens, des Inſtitutes & du Droit Public, & enfin des Pandectes & du Droit Canonique. SAMUEL WETSTEIN le plus jeune des fils de *Jean Rodolphe* & de *Marguerite Zaeſlin*, né le premier Mars 1666, a été Miniſtre à Bâle, & a eu de *Sara Stentz*, qu'il épouſa en 1696, ſix filles & trois fils, dont un eſt mort en bas-âge. Les deux autres ſont *Jean Rodolphe* né le 4 Juin 1699, & *Samuel* né le 16 Juillet 1713. Voilà ce qui nous eſt connu de la premiére branche des *Weſtéins*.

La ſeconde commence par JEAN-JACQUES Wetſtein, ſecond fils de *Jean-Rodolphe* & d'*Anne Marie Falkner*, naquit le 9 Septembre 1621; en 1662 il devint Aſſeſſeur du Conſeil de Juſtice, & a été auſſi Intendant de la Monnoye. Il mourut le 24 Mars 1693. Il avoit épouſé en 1644 *Urſule Gunzer*, fille de *Sebaſtien Gunzer*, grand Négociant & Aſſeſſeur de Juſtice, qui a légué en mourant une ſomme conſidérable pour fonder une nouvelle Chaire de Théologie. *Jean-Jacques* eut de ſa femme quatre garçons & quatre filles. Des premiers deux ſont morts jeunes. Les deux autres ont été *Sébaſtien*, né le 28 Septembre 1648, devenu Sénateur de Bâle en 1705; il avoit épouſé *Anne Marie Burcard*, dont il n'a eu que quatre filles. JEAN-RODOLPHE, l'autre fils de *Jean Jacques*, & d'*Urſule Gunzer*, Pére du Savant, qui fait le ſujet de cet Article, naquit le 24 Avril 1663, fut appellé Miniſtre à Bâle en 1690, & épouſa la même année *Sara Saraſin*, dont il a eu treize enfans. *Jean Jacques*, l'aîné des fils, eſt celui dont il eſt queſtion ici. Il reſte encore un de ſes frérés Mr. *Pierre Weſtein*, Miniſtre dans le diſtrict de Bâle, & ſix ſœurs dont trois ſont mariées.

La troiſiéme branche de la famille *Weſtein*, a pour tige JEAN-FREDERIC, le plus jeune des fils de *Jean-Rodolphe* & d'*Anne-Marie Falkner*, naquit le 7 Juillet 1632; il a été Conſeiller d'Etat, & a été revêtu de divers autres Emplois. Il eſt mort le premier Février 1691. Il avoit épouſé en 1655 *Madelaine Stahl*, dont il a eu ſept garçons & cinq filles, des fils il n'y en a eu que trois, qui ayent eu poſtérité, & dont nous parlerons. JEAN-RODOLPHE Wetſtein, né le 2 Décembre 1658, Sénateur en 1705 & depuis Bourguemaître de Bâle, épouſa en 1683 *Marie Socin*, dont il a eu ſix fils & cinq filles; deux des fils ſont morts en bas-âge. Les autres ſont, *Jean-Frédéric*, *Aimé*, *Jean Jaques*, *Jean Rodolphe*. JEAN Wetſtein, ſecond fils de *Jean-Frederic* & de *Madelaine Stahl*, né le 9 Novembre 1660, a été Docteur & Profeſſeur en Droit à Bâle, & eſt mort en 1731. Il avoit épouſé en 1686 *Urſule Silbernagel*, dont il a eu ſept filles, & deux garçons, de ces derniers l'un eſt mort jeune. L'autre eſt *Jean-Rodolphe* né le 16 Août 1695. Il épouſa en ſecondes nôces *Marie-Madelaine Stupanus*, Veuve de Chriſtophle Burcard, dont il a eu deux filles, & un fils, mort jeune. JEAN-FREDERIC, troiſiéme & dernier fils de *Jean-Frédéric* Wetſtein & de *Madelaine Stahl*, né le 19 Février 1665, a eu de *Sufanne Mangold*, qu'il épouſa en 1687, une fille & deux fils, *Jean Frédéric*, né le 27 Janvier 1691, & *Jean Gaſpard* né le premier Novembre 1697. On voit par cette Généalogie que la Famille a produit grand nombre d'hommes illuſtres en tout genre; des Magiſtrats reſpectables, d'habiles Théologiens, & des Juriſconſultes de mérite, & que ceux qui ont embraſſé le Commerce de la Librairie ne ſe ſont pas moins diſtingués dans leur profeſſion.

Auteurs Grecs, Profanes & Eccléſiaſtiques. Et l'Hébreu, qu'il entendoit très-bien, lui facilita la lecture des Ecrits des Talmudiſtes, pour y puiſer ce qui peut éclaircir les expreſſions de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, qui ſont ſouvent allusion aux opinions & aux coutumes des Juifs. Muni de ces ſecours il entreprit en 1714 un Voyage Littéraire; il ſe rendit d'abord par Zurich à Genéve, où il fit quelque ſéjour. De-là il ſe rendit par Lyon à Paris, où il fréquenta les Savans, & en particulier les Péres Montfaucon, la Rue, & le Courayer. Il paſſa enſuite en Angleterre, où il eut des liaiſons avec les plus illuſtres Prélats, & particuliérement avec le célébre Bentley. Comme le grand but de ſes voyages étoit de collationner les MSS. du N. T. avec les Exemplaires imprimés, il ne négligeoit rien pour ſe ſatisfaire à cet égard. Pendant que Mr. Wetſtein étoit en Angleterre, Mr. Chambrier, Colonel d'un Régiment Suiſſe au Service de Hollande, & Brigadier, le choiſit pour Chapelain de ſon Régiment, qui ſe trouvoit pour lors à Rocheſter; où Mr. Wetſtein, qui accepta cette Vocation, ſe rendit pour remplir ſes fonctions. Le Régiment étant parti au mois de Juillet 1716 pour revenir en Hollande, il obtint de Mr. Chambrier un délai de trois mois, qu'il demanda à la ſollicitation de Mr. Bentley, pour faire un tour à Paris [*B*]. Il joignit ſon Régiment à Boiſleduc au mois d'Octobre de la même année; mais le ſéjour qu'il y fit ne fut pas long; au bout de ſix mois il fut rappellé dans ſa Patrie, en qualité de *Diacre Commun*, c'eſt-à-dire, de Miniſtre, qui ſans être attaché à aucune Paroiſſe, exerce ſes fonctions dans toutes, ſelon le beſoin (*d*). Après avoir vu, chemin faiſant, tant en Hollande qu'en Allemagne pluſieurs Savans, il ſe rendit à Bâle au mois de Juillet 1717, & il y remplit le poſte, dont nous avons parlé pendant trois ans, au bout deſquels il devint Diacre de l'Egliſe de St. Léonard, où ſon Pére étoit auſſi Miniſtre; il exerça ce Miniſtére pendant neuf ans, donnant auſſi ſelon la coutume des Miniſtres de Bâle, des leçons aux Etudians. Mr. Wetſtein leur expliqua le Nouveau Teſtament. Il continua auſſi ſes études & ſes recherches ſur les diverſes Leçons de ce Livre Sacré; & entretint correſpondance avec le Docteur Bentley, les deux premiéres années de ſon Miniſtére, étant encore alors aſſez diſpoſé à entreprendre le voyage d'Italie, pour conſulter les MSS. qui s'y trouvent. En 1729 il s'éleva un furieux orage contre lui, on l'accuſa d'un grand nombre d'Héréſies, & il fut enfin dépoſé par ſentence definitive au mois de Mai 1730. On trouvera ce qui regarde cette affaire diſcuté dans les Remarques [*C*]. Mr. Wetſtein, invité par

(*d*) Ibid. p. 11-16.

[*B*] *Il obtint de Mr. Chambrier un délai de trois mois, qu'il demanda à la ſollicitation de Mr. Bentley, pour faire un tour à Paris.*] Dans les entretiens qu'il avoit eus avec ce Savant, il lui avoit communiqué quelques MSS. qu'il avoit collationés en France. Le Docteur lui conſeilla de mettre au jour ce qu'il avoit, lui offrant ſon ſecours. Mais Mr. Wetſtein s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe, & ſur le peu de tems qu'un Voyageur comme lui avoit pour un travail de ce genre, & il preſſa Mr. Bentley d'entreprendre lui-même cette tâche, lui offrant ce qu'il avoit recueilli: il fit ſi bien qu'il perſuada à ce célébre Critique de travailler à donner une nouvelle Edition du Nouveau Teſtament. Il lui communiqua ce qu'il avoit tiré du MS. de S. Ephraïm le Syrien, des MSS. de la Bibliothéque de Coiſlin, & d'autres. Mais le Docteur Anglois l'engagea à retourner à Paris, pour collationner encore le MS. de S. Ephraïm avec toute l'exactitude poſſible. Mr. Wetſtein s'y rendit pour ſatisfaire ſon ami (1). Il faut avouer que cela marque un grand zéle pour l'avancement des Sciences. On trouve des exemples de pluſieurs Savans qui ont voyagé pour conſulter des MSS. Mais je ne ſai s'il y en a beaucoup, qui après en avoir collationné déja un, ſe ſoient un voyage exprés, pour ſatisfaire la délicateſſe d'un autre, & réitérer un travail déja fait.

(1) Krighoutii Vetus Pastor, &c. p. 15.

[*C*] *On trouvera ce qui regarde cette Affaire diſcuté dans les Remarques.*] Il y a tant d'oppoſition entre les Rélations des deux Partis, qu'on a de la peine à démêler bien le fond de l'affaire. Ce qui ſemble faire en faveur de Mr. Wetſtein, c'eſt ſa réhabilitation, dans un tems où ſes principaux Adverſaires vivoient encore. Nous tirerons ce qu'on a allégué contre lui de l'Extrait d'un Recueil publié en Allemand, ſous le titre d'*Actes concernant les Erreurs de Mr. J. J. W. ci-devant Diacre de l'Egliſe de S. Leonard, contenant l'Avis de la Faculté de Théologie*, Conventûs Theologici, *les Apologies du Sr. W. & d'autres Piéces Originales*, Bâle 1730 in-4. Les Auteurs de la *Bibliothéque Germanique* (2), en annonçant ce Recueil, préjugérent peu favorablement pour Mr. Wetſtein. Leur début mérite d'être rapporté, pour ne négliger rien de ce qui peut mettre le Lecteur au fait. „ Ce n'eſt pas une „ petite affaire, *diſent-ils*, que d'intenter à un Théologien „ l'accuſation d'héréſie. Un particulier tant ſoit peu ſage, „ peut être hétérodoxe ſans conſéquence pour les autres, „ mais un homme chargé d'enſeigner la Religion eſt fort à „ plaindre, lorſque ſur quelque Point conſidérable de Doctrine, il a de bonne foi des ſentimens différens de ceux „ de l'Egliſe où il exerce ſon Miniſtére. Car outre que, „ pour peu qu'il ait la Conſcience delicate, jamais il ne ſe „ réſoudra à enſeigner le contraire de ce qu'il penſe, il auroit beau ſe tenir dans les généralités, ſe ſervir d'expreſſions équivoques, & employer toute ſa dextérité à éviter „ les occaſions de ſe déclarer; difficilement échappera-t-il à la „ vigilance de ſes Confréres, qui ſe tiennent obligés indiſpenſablement à veiller à la conſervation de la ſaine Doctrine, & qui ſouvent n'ont pas moins d'habileté pour relancer l'hétérodoxie dans ſes retraites les plus inacceſſibles que d'ardeur à la pourſuivre lorſqu'elle ſe découvre. „ Mr. *Weſtein* a fait depuis peu l'expérience de ces inconvéniens; & ce qu'il y a de plus fâcheux pour lui, cela lui „ eſt arrivé dans un lieu dont les Théologiens paſſent pour „ fort habiles, & en même tems pour très-modérés, Deſorte que le préjugé n'eſt guéres favorable aux Hétérodoxes „ qu'ils ne jugent pas à propos de tolérer. Or il paroît par „ les Piéces qui compoſent ce Volume, que MM. les Paſteurs & Profeſſeurs de Bâle ont pouſſé leur Collégue avec „ beaucoup de vigueur. De ce nombre ſont Meſſieurs *Werenfels* & *Iſelin*, ſi reſpectables par leur profonde érudition, & ſi aimables par leur modération. La crainte d'un „ éclat fâcheux, leur débonnaireté naturelle, la peine qu'ils „ ont dû avoir d'être obligés de s'en prendre à la perſonne „ d'un de leurs Confréres, appartenant à une des plus conſidérables familles de leur Patrie, la compaſſion qu'ils „ n'ont pu manquer de ſentir pour le Pére de Mr. Wetſtein, „ qui a été privé à leur pourſuite, de la ſatisfaction d'avoir „ ſon fils pour Collégue à l'Egliſe de St. Léonard, tous ces „ motifs ont cédé à leur zéle. Il faut donc qu'ils ayent cru „ le danger bien éminent". Voyons à préſent le détail de l'Affaire, par la ſuite des Piéces, contenues dans le Recueil, dont nous avons donné le titre ci-deſſus.

(2) Tom. XXIII. p. 206.

Les principaux Cantons Réformés ayant fait entendre (3) (on ne nous dit pas comment) à Meſſieurs les Magiſtrats de Bâle, que le bruit couroit que Mr. le Diacre Wetſtein parloit en Chaire en des termes oppoſés à la doctrine des Egliſes Réformées, & ſe diſpoſoit à publier une Edition du Nouveau Teſtament très-ſuſpecte de Socinianiſme, Meſſieurs de Bâle communiquérent la choſe à Mr. Wetſtein avec ordre de ſe juſtifier ſur ces deux points. Il donna ſa *Défenſe*, datée du 26 Juillet 1729, qui étoit très-courte & conçue en termes aſſez généraux; déclarant que ſa Doctrine eſt conforme à celle des Egliſes de Suiſſe. Soit par ordre du Magiſtrat, ſoit que les Théologiens ſe cruſſent en droit de le faire de leur autorité, Mr. Wetſtein fut interrogé le 9 Septembre dans l'Aſſemblée des Paſteurs & Profeſſeurs. Cette Aſſemblée préſenta au Magiſtrat un Mémoire du 14 Octobre, dans lequel ces Meſſieurs parlent de l'Edition du N. T. que Mr. Wetſtein promettoit, comme d'un Ouvrage de médiocre importance & qui ſent le Socinianiſme. Ils déclarent que dans l'Examen ou la Conférence tenue avec lui, il s'eſt, à-la-vérité expliqué clairement, diſtinctement, & en des termes Orthodoxes ſur la Trinité, la Divinité de J. C. & autres ſemblables Articles, mais qu'ils ont des raiſons de ſe défier de ſa ſincérité. Ils ajoûtent, que les réponſes de Mr. Wetſtein ſur l'indifférence des Religions, ſur l'exiſtence du Diable, ſur les mauvais Deſirs, ſur la Satisfaction de notre Seigneur J. C. ſur l'état des Ames après la mort, & ſur quelques autres points de Doctrine & de Morale, n'ont point été ſatisfaiſantes. Ces Meſſieurs rapportent encore l'examen qu'ils ont fait de divers cahiers *dictés* par Mr. Wetſtein à des Etudians, auxquels il avoit expliqué le N. T. chez lui, & en donnent des Extraits. Ils concluent, que depuis la Réformation on n'a jamais produit d'auſſi dangereuſes opinions que celles de Mr. Wetſtein; ils l'accuſent de briguer les voix des Membres de la Magiſtrature. Ils demandent à n'être plus obligés à entrer en Conférence avec lui; prétendant qu'il n'y a aucun fonds à faire ſur ſes déclarations, parce qu'il a enſeigné dans ſes Leçons, qu'il étoit permis, dans de grands dangers, d'uſer de déguiſement & de menſonge. Selon le Recueil, dont nous rendons compte, Mr. Wetſtein donna ſon *Apologie* du 7 Janvier 1730, dans laquelle „ il commence, *dit-on* (4), par rapporter les affaires qu'on fit à „ Eraſme, lorſqu'il publia ſon N. T. Grec, & ſoutient que „ les Apologies de ce grand homme ſont la ſienne. A l'egard de ſes Leçons, il dit que comme ſes Diſciples lui „ adreſſoient des queſtions auxquelles il n'étoit pas préparé, il y faiſoit quelquefois ſur le champ des réponſes, „ dont il n'étoit pas content lui-même dans la ſuite. Il proteſte qu'il ne reconnoît pour ſa Doctrine que ce qu'il avoue, & nullement ce qu'on lui attribue, ou ce qu'on veut tirer de ſes paroles par des conſéquences. Il entre „ dans le détail, & répond, Article par Article, aux accuſations qu'on lui intente. Il prétend que ces accuſations „ ſont une preuve parlante qu'il n'eſt pas *indifferent* en matiére de Religion, puiſque s'il eût été tel, il n'eût eu qu'à „ faire profeſſion de croire, ce qui convenoit le mieux à ſes „ intérêts temporels. Il inſiſte fortement ſur ce qu'on l'accuſe de permettre le menſonge lorſqu'on eſt en danger, „ &

(3) Ibid. p. 208. 209.

(4) Ibid. p. 210. 211.

par ſes parens, ſe rendit en Hollande. Il n'eut pas été longtems à Amſterdam, que la Société des Remontrans de cette Ville jetta les yeux ſur lui, pour ſuccéder à Mr. Le Clerc, que l'âge & ſes infirmités met-

„ & ſoûtient qu'il n'a dit autre choſe, ſinon qu'il étoit permis *de taire une partie de la vérité*; & cela à l'occaſion de la conduite de St. Paul *Act.* XXIII. 6. Il aſſure que depuis „ que cette affaire a été entamée, il n'a parlé à aucun des „ Membres de la Magiſtrature dans ſa maiſon. Il en appelle enfin ſur ſa Doctrine aux dépoſitions de ſon Trou„ peau, & croit que ſes Auditeurs lui rendront plus de juſ„ tice, que les Théologiens, qui ne ſont pas accoutumés à „ ſes maniéres de parler, & avec leſquels il ne s'étoit point „ entretenu auparavant ſur des matiéres de Religion". L'Aſſemblée des Théologiens oppoſa à cette Apologie un *Mémoire* très-étendu, dans lequel ils prétendoient prouver. I. Qu'il eſt très-faux que Mr. Wetſtein n'ait point reçu d'avis ſur ſa Doctrine, depuis qu'il exerce le Miniſtére, & ſurtout depuis qu'il ſe mêle de donner des Leçons. II. Qu'ils ont été fondés à produire les Extraits des Cahiers de ſes Diſciples, & que les preuves qu'ils en ont tirées ſont bonnes. III. Qu'ils ont entendu ſes expreſſions dans leur vrai ſens, & qu'ainſi il a enſeigné de très-pernicieuſes Doctrines. IV. Ils répondent à ce que Mr. Wetſtein a objecté, que depuis deux ans qu'il a donné des Leçons, il peut avoir changé de ſentiment en bien des choſes. V. Ils parlent de ſa provocation aux ſentimens de ſon Egliſe. VI. Ils perſiſtent à l'accuſer d'avoir manqué de droiture, d'avoir uſé dans cette affaire, & d'uſer juſqu'au moment qu'ils écrivent de toutes ſortes de fineſſes, de variations, &c. On voit à la ſuite de ce Mémoire. 1. Des Extraits de quelques Lettres de l'Archevêque de Cantorbery à MM. Frey & Iſelin, dans leſquelles il déplore le ſcandale que donne à l'Angleterre la hardieſſe des Libertiſtes. 2. De nouveaux Extraits tirés des Cahiers des Diſciples de Mr. Wetſtein. 3. Quelques Extraits de Lettres de Mr Hottinger, Profeſſeur à Zurich, & d'un Miniſtre de ce même Canton, qui a été Miniſtre d'un Régiment Suiſſe en 1717 à Boiſſedue, dans le tems que Mr. Wetſtein y étoit Miniſtre du Régiment de Chambries. „ Ces Piéces, *dit-on* (5), ne (5) Ibid. p. 113.
„ ſont point du tout avantageuſes à M. Wetſtein, on y cite „ des perſonnes vivantes qui lui ont oüi proférer des diſ„ cours pour le moins mal-ſéans & très-imprudens; & on y „ rapporte d'autres circonſtances fort particuliéres. C'eſt „ une queſtion, *ajoûtent bien ſagement les Journaliſtes*, ſi le „ zéle pour la vérité a dû faire découvrir publiquement & „ par l'impreſſion de ſemblables circonſtances, dont quel„ ques-unes ne regardent qu'indirectement le ſujet dont il „ s'agit dans ce Recueil". Cela même donneroit lieu de ſoupçonner avec quelque fondement qu'il entroit de la paſſion dans cette affaire. Quoi qu'il en ſoit, on voit à la ſuite du *Mémoire* des Théologiens, 4. Un Eſſai du N. T. de Mr. Wetſtein. Sur quoi il eſt bon de rapporter une Remarque, que nous trouvons dans l'Extrait de l'Edition du N. T. donnée par Mr. Bengel (6). „ L'Eſſai des XII. premiers Chapitres (6) Bibl. Raiſonn. Tom. XIII. p. 211.
„ n'a pas été deſſiné par ſon Auteur pour être publié comme „ le véritable Texte du N. T. au contraire ayant écrit les „ Prolégoménes quelque tems après, & ayant peſé la valeur „ des MSS. avec plus d'exactitude, il s'étoit mis en devoir „ de retoucher ſes papiers, leſquels étant tombés entre les „ mains de ſes Adverſaires, il leur déclara d'abord, qu'ils ne „ devoient pas prendre la peine de les publier, & de les cri„ tiquer, parce qu'il les déſavouoit lui-même, ayant changé „ de ſentiment. Il n'eſt pas difficile, *ajoûte-t-on*, de deviner „ d'où Mr. Bengel a tiré ce qu'il rapporte ici: mais il de„ voit ſe méfier un peu des perſonnes, qui avoient *plutôt des „ raiſons Politiques que des raiſons Critiques pour faire cette que„ relle*". Reprenons la ſuite du Recueil d'*Actes*. On y trouve la Relation d'une Commiſſion établie par ordre du Souverain pour faire rapport de l'affaire de Mr. Wetſtein, & compoſée du Conſeil des XIII. & de l'Aſſemblée des Théologiens. On voit-là le Protocolle (7) tenu, tant pour entendre les Réponſes de Mr. Wetſtein à treize Articles dreſſés par les Théologiens, que pour recevoir les dépoſitions de divers Témoins. „ Ce Protocolle, *nous dit-on*, contient mot à mot (7) Voyez le Texte de l'Article, avant la cit. (f).
„ les Réponſes du Diacre accuſé, & une courte Requête, „ dans laquelle il s'humilie aſſez profondément, & proteſte „ que ſi contre ſon intention il a eu le malheur d'avancer „ des choſes contraires à la Doctrine des Egliſes Réformées, „ il les rejette, ſe repent du ſcandale que cela a donné, & „ promet de s'obſerver mieux à l'avenir. A l'égard des Té„ moins, leurs dépoſitions ne ſont pas avantageuſes ſur cer„ tains points, & ſur d'autres elles le ſont aſſez; par ex. „ un Candidat âgé de trente ans déclare, que dans les Le„ çons auxquelles il a aſſiſté, *Mr. Wetſtein a enſeigné la „ doctrine de la S. Trinité, défendu ce Dogme contre les Ariens, les Socmiens & les Sabelliens, & allégué le paſſage de* Matth. „ XXVIII. & d'autres ſur ce ſujet". Nous avons oublié de remarquer, que la Piéce dont nous venons de parler eſt précédée de diverſes Lettres des Théologiens de Bâle à ceux de Zurich, de Berne, & de Schafhouſe, avec les Réponſes des Théologiens de ces trois Villes. Celle de Zurich eſt la plus étendue & la plus remarquable, & elle contient une longue & touchante Apoſtrophe à Mr. Wetſtein, qu'on regarde comme la ſeule unique des bruits déſavantageux à l'Orthodoxie de l'Univerſité de Bâle, qui ſe répandent depuis quelques années; on y donne auſſi ſur la conduite que les Théologiens de Bâle doivent tenir avec Mr. Wetſtein, des conſeils qu'il paroît que ces Meſſieurs ont exactement ſuivis. Mr Wetſtein préſenta une *ſeconde Apologie* le 12 Avril 1730, dans laquelle il répéte & confirme ce qu'il a déjà dit. Il y aſſure qu'il eſt très-fâché qu'il lui ſoit échappé, contre ſon intention, des expreſſions, ou mal-convenables en elles-mêmes, ou qui ayent été mal priſes par ſes Diſciples, dont néanmoins il dit n'avoir point vû les cahiers, dont on a extrait les propoſitions qu'on lui impute. Il maintient qu'il n'a jamais eu deſſein, ni d'établir aucune Doctrine contraire à celle des Réformés, ni de rejetter aucune de celles qu'ils reçoivent. Il repréſente que les dépoſitions déſavantageuſes à ſon Orthodoxie, ſont tirées des Leçons qu'il a données ſur l'Ecriture Sainte, Leçons dans leſquelles il a rapporté hiſtoriquement une infinité d'interprétations & d'opinions, qui n'étoient nullement les ſiennes: au-lieu que dans le Cours ou Syſtême de Théologie qu'il a enſeigné, il produit tous ſes Auditeurs pour témoins, qu'il ne s'eſt écarté de la Doctrine ordinaire dans aucun des Articles ſur leſquels on l'attaque. Enfin il allégue pluſieurs choſes, qui tendent à rendre ſuſpects les Témoins qui ont dépoſé contre lui. Cette Apologie étoit accompagnée de deux Sermons ſur la Divinité de J. C. & ſur celle du St. Eſprit: de divers Extraits, tant de ſon Cours de Théologie, que de quelques Sermons; d'un grand nombre de paſſages de Théologiens Suiſſes & Etrangers, reconnus pour très Orthodoxes, & que Mr. Wetſtein prétend néanmoins qui ſe ſont expliqués comme lui ſur la matiére de la Trinité, & particuliérement *ſur la ſubordination des Perſonnes Divines*. Les Théologiens de Bâle préſentérent un nouveau *Mémoire* daté du 21 Avril, où ils faiſoient de fortes inſtances au Souverain de terminer promptement cette affaire „ proteſ„ tans qu'ils ne peuvent regarder Mr. Wetſtein comme „ leur Confrére, juſqu'à ce qu'il donne des marques d'une „ vraye repentance; repentance qui doit être précédée d'un „ *ſincére aveu des erreurs dont il a été convaincu*". Il paroît par ce Mémoire, que les ſentimens étoient partagés dans le Conſeil Souverain ſur l'affaire de Mr. Wetſtein. On donne encore un nouvel Interrogatoire, dans lequel Mr. Wetſtein conclut ſes réponſes, en diſant qu'il ne ſe donne pas pour infaillible, & que s'il a manqué en quelque choſe, il en demande pardon à Dieu & au Souverain. Les Théologiens préſentérent encore un *Mémoire* le 5 Mai; dans lequel ils témoignent ne faire aucun fond ſur les preuves que Mr. Wetſtein prétend tirer en ſa faveur de la Copie de certains Sermons. Ils ſoutiennent que dans des Leçons données ſur Limborch, il y a trois ans, Mr. Wetſtein a enſeigné les mêmes erreurs que dans ſes Leçons ſur l'Ecriture Sainte. Ils l'accuſent de pluſieurs faux Expoſés, & concluent qu'on ne ſauroit lui confier déſormais la conduite d'une Egliſe. On nous donne enſuite la Relation du Tribunal ou Collége des *Treize*, combiné avec les Membres du Miniſtére. Cette Rélation porte que „ vu le ſentiment *unanime* de MM. les Théologiens, le „ plus grand nombre eſt d'avis que pour la gloire de Dieu, „ pour la tranquillité de l'Egliſe, & le maintien de la pureté „ de la Doctrine, il faut ôter la Charge de Diacre de St. „ Léonard à Mr. Wetſtein, & en élire un autre à ſa place, „ ſelon l'ordre accoutumé. L'avis du plus petit nombre eſt „ que comme on aura plutôt lieu d'eſpérer la converſion de „ Mr. Wetſtein, s'il demeure dans la Ville, & qu'il puiſſe „ ſe flatter de rentrer en Charge, que s'il s'abſente, & qu'il „ ſoit entiérement dépoſé, qu'on établiſſe un Vicaire qui „ rempliſſe ſes fonctions, & qui jouiſſe des revenus qui y „ ſont attachés; & que les choſes demeurent dans cet état, „ juſqu'à ce que Mr. Wetſtein ait donné des preuves ſuffiſantes de la ſincérité de ſa converſion, & de la pureté de „ ſa Doctrine, & qu'il produiſe ſur ce ſujet un Certificat au„ thentique de MM. les Paſteurs & les Théologiens". Le Conſeil Souverain décida conformément à l'avis du plus grand nombre, & le 13 Mai 1730 Mr. Wetſtein fut dépoſé par ſentence définitive, & on lui donna pour ſucceſſeur dans le Diaconat de l'Egliſe de St. Léonard Mr. André Zuinger. Après avoir écouté un des Partis, il faut entendre l'autre; voyons comment l'Auteur de l'Oraiſon funébre de Mr. Wetſtein expoſe cette grande affaire (8). (8) Sermo funebr. p. 17-27.

Les Théologiens de Bâle ne ſe ſoulevérent contre Mr. Wetſtein qu'à l'inſtigation de l'un des plus célébres. Celui-ci étoit ami de notre Savant depuis longtems, & l'avoit ſouvent exhorté de publier les diverſes Leçons du N. T. qu'il avoit recueillies. Mr. Wetſtein fut longtems à ſe déterminer, juſqu'à ce qu'enfin en 1728 ſes Couſins Libraires à Amſterdam le preſſérent fortement de leur envoyer un eſſai de ſon travail & ſes Prolégoménes, pour les mettre au jour. Mr. Wetſtein acquieſça à leur demande, & communiqua ſon deſſein à ſon ami, qui lui fournit même quelques ſecours. Mais peu de tems après il changea tout à coup, & déconſeilla à Mr. Wetſtein ce travail. Au commencement de l'année ſuivante le feu, qui avoit couvé ſous la cendre, éclata. Après bien des détours on porta l'affaire devant le Magiſtrat, & les Miniſtres préſentérent une Requête, dans laquelle ils demandoient qu'on arrêtât l'Edition du N. T. que Mr. Wetſtein méditoit, alléguant que *c'étoit à leur avis un ouvrage peu important, inutile, & même dangereux*. Ils ſe plaignoient ſurtout que ce Nouveau Teſtament *ſentoit le Socinianiſme*. Accuſation qui paroît ridicule à Mr. Krighout: dans ce tems-là, dit-il, Mr. Wetſtein n'avoit aucun deſſein de donner un Commentaire, il ſe propoſoit ſeulement de publier le Texte du N. T. avec les Variantes: or comment le N. T. ou les MSS. Grecs, dont on devoit tirer des corrections, écrits longtems avant que Socin fût né, ou comment les Péres Grecs, les Egliſes Latine, Copte, ou Syrienne qui nous ont donné des Verſions du N. T. pouvoient-ils *ſentir le Socinianiſme*? En attendant on avoit imprimé à Amſterdam les *Prolégoménes*

mettoient hors d'état de remplir ſes fonctions, on le choiſit en 1731; mais les Chefs de la Société, à qui les Actes publiés contre lui à Bâle n'étoient pas inconnus, jugérent qu'il étoit de l'honneur de Mr. Wetſtein, & de celui de leur Corps, qu'il ſe juſtifiât par quelque Ecrit public, ou devant le Sénat de Bale, avant que de commencer les fonctions de ſa Charge. Il retourna donc à Bâle, où, *dit-on* (e), „ un grand nombre de ſes Concitoyens, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, *avoient* hautement condamné „ la conduite de ceux qui *avoient* occaſionné ſa ſortie de Bâle; & elle n'a pas eu, *ajoûte-t-on*, plus d'ap„ probateurs parmi les Etrangers qui ont quelque modération". Quoi qu'il en ſoit, il fut entendu devant treize Membres du Conſeil de Bâle & devant les Scholarques, & fit voir à ces Meſſieurs, que les Cahiers de ſes Diſciples ne pouvoient en aucune façon être allégués en preuve contre lui; que le Protocolle étoit une Piéce entiérement ſuppoſée depuis; que les Témoins qu'on avoit produits, n'avoient rien dit qui prouvât l'accuſation; que les Actes des Théologiens ſe contrediſoient, & n'avoient pas été publiés fidélement; qu'on y avoit inſéré des choſes qui n'avoient jamais été produites, & qu'on en avoit omis ou altéré d'autres (f). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au mois de Mars 1732 le Sénat le réhabilita, & lui rendit le droit d'exercer toutes les fonctions du St. Miniſtére; il uſa de ce droit pendant une année entiére; & le Conſeil le recommanda même, par Lettres du 14 Février 1733, à l'Egliſe Réformée de Strasbourg, en qualité de Paſteur (g). Les Remonſtrans, ayant appris par un Témoignage du Conſeil de Bâle, que Mr. Wetſtein avoit été rétabli, le ſollicitérent de ſe rendre le plutôt poſſible pour remplir la Chaire de Profeſſeur parmi eux; il ſe rendit donc à Amſterdam au mois de Mai 1733. Il y eut auſſi quelques chagrins à eſſuyer, on répandit des bruits deſavantageux ſur ſon compte; il ſe mit ſur les rangs pour une Chaire d'Eloquence, vacante à Bâle, & on lui permit d'être au nombre des Prétendans, permiſſion qui n'eſt accordée qu'à ceux qui ont le droit de Bourgeoiſie, & dont la réputation eſt ſans tache. La ſuite de cette Affaire nous a obligé de différer de rapporter qu'il publia en 1730, ſans y mettre ſon nom, ſes Prolégoménes ſur le Nouveau Teſtament [D]. J'apprens d'une Lettre de Jean Chriſto-

(e) *Biblioth. Raiſon.* Tom. XXXIV. p. 461.

(f) *Sermo Funeb.* p. 30.

(g) Ibid. p. 31.

de Mr. Wetſtein; auſſitôt qu'on en eut des Exemplaires à Bâle, nouvelle Requête au Conſeil, dans laquelle on inſiſta principalement ſur l'inutilité de l'Ouvrage, & ſur l'exceſſive liberté qu'on *ſoupçonnoit* que l'Editeur avoit deſſein de ſe permettre. Les Accuſateurs voyant que cela ne faiſoit pas grand effet, prirent d'autres meſures. Sachant que parmi quarante Etudians, à qui Mr. Wetſtein avoit expliqué le N. T. il y en avoit quelques-uns qui avoient mis ſur le papier, ſoit dans le Collége, ſoit chez eux, ce qu'ils avoient entendu dire à leur Maître, & non ce qu'il avoit dicté, ces Meſſieurs obligérent ces jeunes-gens à leur remettre leurs cahiers, & ce fut là-deſſus qu'on agit principalement contre Mr. Wetſtein. Pour bien juger de l'affaire, on expoſe ici quels étoient les Chefs d'accuſation, quels furent les Témoins, & quels furent les Juges.

A l'égard des *Chefs d'accuſation*, on en rapporte deux principaux. Le premier qu'il y avoit du danger dans l'Edition projettée du N. T. La ſeconde, que Mr. Wetſtein s'exprimoit différemment des autres Théologiens ſur la diſtinction des Perſonnes Divines. Sur la premiére Accuſation, Mr. Wetſtein fit remarquer, qu'il n'étoit pas queſtion de ce qu'on lit dans le Texte reçu, mais de ce qu'on y doit lire. On ignore abſolument par qui & par quelle autorité ce Texte a été donné; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce n'eſt ni ſur les Originaux des Apôtres, ni ſur les premiéres Copies qu'on en a faites, qui ont péri il y a longtems; & que ce n'a été par aucune autorité publique. Comme donc cette premiére Edition a différé des autres ſans danger, il n'y a rien de mauvais à en entreprendre une nouvelle, différente à quelques égards de celle-là; toutes les diverſes Leçons ne changeant abſolument rien à la Doctrine Chrétienne. Pour ce qui régarde le ſecond Chef, les Adverſaires de Mr. Wetſtein avoient compris par divers indices, & particuliérement par les Cahiers de ſes Diſciples, que ſur quelques paſſages du N. T. dont les Théologiens ſe ſervent communément pour prouver la Divinité de J. C. il n'étoit pas de leur ſentiment, & qu'il avoit quelquefois rapporté une autre Leçon ou une autre interprétation, auxquelles il avoit donné la préférence; qu'il avoit obſervé des choſes ſur ces paſſages, qui ne ſe diſent pas ordinairement. Mr. Wetſtein avoua que cela étoit vrai; mais outre qu'il ne l'avoit fait que par le conſeil de ce même Théologien, qui lui en fit dans la ſuite un crime, il avoit une autre raiſon très-grave. Quelques Théologiens de Bâle ne diſtinguoient point, ni dans leurs Sermons ni dans leurs Priéres, la Perſonne du Pére & celle du Fils, & employoient des expreſſions qui n'avoient aucun ſens, mais qui étoient fort du goût de certains Fanatiques, qu'il y avoit en ce tems-là à Bâle; tien n'étoit plus du goût de ces gens-là que ces extravagantes expreſſions: *les mains ſanglantes du Dieu Tout-puiſſant attachées à la Croix; les playes du St. Eſprit: le Fils de la Trinité, ou de Jéſus-Chriſt, ou du St. Eſprit.* Mr. Wetſtein, regardant un pareil langage comme pernicieux pour la Religion & pour la Piété, crut qu'il étoit de ſon devoir de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir, & par cette raiſon il étoit fort ſoigneux de diſtinguer les perſonnes divines. Et ce fut-là un ſujet de l'accuſer d'Héréſie.

Voyons quels furent les *Témoins*. Dans la premiére Accuſation, on n'en produiſit tout au plus que d'eux. L'un avoua qu'il n'avoit pas bien compris la penſée de ſon Maître; & l'autre étoit un ſi pauvre Sujet, qu'après avoir été pluſieurs années en Théologie, on le juges inhabile aux Sciences & au Miniſtére. Dans la ſeconde attaque, on produiſit les cahiers de quatre autres Etudians, où l'on trouva ce que l'on avoit tant cherché, que Mr. Wetſtein s'éloignoit du ſentiment reçu ſur la maniére de lire & d'expliquer un petit nombre de paſſages du N. T. Mais, remarque là-deſſus Mr. Krighout, outre qu'il n'y avoit en cela aucune Héréſie, ces preuves, fournies après coup, n'empêchoient point que la premiére Accuſation n'eût été ſans légitime fondement. D'ailleurs on ne produiſit aux Juges & à Mr. Wetſtein que des Extraits tronqués, & non les Cahiers mêmes. On refuſa au dernier Copie des Accuſations; on n'entendit point les Témoins, auxquels il en appelloit; on ne lui confronta point ceux qui dépoſoient contre lui, mais on les lui cacha ſoigneuſement.

Pour ce qui eſt des *Juges*, on ſoutient que le *Convenus*, ou l'Aſſemblée Eccléſiaſtique, qui le condamna, n'étoit point légitime. Le *Convenus* Eccléſiaſtique de Bâle eſt une Aſſemblée, compoſée de quatre Députés de la part du Conſeil, de quatre Paſteurs de la Ville, & de trois Profeſſeurs en Théologie; & cet établiſſement eſt de l'année 1529. Mais voïez comment on procéda. On exclut de l'Aſſemblée & du droit de ſuffrage les quatre Députés, qui avoient coutume de dire les premiers leur avis, ſous prétexte que les Théologiens ſeuls ſont juges compétens de queſtions purement Théologiques. On exclut auſſi le Paſteur de la Paroiſſe, auquel cependant le droit de juger appartient en premiére inſtance. Et au-lieu de ceux qu'on excluoit ainſi, on admit dans l'Aſſemblée l'Auteur de toute la querelle, qui n'étoit pourtant pas Conſeiller Eccléſiaſtique. Ce fut une pareille Aſſemblée, qui condamna Mr. Wetſtein, qui l'accuſa auprés du Magiſtrat des plus pernicieuſes Erreurs, & qui obtint que le 13 Décembre il fût ſuſpendu pour quelque tems des fonctions de ſa Charge. Cette déciſion n'eut pas l'approbation de tout le monde, puiſque quarante-trois chefs de famille de la Paroiſſe de St. Léonard, du nombre deſquels il y avoit quatre Conſeillers, qui avoient entendu lire le détail des *horribles* erreurs qu'on imputoit à *Mr. Wetſtein*, ſix Membres du Conſeil de deux-cens, & le beaufrére même du principal Accuſateur, Aſſeſſeur du Tribunal de Juſtice, préſentérent le 17 Décembre une Requête, par laquelle ils demandoient que leur Diacre, à qui ils rendoient le témoignage le plus avantageux, fût rétabli dans ſes fonctions. Mais les Théologiens de leur côté trouvérent qu'on n'en avoit pas aſſez fait; ſelon eux Mr. Wetſtein étoit Socinien, Arien, Semi-Arien, Diſciple de Becker, Partiſan outré de la Hiérarchie Anglicane; il croyoit en même tems l'anéantiſſement de l'âme à la mort, & le ſommeil de l'âme après la mort; il étoit Origéniſte (9). Enfin ils réuſſirent dans leur deſſein, & il fut dépoſé le 13 Mai 1730. Notre Auteur obſerve, que les Actes de cette Affaire ont été publiés malgré la défenſe du Magiſtrat, & il aſſure qu'on y a inſéré bien des choſes qui ne ſe ſont point paſſées, & qu'on en a ſupprimé d'autres. Il ſoutient encore, qu'il eſt faux que la condamnation de Mr. Wetſtein ait été approuvée par toutes les Egliſes Réformées de Suiſſe. Mr. Wetſtein le Pére écrivit à toutes les Egliſes une Lettre, en date du 7 Avril 1733, qui a été imprimée, à laquelle les Miniſtres de Mulhauſen, des Egliſes de Neufchâtel & Pays de Vaux, de-même que ceux de Genéve répondirent, qu'ils n'avoient point été conſultés ſur cette affaire, & qu'ils n'avoient jamais écrit un ſeul mot là-deſſus.

En peſant mûrement tout ce qu'on vient de voir, tant de la part de l'un, que de celle de l'autre Parti; on ne peut s'empêcher de penſer, qu'il ſe mêla de la paſſion dans tout ce qui ſe fit contre Mr. Wetſtein. Il eſt certain d'un autre côté qu'il n'étoit pas ſur quelques points dans les idées ordinaires, mais la queſtion eſt s'il s'en éloignoit aſſez pour l'exclure du Miniſtére, & ſi l'on eut des preuves ſuffiſantes pour le condamner. Ce qui ſemble faire beaucoup en ſa faveur, c'eſt la maniére honorable, dont il a été non ſeulement rétabli, mais appellé enſuite pour remplir une Chaire de Profeſſeur à Bâle.

[D] *Il publia en* 1730, *ſans y mettre ſon nom, ſes Prolégoménes ſur le Nouveau Teſtament.*] Ils parurent ſous ce titre: *Prolegomena ad Novi Teſtamenti Græci Editionem accuratiſſimam, è vetuſtiſſimis Codd. MSS. denuo procurandam, in quibus agitur de Codicibus MSS. N. Teſtamenti, Scriptoribus Græcis, qui N. Teſtamento uſi ſunt, Verſionibus veteribus, Editionibus prioribus, & Claris Interpretibus; & proponuntur Animadverſiones & Cautiones ad Examen variarum Lectionum N. T. neceſſariæ.* Amſter-

(9) Je ne ſai ſi l'Orateur ne s'eſt pas laiſſé entraîner ici. Car il eſt difficile de ſe perſuader, que des gens qui ne manquoient pas de lumiéres ayent attribué à Mr. Wetſtein des Opinions contradictoires.

Chriſtophle Wolf de Hambourg (*b*), qu'en 1733 Samuel Crellius publia une Lettre aſſez ſatirique contre Mr. Wetſtein ſur ſon travail ſur le N. T. *Ex ejuſdem* (D'Orvillii) *litteris mutiligo, prodiiſſe in Belgio* Epiſtolam ad Wetſtenium Sam. Crellii, *qua & hujus & J. J. Wetſtenii, ad Remonſtrantes denuo reverſi, conamina ſatyrico ſale perfricentur.* Cette Piéce m'eſt inconnue, & je n'en trouve mention nulle part ailleurs. En 1744 la Chaire pour la Langue Grecque étant devenue vacante à Bâle, Mr. Wetſtein fut un des trois qui reſtérent expoſés au ſort, qui tomba ſur lui, & le Magiſtrat confirma ce qui avoit été décidé par le ſort; on rappella donc notre Savant dans ſa Patrie; mais les Remontrans l'engagérent à ne point quitter le Poſte qu'il occupoit; on lui augmenta ſes appointemens, & on lui déféra encore la Profeſſion de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique (*i*). La même année Mr. Wetſtein donna au Public les *Lettres de Calvin à Jaque de Bourgogne* &c. [*E*]. En 1745 il fit un voyage à Bâle pour voir ſa famille, & il reçut l'ac-

(*b*) *Theſ. Epiſtol. Lacroz.* Tom. II. p. 257.

(*i*) *Bibl. Raiſonn.* Tom XXIV. p. 46 444. *Sermo Funeb.* p 22.

Amſterd. 1730 in-4. Nous avons remarqué dans le Texte de l'Article, que Mr. Wetſtein avoit commencé fort jeune à recueillir les diverſes Leçons du N. T. Ce qui lui donna lieu de former le projet d'en faire uſage, ce fut une belle Edition du N. T. que Mr. Henri Wetſtein ſon parent donna en 1711 in-8 faite ſur celle d'Oxford, mais augmentée de quantité de diverſes Leçons, & accompagnée de Canons Critiques d'un Anonyme, qui étoit Mr. Maſtricht, Syndic de Bréme. Il témoigna cependant dans la Préface de ſon Edition, qu'il avoit envain cherché quelqu'un, qui, comme il l'auroit ſouhaité, ſe chargeat du ſoin de faire un choix parmi tant de diverſes Leçons, la plupart inutiles, ou évidemment fautives, & de ne conſerver que celles qui ſont de quelque importance. Mr. Wetſtein s'engagea depuis à travailler à le ſatisfaire (10). Les Prolégoménes dont il s'agit, furent reçus favorablement par bien des perſonoes. On en donna un Extrait fort étendu dans le Journal cité en marge (11). & l'Auteur de cet Extrait dit, en parlant de l'Edition même du N. T. „ On nous parle de l'Ouvrage comme entiérement „ achevé; on nous dit même que la preſſe alloit rouler, ſans „ quelque retardement, qui eût ſurvenu d'autre part que de „ l'Auteur. Nous ſouhaittons de tout notre cœur, que les „ obſtacles, quels qu'ils ſoient, ceſſent bientôt, & nous „ croyons que le Public, au-moins cette partie du Public „ qui eſt capable d'en juger avec connoiſſance de cauſe & „ ſans prévention, ſera les mêmes vœux que nous, après „ la lecture du plan de la nouvelle Edition, dont nous al„ lons lui rendre compte". Sans entrer dans le détail de ce que renferment les *Prolégoménes*, nous nous bornerons à dire un mot ſur ce qui ſouleva le plus les eſprits contre Mr. Wetſtein. Dans le Ch. XVI. ce Savant trace en quelque façon la méthode & le plan qu'il ſe propoſoit de ſuivre, & il poſe pour cela dix-neuf Maximes ou Régles; parmi ces Régles il y en a ſurtout deux, qui ne purent que déplaire extrémement aux gens ſcrupuleux. L'une eſt le *troiſiéme*, où Mr. Wetſtein ſoutient qu'*il n'y a point de preſcription en faveur d'aucune Edition du Nouveau Teſtament*, c'eſt-à-dire en faveur d'aucun Texte, qui ſe trouve dens ces Editions. Il prétend qu'on ne fait ce que l'on dit, quand on parle de *Leçons reçues*. Il demande qu'on lui montre quelque Concile, quelque Synode, quelque Aſſemblée générale des Chrétiens, où l'on ait conſacré comme euthentique, l'Edition de tel ou tel Libratre, de tel ou tel Editeur. On pourroit peut-être répondre à cela que le conſentement de toutes les Sociétés Chrétiennes, qui ont adopté le Texte communément reçu, ſemble être une eſpéce de Sceau, qu'il ne faut pas rompre ſans de fortes raiſons. Cette Régle a conduit naturellement à l'autre, qui eſt la XIX. qui paroit bien plus hardie & plus dangereuſe: *Rien n'empêche qu'on ne puiſſe mettre dans le Texte quelque Leçon différente de celle qui eſt imprimée, & communément reçue, non ſeulement lorſqu'on a de bonnes raiſons pour en établir la certitude, mais encore quand il eſt douteux, laquelle des deux doit être preférée.* L'Auteur appuye la premiére partie de cette Régle par des raiſons & par l'autorité de Théologiens fort Orthodoxes. A l'égard de la ſeconde partie, elle ne paroit pas auſſi bien prouvée, & Mr. Wetſtein ſemble donner à un Editeur une exceſſive liberté, d'autent plus que lorſqu'il s'agit de Leçons douteuſes, il pourroit bien décider non ſelon ce qui eſt le plus vraiſemblable, mais ſeloo telle ou telle opinion, en faveur de laquelle il ſeroit prévenu, & qui ſeroit eppuyée par une Leçon différente de celle qui eſt communément reçue. Mr. Maſtricht penſoit bien différemment de lui: *Si quæ deprehenduntur*, dit-il (12), *aut obſervantur varia Lectiones, nulla adſumatur in textum, ſed relinquatur lectio editorum noſtrorum Exemplarium, præſertim Complutenſis aut Stephanana; de varia lectione docuerit notæ obſervatorum.* Mr. le Clerc a penſé de la même manière (13): *De omnibus in notis monere licebo, ab nulla, niſi manifeſta, aut ex MSS. Codd. hauſta Lectio, in contextum Orationis inſertos.* Voici la raiſon qu'il donne de cette Régle: *Si enim liceret in contextu quod diſplicet illico mutare, inſcitiâ, audaciâ, ac feſtinatione Criticorum, doctorum & indoctorum vulnera paſſim gravioſſima Veteribus inferrentur, & paullatim eo deveniremus, ut neſciremus quid ab optimorum Scriptorum manu eſſet, quid ab interpolatorum audacia.* Nous verrons auſſi dans la ſuite que Mr. Wetſtein n'a pas ſuivi cette Régle, qu'il avoit propoſée, ſoit qu'il ait craint qu'il ne s'attirât trop d'ennemis ſur les bras, ſoit qu'il en ait ſenti les inconvéniens.

(10) *Prolegom. Cap. XIV. p. 157.*

(11) *Bibl. Raiſonn. Tom. IV. P. II. Art. III.*

(12) *Cauſæ Criticæ Cap. 18.* A la tête de l'Edit. du N. T. Grec de 1711.

(13) *Art. Crit.* Vol. II Part. III. Sect. I. Cap. 16. p. 198.

[*E*] *La même année Mr. Wetſtein donna au Public les Lettres de Calvin à Jaque de Bourgogne &c.*] Elles parurent ſous ce titre: *Lettres de Calvin à Jaque de Bourgogne, Seigneur de Falais & de Bredam & à ſon Epouſe Yolande de Bredarode. Imprimées ſur les Originaux.* Amſterdam 1744 in-8. L'Editeur a ajoûté à la fin deux Piéces rares & importantes, dont Calvin fait très-ſouvent mention dans ſes Lettres à Mr. de Falais. La premiére de ces Piéces eſt la *Dédicace du Commentaire de Calvin ſur la premiere Epître aux Corinthiens.* La ſeconde eſt une *Apologie pour Mr. de Falais, preſentée à l'Empereur Charlequint, & compoſée par Calvin.* Ces deux Piéces lui ont été envoyées de Genéve, lorſqu'il étoit ſur le point de publier ſes Lettres ſéparément; elles ſont toutes deux en Latin. Mr Wetſtein a mis à la tête du Recueil un *Avertiſſement*, dans lequel il fait connoître les perſonnes dont il s'agit & à qui ces Lettres ſont adreſſées. Il y rend juſtice à Calvin. „ Je me flatte, *dit-il* (14), que le Public les recevra „ (ces Lettres) avec pleiſir, comme un Monument authen„ tique, qui avoit manqué juſqu'à préſent à l'Hiſtoire Ec„ cléſiaſtique de ce Pays. Ceux même qui n'ont ni intérêt „ ni inclination à connoître cette Hiſtoire à fond, admire„ ront le beauté du génie de Calvin, les tours inſinuans de „ la Dédicace, & la liberté & la modeſtie qui régnent éga„ lement dans l'Apologie; & ils conviendront avec moi, „ que Calvin n'étoit pas moins habile dans l'Art de plaidet, „ qu'il l'evoit été dans l'Art de prêcher. . . . . On y „ verra partout (dans les Lettres) un grand-homme de beau„ coup d'eſprit & d'un jugement ſain, ſoit qu'il raiſonne ſur „ des matétes de Politique. & ſur le Droit de la Paix & de „ la Guerre, ſoit qu'il négocie des mariages, des achats de „ meiſons & de terres &c. en un mot on y verra un homme „ qui auroit excellé en tout, quelque genre de vie qu'il eût „ embraſſé". Ce témoignage, que Mr. Wetſtein rend à Calvin, eſt d'autant plus digne d'attention, que ceux qui ont converſé familiérement avec cette Sevant, ſevent qu'il avoit une ſoirte de prévention contre ce Réformateur, qui lui faiſoit adopter evec aſſez de crédulité certaios contes, comme que la Fontaine, qui accuſa Servet, étoit valet de Calvin; que ce Théologien étoit un homme friend &c. Il s'en rapportoit fort à Chaſtellon, ennemi de Calvin, & faiſoit beaucoup de fond ſur ce qu'il trouvoit dans quelques MSS. de cet Auteur qu'il poſſéduit. On donna un très-bon Extrait des Lettres, dont il s'agit ici, dans la *Bibliotheque Raiſonnée* (15). L'Auteur de cet Extrait me paroit avoir fort bien jugé de Calvin, mais ne lui avoir pas tout-à-fait rendu juſtice ſur l'article de ſon Intolérance. Qu'on me permette une petite Digreſſion là-deſſus, ce ſera un Supplément à ce que j'ai dit dans l'Article de Servet. Voyons d'abord le portrait que cet Auteur trace de Calvin; quoiqu'il ne diſe rien de nouveau, il eſt bon de rappeller certaines choſes, parce qu'il y a des gens qui feublent ie faire une affaire de les oublier, & de répéter les vieilles calomnies, qui ont été tant de fois réfutées. *Calvin* (16) étoit ſans contredit un grand homme, & un des „ plus beaux génies de ſon „ ſiécle. Il evoit, comme le plupart des eutres Grands-hom„ mes, des taches qui obſeurciſſoient ſes vertus. Les Prê„ tres & les Moines ignorans, qui le hiſſoient (ejoûtez, „ qui le haiſſent enetre) parce qu'il découvroit leurs turpi„ tudes, n'en ont parlé que comme d'un Monſtre ſorti des „ Enfers. Le portrait qu'ils en font eſt bottible, & s'ila lui „ reconnoiſſent de l'eſprit, c'eſt parce qu'ils croient que les „ Démons en ont beaucoup. Ce n'eſt pas ce portrait tracé „ par l'envie, par la rage, & l'eſprit de parti, qu'il faut „ conſulter pour bien connoître *Calvin*. Allons le voir, al„ lons le ſurprendre & le ſonder dans ſes propres Ecrits, „ dans ſes Lettres, où il parle ſans contrainte & à cœur ou„ vert. C'eſt par les diſcours & les actions des hommes „ qu'on doit juger de ce qu'ils ſont, & non pat les traits „ envenimés que lancent contre eux leurs plus mortels En„ nemis. Quand je me repréſente *Calvin*, tel qu'il eſt en „ effet, tel qu'il ſe peint lui-méme, je vois un homme d'un „ courage héroïque, qui né dans le centre de le ſuperſti„ tion, a eu la force de ſe dégager de tous les préjugés de l'é„ ducation, & de ſecouer le joug tirannique d'une Autorité „ faſtueuſe, qui en impoſoit à une grande partie du Genre„ humain. Ni l'intérêt, ni l'emoür des plaiſirs ne paroiſſent „ pas avoir été les motifs de ſon chengement de Religion. On „ ne lui offroit ni honneurs, ni richeſſes, & il s'expoſoit par-là „ au reſſentiment d'un Clergé inhumain, qui perſécutoit „ eruellement tous ceux qui n'adoptoient pas aveuglément „ ſes déciſions. S'il a fait cette démarche dans la vue de ſe „ faire un grand nom, ou dans l'eſpérance de ſe voir un „ jour à la tête d'un Parti, qui commençoit à ſe former au „ milieu des roues, des gibets, & des ſupplices les plus hor„ ribles, c'eſt ce que l'équité ne nous permet pas de penſer, „ & il y eurost de l'injuſtice à l'en accuſer. Ce ſecret eſt ré„ ſervé à Dieu ſeul. *Calvin*, à cet égard, eſt un Héros digne „ d'admiration. Son grand ſavoir, la beauté de ſon génie, „ ſon amour pour le travail, ſe grande ſiugalité, ſon mépris „ pour les richeſſes, la pureté de ſes mœurs, & une infinité „ d'autres belles qualités feroient de ce Grand-homme l'é„ loge le plus magnifique & le plus complet, ſi on ne lui re„ marquoit des défauts, qui, en terniſſant ſa gloire, ne fau„ roient

(14) *Avert. p. 8.*

(15) *Tom. XXXII. P. I. Art. VI.*

(16) *Ibid. p. 166-167.*

l'accueil le plus favorable de tous les Ordres de la Ville, enſorte qu'il ſembla qu'il ne s'étoit jamais rien paſſé contre lui. Ce fut vers la fin de l'année précédente, ou au commencement de celle-ci, qu'il eſſuya une aſſez violente attaque de la part d'un Profeſſeur de Groningue, qui crut, ſans fondement, avoir ſujet de ſe plaindre de lui [*F*]: mais il ſe trouva des perſonnes qui prirent fait & cauſe pour lui. Les Leçons que Mr. Weſtſtein donnoit tant ſur la Philoſophie que ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ne l'occupoient pas tellement, qu'il ne continuât aſſidûment ſon travail ſur le N. T. Attentif à perfectionner, autant qu'il dépendoit de lui, l'Ouvrage qu'il avoit entrepris, il n'épargna ni peines ni dépenſes pour ſe procurer de toutes parts des Collations de MSS. Dans cette vue il entretenoit commerce de Lettres avec pluſieurs Savans, capables de l'aider dans ſon deſſein. Il ſouhaittoit ardemment d'avoir la Collation du MS. de St. Baſile, qu'on croit être du ſeptiéme Siécle; il écrivit au Cardinal Quirini, ſi célébre par ſon goût & ſon amour pour les Lettres, pour le prier de lui procurer ce qu'il déſiroit. Cet illuſtre Prélat ſurmonta toutes les difficultés, & envoya à Mr. Weſtſtein ce qu'il lui avoit demandé, & depuis ce tems-là ils ont continué à avoir commerce de Lettres enſemble (*k*). Pour ne rien négliger notre Savant profita des Vacances de l'Eté de l'année 1746 pour faire un tour en Angleterre, afin de collationner un MS. de la ſeconde Verſion Syriaque du N. T. Enfin il ſe détermina, à la ſollicitation d'un grand nombre de Savans à mettre ſon Ouvrage au jour, & en 1751 il donna le premier Volume, & l'année ſuivante le ſecond de ſon Nouveau Teſtament [*G*]. Il a ajoûté à la ſuite de cet Ouvrage deux Epîtres de St. Clément,

(*k*) *Semler Vorrh.* p. 10.

„ roient cependant l'empêcher de prétendre à l'immortalité". L'auteur s'étend enſuite ſur l'affaire de Servet, & s'attache à prouver, que Calvin a été l'auteur du ſupplice de cet Eſpagnol. On peut voir ce que nous avons dit là-deſſus ailleurs (17). J'ajoûterai ſeulement une petite Remarque ſur ce que l'Auteur ne croit pas que ce ſoit juſtifier Calvin de dire, qu'il a agi dans cette affaire *par ignorance & par une ſuite malheureuſe des préjugés de ſon ſiecle.* „ Belle juſtification! „ (dit-il). Que ne dit-on auſſi que les Bourreaux de l'Inquiſition ne mettent les Hérétiques à la queſtion & ne les „ font brûler, que par ignorance, & par la ſuite malheureuſe „ des préjugés de leur ſiécle". Qu'on liſe ce que nous avons obſervé dans le Texte de l'Article de SERVET, après la cit. (*bb*), & dans les trois dernières Remarques de cet Article, & nous croyons que les perſonnes dépréoccupées jugeront plus favorablement que l'Auteur, ſans prétendre *juſtifier* ni Calvin ni tous les autres Partiſans de l'intolérance.

(17) Art. SERVET Rem. [Q], [U] [X].

Les Originaux des Lettres, publiées par Mr. Weſtſtein, ayant été envoyés à Genéve, pour y être dépoſés dans la Bibliothéque, un des Bibliothécaires écrivit à cette occaſion une Lettre (18), dans laquelle on trouve diverſes particularités curieuſes: il y a entre autres un éclairciſſement ſur ce *Nicolas la Fontaine*, Dénonciateur de Servet, qu'on a voulu à tout prix transformer en Cuiſinier ou en Valet de Calvin. Voici ce que nous apprend Mr. B. ſur ce ſujet, qui confirme ce que nous en avons dit Art. SERVET. Rem. [*R*]. „ Dans ces Lettres de *Calvin*, qui n'ont pas été imprimées, „ & que je vous ai dit que l'on conſerve dans notre Biblio„ théque, on voit que le Seigneur *de Falais* en 1548 vint à „ Genéve, & qu'il logea chez *Calvin*. C'eſt dans une Lettre „ à *Farel*, en date du 27 Mai, que l'on trouve cette cir„ conſtance. Ce Seigneur mena prudemment ſon cuiſinier „ avec lui, ſe défiant ſans-doute, & avec raiſon, de la table „ de ſon Hôte. C'étoit un jeune homme qui avoit quelque „ diſpoſition à l'étude. Il faiſoit alternativement chez *Calvin* „ la fonction de Cuiſinier & de Copiſte. Il prit goût à la „ Théologie, & quand Mr. *de Falais* ſortit de chez notre „ Réformateur, il lui laiſſa *la Fontaine*, qui peu à peu fit ſes „ études, & étoit déjà un peu initié dans la Théologie lors „ de l'affaire de *Servet*. Ce jeune-homme étoit donc de la „ maiſon de *Calvin*, puiſque dans une Lettre à *Farel*, il l'ap„ pelle *Nicolaus meus*. Mais on ne doit pas le regarder tout„ à-fait comme ſon valet, & encore moins comme ſon cui„ ſinier. Ce Grand-homme avoit chez lui des jeunes-gens, „ qui vouloient ſe pouſſer dans l'étude. Il diſpoſoit quelque„ fois d'eux, ſans que pour cela ils duſſent être regardés „ comme ſes domeſtiques".

(18) *Bibl. Raiſonn.* T. XXXII. P. II. Art. VIII.

Le Journaliſtes de *Trevoux* donnérent un Extrait de ces Lettres de *Calvin* (19); & à leur ordinaire, lorſqu'il s'agit de ce qui touche la Réformation, les Réformateurs, ou les Réformés, le fiel y eſt répandu par-tout, on y trouve des inſinuations malignes; & ſurtout la *Tolérance*, qui eſt fort odieuſe à ces Meſſieurs, quelque avantageuſe qu'elle ſoit à ceux de leur Communion en bien des endroits, s'y trouve confonduë avec l'indifférence des Religions; reproche qu'on a ſi ſouvent repouſſé, qu'ils devroient avoir honte d'y revenir perpétuellement. On les releva dans une Lettre très-curieuſe, inſérée dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (20), elle mérite d'être lue; on y trouvera bien des Remarques, dont il ſeroit à ſouhaitter que MM. les Journaliſtes de *Trevoux* fiſſent uſage, pour tempérer un peu l'acrimonie de leur ſtile, dans un ſiécle où régne la politeſſe, ſurtout quand on n'a aucune raiſon particuliére de traiter les gens avec aigreur. Quoi qu'il en ſoit, je me contenterai de rapporter une Obſervation de l'Auteur de la Lettre touchant la *Tolérance*, ſur le ſujet de laquelle ces Meſſieurs m'ont lâché quelques traits, dans les Extraits qu'ils ont donné du III. Volume de cet Ouvrage. „ Je ne ſai, *dit il* (21), ſi la Tolérance va à „ la confuſion de tous les Cultes, comme le diſent les Jour„ naliſtes; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a mis „ beaucoup de confuſion dans leur Extrait, & brouillé étran„ gement leurs idées. Ils confondent la Tolérance *Civile* avec „ l'*Eccléſiaſtique*, malgré la différence qu'il y a entre elles. „ Faudra-t-il donc leur repréſenter que notre *Tolérantiſme* „ ne va pas à établir l'Indifférence en matiére de Religion „ ou de Culte, mais ſimplement à ſupporter les ſentimens „ qui ne troublent point l'Etat, ce qui n'empêche pas que „ nous ne ſéparions de notre Egliſe, par une Diſcipline pu„ rement ſpirituelle, ceux qui nous paroiſſent errer dans „ les points fondamentaux. Ils confondent viſiblement les „ droits de la Conſcience & le ſupport dû aux Errans, avec „ un *Tolérantiſme* général qui va à confondre toutes les Sec„ tes. Enfin, pour couronner le ſophiſme, ils prennent la „ conduite d'une Egliſe particuliére, pour la régle conſtan„ te & générale des Réformés". Ajoûtons la concluſion de la Lettre, qui eſt vive, mais que ces Meſſieurs auroient pu éviter, en gardant un peu plus de meſures qu'ils ne font ſouvent. „ Quoi qu'il en ſoit (22), la vérité de l'Hiſtoire & „ les bienſéances ſont également bleſſées par les airs de mé„ pris, que l'on s'eſt donnés dans les *Mémoires de Trevoux*, „ ſur le compte d'un auſſi Grand-homme que *Calvin*. On „ employe pour le déſigner les termes les plus mépriſans. A „ le regarder ſimplement comme un Savant, il devoit être „ plus ménagé dans un Ouvrage, qu'on a trouvé à propos „ d'appeller *Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences*. Nous vi„ vons dans un Siécle poli, où les honnêtes-gens ſont con„ venus de laiſſer ces invectives dans la bouche d'un *Beiſac*, „ ou de ceux qui lui reſſemblent".

(19) *Mém. de Trevoux.* Août 1764. p. 1506 & ſuiv.

(20) Tom. XXXIV. P. II. Art XI.

(21) Ibid. p. 431.

(22) Ibid. p. 426.

[*F*] *Il eſſuya une aſſez violente attaque de la part d'un Profeſſeur de Groningue, qui crut, ſans fondement, avoir ſujet de ſe plaindre de lui.*] Mr. Gerdes, Profeſſeur en Théologie à Groningue (car c'eſt de lui qu'il s'agit) publia en 1744 une Introduction à l'Hiſtoire de la Réformation, ſous le titre de *Introductio in Hiſtoriam Evangelii Seculo* XVI. *paſſim per Europam renovati, Doctrinaque Reformata* &c. Groningue 1744 in-4. Prévenu de la penſée que Mr. Weſtſtein étoit un des principaux Auteurs de la *Bibliothéque Raiſonnée*, il chargea un de ſes Amis d'Amſterdam de prier notre Savant de ſa part de donner un Extrait de ſon Ouvrage. L'Ami exécuta ſa commiſſion, remit à Mr. Weſtſtein un Exemplaire de l'Ouvrage, & le ſollicita puiſſamment de ſatisfaire aux deſirs de Mr. Gerdes. Mr. Weſtſtein s'excuſa, diſant qu'il ne travailloit point à ce Journal, & que, depuis ſon origine, il n'y avoit donné qu'un *très-petit nombre d'Extraits*: ſur quoi il lui conſeilla de s'adreſſer au Libraire même, qui donneroit le Livre aux Auteurs de la Bibliothéque, pour en rendre compte. On donna un Extrait de l'Ouvrage de Mr. Gerdes (23). L'Auteur de l'Extrait critiqua certaines choſes, comme le titre d'*Evangile renouvellé*; quelque partialité par rapport à certains faits, entre autres au ſujet des Anabaptiſtes de Zurich; trop peu de diſcuſſion ſur les faits en général. Il ajoûta cependant, *cette Hiſtoire mérite qu'on lui faſſe un bon accueil, & l'Auteur eſt digne de la reconnoiſſance du Public.* La délicateſſe de Mr. Gerdes fut bleſſée de ces petites Critiques. Il inféra dans un Recueil de ſa façon (24) une *Défenſe de ſon Hiſtoire*, dans laquelle il attaqua en général les Auteurs du Journal, & particuliérement Mr. Weſtſtein, qu'il mettoit gratuitement du nombre, & qu'il regardoit comme l'Auteur de l'Extrait de ſon Livre. Voici entre autres un des traits qu'il lui lança contre lui (25). „ Que les Anabaptiſtes de ce tems ayent été „ de mauvais Citoyens, & des Perturbateurs du repos pu„ blic, qui refuſoient d'obéir aux Magiſtrats, ce que *notre Cenſeur* paroît vouloir ignorer ou nier, c'eſt ce que je „ montrerai auſſi clairement..... qu'on a montré de nos „ jours, après la publication qu'on a faite à Bâle, & ailleurs, „ d'Actes authentiques, que *ce même Cenſeur*, pour avoir „ ſuivi & défendu des ſentimens & des opinions impies, a „ été privé du Miniſtére Evangélique, de peur que les Bre„ bis de Chriſt ne fuſſent ſous la garde du Loup. Et c'eſt „ ainſi que le Souverain a ſagement pourvu que le Chriſtia„ niſme ne ſouffrit aucun dommage". Un Anonyme prit la défenſe de Mr. Weſtſtein par une Lettre fort vive contre le Profeſſeur de Groningue (26); on ne ſe borna pas à cela; à la ſuite de cette premiére Lettre, il en parut une autre (27) pour la juſtification des Journaliſtes, qui n'eſt pas moins vi-ruiſante, & où ſur de certains articles Mr. Gerdes auroit pu avoir ſa revanche. On ſent dans cette Lettre un homme piqué, & qui n'eſt pas exempt du reproche qu'il fait à ſon Adverſaire, d'inſulter malicieuſement; parce que Mr. Gerdes eſt Théologien, il faut que tout l'ordre des Théologiens eſſuye la mauvaiſe humeur de l'Apologiſte. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Weſtſtein fut attaqué fort mal à-propos dans cette occaſion.

(23) *Bibl. Raiſonn.* T. XXXII. P. II p. 454.

(24) *Miſcellan. Groning.* T. IV. Faſcic. III.

(25) Voy. *Bibl. Raiſonn.* Tom. XXXIV. P. II. p. 460. 461.

(26) Ibid. *Art.* XIV.

(27) Ibid. *Art.* XV.

[*G*] *En 1751 il donna le premier Volume, & l'année ſuivante le ſecond de ſon Nouveau Teſtament.*] En voici le titre: Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ, Novum Teſtamentum *Editionis receptæ*,

ment, qui n'avoient jamais paru dans aucune Langue, que Mr. Wetſtein croit authentiques, ce qui lui a été

expta, cum lectionibus variantibus Codicum MSS., Editionum aliarum, Verſionum & Patrum: nec non Commentario pleniore ex Scriptoribus veteribus Hebræis, Græcis & Latinis, hiſtoriam & vim verborum illuſtrante. Operâ & ſtudio JOANNIS JACOBI WETSTENII. Tom. I. continens *quatuor Evangelia*, Amſtelodami 1751 in-folio. Tom. II. continens *Epiſtolas* Pauli, *Acta Apoſtolorum*, *Epiſtolas Canonicas & Apocalypſin*. Ibid. 1752. Le premier Volume eſt dédié à S. A. R. Monſeigneur le Prince de Galles. On y voit de nouveaux Prolégomènes, dans leſquels Mr. Wetſtein rend compte des ſecours qu'il a eus, & détermine la valeur & l'authenticité des différens MSS. dont il a vu & collationné lui-même environ cinquante. On peut voir un très-bon Extrait de ce Volume dans la *Bibliothèque Raiſonnée* (28). L'Editeur a ſuivi pour le Texte l'Edition communément reçue, en quoi il s'eſt éloigné de ſon premier plan. Sous le Texte on trouve les Variantes, qui ſont en grand nombre: enſuite viennent les Notes Critiques, dans leſquelles il explique les phraſes des Auteurs Sacrés par des façons de parler paralléles, tirées des Ecrivains profanes de tous les âges, & des Péres de l'Egliſe. Mr. Wetſtein ſemble s'être appliqué ſurtout à éclaircir les paſſages, qui doivent leur origine à la doctrine & aux traditions des Juifs, par des paſſages paralléles tirés des Ecrits des plus vieux Rabbins. Je ne dois pas paſſer ſous ſilence une Remarque bien judicieuſe de l'Auteur de l'Extrait, homme très-verſé dans ces ſortes de matiéres. „ Notre Profeſſeur, *dit-il* (29), „ n'auroit-il pas mieux fait, au-lieu de charger ſes notes „ d'un ſi grand nombre de paſſages paralléles, de s'être attaché principalement à tirer les Variantes, à montrer le pou „ de valeur des unes, & à établir par de bonnes preuves „ l'autenticité des autres? La qualité de Critique n'exigeoit-elle pas qu'il le fît? Il dira peut-être qu'on ne s'en ſeroit pas rapporté à lui; mais s'en ſeroit-on rapporté davantage „ à le déciſion du célébre Bentley? Une Edition telle que „ nous la voudrions ſeroit d'un prix ineſtimable puiſqu'elle „ ſeroit un puiſſant moyen pour couper racine à tant de Logomachies, qui la plupart du tems n'aboutiſſent à rien. „ Quel avantage ne ſeroit-ce pas de pouvoir aſſurer que telle „ ou telle leçon eſt l'ancienne, qui part de la main des Ecrivains Sacrés, & que telle autre s'eſt gliſſée dans le texte „ ſous de certains prétextes. Un Critique habile, & qui connoît l'ancienneté de chaque mot, ne s'y tromperoit guéres, quoiqu'il arrive cependant encore tous les jours que „ des Savans, en voulant corriger un paſſage corrompu, furtout dans les Auteurs Grecs, donnent des conjectures ingénieuſes à-la vérité, & qui paroiſſent vrayes, mais que „ d'autres prétendent ne convenir nullement, parce que le „ mot, qu'ils ſubſtituent, n'étoit, ou plus en uſage en tout „ à-fait inconnu du tems que vivoit l'Auteur qu'ils corrigent. „ On ne ſauroit raiſonnablement prétendre qu'un Critique „ rencontre toujours juſte; nous lui ſaurions aſſez de gré, ſi „ parmi mille Variantes il établiſſoit ſeulement l'autenticité „ de dix. La Poſtérité, glanant après lui, parviendroit enfin „ à un plus haut degré de certitude, dont la plus grande „ gloire retomberoit toujours ſur celui qui le premier auroit „ frayé le chemin. Mais où trouver un Critique à qui on „ pût confier une telle entrepriſe? Nous ſerions peut-être „ auſſi embarraſſés dans le choix, que le fut Alexandre le „ Grand, lorſqu'il dut ſe nommer un Succeſſeur: ſa déciſion „ ſeroit cependant la nôtre, *au plus digne. τῷ ἀξιωτάτῳ.*" On trouve dans les divers Prolégoménes du Tome II, une multitude de choſes intéreſſantes & curieuſes, de-même que dans les Notes, comme on peut le voir, même par l'Extrait de ce Volume (30). Une choſe à laquelle on ne ſe ſeroit peut-être pas attendu de la part d'un Critique, c'eſt un nouveau Syſtéme ſur l'*Apocalypſe*, que Mr. Wetſtein a jugé à-propos de hazarder, & qui paroît avoir plû à l'Auteur de l'Extrait, parce que, dit-il, *il paroît auſſi ſimple*. Donnons le Syſtême en abrégé ſelon l'expoſé que Mr. Wetſtein en fait lui-même.

(28) Ibid. T. XLVII Part. I. Art. III.

(29) Ibid. p. 25. 66.

(30) Ibid. T. XLIX P. II. Art. XII.

Il eſt ſûr, dit-il, qu'on ne peut entendre des Ecrits Symboliques ou Enigmatiques, à-moins que l'Auteur qui propoſe des emblémes ne les explique lui-même, ou que le Lecteur ne ſache d'ailleurs, quels emblémes ont déjà été employés dans la même ſignification, ou dans quelque autre ſemblable, & qu'il n'importe pas que ces emblémes ſoient tirés de la nature des choſes, ou des opinions reçues lorſqu'on les a propoſés. Tous les Interprétes conviennent que le but de l'Auteur de l'*Apocalypſe* a été de nous apprendre le ſoin particulier que Dieu a pris de le propagation du Chriſtianiſme, & de la conſervation de l'Egliſe parmi tant de troubles & de maux qui ont déſolé la Terre; mais ils ne conviennent pas de-même de ce qu'il faut entendre proprement par ces troubles & ces maux. Mr. Wetſtein croit que St. Jean décrit, depuis le Ch. IV. tant la Guerre des *Juifs*, que le Guerre Civile d'*Italie*, & que ces deux Guerres ſe ſont faites dans l'eſpace de trois ans & demi, avec cette reſtriction pourtant, que St. Jean a auſſi en vue & y joint les événemens, qui ont quelque liaiſon avec ces guerres, ou qui les ont ſuivi de prés. L'Auteur diviſe en deux parties les prédictions des calamités qui devoient fondre ſur les ennemis de l'Evangile, dont une partie eſt contenue dans le Livre fermé, & l'autre dans le Livre ouvert. La premiére partie traite *de la Terre & de ſa troiſiéme partie*, c'eſt-à dire de la *Judée* & de la *Nation Juive*; l'autre *des Peuples, Nations, & Langues, & de beaucoup de Rois* (Chap X. 11.) c'eſt-à-dire de l'*Empire Romain*. Le *Livre écrit dedans & dehors ſcellé de ſept ſceaux* (Chap. V. 1.) eſt la Lettre de divorce que Dieu a donnée à *la Nation Juive*. Celui qui étoit *monté ſur un cheval blanc, armé d'un arc & qui ſortit victorieux* (Chap. VI) eſt *Arſaban* Roi des Parthes, qui traita durement les Juifs, & les detruiſit dans Babylone. Par *le Cheval roux*, l'Auteur entend les voleurs & les brigands répandus dans la Judée, lorſque Félix & Feſtus en étoient Gouverneurs. Le *Cheval noir* déſigne la Famine ſous l'Empereur Claude; le *Cheval pâle*, la Peſte & le Brigandage. Les *âmes de ceux qui avoient été tués*, &c. ce ſont les Chrétiens perſécutés dans la Judée, qui devoient être vengés. *Le grand tremblement de terre* marque les mouvemens que firent les Juifs pour ſe rebeller. *Les Serviteurs de Dieu de chaque Tribu, marqués ſur leurs fronts* (Chap. VII. 3.) ce ſont les Chrétiens, que Dieu avoit pris ſous ſa protection, & qui devoient être avertis par les Prophétes de ſe déruber de bonne heure à la tempête qui les menaçoit. *Le ſilence qui ſe fit au Ciel d'environ une demi heure* (Chap. VIII. 1.) repréſente la courte ſuſpenſion d'armes, obtenue à la priére du Roi Agrippa. Suit après cela la Rebellion même. *Les arbres brûlés*, ce ſont les Bourgs, les Villages, & les Villes de la Judée, qui n'étant point fortifiés ont été les premiers à ſe reſſentir des maux qu'entraînoit après elle cette Rebellion. *La grande Montagne ardente de feu, jettée dans la mer, & qui changea la troiſiéme partie de la mer en ſang; & la grande Etoile ardente qui tomba ſur les fleuves, & rendit la troiſiéme partie de leurs eaux améres*, ſont l'emblême de la défaite totale des Juifs de Céſarée & de Bethſan. *L'Obſcurciſſement de la troiſiéme partie du Soleil, de la Lune, & des Etoiles*, c'eſt l'anarchie dans laquelle tomba la République Judaïque. *Les Sauterelles, dont la puiſſance étoit ſemblable à celle qu'ont les ſcorpions de la Terre, & qui avoient la permiſſion de nuire aux hommes qui n'ont pas la marque de Dieu ſur leurs fronts.* (Chap IX 3.) déſignent l'expédition de Ceſtius Gallus, Gouverneur de Syrie. L'*Armée avec des armes de différentes couleurs*, c'eſt l'Armée de *Veſpaſien* dans la Judée. A ce tems-ci ſe rapporte la mort de *Néron* & de *Galba*, qui fut ſuivie d'une Guerre Civile (Chap. X. 7. 11. & Chap. XI. 15.) *Les deux Témoins Prophétes, ou les deux Oliviers, & les deux Chandeliers* (Chap XI. 3.) font les Prophétes prédiſant la deſtruction du Temple, & de la République des Juifs. *La mort des deux Troiſiéme Prophétes* ſignifie leur fuite & la retraite de l'Egliſe Chrétienne à Pella en Arabie. *Leur retour à la vie après trois jours & demi*, marque qu'alors les Propheties, qu'on croyoit ne devoir jamais s'accomplir, commencérent à s'accomplir; & que la doctrine de Jéſus-Chriſt prévaudroit dans la Judée, & par toute la Terre. *La dixiéme partie de la Cité qui tomba, & les ſept-mille hommes tués par le tremblement de terre*, repréſentent Jéruſalem priſe par les Iduméens; & les Sacrificateurs & les Principaux du peuple maſſacrés avec le Pontife Ananus par les Zélateurs. *La femme revêtue du Soleil, ayant ſous ſes pieds la Lune, & ſur la tête une Couronne de douze Etoiles* (Chap XII 1.) eſt l'emblême de l'Egliſe Chrétienne. *Le grand Dragon roux, qui parut au Ciel, ayant ſept têtes & dix cornes, & ſur ces ſept têtes ſept diadémes*, déſigne les ſix premiers Empereurs tous élus à Rome, qui ont régné avec beaucoup d'autorité ſur le Peuple Romain, & ſur les Armées; mais ſurtout Néron le dernier des ſix, infame par le meurtre de ſa mére, & par la perſécution cruelle qu'il fit aux Chrétiens, & qui tourne enſuite ſa fureur contre les Juifs rebelles. *La Bête qui monta de la mer, & qui avoit ſept têtes & dix cornes, & ſur ces cornes dix diadémes, & ſur ſa tête un nom de blaſphéme* (Chap. XIII. 1.) repréſente *Galba, Othon & Vitellius*, qui tenoient l'Empire des Soldats, & qui ne regnérent pas longtems. *La gueule de la Bête, comme celle d'un Lion, ſon corps ſemblable à celui d'un Léopard, & ſes pieds à ceux d'un Ours*, repréſentent *Galba* avare, *Othon* téméraire, impudique, & variable; *Vitellius* cruel & endormi, avec l'Armée des Germains. *L'une de ſes têtes bleſſée comme de mort, c'eſt à dire la ſeptiéme*, c'eſt *Galba*. *Si quelqu'un mene en captivité, il ſera mené en captivité; ſi quelqu'un tue avec l'epée, il faut qu'il ſoit lui même avec l'epée*; cela regarde *Othon*, qui après avoir envoyé des meurtriers pour tuer *Galba*, ſe tua lui-même d'un coup de poignard; & *Vitellius*, qui fut lui-même enchaîné, après avoir enchaîné Sabinus. *Une autre Bête, qui montoit de la Terre, & qui avoit deux Cornes*, déſigne *Veſpaſien*, élu Empereur dans la Judée, avec ſes deux fils *Tite & Domitien*, auſſi Empereurs. *Le nombre de la Bête, qui eſt 666*, eſt *Titus*, c'eſt-à dire *Tite*. L'*Homme aſſis ſur une nuée ayant ſur ſa tête une Couronne d'or, & en ſa main une faucille tranchante*, (Chap. XIV. 14) c'eſt *Othon* & ſon Armée, qui vouloient couper les vivres à l'Armée de *Vitellius*. L'*Ange qui avoit puiſſance ſur le feu, jettant un grand cri à celui qui avoit la faucille tranchante, & lui diſant de jetter ſa faucille, & de vendanger les grapes de la Vigne de la Terre, & de fouler les raiſins dans la Cuve de la colére de Dieu, d'où il ſortit enſuite du ſang juſqu'aux freins des chevaux, dans l'étendue de mille ſix-cens Stades*; c'eſt l'Armée de *Vitellius*, qui mit tout à feu & à ſang, & remporta une grande victoire ſur celle d'*Othon* proche de Caneto. Viennent enſuite les ſept Playes. Les *Ulcéres* (Chap. XVI. 2.) ce ſont les maladies que l'intempérance produiſit dans l'Armée de Vitellius. *La mer qui devint comme le ſang d'un corps mort*, déſigne le flotte de cet Empereur vaincue, & les Villes maritimes priſes par ceux du parti de Veſpaſien. *Les fleuves & les fontaines des eaux convertis en ſang*, marquent le défaite de Vitellius proche de Crémone, & plus bas proche des rivières. L'*ardeur du Soleil* c'eſt l'augmentation des maledies, cauſées par la grande chaleur parmi les Soldats de ce Prince. *Le régne de la Bête obſcurci*, ce ſont les troubles ſurvenus à Rome par la nonchalance de cet Empereur. L'*eau de l'Euphrate tarie, la*

a été conteſté par d'autres Savans [*H*]. La réputation de notre Savant lui procura l'honneur d'être aggrégé par la Société Royale des Sciences de Berlin, au nombre de ſes Membres, le 15 Juin de l'année 1752; la Société Royale de Londres ſe l'attacha auſſi le 5 Avril 1753; & le 15 Février 1754 la Société d'Angleterre pour la Propagation de la Foi le reçut auſſi dans ſon Corps. En 1753 il fit un voyage à Bâle pour voir ſa Mére & ſa famille: il conſervoit toujours un fort attachement pour ſa patrie, & il y a tout lieu de croire qu'il méditoit le deſſein de s'y retirer, pour y vivre tranquillement le reſte de ſes jours: mais la Providence en avoit diſpoſé autrement: depuis longtems Mr. Wetſtein ſe plaignoit d'un engourdiſſement & de douleurs rhumatiques dans la cuiſſe droite; vers la fin du mois de Février 1754 la gangréne ſe manifeſta dans la jambe, & malgré tous les ſecours de la Médecine elle gagna tellement, qu'elle termina ſa vie le matin du 23 Mars de la même année, âgé de ſoixante ans & quelques jours, ſans avoir jamais été marié. Mr. Wetſtein étoit d'une taille avantageuſe, ſa phyſionomie étoit ouverte, mais penſive: il avoit la mémoire fort heureuſe, le jugement ſain, beaucoup de preſence d'eſprit, enſorte qu'il raiſonnoit ſans peine ſur tous les ſujets, dont on vouloit l'entretenir; il étoit d'un commerce doux & aiſé, ſouffroit ſans aigreur la contradiction, & ſe rendoit même ſans répugnance aux raiſons qu'on lui alléguoit, quand il en ſentoit la force, ſa modeſtie & ſa candeur y contribuoient infiniment: jamais homme ne témoigna moins de prévention en faveur de ſoi-même; il étoit d'ailleurs franc & ouvert; ſans ambition; laborieux & aimant l'étude; plein de ſupport pour ceux qui penſoient autrement que lui: joignez à cela qu'il étoit extrémement communicatif & officieux, comme nous en avons fait l'expérience en plus d'une occaſion, lui étant redevables de pluſieurs choſes qui n'ont pas peu ſervi à enrichir notre Ouvrage. Tous ceux qui ont converſé avec lui familiérement rendront témoignage aux qualités que nous lui attribuons: nous ajoûterons ſeulement encore, que ſi Mr. Wetſtein a eu des ſentimens particuliers ſur quelques Dogmes, comme on l'en a accuſé, il n'étoit pas dans le goût de dogmatiſer là-deſſus, ni de mettre des queſtions, qui y euſſent du rapport, ſur le tapis. Du reſte il étoit d'un caractére égal, tranquille, qu'il a conſervé juſques à la fin de ſa vie. Nous ne diſons rien de ſon érudition, parce qu'il l'a aſſez fait connoître. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, on a de Mr. Wetſtein en Allemand les trois Ecrits ſuivans: un *Sermon funébre* ſur Pſ. XC. 12. des *Cantiques*; un *Sermon* ſur Eſaïe VIII. 19-22; ſur la Magie & la Superſtition, qu'il prononça par ordre du Magiſtrat à Bâle en 1732, à l'occaſion d'un homme qu'on accuſoit d'être Magicien: c'eſt lui auſſi qui a fait l'Oraiſon funébre de ſon Pré-

voye des Rois de devers le Soleil levant préparée, & les trois Eſprits immondes ſemblables à des grenouilles, déſignent la parti de *Flavius*, qui attaqua Rome en trois Colonnes, dont l'une marchoit le long du bord du Tibre. *Celui qui eſt nud & endormi, & dont on voit la honte*, c'eſt le même *Vitellius*. *Armageddon* ſignifie le Camp Prétorien. *La chûte de Babylone*, Rome pillée. *La grande Proſtituée* (Chap. XVII. 1.), Rome. *Les ſept Rois* ſont Céſar, Auguſte, Tibére, Caligula, Claude, Néron, Galba. *Le huitiéme Roi, qui eſt des ſept*, eſt Othon, fils de Galba par adoption, & ſucceſſeur déſigné. Les *dix Cornes* ſont les Chefs du parti de Flavius. *Les Marchands de la Terre qui pleureront*, &c. (Chap. XVIII. 11.) ce ſont les Marchands de Rome, qui étoit alors la Ville la plus commerçante du Monde. *La Bête & le faux Prophéte* (Chap. XIX. 20.) marquent la famille de Vaſpaſien, éteinte en Domition, lorſqu'on s'y attendoit la moins, de la même maniére que furent auparavant éteintes les familles des Céſars, & des trois Princes, Galba, Othon, & Vitellius. Les *mille ans* (Chap. XX. 2.) ſuivant le *Pſeaume* XC, ſont un eſpace de quarante ans, déſini par la Divinité, qui s'eſt écoulé depuis la mort de Domitien juſqu'à la guerre des Juifs ſous Hadrien. *Gog & Magog montant & ſe répandant ſur la largeur de la Terre*, déſignent Barchochebas, qui ſortit ſoudainement des ſouterrains, où il s'étoit caché avec une grande Armée compoſée de Juifs, qui perſécutérent les Chrétiens, & firent une guerre ſanglante aux Romains. La *nouvelle Jeruſalem* (Chap. XXI. 2.) marque la rapidité de l'accroiſſement de la doctrine de Jéſus-Chriſt, après que les Juifs eurent été réduits à un état à ne pouvoir faire plus de mal, & que la paix & la calme furent rendus à la Terre. Tel eſt l'Abrégé du Syſtéme de Mr. Wetſtein donné par lui-même. Je n'ai pas deſſein de le combattre. J'obſerverai ſeulement qu'il y adans le Syſtéme de notre Savant bien des ſuppoſitions arbitraires; & qu'il faudroit qu'il fût prouvé que l'Apocalypſe a été écrite avant la derniére ruine de Jéruſalem: or tant s'en faut que cela ſoit prouvé, qu'au contraire il eſt comme démontré, autant que le ſujet en eſt ſuſceptible, que ce Livre n'a été écrit que dans les derniéres années de l'Empire de Domitien, comme on peut la voir dans les Auteurs cités en marge (31). J'ajoûte, que ſelon Mr. Wetſtein ce ne ſeroit pas ici un Livre purement Prophétique, puiſqu'il y ſeroit fait mention des Empereurs Romains, qui avoient regné avant que cette Révélation fût adreſſée à St. Jean. Quelle apparence d'ailleurs que les mêmes Objets reviennent ſi fréquemment, ſans ordre ni liaiſon entre les événemens!

(31) Virtring. *Anatrac. Apocalypſ.* p. m. 6 10, & De Beaſobre & Lenfant *Préface ſur l'Apocal.* § 11.

[*H*] *Il a ajoûté à la ſuite de ces Ouvrages* deux Epîtres de St. Clément, *qui n'avoient jamais paru dans aucune Langue, que Mr. Wetſtein croit authentiques, ce qui lui a été conteſté par d'autres Savans.*] Voici le titre: *Duæ Epiſtolæ S. Clementis Romani, Diſcipuli Petri Apoſtoli, quas ex Codice Manuſcripto Novi Teſtamenti Syriaci nunc primum erutas, cum Verſione Latina adjuncta, edidit* Jo. Jacobus Wetſtenius. L'Editeur nous apprend, qu'après ſon retour à Amſterdam, du voyage qu'il avoit fait à Londres en 1746 pour collationner le Texte Grec du N. T. ſur un MS. Syriaque de la ſeconde Verſion, il lui vint dans l'eſprit que s'il pouvoit avoir en propre un MS. de cette Verſion, pour la conſulter quand il le jugeroit à propos, il pourroit en tirer plus d'utilité, & y remarquer bien des choſes qui lui étoient échappées, faute de tems, dans la Collation qu'il en avoit faite. Il communiqua ſa penſée à Mr. Porter, actuellement Ambaſſadeur de la Grande-Bretagne, à la Porte, qui s'eſt donné tant de ſoins, que par le moyen du Conſul de la Nation Angloiſe à Alep, il a enfin recouvré un pareil MS. & l'a envoyé à Mr. Wetſtein. Ce MS. dont notre Savant donne une Notice exacte, contient non la ſeconde Verſion Syriaque, mais la premiére; c'eſt à la fin de ce Volume que ſe ſont trouvées les deux Epîtres de S. Clément. Mr. Wetſtein s'eſt attaché, dans des Prolégoménes, à en établir l'authenticité, & il a manié ce ſujet avec beaucoup d'érudition. Il établit l'utilité qu'on en peut retirer, tant pour établir l'ancienneté de pluſieurs Livres du N. T. dont S. Clément cite des paſſages, que pour faire voir que chez les anciens Chrétiens leur autorité étoit égale à celle qu'ils attribuoient aux Livres Sacrés du V. T. on trouva un Extrait de ces Epîtres, & des Prolégoménes de l'Editeur dans le Journal cité en marge (32). Un trait qui lui étoit échappé, indiſpoſa peut-être contre ces Epîtres Mr. Lardner. Mr. Wetſtein dit: „ que les paſſages de l'Ecriture cités par S. Clément valent ſeuls, ou du moins „ également tout ce que le célébre Docteur Lardner a ramaſſé „ pour démontrer la crédibilité de l'Evangile". Quoi qu'il en ſoit, le Savant Anglois publia à Londres une Diſſertation en Anglois contre l'authenticité de ces Lettres: elle a pour titre: DISSERTATION *ſur les* deux Epîtres *attribuées à* CLEMENT *de Rome, & publiées depuis peu par Mr.* Wetſtein, *où l'on cite de grands morceaux de ces Epîtres, & où l'on prouve qu'elles ne ſont pas de ces anciens Péres, par* Nathanael Lardner, *Dr. en Théologie*. Londres 1753 in-8. Mr. Wetſtein donna lui-même l'Extrait de cette Piéce (33). & répondit en même tems aux argumens de Mr. Lardner. Peu de tems après Mr. Venema, célébre Profeſſeur en Théologie à Franeker, mit au jour une Lettre, dans laquelle il propoſe les raiſons qui le font douter de l'autenticité des Epîtres publiées par notre Savant. H. VENEMA *Epiſtola ad Virum Celeberrimum* P. WESSELING, *quâ duas* Clementis *Epiſtolas*, a Cl. WETSTENIO *ad calcem N. T. nuper publicatas*, Epiphanio & Hieronymo *notas fuiſſe in dubium vocatur, & de ſcopo poſteriori, ſic dictæ Epiſtolæ* Clementis *ad Corinthios*. Harlingue 1754 in-8. Mr. Wetſtein, quoique déjà attaqué du mal qui l'a mis au tombeau, a répondu au ſavant Profeſſeur de Franeker, & on peut dire qu'il s'eſt peint dans cette réponſe, ſon caractére modeſte & plein de candeur y paroît pleinement: Jo. JAC. WETSTENII *Epiſtola ad virum plurimum Venerandum* H. VENEMA; *de dubius Clementiæ Romani ad Virgines Epiſtolis, ex Codice Syriaco nuper editis*. Amſterdam 1754 in-8. On trouve l'Extrait de ces deux Piéces dans le nouveau Journal qui s'imprime à la Haye (34). Mr. Venema a répondu par deux nouvelles Lettres: H. VENEMA Epiſtola ſecunda, *de genuinate Epiſtolarum* Clementis *a Cl.* WETSTENIO *publicatarum, ad Virum longe celeberrimum* T. HEMSTERHUIS; *quâ, pro ſecundo contra has Epiſtolas dubio nonnulla ex ipſis illis proferuntur a Clementis perſona & tempore alieniora, & de Virginitatis conſpectu fecundum Patres Apoſtolicos ac Eccleſiaſticos diſſeritur; nec non Auctorem ſecundæ, ſic dictæ Epiſtolæ* Clementis *ad Corinthios, alium eſſe, & eo poſteriorem demonſtratur*. Harlingue 1754 in-8. Epiſtola Tertia, &c. *ad Virum longe celeberrimum* HENRICUM CANNEGIETER J. V. D. *Hiſtoriarum ac Eloquentiæ Profeſſorem, Gymnaſii Arnhemenſis Moderatorem; quâ, pro tertio contra has Epiſtolas dubio, alia a* Clemente *Romano aliena, & ejus temporibus poſteriora, in medium adducuntur, & generalia Autoris, ejuſdem ævi criteria tanguntur*. Harlingue 1754 in-8. Dans ces deux Piéces, dont on trouve un fort bon Extrait dans le Journal indiqué (35), le ſavant Mr. Venema attaque l'autenticité des nouvelles Epîtres par des argumens tirés des Epîtres mêmes, & il met ſes preuves dans un ſi grand jour qu'il eſt difficile de ne pas ſouſcrire à ſon ſentiment.

(32) *Bibl. Raiſon.* T. I. P. I. Art. X.

(33) Ibid. P. II. Art. VIII.

(34) *Bibl. des Sciences & des Beaux-Arts.* T. II. P. I. Art. IV. V.

(35) Ibid. P. II. Art. III.

Prédécesseur Mr. Le Clerc, & celle de Mr. Dricberge son Collégue, Professeur en Théologie parmi les Remontrans.

☞ WETSTEIN (Jean-Rodolphe) nàquit à Bâle le 5 Janvier 1614 de Jean-Rodolphe Wetstein, qui par son mérite seul étoit parvenu aux premières Dignités, & d'Anne-Marie Falckner. Ses parens ne négligérent rien pour lui donner une bonne éducation, & il répondit à leurs soins, enforte que malgré une enfance assez infirme, il fut en état de commencer ses études Académiques en 1628, à l'âge de quatorze ans (*a*). Les Professeurs sous lesquels il les commença, l'encouragérent par leurs conseils, & il en profita à un tel point, qu'il s'appliqua à toutes les Sciences, & surtout à acquérir la connoissance des Langues, qu'il regardoit comme necessaire pour parvenir à une érudition solide. Il se distingua aussi dans les Exercices Académiques, enforte que dès l'année 1629 il obtint le degré de Bachelier en Philosophie, & que deux ans après il fut reçu Docteur en cette Faculté (*b*). Après avoir fini son Cours de Philosophie, ses Parens lui donnérent le choix d'un état de vie, & il se détermina pour la Théologie [*A*], à laquelle il s'appliqua sous MM. Sébastien Beckius & Théodore Zuinger qui la professoient en ce tems-là à Bâle; la lecture de l'Ecriture Sainte dans les Langues Originales, celle des Péres & des Ecrits d'Oecolampade & de Calvin l'occupérent principalement; & il fit des progrès si considérables, qu'en 1634 il fut reçu au St. Ministére, âgé d'un peu plus de vingt ans (*c*). Il ne laissa pas de continuer à cultiver la Philosophie & les Belles-Lettres, & en particulier la Langue Grecque. On assûte (*d*) que pour se perfectionner dans cette Langue, il employa divers Religieux Grecs, qu'il entretenoit à ses dépens à Bâle. Mais je ne trouve point cette particularité dans son Oraison funébre, où il semble qu'elle ne devoit pas être oubliée. Mr. Jeckelman, Professeur en Langue Grecque, étant mort en 1634, on lui nomma pour Successeur Mr. Jean-Jaques Frey; mais comme celui-ci étoit en ce tems-là auprès du Viceroi d'Irlande, on choisit Mr. Wetstein pour faire en attendant ses fonctions, dont il s'acquita avec beaucoup d'honneur: & il profita de cette occasion pour cultiver de plus en plus la Langue Grecque, pour laquelle il avoit un goût dominant; enforte qu'il se faisoit un plaisir de composer en Vers & en Prose dans cette Langue (*e*). La Peste qui régna cette même année à Bâle, ne l'empêcha point de vaquer à son devoir; quoiqu'elle lui enlevât une de ses sœurs. L'année suivante Mr. Frey étant venu prendre possession de son Emploi, Mr. Wetstein s'attacha à la Prédication, & s'y exerça tant à la Ville qu'à la Campagne; il desservit même quelque tems l'Eglise de Reiche à une lieuë de Bâle, après la mort du Pasteur. Mr. Pfister, Professeur de Rhétorique, étant mort peu après, notre Théologien eut la commission de remplir provisionnellement cette Chaire; tandis qu'il s'en acquitoit avec succès, l'Université perdit encore Mr. Frey; on ne balança point sur le choix de son Successeur; le 3 Mars 1637, le Sénat Académique nomma unanimement Mr. Wetstein Professeur en Langue Grecque, & dès le lendemain cette Election fut confirmée par le Conseil de la Ville (*f*). Quelques lumiéres qu'eût notre Professeur, il sentit bientôt qu'il lui en manquoit encore, & qu'il pourroit profiter beaucoup du commerce des Grands-Hommes qu'il y avoit en ce tems-là en divers endroits de l'Europe; il se détermina donc à voyager, & en obtint la permission de ses parens. En l'année 1637 il visita la plus grande partie de la Suisse, & fit connoissance avec les Savans qui y fleurissoient. Et au mois de Mars de l'année suivante, il entreprit, avec le consentement du Sénat Académique, un plus grand voyage. Il prit sa route par Soleurre, Bienne, Neufchâtel & Lausanne, où il vit les principaux Savans; delà il se rendit à Genéve, & à Lyon, & de cette derniére Ville il vint par la Loire à Orléans, & delà à Paris. Quoiqu'il ne négligeât pas de voir tout ce qu'il y a de curieux dans cette Capitale de la France, il rechercha sur-tout le commerce des Savans, & principalement des Pasteurs les plus célébres, tels étoient MM. Mestrezat, Drelincourt, & Daillé (*g*), dont il reçut toutes sortes de marques de bienveillance. De Paris il alla à Rouen, où il s'embarqua pour l'Angleterre, il y arriva au commencement de Juillet, & se rendit à Londres, où il fit connoissance avec George Primerose, Tailor, Junius, Gataker, & d'autres. Après avoir vu à Londres tout ce qui méritoit sa curiosité, il voulut visiter l'Université d'Oxford; cette Ville lui plut extrêmement, tant par sa situation & le caractére des habitans, que par le nombre de Savans qui s'y trouvoient, & les secours nombreux que l'on y a pour l'étude; & il a temoigné plus d'une fois, qu'il auroit souhaitté pouvoir y fixer sa demeure; mais l'emploi qu'il avoit le rappelloit dans sa patrie; il quitta donc l'Angleterre, & repassa en Hollande; il alla en Frise où il visita l'Université de Franeker, & vit Cocceius, Maccovius, & Pynaker. De Frise il passa à Brême & à Hambourg, ne négligeant aucune occasion de faire connoissance avec les Savans les plus distingués: la guerre ne lui permettant pas d'aller plus loin, il revint sur ses pas, & vit chemin faisant Embden & Groningue, & dans cette derniére Ville il connut Gomarus, Alting, Pasor, & les autres habiles gens qui y professoient. De Groningue il alla à Zutphen, Déventer, & Utrecht, où il s'attacha principalement au célébre Voetius: à Amsterdam il se concilia la bienveillance de Gerard-Jean Vossius & de Barlæus, qui y florissoient en ce tems-là; il n'oublia pas de voir à Leyde, Saumaise, Heinsius, Polyander, Trigland, l'Empereur, Louis de Dieu & d'autres; delà il se rendit à Dordrecht, où André Colvius & Bewerwyck l'attiroient. Il balança d'abord s'il retourneroit à Bale par le Rhin, ou par la France; ce dernier parti lui ayant paru le plus sûr, il passa en Zélande, dont il visita toutes les Villes, s'embarqua à Flessingue pour Calais, d'où il se rendit par terre à Bâle, où il arriva le 19 Décembre. Cette même année 1638 il avoit publié un petit Ouvrage [*B*]: & en l'année 1642 il donna le Discours de *Marc Diadochus* contre les Ariens [*C*]. Après son retour il s'ap-

(*a*) *Memoria Bened. Jo. Rod. Wetstenii* Orat. Patent. p. 12. 13. Basileæ 1685 in-4.

(*b*) Ibid. p. 13. 14.

(*c*) Ibid. p. 14. 15.

(*d*) Dans le Grand Dictionnaire Hollandois.

(*e*) *Mém. Bened.* p. 96.

(*f*) Ibid. p. 96.

(*g*) Ibid. p. 14.

[*A*] *Ses Parens lui donnérent le choix d'un état de vie, & il se détermina pour la Théologie.*] La Conduite des Parens de Mr. Wetstein, & la sienne, dans cette occasion, méritent d'être proposés en exemple. Si l'on voit tant de gens déplacés, & qui auroient eu des talens pour toute autre profession que celles qu'ils suivent, ce n'est la plûpart du tems que parce que leurs Parens les ont destinés à un état qui ne leur convenoit point, sans consulter leur inclination, leur goût, & leurs dispositions naturelles. D'un autre côté les jeunes-gens se déterminent quelquefois sans pouvoir rendre raison du parti qu'ils prennent. Pour revenir à Mr. Wetstein, il donna par écrit à son pére les raisons qui le déterminoient en faveur de la Théologie, & il ne se peut rien de plus sage, que la maniére dont il s'exprime (1): *Confiteor equidem meorum potius esse partium delectis subscribere & obedire, quam ipse deligere, nihilominus cum ita lubuerit tenui meo & juvenili judicio ac arbitrio in medio relinquere, ut id, ad quod magis natura inclinarem, studiorum genus amplecterer: non sane, ad quadrum ex iis appellere animus esset, diu me dubium tenuisse inficias eo; attamen cum satis diu & genium & ingenium meum explorassem, tandem Deus eò direxit mentem, ut Theologiam sacram exulenti subito, nescio qualis impetus me invaderet, bis potissimum rationibus adductus. Primo quantum in Veteri olim Testamento ipse Deus primogenitos ex masculis sibi velut sacros.* Pergit dein, dit l'Orateur, a proprio desiderio, parentum voluntate, præceptorum suasu rationes adducere, ac S. Theologiæ dignitatem, antiquitatem, certitudinem paulo fusius deducit, modestissima hac clausula finiens: *quod si interim aliud vobis genus studii magis placeret, nihil hic præscriptum volo, sed omnem debitam obedientiam & reverentiam firmiter spondeo.*

(1) *Mém. Bened. Jo. Rod. Wetst.* p. 14.

[*B*] *Il avoit publié un petit Ouvrage.*] Il a pour titre: *Certum animæ Solatium, seu Meditationes Theologico-Practicæ in locum ad Romanos* VIII. 24. *De vi & efficacia Spiritus Sancti in filiis Dei operantis.* Il le dédia à sa Mére, & le lui présenta le jour même qu'il accomplissoit sa vingt-quatriéme année, c'est-à-dire le 5 Janvier 1638. Ainsi l'Edition de cet Ouvrage est antérieure à ses Voyages dans les Pays étrangers.

[*C*] *En l'année* 1642 *il donna le Discours de* Marc Diadochus *contre les Ariens.*] Je n'oserois pourtant affirmer que ce Dis-

s'appliqua à remplir les devoirs de ſon Emploi avec ſoin; & pour être mieux en état de ſe rendre utile aux autres, il forma une belle Bibliothèque, dont il profita lui-même le premier, & par-là acquit une grande connoiſſance des Auteurs Eccléſiaſtiques & Profanes. Comme il étoit ſur-tout extrêmement verſé dans la lecture des Péres, il communiqua un grand nombre de Remarques à ſon Ami Gaſpard Suicerus, qui travailloit à ſon *Theſaurus Eccleſiaſticus* [*D*]. Ce fut même lui qui ſe chargea du ſoin de le faire imprimer, après que l'Auteur l'eut gardé dix années dans ſon Cabinet, en ayant mis déjà vingt à le

Diſcours ait été imprimé alors avec la Verſion Latine & les Notes de Mr. Wetſtein. Je n'ai pu découvrir nulle part des traces de cette Edition. Mais Jean-Rodolphe Wetſtein, fils de notre Savant, fit réimprimer en 1694 à Bâle le Traité de la Prière d'Origéne, & une courte Paraphraſe ſur l'Oraiſon Dominicale, qui avoit paru à Oxford en 1686; & il y joignit le Diſcours de Diadochus avec la Verſion Latine & les Notes de ſon Pére. Fabricius (a) ne parle que de cette Edition, & ne fait aucune mention d'une autre antérieure. *Je. Rodolfus Weſtenius, filius, librum de precatione, Paraphraſinque Orationis Dominicæ ſecundum Oxonienſem editionem recudi curavit. . . . .* & B. Marci Diadochi Sermone contra Arianos *vulgato primum e Codice inſigni Baſilienſi* (*quo S. Athanaſii ſcripta continentur*) *una cum latina verſione* Jo. Rodolfi Wetſtenii, *parentis.* Baſil. 1694 in-4. Le ſavant Auteur que je viens de citer s'eſt donc trompé dans un autre endroit (3), en attribuant la Verſion Latine du Diſcours de *Diadochus* à Mr. Jean-Rodolphe Wetſtein le fils: *Primus e Codice Baſilienſi publicavit, Latinamque Verſionem ſuam addidit* Jo. Rudolphus Wetſtenius, *ad calcem Origenis de Oratione.* Baſil. 1694 in-4. Mr. l'Abbé Goujet, dans ſon *Suppléments de Moreri* de 1735, a fait une faute toute oppoſée, en attribuant à Mr. Wetſtein le Pére l'Edition du Traité d'Origéne ſur la Priére: & la même faute ſe trouve répétée dans le Morezi de l'Edition de Hollande de 1740.

(a) *Bibl. Græc.* Vol. V. p. 221.

(3) *Ibid.* Vol VIII. p. 146.

[*D*] *Il communiqua un grand nombre de remarques à ſon Ami Gaſpard Suicerus, qui travailloit à ſon* Theſaurus Eccleſiaſticus.] Il y en a entre autres ſur l'Article de la Deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers. Abraham Wildius, Théologien de Glaris, Ami de Mr. Wetſtein, publia en 1664 quelque choſe ſur cette matière, notre Savant lui écrivit à cette occaſion une longue Lettre, qu'il communiqua à Suicerus, qui en a fait uſage dans ſon *Theſaurus.* Il paroît par des Extraits de Lettres que j'ai en main, que Suicerus ne ſe rendit pas d'abord aux raiſons de ſon Ami. Voici ce que Mr. Wetſtein lui écrivoit le 10 Février 1655. „ Chriſtum ad Inferos deſcendiſſe credo: ad damnatos, impios & incredulos non item. „ Quæris, ubi locus ille animarum ſit? Ratio dubitandi, quia non video, quomodo cœlum poſſit vocari ἅδης, cum nihil ſit minus quam σκοτεινὸν vel ἀφανὲς. Deinde ſi Infernus ſit locus in quo ſint lugubrium animæ, ergo ἅδης notat locum damnatorum. R: 1. Expoſtula cum Macedonibus, quibus (Hezychio teſte) ἅδης eſt ὑγρὸν. 2. ἅδης ſuo etymo non ſignificat σκοτεινὸν, vel ἀφανὲς tenebroſum & ſine luce, ſed ἀειδὲς, inviſum, inviſibile, quod perinde ut ipſa anima oculis non apparet. Quæ autem ἐνύπνια τῇ ἅδῃ tribuuntur, ut tenebroſo & infuavi loco, tum reſpectu mortis, tum reſpectu ſepulchri accidunt. 3. Infernus ἅδης cum ſit commune receptaculum animarum; harum autem aliæ piorum ſunt, aliæ impiorum: quarum illis bene eſt etiam poſt mortem, illis male: ſufficit quidem piis ſtatus ſuus, in quo fruuntur ſolatiis divinis, donec reſtituta corporibus ſuis plene fruantur gaudiis cœleſtibus exemplo Lazari Luc. XVI. 22 25. Male autem quod ſit male nihil prohibet, licet communi loco infrorum comprehenduntur, quia locus nec beatum nec damnatum proprie ac per ſe facit, ſed gratia vel ira Dei. 4. Memento Terrarum orbem hunc ſentibilem alios melius, alios pejus habere, quamquam ſit commune habitaculum hominum. 5. Sicut Mundus iſte viſibilis in duo hæmiſpheria dividitur, quorum alterum quod nobis ſuperius videtur lucidum, ſplendidum, amicum, ſole præſente: alterum infra nos inviſibile, tenebroſum, triſte, abſente ſole: ita quid prohibet inviſibilem illum & exotericum Mundum in duas partes diſtribui, ſuperiorem & inferiorem, quarum illa ſanctis, iſta impuris deſtinata ſit? illis præſente ſua gratiæ luce Chriſto Sole Juſtitiæ; illis, abſente hoc ipſo, traditis ſpiritibus immundis, cum tortoribus. 6. Miror ſi poſſis intellegere, unam & eandem Ægyptum olim ſuis nequam habitatoribus tenebroſam & lugubrem extitiſſe, omnibus autem Iſraëlitis lucem fuiſſe in ſua Terra Goſen. Exod. X. 23. non autem valeas comprehendere τὸν ἅδην animarum omnium poſt hanc vitam regionem quidem eſſe communem, at pro Dei diſpenſatione, vel hic vel ibi lucidam & ſuavem, aut tenebroſam & triſtem? 7. Ne me autem ſuſpiceris comminiſci apud Inferos illud Superum & Inferum, tanquam claſſes diverſas habitantium, conſule Hebræorum antiquos Doctores in illud Pſalm LXXXVI. 13. *Eruiſti animam meam ex inferno inferiore.* Compara etiam Parabolam Divitis in inferno colloquentis cum Lazaro, & animadverte ὅτι ἐν τῷ ἅδῃ ὑπάρχει τις ὑψηλοτὴς ἀνω, ἐφ᾽ ἣν ὁ Ἀβραὰμ καὶ ὁ Λάζαρος, nec dubitabis opinor, an ſupra vel juxta, vel infra extiterit, ſi locum aut ſitum rimari placeat".

Je rapporterai une autre Lettre ſur le même ſujet écrite en 1681 à Mr. Ancillon, Miniſtre de Metz, qui avoit ſouhaité de ſavoir ſon ſentiment; cette Lettre renferme d'ailleurs d'autres particularités, qu'on ne ſera pas fâché de ſavoir.

„ Wetſtenius D. Ancillonio τῷ μεγάλῳ ἱερέϊ 1681.
„ Gratiam & pacem a Chriſto Jeſu noſtro.

„ Quænam mea ſit de Deſcenſu Chriſti ad inferos ſententia tibi, Domine ac in Chriſto Frater plurimum colende, ut communicem nuperis literis mihi ſignificavit præſtantiſſimus & dilectiſſimus Baccerius noſter, qui vobiſcum eſt, & de tua tuorumque humanitate ac benevolentia ſatis apud me gloriari non poteſt, & quamquam virtutes ipſius apud animos veſtros generoſos illam facile ſibi conciliare potuiſſe credam. Attamen quia idem meis partim literis, partim & meorum (ipſis quondam præſentium) nomine, affectus vellri gratioſi aliquod momentum deputat, nec poſſum nec debeo illum deſtituere in illo poſtulato. Fateor quidem me dubitaſſe quid agerem, eo quod publicam notam an calumniam mihi ſcripſerit quidam Eccleſiaſtes Gallus, Neomagi Miniſter, Joh. Brun, nuper (ut audio) Groningam ad Profeſſ. Theol. vocatus; is edito libello nomine *Apologiæ pro Religione Belgarum* putavit, argumentum ſtupæ adverſarii, quo argutatur; non eſſe verum apud Belgas Religionem, quia Theologi perpetuis contentionibus inter ſe diſſideant & concertent; hoc inquam argumentum ſic redarguendum; in Gallia, Germania, Belgio non conſentire Theologos, pariter in Helvetia alios cum Mareſio facere, alios cum Voetio, Wetſtenium Profeſſorem Baſileenſem habere opinionem particulam eam de Deſcenſu Chriſti ad Inferos, unde pateſcat Mundum numquam caruiſſe Sectis &c. Si hæc tibi, Rev. Vir, occaſionem præbuerunt percontandi meam illam ſententiam, doleo ex parte, rurſum ex parte mihi gratulor, quia hinc ſolidam & ſinceram caritatem tuam cognoſco, quod cupias calumniæ hujus enormis veritatem cognoſcere prius, quam ſtatuere quicquam de fratre traducto. Calumnia duplex, uno triplex eſt. 1. Quod me allegat in exemplum Theologi contentioſi; atque 2. Sectam facientis, i. e. hæretici. 3. Quod opinionem peculiarem de Articulo Catholico *deſcendit ad inferos*, mihi attribuat. Nihil iſtorum verum, ac non exaggerabo crimen, cujus atrociam nemo non videt. Veritatem potius in lucem proferam, unde quam turpiter ſe hactenus dederit inconſideratus ille buccinator, bonis omnibus apparebit. Principio, cum nullo Theologorum noſtrorum, vel ſupræ jam dicto, vel de alio quoquam Articulo Fidei concertavi, nec aliquod ſcriptum eruditum a me unquam editum profetetur. Dolebam, quoties contentiones inter fratres audiebam, plerumque plus zeli propriæ gloriæ, quam zeli pro Dei gloria & ædificatione Eccleſiæ Chriſti (cujus nos profitemur Miniſtros) reſerentes. Certus, ſi fideliter omnes obſervarent mandatum Domini & Doctoris noſtri: *Facite mihi diſcipulos docendo cunctas nationes, κράτει ἕνα ἑκατόμμυρι ἑνὸς, quæcunque ego injunxi* (præcepi) *vobis*, nihil contentionum, litigiorum, diſſidiorum, ſectarum, vel *in* Eccleſia Chriſti, vel in Scholis Chriſtianorum repertum iri. Deinde igitur non metuo ab illa ſuſpicione, quod ſectam facere vel tentarim, unquam, vel tentem. Verum ſatis erit ſpero, ſi oſtendero me nullam ſingularem opinionem tenere de Deſcenſu Chriſti ad Inferos. Ac primò, cum natus & educatus pet Dei gratiam ſim Baſileæ, cujus in Schola Theologica, præſertim a tempore Reformationis, vixere ac docuere, ſi uſquam alibi, Doctores Linguarum Sanctarum eruditione clari, doctrina Verbi Dei exercitati, orthodoxæ antiquitatis tenaces, pacis & concordiæ ſtudioſi, ſcientes hunc eſſe verorum Chriſti Diſcipulorum ac Miniſtrorum caractérem. Inter hos primas ſert Joannes Oecolampadius, S. S. Theol. D. & Profeſſor, itemque Eccleſiæ Baſilienſis Antiſtes, vel ſecundum elogium, in Epitaphio ei poſitum (quod & Card. Bellarmino momordit) verus Epiſcopus; ut doctrinæ ſic vitæ ſanctimonia colendiſſimus. Iſtum, fateor, pro exemplo mihi propoſui, præſertim a quo tempore in Belgio a Theologis didici, hujus Operum ſive Scriptorum Collectionem ac Editionem noſtris ad Synodum Dordracenam Deputatis, ibidem non ſine obteſtationibus commendatam fuiſſe; id quod injuria temporum huc uſque prohibuit. Duo hic non diſſimulare poſſum teſtimonia eruditionis & doctrinæ ipſius. Defid. Erafmus Roterodamenſis duos æſtimavit viros ſui temporis inter Eruditos, Jo. Oecolampadium, cujus ope atque conſiliis ſe adjutum fatetur in Novi Teſt. Verſione ac notis; & Ludovicum Vivem Hiſpanum, cum quo partitus eſt Operum S. Auguſtini Editionem & illuſtrationem; ut Libri de Civitate Dei cum ejus Commentariis docent. Aiter Teſtis Jo. Calvinus Theologus excellens, & acerrimi judicii vir, qui ejus Cathedram, de qua tot inſignes Commentarios in S. Scripturam editos, legerat, tanti fecit, ut Baſileam veniret, & non adhuc vivum Oecolampadium reperiens, apud Collegas ejus moram faceret, in qua prima lineamenta Operis famigeratiſſimi Chriſtianæ Religionis Inſtitutionum deſignavit, & typis A. 1536 m. Martio in-8. exprimenda dedit. Quanti fecerit Oecolampadii labores & doctrinam, comparatio utriuſque Commentariorum in Prophetas aliaſque Libros ſacros facile cuivis oſtendet. In controverſia Euchariſtica ne latum pilum ab eo diſceſſit; miror abiiſſe ab ejus ſententia in Articulo de Deſcenſu ad Inferos, de quo noſter Oecolampadius pleniſſime ac planiſſime ſententiam expoſuerat Comment. in Zachar. IX. 11. & biennio poſt in Epiſtola doctiſſima & eruditiſſima (quam

„ etiam

le compoſer (*b*). Louis Lucius Profeſſeur à Bâle, l'un de ſes Maîtres, avoit été en diſpute avec Piſcator ſur la queſtion, ſi les Souffrances ſeules de J. C. nous ſont imputées; ou ſi ſon obéïſſance active l'eſt auſſi? Piſcator ſoutenoit le premier. Lucius ſe voyant pret à mourir, pria Mr. Wetſtein d'entrer dans cette diſpute & de defendre ſa Cauſe. Mais notre Savant, après mûr examen n'entra pas pleinement dans les vuës de Lucius; & il paroît qu'il ne regardoit pas cette diſpute comme étant d'une ſi grande conſéquence, ce qui ſemble avoir été le ſentiment de pluſieurs autres celébres Théologiens [*E*]. Aprés avoir profeſſé la Langue Grecque pendant ſept ans, Mr. Wetſtein fut nommé à la Chaire de l'*Organum* d'Ariſtote, vacante par la mort de Lucius ſon Maître. Au mois d'Octobre 1643, il épouſa Marguerite Zæſlin, d'une famille diſtinguée de Bâle. En l'année 1647 il eut une occaſion de faire connoître ſon erudition. Son Pere le Bourguemaître Wetſtein ſe trouvant à Munſter, le P. Herman Crombach Jéſuite publia un gros Livre *, pour ſoutenir la vérité de l'Hiſtoire de Ste. Urſule & des onze mille Vierges; on en parla dans les converſations, & Mr. Crane, Ambaſſadeur de l'Empereur à Munſter, pria Mr.

(*b*) Voy. *Bibl. Raſ. ſous* P. II. p. 107.

* Herm. Crombach *Vita & Martyrium S. Urſulæ & Soc. arum undecim millium Virginum &c.* Cologne 1647 in-fol.

„ etiam D. Abrah. Scultetus alicubi laudat) in ſummam redigiſſe videtur, quicquid revera ſentiret, ac ſenriendum el videbatur. Idem ſtrictiſſime in Catecheſi majori Articulo „ Symboli quinto (huc enim non ad quartum, ut hodie fit, referebat Deſcenſum illum Domini) docebat. Sed poſtea „ Jo. Jac. Grynæo ſucceſſore fine ſeculi ſuperioris, mutata „ illa omnia ſunt, & Catecheſi noſtræ ſententiæ Calvini & „ Bezæ de paſſionibus animæ Chriſti infernalibus illata vel „ ſuppoſita eſt, priore ſepultura. Quod dum nemo noſtrûm „ animadvertit vel curat, in illam plerique caco impetu ten„ dunt explicationem Calvini, ut ſuſpectos habeant reddantque diſſentientes; alii doctiores allegant eam quidem, nec „ improbant, attamen illam quorundam Tigurinorum (ni fallor) explanationem de Triduana detentione Chriſti in ſepulchro præferunt, ac neſcio quo modo tolerabiliorem & „ veroſimiliorem faciunt. Utraque ab Oecolampadii doctrina diſcrepat. Calvini quidem, quod poſt paſſiones, mortem (qua ſacrificium ejus propitiatorium τετέλεσται) conſummatum eſt Joh. XIX. 30.) ac ſepulturam Domini, redeatur ad Paſſiones; quaſi deſcendens ad inferna propter paſſiones animæ præfectatur. Oecolampadius contra non ut reſtet aliquid patiendum Ipſi, & ne deſperationem ei tribuamus; ſed quod abſque dolore damnatorum, felix ad illos (Patres) conceſſerit &c. Tigurinorum autem ſententia diſſentit. 1. Quod τὸ ἅδης uſurpant pro ſepulcro, cum hoc „ ad ſolum corpus & quidem exanime, ille ad ſolam animam „ pertineat locus. Quod agnoviſſe videtur Calvinus, qui ad „ ſolam animam verba Symboli applicuit, licet metaphorice. „ 2. Quod ad corpus referunt utique ſolum triduo detentum, id plane abſurdum; cum Græcorum, profanorum, „ ſacrorum, exterorum, Eccleſiaſticorum nemo unquam „ Deſcenſum ad Inferos aliter quam de anima intellexerit, „ ſeparata ſuo ergaſtulo corpore, qua ſeparatione fit mors; „ ut hæc vere dematur, ſegregatio animæ a ſuo corpore. „ Oecolampadius ſane cum univerſis eruditis ſive Græce ſive „ Hebraïce verſiſtis ſentit, Articulum fidei, Deſcendit ad „ Inferos, ſignificare animæ ipſius a morte conditionem val (ut vocant) ſtatum, apud animas pie defunctorum in Infer„ no ἐν τῷ ἅδῃ (loco animarum detinen, de quo liquidiſſime Joſephus ille, cujus fragmentum legas in calce Bibliothecæ Photii Not. D H. p 9 23. Apollodorus Achen. Bibliogh. l. 1. p. m. 9. l. 20. Ὀρφεὺς ὁ κιθαρῳδὸς καταβαίνει, ἐξ ἅδου ἀγαγεῖν λέγεται τὸ ἰδίου ἀποθανοῦσαν δι' Ἑρμείαιος τῆς γυναικὸς αὐτῷ ταχθέντος ὑπὸ τῶν θεῶν μὴ ἀπὸ στόματος ἀγαγεῖν αὐτὸν . . . . . Μετὰ ταῦτα τοῦτ' ἐν Κυπάρισσος — ἀλλὰ τότε μὲν ἀφεὶς δίκας εἰς Ταίναρον ἐξέρχεται. ΤΟΠΟΣ δὲ ὑπὸ ἰρήδος ἐστὶ τὸ ἅδου τοῦτον ὑπὸ γῆς ἔχων διάστημα, ὅσον ὑπὸ ὁρᾶσθαι γῆ) Dei patris manu cuſtoditas, Proinde Majores noſtri Articulum illum Symboli analytice ſic diſtribuere . . . . . D. Theod. Zuinger in Tabulis Analyt. Pſalmorum ſub finem, ubi de Symb. Apoſt. At enimvero ſecuri ſunt illam Symboli Analyſin Cl. Viri plures, quos inter venerabilem quondam præceptorem meum Ludovicum Lucium non tacere debeo, qui in ea ſe confirmatum ajebat ab Excell. Hugone Broughtono, de quo dubium major in eo fuerit eruditio facra an profana. Is præſertim in hoc ipſo Articulo οὐδὲ κατέβησεν εἰς ἅδου Oratione Græca hic ſcripta, ſed quia contra Bezam (ut erat ingenio fervido) vehementius contendere viſus eſt, hic ad præſulum non admiſſa, tandem Moguntiæ apud Jeſuitas (Græce parum doctos, & ob id a ſuo Generali Romæ gravem Cenſuram ſubeuntes, cum interdicto Editionis, unde rariſſima ejus exempla reperiuntur) in lucem expreſſa, literalem ejus ſenſum fuiſſime profecuus eſt, ſub anno D. 1601 in 4. Huic ſcripto qui conjunxerit alterum Cl. Jacobi Windeti *de vita ſunctorum ſtatu.* Londini anno 1664 in-8. neſcio an quisquam erectioris mentis adhuc laboraverit, quo minus Oecolampadii noſtri ſententiam ambabus ulnis amplectatur. Plurimum intereſt noſſe, quando & qua occaſione Articulus iſte Symbolo fuerit innexus. Nam non ſemper fuiſſe Oriens & Occidens teſtantur; nec videas vel Nicæno Patrum Symbolo, vel alii quod meminerim infertum, ante Athanaſium, poſt hoc paulatim invaluit, & hic illic receptum legitur. Athanaſius autem hoc Articulo uſus eſt ceu palmario contra Apollinaritas . . . . Quibuſcum ſi contuleris antiquiores, utpote Origenem contra Celſum Lib. II. p. 87. Edit. Hoeſchel. (Μετὰ ταῦτα ὁ λέγει (ὁ Κελσ.) περὶ ἅδου, ὅτι οὐδεὶς φάσκει εἶναι αὐτὸ (ἰησοῦ Χριστοῦ) ὅτι μὴ σπάνιος τῶν ἀπὸ ἑνὸς ἰουδαίου τὸ ἀπὸ σώματος τοῦ ἰησοῦ. Reſp. Orig. καὶ μὴ βέλτιστε ὦ (ὁ Κελσ.) τοῦτο φαμεν, ὅτι περὶ τὸ σῶμα ἐν τῷ ἅδῃ ἐγένετο, ἀλλὰ τοσοῦτος, ὡς διὰ τὸ πλῆθος τῶν πεπιστευκότων ἐκβεβλῆσθαι αὐτὸ (NB.) καὶ γεγονὸς σῶμα πνευματικὸν ψυχῆ. ταῖς γοναῖς σωματι. ὁμοίως ψυχῆς, ἐπιτρέψαι ἀπελθεῖν τὰς βλωμένας περὶ αὐτὸν, h. e. „ *Poſt hoc dicit* (Celſus) *adverſus nos; utique non aſſerentis de illo* (veſtro J. C.) *quod cum non perſuaderet homines in hoc „ mundo exiſtentes, miſſus fuerit ad Inferos, illuc ubi perſuaſurus.* (Reſp. Orig.) *Etiamſi ergo nolit* (Celſus) *iſtud tamen aſſerimus, quoniam & cum adhuc in corpore eſſet non paucos ad „ fidem in ſe convertit, perſuaſit, ſed tot, & tantam copiam, ut „ propter multitudinem credentium infidæ illi patarentur* (vid. „ Job. XL. 47-50.) *& cum nuda corperis anima exiſteret, etiam „ nudis corporum prædicaret animabus, converteus ex illis eas „ quæ volebant ad ipſum venire.* Annot. τὸς ἀδὶ ὄντας εἰς οἰκουμένης ἐκεῖ. Si hæc verba non ſignificant loca, ſ. mundum hunc inferiorem, in quo degunt omnia animalia, & Inferum ἐκεῖ ibi; neſcio quid locum denotat. τοῦτ' φαμεν. Illud aſſerimus, nempe J. C. miſſum in infernum. Et na quis dubitet corpore an ſpiritu, an utroque, diſtincte explicas, anima nuda i. e. corpore ſoluta. & *Dial cont. Marcion.* p. 37. & *Chryſoſt.* Serm. T. VII. p. 550. l 30. nec non *Hieron.* in Matth. XI. 3. & Tom. III. *Ep. ad Algaſiam.* Q. 1. Ade *Gregor. Naz.* Orat. fun. Baſilii M ſub fin. Latinorum Patrum *B. Auguſtinus* fuſe in Ep ad Dardan. Oper. T. II. Ep. 57. bujus Articuli ſenſum ventilavit; quem præter Oecolampadium noſtrum Bullingerus Venerab. Tugurinorum Antiſtes. Decad. I. Serm. VII. fuſe, & ſtrictiſſima in Comp. Theol. I. VI. C 6. fin. ſecuti ſunt. Ubi vibebis Abrahæ ſinum apud Inferos, quod noſtri Sacræ Scripturæ ac Profanæ Theologiæ parum docti concequere non poſſunt: periti, qui obſervarunt Infernum Pſalm. LXXXVI. 13. ex Hebraorum monumentis & Chriſti ipſius verbis Luc. XVI. 22. 23. (Paradiſum & Gehennam in Sacris, Elyſios & Tartara in Profanis) facile expediunt. Ego pluribus ta V. R. non fatigabo. Rogo denique nec Oecolampadium, nec me illius ſtudioſiſſimum & D. V. in ejus Cathedra ſtudignum ſucceſſorem, ſuſpiceris opinionum ſingularium ſectatores fuiſſe vel eſſe. Sed amanter credas, bona fide Sacras Literas nos profiteri; quin non didicimus a Catholicis Doctoribus, ſecundum Canonem Sacræ Scripturæ, fideique regulam non docere, multo minus cum quoquam de incertis contendere, ſed meliora demonſtrantibus cedere paratos".

[*E*] *Il paroit qu'il ne regardoit pas cette diſpute comme étant d'une ſi grande conſéquence; ce qui ſemble avoir été le ſentiment de pluſieurs autres celébres Théologiens.*] George Cargius, Théologien Lutherien, publia en 1563 des Théſes, où il ſoûtenoit que les ſouffrances ſeules de J. C. nous ſont imputées, c'eſt ce qu'on appelle ſon *Obéïſſance Paſſive* (4). Jean Piſcator, Profeſſeur à Herborn, adopta ce ſentiment. La queſtion fit bientôt du bruit, & le Synode National des Egliſes Réformées de France, tenu à Gap, prit des meſures pour arrêter le cours de cette nouvelle opinion; il écrivit à Piſcator pour l'engager à *ne plus troubler les Egliſes par la diverſité & la nouveauté de ſes Opinions.* Cette Aſſemblée écrivit auſſi aux Univerſités d'Angleterre, d'Ecoſſa, de Sedan, da Genéva, de Heidelberg, de Bâle, & de Herborn, pour les inviter à concourir avec elle. On donna commiſſion en même tems à deux Miniſtres de ſe préparer à écrire contra Piſcator, en cas qu'il perſiſtât à ſoûtenir ſon ſentiment (5). Mr. Regnaut, Paſteur da l'Egliſe de Bourdeaux, qui fit un voyage en Allemagna pour ſes affaires particuliéres (6), fut chargé des Lettres du Synode, & eut même una Conférence avec Piſcator, mais qui ne produiſit aucun fruit. Le Théologien de Herborn repondit à la Lettre du Synoda de Gap, & ſa réponſe fut produita au Synode National ſuivant, aſſemblé à la Rochelle en 1607; qui en parle en ces termes (7). „ Sur „ les Lettres écrites par le Docteur *Jean Piſcator*, Profeſſeur „ de l'Académie de Herborn, répondant à celles qui lui a„ voient été écrites par le Synode de Gap, & rendant rai„ ſon de ſa doctrine touchant la Juſtification par la ſeule O„ béïſſance de Chriſt en ſa Mort & Paſſion, imputée à Juſti„ ce aux Croyans, & non pas par l'Obéïſſance de ſa vie; la „ Compagnie n'approuvant pas la diviſion des Cauſes ſi étroi„ tement unies dans ce grand effet da la Grace de Dieu, & „ na trouvant pas qua les Raiſons & les Citations employées „ dans leſdites Lettres ſoient concluantes, pour ce qu'il pré„ tend de prouver, a ordonné que tous les Paſteurs des E„ gliſes da ce Royaume ſe tiendront à la même Forme de „ Doctrine, qui a été enſeignée juſques ici dans leſdites E„ gliſes, purement & conformément à l'Ecriture Sainta: à „ ſavoir que toute l'Obéïſſance de Chriſt en ſa Vie & en ſa „ Mort nous eſt imputée pour l'entiére remiſſion de nos pé„ chés, & pour notre entiéra & parfaite Juſtification, com„ me n'étant qu'une ſeule & même Obéïſſance, dont l'acceptation que nous en faiſons par la Foi, nous en rend participans à Vie Eternelle. C'eſt pourquoi il a été reſolu „ qu'on répondroit à la Lettre dudit Piſcator, en lui propo-

(4) Vide *Triat Diſſ.* 2tr § 215.

(5) Aymon *Synod. Nation. de France* T I. p. 555.

(6) ibid. p. 500.

(7) ibid. p. 501, 502.

Mr. Wetſtein de demander à ſon Fils le Profeſſeur des éclairciſſemens ſur ce ſujet, & il écrivit lui-même à notre Savant, pour l'inviter à lier avec lui commerce de Lettres. Mr. Wetſtein recueillit avec ſoin tout ce qu'il put découvrir ſoit dans les MSS. ſoit dans les Livres imprimés, & enrichit le tout de ſes Remarques, qu'il envoya à Mr. Crane. J'ignore ſi cet Ouvrage a été imprimé, du-moins n'ai-je pu le découvrir dans aucun des Catalogues que j'ai entre les mains. En 1649 il prit le degré de Docteur en Théologie. Sebaſtien Beck, premier Profeſſeur en cette Faculté, étant mort en 1654, il ſe fit une circulation, par laquelle la Chaire des Lieux Communs & des Controverſes ſe trouva vacante, oo la donna à Mr. Wetſtein, qui en prit poſſeſſion le 17 Janvier 1655 par une Diſſertation ſur l'Origine des Lieux Communs, *de Locorum Communium Origine* (1). Il s'occupa ce poſte que peu de tems; Théodore Zuinger, nommé à la Profeſſion du N. T. qui eſt la première en rang, mourut avant que d'en avoir pu faire les fonctions, & Buxtorf préféra celle du V. T. qu'il occupoit, deſorte que Mr. Wetſtein paſſa tout d'un coup à la première place. Il commença l'exercice de ce nouvel Emploi à la fin de Mars 1656, par l'explication de l'Evangile ſelon St. Jean. Les diſputes qu'il y eut en France au ſujet des ſentimens de Saumur, & les troubles qu'elles excitérent, lui firent beaucoup de peine, comme on le voit par ſes Lettres à pluſieurs des plus illuſtres Théologiens de ce tems-là, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. On pourra juger de ſes ſentimens par le jugement qu'il portoit des Théologiens de Saumur, que nous donnerons dans les Remarques [*F*]. Les diſſenſions que les opinions de ces Meſſieurs cauſerent à Geneve

(1) *Mém. Bevoi.* p. 81-87.

„ ſant cette ſainte Doctrine avec ſes principaux fondemens, „ ſans conteſtation & avec une telle douceur qu'elle répon- „ de à la modeſtie reconnue dans les Lettres dudit Piſcator, „ qui ſont ſans aigreur &c". Il paroit d'ailleurs que le Synode vouloit garder des meſures avec le Théologien de Herborn; deux faits en ſont foi. Un Miniſtre de Dauphiné nommé *Felix Huguet* fit imprimer à Genéve un Traité Latin ſur la Juſtification, ſans l'approbation de ſa Province, & ſans l'aveu de MM. de Genéve: le Synode ordonna qu'il ſeroit ſupprimé, & que dans les Lettres qu'on écriroit à Piſcator, on lui marqueroit „ que ce Livre n'a point été écrit avec „ charge ni conſentement des Egliſes, mais entrepris par un „ Particulier, ſans aucun aveu du Public (8)". L'autre fait que nous avons en vuë, regarde la Lettre même pour Piſcator. Mr. Sonis, Paſteur & Profeſſeur à Montauban, fut chargé de la dreſſer, mais on la trouva ſans-doute trop forte puiſque le Synode jugea à propos *pour le bien de la Paix & de la Concorde de la retenir*, & de prier Mr. Sonis de ſuſpendre auſſi la publication d'un Traité ſur la Juſtification, qu'il avoit compoſé. Le Comte Jean de Naſſau ayant auſſi écrit au Synode une Lettre, où il promettoit d'empêcher que les ſentimens de Piſcator n'éclataſſent pas davantage, pourvu qu'on ne le provoquât par d'ailleurs, on réſolut de l'aſſurer, en lui répondant, qu'il ne ſeroit permis à perſonne d'irriter Piſcator par des Ecrits publics (9). Au Synode National de Privas en 1612, on réſolut de faire ſigner à tous les Paſteurs & à tous ceux qu'on recevroit au St. Miniſtére un Article rélatif à cette diſpute, portant entre autres choſes (10) que „ toute l'Obſtination que J. C. a rendue à la Loi „ nous eſt imputée, & que notre Juſtification conſiſte non ſeu- „ lement en la remiſſion des péchés, mais auſſi en l'imputation „ de ſa Juſtice Active". On trouve à la fin du même Synode (11) une Réfutation de la Doctrine de Piſcator; quoiqu'il paroiſſe par un autre article (12), qu'on tâchoit à un Projet de réunion ſur ce ſujet. Auſſi le Synode National de Tonneins en 1614. s'expliqua-t-il en termes beaucoup plus généraux ſur cette matiére, & qui ſemblent tenir une eſpece de milieu entre les deux extrêmes (13). Mr. Wetſtein & pluſieurs autres célébres Théologiens de ce tems là, étoient dans des ſentimens fort moderés à cet égard, comme on la voit par les Extraits de diverſes Lettres qui nous ont été communiqués *Jean Rod. Stuckius*, Théologien de Zurich, écrivoit à notre Savant le 9 Mai 1641 *ut ingenue dicam quid res eſt, quaſtis Pycaotiorum* tanti momenti non videtur eſſe, *ut ingenium tuum, ad majora natum occupare vel exercere debeat, utrinque agnoſcimus, quicquid Chriſtus tulit & facis noſtrum eſſe.* Frédéric Spanheim lui marquoit le 23 Novembre 1641, *Super Juſtificationis negotio interceſſit Synodus Nationalis Gallicana, & licet illam non tantum compoſuam voluit, verum etiam extindum propius. Interdictum etiam Paſtoribus omnibus Gallis, ne hoc negotium recantarent. Et jane fabricatæ in talibus & paci Eccleſiæ potius ſtudendum, quam cum utriuſque diſpendia lucubrationibus nimiis.* Mr. *Wetſtein* lui répondit le 2 Décembre en ces termes: „ Poſtquam illa Controverſia, quam cum D. „ *Piſcatore* Cl D. *Lucio* noſtro interceſſit, ab ipſomet mihi „ tradita in manus fuit, ſerio cogitare cœpi, qui me olim „ parem tanto muneri præberem. Collegi quæ paſſim obſer- „ vabam. Deprehendi *πολλὰ κενὰ ἐν τῷ πολλῷ*. Ac cum Piſ- „ catoris ſcripta meis perviderem oculis comperi male ipſum „ excipi a pleriſque. De noſtratibus hoc addo; illos totos „ eſſe Polani diſcipulos, ac defenſores, nec aquo animo „ ſuſtinere, ſi quis ab ipſis variet, aut Scholaſticis diſcepta- „ tionibus implicet, quippe aliis diſtractos curis. . . . . In- „ terim ſcio D. Polanum a ſua vehementia dehortatum b. „ m. Parnum". On voit par pluſieurs Lettres de Jean-Henri Hottinger de Zurich, qu'il regardoit toute cette diſpute comme peu importante, & qu'il approuvoit fort la modération de ſon ami Wetſtein: *Tu interim*, lui écrit-il le 20 Août 1642, *quod facis ſtrenue, animos concitatiorum & fervenſorum in te quam tuti non eſt placare perge.* Et le 3 Sept. *Redeo ad Librum D. Lucii controverſiam illam ſi πόθεν ἐπαοιδὴν tantopere vexatam enucleantem. Fateor me D. W. tum me pauca ibi tantas reperiſſe, quibus res illa cæterni magnifice obſcuratum involueris iuricatio reddita eſſe videatur. Sive enim ſpectem argumenta* D Piſcatoris, *ſive reſponſa* D. Lucii, *ſive Flagellum utriuſque* D. Gataker, *non poſſum non ſatis mirari, eruſque tantos viros prolatos, ut in propria Eccleſia javiam vigeret.* Le même Théologien mande à ſon ami la 21 Janvier 1643. „ *Id au-* „ *dacter allevero etiam* Theologos celeberrimos, ſive Piſca- „ toria, ſive reliquorum Orthodoxorum ſententia imbutos, ne „ turbare publicam pacem viderentur, levi tantum attigiſſe hanc „ quæſtionem brachio. . . . . Novi Cl. D. *Altingium*, hæc de „ re in publica *ἐνζητήσει* interrogatum, quid de Activa & „ Paſſiva Obedientia Chriſti habendum ſit, reſpondiſſe: Pau- „ lum, ubi Chriſtum rotum *τὸ πᾶν* donatum nobis dicat, „ nullam facere mentionem ſive activæ ſive paſſivæ obedien- „ tiæ, ſed totius Chriſti. Audivi & collegi ex ore Cl. *Revo-* „ *ii*. non ſe facila ſententiam judiciumque ſuum, niſi prive- „ tim communicaturum, ne ejus ab alterutrius ſententia fau- „ toribur ſecus quam vellet explicarentur verba. Quod ti „ triarii iſti milites, quique longo uſu controverſias tracta- „ runt, moderatius tamen hic lotia ſimiles cautelæ ſubſiliunt, „ non abs re mihi facere videntur, qui eorum exemplo inci- „ tati ſobrie de hac materia & dicunt & ſcribunt". Voici ce que Mr. Wetſtein diſoit lui-deſſus le 14 Juin 1643. *A. R. D Scholarchum certe aliquid de illo Slyphi ſuxs, quod diu volvo, ſed volvere deſino, ne aut bonum quorundam gravium excitem, aut malorum calumnias in me exacerbem. Utrinque exaratum ſat ſcio. Acquieſco in eo Chriſti perfecto Redemptore; Scholaſticorum nænias tam forte nulli dabitur ad veritatem reducere, quam non mentis captus reducere ſub unum pileum. Novitas placet; ea deteſtantur præ antiquis illis fermentis. Lites alienas meas non facium. Mihi caritatis in præſentiarum & amoris cura habenda.* Il écrivoit dans le même goût à Taylor le 5 Sept. *Omnino in eas incumbo curas, ut conciliatio fiat ſententiarum. Quam deprehendiſſe me puto, ſi diligens & accurata terminorum explicatio adhibeatur. Præcipue ludatur in phraſi* Imputari nobis juſtitiam Chriſti, *quæ Scripturæ non eſt. Inde omnia mala.* Satisfactionis *nomen quod nec ipſum Scripturæ eſt, calumniatem auxit.* Il diſoit la même choſe à Spanheim le 9 du même mois *Ingenue fateor, mallem concordiam hoc præſertim tempore quo & pius fatis turbarum in Eccleſiis, & mihi caritas & amori ſtudendum. Porro diſtincta Verborum explicatione inter ſe conciliari noſtros poſſe. Conciliationem hanc diu moliar; & ſi quid ſuperiorum meretu hic tentandum ſit, pacifica potius quam ingenia curabo.*

[*F*] *On pourra juger de ſes ſentimens par le jugement qu'il portoit des Théologiens de Saumur, que nous donnerons dans les Remarques.*] Ce morceau, de même que les Extraits de Lettres, que nous rapportons, ſont tirés d'un MSS. de feu Mr. Jean-Jaques Wetſtein, Profeſſeur parmi les Remontrans, qui avoit les Originaux en main. Le Jugement de Mr. Wetſtein ſur les Théologiens de Saumur ſe trouve à la ſuite d'une de ſes Lettres à Mr. Philippe Maſtrezat, Profeſſeur à Genéve, & ſemble avoir accompagné la Lettre. *Appendix.* De Profeſſoribus Salmurienſibus ſic ſentio.

„ *Moſes Amyraldus*, Philoſophus & Theologus, eruditio- „ ne varia, doctrina ſolida, eloquentia rara, judicio acuto, „ experientia diuturna, modeſtia & patientia ſingulari, nulli „ Theologo ſeculi noſtri minori, ſic ſe geſſit & explicavit in „ triduana illa collatione, qua Jo. Croyus Occitanus, J. Ma- „ xim. Langlæus Normandus, & . . . . . ipſius ſenſum in „ Articulis eidem objectis omni modo explorarunt, ut Col- „ latores retulerint ad Synodum, poſt varios confliſtus cum „ D. Moſe Amyraldo, & ſe quidem animadvertiſſe, illum „ uti aliis nonnullis phraſibus, quam vulgo ſoleant, item „ nonnulla S. Scripturæ loca explicare aliter quam commu- „ niter fiat: Cæterum cum Confeſſione & Catecheſi & Agen- „ dis Gallicarum Eccleſiarum, nec non cum Articulis Syno- „ di Dordracenæ re ipſa conſentire, nec ab iis diſcrepare, „ multo minus Pelagii aut Semipelagianorum errores patro- „ cipare vel ſtatuminare, quin potius multa Scripturæ S. lo- „ es contra Arminianorum placita felicius eum tueri, quam „ plerique Theologi hactenus conati ſuot vlodicare. Noſtri „ Doctores Theologi uno trium horarum examine appro- „ bantur, & nos tridui totius collatione probatum Amyral- „ dum reprobabimus? Faciant id alii, ego tam temerarius „ non ſum.

„ *Joſua Placæus*, Philologus, Philoſophus & Theologus „ optimis comparandus, tam erudite, ingenioſe docte, ſo- „ lide atque accurate contra Photinianos vetures ac recentes, „ Deitatis Jeſu Chriſti hoſtes, ſcripſit & diſputavit, ſiſquis „ tanta induſtria, tanto acumine locos Scripturæ S. quibus „ abutuntur extorſit, ut hoc ſolo nomine Herois gloriam „ me-

(8) Ibid. p. 322.

(9) Ibid. p. 322. 323

(10) Ibid. p. 400.

(11) Ibid. p. 487.

(12) Ibid. p. 432.

(13) Ibid. T. II. p. 13. 14.

néve n'affligérent pas moins Mr. Wetſtein, d'autant plus qu'il en reſſentit le contre-coup; ce furent ces diſſenſions qui engagerent quelques Théologiens a travailler à faire dreſſer en Suiſſe le fameux *Conſenſus*. Nous en avons fait l'hiſtoire ailleurs (*k*). Il ne s'agit ici que de ce qui regarde perſonnellement Mr. Wetſtein. Il s'oppoſa tant qu'il put à ce Formulaire, & lorſqu'on l'eut fait paſſer, il refuſa conſtamment de le ſigner, & obtint effectivement, non ſans peine, d'en être diſpenſé. On trouvera des détails curieux ſur toute cette affaire dans les Remarques [G]. J'ai negligé de remarquer qu'en 1647 il fut admis dans le Conſeil Academique, & nommé Doyen de la Faculté de Théologie; il eut encore le Decanat en 1651, & ſept autres fois depuis; mais rien ne lui fit du plaiſir que la Charge de Bibliothécaire qu'on lui conféra, par-là il ſe trouva en état de contenter ſa propre curioſité en fait de Livres & de MSS.

(k) Art. Saurin (Joſeph) Rem. [u].

„ meretur & immortalem famam; ut ſi quid erroris aut nævi „ admiſiſſet alicubi, aut minus conſideratum edidiſſet inter „ tot Controverſiarum Symplegadas, id profecto Caritatis „ pallio involvendum potius eſſet, quam traducendum ca„ lumnioſe. Quod autem in ſpecie propter Dogma Impu„ tationis peccati prioris Adæ negatum refellitur, & a va„ riis differtur varie, id potiſſimum Aut. Gariſſolii, Profeſ„ ſoris Montalbanenſis, litigioſo libro, anno 1648 evulga„ to, & Collectaneo Teſtimon. D. Andreæ Riveti, Lugdu„ ni Batav. anno 1645 edito, enatigit. Uterque majori zelo „ & inquiloribus conſequentiis perſecutus eſt Quæſtionem, „ & illius defenſorem D. Placæum, quam veritatis periculum „ requirebat, aut meretur vel Placæus vel res ipſa.

„ *Ludovicus Capellus* ingenioſum edidit opus, *Arcanum „ Punctationis Revelatum*, quod Tho. Erpenius, raræ erudi„ tionis vir, ſuo nomine præfixo cohoneſtare & edere non „ dubitavit, & plusmi Orientalium rerum & linguarum pe„ ritiſſimi Viri comprobarunt, quin etiam Celeb. D. Andreas „ Rivetus. *Iſag. ad Scriptur. S.* Cap. VIII. § 11-14. 17. dum „ librat ſententias de Punctorum origine, ait: de hac inter „ bonos, amicitia inenlum, poſſe variare judicia, manente „ illo in confeſſo, haberi poſſe certo verum & germanum „ Textus Hebraici ſenſum, ſine punctorum ſubſidio. Idque „ analogia omnium aliarum linguarum Orientalium oſtendi „ profitentur alii, & exemplo Judæorum in Germania, Gal„ lia, Italia comprobant. Non igitur tam graode periculum „ ab hac lite imminet Eccleſiæ, quam ab adverſariis ejus op„ pugnitur". Il eſt aiſé de voir, que Mr. Wetſtein ne regardoit pas toutes ces diſputes comme fort importantes, mais ſa modération ne pouvoit que déplaire aux Zélateurs.

[G] *On trouvera des détails curieux ſur toute cette affaire dans les Remarques.*] Je profite de l'occaſion de fournir des Mémoires à ceux qui travailleront à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce tems-là. Pendant qu'on travailloit à faire dreſſer le *Conſenſus*, & qu'on avoit trouvé moyen d'engager les quatre Cantons Evangéliques, aſſemblés à Bade, d'ordonner qu'on dreſſeroit un Formulaire, Mr. Wetſtein écrivit une Lettre très-forte ſur ce ſujet, du 22 Sept. 1674, à Jean-Henri Heidegger Théologien de Zurich, un des plus zélés contre ce qu'on nommoit les nouvelles Opinions. Cette Lettre eſt écrite à l'occaſion de celle que les Théologiens de Zurich avoient écrite à ceux de Bâle le 16 Août 1674, & que nous avons rapportée ailleurs (14).

(14) Art. Saurin (Joſeph) Rem. [s].

„ Ab invaletudine, quæ me unum & alterum menſem de„ tinuit, Dei gratia utcunque relevatus, heri primo adfui „ Conventui noſtro Eccleſiaſtico, in quo literæ veſtræ publi„ cæ productæ nobiſque perlectæ fuerunt. Jam ante audie„ ram en de propoſito non oihil, & quod a Proceribus E„ vangelicis in Comitiis Badæ exordia duxerit. Miratus, „ quomodo qui rerum politicarum cauſa ibi convenire ſo„ lent, ad Quæſtionum Theologicarum, de quibus inter doc„ tiſſimos viros diſputatur, deliberationem devenerint. Mit„ to. Heri demum percepi, quid, contra quos, quo modo, „ quove conſilio Theologis ſive Miniſtris Eccleſiarum deli„ berandum ſit. Nimirum, ſi bene memor ſum de variis Ar„ ticulis (circiter XV) contra Salmurienſes Theologos de„ finiendum eſſe, has definitiones ab omnibus ſubſcribendas, „ qui vel in Miniſterio S. verſentur, vel ad illud in poſte„ rum ſint admittendi, ne vel ab his diſcedant, vel contra „ quicquam audeant. Cæterum Fratres, qui aliter ſentiant „ nihilominus pro Fratribus agnoſcendos & excipiendos, „ adeo ut ſine cunctatione aut ſcrupulo ad S. Communionem „ noſtram admittantur. Concede mihi, Domine ac Frater „ Obſervande, ut tibi meas de his meditationes priſtina fidu„ cia ſinceræ tuæ caritatis communicem; quia enim ad has „ deliberationes vocor, & de rebus propoſitis veltras ſenten„ tias prius expectari, ſenſel iterumque mihi, de ſingulis reſ„ pondere cunctanti, dictum eſt, ſtatui mecum eo recurrere „ unde Definitiones emanaſſent. Rogo igitur enixe ut æqui „ bonique conſulas. Primum: contra Fratres, qui noſtra Sy„ nazi digni ſunt, aliquid decernere in rebus fidei, durum „ & caritati fraternæ parum conſentaneum videtur, cujus il„ lod ſacramentum publicum ſigillum ac teſtimonium eſt. „ Deinde, quo modo pro Fratribus talibus agnoſcendi, qui „ tantis laborant erroribus, ut his adſtipulantes vel in Mi„ niſtris S. non tolerandos, vel ad illos non admittendos ſta„ tuamus? Nam ſi *ἱεροσυλίαν* cenſendi, non viden qui exeant „ iſtum anathematis Gal. I. 6. 8. 9. Si ſunt Catholici, fidei „ fundamenta retinentes, ent propter Quæſtiones tolerabiles „ tam feveram cenſuram ſtringimus in noſtros? Denique, „ an id Fratres in Gallia & Germania non offendet, qui ſic „ perſtringi ſus dogmata comperient? Scio prudenter & a„ manter diſſimulatus eſſe quæſtiones varias, & indefinitas re„ lictas a Patribus Dordracenis. Secundo. Contra Theolo„ gos Salmurienſes. Hi nominati ſunt, Capellus, Placæus, „ Amyraldus, quorum ille contra Hebræorum Codicum Sa„ crorum fidem ſive *αὐθεντίαν*, iſte contra immediatam Impu„ tationem peccati Adæ primi, hic pro univerſali gratia præ„ ſertim pugnarit, quibus præviſſe Camero dicitur. Eſto, „ Pie obierunt in Domino, & defuncti ſunt. Quot & quan„ tos errores antiquorum Patrum pallio caritatis obtegimus? „ nequeunt iſtis condonari? Qui ergo nobis ſunt Fratres? „ Erat his diebus apud me Paſtor e Gallia doctiſſimus, & re„ rum Eccleſiaſticarum peritiſſimus, negabat quenquam fra„ trum in tota Gallia opinionem Capelli tueri. Et ille A„ pologia publica oſtendit, quas fraudes paſſa ſit Editio ejus „ Criticæ &c. Alter Apologia item ſuam ſententiam explicavit „ quæ poſtea titulo Diſputationis de Imputatione primi peccati „ *Adami*, una cum reſponſione ad tractatum Gariſſoli prodiit, „ lectu digniſſima & neceſſaria iis, qui decernere ſuper ejus ſen„ tentia volunt. Id imprimis momentum habet, quod ſpar„ ſum ſit ab adverſariis ejus, damnatam fuiſſe Decreto Ca„ reatonenſi Anno XLIV ejus opinionem, cujus tile contra„ rium, nuo ſolum ex ipſo Decreto (quod nihil de imme„ diata vel mediata exprimit) ſed & illorum teſtimonio evin„ cit, qui Decretum Nationale concepernt & conſcripſe„ runt, quorum Cl. & Rev. Drelincurtius, viſa Placæi Apo„ logia, reſcripſit ad eundem: *Poſſem tibi, Domine, aliiſque „ omnibus, ſi qui dubitant, confirmare, Conſilium ultimæ Syno„ di Nation Carentun. nullo modo fuiſſe, te tuamve quam pro„ poſiti doctrinam condemnare. Id pro certo teſtari poſſum, quip„ pe cum dignus habitus fuerim qui non modo celebri illi Conſeſſui „ intereſſem, ſed etiam eſſem unus ex delegatis, qui Decretum conſ„ cripſerunt, nunquam nobis in mentem venit, eam imputationem „ peccati Adami conſtabilire, quam tu antecedentem & immedia„ tam appellas, ſed eam duntaxat quam tu conſequentem & me„ diatam vocas* &c. Itaque a Synodo Nationali ſuo compe„ tente Judice haſtenus approbatus Placæus, eſtne a nobis „ carbone notandus? Ego certe non propendeo in tale ſuf„ fragium".

Les Canons du nouveau Formulaire, dreſſés à Zurich, furent envoyés à Bâle au mois de Novembre 1674. Le Doyen les produiſit le 16 de ce mois, & fixa un jour pour recueillir les avis, & Mr. Wetſtein qui ne les approuvoit pas ſe trouvoit dans un très grand embarras, comme on le voit par l'Extrait d'une Lettre du 18 du même mois à Sulcer de Zurich, ſon intime ami. „ Novos Canones produxit nudiuſtertius in po„ mæridiano Cœtu Eccleſiaſtico noſter Primas. Non pro„ mulgavit illos, ſed nobis Profeſſoribus ante Jejunii & Sup„ plicationis diem eraſtinum conſiderandus tradidit: reliquis „ tribus Paſtoribus juxta cum ſuis Diaconis ſequenti biduo, „ ſibi cum quinque Adminiſtris relegendos vel Dominica „ proxima vel poſtridie mane reſervavit, ut eopſe die Con„ ventus haberi & ſententiæ proferri (non enim puto conferri „ velle Act. XV. 6. 7.) ac effuſe votis reſponderi queat. „ Animadverto procedendi modum, qui ſedatus & medi„ tatus eſſe deberet in re ſancta tantique momenti. Ca„ nones omnes nec probo, nec probare poſſum: mul„ ta ſunt in iis *ἀνάκρατα*, plura nova, & Majoribus noſtris „ inaudita. Quid putas reportaturum qui unus ſolus illorum „ calligationem vel cenſuram proferet? Prorſus inter ſacrum „ & ſaxum hæreo, uni ſoli Jeſu Chriſto confiſus, qui ſi me „ indignum Miniſtrum volet eſſe vindicem ſuæ Veritatis & „ fraternæ Caritatis (profecto ineffabili cum damno per il„ los Canones læſæ) me juvabit & inſtruet SS. ſuo ſpiritu, „ quod ut ſanctis tuis adprecationibus una mecum effagitea „ obnixe denique rogo. *Κύριε ἐλέησον* ".

Sulcer lui répondit le 22 Nov. que s'il n'étoit pas trop tard, il lui auroit conſeillé de s'ouvrir de ſes ſcrupules à Mr. Gernler l'Amiſtes, avant l'Aſſemblée, & de lui expliquer les raiſons, qui ne lui permettoient pas en conſcience d'approuver tout ce qu'on propoſoit; il lui dit en même tems, que du moins il croit que Mr. Wetſtein doit faire une Critique modérée des Canons, appuyée de raiſons graves, & que s'il ne veut pas l'adreſſer directement à Hottinger, il la lui envoye à lui, pour la communiquer à ce Théologien, afin de faire corriger, adoucir les choſes trop dures, & trop peu peſées du Formulaire. Sulcer ajoûte que ſi cette voye ne réuſſit pas, il eſt d'avis, que Mr. Wetſtein maintienne les droits de la Vérité, en faiſant imprimer en Hollande par ſon Fils (Henri Wetſtein) quelque Ecrit anonyme. Notre Savant, lui répondant trois jours après, le remercia de ſon bon conſeil, & lui marqua, qu'on ne lui parloit de rien, qu'il ne pouvoit rien eſpérer de gens, qui avoient pris leur parti; que néanmoins il propoſeroit modeſtement ſes difficultés & demanderoit la permiſſion de les communiquer à ceux de Zurich; que ſi on le lui permettoit il les adreſſeroit à Hottinger, ſinon qu'il demanderoit d'être diſpenſé de prendre part à la Réponſe qu'on feroit. Mr. Wetſtein eut enſuite une entrevûe avec Gernler, mais qui ne ſervit de rien, c'étoit un torrent que rien ne pouvoit arrêter: notre Théologien ſe réſolut à s'expoſer plutôt à tout, qu'à trahir ſa conſcience. *Si periculum mihi propterea ſubeundum ſit, præſtat tranquillam hujus mundi, quam animæ vel bonæ conſcientiæ jacturam pati.* Il communiqua dans la ſuite des remarques ſur le *Conſenſus*. On alla cependant ſon

MSS. & de rendre ſervice à ſes Amis, & même aux Etrangers curieux. Il fit plus: attentif à augmenter la Bibliothéque, il engagea les Magiſtrats à lui aſſurer les Livres qu'Eraſme & Amerbach avoient laiſſés (*l*). En 1658 & en 1669 il fut Recteur de l'Univerſité. En 1660, à l'occaſion de la fondation de l'Académie il y avoit deux-cens ans, il donna une Diſſertation ſur l'origine, la dignité & les récompenſes des Hommes illuſtres, *de Clarorum Virorum origine, dignitate atque præmiis*; il a publié d'autres Diſſertations encore, dont j'ignore les ſujets. En 1662 Mr. de la Barde, Ambaſſadeur de France en Suiſſe, ayant appris qu'il y avoit dans la Bibliothéque de Bâle des Ouvrages d'Origéne qui n'avoient jamais paru, obtint que Mr. Wetſtein, avec la permiſſion du Magiſtrat, lui fournît une Copie, de ſa propre main, du Diſcours ſur le Martyre: le célébre Evêque d'Avranches l'avoit promis dans ſes *Origeniana*, mais n'ayant pas acquitté ſa promeſſe Mr. Wetſtein lui-même projetta de le publier, mais dix ans après il en laiſſa l'honneur à Jean-Rodolphe ſon Fils [*H*]. Il fit réimprimer le Traité de *Vincent Bandelli*, contre la Conception immaculée de la Vierge, auquel il ajoûta une Préface. Le 4 Janvier 1684, le Conſeil Academique étant aſſemblé pour diſpoſer de la Chaire de Profeſſeur en Grec, que Mr. Hofman venoit de quitter pour prendre celle d'Hiſtoire, Mr. Wetſtein demanda la Chaire de Profeſſeur en Grec à ſon Fils, ce qu'on lui accorda; mais en ſe retirant, il fut frappé d'apoplexie; elle ne fut pas néanmoins mortelle, il ſe rétablit juſques à un certain point, mais ce ne fut pas pour longtems; le 7 Décembre de la même année il perdit ſa femme; ſon âge, & l'épuiſement de ſes forces lui rendirent cette perte doublement douloureuſe, & il ne ſurvécut à ſa Compagne que quatre jours, étant mort le onziéme Decembre 1684, dans la ſoixante-onziéme année de ſon âge. Jean-Rodolphe Wetſtein étoit très-verſé dans l'Antiquité Sacrée & Profane; il avoit le jugement fin, étoit Critique exact, il avoit la mémoire

(*l*) *Mémoires Bruck. p. 14. 21.*

train, & ceux de Zurich travaillérent à mettre les Canons en état d'être publiés. Suicerus aſſuroit ſon ami, qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, puiſque l'avis de l'Antiſtes de Zurich étoit, qu'on ne devoit point faire d'affaire à ceux des Théologiens qui croiroient ne pas pouvoir approuver tout. Ce n'étoit pas ſe ſentiment d'autres Chefs du Parti. Un des Théologiens de Bâle, qui tenoit apparemment le premier rang après Gernler, mort au commencement de 1675, écrivit à Zurich, pour preſſer la publication des Canons, & ſa Lettre étoit au nom de toute la Faculté de Théologie & de tout le Miniſtére, quoique Mr. Wetſtein n'en eût aucune connoiſſance, puiſque cette Lettre portoit, que ceux qui refuſeroient de ſouſcrire au Formulaire ſeroient privés de tout emploi public tant dans l'Egliſe, que dans l'Univerſité & les Ecoles. Mr. Wetſtein ayant remarqué qu'on lui eſchoit tout ce qui ſe faiſoit, obtint d'être diſpenſé de prendre part à cette Affaire. Il écrivoit à Suicer le 10 Mars 1675. „ Maximas „ ago gratias Opt. Max. Deo, qui ma ſervavit ab ore leo„ num & draconum. Non enim fruſtra tibi de periculis ſe„ mel iteranique occentavi gemitus, nec plane noveram vel „ cuniculos vel ſicas contra innocentes abſcoditas. Dubito an fidem apud te reperiant, ſi audires geſta fratrum ſci„ licet & ſociorum Pſalm. LV. Ab eo tempore quo animad„ vertebam, me clam omnia fieri, cœpi cogitare de receptu. „ Hunc impetravi ἀνὰ τὸ κοινότερον: ſed id nondum pluribus „ innotuerat. Poſt viſam veſtram Formulam noviſſimam, re„ miſſionem expetii ac dimiſſionem, ab iſto graviſſimo & mihi „ importabili negotio. Cum bono Deo obtinui; ſic nulla „ mea manus eſt in illo toto negotio. Deo gratias! qui pro „ ſua infinita miſericordia largitur & aliis gratiam, & aperiet evadendi viam. Putabam illa omnia in Scholarum uſum „ parari; ne in Examinibus pro Miniſterio S. obreperent „ Novatrientes & prurientes in opiniones pravas & pericu„ loſas. Atqui jam pateſcit pericula parari veteranis & inculpatis vitæ atque doctrinæ viris, domi forisque". Il paroît par la ſuite, qu'on ne laiſſa pas notre Théologien en repos, qu'on pouſſa les choſes avec chaleur à Bâle, & que même le Magiſtrat porta un Decret, en vertu duquel ceux qui refuſeroient de ſigner le *Conſenſus*, ſeroient privés de leurs Emplois, & qu'à cette occaſion Mr. Wetſtein eut beaucoup à ſouffrir: c'eſt ce qu'on voit par une Lettre que Suicer lui écrivoit le 9 Mai 1675. „ Qui quæſo ſactum, quod injuſ„ tiſſimum agendi modum, quo nuper admodum fuiſti exa„ gitatus, me hactenus celare volueris? ſecretiſſimas etiam „ vexationes meas tibi libenter detegerem, ut te hac ratione „ non tantum in conſortium moroſis vocarem, ſed etiam „ & quidem maxime, ut proſtratus abs te ſolatio ſolido erigerer. Quæ apud vos callide ſatis & caliide ſunt geſta, facile ex literis Theologi veſtri ad noſtrum intellexi. Hocne „ eſt Eccleſiæ pacem quærere? Quis unquam novam iſtam „ Formulam hunc in finem adornari ſomniavit, ut omnes ei „ ſubſcriberent, renuentes vero ſuo munere abdicarentur? „ violentum hunc procedendi modum minime probat Theolo„ gus noſter, ſed fervorem potius illum valde improbat. Ut „ ut res apud nos quoque ſatis ſint intricatæ, & ob partium „ ſtudia ſinceras amor frigeat, nemo tamen veſtros ut exi„ ſtimo hic imitabitur. Non poſſum non conſtantiam tuam „ laudare. Qua enim conſcientia tua ſubſcriptione ea probaſ„ ſes, quibus aſſenſum prabere neutiquam hactenus potuiſti? „ Si te errore aliquo teneri exiſtimant Collegæ, eum oſten„ dant; & te ex verbo Dei atque Libris Symbolicis convin„ cant. Nihil in toto hoc negotio totam eſuſam mihi magis „ ſuſpectam & exoſam reddit, quam Magiſtratus veſtri Decretum. Quid enim bone Deus! ſi ab officiis removendi, „ qui pleno ore ſuum teſtari renuunt aſſenſum, an non hoc „ ipſos Fratres in Gallia, Germania, alibi damnamus, a Communione noſtra excludimus, adeoque Schiſmati viam pan„ dimus planiſſimam?" Les choſes prirent néanmoins un tour plus favorable, à ce qu'il paroît: car Mr. Wetſtein écrivoit à ſon ami, quelques jours après, *præcibus eoaſi* (*Dei gratia*) *præter ſpem omnium propinquorum*. Je trouve par une Lettre de Suicer à Mr. Wetſtein le Fils du 21 Mai 1675, que les choſes ſe paſſoient avec beaucoup plus de modération à Zurich, & qu'on n'y approuvoit nullement tout ce qui ſe faiſoit à Bâle: voici ſes propres termes. „ Auram deſæviente procella „ vobis ſpirare, volupe ſuit audire. Faxit Deus ut jugiter „ hæcce vos æſtu contentionum feſſos recreet! Apud nos al„ tiſſimum eſt ſilentium. Nemo hactenus Formulæ ſubſcripſit, tantum abeſt ut hoc facere impulſus fuerit. Nec tale „ quid a nobis, ut Theologus noſter, cum quo familariſſime „ ago, monuit, unquam repetetur. Diſplicet ipſi quam maxime Veſtratis agendi modus, qui ἀσυγκρισίας omnis exſequitur, eumque deteſtatur. Oſtendit mihi literas ipſius, „ in quibus vobis petulanter inſultat, te perfidæ, D. Parentem vero pertinaciæ tacite inſimulando". Un Billet particulier de Mr. Wetſtein à Mr. Meſtrezat de Genéve nous apprend de quelle maniére il fut diſpenſé de ſigner le *Conſenſus*; ce Billet eſt à la ſuite d'une Lettre du 16 Juillet. „ Dimiſſionem impetravi a Fratrum Confeſſu primo, quas mihi a „ præcipuis jam erat promiſſa ſimpliciter, poſtea cum condi„ tione ſuit conceſſa, ſi Politarchæ conſentirent. Conſuitus „ Conſul diffuſæ prolixitatem & ambages, & ſimpliciter Se„ natui conſenſum referendum eſſe dixit. Sed in Senatu ru„ mor factus eſt de uno aliquo cunctatore; hunc rumorem „ repreſſit Conſul certis rationibus: inprimis jam quaſi pactum „ conventum eum ſuperſtite adhuc Antiſtite, ne adigeretur „ ille unus ad ſubſcriptionem: Ceſſerunt, & ſedata eſt omnis „ contradictio in Senatu. Poſtea mihi a Fratribus denunciata dimiſſio. Mirabili Dei providentia e leonum & uſorum unguibus me liberantis. Non enim omnia ſcribere auſim. Tigurinis „ & Bernenſibus conventum; non ſubſcribere nec adigere ad „ ſubſcriptionem quemquam. Ille, qui cum Veſtro, totam hanc „ machinam ſtruxit & agitavit, ſic inſtruat hic procedendum, „ quia in Morianis ſic apud vos actum. Sed Superiores diſſentiunt hactenus, &, ut dixi, nemo ſubſcripſit, nemo ad „ ſubſcriptionem cogitur: ſicut ab Optimis dudici". Vers la fin du mois de Juillet, Mrs. Wetſtein & Suicer eurent une Conférence à Arau, ſur tout ce qui ſe paſſoit en ce tems-là. L'Antiſtes de Zurich s'en plaignit beaucoup, & en parla d'une maniére fort deſavantageuſe; mais Mr. Pierre Werenfels, Antiſtes de Bâle, en jugea plus équitablement, comme on le voit par une Lettre de Suicer du 15 Août 1675. „ Æ„ quiſſimum congreſſus noſtri judicem habemus Ven. Antiſti„ tem veſtrum, qui in ſuis ad Cl. Theologum noſtrum ſum„ mas nobis deberi gratias pro hoc colloquio, ſuo fructu „ non caritero, nimis liberaliter teſtatur. Nihil tale agnoſ„ cimus. Interim non poſſumus non inſiquiſſimo animo ferre „ inſiquam & inſolentiſſimam, ne quid pejus dicam, προπε„ τείαν noſtri cenſuram, qui plauſtris convitiorum hoc iter „ noſtrum onerare non dubitavit. Scilicet ut nobis relatum „ eſt in hæc erupit ἀχάλινα στόμα; Coccejo peſtilentiorem „ hæreticum non vidiſſe Eccleſiam, nec alium unquam Eccleſiam magis turbaſſe. Nos homines eſſe perjuros, nec „ ſine ejus conſenſu hoc iter fuiſſe ſuſcipiendum, &c. En „ qualem habeamus Antiſtitem! Pudet me turpitudinem noſtram detegere. At dolorem meum premere non poſſum. „ Nun feremus hanc injuriam. Reditum expectamus Ampl. „ Conſulis Hirzelii, cujus ut & aliorum ex Proceribus autoritate noſtram tuebimur famam. Cl. Heideggerus Ampl. „ Quæſtori Rhonio tetras baſce calumnias jam detexit. Iratum abeſt ut Colloquium noſtrum improbet, ut vehementer doleat nihil ſibi innotuiſſe de noſtro propoſito. Si quio„ quam intelexiſſet, comitem ſe nobis adjunxiſſet. Maximi „ amicitiam tuam facit, quam hac ratione renovari, imo augeri poſſe ſperaſſet".

[*H*] *Dix ans après il en laiſſa l'honneur à Jean-Rodolphe ſon Fils.*] Mr. Wetſtein le Fils publia alors trois Piéces différentes d'Origéne: *Origenis Dialogus contra Marcionitas, ſive de recta in Deum fide: Exhortatio ad Martyrium: Reſponſum ad Africani Epiſtolam de Hiſtoria Suſannæ; Gr. Lat. cum notis Jo. Rod. Wetſtenii.* Bâle 1674 in-4. Bien des Savans ne tombent pas d'accord que le Dialogue contre les Marcionites ſoit d'Origéne. Mr. Wetſtein le ſoutient, mais il y a bien des raiſons d'en douter. Mr. de Tillemont (15) me paroît avoir prouvé que c'eſt l'Ouvrage d'un Adamance, qui vivoit dans le quatriéme ſiécle, & qu'on ne peut, ſans faire bien des ſuppoſitions, l'attribuer à Origéne. Il faut conſulter ſur ces Piéces publiées par le Savant de Bâle, Mr. Fabricius (16).

(15) *Mém. p. ſ. à l'Hiſt. Eccl.* T. III. Not. XIII. ſur Origene.

(16) *Bibl. Grec.* Vol. V. p. 220-225.

moire si heureuse, que quoiqu'il fît peu de recueils de ses lectures, il citoit des passages de l'Antiquité presque mot à mot, ou les trouvoit sans peine: Théologien modeste, pacifique, bon Mari, Père vigilant & attentif, il eut la satisfaction de voir plusieurs de ses enfans bien établis avant sa mort.

WHARTON (Thomas) célèbre Médecin-Anglois, étoit d'une ancienne & bonne famille de ce nom, dans la Province d'York. Il fit ses études dans le Collége de Pembroke à Cambridge, & ensuite il alla à Oxford, où il entra dans celui de la Trinité, étant Précepteur de Jean Scrope, fils naturel & unique d'Emanuel Comte de Sunderland. Au commencement de la Guerre Civile il se retira à Londres, où il exerça la Médecine sous le Docteur Jean Bathurst, fameux Médecin de cette Ville. Après que la Garnison d'Oxford se fut rendue au Parlement en 1646, il y retourna & rentra dans le Collége de la Trinité (*a*), & en qualité de Membre de ce Collége il fut créé Docteur en Médecine le 8 Mai 1647, en vertu des Lettres du Général Fairfax à l'Université, qui portoient *qu'il avoit ci-devant étudié dans l'Université, & qu'il s'étoit depuis perfectionné à Londres dans toutes les parties de la Médecine* (*b*). Il se retira après cela à Londres, où il fut admis la même année à titre de Candidat du Collége des Médecins, auquel il fut aggrégé en 1650, & cinq ou six ans ensuite il fut nommé Censeur du Collége, étant alors en grande reputation & fort recherché, outre qu'il étoit un des Professeurs du Collége de Gresham (*c*). En 1656 il publia à Londres in-8. son *Adenographia seu Descriptio Glandularum totius corporis*, qu'on réimprima à Amsterdam en 1659 in-8. Il donne dans cet Ouvrage une description de toutes les Glandes du Corps, plus exacte qu'il n'en avoit encore paru: ceux qui l'avoient précédé, n'attribuoient aux Glandes que des usages fort communs, comme d'imbiber les humeurs superflues du Corps &c. mais il leur assigna des fonctions bien plus nobles, comme de préparer & de dépurer le Suc nourricier, & divers autres usages à différentes Glandes, tant pour la conservation de l'Individu que pour la propagation de l'Espéce. Entre autres découvertes qu'il a faites, il est le premier qui a découvert le conduit des Glandes Maxillaires, par lequel la Salive passe dans la bouche; il a fait connoître parfaitement les maladies des Glandes & leurs différences, sur-tout les Ecrouelles; il a expliqué de quelle manière se forment souvent de nouvelles Glandes, comme aussi les maladies des Glandes du Mésentere, du Pancréas &c. (*d*). Mr. Wood dit (*e*) qu'il mourut dans sa maison dans Aldersgate-street au mois d'Octobre 1673, & qu'il fut enterré dans l'Eglise de St. Botolph, hors d'Aldersgate; d'autres le font mourir le 15 Novembre, & disent qu'il fut enterré dans l'Eglise de Basingshaw, dans une Cave. Mais Mr. Richard Smith dit dans son *Obituaire*, publié par Mr. François Peck (*f*), qu'il mourut le Vendredi 14 Novembre à minuit, dans sa maison d'Aldergate-street, & qu'on l'enterra le 20 dans les débris de l'Eglise de St. Michel Bassishaw, ayant ci-devant demeuré dans cette Paroisse.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 522, 523.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 61.

(*c*) Idem *Ath. Oxon. Ubi supra.*

(*d*) Dr. Ch. Goodall's second Preface to his *Historical Account of the College of Physicians Proceeding*, added to the *Royal College of Physicians of London, founded and established by Law* &c. London 1684 in-4.

(*e*) Ath. Oxon. *ubi supra.*

(*f*) *Defiderata Curiosa* Vol. II. Lib. 14 p. 47.

WHARTON (Anna) Dame célèbre par son beau génie & par son talent pour la Poësie, sous le régne de Charles II. étoit fille & une des héritiéres du Chevalier Henri Lee da Ditchley dans la Province d'Oxford: n'ayant point de fils, il partagea ses biens entre cette Dame & sa sœur la Comtesse d'Abingdon, celle dont Mr. Dryden a célébré la mémoire dans un Panégyrique funébre, intitulé *Eléonore*. Notre illustre Dame fut la premiére femme de Mr. Thomas Wharton, depuis Marquis de Wharton, dont elle n'eut point d'enfans (*a*). Elle se trouvoit en France en 1681 pour sa santé, comme on le voit par plusieurs de ses Lettres à son Epoux, que nous avons sous les yeux [*A*]. Vers l'année 1682 elle fut en commerce de Lettres avec le Docteur Gilbert Burnet, dont nous donnerons les Réponses, sur les Originaux, qui n'ont jamais paru [*B*], & qui fit diverses Piéces en Vers, qu'il lui envoya, entre

(*a*) Fenton's *Observations on some of Mr. Waller's Poems* p. 141.

[*A*] *Plusieurs de ses Lettres à son Epoux, que nous avons sous les yeux.*] Nous en choisirons, parmi un fort grand nombre, les deux suivantes, pour faire connoître au Lecteur le génie de cette Dame pour les Lettres familiéres.

Paris { le 1 Avril 1681.
le 22 Mars 1680-1.

„ Pardon si je vous importune à toutes les postes d'une Lettre; mais en vérité je suis devenue si folle, que je ne puis „ qu'y faire. L'autre jour il me prit un accès pendant lequel „ je pensai me casser la tête contre terre, heureusement je „ trouvai le défaut du plancher; sans cela vous auriez été „ déchargé du fardeau d'une femme. Mais à propos, ce „ jour-là votre frére Hambden rencontra chez moi Mr. Saville (*r*), qu'il ne connoissoit point; il se mit à faire des „ plaintes de l'Ambassadeur du Roi, de ce qu'il n'informoit „ pas la Cour d'une chose, que lui croyoit nécessaire. Mon „ gros homme n'ayant pas assez de phlegme, se découvrit „ trop promptement, & se fit connoître à son maigre Antagoniste, & par-là empêcha une scéne assez réjouissante; il „ s'en prit ensuite à moi pauvre innocente, qui étois occupée, sans penser à mal, à méditer une querelle entre la „ Famine & la Bonne-chére. Il ne resta donc plus d'autre parti à prendre pour votre ami que de faire un compliment „ d'excuse, qui fut assez drôle, mais qui ne vaut pourtant „ pas la peine de vous en fatiguer. Il paroissoit fort fâché de „ ne vous avoir pas vu avant votre départ de Paris; mais je lui dis que vous n'aviez su où le trouver, sans quoi vous „ l'auriez certainement vu. Il est beaucoup mieux, ce qui „ ne dit rien de plus que le reste. Vous voyez que j'ai de „ la peine à finir: franchement je vous entretiens-là de choses fort amusantes; mais plutôt que de ne rien dire, je pourrois tous les jours vous conter des fornettes, comme „ si vous n'aviez oi plus d'affaires ni plus de sens que

„ Votre très-humble & très-obéissante
„ Servante

„ Anne Wharton.

(*r*) Mr. Henri Savile, Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France.

Paris { le 8 Avril
le 29 Mars } 1681.

„ Quand je n'entendrois jamais parler de vous, je ne puis „ cependant perdre la coutume de vous écrire à toutes les „ postes; mais je crois avoir un peu sujet de me plaindre de „ vous sur cet article. J'allai le jour de Pâques à Charenton, & je fus censurée vivement ici, & taxée d'être Presbytérienne, pour ne m'être pas trouvée à la Chapelle chez „ Mr. Savile. La véritable raison fut, que je n'allois pas à „ l'Eglise pour être en compagnie, & que je comptai qu'on „ prendroit bien moins garde à moi, au milieu de quarante-mille Etrangers, que parmi cinq-cens que je connoissois. „ J'apprens que la Duchesse de Monmouth, Messieurs Lofus, Myladi Lucy, le Duc de Somerset, & Mylord Lansdow, s'y trouvérent ce jour-là, & que Mr. Savile lui-même y parut fort dévotement. Je suis fortement menacée „ d'avoir des visites. J'en dispense volontiers, ils me font „ beaucoup d'honneur, mais je n'en rendrai aucune, & je ne „ suis pas en état de le faire; j'ai de la peine à ne pas être de „ mauvaise humeur, je l'éviterai à votre considération, cela „ ne convenant point à celle qui a l'honneur d'être

„ Votre très-obéissante Epouse, & très-
„ humble Servante

„ Anna Wharton.

[*B*] *Elle fut en commerce de Lettres avec le Docteur Gilbert Burnet, dont nous donnerons les Réponses, sur les Originaux qui n'ont jamais paru.*]

„ A Madame Wharton.

„ Le 14 Juillet.

„ J'espére, qu'ayant passé tant de jours à la Campagne, „ ce n'est pas être trop pressé de vous demander, Madame, „ si vous avez lu quelque chose des deux Livres que je vous „ ai recommandez, *Wilkins* & *Gratius*. Et si vous y avez lu, „ de m'informer comment vous les trouvez? je ne parle „ pas du stile, si vous les trouvez bien ou mal écrits, mais „ du fond des choses, savoir s'ils ont fait quelque impression „ sur vous à cet égard. Il y a un certain goût intérieur de la „ vérité, qui est fort différent encore d'une sorte d'acquiescement, qui n'est extorqué que par la force des raisons; „ car jusqu'à ce que notre esprit soit disposé de façon que „ la vérité & lui soient appropriez l'un pour l'autre, il n'est „ pas aisé de convaincre une personne, qui a beaucoup d'esprit & d'imagination, à force d'argumens, parce qu'on „ trouve facilement des échappatoires, quelque grande que „ soit l'évidence; & si malgré cela on parvient à persuader,

entre autres les ſuivantes, *les Secrets de l'Amitié*; *ſur la Création*; *l'Amour pur*; *le Magnétiſme de l'Amour*; *les Myſtères de l'Amitié*; *ſur ſon retour à une vie retirée*, & une *Paraphraſe du Ch. 53 d'Iſaïe*, à l'exem-

„ on ne remporte pas tant une victoire intérieure ſur l'eſprit, „ qu'on l'aſſujettit, & qu'on le met pour ainſi dire aux fers; „ ce qui fait qu'en pareil cas, celui qu'on a vaincu eſt aſſez „ porté à croire, que s'il ne peut répondre aux preuves „ qu'on lui allégue, c'eſt plutôt un effet de ſon ignorance „ que de la force réelle des raiſons, auxquelles il eſt obligé „ de céder. Ainſi le vrai moyen de nous mettre en état de „ recevoir les Vérités Divines, c'eſt de mettre notre eſprit „ dans la diſpoſition qui le rende propre à les goûter. Tou- „ tes les raiſons du monde ne peuvent perſuader un mala- „ de, qu'il doit trouver du goût aux alimens; un peu de „ ſanté fait plus à cet égard que tous les raiſonnemens. Il en „ eſt de-même de l'eſprit, il faut le mettre dans une bonne „ diſpoſition, c'eſt-là le préparatif néceſſaire pour lui faire „ recevoir de pareilles impreſſions. Mais on dira peut-être, „ que d'exiger qu'on ſe mette dans cette diſpoſition d'eſprit, „ c'eſt en demander trop d'abord, c'eſt demander tout, avant „ qu'il y ait rien de prouvé; à quoi on peut ajoûter encore, „ qu'on n'eſt pas plus maître de cela, qu'un malade ne l'eſt „ de ſe rendre la ſanté. Mais cette difficulté s'évanouira, ſi „ l'on examine bien en quoi conſiſte la diſpoſition dont il „ s'agit. Si c'eſt une choſe déſirable en ſoi, & qui rende „ quelqu'un propre à tout ce qu'il y a de grand & de ſage, „ comme à tout ce qu'il y a de bon, ce n'eſt pas demander „ trop d'abord. Il ne s'agit que de faire prendre à notre eſ- „ prit l'habitude de conſidérer mûrement ce qu'on lui pro- „ poſe, de l'examiner avec ſoin & ſans précipitation, avant „ que d'y donner notre acquieſcement. C'eſt nous ſéparer „ des Objets vains, qui nous diſſipent, & diſtrayent trop. „ C'eſt tranquilliſer l'eſprit de maniére, qu'il ne ſoit pas „ emmu dans un tourbillon. Je me flatte que ce n'eſt pas „ en trop exiger d'avance. Cette diſpoſition conſiſte enco- „ re, à nous mettre dans l'habitude de faire tout le bien que „ demande de nous une ſituation d'ame égale & bienfaiſante, „ de nous aimer aſſez nous-mêmes pour faire tout ce qui dé- „ pend de nous, pour nous rendre notre condition agréable, „ & pour nous rendre utiles aux autres, non tant en envoi- „ yant dix Guinées à celui qui n'en a pas beſoin, qu'en ſou- „ lageant ceux dont nous pouvons améliorer la condition „ dans le monde. Quand on s'eſt mis juſques à un certain „ point dans cette diſpoſition, on eſt en quelque maniére „ préparé comme il faut pour faire l'examen de la vérité. Je „ ne demande donc rien, que ce que toute perſonne ſage & „ généreuſe doit ſentir ſans peine qui eſt déſirable en ſoi. „ L'autre partie de la difficulté, que l'on n'eſt pas maître de „ faire ce qu'on veut, n'eſt pas plus difficile à réſoudre. J'a- „ voue que cela ne ſe peut tout d'un coup; mais cela vient „ inſenſiblement & par degrés; une grande partie dépend de „ nous; & pour ne pas pouſſer trop loin, il eſt raiſonnable „ d'implorer l'aſſiſtance divine pour la guériſon des maladies „ de l'ame, & pour nous mettre en état de prendre plaiſir à „ ce qu'il y a de plus excellent; & certainement nous ſom- „ mes en grande partie maîtres d'adreſſer de fréquentes & „ ſerventes Prières à l'Etre Suprême. Il dépend encore de „ nous d'éviter les choſes ou les Perſonnes, que nous éprou- „ vons nous être nuiſibles. Il eſt en notre pouvoir de faire „ beaucoup de bien, & de nous remplir l'eſprit du deſſein „ d'en faire encore davantage. Si nous voulons pendant un „ temps ſuivre de bonnes régles, nous trouverons après un „ peu d'effort ſur nous-mêmes, que des choſes, qui nous „ avoient paru ſi déſagréables, qu'il nous ſembloit impoſſi- „ bler de perſévérer à les faire, deviendront moins fâcheu- „ ſes avec un peu de peine; & que ce qui d'abord étoit pé- „ nible, deviendra dans la ſuite non ſeulement aiſé & agréa- „ ble, mais réellement un vrai charme pour nous dans nos „ ennuis. On rencontre d'abord dans l'étude de tous les „ Arts & de toutes les Sciences de grandes difficultés, ſi faut „ paſſer par des principes & par des élemens, qui ont quel- „ que choſe de ſec & d'ingrat, que nous ſurmontons par la „ force du déſir que nous avons de nous former à ces con- „ noiſſances; & j'oſe dire hardiment, que les premiers pas „ qu'il faut faire pour mener une vie religieuſe, ſi l'on s'y „ prend bien, ne ſont ni auſſi difficiles ni auſſi déſagréables, „ que tout ce qui ſert de préliminaire à quelque Art ou „ Science que ce ſoit. Dans le fond il n'y auroit pas de rai- „ ſon de prétendre, que la Religion qui eſt une affaire d'u- „ ne ſi grande importance, fût plus aiſée, que des choſes „ qui lui ſont ſi inférieures. Je ne ſai ſi je n'ai pas été trop „ loin pour une premiére fois, mais je me régleral dans la „ ſuite ſur ce que vous me preſcrivez; & il y a peu de per- „ ſonnes au monde pour qui j'euſſe plus d'affection que pour „ vous, & en qui je m'intéreſſe davantage. Je ſuis aſſuré, „ que ſi la Religion prenoit véritablement le deſſus en vous, „ vous ſeriez à tous égards une perſonne admirable; & par „ cette raiſon je ne connois rien au monde que je ſouhaitte „ avec plus d'ardeur, que de pouvoir contribuer à faire une „ ſi glorieuſe conquête, & il n'y a pas d'Officier qui déſire „ plus vivement de faire un Prince ou un Général priſon- „ nier. Vous connoiſſez ma main, ainſi je n'ajoûte qu'un „ très-humble Adieu.

„ Madame,

„ On m'a apporté ce matin le préſent le plus agréable que „ j'aie reçu en ma vie, de la part de la perſonne que j'eſti- „ me le plus au monde. Je m'imagine que vous devinez qu'il „ s'agit du Portrait du Comte de Rochefter. De quelque „ main qu'il me fût venu, je l'aurois mis à un haut prix; mais „ celle dont il me vient, le rend ineſtimable. Je le regarderai „ ſouvent, tant pour conſerver le ſouvenir d'un homme „ dont j'honorerai toujours la mémoire, que pour exciter „ les plus vifs ſentimens de reſpect & de reconnoiſſance poſ- „ ſibles pour celle en qui la meilleure partie de lui-même „ vit avec tant d'éclat, & dont je me ſuis fait moi-même un „ portrait, que je ſuis ſûr qu'aucun pinceau n'égalera ja- „ mais, ſurtout par rapport à ce que les couleurs & les om- „ bres ne peuvent exprimer; ce portrait eſt dans un lieu, „ où je puis le contempler toujours, & le porter partout avec „ moi. L'excès de votre bonté en me faiſant ce préſent me „ fait douter, ſi j'oſe vous faire ſouvenir d'une autre pro- „ meſſe que vous m'avez faite; car je m'apperçois que vous „ êtes bien éloignée d'oublier ce que vous promettez, mê- „ me à un homme qui ne mérite pas que vous daigniez „ vous ſouvenir de lui. Il y a néanmoins une ſorte de mé- „ rite, auquel je puis prétendre; c'eſt d'avoir la plus haute „ eſtime, & le zéle le plus ardent qui ſoient poſſibles, pour „ une des perſonnes du monde qui en eſt le plus digne. Des „ remercimens & des complimens ſont des bagatelles indi- „ gnes de vous: ce que je puis dire, qui envienne le mieux „ à une perſonne telle que vous, & qui renferme tout, „ c'eſt que vous êtes maîtreſſe abſolue d'une vie, qui ſera „ toujours conſacrée à tout ce qui pourra être de quelque „ utilité à vos intérêts, & ſurtout aux plus grands & aux „ plus importans. Je finis par un Adieu très-humble & plein „ de reconnoiſſance.

Le 7 Septembre 82.

„ J'ai réſolu de ne jamais paſſer les bornes de mon papier „ à moins que quelque grande raiſon ne m'y engage, c'eſt „ pourquoi je crus qu'il ſuffiſoit en bonne conſcience de le „ remplir dernièrement, & de ne pas emmencer une autre „ feuille, quoique j'euſſe encore bien des choſes à dire, „ mais je les réſervai pour une autre Lettre, à laquelle je mets „ la main, avant que d'en avoir reçu de votre part. Je vous „ avouë que le principal ſujet de ma derniére occupoit alors, „ & a tellement occupé depuis toutes mes penſées, qu'à „ peine ai-je pu penſer à autre choſe; & je ne ſerai pas vé- „ ritablement tranquille, juſques à ce que je ſache que vous „ êtes dans une diſpoſition d'eſprit plus favorable, & que „ vous avez renoncé à de ſi funeſtes réſolutions. Je vous „ ai menacé dans une Lettre, de vous perſécuter par une „ autre fort longue, juſques à ce que vous avouëz que vous „ avez eu tort de m'accuſer d'être trop bon ménager de ma „ peine en vous écrivant. Vous ne l'avez pas encore fait, „ ainſi la perſécution continue; mais quand vous en ſerez „ venue à cela, je ennoîtrai vos intentions, & j'abrégerai. „ Je vous remercie de la Critique obligeante des vers, que „ vous appellez Pindariques; mais il paroît que vous les „ avez lus négligemment, quand vous leur donnez le titre „ de Pindariques, puiſqu'ils ſont pour une chanſon; le pre- „ mier eſt de quatre pieds, le ſecond de ſix, le troiſiéme „ de huit, & le dernier de dix; mais en écrivant la ſeconde „ ligne, j'y ai ajouté *to know*, qui doit emmencer le troi- „ ſiéme vers. Or la chanſon eſt d'un ton moins élevé, que „ celui des Piéces Pindariques, où tout doit être ſublime. „ Relifez-les dans ce point de vuë, & dites-moi enſuite ſi „ vous perſiſtez dans votre premier ſentiment; je vous aſſu- „ re que je ſuis plus content, quand votre Critique eſt ſé- „ vére, que lorſqu'elle eſt du même caractére que vous, pleine „ de douceur & obligeante. A l'égard de votre Critique des „ deux autres Piéces, dans laquelle vous préférez l'*Amour* „ *pur*, au *Magnétiſme*, j'y ſouſcris en ce point, que les vers „ ont plus de douceur, mais je trouve qu'il y a quelque cho- „ ſe de plus délicat dans l'autre. En voila aſſez ſur ce ſujet; „ mais puiſque j'en ſuis ſur l'article de la Poëſie, j'ajoûte- „ rai que quoique j'aye achevé la Piece que je vous ai en- „ voyée en dernier lieu, que j'avois deſſein de montrer à „ quelques autres perſonnes, après que vous m'en aurez dit „ votre ſentiment, j'y ai cependant ajoûté une ſtance de- „ puis, que je ne ſerai voir à ame qui vive, qu'à la perſon- „ ne intéreſſée, à la réſerve de vous; ayez donc la bonté „ de m'en dire votre avis; je vous l'envoye ci-jointe. Vous „ me dites dans votre Lettre, qu'il y a bien des gens à qui „ vous êtes tentée d'ajoûter foi, qui vous ont dit que je ſuis „ un très grand Whig. Apprenez-moi, je vous prie, qui „ ſont ces gens-là. Vous me remerciez auſſi du bien que vous „ apprenez que je dis de vous en Ville. Parlez-vous ſérieu- „ ſement, quand vous me remerciez de cela? vous pourriez „ avec autant de raiſon me remercier, de ce que je mange „ quand j'ai faim, ou que je dors quand je ſuis las. Nous „ ne méritons pas de remercimens pour des choſes, qui ne „ dépendent pas de nous. Je puis garder le ſilence, & ne „ point parler de vous; mais ſi je parle ſur votre ſujet, je „ ſuis certain, qu'à moins que de mentir, je ne puis dire „ que les choſes les plus avantageuſes, ſi je dis ce que je „ penſe. Ainſi ſur le tout, votre grand compliment aboutit „ à me remercier de dire ce que je penſe, & de ne point „ mentir; œuvre très méritoire ſans contredit. J'ajoûterai „ ſeulement, que ſi vous voulez vous appliquer avec le mê- „ me ſoin aux choſes de la Religion, & les laiſſer agir libre- „ ment ſur votre eſprit, je vous regarderai comme le plus „ beau chef-d'œuvre de la Divinité que j'aye jamais vu; & „ ſi je puis contribuer en quelque façon à vous donner cet- „ te derniére perfection, ſans laquelle tout le reſte n'eſt „ rien, je le regarderois comme le plus grand bonheur qui

„ me

l'exemple de Madame Anne Wharton. Entre autres Piéces que cette Dame compoſa, elle fit une *Paraphraſe des*

„ me ſoit arrivé, ou qui peut jamais m'arriver au monde.
„ Je ne puis cependant trouver, en y révant, qui ſont ceux,
„ à qui j'ai parlé de vous de cette maniére; apprenez-moi, je
„ vous prie, qui ſont ces perſonnes; car j'ai vu ſi peu de
„ monde en dernier lieu, que je puis aiſément me rappeller,
„ qui elles ſont. Je vous dirai enfin, que depuis ma dernié-
„ re, j'ai été ſi malade pendant un jour & une nuit, que je
„ croyois que la fiévre m'avoit pris; & la derniére attaque
„ que j'en ai eue étoit ſi terrible, ayant été continue pen-
„ dant trente jours, que je compte que la premiére qui vien-
„ dra, pourra bien m'emporter. J'ai donc penſé à me pré-
„ parer à la mort; & graces à Dieu, je ſentois mon ame
„ remplie de contentement à tous égards, à la réſerve d'un
„ ſeul, qui vous regardoit. Je penſois que je pouvois vous
„ être encore de quelque utilité, & c'étoit-la ſeule choſe,
„ qui me faiſoit quelque peine; car d'ailleurs je ſuis ſi en-
„ nuyé de la vie & du monde, que je les quitterois avec
„ une joie inexprimable, & pour entrer dans mon repos. Je
„ ſens en effet des commencemens de joie en Dieu, que
„ j'ai de la peine à les exprimer, & chaque rayon d'eſpéran-
„ ce d'arriver au terme, dilate mon cœur. Mais cela eſt
„ paſſé, & je ſuis bien à préſent, ou pour mieux dire, je
„ ſuis obligé d'être mal un peu plus longtemps. J'ai été en
„ doute, ſi j'aurois ſouhaité la ſatisfaction de vous voir, en
„ cas que ma maladie eût continué. D'un côté j'aurois eſ-
„ péré que mes dernières paroles & mes ſentimens de Reli-
„ gion auroient pu produire quelque effet ſur vous. De
„ l'autre, l'agitation où je pouvois être, & le danger de
„ vous communiquer mon mal, me retenoit. Dites-moi à
„ préſent, quel des deux partis, vous voudriez que j'euſſe
„ pris. Je crois en vérité, que l'inquiétude que m'a donnée
„ votre derniére, & le chagrin qu'elle m'a cauſé, ont été
„ les fources de ce dérangement, qui eſt à préſent comme
„ entiérement paſſé. Voilà tout ce que j'ai à dire, juſques à
„ ce que je voye, quel ſujet votre réponſe me fournira pour
„ une plus longue converſation. Pour le préſent je vous
„ dis humblement Adieu.

„ J'ai à ajoûter quelque choſe, avant que je reçoive une
„ de vos Lettres que j'attends, & avant que j'y réponde.
„ Toute la Ville eſt ſurpriſe & comme conſondue de la diſ-
„ grace Impréveu & ſubite du Comte de Mulgrave, qui s'eſt
„ dépouillé de tous ſes emplois. Il y a environ un mois
„ qu'on lui défendit d'aller à St. James, ſur ce que le Duc
„ avoit quelque crainte, qu'il ne cherchât à plaire à la Prin-
„ ceſſe Anne; mais il ſemble aujourd'hui, il faut qu'on
„ ait découvert quelque choſe de plus; mais j'ignore ce que
„ c'eſt. Il y a des gens qui diſent, qu'on a écouté ſes fleu-
„ rettes; mais je n'en crois rien. J'ai encore à vous dire,
„ que depuis ma Lettre écrite, j'ai plus ſouffert d'un vio-
„ lent mal de tête pendant deux jours, que je n'ai jamais
„ fait en ma vie, la ſeule conſolation que j'ai eue en ſouf-
„ frant, que comme je crois que les traits chagrinans de vo-
„ tre derniére, en ont été la principale cauſe, cela me don-
„ nera une plus tendre compaſſion pour vous; quand je
„ vous entendrai plaindre d'un mal, que je connoiſſois ſi peu
„ auparavant que je ne pouvois m'en faire d'idée. Ainſi ſi
„ je ſouffre à préſent pour vous, je n'en ſimpathiſerai que
„ mieux avec vous. Enfin je vous envoye une ſort jolie
„ Lettre, que j'ai reçue hier au ſoir de cette informante Da-
„ me, pour laquelle j'attends du ſecours de votre part; ainſi
„ toutes les belles choſes qu'elle dit, ſont pour vous, com-
„ me je le lui mirquerai; car je doute ſi peu que vous ne
„ m'envoyez l'argent, que j'ai donné ordre de le lui payer
„ avant qu'il ſoit arrivé. Vous verrez combien il eſt triſte
„ qu'une perſonne de tant de mérite ſoit ſi lâchement aban-
„ donnée; mais je ſuis ſûr que vous ne ſerez pas difficulté
„ de continuer cette charité pour un ou deux quartiers; car je
„ me flatte de lui procurer pour quarante de mes livresSter-
„ ling par an, & alors elle aura dequoi ſubſiſter. Adieu encore.

„ Voilà ce que j'avois écrit dans l'eſpérance de recevoir
„ une de vos Lettres par le Courrier d'hier; & ſi vous avez
„ reçu ma derniére, vous ne ſerez pas ſurpriſe, à ſe que
„ dis que j'attendois réponſe, le plutôtpoſſible. Je com-
„ mence à craindre, qu'elle n'ait été interceptée, ce qui me
„ ſeroit beaucoup de peine, tant parce qu'elle eſt fort lon-
„ gue, étant de toute une feuille comme celle-ci, & accom-
„ pagnée d'une grande Piéce que j'ai deſſein de vous prono-
„ cerois à écrire des Lettres auſſi longues & auſſi détaillées,
„ que principalement parce que j'appréhende que cela ne
„ vous cauſe du chagrin, & n'augmente votre indiſpoſition
„ dans les circonſtances où vous trouvez. Il y a d'ail-
„ leurs diverſes choſes dans cette Lettre, qui me font pen-
„ ſer avec regret, qu'elle ſoit tombée en d'autres mains que
„ les vôtres; quoique les gens, qui ont une curioſité ſi cri-
„ minelle, verront qu'une des principales vuës de mon com-
„ merce avec vous, eſt de vous perſuader de ſupporter tout
„ avec cette tranquillité, qui convient à un Chrétien. à un
„ Philoſophe, ou même à une Créature douée de raiſon &
„ de ſageſſe, & de vous faire ſouvenir de ma Maxime, que
„ j'avois chargé Mr. Baxter de vous rappeller, que l'Eſprit
„ & la Sageſſe ſont deux choſes trés-différentes. Je penſe
„ enſuite que vous êtes peut-être malade, ce qui m'in-
„ quiéte encore davantage; mais j'eſpére que ſi cela étoit,
„ vous auriez chargé quelqu'un de me le faire ſavoir. Ne
„ pouvant donc me perſuader que vous euſſiez manqué de
„ répondre à ma derniére, ſi vous l'avez reçue, & que vous
„ vous portiez bien, ſurtout parce que je vous priois de m'en-
„ voyer cinq Livres Sterling pour deux charitez, & la *Je-*

ruſalemme Liberata, ayant perdu celle que vous me don-
„ nâtes à mon départ, je conclus que vous vous étes trou-
„ vée abſente. Vous voyez que je tâche d'interpéter votre
„ ſilence dans tous les ſens les plus favorables; car je veux
„ l'attribuer à toute autre cauſe plutôt qu'à la négligence de
„ votre part. Mais puiſque j'ai déja écrit juſques ici, je me
„ reſous à envoyer celle-ci, & à la riſquer, quoique je ſois
„ incertain ſur le ſort de la derniére. Pour vous encour-
„ ger à m'envoyer votre *Taſſe*, je vous dirai qu'on doit
„ me faire préſent dans peu de tout ce qu'il y a de meilleur
„ en Italien, & vous n'ignorez pas que vous en ferez alors
„ la maîtreſſe. Le Prince *Borghèſe*, qui tient le premier rang
„ à Rome aprés le Pape, voyage par toute l'Europe, & eſt
„ préſentement en Angleterre, & comme les Voyageurs en-
„ tendent ſouvent parler de ce qu'il y a de moins remarqua-
„ ble dans les Pays, par où ils paſſent, quelque malencon-
„ treux lui a parlé de moi, & hier il me députera dans ma re-
„ traite. Il paſſa environ deux heures avec moi, & voyant
„ que j'aimois leurs Ouvrages Italiens, il me dit, qu'il alloit
„ inceſſamment écrire à Rome, & faire venir ce qu'il y avoit
„ de plus curieux en leur Langue, dont il me feroit préſent.
„ Ayant appris, que j'avois parlé de faire un voyage à Ro-
„ me, il m'offrit un logement dans ſon Palais, avec ſon Ca-
„ roſſe & ſes Domeſtiques pour mon ſervice. Ce qui lui
„ donna peut-être une plus haute idée encore de moi, c'eſt
„ que pendant qu'il étoit avec moi, le Duc de Hamilton
„ vint me voir. C'eſt un homme d'eſprit
& de connoiſſances, mais qui parle éternellement; & je
crois que vous direz que j'en fais autant, puiſque ſans
avoir reçu cette ſemaine de vos nouvelles, je ne vous don-
ne point de repos, & continue à vous fatiguer par de lon-
gues Epîtres. Auſſi par pure charité je ne tourmenterai pas
le feuillet; & ici il ne me reſte de place que pour vous
dire un troiſiéme Adieu.

„ Le 8 Novembre.

„ Je me mets à écrire d'avance, avant que d'avoir reçu
„ votre Lettre. Mais ſi vous continuez à ne m'écrire que
„ quelques lignes, & à me dire aprés cela pour excuſe que
„ vous étes malade, tandis qu'en même temps le moindre
„ trait qui bleſſe votre Muſe, vous met en état d'écrire aſſez
„ au long, je m'étudierai auſſi dans la ſuite à être auſſi bref
„ qu'il me ſera poſſible. Je vous dirai en attendant, que j'ai
„ trouvé le loiſir de finir ce que j'avois commencé ſur le Ch.
„ 53 d'Eſaïe, & je vous l'envoyerai avec celle-ci; mais
„ ayant comparé ma Piece avec la vôtre, qui eſt ſi conciſe,
„ ſi exacte, ſi belle, je ſuis obligé d'avouer, qu'elle lui eſt
„ auſſi inférieure, que de la piquette l'eſt à de bon vin. Je
„ vous dis ce que je penſe, & ne prétends point vous faire
„ de compliment, vous ſavez bien que ſur d'autres choſes
„ je ne vous flatte guére. Je m'étonne que dans les vers que
„ vous avez fait pour moi, vous n'ayez pas effacé ces deux
„ *vos choſe Heaven's Lamb*, cela eſt ſi exceſſivement outré,
„ que cela défigure tout le reſte; car quoique la Poëſie per-
„ mette un peu de flatterie, qui ne pourroit paſſer dans une
„ autre maniére d'écrire, il y a pourtant certaines bornes,
„ ſans quoi elle dévienderoit auſſi fadeuſe, que les plus
„ baſſes flatteries de la ſimple Proſe. Les autres ſept lignes,
„ que vous n'avez pas voulu rayer, ſont trop piquantes, &
„ ne ſont pas de la force de ce que vous faites ordinaire-
ment. La derniére a peine du ſens: *The Griefe of fools, and laughter of the wiſe.* Vous voyez avec quelle franchiſe
j'en agis; mais pour compenſer un peu cela je vous envoye
une Lettre de remercîment de Mr. Jennyngs, de vos bon-
tez pour elle & j'y joins ce qu'elle m'écrit ſur ce ſujet;
quand vous l'aurez lué, dites-moi, ſi une pareille Lettre
ne vaut pas une grande partie de l'argent; car ſi elle vous
plaît autant qu'à moi, vous la trouverez ſi bien écrite,
qu'elle pourroit preſque ſervir de modéle. Il faut auſſi
que je vous faſſe part d'une preuve que je viens de don-
ner depuis trois jours de ma ſoumiſſion aux volontés du
Roi. On m'envoya quelques perſonnes pour m'offrir un
Bénéfice vacant dans Londres, & quoiqu'il vaille 150 Li-
vres St. par an, on s'engageoit à le porter à 300. Je ré-
pondis que le Roi ayant témoigné qu'il ne verroit pas avec
plaiſir que j'occupaſſe quelque poſte dans Londres, je ne
voulois rien faire, qui eût un air de mépris; on me preſſa
d'écrire au Marquis d'*Halifax*, pour m'informer ſi le Roi
étoit toujours dans les mêmes ſentimens, je lui écrivis, &
lui dis entre autres choſes, que quoique j'euſſe l'eſprit un
peu bourru, & pas aſſez ſouple pour penſer comme mon
intérêt le demanderoit, cependant perſonne n'auroit une
plus parfaite ſoumiſſion aux volontés du Roi, que moi en
tout ce qui regarderoit mes intérêts; je reçus la Réponſe
ci-jointe, que vous brûlerez, s'il vous plaît, déſque vous
l'aurez lue. Le nouveau Comte de Rochefter (j'eſpére
que ce nom ne vous troublera point, comme j'avoue qu'il
me l'a fait un peu) me fit dire auſſi, que j'aurois à la Cam-
pagne tout ce qui me plairoit, ſi je voulois quitter la Vil-
le. Mais je lui fis répondre par le Comte d'Arran, qui
m'avoit fait la commiſſion, que je ne prétendois rien, &
ne deſirois rien, ſinon qu'on me permît de vivre dans ma
retraite ſans trouble ni jalouſie. Vous voyez que je vous
parle librement de tout ce qui me regarde, mais vous ne
me dites rien de ce qui vous intéreſſe, pas même de ce dont
vous ſavez que je ſouhaitte ſi ardemment d'être informé.
Je m'arrête ici, en attendant que je voye, ce que vous

„ me

des Lamentations de Jéremie, qu'elle commença à Paris le 21 Mars 168½ & acheva le 2 Avril ſuivant, comme

„ me donnerez occaſion de dire de plus; & nonobſtant la „ manière chagrine & fêche dont vous finiſſez vos Lettres, „ je finirai celle-ci ſelon ma coutume par mon Adieu or- „ dinaire.

„ Le 5 Décembre.

„ J'en étois demeuré-là Mardi, ne doutant point que je „ ne reçuſſe de vos nouvelles; mais je ſuis ſi peu capable de „ me plaindre, même intérieurement, de tout ce que vous „ faites, qu'il y a eu quelque choſe, qui vous a empêché „ d'écrire. Mais je vous prie de ne pas remplir votre pre- „ mière Lettre, ſelon votre coutume, d'apologies & de pro- „ meſſes de vous étendre davantage une autre fois. Les „ apologies ſont tout à fait inutiles, & vous tenez ſi mal les „ promeſſes, qu'il vaut mieux exécuter, & ne promettre „ plus. Ce qui m'engage à achever celle-ci & à l'expédier à „ préſent, n'eſt pas tant pour vous envoyer l'incluſe, que „ j'ai reçue de Butterſey, que pour vous dire, que j'ai ap- „ pris hier ſur votre ſujet une choſe, dont je ne puis m'em- „ pêcher de vous dire un mot, quoique je n'y ajoûte point „ de foi. On m'a dit que vous étiez ſur le point de vous „ ſéparer de Mr. Wharton. Pluſieurs raiſons m'empêchent „ de le croire; & permettez-moi de dire, que l'une eſt, que „ je m'imagine que vous m'auriez fait part des premières „ idées, que vous auriez eues à cet égard. Je vous dirai „ pourtant quelque choſe là deſſus, on donne quelquefois „ des remèdes pour prévenir un mal, comme pour le gué- „ rir. Je regarde toutes ces ſortes de choſes, comme les „ plus impies & les plus folles, qu'on puiſſe imaginer. C'eſt „ s'oppoſer directement à la volonté de Dieu, & ſe rebeller „ ouvertement contre ſa Providence. C'eſt jetter par terre „ la croix dont il nous charge, & préférer nos panchans dé- „ réglez, & nos mouvemens précipitez à ſes ſages diſpenſa- „ tions; après quoi nous n'avons aucun droit de compter „ ſur ſa protection; je remplirois mon papier, ſi je voulois „ m'étendre ſur les fatales conſéquences de pareilles démar- „ ches. En un mot il faut renoncer à la Religion, à la Ver- „ tu, & à la Sageſſe au moment qu'on prend une telle réſo- „ lution, à moins qu'on ne ſoit en danger de la vie, ce qui „ n'en eſt pas fûr, n'eſt pas votre cas. L'extrême ſatisfaction „ que je trouve dans votre commerce, & dans l'honneur que „ vous me faites de m'accorder une ſi grande part dans votre „ amitié, m'oblige, par un motif d'amour propre, d'ajoû- „ ter encore une ſeule conſidération, c'eſt que ſi vous vous „ laiſſez aller à ſuivre ces réſolutions violentes, je ne pour- „ rai jamais me permettre la liberté de vous voir, à moins „ que ce ne ſût une ſeule fois, pour vous témoigner juſques à „ quel point je ſerois touché de votre action, & prendre „ congé de vous pour jamais: vous voyez par là quelle part „ je prends à tout ce qui vous intéreſſe, puiſque ſur un rap- „ port, auquel je n'ajoûte aucune foi, je vous écris avec „ tant de liberté, & d'une maniere ſi forte. Je finis encore „ une fois à l'ordinaire, bien réſolu, ſi vous n'en faites au- „ tant, de revenir à la cérémonie. Adieu donc.

„ Le 14 Décembre.

„ Vous voyez, que toute l'indifférence que vous témoi- „ gniez dans votre dernière, ou plutôt toute l'aigreur qui y „ régne, ne fait d'autre effet ſur moi, que de me porter à „ rendre le bien pour le mal. Et quoique vous paroiſſiez „ furieuſement vive, & prête à rompre au premier mot, je „ ſuis néanmoins d'une matière auſſi fragile: qu'elle que ſoit „ votre colére contre moi, je vous laiſſe à vous même à dé- „ cider, qu'elle amitié eſt la plus conſtante & la plus ſolide, „ celle d'une perſonne qui eſt prête à y renoncer, auſſi ai- „ ſément qu'on ſe défait d'un vieux habit, ou celle d'une „ perſonne, qui ne peut la perdre qu'avec la vie. J'ai écrit „ l'incluſe hier matin; je ſai qu'il y a trois ou quatre lignes, „ que je ne ſaurois juſtifier; d'ailleurs j'en ſuis plus content „ que d'aucune choſe que j'aye jamais écrite. Je ne ſai ſi ja „ vous ai jamais expliqué de quelle maniére on fait le verre, „ je vais le faire, pour que vous entriez mieux dans ma pen- „ ſée. On le fait de cendres & de ſable, qui eſt compoſé „ de grains de figures ſi bizarres, & où il y a tant de coins, „ qu'ils ne peuvent s'unir & tenir enſemble, mais mis dans „ un feu violent, ils ſe meuvent avec tant de rapidité, qu'ils „ briſent leurs angles les uns les autres, juſques à ce qu'ils „ prennent des figures réguliéres & égales, & forment un „ Corps qui eſt & tranſparent (ces particules étant ſituées „ d'une façon ſi égale, que la lumière y paſſe ſans peine,) „ & en même temps fragile, parce que les parties ne ſont „ pas enchaſſées les unes dans les autres; la ſolidité au con- „ traire eſt un compoſé de particules longues & ſi ſtrement „ liées les unes avec les autres, qu'il eſt difficile de les ſépa- „ rer. A l'égard de mon rêve, décrit à la fin de mes vers, „ je vous proteſte qu'il eſt véritable; mais je ne puis dire „ ſûrement ſi je rendis la viſite, quoique je croye qu'oui; „ car la nuit paſſée je n'ai pas rêvé du tout, deſorte que je „ ne puis que penſer, que mon âme a fait le voyage que „ j'avois deſſein de faire. Toutes les Ames ſont du genre „ maſculin, ainſi mon ami eſt un *Lui*, mais il pourroit être „ une *Elle*. ſi vous le vouliez. Si après tout cela vous ne „ me pardonnez pas, & ne m'écrivez pas une longue & „ obligeante Lettre, en m'envoyant Vers pour Vers, je di- „ rai que vous êtes d'un plus méchant naturel, que je ne „ croyois que vous puſſiez être, & je dois conclure que ſi „ une menace, qui portoit contre moi, & non contre vous, „ vous pique au point, que vous paroiſſez prête à lui voir „ avoir ſon effet, vous n'êtes pas encore initiée dans les „ vrais myſtéres de l'amitié. Raillerie à part, puiſque je „ n'ai pas reçu votre Lettre d'Aylesbury, je m'attends, que „ vous me traiterez comme j'ai fait en pareil cas, & que „ vous m'en manderez le contenu. Je ne veux pas tourner „ le feuillet; & il ne me reſte de place, que pour ajoûter „ un très-humble & reſpectueux Adieu.

„ Le 19 Décembre.

„ Je reçois dans le moment votre Lettre du 17, par la- „ quelle je vois, que vous n'aviez pas reçu la mienne du 14. „ Sans la maniére triſte dont la vôtre finit, j'aurois trouvé „ tant de plaiſir à vos vers, que je n'aurois ſu que dire; ils „ ſont en vérité d'une grande beauté, il n'y a de l'excès que „ dans les quatre ou cinq lignes, qui ſemblent me regarder, „ & où vous vous élevez bien au-deſſus de moi, & dépei- „ gnez plutôt ce que je devrois être que ce que je ſuis. „ Mais je ne puis penſer à rien, qui me faſſe autant de plai- „ ſir, que vos vers me devroient m'en faire, tandis que vous „ me donnez des frayeurs cruelles en me parlant comme ſi je „ ne devois plus entendre parler de vous, & que vous ſuſ- „ fiez ſi prête de votre fin. J'eſpére que par le premier Cour- „ rier j'apprendrai par Mr. Barrow, ſi vous n'êtes pas en „ état de me marquer comment vous vous trouvez. Si l'en- „ flure ſe fixe dans votre gorge, il faut qu'elle ſe change en „ eſquinancie ou en abcès, à moins que ce ne ſoit ſeule- „ ment quelque humeur, qui s'eſt jettée là, & qui ſe diſſi- „ pera peut-être dans un jour ou deux. Je me flatte que „ vous connoiſſez aſſez ce que c'eſt que l'amitié, pour être „ perſuadée ſans peine, & ſans que je m'étende beaucoup „ là-deſſus, que je ſuis extrêmement ſenſible à votre mal & „ à tout ce qui vous touche. Ce ſeroit un adouciſſement à „ mon chagrin, ſi je croyois pouvoir faire quelque choſe, „ qui pût vous donner quelque ſoulagement. Mais tout ce „ que je puis faire, c'eſt de prier ſouvent pour vous, & de „ vous entretenir par des Lettres ennuyeuſes & frivoles; ſi „ elles peuvent ſeulement vous amuſer pendant que vous les „ liſez, c'eſt tout ce que je demande. Quand vous ſerez „ aſſez bien pour pouvoir écrire une longue Lettre, je m'at- „ tends que d'abord vous me demanderez pardon de votre „ dernière ordinaire; car quoique je vous aye demandé par- „ don moi, je croyois pourtant que vous aviez peut-être le „ plus de tort. & j'ai voulu vous apprendre votre devoir par „ mon exemple. Mais ſi mes Réponſes ont calmé votre co- „ lére, je ne ſai ſi je ne dois pas être content. Si vous ne „ recevez pas ma Lettre du 14, avec les Vers inclus, fai- „ tes-le-moi ſavoir par la premiére occaſion, pour que je „ vous en envoye une autre copie, quoique ce troc de mes „ rimes contre votre Poëſie, ſoit à peu près dans le même „ goût que notre commerce avec les Indiens, à qui nous „ donnons des verres colorés & d'autres babioles pour leur „ Or & leur Argent. Je vous avouë que j'admire extrême- „ ment les vers que vous m'avez envoyez en dernier lieu; „ avec tout cela je n'acquieſce point à votre Critique de „ l'*Eſſai ſur la Poëſie*; & pour vous faire voir, qu'il y a de „ l'apparence que j'ai raiſon, c'eſt que je ſai que tous les „ beaux Eſprits de la Ville, ſans en excepter *Dryden*, quel- „ que maltraité qu'il ſoit, ſont tous d'avis auſſi bien que „ moi, que la Piéce eſt incomparable. Il y a quelques Odes „ de Mr. Behn, qui ſont fort tendres; mais c'eſt une miſé- „ rable femme ſi mépriſable, qui turlupine non ſeulement „ toute Religion, mais toute vertu d'une maniére ſi odieuſe „ & ſi obſcéne, que je ſuis véritablement auſſi fâché, qu'el- „ le ait fait quelque choſe à votre louange, que je ſuis ravi, „ j'ai penſé dire fier, que vous m'ayez fait autant d'hon- „ neur. Les louanges de gens comme elle ſont auſſi injus- „ rieuſes, que les vôtres ſont honorables. Pour ce qui eſt „ de votre Paraphraſe de ce paſſage obſcur, permettez moi „ de vous dire que le Texte eſt ſi difficile, & la verſion ſi „ conciſe, qu'il n'eſt pas ſurprenant que vous n'en ayez pas „ trouvé aiſément le ſens. Mais tel eſt le génie des Lan- „ gues Orientales, même à-préſent encore, qu'elles expri- „ ment toute une ſentence en un mot; ſurtout que lorſqu'il „ s'agit d'un ſtile obſcur, tel que celui qu'employent les Pro- „ phétes, une Verſion Litérale ne peut rendre le ſens bien „ clairement. Je reviens à mon premier Objet, qui me tient „ le plus au cœur, & dont j'aurai toujours l'eſprit plus occu- „ pé que de toute autre choſe, juſques à ce que j'apprenne „ de meilleures nouvelles de votre état. Ainſi je vous prie „ de ne pas différer juſques à la ſemaine prochaine de m'in- „ former de votre ſanté, mais mandez-moi, ou faites moi „ écrire comment vous vous trouvez, dès la première poſte, „ après que vous aurez reçu celle-ci. Il n'étoit pas néceſ- „ ſaire que vous miſſiez ſur votre enveloppe, qu'il falloit „ que j'écriviſſe par ce courrier; puiſque vous devez être „ aſſurée qu'il n'y a que la maladie, qui puiſſe m'empêcher „ de le faire; car je vous aſſure, qu'au-lieu d'avoir beſoin „ que vous m'y ſolliciteriez, il vous ſeroit aſſez difficile de „ m'en empêcher, quoique je doive croire que je vous fa- „ tigue. Je n'ajoûterai donc pour ce ſoir, qu'un très-bum- „ ble Adieu.

„ Le 20 Décembre.

„ Je n'ai point achevé ma Lettre hier au ſoir, mais je l'ai „ gardée juſqu'à ce matin, pour voir ce que la nuit enfante- „ roit; mais la frayeur que j'ai pour vous me tempête ſi fort „ l'eſprit,

comme il paroît par une Note, qui eſt à la tête du Manuſcrit Original; *une Paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale*;

„ l'eſprit, que je ne puis penſer à autre choſe; je ne puis cependant dire que je ſois auſſi affligé que je me ſerois imaginé devoir l'être; car quand je fais réflexion ſur le peu de „ bonheur que vous pouvez vous promettre dans cette vie, & „ ſur la certitude de celui qui vous attend dans celle qui eſt à„ venir, je ſuis contraint de dire, *la volonté de Dieu, qui eſt „ bonne, ſoit faite.* Ce dont je ſuis perſuadé, c'eſt que les „ amertumes de votre mauvaiſe ſanté, & vos autres diſgra„ ces, vous étoient en quelque ſorte néceſſaires; & que ſans „ ce poids qui vous a retenu, le grand feu de votre eſprit „ vous auroit jetté dans des erreurs bien plus dangereuſes, „ que tous les maux que vous ſouffrez. Car ſi nous recon„ noiſſons que le Souverain Directeur de l'Univers, prend „ connoiſſance de ce qui arrive dans le Monde, nous de„ vons conclure, qu'il proportionne la ſituation & la ſanté „ des hommes à ce qui leur eſt le plus utile & le plus avan„ tageux. Je ſuis preſque ſûr par le peu que je vous con„ nois, quoique vous diſiez dans votre derniére que je ne „ vous connoîtrai jamais, je ſuis dis-je preſque ſûr que vos „ afflictions ont été très-convenables à votre tempérament; „ & que lorſqu'elles auront ſuffiſamment eſtimé & élevé votre „ eſprit, Dieu y mettra fin de maniére ou d'autre. J'ajoû„ terai une choſe, c'eſt que quand vous aurez achevé ſur la „ Terre votre tâche, je ſuis aſſuré que la plus agréable par„ tie de la mienne ſera faite; car il y a environ dix-huit „ ans que j'ai demandé conſtamment à Dieu dans mes priéres, qu'il lui plût de me mettre promptement en liberté, „ & de terminer bientôt cette vie paſſagére & frivole, me „ réſignant néanmoins toujours à ſa volonté, content de vi„ vre auſſi longtemps qu'il lui plairoit; depuis quelques „ mois j'y ai ajoûté, auſſi longtemps que je pourrois vous „ être utile. Je vous dis la vérité en vous aſſûrant, que „ quoique la vie ſoit de toutes les choſes du monde celle „ dont je fais le moins de cas, ſi la mienne peut être utile „ ou de quelque conſolation à la vôtre, je la ſupporte avec „ joie. Voilà ce que j'ai jamais dit de plus fort à aucun „ mortel, & qui l'eſt bien plus, que de leur dire, que je „ ſuis prêt à mourir pour eux; car de la maniére dont je ſuis „ fait, ce dernier ne me couteroit rien. Je ne vous aurois „ pas dit ceci, ſi votre derniére ne m'avoit donné lieu de „ penſer, que c'eſt peut-être la derniére fois que je vous é„ cris, comme vous croyez que ce pourroit être la derniére „ que vous m'écririez. Mais élevez de plus en plus votre „ âme vers Dieu, & que vos penſées vives & brillantes „ s'occupent des grands objets que la Religion Chrétienne „ nous préſente, vous vivrez contente, & vous mourrez a„ vec joie; je ne dirai point que je ſouhaitte de vous précé„ der, mais je ſuis ſûr que je ne ſouhaitterai pas d'être „ longtemps à vous ſuivre; car tant que je vivrai, & quand „ je mourrai, j'emporterai avec moi une ſorte d'amitié pour „ vous, que je n'ai jamais eue pour perſonne au monde, & „ qui ne peut guére être conçue par ceux qui ne peuvent „ comprendre la force de ce ſentiment pur & noble qui m'a„ nime, & qui eſt tel, que comme votre vie & votre amitié „ ſont pour moi la ſource d'une joie que rien dans le monde „ ne peut faire naître, de-même il me faît penſer à vous, „ mourante ou peut-être morte, avec un eſtime & une féré„ nité pure, qui fait voir que j'aime en vous cette partie „ qui ne mourra jamais, & dans la Société de laquelle j'eſpére „ d'être éternellement heureux. Je pourrois me donner ere„ riére là-deſſus, mais j'ai pitié de vous, vous ayant déjà „ fatiguée par une longue & ennuyeuſe Lettre. Adieu.

Le Jour de Noël.

„ Madame,

„ Vous verrez par le commencement & par la fin de cette „ Lettre, qu'on peut à la fin ne réduire à obſerver les régles „ de la Civilité, puiſque je m'apperçois que ma maniére or„ dinaire de finir bruſquement ne vous plaît point. Je goûte „ fort vos vers à Me. Behn; mais il y a de certaines fautes, „ qu'on ne doit jamais pardonner aux femmes juſques au „ point, que de porter les perſonnes d'une vertu rigide à en„ tretenir commerce avec elles. Et ſi je ne me trompe beau„ coup, tant d'obſcénitez groſſiéres qu'on peut lui repro„ cher, ſont de cet ordre. Je ne vous blâme point, de ce „ que vous déſapprouvez le Songe dans les vers que je vous „ ai envoyez, quoique je ne puiſſe découvrir juſques à ce „ que j'aye vu les vôtres, de quel mauvais ſens il peut être „ ſuſceptible. Je ſuis bien ſûr, que mon intention n'a pas „ été d'y en mettre aucun, en l'écrivant; mais puiſque vous „ croyez qu'il eſt ſuſceptible de quelqu'un, vous avez raiſon „ de le déſapprouver. Mais d'où vient, que quelque choſe „ que ce ſoit que je vous diſe ſur d'autres ſujets, vous ne „ me répondez jamais que ſur ce qui regarde la Poëſie? „ Avez-vous l'eſprit ſi occupé des meſures, que vous ne puiſ„ ſiez écrire en bonne & ſimple Proſe? Pour vous dire le vrai, „ l'eſprit me plaît beaucoup, ſurtout quand il eſt auſſi délieſt „ & auſſi beau que le vôtre; mais j'aimerois encore infini„ ment mieux, ce qui eſt infiniment préférable à l'eſprit, „ celui-ci n'eſt qu'un jeu des eſprits animaux dans le cerveau, „ d'où ils ſortent par un cours réguler, au-lieu que l'autre „ eſt en premier lieu, une Raiſon ſolide & éclairée, & enſuite „ une piété noble & pure. Je ſerois bien plus aiſe de voir „ en vous des traits aſſez & naturels de celle-ci, que tout „ ce que l'autre a de brillant, qui eſt plus joli que ſolide. „ Mais ſi vous pouvez par ce moyen vous rendre le temps „ & vos penſées plus agréables, votre imagination ſera votre „ Ami ou votre Amant, mais prenez garde de ne pas l'al„ mer trop. Je déſeſpére de vous engager jamais à m'entre„ tenir d'autres ſujets; car quoique j'en aye mis pluſieurs „ ſur le tapis, je n'ai pu tirer encore de réponſe, que ſur „ ce qui regarde les Vers. Vous allez penſer encore que j'en „ veux à votre Muſe; mais peut-être que la diſpoſition où „ je ſuis aujourdhui, & où j'ai été depuis quelques jours, „ eſt telle, que j'avoue qu'il n'y a qu'un état à venir, & les „ choſes qui peuvent m'y préparer, qui ſoient les objets qui „ m'occupent. Et je vous aſſûre, que je ne ſens jamais au„ cune bonne penſée s'élever dans mon eſprit, que je ne „ ſouhaitte en même temps avec ardeur, de pouvoir la faire „ paſſer dans le vôtre. Je me réjouis beaucoup de votre „ rétabliſſement, & votre maladie m'a tellement rempli de „ penſées ſérieuſes, que je ne doute pas que cela, joint à la „ circonſtance du temps, n'ait contribué beaucoup à pro„ duire cette bonne diſpoſition,

„ Madame,

„ dans votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur.

„ Gil. Burnet.

„ Madame,

„ Je ſai que ce ſeroit me flatter d'une eſpérance vaine, „ que d'attendre deux Lettres dans une ſemaine, moi qui „ en ai rarement plus d'une en quinze jours; & peut-être „ penſez-vous que la grande Compagnie, que j'apprends „ que vous avez, doit bien vous ſervir d'excuſe, & que „ converſant avec un ſi grand nombre de Whigs, ce ſeroit „ trop que d'écrire à un autre, qui paſſe pour tel. Mais „ pour moi, qui ne ſuis pas grand admirateur des formalitez, „ je ne veux pas être borné à une ſois par ſemaine, ſurtout „ ayant autant de choſes à dire, que vous en trouverez dans „ ce papier, quoique pour le remarquer en paſſant, je penſe „ qu'il eſt aſſez inutile de s'attendre que vous faſſiez réponſe „ à ce qu'on vous écrit; il en eſt de vous, comme de Mr. „ Waller, dont je dis ordinairement, qu'il ſuit toujours en „ converſation ſes idées, & ne fait jamais attention à ce „ qu'un autre dit, & vour, vous ne ſongez jamais à répondre „ à ce qu'on vous écrit. Je vous ai demandé, dans deux „ Lettres, ſi vous vouliez qu'on fît tirer un portrait pour „ votre Oncle; point de réponſe. Votre ſilence par rapport „ à l'autre tableau qu'on vous offroit, étoit une réponſe „ ſuffiſante; il indiquoit que vous n'en faiſiez point de cas, „ mais vous auriez pu, s'il vous avoit plû, répondre ſur le „ ſujet de l'autre. Il y a vingt autres choſes dont je pour„ rois aiſément vous faire ſouvenir, à préſent que je ſai que „ vous avez l'excuſe ordinaire des pareſſeux, qui lorſqu'ils „ ont demeuré trop longtemps au lit, & arrivent trop tard „ à l'Ecole, diſent, *qu'ils ont un grand mal de tête*, & le reſte. „ Je viens au fait, quoique je craigne que mon début ne „ vous paroiſſe mal trouſſé. Mr. Waller me donna hier un „ rendez-vous chez Myladi Ranelagh, où il me donna les „ vers ci-joints, & me pria de n'en point donner de Copie, „ parce qu'il croit pouvoir les corriger encore; ainſi j'eſpére „ que vous n'en donnerez point, quoique je n'y voye „ guére de corrections à faire. Soyez je vous prie Critique „ auſſi ſévére qu'il vous ſera poſſible, & envoyez-moi vos „ remarques. Ces vers ſont en-vérité bien beaux, ſi je ſuis „ capable d'en juger, & ſi le ſujet ne contribue à me pré„ venir en leur faveur. Je lui ai lu vos vers à Me. Behn, „ qu'il a goûtés extraordinairement. Mais je vous dirai auſſi „ pour vous mortifier un peu, qu'il loue l'*Eſſai ſur la Poëſie*, „ comme la plus belle Piéce qui ſe ſoit jamais faite. Je n'a„ vois pas ſur moi votre *Déſeſpoir*, mais je dois le lui en„ voyer aujourd'hui. Il a aſſez goûté mon Ode ſur la *Retraite*, „ & il voudroit que je la fiſſe imprimer avec vos vers ſur „ ma retraite, conjointement avec ſa Piéce. Je lui dis que „ les vôtres & les ſiens étoient aſſez bons, & n'avoient pas „ beſoin de mouche; & que je n'étois pas aſſez humble, „ pour mettre mon Ouvrage à côté d'autres, pour leur ſer„ vir de relief. Delà j'allai chez le Garde du Sceau Privé, „ qui m'avoit écrit d'un ton bruſque de ne venir jamais chez „ lui; mais tout cela ne m'avoit pas fort touché, & ne m'y „ amenit pas conduit; ce qui m'y a fait aller, c'eſt l'intérêt „ extrême que je prends à un des jeunes Gentilhommes, que „ j'aime le plus au monde, quoiqu'il ſoit Whig. Etant en „ Hollande, & parlant ſans aucune animoſité de nos affaires, „ un Capitaine Papiſte chargea ſon piſtolet de trois balles, „ & étant venu par derriére le tira ſur lui; par un grand „ bonheur s'étant tourné au moment que le coup partoit, la „ balle porta dans l'épaule, & ne fit que gliſſer ſur l'os, ſans „ le bleſſer, ni offenſer aucun grand vaiſſeau. Ce Gentil„ homme s'appelle Fletcher, ſuppoſé que vous ayez deſſein „ de faire part de la nouvelle à votre Compagnie. Le Ca„ pitaine eſt condamné à la mort par le Conſeil de Guerre, „ mais on craint que nous n'intercédions ici pour le ſau„ ver. Le Pére du jeune-homme ayant été le premier Ami „ que j'aye jamais eu, & m'ayant donné le premier Bé„ néfice que j'ai poſſédé, & de-plus laiſſé à ſa mort le ſoin „ de ſes enfans, on m'a écrit, pour m'engager à travail„ ler à empêcher que la Cour n'épouſe les intérêts d'un „ auſſi lâche coquin. Il y avoit quelque choſe de dur à met„ tre obſtacle à un acte de pitié, & à travailler à faire répan„ dre le ſang, quoiqu'à la plus grande diſtance: il falloit „ pourtant faire quelque démarche; je me contentai donc

minicale ; des *Vers à Mr. Waller*; une *Elégie sur la mort du Comte de Rochester*. Mr. Waller lui adressa des

„ d'instruire Mylord Halifax des circonstances du Fait. Je „ m'imagine que vous êtes déjà ennuyée de mon Histoire, „ & je vous avoue que je le suis aussi. Me trouvant avec „ ce Seigneur, je lui montrai les Vers de Mr. Waller, qu'il „ goûta fort: je lui lus aussi les vôtres à Me. Behn, que je „ puis vous assurer qu'il admira, seulement nous convînmes „ l'un & l'autre, que le pénultiéme Strophe auroit dû être „ retranchée; *Force a smile* a quelque chose de bas, & en le „ supprimant, le sens est aussi bon & même meilleur. Mais „ il faut que je vous fasse part de ce qu'il dit à cette occa- „ sion, voici ses propres termes; *c'est un grand bonheur pour „ Me. Wharton qu'elle n'ait point d'enfans; car Thom. Wharton „ étant toujours dans une cave de pommes, & elle dans les nues, „ les pauvres enfans seroient en conscience misérables; ils n'auroient „ pas de souliers à mettre, ni seulement de la soupe au lait.* Je „ souligne ceci, pour que vous voyez que cela ne vient pas „ de moi. Je ne lui demandai point ce qu'il entendoit par „ une cave de pommes. Je lui demandai son sentiment sur „ l'*Essai sur la Poésie*, & il me témoigna qu'il le regardoit „ comme le plus beau Poëme, qui ait encora paru, à la „ reserve de deux vers, qu'il critiquoit à ce qu'il me sembla „ plus sévérement, qu'ils ne le méritent. Voici une longue „ Epître, qui j'espére réparera le ton chagrin que vous „ pensez peut être qui régnoit dans ma dernière. Je m'at- „ tends que vous répondrez à l'une & à l'autre par dix-huit „ lignes (il y en avoit justement autant dans votre précéden- „ ce) écrites à une si grande distance les unes des autres, qu'il „ sembloit que vous vous étiez dépêchée de griffonner quel- „ que chose qui pût porter le nom de Lettre. Mais vous „ verrez que votre exemple & vos exhortations sont efficа- „ ces, puisque je finis en me disant avec tout le respect qui „ vous est dû,

„ Madame,

„ Votre très-obéissant, très-humble, & „ très-obligé Serviteur,

„ Gil. Burnet.

„ Le 26 Décembre.

„ D'où vient que vous ne me „ remerciez pas du Thé?

„ Madame,

„ Je trouvai hier au soir, un jour plutôt que je ne l'atten- „ dois, votre paquet, qui m'a fait grand plaisir. Je suis très- „ satisfait des deux Piéces. Vers le milieu de celle qui est „ pour Mr. Waller, il y a six vers, depuis *Worth cannot save*, „ qu'il me semble qui auroient pû être retranchez; ils sont „ bons, mais les autres sont admirables, & ceux-là ne les „ égalent pas. Je lui ferai savoir ce matin de se rendre chez „ Myladi Ranelagh, où je lui remettrai ceux qui sont pour „ lui, & j'aurai bien des choses à en dire, avant que d'avoir „ fait. A l'égard des autres, ils sont aussi beaux que tristes „ & tragiques, mais la fin répare tout; je dois seulement „ vous avertir d'une chose, que tant ici que dans votre *Dé- „ sespoir*, vous dites certaines choses, qui ont beaucoup de „ rapport à ce que disent les Athées, sur un état à-venir, & „ qui semblent marquer du doute, & insinuer la dissolution „ de l'âme; & je me persuade, que quand vous y réfléchirez „ vous serez en garde contre de pareils traits, si par hazard „ dans la suite votre imagination vous en suggére. Il faut „ avouer que la Piéce où vous déplorez votre misére, est un „ morceau de Poésie aussi touchant, que j'en aye jamais lu; „ & vous pouvez juger, combien elle m'a touché, l'ayant „ trouvée, en revenant d'une visite fort triste, que j'avois „ faite à une pauvre Demoiselle, qui ayant été abandonnée „ de son Amant, s'est empoisonnée elle-même, & est mou- „ rante au-milieu des plus cruelles douleurs. Il y a piés de „ quinze jours qu'elle souffre, étant couverte d'ulcéres de- „ puis la bouche jusques aux pieds, desorte qu'on ne peut „ voir un objet plus digne de compassion. Je me flatte que „ vous ne me croyez pas le cœur assez insensible, pour pen- „ ser que cela n'eût pas fait de profondes impressions sur „ moi; desorte que les accens douloureux de votre plainte, „ ont tellement achevé de me toucher, que je ne me sou- „ viens pas d'avoir été plus vivement affecté, que je l'ai été „ la nuit passée. Mon imagination est occupée à enfanter „ quelque chose pour vous, mais savoir si elle sera montée „ au point qu'il faut pour que cela soit prêt au depart du „ Courrier, c'est ce que j'ignore. Si depuis quelque temps „ je ne vous ai pas envoyé de vers, c'est en partie, parce que „ j'ai honte de vous envoyer quelque chose en ce genre, à „ vous, qui m'êtes si supérieure à cet égard, quoique je ne me „ fasse pourtant pas une peine que vous me surpassiez de plus „ d'une maniére, & en partie parce que j'ai la tête occupée „ d'études plus séches, la Philosophie & les Mathématiques, „ ce qui fait que je ne puis aisément lui faire prendre des „ amusemens plus doux. Au-reste vous n'avez pas peu de „ part à ce que je fais; je travaille à mettre mes idées Phi- „ losophiques dans le meilleur ordre qu'il m'est possible, „ pour pouvoir vous faire une autre visite plus agréable à „ Winchendon. Mais j'attends vos ordres là-dessus. Je serai „ libre au commencement de Mars, & je puis régler les cho- „ ses de maniére, qu'en me rendant un Samedi, je puis res- „ ter jusqu'au Mécredi suivant en bute. Mais il faut que „ vous me disiez, si cela convient ou non, quand vous serez „ au logis, & disposée à cette étude; car je me propose de „ vous mener loin, pendant ce temps-là, si nous ne sommes „ pas trop interrompus. Je voudrois aussi que nous eussions „ l'Atlas qui est dans le Cabinet de Mr. Wharton, parce que „ je compte de vous faire faire bien du chemin dans la Géo- „ graphie. Mais comme vous savez mieux que moi l'état des „ choses, je prendrai mes mesures sur vos ordres. Je dois „ vous demander aussi si vous avez dessein de continuer vo- „ tre Charité pour Me. Jennings ou non, parce qu'à la fin de „ ce mois il y a un nouveau payement échu; si vous trouvez „ que cela vous charge, mandez-le moi par votre premiére „ pour que je pourvoye aux quatre Livres St. par une au- „ tre voye. Vous trouverez peut-être que je suis trop pres- „ sant sur cet article; mais je ne sai à quoi vous pouvez em- „ ployer autrement de l'argent, & je ne voudrois pas vous „ être à charge aussi. Pour que vous n'ayez pas peur de moi, „ par un effet de votre zéle contre le Whiggisme, je vous „ dirai que j'ai eu hier une nouvelle occasion de témoigner „ avec quelle promptitude je me soumets à le volonté du „ Roi: le Doyen de Cantorbery me proposa une nouvelle „ place vacante dans Londres, que je refusai d'accepter par „ les mêmes raisons que j'ai alléguées déja; je ne sai s'il „ y en a beaucoup de ceux qu'on appelle Torys, qui refu- „ seroient autant de propositions avantageuses, par pus res- „ pect pous le Roi, s'ils avoient essuyé le même tentement „ que moi. Voilà pour ce qui regarde les affaires publiques. „ Il faut que je vous apprenne présentement, ce que je sai „ depuis longtemps, mais comme un secret, que c'est le „ Comte de Mulgrave qui est l'Auteur de l'*Essai sur la Poé- „ sie*. Et puisque je retombe sur la Poésie, je vous dirai, „ que j'ai eu la hardiesse d'effacer deux lignes, dans vos Pen- „ sées sur la Solitude; ce sont les deux qui précédent les qua- „ tre derniers vers; *of What we there*. Elles ne viennent pas „ bien à la suite de tant de réflexions graves & sérieuses; & „ elles ne sont pas nécessaires, parce qu'elles n'ont aucune „ liaison avec ce qui précéde & ce qui suit. J'espére que „ vous me pardonnerez ma liberté, & que vous les effacerez „ dans la Copie que vous gardez. Je dois vous demander „ encore, comment il est possible que vous me connoissiez „ si mal, que de penser, que vos Lettres ne me plaisent „ point. Vous savez, que vous pouvez les écrire de ma- „ niére, qu'elles me plairoient encore davantage; cependant „ telles qu'elles sont, c'est non seulement le plus grand, „ mais l'unique plaisir, que j'aye en ce genre; & je vous „ sais juge vous-même, si l'on ne peut pas aisément voir par „ mes réponses, jusques à quel point elles me réjouissent. „ Mais je n'ose presque rien dire, de peur que vous n'ap- „ pelliez cela gronder, mais je souhaitte que vous décidiez, „ par la longueur de mes fréquentes Lettres, & par-là —— „ des vôtres (je n'ose nommer la chose, vous diriez que c'est „ gronder) à qui de nous deux ce Commerce fait le plus de „ plaisir. Pour vôtre Cousine, je suis bien sûr qu'elle ne „ prend point en mauvaise part ce compliment impoli, car „ nous sommes encore bons amis. A l'égard de Myladi „ Ranelagh, vous n'avez pas sujet de vous en plaindre, car „ je vous assure qu'il n'y a personne qui vous admire da- „ vantage. Si elle trouve un trop grand fond de mélancho- „ lie dans quelques-unes de vos Piéces, & si d'autres y croient „ remarquer no tour favorable au Papisme, tout cela ensem- „ ble ne vous fait pas le moindre tort. Mais pour vous „ parler franchement, si vous n'êtes attachée à notre Reli- „ gion, que parce qu'elle est établie par les Loix, permet- „ tez-moi de vous dire, que d'être d'une Religion par un pa- „ reil motif, c'est n'être d'aucune; car c'est avouër que la „ Religion n'a aucune autorité d'elle-même, & qu'elle n'en „ a d'autre que celle qu'elle tient des Loix; c'est-à-dire, que „ c'est un artifice des Princes, pour mieux tenir leurs Sujets „ en bride. Il y a une grande différence, entre se soumet- „ tre aux dispensations de la Providence, lorsqu'on est né „ sous un Gouvernement & sous une Religion qui ont quel- „ que chose de desagréable, & entre acquiescer à la Reli- „ gion même. J'ai répondu à présent à tous les articles de „ votre Lettre, sans en oublier un seul. Je ne dirai pas „ que je vous donne un exemple à imiter, car vous diriez „ que cela du-moins a un air de gronderie, & je n'ai garde „ de le prendre, puisque vous me menacez de rompre notre „ commerce, si je continue à écrire de ce stile. Je me hâte „ donc de finir, réservant pour une Apostille ce qui se „ passera entre Mr. Waller & moi. Je suis avec tout le res- „ pect & toute l'estime imaginable,

„ Madame,

„ Votre très-humble & très-obéissant „ Serviteur

„ G. Burnet.

„ Jeudi matin 9 Janvier.

„ Depuis ma Lettre écrite, je me suis trouvé avec Mr. „ Waller chez Myladi Ranelagh, où je lui ai lu la Lettre „ que vous lui écrivez, & la lui ai remise. Il en a été ravi „ au-delà de toute expression, & m'a prié de vous dire que „ c'étoit-là la gloire de sa vie, & qu'il viendroit à vous pieds „ vous en remercier. Mr. Boyle & Myladi Ranelagh en „ ont été aussi extrêmement contens, & de l'autre Piéce que

„ je

des Vers sur cette dernière Piéce, aussi bien que sur *la Paraphrase de l'Oraison Dominicale*; il fit ces deux Chants

» je leur ai lue. Voilà tout ce que j'avois à ajoûter; & comme je n'ai pas le temps aujourd'hui d'achever la Piéce » dont je parle dans ma Lettre, je vous en envoye le commencement, & il elle vous plaît vous en aurez la fuite à la » premiére occasion. *Vous vous plaignez que votre Muse vous a quittée, & que telle que le Rat de Campagne, elle a voulu voir la Ville. Mais vous déplorez fon absence fur des tons qui annoncent les trésors que vous poſſedez fans elle. Un Amant » génie d'être moins aimé qu'il ne l'étoit, mais c'eſt pour qu'on l'aime davantage. Et vous, vous ſeignez de vouloir votre Muſe, pour l'exciter à vous ſervir mieux. Vous faites la jalouſe, comme ſi elle vouloit abandonner un ſéjour ſi chéri, & choiſir une nouvelle demeure. Votre trop glorieux Rival avoue qu'il voudroit partager ce bonheur, mais il déſeſpere de pouvoir, avec ſi peu de talent, tenter une Muſe accoutumée à vous tous. Ou ſi par inconſtance, une Muſe auſſi bien logée & auſſi triomphante ſe laiſſoit ſéduire, elle ſe repentiroit bien vîte de ſon changement, & vous auroit bien tôt rappellé un lieu d'exil. Elle ſeroit bientôt remplacée auprès de vous; toutes les autres s'empreſſeroient à voler vers vous, au-lieu d'une vous en auriez toute une troupe, & les huit autres vous tiendroient fidéle compagnie.*

» Madame,

» Je commence à écrire dans la matinée, parce qu'il ſe » pourroit que fur le ſoir je ſerois hors ville, ayant promis » de paſſer pendant les fêtes un jour à Hamſtead avec mon » ami Mr. Reeks & l'après-dînée qu'il ne me viennent prendre cet après-midi. Mais ſi je ne puis répondre à ce que » j'attends de vous cet après-midi, vous aurez ſûrement de » mes nouvelles par le Courrier de Samedi. J'ai appris que » votre grande Compagnie eſt partie au milieu de la ſemaine paſſée; mais une de vos Coufines m'a dit qu'elle croit » que vous aviez toujours gardé la chambre; ſi cela eſt vrai, » & que vous n'y ayez pas été forcée par indiſpoſition, je » dirai que vous êtes une bonne Tory. Je ne ſai ſi vous » avez entendu parler du nom de *Trimmer* *, que » l'on donne ici à bien des gens, & dont ceux du haut Parti m'ont honoré, avec d'autres, qui valent mieux que » moi. Je fuis charmé du-moins qu'ils me foient aſſez favorables, pour ne pas me regarder comme un Whig déclaré. J'ai eu occaſion depuis peu de voir trois ou quatre fois deux de vos Couſines Mlle St. Jean & Mlle Chute. Vous pouvez compter que j'uſſime chaque choſe à proportion de la rétation qu'elle a à vous; mais d'ailleurs leur mérite perſonnel les rend eſtimables par elles-mêmes. Je ſuis véritablement fâché que Mlle St. Jean ait été enlevée aux cacuets, d'autant plus que c'eſt une jeune perſonne ſpirituelle & ſage, & néanmoins une petite faute dans ſa conduite a donné lieu à tous les diſcours qu'on a tenus ſur ſon compte. Dans le Comte de Mr. *** avoit donné une idée ſi avantageuſe de ſon caractére pendant toute ſa vie qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'elle l'ait cru incapable de faire les indignitez, qu'il a commiſes. Je lui ai dit qu'elle devoit s'en prendre à ſes charmes, qui ont preſque fait perdre l'eſprit au pauvre Gentilhomme, & lui ont fait faire tant de déſordre. Mais j'ajoûtai que je ne ſavois où étoient ces charmes, & je lui demandai ſi elle pouvoit me le dire. Vous pouvez juger par cette raillerie, quel payſan je ſuis. A préſent j'en viens à la Cérémonie de vous ſouhaitter une bonne année, mais je vous ſouhaitte en effet ſi conſtamment toute ſorte de bonheur dans cette vie & dans celle qui eſt à venir, qu'il n'eſt impoſſible de porter mes vœux plus loin un jour que l'autre. Voilà preſque toute une page que j'ai remplie de bagatelles, & je m'imagine que vous en donnerez une raiſon malicieuſe, c'eſt que n'ayant point reçu de vos Lettres, je n'ai point de nouveau ſujet de gronder, qui eſt, je crois, l'unique talent que vous m'accordez pour écrire. Mais je ne veux pas aller plus loin, avant que de ſavoir ſi vous vous êtes corrigée; quoique je craigne que, ſoit que vous vous corrigiez ou non, je ſerai conſtamment

» Votre très-humble & très-obéiſſant
» Serviteur,
» G. Burnet.

» J'ai reçu à-préſent votre Lettre, & je ſuis ravi de ce que vous me faites eſpérer une autre Piéce à la même proportion. Pour ce qui eſt des corrections, je vous prie, quand vous me ferez l'honneur de me permettre d'aller vous rendre mes devoirs à Winchendon, de chercher tout ce que vous avez fait, & de m'accorder la liberté de vous propoſer quelques corrections, que je ſoumettrai à votre jugement. Je dis à tous ceux à qui je montre vos vers, que vous n'avez pas encore le talent de corriger ce que vous écrivez, & que par cette raiſon il faut conſidérer vos compoſitions comme les premiéres ébauches, & avec cette reſtriction j'oſe dire hardiment, qu'elles ſont comparables aux Ouvrages des plus grands Maîtres. Je dois vous avertir, que vous êtes privée d'une des parties les plus agréables & les plus amuſantes de la Poéſie; c'eſt une des recréations les plus nobles que de revoir critiquement & de corriger ce qu'on a fait; mais c'eſt-là une de ces choſes, ſur leſquelles on ne peut ſe contraindre, & qui vient ordinairement quand on a plus d'âge, que vous n'en avez encore. Mais la raiſon que vous en donnez eſt un ſujet

» d'affliction extrême pour tous ceux qui s'intéreſſent en ce » qui vous regarde, que vous n'ayez pas aſſez de tranquilli- » té, pour être ſi calme. Je n'ai rien à dire à cela, ſinon » qu'avec le plus vif regret, & la plus tendre amitié dont » on puiſſe être capable, je déchargerai ailleurs ma douleur, » & n'augmenterai pas vos peines, en vous diſant tout ce » que la part que j'y prends demanderoit naturellement. » J'ai pris la liberté de montrer vos vers à Myladi Eſſex, » qui eſt une femme de grand eſprit, qui a une haute eſtime » pour vous, & qui admire votre Poéſie. Myladi Ranelagh » en fait autant, & je me perſuade que vous connoiſſez ſon caractére. Vous ne ſauriez croire à quel point elle eſtime tout ce que vous faites, mais lui ayant envoyé votre *Deſeſpoir*, elle m'écrivit qu'elle étoit fâchée de voir que vous querelliez votre Créateur, comme s'il avoit attaché l'ignorance & la miſére à la Nature Humaine; & qu'elle verroit avec bien plus de plaiſir que vous continuaſſez à le célébrer & à l'adorer. Je me flatte que vous ne trouverez rien dans tout ceci, qui vous donne lieu de croire, que je continue à prendre le ton grondeur; quoiqu'en reſtiant votre Lettre, il me ſemble que le bas de la premiére page eſt preſque prophétique, il eſt vrai que vous direz peut- » être, qu'il y avoit du crime à m'informer de ce à quoi je » devois m'attendre. Mais j'ai une prière à vous faire, » c'eſt de vouloir eſſayer, ſi vous ne ſeriez pas en humeur » d'écrire en d'autres temps de la ſemaine, que préciſément » au moment que le Courrier eſt prêt à partir; je ſerois bien » aiſe de voir ce qui en eſt, car quoique je tâche de rendre » vos Lettres le plus longues qu'il m'eſt poſſible, en les » reliſant fréquemment, ce plaiſir là-même ſe multipliceroit; » ſi elles étoient plus longues, parce que je ne les liroispas » moins ſouvent.

» Ce fut une ſurpriſe bien agréable pour moi, & de recevoir une auſſi longue Lettre de votre part, & de l'avoir » trois jours plutôt que je ne m'y attendois; ſi je ſuivois » mon inclination, je remplirois mon papier de remercimens; » mais je craindrois que cela ne vous rendît plus pareſſeuſe » à l'avenir. Puiſque je vois que ce que vous appellez gron- » der vous déplaît, je l'éviterai ſoigneuſement à l'avenir, » quoique pour moi je trouve qu'il n'y a rien qui répande » plus d'agrément dans un commerce, qu'un léger mélange » d'humeur chagrine, avec des traits de douceur & de bonne » amitié. Mais il ne faut pas diſputer des goûts, puiſque vous aimez les douceurs, je ne vous ſervirai plus de verjus. A l'égard de ce que j'ai dit de certaines perſes, » qui favoriſent l'Athéiſme, reſſiez ce vers, *dans les ténébres de la mort les Ames actives ſe diſſipéront*. Vous paroiſſez auſſi » incertaine ſur le ſujet de la Volonté Divine nous affligeant » dans la vie à-venir, & même vous doutez ſi nous le louërons ou non. J'acquieſce avec plaiſir à votre explication, » & vous juſtifie pleinement dans mon eſprit, mais je dois » vous dire que *Hobbes*, & les plus groſſiers des Athées » polis, ne propoſent jamais l'Athéiſme en termes exprès & » injurieux, ils vont rarement au-delà de certaines expreſ- » ſions, ſuſceptibles d'un ſens plus favorable. Mais la diſſolution de l'ame par la mort, & l'obſcurité d'un Etat à-venir ſont leurs Lieux Communs, & les batteries ordinaires » qu'ils font agir contre ceux qui croyent une autre vie. » J'eſpére donc que vous éviterez à l'avenir des expreſſions » qui ont beſoin d'explication. Pour ce qui eſt de votre » Religion fondée ſur les Loix, je n'en dirai rien ſur ce pied-là, puiſque vous vous en excuſez; j'ajoûterai ſeulement, » que la Loi ne peut s'étendre qu'à ce qui regarde l'extérieur; » je n'eſtime pas intérieurement une choſe, parce que la Loi » l'ordonne, & je n'y ſuis pas même obligé; les Loix ne » réglent que mes actions & mes diſcours. Une Religion » fondée ſur les Loix ne peut donc agir intérieurement ſur » l'eſprit, & par conſéquent n'eſt point une Religion, mais » une dénomination, & une façon d'agir. Permettez-moi » d'ajoûter une choſe encore, c'eſt que comme le Prédicateur qui prêcha Dimanche dernier à Whitehall, ayant » nommé le *Papiſme*, ajoûta, *nom plus modeſte pour déſigner le Paganiſme*, je regarde auſſi cette Religion, comme un » compoſé, qui n'eſt guére qu'une eſpéce d'Athéiſme plus » ſage en ceux qui ont des lumiéres, & qui peſent mûrement ce que Dieu & la Religion doivent être; parce que » je ſai que j'aimerois mieux qu'on me négligeât entiérement, que de me traiter en fol ou en enfant. Déſque la Religion eſt tournée en Cérémonies pompeuſes, ce n'eſt » qu'un art d'en impoſer à des enfans & à des fols, je ne » veux pas ajoûter, à des femmes. A l'égard de vos Vers » pour Mr. *Waller*, je vous aſſure qu'il les regarde comme » le plus grand honneur qui lui ſoit jamais arrivé, il a été » comme en triomphe les montrer chez tous ſes amis; & il » dit que quand vous aurez appris à corriger vos productions, vous nous ſurpaſſerez tous. Je les envoye à toutes mes amies, qui ne ſavent que penſer de vous. J'eſpére que tout cela ne vous rendra pas fiére, & dans le fond votre ſituation ne vous donne guére envie de vous enfler; mais je ne veux plus parler de correction, car je ne dois vous ſervir qu'une ſauce douce. Je ſuis charmé que vous m'accordiez la permiſſion de vous rendre viſite au mois de Mars, qui à préſent viendra trop lentement à mon gré; j'eſpére que vous aurez rendu alors toutes les viſites que vous devez, afin que durant ce temps-là vous puiſſiez demeurer au logis. Vous me recommandez la founiſſion, & vous dites que vous eſpérez que les effets s'enſuivront; ſur quoi je vous dirai que j'ai une haute idée des devoirs

* Gens qui n'gnent entre deux eaux, qui ſe ménagent entre deux Partis.

Chants, *de la Poëſie Divine*, après avoir vu *la Paraphraſe du Ch.* LIII. *d'Eſaie.* La mére de Jean Wilmot, Comte de Rocheſter, étoit tante du Pére de Me. Wharton, ce qui a fait dire à Waller, *qu'ils étoient parens par le ſang & par le génie.*

„ des inférieurs envers leurs Supérieurs, & c'eſt ce qui m'engage à faire ce que je fais: mais en même temps je ne me „ ſoucie pas d'avoir obligation à un certain ordre de gens; „ il n'y a pas de fers qui péſent davantage, que ces faveurs-là le font à un cœur généreux; & comme je veux garder „ ma liberté, je ne veux donner à perſonne le droit de dominer ſur mes penſées même. J'ajoûterai au bas de ma „ Lettre la ſuite des Idées qui me rouloient dans la tête „ lorſque j'écrivis ma derniére, mais je n'eus par le temps „ alors de les arranger comme il faut. L'approbation que „ vous y donnez, me mortifie; car puiſque vous me dites, „ que vous vous taiſez, quand vous ne goûtez pas les choſes, cela me fait réfléchir ſur votre ſilence paſſé, & me „ donne lieu de penſer que vous n'avez pas approuvé „ tout ce que j'ai fait auparavant. Mais cela ne n'empêchera pas d'écrire à l'avenir, quand vous m'en fournirez l'occaſion. Me voici à bout; mais je vous prie n'abandonnez „ pas la méthode que vous avez priſe, & puiſque votre main „ eſt en train d'écrire de longues Lettres, continuez dans „ cette bonne habitude; & malgré tout ce que vous voulez „ m'inſinuer, j'en reviens à mon vieux & ſimple Adieu. „ *Peut être que les neufs Sœurs piquées de ſe voir ſurpaſſer par de pareils chants, refuſent d'accorder les derniers traits de perfection à celle que la Nature a ſi richement partagée. L'Eſprit, l'Imagination, le Jugement, & la Mémoire, concourent à former chez vous une harmonie parfaite. L'Eſprit fournit des traits auſſi brillans qu'élevez, une imagination feconde les enrichit, & y répand un charme, & une douceur, qui ravit; un jugement profond, clair & ſolide y ſert de baſe; & un ordre „ gracieux achéve d'arracher l'admiration! Qui pourroit réſiſter à „ tant de beautez réunies? Les Muſes peuvent épargner ici leurs „ peines, vous êtes au-deſſus de leurs leçons, leurs ſoins vous ſont „ inutiles. Ou ſi elles vous fréquentent, ce n'eſt pas pour vous „ inſpirer, mais pour ſe ranimer par votre feu divin. C'eſt de là „ qu'elles portent quelques étincelles dans quelques imaginations „ froides, & allument une flamme qui imite la vôtre. Mais „ une chaleur forcée eſt toujours languiſſante; elle s'excite avec „ peine, & n'agit que foiblement. Ainſi les Muſes, qui errent autour de vous, y apprennent de nouveaux chants, tels que ceux „ dont retentit le Sejour Celeſte, & viennent reprocher à tous les „ Poëtes de la Ville qu'ils s'attribuent à tort ce glorieux nom. Elles chantent d'une voix ſemblable à la vôtre, ce que vous avez „ dicté. Les Poëtes découragés ſe taiſent, & leur Lyre eſt démontée; „ ils renoncent à des titres qu'ils meritent ſi peu, & quelques-uns ornent votre couronne de leurs Lauriers. C'eſt ainſi que les „ doctes Sœurs, guidées par votre feu, ne voudront plus chanter „ ſur d'autres tons; elles vous céderont leur Art, elles vous reconnoîtront pour leur vainqueur.* Si ceux-ci vous agréent comme les premiers, faites les copier enſemble ſur un même papier. S'il y a quelque choſe de bon, c'eſt la ſujet, & la vérité qui y regne, qui en fait le prix.

„ J'ai été extrêmement affligé d'apprendre que Mr. *Wharton* étoit hier plus mal. Je ne croyois pas qu'il me fût poſſible de prendre autant d'intérêt en lui, que je fais. J'envoye pour m'informer de ſa ſanté. Je me propoſe de l'encourager entre deux & trois, mais je ferai une plus longue viſite à ſept heures, ſi vous voulez vous y trouver à „ cette heure-là. Je dois aller cet après midi chez Myladi „ Eſſex; & ſi vous voulez vous y rendre entre cinq & ſix, „ je vous donnerai l'une à l'autre, & je mettrai le ſceau à „ une affection, qui eſt déjà bien commencée de ſon côté; „ & comme je vous l'ai déjà dit, vous pouvez avoir beſoin „ qu'on vous faſſe connoître d'abord, mais je ſuis bien ſûr „ que dès que vous ſerez une fois connue, vous ſerez ſans „ peine votre chemin par vous-même; & au lieu de perdre „ le terrain que vous aurez une fois gagné, vous en gagnerez du plus en plus; car, c'eſt ce que je ſai parfaitement „ par expérience. Adieu. Ce Lundi matin".

WHARTON (Henri) ſavant Théologien Anglois du XVII. Siécle nâquit le 9 Novembre 1664 à Worſtead dans la Province de Norfolk, où Mr. Edmond Wharton ſon Pére étoit Vicaire, ayant été enſuite Recteur de Saxlingham dans la même Province. Il fut élevé par ſon Pére, qui ayant remarqué en lui dès ſa plus tendre jeuneſſe une grande inclination pour les Sciences, jointe à beaucoup d'heureuſes diſpoſitions naturelles, s'attacha à cultiver l'une & les autres; il lui enſeigna les Langues Latine & Grecque ſi à fond, que lorſqu'il vint à l'Académie il y eut d'abord la réputation d'être un jeune-homme de très-grande eſpérance. Le 17 Février 1679-80, âgé de ſeize ans, il entra, comme Penſionnaire, dans le Collége de Gonvil & Caius à Cambridge, (dont ſon Pere avoit été autrefois Membre) ſous la direction de Mr. Jean Ellys, où il continua ſes etudes avec beaucoup d'application; il apprit les Mathématiques de Mr. Iſaac Newton, depuis Chevalier, ce Grand-Homme les enſeignant en particulier dans ſa chambre, à un certain nombre de jeunes-gens choiſis. A la St. Michel de 1680 Mr. Wharton obtint une place d'Etudiant dans le Collége, les Membres l'ayant choiſi unanimement pour remplir une de celles, qui avoient été fondées par ſon grand Oncle Mr. Matthieu Stokys, autrefois Doyen des Membres du Collége; il jouit des revenus de cette place juſqu'à la St. Michel de l'an 1687, ce qui étoit tout ce que les Statuts pouvoient permettre, & une faveur qu'on accorde rarement à ceux qui ne réſident pas, comme il ne le fit point pendant quelque tems (*a*). Au terme de St. Hilaire 1683-4, il ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts, & continua à demeurer dans le Collége juſqu'a la Chandeleur de 1686; mais voyant qu'il n'y avoit guére d'apparence qu'il y eût bitôt de place vacante, & que quand même il y en auroit quelqu'une, il y avoit pluſieurs de ſes compagnons plus anciens que lui, qui pouvoient y prétendre avec juſtice avant lui, il penſa à ſe retirer ailleurs; ſon ami le Docteur Barker, un des anciens Membres du Collége, & depuis Chapelain de l'Archevêque Tillotſon, le recommanda au Docteur Guillaume Cave, à qui il aida à compiler ſon *Hiſtoria Literaria*, & qui reconnoît que les trois derniers Siécles ſont preſque entiérement dûs à Mr. Wharton. Pendant qu'il demeuroit avec le Docteur Cave, favoir en 1687, il fut ordonné Diacre; & au mois de Juillet ſuivant il prit le degré de Maître-ès-Arts par Procureur; l'Univerſité voulut bien lui accorder cette grace, parce qu'il ſe trouvoit alors attaqué de la petite-vérole à Iſlington, dont il penſa mourir. Quelque tems après le Docteur Thomas Teniſon, alors Curé de St. Martin des Champs, & depuis Archeveque de Cantorbery, le recommanda au Lord Arundel de Trerice, pour Précepteur de ſon fils unique. En 1688 il parut ſur les rangs par diverſes Piéces en faveur de la Religion Proteſtante [*A*]; & au mois de Juin de la même an-

(*a*) *Life of Mr. Henri Wharton: prefixed to the firſt Volume of his Sermons.*

[*A*] *Il parut ſur les rangs par diverſes Piéces en faveur de la Religion Proteſtante.*] I. Il traduiſit du Latin en Anglois le Traité de Mr. de la Placette, *De l'Incurable Pyrrhonïſme de l'Egliſe Romaine.* Londres 1688 in-4. Mr. François Peck attribue cette Traduction au Docteur Tho. Teniſon (1); mais l'Auteur de la vie de Mr. Wharton, qui eſt à la tête du premier Volume de ſes Sermons, nous apprend que le Docteur Teniſon ayant entre les mains le manuſcrit de ce Traité, *écrit en Latin & d'une maniere Scholaſtique, pria Mr. Wharton de le mettre dans une forme plus ſimple & de le traduire en Anglois, ce dont il s'acquitta en très-peu de temps.* II. *Examen des faux raiſonnemens & des fauſſes citations d'une Brochure intitulée* Speculum Eccleſiaſticum, ou le Miroir Eccléſiaſtique. Londres 1688 in-4. Le *Speculum Eccleſiaſticum* étoit de la façon de T. Ward, Soldat Papiſte; Mr. Wharton commença & acheva ſa Réponſe dans un jour, il y ajoûta en forme de Preface deux autres Réponſes; la premiére à l'Apologiſte du *Speculum*, parce qu'ayant vu la Défenſe pendant qu'on l'imprimoit, ſa Répoonſe parut auſſitôt que le Livre & même avant; la ſeconde Réponſe étoit oppoſée à la demi-feuille contra les ſix *Conférences ſur l'Euchariſtie* (2). III. *Traité où l'on prouve que l'Ecriture eſt la Régle de Foi*, écrit vers l'an 1450 par Reginald Peacock, Evêque de Chicheſter, & publié à Londres en 1688 in-4, par Mr. Wharton, avec une Préface. IV. *Traité du Celibat du Clergé, dans lequel on examine hiſtoriquement ſon Origine & ſes Progrés.* Londres 1688 in-4. Mr. Wharton obſerve dans la Préface que „ Parmi les Erreurs & „ les Abus de l'Egliſe Romaine, il y en a qui n'ont aucun „ fondement dans l'Antiquité, & qui n'en ont pas ſeulement „ l'apparence, mais ſont de purs inventions des ſiécles d'Ignorance & de barbarie. Qu'il y en a d'autres, qui n'avoient pas lieu à-la-vérité dans l'ancienne Egliſe, mais „ qui doivent leur origine à la corruption de quelque Article, cru par les anciens Chrétiens, ou de quelque pratique reçue parmi eux. Du premier ordre ſont la Tranſubſtantiation, la Communion ſous une ſeule Eſpéce, l'Autorité du Pape, la Culte des Images, & d'autres Opinions „ & Pratiques de ce genre, qui n'ont aucun fondement, & „ auxquelles la primitive Egliſe ne penſa jamais, bien loin „ de les avoir reçues. On peut ranger dans la ſeconde claſſe, l'Invocation des Saints, née de l'extrême vénération „ qu'on avoit pour la mémoire & pour les Reliques des Saints „ bienheureux & des Martyrs, & qui a dégénéré dans les derniers ſiécles en ſuperſtition impie. Le Purgatoire, em- „ prun-

(1) *Complete Catalogue of all the Diſcourſes Written both for and againſt Popery, in the Reign of King James II.* c. 9. p. 16. num. 3 Londres 1718. in-4.

(2) *Life of Wharton.*

année l'Archevêque Sancroft lui accorda la permiſſion de prêcher partout dans le Diocèſe de Cantorbery, quoiqu'il ne fût encore que Diacre, faveur qui n'a été accordée qu'à lui ſeul, durant tout le tems que ce Prélat a rempli ce Siége; qui jugea à propos qu'il commençât ſes fonctions de la Prédication le jour de la Pentecôte, 3 de Juin, ce qu'il fit par un Diſcours ſur St. Jean XIV. 25. 26. qui eſt le premier de ſes Sermons imprimés. Au mois de Septembre l'Archevêque le mit au nombre de ſes Chapelains, en lui donnant en même tems, ſelon ſa coutume, un Bénéfice; mais ſon inſtallation ayant été différée juſ-

„ prunté de l'opinion généralement reçue dans l'ancienne „ Egliſe, que les ames des Fidéles ne ſeront admiſes à la Viſion béatifique de Dieu qu'au jour du jugement, d'où l'on a forgé un chimérique lieu de tourment, pour en faire „ leur ſéjour, en attendant. L'infaillibilité des Conciles, „ fondée ſur la ſoumiſſion extérieure des anciens Chrétiens „ à leurs decrets, dont on a fait une obligation d'acquieſcer „ intérieurement à leurs déciſions. Les Commencemens & „ l'Origine des erreurs du premier ordre ſont inconnus & „ incertains, parce qu'il faut les chercher dans des ſiécles „ ténébreux & ignorans, dont l'Hiſtoire eſt à préſent auſſi „ obſcure, que l'étoient leurs idées. Mais on peut connoître plus clairement & avec plus de certitude les erreurs du „ ſecond ordre; il n'y a point de difficulté à en tracer les „ degrez, les progrès ſucceſſifs, & à les expoſer à la vuë de „ tout le monde, comme les Théologiens Réformez l'ont „ ſouvent fait. Mais l'exemple le plus frappant du dernier „ genre, c'eſt le Célibat impoſé dans l'Egliſe Romaine aux „ Eccléſiaſtiques, qui doit ſon origine à un reſpect & à un „ zéle immodéré pour la Virginité, qui régnoit dans l'ancienne Egliſe, & que l'exemple de pluſieurs Egliſes particuliéres a autoriſé. Auſſi ne crains-je pas d'aſſurer hardiment, que de toutes les Opinions ou Pratiques erronées de „ l'Egliſe Romaine, il n'y en a point que l'on puiſſe ſoûtenir & juſtifier d'une maniére plus plauſible, que le Célibat „ des Prêtres. Il eſt bien vrai que pluſieurs autres ſont venues de l'imitation outrée de quelque ancienne opinion „ ou pratique, mais ce n'eſt qu'en faiſant dégénérer cette „ pratique en abus, ou cette opinion en erreur. Mais la Loi „ du Célibat peut s'appuyer non ſeulement de ſa conformité „ avec les premiers tems, mais alléguer l'exemple & l'autorité des Papes, des Conciles, & des Docteurs, qui ont „ anciennement impoſé le Célibat au Clergé, & qui en „ preſſe l'obſervation avec autant de zéle, qu'on la maintient aujourdhui dans l'Egliſe Romaine. Le Célibat ſe „ trouvant confirmé par de ſi reſpectables autorités, & ayant „ d'ailleurs l'avantage particulier de pouvoir s'appuyer de „ l'Antiquité, il y a peu de nos Théologiens qui ayent traité cette Controverſe, & entrepris de montrer que ces Autorités ne ſont pas concluantes, & cette Antiquité un appui bien foible. Quelques-uns, en petit nombre, ont cité des Auteurs anciens en faveur de l'uſage oppoſé, ont touché cette matiére en paſſant, en traitant d'autres ſujets; tous en ont parlé en fort peu de mots, comme étant une controverſe de moindre importance. Du-moins je n'en connois aucun qui ait traité cette matiére dans un Traité exprès & particulier, & qui ait entrepris de montrer l'origine, l'occaſion, les progrès, & l'établiſſement de la Loi du Célibat dans les divers ſiécles de l'Egliſe. On a négligé cette recherche, non faute d'avoir la vérité de notre côté, ou que toute l'Antiquité nous fût contraire, mais parce que c'eſt une des Controverſes les moins importantes; & notre Clergé, qui ſe fait un honneur particulier de ne pas „ s'occuper beaucoup de ſes intérêts, même dans des choſes „ permiſes & indifférentes, a évité cette diſpute, de peur „ qu'en plaidant pour la légitimité du Mariage, les gens qui aiment à fronder ne les accuſaſſent de défendre la cauſe de „ leurs goûts & de leurs panchans, & peut-être même de „ leur pratique. Le but de ce Traité eſt de ſuppléer à ce „ défaut, de juſtifier la cauſe mal-traitée du Mariage, & de montrer que l'eſtime qu'on eut autrefois pour le Célibat, n'étoit ni raiſonnable, ni univerſelle; que la Loi ancienne „ & moderne qui l'a preſcrit eſt injuſte; & que l'ancien uſage à cet égard n'eſt point une autorité raiſonnable, ni un exemple qui juſtifie la pratique moderne ſur ce ſujet: on ſe propoſe de montrer ce qui a donné lieu à cette opinion que le Célibat, & l'origine de la Loi qui l'impoſe, en un mot de ſuivre l'Hiſtoire du Célibat & du Mariage des Eccléſiaſtiques de ſiécle en ſiécle. C'eſt-là ce que j'ai entrepris, & ce que je me flatte d'avoir exécuté juſqu'à un certain point, & peut-être avec d'autant plus de ſuccès, parce que je n'y ai été porté par aucun préjugé, ni par des vuës d'intérêt particulier. Le Lecteur peut être aſſuré que l'Auteur de ce Traité n'a jamais fait l'eſſai des plaiſirs du mariage, & qu'il n'a point l'honneur d'être Prêtre de l'Egliſe Anglicane". Mr. Wharton enfin, dans la Préface, donne ſon Traité les quatre Propoſitions ſuivantes. I. Le Célibat du Clergé n'a été inſtitué ni par Jéſus-Chriſt, ni par les Apôtres. II. Il n'a rien d'excellent en ſoi, & ne procure aucun avantage réel à l'Egliſe & à la Religion Chrétienne. III. L'impoſition du Célibat à quelque ordre de perſonnes que ce ſoit, eſt injuſte, & contraire à la Loi de Dieu. IV. Il n'a jamais été preſcrit, ni pratiqué univerſellement dans l'ancienne l'Egliſe. Il obſerve (3) qu'une des raiſons alléguées par nos Adverſaires, c'eſt *qu'il y a une ſorte d'indécence & d'impureté dans l'acte du Mariage, qui fait qu'il eſt peu convenable à un Prêtre de paſſer des bras de ſa femme à l'adminiſtration des choſes ſaintes. D'autre que comme le Clergé de l'Egliſe Chrétienne, ou adminiſtre journellement les Sacremens, & offre à Dieu les ſacrifices de louanges & d'actions de graces au nom de tout le peuple, ou du moins qu'il doit être toujours prêt; & en état de le faire, ceux qui le compoſent doivent par cette raiſon s'abſtenir tous-*

(3) P. 52.

jours des devoirs du Mariage. C'a été-là dans tous les tems le grand argument en faveur du Célibat; & le principal fondement ſur lequel on l'a établi. Rarement les Papes & les Conciles ont-ils eu le premier tems employé d'autre raiſon, & tous les Antagoniſtes du mariage des Prêtres depuis le tems d'Origéne juſqu'à aujourd'hui l'ont toujours miſe à la tête de leurs argumens. Cependant c'eſt-là au bout du compte un honteux & extravagant ſophiſme. Car ſi par cette indécence & cette impureté qu'on trouve dans l'uſage du Mariage, l'on entend une indécence & une impureté Morale, c'eſt une fauſſeté manifeſte, & une franche Héréſie; ce'ſt l'opinion des Marcionites, des Encratites, & d'autres Heretiques plus extravagans encore. Que ſi l'on veut parler d'une impureté phyſique & naturelle, celle-là ne rend en aucune façon un homme mauvais propre au ſervice de Dieu, ni ne doit l'exclure davantage de l'exercice des fonctions ſacrées, qu'aucune autre évacuation plus fréquente de la Nature. Une imagination auſſi groſſiére eſt indigne de la ſimplicité de la Religion Chrétienne, & ſa fait dégénérer en mauvaiſes Judaïques. Et quand même l'on ſuppoſeroit, qu'une impureté naturelle auroit quelque choſe d'indécent pour un Eccléſiaſtique, ce qu'il y a de la folie à penſer neanmoins d'une impureté ſecrette & cachée, telle que celle dont il s'agit, elle ſeroit infiniment moins à craindre, qu'une turpitude morale, à laquelle les Prêtres ſont expoſés par nos Célibat forcé. Il fait voir, dans la Partie Hiſtorique de ce Traité, que l'on regarda le Célibat des Prêtres comme une choſe indifférente dans les deux premiers ſiécles, qu'on le propoſa dans le troiſiéme, qu'on le reçeva beaucoup dans le quatriéme, qu'on l'ordonna en quelques endroits dans le cinquiéme, d'une maniére néanmoins infiniment différente de la Doctrine & de la Diſcipline préſente de l'Egliſe Romaine; que quoiqu'il fût preſcrit dans quelques Provinces de l'Occident, on ne l'obſervoit pas généralement par-tout; qu'au bout de quelques ſiécles cet uſage s'abolit, ce joug parut inſupportable, & que le Mariage prévalut univerſellement, juſques à ce qu'il fût condamné & défendu par les Papes du onziéme ſiécle; que leurs Decrets & leurs Canons demeurérent néanmoins ſans effet, par l'oppoſition générale de toute l'Egliſe, & que dans la ſuite pluſieurs Papes & un Concile Univerſel de l'Egliſe Romaine permirent le Mariage aux Eccléſiaſtiques; que durant tout ce tems-là le Célibat n'a jamais été ordonné ni pratiqué dans l'Egliſe Orientale depuis le ſiécle des Apôtres; qu'au-contraire il a toûjours été regardé à été rejettée par un Concile de l'Egliſe Univerſelle, condamnée par un autre, & n'a même eu lieu dans l'Occident, que lorſque l'ambition des Papes & leurs Uſurpations, les ayant rendu maîtres de la diſpoſition de tous les grands Bénéfices, la pauvreté devint l'appanage des Eccléſiaſtiques mariés, ce qui les engagea à renoncer entiérement à l'Union Conjugale, environ deux-cens ans avant la Réformation. Mr. Wharton fit paroître dans cet Ouvrage *tant de pénétration d'eſprit, de clarté de raiſonnement, & une lecture ſi ſolide, qu'il acquit beaucoup ſa réputation chez tous le monde. Les Grands temoignerent ſurtout de grandes eſperances d'un jeune-homme, qui n'ayant guére plus de vingt-trois ans, étoit en état de donner des Ouvrages auſſi travaillés & auſſi beaux* (4). V. La même année, il traduiſit en Anglois *l'Hiſtoire de l'Inquiſition* de Geddes. Quelques années après, on trouve une deſcription des horribles cruautés qui s'y exercent. VI. Ce fut encore vers ce tems-là qu'il traduiſit quelques Homélies de St. Macaire, le Prologue & l'Epilogue du *Traité Apologétique* d'Euronius, qu'il avoit copié autrefois ſur un Manuſcrit du Docteur Tenniſon, & il traduiſit encore du Grec en Latin un Traité du *faux Dorothée*, que Mr. Dodwell avoit trouvé dans la Bibliothéque Bodléienne, & du Latin en Anglois la fameuſe Bulle *in Cœnâ Domini*: il y ajouta une courte Préface, contenant quelques réflexions ſur cette Bulle, & des Remarques ſur les Ordonnances des procédures du Parlement de Paris. VII. Il offrit auſſi d'aider à donner une nouvelle Edition du Traité du Docteur Thomas James intitulé; *L'Ecriture, les Conciles, & les Péres corrompus par les Prêtres de l'Egliſe Romaine, pour le maintien du Papiſme*; & à la prière de Mr. Watts il revit la verſion de *Philalethe & Politerne*, qu'il mit en état d'être imprimée. VIII. Il publia encore à Londres en 1688 in-4. une *Explication abregée de la Ste. Cêne, écrite par Nicolas Ridley, Evêque de Londres, pendant ſa priſon; avec quelques autres Piéces ſur ce ſujet par le même Auteur. A quoi l'on a joint un Extrait ſur la même matiére d'un Livre intitulé* Diallectica, *écrit par le Docteur Jean Poynet, Evêque de Winchester, ſous les régnes d'Edouard* VI, *& de la Reine Marie.* IX. *L'Embouſſinage de l'Egliſe Romaine démontré par quelques Remarques ſur Ignace de Loyola.* Londres 1688 in-4. Mr. Wharton remarque dans ſa *Preface* que „ De „ tous les artifices dont les Emiſſaires de Rome ſe ſervent „ pour faire goûter leur Religion aux perſonnes ignorantes, „ & qui ne ſont pas ſur leurs gardes, il n'y en a point de „ plus ſpécieux, & qu'ils ayent employé avec plus de ſuccès, „ que de relever la Police Eccléſiaſtique de leur Communion, & de la repréſenter comme ſeule propre à conſerver „ l'unité de l'Egliſe, & à prévenir les illuſions de l'Eſprit particulier. Leur cauſe eſt trop mauvaiſe, pour leur permettre „ d'entrer dans un examen ſcrupuleux de ſon mérite. Toutes „ les Controverſes particuliéres ont été ſi ſouvent traitées, & „ ſi démonſtrativement décidées à leur defavantage, qu'il y „ a

(4) *Life of Mr. Wharton.*

jusques à ce qu'il eût atteint l'âge requis, la Cure de Minſter dans l'Ile de Thanet vint à vaquer dans l'intervalle, à laquelle il fut nommé le 12 Novembre de la même année; l'Archevêque l'ordonna Prêtre le 9 Novembre 1688, jour de ſa naiſſance, & lui conféra la Cure de Chartham le 19 Septembre 1689. En 1690 il publia à Londres in-4. *Jacobi Uſſerii Armachani Hiſtoria Dogmatica Controverſiæ inter Orthodoxos & Pontificios de Scripturis & Sacris Vernaculis*: il avoit copié & mis en ordre cet Ouvrage, ſur l'Original, à la requiſition de l'Archevêque Sancroft, & il y ajoûta un Supplément conſidérable de ſa façon. Il publia en 1692 à Londres in-8. *Défenſe de la pluralité des Bénéfices avec Cure d'âmes, telle qu'elle eſt établie dans l'Egliſe Anglicane* [B]. La même année il mit au jour ſon *Anglia Sacra, ſive Collectio Hiſtoriarum partim antiquitus, partim recenter ſcriptarum de Archiepiſcopis & Epiſcopis Angliæ, a primâ fidei Chriſtianæ*

„ auroit de la témérité & du danger à recommencer la diſpute „ ſur ces queſtions particulières. On a donc jugé qu'il falloit s'y „ prendre par des conſidérations générales, propres à amu„ ſer les ignorans, & à détourner les gens à recherches de „ l'examen des Controverſes particulières. On a publié des „ Préjugez contre la Religion Réformée, & on fait valoir „ tous les jours des argumens faſtueux de convenance extéri„ eure en faveur de l'Egliſe Romaine. Le principal eſt la „ prétendue excellence de la Conſtitution de cette Egliſe, „ propre à conſerver une parfaite unité de Foi, & une dé„ cence générale de Diſcipline dans l'Egliſe, & à mettre les „ particuliers à couvert du danger de tomber dans des er„ reurs pernicieuſes, ou du-moins de les inſpirer à d'autres, „ qui demeurent dans la Communion de l'Egliſe; en obli„ geant chaque Fidéle à ſoumettre ſa raiſon particuliére au „ jugement de l'Egliſe, & à recevoir avec une ſoumiſ„ ſion aveugle les déciſions de la Régle de Foi vivante, ſoit „ le Pape, ou un Concile. On a ſouvent étalé avec beau„ coup d'oſtentation cet avantage prétendu en faveur de l'É„ gliſe Romaine; & accuſé avec une grande vivacité l'Egli„ ſe Anglicane de tendre naturellement au déſordre, aux „ Héréſirs & aux Schiſmes. On objecte, qu'elle accorde, „ qu'elle donne à chaque particulier le droit illimité de ſuivre „ les lumiéres de ſa propre raiſon en matiére de Foi; qu'elle „ rend chaque particulier Juge ſuprême des controverſes les „ plus importantes, duquel il n'y a point d'appel à aucun „ Juge viſible ſur la Terre; qu'elle aſſujettit la foi de chaque „ Chrétien à une infinité de doutes & d'incertitudes, puiſ„ que la promeſſe de la conduite infaillible du St. Eſprit „ n'eſt faite qu'à l'Egliſe repréſentative, & que les jugemens „ des hommes varient autant que leur humeur & le degré „ de leur intelligence. On ajoûte que par-là on ouvre la „ porte à une infinité d'Héréſies & d'Erreurs, & qu'on ex„ poſe la Religion Chrétienne au danger d'être diviſée en „ autant de Syſtêmes différens, qu'il y a de perſonnes qui „ la profeſſent. Que par une pareille confuſion toute Régle „ de Foi devient inutile, puiſque quelque Article que ce ſoit „ qu'elles propoſent, les Hommes l'accommoderont aux „ idées dont ils ſont déjà préoccupez, & ſe formeront une „ foi conforme au dictamen & au goût de leur Eſprit parti„ culier, ce qui détruit entiérement toute unité de foi, & „ fait dégénerer la Religion en un Enthouſiaſme formel". *Effectivement il faut avouer*, continue Mr. Wharton, *que l'Enthouſiaſme, quand on s'en fait une juſte idée, eſt ſi fatal au Chriſtianiſme, & détruit à un tel point le Reſpect humain, qu'on ne peut s'empêcher de conclure, qu'une Egliſe, où il regne, eſt groſſierement corrompue & a dégeneré. & qu'elle ſera fort diſpoſée à décider toutes les Controverſes par cette voye. Mais l'Enthouſiaſme ne conſiſte pas à accorder à chaque particulier le droit de juger pour lui-même des matieres de Religion. Car c'eſt ce que la nature auſſi bien que l'intérêt des hommes exige, à qui l'uſage de la Raiſon a été donné principalement pour cette fin, & nos Adverſaires eux-mêmes ſont contraints à la fin de recourir à ce principe; mais l'Enthouſiaſme conſiſte dans le perſuaſion qu'on a d'être inſtruit des vérités de la foi par une illumination extraordinaire, accompagnée d'actes de dévotion & de pitié déraiſonnables & extravagans, qui procedent de ce qu'on prend les effets d'une imagination dérégiée pour des inſpirations du St. Eſprit. Autant que cette ſorte de perſuaſion & d'actions eſt éloignée du génie & de la conſtitution de l'Egliſe Anglicane, autant dévodent elles naturellement des principes de Rome, qui les favoriſe & les encourage. C'eſt ce qui eſt évident par divers exemples, mais ſur tout par ceux de ſes plus illuſtres Saints, qu'elle admira pendant leur vie, & qu'elle révere après leur mort; qu'elle conſulta comme des Oracles, & qu'elle propoſa à ſes Sectateurs comme des modéles de la plus haute perfection; dont elle a ſcellé la vie & les actions du ſceau de l'autorité & de l'approbation publique, en les canoniſant, & en celebrant leur memoire. Les plus illuſtres de ces Saints étoient d'extravagans Enthouſiaſtes, qui ne ſe diſtinguérent du reſte des hommes que par l'exercice continuel du plus aveugle Fanatiſme. Le preſent Traité eſt deſtiné à prouver cette accuſation, & l'on s'eſt attaché à examiner la vie & les actions d'Ignace de Loyola, comme étant le plus grand & le plus illuſtre des Saints modernes de l'Egliſe Romaine.* „ Si nos Argumens ſe trouvent „ concluans, & que les Saints les plus admirez de l'Egliſe „ Romaine ſe trouvent atteints & convaincus d'avoir porté „ le Fanatiſme au plus haut point, on pourra tirer delà plu„ ſieurs conſéquences importantes par rapport à d'autres Con„ troverſes, ſur la preuve deſquelles je n'inſiſterai point. „ Cet Ordre, cette Diſcipline tant vantée de l'Egliſe Romai„ ne, ſe trouvera détruire, parce que toute Egliſe qui ap„ prouve & canoniſe les actions de gens qui ſe diſent inſpi„ rez, doit admettre, ſelon ſes principes, toutes ſortes d'in„ ſpirations, qu'elles ſoient conformes ou contraires à la Dé„ cence, à la Diſcipline établie, ce qui ouvre la porte aux plus „ grands déſordres, aux actions les plus contraires à l'hon„ nêteté morale; puiſque c'eſt le caractére du Fanatiſme „ d'affecter toujours quelque choſe d'extravagant & de bizar„ re. La certitude de la Tradition orale eſt ébranlée; par„ ce que ſi des gens auſſi reſpectables & d'une auſſi grande „ autorité, qu'on ſuppoſe que le ſont les Saints, ont reçu „ la Foi Catholique non par la Tradition, mais par une in„ ſpiration extraordinaire, ou pour mieux dire, par les vi„ ſions de leur cerveau, & qu'ils l'enſeignent en conſéquen„ ce à une grande multitude d'Auditeurs crédules, le lien de „ la Tradition ne peut qu'être rompu, & les Héréſies les „ plus pernicieuſes s'introduiront aiſément dans l'Egliſe. Et „ pour ne pas inſiſter ſur d'autres conſéquences préjudicia„ bles à la doctrine de Rome, *l'invocation des Saints* ne peut „ que recevoir une rude atteinte. Il ſeroit ſouverainement „ déraiſonnable d'adreſſer nos prières à quelque Saint, de „ ſolliciter ſon interceſſion, à moins que d'être ſûr qu'il eſt dans „ le Ciel. Mais ſi l'Egliſe eſt capable de ſe tromper aſſez „ pour canoniſer, invoquer publiquement, & pour exhor„ ter le peuple à prier dans ſes dévotions particuliéres „ les Enthouſiaſtes les plus inſenſez, indignes de la moin„ dre place dans le Ciel, & qui peut-être ne ſont jamais „ ſeulement parvenus juſqu'au Purgatoire, il s'enſuit natu„ rellement, que quand même *l'invocation des Saints* ſeroit „ permiſe en elle-même, il n'y auroit guére de ſureté à en „ faire uſage dans la pratique". Les excellens Ouvrages de Mr. Wharton lui attirérent des éloges de la part des Catholiques-Romains eux-mêmes, qui ſe donnérent bien de la peine pour l'attirer dans leur parti. Un Prêtre, nommé Matthieu, qui diſoit ſecrettement la Meſſe dans le Château de Windſor, eut une Conférence avec lui, & fut, ou du-moins dut être convaincu par ſa converſation, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il devint ſon Proſélyte. D'autres s'eſſayérent de la même maniére; on lui envoya auſſi de France les meilleurs Ouvrages en faveur du Papiſme, dans l'eſpérance de le gagner; mais il fut mébranlable, & pour employer ſes propres termes, *quò magis Pontificiorum ſcripta pervolvi, eò leviora ac futiliora illorum argumenta mihi ſemper viſa ſunt*; plus j'ai lu les Ecrits des Papiſtes, & plus leurs argumens m'ont paru foibles & frivoles (5).

(5) *Life of Mr. Wharton.*

[B] *Défenſe de la pluralité des Bénéfices*, &c.] Mr. Wharton prétend prouver dans ce Livre ces trois Propoſitions. I. *Que le pluralité des Benefices avec cure d'âmes n'eſt point illicite ou de droit divin.* II. *Qu'elle n'eſt point contraire au but qu'on s'eſt propoſé lorſqu'on a reuni les Paroiſſes.* III. *Qu'elle n'eſt d'aucun préjudice à l'Egliſe.* Il obſerve (6), que *de tous les Evêques qu'il y a eu en Angleterre depuis la Réformation, il n'en eſt point qui ayent plus favoriſé le parti des Non conformiſtes que Hooper & Williams: le premier fauſſa de jugement, & le ſecond par l'effet d'une violente ambition, qui le portoit à s'oppoſer à tous ce que Laud ſon Rival entreprenoit. Hooper ne laiſſa pas de garder durant pluſieurs années deux Evêchés, ceux de Glocester & de Worceſter; mais qui ne s'étoit pas vu dans l'Egliſe Anglicane depuis le tems de Stigand juſqu'à celui du Cardinal Wolſey. Williams poſſeda avec l'Evêché de Lincoln, & enſuite avec l'Archevêché d'York, le Doyenne de Weſtminſter, une place de Residentuer, & le Prebende d'Algarvey dans l'Egliſe de Lincoln, de même que le Cure de Walgrave.* Mr. Wharton remarque (7), que *le ſimple néceſſaire ne ſuffit pas pour procurer aux Eccleſiaſtiques d'autres avantages, dont ils ont un beſoin abſolu pour le ſervice de l'Egliſe. Tels ſont l'autorité, les moyens d'exercer la Charité, & les ſecours pour pouſſer leurs études.* „ Si, dû-il (8), nous „ nous rappellons tous les fameux Ecrits que notre Clergé a „ publiez depuis la Reformation, pour l'accroiſſement & le „ maintien de la Religion, l'avancement des Sciences, & „ l'honneur de la Nation, nous trouverons que la plupart „ ont eu pour Auteurs des gens qui avoient de bons Bé„ néfices. Un homme que la pauvreté accable, n'a pas le cou„ rage de s'élever à rien de grand ou s'il entreprend quel„ que choſe dans ce genre, au milieu de la buſſelle, & ſans „ avoir les ſecours néceſſaires, il court riſque de ne pas „ réüſſir.... Après tout, *continue-t-il* (9), il eſt néceſſai„ re pour la conſervation de la Religion, que le Clergé ne „ manque pas de ce qui peut lui concilier le reſpect du peu„ ple, ce que le ſimple néceſſaire ne peut faire, à-moins „ qu'on n'ait d'ailleurs les moyens de ſe maintenir au-deſſus „ du commun des hommes. Il eſt certain que ce n'eſt pas „ tant la force de la raiſon, ou le ſentiment du devoir, „ qui ſoutient la Religion, parmi le plus grand nombre des „ gens du commun, qui ne ſont pas lettrés, que l'opinion „ qu'ils ont de leurs Paſteurs, & la déférence qu'on leur a „ appris à avoir pour leurs ſentimens & pour leurs con„ ſeils. Si l'on réduiſoit le Clergé à n'avoir que ce qu'il „ faut préciſément pour ſubſiſter, toute cette autorité tom„ beroit, & leurs perſonnes devenant mépriſables par-là au „ peuple, la Religion ſe retiendroit de ce mépris. Bien plus, „ la piété & la vertu ſouffriroient même parmi des perſon„ nes plus éclairées & mieux élevées, parce qu'ils auroient „ honte de converſer avec des gens que la pauvreté leur „ feroit regarder comme ſort au-deſſous d'eux. On a beau „ faire des Syſtêmes dans ſon Cabinet, de pure ſpécula„ tion,

(6) P. 18.

(7) P. 182.

(8) Ibid. P. 184. 185.

(9) P. 186. 187.

tianæ susceptione ad annum MDXL, imprimé à Londres en deux Volumes in-folio [*C*]. En 1693 il donna à Londres in-4. *Bedæ Venerabilis Opera quædam Theologica, nunc primùm edita; nec non Historica antea semel edita. Accesserunt Egberti Archiepiscopi Eboracensis Dialogus de Ecclesiasticâ Institutione, & Aldhelmi Episcopi Scireburnensis Liber de Virginitate, ex Codice antiquissimo emendatus:* la même année il publia à Londres in 8. sous le nom d'Antoine Harmer, *Echantillon de quelques Erreurs & de quelques Défauts, qui se trouvent dans* l'Histoire de la Réformation de l'Eglise d'Angleterre *écrite par* Gilbert Burnet, Docteur en Théologie [*D*]; & en 1695 il enrichit le Public de l'*Histoire des Souffrances & du Procès du très-révérend Père en Dieu, Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbery*, à Londres in-folio. La même année parut son *Historia de Episcopis & Decanis Londinensibus, nec non de Episcopis & Decanis Assavensibus a primâ sedis utriusque fundatione ad annum* MDXL. *Accessit Appendix duplex Instrumentorum quorundam insignium, ad utramque Historiam spectantium.* Londres 1695 in-4. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en laissa, en mourant, plusieurs autres tant manuscrits, qu'imprimés, méditant de nouvelles Editions de ces derniers [*E*]. On a publié deux Volumes de ses Sermons, depuis sa mort. C'étoit un homme qui avoit de grands talens naturels, la conception vive, le jugement solide, la mémoire heureuse, & qui étoit infatigable au travail: modeste, sobre, pieux, charitable. Il étoit de moyenne taille, brun de visage, ayant l'air grave & agréable. D'un tempérament sain & vigoureux il s'y fioit trop, & ne se ménageoit pas assez, tellement qu'il se livroit souvent au travail jusques au point que de refuser à la nature ce que ses besoins demandoient. Sa trop grande application à l'étude, jointe à une foiblesse d'estomac, causée par l'opération trop violente d'une médecine qu'il avoit prise, altérèrent si fort sa

„ tion, & se mettre dans l'esprit que les Ecclésiastiques, „ quoique pauvres, doivent être respectés pour l'amour *de* „ *l'œuvre qu'ils font*; & que leur vertu, jointe à une grande „ régularité dans l'accomplissement de leurs devoirs, ne peuvent manquer de leur concilier toujours l'estime & le respect qui leur sont dûs. Quand on consulte l'Expérience, elle démontre la folie de ces Systêmes. Quand même un Ange descendroit du Ciel, & se chargeroit des fonctions du Ministère, s'il ne faisoit point de Miracles, il ne s'attireroit jamais beaucoup de respect, ni ne rendroit de fort grands services à l'Eglise & à la Religion, à moins qu'il ne pût traiter d'égal à égal avec les gens de qualité, & qu'il ne fût élevé au-dessus du peuple. Qu'un Gentilhomme se demande à lui-même, s'il peut s'imaginer, „ qu'étant dépouillé des grands biens qu'il possède, & réduit „ au pur nécessaire, sa vertu seule lui donneroit parmi ses „ Voisins la même considération & la même autorité, que „ ses richesses & les avantages qui y sont attachez, lui procurent". Peu après que le Livre de Mr. Wharton eut paru, il fut attaqué par une Pièce intitulée: *Juste idée du Cas de la Pluralité des Benéfices & de la Non-résidence, ou Lettre à l'Auteur d'un Livre intitulé* Défense de la Pluralité &c. Londres 1694 *in* 8.

[*C*] *Anglia Sacra* &c.] La première Partie traite *de Archiepiscopis & Episcopis Ecclesiarum Cathedralium, quas Monachi possiderunt*; & la seconde contient *plures antiquas de vitis & rebus gestis Præsulum Anglicorum historias, sine certo ordine congestas.* L'Auteur de la Vie de Wharton qualifie cet Ouvrage, d'*Ouvrage d'un prodigieux travail, comme on ne peut que l'avouer, en considérant la singularité du Sujet, qui n'avoit jamais été traité de cette manière, la rareté & l'obscurité des monumens dont, il a été tiré, & qu'on n'a pu encore trouver qu'en divers lieux, & fort éloignés les uns des autres. . . . . Cet Ouvrage*, ajoûte-t-il, *est si excellent, que quand Mr. Wharton n'auroit pas donné, comme il l'a fait, d'autres preuves de sa capacité, il suffiroit pour rendre sa mémoire à jamais précieuse à la République des Lettres; puisque c'est par-là qu'un grand nombre d'anciens Monumens Ecclésiastiques de notre Nation ont été mis au jour, & préservés, tandis qu'ils n'auroient pas manqué de périr dans l'obscurité, où ils étoient demeurés depuis plusieurs siécles; ce qui auroit dû, me semble, engager ses savans hommes à le traiter avec un peu plus d'égards, dans la Préface d'un de ses derniers Ouvrages.* L'Archidiacre Nicholson, dans la *Préface* de la première Partie de sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre*, parle de l'*Anglia Sacra* en ces termes: „ Henri Wharton a rendu de-même de très-bons services à l'Histoire „ Ecclésiastique de ce Royaume; ayant publié deux Volumes d'Ecrivains sur ce sujet, & insinué qu'on auroit pu, „ tôt ou tard, attendre de lui un troisiéme & un quatriéme „ Volume de Collections du même genre. S'il avoit profité „ des occasions qu'il eut de les mettre en état de voir le „ jour, avant que les malheurs de son protecteur l'eussent „ privé des secours dont il avoit besoin, & du fruit qu'il se „ promettoit de ses travaux (*a*), le Public lui auroit eu une „ double obligation, & peut-être auroit-il eu d'autres occasions „ de lui faire part de ses savantes remarques sur la succession „ de quelques-uns de nos Evêques. Il auroit pu se dispenser de donner des Discours bons en eux-mêmes, mais qui „ paroissent nous avoir dérobé une partie de son tems, & de „ ses travaux. Du-moins n'y auroit-il point eu de mal, qu'il „ les eût gardez un peu plus longtems dans son Cabinet, quelques personnes trouvant qu'il s'est trop pressé, & qu'il „ les a donnés avant qu'ils fussent à une parfaite maturité. „ Par exemple, sa Dissertation sur les deux *Elfrids*, qu'il „ regarde comme son chef-d'œuvre (*b*), est fondée sur une „ faute grossière de A. Whelock, qui a mal traduit une expression de la *Chronique Saxonne* (*c*), qui ne signifie point „ ce qu'il prétend. Je m'imagine que quelqu'un l'avoit averti de sa méprise, puisque dans ses *Addenda* (*d*), il tâche „ de prouver sa thèse par un nouvel argument, en affirmant „ que dans le *Codex optimus Cottonianus* la *Chronique* finit à „ l'an 975". Mr. Burnet assure dans ses *Réflexions sur un Livre intitulé*, Les Droits & les Privilèges d'une Assemblée du Clergé d'Angleterre (11) &c. qu'il avoit entre les mains tout un Traité, *qui ne renferme que les fautes de dix pages d'un des Volumes de* l'Anglia Sacra. *Elles sont*, dit-il, *si grossières & en si grand nombre, qu'il y en a souvent autant que de lignes, & quelquefois le double. Non seulement il s'est trompé lourdement aux abbréviations, mais même dans les endroits du Manuscrit qu'il copioit, où les mots étoient écrits tout du long; tellement qu'on ne pouvoit comprendre, comment il a pu commettre ces bévues: y en ayant plusieurs qui sont contraires à ses maximes favorites.*

[*D*] *Echantillon de quelques Erreurs & de quelques Défauts, qui se trouvent dans* l'Histoire de la Réformation &c.] Mr. Burnet y répondit par une Pièce imprimée à Londres en 1693 in-4. sous le titre de *Lettre de l'Evêque de Salisbury à l'Evêque de Coventry & Lichfield sur un Livre publié depuis peu, & intitulé* Echantillon de quelques Erreurs &c. Mr. Burnet dit dans cette Lettre (12), qu'il n'avoit encore rien vu sur son Histoire, qui lui eût fait autant de plaisir, que cet *Echantillon.* „ Il est évident, *dit-il*, que c'est ici un Ecrivain qui a „ examiné les choses avec beaucoup d'application; & qu'il „ est maître de son sujet. Il écrit en habile homme; & quoiqu'il manque aux égards que le Christianisme & la bienséance exigent d'un homme qui se déclare de notre Communion, pour le rang que j'occupe dans l'Eglise; il paroît d'un autre côté homme de mérite, & de tant de mérite, que je ne puis voir sans un extrême regret, que tant de talens & de savoir soient deshonorez par une si grande „ malignité". Dans les *Réflexions*, citées ci-dessus, le Prélat parle de la Pièce de Wharton en ces termes (13). „ Il y „ a quelques années qu'on m'attaqua violemment sous le „ nom supposé d'Antoine Harmer. On n'ignore pas le vrai „ nom de l'Auteur, & l'on sait très-bien qui étoit son Patron, lequel l'avoit accueilli sous le dernier régne pour „ son grand dessein, qu'on ne peut regarder que comme „ fort bizarre, surtout en ce tems-là. Je répondis à cet Echantillon avec la fermeté qui me convenoit, & je fis „ mai l'Auteur de publier le reste de ses *Réflexions*. Il avoit „ insinué qu'il ne donnoit qu'un échantillon, & qu'il avoit „ un grand nombre d'autres Remarques par devers lui. Je „ le défiai d'en fournir la preuve, & de produire tout ce „ qu'il avoit à dire; que faute de cela, je serois en droit de „ regarder ce qu'il avançoit comme une calomnie. Il ne „ juges pourtant pas à propos d'écrire davantage sur ce sujet, quoiqu'il y fût aussi fortement sollicité par d'autres, „ que hautement défié par moi".

(12) P. 12.

(13) P. 14.

[*E*] *Il en laissa, en mourant, plusieurs autres, tant manuscrits qu'imprimés, méditant de nouvelles Editions de ces derniers.*] Parmi les Manuscrits, il y avoit plusieurs Historiens Anglois, qui n'avoient jamais paru, qu'il avoit copiés & collationnés sur les Originaux, & mis en état de voir le jour: savoir I. *Benedictus Abbas de Gestis Henrici secundi Regis Angliæ.* A. D. 1170. II. *Chronicon Nicolai Trivetti* (*vulgo de Trebeth*) *Dominicani, ab ann.* 1136 *ad ann.* 1307. III. *Chronicon Pari Jethum, Compilatio de Gestis Britonum & Anglorum.* IV. *Stephani Birchingeon Monachi Cantuarienfis Historia de Regibus Angliæ post Conquæstum.* V. *Liber variæ de miraculis Angliæ.* Il y avoit aussi dans ses Manuscrits d'amples Collections sur les Affaires Ecclésiastiques, tirées de Pièces anciennes & modernes; & un *Catalogue des MSS. de la Bibliothèque de Lambeth*, contenant outre la Liste des MSS. sous le titre de chacun la Notice des Pièces qu'il contient, ce Catalogue n'a point encore été imprimé. A l'égard des Livres imprimés, dont il a beaucoup contribué à donner de nouvelles Editions plus correctes, ce sont les suivans. I. *Historia Matth. Parkeri, Archiepiscopi Cantuar. de Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ* &c. enrichie de Remarques, de Pièces, & d'Additions, tant par le savant Auteur lui-même que par d'autres, outre celles de Mr. Wharton, avec la Vie de l'Archevêque Parker, & celle de St. Augustin de Cantorbery, par George Acworth. II. *Francisci Godwini de Præsulibus Angliæ*, avec quelques Notes. III. *Florentius Wigorniensis*, & *Matthæus Westmonasterienses*, avec des Notes, des Corrections & des Additions. Il avoit encore fait des Remarques sur plusieurs des Ouvrages qu'il avoit déjà publiés, qu'il destinoit selon les apparences à fournir des Additions pour ces Ouvrages, s'il s'en faisoit de nouvelles Editions.

(a) *Cum adversa Clementissimi Patroni fortuna mihi hujusmodi Auditorum subsidia, omnino vero præmia subducta exstuderet.* Præfat. ad Part. II. p. 10.

(b) *Tot tamisque argumentis fromta, ut non facile alius refutanda fuerit.*

(c) *Ad Ann.* 975.

(d) P. 769.

(11) P. 14. Lond. 1700 in-4.

[*F*] On

ſa conſtitution, que tout l'art des plus habiles Médecins ne put y remédier. L'Eté avant ſa mort il alla à Bath, dans l'eſpérance de ſe rétablir, les eaux lui firent effectivement du bien; mais à ſon retour à Cambridge, ayant fait de nouveaux excès d'étude, il tomba dans un extrême épuiſement, & après avoir langui quelque tems, il mourut le 5 Mars 1694-5, dans la trente-uniéme année de ſon âge; extrêmement regretté de tous les Savans tant au dedans du Royaume, qu'au dehors: Le Clergé ſur-tout témoigna la haute eſtime qu'il avoit pour lui, il ſe trouva à ſon enterrement un très-grand nombre d'Eccléſiaſtiques, outre pluſieurs Evêques, & entre autres l'Archevêque Teniſon, & le Docteur Lloyd, Evêque de Lichfield, qui l'avoient tous deux viſité dans ſa derniére maladie. Il fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, du côté du Sud, vers le bout Occidental, où on lui dreſſa un petit monument [*F*].

[*F*] *Où on lui dreſſa un petit Monument.*] En voici l'Inſcription:

H. S. E.
HENRICUS WHARTON, A. M.
Eccleſiæ Anglicanæ Presbyter
Rector Eccleſiæ de Chartham,
Nec non Vicarius Eccleſiæ de Minſter
In inſulâ Thanato, in Diœceſi Cantuarienſi;
Reverendiſſimo ac ſanctiſſimo Præſuli
Wilhelmo
Archiepiſcopo Cantuarienſi
A ſacris domeſticis.
Qui multa ad augendam & illuſtrandam
Rem Literariam,
Multa pro Eccleſia Chriſti
Conſcripſit,
Plura moliebatur.
Obiit 30 Non. Mart. A. D. MDCXCIV.
Ætatis ſuæ XXXI.

WHICHCOT (BENJAMIN) nâquit dans la Comté de Shrop le 11 Mars 1609; il étoit iſſu d'une ancienne & bonne famille, & fut le ſixiéme fils de ſon Pére. Il fit ſes études dans le Collége d'Emanuel dans l'Univerſité de Cambridge, auquel il fut enſuite aggrégé. Excellent Maître pour la Jeuneſſe il forma pluſieurs Perſonnes de qualité & d'autres Eléves, qui dans la ſuite tinrent un rang diſtingué dans l'Etat & dans l'Egliſe, & ſe rendirent fort utiles; & de ce côté-là il ne le céda à aucun de ceux de ſon tems, qui inſtruiſoient la Jeuneſſe. A l'âge d'environ trente-quatre ou trente-cinq ans il fut fait Prévôt du Collége du Roi [*A*], qu'il gouverna avec beaucoup de vigilance & de ſageſſe, & où il encouragea fort l'étude, & le bon ordre; d'ailleurs il ménagea avec tant de ſoin & de prudence les biens du Collége, qu'il le mit & le laiſſa ſur un pied très-floriſſant (*a*). Il avoit non ſeulement de l'influence dans ſon Collége, mais beaucoup de crédit dans l'Univerſité en général. Durant vingt ans de ſuite il prêcha le Dimanche après midi dans l'Egliſe de la Trinité, où il avoit conſtamment un nombreux Auditoire, compoſé non ſeulement des jeunes Etudians, mais de ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus ſavant dans l'Univerſité; & il contribua plus que perſonne à inſpirer dans ces tems de trouble & de déſordre de juſtes idées de la Religion aux Etudians (*b*). En 1658 il fit des Vers Latins ſur la mort de Cromwell [*B*]. Après avoir quitté Cambridge, il vint à Londres, & fut elu Miniſtre de Black-Friars, & il deſſervit cette Egliſe juſqu'au grand incendie de Londres en 1665; alors il ſe retira à un Bien, qu'il avoit à Milton, proche de Cambridge; là il s'occupa à prêcher régulièrement, à ſoulager les pauvres; il fit apprendre à lire à leurs enfans à ſes dépens, & accommoda les differends qui ſurvenoient entre ſes Voiſins. Il demeura dans ce lieu juſqu'à l'elevation du Docteur Jean Wilkins ſur le Siége de Cheſter en 1668, que par le crédit & à la recommandation de ce Prélat il fut nommé à la Cure de St. Laurence-Jewry. Mais pendant qu'on bâtiſſoit l'Egliſe la Cour des Aldermans l'invita durant que le Chevalier Guillaume Turner étoit Maire, à prêcher les Dimanches après-midi à la Chapelle de Guildhall, ce qu'il fit ſept ans de ſuite avec beaucoup de ſuccès & d'applaudiſſement. Lorſque ſon Egliſe fut achevée, il y prêcha deux fois par ſemaine, devant un Auditoire choiſi & judicieux, quoique pas fort nombreux, à cauſe de la foibleſſe de ſa voix; quand il fut ſur l'age, il ſe fit généralement aimer & reſpecter de tous ſes Paroiſſiens. Quelque tems avant Pâques de l'année 1683, il alla à Cambridge, où il prit un grand froid, tomba malade, & mourut peu de jours après [*C*] au mois de Mai 1683 chez ſon ancien & ſavant Ami le Docteur Cudworth, Maître du Collége de Chriſt (*c*); il fut enterré dans l'Egliſe de St. Laurence-Jewry, & le Docteur Tillotſon fit ſon Oraiſon funébre, où il en donna

(*a*) *Dr. John Tillotſon's Funeral Sermon on Dr. Whichcot.*

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem ibid.

[*A*] *Il fut fait Prévôt du Collége du Roi.*] „ On ne peut „ diſconvenir, *dit le Docteur Tillotſon* (1), & je n'ai pas de „ raiſon de le diſſimuler, qu'il n'occupât la place d'un autre, qui par l'injuſtice des tems en avoit été dépouillé, je „ parle du Docteur Collins, fameux & ſavant Profeſſeur en „ Théologie de l'Univerſité, durant la vie duquel (& il vécut encore pluſieurs années) on aſſigna du conſentement „ unanime de tout le Collége, deux portions pour le Prévôt, dont l'une fut régulièrement payée au Docteur Collins, comme s'il eût été encore en place. Le Docteur „ Whichcot y donna non ſeulement ſon conſentement, ſans „ lequel on ne le pouvoit faire, mais fut même fort zélé à „ faire réuſſir l'affaire, quoique par-là il diminuât non ſeulement aſſez conſidérablement ſon propre revenu, mais qu'il „ s'expoſât à la cenſure & à l'indignation de ceux qui avoient „ le pouvoir en main. Bien plus, comme s'il n'en eût pas fait aſſez par-là pour cet homme illuſtre, dont il avoit occupé la place, il laiſſa par ſon Teſtament au Chevalier Jean „ Collins, ſon fils, un Leg de cent Livres Sterling; s'il ne „ manqua point à ce qu'il devoit au légitime Propriétaire, „ il ne fit rien d'indigne pour obtenir ſa place, car il ne prit „ jamais le *Covenant*. Il ne ſe borna pas même à cela, mais „ ſût ſe prévaloir du crédit qu'il avoit auprès de quelques-uns des principaux Viſiteurs, & de l'amitié qu'ils avoient „ pour lui, pour faire diſpenſer la plupart des Membres du „ Collége de cette obligation, & par ce moyen leur fit conſerver leurs places. A l'égard des Membres, qui furent „ chaſſez par les Viſiteurs, il conſentit auſſi généreuſement „ qu'on leur payât tout ce qui leur revenoit pour cette année-là, même après qu'on les eut chaſſez; un de ces „ Meſſieurs étoit le Docteur Charles Maſon, à qui le Collége, après ſon expulſion, donna un bon Bénéfice, qui tomba à ſa nomination, & cela du conſentement du Prévôt, „ qui le connoiſſant pour homme de mérite, voulut bien „ courir les riſques d'encourir la diſgrace de ceux qui gouvernoient. Je ne ſtatte donc que perſonne ne trouvera à „ redire qu'à ce prix-là il fut content de ſe trouver en état „ de faire du bien dans des tems fâcheux".

(1) *Funeral Sermon on Dr. Whichcot.*

[*B*] *En 1658 il fit des vers Latins ſur la mort de Cromwell.*] Ils ſe trouvent dans le Recueil intitulé, *Muſarum Cantabrigenſium Lachrymæ & Gratulatio: tùm in funere* Oliveri *Angliæ, Scotiæ, & Hiberniæ Protectoris: hæc de* Ricardi *ſucceſſione feliciſſimâ, ad eundem.* Cambridge 1658 in-4. Voici les Vers du Docteur Whichcot:

Non male mutati mores, & lenior ætas,
Olim vexarunt animas, formidine pœnæ
Mentes torquentes Cauponæ Religionis.
Quas Chriſtus ducit, Romanus Apoſtata cogit:
Fecêre amore Deus, ſed Papa timore coërcet:
Inſtruit ille animum, & placido lenimine mentem
Suaviter emollit, miroque favore relaxat;
Deſtruit hic corpus mœrorum, carnemque flagellis
Affligit, propriis quo poſſit ſubdere votis.
Quæ probuere remotæ, rapuſque furore Gehennæ
Allegans Cælos ad Tartara diro remittit.
Vis, dolus, & fraudes ſunt inſtrumenta maligni
Paſtoris, Satanæque artes, quas pura repellit
Religio, nec cœleſtes finit eſſe ſceleſtas.
Magna fides penetrat Cor ſpiritualibus armis,
Aggreditur victrix, totum peragratque per Orbem,
Plena ſui, fulmine Deo, carnalia ſpernens.
Sobrius aujculta veterum quid pagina narrat:
Fera trahunt homines cruciatibus ingeniosa,
Decumbunt tremuli non ficta morte Tyranni.
Arte ſua perennt ſemper (juſtiſſima Lex eſt)
Artifices nequam, quos incrementia pauſat.
At Pater hic Patriæ non eſt tormenta minatus,
Annoſusque expirat, & alitè in pace quieſcit.
Filius aſcendit ſimilis gratuſque Britannis,
Quæque Deum ſapiunt ſcit pectora flectere lentè,
Nam ratione animum generoſum ducere ſuave eſt;
At mentem ingenuam tralere ingratum atque moleſtum.

[*C*] *Et mourut peu de jours après.*] Il mourut dans de grands ſentimens de piété. Il témoigna beaucoup d'éloignement pour les

donne une idée fort avantageuſe [*D*]. Ses *Sermons choiſis* ont paru à Londres en 1698 in-8. avec une Préface du Comte de Shaftesbury, Auteur des *Caracteriſticks* [*E*], & le Docteur Jean Jeffery,

les principes, qui tendent au Schiſme, & déclara *qu'il ſouhaitoit d'avoir plus de communion, pour pouvoir témoigner parlà, qu'il mouroit dans une parfaite Communion avec l'Egliſe de Chriſt, répandue par tout le monde.* Il exprima ſon averſion pour le Papiſme, & *pour toute Superſtition & toute domination ſur les Conſciences*, comme des choſes qui en approchent, ou pour mieux dire qui en ſont partie.

[*D*] *Le Docteur Tillotſon fit ſon Oraiſon funèbre, où il en donna une idée fort avantageuſe.*] „ Je n'inſiſterai point, *dit le Docteur Tillotſon*, ſur ſon exemplaire piété envers Dieu, dont „ tout le cours de ſa vie fut une preuve continuelle. Je ne ferai „ pas non plus l'éloge de ſon profond ſavoir, qui lui acquit à ſi „ juſte titre une ſi grande réputation. Ce qu'il eſtimoit le „ plus & ce qu'il deſiroit le plus ardemment, c'étoient les „ qualités morales de l'âme, une *diſpoſition divine*, comme il „ l'appelloit, une bonté & une charité univerſelle qu'il „ prêcha & pratiqua conſtamment; ſa converſation étoit ex„ trêmement douce & affable, grave & inſinuante, prudente „ & utile. Il étoit auſſi retenu à dire ſon ſentiment, que „ modeſte quand il le diſoit. Jamais paſſionné, jamais déciſif; ſi éloigné de prétendre dominer ſur les autres, qu'il „ étoit au contraire prêt à céder. Quoiqu'il eût un jugement „ profond & ſolide, c'étoit de tous les hommes que j'ai con„ nu, celui qui ſouffroit le plus patiemment qu'on fût d'un „ autre avis que lui, & qui ſe laiſſoit le plus aiſément per„ ſuader, quand on lui alléguoit de bonnes raiſons; & ce „ qu'on voit bien rarement, il étoit plus porté à s'en rappor„ ter aux autres qu'à lui-même. Les gens d'étude qui s'ap„ pliquent ont ordinairement pris leur parti ſur la plupart „ des matiéres, à un certain âge, de quarante-cinq ou cin„ quante ans, & ils ont pour auſſi dire donné leur dernière „ déciſion, ſuppoſé qu'ils ayent penſé, lu, ou ouï dire tout ce „ qui ſe peut alléguer pour & contre; après quoi ils devien„ nent déciſifs, & ſouffrent impatiemment la contradiction, „ s'imaginant que ce ſeroit une honte pour eux de changer „ de ſentiment. Mais notre Ami défunt étoit ſi ſage, qu'il „ a bien voulu s'inſtruire juſqu'à la fin de ſa vie, convaincu „ qu'un homme ne peut devenir plus éclairé, à moins qu'il „ ne change d'avis, qu'il n'acquiére quelque connoiſſance „ qu'il n'avoit point, ou qu'il ne rectifie quelque erreur où „ il étoit. Il s'étoit rendu ſi pleinement maître de ſes paſ„ ſions, que pendant la dernière & principale partie de ſa „ vie, on ne l'a preſque jamais vu en colére; & comme il „ évitoit ſoigneuſement d'aigrir perſonne, il n'étoit pas „ moins attentif à fuir les occaſions d'être piqué par quel„ qu'un, & diſoit ordinairement; *Si j'irrite une perſonne, ſa compagnie eſt dangereuſe pour moi, & ſi je ſouffre qu'il m'irrite, la mienne eſt dangereuſe pour lui.* Il ne reprenoit guére „ perſonne en Compagnie, que par ſon ſilence, par quelque „ ſigne de mécontentement, ou par un mot doux & honnête: „ ce qui étoit ſouvent aſſez, par le reſpect que l'on „ avoit généralement pour lui. Il connoiſſoit parfaitement „ le cœur humain, & ſavoit très-bien comment il falloit „ s'y prendre pour le toucher. Grand protecteur & directeur „ affectionné des jeunes Théologiens, il étoit auſſi l'Auditeur „ le plus ſage de Sermons qu'il y ait, je penſe, peut-être ja„ mais eu, enſorte que quoique tout le monde reſpectât ſon „ jugement, perſonne n'avoit ſujet de redourer ſa Critique. „ Il ne parloit jamais de lui-même, ni ne diſoit du mal des „ autres, & il vérifioit ce mot de Panſa dans Cicéroo, *Neminem alterius, qui ſua contemnere virtuti, invidere*, qu'un „ homme qui ſe confie en ſon mérite & en ſa vertu, n'en„ vie point celle d'autrui. En un mot il poſſédoit à un haut „ point toutes les Vertus, qu'un excellent caractére, u„ ne grande condeſcendance, une extrême attention & „ beaucoup de vigilance ſur ſoi-même, ſont capables de „ produire, avec la grace de Dieu qu'il implorroit ſans „ ceſſe, & ſur laquelle il ſe fondoit extraordinairement. Il „ excelloit ſurtout dans les Vertus de la ſocieté, étant hu„ main, doux, humble, prudent, pacifique, & accommodant". Comme il étoit riche, il étoit auſſi extrêmement charitable; qualité qui n'étoit pas connue de bien des gens, parce qu'il laiſoit ſes charités fort ſecrettement. Il en faiſoit beaucoup à de pauvres gens, que l'âge ou la maladie mettoit hors d'état de gagner leur vie, jugeant que c'étoient-là les véritables objets de la Charité. Il étoit frugal dans ſa dépenſe particuliére, pour être mieux en état de ſubvenir aux néceſſités des autres. Il ne ſe borna pas à être charitable pendant ſa vie, mais il le fut d'une maniére bien noble à ſa mort, ayant employé en Legs pieux & charitables la valeur de mille Livres Sterling: il légua à la Bibliothéque de l'Univerſité cinquante Livres, à celle du Collége du Roi cent, & à celle du Collége d'Emanuel vingt; il avoit d'ailleurs fait auparavant beaucoup de bien à ce dernier Collége, où il avoit fondé trois places d'Ecolier, à la concurrence de mille Livres Sterling, provenant d'une Charité qui étoit à ſa diſpoſition, & qu'il eut bien de la peine à recevoir. Il donna au-delà de cent Livres aux Pauvres des divers lieux, où il avoit ſon bien, & où il avoit été Miniſtre; au-delà de trois-cens, en argent ou en Annuités à ceux qui avoient été ſes domeſtiques, ou qui le ſervoient actuellement quand il mourut: plus de trois-cens encore pour d'autres uſages charitables, & pour diſtribuer entre ſes parens pauvres; à chacun de ſes Fermiers une ſomme proportionnée à la Ferme qu'ils avoient, en guiſe de ſouvenir, & il remit à l'un d'eux, qui étoit fort en arriére, la ſomme de ſoixante-dix Livres. D'ailleurs il agit toujours d'une maniére convenable à ſon caractére, plein de bonté avec ceux qui affermoient ſes terres, ſans d'indolgence, & leur accordant des diminutions dans des années fâcheuſes, ou lorſqu'ils avoient ſouffert par quelque accident imprévu. Il eut ſoin encore de prévenir par ſon Teſtament tous les procès ou différends qui pouvoient naître parmi ſes Héritiers, en nommant deux ou trois perſonnes d'une grande prudence & de poids de ſes parens pour décider finalement toutes les diſputes qui pourroient s'élever.

[*E*] *Ses Sermons choiſis ont paru à Londres en 1698 in-8. avec une Preface du Comte de Shaftesbury, Auteur des Caracteriſticks.*] Comme cette Préface eſt de la façon d'un homme ſi célébre nous en donnerons d'amples Extraits. Il obſerve d'abord, que *quand on fait réflexion ſur la nature de la Prédiction, que l'on conſidére l'excellence de cet établiſſement; le cas qu'on en a toujours fait dans le Chriſtianiſme; le grand nombre de ſaints hommes mis à part pour cette grande œuvre, à qui l'on accorde tous les avantages poſſibles, pour avancer les grandes vérites de la Révélation, & pour inſpirer aux hommes du reſpect pour la Religion; quand on fait attention à la ſolemnité des Aſſemblées Religieuſes, à la préſence reſpectable & à l'autorité de l'Orateur Chrétien, il y a peut-être lieu de s'étonner, qu'on ne lui voye pas produire de plus grands & de plus heureux effets dans le monde: on doit néanmoins néceſſairement reconnoître que cette inſtitution eſt un ſi puiſſant appui de notre Religion, que s'il n'y avoit point d'Aſſemblées publiques, ni de Miniſtres autoriſés, il n'y auroit, en fort peu de tems, non ſeulement plus de Chriſtianiſme, mais de vertu; puiſque nonobſtant tous les ſecours de la Prédication, & les appuis qu'elle fournit à la Vertu, il s'en faut de beaucoup que les mœurs ſoient réformées, & que les hommes ſoient devenus meilleurs. Mais quelque raiſon que nous ayons de penſer toujours reſpectueuſement de cette Inſtitution, & des bons effets qu'elle produit indubitablement ſur les hommes, quelque avantageuſe que ſoit l'idée que nous pouvons juſtement avoir du travail de ceux, à qui le Miniſtére de la Parole eſt commis; il ſemble néanmoins qu'il n'eſt pas entiérement impoſſible, qu'il n'y ait quelque choſe de défectueux, & que le peu de ſuccès ne doit pas être uniquement attribué à la malice, à la corruption, ou à la ſtupidité des Auditeurs ou des Lecteurs. On a vu que dans quelques Pays & parmi certain ordre de Chrétiens, le Miniſtére de la Parole n'a pas été entiérement conſacré aux choſes ſpirituelles; mais qu'une grande partie de ces divines Exhortations, a eu quelque choſe de commun avec la Politique & les affaires d'Etat. De quelque utilité que cela ait pu être aux hommes, on à la paix du Chriſtianiſme, il faut avouer cependant, que la Prédication en elle-même doit être d'autant moins propre à produire une heureuſe révolution dans les mœurs, à proportion qu'elle a ſervi à produire des révolutions d'Etat, ou à appuyer d'autres intérêts que ceux du Royaume de Jéſus-Chriſt. Nous ne trouvons pas non plus, que depuis que la Politique & les Myſtéres de la Religion ont été unis enſemble, l'une ni l'autre en ayent tiré beaucoup d'avantage, du-moins n'a-t-il jamais paru que la Théologie ait devenue meilleure par la Politique, ou que la Politique ait été épurée par la Théologie.* „ Parmi les Auteurs, qui ont été fort zélez pour cette malheureuſe alliance, & qui ont voulu faire un Syſtême de Politique Chrétienne, il y en a eu un * de notre Nation (du tems du Docteur Whicheot) lequel, ſoit qu'il ait rendu quelque ſervice au Gouvernement Civil ou à l'Egliſe Chrétienne ou non, a du-moins fait bien du mal aux Mœurs; & ſi les autres parties de ſa Philoſophie lui ont quelque obligation, la *Morale* ne lui en a nullement. Il eſt bien vrai que tout ce qu'il y a eu de grands & illuſtres Théologiens dans l'Egliſe Anglicane, l'ont attaqué avec beaucoup de zéle & d'érudition; & ſi l'on avoit travaillé avec le même ſoin à corriger ſes principes de Morale, qu'on a eu à réfuter quelques autres de ſes erreurs, cela eût peut-être été d'un plus grand ſervice à la Religion pour l'eſſentiel. Je parle de celui, qui en faiſant l'énumération des paſſions ou des affections, qui tiennent les hommes unis en Société, les font vivre en paix, ou les engagent à avoir quelque commerce enſemble, oublie de parler de la douceur, de l'amitié, de la ſociabilité, de l'amour de la compagnie & de la converſation, de l'affection naturelle, & des autres diſpoſitions de cet ordre; je dis qu'il *oublie*, parce que j'ai de la peine à concevoir qu'il y ait un homme aſſez méchant, pour n'avoir jamais éprouvé par expérience aucun de ces ſentimens, & pour pouvoir en conclure, qu'ils ne ſe rencontrent point dans les autres. A toutes les autres paſſions & à toutes les bonnes diſpoſitions cet Auteur a ſubſtitué une ſeule paſſion dominante, qui eſt le grand mobile de tout, ſavoir *la Crainte*, qui a abſolument toutes les autres, & ne laiſſe ſubſiſter qu'une paſſion immodérée d'*ajoûter pouvoir à pouvoir, naturelle*, ſelon lui, *à tous les hommes, & qui ne s'eteint que par la mort*; & il a accordé aux hommes moins de *bon naturel*, qu'aux plus méchans des Animaux; nous attribuant comme un appanage de notre nature des paſſions ennuiellés, qui leur ſont inconnues, & nous refuſant, même dans le plus bas degré, les bonnes qualités qu'on leur connoît, & dont elles ne manquent pas de faire uſage par rapport à ceux de leur eſpéce; deſorte que par cette excellence de leur nature, (ſi peu comptée quand il s'agit des hommes) leur intérêt commun eſt duement maintenu, & leurs eſpéces conſervées par la propagation. Si le poiſon de ces principes contraires à la ſaine „ Morale, & réellement *Athéiſtiques*, ne s'étoit pas répandu „ au delà de ce qu'on peut s'imaginer, ſurtout dans le tems „ que le Docteur Whicheot parut, peut-être que lorſqu'il „ s'agiſſoit des intérêts de la vertu, aurions-nous entendu

* Hobbes.

Leviathan, p. 47.

ry, Archidiacre de Norwich, a publié quatre autres Volumes de ſes *Diſcours*, à Londres en 1702 in-8.

„ moins parler de *terreur* & de *châtimens*, & davantage de „ *reſtitude morale* & de *bon naturel*. Du-moins n'auroit-on „ pas pris l'habitude d'exclure le bon Naturel, & de rabaiſ„ ſer la Vertu, qu'on attribue à un *tempérament naturel*, & „ qu'on regarde comme une *diſpoſition naturelle*, fous prétex„ te qu'elle n'eſt fondée que dans la *ſeule Nature*. Au con„ traire les Défenſeurs de la Religion ſe feroient fait une „ affaire de plaider en faveur de ces bonnes diſpoſitions, & „ de faire voir combien elles ſont profondément enracinées „ dans la nature humaine, au-lieu de prendre le contrepié, „ & d'avoir bâti ſur leurs ruines. Car parmi certaines gens, „ c'eſoit par-là qu'on s'y prenoit pour prouver la vérité de la „ Religion Chrétienne. On établiſſoit la Révélation, en „ dépîmant les principes fondez dans la nature de l'hom„ me, & l'on faiſoit conſiſter la force de la Religion dans la „ foibleſſe de ces principes: comme ſi un bon naturel & la „ Religion étoient emnemis, choſe ſi peu connue parmi les „ Payens mêmes, que la *Piété* par laquelle ils déſignoient la „ *Religion*, comme le nom le plus honorable qu'ils pou„ voient lui donner, conſiſtoit en grande partie en de bon„ nes diſpoſitions naturelles, & qu'on entendoit par-là non „ ſeulement l'Adoration & le Culte de la *Divinité*, mais l'af„ fection naturelle des Parens pour leurs Enfans, celle des „ enfans pour la Patrie, & en général celle de tous les hom„ mes les uns pour les autres, dans leurs différentes rela„ tions. On ne peut diſconvenir, que le reproche[a] à „ quelques Sectes Chrétiennes parmi nous, que leur Reli„ gion paroiſſoit en quelque manière oppoſée au bon Natu„ rel, n'être fondée que ſur une humeur chagrine, ſur l'a„ mour-propre, & portée à vouloir du mal à tous les hom„ mes; toutes diſpoſitions qu'il n'eſt pas aiſé de concilier „ avec l'eſprit de l'Evangile. Mais on peut dire certaine„ ment de l'*Egliſe Anglicane*, autant que d'aucune autre au „ monde, que ce n'eſt pas-là *ſon* Eſprit; & que c'eſt par des „ traits préciſément oppoſez, que cette Egliſe ſe fait connoî„ tre, plus que toutes les autres, pour vrayement & digne„ ment Chrétienne.

„ Il eſt certain, que ceux qui voudroient ne point admet„ tre de Divinité, ne ſeroient rien avec plus de chaleur, „ & qu'il n'y a rien qui leur donne plus d'avantage, que l'o„ pinion qu'il n'y a point dans l'homme de principes natu„ rels, qui lui donnent du panchant pour la Société, rien „ qui le porte à ce qui eſt bon, juſte, & honnête, ſinon la „ vuë de quelque avantage différent de celui qui ſe trouve „ dans l'action même. Auſſi n'eſt-il pas ſurprenant, que „ ceux qui en ſont venus à ſe perſuader, que les hommes ne „ ſont aucune bonne action, uniquement par un principe „ de bonté & de vertu naturelle, ſe faſſent la peine de „ reconnoître aucune ſorte de bonté de cet ordre dans une *Nature ſupérieure* à celle de l'*Homme*. Mais on conçoit „ difficilement, comment des gens qui prétendent croire „ l'exiſtence d'une *Puiſſance ſuprême*, qui agit avec la plus „ grande bonté, & ſans autre motif que ſa bonté, puiſſent „ penſer qu'il ne convient point à une créature raiſonnable, „ qui lui doit ſon exiſtence, d'imiter ſon exemple, & de „ trouver du plaiſir dans des actions juſtes & bonnes, ſans „ avoir aucune autre vuë. Ce qu'il y a de plus inconcevable „ encore, c'eſt que des gens qui profeſſent une Reli„ gion, qui recommande principalement la *Charité*, qui exi„ ge ſurtout le cœur, felon laquelle les actions extérieures „ ſans cela ſont comptées pour rien, puiſſent accorder à „ déguiſer le principe du bon Naturel, & rapporter tout à „ l'intérêt & à la récompenſe; tandis que ſi l'on fait de cela „ leul le motif des actions humaines, on doit exclure toute „ diſpoſition noble & généreuſe, tout l'amour, toute la cha„ rité que l'Ecriture preſcrit, & ſans laquelle il n'y a point „ d'action *aimable* aux yeux de Dieu & des Hommes, qui „ mérite en ſoi, qu'on en faſſe cas, ou quelque récom„ penſe". *Mais peut-être*, continue Mylord Shaftesbury, *qu'une opinion qui a cours, & qui, c'eſt que quelques bonnes ſoi ſouvent bien-intentionnées pour la Religion, & pour la Vertu, ora craint qu'en faiſant valoir le principe des bonnes diſpoſitions naturelles, & en y inſiſtant trop, on anéantiroit en quelque manière la néceſſité apparente de la Révélation Sacrée, & important au Genre-humain: déjettez qu'en quelque façon ils ont été entraînés de donner atteinte à la* VERTU, *& de s'expoſer à l'accuſation d'être des* Mercenaires, & d'agir * dans la Religion par un eſprit ſervile, *plutôt que de donner, dans leurs idées, une ſûreté plus ſolide à la Foi d'une Révélation Divine; ils ont jugé que la Religion Chrétienne deviendroit moins recéſſaire au Genre-humain, ſi l'on accordoit que les hommes pouvoit trouver quelque bonheur dans la Vertu, indépendamment de tout retour. C'eſt ainſi que les uns exagérant les conſéquences, qu'on peut tirer en faveur de l'exiſtence de Dieu, de l'opinion qui reconnoît dans l'Homme des principes naturels de Vertu & de Sociabilité; & les autres ne craignant pas moins de préjudicier à la Révélation; ils ont tout à tour fait la guerre (pour ainſi dire) à la Vertu même, en refuſant le principe des bonnes diſpoſitions naturelles, tout-à-fait ſuffiſantes pour ſe trouver dans les actes d'amour & de charité en eux-mêmes; toute notion de bonheur dans une conduite ſage, & dans des déſirs moderez, en un mot toute vertu ou fondement de vertu, à moins peut être qu'on ne puiſſe appeller mérite ou Vertu, ce qui reſte, quand on a été toute généroſité, toute bienfaiſance libre, tout amour univerſel, en un mot tout, à la reſerve de l'intérêt particulier. Si c'eſt-là préſenter l'état de la queſtion, & que la Religion même, qui eſt Charité, ſoit ainſi expoſée, & la Vertu auſſi maltraitée par deux partis ſi différens & ſi oppoſés; ſi l'un & l'autre, malgré leur oppoſition, s'accordent fatalement à décrier la Nature humaine, à anéantir la perſuaſion de quelque bonté intrinſeque dans la* Vertu, *& à faire envisager leur ſentiment comme conforme à notre nature & à notre conſtitution; il eſt d'autant plus néceſſaire, que quelque grand Homme s'oppoſe à ce torrent; & c'eſt en cela que notre Auteur s'eſt ſignalé glorieuſement.* Quoiqu'en ayent dit certaines-gens, *dit-il*, la *Nature humaine* n'eſt pas ſi méchante (à moins qu'on ne la corrompe) qu'il n'y ait dans l'homme une *Sympathie* ſecrette avec la Vertu & l'honnêteté, qui fait qu'il s'intéreſſe même aux méchans — Dieu ſelon ſon infinie ſageſſe a réglé les choſes de manière, que ſi un Etre intelligent ſe plonge dans la ſenſualité, ou ſe ſouille & ſe deshonore lui-même par quelque voye que ce ſoit, la miſère & les peines ſont les ſuites de ſon égarement. — La VERTU & le VICE, *dit-il*, ſont les fondemens de la *Paix* & du *Bonheur*, ou du *chagrin* & de la *Miſère*. — Tout vice même ſa peine avec lui, & il n'y a point de puiſſance qui puiſſe les ſéparer; car quand même Dieu n'infligeroit point de peine d'une *maniere poſitive*, ni qu'aucun inſtrument de ſa part ne puniroit pas un Pécheur, il ſe *punira lui-même*, ſa miſère & ſon malheur viendroient *de lui-même*. Ainſi *parle notre excellent Théologien & Philoſophe tres-pieux Chrétien, que nous pouvons appeller le* Prédicateur du bon Naturel, *puiſqu'il ſe montre le Défenſeur de la* Bonté naturelle. *C'eſt ſur quoi il inſiſte par-tout; & c'eſt en quelque ſorte le but de tous ſes Diſcours.*

„ A l'égard de notre Auteur même, on ſait aſſez quelle „ a été ſa vie, quel grand modèle d'un heureux tempéra„ ment, & d'une diſpoſition bienfaiſante il étoit, combien „ il travailla à l'inſpirer aux autres, & juſques à quel point „ la pureté de ſes mœurs & ſon admirable caractère le firent „ eſtimer & aimer de tout le monde, même dans les temps „ les plus fâcheux, lorſque les querelles & les animoſités de „ Religion étoient au plus haut point, pendant le tems de „ nos grands troubles; on ſait que ſa conduite & ſon ca„ ractère lui concilièrent le reſpect de tous les Partis, & le „ firent extrêmement conſidérer; que les plus grands Hom„ mes l'eſtimoient intiniment; & que tout ce qu'il y avoit de „ plus diſtingué, & même les plus ſtluëres Théologiens fu„ rent conſtamment ſes Auditeurs. L'éloge qu'en a fait le „ feu Archevêque Tillotſon, quoique dans une Oraiſon fu„ nébre, n'eſt point, comme l'on ſait, au-deſſus de ſon mé„ rite. Les Sermons qu'on donne ici, ont été choiſis parmi „ un grand nombre d'autres moins travaillez; parce qu'on „ n'en a aucun qui n'ait été écrit à l'Egliſe, pendant qu'il „ prêchoit, n'ayant jamais eu que de petites notes, aſſez peu „ liſibles, qui n'ont pas laiſſé d'être fort utiles à l'Editeur, „ qui les a eues entre les mains. Le ſtile peu poli de l'Au„ teur, qui tenoit plus du Collége que de la Cour, & qui „ étoit plus fait à la Science des Ecoles, que pour l'eſprit de ces gens du monde, fera peut-être qu'il fera moins au „ goût du plus grand nombre des Lecteurs. D'ailleurs com„ me il n'y a aucun de ces Diſcours, qui ait été deſtiné „ pour le public d'une autre manière, qu'en le prêchant une „ fois, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient auſſi châtiez, que „ ceux que les Auteurs ont pris ſoin d'écrire eux-mêmes. Car „ quoique l'Editeur l'ait quelquefois ſuppleé par lui-même, „ en tranſportant dans un endroit défectueux, ce qu'il trou„ voit dans d'autres diſcours, où le même ſujet étoit traité; „ il s'eſt attaché d'ailleurs ſi ſcrupuleuſement à la lettre de „ l'Auteur, qu'il n'a pas voulu changer le moindre mot; & „ par-tout où il a ajoûté quelque choſe pour corriger une „ omiſſion ou une faute viſible de Copiſte, il a eu ſoin de „ le marquer en d'autres caractères, afin qu'il n'y eût rien, „ ſous le nom de l'Auteur, qui ne fût entiérement de lui. Il „ y a eu depuis des perſonnes moins ſcrupuleuſes, puiſqu'on „ a publié il n'y a pas longtems ſous ſon nom des choſes, „ que ſes meilleurs amis déſavouent, & que tous ceux qui „ examineront ſon caractère dans ſes véritables Ouvrages, „ reconnoîtront aiſément être indignes de lui.

„ Si l'on fait attention à ces divers déſavantages, dont „ nous venons de parler, qui ſont d'une nature à mettre „ l'indulgence des perſonnes raiſonnables; il y a lieu de pré„ ſumer qu'il s'en trouvera, qui ne laiſſeront pas de reconnoî„ tre le mérite de ces Sermons, & qui y appercevront peut„ être des beautés particulières, qu'on ne doit pas mépriſer, „ faute de ornemens dont elles auroient pu être parées. Le „ fait qu'il n'y a aujourd'hui que trop de gens qui ſont pré„ venus contre tous les Sermons, & qui dans ce ſiécle pro„ fane en font venus juſqu'à croire, non ſeulement que l'*Inſtitution de la Prédication*, mais l'*Evangile* même & notre *Sainte Religion* ne ſont qu'une impoſture. Nonobſtant tous les préjugés de cet ordre, il y a lieu d'eſpérer, que quel„ ques-uns de ceux-là même, s'il leur reſte quelque candeur, „ pourront goûter des choſes, qui n'ont rien de rebutant, de trai„ té à les faire penſer plus avantageuſement de la Religion „ Chrétienne. Ce que nous pouvons dire hardiment, c'eſt „ que ſi aucune Religion ancienne & moderne, outre la nô„ tre, pouvoit produire un homme auſſi divin que celui-ci, „ les gens, dont nous parlons, l'admireroient & le reſpecte„ roient, & que malgré ſa qualité de Prêtre d'une telle Re„ ligion obligé de s'accommoder à la Superſtition établie, „ ils ſoucieroient ſi peu, & ſeroient peut-être des plus em„ preſſez à relever ſes ſentimens & ſes Ouvrages, & à les „ oppoſer à notre Sainte Religion; & il y a quelque choſe „ de bien dur en cela, que le *Paganiſme* puiſſe être traité „ avec plus d'égard, cauſe moins d'éloignement, & ſoit „ moins odieux que le Chriſtianiſme. Il ne nous reſte rien „ à dire aux gens de ce caractère; mais ſi ceux qui ſont „ ainſi opiniâtrement déclarez contre le Chriſtianiſme, ne peu„ vent être gagnez par rien de ce qui ſe trouve ici, nous „ ſommes bien aſſurez du-moins que la force de génie, & „ le

[a] Ce ſont des expreſſions du Docteur Whichcot.

„ le caractère de bonté & d'humanité, qui brillent par-tout „ dans ces Diſcours, ne peuvent manquer de produire un „ bon effet ſur ceux qui ſont Chrétiens, & de les porter à „ eſtimer encore plus la Religion Chrétienne; les leçons de „ ſincérité, de candeur, & d'impartialité que l'Auteur don- „ ne, & qu'il appuye de ſon exemple, les muniront contre „ les diſpoſitions oppoſées des autres ennemis irréconcilia- „ bles de notre très ſainte Foi". [α] Il y a quelque choſe de fort ſingulier à voir le Comte de Shaftesbury, Reviſeur & Editeur de Sermons; mais la Préface me paroît d'un tour difficile à définir: on y parle à la vérité de *notre ſainte Religion, ſainte foi*, de *Révélation ſacrée*; mais y a-t-il en tout cela toute la bonne-foi que le Comte paroiſſoit eſtimer tant dans le Docteur Whichcot? Je n'ai garde de décider rien, mais il me ſemble, qu'en liſant avec quelque attention cette Préface, & en la comparant avec divers endroits des autres Ouvrages de Mylord Shaftesbury, on a de la peine à ſe refuſer à des ſoupçons d'un certain genre. ADD. DU TRAD.]

WHITBY (DANIEL) ſavant Ecrivain Anglois [*A*], étoit fils d'un Miniſtre, & nâquit à Ruſden ou Rushden dans la Province de Northampton, en l'année 1638. Il entra au Collége de la Trinité à Oxford en 1653, & le 13 Juin 1655 il obtint une place d'Ecolier du Collége (*a*); le 20 Avril 1657 il fut reçu Bacheler (*b*), & le 10 d'Avril 1660 Maître-ès-Arts (*c*), & en 1664 il fut élu Membre perpétuel de ſon Collége. Il fut enſuite Chapelain du Docteur Seth Ward, Evêque de Salisbury, qui lui

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 106.
(*b*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 214.
(*c*) Idem ib. Col. 127.

[*A*] *Savant Ecrivain Anglois.*] C'eſt ce que ſes Ouvrages juſtifient ſuffiſamment, en voici le Catalogue. I. *La Nouveauté de la Doctrine Romaine, ou Réplique à ce que S. C.* (Serenus Creſſy) *Catholique-Romain, a répondu au Sermon du Docteur Pierce, prêché devant Sa Majeſté à Whitehall, le 1 Fevrier 1662, pour la Défenſe de notre Egliſe contre les Innovations de Rome. Par Daniel Whitby, Maître-ès-Arts, & Aggregé du Collége de la Trinité à Oxford.* Londres 1664 in-4, dédié au Docteur Seth Ward, Evêque d'Exeter. II. *Réponſe à la Voye ſûre, entant que Mr. Whitby y eſt intereſſé. Où l'on traite à fond de la Régle de Foi, des Droits de la Raiſon, & de l'Autorité de l'Egliſe en matière de Foi, & où on les défend contre les objections de Mr. Sergeant, & contre les fades railleries de* Flat Lux: *avec la Réponſe à cinq Queſtions propoſées par un Catholique-Romain. Par Daniel Whitby*, &c. Oxford 1668 in-4. III. Λογος περι αιρεσεων, *ou Eſſai ſur la Certitude de la Religion Chrétienne en général & de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt en particulier.* Oxford 1671 in-8. IV. *Diſcours ſur l'Idolâtrie de l'Egliſe Romaine; où l'on juſtifie cette accuſation, & l'on répond à la prétendue Réfutation du Diſcours du Docteur Stillingfleet.* Londres 1674 in-8. V. *L'abſurdité & l'idolâtrie de l'adoration de l'Hoſtie, prouvées par la comparaiſon qu'on en fait, avec ce qui eſt dit dans l'Ecriture & dans les Ecrits des Pères, de la folie & de l'idolâtrie de l'adoration des Divinités Payennes. On répond auſſi à tout ce que les Papiſtes alleguent pour ſe juſtifier de l'accuſation d'idolâtrie; avec un Appendix contre la Tranſubſtantiation, & quelques Réflexions ſur un Livre intitulé*, le Guide des Controverſes. Londres 1679 in-8. VI. *Diſcours ſur les Loix Eccléſiaſtiques & Civiles faites contre les Heretiques, par les Papes, les Empereurs, les Rois, les Conciles Provinciaux & Généraux, & approuvées par l'Egliſe Romaine: où l'on montre.* 1. *Ce que des Sujets Proteſtans doivent s'attendre à ſouffrir ſous un Souverain Papiſte, qui ſe conduiroit ſelon ces Loix.* 2. *Qu'il n'y a ni Serments ni Promeſſe d'un tel Prince, qui leur ſoit une ſûreté ſuffiſante, qu'il n'exécutera pas ces Loix contre eux. Avec une Préface contre la Perſecution des Hérétiques.* Londres 1682 in-4. réimprimé en 1723, avec une Introduction de l'Evêque Kenner, qui attribua cette Piéce au Docteur Maurice, mais le Docteur Whitby lui-même la reclama, dans ſes *douze Sermons prononcés dans la Cathédrale de Salisbury*. p. 256 & 302. VII. *Le Conciliateur Proteſtant, demandant humblement, qu'on ait, pour l'amour de la paix, de la condeſcendance pour ceux qui ne ſont pas dans les mêmes ſentimens ſur les choſes indifférentes, & qui ne ſont pas eſſentielles, & montrant combien il eſt déraiſonnable de faire de ces choſes une condition eſſentielle pour vivre en Communion. Par un Auteur qui s'intereſſe à la paix de l'Egliſe, & qui déplore les funeſtes diviſions qui la déchirent.* Londres 1683 in-8. Divers Auteurs entreprirent de réfuter ce Livre. 1. Laurent Womack, Docteur en Théologie, l'attaqua dans un Ouvrage intitulé; *Suffragium Proteſtantum, dans lequel nos Souverains ſont juſtifiés par rapport aux peines établies contre les Non-Conformiſtes, & les Loix faites ſur ce ſujet ſont défendues contre les railleries & les ſophiſmes ſéditieux du Conciliateur Proteſtant.* Londres 1683 in-8. 2. David Jenner, Bachelier en Théologie, autrefois Membre du Collége de Caius à Cambridge, enſuite Curé de Great Warley dans la Province d'Eſſex, Prébendier de Salisbury & Chapelain du Roi, publia auſſi, *Bifrons, ou Decouverte d'une nouvelle Trahiſon, ſous le ſpécieux prétexte de la Religion & de la Liberté de Conſcience*, &c. Londres 1683 in-4. 3. L'Auteur de l'*Aſſignation devant les Grands Juris de la Nation.* Londres 1683 in-4, à quoi l'on a joint *un parallele entre Daniel Whitby & Titus Oates; le premier protege malgré ſa virulente malignité contre le Roi, par un ou deux de ſes Fauteurs; le ſecond puni pour ſes crimes contre le frere unique de Sa Majeſté par le très ſuſtle premier Juge Jefferies. Le premier nus à couvert & pourvu de pluſieurs Benefices, dont il y en a trois dans la ſeule Egliſe de Salisbury; & l'autre miſérieordieuſement condamné à une Amende de cent mille Livres Sterl. ſeulement.* 4. Samuel Thomas, Maître-ès-Arts, publia auſſi, ſans nom d'Auteur, *Remarques ſur le Traité qui a pour titre le* Conciliateur Proteſtant, &c. Londres 1683 in-8, & *Remarques ſur la Préface du* Conciliateur Proteſtant, en forme de *Lettre à un Ami*, datée du 28 Février 1682. Londres 1683 in-4. 5. Il parut encore une Brochure, ſous le titre de *Trois Lettres de remercîment au Conciliateur Proteſtant; la premiere des Anabaptiſtes de Munſter, la ſeconde des Aſſemblées de la Nouvelle Angleterre, & la troiſieme des Quakers de Penſylvanie.* Le Livre du Docteur Whitby fut auſſi condamné par l'Univerſité d'Oxford, dans ſon Aſſemblée du 21 Juillet 1683, & brûlé par les mains du Maréchal de cette Univerſité, dans le Quarré des Ecoles. L'Evêque Ward fut ſi choqué de certains endroits de cet Ouvrage, qu'il obligea l'Auteur à faire une Retractation, conçue en ces termes. „ Le 9 Octobre 1683. Je „ ſouſſigné Daniel Whitby, Docteur en Théologie, Chantre „ de l'Egliſe de Salisbury, & Recteur de l'Egliſe Paroiſſiale „ de St. Edmond, dans la Ville & Diocéſe de Salisbury, „ étant l'Auteur d'un Livre intitulé *le Conciliateur Proteſtant, que j'ai fait imprimer, & rendu public* par imprudence, & „ faute d'égards pour l'autorité établie, je déclare en être „ véritablement & ſincérement affligé, & des mauvais effets „ qu'il a produits ſur les Non-Conformiſtes, & ſur d'autres. „ Et comme il y a divers endroits que je ſuis convaincu en „ ma conſcience être contraires aux Canons de l'Egliſe Anglicane, & injurieux à ceux qui la gouvernent, je révoque „ publiquement par cet Ecrit & retracte toutes les expreſſions „ peu reſpectueuſes & peu meſurées qui s'y trouvent, par „ leſquelles j'ai juſtement encouru la cenſure & l'indignation „ de mes Supérieurs. De-plus, comme on a déduit & conclu „ de cet Ouvrage les deux Propoſitions ſuivantes. 1. Qu'il „ n'eſt pas permis aux Supérieurs de rien prefcrire dans le „ Service Divin, qui ne ſoit antécédemment néceſſaire. „ 2. Que l'obligation de ne point ſcandaliſer les foibles eſt „ incompatible avec toute Autorité humaine de faire des „ Loix ſur des choſes indifférentes; je deſavoue publique- „ ment ces deux propoſitions, comme fauſſes, erronées & „ ſchiſmatiques, & je révoque & deſavoue tout principe & „ toute aſſertion, contenus dans le ſuſdit Livre, dont on „ peut inférer ces propoſitions. Et je demande ſincérement „ pardon à Dieu & à l'Egliſe, de tout ce en quoi j'ai donné „ du ſcandale par cet Ouvrage". VIII. *Le Conciliateur Proteſtant, II. Partie, où l'on exhorte fortement les Laïques Non-Conformiſtes, à s'unir dans une Communion étroite à l'Egliſe Anglicane, & où l'on répond à toutes les objections qu'ils font contre la ſoumiſſion aux Cérémonies & aux Conſtitutions de cette Egliſe.* Londres 1683 in-8. IX. *Ethices Compendium in uſum Academicæ Juventutis.* Oxford 1684 in-8. Dédié au Préſident, aux Membres, & aux Etudians du Collége de la Trinité à Oxford. X. *Réfutation de la Pratique uſitée dans l'Egliſe Romaine, & maintenue par l'ordre du Concile de Trente, de faire le Service Divin en Langue Latine.* Londres 1687 in-4. XI. *La Falſibilité de l'Egliſe Romaine démontrée par les Erreurs palpables du Second Concile de Nicée & du Concile de Trente, qui affirment que la Veneration & le Culte des Images, viennent de la Tradition primitive & Apoſtolique.* Londres 1687 in-4. XII. *Traité où l'on démontre que l'Egliſe Romaine & ſes Conciles ont erré, en faiſant voir que les Conciles de Conſtance & de Trente ont, dans tous leurs Decrets touchant la Communion ſous une ſeule Eſpéce, contredit la Doctrine reçue de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Avec un Appendix en réponſe au Ch. XXI. de l'Auteur du* Papiſte mal-repréſenté, & repréſenté de nouveau. Londres 1688 in-4. XIII. *Traité des Traditions, Partie I. où l'on prouve que nous avons par la Tradition de ſuffiſantes preuves.* 1. *Que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu.* 2. *Que l'Egliſe Anglicane admet le vrai Canon des Livres de l'Ancien Teſtament.* 3. *Que les Exemplaires de l'Ecriture n'ont pas été corrompus.* 4. *Que ceux de Rome n'ont point de telles preuves en faveur de leurs Traditions.* 5. *Que le temoignage de l'Egliſe Romaine d'aujourd'hui ne peut être un fûr garand qu'une Tradition ſoit Apoſtolique.* 6. *Enfin on détermine quelles ſont les Traditions, ſur leſquelles on peut faire fond, & quelles ſont celles qui ne méritent aucune foi.* Londres 1688. in-4. XIV. *Traité des Traditions, Partie II. où l'on montre la nouveauté des pretendues Traditions de l'Egliſe Romaine, puiſque les anciens Auteurs n'en parlent point, qu'elles ne ſont point dans le Symbole reçu par cette Egliſe; qu'elles ne ſe trouvent point dans les Inſtructions données au Clergé touchant les choſes qu'il doit enſeigner au Peuple, qu'il n'en eſt point fait mention dans l'Examen des Evêques, à leur Ordination, qu'il n'en eſt point queſtion dans les anciens Traités, deſtinés à inſtruire les Chrétiens des Articles de la Foi Chrétienne; & que les Docteurs de Rome eux-mêmes en conviennent. Avec une Réponſe aux Raiſons de Mr. Mumford en faveur de la Tradition; & une Démonſtration que les Payens réclamoient la Tradition de la même maniére que ceux de Rome; & que la Réponſe que les Péres leur faiſoient, juſtifie pleinement les Proteſtans.* Londres 1689 in-4. XV. *Conſidérations modeſtes ſur l'obligation de prêter Serment au Roi Guillaume & à la Reine Marie.* Londres 1689 in-4. XVI. *Relation Hiſtorique de certaines choſes, qui ont du rapport à la nature du Gouvernement d'Angleterre, & aux idées qu'en avoient nos Péres; avec quelques Conſequences déduites des faits, pour la tranquillité de ceux qui ſe font des ſcrupules ſur le Serment d'Allégeance au Roi Guillaume & à la Reine Marie.* Londres 1690 in 4. XVII. *Diſcours ſur la vérité & la certitude de la Religion Chrétienne, prouvées par les deux extraordinaires du St. Eſprit, dans les Apôtres & les premiers Chrétiens qui ont été favoriſés.* Londres 1691 in-4.

(d) Idem Ath. Oxon. ubi supra.
(e) Fasti Oxon. Vol. II. col. 159.
(f) Ath. Oxon. Ubi supra.

lui donna au mois d'Octobre 1668 la Prébende de Yatesbury, dans ſa Cathédrale; & vers la fin de Novembre, il lui confera celle de Husborn & Burbach. Au commencement de Septembre 1672 il ſuccéda à Mr. Jean South, dans la dignité de Chantre de cette Egliſe (*d*), & le 13 du même mois il prit en même tems les degrés de Bachelier & de Docteur en Théologie (*e*), étant alors, ou ayant été peu apres Recteur de St. Edmond de Salisbury (*f*), en 1696 il fut nommé Prébendier de Taunton Regis, &

XVIII. Sermons divers. 1. *Sur St. Matth.* IV. 9. 2. *Sermon prononcé dans la Cathédrale de Salisbury, en* 1680. ſur 2 *Tim.* III. 5. Londres 1685 in-4. 3. *Sermon prêché devant la Milice du Comté de Wilts, lorſqu'elle alloit marcher contre le Duc de Monmouth.* Sur Tite III. 1. Londres 1685 in-4. 4. *Sermon prêché à l'Election du Maire de Salisbury*, ſur Rom. XIII. 1. Londres 1685 in-4. XIX *Tractatus de Vera Chriſti Deitate, adverſus Arii & Socini Hæreſes.* Londres 1691 in-4. XX. *Paraphraſe & Commentaire ſur le Nouveau Teſtament.* Londres 1703. deux Volumes in-folio. Le premier Volume contient les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres, & le ſecond toutes les Epîtres, & une Diſſertation ſur le régne de mille ens; à quoi il a ajoûté une Chronologie du Nouveau Teſtament. En 1710 il parut à Londres, *Nouvelles Notes ſur le Nouveau Teſtament, avec ſept Diſcours, & un Appendix intitulé* Examen Variantium Lectionum Johannis Millii in Novum Teſtamentum, *ou Examen des diverſes Leçons du Nouveau Teſtament par le Docteur Mill.* XXI. *La Neceſſité & l'Utilité de la Révélation Chrétienne, prouvée par la Corruption des principes de la Religion Naturelle parmi les Juifs & les Payens.* Londres 1705 in-8. XXII. *Reflexions ſur quelques propoſitions & opinions de Mr. Dodwell dans un Livre intitulé* Diſcours en forme de Lettre, où l'on prouve par l'Ecriture & par les anciens Péres, que l'Ame eſt un Principe naturellement mortel; *où l'on prouve la fauſſeté & les pernicieuſes Conſéquences de ces Opinions; à quoi l'on a ajoûté une Reponſe à une Brochure qui a pour titre:* Quelques Endroits de la Paraphraſe & des Remarques du Docteur Whitby, contraires à l'Ecriture, & à la Doctrine reçue de l'Egliſe Anglicane. Londres 1707 in-8. XXIII. *Diſcours ſur l'Amour Divin.* XXIV. *Sermons ſur les Attributs de Dieu.* Londres 1710, en deux Vol. in-8 XXV. *Quatre Diſcours où l'on montre.* I. *Que les termes de l'Apôtre au Chap.* IX. *de l'Epître aux* Romains, *n'ont aucun rapport à une* Election ou Reprobation perſonnelle. II. *Que* l'Election, *dont St. Paul parle dans ſes Epîtres aux Gentils, n'eſt autre que celle des Gentils pour être l'Egliſe & le Peuple de Dieu.* III. *Que ces deux Propoſitions du Docteur Jean Edwards.* I. Que la Preſcience que Dieu a des futurs contingens eſt fondée ſur ſon Decret, & qu'il les prévoit, parce qu'il les a décrétés. 2. Que Dieu a decreté de toute éternité tous les péchés du monde, *ſont fauſſes, blaſphématoires, & font Dieu Auteur du péché.* IV. *Défenſe de mes Remarques contre les Cheanes du Docteur; A quoi l'on a ajoûté une courte Réponſe au Diſcours du Docteur, ſur le terme fixe de la Vie Humaine.* Londres 1710, in-8. XXVI. *Diſcours, où l'on traite.* 1. *Du veritable ſens des termes* d'Election *&* de Reprobation, *& de ce que ces mots ſignifient dans l'Ecriture.* 2. *De l'étendue de la Redemption de Jéſus-Chriſt.* 3. *De la Grace de Dieu; où l'on examine, ſi la grace eſt accordée dans un degré ſuffiſant à ceux qui n'en font pas un bon uſage, & ſi elle eſt irreſiſtible à l'égard de ceux qui en profitent; enfin ſi l'homme eſt entierement paſſif dans l'ouvrage de ſa Régénération?* 4 *De la Liberté de la Volonté dans l'état d'épreuve.* 5. *De la Perſeverance & de la déſeſtabilité des Saints; Avec des Reflexions ſur l'état des Payens, ſur la Providence & la Preſcience de Dieu.* Londres 1710 in-8. Il déclare dans la Préface, que ce qui l'a porté à approfondir la Doctrine Calviniſte, & ſurtout ſur l'imputation du péché d'Adam à toute ſa poſtérité, ce ſont les étranges conſéquences qui en découlent. Au bout de quelques années d'étude, il rencontra un homme qui paroiſſoit être Déiſte; à qui il dit, qu'il y avoit des raiſons ſatisfaiſantes pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne & de l'Ecriture Sainte, cet homme lui répondit en ſe moquant; *Oui, & vous prouverez votre Doctrine de l'imputation du Peché Originel par cette même Ecriture*, inſinuant par là, que cette doctrine étoit ſuffiſante pour détruire la vérité & l'autorité de l'Ecriture, en cas qu'elle y fut enſeignée. Le Docteur Whitby met l'objection de ce Déiſte en forme de la maniére ſuivante. La vérité de l'Ecriture Sainte ne peut être prouvée à un homme qui en doute, qu'en le réduiſant à quelque abſurdité, ou à nier quelque principe évident de la Raiſon; mais la Doctrine de l'imputation du Péché d'Adam à toute ſa Poſtérité, enforte qu'elle ſoit l'objet de la colére de Dieu & ſujette à la damnation éternelle, uniquement par cette raiſon, eſt auſſi oppoſée à la Raiſon, qu'aucune choſe au monde le peut être, & fournit par conſéquent contre la vérité de l'Ecriture, ſi elle y eſt contenue, un argument auſſi fort qu'aucun que l'on puiſſe alléguer en ſa faveur. Là-deſſus notre Auteur examina de nouveau les Paſſages ſur leſquels on fonde communément cette Doctrine, & trouva qu'on pouvoit très-bien les expliquer autrement qu'on ne faiſoit. Il lui reſtoit ſeulement une difficulté, c'étoit de ſavoir ſi l'Antiquité Chrétienne n'avoit point été dans le ſentiment de l'imputation; & quoique Voſſius l'affirme en termes exprès, Whitby jugea, après mûr examen, que les paſſages cités par Voſſius, ne faiſoient rien au ſujet, ou au moins n'étoient pas ſuffiſans pour mettre cette doctrine hors de doute. Il fit des Recueils ſur la matiére, & il compoſa un Traité Latin ſur *le Peché Originel*, plus de vingt ans auparavant, qu'il ne trouva pourtant pas à propos de mettre au jour. Une autre fois, en s'entretenant avec un Médecin, cet homme lui dit qu'il y avoit quelque ſujet de douter de la Vérité de l'Ecriture, parce qu'elle enſeigne aſſez clairement, dans le Ch. IX. de l'Epître aux Romains, la doctrine de l'*Election* & de la *Réprobation abſolue*; qui a bien plus d'abſurdités, qu'on n'en peut attribuer à ceux qui doutent de la Vérité de l'Ecriture: d'ailleurs elle paroit auſſi contraire aux notions que les hommes ont de la juſtice, de la Bonté, & de la Sincérité de Dieu, qu'il eſt contraire à ſa Véracité de ſoutenir qu'en conſidéraot l'homme *dans la maſſe corrompue*, comme perdu en Adam, il peut l'engager dans l'erreur par de faux miracles. A cela ſe joignit un trait hardi, qu'il lut dans Dodwell: ce Savant dit que St. Paul ayant été élevé dans le Phariſaiſme, parle dans ce Chapitre, *ex mente Phariſæorum*, ſelon les principes des Phariſiens ſur le Deſtin, qu'ils avoient pris des Stoiciens: notre Auteur s'appliqua donc à découvrir le vrai ſens de ce Chapitre de St. Paul; il tira beaucoup de lumiéres d'un Manuſcrit du Docteur Simon Patrick Evêque d'Ely, pour en donner la *Paraphraſe*. Il examina enſuite tous les paſſages de l'Ecriture qu'on allégue en faveur de ces Doctrines, & il ne fut pas peu confirmé dans les idées qu'il veut établir, en remarquant, premiérement, qu'il ſuivoit le torrent des anciens Docteurs, & qu'il n'y avoit que le ſeul St. Auguſtin, avec ſes deux Compagnons Proſper & Fulgence, qui tâchaſſent d'en remonter le cours, & qui étoient néanmoins entraînés par le courant de l'Ecriture, de la Raiſon, & du Sens-Commun. En ſecond lieu que les anciens Hérétiques avoient cité autrefois pluſieurs des mêmes paſſages, que les Prédeſtinatiens, dans la même vue; & en troiſiéme lieu, que les Valentiniens, les Baſilidiens, les Marcionites, les Manichéens, & les Priſcillianiſtes furent condamnés par les Défenſeurs de la Religion Chrétienne ſur le même pied & par les mêmes raiſons qu'on objecte aujourd'hui aux *Déretaliſtes*. XXVII. *Tractatus de Imputatione divina Peccati Adami Poſteris ejus univerſis in ventum.* Londres 1711 in-8. XXVIII. *Diſſertatio de S. Scripturarum interpretatione ſecundum Patrum Commentarios. In qua probatur.* 1. *Scripturam eſſe Regulam fidei unicam, ex qua de omnibus Articulis Fidei creditu neceſſariis ad ſalutem judicium ferendum eſt.* 2. *Patres, ſive primævos, ſive ſequentes, non eſſe idoneos S. Scripturæ interpretes.* 3. *Non poſſe Controverſias de S. Trinitate motas, ex Patribus, Conciliis, aut Traditione vera Catholica certo definiri.* Londres 1714 in-8. [☞ „ Il ſemble, dit le *P. Niceron* (1), que Whitby ſe ſoit „ propoſé de tourner les Péres en ridicule, lorſqu'il a ra„maſſé dans cet Ouvrage pluſieurs Explications ſingulières „ qu'ils ont donné de certains paſſages de l'Ecriture, c'eſt „ à-dire; ce qu'il y a de plus foible dans leurs Ecrits". Je ne vois pas pourquoi l'on attribuerout ce deſſein à l'Auteur, puiſqu'il déclare lui-même que ſon but eſt de prouver, que l'autorité des Péres & des Conciles ne fait point Loi, en matiére de Foi; c'eſt ce qu'il fait en montrant que les Péres ne ſont pas des Interpretes compétens de l'Ecriture Sainte, dureſte on peut voir un Extrait très-curieux de cet Ouvrage, dans le *Journal Littéraire*, Tom VI. p. 75. [Add. du Trad.] XXIX. *Diſcours où l'on montre que l'Explication, donnée par les Peres avant le Concile de Nicée, aux Paſſages allégués contre le Docteur Clark par un ſavant Laïque, eſt plus conforme aux explications du Docteur, qu'à celles du ſavant Laïque.* Londres 1713 in 8. XXX. *Diſcours pour diſſuader les Recherches ſur la Doctrine de la Trinité: ou les Difficultés & les inconvenens qu'on trouve dans l'étude de cette Doctrine.* Londres 1714 in-8. XXXI. Ἡ ΔΟΓΙΚΗ ΛΑΤΡΕΙΑ, *ou Sermon dans lequel on prouve que la Raiſon doit nous guider dans le choix d'une Religion, & qu'on ne doit rien admettre comme Article de foi, qui répugne aux principes communs de la Raiſon, ou qui ſoit incompréhenſible à l'Eſprit humain. Avec un Appendix pour la Defenſe du Sermon.* Londres 1714 in-8. XXXII. *Juſte rite & Refutation de la Doctrine des Sabelliens.* Londres 1716 in-8. XXXIII. Irriſio Dei Panarii Romanenſium: *ou le Dieu de Pain adoré dans l'Egliſe Romaine tourné en ridicule par des témoignages tirés de l'Ecriture, des Livres Apocryphes, & des Ecrits des Saints Péres. Avec un Sermon prêché dans la Cathédrale de Salisbury, le premier Dimanche de l'Avent de l'an* 1715. Londres 1716 in-8. XXXIV. *Réponſe à la ſeconde Lettre du Docteur Snape à l'Evêque de Bangor.* Londres 1717 in-8. XXXV. *Défenſe des Propoſitions contenues dans le Sermon de l'Evêque de Bangor depuis la page* 51 *juſqu'à la p.* 17, *& de ce qu'il dit dans ſon Préſervatif touchant la vraye ſincérité, & ce qui nous rend agréables à Dieu.* Londres 1718 in-8. XXXVI. *Duquiſitiones modeſtæ in Bullâ defenſionem Fidei Nicenæ.* Londres 1718 in-8. [☞ Whitby ſe propoſe de prouver dans cet Ouvrage, qu'on ne ſauroit terminer les diſputes ſur la Trinité, par les Ecrits des Péres, les Decrets des Conciles, ou par la Tradition, & qu'on ne doit rien avancer ſur cette matiére que ce que l'on peut prouver clairement par l'Ecriture Sainte. Le célébre Bull a voulu prouver que tous les Péres, qui ont vécu avant le Concile de Nicée, ont eu ſur la Trinité les mêmes idées qu'on en a aujourd hui. Notre Auteur prétend que ce ſavant Homme s'eſt trompé, & qu'il ne prouve en aucune maniére ce qu'il a voulu prouver. Il fait diverſes Remarques curieuſes ſur la Doctrine des Péres, dont le réſultat eſt, qu'ils ont penſé très différemment des Théologiens poſtérieurs ſur la Trinité. Je ne ſai ſi je me trompe, mais il me ſemble qu'on devroit juger de la foi des Péres ſur la Divinité du Fils, non tant parce qu'ils en dit, que par ce qu'ils ont fait & pratiqué; je ne crois pas qu'ils ſe ſoient ſouvent des idées fort juſtes & bien

(1) *Mém. des Hommes Ill.* T. XXI. p. 262.

& il mourut le 24 Mars 1725-6, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il se portoit fort bien, & alla à l'Eglise la veille de sa mort : à son retour chez lui il eut une foiblesse, & mourut la nuit suivante (g). Mr. Wood en parle en ces termes (h). „ C'est un homme très-versé dans la lecture des Pères, & „ dans la Théologie Polémique, & surtout dans les Controverses contre l'Eglise Romaine, qui en font le „ principale partie. Il a toujours été fi entièrement dévoué aux études les plus graves, qu'il ne s'est pres„ que jamais donné le tems de penser à ces petits intérêts du siécle, qui donnent quelque gain, ou plai„ sir. Et il n'a aussi jamais connu la duplicité, l'artifice, la fraude, si communes aujourd'hui ". Et l'Auteur de l'*Abrégé de la vie du Docteur Whitby* (i) nous dit: qu'*il étoit petit & délié; qu'il eut la mémoire excellente jusqu'à la fin de sa vie, & qu'il s'appliqua toujours fortement à l'Etude. La vue ayant commencé à lui manquer dans les derniers tems, il se servit d'un Copiste. Il fut toujours extrêmement novice pour les affaires du monde, & à un point même qui est presque inconcevable. Il étoit aisé, affable, pieux, & charitable.*

(g) Bliss account of Dr. Whitby prefixed to his *Last Thoughts*, p. 2. London 1727 in-8.

(h) Ath. Oxon. ad *supra*.

(i) Ubi *supra*. pr. 2.

bien nettes; d'ailleurs, tant qu'il n'y eut pas de disputes fur cet article il y a de l'apparence qu'ils ne pefèrent pas autant leurs expreſſions, qu'on l'a fait depuis. Mais une chofe certaine, c'eſt qu'ils ont adoré & invoqué Jéſus-Chriſt, ce qu'ils ne pouvoient faire, ſelon les principes qu'ils faiſoient valoir contre les Payens, à moins qu'ils ne fuſſent perſuadés qu'il étoit vrai Dieu. Anon.] XXXVII. *Sermons ſur divers Sujets. La Raiſon notre guide en matière de Religion. Régles pour bien concevoir les Attributs divins. Que l'Ecriture Sainte eſt la Régle de Foi. Le Droit que tous les Chrétiens ont d'examiner tout ce qu'on leur propoſe comme Articles de Foi. Des Recherches ſincéres exemptes les Erreurs inévitables. L'aſſurance des vrais Chrétiens bienheureuſe, fondée ſur une vie vertueuſe. La Foi une fois donnée aux Saints. Sur l'Héréſie. Un autre Evangile. La nature de l'Abſolution. Les Cérémonies au-deſſous de la Charité. Avec un Appendix, où l'on prouve qu'on ne peut avoir de certitude, qu'il y ait eu une ſucceſſion non interrompue d'Evêques, de Prêtres & de Diacres, depuis le tems des Apôtres juſques à nous, & qu'il y a de fortes préſomptions, ſinon évidence parfaite, du contraire.* Londres 1720 in-8. XXXVIII. *Réponſe aux Objections du Docteur Waterland contre les Diſſertations modeſtes du Docteur Whitby: où l'on fait voir, 1. Qu'il n'a pas répondu à un ſeul article ſérieuſement dans ton Livre. 2. Qu'il s'eſt trompé groſſiérement ſur les ſentimens des Péres qui ont vécu avant le Concile de Nicée, & qu'il les a très-mal expoſés.* Londres 1720 in-8. XXXIX. *Seconde Partie de la Réponſe aux Objections du Docteur Waterland contre les Diſquiſitions modeſtes du Docteur Whitby; où l'on montre qu'il a très-mal expoſé & qu'il a déguiſé les ſentimens des Péres, qui ont vécu avant le Concile de Nicée, & qui l'on a affecté un Appendix, contenant une Défenſe de la première Partie de la Réponſe.* Londres 1721 in-8. XL. *Deux Sermons prononcés dans la Cathédrale de Salisbury; ſur l'Immortalité de l'Ame; la Spiritualité de l'Ame; ſur le devoir de ſe plaire en Dieu. Sur la Reſurrection & ſes Suites. Sur le Bien & le Mal Moral. Sur les avantages de la Converſation de l'Evangile. Sur la Satisfaction de Jéſus-Chriſt. Sur ce que les Commandemens de Dieu ne ſont pas pénibles. Sur la néceſſité de ſe ſanctifier pour entrer au Ciel. Sur ce que Dieu ne retire aucun avantage de notre juſtice, & ne perd rien par nos péchés. A quoi l'on a joint deux Sermons, l'un où l'on prouve qu'un Prince Papiſte eſt inhabile à régir un Etat Protéſtant: l'autre ſur la barbare inhumanité de l'Egliſe Romaine envers tous ceux, qu'il lui plaît d'appeller Heretiques ou Schismatiques.* Londres 1726 in-8. XLI. TESTAMENTUM APOSTOLICUM, *ſeu Diſſertationes in Novum Teſtamentum, quibus continentur les Corrections de divers endroits de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Avec cinq Diſcours; publié par ſon ordre.* Londres 1727 in-8. Il dit dans la Préface, que Justin Martyr a très-bien remarqué, dans ſon Exhortation aux Gens (k), qu'un *examen approfondi des choſes nous convainc ſouvent, que celles que nous recevions comme véritables, ne ſont rien moins que telles, quand on a fait de plus exactes recherches de la vérité.* „ Je „ n'ai pas honte, dit le Docteur Whitby, d'avouer que c'eſt„ là effectivement mon cas. Quand je fis mes *Commentaires ſur le Nouveau Teſtament*, je ſuivis (avec trop de préciſi„ tation je l'avoue) la route battue par d'autres Théologiens „ réputez Orthodoxes, concevant que le Pére, le Fils, & le „ St. Eſprit, étoient un ſeul & même Dieu, en vertu de la „ même Eſſence *indiviſible*, communiquée par le Pére. Je „ ſuis à-préſent convaincu, par les raiſons que j'allégue ici, „ & que j'ai preſſées dans la *ſeconde Partie* de ma *Réponſe* „ au Docteur Waterland, que cette notion conſiſte en une „ choſe impoſſible, & formellement abſurde & contradic„ toire, ſans aucune preuve ni ombre de probabilité, & contradictions palpables. Je croyois encore, comme une conſé„ quence naturelle de cette Doctrine, que ces perſonnes di„ vines différoient entre elles uniquement *le τρόπον ὑπάρξεως dans la manière d'exiſter*. Mais ce que cela peut ſignifier par „ rapport au Fils, ſelon cette Doctrine, c'eſt ce que je ne ſais, „ qu'il n'eſt pas aiſé d'expliquer intelligiblement. Le Doc„ teur South lui-même a démontré que la diſtinction ne peut „ être que *Modale*, & l'on peut voir à la fin de ma première „ Partie contre le Docteur Waterland, que ç'a été là l'opi„ nion généralement reçue depuis le quatrième ſiécle, „ qui n'empêche pas que l'Evêque Bull n'affirme (3) que ce „ ne ſoit une branche du Sabellianiſme, diſant, *on ne peut „ concevoir une Perſonne ſans Eſſence, à moins qu'on ne diſe qu'en „ ce qui regarde la Divinité, une Perſonne n'eſt qu'un mode ou „ une manière d'exiſter, ce qui eſt Sabellien.* Et le judicieux Docteur Cudworth (4) nous dit, que les *Peres Orthodoxes, qui ont précédé le Concile de Nicée, ont tous condamné avec beaucoup de zéle le Sabellianiſme, qui conſiſte à ſoûtenir, qu'il n'y a qu'une ſeule Hypoſtaſe, ou une ſeule Eſſence indiviſible des Pere, du Fils, & du St. Eſprit; & par conſéquent que ce ne ſont-là réellement que trois Noms, trois Modes, d'une ſeule & même choſe. D'où s'enſuivent pluſieurs abſurdités, comme, que le Pere engendrant le Fils, n'eſt autre choſe, qu'un Nom, un Mode de la Divinité, qui en engendre un autre, ou, pour exprimer la choſe en d'autres termes, c'eſt une ſeule & même „ Divinité, qui ſous une relation s'engendre elle-même ſous une „ autre relation, & quand il eſt dit, que le Fils ou le Verbe eſt „ incarné, & a ſouffert pour nous la mort de la Croix, ce n'eſt „ là qu'un Mode tout pur de la Divinité, conſidérée ſous une certaine face.* On ne peut douter que la Doctrine des Sabelliens ne fût préciſément la même, que celle de ceux qui s'appellent *Orthodoxes*, qui ſoutiennent que le Pére, le Fils, & le St. Eſprit ſont numériquement un ſeul & même Dieu; c'eſt ce qui paroît évidemment par les témoignages d'Athanaſe (5) & d'Epiphane (6), qui déclarent, que de dire que le Pére & le Fils ſont *d'une ſeule & même Subſtance* ὁμοούσιος ou ταυτοούσιος, c'eſt être Sabellien. Soutenir donc, que c'eſt-là la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, c'eſt la deshonorer, & l'accuſer directement d'une Héréſie, qui a été rejettée avec mépris de toute l'Egliſe Chrétienne, depuis le troiſiéme ſiécle juſques à préſent. En un mot, tous les ſens qu'on a voulu donner au terme de *Perſonne*, différens du ſens ſimple & naturel, en vertu duquel on entend par-là un Agent intelligent réel, ont été déjà ſi ſavamment réfutez (7), que je ne puis réſiſter à l'évidence lumineuſe de la vérité. Et je n'ai pas honte de confeſſer, que j'ai erré ci-devant ſur ces matières, après une ſi forte & ſi irréſiſtible conviction, puiſque tout homme eſt ſujet à l'erreur, *humanum eſt errare*. Et comme, en vertu de cela, je ne puis m'empêcher de croire qu'il y auroit une déteſtable hypocriſie de perſiſter dans l'erreur après une ſi forte conviction; il y auroit auſſi une ſouveraine injuſtice à juger mal de l'humilité & de la liberté de penſer en ce cas, en attribuant un avou ſincére & public à inconſtance & au défaut de jugement. Cette *Retractation* de ma part, ou ce changement de mes ſentimens, après avoir fait tous mes efforts pour établir la doctrine oppoſée, mérite d'autant plus de réflexion, qu'elle ne vient, & ne peut réſulter que d'un examen ſérieux & approfondi des *Raiſons* & de l'autre Parti, tirées de l'Ecriture & de l'Antiquité. Comme je n'ai aucune vue du côté du Monde, on ne peut aſſûrément attribuer des motifs d'intérêt, d'ambition, ou de gloire. Ou ſi j'en avois, on ne peut penſer que je voulusſe acquérir ces ſentimens reçus, dont les Défenſeurs tâchent de ſe procurer les Dignités & les Bénéfices, s'imaginant de bonne foi, qu'ils y ont plus de droit que perſonne. Si donc après tout, j'ai erré en changeant d'idées, je demande que l'on conſidére, que mon Erreur ne part ni de préjugé ni de vues temporelles; & qu'elle a toujours été accompagnée de ferventes prières devant le trône de Grace; que du reſte cette Erreur, ſi on veut la regarder comme telle, eſt ce qui m'a paru fondé ſur les plus fortes & les plus évidentes preuves. Ce qui n'empêche pas néanmoins, que ſi quelqu'un veut bien ſe donner la peine, & en tout eſprit de douceur, de répondre aux Argumens que j'ai allégués pour juſtifier mon changement, je promets ſincérement, ſi Dieu en ſa grace me conſerve la même force de corps & d'eſprit dont je jouis encore par un effet de ſa bénédiction, d'examiner de bonne-foi ce qu'on m'oppoſera. & d'agir à proportion de la juſtice des raiſons. Mais ſi l'on me fait quelque Réponſe remplie d'aigreur, d'inſultes, & de Sophiſmes pleins de fierté, je dirai ſeulement ἄπαξ λεγόμενον, il faut que je demeure tel que je ſuis; j'ai examiné ſérieuſement dans ce petit Ouvrage tout ce que j'avois dit dans mon Commentaire en faveur de l'opinion contraire, & j'ai pleinement répondu aux principaux Paſſages, que j'avois allégués pour confirmer une Doctrine, que j'avois embraſſée avec trop de précipitation. Je finis par ces mots de St. Auguſtin, Errare poſſum, Hæreticus eſſe nolo, c'eſt-à-dire, je puis errer, mais je ne veux pas être Héréſique; & j'ai aute cette ſorte d'eſprit dans le cas dont parle St. Paul (8), ſi j'agiſſois contre le dictamen de ma Conſcience, puiſqu'il dit en termes exprès, qu'un Héréſique eſt αὐτοκατάκριτος, un homme condamné par ſa propre Conſcience, ſur ce qu'il ſoutient.* [Or on peut douter que le Docteur Whitby n'ait agi de bonne-foi, & il préſente en ſa perſonne un Phénomène bien ſingulier, & l'on voit par ſon exemple que l'Arianiſme a quelque choſe de ſéduiſant pour les meilleurs Eſprits. Dès qu'on veut ſe mettre en tête d'approfondir le Myſtére de la Trinité, on court grand riſque de ſe perdre dans ſes raiſonnemens. La ſeule choſe que je voudrois bien qu'on m'éclaircît par la Raiſon, & par l'Ecriture, c'eſt comment Jéſus-Chriſt peut être un Objet d'adoration, s'il n'eſt pas Dieu par ſa nature? Puiſque l'adoration d'un ſeul Dieu eſt un principe établi par la Raiſon & par la Révélation. Add. du Trad]

(k) Orat. Cohort. ad Gracos, p. 2.

(1) Adeoque perſuasum ſit nonne eſſentiâ concipi non poſſe, niſi ſtatuerit Perſonam in Deitate ni-hil aliud eſſe quam modum ſubſiſtendi quid plane Sabellianum. Lib. IV. p. 419.

(4) Intell. Syſt. c. IV. p. 605.

(5) Ὅτι ἡ τῶν ὁμοουσίων κατάστασις σύνοδος τὸ Σαβελλιανὸν φρονοῦσιν. Exp. Fid. p. 544.

(6) Καὶ ὁ τὴν λέγουσαν ταυτοούσιον Τριάδα ἢ Δία ἢ ἕνα καρὰ τοῖς λέγουσιν Σαβελλίου δόγμα ἀναπτύσσων θεός. Anacoratus Hæref. 70. N. 7.

(7) Vov. la Def. de Dr. Clarke, Mr. Jackſon, & autres.

(8) Tite III. 10, 11.

WHITELOCKE (Bulstrode,) fils du Chevalier Jaques Whitelocke, un des Juges [*A*], & d'Elizabeth, fille d'Edouard Bulſtrode, de Hugeley ou Hedgley-Bulſtrode, dans la Province de Bucks, naquit le 6 Août 1605 à Londres, dans le Fleet-ſtreet, chez le Chevalier George Croke, Sergent ès-Loix, Oncle de ſa mére. Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de la Confrairie des Tailleurs, & entra enſuite en qualité de Penſionnaire, dans le Collége de St. Jean à Oxford, au Terme de la St. Michel de l'an 1620; mais avant que d'avoir pris aucun degré, il paſſa au Middle-Temple, où par le ſecours de ſon Pére, il devint fort habile dans le Droit Commun, & dans les autres Sciences (*a*). Au commencement du long Parlement, il fut député de la part du Bourg de Marlow, dans la Province de Bucks (*b*); au mois de Décembre on le nomma Préſident du Committé, chargé de dreſſer les Chefs d'accuſation contre le Comte de Strafford (*c*) & il fut un de ceux qui plaidérent contre lui, lorſqu'il fut jugé (*d*). Au mois de Mai 1642 il fut un des Députés-Lieutenans de la Comté de Bucks (*e*), & au mois de Janvier 1642-3, un des Commiſſaires pour traiter de la paix avec le Roi, au nom du Parlement (*f*), & un des Députés Laïques pour aſſiſter à l'*Aſſemblée des Théologiens*, où il fit un Diſcours, deſtiné à prouver que le Gouvernement Eccléſiaſtique Presbytérien eſt de Droit Divin (*g*). En 1644 on le mit encore au nombre des Commiſſaires pour traiter de la paix à Oxford (*h*), & le 15 d'Avril de l'année ſuivante, il fut nommé un des Commiſſaires de l'Amirauté (*i*), & au mois de Mars 1647-8, un des quatre établis pour le Grand Sceau (*k*); en Octobre 1648 il devint Procureur du Duché de Lancaſtre, & Sergent du Roi (*l*); le 26 Décembre de la même année il ſe retira à la Campagne, pour n'avoir aucune part au Procès du Roi [*B*]. Le 8 Février 1648-9 il fut nommé un des trois Commiſſaires du nouveau Grand-Sceau de la République d'Angleterre (*m*), & le 14 du même mois, un des trente, qui devoient compoſer le *Conſeil d'Etat* (*n*). Au mois de Juin 1649 il fut fait Grand-Maître de la Ville d'Oxford; & au mois de Juillet on l'établit Garde de la Bibliothéque & des Médailles du Roi, qu'il avoit empêché en 1647 d'être vendues [*C*]. En Novembre il fit un Diſcours dans le Parlement en faveur des Avocats [*D*]. Au commen-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 548.

(*b*) Whitelocke's *Memorials of the English Affairs*. p. 37. Ed. de 1732.

(*c*) Ibid. p. 89.

(*d*) Ibid. p. 92.

(*e*) Ibid. p. 98.

(*f*) Ibid. p. 67.

(*g*) Ibid. p. 99.

(*h*) Ibid. p. 110.

(*i*) Ibid. p. 142.

(*k*) Ibid. p. 291.

(*l*) Ibid. p. 342.

(*m*) Ibid. p. 373. 379.

(*n*) Ibid. p. 321.

[*A*] *Fils du Chevalier Jaques Whitelocke, un des Juges.*] Le Chevalier, iſſu d'une bonne famille proche d'Oakynham en Berkshire, naquit à Londres le 28 Novembre 1570. Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de la Confrairie des Tailleurs, devint Ecolier du Collége de St. Jean à Oxford en 1588 (1), & le 1 Juillet 1594 il fut reçu Bachelier en Droit Civil (2). Il ſe mit enſuite dans le Middle-Temple, devint Lecteur d'Eté de ce Collége, la dix-ſeptiéme année du régne du Roi Jaques I. Député de la part de Woodſtock en 1620, premier Juge de Cheſter, & enfin un des Juges des Plaidoyers Communs, ſelon ſon Epitaphe, ou du Banc du Roi, comme porte ſon Teſtament (3). Charles I. diſoit de lui, *que c'étoit un homme hardi, prudent & ſavant, qui ſavoit maintenir la dignité des Magiſtrats & de la Magiſtrature* (4). Au Terme de la Trinité de 1632, il tomba malade d'un rhûme, qui augmenta ſi fort, qu'on lui conſeilla d'aller à la Campagne; il prit donc congé de ſes Confréres, & fut de bonne humeur avec eux, mais il leur dit en même temps; *Dieu veuille beniſſe, je ne vous reverrai plus*, & cela ſans le moindre trouble, & ſans aucune marque de frayeur; effectivement il mourut le 22 Juin, peu après ſon arrivée à la Campagne. „ Par ſa „ mort, *dit ſon Fils* (5), le Roi perdit un bon Sujet, le „ Royaume un auſſi bon Patriote, & les Citoyens un Juge „ auſſi intégre, qu'il y en eut jamais. Tous les honnêtes „ gens le regrettérent, & aucun homme de ſon temps ne laiſſa „ une réputation plus belle. Il avoit l'eſprit clair & ſolide, „ & un ſavoir profond & univerſel. Il poſſédoit ſi parfaite„ment la Langue Latine, qu'un jour qu'il étoit aux Aſſiſes „ à Oxford, en qualité de Juge, quelques Etrangers de qua„lité, qui ſe trouvoient dans cette Ville, étant venus pour „ voir de quelle manière on adminiſtroit la Juſtice, Mr. „ Whitelocke les fit aſſeoir, & leur répeta en abrégé & en „ beau Latin, ce qu'il avoit dit au Grand-Juré, & par-là fit „ connoître aux Etrangers & aux Savans l'habileté de nos „ Juges, & nos procédures Juridiques. Il entendoit très„bien le Grec & l'Hébreu, étoit très-verſé dans l'Hiſtoire „ des Juifs, & dans celle de ſon Pays, comme auſſi dans la „ Généalogie de la plupart des perſonnes diſtinguées du „ Royaume: il poſſédoit auſſi fort bien les Antiquités & le „ Blazon. Il n'avoit point de ſupérieur dans ſa propre Pro„feſſion; le Droit Commun d'Angleterre, & la Connoiſ„ſance qu'il avoit du Droit Civil, dans lequel il avoit pris „ des degrez à Oxford, ne lui ſervoit pas peu pour l'autre, „ c'eſt ce que confirment ſes ſavans Diſcours au Barreau, & „ ſur le Tribunal". Il fut enterré à Fawley proche de Great Wycomb dans la Province de Bucks, où on lui a dreſſé un Monument. Il y a de lui. I. Pluſieurs Diſcours faits dans le Parlement, entre autres il s'en trouve un dans un Livre intitulé. *Diſcuſſion de la Prérogative du Souverain & des Privilèges des Sujets &c. dans la troiſiéme & quatriéme années du régne du Roi Charles* I. Londres 1657 in-fol. II. *Leçons faites au Middle Temple, le 2 Août 1619, ſur le Statut de la 21 année de Henri* VIII. C. 13. Manuſcrit dans la Bibliothéque d'Aſhmole à Oxford. III. *De l'Antiquité, l'Uſage & des Ceremonies des combats permis en Angleterre*; Manuſcrit qui commence en ces termes, *on diſtingue les Combats, en permis & défendus*, & qui étoit ci-devant dans la Bibliothéque de Mr. Rodolphe Sheldon de Beoly.

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 372.

(2) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 348.

(3) Wood *Ath. Oxon.* I. c.

(4) *Memorials of the English Affairs, by Bulstrode Whitelocke*, Eſq. p. 11.

(5) Ibid. p. 28.

[*B*] *Le 26 Décembre de la même année il ſe retira à la Campagne pour n'avoir aucune part au Procès du Roi.*] Il rapporte (6), que le matin de ce jour, étant avec le Chevalier Thomas Widdrington, qui étoit auſſi un des Commiſſaires du Grand Sceau, Mr. Smith, Clerc du Committé nommé pour dreſſer les Chefs d'accuſation contre le Roi, vint les trouver „ char„gé, *dit il*, d'un Meſſage de la part du Committé, dont les „ Membres nous prioient de nous rendre auprés d'eux ce „ jour-là; parce qu'ils ſouhaittoient de nous conſulter & „ d'avoir notre avis ſur des affaires de conſéquence, & que „ nous ne devions pas manquer à l'aſſignation. Je favois de„quoi il étoit queſtion, & je déclarai au Chevalier Wid„drington, que je ne voulois point me mêler de ce qui re„gardoit le Procès du Roi, parce que cela étoit contraire „ à mes ſentimens, comme je m'en étois expliqué dans le „ Parlement. Le Chevalier dit qu'il étoit dans les mêmes „ idées, & qu'il ne vouloit point avoir de part à cette affai„re, mais qu'il ne ſavoit où aller, pour ſe mettre hors du „ chemin, & pour que le Committé ne fût où le trouver. „ Je lui répondis que mon caroſſe étoit prêt, & que mon „ deſſein étoit de quitter la Ville, uniquement pour n'en„trer point dans ces procédures; que s'il vouloit venir avec „ moi nous ſerions tranquilles à ma Maiſon de Campagne, „ juſques à ce que cette affaire fût finie, & que je ſerois bien „ aiſe d'avoir ſa compagnie. Il conſentit de bon cœur de „ venir avec moi, & ne fut pas longtemps à faire ſes prépa„ratifs pour ce petit voyage. . . . . Le premier de Jan„vier on ne me nomma point parmi eux (*les Juges du Roi*) „ m'étant expliqué dans le Parlement contre ces procédures „ & abſenté dans le temps qu'on devoit les nommer, & „ ayant entiérement évité de me trouver avec les Commiſ„ſaires, enſorte qu'ils ſavoient mes ſentimens, & qu'ils ne „ me nommérent point, quoique je tinſſe alors un rang „ auſſi diſtingué parmi eux. Mais je me réſolus de riſquer „ tout, & de renoncer à tout emploi, quelque utile & avan„tageux qu'il pût être pour moi, plutôt que de rien faire „ de contraire à mes lumiéres & à ma conſcience".

(6) Ibid. p. 187.

[*C*] *On l'établit Garde de la Bibliothéque & des Médailles du Roi, qu'il avoit empêché, en 1647, d'être vendues.*] „ Ayant „ appris, *dit-il* (7), que quelques-uns avoient deſſein de les „ vendre, & de leur faire paſſer la mer, il me parut que ce „ ſeroit un deshonneur & une perte pour notre Nation, & „ pour tous les Savans du Royaume; & craignant qu'en „ d'autres mains ce Tréſor ne courût riſque d'être diſſipé, „ comme je ſouhaittois de les conſerver pour l'utilité publi„que, j'acceptai d'être Bibliothécaire de St. James, à quoi „ Mr. Selden m'encouragea & me ſollicita, qui juroit, que „ ſi je ne me chargeois de ce ſoin, tous ces rares Monumens „ de l'Antiquité, ces Livres & Manuſcrits curieux, qui n'a„voient pas leurs pareils dans aucune Bibliothéque de l'Eu„rope à la réſerve de celle du Vatican, ſe perdroient in„failliblement. Le Conſeil expédia un ordre, par lequel „ il me nommoit Bibliothécaire de St. James, en m'aſſignant „ le logement ordinaire, il me recommanda en même temps „ pour être mon Sous-bibliothécaire, ſi je le trouvois bon, Mr. „ Duery, Allemand de naiſſance, mais homme ſavant, „ grand voyageur, & fort attaché aux intérêts du Parle„ment".

(7) Ibid. p. 413-416.

[*D*] *Il fit un Diſcours dans le Parlement en faveur des Avocats.*] Quelques Membres avoient témoigné beaucoup d'animoſité contre ce Corps; „ ils prétendoient qu'il ne conve„noit pas à des Avocats, qui étoient Membres du Parlement „ (ſuppoſé qu'il fût à propos qu'il y en eût qui euſſent cette „ qualité,) de plaider ni de pratiquer comme Avocats, tant „ qu'ils étoient dans le Parlement (8). Dans le diſcours que „ Mr. Whitelocke fit, il dit entre autres choſes (9); Qu'on „ alléguoit en ce temps-là contre la profeſſion des Avocats, „ & contre les Loix, *que cela multiplioit les Procès & les fai„ſoit traîner en longueur*, & qu'on devoit par conſéquent les „ retrancher, comme dans d'autres Pays. . . . . Mr. l'O„rateur, *dit-il*, ce qui occaſionne parmi nous la multiplici„té des Procès, c'eſt l'étendue de notre commerce, qui don„ne lieu à une multitude de contracts, & de-là viennent le „ grand nombre de procès. Dans les Pays dont a parlé „ Monſieur, on ne trouve pas un Marchand, un Contract „ pour cent qu'il y a en Angleterre, c'eſt là la raiſon qui fait „ qu'ils ont ſi peu de procès, & que nous en avons un „ ſi grand nombre. Et permettez moi, Monſieur, de dire, „ que dans les Pays-Bas, & dans les autres Pays où le Com„merce fleurit, il y a autant de Procès qu'en Angleterre. „ Je fonde ce que je ſoûtiens ſur une autre raiſon encore, „ c'eſt que dans les Pays étrangers les Loix ont réglé la dif„

(8) Ibid. p. 430-432.

(9) Ibid. p. 432.

„ poſi-

mencement de Novembre de l'année 1653, il alla en Ambaſſade en Suéde (o), d'où il revint au mois de Juillet 1654 (p), & au mois d'Août on le fit Commiſſaire de l'Echiquier (q), ayant refuſé de reprendre ſes fonctions de Commiſſaire du Grand Sceau, à cauſe de quelques changemens, qu'on avoit fait durant ſon abſence dans la Chancellerie (r). Au mois de Janvier 1656 il fut nommé Orateur des Communes, proviſionnel, pendant l'indiſpoſition de celui qui avoit été élu (s), L'année ſuivante le Protecteur le convoqua pour prendre ſéance dans l'*autre Chambre*, ſous le nom de Buſſtrode, Lord Whitelocke (t). Au mois d'Août 1659 il fut Preſident du Conſeil d'Etat (u), & au mois d'Octobre on le nomma Membre du *Committé de Sûreté* (w), & le 1 Décembre, Garde du Grand Sceau *ad interim* (x); Le 30 Décembre 1659 il ſe retira à la Campagne, de peur que quelques Membres accrédités de l'ancien Parlement, qui avoient été rétablis, ne l'envoyaſſent à la Tour, parce qu'il étoit du Committé de Sûreté; il laiſſa le Grand Sceau dans un pupitre, & ſa femme le remit à l'Orateur Lenthal (y). Depuis ce temps-là juſqu'à ſa mort il mena toujours une vie privée à la Campagne, il réſidoit principalement à Chilton dans la Province de Wilts, où il mourut le 28 Janvier 1675-6, & fut enterré auprés de l'Egliſe de Fawley proche de Marlow dans la Province de Bucks. On a publié pluſieurs de ſes *Diſcours* [*E*]. Outre ſes *Mémoires des Affaires d'Angleterre* [*F*], il a fait auſſi des *Mémoires d'Angleterre depuis la prétendue arrivée de Brutus dans cette Ile, juſques à la fin du régne du Roi Jaques I. Publiés ſur le Manuſcrit Original, avec l'Hiſtoire de ſa vie & de ſes Ouvrages*, par Guillaume Penne, *Gouverneur de Penſilvanie, & une Préface de* Jaques Welwood, *Docteur en Medecine.* Londres 1709 in-folio. Mr. Penne nous apprend dans ſon *Introduction*, qu'il reſtoit d'autres Ouvrages de Mr. Whitelocke, qui n'avoient pas encore vu le jour. I. *Traité de l'Autorité des Princes, ſurtout dans les Affaires Eccleſiaſtiques.* II. *Diſcours ſur l'Autorité des Parlemens, & ſur la coutume d'en aſſembler.* III. *Diſcours ſur l'Origine de la Perſecution pour cauſe de Religion.* IV. *Abrégé du Martyrologe depuis le commencement du Monde.* L'Auteur de la *Préface* de la premiére Edition des *Mémoires des Affaires d'Angleterre* de Mr. Whitelocke, dit; „ Qu'il avoit non ſeulement ſervi „ l'Etat en divers Emplois de confiance & très-importans, tant au dedans qu'au dehors, & s'en étoit „ acquité avec autant de ſuccés que d'honneur; mais qu'il s'étoit auſſi appliqué à l'étude, & avoit ac„ quis de grandes connoiſſances tant par la lecture que par la méditation; enſorte qu'il étoit tel que Ne„ pos dépeint *Porcius Caton*, cet illuſtre Romain, *Reipublicæ peritus, & Juriſconſultus, & magnus Im„ perator, & probabilis Orator, & cupidiſſimus literarum*: Homme d'Etat, Juriſconſulte, grand Capitai„ ne, Orateur diſert (dans le Parlement) & ami des Sciences. Il fut toujours ſi occupé des affaires, „ qu'on ne croiroit pas, qu'il eût eu le loiſir de penſer à faire des Livres; & quand on fait attention à „ ſon érudition, on s'imaginera toujours qu'il avoit toujours été enfermé avec ſon ami Selden, ſans avoir ja„ mais eu d'autre affaire. La part qu'il eut au Gouvernement, parmi toutes les révolutions, le mirent „ à portée d'être inſtruit des myſteres d'Etat les plus ſecrets. Ses Ecrits égalent la connoiſſance qu'il a„ voit des affaires, & n'ont pas été moins utiles au Parti qu'il avoit épouſé. Ses termes ſont bien choi„ ſis & convenables aux choſes, dont il parle, ſon ſtile eſt clair, dégagé, & on n'y remarque pas la „ moindre contrainte ni aucune affectation, ſoit dans ſes Diſcours, ſoit dans ſes Récits, ou dans ſes „ Def-

(o) Ibid. p. 564.
(p) Ibid. p. 594.
(q) Ibid. p. 595.
(r) Ibid. p. 624.
(s) Ibid. p. 651.
(t) Ibid. p. 665.
(u) Ibid. p. 612.
(w) Ibid. p. 681
(x) Ibid. p. 616.
(y) Ibid. p. 692.

„ poſition du bien de chacun ſelon une certaine proportion, „ à laquelle le Poſſeſſeur ne peut rien changer ni par tranſ„ port, ni par Teſtament. Par exemple, quand un homme „ meurt, la Loi a fait le partage de ſon bien de la maniére „ ſuivante; ſa femme a une portion aſſignée pour elle; le „ Fils aîné a une double portion, tous les autres fils ſont „ partagés également, & deux filles ont la portion d'un fils „ de tout le bien de leur Pére, dont le partage eſt fait ainſi „ par les Loix. Il n'en eſt pas de même parmi nous, où „ chacun a droit de diſpoſer de ſes biens par contract, ou „ par Teſtament, comme il lui plaît. ce qui doit néceſſairement entraîner plus de différends & de procès ſur le ſens „ de ces Contracts & Teſtamens, & par rapport aux préten„ tions réciproques des Parties, qu'il n'y en a dans les lieux „ où les Loix ont réglé les partages, ſans qu'on ſoit mêlé „ d'y rien changer. Une troiſiéme raiſon ſur laquelle je me „ fonde, c'eſt la Liberté de notre Nation, où chacun eſt é„ galement maître de ce qui lui appartient, le moindre du „ Peuple, comme le plus grand Seigneur, ce qui fait que „ nos Compatriotes ſoûtiennent leurs droits & privilèges, & „ les défendent contre les premiers du Pays, & contre le „ Prince lui-même, ſi la Loi eſt pour eux. C'eſt ce qui fait „ naître beaucoup plus de procès, que dans les Pays où les „ Payſans dépendent abſolument du bon plaiſir de leurs Sei„ gneurs, dont ils ſont eſclaves, deſorte qu'ils n'oſeroient „ entrer dans aucun différend avec eux, & ſont obligez d'ac„ quieſcer à tout ce qu'il plaît à leurs Maîtres. Et quoiqu'il „ n'y ait point proprement de proceſſion dans „ quelques-uns des Pays du Nord, parce que le petit nombre „ d'affaires qu'il y a ne pourroit leur fournir dequoi vivre, „ & qu'ainſi les grands Seigneurs ſoient ſouvent Juges & Parties, cependant en Allemagne, en France, en Eſpagne, „ & en d'autres Pays, il y a un grand nombre d'Avocats, „ qui ſont en eſtime, & qui acquiérent de gros biens, quoi„ qu'ils ne reçoivent que de petites retributions, parce qu'ils „ pratiquent beaucoup & pendant longtemps, ce dont il y a „ quantité d'exemples, ſurtout en France. Si nous remon„ tons juſques au temps des Grecs & des Romains, nous „ trouverons qu'ils avoient un grand nombre de Juriſcon„ ſultes, qui étoient en grande eſtime parmi eux; & que „ cette profeſſion étoit reſpectée le plus, dans le temps que „ la République étoit le plus haut élevée de ſa Liberté. „ Monſieur, le Membre, dont je combats l'opinion, a al„ légué une choſe, qui ſemble être de quelques poids, c'eſt „ qu'on permet aux Avocats de conſeiller & de plaider, quand „ il eſt queſtion des biens & des droits de leurs Clients, & „ qu'on le leur Interdit, lorſqu'il s'agit de ce qu'il y a de „ plus important, la vie & la poſſérité d'un homme. J'a„ voue, que je ne fai point de réponſe à cette difficulté, que „ pour une affaire de ſix ſols, on accorde à quelqu'un la li„ berté d'avoir un Avocat pour plaider ſa cauſe, & qu'on „ lui refuſe ce privilége, lorſqu'il eſt queſtion de ſa vie ou „ de ſa poſſérité. Je penſe qu'une Loi là-deſſus ſeroit juſte, „ & avantageuſe. On allégue, pour juſtifier cette uſage, „ *que les Juges ſont les Avocats des priſonniers, & qu'ils pren„ nent garde, qu'on ne leur faſſe point de tort.* Mais ne ſont-„ ils pas obligez d'avoir la même attention pour toutes les „ cauſes, qu'ils ont à décider"?

[*E*] *Ses Diſcours.*] I. *Diſcours fait dans une Conférence des deux Chambres*, le 17 Février 1642. Londres 1642 in-4. II. *Diſcours fait lorſque le Serjeant Jean Wild fut reçu premier Baron de l'Echiquier*, au mois d'Octobre 1648, imprimé dans ſes *Mémoires*. III. *Diſcours prononcé juſqu'à il fut fait Commiſſaire du nouveau Grand Sceau* le 8 Février 1648. Inſéré auſſi dans ſes *Memoires*. IV. *Diſcours à la Reine de Suéde*, en 1653, qui commence en ces termes, *Madame, par ordre de mes Superieurs, la République d'Angleterre &c.* V. *Diſcours Latin à la même Princeſſe*, en Mai ou Juin 1654, qui commence, *multo equidem cum tædio ferrem &c.* VI. *Serieux & pieux Diſcours fait lorſque le Serjeant* Guillaume Steel, *Greffier des Lon„ dres, fut reçu premier Baron de l'Echiquier, à Weſtminſter le 28 Mai* 1655. VII. *Diſcours au Maire, Aldermans, & au com„ mun Conſeil de Londres le 9 Août* 1659. VIII. *Autre Diſcours aux mêmes*, le 8 Novembre de la même année. IX. *Divers Diſcours faits durant le procès de Thomas Comte de Strafford.* X. *Divers Diſcours inſérés dans une Piéce intitulée*; Démonſtration que le Gouvernement Monarchique eſt le meilleur, le plus ancien, & le plus conforme aux Loix, dans une Conférence tenue à Whitehall avec le Protecteur Olivier Cromwell, & des Commiſſaires du Parlement, au mois d'Avril 1657. Londres 1660 in 8.

[*F*] *Ses Memoires des Affaires d'Angleterre.*] Arthur, Comte d'Anglecſea les publia pour la premiére fois à Londres en 1682 in-fol. mais avec une très-mauvaiſe table, ce qui eſt à divers égards deſavantageux à l'Ouvrage. Il en a paru une ſeconde Edition à Londres en 1732 in-fol. ſous ce titre; *Memoires des Affaires d'Angleterre; ou Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement du régne du Roi Charles I. juſqu'à l'heureux rétabliſſement du Roi Charles II. Contenant tout ce qui s'eſt paſſé tant en Public, que dans le Cabinet. Par Mr. Whitelocke. Avec une Table complette. Nouvelle Edition, avec des Additions, qui n'avoient jamais paru.* L'Auteur de la *Preface* de la premiére Edition obſerve. „ Que Mr. Whitelocke s'éléve „ quelquefois juſqu'à la dignité de l'Hiſtoire, & que dans „ d'autres endroits il ſe contente de rapporter ſimplement „ les faits, en forme de Journal, ſans ſe donner la peine de „ les lier enſemble, & d'en former un corps d'Hiſtoire. La „ vérité eſt que l'Auteur n'a jamais eu deſſein de faire un „ Livre, qui dût voir le jour, & qu'il ſe propoſoit ſeule„ ment de recueillir ce qu'il avoit vu, pour ſon uſage parti„ culier, & pour ſe rappeller ce qui s'étoit paſſé. Mais il a „ eu tant de part aux événemens, il a tenu un rang ſi diſtin„ gué, & il a paru ſi fort ſur la ſcene durant tout le temps „ dont il parle, que ſon Journal eſt, peu s'en faut, une Hiſtoi„ re Complette de tout ce temps-là".

„ Descriptions, & en général dans tous les endroits où le sujet demandoit quelque soin particulier". Il avoit épousé Rebecca fille de Thomas Bennet, Alderman de Londres, dont il eut entre autres fils, Jaques Whitelocke, d'abord Capitaine, ensuite Membre du Collége des Trépassés à Oxford, depuis Colonel dans l'Armée du Parlement, un des Députés de la Province d'Oxford au Parlement, qui s'ouvrit à Westminster le 3 Septembre 1654, & Député d'Ailesbury dans la Comté de Bucks, à celui qui commença à Westminster le 27 Janvier 1658.

WHITGIFT (Jean) Archevêque de Cantorbery, étoit issu de l'ancienne famille de Whitgift, du lieu nommé Whitgift dans la Province d'York [*A*], & nâquit à Grimsby dans la Province de Lincoln en 1530 (*a*), ou selon Mr. François Thynne (*b*) en 1533; il fit ses premières études dans l'Ecole de St. Antoine à Londres [*B*]. En 1548 ou 1549 on l'envoya à Cambridge, où il entra d'abord dans le College de la Reine, d'où il passa bientôt dans celui de Pembroke, où il eut pour Maître Jean Bradford, le Martyr, qui le recommanda au Docteur Nicolas Ridley, Principal du Collége, ce qui lui fit obtenir peu après une place d'Ecolier, & on le fit aussi ce qu'on appelle Bible-Clerc. En 1553-4. il fut reçu Bachelier ès-Arts, le 31 Mai 1555 il fut aggregé au Collége de St. Pierre, & en 1557 il se fit recevoir Maître ès-Arts (*c*). En 1560 il prit les Ordres, & devint peu après Chapelain du Docteur Richard Cox, Evêque d'Ely, qui lui donna la Cure de Feversham dans la Province de Cambridge. En 1563 il prit le degré de Bachelier en Théologie, & la même année on le nomma Professeur en Théologie de la Chaire de la Marguerite [*C*]; il remplit si dignement cet emploi, que le 5 Juillet 1566 l'Université augmenta ses appointemens, & les porta de vingt Marcs à vingt Livres Sterling. Vers l'année 1565 il eut l'honneur de prêcher devant la Reine Elizabeth, qui en fut si satisfaite, qu'elle ordonna d'abord qu'on le mît au nombre de ses Chapelains. Le 4 Octobre de la même année, il fonda conjointement avec une Marguérite Fulnetby, une place d'Ecolier, sous le titre de Place de Bible-Clerc, dans le Collége de St. Pierre, à laquelle il attacha pour toujours une rente annuelle de quatre Marcs, payables sur la Terre de Carles dans la Province d'Essex. Le 10 Juin 1566 l'Université lui accorda une Licence, sous le Sceau général de prêcher par tout le Royaume. Pendant qu'il étoit à la tête du Collége de St. Pierre, il fut élu le 21 Avril 1567 Principal du Collége de Pembroke, & environ trois mois après la Reine le nomma Principal de celui de la Trinité, où il fut reçu le 4 Juillet; la même année il prit le degré de Docteur en Théologie, & soûtint dans cette occasion cette Thése, *Papa est ille Antichristus*; on lui donna aussi dans le même temps la Chaire de Professeur Royal en Théologie. Le 5 Décembre 1568 il fut pourvu d'une Prébende dans la Cathédrale d'Ely (*d*). Il resigna la place de Professeur Royal au mois de Novembre 1569 (*e*). En 1570 il contribua beaucoup à rendre un service important à l'Université, en proposant de faire un Corps de nouveaux Statuts, & en travaillant lui-même à le compiler (*f*) il fut Vice-Chancelier en 1571, & la même année il remit la Licence de prêcher qu'on lui avoit donnée, & l'Université lui en donna une autre, scellée de son Sceau, en date du 17 Septembre, qui le nommoit un de ses Prédicateurs; vers la fin de la même année il fit le Sermon Latin à l'Ouverture de l'Assemblée du Clergé, étant Député de la part du Clergé & du Chapitre d'Ely; l'année suivante il fut Orateur de la Convocation (*g*), & au mois d'Août de cette année-là il resigna sa Cure de Feversham (*h*). En 1572 il publia une *Réponse* à la *Remontrance au Parlement* [*D*], à laquelle Mr. Thomas Cartwright fit une *Repli-*

(*a*) Sir Geo. Paule's *Life of Archbishop Whitgift*. p. 1. London 1699 & Strype's *Life of Archbishop Whitgift*. p. 3.

(*b*) *Apud* Strype *ubi supra*.

(*c*) Strype p. 3. 4.

(*d*) Idem. p. 4. 12.

(*e*) Idem. p. 14.

(*f*) Idem p. 18. 19.

(*g*) Idem. p. 19. 21.

(*h*) Idem. p. 48.

[*A*] *Etoit issu de l'ancienne famille de Whitgift, du lieu nommé Whitgift dans la Province d'York.*] Son grand-pére étoit Jean Whitgift, Gentilhomme de la Province d'York, qui eut entre autres deux fils; Henri, Marchand à Grimsby dans la Province de Lincoln, & Robert Whitgift, Abbé de *Welowa* ou *Welbovo juxta Grimsby*, dans la même Province, qui étoit un Monastére de Chanoines de l'Ordre de St. Augustin. C'étoit un homme de mérite, qui fe fit un nom non seulement pour avoir élevé notre Jean Whitgift, mais encore pour la maniére dont il penfoit fur la Religion Romaine; ayant entendu son neveu, il dit, *qu'eux & leur Religion ne pouvoient subsister longtems, car j'ai lu & relu toute l'Ecriture Sainte, & je n'ai pu y voir aucune Religion vienne de Dieu*; & pour preuve de ce qu'il avançoit notre Abbé citoit ces paroles du Sauveur, *toute plante que mon Pére céleste n'a point plantée, sera arrachée* (1). Henri, Pére de notre Archevêque, eut six fils, dont Jean étoit l'aîné, & une fille; il avoit épousé Anne Dymewel, jeune Demoiselle de bonne famille de Grimsby. Les cinq autres fils s'appelloient, Guillaume, George, Philippe, Richard, & Geoffroi, & la fille se nommoit Anne (2).

(1) Sir Geo. Paule's *Life of Archbishop Whitgift*. p. 1. 2.

(2) Strype's *Life of Archbishop Whitgift*. p. 1.

[*B*] *Il fit ses premières études dans l'Ecole de St. Antoine à Londres.*] Le Chevalier George Paul (3) rapporte deux faits singuliers fur fon sujet, pendant qu'il y étoit Ecolier, & qu'il demeuroit dans le Cimetiére de St. Paul chez une Tante, femme de Michel Shaller, Huissier de cette Eglise. Le premier fait eſt, qu'il couchoit avec un Camarade, qui avoit la peſte, & qui en mourut; Whitgift ayant foif avala fans y prendre garde de l'urine du malade, croyant que c'étoit de la biére, & n'en eut aucun mal. Un autre trait, c'eſt qu'ayant pris fort jeune du goût pour la Réformation, il évitoit d'aſſiſter à la Meſſe; fa Tante l'ayant preſſé pluſieurs fois d'y aller le matin avec elle; & ayant même employé quelques uns des Chanoines de St. Paul pour l'y engager, il le refuſa toujours, ce qui irrita ſi fort la bonne femme, qu'elle réſolut de le mettre dehors, imputant toutes ſes pertes, & ſes diſgraces domeſtiques, à ce qu'elle avoit logé chez elle un pareil Hérétique, & à ſon départ elle lui dit „ qu'elle avoit cru „ dans les commencemens avoir reçu un Saint dans ſa mai„ ſon, mais qu'elle voyoit bien à préſent, qu'il étoit un „ Diable".

(3) Sir Geo. Paule's *Life of Archbishop Whitgift*. p. 1. 2.

[*C*] *On le nomma Profeſſeur en Théologie de la Chaire de la Marguerite.*] Il expliqua dans ſes Leçons l'Apocalypſe & toute l'Epître aux Hébreux. „ Il les avoit mis en état de voir „ le jour, & le Chevalier George Paul inſinuoit (4), qu'il y avoit de l'apparence qu'elles parcîtroient en leur temps; mais „ quelle qu'ait été la raiſon qui y ait mis obſtacle, elles n'ont „ encore jamais été imprimées. Mr. Strype dit (5) avoir vu le Manuſcrit de la propre main du Docteur Whitgift, chez le Docteur Guillaume Payne, Miniſtre de White-Chapel à Londres, & que le Docteur Jean More, Evêque d'Ely avoit deſſein de l'acheter après la mort du Poſſeſſeur. Ce Manuſcrit contenoit auſſi la Théſe, qu'il avoit ſoûtenue en prenant le grade de Docteur en Théologie, *que le Pape eſt l'Antechriſt*.

(4) Ibid. p. 7.

(5) *Ubi ſupra*. p. 8.

[*D*] *En 1572 il publia une* Réponſe *à la* Remontrance au Parlement.] Cette *Rémontrance* étoit en deux parties, & fut écrite durant les diſputes ſur les Habits & ſur les Cérémonies. On y condamnoit fans reſtriction l'Egliſe Anglicane & ſon Miniſtére, & on y ſoûtenoit, „ qu'elle n'avoit ni un Mi„ niſtére vrayement divin, ni un légitime Gouvernement „ Eccléſiaſtique; & que la forme de Service Divin preſcrit „ dans cette Egliſe, maintenoit un Miniſtére illégitime". On y déclamoit violemment contre le Livre de l'Ordination des Prêtres & des Diacres, qu'on y qualifioit de *Pontifical*. On y affirmoit „ que l'Egliſe Anglicane approchoit à peine „ de la forme exérieure d'une Egliſe; que quoique certai„ nes véritès fuſſent enſeignées par quelques Prédicateurs, „ il n'y en avoit cependant aucun, qui oſât, ſans s'oppoſer „ à la rigueur des Loix, propoſer tout ce que la Parole de „ Dieu renferme; que la vérité étoit ſi bornée, & reſſerrée „ dans les limites de quelques Statuts, par tant de pénalités, „ de réglemens, d'Avertiſſemens, d'Articles, de précautions, „ qu'elle pouvoit en quelque façon à peine montrer le nez. „ Qu'il y avoit des abus inſupportables dans le Livre de la „ Communion. Que les Sacremens étoient corrompus, & „ profanez. Que la Parole de Dieu étoit prêchée d'une „ maniére négligente, profane, & Payenne, & que les Sa„ cremens étoient mal adminiſtrez". On peut juger du tour de la Piéce par la Préface, qui commençoit ainſi. „ Vous „ verrez ici deux Traitez, bien-aimez en Chriſt, que vous „ devez lire ſans prévention & ſans aucle aveugle, ſans cela „ vous n'en comprendrez point le but, & vous ne pourrez „ vous empêcher de les condamner avec précipitation, ſans „ légitime raiſon. Car il y a certaines gens, qui tiennent un „ rang fort diſtingué, qui ne les goûteront pas aiſément, „ parce qu'il s'agit principalement de leurs perſonnes & de „ leur maniére d'agir injuſte, & ces Meſſieurs là ont beau„ coup de crédit & d'amis. Nous voulons parler de ces „ grands Seigneurs, les Archevêques, Evêques, Suffra„ gans, Doyens, Docteurs, Archidiacres, Chanceliers, & „ de tout le reſte de cette rice orgueilleuſe, dont l'empire „ doit être aboli, quelque ſoin qu'ils prennent de le main„ tenir, parce que leur tyrannique domination ne peut ſub„ ſiſter avec le Royaume de Jéſus-Chriſt. C'eſt-là le mal „ particulier de notre Egliſe d'Angleterre, la principale four„ ce des diſſenſions & des Schiſmes. Ceux dont l'autorité „ eſt condamnée par Jéſus-Chriſt veulent dominer ſur leurs „ compagnons de ſervice; ils s'arrogent même durement, „ cruellement, & en Papes le droit de les perſécuter, & „ cela pour des Articles puérils de leur propre invention, & „ qui

Replique; le Docteur Whitgift y oppoſa ſa *Défenſe* [*E*], & Mr. Cartwright revint à la charge par un nouvel Ecrit [*F*]. En 1573 il étoit Doyen de Lincoln [*G*], & en 1574 il fut Vice-Chancelier de l'Univerſité pour la ſeconde fois. Le 24 Mars 1576 il fut nommé à l'Evêché de Worceſter, & ſacré le 21 Avril (*i*); peu après il fut fait Vice-Gouverneur ou Vice-Préſident de la Principauté de Galles, durant l'abſence du Chevalier Henri Sidney, qui en étoit Gouverneur, & qui venoit d'être pourvu de la Viceroyauté d'Irlande (*k*). Au bout de deux ans d'Epiſcopat, il obtint de la Reine le droit de diſpoſer des Prébendes de ſon Egliſe, comme il le trouveroit à propos; au-lieu qu'avant lui ce n'étoit pas à l'Evêque, mais à la Couronne, qu'appartenoit la nomination à ces places; auſſi la Reine ne ſe déſit-elle pas entiérement de ce droit, en l'accordant à lui & à ſes Succeſſeurs; ce fut une faveur particuliére, qui le regardoit perſonnellement, tandis qu'il occuperoit le Siége de Worceſter (*l*). En 1580 on lui laiſſa la nomination des Juges de Paix des Comtés de Worceſter & de Warwick (*m*). La Reine avoit jetté les yeux ſur lui pour l'élever à la premiére Dignité de l'Egliſe, avant que l'occaſion s'en préſentât, & l'on prétend qu'elle étoit portée à lui faire remplir la place de l'Archevêque Grindal avant la mort de ce Prélat. Il eſt certain que Grindal ſouhaittoit de reſigner ſon Archevêche, & qu'il ne ſouhaittoit pas moins d'avoir Whitgift pour Succeſſeur; mais celui-ci ne pot ſe réſoudre à conſentir à ce projet, & il ſupplia la Reine de ne pas s'offenſer, s'il refuſoit cette haute Dignité à quelque condition que ce fût pendant la vie d'un autre. Grindal étant mort le 6 Juillet 1583 la Reine nomma Whitgift pour lui ſuccéder, le 14 Août ſuivant; il fut donc élu le 23 de ce mois, & confirmé le 23 Septembre (*n*). Il fit paroître beaucoup de zéle dans ce poſte, ſurtout contre les Puritains, qui le maltraitérent cruellement en diverſes Brochures, qu'ils publiérent contre lui, entre autres dans une intitulée *Martin Mar-Prelate*. [☞ Le principal Auteur de ce Libelle étoit un jeune homme, nommé Jean Penry, qui fut condamné à mort & exécuté en 1593: il n'avoit guére plus de trente ans, quand il mourut. Il étoit Miniſtre & avoit beaucoup de ſavoir & de piété. Ses préjugés contre l'Egliſe Anglicane, & la véhémence de ſon tempérament le jettérent

(*i*) Le Neve's *Lives of the Proteſtant Bishops* Vol. I. Part. 3. p. 10.

(*k*) Strype. p. 82.

(*l*) Ibid. p. 87.

(*m*) Idem. p. 92.

(*n*) Idem. p. 111. 112.

„ qui ſont la plupart évidemment contraires à la vérité en-
„ ſeignée de Dieu. En premier lieu l'expérience n'a fourni
„ que des preuves trop claires de leur rigueur dans tous les
„ temps, depuis leur indigne domination, mais ſurtout de
„ puis cinq ou ſix ans. Ces Traités parlent en particullier
„ des honteux abus qu'ils appuyent, on y demande avec raiſon
„ qu'ils ſoient redreſſés". Dans un autre endroit, où il s'agit des Evêques, on trouve ce qui ſuit. „ Les pienne pour
„ meilleurs, qui voudra, ce ne ſont que des reſtes de l'An-
„ ti-Chriſtianiſme; & Dieu veuille les amender ou leur pa-
„ donner; car autrement ils défient au Combat Jéſus-Chriſt
„ & ſon Egliſe; & celle-ci avec ſon Chef doit leur réſiſter,
„ juſques à ce qu'ils ſuccombent. Et je proteſte devant le
„ Dieu éternel, que je les regarde ſur ce pied-là, & que dans
„ la ſuite je remplirai à cet égard les devoirs de ma voca-
„ tion: & bien d'autres encore, n'en doutez point, qui ont
„ à cœur les intérêts de la gloire de Dieu & la liberté de
„ l'Egliſe, ſe conduiront envers eux comme envers des En-
„ nemis déclarez de Jéſus-Chriſt". La *Réponſe* du Docteur Whitgift à cette *Remontrance* parut d'abord en 1572 in-4. & l'année ſuivante il s'en fit une ſeconde Edition in-4. ſous ce titre; *Réponſe à une Libelle intitulé* Remontrance au Parlement. *Par* Jean Whitgift, *Docteur en Théologie. Augmentée par l'Auteur, comme on le verra en la comparant avec la premiére Edition. A Londres par Henri Bynneman pour Humfrey Tey*, Ann. 1573. Elle eſt dédiée, à *ſa bien-aimée Nourrice, l'Egliſe Chrétienne d'Angleterre*. Toute la *Remontrance* eſt inſérée dans ce Livre, article par article, & à la ſuite de chacun vient la Réponſe du Docteur Whitgift. Voici comment il répond à la *Préface* de la *Remontrance* (6). „ Les deux Traités contenus
„ dans cette *Remontrance*, renferment auſſi peu de vrai ſa-
„ voir, qu'ils ſont remplis de zéle aveugle, & d'expreſſions
„ contraires à la Charité & au Chriſtianiſme. Ainſi il y a
„ tout lieu de craindre qu'ils partent non d'un principe d'a-
„ mour, de zéle, d'humilité, & d'un déſir de réformer,
„ mais d'un principe de haine, de malice, d'arrogance, &
„ d'un eſprit mécontent & chagrin, qui veut jetter le déſor-
„ dre & la confuſion dans ce qui eſt établi en due forme par
„ l'autorité légitime. Car où eſt l'homme charitable, zélé,
„ & humble, qui voudroit traiter avec tant d'indignité & es-
„ lommier ſi odieuſement ſes Fréres, dont la doctrine eſt
„ pure, le zéle fervent, & qui ont ſouffert, en temps de
„ perſécution, pour la Cauſe de l'Evangile, autant que per-
„ ſonne au monde; qui ont pris & prennent encore tant de
„ peine pour prêcher la Parole de Dieu dans ce Royaume;
„ par le miniſtére deſquels l'Evangile s'eſt établi, & eſt par-
„ venu, par la grace de Dieu, au point où il eſt? Certai-
„ nement ces termes injurieux, de *Race Orgueilleuſe, de Seigneurs tyranniques, d'hommes durs, cruels, de petits Papes, de régne méchant, d'ennemis ſuperbes* &c. appliquez à des
„ fréres, ne procédent pas de l'Eſprit humble & doux de Dieu,
„ mais de l'eſprit orgueilleux & arrogant du Diable. On peut
„ donc juger par cette indigne *Préface* de quel eſprit eſt parti
„ le reſte de la *Remontrance*".

(6) P. 35.

Il obſerve (7), que le principal fondement de la Piéce eſt cette Propoſition. „ Qu'on ne doit admettre dans l'E-
„ gliſe uniquement, que ce que le Seigneur a commandé dans
„ ſa Parole; comme ſi l'on diſoit, qu'il ne faut rien ſouffrir
„ dans l'Egliſe de Chriſt, en fait de Doctrine, d'Ordre, de
„ Cérémonies, de Diſcipline, & de Gouvernement, à moins
„ que cela ne ſe trouve en termes exprès dans la Parole de
„ Dieu. De-là vient que la plupart des argumens de ce Li-
„ vre ſont tirez de l'autorité négativement, ce qui en fauſſe
„ Logique ne prouve rien du tout. Il eſt très-vrai, qu'on ne
„ doit rien tolérer dans l'Egliſe comme néceſſaire au ſalut,
„ ou comme article de foi, à moins que cela ne ſoit conte-
„ nu expreſſément dans la Parole de Dieu, ou qu'on ne puiſ-
„ ſe en recueillir évidemment; & par cette raiſon nous con-
„ damnons & rejettons ſans réſerve la Tranſubſtantiation,
„ le Sacrifice de la Meſſe, l'Autorité de l'Evêque de Rome,
„ le Culte des Images &c. Et dans ce cas-là un argument
„ tiré de l'autorité de l'Ecriture négativement eſt très-preſ-
„ ſant. Par exemple on ne trouve point dans l'Ecriture,
„ que l'Evêque de Rome doive être le Chef de l'Egliſe; &
„ par conſéquent il n'eſt pas néceſſaire au ſalut, de croire
„ qu'il en eſt le Chef &c. Il eſt vrai encore, qu'on ne doit
„ rien admettre en ce qui regarde les Cérémonies, l'Ordre, la
„ Diſcipline, & le Gouvernement de l'Egliſe, qui ſoit con-
„ traire à la Parole de Dieu; & par cette raiſon nous rejet-
„ tons toutes les Cérémonies, qui ſuppoſent quelque opi-
„ nion néceſſaire au ſalut, qui emportent quelque acte d'a-
„ doration, ou quelque mérite: telles que ſont la genufle-
„ xion devant la croix, le Pain béni, l'eau bénite, les Cier-
„ ges bénis &c. Mais c'eſt une grande abſurdité, & une
„ choſe ſujette à bien des inconvéniens, de prétendre qu'il
„ ne doit y avoir dans l'Egliſe, ni Ordre, ni Diſcipline, ni
„ Cérémonie, ni Forme de Gouvernement, qui ne ſoit preſ-
„ crite en autant de termes dans la Parole de Dieu. L'Ecri-
„ ture n'a réglé nulla part le temps, le lieu, ni la maniére de
„ célébrer la Sainte Cêne. L'Ecriture n'a point marqué
„ quand & où on doit s'aſſembler pour prier en commun, &
„ pour entendre la Parole de Dieu; elle n'a donné aucun ré-
„ glement ſuſ la maniére, dont on doit ſe conduire envers
„ ceux qui la mépriſent".

(7) P. 44.

[*E*] *Le Docteur Whitgift y oppoſa ſa Défenſe.*] Elle paut infolio en 1573, quoique le titre porte 1574, ſelon la coutume des Libraires d'antidater les Livres qu'ils publient.

[*F*] *Mr. Cartwright revint à la charge par un nouvel Ecrit.*] Il parut en 1575 in-4, ſous le titre de *Seconde Replique de* T. C. *contre la ſeconde Réponſe du Docteur* Whitgift, *touchant la Diſcipline Eccléſiaſtique*. On verra par un paſſage d'une Lettre Latine du Docteur Whitaker, qui paſſoit pour favoriſer le Puritaniſme, ce qu'il penſoit de cette Piéce de Mr. Cartwright; la Leure de Whitaker ſe trouve dans un Ouvrage du Docteur Richard Bancroft (8), & dans la *vie de l'Archevêque Whitgift* du Chevalier George Paule. *Quem* Cartwrightus *nuper emiſit Libellum, ejus magnam partem perlegi. Ne vivam, ſi quid unquam viderim diſſolutius ac pene puerilius. Verborum ſatis ille quidem lautam ac novam ſupellectilem habet, rerum omnino nullam, quantum ego judicare poſſum. Deinde non modo perverſe de Principis in Rebus Sacris atque Eccleſiaſticis Authoritate ſentit; ſed in Papiſtarum etiam caſtra tranſfugit; a quibus tamen videri vult odio capitali diſſidere. Verum nec in hac cauſa ferendus, ſed aliis etiam in partibus tela a Papiſtis mutuatur. Denique ut de Ambroſio dixit Hieronymus, verbis ludit, ſententiis dormitat, & plane indigenus eſt, qui a quopiam docto refutetur.* „ C'eſt-à-dire, j'ai lu en grande partie le Livre que
„ Cartwright a publié en dernier lieu. Je veux mourir, ſi
„ j'ai jamais rien vu de plus ſuperficiel, & même de plus puéril. Il eſt vrai qu'il eſt fort abondant en paroles, & en
„ expreſſions nouvelles, mais pour des choſes il n'y en a
„ point, autant que je ſuis capable d'en juger. D'ailleurs
„ il a non ſeulement de très-mauvaiſes idées de l'autorité
„ des Princes dans les affaires Eccléſiaſtiques, mais il ſe
„ range même du Parti des Papiſtes, quoiqu'il prétende avoir
„ pour eux une haine mortelle: mais à cet égard il n'eſt pas
„ ſupportable, & ſur d'autres articles il emprunte ſes argu-
„ mens des Papiſtes. Enfin on peut dire de lui ce que St.
„ Jérôme diſoit d'Ambroiſe, il paye de mots, ne penſe point,
„ & eſt indigne qu'un habile homme ſe donne la peine de le
„ réfuter".

(8) *Survey of Diſcipline.* P. 372. Edit. 1593.

[*G*] *En 1573 il étoit Doyen de Lincoln.*] C'eſt ce que dit Mr. Strype (9), mais Mr. le Neve nous apprend (10) qu'il trouve in *Regiſtr. Facult. Math. Arch. Cantuar.* ces paroles: *Facultas conceſſa Johanni Whitgift 31 Octob. 1571. ut cum Decanatu Lincoln. Præbend. Eli. Cuſtodia Collegii S. Trin. Cantabrig. & Rectoria de Feversham, quodcunque aliud Beneficium teneat.* Et dans les *Collect. Feſtiv MS.* p. 336. on lit: *Jun.* 29. 1571. *Johannes Whitgift*, S. T. P. *virtute Literarum Regiæ electus in Decan. & inſtallatus Auguſt.* 2. 1571. Par où l'on voit qu'il avoit été élu le 29 Juin, & inſtallé le 2 Août 1571.

(9) P. 171.

(10) *Lives of the Proteſtant Biſhops*, Vol. II. Part. I. p. 50.

rent dans les Controverſes de Religion (o); il ſe fit quelques autres exécutions de Non-Conformiſtes, & il paroît aſſez généralement que Whitgift n'étoit pas fort tolérant. Il eſt vrai qu'il faut avouer que les Puritains de ce temps-là ſemblent n'avoir pas été fort raiſonnables, & qu'ils manquoient ſouvent à toute ſorte d'égards & de bienſéances. Notre Prélat étoit fort zélé pour tout ce qui avoit du rapport à l'Egliſe; il s'oppoſa fortement à un Projet à peu près de la même nature, que celui qu'un Souverain de notre temps a formé à l'égard des Biens Eccléſiaſtiques [*H*], & il réuſſit dans ſon deſſein. AND.] En 1595 la Reine lui accorda par Lettres Patentes la permiſſion de fonder & de renter un Hôpital à Croydon, & cette belle fondation, qui conſiſtoit en un Hôpital, une Ecole, & une Chapelle, fut achevée en 1599 (p). Il mourut le 29 Février 1603-4 [*I*], & fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Croydon, où on lui a dreſſé un Monument; le Comte de Worceſter, & le Lord Zonch honorérent ſes funérailles de leur préſence, & le Docteur Babington, Evêque de Worceſter fit ſon Oraiſon funébre ſur 2 Chron. XXIV. 15. 16. (q). Stowe dit dans ſes *Annales* „ que c'étoit un homme né pour le bien de ſa Patrie, & pour ce- „ lui de l'Egliſe; qu'il gouverna avec tant de ſageſſe, que durant toute ſa vie il conſerva les bonnes „ graces de ſon Souverain". Fuller l'appelle dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*; *l'Homme le plus illuſtre que l'Egliſe Anglicane ait jamais poſſédé.*

(o) *Heyl. Hiſt. Angl. Tom. V. p. 307 &c.*

(p) Strype p. 465. 521.

(q) Ibid. P. 572.

☞ [*H*] *Il s'oppoſa fortement à un Projet à peu près de la même nature, que celui qu'un Souverain de notre temps a formé à l'égard des Biens Eccléſiaſtiques.*] L'Archevêque ayant appris que la Cour vouloit établir des Commiſſaires ad *melius inquirendum*, c'eſt-à-dire, pour ſavoir exactement qu'elle étoit la juſte valeur de chaque Evêché, de chaque Doyenné, de chaque Canonicat, & de tous les Bénéfices du Royaume, ſous prétexte d'augmenter les revenus de la Reine, il crut qu'il étoit de ſon devoir de s'oppoſer à ce Projet. Voici une partie de la Lettre qu'il écrivit au Grand-Tréſorier ſur ce ſujet. „ Le Projet dont il s'agit découragera extrêmement „ les Etudians en Théologie, lorſqu'ils verront qu'on tâche „ de diminuer tous les jours les revenus des Bénéfices deſti- „ nez aux Miniſtres, & qui ſont la récompenſe de leurs tra- „ vaux. L'Avocat, dont le Savoir ne mérite ce nom qu'en „ Angleterre, gagne tous les ans mille Livres Sterling, & „ ſouvent beaucoup plus, par ſon habileté dans cette Scien- „ ce barbare, & cependant perſonne ne lui porte envie. Il „ en eſt de même de toute ſorte de perſonnes, quelle que „ ſoit leur profeſſion. Le pauvre Théologien, qui paſſe „ toute ſa vie à étudier la Théologie, cette Reine des Scien- „ ces, ne ſauroit jouir tranquillement de ce qui lui a été deſ- „ tiné, & qui lui appartient par les Loix divines & humai- „ nes. J'eſpére que Julien l'Apoſtat n'a point de diſciples „ à la Cour. Cet Empereur entreprit de détruire le Chriſ- „ tianiſme en ôtant les récompenſes, qui doivent accompa- „ gner le ſavoir. Il diſoit, en ſe moquant qu'il ne faiſoit „ rien en cela, qui ne fût avantageux aux Chrétiens, & „ qu'étant pauvres ils entreroient plus aiſément dans le Roysu- „ me der Cieux". Cette Lettre produiſit un bon effet, & on ne penſa plus à augmenter les Finances aux dépens du Clergé (11). REAL. DU TRAD.

(11) *Hiſt. Angl.* Tom. V. p. 319. 140.

[*I*] *Il mourut le 29 Février* 1603-4.] Dès le mois de Décembre il ſe trouva indiſpoſé, étant attaqué de la jauniſſe, qui jointe à ſon âge & à la contagion, l'avoit mis hors d'état de ſuivre le Roi & la Cour à la Campagne l'été précédent. Peu après la Conférence avec les Puritains tenue à Hamptoncourt, le 14, le 16 & le 18 Janvier 1603-4, il attrapa du froid, en s'en retournant dans ſa barge à Fulham, pendant un fort mauvais temps. Cela ne l'empêcha pas néanmoins de ſe rendre à Whitehall le Dimanche ſuivant, qui étoit le premier Dimanche du Carême, & le Roi eut une longue converſation avec lui & avec l'Evêque de Londres ſur les affaires Eccléſiaſtiques. L'Archevêque étant allé dîner dans la Chambre du Conſeil, après un long jeûne, il eut une attaque, qui ſe termina à une paralyſie mortelle ſur le côté droit, & il perdit la parole; on le porta dans la chambre du Grand-Tréſorier, d'où il fut tranſporté chez lui à Lambeth. Le mardi le Roi alla lui rendre viſite, qui ſentant combien il avoit beſoin de ce Prélat, dans une Conjoncture, où il projettoit une Réformation, lui dit. „ Qu'il prieroit Dieu „ de le conſerver, & que ſi ſa priére pouvoit être exaucée, „ il regarderoit cette grace comme la plus grande bénédic- „ tion temporelle qu'il pouvoit obtenir dans ſon Royaume". L'Archevêque fit des efforts pour parler au Roi, mais il ne put articuler qu'imparfaitement quelques mots, tout ce qu'on put entendre ce fut *pro Eccleſia Dei*, qu'il prononça avec ferveur, les mains & les yeux levés vers le Ciel. Il eſſaya auſſi deux ou trois fois pendant ſa maladie, d'écrire au Roi, mais accablé de ſon mal il ne put en venir à bout, la plume lui tombant des mains. Le lendemain 29 Février il mourut (12). „ Si ce fut le chagrin qui cauſa ſa mort, ou ſi le chagrin mê- „ lé avec la crainte que l'Egliſe ne ſouffrit quelque domma- „ ge ſous un nouveau Roi, & ſous un nouveau Parlement, „ qui alloit s'aſſembler, augmentérent ſa maladie, & hâtérent „ ſa fin, c'eſt ce que je ne ſaurois dire". Mais on trouve dans Cambden (13) ce trait: *Dum de Liturgia recepta Rex contendere capit, & nonnulla in ea mutanda cenſuit, Johannes Whitgiftius Archiepiſc. ex mœrore obiit:* c'eſt-à-dire, „ Le Roi „ ayant commencé à reprendre la Liturgie reçue, jugeant „ qu'il y avoit des choſes à changer, l'Archevêque Jean „ Whitgift mourut de chagrin". *Cependant*, dit Mr. Strype (14), *il étoit certainement mieux inſtruit des intentions du Roi, comme il paroît par ce que nous avons rapporté de la manière dont ce Prince ſe conduiſit dans la Conference, & par la Lettre qu'il avoit écrite à l'Archevêque de ſa propre main. A quoi nous ajoûterons que les Puritains avoient dreſſé un Directoire, qui devoit être préſenté au Parlement & qui y auroit ſelon les apparences cauſé bien du trouble, parce qu'il y avoit nombre de gens qui le favoriſoient, le vieux Prélat étoit informé de ce projet, & encouragea les ſiens, deſorte qu'au rapport d'un autre Hiſtorien (15), il auroit dit ſur ſon lit de mort:* Domine exaltata eſt anima mea, quod in eo tempore ſuccubui, quando malignæ Epiſcopatus mei Deo reddere rationem, quam inter homines exercere; c'eſt-à-dire, „ Seigneur mon âme s'eſt réjouie, de ce que „ je meurs dans un temps, où j'aime mieux rendre compte à „ Dieu de mon Epiſcopat, que de l'exercer plus longtemps „ parmi les hommes".

(12) Strype, P. 577. 578.

(13) *Annal. Regn. Jacobi.* Ad ann. 1604.

(14) P. 578.

(15) Sanderſon's *Hiſtory of King James.*

☞ WIDMANSTADIUS (JEAN-ALBERT) [*A*] célébre Savant du XVI. Siécle, nâquit à Nellingen, Village du Territoire d'Ulm, Ville Imperiale de Suabe (*a*). Si l'on s'en rapporte à l'Auteur d'un plaidoyer contre lui (*b*), il étoit né de parens fort obſcurs, & paſſa ſon enfance dans une extrême pauvreté. Quoi qu'il en ſoit, il ſe ſentit de bonne heure beaucoup de goût pour les Langues Orientales. Etant à Tubingue Reuchlin l'encouragea à s'y appliquer, de-même que Jaques Jonas, depuis Vice-Chancelier & Conſeiller de Ferdinand I. qui profeſſoit alors dans cette Académie (*c*). Il doit avoir voyagé enſuite pour ſe perfectionner, il nous apprend lui-même, qu'étant en Eſpagne au ſervice de François de Mendoza, Evêque de Burgos, Jaques ou Didacus Lopez de Stunica ou de Zunniga, qui poſſédoit parfaitement le Grec, l'Hébreu, & l'Arabe, lui avoit donné des leçons ſur la dernière de ces Langues; & qu'à Turin il avoit entendu Mar. Darylus, Précepteur de Jean Pic de la Mirandole. Lorſque l'Empereur Charlequint alla en 1529 à Boulogne pour prendre la Couronne Impériale, Widmanſtadius ſe trouva à ſa ſuite, & on lui marqua par hazard ſon logement vis-à-vis du Couvent, où Theſée Ambroiſe, déjà fort âgé demeuroit [*B*]. Le lendemain étant allé à l'Egliſe, il y vit ce bon Vieillard, à qui

(a) Schelhorn *Amœn. Liter.* Tom. XIII. p. 421. & XIV. p. 469. 470.

(b) Angeli Sealbelt *Apol. in Widmanſtad.* Apud. Rund. Tom. XIV. p. 451.

(c) Dans la Préface de ſon N. T. Syriaque dont la plûpart des particularités de ſa vie ſont tirées.

[*A*] WIDMANSTADIUS.] La plupart de ceux qui ont parlé de notre Savant n'en ont dit que très-peu de choſe, & ſe ſont trompés même à ſon nom. Aubert le Mire (1) l'appelle *Jean-Albertus* Widmanſtadius, comme ſi ce dernier nom étoit celui du lieu de ſa naiſſance. Cette faute a été copiée par d'autres Lexicographes; dans Moreri on en a fait deux Articles, l'un ſous le nom de *Jean-Alberti*, natif dit-on de Widmanſtad, mais on auroit dû ajoûter en quel pays Widmanſtad eſt ſitué; Mr. Schelhorn (2) dit, qu'il l'a cherche inutilement dans tous les Geographes, & je crois qu'on l'y cherchera encore longtems. L'autre Article dans Moreri eſt ſous le nom de *Widmanſtadius*, où l'on a commis une faute groſſiére, en disant qu'il a publié le N. T. Syriaque en 1572. Les bévues ſe perpétuent: dans le Grand Dictionnaire Hollandois, on a donné exactement les deux mêmes Articles de notre Savant; & Mr. Schelhorn m'apprend, que dans le Dictionnaire Allemand, intitulé Dictionnaire des Savans, on trouve la même faute. D'autres l'ont appellé *Lucretius Widmanſtadius*; parce qu'il a effectivement porté le nom de Lucretius tant en Allemagne qu'en Italie, par quelle raiſon c'eſt ce que j'ignore.

(1) Aub. Miræus *Script. Sæc.* XVI. Cap. LXXI.

(2) *Amœnit. Liter.* Tom. XIII. p. 444.

[*B*] *On lui marqua par hazard ſon logement, vis-à-vis du Couvent, où* Theſée Ambroiſe, *déjà fort âgé, demeuroit.*] Theſée Ambroiſe étoit né dans le Territoire de Lamelline, du Milanés, d'une famille très-illuſtre, il entra dans l'Ordre des Chanoines de Lateran, & fut Prieur d'un Couvent à Pavie (3). Le Pape Léon X. le chargea d'enſeigner la Langue Syriaque & la Chaldaique dans l'Académie de Boulogne, & il a été comme le Reſtaurateur des Langues Orientales, non ſeulement en Italie, mais dans toute l'Europe (4). Rapportons les propres termes de l'illuſtre Cardinal Quirini; parlant de l'Edition de l'Alcoran en Arabe donnée par Paganinus, il dit: *Ejus Editionis a Paganino concinnatæ certiſſimum documentum nobis exhibet liber inſcriptus*, Introductio in Chaldaicam

(3) *Cardin.* Quirini *Epiſt. ad Sextum* Col. 32. Ad calcem *Bibliot. Mediolan. Phil.* Argelati Vol. II.

(4) Ibid. & Aub. Miræus *Scriptor. Sæc.* XVI. Cap. LII.

qui il s'informa de la Bibliothéque du Couvent & des Livres rares qui s'y trouvoient. Ambroiſe le mena d'abord dans ſa chambre, & prenant de deſſus une Tablette les Evangiles en Syriaque, il lui dit en ſoupirant; il y a quinze ans que je m'applique à ces Langues étrangéres, ſans que perſonne n'y ait ſeconde: plût à Dieu! que je trouvaſſe quelqu'un, qui voulût recevoir de moi les lumieres que je ſuis en état de donner là-deſſus. Widmanſtad lui ayant temoigné, qu'il étoit trés-diſpoſé à en profiter, Ambroiſe lui communiqua toutes ſes richeſſes en ce genre, s'étant donné la peine de copier tout ce qu'il avoit dans ſes Recueils, & il le conjura en le lui remettant, de l'employer un jour à l'utilité de l'Egliſe. Comme notre Savant ne poſſédoit pas moins l'Arabe que le Syriaque, il brûloit d'envie de s'y perfectionner; & dans cette vue il forma le deſſein de faire un voyage en Afrique, pour profiter des leçons de Léon ſurnommé l'Africain [C]; mais le Cardinal Gilles de Viterbe (*d*), Prélat tres-ſavant, & qui poſſedoit bien les Langues Orientales, & en particulier l'Arabe, qu'il avoit appris de Léon, le retint à Rome chez lui, où Widmanſtad profita beaucoup, & après la mort du Cardinal Gilles arrivée le 12 Novembre 1532, le Cardinal Jérôme Seripand lui procura la liberté de profiter de la Bibliotheque & des Recueils & Manuſcrits du défunt (*e*). Etant allé à Sienne en 1533, il y vit Lactance Ptolémée, trés-verſé dans les Langues, & trouva dans ſa Bibliothéque outre les Evangiles, quelques Opuſcules d'Ephrem & de Jaques, tous deux Syriens, qu'il copia & joignit à ce qu'il avoit reçu de Theſée Ambroiſe. Si l'on en croit l'Auteur du Plaidoyer, que nous avons déjà cité, il alla de Sienne à Veniſe, & delà retourna en Allemagne, où il s'inſinua dans les bonnes graces de Maurice Hutten, Evêque d'Aichſtad: ce Prelat voulant conſerver en même tems une des premiéres Dignités qu'il occupoit à Wurtzburg, envoya Widmanſtad avec un autre à Rome pour ſolliciter cette affaire, ce fut dans ce voyage, qu'en paſſant à Sienne, il ſe fit recevoir Docteur en Droit: pendant qu'il étoit à Rome, il reçut des Lettres de l'Evêque, qui lui mandoit de ſe rendre à Gand auprés de l'Empereur (*f*). Il retourna enſuite en Allemagne, car en 1541 il demeuroit ſemble-t-il à Ratisbonne [D]. Le zéle qu'il avoit pour faire fleurir les Langues Syriaque & Arabe l'engagea à faire ſolliciter le Pape Clément VII. de favoriſer ſes deſſeins à cet égard; & il aſſure que le ſuccès auroit répondu à ſes eſpérances, ſi la mort de ce Pontife n'y eût mis obſtacle; & ſi dans la ſuite encore on n'avoit traverſé ſes ſoins [E]. Poſtel, dans ſa Harangue ſur l'excellence & l'utilité des Langues Hébraïque & Arabe (*g*) dit, que Widmanſtad étoit en état d'enſeigner & d'expliquer l'Arabe, & que lors même que Ferdinand l'eut fait ſon Chancelier, il auroit ſouhaitté d'employer la nuit, les affaires ne le lui permettant pas de le faire de jour, à donner des leçons ſur l'Arabe à quelques Diſciples, juſques à ce que quelque autre fût en état de prendre ſa place. Il méditoit auſſi le deſſein de publier

(*d*) Voy. Odoinc *Arteaum Rom.* p. 812. 32.

(*e*) Schelhorn. *ubi ſupra* Tom. XIII. p. 239.

(*f*) Ibid. Tom. XIV. p. 490-495.

(*g*) Ibid Tom. XIII. p. 239. 240.

daïcam linguam, Syriacam, atque Armenicam, & decem alias linguas, *quam compertiſſimum tibi eſſe nullus dubito, præſertim quod Papiæ editus vigatur, atrocemque habeat virum doctiſſimum, & maxime illuſtrem, in ea ipſa Mediolanenſis diſcoris Urbe nobili ſanguine procreatum. Is eſt* Th ſcius Ambroſius, *Albonenſi primo regulus, deinde in Lateranenſium Canonicorum, quorum Inſtituto ſe addixerat. Cæterum, ſcilicet S Petri in Cælo aureo Papæ Præpoſitus, Vir non Papienſibus tantum ſuis, non Mediolanenſi tantum diviſi, ſed Italiæ, ſed Galliæ, ſed Germaniæ admodum notus, quod primus fuerit Orientalium Linguarum in Italia, imo omni Europa reſtaurator.* Mr. le Cardinal Quirini nous apprend enſuite, que Theſée Ambroiſe eut des liaiſons avec Poſtel, & qu'à la fin de l'Ouvrage du premier, dont il a parlé, on trouve diverſes Lettres qu'ils ſe ſont écrites. Mr. Saxius (5) dans ſa Réponſe au Cardinal dit, que l'Ouvrage de Theſée Ambroiſe a été imprimé à Pavie en 1539, & qu'il eſt dédié à Atranius Chymome de Ferrare, ſon Oncle.

(5) Ibid. Col. 32.

[C] *Il forma le deſſein de faire un voyage en Afrique pour profiter des leçons de Léon ſurnommé l'Africain.* Mr. Schelhorn (6) aſſure qu'il avoit déja tenté malheureuſement une autre fois ce Voyage. *Præmaturam mortem prohibuiſſe pariter conſilio, quo minus noſter tam præclare etiam de Arabica lingua, ac de Syriaca, mereretur. Illius enim æque gnarus erat, tantaque, cum adhuc in variis ætatis flore conſtitutus eſſet, ejus cognoſcendæ cupiditate flagrabat, ut propterea in ipſum Africum, quod ſemel jam infeliciter tentaverat, Leonis Elberitani, hujus ſermonis callentiſſimi, audiendi cauſa navigare decreverit.* Widmanſtad parle de Léon, dans la Préface de ſon N. T. Syriaque, en faiſant une eſpéce d'hiſtoire de l'étude de la Langue Arabe en Europe; le paſſage eſt curieux & mérite d'être rapporté (7). *Cum ſuperioribus ſeculis Arabum litera poſt Græcarum diſciplinarum interitum propter Philoſophia, Medicinæ, Aſtrologiæ, Chymiſticæ, aut Magicæ artis doctrinam tantum a noſtris, iiſque pauciſſimis expetita fuiſſent. Leonis X. Pontificatus iis literis rudimenta ejuſmodi Romæ poſita fuerunt, ut in earum incunabulis Chriſtianæ religioni opem & auxilium polliceri viderentur. Accidit enim, ut Fob. Leo Elberitanus (qui Mauris a Rege Catholico pulſis, fortunam gentis ſuæ ſecutus in Africam transmiſit) Pbeſſe in literarum & artium Arabicarum ſtudiis opera multum poneret, atque Africa Aſiaque annis aliquot peragrata, in Mauritaniam ad ſuos reditarus, prope Lampbagtem inſulam a Claſſe noſtra cum exteris victoribus caperetur, & propter ingenii amœnitatem eruditionemque variam Leoni X. tanquam ex manubiis votiva donatio Romam miſſus, ſacro fonte tingeretur, Pontificique admodum charus eſſet; qua occaſione Ægidium Viterbienſem Senatorem doſiſſ. Arabica lingua præceptis ad hoc diligenter compoſitis inſtituit; qua etiam tempore eundem & Juſtinianum Nebienſis Antiſtes, conciſis quibuſdam & exilibus, ut mihi viſa ſunt, nermis e Corſica miſſis, veluti trajectitio docendi munere funditus, ad percipiendam eam linguam informabat. Et cum ea tempeſtate præclara ingenia, prophanas tantum literis delectarentur, factum eſt, ut Ægidius, poſtquam & Juſtinianus ex hac vita, & Leo Elberitanus, Cubulca fide cum Punica commutata, Tunetem migraſſet, Arabicarum literarum dignitatem inter Chriſtianas prope ſolus tueretur.*

(6) *Ubi ſupra.* p. 338.

(7) Ibid. in Notis.

[D] *Il demeurois ſemble-t-il à Ratisbonne.*] C'eſt ce qu'on peut inférer d'un paſſage, cité par Mr. Schelhorn (8), tiré du Journal MS. de Martin Frecht, Théologien d'Ulm, contenant ce qu'il a obſervé à Worms & à Ratisbonne en 1540 & 1541. Frecht rapporte ſous le 28 Mai 1541 ce qui ſuit: *Cum Muſculo adii D. Nollingenſem, qui Codices Græcos ac Hebraos venerandæ antiquitatis ſcriptos & nonnullos exoſſos oſtendit, cum numiſmatibus & imaginibus æreis adfabre factis Bacchi & Fauni. Arabico ſcriptum Alcoranum & ab eo Latine redditum vidi. De Abyſſinis Eccleſiæ & Curiæ Romanæ aliqua. Item Vitam Conſtantini a quodam Epiſcopo & Palatino Bibliothecario adfabre deſcriptam, & Carolo Cæſari dedicatum oſtendit.* A l'occaſion de ce qui eſt dit ici de l'Alcoran, je ferai une remarque ſur ce que j'ai dit ailleurs (9), que Hinckelman eſt le premier qui a publié l'Alcoran en Arabe, & que Langius a prouvé dans une Diſſertation imprimée en 1703, que l'Edition de Breſſe de Paganinus en 1530 n'a jamais paru, c'eſt que ce fait me paroît douteux, & que Mr. le Cardinal Quirini (10) fournit une preuve de la réalité de cette Edition, dont les Exemplaires furent brûlés par ordre du Pape. Parlant des Lettres de Theſée Ambroiſe & de Poſtel, qui ſe trouvent à la fin de l'Ouvrage du premier, dont nous avons dit un mot dans la Rem. [B], l'illuſtre Cardinal s'exprime en ces termes: *Atque una ex ipſis ea ſunt, quæ certiſſimum teſtimonium perbibent navasſe a Paganino laboris in Alcorano Arabicis formis excudendo, ea ſcilicet in quibus Poſtellus Ambroſio ita ſcribit:* Vi piego di grazia continuate le voſtre diligentie di ſaper da quello qui ſtampò l'Alcorano Arabico ſe lui voleſſe vendere i ſuoi ponzoni, overo una matrice, & eſſendo adverſiro del precio vimandaro dinari perche ho molto di biſogno di quei per ſtampar noſtra Grammatica Arabica, & altri libri da legger in Medicina, coſi facciendo havrete parte de lelode in tutte le lingue. *Quibus Poſtelli literis hæc Ambroſius ſubjungit:* Omni interea ſtudio, cura, atque diligentia non ceſſavi, Alexandrum Paganini Brixienſis filium, & quæ potui etiam ſolicitudine, amicorum interventu rogare non deſiti, ut typos, formaſque Punicarum literarum, quibus olim Pater ejus Alcoranum impreſſerat, juſto vellet Poſtello vendere pretio, quod cum facere jam paratus eſſet, & dum amicum ejus rei certiorem facere præparo, libellum duodecim linguarum, differentiumque literarum Guilelmi Poſtelli publicatum conſpicio. *Arabicam, de qua loquor, Editionem circa annum* 1530 *emiſſam a Brixienſi illo Typographo, rariſſimam eſſe, & paucaſſimis notam, admones* Jo. Vogt in Catal. Hiſt. Crit. Libror. rarior. edito Hamburgi an. 1738. . . . . *atque ejus raritati cauſam idem Scriptor tribuit Pontificiæ ſanctioni ex qua exemplaria illius ad unum omnia flammis ſunt tradita.* Je me flatte qu'on me pardonnera cette petite digreſſion, qui m'a paru aſſez curieuſe, pour ne pas la négliger.

(8) Ibid. Tom. XIV. p. 470.

(9) Art. HINCKELMAN Rem. [E].

(10) *Epiſtol. ad Cl. Saxium* Col. 12. Ad calcem Tom. II. *Bibl. Mediolan* Philippi Argelati.

[E] *Si dans la ſuite on n'avoit traverſé ſes ſoins.*] Le Commentaire de ce Texte ſe trouve dans un paſſage de la Préface de Widmanſtad, rapporté par Mr. Schelhorn (11): *Anno deinceps à Clementis obitu decimo Marcellus Cervinus, qui nuper in ſummo pontificatu, necdum menſibus, tamen mœris ſanctitatis exemplum illuſtre reliquit, Petrum Gbalinum Damaſcenum Diaconum ubi ſe, ut mihi in excolendis Arabicis ſtudiis tanquam Chriſtianæ Reip. frugiferis adjutor eſſet, in Germaniam dimiſit. Verum ea quoque tempore damon nepharius facratum quendam hominem (qui ante annos quatuor confeſſione ſua in carcere ab eo extorta ſe, diſpoſito in Hetruria ſicario, capiti meo inſidias feciſſe poſtefecerat) inſtauratis de integro viribus, adjunctisque illi duobus gladiatoribus in me ita concitavit, ut tum præſtis apparet, cum non tam ſacerdotis titlus miſerabilis cauſam agere, quam regnum ſuum u periculo, quod ſibi linguæ hujus pio ſtudio conſtari ſciebat, prohibere videretur: eortan enim machinatione effectum fuit, ut neque ego Damaſceno juſtam operam dare poſſem neque ipſe mihi, eo, quod alter gladiatorum voluntatem ejus a me abalienaſſet, debitam præbere velit.*

(11) *Annalit. Later.* Tom. XIII. p. 241. in Notis.

publier quelques Ouvrages Arabes, pour favoriſer les progrès de la Religion Chrétienne; il avoit entrepris de traduire l'Alcoran en Latin, & de le donner au Public; il a fait imprimer en 1543 un Abrégé de ce Livre, traduit de l'Arabe en Latin par un nommé Herman. Widmandſtad eut quelque emploi auprès d'Othon Evêque d'Augsbourg, mais vers l'an 1551 il forma le deſſein de ſe retirer dans les terres qu'il avoit ſur les bords du Danube, pour y employer ſon loiſir à l'étude, & en particulier à préparer l'Edition du Nouveau Teſtament Syriaque; mais les malheurs de la guerre l'en empêcherent, il fut obligé de ſe ſauver avec toute ſa famille, après avoir vu tout ſon bien au pillage (*b*). Cette guerre a'étant terminée par le Traité de Paſſau en 1552, Ferdinand, Roi des Romains, le fit ſon Conſeiller, & enſuite Chancelier de l'Autriche Orientale. Il reprit alors ſes premiers projets, & les communiqua à George Gienger, & à Jaques Jonas ſon ancien Maître, qui les goutérent, & l'aidérent en tout. Pendant qu'ils étoient occupés de ce deſſein, Ignace Patriarche d'Antioche avoit envoyé en Europe un Prêtre de Merdin, nommé Moyſe, chargé de faire imprimer le N. T. Syriaque, pour qu'il fût plus commun en ces Pays-là, où les Chrétiens n'ont pas l'uſage de l'Imprimerie. Ce Prêtre tenta inutilement la choſe à Rome & à Veniſe, où perſonne ne voulut entreprendre ce travail: on lui conſeilla de ſe rendre auprès de Widmanſtad, pour lequel on lui donna des Lettres. Il partit en 1553 à la ſuite du Cardinal Polus, lorſque celui-ci alloit en Angleterre en qualité de Légat, & il rencontra par hazard notre Savant, qu'il alloit chercher en Souabe, & qui étoit en chemin pour ſe rendre en Autriche; ils ſe rendirent à Vienne. L'Empereur Ferdinand fournit tout ce qui étoit néceſſaire pour cet Ouvrage, auquel Poſtel eut auſſi quelque part (*i*), & il parut en 1555 [*F*]. Widmanſtad publia la même année à Vienne des Elémens ou une Grammaire de la Langue Syriaque (*k*); il avoit deſſein de donner auſſi un Dictionnaire de la même Langue, qui étoit déjà fort avancé, mais il y a de l'apparence qu'il mourut avant que de l'avoir achevé. Après l'Edition du N. T. il ſouhaitta de ſe retirer de la Cour, & d'aller vivre tranquillement dans ſa Patrie [*G*]; j'ignore s'il en obtint la permiſſion. Il y a de l'apparence qu'il eſt mort avant l'année 1559; il paroît par les Lettres de Camerarius (*l*), qu'au commencement de cette année-là ſa Bibliothèque avoit paſſé entre les mains de George Sigismond Seldius Conſeiller de l'Empereur, ce qui vraiſemblablement n'eſt arrivé qu'après ſa mort. Maſius, dans la Préface de ſa Grammaire Syriaque, rapporte que le Duc de Bavière racheta dans la ſuite tous les Livres de Widmanſtad. Quelque eſtimable qu'ait été ce Savant, il n'a pas laiſſé d'être expoſé à l'envie & à la calomnie. Il eſt accuſé des crimes les plus atroces dans une Piéce publiée contre lui en 1544, que Mr. Schelhorn a inſérée à cauſe de ſa rareté dans le Tome XIV. de ſes *Amœnitates Literariæ*. Cette Piéce a pour titre: *Angeli Sealteli ad Romanos Judices pro Ambroſio de Gumppenberg contra Joannem Albertum Widneſtadium Orationum Actio prima*. A. 1544. in-4. Mr. Schelhorn dit que cette Piéce paroit avoir été imprimée en Italie; & il y a effectivement toute apparence.

(*b*) Ibid. p. 247, 248.

(*i*) Voy. Art. POSTEL Rem. [M].

(*k*) Schelhorn *loc. cit.* p. 297.

(*l*) *Apud* Rund.

[*F*] *Il parut en* 1555.] Cette Edition eſt en deux Volumes in-4. dont le premier contient les IV. Evangiles, & le ſecond les Epîtres de St. Paul, les Actes des Apôtres, l'Epître de St. Jaques, la première de St. Pierre, & la première de St. Jean; les quatre autres Epîtres Catholiques & l'Apocalypſe ne ſe trouvoient point dans les MSS. ſur leſquels cette Edition s'eſt faite. A la ſuite du titre général, on lit *Viennæ Auſtriæ excudebat Michael Zymmerman anno* MDLXII. Et à la fin du ſecond Volume: *in Urbe Vienna, amplifſimarum Orientalis Auſtriæ Provinciarum Metropoli florentiſſima, ad hunc exitum perductum eſt divinum hoc opus, anno a Chriſti Nativitate* MDLV. *27 Septembris. Imperante Regius. Cæſar Craphius Evangeliſta, Survus, Characteres Syrus ex Norici ferri acie ſculpebat, Michaël Cymbermannus prælo & operis ſuis excudebat.* On en tira mille Exemplaires, dont l'Empereur en garda cinq-cens, & les autres paſſérent en Orient (12). André Muller a publié l'Hiſtoire de cette Edition, à Berlin en 1673. „ On ne peut rien „ voir de plus beau, *dit Mr. Simon* (13), ni de mieux proportionné que les caractéres de cette Edition, qui imite „ les MSS. en ce qu'on n'y a mis qu'une partie des points „ Voyelles, qu'on ajoûte ordinairement aux mots pour les „ lire plus facilement. Les Orientaux négligent pour l'ordinaire le plus ſouvent dans leurs MSS. ces ſortes de points; „ & ceux qui les y ajoûtent n'y mettent que les plus néceſ„ ſaires. C'eſt-ce que Widmanſtadius a auſſi obſervé dans ſon „ Edition, & il a ſuivi les MSS. en pluſieurs autres choſes, „ principalement dans une table des Leçons que les Egliſes „ Syriennes récitent pendant toute l'année. On trouve de „ plus dans cette Edition le titre de chaque Leçon marqué „ dans le Corps du Livre en des Caractéres appellés *Eſtrangelo*; & le nombre des Sections eſt indiqué à la marge. „ Comme ce Nouveau Teſtament Syriaque avoit été impri„ mé à la ſollicitation de quelques Chrétiens du Levant, & „ qu'il devoit même ſervir à leurs uſages, il eût été inutile „ d'y joindre une Interprétation Latine".

(12) Le Long *Bibl. Sacr.* T. I. p. 104.

(13) *Hiſt. Crit. des Verſions du N. T.* Ch. XIV. p. 172.

[*G*] *Il ſouhaitta de ſe retirer de la Cour & d'aller vivre tranquillement dans ſa Patrie.*] Voici comment il s'en exprime en parlant à Ferdinand (14): *Ad me hoſcque meos labores inter publicas ſollicitudines juſſu tuo ſuſceptos quod attinet, Majeſtatem tuam ſupplex ſupplico, ut mihi, ſi ullum pro iis præmium retribuendum cenſes, hoc magiſtratu cum bona tua voluntate & gratia olim, atque ab ejuſcemodi curis Reip. perpetuis vacare concedas. Nam hoc tempore nihil aliud meditor, quam ut publicorum munerum invidiam atque offenſiones, quas abſque vulnere aquitatis vitare difficile eſt, eandem aliquando effugere, ac reliquum vitæ meæ tempus tranquillo a me quondam Chriſtianæ Reip. cauſa deſtitutæ ſtudiis transmittere queam. Jam enim cum ſupra annos* XXII. *in ſtudium Reip. meum & agitatione cum dignitate vixerim, utrumque mediam ætatem proventibus fim, deſiderio portus, in quem honeſtis otii præſidiis ſubnixam, me teneri, aut quietis & tranquillitatis beneficium a M. T. expectare, nemo ſapiens mirabitur, nemo frugi & moderatæ reprehendet, nemoque niſi æſtimator improbus inertiam turpem poterit interpretari. Quodſi, uti ſpero, & otium illud beatum & reditum in patriam impetravero, M. T. non ſolum otii fructus, ſed & uxoris & liberorum, quos mihi Pannonicum hoc cœlum adverſa adhuc valetudine adflictos ex pluribus hoc amiſſis reliquos fecit, incolumitatem debere me perpetuo profitebor.*

(14) Schelhorn *ubi ſupra.* p. 231. 230.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 191.

(*b*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 252.

(*c*) Idem ibid. Col. 260.

(*d*) Idem *Ath. Oxon. ubi ſupra.*

WILKINS (JEAN) Evêque de Cheſter, & fils de Mr. Walter Wilkins, Bourgeois & Orfévre d'Oxford, nâquit le 14 Février 1614 à Fawlſey proche de Daventry, dans la Province de Northampton chez le célébre Mr. Jean Dod, ſon grand-pére maternel [*A*]. Il fit ſes premiéres études ſous Mr. Edouard Silveſter, diſtingué par ſon habileté dans la Langue Grecque, qui tenoit une Ecole particuliére dans la Paroiſſe de tous les Saints à Oxford: à l'âge de treize ans il entra dans le Collége Neuf, au terme de Pâques de l'an 1627, mais il n'y demeura pas longtems, & paſſa dans le Collége de la Madelaine ſous la direction de Mr. Jean Tombes (*a*); le 20 Octobre 1631 il y prit le degré de Bachelier (*b*), & le 11 Juin 1634 celui de Maître-ès-Arts (*c*): ayant enſuite reçu les Ordres il devint Chapelain de Guillaume Lord Say, & enſuite de Charles Comte Palatin du Rhin, au ſervice duquel il fut quelque tems (*d*). En 1638 il publia ſa *Découverte d'un nouveau Monde* [*B*], & en 1640 il mit au jour

(1) Sermon preached at funeral of Bishop Wilkins.

[*A*] *Chez le célébre Mr. Jean Dod ſon grand-pére maternel.*] Le Docteur Guillaume Lloyd (1), appelle Mr. Dod „ un „ Homme véritablement pieux & ſavant, qui étoit néanmoins à de certains égards Non-Conformiſte; non qu'il aimât la diſpute, ou qu'il eût la moindre diſpoſition à troubler la paix de l'Egliſe pour ces articles-là. Il en étoit ſi éloigné, que j'ai ſouvent ouï dire à ſon petit-fils (l'Evêque Wilkins) & à d'autres, que lorſque d'autres croyoient avoir de juſtes raiſons d'entreprendre la guerre, il en témoignoit de l'éloignement, & les affermiſſoit dans le parti de la ſoumiſſion & de la fidélité. Il marqua juſqu'à la fin de ſa vie une juſte haine pour cette horrible rebellion".

[*B*] *En* 1638 *il publia ſa* Découverte d'un nouveau Monde.] Il s'en fit une nouvelle Edition à Londres en 1640 in-8. intitulée: *Livre Premier. La Découverte d'un nouveau Monde; ou Diſcours tendant à prouver, qu'il eſt probable que la Lune eſt un Monde habité; avec un Diſcours ſur la poſſibilité du commerce entre nous & les Habitans de la Lune. Troiſiéme Edition, corrigée & augmentée.* Dans la Préface l'Auteur dit au Lecteur, „ Qu'il ne doit pas s'attendre à trouver un Traité régulier & „ exact, ce Diſcours n'étant que le fruit de quelques heures „ d'amuſement, ayant été conçu & exécuté dans l'eſpace de „ quelques ſemaines". Le premier Diſcours contient quatorze propoſitions. I. Que la ſingularité de cette opinion n'eſt pas une raiſon ſuffiſante de la rejetter, y ayant pluſieurs autres vérités certaines, qui ont paſſé d'abord pour ridicules, &

jour son *Discours sur une nouvelle Planète* [C]; en 1641 son *Mercure, ou le Messager secret & prompt* [D]. Pendant les Guerres Civiles il suivit le Parti du Parlement, & prit le ferment de la Ligue (c). En 1646 il

(c) Idem ibid.

& de grandes absurdités qui sont généralement reçues. II. Que la pluralité des Mondes n'est contraire à aucun principe de la Raison ni de la Foi. III. Que le Ciel n'est point composé d'une matière si pure, qu'il ait le privilége d'être moins sujet au changement & à la corruption, que les Corps sublunaires. IV. Que la Lune est un Corps solide, compacte, & opaque. V. Que la Lune n'a aucune lumière propre. VI. Que plusieurs des Anciens, & quelques Mathématiciens modernes ont cru la Lune habitée, & qu'on peut déduire cette opinion très-vraisemblablement des principes des autres. VII. Que les Taches obscures & les autres parties plus brillantes que nous distinguons à la vuë dans la Lune, marquent la différence des Terres & des Mers dans ce nouveau Monde. VIII. Que les Taches obscures sont les Mers, & les endroits plus lumineux les Terres. IX. Qu'il y a de hautes Montagnes, de profondes Vallées, de vastes Plaines dans la Lune. X. Que la Lune a son Atmosphère. XI. Que comme ce Monde-là est notre Lune, notre Monde est la Lune de celui-là. XII. Qu'il est apparent qu'ils ont des Météores semblables à ceux que nous voyons. XIII. Qu'il est probable qu'il y a des Habitans dans la Lune, mais qu'il est incertain de quelle espéce ils sont. XIV. Qu'il est possible, que quelqu'un découvre dans la suite des tems un moyen de se transporter dans ce nouveau Monde, & s'il y a des Habitans de lier commerce avec eux. Sur ce dernier Chef il dit (2), que „ si

(2) P. 237.

„ l'on demande, par quels moyens on pourroit conjecturer, „ que nous pourrions nous élever au-dessus de la Vertu Ma„ gnétique de la Terre? Je réponds, dit-il, 1. Qu'il n'est „ peut-être pas impossible, qu'un homme se mette en état „ de voler, en s'ajustant des ailes, de la même manière „ qu'on représente les Anges & qu'on feint qu'avoient Mer„ cure & Dedale; & que diverses personnes l'ont tenté, & „ entre autres un Turc à Constantinople, comme le rappor„ te Busbec, 2. S'il est vrai, comme le rapporte Marc-Paul „ de Venise *, qu'il y ait dans l'Ile de Madagascar un Oi„ seau nommé *Rock*, qui a des ailes, dont les plumes ont „ douze pieds de longueur, qui enléve un Cheval avec le „ Chevalier qui le monte, ou un Eléphant avec autant de fa„ cilité que nos Chats attrappent une souris; il ne s'agiroit „ que d'apprendre à un de ces animaux à porter un homme „ sur son dos, comme Ganymède montoit un Aigle. 3. Que „ si aucun de ces moyens ne peut servir, je soutiens très„ sérieusement, & sur de bonnes raisons, la possibilité de „ faire un Chariot volant, où il pourroit tenir un homme, „ qui le feroit mouvoir, & fendre l'air. Peut-être pourroit„ on le faire assez grand pour tenir plusieurs personnes à la „ fois, avec les provisions nécessaires pour le voyage, & „ des marchandises pour trafiquer: car ce n'est pas la gran„ deur de la machine qui peut mettre obstacle au mouve„ ment, pourvu que la puissance motrice y soit proportion„ née. Un grand Vaisseau avance aussi bien qu'un petit Ca„ not, & un Aigle fend l'air avec autant d'aisance qu'un „ Roitelet. La Machine, dont je parle, peut s'exécuter par „ les mêmes règles que le Pigeon de bois d'Archytas, & „ l'Aigle de bois de Regiomontan. Je conçois qu'il ne se„ roit pas difficile, si on en avoit le loisir, d'indiquer plus „ en détail la manière de la fabriquer. Une pareille Invention, „ si on la perfectionnoit, seroit d'un si grand usage, qu'elle „ immortaliseroit non seulement son Auteur, mais le siécle où „ il auroit vécu. Outre les découvertes surprenantes qu'on au„ roit occasion de faire dans le nouveau Monde à la faveur „ d'une pareille machine, elle seroit d'un avantage infini pour „ voyager plus commodément que par aucune voye con„ nue. Ainsi malgré toutes les impossibilités apparentes, il „ semble assez vraisemblable, qu'un pourroit inventer une „ voiture pour faire le voyage de la Lune; & quel ne sera „ pas le bonheur de ceux qui y réussiront les premiers?

Mr Burton *Melancholy. P. II. Sect. 2. mem. 2.*

* Lib. III. c. 40.

„ —— *Felicesque Animæ, quas nubila supra,*
„ *Et turpes fumos, plenumque vaporibus orbem,*
„ *Inferni cælo jamdiu scintilla Promethei.*

„ Après avoir achevé ce Discours, je fus tombé par hazard „ sur un petit Roman sur le même sujet, composé sous le „ nom feint de *Domingo Gonzales*, par un savant Evêque, „ (3) dans lequel, outre diverses particularités à l'égard des„ quelles on le trouve d'accord avec lui, on trouve une fort „ agréable Relation d'un prétendu voyage dans ce nouveau „ Monde". [a] Le P. Niceron * porte un jugement assez singulier sur cet Ouvrage de Wilkins. „ Quoique le titre de „ cet Ouvrage semble promettre quelque chose de nouveau & „ d'extraordinaire, on ne trouve cependant dans le Livre „ même que des choses assez communes. Ceux qui ont lu „ les Entretiens de Mr. de Fontenelle sur la pluralité des „ Mondes, ou ce que Mr. Huyghens a écrit sur le même su„ jet, ne verront guére dans l'Ouvrage de Wilkins, que ce „ qu'ils ont lu dans ces Auteurs". Mais le P. Niceron n'a pas fait attention, que ce que Mr. Huyghens & Mr. de Fontenelle ont fait sur ce sujet, est postérieur d'un très-grand nombre d'années au Livre de notre Auteur, & par conséquent qu'il répondoit très-bien à son titre; la conformité que le savant Barnabite remarque entre les trois Ouvrages, donneroit lieu de penser que celui de Wilkins n'a pas été inconnu à ces deux autres Messieurs. Je ne voudrois pourtant rien affirmer, n'en ayant pas fait la comparaison. ADD. DU TRAD.

(3) Le Docteur Fr. Godwin, Evêque d'Hereford. *Voy. son* Article.

* *Mém. des Homm. Ill. T. IV. p. 237.*

[C] *Discours sur une nouvelle Planète.*] Il parut à Londres in-8. sous le titre de *Discours sur une nouvelle Planète, où l'on fait voir qu'il est probable que notre Terre est une des Planetes.* Ce Discours renferme les dix propositions suivantes. I. Que la nouveauté & la singularité apparentes de cette opinion ne peut être une raison suffisante pour prouver qu'elle est fausse. II. Que les Passages de l'Ecriture qui semblent supposer le mouvement diurne du Soleil & des Cieux, sont très-naturellement susceptibles d'un autre sens. III. Qu'en divers endroits de l'Ecriture, le St. Esprit s'exprime conformément aux préjugés ordinaires, & parle des choses, non selon ce qu'elles sont réellement, mais selon ce qu'elles nous paroissent. IV. Que plusieurs Savans sont tombés dans de grandes absurdités, pour avoir voulu fonder la Philosophie sur l'Ecriture. V. Que les expressions de l'Ecriture, prises à la rigueur & dans leur vrai sens, n'emportent nulle part l'immobilité de la Terre. VI. Qu'il n'y a aucune raison, tirée des paroles de l'Ecriture, des principes de la Nature, ou des Observations Astronomiques, qui prouve que la Terre soit au centre de l'Univers. VII. Qu'il est probable que c'est le Soleil qui est au centre. VIII. Qu'il n'y a point de raison suffisante, qui prouve que la Terre soit incapable des mouvemens que Copernic lui attribue. IX. Qu'il est plus probable que c'est la Terre qui se meut, que les Cieux. X. Que cette Hypothése répond parfaitement aux apparences ordinaires.

[D] *Son Mercure, ou le Messager secret & prompt.*] Il parut à Londres in-8. sous le titre de *Mercure, ou le Messager secret & prompt, où l'on montre comment on peut communiquer vite & fidélement ses pensées à un Ami éloigné.* Cette Pièce est dédiée à George Lord Berkley. L'Auteur dit dans la Préface, que ce qui lui a donné occasion de travailler sur ce sujet, „ C'est la lecture d'une petite Brochure intitulée *Nuntius in-* „ *animatus* attribuée communément à un respectable Prélat „ (4), dans lequel il soûtient, qu'il y a des moyens de s'en„ tretenir avec un Ami, renfermé dans une étroite prison, „ dans une ville affiégée, ou éloigné d'une centaine de Mi„ lles. A la première lecture la chose me parut plus surpre„ nante que croyable, n'ayant jusqu'alors rien vu sur ce su„ jet de satisfaisant. Et aurois regardé ces promesses com„ me fabuleuses, sans l'autorité de l'Auteur. J'ai ensuite re„ cueilli tout ce qui j'ai rencontré dans le cours de mes au„ tres études, qui avoit quelque rapport à cette matière; & „ m'étant pleinement contenté, j'ai arrangé mes idées dans „ un certain ordre, pour mon propre plaisir". Il traite dans le Ch. XIII. *d'un caractere universel, fidéle pour toutes les Nations, & qui soit propre pour toutes les Langues; des avantages qu'on en retirera, & de sa possibilité.* Il parle sur ce sujet en ces termes: *Après la chûte d'Adam le Genre-Humain fut assujetti à deux malédictions generales; l'une sur le travail des Hommes, l'autre sur leur Langage. Nous tâchons de remédier à la premiére par les Arts ordinaires, qui occupent les hommes, pour diminuer la peine de manger notre pain à la sueur de notre visage. Le meilleur préservatif dans nous puissions nous glorifier contre la seconde, c'est l'usage de la Langue Latine, & des autres Langues savantes, qui par leur étendue réparent en quelque sorte la premiere confusion. Mais s'il y avoit un caractere universel pour exprimer les choses & les pensées, qui fût utile pour tous les Peuples & pour tous les Pays, enforte que des gens de différentes Nations le pussent écrire & lire, cette invention seroit infiniment plus utile, & contribueroit beaucoup à répandre & à perfectionner les Arts & les Sciences; parce que nous pourrions consacrer à l'étude des choses cette portion considerable de notre tems que nous donnons à acquerir la connoissance des mots. On auroit même pu remedier à la confusion de Babel, si chacun avoit pu exprimer sa pensée par un caractere uniforme. Il est vrai qu'en ce cas on n'auroit peut-être pas trouvé les Lettres Diverses Relations dignes de foi nous assurent, qu'une pareille façon d'écrire est déja en usage en divers lieux de l'Orient. Trigautius assure, que quoique la Langue des Chinois & celle des Japonois different autant que l'Hebreu & le Flamand, cela n'empêche pas qu'à la faveur d'un caractere commun, ils n'entendent aussi bien les uns & les autres leurs Livres réciproques, comme ceux de leur propre Langue.* „ Et à de certains égards, on est déjà parvenu parmi nous „ à cette sorte de caractére universel. 1. Plusieurs Nations „ expriment de la même façon les nombres ordinaires, soit „ en caractéres Romains, comme I. II. V. X. C. D. M. soit „ en caractéres Arabes par des figures, comme 1. 2. 3. 10. „ &c. Il en est de-même de ce que nous nommons Nombres „ Philosophiques, qui sont toute mesure par laquelle nous „ jugeons de la différence qu'il y a entre diverses substan„ ces, pour le poids, la longueur, ou la capacité, qu'on ex„ prime en plusieurs Langues par les mêmes caractéres. C'est „ ainsi que ℈ signifie un scrupule, ʒ une Dragme, & ainsi „ du reste. 2. Les Astronômes de divers Pays désignent les „ Signes Célestes, les Planétes, les Aspects par les mêmes „ caractéres, comme ♈, ♉, ♊, ♋, &c. ♄, ♃, ♂, &c. ☌, „ △, □, ☍. caractéres que l'on croit avoir été inventés „ par les anciens Astrologues, pour cacher mieux ce qu'il y „ avoit de sacré & de mystérieux dans leur Art. 3. Les Trai„ tés de Chimie, quoiqu'écrits en différentes Langues, s'ac„ cordent néanmoins à désigner leurs Minéraux par des ca„ ractéres communs. Ceux qui sont attribués à de certaines „ Planétes, sont désignés par le caractére qui est propre à „ cette Planéte. Les autres par des marques particulières, „ par ex. △ signifie le Sel Armoniac, ℨ de l'Arsenic, &c. „ 4. Les notes de Musique sont les mêmes dans la plupart „ des Pays. Il n'y a point de raison de penser, qu'on ne pût „ inventer des caractéres généraux pour tout, comme il y

(4) L'Evêque Godwin.

Hist. Sinens. Lib. I. c. 3.

Bacon *Augm. Scient.* Lib. VI. c. 1. Voss. Gr. Lib. I. c. 41. Heron Hugo *de Origine Jerob.* c. 4.

il publia à Londres ſon *Eccléſiaſtes, ou Diſcours ſur le Don de la Prédication, entant qu'il dépend des Régles de l'Art* [E], & en 1648. *Sa Magie Mathématique* [F]. Le 12 Avril de la même année il fut creé Bachelier en Théologie, & le lendemain il fut mis en poſſeſſion de la Préſidence du Collége de Wadham, en la place de Mr. Jean Pitt, Bachelier en Théologie, que les Viſiteurs du Parlement avoient dépoſſedé (*f*): le 18 Décembre 1649, il fut créé Docteur en Théologie (*g*), & vers ce tems-là il prit l'Engagement, jurant *d'être fidéle à la République d'Angleterre, telle qu'elle étoit alors établie, ſans Roi & ſans Chambre des Pairs* (*b*). La même année il publia un *Diſcours ſur la Bonté & la Sageſſe de la Providence dans ſes diſpenſations les plus ſévéres*; Londres in-12. dont la cinquiéme Edition a paru dans la même Ville en 1677 in-8. [☞ Ce Diſcours a été traduit en François ſur la ſixiéme Edition imprimée à Londres en 1680, ſous ce titre: *Diſcours de la Beauté de la Providence, par le Révérend Pére en Dieu* Jean Wilkins, *Evêque de Cheſter*. Amſterdam 1690 in-12. Le Texte de ce Diſcours eſt *Eccléſ.* III. 11. Adn.] En 1653 il mit au jour à Londres in-8. *Traité du Don de la Prière, où l'on explique, ce que c'eſt, en quoi il conſiſte, & juſqu'où on peut l'acquérir par l'Art* &c. dont la ſeptiéme Edition a paru en 1694. [☞ il a été auſſi traduit en François, ſous le titre de *Traité du Don de la Prière, traduit par le Sr. de la Montagne*, Quevilli 1665 in-12. Cet Ouvrage eſt excellent. Adn.] Vers l'année 1656 il épouſa Robine, Veuve de Pierre French, qui avoit été Chanoine de Chriſt-Church, & ſœur du Protecteur Olivier Cromwell; ce mariage étoit contraire aux Statuts du Collége de Wadham, qui interdiſent le mariage à celui qui en eſt le Chef; mais Cromwell lui accorda une diſpenſe, qui l'autoriſoit à conſerver ſa place. Richard Cromwell ayant ſuccédé à ſon Pére dans le Protectorat, Wilkins fut nommé par ſon crédit, au commencement de l'année 1659, Principal du Collége de la Trinité à Cambridge, mais il en fut chaſſé l'année ſuivante, au Rétabliſſement du Roi Charles II. Il devint alors Prédicateur de la Société de Greys-Inn à Londres, & on le nomma à la Cure de St. Laurent Jewry, en la place du Docteur Seth Ward, promu à l'Evêché d'Exeter; enſuite on le fit Doyen de Rippon, & en 1668 Evêque de Cheſter [G], ayant été ſacré le 15 Novembre. La même année il publia ſon *Eſſai ſur un Caractére réel & une*

(*f*) Idem Antiq. & Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon. L. II p. 326.

(*g*) Idem Faſt. Oxon. Vol II. Col. 91.

(*b*) Idem Ath. Oxon. ubi ſupra.

„ en a pour les objets dont nous venons de parler. Pour y „ réuſſir il faudroit avoir autant de caractéres particuliers „ qu'il y a de mots primitifs, & à cet égard on ne peut avoir „ de meilleur modéle que l'Hébreu, parce que cette Langue „ conſiſte en un petit nombre de Radicales. Chacun de ces „ caractéres primitifs devroit avoir des marques particuliéres „ pour diſtinguer les Cas, les Conjugaiſons, & les autres „ variations de ces dérivés, qui en dépendent. Quoique pour „ lire une Ecriture de cet ordre chaque Nation prononçât „ des ſons & des mots différens, le ſens ſeroit toujours le „ même; comme dans la Peinture la repréſentation d'un „ Homme, d'un Cheval, d'un Arbre, réveille la même idée „ chez différens Peuples, quoique dans chaque Langue on „ donne à ces objets des noms divers. Suppoſez qu'on pro- „ nonce ce caractére Aſtronomique ☿, un Juif dira, שדל, „ un Grec πλάνης, un Italien *Toro*, un François *Taureau*, un „ Allemand *Stier*, un Anglois *a Bull*. De-même encore par „ rapport au caractére, qui dans ceux de Tyro ſignifie le „ Monde, un Juif lira תבל, un Grec Κόσμος, un Italien „ *il mondo*, un François *le Monde*, un Allemand *Welt*. Quoique „ les différens Peuples diffèrent dans l'*expreſſion* des choſes, „ ils s'accordent à en avoir la même *idée*. Il ne ſeroit pas plus „ difficile d'apprendre ce caractére, qu'aucune Langue; parce „ qu'on n'auroit pas beſoin de plus de caractéres pour les „ choſes, qu'il n'en faut à-préſent pour les mots. On dit „ que les Chinois & les Japonois en ont environ ſept ou huit „ mille. Ce n'eſt qu'en perfectionnant une pareille invention „ qu'on pourroit accorder les ſoixante-douze Langues de la „ premiére confuſion, & par conſéquent elle mériteroit bien les „ ſoins de ceux qui ont & la capacité & le tems de s'y appli- „ quer". Dans le Ch. XX. il traite des „ *Signaux par le Feu & par la fumée, de leur antiquité, & de la véritable maniére de s'en ſervir pour donner des avis*; & il fait voir que c'eſt ce dont „ il s'agit dans le *Nuncius inanimatus* de l'Evêque Godwin".

[E] *Son Eccléſiaſtes, ou Diſcours ſur le don de la Prédication* &c.] Il a été réimprimé à Londres en 1647, 1651, 1653, 1656 & 1675 in-8. La ſeptiéme Edition, enrichie de pluſieurs additions du Docteur Jean Moore, Evêque de Norwich, & du Docteur Jean Williams, Recteur de St. Mildred in the Poultry, a paru à Londres en 1694 in-8, & il s'y en eſt fait une *neuviéme* Edition, *corrigée & fort augmentée* en 1718 in-8.

[F] *Sa Magie Mathématique.*] Imprimée à Londres en 1648 in-8, ſous le titre de *Magie Mathématique, ou les merveilles que l'on peut opérer par la Geométrie démontrée. En deux Livres. Contenant les Forces & les Mouvemens Méchaniques; une des parties des Mathématiques la plus ajûte, la plus agréable, & la plus utile, quoique négligée, qui n'a jamais été traitée en Anglois.* Par J. W. M. A. on en a fait une nouvelle Edition en 1680 in-8. Il obſerve dans ſa Préface, „ Qu'on „ rapporte d'Héraclite, que ſes Diſciples l'ayant trouvé un „ jour dans la Boutique d'un Artiſan, où ils avoient hon- „ te d'entrer, il leur dit, *quod neque tali loco dii deſint immor- „ tales*; que les Dieux honoroient ces lieux-là de leur pré- „ ſence, comme d'autres; inſinuant par-là, qu'un apperçoit „ les traits de la Puiſſance & de la Sageſſe Divine dans les „ Arts les plus communs, que l'on mépriſe ordinairement. „ Et quoiqu'on en regarde l'exercice & la pratique comme „ quelque choſe de bas, l'étude de leurs principes généraux „ ne peut être préjudiciable aux perſonnes de toutes les Pro- „ feſſions, & même de la plus ſalote. J'ai eu ordinairement „ la coutume, *continue notre Auteur*, dans le cours de mes „ autres études, de choiſir quelques queſtions Mathémati- „ ques & Philoſophiques, pour m'amuſer à mes heures de „ loiſir, & de donner une eſpéce de forme & d'arrangement „ à mes recherches, quand j'y ai réuſſi à mon gré. J'en ai „ déjà donné quelques-unes au Public, & je riſque aujour- „ d'hui ce Traité, dans lequel, outre le *plaiſir* que tout „ homme qui s'intéreſſe au bien de la Nation, doit trouver „ dans des choſes qui portent leur démonſtration avec el- „ les, on verra une *utilité réelle*, ſurtout pour ceux qui em- „ ploient leur bien à des entrepriſes hazardeuſes, comme „ la déficcation des Mines, &c. qui pourront apprendre ici „ les principaux fondemens & la nature des Machines, & „ ſe garantir par ce moyen aiſément des fourberies de quel- „ que impoſteur artificieux. Ce Traité ne ſera pas moins „ utile aux Artiſans ordinaires, qui ſont habiles dans la pra- „ tique de leur Art, qui s'inſtruiront des principes & de la „ Théorie. Ramus a remarqué, que ce qui a rendu l'Alle- „ magne ſi illuſtre pour les Inventions Méchaniques, c'eſt „ qu'on y a fondé des Leçons publiques pour enſeigner „ la Méchanique, non ſeulement dans les Langues ſavan- „ tes, mais auſſi en Langue Vulgaire, pour l'uſage des Ar- „ tiſans ingénieux, quoique non lettrés. Je donne à tout „ ce Traité le titre de *Magie Mathématique*, parce que l'un „ donne ce nom à l'Art d'inventer des Machines, dont il s'a- „ git principalement ici: ce nom fait alluſion à l'opinion „ vulgaire, qui attribue ces ſurprenans effets au pouvoir de „ la Magie. C'eſt par cette raiſon que les Anciens l'appel- „ loient Θαυματοποιικὴ, ſive *Mirandarum Effectrix*. Le „ premier Livre eſt intitulé *Archimède*, parce que c'eſt lui „ qui a fait les principales découvertes des Forces Méchani- „ ques. J'ai donné le nom de *Dédale* au ſecond, parce que „ Dédale paſſe pour avoir été parmi les Anciens un des pre- „ miers & des plus fameux Artiſtes, pour faire des *Auto- „ mates*, ou Machines ſe mouvant d'elles-mêmes: ces deux „ hommes illuſtres étant deux des premiers, qui ont réduit „ les principes Mathématiques en pratique par des Expé- „ riences Méchaniques. Les autres Traités ſur cette matiére „ ſont la plupart fort volumineux, fort chers & rares; & „ d'ailleurs je n'en connois aucun dans notre Langue, tandis „ qu'il n'y a point de Nation qui ſoit plus propre à ces „ Arts Méchaniques. J'ai tâché de remédier en quelque fa- „ çon à ces inconvéniens, &, ſi je ne me trompe, on trou- „ vera d'ailleurs ici pluſieurs choſes aſſez importantes, dont „ les autres Auteurs n'ont point parlé".

Schol. Mathem. L. II.

Agrippa de Vanit. Scient. c. 42.

[G] *Et en 1668 Evêque de Cheſter.*] Mr. Wood nous apprend (*i*) qu'il obtint cet Evêché par le crédit du Duc de Buckingham. Le Docteur Walter Pope remarque (*k*), qu'après la Reſtauration, le Docteur Wilkins fut pendant quelque tems diſgracié tant à Whitehall qu'à Lambeth, à cauſe de ſon mariage avec la ſœur de Cromwell. *L'Archevêque Sheldon*, dit le Docteur Pope, *qui pendant long-tems eut les Clefs de l'Egliſe, & qui étoit maître d'y admettre ou d'en exclurre qui il lui plaiſoit, je veux dire qu'il diſpoſoit de tous les Benéfices, étoit fortement prévenu contre lui par la raiſon ſuſdite, enſorte qu'il ſe trouvoit non ſeulement ſans place, mais qu'il n'avoit même aucune apparence d'en obtenir quelqu'une: ſa fortune étoit donc auſſi baſſe, qu'elle pouvoit l'être, mais elle ne le fut pas longtems. Je me ſouviens que l'Evêque Seth Ward me dit en ce tems-là.* Je m'intéreſſe fort en ce qui regarde votre frére, & je lui écris plus ſouvent que je ne ferois, pour lui donner du courage, & pour l'aſſurer que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour améliorer ſa condition, de peur qu'il ne s'imagine que dans ma proſpérité je l'oublie lui dans l'adverſité. *Les effets répondirent bientôt aux paroles: ce Prélat lui procura la place de Chantre de l'Egliſe d'Exeter; ce qui fut le premier pas qui la conduiſit à une meilleure fortune. La Société de Greys-Inn la choiſit auſſi pour ſon Prédicateur, & quelque tems après, l'Evêque Hall étant mort, il lui ſuccéda dans l'Evêché de Cheſter, non ſeulement ſans l'avou de l'Archevêque de Cantorbery, mais contre ſon gré. Après ſa promotion l'Evêque Ward l'introduiſit chez l'Archevêque, dont il lui procura les bonnes graces, qui le reçut fort obligeamment, & qui déclara que ſa prévention contre lui étoit injuſte, & que s'il l'avoit connu plutôt, il l'auroit auſſi plutôt avancé. Avant que Wilkins eût pris poſſeſſion de ſon Evêché, il y eut une perſonne qui s'adreſſa à l'Archevêque, pour le prier de le recommander au nouveau Prélat, pour une place qui étoit à ſa diſ-*

(*i*) Ath. Oxon. Vol. II. Col. 505.

(*k*) *Life of Seth Lord Biſhop of Sadiſbury* p. 58.

une Langue Philosophique [*H*]. Il mourut de la pierre à Londres chez le Docteur Tillotson, le 19 Novembre 1672, & fut enterré le 12 Décembre dans l'Eglise de St. Laurent Jewry. Le Docteur Guillaume Lloyd, alors Doyen de Bangor, fit son Oraison funèbre [*I*]. Le Chevalier Pierre Pett (*i*) l'appelle *un des Ornement de l'Université d'Oxford & de la Nation Angloise; un homme qui a fait honneur à l'Evangile même par les grandes qualités de son esprit, & par les dispositions & les sentimens de son cœur.* Mr. Burnet (*k*) dit que „ c'étoit un homme d'un aussi grand génie, d'un jugement aussi solide, d'autant de vertu, & „ d'un cœur aussi bon, qu'il en ait jamais connu". Et Mr. Wood (*l*) avoue que c'*étoit un homme qui avoit de rares talens, grand Théologien & Prédicateur, Critique curieux à divers égards, excellent Mathématicien, & aussi versé dans les Méchaniques & dans la nouvelle Philosophie (à l'avancement de laquelle il s'intéressa beaucoup) qu'aucun homme de son tems.* Le Docteur Tillotson publia après sa mort deux Ouvrages de sa façon, *Les Principes & les Devoirs de la Religion Naturelle* [*K*]. Londres 1675 in-8. & *Sermons prononcez en diverses occasions* [*L*]. Londres 1682 in-8.

(*i*) Epistle to the Reader before Bishop Barlow's Genuine Remains.

(*k*) Life and Death of Sir Matt. Hale. p. 49.

(*l*) Ath. Oxon. Vol. II. Col. 506.

disposition. C'est ce que je ne puis absolument faire, *répondit l'Archevêque*; il seroit très-déraisonnable à moi de demander une grace à un homme, dont j'ai traversé la promotion: *& dans la suite ils vécurent toujours fort bien ensemble.*

[*H*] *Son Essai sur un Caractère réel & une Langue Philosophique.*] Il parut à Londres in-folio. On en trouve un Extrait dans les *Transactions Philosophiques* No. 35. Un certain George Dalgarno, Ecossois de nation, né au vieux Aberdeen, qui avoit fait ses études dans l'Université de la nouvelle Aberdeen, & qui tenoit une Ecole particulière de Grammaire à Oxford, où il mourut le 28 Août 1687, âgé d'environ soixante ans, composa un Livre sur le même sujet que Wilkins, & le fit imprimer à Londres en 1661 in-8. sous le titre de *Ars Signorum, vulgo Character Universalis & Lingua Philosophica.* Mr. Wood (7) rapporte. „ Qu'il communiqua son „ Livre, avant que de le mettre sous presse, au Docteur „ Wilkins, qui y prit une idée d'un Sujet si grand, sur lequel „ il travailla & forma l'Ouvrage qu'on a de lui là-dessus. Mais „ il est évident par le Passage du *Mercure* ou *Messager secret & prompt* de notre Auteur, cité dans la Rem. [D], qu'il avoit fait le plan d'un Caractère universel, du-moins vingt ans avant que la Livre de Dalgarno parût.

Ath. Oxon. Vol. II. Col. 507.

[*I*] *Le Docteur Guillaume Lloyd, alors Doyen de Bangor, fit son Oraison funèbre.*] Dans ce Sermon, dont le Texte est, Hébr. XIII. 7., le Docteur Lloyd trace au long le caractère de notre Auteur, & dit. „ Qu'il avoit un génie propre à tou„ tes les Sciences utiles, & l'ame portée à tout ce qu'il y a „ de grand, de généreux, & de capable de contribuer au „ Bien-public. Il avoit une aversion naturelle pour toutes „ les (spéculations vaines, & pour toutes les poursuites fort „ vives de petits & frivoles desseins. Il jugeoit si finement „ dans les choses importantes, que l'événement ne le surpre„ noit point dans le cours ordinaire. Il suivoit ses vûës „ avec une fi grande égalité d'ame, qu'il ne perdoit jamais „ son sang froid, si ce n'étoit par zéle pour le Bien-public, „ ou lorsqu'il s'agissoit de l'intérêt d'un ami. Je sai par ex„ périence, quel il étoit pour l'étude, ayant souvent été fa„ tigué en étudiant avec lui. Il étoit infatigable, & se feroit „ épuiſé, si la multiplicité d'occupations ne lui avoit servi „ de délassement. Il n'a pas laissé cependant d'altérer par-là une „ constitution, qui sembloit promettre la plus longue vie, & „ de contracter les infirmités qui ont hâté sa fin. . . . . Pour „ la Prédication, on sait qu'il a été fort fameux autrefois „ dans ce voisinage, quoiqu'il cherchât plus l'utilité que les „ louanges de ses Auditeurs. Il s'attachoit à proposer des „ vérités solides avec aussi peu d'art, qu'il étoit possible. Il „ exprimoit tout ce qu'il disoit d'une maniére naturelle, pro„ pre, simple, & grave, qui faisoit voir qu'il ne pensoit point „ à surprendre l'applaudissement de ses Auditeurs. Sa ma„ niére simple étoit la plus propre pour l'instruction des ef„ prits bornés; & elle suffisoit pour faire comprendre aux „ plus intelligens, qu'il n'avoit pas dessein de les tromper. „ Il parloit plus à leur esprit, qu'il ne pensoit à remuer leurs „ passions. Il appercevoit si distinctement lui-même la beau„ té de la vertu, qu'il croyoit que sa vuë seule suffisoit pour „ inspirer pour elle à tout homme sage le même amour qu'il „ ressentoit. Il étoit judicieux & clair dans ses Ecrits, com„ me un homme qui faisoit plus de cas du fond que de l'ac„ ceſſoire. C'est ce qu'il a fait voir dans tous les sujets qu'il „ a traitez, se frayant tantôt de nouvelles routes, applanissant „ quelquefois celles où l'on avoit marché avant lui. Point „ de sujet qu'il n'ait, j'ose dire, manié avec honneur, & reo„ du plus aisé pour ceux qui viendront après lui. . . . . „ D'une grande prudence, il n'en a guére manqué en quel„ que chose que ce soit; il n'avoit pourtant pas cette par„ tie de la prudence qui passe pour l'essentiel chez bien des „ gens, je parle de la dissimulation, ayant plutôt trop de „ franchise & d'ouverture de cœur. La sincérité en effet „ lui étoit naturelle, & il abhorroit le mensonge à un tel „ point, qu'il évitoit toute ostentation, & qu'on ne pouvoit „ l'engager à rien qui s'en ressentît le moins du monde. Et „ comme un excès de bonté lui faisoit présumer la même „ chose des autres, il étoit quelquefois trompé, en les cro„ yant tels qu'ils paroissoient, & qu'il savoit qu'ils devoient „ être. Sa grandeur d'ame étoit connue de tous ceux, qui „ le connoissoient tant soit peu. Il ne rechercha jamais avec „ ardeur aucune dignité, ni n'évita l'occasion de faire du bien. „ Il mépriſoit les richesses autant que d'autres les admirent; „ & connoissoit l'usage du bien, sans le convoiter. Il con„ sacroit au service de l'Eglise, les revenus annuels qu'il en „ retiroit. Et pour ses autres biens, comme il étoit à cou„ vert de l'indigence, il ne chercha point à les augmenter, „ content de ce qu'il possédoit. Je lui ai souvent ouï dire, „ *je ne veux pas être plus riche*; & je crois qu'il parloit sincé„ rement". A l'égard de ce qu'on a objecté que notre Evêque *n'avoit point pour l'Eglise le même zéle, dont ceux qui font l'ob-*

jection, font parade; & qu'il *paroissoit regarder les Non Conformistes d'un œil trop favorable, tant à l'égard de leurs personnes, que de leur conduite*: le Docteur Lloyd observe, que *pour ce qui est des Personnes, il ne faut pas douter que cette bonté d'ame, ce vrai principe du Christianisme, qui le portoit à juger en bien de tout le monde, & à faire du bien, du-moins à ne faire du mal à personne, pouvoit & devoit s'étendre aux Non-Conformistes entre autres.* . . . . . *Il étoit si éloigné d'approuver leur conduite, que dans les tems les plus fâcheux, une personne ici présente ayant déploré les malheurs de l'Eglise & versé sa douleur dans son sein, en lui déclarant qu'il persistoit néanmoins dans son attachement pour elle, le Docteur s'y encouragea, lui demanda son amitié, & le protégea lui & plusieurs autres par le crédit qu'il s'étoit acquis, & qu'il employoit principalement à cet usage. On sait dans les deux Universités, de quelle maniére il se conduisit lui-même dans ce tems-là, toujours digne de louange, & dont on se souvient encore avec reconnoissance. Quelle a été sa conduite dans les tems suivans, c'est ce qu'on ne sait nulle part mieux que dans le lieu où je parle. Et je pense qu'après avoir cité cette Ville & nos deux Universités, on ne peut demander de plus surs garands de son mérite. Il y a eu assez de personnes capables d'en juger, & il n'étoit pas accoûtumé à se déguiser. J'en appelle à vous, qui conversâtes avec lui, quel zéle ne témoigna-t-il pas pour la Foi, & pour l'union d'Eglise; avec quelle ardeur ne prit-il pas la défense de l'ordre & du Gouvernement, ne maintint-il pas la Liturgie & les Cerémonies reçues? Il se conforma à tout ce qui étoit prescrit; mais il désapprouvoit, qu'on témoignât beaucoup de zéle pour des choses peu importantes & non essentielles; & comme il étoit franc, on lui a souvent entendu donner à cela le nom de Fanatisme. J'ignore quel tour on pourroit vouloir y donner, & à son projet de Comprehension. Ce dont je suis assuré, c'est que depuis qu'il eut part au Gouvernement de l'Eglise, auquel il fut appellé dans son objence, il a soutenu son rang avec tant de dignité, qu'il a surpassé l'attente de tous ceux, à qui il n'étoit pas bien connu. Il a rempli sa place avec une bonté, qui répondoit au reste de sa vie, & avec une prudence qui la surpassoit, attentif aux deux extrêmes, qui ne régnoient nulle part autant que dans son Diocèse. Quoiqu'il continuât à avoir, comme auparavant, beaucoup de support pour ceux qui différoient de lui, il se conforma toujours exactement lui-même, comme il avoit fait, & engagea même plusieurs personnes de son Diocèse, parmi lesquelles il y en avoit de distinction, à se conformer: il ne négligea rien pour réunir à l'Eglise tous ceux qu'il pouvoit; & il auroit pu travailler avec beaucoup de succès, s'il avoit plû à Dieu de le conserver plus longtems.*

[*K*] *Les Principes & les Devoirs de la Religion Naturelle.*] La septiéme Edition de cet Ouvrage a paru à Londres en 1715 in-8. Le Docteur Tillotson, Auteur de la *Préface*, nous apprend que l'Auteur lui avoit remis, par son Testament, tous ses papiers, pour en disposer comme il le jugeroit à propos, & décider s'il en publieroit quelque chose, & quoi. „ Je savois, dit-il, qu'il avoit toujours destiné ce Traité à „ l'impression, & qu'il l'auroit donné lui-même, s'il avoit „ plu à Dieu de lui accorder encore quelque tems de vie. „ Et quoiqu'il n'ait pas mis la dernière main à la plus grande „ partie, je n'ai pu, ni me résoudre à faire au Public le tort „ de le priver de cet Ouvrage, parce qu'il n'avoit pas la „ perfection que l'Auteur avoit dessein d'y donner, ni je n'ai „ eu la hardiesse d'entreprendre de finir une Piéce projettée, „ & commencée par un aussi grand Maître. Les douze pre„ miers Chapitres avoient été mis au net pendant sa vie; „ on a recueilli le reste de ses papiers, & on y a donné la „ meilleure forme, que les matériaux trouvez, & la capaci„ té du compilateur l'ont permis. On ne doit donc pas s'at„ tendre que toutes les parties de l'Ouvrage ayent le même „ degré de force & de beauté".

[*L*] *Sermons prononcez en diverses occasions.*] Il y en a quinze. Dans la *Preface* le Docteur Tillotson relève le *caractere desavantageux*, &, à ce que je croi, dit-il, *injuste*, qu'on a donné de notre Evêque dans l'*Historia & Antiquitates Universitatis Oxoniensis* de Wood „ soit qu'il soit de cet Auteur mê„ me, soit d'une autre main, sur quoi on n'est pas d'accord, „ & je ne suis pas curieux de le savoir. La premiére partie „ du Caractére consiste principalement en des réflexions mali„ gnes sur sa conduite, & sur les circonstances de sa fortu„ tion, dans les tems de trouble: comme je ne l'ai pas con„ nu alors, je laisse à ceux qui ont été témoins de toute sa „ conduite, & de ses dispositions, à le justifier ou à le blâ„ mer. La dernière partie du Caractére se réduit à des louan„ ges insipides & données de mauvaise grace: on dit par „ exemple, qu'il étoit *Philosophus & Mathematicus addictiſſi„ mus* (fort attaché à la Philosophie & aux Mathématiques), „ vrai portrait d'un Empirique & d'un Faiseur d'Almanacs, „ quand ces deux qualités se trouvent réunies. On ajoûte *qu'il joignoit à l'étude de la Théologie*, Eloquentiam in concionando non contemnendam, *une éloquence qui n'étoit pas „ méprisable dans la Prédication*: éloge bien mince & bien

„ froid,

„ froid, tant pour la Théologie que pour l'Eloquence. Je „ dois pourtant avoüer, qu'il y a quelque chose de bon dans „ cette louange, parce qu'à parler sérieusement il y a pour la „ Prédication une sorte d'Eloquence qui mérite le mépris. „ Pour achever de le traiter gracieusement, & pour ne rien „ oublier de ce qui pouvoit l'exposer à la haine, je ne puis „ m'empêcher de remarquer que comme il se trouve immé- „ diatement à la suite de Hobbes, je trouve, en comparant „ les portraits qu'on fait de l'un & de l'autre, qu'il y a bien „ moins de traits désavantageux dans celui de Hobbes, que „ dans celui de ce respectable Prélat; & je n'en puis imagi- „ ner d'autre raison, sinon que Hobbes vivoit encore, & „ pouvoit se défendre, au-lieu que *les Morts ne mordent point.* „ Après tout, je ne me fais pas peu étonné souvent, qu'un „ aussi grand-homme, aussi bienfaisant, qui avoit eu l'incli- „ nation, le moyen, & l'occasion de rendre service à tant de „ gens, qui avoit été fi estimé & respecté de tous ceux qui „ l'ont connu, ait pu avoir le malheur d'être exposé à l'in- „ dignation & à la dure censure de ceux qui ne le connoif- „ sent point, & c'est un phénomène qui m'a paru surpre- „ nant, que lui qui n'a jamais rien fait, qui pût lui susciter „ aucun ennemi personnel, ait eu le malheur d'en avoir un „ aussi grand nombre. Je crois pouvoir dire avec vérité, „ qu'il n'y a eu qu'il n'y a eu guére d'hommes dans ce siécle „ & parmi nous, qui ayent été aussi connus, en une si grande „ estime & aussi favorisés que lui, d'abord par un Prince „ judicieux, & ensuite par tant de personnes de qualité & du „ premier rang, & par-tout ce qu'il y a eu d'hommes „ illustres dans toutes les Professions. Ce qu'il y a de certain „ & qu'on ne peut contester, étant connu de tant de per- „ sonnes de mérite qui vivent encore, & qui a été souvent „ avoué par ses ennemis même, c'est que c'est à la sagesse & „ à son zéle, qu'on a été principalement redevable, dans „ nos temps de trouble, de ce qu'il y a eu encore de golde „ pour les Sciences, & de bon ordre dans l'Université d'Ox- „ ford: & cette considération seule quand il n'y en auroit „ eu aucune autre, auroit dû engager certaines personnes „ à traiter la mémoire du-moins avec la bienfiance & les „ égards ordinaires".

(a) Dr. Edmund Calamy's Continuation &c. Vol. II. p. 968. London 1727. and *Some Account of the Life of Dr. Williams*. p. 7. prefixed to his *Practical Discourses* Vol. I. Londres 1731 in-8.

(b) *Some Account* &c. p. 7. 8.

(c) Preface to the *Defence of Gospel Truths*.

(d) *Some Account* p. VIII. IX. & *Calamy* p. 969, 970.

(e) Voyez son Caractere extraordinaire, dans son *Oraison funebre* par le Docteur Calamy.

(f) *Some Account*. p. X. XI.

WILLIAMS (DANIEL) célébre Théologien Non-Conformiste, nâquit vers l'an 1643 ou 1644 à Wrexham dans la Province de Denbigh, dans la Principauté de Galles (*a*). Quoiqu'il n'eût pas le bonheur d'avoir une éducation fort avantageuse, son application & la vigueur de son génie lui firent surmonter les difficultés qu'il eut à combattre (*b*); & il nous apprend lui-même (*c*). „ Que depuis l'âge „ de cinq ans il n'avoit eu d'autre occupation que l'étude, & qu'à dix-neuf ans il avoit été *admis* dans „ les formes aux fonctions de la Prédication". Il fe déclaroit franchement Non-Conformiste, dans un tems où il favoit qu'il s'exposoit par-là à de grandes persécutions. Après avoir prêché pendant quelques années en divers endroits de l'Angleterre, voyant que les tems étoient fi fâcheux pour les Non-Conformistes, qu'il n'y avoit guére d'éperance qu'il pût continuer fon Miniſtére, ſans courir de grands riſques, il accepta une Vocation, qu'il reçut lorſqu'il s'y attendoit le moins, celle de Chapelain de la Comteſſe de Meath en Irlande, où le Gouvernement jugea à propos de traiter les Non-conformistes d'une toute autre manière, qu'on ne faiſoit leurs Fréres en Angleterre, parce qu'en Irlande ils étoient au milieu d'une foule de Papistes bigots. Au bout de quelque tems il fut appellé à Dublin, en qualité de Paſteur d'une Aſſemblée conſidérable de Woodſtreet. Il paſſa environ vingt ans en Irlande dans les fonctions du Miniſtére (*d*), & c'eſt-là qu'il épouſa ſa premiére femme, qui étoit non ſeulement une perſonne diſtinguée par ſa ſageſſe & par ſa pieté, mais d'une très-bonne famille, & qui avoit beaucoup de bien (*e*). Vers la fin du régne de Jaques II. les troubles d'Irlande l'en chaſſérent, après avoir échappé à de grands dangers, auxquels il fut expoſé de la part d'un Gouvernement Papiſte, qui employoit la tyrannie & la violence. Mr. Williams chercha une retraite à Londres, où il ſe fit bientôt connoître & eſtimer, & où il fut fort utile dans une circonſtance très-importante & critique [*A*]: il rendit auſſi beaucoup de ſervice à ceux qui ſe ſauvérent d'Irlande après lui, lorſque les violences de Tyrconnel eurent porté les choſes à l'extrémité (*f*). Après la Révolution en 1688, le Roi Guillaume le conſulta non ſeulement quelquefois ſur les affaires d'Irlande, dont il étoit très-bien inſtruit, mais la Cour eut auſſi très-ſouvent égard à ſa recommandation en faveur de pluſieurs de ceux qui ſe ſauvoient de ce Royaume, & qui pouvoient rendre ſervice au Gouvernement [*B*]. Après avoir prêché quelque tems ici & là dans Londres, ſelon que l'occaſion s'en préſentoit, & toujours avec applaudiſſement, & non ſans qu'on penſât plus d'une fois à lui procurer un établiſſement fixe; enfin vers la fin de 1688 il fut élu Miniſtre de la nombreuſe Aſſemblée de Hand-Alley dans Bishopſgate-ſtreet, en la place de Mr. Jean Oakes, mort ſubitement. La Vocation s'étant faite unanimement, il l'accepta, & deſſervit cette Egliſe durant vingt-ſept ans. Il étoit alors dans toute la vigueur de l'âge, & il diſoit, „ qu'il ſouhaittoit un poſte, où il eût beaucoup d'ou- „ vrage, & peu d'appointemens". Mr. Richard Baxter étant mort en 1691, on choiſit Mr. Williams pour lui ſuccéder dans la place de Prédicateur des Marchands à Pinners-Hall [*C*]. L'année ſuivante il publia contre l'Antinomianiſme un Ouvrage intitulé: *La Vérité Evangélique établie & défendue*, à l'occaſion d'une nouvelle Edition des *Oeuvres du Docteur Crisp*, ce qui l'engagea dans une diſpute qui dura pluſieurs années [*D*]. Il épouſa en ſecondes nôces, en 1701, Jeanne, Veuve de François Barckſtead, femme qui avoit d'abord trouvé à redire à ſon départ, prétendant qu'il avoit quitté avec trop de précipitation, & qu'il avoit trop penſé à ſa ſûreté particuliére, lui témoignérent de la ſenſibilité pour ce qu'il avoit fait (*a*).

(a) *Some Account* p. XI.

[*A*] *Il fut fort utile dans une circonſtance très-importante & critique.* Quelques Emiſſaires de la Cour tâchoient en ce tems-là d'engager les Non-Conformiſtes de Londres à préſenter une Adreſſe au Roi ſur la diſpenſe des Loix Pénales. Dans une Conférence qu'il y eut dans une de leurs Egliſes ſur ce ſujet, en préſence de quelques-uns des Miniſtres de la Cour, Mr. Williams déclara courageuſement „ Qu'il regar- „ doit comme une choſe inconteſtable, que les rigueurs „ qu'on avoit exercées contre les Proteſtans Non-Confor- „ miſtes ſous le dernier régne, avoient moins dû leur origi- „ ne à la différence de leurs ſentimens en matiére de Reli- „ gion, qu'à leur oppoſition au Pouvoir *arbitraire*. Deſorte „ qu'il valoit mieux pour eux de ſouffrir encore les mêmes mau- „ vais traitemens, que d'approuver des meſures qui aloient „ à la deſtruction des Libertés de leur Patrie; que quant à lui, „ il aimeroit mieux faire le ſacrifice de ſa liberté aux pieds du „ Roi, que de concourir à une Adreſſe, qu'on regarderoit „ comme une Approbation du *Pouvoir de diſpenſer des Loix*". Il continua à développer cette matière avec tant de clarté & de force, que tous ceux qui étoient préſens rejettérent la propoſition, & les Emiſſaires de la Cour ſe retirérent confondus dans leur attente. Dans le même tems il y avoit une Aſſemblée d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques Epiſcopaux de la Ville, qui attendoient l'iſſue de la délibération des autres, & qui furent extrêmement animés & encouragés par cette vigoureuſe réſolution des Miniſtres Non-Conformiſtes (1).

(1) Dr. Calamy's Continuation. Vol. II. p. 970. 971. And *Some Account of the Life of Dr. Williams*. p. X. XI.

[*B*] *La Cour eut auſſi très-ſouvent égard à ſa recommandation en faveur de pluſieurs de ceux qui ſe ſauvoient de ce Royaume, & qui pouvoient rendre ſervice au Gouvernement.*] Il reçut de grandes marques de reconnoiſſance ſur ce ſujet, lorſqu'en l'année 1700, il fit un voyage en Irlande, pour voir ſes anciens amis, & pour régler quelques affaires; pluſieurs mêmes de ceux

(b) Mr. Jer. White qui avoit été Chapelain d'Olivier Cromwell.

[*C*] *Mr. Richard Baxter étant mort en 1691, on choiſit Mr. Williams, pour lui ſuccéder dans la place de Prédicateur des Marchands à Pinners-Hall.*] Il y eut un fort Parti pour Mr. Woodcock, qui étoit un homme fort ſavant, & qui avoit enſeigné avec réputation dans l'Univerſité. Les voix s'étant trouvées égales, on convint d'avoir recours au ſort, qui tomba ſur Mr. Williams, & tout le monde acquieſça à ſa déciſion. A cette occaſion quelqu'un (3), qui étoit bon juge du mérite, & qui n'étoit nullement prévenu en ſa faveur, dit, „ Que „ quoiqu'il eût travaillé pour Woodcock, comme ſon Ami, „ il croyoit néanmoins que la Providence avoit déciſé clai- „ rement entre les deux Compétiteurs; & que Mr. Williams „ étoit un des hommes de toute l'Angleterre qui avoit le „ plus de *talens naturels*". Peu de tems après, divers Prédicateurs portérent leurs conteſtations en chaire, & leurs Partiſans ſe partagérent. Malgré les ſoins qu'on ſe donna pour prévenir la mésintelligence, le feu de la diviſion ſe ralluma bientôt. On projetta à la fin d'exclure Mr. Williams, parce qu'il prêchoit contre les principes des *Antinomiens*, que pluſieurs perſonnes avoient adoptés. Ce deſſein ayant été éventé, le plus grand nombre des Contribuans s'y oppoſa fortement, enſorte que toutes les propoſitions de pacification ayant été inutiles, on fonda une nouvelle Chaire à Salters-Hall pour le Mardi. Trois des anciens Miniſtres, ſavoir le Docteur Bates, MM. Jean Howe & Aſſop, ſuivirent Mr. Williams, & on leur donna deux nouveaux Collégues, le Docteur Annesly & Mr. Richard Mayo. Mais ce changement cauſa bien du trouble & de clameurs.

[*D*] *Ce qui l'engagea dans une diſpute, qui dura pluſieurs années.*]

femme fort riche, & d'un grand mérite, dont le Pére avoit laiſſé un beau bien en France, qu'il avoit quittée pour cauſe de Religion (*g*). Il ſe donna beaucoup de mouvement ſous le régne de la Reine Anne,

(*g*) Ibid. p. xi-xviii.

(*a*) p. 270-276. Londres 1713 in-8.

nées. Mr. Nelſon, dans *la vie du Docteur George Bull Evêque de St. David* (*a*), a donné une Hiſtoire étendue & nette de cette querelle, dont nous ferons part au Lecteur en empruntant ſes propres termes. Il rapporte que Mr. Williams s'étoit rendu fameux par ſon oppoſition aux principes Antinomiens, lorſqu'ils ſe répandirent fort généralement parmi ceux de ſa Communion (les Presbytériens), & qu'il contribua beaucoup à faire revenir un grand nombre de perſonnes des idées fauſſes & abſurdes qu'ils ſe faiſoient de l'Evangile, & des conditions du ſalut, & à leur en donner de juſtes ſur la ſatisfaction de notre Sauveur, & ſur la Juſtification, comme l'avoit fait Mr. Bull. On peut dire que Mr. Williams avoit ſuccédé à Mr. Baxter dans cette diſpute, & qu'il encourut, auſſi bien que lui, la même cenſure injurieuſe de la part de quelques uns de ſes fréres, qu'il ſoutenoit des opinions *incompatibles avec la doctrine de la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt*, & qu'il rendoit les armes aux Sociniens. Défenſeur de la vérité, comme l'avoient été Meſſieurs Bull & Baxter, il eut le même ſort qu'eux, de ſouffrir pour ſa cauſe, & tous ceux qui ſe déclarérent en ſa faveur furent accuſés, auſſi bien que lui, de favoriſer le Pélagianiſme, le Socinianiſme, & l'Arminianiſme. Cette diſpute paroiſſoit aſſoupie depuis quelque tems, lorſqu'elle ſe renouvella tout d'un coup, & que Mr. Williams s'y engagea. En l'année 1690, lorſque la Controverſe ſur le Socinianiſme étoit dans ſa plus grande chaleur, Mr. Samuel Criſp donna une nouvelle Edition du Livre du Docteur Criſp ſon Pére, la ſource de toutes les erreurs Antinomiennes, avec des Additions, & il mit à la tête les noms de divers Miniſtres Presbytériens & Indépendans, comme Approbateurs du Livre. A la faveur de cet Ouvrage, ainſi recommandé & autoriſé, le poiſon de l'Antinomianiſme ſe répandit rapidement, non ſeulement dans les Provinces, mais dans la Ville de Londres, & infecta tous les eſprits à un tel point, que les Miniſtres Presbytériens les plus retenus oſoient à peine faire une Sermon, dans lequel ils parlaſſent des eſpérances, fondées ſur des promeſſes conditionelles, ou entrepriſſent d'inſpirer de l'éloignement pour le Péché par l'idée des menaces divines, ſans être blâmés & condamnés comme ennemis de Jéſus-Chriſt, & de la Grace; ils étoient ſurtout décriés violemment par quantité d'Anabaptiſtes & d'Indépendans. La choſe alla ſi loin, qu'un Miniſtre ayant prêché à Pinners-Hall, que la Repentance étoit néceſſaire pour obtenir la remiſſion des péchés, la Chaire retentit bientôt des plus vives cenſures contre les Presbytériens. Pluſieurs Miniſtres d'entre eux ſollicitérent donc Mr. Williams de réfuter le Livre, qui étoit la cauſe de tout le mal. Il le fit d'abord dans un Sermon, qu'il prêcha à Pinners-Hall, & enſuite par un Ouvrage intitulé, *La Vérité de l'Evangile établie & défendue*, dans lequel il examine quelques-unes des plus dangereuſes erreurs du Docteur Criſp, & établit & confirme d'une maniére claire les vérités oppoſées.

Sa Méthode conſtante eſt ſur chaque point d'éclaircir la *Vérité* & l'*Erreur* oppoſée; de prouver enſuite que cette derniére eſt l'opinion du Docteur Criſp; après de montrer en quoi la différence ne gît *point*; & puis d'expliquer quelle eſt la différence propre & *réelle*. Après avoir ainſi expliqué & fixé l'état de la queſtion, en prévenant tous les mal-entendus, & en déterminant ſur quoi les Parties en different, diſputent, il s'attache à prouver la vérité oppoſée à celle ou telle erreur particuliére, par ce que l'un & l'autre Parti reconnoît être la Régle de Foi: il s'appuye enſuite du témoignage des Catéchiſmes approuvés & des Confeſſions de Foi des Corps Presbytériens & Indépendans, comme de l'Aſſemblée générale de Weſtminſter, du Synode de la Nouvelle Angleterre, & de l'Aſſemblée des Anciens à la Savoye, de même que des Auteurs particuliers, qui paſſent généralement parmi nous pour les plus Orthodoxes: il finit en aſſignant le fondement de l'Erreur du Docteur. C'eſt ſelon cette méthode, qu'il a traité environ vingt Articles différens avec beaucoup de clarté; & l'on ne peut faire voir, que ſes Adverſaires ayent pu dire, que ſur aucun il ait mal expoſé les ſentimens du Docteur Criſp, ou qu'il ait mal pris ſa penſée, n'y ayant pas de méthode plus ſûre, que celle qu'il a ſuivie.

L'Ouvrage de Mr. Williams parut pour la premiére fois au mois de Mai 1692, muni des Approbations du Docteur Bates, de Mrs. Howe, Aſſop, Shower, & d'une douzaine d'autres Miniſtres Non-Conformiſtes, & à la ſeconde Edition il y avoit celles du double de ce nombre. Il en parut enſuite une troiſiéme munie de nouvelles Approbations, & avec une Apoſtille étendue pour l'éclairciſſement de pluſieurs vérités. Le Docteur Chauncy & d'autres du même ordre écrivirent contre ce Livre, en faveur du Docteur Criſp, niant toutes les Menaces de l'Evangile ſans parler du reſte. Mr. Williams repliqua par ſa *Défenſe de la Vérité Evangélique*, que les plus habiles gens regardérent comme ſeule ſuffiſante pour répondre à tout ce que les autres avoient écrit. Cela n'empêcha pas Mr. Mather, autre Miniſtre indépendant, de publier un Sermon ſur la *Juſtification*, où il ſoutenoit que les Croyans ſont auſſi juſtes que Jéſus-Chriſt lui-même; que l'Alliance de Grace n'eſt point conditionelle, & d'autres propoſitions de la même eſpéce également dangereuſes. Williams lui répondit auſſi par un Livre, intitulé l'*Homme rendu juſte*, où il traitoit de la Loi de l'Evangile, de la médiation de Jéſus-Chriſt, de l'imputation de la Juſtice, & comment elle eſt compatible avec la Foi & la Repentance, conſidérées comme Conditions de la Juſtification; de la Sainteté & de l'Obéïſſance ſincére, conſtante, comme conditions du ſalut, par la nature même de l'Evangile. Perſonne n'entreprit de répondre à cet Ouvrage.

Il parut auſſi un Papier ſigné de Mr. Griffith & de pluſieurs autres des principaux Indépendans, dans lequel ils relevoient divers endroits du premier Ouvrage de Mr. Williams, en ajoûtant quelques accuſations générales qui tomboient ſur tout le Livre. Notre Auteur examina ce Mémoire dans l'Apoſtille ajoûtée à la troiſiéme Edition de ſon Ouvrage, & répondit pleinement à toutes leurs Objections. Nous ignorons s'ils ont fait quelque eſpéce de Réponſe à cette Replique; ce qu'il y a de certain, c'eſt que la choſe n'étoit pas aiſée pour eux. M. *Etienne Lob*, qui longtems après les deux premiéres Editions de ce Livre, l'avoit juſtifié, en diſant dans un Ouvrage imprimé, que le Docteur Chauncy & Mr. Williams étoient d'accord, Mr. Etienne Lob, dis-je, ayant enſuite changé de ſentiment par des vues particuliéres, attaqua le Livre de Mr. Williams, mais il jugea à propos de laiſſer tomber toutes les Objections de ſes Confréres, contenues dans le Mémoire ſuſmentionné à la réſerve d'une ou de deux. Il ſentoit ſi bien, qu'ils avoient attaqué l'Auteur de la *Vérité Evangélique* avec trop de precipitation, & qu'ils n'étoient pas en état de prouver jamais ce qu'ils avoient avancé, qu'il jugea que la prudence demandoit qu'on abandonnât toutes leurs objections, à la réſerve de la premiére & de la derniére, qu'il crut plus fourenables que les autres, étant générales, & conſiſtant à dire, que l'Auteur n'avoit pas toujours exactement déterminé la Vérité & l'Erreur, ou bien expliqué l'Ecriture.

Mr. Lob, quoiqu'il ne fût pas tout-à-fait Antinomien, vouloit néanmoins ſoutenir le crédit du Parti Indépendant; ainſi pour ſauver leur réputation, il mit ſur le tapis une nouvelle Queſtion, touchant la *commutation* de perſonnes entre Jéſus-Chriſt & les Fidéles. Il prétendoit que Mr. Williams étoit obligé de la nier, quoique tous les Orthodoxes l'euſſent généralement reconnue, & qu'elle ne fût guére conteſtée que par les Sociniens, & par d'autres Hérétiques à peu prés du même ordre: ſi ſe fondoit ſur ce que Mr. Williams avoit nié ce que le Docteur Criſp appelle un échange de *perſonne*, (non de *perſonnes* au plurier) c'eſt-à-dire, un échange d'état & de condition entre Jéſus-Chriſt & un Pécheur, par lequel le Sauveur devient auſſi pécheur que nous, & nous auſſi juſtes que lui. Il alléguoit que le Docteur Stillingfleet, Evêque de Worceſter, dans ſon *Diſcours ſur la doctrine de la Satisfaction de Jéſus-Chriſt*, avoit, de même que Grotius, ſoutenu en termes exprés cet échange de perſonnes, & l'avoit prouvé inconteſtablement par le conſentement unanime des Proteſtans. Mr. Williams écrivit là-deſſus à l'Evêque, pour lui demander ſon ſentiment ſur les queſtions ſuivantes. 1. Ce qu'il entendoit par la commutation ou l'échange des perſonnes? 2. Si l'Auteur de la *Vérité Evangélique* pouvoit être accuſé de Socinianiſme? 3. Si le ſentiment du Docteur Criſp ſur l'*échange de perſonne*, ou de perſonnes, étoit vrai ou faux? Il ſollicitoit la réponſe à ces queſtions, parce qu'on alléguoit l'Ouvrage du Prélat contre lui. Mr. Lob écrivit auſſi aprés à l'Evêque, & il l'informoit, qu'il s'étoit élevé une diſpute parmi les Non-Conformiſtes ſur la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, que quelques uns des plus célébres d'entre eux, tels que le Docteur Bates, Mr. Howe, &c. avoient envoyé à quelques-uns de leurs Confréres un Projet de réconciliation, dans lequel ils citoient le ſentiment de ſa Grandeur, touchant la commutation ou l'échange de perſonnes entre Jéſus-Chriſt & les Fidéles, comme un principe néceſſaire pour bien expliquer & défendre la doctrine de la Satisfaction; que d'un autre côté il y avoit parmi eux un homme de réputation (Mr. Williams) qui vouloit rejetter l'expreſſion d'*échange de perſonne* entre Chriſt & nous, & n'admettre que l'échange de perſonnes, dans le ſens de Sa Grandeur, c'eſt-à-dire, de ſubſtitution de l'une pour l'autre; que puiſque l'on s'en rapportoit à ſon jugement, ce ſeroit une action Chrétienne de ſa part, d'avoir la complaiſance de communiquer impartialement ſon avis ſur ce point, *puiſqu'il y avoit de l'apparence que de part & d'autre on y déféreroit, & qu'il termineroit la diſpute entre eux.*

L'Evêque avoit déjà répondu à Mr. Williams, avant que de recevoir cette Lettre, & s'étoit expliqué ſur les trois queſtions avec autant de franchiſe & d'impartialité, que de candeur & de jugement, aprés avoir lu les piéces des deux Partis, qu'on lui avoit envoyées. La Lettre du Prélat, où Mr. Williams étoit pleinement déchargé, fut imprimée pour ſa juſtification contre Mr. Lob, dans ſa *Reponſe au Rapport, &c. des Commiſſaires des Miniſtres unis*. Mr. Lob ne put lui-même s'empêcher de déclarer, aprés l'avoir lue, qu'il étoit entiérement ſatisfait de ce que l'Evêque avoit dit dans ſa Lettre à Mr. Williams, touchant un échange de perſonnes, la Coulpe du Péché, & ſa Réfutation du Docteur Criſp; il auroit ſouhaité ſeulement que le Prélat ſe fût expliqué davantage. L'Evêque ayant répondu à la premiére Lettre de Mr. Lob, & juſtifié encore Mr. Williams contre les graves accuſations qu'on lui intentoit, en témoignant qu'il ſouhaittoit ſincérement & avec ardeur, de prévenir les diſputes auſſi inutiles que dangereuſes, parmi ceux qui recevoient de bonne-foi la doctrine de la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt, Mr. Lob lui écrivit une ſeconde Lettre, pour le remercier de ſa Réponſe, & pour l'informer qu'il préparoit pour l'impreſſion un *Appel*, adreſſé à ce Prélat.

Le but de cet Appel étoit de faire connoître plus parfaite-

ne, lorſque le Bill contre la Conformité Occaſionnelle étoit ſur le tapis dans le Parlement; il n'agit pas avec moins d'ardeur en 1704, pour empêcher qu'on n'obligeât les Non-Conformiſtes d'Irlande au Serment du

ment à l'Evêque les Queſtions en diſputa entre eux, pour qu'il fût mieux en état de terminer leurs différends ſur un Article, qu'il avoit étudié ſi à fond. Mr. Lob lui communiqua, qu'il y avoit déjà quelques feuilles de ſon écrit prêtes pour l'impreſſion, où il expliquoit les raiſons du mécontentement de quelques-uns contre Mr. Williams, qu'on ſe propoſoit de lui adreſſer par voye d'Appel, parce qu'il avoit ſi parfaitement établi leur véritable ſentiment ſur la ſatisfaction; il prioit en même tems le Prélat de lui faire ſavoir, s'il vouloit, qu'il lui envoyât la Piéce en Manuſcrit, ou ſeulement lorſqu'elle ſeroit imprimée. L'Evêque répondit ſans delai à Mr. Lob, & lui marqua, qu'il ſeroit bien aiſe de voir les Ecrits dont il lui parloit, lorſqu'ils ſeroient imprimés; qu'il ne vouloit pas lui donner l'embarras de les lui envoyer avant cela; parce que roulant ſur des matiéres de fait, il ne pouvoit être Juge compétent. Qu'à l'égard d'une plus ample explication de certaines choſes qu'il ſouhaitoit, le Prélat lui diſoit qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de la donner, & qu'il ne pouvoit juger que de ce qu'il avoit vo. En même tems il juſtifioit encore Mr. Williams, par rapport à ſon Orthodoxie ſur les Points controverſés, témoignant auſſi qu'il voyoit avec plaiſir, que Mr. Lob déſavouoit les principes Antinomiens du Docteur Criſp, il lui donna à entendre & à ſes Confréres, qu'ils ſe feroient honneur à eux-mêmes de *condamner les propoſitions ſur leſquelles ils inſiſtoient*. Auſſitôt que l'*Appel* de Mr. Lob fut imprimé, lui & ſes Amis l'envoyérent à l'Evêque de Worceſter, pour l'examiner; il remercioit le Prélat au commencement, non ſeulement des éclairciſſemens ſur l'article de la Satisfaction, mais de ſa réfutation du Docteur Criſp; il marquoit auſſi que comme l'Evêque avoit ſoupçonné, qu'ils avoient quelque penchant pour les opinions de ce Théologien, *la condamnation des propoſitions par ſes Confréres* (comme l'Evêque l'avoit propoſé) *prouveroit le contraire*: mais qu'ils différoient cette condamnation, juſques à ce qu'ils euſſent ſatisfaction ſur les choſes, dont Mr. Williams étoit accuſé.

Le grand & ſavant Prélat examina cet Appel de Mr. Lob avec une exactitude étonnante, & ou homme qui poſſédoit la matiére à fond; mais il mourut avant que d'avoir achevé la Réponſe, qu'il avoit entrepris d'y faire, ſur l'invitation qu'on lui faiſoit, dans l'Appel même, & par Lettres, pour accommoder les différends qu'il y avoit entre les Fréres Unis & les autres, touchant les Controverſes Antinomiennes & Sociniennes. Il n'a pas laiſſé pourtant de donner une idée juſte des unes & des autres, en ſuivant parfaitement les mêmes principes que Mr. Bull a avancés & ſoutenus, & il indique la véritable ſource des diſputes parmi les Non-Conformiſtes ſur ces matiéres. Il devoile enſuite le myſtére de l'Antinomianiſme par les Ecrits du Docteur, de maniére qu'on diroit qu'il les avoit étudiés pendant pluſieurs années. Il a encore expliqué ſi nettement ce qui regarde la Controverſe Socinienne, par rapport aux différends qu'il y avoit alors entre les Non-Conformiſtes à cet égard, & ſur laquelle on en avoit appellé à lui; & il a ſi parfaitement juſtifié Mrs. Baxter & Williams, de l'accuſation d'accorder trop aux Sociniens, qu'il y auroit de la partialité à ne point avouer, qu'il a décidé en Juge intégre la queſtion, ſur laquelle on en avoit appellé à lui, & qu'il a mis les matiéres dans un plus grand jour, que l'on n'avoit encore fait. Comme Mr. Lob avoit témoigné ſouhaitter avec beaucoup d'ardeur de ſavoir le ſentiment de l'Evêque, *parce que*, dit-il, *il y a des gens qui travaillent à rendre les ſouffrances de Jéſus-Chriſt tellement libres & volontaires, qu'elles ceſſent d'être une peine, ou qu'elles ne le ſont point proprement, mais improprement & matériellement, & que nos péchés n'en ſont point la cauſe* impulſive & méritoire; l'Evêque, pour ſatisfaire à ſon déſir, a traité clairement & diſtinctement des ſouffrances de Jéſus-Chriſt, comme peine proprement dite de nos péchés, de l'échange de perſonne entre Jéſus-Chriſt & nous, & de ſes ſouffrances en notre place.

On envoya au Docteur Jonathan Edwards, Principal du Collége de Jéſus à Oxford, les mêmes queſtions qu'à l'Evêque de Worceſter; parce que Mr. Lob prétendoit dans ſes Remarques, que le ſentiment de Mr. Williams ſur l'échange ou la ſubſtitution des perſonnes, ſe trouvoit condamné dans le *Préſervatif contre le Socinianiſme* de ce Théologien. Le Docteur Edwards écrivit là-deſſus une Lettre à Mr. Williams, où il le juſtifioit auſſi contre ſes Accuſateurs; la déchargeant de l'imputation de favoriſer le moins du monde les erreurs de Socin, & lui diſant qu'il avoit expliqué la doctrine de la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt d'une maniére auſſi juſte qu'Orthodoxe; qu'à l'égard de la doctrine du Docteur Criſp & des autres de cette Secte, touchant l'échange de perſonne de Jéſus-Chriſt avec le Pécheur, il ne pouvoit s'empêcher de la regarder „ non ſeulement comme fauſſe, abſurde & contradictoire, mais comme une opinion impie „ & blaſphématoire, ſouverainement injurieuſe à notre Sauveur, contraire à la Sageſſe & à la Juſtice de Dieu, & tendant à anéantir tout le Syſtême du Chriſtianiſme". On ne pouvoit donc être plus pleinement juſtifié contre les accuſations de ſes ennemis, que le fut Mr. Williams, par ces deux illuſtres Théologiens de l'Egliſe Anglicane, aux écrits & à la déciſion desquels ſon zélé accuſateur en avoit appellé. L'Evêque le déchargea à pur & à plein, & condamna les procédures faites contra lui comme *dures* & *déraiſonnables*. Le Docteur Edwards, qui s'étoit rendu célébre par ſes Ecrits contre les Erreurs de Socin, le juſtifia auſſi honorablement de l'accuſation de Socinianiſme, en lui diſant, *je ne ſoutiens rien au-delà de ce que vous affirmez*.

C'eſt ainſi que la nouvelle Edition des Sermons de Criſp, *avec les noms de douze Approbateurs, en gros caractéres à la tête* pour y faire honneur, reveilla quelques-uns des plus zélés parmi ceux qu'on appelloit les *Fréres Unis*, & les engagea à penſer aux expédiens propres à prévenir les progrés de ces erreurs, qu'on faiſoit revivre, & qu'ils jugeoient être d'une nature à rendre leur *Miniſtére infructueux*, & l'union impoſſible. Cette diſpute, qui avoit été terminée ſi déciſivement & ſans replique par les excellens Ecrits de Mr. Bull, ſurtout par ſa Réponſa à *Gunker*, ſe ralluma donc avec une extrême violence, mais pas dans l'Egliſe Anglicane. Car toute cette querelle ſe paſſa parmi les Non-Conformiſtes, juſqu'à ce que commençant à s'en laſſer, & n'y voyant point de fin, ils prirent le parti de s'en rapporter à d'autres. L'Evêque Stillingfleet entreprit donc l'affaire, & aprés avoir examiné à fond tout ce qu'on alléguoit de part & d'autre, il fixa la juſte milieu entre l'Antinomianiſme & le Socinianiſme, relativement aux queſtions agitées parmi eux; c'eſt ce qui donna lieu à la *Seconde Partie* de ſon *Diſcours* ou *Traité de la doctrine de la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt*, qu'il laiſſa à l'Egliſe Chrétienne en guiſe de Leg de paix. Ce fut donc la Livre du Docteur Criſp, qui reveilla toute cette diſpute par la maniére dont on le fit reparoître; c'eſt ce qui porta Mr. Williams à examiner ſes ſentimens, à quoi pluſieurs de ſes Confréres le ſollicitétent & l'encouragérent; & dans les Atteſtations qu'ils donnérent à ſon Ouvrage, ils rendirent non ſeulement témoignage, qu'il avoit non ſeulement bien déterminé les Vérités & les Erreurs, mais *qu'il avoit auſſi par là rendu un grand ſervice à l'Egliſe de Chriſt, & fourni les moyens de faire revenir de leur erreur, ceux qui s'étoient laiſſés aller à ces dangereuſes opinions, & de raffermir ceux qui étoient chancelans à quelques égards*. Mais quand le Livre parut, il ſouleva d'une maniére ſi furieuſe quelques autres contre l'Auteur & contre ſon Ouvrage, que l'Union des *Fréres Unis* penſa être rompue tout-à-fait. Au mois d'Octobre ſuivant, on leur remit un Mémoire, ſigné de ſix Miniſtres Non-Conformiſtes, contenant de graves accuſations contre l'Auteur & ſon Livre; mais les objections parurent frivoles ou mal fondées, & on trouva que quelques-unes des citations étoient *contraires aux ſens des expreſſions*, qu'on prétendoit rapporter, & ne méritoient par conſéquent pas qu'on y fît attention. Cela n'empêcha pas le Docteur Chauncy, un de ceux qui avoient ſigné le Mémoire, de declarer dans une Aſſemblée des Miniſtres Unis, qu'il vouloit rompre l'Union, puiſqu'ils n'avoient pas pris connoiſſance des objections contre le Livre de Mr. Williams. Quelque tems aprés, lorſqu'on vit qu'on avoit fait des tentatives inutiles, on chargea quelqu'un d'examiner plus à fond le Livre de Mr. Williams, & de noter toutes les erreurs qu'il pourroit y découvrir: on dreſſa donc un nouveau Mémoire d'accuſations contre lui; & au lieu que dans le premier il n'y avoit pas un mot, qui tendît à l'accuſer de Socinianiſme, on jugea à propos, ſur ce nouvel examen, d'ajoûter cette accuſation pour donner du poids aux autres, & l'on mit prudemment ce Mémoire entre les mains d'un homme *qui ne pouvoit être ſuſpect d'Antinomianiſme*; puiſqu'il avoit non ſeulement refuſé de mettre ſon nom à la nouvelle Edition des Sermons du Docteur Criſp, parce que, diſoit-il, cela étoit regardé comme donnant trop de poids aux opinions contenues dans ces Sermons; mais il avoit auſſi écrit contre quelques-unes avec beaucoup d'indigeation, & cenſuré ſévérement ceux qui ſembloient *balancer en faveur de l'Antinomianiſme*. Mr. Williams répondit à ce Mémoire; & malgré tout ce qu'il put dire & alléguer pour ſa juſtification, on pouſſa l'accuſation de Socinianiſme avec beaucoup de feu contre lui. Il proteſta ſolemnellement. * „ Qu'il reconnoiſſoit la *Généraion Eternelle* de Jéſus-Chriſt, entant que Fils „ de Dieu, & d'une ſeule & même *Eſſence* avec le Pére; „ qu'il croyoit la doctrine de la Satisfaction par les ſouffrances du Sauveur *en notre place*; & que ſes ſouffrances ont „ été des *Pehes Satisfactoires* à la Juſtice Divine pour *nos* „ *Pechés*; que Chriſt a été un *ſacrifice proprement dit*, & que „ lui-même a été le *Sacrificateur* qui l'a offert ſur la Terre; „ que ſon Obéiſſance eſt la véritable Cauſe méritoire, de „ toutes les graces ſalutaires que nous obtenons, & qu'il a „ été lui-même dans ſa mort une victime réelle pour nous". Tout cela ne ſatisfit point, on allégua qu'il employoit certaines phraſes & certaines expreſſions de la même maniére que les Sociniens; qu'il l'étoit peut-être, ſans le ſavoir, & autres choſes de cette nature. Mais l'illuſtre Prélat, auquel les deux Partis s'en rapportérent, a ſuffiſamment répondu à toutes ces Objections.

Quand Mr. Lob & ſes Amis virent qu'ils ne pouvoient réuſſir à cet égard, & que leur Parti devenoit ſuſpect de donner dans les erreurs du Docteur Criſp, qui en ce tems-là étoient fort odieuſes au plus grand nombre des défenſeurs des principes oppoſés, ils trouvérent à propos de dreſſer une courte Confeſſion de Foi, où ils ſe juſtifioient, conformément à l'avis que leur en avoit donné plus d'une fois l'Evêque de Worceſter, des plus dangereuſes erreurs du Docteur Criſp, quoique pas auſſi pleinement & auſſi clairement, que le Prélat l'avoit propoſé. Mr. Lob, étant alors dans de meilleures diſpoſitions, pria Mr. Williams de donner à cette Confeſſion le ſens le plus favorable, afin de mettre fin aux querelles. Mr. Williams s'y engagea avec plaiſir, & publia une petite Piéce ſous le titra de *Fin de la Diſcorde*, dans laquelle

* Mr. Williams *Anſwer to Mr. It's Letter*. P. 7.

du Teſt, dont on les avoit diſpenſés juſques alors. Il fut fort porté pour l'Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe en 1707, étant convaincu que c'étoit le moyen le plus efficace d'aſſurer la Succeſſion Proteſtante, & de maintenir le Presbytérianiſme en Ecoſſe, ce qui l'obligea à recommander fortement aux amis qu'il avoit dans ce Pays-là de contribuer à l'Union. En 1709 les Univerſités d'Edimbourg & de Glaſcow lui envoyérent, de même qu'à MM. Joſué Oldfield & Edmond Calamy, le Diplôme de Docteur en Théologie. C'étoit un honneur dont il ne ſe ſoucioit, & qu'il n'ambitionnoit point, mais il ne pût honnêtement le refuſer. Il s'intéreſſa toujours extrêmement à l'état de l'Egliſe dans cette partie de la Grande-Bretagne, & il auroit fort ſouhaitté que tous ceux qui ſe deſtinoient au Miniſtere parmi les Non-Conformiſtes en Angleterre, euſſent fait du-moins une partie de leurs études dans quelqu'une des Univerſités de ces quartiers-là. Il encouragea un Projet formé pour cela, mais qui ne pût être porté à ſa perfection, parce qu'on ne trouva pas moyen d'engager tout le monde à y concourir. Sur la fin du régne de la Reine Anne, il eut de grandes inquiétudes ſur l'état des affaires, & il craignit beaucoup que la Succeſſion Proteſtante ne fût en danger [*E*]. Le 28 Septembre 1714 il préſenta au Roi George I. une adreſſe de felicitation ſur ſon avénement pacifique à la Couronne, à la tête des Miniſtres Non-Conformiſtes des différentes Sectes, tant de la Ville de Londres, que des environs (*b*). Il continua les fonctions de ſon Miniſtére juſqu'à la fin de ſa vie, quoique ſes forces diminuâſſent à vue d'œil pendant les deux ou trois dernières années, & qu'il déchût par degrés par l'accroiſſement des infirmites de la vieilleſſe, ſous leſquelles il ſuccomba enfin; après avoir été arrêté peu de tems par un aſthme, il mourut le 26 Janvier 1715-16, dans la ſoixante-treiziéme année de ſon âge, & fut enterré dans un caveau neuf, qui lui appartenoit proche de Bunhille-Fields. Le Docteur Jean Evans, qui avoit été pendant onze ans ſon aide, & qui lui ſuccéda, fit ſon Oraiſon funébre. L'Epitaphe qui eſt ſur ſa tombe [*F*], eſt de la façon du ſavant Mr. Jean Ward, Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Gresham, & Membre

(*b*) Ibid, p. 15 &c.

quelle il expoſa au net les Principes Orthodoxes, Sociniens & Antinomiens touchant la Satisfaction de Jéſus-Chriſt; & fit enviſager cette Confeſſion des plus ſages Indépendans, comme Orthodoxe, en donnant à leurs expreſſions le ſens le plus favorable, dont elles étoient ſuſceptibles. C'eſt ainſi que ſe termina la querelle parmi les Non-Conformiſtes. Le nombre des Antinomiens diminua ſi conſidérablement parmi eux, par les moyens qu'on avoit employés, „ Que j'ai appris avec aſſez de certitude, *continue Mr. Nelſon*, d'un „ homme de diſtinction, qui doit être parfaitement au fait, „ qu'il ne reſte plus que trois ou quatre Miniſtres de cet ordre (du-moins qui lui ſoient connus) & qui ſont des gens „ nullement eſtimez. Enfortе, dit-il, que l'on peut à préſent prêcher la vérité, ſans exciter des clameurs; on m'a „ même aſſuré que la plupart des Indépendans & des Anabaptiſtes de cette grande Ville (Londres), & ſurtout les „ derniers, prêchent contre l'Antinomianiſme. Heureux „ changement, qu'on doit en grande partie, avec la bénédiction de Dieu, aux ſoins infatigables & au zéle de Mr. „ Williams à avancer la doctrine de l'Evangile touchant la *Satisfaction de Jeſus-Chriſt* & notre *Juſtification*, conformément à l'explication ſolide que notre digne Auteur *, & „ enſuite l'Evêque Stillingfleet, en ont donnée; ſurtout relativement à la fauſſe idée de l'échange de Perſonnes, qui „ avoit été la principale cauſe de cette grande querelle. „ Comme il a été un inſtrument parmi les Non-Conformiſtes „ pour arrêter le cours de ces pernicieuſes erreurs, & qu'il „ a fait ſentir d'une maniére convaincante que ſes Adverſaires ébranloient les fondemens du Chriſtianiſme, & rendoient le Miniſtére Evangélique inutile pour l'avancement de la piété; qu'il paroît que c'ont été-là les motifs „ principaux qui l'ont engagé à s'oppoſer à un Parti „ puiſſant, qui n'a rien oublié pour le traverſer, il me ſemble que ſa mémoire eſt digne de vénération, & que la relation abrégée que nous avons donnée de cette diſpute, „ n'eſt qu'une juſtice qui lui étoit due, pour les ſervices „ qu'il a rendus dans la Cauſe de la vérité. Il eſt preſque „ incroyable, combien il a ſouffert pour la défendre de la „ part de certaines gens, qui n'étoient que trop diſpoſés à *agir ſelon leurs principes* contre ceux qui leur étoient oppoſez. Mais, comme il me le marquoit dans une Lettre; „ *il ne faiſoit cas de rien, & le ſacrifice de ſa vie ne lui auroit pas coûté* dans cette occaſion. Et en effet ſa réputation, „ qui eſt à bien des perſonnes plus chére que la vie, fut attaquée de la maniére la plus envenimée, mais en vain, „ puiſque la rage de ſes ennemis ne ſervit qu'à le juſtifier „ d'autant plus auprés de tous les gens de bien, & à lui „ faire remporter un plus grand triomphe ſur ceux qui lui en vouloient. On employa huit ſemaines à faire des informations de ſa vie & de ſes mœurs, & les Commiſſaires „ nommez de la part des Miniſtres unis pour les faire, reçurent toutes les plaintes & toutes les accuſations qu'on porta contre lui, & enfin déclarérent dans une Aſſemblée, & ſucceſſivement dans trois autres, qu'ils *étoient unanimement d'avis, qu'il étoit pleinement innocent de tout ce dont il étoit* „ *accuſé* (5). Voilà de quelle maniére ſa perſonne & ſon Livre furent juſtifiez dans la forme la plus ample, après „ l'examen le plus rigoureux; & ſes ennemis de même que ceux de la vérité, réduits au ſilence".

* Mr. Emlyn *Examen cenſuræ, Reſp. ad Animad. XI. Apol. Sect. VI.*

(5) *Poſtſcript to Gospel Truth.* p. 201-208.

[*E*] *Vers la fin du régne de la Reine Anne il eut de grandes inquiétudes ſur l'état des Affaires, & il craignit beaucoup que la Succeſſion Proteſtante ne fût en danger.*] Il parla avec beaucoup de liberté ſur ce ſujet au Miniſtre (6) qui étoit en ce tems-là à la tête des Affaires, qu'il connoiſſoit depuis longtems, & il l'avertit du riſque qu'il couroit, ſoit qu'il fût entré dans ces projets, ſoit qu'il n'y eût point pris part. Il le preſſa de conſidérer, ſuppoſé qu'il y fût entré, combien il ſeroit honteux d'avoir contribué au malheur & à l'eſclavage de ſa Patrie, ce qui à la fin ne pourroit manquer de cauſer ſa propre ruine & celle de ſa Famille. Que s'il n'étoit pas lui-même engagé dans un pareil Projet, & qu'il voulût ſeulement faire voir ſon habileté en tenant les affaires en ſuſpens, pour avoir l'honneur de faire à la fin pancher la balance, il le prioit de faire réflexion au hazard auquel il s'expoſeroit, ſi les choſes alloient un peu plus loin, ou qu'elles vinſſent à un point, où il ne ſeroit plus le maître d'en arrêter le cours, ce qui le mettroit en danger d'être forcé à précipité par ceux là-même avec qui il ſe ſeroit embarqué. La liberté de Mr. Williams déplut fort, mais il n'en conſola, ayant ſatisfait à ſa Conſcience, & n'ayant en que des intentions droites.

(6) Le Comte d'Oxford.

Quelque tems après il fut trahi avec la derniére lâcheté par un homme qu'il avoit tâché d'obliger, & que la plus leger ſentiment d'honneur & de reconnoiſſance auroit dû empêcher de commettre une pareille action. Voici le fait. Les amis que le Docteur avoit en Irlande lui écrivirent, pour le prier inſtamment de leur communiquer ſon ſentiment ſur la ſituation des affaires dans la conjoncture préſente, & ſur les vues & les deſſeins du Miniſtére. Il répondit avec une grande franchiſe, & envoya ſa Réponſe en Irlande par une voye ſûre, s'étant contenté d'en garder une Copie, qu'il avoit dans ſa poche, un jour qu'il alla voir un homme de Robe (7), & l'ayant tirée avec d'auteurs papiers, il la laiſſa par mégarde, quoiqu'il eût repris ſes autres papiers. Celui chez qui il l'avoit laiſſée y ayant trouvé quantité de réflexions fort libres, parmi leſquelles il y en avoit qui regardoient le Miniſtre en queſtion, il crut qu'il ſe concilieroit ſa bienveillance, en lui communiquant cette Lettre, qu'il lui porta & lui laiſſa. Le Miniſtre en fut irrité à un tel point, qu'il ne l'a jamais voulu pardonner au Docteur. L'action étoit d'autant plus lâche de la part de ce Juriſconſulte, qu'il avoit des obligations particuliéres à Mr. Williams, qui lui avoit prêté une ſomme d'argent à un intérêt fort modique, dans un tems où ſon crédit étoit ſi ruiné, qu'il n'avoit abſolument aucun autre moyen de le relever (8).

(7) Le Serjeant Hooker, Juge du Pays de Galles.

(8) *Sous Account ubi ſupra.* p. 24-28.

[*F*] *L'Epitaphe qui eſt ſur ſa Tombe.*] La voici:

M. S.
DANIELIS WILLIAMS, S. T. P.
Wrexamiæ in Comitatu Denbigenſi
Inter Cambro-Britannos nati;
Qui a primis annis
Pietate atque ac bonis literis feliciter imbutus,
Divini verbi Præconis munus admodum juvenis
In multis Angliæ partibus non ſine laude peregit,
Deinde apud Hibernos, præcipue Ebora,
Ubi media ætate conſumptæ magnum ſui deſiderium
Inter omnes Reformatæ Fidei cultores reliquit:
Tandem Pontificia tyrannide Londinum ſe conferre coactus,
Magna ibi celebritate famæ per multos annos
Ad mortem uſque floruit,
Vir ampliſſimis meritis
In quo acutiſſimum ingenium cum judicio ſubtiliſſimo,
Quod paucis contigit, conjunctum videbatur.
In omnibus Theologiæ
Partibus, ſi quiſquam alius, verſatiſſimus,
Concionator vehemens idem ac acer, gravis & copioſus,
Aſſiduus & felix ad docendum, probandum, promovendum,
Prona res poſtulabat, atque accommodatus:
Paſtor dubium pertitor an vigilantior,
Ad Chriſtianam Fidem promovendam, opera, re, gratia,
Non in patria ſolum, ſed etiam apud exteros
Semper parratiſſimus.
Ad conſilia ſive danda
Sive exſequenda pariter inſtructiſſimus,
Idemque in arduis atque difficillimis rebus tum publicis
Tum privatis peragendis non minori prudentia
Et diligentia quam integritate conſpicuus.
In omnes caritate,
Atque candore animi ſingulari,
Sibi in re ampliſſima parcus, in alios vero pauperes
Præcipue ac rem publicam, ut ſemper alias,
Ita Teſtamento munificentiſſimus.

(8) *Sous Account ubi ſupra.* p. 24-28.

bre de la Société-Royale. Il étoit à tous égards d'un caractére infiniment eſtimable [G]; & comme il avoit fait beaucoup de bien pendant ſa vie, il fit voir clairement qu'il avoit deſſein d'en faire après ſa mort. Il deſtina le fonds de ſes biens à un ſi grand nombre d'Oeuvres differentes de Charité, qu'on trouveroit difficilement un autre pareil exemple [H]. Il a publié divers Traités & Sermons. I. *La Vérité Evangélique établie & défendue*, 1691 in-8. II. *Apologie de la Vérité Evangélique* 1693 in-4. III. *Réponſe au Rapport*, 1698

Denique omnis virtutis,
Quantum mortalium capit conditio,
Dum vixit, ſtudioſiſſimus, eorum quæ illa non admittit,
Amis jam & laude plenus in cœleſti cœtu
Particeps factus VII. Kalend. Febr.
Anno
Ætatis ſuæ LXXII. *Chriſti* MCCCXVI.

[G] *Il étoit à tous égards d'un caractére infiniment eſtimable.*] La nature l'avoit doué d'un génie extraordinaire; il avoit l'eſprit pénétrant, l'invention riche, la mémoire ſûre, & beaucoup de feu; il avoit cultivé ces talens naturels par beaucoup de méditation & par une grande lecture. Son eſprit étoit capable de la plus grande application. Quand il ſe trouvoit engagé dans quelque diſpute, ou qu'il s'agiſſoit de réſoudre quelque cas de Conſcience, il ſaiſiſſoit d'abord le point eſſentiel de la queſtion, il développoit la matière dans toute ſon étendue, la faiſoit enviſager ſous toutes ſes faces, avec une vivacité & une force, dont peu de perſonnes étoient capables. D'un tempérament robuſte, il jouït toujours d'une ſanté vigoureuſe, juſques à ce que les infirmités de la vieilleſſe vinſſent l'aſſaillir dans les dernières années de ſa vie. Ses Amis redoutoient principalement pour lui la petite vérole, à cauſe qu'il étoit ſanguin & replet, mais il mourut ſans l'avoir jamais eue.

A l'égard de ſes Sermons, quoiqu'il n'y recherchât pas beaucoup de politeſſe, il avoit une profondeur & une juſteſſe, dont peu de Prédicateurs plus ornés ſont capables; ſes Diſcours étoient très-propres à répondre au grand but de la Prédication, qui eſt d'inſtruire & de toucher en même tems. Il traitoit toujours les ſujets du côté de la pratique, & n'en choiſiſſoit que d'importans; ſolide & abondant, il embraſſoit tout ſon ſujet, & réuniſſoit une variété ſurprenante des choſes, qui s'y rapportoient. Simple & Scripturaire il inſéroit dans ſes Diſcours les vérités & l'application qu'on en doit faire, d'une maniére auſſi juſte que vive: il éclairoit & échauffoit en même tems; rarement finiſſoit-il un Sermon, ſans s'adreſſer en particulier aux gens de bien & aux irrégénérés, ſelon la nature du ſujet, ou ſans leur propoſes quelques queſtions preſſantes, capables de leur donner à penſer, à leur retour chez eux. Pendant pluſieurs années il prêcha régulièrement le jour de Noël à un fort nombreux Auditoire de jeunes-gens, qui ſe raſſembloient des différens quartiers de la Ville: Il avoit exercé le Miniſtére cinquante-ans, & dans une maladie, qu'il eut ſept ans avant ſa mort, il dit que depuis qu'il étoit entré dans le Miniſtére, il n'avoit pas été plus de cinq Dimanches ſans prêcher. Courageux & hardi à profeſſer & à défendre la Vérité, quand elle étoit importante, il ne redoutoit ni les cenſures ni les oppoſitions, dès-qu'il s'agiſſoit de l'honneur de Dieu, & du ſalut du prochain, il ſe mettoit à la bréche, & maintenoit la vérité ſans inſinuations malignes & injurieuſes contre les autres; artifice bas & indigne qu'il déteſtoit.

D'une prudence extrême il étoit très-propre aux affaires, ce que pluſieurs perſonnes du premier rang n'ignoroient point, déſorte qu'on le conſultoit fréquemment ſur des matiéres difficiles & de la dernière importance. Le Chevalier Charles Wolſeley, Gentilhomme ſage & éclairé, qui avoit lui-même été employé dans les affaires publiques, ayant eu une converſation avec lui, dans un voyage qu'il fit en Irlande, dit qu'il avoit été ſurpris de la grande connoiſſance qu'il avoit des intérêts de l'Europe & de l'état de la Nation, qu'il lui ſembloit raiſonner en Conſeiller d'Etat. Mais Mr. Williams fut toujours d'une probité inflexible, & il abhorroit toute *prudence de Serpent*, qui étoit incompatible avec la *ſimplicité de la Colombe*. Il ne voulut jamais entrer dans aucune intrigue Politique, & ni les promeſſes ni les menaces ne purent l'engager dans des meſures contraires aux intérêts de ſa Patrie; juſques-là qu'il renonça immédiatement à toute liaiſon & amitié avec les gens du premier rang, quand ils entreprirent de le tenter de ce côté-là.

Il ſe conduiſit conſtamment dans toutes les ſituations de ſa vie, ſelon le dictamen de ſa Conſcience; quand une fois il avoit pris ſon parti après mûre reflexion, toutes les conſidérations humaines étoient incapables de l'ébranler. Il ſuivoit ce qu'il jugeoit juſte avec une intégrité pure, & une réſolution inébranlable. Il ne s'embarraſſoit pas *d'être jugé du jugement des hommes*. Et comme ſon principal caractére étoit la *ſimplicité & une vraye ſincérité*, il n'y avoit rien qu'il eſtimât davantage dans les autres, même dans les gens du plus bas étage, quelque peu de talens qu'ils euſſent d'ailleurs, ſans excluſre ceux qui étoient dans d'autres principes que lui. Il aimoit de tout ſon cœur tout honnête homme, en qui *il n'y avoit point de fraude*.

Facile à pardonner à ſes plus grands ennemis, perſonne n'eut jamais plus d'occaſion d'exercer cette vertu que lui. Il ſe réjouiſſoit du bien qui leur arrivoit, compatiſſoit à leurs afflictions, leur rendoit avec plaiſir de bons offices, ne diſoit rarement ou jamais du mal d'eux, ni n'aimoit à entendre d'autres en dire, ſans de fortes raiſons. Quelque peu d'égard que certaines gens euſſent pour ſa réputation, il ménageoit toujours beaucoup celle des autres, ſurtout celle des Miniſtres; parce qu'il ſavoit combien c'eſt-là un article délicat, & de quelle importance il eſt pour l'utilité du Genre-humain.

Quoiqu'il ait toujours été *Non-conformiſte* par principe, il ne laiſſoit pas d'être plein de ſupport pour l'Egliſe établie. C'eſt ce qui le porta à la *Révolution* de ſouhaitter fort un Acte de *Compréhenſion*, à condition qu'on tolereroit les Proteſtans qui ne pourroient y être compris. Et quoique les diſpoſitions du parti dominant dans le Clergé en ce tems-là, lui fit comprendre qu'il n'y avoit pas grand bien à eſpérer par ce moyen, il témoigna ſouvent qu'il étoit fermement perſuadé, „ Qu'il viendroit un tems où Dieu rapprocheroit les Proteſ„ tans ſages & modérés, & trouveroit quelque voye de „ les ſéparer entiérement de ceux qui étoient corrompus & „ violens".

Il employoit principalement ſon bien à faire de bonnes Oeuvres. Tempérant & frugal pour lui même, peut-être même à l'excès, il ne ſe propoſoit que de pouvoir être plus utile aux autres. C'eſt ce qu'il déclare lui-même dans ſon Teſtament. „ A l'égard du bien dont Dieu m'a favoriſé, „ j'en ai uſé avec modération pour moi-même, afin d'être „ en état d'être plus utile aux autres pendant ma vie, & a„ près ma mort". Auſſi eſt-il certain qu'il a été la reſſource de bien des perſonnes prêtes à périr, ſans parler de quantité de Miniſtres & d'Etudians dans la néceſſité, qui reçurent ſouvent des marques de ſa générosité. Quoiqu'il ne fût pas naturellement auſſi prompt que d'autres à donner, & à faire autant qu'eux par pure générosité; lorſque le devoir l'y appelloit, ou qu'il entrevoyoit une utilité réelle, il donnoit libéralement, & étoit prêt à toute bonne œuvre. Il a perdu des ſommes aſſez conſidérables qu'il avoit prêtées à des perſonnes pour les ſoutenir, ſur la bonne opinion qu'il en avoit, & dans l'eſpérance d'avancer quelque deſſein utile.

Zélé pour les intérêts de la Religion, dans toutes les parties du Monde, il étoit toujours prêt à contribuer à ſon avancement dans les endroits les plus éloignés, par ſes conſeils, par ſa bourſe, & par ſon crédit. Il ne bornoit pas ſes ſoins à cet égard à l'Angleterre, mais l'Eroſſe, l'Irlande, & les Colonies de l'Amérique y avoient part; déſorte qu'on pouvoit dire de lui, comme des Paſteurs attachés à des troupeaux particuliers, qu'il étoit *chargé du ſoin de toutes les Egliſes* (o). (o) Ibid. p. 28-29.

[H] *Il deſtina le fond de ſes biens à un ſi grand nombre d'Oeuvres differentes de Charité, qu'on trouveroit difficilement un autre pareil exemple.*] Par ſon Teſtament, daté du 26 Juin 1711, outre ce qu'il laiſſoit à ſa Femme, & ce qu'il léguoit à ſes Parens & à ſes Amis, il laiſſa à la Société pour la Réformation des Mœurs cent cinquante Livres Sterling, pour l'éducation de la Jeuneſſe à Dublin, cent Livres St.; aux Pauvres de l'Egliſe Presbytérienne de Woodſtreet de la même Ville, quarante Livres St.; aux Pauvres de l'Egliſe de Hand-Alley, cinquante; aux François Réfugiés, cent; aux Pauvres de la Paroiſſe de Shoreditch, vingt; à ſept Veuves de Miniſtres, quarre à chacune; à l'Hôpital de St. Thomas, & à la Maiſon de Correction de Londres, par reverſion une métairie à Eſſley dans la Province de Cambridge, eſtimée cinquante Livres St. de rente, à partager également entre ces deux Maiſons. A l'Egliſe Presbytérienne de Burham dans la Province d'Eſſex, toutes les maiſons qu'il avoit dans cette Ville. Au Collége de Glaſgow, tant que la Conſtitution préſente de l'Egliſe d'Ecoſſe durera, ſa Maiſon & Terre de Barnet dans la Province de Hertford, eſtimée quarante Livres St. par an, & après la mort de ſa femme ſes terres de Totham dans la Province d'Eſſex, outre la ſomme de cent Livres St. en argent. Ce Leg eſt fait ſous la condition, que ſes Exécuteurs, ou leurs Procureurs, nommeront de tems en tems quatre Etudians Anglois, qui ſeront placés dans le Collége, & auront chacun ſix Livres St. par an; trois autres, après avoir été reçus Maîtres ès-Arts, recevront pendant trois ans chacun dix Livres St. par an, ou deux en auront chacun quinze, ſelon que ſes Exécuteurs le trouveront à propos, auxquels il laiſſe le droit d'ôter ces bénéficer à ceux qui en jouïront, & de les donner à d'autres. Il ordonne de plus que ceux qui tireront ces dix ou quinze Livres, ſeront tenus d'aider les jeunes Etudians Anglois qui ſe trouveront dans ledit Collége; & que lorſqu'il ſera en poſſeſſion des terres de Totham, on augmentera ces penſions annuelles, à proportion du revenu, en faveur de quelques jeunes Anglois, à la nomination de ſes Exécuteurs, bien entendu que ceux qui jouiront de ce bénéfice, ſeront deſtinés au Miniſtére, & paroîtront avoir de bonnes diſpoſitions. Que lorſqu'il s'agira de remplir des places vacantes, les Exécuteurs préféreront les fils de Miniſtres Presbytériens pauvres à d'autres Sujets, toutes choſes égales; & que dans les cas extraordinaires, ils ajoûteront quarante Schellings par an, lorſque le fond légué au Collége ne ſuffira point. Que le Collége ſera obligé d'envoyer tous les ans un compte de la recette & des débours à Londres aux perſonnes établies par les Exécuteurs pour l'examiner; & que ceux-ci ſeront tenus d'aſſiſter le Collége pour affermer les terres & recevoir les rentes. Que ſi jamais l'Epiſcopat ou le Papiſme venoient à s'établir en Ecoſſe, le preſent Leg eſt déclaré nul; & les ſuſdites terres de Barnet & de Totham reviendront aux perſonnes nommées plus bas; & qu'en ce cas toutes les Piéces & Actes concernant ces biens, ſeront reſtituées par le Collége aux Exécuteurs.

1698 in-8. IV. *Fin de la Diſcorde*, 1699 in-8. V. *Lettre à l'Auteur d'un Traité ſur la Liberté de penſer*, 1713 in-8. VI. *Queſtions rélatives à un Bill pour prévenir les progrès du Schiſme* : demi-feuille in-folio en 1713. VII. *La Vanité de l'Enfance & de la Jeuneſſe*, 1691 in-8. VIII. *L'Homme rendu juſte par l'Obéiſſance de Jéſus-Chriſt*, 1694 in-8. IX. *Les Devoirs du Miniſtére*, deux Sermons prononcés à l'Ordination des Docteurs Benjamin Groſvenor, & Samuel Wright. 1708 in-8. X. *Diſcours Moraux ſur divers Sujets importans. En deux Volumes, publiez ſéparément par lui-même, & raſſemblés par ſon ordre, dans ſon Teſtament. Avec l'Hiſtoire de ſa vie.* Londres 1738 in-8.

Il donna à la Société d'Ecoſſe pour la Propagation de la connoiſſance de l'Evangile cent Livres St. avec l'intérêt de cette ſomme depuis la date de ſon Taſtament, & il acquitta ce Leg avant que de mourir. A la même Société des terres à Cadworth & aux environs dans la Comté de Huntingdon, affermées environ à ſoixante Livres St. par an, ſous de certaines conditions touchant des Miſſionnaires parmi les Infidéles, mais il ſe trouva que la Société ne put accepter ces conditions, parce qu'elles étoient incompatibles avec ſa Patente. A la Société pour la Nouvelle Angleterra ſes terres de la Province d'Eſſex, nommée Tolshunt, Becknsm &c. après la mort de Me. Bradley, à condition qu'on donneroit ſoixante Livres St. par an, à partager entre deux Sujets, gens pieux & prudens, qui ſeroient nommés ſucceſſivement par les Exécuteurs, pour prêcher en qualité de Miniſtres itinerans dans les Plantations Angloiſes des Indes Occidentales, pour l'inſtruction des Payens & des Négres, dont on n'a pas ſoin: le reſte des revenus doit être payé annuellement au Collége de Cambridge dans la Nouvelle Angleterre, ou à ceux qui ſont chargés ordinairement du ſoin de la Converſion des pauvres Indiens, pour laquelle cette partie du Leg eſt deſtinée. Que ſi les Exécuteurs ſe trouvent empêchés de nommer leſdits Itinerans d'Angleterre, ſous prétexte de quelque Statut de la Nouvelle Angleteſre, ou d'ailleurs, les ſoixante Livres St. ſeront données au ſuſdit Collége, pour les encourager & les mettre en état d'attirer toujours quelque ſavant Profeſſeur de l'Europe pour y enſeigner, à leur nomination conjointement avec les Miniſtres de Boſton dans ce Pays-là. Que s'il arrivoit que cette Société vînt à ſe diſſoudre, ou à être privée des privilléges dont elle jouït, les terres en queſtion, avec tous les profits & revenus, ſeront pour la dite Ville de Boſton, & pour ſes Miniſtres, afin d'avantager le Collége ſus-mentionné de la maniére indiquée, & d'avancer la converſion des pauvres Indiens. On donne à Mr. Etienne Davies, & à pluſieurs autres perſonnes, nommées ſucceſſivement, les caſuels qui reſtent pour les uſages ſpécifiés, & vingt-trois Exécuteurs ſont nommés, chargés des biens légués, pendant deux mille ans, qui doivent payer à Mr. Davies & aux Héritiers mentionnés ſucceſſivement la ſomme de huit Livres St. par an, & avoir ſoin que les biens légués ſoient employés à la gloire de Dieu, à l'avancement du vrai & pur Chriſtianiſme, & au ſoulagement des Pauvres *.

* Suit ici dans l'Anglois une Liſte fort ample des Exécuteurs Teſtamentaires, juſqu'à l'année 1729: que nous ſupprimons comme peu intéreſſante pour le Lecteur. *Rem. du Trad.*

Le Teſtament ordonne encore d'établir & d'entretenir en divers endroits des Ecoles de Charité, & charge les Exécuteurs de choiſir quelque homme grave & pieux pour enſeigner à vingt pauvres enfans à lire en Anglois, & les inſtruire dans les principes de la Religion Chrétienne, dans les Villes de Denbigh, Flint, Carnarvon, Montgomery, Beaumorris, on Conway, Mérioneth ou Holt, dans le Pays de Galles, & Chelmsford dans la Province d'Eſſex; il aſſigne à chacun de ces Maîtres huit Livres St. par an, tant qu'ils auront l'approbation des Exécuteurs, qui donneront à chacun des Diſciples un Catéchiſme des Presbytériens, avec les preuves au long; & un des Livres du Docteur intitulé *la Vanité de l'Enfance & de la Jeuneſſe*, quand ils ſauront le Catéchiſme ſans les preuves, & une Bible, quand ils ſeront aſſez avancés pour les ajoûter. Et comme, par l'Article qui précéde dans le Teſtament, les biens du Teſtateur qui ſont à Burton, & Croſs-howel &c. dans la Comté de Denbigh, ſont laiſſés à Mr. Roberts & à ſa femme & au dernier vivant des deux, ſa vie durant, à condition de payer annuellement à Mr. Kentick, ou tel autre Miniſtre Non-Conformiſte de Wrexham ſix Livres St., & dix Livres à un Maître établi par eux pour enſeigner à vingt enfans à lire & à écrire, & pour les inſtruire dans les principes de la Religion Chrétienne; il a fait ordonné de plus, qu'on continuera la même choſe à Wrexham après la mort de Mr. Roberts & de ſa femme, & qu'au-lieu de dix Livres qu'ils doivent donner au Maître, il en aura enſuite quinze, pour inſtruire vingt-cinq enfans, & pour enſeigner à écrire à ceux qui auront envie de l'apprendre: on prie quelqu'un dans chaque lieu, d'avoir l'œil ſur ces établiſſemens. Il eſt ordonné encore aux Maîtres de faire tous les jours régulérement la priére avec leurs Diſciples; le Teſtateur voulant auſſi qu'ils ſoient payés exactement, tant que les Exécuteurs en feront contens; & ceux-ci ſont revêtus du droit d'en nommer d'autres, en cas de vacature par mort ou autrement.

De plus on donne cinquante Livres St. par an à un Miniſtre Proteſtant, bien verſé dans l'Irlandois, pour aller de côté & d'autre prêcher en cette Langue; on aſſigne encore dix Livres St. par an à Mr. Guillaume Evans de Caermarthen & à ſes Succeſſeurs établis pour former de jeunes gens au Miniſtére pour le Pays de Galles, laquelle ſomme ſera employée pour aider les jeunes gens qui ſeront ſous leur conduite, afin que la Parole de Dieu ſoit prêchée dans le Pays de Galles, ſous la condition que ces perſonnes ſeront approuvées par les Exécuteurs.

A Mr. Kentick de Wrexham, pendant qu'il y exercera le Miniſtére, dix Livres St. par an, après la mort de Mr. Roberts & de ſa femme; & la même ſomme à ſes Succeſſeurs dans la Miniſtére de cette Egliſe, tant qu'elle demeurera Presbytérienne.

Le Docteur ordonne auſſi qu'on raſſemble ſes Ouvrages, & qu'on les réimprime en volumes convenables, pour les diſtribuer; & quoiqu'il marque que de ceux qui ſont Polémiques on en doit tirer moins d'Exemplaires, il veut cependant qu'on en imprime quinze cens Exemplaires la premiére année; & que de cinq en cinq ans, pendant vingt années, de dix en dix ans, pendant trente années, & de vingt en vingt ans, pendant deux mille années, on en imprime le même nombre. Mais à l'égard de ſes Traités *de l'Enfance & de la Jeuneſſe. La Vérité Evangelique, l'Homme rendu juſte, Réponſe au Rapport, Fin des Controverſes, & les Devoirs du Miniſtére*, il ordonne qu'à chacun des termes marqués ci-deſſus, on en imprimera mille Exemplaires, pour les diſtribues à de jeunes Etudians: *La Vanité de l'Enfance de la Jeuneſſe* doit être imprimée plus ſouvent à cauſe des Ecoles; & les cinq autres Ouvrages doivent ſe donner à des perſonnes de plus de lumiéres; il veut encore qu'on les traduiſe en Latin, & le Traité de l'*Enfance & de la Jeuneſſe*, en Gallois, & que la ſeconde année après ſa mort on en imprime cinq cens de chacun, & qu'on réitére l'impreſſion auſſi ſouvent qu'il ſera néceſſaire.

Les Exécuteurs ſont chargés d'employer tous les revenus annuels des biens légués, & d'appliquer ceux qu'ils auront actuellement, de même que ceux qui reviendront dans la ſuite aux uſages ſuivans; une huitiéme partie en Bibles, Catéchiſmes, & bons Livres de piété en Anglois & en Gallois, pour diſtribuer aux pauvres de différens lieux ſucceſſivement, d'année en année; une dixiéme partie à de pauvres Veuves de Miniſtres, qu'ils jugeront en avoir le plus de beſoin; une cinquiéme partie à des Miniſtres pauvres, Orthodoxes, & modérés, au choix des Exécuteurs; une huitiéme partie pour faire apprendre des métiers à de pauvres enfans de parens pieux, & principalement à ceux qui auront été inſtruits dans l'Ecole de Wrexham & dans les autres Ecoles de Charité, fondées par lui dans le Pays de Galles; une huitiéme partie pour ceux qui ſe deſtinent au Miniſtére, auront déjà étudié trois ans, & qu'on jugera mériter qu'on leur donne du ſecours pour paſſer encore deux ans à Glaſgow, ou en quelque autre lieu, au choix des Exécuteurs. Et à l'égard de ce qui reſtera encore, il le donneront aux Miniſtres du Pays de Galles, un tiers à ceux de la partie du Sud, & deux tiers à ceux du Nord.

Pour ce qui eſt de ſa Bibliothéque, le Teſtateur ordonne que les Livres doubles, & ceux qui ſont inutiles ou peu propres à une Bibliothéque publique, ſeront donnés; & que le reſte demeurera en guiſe de Bibliothéque publique, où ceux à qui les Exécuteurs le permettront auront accès, pour ſa ſervir des Livres qu'ils voudront, dans le lieu même. Qu'on achettera une maiſon dans quelque endroit convenable dans la Ville de Londres ou dehors, avec un appartement pour une ſeule perſonne, établie par les Exécuteurs pour la garde des Livres, dont il y aura deux Catalogues, l'un entre les mains du Bibliothécaire, & l'autre entre celles d'un des Exécuteurs, chargé par les autres de cette Commiſſion; & l'on aura ſoin d'y inſérer le titre des Livres qui pourroient être donnés à la Bibliothéque par d'autres perſonnes, avec les noms des Donateurs. Le Bibliothécaire (qui pourra être quelque jeune Miniſtre) aura dix Livres Sterl. par an, & donnera caution de ſa fidélité, & de ſa diligence à ſe trouver à la Bibliothéque dans le tems requis. Si l'on ne peut acheter un édifice propre à cet uſage, on achettera un petit terrain ſur lequel on élévera un bâtiment, qui ne ſera ni magnifique ni trop grand. Les Exécuteurs auront ſoin de l'entretenir, d'y faire les réparations néceſſaires, & d'y avoir du feu, quand il faudra, pour conſerver les Livres, &c. Il laiſſa à cette Bibliothéque outre ſes propres Livres, la curieuſe collection du Docteur Guillaume Bates, qu'il acheta dans cette vue. La Bibliothéque eſt à-préſent dans la Rue de la Croix rouge, hors de Cnpplegate, & s'eſt fort augmentée depuis, par divers dons & legs d'argent & de Livres.

Il finit ſon Teſtament par cette grave & ſolemnelle concluſion. „ Je ſupplie Dieu, pour l'amour de Jéſus Chriſt, le Chef „ de l'Egliſe, à qui je ſuis, & que je déſire de ſervir, que par „ ſa bénédiction & ſa grace, cette mienne volonté réponde „ au but que je me propoſe, & ſoit fidélement exécutée; con„ jurant au nom de ce grand & juſte Dieu, tous ceux qu'elle „ regarde, que ce que je deſtine à ſa gloire & au bien du „ Genre-humain, ſoit employé honnêtement, prudemment, „ & ſoigneuſement aux uſages auxquels je l'ai appliqué, par „ ma derniére volonté, ſelon que j'ai jugé être le plus utile „ & le plus convenable". ☞ Peut-être bien des Lecteurs trouveront-ils, qu'on auroit pu ſe paſſer de ce Teſtament; je ne les contredirai point. Peut-être auſſi pourra-t-il avoir ſon utilité, en mettant devant les yeux un exemple aſſez beau pour mériter d'être imité. Anu, du Trad.]

WILLIAMS (Jean) Archevêque d'York, étoit iſſu d'une bonne famille [A] & le plus jeune Fils de Mr. Edouard Williams d'Aber-Conway, dans la Province de Caernarvon, dans la Principauté de Galles, où il naquit le 25 Mars 1582 (a). Il commença ſes études dans l'Ecole publique de Reuthen, & à quinze ans paſſés il entra dans le Collége de St. Jean à Cambridge, dont il devint Ecolier le 5 Novembre 1599 (b); on remarqua bientôt que ſes talens naturels étoient plus qu'ordinaires, & qu'entre autres il avoit la mémoire excellente. N'étant encore qu'Etudiant, il avoit déjà lu quantité d'Auteurs en toutes ſortes de Sciences, de même que les principaux Hiſtoriens & Poëtes Grecs & Latins; car il étoit d'un ſi heureux temperament, que depuis ſa première jeuneſſe il ne lui falloit en vingt-quatre heures que trois heures de ſommeil, pour jouïr d'une ſanté parfaite (c). Vers la fin du régne de la Reine Elizabeth il fut reçu Bachelier ès-Arts, & quelques jours après, ſavoir le 14 Avril 1603, il fut aggrégé au Collége, dans une place fondée pour le Dioceſe de Bangor, ainſi qu'il paroît par les Régîtres du College; il eſt vrai qu'il en fut pourvu en vertu d'un Mandement du Roi Jaques I. (d). En 1605 il prit le degré de Maître ès-Arts; & par ſon extrême application à l'étude [B], il ſe mit en état de remplir les hautes Dignités, où nous le verrons élevé dans la ſuite, & s'acquit l'eſtime de tout ſon Collége, où il fut employé ſouvent aux affaires [C]. Il entra dans les Ordres Sacrés à l'âge de vingt-ſept ans, & accepta un petit Bénefice, en delà d'Edmonsbury ſur les confins de la Province de Norfolk, peut-être Fakenham, ou quelque Cure du voiſinage (e). Le 3 Mai 1611 il fut inſtallé dans la Cure de Graſton-Regis dans la Province de Northampton, ſur la nomination du Roi (f). Vers le milieu de l'Eté de la même année on le recommanda au Chancelier Egerton pour Chapelain, mais il obtint de ce Miniſtre la permiſſion de paſſer encore toute une année, ou la plus grande partie à Cambridge, parce qu'il devoit être Procureur de l'Univerſité au Terme de la St. Michel, emploi qu'il remplit en ſecond (g). Le 10 Juillet 1612 il fut reçu à la Cure de Graſton-Underwood dans la Province de Northampton, à laquelle Edouard Comte de Worceſter l'avoit nommé (h), & vers la fin de la même année il ſe fit recevoir Bachelier en Théologie [D], étant alors Chapelain du Chancelier Egerton, au ſervice duquel il entra dès qu'il eut fini le tems de ſa Procurature (i). Le 29 Décembre 1613 il fut inſtallé par Procureur Chantre de la Cathédrale de Lincoln, & le 24 Mai 1614, Recteur de Walgrave dans la Province de Northampton, ſur la nomination du Docteur Richard Neile, Evêque de Lincoln (k); on lui conféra de plus des Prébendes dans les Egliſes de Lincoln, de Péterborough, d'Héreford & de St. David, & le Chancelier lui donna de plus un Bénéfice ſimple dans le Pays de Galles (l); ce Miniſtre mourut le 15 Mars 1616-7, & donna à Mr. Williams quelques Livres & Ecrits de ſa propre main [E]. Lorſque le Chevalier François Bacon fut fait Garde du Grand Sceau, il offrit à Mr. Williams de le continuer ſur le pied de Chapelain, mais celui-ci s'en étant excuſé, Bacon le nomma un des principaux Juges de Paix dans la Province de Northampton. En ce tems-là ſon ami le Docteur Jaques Mountague, dans la ſuite Evêque de Wincheſter, le fit mettre au nombre des Chapelains du Roi, & il étoit ordinairement de ſervice à la Cour au mois de Février; le Roi lui ordonna de ſe préparer à le ſuivre dans le voyage qu'il avoit deſſein de faire en Ecoſſe, au mois d'Avril, & lui dit en badinant, *qu'il pouvoit s'attendre à être récompenſé auſſitôt, que ceux qui l'avoient ſervi longtems.* Mais l'Eveque de Wincheſter obtint du Roi, que Mr. Williams reſtât pour prendre le grade de Docteur & pour faire plaiſir à Marc-Antome de Domnis, Archevêque de Spalato, nouvellement arrivé en Angleterre, & qui ſe propoſoit de ſe trouver à la promotion à Cambridge, au mois de Juillet; effectivement Mr. Williams fut reçu Docteur en Théologie (m) [F]. En 1619 il prêcha devant le Roi à Theobalds ſur Matth. II. 8. & ſon Sermon fut imprimé par ordre du Roi. Le 10 de Septembre il fut nommé Doyen de Salisbury (n), ce qui l'engagea à réſigner la Cure de la Savoye, qui fut donnée à l'Archevêque de Spalato. Au mois de Juillet 1620 il fut inſtallé Doyen de Weſtminſter, poſte qu'il avoit obtenu par le crédit du Marquis de Buckingham [G]. Le Chancelier Bacon ayant été

(a) *Life of Archbishop Williams*, by Dr. John Hacket, Bishop of Lichfield and Coventry. P. I. p. 5. & London 1693. in-fol.

(b) *Life of Archbishop Williams*, by Ambroſe Philips. p. 1 Edit. 2. Cambridge 1703. in-8.

(c) Hacket. p. 3.

(d) Idem. p. 9. 10 & Philips. p. 14.

(e) Hacket. p. 10-19.

(f) Le Neve *Lives of the Protestant Bishops*. Vol. I. p. II. p. 156. London 1720. in-8.

(g) Hacket. p. 19-31.

(h) Le Neve *ubi supra*.

(i) Hacket. p. 34.

(k) Le Neve. p. 353.

(l) Hacket. p. 29. 30.

(m) Idem. p. 30-32.

(n) Le Neve. p. 361.

[A] *Etoit iſſu d'une bonne famille.*] Son grand-pére Guillaume Williams de Cogbwilliane tiroit ſa généalogie des Princes du Nord du Pays de Galles, du temps du Roi Etienne, & comptoit ſa deſcendance ſans la moindre interruption depuis Ednevet Vychan, Grand Sénéchal de Galles, dans la 25. année de Henri III. Ce Mr. Williams épouſa Dorothée fille du Chevalier Guillaume Griffith de Penryn, dont il eut Edmond, qui épouſa Marie fille d'Owen Wyn, dont il eut cinq garçons & deux filles. Jean, dont il s'agit ici, étoit le plus jeune des garçons (r).

(r) Hacket. *Part.* I. p. 1. 6.

[B] *Son extrême application à l'étude.*] Il commença par lire l'Ecriture Sainte avec les meilleurs Commentateurs, enſuite il lut tout à la fois les Scholaſtiques, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & les Péres. „ Ma méthode, *dit il* (s), étoit de donner „ un mois à chacune de ces Occupations; la diverſité étant „ pour moi une recréation auſſi réelle que le repos. J'étois „ ſûr alors de ne revenir à aucune de ces études, ſans en a„ voir quelque idée, ne mettant jamais plus d'un mois d'in„ tervalle ſans y revenir. Cette méthode me plût ſi fort, que „ je l'ai ſuivie conſtamment durant treize années, juſques à „ ce que j'en fuſſe détourné par mes occupations ſeculiéres, „ & lorſque j'ai été quitte de celles-ci, je ſuis revenu à mon „ ancien train de vie". Il étoit auſſi bon Philoſophe, & ſurtout grand Métaphyſicien; il défendit même publiquement l'utilité de la Métaphyſique, pendant qu'il fut Procureur de l'Univerſité.

(s) Ibid. p. 12.

[C] *Où il fut ſouvent employé aux affaires.*] Il étoit alors âgé de vingt-cinq ans ou à peu prés, le Collége l'employa dans quelques affaires, où il avoit intérêt, & par-là il eut quelquefois occaſion de parler devant l'Archevêque Bancroft; ſes maniéres engageantes & décentes plûrent ſi fort à ce Prélat, que deux ans avant qu'il fût Bachelier en Théologie, l'Archevêque le manda, & de ſon propre mouvement lui donna un Archidiaconat dans le Pays de Galles, l'Evêque Hacket dit que c'eſt Cardigan, autant qu'il peut ſe le rappeller (3); mais Mr. Browne Willis le place dans l'Archidiaconat de Caer-marthen, où il dit, qu'il fut reçu le 11 Février 1692, & qu'il réſigna avant le 3 Janvier 1614. Dans une autre occaſion le Principal & les Membres du Collége de St. Jean députérent Mr. Williams à la Cour, pour ſolliciter auprés du Roi un Amortiſſement, afin d'augmenter leurs revenus; il réuſſit dans ſa Commiſſion, & ſe fit connoître avantageuſement du Roi, qui trouva en lui quelque choſe qui lui plut ſi fort, qu'il lui en parla longtems après, lorſqu'il fut devenu ſon principal Miniſtre (4).

(t) Ibid. p. 27.

(u) Hacket. p. 28.

[D] *Il ſe fit recevoir Bachelier en Théologie.*] Il ſoûtint dans cette occaſion les Théſes ſuivantes. I. *Peccata ſemel remiſſa nunquam redeunt.* II. *Qui ſacros Ordines ſuſceperunt, familiari poſſunt Magnatibus, ut fructus Eccleſiaſticos percipiant.*

[E] *Ce Miniſtre mourut le 15 Mars 1616-7 & donna à Mr. Williams quelques Livres & Ecrits de ſa propre main.*] Le jour qu'il mourut, le Chancelier fit appeller Mr. Williams, & lui dit, que s'il avoit beſoin d'argent, il lui donneroit par ſon Teſtament une ſomme aſſez conſidérable, pour entrer ſur un bon pied dans le monde. *Seigneur*, lui dit Mr. Williams, *je vous baiſe les mains, vous m'avez comblé de biens; je ſuis fort éloigné d'être dans la néceſſité, la ſeule choſe qui peut me manquer ce ſont vos directions pour ma conduite dans le monde ſi je vous ſurvit. Hé bien*, reprit le Chancelier, *je ſai que vous êtes un habile Ouvrier, prenez ces inſtrumens pour vous en ſervir, ce ſont les meilleurs que j'ai*: & il lui donna quelques Livres & des papiers, écrits de ſa propre main. L'Evêque Hacket (5) dit les avoir vus, & que c'étoient des Recueils contenant ce qu'il falloit pour bien régler le Parlement, la Chancellerie, la Chambre Etoilée, le Conſeil; deſorte que Williams avoit là un riche fond; & Hacket ne doute pas, qu'il n'ait puiſé dans les papiers du Lord Egerton toute ſa Politique.

(5) P. 31.

[F] *Mr. Williams fut reçu Docteur en Théologie.*] Les Théſes qu'il ſoûtint à cette occaſion étoient. I. *Supremus Magiſtratus non eſt excommunicabilis.* II. *Subdiaconus Calicis eſt mutilatus Sacramenti & Sacerdotii.*

[G] *Il fut inſtallé Doyen de Weſtminſter, poſte qu'il avoit obtenu par le crédit du Marquis de Buckingham.*] Pendant quelque temps il avoit négligé de faire ſa Cour au Marquis par deux raiſons, qu'il s dites à Hacket (6). La premiére qu'il ſoupçonnoit fortement que la faveur de ce Seigneur ne ſeroit pas de durée; y ayant tant d'exemples de la chûte des Favoris; que naturellement on doit ſuivre la bonne ou la mauvaiſe fortune de celui à qui l'on doit ſon élevation; que c'eſt là du-moins à quoi tout cœur reconnoiſſant & généreux doit ſe croire obligé. La ſeconde raiſon, qu'il avoit, c'étoit que le Marquis ne protégeoit pas conſtamment ſes Créatures, qu'au-contraire il ſembloit ne les élever, que pour avoir le plaiſir de les précipiter enſuite. Il arriva un jour que le Docteur ſe trouva à Royſton pour faire ſa cour au Roi, dans l'abſence du Marquis. Le Roi interrompant bruſquement la converſation, demanda à Williams, quand il avoit vu Buckingham?

(6) Ibid. p. 29.

été dépouillé de son emploi au mois de Mai 1621 [*H*], le Docteur Williams fut nommé Garde du Grand Sceau d'Angleterre le 10 Juillet [*I*], & dans le même mois promu à l'Evêché de Lincoln; il fut sacré le 11 No-

ham? *Sire*, répondit le Docteur, *je n'ai point d'affaire, qui me donne occasion de voir Sa Grandeur. Quelque part qu'il soit*, reprit le Roi, *il faut que vous alliez sur le champ lui porter mon message.* Il n'y manqua point, & le Marquis l'ayant reçu fort obligeamment, l'invita à s'adresser librement à lui pour ses propres affaires. Le Docteur conclut de l'insinuation que le Roi lui avoit faite, qu'il souhaittoit qu'il recherchât le Marquis, & qu'il n'oubliât rien pour se mettre bien avec lui, à quoi il se résolut pour la suite (7); il fut utile au Marquis & lui rendit service pour lui faire épouser la fille du Comte de Rutland, la plus riche Héritiére d'Angleterre; & pour faire revenir cette Dame des erreurs de l'Eglise Romaine; dans cette vue il dressa pour elle un abrégé des Principes de la vraye Religion, dont il fit tirer vingt Exemplaires, sans nom, le titre portant simplement, *par un ancien Prébendier de Westminster* (8).

(7) Ibid. p. 41.

(8) Ibid. p. 42. 43.

[*H*] *Le Chancelier Bacon ayant été dépouillé de son emploi au mois de Mai* 1621.] Nous ajoûterons ici quelques circonstances à l'Article que nous avons donné de ce grand homme, mais infortuné Ministre d'Etat, tirées d'une Vie Manuscrite du Chevalier *Simonds d'Ewes*, écrite par lui-même, & qui se trouve dans la Bibliothéque Harléienne. Il rapporte (9) que lorsque les quatre Seigneurs se rendirent chez Mylord Bacon le premier de Mai pour lui redemander les Sceaux; „ & lui „ dirent, qu'ils étoient mortifiez de lui rendre visite pour „ une pareille affaire, & qu'ils auroient souhaitté que „ c'eût été dans quelque meilleure occasion; *Nos Mylords*, „ reprit-il, *la circonstance est favorable*, & en leur remettant „ le Grand Sceau, il ajoûta: *c'est par la faveur du Roi que je „ l'ai reçu, & c'est ma faute si je fus obligé de le rendre.* Rex „ dedit, culpa abstulit; où quelque chose d'équivalent. „ L'ayant quitté les quatre Seigneurs portérent le dépôt qu'ils „ avoient reçu à Whitehall au Roi, à qui quelques person„ nes, qui étoient auprès de lui, entendirent dire, en rece„ vant les Sceaux, *sur mon ame, je suis dans la plus grande „ peine du monde, à qui les donner; car pour mes Jurisconsultes, „ je les crois tous des fouxins.* Paroles, qui parurent dites à dessein de préparer les esprits, à les voir donner à un Ecclésiastique, selon les vues du Marquis de Buckingham. „ Puisque d'ailleurs il y avoit alors divers Jurisconsultes, „ fort honnêtes gens, propres à remplir cette haute Dignité, „ & en qui l'on auroit trouvé autant d'intégrité, & bien „ moins de dissimulation & de flatterie que dans le Clergé. „ Quoi qu'il en soit, le Docteur Williams, Doyen de Westminster, & fait avant ce temps-là Evêque de Lincoln, fut „ nommé Garde des Sceaux, & le 9 Octobre suivant il reçut „ le Grand Sceau. . . . . Le Jeudi 3 Mai le Chevalier „ François Bacon, Lord Verulam, & Vicomte de St. Al„ bans, qui avoit été dépouillé le Mardi auparavant de la „ Charge de Chancelier, les Sceaux lui ayant été ôtez ce „ jour-là, fut condamné pour corruption dans l'exercice de „ son Emploi, par la Chambre des Pairs, à une Amende de „ quarante mille Livres St. au profit du Roi, à garder pri„ son à la Tour de Londres, aussi longtemps qu'il plairoit à „ Sa Majesté, & déclaré indigne d'occuper jamais aucun em„ ploi de Judicature, & d'avoir séance à l'avenir dans la „ Chambre des Seigneurs. Jamais personne n'avoit plus mal „ employé le temps, ni plus gagné que lui dans les postes „ lucratifs qu'il avoit occupez, ayant été Procureur-Général „ du Roi avant que de devenir Chancelier; mais par sa pro„ digalité il avoit dissipé tous ses gains, desorte que tout le „ monde convenoit, qu'en ce temps-là il devoit du-moins „ vingt-mille Livres St. au-delà de ce qu'il possédoit. S'il „ avoit marché sur les vertueuses traces du Chevalier Nicolas „ Bacon son Pére, qui avoit été Garde du Grand Sceau pen„ dant dix-huit ans sous le régne de sa Reine Elizabeth, „ d'immortelle mémoire, il auroit acquis autant de gloire, „ qu'il s'est couvert d'infamie par ses vices. Il étoit à-la„ vérité un des plus savans hommes, & assez bon Jurisconsulte, & il joignoit à cela beaucoup d'éloquence naturelle, „ mais ses défauts surpassoient tout ce qu'on peut imaginer, „ & obscurcissoient tout-à-fait ses vertus. D'une ambition „ sans bornes, & d'un orgueil excessif, il fut obligé pour „ satisfaire ses passions de se livrer à l'injustice & à la cor„ ruption, recevant quelquefois avec la dernière lâcheté des „ présens des deux Parties opposées, excès auquel il se por„ ta, parce qu'il comptoit sur la faveur du bien-aimé Mar„ quis de Buckingham, ce que je tiens d'un Gentilhomme de „ sa Chambre, qui me dit qu'il étoit vrai que son Maître se sou„ tiendroit toujours, tant que le Marquis seroit en crédit. „ Je passerois sous silence plutôt que d'en parler sa passion „ la plus abominable, & qui étoit néanmoins sa passion fa„ vorite, si ce n'étoit un exemple surprenant de l'esclavage „ où le crime réduit les hommes. Quoique par sa condam„ nation son ambition fût reprimée, son orgueil humilié, „ & qu'on lui ôtât tous les moyens de commettre des injustices; „ il ne put se résoudre à renoncer à l'horrible & secret péché de „ Sodomie, ayant gardé un jeune homme efféminé, nommé „ Goodrick, qui coucboit avec lui, quoiqu'il eût congédié „ la plûpart de ses autres domestiques; on s'en étonna d'au„ tant plus, parce qu'après sa chûte, on parla assez publi„ quement de ce péché contre nature, auquel il s'étoit livré „ pendant plusieurs années, ayant quitté le lit de sa femme „ pour suivre le goût des Italiens & des Turcs. Bien des „ gens même pensoient qu'on auroit dû le poursuivre en „ justice, & lui faire payer de son sang un si horrible crime, „ selon toute la rigueur des Loix: c'est ce qui donna à quel„ qu'un la hardiesse de jetter dans l'Hôtel d'York, où le „ Vicomte de St. Albans étoit encore en garde, une feuille „ de papier, où l'on avoit écrit deux vers dont le sens étoit; „ *c'est ici que se trouve encore un Cochon qu'on devroit pendre pour „ crime de Sodomie.* Cependant il n'a jamais été recherché „ ni tiré en esuse à ce sujet, ni n'a reconcé, autant que j'ai „ pu le savoir, à sa vieille coutume, de faire coucher quel„ qu'un de ses domestiques avec lui, de façon à éviter le „ scandale, quoiqu'il ait vécu nombre d'années après sa chû„ te, dans une grande disette dans son appartement de Grays„ Inn, dans Holbourne".

(9) Fol. 58.

[*I*] *Le Docteur Williams fut nommé Garde du Grand Sceau d'Angleterre le* 10 *Juillet.*] Lorsqu'il eut été nommé à cette Dignité, il obtint du Roi que le Grand Sceau demeureroit encore entre les mains des Commissaires, & ne lui seroit remis que dix semaines après. Il comptoit que les discours publics sur son élevation auroient le tems de s'épuiser, & qu'il auroit lui-même celui d'étudier & de peser toute l'importance de sa Charge. Pour se mettre mieux en état de s'en acquitter, il prit chez lui, depuis le mois de Mai, jusqu'au mois d'Octobre, le Chevalier Harry Finch, profond Jurisconsulte, pour le consulter sur tout. Il eut aussi par-là le temps de choisir d'honnêtes gens, bien capables pour remplir les principales places sous lui. Il demanda encore au Roi, qu'à l'avenir aucun Chancelier n'occupât cette charge au delà de trois ans; & que quant à lui il ne feroit que Novice pendant un an & demi; qu'il auroit à la Chancellerie un Maître des Rôles habile avec lui, & enfin qu'il seroit toujours assisté par deux Juges (10). Il est presqu'incroyable, quelles peines & quelles fatigues il eut dans le commencement, car l'usage & la pratique lui rendirent dans la suite les affaires aisées. Ce fut à la fin du Terme de la St. Michel, qu'il parut pour la première fois à la Chancellerie, & au mois de Novembre le Parlement s'assembla, où il présida à la Chambre Haute: Il avoit d'ailleurs à la Chancellerie outre les affaires ordinaires, plusieurs causes, qui à la Séance précédente du Parlement avoient été renvoyées au futur Garde des Sceaux, pour revoir & rectifier ce qu'avoit fait son Prédécesseur. Il fut tellement accablé d'affaires, qu'il étoit obligé de travailler à la Chancellerie à la chandelle deux heures avant le jour, & d'y demeurer jusques entre huit & neuf heures, & ensuite d'aller faire ses fonctions à la Chambre des Pairs, jusqu'à midi ou une heure, tous les jours. Après avoir dîné légérement il retournoit à la Chancellerie pour entendre les esuses, qu'il n'avoit pu expédier la matin. Ou s'il alloit au Conseil à Whitehall, il revenoit le soir à la Chancellerie, jusqu'à huit ou neuf heures, & même plus tard. Rendu chez lui il examinoit les papiers que ses Secrétaires lui apportoient; quand il avoit fini, quoiqu'il fût bien avant dans la nuit, il se préparoit pour ce qu'il avoit à dire le lendemain matin dans la Chambre des Pairs (11). Toutes les personnes de sa maison savent, qu'il lui étoit ordinaire, de commencer ses études à six heures du soir, & de les continuer jusqu'à trois heures du matin, & d'être prêt à sept heures à reprendre ses fonctions (12). Dans le Discours qu'il fit en prenant possession de sa Charge, il déclara. Premiérement, qu'il ne feroit aucun Decret, qui fût contraire aux fondemens du Droit Commun, où des Statuts Parlementaires. En second lieu, de ne jamais approuver aucune Proposition, au flatteur, qui ne tendit pas visiblement à hâter l'audition de la Cause. Troisiémement, que sans des raisons particuliéres il n'annulleroit pas les sentences de ses Prédécesseurs. En quatriéme lieu, qu'il seroit très-réservé à renvoyer des Causes, parce que cela en retardoit l'expédition. Cinquiémement que la Chancellerie ne serviroit pas d'asyle à des Répondans indiscrets. Enfin, qu'il fulvroit les régles de la Chancellerie autant qu'il lui seroit possible (13). Lorsqu'il eut rempli son poste pendant quelque tems, & qu'il eut acquis de l'expérience, il mit les choses sur un pied, que jamais la Chancellerie n'a été mieux réglée. Il s'attachoit à prévenir tous les Plaidoyers embarrassés, à écarter toutes les digressions, & à obliger les Avocats à s'en tenir au point précis de la question: Dès l'entrée d'une affaire, il leur marquoit la route, & ne leur permettoit de dire que ce qui faisoit à l'affaire dont il s'agissoit. Il devint si habile, qu'après avoir été en fonction pendant deux termes, les Avocats plaidans, qui étoient gens de mérite & savans, lui donnoient de grands éloges (14). Lorsqu'il eut été trois ans à la Chancellerie, il ne le cédoit à aucun des plus habiles Juges, dans l'exercice de son emploi (15). *Qu'il me soit permis*, dit l'Evêque Hacket (16), *d'en citer deux Temoins; & Dieu, qui connoit toutes choses, sait que je ne rapporte rien que de vrai.* Au commencement du Terme de la St. Michel, le Duc de Buckingham pria le premier Juge Hobart, d'affaires le Roi, que l'incapacité & l'ignorance de Williams, le rendoient inhabile pour la place de Garde des Sceaux: promettant à Hobart, de faire déposer Williams, & de le mettre en sa place. *Mylord*, répondit Hobart, *il y auroit eu quelque chose à dire dans les commencemens, mais pour à présent celui qui diroit cela lui feroit tort.* L'autre témoin est Mr. G. Evelyn, un des six Clercs, & en ce tems-là le plus habile homme, qu'il y eût à la Chancellerie: celui-ci se plaisoit à-dire, que le Garde des Sceaux Williams étoit le génie le plus supérieur, dont il eût jamais ouï parler, & que ses arrêts dans toute sorte de esuses étoient justes; que le Lord Coventry n'avoit que rarement changé quelque chose à ce qu'il avoit fait, & encore sur de nouvelles présomptions, & que ce Ministre n'avoit jamais

(10) Hacket p. 60. 21.

(11) Idem. p. 58. 59.

(12) Idem. p. 7.

(13) Idem p. 78 79.

(14) Idem. p. 76.

(15) Idem. p. 200.

(16) Idem. p. 201.

Novembre, avec permiſſion de garder le Doyenné de Weſtminſter, & la Cure de Walgrave en Commende (o). Il aſſiſta le Roi Jaques I. ſur ſon lit de mort, & prononça ſon Oraiſon funébre ſur lui. Chron. IX. 29, qui fut enſuite imprimée. Ce Prince lui avoit promis l'Archevêché d'York, à la premiére vacature, mais la conduite du Garde des Sceaux ayant à divers égards déplû au Duc de Buckingham, le Roi Charles I. lui ôta ſa charge au mois d'Octobre 1626 [*K*], & lui ordonna de ne point ſe trouver au Parlement; mais il refuſa de s'y ſoumettre & appuya fortement la Requête de Droit [*L*]. A la fin le Chevalier Jean Lamb & le Docteur Sibthorp ayant porté quelques accuſations contre lui dans la Chambre Etoilée, il fut condamné à dix-mille Livres St. d'amende au profit du Roi, à garder la priſon autant que Sa Majeſté le jugeroit à propos, & à etre ſuſpendu par la Haute Commiſſion de toutes ſes dignités & de toutes ſes fonctions [*M*]. Lorſque le Parlement s'aſſembla au mois de Novembre 1640, notre Evêque

(o) Le Neve. p. 162. 163.

jamais parlé de ſon Prédéceſſeur qu'en termes honorables. Au bout de trois ans d'exercice, il avoit beaucoup gagné ſur lui-même, & maîtriſoit ſon panchant à la colere, qu'on lui reprochoit dans les commencemens, il ménageoit tout avec douceur & honnêteté, & uſoit d'un grand ſupport. On peut juger de ſon talent à expédier les affaires, par le détail qu'il fait de la premiére année de ſon Miniſtére, dans une Lettre au Marquis de Buckingham, du 10 Juillet 1622. „ J'ai à „ préſent ſervi Sa Majeſté une année entiére dans ce poſte, „ avec appliication & d'una maniére intégre; mais à mon „ grand regret peu utilement, à cauſe de mon peu d'expé„ rience. Cependant ſi Sa Majeſté veut ſe donner la peine „ d'examiner les Régitres, elle verra qu'il s'eſt décidé finalement plus de procès durant cette année, que dans ſept „ ans auparavant; s'ils ont été bien décidez, c'eſt je l'avoue „ ingénuement, ce que j'ignore. Sa Majeſté & Votre Gran„ deur, qui à coup ſûr auront reçu quelques plaintes, quoi„ que votre affection vous porte à m'en faire un ſecret, ſont „ à cet égard les Juges les plus compétens". Sa diligence, qui étoit, à ce qu'il ſemble, ſa plus grande qualité, ne laiſſa pas d'être décriée par quelques perſonnes, qui ſe plaignoient que les affaires alloient trop vite, & qu'il les étrangloit (17). Au commencement de ſon Miniſtére, il arriva qu'un Avocat, s'imaginant que le Garde des Sceaux pouvoit bien ne pas entendre les termes du Droit Commun, remplit ſon diſcours de vieux termes, croyant embarraſſer le nouveau Juge, par ces phraſes obſcures. Mais le Garde des Sceaux lui répondit d'un air ſérieux en empruntant de la Metaphyſique & de la Dialectique tout ce qu'il y a de plus bizarre, & battit l'Avocat de ſes propres armes, dont tout le monde ſe moqua, & il retourna chez lui ayant appris à ſes dépens, que qui conque veut en donner à garder à un homme ſage en plaiſantant, ſe trouve lui-même le ſot de l'affaire (18). Le Chevalier Antoine Weldon (19) dit „ que quoique Williams „ n'eût pas à beaucoup près la capacité de ſon Prédéceſſeur „ (Bacon) pour ce qui regardoit le Droit, il l'égaloit néan„ moins en ſavoir & en orgueil, & le ſurpaſſa en corruption; „ cet homme répondoit par des Ménoires, & ſes Domeſti„ ques avoient une portion du profit & lui une autre; & „ l'on a calculé qu'il retiroit de même que ſes gens trois „ mille Livres St. par an, par une voye dont on ne s'étoit „ pas encore aviſé". L'Evêque Hacket (20) obſerve, qu'il eſt vrai qu'on lui a reproché qu'il avoit expédié quantité d'affaires, en recevant des Requêtes dans ſa chambre; mais il le faiſoit pour le ſoulagement des pauvres, de qui il ne pouvoit eſpérer aucun profit ni pour lui, ni pour ſes Sécretaires. Mais il n'eſt pas le premier à qui on a fait un crime de ſes bonnes œuvres. Quelques Avocats étoient vraiſemblablement mécontens de n'avoir pas une foule de procès. Ce qui engagea le Garde des Sceaux de dreſſer deux Remontrances, pour ſe mettre à couvert, & pour prévenir les fauſſes Idées qu'on auroit pu donner de ſa conduite. L'une adreſſée au Marquis de Buckingham, du 8 Septembre, & l'autre du 9 Octobre 1622 au Roi. Dans celle au Marquis, il proteſte qu'il étoit obligé de donner vingt Livres St. par an, à un jeune homme, qui ſe tenoit dans ſa chambre, pour avoir ſoin des Requêtes des pauvres parce que ſes Sécretaires les négligeoient. Dans la Remontrance au Roi que dans tout ce qu'il ordonne ſur des requêtes, il avoit obſervé les précautions, que S. M. lui avoit preſcrites. *Après cela*, dit-il, *je prie humblement Votre Majeſté de me dire ſi je puis continuer ſur le même pied, car quel motif me porteroit à me donner plus de peine pour épargner la bourſe du peuple, ſi l'on m'en fait un crime, & que la choſe ne ſoit pas agreable à Votre Majeſté & au Royaume?* Le Roi approuva ſa conduite (21). Autant que cette calomnie lui cauſa de chagrin, autant fut-il prompt à ſe purger de ce qu'on lui imputoit, comme il paroît non ſeulement par les Remontrances, dont nous venons de parler, mais encore par une Lettre qu'il écrivit dans le même tems au Duc (22).

(17) Idem. p. 74. 75.

(18) Idem. p. 77. 76.

(19) Court and Character of King James p. 109. 110. London. 1651.

(20) P. 205.

(21) Ibid. p. 106. 107.

(22) Cabala. p. 292.

[*K*] *La Conduite du Garde des Sceaux ayant à divers égards déplu au Duc de Buckingham, le Roi Charles I. lui ota ſa Charge au mois d'Octobre 1626.*] Nous avons deja remarqué que le Duc étoit fort inconſtant, & qu'il abandonnoit aiſément ceux qu'il avoit le plus favoriſés; ce qui venoit vraiſemblablement de la grande envie qu'il avoit d'obliger tout le monde; cette diſpoſition l'engageoit ſouvent à demander à ceux, à qui il avoit fait avoir quelque charge, des choſes qu'ils ne pouvoient lui accorder avec honneur, & ſelon la juſtice. Il importunoit donc fréquemment la Garde des Sceaux, qui détéroit toujours à ce qu'il vouloit, quand il le pouvoit honnêtement & ſûrement (23): comme on le voit par ce qu'il écrivoit au Duc touchant l'affaire du Chevalier Jean Michel, le 8 Août 1622. *Dieu m'eſt témoin, que je n'ai jamais refuſé ni juſtice ni faveur, qui pût ſe juſtifier, ni à ce homme, ni à aucun autre qui eût la moindre relation avec votre vertueuſe & illuſtre mére, & je me flatte que votre Grandeur en eſt perſuadée* (24). *Et on a ouï dire à la Comteſſe, mére du Duc.* „ Que „ le Garde des Sceaux avoit ſouvent de bonnes raiſons de ne „ pas condeſcendre aux volontez de ſon fils; & qu'il n'a„ voit jamais déſavoué, que les Conſeils de Williams ne „ fuſſent ſages & bien fondez, tendant toujours à l'honneur, „ à la ſûreté, & à la proſpérité du Marquis. Mais auſſi, „ qu'il avoit ſouvent choqué ſon fils par des cenſures trop „ hardies & trop vives (25)". On donne encore quelques autres raiſons du mécontentement du Duc contre le Garde des Sceaux, qui ſe retira, après qu'on les lui eut ôtés, à ſa maiſon de Bugden dans la Province de Lincoln.

(23) Hacket. p. 107.

(24) Cabala. p. 291.

(25) Hacket p. 108.

[*L*] *Il appuya fortement la Requête de Droit.*] Il propoſa néanmoins d'y ajouter cette clauſe, *que comme ils avoient eu deſſein de conſerver leurs juſtes Libertés, ils vouloient auſſi laiſſer en ſon entier le* Pouvoir Souverain, *qui étoit confié à Sa Majeſté pour la protection de ſon peuple*; mais les Communes rejettérent cette Clauſe, quoiqu'il ne ſe propoſât en l'ajoûtant que de maintenir la dignité du Roi. Quand ce Prince fit ſes exceptions contre la Requête, l'Evêque répondit à toutes, & fit voir au Roi, qu'elle étoit conforme aux Loix & aux Conſtitutions du Royaume, & qu'elle n'étoit pas moins honorable pour lui, parce qu'elle le faiſoit régner ſur un peuple libre, & non ſur des Eſclaves. Le Prélat démontra ſi clairement ce qu'il ſoûtenoit, que le Roi acquieſça ſans reſerve à la Requête, ce qui fit que les deux Chambres du Parlement témoignérent leur joie par un cri général. On dit que là-deſſus la Chambre Haute pria le Roi de rendre ſes bonnes graces à l'Evêque de Lincoln & à quelques autres Seigneurs. Lorſque le Roi eut vu combien l'Evêque étoit diſpoſé à lui rendre ſervice dans le Parlement, il l'admit à lui baiſer la main, & le Prélat eut une converſation particuliére avec lui & avec le Duc (26), avec lequel il parut réconcilié en apparence, ce Seigneur ayant promis dans une entrevue particuliére, deux mois avant ſa mort, de faire rentrer l'Evêque en grace, & fixé le temps, qu'il s'en expliqueroit ouvertement (27).

(26) Cabala. Part. II. p. 77-80.

(27) Idem. p. 65.

[*M*] *A la fin le Chevalier Jean Lamb, & le Docteur Sibthorp ayant porté quelques accuſations contre lui dans la Chambre Etoilée, il fut condamné à dix-mille Livres St. d'amende &c.*] Voici ce qui donna lieu à cette pourſuite. Dans la Conférence, que notre Prélat eut avec le Roi, lorſqu'il lui baiſa la main, après que la Requête de Droit fut paſſée, ce Prince coojura l'Evêque de lui dire franchement par quel moyen, il pourroit le mieux ſe faire aimer du Peuple, le Prélat lui répondit que „ les Puritains étoient en grand nombre & „ d'ardens Zélateurs, que ſi Sa Majeſté vouloit ordonner „ ſecrettement à ſes Miniſtres, de ménager un peu leur par„ tl, & d'avoir quelque indulgence pour eux, cela les adou„ ciroit peut-être, & les rendroit plus flexibles, quoiqu'il „ ne voulût pas être garand, qu'ils fuſſent longtemps rebelles „ à aucun Gouvernement". Le Roi repliqua, *qu'il avoit déjà penſé à cela, & qu'il ſavoit ce qu'il venoit de dire.* Environ deux mois après l'Evêque ſe conduiſit dans une occaſion conformément à cet avis approuvé du Roi, & en même tems dit au Chevalier Lamb & au Docteur Sibthorp, *qu'il ſavoit en cela non ſeulement ſes propres idées, mais les intentions du Roi.* Lamb avoit de grandes obligations à Williams, mais s'étant brouillés, le Chevalier & Sibthorp rapportérent les paroles du Prélat à Laud, & celui ci les rapporta au Roi, qui étoit alors à Bisham, on réſolut alors, que ſur la dépoſition de ces deux Témoins, on porteroit accuſation contre l'Evêque, comme ayant manqué à ſon ſerment en qualité de Conſeiller du Roi, en revélant ſes ſecrets. Cette accuſation avec quelques autres ayant été envoyée au Conſeil, on ordonna que pour le préſent elles fuſſent ſerrées, & données en garde à Mr. Trumbal, un des Clercs du Conſeil. L'Evêque ſe donna quelque mouvement pour la copie, & l'affaire en reſta là durant quelques années (28). Cependant la faveur de l'Evêque diminuoit de jour en jour, à cauſe de la meſintelligence ouverte qu'il y avoit entre lui & Laud, qui regardoit Williams comme un homme, qui ſoûtenoit les Puritains, & qui étoit froid pour les intérêts de la Diſcipline de l'Egliſe Angilcane: tandis qu'à l'oppoſite Laud paſſoit dans l'eſprit de Williams, pour un grand fauteur des Papiſtes. Laud avoit tant de crédit à la Cour alors, qu'il gouvernoit tout preſque ſans contradiction, tant dans l'Etat que dans l'Egliſe; deſorte que Williams eut une multitude de petites affaires chagrinantes, & que pluſieurs perſonnes l'attaquérent pour ſe rendre agréables à la Cour; il n'étoit queſtion tous les jours que d'accuſations frivoles, & de petites vexations contre lui; c'étoit le chef d'œuvre de la Politique de ſes ennemis d'épuiſer ſa bourſe, & de lui rogner les ailes; par tous les moyens, dont ils pouvoient s'aviſer, afin qu'il fût à la fin entiérement à leur merci, & hors d'état de ſe urer d'affaire par lui-même. Malgré tout cela le ſentiment de ſon innocence, & le courage qu'elle lui inſpiroit, lui firent ſupporter tout, & il ne fit jamais paroître aucun reſſentiment ni chagrin contre ſes ennemis. Mais ſe voyant ainſi ſans-ceſſe harraſſé, il demanda au

(28) Idem. Part. II. p. 80.

Lord

Evêque fit ſolliciter le Roi par le canal de la Reine de lui accorder ſon élargiſſement, & qu'on lui envoyât une ſommation en qualité de Pair, pour ſe trouver au Parlement. Mais le Garde des Sceaux Finch, & l'Archevêque Laud s'y oppoſérent, & engagérent le Roi à lui refuſer ſa requête. Ce qui n'empêcha pas qu'environ quinze jours après, le 16 Novembre, la Chambre Haute n'envoyât l'Huiſſier de la Baguette noire, pour demander l'Evêque au Lieutenant de la Tour; & ayant été amené au Parlement, il y prit ſa place parmi ſes Confréres [N]. Le Roi inſtruit du courage & de la modération, qu'il avoit fait paroître au milieu de ſes diſgraces, lui rendit ſa faveur, & ordonna que tout ce qui avoit été enregîtré contre lui, dans quelque Cour que ce fût, ſur les informations faites contre lui, ſeroit ôté, rayé, & cancellé, pour qu'il ne reſtât ni trace ni veſtige de ce qui pouvoit lui faire tort (p). Lorſque le Comte de Strafford fut accuſé dans le Parlement, Williams fit un Diſcours très-fort, pour défendre le droit que les Evêques avoient de voter dans les Cauſes Capitales (q). Peu de temps après il fut pourvu de l'Archevêché d'York, auquel il fut transféré le 4 Décembre 1641, ayant obtenu la permiſſion de garder pour trois ans le Doyenné de Weſtminſter en Commande. Au mois de Mai 1641 il combattit par un long Diſcours le Bill pour exclurre les Evêques du Parlement, & avec tant de ſuccès, que ce Bill ne paſſa que cinq mois après, en Novembre, & pour y réuſſir la populace s'attroupa autour de Weſtminſter, & porta l'inſolence juſques à demander juſtice à grands cris, & à inſulter les Evêques qui ſe rendoient au Parlement. Les choſes en étant venues à cette extrémité, qu'on employoit la force pour exclurre les Prélats, l'Archevêque Williams dreſſa une Proteſtation au nom de douze des Pairs Spirituels, contre la validité de tout ce qui ſe feroit dans la Chambre Haute, durant leur abſence forcée. Lorſque cette Proteſtation fut remiſe, les douze Evêques furent accuſés de Haute-Trâhiſon, & envoyés à la Tour, à la réſerve des Evêques de Durham & de Lichfield, qui furent mis ſous la garde de l'Huiſſier de la Verge noire. Le 27 Juin 1642, le Roi ſe trouvant à York, l'Archevêque fut inſtallé en perſonne dans ſa Cathédrale. Et au mois de Juillet peu après que le Roi fut parti de cette Ville, notre Prélat fut contraint de la quitter auſſi [O]; il ſe retira à Aber-Conway, & fortifia le Château de Conway pour le ſervice du Roi, ce qui

(p) *Lives of the Lord Chancellors*, Vol. I. p. 105.

(q) Ibid. p. 306.

Lord Cottington, s'il pourroit lui dire ce qu'il devoit faire pour obtenir qu'on le laiſſât en repos, & les faveurs ordinaires que le Roi accordoit aux autres Evêques. Le Lord Cottington lui répondit, que la magnificence avec laquelle il vivoit, & le grand abord de monde chez lui, choquoient; & que le Roi devoit naturellement trouver mauvais, qu'un homme qui avoit encouru ſa diſgrace vécût avec tant de ſplendeur. Qu'outre cela Sa Majeſté verroit avec plaiſir qu'il réſignat le Décanat de Weſtminſter, parce qu'il ne ſe ſouciroit pas qu'il fût ſi fort dans le voiſinage de Whitehall. Pour le premier article, ſon caractère naturel ne permettroit pas qu'il y eût égard, & qu'il modérât ſa dépenſe de ſa Maiſon; & il n'étoit pas aſſez imprudent pour renoncer à ſon Doyenné, ſans autre raiſon, & à de pareilles conditions. *Car*, diſoit-il, *quel bien peut-il revenir d'un pareil remède? ai-je lieu de me promettre une parfaite tranquillité de la part de gens qui travaillent à me ruiner de biens & d'honneur? Si la crainte me fait abandonner un Bénéfice, cela ne les encouragera-t-il pas à en manger à belles dents dans la ſuite? Il ne s'agit pas ici de mes droits en particulier, mais de ceux de tout le monde; ſi les Loix ne ſuffiſent pas pour maintenir les miens elles ne pourront ſervir d'appui à ceux de perſonne* (29). Deſorte qu'en dépit de tout les manéges qu'on fit pour le dépoſſéder, il garda ſon Doyenné, juſques à ce qu'il s'en démît lui-même entre les mains du Roi à Oxford en 1644. Mais ſes ennemis voyant qu'il étoit réſolu de le garder, firent tout leur poſſible pour lui donner du chagrin. Ces deſagrémens durérent pluſieurs années, & tout le monde ſavoit juſques à quel point il étoit en diſgrace, enſorte qu'on ſe faiſoit un mérite de concourir à ſa perte. C'eſt peut-être à ce principe qu'il faut attribuer le procédé que tint envers lui le Chevalier Robert Osborn, Grand Shérif de la Comté de Huntingdon, en levant le *Shipmoney*. L'Evêque ſe conduiſoit quant à lui-même, avec beaucoup de circonſpection ſur cet article, pour ne donner aucune priſe; mais le Chevalier Osborn ayant mis une taxe fort peu proportionnée ſur le quartier où étoit ſituée Bugden, le Prélat lui écrivit fort honnêtement, pour qu'il y mît ordre, ajoûtant que lui & ſes voiſins étoient prêts à payer. Le Chevalier ſaiſiſſant l'occaſion, s'adreſſa auſſitôt à la Cour, & porta de graves plaintes contre l'Evêque, l'accuſant de refuſer non ſeulement lui-même de payer le *Shipmoney*, mais d'exciter tout ſon quartier à en faire de même. Et au bout du compte, quand le Prélat ſe fut juſtifié devant le Conſeil, & qu'on fut convaincu, qu'il s'étoit conduit ſagement & en bon ſujet, le Chevalier demeura impuni, on ne donna aucune ſatisfaction à l'Evêque, & la taxe ne fut pas mieux réglée (30). Ce fut après toutes ces tentatives, qu'on renouvella contre lui dans la Chambre Etoilée le long & chagrinant procès, commencé la quatriéme année de Charles I. ſur quelques accuſations portées contre lui par Lamb & Sibthorp. Il fit alors une ſi belle apologie de ſa conduite, que le Procureur-Général Noy ſe dépoûta de cette affaire, & rallentit ſes pourſuites; mais cet habile Juriſconſulte étant mort, & un Solliciteur nommé Kilvert ayant conduit le procès, lorſqu'on en vint à une déciſion finale, l'Evêque fut condamné à une amende de dix-mille Livres St. envers le Roi, à tenir priſon tant qu'il plairoit à Sa Majeſté, & à être ſuſpendu par la Haute Commiſſion de toutes ſes charges & fonctions (31). Etant à la Tour il apprit que le Roi ne vouloit rien rabattre de l'amende, & il demanda, qu'on permît qu'elle fût acquittée en payant mille Livres annuellement, ſelon la valeur de ſes biens, mais on lui refuſa même cette légére faveur. Kilvert, l'ennemi déclaré du l'Evêque, eut ordre de ſe rendre à Bugden, & à Lincoln, d'y ſaiſir tout ce qu'il trouveroit & de le remettre inceſſamment à l'Echiquier. Charmé de cette Commiſſion, Kilvert s'empara de tout ce qu'il put trouver, & ſaiſit toute ſorte d'effets, Vaiſſelle, Livres &c. juſqu'à la concurrence de la ſomme de dix-mille Livres St. & ne rendit jamais compte que d'environ huit-cens Livres. Il abbatit les bois, tua les bêtes fauves du Parc; vendit une Orgue, qui avoit couté cent vingt Livres St. pour dix; des tableaux, qui valoient quatre-cens Livres St. pour cinq; diſſipa tous les Livres, qu'il lui plût, & paſſa trois étés à faire bombances à Bugden; & ne rendit aucun compte, de quatre Caves remplies de vin, de cidre, d'aile & de biére, ni du bois, du foin, des grains, dont il y avoit des proviſions pour un an ou deux; de cette maniére il diſſipa un bien conſidérable, ſans que la moindre partie de l'amende au Roi fût acquittée; au-lieu que ſi les choſes avoient été bien ménagées, il y auroit eu dequoi la payer toute entiére. On ne finiroit point, ſi l'on vouloit rapporter en détail tout ce qu'on entreprit contre Williams, durant ſa priſon; les accuſations qu'on dreſſa contre lui, les procès qu'on lui intenta, comme ſi l'on avoit eu deſſein de le ruiner abſolument, & de l'accabler tellement de dettes, qu'en cas qu'il obtînt ſon élargiſſement, il ne demeurât pas longtems en liberté. Il ſupporta néanmoins toutes ces perſécutions avec une patience admirable, & un Etranger qui auroit vu ce Prélat à la Tour, l'auroit pris plutôt pour le Maître du Lieu, que pour un Priſonnier. Il y vivoit à ſon ordinaire d'une maniére noble, & il ne lui manquoit que de plus gros revenus pour recevoir ſes Convives plus magnifiquement; on l'avoit réduit à cinq-cens Livres St. dont la meilleure partie ſe conſumoit en frais. Quand il étoit ſeul, il ſe divertiſſoit tantôt à faire des vers Latins, tantôt à écrire l'Hiſtoire des plus illuſtres Malheureux. Pendant trois ans & demi, qu'il fut en priſon, il fut le même, qu'il avoit toujours été, à la réſerve que les fréquens procès qu'il eut à eſſuyer, interrompoient ſouvent ſes études; mais du reſte ni ſa ſanté ni la gayeté de ſon humeur ne parurent altérés en rien (32). Tel eſt le récit de Hacket; mais le Comte de Clarendon a fait un portrait fort différent du caractère & de la conduite de notre Evêque, que le Lecteur peut voir dans ſon *Hiſtoire des Guerres Civiles* (33).

(29) Ibid. P. II. p. 26. 89. 90.

(30) Ibid. p. 96.

(31) Ibid. p. 110-127. & Ruſhworth. P. II. p. 416-419.

(32) Hacket. P. II. p. 121-197.

(33) Vol. I. P. II. p. 125-135. Ed. in-8. en Anglois.

[N] *Ayant été amené au Parlement, il prit ſa place parmi ſes Confréres.*] Quelques perſonnes ayant voulu ſonder ſes ſentimens à l'égard de ſes Perſécuteurs, après ſon élargiſſement, il répondit, *que s'ils n'avoient pas de plus dangereux ennemis que lui, ils n'avoient rien à craindre & qu'il les regardoit avec la charité convenable à un Evêque.* Kilvert étant auſſi venu pour lui demander pardon de tout ce qu'il avoit fait contre lui; *je vous aſſure*, lui dit le Prélat, *que je vous pardonne tout ce que vous avez fait ci-devant; mais vous tombez dans une nouvelle faute, en me prenant pour un homme, qui a aſſez de baſſeſſe d'ame, pour ſe déshonorer en ſe vengeant d'un miſérable comme vous, continuez à vivre de friponneries & à faire le métier de délateur, & penſez que je vous ai parfaitement oublié* (34).

(34) Hacket Part. II. p. 142.

[O] *Au mois de Juillet, peu après que le Roi fut parti de cette Ville, notre Prélat fut contraint de la quitter auſſi.*] Voici à quelle occaſion. Il ne demeuroit pas encore à York, où il avoit deſſein de ſe fixer, mais ſe trouvoit à Lawood; une nuit fort tard il vit entrer le Docteur Ferne, qu'il avoit fait ci-devant Archidiacre de Leiceſter, avec un air effrayé, qui le conjura de quitter ſur le champ la maiſon & la Province, parce que le plus jeune Hotham s'approchoit avec ſes troupes pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & pour le tuer ayant juré ſolemnellement, qu'il le feroit périr, à cauſe que l'Archevêque lui avoit dit quelques paroles injurieuſes, au ſujet de la maniére dont il avoit traité le Roi à Hull; le Docteur Ferne ajoûta, que Hotham pourroit arriver vers les cinq heures du matin. Le Prélat profita de l'avis, ſe retira en diligence, & ſe ſauva. Hotham arriva effectivement dans la matinée, mais à ſon grand regret il apprit qu'il avoit manqué ſa proye. Ceux qui étoient dans la maiſon capitulérent, mais on viola la Capitulation, les Soldats ayant pillé la maiſon depuis le haut juſqu'au bas. Depuis ce tems-là l'Archevêque ne revint jamais dans la Province d'York, le feu de la guerre s'étant allumé par toute l'Angleterre (35).

(35) Ibid. p. 186.

qui fit tant de plaiſir à ce Prince, que par une Lettre écrite d'Oxford le 1 Août 1643. „ il le pria inſ-
„ tamment de pouſſer cet ouvrage, en l'aſſurant que tout ce qu'il dépenſeroit pour fortifier ce Château,
„ lui ſeroit rendu, avant que la garde en fût commiſe à un autre, qu'à lui-même, ou à celui qu'il nom-
„ meroit". En vertu de cette permiſſion l'Archevêque envoya le 2 Janvier 1643 Mr. Guillaume Hooks ſon neveu, pour commander dans la Place; & quelque tems après, ayant été mandé par le Roi, il ſe rendit auprès de lui à Oxford [*P*]; il en fut très-gracieuſement reçu, & après y avoir fait quelque ſéjour, il retourna dans ſa Province, chargé d'avoir ſoin de tout le Nord du Pays de Galles, mais ſurtout du château de Conway, où les gens de la Campagne avoient obtenu permiſſion de l'Archevêque de mettre en ſûreté leur vaiſſelle, leurs joyaux, leur argent, leurs papiers, en un mot tout ce qu'ils avoient de plus précieux, chacun ayant un inventaire de ce qu'il y avoit mis en dépôt. Un an après le Chevalier Jean Owen, Colonel au ſervice du Roi, s'étant retiré dans ces quartiers-là, après une défaite, obtint du Prince Robert un acte ſigné de ſa main, pour commander dans le Château; il le ſurprit par force & s'en mit en poſſeſſion, quoique l'Archevêque eût un Acte ſigné du Roi, qui l'autoriſoit à le garder, juſques à ce que les frais qu'il avoit faits lui euſſent été payés, & que juſques alors on ne lui eût pas ſeulement offert de les acquitter. Ayant fait inutilement des remontrances à la Cour ſur cette injuſtice, il profita du ſecours de ceux, dont les effets ſe trouvoient dans le Château, & de celui du Colonel Mitton, zélé partiſan du Parlement; on força les portes du Château, dont le Colonel ſe mit en poſſeſſion; l'Archevêque ne ſe joignit pourtant pas à lui dans le deſſein de préjudicier le moins du monde au ſervice du Roi, il convint ſeulement avec lui de le mettre dans la place, à condition que chacun pourroit retirer, ce qu'il prouveroit par l'inventaire du Prélat lui appartenir, & Mitton tint exactement parole. Après la mort du Roi l'Archevêque paſſa ſes jours dans la triſteſſe, uniquement occupé de l'étude & d'actes de dévotion; ſe levant régulièrement toujours à minuit, & paſſant un quart d'heure en priéres ſur ſes genoux nuds, n'ayant ſur lui que ſa chemiſe & ſa chemiſette. Il ne ſurvécut guére plus d'un an au Roi, étant mort le 25 Mars 1650, âgé préciſément de ſoixante-huit ans; il fut enterré dans l'Egliſe de Llandegay, où le Chevalier Griffith Williams, ſon neveu & ſon héritier, lui érigea un Monument. On trouvera ſon caractére ci-deſſous [*Q*]. Il a fait quelques Ouvrages [*R*].

[*P*] *Il ſe rendit auprès de lui à Oxford.*] Il donna au Roi les meilleurs conſeils, que ſes lumiéres & ſon expérience lui purent fournir, & lui dit entre autres choſes; „ Que Sa Ma-
„ jeſté n'avoit pas de plus dangereux ennemi que Cromwell,
„ que ſon Couſin Hamden avoit fait entrer au ſervice dans
„ l'armée des Rebelles. Que quoiqu'il ne fût pas encore fort
„ élevé parmi eux, il monteroit avec le temps. Je l'ai con-
„ nu, dit-il, à Bugdon, mais je n'ai jamais pu connoître ſa
„ Religion. Il prenoit toujours parti pour les Sectaires, &
„ les défendoit avec opiniâtreté. Jamais il ne parloit en
„ homme qui fût content de V. M. ni de vos Miniſtres; &
„ réellement il n'aime perſonne de ceux qui ſont au deſſus
„ de lui. Votre Majeſté n'a fait que lui rendre juſtice en
„ rejettant la requête qu'il avoit préſentée contre le Cheva-
„ lier Thomas Steward de l'Ile d'Ely; mais il regarde com-
„ me ſes ennemis tous ceux qui l'empêchent de ruiner ſon
„ meilleur ami, & je crois qu'il eſt de tous les hommes du
„ monde le plus vindicatif, *injuriarum perſequentiſſimus*, com-
„ me Portius Latro le diſoit de Catilina. Il dit ouvertement
„ qu'il eſt à propos que quelques-uns agiſſent plus vigoureu-
„ ſement contre vos Troupes, & vous mettent au pouvoir
„ du Parlement. Il ne peut ſe réſoudre à dire le moindre
„ bien du Comte d'Eſſex, ſon Général, parce que, dit-il,
„ il n'eſt ennemi de Votre Majeſté qu'à demi, & qu'il vous
„ a fait plus de bien que de mal. C'eſt un homme ruiné,
„ qui ne peut ſubſiſter & bien moins parvenir à ce à quoi il
„ aſpire, ſi ce n'eſt par la bonté de V. M. ou par la perte de
„ nous tous, & par un bouleverſement univerſel, de la
„ même façon que quelqu'un diſoit, *Luxulus ſalvo Republica ſalvus eſſe non potuit.* En un mot chaque Animal a quelque
„ mauvaiſe qualité, mais Cromwell a les mauvaiſes qualités
„ de tous. Mon humble avis ſeroit ou de tâcher de le gagner
„ par des promeſſes, ou de ſe défaire de lui par quelque ſtra-
„ tagême, & de ne pas le marchander (36)".

(36) Ibid. p. 212.

[*Q*.] *On trouvera ſon Caractére ci deſſous.*] Mr. Arthur Wilſon dit (37), que *quoiqu'il eût à divers égards de belles connoiſſances, l'élevation de ſes ſentimens (je ne veux pas dire ſon orgueil) le rendit odieux à ceux-là même qui avoient contribué à ſon agrandiſſement; peut-être parce qu'ils ne pouvoient obtenir de lui, ce qu'ils en exigeoient. Comme il avoit l'air grand & majeſtueux & le cœur haut, il paroiſſoit fier; mais ce caractére même le portoit aux grandes choſes, qu'il exécuta; il fit réparer l'Egliſe de l'Abbaye de Weſtminſter; il fonda la belle Bibliothéque du College de St. Jean à Cambridge; il bâtit une fort belle Chapelle pour le College de Lincoln à Oxford, uniquement à cauſe du nom de Lincoln, n'ayant d'ailleurs aucune relation avec cette Univerſité..... Mais ce qui le relevoit le plus dans l'opinion de ceux qui l'ont le mieux connu, étoit ſa généroſité envers ceux qui étoient dans le beſoin, étant le grand protecteur du merite indigent. . . . . mais ces nobles actions ne brilloient pas publiquement; on remarquoit davantage celles, qui excitoient l'envie plûtôt que l'émulation, c'eſt ainſi que ſes grandes & intimes liaiſons avec la Douairiére* (de Buckingham) *donnérent lieu à des diſcours & à des écrits ſatiriques, quoiqu'il fût à ce que l'on m'a aſſuré,* Eunuchus ab utero. La derniére circonſtance rapportée par Mr. Wilſon, n'eſt pas tout à fait vraye, quoiqu'il approche fort de la vérité; l'Evêque Hacket rapporte (38) „ qu'un accident, qui lui arri-
„ va à l'âge de ſept ans, le réduiſit à garder la continence.
„ Ayant entrepris de ſautet de deſſus la muraille de la Ville
„ de Conway ſur le rivage de la mer, il s'imagina qu'étant
„ en robe longue, le vent qui étoit fort, le ſoûtiendroit en
„ l'air, en s'engouffrant dans ſa robe, comme il le faiſoit
„ à ſes camarades. Mais il ſe trompa, & tomba rudement
„ ſur le ventre ſur une groſſe pierre, qui lui cauſa une in-
„ commodité ſecrette plus aiſée à comprendre, que propre
„ à être décrite; & comme on n'y remédia pas à temps,
„ faute de bon Chirurgien dans ces quartiers, il en fut in-
„ commodé juſqu'à la fin de ſa vie. Voilà dequoi faire rou-
„ gir ceux qui l'ont taxé, lorſqu'il devint Garde des Sceaux,
„ non ſeulement d'être amoureux d'une Dame illuſtre, mais
„ d'un commerce criminel avec elle, & qui l'ont fait chan-
„ ter dans les rues". Le même Auteur aſſure, qu'il ſe diſtinguoit par ſon hoſpitalité, ſa charité & ſa généroſité, ſurtout envers des perſonnes qui ſe trouvoient à l'étroit, & envers les gens de lettres des deux Univerſités, qui étoient dans le beſoin; deſorte qu'il dépenſoit pour de pareils articles mille & quelquefois douze-cens Livres St. par an. Voici une preuve remarquable de ſa généroſité. Pierre Du Moulin, célébre Miniſtre François, ayant été obligé de ſe ſauver en Angleterre, pour ſe dérober aux deſſeins de ſes ennemis, l'Evêque entendit parler de lui, & ordonna à Hacket ſon Chapelain de lui faire une viſite en ſon nom; conjecturant en même tems que Du Moulin pouvoit être dans le beſoin, il chargea le Docteur de lui porter quelque argent, ſans limiter la ſomme. Sur quoi Hacket dit qu'il ne pouvoit lui donner guére moins de vingt Livres St. *Je n'ai point marqué la ſomme,* reprit le Prélat, *pour voir ce que vous feriez; vingt Livres ſont-elles une ſomme, qu'il me convienne d'offrir à un homme de ce mérite? Prenez en cent, & dites-lui qu'il ne manquera de rien, & que dans peu j'irai moi-même le voir;* Il le fit effectivement, & tint parole ayant pourvu aux beſoins de Du Moulin, tant qu'il demeura en Angleterre (39).

(37) *Life of King James* p. 126 London 1653, in-fol.

(38) Part. I. p. 1.

(39) Ibid. Part. II. p. 12.

[*R*] *Il a fait quelques Ouvrages.*] Outre l'Oraiſon funébre de Jaques I. dont nous avons parlé, il publia un Sermon, intitulé: *Perſeverantia Sanctorum, ou Sermon ſur la perſeverance dans la Patience, la Repentance & l'Humiliation dans des tems de Calamité, prononcé devant les Pairs aſſemblés en Parlement, au dernier jeûne général, le Mecredi des Cendres 18 Février 1628, dans l'Egliſe Collegiale de St. Pierre de Weſtminſter. Par le très-reverend Pere en Dieu Jean Evêque de Lincoln, & Doyen de ladite Egliſe. Publié par ordre des Pairs.* Londres 1628 in-4. Il eſt auſſi Auteur d'une Piéce qui a pour titre: *La Sainte Table, tant par rapport au Nom que par rapport à la forme plus anciennement, proprement, & literalement en uſage ſous le Nouveau Teſtament, que l'Autel. Ouvrage écrit il y a longtems par un Miniſtre de la Province de Lincoln, en réponſe au Docteur Cosi Theologien judicieux du tems de la Reine Marie. Imprimé pour l'uſage du Diocéſe de Lincoln,* 1637 in-4. La Docteur Pierre Heylin y répondit par un Ouvrage, qui parut à Londres en 1637 in-4. & le Docteur Jean Pocklington, par ſon *Altare Chriſtianum; ou Diſcours Apologétique du Vicaire défunt; dans lequel le feu Vicaire de Gr. parle encore, & défend l'antiquité de ſon Autel, contre celui qui l'a renverſée. Preſentée & humblement ſoumiſe à l'examen de ſes Supérieurs, les Chefs de l'Egliſe.* Londres 1637 in-4. Williams entreprit auſſi un Commentaire Latin ſur la Bible; dans ce deſſein il avoit fait des recueils, tirés de tous les bons Auteurs, dont le Manuſcrit de ſa propre main a été ci-devant ſous la garde de Mr. Gouland, Bibliothécaire de l'Abbaye de Weſtminſter. Ce Prélat n'ignorant pas qu'il n'étoit guére poſſible à un ſeul homme de remplir parfaitement cette tâche, ſe propoſoit de laiſſer le ſoin de l'achever à dix, douze, ou plus des plus habiles gens du Royaume, qu'il avoit en vue, & étoit diſpoſé à leur donner vingt-mille Livres St. plutôt que de laiſſer l'Ouvrage imparfait. Il entreprit auſſi de publier les Ouvrages de ſon Prédéceſſeur l'Evêque Groſſe-tête diſperſés en diverſes Bibliothéques d'Angleterre & des autres Pays; il mit en ordre tous ceux qu'il put avoir, & compoſa des argumens pour pluſieurs (40). Il répondit auſſi par écrit à pluſieurs Cas de Conſcience, qu'on lui propoſa; nous avons une de ces Réponſes de ſa propre main ſous les yeux (41), touchant le mariage de deux Perſonnes, qui étoient Couſins au troiſiéme degré: Voici cette Réponſe. „ Je n'ai jamais vu mettre en
„ queſtion tant en Droit qu'en Théologie, que les Enfans
„ de Couſins Germains puiſſent ſe marier enſemble. J'ai
„ donné mon avis au Roi Jaques, de concert avec le feu
Docteur

(40) Hacket. P. II. p. 40.

(41) Qui nous a été communiquée par le ſavant Richard Middleton Maſſey Docteur en Médecine.

„ Docteur White, Evêque d'Ely, sur le mariage du Comte „ d'Angleſey avec ſa propre Couſine Germaine, qui m'a paru „ conforme aux Loix, & n'avoir rien de contraire aux dé„ fenſes du Ch. XVIII. du Lévitique, & au Droit Canonique „ reçu dans ce Royaume; d'autant plus que l'opinion con„ traire enſeignée par quelques Docteurs de l'Egliſe Romai„ ne, eſt eſtimée Papiſtique par nos Loix. Par conſequent „ Guillaume & Anne, que Dieu béniſſe dans toutes leurs „ entrepriſes, peuvent à plus forte raiſon ſe marier quand il „ leur plaira, ſans le moindre ſcrupule de quelque nature qu'il „ ſoit. C'eſt-là mon vrai ſentiment.

Du Collége de Weſtminſter le 22 Mars 1640. „ Jean de Lincoln[a].

WILLIS (THOMAS) célébre Médecin Anglois du XVII. Siécle, fils aîné de Mr. Thomas Willis [*A*] & de Rachel, fille de Mr. Howell, nâquit le 27 Janvier 1621 à Great-Bedwin dans la Province de Wilts, & fut baptiſé dans l'Egliſe de ce lieu le 14 Février, comme il paroît par les Régîtres de la Paroiſſe, où l'on trouve pluſieurs perſonnes de ſon nom; deſorte qu'on peut avec raiſon revoquer en doute ce que Mr. Wood débite, ſur des ouï-dire, ſur les ancêtres & l'extraction de notre Savant (*a*). Après avoir bien fait ſes premiéres études ſous Mr. Edouard Sylveſter, Maître d'Ecole renommé de la Paroiſſe de tous les Saints à Oxford, il entra en 1636 dans le Collége de Chriſt-Church, par la protection du Docteur Thomas Iles, Chanoine de Chriſt-Church. S'étant fort appliqué à l'étude, il prit le degré de Bachelier ès-Arts le 19 Juin 1639, & celui de Maître le 18 Juin 1642. La Garniſon d'Oxford tenoit alors le parti du Roi, & Willis fut un des Ecoliers de cette Univerſité, qui prirent les armes pour la défenſe de leur Prince; cela ne l'empêcha pas cependant de conſacrer ſes heures de loiſir à l'étude de la Médecine, & il ſe fit recevoir Bachelier en cette Faculté le 8 Décembre 1646. La Ville d'Oxford s'étant rendue au Parlement, il ſe mit à pratiquer, & s'établit à Abingdon; il s'acquit bientôt beaucoup de réputation par ſon aſſiduité & par ſon habileté, deſorte qu'il alla demeurer dans la Paroiſſe de St. Jean Baptiſte à Oxford, où il prit une Maiſon vis-à-vis du Collége de Merton; il fit approprier chez lui un appartement pour y faire le Service Divin ſelon le Rit Anglican, auquel il demeura conſtamment attaché au péril de ſa vie. Ce fut-là que Mr. Jean Fell, depuis Doyen de Chriſt-Church & Evêque d'Oxford, dont Willis avoit épouſé la ſœur, Mr. Jean Dolben, dans la ſuite Archevêque d'York, & quelquefois Mr. Richard Alleſtrée, qui fut depuis Prévôt du Collége d'Eaton, firent réguliérement le Service ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane (*b*), auquel aſſiſtoient journellement tous les Royaliſtes d'Oxford, & entre autres les Gens de lettres, qui avoient été dépouillés de leurs emplois en 1648. Le 25 Août 1660 il fut fait Profeſſeur de Philoſophie Naturelle pour remplir la Chaire fondée par Guillaume Sidley, à la place du Docteur Joſué Croſs, qui fut alors chaſſé; le 30 Octobre de la même année il ſe fit recevoir Docteur en Médecine. La plupart des perſonnes de qualité des environs d'Oxford le faiſoient venir, quand elles étoient malades; & comme il alloit au mois d'Avril 1664 viſiter, à ce que l'on croit, Milady Keyt dans la Comté de Warwick, il découvrit la fameuſe ſource d'Aſtropp proche de Brackley, ſur l'eau de laquelle il fit pluſieurs Expériences, ayant remarqué que ſon cheval en buvoit largement. Il fut un des premiers Membres de la Société Royale, & rendit bientôt ſon nom illuſtre par ſes excellens Ecrits [*B*]. Après le grand incendie de Londres, en 1666, il ſe retira à Weſtminſter, ſur l'invitation de

(*a*) Que le Pére du Docteur Willis étoit fils de Thomas Willis, Tailleur de ſa profeſſion, qui avoit demeuré principalement à Kennington proche d'Abingdon. V. *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 149.

(*b*) Comme ils l'avoient fait auparavant dans ſon Appartement dans Chriſt-Church.

[*A*] *Fils aîné de Mr. Thomas Willis.*] Ce Mr. Willis fut élevé dans le Collége de St. Jean à Oxford, en qualité de patent, à ce que l'on croit, du Docteur François Willis, ci-devant Préſident de ce Collége, qui laiſſa une Terre à North Hinxſey, proche d'Abingdon dans la Province de Berks, où ce Thomas Willis s'établit: comme il étoit zélé Royaliſte, il ſervit pendant les Guerres Civiles, & porta les armes pour le Roi, au ſervice duquel il mourut le 4 Août 1643; il fut enterré dans l'Egliſe de Hinxſey, dans le même tombeau que ſa femme, morte douze ans auparavant, comme il paroît par l'Epitaphe. Outre Thomas ſon fils aîné, il en laiſſa deux autres, Jean, Procureur & Clerc du Chapitre de Chriſt-Church à Oxford, Auteur de l'excellent Livre des Comptes connu ſous ſon nom, qu'il recueillit des anciens Actes & des Piéces Juſtificatives des Biens du Collége. Ce Jean ne laiſſa qu'une ſeule fille, nommée Marguérite, femme de Mr. George Cooper Greffier de l'Univerſité, & mére du Docteur George Cooper, Aggregé du Collége Neuf à Oxford, & actuellement Médecin célébre dans cette Ville. L'autre fils de Mr. Thomas Willis, nommé Guillaume, mourut peu après la Reſtauration, étant Membre du Collége de la Trinité à Oxford, & Maître-ès-Arts. Mr. Thomas Willis avoit auſſi un frére, cadet, qui s'appelloit Jean, riche Marchand qui s'établit à Leverpool dans la Province de Lancaſtre, & a été la tige d'une très-bonne famille, établie aujourd'hui à Halſtead-Hall, Paroiſſe de Preſcot, dans la ſuſdite Province.

[*B*] *Ses excellens Ecrits.*] I. *Diatriba duæ Medico-Philoſophicæ, prima de Fermentatione, ſeu de motu particularum inteſtino in quovis corpore, altera de Febribus* &c. La Haye 1659 in-8. Londres 1660, 1665 & in-12. La ſeconde Diſſertation a été attaquée par Edmond de Meara, Médecin de Briſtol & Membre du Collége des Médecins; mais le Docteur Richard Lower défendit Willis dans ſa *Diatribæ Thomæ Willisii, Med. Doct. & Prof. Oxon. de febribus Vindicatio contra Edm. de Meara.* Londres 1665 in-8. dont on trouve un Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques*, No. IV. II. *Diſſertatio Epiſtolica de Urinis*, à la ſuite des *Diatribæ*. [*c*] On a donné une Traduction Françoiſe de cette Piéce, ſous le titre de *Diſſertation ſur les Urines, tirée des Ouvrages de Willis.* Paris 1682. in-12. ADD.] III. *Cerebri Anatome.* Londres 1664. in 8. Amſt. 1667 in-12. Le Docteur Guillaume Wotton (1) obſerve que l'Auteur „ a, dans cet Ouvrage „ ſuivi la Subſtance Moëlleuſe depuis „ le Cerveau, dans toutes ſes tortions; qu'il examine l'o„ rigine de tous les Nerfs, & les a ſuivis dans toutes les par„ ties du Corps avec une étonnante curioſité. Par-là il eſt „ prouvé non ſeulement que le Cerveau eſt la ſource & le „ principe de toutes les ſenſations & de tout mouvement, „ mais on voit encore clairement par le cours des Nerfs, de „ quelle maniére chaque partie du Corps conſpire avec telle „ ou telle autre à produire tel ou tel mouvement; il eſt auſſi „ évident que là où pluſieurs parties ſe joignent pour opérer „ le même mouvement, ce mouvement eſt cauſé par les „ Nerfs, qui entrent dans ces différentes parties, & qui agiſ„ ſent de concert. Et quoique *Vieuſſens* & *Du Verney* ayent „ à divers égards corrigé l'*Anatomie des Nerfs* de Willis, ils „ ont néanmoins confirmé ſon Hypothéſe, lors même qu'ils „ ont remarqué en quoi il s'étoit trompé". IV. *De motione motûs Muſculorum.* A la ſuite de l'Ouvrage précédent. V. *Pathologiæ Cerebri & nervoſi generis Specimen, in quo agitur de Morbis convulſivis & de Scorbuto* Oxford 1667 in-4. Londres 1668. Amſterd. 1669 &c in-12. On trouve un Extrait de cet Ouvrage dans les *Tranſactions Philoſophiques*. No. 31. VI. *Affectionum, quæ dicuntur hyſtericæ & hypochondriacæ Pathologia ſpaſmodica, vindicata contra reſponſionem epiſtolarem Nath. Highmore.* M. D. Londres 1670 in-4. Leide 1671 in-12 &c. VII. *Exercitationes Medico-Phyſicæ duæ.* 1. *De Sanguinis acceſſione.* 2. *De motu muſculari.* A la ſuite de l'Ouvrage précédent. On en trouve un Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques*. No. 57. VIII. *De anima Brutorum, quæ hominis vitalis & ſenſitiva eſt, Exercitationes duæ* &c. Londres 1672 in-4. & in-8. Amſterd. 1674 in-12. Il y en a un Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques*. No. 83. Tous ces Ouvrages ont été traduits en Anglois par Mr. S. Pordage, & imprimés à Londres en 1681 in-folio, à la réſerve des *Affectionum Hyſtericæ* &c. & du Traité *de anima Brutorum*. IX. *Pharmaceutice Rationalis: ſive Diatriba de medicamentorum operationibus in humano corpore.* En deux Parties. Oxford 1674 & 1675 in 12. & in-4. Publiées par le Docteur Jean Fell; dans l'Apoſtille, qui eſt à la fin de la ſeconde, on voit la permiſſion ſuivante, que le Docteur Rodolphe Bathurſt y a ajoûtée, l'Auteur étant mort la veille.

Imprimatur.

Amiciſſimo Auctori poſt tam immortale opus nihil mortale facturo, tanquam lumina morienti claudens, extremum hoc officium præſtat.

Oxon. Nov. 12. 1675. *Rad. Bathurſt. Oxon. Vice Cancell.*

Un Anonyme traduiſit ce Livre en Anglois, & il parut en cette Langue à Londres en 1679 in-folio; mais comme cette traduction étoit mauvaiſe, Mr. S. Pordage la retoucha, & la joignit à ſa verſion des autres Ouvrages de Willis en 1681. En 1685 il parut à Londres in-8. *La Pratique de la Médecine de Londres; ou la Partie pratique de la Médecine contenue dans les Ouvrages du Docteur Willis, traduite fidélement en Anglois, & publiée en un Corps pour l'utilité publique.* On trouve dans le Recueil. 1. Les deux parties de la *Pharmaceutice Rationalis*. 2 Son Traité des *Maladies Convulſives*. 3. Du *Scorbut*. 4. Des *Maladies du Cerveau* & du *Genre nerveux*. 5. Des *Fiévres*. 6. *Méthode ſûre & facile de ſe préſerver de la Peſte & de toute maladie contagieuſe, & de guerir ceux qui en ſont attaqués.* Cet Ouvrage compoſé en 1666, n'a été imprimé que vers la fin de l'année 1690. Tous les Ouvrages Latins de notre Auteur ont été imprimés in-4. à Genéve en 1676, & à Amſterdam en 1682 in-4.

(1) *Reflections upon ancient and modern Learning.* Cap 17 p. 186. 197. Lond. 1694.

de l'Archevêque Sheldon, & prit maison dans St. Martins-Lane. Comme il se levoit de bon matin pour assister au Service Divin (qu'il ne négligeoit jamais, ou bien rarement) avant que de visiter ses malades, il fit un accord avec le Maître d'Ecole, qui enseignoit dans la Sacristie, joignant l'Eglise de St. Martin, pour lire les Prières dans l'Eglise le matin à six heures en Eté, & à sept heures en Hyver, & le soir à cinq heures: voyant que ces exercices étoient fort fréquentés, parce qu'on ne faisoit point alors, ni même longtems après de Prières dans cette Eglise, excepté les Mécredis & les Vendredis, il légua à sa mort vingt Livres St. par an, qu'il avoit données pendant sa vie au Maître d'Ecole, pour que ses Disciples assistâssent à la Prière, avant de commencer & après avoir fini leurs exercices ordinaires, & fussent initiés dans les Rites de l'Eglise Anglicane; laissant par son Testament le choix du Maître d'Ecole à la Paroisse. Généreux envers les Pauvres, en quelque endroit qu'il se trouvât, ayant destiné dès qu'il avoit commencé à pratiquer, une portion de ses gains à des usages de charité; & dans ses dernières années il y employoit tout ce qu'il gagnoit le Dimanche, ce qui étoit plus considérable que d'aucun autre jour de la Semaine, d'autant plus, qu'il étoit en plus grande réputation & plus employé qu'aucun Médecin de son tems. Il étoit Membre du Collége des Médecins à Londres, & refusa l'honneur d'être fait Chevalier. Exact & régulier à toutes ses heures, on voyoit aborder chez lui tout ce qu'il y avoit d'illustre à Londres. Après qu'il fut établi dans cette Ville, Thomas son fils unique étant tombé en consomption, il l'envoya à Montpellier, pour s'y rétablir, comme il fit effectivement; sa femme étant attaquée du même mal, il lui offrit de quitter la Ville, & de l'accompagner à la Campagne, à quoi elle ne voulut point entendre, afin qu'il ne négligeât pas les moyens de pourvoir au bien de sa famille, desorte qu'elle mourut à Londres en 1670 à son grand regret; il la fit enterrer dans l'Abbaye de Westminster [*C*]. Il mourut dans sa Maison de St. Martins-Lane le 11 Novembre 1675, & fut enterré auprès d'elle. Le Docteur Jean Fell, Doyen de Christ-Church & Evêque d'Oxford, en fait un portrait très-avantageux dans une Apostille, ajoûtée à la Preface de la *Pharmaceutice Rationalis* de notre Auteur [*D*]. Thomas son fils, dont nous avons parlé, naquit à Oxford le 26 Janvier 1657-8, après avoir fait quelque tems ses études

[*C*] *Il fe fit enterrer dans l'Abbaye de Westminster.*] Il lui fit l'Epitaphe suivante, gravée sur la pierre sous laquelle elle repose.

MARIA uxor *charissima* THO. WILLIS, M. D. *Nec non* Sam Fell S. T. D. *& Ecclesiæ Cathedralis Christi* Oxon. *Decani filia; fœmina, si quæ alia, pietate, prudentia, & morum suavitate insignis; summa omnium ac unanimi mœrore sui desiderio & luctu, obiit in Vigilia omnium Sanctorum, Anno Domini* 1670. *Tumque hic conditur, festi illius Aurorum expectans æternam; in eadem etiam tumba,* Katharina *earum filia sepulta fuit postridie S. Michaelis. Anno Dom.* 1667. Mr. Browne Willis, petit-fils de notre Savant, a ajoûté à cette Epitaphe, celle qui suit, à l'honneur de son Grand-Pére. *Hic etiam jacet prædictus* THO. WILLIS M. D. *celeberrimus. Obiit Nov.* 11. 1675. *ætatis* 54.

Parmi les Inscriptions Sépulchrales de Mr. Jean le Neve on trouve la suivante.

Siste, properes licet, quisquis es Viator,
Ne postbac doleas te tanti viri sepulcrum imprudentem præteriisse,
Cujus fuisan beneficio debetur, quod ipse ad sepulcrum
Nondum perveneris.
Magnus hoc tumulo WILLISIUS *conditur*
Celeberrimus ille THOMAS WILLISIUS, M. D.
Ædis Christi olim alumnus, Philosophiæ naturalis
In florentissima Oxoniensi Academia Professor, & non
Tantum Carolo II. Regi, sed & Europæ universæ
Princeps Medicus,
Cujus laudes sane non capit sepulchrale marmor,
Quibus orbis ipse vix sufficit.
In Arte Medica & Philosophia naturali
Exercenda, excolenda, promovenda quantopere inclaruerit,
Norunt omnes.
Alterum tessabantur morbi innumeri virum in modum profligati.
Alterum arte non mediocri facta experimenta:
Utrumque doctissimæ ipsius lucubrationes
Hodie & testantur.
Neque minus in pietate fuit insignis quam ingenii & eruditione
Regi in nequissimis temporibus fidelis,
Ecclesiæ etiam oppressæ obsequentissimus.
Quam non modo affectus dilexit, sed munificentia locupletavit.
Fortuna adversa invictus,
Affluentæ eximiæ temperatus.
In summa doctrinæ gloria humilis & modestus.
Pecunia erogandi in pauperes effusissimus,
In suorum gratiam frugis & prodigus,
In se sumtumodo parcus.
Labori & vigiliis (heu! nimis) indulgens.
Quibus factum est, ut aliorum vitam producendo, suam
Breviorem, quam par fuit, effecerit;
E vivis enim excessit pleuritide confectus
Anno { *Ætatis suæ* 54. / *Natæ Christi* 1675.

[*D*] *Le Docteur Jean Fell, Doyen de Christ-Church & Evêque d'Oxford, en fait un portrait très-avantageux, dans une Apostille ajoûtée à la Preface de la* Pharmaceutice Rationalis *de notre Auteur.*] Le Lecteur lira avec plaisir ce morceau, qui est écrit avec beaucoup de force & d'élégance. Mr. Wood (a) dit que le Docteur Willis „ étoit un homme tout d'une „ piéce, de petite mine, parlant peu, & rien moins que „ poli; mais qu'il a eu peu d'égaux, & point de supérieurs, „ pour la profondeur des vues, les heureuses recherches „ tant dans la Physique que dans l'Anatomie & la Chymie; „ pour les succès extraordinaires dans la Pratique, pour la „ douceur naturelle, la pureté, l'élégance, l'agrément, la „ clarté & la netteté de son stile Latin. Tous les Auteurs, „ qui le citent (& on le cite souvent) le font en des termes „ remplis de la plus haute estime pour son mérite, & lui „ donnent encore le premier rang parmi les Médecins. Aussi „ faut-il dire qu'il a posé un fondement solide d'un Corps de „ Médecine, sur des Hypothéses principalement de son in„ vention". Consultez encore l'Epître au Lecteur à la tête de ses Oeuvres de l'Edition de Genéve de 1676. Son mérite lui acquit au plus haut degré l'estime des personnes de la première distinction, de même que celle des Savans, ce qui est connu non seulement par le bruit général, mais par diverses Lettres de félicitation, & par d'autres où on le consultoit, qui sont actuellement entre les mains de Mr. Browne Willis, son petit-fils. Mais il seroit aussi inutile, qu'il est impossible, de faire l'énumération de tous les Amis qu'avoit ce Grand-homme, qui ne mérita jamais d'avoir un seul ennemi. Il suffira de remarquer avec l'Evêque Fell, que dans tous les tems de sa vie, il fut un Défenseur si zélé de la Religion, qu'il se concilia le respect de ceux qui y étoient le plus sincérement attachés; & qu'en même tems il se ménageoit si bien par rapport aux exercices de dévotion, qu'il étoit toujours prêt à s'acquitter des devoirs de sa profession, surtout de secourir les pauvres & les infirmes de quelque ordre qu'ils fussent, & en général à faire plaisir & à rendre service à tout le monde. Quand on considére les nombreuses occupations, que devoit nécessairement avoir un homme de son caractére, & aussi recherché, on diroit que c'en étoit assez pour le tempérament le plus actif & le plus robuste, si le grand nombre d'Ouvrages, dont nous avons parlé, monumens éternels d'un génie supérieur, ne nous convainquoient que les Facultés de l'Esprit humain ne sont pas aussi bornées que nous pourrions le penser; & que lorsqu'on sait les faire agir convenablement, elles sont capables de surmonter des difficultés, qui paroîssent insurmontables à des esprits ordinaires. Quelque réputation que ses Ecrits ayent eu tant en Angleterre que dans les autres Pays, il y en a eu quelques-uns qui ont eu le même sort que ceux de l'immortel Harvée, & qui ont essuyé des Critiques de la part même de personnes d'un mérite réel. Tel est le Docteur Schelhammer, qui dans son Traité *de Auditu*, imprimé à Leide en 1684 in-4. relève l'opinion du Docteur Willis sur le Tambour de l'Oreille; & après avoir rapporté un endroit du Ch. 14. de son Traité *de Anima Brutorum*, il termine sa Critique en ces termes: *Ob has rationes a Clarissimi Viri, ac de re Medica præclare meriti, sententia non possumus non esse alienissimi, in quo nos ingenium admiror, quoties Medicamentorum vires aut morborum causas explicat, sic ubi forum suum egressus Philosophum agit, ac vel partium usum, vel Chymicarum verum naturam scrutatur, ejus haud semel non modo judicium desidero, verum aliquando etiam fidem.* C'est-à-dire: „ C'est pourquoi je „ ne puis que m'éloigner beaucoup du sentiment de ce fa„ meux Auteur, à qui la Médecine a d'ailleurs de grandes „ obligations. Comme j'admire en lui son esprit & son gé„ nie, toutes les fois qu'il explique les vertus des Remédes, „ & les causes des Maladies; je trouve aussi qu'il manque „ plus d'une fois, non seulement de jugement, mais aussi „ de bonne-foi, lorsqu'en sortant de sa sphére, il se mêle „ de Philosophie, entreprend de déterminer l'usage des Par„ ties, ou qu'il fait des Recherches Chymiques". Le Docteur Derham (3) observe que *c'est-là une Critique assez rigoureuse qu'injuste de notre compatriote, si fameux à juste titre & d'une probité reconnue; & quoique le Docteur Schelhammer ait effacé par son Traité de l'Ouïe tous ceux qui en ont écrit avant lui sur ce sujet, & qu'il ait donné des preuves de son habileté & de son savoir, il n'a pourtant pas été exempt d'erreurs. Notre Compatriote, qui a écrit plus que lui, s'est montré partout aussi diligent & aussi industrieux Anatomiste, aussi grand Philosophe & aussi habile Physicien, qu'aucun de ses Confreres: sa réputation d'homme intégre & sincére, étoit pour le moins aussi bien établie que la leur. Ce trait terrible n'est fondé après tout, que sur ce que Schelhammer, prevenu contre le Dr. Willis, a mal compris sa pensée, pour ne pas dire pis.* Nous avons remarqué ci-dessus, que

(a) *Ath. Oxon. Vol. II. Col. 549.*

(3) *Theologie Physique Liv. IV. c. 3. p. 179.*

études dans l'Ecole de Weſtminſter, il entra dans le Collége de Chriſt-Church à Oxford, & fut reçu enſuite Maître-ès-Arts. C'étoit un homme d'une grande érudition, extrêmement aimé dans ſa Province, & Mari ſi tendre que ſa femme mourut de douleur ſept ſemaines après ſa mort, arrivée le 11 Novembre 1699. Il fut enterré dans l'Egliſe de Blechley proche de Fenny-Stratford, deux endroits dont ſon Pére avoit acheté les Terres du Duc de Buckingham, & qui ſont encore à ſon fils aîné Mr. Browne Willis de Whaddon-Hall, diſtingué par ſon ſavoir dans les Antiquités, ayant déjà enrichi le Public de divers Ouvrages en ce genre. Le Docteur Willis laiſſa auſſi deux filles. L'aînée qui s'appelloit Jeanne, épouſa Robert Symonds, Grand Sherif de la Province de Hertford en la dernière année du régne du Roi Guillaume, dont elle a eu Thomas Symonds de Pengethly proche de Roſſe, dans ladite Province, un des plus illuſtres Savans de notre ſiécle, parfaitement verſé dans la Médecine, & dans les autres Sciences, ſurtout dans les Mathématiques, deſorte que le génie de ſon grand-pére revivra toujours en lui. Rachel, fille Cadette de Willis, épouſa Roger Lingen de Radhook dans la Comté de Glocester, d'une très-ancienne famille, dont elle a eu un fils unique Thomas Lingen, Gentilhomme qui a de grands biens, & qui en 1735 a été Grand Sherif de la Comté de Glocester.

que le Traité de Willis *ſur les Fièvres*, a été attaqué par le Dr. Edmond de Meara, & qu'il a été défendu par le Dr. Richard Lower, qui dans la Préface de ſa *Défenſe*, dit à l'illuſtre Robert Boyle, que le motif qui l'engageoit à la publier étoit non ſeulement l'injure faite au Dr. Willis, mais à la Philoſophie même; qu'il n'entreprend pas de plaider la cauſe de ce Savant, comme s'il avoit beſoin de ſecours, mais uniquement pour decharger de cette tâche, un homme fait pour des occupations plus nobles, que celle de relever les calomnies de ſon Antagoniſte; il ajoûte qu'il eſt extrêmement ſurpris, que Willis, également fameux par ſes écrits & par la douceur de ſes mœurs, qui n'a jamais offenſé de Meara ni de parole ni d'action, ſoit expoſé aux plus évidentes fauſſetés, & à des injures; mais c'eſt le traitement, continue le Dr. Lower, qu'il y a lieu d'attendre d'un homme qui a inſulté les noms les plus illuſtres, Deſcartes, Harvée & Gliſſon.

(a) Voyez ſa vie écrite par lui-même ſous le titre d'*Obſervations ſur la Providence de Dieu dans le cours de ma Vie*: Manuſcrit entre les mains du Dr. Samuel Knight Archidiacre du Berks, & publié par Mr. François Peck dans ſes *Deſiderata Curioſa*. Vol. II. Lib. XII. p. 1 & ſeqq.

WILSON (ARTHUR) célébre Hiſtorien Anglois nâquit en 1596 (*a*) dans la Province de Norfolk (*b*), de Mr. Richard Wilſon d'Yarmouth, Gentilhomme de cette Province (*c*). En 1609 il alla voyager en France, où il demeura à peu près deux ans. A ſon retour en Angleterre, ſon Pére, dont les revenus ſe trouvérent diminués, penſa à le mettre en apprentiſſage chez un Marchand de Londres, mais ce Marchand s'étant trouvé Papiſte, il changea de deſſein, & le plaça chez le Chevalier Henri Spillar, en qualité d'un de ſes Clercs au Bureau de l'Echiquier; il demeura chez le Chevalier, juſques à ce qu'ayant fait quelques Vers Satiriques contre une des Servantes, Madame Spillar, qui prit le parti de la Servante, le fit congédier. En 1613 il prit logement dans Holbourn, où il s'attacha pendant quelque tems à la lecture des Poëtes, & enſuite il retourna chez lui; ayant trouvé ſa mére morte, il eut quelque envie d'aller encore voyager, mais en 1614 il entra chez Robert Comte d'Eſſex, qu'il ſuivit dans le Palatinat en 1620, au ſiége de Tournai en 1621, à celui de Rees en 1622, & à celui d'Arnhem en 1623 (*d*). L'année ſuivante il accompagna ce Seigneur au ſiége de Breda, & en 1625 dans l'expédition de Calais (*e*). En 1630 il ſortit de chez le Comte, qui le congédia ſur les inſtances de la Comteſſe [*A*]; il ſe retira à Oxford, & en 1631 il entra dans le Collége de la Trinité en qualité de Penſionnaire [*B*], &

(b) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 155. Mais Mr. Nicolas Tindal, dans ſon *Hiſtoire d'Eſſex*, dit qu'il étoit né dans la Province de Suffolk.

(c) Wood *ubi ſupra.*

(d) *Life of Wilſon ubi ſupra.*

(e) Ibidem.

[*A*] *En 1630 il ſortit de chez le Comte, qui le congédia ſur les inſtances de la Comteſſe.*] Il nous apprend lui-même dans ſa vie (1), que cette Dame s'appelloit avant ſon mariage Elizabeth Paulet: „ Elle étoit belle, & paroiſſoit à l'extérieur „ d'une douceur Angélique, affable & honnête dans la con„ verſation. Je ne puis même me perſuader qu'il y eut en „ cela rien de forcé, & je crois que ces qualités étoient na„ turelles, dans la condition où elle ſe trouvoit. Mais le „ rang auquel elle fut élevée, changea par accident ſon ca„ ractére; car elle étoit la véritable image de la Boëte de „ Pandore. Lorſque le Comte en fut devenu amoureux, je „ remarquai qu'il étoit froid & réſervé avec moi, & il ſe „ ſervit dans cette affaire de Mr. Langhorne, qui étoit à ſon „ ſervice, & qui dans les tems malheureux où nous vivons „ eſt Major-Général des Troupes du Parlement dans le Sud „ du Pays de Galles. M'en étant apperçu, je ne pûs m'em„ pêcher d'avoir un air ſombre & mécontent, ce qui donna „ lieu à ma nouvelle Maîtreſſe de concevoir quelque chagrin „ contre moi. Mais mon Illuſtre & toujours indulgent Maî„ tre me fit venir auprès de lui, & me demanda la raiſon de „ ma mauvaiſe humeur; je lui répondis, que je trouvois que „ Sa Grandeur ne me regardoit plus d'un œil auſſi favorable „ qu'elle avoit fait. Il me repliqua; *je ſavois que vous ſeriez „ contraire à mon mariage, c'eſt ce qui eſt cauſe que je ne vous „ en ai pas fait part. Mais continuez à me ſervir comme vous avez „ fait ci devant, & vous me trouverez la même à votre égard.* Ce „ Diſcours me conſola & me fit reprendre courage, & les „ bienfaits du Comte me furent des gages de ſa bonté. Mais „ la Comteſſe me vouloit tant de mal, parce qu'elle s'imagi„ na que mon chagrin venoit de la ſituation brillante où elle „ ſe trouvoit, qu'elle ne ceſſa de travailler ſous main à me „ déplacer. Quand elle vit que ni l'examen de mes Comp„ tes, ni ſes artifices n'avoient pu faire réuſſir ſon deſſein, „ elle feignit d'être malade, garda la chambre, & proteſta „ qu'elle n'en ſortiroit point tant que je ſerois dans la mai„ ſon. Lorſque je l'eus appris, je priai mon Illuſtre Maître „ de me permettre de me retirer. Il m'offrit de m'envoyer „ en Irlande pour avoir l'adminiſtration des biens qu'il y „ avoit; mais comme je ſavois qu'il ne faut pas ſe fier à la „ malignité d'une femme, je ſouhaitai de me mettre en „ ſituation où je n'euſſe rien à craindre de ſa colére. Nous „ nous ſéparâmes donc au mois de Juillet 1630. Mais il ne „ ſe paſſa pas deux ans, que cette orgueilleuſe & méchante „ femme, indigne d'un auſſi illuſtre Epoux, fut ſurpriſe en „ adultére, & ſéparée de lui, à ſa honte éternelle".

(1) Peck *Deſiderata Curioſa*. Vol. II. Lib. XII. p. 16. 17.

[*B*] *Il entra dans le Collége de la Trinité en qualité de Penſionnaire.*] C'eſt ce que nous apprend Wood (2), qui dit que „ Durant ſon ſéjour dans ce Collége il fut extrêmement „ régulier à ſe trouver à la Chapelle, & à obſerver tous les „ réglemens du Collége & de l'Univerſité. Il ne ſavoit guére „ de Latin, & encore moins de Grec; mais il parloit fort „ bien François, & écorchoit un peu le Hollandois. Il étoit „ aſſez verſé dans les Mathématiques & dans la Poëſie, & „ avoit quelque connoiſſance du Droit Commun d'Angle„ terre. Il a fait quelques Comédies, qui ont été jouées „ avec ſuccès ſur le Théatre de Black Friars à Londres, par „ les Comédiens du Roi, & à Oxford dans le tems des Pro„ motions, lui-même étant préſent. Mais je ne puis dire ſi „ elles ont été imprimées. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que j'ai „ vu des morceaux de Poëſie de ſa façon en divers Livres". Mr. Wilſon rapporte lui-même dans ſa vie (3), que la pre„ miére choſe, dont il s'occupa à l'Académie, ce furent les Mathématiques; „ mais ayant trouvé, dit il, que leur princi„ pale utilité conſiſtoit dans la partie Méchanique, plutôt „ que dans la Spéculative, je les mis à côté, plutôt que „ je n'y renonçai. Quelques Amis de mérite, que je m'étois „ fait dans le Collége, me ſollicitérent fortement de m'atta„ cher à la Théologie, je combattu longtems en moi-même „ là-deſſus. Car quoique je n'ignoraſſe pas que la Théolo„ gie eſt la Reine des Sciences, je me trouvois plus propre „ à apprendre qu'à enſeigner. Je concevois d'ailleurs, qu'en „ me conſacrant à cette étude, je devois renoncer au mon„ de, & comme dit St. Paul Rom. I. 1. *me ſéparer pour le „ Miniſtére*, & j'ignorois ſi je ſerois capable de le faire, „ ayant été élevé dans une ſi grande liberté. Car, ſelon moi, „ quiconque embraſſe cette profeſſion, & ſe mêle des affai„ res du monde au-delà de ce que l'exigent les beſoins & „ ceux de la famille, s'écarte de ſon devoir. Outre cela „ les Eccléſiaſtiques étoient en ce tems là la plupart fort am„ bitieux, & généralement mépriſés, n'y en ayant qu'un pe„ tit nombre, qui par leurs vertus ſoutenoient un peu la ré„ putation délabrée du Clergé. Ces raiſons me déterminé„ rent à m'appliquer à la Médecine, & je m'en occupai pen„ dant les deux années que je paſſai à Oxford. Mais ce qui „ me fut le plus à charge dans ma retraite, c'étoit la dé„ bauche qui régnoit dans l'Univerſité; les gens de lettres „ les plus diſtingués, & entre autres ceux du Collége de St. „ Jean, qui étoient de ma connoiſſance, m'entraînoient par „ des attraits qui s'appelloient des politeſſes; la nuit comme „ le jour étoient témoins de nos folies; & je dois avouer, „ que dans toute ma vie je n'ai pas autant bu que j'ai fait „ pendant le court ſéjour que j'ai fait à Oxford. & cela en „ compagnie des plus graves Bachelliers en Théologie. Le „ Parti de Cantorbery ſe donnoit beaucoup de mouvement „ en ce tems-là. *Chillingworth* étoit un illuſtre dens notre „ Collége, j'eus ſouvent des diſputes avec lui ſur la Monar„ chie abſolue. Elevé par un Maître, qui par une véritable „ grandeur ſoutenoit toujours la liberté juſte & naturelle des „ Sujets, je ne pouvois goûter cette voye par laquelle le „ Clergé cherchoit à s'aggrandir, en élevant le Roi. Je paſ„ ſois donc pour une eſpéce de Puritain parmi eux, ſurtout „ parmi ceux de ſon caractére; car peu après il s'enfuit à „ Doual, & ſe fit Papiſte; mais voyant qu'on ne lui faiſoit „ pas grand accueil, il n'eut pas de peine à ſe laiſſer perſua„ der

(2) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 155.

(3) *Ubi ſupra*, p. 18.

& fut reçu Maître-ès-Arts [C]. Au mois de Février le Comte de Warwick le fit venir d'Oxford pour le faire ſon Intendant, & il accompagna ce Seigneur en 1637 au Siége de Breda [D]. Comme l'on fit des pourſuites dans la Province d'Eſſex contre pluſieurs Sorciers, en 1645, Wilſon forma le deſſein de compoſer un Ouvrage ſur ce ſujet (f) [E]. Il eſt mort au commencement d'Octobre 1652 à Felſtead dans la Comte d'Eſſex, & fut enterré dans l'Egliſe du lieu (g). Sa *Vie du Roi Jaques* I. a été imprimée à Londres en 1653 in-folio [F].

(f) Ibid.

(g) Wood *ubi ſupra.* Col. 156.

„ der par l'Archevêque (Laud) de revenir en Angleterre, & „ d'y profeſſer ſa religion".

(a) *Ubi ſupra.*

[C] *Es fut reçu Maître ès-Arts.*] Mr. Wood dit (a): *qu'on ne voit nulle part dans les Régiſtres s'il prit le degré, ou s'il fut créé Maître-ès-Arts, comme quelques-uns de ſes parens me l'ont dit.* Mais Mr. Wilſon nous apprend (b) *qu'il fut admis au nombre des Maîtres ès Arts par le moyen de ſes Amis.*

(b) *Ubi ſupra.* p. 17.

[D] *Il accompagna ce Seigneur en 1637 au ſiége de Breda.*] A ſon retour il fut obligé de s'arrêter quelque tems à Bruges: „ Quelques Jéſuites Anglois & Ecoſſois, *dit-il* (c), me „ déterrèrent dans mon logement, & je les vis ſouvent. Il „ y eut entre autres un Vieillard, nommé Weſton, avec le- „ quel la converſation tomba ſur l'état de l'Angleterre. Il en „ vouloit fort à la Reine Elizabeth. Le tems préſent étoit „ plus à ſon gré, quoiqu'il ne pût ſouffrir le petit Archevê- „ que de Cantorbery. Je tirai un Livre de ma poche, écrit „ par *Jean de Ste. Clare*, Provincial des Moines Anglois, „ dont le but eſt de réunir l'Egliſe Anglicane avec celle de „ Rome, pourvu que nous faſſions un pas vers elle, & qu'el- „ le en faſſe un vers nous. Il me dit, qu'il étoit impoſſible „ que l'Egliſe Romaine ſe relâchât jamais le moins du monde; „ & que ſi l'Auteur de ce Livre étoit à Rome, on le met- „ troit entre quatre murailles, & qu'on lui brûleroit ſon Livre „ ſous le nés". Je connois, *ajoûte-t-il*, le Pélerin, c'eſt un des Paraſites de Cantorbery, & il mange perpétuellement à ſa table; c'eſt une créature de ſa façon. Vous devez donc, *reprit-je*, goûter d'autant plus la conduite de Mylord de Cantorbery, puiſqu'il penche ſi fort de votre côté. Non, *repliqua-t-il*, il eſt trop fin pour être bridé, & trop ambitieux pour reconnoître un Supérieur. Il ne ſe ſoumettra jamais à Rome. Il veut faire lui-même une Religion bigarrée, & être Chef de Parti. Ce bon homme *me prenoit pour un Eccléſiaſtique Anglican déguiſé, ainſi qu'il me l'avoua dans la ſuite. Car*, dit-il, *ils ont coutume de venir en habit rouge, comme des gens du monde, de la même maniere que nos gens vont en Angleterre. Mais quand il ſut que j'étois, il me régala chez lui, & me fit beaucoup de careſſes. Etant familier avec lui, je le queſtionnai ſur bien des choſes, que ſont de ſecrets parmi eux, & il s'ouvrit à moi avec beaucoup de franchiſe. Entr'autres choſes, je le priai de me dire, s'il y avoit quelque fondement à ce que quelques Jéſuites avoient écrit, que les Puritains d'Angleterre avoient trame la Conſpiration des poudres; il me dit nettement, que cela ne s'étoit dit, que pour être le plus grand ſcandale, car il étoit inſtruit & du projet & de ce qui s'étoit fait pour l'exécuter.*

(c) Ibid. p. 28.

Deus, Natura, Gratia.

[E] *Comme l'on fit des pourſuites dans la Province d'Eſſex contre pluſieurs Sorciers, en 1645, Wilſon forma le deſſein de compoſer un Ouvrage ſur ce ſujet.*] „ Il ne ſe fait rien, *dit-il* (d), „ dans le monde par la juſtice publique, qui me choque „ davantage, que l'exécution de tant de Sorciers. La cho- „ ſe n'eſt pas nouvelle, l'Ecriture en parle non ſeulement, „ mais elle les condamne. Et depuis une longue ſuite de „ ſiécles ç'a été un uſage reçu dans tous les Pays de ne pas „ laiſſer la vie à ceux qu'on appelle Sorciers. Vers ce tems- „ là on en accuſa un grand nombre dans la Province d'Eſſex, „ & je me trouvai à Chelmsford au jugement & à l'exécu- „ tion de dix-huit femmes; mais je ne pus rien voir dans „ tout ce qui fut produit contre elles, qui me perſuadât, „ & je n'y vis que de pauvres Créatures mélancholiques, „ envieuſes, malignes, mal diſpoſées, mal nourries, & atra- „ bilaires, dont l'imagination remplie de vapeurs groſſiéres „ étoit ſuſceptible de toute ſorte d'impreſſion, & pouvoit „ faire éclatter leur malice & leur envie en paroles qui don- „ noient lieu à ceux qui les écoutoient, & qui dépoſoient „ contre elles, de les croire ce qu'elles prétendoient être. Il „ ſe peut même que ces gens-là, entraînez par la force de leur „ imagination, croyent faire réellement des choſes qu'ils „ ſouhaittent quelquefois malheureuſement, & dont ils ſe „ réjouiſſent, quand elles arrivent, par un principe de ma- „ lignité, deſorte qu'ils croyent les avoir effectivement fai- „ tes. Quand une fois le peuple eſt prévenu que tel ou tel „ eſt ſorcier, l'imagination frappée de terreur, fait de cha- „ que ombre une apparition, & d'un Chat ou d'un Rat on „ Eſprit. Delà tant de contes & d'hiſtoires où il n'y a pas „ l'ombre de vérité. C'eſt ce que j'établirai plus amplement „ ailleurs, en donnant auſſi le vrai ſens de certains paſſages „ de l'Ecriture, parce que cela me méneroit trop loin ici. „ Mais un jour, quelque tems après cette exécution, ayant „ fixé mes méditation ſur ce ſujet, j'eus un grand combat en „ moi-même, ſur la maniére dont je pourrois découvrir que „ la route que le Monde avoit ſuivie depuis tant de ſiécles, „ étoit une fauſſe route. Enſuite j'admirai intérieurement „ la juſtice & la miſéricorde de Dieu; ſa miſéricorde en re- „ primant le Diable, & en le tenant enchaîné; & ſa Juſtice „ en le laiſſant agir en liberté, pour l'exécution de ſes deſ- „ ſeins; ces réflexions me menérent enfin à conclure, qu'il „ étoit contraire à la bonté infinie du Tout-puiſſant, de „ permettre au Diable de maîtriſer d'une telle maniére de „ pauvres créatures mélancholiques, ignorantes, & mécon- „ tentes, & de l'empêcher de jouër ſon rôle le plus bas avec „ ceux qui oſent déclarer la guerre au Ciel, par l'Athéïſme, „ le Libertinage, & toute ſorte de crimes. Je concevois „ bien, que Dieu fait ſelon ſon infinie ſageſſe, des voyes „ différentes, & qu'il a les moyens de proportionner le châ- „ timent aux péchés de chacun, & qu'il ne m'appartenoit „ pas de vouloir ſonder ſa conduite, & que je devois me „ ſoumettre humblement à ſon Empire, en diſant *O Profon-* „ *deur*, &c. je ne pûs cependant me ſatisfaire, deſorte que „ je ſupplial humblement Dieu avec larmes & par des prié- „ res ardentes, ou de me deſabuſer de cette opinion, que „ le Diable n'opére point par le moyen des Sorciers, ce que „ ceux-ci confeſſent; ou de m'aſſurer par quelque voye qu'il „ le fait réellement, afin que je ne demeuraſſe pas dans l'er- „ reur. Je m'adreſſai à Dieu avec toute l'humilité d'eſprit „ poſſible, me ſoumettant à ſa volonté, & le ſuppliant de „ ne point imputer ma priére à aucun principe de préſomp- „ tion; mettant mes deſirs à ſes pieds, & animé d'un eſprit „ & d'un courage, avec lequel il me ſembloit que je ne re- „ doutois pas le Démon armé de toute ſa malice, j'en vins à „ ſouhaitter, que s'il étoit vrai que le Diable produit ces ef- „ fets d'une façon particuliére, je puſſe voir quelque choſe „ qui m'en aſſureroit, ſinon, que je ne viſſe rien. Comme „ c'étoit-là un deſir illégitime en lui-même, & que c'étoit „ tenter Dieu, il y avoit dequoi m'inſpirer de la frayeur, de „ l'exprimer, & cela fit auſſi cet effet ſur moi. Je fus ſaiſi „ d'un tremblement lorſque j'eus prononcé ces paroles, ca- „ pables de faire une impreſſion plus dangereuſe encore ſur „ un eſprit plus foible. J'avouë qu'il y eut en cela beaucoup „ de préſomption de ma part, & une plus grande bonté & „ indulgence de celle de Dieu de ſupporter l'infirmité de ſa „ pauvre miſérable créature. Je n'ai pourtant jamais eu de „ raiſon de changer de ſentiment à cet égard, & je ne trouve „ point que je faiſe aucune injure à Dieu, ou qu'il ſoit con- „ traire à ſa Juſtice & à ſa Bonté que je n'ajoûte aucune foi „ à des chiméres, que le peuple bâtit ſans aucune raiſon „ ſur ce fondement".

(d) Ibid. p. 28.

[F] *Sa* Vie du Roi Jaques I. *a été imprimée à Londres en* 1653 *in folio.*] Elle parut ſous ce titre. *Hiſtoire de la Grande-Bretagne contenant la Vie & le Regne du Roi Jaques I, depuis ſon avenement à la Couronne juſqu'à ſa mort. Par Arthur Wilſon.* Il nous dit dans ſon *Introduction, que cette Hiſtoire n'eſt point une compilation tirée de differens Auteurs à opinions contraires, un mélange confus & embarraſſé où l'on ne découvre qu'avec peine un fil pour ſe guider, choſe dont Tite Live ſe plaint à l'égard des Auteurs qui avoient écrit avant lui, & dont il temoigne ſa ſurpriſe. Mais on a ſuivi ici l'exemple des Jardiniers, qui cueillent les Simples à meſure, qu'ils croiſſent dans leurs Jardins, où les fleurs & les mauvaiſes herbes viennent pêle mêle, & l'on a eſt propoſé de compoſer quelque choſe qui puiſſe être utile au bien Public: Pendant plus de trente ans, avant que d'en former un Corps, on a peſé mûrement tout ce qui devoit y entrer, pour y mettre une juſte proportion; & je puis dire que j'ai non ſeulement ſuivi dans ce travail mon penchant naturel, mais encore que la Providence m'a fait découvrir bien des choſes, dont je ne penſois & n'eſperois point être jamais inſtruit.* A la tête de cette Hiſtoire on trouve le *Portrait de l'Auteur par lui-même*; le voici. „ Comme d'autres font imprimer leur portrait, je veux „ placer ici au frontiſpice le tableau de mon eſprit, auſſi na- „ turel que mon viſage: chaque trait peindra mon âme, qui „ porte à ce qu'il y a de plus grand. Je ne murmure point „ des déſordres qui régnent ici bas, pour ne pas meſurer & „ borner la ſageſſe du Très-Haut ſelon mes petites idées. Je „ ne regarde point d'un œil envieux la Royauté, ni ne cher- „ che à renverſer la Hiérarchie: l'une & l'autre peuvent être „ bonnes; mais quand la tête groſſit à l'excès, on dit que „ le reſte des membres diminue, comme les parties d'un „ corps noué s'élévent outre meſure, & forment une con- „ ſtitution mal ſaine. Je n'ai point d'éloignement pour le „ Miniſtre grave & doux, & ne ſuis pas non plus ennemi „ de l'Indépendant, ayant ſoumis mes ſentimens à l'empire „ ſuprême de la Raiſon. Jamais l'ambition ne me portera „ à vouloir gouverner, ou à faire le tyran. Le feu ſacré de „ la Vérité, que j'admire, allume mon zéle, mais non une „ flamme fanatique. Je veux éviter les mortelles vapeurs „ qui pourroient étouffer cette lumiére. Feux follets qui „ tels que des exhalaiſons, s'élévent, & retombent en- „ ſuite dans les marais où ils ſont nez. Mais que fais je? en „ peignant les défauts d'autrui, je peins les miens propres, „ & voilà ce qui me trouble; toute mon étude déſormais „ ſera de me décharger du poids du vieil-homme, pour l'a- „ mour de celui dont le joug eſt leger, de croître juſques à „ ce que je parvienne à la parfaite ſtature, & que je ſois de- „ venu conforme à Jéſus Chriſt, ou que Chriſt ſoit formé „ en moi. Ce ſont là des traits gravez de Dieu lui-même, „ à qui je veux donner mon cœur en retour". *La vie du Roi Jaques* de notre Auteur a été inſérée dans le ſecond Volume de l'*Hiſtoire complette d'Angleterre*. Mr. Sanderſon (8) parle de Wilſon en ces termes. „ Pour rendre à cet Auteur la „ juſtice, qui lui eſt dûë, il faut dire que nous y trouvons „ le vrai & le faux artillement mêlez, ſi cet ouvrage eſt de „ lui; car c'eſt mon ſort de rencontrer des *Poſthumes*: ces „ deux Ouvrages (celui de *Wilſon*, & celui d'*Antoine Wel-* „ *don*) ſont des avortons, qui comme de petits ours ont été „ ſoigneuſement léchez par d'habiles gens. L'un eſt un Ma- „ nuſcrit du Chevalier A. W. qu'il avoit deſtiné au feu, „ touché de repentir de ce qu'il avoit malicieuſement écrit, „ mais qu'on a enlevé depuis du Cabinet d'une Dame pour „ le

(8) *Preface to the ſecond Part of the Hiſtory of King James* I. p. 5. London 658 in folio.

Digitized by Google

„ le mettre au jour. L'autre devoit être préſenté à un Il-
„ luſtre Protecteur, qui n'en a pas voulu, deſorte qu'il n'y
„ a que de vieux recueils ici. J'en ſai des nouvelles,
„ & je connois le Miniſtre qui en eſt l'Auteur, le Poëte
„ qui les a mis enſemble, le Docteur qui y a donné la for-
„ me; & pour faciliter le débit, on y a mis le nom de *Wil-*
„ *ſon*". Le Dr. Pierre Heyllo dans la *Preface Générale* de ſon *Examen*, qualifie cet Ouvrage de Wilſon d'*infame Satire du régne de ce Roi* (Jaques), *où l'on ne ſait ce qui l'emporte ou la fauſſeté du fond, ou la dureté du ſtile depuis un bout juſques à l'autre*. Mr. Thomas Fuller dans ſon *Appel de l'Innocence outragée* (9) rapporte, que Robert Comte de Warwick lui a dit à Beddington, que lorſqu'on lui remit le Livre de Wilſon en Manuſcrit, il y avoit effacé plus de cent endroits choquans: *Mylord*, lui répondit Mr. Fuller, *vous avez bien fait; & vous auriez mieux fait encore, ſi vous en aviez effacé une centaine de plus*. Mr. Wood aſſure (10) que notre Auteur „ parloit & écrivoit avec beaucoup de facilité en Ao-
„ glois; & que s'il avoit travaillé en tout autre genre que
„ l'Hiſtorique, il ſe feroit fait plus d'honneur. Car dans ce
„ qu'il a fait, le principal manque, ſavoir des mémoires au-
„ thentiques; les tems, les noms, les lieux, ſont trop né-
„ gligez, par la ſorte envie qu'il a eu de mettre au jour ſes
„ Recueils en ſtile affecté & ronflant. Le titre pompeux de
„ ces Recueils eſt *Hiſtoire de la Grande Bretagne* &c. Hiſtoi-
„ re que quelques-uns nomment une infame Satire, où vous
„ trouverez que l'Auteur relève Robert d'Evereux, dernier
„ Comte d'Eſſex, & ſes Alliez, & déprime ceux qui étoient
„ mieux auprès du Roi que lui". Le même Ecrivain remar-
„ que, „ qu'on apperçoit aiſément dans l'Hiſtoire de notre
„ Auteur, un eſprit de partialité Presbytérienne, qui régne
„ par-tout. Et comme c'eſt le caractère de ces gens-là de
„ vouloir pénétrer plus qu'ils ne devroient dans les ſecrets
„ des Cours, & dans la conduite des Princes, d'où ils pren-
„ nent occaſion de les diffamer. D'ailleurs notre Auteur,
„ ayant tâché en pluſieurs choſes de perſuader au Public,
„ que le Roi Jaques & ſon fils après lui avoient du panchant
„ pour le Papiſme, & vouloient l'introduire en Angleterre,
„ eſt tombé par-là en bien des fautes, & a repréſenté les
„ choſes dans un faux jour". Mr. Echard (11) dit, que l'*Hiſtoire de la Vie & du Régne du Roi Jaques par* Wilſon, *eſt la meilleure de ces ordres que l'on ait, quoique l'Auteur ne ſoit pas exempt de préjugés & de paſſion par rapport à quelques perſonnes, & qu'il écrive d'un air trop romanesque*. L'Auteur des Notes ſur Wilſon, dans l'*Hiſtoire Complette d'Angleterre*, remarque par rapport au ſtile de ſon Hiſtoire. „ Qu'il eſt dur
„ & découſu, que les périodes ſont ſouvent obſcures, &
„ o'ont quelquefois aucune liaiſon; défauts très-communs
„ dans la plupart des Ecrivains de ce tems-là. Quoiqu'il ait
„ achevé cette Hiſtoire vers l'an 1652, peu de tems avant
„ ſa mort, lorſque la Monarchie & la Hiérarchie étoient
„ abolies, il ne paroît point qu'il fut ennemi ni de l'une ni
„ de l'autre, mais qu'il en haiſſoit les abus, comme il l'inſi-
„ nue dans le portrait qu'il fait de lui-même, à la tête de cet
„ Ouvrage".

(9) Part I. p. 18. 19. Lond. 1839 in fol.

(10) *Ubi ſupra.*

(11) *Hiſtory of England* p. 720.

WINCHELSEA (Anne, Comteſſe de) Dame d'un beau génie & ſurtout pour la Poëſie, étoit fille du Chevalier Guillaume Kingſmill de Sidmonton dans la Province de Southampton. Elle fut d'abord Fille d'honneur de la Ducheſſe d'York, ſeconde femme de Jaques II. enſuite elle épouſa Héneage, ſecond fils de Héneage, Comte de Winchelſea, & de Marie, fille Cadette de Guillaume Seymour, Duc de Somerſet; ce Heneage fit, durant la vie de ſon pére, Gentilhomme de la Chambre de Lit du Duc d'York, & à la mort de ſon neveu Charles, il lui ſuccéda dans le titre de Comte de Winchelſea. Une des principales Piéces de la Comteſſe c'eſt ſon *Poëme ſur la Rate* [a] inſéré dans un *Nouveau Mélange de Poëſies diverſes*, publié par Mr. Charles Gildon à Londres en 1701 in-8. Ce Poëme en occaſionna un autre de Mr. Nicolas Rowe, intitulé, *Epître à Flavie ſur deux Odes Pindariques ſur la Rate & ſur la Vanité, par une Dame à une de ſes Amies*. On a publié à Londres en 1713 un Recueil de ſes Poëſies, in-8. où l'on trouva une Tragédie, qui a pour titre *Ariſtoméne*, mais qui n'a jamais été repréſentée. Il y a encore un grand nombre de ſes Poëſies, qui n'ont jamais paru, entre les mains du Révérend Mr. Creake, & quelques-unes entre les mains d'une Dame diſtinguée par ſon rang & par ſon mérite (a). La Comteſſe de Winchelſea eſt morte le 5 Août 1720, de même que le Comte ſon mari le 30 Septembre 1726, ſans laiſſer de poſtérité.

[a] On n'a pas eſſayé entreprendre de rendre cette Piece & pluſieurs autres, en Proſe, de peur de leur faire trop perdre, il n'y a qu'un bon Poete, qui ſoit en état d'y bien réuſſir, & ja ne le fuis point. *Note du Trad.*

(a) Madame la Comteſſe de Hertford.

WINWOOD (Rodolphe) Sécretaire d'Etat ſous le régne de Jaques I. & Auteur de Mémoires fort curieux [*A*], naquit vers l'an 1565 (a) à Aynho dans la Province de Northampton, de Mr. Louis Winwood, qui fut quelque tems Sécretaire de Charles Brandon, Duc de Suffolk (b). On l'envoya d'abord au Collége de St. Jean à Oxford (c), d'où il paſſa en qualité d'Aggrégé deſigné dans celui de la Madelaine en 1582 (d), & au mois de Novembre de la même année il prit le degré de Bachelier-és-Arts (e) & celui de Maître le 22 Juin 1587 (f); il ſe fit auſſi recevoir Bachelier en Droit Civil le 2 Février 1590 (g). En 1592 il fut Procureur de l'Univerſité (h). Il alla enſuite voyager dans les Pays étrangers, & à ſon retour il parut un Gentilhomme accompli (i). Au commencement de l'année 1599, il accompagna en qualité de Sécretaire le Chevalier Henri Neville, Ambaſſadeur en France (k), & il fut nommé Réſident à Paris durant l'abſence du Chevalier (l); on le rappella de Paris au mois de Janvier 1602-3 (m). En 1603 le Roi Jaques I. l'envoya aux Etats-Généraux (n). Le 28 Juin 1607 le Roi le fit Chevalier à Richmond (o), & au mois d'Août ſuivant il fut nommé Ambaſſadeur en Hollande, conjointement avec le Chevalier Richard Spencer (p). Au mois d'Août 1609 il alla encore en Ambaſſade en Hollande & il agit en ce tems-là fort vivement contre Conrard Vorſtius (q). Le 29 Mars 1614 il fut nommé Sécretaire d'Etat (r), poſte qu'il a occupé juſqu'à ſa mort, arrivée à Londres le 27 Octobre 1617 (s). Il fut enterré dans un Caveau de l'Egliſe du petit St. Barthelemi à Londres (t). Il laiſſa un fils nommé Richard, dans la ſuite Seigneur de Ditton-Park dans la Comté de Bucks, où il eſt mort à l'âge d'environ quatre-vingt ans le 28 Juin 1688, ſans laiſſer de poſtérité; & ſes biens, qui étoient conſidérables, paſſérent à Rodolphe, fils d'Edouard Comte de Montague, & d'Anne ſœur de Mr. Richard Winwood (u). Mr. David Lloyd dit (w), que „ le Che-
„ valier Winwood entendoit fort bien les affaires en général, mais qu'il étoit ſurtout fort habile pour ce
„ qui regardoit le Commerce & la Guerre". En 1725 Mr. Edmond Sawyer, aujourd'hui un des Maîtres de la Chancellerie, publia à Londres, en trois Volumes in-folio, *Mémoires des Affaires d'Etat ſous les*

(a) Wood's *Memoirs* Vol. I. p. 88.

(b) Ibid. p. 227.

(c) Ibid. p. 460.

(d) Ibid. Vol. II. p. 2. 2.

(e) Wood *ubi ſupra.* Col. 929.

(f) Winwood Vol. II p. 328.

(g) Ibid. Vol. III. p. 18.

(h) *Cambd. Annals Regn Jacob.* I.

(i) Ibid.

(k) Wood Col. 229.

(l) Winwood *ubi ſupra.* Col. 229.

(m) Ibid. Col. 229.

(n) Ibid. Col. 229.

(o) Wood *ubi ſupra.* Col. 229.

(p) Idem ibid. Col. 229.

(q) Ibid. Col. 229.

(r) Ibid. Col. 229.

(s) Ibid. Col. 229.

(t) Wood Col. 229.

(u) Idem ibid.

(w) *State-Worthies* p. 826. Lond. 1670.

[*A*] *Auteur de Mémoires fort curieux.*] Le premier Livre du premier Volume contient une Piéce très-curieuſe en Eſpagnol & en Anglois, intitulée, *Suma de los Memoriales, que Juan Ogleby Baron Eſcocez embiado por el Rey de Eſcocia, a ſu Magd Catholica en favor de una liga entre los dos Reyes y lo que d'Juan Cecilio Sacerdote Ingles de parte de los Condes y otros Senores Catholicos de Eſcocia exhibis en contrario en la ciudad de Toledo en los Meſes de Mayo y Junio* 1596. C'eſt-à-dire, *Sommaire des Mémoires préſentez au mois de Mai & de Juin* 1596 *dans la Ville de Tolede, par Jean Ogleby Baron Ecoſſois, Envoyé de la part du Roi d'Ecoſſe à Sa Majeſté Catholique, pour négocier une Ligue entre les deux Rois, & par Jean Cécil, Prêtre Anglois, de la part des Comtes & Seigneurs Catholiques d'Ecoſſe, pour s'oppoſer à cette Ligue.* Cette Piéce commence par nous apprendre, qu'un Ecoſſois, nommé Jean Ogleby, arriva de Rome en Eſpagne au mois de Mai 1596, ſe diſant envoyé de la part du Roi d'Ecoſſe, avec la commiſſion de négocier un Traité d'amitié & d'Alliance, entre ce Prince & Sa Majeſté Catholique; il aſſuroit que le Roi d'Ecoſſe ſe feroit Catholique, & ſe ligueroit avec le Pape & Sa Majeſté Catholique contre la Reine d'Angleterre; Ogleby produiſit une Lettre de Créance du Roi d'Ecoſſe, & préſenta divers Mémoires, qui contenoient en ſubſtance ce qui ſuit.

Raiſons, qui portent le très invincible Roi d'Ecoſſe à ſe réconcilier avec le Saint Siége, & à conclure un Traité d'Alliance avec l'Eſpagne.

„ I. Le deſir que le Roi a de venger la mort de ſa Mére
„ ſur la Reine d'Angleterre & ſur les Hérétiques, quoique
„ pour des raiſons particuliéres il ait juſques ici diſſimulé
„ ſon reſſentiment: mais ce meurtre fait par main de Bour-
„ reau d'une maniére ſi ignominieuſe, & ſi outrageante, in-
„ téreſſe l'honneur du Roi ſon fils, & celui de tous les au-
„ tres Rois de la Chrétienté, à qui l'on a fait affront par
„ cette action.

„ II. L'Acte Parlementaire paſſé par les Anglois dans
„ l'Aſſemblée des Etats d'Angleterre, peu de tems avant la
„ condamnation & la mort de la Reine ſa Mére, qu'on tra-
„ moit, par lequel on ſtatue qu'aucune perſonne, iſſue de
„ la

les Régnes de la Reine Elizabeth, & du Roi Jaques I. Recueillis principalement des Papiers Originaux du très-honorable Chevalier Rodolphe Winwood, *autrefois un des Sécretaires d'Etat. Où l'on trouve auſſi les Négociations des Chevaliers* Henri Neville, Charles Cornwallis, Dudley Carleton, Thomas Edmondes, *de MM.* Trumbull, Covington, *& autres, aux Cours de France, d'Eſpagne, en Hollande, à Veniſe &c. Dans les-*

„ la parenté de ceux qui ont été condamnez pour avoir conſpiré contre la Reine, ne pourra hériter de la Couronne „ d'Angleterre, lequel Acte a été évidemment fait pour exclure ledit Roi d'Ecoſſe de la ſucceſſion à la Couronne „ d'Angleterre.

„ III. La tromperie que la Reine a faite au Roi d'Ecoſſe „ en 1588, dans le tems que la Flotte d'Eſpagne menaçoit „ l'Angleterre: car en ce tems là ladite Reine lui envoya un „ Ambaſſadeur en Ecoſſe, nommé *Aſhby*, qui promit au „ Roi & l'aſſura, qu'auſſitôt que l'Expédition des Eſpagnols „ ſeroit finie, elle le feroit déclarer & proclamer ſon Succeſſeur & le créeroit Prince de Galles; qu'outre cela elle „ lui donneroit les biens de ſon Pére en Angleterre, & autres belles promeſſes, pour l'engager à ſe joindre à elle „ contre les Eſpagnols: mais dès-que le danger fut paſſé, la „ Reine ſe mocqua de lui, & ne voulut rien tenir, diſant que „ ſon Ambaſſadeur avoit paſſé ſes pouvoirs.

„ IV. Le ſoupçon qu'on a généralement dans toute la „ Chrétienté, que la Reine d'Angleterre a tramé & cauſé la „ mort du Comte de Lenox, Pére du Roi, par le moyen „ des Partiſans ſéditieux qu'elle avoit en Ecoſſe; déſorte que „ ladite Reine a fait mourir le Pére & la Mére du Roi, & a „ mis ce Prince lui-même plus d'une fois en danger de la „ vie, par les troubles qu'elle a excité pluſieurs fois dans le „ Royaume d'Ecoſſe durant la Minorité dudit Roi, & depuis.

„ V. Que ladite Reine a toujours protégé les ennemis du „ Roi & les Rebelles de ſon Royaume, & s'eſt ſervi d'eux „ pour faire arréter trois ou quatre fois le Roi, & pour le „ mettre à la merci deſdits Sujets rebelles, au grand deshonneur & péril de ſa perſonne; ce qui a paru en dernier „ lieu par la proteſtion que la Reine a accordée au Comte „ de Bothwell, Ecoſſois, rebelle & ennemi du Roi.

„ VI. Ladite Reine d'Angleterre a toujours favoriſé & „ appuyé les Miniſtres & les Prédicateurs qui ont excité des „ broüilleries en Ecoſſe, les aidant contre le Roi-même, & „ tâchant d'avoir par leur moyen plus d'autorité en Ecoſſe „ que le Roi lui-même; & lorſque ledit Roi paſſa en Danemarc pour ſe marier, les Anglois avoient formé le projet „ de l'enlever ſur la route, & de l'emmener priſonnier en „ Angleterre.

„ VII. Ladite Reine d'Angleterre n'a jamais voulu reſtituer au Roi les biens de ſon Pére, ſituez en Angleterre; „ elle a refuſé encore de lui remettre *Arabelle* fille de ſon „ Oncle, pour lui faire épouſer le Duc de Lenox en Ecoſſe, „ dans un tems où ledit Roi n'ayant point d'enfans, ſe propoſoit de nommer le Duc ſon ſucceſſeur à la Couronne „ d'Ecoſſe, & à cette occaſion ladite Reine parla du Roi „ d'Ecoſſe en termes fort injurieux & pleins de mépris.

„ VIII. Enfin, ladite Reine a tâché, par le moyen de ſes „ Partiſans en Ecoſſe, de ſe rendre maîtreſſe du jeune Prince fils du Roi, aujourd'hui Prince d'Ecoſſe, ſous prétexte „ qu'il ſeroit plus en ſureté en Angleterre; mais la vérité „ eſt que cette Femme vouloit faire au Roi, par le moyen „ de ſon fils, ſi elle l'avoit eu en ſon pouvoir, le même „ tour qu'elle a fait à ſes Pére & Mére, par ſon moyen, lorſqu'elle l'a eu en ſon pouvoir, qui a été de leur ôter la „ Couronne & la vie. Il ne reſte donc au Roi d'Ecoſſe d'autre reſſource pour ſe mettre à couvert de tous ces attentats, que de tâcher de s'unir avec le Saint Siége & avec le „ Roi d'Eſpagne; c'eſt ce qui l'a engagé à faire faire les propoſitions ſuivantes pour un Traité avec l'Eſpagne.

Offres du très-invincible Roi d'Ecoſſe à Sa Majeſté Catholique, pour l'avantage des deux Rois, & des deux Royaumes.

I. *Il offre de ſe réconcilier lui & ſon Royaume avec le Saint Siége, & de donner à cet égard pleine ſatisfaction à Sa Sainteté; comme auſſi de concourir à l'extirpation de toutes les Héréſies dans les Royaumes d'Ecoſſe, d'Angleterre, & d'Irlande.*

II. *De conclure une Ligue offenſive & défenſive avec le Roi d'Eſpagne, contre tous les Princes du Monde, ſans exception.*

III. *De déclarer ſur le champ la guerre à la Reine d'Angleterre, d'être ſon ennemi, & de s'oppoſer à tous ſes deſſeins en Ecoſſe, en Angleterre, en Irlande, & partout ailleurs.*

IV. *De ſe réconcilier d'abord avec tous les Comtes & Seigneurs Ecoſſois, qui ont pris les armes en faveur de la Religion Catholique, ou qui ont été bannis pour ſa cauſe, promettant de les rétablir dans tous leurs biens & honneurs, de ſe joindre à eux, de ſe gouverner par leurs avis, de les honorer, de les protéger, & de les chérir, de-même que tous les autres Catholiques.*

V. *Le Roi protégera & appuyera tous les Catholiques Anglois & Irlandois, que la perſécution contraindra de ſe ſauver d'Angleterre, & il leur accordera pleine liberté de profeſſer la Religion Catholique en toute ſureté, dans toute l'étendue de ſon Royaume.*

VI. *Il rappellera de Flandres & de France tous les Ecoſſois qui ſont au ſervice des Hérétiques, ou qui ſervent contre le Roi d'Eſpagne, leur enjoignant, ſous peine de mort, de ne ſervir aucun Prince contre ledit Roi.*

VII. *Il fournira au Roi d'Eſpagne dix mille hommes, contre quelque ennemi que ce ſoit, qui ſeront entretenus par le Roi d'Eſpagne, tant que ledit Roi d'Ecoſſe n'aura pas obtenu la Couronne d'Angleterre; mais auſſitôt qu'il y ſera parvenu, il fournira le même corps de troupes à ſes propres frais, juſques à ce que le Roi d'Eſpagne ait terminé la guerre en Flandres.*

VIII. *Le Roi d'Ecoſſe envoyera deux des plus grands Seigneurs de ſon Royaume, pour réſider en qualité d'Ambaſſadeurs aux deux Cours d'Eſpagne & de Flandres, par l'entremiſe deſquels on régiera tout plus exactement.*

IX. *De plus, le Roi d'Ecoſſe offre de remettre entre les mains du Roi d'Eſpagne le Prince d'Ecoſſe ſon fils, pour plus grande ſureté de l'accompliſſement de ces Conditions; & cela d'abord, ſi Sa Majeſté Catholique veut conclure la Ligue propoſée, & conſentir aux demandes ſuivantes.*

„ Demandes que le très-invincible Roi d'Ecoſſe fait à Sa „ Majeſté Catholique, pour conclure une Ligue entre „ les deux Rois & les deux Royaumes.

„ I. Que ni le Roi d'Eſpagne, ni aucun autre du chef de „ ce Prince, par ſon moyen & par ſon ſecours ne prétendra „ aucun droit aux Couronnes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, par voye de ſucceſſion, d'admiſſion, de enquête, „ ou de quelque prétention que ce ſoit.

„ II. Que le Roi d'Eſpagne aſſiſtera ouvertement le Roi „ d'Ecoſſe pour joindre la Couronne d'Angleterre à celle „ d'Ecoſſe; qun pour cet effet, il lui fournira douze mille „ hommes armez & payez, durant tout le tems que la guerre entre la Reine d'Angleterre durera, outre cinq cens „ mille ducats en argent, payables d'abord au Roi d'Ecoſſe, „ pour commencer la guerre.

„ III. Que depuis ce moment le Roi d'Eſpagne ne traitera qu'avec le Roi d'Ecoſſe, ou avec les Miniſtres qu'il „ nommera, des affaires rélatives à cette Ligue; & qu'il ne „ négociera point ſans ſa permiſſion & ſans ſon conſentement „ avec aucun autre de ſes Sujets, fuſſent-ils Comtes, Seigneurs, & Catholiques; parce qu'il eſt juſte que le Roi „ ſoit préféré à tous ſes Sujets.

„ IV. Que le Roi ordonne qu'on accorde le commerce „ libre dans tous Royaumes & Etats aux Marchands Ecoſſois, ſous le nom d'Etape, comme ils l'ont dans d'autres „ Pays; qu'il leur ſoit permis d'avoir leurs Juges, Droits, „ Franchiſes, & Priviléges dans le Commerce pour l'avantage des deux Royaumes.

„ V. Que Sa Majeſté Catholique envoye un Ambaſſadeur „ en Ecoſſe, pour y réſider à la Cour, & avoir ſoin des affaires de Sa Majeſté ſelon ſon bon-plaiſir.

„ VI. Que le Colonel Simple, Ecoſſois de nation, ſoit „ envoyé d'abord en Flandres, pour que le Roi puiſſe ſe „ ſervir de lui à l'occaſion.

„ VII. Qu'il plaiſe à Sa Majeſté Catholique d'envoyer „ avec le préſent Agent & Commiſſaire en Ecoſſe une perſonne de confiance, diſcrette & expérimentée, pour voir „ ſur les lieux la ſituation des affaires, s'aboucher avec le „ Roi, & pour régler tous les Articles avec lui, en examinant la poſſibilité, la facilité, ou la difficulté, qu'il pourroit y avoir dans l'accompliſſement de toutes ces Conventions.

„ A Tolède le 15 Juin 1596.

„ Jean Ogleby.

„ Ce Jean Ogleby, Agent du Roi d'Ecoſſe, avoit été accompagné en venant de Rome d'un Anglois nommé Jean „ Cécil, qui avoit demeuré pluſieurs années en Ecoſſe, où il „ avoit eu de grandes liaiſons avec les Comtes d'Angus, „ d'Arrol, de Huntley, & autres Seigneurs, qui s'étoient „ déclarez pour la Religion Catholique; c'étoit eux qui l'avoient envoyé d'abord en Eſpagne, & enſuite à Rome, „ pour traverſer toute cette Négociation & ce Projet du Roi „ d'Ecoſſe. Il y avoit auſſi des Politiques Anglois & Hérétiques, qui agiſſoient par ſoo canal pour entrecarrer le „ Roi, & pour aſſurer la ſucceſſion à la Couroone d'Angleterre, à laquelle il prétend. Dans cette vuë ledit Cécil „ préſenta divers Mémoires à Sa Majeſté Catholique. 1. Contre la perſonoe de Pury ou Jean Ogleby, Ecoſſois, & contre „ ſa Négociation. 2. Difficultés de la part du Roi d'Ecoſſe". Sous ce ſecond Chef, on trouve ce qui ſuit. „ On regarde „ comme une choſe certaine, qu'il (le Roi) a non ſeulement conſenti à la mort de la Reine ſa Mére, ayant écrit „ une Lettre à la Reine d'Angleterre, qui commençoit en „ ces termes, *les morts ne mordent point*, &c. Mais encore qu'il „ y a contribué par le moyen de ſon Ambaſſadeur Gray, „ Catholique Politique, qui réſidoit alors à Londres, ainſi „ qu'il l'a depuis avoué & aſſuré". On donne ces Mémoires tout du long, & on nous apprend. „ Qu'en conſéquence l'Agent Ogleby fut expédié, & un Gentilhomme Portugais nommé à Madrid, pour l'accompagner en Ecoſſe, ſelon ſes déſirs; mais l'Agent changea enſuite d'avis, & après avoir agréé ce compagnon de voyage, il le laiſſa à „ la Cour de Madrid, & partit ſans prendre congé, s'étant rendu à Valence, & delà à Barcelone, où il ſe para „ d'une chaîne d'or de la valeur de cinq-cens ducats, dont „ Idiaques, Sécretaire du Roi, lui avoit fait préſent au nom „ de Sa Majeſté. Fort peu de jours après arriva à la Cour „ de Madrid le Sécretaire Etienne de Ibarra, avec lequel „ Ogleby avoit beaucoup négocié en Flandres: celui-ci ayant

„ exa-

lesquels on rapporte fidèlement ce qui s'est passé de plus considérable en ce tems-là, & l'on dévoile pleinement la Politique & les Intrigues de ces Cours. Le tout rangé selon l'Ordre Chronologique; avec deux Tables, l'une des Lettres, l'autre des principales Matières. Par Edmond Sawyer *de Lincolns-Inn.*

„ examiné ce qu'il avoit proposé & négocié à Madrid, trou-
„ va que cela étoit fort différent de ce qu'ils avoient trai-
„ té ensemble en Flandres. Etienne de Ibarra dit, qu'Ogle-
„ by lui avoit avoué, qu'il étoit envoyé par le Roi d'Ecof-
„ se, & par quelques Hérétiques & Politiques, pour exci-
„ ter certaines gens & les gagner en faveur du Roi d'E-
„ cosse contre celui d'Espagne; qu'il avoit conféré avec Pa-
„ ger & Gifford, & d'autres Anglois de cette espèce; qu'il
„ n'y avoit en tout cela que de la partialité & de la pas-
„ sion; qu'il savoit que le Roi d'Ecosse étoit un Hérétique;
„ & que cet Agent étant Catholique, il dirigeroit les affai-
„ res précisément au rebours de ce que les Hérétiques & les
„ Politiques se proposoient; là-dessus ledit Sécretaire lui
„ avoit promis une pension de mille ducats par mois, sur
„ quoi il étoit parti pour l'Italie; mais le Sécretaire ayant
„ appris depuis que cet Homme avoit négocié d'une ma-
„ nière tout-à fait contraire à ses promesses, il demanda que
„ pour sa propre justification, Ogleby fut arrêté, jusques à
„ ce que tout fût bien éclairci; c'est en conséquence de cela
„ qu'il est actuellement détenu à Barcelonne, où on le traite
„ bien, en attendant qu'on sache s'il est vrai que le Roi
„ d'Ecosse l'ait envoyé & l'ait chargé d'une telle Commis-
„ sion. Voilà tout ce qui s'est passé jusques à-présent dans
„ cette affaire".

Madrid le 1 Décembre 1596.

Tous nos Historiens gardent le silence sur la Négociation dont il s'agit dans ce Mémoire. Qu'il y ait eu en ce tems-là un Agent d'Ecosse à Rome, c'est ce qui est certain, & ce que nous apprenons du Cardinal d'Ossat, qui dans une Lettre à Mr. de Villeroy du dernier de Février 1596 (1), lui dit: *Qu'il est vray que l'Ecossois dont vous faites mention, est venu par deçà, & a traité avec le Pape par le moyen de Monsieur le Cardinal Aldobrandin.* Il avoue qu'il ne peut lui dire le sujet & la fin de cette Négociation; mais, dit il, *bien pensay-je ne me tromper de guerres, en croyant, comme je fais, qu'il est icy pour taſcher à induire le Pape sous le prétexte accoustumé de la Reli-*

(1) *Lettres d'Oſſat* Vol. II. p. 62. Edit. d'Amſt.

gion Catholique, à favoriſer de ſon authorité & moyens quelque deſſein que ceux qui l'envoyent ont en ces Pays là *. Qu'on négocia alors un Traité entre les Ruis d'Ecosse & d'Espagne, c'est ce qui semble être insinué, quoiqu'obscurément, dans une autre Lettre du Cardinal d'Ossat, adressée à Henri IV. en date du 19 Juillet 1596, où il lui dit, (2) qu'il avoit eu ce jour-là audience du Pape, *& ay dit à Sa Sainteté le contenu de la Lettre du Duc de Seſſe, ſurpriſe & déchiffrée, touchant le Roy d'Ecoſſe; à quoy Sa Sainteté n'a rien reſpondu; ſinon qu'alors que je luy ay demandé, s'il vouloit que Voſtre Majeſté luy envoyaſt la Lettre originale, il a reſpondu qu'il n'eſtoit point beſoin.* Le Cardinal ajoûte, *il eſt ainſi retenu à parler en telles choſes, afin qu'on ne puiſſe recognoiſtre de quel coſté il panche, ni découvrir rien de ſes intentions.* Enfin il est parlé en termes exprès de la Négociation même dans une Lettre du Chevalier Henri Neville au Sécretaire Cecil, en date du 27 Juin 1599, après l'avoir informé fort en détail des vues & des desseins des Catholiques Anglois, fugitifs dans les Pays étrangers, il ajoûte: *J'ai été inſtruit d'une Négociation du Lord Ogleby de la part du Roi d'Ecoſſe avec le Roi d'Eſpagne, en l'année 1596: il y a des choſes fort importantes là-dedans, & ſi vous ne l'avez pas vue je croi que je pourrai trouver moyen d'en avoir une Copie.* „ Tout cela ensemble, *dit Mr. Sawyer* (3), forme une preu-
„ ve suffisante de la vérité du Fait même. Je m'imagine qu'il
„ est la Copie de cette Négociation de *Charles Page*, que
„ le Chevalier *Henri Neville* recommande dans cette Lettre,
„ & en d'autres, aux bonnes graces de la Reine, comme un
„ homme capable de lui rendre de bons services, & dont il
„ est parlé dans la Négociation même, comme d'un de
„ ceux avec qui Ogleby avoit traité en Flandres. Je n'entre-
„ prens point de décider, s'il avoit été effectivement en-
„ voyé par le Roi, pour l'affaire en question, quoique les
„ objections mêmes de Cecil, qui paroît évidemment avoir
„ été entièrement dévoué à Bothwell & aux autres Sei-
„ gneurs Papistes, prouvent qu'il l'étoit; mais comme il pa-
„ roît qu'il étoit en arrêt à Barcelone pour ce sujet, on ne
„ peut rien décider".

* La suite de cette Lettre est fort curieuse, on y voit que le Cardinal d'Ossat avoit eu soin fait par conjecture. *Note du Trad.*

(2) Vol. II. p. 224.

(3) Notes sur le 1. Livre des *Mémoires* de Wiswood.

☞ WOLFIUS (Jérome) (*a*) célèbre Savant du XVI. Siécle, d'une famille distinguée par l'antiquité de sa Noblesse dans l'ancien Comté d'Oetingen [*A*], nâquit au Château d'Oetingen, l'an de Jésus-Christ 1516 entre six & sept heures du soir [*B*]. Outre trois sœurs du zele & de l'amitié desquelles il se loue beaucoup, il avoit deux freres aînés & deux puînés, dont il ne restoit, dans le tems qu'il écrivoit sa vie, que Henri Docteur en Medecine & en Philosophie, & Physicien de Nuremberg, fort estimé dans sa Profession. George, Pere de Wolfius, étoit recommandable par ses vertus, son éloquence & ses emplois, & possédoit un bien honnête. L'enfance de notre Savant fut fort traversée: sa Mére tomba dans une folie incurable, son frére aîné & ses sœurs furent attaquées de la peste, & il eut lui-même un abscès intérieur, dont on désesperoit, mais qui fut guéri par une potion que lui donna un Chirurgien. Jusques à l'âge de onze ans il fut élevé à la Campagne, chez un Curé qui ne lui apprit qu'à lire & à écrire, & même assez mal. Son Pére l'en retira à la fin, & le mit entre les mains de Théobald Gerlach, Docteur en Théologie de Nordlingue, tres-habile homme, qui lui enseigna le Grec & le Latin, & le conduisit jusqu'à l'eloquence. Mais la sévérité de ce Maître l'obligea de le quitter, & son Pére l'envoya à Nuremberg, en le recommandant à Christophle Julius, célébre Jurisconsulte, qui lui donna un excellent Maître en la personne de Sebastien Heidenus, sous la conduite duquel il fit des progrès assez considerables depuis 1527 jusqu'à 1530. On le mit ensuite au Collége que le Sénat de Nuremberg avoit fondé il n'y avoit pas longtems, où de très-habiles Maîtres enseignoient; Joachim Camerarius y donnoit des Leçons sur le Grec, le Latin & la Philosophie; Eobanus sur la Poësie: malheureusement pour lui il n'étoit pas encore en état de profiter de leurs leçons, qui n'étoient pas à sa portée; son esprit se développa pourtant bientôt, & il commençoit à prendre goût aux Sciences, lorsque son Pére le rappella, & le plaça au service de Christophle Julius, Chancelier du Comte d'Oetingen, mais son humeur sombre & capricieuse l'empêcha de réussir à la Cour [*C*]: son Pére voyant qu'il n'y avoit pas moyen de le

(*a*) Cet Article est tiré principalement d'une Dissertation Epist. de Mr. *Breuker*, imprimée à Augsbourg 1719 in-4. Et cette Dissertation est tirée des *Mémoires* de Wolfius lui-même. Au-devant de la Piece même je me sers de l'extrait qu'en a donné dans la *Nouv. Bibl. Germ.* T. IV. p. 227.

[*A*] *D'une famille diſtinguée par l'Antiquité de ſa Nobleſſe dans l'ancien Comté d'Oetingen.*] „ Son ayeul avoit rendu de
„ grands services aux Comtes d'Oetingen, & à la Républi-
„ que d'Augsbourg, & il avoit le commandement de quatre-
„ cens-hommes (1)". Melchior Adam (2) nous apprend, que le nom de sa famille étoit *Wolffi-Thal*, ou *Thal*, ou *Wolffs vom Thal*; que ses Ancêtres demeuroient dans le voisinage de G..... où l'on voit encore les masures du château de Wolffsthal; & que l'on voit dans le Couvent des Franciscains de ce lieu le tombeau d'un de ses Ayeux avec cette Inscription: *Anno Domini milleſimo ducenteſimo decimo, die S. Ægidii n. nobilis & ſtrenuus vir, eques auratus, Burckardus Wolfius de Thal. c. a. r. i. p.*

(1) *Nouv. Bibl. Germ.* T. IV. p. 227.

(2) *Vitæ Philoſoph. Germanor.* p. 141. Edit. in-fol.

[*B*] *Néquit . . . . entre ſix & ſept heures du ſoir.*] On indique l'heure précise de sa naissance, pour remarquer „ que
„ Wolfius eut la foiblesse de donner dans l'Astrologie Judi-
„ ciaire, & de dresser son Horoscope, sur lequel il faisoit
„ tant de fonds, qu'on peut conclure qu'il n'avoit pas de
„ trop bons principes de Philosophie. Il inféroit de cette
„ disposition des Astres le genre de vie qu'il avoit mené,
„ qu'il auroit dû attribuer à son caractére inquiet, chagrin,
„ toujours mécontent de sa situation, orgueilleux & umide
„ tout ensemble, & flottant entre les excès de l'enflure & du
„ désespoir (3)". Pour dire la vérité, Wolfius, à son érudition près, avoit la tête foible, & étoit sujet aux imaginations les plus bizarres; témoin celle qu'il se mit dans l'esprit, dans le tems qu'il étoit à Nuremberg, & qui l'obligea à quitter cette Ville, où il étoit bien. „ N'ayant plus
„ d'ennemis, qui cherchâssent à l'offenser, & tenant une
„ conduite qui ne pouvoit lui en attirer, dequoi s'avisa-t-il
„ pour troubler son repos? Il se mit dans la tête que le
„ Diable étoit à ses trousses, que la Magie le persécutoit, &
„ qu'il n'y avoit d'autre moyen d'arrêter les Emissaires de
„ Satan, que de quitter & son emploi & la Ville où il l'exer-
„ çoit. Il raconte que dans le mois de Décembre 1546, il
„ fut six nuits consécutives réveillé en sursaut avec une vive
„ frayeur, qu'aussitôt il lui sortoit une goutte d'humeur à
„ l'œil droit, & que sa vue s'affoiblissoit tellement, qu'il
„ commençoit à ne pouvoir plus lire. A table il trouvoit
„ dans son manger des vers & de petites araignées, & son
„ vin se couvroit d'une écume semblable à celle de la biére (4)". On lui permit d'aller aux Bains, d'où il rapporta une tranquillité apparente, mais au bout de quelques semaines ses tristesses recommencérent.

(3) Nouv. Bibl. Germ. *loc. cit.* p. 227. 228.

(4) Ibid. p. 226.

[*C*] *Son humeur ſombre & capricieuſe l'empêcha de réuſſir à la Cour.*] Voici ce qu'on nous apprend sur cet article (5). „ Le
„ but qu'on se proposoit, en interrompant ses études, pour
„ le mettre dans ce poste, c'étoit d'adoucir la misantropie à
„ laquelle il se livroit, & que l'application ne faisoit qu'aug-
„ menter. On réussit au moins en partie, & l'air de la Cour
„ lui dérida un peu la face. D'ailleurs, des qualités solides,
„ beaucoup de probité, de diligence & de modestie, le firent
„ aimer & estimer de son Maître. Cependant quelques désa-
„ grémens qu'il eut dans l'exercice de ses fonctions, le rejet-
„ térent bientôt dans son humeur noire. Il reprit la lecture
„ des Ouvrages de Poësie, & des Auteurs Grecs, malgré les

(5) Ibid. p. 230. 231.

le pouſſer dans les emplois, lui permit de paſſer encore deux ans aux Académies, & il ſe rendit à Tubingue. Comme il n'avoit pas poſé d'aſſez bons fondemens, il ſe remit aux Humanités, & ne rougit pas de ſe mettre en Claſſe avec les enfans; il aſſiſta enſuite aux leçons de Philoſophie & de Mathématiques, & à l'explication des Auteurs Grecs & Latins. Quand le tems que ſon Pére lui avoit accordé fut écoulé on ne lui envoya plus d'argent, pour l'obliger à revenir; mais il aima mieux ſe mettre au ſervice de la Communauté, & ſe réduire preſque au pain & à l'eau, que de quitter l'Univerſité pour la Cour du Roi Ferdinand, où on vouloit l'envoyer. Mais les dégoûts qu'il eut à eſſuyer, & ſon Pére qui le rappelloit, parce qu'il étoit dangereuſement malade, l'obligérent à ſe rendre chez lui; où il s'acquitta aſſez mal de ſon devoir envers ſon Pére, ſe livrant à la manie qu'il avoit de faire des vers; il le quitta même, lorſqu'il parut ſe rétablir, mais il le perdit peu après le 20 Avril 1536. En ſe rendant à la maiſon paternelle pour régler ſes affaires, il eſſuya divers dangers en route, & entre autres, s'étant égaré, il fut travaillé d'une ſoif ſi ardente, qu'il en eut le foye offenſé, & qu'elle lui laiſſa, à ce qu'il prétend, des douleurs hypocondriaques pour le reſte de ſes jours. Etant retourné à Tubingue, il voulut reprendre l'étude de la Juriſprudence, mais ſes maux ſe réveillérent, & ſa tête s'affoiblit tellement, qu'il renonça à cette étude, & ſe remit pour toujours à la Littérature. Melchior Adam (*b*) dit, qu'il fut enſuite Secretaire de l'Evêque de Wurtzbourg, mais ſelon ſes propres Mémoires, ſuivis par Mr. Brucker, il ſe contenta de faire ſa cour à ce Prélat, & de paſſer ſon tems plus agréablement qu'il n'avoit fait depuis longtems, dans un lieu où il avoit beaucoup d'amis; il auroit pu à-la-vérité, par les bonnes recommandations qu'il avoit, être placé à la Chancellerie, mais il ne vouloit pas s'aſſujettir aux fonctions d'un emploi. Une groſſe fiévre, dont il fut attaqué, l'obligea à retourner chez lui, où il ſe rétablit par les ſoins d'une ſœur. La réputation de Mélanchton l'attira alors à Wittemberg, il y fut aſſidu aux leçons de ce Savant, & à celles de Luther & d'Amerbach. Il fréquentoit en même tems la Bibliothéque du Prince, & y copia divers MSS. dont il ſe ſervit utilement pour les Editions des Auteurs qu'il publia dans la ſuite. Je trouve quelque difficulté ſur ce qu'il fit depuis 1539 juſqu'en 1541 [*D*]. Il fut rappellé alors dans ſa Patrie, pour tenir une eſpéce d'Ecole, établie avec la Reformation, qui venoit de s'y introduire. Mais des chagrins, augmentés par ſa mauvaiſe humeur, le ramenérent bientôt à Wittemberg, où Mélanchton lui procura en 1543 la direction d'une Ecole à Mülhauſen, en Thuringe, où il demeura deux ans [*E*], mais ſon humeur inquiéte & chagrine lui fit ſouhaitter encore de quitter cet établiſſement; on lui en procura un fort avantageux à Nuremberg [*F*], qu'il quitta par un nouveau trait de folie (*c*). En ſortant de Nuremberg, il s'arrêta quelque tems chez ſa ſœur à Nordlingue; il alla enſuite à Tubingue & à Strasbourg, pour revoir ſes anciens Maîtres & amis. Il fit un aſſez long ſéjour dans la derniére de ces Villes, chez Sebald Havenreuter Médecin, qui le reçut fort bien, & chez lequel il fit ſa Verſion d'Iſocrate [*G*]. Cet Ouvrage lui donna de la réputation, & lui procura la conduite de jeunes Augsbourgeois, qu'il inſtruiſit deux ans à Bale, & un an à Paris. Il employa ſon ſéjour de Bâle à traduire Demoſthéne [*H*]. Il ſe rendit enſuite à Paris avec ſes Diſciples, & s'y fit pour amis Michel Vaſ-

(*b*) *Pitt. Bibliogr. Germar.* p. 140. Edit. in-folio.

(*c*) *Voy.* la fin de la rem. [B].

(5) *Ubi ſupra.* p. 5914.

(6) *Ibid.* p. 915.

(7) *Nouv. Bibl. Germ.* loc. cit. p. 214.

(8) *Ibid.* p. 915.

(9) *Ibid.*

(10) *Bibl. Grac.* Vol. I. p. 910.

(11) *Ibid.* p. 916.

(12) *Ubi ſupra* p. 542. 543.

(13) *De Clar. Interp.* Lib. II. p. 169. 170.

„ exhortations fréquentes du Chanceller ſon Maître, qui le „ ſollicitoit de ſe donner à la Juriſprudence, & de ſervir la „ République d'une maniére qui lui fît honneur, & le mît à „ l'abri de l'indigence. Mais ce bon Patron eut beau faire: „ Wolf abhorroit la Science du Droit, & il fut obligé de le „ livrer à ſes caprices en prédiſant tous les maux dont ils „ furent effectivement ſuivis. Ainſi abandonné à lui-même „ notre apprentif Poëte ſe levoit dès les quatre-heures du „ matin, pour forger d'aſſez mauvaiſe proſe, & des vers plus „ mauvais encore; car toute ſorte de ſecours lui manquoient. „ On le regarda bientôt comme un fou & un lunatique, & „ Il devint l'objet des railleries de tous les Courtiſans. Piqué „ de ſe voir ainſi traité, il ſe métamorphoſa tout à coup en „ Cavalier, ceint le poignard, met le plumet au chapeau, & „ dans l'équipage complet du bel air, ſe rend à la foire de „ Nordlingue: mais trouvant que les Marchands étrangers „ étoient déjà partis, & qu'il ne reſtoit qu'un Libraire, il „ entre dans ſa Boutique, fait emplette de quelques Ouvrages de Poëtique & de Rhétorique; & tout fier de ce butin, qui réveille auſſitôt ſes idées favorites, il va ſe renfermer de plus belle dans ſon Cabinet". Je ne ſai ſi l'on a rapporté exactement cette derniére avanture. On ne ſent pas trop bien ce que Wolf avoit deſſein d'acheter à la foire, s'il étoit déjà équippé. Melchior Adam (6) dit, qu'il y alla pour acheter l'équipage de Cavalier, & qu'ayant trouvé la foire finie, il entra chez un Libraire, où il fit emplette de Livres.

[*D*] *Je trouve quelque difficulté ſur ce qu'il fit depuis 1539, juſqu'en 1541.*] L'Auteur, que je ſuis principalement (7), dit que „ faute d'argent, il lui fut force de chercher fortune ailleurs, & qu'il alla ſe louer pour Sous-Maître à ſon „ ancien Précepteur *Sebald*, content comme un Roi d'avoir „ une table fort frugale, & trente florins de gages, pour „ donner grand nombre d'heures publiques & particuliéres. „ Il fut dans ce poſte depuis l'Eté de 1539, juſqu'en 1541, „ verſifiant toujours à ces heures de loiſir, & en Grec & en „ Latin". Je ne ſai qui eſt cet *ancien Précepteur* Sebald, dont il n'eſt fait nulle mention ailleurs, ſinon que notre Auteur dit plus bas, qu'il fit ſa Verſion d'Iſocrate chez *Sebald*; s'il s'agit du même, c'eſt celui que Melchior Adam appelle Sebald Havenreuter Médecin de Strasbourg, mais quand & comment avoit-il été le Précepteur de Wolf? C'eſt ce qu'on n'explique point.

[*E*] *Mélanchton lui procura en 1543, la direction d'une Ecole à Mülhauſen . . . . où il demeura deux ans.*] A la-vérité il avoit à peine douze Ecoliers, auxquels il pût enſeigner les Langues; le reſte étoit à l'Alphabet. Mais ce déſagrément étoit compenſé par les bons traitemens que lui firent les parens de cette jeuneſſe, & par la ſanté dont il jouït en ce lieu-là. D'ailleurs Mélanchton l'avoit recommandé à Juſte Menius, homme docte & éloquent, qui eut pour lui toute ſorte d'attentions, & tâcha ſurtout de corriger ſon humeur bizarre & chagrine (8). Tout cela n'arrêta point Wolfius.

[*F*] *On lui en procura un fort avantageux à Nuremberg.*] A la recommandation de Vitus Theodorus on lui confia l'éducation de douze jeunes-gens de bonne maiſon, dont il gagna ſi bien le cœur, qu'ils l'aimoient comme leur Pére. Ces bonnes maniéres & le ſuccès de ſes leçons furent ſi agréables aux principaux de la Ville, & ſurtout à un Magiſtrat, nommé Tucher, qu'on augmenta ſes appointemens, & qu'il ſe vit plus à ſon aiſe qu'il n'avoit coutume d'être (9). Cette circonſtance ſemble marquer que l'humeur bizarre & chagrine de notre Savant s'exerçoit plus ſur lui-même que ſur les autres. Du-moins la raiſon qui l'engagea à quitter Nuremberg le regardoit perſonnellement, puiſque ce fut la prétendue perſecution que le Diable lui faiſoit.

[*G*] *Chez lequel il fit ſa Verſion d'Iſocrate.*] L'Auteur qui me fournit la plupart des particularités de la Vie de Wolfius, dit que cette Verſion parut en 1548; mais Fabricius (10) dit qu'elle parut en 1549 à Bâle in-fol. En 1570 il donna dans la même Ville une Edition d'Iſocrate, Grecque & Latine, avec des Commentaires fort amples.

[*H*] *Il employa ſon ſéjour de Bâle à traduire Démoſthéne.*] Son Edition de Demoſthéne parut à Bâle en Grec & en Latin en 1549 chez Oporin. Cette Edition eſt partagée en cinq Parties, dont la quatriéme contient la Vie de Demoſthéne, les Notes de Wolfius, la Gnomologie, & les Commentaires d'Ulpien avec la Verſion de notre Savant. La cinquiéme renferme la traduction Latine de quelques-unes des Oraiſons de Demoſthéne, faite par divers Auteurs avant Wolf (11). Fabricius donne la Notice de pluſieurs autres Editions faites depuis cette premiére. Melchior Adam parle du travail de Wolfius ſur Demoſthéne & ſur Iſocrate en termes magnifiques (12): *Non ſolum profuit vivis omnibus, qui literas Latinas & Græcas amant; ſed etiam nunc profeſt mortuus. Reliquit enim ingenii ſui monimenta literis mandata, quæ erudite poterunt etiam poſteros. In medio eſt* Demoſthenes *cum primis luculente, ornate, & ad rerum dignitatem apte; & quaſi decore in ſermonem Latinum converſus, & ſcholiis uſibus illuſtratus. Quo uno opere contenti ab eo eſſe poſſumus, etiamſi aliud nullum edidiſſet. Effecit enim ut ante ignotus plerisque Demoſthenes, nunc familiariter nobiſcum verſetur in Scholis & Academiis . . . . . Sed non contentus Demoſthene, etiam* Iſocratem *Græco-Latinum, ſcholiiſque explicatum nobis ſuppeditavit. Cum autem revera his duobus luminibus Oratorum nihil olim florentiſſima Græcia, nihil ille ipſe Athenæ habuerint præſtabilius aut glorioſius: eſt ſane quod gratulemur Germaniæ noſtræ, quod per Wolfium tantorum fluminum eloquentiæ particeps facta eſt.* Le célébre Mr. Hüet parle auſſi en termes avantageux des Traductions de notre Savant (13): *Exquiſita linguæ utriuſque facultate præditus ad interpretandum acceſſit* Hieronymus Wolfius: *Sic autem de ſua hoc artificio, vir aliquoi verecundus & modeſtus prædicavit.* „ Nihil fere addidi, nihil detraxi, nihil immutavi, nec modo „ ſententias appendere, ſed pene etiam annumerare verba, „ quatenus id diverſa Latini ſermonis ratio finit, ſum conatus". *Nihilominus tamen* Henrico Stephano *neutiquam omnia ex parte ſatisfecit. Magna enimvero ars, & haud ſcio an omnium difficillima, quam acute vir ingenii, eleganteribus doctrinis excultiſſimi, uno fere hoc in ſtudio toſ annos pervolutus, cum perfectam in ſe, abſolutamque exprimere non potuerit, quodcunque illi defuit, humano id ingenio defuiſſe credendum eſt.*

Vaſcoſan, Pierre Ramus, Adrien Turnèbe, & d'autres Savans: mais Jean Strazel, Profeſſeur Royal, ſe déchaîna contre lui avec un acharnement extraordinaire, & attaqua ſurtout dans ſes Leçons publiques ſa Verſion de Démoſthène. Paris deplut bientôt à Wolf; il ne s'accommodoit ni de la pauvreté de la Ville, ni des criailleries de la Sorbonne: ſes Diſciples ne ſe trouvérent pas d'humeur à en ſortir encore, il les quitta ſans façon, prit la route de Bâle à pied au fort de l'hyver, & y arriva ſur une charette traînée par un cheval, qu'il avoit louée, ſe trouvant ſur les dents. Ses meilleurs amis le reçurent aſſez mal, étant indignés de ſon inconſtance & de ſes caprices. Il fut enſuite aſſez heureux pour entrer à Augsbourg chez Jean-Jaques Fugger, qui le prit chez lui pour avoir ſoin de ſa Bibliothéque, & pour écrire ſes Lettres Latines; on lui donnoit d'aſſez bons appointemens, & toute la famille des Fuggers lui faiſoit beaucoup d'honnêtetés. Il y paſſa ſix ans, & ſon Maître lui auroit certainement procuré quelque poſte à la Cour, ſi ſon caractére ne s'y fût oppoſé, & peu s'en fallut qu'il ne perdît les bonnes graces de ſon patron, par ſes maniéres ſauvages. Pendant ſon ſejour chez Fugger il traduiſit quelques Ecrivains de l'Hiſtoire Byzantine [*I*]. S'étant degoûté de ſa ſituation, il aeeepta la direction du Collége d'Augsbourg que le Senat de cette Ville lui offrit, & celle de la Bibliothéque. C'eſt là qu'il a fini ſes jours: ſon Epitaphe (*d*) porte qu'il a rempli ce poſte vingt-trois ans, & qu'il eſt mort le 8 Octobre 1580, aprés avoir vécu ſoixante-quatre ans, cinquante-cinq jours, & dix-neuf heures. On aſſure qu'il fut cent fois ſur le point de quitter ce dernier établiſſement, qu'il eſſuya une infinité de contradictions & de chagrins, qu'il eut perpétuellement à lutter contre les infirmités, qu'il fut toujours mal à ſon aiſe, quoique ſes revenus fuſſent aſſez conſidérables, & que ſes Ouvrages lui ayent beaucoup valu; mais il n'étoit jamais content de ſon ſort, quoique d'ailleurs parfaitement honnête-homme & ſavant. Outre les Ouvrages que nous avons indiqués, il en a fait pluſieurs autres [*K*].

(*d*) Voy. M. Adam *ubi ſupra.* p. 147. 148.

[*I*] *Il traduiſit quelques Ecrivains de l'Hiſtoire Byzantine.*] „ Vers ce tems-là, *dit on* (14), *Jean Dorſchwanus*, Intendant de la Maiſon des Fuggers, ayant eu quelques affaires „ à Neuhauſel, fit un tour juſqu'à Conſtantinople & à Amaſie, d'où il rapporta *Zonaras* & *Chonate*, & conſeilla à Antoine Fugger de faire traduire & publier ces Auteurs par „ Wolf. Ce projet fut exécuté en 1555". S'il s'agit de l'Edition même de ces deux Auteurs, on ſe trompe, ils ne parurent qu'en 1557. A l'égard de *Zonare*, Mr. Fabricius (15) dit que Wolf le publia ſur un MS. de Vienne, qu'il collationna avec quatre autres MSS. J'en trouve le titre énoncé de la maniére ſuivante: *Joannis Zonarae Monachi Compendium Hiſtoriarum Gr. & Lat. editum ab Hieron. Wolfio cum variarum lectionum annotationibus.* Bale 1557 in-fol. Mr. du Cange en a donné une nouvelle Edition, où il a revu la Verſion de Wolf, & a ajoûté de ſavantes notes; cette Edition a paru à Paris de l'Imprimerie du Louvre en 1686, 2 voll. in-fol. La même année Wolf fit imprimer *Nicetae Acominati Chonatae Hiſtoria Gr. & Lat. cum variis lectionibus, Interprete Hieron. Wolfio.* Bâle 1557 in-fol. On peut voir ce que nous en avons dit ailleurs (16). Wolf a publié auſſi les onze premiers Livres de l'Hiſtore de *Nicephore Gregoras*, qu'il dédia à Antoine Fugger en 1559, mais qui ne parut qu'en 1562 à Bâle chez Oporin, en Grec & en Latin; outre quelques Corrections en petit nombre, il y ajoûta en Latin, quelques extraits des XIII. Livres de Pachymére, & les dix Livres de Chalcondyle, traduits par Conr. Clauſer (17). Mr. Jean Boivin en a donné une Edition plus exacte & plus complette en 1702. Mr. Teiſſier (18) s'eſt trompé en mettant la traduction de Chalcondyle ſur le compte de Wolfius.

(14) *Nouv. Bibl. Germ. Uni ſupra.* p. 229.

(15) *Bibl. Graec.* Vol. VI. p. 916.

(16) Art.° ACOMINAT (NICETAS CHONIATA) Rem. [B].

(17) Fabricius *ubi ſupra.* p. 819. 829. & 453.

(18) *Eloges des Sav.* T. III. p. 178.

[*K*] *Outre les Ouvrages que nous avons indiqués, il en a fait pluſieurs autres.*] Il a traduit en Latin *Suidas* imprimé à Bâle en 1564. *Epiſtre*, en 1560, les Scholies de *Demophile* ſur le *Tetrabiblon* de Ptolémée en 1559. On a encore de lui quelques Ouvrages de Cicéron avec des Commentaires, outre quelques Traités de ſa façon. On en peut voir le Catalogue dans Mr. Teiſſier, qui lui en attribue pourtant quelques-uns, qui ne ſont pas de lui.

WOLLASTON (GUILLAUME) nâquit à Coton-Clauford, dans la Comté de Stafford, le 26 Mars 1659 d'une famille ancienne & diſtinguée de cette Comté (*a*) [*A*]. Son Pére, qui étoit aſſez médiocrement accommodé des biens de la fortune, l'envoya à l'âge de dix ans à une Ecole, qu'on venoit de fonder à Shenton, le lieu où il demeuroit, pour y apprendre ce que le Maître étoit capable de lui enſeigner; il y paſſa deux ans, & alla delà au Collége de Lichfield; mais peu de tems aprés qu'il y fut entré, les Magiſtrats chaſſerent le Maître, à l'occaſion d'une grande querelle qu'il y avoit eue; pluſieurs des Ecoliers le ſuivirent, & entre autres le jeune Wollaſton, qui continua à profiter de ſes Leçons durant trois ans, au bout deſquels le Maître ayant été rappellé, ſon Diſciple rentra avec lui dans le Collége, & y demeura encore environ une année. Voilà tout le tems que Mr. Wollaſton donna aux Humanités, qu'il ne paſſa pas ſans peine; car quoiqu'il aimât extrémement l'étude, & qu'il eût grande envie de faire des progrès, il avoit une averſion naturelle pour le bruit & le deſordre, qui régnent dans les grandes Ecoles; & ce qu'il y avoit de pis, c'eſt que dés-ce tems-là il commença à être ſujet à de violens maux de tête, dont il a été affligé toute ſa vie. Le 18 Juin 1674 il fut immatriculé dans le Collége de Sidney à Cambridge, ayant eu le 26 Mars auparavant quinze ans accomplis. Il eut à ſurmonter-là bien des difficultés, qui naiſſoient des circonſtances où il ſe trouvoit. Sans Patron & ſans Amis dans le Collége & dans l'Univerſité, où il étoit entré en venant d'une Ecole de Campagne; peu de Livres & de ſecours pour travailler; point de Précepteur particulier pour diriger ſes études; une timidité naturelle, qui l'empêchoit de s'adreſſer aux perſonnes des lumiéres de qui il auroit pu profiter; ajoûtez à cela, une ſanté chancelante, & tout au plus ce qu'il falloit pour lui donner le néceſſaire. Malgré tous ces deſavantages Mr. Wollaſton ne laiſſa pas de ſe faire une grande réputation dans l'Univerſité, peut-être même trop grande pour ſon avancement; car c'eſt probablement l'envie qu'elle lui attira, qui lui fit manquer un Bénefice vacant dans ſon Collége, auquel un jeune homme de ſon mérite ſembloit avoir droit de prétendre (*b*). Le 29 Septembre 1681 il quitta l'Univerſité, âgé de vingt-deux ans & demi, aprés avoir pris le degré de Maître-ès-Arts l'Eté auparavant, & ce fut environ ce même tems qu'il reçut les Ordres de Diacre. De Cambridge il alla voir ſes parens, qui demeuroient alors à Great Bloxwyche; mais avant que de ſe rendre auprès d'eux, il fit une viſite de trois ſemaines à ſon Couſin Wollaſton de Shenton, dans la Province de Leiceſter, qui étoit pour lors le chef de cette branche de la Famille. Il reſta chez ſon Pére & ſa Mére, qu'il n'avoit pas vu depuis pluſieurs années, juſques au mois de Mai ou de Juin de 1682; mais ne voyant aucune apparence d'avancement pour lui dans l'Egliſe, il prit le parti de s'accommoder à l'état de ſa fortune, en acceptant la place de Sous-Maître dans l'Ecole publique de Birmingham; le Régent le reçut avec tous les égards dûs à ſon mérite, & comme une perſonne qui s'abaiſſoit par prudence fort au-deſſous de ce qu'il pouvoit naturellement prétendre; & ſon Couſin de Shenton ne déſapprouva nullement cette marque de ſon humble induſtrie. Peu de

(*a*) Préface de la ſixiéme Edition Angloiſe de l'*Examen de la Religion Naturelle.* P. 6.

(*b*) Ibid. p. 6. 8.

[*A*] *D'une famille ancienne & diſtinguée de cette Comté.*] Il y avoit longtems qu'elle étoit diviſée en deux branches; dont l'aînée continua de demeurer dans la Comté de Stafford, mais la cadette ſe tranſplanta par la ſuite du tems en d'autres Provinces. Le chef de la ſeconde branche avoit demeuré autrefois à Oncot dans la Comté de Stafford, mais dans les derniers tems à Shenton dans celle de Leiceſter, où il poſſédoit, de-même que dans d'autres Provinces, des biens conſidérables. Notre Auteur étoit de cette ſeconde Branche; & c'étoit d'un Cadet de la même qu'étoit iſſu le Chevalier Jean Wollaſton, Lord Maire de Londres, bien connu dans cette Ville, dans le tems des Guerres Civiles. Notre Savant étoit „ un Cadet d'un troiſiéme fils d'un Cadet, d'un autre Cadet, & malgré cette longue ſucceſſion de Cadets, ſon „ ayeul, qui eſt au milieu, poſſédoit des biens conſidérables; outre qu'il avoit une charge, qui lui valoit ſept- „ cens Livres Sterl. par an (1)".

(1) Préface de la ſixiéme Edition Angloiſe de l'*Examen de la Religion Naturelle.* P. 6. 5.

de tems après on le fit Miniſtre d'une petite Chapelle à deux miles de Birmingham, où il faiſoit tout le ſervice les Dimanches; la fatigue que lui cauſa ce nouveau poſte, jointe aux occupations que lui donnoit une nombreuſe Ecole, & qu'il ſoutint pendant quatre ans, altérerent ſi fort ſa ſanté, que quelque robuſte qu'il fût naturellement, il y auroit enfin ſuccombé. Durant cet intervalle il eut à eſſuyer bien des inquiétudes & des chagrins, pour tirer deux de ſes frères de quelques fâcheuſes affaires, qu'ils s'étoient attirées par leur imprudence. Dans les bons offices qu'il leur rendit, il alla même au-delà de ce que le devoir exigeoit de lui, & de ce qu'il ſe devoit à lui même dans la ſituation où il étoit. Au bout de quatre ans, on lui donna la place de ſecond Maître de l'Ecole, où il y en avoit trois, deux Sous-Maîtres, & un Maître d'Ecriture; on prétexta qu'il étoit trop jeune pour remplir la place de Premier Maître; mais le fait étoit, qu'on avoit obligé celui qui occupoit ce poſte à ſe retirer, pour placer quelqu'un. Quelques-uns des Directeurs avouerent eux-mêmes, qu'on avoit fait tort dans cette occaſion à Mr. Wollaſton. Il occupa environ deux ans ſon nouvel emploi, qui lui valoit ſeptante Livres St. par an. Il reçut l'Ordre de Prêtriſe à cette occaſion, la Chartre de l'Ecole exigeant que les Maîtres fuſſent Prêtres, quoiqu'elle leur défendît en même tems de poſſéder aucun Bénéfice (*c*). Le 19 Août 1688 Mr. Wollaſton de Shenton mourut, & cette mort cauſa une révolution très-favorable dans la fortune de notre Savant, qui par le Teſtament de ſon Couſin ſe vit en poſſeſſion d'un Bien fort conſidérable [*B*]. Un changement auſſi imprévu qu'avantageux auroit été capable de faire tourner la tête à bien des gens; mais la même fermeté d'âme qui l'avoit ſoutenu dans ſa mauvaiſe fortune, lui fit ſupporter la proſpérité avec moderation; ſa Pieté & ſa Philoſophie lui apprirent à ſe poſſéder également dans les deux états oppoſés. Au mois de Novembre 1688 il vint à Londres, & le 26 Novembre de l'année ſuivante il épouſa Mlle. Catherine Charlton, fille de Mr. Nicolas Charlton, riche Bourgeois de cette Ville, perſonne bien faite & de beaucoup de merite. Il vécut avec elle dans la plus parfaite union juſqu'en 1720, que la mort la lui enleva le 21 Juillet. Il en eut onze enfans, dont quatre moururent pendant ſa vie, & les autres lui ont ſurvécu. On peut dire dans la rigueur du terme, qu'il ſe fixa à Londres, dont il ne ſortit guéres, ne ſe plaiſant point à faire des voyages inutiles; & pendant plus de trente ans, il ne s'eſt pas abſenté une ſeule nuit de chez lui. Il mena toujours une vie fort retirée, ſe donnant tout entier à l'Etude [*C*]. En 1691 il publia à Londres in-8. un Ouvrage intitulé: *Le But d'une*

(*c*) Ibid. p. 5-7.

[*B*] *Le 19 Août 1688 Mr. Wollaſton de Shenton mourut, & cette mort cauſa une revolution très-favorable dans la fortune de notre Savant, qui, par le Teſtament de ſon Couſin, ſe vit en poſſeſſion d'un bien fort conſidérable.*] L'ancien Principal de l'Ecole de Birmingham, Vieillard de mérite & fort honnête-homme, pour qui Mr. Wollaſton de Shenton avoit de l'eſtime, ſe retira, lorſqu'il eut été obligé de quitter ſon poſte, chez un frére qu'il avoit dans le voiſinage de Shenton. Il rendit une ou deux viſites à Mr. Wollaſton, & l'informa ſûrement du caractére, du ſavoir, & de la bonne conduite de notre Auteur; à qui il pouvoit parfaitement rendre témoignage, puiſqu'ils avoient demeuré enſemble, juſques à ce que le bon homme quittât Birmingham. Mr. Wollaſton de Shenton venoit tout nouvellement de perdre ſon fils unique, & n'ayant point deſſein, comme il a paru par toute ſa conduite, de laiſſer ſes biens à ſes filles, mais, ſelon les vues de ſon pére, de les tranſmettre dans la ligne Maſculine, il réſolut de nommer pour ſes Héritiers l'Oncle & le Pére de Mr. Wollaſton, ſon Couſin Germain, & leurs plus proches Héritiers males, de la même maniére & ſelon la même proportion que l'avoit fait autrefois ſon Pére: il régla donc la choſe ſur ce plan, ſauf à y revenir s'il le jugeoit à-propos. En attendant notre Savant s'occupoit de ſes fonctions, ſans jamais aller ſeulement voir ſon Couſin, & ſans employer perſonne pour parler ou agir auprès de lui en ſa faveur, quoique pluſieurs perſonnes le blâmaſſent de ne le point faire. Il ne lui fit qu'une ſeule viſite, au mois de Novembre, qui précéda ſa mort, de peur qu'une abſolue negligence ne paſſât pour une marque d'ingratitude. Il s'y rendit un Samedi après-midi, lui donna un Sermon le lendemain, reçut ſes remercimens, & lui dit le Lundi matin, qu'il n'étoit venu que pour s'acquitter de ce qu'il lui devoit, & pour le remercier de toutes ſes faveurs; après quoi il le pria de lui permettre de partir, pour retourner à ſon devoir, dans le poſte qu'il occupoit; mais il ne toucha pas un mot, ni n'inſinua rien, de ce qui regardoit le bien de ſon Parent. Son Couſin le congédia avec beaucoup d'amitié, & fit paroître par ſon air & par ſes maniéres, qu'il faiſoit un cas tout particulier de ſa perſonne, ſans pourtant lui faire connoître ſes intentions. Il employoit ſecrettement des perſonnes pour obſerver la conduite de notre Auteur, qui ne ſe défioit de rien de ſemblable; mais il ſe conduiſoit de maniére, que les obſervations les plus exactes à cet égard ne pouvoient tourner qu'à ſon avantage. Enfin Mr. Wollaſton de Shenton fut ſi convaincu de ſon mérite, qu'il revoqua ſa diſpoſition précédente, & l'inſtitua ſon Héritier par ſon Teſtament. Ce Gentilhomme tomba malade au mois d'Août 1688; il fit dire ſecrettement à notre Savant de venir le trouver comme de ſon propre mouvement, & ſans paroître inſtruit de ſa maladie. Mr. Wollaſton ſe rendit à Shenton, & y paſſa quelques jours; mais étant allé faire un tour chez lui, avec promeſſe de revenir, ſon Couſin mourut dans cet intervalle. „ On eſt entré ici dans le détail des circonſtances qui concernent la maniére dont Mr. Wollaſton „ s'eſt parvenu à cet héritage, parce que le bruit public a donné lieu à une imagination très-mal fondée, comme ſi notre Auteur avoit été entiérement étranger au Teſtateur & à ſa famille, & qu'il ſe fût trouvé par hazard avec lui dans un Cabaret. Ce qui eſt fort éloigné de la vérité, & de toute vraiſemblance, puiſqu'ils étoient parens fort proches, & que les biens avoient été deux fois ſubſtitués à l'Oncle & au Pére de Mr. Wollaſton (*a*)".

(*a*) Ibid. p. 6-8.

[*C*] *Il mena toujours une vie fort retirée, ſe donnant tout entier à l'étude.*] Ce n'eſt pas qu'il fut antiantrope, il étoit au contraire affable & communicatif, & il ſe conduiſoit en homme qui préferoit le contentement réel & ſolide, au grand monde & au faſte; ſon indifférence à cet égard alloit ſi loin, qu'il refuſa une des premieres Dignités de l'Egliſe qu'on lui offrit. Il ſe diſtinguoit par ſa franchiſe, & par ſon grand ſens, plutôt que par des maniéres du monde. Il avoit des Livres & du loiſir, & il les mit bien à profit. Il poſſédoit parfaitement les Humanités, & les Langues ſavantes, le Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe &c. il étudia de la Philoſophie & de la Critique, ce qu'il crut pouvoir lui être d'uſage; les Mathématiques, ou du moins les fondemens de cette Science; la Philoſophie Naturelle, l'Hiſtoire Ancienne, Moderne, & les Antiquités &c. Mais comme le grand but de ſes recherches étoit la connoiſſance de la vraye Religion & la découverte de la Vérité, il fit ſon capital de s'inſtruire à fond des Cultes idolâtres du Paganiſme; des Opinions, des Cérémonies, & de la Littérature des Juifs; de l'Hiſtoire de l'établiſſement du Chriſtianiſme, auſſi-bien que des Doctrines & des Pratiques introduites depuis dans l'Egliſe. En même tems il travailla à perfectionner ſa Raiſon, en s'affranchiſſant des préjugés, en tâchant d'éclaircir ſes idées, en obſervant l'étendue & l'influence des Axiômes, la nature & la force des conſéquences, & la méthode qu'on doit ſuivre dans la recherche de la Vérité. En général il s'accoutuma à méditer beaucoup. Il eſt vrai, que par-là il étoit plus propre à la retraite & à la méditation, qu'au commerce du monde, mais ce n'étoit pas auſſi ce qu'il recherchoit. Il regardoit cette eſpéce d'érudition apparente, qui procure ſouvent la réputation de Savant à fort bon marché, comme une fauſſe Science, qui n'étoit point d'uſage pour lui, qui ſe propoſoit d'acquérir des connoiſſances réelles & ſolides. Il étoit encore perſuadé qu'on peut trop lire, & il mettoit une grande difference entre un homme qui a beaucoup lu, *Helluo Librorum*, & un vrai Savant. L'amour de la vérité qui le dominoit lui faiſoit aimer la liberté de penſer, & celle de parler auſſi, autant que les circonſtances la permettent; perſuadé que cela contribuoit à découvrir l'erreur; quoiqu'il n'ignorât pas que ſa franchiſe ne pouvoit manquer de lui faire des ennemis, ſurtout peut-être de ceux qui ont préciſément aſſez de ſentiment pour ſentir leur propre foibleſſe, ou qui jugent des opinions par le plus ou le moins de vogue qu'elles ont, ou par la rélation qu'elles ont à leurs interêts ou au Parti qu'ils ſuivent, ou qui ne peuvent ſe reſoudre à prendre la peine de faire eux-mêmes des recherches ſages, ni qu'un autre fache ce qu'ils ignorent, en un mot de tous les gens préoccupés. Du-reſte il ſaiſiſſoit toutes les occaſions d'établir & de maintenir de la maniére la plus ſérieuſe & la plus forte l'exiſtence & les perfections de Dieu, ſa Providence tant générale que particuliére, l'obligation où nous ſommes de l'adorer, la juſtice de toutes les vertus & leur conformité avec la Raiſon, la Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame, les Peines & les Récompenſes d'une autre Vie, & d'autres Vérités Capitales de la Religion Naturelle & de la Révélation Chrétienne. En un mot, ſon grand but fut toujours de raiſonner impartialement, & de ſavoir où il falloit s'arrêter. Ami de la vérité dans la ſpéculation, il l'étoit auſſi dans la pratique, car il étoit ennemi de toute diſſimulation. Il aimoit auſſi l'ordre & la régularité; ſes occupations & ſes recréations avoient chacunes leur tour, & il voyoit avec plaiſir que ſa famille & ſes Amis fuſſent attentifs à ne point troubler l'ordre qu'il s'étoit preſcrit. Mais comme le caractére oppoſé à celui-là eſt aſſez général, ou du moins qu'on ſuit des uſages fort oppoſés, cela le privoit ſouvent du plaiſir de la converſation, ou du moins faiſoit qu'elle lui étoit à charge. La douceur & la compaſſion ſe faiſoient remarquer dans toute ſa conduite, & lui étoient naturelles. Ce caractére lui faiſoit ſentir vivement les miſéres du prochain, & il

d'une partie du Livre de l'Eccléſiaſte ou Poëme ſur les mouvemens peu raiſonnables que les hommes ſe donnent pour la poſſeſſion des agrémens de la vie préſente [*D*]; mais dans la ſuite il en fut ſi peu content, que n'ayant pas

il s'empreſſoit à les ſoulager; ſouvent même il étoit plus touché des maux d'autrui, que ceux-là même qui ſouffroient. Cette même diſpoſition le portoit à employer la voye de la perſuaſion en des occaſions où il avoit droit de commander avec une autorité abſolue; il eſt vrai qu'il eſt aſſez apparent qu'à cet égard on prenoit quelquefois mal ſon intention, & qu'on croyoit qu'il grondoit, lorſqu'il n'avoit deſſein que de perſuader & de convaincre par raiſon. On peut encore attribuer à cette douceur ſon exceſſive modeſtie & cette grande défiance de lui-même, qui lui faiſoit aimer la retraite & la vie privée, & le mettoit en quelque ſorte hors d'état de paroître en public ce qu'il étoit, & le faiſoit même paroître fort inférieur à des gens qui ne le ſurpaſſoient qu'en hardieſſe & en bonne opinion d'eux mêmes. Peut être cela venoit-il auſſi un peu de la ſituation où il s'étoit trouvé dans ſa jeuneſſe. C'eſt à la même cauſe qu'on pourroit attribuer la forte impreſſion que faiſoit ſur lui l'injuſtice de ceux qui étoient les premiers à faire des querelles, ou qui, ſans y être provoqués, attaquoient la réputation d'autrui. Il étoit extrêmement ſenſible à l'indifférence, aux mauvais procédés, ou à l'abandon de ſes Amis. Jamais il ne ſe permettoit de choquer perſonne. Et ſi à quelque égard il paroiſſoit n'être pas Stoïcien aſſez parfait pour avoir déraciné toute paſſion, ou Philoſophe aſſez ferme pour n'en jamais être ſurpris, c'étoit tout au plus en lâchant quelque parole trop vive dans une promptitude, quand il n'étoit pas ſur ſes gardes. On ne peut pas même dire, qu'il fut toujours fâché, lorſque les circonſtances des affaires ou du tems, l'importunité hors de ſaiſon de certaines gens lui faiſoient prendre un ton plus élevé & plus vif qu'ordinaire; & ce n'étoit guéres ſans raiſon légitime; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne fût plus fâché contre lui-même que contre les perſonnes qui lui avoient donné occaſion de ſe fâcher. En un mot, ſi tout le monde ſe renfermoit dans les mêmes bornes que lui, il pourroit quelquefois échapper un mot trop vif dans de certains momens, mais on ne verroit ni reſſentiment, ni colére, ni querelle dans le monde. Il étoit extraordinairement gai & vif dans le commerce particulier, & ſe faiſoit toujours un plaiſir de faire part de ſes lumiéres aux autres; ce qui rendoit ſa compagnie agréable, & faiſoit qu'il étoit digne d'être recherché par les gens ſavans & vertueux. Mais il n'aimoit point à ſe répandre beaucoup, & peu à peu il eut de plus en plus de l'éloignement pour les grandes ſociétés. Il paſſa la plus grande partie de ſa vie chez lui, ne voyant qu'un petit nombre d'amis, avec qui il pouvoit ſe délaſſer agréablement, & goûter toutes les douceurs d'un commerce libre & ſans fard. Cette grande retraite eut pourtant ſes inconvéniens; ſes amis moururent peu à peu, ſans que d'autres priſſent leur place; ſes infirmités augmentérent; il fut obligé d'interrompre plus fréquemment ſes études, & n'ayant que peu ou point de ſociété, ſa ſolitude devint de plus en plus ennuyeuſe (3).

(3) Ibid. p. 8-12.

[*D*] *En* 1691 *il publia à Londres in*-8. *un Ouvrage intitulé* Le but d'une partie du Livre de l'Eccléſiaſte &c.] Dans l'Epître au Lecteur, ſignée W. W. il s'exprime en ces termes. „ Le Poëme que je donne ici, n'eſt nullement une production par laquelle je prétende faire paroître que j'ai un talent particulier pour la Poëſie; c'eſt l'amuſement de quelques heures de loiſir, que je ne pouvois employer mieux. „ Car quoique je n'aye jamais fait mon fait de la Poëſie comme vous le comprendrez aiſément, ni n'aye jamais eu deſſein „ d'eſſayer ſi j'avois quelque talent pour cela; j'avois pourtant comme d'autres lu quelques Poëtes Grecs & Latins, „ j'en avois lu & admiré quelques-uns de notre Pays, & „ j'avois appris en quelque façon à me faire une idée des „ choſes, & acquis en gros la connoiſſance de la nature de „ le Poëſie: cela me ſuffiſoit pour mon but, qui étoit uniquement de m'amuſer dans quelques heures de loiſir, & „ d'avoir quelque occupation qui me les fît paſſer avec „ moins d'ennui. Mais je fus bientôt obligé de renoncer à „ cet amuſement tranquille, les mêmes raiſons qui me mettoient hors d'état de faire quelque choſe de meilleur, „ étant devenues plus fortes, me contraignirent d'abandonner „ cette occupation; je mis à l'écart & oublial entiérement le „ peu de matériaux que j'avois raſſemblés pour faire un Poëme. Ils ſont demeurés dans cet état d'oubli durant pluſieurs années, mais étant tombé dernièrement ſur d'autres „ bagatelles, je les trouvai dans un paquet, & quelque peu „ conſidérables qu'ils fuſſent, je ne pus m'empêcher de me „ rappeller les circonſtances qui m'avoient fait entreprendre cet Eſſai. M'étant mis à méditer, une idée me conduiſit à l'autre, ce qui me détermina à reprendre le travail commencé, & à l'achever à ma manière. C'eſt ce que „ j'ai exécuté, & qui plus eſt, j'ai eu certaines raiſons (pardonnez-moi Lecteur) de le mettre au jour". Il avertit enſuite *, que ce Poëme n'expoſe le but que d'une partie de l'Eccléſiaſte: *ce Livre*, dit-il, *n'eſt ſelon moi qu'un recueil de penſées ſur le bonheur, où l'Auteur marque tantôt à quoi l'on peut parvenir, tantôt ce à quoi l'on ne peut atteindre. Dans la partie négative il cenſure principalement* l'ardeur & les ſoins immodérés des hommes à ſe procurer uniquement les avantages du monde. *Après avoir parlé de ſa vanité en général, il en conclut d'abord combien il eſt déraiſonnable d'en rechercher avec tant d'empreſſement les biens, & de s'attendre d'y trouver le bonheur. Et de peur que cette vérité ne parût pas aſſez evidente, en établiſſant ſimplement la vanité des choſes d'ici-bas en général, il entre dans le détail de ce qu'il y a de vain dans les travaux des hommes pour cette vie, & des inconvéniens qui les accompagnent; il prouve que l'on ne recueille aucun fruit, ou du moins que des fruits paſſagers & peu ſatisfaiſans. C'eſt ce qu'il fait, ſelon que l'occaſion s'en préſente, dans tout le cours de ſon Livre. Mais il y inſiſte principalement plus au long & d'une maniere ſuivie depuis le nerſ. 7. du Ch. IV. & c'eſt ce morceau dont j'ai tâché de rendre l'eſprit & le vrai ſens.* Mr. Wollaſton expoſe enſuite ſes idées ſur la Poëſie (4). „ *L'Hiſtoire*, à ce qu'il me ſemble, s'adreſſe à l'entendement, & ſon mérite conſiſte à „ rapporter les faits tels qu'ils ſe ſont paſſez, à les ranger „ dans un ordre naturel & clair, à faire voir la liaiſon qu'ils „ ont les uns avec les autres, à les exprimer d'un ſtile „ convenable & vif, propre à faire impreſſion ſur l'eſprit „ des Lecteurs, & à les y graver. *L'Eloquence* parle non ſeulement à l'entendement, mais encore au jugement, ou „ elle tâche d'intéreſſer quelque paſſion, propre à engager „ la perſonne, en qui on l'excite, à donner ſon acquieſcement; ainſi ſa force conſiſte à raſſembler des raiſons concluantes, à exciter vivement l'amour ou la haine, la crainte ou l'eſpérance, l'indignation ou la compaſſion de l'Auditoire; à ſuivre un ordre ſimple & aiſé à comprendre; à „ s'énoncer d'un ſtile nerveux ou inſinuant; dont les périodes ſoient convenables à la nature du ſujet, & frappent „ agréablement l'oreille. Mais la *Poëſie* réunit tout d'une „ maniére admirable, non ſeulement elle *inſtruit & perſuade*, „ mais ſurtout elle *charme*, elle égaye l'imagination, & remplit l'ame d'un doux plaiſir. Tout y eſt porté au plus haut „ degré. Le Sujet eſt-il Hiſtorique, on ne le traite pas „ en forme d'Hiſtoire, ce n'eſt pas une ſimple narration, „ mais par détours, & en ménageant la ſurpriſe, *per ambages „ deorumque miniſteria. & fabuloſam ſententiarum tormentum „ præcipitandus eſt liber Spiritus, ut pæne furentis animi vaticinatio appareat, quam religioſæ orationis ſub teſtibus fides*, dit „ Pétrone. S'agit-il d'une perſonne ou d'une choſe dont „ le mérite eſt connu? ou on le relève avec plus d'art encore, ou on le dépeint par des traits plus doux & plus agréables: veut-on exciter ou calmer quelque paſſion? on y „ travaille avec plus de ſoin; en un mot, il y a quelque choſe de plus choiſi dans la maniére de traiter les Sujets, qu'on manie; les peintures des Mœurs & des Objets, ont „ quelque choſe de plus parfait & de plus viſible; les figures „ ſont plus fréquentes & plus hardies; & les termes ſont arrangez de façon, qu'ils ont non ſeulement une cadence agréable, mais Muſicale. Voilà quelle eſt ſelon moi l'*idée generale* de la Poëſie, & ce qui la diſtingue des autres „ genres d'écrire ou de parler. Il faut pourtant remarquer, „ qu'en appliquant ce caractére général à des genres *particuliers* de Poëſie, il s'éléve ou s'abaiſſe, il eſt plus ou moins „ brillant, ſelon leur nature differente, parce qu'ils n'ont „ certainement pas le même degré d'élevation. Les principaux genres de Poëſie ſont, ou ceux qui tendent à l'*avancement de la vertu*, comme le *Poëme Epique*, qui nous retrace les grandes actions de ceux qui ont été fameux & des Héros, comme des modéles à imiter dans de pareilles circonſtances: la *Tragédie*, qui nous enſeigne à ne pas „ trop eſtimer les avantages temporels & à n'y pas faire trop „ de fond, par la chûte de ceux, qui en ont été le plus favoriſez; à être ſenſibles en nous inſpirant de la compaſſion pour leurs malheurs; à être courageux, en voyant „ leur patience; & à être humbles, en conſiderant à quoi „ les plus grands hommes peuvent être réduits: *L'Ode*, qui excite notre devotion, en célébrant les Attributs de la Divinité, ou nous inſpire une louable émulation, en chantant les louanges de quelque homme illuſtre: *l'Eclogue*, qui nous retrace les douceurs de l'innocence & de la vie champêtre: & *l'Elégie*, qui rappelle le ſouvenir de nos Amis „ décédés, de notre Patrie, du Savoir, ou de nous-mêmes. „ Ou ceux qui tendent *à avilir & à décréditer le vice*; comme la *Comédie*, qui expoſe aux yeux les défauts de la vie „ ordinaire, & la *Satire*, dont les traits ne portent pas tant „ contre les Hommes, que contre leurs défauts & leurs vices, dont elle dévoile l'injuſtice & le ridicule". Mr. Wollaſton dit enſuite ce qu'il penſe ſur la *nature de la Satire*, & il obſerve (5). 1. Qu'à l'égard du fond ou de la matiére, elle doit conſiſter en *raiſons*, contre une choſe vicieuſe ou déraiſonnable. *Je ſai*, dit-il, *que Lucilius a introduit à cet égard un très-mauvais mélange, & qu'il a le premier perfectionné ce genre de Satire, en attaquant les perſonnes, plutôt que les défauts; mais on doit l'imiter fort ſobrement ſur cet article. & il faut être plus circonſpect, qu'il ne l'a été lui-même, & peut-être même que ne l'ont été* Horace, Perſe, ou Juvenal; *parce qu'en bonne juſtice un Poëte n'a pas plus de droit ſur la reputation que ſur les biens & la vie du prochain; & je penſe qu'un homme qui prétend attaquer le Vice, ne doit pas donner lui-même l'exemple d'un auſſi grand défaut, que l'eſt l'Injuſtice. D'ailleurs comme les perſonnes ne ſont l'objet de la Satire, qu'autant que vicieuſes & déraiſonnables, ſi l'on peut attaquer le défaut en faiſant abſtraction des perſonnes, & le reprimer ſans choquer ceux-ci, en produira plus d'effet, & l'on montrera d'autant plus d'habileté. C'eſt par ces raiſons que Varron & d'autres ſavans Hommes, ſe jettant dans l'extrémité oppoſée, ont condamné ſans réſerve ces réflexions perſonnelles de Lucilius. Mais, à parler impartialement, il faut avouer qu'il y a des occaſions, où il eſt permis de nommer certaines gens en particulier, par exemple, lorſque les vices d'un homme ſont ſi connus & ſi publics, que cette liberté ne peut le deshonorer plus qu'il ne l'eſt, en que ſes crimes ſont d'une nature à devoir le faire regarder comme un ennemi de la Société & du Genre humain, à qui tout le monde doit courre ſus. En pareil cas la*

(4) P. 6.

(5) P. 16.

* P. 5.

pas le loisir ou la volonté de le corriger, il fit tout ce qu'il put pour en supprimer les Exemplaires (*d*). En 1703 il publia une petite Grammaire Latine, mais uniquement destinée pour l'usage de sa famille. En 1724 il mit au jour à Londres in-4. son fameux Ouvrage, intitulé *Ebauche de la Religion Naturelle*; où il s'est peint lui-même au naturel; puisqu'il a constamment rempli les devoirs qu'il prescrit avec tant de force aux autres. Respectueux & soumis envers la Divinité, plein de résignation à sa sainte volonté; Mari & Pére tendre dans sa famille; charitable & bienfaisant envers ses semblables, selon leurs diverses rélations. Les honneurs publics rendus à sa mémoire, le débit prodigieux qu'a eu son Livre en Angleterre, dont il s'est vendu plus de dix mille exemplaires en peu d'années, & qui a été traduit en François, sont des preuves incontestables du merite de cet Ouvrage [*E*]. [☞ La feue Reine d'Angleterre a fait un honneur tout particulier à Mr. Wollaston, en faisant placer son buste dans une grotte de son jardin de Richemont, avec ceux des autres grands hommes, qui par leur genie ont fait honneur à leur Pays, tels que Newton, Locke, Samuel Clark &c. Add.]. En 1722 il avoit fait imprimer un petit

(*d*) Ibid. p. 7-11.

Poëte peut sans contredit faire prudemment usage d'un privilége général. C'est ce qui ne fait dire, non, qu'on ne doit pas imiter du tout à cet égard Lucilius, mais qu'on ne doit pas l'imiter dans le cours tout entier, au sans précaution & avec ménagement. 2. Pour ce qui est du tour de la Satire, quelquefois on doit prendre le ton méprisant & railleur, lorsque la chose qu'on attaque a quelque chose de trop ridicule au fond ou dans les circonstances, pour la traiter sérieusement, ou qu'elle est trop basse pour le mériter. 3. Il est des crimes qu'on ne doit attaquer que sérieusement, tels sont ceux qui sont si grands, si atroces, ou si universellement répandus, & d'une si dangereuse conséquence, qu'il y auroit de la légéreté & de l'imprudence de prétendre les tourner en ridicule & les corriger de cette manière, qui semble plus propre à relever les petits défauts & les folies des hommes: on pourroit même penser que quiconque est capable de badiner sur de certaines choses, ne seroit pas trop éloigné de les faire lui même: tels sont encore les crimes, qui sont des effets d'ignorance & de foiblesse, surtout si c'est une ignorance invincible; ils ne méritent guére qu'on en badine, & que l'on s'en mocque. 4. Plusieurs Sujets peuvent être traités ou sérieusement ou sur le ton de badinage, selon le goût & le génie du Poëte. 5. Quelque tour qu'il prenne, il doit choisir les raisons les plus propres à frapper, & qui vont le mieux au fait: si outre ce qu'elles ont de force naturelle, le Poëte peut y faire entrer quelque chose de peu commun, les affaisonner de quelque tour ou de quelque trait singulier, pour plaire au Lecteur en le persuadant, cela n'en est que mieux. 6. Les Raisons doivent être intelligibles, sans cela la Satire manqueroit son but. 7. En attaquant certains vices on doit éviter d'entrer trop dans le detail, & d'en développer trop ouvertement la nature. „ J'ai en vue, *dit-il* *, ceux, dont les „ personnes, qui n'ont pas renoncé à la modestie naturelle, „ s'empêchent de parler, & ceux qui sont en tout ou en „ partie inconnus à bien des gens. Sans cette précautionn le „ Satirique court risque d'apprendre à ses Lecteurs des cri- „ mes, auxquels ils n'auroient jamais pensé; ou de les fa- „ miliariser du-moins avec l'obscénité & la débauche, & par- „ là de leur inspirer du panchant, pour ce qu'il attaque. „ *Pétrone* & *Juvenal* ont péché en divers endroits contre „ cette régle d'une maniére inexcusable". 8. Enfin pour ce qui est du caractére & du stile de la Satire, il est le plus hardi & le plus libre de tous. Tantôt sublime, tantôt bas, tantôt uni, elle tire ses allusions, ses figures, ses expressions des choses qui ont le plus de grandeur, & qui sont le plus estimées, & quelquefois de ce qu'il y a de plus bas; elle se régle sur le sujet & sur le but qu'on se propose, quand ils l'exigent, & sans cela sur le génie du Poëte, & sur l'humeur où il se trouve. L'Auteur applique ensuite tout ce qu'il a dit à son sujet. *Je donne, dit il* (6), *à cette Piece le titre de Poëme, non seulement parce que mon dessein a été d'écrire d'un stile qui ne soit pas de la simple Prose, mais particuliérement parce que mon but a été de faire une Satire, contre les peines excessives que les hommes se donnent dans la poursuite des biens purement temporels.* Il répond à quelques Objections, qu'il s'imagine que l'on pourroit faire contre son Ouvrage, entre autres à celle-ci, que *ses vers, & sur-tout ses rimes, sont foibles, si même il n'y a des fautes*: voici sa réponse (7). „ Je ne „ crois pas qu'il y ait des rimes, beaucoup moins les mien- „ nes, qui méritent qu'on les défende, ou qu'on les justifie. „ J'avoue que comme je suis peu habile à les trouver, je ne „ suis pas moins ignorant sur leur prix, après qu'elles sont „ trouvées; & comme elles m'ont donné plus de peine que „ le reste, elles ont aussi très-souvent gêné mes pensées, & „ en grande partie fait tort aux vers; il est vrai, que par „ bonheur, un vers négligé est permis dans la Satire, plu- „ tôt que dans toute autre Poëtie. Si j'avois eu la hardiesse „ que d'autres ont eue, ce que je souhaite trop tard, je me „ serois affranchi d'une coutume barbare, & *du pénible & „ moderne esclavage de la rime*, ainsi que le nomme Milton, „ ce qui auroit rendu l'Ouvrage qui suit un peu meilleur „ qu'il ne l'est". On trouve à la suite du Poëme: *Paraphraſe d'une partie du Livre de l'Ecclésiaſte, où l'on en développe le vrai ſens, tel qu'il ſert de fondement au Poëme qui précéde; avec quelques Remarques.*

* Pag. 17.

(6) P. 18.

(7) P. 22.

☞ [*E*] *Des preuves incontestables du mérite de cet Ouvrage.*] Je n'ai pas dessein d'entrer dans aucun détail sur le Livre même; il est suffisamment connu, & on peut en voir d'excellens extraits dans la *Bibliotheque Angloiſe* (8), & dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne* de Mr. le Clerc (9). Mr. de la Chapelle, Auteur du premier de ces Journaux, commence ses Extraits par l'éloge du Livre, & feuble avoir voulu prévenir une imputation odieuſe dont nous parlerons tout à l'heure. „ Il est peu d'Ouvrages finis, *dit-il* (10), que „ l'on puisse mettre en comparaison avec celui que l'on nous „ donne ici sous le modelle Titre d'*Ebauche*. Le dessein, „ exécuté de main de Maître, a non seulement toutes les „ proportions, mais aussi toutes les graces du stile, de l'ex- „ pression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nou- „ veauté. Ce dernier point n'en fait pas le moindre mérite, „ & ce caractére distinctif est si rare, que les gens de bon „ goût aimeroient mieux ne trouver que cela dans un Livre, „ que de perdre leur tems à relire des choses qui ont été di- „ tes mille & mille fois d'une autre maniére. *Que l'on ne s'i- „ magine pas pourtant que le* Nouveau *de ce Traité soit la pro- „ duction d'un Esprit Libertin, qui n'aſpire à la ſingularité que „ pour faire du bruit dans le monde, ou que pour porter des coups „ plus dangereux à la Religion.* C'est un honnête homme, „ qui peint par-tout de beaux sentimens, & qui cherchant la „ Nature dans la simplicité de son cœur, a eu le bonheur de „ se tracer des routes inconnues, ou que leur facilité faisoit „ négliger". Il nous apprend à la fin du premier Extrait (11) une particularité qu'il ne faut pas oublier. „ C'est, qu'avant „ que d'avoir lu l'Ouvrage, & sur la seule réputation de la „ Nouveauté du Système, toute la *Cabale Libertine* parut „ charmée, & comme dans les transports de la joie. Ce „ grand feu se ralentit en peu de temps". On n'a pas laissé d'accuser ou de soupçonner Mr. Wollaston de Déisme, mais c'est injustement & à tort; lui-même fournit une preuve du contraire dans son Ouvrage: après avoir fait des recherches sur la nature, l'immatérialité, & l'immortalité de l'Ame, il continue en ces termes (12). „ Ici je commence à sentir „ combien j'ai besoin d'un Guide; mais comme la Religion „ Naturelle est l'unique sujet que je me suis proposé de trai- „ ter, il faut que je me contente des lumiéres que la Nature „ peut fournir, n'ayant pour cet effet, ce me semble, qu'à „ exposer fidélement ce qu'on peut croire qu'un Philosophe „ Payen auroit pensé en matiére de Religion, sans autre se- „ cours & presque par la seule force de sa Raison. J'espéro „ qu'en le faisant, non plus qu'en aucune autre chose que „ j'ai avancée dans cette *Ebauche*, il n'y aura rien qui puisse „ porter la moindre atteinte à quelque autre Religion *veri- „ table* que ce soit. Tout ce qui est immédiatement révélé „ de Dieu, doit ainsi que toutes les autres choses, être pris „ pour ce qu'il est; ce qu'on ne sauroit faire, si on ne le re- „ çoit avec le plus profond respect, si on n'y ajoûte une foi „ entiére, & si on n'y obéit avec soin. Loin donc que les „ principes sur lesquels j'ai si fort insisté, & qui sont ma „ grande thése, tendent en aucune maniére à fapper les fon- „ demens de la véritable Religion révélée, qu'au-contraire „ ils y frayent le chemin, en disposant les hommes à la re- „ cevoir. C'est une remarque que je fais ici une fois pour „ toutes, & à laquelle je vous prie de faire attention". Ce n'est pas-là certainement le langage d'un Déiste. Ce qui a peut-être contribué à donner cours à cette accusation, c'est la ressemblance du nom de *Wollaſton* avec celui de *Woolſton*. Tout ce qu'on pourroit peut-être remarquer avec quelque fondement, c'est que Mr. Wollaston a fait honneur à la Raison d'un Système qu'elle n'auroit jamais inventé, si elle n'avoit eu d'autres secours. Il est bien difficile de démêler aujourd hui ce que la Raison seule peut enfanter, les lumiéres de la Révélation l'éclairent, lors-même qu'on ne leur en fait pas honneur; & cela même ait une preuve bien frappante de l'excellence de la Révélation, que la Raison adopte si naturellement les grands principes qu'elle enfaigne. D'ailleurs on ne voit point qu'avant l'Evangile les plus grands Philosophes de l'Antiquité ayent conçu des Systêmes de Religion Naturelle, aussi étendus, aussi liés, aussi parfaits, que l'est celui de Mr. Wollaston. Mr. le Clerc fait là-dessus de fort judicieuses réflexions. „ On parle fort souvent, *dit-il* (13), „ de la *Religion Naturelle*, & de la *Révélée*, & l'on croit „ bien entendre l'une & l'autre; mais il y a de l'apparence „ que bien des gens n'en ont que des idées fort confuses. „ Pour concevoir un homme dans la Religion Naturelle, „ sans aucun mélange d'autres idées, il faut supposer qu'il „ n'ait jamais ouï parler d'aucune Révélation; & que l'idée „ qu'il s'est faite de la Religion, soit uniquement tirée de la „ droite Raison, sans qu'il s'y mêle aucune tradition des „ premiers hommes ou de la Révélation. Je doute fort „ qu'il y ait jamais eu un homme de cette sorte, qui, par le „ bon usage de la Raison, sans aucune sorte de secours, se „ soit formé une idée tolérable de la Religion. Quoique „ l'Homme ait la Raison pour son partage particulier, il ne „ faut pas s'imaginer qu'il y en ait eu un seul, qui ait évité „ l'erreur en tout, ou qui se soit formé de lui-même un Sy- „ stême, dans lequel il ait établi que le Genre Humain a été „ formé par un Etre intelligent, d'une nature infiniment „ plus excellente, que n'est celle des Hommes; que ce même

(8) T. XII. P. II p 168 & ſuiv. T. XIII. P 1. P 1 & ſuiv.

(9) Tom. XXV p. 104. T. XXVI. P 115.

(10) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XII. p. 369. 370.

(11) Ibid. p. 444.

(12) P. 212. de l'Anglois. & 305 de la Trad. Françoiſe.

(13) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XXV. p. 304. 305.

petit nombre d'Exemplaires de ſon Ouvrage, pour l'uſage de quelques Amis; & il travailla immédiatement après ſur la *troiſième Queſtion* qu'on lui avoit propoſée, comme il paroît par un Ecrit qu'on trouva parmi ſes papiers après ſa mort, intitulé; *Chefs & Matériaux pour ſervir de réponſe à la troiſième queſtion, jettés confuſément & ſans liaiſon ſur le papier, pour les examiner plus à loiſir, quand je les aurai mis en ordre* &c. *le 4 Juillet* 1723. Au bas il avoit ajoûté: *je les ai écrit tout du long, & non avec des abbréviations, pour qu'en cas qu'il arrive que cette Réponſe ne ſe finiſſe pas, ils ne ſoient pas entiérement perdus.* Mais il n'eut pas le tems de pouſſer ce projet fort loin. Ce fut vers ce tems-là, que ſur les inſtances & les ſollicitations de ſes Amis, il entreprit de revoir & de publier ſon Livre, où il avoit répondu aux *deux premières Queſtions*, qu'on lui avoit propoſées, dans le deſſein de s'appliquer au-plutôt à finir ſa Réponſe à la *troiſieme*: mais à peine eut-il revu & corrigé ſon *Ebauche de la Religion Naturelle*, qu'il eut le malheur de ſe caſſer un bras, ce qui augmenta ſes infirmités, & accéléra ſa mort, qui arriva le 29 Octobre 1724. Dans les derniers momens de ſa vie, il fit paroître la même fermeté, la même tranquillité d'eſprit, & la même ſoumiſſion aux ordres de la Providence, qu'il avoit marquées dans ſa bonne & dans ſa mauvaiſe fortune; il mourut comme il avoit vêcu en Philoſophe Chrétien. Son corps a été inhumé à Great Finborough dans la Province de Suffolk [*F*] une de ſes Terres, & le principal lieu de la réſidence de ſon fils aîné, & Héritier de ſes biens, Mr. Guillaume Wollaſton, Membre du Parlement pour le Bourg d'Ipſwich. Mr. Wollaſton avoit fait pluſieurs Ouvrages, mais il en brûla une grande partie, deux ou trois ans avant ſa mort [*G*].

„ Etre a donné aux Hommes l'induſtrie néceſſaire, pour „ paſſer leur vie ſans incommodité; qu'il leur a fait compren- „ dre qu'il falloit former des Sociétés, ſans quoi ils ne pour- „ roient avoir les choſes les plus utiles à la vie; & continué „ ainſi juſqu'à lui faire découvrir tout ce qui étoit néceſſaire „ pour chaque Famille, & même des Sociétés de pluſieurs „ Familles. Je m'imagine, qu'au commencement la ſuprême „ Divinité a pris ſoin, par elle-même, de les inſpirer, ou „ leur a donné de certaines Intelligences ſupérieures à la Na- „ ture Humaine, pour les conduire & les inſtruire de leurs „ devoirs, & de l'exiſtence d'un Dieu, qui les avoit créés, „ & qui leur vouloit du bien; & que ç'a été la ſource des „ idées, que les hommes ont eu depuis de Dieu, & de la „ Révélation. Mais comme la Nature Humaine eſt fort im- „ parfaite, & ſurtout ſujette à ſe tromper, les hommes ont „ obſcurci plus ou moins, ce qu'ils avoient de ces lumières „ primitives. Ainſi je croirois qu'il n'y a jamais eu d'exem- „ pla d'une Religion Naturelle, ſans mélange d'erreurs ou „ de menſonge; mais que par l'augmentation des Sciences „ abſtraites, on peut s'en former une idée". Mr. Le Clerc ne paroît pas avoir d'un autre côté fait aſſez d'attention à certaines parties de l'Ouvrage de Wollaſton: qu'il taxe (14) „ de ne point parler d'un Jugement dernier, où les Gens de „ bien doivent être recompenſez & les Méchans punis; do- „ gme d'ailleurs que les Déiſtes ne rejettent pas, à ce qu'on „ dit, & que Socrate a reconnu, en quoi il a été ſuivi par „ Platon & par les Platoniciens". Mais ce Savant n'avoit qu'à jetter les yeux ſur les dernières Propoſitions de la Section IX. du Livre de Wollaſton, pour voir qu'il ſe trompoit. A quoi l'on peut ajoûter qu'il paroît clairement que Mr. Wollaſton avoit deſſein d'aller plus loin, que la Religion Naturelle, en traitant la troiſiéme Queſtion, indiquée au commencement de ſon Ouvrage. En 1738 on l'imprima à Londres un *Abrégé de l'Ebauche de la Religion Naturelle*, fait par un Ami du Chevalier Richard Steele, & à la ſollicitation, & auquel on a joint une *Apoſtille* touchant la Religion Chrétienne (15), où l'Auteur, en ſuivant la méthode de Mr. Wollaſton, a donné une courte ébauche du Chriſtianiſme.

(14) *Ibid. Tom XXVI. p. 469.*

(15) *Bibl. Britann. Tom. XI. p. 74- 75.*

Avant que de finir cette Remarque, diſons un mot de la Traduction Françoiſe de l'Ouvrage de Mr. Wollaſton; elle a paru à la Haye en 1726 in-4. ſous ce titre: *Ebauche de la Religion Naturelle par Mr. Wollaſton, traduite de l'Anglois avec un ſupplement, & autres additions conſiderables.* Les Auteurs de la *Bibliothéque Britannique* (17) prétendent que cette Traduction eſt très-défectueuſe, non ſeulement pour le ſtile, mais encore pour le ſens; le Traducteur faiſant ſouvent dire à ſon Original ce qu'il ne dit point, & le contraire même de ce qu'il dit. Cette ſévére critique eſt appuyée de divers exemples, qui prouvent qu'elle n'eſt pas tout-à fait ſans fondement. Il faut pourtant dire à la louange du Traducteur, que ſon travail ne laiſſe pas d'avoir à divers égards ſon mérite; & n'y eût-il que le ſoin qu'il a eu, par le moyen d'un Ami très-habile homme, de débrouiller le Chaos des Notes de Mr. Wollaſton, on lui a de l'obligation. Il nous paroît que la Pére Nicéron l'a en général fort bien juſtifié (17). REM. DU TRAD.]

(16) *Ibid. p. 60.*

(17) *Mém. des Hommes ill. Tom. XLII. p. 63-69.*

[*F*] *Son Corps a été inhumé à Great Finborough dans la Province de Suffolk.*] Son Epitaphe, faite par lui-même, eſt conçue en ces termes:

Juxta Reliquias CATHARINÆ *ſuæ*
Ipſius GULIELMI WOLLASTON
Conditi juris cineres promiſſi.

Fuit is (ſi quis avet ſcire)
Genere ortus perantiquo, nec ignobili,
Academicis Diſciplinis imbutus Cantabrigiæ,
Quibus ibi fluxit per annos plus ſeptem,
Hæreditate ampla, mentne favente, auctus,
Valetudine tamen ſua parum firma,
Hominumque corruptis Moribus & Judiciis iniquis
Diligenter expenſis ac aſſi natis,
Vitæ privatæ iter ſimpſit,
Suorum ſalutì & commodis proſpiciens,
Bonis Literis animum excolens vel oblectans:
Spretis fama atque honoribus
Etiam oblatis.
Veri conſcientia tacita contentus.
Cum vixiſſet annos 65. Di. 217.
Curſu, quem Deus dederat, peracto,
Fato ceſſit, א״ע ה ראי״א.

[*G*] *Mr. Wollaſton avoit fait pluſieurs Ouvrages, mais il en brûla une grande partie, deux ou trois ans avant ſa mort.*] L'Auteur de la *Preface* que nous avons citée pluſieurs fois, nous apprend (18), que malgré l'affoibliſſement de ſon corps Mr. Wollaſton conſerva juſqu'à la fin toute la force & toute la pénétration de ſon eſprit; mais s'appercevant bien par l'altération de ſa ſanté, qu'il lui ſeroit impoſſible de mettre la dernière main aux Ouvrages qu'il avoit entrepris, il paroît avoir eu deſſein de les anéantir la plupart, & que ceux qui ont échappé, ne ſe ſont ſauvés que par un pur oubli. Dans les deux ou trois dernéres années de ſa vie, il brûla divers Ouvrages, qui lui avoient coûté bien du temps & de la peine; & ſi les autres n'eurent pas le même ſort, il paroît par l'endroit où on les trouva, & par d'autres circonſtances, que c'eſt à un pur oubli qu'il faut l'attribuer, comme on vient de le dire. Il y en avoit treize, outre environ quatre-vingt Sermons. 1. *Grammatica Hebraica* 2. *Tyrocinia Arabica & Syriaca* 3. *Specimen Vocabularii Biblico-Hebraici, literis noſtratibus, quantum fert Linguarum diſſonantia, deſcripti.* 4. *Formulæ quædam Gemarinæ.* 5. *De variis generibus pedum, metrorum, carminum &c. apud Judæos, Græcos & Latinos.* 6. *De vocum tonis, Monitio ad Tyrones.* 7. *Rudimenta ad Matheſin & Philoſophiam ſpectantia.* 8. *Miſcellanea Philologica.* 9. *Sentimens des anciens Philoſophes* (en Anglois). 10. *Lauſiaca: Sive Religionis & Literaturæ Judaicæ Synopſis.* 11. *Recueil de quelques Antiquités & de quelques Faits particuliers, qui ont rapport à l'Hiſtoire du Genre Humain, tendans à faire voir que les Hommes n'ont pas habité cette Terre de toute éternité.* 12. *Recueil de quelques Paſſages des Péres de la Primitive Egliſe, qui ont du rapport à l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt.* 13. *Traité touchant les Juifs, leurs Antiquités, leur Langage &c.* Ce qui prouve qu'il auroit brûlé ces papiers comme le reſte, s'il s'en fût ſouvenu, c'eſt qu'ils étoient très-imparfaits; & que ce n'étoient que des ébauches groſſiéres de ceux qu'il avoit revus & remaniés depuis, & qu'il n'avoit pas laiſſé de jetter au feu, parce qu'ils n'étoient pas encore au point de perfection, où il avoit deſſein de les amener. [*a*] Il me ſemble que l'on pourroit en tout cela regretter une choſe, c'eſt qu'on n'ait pas fait part au Public de quelques-uns des Sermons de Mr. Wollaſton, il y a de l'apparence, que dans le nombre il devoit y en avoir de propres à faire honneur à un eſprit auſſi profond, & l'on y auroit trouvé vraiſemblablement des preuves inconteſtables du reſpect & de l'attachement de l'Auteur pour la Religion Chrétienne. ADD.]

(18) P. 124.

WOOD ou à WOOD (ANTOINE) nâquit à Oxford dans la Paroiſſe de St. Jean Baptiſte le 17 Décembre 1632, de Thomas Wood, Bachelier ès-Arts & en Droit Civil, & de Marie Pettie (*a*). En 1641 on l'envoya à l'Ecole du Collége Neuf (*b*), & en 1644 à celle de Thame proche de Teſtworth, dans la Comté d'Oxford (*c*), où il demeura juſqu'en 1646 (*d*). Le 26 Mai 1647 il fut immatriculé comme Membre de l'Univerſité d'Oxford, & le 18 Octobre de la même année il entra dans le Collége de Merton (*e*), dont il devint un des Bible Cleres au commencement de 1650 (*f*). Le 6 Juillet 1652 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*g*), & le 17 Décembre 1655 celui de Maître (*h*). En 1660 il commença à travailler à ſon *Hiſtoire de l'Univerſité* (*i*), qui parut à Londres en 1674 en deux Volumes in-folio, ſous le titre de *Hiſtoria & Antiquitates Univerſitatis Oxonienſis, duobus Voluminibus comprehen-*

(*a*) *Vit d'Antoine Wood depuis ſa naiſſance juſqu'en 6 Juillet 1672 écrite par lui-même* (en Anglois) & publiée par Mr Thomas Hearne dans le ſe- cond Volume de *Thom. Caii Vindic. Antiq. Acad Oxon.* p. 418.
(*b*) *Ibid.* p. 441.
(*c*) *Ibid.* p. 441.
(*d*) *Ibid.* p. 466.
(*e*) *Ibid.* p. 467.

(*f*) *Ibid.* p. 479. (*g*) *Ibid.* p. 486. (*h*) *Ibid.* p. 496. (*i*) *Ibid.* p. 518.

ſæ [*A*]. Il entreprit enſuite ſes *Athenæ Oxonienſes* [*B*]; cet Ouvrage parut à Londres en 1691 in-folio; il s'en eſt fait une ſeconde Edition en 1721 en deux Volumes in-folio, intitulée: ATHENÆ OXONIENSES,

[*A*] *Hiſtoria & Antiquitates Univerſitatis Oxonienſis.*] Le premier Volume contient les Antiquités de l'Univerſité en général; & le ſecond, celles des Colléges particuliers. L'Auteur écrivit cet Ouvrage en Anglois, & il fut ſi goûté, que l'Univerſité employa MM. Wafe & Peers pour le traduire en Latin, tel que nous l'avons. On dit dans une Brochure imprimée à Londres en 1693 in-4. (1). „ Que cet Ouvrage eſt le fruit d'un travail de huit années, & qu'il eſt tiré „ pour la plus grande partie du ſein même de l'Antiquité, „ comme les nombreuſes citations d'Archives & de Manuſcrits qu'on voit à chaque page, en ſont foi. Pluſieurs illuſtres Auteurs, tant Anglois qu'Etrangers, y ont puiſé, „ & en ont parlé auſſi bien que de l'Auteur en termes honorables, l'ayant qualifié de *Tréſor choiſi d'Antiquités*, comme ceux qui ont lu le ſavent fort bien". Mr. Wood rapporte dans ſa vie (2), „ que le Docteur Fell ayant choiſi „ Richard Peers, Bachelier es-Arts de ſon College (celui „ de Chriſt-Church) pour traduire en Latin l'*Hiſtoire & les Antiquités de l'Univerſité d'Oxford*, il fit demander quelque partie de l'Original Anglois. L'Auteur la lui porta, „ elle fut remiſe à Peers, qui commença à travailler. Mais „ comme il s'agiſſoit de traduire d'une maniére dont le Docteur fût content, il fut longtemps avant que d'y réuſſir; „ le Docteur ſe donna beaucoup de peine pour le mettre au fait, & il corrigeoit avec tant de ſoin ce qu'il avoit fait, „ que le Traducteur étoit obligé de copier ſon Manuſcrit, „ avant que de l'envoyer à l'Imprimeur. Ayant enfin attrappé le tour qu'il falloit pour contenter le Docteur, il „ avança chemin; mais à meſure qu'on tiroit les épreuves, „ elles paſſoient par les mains du Docteur, qui corrigeoit, „ changeoit, effaçoit, ajoûtoit, comme il lui plaiſoit, ce „ qui donnoit bien de la peine au Compoſiteur & à l'Auteur; „ mais il falloit en paſſer par-là. C'étoit un grand Homme, „ mais il diſpoſa de tout ſi fort à ſa volonté, que bien des „ gens ont prétendu qu'il avoit gâté l'Ouvrage. Peers étoit „ un ſournois, groſſier, & malin, qui s'appercevant que „ l'Auteur ſe chagrinoit de ce qu'on altéroit ſon Ouvrage, „ s'attacha à y faire encore plus de changemens, & à y „ fourrer des choſes, qui lui fiſſent de la peine, ſans déplaire néanmoins au Dr. Fell ſon Doyen". Et plus bas il ſe plaint (3), que le Docteur Fell „ qui fit imprimer l'Ouvrage à ſes dépens, s'étoit donné une ſi exceſſive liberté „ d'y ajoûter & d'en retrancher tout ce qui lui plaiſoit, que „ bien loin que l'Auteur eût penſé à le dédier à quelqu'un, „ il avoit de la peine à l'avouer". Mr. Guillaume Fulman, Miniſtre de Meyſey Hampton, dans la Province de Glocester, compoſa un Examen de cet Ouvrage de Wood, ſous le titre d'*Additions, Corrections & Retranchemens, pour l'Hiſtoire* &c. il l'envoya à l'Auteur, mais cette Piéce n'a encore jamais paru. On trouve dans les *Oeuvres Poſthumes du Dr. Thomas Barlow, Evêque de Lincoln*, publiées par le Chevalier Pierre Pett, à Londres en 1693 in-8. p. 181 & 183, deux Lettres de ce Prélat touchant l'*Hiſtoire & les Antiquités* &c. on lit dans la premére. „ Ce que vous dites de nos *Antiquités* „ n'eſt que trop vrai; pluſieurs Lettres nous annoncent des „ fauſſetez, non ſeulement en Latin, mais auſſi en Anglois; „ on dit que pluſieurs honnêtes gens ſont maltraitez, ſurtout les Anti-Arminiens, qui ſont tous (& ſurtout le Dr. Prideaux) repréſentez comme des ſéditieux & des Schiſmatiques, ſinon comme des Hérétiques; nos premiers Réformateurs même ne ſont pas épargnez, & on en fait des Fanatiques, d'après les Ecrits virulens, & injurieux à notre Egliſe à la vérité de Pierre Heylin". Dans la ſeconde Lettre l'Evêque Barlow dit, que le Latin de cet Ouvrage „ eſt fort mauvais & ſouvent même fautif(a). Les Traducteurs ont mis au bas de l'Epître de l'Auteur, ſon nom *Antonius à Wood* (en Anglois *Antoine Wood*); s'ils avoient dit *Antonius à Sylva*, ils auroient parlé Latin; mais *Antonius à Wood*, n'eſt ni Latin ni Anglois. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que non ſeulement le Latin ne vaut rien, mais „ que l'Hiſtoire même eſt en pluſieurs choſes ridiculement fauſſe; p. 114. Lib. II. ils diſent que *Burgus ſubtus Stainesmorum* eſt dans la Province de Cumberland, quoique tout le monde ſache, qu'il eſt dans celle de Weſt-morland, à vingt milles environ de la Comté de Cumberland. A la p. 122 du même Livre, ils diſent que je ſuis né *in vico vocato Orton*; au-lieu que je ne ſuis né dans aucun village, mais dans une maiſon particuliére à deux milles d'Orton. Dans le Livre I. des *Antiquités* p. 285, 286, vous trouvez en Latin & en Anglois un Conte, deſtiné à tourner en ridicule notre Réformation & nos Réformateurs; & dans cette même p. 286 le Traducteur ſe rend lui-même ridicule par ſon ignorance groſſiére; en parlant de quelqu'un, qui étoit *Clericus Signeti* (c'eſt ſon expreſſion) il a ſoin de nous apprendre ce que c'étoit que ce *Signetum*, en ajoûtant, *Sigillum ita Regium proximum nuncupamus*; deſorte que ſi le Latin eſt bon, & que le raiſonnement ſoit juſte, le Cachet & le Sceau Privé ne ſont qu'une ſeule & même choſe, ce dont je m'imagine que l'illuſtre Garde du Sceau Privé ne conviendra point. Mr. Wood, le Compilateur des Antiquités, favoriſoit lui-même trop les Papiſtes, & il s'eſt ſouvent plaint à moi, qu'on avoit ajoûté à Chriſt-Church, bien des choſes à ſon Ouvrage, qui n'étoient point dans ſon Original Anglois, & qu'il n'approuvoit point. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que non ſeulement la diction eſt vicieuſe, mais auſſi que le fond de ces *Antiquités* eſt faux à divers égards, & peut par-là „ faire du tort, & donner lieu à nos Adverſaires d'inſulter „ non ſeulement l'Univerſité, mais encore l'Egliſe Anglicane & notre Réformation. Je ſuis bien ſûr que l'Univerſité n'a eu aucune part à la compoſition de cet Ouvrage, „ & qu'elle ne l'a point approuvé; ainſi les fautes qui s'y „ trouvent ne peuvent avec raiſon être imputées à l'Univerſité, mais doivent être miſes ſur le compte des gens de „ Chriſt-Church & de l'Auteur". [☞ J'ajoûterai ici que ſi l'on s'en rapporte à Mr. Heatne, Wood doit être mis au rang des Plagiaires. Voici ce qu'en dit Mr. de la Chapelle (4). „ Ces ſavans Recueils (ſon *Hiſtoire* & ſes *Athenæ Oxonienſes*) „ lui doivent avoir coûté bien des ſoins & des veilles: ils „ lui en ont moins coûté pourtant, qu'on ne le croit d'ordinaire; car il a bien pillé les Manuſcrits de MM. Twynn „ & Langbaine, qui lui étoient tombez entre les mains, & „ deſquels il a profité habilement ſans en faire honneur à „ leur mémoire. Mr. Hearne nous aſſure de la vérité de ce „ Plagiat en homme, qui n'en doute point lui-même, quoiqu'au-reſte il ne diſconvienne pas que cet illuſtre Plagiaire ne ſoit Original en bien des choſes, & ne dût à ſes propres recherches une grande partie de ce qu'il ſavoit". Diſons néanmoins que pour juger juſqu'où Wood eſt original ou Plagiaire, il faudroit ſavoir ce que contenoient ces MSS. où il a puiſé; il ſe peut qu'il en a profité, mais cela ne prouve pas que ce qu'il y a d'eſſentiel dans ſon Ouvrage ne lui appartienne. APP. DU TRAD.]

[*B*] *Ses* Athenæ Oxonienſes.] On voit à la tête du premier Volume de la premiére Edition le Caractére de l'Auteur par lui-même, & ſon portrait dans la bordure qui eſt au-deſſus, mais qui ne ſe trouve que dans un petit nombre d'Exemplaires, qui ont été la plupart des préſens de l'Auteur à ſes Amis. Dans cette eſpéce d'Epître au Lecteur, en date du 5 Juin 1691. il dit que, „ Pour ce qui eſt de la „ perſonne de l'Auteur, c'eſt un homme, qui préfére le „ commerce des Morts à celui des Vivans, & qui n'a ni intérêt ni goût à flatter, ou à flétrir aucun particulier, ni „ aucune Société quelle qu'elle ſoit. Il aime tellement „ tous les hommes en général, qu'il ſouhaiteroit, qu'il y eût „ une régle fixe pour apprécier le mérite de tous, & la „ louange due à chacun, enſorte qu'on ne pût ni faire tort „ aux Auteurs, ni ſurprendre les Lecteurs par des éloges ou „ exceſſifs ou trop meſurez. Mais comme tout le monde „ aime à avoir double poids & double meſure à cet égard, „ l'une pour lui-même & pour ſon parti, & l'autre pour ſes „ Adverſaires, tout ce que l'Auteur peut faire, c'eſt de raſſembler ce que chaque parti croit pouvoir lui être avantageux. C'eſt à la Poſtérité à peſer exactement le mérite „ & à décider; *ſuum cuique decus Poſteritas rependat.* Pour finir on prie le Lecteur de ſe ſouvenir, que ce grand & laborieux Ouvrage auroit mieux convenu au Chef ou à „ quelque Membre d'un Collége, à un Profeſſeur, ou à „ quelque autre perſonne revêtue d'un Emploi public dans „ l'illuſtre Univerſité d'Oxford, qu'à l'Auteur, qui n'y a jamais occupé aucun Poſte, & qui eſt en droit de dire, qu'il „ n'y a jamais joui d'aucun *Bénéfice*. On ajoûtera encore, que ç'auroit été une occupation plus propre pour quelqu'un de ceux qui prétendent être du nombre des Illuſtres, „ & qui croyent connoître tout le monde, & ſavoir tout ce „ qui s'eſt paſſé; ou pour quelqu'un de ceux qui fréquentent les Aſſemblées publiques, dans les Caffez, les Societés, ou les Cotteries &c. où l'on paſſe ſouvent en revue le Caractére & les Ouvrages des Hommes. Mais, hélas! l'Auteur eſt ſi éloigné de fréquenter ces ſortes de „ Compagnies & ces Lieux-là, qu'il eſt comme mort au „ monde, & abſolument inconnu, quant à ſa perſonne, à la „ plupart des Savans d'Oxford. Il aime d'ailleurs à un tel „ point la retraite & la ſolitude, qu'il ne ſe trouve dans aucune des Aſſemblées de l'Univerſité, qu'il n'a point de „ compagnon qui couche ou qui mange avec lui, qui l'accompagne dans ſes promenades & dans ſes voyages, ou „ qui l'aſſiſte dans ſes études; il n'a auſſi guére de commerce avec perſonne, ſi ce n'eſt avec un très-petit nombre de gens d'un caractére généreux, & plein de grandeur „ qui ont en quelque façon contribué à encourager cet Ouvrage. En un mot tout bien conſidéré, peu s'en faut „ qu'il ne ſoit un Ateiſte, qui paſſe tout ſon temps, ou du-moins la plus grande partie, ſoit de jour ſoit de nuit, à „ lire, à écrire, & dans la contemplation des choſes Divines. „ Il préſume néanmoins que moins il eſt répandu, plus ſon „ travail paroîtra exempt de partialité à des Lecteurs ſavans „ & judicieux, au ſeul jugement deſintéreſſé deſquels il ſoûmet ſon Ouvrage & ſa perſonne même". Nous ajoûterons un autre Paſſage de la *Défenſe de l'Hiſtoriens de l'Univerſité d'Oxford & de ſes Ecrits* p. 29. 30. Edition de Londres 1693 in-4. où il dit. „ Qu'il n'a jamais touché précipitamment ou par vivacité aucun ſujet, à la tradition duquel „ il ne fût préparé d'avance, en l'étudiant. Qu'il n'a jamais „ écrit pour plaire à un Parti dominant, ou pour gagner la „ faveur de ceux qui diſpoſoient des Bénéfices; mais qu'il „ s'eſt contenté de ſa ſituation, & n'a eu en vue que la vérité. Qu'il ne s'eſt jamais contenté de copier des Piéces „ autentiques, quand il a pu conſulter les Originaux, ni ne „ s'eſt fié aux yeux d'autrui, quand il a pu ſe ſervir des ſiens. „ Qu'il n'a jamais écrit à la hâte, la tête & l'eſprit mal diſpoſé, mais de ſang froid, & avec mûre délibération. „ Qu'il n'a jamais déguiſé aucune vérité deſagréable, ni „ donné un tout favorable à ce qui ne le méritoit point, „ mais

(1) *Vindication of the Oxford Hiſtoriographer* p. 6. 7.

(2) *Ubi ſupra* p. 194.

(3) Ibid. p. 602.

(a) Dans l'Epître au Roi, au commencement, *Commentarius bonis conflatus*, n'eſt pas Latin.

(4) *Bibl. Angl.* Tom. II. p. 59.

ou Hiſtoire exacte de tous les Auteurs & de tous les Evêques, qui ont étudié dans la très-ancienne & fameuſe Univerſité d'Oxford, depuis la quinzième année du régne de Henri VII. ſavoir l'an 1500, juſqu'à la mort de l'Auteur au mois de Novembre 1695; contenant la Naiſſance, la Fortune, les Emplois, & la Mort de ces Auteurs & de ces Prélats, les principales circonſtances de leur vie, l'Hiſtoire & le Caractère de leurs Ouvrages. A quoi l'on a ajouté les Faſtes ou Annales de la même Univerſité. Par Antoine Wood *Maître-ès-Arts. En deux Volumes. Seconde Edition, conſidérablement corrigée & augmentée de plus de cinq-cens nouvelles Vies, ſur le Manuſcrit Original de l'Auteur.* Lorſque la première Edition parut l'Univerſité fit des affaires à Wood ſur de certaines choſes, qu'il avoit dites du Comte de Clarendon Chancelier d'Angleterre & Chancelier de l'Univerſité: on peut voir les procédures faites contre Wood dans les *Curious Miſcellanies*, imprimés à Londres en 1714 in-8. Il a été auſſi critiqué par Mr. Burnet dans ſa *Lettre à l'Evêque de Coventry & Lichfield*; ce qui l'engagea à publier à Londres en 1693 in-4. *Défenſe de l'Hiſtorien de l'Univerſité d'Oxford & de ſes Ecrits, contre les Critiques de l'Evêque de Salisbury, dans ſa* Lettre *à l'Evêque de Coventry & Lichfield, touchant un Livre qui a paru depuis peu ſous le titre d'*Echantillon de quelques Erreurs & Fautes qui ſe trouvent dans l'*Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre*, par Antoine Harmer. *Ecrit par* E. D. *A quoi l'on a ajoûté la Réponſe de l'Hiſtorien à quelques Remarques, qui ſe trouvent dans la ſuſdite* Hiſtoire de la Réformation *ſur cette partie de l'*Hiſtoire & des Antiquités de l'Univerſité d'Oxford, *où il s'agit du Divorce du Roi Henri VIII. & de la Reine Catherine.* Mr. Wood mourut à Oxford le 29 Novembre 1695; on trouve les circonſtances de ſa mort dans une Lettre du Docteur Arthur Charlett, Chef du College de l'Univerſité, à l'Archevêque Tenifon [*C*], que Mr. Thom. Hearne a publiée dans l'*Appendix* de ſon Edition de *Johannis Confratris & Monachi Glaſtonienſis Chronica*, Oxford 1726 in-8. Le ſavant Mr. Richard Rawlinſon, Docteur en Droit & Membre de la Société Royale, prépare une Continuation des *Athenæ* & des *Faſti Oxonienſes*. [*a*] On trouve dans un Journal Anglois, intitulé *Bibliothèque Litéraire* Art. 4. du 1. Cahier, *Recueil Hiſtoriques, digérés en forme de Notes par l'illuſtre Mr.* Antoine Wood, *& écrits de ſa propre main à la marge du Traité de* Godwin, *Evêque d'Hereford*, des Prélats Anglois, *tirés de ſon Livre qu'on garde dans la Bibliothèque d'Oxford.* Je ne ſai ſi cela eſt d'un grand prix, on en douteroit au ton dont en parle Mr. de la Chapelle (*k*); „ Quand les Imprimeurs, *dit-il*, voudront orner de quelques petites Notes marginales le Traité de Godwin, ſans aller courir à Oxford, ils trouveront ici de grandes Curioſités Hiſtoriques, des Renvois à d'autres Auteurs, les Armoiries de pluſieurs Evêques, une vieille Chanſon à l'honneur de Thom. Bequet &c. ADD. DU TRAD.]

(*k*) *Bibl. Angl.* Tom. X. p. 317. 318.

„ mais qu'il a toujours cru qu'un Hiſtorien devoit & d'intention & d'expreſſion être un homme conſcientieux. Qu'il „ n'a jamais eu de Patron auquel il dût faire la Cour, „ mais qu'il a été toujours un Ecrivain libre & indépendant. „ En un mot qu'il avoue, qu'il peut s'être trompé ſur des „ faits & ſur des perſonnes des derniers temps, lorſqu'il n'a „ pu avoir d'informations que d'Amis encore en vie, ou „ peut-être d'ennemis. Mais qu'il eſt aſſuré, que là où il a „ cité des Pièces Originales, & où il a été poſſible d'avoir „ des preuves autentiques, il a été exact & véridique".

[*C*] *On trouve les circonſtances de ſa mort dans une Lettre du Docteur Arthur Charlett, Chef du College de l'Univerſité, à l'Archevêque Tenifon.*] La voici:

Du Collége de l'Univerſité le 1 Déc. 1695.

„ Monſeigneur,

„ Ayant été hors d'Oxford pendant quelques jours, je „ n'ai pu vous donner plutôt avis de la mort de notre labo„ rieux Antiquaire Mr. *Antoine à Wood*. J'avois été quelques „ jours ſans le voir, quoiqu'il m'eût communiqué certaines „ Queſtions, auxquelles je ſavois qu'il attendoit ma réponſe „ avec impatience, & je fus ſurpris d'apprendre qu'il étoit „ à l'extrémité d'une ſuppreſſion focale d'urine. C'étoit le „ 22 Novembre, & je courus auſſitôt chez lui. Ses Parens „ m'avoient fait dire que cela duroit depuis onze jours; qu'il „ n'y avoit plus d'eſpérance, qu'il ne ſe croyoit pourtant pas „ en danger; mais qu'il étoit de ſi mauvaiſe humeur, qu'ils „ n'oſoient lui rien dire, & que ne connoiſſant que moi „ en qui il eût de la confiance, ils me conjuroient de le voir. „ Quelque difficulté que j'y trouvaſſe, je crus qu'une longue & „ intime liaiſon m'obligeoit à le faire ſans perte de temps. Ses „ Parens ſe hazardérent à laiſſer ſa porte ſans être fermée à „ la clé, & j'entrai dans ſa chambre, où il ne m'avoit ja„ mais voulu admettre auparavant. Auſſitôt qu'il me vit, le „ pauvre homme ſe mit à trembler de tout le corps, & ſon „ eſprit me parut dans le plus grand déſordre. Je tâchai de „ le remettre, & lui fis de tendres reproches de ce qu'il ne „ m'avoit pas envoyé chercher. S'étant un peu remis, je „ commençai à lui parler à cœur ouvert ſur ſon état. Il n'en „ voulut rien croire, & me ſoûtint qu'il ſe portoit fort bien, „ & que dès le ſoir même il viendroit me rendre viſite. „ Nous diſputâmes ſur ce point, tant qu'enfin lui ayant fait „ l'hiſtoire de l'un de mes Amis, qui s'étoit trouvé dans ſon „ cas, il convint avec moi du danger où il étoit, & me dit „ *que la volonté du Seigneur ſoit faite. Que voulez-vous que je faſſe?* Je le priai de ne point perdre une minute en re„ grets, ou en remontrances inutiles, mais de ſonger au„ plutôt à mettre en ordre ſes papiers, qui étoient en grand „ nombre, & dans une grande confuſion. Mais il me de„ manda, *à qui il pourroit ſe confier?* Je lui indiquai Mr. Tan„ ner, de la fidélité duquel je voulois bien lui répondre. Il „ repartit, *qu'il le croyoit fidele, & qu'en cecs comme en toute autre choſe il ſuivroit mes avis*, & me promit de faire ſur le champ ſon Teſtament, & de ſe préparer à recevoir la lendemain la Communion, qu'il avoit compté ne prendre „ que le jour de Noël. Je fus charmé de le trouver en de „ ſi bonnes diſpoſitions, & après nous être entretenus de di„ verſes choſes, je lui dis que *je ne me flattois plus de le revoir jamais, & que je lui diſois mes derniers adieux*, le priant „ néanmoins de me faire ſavoir de ſes nouvelles par le moyen „ de Mr. Tanner. Me défiant un peu de lui, déſque je fus „ rentré chez moi, je lui répétai tout ce que je lui avois dit „ dans une longue Lettre, que Mr. Tanner lui rendit de „ ma part. Il me tint ſa parole en homme d'honneur. Dès le „ moment il envoya chercher un très-honnête homme de ſes „ intimes amis, qui lui fit la Prière; & le lendemain à l'heure „ qu'il avoit marquée, il communia fort dévotement, fit ſon „ Teſtament, & alla dans ſon Cabinet, accompagné de ſes „ deux Amis MM. Biſſe & Tanner, pour y mettre en ordre „ une vaſte multitude de Papiers, de Recueils & de Lettres. „ Il y en eut deux Boiſſeaux, qu'il ordonna qu'on mît au „ feu, & l'ordre qu'il en donna, le dernier ſoupir à la bou„ che, fut exécuté avec toutes les marques poſſibles de con„ tentement & d'approbation de ſa part. C'étoit un homme „ robuſte & corpulent. Il eſt mort âgé de ſoixante-cinq „ ans (*s*), & a été vingt-deux heures à l'agonie. Dieu lui „ a fait la grace de lui conſerver la liberté de l'eſprit, tout „ autant qu'il a fallu pour régler toutes ſes affaires à ſon „ contentement, juſques-là qu'il a écrit de ſa main juſqu'au „ moindre petit détail de ce qu'il vouloit qu'on fît pour ſes „ funerailles. Il a légué tous ſes Livres & tous ſes Recueils „ à l'Univerſité, avec ordre de les placer près des MSS. de „ ſon ami le Chevalier Dugdale, qui ſont effectivement d'un „ grand prix pour tout homme de ſon tour d'eſprit. Quant „ à ſes papiers du cœur, il a défendu, qu'on les ouvrît de „ ſept ans, & les a confiez à MM. Biſſe & Tanner, me „ chargeant, à ce qu'on dit, d'y avoir l'œil. La continua„ tion de ſes *Athenæ Oxon.* en deux Volumes in-folio, va „ juſqu'en 19 Octobre dernier, finiſſant par MM. *Merret* & *Loſtus*; & le jour avant ſa mort, il donna ce MS. à Mr. „ Tanner avec beaucoup de façons, mais avec plein pouvoir „ d'en faire ce qu'il voudroit. Il s'eſt bien comporté dans ſa „ maladie, étant fort patient & fort tranquille, ſurtout vers „ la fin, où il demanda pardon à toutes les perſonnes qu'il „ avoit offenſées, & ſouhaitta qu'on priât Dieu pour lui „ dans les Egliſes. Il fut enterré hier au ſoir avec beaucoup „ de décence, & préciſément de la manière qu'il l'avoit or„ donné. Il a fort recommandé qu'on brûlât tout ce que „ l'on trouveroit dens ſes papiers d'injures vagues contre „ qui que ce ſoit. Je ſuis Monſeigneur &c.

(*s*) Voici la Note de Mr. Hearne là-deſſus, „ Son „ fon l'Epitaphe, qui eſt ſur ſa „ Tombe „ dans l'Egliſe de „ St. Jean „ Baptiſte à „ Oxford, il „ mourut „ dans ſa 64 „ année le „ 28 Nov. „ 1695. La „ Preface de „ la ſeconde (ou ſeconde) Edition de ſes „ *Athenæ* „ *Oxon.* „ marque le „ 28. Nov. „ Mais s'il „ l'en faut croire lui-même, il „ mourut „ dans ſa „ grande „ Climactérique, „ c'eſt-à-dire „ dans ſa „ 63, car il „ mourut „ dans ſon „ Jo.ième, „ qu'il étoit „ né le 17. „ Dec 1632. *Add. du Trad.*

(*a*) Les Particularités de cet Article nous ont été communiquées par le ſavant Mr. Jean Ward, Membre de la Société Royale & Profeſſeur du Rhétorique au College de Gresham, Auteur des *Vies des Profeſſeurs de ce College & de celle du Fondateur.*

WOODWARD (JEAN) nâquit en l'année 1665 dans la Comté de Derby, d'un Gentilhomme d'une bonne famille, originaire de la Province de Glocester (*a*). Sa mére étoit de l'ancienne famille des Burdetts. Il fit ſes études dans une Ecole de Campagne, où il apprit le Latin & le Grec. On l'envoya enſuite à Londres, où il fut mis en apprentiſſage chez un Marchand de Toiles, mais il n'y demeura pas longtems, ayant fait connoiſſance avec le Docteur Pierre Barwick, habile Médecin, qui le prit chez lui ſous ſa direction. Ce fut ſous un ſi grand Maître qu'il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur & de ſuccès à la Philoſophie, à l'Anatomie, & à la Médecine; il continua de même chez le Chevalier Rodolphe Dutton, qui l'invita à venir chez lui à ſa Terre de Sherborn dans la Province de Glocester, avec le Docteur Pierre Barwick, beaupére de ce Chevalier. Le 13 Janvier 1692, le Docteur Stillingfleet ayant

quitté la place de Profeſſeur en Médecine au Collége de Gresham, à l'occaſion de ſon mariage, Mr. Woodward fut nommé ſon Succeſſeur; & le 30 Novembre de l'année ſuivante il fut élu Membre de la Société Royale. En 1695 il fut créé Docteur en Médecine, en vertu d'une Patente de l'Archevêque Tenſon, en date du 4 Février, & la même année il publia ſon *Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre* [*A*], qui parut à Londres in-8. & qui fut réimprimé en 1702 & en 1723. En 1696 l'Univerſité de Cam-

[*A*] *Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre.*] Voici le Titre de la ſeconde Edition en 1702: *Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre & des Corps Terreſtres, particulierement des Minéraux; comme auſſi de la Mer, des Rivières, & des Sources. Avec une Relation du Déluge Univerſel, & des effets qu'il a produits ſur la Terre.* Dans l'*Idée des Obſervations, qui ſervent de fondement à ce Traité*, il déclare (1) que cet Ouvrage n'eſt que l'*ébauche d'une Matière qu'il eſpére de traiter & d'expliquer plus au long dans la ſuite. Je ne me propoſe*, dit-il, *dans ce Traité, que d'expoſer d'une maniere ſimple & courte mes ſentimens ſur certains points de l'Hiſtoire Naturelle, & une partie des raiſons, qui leur ſervent de fondement, afin de ſatisfaire à la Curioſité & aux queſtions de quelques-uns de mes Amis.* Dans ſa *Diſſertation* ſur les *Coquillages* & autres *Corps marins*, qu'on trouve dans la terre, il prouve qu'ils ont été engendrés & formés originairement dans la Mer, qu'ils ſont des dépouilles d'animaux, & non pas des Pierres ou des Foſſiles naturels, comme quelques Savans l'ont cru. Dans la *premiere Partie*, il examine les opinions que les Ecrivains qui l'ont précédé ont eues ſur ce ſujet; de quelle maniére ils ont cru que ces Corps, originaires de la Mer, ont été tranſportés ſur la Terre; il traite de certains changemens que la Terre & la Mer ont ſouffert, & des autres altérations, qu'on ſuppoſe être arrivées dans le Globe Terreſtre. Il s'agit dans la *ſeconde Partie* du Déluge Univerſel, & il tâche de prouver que c'eſt par le moyen du Déluge que ces Corps marins ont été laiſſés ſur la Terre, & il parle des effets qu'il a produits ſur la Terre. La *troiſiéme Partie* traite des fluides du Globe Terreſtre. La *quatriéme* parle de l'origine & de la formation des Métaux & des Minéraux. Il eſt queſtion dans la *cinquiéme* des changemens arrivés au Globe Terreſtre depuis le Déluge; & dans la *ſixiéme* de l'état de la Terre & de ſes productions avant le Déluge. Voici l'idée qu'il ſe fait de cette terrible Cataſtrophe. „ Dans la temps du Déluge, „ *dit-il* (2), l'eau de l'Océan ſur la premiére qui ſe répan„ dit ſur la Terre, & elle fut ſuivie immédiatement de celle „ du grand abîme, qui couvrit la ſurface du Globe". Il renvoye à ſon *grand Ouvrage*, dont l'*Eſſai* n'eſt que le Plan, l'Examen de la maniére dont ces eaux s'élevérent durant le Déluge, par quels conduits elles ſortirent, quelle étoit la matiére qui remplit leur place durant leur abſence, & par quel endroit elles y retournérent (3). Il prétend „ que tout „ le Globe terreſtre fut diſſous & réduit en pouſſiére au „ temps du Déluge; que les particules de Pierre, de Mar„ bre, par exemple, & de tous les autres Foſſiles ſolides „ furent deſunies (4), leur cohéſion ayant ceſſé entiérement. „ Que les particules de ces Foſſiles ſolides, & celles des Foſ„ ſiles qui n'étoient pas auparavant ſolides, comme le ſa„ ble, la terre &c. de même que les Corps des Animaux, „ leurs os, leurs dents, les Coquillages, les Végétaux, & „ leurs parties, les arbres, les arbriſſeaux, les herbes; en „ un mot tous les corps, qui étoient ſur la terre, ou quien „ compoſoient la maſſe, du moins tous ceux qu'on trouve „ en creuſant, ſi avant que l'on pénétre, pour ne pas dire, „ juſqu'au grand abîme, tous ces Corps, dis-je, après s'être „ diſſous, ſe diſperſérent & s'élevérent confuſément dans „ l'eau, où ils reſtérent ſuſpendus, enſorte que l'eau & les „ Corps qui y étoient, formérent une maſſe confuſe de „ maniére (5)". L'Auteur promet auſſi (6) d'expliquer dans ſon grand Ouvrage, *quel a été l'agent immédiat qui a diſſous la pierre & les autres ſubſtances ſolides, qui étoient ſur la Terre avant le Déluge; & ce qui a empêché la diſſolution des Coquillages, des dents, des os, & des autres parties des Animaux, auſſi bien que des troncs, des racines, & des autres parties des Végétaux, pendant que les Pierres & les autres Minéraux ont été diſſous.* „ A la fin, *dit-il* (7), tous ces Corps, qui étoient é„ levez dans l'eau, ſe précipitérent de nouveau, & tombé„ rent au fond; ils deſcendirent généralement ſelon les loix „ de la Peſanteur, autant qu'il leur fut poſſible dans une ſi „ grande confuſion. La matiére ou les corps, qui ſe trou„ vérent les plus peſans, deſcendirent les premiers, & plus „ bas que les autres; ceux qui étoient moins peſans deſcen„ dirent après les premiers, & tombérent ſur les précédens „ & ainſi des autres ſelon les différens degrés de gravité". Il promet d'expliquer dans ſon grand Ouvrage. *Pourquoi la Matiére terreſtre, qui s'affaiſſa la premiére au-lieu de remplir la cavité du grand abîme, & de deſcendre juſqu'au centre, s'arrêta à une certaine diſtance du centre, & forma une eſpéce de voute, ou plûtôt une Sphere tout autour, qui eſt la plus baſſe des couches, & ſert de borne à ce vaſte Reſervoir d'eau* (8): comme auſſi *par quelle raiſon les couches de marbre, de pierre, & toute autre matiere ſolide devinrent ſolides, d'abord que le ſable ou la matiére dont elles ſont compoſées, fut arrivé au fond & s'y fut bien dépoſé* (9). Il dit encore (10) que „ Tous ces différens „ Corps mêlez furent uniquement déterminez à tomber dans „ cet ordre, par leurs différentes gravitez ſpecifiques. Tous „ ceux qui avoient le même degré de gravité, s'affaiſſerent „ à la fois, tombérent & formérent une même couche; en„ ſorte que les Coquillages & les autres Corps, dont la gra„ vité ſpecifique étoit la même que celle du ſable, tombé„ rent avec lui, & ſe trouvérent ainſi renfermez dans les „ couches de pierre, formées par ce ſable. Ceux qui ſe „ trouvérent plus légers, & dont la gravité ſpécifique étoit „ la même que celle de la Craye, tombérent au fond dans „ le même lieu que les particules de la Craye, & ſe trouvé„ rent ainſi renfermez dans les couches de cette matiére, „ & ainſi de tous les autres. Selon cette hypothéſe, nous „ trouvons à préſent dans le ſable pétrifié, en quelque Pays „ que ce ſoit, que la peſanteur ſpécifique des différentes „ eſpéces de ce ſable, ne différe que très-peu, étant géné„ralement par rapport à l'eau comme 2½ ou 2⅝ à 1. & que „ les Coquilles de Peſoncles, qui ſont preſque de la même „ peſanteur, ſavoir comme 2½ ou 2⅝ à 1. s'y trouvent or„ dinairement renfermées en grand nombre, tandis qu'on „ n'y voit guére d'écailles d'Huitres, dont la gravité n'eſt „ environ, que comme 2⅝ à 1. d'Hériſſon de mer, dont la „ gravité n'eſt que comme 2 ou 2⅛ à 1. ou d'autres eſpéces „ de coquillages plus legers. Mais au contraire dans la „ craye (qui eſt plus légére que la pierre, n'étant environ „ que comme 2⅛ à 1) on ne trouve que des Coquillages „ d'Hériſſon de mer, & d'autres eſpéces de coquillages plus „ legers &c". Il ſoûtient de plus (11) que *les couches, ſoit de pierre, de craye, de charbon de terre, ou de quelqu'autre matiére que ce ſoit, étant placées l'une ſur l'autre étoient originairement paralléles; elles étoient unies, polies & réguliéres, & la ſurface de la Terre étoit auſſi égale & ſphérique; il n'y avoit aucune interruption ou ſéparation; & la maſſe de l'eau la couvroit alors toute, & formoit une ſphére fluide, qui environnoit le Globe de la Terre. Peu de tems après les couches ſe briſérent dans tous les endroits du Globe; & s'élevant dans certains endroits, & s'abaiſſant en d'autres, elles furent déplacées, & privent des ſituations differentes..... toutes les irrégularités & les inégalités du Globe terreſtre proviennent delà; que l'Agent ou la force qui cauſa cette rupture & ce déplacement des Couches, ſe trouvoit dans la Terre.* Il promet d'expliquer dans ſon grand Ouvrage quel étoit cet Agent immédiat (12). Il avance que „ durant la „ rupture des couches, dans le temps qu'il s'en éleva quel„ques-unes, & que d'autres s'affaiſſérent, ce qui arriva a„ près cette rupture vera la fin du Deluge, cette maſſe d'eau „ retomba dans les endroits les plus bas de la Terre, dans „ les Lacs & dans les autres creux, dans le Lit de l'Océan, „ & dans le grand abîme, à travera les fentes par leſquelles il „ communique avec l'Océan, elle remplit & mit le grand „ abîme en équilibre avec l'Océan (13)". L'Ouvrage de Mr. Woodward trouva de la contradiction. En 1695 on publia *deux Eſſais*, envoyés, diſoit-on, dans une *Lettre* venue d'Oxford, à un *Seigneur à Londres*. Le premier *touchant quelques Erreurs ſur la Création, le Déluge, & la maniére dont le Monde s'eſt peuplé.* Le ſecond, *ſur l'origine, les progrés, & la deſtruction des Fables & des Romans. Par L. P. Maturé-ès-Arts.* On vit paroître enſuite *deux Lettres* ſignées S. O. A. & datées de Dublin, inſérées dans les *Lettres inédites* de l'an 1695. Num. 22, & de 1696 Num 2. Dans la premiére, on prétendoit critiquer les *deux Eſſais* d'Oxford, & la ſeconde rouloit ſur les *Pétrifications*. Enſuite parut ſur les rangs Mr. Robinſon, Miniſtre d'Onsby dans la Province de Cumberland, qui mit au jour un Livre intitulé, *Nouvelles Obſervations ſur le Monde matériel, & ſur le Monde animé*; avec quelques *Remarques* ajoûtées par une autre main. Mr. Jean Harris répondit à toutes ces Piéces par un Ouvrage, imprimé à Londres en 1697 in-8. ſous le titre de *Remarques ſur quelques Piéces publiées depuis peu, touchant le* Déluge Univerſel & l'Hiſtoire Naturelle de la Terre. La même année le Dr. Jean Arbuthnot publia à Londres in-8. *Examen de la Deſcription du Déluge, du Docteur* Woodward &c. *Avec le parallele de la Philoſophie de* Stenon, *& de celle du Docteur touchant les Corps marins qu'on tire de la terre. Par* J. A. M. D. *Avec une Lettre à l'Auteur au ſujet d'un Extrait du Livre d'*Auguſtio Scilla *ſur la même matiére, inſéré dans les* Tranſactions Philoſophiques. *Par* W. W. F. R. S. Le Docteur Arbuthnot obſerve (14), que de cinq ou ſix changemens ſurprenans, que le Dr. Woodward rapporte dans ſa *Deſcription du Déluge*, il n'en explique qu'un ſeul. „ Il a trompé notre „ attente ſur les articles les plus eſſentiels, tels que ceux-ci; „ quelle eſpéce a fait monter l'eau de l'abîme ſur la ſurface „ du Globe? Qu'eſt-ce qui a pris ſa place? Quel Agent u„ ſſous les Foſſiles, en épargnant les Animaux & les Vé„ gétaux? Quelle cauſe a arrêté la matiére qui ſe précipitoit „ vers le fond, de maniére qu'elle n'a point rempli la cavité „ du grand abîme? Par quel moyen les Couches ont-elles „ acquis leur ſolidité, auſſitôt que la matiére, dont elles „ ſont compoſées, a été arrivée au fond? Qu'eſt-ce qui a „ cauſé la rupture des couches? Le Docteur a renvoyé tout „ cela, ſe contentant de rendre raiſon de l'ordre où les cou„ ches ſe trouvent rangées, ſavoir la différente gravité ſpé„ cifique des matiéres, qui les compoſent". Le Dr. Ar„ buthnot fut enſuite quelques difficultés contre le Syſtéme de notre Auteur, & tâche de prouver, que tous *les changemens de la Terre*, qu'il a décrits, *paroiſſent tous être au-deſſus des forces & contraires aux Loix de la Nature, & exclusent par conſéquent les Cauſes Phyſiques* (15). Il avoue néanmoins (16) qu'on pourroit regarder comme un préjugé légitime contre la ſolidité de ſes Objections, que *Stenon*, fameux Mathématicien & Philoſophe, paſſe communément pour le premier Auteur de l'Hypothéſe, que le Dr. Woodward défend; pour obvier

(1) P. 2.

(2) P. 134.

(3) P. 81.

(4) Préface p. IV.

(5) P. 58.

(6) P. 82.

(7) P. 88.

(8) P. 81.

(9) P. 81.

(10) P. 82. 83.

(11) P. 82. 83.

(12) P. 84.

(13) P. 8844

(14) *Examination.* P. 7.

(15) Ibid. P. 8.

(16) Ibid. P. 33.

Cambridge l'aggregea à ſon Corps, en qualité de Docteur en Médecine, & il devint auſſi Membre du Collège de Pembroke. La même année il publia à Londres in-4. *Courtes Inſtructions pour faire des Obſerva-*

obvier à cela le Dr. Arbuthnot entreprend de prouver, que ſur les articles les plus ſujets à difficulté, la Philoſophie du Dr. Woodward n'eſt pas la même que celle de Stenon, c'eſt ce qu'il fait en comparant leurs deux Ouvrages, & il conclut en remarquant (17). „ I. Que l'Hypothéſe de Stenon n'eſt „ pas chargée de toutes les difficultés, qui ſe trouvent dans „ celle du Dr. Woodward; je ne dirai pas, dit-il, qu'elle „ n'en a aucune. II. Que la Nature ſe montrant la même „ à tous les hommes, les gens qui ont de la ſagacité, peu- „ vent faire d'étranges écarts, en ſe livrant à leurs conjec- „ tures. III. Que malgré les difficultés auxquelles l'Hypo- „ théſe du Dr. Woodward eſt ſujette; on ne doit pourtant „ pas rejetter tout ce qu'il dit. Il y a quantité de choſes, que „ je ne doute pas qu'il ne mette au-deſſus de toute contra- „ diction". La Lettre qui eſt à la ſuite de la Piéce du Dr. Arbuthnot eſt de Mr. Guillaume Wotton, Bachelier en Théologie & Membre de la Société Royale, Auteur des *Réflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes*; il y défend l'Extrait du Livre d'Auguſtin Scilla, qu'il avoit donné dans les *Tranſactions Philoſophiques*, pour les mois de Janvier & Février 1695-6. Scilla prétend prouver dans cet Ouvrage, que tous les Coquillages qu'on trouve dans les entrailles de la Terre ſont les dépouilles d'animaux vivans; ce qui eſt préciſément la même Théſe, que Mr. Woodward ſoûtient dans ſon *Eſſai*. Pluſieurs des Critiques, qui avoient attaqué ſon Hypothéſe, lui avoient reproché, qu'il avoit pillé divers Auteurs, qui avoient déjà traité le même ſujet, & entre autres *Scilla*; Mr. Robinſon avoit objecté la même choſe au Docteur, dans les *Remarques* ajoûtées à ſes *Obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle &c.* (18); Mr. Harris dans les *Remarques* dont nous avons parlé, avoit répondu à Mr. Robinſon (19) en ces termes; *Pour ce qui eſt des* Tranſactions Philoſophiques, *que vous citez ici, il eſt vrai qu'on y a donné une eſpece d'Extrait, tel quel, du Livre de Scilla; mais une perſonne judicieuſe voudroit elle taxer un homme d'avoir pillé Scilla, pour avoir vu un Extrait de ſon Livre, & encore un Extrait, auquel il y auroit tant à redire, comme il me ſeroit aiſé de le prouver?* Mr. Wotton entreprit donc la défenſe de ſon Extrait du Livre de Scilla, dans *ſa Lettre au Dr. Arbuthnot*; & il finit en diſant (20). „ L'autre diſpute où Mr. Harris eſt engagé „ ne me fait rien; que le Dr. Woodward ait emprunté de „ Scilla ou non, c'eſt ce qui ne m'importe de rien, je n'ai „ jamais dit qu'il l'ait pillé. Peut-être n'avoit-il jamais vu „ ce Livre, qu'après en avoir vu l'Extrait. Ceux qui ont „ lu ſon *Eſſai*, & *Scilla*, même dans l'Extrait ſeul, peuvent „ juger, de quelle utilité cet Auteur auroit pu lui être, s'il „ l'avoit conſulté. Notre Italien prouve clairement, que „ les différentes Coquilles de toute ſorte d'eſpéces, qui ſe „ trouvent dans les Montagnes de Sicile, de Calabre & de „ Malthe, ſont réellement des dépouilles des animaux ma- „ rins qu'elles repréſentent, & il le prouve en les compa- „ rant avec beaucoup d'exactitude, avec les Coquilles des „ Animaux mêmes. De pareilles indications ſont d'un grand „ uſage pour un homme qui demeure en Angleterre, où „ pluſieurs de ces Animaux ne ſe voyent que rarement ou „ point du tout. Quelque circonſpect & réſervé, qu'un Au- „ teur ſoit dans les ſolutions qu'il donne ſur des Phénomé- „ nes difficiles; cela n'empêche pas que lorſqu'il eſt ſûr „ dans ſes Concluſions, & qu'il en donne de bonnes & de „ ſolides raiſons, ſes Obſervations ne ſoient de pair pour „ ceux qui écrivent ſur le même ſujet, quelque riche que „ ſoit le fond de leurs Obſervations. Si le Dr. Woodward „ a eu la premiére connoiſſance de *Scilla* par mon *Extrait*, „ comme j'avois eu ce temps-là raiſon de le croire, puiſqu'il „ ne l'avoit ni cité ni nommé dans ſon *Eſſai*, je penſe, „ que je lui ai rendu un bon office; & quoique Mr. Harris „ ſemble inſinuer le contraire, je m'imaginerai pourtant „ que le Dr. Woodward lui-même penſe, que je l'ai obligé „ parce qu'il aura vu qu'il n'eſt pas le ſeul de ſon ſentiment „ & que c'eſt un plaiſir pour un homme curieux de voir que „ d'autres ont tiré les mêmes concluſions que lui, de l'exa- „ men de la Nature & des Obſervations". [☞ Ajoûtons ici les Remarques Curieuſes qu'on a faites contre l'Hypothéſe de Mr. Woodward, & qui paroiſſent l'ébranler furieuſement (21). Une des principales preuves que le Docteur allégue en faveur de ſon Syſtême, c'eſt qu'il ſe voit dans pluſieurs Iles un grand nombre d'arbres, où il n'en croît pourtant aucun, & où il n'en fauroit croître. Ces Arbres ſe trouvent ſurtout en grande abondance en pluſieurs endroits du Nord. Delà Mr. Woodward conclut que tous ces arbres ont dû être tranſportés dans ces Iles du temps du Déluge, lorſque toute la Terre, les Métaux & les Mineraux étoient en fuſion, & que tous les ſolides de notre Globe ſe trouvoient réduits dans un état de fluidité. Le Fait eſt vrai, mais la conſéquence qu'en tire Mr. Woodward n'eſt pas juſte: on peut rendre raiſon de ce Phénoméne, ſans avoir recours au Déluge Univerſel, & à cette diſſolution de tous les Corps, que le Docteur ſuppoſe. Quelques Obſervations prouveront qu'il s'eſt trompé. Un fameux Voyageur Hollandois parlant des Terres du Nord rapporte (22) qu'à la hauteur de 70 degrés ils apperçurent „ beaucoup de pieces de bois & de branches d'arbres, qui venoient à eux flottant, & qui leur firent juger qu'ils n'étoient pas loin des Terres". Un peu „ plus loin à trois lieuës de terre, „ il y avoit encore, dit-„ il (23), quantité de bois flottant, des troncs, des branches, & des racines d'arbres, qui couvroient la ſurface de „ la Mer". En parlant de la Côte du Weigatz il dit (24). „ On voyoit vers les bords quantité de bois entaſſé, que le „ flot y avoit ſans-doute jetté, & ce qui eſt plus admirable, „ il y avoit des arbres entiers avec leurs racines, & même „ ſi gros & ſi grands, qu'en eut de beſoin on en eût pu faire des mats & des vergues. Il y en a qui ſont portez „ fort avant dans les terres, & dans des lieux très-élevez, „ ſans qu'on ſache comment cela s'eſt pu faire, à moins que „ des marées ne les y ayent porté, ou quelque tempête ex- „ traordinaire. Nous jugeâmes que cela s'étoit fait par les „ neiges, qui ſe mêlant avec la mer, & groſſiſſant peut-être „ extraordinairement, s'élévent & élévent en même temps „ ces arbres; aprés quoi ces eaux s'écoulant laiſſent tout ce „ bois à ſec. Nous trouvâmes encore ſur le rivage les débris d'un *Lodding*; mais nous ne pûmes découvrir d'où „ venoit ce bois flottant, dont la mer étoit ſi couverte, n'y „ ayant là aucun arbre: nous jugeâmes donc qu'il pouvoit „ venir de Terre ferme, ou de quelques Iles voiſines, que „ nous n'avions pas encore découvertes". Plus avant dans les terres, notre Voyageur trouva (25) la quille d'un *Lodding* de quarante pieds de longueur, & pluſieurs piéces du bordage: un peu plus loin de là, & plus en dedans des terres il trouva en différens endroits des bois que la mer y avoit ſans-doute jettés, *choſe ſurprenante que cela eût été porté ſi avant dans les terres!* du reſte la Campagne étoit toute raſe & ſans aucun arbre. Il dit ailleurs (26), que s'étant rendu à terre près de la Baie de Sable, il y vit du bois coupé, diverſes piéces de bois à moitié brûlé, & les traces des traineaux des Samoïedes, qui viennent ſouvent en ces lieux chercher du bois de chauffage, que l'on trouve en quantité ſur le rivage. On trouve en effet de ce côté-là des arbres flottans tout entiers avec leurs racines, quoiqu'il n'y en ait aucun dans ce Pays. Parlant dans un autre endroit d'une Ile de ces quartiers-là il dit (27). „ Les rivages étoient pleins de bois flot- „ tant, & même en ſi grande quantité en des endroits, qu'il „ y étoit entaſſé l'un ſur l'autre fort haut & fort loin. On „ ne ſauroit comprendre d'où ce bois peut venir, & s'a- „ maſſer de la ſorte. Il y a apparence que la tempête & la „ violence de la mer y contribuent, & cela étant il faut „ que les orages ſoient fréquens & furieux dans ces mers. „ Nous trouvâmes avec ce bois flottant des planches du bordage d'un *Lodding* de trente-huit pieds, où l'on voyoit encore les trous & les coutures; car les bordages des *Lodings* de Ruſſie ſont couſus & liés enſemble avec des cordages. . . . . Nous trouvâmes auſſi des arrêtes de *Cabalau*, & de *Morlan* ou *Schelteich*. Je remarquai entre les „ piéces de ce bois flottant un arbre de plus de ſoixante „ pieds de longueur, & d'une demie braſſe de diamétre, „ avec ſes racines, auſſi droit qu'un mât. Il y en avoit plu- „ ſieurs autres plus petits. D'où peuvent-ils venir? Je n'en „ ſai rien. Il n'y a point de terre de ce côté-là où nous „ ayons vu l'ombre d'un arbre, ni aucune apparence de plan- „ te". Mr. de la Peyrere dans ſa *Relation d'Iſlande* nous explique ce Phénoméne. „ L'Iſlande, *dit-il* (28), eſt main- „ tenant ſi infertile, que le bled n'y ſauroit naître. Et il „ n'y croît pas un arbre, quel qu'il ſoit, que du petit & inef- „ chant boulcau. Si bien que l'on y mourroit de faim & de „ froid, ſi l'on n'y apportoit des farines des Provinces voi- „ ſines, & ſi les glaces qui ſe deſtachent au mois de May „ des terres, qui ſont encore plus proches du Pole, ne leur „ portoient une ſi grande quantité de bois, qu'ils en ont „ ſuffiſamment pour ſe chauffer, & pour ſe faire des mai- „ ſons, à la mode des autres peuples du Nort. . . . . Ces „ glaces qui abordent en Iſlande des terres plus Septentrio- „ nales ſont quelquefois chargées d'arbres prodigieuſement „ grands. . . . . Lorſque ces glaces deſtachées du Nort „ ſont jointes à celles de l'Iſlande, les habitans de l'Iſle „ courent à la queſte du bois, & à la chaſſe de quantité de „ beſtes, qui s'eſtant trop avant engagées dans la mer glacée, „ voguent deſſus, & abordent où les glaces les portent". L'Auteur de la *Deſcription de la Sibérie* (29) dit encore quelque choſe de plus préciſ ſur cette matiére. „ Je ne m'éton- „ ne pas, *dit-il*, que le Weigats ſoit extrêmement rempli, „ & pour ainſi dire bouché de glaçons vers le Nord, parce „ que ces deux grands fleuves d'Oby & de Jeniſcéa, y en charient une prodigieuſe quantité, auſſi bien qu'une infi- „ nité d'autres riviéres, qui s'y déchargent, & dont on ne „ ſait pas les noms. Tous ces fleuves y portent une ſi gran- „ de abondance de glaçons, & de gros bancs de glace, que „ c'eſt une choſe incompréhenſible. *Ils entraînent même des „ bois entiers & des bocages de leurs bords, qu'ils inondent, & „ c'eſt ce qui fait qu'on trouve beaucoup de bois flotté ſur le rivage „ du Weigats*". Ces Obſervations, qui peuvent ſe confirmer par un grand nombre d'autres, détruiſent entiérement cette prétendue preuve, que Mr. Woodward tire, de ce qu'on trouve des arbres, quelquefois entiers dans les Marais & dans les Fondriéres. Il appuye ſurtout beaucoup en divers endroits de ſon Ouvrage, ſur cette grande quantité d'arbres qui ſe voyent en diverſes Iles du Nord, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'y en croiſſe aucun. Ce Phénoméne n'a pourtant rien d'extraordinaire. „ Eſt-il étonnant, *dit l'Auteur de ces Ob-* „ *ſervations* (30), de rencontrer dans le Zemble, dans l'Iſlan- „ de, le Groenland, ou quelque autre Ile que ce ſoit, des „ arbres jettez fort avant dans les terres; tandis qu'on voit „ chaque jour que la Mer les porte ſur leurs bords, & les „ jette ſouvent à une diſtance conſidérable du rivage? Il eſt „ à croire d'ailleurs & les Hiſtoires en font foi, que la mer, „ en ſortant de ſon lit, emporte & entraîne avec elle tout

(17) Ibid. p. 62.

(18) P. 1.

(19) *Remarq.* p. 180.

(20) *Letter*, p. 83, 84.

(21) Phy. Bibl. Raiſ. Tom. XVIII p. 52. & ſuiv.

(22) Linſchaten *I. Voyage au Weigats* dans le *Recueil des Voyages au Nord* Tom. IV. p. 52. Amſt. 1728. in-12.

(23) Ibid. p. 82.

(24) Ibid. p. 56. 57.

(25) Ibid. p. 62.

(26) Ibid. p. 97.

(27) Ibid. p. 88, 124.

(28) *Recueil des Voyages au Nord*, Tom. I. p. 22. 23.

(29) *Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſement de la Compagnie des Indes Orientales*. Tom. I. p. 243. Rouen 1725.

(30) Bibl. Raiſon. ubi ſupra p. 88, 89.

ſervations dans toutes les Parties du Monde; comme auſſi pour faire des Collections de choſes Naturelles, les conſerver & les faire tranſporter. Ou Eſſai ſur l'établiſſement d'une Correſpondance univerſelle pour avancer les Connoiſſances Civiles & Naturelles. Le 25.... 1698, on le déclara Candidat du Collége des Médecins à Londres. Au mois de Juin 1699 il donna dans les *Tranſactions Philoſophiques* Num. 253. p. 193. *Penſées & Expériences ſur la Végétation*; le Colonel King, un de ſes Exécuteurs Teſtamentaires, a entre les mains en manuſcrit quelques nouvelles propoſitions ſur cette matière. Le 22 Mars 1702 il fut aggrégé au Collége des Médecins. En 1713 il publia ſes *Remarques ſur l'Etat ancien & préſent de Londres* [*B*], & en 1714. *Naturalis Hiſtoria Teſtacis illuſtrata & aucta*, a Londres in-8. il fit imprimer encore dans cette Ville in-8. en 1718 ſon *Etat préſent de la Médecine* [*C*]. En 1726 parut à Londres in-8: *L'Hiſtoire Naturelle de la Terre, illuſtrée, enrichie, & défendue: traduite du Latin en Anglois par* Benjamin Holloway, *Bachelier en Droit & Membre de la Société Royale. A laquelle on a ajoûté des Preuves Phyſiques de l'Exiſtence de Dieu, de ſon concours continuel pour le maintien de l'Univers, de tous les Corps Organiſés, des Végétaux, des Animaux, & de l'Homme en particulier; avec pluſieurs autres Pièces ſur differens Sujets, qui n'avoient jamais paru.* Par Jean Woodward &c. [*D*]. La ſanté de notre Savant commença à s'affoiblir quelque temps

„ ce qui flotte ſur ſes eaux, & qu'enſuite elle va dépoſer tous „ ces Corps étrangers, dans les lieux où elle pénétre & qu'elle inonde. Il n'y auroit rien de fort ſurprenant de rencontrer dans la plupart des Iles toutes ſortes de Coquillages marins, des os, & des dents de poiſſons, & les dépouilles même de pluſieurs animaux, qui ſont ſouvent „ emportez ſur les Glaces, & vont enſuite périr dans des „ Pays fort éloignez du lieu de leur demeure". Ces Obſervations ôtent à Mr. Woodward l'argument pris des arbres, pour appuyer ſon Hypothèſe.

On prouve enſuite, que les arbres ſouterrains qu'on trouve en Angleterre, & les dépouilles de poiſſons & d'autres animaux, qu'on y rencontre, ne ſont ni des reſtes du Déluge, ni des preuves que la Terre ait été réduite dans un état de fluïdité.

Ce n'eſt pas ſeulement ſur les *bois foſſiles* que Mr. Woodward s'eſt trompé, mais encore ſur la formation des Métaux, la génération des Corps Organiques, l'origine des Fontaines, la nature du Feu, & ſur quantité d'autres points qui ſont tous du reſſort de la Phyſique. Il dit nettement & ſans détour, qu'il n'y a aucun ſouterrain qui communique à la Mer. Il avance, ſans aucun fondement, que la Terre renferme dans ſon ſein un Abîme ou Réſervoir d'eau, qui doit être immenſe: Suivons l'Obſervateur dans l'examen de quelques-uns de ſes Articles.

(31) *Eſſai ſur l'Hiſt. Nat. de la Terre.* p. 138. 137.

A l'égard de la *formation des Métaux*, voici quel eſt le Syſtême de Mr. Woodward. „ Mon intention eſt, *dit-il* (31), „ d'examiner ici l'origine & la production des Métaux & des „ Mineraux. Comme c'eſt à la faveur des lumières que mes „ Obſervations m'ont fournies, que je ſuis parvenu juſques „ ici, je reviens encore aux Obſervations, & c'eſt par elles „ que je prouve. 1. Que de même que les parties du Globe „ Terreſtre, les plus groſſiéres & les plus maſſives, les couches de pierre, de marbre, de tesre &c. ſont redevables „ au Déluge de la diſpoſition & de l'ordre où elles ſont à „ préſent, les Métaux & les Mineraux le ſont auſſi; & la „ plupart, l'entens tous ceux que nous trouvons à préſent „ placez dans ces couches, parmi le ſable, la terre &c. ont „ été diſpoſez dans ces endroits dans le tems que les eaux „ du Déluge couvroient la Terre..... 2. Que les particules des Métaux & des Minéraux, avec celles qui compoſent les Pierres, le Marbre, le Charbon, la Craye, & les „ autres matières de cette nature, étoient ſuſpendues dans „ l'eau durant le déluge; que durant la ſuſpention, quelque „ tems après que la violence du choc & de l'agitation des „ eaux fut appaiſée, & qu'elles furent un peu plus tranquilles, les particules, qui vinrent à ſe rencontrer enſemble, „ s'unirent l'une avec l'autre, & que l'aſſemblage, l'union & „ la combination de ces particules, ont formé les petites „ boules, ou molécules métalliques & minerales que nous „ voyons à préſent. C'eſt auſſi dans ce tems là & de la même manière, que ſe formérent les molécules métalliques „ & minérales, de quelque nature qu'elles ſoient; de même „ que celles qu'on trouve par monceaux groſſiers, comme „ les pyrites communs, les pierres à feu, les agathes, les „ onyx, les cailloux, le jaſpe, la cornaline & les autres „ pierres ſemblables; auſſi bien que celles qui ont une figure plus réguliére comme les Sélénites, les Bélemnites, les „ Aſtroïtes, les Stélachites, le Corail mineral, en un mot „ toutes ſe formérent alors, de quelque nature qu'elles „ ſoient". Il dit ailleurs (32), qu'il eſt apparent que la matière métallique & minerale, qui eſt placée dans les corps des couches, ne croît plus à préſent; qu'elle n'a jamais reçu aucune addition depuis la premiére fois qu'elle y fut dépoſée dans le tems du déluge univerſel, & qu'au contraire elle a diminué à proportion de la quantité, qui en a été tranſportée dans les fentes perpendiculaires, & ſur la ſurface de la terre, par les ſources, les riviéres, & par les exhalaiſons qui s'élévent ſans ceſſe du grand Abîme depuis ce tems-là. On ſoutient que tout cela ne s'accorde point avec les découvertes du Comte de Marſigli, qui a démontré, dit-on, qu'il ſe forme quelquefois chaque année des Concrétions minérales dans les endroits où il n'y en avoit aucune auparavant. Mr. de Reaumur a auſſi fait voir par pluſieurs expériences, que la production des Mines de Fer, comme celles des Pierres, ſe continue tous les jours. Il a même indiqué à quoi les Mines nouvellement produites devoient leur formation (33). Nous ne parlerons point des remarques ſur la génération des Corps organiques, les Savans étant encore ſi peu d'accord ſur cette matière. Selon Mr. Woodward les Fontaines & les Riviéres doivent leur origine au grand Abîme, qui communiquant avec l'Océan fournit continuellement de l'eau à la ſurface de la Terre. Mais ce Savant auroit dû avant tout prouver l'exiſtence de ce grand Réſervoir d'eau, & faire voir qu'il fournit ſeul les eaux de toutes les Sources. Il n'eſt pas mieux fondé à nier les paſſages ſoûterrains, qui communiquent de la mer à la terre, ou de la terre à la mer. Il eſt démontré par des expériences, qu'il y a de pareils ſoûterrains, & qu'à cet égard le Syſtême de Mr. Woodward n'eſt nullement fondé.

(32) Ibid. p. 130.

(33) Voy. *Hiſt. de l'Acad. Royale des Sciences* Ann. 1718. P. 176 & ſuiv. Et Ann. 1725. P. 17. & 181.

On ne peut diſconvenir néanmoins, qu'il n'y ait des choſes bien curieuſes dans ſon Ouvrage, & que pluſieurs Savans n'ayent trouvé beaucoup de vrai dans ce qu'il a avancé, je me contenterai de citer ce que le fameux Voyageur Thomas Shaw écrivoit à Mr. Woodward, le 1 Juin 1726. „ En „ quelqu'endroit que j'aye été, j'ai trouvé partout des preuves convaincantes de ce que vous avancez dans votre Eſſai „ ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre, & la Rélation de mes „ Voyages n'eſt qu'un Commentaire imparfait, & un témoignage leger de ce que vous avez mieux obſervé ailleurs". Mr. Léopold, Médecin de Lubeck, entreprit le voyage de Suéde, uniquement pour y examiner les Mines & les Foſſiles, afin de fournir de nouveaux appuis au Syſtême de Mr. Woodward, à qui il adreſſa la Rélation de ſon voyage ſous le titre de *Relatio Epiſtolica de Itinere ſuo Suecico anno* 1707 *facto*. Londres 1720 in-8. Peut-être ne s'écarteroit-on pas beaucoup de la vérité, en diſant que Mr. Woodward, à l'exemple de tous les inventeurs de Syſtêmes, a été trop loin, mais qu'il a bâti à divers égards ſur des fondemens ſolides. Aod. du Trad.].

[*B*] *Remarques ſur l'état ancien & préſent de Londres.*] Elles furent imprimées à Londres in 8. ſous ce titre: *Remarques ſur l'etat ancien & preſent de la Ville de Londres, faites à l'occaſion de quelques Urnes, Monnoyes, & autres Antiquités Romaines, qu'on y a depuis peu decouvertes.* En 1723 parut la troiſiéme Edition de cet Ouvrage, à Londres in 8. on voit à la tête un *Avertiſſement des Libraires*, conçu en ces termes. „ Quoique ces Lettres n'euſſent pas été écrites pour voir le „ jour, comme elles avoient néanmoins paru, & qu'il s'en „ étoit fait deux Editions, qui étoient épuiſées, nous avons „ obtenu l'agrément de l'Auteur pour en donner une troiſiéme, afin de ſatisfaire aux deſirs de ceux qui ſouhaittoient de les avoir. Il ſeroit à ſouhaitter qu'il eût eu le loiſir de donnes en même tems ſa *Diſſertation* ſur l'image de *Diane*, qu'on a trouvée ſous terre près de l'Egliſe Cathédrale de St. Paul; ſon Recueil d'Antiquités Romaines, „ trouvées en pluſieurs endroits d'Angleterre, & particuliérement aux environs de Londres, & ſes Notes ſur l'Or, „ l'Argent, l'Ambre, le Jajet, les Perles, la Pourpre, & autres choſes, qu'il paroît par les anciens Hiſtoriens de Rome, que l'on trouvoit de leur tems dans la Grande Bretagne: toutes ces piéces ne pourront que faire plaiſir aux „ Curieux, quand ſon tems lui permettra de les mettre en „ état de voir le jour, & elles contribueront à donner des „ lumiéres ſur l'ancien état de cette Capitale & de la Nation". La premiére Lettre eſt du 23 Juin 1707, & s'adreſſe au Chevalier Chriſtophle Wren; la ſeconde du 30 Novembre 1711 eſt écrite à Mr. Tho. Hearne.

[*C*] *Etat préſent de la Médecine.*] Le titre entier eſt: *L'Etat préſent de la Medecine & des Maladies, & des recherches ſur leur reconnoiſſance depuis quelque tems, & ſurtout de la Petite Verole. Avec quelques reflexions ſur le nouvel uſage de purger dans cette Maladie. On a mis à la tête une idée de la Nature de l'Homme, des déſordres à quoi elle eſt ſujette, & de la méthode de les reſſifier.* On attaqua cet Ouvrage par différentes Brochures, & le Docteur *Jaques Quincy*, entre autres en publia un *Examen*, Londres 1719 in-8.

[*D*] *L'Hiſtoire Naturelle de la Terre, illuſtrée, enrichie, & défendue &c.*] Le Traducteur dit (34) que, „ Le Lecteur y „ trouvera de nouvelles lumiéres ſur la diſſolution de la premiére Terre, & ſur l'origine des Montagnes & des Iles, „ qui ſubſiſtent maintenant; mais ce qui ſatisfera incontestablement davantage ſa curioſité, eſt ce qu'il y lira ſur le „ grand Abîme. C'eſt en effet un nouveau Pays dans la Philoſophie, & l'Auteur y fait voir un ſpectacle, dont on n'avoit „ pas encore entendu parler. Il eſt d'autant plus de notre intérêt de le connoître, que tout ce qui ſe paſſe dans notre Athmoſphere dépend de ſes mouvemens, & que les changemens qui ſe font ſur notre Terre, tant par rapport „ à nos Corps, que par rapport à ceux qui ſont ſur ſa ſurface, ſe réglent ſur ceux qui ſe font dans ce Monde ſouterrain. Il eſt vrai que l'Auteur n'y fait qu'une légére eſquiſſe „ de ce qu'il pourroit dire ſur cette matière: mais il eſt à „ ſouhaitter que ſon loiſir lui permette de s'étendre davanta-

(34) Préface p. 217.

„ ge

temps avant ſa mort, qui arriva à Londres le 25 Avril 1728; il fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, où on lui a dreſſé un monument. Après ſa mort on a publié deux piéces de ſa façon, *Diſtribution*

„ ge dans la ſuite ſur ce ſujet, & de raſſembler toutes les „ Obſervations, qui ont été faites dans les quatre parties du „ Monde, & qui peuvent ſervir à prouver ſon Syſtême. Une „ choſe que je ne dois pas omettre ici, c'eſt que par le „ moyen de la communication entre l'Athmoſphére & l'abîme, & des vapeurs qui s'élévent de l'abîme pour former „ les pluies, on explique d'une maniére fort probable tous „ les phénoménes du Barométre, ſur leſquels on a fait juſques ici tant de recherches, ſans pouvoir en découvrir les „ cauſes. Les Savans ont été auſſi fort embarraſſez à expliquer, d'où avoit pu venir une aſſez grande quantité „ d'eau, pour produire un déluge auſſi grand que celui dont parle Moyſe. Mais il n'y a plus de difficulté dans le Syſtême de notre Auteur, puiſqu'il eſt évident par certains „ Phénoménes, qui accompagnent les tremblemens de Terre, & par d'autres qu'on rapportera ici-deſſous, qu'il y a „ en réſerve dans la terre une quantité d'eau beaucoup plus „ abondante qu'il n'étoit néceſſaire pour cauſer ce déluge, „ que la partie la plus conſidérable du Globe terreſtre eſt „ compoſée d'eau, & que la Terre n'eſt que comme une „ croute ou une voute étendue ſur cette eau pour ſervir à „ l'habitation des hommes & des animaux, & à la production des matiéres néceſſaires pour la formation des Animaux, des Végétaux & des Mineraux". *Mais ce qui merite*
(15) Ibid. p. 218. 219. *le plus d'attention*, continue le Traducteur (35) *dans l'Eſſai & dans la Défenſe, c'eſt qu'on y trouve des preuves inconteſtables de l'exiſtence de Dieu, & de ſa Providence dans le Gouvernement du Monde, auſſi bien qu'un accord parfait entre la Nature & la Sainte Ecriture, par des Obſervations & des faits, que toutes les parties du Globe terreſtre fourniſſent.* Pour appuyer ce qu'il vient de dire, il cite un paſſage du grand Ouvrage de Mr. Woodward, qui n'a jamais paru. „ Il régne, dit-il, „ dans le Monde un eſprit de Scepticiſme, qui tend à renverſer les idées, & à détruire les principes les plus univerſellement reçus. Ceux qui en ſont poſſédez s'imaginent, „ que les loix de la Nature étant fixes, permanentes & invariables, la forme de toutes les choſes materielles eſt éternelle; que la Terre & tous les Corps qu'elle contient, „ ont toujours été & ſeront toujours dans l'état où ils ſont maintenant; qu'ainſi il eſt inutile qu'il y ait un Dieu. Ils „ ne peuvent cependant nier, qu'il ne doive y en avoir, ſi „ on peut leur montrer, qu'il a été un temps où la Terre, & „ les Corps qui l'environnent, étoient dans un etat différent de celui où nous les voyons; puiſqu'il n'eſt pas poſſible „ qu'ils ayent changé ſans le concours & l'entremiſe d'un „ Etre puiſſant & intelligent. Cela nous ſuffit pour arrêter „ ces incrédules; car les Coquillages & les autres Corps étrangers, qui ſe trouvent mêlez, non ſeulement avec la „ terre, mais encore avec les matiéres les plus ſolides, comme les pierres & les mineraux, prouvent inconteſtablement que le terrain que nous habitons maintenant, eſt „ neuf, & non point la premiere terre, & que ſa forme eſt „ nouvelle, la premiére ayant été détruite & ruinée par une entiere diſſolution. Cette deſtruction & le rétabliſſement „ d'une nouvelle Terre, faite des débris de la premiere, „ ſont voir, de leur propre aveu, qu'il y a un Dieu. C'eſt „ en effet une conſéquence ſi néceſſaire, qu'elle ne peut être „ attaquée par ceux qui font quelque attention aux choſes „ les plus communes, & encore moins par ceux qui réfléchiſſent ſur la ſtructure & le méchaniſme de notre Globe, „ & ſur l'art ſingulier avec lequel ſont diſpoſées toutes les „ parties qui le compoſent. Nous avons des preuves auſſi „ claires & auſſi évidentes de l'intervention & du concours „ d'un Etre tout-puiſſant dans la Nature & dans le gouvernement du Monde, que nous en avons de ſon exiſtence, „ & de ſon intervention extraordinaire dans le cas dont nous „ avons parlé. Tout le monde convient qu'il y *a* dans le „ corps, ou dans la matiére, une parfaite *inertie*, ou ce qui „ eſt la même choſe, que la matiére eſt purement paſſive, indifférente au mouvement & au repos, & également diſpoſée à l'un & à l'autre. Un Corps, qui eſt une fois en repos, y demeurera toujours, juſqu'à ce que quelque cauſe le mette en mouvement; & quand il eſt une fois en mouvement, il n'eſt pas en état de *re*prendre ſon premier repos, ni même de changer ſon mouvement, mais il doit perſévérer toujours conſtamment dans la direction & dans „ la viteſſe qu'il a reçu de l'agent qui l'a mis en mouvement. Ainſi nous voyons tous les mouvemens des Corps, „ auſſi bien que leur direction & leur viteſſe, déterminez régulérement & conſtamment, par ce que nous appellons „ leur gravité. Or ce principe qui eſt inſéparable de tout „ Corps, doit y avoir été imprimé par une puiſſance & extérieure & immatérielle; car comme aucune partie de la „ matiére ne peut être la cauſe de ſa propre gravité, elle ne „ peut non plus l'être de celle d'un autre; car aucun corps „ n'eſt en état de donner ce qu'il n'a pas lui-même. Il n'y „ a que ceux qui n'ont jamais fait réflexion à ceci, qui ayent „ pu s'imaginer que la gravité des Corps, ou leur tendance „ vers le centre, puiſſe être produite par l'opération de quelques autres Corps. Ils n'ont point penſé non plus, que „ tous les Corps doivent agir régulérement & conformément à une fin, ce qui ne peut convenir à la matiére toute „ pure, mais ſuppoſe qu'il doit y avoir une Intelligence „ ſuprême qui intervienne. C'eſt en effet à ce principe ſeul, „ je veux dire à la gravité des Corps, que le Globe que nous „ habitons eſt redevable de ſa conſervation; c'eſt ce qui en „ affermit toutes les parties, & qui empêche qu'elles ne ſe „ ſéparent par la révolution journaliére qu'il fait ſur ſon axe. „ C'eſt à la différente gravité ſpécifique des Corps, & principalement des fluides, que les fermentations diverſes, les „ libations des parties entre elles, les phénoménes nombreux de l'eau, de l'air, du feu, de la lumiére, des météores, & toutes les choſes les plus conſidérables qui ſe paſſent dans notre Athmoſphére, doivent être attribuées. „ C'eſt auſſi par la gravité réciproque des Planétes & des „ Corps Céleſtes, qu'ils conſervent toujours entre eux la „ même diſtance, & qu'ils font réguliérement leurs révolutions dans les mêmes intervalles. En un mot, c'eſt à ce „ principe merveilleux que l'on eſt redevable de l'harmonie „ conſtante qui régne entre toutes les parties de l'Univers. „ C'eſt ce que pluſieurs Philoſophes de l'Antiquité ont reconnu par leurs Obſervations & par leurs réflexions" *Cicéron, le plus beau genie & le plus habile Raiſonneur qu'il y ait eu parmi les Romains, frappé de l'ordre admirable qui régne entre les differentes parties de l'Univers, & que le Monde fait d'une ſtabilité à l'épreuve des tems, l'attribue directement* (36) à l'union la plus intime, que l'on puiſſe imaginer, de toutes ſes parties. Toutes, de quelque endroit qu'elles ſoient, tendent également au centre: *une eſpece de lien qui entoure les élemens les fait demeurer étroitement unis les uns avec les autres, & il attribue expreſſement une diſpoſition ſi ſage à un Etre qui préſent & répandu partout, agit avec toute l'intelligence poſſible, & régle tout par ſa ſageſſe. Parlant auſſi de la Mer, qui demeure toujours dans ſa place, pour former un Globe avec la Terre, il attribue cet effet à la même cauſe*, à la même tendance de toutes les parties vers le Centre (37). *Ainſi*, conclut-il, *de quelque côté qu'on examine l'Univers, concluons que tout y eſt admirablement gouverné par une Providence divine, qui veille au ſalut & à la conſervation de tous les êtres.* L'Auteur du Livre *De Mundo* dit auſſi, *que Dieu conſerve ce Monde en veillant à l'entretien de toutes ſes parties, & qu'il y eſt comme un Pilote dans un vaiſſeau, un Cocher dans un Chariot, un Maître de Muſique dans un Concert, une Loi dans une Ville, & un General dans une Armée.* „ Si nous avons auſſi, *continue Mr. Woodward*, des „ preuves évidentes du concours de la Puiſſance Divine pour „ la conſervation de l'ordre & du méchaniſme du Monde en „ général, nous n'en avons pas de moindres de ſon concours „ pour celle de chaque Corps en particulier. Je me bornerai ici au Corps de l'Homme, non pas que la Providence „ s'arrête à lui ſeul, puiſqu'elle s'étend également ſur tous „ les animaux & les végétaux. En effet tout corps organiſé, ſoit plante ſoit animal, eſt redevable de ſon origine & „ de ſa formation, l'un à une ſemence, & l'autre à un œuf, „ & dans tous les deux il y a quelque choſe qui eſt deſtiné „ à recevoir la matiére propre à la nourriture de l'individu, „ & à la diſtribuer dans chaque partie pour les former & les faire croître. Par les Obſervations faites ſur les œufs de „ Poules & d'autres Oiſeaux, durant que ces animaux couvent, nous découvrons que cette choſe eſt un compoſé de „ vaiſſeaux ſanguins, c'eſt-à-dire de veines & d'artéres, & „ d'un cœur. On voit ce cœur battre peu d'heures après „ que l'animal a commencé à couver, & au bout de quelque tems pouſſer du ſang dans les artéres & en recevoir „ des veines. Dans la ſuite chaque partie ſe forme par degrés, mais non pas dans une même proportion, les unes „ l'étant plutôt & les autres plus tard. Les yeux & le cerveau ſont les premiéres choſes qui ſe faſſent diſtinguer; „ la moëlle de l'épine les ſuit; les ailes & les jambes commencent enſuite à s'étendre; après cela les entrailles, le „ poumon, le foie, l'eſtomac & le ventre ſe manifeſtent peu „ à peu; mais tout cela eſt nud & n'a rien qui le couvre. „ Le cœur même eſt pluſieurs jours pendant hors de la poitrine. Enfin les muſcles, les membranes, & les tégumens „ viennent envelopper ces parties intérieures; mais ces enveloppes ſont pendant quelque tems ſi minces, qu'on voit „ au trevers tout ce qu'elles renferment; elles s'épaiſſiſſent „ par degrés, & forment enfin les côtes, le ſternum, les „ muſcles &c. les autres parties ſont formées de même l'une „ après l'autre, & dans un certain ordre, juſqu'à ce que „ toute la machine ſoit conſtruite & parfaite; elles ſont cependant d'abord comme une pure maſſe, ſans mouvement „ & ſans ſentiment, mais elles acquiérent tout cela à meſure „ que le corps ſe forme & s'étend. La même choſe arrive „ dans toutes les eſpéces de créatures vivantes, dont les femelles ſont pourvûes d'organes capables de porter & de „ faire éclorre des œufs, & les mâles ont ceux qui ſont néceſſaires pour communiquer à ces œufs une matiére propre à les féconder, pour les faire deſcendre de l'Ovaire „ dans l'Uterus, & pour commencer à les animer; c'eſt par „ ce moyen que toutes les eſpéces ſe ſont conſervées depuis „ leur premiére origine juſqu'à préſent". Mr. Holloway cite quelques autres paſſages du grand Ouvrage de Woodward, où il prouve, *que le Recit de Moyſe de la maniére dont eſt arrivé le Deluge, n'eſt fait ni par conjecture ni d'imagination, qu'il n'en a point non plus eu les particularitez par tradition ou par des Memoires anciens, ni par des Obſervations qu'il eût faites ſur l'état preſent de la Terre, mais qu'il dut en avoir été inſtruit par révélation divine*: c'eſt ce qu'il con tme encore par ce que Moyſe rapporte du grand ablme, de la quantité prodigieuſe de ſes eaux, & de la hauteur prodigieuſe à laquelle elles s'élevérent. Il rapporte deux autres paſſages, l'un qui regarde la malédiction de la Terre, & la production des épines & des chardons, dont Moyſe fait mention à l'occaſion de la chûte d'Adam; l'autre où il prouve par des expériences, que la

(16) *Omnes eorum partes ejus undique medium locum capeſſentes, nituntur æqualiter.* Cicero de Nat. Deor. Lib. II. Num. 47.

(17) *Concentio gravitatis* Ibid. *medium locum Telluris expetens.* Ibid.

bution méthodiques des Foſſiles de toute eſpéce. Londres 1728 in-8. *Eſſai d'une Hiſtoire Naturelle des Foſſiles d'Angleterre, ou Catalogue des Foſſiles d'Angleterre, qui ſe trouvent dans la Collection du Docteur* Jean Woodward, *contenant la Deſcription Hiſtorique de chacun, avec des Obſervations & des Expériences, pour en découvrir l'Origine & la Nature, & leurs divers Uſages.* Londres 1729, deux Tomes in-8. [*E*]. Par ſon Teſtament (*b*), daté du premier Octobre 1727, il a fondé une Chaire dans l'Univerſité de Cambridge, pour donner des Leçons ſur ſon *Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre*, la *Défenſe* de cet Ouvrage, ſon *Diſcours de la Végétation*, & ſon *Etat préſent de la Médecine*; il ordonnoit d'acheter en Angleterre des Ter-

(*b*) Circonſtance communiquée par Mr. Richard Graham, Jun.

vie des animaux eſt dans le ſang, conformément à ce paſſage de Moyſe Genés. IX. 4. *Vous ne mangerez point de ſang, parce que la vie de la chair eſt dans le ſang.* „ Tous les principes, „ *dit le Dr. Woodward*, qui conſtituent le ſang, ſortent de „ l'eſtomac, qui eſt leur première ſource. Il ſe trouve dans „ cette partie des ſels de la même eſpéce, que ceux qui for- „ ment la bile; des ſels ammoniacs & volatiles, des fixes & „ des alcalis, des acides, des amers, des doux &c. Le con- „ flict de ces divers ſels forme des fumées, des vapeurs, ou „ des vents, qui gonflant l'eſtomac, font cauſe qu'il preſſe „ le tronc inférieur de l'aorte, qui eſt derrière lui ſur l'épi- „ ne du dos, & qui par cette ſituation ſe trouve ſoumis à „ l'action du ventricule. Cette preſſion gênant & empêchant „ la deſcente du ſang, plus ou moins, ſuivant qu'elle eſt „ plus ou moins forte, fait auſſi qu'il en monte plus ou „ moins au cerveau, pour y remplir les différentes fonctions „ de cet important organe. Comme ces ſels en agiſſant ſur „ l'eſtomac, y font diverſes impreſſions, auſſi bien que ſur „ l'aorte, que ce ventricule preſſe, & ſur le ſang qui y eſt „ contenu, ce qui occaſionne différens mouvemens dans le „ cerveau; il s'enſuit que ces ſels contribuent à la produc- „ tion des penſées, & à celles des paſſions, qui naiſſent de „ ces mouvemens. Ces ſels ſont un diſſolvant, qui diviſe, „ atténue, diſſout & digére les particules ſolides de l'aliment, „ qui tombe dans l'eſtomac, & les rend par-là capables de „ paſſer dans les veines lactées, & de ſe décharger enſuite „ dans le ſang. Leur combat continuel, qui eſt ſemblable „ à celui que nous remarquons entre eux dans les opérations „ chimiques, produit une chaleur & une effervéſcence, com- „ me une partie d'eux fait l'aliment à la ſortie du ventricu- „ le, & l'accompagne juſques dans le ſang, & enſuite par „ tous les vaiſſeaux du Corps, ils y continuent leur premier „ combat, & c'eſt delà que vient la chaleur du ſang & de „ tout le corps. C'eſt à la diſtribution de cet aliment dans „ les diverſes parties, que le Corps eſt redevable de ſa nour- „ riture & de ſon accroiſſement. Les fumées que produit „ l'action des Sels, agitant les Vaiſſeaux, font ſortir des „ parties gélatineuſes de l'aliment des bouteilles, des veſſies, „ ou, comme on les appelle communément, des globules. „ Ces globules s'étendent ou ſe reſſerrent, ſuivant que la „ chaleur & les fumées qui y ſont renfermées, ſont plus ou „ moins grandes; & ce ſont eux qui donnent le mouvement „ aux muſcles, & par conſéquent à toutes les parties du „ Corps. Ce ſont les mêmes fumées qui entretiennent tou- „ tes les artéres & les veines, qui ſont dans le Corps, dans „ leur tenſion naturelle, & qui rendent les nerfs ſemblables „ à des cordes tendues; méchaniſme qui produit les ſenſa- „ tions, & dans lequel, joint à la chaleur & au pouvoir de „ l'action, conſiſte l'animation, ou la vie du Corps. Ainſi „ il eſt clair que la vie eſt entiérement dans le ſang, & que „ c'eſt lui avec les principes qu'il contient, qui donne la „ force, le mouvement & la vie à tous les membres & à tous „ les organes, qui ne peuvent être que froids, impotens, „ ſans ſentiment & ſans actions, toutes les fois que le ſang „ vient à les abandonner, & à leur manquer". Après avoir rapporté pluſieurs expériences le Docteur conclut en diſant, (38) *il eſt évident par les expériences que j'ai rapportées, que le principe de la vie, du ſentiment & de l'action de l'Animal exiſte & eſt actuellement préſent dans toute partie qui vit, ſent & agit, & qu'il ne vient point du cerveau, comme on le croit communément; que la vie de l'Animal, & le pouvoir qu'il a de ſentir & d'agir répond à la quantité bien conſtituée, qu'il contient, & que cette vie & ce pouvoir s'affoibliſſent à meſure que ce ſang ſe corrompt ou diminue, ce qui prouve la propoſition que* la Vie eſt dans le Sang. A la fin de ſa Préface Mr. Holloway parle de trois autres Ouvrages du Dr. Woodward.

(38) Préface p. 169.

I. *Notes ſur le premier Chapitre de la Geneſe*, dans leſquelles il juſtifie l'Hiſtoire que Moyſe nous a donnée de la Création, & repouſſe en paſſant les attaques de Mr. Whiſton, dont les objections ne ſont fondées que ſur l'oppoſition qu'il y a entre ſa *nouvelle Théorie*, & l'Hiſtoire de Moyſe, & il fait voir que cette Théorie eſt imaginaire, ſans fondement, & contraire aux Obſervations.

II. *Deſcription de l'état du Genre humain dans les premiers ſiécles, qui ont ſuivi le Déluge, avec un Diſcours Hiſtorique, dans lequel les Uſages, les Coutumes, les Sentimens & les Traditions, comme auſſi les Arts, les Meubles, les Inſtrumens & les Armes des plus anciennes Nations ſont exactement comparées, dans la vue de découvrir l'origine des Nations, & en particulier celle des Américains, des Négres, & des Indiens.* L'Auteur tâche de prouver dans cet Ouvrage par des Réflexions ſur les ſentimens & les pratiques des Américains, des Négres, & des Indiens, par leurs principales Coutumes tant religieuſes que Civiles, par le caractére de leur eſprit, & la conſtitution de leur corps, qu'ils ſortent tous originairement d'une ſeule & même ſouche; & que la différence, qui eſt maintenant entre eux par rapport à la taille, la figure, les traits, les cheveux & la complexion, ne vient que de la diverſité de la chaleur, du climat, du terroir, de ſes productions, & de la maniére de vivre. Car pour ne parler ici que des Américains, on ſait qu'ils reconnoiſſent un Dieu ſuprême, quoiqu'ils rendent outre cela une eſpéce de culte au Soleil. Ils offrent des ſacrifices d'Animaux, & quelquefois d'Hommes; ils ont une idée de l'immortalité de l'Ame, dont ils admettent la transmigration d'un Corps dans un autre; ils conſervent une tradition nette de la Création du Monde, & de l'Univerſalité du Déluge; ils ſe ſervent de repréſentations hiéroglyphiques pour tranſmettre à leurs deſcendans la mémoire des Evénemens. Or tout cela ſe trouve chez les plus anciennes Nations de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Europe, chez les Chinois, les Egyptiens & les autres. Juſques-là les Américains s'accordent parfaitement avec les premiers habitans de l'ancien Monde; mais ils n'ont point l'uſage des Lettres, de la Monnoye, du Fer, des Charues, & des Chevaux. Comme toutes ces choſes ſont d'une extrême utilité dans la vie, il n'eſt pas poſſible de concevoir, que s'ils en avoient eu une fois l'uſage, ils l'euſſent laiſſé perdre. Ainſi il faut conclure, que leur ſéparation des autres peuples a précédé l'invention de tout cela. Nous ſavons par l'Hiſtoire, dans quel tems on a inventé les Lettres, on a commencé à ſe ſervir de piéces monnoyées, on a trouvé l'uſage du Fer & de la Charue, on a employé au ſervice des hommes les chevaux, qui étoient auparavant ſauvages. Ce tems une fois connu, il n'eſt plus difficile de marquer celui du départ des Colonies Américaines.

III. *De la Sageſſe des anciens Egyptiens, ou Diſcours touchant leurs Arts, leurs Sciences, & leur Religion, avec des réflexions faites à cette occaſion ſur l'état des Sciences parmi les Juifs & quelques autres Nations.* Entre autres choſes l'Auteur y prend la défenſe de la Loi de Moyſe, & réfute les prétentions du Chevalier Marsham, *Chron. Can. Sæc.* IX. & du Docteur Spencer *de Legibus Hebræor. Lib.* III, qui veulent qu'une partie de ſes Pratiques ait été empruntée des Egyptiens.

A la ſuite de la Préface de Mr. Holloway, on trouve quatre Lettres du Docteur Woodward au Chevalier Robert Southwell. La premiére eſt du 4 Juillet 1698, & roule *ſur les variétés du Barométre, l'aſcenſion ou la deſcente du Mercure, félon les changemens qui arrivent dans la Conſtitution de l'Athmoſphére, & dans le Tems.* Il n'y a de la ſeconde qu'un Extrait, où il s'agit *de la preſſion de l'air, & de la hauteur du Mercure dans le Barométre, diminuée par l'élevation des vapeurs, qui ſortent de la Terre & de l'Athme.* La troiſiéme traite *de l'Oecumenie du grand Abîme, qui eſt dans les entrailles de la Terre, & de la communication qu'il y a entre cet Abîme & l'Athmoſphére.* La quatriéme parle *de la diſſolution & de la deſtruction de la Terre par le Déluge*; on examine, *pourquoi les Coquillages & autres Corps ſemblables n'y ont point été diſſous, comme les Pierres & les autres Foſſiles.* [☞ Dans cette derniére Lettre le Dr. Woodward parle de deux Piéces de ſa façon, dont il n'eſt pas fait mention parmi ſes autres Ouvrages. „ J'ai compoſé, *dit-il*, autrefois *deux Diſcours*, l'un *de la Pé-* „ *ſanteur*, & l'autre *de la Salvlité*, que j'ai négligé depuis, „ mais que je regarde maintenant avec des yeux plus favora- „ bles, puiſqu'ils ont eu le bonheur d'avoir votre approba- „ tion. Je voudrois même trouver quelque perſonne habile „ dans ces matiéres, qui eût le tems de les mettre en état „ d'être donnés au Public. Je fais voir dans le premier, „ que la Péſanteur eſt ce qui fait agir toute la Nature; & „ dans le ſecond, que la ſolidité des Foſſiles & de tous les „ Corps terreſtres, eſt indubitablement un effet de leur pe- „ ſanteur". Aon. nu Trad.]

[*E*] *Eſſai d'une Hiſtoire Naturelle des Foſſiles d'Angleterre &c.*] L'Editeur dit dans ſa Préface, que les Collections de *Foſſiles* tant *d'Angleterre* que des Pais *étrangers*, que le Docteur Woodward a formées, ſont non ſeulement chiſies & curieuſes, mais, ce qu'il y a de plus ſurprenant, complettes dans leur genre. „ Elles renferment une grande quantité de „ Foſſiles divers, ſurtout la derniére, que le Docteur a raſ- „ ſemblée de toutes les parties connues du Monde, avec une „ peine & des dépenſes qui auroient pu ſuffire à découra- „ ger tout autre d'une entrepriſe, où il a ſi heureuſement „ réuſſi. Il eſt vrai que ce n'a été que par un travail aſſidu, „ continué pendant prés de quarante ans, avec une paſſion „ extraordinaire pour l'avancement de l'Hiſtoire Naturelle „ en général, & dans le vuë ſurtout de conſtater l'Univerſa- „ lité du Déluge, qu'ils démontrent effectivement d'une „ maniére viſible. C'eſt réellement une choſe étonnante, „ qu'au milieu des continuelles occupations de ſa Profeſſion, „ & d'un nombre infini d'autres diſtractions, il ait pu trou- „ ver du tems pour entretenir toutes ſes Correſpondances, „ former une ſi belle Bibliothéque, raſſembler une ſi grande „ quantité de *Foſſiles*, achever un ſi grand nombre d'Ouvra- „ ges qu'il a donnez au Public, ou laiſſez en Manuſcrit, & „ pour ſe rendre auſſi habile en tant de Sciences différentes. „ Mais il a fourni à tout par une application conſtante & in- „ fatigable à l'étude, à laquelle il conſacroit tout le tems „ qu'il avoit à lui, juſques-là qu'ayant été confiné au Lit „ durant pluſieurs mois, il n'a pas laiſſé de travailler, ayant „ pendant ce tems-là écrit ſa Méthode des *Foſſiles*, & étant „ occupé à la faire imprimer, quand il mourut. C'étoit-là „ un Ouvrage qu'on n'avoit point encore, que perſonne n'a- „ voit preſque tenté, & qu'il a exécuté le premier".

Terres, dont le revenu fût de cent-cinquante Livres St. de rente; dont on devoit en donner cent au Profeſſeur; qu'après la mort de MM. Dixey Windſor, Hugue Bethell, Richard Graham, & le Colonel Richard King, ſes Exécuteurs Teſtamentaires, le choix du Sujet pour remplir cette Chaire appartiendroit à l'Archevêque de la Province, à l'Evêque du Diocéſe, aux Préſidens du Collége des Medecins & de la Société Royale, conjointement avec deux Membres du Parlement, & tout le Sénat de l'Univerſité; qu'un ne pourroit choiſir qu'un Bachelier, qui ne devroit point avoir d'autre Bénéfice, & qui ſeroit obligé de faire quatre Leçons par an, en Anglois ou en Latin, dont une ſeroit imprimée; qu'il auroit auſſi la garde des deux Cabinets de Foſſiles, léguez par le Docteur à l'Univerſité, & les montreroit trois fois par ſemaine *gratis*; & qu'on lui donneroit dix Livres St. par an pour faire des Expériences & des Obſervations, & pour entretenir correſpondance avec les Savans. Le premier qui a rempli cette Chaire a été le ſavant Conyers Middleton, Docteur en Théologie (*c*), premier Bibliothécaire de l'Univerſité, qui fut nommé en 1731; il reſigna ce poſte en 1734, & le Révérend Mr. Charles Maſſon Maître-ès-Arts, & Aggrégé du Collége de la Trinité, lui a ſuccedé.

(*c*) Il a publié une belle Harangue intitulée *Oratio de novo Physiologiæ explicandæ modo nuper excogitato, Wrenianâ inſtituenda.* Lond. 1728 in-4.

WOOLSTON (Thomas) nâquit à Northampton l'an 1669. Son Pére, qui étoit un bon Marchand de cette Ville, prit un grand ſoin de ſon éducation, & lui fit commencer ſes études dans l'Ecole du Lieu; il l'envoya enſuite à l'Univerſité de Cambridge, où il entra dans le College de Sidney; il s'y fit recevoir ſucceſſivement Bachelier & Maître-ès-Arts, & Bachelier en Théologie; il devint enſuite Membre de ſon Collége, & a conſervé cette place juſqu'en 1721 (*a*). Ce fut en 1705 qu'il commença à ſe faire connoître dans la République des Lettres, par un Ouvrage imprimé à l'Imprimerie de l'Univerſité, in-8. & qui a pour titre: *L'Ancienne Apologie pour la Vérité de la Religion Chrétienne contre les Juifs & les Gentils renouvellée* [*A*]. Il garda enſuite le ſilence juſqu'en l'année 1720, ayant continué à vivre tranquillement dans ſon Collége, occupé à l'étude, & principalement à celle de la Théologie & des Ecrits des Péres (*b*). En 1720 il publia in-8. une Diſſertation Latine intitulée, *Diſſertatio de Pontii Pilati ad Tiberium Epiſtola circa res Jeſu Chriſti geſtas: Per Myſtagogum*; il s'efforce d'y prouver que Pilate écrivit une Lettre à Tibére ſur les Miracles de Jeſus-Chriſt; & que celle que nous avons dans les Ecrits des Péres eſt un Piéce ſuppoſée. Il donna la même année une Brochure Latine ſous le titre de *Origenis Adamantii Renati Epiſtola ad Doctores* Whitbeium, Waterlandium, Whiſtonium, *aliosque Literatos hujus ſæculi Diſputatores, circa Fidem vere Orthodoxam, & Scripturarum interpretationem*: peu aprés, la même année il publia une ſeconde Lettre Latine, ſous le même titre, où il ſe déclara, comme dans la premiére, pour l'Interprétation Allégorique de l'Ecriture. On vit encore paroître de lui, la même année, *Lettre au Docteur* Bennet *ſur cette Queſtion, ſi de toutes les Sectes Chrétiennes, celle des* Quakers, *n'eſt pas la plus conforme à la Pratique & aux Principes de l'Egliſe Primitive? Par Ariſtobule*: l'année ſuivante parut une ſeconde *Lettre au Docteur* Bennet, *pour défendre les Apôtres & les Péres de l'Egliſe Primitive, ſur l'interprétation Allégorique qu'ils ont donnée à la Loi de Moyſe, contre les Miniſtres de la Lettre, & les Commentateurs de ce ſiécle, qui s'attachent au ſens Litéral.* Quelque temps aprés il publia lui-même une Réponſe à ces deux Lettres, où l'on dit „ qu'il y a de l'eſprit, & qui ſont „ deſtinées, moins à faire l'apologie des Quakers, qu'à tourner en ridicule un autre ordre de perſon„ nes (*c*)". En 1722 parut une Piéce intitulée. *L'exacte Opportunité du tems, où Jéſus-Chriſt a été manifeſté en chair, démontrée par la Raiſon, contre les Objections des anciens Gentils & des Incrédules modernes* [*B*]. Durant les années 1723 & 1724 il publia cinq Brochures, dont quatre ont pour titre *Préſent au Clergé*, & la Cinquiéme eſt une *Réponſe* de ſa façon. Peu aprés il donna *Le Modérateur entre un Incrédule & un Apoſtat*, & deux *Supplémens au Modérateur*, à l'occaſion de la diſpute entre Mr. Antoine Collins, & ſes Adverſaires touchant *les Fondemens du Chriſtianiſme.* Ces Piéces où Woolſton continuoit à ſoutenir ſon Syſtême ſur l'interprétatinn Allégorique, l'expoſérent aux pourſuites du Procureur-Général, mais il les arrêta ſur les ſollicitations de Mr. Whiſton (*d*). En 1726 il mit au jour une *Défenſe du Miracle de la Légion Fulminante, contre la Diſſertation de Mr. Gantier Moyle*; & en 1727, 1728, 1729 & 1730 parurent ſes *ſix Diſcours ſur les Miracles de Jéſus-Chriſt*, avec les Deux *Défenſes* de ces Diſcours [*C*]; dans leſquels il continue à ſuivre ſon Syſteme allégorique. Déſque que ſes quatre premiers Diſ-

(*a*) *Life of Mr. Woolſton, with an impartial Account of his Writings.* p. 4 & 5. Lond. 1733.

(*b*) Ibid. p. 5. 6.

(*c*) *Contedon, or Philoſophical Enquirer* num. 5.

(*d*) *Life of Mr. Woolſton.* p. 10, 11.

[*A*] *L'ancienne Apologie pour la vérité de la Religion Chrétienne. . . . . renouvellée.*] Le titre entier eſt: *L'Ancienne Apologie de la Religion Chrétienne contre les Juifs & les Gentils renouvellée. Où l'on prouve contre les Juifs, que Jeſus-Chriſt eſt le Prophéte ſemblable à Moyſe, qu'il a fait en préſence des Empereurs Romains tous les Signes & les Miracles que Moyſe fit en préſence de Pharao, & qu'il a fait venir ſur eux & ſur l'Empire Romain les mêmes playes, que Moyſe fit venir ſur Pharao & ſur l'Egypte, juſques à ce que les Empereurs Payens & les Gentils ayant été engloutis, comme Pharao & les Egyptiens dans la Mer Rouge. On prouve auſſi contre les Gentils, que Dieu a manifeſté en la perſonne de Jeſus-Chriſt ſon Autorité Divine aux Empereurs & aux Payens, de la maniére la plus convenable qu'en puiſſe imaginer, qu'ils ſont inexcuſables d'avoir perſecuté l'Egliſe, & de n'avoir pas renoncé plutôt qu'ils n'ont fait à l'Idolâtrie pour l'adorer. Par* Thomas Woolſton, *Bachelier en Théologie, & Aggregé du Collége de Sidney à Cambridge.* L'Auteur conſidére d'abord, que dans les premiers ſiécles la Religion Chrétienne a triomphé des préjugés & des oppoſitions des Juifs & des Gentils, tandis qu'aujourd'hui, tant s'en faut qu'elle faſſe des progrès parmi les Payens, que pluſieurs de ceux qui y ont été élevés, deviennent Athées, Déiſtes, & Apoſtats: ce qui l'engage à rechercher par quelle méthode notre Religion s'eſt d'abord propagée, & le porte à faire revivre l'ancien argument des premiers Chrétiens. Dans ce deſſein il examine, ſi un Envoyé Céleſte ne doit pas avant toute choſe montrer ſa Commiſſion & ſes Lettres de Créance au Souverain du Pays; il prétend que cela eſt néceſſaire. Premiérement c'eſt une choſe qui eſt dué à la dignité du Souverain, & au rang qu'il occupe, pour qu'il ſoit inſtruit de quelle maniére lui & ſes Sujets doivent ſe conduire par cette nouvelle lumiére. En ſecond lieu, pour prévenir les troubles & les diſſenſions, qui s'éléveroient néceſſairement ſans cette précaution. En troiſiéme lieu, pour que le Souverain ſoit inexcuſable, en cas qu'il perſécute cette nouvelle Religion, aprés qu'on lui aura produit ſans déguiſement les Lettres de créance qui l'autoriſent; au lieu qu'il ne ſeroit point ſans excuſe, ſi l'on prêchoit dans ſes Etats une Religion, dont il ne connoîtroit pas l'Autorité divine: delà l'Auteur conclut, que Jéſus-Chriſt a dû s'adreſſer de cette maniére aux Empereurs, pour leur prouver d'abord la divinité de ſa Miſſion; & il entreprend de prouver qu'il l'a fait de la maniére que les Empereurs de Rome pouvoient l'exiger, & que nos Déiſtes & les Incrédules auroient pu le ſouhaitter, s'ils avoient vécu en ce tems-là. C'eſt ce qu'il fait, en tâchant de montrer que Jéſus-Chriſt a fait connoître ſon Autorité & ſa Miſſion Divine à l'Empereur Tibére, immédiatement aprés ſa Réſurrection & ſon Aſcenſion dans le Ciel, par le moyen de la Lettre que Pilate écrivit à cet Empereur ſur ſon ſujet. Il établit enſuite l'autenticité de cette Lettre & des Actes de Pilate, auxquels les Péres & les premiers Apologiſtes en ont appellé; & il ſioit en prouvant, ſelon la méthode des anciennes Apologies, l'excellence de la Religion Chrétienne, & ſa ſupériorité à cet égard ſur celle des Payens.

[*B*] *L'exacte opportunité du tems, où Jéſus-Chriſt a été manifeſté en Chair &c.*] Il avoit compoſé cette Piéce vingt ans avant qu'elle parût, & il paroît par ſa Dédicace au Dr. Fiſher, Principal du Collége de Sidney, qu'il l'avoit prononcée dans la Chapelle du Collége & dans l'Egliſe de Ste. Marie.

[*C*] *Sez ſix Diſcours ſur les Miracles de Jéſus-Chriſt &c.*] Le premier parut au mois d'Avril 1727, le ſecond au mois d'Octobre ſuivant; le troiſiéme en Mars 1728; le quatriéme en Mai; le cinquiéme en Octobre; & le ſixiéme au mois de Février 1729. Au mois d'Octobre de la même année il publia ſa *Défenſe des Diſcours de Mr. Woolſton ſur les Miracles de notre Sauveur, contre les Evêques de St. David & de Londres, & contre ſes autres Adverſaires. Partie* I. La *ſeconde* parut en Mai 1730. On y a fait un grand nombre de Réponſes. [☞ On trouve ici dans l'Original Anglois un Catalogue exact de toutes les Piéces publiées contre Woolſton juſqu'au mois de Mai 1730; mais comme il n'y a que les titres ſeuls des Brochures & des autres Ouvrages écrits ſur ce ſujet, j'ai cru qu'il

ne

Discours eurent paru, on fit de nouvelles poursuites contre lui [D]. Dans le cours des Procédures contre lui à Guild-Hall, il parla plusieurs fois lui-même pour sa défence en présence du premier Juge Raymond, & il soutint avec feu „ qu'il étoit bien dur pour lui, d'être jugé par des personnes d'ailleurs sa„ ges, habiles, & gens de mérite, mais qui n'étoient pas plus juges compétens des matiéres sur lesquel„ les il écrivoit, qu'il l'étoit lui sur des points les plus difficiles du Droit". Il fut condamné à subir une année de prison, & à payer une amende de cent Livres St. Mais après l'année expirée il demeura dans la prison du Banc du Roi, n'ayant pas dequoi payer l'Amende (e). Le Docteur Samuel Clark, peu de temps avant sa mort, fit des sollicitations à la Cour pour obtenir l'élargissement de Woolston, en déclarant que ce n'étoit point du tout qu'il approuvât sa doctrine, mais qu'il le faisoit en qualité d'Avocat de cette Liberté, qu'il avoit soutenue durant toute sa vie. Mais ce savant Théologien ne vit point le succès de son intercession, étant mort peu après l'empriſonnement de Woolston (f). Le plus grand obstacle à son élargissement fut l'obligation qu'on lui imposa de donner caution de ne plus publier d'Ecrits choquans, à laquelle il ne voulut point satisfaire, résolu qu'il étoit d'écrire aussi hardiment qu'il l'avoit fait (g). On lui avoit ôté sa place au Collége, en 1721, à cause qu'il ne résidoit point dans l'Université. Depuis ce temps-là il demeura principalement à Londres, où son frére, qui étoit Alderman de Northampton, lui donnoit trente Livres St. par an, pour subsister; il est vrai que ses Ecrits ayant un fort grand débit, il doit avoir fait des gains assez considérables; quoiqu'il fût obligé de fournir à tous les fraix de l'impression, & à toutes les autres dépenses. Il mourut le Samedi 27 Janvier 1732-3, vers les neuf heures du soir; ayant été emporté au bout de quatre jours d'une maladie Epidémique qui régnoit en ce tems-là, à quoi se joignit une obstruction dans l'estomac. Quelques minutes avant d'expirer, il dit, *c'est ici un combat qu'il faut que tous les hommes subissent, & que je supporte non seulement avec patience, mais même de bon cœur.* Après quoi fermant ses yeux & sa bouche de ses propres mains, il rendit l'esprit. Il fut enterré le 30 Janvier dans le Cimétiére de St. George de Southwark (h).

(e) Ibid. p. 14-16.

(f) Ibid. p. 15.

(g) Ibid. p. 29. 30.

(h) Ibid. p. 28-30.

ne seroit propre qu'à ennuyer le Lecteur, qui n'y trouveroit rien d'intéressant. Ceux qui seront curieux de voir un Catalogue bien raisonné des meilleures Piéces qui ont paru contre Woolston, peuvent consulter la *Dissertation Historique sur les Ecrits* de Mr. le Moine, qui se trouve à la tête d'un excellent Ouvrage, intitulé *Les Témoins de la Résurrection de Jésus-Christ examinés & jugés selon les régles du Barreau &c.* La Haye 1732. On voit encore dans cette belle *Dissertation* un Extrait des Ecrits même de Woolston, sur lesquels on peut consulter encore Mr. De La Chapelle dans sa *Bibliothéque Angloise*, Tom. XV. p. 520 & suiv. ADD. DU TRAD.]

☞ [D] *On fit de nouvelles poursuites contre lui.*] Suppléons ici quelques particularités, qui méritent d'être connues. Woolston fut arrêté & mis sous la garde d'un Messager d'Etat, au mois de Mai 1728, mais ensuite on le relacha sous caution. En Mars 1729 il fut sommé de paroître devant le premier Juge du Royaume, à la poursuite du Procureur Général, *pour avoir fait imprimer & publié quatre Discours blasphématoires sur les Miracles de notre Sauveur &c.* Les Gens du Roi étant entrés représentérent à la Cour. „ Que *Thomas* „ *Woolston*, ci-devant Membre aggrégé au Collége de Sidney „ à Cambridge, étoit l'Auteur d'un Ecrit impie & blasphé„ matoire, qu'il avoit lui-même fait imprimer, & publié sous „ le titre de *Discours sur les Miracles &c.* insinuant dans cet „ Ecrit d'une maniére scandaleuse, que les Miracles que Jé„ sus-Christ a opérez, pouvoient avoir été faits par Art ma„ gique, & tâchant de rendre mépriſables la vie & la doc„ trine de ce Divin Sauveur. Ils dirent, que le Prévenu a„ voit passé pour un homme savant, comme cela convient à „ un Ecclésiastique; mais que vainement enflé de sa scien„ ce, & voulant sortir de l'obscurité, où il croyoit être, il „ étoit tombé dans un crime, qui l'exposoit justement à la „ Censure de tous les bons Chrétiens, & à toute la Sévérité „ des Loix; puisqu'il avoit eu l'impudence de représenter les „ Miracles de notre Seigneur comme des Fables, des Contes „ faits à plaisir, des Rodomontades, des Fictions impertinen„ tes &c. de soutenir que loin d'être une preuve de sa Mission, „ ces Miracles ne sont qu'un tissu de contradictions & d'ab„ surdités; de tourner les Saints Evangiles en raillerie & en „ ridicule, & de comparer Jésus-Christ lui-même à un Im„ posteur, à un Sorcier, & à un Magicien. Ils ajoûtérent, „ que depuis l'établissement du Christianisme, on n'avoit „ point encore vu d'Ecrit si blasphématoire; & que ce qu'il „ y avoit de plus choquant dans la conduite de l'Auteur, „ c'est que c'étoit un Ecclésiastique qui, lorsqu'il étoit entré „ dans les Ordres, croyoit, ou faisoit semblant de croire les „ Miracles de notre Seigneur, & de les croire dans le même „ sens que tous les Chrétiens les croyent". Les Avocats de Woolston répondirent. „ Qu'ils ne nioient pas qu'il n'eût „ publié ces Discours, mais qu'ils ne pouvoient convenir, „ qu'il l'eût fait dans le dessein simple de rendre notre Sain„ te Religion mépriſable; son but ayant été au contraire, de „ mettre le Christianisme sur un meilleur pied, en le rame„ nant à la méthode allégorique des Péres de l'Eglise, & fai„ sant voir que les Miracles de Jésus-Christ doivent être en„ tendus dans un sens spirituel, & non dans un sens littéral „ & charnel". On repliqua de l'autre côté que „ si c'eût été„ là vraiement l'intention de l'Auteur, il n'auroit eu garde „ de tourner ces Miracles en ridicule, d'employer dans un „ Sujet si sacré un stile burlesque, moqueur & profane, & „ d'insulter de la maniére la plus cruelle au Sauveur du Mon„ de, à ses Apôtres & à ses Ministres ordinaires, comme il „ l'avoit fait". Cependant les Avocats de Woolston revinrent à la charge, & représentérent. „ Qu'il n'avoit point eu „ dessein de combattre la Religion, comme les Déclarations „ formelles qu'il fait du contraire, les fréquentes invocations „ du nom de *Jésus* qu'on y trouve, & en particulier les „ *Doxologies* qui sont à la fin de chaque Brochure, le prou„ vent". Mais les Gens du Roi dirent que „ la chose étoit „ trop évidente, pour la nier, ou pour s'y tromper; & que „ si l'Auteur d'un Libelle séditieux s'avisoit de le conclure „ par un *vive le Roi!* cela ne le justifieroit point, & n'em„ pêcheroit pas qu'il ne fût condamné devant tous les Tribu„ naux, comme coupable de Rebellion (1)". Les Avocats pour & contre ayant été ouïs, & les Témoins examinés, les Jurés, sans sortir de la Cour déclarérent Woolston coupable de ce dont il étoit accusé. Le 13 Mai suivant il parut devant la Cour du Banc du Roi, pour être jugé définitivement sur ses *Discours, tendans à avilir & à renverser la Religion Chrétienne, à deshonorer par d'impies blasphémes notre Seigneur Jésus-Christ, & à répandre des Opinions diaboliques parmi les Sujets Sa Majesté*, ce sont les propres termes de l'Accusation, déclarée vraye par les Jurés. Ses Avocats mirent tout en œuvre pour faire recommencer son procès, ou pour en prolonger la décision; mais la Cour refusa l'un & l'autre, & ordonna que Woolston *seroit détenu dans la Prison du Banc du Roi, jusqu'à ce que les grands Juges trouvâssent à propos* de lui prononcer sa Sentence. Ce ne fut que le 28 Novembre de la même année 1729, qu'elle lui fut prononcée en pleine Cour, & en présence d'un grand concours de Peuple (2). Woolston avoit lié amitié dès sa jeunesse avec le fameux Whiston, & on rapporte à cette occasion une anecdote très curieuse (3). Dans le tems que la Cour poursuivoit pour la seconde fois Woolston, au sujet de ses *Discours sur les Miracles &c.* il fut rendre visite à Mr. Whiston, qui dès qu'il le vit du haut de son escalier, se mit à lui crier tout en colére, de sortir promptement de chez lui, & que sa vuë l'offensoit. Surpris d'une pareille réception, Woolston lui demanda en quoi il l'avoit choqué pour le traiter de la sorte? *Par vos discours sur les Miracles*, lui répondit précipitamment Mr. Whiston. En vain l'autre lui représenta-t-il, que sa conduite ne s'accordoit point avec cette Tolérance, qu'il avoit toujours défendue dans ses Ecrits, & dont il avoit si fort besoin lui-même. En vain lui rappella-t-il leur ancienne amitié, & les promesses qu'il lui avoit faites tant de fois de l'assister de toutes ses forces, dans les persécutions qu'on lui susciteroit. Mr. Whiston fut fourd à tout, & se contenta de lui dire, qu'il étoit allé beaucoup plus loin dans ses *Discours*, qu'il ne l'avoit cru (lui Whiston) & qu'en un mot il ne pouvoit supporter sa vuë. Ainsi Woolston fut obligé de se retirer, & depuis ce jour-là il ne vit plus Mr. Whiston, quoiqu'il en parlât toujours avec estime. REM. DU TRAD.

(1) *Dissertat. Historq. sur les Ecrits de Woolston &c.* p. 25-31.

(2) Ibid. P. 21. 22.

(3) *Bibl. Brit.* T. I. P. 246. 247

WOTTON (HENRI) d'une ancienne famille de la Province de Kent [A] nâquit à Boston-Hall dans cette Province (a) le 30 Mars 1568 (b) de Mr. Thomas Wotton, & de sa seconde femme Eléonore, fille du Chevalier Guillaume Finch d'Eastwell. Il commença ses études sous un Précepteur domestique, & les continua dans l'Ecole de Winchester (c); d'où il passa au commencement de 1584 au

(a) Isaac Walton's *Life of Sir Henry Wotton*, before prefixed to *Reliquiæ Wottonianæ*. Lond. 1685. Les pages de cette vie ne sont pas chiffrées.

(b) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 622. (c) Walton *ubi supra.*

[A] *D'une ancienne Famille de la Province de Kent.*] Le Chevalier Robert Wotton de Boston-Malherbe étoit né vers l'an 1460, le Roi Edouard IV. le fit Lieutenant de Guisnes, & Controlleur de Calais, où il mourut, & fut honorablement enterré. Le Chevalier Edouard Wotton, son fils & son héritier qui étoit né en 1489, fut fait Tréſorier de Calais, & Membre du Conseil Privé de Henri VIII: ce Prince lui offrit la charge de Grand-Chancelier qu'il refusa, dit Hollins.

au Collége Neuf à Oxford [*B*]; comme il y étoit ſur le pied de Penſionnaire, il logeoit à côté dans le Collége ou la Salle du Cerf (*Hart-Hall*), où il chambroit avec Mr. Richard Baker, ſon Compatriote, depuis Chevalier, & célèbre Hiſtorien. Au bout de quelque tems il changea de Collége, & entra dans celui de la Reine, où il fit de grands progrès dans la Logique & la Philoſophie; il compoſa auſſi pour ce Collége une Tragédie, intitulée *Tancréde* [*C*]. Le 8 Juin 1588, il demanda, en qualité de Membre du Collége de la Reine, à l'Aſſemblée des Régens, d'être admis à expliquer quelqu'un des Livres de la Logique d'Ariſtote, c'eſt-à-dire, d'être admis à prendre le degré de Bachelier-ès-Arts; ce qui lui fut accordé, à condition qu'il diſputeroit au Carême ſuivant; mais il ne paroît par aucun Régître de l'Univerſité, s'il fut reçu ou non, & s'il a pris quelqu'autre degré (*d*); Mr. Walton aſſure (*e*) pourtant qu'à l'âge d'environ vingt ans il fut reçu Maître-ès-Arts, & qu'à cette occaſion il fit en Latin trois Leçons ſur l'Oeil (*de Ocello*) [*D*]. Après avoir quitté l'Univerſité d'Oxford il alla voyager en France, en Allemagne, & en Italie [*E*], & au bout de neuf ans, il revint en Angleterre, où il devint Secretaire de Robert Comte d'Eſſex, auprès duquel il demeura juſqu'au tems où ce Seigneur fut arrêté pour Crime de Haute Trahiſon; mais alors Mr. Wotton prit le parti de quitter l'Angleterre une ſeconde fois [*F*], & de ſe retirer à Florence, où il ſe fit connoître du Grand-Duc de Toſcane, qui l'envoya ſecrettement en Ecoſſe ſous le nom d'Octavio Baldi, chargé de Lettres pour Jaques VI. afin de l'informer d'un complot formé contre ſa vie [*G*]. Quelques mois après ſon retour à Florence, Jaques étant parvenu

(*d*) Wood *ubi ſupra.* Col. 622. 623.

(*e*) *Ubi ſupra.*

linshead, par une louable modeſtie. Son fils & ſon héritier, Mr. Thomas Wotton de Boëton Malherb, eut deux femmes. La première, qui étoit Elizabeth, fille du Chevalier Jean Rudſtone, lui donna trois fils, Edouard, créé Lord Wotton, Jaques & Jean, qui furent tous deux Chevaliers. Eleonre, fille du Chevalier Guillaume Finch, & veuve de Mr. Robert Morton de la Province de Kent, la ſeconde, ne lui donna qu'un ſeul fils, Henri, dont il s'agit dans cet Article. Mr. Thomas Wotton mourut à Londres dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge, & fut enterré à Boëton (1). Mr. Walton rapporte (2): *que ſes Songes étoient ordinairement vrais, ſoit en annonçant des choſes à-venir, ſoit en lui découvrant des choſes arrivées. Quelque tems avant ſa mort, il rêva qu'on avoit volé la Tréſorerie de l'Univerſité, & que c'étoient des gens de la Ville & de pauvres Ecoliers qui avoient fait le coup; & qu'ils étoient au nombre de cinq. Ecrivant le même jour à ſon fils Henri à Oxford, il s'aviſa par une petite Apoſtille, de lui en demander des nouvelles, en paſſant. Le fils reçut cette Lettre, écrite de la Province, & de trois jours de date, le matin même, comme la nuit précédente le vol s'étoit fait; comme on étoit fort en peine pour découvrir les coupables, le Chevalier Henri Wotton montra la Lettre de ſon père, & les lumiéres qu'elle donna fur cette ouvre de ténébres, firent bientôt découvrir les voleurs, qui furent arrêtez.* Mais Mr. Wood aſſure (3) „ qu'ayant examiné les Régîtres, „ & les Comptes de l'Univerſité depuis 1584 juſqu'a 1589, „ qui eſt l'intervalle durant lequel ootre Wotton fut à Ox„ ford, il n'y a trouvé aucune trace du fait en queſtion". L'oncle de Mr. Thomas Wotton étoit le fameux Nicolas Wotton Docteur en Droit, quatriéme fils du Chevalier Robert Wotton, qui fut pluſieurs fois Ambaſſadeur en différentes Cours, Sécretaire d'Etat du Roi Edouard VI. & Doyen d'York & de Cantorbery (4); Hollinshead aſſure qu'il refuſa l'Archevêché de Cantorbery, que la Reine Elizabeth lui offrit. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſous le régne de Henri VIII. il avoit refuſé un Evêché, comme on le voit par la Lettre ſuivante, qui n'a jamais paru.

(1) Walton's *Life of Sir Henri Wotton.*

(2) Ibid.

(3) *Athen. Oxon.* Vol. 1 Col. 623.

(4) Walton *ubi ſupra.*

„ Au très-digne Mr. le Docteur Bellaſſis.

„ Très-cher Mr. Bellaſſis, je vous conjure, pour l'amour „ de Dieu, de vouloir, ſi cela eſt encore poſſible, empêcher „ que je ne ſois chargé de cet Evêché. Si je puis m'en dé„ barraſſer ſans déplaire, je ne m'en chargerai jamais. Il y a „ aſſez de gens qui le ſouhaittent, & le ſollicitent, qui ne „ le refuſeront point. Je ne puis aſſez m'étonner, pourquoi „ on veut le donner à un homme qui n'eo a point d'envie, „ & qui n'a pas même le mérite requis, *cur obtrudatur non cupienti, imo ne idoneo quidem.* J'ai l'eſprit auſſi brouillé, „ que l'eſt cette Lettre. *Aliquid quaſſa tandem excogita, ita tamen ut citra offenſam. Sicque propter temporis anguſtiam, nunc vale feliciter.* A Dimſſeldorpe le XI. Jour de Novembre „ 1539. Votre &c.

„ Nicolas Wotton.

„ Ajoûtez à cela tout ce qu'il „ vous plaira, pourvu que ce ne „ ſoit pas le titre d'Evêque.

(5) *Ubi ſupra.* Col. 622.

[*B*] *Il paſſa au commencement de 1584 au Collége Neuf à Oxford.*] C'eſt ce qu'aſſure Wood (5). Mr. Walton s'eſt donc trompé, quand il dit que Wotton étoit dans ſa dix-huitiéme année, lorſqu'il quitta l'Ecole de Winchester pour entrer dans le Collége de la Reine.

[*C*] *Il compoſa auſſi une Tragédie pour ce Collége, intitulée* Tancréde.] Mr. Walton dit que „ cette Piéce étoit ſi rem„ plie de Morale, ſi bien conçue pour l'ordre, les caractéres, les paſſions & les ſentimens, qu'il avoit eu deſſein „ de repréſenter, que les plus graves Membres du Collége „ déclarérent, qu'il avoit donné de bonne heure dans ce le„ ger amuſement, des preuves ſolides de ſa capacité pour „ l'avenir".

[*D*] *Il fit en Latin trois Leçons ſur l'Oeil* (De Ocello).] Mr. Walton rapporte „ qu'il donna one deſcription de la „ forme, du mouvement, & de la contexture de l'oeil, qu'il „ montra de quelle maniére chacune des humeurs, dont il „ eſt compoſé, & chaque nerf, fait ſes fonctions, de la ma„ niére que le Créateur l'a reglé, ſans trouble ni confuſion; „ le tout pour l'utilité de l'homme, à qui l'oeil a été donné „ non ſeulement pour ſervir de golde au Corps, mais encore „ pour l'avertir en un inſtant des dangers qui le menacent, „ en lui faiſant appercevoir dans les yeux des autres l'eſprit „ ou la folie, l'amour ou la haine, tandis que les autres ſens „ ont beſoin de quelque tems pour avertir l'âme de ce qui „ ſe paſſe. Après ces Obſervations, il agita la queſtion, ſi „ nous voyons par l'écoulement des rayons qui ſortent de „ l'oeil, ou en recevant les images du dehors; & après plu„ ſieurs autres ſavantes diſcuſſions, il conclut ſes Leçons, en „ faiſant l'éloge de la Vue.... Il traita le tout avec tant de „ préciſion & d'un tour ſi éloquent, qu'il ſe fit généralement „ admirer, & qu'entr'autres le ſavant Italien Alberic Gentili, Profeſſeur en Droit Civil à Oxford, l'appelloit, *Henrice mi Ocelle*; en quoi il fut imité non ſeulement par les „ amis particuliers du Chevalier Wotton, mais par pluſieurs „ autres perſonnes de marque, pendant qu'il demeura à Ox„ ford".

[*E*] *Il alla voyager en France, en Allemagne, & en Italie*] Mr. Walton remarque, qu'il mit bien oeuf ans à ſes voyages; qu'il oe paſſa qu'un an en France, doot il demeura la plus grande partie à Genéva, qu'il fut trois ans en Allemagne, & cinq ans en Italie. On voit par ſes *Lettres au Lord Zouch*, inſérées dans la quatriéme Edition des *Reliquiæ Wottonianæ*, qu'il étoit à Ingolſtad le 27 Octobre 1590, à Vienne le 20 Novembre ſuivant, à Florence le 8 Mai 1592, à Sienne le 25 Octobre de la même année, & à Genéve le 22 Août 1593, où il étoit arrivé, comme il paroît par ſa Lettre datée de ce jour-là, le 22 Juin, & étoit logé chez le fameux Iſaac Caſaubon.

[*F*] *Il devint Sécretaire de Robert Comte d'Eſſex, auprès duquel il demeura, juſqu'au tems, où ce Seigneur fut arrêté pour crime de Haute Trahiſon, mais alors Mr. Wotton prit le parti de quitter l'Angleterre une ſeconde fois.*] Il ſuivit le Comte en deux Expéditions ſur Mer contre les Eſpagnols, & enſuite en Irlande. „ Où ce Seigneur, dit *Mr. Walton*, ſe conduiſit d'une maniére, qui irrita fort la Reine contre lui, & à „ ſon retour en Angleterre il fit pis encore; fondant des eſpé„ rances ebimériques ſur la faveur de la Reine, qu'il croyoit „ inaltérable, il ſe porta à des entrepriſes, qui jointes aux „ intrigues de ſes Ennemis, le firent mettre tout d'un coup à „ la Tour. Le Chevalier Wotton n'étoit point du nombre des Partiſans du Comte, qui l'encourageoient dans ſes Pro„ jets, qui lui furent ſi funeſtes, & à pluſieurs autres perſon„ nes de ſon parti. Mais il fit réflexioo, qu'il eſt fort dan„ gereux de tenir par quelque endroit à ceux qui ſont accuſés „ de trahiſon, & que des Politiques raffinés tirent des cir„ conſtances les plus ſimples des inductions, ſelon que leur „ paſſioo ou leur ſûreté la paroiſſent exiger; deſorte qo'il „ crut que le parti le plus ſûr étoit de s'éloigner, & que cela „ vaudroit mieux, que d'avoir à juſtifier ſon innocence du „ fond d'uoe priſon. Auſſitôt que le Comte fut arrêté, il „ prit ſecrettement par la Province de Kent le chemin de „ Douvres, ſans ſeulement s'arrêter à ſon cher Boëton; il „ paya ſi bien les Matelots, qu'à la faveur d'un bon vent il „ mit pied à terre en France, ſeize heures après être parti „ de Londres; & peu après il apprit, que le Comte avoit été „ jugé, condamné, & décapité; que ſon ami Mr. Caſſa „ avoit été pendu, & que pluſieurs autres perſonnes de qua„ lité avoient auſſi été exécutées".

[*G*] *Où il ſe fit connoître du Grand-Duc de Toſcane, qui l'envoya ſecrettement en Ecoſſe, ſous le nom d'Octavio Baldi, chargé de Lettres pour Jaques VI. pour l'informer d'un Complot formé contre ſa vie.*] Mr. Walton oous apprend, que quoique la Reine Elizabeth, ni ſon Conſeil, n'euſſent aucune envie de déſigner ſon Succeſſeur, le ſentiment général étoit que la Couronne tomberoit au Roi d'Ecoſſe. Comme la Reine déchéoit par l'âge & par ſes infirmités viſibles, „ Les Catholi„ ques Romains, tant ceux de Rome que d'Angleterre, pro„ fitoient de toutes les occaſions, pour empêcher un Prince „ Proteſtant de lui ſuccéder, parce qu'ils n'ignoroient pas „ que la mort de la Reine, & l'établiſſement de la Succeſ„ ſioo, étoit le point critique où il s'agiroit de la ruine ou „ de l'affermiſſement de la Religion Proteſtante en Angle„ terre. Et comme l'excommunication lancée par le Pape „ contre la Reine Elizabeth, l'avoit expoſée réellement à „ périr par le moyen des Partiſans des Jéſuites; nous pou„ vons bien croire, ſi nous nous en rapportons à uo Enne„ mi en colére, je parle d'un Prêtre Séculier écrivant contre

venu à la Couronne d'Angleterre, Mr. Wotton y retourna, & fut fait Chevalier par ce Prince [*H*], qui l'envoya en Ambaſſade à Veniſe [*I*], où il alla deux autres fois en la même qualité d'Ambaſſadeur; le Roi l'envoya auſſi une fois aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, deux fois à Charles Emanuel Duc de Savoye, une fois aux Princes Alliés de la Haute Allemagne aſſemblés à Heilbron, à l'Archiduc Léopold, au Duc de Wirtemberg, aux Villes Impériales de Strasbourg & d'Ulm, & à l'Empereur Ferdinand Second (*f*). Le 15 Juillet 1619 il revint de ſon Ambaſſade, dans l'eſpérance vaine d'être fait Sécretaire d'Etat (*g*). Vers l'an 1623 il fut fait Prévôt du College d'Eaton [*K*], poſte qu'il conſerva juſqu'à ſa mort, & qui fut l'unique recompenſe des grands ſervices qu'il avoit rendus à la Couronne. Il a fait diverſes Pieces [*L*]. Il mourut au Collége d'Eaton, au mois de Décembre 1639, & fut inhumé dans la Chapelle de ce Collége; il ordonna par ſon Teſtament de mettre ſur ſon tombeau cette Epitaphe: *Hic jacet hujus Sententiæ primus Author*; Diſputandi pruritus Eccleſiarum ſcabies. *Nomen aliàs quære.*

(*f*) Walton ubi ſupra.

(*g*) Cambden. in Annalib. Regis Jacobi I. ad ann. 1619.

(6) Walſon de hiſ Quæſtionib.

(7) Walton ubi ſupra.

„ un Jéſuite (6), que dans ce tems-là, on fit pluſieurs „ tentatives, d'abord pour excommunier le Roi d'Ecoſſe, „ & enſuite pour le faire périr (7)". Immédiatement après que Mr. Wotton fut arrivé de Rome à Florence, environ un an avant la mort de la Reine Elizabeth, le Grand-Duc intercepta des Lettres, par leſquelles on voyoit, qu'il y avoit un projet formé contre la vie du Roi d'Ecoſſe. Le Duc ayant horreur d'un pareil attentat, & réſolu de le prévenir, délibéra avec Vietta ſon Sécretaire, ſur la maniére dont il pourroit en donner avis au Roi; & après mûre délibération il réſolut de ſe ſervir de Mr. Wotton, que Vietta avoit déjà recommandé au Duc, qui l'eſtimoit beaucoup plus qu'aucun des Anglois qui étoient à ſa Cour; il chargea Vietta ſon ami de le faire venir; le Prince, après lui avoir témoigné beaucoup d'amitié & de confiance, lui communiqua le ſecret de l'affaire, & l'envoya en Ecoſſe avec des Lettres pour le Roi, & chargé de contrepoiſons, inconnus juſques alors aux Ecoſſois. Mr. Wotton prit en partant un nom Italien, & affecta de ne parler que cette Langue; il jugea à propos d'éviter les endroits où l'Angleterre pouvoit avoir des intelligences, de peur d'être découvert, & ſe rendit en poſte en Norvége, d'où il paſſa en Ecoſſe, où il trouva le Roi à Stirling. Il s'adreſſa à Bernard Lindſey un des Gentilshommes de la Chambre de Lit, pour obtenir une audience prompte & ſecrette, en diſant que l'affaire dont il étoit chargé étoit de ſi grande conſéquence, que le Grand-Duc de Toſcane lui avoit ordonné de partir ſubitement d'Italie, le Pays de ſa naiſſance, pour la communiquer au Roi. On en inſtruiſit ce Prince, qui témoigna d'abord quelque étonnement mêlé de défiance, d'entendre parler d'un Ambaſſadeur ou Envoyé Italien; il s'informa de ſon nom, & on lui dit qu'il s'appelloit Octavio Baldi; ſur quoi il fixa le même ſoir une heure pour lui donner audience. Quand Mr. Wotton arriva à la Chambre d'audience, on le pria de quitter ſa longue épée; étant entré il trouva le Roi avec trois ou quatre Seigneurs Ecoſſois, qui étoient en divers coins de la Chambre; Wotton s'arrêta en les voyant; mais le Roi le pria de parler hardiment, & d'expoſer ſa Commiſſion, ajoûtant qu'il répondoit de la diſcrétion de tous ceux qui étoient préſens. L'Envoyé remit ſes Dépêches, & parla en Italien: le Roi les ayant reçu gracieuſement, Mr. Wotton, après un petit moment de ſilence, s'approcha de la Table, & dit au Roi à l'oreille en Ecoſſois, qu'il étoit Anglois, le priant de lui accorder une audience plus ſecrette, & qu'il pût demeurer inconnu pendant ſon ſéjour en Ecoſſe: le Roi le lui promit, & tint parole tout le tems qu'il fut auprès de lui, qui fut environ trois mois, au bout deſquels il retourna à Florence, où il rendit compte au Duc de ſa Commiſſion, d'une maniére ſatisfaiſante.

[*H*] *Mr. Wotton y retourna, & fut fait Chevalier par ce Prince.*] Lorſque le Roi ſe rendit en Angleterre pour prendre poſſeſſion de la Couronne, il trouva parmi les Officiers de la Reine Elizabeth le Chevalier Edouard Wotton, depuis Lord Wotton, & Controlleur de la Maiſon du Roi, à qui il demanda, *s'il connoiſſoit un certain Henri Wotton, qui avoit beaucoup voyagé dans les Pays étrangers?* Le Chevalier répondit, qu'il le connoiſſoit très bien, que c'étoit ſon frére. Le Roi s'informa alors où il étoit; le Chevalier repliqua, à Veniſe ou à Florence, mais que par les dernières Lettres qu'il avoit reçues, il lui marquoit qu'il ſeroit bientôt à Paris. *Mandez-lui de revenir*, reprit le Roi, *& quand il ſera arrivé ordonnez-lui de ma part de me venir trouver ſecrettement.* Le Chevalier Edouard, un peu ſurpris, demanda au Roi, *s'il connoiſſoit ſon frére? Il faut que vous attendiez à voir votre curioſité ſatisfaite*, répondit le Roi, *juſques à ce que vous m'amenez votre frére.* Quelques mois après le Chevalier mena ſon frére au Roi, qui l'embraſſa, & lui ſouhaita la bien-venue, en l'appellant *Octavio Baldi*, & en diſant, *qu'il étoit le plus honnête, & par cela même le plus habile diſſimulé, qu'il eût jamais connu; & comme je ſai* ajoûta le Roi, *que vous ne manquez ni de talens ni d'expérience, & que vous connoiſſez le monde; que j'ai eu des preuves de votre fidelité, & de votre habileté à ménager une négociation, je vous ai fait venir pour vous déclarer mes intentions, qui ſont de me ſervir de vous dans des affaires de cette nature* (8).

(8) Idem ibid.

[*I*] *Qui l'envoya en Ambaſſade à Veniſe.*] Pluſieurs Gentilshommes des plus qualifiés d'Angleterre l'accompagnérent. Il avoit pour Sécretaire Mr. Albert Morton ſon Neveu, & pour Chapelain Mr. Guillaume Bedell, depuis Evêque de Kilmore en Irlande. On trouve dans les *Memoires* du Chevalier Winwood (9) une Lettre que le Chevalier Wotton lui écrivit de Douvres, le 19 Juillet 1604, où il ſe trouvoit pour paſſer à Bologne, & de là continuer ſon voyage pour Veniſe.

(9) Vol II. p. 24. 25.

[*K*] *Il fut fait Prévôt du Collége d'Eaton.*] Ayant compris que par les Statuts du Collége le Prévôt devoit être dans les Ordres, il prit celui de Diacre. Il vivoit dans ce poſte d'une maniére fort généreuſe, & encourageoit d'une façon particuliére les jeunes gens, qui marquoient le plus de génie; & à ſes heures de loiſir il s'occupoit lui-même à l'étude (10).

(10) Walton ubi ſupra.

[*L*] *Il a fait diverſes Pieces.*] I. *Epiſtola de Caſpare Scioppio.* Amberg 1613 in-8. II. *Epiſtola ad Marcum Veſerum, Decemvirum, Auguſtæ Vindelicorum anno* 1612. Voici ce qui donna lieu à ces deux Lettres: Le Chevalier Wotton allant pour la premiére fois en Ambaſſade en Italie, prit ſa route par l'Allemagne, & ſéjourna quelques jours à Ausbourg, où il avoit paſſé autrefois en voyageant, & avoit fait connoiſſance avec les principaux Savans: un ſoir qu'il ſe divertiſſoit avec ſes Amis, Chriſtophle Hecamore le pria d'écrire quelque choſe dans ſon *Album*, ou Catalogue d'Amis; Wotton y acquieſça, & prit occaſion de ce qui ſe diſoit par hazard dans la converſation, pour écrire une définition plaiſante d'un Ambaſſadeur conçue en ces termes: *Legatus eſt vir bonus peregrè miſſus ad mentiendum Reipublicæ cauſa.* C'eſt-à-dire: *un Ambaſſadeur eſt un honnête homme envoyé dans un autre Pays pour mentir pour le bien de l'Etat*; mais la maniére dont cette définition eſt exprimée en Latin, n'eſt pas ſuſceptible, ſurtout de la part d'un ennemi, d'un ſens auſſi favorable, que le Chevalier y donnoit en Anglois. Environ huit ans après cet *Album* tomba entre les mains de Gaſpard Scioppius, zélé Papiſte, qui en écrivant contre le Roi Jaques publia cette ſentence comme un principe de la Religion que le Roi & ſon Ambaſſadeur Wotton profeſſoient; on la grava à Veniſe ſur les vitres des fenêtres, en ajoûtant que c'étoit la maxime du Chevalier. La choſe étant venue à la connoiſſance du Roi, il marqua beaucoup de reſſentiment contre Wotton, qui écrivit là-deſſus deux Apologies, l'une adreſſée à *Veſerus*, qui fut répandue en Allemagne & en Italie, & l'autre adreſſée au Roi: elles étoient toutes deux ſi bien écrites, que le Roi les ayant reçues déclara publiquement, que le Chevalier Wotton *avoit réparé une bien plus grande faute* (11). III. *Elémens d'Architecture.* Londres 1624 in-4. en deux Parties. Réimprimés dans les *Reliquiæ Wottonianæ*; traduits en Latin, & imprimés avec Vitruve à Amſterdam 1649 in-folio. IV. *Plauſus & Vota ad Regem e Scotia reducem.* Londres 1633 en grand in-4. ou plutôt petit in-folio. Le Docteur Jean Lamphire a fait réimprimer cette Piéce dont un Livre qu'il a intitulé, *Monarchia Britannica*: Oxford 1681 in-8. Elle ſe trouve en Anglois dans les *Reliquiæ Wottonianæ*. V. *Parallèle entre Robert Comte d'Eſſex, & George Duc de Buckingham.* Londres 1641, en quatre feuilles in-4. VI. *Courte Rélation de la Vie & de la Mort de George Duc de Buckingham.* Londres 1642, en quatre feuilles & demie in 4. VII. *Différences & Diſputes entre les Richeſſes & les Dignités de George Duc de Buckingham & de Robert Comte d'Eſſex.* VIII. *Caractéres de quelques Rois d'Angleterre, accompagnés d'Obſervations.* IX. *Election du nouveau Duc de Veniſe après la mort de Giovanni Bembo.* X. *Deſcription Philoſophique de l'Education, ou l'Architecture Morale.* XI. *Aphoriſmes d'Education.* XII. *La bataille déciſive entre Pompée & Céſar, tirée des Auteurs Grecs & Latins.* XIII. *Méditations ſur le Cb* XXII. *de la Geneſe.* XIV. *Méditations ſur le jour de Noël.* XV. *Lettres écrites à diverſes Perſonnes, & leur Caractére.* XVI. *Poéſies diverſes.* Toutes ces Piéces, ou du-moins la plupart ont été raſſemblées dans un Volume intitulé *Reliquiæ Wottonianæ*, imprimé à Londres en 1651, 1654, 1672, & 1685 in 8. XVII. *Lettres ou Lord Zouch*, à la fin des *Reliquiæ Wottonianæ* de l'Edition de 1685. XVIII. *L'Etat de la Chrétienté, ou Anecdotes Curieuſes du Siécle.* Londres 1657 in-folio, réimprimé dans la même Ville en 1667 in fol. ſous ce titre: *l'Etat de la Chrétienté, où l'on découvre pluſieurs Intrigues Politiques, & des Secrets d'Etat, de la plupart des Cours de l'Europe, avec une juſte idée de leurs intérêts & de leurs pretentions.* XIX. On trouve pluſieurs de ſes Lettres à George Duc de Buckingham, dans un Livre intitulé *Cabala, Myſtéres d'Etat*, Londres 1654 in-4. & dans la *Cabala* ou *Scrinia Sacra*, Londres 1663 in-folio. XX. *Journal de ſa Ambaſſade à Veniſe.* Manuſcrit proprement écrit, qui étoit ci-devant dans la Bibliothéque d'Edouard Lord Conway. XXI. *Trois Propoſitions au Comte d'Angoſciola touchant le Duël, comprenant, à ce qu'il ſemble, tout ce qui y a du rapport.* Manuſcrit, ci-devant dans la Bibliothéque de Mr. Rodolphe Sheldon, & depuis dans celle du Collége des Armes.

(11) Idem ibid.

WOTTON (Guillaume) (*a*) nâquit le 13 Août 1666, de Mr. Henri Wotton, Bachelier en Théologie, & Miniſtre ou Recteur de Wrentham dans la Comté de Suffolk, homme ſavant, ſurtout dans les Langues Orientales. Son pére prit lui-même ſoin de ſon éducation, & s'étant apperçu que ſon fils

(*a*) Nous ſommes redevables de la plupart des particularités de cet Article à Mr. Guillaume Clarke, Chanoine de Chichester, Gendre du Dr. Wotton.

fils avoit un génie tout particulier pour les Langues, il le cultiva ſoigneuſement, deſorte qu'en peu d'années le jeune Wotton fit des progrès étonnans [*A*]. Il entra dans Catherine-Hall à Cambridge, au commencement d'Avril 1676, quelques mois avant que d'accomplir ſa dixiéme année [*B*], & les progrès qu'il fit dans l'Univerſité répondirent à l'attente de ſes Parens. Le Docteur Duport, en ce tems-là Chef du Collége de la Madelaine, & Doyen de Péterborough, en a fait la deſcription dans de beaux vers Latins, qu'il fit pour Mr. Wotton, avant qu'il eût pris le degre de Bachelier-es-Arts [*C*], ce qu'il fit en 1679, n'étant âgé que de douze ans & cinq mois [*D*]; & l'Hyver ſuivant le Docteur Gilbert Burnet, alors Prédicateur de la Chapelle des Rolles, l'invita à venir à Londres, & l'introduiſit chez la plupart des Savans de cette Ville, & le preſenta entre autres au Docteur Guillaume Lloyd, Evéque de St. Aſaph, qui fut ſi content de ce jeune Savant, qu'il le prit pour lui aider à dreſſer le Catalogue de ſa Bibliothéque, & l'emmena avec lui l'Été d'après à St. Aſaph. A ſon retour le Docteur Turner, dans la ſuite Evêque d'Ely, lui offrit de lui procurer une place dans le Collége de St. Jean à Cambridge, par ſon crédit auprès du Docteur Gower, Principal de ce Collége. Mr. Burnet perſuada à Mr. Wotton le Pére d'accepter cette offre, l'aſſurant dans la Lettre qu'il lui écrivit. „ Que la Diſcipline étoit plus exacte, la Biblio„ théque mieux fournie, & le nombre des Savans plus grand, dans le Collége de St. Jean, que dans aucun „ autre, auquel il pouvoit penſer". Le jeune Wotton fut donc élu Membre aggrége de ce Collége, & en 1691 il fut reçu Bachelier en Théologie. La même année l'Evéque Lloyd lui donna le Bénéfice ſimple de Llandrillo dans la Comté de Denbigh, vacant par la mort du Docteur Henri Maurice. Il devint enſuite Chapelain du Comte de Nottingham, alors Secretaire-d'Etat, qui le nomma en 1693 à la Cure de Middleton Keynes, dans la Province de Bucks; ce fut à ce Seigneur qu'il dédia ſes *Réflexions ſur le ſavoir des Anciens & des Modernes*, imprimées à Londres en 1694 in-8 [*E*]. L'annee ſuivante il publia

[*A*] *En peu d'années le jeune Wotton fit des progrès étonnans.*] Le Chevalier Philippe Skippon, qui demeuroit à Wrentham, écrivant à Mr. Jean Ray, le 18 Sept 1671, lui dit (1). „ Je vous étonnerai un peu, en vous racontant ce que j'ai „ vu dans un jeune enfant, qui s'appelle *Guill. Wotton*, fils „ du Miniſtre de cette Paroiſſe, & qui a eu cinq ans le mois „ paſſé; depuis neuf mois ſon pére lui a appris à lire en Latin, en Grec, & en Hébreu, qu'il lit preſqu'auſſi bien „ que l'Anglois, & il ſavoit lire en cette derniére Langue, „ à quatre ans & trois mois, auſſi bien que la plupart des „ enfans, qui ont le double de ſon âge. Je pourrois vous „ dire pluſieurs particularités ſur la maniére dont il rend en „ Anglois des Chapitres & des Pſeaumes d'après ces trois „ Langues Savantes &c." Parmi les papiers du Chevalier Skippon, on trouve le brouillon d'une longue Lettre à Mr. Ray, qui eſt du mois d'Août de la même année, mais qui n'a pas été envoyée. La Voici.

(1) Ray's *Philoſophical Letters*. p. 19. Lond. 1718 in-8.

„ Monſieur,

„ Je crois que je vous ſurprendrai un peu, en vous racon„ tant ce que moi & pluſieurs autres perſonnes avons vu „ dans un jeune enfant, qui s'appelle Guill. Wotton, & qui „ a eu cinq ans ce mois ci, fils de Mr. Wotton, Miniſtre „ de cette Paroiſſe, qui enſeigne depuis neuf mois à ſon en„ fant le Latin, le Grec, & l'Hébreu, qu'il lit preſqu'auſſi „ bien que l'Anglois, & il ſavoit lire en cette derniére Lan„ gue à quatre ans & trois mois, auſſi bien que la plupart „ des enfans qui ont le double de ſon âge. Il traduit plu„ ſieurs Chapitres du Latin & du Grec, & pluſieurs Pſeu„ mes de l'Hébreu en Anglois; & des gens, qui entendent „ bien l'Hébreu, m'aſſurent qu'il lit l'Hébreu ſans points „ dans les endroits du Pſeautier, qui lui ſont familiers. Mais „ comme il ne ſait point encore faire de parties dans aucu„ ne Langue, & qu'il ne traduit que par la force de ſa mé„ moire, il ſe trompe aiſement, lorſqu'il ſe trouve des ter„ mes de ſignification différente, dont le ſon a de la confor„ mité. Et quoiqu'il liſe l'Anglois également bien dans tou„ te ſorte de Livres, ſi vous le tirez du Nouveau Teſtament „ Grec ou Latin, & des Pſeaumes en Hébreu, il ne réuſſit „ pas auſſi bien à lire ou à dire les termes Anglois, ce qu'il „ fait ſans aucun égard aux Modes, aux Temps, aux Nom„ bres, aux Cas &c. Je lui ai entendu lire le commencement „ de Virgile, & dans les endroits où on lui a appris les Vers „ Latins, qu'il traduit en Anglois, il prononce fort bien ſelon „ les accens, & obſerve la meſure. Il en fait autant dans „ Homére. Son pére m'a dit, qu'ayant remarqué le goût „ que cet enfant avoit pour les Livres, il lui avoit d'abord „ enſeigné les mots par routine, enſuite il lui avoit donné „ à lire l'Evangile de St. Jean en Latin, où il n'étoit ſi fort „ avancé dans l'eſpace d'un mois, qu'il étoit en état de faire „ la conſtruction du premier Chapitre paſſablement. Il eſſaya „ enſuite pour le Grec, que l'Enfant apprit avec la même „ facilité que le Latin, & il s'exerçoit tous les jours dans ces „ deux Langues, le matin en Latin, & l'après-midi en Grec. „ Il a fait les mêmes progrès en Hébreu. Cet enfant ſe fait „ grand plaiſir d'apprendre ces Langues, ce qui n'empêche „ pas qu'il n'aime à jouer comme les autres. Son Pére dit, „ que s'il fait quelque différence entre ces Langues, c'eſt en „ faveur de l'Hébreu, où il prend plus de plaiſir qu'aux deux „ autres. Il obſerve très-bien les accens en Grec, il connoît „ auſſi la valeur des Points en Hébreu, & la puiſſance de „ chaque Lettre dans l'une & l'autre de ces Langues; que „ le Pére dit lui avoir enſeignée, ſans lui dire leur nom, & „ il ne doute pas que s'il vit encore cinq ans & l'enfant „ auſſi, que celui-ci n'entende très-bien ces trois Langues. Il „ ne l'a point fatigué de régles, mais a ſeulement profité de „ ſa mémoire pour lui faire retenir les mots. Il y a d'autres „ enfans de ſon âge, qui paroiſſent avoir autant d'imagina„ tion, & la conception auſſi vive; mais ſi dans la ſuite cet „ enfant répond à l'attente de ſes parens, & qu'il profite au„ tant pour le jugement & pour l'intelligence des choſes, il „ deviendra un homme ſupérieur. Il faut eſpérer que ſon Pé„ re donnera une Rélation plus exacte au Public. Je ſuis &c.

P. S.

[*B*] *Il entra dans Catherine-Hall à Cambridge, au commencement d'Avril 1676, quelques mois avant d'accomplir ſa dixiéme année.*] Le Docteur Jean Eachard, Principal de ce Collége, Auteur du *Dyconrs ſur le mépris qu'on fait du Clergé*, lui donna en l'admettant ce témoignage; *Guilielmus Wottonus infra decem annos nec Hammondo nec Gratio ſecundus.*

[*C*] *Le Docteur Duport. . . . . en a fait la deſcription, dans de beaux vers Latins, qu'il fit pour Mr. Wotton, avant qu'il eût pris le degré de Bachelier-es-Arts.*] Voici la Piéce:

In Gulielmum Wottonium *ſtupendi ingenii & incomparabilis ſpei puerum vixdum duodecennem.*

Gulielmi, noſtri ſeculi miraculum,
Stupor futuri; quam, puer, de te ſequens
Dubitabit ætas! quam laborabit fides
Annalium, quando hiſtoriam tisdem tui
Monumenta, Teſtes, & loquentur, Temporis
Et fama, talem te fuiſſe tantulum!
Et vera de te ſit licet narratio,
O quam nepotes fabulam dicent meram!
Incredulos, nec mirum, poſteros fore
Fundo audientes; auribus nam vix meis
Oculiſque nuper creduli, cum te libros
Vidi legentem, atque audii plane ſtupens
Syros, Hebræos, (nec puto te Arabes latent)
Chaldæoſque, & abſque punctis ſingulos,
Facile atque prompte, cum ſimul ſenſum dares.
Græcos omitto, quippe & horum Principem
Homerum ad unguem, hanc Heliados normam, tenes,
Nec nuda captans verba, ſic in cortice
Duntaxat hæres, vaſque lambis vitreum,
Pultem ſed ipſam attingis, atque nucleum
Rerum & Medullam, Clave Linguarum & tua
Aperis ad Artes & Scientias viam,
Logicam & Matheſin doctus, & Philoſophiam
Ac utriuſque ſatigniter ſciens Globi,
Geographiæ peritus & Chronologiæ,
Cælique locorum & temporum diſcrimina,
Mariaque Terraſque Orbis, & Provincias
Omnes & Urbes, Regna, Reſquepublicas,
Populorum & acta reſque geſtas Principum,
Monumenta Veterum, divitem Hiſtoriæ penum.
Tam literatum jam fuiſſe quempiam
Ita & ſupra annos, & fere ſupra fidem,
Ad hunc & aſcendiſſe doctrinæ gradum,
Qui bina vidit luſtra, paulo & amplius,
Egreſſus & nec limites Puer'tiæ;
Præſens profecto, vix oculis habens fidem,
Miratur ævum, ac attoniti quondam legent
Seri Nepotes, noſtra ſi modo hæc legent.
Quid plura? Voto hoc chartulam ſigno meam;
Tam præcocia qui es ingeni & miri puer,
Longævus ut ſis, comprecor. Vive & vale.

Jac. Duportus S. T. D. Decanus
Petriburg. & Coll. Magd. Cuſtos.

[*D*] *Ce qu'il fit en 1679, n'étant Agé que de douze ans & cinq mois.*] Le Docteur Humphroi Gower, Principal du Collége de St. Jean à Cambridge, qui étoit cette année-là un des Chefs, lui donna ce beau témoignage:

Gulielmus Wottonus *decimum tertium annum agens, novo, ſimo multis, exemplo admiſſus ad gradum Baccalaureatus, in Artibus, prudenter & more Majorum Senatus Cantabrigienſis cenſuit, præcipuæ ætatis præmia, qui ipſum ætatem compendiis diſcendi tanto intervallo præcurrit. Scilicet iniquum eſſet eum honori nondum tempeſtivum videri, qui jam dudum ab ineunte ætate (pene dixerim ab incunabulis) omnigenæ Literaturæ maturus fuiſſet.* H. Gower *Coll. Div. Joh. Præfectus.*

[*E*] *Réflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes.*] Il

blia dans les *Transactions Philosophiques*, pour les mois de Janvier & Février un *Extrait* du Livre d'*Augustin Scilla* touchant les Corps Marins, qu'on trouve pétrifiés en divers lieux; & en 1697 il donna une *Défense* de cet *Extrait* à la suite de l'*Examen de la Description* que le Dr. Woodward fait *du Déluge* &c. par le Dr. Jean Arbuthnot. Vers l'an 1701 il forma le dessein d'écrire la Vie de l'illustre Boyle; il avoit même fort avancé ses Recueils; mais la plupart de ces papiers s'étant malheureusement perdus, il fut si sensible à ce desastre, qu'il n'eut pas le courage de recommencer ce travail. La même année 1701 il publia son *Histoi-*

rapporte dans sa *Préface* les raisons qui l'ont porté à entreprendre cet Ouvrage, dont la première est, qu'il a cru „ que si l'on fixoit une fois avec impartialité les bornes précises „ des *Sciences parmi les Anciens & les Modernes*, on feroit „ mieux quelles sont celles qui sont encore imparfaites, & „ celles qui sont en quelque façon portées à la perfection, & „ conséquemment lesquelles méritent le plus d'être cultivées, à titre d'imparfaites. Ce qui pourroit exciter ceux, „ qui avec beaucoup de génie, se sentent de l'inclination à „ avancer les Sciences, à s'attacher à des Sujets, où ils pourroient probablement réussir d'une maniére proportionnée „ à leurs efforts, ce qui contribueroit à perfectionner enfin „ les Connoissances Humaines dans toutes leurs parties. Je „ crois aussi, *dit-il*, que ce seroit le moyen d'engager insensiblement les hommes à prendre uniquement pour guides, „ ceux qu'ils pourroient regarder avec certitude comme les „ plus habiles dans la Science, à laquelle ils auroient envie „ de s'appliquer". Mais une autre raison plus puissante qui l'a porté à écrire sur cette matière, c'est l'intérêt de la Religion. „ De toutes les Hypothéses, *dit-il*, de ceux qui en „ veulent à notre très-sainte Foi, il n'y en a point de plus „ ridicule que celle de l'*Eternité du Monde*. Les Annales „ fabuleuses des Egyptiens, des Chaldéens, & des Chinois, „ semblent la favoriser. La facilité apparente qu'on trouve „ à réfoudre les difficultés qui se présentent, en supposant „ que des Déluges, des invasions générales & fucceſſives de „ Barbares, ont détruit tour à tour tous les monumens des „ premiers âges, & n'ont laiſſé subſiſter que ceux de cinq ou „ six mille ans; cette facilité, dis-je, rend l'Hypothéſe en „ queſtion fort agréable à ceux qui ont intérêt que la Religion Chrétienne ne ſoit qu'un tiſſu de fables, quoiqu'ils „ digérent les extravagances du Hazard Epicuréen. Or on „ ne peut réfuter plus efficacement & par un argument plus „ populaire l'Eternité du Monde, pendant une ſucceſſion infinie de générations, qu'en faiſant voir, comment le Monde „ s'eſt éclairé de ſiécle en ſiécle; d'où il s'enſuit, qu'il l'eſt „ aujourd'hui beaucoup plus qu'il ne l'a jamais été, depuis „ les plus anciens temps, auxquels on peut remonter par „ l'Hiſtoire". L'Auteur écarte enſuite quelques difficultés, qui ſe rencontrent dans l'examen de la Queſtion, entre autres celle-ci, qu'il y a certaines Diſciplines fort compoſées, qui étoient ſemble-t-il plus parfaites autrefois, qu'elles ne le ſont aujourd'hui; ce qui renverſe ſa Théſe. Il combat enſuite ce grand nombre de Déluges, dont perſonne ne peut fixer „ l'Epoque, ni dire combien de ſiécles avant Noé ou tel autre, ils ſont arrivés, & qui doivent avoir détruit tout le „ Genre humain, à la réſerve de deux ou trois Sauvages ici „ & là, qui ſe ſont ſauvez ſur quelque haute Montagne, „ d'où ils ſont redeſcendus enſuite. Cette Hypothéſe, comme on la nomme, eſt une ſuppoſition en l'air, qui ne mérite pas qu'on y réponde autrement, qu'en la niant avec „ la même hardieſſe, qu'elle eſt avancée, puiſqu'il n'en eſt reſté ni monument ni tradition. Il eſt même beaucoup „ plus raiſonnable de tenir ſur ce ſujet pour la négative, „ que pour l'affirmative; parce qu'on peut démontrer qu'un „ Déluge univerſel ne peut arriver que par miracle: les „ Déluges particuliers ne ſuffiſant pas pour appuyer les prétentions des Athées. Tandis qu'ils ruinent une Contrée, une autre eſt à couvert du danger; & ſi les Habitans de celle-ci ont des connoiſſances, ils ne peuvent „ que conſerver la tradition de l'état des autres Pays, avant „ leur dévaſtation. En remontant depuis Hippocrate on découvre l'Origine des différentes Sciences; mais on ne trouve ni traces ni veſtiges d'aucun événement conſidérable, qui ſe ſoit paſſé avant Moyſe, il l'on excepte ceux „ dont cet Hiſtorien lui-même a conſervé la mémoire, car „ la fauſſeté de tout le reſte éclatte par les contradictions qu'on „ y apperçoit. Il y a tout lieu de croire que les invaſions „ des Barbares ont été dans les anciens temps de la même „ nature, qu'elles l'ont été depuis; c'eſt-à-dire, qu'ils ont pu conquérir entiérement les Pays où ils ſont tombez; „ mais on ne peut ſuppoſer, que ces prétendues Conquêtes „ qui ont précédé Moyſe, ayent cauſé de plus grands ravages, „ genres, que ceux que les irruptions des Goths & des Vandales ont faites dans l'Empire Romain; que ceux que les Sarrazins & enſuite les Turcs ont cauſé dans l'Empire „ Grec, ou les Tartares dans la Chine. Les Goths & les „ Vandales ne cultivoient point les Sciences; & ſi on n'a égard qu'à la poſſeſſe des mœurs, ils mériteront, ſemble-t-il, „ réellement le titre de Barbares. Ils adoptérent donc de la „ Science des Romains, ce qui leur parut convenir à leur génie, mais on ne peut pas dire que la matiére de l'Erudition Romaine ait été entiérement éteinte, durant tous „ les ſiécles d'ignorance, qui ont ſuivi cette révolution, & „ qui en ont été les effets. Les Saxons d'Angleterre influés par les Bretons, qui s'étoient réfugiez en Irlande, „ & qui delà étoient revenus peu à peu par l'Ecoſſe dans leur Patrie, étoient auſſi ſavans, s'ils ne l'étoient davantage qu'aucun de leurs Voiſins d'Europe. Les Sarrazins s'appliquérent très-ſérieuſement aux Sciences, auſſitôt que la „ fureur de leurs premiéres guerres fut calmée; reſolus de conquérir tout, ils s'approprièrent les Sciences des Grecs, „ dès qu'ils furent en poſſeſſion des principales parties de leur Empire. Les Turcs ont appris aſſez, pour n'être pas regardez comme tout-à-fait ignorans, quoiqu'ils n'ayent pas fait autant de progrès dans les Sciences, à proportion des autres Conquérans, qui les avoient précédez. Ils ſavent lire & écrire, ils conſervent des Annales groſſiéres de leurs exploits, & des Mémoires généraux; il n'eſt pas queſtion à préſent de l'imperfection de ces Mémoires; ils ne perdent „ aucun des Arts méchaniques, qu'ils trouvent dans les „ Pays où ils viennent, ou ils les exercent eux-mêmes, ou „ il y employent d'autres perſonnes, ce qui ſuffit par rapport „ au cas préſent. Les Tartares, depuis leur Conquête, ſe ſont incorporez aux Chinois, & ne forment plus avec eux „ qu'une ſeule & même nation, ſe contentant de demeurer en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine. On peut obſerver dans tous ces exemples, que quelque barbares que fuſſent „ ces divers Conquérans, en entrant dans un Pays civiliſé, ils „ ont néanmoins appris avec le temps les Arts & les Sciences de ceux qu'ils ont ſoumis, autant qu'ils en avoient „ beſoin pour les uſages de la vie, & qu'ils n'ont point trouvé qu'il fût au-deſſous d'eux de prendre des leçons de ceux „ à qui ils donnoient des Loix. Il y a donc tout lieu de croire, que les hommes ayant toujours été les mêmes, les anciennes Conquêtes n'ont pu produire que des effets ſemblables à ceux que les Conquêtes plus modernes ont produit. „ En un mot, on ne peut pas dire, que jamais aucune invention d'une utilité générale ſe ſoit perdue entiérement, ou ait été négligée, à moins que quelqu'autre meilleure & d'un uſage plus général n'en ait pris la place, ou que les Conquérans ne l'ayent abolie par quelque raiſon politique, „ ſoit entiérement, ſoit en y ſubſtituant quelque choſe, qui „ leur paroiſſoit équivalent. Quelques-uns des Conquérans depuis *Tubal-Cain*, ont-ils laiſſé perdre l'uſage du Métaux, du Fer, par exemple, ou de l'Or? Les Lettres ſe ſont-elles perdues jamais depuis le temps de *Cadmus*, quel qu'air „ été celui qui les inventa? A-t-on été jamais dans la peine „ de les inventer une ſeconde fois? A-t-on jamais ceſſé de „ planter, de tiſſer ou de bâtir? Y a-t-il quelqu'un qui penſe, qu'on oublie jamais l'uſage de la Bouſſole? Les „ Turcs ſont-ils aſſez barbares, & aſſez dédaigneux, pour ne „ pas ſe ſervir de la poudre à canon, parce qu'ils ont appris des Chrétiens à s'en ſervir? *Carcliaſſe n'a pas* lieu de nous apprendre-il pas, que les Péruviens auroient adoré les Eſpagnols comme des Dieux, pour leur avoir enſeigné l'uſage du Fer & des Miroirs, ſi leurs cruautés n'e leur avoient fait comprendre qu'ils n'étoient rien moins que des Divinités? ce qui, pour le remarquer en paſſant, nous eſt un ſur garant que ce bon & innocent peuple n'avoit point eu de „ connoiſſance des Arts avant ce temps-là. Ne trouvons-nous pas que cette Nation, de même que les Mexicains, „ dont les Empires n'ont duré tout au plus que quatre ou cinq-cens ans, n'ont pas laiſſé de ſe policer dans cet intervalle? Et il y a de l'apparence qu'il en ſeroit arrivé autant de tout le Nouveau Monde, dans l'eſpace de quelques ſiécles, ſi ces deux puiſſantes Nations avoient étendu leurs conquêtes, ou s'il s'étoit élevé de nouveaux Empires, quand même les Eſpagnols n'y auroient jamais abordé; puiſque ces deux grands Empires du Mexique & du Pérou, les ſeuls Gouvernemens policez tant ſoit peu conſidérables de l'Amérique, gagnoient toujours du terrain ſur leurs ennemis, ſur leſquels ils avoient le même avantage que des troupes réglées ont ſur de ſimples Milices. Ou pouvons-nous penſer qu'ils ſeroient retombez d'eux-mêmes dans leur ancienne barbarie, & qu'ils ſe ſeroient dégoûtez des Arts & des Sciences, dont ils avoient acquis la connoiſſance? Les hommes ne ſont pas aſſez ſtupides, „ pour ne pas apprendre ce qui peut leur être d'une grande utilité, & pour ne pas en profiter, dans le temps de „ qui ils ſe tiennent, & ſans ſe prévenir contre la choſe „ même, parce qu'ils en ont l'obligation à un Ennemi. *Barbare & Poli* ſont des termes, qui ſe rapportent plutôt à *l'éducation & à l'élégance*, qu'au *jugement & à la raiſon*, qui ſe déploient avant tout en des choſes qui ſont d'une „ utilité évidente, à l'égard deſquelles les hommes commettent rarement des fautes groſſiéres. Il eſt donc inconcevable, que l'Hiſtoire des Arts & des Sciences ſoit auſſi récente, ſi les Arts & les Sciences même étoient d'une beaucoup plus haute antiquité, ſurtout ſi le Monde étoit éternel". Cet Ouvrage de Mr. Wotton fut généralement bien reçu. Mr. Charles Boyle, depuis Comte d'Orrery, en parle en ces termes (2), dans ſa Réponſe à Mr. Bentley. „ Mr. Wotton eſt modeſte & honnête, & parle en général „ avec ménagement de ceux qui ſont d'un autre ſentiment „ que lui, & témoigne ſe défier de ſes propres idées. Il régne de l'érudition dans tout ſon Ouvrage, quoiqu'il n'en faſſe pas parade". Il eſt vrai que dans un autre endroit Mr. Boyle le relève ſur ce qu'il a critiqué Mr. Temple d'avoir mis *Delphos* pour *Delphi*, & qu'il cite cet trait pour prouver la négligence du Chevalier en fait de Grammaire: *C'eſt-là*, dit Mr. Boyle (3) *une faute capitale, & qui mérite d'être punie par la plume delicate de Mr.* Wotton. *Mais eſt-il ſûr que* Delphos *pour* Delphi *ſoit une faute contre la Grammaire? Y ai tou-*

(2) P. 25.

(3) P. 26.

Hiſtoire de Rome [*F*]; qu'il avoit compoſée à la requiſition du Docteur Burnet, lequel la deſtinoit pour ſon illuſtre Elève, le Duc de Gloceſter, qui ne vécut pas aſſez pour la voir. Mr. Wotton la dédia auſſi à l'Evêque de Salisbury, à qui il avoit eu de grandes obligations dans ſa jeuneſſe, & à qui il fut encore redevable d'une Prébende de Salisbury, qu'il lui donna en 1705. Cette Hiſtoire fut eſtimée, Mr. Leibnitz la recommanda au Prince Electoral d'Hanovre, Sa Majeſté aujourd'hui régnante, & ce fut le premier morceau de l'Hiſtoire Romaine, qu'il lut en Anglois. La même année Mr. Wotton donna *La Défenſe de ſes Réflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes, pour répondre aux Objections de Mr.* Guillaume Temple, & *autres. Avec des Remarques ſur le* Livre intitulé le Conte du Tonneau [*G*]; cette *Défenſe* a été réimprimée dans la troiſiéme Edition, corrigée, des *Réflexions*. Le 2 Septembre 1706, il fit un Sermon contre le Livre des *Droits de l'Egliſe Chrétienne*, qu'il prononça à Newport-Pagnel dans la Comté de Bucks, à la premiére Viſite de l'Eveque de Lincoln; il fit imprimer ce Diſcours ſous ce titre, *Les Droits du Clergé dans l'Egliſe Chrétienne.* C'eſt la premiére Réponſe, qui ait paru, à ce fameux Ouvrage de Tindal. En 1707 l'Archevêque Teniſon lui fit préſent du Doctorat en Théologie. En 1708 il fit un Abrége du *Theſaurus* du Docteur Hickes [*H*]. Le mauvais état de ſes affaires domeſtiques l'obligea en 1714 de ſe retirer dans la partie méridionale du Pays de Galles, où il fut accueilli avec beaucoup de bonté par les Gentilshommes de ces quartiers-là. Quoiqu'il y eût beaucoup de loiſir, il n'y avoit que fort peu de Livres; mais trop actif naturellement pour demeurer oiſif, il écrivit à la priére de Mr. Browne Willis, les Mémoires de la Cathédrale de St. David, & ceux de la Cathédrale de Landaff, que Mr. Willis fit imprimer, les premiers en 1717, & les autres en 1719. Il compoſa encore dans ſa retraite ſes *Mélanges ſur les Traditions & les Uſages des Scribes & des Phariſiens* &c. [*I*], qui parurent en 1718 en deux Volumes in-8. En 1719 il publia un Diſcours ſur la *Toute-Science du Fils de Dieu*, preuve inconteſtable de ſa Divinité, ſur St. Marc XIII. 32. Le Dr. Waterland critique (*b*) l'explication qu'il donne de ce texte, comme étant forcée. Après ſon retour du Pays de Galles, il prêcha en Gallois en 1722 en préſence de la *Société Bretonne*, & il eſt peut-être le ſeul Anglois qui ait jamais tenté de prêcher en cette Langue. La même année Mr. Henman fit imprimer à Eyſenach à la fin des *Elogia Gallorum* de Scévole de Ste. Marthe, l'hiſtoire de la vie & des Ouvrages de Mr. Thomas Stanley par le Docteur Wotton, ſous le titre de *Eloghum Stanleii Auctore Gulielmo Wottono. Th. D.* En 1723 il inſera dans la *Bibliotheca Literaria* une Notice du Régître de Caernarvon; Manuſcrit de la Bibliothéque Harléyenne, qui contient le détail de pluſieurs anciennes Tenures du Pays de Galles, & qui a quelque rapport aux Loix de ce Pays-là, à la traduction deſquelles il étoit occupé, & qui parurent en 1730 [*K*], quatre ans apres ſa mort, arrivée le 13 Février 1726, dans la ſoixante unième année de ſon âge. Il fut enterré à Buxſted dans la Province de Suſſex [*L*]. On a publié auſſi depuis ſa mort ſon *Diſ-*

(*b*) *Meyer's Lectures* p. 272.

toujours cru, que ce qui étoit conforme à la propriété & à l'uſage d'une Langue, ne pouvoit être contraire à la Grammaire. Mais Mr. Boyle auroit pu s'épargner cette Remarque, puiſqu'il ne paroît pas avoir convaincu ſes amis même, que ce qui eſt conforme à *l'uſage reçu* dans une Langue, ne puiſſe pas par cette raiſon être contraire à la Grammaire. Le Docteur Swift, qui n'étoit rien moins que prévenu en faveur de Mr. Wotton, eſt d'un ſentiment différent. Il dit (4) que ceux *qui ont prétendu polir notre Langue, ont multiplié les abus & les abſurdités, & qu'à* divers égards, *elle choque chaque partie de la Grammaire*; par où il faut entendre celle de notre Langue, puiſque lans cela ce qu'il dit ne ſignifieroit rien.

(4) *Letter to the Lord Treaſurer.* p. 8.

[*F*] *La même année* 1701 *il publia ſon* Hiſtoire de Rome.] Elle parut à Londres in-8. ſous ce titre: *Hiſtoire de Rome depuis la mort d'Antonin le Pieux, juſques à la mort de Sévére Alexandre.* Mr. Wotton n'avoit d'abord réſolu d'écrire que la Vie De Marc Aurele Antonin, de Commode, d'Elioga-bale & d'Alexandre. C'eſt à-dire la vie d'un très-méchant Prince, qui ſuccéda à un très-bon Empereur, & celle du plus ſcélerat de tous les hommes, qui eut pour ſucceſſeur un Prince tout extraordinaire. Par ce moyen en mettant comme en parallele la Vertu & le Vice, les heureuſes ſuites de la Vertu, & les funeſtes ſuites du Vice, on porte efficacement les hommes à pratiquer l'une & à éviter l'autre avec ſoin. Mais notre Auteur trouva enſuite, qu'il étoit néceſſaire de donner la vie des Empereurs, qui ont régné entre Commode & Eliogabale, pour qu'on pût bien comprendre en quel état étoit l'Empire, lorſque le dernier y parvint. En effet les maximes de Sévere, que ſon fils Caracalla ſuivit exactement, altérérent tout-à-fait le Gouvernement des Romains. Rendant, s'il faut ainſi dire, l'Empire entiérement militaire, ils l'aſſujettirent tout-à-fait aux Soldats, qui créérent les Empereurs & s'en défirent ſelon leurs intérêts ou leurs caprices. Mr. Wotton dit, qu'il a eu partout beaucoup d'égard à l'autorité des Médailles, pour éclaircir l'Hiſtoire de chaque Empereur, & pour fixer l'époque des événemens les plus conſidérables de leur régne. Il remarque à cette occaſion, que la Science des Médailles n'a pas été cultivée autant que d'autres, & que ce n'eſt qu'aſſez nouvellement que les Savans ont eu recours à ces monumens inconteſtables de l'Antiquité, pour expliquer bien des choſes, que les Hiſtoriens ne rapportent qu'imparfaitement. Un autre avantage des Médailles, qui indépendamment de tout autre ſuffit pour les faire eſtimer des Curieux, c'eſt qu'elles nous donnent le portrait de ces Princes, qui firent autrefois une ſi grande figure dans le monde. C'eſt par cette raiſon que l'Auteur en a mis un bon nombre au commencement de ſon Ouvrage, tirées principalement des Collections de MM. Angeloni, Morel & Vaillant.

[*G*] *La Défenſe de ſes Réflexions ſur le Savoir des Anciens & des Modernes* &c. *avec des Remarques ſur le* Conte du Tonneau.] Il obſerve (5) que ce *Conte* n'eſt *qu'une raillerie groſſiére de tout ce qui eſt regardé comme ſacré dans toutes les Religions & les Sectes.* Le jugement qu'il porte de cette Piéce eſt confirmé par celui de Mr. Moyle, qui étoit bien éloigné de donner dans la bigoterie, & qui en parle en ces termes (6).

(5) P. 48.

(6) *Poſthumous Works* Vol. I. p. 106.

„ J'ai lu le *Conte du Tonneau*; il y a aſſez d'eſprit bizarre „ dans cette Piéce, qui plaît par ſon extravagance & par ſa ſin- „ gularité. Sur le tout je la regarde comme la Piéce la plus „ obſcéne & la plus profane, qui ait paru depuis Rabelais, „ le grand modéle du burleſque & du ridicule".

[*H*] *Il fit un Abregé du* Theſaurus *du Dr. Hickes.*] Il en fit préſent au Docteur, qui eſt lui-même l'Auteur de l'Appendix & des Notes; ce que nous remarquons ici, parce que le Docteur Waterland dans ſon *Hiſtoire du Symbole d'Athanaſe* (7), cite l'Appendix ſous le nom du Dr. Wotton.

(7) P. 229, 230.

[*I*] *Mélanges ſur les Traditions & les Uſages des Scribes & des Phariſiens* &c.] Voici le titre entier: *Mélanges ou Diſcours ſur les Traditions & les Uſages des Scribes & des Phariſiens du temps de notre Sauveur. En deux Volumes; dont le premier contient.* I. *Un Diſcours ſur la nature, l'ancrité, & l'utilité de la* Miſna. II. *Une Table des Titres de la* Miſna, *& des matiéres contenues ſous chaque Titre.* III. *Un Diſcours touchant la Recitation du* Shema, *les* Phylactéres, *& les Paſſages de la Loi de Moyſe, que les Juifs affichoient à leurs* Portes. IV. *Un Recueil des Paſſages de l'Ecriture Sainte, qui concernent l'obſervation d'un jour de Sept. Avec des Remarques. Le ſecond Volume contient deux Titres de la* Miſna, *touchant le Sabbat, ſavoir* Shabbath, & *Eruvin touchant les pratiques par leſquelles les Juifs du temps de Jéſus-Chriſt avoient rendu l'obſervation du Sabbat plus rigoureuſe. En Hebreu & en Anglois. Avec des Remarques.* Mr. le Clerc dit (8). „ Qu'on ne ſauroit nier, „ qu'on ne puiſſe beaucoup profiter dans la lecture des „ Livres des Rabbins, & que le Public ne ſoit obligé à „ Jean Selden, par exemple, & à Jean Lightfoot, des lu- „ miéres qu'ils en ont tirées, & communiquées à ceux qui „ étudient l'Ecriture Sainte. Ceux qui ne liſent pas les „ Ouvrages de ces ſavans hommes, qui ne ſont pas à la pot- „ tée de tout le monde, ſetont redevables à Mr. le Docteur „ Wotton, des ouvertures, qu'il leur a ici données". C'étoit-là auſſi tout le but du Docteur, de donner aux jeunes Etudians en Théologie une idée de la Littérature Judaïque, d'en faire connoître l'autorité, & l'uſage qu'on peut en faire.

(8) *Bibl. Anc & Mod.* Tom. XIV. p. 212.

[*K*] *A la traduction deſquelles il étoit occupé, & qui parurent en* 1730.] Il entreprit ce pénible travail à la ſollicitation de l'Archevêque Wake, qui ſavoit que la peine d'apprendre une nouvelle Langue fort difficile, n'étoit pas un obſtacle à rebuter le Docteur Wotton. Il s'en chatgea, ſans connoître à quoi il s'engageoit. L'intelligence du Gallois d'aujourd'hui étoit la moindre partie de la peine. Il falloit parvenir à entendre tous les vieux termes & les anciennes phraſes du Droit, qui depuis longtems étoient hors d'uſage, & que les plus habiles dans le Gallois n'entendoient point. Mais enfin il vint à bout de cette Traduction avec le ſecours de Mr. Moyſe Williams, en comparant un grand nombre de Manuſcrits, & de Verſions barbares & imparfaites; l'Ouvrage parut à Londres en 1730 in-fol. ſous ce titre: *Cyfreithiau Hywel DDa, ac eraill: ſeu Leges Wallicæ Eccleſiaſticæ & Civiles Hoeli Boni, & aliorum Walliæ Principum quas ex variis Codicibus manuſcriptis eruit, Interpretatione Latina, notis, & Gloſſario illuſtravit* Gulielmus Wottonus S. T. P. *adjuvante* Moſe Gulielmo A. M. R. S. *Soc. qui & Appendicem adjecit.* La Préface eſt du ſavant Mr. Guillaume Clerke Chanoine de Chicheſter.

[*L*] *Il fut enterré à Buxſted dans la Province de Suſſex.*]

Diſcours ſur la Confuſion des Langues à Babel. Londres 1730 in-8. [*M*]; & ſes *Avis à un jeune Etudiant, avec un plan d'études pour les quatre premières années.* Il eſt auſſi l'Auteur de pluſieurs Brochures Anonymes [*N*]. Il poſſédoit fort bien toutes les parties des Sciences, & entendoit grand nombre de Langues anciennes & modernes. Sa Science (pour me ſervir de l'expreſſion d'un de ſes patrons en parlant d'un autre) étoit toute en argent comptant, & il étoit en état de payer toujours ſur le champ, ſur quelque matière que ce fût. Sa grande mémoire le diſpenſoit d'avoir recours aux reſſources qui ſont ſi néceſſaires à la plupart des Savans, dont la ſcience eſt ſouvent une eſpéce de fond mort, dont ils ne peuvent ſe défaire ſans quelque difficulté. Dans ſa jeuneſſe Mr. Wotton retenoit fort bien un Diſcous, entier ou la plus grande partie, après l'avoir entendu, & plus d'une fois il a ſurpris des Prédicateurs, en leur répétant leurs Sermons. C'eſt par cet endroit qu'il ſe fit connoître d'abord de l'Evêque Lloyd, à qui il répéta un de ſes Sermons, comme le Docteur Burnet l'y avoit engagé. Il étoit ſurtout extrêmement honnête & communicatif. Son tems & ſes lumiéres étoient au ſervice de quiconque travailloit à s'avancer dans les Sciences. Inacceſſible à la petiteſſe de l'eſprit de Parti, cette diſpoſition ne donna jamais atteinte à aucune de ſes liaiſons, & il recommanda le grand Ouvrage du Docteur Hickes, avec autant de zéle, que s'il y avoit eu perſonnellement intérêt; & il aida Mr. Spinkes dans ſa Réponſe à Mr. Collier touchant la queſtion de la neceſſité de méler de l'eau avec le vin dans la célébration de l'Euchariſtie, ſur laquelle ces deux Meſſieurs furent en diſpute en 1718 & 1719. Il aimoit beaucoup la Science Etymologique; & Mr. Thwaites parle dans ſa *Grammaire Saxonne* (*c*), de ſon habileté & de ſa ſagacité ſur cet article; pour lequel il avoit les talens requis, parce qu'il entendoit la plupart des Langues de l'Orient & de l'Occident. Mr. Jean Chapman, Chapelain de l'Archevêque de Cantorbery, lui a fait l'honneur de le mettre dans la liſte des grands Hommes à la ſuite de Bochart, Walton, Voſſius, Scaliger, Duret, Heinſius, Selden &c. *Tous gens célébres par leur Erudition, & ſavans dans les Langues* (*d*).

(*c*) P. 19.

(*d*) *Remarks upon the Letter to Dr. Waterland &c* p. 8, 9.

Voici l'Epitaphe, qu'on a miſe ſur ſon tombeau, par ſon ordre:

Depoſitum
GULIELMI WOTTONI, S. T. P.
Qui obiit XIII. *die Februarii*
A. D. M. D. CCXXVI.
Ætat. LXI.
Vigilate ergo & orate,
Nescitis enim qua Hora
Dominus veſter venturus
eſt.

[*M*] *Diſcours ſur la Confuſion des Langues à Babel.*] Mr. Jean Chamberlayne avoit eu une Copie de cette Diſſertation entre les mains, dès le temps qu'il avoit conçu le deſſein de publier l'*Oraiſon Dominicale en cent-cinquante Langues.* Mr. Wotton comptoit qu'elle paroîtroit avec les autres Diſſertations, que Mr. Chamberlayne avoit ramaſſées pour les joindre à ſon Recueil: mais la Piéce de notre Auteur, traduite d'une maniére barbare, parut à ſon inſu à Amſterdam en 1715, avec l'Oraiſon Dominicale en pluſieurs Langues. Le titre de l'Edition eſt: *Diſcours ſur la confuſion des Langues à Babel, ou l'on prouve par la difference effentielle entre les Langues, que cet evénement a été miraculeux; contre l'opinion de Mr. le Clerc & autres. Avec des recherches ſur la Langue primitive avant ce merveilleux évenement. Par feu Mr. Guillaume Wotton, Docteur en Théol. publié pour la premiére fois ſur le Manuſcrit Original.* Ce Diſcours eſt daté du 25 Novembre 1713. l'Auteur y ſoûtient (9). „ Qu'il n'y avoit qu'une ſeule Lan-
„ gue dans le Monde, lorſque les enfans de Noé ſe rendi-
„ rent dans la vallée de Shinaar, & qu'ils entreprirent de
„ bâtir la Ville & la Tour de Babel: & qu'alors Dieu lui-
„ même par une opération immédiate confondit le Langage
„ des hommes, de maniére qu'ils ne s'entendoient plus,
„ coolorsément au récit de Moyſe, pris à la Lettre; & que
„ dans cette occaſion il ſe fourna tout d'un coup de nouvel-
„ les Langues, qui ont été la ſource de toutes les Dialectes,
„ qu'on parle, qu'on a parlé, ou qu'on parlera jamais, tant
„ que le Monde ſubſiſtéra, & qu'on peut aiſément réduire
„ ces Dialectes à leur premier principe". Il avoue (10), qu'il n'eſt pas aiſé, & peut-être même impoſſible très-ſouvent de décider, quelles Langues ſont du tems de la Confuſion, & qu'elles ſont celles qui ſe ſont formées depuis; & il finit en déclarant (11), qu'il eſt très-difficile de dire laquelle des trois Langues eſt la plus ancienne, de l'Hébreu, du Chaldaïque, ou de l'Arabe. Mr. Chapman dit (12), que le *Diſcours* du Docteur Wotton lui tomba entre les mains, dans le temps qu'il travailloit ſur le même ſujet, & qu'il avoit été charmé de voir qu'il s'accordoit parfaitement avec un ſi habile Critique ſur tous les points, qu'ils avoient touchés l'un & l'autre.

(9) P. 29.

(10) P. 38.

(11) P. 41.

(12) *Remarks upon the Letter to Dr. Waterland, in relation to the natural decrease of Languages.* p. 38.

[*N*] *Il eſt auſſi l'Auteur de pluſieurs Brochures anonymes.*] 1. *Lettre à Euſebie*, imprimée en 1707. II. *Examen de ce qui regarde l'Aſſemblée preſente du Clergé*; en 1711. L'Archevêque Wake, en ce temps-là Evêque de Lincoln, intime ami du Dr. Wotton, le pria de faire quelque choſe dans ce goût & lui envoya quelques mémoires, parce que l'obligation où il étoit de ſe trouver au Parlement ne lui permettoit pas de le faire lui-même. Le Dr. Wotton reçut la Lettre du Prélat par une Poſte, & lui envoya par la ſuivante la Brochure dont il s'agit. Elle étoit deſtinée à défendre la Chambre des Evêques, contre quelques réflexions aſſez indécentes du Docteur Swift dans ſon *Examinateur* du 28 Décembre 1710. III. *Reflexions ſur la ſituation preſente des Affaires*, en 1712. IV. *Obſervations ſur l'état de la Nation*, en 1713. V. *Apologie du Comte de Nottingham*, en 1714.

WREN (CHRISTOPHLE) un des plus habiles & des plus illuſtres Architectes de ſon ſiécle, étoit d'une Branche de l'ancienne Famille des Wrens de Binchester dans l'Evêché de Durham (*a*). Il étoit petit-fils de Mr. François Wren, Citoyen de Londres, & fils de Chriſtophle Wren Doyen de Windſor [*A*]. frere cadet du Dr. Matthieu Wren, ſucceſſivement Evêque d'Héreford, de Norwich, & d'Ely [*B*]. Mr. Wren dont il s'agit ici, naquit à Londres le 8 Octobre 1632 *, & fit ſes études dans le Collége de Wadham

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 717.

* Mr. Ward dans ſes *Vies des Profeſſeurs du Collége de Gresham* le fait naître à *East Knoyle* dans la Comte de Wilts, *le 20 Oct.* 1632. V. *Biblioth. Britann.* Tom. XVII. p. 232. *Je trouve la même date dans les Mémoires de la Famille Wren*, imprimés à Londres en 1750. in fol. Voy. *Journal. Britann. Octob.* 1750. p. 164. *Rem. du Trad.*

[*A*] *Fils de Chriſtophle Wren, Doyen de Windſor.*] Ce Mr. Wren avoit fait ſes études dans le Collége de St. Jean à Oxford, où il fut reçu Bachelier en Théologie le 2 Juin 1620 (1). Il devint enſuite Chapelain de la Maiſon du Roi, Doyen de Weſtminſter, ayant été inſtallé le 4 Avril 1635. & Garde des Régiſtres & du Tréſor de l'Ordre de la Jarretiére. Vers le même temps il fut fait Doyen de Wolverhampton dans la Province de Stafford, & au mois de Novembre 1638 on le nomma à la riche Cure de Hafely dans la Comté d'Oxford. Il mourut le 29 Mai 1658 à Blechingdon dans la même Province, chez Mr. Guillaume Holder, ſon gendre, Miniſtre de ce lieu, où il fut enterré dans l'Egliſe (2).

(1) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 216.

(2) Idem. Ibidem.

[*B*] *Matthieu Wren, ſucceſſivement Evêque d'Hereford, de Norwich & d'Ely.*] Il fut d'abord Ecolier du Collége de Pembroke à Cambridge, enſuite Membre aggregé de cette Maiſon, & chargé d'enſeigner le Grec, & peu après il devint Chapelain de Lancelot Andrews, Evêque de Winchester, & ſucceſſivement Maître du Collége de St. Pierre à Cambridge, Vice-Chancelier de cette Univerſité, Chapelain de Charles I. lorſqu'il étoit encore Prince de Galles, qu'il accompagna dans ſon voyage d'Eſpagne; Prébendier de Winchester, Doyen de Windſor, ayant été inſtallé en cette qualité le 24 Juillet 1628. & le 23 Septembre de la même année Garde des Régiſtres & du Tréſor de l'Ordre de la Jarretiére. En 1634 il fut pourvu d'une Prébende de Weſtminſter, & fait enviroo le même temps Evêque d'Héreford, & peu après on le trans féra ſur le ſiége de Norwich; & ayant ſuccédé dans le Doyenné de la Chapelle Royale à l'Evêque Juxon, & été élevé en 1636 à la Charge de Grand Tréſorier, il paſſa ſur le ſiége d'Ely au commencement de 1638. Lorſque le long Parlement tint ſes ſéances, ſes biens furent ſaiſis, & il fut détenu à la Tour, pendant près de dix-huit ans. Au rétabliſſement du Roi Charles II. il fut remis en poſſeſſion de l'Evêché d'Ely, & en 1665 il fit bâtir une nouvelle Chapelle pour le Collége de Pembroke. Il mourut à Londres dans l'Hôtel d'Ely le 24 Avril 1667, âgé de quatre-vingt un ans, ou au delà, & fut enterré dans un Caveau de la Chapelle du Collége de Pembroke †. On a de lui les Ouvrages ſuivans. I. *Increpatio Rat Jeſu: ſive Polemicæ obſervationes locorum aliquot S. Scripturæ ab impoſturis perverſionum in Catechiſi Racoviana.* Londres 1660 in-4. inſérée dans le IX. Volume des *Critici Sacri.* II. *La néceſſité de renoncer à la Ligue des Ecoſſois.* Londres 1661 in-4. III. *Epiſtolæ variæ ad Viros Doctiſſ.* & particuliérement à Gerard Jean Voſſius. IV. Deux Sermons, l'un ſur Prov. XXIV. 21. imprimé en 1627, & l'autre ſur Pſeaum. XLIV. 18. imprimé en 1662, tous deux in 4. Il laiſſa pluſieurs fils, dont l'aîné, nommé Matthieu, après avoir étudié à Cambridge fut Sécrétaire d'Edouard, Comte de Clarendon, Député au Parlement en 1661. de la part du Bourg de St. Michel dans la Province de Cornouaille, & enfin Sécrétaire du Duc d'York, au ſervice duquel il demeura juſqu'à ſa mort, qui arriva au mois de Juin 1672, étant alors âgé environ de quarante-deux ans. On a de lui. I. *Conſidérations ſur la République d'Oceana de Mr. Harrington, relatives à la premiére partie des Préliminaires.* Londres 1657 in-8. On voit au devant de cet Ouvrage une longue Lettre de l'Auteur au Docteur Jean Wilkins, Maître du Collége de Wadham à Oxford, qui lui avoit demandé ſon ſentiment ſur l'*Oceana* de Harrington. II. *La Monarchie juſtifiée: ou Examen du Gouvernement Monarchique & Democratique, pour ſervir de Defenſe aux*

† On rapporte dans les *Mémoires de la Famille Wren*, qu'il dit un jour à Charles II. en lui réſiſtant, *qu'il ſavoit le chemin de la Tour.* V. *Journal Britann.* I. c. p. 180. *Rem. du Trad.*

Wadham à Oxford, où il prit le degré de Bachelier ès-Arts le 18 Mars 1650 (*b*), & celui de Maître le 11 Décembre 1653 (*c*); la même année il fut choisi Membre du Collége *de toutes les Ames*. Il étoit encore fort jeune, lorsqu'il fit paroître un génie tout extraordinaire pour les Mathématiques, où il avoit déja fait de grands progrès avant l'âge de seize ans, comme nous l'apprend Mr. Oughtred, dans la Préface de la troisième Edition de sa *Clavis Mathematica*, imprimée à Oxford en 1652 [*C*]. Le 7 Août 1657 il fut élu Professeur d'Astronomie au Collége de Gresham à Londres. Au commencement de Juillet 1658, il communiqua au Dr. Wallis divers Mémoires touchant la Cycloïde, que ce Savant ajouta en 1659 à son Traité *de Cycloïde*; les titres des Mémoires de Mr. Wren étoient. I. *De recta Tangente Cycloïdem primariam.* II. *Tubarum Curvæ Lineæ Cycloïdis primariæ secundum methodum Antiquorum demonstratus.* III. *De Dimensione Cycloïdum contractarum & protractarum.* IV. *De Problemate Kepleriano, per Cycloïdem solvendo.* Au mois de Février 1660 il résigna sa place de Professeur au Collége de Gresham, ayant été choisi pour remplir la Chaire de Professeur en Astronomie à Oxford, fondée par le Chevalier Savile. La même année le Roi Charles II. le manda pour assister le Chevalier Jean Denham. Le 12 Septembre 1661 il fut créé Docteur en Droit Civil. Le 20 Mai 1663 il fut choisi Membre de la Société Royale. Le Docteur Sprat a donné dans son *Histoire de cette Société*, le détail des principales découvertes que Mr. Wren avoit faites dans la Philosophie & dans les Mathématiques avant l'année 1667 [*D*], &

(*b*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 81.

(*c*) Ibid. Col. 102.

aux Considérations sur l'Oceans de Mr. Harrington. Lond. 1659 in-8. Le Chevalier Edouard Hyde, depuis Comte de Clarendon, souhaittoit extraordinairement que Mr. Wren travaillât à une Réfutation du Léviathan de Hobbes, comme on le voit par une de ses Lettres au Dr. Jean Barwick, datée de Bruxelles le 25 Juillet 1659, & qui se trouve au Num. XII. de la *Vie* du Docteur, imprimée à Londres en 1721 in-8. „ Je me flatte, *dit-il*, qu'il n'y a que la modestie seule, qui fait balancer Mr. Wren à entreprendre la tâche que je lui ai proposée. Car j'oserois faire ferment, „ sur ce que j'ai vu de lui, qu'il est en état de bien répondre à tout ce qui demande réponse dans l'Ouvrage dont „ il s'agit. Il n'est pas nécessaire d'être Théologien de profession, pour décharger le Créateur de l'imputation d'avoir fait l'homme plus méchant & plus stupide, qu'aucune „ des Bêtes; ou pour défendre l'Écriture contre les licentieuses explications de l'Auteur. J'ose assurer, qu'il trouvera dans Hobbes lui-même, je veux dire, dans ses autres „ ouvrages, des choses, qui contredisent ce qu'il avance „ ici, dans cette partie où il prétend être le plus exact, & le „ plus fidèle à ses principes chéris. Franchement on doit „ quelque chose à la justification d'Aristote, de Cicéron, & „ de nos Universités; & il est plus que temps d'y penser, s'il „ est vrai, comme on me l'a dit, que quelques Savans expliquent le *Léviathan* à leurs Disciples, en la place des autres Auteurs. Mr. Hobbes est mon ancien ami, mais je „ ne puis lui pardonner le tort qu'il a fait au Roi, à l'Église, aux Loix, & à la Nation; & certainement il y aura „ assez à relever dans la Politique d'un Homme, qui ayant „ réduit toute Religion, prudence, & honnêteté à une obéissance aveugle aux Loix établies, a fait un Ouvrage de Politique, qui, je ne crains pas de le dire hardiment, devroit „ être condamné par les Loix de tous les Pays de l'Europe, „ comme impie & séditieux; il seroit donc bien fâcheux, si „ l'on n'en détruisoit pas les fondemens. Mais je vous demande pardon, aussi bien qu'à Mr. Wren, de ce que je „ me suis si fort étendu là-dessus, & de ce que j'ai anticipé „ sur les Remarques, qu'il ne manquera pas de faire".

[*C*] *Comme nous l'apprend Mr. Oughtred dans la Préface de la troisième Edition de sa* Clavis Mathematica.] Voici les propres termes de ce Savant: *Partem autem illam, quæ Geometricum Horologiorum Scaturiorum rationem tradit, ex Anglico idiomate in Latinum vertit Dn.* Christophorus Wren, *Collegii Wadhamensis Commensalis generosus, admiranda prorsus ingenii juvenis, qui nondum sexdecim annos natus Astronomiam, Gnomonicam, Staticam, Mathematicam, præclaris inventis auxit, ab eoque tempore continuo augere pergit; & revera is est, à quo magna passim (neque frustra) propediem expectare.* [& A l'âge de treize ans il avoit construit une machine pour représenter le cours des Astres, & il en faisoit hommage à son Père, par des vers Latins extrêmement délicats. Dès lors les principaux Savans rechercheient son Commerce, & lui donnoient des marques de leur estime. Lié avec le Dr. Scarborough, il lui fournissoit des modèles en carton des muscles, que ce grand Anatomiste disséquoit (3). Ajoûtons à cela le témoignage du fameux Isaac Barrow, dans la Harangue qu'il prononça au Collége de Gresham en 1662: *Certissime constat*, dit-il, *ut præcociores numinem unquam præstitisse spes, ita nec maturiores quemquam fructus præstitisse; prodigium olim pueri, nunc miraculum viri, imo dæmonium hominis; atque ne mentiri videar, sufficerit nominasse ingeniosissimum & optimum Christophorum Wrennum.* Aoo.]

(3) V. *Journal Britann. Octob.* 1730. p. 164-165.

[*D*] *Le Dr. Sprat a donné dans son Histoire de cette Société, le détail des principales découvertes, que Mr. Wren avoit faites dans la Philosophie & dans les Mathématiques, avant l'année* 1667.] Nous rapporterons le passage tout entier. „ La première chose, dont je parlerai, *dit le Dr. Sprat* (4), à laquelle il (le Dr. Wren) a un droit particulier, c'est la „ *Doctrine du Mouvement*, qui est de la dernière importance, „ pour établir par des démonstrations Géométriques les premiers Principes de la Philosophie. Defenses avoit commencé, ayant adopté quelques expériences en ce genre „ par conjecture, dont il fit la base de tout son Système. „ Mais comme quelques-unes de ses règles étoient fort douteuses, n'étant fondées que sur des expériences imparfaites faites sur le choc des balles à la Paume ou au Billard; „ le Dr. Wren présenta à la Société un instrument pour observer les effets de toute sorte de Chocs, entre deux Globes durs, égaux ou inégaux en grosseur & en vitesse, soit „ qu'ils se suivent, soit qu'ils se rencontrent, soit que l'un „ soit en repos, & l'autre en mouvement. De toutes ces „ variétés résultèrent plusieurs effets imprévus, dont il donna la véritable Théorie, après qu'ils eurent été constatés „ par des centaines d'expériences faites avec cet instrument. „ Il les proposa comme les principes de toutes les démonstrations dans la Physique. Et on ne doit pas être surpris, „ que ces élémens soient d'un usage si universel, si l'on „ considère, que la génération & la corruption, l'altération, „ & tous les changemens dans la nature ce sont que des effets du choc de petits corps, différens en figure, en grandeur & en vélocité,

(4) *History of the Royal Society*, p. 311 & suiv. Edit. de 1667.

„ Le second Ouvrage, qu'il a avancé, c'est l'*Histoire des Saisons*, qui ne pourra qu'être fort utile au Genre humain, „ si l'on a soin de la continuer assidûment, & de la transmettre à la Postérité. Il proposa de faire un Journal où „ l'on marqueroit les vents, le temps & les autres circonstances de l'Air, comme la chaleur, le froid, la pesanteur; „ il vouloit aussi qu'on fît une Description générale de l'année, où l'on marquât, si elle avoit été saine ou contagieuse tant pour les hommes que pour les bêtes; avec une relation des Maladies Epidémiques, & des autres accidens, „ préjudiciables aux Grains, aux Troupeaux, aux Poissons, „ aux Oiseaux, & aux Insectes. Mais comme la difficulté „ d'observer l'air le jour & la nuit sembloit insurmontable, „ il inventa une machine, par le moyen de laquelle l'observateur pouvoit savoir quel vent avoit souflé durant la „ nuit. Il inventa aussi un *Thermomètre* particulier pour son „ usage; & s'étant apperçu que les *Thermomètres* ordinaires „ ne donnent pas la véritable mesure de la raréfaction de l'Air, „ parce que la gravité accidentelle de la liqueur, selon qu'elle est plus ou moins haute dans le tube, pese inégalement „ sur l'air, & le dilate ou le condense au delà de ce que fait „ le Chaud & le Froid; il en construisit un Circulaire, où „ la liqueur ne peut causer d'erreur, & où elle demeure toujours à une même hauteur, toute la Machine se mouvant, comme une roue sur son axe.

„ Il a inventé un instrument pour mesurer la quantité de „ pluye qui tombe. Dès qu'il est plein, il se vuide de lui-même, & à la fin de l'année il indique combien il est tombé de pluie sur un tel espace de terre, ou d'autre surface „ solide; dans la vue de perfectionner la Théorie des Vapeurs, des Rivières, de la Mer &c.

„ Il a loué divers moyens fort subtils, pour trouver „ plus aisément le poids de l'Athmosphère, les divers degrés de sechéresse & d'humidité &c. Entre autres il y a „ des balances, qui par leur élevation ou leur abbaissement „ indiquent le poids de l'air, outre qu'elles servent à d'autres „ usages.

„ Entre les nouvelles découvertes sur le *Pendule* on lui attribue celles-ci; que le *Pendule* dans un tour & retour se „ meut inégalement en des temps égaux, selon une ligne de „ Sinus, qu'il pourroit se mouvoir d'une manière *circulaire* „ ou *elliptique*; & que ces vibrations auroient les mêmes périodes, que celles qui sont alternatives; que par la jonction de plusieurs Pendules, qui dépendroient les uns des „ autres on pourroit représenter les mouvemens des Planètes, ou d'autres plus embarrassés encore; ce qui n'empêcheroit pas ces Pendules de faire sans confusion, de même „ que les Planètes, trois ou quatre mouvemens différens, „ en agissant sur le même corps en divers périodes; qu'on „ pourroit trouver une mesure universelle, pour l'usage ordinaire, par le moyen du Pendule.

„ Il a encore découvert divers moyens de rendre les Observations Astronomiques plus exactes & plus aisées. Il a „ ajusté & suspendu des Quarts de Cercle, des Sextans & „ des Rayons plus commodément qu'on ne le faisoit auparavant. Il a fait deux Télescopes, qui s'ouvrent avec une „ charnière, comme un Secteur, avec lesquels l'observateur „ peut mesurer à coup sûr les distances jusques à une demi-minute, sans trouver la moindre variation, en réitérant „ les observations en divers temps, & sans qu'aucun mouvement de l'instrument préjudicie à son exactitude.

„ Il a ajoûté des vis & autres pièces aux Télescopes pour „ mesurer de petites distances, & des diamètres apparens à „ une seconde près. Il y a ménagé des ouvertures, pour y „ faire entrer plus ou moins de jour, à la volonté de l'observateur, en ouvrant ou fermant comme la paupière de „ l'œil, pour rendre les verres plus propres aux observations dans les Crépuscules. Il a perfectionné la Théorie „ de la Dioptrique; la manière de tailler les verres. Il a

„ tenté,

& l'on trouve quelques Piéces de ſa façon dans les *Tranſactions Philoſophiques* [*E*]. En 1665 il fit un voyage en France: environ le même temps il fut mis au nombre des Commiſſaires, nommés pour faire réparer la Cathédrale de St. Paul [*F*]. Une grande partie de la Ville de Londres ayant été détruite par l'incendie, qui commença le 2 Septembre 1666, Mr. Wren traça le plan d'une nouvelle Ville. Le Chevalier Denham étant mort au mois de Mars 1668, Mr. Wren lui ſuccéda en qualité d'Inſpecteur des Bâtimens Royaux. En 1669 il acheva le magnifique Théatre d'Oxford, & le 9 Avril 1673 il réſigna ſa Chaire d'Aſtronomie dans l'Univerſité de cette Ville. Quelque temps après il épouſa la fille du Chevalier Thomas Coghill de Bleckington dans la Comté d'Oxford, de laquelle il eut un fils, qu'il nomma Chriſtophle. Sa femme étant morte en couche, il épouſa en ſecondes nôces Jeanne, fille de Mylord Fitz-Williams, Baron de Lifford en Irlande; il eut d'elle un fils, nommé Guillaume, & une fille, qui s'appelloit Jeanne. En 1680 il fut choiſi Préſident de la Société Royale. Il a été un des Commiſſaires de l'Hôpital des Invalides à Chelſea, & deux fois député au Parlement; la première, de la part de Plymouth dans la Comté de Devon en 1685; & la ſeconde, de la part de Melcomb Regis dans la même Province en 1700. En 1718 on lui ôta ſa charge d'Inſpecteur des Bâtimens. Il mourut le 25 Février 1723 dans la quatrevingt-onziéme année de ſon âge, il fut enterré à St. Paul. Il a traduit en Latin l'Ouvrage de Mr. Oughtred intitulé *Horologiographia Geometrica*, il a auſſi écrit *la Deſcription de l'Egliſe Cathédrale de Salisbury* en 1669; il y a de plus une *Lettre* de lui à l'Evêque Atterbury, touchant la réparation de l'Abbaye de Weſtminſter. Sa Solution du Problême de Kepler, parut pendant qu'il étoit Pro-

„ tenté, & avec ſuccès, d'en tailler d'une autre figure, que „ de ſphériques. Il a meſuré exactement & dépeint les ſphé„ res des humeurs de l'œil, dont on ne connoiſſoit les pro„ portions réciproques que par conjecture avant lui. C'eſt „ par-là qu'on a appris la raiſon, pourquoi nous voyons les „ Objets tout droits, & que l'on ſait que la *réflexion* ne con„ tribue pas moins à la viſion, que la *refraction*. Il a dé„ couvert par rapport à cela une Théorie naturelle & aiſée „ de la *Refraction*, qui répond parfaitement à toutes les ex„ périences. Il a pleinement démontré toute la Dioptrique „ en un petit nombre de propoſitions, montrant non ſeule„ ment (comme on le voit dans la *Dioptrique* de Kepler) les „ propriétés ordinaires des Verres, mais les proportions, „ avec leſquelles les Rayons coupent l'axe, & ſe coupent „ l'un l'autre; par où l'on peut ſûrement découvrir la pro„ portion des Oculaires, & des Ouvertures. Il a fait des „ Obſervations aſſidues ſur *Saturne*, & a formé une Théorie „ de cette Planéte parfaitement conforme à toutes les Obſer„ vations, avant que le Traité de Huygbens ſur ce ſujet eût „ paru. Il a eſſayé auſſi de dreſſer une *Sciénographie* bien me„ ſurée, n'y ayant juſqu'ici que des tableaux, plutôt que des „ Cartes de la Lune. Il a fixé la Théorie de la Libration „ de la Lune, autant que ſes obſervations le lui ont permis. „ Il a conſtruit un *Globe Lunaire*, repréſentant non ſeule„ ment les taches, & les divers degrés de blancheur de ſa „ ſurface, mais les montagnes, les éminences, & les cavi„ tés, en ouvrage ſolide. Ce Globe eſt un vrai modéle de „ la Lune, quand on le tourne vers la lumiére; il repréſente „ les phaſes de la Lune, avec toutes les varietés, qui naiſſent „ de l'ombre des montagnes & des vallées. Il a fait des Car„ tes des *Pléiades*, & des autres Etoiles, qu'on obſerve avec „ le Téleſcope; & il a propoſé des méthodes pour détermi„ ner la grande queſtion du mouvement ou du repos de la „ Terre, en obſervant avec de grands Téleſcopes les petites „ Etoiles, qui ſont autour du Pole. Il a fait de plus quan„ tité d'expériences ſur l'Aiman, pour l'utilité de la Naviga„ tion. Un des problêmes les plus dignes d'attention, eſt „ celui-ci, à quelle force méchanique on peut réduire le „ cours d'un Vaiſſeau à la voile ſurtout contre le vent; il „ fit voir que c'étoit à celle d'une navette, & ſi démontra „ de quelle maniére une force qui traverſe un plan oblique, „ fait mouvoir le plan dans une direction oppoſée au pré„ mier moteur. Il conſtruiſit un inſtrument, qui produiſoit „ méchaniquement le même effet, & qui indiquoit le moyen „ d'aller à la voile à tout vent.

„ Il fit voir que la Méchanique Géométrique de l'art de „ ramer, ſe réduit à l'action d'un Levier ſur un appui mo„ bile. Dans cette vuë il fit des Inſtrumens pour découvrir, „ quel obſtacle l'expanſion d'un Corps met au mouvement „ dans un milieu fluide; de même que les divers degrés de „ difficulté qui naiſſent des degrés d'expanſion; outre plu„ ſieurs autres choſes, qui ſont des principes néceſſaires pour „ former la Géométrie de l'art de voguer, de nager, de ra„ mer, de voler, & de la fabrique des Vaiſſeaux.

„ Il a inventé une maniére fort curieuſe & expéditive de „ graver en demi-teinte. Il a indiqué pluſieurs moyens de per„ fectionner l'Hydraulique. Il a inventé des inſtrumens pour „ la reſpiration, pour fortifier la poitrine contre des vapeurs ſu„ ligineuſes, & pour faire enſuite l'eſſai d'y réſiſter de nouveau".

„ Il a été le premier inventeur des deſſeins faits au mi„ croſcope. Il a découvert des lampes, ſinon perpétuelles, „ du-moins propres à brûler très-longtems; des tuyaux pour „ des fourneaux, afin d'entretenir une température égale, uti„ le à divers uſages, comme pour faire éclorre des muſs, „ des inſectes, faire croître des plantes, pour des préparа„ tions Chimiques, pour imiter la Nature en produiſant des „ Foſſiles & des Minéraux, entretenir également le mouve„ ment des Horloges & des Montres, rélativement à la lon„ gitude & à des Uſages Aſtronomiques &c.

„ Il eſt encore le premier Inventeur de cette belle eſpé„ rience Anatomique d'injecter des liqueurs dans les veines „ des Animaux: fort connue aujourdhui, mais montrée il y „ a longtems dans les aſſemblées qui ſe tenoient à Oxford, „ d'où quelques Allemands répandirent ce ſecret dans les „ Pays étrangers. Par cette opération, on produiſit divers „ effets différens ſur toute ſorte d'animaux, comme de les „ purger, de les faire vomir, de les empoiſonner, de les „ faire mourir, de les ranimer, ſelon la qualité de la Li„ queur injectée; ce qui donna lieu à pluſieurs nouvelles „ Expériences, ſurtout à celle de la tranſfuſion du ſang „ d'un animal dans un autre, que la Société a renouvellée „ pluſieurs fois, & qui vraiſemblablement ménera encore à „ quelque choſe d'extraordinaire".

[*E*] *L'on trouve quelques Pieces de ſa façon dans les* Tranſactions Philoſophiques.] I. *Relation de l'origine & des progrés de la maniére de faire paſſer les liqueurs immédiatement dans la maſſe du ſang.* Num. 7. p. 128. II. *Lex Naturæ de Colliſione Corporum*; communiqué à la Société Royale le 17 Novembre 1668, & inſéré dans les *Tranſactions* Num. 43. III. *Deſcriptio inſtrumenti pro deſcribendis lineis exterioribus cujuſvis objecti perſpective.* Num 45. Mars 1669. IV. *Generatis Corporis Cylindroidis Hyperbolici, elaborandis lentibus Hyperbolicis accommodati.* Num. 48. Juin 1669. V. *Deſcriptio Machinæ ad terendas lentes Hyperbolicas.* Num. 53. Nov. 1669. VI. *Mémoire où il aſſure à Mr.* Neile *l'invention & la démonſtration de l'égalité d'une Courbe d'une Parabolide avec une ligne droite; & à lui-même la découverte de la rectification de la Cycloide* Num. 98.

[*F*] *Il fut mis au nombre des Commiſſaires nommés pour faire réparer la Cathédrale de St. Paul.*] C'eſt ce qui paroît par un endroit de l'Epître dédicatoire adreſſée à Mr. Wren par Mr. Jean Evelyn, Membre de la Société Royale, en lui dédiant ſon *Hiſtoire des Architectes & de l'Architecture.* Londres 1706 in-folio. „ Je viens de nommer St. Paul, & je n'y penſe „ jamais ſans admiration, quand je me rappelle, ce que je „ fais ſouvent, le triſte & déplorable état où étoit ce Bâti„ ment, qui avoit ſervi d'Ecurie, & de retraite de briganda„ ge, lorſque le feu Roi Charles vous nomma conjointement „ avec d'autres Commiſſaires, dont j'étois du nombre, pour „ examiner les dommages qu'il avoit ſouffert, afin de lui en „ faire rapport, pour mettre ordre à ce que tout fût promp„ tement réparé. Vous n'avez pas oublié, je m'aſſure les „ oppoſitions que nous trouvâmes de la part de quelques „ perſonnes, qui au-lieu d'un nouvel édifice, vouloient feu„ lement reſtaurer l'ancien, tellement quellement, lorſque le „ cinquiéme jour après la diſpute fut décidée par le terrible in„ cendie, des cendres duquel on a vu renaître ce chef d'œuvre, „ à la conſtruction duquel la Providence vous avoit deſtiné". [☞ Ajoûtons ici ce qu'on trouve là-deſſus dans les *Mémoires de la Famille Wren* (5). Si le Chevalier en eût été cru cet Edifice auroit encore plus de majeſté & de grandeur qu'il n'en a. On conſerve le modéle qu'il fit d'un Temple digne d'Athénes ou de Rome. Mais le préjugé pour les Cathédrales modernes l'obligea de concilier le mieux qu'il put le goût Gothique avec celui de l'ancienne Architecture. Le deſſein ayant été approuvé, & une taxe ſur le charbon fourniſſant les fonds néceſſaires pour l'exécution, il commença à y travailler en 1675. Il fallut d'abord écarter les ruines de l'ancien Edifice, & l'Architecte ſignala ſon génie par l'heureuſe application, qu'il fit de la poudre à canon & du bélier des Anciens, pour renverſer des reſtes de tours & de murailles maſſives. Comme il ſe propoſoit de conſtruire un édifice durable, il ne voulut pas bâtir, comme ceux qui l'avoient précédé, ſur d'anciens & de trop foibles fondemens. L'Architecte, gêné par une place trop étroite, le fut encore par les pierres qu'il fut obligé d'employer. Les Carriéres de Tivoli fourniſſent au Bramante des pierres pour ſes Colonnes du Temple de St. Pierre à Rome. Il les fit de neuf pieds de diamétre, ſurpaſſant ainſi de prés du tiers les plus groſſes Colonnes que l'Antiquité nous ait laiſſées. Mais manquant de pierres aſſez grandes pour les Corniches, il en diminua les proportions. Le Chevalier Wren ne trouvoit pas en Angleterre de pierres pour des Colonnes de plus de quatre pieds de diamétre. Il ne changea point comme le Bramante les proportions établies dans les dimenſions de ſes Colonnes. Mais il en fit deux rangs, & varia leurs ordres. Le Dôme n'engagea pas des attentions moins fines, pour ramener aux régles de l'Antiquité cette invention des ſiécles poſtérieurs. La modicité des fonds aſſignés pour l'ouvrage, l'impatience des habitans de voir cet édifice achevé conférent de grands deſagrémens à l'Architecte. Il eut cependant la plaiſir, après avoir poſé la premiére pierre de ce Temple en 1675, de faire poſer la derniére par ſon fils en 1710, finiſſant ainſi, en trente-cinq ans, *la ſeconde Egliſe de l'Univers.* ADD. DU TRAD.]

(5) *Voy. Journal Brit.* Octob. 1750. 179-182.

Profeſſeur au Collége de Gresham [G]. Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, a entre les mains l'Original d'une Leçon intitulée, *De Corpore Saturni, ejuſque phaſibus Hypotheſis* [H]. Entre autres Ouvrages, qui lui ont acquis une grande réputation, on doit compter la Cathédrale de St. Paul, les Egliſes de St. Etienne dans Walbrooke, de Ste. Marie des Arcs, le Monument, le Palais de Hampton-Court, le Collége de Chelſea, & l'Hôpital de Greenwich. [a] Je raſſemblerai dans une Remarque quelques circonſtances aſſez intéreſſantes, qui concernent le Chevalier Wren & ſes Ouvrages [I]: je l'appelle Chevalier, puiſqu'il avoit été honoré de ce titre en 1674. AND. DU TRAD.]

[G] *Sa ſolution des Problêmes de Kepler parus, pendant qu'il étoit Profeſſeur au Collége de Gresham.*] Elle fut imprimée en une feuille in-folio. On y voit d'abord un Problême, qui avoit été propoſé en 1658 par un Mathématicien de France en ces termes: *Spectatiſſimos Viros Matheſeos Profeſſores, & alios præclaros in Anglia Mathematicos, ut hoc Problema ſolvere dignentur*, Jean de Montfort *maxime deſiderat.*

Propoſitio.

Extremis Ellypſeos diametris, diſtantia centri ab aliquo puncto in Axi tranſverſo, ubi linea eundem ſecet ſub Angulo dato in numeris datis; ſegmenta ejuſdem linea (ſi opus eſt) produ&ctilde;ta, & intra tranſverſum axem & Ellypſem terminata, in numeris invenire.

Vient après cela la Solution de Mr. Wren, qu'il conclut en ces termes: *Quodam ad Hypotheſin Planetarum Ellipticam clariſſimi viri problema pertinere videtur (cui forte in animo eſt medium Planetarum motum non circa focum Ellypſeos, ſed aliud quoddam punctum diſponere) liceat igitur ejuſdem generis Problema, Mantiſſæ loco, viciſſim proponere.*

„ Aream datam ſemi-circuli dati vel Ellipſeos datæ, ex „ quocunque puncto Diametri ejuſcunque, etiam ſi libet pro„ ductâ, in data ratione ſecare".

Ejuſmodi Problema peritioribus Geometris propoſuit olim Keplerus (*in Commentariis de motibus* Martis, parte IV.) *quippe Hypotheſis Ellipticæ* Keplerianæ (*illa ſcilicet, quæ per arcus partium Ellipſeos medio motui Planetarum analogas, Anomalium coæquationem rimatur*) *abſque hujus Problematis ſolutione penitus inutilis eſt, neque genuina methodo deſtituta, qua ex data medio Planetarum motu, Motum verum a priori indagare poſſumus.*

Solentur à nobis Problema Geometrice, ſi modo ea concedatur Geometrica ſolutio, quæ per interſectionem rectæ lineæ & curvæ cujuſdam, cujus omnia puncta ſunt nota, quod proponitur efficit. Neque unam ſolum, ſed varias eſſe curvas, quibus variis modis Circulus in data proportione ſecari poſſit, demonſtravimus.

Rogo igitur præſtantiſſimos in Gallia Mathematicos, ut Problema Keplerianum *ſolvere dignentur, Numerice quidem, ſi fieri poſſet, ſaltem Geometrice.*

[H] *Une Leçon intitulée;* De Corpore Saturni ejuſque Phaſibus Hypotheſis.] Elle commence ainſi. „ Qui primus in „ Cœlum Teleſcopium ſuſtulit (licet breve oeque ex omni „ parte abſolutum) incomparabilis vir *Galilæus*, adeo Natu„ ram cedentem vicit, ut nullum non proteatus arcanum „ Cœleſte ſibi ultro obſtatum haberet; oeque enim Galaxiæ „ ſolum populum, Nebuloſarum cœtus, terraqueam Lunam, „ Corouam Venerem, aut maculatum Solem, verum Sa„ turnum etiam tricorporem Sceptro Chryſtallino pene ſub„ jugavit. Inviderunt poſteri, quod novum amplius mun„ dum, de quo triumpharent, vix ſupereſſe credirent; & „ ut Galilæi inventis adderent, ſequuturis Lynceis ſoloin „ dari exiſtimarunt. Neque id quidem inutile viſum eſt aut „ inglorium, ſcilicet (quod reſtabat) Lunarem faciem accu„ ratius depingere, & pluſquam Lunarem Saturoi locuoſtan„ tiam variis figuris exhibere, prout Dioptrices Theoriam „ Mathematici, & artem elaborandi majora perſpicilla Arti„ fices lo melius indies promoverint. Quamobrem egregii „ ubique gentium viri ad longiorum Teleſcopiorum fabricam „ etiamnum contendunt; maximum artis argumentum Satur„ nus proponitur; hic ſcopus; in nunc collimant armatis o„ culis, & verſutiſſimum Sydus certæ Hypotheſeos legibus „ vincire certant. Tantum enim a reliquorum ſuperum more „ abhorret, & tot diſſonas oſtendit phaſes, ut hactenus du„ bitetur, an ſit Globus annexus duobus globulis minoribus, „ an ſphæroides, cui binæ dantur ſoſignes Cavernæ vel ſil„ tem inculæ; an Hydrim ſpecrem referat, utrinque anſulas „ habentis; an alia denique forma ſit; neque enim ſine motu „ & rondone aliqua corporis, vel decem diverſæ corporis „ formæ ſufficerent; quamquam obſervationibus fide dignis „ unicum corpus varie rotatum optime reſpondere potuiſſet; „ omnibus autem abſque delectu nullum excogitari poteſt tam „ varium, ut ſatis cohæreat. Nimirum ex eo, quod obſer„ vatores non ſæpe longiſſimis Tubis & perfectiſſimis Lenti„ bus (quibus eſt opus) uſi fuerint, nec ſuperſtuum omne „ luminis Capellitium aperturis (pro more) admere ſtis pro„ be curaverint, aut quod ea demum, quæ diſtincte vide„ ruot, graphice tameo illico depingere haud aſſueti fuerint, „ ſit, ut diſſentientes admodum figuras oobis reliquerint; „ adeo, ut ſi quis Hypotheſin conſtruere vellet, quæ omni„ bus Saturoi figuris ad amuſſim congruat, quas vel Galilæus, „ Fontana, Gaſſendus, Riccioius, Hevelius, vel alii de„ mum ediderunt hactenus, is operam omnino ludet; tot e„ oim contrariis Auſularum motibus ſe impediet, ut monſtro„ ſo Syderi neceſſe ſit vel ceress Alas, Anſulaſve pro libitu „ ſequaces dare, vel Proteum facere & animatum; profecto „ temporibus & intervaſlis oihil rite accommodabit, nihil „ æquabili & pulcherrimæ motuum naturalium harmoniæ „ conſentaneum effinget. Neque propterea rejiciendæ ſunt „ picturæ tanquam omnino mendaces, fieri enim non poteſt, „ ut Teleſcopium ea referat, quæ in rerum natura non omni„ no exiſtunt; verum quod aliter apparere poſſint, quam re„ vera ſeſe habent, nemo non fatebitur; habet enim omnes „ oudi oculi fallacias Teleſcopium, nec non eas inſuper, „ quæ ex inſtrumenti vitio ſolent accidere; tamen ſunt utræ„ que quæ obſervatorem expertum, neque Optices ignarum „ haud latere poſſunt, quin facile animadvertat, & pro er„ roneis genuina phænomena ſubſtituat, præſertim ſi non „ uno ſed pluribus Teleſcopiis ſimul utatur. Quapropter „ quam & nobis optime elaboratis Teleſcopiis five 6, five 12, „ five 22, five etiam 35 pedes longis, una cum omnimoda „ Lentium ocularium ſupelleſtile, ex Anglicano artificio frui „ concedatur, nec non plurimas Saturni ab anno 1649 con„ tinus ſerie obſervatas facies præ manibus habere (quarum „ aliquas ab annis quatuor elapſis ipſi ſumma cura depinxi„ mus) Saturni Hypotheſin jam diu ſuppreſſam eruditis tan„ dem exponere oon dubitavimus".

[a] [I] *Je raſſemblerai dans une Remarque quelques circonſtances aſſez intéreſſantes, qui concernent le Chevalier Wren & ſes Ouvrages.*] Notre habile Architecte traça le Plan d'une nouvelle ville, après le grand incendie de Londres, & au témoignage de tous ceux qui ont été à portée d'en juger, Londres auroit été une Ville ſuperbe, ſi l'on avoit ſuivi ce plan (6). Voici ce qu'en dit Mr. Oldenburg, Sécretaire de la Société Royale, dans une Lettre au célébre Boyle, datée du 18 Septembre 1666 (7). „ Mr. Wren a fait un Plan pour une „ nouvelle Ville, & il l'a préſenté au Roi, qui l'a lui-même „ communiqué au Conſeil, en témoignant l'approuver beau„ coup. Je fus hier matin chez Mr. Wren, où je vis ſon „ Plan, qui me paroît pourvoir ſi bien à la ſûreté, à la com„ modité, & à la beauté de la Ville, que je oe crois pas „ qu'il y ait rien à deſirer par rapport à ces trois articles eſ„ ſentiels. Mais de ſavoir s'il a bien conſidéré le nombre „ prodigieux d'habitans qu'il y a à Londres, on ſi la Poli„ tique permet qu'oo y ait égard, c'eſt ce qui me paroît dou„ teux. Je dis à Mr. Wren, que ſi j'avois eu occaſion de lui „ parler plutôt, je lui aurois propoſé de faire examiner & „ approuver ſon Plan par la Société Royale, avant que de „ le montrer au Roi; ce qui auroit fait honneur à la Socié„ té, & auroit contribué beaucoup à fermer la bouche à „ ceux qui demandent perpétuellement, *Qu'ont-ils fait?* Il „ me répondit, qu'il avoit été ſi preſſé de finir ſon Plan, „ avant qu'on en propoſât quelque autre, qu'il n'avoit pas „ eu le temps de conſulter la Société Royale. C'eſt pourtant „ un honneur pour cette Société, que ce Plan ait été dreſſé „ par un de ſes Membres, puiſqu'autant que j'en puis juger, „ il eſt impoſſible qu'aucun autre Plan en approche. Et je „ me flatte que lorſqu'on le préſentera au Parlement, on „ nommera l'Auteur, & oo ne manquera pas de marquer „ qu'il eſt Membre de la Société Royale". Ce Piso fut en effet préſenté au Parlement peu après. Il y eut là-deſſus trois opinions différentes dans la Chambre. Les uns vouloient qu'on bâtît une ville toute oouvelle, ſuivant le Plan de Mr. Wren; d'autres qu'on ſuivît l'ancien Plan, mais qu'on rebâtît la ville de briques, au-lieu qu'auparavant la plupart des maiſons n'étoient que de bois; d'autres enfin prenoient un certain milieu, ils ſouhaitoient que l'on fît un Quai le long de la Rivière, & qu'on élargît certaines vues, mais du reſte ils vouloient que l'on conſervât, autant qu'il ſeroit poſſible, les anciens fondemens, & les voutes, qui n'étoient pas ruinées, & c'eſt à peu près ce qui fut exécuté à l'exception du Quai. On aſſure que le plus grand obſtacle, qui empêcha l'exécution du Plan du Chevalier Wren, c'eſt que les habitaos ne voulurent point ſe ſoumettre à un arrangement, qui auroit pu les écarter de leura anciennes demeures. Il fallut ſacrifier la régularité à leur obſtination, & ſe contenter de rebâtir leurs maiſons mieux qu'elles ne l'avoient été, de ſubſtituer la brique & la pierre à la boue, & au bois, dont les anciens bâtimens étoient conſtruits, & à cette occaſion on a appliqué à Mr. Wren la mot d'Auguſte au ſujet de Rome, *lateritiam invenit, marmoream reliquit.* Je ne m'étendrai pas ſur les autres morceaux d'Architecture de cet habile Homme; je me borne à indiquer quelques autres Ouvrages de ſa façon, dont il n'eſt pas fait mention dans cet Article; de ce nombre ſont les ſuivans. *Tractatulus ad Periodum Julianam ſpectans, Chronologiæ ſummæ utilis.* Ce petit Traité, qui contient une méthode pour trouver telle année qu'on voudra de la Période Julienne, les cycles étant donnés, fut inſéré dans les *Prolégomenes du Theatrum Hiſtoricum & Chronologicum* de Helvicus, imprimé à Oxford en 1652, & a été mis dans toutes les Editions, qui s'en ſont faites depuis. L'Auteur n'y eſt pas nommé, mais il eſt certain que c'eſt Mr. Wren, puiſque dans le titre d'un Exemplaire qui a appartenu à ſon pére, & qui étoit en 1741 dans la Bibliothéque de ſon fils, on trouve ces paroles, écrites de la propre main du Pére de notre Architecte: *Denique filio meo modeſtiæ renitenti incentivum addidus ut* Tractatulum illum Algebraicum, Julianam Periodo (e cyclis io Hiſtoria detis) expiſcandæ accommodatiſſimum, *fidenter jam (hoc) præio Oxonienſi, præfigi fineret.* Il paroît par le temps auquel ce Traité fut imprimé, que l'Auteur n'avoit guéres que dix-neuf ans lorſqu'il le compoſa (8). *Oratio inauguralis habita Londini in Collegio Greshamenſi, per Chriſtopharum Wren.* A. M. *Aſtronomiæ Profeſſorem electum anno* 1657, *ætatis ſuæ* 25. Cette Harangue a paru pour la premiére fois dans l'*Appendix*, que Mr. Ward a ajouté à la fin

(6) Idem. Ibid. p. 176-178.

(7) Voy. Elisth. Lett. Tom. XVII. p. 243-244.

(8) Ibid. p. 244-247.

de ſes *Vies des Profeſſeurs de Greſham*. Le Manuſcrit lui en a été communiqué par le Docteur Mead, qui le tenoit du fils de l'Auteur. *Methode pour la Conſtruction des Eclipſes du Soleil.* Mr. Wren avoit trouvé cette Méthode dès l'an 1660, & elle fut enſuite publiée par Mr. Flamſtead dans ſa *Doctrine de la Sphere*. Mr. Ward dit, que c'eſt la méthode, qu'on a généralement ſuivie depuis, comme la plus courte & la plus aiſée. *Cerebri & Cabarrie figuræ eruditiſſimæ delineatæ.* Il traça ces figures à la priére du Docteur Wallis, pour être inſérées dans le Traité de ce Savant, intitulé *Cerebri Anatome*, qui parut en 1664. On trouve encore dans le Livre de Mr. Hooke intitulé *Cometa*, imprimé en 1670, un Ecrit de Mr. Wren, qui a pour titre *Hypotheſis & Problême touchant les Cometes, qui parurent* en 1664 & en 1665. On aſſure (9) qu'il y a encore pluſieurs Piéces de lui dans les Régiſtres de la Société Royale, mais qui n'ont jamais été imprimées, & trois ou quatre autres Manuſcrits, qui ſont entre les mains de quelques Particuliers. On a attribué auſſi à Mr. Wren un Ouvrage, qu'on aſſure être du Chevalier Wren ſon fils, & qui a paru en 1708 ſous ce Titre: *Numiſmatum antiquorum Sylloge, Populis Græcis, Municipiis, & Coloniis Romanis cuſtorum: Ex Cimeliarcho Editoris.* Londres in-4. Pour revenir au Chevalier Wren le Pére, il ne faut pas oublier, qu'il fut un des Commiſſaires nommés par Charles II. pour chercher un lieu propre à bâtir un Obſervatoire. Il choiſit l'endroit le plus élevé du Parc de Greenwich, & il aſſiſta de ſes conſeils le Chevalier Jonas Moore, qui avoit la direction du Bâtiment. Diſons un mot du fond de ſon caractére. Voici ce qu'en dit un Journaliſte (10). „ Ce fondateur d'une nouvelle „ Ville, à qui tous les Citoyens dûrent leurs maiſons, leurs „ Monumens, leurs Temples, éprouva cependant leur ingra- „ titude. *Une timidité fatale* l'empêcha de ſe concilier la fa- „ veur de ceux dont il arrachoit l'eſtime. Il eut tous les ta- „ lens à la réſerve de cette liberté & de cette aſſurance qui „ les font valoir. Il crut ſans-doute que tant de Monumens „ de ſon mérite le diſpenſeroient d'ajoûter ſa voix à la leur. „ Cette modeſtie outrée effaça l'éclat de ſes travaux. *Dou-* „ *blement blâmable il y joignit le défaut peu commun à un Ar-* „ *chitecte, de ne pas ſavoir s'extoller*". Le Chevalier Steele en avoit parlé à peu près ſur ce ton en 1709, en lui donnant le nom de *Neſtor*. Après avoir rapporté le mot d'un Auteur François, que la Modeſtie eſt à nos autres Vertus, ce qu'eſt l'Ombre à un Tableau; il ajoûte, que cette ombre, bien ménagée dans nos actions, ſert à les relever; mais lorſqu'elle y eſt trop chargée, elle nous couvre bien plus, qu'elle ne nous fait paroître à notre avantage. „ *Athénes* (Londres) „ dit-il (11), en vit un triſte exemple dans la perſonne de „ *Neſtor*. Homme de ſon ſiécle ne fut plus habile dans ſa „ profeſſion, & n'en donna plus de preuves. S'il eût poſſé- „ dé cette honnête hardieſſe, cette confiance ſi néceſſaire „ pour ſe produire, le Public lui auroit rendu plus de juſti- „ ce. Il fut excellent Architecte, & l'on peut dire qu'avant „ lui l'on avoit ignoré l'uſage des Pouvoirs Méchaniques. „ Il porta les choſes à ce point de perfection, qu'il ſavoit à „ un atôme près le degré précis de proportion qu'il doit y „ avoir entre les fondemens & le corps d'un Edifice. Sa „ ſcience & ſon exactitude à cet égard alloient au pro- „ dige. Il en fit, dit-on, l'eſſai dans un Bâtiment (12), „ où il ſe propoſa de joindre la plus grande magnificen- „ ce à la plus grande ſolidité; il y obſerva les Loix de „ la Méchanique avec tant de juſteſſe, que la Maſſe ne „ pouvoit porter que ſon propre poids, un fêtu de plus „ la pouvoit accabler. C'étoit un Chef-d'œuvre. Tous „ les Curieux de ſon tems l'admirérent. Un Roitelet qu'on „ s'aviſa de poſer au-deſſus (13), fit écouler l'Edifice. Neſtor „ perdit la gloire de ſon Ouvrage, pour n'avoir pas ſu le „ vanter. On ne reconnut ni le prix de ſon Art, ni l'éten- „ due de ſon ſavoir.' Une autre affaire (14), qui ſuivit de „ près la précédente, ne fut pas moins remarquable. Les „ ennemis d'Athénes mirent le feu à la Ville, qui en fut „ entiérement conſumée. Ce fut une belle occaſion pour le „ grand Architecte de ſervir utilement ſa Patrie, & de s'im- „ mortaliſer par-là dans l'Hiſtoire. Il eut la direction de „ tout. Par ſes ſoins on vit une nouvelle Ville ſortir de ſes „ cendres plus belle qu'elle ne fut auparavant. Il lui rendit „ les monumens de ſa gloire & de ſes malheurs. Les Tem- „ ples furent auſſi ſon Ouvrage. Quelques Vieillards de bon „ ſens ſe diſoient alors: *qu'on parlerait enfin de Neſtor, & que* „ *ſon nom dureroit du moins auſſi longtems, que les bâtimens* „ *qu'il venoit de bâtir pour les hommes & pour les Dieux.* Ils ſe „ trompérent. La fauſſe honte de l'Ouvrier lui fit perdre le „ fruit de ſes travaux dans l'eſtime de ſes Contemporains. „ La pauvreté ne lui auroit pas fait plus de tort". Cet exem- ple prouve, qu'en Angleterre auſſi-bien que dans les autres Pays, on ne rend pas toujours juſtice au mérite. REM. DU TRAD.

(9) Ibid. p. 249-250.

(10) *Tatler, Decemb. Octob.* 1710. p. 1870.

(11) *Le Babillard ou Nouvelliſte Philoſophe* Tom II. Art. 17. p. 180-182.

(12) La Cathédrale de St. Paul.

(13) *Wren* en Anglois ſignifie un Roitelet. L'Auteur inſinue, que l'envie de certaines perſonnes contre Mr. Wren fut cauſe que l'on fit des changemens à ſes plans qui étoient beaucoup plus beaux que ceux que l'on a exécutés.

(14) Il n'agit toujours de la même affaire, & le diſcours n'eſt partagé que pour le depaiſer.

WYCHERLEY (GUILLAUME) célébre Comique Anglois, nâquit vers l'an 1640 de Mr. Daniel Wycherley, de Clève en Shropshire, dont il étoit le fils aîné (*a*). A l'âge d'environ quinze ans on l'envoya en France (*b*), où il ſéjourna principalement ſur les bords de la Charante, & eut occaſion de voir ſouvent Madame de Montauſier, une des perſonnes les plus accomplies de la Cour de France, tant célébrée par Voiture dans ſes Lettres. Quelque temps avant le rétabliſſement de Charles II. il entra dans le College de la Reine à Oxford, en qualité de Penſionnaire, où il étoit logé dans les appartemens du Principal, & fut enrégîtré dans la Bibliothéque publique au mois de Juillet 1660, ſous le titre d'Etudiant en Philoſophie. Il quitta l'Univerſité ſans avoir été immatriculé, & ſans avoir pris aucun degré; „ mais, ſelon Mr. Wood (*c*), ayant été ramené par le Docteur Barlow à la Religion Proteſtante, „ qu'il avoit abandonnée dans ſes voyages". Il ſe fit enſuite recevoir dans la Société des Juriſconſultes de Middle-Temple. Mais comme ce temps-là étoit celui du régne des plaiſirs & de l'eſprit, Wycherley, qui avoit de l'eſprit & du goût pour les plaiſirs, abandonna bientôt l'étude ſéche des Loix, pour des occupations plus agréables & plus à la mode (*d*). Il compoſa ſa premiére Piéce de Théatre, intitulée l'*Amour dans un Bois ou le Parc de St. James*, repréſentée au Théatre Royal en 1672, ce début lui procura la connoiſſance de tous les Beaux Eſprits de la Cour & de la Ville, & celle de la Ducheſſe de Cleveland [*A*]. L'année ſuivante il donna ſa Comédie qui a pour titre, *Le Gentilhomme Maître à danſer*, qui

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 976.

(*b*) *Memoirs of Mr. Wycherley*, by Major Pack.

(*c*) *Ubi ſupra.*

(*d*) Pack *ubi ſupra.*

[*A*] *Ce début lui procura la connoiſſance. . . . . de la Ducheſſe de Cleveland.*] Mr. Dennis raconte la maniére dont il fit connoiſſance avec cette Dame de la maniére ſuivante (1). Un jour que Mr. Wycherley alloit en caroſſe de Pall-Mall du côté de St. James, il rencontra la Ducheſſe dans le ſien, qui mettant ſa tête hors de la portiére, lui cria tout haut; *Vous*, Wycherley, *vous êtes un fils de Putain*, & en même tems ſe mit à rire de toute ſa force. Wycherley fut fort ſurpris de cette avanture, mais il ne laiſſa pas de comprendre d'abord, que cela faiſoit allution à un endroit de ſa Comédie, où il dit. „ Quand les Parens ſont Eſclaves, leurs en- „ fans ſuivent leur deſtinée, les grands génies ont toûjours „ des P . . . . pour Méres". Comme dans les premiers momens de la ſurpriſe de Wycherley, les caroſſes avoient continué à faire chemin, ils ſe trouvérent bientôt aſſez éloignés; mais notre Poete, revenu de ſon étonnement, ordonna à ſon cocher de fouetter, & d'atteindre la caroſſe de la Ducheſſe. Dès qu'il l'eût atteint, *Madame*, lui dit-il, *vous m'avez donné un nom, qui appartient généralement aux gens heureux. Votre Grandeur voudroit-elle ſe trouver ce ſoir à la Comédie? Hé bien*, reprit-elle, *ſi je m'y trouve qu'en arrivera-t-il? C'eſt*, répondit le Poëte, *que j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, quoique je manque par-là à une belle perſonne, qui m'a donné rendez-vous. Quoi*, dit la Ducheſſe, *vous êtes ſûr de manquer à une femme qui vous a favoriſé, pour une autre qui ne l'a point fait? Oui*, reprit Wycherley, *ſi celle qui ne m'a point favoriſé eſt la plus belle des deux. Mais quelque demeurera conſtamment attaché à Votre Grandeur, juſques à ce qu'il en ait trouvé une plus belle, eſt ſûr de mourir votre captif.* La Dame rougit, & ordonna à ſon Cocher d'avancer. Comme elle étoit en ce tems-là dans ſa fleur, & la plus grande beauté qu'il y eût en Angleterre, & qu'il y ait peut-être eu depuis, elle fut ſenſible à un compliment auſſi galant. Pour couper court, elle ſe trouva à la Comédie à Drury-Lane & ſe plaça au premier rang dans la Loge du Roi, & Wycherley ſe mit directement au-deſſous, & l'entretint durant tout le cours de la Piéce: ce fut-là le commencement d'un commerce, qui fit dans la ſuite beaucoup de bruit. Mais ce qu'il y eut de plus ſinguler, c'eſt que ce fut ce qui mit Wycherley dans les bonnes graces du Duc de Buckingham, qui étoit paſſionnément amoureux de cette Dame, dont il étoit maltraité, & qui croyoit que Wycherley étoit un Rival favoriſé. Après de longues aſſiduités auprès d'elle, ſans en recueillir aucun fruit, ſoit qu'elle fût retenue par la proximité qu'il y avoit entre eux, car elle étoit ſa couſine germaine, ſoit qu'elle craignit qu'une intrigue avec une homme de ce rang, ſur qui tout le monde avoit les yeux, ne pût demeurer cachée au Roi, quelle qu'en fût la raiſon, elle refuſa de recevoir plus longtems ſes viſites, & s'obſtina ſi fort dans ſon refus, qu'enfin l'indignation, la rage, & le mépris prirent la place de l'amour dans le cœur du Duc, qui réſolut de la perdre. Cette réſolution priſe, *il la* fit obſerver de ſi près, qu'il fut bientôt qui étoient ceux, qu'il devoit regarder comme ſes rivaux. Lorſqu'il fut bien inſtruit, il eut ſoin de les nommer ouvertement, pour lui faire du tort dans l'eſprit de tous ceux qui la voyoient, & entre autres il ne manquoit pas de nommer Mr. Wycherley. Celui-ci ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il craignit que le bruit n'en vînt aux oreilles du Roi, de qui il attendoit ſa fortune. Pour prévenir le mal, il s'adreſſa à Wilmot Comte de Rocheſter, & au Chevalier Charles Sidley, qu'il pria de repréſenter au Duc le tort qu'il ſeroit à un homme, qui n'avoit pas l'honneur d'être connu de lui, & qui ne l'avoit jamais offenſé. A peine eurent-ils commencé à en toucher quelque choſe au Duc, qu'il s'écria d'abord, *qu'il ne bâtiroit point* Wycherley, *mais ſa couſine. Mais*, reprirent les autres, *en le faiſant ſoupçonner d'une pareille intrigue, vous courez riſque de le perdre: c'eſt-à-dire, que Votre Grandeur travaille à ruiner un homme, dont la converſation vous plaiſoit infiniment.* Ces Meſſieurs s'étendirent ſi fort ſur les belles qualités de Wycherley & ſur les charmes de ſa con-

(1) *Original Letters, familiar, moral, and critical*, by Mr. Dennis Vol. I. p. 316.

qui fut repréſentée ſur le Théatre du Duc ; en 1678 on joua ſon *Miſantrope* (*Plain-Dealer*) ſur le Théatre Royal, & en 1683 ſa *Femme de Campagne* [*B*] repréſentée ſur le même Théatre. Le Duc de Buckingham conçut tant d'eſtime pour lui, qu'étant Grand-Ecuyer du Roi, & Colonel d'un Régiment, il fit Wicherley un de ſes Sous-Ecuyers, & Capitaine-Lieutenant de ſa Compagnie, en lui cédant tous les appointemens de Capitaine, & les autres profits de la Compagnie. Le Roi Charles II. lui donna auſſi de grandes marques de ſa faveur [*C*]; qu'il perdit néanmoins dans la ſuite par ſon mariage avec la Comteſſe de Drogheda [*D*], qui le fit maître de tout ſon bien; mais après la mort de cette Dame ſon droit lui fut conteſté, & les frais du Procès, joints à d'autres accidens, l'ayant mis hors d'état de ſatisfaire à l'impatience de ſes Créanciers, ils le firent fourrer en priſon: le Libraire, qui avoit imprimé ſa Comédie du *Plain-Dealer* & qui n'y avoit pas moins gagné d'argent, que l'Auteur de réputation, fut aſſez ingrat envers ſon Bienfaiteur, pour lui refuſer, dans le plus preſſant beſoin, un prêt de vingt Livres Sterling. Il paſſa ſept ans en priſon, & il y ſeroit peut-être demeuré plus longtemps, ſans la générosité de Jaques II. qui au ſortir d'une repréſentation du *Plain-Dealer*, ordonna que les dettes de l'Auteur fuſſent acquittées, & accompagna cette grace d'une penſion annuelle de deux-cens Livres Sterling, qui lui fut payée juſqu'au tems que ce Prince quitta l'Angleterre. Mais l'effet ne répondit pas aux intentions généreuſes du Prince, la modeſtie de Wycherley y mit obſtacle: le Roi lui ayant envoyé le Comte de Mulgrave pour avoir un état juſte de ſes dettes, il n'oſa les déclarer toutes à ce Seigneur, deſorte qu'il demeura dans l'embarras juſques à la mort de ſon pére, qui ne l'en tira point. Le Teſtament qui le mettoit en poſſeſſion des biens-fonds, ne lui permettoit ni de les vendre, ni de les-engager pour payer ſes dettes, mais il pouvoit en diſpoſer pour un Douaire en ſe mariant; il prit le parti de le faire à la veille de ſa mort; il épouſa une jeune perſonne, qui lui apporta quinze-cens Livres Sterling, dont une partie ſervit à ſes beſoins, & mourut au mois de Décembre 1715, onze jours après la célébration de ſes nôces. Outre les Comédies dont nous avons parlé, il a publié un Volume de *Poëſies* à Londres en 1704 in-fol. qui n'a pas été reçu fort favorablement du Public. En 1728 Mr. Théobald publia in-8. à Londres ſes *Oeuvres Poſthumes, tant en Proſe qu'en Vers* [*E*]. Mylord

converſation, que le Duc, qui n'étoit pas moins amoureux de l'eſprit, qu'il l'étoit de ſa parente, attendit impatiemment qu'on amenât Wycherley ſouper chez lui, ce qui fut fait au bout de deux ou trois jours. Après le ſouper, Wycherley, qui étoit alors dans toute ſa vigueur, n'oublia rien pour briller, & le Duc fut ſi charmé de lui, qu'il s'écria tout tranſporté & en jurant, *Ma couſine a raiſon*; & depuis ce moment il fit ſon ami d'un homme qu'il regardoit comme un Rival favorité.

☞ [*B*] *En* 1678 *on joua ſon* Miſantrope ..... *& en* 1683 *ſa* Femme de Campagne.] Mr. De Voltaire (2) a parlé de ces deux Piéces de Wycherley. „ Cet Homme, *dit-il*, qui „ paſſoit ſa vie dans le plus grand monde, en connoiſſoit parfaitement les vices & les ridicules, & les peignoit du pinceau le plus ferme, & des couleurs les plus vrayes. Il a fait un *Miſantrope*, qu'il a imité de Molière. Tous les „ traits de Wycherley ſont plus forts & plus hardis que ceux „ de notre Miſantrope; mais auſſi ils ont moins de fineſſe „ & de bienſéance. L'Auteur Anglois a corrigé le ſeul défaut, qui ſoit dans la Piéce de Molière; ce défaut eſt le „ manque d'intrigue & d'intérêt. La Piéce Angloiſe eſt intéreſſante, & l'intrigue en eſt ingénieuſe: elle eſt trop hardie ſans-doute pour nos mœurs". Nous ne ſuivrons pas le Poëte François dans l'expoſé qu'il fait de cette Piéce, mais je penſe qu'on peut s'en rapporter à lui ſur le prix de la Comédie Angloiſe; il eſt juge compétent ſur cet article. Voici ce qu'il dit de la ſeconde: „ Wycherley a encore tiré de „ Molière une Piéce non moins ſinguliére, & non moins „ hardie, c'eſt une eſpéce d'Ecole des Femmes ..... Cette „ Piéce, ſi vous voulez, n'eſt pas l'Ecole des bonnes mœurs, „ mais en-vérité c'eſt l'Ecole de l'eſprit, & du bon Comique". Rem. du Trad.

(2) *Melanges de Litterature & de Philoſ.* Ch. XXII.

[*C*] *Le Roi Charles* II. *lui donna auſſi de grandes marques de ſa faveur.*] Il lui donna une marque d'eſtime, que peut-être aucun Souverain n'a jamais donnée à un Auteur, qui n'étoit que ſimple Particulier. Mr. Wycherley étant tombé malade de la fiévre, le Roi lui fit l'honneur de le viſiter, & le trouva, quoique la fiévre fût fort diminuée, extrémement foible, & l'eſprit extrêmement en deſordre; il lui ordonna que dès qu'il ſeroit en état de voyager, il eût à partir pour la France, perſuadé que rien ne contribueroit davantage à ſon rétabliſſement, que le bon air de Montpellier pendant l'Hyver. La Roi eut la bonté de lui dire en même tems, *qu'auſſitôt qu'il ſeroit en état de ſupporter la fatigue du voyage il donneroit ordre qu'on lui comptât cinq cens Livres Sterl. pour le défrayer.* Wycherley alla effectivement en France, & revint en Angleterre vers la fin du Printemps de l'année ſuivante, parfaitement rétabli de corps & d'eſprit. Le Roi lui fit l'accueil du monde le plus gracieux, & lui dit qu'il avoit un fils, qu'il vouloit faire élever en Fils de Roi, & qu'il croyoit ne pouvoir lui donner un meilleur Gouverneur, que Mr. Wycherley; qu'il lui donneroit quinze-cens Livres Sterl. par an, qui ſeroient aſſignées ſur trois endroits différens, & il ajoûta: *que lorſqu'il auroit fini ſes fonctions de ſa Charge, il auroit ſoin de le pourvoir de maniére à le mettre au-deſſus des atteintes de l'envie & de la fortune* (3).

(3) Dennis *ubi ſupra.* p. 220. 221.

[*D*] *Qu'il perdit néanmoins dans la ſuite par ſon mariage avec la Comteſſe de Drogheda.*] Mr. Dennis rapporte (4), qu'immédiatement après que le Roi eut fait à Wycherley les généreuſes offres dont on vient de parler, notre Poëte alla à Tunbridge, ſoit pour prendre les eaux, ſoit pour jouïr des plaiſirs qu'on y goûte: un jour ſe promenant avec ſon ami Mr. Fairbeard Juriſconſulte de Grey's Inn, il rencontra chez un Libraire la Comteſſe de Drogheda, jeune Veuve, belle, riche, & de grande naiſſance, qui demanda le *Plain-Dealer*, (le Miſantrope de Wycherley). *Madame*, dit Mr. Fairbeard, *puiſque vous cherchez le* Plain-Dealer, *le voilà*, & en même tems il pouſſa Mr. Wycherley de ſon côté. *Il eſt vrai*, dit celui-ci, *que cette Dame peut ſouffrir qu'on parle ſans déguiſement, car elle paroît ſi accomplie, que ce qu'on diroit à d'autres par forme de compliment, ne peut être pour elle que la vérité toute ſimple. En-vérité vous vous trompez, Monſieur*, reprit la Dame, *j'ai mes défauts, & j'en ai peut-être plus qu'aucune perſonne de mon ſexe; mais avec tous mes défauts j'aime la franchiſe, & elle ne me plaît jamais davantage, que lorſqu'elle me découvrit de mes défauts. En ce cas-là, Madame*, répondit Mr. Fairbeard, *vous & le* Plain-Dealer, *paroiſſez deſtinés par le Ciel l'un pour l'autre.* Pour abréger, il faut dire que Wycherley ſe promena avec elle, la courtiſa, la vit tous les jours à ſon logis tant qu'elle fut à Tunbridge, & qu'il continua ſes aſſiduités à Londres, où très-peu de tems après elle conſentit à l'épouſer; le Pére de Wycherley voulut que l'affaire ſe terminât, ſans qu'il en informât le Roi; il s'imagina, avec aſſez de raiſon, que cette Dame poſſédant de grands biens, & ayant des Parens puiſſans, on pourroit peut-être ſuſciter des obſtacles, ſi la choſe étoit communiquée au Roi, & que ce ſeroit le vrai moyen de faire échouër le mariage projetté. Dès qu'on en fut informé à la Cour, on le regarda comme un affront fait au Roi, & comme une marque de mépris pour ſes ordres; & la conduite de Wycherley après ſon mariage, fit qu'on en eut encore plus de reſſentiment: comme on ne le vit plus paroître que rarement ou point de tout à la Cour, il paſſa pour un ingrat. Mais on ignora la véritable raiſon de ſon procédé, & la Cour étoit en ce tems là trop allarmée & trop inquiéte pour s'en informer. Le fait étoit, que la Dame étoit jalouſe de ſon mari à la fureur, & jalouſe à un tel point, qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à le perdre un ſeul moment de vuë. Ils logeoient dans Bow-ſtreet dans Covent-Garden, vis-à-vis de l'Auberge du Coq: quand il arrivoit que Wycherley y alloit pour ſe divertir avec quelques amis, il étoit obligé de laiſſer les fenêtres ouvertes, pour que ſa femme pût voir, qu'il n'y avoit point de femmes avec eux; ſans cela elle ſe livroit à des tranſports de fureur. C'eſt-là ce qui fit perdre à Wycherley tout d'un coup la faveur de la Cour, qu'il avoit poſſédée immédiatement auparavant au plus haut point.

(4) Ibid. p. 222. 223.

☞ [*E*] *Ses Oeuvres Poſthumes, tant en Proſe qu'en Vers.*] L'Hiſtoire de ce Recueil eſt aſſez curieuſe pour mériter quelque attention. Le Volume indiqué dans le Texte de cet Article eſt en deux Parties, dont les Poëſies forment la ſeconde. On n'en juge pas fort avantageuſement (5). „ Outre „ que ſes vers, *dit-on*, manquent en général de douceur & „ d'harmonie, on n'y remarque pas aſſez ce tour vif, original, & ingénieux, qui caractériſe les vrais Poëtes; nous „ aurions même pu dire les vrais Orateurs. Il aime à s'exprimer avec force, & ſouvent il y réuſſit: mais ſouvent auſſi „ l'expreſſion peut être forte, devient outrée, ou du-moins „ trop laconique; & il arrive ainſi que telle penſée qui „ dans le fond eſt vraye & naturelle, paroît fauſſe & affectée, après avoir paru obſcure. Ces défauts ſemblent régner ſurtout dans les Piéces ſérieuſes. Quelques-unes qui „ ſont ironiques, marquent plus de naturel; l'ironie n'y eſt „ pourtant pas aſſez variée, & elle pourroit d'ailleurs y être „ ménagée avec plus de goût. Il y a quelques Piéces ſatiriques, où l'on ſouhaiteroit plus de délicateſſe, de politeſſe, & de tour. Il y en a de galantes, & dans leur genre „ elles ſont meilleures que les Morales, mais c'eſt dommage, qu'elles ne roulent ſouvent que ſur des penſées libertines, quelquefois même obſcénes". Malgré ces défauts, on reconnoît qu'il y a du bon dans ce Recueil, & on donne même une Traduction libre de quelques Piéces. La première Partie du Volume renferme outre une Introduction, un Recueil de Maximes ou de Réflexions Morales, au nombre de 208, & un Eſſai contre l'Orgueil & l'Ambition: parmi les Maximes il y en a quantité qui ne ſont que des traductions de celles de la Rochefoucault & d'autres. En 1735 on don-

(5) *Bibl. Britann.* T. V. p. 259.

lord Lanſdowne a donné dans ſes *Ouvrages* le Caractére de notre Auteur [*F*].

ná le premier Volume des *Lettres* de Mr. Pope, parmi leſquelles on trouve celles que Mr. Wycherley & lui ſe ſont écrites, depuis 1704 juſqu'en 1710. Plus de deux ans après, en 1737, l'Auteur de l'Extrait des *Oeuvres Poſthumes* de Wycherley, inſéra dans le Journal cité ci-deſſus (6), une *Lettre au ſujet d'un ſecond Volume des* Oeuvres Poſthumes de Wycherley, qui contient divers éclairciſſemens, que nous croyons devoir rapporter. „ Lorſque je fis l'Extrait du premier „ Volume, *dit l'Auteur*, je n'avois nulle raiſon de douter, „ que toutes les Piéces qui le compoſent, ne fuſſent entié- „ rement de Wycherley, & auſſi parfaites qu'il les avoit „ laiſſées ..... je croyois pouvoir mettre ſur le compte „ de l'Auteur tous les défauts de ſes Ouvrages ..... Mais „ je ſuis perſuadé aujourd'hui, que j'ai fait tort à Wycher- „ ley .... Ce qui prouve ma *faute*, c'eſt ce *ſecond Tome* „ d'Oeuvres Poſthumes, dont on vous a parlé. Mais j'ignorois abſolument qu'il exiſtât; & toutes mes perquiſitions „ avoient abouti à me faire croire fortement, que le pre- „ mier étoit le ſeul, comme le croyent encore à préſent une „ infinité de perſonnes ..... C'eſt que les Exemplaires, à „ ce qu'on m'a dit, en furent preſque d'abord ſupprimez, je „ ne ſais pourquoi, par Mr. Pope, qui cependant, dit-on, „ en étoit lui-même l'Editeur, & ce n'eſt actuellement que „ par un ſimple hazard que j'ai le Livre. Encore ne ſais-je, „ ſi je puis bien dire que je l'aye: car à la rigueur, je n'en „ ai qu'une moitié, & c'eſt la dernière ....., mais je con- „ nois aſſez bien par d'autres moyens la Partie même que je „ n'ai pas, pour vous en donner une notice ſuffiſante, & „ pour en tirer des preuves de l'eſpéce d'injuſtice, que Wy- „ cherley a ſoufferte par la publication du Volume, dont „ j'ai fait l'Extrait ..... je puis juger par la Table, que „ la Partie qui me manque ne contient autre choſe de *Wy-* „ *cherley* que ſes *Lettres* à Mr. Pope. Or j'apprens d'ail- „ leurs, & de Mr. Pope lui-même, que ces Lettres, avec „ quelques Notes ajoûtées à la marge par un Ami, furent „ publiées en 1729, pour faire voir, que ſi le Volume „ d'Oeuvres Poſthumes, imprimé en 1728, ne faiſoit pas „ honneur à Wycherley, ce n'étoit pas Wycherley qui de- „ voit en porter le blâme. Mr. Pope prétend même que la „ *derniére réſolution* de Wycherley avoit été de *ſupprimer* les Poé- „ ſies, qui compoſent preſque tout le Volume. Ces Lettres „ ſont aujourd'hui entre les mains de tout le monde ..... „ Elles roulent principalement ſur pluſieurs de ces mêmes „ Ouvrages, qui ont été publiez après ſa mort: & elles „ doivent certainement lui faire honneur, au moins en un „ ſens. On l'y voit, à-la-vérité, s'occuper fort ſérieuſement „ ſur ſes vieux jours à compoſer ou à perfectionner des Ou- „ vrages, parmi leſquels il y en avoit, qui marquent en lui „ un défaut de mœurs, moins excuſable que jamais à ſon „ âge ..... mais cette indécence miſe à part, qu'y a-t-il „ de plus louable, je vous prie, que de voir un Auteur cé- „ lébre, à l'âge de ſoixante-dix ans, lier un commerce d'a- „ mitié avec un jeune Poëte, qui n'en a que ſeize ou dix- „ ſept: le conſulter ſur ſes vers: lui en donner des Copies, „ qu'il puiſſe retoucher à loiſir: recevoir ſes avis avec re- „ connoiſſance, & ſe ſoumettre à ſes corrections, c'eſt-là „ ce que Wycherley a été capable de faire avec Mr. Pope „ ....d'où nous pouvons conclure au-moins, que Wycher- „ ley, en qualité même d'Auteur & de Poëte, étoit un ga- „ lant-homme, qui penſoit modeſtement ſur ſes Ouvrages; „ & que vraiſemblablement lorſqu'il mourut, il n'étoit pas „ encore fort content de ceux qui lui reſtoient à publier. On „ entrevoit aſſez clairement dans ſes Lettres, que le ſuccès „ équivoque d'un Recueil de Poëſies, qu'il avoit publié en „ 1704, & les Critiques auſſi polies que ſolides de ſon jeu- „ ne Ami le rendoient plus délicat & plus difficile ſur ſes „ propres Ouvrages, qu'il ne l'avoit été auparavant. On en- „ trevoit même que le *Recueil des Maximes* eſt un Ouvrage „ qu'il avoit entrepris, en conſéquence d'un avis de Mr. „ Pope, qui eſt tel, que Wycherley ne pouvoit guére y „ déférer, ſans être diſpoſé à ſupprimer la plupart de ſes „ Poëſies Manuſcrites". L'Auteur de la Lettre conclut de ce qu'il a dit, & de quelqu'autres Remarques, qu'on ne doit pas mettre ſur le compte de Wycherley les défauts de ſes Poëſies Poſthumes. On voit enſuite que dans ce ſecond Volume, il y a diverſes Piéces, qui ſont dans le premier, mais imprimées ſur des Copies plus correctes; & à cette occaſion on nous apprend, que l'on conſerve dans la Bibliothéque du Comte d'Oxford les Originaux des Piéces que Wycherley avoit données, écrites de ſa propre *main* à Mr. Pope, & auxquelles celui-ci avoit fait des changemens, qui ont ſervi ſelon les apparences au ſecond Editeur. Finiſſons cette Remarque par un trait particulier de la modeſtie de Wycherley, & que l'Auteur tient de ſource. Mr. D. M. lui a conté, que ſe trouvant un jour avec Wycherley, & ne ſongeant dans une *premiére* entrevuë qu'à lui faire compliment, il lui parla de ſon *Plain-Dealer* ſur le ton de la voix publique, comme d'une Piéce, où en imitant le *Miſanthrope* de Moliére, il avoit heureuſement ſurpaſſé ſon modéle. Mais Wycherley lui répondit ſur le champ „ *Monſieur*, vous me flattez. Je connois „ *Moliére*, & je me connois. Je l'ai trop *mal* imité, *pour* „ *être* appellé ſon Imitateur. Je n'ai point rencheri ſur ſes „ caractéres, je les ai ſeulement chargez, & par-là je les ai „ gâtez. Tout ce que je puis dire en ma faveur, c'eſt qu'en „ les chargeant ainſi, j'ai moins conſulté mon propre goût, „ que celui du Public Anglois, à *qui* j'avois à plaire". REM. DU TRAD.]

(6) Ibid. T. IX p. 149.

[*F*] *Mylord Lanſdowne a donné dans ſes Ouvrages le caractére de notre Auteur.*] Il remarque d'abord, que le Comte de Rocheſter, dans l'imitation d'une Epître d'Horace, parle de Wycherley en ces termes. „ De tous nos Poëtes modernes, „ je n'en trouve point qui ayent atrappé le vrai Comique, „ que l'*expéditif* Shadwell, & le *tardif* Wycherley. On voit „ dans les *productions imparfaites* de *Shadwell* tout ce que „ peut le Naturel, ſans qu'on y apperçoive la moindre tra- „ ce de l'Art. Mais on voit que ce que *Wycherley* produit, „ lui coute; il ne manque point de jugement, & n'épargne „ point ſa peine". Mylord Lanſdowne croit, que le Comte n'a fait entrer là l'idée d'un Ecrivain qui peine, que pour l'amour du Vers. „ Il y a de l'apparence que ſi la meſure „ l'avoit requis, les épithétes auroient été appliquées d'une „ toute autre maniére; mais elle ne le permettoit pas, & on „ s'y eſt accommodé. Ceux qui, ſans connoître Wycherley „ autrement que par ſes Ouvrages, voudront en juger, ſe- „ ront portez à croire que la variété des *images* & des ca- „ ractéres, la profonde connoiſſance de la nature, les obſer- „ vations fines de l'humeur, des maniéres, & des paſſions „ des perſonnes de tout rang & de toute condition, en un „ mot, cette exacte peinture de la Nature humaine, que l'on „ voit dans ſes productions, jointe à beaucoup d'eſprit & de „ force d'expreſſion, que tout cela enſemble, dis-je, ne „ peut avoir été que le fruit d'une application, & d'un tra- „ vail extraordinaires; tandis que dans le fond nous devons „ le plaiſir & l'avantage qu'il nous a procurez à ſa grande fa- „ cilité. S'il lui en avoit coûté pour écrire, je ſuis bien „ trompé, s'il ne s'en ſeroit pas épargné la peine. Ce qu'il „ a fait auroit été difficile pour un autre, mais la maſſue, „ qu'un homme ordinaire ne pouvoit lever, ſervoit de can- „ ne à Hercule. L'âcreté de ſes Satires pourroit vous faire „ tomber dans une autre erreur, & vous faire penſer que „ c'étoit un homme malin. Mais ce que *le Lord* Rocheſter „ dit du *Lord* Dorſet, peut *lui être* appliqué; *c'étoit le meil-* „ *leur homme avec la Muſe la plus maligne du monde*. Tout pl- „ quant & cenſeur ſévére qu'il paroît dans ſes Ecrits, il „ étoit du caractére le plus doux & le plus humain; obli- „ geant envers tout le monde, & ne voulant de mal à per- „ ſonne; il n'attaque le vice que comme un Ennemi public; „ ſenſible à la playe, il eſt contraint de la ſonder; ou tel „ qu'un Conquérant généreux, il s'afflige de la néceſſité où „ il ſe trouve d'uſer des voyes de rigueur. Le Roi Charles II. „ qui connoiſſoit ſi bien les hommes, & qui étoit lui-même „ homme d'eſprit, ſe faiſoit ſouvent un plaiſir de paſſer ſes „ heures de loiſir avec lui, comme Auguſte faiſoit avec Ho- „ race, & il eut même des vues fort avantageuſes ſur lui; „ mais malheureuſement l'amour vint à la traverſe, l'Amant „ l'emporta ſur le Courtiſan, l'ambition fut la victime de „ l'Amour, la paſſion dominante des plus belles âmes..... „ Il y a des perſonnes qui critiquent ſa verſification. Il eſt „ certain qu'elle n'eſt pas nombreuſe, mais un Diamant „ brute n'en eſt pas moins un Diamant".

X.

XAVIER (Jerome) neveu du fameux François Xavier, eut comme lui le goût des Miſſions; mais quoique tous les Hiſtoriens & les Bibliothécaires de la Société des Jéſuites ayent eu ſoin de relever ſes exploits & de faire valoir ſes Converſions, il eſt plus connu en Europe par deux Ouvrages de bien mauvais alloi qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde [*A*]. Si l'on doit juger par ces Ouvrages de la maniére dont les Jéſuites annoncent l'Evangile parmi les Nations infidéles, on n'en prendra pas une idée fort avantageuſe pour eux, & il ne tient pas à divers Auteurs Catholiques-Romains, Laïques & Eccléſiaſtiques, qu'on ne croye les plus étranges choſes ſur leur ſujet. Nous n'entrerons pas dans le détail; ceux qui ſont curieux d'être inſtruits là-deſſus, trouveront aſſez dequoi ſe ſatisfaire dans pluſieurs Ouvrages connus. Jérôme Xavier étoit Navarrois; il entra chez les Jéſuites en 1568 à Alcala, & paſſa dans les Indes en 1581; il y fit ſes vœux, & fut ſucceſſivement Recteur à Bazain & à Cochin, Maître des Novices, & Supérieur de la Maiſon Profeſſe de Goa (*a*). Mais c'eſt moins par-là qu'il s'eſt rendu fameux, que par ce qu'il a fait auprès du Grand-Mogol Akebar ou Echebar. Ses Confréres diſent des merveilles de cette Expédition [*B*]. Il eſt mort à Goa en 1617, nommé à l'Archevêché d'Angamale, tranſporté alors à Cran-

(*a*) Nicol. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. II. App. II. p. 326.

[*A*] *Il eſt plus connu en Europe par deux Ouvrages de bien mauvais alloi, qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde.*] L'un eſt l'Hiſtoire de J. C. & l'autre celle de St. Pierre, en Perſan; le célébre Louis de Dieu en ayant eu un Exemplaire, les traduiſit en Latin, avec des Remarques, *Hiſtoria Chriſti, Perſice conſcripta, ſimulque multis modis contaminata, per P. Hieron Xavier, Latine reddita & Animadverſionibus notata a Lud. de Dieu. Hiſtoria S. Petri Perſice conſcripta. Latine reddita & Animadverſionibus notata* &c. Leyde 1639 in-4. „ L'Ouvrage en lui-même, *dit Mr. la Croze* „ (1), eſt un amas monſtrueux de fictions, & de Fables groſ- „ ſiéres, ajoûtées, & ſouvent ſubſtituées, aux paroles des „ Saints Evangéliſtes. Au-reſte, Jérôme Xavier n'eſt Au- „ teur de cette eſpéce d'Alcoran, que pour ce qu'il a de „ profane & de ſuperſtitieux. Il l'avoit compoſé en Portu- „ gais, & la Verſion Perſane, dont Alegambe & les autres „ Jéſuites lui font honneur, n'eſt oullement de lui. Elle a „ pour Auteur un Mahométan de Lahor dans les Indes, „ nommé Abdel Senarim Kaſem, comme Xavier lui-même „ l'avoue à la fin de ſon premier Ouvrage p. 586". Mr. Simon eſt du même ſentiment, que cette Hiſtoire a d'abord été compoſée en Portugais, & il en dit aſſez ſur le fond du Livre pour faire voir ce qu'il en penſe. „ Il (Xavier) com- „ poſa cette Hiſtoire, *dit Mr. Simon* (2), à Agra où il étoit „ alors, à la ſollicitation du Grand-Mogol. Il paroît de „ pluſieurs mots, qui ſont dans le Perſan, qu'il a été d'a- „ bord compoſé en langage Portugais, d'où il a été enſuite „ mis en Perſan. Louis de Dieu s'eſt fort emporté contre cet „ Ouvrage, à cauſe des additions priſes des Livres Apocry- „ phes, qu'on y a inſérées. Et en effet, quoique ce Pro- „ teſtant n'ait pas gardé aſſez de modération dans ſa Préface „ & dans ſes Notes, on ne peut nier qu'il n'ait été plus à „ propos de traduire en Perſan le Texte pur des Evangiles, „ que de donner un mélange de ces Evangiles & de piéces „ Apocryphes ſous le titre de l'*Hiſtoire de Jéſus-Chriſt*. Jé- „ rôme Xavier a auſſi compoſé un Ouvrage ſemblable intitu- „ lé *l'Hiſtoire de St. Pierre*, qui n'eſt pas écrit avec plus „ d'exactitude que le premier". Alegambe a vivement attaqué Mr. de Dieu ſur ſes Notes, qu'il a jugées dignes du feu; cela eſt dans l'ordre, car elles ſont deſtinées à défendre le Texte Sacré contre les falſifications énormes de Xavier. Pierre della Valle, de retour de ſes voyages de Perſe, examina la Verſion Latine, & la trouva à peu de choſe près fidéle. Liſez ce paſſage du Bibliothécaire Eſpagnol (3): *Recognovit hanc Interpretationem Petrus a Valle, Eques Romanus, e Perſica ſua peregrinatione redux, & pauci tantum exceptis fideliem invenit. Notatum illud a* Philippo Alegambe, in Bibliotheca Societatis, *qui jure optimo notat Ludovici, utpote ab homine ecclesiam ſcripta, & oppugnando Romanæ Pontificatui omnino formatas, cenſoria damnatione confecit.* Le P. Petau a dit des injures au Savant de Leyde, & a entrepris de nier que les deux Piéces dont il s'agit ſoient de Jérôme Xavier: Voici ſes termes (4): *Schedas manu cujuſdam exaratas noſtru illis* ΑΠΟΘΕΟΣ (alluſion au nom de *Louis de Dieu*) *ſub* Xaverii *nomine ſe in lucem edidit. Primum, quid probari poteſt vere ab eo ſcriptum illud, quidquid eſt libri, fuiſſe? Quid, ſi id negat aliquis? Quid, ſi commentum id eſſe dicat, cujuſdam hominis, & illius Societati inimici? Vides profecto, Lector, quam non ſit abſurda ſuſpicio. Sic enim ſese res habet. Qui ſunt illi, a quibus ſchedæ iſtæ deſcriptæ, & ex Oriente ultimo in Europam aſportatæ ſunt? Batavi. Quis eas in ſcrinitis ſuis conſervavit? Homo Batavus. Quis in publicum edidit? Batavus.* Mr. de Beaufobre (5) ſoupçonne, par le tour de ces paroles, qu'il y a beaucoup d'artifice & d'équivoque dans le fait du P. Petau. Quoi qu'il en ſoit, on a vu qu'Alegambe, Nic. Antonio, & Mr. Simon reconnoiſſent que cet Ouvrage eſt de Xavier, & je ne croye pas qu'on le nie aujourd'hui. Mr. la Croze (6) écrivant au célébre J. A. Fabricius dit: *Ceterum ne* Petavius *& ejus ſocii dubia aut mala fide editori Batavo accuſationem intentare pergant.* Alexander de Rhodes *ex eadem Societate* Catechiſmum Hiſtoricum *edidit Romæ, typis Congregationis de propaganda fide, anno* 1651 *linguis Armenicâ ſive Tunquinenſi & Latinâ, quo libro Domini noſtri* Jesu-Christi *Vita ejuſdem propemodum fabulis fictaſque neophytis eorum regionum legenda & memoriæ commendanda proponitur.* Le même Auteur rapporte ce fait ailleurs (7). „ On a imprimé, *dit-il*, à Rome un Ca- „ téchiſme du Jéſuite Alexandre de Rhodes pour l'uſage des „ Miſſions de Tonquin. Cet Ouvrage, qui n'eſt point écrit „ par Demandes & par Réponſes, contient en Latin & en „ Langue Tonquine un Abrégé de Religion, diviſé en huit „ Journées, pour l'inſtruction & des Infidéles & des Caté- „ chuménes. Il n'y a guéres moins de Fables, que dans les „ Livres du P. Xavier". On trouve dans l'Hiſtoire de J. C. par ce dernier, entre autres Piéces ſuppoſées, deux Lettres, l'une de *Lentulus* & l'autre de *Pilate*, toutes deux écrites à Tibére. Dans la premiére l'Auteur fait le portrait de Jéſus-Chriſt, comme les Peintres le repréſentent depuis longtems dans ſes Images, & raconte quelques-uns de ſes Miracles; & dans la ſeconde il parle auſſi des Miracles de Jéſus-Chriſt, & de ſon Aſcenſion dans le Ciel; mais il n'y eſt fait aucune mention de ſa mort, & moins encore de ſa Reſurrection. On peut voir ces deux Piéces dans l'Auteur cité en marge (8).

(1) *Hiſt. du Chriſt. des Indes.* p. 111.

(2) *Hiſt. Crit. des Verſions du N. T.* Ch. XVII p. 206.

(3) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. II. App. II. p. 886. 227.

(4) Dogm. Theol. *De Incarnat.* L. XIV. 7.

(5) *Hiſt. du Manich.* T. I. p. 140.

(6) *Theſ. Epiſt. La Croz.* T. III. p. 290. 218.

(7) *Hiſt. du Chriſt. des Indes.* p 114.

[*B*] *Ses Confréres diſent des merveilles de cette Expédition.*] Je me bornerai à rapporter ce que le P. Catrou en dit (9). On peut voir ce que nous avons remarqué dans un autre endroit (10) des premiers Miſſionnaires Jéſuites, qui vinrent à la Cour d'Echebar ou Akebar. Voici ce qui regarde particuliérement Jérôme Xavier. „ Le Général des Jéſuites or- „ donna d'en envoyer deux autres à l'Empereur, espables, „ ſelon l'avis de St. Paul, d'avancer l'Ouvrage de Dieu, *par la doctrine & par la patience.* Le P. Jérôme Xavier neveu „ de l'Apôtre des Indes, & le P. Emmanuel Pinnero furent „ ſéparez pour un ſi important Miniſtére. Le premier étoit „ Supérieur de la Maiſon Profeſſe de Goa. Depuis longtems „ il ſoupiroit après la Miſſion du Mogol, & certainement „ elle lui paroiſſoit d'autant plus ſouhaitable, qu'il y auroit „ plus de travaux à eſſuyer, & moins de ſuccès à attendre. Il „ ſe mit donc en marche avec l'eſprit, & ſous la protection „ de S. François Xavier ſon Oncle. Enfin, après de grandes „ fatigues, les deux Péres arrivérent à Lahor. L'Empereur „ fit paroître autant de joie à leur arrivée, qu'il avoit été „ mécontent du départ de ceux qui les avoient précédé. On „ leur aſſigna un logement proche du Palais, dans une ſituation „ commode, ſur les bords du fleuve. C'étoit dans un lieu „ dont la Garde de l'Empereur empêchoit le peuple d'ap- „ procher. A la premiére Audience Akebar montra aux Pé- „ res les Images de J. C. & de Marie. Il les ſerra contre „ ſon cœur, il les baiſa avec tendreſſe. Les Péres ſe pro- „ ſternérent devant l'Image du Sauveur. Comme les enfans „ imitent naturellement ce qu'ils voient faire, un jeune Mo- „ gol petit-fils d'Akebar, & fils aîné de Prince Héritier pré- „ ſomptif de la Couronne, fléchit les genoux & joignit les „ mains à l'exemple des Miſſionnaires. L'Empereur ravi de „ voir ſon petit-fils entrer de ſi bonne heure dans ſes ſenti- „ mens; mon fils, lui dit-il, ces Prêtres Européans vous „ ſerviront dans la ſuite de Péres. Suivez leur exemple, & „ profitez de leurs inſtructions. Rendez-vous digne par-là „ de gouverner un jour les grands Roiaumes que je vous „ ai conquis. Il n'étoit pas poſſible de douter qu'Akebar „ ne fut Chrétien d'eſprit & de perſuaſion. Il ne lui reſtoit

(8) Ant. Echebar Rem. [G].

(9) J. A. Fabricius *Cod. Apoc. N. T.* T. I. p. 102. 302. *Edit.* 1719.

(9) *Hiſt. Gen. du Mogol.* p. 102. Paris 1711 in-4.

(10) Ant. Echebar Rem. [G].

Cranganor. Il a compoſé d'autres Ouvrages, mais Antonio n'a pas eu ſoin de marquer s'ils étoient MSS. ou imprimés, en Perſan ou en Latin. J'ajoûterai que Mr. Fraſer, qui dans ſon Hiſtoire de Schach Nadir, a donné une courte Hiſtoire des Empereurs de l'Indoſtan de la race des Mogols, aſſure que le P. Jerôme Xavier fut huit ans à apprendre le Perſan, & que ce fut en l'année 1602 qu'il préſenta à Akebar les Evangiles, traduits en cette Langue, mais corrompus & défigurés par un mélange de Fables & de Légendes. Parmi les MSS. que Mr. Fraſer a apportés, ſe trouve l'*Evangile de Xavier*, mais lequel, ſuivant ce que l'on en dit (*b*), ſemble être un peu différent de celui qui a été publié par Louis de Dieu. Mr. Fraſer dit, que Xavier ayant appris la Langue Perſane, compoſa ce Livre *avec l'aide* de Molana Abdal Settar ben Kaſſum Lahori. Il faudroit comparer les deux Ouvrages pour ſavoir en quoi ils conviennent, & en quoi ils différent. C'eſt dommage que Mr. Fraſer ait ignoré que Louis de Dieu avoit publié l'Hiſtoire de J. C. par Xavier, & qu'il n'ait pas fait cette comparaiſon.

(*b*) *Voy.* Bibl. Britann. T. XX. p. 16.

„ plus qu'un pas à faire. C'étoit de ſe déclarer publique-
„ ment, & de prendre la marque de la régénération en Jé-
„ ſus-Chriſt. A juger de ſon cœur par la conſidération qu'il
„ avoit pour les Péres, on voyoit aſſez la préférence qu'il
„ donnoit à leur Religion. Jamais les Miſſionnaires n'ap-
„ prochoient de ſon trône, qu'il ne les ſaluât par une incli-
„ nation de tête, & qu'il ne les fit aſſeoir à l'Européane.
„ C'eſt une diſtinction qu'il n'accorda ni aux Ambaſſadeurs,
„ ni aux Rois mêmes, qui vinrent quelquefois à ſa Cour.
„ Ces démonſtrations étoient équivoques, l'Empereur don-
„ na des preuves plus ſolides de ſon attachement à la foi.
„ Il ſe trouvoit ſouvent aux fêtes que les Péres donnoient
„ dans leur Chapelle: il aſſiſtoit à leurs prières; il les réci-
„ toit à genoux avec eux; il aſſigna même une place pour
„ bâtir une Egliſe, & promit de fournir tous les frais de
„ l'édifice". Voilà bien du merveilleux, & cependant ce même Prince, de l'aveu du P. Catrou, almoit à *voir ſes peuples infatués de ſa ſainteté, lui adreſſer des prières, qui ne convenoient qu'à Dieu; il exaçoit encore leurs vœux & recevoit leurs offrandes. Le jour de Pâques de l'année 1597 Akebar célébra avec ſes fils une fête en l'honneur du Soleil.* Peut on diſconvenir que ce ne ſoient-là *des preuves ſolides de ſon attachement à la foi*? Un incendie conſuma dans la dernière occaſion le Palais de l'Empereur, il ſe retira dans le Royaume de Cachemire, & voulut que le P. Jérôme Xavier fût du voyage. Il profita, nous dit-on, des réflexions & des inquiétudes de l'Empereur: ce Prince s'étant empoiſonné lui-même par accident, & ſon mal étant incurable, comme ſa maladie tiroit en longueur, le P. Xavier eut le tems & la facilité de l'approcher. Ne s'attendroit-on pas après cela à l'entière converſion du Monarque Mogol? *mais tant s'en faut*, il étoit „ comme engagé d'honneur à maintenir la Secte qu'il avoit „ inventée". En un mot, il y a tout lieu de penſer, qu'Akebar n'avoit aucune Religion, comme nous l'avons dit dans ſon Article, & que toutes les démonſtrations qu'il fit, en ſuppoſant que les récits du P. Catrou ne ſont pas embellis, n'étoient que des effets de ſa politique & de ſa curioſité. Les merveilles opérées par le P. Xavier, ſe réduiſent donc à bien peu de choſe. Mais en général les Jéſuites exaltent fort les travaux Apoſtoliques de leurs Miſſionnaires, & malheureuſement on ne convient pas dans leur propre Communion de la vérité des faits, & quand on en approfondit la nature, il ſe trouve ſouvent, que les choſes ne ſont pas auſſi fort à leur avantage, qu'ils le prétendent.

(*a*) *Diog. Laert.* L. II. Segm. 48.

✠ XENOPHON, Philoſophe, Hiſtorien, & grand Capitaine, étoit Athénien, Fils de Gryllus, de la Tribu d'Egée, du bourg Erchien (*a*). On ignore s'il étoit noble, mais ſon mérite a été tel, qu'il a pu donner de l'éclat à ſa naiſſance la plus obſcure, ou ajoûter un nouveau luſtre à la plus illuſtre. Il nâquit, ſelon les apparences, dans le cours de la quatre-vingt-deuxiéme Olympiade [*A*]. Il s'attacha de bonne heure à Socrate: on ſait que ce Philoſophe a eu la réputation d'aimer les jeunes-gens bien-faits, parce qu'il penſoit qu'un beau corps ne pouvoit guére loger qu'une belle âme. Xénophon étoit

(*b*) Idem ibid.

beau, & avoit la phyſionomie heureuſe (*b*). Socrate l'ayant rencontré dans un endroit fort étroit, l'arrêta en mettant ſon bâton en travers, & lui demanda où ſe vendoient les choſes néceſſaires à la vie; Xénophon lui ayant répondu ſérieuſement, le Philoſophe lui fit une nouvelle queſtion, où ſe formoient les gens de bien & vertueux? le jeune-homme ayant heſité à répondre, Socrate lui dit, ſuivez-moi & venez l'apprendre: depuis ce tems-là il devint diſciple de ce grand Philoſophe, auquel il s'attacha tellement, qu'il a été un de ſes plus zélés diſciples. Xénophon ſe trouva dans l'Armée Athénienne avec Socrate, lorſqu'elle fut défaite par les Béotiens à la bataille de Delium, la huitiéme année de la Guerre du Péloponnéſe. Les Athéniens étant en déroute, Xénophon tomba de cheval, Socrate lui ſauva la vie, en le dégageant & le chargeant ſur ſes épaules (*c*); & ſi l'on s'en rapporte à Strabon (*d*), il le porta pluſieurs ſtades juſques à ce qu'il l'eût mis en ſureté. Il eſt vrai que l'on ne pourroit compter ſur la vérité de ce fait, ſi l'on admettoit le ſentiment d'Athenée, qui prétend que Socrate n'a jamais été à la guerre [*B*]. Quoi qu'il en ſoit, à ſon retour à Athénes Xénophon continua à s'appliquer à l'étude de la Philoſophie: Diogéne Laërce aſſure qu'il eſt le premier qui ait recueilli les Diſcours de ſon Maître & qui les ait publiés; ce qui ſemble ſuppoſer que cet Auteur a cru, que Xénophon a rapporté exactement les Diſcours de Socrate. Platon & Xénophon diſciples de cet Homme célebre ont travaillé à l'immortaliſer, & à le venger du peu de juſtice que les Athéniens lui avoient rendu pendant ſa vie; mais ſi l'on s'en rapporte au témoignage de l'Antiquité, ces deux Philoſophes furent rivaux, jaloux l'un de l'autre, & ne ſe regardérent pas de bon œil [*C*]. Xénophon paſſa en Aſie la quatriéme année de la XCIV. Olym-

(*c*) Ibid. Segm. 22. 23.

(*d*) *Geogr.* Lib. IX. p. m. 618.

[*A*] *Il nâquit, ſelon les apparences, dans le cours de la quatre-vingt-deuxiéme Olympiade.*] Aucun Auteur n'a marqué le tems précis de ſa naiſſance, mais d'autres dates & ſurtout celle de ſa mort ménent au tems que nous avons fixé. Diogéne Laërce (1) rapporte, ſur le témoignage de Stéſiclés Athénien, dans un Ouvrage ſur les Archontes & les Olympiades, que Xénophon mourut la premiére année de la CV. Olympiade, l'an 360 avant J. C. dans le tems que Philippe fils d'Amyntas étoit Roi de Macédoine, Callidémide étant Archonte; & il ajoûte, ſur l'autorité d'un autre Hiſtorien, que Xénophon étoit fort vieux. Lucien (2) aſſure qu'il a vécu plus de quatre-vingt-dix ans. En ſuppoſant la vérité de ces faits, il faut remonter à la quatre-vingt-deuxiéme Olympiade; & ſi l'on donne ſeulement à Xénophon quatre-vingt-dix ans accomplis l'année qu'il mourut, il doit être né l'an 450 avant J. C. la troiſiéme année de la quatre-vingt-deuxiéme Olympiade, & non la premiére année comme le dit Stanley (3). Diogéne Laërce aſſure (4) qu'il fleuriſſoit principalement la quatriéme année de la XCIV. Olympiade, ſous l'Archonte Xénenéte, nommé auſſi Epénéte, Xynénéte, & Exénéte (5). Le même Auteur dit plus bas, que d'autres aſſuroient que Xénophon avoit fleuri avec les autres Diſciples de Socrate la quatre-vingt-neuviéme Olympiade, quelques-uns, ſur l'autorité de Suidas, au-lieu de la XCIV. Olympiade, liſent la XCVIII; Meurſius ſubſtitue ce dernier nombre à celui de quatre-vingt-neuf, ſur l'autorité d'un Anonyme. Dans le fond il paroît naturel de s'en tenir à ce qu'on trouve de clair ſur l'âge de Xénophon, & ſur le tems de ſa mort, pour fixer celui de ſa naiſſance. If. Caſaubon (6) pour juſtifier Xénophon de certains anachroniſmes qu'Athenée lui reproche, ne le fait vivre que ſoixante-dix ans ou même moins; mais c'eſt-là une Opinion qui n'a aucun fondement ſolide; puiſqu'il eſt aiſé de prouver que Xénophon a vécu beaucoup plus longtems, comme l'a très-bien fait Mr. Charpentier (7).

(1) Lib. II. Segm. 56.

(2) Lucian. *de Longav.* ou dans les *Oeuvr. de Lucien* par d'Ablancourt T. II. p. m. 324.

(3) *Hiſt. Philoſ.* T. I. p. 219. Edit. Venet. 1731. in-4.

(4) *Ubi ſupra.* Segm. 55.

(5) Voy. Meurſii *Lect. Att.* Lib. V. c. 27.

(6) *Animadv. in Athenæum.* Lib. V. c. 17.

[*B*] *On ne pourroit compter ſur la vérité de ce fait, ſi l'on admettoit le ſentiment d'Athenée, qui prétend que Socrate n'a jamais été à la guerre.*] Athénée (8) taxe Platon de fauſſeté, de ce qu'il aſſure que Socrate s'eſt trouvé trois fois à des Expéditions militaires; au ſiége de Potidée la premiére année de la quatre-vingt-ſeptiéme Olympiade, à la bataille de Delium, huit ans après, & deux ans depuis cette bataille, ſous les Ordres de Cléon en Thrace. Mais pluſieurs autres Ecrivains ont regardé le témoignage de Platon comme digne de foi ſur cet article, tels ſont Strabon, Plutarque, Diogéne Laërce, Elien, Cicéron, qui tous parlent des exploits militaires de Socrate. Ce qui a fait dire à Caſaubon (9): *Credamus & nos tantis auctoribus patius quàm uni Athenæo: cujus equidem diligentiam in nonnullis, judicium in multis ſolet deſiderare.* Ce Savant examine enſuite en détail les raiſons d'Athénée, & fait voir qu'elles ſont très-frivoles. „ Auſſi, *du ſens bien* „ *Mr. Charpentier* (10), quelle apparence y auroit-il que Pla-
„ ton eût écrit une fauſſeté ſi évidente, en un ſiécle où tout
„ le Monde pouvoit l'en convaincre facilement? Quelle rai-
„ ſon auroit-il eu de faire Socrate ſoldat, en dépit de tous
„ les Athéniens, & pour ainſi dire de Minerve même? N'eût-
„ ce pas été ſe décrier, & arracher pour jamais la créance à
„ tous ſes Ouvrages?". Je ne m'étends pas ſur ce ſujet, on peut conſulter Caſaubon & Mr. Charpentier; il faillot en dire un mot, par rapport au ſervice que Socrate rendit à Xénophon.

(7) Préface à la tête de l'*Eloge d'Agéſilas.*

(8) *Deipnoſ.* Lib. V. c. 23.

(9) *Animadv.* L. V. c. 23.

(10) *Vie de Socrate.* A la ſuite des *Choſes Mémorab.* p. 261. Amſt. 1745.

[*C*] *Si l'on s'en rapporte au témoignage de l'Antiquité, ces deux*

Olympiade, l'an 401 avant J. C. pour se mettre au service de Cyrus le jeune. Ce Prince étoit fils puiné de Darius Nothus, qui lui avoit donné le Gouvernement de l'Asie Mineure. Ayant fait exécuter à Sardes deux de ses cousins germains, pour n'avoir pas observé à son égard le cérémonial qui ne s'observoit qu'à l'égard du Roi, Darius lui envoya ordre de se rendre à la Cour, sous prétexte qu'il étoit malade (e). Cyrus le trouva effectivement attaqué de la maladie dont il mourut: il nomma son fils aîné pour son Successeur, & laissa à Cyrus le Gouvernement qu'il avoit déjà. Artaxerxes Mnémon étant monté sur le Trône, Cyrus fut accusé de trahison contre lui; le Roi le fit arrêter, & l'auroit fait mourir sans l'intercession de Parysatis leur Mére, qui lui fit même rendre son Gouvernement (f). Ce jeune Prince, aussi vindicatif qu'ambitieux, forma le dessein de détrôner son frére: dans cette vue il travailla non seulement à se faire des amis, à discipliner ses troupes, mais aussi, sous prétexte d'une guerre contre les Pisidiens, il engagea un bon nombre de Grecs à son service. Proxéne, Béotien lui en amena deux mille. Ce Proxéne, qui étoit d'une famille de tout tems amie de celle de Xénophon, écrivit à celui-ci, pour l'inviter à venir servir sous Cyrus, où il trouveroit bien plus d'avantage que dans son pays. Xénophon communiqua cette Lettre à Socrate, qui craignit que ce voyage ne le rendît criminel, parce que Cyrus avoit

(e) Xenophon *Hist. Græc.* Lib. III. Num. I. Tom. de l'Abancourt.

(f) *Rer. per decem milit.* L. I. N. 1. Je cite cette Traduction pour la commodité du plus grand nombre des Lecteurs. N'y ayant aucune division dans l'Edition de l'Original, dont je me sers, qui est celle de Hutchinson.

deux Philosophes furent rivaux, jaloux l'un de l'autre, & ne se regardèrent pas de bon œil.] Diogéne Laërce l'assure en plus d'un endroit; après avoir dit (11), que l'on nommoit Xénophon la *Muse Attique* à cause de la douceur de son Eloquence, il ajoûte: ἐδόκει γὰρ πρὸς Πλάτωνα ζηλοτύπως ἔχειν αὐτὸς τε πρὸς Πλάτωνα; *à cause de cela ils furent jaloux l'un de l'autre lui & Platon.* Dans la vie de Platon (12) il s'exprime en ces termes: πρὸς Σωκράτη πρὸς αὐτὸν ἔχειν τὰ ἐναντία. ἀλλὰ γὰρ διαβαλλόμενον, τὰ ἤθους γεγράφοντα, Σωκράτους ἀπολογίαν, τὰ Ἠθικὰ ἀπομνημονεύματα. τοῦ δὲ μὴ, πολλοῦ γε δεῖ, Κύρου παιδείαν. πρὸς τὸ τοῖς ἤθεσι ὁ Πλάτων πλάσμα φωτὸς ἐκεῖνο τὸν παιδικὸν αὐτοῦ τῷ ᾧ ἐστι Κύρου παιδείαν ἀντίκρουε τὸ Σωκράτους χαρακτήριον, ἀλλήλοις ἐδαμῶς, πλὴν Ξενοφῶν Πλάτωνος ἐν τρίτῳ τῶν ἀπομνημονευμάτων. *Il semble aussi que Xénophon ne lui ait pas voulu de bien. Car comme pour se contredire ils ont écrit sur les mêmes choses*, le Banquet, l'Apologie de Socrate, les Discours Moraux de celui-ci. *De plus* Platon *écrivit* de la République; & Xénophon *la* Cyropédie. *Mais Platon dit dans ses Loix, que la Cyropédie est une fiction, & que Cyrus n'a pas été tel* (qu'il est représenté dans ce Livre). *D'ailleurs, quoique tous deux parlent toujours de Socrate, ils n'ont jamais rien dit l'un de l'autre, sinon que Xénophon a nommé Platon une fois dans le troisiéme Livre de ses Commentaires* (Choses Mémorables). Athénée (13) montre au long l'opposition qu'il y a eu entre Xénophon & Platon, & dit que ce dernier n'a pas eu tort d'être jaloux du premier. Gellius (14) a donné un Chapitre entier à la discussion de ce sujet. *Qui*, dit-il, *de Xenophontis Platonisque vita & moribus plerasque omnia exquisitissime scripsere, non afuisse ab eis motus quosdam tacitos & occultos simultatis æmulationisque mutuæ putaverunt: & ejus rei argumenta quasdam conjectatoria ex eorum scriptis protulerunt. Ea jure profecto injuscemodi: quod neque à Platone in tot numero libris mentio ullusquam facta sit Xenophontis, neque item contra ab eo in suis libris Platonis* (15): *quamquam iterque, & maxime Plato, compluribus Socratis Scitatorum in sermonibus, quos scripsit, commemoret. Id etiam esse non sincere neque amice voluntatis indicium credideruut, quod Xenophon inclusa aliis operi Platonis, quod de optimo statu Reipublicæ Centauique administrando scriptum est, tectis ex eo duobus fere libris, qui primi in volgus exierant, opposuit contra scriptique adversum regiæ administrationis genus, quod Platonis Cyro inscriptum est. Eo facto scriptoque ejus usque adeo permotum esse Platonem ferunt, ut quodam in libro, mentione Cyri regis habita, retrodonis levandique ejus operis gratia, Virum quidem Cyrum gravem & strenuum fuisse dixerit, παιδείας δ' οὐ δεῖσθαι πρὸς τὰ πράγματα. Hæc enim verba sunt de Cyro Platonis. Præterea putant id quoque ad ista, quæ dixi, accedere; quod Xenophon in libris, quos dictorum atque factorum Socratis commentarios composuit, negat Socratem de cœli atque naturæ causis rationibusque ullumquam disputavisse: ac ne disciplinas quidem cæteras, quas Μαθήματα Græci appellant, quæ ad bene beateque vivendum non pergerent, aut attigisse aut comprehdisse: idcircoque turpiter eos mentiri dicit, qui dissertationes plurimas Socrati attribuerunt. Hoc autem, inquiunt, Xenophon quam scripsit, Platonem multoties notavit: in cujus libris Socrates de Physica & Musica & Geometria disserit.* Malgré ces raisons Gellius croit pourtant qu'il n'y eut entre ces deux Philosophes qu'une espéce d'émulation, sans envie ni jalousie; ce qui semble assez difficile à croire. Mais il y a une autre Question, qui tient en quelque façon à celle-là, c'est de savoir qui de Platon ou de Xénophon a rapporté le plus fidélement les sentimens de Socrate. Si l'on en croit Mr. Charpentier, c'est incontestablement Xénophon, & voici les raisons qu'il en allégue (16).

(11) L. II. Segm. 57.

(12) Idem L. III. Segm. 34.

(13) L. XI. c. 11. p. 504. 505.

(14) *Noct. Att.* L. XIV. c. 3.

(15) Gellius se trompe ici, Xénophon a nommé Platon dans un endroit, comme l'a remarqué Diogéne Laërce. Voy. cit. (12).

(16) *Charpentier, de Socrate* Préface p. 10 & 11. Edition de 1745.

„ Ce ne sont point ici, *dit-il*, des Dialogues faits à plaisir, „ où l'on assemble des personnes qui ne se sont pu voir, & „ qui n'étoient pas d'un même siécle, & dont Socrate peut „ dire, qu'on lui fait bien tenir là des discours à quoi il n'a „ jamais pensé. Tout ce que Xénophon a écrit, a été véritablement dit par Socrate, dans les occasions mêmes qui „ en sont ici rapportées; & c'est ce que nous a voulu faire „ entendre Diogéne Laërtien, quand il dit, en parlant de „ Xénophon & de cet Ouvrage, πρῶτος ἀπομνημονεύματα τὰ λεγόμενα, εἰς δύο βιβλία ἐγαγε, ἀπομνημονεύματα ἐπιγράψας: *il a été le premier qui a fait un recueil des choses que disoit Socrate, & qui les publia dans un Livre, qu'il intitule* Mémoires, ou des *Choses Mémorables*. Ce qui seroit faux, à le prendre absolument, puisque beaucoup devant que Xénophon eût mis la main à ce Livre (ce qu'il n'a fait que depuis la mort de Socrate) Platon avoit composé des Dialogues, où il introduisoit Socrate discourant; témoin le *Lysis*, que Socrate même avoit vu, non sans se „ plaindre de la liberté avec laquelle cet Auteur lui prêtoit „ des pensées & des paroles. Ce qui montre que Diogéne „ n'a pu vouloir dire autre chose, sinon que Xénophon est „ le premier, qui dans le Livre des *Choses Memorables*, a rapporté de véritables discours de Socrate, sans mélange d'aucune fiction, comme avoit fait Platon auparavant". Mr. l'Abbé Fraguier pense tout autrement sur le même sujet, dans sa *Dissertation sur la Cyropédie de Xénophon*; il parle si bien qu'il mérite d'être écouté, lors même qu'on n'est point de son sentiment. „ Tout le Monde sait, *dit-il* (17), que ces „ deux hommes célébres (Platon & Xénophon) ont été „ disciples de Socrate; tous deux ont reçu de lui les princi„ pes de sa Morale, & tous deux dans des Ouvrages immor„ tels les ont transmis à la postérité. Mais comme ces prin„ cipes avoient fait sur leurs esprits des impressions différen„ tes, ils les ont rendu différemment chacun selon sa ma„ niére de se les approprier. . . . . Socrate ayant trouvé „ la Philosophie toute occupée à la contemplation de la Na„ ture, & dans des recherches plus capables d'attirer l'ad„ miration des hommes, naturellement amoureux de ce qu'ils „ ignorent, qu'elles ne servent à établir leur véritable félici„ té; Socrate, dis-je, fut le premier qui lui fit tourner les „ yeux du côté de la Morale, & qui songea uniquement à „ rectifier les mœurs des hommes, comptant pour rien la „ gloire de satisfaire leur curiosité. Il fut donc dans la con„ noissance de l'homme même trouver l'idée de sa perfec„ tion, & s'attachant à suivre cette idée, comme on fait un „ Guide éclairé, il fut parvenir à la source du vrai bonheur. „ Platon, qui avoit admirablement bien compris toute l'é„ tendue de ses principes, les a expliqués d'une façon très„ claire, dans son Dialogue sur la Justice, qu'on nomme „ communément la République. . . . . J'ai souvent été „ tenté de croire que Xénophon avoit composé la Cyropé„ die pour redonner la doctrine de Socrate à sa maniére, „ comme Platon dans le Dialogue de la République l'a re„ donnée selon qu'elle lui avoit frappé l'esprit. . . . . Quoi „ qu'il en soit de ce dessein de Xénophon. . . . . On doit „ convenir que la Philosophie de Socrate avoit jetté dans „ l'esprit de Platon des racines bien plus fortes & bien plus „ profondes, que dans celui de Xénophon. Je n'en veux „ donner qu'un exemple, mais il est assez sensible pour faire „ entendre en peu de mots ce que je veux dire. Les Scien„ ces où la méditation a beaucoup de part, comme sont la „ Science des Nombres & la Géométrie, ont deux usages, „ dont l'un regarde la perfection des Arts, l'autre consiste à „ éloigner l'âme du commerce des sens, à détourner ses yeux „ des objets matériels, par l'habitude d'envisager des vérités abstraites; & de mettre ainsi l'homme autant qu'il se „ peut pendant le cours de cette vie mortelle, dans l'état de „ perfection où l'âme se trouvera, lorsque dégagée du corps „ comme d'une prison, elle sera rendue à elle-même; lors„ que ne tenant plus rien de la contagion que cette partie „ mortelle fait passer jusqu'à elle, libre du trouble des sens, „ elle contemplera dans un repos entier les vérités éternel„ les, dont elle n'a ici qu'une très-foible connoissance. Tout „ le Système de Socrate conduit ses hommes à considérer les „ sciences élevées par rapport à ce dernier usage. Et c'est „ aussi de cette façon que dans le septiéme Livre de la Ré„ publique, Socrate en approuve l'étude & les recherches. „ Xénophon au contraire, bien qu'éclairé des mêmes lumié„ res que Platon, n'en tire pas les mêmes conséquences. Et „ lorsque dans le Recueil des Dits de Socrate, il le fait par„ ler sur la Géométrie, ou sur l'Arithmétique, vous n'y trou„ verez rien qui ne soit commun, ni qui passe l'usage ordi„ naire. Xénophon n'a pas porté plus loin ses vuës; soit „ qu'accoutumé aux affaires, & peu né pour le repos de la „ méditation, il n'ait pas cru nécessaire de quitter les routes „ battues; soit qu'il n'ait pas espéré de remporter le prix „ dans une carriére que Platon avoit fournie si glorieuse„ ment; soit qu'en effet l'étendue de son esprit eût des bor„ nes, & que mal aisément il pût suivre on Système dans „ des conséquences un peu recherchées". Mr. l'Abbé Fraguier a bien senti, que tout le monde ne conviendra pas de la vérité de ce qu'il dit, & qui a pour principe la haute idée qu'il avoit de Platon. „ On m'objectera peut-être, *dit-il* „ (18), touchant ce que j'ai dit de la maniére dont la même „ doctrine de Socrate a été rendue par deux grands hommes: „ que Platon prête souvent ses propres idées à Socrate. . . . „ Cette objection n'est pas nouvelle, mais elle est frivole. „ Car au travers de ce qui nous reste dans Xénophon, il est „ allé maintenant de voir que Socrate a pu penser consé„ quemment tout ce que Platon lui fait dire; & si l'on fait „ at-

(17) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. II. p. 81. Edit. de Hollande.

(18) Ibid. p. 77.

avoit tenu le parti des Lacédémoniens dans la guerre du Péloponnèſe. Socrate donc, pour ne rien hazarder dans une affaire ſi délicate, conſeilla à ſon Eléve d'aller à Delphes conſulter l'Oracle. Xénophon ſe détermina ſans-doute en chemin, car il ſe contenta de demander à Apolloo, à quel Dieu il ſacrifieroit pour être heureux dans cette entrepriſe? Ayant reçu réponſe il revint trouver Socrate, qui le blâma de s'être déterminé lui-même, & de s'avoir pas demandé ce qu'il devoit faire; mais il ne s'oppoſa point à ſon départ. Xénophon, après avoir fait les ſacrifices ordonnés, paſſa en Aſie, ſe rendit à Sardes, où il trouva Cyrus ſur ſon départ: Proxéne l'ayant préſenté à ce Prince, tous deux le preſſérent de le ſuivre dans ſon expédition, & Cyrus promit de lui donner ſon congé lorſque la guerre ſeroit finie, à quoi Xénophon conſentit (*g*). Les Savans ne conviennent pas de l'âge qu'avoit Xénophon en ce tems-là, & quelques-uns prétendent qu'il étoit encore fort jeune [*D*]. Xénophon ſuivit Cyrus, qui, comme l'on ſait, fut tué à la bataille de Cunaxa, dans le tems que les Grecs étoient déjà victorieux. Ceux-ci furent obligés à penſer à la retraite, & leurs principaux Officiers ayant été tués en trahiſon par les Perſes, Xénophon fut choiſi pour les commander, & les conduiſit dans cette fameuſe Retraite, dont il a fait lui-même l'Hiſtoire. C'eſt à ſa probité, à ſa conduite & à ſon intrépidité que ces dix-mille Grecs furent redevables de leur ſalut. Deſtitué de Cavalerie, au milieu du pays ennemi, environné d'une Armée nombreuſe & victorieuſe; n'ayant d'autres vivres que ceux qu'il ſe procuroit l'épée à la main, il traverſa des montagnes & des fleuves; & marchant par des pays ou déſerts & incultes, ou habitez par des peuples féroces & belliqueux, il ramena enfin ſes ſoldats après avoir fait près de huit-cens lieuës, dans l'eſpace de quinze mois. Cette Armée entra au ſervice des Lacédémoniens qui avoient envoyé Thymbron pour défendre les Villes Grecques de Aſie contre les entrepriſes de Tiſſapherne. Depuis ce tems-là juſqu'à celui ou Agéſilas fut envoyé en Aſie, il ſe paſſa quatre ans; je ne trouve aucune circonſtance de la vie de Xénophon dans cet intervalle: je conjecture qu'il doit être revenu en Gréce du-moins, dit-il lui-même *, que dès avant que d'avoir remis ſes troupes à Thymbron il ne penſoit qu'à ſon retour, n'étant pas encore banni de ſon pays. Et c'eſt ce que ſemble auſſi inſinuer Diogéne Laërce (*b*), qui dit que Xénophon alla joindre Agéſilas en Aſie, auquel il s'attacha entiérement, & dont il fut intime ami. Les Athéniens, pour faire leur cour à Artaxerxes, & irrités d'ailleurs de l'attachement de Xénophon pour le Roi de Sparte, le condamnérent au banniſſement. S'étant rendu à Epheſe, lorſqu'il quitta l'Aſie avec Agéſilas, il mit en dépôt entre les mains de Mégabyſe, Prêtre de Diane, la moitié de l'or qu'il avoit apporté, en le priant d'en faire faire une ſtatue pour la conſacrer à la Déeſſe, en cas qu'il ne revînt point; & il employa l'autre moitié pour des préſens qu'il envoya à Delphes. Agéſilas avoit été rappellé par les Lacédémoniens, gagnez par l'argent du Roi de Perſe; Xénophon le ſuivit, & ſe trouva à la bataille de Coronée, où les Thébains furent vaincus (*i*). Il ſe retira enſuite à Scyllonte, Ville d'Elide près de celle d'Olympie. Pauſanias (*k*) dit, que les Lacédémoniens la donnérent à Xénophon; mais un autre Hiſtorien, cité par Diogéne Laërce, aſſure qu'ils lui donnérent une maiſon & des terres, ce qui eſt plus vraiſemblable. Sa femme Philéſie, & ſes deux fils Gryllus & Diodore l'y accompagnérent. Ce

(*g*) Ibid. L. III. Num. I.

* *Retr. des dix-mille*, Liv. VII. Num. 7.

(*b*) Liv II. Segm. 12.

(*i*) Plutarch. in *Ageſilao.*

(*k*) Liv. V. c. 3.

„ attention ſur l'Apologie de Socrate, telle qu'on l'a dans „ Platon, l'on y retrouvera les plus ſublimes principes de „ Morale, ou du-moins les conſéquences immédiates. Et „ que cette Apologie ſoit conforme au diſcours que Socrate „ prononça en effet, Xénophon ſemble le dire lui-même, „ lorſqu'il convient que d'autres ont égalé la grandeur des „ choſes que Socrate dit devant ſes Juges. Ce qui certaine„ment ne peut pas tomber ſur l'Apologie de Socrate, que „ Lyſias avoit compoſée". On ne peut diſconvenir que le ſavant Académicien ne donne un tour fort ſpécieux à ſes raiſons; il eſt certain cependant que Diogéne Laërce (19) rapporte, que Socrate ayant ouï lire le *Lyſis* de Platon, s'écria, ô Dieu! que ce jeune homme me prête de choſes! & il ajoûte; que Platon a écrit bien des choſes que Socrate n'a jamais dites! L'exemple que Mr. l'Abbé Fraguier allégue de la Géométrie ne paroît prouver contre lui, puiſque Xénophon s'exprime (20) de façon, qu'il faut reconnoître dans ce qu'il rapporte les vrais ſentimens de Socrate, ou ſuppoſer qu'il n'en a pas eu une juſte idée, ou qu'il lui a attribué ce qu'il n'avoit jamais dit, ce dont on ne l'a jamais accuſé, comme l'on a fait Platon; le paſſage me paroît remarquable, je le rapporterai avec la traduction de Mr. Charpentier: *Ἐδόκουν δὲ καὶ μάχης ἄνω δίκαι ἴσασιν ἄνω ἐκάστοις πράγματ' ἂν τὸν ἐρίδας πεπαιδεύσθαι. ἀντίκα γεωμετρίας μάχῃ μὲν τοῦτο ἴδοι δὲν μαθόντα ἴσα ἰσαῖς τὴν γῆν τοῦτο, ἢ ποτὲ ἑκάτερα, γῆν μίσθου ὁρίσαι ἢ παραλαβεῖν, ἢ παραδοῦναι, ἢ ἐμπόγναι, ὁ ἔργον ἀποδείξασθαι. ἀτὰρ ἢ τάττειν ἱκανὸν ἄνω μαθὸν ἂν τὸν προσήκοντα τὸν ἐν τῇ μετρήσει, ὅπα τὸν τε γῆν ὀπόσον ἐστὶ πλῆθος, καὶ ἐν μετρήσεται ἐπιτάττειν ἀνάγκη. τὸ δὲ μάχαι τῶν ἀνθρώπων διαγραμμάτων γεωμετρικῶν μαθόντα ἀπόδειξαι. ἢ, τι μὴ ἂν ἀρτίως ταῦτα ἐν ἔργῳ ὁρᾷ· (καίτοι γε ἀνάγκη γε ἀνθρώπῳ ἐν) ἔργῳ ἢ ἀεὶ ἐν ἐκεῖνα ἄνω ἀνθρώπου βίου καταγράφειν, καὶ ἄνω τοῦδε τε καὶ ἀρτίλιμον μαθόντα ἀποκαλέσαι. Il déterminoit juſques à quel point, une perſonne bien conduite dans ſes études, doit approfondir chaque choſe. Ainſi pour la Géométrie, il diſoit qu'il en falloit ſavoir aſſez, pour vendre ou pour acheter des terres, ſans s'abuſer à la meſure; pour partager un héritage en pluſieurs portions; pour meſurer le travail d'un Ouvrier; & qu'il étoit ſi aiſé de ſavoir cela, que pour peu qu'un homme voulût s'appliquer à ces pratiques, il apprendroit même facilement, combien toute la Terre a d'étendue, & par quel moyen on la meſure. Mais de s'enfoncer dans cette Science, & de s'embaraſſer l'eſprit avec je ne ſai quelles figures, c'eſt ce qu'il ne pouvoit approuver, quelqu'il y fût lui-même fort ſavant; car il ne voyoit point, diſoit-il, à quoi tendoient toutes ces ſubtilités, qui cependant emportent la vie d'un homme, & le détournent d'autres études plus néceſſaires.* Il me ſemble que l'on n'a pas mal caractériſé la différence qu'il y a entre Platon & Xénophon dans ces paroles (21). „ Diſons ſeulement que, ſi ces deux grands-hommes écrivi„ rent, *comme à l'envi*, pour la gloire de leur commun „ Maître, & s'ils le firent même avec une aſſez grande di„ verſité de ſtile, de tour & de ſuccès, on eſt généralement „ convenu que Xénophon l'a fait d'une maniére qui tient „ plus de la vraiſemblance, ou qui même a tout l'air de la „ vérité. Chez lui Socrate parle, comme un Philoſophe „ qui a de grandes lumiéres, & qui poſſéde toutes les beau„ tés de ſa langue, parleroit dans la converſation ou dans „ une Ecole. Platon au-contraire eſt toujours grand & poni„ peux dans ſes expreſſions, ſublime & profond dans ſes „ longs raiſonnemens, riche, abondant & fleuri dans ſes „ idées. On ne parle ainſi que la plume à la main, & dans „ les Livres. L'un eſt un Hiſtorien, & l'autre n'eſt qu'un „ Orateur". J'aimerois pourtant mieux dire, que Platon, ſupérieur du côté du génie à Xénophon, a non ſeulement rendu la doctrine de ſon Maître, mais l'a fondue en quelque maniére avec ce que ſes propres méditations & la grandeur de ſon génie lui fourniſſoient.

(19) L. III. Segm. 35.

(20) *Apomnem.* Lib. IV. p. 474. Edit. Gr. Steph. 1581. ou *Choſes Mémor.* L. IV. p. m. 219. 219.

[*D*] *Quelques-uns prétendent qu'il étoit encore fort jeune.*] Ceux qui ſont dans ce ſentiment, ſe fondent ſur deux paſſages de la *Retraite des dix-mille*. Dans l'un (22) Phalin, envoyé par Tiſſapherne aux Grecs pour leur perſuader de ſe rendre au Roi de Perſe, traite Xénophon de *jeune homme, à nouveau*; dans l'autre Xénophon lui-même dit (23), qu'il ne s'excuſe point ſur ſon âge, pour prendre la conduite des Grecs, s'ils veulent le ſuivre. Mais Mr. Charpentier, ſuivi en cela par Mr. Hutchinſon, a montré que la conſéquence qu'on tire de ces deux paſſages, eſt mal fondée. Il eſt certain qu'à moins que de démentir ce que nous diſent les Anciens ſur l'âge de Xénophon (24), il devoit avoir alors cinquante ans. Que ſi l'on ne veut pas s'en rapporter à l'autorité de Lucien, qui le fait mourir à quatre-vingt-dix ans, on ne peut diſconvenir, comme l'obſérve Mr. Charpentier (25), qu'il devoit avoir au-moins quarante-trois ans, puiſqu'il s'étoit trouvé à la bataille de Delium vingt-trois ans auparavant, & qu'alors il ne pouvoit avoir moins de vingt ans, qui étoit l'âge où les jeunes Athéniens commençoient à porter les armes (26). A quoi l'on peut ajoûter, que les Emplois que Xénophon eut dans l'Armée des Grecs qui firent cette belle retraite, & l'autorité avec laquelle il parloit aux Soldats, qu'il empêcha lui ſeul de facager Bizance, ſuppoſent qu'il étoit déjà d'un âge mûr. Une nouvelle preuve ſe trouve dans ce que lui dit Seuthe Prince de Thrace (27), qui en lui promettant ſa fille en mariage, s'engage à prendre la ſienne, s'il en a une; choſe ridicule ſi Xénophon n'eût été d'âge à avoir une fille nubile. Fondé ſur ces raiſons Mr. Charpentier croit, qu'on a mal pris ce que Xénophon dit, *qu'il ne s'excuſera pas ſur ſon âge*, „ Car on s'eſt imaginé qu'il parloit ainſi, à cauſe de ſa gran„ de jeuneſſe: au-lieu qu'il falloit l'entendre tout au rebours, „ comme s'il euſt dit, qu'il ne ſe ſentoit pas encore ſi vieux, „ qu'il n'euſt aſſez de vigueur pour ſe défendre. Car, *ajoû„ te Mr. Charpentier*, à moins que de lui donner cinquante „ ans ou environ, on ce tems-là, on renverſeroit tout ce que „ les Anciens ont dit du tems de ſa mort, & de la durée de „ ſa vie, & il ſeroit preſque impoſſible de l'accorder avec „ luy-meſme". A l'égard du paſſage où Phalin qualifie Xénophon de *jeune homme, nouveau*, Mr. Charpentier obſerve que cela eſt dit par mépris, & qu'on peut expliquer ce mot, ſelon les Gloſſaires, par celui de *vaine, imprudent*, ou *innocent*; ce qui ne convient pas mal à ce que Phalin ajoûte, que Xénophon ſeroit inſenſé de croire que ſon courage pût triomph-

(21) *Bibl. Britannic.* Tom. XXI. p. 203.

(22) *Retr. des dix-mille.* Liv. II. num. 1. ou *Anabaſ.* L. II. p. 99. édit. Hutchinſon.

(23) Ibid. Liv. III. Num. 1.

(24) *Voy. la Rem.* [A].

(25) *Préface de l'Eloge d'Agéſilas.*

(26) *Jul. Pollux* Lib. VIII. c. 9. *Apud* Rund.

(27) *Retr.* Liv. VII. num. 11.

Ce fut-là que Mégabyſe, ce Prêtre de Diane dont nous avons parlé, étant venu aux Jeux Olympiques, lui rendit ſon argent; lui-même nous inſtruit de cette particularité & de l'uſage qu'il fit de cet argent (*I*): „ il acheta, *dit-il*, un lieu à Diane à l'endroit que l'Oracle lui déſigna, à travers lequel paſſe une petite „ riviére du même nom (*Selléne*) que celle qui lave les bords du Temple d'Epheſe, & qui a comme l'au„ tre des poiſſons à écaille & à coquille, avec toute ſorte de chaſſe aux environs. Du reſte de l'argent il „ en bâtit un petit temple à la Déeſſe, avec un autel, ſur lequel il ſacrifie tous les ans la dixme du revenu. „ Les Voiſins de l'un & de l'autre ſexe ont part à la Fête, & l'on fournit ce jour-là à ceux qui s'y trou„ vent, pain, vin, farines & deſſert, avec quelques piéces d'argent, & leur part de la chaſſe & des „ victimes. Car les enfans de Xénophon & ceux de la Ville Scyllonte font alors une chaſſe générale, „ où tous les Citoyens ſe peuvent trouver, & l'on y prend des Cerfs, des Chevreuils, & des Sangliers, „ tant dans les lieux conſacrez à la Déeſſe, que dans les Bois d'alentour. Au reſte ce lieu eſt ſitué à „ deux-mille-cinq-cens pas du Temple de Jupiter Olympien, ſur le grand chemin, qui va de Lacédémone „ à la Ville d'Olympie. Il y a une Forêt ſacrée & des montagnes couvertes de bois, où l'on peut nour„ rir toute ſorte de bétail, ... Autour du Temple il y a un verger rempli de toute ſorte de „ fruits". On voit par cette deſcription que la Terre de Xénophon étoit conſidérable. Dans cette agréable retraite il cultiva toujours la Philoſophie, & s'occupa auſſi à écrire l'Hiſtoire, car il y a tout lieu de penſer que c'eſt-là qu'il écrivit *la Retraite des dix mille* [*E*] & ſon *Hiſtoire Grecque*, peut-être auſſi

(*I*) *Retraite des dix mille* Liv. V. Num. III. de la Trad. de d'Ablancourt, que je ſuis ici. *Compar.* Strabo *Geogr.* Lib. VIII. p. m. 595.

phet de la puiſſance du Roi de Perſe. Mr. Charpentier ajoûte, qu'il ſe peut auſſi que cet Envoyé Grec fût ſi âgé, que Xénophon parût jeune auprès de lui. „ Puiſqu'on ſçait bien „ qu'un vieux Capitaine de ſeptante ans, & qui ſe tient un „ peu fier de ſa longue expérience, traiteroit facilement de „ jeune homme, un ſoldat de quarante-cinq ou cinquante „ ans, principalement lorſqu'il diroit une choſe, qui ſem„ bleroit un emportement de jeune-homme". Mr. Hutchinſon a ajoûté, peut-être aſſez mal-à-propos, que c'eſt un uſage aſſez ordinaire aux Généraux, un peu âgés, de traiter leurs ſubalternes avec hauteur, *ut inſolentius je efferant*. Ce mot lui a attiré une aſſez rude cenſure (28). „ Peut-être, „ *dit-on*, juge-t-il par comparaiſon, & qu'il s'imagine que „ les maniéres des grands Capitaines ſont toutes ſemblables „ aux airs hautains de ces barbons d'Univerſité, ſi connus „ dans ce Païs ſous le nom de *Seniors*; Gens dont l'orgueil „ a vieilli dans les honneurs obſcurs d'un Collége, où l'âge „ ſeul les a fait parvenir, & dont tout le mérite ne conſiſte „ d'ordinaire, qu'à s'être rendus, durant quarante ans, avec „ la derniére aſſiduité, au premier ſon de la cloche du ré„ fectoire". Le trait eſt malin & vif, reſte à ſavoir ſi le Savant Anglois le méritoit. Je pencherois aſſez à adopter une autre raiſon que Mr. Charpentier alléguë, & qui me paroît fort naturelle; c'eſt que Xénophon étant fort beau de viſage, il pouvoit bien paroître beaucoup moins âgé qu'il n'étoit, comme on le voit tous les jours, à l'égard de ceux qui conſervent longtems un air de jeuneſſe, qui trompe aiſément; & en ce cas-là, il n'eſt pas néceſſaire de chercher d'autre myſtére à la qualification que Phalin donne à Xénophon. Je finirai en remarquant, que Mr. Charpentier cite un exemple ſingulier de Plutarque, qui donne à Agéſilas le titre de jeune garçon, dans un tems où, ſelon ſon propre compte, il devoit avoir au moins quarante-trois ans.

(28) *Bibl. Brit.* T. VI. p. 114 155.

[*E*] *Il y a tout lieu de penſer que c'eſt-là qu'il écrivit la Retraite des dix-mille.*] La maniére dont Xénophon s'exprime dans le paſſage du Livre V. que j'ai rapporté dans le Texte de l'Article, me perſuade que c'eſt un fruit de ſa retraite de Scyllonte. Je ne ſai ſi l'on doit faire quelque fond ſur ce que dit Jean Tzetzes (29), qui aſſure que Xénophon publia cette Hiſtoire de l'Expédition de Cyrus le jeune ſous le nom de *Thémiſtogéne de Syracuſe*; ce qui a peut-être donné lieu à Tzetzes de dire cela, c'eſt que Thémiſtogéne a effectivement écrit auſſi la même Hiſtoire, comme nous l'apprenons de Xénophon lui-même (30). „ Ceux qui auront la curioſité de „ lire cette Hiſtoire, verront dans Thémiſtogéne de Syra„ cuſe, qui l'a écrite toute au long; comme Cyrus aſſembla „ ſecrettement une Armée, comme il marcha contre Artaxerxès, comme il donna la bataille où il mourut, & com„ me après ſa mort les Grecs retournérent en leur Pays par „ le Pont-Euxin". C'eſt peut-être ce qui a donné lieu à Maſſus (31) de douter, ſi l'ouvrage que nous avons ſous le nom de Xénophon eſt véritablement de lui. Cependant il y a bien des raiſons qui autoriſent à le lui attribuer. Outre le témoignage de Diogéne Laërce, qui met cette Hiſtoire au nombre des Ouvrages de Xénophon (32), il y a deux paſſages de Plutarque bien formels auſſi (33), que je rapporterai ſeulement ſelon la Verſion d'Amiot: „ Car quant à „ Xénophon, il a eſté luy-meſme ſon Hiſtorien, ayant mis „ par eſcript les geſtes qu'il avoit faicts & conduits à chef. „ Et dit-on que Thémiſtogénes Syracuſain eſcrivit de ce mê„ me ſubject, afin que Xénophon apparuſt plus vrayſembla„ ble, eſcrivant de ſoy meſme comme d'un tiers, cédant à „ un autre, & luy gratifiant le moien de ſe faire honneur par „ les Lettres". Dans l'autre paſſage (34) Plutarque cite l'Ouvrage dont il s'agit, comme étant de Xénophon. „ Car „ la loy générale donne touſiours le premier lieu du gou„ vernement à celuy qui fait ce qui eſt juſte, & qui cognoiſt „ ce qui eſt profitable, comme l'on peut comprendre par „ l'exemple de Xénophon, lequel eſcrit de ſoy-meſme: *Il „ y avoit en l'Armée un appellé Xenophon, qui n'eſtoit ny Capi„ taine, ny Lieutenant, mais qui pour entendre ce qu'il falloit „ faire, & l'oſer entreprendre, ſe mit à commander, ſi bien* „ qu'il fut cauſe de ſauver les Grecs". A ces témoignages on peut ajoûter, qu'il paroît aſſez par toute cette Hiſtoire, que l'Auteur a été préſent à tout ce qu'il raconte, & qu'il y a diverſes circonſtances qui regardent Xénophon, que lui ſeul a pu ſavoir & mettre par écrit. Enfin la conformité de ſtyle avec celui de ſes autres Ouvrages (35) ne permet pas de douter que ce morceau d'Hiſtoire ne ſoit de ſa main. Il commence ſans Préface, mais Lucien a remarqué (36), qu'il y a des narrations qui tiennent lieu d'Exorde, ce qu'il applique à Xénophon. Romulus Amaſée a traduit cet Ouvrage en Laun, & cette traduction a paru à Boulogne en 1533 in-fol. Il y a auſſi une Traduction Latine de Janus Laſcaris, mais Fabricius (37) ne dit point quand elle a été imprimée, mais il parle d'une Verſion Françoiſe de Claude Seiſſel à Paris 1529 in-fol. faite ſur celle de Laſcaris, ce qui ſemble ſuppoſer que celle-ci eſt antérieure à celle d'Amaſée. On a auſſi la Verſion de Leunclavius, qui a traduit toutes les Oeuvres de Xénophon. Fabricius indique une Traduction Italienne de Louis Dominici, imprimée à Veniſe en 1547 in 8. Tout le monde connoît celle que Mr. D'Ablancourt en a donnée en François, que Ménage loue extraordinairement (38): *cum autem librum adeo eleganter, & pure, & nitide, aliquot ab hinc annis, Gallice interpretatus eſt Nicolaus Perrotus Ablancurtius, ut Xenophontem ipſum, cujus ſermonem Gratia finxiſſe dicuntur, elegantis viciſſe videatur.* Mr. Hutchinſon, dans la Préface de l'Edition dont nous allons parler, indique une autre Verſion Françoiſe dont il a fait uſage, qui porte au titre, dit-il, le nom de *Pyrame de Candole*: c'eſt la Verſion de Claude Seiſſel imprimée avec celles des autres Ouvrages de Xénophon. Cologne 1613 in-fol. *Pyrame de Candole* eſt le nom de l'Imprimeur ou du Correcteur, dit Fabricius *. Mr. Fabricius n'indique aucune Edition Grecque de l'Ouvrage dont il s'agit, ſéparément des autres Ouvrages de Xénophon. Mr. Hutchinſon, Vice-préſident du Collége du Cerf à Oxford en a donné une belle Edition en 1735 ſous ce titre: Ξενοφῶντος Κύρου Ἀναβάσεως βιβλία ἑπτά. *Xenophontis de Cyri Expeditione Libri ſeptem. Græca recognovit, cum Codicibus MSS. & omnibus ſere libris editis contulit, plurimis in locis emendavit, Verſionem Latinam reformavit, Obſervationibus ſuis, Tabula Geographica & Diſſertatione aucta & illuſtravit; Notas* H. Stephani, Leunclavii, Æ. Porti & Mureti *recenſitas & taſtigatas, Variarum Lectionum delectum, indicesque neceſſarios adjunxit*, Thomas Hutchinſon. *Oxonii* e Theatro Sheldon. 1735 In 4. On trouve à la ſuite l'*Eloge d'Agéſilas*, exécuté ſur le même plan. Cette Edition eſt fort belle, & la Diſſertation préliminaire, qui roule principalement ſur la marche des Grecs, eſt très-curieuſe; l'Editeur fixe exactement la ſituation des lieux, dont il eſt fait mention, en citant ſoigneuſement les paſſages des Anciens, qui ſe rapportent au ſujet qu'il traite, & qui ſont marqués au bas de la page.

(28) *Ciceron il faut écrire l'Hiſtoire.* T. I. p. m. 275 dit *Lucien d'Ablancourt.*

(37) *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 71.

(38) *Ubi ſupra.*

* *Bibl. Græc.* Vol. II p. 99.

J'ai dit dans le Texte de l'Article, qu'il y a tout lieu de penſer, qu'il écrivit auſſi dans ſa retraite de Scyllonte ſon Hiſtoire Grecque; c'eſt le ſentiment du ſavant Dodwell (39): cette Hiſtoire eſt la continuation de celle de Thucydide, & Xénophon l'a pouſſée juſqu'à la bataille de Mantinée. Dodwell conjecture, que les fils de Xénophon lui apportérent l'Ouvrage de Thucydide, & qu'il commença ſa continuation, après avoir achevé ſon Hiſtoire de l'Expédition de Cyrus, mais qu'il n'y mit la derniére main, qu'à Corinthe. Au reſte on eſt redevable à Xénophon de la publication de l'Hiſtoire de Thucydide: ſi l'on en croit Diogéne Laërce (40) il ne tenoit qu'à lui de la ſupprimer ou de s'en faire honneur: mais Dodwell penſe autrement, parce que Thucydide étoit déjà célébre, quoique ſon Ouvrage n'eût pas encore paru. Celui de Xénophon a pour titre, *Hiſtoire Grecque*, Ἑλληνικὰ βιβλία ἑπτά. Elle comprend un eſpace de quarante-huit ans, à compter depuis la ſeconde année de la XCII. Olympiade. Dans les deux premiers Livres, il fait l'Hiſtoire de la Guerre du Péloponnéſe, qu'il prend là où Thucydide avoit fini (41). Et dans les cinq ſuivans il continue l'Hiſtoire juſqu'à la bataille de Mantinée & la mort d'Epaminondas, la ſeconde année de la cent-quatriéme Olympiade, comme l'a remarqué encore Diodore de Sicile (42): Ξενοφῶν μὲν ὁ Ἀθηναῖος τὴν τοῦ Θουκυδίδου συγγραφὴν, ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ καταλιπὼν ἐπέβη τῆς Ἀναβάσεως τοῦ Κύρου: *Hoc anno Xenophon Atheniensis Thucydidis Hiſtoriam cum Epaminondæ interitu concludit.* Le célébre Voſſius, par une diſtraction que la multitude d'objets cauſe quelquefois, a entendu ce paſſage de la Cyropédie (43). Quelques Savans ont prétendu que Xénophon avoit négligé un intervalle de deux ans, en commençant ſon Hiſtoire: d'autres ont cru qu'il avoit fait un anachroniſme de deux ans: mais Dodwell a prouvé qu'il a repris l'Hiſtoire là où Thucydide l'a quittée, & que ſa Chronologie eſt exacte, mais en même tems, il prétend que quelque main étrangére a ajoûté

(39) *Dodwell. Annal. Thucydid.* Sect. 28. Plutarque *Tr. de l'Exil.* dit auſſi qu'il écrivit ſon Hiſtoire Grecque à Scyllonte.

(40) L. II. Segm. 57.

(41) *Voy.* Diod. Sic. Lib. XIII. p. 191 T. I. *Edit. Weſſeling.*

(42) L. XV. T. II. p. 71.

(43) *De Hiſt. Græc.* Lib. I. c. 8.

(29) *Chiliad.* IV. *Hiſt.* 134. *Apud* Fabr. *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 72.

(30) *Hiſt. Grecque* L. III. au commencement.

(31) *Commet. in Jotium.* 9.

(32) L. II. Segm. 56. 57.

(33) *Oeuvr. Mor.* fol. 110 verſo. Paris 1588 in-fol.

(34) Ibid. fol. 171.

(35) *Vid.* Menag. *ad Diog Laert.* Lib. II. Segm. 57.

aussi la *Cyropédie* [*F*]. L'étude n'absorboit pas tout son tems; outre le soin qu'il donnoit à l'éducation de ses enfans, il prenoit le divertissement de la Chasse, & voyoit ses amis, qu'il régaloit (*m*). La tranquillité dont il jouissoit fut troublée par la guerre qui s'éleva entre les Lacédémoniens & les Eléens: ces derniers se rendirent maîtres de Scyllonte, & s'emparérent de la Maison & des Terres de Xénophon, qui se retira d'abord à Elide, & delà à Léprée, où ses enfans s'étoient fauvés avec quelques Esclaves; enfuite il alla avec eux s'établir à Corinthe, où il acheta une maison & passa le reste de ses jours. Ce fut pendant qu'il y demeuroit que l'état des affaires dans la Grèce changea à un tel point, que ceux d'Athénes fe crurent intéreſſés à prendre parti en faveur des Lacédémoniens, attaqués par une puiſſante Ligue; Xénophon prit cette occaſion pour envoyer ſes deux fils à Athénes, pour ſe ranger ſous les étendards

(*m*) *Diog. Laert.* L. II. Segm. 52.

dans notre Hiſtorien les Olympiades, les Archontes d'Athénes, & les Ephores de Lacédémone (44). Fabricius remarque qu'Aldde ajoûte l'Hiſtoire de Xénophon à celle de Thucydide, dans l'Edition Grecque qu'il donna de cette derniére en 1502 in-fol. il indique une autre Edition Grecque faite à Louvain en 1529 in-4. Le même parle d'une Verſion Latine de Billibaldus Birckheimerus, fans marquer en quelle année elle a été imprimée. On connoît la Traduction Françoiſe de Thucydide & de Xénophon par Mr. d'Ablancourt, qui parut à Paris en 1671 en 3 voll. in-8. J'en connois une autre Edition d'Amſterdam 1713 en 3 voll. in-12. Il y en a auſſi une Traduction Italienne, imprimée à Veniſe en 1550 in-4. contée par Fabricius.

[*F*] *Peut être auſſi la Cyropédie.*] Comme Diogéne Laërce dit en général, qu'il y écrivit ſes *Hiſtoires*, il y a lieu de penſer que celle-ci eſt du nombre. Le titre eſt Κύρου παιδεία ἢ ἀγωγὴ Cyrus. François Philelphe l'a donné en Latin à Boulogne en 1520 in-fol. Jules-Gabriel Eugubinus à Veniſe en 1569 in-8. Joachim Camerarius à Paris en 1572 in-4. Elle parut en Grec à Louvain en 1527 in-4. en partie à Leyde en 1623 in-8. & entiére à Oxford en 1679 in-12. En Grec & en Latin à Londres, 1648 in-8. (45). Mr. Charpentier l'a traduite en François, & cette traduction a été imprimée à Paris en 1659 in-fol. Amſt. 1661 in-8. à la Haye 1732, 2 voll. in-12. Il y en a auſſi une Traduction Italienne & une Angloiſe. Il ne faut pas oublier la belle Edition qu'en a donnée Mr. Hutchinſon en 1727 à Oxford in-4. ſous ce titre Ξενοφῶντος Κυροπαιδείας βιβλία ὀκτώ. *Xenophontis de Cyri inſtitutione Libri Octo. Græca recognovit, cum Codice MS. Oxonienſi, & omnibus fere editis collato, plurimis in locis emendavit, Verſionem Latinam reformavit, Obſervationibus ſuis, Tabula Geographica, binisque Diſſertationibus præmiſſis auxit, & illuſtravit; Notas H. Stephani, Leunclavii, Æ. Porti, & aliorum, recenſitas & auctas, Variantes Lectiones de-ſcripſit, Indicemque neceſſarios adjecit* Thomas Hutchinſon M. Oxonii e Theatro Sheldon. 1727 in-4. On peut voir une Notice de cette Edition dans le Journal cité ci-marge (46).

(44) V. Fabric. *Bibl. Græc.* V. II. p. 71. 74.

(45) Ibid. p. 72.

(46) *Bibl. Ancien.* T. XV. p. 11. Art. II.

Digreſſion ſur le CYROPEDIE.

C'eſt une grande Queſtion parmi les Savans, ſi cet Ouvrage de Xénophon eſt une Hiſtoire véritable, ou ſi ce n'eſt qu'un Roman, deſtiné à tracer le portrait d'un Prince parfait. Le premier qui ait donné lieu à cette queſtion, c'eſt *Platon* (47), qui s'exprime en ces termes: μεστὸν ἐστὶ τὸ τοῦ παῖς τοῦ Κύρου βίου καὶ τῆς παιδείας αὐτοῦ, ἣν ἐν τοῖς πολλοῖς φιλοσοφίαν, παιδείας εἰ ἐρᾷς ὄντως ἄνδρα τὸ παράπαν ἀπολαῦσαι τὸ ἀνθρώπινον φύσει καὶ νόμοις προσῆκον &c. *Ita igitur de Cyro vaticinor: ita ceteris quidem ipsum & discem bonum, & civilis vitæ amicum fuiſſe, reſtam vero diſciplinam multis paſto artioſiſſe, nec ad ſui familiaris adminiſtrationem animum unquam appliciſſe.* Ménage remarque ſur ce paſſage, que l'on ne peut pas conclure de cette paroles de la Cyropédie que Platon a eu en vuë, qui regarde la bonne éducation, que toute l'Hiſtoire de Cyrus eſt un Roman: *Cette ex Platonis ſententia non quem Laertius refutet, ſed bulſom penitus eſſe Cyri vitam minime colligas.* Mr. Des Vignoles (48) n'a pas bien pris la penſée de Ménage, il a cru que ce Savant a voulu dire, qu'on ne pouvoit pas conclure du paſſage de Platon que toute la Vie de Cyrus eſt fabuleuſe: car voici ce qu'il ajoûte „ Auſſi n'eſt-ce pas la concluſion „ qu'en ont tirée ceux qui le citent. Ils en ont conclu ſeulement, que Platon regarda la *Cyropédie*, comme une Fiction compoſée exprés, pour donner l'idée d'un Prince „ bien élevé, dans d'autres principes que les ſiens". Il eſt évident que Ménage a voulu dire, que la Critique de Platon ſur ce qui regarde l'éducation de Cyrus, ne prouve point qu'il ait regardé tout le reſte de ſon Hiſtoire, telle qu'elle eſt rapportée dans la Cyropédie, comme un Roman. Et en ajoûte, *verum id tantum, de Diſciplina Cyri aliter ſenſiſſe Platonem, aliter Xenophontem.* Quoi qu'il en ſoit de la penſée de Platon, d'autres après lui ont regardé l'Ouvrage de Xénophon, comme une fiction ingénieuſe. On trouve Cicéron à la tête, qui écrit à ſon frére (49). *Cyrus ille a Xenophonte non ad Hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti Imperii; cujus ſumma gravitas, ab illo Philoſopho, cum ſingulari comitate conjungitur. Quos quidem libros, non ſine cauſa, noſter ille Africanus de manibus non fedebat: nullum eſſe enim accuratius præſſum in hiſ efſe cum diligentia & moderati Imperii.* Si Cicéron ne penſe pas favorablement du fond de l'Hiſtoire, il paroît qu'il en a du reſte une idée plus avantageuſe que Platon. Mr. des Vignoles (50) met au nombre de ceux, qui n'ont pas regardé la Cyropédie comme une Hiſtoire véritable, Denys d'Halicarnaſſe, auſſi bon Critique que bon Hiſtorien, mais le paſſage fur lequel il ſe fonde (51) ne me paroît point du tout renfermer ce ſens, le voici tel qu'il le donne: *Xenophon (Ξενοφῶν) imitatur Herodotæ, a choiſit pour ſes Hiſtoires des ſujets grands, grands, & dignes d'un Philoſophe. L'Education de Cyrus*, ou l'image *d'un Roi bon & heureux (εἰκόνα ἀνδρὸς ἀγαθοῦ καὶ εὐδαίμονος) L'Expédition du jeune Cyrus, où il ſe trouva. L'Hiſtoire des Grecs &c.* A quoi il ajoûte, dit Mr. des Vignoles, ce qu'on ne peut entendre que de la Cyropédie: *Par rapport à la pratique, les mœurs y ſont peintes, juſtes, conſtantes, aſſez, ornées de toutes les vertus.* Mais qu'y a-t-il là au deſavantage de la vérité de la Cyropédie? Il me ſemble qu'on pourroit preſque en conclurre le contraire de ce que le Chronologue de Berlin en infére. Le Rhéteur ou Grammairien Hermogéne a cenſuré particuliérement l'Hiſtorien de Penthée (52): τὸ μὲν γὰρ περὶ τὸν Ἀβραμάδην καὶ τὴν Πανθέαν καὶ τὴν τοῦ κύρου γυναῖκα πολλαχοῦ ἦθος ἐστὶ καὶ πάθος πολλαχοῦ ἔστι τοῦ τόπους ποιητικῆς παλαιᾶς. *Ce qu'il dit des mœurs & de l'affection de Panthée & d'Abradate a beaucoup de douceur & d'agrément, & a été fabuleſſement imaginé:* ſur quoi Mr. l'Abbé Banier a fait cette réflexion (53) à remarque ſuivante. „ Eſt-il donc ſi extraordi„ naire qu'une Princeſſe ait accompagné ſon mari à la guer„ re; qu'elle n'ait pas voulu lui ſurvivre; & que Cyrus tou„ ché de la vertu de cette Héroïne, & de la fidélité d'Abra„ date, qui l'avoit ſi bien ſervi, leur ait fait faire des fune„ railles dignes de leur naiſſance?" On cite encore Auſone, vers la fin du IV Siécle, qui dans le Diſcours où il remercie l'Empereur ſur ſon Conſulat, paroît juger de la Cyropédie comme avoit fait Cicéron: *Pulſus, ſi verum natura pateretur, Xenophon Attice, in avum noſtrum venires, tu qui ad Cyri virtutes exſequendas vocum potius, quam hiſtoriam commodaſti: quam dicerer, non qualis eſſet, ſed qualis eſſe deberet* (54). Si l'on fait attention à ce petit nombre de témoignages anciens, peu favorables à la Cyropédie, je penſe que l'on trouvera que Mr. des Vignoles (55) en a parlé trop pompeuſement, en l'appellant *une Tradition Hiſtorique ſi bien établie chez les Grecs & chez les Latins, qui devoit naturellement entraîner les ſuffrages de tous les Auteurs ſuivans:* & qu'il a avancé un point indécifivement, que d'*abord on jugea que c'étoit une fiction Politique:* le paſſage de Platon n'eſt pas aſſez clair pour pouvoir, à ce qu'il me ſemble, affumer la choſe. Parmi les Modernes on trouve de grands noms, & quelques Savans ont conſumé Xénophon dans reſtriction. Liſez ce paſſage de Scaliger (56): *Xenophon tam conſtat hiſtoriam utilitſſe ſcribere, ſed exemplum bene eſtabli principi propoſuit, quam certum eſt, nihil imitata Cyri pædia verum eſſe, præter fola nomina, & unam mentionem duorum aut trium captuum, ut Babylonii, captæ, Crœſi vitæ. Sed tempora, ſerie geſtarum rerum, anni Imperii Cyri ſeptem, ut ab illo Scriptore ponuntur, omnia, inquam, illa vera ſunt, ſi vera ſunt Æthiopica Heliodori. Neque tam ſtultus fuit Xenophon, ut non ſciret Græcis hæc ſeptuaginta fuiſſe.* Le P. Petau penſe ici comme Scaliger (57): *Xenophontis autem, quia fabulam de Rege potius, quam Hiſtoriam edidit, conſulto præterimus.* Le ſavant G. J. Voſſius (58) a été du même ſentiment, & Mr. des Vignoles juge qu'on doit compter pour beaucoup ſon jugement, ayant fait une étude particuliére des Hiſtoriens Grecs & Latins, & devant par cette raiſon en connoître le caractére mieux que perſonne. Voici de quelle maniére ce Savant s'exprime; *Fable avoua, qui inde Hiſtoriæ veritatem petunt, & quam facilia hoc non ſunt, haud aſſerverabo: eruditionis viri . . . ſed quid pace eorum dixerim, hac parte Saturnia lemur lippitudo.* On cite encore Louis Vivés & Erafme. Simſon, & depuis eux Mr. l'Abbé Fraguier & Mr. Freret ont fortement attaqué la vérité Hiſtorique de la Cyropédie, de même que Mr. des Vignoles. D'un autre côté on trouve de célébres Savans, qui ont regardé l'Ouvrage de Xénophon comme très-vrai pour le fond de l'Hiſtoire. Tels ſont Joſeph, Bullinger, Codoman, Du Temps, Bunting, Broughton, Pererius, Salian; & dans le ſiécle paſſé Uſſerius, le P. Pezron, Mr. Ferrand, Jungman, Boſſuet, auxquels nous joindrons Mrs. Charpentier, le P. Tourneuine, Prideaux & l'Abbé Banier. Mr. Charpentier, dans la Préface de ſa Traduction de la Cyropédie, avoit promis une Diſſertation, deſtinée à prouver la vérité de l'Hiſtoire, mais cette Piéce n'a pas paru, quoiqu'elle ait été compoſée; car on trouve dans un Catalogue de Ouvrages MSS. de ce ſavant Académicien (59) *Tradution de toutes les Oeuvres de Xénophon, avec une Diſſertation ſur la Cyropédie.* Il y a donc ici Autorité contre Autorités, Savans contre Savans. Ceux qui condamnent Xénophon ne s'accordent pas pourtant entre eux; l'un fait un Syſtême de Chronologie; l'autre en adopte un différent; celui-ci s'en rapporte à Hérodote, celui-là à Cteſias; un troiſiéme tâche de les accorder: Comment déboûrler ce chaos? J'avoue, qu'après avoir lu une grande partie de ce qui a été écrit là deſſus, je n'ai pas le courage de me charger de cette tâche. Je me contenterai de rapporter les principales raiſons qu'on allégue de part & d'autre. Ecoutons d'abord ceux qui veulent que la Cyropédie ſoit un Roman.

1. On tire une preuve du fond même de la Cyropédie, & cette preuve, c'eſt Mr. l'Abbé Fraguier (60) qui l'a fait valoir avec beaucoup d'art & d'érudition. Il diſtingue dans la Cyropédie deux choſes, ce qu'il y a de moral & ce qu'il y a d'Hiſtorique. Premiérement, *dit-il*, tout ce qu'on trouve „ de Morale dans la Cyropédie, n'eſt autre choſe que la „ doctrine de Socrate, dont Xénophon avoit été Diſciple. „ Secondement, ce qu'il y a d'Hiſtorique n'y ſert que d'oc„ caſion

(47) L. III.° *De Legibus.* Apud Menag. *ad Diog. Laert.* L. II. 106 & Athenæum. L. XI. p. 509.

(48) *Chronol.* T. II. L. V. c. 14. p. 330.

(49) *Epiſt. ad Quint. Frat.* Lib. I. Ep. 1.

(50) *Ubi ſupra.* p. 331.

(51) Dionyſ. Halic. *Ep. ad Pomp.* T. II p. 230. Apud Eund.

(52) Hermogen. *de Form. Orat.* L. II. *Apud* Menag. *in Diog. Laert.* III. 34. Cet Hermogéne vivoit ſous M. Aurèle dans le ſecond ſiécle; à quoi on ajoûte qu'il a été dans le tems de donner des leçons, & à vingt-quatre ans il oublia tout, & réduit long-tems dans l'obſcurité. Philoſt. *Sopb.* II. 7.

(53) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IX. p. 3. Edit. de Hollande.

(54) Auſon. *Grat. Act.*

(55) *Ubi ſupra.* p. 333.

(56) *De Emend. Temp.* Prol. p. 31. & 34.

(57) *Doctr. Temp.* X. 13. p. 177. a.

(58) *De Hiſt. Græc.* Lib. I. c. 5.

(59) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 400. 4.to. Ed. de Hollande.

(60) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. II. p. 61 & ſuiv.

(*n*) Ibid. begin. 581.

(*o*) Plutarq. *in Agesilao*; & *Diss Nostrad. de Lacedem.* Orat. Moral. Fol. 212.

(*p*) *In Bastic.* c. 15. Lib. IX.

dards de leur Patrie (*n*). Ils avoient été élevés à Lacédémone, où Agéſilas avoit engagé leur Père à les envoyer, pour y apprendre à ſavoir obéïr & commander (*o*). Gryllus & Diodore, ce ſont les noms des deux fils de Xénophon, ſe trouvérent à la bataille de Mantinée; on ne voit point que le ſecond s'y ſoit diſtingué, mais Gryllus combattit vaillamment dans la Cavalerie, & ſi l'on en croit Pauſanias (*p*) ce fut lui qui tua Epaminondas: Cet Ecrivain aſſure, que ce combat de Cavalerie eſt repréſenté à Athénes, & qu'on y voit Gryllus portant un coup mortel au Général Thébain. Il eſt vrai que les Lacédémoniens en ont fait honneur à un des leurs nommé Anticrates, comme nous l'apprenons de Plutarque (*q*). Gryllus perdit la vie dans le combat. Les Hiſtoriens rapportent (*r*) que Xénophon reçut la nouvelle de ſa mort avec une conſtance vrayement Philoſophique. Il étoit occupé à offrir un ſacrifice, ayant

(*q*) *In Agesilao.*

(*r*) *Diog. Laert. L. II. in Vitâ Xenoph. M. L. V. c. 10. Ælian. V. H. L. III. c. 3. Vid & Meurg.* in Diog. Laert. II. 34.

„ caſion d'étaler la Morale, comme dans nos meilleurs Romans les faits hiſtoriques ne ſont conſervez que pour „ donner lieu à des choſes plus agréables. Et c'eſt pour ce „ deſſein que Xénophon a préféré Cyrus aux autres Héros „ qu'il auroit pu choiſir, parce que ſa vie, comme je l'ai déjà „ dit après Hérodote, étoit racontée diverſement. Dans l'obſcurité des temps reculez, & dans cette eſpéce d'incertitude, il a choiſi & ajuſté ce qui convenoit le mieux à ſon „ entrepriſe. . . . . Si d'un côté on voit dans la Cyropédie une ſingularité telle que je l'ai fait remarquer, à décrire les actions de Cyrus avec leurs circonſtances, & que de l'autre côté on y trouve une Morale qui va juſqu'à „ naiſſance qu'avec Socrate, on ſera, ce me ſemble, bien „ fondé à regarder la Cyropédie comme un Roman de vertu. Or je ſoutiens que les ſentimens de Socrate, & ceux „ qu'on voit répandus dans tout le corps de la Cyropédie „ ſont préciſément les mêmes". D'abord Mr. l'Abbé Fraguier s'attache à faire voir, que l'on trouve dans la Cyropédie à quelques égards le Socrate de Platon; mais ſurtout on y trouve la doctrine de ce Philoſophe, telle que Xénophon l'a reçûe, dans les quatre Livres des Choſes Mémorables. Il arrive même quelquefois à Xénophon de ne pas changer le tour du Dialogue, & de rendre preſque mot à mot dans la Cyropédie, ce qu'on lit dans les Dits Mémorables de Socrate. Mr. Des Vignoles (61). qui goûte extrêmement les raiſonnemens de l'Abbé Fraguier, auroit ſouhaité que ce ſavant Académicien fût entré dans un plus grand détail qu'il n'a fait. Il ajoûte deux mots à une remarque que Mr. Fraguier n'a touchée qu'en paſſant: *Xenophon*, dit l'Abbé, *n'a jugé qu'à faire des Solats.* Ce deſſein eſt ſi vaſte, dit le Savant de Berlin, qu'il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie pour l'appercevoir. Xénophon n'étoit pas ſeulement Philoſophe, il étoit auſſi Général d'Armée, & il a voulu ſemer les préceptes de l'Art militaire, par toute la Cyropédie. Auſſi bien que la Morale qu'il avoit appriſe de Socrate. Mr. des Vignoles va plus loin, il ſoutient que la vérité, ou l'exactitude de l'Hiſtoire, ne ſont point entrées dans le plan général de Xénophon, & que s'il a eu deſſein d'écrire une Hiſtoire, il n'y en eût jamais moins digne d'un Hiſtorien & d'un Philoſophe. On y a entiérement négligé les deux yeux de l'Hiſtoire, la Géographie & la Chronologie; & l'on n'a eu preſque aucun égard aux circonſtances des lieux, des tems, & des perſonnes. Voyons comment tout cela eſt prouvé.

(61) *Cèrem. T. II. p. 527. 528.*

(62) Ibid. *P. 539. 540.*

II. On reproche à Xénophon d'avoir négligé de nommer les *lieux* & les *perſonnes*, qu'il devoit naturellement faire connoître. A l'égard des *Lieux*, on remarque (62) qu'on ne ſait dans quelle Ville ſaiſoit ſa réſidence Cambyſe, Père de Cyrus, qui régnoit en Perſe; que celle où Aſtyage ſon grand-père tenoit ſa Cour en Médie, n'eſt ni nommée ni déſignée, quoiqu'il ſoit parlé de deux Voyages de Cyrus en Médie; il en eſt de même de la Place où le Roi d'Arménie eſt aſſiégé, où il demeuroit, & qu'il fait fortifier; de celles de Gobrias, de Gadate, & d'Abradate Roi de la Suſiane. Dans l'Hiſtoire des guerres de Cyrus, on chercheroit inutilement Suſe, Ninive, ou Ecbatane, ſi fameuſes dans l'Hiſtoire des Médes. La ſeule Babylone eſt nommée dans le V. Livre, & ce n'eſt qu'à la fin de la Vie de Cyrus, qu'il y joint Suſe & Ecbatane. „ Nous ne ſaurions pas même, que la Riviére qui traverſoit cette Ville, s'appelle l'*Euphrate*, ſi nous n'en „ prenions d'ailleurs; & on diroit que c'eſt l'unique riviére „ de ces pays-là. On ne parle d'aucune autre. Aucune ne ſe „ trouve ſur le chemin des Armées; aucune ne les arrête, „ ou les oblige à faire des ponts. On ne décrit point les „ champs de bataille &c. Appelle-t-on cela une Hiſtoire?" La même négligence régne à l'égard des *Perſonnes* les plus eſſentielles à cette Hiſtoire. Le Roi d'Arménie, tributaire des Médes & révolté, que Cyrus attaque le premier, n'eſt point nommé, tandis que l'on trouve les noms de ſes deux fils. Le Roi d'Aſſyrie défait & tué dans une bataille n'eſt pas mieux connu. On ignore le nom de ſon fils, qui lui ſuccéda, & qui fut tué à la priſe de Babylone. La fille de Cyaxare, qui épouſe Cyrus, & qui lui apporte en dot la Médie, eſt tout auſſi peu déſignée par ſon nom. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Xénophon affecte de nommer pluſieurs Rois moins importans, & entre autres Abradate, qui eſt *ſi certainement inventé*, que Mr. Ferrand (63) n'a pu s'empêcher de le reconnoître. Si l'avanture de la Princeſſe de la Suſiane étoit vraye, ajoûte Mr. des Vignoles, eſt-il poſſible qu'elle n'eût pas été rapportée par quelque autre Auteur ancien?

(63) *Refl. ſur la Rel. Gén.* Tom. I. p. 159.

III. On prétend que Xénophon a très-mal obſervé la Chronologie. „ Cyrus, *dit Mr. des Vignoles* (64), part de Perſe avec „ une Armée, pour aller au ſecours de ſon Oncle Cyaxare. „ A peine trouve-t-on vingt-cinq ou trente jours, juſqu'à „ l'*Eté* où il donne bataille au Roi d'Aſſyrie. *A l'approche de l'Hyver*, on délibére de continuer la guerre; & le reſte „ ſe paſſe avec ſi peu de diſtinction de tems, qu'on diroit „ qu'il n'y eut qu'une ſeule Campagne juſqu'au ſiége de Babylone. Au-lieu qu'il paroît par les autres Hiſtoriens, „ que depuis que Cyrus fut déclaré Roi de Perſe, juſqu'à la priſe de Babylone, il ſe paſſa plus de vingt ans". Mr. Freret (65) eſt entré dans une diſcuſſion approfondie ſur ce ſujet. La Chronologie de la Cyropédie eſt, ſelon lui, extrêmement confuſe. Cet Ouvrage ne fournit aucune date préciſe qui puiſſe lier l'Hiſtoire de Cyrus, avec celle des autres Princes ſes contemporains, ni même en fixer le tems par rapport aux événemens poſtérieurs. Le ſavant Académicien prétend prouver par de ſavans détails, qu'il y a dans la Cyropédie deux anachroniſmes très-importans. Le premier, c'eſt que Xénophon place la défaite de Creſus & la priſe de Sardes à la trentiéme année de Cyrus, dix ans avant le commencement de ſon régne, & l'an 570 avant l'Ere Chrétienne. Et cependant, ſelon tous les autres Hiſtoriens, la conquête de la Lydie eſt poſtérieure au commencement du régne de Cyrus, ſur les Médes & ſur les Perſes: cet événement eſt de l'an 545, par conſéquent il tombe à la ſeiziéme année du régne de Cyrus, & à la cinquante-ſixiéme de ſa vie; c'eſt-à-dire, vingt-ſix ans plus tard que dans la Chronologie de Xénophon. Le même Auteur place la priſe de Babylone à l'an 567, date fauſſe, dit-on. Le Canon Aſtronomique en marquant la deux-cens dixiéme année de Nabonaſſar, ou la 538 avant l'Ere Chrétienne, pour la premiére du régne de Cyrus à Babylone, montre que cette Ville a été priſe au plutôt l'an 539, qui étoit la ſoixante-uniéme de la Vie de Cyrus, & la vingt deuxiéme de ſon régne. Xénophon, qui met la priſe de cette Ville à la trente-troiſiéme année de la Vie de Cyrus, ſuppoſe que ce Prince en a été maître pendant trente-ſept ans: cependant ſon régne n'a duré que neuf ans à Babylone, ſelon le Canon Aſtronomique; c'eſt une différence de vingt-huit années. „ Ces deux Anachroniſmes, *continue Mr. Freret* (66) . . . . roulent ſur deux événemens importans, & détruiſent abſolument toute la ſuite de l'Hiſtoire générale, enſorte que cela ſeul devroit ſuffire pour faire regarder l'Ouvrage de Xénophon comme un Roman hiſtorique, dans lequel la Chronologie eſt abſolument violée, „ plûtôt que comme une Hiſtoire exacte & véritable pour „ la ſuite des faits". Je remarquerai ici, en paſſant, que Mr. des Vignoles & Mr. Freret ne ſont point d'accord, le premier met la derniére année de Creſus la douziéme de Cyrus.

(64) *Ibid. P. 714.*

IV. On peut regarder comme un quatriéme argument le ſilence que Xénophon a gardé ſur la révolte de Cyrus contre ſon grand-père Aſtyage, & la guerre dans laquelle les Perſes aſſujettirent les Médes. Pavoue que cet argument n'a paru d'abord une pétition de principe, . . . mais en l'examinant avec ſoin, je trouve que ce n'eſt pas le moins preſſant des Autogonilles de Xénophon. Mrs. Freret & des Vignoles l'ont fait valoir avec beaucoup de force. La guerre de Cyrus contre Aſtyage eſt nommée, dit-on, par toute l'Antiquité; Hérodote & Cteſias, d'ailleurs ſi oppoſés dans leurs récits, ſont d'accord ſur ce fait; & ce qu'il y a de plus déciſif, ſemble-t-il, c'eſt que Xénophon lui-même, dans ſa Retraite des dix-mille, non ſeulement fait mention de cette guerre des Perſes contre les Medes, mais encore en rapporte des circonſtances & des ſuites, qui montrent que c'étoit une choſe reconnue de tout le monde. Les dix-mille Grecs étant arrivés à la vûe de la Ville nommée *Lariſſe* (67), *que les Médes avoient autrefois poſſedée*, Xénophon ajoûte: *que le Roi des Perſes l'aſſiegea longtems, lorſque les Perſes étoient l'Empire aux Médes; ὅτε καὶ Μῆδοι ἐκράτουν τὴν ἀρχὴν τῶν Περσῶν.* Le jour ſuivant les Grecs arrivérent à une autre ville déſerte nommée *Mepſilas, que les Médes avoient auſſi poſſedée*; & l'Hiſtorien ajoûte (68). *On dit que Media femme du Roi, Μηδία γυνὴ βασιλέως, s'y retira, lorſque les Médes furent dépoüillés de l'Empire par les Perſes. ὅτε ἀπῳκίσθησαν τὴν ἀρχὴν ὑπὸ Περσῶν Μήδων, & que le Roi des Perſes l'aſſiegea.* „ De-là vient, dit Xénophon la „ puiſſance des Médes ou leur Empire a donc été démoli „ par un Roi de Perſe, *dit Mr. Freret* (69), & il y a eu une „ guerre affez longue entre les Perſans & les Médes; tous „ les Anciens diſent que Cyrus a été ce Roi de Perſe, & en „ effet on ne peut en imaginer un autre. On rapporte même „ avec aſſez de détail les divers événemens de cette guerre, „ pour être perſuadé que Xénophon n'a pu ignorer la vérité „ de ce fait, & que s'il l'a ſupprimé dans ſa Cyropédie, „ après en avoir parlé dans ſa Retraite des dix-mille, il ne „ l'a fait que dans la vue d'effacer dans le portrait de Cyrus „ des traits, qui ne convenoient point à l'idée qu'il en vou„ loit donner". Et pour qu'on ne penſe point, qu'il s'agit dans cet endroit de Xénophon, d'une autre guerre entre les Médes & les Perſes, que de celle du tems de Cyrus, Mr. Freret (70) prouve aſſez au long, qu'il ne peut être queſtion, ni de la révolte des Médes, que Darius fils d'Hyſtaſpe reprima au commencement de ſon régne, ni de celle qui arriva ſous Darius Nothus, pére d'Artaxerxes Mnémon, & de Cyrus le jeune, peu d'années avant le tems où Xénophon

(65) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. X. p. 711. Ed. de Hollande.*

(66) Ibid. p. 714.

(67) *Retr. des dix mille. L. III. c. 11. p. 119.*

(68) Ibid. p. 119.

(69) *Loc. cit. p. 727.*

(70) *Ubi ſupra. p. 764. 774.*

ayant une couronne de fleurs; il ôta ſa couronne en apprenant la mort de ſon fils, mais quand on lui eut appris, qu'il avoit perdu la vie en combattant vaillamment, il la remit, en atteſtant les Dieux auxquels il ſacrifioit, que le courage de ſon fils lui donnoit plus de joie & de ſatisfaction, que ſa mort ne lui cauſoit de douleur. Quelques-uns ajoûtent, qu'il ne verſa pas une ſeule larme, & qu'il dit ſimplement: *je ſavois bien que je l'avois mis mortel au monde.* Diogéne Laërce rapporte, ſur le témoignage d'Ariſtote, que les Auteurs de ce tems-là s'exercérent à faire des panégyriques & des épitaphes en l'honneur de Gryllus, pour faire plaiſir à ſon Pére. Socrate même, ſi l'on en croit Hermippe, fut un de ceux qui y travaillérent, ce qui fut reproché à ce Philoſophe. Mais il y a là un anachroniſme évident, puiſque la mort de Socrate tombe dans la premiére année de la XCV. Olympiade (*s*), & que la Bataille de Man-

(*s*) Pag. Table Chron. de la Vie de Socrate par *Charpentier*, à la fin de la vie de ce Philoſophe.

en parle. Cela donne un grand poids à ce cinquiéme argument, le ſavant Académicien le fait ſentir en diſant: „ Delà „ il ſuit néceſſairement, que l'opinion conſtante des Perſans „ au tems de Xénophon étoit, que Cyrus avoit enlevé l'Empire aux Medes à main armée, & par une guerre dans „ laquelle ceux-ci avoient éprouvé tous les malheurs qu'entraînent après elles les guerres les plus ſanglantes, le „ ſaccagement & la deſtruction des Villes. Cette opinion, „ que Xénophon rapporte ſans la contredire, eſt abſolument contraire au Syſtême de la Cyropédie, dans laquelle Cyrus épouſant la fille du Roi des Médes devient ſon ſucceſſeur légitime, & tranſporte l'Empire des Médes aux „ Perſans ſans guerre, ſans combats, & même ſans aucune „ oppoſition".

V. Cet argument donne de la force au cinquiéme, qui eſt que le Cyaxare, que Xénophon fait le dernier Roi des Médes, & qui ſelon lui étoit fils d'Aſtyage, eſt un perſonnage ſuppoſé, inconnu à tous les Hiſtoriens anciens. Ce qui a déterminé les Chronologiſtes à ſuivre à cet égard le Syſtême de Xénophon, c'eſt qu'il leur a paru que l'on pouvoit expliquer par-là, ce qui eſt dit dans le Prophéte Daniel de *Darius Mede*, ſucceſſeur de Belſazar, lequel ſe trouve par là ce Roi de Babylone qui périt, ſuivant Xénophon, à la priſe de cette Ville. Il me ſemble que Mr. Freret ne manie pas cette preuve auſſi heureuſement que les précédentes, & que ce qu'il allégue eſt un peu foible. „ Quand, *dit-il* (71), on ne (71) Ibid. p. 729. 730. „ pourroit expliquer la Prophétie de Daniel que par cette „ hypothéſe (que Cyaxare eſt Darius Méde) il vaudroit encore mieux convenir que nous ne l'entendons pas, que „ de l'expliquer par une ſuppoſition contraire aux témoignages de toute l'Antiquité profane". Cette raiſon ſeroit bonne, ſi nous avions l'Hiſtoire ancienne bien complette, & ſi les Hiſtoriens étoient d'accord entre eux. L'argument qu'il tire de la fin du Ch. XIII. de Daniel, qui ne ſe trouve point dans le Texte Hébreu, ne peut embarraſſer, comme l'Académicien ſemble le reconnoître lui-même, que les Catholiques. Il me ſemble que l'Argument a plus de force, en prenant pour fondement, que l'Empire ayant été enlevé aux Médes par Cyrus à main armée, il ne peut avoir ſuccédé à Cyaxare, de la maniére que le rapporte Xénophon, d'où il s'enſuit aſſez naturellement, que ce dernier Roi des Médes a été feint par l'Hiſtorien. Ce ſeroit paſſer les juſtes bornes que de ſuivre les Savans dans tous les détails particuliers où ils ſont entrez, d'apprécier tous les différens calculs qu'ils ont faits: ceux que leur goût ou leurs études appellent à cela, doivent recourir aux ſources. Avant que de rapporter les raiſons de ceux qui ſuivent les récits de Xénophon, je ne dois pas oublier d'obſerver que MM. Freret & Huthinſon ſont d'un ſentiment fort différent de celui de Mr des Vignoles touchant la Géographie de la Cyropédie. Le premier a donné piés de deux Diſſertations entiéres (72) à l'examen de cette partie, & je penſe que les Savans ne diſconviendront point qu'il n'ait à cet égard mis Xénophon hors de tout blâme. „ Après avoir prouvé que la Cyropédie eſt poſtérieure à l'Expédition des dix mille & aux voyages de Xénophon, qui avoit eu occaſion de connoître les Pays dont il parle, Mr. Freret ajoûte. „ Ce fait „ une fois établi, on ne ſuppoſera pas que Xénophon, homme de bon ſens, écrivain judicieux & exact en toute autre rencontre, ſe ſoit égaré dans une choſe auſſi facile à „ connoître que la ſituation des Peuples, & la nature des „ Païs qu'il a traverſez. Plus il s'éloigne des idées communes, plus ſes mépriſes paroiſſent groſſiéres, & moins on „ l'en doit croire capable. . . . . Lorſqu'il s'éloigne des „ dénominations uſitées parmi les Anciens, c'eſt pour s'approcher de celles qu'on a employées depuis lui, & ſouvent „ de celles qui ſont encore actuellement en uſage dans les „ Païs dont il parle; & c'eſt-là une preuve de ſon exactitude". Tout ce que Mr. Freret dit enſuite ſur la poſition des Peuples & des Pays, mentionnés dans la Cyropédie, eſt auſſi curieux que rempli d'érudition, & mérite d'être lu. Venons à ce qu'il y a d'hiſtorique dans la Cyropédie. Je remarquerai d'abord que Mrs Frerer & des Vignoles, conviennent que le récit d'Hérodote, & des autres Auteurs qui l'ont ſuivi, eſt un conte bizarre & une fable: le premier de ces Auteurs s'exprime en termes bien forts (73): „ Un Ouvra- (73) Ibid. T. VI. p. 141. 142. „ ge, *dit-il*, où l'on rencontre de ſemblables faits, reſſemble mieux à un Roman qu'à une Hiſtoire; peut-être même „ le vraiſemblable du Roman ne pourroit-il s'en accommoder, & faut-il les renvoyer aux Poëtes, auxquels il eſt „ permis de tout hazarder". Ceux qui regardent le fond de la Cyropédie comme hiſtorique, conviennent que Xénophon a inſeré dans ſon Ouvrage des maximes politiques, morales & militaires, qui ne ſont rien à l'eſſence de l'Hiſtoire. „ Il „ faut convenir, *dit Mr. Prideaux* (74), que Xénophon n'é- (74) Hiſt. des Juifs, &c. T. I. p. 197. de l'Edit. d'Amſt. 1722. „ tant pas moins grand Capitaine qu'habile Philoſophe, il a „ inſéré dans cette Hiſtoire beaucoup de Maximes de Guerre „ & de Politique, & que c'eſt peut-être ſeulement pour les „ faire valoir & avoir occaſion de les propoſer qu'il a écrit „ ce Livre. . . . . S'il a choiſi la Vie de Cyrus préférablement à toute autre, c'eſt qu'il n'en trouvoit point qui „ ſe rapportât mieux aux maximes de prudence & de politique qu'il vouloit établir, ni aux vertus dignes d'un grand „ Prince, dont il vouloit tracer l'idée, & faire ſentir l'importance & la néceſſité. Ainſi mettant à part les réflexions „ tant politiques que militaires, les Diſcours, les Harangues, les Apoththegmes ou paroles remarquables répandues dans tout cet Ouvrage, qui certainement ſont de „ l'invention de Xénophon, je ſoutiens que tout le reſte, „ qui conſiſte purement en des matiéres de fait, eſt rapporté „ par l'Auteur comme la vraye Hiſtoire de ce Monarque". Mr. l'Abbé Banles, autre Défenſeur de Xénophon, penſe comme Prideaux. „ Je ne crois pas d'abord, *dit-il* (75), que (75) Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. 12. p. 1. Ed. de Hollande. „ Xénophon n'ait eu d'autres vuës que d'écrire l'hiſtoire de „ Cyrus. Philoſophe comme il étoit, auſſi bien que grand „ Capitaine, il conçut un plus grand deſſein. Il voulut apprendre aux Princes de ſon tems, & à la poſtérité l'art de „ régner, & de ſe faire aimer malgré l'autorité ſouveraine. „ La Morale & la Politique de Socrate lui parurent propres „ à exécuter ſon deſſein, & il chercha à en placer les préceptes dans un Corps d'Hiſtoire. C'eſt ici où je ſuis de „ l'avis de Mr. l'Abbé Fraguier; car on ne ſauroit nier, „ que Xénophon n'ait fait entrer dans la Cyropédie les principes de la Philoſophie de ſon Maître". La remarque de ces deux Savans énerve ſoit le premier argument contre la vérité Hiſtorique de la Cyropédie, que nous avons rapporté ci-deſſus. Paſſons à quelque choſe de plus particulier.

I. On allégue à titre de préjugé favorable à Xénophon, qu'il avoit pu être aſſez inſtruit de l'Hiſtoire de Cyrus & des coutumes des Perſes. Que le voyage qu'il fit à la ſuite du jeune Cyrus lui procura à cet égard l'occaſion la plus favorable, d'autant plus que ce jeune Prince avoit dans ſon Armée un grand nombre de Seigneurs Perſans. Xénophon étoit d'ailleurs dans un âge à ſavoir mettre les choſes à profit, il avoit beaucoup d'eſprit, & une grande expérience dans la guerre; & il y a de l'apparence, dit Mr. l'Abbé Banier (76). que voulant écrire l'Hiſtoire de Cyrus, il s'en entretint ſouvent avec les Officiers de l'Armée, qu'il s'inſtruiſit des mœurs, des coutumes des Perſes, de leurs Conquêtes, ſurtout de celles du Prince qui avoit fondé leur Monarchie, & de la forme de Gouvernement que ce Conquérant avoit établie, & qui étoit encore en partie la même de ſon tems. Cette Hiſtoire n'étoit pas ancienne, les principaux événemens qui la compoſoient devoient être connus de tous les Perſes. „ Ne peut-on pas penſer encore, *ajoûte* „ *l'Académicien*, que Xénophon trouva entre les mains des „ Officiers de l'Armée, des Mémoires de l'Hiſtoire de Cyrus, qu'il fit traduire, & dont il ſe ſervit dans la ſuite? Les „ particularités où il entre, les différens campemens qu'il „ décrit, les Ordonnances & les Réglemens dont il parle, „ tout cela paroît être tiré de Mémoires extrêmement détaillez". (76) Ibid. p. 80.

II. Autre préjugé plus favorable encore à Xénophon. Quand un Auteur a donné des preuves de ſa ſincérité & de ſon exactitude, on ne peut ſans de fortes raiſons ſoupçonner ſa bonne-foi, & ſoutenir qu'il ſe ſoit démenti. Or il eſt conſtant que Xénophon a écrit ſuivant les régles les plus ſévéres de l'Hiſtoire, l'Expédition du jeune Cyrus, & la retraite des Grecs, qui la ſuivit. On voit régner le même caractére de vérité dans ſa continuation de Thucydide. Pourquoi croira-t-on qu'un homme habile dans l'art d'écrire l'Hiſtoire, plein de probité, inſtruit du ſujet qu'il vouloit traiter, qui dit au commencement de ſon Ouvrage qu'il avoit lu avec ſoin la Vie de Cyrus, & qu'il ne rapporte rien qu'il n'ait appris, pourquoi croira-t-on qu'un homme de ce caractére n'ait débité que des fables à la face de toute la Gréce, qui connoiſſoit alors les affaires de Perſe? Parle-t-on ainſi quand on ne veut donner qu'un Roman?

III. On ſoutient que ce que Xénophon a écrit de la Vie de Cyrus eſt raiſonnable & naturel, & plus ſuivi, que ce qu'en rapportent Hérodote & Cteſias, que les autres Auteurs, comme Strabon, Diodore de Sicile, & Juſtin n'ont fait que ſuivre. Ce que Xénophon rapporte de la naiſſance & de l'éducation de Cyrus, eſt beaucoup plus naturel que ce qu'en raconte Hérodote; & nous avons déjà vu que les Savans ne nient point, que ce Pére de l'Hiſtoire n'ait ici débité une de ces fables, que Cicéron lui reproche (77). Mr. l'Abbé Banier ne trouve guéres plus raiſonnable ce que Cteſias dit ſur ce ſujet; ſelon cet Auteur Cyrus n'étoit point allié d'Aſtyage Roi des Médes, & il lui fit la guerre &c. Les Auteurs ne varient pas moins ſur la mort de Cyrus, que ſur ſa naiſſance & ſur ſon éducation. Selon les uns (78), Tomyris Reine des Maſſagetes le vainquit dans un combat, & fit plonger ſa tête dans un Vaiſſeau plein de ſang. Diodore de Sicile (79) aſſure, qu'une Reine des Scythes le fit attacher à une croix, comme un eſclave. Selon Cteſias (80), il fut bleſſé dans un (77) Cicero *De Legib. I.* (78) Herodot. Lib I. Juſtin. L. I. c. 1 Valer. Max. Lib. X. c. 10. (79) Lib. II. (80) *Apud* Photium p. 107. & ſuiv.

Mantinée s'eſt donnée la ſeconde année de la CIV. Olympiade. Xénophon ne ſurvéquit pas longtems à ſon fils, étant mort la première année de la CV. Olympiade, à l'âge de quatre-vingt-dix ans (*t*). La nature l'avoit doué de tous les avantages du corps & de l'eſprit. Sa taille étoit riche & avantageuſe, & ſon air doux & modeſte; & s'il s'eſt peint dans ſes écrits, ſon cœur & ſes mœurs ne démentoient point ſon heureuſe phyſionomie. Il ſe connoiſſoit très-bien en chevaux, & aimoit beaucoup la chaſſe. Il étoit

(*t*) Voy. la Rem. [A].

un combat contre les Derbices, & il mourut trois jours après de ſa bleſſure. Si l'on en croit Lucien (81), après Oneſicrite, Cyrus mourut à l'âge de cent ans, du chagrin qu'il eut que ſon fils Cambyſe eût fait mourir quelques-uns de ſes amis particuliers. Jean Malela d'Antioche rapporte, ſur la foi d'une prétendue Hiſtoire de Pythagore, que les Samiens avoient tué ce Prince dans un combat naval. Mais Xénophon raconte que ce Prince mourut paiſiblement en Perſe, dans le ſein de ſa famille. „ Les Ecrivains de la vie d'Ale-„ xandre, *ajoûte Mr. Banier*, ſemblent confirmer le ſenti-„ ment de cet Hiſtorien, lorſqu'ils diſent que le tombeau de „ Cyrus étoit encore à Paſargade, lorſque ce Prince fit la „ conquête de Perſe; & c'eſt ſur leur témoignage que Stra-„ bon rapporte l'Epitaphe qu'on y liſoit alors". Il eſt évi-dent que parmi toutes ces traditions ſi oppoſées, Xénophon n'a pas choiſi la moins vraiſemblable, & que ſon Hiſtoire, quant à la naiſſance, l'éducation & la mort de Cyrus, eſt la plus naturelle. Le ſavant Académicien prouve enſuite que l'Hiſtoire de Xénophon eſt auſſi la plus ſuivie & la plus com-plette. Il avoue que l'Hiſtorien a peut-être un peu flatté le portrait de ſon Héros, mais en même tems il défie ſes Adverſaires de lui montrer dans les récits de Xénophon un fait, qui ne porte pas les marques d'un événement hiſtori-que; & après avoir rappellé ſommairement les principaux faits il ajoûte. „ Peut-on dire, après cela qu'il n'y a dans la „ Cyropédie que deux ou trois événemens hiſtoriques, que „ l'Auteur de cet Ouvrage a même mal arrangez, comme le prétend Scaliger? Il eſt vrai qu'Hérodote, Cteſias, Tro-„ gus, & les autres Anciens, qui rapportent la plupart de „ ces événemens, varient beaucoup dans les circonſtances; „ mais comme il y avoit ſur l'hiſtoire de ce Prince pluſieurs „ Traditions, il étoit libre de choiſir celle qui paroiſſoit la „ plus vraiſemblable. Peut-être même que ces différentes „ rélations n'avoient cours que dans les Pays étrangers, & „ qu'en Perſe, où Xénophon avoit voyagé, l'hiſtoire de „ Cyrus ne variolt point". Qu'il me ſoit permis de remar-quer ſur ce dernier article, que Mr. Banier oublie ici que Cteſias avoit été à portée, autant & plus encore que Xéno-phon, d'être inſtruit de la maniére dont on racontoit l'Hiſtoire de Cyrus en Perſe, & qu'il y a beaucoup d'apparence que la di-verſité des relations y avoit lieu, comme dans les Pays étrangers.

(81) *De ceux qui ont longtems vécu.*

IV. Le grand argument des Apologiſtes de Xénophon, c'eſt qu'il eſt plus conforme à l'Ecriture-Sainte que tous les autres qui ont traité le même ſujet. Ici s'ouvre un champ immenſe de diſcuſſions, ſi nous voulions rappor-ter & diſcuter tout. Il faut ſe borner. Deux points ſont déciſifs dans cette queſtion. [I.] Il s'agit de ſavoir ſi le *Belzazar* du Prophéte Daniel eſt le dernier Roi de Babylone, ſous lequel cette Ville fut priſe par Cyrus, & qui fut tué dans cette occaſion, ſelon Xénophon. [II.] Il eſt queſtion de ſa-voir, ſi le *Darius Méde* de Daniel, eſt le Cyaxare, Oncle de Cyrus, dont parle l'Hiſtorien Grec. Si ces deux points peu-vent ſe décider à l'avantage de Xénophon, il faudra avoüer, que les difficultés qui naiſſent des divers récits des Auteurs profanes, ne peuvent contrebalancer ce que l'Hiſtoire Sacrée nous apprend de clair & de précis.

[I]. Pour déterminer, ſi le *Belzazar* du Prophéte Daniel eſt le dernier Roi de Babylone, ſous lequel cette Ville fut priſe par Cyrus, & qui fut tué dans cette occaſion, ſelon Xé-nophon, pour déterminer, dis-je, cette queſtion, il faut ſe rappeller ici, que la plupart des Hiſtoriens conviennent, que *Nebuchadnezar* après un régne de quarante-trois ou de quarante cinq ans, ſi l'on compte depuis le tems que ſon Pé-re l'aſſocia à l'Empire, eut pour Succeſſeur ſon fils *Evilme-rodac*, qui régna deux ans complets, & qui fut maſſacré au commencement de la troiſiéme année par *Neriglifſor*. Celui-ci occupa le trône quatre ans, & eut pour ſucceſſeur ſon fils *Laborofoarchod*, qui fut tué après un régne de neuf mois. *Na-bonadius* parvint enſuite à la couronne, & régna dix-ſept ans. Le *Belzazar* de Daniel doit néceſſairement être un de ces derniers Rois de Babylone, & il étoit de la famille de Ne-bucadnezar, puiſque le Prophéte l'appelle en plus d'un en-droit ſon fils. Mr. Freret (82) a adopté le ſentiment de Mars-ham, qui croit que *Belzazar* eſt *Evilmerodach* fils de Nebu-cadnezar, il ſe fonde ſur ce que Daniel appelle pluſieurs fois *Belzazar fils* de Nebucadnezar, & Mr. Freret aſſure *que les termes de Daniel ne ſe peuvent entendre que d'un fils de Nabucho-donoſor, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer qu'il s'agit là ſeule-ment d'un petit fils, ou même d'un deſcendant de ce conquerant.* L'aſſertion eſt trop hardie, rien n'eſt plus ordinaire dans le ſtyle de l'Ecriture, que de donner le nom de fils à un deſcen-dant bien plus éloigné qu'un petit-fils; & celui de Pére à un Ayeul, & à un ancêtre quelconque. Mr. Freret avoue que l'Ecriture (83), Beroſe, Megaſthéne, le Canon Aſtronomi-que nomment le fils & le ſucceſſeur de Nebucadnezar *Evilme-rodac*, mais il prétend que celui-ci a porté le nom de *Belza-zar* ou *Belzazar*, & il ſe fonde ſur le Livre de Baruch Ch. I. verſ. 11. 12. mais cette preuve n'eſt d'aucun poids contre ceux qui ne reconnoiſſent point ce Livre pour Canonique: d'ailleurs, il ſeroit poſſible qu'Evilmerodac eût porté le nom de Balthazar, ſans qu'il s'enſuivît delà que le *Belza-zar* de Daniel fût Evilmerodac. Il eſt inconteſtable par le récit de ce Prophéte, qu'à la mort de Belzazar, le *Royaume paſſa aux Médes & aux Perſes*, ce qui certainement n'arriva pas à la mort d'Evilmerodac, qui ſuivant Beroſe, Mégaſ-thene, Marsham, & Mr. Freret, eut pour ſucceſſeur *Neriglif-ſor* ou *Nericaſſolaſſar*, mari de la ſœur d'Evilmerodac. Pour ſe tirer de cette difficulté, le ſavant Académinien ſuppoſe, que *Neriglifſor* eſt le *Darius Méde* de Daniel auquel il don-ne, je ne ſai ſur quelle autorité, la qualité de Prince de Mé-die, & de frére d'Aſtyage; outre que cela paroît fort hazar-dé, il faudra voir, quand nous parlerons de *Darius Méde*, ce qu'on oppoſe à la ſuppoſition de Mr. Freret. J'avoue, qu'à juger ſans prévention, le ſavant Académicien me paroît atta-quer ſes Adverſaires avec plus d'avantage, qu'il ne ſe défend contre leurs argumens. On alléguе encore, pour prouver que Belzazar ne peut être Evilmerodac, ce que dit le Pro-phéte Jérémie Ch. XXVII. 7. *que toutes les nations ſerviront à* Nebucadnezar, *à ſon fils, & au fils de ſon fils*; ſi l'empire a été transféré de ſon fils aux *Medes* & aux *Perſes*, la prédic-tion n'a jamais été accomplie. Nouvelle difficulté dont Mr. Freret (84) tâche de ſe tirer, en remarquant que *Laborſoarchod* fils de *Neriglifſor*, qui lui ſuccéda, & ne régna que neuf mois (ce qui fait qu'il n'eſt point nommé dans le Canon Aſ-tronomique) étoit petit-fils de Nebucadnezar par ſa Mére, & il explique le paſſage de Jérémie, comme ſi ce Prophéte avoit dit, que le ſceptre de Babylone ſortiroit *de la famille* de ce Prince après la troiſiéme génération. Qu'il me ſoit per-mis de remarquer, que la qualité de petit-fils de Nebucadne-zar n'empêche pas que, ſelon les principes de Mr. Freret, *Laborſoarchod* ne fût un Prince Méde, & par conſéquent que le Sceptre de Babylone ne fût déjà paſſé entre les mains é-trangéres, ce qui ſemble directement contraire aux vuës de Jérémie, qui prédit la durée de l'Empire Babylonien. D'ail-leurs ce Prophéte ne parle point en général *de la famille* du vainqueur de la Judée, mais de *ſon fils & du fils de ſon fils*; expliquer cela d'un fils de ſa fille, dont on ſuppoſe que le Pére eſt un Prince *Méde*, eſt-ce expliquer les paroles de Jé-rémie, ou les accommoder à ſon Syſtéme? Avouons-le, Mr. Freret, ſi habile à manier les ſujets hiſtoriques, eſt ici em-barraſſé, foible, & au deſſous de lui-même. Joſeph Scaliger (85) prétend que *Laborſoarchod* eſt le *Belzazar* de Daniel, pour cela il lui attribue les années de *Neriglifſor* ſon pére, dont il fait un ſimple Régent du Royaume; mais Mr. des Vignoles a raiſon de dire, que ce ſont-là deux imaginations, ſans preuve, ſans fondement, & ſans apparence. Je ſuis ſur-pris que les ſavans Auteurs Anglois de l'*Hiſtoire Univerſelle* (86) diſent, *qu'ils ne connoiſſent aucun Auteur qui ait fait de Neriglifſor le Belzazar de Daniel*. Il y en a pourtant plus d'un, qui ont été de ce ſentiment. Suivant le *Canon Eccléſiaſtique*, que quelques-uns croyent être de Jules Africain, *Balthaſar eſt Neriglejar*, & Syncelle dit la même choſe, ſans en alléguer de raiſons (87). Parmi les Modernes je trouve le P. Labbe & Mr. des Vignoles. Le premier s'exprime en ces termes (88). „ Balthaſar, fils d'Evilmerodach, & petit-„ fils de Nabuchodonoſor, régne après ſon Pére durant qua-„ tre ans. Les Auteurs profanes le nomment Neriglifſor, „ & lui aſſignent juſtement quatre ans comme nous, & par „ ce moyen ſe vérifie *ce que dit Jérémie* Ch. XXVII. 7. *Et „ ſervient ei, & filio ejus, & filio filii ejus. Et l'Auteur du „ II. des Paralipomenes Chap. dernier: ſervient regi & filio „ ejus.* C'eſt-à-dire à ſon fils & à ſon petit-fils. D'ailleurs il „ eſt aſſuré *par le témoignage de Daniel* Ch. VIII. 1. que Bal-„ thaſar a au-moins regné trois ans". Mr. des Vignoles (89), en diſant qu'il n'eſt pas fort prévenu en faveur du P. Labbe, ajoûte que l'autorité de Jules Africain eſt reſpectable, & qu'il ſe ſent un ſecret penchant pour ce ſentiment. Il obſer-ve d'abord que quoique le nom de *Belzazar* ne reſſemble à aucun de ceux des quatre derniers Rois de Babylone, il a pourtant plus de rapport avec celui de *Neriglifſor*, qu'avec les autres, ſoit par leur terminaiſon qui eſt ſenſible, ſoit par leur formation, ſur laquelle l'Auteur s'étend. Il alléguе en-ſuite que la durée du régne de *Neriglifſor* s'accorde parfaite-ment avec ce que l'Ecriture dit de celui de *Belzaſſar*. Daniel parle de la *troiſiéme année du Roi Belzazar*, & Neriglifſor ne régna que trois ans complets, & deux ou trois mois. Il n'en eſt pas de-même des autres. Son fils *Laborſoarchod* ne régna que neuf mois, ſon prédéceſſeur ne régna que deux ans, & Nabonnide en régna dix ſept. Que ſi l'on objecte que *Bel-zazar* eſt appellé fils de Nebucadnezar, Mr. des V. vous ré-pond, que c'eſt une choſe commune aux Gendres de donner le titre de Pére à leurs beaupéres, & à ceux-ci de donner à leurs gendres la qualité de fils: la choſe eſt vraye; mais eſt-il ordinaire aux Hiſtoriens de parler le même langage? C'eſt-là la queſtion: c'eſt Daniel qui donne à *Belzazar* la qualité de fils de Nebucadnezar, & à juger ſans prévention je ne ſai ſi la ſolution du ſavant Chronologiſte peut avoir lieu dans ce cas. Le Prophéte raconte que *Belzazar* fut tué, au-lieu que ni Mégaſthene ni Béroſe ne diſent point que Neriglifſor l'ait été. Mais dit Mr. des V. ces Auteurs ne diſent point auſſi qu'il mourut de mort naturelle; & nous n'avons que des fra-gmens de leurs Ouvrages. Notre Savant conjecture qu'il fut aſſaſſiné par les mêmes conſpirateurs, qui maſſacrérent ſon fils; cela eſt-il fort ſatisfaiſant? Sur le paſſage de Jérémie Ch. XXVII. 7. Mr. des V. remarque que l'expreſſion *fils de ſon fils* ſe prend dans l'Ecriture d'une maniére vague & gé-

(82) *Mém. de l'Acad. des Inſcr.* T. 8 p. 715 & ſuiv. Ed. de Hollande.

2 Rois XXV. 27.

(83) *Chron.* T. II. p. 490.

(84) *Ubi ſupra* p. 744. 745.

(85) *De E. me d. Temp.* Lib VI. *de Reg. Babyl.*

(86) T. III. p. 557.

(87) *Vid.* Syncell. p. 209 a. 210 d. *Acad des* Vignoles T. II. p 481.

(88) *Abr. Chronol.* T. II p 56 57. Voy. auſſi *Introd. à la Chron.* P. II. Ch. 12.

(89) *Chron.* T. II. p. 490.

étoit brave, vigoureux & adroit, ſobre & frugal; & il paroît qu'il étoit religieux. Il eſt vrai qu'on a remarqué (*u*) ſur ce dernier article, que bien des gens ne conviendront point que ce trait ſoit un éloge pour Xénophon. „ Une foi implicite pour la religion ſuperſtitieuſe & idolatre du Pays où l'on eſt né, „ ne fait pas honneur à un Philoſophe". Preſque tous les Ecrivains lui ont fait honneur d'une autre choſe, qui n'eſt peut-être pas trop bien prouvée (*w*); c'eſt que loin de ſupprimer, comme on prétend qu'il

(*u*) *Bibl. Britann. T. VI. p. 358.*

(*w*) Voy. la Rem. [E].

nérale, pour déſigner la *poſtérité* ou les *deſcendans*: & il faut convenir que ſouvent cette expreſſion ſe prend en ce ſens, mais cela n'exclut pas un ſens plus précis & plus reſtraint. L'Auteur ajoûte, „ qu'on n'a qu'à lire la ſuite du même „ paſſage, pour ſentir que la Promeſſe n'eſt point limitée à „ la *perſonne* du petit-fils, qu'il ſoit fils du fils, ou fils de la „ fille, mais au tems de la venue de Cyrus: *Les Nations*, „ eſt-il dit, *lui ſeront aſſervies, & à ſon fils, & au fils de ſon* „ *fils*, juſqu'à ce *que le* tems *de ſon pays* vienne *auſſi, & que* „ *pluſieurs nations & grands Rois l'aſſujettiſſent auſſi*. C'eſt „ dans le même eſprit qu'il eſt dit à la fin du II. Livre des „ Chroniques (2 Chron. XXXVI. 20.) que les Juifs *furent* „ *aſſervis à Nabuchodonoſor & à ſes enfans, juſqu'à* la monar- „ chie du Royaume des Perſes". Ne pourroit-on pas dire que le paſſage de Jérémie prouve toujours, que le Sceptre de Babylone devoit demeurer dans la famille de Nebucadnezar, tant que l'Empire Babylonien ſubſiſteroit, & juſqu'à ce que de *grands Rois* l'aſſujettiſſent, ce qui ne ſe trouve point dans le Syſtême de ceux qui font de Nerigliſſor le Belzatzar de Daniel? Reſte à examiner, ſi le Roi que Joſéphe appelle *Nabondel*; Béroſe & le Canon Aſtronomique *Nabonadius*, Mégaſthene *Nabannedochus*, & Hérodote *Labynet*, ne ſeroit pas le *Belzatzar* de Daniel. La principale & eſſentielle preuve ſur laquelle on ſe fonde pour l'affirmer, c'eſt que *Nabonadius* a été le dernier Roi de Babylone, & que ſelon Daniel *Belzatzar* a été auſſi celui en qui a fini l'Empire Chaldéen. Ce dernier point eſt conteſté; on convient que Belzatzar fut tué, dans la même nuit qu'il avoit profané les vaſes ſacrés, mais on prétend que cela n'arriva point par la priſe de Babylone.

(*w*) *Ubi ſupra p. 747.*

Mr. Freret (92) ſoutient que l'explication que Daniel donna des caractéres tracés ſur la muraille, étoit une prophétie, la prédiction d'un événement futur, qui ne pouvoit être connu que par révélation. „ Si, *dit il*, la Ville eût été aſſiégée alors, „ ſi l'Euphrate ayant été détourné de ſon lit, eût donné dans „ ce moment même entrée aux Perſans dans la Ville, ſi auſſi- „ tôt après l'explication de la viſion de Balthaſar, les troupes „ de Cyrus euſſent attaqué le palais, il ne ſemble que Da- „ niel pouvoit ſavoir toutes ces choſes ſans révélation..... „ Il ne parle point de la priſe & du ravage de la Ville; il ne „ dit point que la prophétie qu'il venoit de faire fût accom- „ plie alors; il ſe contente de nous apprendre, que Darius „ Mede de nation, âgé de ſoixante deux ans, monta ſur le „ trône: le tems dont il ſe ſert n'emporte point l'idée d'un „ Prince qui s'empare d'un Etat à main armée, & qui le „ ſoumet à un Royaume dont il étoit déjà poſſeſſeur, il ne „ déſigne qu'une ſucceſſion ordinaire". Pour appuyer cela, on ajoûte qu'au témoignage de Béroſe & de Mégaſthene, Nabonadius n'étoit qu'un ſimple particulier, Mede d'origine, & nullement de la famille de Nebucadnezar. Mais 1. Il eſt évident que Daniel, en expliquant les caractéres inconnus, ne parle point d'un événement éloigné, mais d'un événement pour ainſi dire arrivé, *ton Royaume a été diviſé, & a été donné aux Medes & aux Perſes*; & qu'ajoûtant immédiatement après, que la même nuit Belzatzar *Roi de Chaldée* fut tué, & que *Darius Mede prit le Royaume*, il ſemble bien naturel de penſer, que c'eſt là la révolution qu'il venoit d'annoncer. Si Daniel ne raconte pas la priſe de la Ville, c'eſt qu'il ne parle que des choſes auxquelles il a eu part, & que tout le monde ſavoit que la Ville avoit été priſe. 2. Il ne me paroît point que dans le Syſtême de Mr. Freret, & des autres Savans qui ſuivent la même opinion, on puiſſe ſatisfaire aux expreſſions de l'Ecriture, qui en parlant de la deſtruction de l'Empire Chaldéen, diſent conſtamment qu'il paſſa *aux Medes & aux Perſes*: cela n'eſt certainement point vrai, ſi l'on ſuppoſe que Nabonadius étoit un ſimple particulier, qui occupa le trône de Chaldée juſqu'à Cyrus; en ſuppoſant qu'il fût Mede de naiſſance, on ne peut pas dire, qu'à ſon avénement à la Couronne l'Empire ait paſſé *aux Medes & aux Perſes*. La choſe ſera tout auſſi peu vraie à la conquête de Cyrus; qu'il fut Roi de Médie auſſi bien que de Perſe, comme on le prétend, ce ſeront proprement les Perſes & les Medes qui auront conquis l'empire, & ce qui mérite attention c'eſt que Cyrus eſt nommé ſeulement dans l'Ecriture *Roi de Perſe*, Daniel lui-même le qualifie ainſi. On ne trouve un ſens naturel aux termes des Hiſtoriens Sacrés, que dans le récit de Xénophon, Cyrus commande les troupes des Medes & des Perſes, il y a un Roi des premiers; & par-là il ſe trouve que l'Empire eſt donné aux Medes & aux Perſes. 3. *Mégaſthene* dit à-la-vérité que Nabonadius n'étoit point du ſang de Nebucadnezar, & *Béroſe* que c'étoit un ſimple particulier de Babylone: mais ces deux Auteurs doivent-ils être écoutés préférablement à Daniel, lequel indépendamment de ſa qualité de Prophéte, eſt un Auteur contemporain, qui raconte les événemens dont il a été témoin, qui étoit à la Cour de Babylone, & qui devoit mieux connoître l'origine du Roi dont il parle, que les Ecrivains poſtérieurs? Ce n'eſt pas là, comme le dit Mr. Freret, *expliquer les Hiſtoriens par les interpretations que nous donnons aux Prophétes*; c'eſt préférer le témoignage d'un Auteur contemporain parfaitement inſtruit, & digne de foi, à celui d'Ecrivains qui ont vécu longtems après, & qui ont pu être trompés par de faux mémoires, ou par de fauſſes traditions.

(92) *Ubi ſupra p. 748.*

(II.) Paſſons à la ſeconde Queſtion: examinons ſi le *Darius Mede* de Daniel eſt le *Cyaxare* de Xénophon, ou quelque autre Prince. Ici les ſentimens ne ſont pas moins partagés, que ſur la premier point, que nous avons diſcuté. Je ne parlerai point de celui de D. Pezron, qui a combiné le ſentiment ordinaire avec celui de Marsham, en y ajoûtant quelque choſe du ſien; ni de celui de Genebrard, qui veut que Darius Mede ſoit Darius fils d'Hyſtaſpe, parce que ces deux opinions n'ont que peu ou point de partiſans, & n'ont aucune vraiſemblance (91). Cinq autres Hypothéſes partagent les Savans.

(91) *Voy. des Vignoles Chron. T. II. p. 340 & 416.*

La premiére eſt celle de Conringius (92), ſuivie par Mr. Freret (93), ſelon laquelle Neriglilſor eſt Darius Mede. Les Auteurs Anglois de l'*Hiſtoire Univerſelle* (94) ont, faute d'attention, attribué ce ſentiment à Marsham, dont nous verrons que le Syſtême eſt tout-à-fait différent. Nous avons vu ci deſſus, que le ſavant Académicien ſuppoſe que Neriglilſor étoit un Prince de Médie, frére d'Aſtyage qui ſe retira à la Cour de Nebucadnezar, lequel lui fit épouſer ſa fille. Mr. Freret appuye ſon ſentiment, par l'obſervation ſuivante; c'eſt que la révolution, qui mit ce Darius ſur le trône, ne cauſa aucun changement à la forme du gouvernement établie ſous Belzatzar. „ Le changement n'étoit donc arrivé que dans la perſonne du Roi; ceux qui lui avoient ôté la vie (à Belzatzar) en avoient mis un autre ſur le trône, & ce nouveau „ Roi laiſſa ſubſiſter l'ancienne forme de l'adminiſtration". On peut oppoſer à cela. 1. Qu'il n'y a aucune preuve que Neriglilſor fut Méde d'origine, & encore moins qu'il fût un Prince de Médie: Marsham l'a auſſi fait Méde, mais avec auſſi peu de fondement: ſelon lui, après les Rois Chaldéens qui ont régné à Babylone, il y en a eu d'origine Méde, qui ont commencé à Neriglilſor, & qui ont fini à la conquête de Cyrus (95). 2. Comment peut-on dire, dans le Syſtême de Mr. Freret, qu'après la mort de Belzatzar l'Empire a été donné aux Medes & aux Perſes? Comment peut-on dire que Cyrus ait détruit l'Empire Babylonien, s'il avoit déjà paſſé aux Médes en la perſonne de *Neriglilſor*? Je ſai que Mr. Freret prétend que l'explication que Daniel donna des caractéres tracés ſur la muraille, étoit une vraie prophétie, qui ne fut accomplie, qu'à la conquête de Cyrus, & non à la mort de Belzatzar, mais on peut voir ce qui a été ci-deſſus ſur cet article. 3. Il paroît aſſez clairement, ſemble-t-il, que Darius gouverna ſes Sujets ſelon les Loix des Médes & des Perſes, quelle apparence, qu'un homme, qui étoit étranger, qui n'avoit d'appui que les partiſans qu'il s'étoit fait à Babylone, qui venoit de faire périr le Roi légitime, ait commencé par introduire des Loix étrangéres. On fait ce qui arriva à Daniel ſous Darius Méde, en vertu de l'Edit, que les Satrapes lui avoient ſurpris. Edit qui prouve que les Loix des Médes & des Perſes étoient alors en vigueur à Babylone. Mr. Fréret prétend en direr une conſéquence toute oppoſée. „ Darius, *dit il* (96), leur accorda cet Edit, ſans ſavoir ce „ que ſignifioit la clauſe qu'ils y avoient fait ajoûter; car „ lorſqu'ils eurent prouvé que Daniel avoit contrevenu à „ la loi, il voulut ſauver ſon Miniſtre & lui faire grace: „ mais ſes efforts furent inutiles, les Satrapes lui apprirent „ qu'il s'étoit lié les mains..... leurs termes. *Sache ô* „ *Roi* &c. ſuppoſent que Darius ne ſavoit pas à quoi il s'étoit engagé, ni quelle étoit la force de la clauſe qu'il avoit „ ajoûtée: donc il n'étoit pas inſtruit des loix des Médes „ & des Perſes, & l'on ne peut dire qu'il les avoit établies à „ Babylone". Il y a bien des choſes à répondre à ce raiſonnement. Y a-t-il quelque apparence qu'un Prince publie un Edit, avec une Clauſe dont il ignore lui-même la force. Ou qu'il admette cette Clauſe ſans s'informer à quoi elle l'engage? En ſecond lieu, ſi Neriglilſor étoit un Prince Méde, comment pouvoit-il ignorer une loi ſi importante? En troiſiéme lieu; qui avoit introduit à Babylone les loix des Médes & der Perſes, puiſque la propoſition des Satrapes ſuppoſe qu'elles y avoient lieu? Enfin Darius ignoroit ſi peu, à quoi ſon Edit l'engageoit, qu'il s'en explique lui-même aux Satrapes, lorſqu'ils viennent pour lui dénoncer Daniel, & qu'ils lui demandent s'il n'a pas fait un tel Decret? Il répond (Dan. VI. 12.): „ la parole eſt véritable, ſelon la Loi des Médes „ & des Perſes, laquelle eſt irrévocable". *Verus eſt ſermo, juxta decretum Medorum, atque Perſarum, quod præterire non licet.* Il ſavoit donc bien la teneur de la Loi: s'il tâcha de ſauver Daniel, ce fut par un principe d'affection, & parce qu'il ſe flatta qu'on ne s'oppoſeroit point à l'adouciſſement, qu'il ſouhaittoit de donner à la Loi. 4. On allégue encore (97) contre le ſentiment de Mr. Freret & contre celui de Scaliger, qui ſuppoſe que Nabonadius eſt le Darius Méde de Daniel, que Darius diviſa ſon Empire en cent vingt Provinces. „ Ce qui ne peut regarder l'Empire de Babylone, qui „ n'a jamais eu aſſez d'étendue pour cela; mais doit être entendu de celui des Perſes qui étoit beaucoup plus vaſte, „ & qui fut encore augmenté de ſept Provinces, par la conquête que fit Cambyſe de l'Egypte, & Darius Hyſtaſpe „ de la Thrace & des Indes. Auſſi cet Empire contenoit „ cent-vingt-ſept Provinces au tems d'Eſther; comme c'étoit alors la diviſion de cet Empire, c'eſt auſſi le même „ Empire que la premiére diviſion regarde. Car ſi toute la „ Monarchie des Perſes, qui s'étendoit depuis les Indes „ juſqu'en Ethiopie, ne contenoit que cent-vingt ſept Pro- „ vin-

(93) *Mr. Freret, Defenſe de la Chronologie, p. 210.*

(94) *Abr. Chron. c. 15. f. p. 180. Apud Eund. p. 317.*

(95) *Ubi ſupra p. 748 & ſuiv.*

(96) *T. III. p. 358.*

(97) *Prideaux Hiſt. des Juifs. T. I. p. m. 327.*

qu'il auroit pu le faire, l'Hiſtoire de Thucydide, ce fut Xénophon qui la publia ſous le nom de ſon véritable Auteur. J'ai oublié de remarquer, que ſi l'on s'en rapporte à Athenée (*x*), Xénophon doit avoir fait un voyage en Sicile à la Cour de Denys le Tyran. Cet Auteur raconte qu'étant à table avec Denys, l'Echanſon le preſſa de boire, ce qui fit dire à Xénophon, en apoſtrophant le Tyran: *Pourquoi votre Cuiſinier ne nous preſſe-t-il pas auſſi de manger, ſans que nous en ayons envie?* Ce trait fournit une preuve

(*x*) Lib. X p. 427. 428

„ vinces, le ſeul Empire de Babylone, qui ne faiſoit pas „ la ſeptiéme partie de l'autre, ne pouvoit pas en contenir „ cent vingt". L'impartialité dont nous faiſons profeſſion, nous oblige de remarquer que cette preuve n'eſt peut-être pas auſſi déciſive, que le penſent ceux qui la font valoir. Mr. Fréret obſerve, que Daniel ne parle point d'une diviſion en cent vingt Provinces, mais qu'il dit ſeulement, que Darius établit cent vingt Officiers ou Satrapes, qui tendoient compte de la recette des deniers publics à trois Surintendans ou Miniſtres, deſquels Daniel étoit un. Marsham (98) avoit déjà donné ce ſens au texte de Daniel, quoiqu'il reconnoiſſe auſſi la diviſion en cent vingt Provinces. Mr. Fréret remarque que ce que l'on dit de l'étendue de l'Empire Perſan, au tems d'Eſther n'a nulle application au point dont il s'agit; rien de plus incertain que le tems où cette Hiſtoire eſt arrivée, & l'hypothéſe la moins probable eſt celle qui place Aſſuérus après le régne de Cyrus à Babylone. L'Académicien ajoûte que l'argument tiré du peu d'étendue do Royaume de Babylone prouve trop; que ces cent vingt Satrapies devoient être de très-petits cantons, & non pas des Provinces ou Gouvernemens, puiſque l'Empire des Perſes ſous Darius & ſous Xerxés ne contenoit que vingt-une Provinces, quoique la Thrace, les Iles de la Mer d'Ionie, l'Egypte & une partie de l'Inde euſſent été ajoûtés par les Succeſſeurs de Cyrus.

(98) *Diat. Chronol. p. 70. & Canon Chron. p. 608.*

Scaliger (99) ſuivi par pluſieurs Chronologiſtes & même par le P. Petau (100) prétend que Darius Méde eſt Nabonadius, qui étoit Méde d'Origine, & Roi de Babylone par élection. Pour prouver que Nabonadius étoit Méde, il allégue une prédiction que Megaſthene (101) aſſure avoir été prononcée par Nebucadnezar peu de tems avant ſa mort, & par laquelle ce Prince annonçoit aux Babyloniens, *qu'une grande calamité, que ni* Belus *ni la Reine* Beltis *ne pourroient détourner, tomberoit ſur eux; qu'il viendroit un Mules de Perſe, qui aide de leurs Dieux, les réduiroit en ſervitude; en quoi il ſeroit aſſiſté par le Méde.* Le Mulet Perſan eſt Cyrus, qui étoit Perſe & Méde, par ſon Pére & ſa Mére; & le Méde c'eſt Nabonadius. Que ſi l'on demande à Scaliger, comment Nabonadius aida à Cyrus à mettre Babylone ſous le joug, il répond que s'étant laiſſé battre & ſubjuguer par Cyrus, il contribua par ſa défaite à renverſer la Monarchie de Babylone. On ne s'attend pas à la réfutation d'un pareil argument, & Iſaac Voſſius (102) a reconnu que les preuves alléguées par Scaliger pour établir ſon ſentiment ſont indignes de ce grand homme. D'ailleurs Béroſe dit en termes exprès que Nabonadius étoit Babylonien, & l'Ecriture déſigne toujours Darius par le titre de Méde. Scaliger répond, que le mot de *Méde* n'eſt pas un nom National, mais un ſurnom de Darius: malheureuſement pour cette ſolution Daniel commence le Ch. IX. de ſon Livre par ces paroles: *la première année de* Darius *fils d'*Aſſuerus *de la race des* Mèdes, *qui avoit été établi Roi ſur le Royaume des Chaldeens.* Il étoit donc Méde, & même fils d'un Roi de Méde, ou du-moins du ſang Royal. Le P. Petau dit, que Nabonadius étoit Babylonien de naiſſance, mais Méde d'origine, mais on n'en a aucune preuve, & Béroſe ſe contente de dire ſimplement qu'il étoit Babylonien. Quelle apparence d'ailleurs que les Seigneurs Babyloniens, après avoir maſſacré leur Roi euſſent voulu placer un Méde ſur le trône, dans le tems que les deux Nations n'étoient rien moins qu'amies. Ceux qui ſouhaiteront de voir de plus amples détails contre le ſentiment de Scaliger & de Petau, peuvent conſulter Mr. des Vignoles (103). Nous ſentons que la diſcuſſion que nous avons entrepriſe nous méne plus loin, que nous n'avions penſé.

(99) *De Emend. Temp. Lib. VI.*

(100) *Doctr. Temp. L. X. 2.*

(101) *Euſeb. Præp. Evang. lib. IX. 41.*

(102) *Observ. Sac. p. 544.*

(103) *Chronol. Tom. II. p. 458-501.*

Le ſentiment de Marsham eſt des plus ſinguliers & abonde en conjectures hardies, nous tâcherons de l'expoſer nettement, d'autant plus qu'on a vu ci-deſſus, cit. (94) que les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle ou l'ont mal pris, ou ne l'ont pas compris, & Mr. Freret s'y eſt trompé auſſi, en diſant (104), que Marsham prend le Cyaxare de Xénophon pour le Darius de Daniel; qui s'imaginera que d'habiles gens ſe trompent au ſentiment d'un Auteur auſſi célébre?

(104) *Loc. cit. p. 717.*

Le Savant Anglois obſerve d'abord (105), que Cyrus paſſe communément pour le premier Roi de Perſe, mais que le Scholiaſte d'Ariſtophane le révoque en doute, parlant des fameuſes Dariques il dit: *οἱ Δαρεικοὶ οὐ λέγονται τὸ ὄνομα τοῦτο παρὰ τοῖς ἀρχαίοις· ἀπ' ἐκείνου γὰρ τοῦ παλαιοτέρου Δαρείου ἐκλήθησαν; les Dariques n'ont point reçu ce nom de Darius pére de Xerxés, mais de quelque autre Roi plus ancien.* Or il n'y a point eu de Darius entre Cyrus & le fils d'Hyſtaſpe, il faut donc qu'il y en ait eu un avant Cyrus. Eſchyle parle de deux Rois de Perſe, qui ont précédé Cyrus, qu'il nomme le troiſiéme, & c'eſt dans ce paſſage que Marsham trouve l'origine du Royaume Méde-Perſan: le voici tel qu'il nous le fournit.

(105) *Diat. Chronol p. 60. 81. & Canon Chron. p. 604. Edit. Lugd. 1678 in-4.*

Μήδου γὰρ ἦν ὁ πρῶτος ἡγεμὼν στρατοῦ,
Τὸ δ' ἔπος Σύσων ἐξεπίστασο πτολιν.
Ἄλλος δ' ἐκείνου παῖς τὸ δ' ἔργον ἤνυσε,
Φρένας δ' ἀνὴρ θυμὸν διαπρέπων.
Τρίτος δ' ἀπ' ἀνδρὸς Κύρος, εὐδαίμων ἀνὴρ,
Ἀρχὰς ἴδιας πᾶσιν ἐμοῖς φίλοις &c.

Medus erat primus Dux exercitus,
Urbem autem Suſorum evaſcavit cadentem.
Alter, ejus filius opus perfecit.
Mens enim ejus animum gubernabat.
Tertius *ab illo* Cyrus, *felix vir,*
Imperium tribuit omnibus amicis pacem.

Mais quel eſt ce Méde, fondateur de l'Empire, dont ni les Anciens ni les Modernes n'ont parlé? Marsham, pour le trouver, ſuppoſe qu'il y a eu deux *Aſtyages*, & deux *Cyaxares*: l'Aſtyage d'Hérodote fils de Cyaxare, dernier Roi de la Méde proprement dite, & un autre Aſtyage, qui ſera celui de Xénophon, pére du Cyaxare du même Auteur & peut-être le premier Roi du Royaume Médo-Perſan. Ce dernier ſera le Darius Méde de Daniel; Xénophon nomme Aſtyage & Cyaxare comme deux Prédéceſſeurs de Cyrus; Eſchyle en marque deux auſſi, le Mede & ſon fils. C'eſt de ces Rois Médo-Perſans que le Chronologiſte Anglois entend pluſieurs paſſages des Prophétes. Aſtyage ou Darius fut établi Roi de Perſe, par Cyaxare ſon pére, fils de Phraortés, dans le tems qu'il ſe préparoit à attaquer les Scythes. Le même Darius ſe rendit maître de Suſe & de tout le pays dont elle étoit la Capitale, qui faiſoit partie de l'Empire Chaldéen, & c'eſt alors qu'il devint Roi de Chaldée: ſon fils rebâtit Suſe, qui avoit été ruinée. Darius s'étant emparé de Suſe, emmena Daniel avec lui en Méde ou en Perſe: ce Prince mourut dix-ſept ans avant le Pére d'Evilmérodach, qui eſt Belzatzar ſelon Marsham, & après ſa mort Daniel retourna à Babylone; &, ſi ce Prophéte ne parle pas du ſecond Roi des Médo-Perſans, c'eſt peut-être parce qu'il n'a eu aucune révélation ſous le régne de ce Prince. Du reſte c'eſt une erreur de croire que Darius le Méde ait régné à Babylone, on n'en trouve ni trace ni veſtige. Si l'on allégue que Daniel place ſon régne à la ſuite de celui de Belzatzar, le Docte Anglois vous répond, que les paroles de Daniel qu'on cite, ne ſont point la concluſion de l'Hiſtoire précédente, mais l'introduction à la ſuivante. Remarque que Mr. des Vignoles croit bien fondée, mais il obſerve en même tems, qu'il faut donc que l'Hiſtoire de Darius ſoit poſtérieure à celle de Belzatzar, & quelle ne doit pas précéder comme le prétend Marsham. Mr. des Vignoles propoſe une ſeconde difficulté (106). Quand Daniel fut retourné à Babylone, & qu'il vécut ſous le Roi Belzatzar, il demeuroit dans le Royaume de ce Roi; Marsham le reconnoît. Cependant Daniel dit (Ch. VIII. *v.* 2.) *La troiſiéme année du Roi Belzatzar. . . . . j'étois à Suſe, ville Capitale, qui eſt en la Province d'Elam, je vis donc en viſion, que j'étois ſur le fleuve d'Ulai.* D'où l'on peut conclure que Suſe dépendoit des Babyloniens, & n'avoit pas encore été conquiſe ſur eux par les Perſes. Mr. Fetrand (107) fait une autre objection. „ Il eſt conſtant, *dit-il*, qu'il n'y a pas dans „ toute l'Antiquité un ſeul veſtige de deux Aſtyages. . . . . „ ces deux Aſtyages (celui d'Hérodote & celui de Xénophon) „ ne ſont qu'un ſeul & même Prince, & il n'y a point de „ différence entre eux, ſinon que le Pére de l'Hiſtoire ne „ donne point de fils à ſon Aſtyage; & que Xénophon dit „ que le ſien en avoit un appellé Cyaxare, qui lui ſuccéda „ dans le Royaume de Médie". Le même Auteur fait encore pluſieurs autres difficultés contre le Syſtême de Marsham, que nous paſſons ſous ſilence. Les Auteurs de l'*Hiſtoire Univerſelle* (108) en ont fait une que nous rapporterons, qu'ils appellent une *terrible objection* contre ce ſentiment; c'eſt que Darius, grand-pére de Cyrus, ne pouvoit pas être en vie quand Babylone fut priſe, Cyrus étant alors âgé de ſoixante-un ans, comme tout le monde en convient.

(106) *Chronol. Tom. II. p. 512.*

(107) *Réfl. ſur la Relig. Chr. Tom. II p. 489. 490.*

(108) *Tom. III. p. 562.*

Mr. des Vignoles (109) a voulu à ſon tout propoſer un nouveau Syſtême, moins compliqué à-la-vérité que celui de Marsham, mais peut-être auſſi ſinguliér. Après avoir rejetté tous les autres, il demande. „ Qui eſt donc ce Darius dont „ Daniel parle? Je répons, que c'eſt un Roi de Chaldée „ nommé *Darius*; mais *Méde* d'origine. Y a-t-il rien de plus „ ſimple? Daniel le dit, & je m'en tiens-là. . . . . Pour„ quoi ne croirons-nous pas ſur le témoignage d'un Prophé„ te contemporain, qu'après les Rois de Babylone, dont „ nous trouvons les noms ailleurs, il y en a eu un autre, „ nommé *Darius?* Si les anciens Auteurs n'en ont pas parlé; „ au-moins n'ont-ils rien dit qui y ſoit contraire. Je dis donc „ qu'après les Rois de Babylone, originaires du Païs, un „ *Méde* nommé *Darius*, obtint ce Royaume immédiatement „ après Nabonide; & Immédiatement avant que Cyrus eût „ établi, dans la Ville de Babylone, le Siége de ſon Empi„ re". Que ſi l'on objecte à Mr. des Vignoles que ſelon Daniel Darius le Méde ſuccéda immédiatement à Belzatzar; & que ſelon notre Savant, Belzatzar eſt le même que Nerigliſſor, entre lequel & Darius le Méde il y a un intervalle d'environ dix huit ans, il répond en adoptant la remarque de Marsham, que ces paroles *Darius le Méde prit le Royaume* eſt l'introduction à l'Hiſtoire ſuivante, & non la concluſion de celle qui précéde. C'eſt une nouvelle narration, qui commence par ce verſet, & rien ne prouve qu'elle doive ſuivre immédiatement celle qui précéde. On peut voir les difficultés qu'il y a à faire de Nerigliſſor Belzatzar. Prétendre que les Chapitres de Daniel ne ſont point rangés dans un ordre Chronologique, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Marsham a fait une remarque, qui ſemble bien fondée; c'eſt que le Livre de Daniel a deux parties, l'une Hiſtorique qui comprend

(109) *Ubi ſupra. p. 517.*

ve de la ſobriété de Xénophon. A l'égard de ſon caractére, comme Hiſtorien, il me ſemble que ce que le P. Rapin (y) en dit eſt aſſez bien fondé. „ Xénophon, dit-il, eſt pur en ſon langage; naturel, agreable en ſa compoſition; il a l'eſprit facile, riche, plein de beaucoup de connoiſſances, l'imagination nette, le tour juſte, mais il n'a rien de grand ni d'élevé. La bienſéance des mœurs n'eſt pas toujours fort obſervée dans ſon Hiſtoire, où il fait parler des ignorans & des barbares en Philoſophes. Cicéron nous dit que Scipion ne pouvoit le quitter, quand une fois il l'avoit entre les mains. Longin luy donne un caractére d'eſprit, qui luy fait penſer les choſes heureuſement. C'eſt aprés tout un Hiſtorien fort accomply, & c'eſt dans la lecture de ſon Hiſtoire que Scipion & Lucullus ſont devenus ſi grands Capitaines". Il a été ſurnommé la *Muſe* ou l'*Abeille Attique*, à cauſe de la douceur de ſon éloquence. Outre les Ouvrages, dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs autres de lui [G]. On a dit de Xénophon

(y) *Réfl. ſur l'Hiſt.* XXVIII.

prend les VI. premiers Chapitres, & l'autre Prophétique, qui comprend le reſte: ſuivant ce principe qui eſt clair, ce que Mr. des Vignoles allégue des Chapitres Prophétiques pour prouver que l'ordre Chronologique n'eſt pas obſervé dans les Chapitres Hiſtoriques, n'eſt rien moins que concluant. On ne voit abſolument rien dans les ſix Chapitres Hiſtoriques, qui puiſſe faire ſoupçonner le moindre dérangement dans l'ordre; au contraire l'explication que Daniel donne des caractéres inconnus, ſuppoſe évidemment qu'à la mort de Belzatzar l'Empire Chaldéen paſſa aux Médes & aux Perſes: l'avénement de Darius le Méde à la couronne ſe lia naturellement à cela, & dans le Syſtéme de Mr. des Vignoles cette liaiſon diſparoit. On voit même dans les Chapitres Prophétiques, que Daniel ſuit l'ordre des Rois ſous leſquels il a eu les viſions qu'il rapporte; il n'y a qu'un dérangement apparent dans les Chapitres X. & XI. On trouve dans le X. une viſion arrivée la troiſiéme année de Cyrus, & dans le XI. une autre que le Prophéte eut la premiére année de Darius Méde, mais ce dérangement n'eſt point réel, la raiſon en eſt évidente; la viſion du Ch. X. quoique poſtérieure à celle du Ch. XI. eſt liée avec celle du Ch. IX. & c'eſt ſansdoute ce qui a déterminé le Prophéte à les mettre à la ſuite l'une de l'autre. Je ne ſai ſi je me trompe, mais il me ſemble que cette Remarque ébranle fort le Syſtéme de Mr. des Vignoles. Ce Savant croit que ſon Darius Méde étoit frére d'Aſtyaga & fils de Cyaxare; & ſes preuves ſe réduiſent à faire voir, qu'il eſt fait mention d'un Darius plus ancien que le fils d'Hyſtaſpe. Il ſuppoſe que ce Darius, Prince Méde, étoit dans l'armée de Cyrus, & que celui-ci aprés la conquéte de Babylone, l'y établit Roi ſoit pour reconnoître ſes ſervices, ſoit à cauſe de la conformité d'âge qu'il y avoit entre eux, ou peut-être parce qu'il y avoit une amitié particuliére entre ces deux Princes. Voilà bien des ſuppoſitions, dont on n'a d'autre garand, que le beſoin du Syſtéme. Qu'il y ait eu un Roi qui ait porté le nom de Darius & qui étoit Méde, tout le monde en convient, mais qui étoit-il? voilà la queſtion, à laquelle le Savant de Berlin répond à ce qu'il ſemble par des conjectures, ſans alléguer rien de poſitif.

D'autres Savans enfin qui ſuivent Xénophon, prétendent que *Darius le Méde* eſt Cyaxare II. Oncle de Cyrus, & fils d'Aſtyage; ils inſiſtent fort ſur la conformité qui ſe trouve entre Xénophon & l'Ecriture Sainte; & il y a effectivement quelque choſe d'aſſez frappant pour engager à ne pas rejetter ce ſentiment avec trop de précipitation. Une des grandes objections qu'on y fait, c'eſt que Xénophon eſt le ſeul Hiſtorien qui ait parlé de Cyaxare II, tous les autres terminant leur Canon des Rois Medes par Aſtyage, détrôné par ſon petit-fils Cyrus. Voici ce que répond Mr. l'Abbé Banier (110). „ Peut-on ſe perſuader que Xénophon ait de ſon autorité, „ ajoûté un Roi au Canon des Princes Médes? Eſt-ce là un „ fait qu'on s'aviſeroit d'imaginer? l'Hiſtoire étoit aſſez récente; il n'y a qu'environ cent cinquante ans de Cyrus à „ Xénophon. S'il avoit voulu mettre ſur la ſcéne un Prince „ qui n'exiſta jamais, auroit-il choiſi celui ſous qui l'Empire „ finit? ces ſortes d'Epoques, qui marquent ſes renverſement des Etats, étant ordinairement les mieux éclaircies „ dans l'Hiſtoire. D'ailleurs, cet Auteur avoit conſulté les „ Annales des Perſes, & ſa narration s'accorde parfaitement „ avec l'Ecriture Sainte, & eſt en même tems la ſeule qui „ puiſſe s'y accorder; ce que l'embarras des Chronologues, „ qui rejettent ſon autorité, fait aſſez comprendre. Au-lieu „ qu'en ſuivant le récit de Xénophon, tout eſt ſimple: Cyrus, aidé des troupes des Médes, prend Babylone; Cyaxare II. ſon oncle Roi des Médes ſuccéde immédiatement à „ Balthazar; il gouverne la Chaldée ſuivant les loix des Médes & des Perſes, dont il eſt Souverain; diviſe ſon Empire „ en cent-vingt Gouvernemens; meurt au bout de deux ans; „ & Cyrus, qui lui ſuccéde, ſignale la premiére année de „ ſon régne par la délivrance des Juifs". Il eſt bon d'ajoûter ici une autre remarque, c'eſt que pendant la vie de Darius Méde, dans toutes les occaſions où l'Ecriture en parle, elle nomme toujours les Médes les premiers. Ce langage ceſſe à la mort de ce Prince, & Cyrus eſt nommé ſeulement *Roi de Perſe*. Dans aucun des autres Syſtémes on ne rend raiſon de ces dénominations d'une maniére ſatisfaiſante. Mais d'où vient que Cyaxare eſt inconnu aux autres Hiſtoriens? En voici la raiſon ſelon Mr. Banier. „ Cyrus eut toujours „ une grande autorité, & une réputation éclatante, pendant le régne de Cyaxare: ce fut lui qui fit toutes ces conquêtes, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire; il commandoit „ ſeul avec une autorité abſolue, les Troupes des Médes & „ des Perſes; il donnoit des loix aux peuples vaincus; faiſoit des Réglemens, ſans conſulter ſon Oncle, qui étoit „ preſque toujours renfermé dans ſon Palais; c'eſt Xénophon „ lui-même qui rapporte tous ces détails. Ainſi les Auteurs „ Grecs, qui ont écrit l'hiſtoire de ce Conquérant, l'ont fait „ régner immédiatement aprés Aſtyage, & n'ont point parlé d'un Prince, qui avoit eu ſi peu de part aux événemens, ſur leſquels fut fondée la Monarchie des Perſes. „ Cyaxare étoit totalement obſcurci par les conquêtes de „ ſon neveu; il n'eſt pas étonnant qu'il ait été inconnu aux „ Grecs". On pourroit ajoûter, que tous les témoignages des Anciens, à la réſerve de celui de Cteſias, ſe réduiſent à celui d'Hérodote, que les autres ont ſuivi.

(110) *Mém. de l'Acad. des Inſcr. Tom. IX. p. 18. Ed. de Hollande.*

Mr. l'Abbé Banier (111) pour concilier encore davantage la créance à Xénophon, obſerve que quelques anciens uſages, que cet Hiſtorien rapporte, ſont trés-propres à prouver, qu'il connoiſſoit parfaitement l'Hiſtoire des Perſes; & en même tems, qu'il ait de tous les anciens Ecrivains, celui qui a le plus de conformité avec les Livres Saints. Tel eſt l'établiſſement des Couriers & des relais dans tout l'Empire, le ſoin qu'on avoit d'informer Cyrus de tout ce qui ſe paſſoit: l'aſſiduité des Satrapes à ſe trouver le matin au levar de Cyrus. Xénophon dit que les Réglemens & les autres uſages établis par Cyrus, s'obſervoient encore de ſon tems en Perſe. Il en étoit de même des terres & des domaines que ce Prince avoit donnés aux Troupes étrangéres, qui l'avoient ſervi dans ſes conquêtes, & qui poſſédoient encore ces domaines du tems de notre Hiſtorien, comme il le dit en plus d'un endroit. „ Ce ſont là des faits d'une notoriété publique, „ *ajoûte le ſavant Académicien*, ſur leſquels il n'eſt pas poſſible d'en impoſer: faits cependant inconnus aux autres Hiſtoriens, qui dés-là paroiſſent moins inſtruits de l'hiſtoire „ des Perſes, que Xénophon. C'étoit ſur tous ces événemens, & ſur pluſieurs autres qu'on trouve répandus dans „ la Cyropédie, & qui ſont ſi conformes aux Livres Saints, „ que les Critiques devoient examiner la Cyropédie; & on „ leur auroit accordé, que les préceptes & la morale de Socrate, & des autres Philoſophes de ce tems là, en ſoutenoit le fond, ſans cependant l'altérer, & y avoit été mêlée par un Hiſtorien Philoſophe, dans le deſſein de rendre ſon Ouvrage également utile & agréable". Je finirai cette Digreſſion, où j'ai taché de raſſembler ce qui s'eſt dit de plus eſſentiel pour & contre Xénophon, par un paſſage de Mr. Rowe, dans la vie de Cyrus (112), qui m'a frappé, & qui donne peut être l'idée la plus juſte. „ C'eſt principalement d'Hérodote & de Xénophon que nous devons recueillir ce que nous avons à dire de Cyrus. Ce ſont les „ deux ſeuls Auteurs ſur leſquels on puiſſe s'appuyer, lorſqu'il s'agit de l'Hiſtoire de ce Héros. Quand ils s'accordent enſemble ſur un fait, comme il leur arrive ſouvent, „ il n'y a aucune raiſon de douter de ce qu'ils rapportent. „ Quand ils ne s'accordent pas ſi c'eſt dans des choſes purement indifférentes, & qui ne tendent en aucune maniére à „ faire l'éloge de Cyrus, la raiſon veut qu'on ſuivie plutôt „ Xénophon qu'Hérodote, puiſqu'on eſt ſûr qu'il a été plus „ à portée de s'inſtruire de l'hiſtoire de Perſe, & que ce „ qu'il en dit, approche moins du fabuleux. C'eſt de ce „ même Auteur qu'il faut prendre l'ordre des guerres de „ Cyrus, qui paroît évidemment négligé dans Hérodote; c'eſt „ dans ſes Ecrits qu'il faut chercher certaines additions néceſſaires à la vie de ce Conquérant, dont les autres Auteurs n'ont pas prétendu donner une Hiſtoire complette. „ Quoiqu'il ne ſoit guéres poſſible de diſtinguer avec certitude dans les Ecrits de Xénophon tout ce qu'il a ajoûté „ pour embellir le portrait de ſon Héros, d'avec ce qu'il avoit trouvé dans l'Hiſtoire, il n'eſt pas difficile néanmoins „ de le diſtinguer avec quelque probabilité; & ſi une vie écrite de cette façon n'eſt pas abſolument vraie dans tous „ ſes points, elle eſt du-moins la plus vraiſemblable qu'on „ puiſſe attendre, lorſqu'il s'agit d'un Héros, qui vivoit „ dans un ſiécle ſi éloigné".

(111) *Ibid. p. 88-91.*

(112) *Vie des Hommes ill. de Plutarque. T. IX. P. 512. 513. Amſt. 1735. in-4.*

[G] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs autres de lui.*] Je ſuivrai pour faire connoître les Ouvrages de Xénophon, l'ordre où ils ſont rangés dans l'Edition Grecque d'Etienne. Aprés la *Cyropédie*, la *Retraite des dix Mille*, & l'*Hiſtoire Grecque*, ſe préſente, I. *L'Eloge d'Agéſilas* Roi de Sparte: *Ἀγησίλαος ἢ Ἐγκώμιον Ἀγησιλάου*: Ciceron y (113) donne de grandes louanges en écrivant à Lucceius: *Nec minus eſt Spartiates Ageſilaus ille perlubendus, qui neque pictam, neque fictam imaginem ſuam paſſus eſt eſſe, quam qui in eo genere laborarunt. Unus enim Xenophontis libellus in eo Rege laudando facilis omnes imagines omnium, ſtatuaſque ſuperavit.* Ce que l'habile Traducteur François de ces Lettres a rendu ainſi: „ Le brave Agéſilas de Sparte, qui n'a jamais voulu „ permettre que ſon portrait fût ni peint, ni tiré en relief, „ en eſt-il moins digne d'honneur & de louange, que ceux „ qui ſe ſont pour cela donné le plus de peine? Car un ſeul „ petit Livre de Xénophon à la louange de ce Roi, releve „ plus ſa gloire, que toutes les images & les ſtatues des autres". François Philelphe a traduit cet Ouvrage en Latin, Boulogne 1502 in fol. On en a une Traduction Françoiſe de la main de Mr. Charpentier, qui ſe trouve à la ſuite de ſa Verſion de la Cyropédie, dans les Editions différentes

(113) *Epiſt. ad Famil. Lib. V. 12.*

phon (z), qu'il eſt le ſeul dont on puiſſe dire, que comme Philoſophe il a par ſes actions & par ſes écrits donné du luſtre à la Philoſophie; que comme Général, il s'eſt par ſa valeur & par ſa conduite rendu digne d'une gloire immortelle; enfin que comme Hiſtorien, il les a immortaliſées par ſes Ouvrages. C'eſt ſans doute ce qui a fait dire à la Mothe le Vayer (aa) que „ ce n'eſt pas de l'Hiſtoire ſeule que „ Xénophon tient la gloire, dont il eſt en poſſeſſion depuis tant de Siécles. La Philoſophie & les armes y ont contribué à l'envy. Et je penſe, *ajoute-t-il*, que ces trois parties nous peuvent permettre „ de luy donner le nom de Triſmegiſte, auſſi bien qu'à cet Hermes d'Egypte; puiſqu'il eſt univerſellement reconnu pour très-grand Philoſophe, très-grand Capitaine, & très-grand Hiſtorien. Il a communes avec Céſar les deux dernières qualitez; & ceux-là ne ſe trompent pas, qui trouvent dans leur „ ſtyle une troiſieſme reſſemblance, la pureté, l'élégance & la douceur, eſtant naturelles à l'au-

(z) Vid. Stanley *Hiſt. Phil.* Part. III. Cap. 7.

(aa) *Oeuvr.* Tom. I. p. 887.

„ à l'au-

tes qu'on en a données. II. *Traité du Gouvernement des Lacédémoniens: Λακεδαιμονίων Πολιτεία.* Diogéne de Laërce (114) nous apprend que Demetrius Magnes prétendoit que cet Ouvrage n'étoit point de Xénophon, mais il ne nous dit rien des raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit. Fabricius (115) aſſura, que ce Traité a été imprimé en Grec à Bâle chez Jean Walder in-8. avec quelques Ouvrages d'Ariſtote, mais ſans indication d'année: le même Auteur indique une Edition de ce Traité à Amſterdam 1647 in-8. Philelphe l'a traduit en Latin, & enſuite Joach. Camerarius, qui le publia avec des notes, & une Vie de Xénophon. Leipſig 1543 & Paris 1572 in-8. Si l'on en croit Ménage (116) ce fut un fruit de la reconnoiſſance de Xénophon pour les Lacédémoniens: *Quod opus aggreſſus eſt, quo gratiam referret Lacedemoniis, qui exulli incolendam dederunt partem agri Eléi in Triphyliace ſolo.* III. *Traité du Gouvernement des Athéniens: Ἀθηναίων Πολιτεία.* Il ſe trouve dans le Recueil imprimé chez Walder à la ſuite d'un autre Traité de Xénophon, mais imparfait (117). Camerarius l'a traduit en Latin & l'a publié avec le précédent en 1543. Seb. Chatellion en a auſſi fait une verſion Latine, qui ſe trouve dans les Editions Grecques & Latines de Bâle & de Henri-Etienne. Fabricius parle d'une Traduction Françoiſe des deux Traités dont nous venons de parler, imprimée à Paris chez Fréd. Morel en 1579 in-8. IV. *Apologie de Socrate adreſſée à ſes Juges Σωκράτους Ἀπολογία πρὸς τοὺς Δικαστάς.* Fabricius indique une verſion Latine de Lennard Arctin; Boulogne 1502 in-fol. V. *Memoires Ἀπομνημονεύματα:* c'eſt l'Ouvrage connu ſous le titre des *Choſes memorables de Socrate*, comme l'a traduit Mr. Charpentier: les Traducteurs Latins l'ont intitulé les *Dits mémorables de Socrate*; mais le titre Grec porte ſimplement *Ἀπομνημονεύματα, Mémoires* (118). On vu ci-deſſus (119) que, ſelon Mr. Charpentier, Xénophon dans cet Ouvrage a rapporté plus fidelement les diſcours & les ſentimens de Socrate, que Platon ne l'a fait. Quoi qu'il en ſoit l'éloge que le même Académicien en fait eſt fondé. „ On „ a fort bien remarqué encore, *dit-il*, que cet Ouvrage a „ celà de particulier & d'excellent, par deſſus tous les autres Ouvrages de Xénophon, que l'un n'eſt que pour „ l'inſtruction des Rois, l'autra n'eſt que pour un Capitaine „ de Cavalerie; l'autre que pour un Oeconome, l'autre que „ pour un Chaſſeur; mais que celui-ci eſt utile aux Rois, „ aux Sujets, aux Guerriers, aux Politiques, aux Philoſophes, aux Artiſans, enfin à toutes ſortes de perſonnes; & „ la conduite en eſt ſi judicieuſe & ſi tempérée qu'il n'y a „ rien qui dégoute les Savans, ni qui rebute les foibles". Cet Ouvrage parut en Grec à Paris en 1559 in-4. & à Roſtock en 1589 in-4. revu par Jean Caſelius. Le Cardinal Beſſarion en donna une Verſion Latine. Louvain 1533. in-4. qui ſe trouve dans les Editions Grecques & Latines de Bâle & de H. Etienne. Caſelius fit réimprimer cette Verſion à Roſtock en 1576 in-4. Mr. Charpentier a traduit l'Ouvrage en François, & cette Traduction a été imprimée à Paris en 1650, 2 Vol. in-8. Amſterdam 1699 in-12. & 1745 in-12 Chriſt. Thomaſius en a donné une Verſion Allemande, faite ſur la Françoiſe de Charpentier; Hall 1693 in-8. Mr. Erneſti de Leipſig a donné une fort jolie Edition Grecque de cet Ouvrage de Xénophon, en 1738 in-8. accompagnée de quelques Notes Critiques; cette Edition fut ſi bien reçue, qu'il fallut en donner une ſeconde en 1742, à Leipſig auſſi & en même format. Mr. Bolton Simpſon profita de la premiére Edition de Mr. Erneſti, pour en donnes une nouvelle ſous ce titre: *Ξενοφῶντος Ἀπομνημονευμάτων βιβλία Δ'. Xenophontis Memorabilium* Socratis *Dictorum Libri* IV. *Græce & Latine, cum notis integris Erneſti, aliorumque ſelectis, nunc variis aliis novis obſervationibus adauctis & illuſtratis. Huic Editioni accedunt* Copiosus, *Verborum & Phraſium Indices locupletiſſimi.* Oxonii e *Theatro Sheldoniano* 1741 in-8. On peut voir une Notice de cette Edition dans le Journal cité en marge (120). VI. *Traité de l'Oeconomique: Οἰκονομικὸς λόγος.* Ciceron nous apprend (121) qu'il avoit traduit cet Ouvrage en Latin: *Has res commodiſſime Xenophon Socraticus perfectas eſt in eo libro qui Oeconomicus inſcribitur: quem nos iſte fere ætate cum eſſemus, quæ es tu nunc, e Græco in Latinum convertimus.* On trouve des fragmens de cette Verſion dans Ciceron lui-même & en d'autres Auteurs (122). Cet Ouvrage parut en Grec dans le Recueil de Walder, mentionné ci-deſſus. Raphael Volaterran l'a traduit en Latin, & cette verſion ſe trouve dans les Editions Grecques & Latines de Bâle & de H. Etienne. Leunclavius, Cafaubon & d'autres prétendent qu'ce Traité doit faire le cinquiéme Livre des *Choſes Memora bles*; mais Mr. Charpentier a prouvé avec aſſez d'étendue que cette prétention eſt très-mal fondée (123); la preuve la plus frappante qu'il allégue eſt tirée de l'*Oeconomique* même. „ Pour montrer que „ ce Dialogue de l'Oeconomie eſt un Dialogue inventé, il „ n'en faut lire que la premiéra ligne; *Ἤκουσα δὲ ποτε τῷ Σωκράτει, περὶ οἰκείας οἰκονομίας τοιάδε διαλεγομένῳ ἐπιτυχὼν ὧδε ὁ Κριτόβουλος* &c. c'eſt-à-dire, *J'ai auſſi autrefois entendu diſcourir Socrate avec Critobule, touchant l'oeconomie à peu près en ces termes &c.* Or par les propres diſcours que tient Socrate enſuite, il ſe prouve plus clair que le jour, que Xénophon ne s'eſt pu trouves à un tel entretien, & partant qu'il ne s'en eſt jamais tenu de tel, ou du-moins que c'eſt un menſonge d'aſſurer, comme il fait qu'il l'ait entendu. Car un peu après le commencement Socrate venant à parler des louanges de l'Agriculture, rapporte l'exemple du jeune Cyrus, qui l'avoit fort aimée; & comme il s'étend ſur les belles qualités de ce Prince, il remarque qu'il avoit tellement gagné le cœur des ſiens, qu'ayant été tué à la bataille, qui ſe donna entra lui & ſon frére Artaxerxe, ſes amis combattirent juſques au dernier ſoupir autour de ſon corps, & ſe firent tous tuer après lui, excepté le ſeul Ariée; & c'eſt une des circonſtances de cette bataille, qui eſt auſſi remarquée dans le premier Livra de la Guerre du jeune Cyrus. Cependant comment Xénophon auroit-il ouï dire „ celà à Socrate, puiſqu'il ne l'a jamais revu depuis cette bataille"? Fabricius parle d'une Traduction Françoiſe de l'*Oeconomique* imprimée à Paris en 1572 in-8. VII. *Le Feſtin* ou le *Banquet Συμπόσιον*, publié en Grec à Louvain en 1530 in 4. & à Hagenau 1531 in-8. Janus Cornarius l'a traduit en Latin, & ſa Verſion a été imprimée à Bâle en 1548 in-8. Il y en a une autre de Jean Ribittus, qui ſe trouve dans les Editions Grecques & Latines de Bâle & de H. Etienne. Le Févra de Saumur l'a traduit en François ſous le titre de *Feſtin de Xénophon*; Saumur 1666 in-12. Athenée (124) a reproché à l'Auteur pluſieurs fautes de Chronologie. VIII. *Hiéron ou le Tyran: Ἱέρων ἢ Τυραννικὸς*; c'eſt un Dialogue entre Hiéron premier Roi de Syracuſe & Simonide; où l'on montra que la condition des Particuliers eſt préférable à celle des Princes abſolus; & Simonide y donne d'excellens avis aux Rois. On en a deux Verſions Latines, l'une de Léonard Arctin imprimée en 1502 & l'autre d'Eraſme en 1530; cette dernière ſe trouve dans les Editions Grecques & Latines de Bâle & d'Etienne. Fabricius indique une Verſion Françoiſe de *Jaques Miſſant*, imprimée à Paris en 1550 in-8. Mr. Coſte en a donné une Traduction ſous le titre de *Portrait de la Condition des Rois*, imprimée pour la ſeconde fois avec la *Retraite des dix-mille* & les *Choſes Mémorables de Socrate*. Amſt. 1745 in-12. Mr. Coſte doit n'avoir pas connu la Verſion de Miſſant; car il dit que cette Piéce n'avoit point encore paru en François. IX. *Traité des Impôts; Πόροι ἢ περὶ πορῶν*; Xénophon y traite des revenus, productions, mines d'argent, & impôts du Païs Attique; on y trouve un plan pour encourager le Commerce, & pour augmenter les revenus de la République & des Particuliers. Le Traducteur Latin de Diogéne Laërce a mal rendu le titre, en mettant *de Seminibus*, comme s'il y avoit περὶ σπόρων (125). Camerarius en a donné une Verſion Latine à Peris en 1572 in 4. & Jean Ribittus l'a auſſi traduit; ſa verſion ſe trouve dans les Editions de Bâle & de H. Etienne. X. *Traité ſur les chevaux; περὶ ἱππικῆς* traduit en Latin d'abord par Camerarius. Paris 1572 in-4. & enſuite deux fois par Leunclavius; la premiéra Verſion a paru à Turin, & la ſeconde ſe trouve à côté du Grec dans l'Edition de Sylburge, dans laquelle on a mis à la fin auſſi la premiére Verſion. XI. *Traité du gouvernement de la Cavalerie; Ἱππαρχικὸς*; adreſſé à ſon fils, Général de la Cavalerie Athénienne. Camerarius l'a traduit en Latin, & y a ajoûté des notes. Leipſig 1543 in-8. La Verſion de Ribittus ſe trouve dans les Editions de Bâle & d'Etienne. XII. *De la Chaſſe; Κυνηγετικὸς*: c'eſt de Livre qui a fait dire à Themiſtius (126) que Xénophon avoit une connoiſſance univerſelle, *πάσης σοφίας*. Omnibonus Leonicenus l'a traduit en Latin. Boulogne 1502. in-fol. Annius de Viterbe a voulu faire paſſer encore ſous le nom de Xénophon, un petit Livre intitulé *Æquitoneus*; mais on convient généralement, que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé. On trouve quelques Fragmens de *Lettres* de Xénophon dans Stobée, & il y en a un auſſi dans Euſébe (127). Leo Allatius a publié à Paris en 1637 in 4 un Recueil de *Lettres de Socrate & de ſes Diſciples*, parmi leſquelles il y en a quelques-unes, attribuées à Xénophon, que Stanley a inférées dans ſon Hiſtoire de la Philoſophie, mais divers Savans ont prouvé la ſuppoſition de ces Lettres; auſſi on ne doit mettre ſur le compte de Xénophon que celles dont Stobée & Euſébe ont conſervé des fragmens (128). Il s'eſt fait diverſes Editions des Oeuvres de Xénophon. De toutes les Grecques on en indique les ſuivantes. A Veniſe chez Alde 1525 in-fol. à Florence chez les Héritiers des Juntes 1527 in-fol. A Bâle & à Halle en 1540. 2 Voll. in-8. revue par Chatellion & accompagnée d'une Préface de Ph. Mélanchton, contenant l'Eloge de Xénophon. Une de Henri Etienne en 1561 in-fol. chez le même en 1581 in-fol. il donna en même tems une Edition Latine, ce qui fait que Fabricius place cette Edition parmi les Grecques & Latines. La plupart des Ouvrages de Xénophon traduits en Latin par différens Auteurs parurent à Boulogne en 1502 in-fol. & enſuite à Bâle en 1534. 1545.

(114) Lib. II. Segm. 57.

(115) *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 70.

(116) *Ad Diog. Laërt.* Lib. II. 57.

(117) Fabricius *loc. cit.*

(118) Voy. là-deſſus *Bibl. Britann.* Tom XXI. p. 190-197.

(119) Remarq. [C].

(120) *Bibl. Britann.* Tom XXI. p. 187.

(121) *De Off.* Lib. II. c. 24.

(122) *Vid.* Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 79.

(123) Préface des *choſes Mem.* p. XII-XIX.

(124) Lib. V. p. 197. 216. V. & Cafaubon. *ad Athen.* V. 17.

(125) V. Meurſ. *ad Diog. Laërt.* II. 57.

(126) V. Fabric. *loc. cit.* p. 77.

(127) *Præp. Ev.* XIV. 12.

(128) V. Fabric. *Bibl. Græc.* vol. I. p. 430.

„ à l'autre. Ils ont tous deux une agréable façon de s'exprimer fans art & fans affectation, quoyque „ nulle forte d'art ny d'affectation ne la puiſſe égaler. . . . C'eſt une choſe fort conſiderable que Xeno- „ phon ait été le premier des Philoſophes qui ſe ſoit appliqué à compoſer une Hiſtoire [H]. . . . . „ Un Auteur du dernier Siecle (bb) accuſe Xénophon d'avoir aymé avec tant de paſſion le Roy Agéſi- „ lalis, que non ſeulement dans ſon Livre de la Royauté, mais dans ſes Hiſtoires meſmes il fait des ju- „ gemens témeraires en ſa faveur, & relève fes victoires beaucoup plus, que les loix de l'Hiſtoire ne le „ permettent. C'eſt le caprice d'un Italien que peu de perſonnes approuveront, puiſqu'il choque les „ ſentimens de toute l'Antiquité, qui n'a jamais parlé ſi defavantageuſement de Xénophon[a].

(bb) Scipion Speroni *Dial. di Senof. Apud. Bayle, p. 2339.*

In-fol. en 1550 in-8. & à Lyon en 1551 in-12. De la traduction de Leunclavius revue par Emilius Portus à Francfort 1596 in-8. A l'égard des Editions Grecques & Latines, il y a celle de Bâle 1568 in-fol. avec la Verſion de divers Auteurs, & en 1559 avec les notes de Brodeau in-fol. & en 1569 avec la Verſion de Leunclavius. A Francfort en 1594 in-fol. (quelques Exemplaires portent la date de 1596) par les ſoins de Sylburge; avec les notes, la verſion & la chronologie de Leunclavius, la vie de Xénophon du même, les Noces d'Emilius Portus & d'autres accompagnemens: l'Edition de Paris de 1625 in-fol. eſt faite ſur celle-là. Enfin la plus belle de toutes les Editions eſt celle d'Edouard Wells, imprimée à Oxford en 1703. en cinq Volumes in-8. Fabricius indique une Traduction Italienne de la façon de Marc Antoine Gandini, Veniſe 1587 in 4. On voit par le Catalogue des Ouvrages MSS. de Mr. Charpentier, qu'il avoit traduit tout Xénophon en François.

[H] *C'eſt une choſe fort conſiderable, que Xénophon ait été le premier des Philoſophes, qui ſe ſoit appliqué à compoſer une Hiſtoire.*] C'eſt-là le vrai ſens des termes qu'employe Diogène Laërce (129); ἱστορίαν συνέγραψε πρῶτος Ξενοφῶν; que Suidas a très-mal entendu, & en conſéquence il attribue à Xénophon des *Vies des Philoſophes*; ſi c'eût été là la penſée de Diogène Laërce, il auroit indiqué cet Ouvrage parmi les autres de Xénophon. Jonſius (130) a prouvé clairement l'erreur de Suidas, & Ménage a adopté le ſentiment de Jonſius (131).

(129) Lib. II. 56.

(130) *De Script. Hiſt. Phil.* L. I. C. 7.

(131) *Ad Diog. Laërt.* II. 56.

XIMENÉS DE CISNÉROS (François) Cardinal célébre, nâquit à Tordelaguna, petite Ville d'Eſpagne, l'an 1437, d'Alphonſe Ximenes de Cifnéros, qui étoit Collecteur des Decimes accordées par les Papes aux Rois d'Eſpagne, durant les guerres de Grenade, & de Donna Marina de la Torre. Quelques Auteurs prétendent que la famille de notre Cardinal n'étoit pas fort illuſtre; d'autres diſent au-contraire que la Maiſon de Ximenés étoit noble (*a*), & que celle de la Torre l'étoit auſſi. Quoi qu'il en ſoit-il paroît qu'il vint au monde avec une fortune aſſez bornée, *humili fortuna natus atque educatus* dit Mariana (*b*). Il reçut au Baptême le nom de Gonzalés, qu'il changea en celui de François, lorſqu'il entra dans l'Ordre de St. François. Ses parens le deſtinérent à l'Etat Eccléſiaſtique, & lorſqu'il fut en âge de s'appliquer aux Lettres, ils l'envoyérent à Alcala de Henarés, pour y faire les premiéres études. Il paſſa enſuite à Salamanque, où il acquit une aſſez grande connoiſſance du Droit Civil & Canonique, pour être en état de l'enſeigner en particulier; ce qui lui fournit depuoi ſubſiſter, ſans être à charge à ſon père. Son goût naturel pour les Sciences, & pour l'étude de la Religion en particulier, fit qu'il y donna tout le tems qu'il pouvoit dérober aux leçons de Droit, & il fit même ſon cours de Theologie ſous un célébre Profeſſeur de ce tems-là (*c*). Après avoir achevé ſes études il retourna chez ſon père, mais de peur de lui cauſer de la dépenſe, il réſolut d'aller à Rome, pour y tenter fortune. Il eut le malheur d'être volé deux fois en chemin, & fut contraint de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de-quoi continuer ſon voyage. Heureuſement un de ſes compagnons d'étude à Salamanque, nommé Brunet, apprit ſon embarras, & comme il alloit auſſi à Rome, il lui donna du ſecours, & voulut qu'ils fiſſent le voyage enſemble. Ximenés exerça quelque tems à Rome l'Office d'Avocat-Conſiſtorial; dans le tems qu'il commençoit à être connu, la mort de ſon père l'obligea de retourner en Eſpagne pour aſſiſter ſa famille. Avant que de partir il obtint du Pape un Bref, en vertu duquel il pût ſe mettre en poſſeſſion du premier Benéfice, qui vaqueroit dans ſon Pays. A peine fut-il arrivé que l'Archiprêtre d'Uceda mourut, il ſe mit d'abord en poſſeſſion de ce Benéfice, qui étoit tout-à-fait à ſa bienſéance; mais il irrita contre lui l'Archevêque de Tolède, qui le mettre en priſon [*A*]. On prétend qu'il eut alors les premiers préſages de ſa Grandeur future [*B*]. Sa fermeté & l'interceſſion de la Comteſſe de Tendila, Dame de l'Archevêque, engagérent ce Prélat à le mettre en liberté; la prudence l'engagea alors à permuter ſon Benefice avec la grande Chapellainie de l'Egliſe de Siguença. Dans cette Ville il ſe concilia l'affection & l'eſtime de tous les honnêtes gens, & des Sçavans de ces quartiers-là. Il prit un Maître pour apprendre l'Hébreu & le Chaldaïque (*d*), & il ſe livra entiérement à l'étude de la Theologie. Il eut en ce tems-là de grandes liaiſons avec Jean Lopés de Medina, Archidiacre d'Almaçan, & le porta par ſes conſeils à fonder l'Univerſité de Siguença (*e*). La réputation de Ximenes engagea D. Pedro Gonçalés de Mendoza, alors Evêque de Siguença & Cardinal, à le choiſir pour ſon Grand-Vicaire dans toute l'éten-

(*a*) Flechier *Vie du Card. Ximenes*, Tom. I. p. 1.

(*b*) *De Reb. Hiſp.* Lib. XXVI. Cap. 7.

(*c*) Flechier p. 9. 10.

(*d*) Wharton *Append. ad Hiſt. Liter. G. Cave*, p. 241. Halle 1741.

(*e*) Idem. Ibid. & Flechier. p. 14.

[*A*] *Il irrita contre lui l'Archevêque de Tolède, qui le fit mettre en priſon.*] Mr. Flechier obſerve (1) que „ Cette fa- „ çon d'entrer dans les Bénéfices déplaiſoit aux Evêques, „ parce qu'elle diminuoit leur autorité, & qu'elle entrepre- „ noit ſur leurs droits; puiſqu'ils s'y oppoſoient de toute leur „ force, & il étoit difficile de s'y maintenir, quand on s'y „ étoit introduit par cette voye". Il ne faut donc pas être ſurpris qu'un Prélat auſſi puiſſant, que l'étoit D. Alphonſe Carillo, Archevêque de Tolède, trouvât mauvais que Ximenés ſe fût mis en poſſeſſion d'un Bénéfice, en vertu d'un droit, qui lui étoit odieux; ce qu'il y avoit de plus piquant, c'eſt que le Prélat avoit pourvu de ce Bénéfice un de ſes Aumôniers. Carillo réſolut de n'en pas avoir le démenti, il fit prendre Ximenés, & le fit renfermer dans une Tour du Château d'Uceda, dans l'eſpérance que les ennuis & les défagrémens de la priſon, l'obligeroient à céder ſon bénéfice. Mais il avoit affaire à un homme ferme: en vain lui fit-il propoſer de tems en tems de renoncer à ſon droit; ce qui engagea le Prélat à le faire tranſférer de la Tour d'Uceda à la Conciergerie de Santorera, où l'on renfermoit ordinairement les Prêtres vicieux ou rebelles du Diocéſe de Tolède. Ximenés s'y occupa de la lecture & de la méditation de l'Ecriture Sainte, & demeura toujours inflexible. L'Archevêque déſeſpérant enfin de le réduire à ce qu'il ſouhaitoit, le rendit aux prières de ſa Nièce & le fit élargir (2).

(1) Ibid. p. 19. 20.

(2) Ibid. p. 21.

[*B*] *On prétend qu'il eut alors les premiers préſages de ſa grandeur future.*] Ces prétendus préſages ſont ordinairement des contes, inventés après coup: il ſemble que la Providence ne puiſſe élever un homme au deſſus de l'état où il eſt né, ſans en avertir d'avance & l'on trouve mille exemples dans l'Hiſtoire de ces ſortes d'avertiſſemens dont on n'eût inſtruit qu'après l'événement. Quoi qu'il en ſoit pendant que Ximenés étoit à la Tour d'Uceda, un Prêtre de la Ville, qui y étoit auſſi priſonnier, „ le voyant triſte & abattu, le con- „ ſola autant qu'il put, & lui dit ces paroles: *Ne vous affli- „ gez pas, mon fils; car dans ce même lieu où vous eſtes aujour- „ dhuy enfermé, le Reverendiſſime Seigneur D. Juan de Cerez- „ tieta, frere du Grand-Conneſtable de Caſtille, Alcoare de Loma, „ le fut encore plus étroitement que vous; mais au ſortir de cette „ priſon il devint Archevêque de Tolède, & une ſi agreable „ fortune luy fit oublier ſes peines paſſées. Vous voyage, voutre „ air, & tout ce que je vois en vous me fait juger qu'il pourra „ vous en arriver de même.* Ximenés remercia ce bon Prêtre & luy répondit avec beaucoup de modeſtie; *Mon Pere, des commencemens comme ceux-cy, ne me promettent pas une fin „ auſſi heureuſe que celle-là".* Il ſe pouvoit bien, que le Prêtre n'eût d'autre deſſein que d'inſpirer du courage à Ximenés, fans prétendre en aucune façon lui tirer la prédire. Voici un autre trait dans le même goût (3). „ On rapporte qu'ah- „ lant un jour du Caſtagnar à Tolède, avec un Compagnon „ d'une grande piété, & d'une ſimplicité tout-à-fait Chré- „ tienne, nommé Fr. Pierre Sanchez, ils furent ſurpris de „ la nuit, & couchérent dans les champs. Comme ils dor- „ moient tous deux ſur leurs gardes, qu'on devoit battre le „ lendemain, ce bon Frére s'éveillant en ſurſaut: *Pere Fran- „ çois*, lui dit-il, *je ſongeois il n'y a qu'un moment, que vous „ eſtiez Archevêque de Tolède, que je vous ſaluois, en vous ap- „ pellant V. Seigneurie Illuſtriſſime, & que je voyois un bonnet „ de Cardinal ſur vôtre teſte. Je prie Dieu, qui m'a fait assez douter „ envoyé ce ſonge, qu'il puiſſe eſtre un jour veritable.* A quoi le Pére répondit: *Dormez mon Frére, dormez; vous amuſez- „ vous à des ſonges?* Etant depuis Archevêque de Tolède, il raconta cette avanture, non pas qu'il crut que c'eût été une prédiction aſſurée de ſon élevation, mais pour marquer la ſainteté de ce bon Religieux". Je ne ſai ſi cette preuve de ſainteté paroîtra fort déciſive.

(3) Ibid. p. 29. 30.

[*C*] *En*

tendue de ſon Diocéſe, & à lui conférer quelques Bénéfices; au milieu des avantages dont il jouiſſoit, & dans la plus belle perſpective de fortune, il ſe dégoûta tellement du monde, qu'il réſolut de ſe retirer dans quelque Ordre Religieux. Après avoir mis ordre aux affaires de ſa Maiſon, il entra dans le Couvent de St. Jean de Tolède, de l'Ordre de St. François. Après avoir fait profeſſion, il ſouhaitta de paſſer dans un Couvent, moins expoſé au grand abord du monde, & on l'envoya dans un petit Couvent près de Tolède nommé le Caſtagnar, & enſuite dans celui de Salcéda, dont il fut élu Gardien (*f*). En 1492 la Reine Iſabelle le choiſit pour ſon Confeſſeur [*C*], & peu de tems après on l'élut Provincial de ſon Ordre, dont il entreprit la Réforme [*D*]. Le Cardinal de Mendoza, qui étoit devenu ſucceſſivement Archevêque de Seville, & de Tolède, étant mort, la Reine Iſabelle, à qui la nomination aux Evêchés avoit été réſervée, conſulta ſon Confeſſeur ſur le choix d'un Archevêque de Tolède, qui fut d'avis d'élever à cette dignité quelque perſonne de qualité & de mérite d'une des premiéres Maiſons du Royaume, à cauſe de la grande autorité dont l'Archevêque de Tolède jouit ordinairement; il propoſa même Hurtado de Mendoza, neveu du Cardinal, & nommé à l'Archevêché de Seville, pour lequel toute la Nobleſſe s'intéreſſa. D'autre côté le Roi Ferdinand preſſoit la Reine en faveur de D. Alonſe d'Aragon ſon fils naturel, Archevêque de Saragoſſe: après avoir balancé entre deux autres Sujets, elle ſe détermina à nommer ſon Confeſſeur, qui n'accepta cette éminente dignité qu'après une longue réſiſtance [*E*], & fut ſacré dans

(*f*) Fléchier p. 17-22.

[*C*] *En 1492 la Reine Iſabelle le choiſit pour ſon Confeſſeur.*] Ce fut le Cardinal de Mendoza, qui avoit beaucoup de crédit auprès de cette Princeſſe, qui lui propoſa le P. Ximenés, & ſur le portrait qu'il lui en fit, elle ſouhaitta de voir ce Religieux & de l'entretenir en particulier. Le Cardinal lui écrivit de ſe rendre inceſſamment auprès de lui ſous prétexte de quelques affaires. S'étant rendu, le Prélat le reçut avec beaucoup d'affection, l'entretint pendant quelque tems, & le mena, comme par occaſion, juſqu'à l'appartement de la Reine. Celle-ci en fut fort ſatisfaite. Quelques jours après elle le fit revenir, & lui ordonna de la ſuivre en qualité de ſon Confeſſeur. Ximenés s'excuſa de recevoir l'honneur qu'elle lui vouloit faire, alléguа pluſieurs raiſons pour ſe diſpenſer d'accepter le poſte, qu'on lui offroit. Mais la Reine perſiſta, & Ximenés fut obligé d'acquieſcer à ce qu'elle vouloit. Il n'accepta pourtant l'emploi qu'avec cette condition, qu'il ne ſeroit point obligé de ſuivre la Cour, & qu'il n'y viendroit que pour conſeiller la Reine. Il eut cependant d'abord tant de crédit ſur l'eſprit de cette Princeſſe, qu'il ne ſe faiſoit rien dans le Royaume, qu'elle ne lui communiquât, pour recevoir ſes avis (4).

(4) Ibid. p. 21-24.

[*D*] *Peu de tems après on l'élut Provincial de ſon Ordre, dont il entreprit la Réforme.*] Il s'étoit introduit un grand relâchement dans la Diſcipline Monaſtique en général. „ Quelques „ Hiſtoriens, *dit Mr. Fléchier* (5), ont attribué ce dérégle- „ ment général de la Vie Religieuſe, à une peſte, qui avoit „ déſolé toute l'Europe, quelque tems auparavant, & dont „ l'Eſpagne fut particuliérement affligée. . . . . Les Reli- „ gieux firent d'abord des Proceſſions, pour appaiſer la co- „ lére du Ciel; quelques-uns même par charité voulurent „ aſſiſter les Peuples, & leur adminiſtrer les Sacremens; mais „ les plus zélés eſtant morts, & la contagion commençant à „ s'allumer dans les Cloîtres, chacun penſa à ſe ſauver dans „ les lieux les moins fréquentés. Ceux que le malheur du „ tems avoit diſperſez, s'accoûtumérent à vivre ſans régle, „ & ne purent plus s'y aſſujettir. Le commerce qu'ils avoient „ eu avec les Séculiers, leur fit perdre l'eſprit d'Oraiſon & „ de Retraite, qui entretient la régularité. Pour ſe mettre à „ couvert des néceſſitez où ils avoient eſté réduits, ils acqui- „ rent des héritages; & parce que les Monaſteres eſtoient de- „ ſerts, ils furent contraints pour réparer les pertes qu'ils „ avoient faites, de donner l'habit indifféremment à tous „ les Sujets qui ſe préſentoient, ſans avoir examiné leur vie „ & leurs mœurs, comme leurs Conſtitutions leur ordon- „ nent. . . . . Outre cette licence qui régnoit généra- „ lement dans toutes les Communautez régulières, le P. Xi- „ menés trouva que la pluſpart des Religieux de S. François „ avoient renverſé toute la forme de leur Inſtitut. Ils avoient „ rejetté cette pauvreté qui leur avoit eſté ſi fort recommen- „ dée. Ils poſſédoient des maiſons dans les villes & aux „ champs, & jouïſſoient de grands revenus: tels eſtoient „ ceux qu'on appelloit Conventuels, qui avoient par toute „ l'Eſpagne des Couvens riches & magnifiques". Tels étoient en gros les abus dont Ximenés entreprit la réforme, mais il trouva tant d'oppoſitions, qu'il eut beſoin de toute ſa fermeté, & de tout le crédit de la Reine, contre pluſieurs perſonnes puiſſantes, qui traverſérent ſon deſſein (6).

(5) Ibid. p. 21-26.

(6) Ibid. p. 33.

Après qu'il eut été élevé à l'Archevêché de Tolède, il penſa à terminer la réforme des Religieux, qui cauſoit de grands troubles dans le Royaume; les Conventuels de St. François étoient les plus difficiles à réduire, & la plupart des grands Seigneurs les appuyoient. Ce n'étoit pourtant pas en Eſpagne que ſe rencontroient les plus grands obſtacles, à cauſe du crédit de l'Archevêque; il y avoit plus de difficulté du côté de la Cour de Rome, où cette affaire devoit ſe décider. Le Général, qui étoit Conventuel, ne négligea rien pour traverſer les deſſeins de Ximenés, en faiſant des repréſentations au Pape, & demanda qu'il lui fût permis d'envoyer des Commiſſaires, qui ſe joignîſſent à ceux que la Cour d'Eſpagne avoit nommés, afin qu'on n'agît pas ſans ſa participation, dans des affaires, qui le regardoient directement. Le Pape lui accorda ſa demande, & le Général envoya des Commiſſaires; mais on n'en fit guére de cas, & l'on pourſuivit la réformation, ſans prendre leurs conſeils & ſans avoir égard à leurs remontrances. Le Général en porta des plaintes au Pape, qui fut fort irrité de ce procédé: il prit même des meſures pour maiotenir ſon autorité; l'Archevêque trouva pourtant moyen d'avoir le deſſus, & d'exécuter ſes projets (7). Il y a dans toute cette Hiſtoire deux choſes, qui méritent d'être remarquées, d'un côté la difficulté qu'il y a à réduire des Moines, qu'on veut mettre en régle: on voit par-là que l'amour de l'indépendance & l'orgueil ne ſe trouvent pas moins parmi eux, que chez les gens du monde: d'autre côté on s'apperçoit clairement, que malgré la profeſſion que font les Prélats Catholiques-Romains d'être ſoumis au Pape, il eſt des occaſions où ils croyent pouvoir ſe diſpenſer de reſpecter ſon autorité, & où ils ſavent bien profiter du crédit qu'ils ont auprès des Puiſſances pour réuſſir dans leurs deſſeins, malgré la Cour de Rome.

(7) Ibid. p. 91-102.

[*E*] *Elle ſe détermina à nommer ſon Confeſſeur, qui n'accepta cette éminente dignité qu'après une longue réſiſtance.*] Nous n'avons garde de ſoupçonner le P. Ximenés d'une diſſimulation odieuſe; on n'apperçoit rien dans l'Hiſtoire qui donne lieu de penſer que ſa réſiſtance fût feinte, & en pareil cas on doit toujours juger favorablement, & préſumer qu'un homme s'eſt conduit par des motifs purs. Si l'ambition d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques fait paroître un tel procédé extraordinaire, il n'en mérite que plus l'eſtime & le reſpect pour être rare, & c'eſt ſans contredit un des plus beaux traits de la Vie du Cardinal Ximenés. Voici le fait. La Reine Iſabelle ſe détermina à nommer à l'Archevêché de Tolède le Juriſconſulte Oropeſa, qui avoit été du Conſeil Souverain, & qui s'étoit retiré des affaires, pour pcoier à ſon ſalut. Elle communiqua ſon deſſein à ſon Confeſſeur, qui l'approuva. Le Brevet fut expédié, & l'ordre envoyé de demander pour lui au Pape les Bulles de l'Archevêché de Tolède. Au bout de quelques jours la Reine changea d'avis, & réſolut de nommer Ximenés. Elle dépêcha un ſecond Courier à Rome, avec ordre à ſon Ambaſſadeur de faire expédier promptement les Bulles pour ſon Confeſſeur, & de les envoyer avec tout le ſecret poſſible. L'affaire réuſſit comme la Reine l'avoit ſouhaitté: les Bulles furent expédiées & envoyées à Iſabelle. Après l'avoir confeſſée le Vendredi Saint d'aſſez grand matin Ximenés prit congé d'elle, pour s'en retourner au Couvent de l'Eſpérance à Occanna près de Madrid, mais quelques momens après un Gentilhomme de la Chambre de la Reine vint lui ordonner de ſa part de revenir au Palais. Cet ordre lui déplut, parce qu'il craignit de n'arriver pas à tems à l'Office. Il ſe rendit donc promptement à la Cour, afin d'être plutôt libre. „ La Reine la reçut avec beaucoup de bonté, le fit „ aſſeoir auprés d'elle, & après quelques diſcours indiffé- „ rens, lorſqu'il y penſoit le moins, elle luy préſenta les „ Bulles de l'Archevêché de Tolède, qu'elle venoit de rece- „ voir, & luy dit: *Mon Pére, voyez ce que mande Sa Sainteté „ par ces Lettres Apoſtoliques*..... Il prit ces Lettres avec reſ- „ pect, & après les avoir baiſées, il lut le deſſus en ces „ termes. *A noſtre vénérable Frére François Ximenés de Ciſné- „ ros, élu Archevêque de Tolède.* Il parut troublé & rendant „ à la Reine ce paquet, qu'il ne voulut pas décacheter; *Ma- „ dame*, luy dit-il, *ces Lettres ne s'adreſſent pas à moy.* Puis ſe „ leva bruſquement de ſon ſiége, ſans prendre congé, con- „ tre ſa coutume, pour ſortir de la Chambre & ſe retirer. La „ Reine crut qu'il falloit laiſſer paſſer ce premier trouble, „ qu'une avanture inéſpérée avoit jetté dans ſon eſprit; elle „ ſe contenta de luy dire: *Mon Pére, vous me permettrez bien „ de voir ce que le Pape vous écrit*; & le laiſſa ſortir du Palais, „ ne jugeant pas qu'il fût de ſa gravité de le rappeller". Ximenés ſe hâta de s'en retourner, deſorte qu'on ne le trouva plus au Couvent de Madrid, où quelques Seigneurs ſe rendirent de la part de la Reine, pour lui perſuader d'accepter la dignité à laquelle il étoit appellé. Ces Seigneurs prirent des chevaux de poſte, & l'atteignirent à trois lieues de la Ville; ils le preſſérent par tous les motifs capables de faire impreſſion ſur lui. Ximenés leur répondit. „ Qu'il ne pou- „ voit accepter une dignité, qui demandoit plus de vertu & „ plus de lumiére qu'il n'en avoit. Qu'il n'eſtoit ni digne „ de l'honneur qu'on luy faiſoit, ni capable du travail dont „ on vouloit le charger: Que ſa vocation eſtoit la pauvreté, „ l'auſtérité & la retraite de St. François; Qu'il n'eſtoit pas „ connu de Sa Sainteté, & qu'il croyoit rendre un grand „ ſervice à la Reine, devant Dieu & devant les hommes, en „ déchargeant ſa conſcience d'un mauvais choix qu'elle avoit „ fait par trop de bonté. . . . . Il leur parla avec tant „ d'efficace & de fermeté, & leur parut de ſi bonne foy..... „ que ces Seigneurs rapportérent à la Reine, qu'ils avoient „ trouvé le Pére Inflexible, & que bien loin de conſentir à „ ſon Election il ne pouvoit ſe réſoudre à revenir à Madrid". Ximenés perſiſta ſix mois dans ſon refus, malgré toutes les priéres de la Cour & les inſtances de ſes amis; & il fallut un Bref du Pape qui lui ordonnoit d'accepter ſans délai l'Archevê-

dans un Couvent de ſon Ordre le onziéme Octobre 1495. (g). Peu de tems après ſon élevation les Religieux de ſon Ordre formérent une Cabale contre lui pour le perdre dans l'eſprit de la Reine, mais ils échouerent dans leur deſſein. Ximenés eut auſſi beaucoup à ſouffrir de la mauvaiſe conduite de Bernardin ſon frére, lequel attenta même à ſa vie (b). Il ſignala les commencemens de ſon Epiſcopat par des actes de fermeté pour le rétabliſſement de l'Ordre & de la Diſcipline; & en deux Synodes qu'il tint, il fit diverſes Ordonnances [F], qu'on a depuis obſervées, non ſeulement en Eſpagne, mais encore dans tous les Royaumes Chrétiens, & que le Concile de Trente a enſuite généralement établies. Il donna en diverſes occaſions des preuves de ſon zéle pour la Juſtice [G]. La Reine Iſabelle voulut qu'il l'accompagnât, lorſqu'elle alla en Arragon, pour y faire régler aux Etats la ſucceſſion, & Ximenés ne contribua pas peu à faire réuſſir les choſes juſques à un certain point à la ſatisfaction de cette Princeſſe [H]. En 1509

(g) Flechier *loc. cit.* p. 190. 54-57. 61.

(b) Ibid. p. 78-81.

vêché. Il accepta donc, en proteſtant que ce n'étoit qu'à regret, mais en acceptant il fit voir qu'il n'étoit pas homme à rien céder de ſes droits. „ Un bruit s'eſtoit répandu, „ qu'un bon Religieux comme luy ſeroit trop heureux de „ jouir d'une partie du revenu de cette Egliſe, & que le reſte „ pouvoit eſtre utilement employé à quelques deſſeins, qu'a- „ voit le Roy Catholique, il déclara qu'il ne conſentiroit „ jamais à aucune condition, qui fuſt contraire aux Saints „ Canons, & aux libertez de ſon Egliſe, & qu'il ne ſouffri- „ roit pas qu'un bien, qui doit ſervir à nourrir les pauvres, (a) Ibid. p. 78-82. „ fuſt deſtiné à d'autres uſages (a)". Ce dernier trait ne paroît prouver bien clairement que Ximenés n'avoit nullement cherché à ſe faire nommer à l'Archevêché; naturellement il auroit été de meilleure compoſition.

[F] *En deux Synodes qu'il tint il fit diverſes ordonnances.*] Parmi ces Ordonnances il y en a dont l'utilité étoit très-grande. Il régla l'ordre & les procédures tant de ſes Officialités, que des Tribunaux Laïques de ſon Diocéſe. Pour abolir les longues formalités, que l'avarice des Avocats & l'opiniâtreté des plaideurs avoient introduites dans la Juſtice, il enjoignit à tous ſes Juges dans l'étendue de ſa Juriſdiction, d'entendre les Parties, & de les juger ſur le champ ſans écritures & ſans frais, ſi les cauſes étoient de peu de conſéquence. Dans les grandes affaires il ordonna, qu'après avoir éclairci le fait par les informations & les témoignages néceſſaires, on laiſſât à chacun la liberté de produire ſes raiſons par écrit, & de répondre à celles de ſa partie une fois ſeulement, & que le vingtiéme jour, tout au plus tard on (9) Ibid. p. 91. 96. donnât ſentence définitive (9). On voit par-là que Ximenés a la gloire d'avoir le premier tenté un projet, que de grands Princes ont exécuté dans notre Siécle, d'abréger les procédures & la durée des Procés. Il ordonna auſſi deux choſes, très-utiles & très-néceſſaires, qui n'avoient pas encore été pratiquées. La premiére, qu'il y eût dans toutes les Paroiſſes de ſon Archevêché, un Régiſtre, où fuſſent les noms de tous les enfans que l'on baptiſoit, de leurs Péres, de leurs Parrains, & des Témoins qui avoient aſſiſté au Baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette cérémonie. „ Par „ cette Ordonnance il arrêta le cours des divorces, qui ſe „ faiſoient impunément ſous des prétextes de religion & „ d'alliance ſpirituelle". Il ordonna par un autre Réglement, que les Curés fiſſent un dénombrement de tous leurs Paroiſſiens, par lequel ils reconnuſſent dans le tems de Pâques, ceux qui s'étoient confeſſés, & qui avoient communié, & que dans quarante jours ils portaſſent ce Mémoire à l'Archevêque ou à ſes grands Vicaires de Tolède ou d'Alcala, afin qu'on remarquât ceux qui y auroient manqué (10). (10) Ibid. p. 97. 98.

[G] *Il donna en diverſes occaſions des preuves de ſon zele pour la Juſtice.*] Son Hiſtorien obſerve, qu'il ne pouvoit ſouffrir que les Grands opprimaſſent leurs Vaſſaux; il écoutoit les malheureux qui lui portoient leurs plaintes, & quand la choſe dépendoit de lui, il leur donnoit ſatisfaction ſur le champ; quand l'affaire n'étoit pas de ſon reſſort, il portoit ſa plainte aux Rois, ſans égard pour perſonne. S'il voyoit dans les Charges de la Cour, dans l'adminiſtration de la Juſtice, dans la recette des Deniers Royaux, quelque déſordre, il en avertiſſoit la Reine, pour qu'elle y remédiât. Une des plus belles actions de Ximenés en ce genre, c'eſt qu'il remédia aux déſordres, qui ſe commettoient à l'occaſion d'un impôt, qui ſe levoit dans le Royaume de Caſtille & de Léon, & qui étoit fort à charge au Public. C'étoit la dixiéme partie de toutes les choſes qui ſe vendoient ou qui s'échangeoient. Ce Tribut, établi par néceſſité dans le fort des guerres contre les Maures, & ſeulement pour un tems, étoit devenu perpétuel. „ Ceux qui avoient le ſoin de l'exiger, „ le rendoient inſupportable par leur avarice & par leur du- „ reté; & ſous prétexte qu'on n'avoit pas déclaré les mar- „ chandiſes, ou qu'on n'en avoit pas dit le prix de bonne „ foy, ils mettoient les biens des particuliers au pillage, & „ tourmentoient ſouvent par des procés, & des violences de „ pauvres gens, qui n'étoient d'ailleurs que trop chargez. „ Ceux à qui l'on avoit aſſigné des penſions ſur ce fond à „ cauſe de leurs ſervices, ou les Officiers, qui avoient leurs „ gages à prendre là-deſſus, n'étoient payez que longtemps „ après leurs termes, encore étoit-ce en faiſant de grandes „ remiſes". Divers Réglemens faits pour arrêter ces déſordres, ne ſervirent qu'à augmenter le mal, en produiſant des inconvéniens auſſi grands, que les abus, qu'on vouloit corriger. On avoit ſtatué que pour prévenir toute conteſtation, on demanderoit aux Marchands la valeur des marchandiſes, & qu'en cas de différend là-deſſus, on s'en tiendroit à leur ſerment; ce qui occaſionna un grand nombre de parjures. Ximenés s'en plaignit à la Reine, qui le chargea de remédier à ce déſordre. Le judicieux Archevêque ne crut pas devoir s'en rapporter à ſes propres lumiéres, il conſulta D. Lopés de Biſcaye, homme très-habile dans les finances, & d'une grande expérience pour la levée des deniers. „ Il chercha „ avec luy les moyens de régler cet impoſt, en ſorte que les „ droits du Roy ne fuſſent pas diminuez; que les gages & „ les penſions fuſſent payez régulérement, & que le Peuple „ fuſt ſoulagé. Après avoir ſuppoſé la ſomme qui en revenoit tous les ans au Roy, ils en firent la repartition entre „ les Villes, Villages & Bourgs, ſelon leur grandeur, leur „ opulence, & leur commerce. Ils jugérent à propos que „ chaque Ville euſt ſes Receveurs pour lever ces droits-là, & „ les remettre promptement aux Tréſoriers du Royaume. A „ l'égard des Décimes extraordinaires, qui ſe prenoient ſur „ les marchandiſes étrangéres, ou ſur les ventes qui ſe faiſoient entre Bourgeois, on en donna la ferme aux Bourgeois mêmes; avec ordre de payer dans les temps & ſans „ remiſes les gages ou les penſions des Officiers. Les Partiſans & leurs Commis furent congédiez, & cette ſource de „ faux ſermens, de vexations & de fraudes fut abolie. L'Archevêque fit confirmer ce Réglement par une Déclaration „ des Rois Catholiques; & le Peuple déchargé des frais, & „ des incommoditez de cette levée, le regarda comme l'au- „ teur de ſon repos & de ſa liberté (11)". (11) Ibid. p. 104-107.

[H] *Ximenes ne contribua pas peu à faire régler les choſes juſques à un certain point, à la ſatisfaction de cette Princeſſe.*] Pour avoir une juſte idée de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, il faut ſe rappeller que Ferdinand & Iſabelle avoient entre autres enfans un fils nommé D. Juan & deux filles, Iſabelle & Jeanne. Le fils mourut âgé de dix-neuf ou vingt ans en 1497, dans le tems que ſa ſœur Iſabelle venoit d'épouſer Emanuel, Roi de Portugal. Jeanne avoit été mariée à Philippe, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Maximilien. Par la mort du Prince D. Juan, Iſabelle Reine de Portugal étoit devenue héritiére des Royaumes de Caſtille & d'Arragon. Iſabelle ſa mére, qui l'aimoit tendrement, & Ferdinand ſon Pére, qui vouloient lui aſſurer leur ſucceſſion, l'engagérent à venir en Eſpagne avec le Roi ſon époux, pour les faire reconnoître par tous les Ordres des deux Royaumes. Ils furent reçus avec beaucoup de magnificence, & les Etats de Caſtille déclarérent Emanuel & Iſabelle légitimes héritiers de la Couronne, le 29 Avril 1498 (12). Il étoit queſtion d'obtenir la même choſe des Etats d'Arragon, & en partant pour s'y rendre, la Reine de Caſtille & d'Arragon ſouhaitta que Ximenés l'accompagnât. Quand les Etats furent aſſemblés, les ſentimens furent fort partagés ſur la queſtion dont il s'agiſſoit. Les uns ſoutenoient que les Loix du Royaume excluoient les Femmes de la ſucceſſion; qu'à-la-vérité le Teſtament du Roi D. Juan, pére de Ferdinand, appelloit les filles à la Couronne, au cas que Ferdinand mourût ſans laiſſer des fils ou des petits-fils; mais que l'on ne devoit rien préjuger, puiſque le Roi pouvoit avoir encore des enfans mâles. Qu'il y avoit de grands Inconvéniens à reconnoître Emanuel héritier d'Arragon, que la Navarre s'étoit mal trouvée d'avoir eu cette complaiſance pour le Roi Jean, en conſidération de la Reine Blanche. Les autres prétendoient au-contraire, que les Femmes n'étoient point exclues de la ſucceſſion par les Loix du Royaume, & alléguoient en preuve l'exemple de la Reine Pétronille, fille de D. Ramire, dit le *Prêtre Roi*, & le Teſtament du Roi Alphonſe, fils de cette Princeſſe. Gonſalve Garſia de Sainte Marie, célébre Juriſconſulte de ce tems-là, ſoutint ce ſentiment par un écrit plein d'érudition, qu'il préſenta au Roi Catholique (13). La Reine accoutumée à la ſoumiſſion des Caſtillans, ſouffroit impatiemment la longueur de ces diſputes, & il lui échappa de dire un jour; „ qu'il vaudroit mieux conquérir ce Royaume, „ que de ſouffrir l'inſolence des Etats, & le manque de reſ- „ pect de la Nation". *Satius fore armis eam gentem maloque ſubigere, quam provincialium conventuum inſolentiam, genuſque univerſæ arrogantiam, tolerare* (14). Alphonſe Fonſéca, Conſeiller, ſe trouva préſent, & lui répondit avec une généreuſe liberté. „ Madame, je ne croi pas que les Aragonois pé- „ chent en maintenant la liberté & les privilèges, qu'ils ont „ reçus de leurs Ancêtres; comme ils ſont circonſpects à promettre & à jurer, ils ſont fidéles à leurs ſermens, & ſont „ attachez à leurs Rois. N'y ayant juſques à préſent aucun „ exemple, qu'on ait accordé la ſucceſſion héréditaire à des „ Princeſſes, par autorité publique, ils ne ſont pas blâma- „ bles, s'il ont de la peine à conſentir à une nouveauté, qui „ pourroit tendre à donner atteinte à leur liberté". *Non arbitror, inquit, Aragonios peccare tuendo libertatem & privilegia, quæ a majoribus acceperunt, qui publicis cautis ſacramentoque, in fide ſemel ſuſceptâ juxta apprime conſtantes, Regumque ſuorum obſequio imprimis dediti. Hactenus nulli Regum filiæ regno hereditate publicis conjuncto decretis, vituperandi non ſunt, ſi novum exemplum inducere detrectant, veriti ab eo principio ne jus immutetur patriæ libertatis* (15). Mr. Fléchier ajoûte au récit de Mariana (16), que Ximenés diſpoſa par ſes raiſons toute l'Aſſemblée à prêter ſerment, comme la Reine le ſouhaittoit. Quoi qu'il en ſoit, la queſtion fut décidée d'une autre maniére, la Reine de Portugal accoucha au mois de Septembre d'un

(12) Mr. Flechier p. 513. a fort adouci les expreſſions de la Reine.

(13) Idem. ibid.

(14) Mariana. *loc. cit.*

(15) Mariana. *loc. cit.*

(16) Flechier p. 514.

1500 il posa les fondemens du bâtiment du Collége qu'il avoit dessein de fonder à Alcala [I]. Après la conquête du Royaume de Grenade, Ferdinand & Isabelle, avant que de partir pour Seville, où des affaires importantes les appelloient, firent venir l'Archevêque de Tolède, afin de travailler de concert avec l'Archevêque de Grenade à la conversion des Maures; les moyens qu'il employa pour réussir dans ce dessein ne sont pas tout-à-fait évangéliques [K], & furent cause d'une grande sédition, où Ximenes fut

d'un Prince, & mourut une heure après être délivrée. Le jeune Prince reçut le nom de Michel, & fut reconnu par les Etats pour héritier de la Couronne; on lui prêta serment, conditionnellement néanmoins, si Ferdinad ne laissoit point d'enfans mâles (17).

(17) Mariana *ubi supra.*

[I] *En 1500 il posa les fondemens du bâtiment du Collége, qu'il avoit dessein de fonder à Alcala.*] Ce ne fut qu'au bout de huit ans, que l'Université fut parfaitement fondée; mais nous réunirons dans cette Remarque tout ce qui a du rapport à cette belle fondation, qui fait beaucoup d'honneur au célèbre Prélat, qui la fit. Il commença par la fondation du grand Collége, qu'il consacra à St. Ildefonse, il en avoit marqué la place, & l'avoit fait tracer par Pierre Gumiel, célèbre Architecte, dans un lieu que la beauté de la situation, la bonté de l'air, & le voisinage de la rivière de Henarés rendoient agréable & commode pour des Gens de lettres. Les fondemens en furent posés le 14 de Mars (18). Dans l'enceinte de ce Collége, il en fonda un autre sous le nom des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, pour douze Religieux de Saint François. Il fonda encore huit Colléges, où l'on enseignoit les Sciences, les Lettres Humaines, & les Langues. Il dotta quarante-six Chaires de Professeurs (19). Les Papes Alexandre VI. & Jules II. donnérent des Bulles pour l'érection de l'Université, avec toutes les graces & tous les priviléges qu'on pouvoit souhaiter, & Léon X. les augmenta depuis (20). Ajoûtons ce que l'Historien de notre Prélat rapporte sous l'an 1508. „ Le Cardinal prit la route d'Alcala-de-Henarés, pour visiter ses Colléges, & pour mettre en exercice cette Université, où il avoit déja envoyé des Professeurs célébres, & où beaucoup de Jeunesse étoit accourue pour les études. Il vit avec un extrême plaisir ses bâtimens achevez. Il y établit incontinent trente-trois jeunes hommes, dont la plûpart étoient venus de Salamanque, auſquels il ajouta douze Chapelains, qu'il chargea de faire à certains jours des prières pour lui, pour ses parens & ses amis morts. Il envoya dans toutes les Universitez pour attirer les plus ſçavans hommes de l'Europe, & comme il n'épargnoit ni ſoin ni dépenſe, & qu'on propoſoit de bons établiſſemens, en moins de trois mois le nombre des Profeſſeurs fut rempli. Il leur dreſſa lui-même des Régles, tant pour leur forme de vivre que pour l'ordre & la maniére d'enſeigner. . . . en quoy il ſuivit principalement les uſages de l'Univerſité de Paris, qu'il regardoit comme la plus noble, & la mieux policée de toutes. Pour tendre cet établiſſement plus durable, il fonda pluſieurs places pour des enfans en qui l'on reconnoiſſoit de l'eſprit, & que leur pauvreté empeſchoit de pourſuivre leurs études. Il attacha des revenus conſidérables à ſes Colléges; il y unit pluſieurs bénéfices, & propoſa des prix & des recompenſes pour exciter l'emulation des Ecoliers, deſorte qu'en peu de temps les Etudes y furent très-floriſſantes. . . . . Et parce que dans la ſuite il pouvoit arriver des affaires difficiles, & que les Gens de lettres ont beſoin d'eſtre ſoûtenus, il leur nomma pour protecteurs perpétuels, le Roy d'Eſpagne, le Cardinal de Sainte Balbine, & l'Archevêque de Tolède. . . . . Comme ſon principal deſſein eſtoit de former de bons Théologiens capables de ſervir l'Egliſe, ce fut auſſi ſon principal ſoin d'entretenir de bons Profeſſeurs, ſoit pour l'interpretation des Saintes Ecritures, ſoit pour la Diſcipline de l'Egliſe, ou pour les opinions différentes de Théologie. Quoyque les Chaires fuſſent bien fondées, & que les Docteurs euſſent ſujet d'eſtre ſatisfaits, il conſidéra qu'après avoir vieilli dans l'exercice des Colléges, il leur falloit du repos & même de l'abondance; & dit pluſieurs fois *qu'il avoit donné à ces bonnes gens de quoy diſner aſſez large-ment, qu'il eſtoit juſte, afin qu'ils n'euſſent aucune inquiétude de leur fournir auſſi dequoy ſouper.* Ce fut pour cela qu'il obtint du Pape Léon X. que l'Egliſe Collégiale de Saint Juſte & Saint Paſteur, ſeroit annexée à l'Univerſité, & que les dix-ſept Chanoines ſeroient affectées aux anciens Docteurs. Il fit rebâtir l'Egliſe à ſes dépens, & laiſſa un fonds annuel pour l'entretien du bâtiment, afin qu'ils ne fuſſent pas chargez des réparations: il eut même la prévoyance de deſtiner un de ces bénéfices à un Profeſſeur du Droit Canonique, afin qu'il y euſt un homme parmi eux qui ſût entendu dans les affaires, & qui ſoûtînt leurs Procés, s'ils en avoient, ſans que les autres fuſſent détournez de leurs études. Afin qu'il ne manquaſt aucune commodité à pluſieurs pauvres Ecoliers qu'il faiſoit élever dans ſes Colléges, il fit bâtir une Infirmerie, où l'on avoit ſoin d'eux, quand ils eſtoient malades (21)". On ne peut guéres pouſſer les ſoins & l'attention plus loin, ſurtout ſi l'on ajoûte à tout cela, que Ximenés, en mourant, laiſſa à cette Univerſité quatorze mille ducats de revenu. C'eſt ainſi que cet Illuſtre Prélat faiſoit uſage des grands revenus qu'il avoit, bien différent de tant d'autres, qui les employent à ſatisfaire leur luxe, & leur goût pour le faſte & pour les plaiſirs.

(18) Mariana *loc. cit.* Cap. 5. Flechier p. 118. 119.

(19) Flechier p. 789. 790.

(20) Ibid. p. 170.

[K] *Les moyens qu'il employa pour ce deſſein ne ſont pas tout-à-fait évangéliques.*] La flatterie, les préſens, & la violence furent miſes en œuvre pour réuſſir à convertir les Maures à l'Evangile; moyens bien différens de ceux qu'employérent Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres pour amener les hommes à la foi. Il eſt vrai que Ximenés, vu le tems où il vivoit, étoit peut-être plus excuſable à cet égard, que ceux qui aujourd'hui entreprennent de juſtifier l'uſage de cette ſorte de voyes. Cependant Mr. Fléchier nous apprend (22), qu'alors même tout le monde n'approuva pas la méthode de l'Archevêque. „ Ce n'eſt pas, *dit-il*, qu'il n'y eût, même des gens ſages, „ qui n'approuvoient pas qu'il eût employé pour la converſion de ces Infidéles, des moyens qui n'eſtoient pas évangéliques. On luy repréſenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par préſens, ou par contrainte de profeſſer la foy „ de Jéſus-Chriſt; qu'il falloit la perſuader par la charité; „ & que les Conciles de Tolède, dont l'autorité a eſté ſi „ grande dans l'Egliſe, avoient défendu très-ſévérement „ qu'on ne fit aucune violence à perſonne pour etoffe en „ Jéſus-Chriſt, & qu'on ne receuſt à la profeſſion de la foy, „ que ceux qui l'auroient ſouhaitté avec une volonté libre „ & ſincére, après une meure délibération. Mais il ſuivit „ en cela ſon propre conſeil, diſant que c'eſtoit faire grace à „ ces ames rebelles & pareſſeuſes, de les pouſſer dans les „ voyes de leur ſalut, & que le bien ne pouvoit eſtre mieux „ employé, qu'à les gagner à Jéſus-Chriſt". Ce raiſonnement ſeroit fort bon, ſi les préſens ou la contrainte pouvoient opérer une vraye conviction & une ſincére perſuaſion, puiſque ſans cela on ne fait que multiplier le nombre des hypocrites, & l'on damne auſſi infailliblement ces faux convertis, que ſi on les laiſſoit dans la fauſſe religion qu'ils profeſſent. Voyons comment notre Prélat s'y prit conjointement avec ſon confrére l'Archevêque de Grenade. Ils jugérent qu'il falloit tâcher de gagner les Alfaquis, ou Prêtres & Docteurs Mahométans; dans ce deſſein ils les faiſoient venir dans leur Palais, leur parloient familiérement; & après les avoit exhortés à recevoir le Baptême, & leur avoit remontré les erreurs de leur Religion, ils donnoient aux uns des piéces de ſoye, aux autres des bonnets d'écarlate, qui étoient fort eſtimés parmi eux. Par ces moyens ils en gagnérent pluſieurs, & ceux-ci de leur côté gagnérent du peuple, deſorte qu'en peu de jours, prés de quatre mille Maures demandérent le Baptême. Mais comme tous n'étoient pas d'auſſi bonne compoſition, l'Archevêque en fit arrêter pluſieurs, qu'on ne traita pas avec beaucoup de douceur. Il s'en trouva auſſi parmi eux, qui avoient abjuré le Chriſtianiſme après l'avoir embraſſé; l'Archevêque, que les Inquiſiteurs avoient revêtu de leur pouvoir, les pourſuivit, en ramena quelques uns par la crainte, d'autres furent empriſonnés, & on leur ota leurs enfans pour les élever dans la Religion Chrétienne (23). Le zéle de Ximenés lui fit faire en ce tems-là une choſe, qui lui a attiré des reproches de la part des Savans. Ayant gagné les Docteurs Mahométans, il leur ordonna de lui apporter tous les Alcorans, & autres Livres de leur doctrine, de quelques Auteurs qu'ils fuſſent, & de quelque matiére qu'ils traitaſſent, & après en avoir amaſſé juſqu'à cinq mille Volumes, il les fit brûler publiquement, ſans épargner ni enluminûres, ni reliures de grand prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelque priére qu'on lui fit de les faire ſervir à d'autres uſages. Il réſerva ſeulement quelques Livres de Médecine, qu'il envoya à la Bibliothéque du Collége d'Alcala. Voici les propres termes d'Alvar Gomez, qui a écrit l'Hiſtoire du Cardinal Ximenés (24): *Alfaquinis ad omnia abjectis eo tempore exhibenda promptis, Alcoranos, id eſt ſuæ ſuperſtitionis graviſſimos libros, & omnes cujuſcunque auctoris & generis eſſent, Mahumetanæ impietatis codices, facile ſine edicto, aut vi, ut in publicum adducerentur, impetravit. Quinque millia voluminum juxta ferme congeſta, quæ variis tum-bilicis Punica arte & opera diſtincta, auro etiam & argento exornata, non actuis modo fed animus quoque ſpectantium rapiebant. Multi eis ſe donari a Ximenio petierunt, ſed neminî quidquam conceſſum eſt, ignibus omnia, publica in pyra, ad unum exuſta, præterquam aliquot ad rem medicam pertinentia, cujus gens illa non ſine magno profectu ſtudioſiſſima ſemper fuit, quæ propter ſalu-berrimæ artis dignitatem ex incendio illo liberata, in Bibliotheca Complutenſi nunc ſervantur.* Quelque tour que l'on donne à cette action, il eſt aſſez évident qu'elle partoit d'un zéle mal entendu: ce n'étoit pas en brûlant les Livres des Mahometans, qu'on pouvoit extirper l'erreur, c'étoit en éclairant les eſprits par de bonnes raiſons, & l'expérience a bien fait voir que Ximenés n'avoit point du tout avancé par cette voye la converſion des Maures; c'eſt ce qu'a judicieuſement remarqué Wagenſeil (25): *Quam parum aut nibil hoc remedio ipſe profecerit, non ignorant, qui notitiam habent rerum Hiſpanicarum ſuperioris, aut præſentis quoque ævi. Certe, ne adhuc dum quidem, a Saracenis & Judæis purgatum eſt regnum, eſſ nunquam ferro flammaque illos exercere deſtitit Inquiſitio. Quanto ſanius fuiſſet, ſi Ximenius, quique eum in zelo ſequebantur, errores potius ex animis hominum eximere, quam libros tollere ſtuduiſſent. Hoc opus, hic labor eſſe debebat, impugnare Muhammedis Sycophantæ impura dogmata, detegere vetera-toria illius artes, notare ſcelerateſſimas mores & aſſuetudines libidi-nem, indicare in ſacris & Judæorum literis commiſſa plagia; iſta enim ſola ratio eſt, ad liberandum a male conciliata religione populum. Tantum autem abeſt, ut Inquiſitores Hiſpani libris ejuſ-modi iis, qui erroribus dementati ſacere, ſubveniant, & veritatem Chriſtianæ religionis commoniſtrent, ut potius, ſi quæ tales Eccleſiæ generique humano ſaluatres lucubrationes ab aliis edita habentur, eas tanquam abominabiles damnent, & illarum lectione hund-*

(21) Ibid. p. 837. 840.

(22) Ibid. p. 841. 844.

(23) Mariana *Lib.* XXVII. Cap. 5. Flechier p. 837. 841.

(24) De reb. geſt. Ximen. Lib. II. Apud Schelhorn *Amœn. Literar.* Tom. II. p. 837. 856.

(25) *Tela Ign. Satan.* Præf. p. 40. Apud Fund. Tom. VIII. p. 382. 681.

(i) Ibid. p. 136.

sut en danger, & qui par un incident pensa lui attirer la disgrace des Rois Catholiques [*L*]. Mais ce petit orage fut bientôt dissipé, & notre Prélat fut mieux à la Cour que jamais (*i*). Au commencement de l'année 1502 l'Archiduc Philippe & la Princesse Jeanne son épouse se rendirent en Espagne, étant devenus héritiers des Couronnes de Ferdinand & d'Isabelle, par la mort du jeune Prince Michel, fils d'Isabelle fille aînée des Rois Catholiques. Pendant que les divertissemens occupoient la Cour, Ximenés pensoit à des projets utiles; la même année 1502 il entreprit de faire travailler à une nouvelle Edition de la Bible, & c'est à ces soins & à sa générosité que l'on est redevable de la première Polyglotte [*M*]. Il avoit aussi commencé à faire travailler à une Edition des Oeuvres d'Aristote, mais fa mort mit obstacle

(*a*) Epist. ad Sarium p. 11. Ad calcem *Bibl. Mozarab.*

bonimes severissime prohibeant. Le Cardinal Quirini (26) semble avoir porté le même jugement, quoiqu'il ne condamne pas Ximenès en termes exprès; mais après avoir rapporté ce que Schelhorn dit de l'utilité que l'on peut retirer de ces fortes de Livres, du moins pour connoître les sentimens des ennemis du Christianisme, & pour être en état de les réfuter plus solidement; il ajoûte, qu'il y a tout lieu de penser que Paganin de Bresse n'avoit d'autre vue que celle-là, en faisant une Edition Arabe de l'Alcoran en Arabe, en 1530: & finit en disant: *Equidem huiusmodi beneficia summa cum laude, & cum præclarissimis Religionis fructu collocari posse apud Christi Ecclesiam, edocent satis nos dictam (si cætera desint) diuturnum fortissimorum Antistitum exemplum, quorum nemo, nempe Cardinalis Federicus Borromeus in Mediolanensi ista tua regione, alter, nempe Gregorius Barbadicus in hac Venetia mea, ambo Solis instar inter Ecclesiæ Sydera emicuerunt, ambo, dum viverent, præstantissimi literatorum omnium Mecœnates, & ambo ipsi, ut relicta ab eis monumenta testantur, Orientalis literaturæ, ideoque Arabicæ, munificentissimi patroni.* On voit bien que cet illustre Prélat, que la République des Lettres a perdu il n'y a pas longtems, n'auroit pas détruit ni affoibli en les Livres des Maures.

[*L*] *Furent cause d'une grande sédition, où Ximenès fut en danger, & qui par un incident pensa lui attirer la disgrace des Rois Catholiques.*] Les moyens employés pour la conversion des Maures irritèrent les esprits. Il y avoit dans Grenade un fauxbourg appellé *Albaycin*, fort grand & fort peuplé, les Maures de ce quartier se soulevèrent, prirent les armes, & barricadèrent les rues; ils allèrent investir la maison de Ximenès pendant la nuit, ayant dessein de le faire périr (27). Toute la Maison prit les armes & le dispersa à la première charge. Six amis voulurent l'engager à se retirer par des chemins détournés dans l'Alhambre, où le Comte de Tendille commandoit, mais il ne pûrent l'y résoudre (28). Toute la nuit se passa dans une grande agitation. A la pointe du jour le Comte de Tendille vint le rendre auprès de Ximenès avec des Troupes, & tant par autorité que par menaces il fit suspendre les hostilités. L'Archevêque crut devoir donner avis de cette rebellion aux Rois Catholiques, il remit ses dépêches à un Esclave Nègre, qui marchoit avec tant de diligence, qu'il fut vingt lieues dans un jour. Mais ce Courrier s'étant enyvré en chemin, passa un jour entier à cuver son vin. En attendant la nouvelle du soulèvement étoit parvenue à Seville; on mandoit au Roi, que la Ville de Grenade étoit perdue, que les Maures y étoient les maîtres, & que le malheur étoit arrivé par le zèle indiscret de l'Archevêque de Tolède, qui avoit voulu les faire Chrétiens par force, & les convertir sans leur donner le tems de s'instruire (29). La Reine étoit surprise du silence de ce Prélat, & elle étoit honteuse, parce que c'étoit elle qui l'avoit recommandé; tout le monde murmuroit contre lui. Le Roi aigri par ce nouveau sujet de chagrin (car on peut se souvenir qu'il avoit souhaité l'Archevêché de Tolède pour Alfonse fon fils) en parla à la Reine en termes piquans; selon les Historiens de Ximenès (30) il lui dit: *Voilà donc, Madame, toutes nos victoires, qui ont causé tant de sang à l'Espagne, vuinées en un moment par l'opiniâtreté & par l'indiscrétion de vôtre Archevêque.* Mariana rapporte la chose (31) plus simplement: *Voilà les beaux fruits de votre illustre Archevêque. En, inquit, tanta Antistitum præclarum fœlicet & magnum.* Cependant le Nègre arriva avec les Lettres, & l'Archevêque, luttruit de ce qui se passoit, & mortifié du retardement de fon Messager, dépêcha F. François Ruyz, autrefois fon Compagnon, pour justifier fa conduite, informer les Rois Catholiques de la révolution dont les choses s'étoient passées, & confondre les calomnies de ceux qui lui imputoient le soulèvement des Maures. Le Religieux s'acquitta fort heureusement de fa commission. Et Ximenès, s'étant rendu lui-même à Grenade, acheva de dissiper l'orage qui s'étoit formé contre lui (32). Peut-être en fut-il moins redevable à la force de ses raisons, qu'à son crédit, du-moins par rapport à Ferdinand. Ce qui donne lieu de le penser, c'est l'idée que Mr. Flechier donne de l'autorité que les Archevêques de Tolède avoient en ce tems-là, & celle de Ximenès en particulier. „ Les Archevêques de Tolède, *dit-il* (33), étoient si puissans & si „ considérez en ce temps-là, que ce n'étoit pas assez pour „ eux de régler leur Diocèse, & de remplir les fonctions „ ordinaires de l'Epiſcopat, ils étoient encore appellez „ à d'autres Ministéres, à faire des expéditions contre les „ Maures, à maintenir la paix & la tranquillité publique, à „ soutenir le poids des affaires, à appaiſer les revoltes & les „ séditions des Peuples, à porter les Rois à de louables entrepriſes; à réformer les abus, & à protéger les Arts & les „ Sciences, ce que Ximenès fit avec plus d'éclat, & plus de „ réputation qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs . . . . . Il jouïſſoit de tout le revenu de l'Archevêché. Il vivoit ſous le „ Roi Ferdinand, ui régnant à la place de ſes Enfans, ſemblait offre plutoſt ſon Collégue que ſon Maître; deſorte „ que comme l'Archevêque avoit beſoin du crédit & de la fa-

(*b*) Mariana *ubi ſupra.*

(*c*) Flechier p. 147.

(*d*) Idem p. 149.

(*e*) Ibid. p. 150.

(*f*) Mariana *loc. cit.*

(*g*) Flechier, p. 151. 152.

(*h*) Ibid. 280. 151.

„ veur du Roi, le Roy avoit beſoin du ſecours & des con- „ ſeils de l'Archevêque ".

[*M*] *C'eſt à ſa peine & à ſa générosité que l'on eſt redevable de la première Polyglotte.*] Dans l'Epître adreſſée au Pape Léon X. Ximenès marque les raiſons qui l'avoient déterminé à cette entrepriſe; c'eſt qu'il étoit à propos de donner l'Ecriture Sainte dans les Originaux, parce qu'il n'y a aucune Traduction de la Bible, qui puiſſe repréſenter parfaitement ces mêmes Originaux, & pour ſe conformer de plus à l'autorité de St. Jérôme, de St. Auguſtin, & des autres Péres, qui ont cru qu'il falloit avoir recours au Texte Hébreu, pour les Livres du Vieux Teſtament, & au Texte Grec pour le Nouveau. *Cum unitas cujuſque Ecclesiæ ſine pace verborum proprietates; quarum totam vim non poſſit quantumlibet abſoluta tranſlatio profus exprimere: tum id maxime in ea lingua accidit per quam ea Domini locutum eſt . . . . . Accedit, quod ubicunque Latinorum Codicum varietas eſt, aut depravatio, illiuſmodi (id quod librariorum imperitia ſimul & negligentia frequentiſſime acciderе videmus) ad primam Scripturæ originem recurrendum eſt: ſicut B. Hieronymus & Auguſtinus ac cæteri Eccleſiaſtici tractatores admonent: ita ut librorum Veteris Teſtamenti fynceritas ex Hebraica veritate, Novi autem ex Græcis exemplaribus examinetur* (34). Pour exécuter ſon deſſein il prit les meſures les plus ſages; voici ce que ſon Hiſtorien Gomez, que Mr. Flechier a ſuivi, nous en apprend (35). Il fit venir les plus habiles gens de ce tems-là, Demetrius de Crête, Grec de naiſſance, Antoine de Nebriſſa, Lopés de Stunica, Fernand Pincian, Profeſſeurs des Langues Grecque & Latine; Alfonſe Médecin d'Alcala, Paul Coronel, & Alfonſe Zamora, trés-ſavans dans les Lettres Hébraïques, qui avoient autrefois enſeigné parmi les Juifs, & qui avoient depuis embraſſé le Chriſtianiſme. Il leur expoſa ſon deſſein, leur promit de fournir à toutes les dépenſes, & leur aſſigna de bonnes penſions à chacun. Il les exhorta ſurtout à la diligence, de peur que lui ne vînt à leur manquer, ou qu'eux ne lui manquaſſent. Il les excita ſi bien par les diſcours & par les bienfaits, que depuis ce jour-là, juſqu'à ce que l'Ouvrage fut achevé, quinze ans après, ils ne ceſſerent de travailler. Il fit chercher de tous côtés des Manuſcrits de l'Ancien Teſtament, ſur leſquels on pût corriger les fautes des anciéres Editions, reſtituer les paſſages corrompus, & éclaircir ceux qui étoient obſcurs ou douteux. Le Pape Léon X. lui fit communiquer tous les Manuſcrits de la Bibliothéque du Vatican. Il fit venir de divers Pays ſept Exemplaires Hébreux manuſcrits, qui lui coutérent quatre mille écus d'or, ſans compter les Grecs, qu'on lui envoya de Rome, & les Latins en Lettres Gothiques, qu'il fit apporter des Pays étrangers, ou qu'il fit tirer des principales Bibliothéques d'Eſpagne, tous anciens pour le moins de huit-cens ans; enfoite que les penſions des Savans, les gages des Copiſtes, le prix des Livres, les frais des Voyages & de l'impreſſion, lui coutérent plus de cinquante mille Ecus d'or. Cette Bible contient le Texte Hébreu, la Paraphraſe Chaldaïque pour le Pentateuque ſeulement, la Verſion Grecque des Septantes, & la Vulgate Latine; on a joint au Grec des Septante une Verſion littérale, faite en partie par d'habiles gens d'Alcala, formez ſous Demetrius & Pincian, & en partie par Demetrius lui-même & par Lopés de Stunjca. Pour le Nouveau Teſtament le Texte Grec bien correct, ſans aucuns Accens, & la Vulgate. Il voulut qu'on ajoûtât un Volume d'explication des termes Hébreux, & des façons de parler Hébraïques. *In ea Editione,* dit Gomez, *Veteris Teſtamenti libri ternis columnis per ſingulas paginas ſunt diſtinkti. Prima Hebraicum idiomum tenet, modo Vulgarem, qua nunc utimur, tertis Verſionem Græcam LXX Interpretum, tranſlationem etiam Latina illuſtratam. In margine vero inferiori, ne quid deſideraretur, Chaldaica, quam vocant; Paraphraſis ſubjecta eſt, Latina verſione e regione adjecta (Aſſenſu de Zamora). At Novum Teſtamentum Græcam lectionem ſolum emendatiſſimam, & vulgarem tranſlationem habet. Additum eſt poſtremum volumen Hebraicorum dictionum eruditum & copioſum Onomaſticon, ab ejus lingue peritis valde laudatum.* Le Nouveau Teſtament parut en 1514, le Vocabulaire en 1515, & l'Ancien Teſtament en 1517, peu de tems avant la mort de Ximenès. Pour ceux qui peuvent être curieux de connoître un Ouvrage, qui ſe trouve aſſez rarement aujourd'hui, nous en donnerons le Titre tel que nous le fournit le P. le Long; BIBLIA SACRA, *Vetus Teſtamentum multiplici lingua nunc primò impreſſum. Et imprimis Pentateuchus Hebraico atque Chaldaico idiomate. Additurlla unicuique ſua Latina interpretatione.* IV. Voll. in-fol. ad quorum calcem leguntur hæc verba: *Explicit quarta & ultima pars totius Veteris Teſtamenti Hebraica, Græcque, & Latina idiomate nunc primum impreſſa in hac præclariſſima Complutenſi Univerſitate. De mandato & ſumptibus Reverendiſſimi in Chriſto Patris Domini, Domini Franciſci Ximenii de Cizneros, tituli Sanctæ Balbinæ, ſacroſanctæ Romanæ Eccleſiæ presbyteri Cardinalis, & Hiſpaniarum Primatis, ac Regnorum Caſtellæ Archicancellarii, Archiepiſcopi Toletani. Induſtria & ſolertia honorabilis Viri Arnoldi Guillelmi de Brocario artis impreſſoriæ Magiſtri. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo ſeptimo, menſis Julii die* dect-

(*i*) Ximen. *Prolog. ad Leon. Pap.* Apud le *Long. Bibl. S. T. I. p.* 91

(*j*) V. le *Long loc. cit. p.* 11. 12. Et Flechier p. 174 & *ſuiv.*

ſtacle à l'exécution de ce projet [*N*]. En viſitant la Bibliothéque de ſon Egliſe de Toléde, il forma auſſi le deſſein de faire bâtir dans un bel endroit un lieu pour la placer, & de la rendre par le nombre & par le choix des Livres égale à la Bibliothéque du Vatican, mais les importantes affaires dont il fut chargé dans la ſuite l'empêchérent de ſuivre ce deſſein (*k*). Il fit faire auſſi une Edition des Breviaires & des Miſſels Mozarabes, ayant rétabli cet Office ancien: voici le titre de cette Edition, tel que je le trouve, tiré d'un Ouvrage de Mr. Mattaire (*l*): *Breviarium Mozarabicum, ſecundum Regulam B. Iſydori, emendatum per* Alfonſum Ortiz, *juſſu Cardinalis Ximenii.* Toleti per Petrum Hagenbach, Anno milleſimo quingenteſimo ſecundo, die vero vigeſima quinta Octobris. *In folio. Miſſale Mozarabicum.* Eodem modo emendatum & editum. Anno 1500 (*m*) *in-folio.* Vers la fin de l'annee 1502 l'Archiduc Philippe quitta l'Eſpagne pour retourner en Flandres, malgré toutes les repréſentations de la Reine, & les larmes de Jeanne ſa femme; ces Princeſſes ſe rendirent à Alcala auprés de l'Archevêque, qui les conſola. L'année ſuivante, après que la Princeſſe Jeanne fut accouchée de l'Infant Ferdinand, elle voulut abſolument aller rejoindre ſon Mari, & ce fut à cette occaſion, qu'on commença à s'appercevoir du dérangement de ſon eſprit (*n*). Quand elle fut arrivée en Flandres ſa jalouſie mit la diviſion entre elle & l'Archiduc, ce qui donna beaucoup de chagrin au Roi Ferdinand & à la Reine Iſabelle, qui en furent tous deux malades. Ferdinand ſe rétablit, mais la Reine demeura languiſſante, & mourut le 26 Novembre 1504, à Medina del Campo. Ximenés étoit alors à Toléde, occupé des affaires de ſon Diocéſe, elle le nomma un des Exécuteurs de ſon Teſtament (*o*). Ferdinand en ayant donné avis à l'Archevêque, ce Prélat ſe rendit auprés de ce Prince à Toro, qui lui fit de grands honneurs, prévoyant qu'il auroit beſoin de lui. En effet Ximenés commence ici à jouër un grand rôle; il rendit des ſervices importans à Ferdinand [*O*], mais

(*k*) Ibid. p. 180.

(*l*) *Hiſt. Typogr.* T. XVIII p. 910.

(*m*) Ne faudroit-il pas 1500.?

(*n*) Flechier p. 208.

(*o*) Ibid. p. 218.

decimo. NOVUM TESTAMENTUM *Græce & Latine noviter impreſſum.* In fine Voluminis reperiuntur hæc verba. *Ad laudem & gloriam Dei & Domini Jeſu-Chriſti Sacro-ſanctum opus Novi Teſtamenti & Libri vitæ, Græcis Latinisque Characteribus noviter impreſſum atque ſtudioſiſſimè emendatum feliciì fine abſolutum eſt in hac præclariſſima Complutenſi Univerſitate. De mandato & ſumptibus &c. Anno Domini milleſimo quingenteſimo decimo quarto, menſis Januarii die decimo.* Gomez qui écrivoit en 1560, rapporte qu'il avoit ouï dire, que Jean Brocario fils d'Arnold Guillaume, qui avoit imprimé la Polyglotte, racontoit, que le jour même que ſon Pére avoit fini l'impreſſion, lui tout jeune avoit porté le dernier Volume au Cardinal Ximenés, qui le reçut avec beaucoup de joie, & s'écria en levant les yeux au Ciel: „ Je vous rends graces mon Sauveur „ Jéſus-Chriſt, de ce que vous avez conduit à une heureuſe „ fin une choſe que j'ai euë tant à cœur". *Grates tibi ago, ſumme Chriſte, quod rem magnopere à me curatam ad optatum finem perduxeris.* Puis ſe tournant vers ſes amis, qui étoient préſens. „ Quoique j'aye exécuté bien des choſes difficiles & „ utiles au bien public, il n'y en a point dont vous deviez „ me féliciter davantage, que de cette Edition de la Bible, „ qui ouvre les ſources ſacrées de notre Religion dans un „ tems où cela eſt fort néceſſaire; d'où l'on puiſera une Théo„ logie plus pure, que de ces ruiſſeaux, qui en ont découlé". *Equidem cum multa ardua & difficilia reipublicæ cauſa bellerus geſſerim, nihil eſt, amici, de quo mihi magis gratulari debeatis, quam de hac Bibliorum editione, quæ una ſacros reitgionis unſtræ fontes tempore perquam neceſſario aperit: unde mundæ purior theologica diſciplina hauriretur, quam a rivis poſtea deductis* (36).

(36) *Apud* Le Long *ubi ſupra* p. 3. *Voy auſſi* Flechier. p. 278. 279.

(37) Flechier p. 279.

[*N*] *Il avoit auſſi commencé à faire travailler à une Edition des Oeuvres d'Ariſtote, mais ſa mort mit obſtacle à l'exécution de ce projet.*] La maniére dont Mr. Flechier (37) s'expliue ſur ce ſujet eſt un peu équivoque: „ Il avoit commencé, *dit-il* „ *Hiſtorien*, une Edition des Oeuvres d'Ariſtote pour les Sça„ vans; mais il n'eut pas la ſatisfaction de la voir achevée „ avant ſa mort". Il ſemble que l'Edition ait été commencée pendant la vie de Ximenés, & qu'elle ait été achevée après ſa mort. Ce n'eſt point cela. Le Cardinal avoit commencé à faire faire les préparatifs néceſſaires, & ce qu'il y eut d'achevé ſe conſerve dans la Bibliothéque de Toléde. Liſez ce paſſage de Gomez (38): *Non ſatis animi ſui magnitudini Ximenius ingens hoc Bibliorum edendorum opus eſſe arbitrabatur, adhuc alia ſecum volvebat, quæ morte præventus abſolvere non potuit. Nam ut Job. Vergarum, aliaſque complures, qui eo tempore apud eum vixerunt, dicentes audivi, Ariſtotelicorum voluminum editionem parabat, ut ſingulæ paginarum facies ternis columnis diſtingueretur, quarum prima græco Ariſtotelis verbo emendatiſſimè contineret, media vulgatam tranſlationem, extrema vero novam quandam & meliorem verſionem: ut eis veluti commentariis ſcriptoris aliquæ difficilis ſenſus obſcuri illuſtrarentur. Nam & earum diſciplinarum cognitionem, quas in ſchola ſua tradendas propoſuerat, eum quoque auctorem perneceſſarium eſſe intelligebat. Atque ad novam illam verſionem faciendam viros aliquot in Græcis & Philoſophicis literis doctiſſimos arcerſendos undecunque curaſſe. Huic rei inter alios qui adhuc conquiſcebantur*, Johannes Vergare *deſignatus eſt, qui diligenter Latinos fecit eos de Phyſico auditu libros, tres de Anima, Metaphyſicet vero quatuordecim. Hi Toleti in Templi maximi Bibliotheca ſervantur. At cum Bibliorum editioni Ariſtotelica eſſet ſucceſſura, atque illa nondum abſoluta Ximenius e vivis ſublatus ſit, mortis præcuparis injuria, quæ ſemper viris magnis perinvida & immaturæ accidit, præclari operis ingenti ſpe ſtudioſos homines fruſtravit.*

(38) *De reb. geſt. Ximen.* Lib. II p. 44. *Apud* Fabric. *Bibl. Græc* Vol. II. p. 273.

[*O*] *En effet Ximenés commence ici à jouër un grand rôle; il rendit des ſervices importans à Ferdinand.*] Je ne puis me diſpenſer ici d'entrer dans quelque détail de ce qui ſe paſſa en Eſpagne, à cauſe de la part conſidérable que Ximenés y eut. Je remarquerai d'abord, qu'il y a quelque diverſité entre les Hiſtoriens. Le P. Brumoy, un des Continuateurs du P. d'Orléans, expoſe les choſes d'une maniére très-peu favorable à Ferdinand (39). „ La Reine Iſabelle en mourant avoit, „ dit-on, laiſſé un Teſtament par lequel, ſans parler en au„ cune maniére de l'Archiduc, elle ordonna, qu'en cas „ que ſa fille D. Jeanne, pour quelque reiſon que ce pût „ être, ne voulût pas par elle-même gouverner ſes Etats, „ D. Ferdinand les gouvernerait, non plus comme Roi de „ Caſtille, mais en qualité d'Adminiſtrateur, juſqu'à ce que „ le Prince Charles eût atteint l'âge de vingt ans. Elle ré„ gla de plus, qu'en reconnoiſſance des ſervices de ſon mari, „ il jouiroit tant qu'il vivroit de la moitié des revenus qu'on „ tiroit du nouveau Monde, d'un million de Ducats par an„ née, & des trois grandes Maîtriſes de St. Jaques, d'Alcantara, & de Calatrava. Ce Teſtament étoit trop favo„ rable à Ferdinand pour ne pas lui plaire. Il profita de „ l'abſence de ſa fille & de l'Archiduc, pour prendre incon„ tinent le titre d'Adminiſtrateur de la Couroone, après „ avoir quitté à regret celui de Roi de Caſtille. Il crut par „ ce changement de nom conſerver une autorité qu'il lui étoit „ dut de quitter après trente-deux ans de régne. Mais à „ peine l'Archiduc eût-il appris ce qui s'étoit paſſé en Eſ„ pagne, qu'il n'héſita pas à déclarer le Teſtament ſuppoſé. „ Il ſe perſuada ſi bien cette ſuppoſition, qu'il le fit croire à „ toute l'Eſpagne. Les Grands ſi longtems humiliés par Fer„ dinand avoient un vif intérêt de le croire & de le perſua„ der". Mariana (40) narre les faits tout autrement, & il a été ſuivi par Mr. Flechier. Sans prétendre décider entre ces Hiſtoriens, je me borne à rapporter le récit des derniers. La Reine avoit nommé pour Exécuteurs de ſon Teſtament, le Roi, Ximenés, D. Diego Deza Archevêque de Seville, Antoine Fonſeca, Jean de Velaſco, & Jean Lopés de Saragoſſe Sécretaire de ſes Commandemens. A l'égard des clauſes du Teſtament, elles étoient telles que le P. Brumoy les marque. J'obſerverai ſeulement, en paſſant, que Mr. Flechier aſſure qu'Iſabelle *ne faiſoit aucune mention de ſon Gendre, parce qu'il en avoit mal uſé avec ſa fille, & qu'il ne luy paroiſſoit pas propre à gouverner des Peuples, dont il n'avoit voulu connoiſtre ni les affaires, ni les coutumes:* Mariana dit formellement le contraire: *Hæredem ex aſſe Joannam filiam ſcripſit unaque Philippum ejus virum.* Il eſt bien vrai qu'elle ne laiſſoit au fonds aucune Autorité à Philippe, par la clauſe ajoûtée. On ne voit aucune trace dans le même Hiſtorien, de ce que rapporte le P. Brumoy, que l'on ait eu des ſoupçons ſur l'autenticité du Teſtament. Au contraire Ferdinand ayant aſſemblé les Etats à Toro, au mois de Janvier de 1505, tout y fut réglé conformément au Teſtament de la Reine, & l'inexpacité de la nouvelle Reine ayant été reconnue, on pria Ferdinand de ſe charger du gouvernement. Les Grands ſouhaittoient néanmoins un changement de Maître, & étoient mécontens de Ferdinand, qu'ils ne regardoient plus que comme un Etranger. D. Manuel, d'une des principales Maiſons du Royaume, fut un des plus ardens contre Ferdinand, quoiqu'il fût Ambaſſadeur de ce Prince auprés de l'Empereur Maximilien: cet homme vif, adroit, & inſinuant, n'eut pas plutôt appris la mort de la Reine, qu'il ſe rendit en poſte auprés de Philippe, qu'il anima à ſe mettre promptement en poſſeſſion de la Caſtille & à renvoyer Ferdinand en Arragon. Ce dernier, qui avoit toujoure fait paroître beaucoup de fermeté, fut un peu ébranlé & commença à craindre quelque révolution. Il avoit regret de voir tous ſes deſſeins reoverſés, & pour tâcher de ſe maintenir, il prenoit le parti de tout permettre aux Grands du Royaume. Ximenés lui repréſenta qu'il avoit à faire à des gens, qui abuſeroient de ſon indulgence, & qu'il étoit perdu s'il relâchoit de ſa ſévérité & de ſa juſtice. „ Il lui promit de „ l'aſſiſter de ſon crédit & de ſon argent, & l'encouragea à „ ſoutenir ſa dignité. Soo avis fut, qu'il envoyaſt en Flan„ dres des perſonnes ſages & fidéles, pour ioformer l'Archi„ duc de l'état préſent du Royaume, & pour luy faire enten„ dre qu'il devoit ſe garder de certains eſprits inquiets, qui „ tâchoient de les deſunir, afin de profiter de leur diviſion. Qu'il eſtoit plus honorable & plus ſeur pour luy, „ de ſe confier à ſon Beaupére, à qoi une longue expérience „ avoit appris à diſcerner les gens de bien d'avec les mé„ chans, & qui eſtoit plus intéreſſé qu'un autre à ſa véritable grandeur. Qu'il ne refuſoit pas de voir régner ſon „ Gendre, puiſqu'au fort de ſa douleur, le jout meſme de la „ mort de la Reioe, il s'eſtoit ſolemnellement dépouillé du „ titre de Roy de Caſtille, ſa contenant de celuy d'Admi„ niſtra-

(39) D'Orleans *Révol. d'Eſpagne.* Tom. IV. p 493. 494.

mais il ne put pourtant empêcher que ce Prince ne fût obligé de se retirer dans son Royaume d'Arragon, lorsque Philippe & Jeanne furent arrivés en Espagne [P]. Lorsqu'ils eurent été proclamés, Philippe prit en main le gouvernement, mais il fallut que Ximenés lui fît des représentations sur l'administration des affaires, qui alloient mal par la faveur de D. Manuel [Q]. Ce Prince ne jouit pas longtems de la Couronne, il mourut au bout de six jours de maladie le 25 Septembre 1506 (p). La veille de sa mort, comme l'on désespéroit de sa vie, les principaux Seigneurs s'assemblèrent chez l'Archevêque, pour délibérer sur les mesures qu'il y avoit à prendre. Mr. Flechier (q) rapporte sur l'autorité de Gomez diverses circonstances de ce Conseil, dont Mariana ne parle point, & il assure qu'ils eurent Ximenes unanimement, & le chargèrent de l'administration du Royaume & de la garde de la Reine. Mariana (r) dit seulement, qu'on chargea l'Archevêque de l'administration conjointement avec six Seigneurs. & que ce ne fut-là qu'un arrangement provisionnel pour trois mois, qui fut arrêté le premier Octobre. Ferdinand s'étoit embarqué pour Naples, & en chemin il reçut la nouvelle de la mort de son Gendre, avec des Lettres que Ximenés lui écrivoit, & par lesquelles il le sollicitoit au nom de tous ceux qui lui étoient attachés d'oublier tout le passé, & de se rendre promptement en Espagne, de peur que son absence ne donnât lieu à des troubles, auxquels il seroit difficile de remédier. Le Roi continua néanmoins son voyage pour Naples, & se contenta d'écrire des Lettres aux Evêques, aux Grands & aux Villes, par lesquelles il les exhortoit à être soumis à la Reine, promettant qu'il ne leur manqueroit pas au besoin, & qu'après avoir réglé ses affaires à Naples, il reviendroit dans le dessein de satisfaire aux vœux de la Nation (s). Je n'entrerai pas dans le détail de tous les troubles qui agitèrent l'Espagne, il suffira de dire que Ximenés contribua beaucoup à faire rappeller Ferdinand en Castille, pour y regner sous le nom de sa fille: ce Prince politique ménagea si bien tous les Seigneurs, sans témoigner de ressentiment contre ceux qui lui avoient été peu favorables, qu'il devint plus absolu que jamais. Ce fut en 1507 qu'il revint en Castille, & ce fut peu après son arrivée, qu'il donna solemnellement à Ximenés les marques de sa nouvelle dignité. Ferdinand avoit obtenu pour lui le Chapeau de Cardinal du Pape Jules II. & on le nomma le Cardinal d'Espagne (t). Il fut fait dans le même tems Grand Inquisiteur, en la place de l'Ar-

(p) Mariana L. XXVIII. c. 21.

(q) Flechier p. 272.

(r) Lib. XXIX. c. 1.

(s) Idem ibid.

(t) Flechier p. 281.

„ nistrateur & de Régent. Qu'il vînt en Espagne avec sa „ Femme, & qu'ils verroient si Ferdinand avoit autant de „ passion de régner, que des gens mal-intentionnez avoient „ voulu le luy faire accroire". Cette négociation fut commise à deux jeunes Aragonois, Lopés Conchillo, & Michel Ferreyra. D'un autre côté Philippe & l'Empereur Maximilien son Pére envoyérent André du Bourg & Philibert de Vere, pour reconnoître l'état des affaires d'Espagne, & ils prirent la qualité d'Ambassadeurs. Ils avoient surtout ordre de faire enforte que Ferdinand se retirât en Aragon. Manuel & ceux de son parti perfundoient à l'Archiduc, qu'on ne le sollicitoit de se rendre en Espagne, que pour lui faire affront; qu'y seroit-il? à quoi serviroit le titre de Roi? n'étoit-ce pas se moquer de lui, de lui en donner le nom, & de lui ôter l'autorité? Que feroit-il en Castille, sinon qu'être lui-même témoin de sa honte tandis qu'on ne lui laisseroit qu'une vaine ombre de Royauté, & que le pouvoir seroit entre les mains d'un autre? Les négociations ne tournérent pas si bien qu'on l'avoit espéré; il fallut que Ximenés s'en mêlât, & il parla aux Ambassadeurs de Flandres d'une manière qui produisit un changement assez favorable. D'un autre côté Ferdinand détacha Louis XII. des intérêts de Philippe, en concluant son mariage avec Germaine de Foix, nièce du Roi de France, ce qui mit Philippe dans la nécessité de garder des ménagemens, qui ne durérent pourtant que jusqu'à son arrivée en Espagne.

[P] *Il ne put pourtant empêcher que ce Prince ne fût obligé de se retirer dans son Royaume d'Arragon, lorsque Philippe & Jeanne furent arrivés en Espagne.*] Je ne suivrai pas Mariana & Mr. Flechier dans les détails où ils entrent, parce que cela ne fait proprement pas à mon sujet. Je me contenterai de rapporter le récit plus abrégé du P. Brumoy (41), en avertissant qu'il n'expose pas les faits d'une manière favorable à Ferdinand. „ Philippe partit de Flandres au commencement „ de l'année 1506, malgré une grossesse avancée de l'Archi „ duchesse, qui l'accompagna . . . . . & arriva en Espagne „ avec beaucoup d'argent, de nombreux Vaisseaux, & le „ titre de Roi de Castille, lorsque Ferdinand s'y attendoit „ le moins. Ce Politique surpris d'un coup de vigueur qui „ rompoit ses desseins, tâcha de faire la meilleure contenance qui lui fut possible. Il voulut d'abord résister, mais „ Il éprouva combien il est difficile d'aller contre le torrent „ de l'autorité légitime, & de se concilier des cœurs qu'on „ a longtems retenus par la crainte. Il eut le chagrin de se „ voir abandonné de tous les Seigneurs; ils allèrent tous „ au-devant de leur nouveau Roi, qu'ils adoroient. Ferdinand, à qui les démarches souples ne coutoient rien quand „ il s'agissoit de ses intérêts, crut devoir les suivre, & aller „ lui-même recevoir son gendre; il s'avança jusqu'à Molina „ à une journée de Compostelle où étoit D. Philippe, dans „ l'espérance que ce Prince touché de sa politesse, s'avanceroit à son tour vers lui. Il fut trompé. Le nouveau Roi „ affecta d'aller à Burgos, par de longs détours, sans s'embarrasser que son beaupére s'apperçût qu'il vouloit l'éviter. „ Une conduite si méprisante déconcerta Ferdinand; il se „ plaignit, il menaça; mais les plaintes & les menaces n'étoient plus de saison. Philippe se conduisoit par les conseils de son favori Manuel . . . . & Ferdinand fut obligé de „ recourir à ceux de Ximenés, qui lui resta seul fidéle. Cet „ habile Ministre, sans vouloir rompre cet attachement, „ étoit bien-aise de se ménager avec le nouveau Roi, dont il „ sentoit bien que le parti l'emporteroit infailliblement. Il „ se chargea donc de négocier l'accommodement du gendre „ & du beaupére. Philippe demeura ferme dans la prétension qu'il avoit de se faire couronner au plutôt, remettant après cette cérémonie l'examen des avantages qu'il lui „ plairoit de faire au Roi détrôné. Celui-ci contraint de subir la Loi d'un Gendre devenu son maître, demanda du „ moins une entrevuë, & l'obtint. Elle se fit d'une manière „ bien humiliante pour lui. On voulut qu'il donnât des ôtages, & il ne reçut point d'autre assûrance pour sa personne, & pour deux-cens hommes à qui on permit de l'accompagner sans armes, que la parole de Philippe. Ferdinand passa par-dessus toutes ces formalités, & se rendit le „ premier à Sanabria lieu de l'entrevuë, prêt d'aller au-devant du Roi, qu'il trouva escorté de la plus nombreuse „ & de la plus brillante Cour, au milieu de laquelle l'Administrateur du Royaume Castillan sembla ne paroître qu'en „ suppliant & en sujet. Il demanda beaucoup, & n'obtint „ rien. Il eut beau représenter, qu'au moins le Royaume de „ Grenade, qui étoit sa conquête, lui étoit dû. On lui répondit, qu'il étoit réuni à la Castille du vivant d'Isabelle, „ qu'on ne partageoit point un sceptre, & qu'il n'avoit „ point d'autre parti à prendre, que celui de retourner en „ Arragon. Il ne se rebuta point, & dissimulant son dépit, „ il fit renouër la conférence, dont tout le succès fut d'obtenir enfin, après mille refus, la possession des trois grandes Maîtrises, & une pension de cinquante mille écus; „ foible consolation d'un sceptre perdu. Les deux Rois se „ séparérent, fort unis en apparence, & fort peu contens „ en effet l'un de l'autre. L'un retourna triomphant à Valladolid, & l'autre très-mécontent prit la route d'Arragon".

(41) D'Orleans Revol. d'Espagne T. IV p. 494-496.

[Q] *Il fallut que Ximenés lui fît des représentations sur l'administration des affaires, qui alloient mal par la faveur de D. Manuel.*] Cet homme devenu Favori du Roi Philippe, le gouvernoit, & ce Prince le combloit de biens, & lui laissoit s'approprier une partie de son Domaine. Les Grands du Royaume, qui prétendoient quelque part au Gouvernement de l'Etat, & à la confiance du Prince, commençoient à murmurer de la fierté du Ministre, & de la préoccupation du Roi qui le préféroit à tous les autres (42). Ximenés, craignant les suites que pouvoient avoir de tels commencemens, résolut de faire des remontrances à Philippe, & de décréditer Manuel dans son esprit, ce qui n'étoit pourtant pas fort aisé. „ L'occasion qu'il chercheit, se présenta presque aussitôt, „ *dit Mr. Flechier* (43). Bertrand de Salto, un des Tréso- „ riers du Royaume, qui honoroit fort ce Prélat, & qui „ luy communiquoit ordinairement les affaires de conséquence dont il estoit chargé, l'étant venu voir, luy montra plusieurs Ordonnances que le Roy venoit de signer. „ Il y en avoit une entre autres, expédiée par le conseil de „ Manuël, pour affermer le revenu des Soyes de Grenade „ au préjudice du droit que le Roy Catholique y avoit par „ le Testament de la Reine, & par le dernier Traité fait „ avec luy. L'Archevêque demande à la voir, & après l'avoir leuë il la déchira, & jetta les piéces à terre en présence de plusieurs personnes; puis regardant son ami avec „ un air sévére & indigné: *Bertrand de Salto*, luy dit-il, „ *si je n'estois autant de vos amis que j'en suis, j'irois trouver le „ Roy de ce pas, pour le prier qu'il vous fist faire vostre procés.* Il commanda à Vallejo son Maître de Chambre, de ramasser toutes ces piéces & de les garder soigneusement; & sortit aussitôt pour aller parler au Roy, avant qu'on eust pu le prévenir: car tous ceux qui avoient veu cette action, l'avoient trouvée peu respectueuse & bien hardie. Il entra dans le Cabinet du Roi, & après luy avoir exposé son emportement avec franchise, il luy représenta l'injustice qu'on luy faisoit faire, l'occasion qu'il donnoit à Ferdinand de se venger des mauvais traitemens qu'on luy avoit faits; les conséquences pour un Roy de rompre les Traitez, & de manquer à la parole sans aucun sujet, & même sans aucun prétexte. Il le supplia de considérer qu'on abusoit de sa bonté Royale; qu'on passoit tous „ les

(42) Flechier p. 282.

(43) Ibid. p. 282-287.

l'Archevêque de Seville, qui donna ſa démiſſion de cette importante Charge. En 1509 le zéle du Cardinal contre les Maures l'engagea à entreprendre une Expédition en Afrique [*R*], & ce fut ſous ſes auſpices que les Eſpagnols firent la conquête d'Oran. D'abord après la priſe de cette Ville Ximenès revint en Eſpagne, où il ſembloit devoir jouïr tranquillement de la gloire qu'il avoit acquiſe. Mais il lui ſurvint, au ſujet même de la priſe d'Oran, deux affaires qui lui cauſérent beaucoup de chagrin. L'une regardoit les fraix de la guerre, que le Roi refuſa de lui rembourſer [*S*]. Ce qui cauſa du refroidiſſement entre eux. L'autre regardoit la juriſdiction ſpirituelle de cette nouvelle Conquête, dont un Evêque Titulaire voulut s'emparer, le Cardinal fût ſi bien faire valoir ſes droits, que ce prétendu Evêque n'eut rien, ayant refuſé des offres aſſez avantageuſes que Ximenés lui fit faire (*t*). Ce Prélat rompit un mariage preſque conclu entre Jeanne de Ciſnéros ſa Niéce, & Gonzalés de Mendoza, neveu du Duc de l'Infantade, parce que cette alliance avoit paru donner à Ferdinand des ſoupçons contre le Cardinal, comme ſi celui-ci avoit deſſein de ſe liguer avec les Grands, que le Roi regardoit toujours comme des ennemis reconciliés (*u*). En 1510 Ferdinand paſſa en Arragon, où il avoit convoqué les Etats de ce Royaume, & avant que de partir il chargea Ximenés de la conduite de ſon petit-fils Ferdinand, & du Gouvernement de Caſtille. On ſait que le Roi Catholique languit les deux ou trois derniéres années de ſa

(t) Ibid. P. 418-419.

(u) Ibid. P. 419-421.

„ les jours par-deſſus les Loix du Pays, & que les Peuples „ commençoient à murmurer, que ſe reſpect & la fidélité „ qu'il avoit pour Sa Majeſté, l'obligeoient de l'avertir que „ ce n'eſtoit pas ainſi qu'il falloit gouverner les Caſtillans; „ qu'on luy donnoit de très-pernicieux conſeils, & que s'il „ n'y mettoit ordre promptement, il ne ſeroit peut-eſtre „ plus en état d'y remédier. Le Roy étonné de ce diſcours, „ luy répondit qu'il n'avoit pu en ſi peu de temps prendre „ connoiſſance des affaires ni des coutumes du Royaume; „ que ce n'eſtoit pas ſon intention de faire aucune injuſti- „ ce; & qu'il le prioit, luy, qu'il regardoit comme ſon Pé- „ re, de vouloir bien continuer à luy donner ſes bons avis. „ L'Archevêque le remercia très-reſpectueuſement de l'hon- „ neur qu'il luy faiſoit; & luy dit que l'avis le plus impor- „ tant & le plus néceſſaire qu'il avoit à luy donner pour „ l'intéreſt de l'Etat & pour le ſien propre, c'eſtoit d'éloi- „ gner D. Manuël, en luy donnant quelque honorable Em- „ ploy hors du Royaume, comme pourroit eſtre l'Ambaſſa- „ de de Rome. Ce Prince trouva la propoſition un peu ru- „ de, & crut qu'il auroit peine à ſe paſſer de ce Miniſtre, „ auquel il eſtoit accoûtumé; & qu'il n'eſtoit pas même ſeur „ de ſe défaire d'un homme à qui il avoit confié tous ſes ſe- „ crets, mais pourtant les remontrances de l'Archevêque „ l'avoient touché. Il trouva un milieu pour ne pas perdre „ Manuël, & pour oſter tout ſujet de plainte & de murmu- „ re contre luy. Il ſe tenoit tous les Vendredis un Conſeil „ ſecret, où Sa Majeſté elle-même préſidoit, & où l'on ré- „ gloit tout ce qui regardoit le Gouvernement. C'eſtoit-là „ qu'on traitoit des Finances, des affaires étrangéres & de „ toute la conduite intérieure du Royaume. Le Roy com- „ manda qu'on communiquaſt à Ximenés les Jeudis au ſoir „ tout ce qu'on devoit rapporter le lendemain dans le Con- „ ſeil, & le pria de vouloir bien donner ſes avis ſur chaque „ article, pour leſquels il l'aſſeuroit qu'on auroit beaucoup „ de déférence ". Après quelque réſiſtance l'Archevêque accepta cet emploi, & depuis ce jour-là on n'expédia plus rien ſans le conſulter. D. Manuël devint plus civil & plus modeſte, & ne négligea rien pour ſe mettre bien avec Ximenés, dont il redoutoit le crédit. Il y a bien de l'apparence que cette même raiſon influoit beaucoup ſur Philippe, & ne contribuoit pas peu aux égards qu'il avoit pour le Prélat.

(a) Flechier p. 384. 394.

[*R*] *En* 1509 *le zéle du Cardinal contre les Maures l'engagea à entreprendre une Expédition en Afrique.*] Dès l'année 1505, Ximenés profitant des lumiéres que lui avoit données Jérôme Vianel, Vénitien, avoit fait entreprendre une expédition ſous la conduite de Fernand de Cordouë, qui s'étoit rendu maître de Maçarquivir, dont il eut le Gouvernement. Ce Général eut le malheur d'être défait par les Maures en 1507. Ce déſaſtre ranima le zéle du Cardinal, il forma le deſſein de paſſer en Afrique; & du conſentement de Ferdinand on fit les préparatifs néceſſaires, on leva des troupes, on aſſembla des munitions, & l'Archevêque y contribua beaucoup de ſes deniers, & ſe mit lui-même à la tête de l'expédition. Il ſe trouva une armée de quatorze mille hommes, qui avoient ſervi la plupart dans les guerres de Naples (44): Le Cardinal avoit choiſi Pierre Navarre Comte d'Olivet pour Général, Vianel pour Maître de Camp: dix Galéres & quatre-vingt Bâtimens de tranſport tant grands que petits ſe trouvérent à Carthagéne, où ſe devoit faire l'embarquement. Mais lorſque tout fut préparé, & qu'il n'y avoit plus qu'à mettre à la voile, un incident imprévu penſa déranger toutes les meſures de Ximenés. Les Soldats, qu'on ne vouloit payer que lorſqu'ils auroient abordé en Afrique, ſe mutinérent, proteſtant qu'ils ne s'embarqueroient, qu'après avoir reçu leur paye. Navarre, ſoldat de fortune, accoûtumé au pillage, ſans mœurs & ſans religion, étoit l'auteur de ce déſordre, & Vianel le favoriſoit ſous main: la prudence du Cardinal & ſa patience lui ſervirent beaucoup dans cette occaſion, il trouva moyen d'appaiſer le déſordre, Navarre s'engagea par un nouveau ſerment au Cardinal. On s'embarque le Dimanche le 13 Mai, le 16 on mit à la voile, & le 17 jour de l'Aſcenſion la flotte entra dans le port de Maçarquivir, à ſoleil couchant. Là on apprit que c'étoit à Oran que le Cardinal en vouloit. Le lendemain on mit les Troupes à terre, & quand elles furent rangées en ordre, Ximenés ſortit de la Citadelle de Maçarquivir, revêtu de ſes habits Pontificaux, monté ſur une Mule, entouré d'une troupe de Prêtres & de Religieux; F. Fernand de l'Ordre de St François, monté ſur un cheval blanc, avec le baudrier & l'épée ſur l'habit de Cordelier, comme tous les autres Prêtres & Religieux, portoit la Croix Archiepiſcopale comme l'Etendard ſous lequel l'armée devoit combattre. *Un ſpectacle ſi nouveau*, dit Mr. Flechier (45), *frappa les Soldats & les Officiers d'un certain étonnement, qui redoubla leur ardeur & leur religion.* Mariana dit qu'il les fit rire, & cela eſt bien auſſi vraiſemblable: *Inſolens ſpectaculum militi quippe militari ingenio lingua procaci inter metum, ejus excuſſit.* Les Hiſtoriens ne manquent pas de rapporter la harangue qu'il fit aux Troupes dans cette occaſion. Elle eſt aſſez étendue dans Mariana & dans Mr. Flechier. Voici en ſubſtance ce que l'un & l'autre font dire à notre Prélat. „ Si de braves gens comme vous, „ avoient beſoin d'être animez par des diſcours, je n'entre- „ prendrois pas de vous parler moi, qui n'ai ni l'éloquence „ militaire, ni habitude aux armes. Je laiſſerois ce ſoin à „ quelqu'un de ces vaillans Capitaines, qui vous ont ſou- „ vent exhortez à vaincre, & qui ont accoûtumé de combat- „ tre avec vous. Mais dans une Expédition où il s'agit de „ l'Etat & de la Cauſe de Dieu, j'ai cru que vous m'écoute- „ riez, & j'ai voulu ſur le point du combat, être ici le té- „ moin de votre réſolution & de votre courage. Vous vous „ plaigniez depuis longtems que les Maures ravageoient une „ Côtes, qu'ils traînoient vos enfans en ſervitude, qu'ils „ deshonoroient vos filles & vos femmes, & les réduiſoient „ dans le plus cruel eſclavage. Les Méres en vous voyant „ partir, ont fait des vœux pour votre retour; elles s'atten- „ dent à vous revoir victorieux, ramenant leurs enfans, dont „ vous aurez briſé les fers: proſternées aux pieds des autels „ elles ſollicitent avec larmes la protection divine ſur vous. „ Seroit-il juſte de tromper leurs eſpérances, & de rendre „ leurs vœux inutiles? Voudriez-vous faire une tache à la „ gloire que vous avez déjà acquiſe? oon! non! vous ne „ vous couvrirez pas d'une pareille honte. De vaines crain- „ tes ne ſont pas capables d'intimider des cœurs généreux, „ Moi, qui vous parle, j'irai au milieu des ennemis, & j'ar- „ borerai cette Croix, l'Etendard Royal des Chrétiens, ſi „ vous reculez. Y en auroit-il d'aſſez lâches pour ne pas „ ſuivre l'exemple de leur Evêque? pour l'abandonner lorſ- „ qu'il marchera à l'ennemi? Et pour quelle meilleure cauſe „ pourrois-je ſacrifier une vie prête à finir, que pour la „ Religion, la Patrie, le Salut public, & pour la gloire de „ toute l'Eſpagne?" Après l'avoir écouté, les Officiers & les Soldats le conjurérent de ſe retirer, pour aller implorer la protection divine ſur eux, & il céda à leurs inſtances. La victoire ſe déclara pour les Eſpagnols, & ils ſe rendirent maîtres de la Ville d'Oran. On peut voir dans les Hiſtoriens le détail de cette guerre & des ſuites qu'elle eût.

(44) *Marianæ Lib.* XXIX. *c.* 18.

(45) Flechier p. 385. 386.

[*S*] *L'une regardoit les fraix de la guerre, que le Roi refuſa de lui rembourſer.*] Dès avant le départ du Cardinal pour l'Afrique Ferdinand avoit conçu des ſoupçons & de la jalouſie contre lui, tant à cauſe des liaiſons qu'il entretenoit avec Conſalve ſurnommé le Grand-Capitaine, que Ferdinand avoit diſgracié, qu'à cauſe de la confiance que les Seigneurs lui témoignoient. Il ne put douter des ſentimens du Roi, par une Lettre de ce Prince, qui lui tomba entre les mains, après la priſe d'Oran. Ferdinand écrivoit à Navarre: *Empêchez le bon homme de repaſſer ſitôt en Eſpagne. Il faut uſer & ſa perſonne & ſon argent autant qu'on pourra. Amuſez-le ſi vous le pouvez dans Oran, & ſongez à quelque nouvelle entrepriſe* (46). Avant que d'entreprendre l'expédition d'Afrique, le Cardinal avoit repréſenté au Roi, qu'il vouloit bien lever des Troupes, & les entretenir à ſes dépens, tout le tems qu'il ſeroit néceſſaire; mais que comme ſes revenus étoient le patrimoine de ſon Egliſe, deſtiné particuliérement pour les néceſſités de ſon Diocéſe, il eſpéroit que ce Prince, après avoir mis ordre à ſes Finances, le rembourſeroit de ſes avances. Ferdinand s'y engagea. Mais après le retour du Cardinal, ce Prince refuſa de le ſatisfaire, & parut aigri contre lui. Quelques Seigneurs de la Cour avoient profité de l'abſence de ce Prélat, pour mettre la diviſion entre lui & le Roi, ſoit par mécontentement, ſoit par jalouſie, ou pour pouvoir plus aiſément ſatisfaire leur ambition, à laquelle l'union de Ximenés avec le Roi mettoit obſtacle. Il y avoit eu quelques différends entre le Monarque & le Prélat touchant les préparatifs de la guerre, qui avoient cauſé du refroidiſſement en Ferdinand, & on ne manqua pas d'animer ce Prince. Après la réuſſite de l'entrepriſe d'Oran, on débita quantité de choſes au deſavantage de Ximenés. Ses ennemis l'accuſérent d'avoir ouvert les Lettres que le Roi écrivoit au Comte Navarre, contre le droit commun & le reſpect qui étoit dû à la puiſſance Royale. Cette accuſation

(46) Ibid. p. 405. 406.

ſa vie, ce Prince mourut le 23 Janvier 1516, ayant inſtitué l'Archiduc Charles ſon petit-fils pour héritier, & nommé le Cardinal Ximenés Régent du Royaume par l'avis de ſon Conſeil. Après la mort du Roi, on dépêcha un Courrier au Cardinal Ximenés pour lui donner avis de ſa Régence, & pour le prier de ſe rendre au plutôt à Guadalupe, où le Conſeil alloit s'établir. Lorsqu'il y fut arrivé, & qu'il voulut prendre en main l'adminiſtration, Adrien Doyen de Louvain, que l'Archiduc Charles avoit envoyé en Eſpagne il y avoit quelque tems s'y oppoſa, & produiſit un pouvoir de Charles en bonne forme, pour prendre poſſeſſion des Royaumes de Caſtille & d'Arragon, & pour les gouverner en ſon nom, au cas que ſon Ayeul vînt à mourir. Le différend s'appaiſa, parce que le Cardinal offrit de partager avec le Doyen l'autorité de la Régence, & d'attendre les ordres de la Cour de Bruxelles (*m*). Madrid fut choiſi pour le Siége de la Régence. L'Archiduc envoya au Cardinal de nouveaux pouvoirs, accompagnés de tous les témoignages d'eſtime & de confiance qu'un Souverain peut donner à un Particulier. Ximenés lui donna d'abord une preuve de ſon dévouement en lui faiſant donner le titre de Roi, & en le faiſant proclamer comme tel [*T*]. Les commencemens de ſa Régence furent troublés par une Ligue que pluſieurs

(*m*) Ibid. p. 424. 425.

n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement, de l'aveu même de Mr. Flechier (47). „ Il eſt certain, *dit cet Hiſtorien*, qu'ennuyé de toutes les oppoſitions qu'il trouvoit à la Cour, & „ des mauvais offices qu'on luy rendoit, il avoit ordonné, „ en paſſant en Afrique, à tous les Gouverneurs des Ports, „ de luy adreſſer tous les Paquets & toutes les Lettres qui „ viendroient d'Eſpagne, & qu'il avoit eſté fidélement averti, ſoit par les correſpondances qu'il avoit à la Cour, ſoit „ par les Comtes du Comte Navarre, de tout ce que les „ Miniſtres & le Roy même luy écrivoient de plus ſecret. „ Auſſi ne ſe juſtifioit-il pas ſur ce point, & il ſe contentoit „ de dire qu'il avoit rendu les Lettres ſans les ouvrir, faiſant entendre pourtant qu'il avoit eu des avis de tout, & „ laiſſant aller ſur cela leurs conjectures". On l'accuſa encore d'avoir créé des Officiers à ſa fantaiſie, & d'avoir affecté d'être indépendant; mais il avoit eu des pouvoirs du Roi de faire ce qu'il avoit fait. Cependant le tout enſemble fit impreſſion ſur l'eſprit de Ferdinand, & on lui perſuada ſans peine de ne point rembourſer Ximenés. Les *Tréſoriers* lui déclarérent au nom du Roi, „ Qu'il n'avoit aucun droit de demander ſon rembourſement, que le butin d'Oran avoit excédé les dépenſes qu'il avoit faites, & qu'il n'étoit ni juſte „ ni honnête à lui, qui revenoit comblé de gloire, & chargé de dépouilles, de prétendre encore des recompenſes". Le Cardinal répondit qu'il n'avoit pas profité du butin, qu'il n'avoit rapporté de ſon voyage d'Afrique que quelques Livres Arabes, & quelques autres curioſités, qu'il avoit mis dans ſa Bibliothéque, comme des marques de la victoire que Dieu avoit donnée aux Chrétiens. Voyant qu'il ne pouvoit avoir de raiſon de ceux à qui il s'adreſſoit, il écrivit au Roi pour lui faire ſes repréſentations, & conclut, que ſi l'état de ſes affaires ne lui permettoit pas de tirer la ſomme due de ſes Finances, il cédât aux Archevêques de Tolède le domaine de la Ville d'Oran, & que lui & ſes Succeſſeurs le tiendroient quitte de tout le reſte (48). La propoſition du Cardinal fut examinée dans le Conſeil. „ Quelques-uns furent „ d'avis de l'accepter, & repréſentérent que le Cardinal, prévenu de l'amour de ſa conquête, ne conſidéroit pas les „ ſoins & les dépenſes où il engageoit les Archevêques de „ Tolède, en les chargeant de la poſſeſſion d'une Ville, qui „ ne leur apportoit pas grand revenu, & qui eſtant dans „ une Région ennemie couteroit beaucoup à entretenir, & „ à défendre, ſi elle eſtoit attaquée. Ils adjoûtoient que „ l'Egliſe de Tolède n'eſtoit pas capable de ſoutenir longtems „ ce fardeau, & qu'elle ſeroit bientôt réduite à implorer l'aſſiſtance du Roy, & à luy engager cette Place pour peu de „ choſe. Les autres diſoient au contraire qu'il ne falloit pas „ pour une petite épargne jetter le Roy dans une affaire, „ dont il pourroit ſe repentir; qu'il eſtoit dangereux de confier à des Particuliers des Villes frontiéres, & de leur mettre, pour ainſi dire, entre les mains les clefs du Royaume. „ Que l'Eſpagne devoit ſe ſouvenir du Comte Julien, qui en „ avoit ouvert l'entrée aux Mures. Que ſi l'on donnoit „ Oran, le même malheur pourroit arriver un jour, ſurtout „ depuis qu'à la ſollicitation de Ximenés, on avoit uni le „ Gouvernement de cette Place avec celuy de Maçarquivir. „ Qu'à la vérité il n'y avoit pas d'apparence que des Evêques „ fuſſent capables de ces perfidies; mais que pourtant Oppa, „ Archevêque comme luy, avoit favoriſé la trahiſon de Julien. Que c'eſtoit un maxime d'Eſpagne, dont les Rois „ ſe faiſoient une loy depuis longtems, de ne laiſſer à aucun „ Seigneur des Forteresſes, ou des Villes frontiéres en propriété". On citoit divers exemples pour le prouver. Après bien des conteſtations le Roi ſe renges à l'avis des derniers, & l'on prit des meſures pour rembourſer Ximenés. Mais on lui fit bien ſentir, combien on étoit piqué contre lui. On envoya chez lui un Commiſſaire Royal pour viſiter ſes meubles, & voir ce qu'il avoit retenu du butin d'Oran. Quelques Particuliers qui l'avoient accompagné, furent traités de la même maniére. On alla par tous les lieux de ſon Diocéſe, où il avoit levé des Troupes, & l'on fit repréſenter les Eſclaves que les Soldats avoient amenés, & mettre en monceau les tapis, les bandes de ſoye, les marchandiſes, & tout ce qu'ils avoient rapporté des dépouilles d'Afrique, ſoit précieux, ſoit vil, afin de faire un nouveau partage, & d'en donner le cinquiéme au Roi. On obligea encore les Intendans de Ximenés à produire leurs Livres de ſes comptes & de ſes dépenſes, qu'on ſupputa juſqu'à un denier. On voit par-là que Ferdinand n'étoit pas content du Cardinal. Ce que Mr. Flechier (49) ajoûte ne le prouva pas moins. „ Le Roy, *dit-il*, le ſollicita pluſieurs fois de céder ſon „ Archevêché à D. Alonſe d'Arragon ſon Fils, & de paſſer „ à l'Archevêché de Saragoſſe. Mais il déclara, *Qu'il ne „ changeroit point d'Epouſe; qu'il retourneroit plutôt à ſa premiére Vocation; qu'il reprendroit ſans peine la pauvreté & la „ retraite d'un Religieux, mais qu'il ne laiſſeroit la jouiſſance „ de ſes revenus qu'à ſon Egliſe, & aux Pauvres à qui ſeuls ils „ appartenoient.* Ce refus lui attira de nouvelles perſécutions, „ qu'il ſupporta avec un courage invincible. . . . . Peu „ de tems après on le paya". Il me ſemble que tout bien bien conſidéré, il y avoit dans tout ce qui ſe paſſa de la faute de part & d'autre. D'un côté il ne ſemble guéres convenable au caractére d'un Miniſtre de la Religion d'aller entreprendre une Guerre, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de ſe faire Chef d'armée, & d'employer à cela des revenus, que lui-même avoue appartenir aux Pauvres: mille circonſtances pouvoient le priver du rembourſement, & la conquête d'Oran ne procuroit aucun avantage réel à ces Pauvres. D'autre côté, on ne peut louër la conduire de Ferdinand envers un homme, qui avoit témoigné tant de zéle pour ſes intérêts, & qui lui avoit rendu de grands ſervices. Mais tel eſt le caractére des Princes, & peut-être de bien d'autres hommes, que de legers ſujets de mécontentement effacent la mémoire des ſervices les plus eſſentiels. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire, que Ferdinand conſerva le reſte de ſa vie de l'aigreur contre Ximenés, quoiqu'il ne le témoignât pas ouvertement, & que ce fut preſque malgré lui qu'il le nomma par ſon Teſtament Régent du Royaume, pendant l'abſence de l'Archiduc Charles.

(47) Ibid. P. 427.

(48) Ibid. p. 428.

(49) Ibid. p. 432. 441.

[*T*] *Ximenés lui donna d'abord une preuve de ſon dévouement, en lui faiſant donner le titre de Roi, & en le faiſant proclamer comme tel.*] Charles écrivit au Cardinal & au Conſeil d'Eſpagne, que l'Empereur Maximilien (ſon ayeul paternel) & le Pape Léon X. lui donnoient le titre de Roi, & qu'on le lui donnoit preſque par-tout; qu'ainſi il eſpéroit qu'on ne le lui conteſteroit pas en Eſpagne. La choſe ſembloit un peu extraordinaire, la Reine Jeanne, mére de Charles vivoit encore, & quoique la foibleſſe de ſon eſprit fût grande on ne pouvoit pas dire qu'elle l'eût entiérement perdu. Mais Charles ayant pris déjà le titre de Roi ne pouvoit honnêtement reculer, & il écrivit en particulier à Ximenes, qu'il falloit qu'il fît en ſorte que perſonne n'y trouvât à redire. Le Cardinal aſſembla non ſeulement le Conſeil ordinaire, mais encore tous les Seigneurs & tous les Evêques qui ſe trouvoient à Madrid. Il leur expoſa l'affaire, qui les ſurprit; ils priérent le Docteur Carvajal, qui ſavoit parfaitement les Loix & les Coutumes du Royaume, de leur dire ſon ſentiment. Ce Juriſconſulte repréſenta, que la choſe étant faite, on ne pouvoit s'y oppoſer; que l'état de la Reine ſembloit l'exiger, & qu'il étoit à craindre qu'on n'affoiblît l'autorité du Gouvernement. Il fit voir enſuite, qu'il y avoit eu pluſieurs exemples de cette nature dans la Monarchie d'Eſpagne; & il conclut, en exhortant l'Aſſemblée à ſe faire un mérite auprès de l'Archiduc d'un conſentement, dont il pourroit bien ſe paſſer: *Enfin*, dit-il, *Charles ne demande pas notre conſeil, il ne ſait que nous dire ſes raiſons, & nous déclarer qu'il nous écrit ſur ce ſujet, afin qu'après avoir ſu ce qu'il a fait, nous nous en réjouiſſions pour lui & pour nous* (50). Ximenés ſuivi du plus grand nombre ſurent de l'avis de Carvajal, mais l'Amirante de Caſtille, & le Duc d'Albe „ proteſtérent hautement qu'ils „ avoient juré fidélité à la Reine Jeanne comme à leur Souveraine, & qu'ils ne violeroient pas leur ſerment en reconnoiſſant un autre Roy qu'elle; que les exemples qu'on „ avoit alléguez ne concluoient rien; que c'eſtoient ce des „ Uſurpateurs qui avoient remis ſur le trône les Succeſſeurs „ légitimes, ou des Rois foibles qu'on avoit forcé de partager l'autorité. Que l'Archiduc s'étoit un peu trop avancé „ pour un Prince qui avoit déjà la réputation d'eſtre ſage; „ que c'eſtoit une étrange choſe que de commencer à régner „ par l'infraction des Loix & des Ordonnances du Royaume, que les autres jurent ſolemnellement d'obſerver: Qu'il „ ſe contentaſt comme Ferdinand, de porter le nom d'Adminiſtrateur de ſes Etats du vivant de la Reine ſa Mére; & „ qu'il enſt ou plus de pitié de ſon infirmité, ou plus d'eſpérance de ſa guériſon". Ce Diſcours fit tant d'impreſſion, que la plupart des Aſſiſtans ſe tournérent du côté du Duc d'Albe: deſorte qu'il y avoit lieu de craindre, que ce Parti ne prévaluât, on que l'on ne ſe ſéparât ſans rien conclure. Mais le Cardinal prévint la choſe par l'autorité avec laquelle il s'y prit. *Vicit tamen*, dit le P. Miniana (51), *pertinax Simenii ingenium, perpaſitque moras nollentes ac tergiverſantes in conciliis Proceres acris orationc.* Mr. Flechier explique le fait plus en détail (52). „ Le Cardinal d'un air ſévére & indigné, impoſa ſilence, & hauſſant la voix: *Il ne l'agit pas ici*, leur dit-„ il, *de dire vos avis, mais de montrer voſtre ſoumiſſion. Le Roy „ n'a pas beſoin du ſuffrage de ſes Sujets. Je vous avois aſſem-*

(50) Ibid. P. 525-528.

(51) *De Reb. Hiſp. Lib. I. c. 1. Tom. IV. de Mariana.*

(52) *Ubi ſupra. p. 540.*

fieurs des principaux Seigneurs formérent contre lui, mais qu'il trouva le moyen de diſſiper par ſa prudence & ſa fermeté [*U*]. Ayant fait armer vingt nouvelles Galéres pour renforcer la Flotte, il les envoya en mer, & dans un combat cinq Galéres Turques furent priſes ou coulées à fond (*x*): victoire dont le Pape Léon X. le félicita par Lettres. Il appaiſa les troubles qui s'éleverent dans le Royaume de Navarre vers ce tems-là. Il réduiſit auſſi la Ville de Malaga, dont les habitans s'étoient ſoulevés contre les Officiers de l'Amirauté, qu'ils chaſſérent. Le Cardinal appaiſa diverſes autres rebellions, auxquelles les Grands avoient toujours quelque part, & la plupart des Seigneurs recherchérent enfin ſon amitié. Quand tout fut tranquille dans le Royaume, il s'appliqua à reformer pluſieurs abus & à mettre l'ordre dans les Finances [*W*]. Ximenés ne fut pas heureux dans une Expédition qu'il entreprit contre le fameux Barberouſſe devenu Maître d'Alger, l'Armée qu'il y envoya ayant été defaite (*y*). En ce même tems il fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit aux Marchands Génois de ſortir d'Eſpagne, à cau-

(*x*) Ibid. p. 561. & Siminans *de Rebus Hiſp. Lib.* I. c. 1.

(*y*) Flechier p. 606-618.

„ *blé pour vous donner lieu de mériter ſes bonnes graces; mais puiſ-*
„ *que vous ne ſçaurez pas obliger voſtre Maiſtre, & que vous ſen-*
„ *tez de quelques Loix groſſieres & barbares, vous prenez pour*
„ *une ſervitude, & une déference néceſſaire, l'humilité qu'il*
„ *vous fait, il ſera proclamé Roy aujourd'huy dans Madrid, &*
„ *les autres Villes ſuivront cet exemple.* Il ajoûta avec beaucoup de gravité: *on n'a guéres envie d'obéir à celuy à qui on*
„ *veut oſter le nom de Roy.* Cela dit, il commanda à D. Pédro Conréa Gouverneur de Madrid, qui eſtoit préſent, „ d'aller faire proclamer dans toutes les formes Charles d'Autriche Roy de Caſtille & d'Aragon conjointement avec la „ Reine Jeanne ſa Mére. Il ſe leva auſſitoſt, & rompit „ l'Aſſemblée, ſans que perſonne oſaſt luy contredire". La proclamation ſe fit & le lendemain le Cardinal envoya ordre à Valladolid, à Grenade, & à toutes les autres Villes de Caſtille de faire de même.

[*U*] *Les commencemens de ſa Régence furent troublés par une Ligue, que pluſieurs des principaux Seigneurs formerent contre lui, mais qu'il trouva le moyen de diſſiper par ſa prudence & ſa fermeté.*] L'Origine de cette Ligue fut l'entrepriſe de D. Pédro Giron fur la Ville de San-Lucar, dans le Duché de Médina Sidonia, en vertu des prétentions qu'il avoit du chef de D. Mencia ſa femme, fille du Duc de Médina Sidonia. Cette affaire avoit été terminée du vivant de Ferdinand (53): mais après la mort de ce Prince, D. Pedro, d'un caractére hardi & entreprenant, crut qu'il pourroit en ſureté faire valoir ſes droits, & réſolut de prendre par force ce qu'il n'avoit pu obtenir par juſtice. Il trouva de l'argent & des amis, leva des troupes, & mit le ſiége devant San-Lucar, comptant de pouſſer ſes affaires bien loin, s'il avoit une fois cette Place, à cauſe de la commodité de ſon port. Le Cardinal n'eut pas plutôt reçu avis de ce qui ſe paſſoit, qu'il écrivit aux Magiſtrats de Seville & de Cordouë, à cauſe du voiſinage, de donner tout le ſecours poſſible aux Aſſiégés. En même tems il fit marcher Antoine Fonſéca à la tête d'un corps de Troupes. Aux approches de cette Armée la terreur ſe répandit parmi les Aſſiégeans; les Soldats de D. Pédro l'abandonnérent, ſes Amis ſe retirérent, & lui-même ſe cacha (54). *Cardinalis*, dit le P. Miniana, *expertus inceſſum omnes, ne impunitate confirmaretur audacia, vim adhibuit, miſſoque exercitu Antonii Fonſeco, deterritoque incepta præferocem Giraldum Ploteum miſcentem.* Ce jeune Seigneur demeura quelque tems en repos, mais voyant la plupart des Grands aigris par la hauteur avec laquelle on les avoit traités dans l'Aſſemblée de Madrid, appuyé du Connétable de Caſtille ſon Oncle, il réſolut de former de tous les Mécontens une ligue pour s'oppoſer à la puiſſance du Cardinal. Le Connétable, le Comte de Bénévent, les Ducs d'Albuquerque & de Médina Céli, l'Evêque de Siguença, Portugais de Nation, entrérent dans la Ligue; ils tâchérent enſuite d'y engager le Duc de l'Infantade, qu'ils allérent trouver à Guadalajara: après avoir écouté leurs raiſons, il leur répondit qu'il avoit autant de ſujet qu'un autre de ſe plaindre du Cardinal, mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à rien entreprendre: qu'ayant ſes terres dans le voiſinage de Tolède, il connoiſſoit mieux qu'eux l'eſprit & l'humeur de l'Archevêque. Que c'étoit un homme de réfo- „ lution & d'expérience qu'il ne ſeroit pas aiſé d'abbatre ou „ de ſupplanter, qui ne donnoit rien au crédit & à la faveur, „ & qui ne s'étonnoit ni des difficultés ni des menaces. Qu'il „ avoit lui ſeul plus d'argent comptant qu'ils n'en avoient „ tous enſemble. Que jamais Miniſtre ne s'étoit mieux ſervi „ de l'autorité & de la juſtice: Que le Roi & le Peuple é- „ toient pour lui. Qu'il méditoit toujours quelque grand deſ- „ ſein, prenant des meſures juſtes pour y réuſſir, & qu'il „ avoit eu l'adreſſe de ſe lier tellement avec l'Etat, qu'on ne „ pouvoit plus choquer l'un ſans l'autre. Que s'ils trou- „ voient quelque moyen de le dépoſer avec quelque appa- „ rence de raiſon & ſans violence, il ſe mettroit à leur tête, & „ les aſſiſteroit de toutes ſes forces (55)". Ces remontrances engagérent ces Seigneurs à penſer à des expédiens plus doux, & ils réſolurent de députer D. Alonſe Gomez, homme ſage, & qui parloit bien, vers le Roi Catholique, pour ſe plaindre de Ximenés, & pour demander en leur nom un autre Régent. Ils députérent auſſi trois de plus qualifiés d'entre eux à Ximenés, pour demander qu'il montrât le pouvoir en vertu duquel il gouvernoit ſi abſolument. On prétend, qu'il les remit au lendemain, & qu'alors il les mena dans une Tour du Château, où étoit l'argent du Roi & le ſien, & leur fit voir par la fenêtre deux-mille hommes, qu'il tenoit aux environs de Madrid, rangés en bataille, avec de groſſes piéces d'Artillerie, qu'il fit tirer en leur préſence: *voilà, leur dit-il, les pouvoirs que le Roi Catholique m'a donnés, avec leſquels je gouverne en Eſpagne, & j'y gouvernerai juſqu'à ce que le Prince notre Maître y vienne lui même.* Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il dépêcha divers Courriers au Roi Charles, pour avoir des pouvoirs plus amples: mais la Cour de Flandre ſe jugea à propos de laiſſer les choſes ſur le pied où elles étoient. Le Cardinal chercha les moyens de ſe ſoutenir par lui-même contre les entrepriſes des Grands; dans cette vuë il fit publier un Edit dans toutes les Villes de Caſtille, portant, „ Qu'il accordoit à tous les Bourgeois qui voudroient s'en- „ rôler au ſervice de l'Etat, pluſieurs priviléges. Que ce „ ſeroient les Troupes du Bien-public &c." Cet Edit fut très-bien reçu du Peuple en général; mais les Grands ſentirent bien que Ximenés s'armoit contre eux, deſorte qu'ils engagérent la Ville de Valladolid & pluſieurs autres à s'oppoſer à cet établiſſement. Il fallut attendre les ordres de la Cour de Bruxelles, le Cardinal fût ſi bien repréſenter l'utilité de ſon projet, qu'on loua ſa prudence, on confirma les Milices, on écrivit aux Magiſtrats d'y tenir la main, & l'on déclara criminels de Léze-Majeſté tous ceux qui s'y oppoſeroient directement ou indirectement, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fuſſent. Les Villes ſe ſoumirent; pluſieurs des Seigneurs ſe réconciliérent avec lui; & il triompha de cette façon par ſon habileté & par ſon courage d'une ligue, qui ſembloit devoir naturellement le ruiner. Le P. Miniana en rapporte cette affaire ſemble taxer le Cardinal de hauteur & de fierté: *Ut ergo auctoritatem ſubditis armis imperioſus homo, Executum ſcribi fecit, quem ad fubitas copias haberet paratum. Species erat frænandis Mauris . . . . . ſecretiori conſilio ad opprimendam procerum potentiam, frangendamque populorum contumaciam.*

[*W*] *Il s'appliqua à reformer pluſieurs abus, & à mettre l'ordre dans les Finances.*] Il commença par ſe mettre en état de reprimer les rebellions, & enſuite il entreprit d'examiner les finances, qu'on avoit fort embrouillées & diſſipées dans les derniéres années de Ferdinand. Il fit publier un Edit, par lequel il étoit ordonné „ à tous ceux qui avoient eu quel- „ que commiſſion ſoit Conſeillers d'Etat, ſoit Seigneurs, „ ſoit Ambaſſadeurs, ſoit Domeſtiques, de rapporter tous „ les Actes publics & particuliers, qui concerneroient les affai- „ res du Roi, & de les mettre en ordre dans des Caſſettes, „ afin qu'on pût les trouver lorſqu'on en auroit beſoin". Il voulut prendre connoiſſance des Ordres Militaires, des Revenus, des Aumônes, des Commanderies, de la Juriſdiction, du Gouvernement, & de tous les droits des grandes Maîtriſes. Il fit faire cette recherche avec tant de diligence, qu'en trois jours il fut informé de toutes les Régles, Conſtitutions, Coutumes, Decrets des trois Ordres, & de tout ce qui concernoit leurs revenus. Les principaux Commandeurs voulurent faire valoir leurs priviléges, mais Ximenés leur fit ſentir que rien n'étoit moins fondé que leurs prétentions, & il continua ſes recherches avec tant de prudence & d'autorité, qu'il fit régler tout comme il l'avoit réſolu du conſentement même des Chevaliers; conſentement qui fut, ſelon les apparences, un peu forcé. Ce qu'il y a de certain c'eſt que le Cardinal fit revenir au Domaine Royal des ſommes très-conſidérables. Qu'il déchargea le Roi d'une grande dépenſe, en obligeant les Ordres, conformément à leur Inſtitution, d'entretenir un certain nombre de Soldats pour défendre les Frontiéres. Il créa de nouveaux Adminiſtrateurs pour avoir ſoin des droits du Roi, & dépoſa tous ceux qui avoient été ou négligens ou peu fidéles (56). Il fit plus, il entreprit de retrancher les penſions, qui ſous les régnes précédens avoient été accordées à des Courtiſans ſans ſervice & ſans mérite; de régler les gages des Officiers, qui par faveur ou par néceſſité avoient obtenu en des tems fâcheux, des augmentations exceſſives, & de rechercher tout ce qui avoit été aliéné du Domaine Royal, pendant les Guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre. Ce projet étoit hardi, & l'expoſoit à la haine de preſque tout le Royaume; mais il s'y détermina tant par la néceſſité de l'Etat, que pour donner lieu au nouveau Roi de montrer ſa générosité, & de ſe concilier les eſprits, en rétabliſſant ces penſions, quand il viendroit en Eſpagne. Je ne ſai pourtant ſi l'humeur auſtére du Cardinal n'eut pas autant de part à ce deſſein, que la derniére raiſon. Pour montrer qu'il n'agiſſoit que par les motifs du Bien-public, il traita également les Amis & les Indifférens. Il ôta aux Héritiers du Grand-Capitaine, dont il avoit été ami, & dont il reſpectoit la mémoire, de grands revenus, dont ils jouiſſoient par la gratification des Rois, & à Tellez ſon ami, un droit qu'il tenoit depuis quarante ans ſur les Moulins des environs de Séville, ſe réſervant à les dédommager d'ailleurs, ou à leur procurer auprès du Roi la reſtitution de ce qu'il leur faiſoit perdre. Il ſemble pourtant que c'étoit-là beaucoup entreprendre pour un ſimple Régent, & qu'il y avoit même quelque injuſtice d'ôter à des gens des revenus, dont ils jouiſſoient en vertu d'un titre légitime. Peut-être le Cardinal cherchoit-il à ſe faire un mérite auprès du nouveau Roi, en augmentant ſes revenus, les Princes aimant aſſez qu'on

(53) Miniana *loc. cit.*

(54) Flechier p. 544. 547. Miniana *ubi ſupra.*

(55) Flechier p. 549. 550.

(56) Ibid. p. 796-800.

cauſe d'une affaire qui s'étoit paſſée à Carthagéne [X]. La ſeconde année de ſa Régence le Cardinal n'eut pas moins beſoin de ſa prudence & de ſa fermeté, & il fut maintenir ſon autorité malgré tout ce que l'on entreprit pour la diminuer [Y]. Le Roi Charles ne ſe rendoit pourtant pas en Eſpagne, ce que y excita quelques mouvemens que le Cardinal & le Conſeil trouvérent moyen d'appaiſer; mais en même tems ils preſſerent le Roi de paſſer en Eſpagne. Dans l'intervalle qu'il y eut avant l'arrivée de ce Prince le Cardinal eut encore trois affaires facheuſes avec trois des principaux Seigneurs du Royaume, & il en vint heureuſement à bout [Z]. Lorsqu'on apprit que le Roi ſe rendroit en Eſpagne vers l'Automne, Ximenés partit de Madrid, pour aller à Aranda ſur la Riviére de Duéro: il paſſa par Tordélaguna lieu de ſa naiſſance, où il demeura un jour, & le lendemain il alla diner en chemin dans un Bourg,

les enrichiſſe, & qu'on les mette en état de ſe ſatisfaire.

[X] *Il fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit aux Marchands Génois de ſortir d'Eſpagne, à cauſe d'une affaire qui s'étoit paſſée à Carthagene.*] Voici ce qui donna occaſion à l'Edit. D. Juan Rioz, né à Tolède de parens pauvres & preſque inconnus, mais qui s'étoit diſtingué par ſa valeur & par ſa prudence en pluſieurs guerres, avoit armé une Galére à ſes dépens pour aller en courſe. Mais il tomboit également ſur amis & ennemis, & il avoit pillé des Navires Génois contre tout droit, & contre la foi des Traités, *depradatis eorum navibus præter jus fasque*, dit Miniana (57). Ils réſolurent de l'attaquer à la premiére rencontre, & de ſe venger de ſon inſolence. Trois de leurs Vaiſſeaux marchands entrérent dans le port de Carthagéne, accompagnés de trois Vaiſſeaux de guerre bien armés, qui faiſoient ſemblant de les eſcorter, & qui avoient des ordres ſecrets de chercher Rioz, de le combattre, & de le châtier s'il tomboit entre leurs mains. Il avoit ſuivi la Flotte d'Eſpagne dans l'expédition d'Alger, pendant que les Vaiſſeaux Génois attendoient une occaſion favorable d'exécuter leur commiſſion, une partie de la Flotte Eſpagnole, commandée par Berenguél, Seigneur Catalan, entra dans le port, Rioz s'y trouvoit. „ Les Génois ayant „ reconnu ſa Galére, députérent deux Officiers à la Capitaine, pour demander qu'on leur livrât ce Corſaire, parce- „ qu'il y avoit un Traité entre la République & le Roy d'Eſpagne, qui portoit que tout Ennemi de l'une ou de l'autre „ des deux Nations, ſeroit attaqué & puni conjointement „ par toutes les deux. Berenguél ſe moqua de la députation „ & des Députés, & les Génois, indignez du peu d'égard „ qu'on avoit eu à leurs prières, tirérent ſur la Galére de „ Rina, & l'endommagérent ſi fort avec leur Canon, qu'elle „ fut percée de tous coſtez. Berenguél, piqué de cette inſulte, prit un parti extraordinaire, il laiſſa là les Vaiſſeaux „ de guerre contre leſquels il falloit combattre, & fit foudroyer les Vaiſſeaux marchands de toute ſon Artillerie. „ Pour luy, il deſcendit à terre & ſe retira dans la Ville, dès „ qu'il vit que le combat alloit commencer. Les Génois ſe „ voyant ainſi battus ſans raiſon, mirent en mer leurs Chaloupes, deux Piéces de canon ſur chacune, & firent ſi „ grand feu ſur les Eſpagnols, que de quatre Galéres qu'ils „ avoient, il y en eut en peu de temps une hors de défenſe, „ & une autre coulée à fond. Berenguél cependant crioit „ dans Carthagéne, qu'il ne falloit pas ſouffrir cet affront, „ & faiſoit pointer le Canon de la Ville contre les Vaiſſeaux „ de Génes, qui s'étant joints enſemble réſolurent de ſe défendre. Le combat s'échauffa: on tiroit de part & d'autre „ ſans ordre & ſans précaution..... les clochers & les „ toits des maiſons furent abbatus..... la nuit qui ſurvint „ termina le combat, après beaucoup de perte & de domma- „ ge des deux Partis". Le Cardinal regarda le procédé des Génois comme une infraction des Traités, comme un mépris de la Majeſté Royale, & comme un affront fait à ſa Régence, il fit en conſéquence publier contre les Génois l'Edit, dont il s'agit (58). Mr. Fléchier ajoûte, qu'il ne put ſouffrir depuis ce tems-là Berenguél, & qu'il voulut même le caſſer, mais que toute la Cour de Flandres s'intéreſſa ſi fort pour lui, qu'il fut non ſeulement rétabli, mais encore qu'il toucha quatre mille écus d'or, pour le dédommagement des pertes qu'il pouvoit avoir faites. Miniana n'en dit rien, mais il rapporte, que Rioz auroit été puni comme il le méritoit ſi la faveur de la Cour ne l'avoit empêché: *Rivius, præter lacerationem pilis triremem, haud tuliſſet impune niſi aulicus favor exarmaſſet Cardinalis iram.* Les Génois obtinrent cependant bientôt main levée de leurs effets qui avoient été arrêtés, & le rétabliſſement du commerce avec l'Eſpagne.

(57) *Ubi ſupra.*

(58) Fléchier p. 614. 657.

[Y] *Il fut maintenir ſon autorité malgré tout ce qu'on entreprit pour la diminuer.*] Quoiqu'Adrien d'Utrecht eût été ajoint à Ximenés dans l'adminiſtration des affaires, & qu'il eût le titre de Régent, le Cardinal ne laiſſoit pas de décider de tout en maître, & de gouverner à ſa fantaiſie. Adrien s'en plaignit; ce fut peut-être ce qui donna lieu à l'envoi d'un troiſiéme Régent. On prétend que les Miniſtres de Charles lui firent entendre, qu'il n'étoit pas ſûr de laiſſer tant de pouvoir à un particulier, & que ce fut par leur direction, que ce Prince envoya le Seigneur de La-Chaux, d'une des principales Maiſons des Pays-bas, qui avoit été Favori de Philippe I. & qui étoit alors Gentilhomme de la Chambre de Charles. On comptoit que La-Chaux & Adrien ſe ſoutiendroient réciproquement, & qu'ayant deux voix dans le Conſeil, ils ſeroient maîtres du Gouvernement. On connoiſſoit mal Ximenés, qui n'étoit pas homme à plier aiſément. La-Chaux arriva en Eſpagne au commencement de l'année 1517, le Cardinal le fit recevoir avec beaucoup d'honneur; mais s'étant apperçu qu'il étoit naturellement intéreſſé, & qu'il aimoit à railler & à ſe divertir, il n'en fit pas grand cas & ne le conſulta guére: *quid Adrianum non magni faceret, Laxatum facile contemſit Hiſpanici moris imexpertum*, dit le P. Miniana. Les deux Régens Flamans, piqués du peu de conſidération que le Cardinal témoignoit, réſolurent de lui faire ſentir, qu'il n'avoient pas moins d'autorité que lui. Un jour qu'on expédioit divers Mandemens pour envoyer dans tout le Royaume, ils ſe les firent apporter, & les ſignérent les premiers, ne laiſſant pour Ximenés que la derniére place. Mais le fier Prélat mépriſant leur fierté commanda au Sécretaire d'Etat de déchirer ces expéditions, & d'en dreſſer de nouvelles, qu'il ſigna ſeul, & les envoya dans les lieux de leur deſtination (59). Les deux Régens écrivirent en Flandres le peu de cas que le Cardinal faiſoit d'eux, on s'y détermina à envoyer un quatriéme Régent en Eſpagne, ce fut Amerſtorfs Seigneur Hollandois, à qui on donna le même pouvoir qu'aux deux autres. „ Le Cardinal reçut encore celuy-ci avec beaucoup „ d'honneſteté, *dit Mr. Fléchier* (60); mais il perſiſta dans „ ſa conduite: & les moyens même qu'on employoit pour „ affoiblir ſon pouvoir, ſervirent à l'augmenter. Car, outre „ que ce mélange de Nations qu'on introduiſoit dans la Régence, parut ridicule, les Eſpagnols, qui n'aimoient pas „ d'eſtre gouvernez par des Etrangers; & le Conſeil d'Eſpagne, qui craignoit que ces Régens ainſi *multipliez*, ne *luy* „ oſtaſſent la part qu'ils avoient au Conſeil, s'unirent plus „ étroitement avec Ximenés, & mandérent à Chiévres, que „ c'avoit eſté de tout temps une Loy fondamentale de leur „ Monarchie, de ne pouvoir eſtre gouverné que par des „ gens du pays; qu'on leur oſtoit le plus beau de leurs priviléges, en leur envoyant des Inconnus; qu'il étoit difficile que „ quatre perſonnes fuſſent d'intelligence; qu'on n'expédioit „ preſque plus d'affaires, depuis qu'il falloit les faire approuver & ſigner par tant de gens; que les Peuples commençoient à murmurer, d'autant plus qu'on s'appercevoit tous „ les jours que ces Miniſtres avoient bien d'autres intérêts „ que ceux du Royaume". Le Cardinal continua à agir comme il avoit fait, il ne prenoit guéres l'avis des autres Régens, ordonnoit même en leur préſence ce qu'il jugeoit à propos, ſignoit ſeul les dépêches, les Graces & les Edits au nom du Roi; ce qui donna lieu à de nouvelles plaintes, que Charles n'écouta point. Cependant ſes Conſeillers lui perſuadérent d'établir en Eſpagne un homme à qui Ximenés ne pût diſputer l'autorité du Gouvernement; on propoſa entre autres le Comte Palatin. Le Cardinal ayant appris ce qui ſe paſſoit écrivit à la Cour. „ Qu'il étoit las d'avoir tous les „ jours de nouveaux dégoûts à eſſuyer; qu'on ne s'amuſât „ plus à lui envoyer des compagnons, qu'on ſongeât plutôt „ à lui nommer un Succeſſeur; qu'auſſi bien il étoit réſolu de „ ſe retirer dans ſon Diocéſe, & qu'il ne lui reſtoit qu'un „ peu de tems pour ſe diſpoſer à bien mourir. Qu'il approuvoit fort qu'on donnât le Comte Palatin pour Gouverneur à l'Infant (*Ferdinand Frére du Roi*), & qu'il voyoit „ depuis longtems la néceſſité de changer toute la Maiſon „ de ce jeune Prince. Que pour lui il avoit ſervi ſon Maître & ſon Pays avec affection, & ſans intérêt, & s'il l'oſoit dire avec honneur; mais qu'enfin puiſque la jeuneſſe „ du Roi, & l'avarice ou la jalouſie de quelques perſonnes „ de ſa Cour, s'oppoſoient de plus en plus à ſes bonnes intentions, il ne ſe croyoit plus reſponſable des malheurs „ qu'il prévoyoit. Qu'il alloit ſe retirer à Tolède, où ne vivant plus que pour lui & pour ſon Troupeau, il verroit „ comme du Port les oreges qui s'éléveroient dans le Royaume". Cette Lettre produiſit tant d'effet, qu'on iſſia le Cardinal agir, comme il le trouvoit à propos.

(59) Ibid. p. 644-647. Miniana loc. cit.

(60) Ibid. p. 650. 2.

[Z] *Le Cardinal eut encore trois affaires fâcheuſes avec trois des principaux Seigneurs du Royaume, & il en vint heureuſement à bout.*] Je n'entrerois pas dans le détail de ces trois affaires, ſi elles n'étoient très-propres à faire connoître le caractére du Cardinal. S'il étoit fier & ſévére, il étoit auſſi prudent, moderé, plein de grandeur d'âme, & zélé pour le maintien de la Juſtice.

Le Duc de l'Infantade fut le premier avec lequel Ximénés eut affaire. Il s'agiſſoit d'un procès que ce Seigneur avoit pour la Seigneurie de Velenne, qui avoit appartenu longtems à la Maiſon de Mendoza, dont le Duc étoit le Chef; ſon Cadet, qui l'avoit eue en partage, l'avoit vendue au Comte de Coruna, avec toutes les formalités requiſes; mais le Duc prétendoit être autoriſé à y rentrer, en remboursant le Comte. Ce procès étoit pendant depuis pluſieurs années devant le Conſeil de Valladolid. Le Cardinal, en entrant dans la Régence, déclara qu'il vouloit terminer tous les procès. Le Duc obtint des Lettres de ſurſéance à la Cour de Flandres, par leſquelles le Roi ſe réſervoit la connoiſſance de l'affaire. Le Cardinal en ayant été inſtruit écrivit au Roi & à ſes Miniſtres, & fit de ſi fortes repréſentations, que Charles laiſſa un libre cours à la Juſtice; l'affaire fut examinée dans le Conſeil, & le Comte de Coruna maintenu dans la poſſeſſion de la Terre. Le Duc en fut tellement piqué, qu'il réſolut de s'en venger, & voici l'occaſion qu'il ſaiſit. Le Grand-Vicaire du Cardinal à Alcala envoya ſon Promoteur à Guadalajara, qui appartenoit au Duc, pour informer de quelques déſordres dont on accuſoit les Eccléſiaſtiques.

Bourg, nommé Bos-Eguillas, & c'eſt-là qu'on prétend que ſes Ennemis lui firent donner du poiſon [*AA*]. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il ne fit que languir depuis ce tems-là. Les Miniſtres du Roi Charles intriguérent ſi bien auprès de ce Prince, qu'ils l'engagérent à congédier le Cardinal, à qui il écrivit pourtant en termes très-honnêtes. Le Cardinal s'étoit avancé juſqu'à Roa, au devant du Roi; quelques-uns prétendent que la Lettre de ce Prince lui fut rendue dans un tems où la fièvre lui avoit repris, & qu'elle redoubla ſon mal. D'autres aſſûrent qu'il ne l'a jamais vue, & que le Courier, qui en étoit chargé, l'ayant trouvé à l'extrémité, la rendit au Conſeil, cachetée, comme elle étoit (z). Il mourut un Dimanche 8 Novembre 1517, âgé de quatre-vingts ans. „ Ximenés avoit un extérieur noble, & une „ phiſionomie qui marquoit la ſageſſe & la grandeur de ſon eſprit. . . . . Il eſtoit d'une taille riche, d'un „ aſpect vénérable, d'une ſanté robuſte, ſa démarche eſtoit grave, ſa voix agréable & ferme, ſon viſage „ un peu long & plein de majeſté, ſes yeux petits, un peu enfoncez, mais vifs & pleins de feu, ſon nez „ aquilin, & ſon front large, ſans rides, même dans ſa vieilleſſe. Il s'expliquoit nettement & en peu „ de mots, ne ſortoit jamais du ſujet dont on luy parloit; & ſoit qu'il fuſt joyeux de quelque grande „ proſpérité, ſoit qu'il fuſt obligé de menacer & d'eſtre en colére; il eſtoit toujours également précis & „ meſuré dans ſes paroles. La Juſtice & la Religion furent les régles de ſa conduite, dans le Miniſtére „ Eccleſiaſtique, & dans le gouvernement de l'Etat. Il a laiſſé au-reſte à douter en quoy il avoit le plus „ excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou „ dans la fermeté à les ſoûtenir, ou dans la ſageſſe & le bonheur à les achever". Tel eſt le portrait que

(z) Flechier p. 713.

tiques. Le Duc fit prendre ce Juge Eccléſiaſtique, & lui fit donner des coups de bâton, ſous prétexte qu'il entreprenoit ſur les droits de Bernardin de Mendoza ſon frére, qui étoit Archidiacre du lieu. Ximenés ayant été inſtruit de cette violence dit publiquement, *que la Duc de l'Infantade venoit de commettre deux crimes dans une ſeule action; l'un contre la Religion, & l'autre contre l'Etat; qu'auſſi il procéderoit contre lui en qualité d'Archevêque, en l'excommuniant, & en qualité de Régent du Royaume, en la privant de ſon Duché.* De pareilles menaces, ſur-tout de la part d'un homme tel que le Cardinal, & dans un Pays comme l'Eſpagne, où le pouvoir des Eccléſiaſtiques eſt auſſi grand qu'en quelque endroit que ce ſoit, de pareilles menaces, dis-je, étolent bien capables de faire rentrer le Duc en lui-même, & néanmoins elles ne firent que l'irriter, & il en vint à cet excès, qu'il ordonna à ſon Chapelain d'aller trouver de ſa part Ximenés, & de lui dire tout ce qu'il put imaginer de plus outrageant. Le Chapelain exécuta ſa commiſſion, ayant commencé par demander pardon au Cardinal, de ce qu'il étoit obligé de lui dire. Le ſage Prélat, après l'avoir écouté, lui dit: *Allez, mon ami, retournez vous-en vers votre Maître, & vous le trouverez bien honteux de la commiſſion qu'il vous a donnée.* Le Cardinal ne ſe trompa point, le Duc eut honte de ce qu'il avoit fait, & Ximenés ne ſe plaignit point de l'inſulte, il fit plus; peu de jours après, l'Archidiaconé de Guadalajara étant venu à vaquer par la mort du frére du Duc, le Cardinal le donna au fils de ce Seigneur. Le Connétable de Caſtille craignant les ſuites fâcheuſes que pouvoit avoir pour le Duc le procédé qu'il avoit tenu envers le Régent, s'entremit pour ménager un accommodement, & il s'employa ſi efficacement que le Cardinal promit qu'il pardonneroit au Duc, s'il ſe repentoit de ſes emportemens, & s'il demandoit grace de la violence qu'il avoit faite à un Officier Eccléſiaſtique. On convint d'une entrevûë, dans laquelle le Duc penſa encore tout gâter par ſon emportement, mais le Connétable ménagea ſi bien les choſes, & le Cardinal parla au Duc avec tant de modération & de ſageſſe, que les différends ſe terminérent à leur ſatisfaction réciproque (61).

(61) Ibid. p. 668-677. Miniana loc. cit. rap. 2.

L'affaire du Comte de Uréna cauſa plus de trouble dans le Royaume, & donna plus de peine à Ximenés. Ce Seigneur étoit un homme remuant, ennemi du Régent, & on l'accuſoit d'avoir eu part à l'entrepriſe de ſon fils D. Pédro Giron, dont nous avons parlé dans la Rem. [U]. Le Comte plaidoit depuis longtems avec Quixade pour la Seigneurie de Villafrate près de Valladolid. Il s'en étoit mis de lui-même en poſſeſſion, ſans que ſa Partie, qui avoit eu recours à la Juſtice eût pu encore rien obtenir. Le Cardinal fit juger le procès, & la Seigneurie fut ajugée à Quixade; Il implora le ſecours du Régent pour s'en mettre en poſſeſſion. On envoya des gens de Juſtice pour faire exécuter l'arrêt, mais le fils du Comte, par ſon ordre, accompagné des fils du Connétable, du Duc d'Albuquerque & de l'Amirante, les chargérent de coups, leur découpérent le viſage, & les menacérent de les faire pendre s'ils revenoient. La Juſtice ſe mit en mouvement, mais le Connétable fit ſortir ces jeunes Seigneurs de Villafrate, & commanda qu'on exécutât, ce que la Cour avoit ordonné. Dès que le Cardinal Ximenés fut informé de ce qui s'étoit paſſé, il fit procéder contre les coupables, comme pour crime de Léze-Majeſté, ils furent publiquement déclarés rebelles, s'ils ne ſe mettoient promptement dans les priſons du Conſeil Royal, pour rendre compte de leurs actions. Les jeunes Seigneurs ſe cantonnérent dans Villafrate, & réſolurent de s'y défendre. Le Cardinal de ſon côté donna des Troupes au Commiſſaire Sarmiento pour les réduire. En attendant on négocia, on cabala, toute la Nobleſſe fut en mouvement. Sarmiento mit le ſiége devant la Ville & la réduiſit à l'extrémité, les jeunes Seigneurs voyant cela, firent une ſortie avec ce qui leur reſtoit de braves gens, & l'épée à la main ſe ſauvérent. „ Après cela le Commiſſaire entra dans la Ville ſans réſiſtance, & fit publier dans „ les Places publiques par un Héraut, l'Arrêt qu'il avoit „ dreſſé ſelon les formes de la Juſtice. Cet Arrêt portoit „ que ſelon l'ancien uſage d'Eſpagne Villafrate où la rebellion s'étoit faite, ſeroit bruſlé, & rendu pour jamais inhabitable, qu'on y feroit paſſer la charue & ſemer du ſel; „ que Giron & ſon fils avec leurs Complices ſeroient punis „ comme criminels de Léze-Majeſté, & condamnez à dédommager Quixade de toutes ſes pertes. On commença auſſi- „ toſt à mettre le feu dans tous les quartiers de la Ville, & „ à tirer toute l'Artillerie contre les murailles, qu'on ruina „ juſqu'aux fondemens. Sept des principaux Bourgeois, qui „ avoient crié, pendant qu'on maltraitoit l'Hoiſſier, *qu'ils n'avoient point d'autre Maître que Giron*, furent ſuſtigez. „ Un domeſtique de l'Amirante, accuſé d'avoir levé ſecrettement quelques Soldats pour envoyer au fils de ſon Maître, le fut auſſi". Un châtiment auſſi rigoureux jetta la terreur dans toute la Caſtille. L'Amirante voulut intercéder pour le Comte de Uréna, mais ce fut en vain. On eſpéroit encore quelque choſe du côté de Flandres, mais on y confirma tout ce que Ximenés avoit fait, de ſorte que les coupables furent obligés ou ſe ſoumettre, & alors le Cardinal ſe relâcha, & promit d'obtenir leur grace du Roi (62).

(62) Flechier p. 668. 681. Miniana ubi ſupra.

La troiſiéme affaire dont le Cardinal ſe démêla par ſa fermeté fut avec le Duc d'Albe, au ſujet d'un Prieuré des Chevaliers de Rhodes, qu'un fils du Duc retenoit au préjudice d'Antoine de Zuniga, frére du Duc de Bejar; on en vint aux armes, mais le Duc fut obligé auſſi de céder à l'autorité de Ximenés, après avoir refuſé des conditions fort raiſonnables, que celui-ci lui avoit propoſées (63).

(63) Flechier p. 699. 899. Miniana loc. cit.

[*AA*] *C'eſt-là qu'on prétend que ſes ennemis lui firent donner du poiſon.*] Le P. Miniana (64) nous apprend que les ſentimens furent partagés; que les uns croient que ſa maladie fut cauſée par la fatigue du voyage; que d'autres dirent, qu'il avoit mangé d'une truite empoiſonnée; & que le coup venoit des Flamands: il ajoûte, que c'eſt peut-être là un de ces bruits, enfantés par la haine, & reçus avidement par le peuple, enclin à juger mal. Mais que l'opinion la plus générale eſt, que le chagrin de ſe voir congédié, augmenta ſa maladie & le mit au tombeau. *Fuere qui putarunt, ex agitatione vineris contractum valetudinem. Tractam alii dixere guſtaſſe medicatam, ejuſque vi paulatim extabuiſſe. Porro auctorem parricidii ex Belgica familia. Fortaſſe ex odio affectum, & avidis vulgi auribus exceptum ad deteriora credendum pronè. Verum conſtans hominum opinio fuit, invaleſcente morbo acceſſiſſe ex miſſione agritudinem, quo virum ſumo rerum immortalem obnugeſimum animum agentem ex humanis exemit.* Voici ce que dit là-deſſus Mr. Fléchier (65). „ Quoy qu'il en ſoit, il ſentit des maux extraordinaires inconſinent après le repas; & il ne veſcut „ depuis que très-peu de mois. Le Provincial des Cordeliers, que le Régent avoit mandé avec quelques-uns des „ principaux de la Province, ne confirma que trop le ſoupçon qu'on eut. Car ce bon Pére marchant avec ſes Compagnons dans un chemin de traverſe, un Cavalier maſqué vint à eux à toute bride, & leur dit: *Si vous allez trouver le Cardinal à Bos-Eguillas, baſtez-vous, mes Péres; & ſi par bonheur vous arrivez avant ſon dîné, avertiſſez-le de ne pas manger d'une grande Truite qu'on luy ſervira, car elle eſt empoiſonnée; que ſi vous arrivez trop tard, dites-luy, que c'en eſt fait, qu'il n'a qu'à ſonger à ſa Conſcience.* Il piqua ſon cheval après cela, & prit la route de Madrid. Les Religieux doublérent le pas, effrayez de cette avanture, & le Provincial plein de poudre & de ſueur ayant eſté introduit dans la chambre du Cardinal, comme il ſortoit de table, raconta de point en point ce qu'il avoit veu & ouï; à quoy ce Prélat répondit, ſans s'étonner, & comme n'ajoûtant aucune foy à l'avis de ce Cavalier; *Si ce malheur n'eſt arrivé, ce n'eſt pas d'aujourdhui, mon Pére.* Il luy dit enſuite que quelques mois auparavant ouvrant une Dépêche qui venoit de Flandres, une vapeur ſubtile & maligne luy avoit tout d'un coup ſaiſi le cerveau, & que depuis il n'avoit point eu de ſanté. *Mais*, ajoûta-t-il, *l'un n'eſt pas peut-eſtre plus vray que l'autre. Dieu qui gouverne tout avec une ſi grande ſageſſe, envoye les maladies, & les guerit quand il luy plaiſt: il faut nous abandonner à ſa Providence.* Cependant, *continue Mr. Flechier*, le poiſon commença à faire ſon premier effet, qui fut de luy faire fondre du ſang par les jointures des ongles, & conſuma lentement ce corps „ d'ailleurs affoibli par l'âge & par les fatigues des affaires. „ Les démêlez qu'il avoit eu avec les Grands d'Eſpagne, & „ le dépit qu'avoient les Flamans des plaintes qu'il avoit faites de leur avarice, ont laiſſé incertain à laquelle des deux „ Nations on doit imputer ce crime". Il paroît que Mr. Fléchier regarde l'empoiſonnement comme avéré. Peut-être l'équité voudroit-elle qu'on s'en tînt à ce que dit le P. Miniana.

(64) Lib. I. Cap. 2.

(65) P. 702. 702.

(*aa*) Ibid. p. 737-738.

que Mr. Fléchier nous trace (*aa*) de ce célèbre Cardinal. Le même Auteur loue beaucoup sa piété, son zele pour la Religion, & pour le maintien de la Discipline Ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son désintéressement par rapport à sa famille, son inclination pour les Sciences, sa prudence dans toutes les affaires qu'il eut à manier, son amour pour la Justice, son zéle pour le Bien-public, sa reconnoissance envers ceux qui l'avoient obligé, sa fermeté & son courage en toute occasion, sa patience dans les peines de la vie. Nous n'avons garde de lui contester les grandes qualités que son Historien lui attribue. Mais avec un peu de réflexion, on remarque que ce n'est pas à tort que les Péres Mariana & Miniana lui attribuent de la hauteur, quelque chose de dur dans le caractére, & de l'ambition. Les Espagnols prétendent pourtant qu'il a fait des Miracles, qu'on peut voir dans Mr. Fléchier (*bb*), & cela étoit nécessaire pour pouvoir solliciter sa Canonisation à Rome, je ne sache pas pourtant qu'on lui ait fait un honneur, qu'il a mérité autant & plus que bien d'autres, en supposant que ces sortes d'Apothéoses soient conformes à l'esprit de la Religion Chrétienne. Je ne suis pas surpris, que son nom se trouve écrit avec la qualité de Saint ou de Bienheureux dans sept Martyrologes d'Espagne (*cc*). Ximenés avoit composé quelques Ouvrages, divers *Traités sur des matiéres Théologiques*, dont l'original écrit de sa main se conserve encore dans le Monastére de Notre-Dame de la Salcéda, dont il fut Gardien; l'*Histoire du Roi Wamba*, qui fit bâtir les murailles de la Ville de Tolède, & qui rétablit l'usage des Conciles Provinciaux en Espagne; des *Notes sur divers endroits de l'Ecriture Sainte*, dont l'impression se garde encore dans les Archives d'Alcala, & qui ont été depuis confondues avec celles de Nicolas de Lyra. Il fit imprimer aussi à ses dépens plusieurs Ecrits de pieté & de doctrine, & surtout les Oeuvres de Dom Alonse de Madrigal, Evêque d'Avila, surnommé Tostat (*dd*).

(*bb*) Ibid. p. 846-854.

(*cc*) Ibid. p. 872.

(*dd*) Ibid. p. 791. 792a

Z.

ZAHURIS. On peut voir dans Mr. *Bayle* ce qu'il dit de ceux à qui l'on donne ce nom en Eſpagne. Un Anonyme (*a*) le taxe d'avoir fait ſur ce ſujet une mauvaiſe chicane à Del Rio [*A*]. On trouve une particularité ſinguliére, qui a du rapport avec ce que l'on attribue aux *Zahuris*, dans un Livre qui a paru il y a quelques années (*b*), & cette particularité peut ſervir de Supplément à ce qu'on dit des *Zahuris*. „ Je finirai, *dit l'Auteur*, cette Deſcription (de la ville de Lisbonne) par le récit d'un don extraordinaire qu'a une jeune Dame Portugaiſe, „ qui eſt à Lisbonne, mariée à un Négociant François natif de Bayonne. Cette jeune perſonne, qui „ fait l'étonnement de tous ceux qui la connoiſſent, eſt née avec des yeux que l'on peut dire être de „ Linx; leur propriété, qui s'eſt manifeſtée dès ſon plus bas âge, conſiſte à voir dans le corps humain & „ au dedans de la terre, ſans que ſon regard montre rien au dehors qui la diſtingue des autres, ayant „ ſeulement les yeux forts fendus & parfaitement beaux. Elle voit, dis-je, dans le corps humain les „ abcés, & autres incommoditez, ſa vue même a été quelquefois incommodée, pour avoir regardé dans „ les corps des perſonnes attaquées de maladies vénériennes. Elle voit la formation du chile, ſa diſtri- „ bution & la circulation du ſang, & ne ſe trompe jamais dans les femmes, lorſqu'elles ſont groſſes de „ ſept mois, ſur la qualité du ſexe qu'elles portent. Sa vue pénétre dans la terre aux endroits où il y „ a des ſources, qu'elle découvre à trente & quarante braſſes de profondeur ſans aucun ſecours de ba- „ guettes; elle dit préciſément la route que fait l'eau, la profondeur qu'il y a juſqu'à ſa ſource, & diſ- „ tingue les différentes couleurs & qualitez des terres qu'on doit trouver ſur ſa ſurface. Elle ne jouit de „ cet avantage merveilleux que dans le tems qu'elle eſt à jeun; cependant il lui eſt arrivé après avoir fait „ la *ſeſta* ou la *méridienne*, d'avoir la vue pendant un moment encore plus pénétrante que le matin, & „ de voir dans le corps par deſſus les habits, ce qu'elle ne découvre ordinairement qu'à travers la peau; „ mais ces momens heureux ſont fort rares. Dans tous les changemens de quartiers de Lune, ſa vue „ eſt troublée par quantité de petits atomes qui lui paroiſſent jaunes, & lui cauſent un picotement dans „ les yeux, ce qui l'oblige d'y porter les mains; enſuite dequoi elle ſe trouve privée de leur propriété „ pendant un peu de tems. Voilà une belle matiére pour les Philoſophes; mais quelque extraordinaire „ qu'elle paroiſſe, il ne m'eſt pas permis de douter de ce que j'ai vu. D'ailleurs il eſt notoire dans le „ Païs, que cette Dame a découvert de l'eau en pluſieurs endroits pour le Roi & pour les particuliers; „ enfin le Roi, le Miniſtre, & tout ce qu'il y a de Savans ſont perſuadez que cette propriété eſt réelle; „ cela eſt ſi vrai que Sa Majeſté lui accorda avant qu'elle fût mariée la qualité de *Dona*, qui n'eſt pas „ commune en Portugal, avec l'Ordre de Chriſt, pour en revêtir le ſujet convenable qu'elle jugeroit à „ propos". Les Auteurs du *Journal des Sçavans* (*c*) ont eu raiſon de dire, que c'eſt dommage que l'Auteur n'ajoute pas à ce narré le nom de ſon Héroïne, qu'une telle femme ne paroît pas faite pour vivre Anonyme dans l'Hiſtoire. Il y a de l'apparence que c'eſt la même perſonne qu'un autre Auteur nomme la *Pedegache* [*B*].

(*a*) *Obſervat. Critiq. ſur quelques endroits du Dict. de M. Bayle dans la Bibl. Franç.* Tom. XXX. P. I. p. 92.

(*b*) *Deſcript. de la Ville de Lisbonne* &c. p. 49. & ſuiv. Paris 1730. in-12.

(*c*) *Nov.* 1710. p. 127. Edit. de Hollande.

[*A*] *Un Anonyme le taxe d'avoir fait ſur ce ſujet une mauvaiſe chicane à Del Rio.*] Rapportons les termes de Mr. Bayle, pour que l'on puiſſe juger de la Critique. „ Si une fois on „ accorde, *dit-il* (1), que les Zahuris voyent les cadavres „ & les tréſors, on n'a nulle raiſon de prétendre qu'ils ne „ voient pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. „ Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'uo & nie l'autre"? L'Anonyme obſerve que Del Rio ne dit pas que les Zahuris *voyent les cadavres & les tréſors*; mais ſeulement que les Démons les leur indiquent, & les leur découvrent. *Theſauros & cadavera (dicunt enim quæ & qualia) patarins a Dæmonibus oſtendi & indicari.* Cela ſe peut fort bien dire d'une choſe qu'on donne le moyen de trouver avec certitude, quoiqu'on ne la montre pas à l'œil. „ Il n'y a donc point d'inconſé- „ quence à cet égard dans le raiſonnement du Jéſuite. Il n'a „ pas été obligé non plus, comme le prétend Mr. Bayle, ou „ de nier les faits que l'on conte des Zahuris, ou de les ex- „ pliquer *tous* par une même hypothéſe. Si le Démon dé- „ couvre des tréſors & des cadavres, il peut bien auſſi dé- „ couvrir les ſources & les mines. *D'accord*, dira Del Rio, „ *mais s'enſuit-il qu'il le faſſe? a poſſe ad actum non valet conſe- „ quentia.* J'explique par des cauſes naturelles ce dont on „ peut rendre raiſon par de telles cauſes, & j'ai recours à „ des cauſes ſur-naturelles, pour expliquer ce dont les cau- „ ſes naturelles ne peuvent me fournir le dénouement. Il „ n'eſt pas impoſſible qu'il y ait des hommes dont les ſens „ ſoient affectez par la vapeur imperceptible qui s'éléve du „ terrain ſur lequel coule une ſource, ou qui s'exhale des „ herbes qui couvrent une mine, d'une maniére à leur faire „ connoître l'exiſtence de l'une & de l'autre. Il eſt vrai qu'u- „ ne cauſe du même genre pourra peut-être découvrir à ces „ mêmes hommes des tréſors & des cadavres cachez ſous ter- „ re; mais elle ne leur découvrira pas *quæ & qualia*, en „ quelles eſpéces eſt le tréſor; à quoi il monte; ſi c'eſt le „ corps mort d'un Prince ou celui d'un Artiſan. Il n'y a „ qu'une cauſe ſurnaturelle, qui puiſſe le mettre à portée „ de connoître de telles particularitez (2)".

(1) Art. ZAHURIS. Rem. [A].

(2) *Bibl. Franç.* Tom. XXX. p. 91. 92.

[*B*] *Il y a de l'apparence que c'eſt la même perſonne qu'un autre Auteur nomme la* Pedegache.] C'eſt l'Auteur du Livre intitulé: *Mémoires inſtructifs pour un Voyageur dans les divers Etats de l'Europe* &c. Amſt. 1738. in-8. La *Pedegache* avoit le don de voir dans le corps des hommes & des bêtes, & dans l'intérieur de la terre à une grande profondeur. „ Voici, *dit* „ *l'Auteur* (3), quelques faits conſtans, dont la vérité eſt „ univerſellement reconnue dans Lisbonne. Cette perſonne „ n'ayant encore que cinq ans, étant à table chez ſon Pére, „ vit un enfant dans le ventre de la Servante, pendant qu'el- „ le ſervoit un plat. La Servante, offenſée d'un tel ſoup- „ çon, foutiot qu'elle n'étoit point groſſe; mais l'accouche- „ ment qui arriva bientôt après, vérifia ce que la jeune fille „ avoit avancé. Ayant apperçu une Chienne pleine, elle „ dit qu'elle voyoit dans ſon ventre ſept petits chiens, dont „ elle marquoit la couleur, aſſurant qu'il n'y en avoit qu'un „ ſeul qui reſſemblât à la Mére. Cette Chienne mit bas en „ effet de ſept petits, qui furent tels que cet enfant les avoit „ dépeints". Les Journaliſtes, qui ont donné l'Extrait de la *Deſcription de Lisbonne*, après avoir rapporté ce qu'on lit dans le Texte de notre Article, ajoûtent (4), qu'à-la-vérité cette matiére mérite bien l'attention des Philoſophes, mais qu'avant de s'en occuper il ne ſeroit pas inutile de ſe bien aſſurer du fait. Il eſt ſi extraordinaire, diſent-ils, & le Pays d'où il vient eſt ſi ſuſpect de crédulité ſur tout ce qui a quelque air de merveilleux, que quoique nous ne ſoupçonnions point la bonne foi de l'Auteur, nous ne ſaurions nous empêcher de croire, qu'il y a bien de la différence entre voir comme il a vu, & voir comme verroit un Philoſophe François ou Anglois. „ Pour ſe former quelque idée de la vue „ de cette Dame Portugaiſe, il faut ſuppoſer que les corps „ les plus opaques lui deviennent auſſi tranſparens que le „ verre le plus clair; & c'en ſeroit aſſez pour lui faire voir „ ce qu'elle voit dans le corps humain. Mais c'en ſeroit „ pourtant encore beaucoup trop peu pour lui faire voir en „ qu'on dit qu'elle voit dans la terre à trente ou quarante „ braſſes de profondeur; c'eſt en cela que la difficulté groſſit „ preſque juſqu'à l'impoſſibilité. Pour s'en convaincre il ne „ faut faire qu'une expérience fort aiſée. Qu'on mette ſeu- „ lement trois ou quatre verres diverſement colorés les uns „ ſur les autres, il en réſultera un mélange confus de cou- „ leurs, au travers duquel il ſera non ſeulement impoſſible „ de diſtinguer ces couleurs entre elles, mais même d'ap- „ percevoir quelle ſera celle des objets expoſez à la plus „ grande lumiére. On peut donc aſſez légitimement con- „ clure,

(3) *Mém. inſtruct.* p. 120.

(4) *Bibl. Franç.* Tom XVI. P. 115. 116.

„ clure, que pour avoir voulu pouſſer le merveilleux trop „ loin, on l'a détruit. Car ſi le Soleil, que les Poëtes ap- „ pellent l'œil de la Nature, ne peut pénétrer juſqu'à cent „ pieds dans la terre, comment un œil mortel pourra-t-il „ pénétrer au-delà du double"? De pareils faits ſont ſi contraires à tout ce que l'on connoît de plus évident dans la Phyſique, qu'à moins que d'avoir des démonſtrations, on peut ſi je ne me trompe les reléguer hardiment dans le Pays des Fables.

ZALUSKI (André Chrysostome). Quoique le P. Nicéron & Mr. Goujet dans ſon Supplement de Moreri de 1735 ayent parlé de ce célèbre Polonois, nous croyons pourtant qu'il y aura des Lecteurs qui ne ſeront pas fâchés d'en trouver un Article dans notre Ouvrage. Zaluski naquit en l'année 1650 (a), d'Alexandre Woiwode de Rava, & d'une Sœur du célèbre André Olczowski, Evêque de Culm, & Vice-Chancelier de la Couronne. Il paſſa ſa premiere jeuneſſe en Pologne. En 1667 on l'envoya etudier à Vienne, mais cette Ville ne lui ayant pas paru un lieu commode pour cela, il alla à Gratz, où il s'attacha principalement à la Langue Allemande & à l'etude du Droit. L'année ſuivante on le rappella en Pologne; apparemment, dit-on (b), pour aſſiſter à cette Diete que l'abdication de Jean Caſimir rendit ſi mémorable. En 1669 il alla voyager; il ſe rendit en France par les Pays-bas, de France il paſſa en Italie, & après avoir fait quelque ſéjour à Rome il revint dans ſa Patrie en 1673 un peu avant la mort du Roi Michel. Quelque tems après il obtint un Canonicat à Cracovie par le crédit de ſon Oncle, & il fut nommé à l'Ambaſſade d'Eſpagne & de Portugal, mais il ne reuſſit pas dans le but principal de ſes négociations, qui étoit d'obtenir un ſecours d'argent pour continuer la guerre contre les Turcs [A]. De Madrid il ſe rendit en France, ſelon les ordres qu'il en avoit de ſa Cour. Deux jours après ſon arrivée à Paris il eut audience du Roi à Verſailles, de même que de la Reine, & de Monſieur Frere du Roi, & il leur notifia l'élection de Jean Sobieski; au bout de trois ſemaines il prit conge de la Cour, & le Roi lui fit préſent d'une Roſe de diamans (c). Il s'embarqua à Calais pour Hambourg, d'où il continua ſa route par Dantzig. D'abord après ſon retour en Pologne, il fut ordonné Diacre & Prêtre par ſon Oncle Olczewsky, qui étoit devenu Primat du Royaume pendant ſon abſence. Ce Prélat le fit ſon Chancelier, & lui ordonna d'aller à Jaworow, pour s'y faire voir à la Cour. La Reine, mécontente de ſon Oncle, le reçut aſſez froidement; elle diſſimula cependant, parce qu'elle avoit beſoin de ſon crédit pour une affaire importante. La mort de ſon Oncle lui fit concevoir de grandes eſpérances, mais il fut obligé d'employer les préſens pour s'avancer [B], & par cette voye il obtint le poſte de Chancelier de la Reine. Un jour ayant été rebuté du Roi aſſez rudement à la Diete de Grodno, au ſujet d'une propoſition qu'il fit de la part de la Reine; il fut ſi pique qu'il demanda ſon congé à cette Princeſſe, & qu'il ſe ſeroit retiré, ſi la Princeſſe de Radzivil ne l'avoit arrêté & ramené à la Cour, où la paix fut bientôt faite. Le Roi ne laiſſa pas d'avoir dans la ſuite beaucoup de confiance en lui; ce Prince lui confera l'Abbaye de Wachoc, & peu après en 1683 les Evêchés de Kiow & de Czernichow (d). La ſatisfaction qu'il en eut fut bientôt troublée, il fut diſgracié de la Reine, & la haine de cette Princeſſe augmenta tellement, qu'il fut obligé de réſigner ſa Charge de Chancelier le 4 Octobre 1687 [C]. Il rentra en grace peu de tems après par l'entremiſe du Roi, & la Reine lui promit les Sceaux du Royaume pour le dedommager; mais ſes eſpérances furent encore trompées, & il ſe trouva plus éloigné que jamais de ſon but [D]. Reconcilié de nouveau avec la Reine, Zaluski ſe flatta d'obtenir les Sceaux, mais

(a) Voy. *Bibl. Germ.* Tom. XVIII. p. 191. Note (t).

(b) Ibid. p. 169.

(c) Ibid. p. 173.

(d) Ibid. p. 175.

[A] *Il ne réuſſit pas dans le but principal de ſes négociations, qui étoit d'obtenir un ſecours d'argent pour continuer la guerre contre les Turcs.*] Il fut chargé pour l'Eſpagne d'une autre Commiſſion, qui étoit de remettre au Roi l'Ordre de la Toiſon d'Or, qu'il avoit envoyé au Roi Michel. Les Polonois n'avoient pas été contens de ce que ce Prince l'avoit accepté. Ils lui alléguérent l'exemple du Roi Etienne, qui donna à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, une chaîne d'or à laquelle étoient attachées des dents de Loup, qui étoient ſes armes, priant ſe Roi d'Eſpagne de la porter s'il vouloit qu'il acceptât l'Ordre qu'il lui envoyoit (1). Pour revenir aux Négociations de Zaluski, cet Envoyé ſe rendit par l'Allemagne & la France à Madrid, où il apprit que le Roi étoit à Aranjuès. Comme il ne vouloit pas perdre de tems en attendant le retour de la Cour, il fit demander par le Nonce du Pape la permiſſion de ſe rendre en Portugal, pour y exécuter la Commiſſion dont il étoit chargé, & il n'obtint cette permiſſion qu'après bien des inſtances. Quand il fut arrivé à Lubonne, il fit demander audience au premier Secretaire d'Etat. Ce qu'on rapporte de l'ignorance de ce Miniſtre paroît incroyable; ayant remarqué que dans ſes Lettres de créance Zaluski étoit qualifié *d'Envoyé de Pologne*, il demanda, *ſi la Pologne étoit une Ville ou un Royaume*; & il prit auſſi Zaluski pour un Député de l'Archevêque de Gnesne. Quoi qu'il en ſoit de la vérité de ces faits, notre Envoyé eut enſuite audience de Dom Pédre, qui gouvernoit encore ſous le titre de Régent, & de la Reine; il repréſenta: „ Que pendant la vie du Roi „ Michel la République avoit été engagée dans une guerre „ onéreuſe contre les Turcs, & que bien que leur puiſſance „ eût été un peu diminuée par la victoire que les Polonois „ avoient remportée à Chocim, il étoit néceſſaire de profiter „ de cette victoire, pour tirer raiſon des dommages que les „ Turcs avoient cauſé à la République. Il fit ſentir que la „ Pologne n'étoit pas en état de réſiſter à un ſi puiſſant en- „ nemi, & que par cette raiſon elle ſe voyoit obligée d'im- „ plorer le ſecours des Puiſſances étrangéres; que le Portu- „ gal, par l'intérêt qu'il avoit toujours pris au bien de la „ Chrétienté, devoit empêcher que ſon principal rempart ne „ fût renverſé, & que pour l'empêcher, il étoit néceſſaire „ d'accorder un ſecours d'argent à la Pologne". Zaluski fut d'abord aſſez heureux, on lui accorda huit-cens mille écus, qu'un Miniſtre de grande conſidération, qui venoit de mourir, avoit laiſſés à la diſpoſition du Roi; mais la donation fut enſuite révoquée par les intrigues du Nonce du Pape (2). Il alla enſuite à Madrid, où il ne réuſſit point non plus. Charles II. étoit ſous la tutelle de ſa Mére, & l'Eſpagne n'avoit bien de la peine à ſe ſoutenir elle-même.

(1) Zaluski *Epiſt. Hiſt. Famil.* Tom I. p. 124. Apud *Bibl. Germ.* Tom. XVIII. p. 170. 171. Note (t).

(2) *Bibl. Germ. loc. cit.* p. 172. 173.

[B] *Il fut obligé d'employer la voye des préſens pour s'avancer.*] C'étoit-là le ſeul moyen de parvenir tout ſe vendoit. Voici ce qu'il dit lui-même (3). *Quo benevolentiam captarem emi apoſtoleum argenteis pixidulis deſuper deaurato inſtructum, contexit aliquot aureis conflantem, eumque per Dominum Pedet gratioſum cumprimis Reginæ præſentavi, rogans, ut mihi ſub ejus protectione eſſe liceret; annuit Regina.* Il fallut pourtant revenir à l'offrande, un Autel d'argent de dix mille écus, une Bague de très-grand prix, une Croix d'émeraudes, & une autre de Saphir lui firent obtenir le poſte de Chancelier de la Reine, qui le prit ſous ſa protection.

(3) *Epiſt.* Tom. I. p 40. Apud Rund. p. 174.

[C] *La haine de cette Princeſſe augmenta tellement, qu'il fut obligé de réſigner ſa Charge de Chancelier le 4 Octobre 1687.*] Zaluski dit (4), que l'inconſtance de la Reine ne lui permettoit pas de s'accommoder longtems de la même perſonne, & que ſon humeur chagrine fut encore augmentée par la cabale de deux Dames d'honneur; outre que la Reine le ſoupçonnoit d'intelligence avec les Turcs, & d'un trop grand attachement à la Maiſon de Radzivil, dont elle étoit ennemie, quoique les Radzivils fuſſent proches parens du Roi. Zaluski leur avoit effectivement rendu de grands ſervices; le Roi l'ayant chargé des affaires domeſtiques de cette famille, qui étoient fort dérangées par des dépenſes prodigieuſes, il ménagea les choſes avec tant de prudence & de capacité, qu'il acquitta pour pluſieurs millions de dettes, & qu'il dégagea tous les bijoux & les terres qui étoient hypothéquées (5). D'ailleurs la Reine accuſoit encore ſon Chancelier d'avoir été la cauſe des obſtacles, qui s'étoient rencontrés au mariage qu'elle vouloit faire de ſon fils avec une Princeſſe de cette Maiſon, que ce Prince étoit allé lui-même demander à Berlin.

(4) *Epiſt.* Tom I. p. 1004. & 1085.

(5) *Bibl. Germ.* ubi ſupra. p. 175.

[D] *Ses eſpérances furent encore trompées, & il ſe trouva plus éloigné que jamais de ſon but.*] Non ſeulement il n'eut pas les Sceaux, comme il s'en étoit flatté, mais la Reine répandit des bruits fort deſavantageux contre lui. Zaluski voulut les détruire par des Apologies, mais il ne fit qu'aigrir le mal. La maniére dont mon Auteur (6) rapporte cette affaire ne fait pas trop d'honneur à Zaluski. „ A l'entendre, on croi- „ roit qu'il ſupportoit ſa diſgrace avec la plus grande réſi- „ gnation du monde. Il s'appliquoit ces paroles de l'Evan- „ gile: *Si l'on vous perſécute dans une Ville, allez dans une au- „ tre.* Mais les bailleſſes qu'il employa pour ſe rapprocher „ de la Cour font voir, que les Lettres qu'on écrit à ſes amis „ ne découvrent pas toujours les véritables ſentimens du „ cœur. Il n'y a pas lieu de douter qu'il ne regrettât *les „ oignons d'Egypte*, & qu'il ne préférât l'Antichambre d'un „ Prince à l'Etude & au Cabinet. Cependant il repréſente „ ſes ſentimens d'une maniére bien différente. Mais qui „ pourroit réſiſter aux preſſantes ſollicitations de ſes Amis? „ Zaluski reçoit Couriers ſur Couriers de Radziejowski & du „ Pere Vota. On l'aſſure que le Roi ſe rend arbitre entre „ la Reine & lui, & que les préliminaires du recommode- „ ment ſont tout dreſſez. Junon irritée s'appaiſe & veut re- „ voir ſon Miniſtre. Quel autre parti pouvoit-il prendre „ que celui qu'il prit effectivement? Il ſe rend à Varſovie, & „ delà

(6) Ibid. p. 177 - 179.

mais il fut contraint de céder ſes prétentions à un autre [*E*], & il fut enfin obligé de ſe contenter de l'Evêché de Plocko, que le Roi lui donna en 1691, il le trouva en mauvais état, & s'en plaignit fréquemment; il repréſenta en même tems que depuis qu'il étoit entré dans les affaires de la République, il avoit fait pour deux-cens mille florins de dettes (*e*). Il ne paroît pas qu'il ait été employé dans des affaires importantes juſques au tems où l'Electeur de Baviére demanda une Princeſſe Sobieski en mariage. Le Roi nomma notre Prélat principal Commiſſaire dans cette affaire, & après la ſignature du Contract il eut ordre de conduire la Princeſſe à Bruxelles, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire (*f*). A peine fut-il de retour de ſon Ambaſſade que le Roi Sobieski mourut, il fut un de ceux qui l'aſſiſtérent dans les derniers momens de ſa vie, & il donna dans la ſuite de grandes preuves de ſon attachement à la Maiſon de ce Prince. Il tenta inutilement de mettre un des Princes ſes fils ſur le trône; alors il ſe déclara en faveur du Prince de Conti, mais ce Prince n'ayant pas été ſoutenu, Zaluski fut obligé de ſe ſoumettre au Roi Auguſte, Electeur de Saxe, dont le Parti avoit prévalu (*g*); & peu de tems après ce Prince lui donna l'Evêché de Warmie, & nomma ſon frére à celui de Plocko. En 1700 notre Prélat entreprit le voyage de Rome, roulant ſembloit-il dans ſon eſprit des penſées de retraite; mais elles s'évanouïrent bientôt lorſque le Roi l'eut fait Chancelier, quoiqu'il fût élevé à ce poſte contre les régles [*F*]. Celui qui deſapprouva le plus cette promotion ce fut le Primat, ennemi mortel du Chancelier, & qui n'avoit rien négligé pour le mettre mal dans l'eſprit du Roi. Zaluski de ſon côté n'épargna pas le Primat, quoiqu'ils paruſſent extérieurement amis. Les vues du Primat étoient certainement moins droites que celles du Chancelier; ce dernier ſe donna beaucoup de ſoin pour retenir les Grands dans l'obéiſſance du Roi Auguſte, & pour faire régner l'union, ſeul & unique moyen de rétablir les affaires (*h*). Ses efforts ne ſervirent qu'à lui attirer la haine des Suédois, & les perſécutions du Primat & de tout ſon Parti; on conçut même des ſoupçons contre lui à la Cour de Saxe, & l'on croit que le mouvement qu'il ſe donna pour la délivrance des Princes Sobieski, qui étoient retenus en priſon par les Polonois, contribua à faire naître ces ſoupçons. Pour éviter une diſgrace totale, il ſe rendit à Dresde, dans le deſſein de faire voir ſon innocence. Cependant il ne put y réuſſir, & on lui donna ſa maiſon pour priſon [*G*]. Le procès fut ren-

(*e*) Ibid. p. 180.

(*f*) Ibid. p. 181, 182.

(*g*) Ibid. p. 182-189.

(*h*) Ibid. p. 190, 191.

„ delà à Villanove, reçoit audience du Roi, & retourne le „ lendemain à Varſovie, qui étoit le lieu marqué par la „ Reine pour les Conférences de la Paix entre elle & le „ Prélat. Toutes les Dames de la Cour y aſſiſtérent, & „ furent témoins d'une ſi belle réconciliation. Le Roi fit la „ premiére propoſition. Notre Evêque s'avança & ſe proſterna devant la Reine. La Reine en ſigne d'approbation „ ne répondit rien. C'eſt ainſi que la farce finit. La Cour „ retourna à Villanove, & Zaluski reſta malade à Varſovie, „ apparemment de la joie que lui cauſa une paix ſi déſirée". Ajoûtons les circonſtances de cette célébre Conférence, telles que Zaluski lui-même les rapporte (7): *Finito Conſilio, in ipſo ingreſſu in Conclave Reginæ, in quod de induſtria complures, quam Gynæceï, quam alienæ accitæ Domicilia conveniunt ad ſatiandam curioſitatem, me apprehenſum manu Rex ad Reginam duxit, iſque præfatus eſt;* Plurimum te rogo, ne meminiſſe velis præteritorum, ſed quemadmodum faventem te ante huic exhibuiſti, ita etiam in poſterum exhibe, ne pro ſito fidejuſſorem habens, eum tibi obſequentiſſimum futurum. *Regis dicta his formalibus excepi; quemadmodum hodierna Sanctæ* (c'étoit le jour de la Magdelaine) *ea peccatis in anteceſſum commiſſis, unica ad plantas divinas advolutione, non tantum veniam, ſed tantam inſuper ore approbatorum obtinuit, qualem fruſtra innocentiſſimæ vitæ homines prætenderint; ita & ego agnoſcens a me veſtram Reginalem Majeſtatem literis, quas dolor & impetus dictavit, offenſam; non dubito, dum Regalibus plantis advolvar, me gratiam veniamque: præſertim quod hunc defectum neceſſitate expreſſum impoſterum fidelitate & obſequiis meis me compenſaturum confidam.* Les gens qui cherchent la faveur de la Cour ſe réſolvent à toutes ſortes de baſſeſſes, ſans la moindre peine pour parvenir à leur but; il paroît auſſi que le Roi Sobieski n'étoit pas mal dans la dépendance de la Reine ſa femme. On en verra de nouvelles preuves dans la Remarque ſuivante.

(7) *Epiſt.* Tom. I. p. 1001. *Apud* Lund. p. 176. note (i).

[*E*] *Zaluski ſe flatta d'obtenir les Sceaux, mais il fut contraint de céder ſes prétentions à un autre.*] Il avoit tout lieu d'eſpérer, puiſque le Roi même lui deſtinoit les Sceaux, mais il ſe trouva que la Reine eut d'autres vûës, & comme il n'y avoit pas moyen de réſiſter à ſes volontés, ſi l'on vouloit avoir la paix, le Roi lui-même pria inſtamment Zaluski de ſe déſiſter de ſes prétentions, pour qu'il ne fût pas expoſé à des querelles domeſtiques: le caractére de la Reine eſt parfaitement dépeint, & on voit la foibleſſe du bon Prince dans ces paroles (8): *Noſti jura matrimonialia, nec ignoras, quam impotenter Regina velit, quidquid vult. In manibus ergo tuis eſt, ut vel inquies inter aſſiduas cum muliere furgia vitam, vel ſine his quietus agam. Jam illa alteri ſuum addixit ſuffragium, cui niſi manus contulero, indubie ne habitare quidem mecum voluerit. Te vero eum eſſe exiſtimo, qui pro affectu in me tuo occaſio eſſe nolit triſtitiæ de me per universum fabulæ: quamvis indulgebis mihi, ut id mihi facere liceat, quod invitus facio.* L'Auteur, qui me fournit ce paſſage y ajoûte fort naturellement. „ Dira-t-on après cela, „ que Juvenal a groſſi les objets, quand il a dit dans une „ de ſes Satires:

(8) Ibid. p. 1114. *Apud* Lund. p. 179. note (a).

„ *Nil unquam invita dotabis conjuge: vendes*
„ *Hoc oblitante nihil: nihil hoc ſi nolit, emetur,*
„ *Hoc dabit affectus, ille excludetur amicus,*
„ *Jam ſenior, cujus barbam tua jussa vidit.*

„ Quelles réflexions ne peut-on pas faire ſur un Roi tel „ que Jean Sobieski, qui après avoir battu les Turcs à Cho„ cim, après avoir chaſſé les Tartares, après avoir fait le„ ver le ſiége de Vienne, après avoir remporté une victoire „ ſignalée à Parkan, & délivré ſa Patrie de la Servitude, de„ vient l'eſclave de ſon Epouſe". Diſons pourtant que cette Reine étoit une étrange femme; qu'on en juge par ces traits (9). Après la mort du Roi ſon mari, elle ſe donna au commencement beaucoup de peine pour mettre ſur le trône le Prince Jaques ſon fils, & enſuite elle changea tout d'un coup de conduite à ſon égard. La coutume étoit d'expoſer les Rois défunts ſur un lit de parade, avec une couronne de Diamans ſur la tête. Elle fit enlever cette couronne de la tête de ſon Mari, & ne lui laiſſa qu'un Chapeau, quoique le Prince lui eût donné toutes les aſſurances du monde de n'y point toucher. Autre trait. Eoviron le même tems elle donna une preuve d'emportement extraordinaire contre l'Envoyé de France. Elle lui redemanda ſon portrait, qu'elle lui avoit donné autrefois. L'Envoyé s'en étant excuſé ſur ce que ce portrait étoit un grand ornement dans ſa maiſon, elle fit épier le moment qu'il n'étoit pas chez lui, & s'y fit tranſporter elle-même pour l'enlever. Elle ſureta même pluſieurs papiers qui ſe trouvérent ſur la table. Après cela doit-on être ſurpris que Sobieski ménageât une femme d'un pareil caractére, pour avoir la paix chez lui?

(9) Bibl. Germ. *loc. cit.* p. 182, 183, note (b).

[*F*] *Quoiqu'il fût élevé à ce poſte contre les régles.*] Quand il partit pour Rome, on crut que c'étoit pour réſigner ſon Evêché entre les mains du Pape. Il ſemble par une de ſes Lettres, qu'il avoit deſſein de ſe retirer dans un Couvent; il ſe plaint, qu'on l'a détourné de ſon pieux deſſein, & de ce que bien loin de l'exécuter il a été obligé de retourner en Pologne (10): *Ratio itineris mei tibi nota fuit, quæ ſine adminiculo Numinis non patuit ſtare. Deus, qui abſconſorum eſt cognitor, ſcit, quod & olim vitæ publicæ, & hoc maligno tempore faſtidium ad id me ultro alias rationes impellit, ut me ipſum eripere vellem de præſenti ſeculo nequam. Satis multum temporis conſumſi, tempus eſt, cum obrepit non intellecta ſenectus, vaſa colligere ut ætas mea ſum ingravaſcens ſuis Deo ſerviendo conquieſcat, cum pars major ætatis, certe melior, Reip. data fuerit & mundo. Sed illi in quibus habui fiduciam, defederiis tam juſtis ita ſunt averſi, ut nec loqui de eo, multo minus ſperare permittant; ita jacta ventis ſpes cum ſenibus inanes deciderunt.* Quoique Zaluski continuât à parler en homme détaché du monde, il accepta néanmoins la Charge de Chancelier, qui lui fut conférée contre les régles. 1. En vertu d'une Conſtitution de l'année 1504 les Archevêques & les Evêques, qui ont un Diocéſe fort étendu, ſont exclus de l'emploi de Chancelier, & l'Evêque de Warmie eſt de ce nombre. 2. Parce que la Charge de Grand Chancelier doit être conférée à la Diéte générale du Royaume. Or Zaluski fut fait Chancelier dans un *Senatus-Conſilium* tenu à Thorn. Il eſt vrai que des exemples fort récens ſembloient autoriſer cette Irrégularité. D'ailleurs on ne pouvoit alors penſer à la convocation d'une Diéte. Les Suédois étoient en Pologne; les Grands du Royaume étoient diviſés entre eux; tout étoit en confuſion. Cependant le Roi ne pouvoit ſe paſſer de Chancelier: car comme on parle en Pologne, c'eſt le Chancelier qui eſt *ar & manus Regis*, la bouche & la main du Roi (11).

(10) *Epiſt.* Tom. I. p. 911. *Apud* Lund. p. 186. note (i).

(11) *Bibl. Germ.* ubi ſupra p. 189, 190.

[*G*] *Il ſe rendit à Dreſde, dans le deſſein de faire voir ſon innocence. Cependant il ne put y réuſſir, & on lui donna ſa maiſon pour priſon.*] Voici ce qu'on nous apprend ſur ce ſujet (12). „ Si l'on ajoûte foi à Zaluski dans ſa propre cauſe, il étoit „ le plus innocent de tous les hommes. On l'accuſoit d'a„ gir de concert avec les Suédois contre le bien de l'Etat. „ Zaluski prétend que cette accuſation étoit feinte pour le „ perdre. On ne peut rien décider là-deſſus. On ſait unique„ ment qu'il a été accuſé, & qu'il a écrit des Apologies; „ mais laquelle des deux, ou de l'Accuſation, ou de l'Apo„ logie a été la mieux fondée, c'eſt ce qui ne s'eſt point „ découvert". Rapportons ce que Zaluski lui-même dit (13): *Fuit ingens expoſtulatio mea: converſus enim Literæ Dni Palatini Lencicienſis, in quibus me cum Suecis babuiſſe correſpondentiam aſſerit, quod eſt falſiſſimum. Eadem ſcribit, quod contra me aliquando documentum mittat. Correſpondentiæ meæ cum nova nulla.* Il s'en prenoit principalement au Primat de ſon malheur, *complevit bodie manus Domini tangens me, quod pridem*

(12) Ibid. p. 190, 191.

(13) *Ubi ſupra* p. 671-674. *Apud* Lund.

renvoyé à la déciſion du Pape, & Zaluski prit le chemin de Rome en 1706, mais il ne fut pas mieux traité en Italie qu'en Saxe. A ſon arrivée à Ancone on l'arrêta priſonnier, & quand il s'en plaignit, & qu'il allégua ſon innocence, le Pape lui fit dire, qu'on ne pouvoit en agir autrement, & que tels étoient les ordres du Roi ſon Maître (*i*). Le 16 Décembre il reçut la permiſſion de ſe rendre à Rome; il partit le même jour & y arriva le 19. Le lendemain la Reine Douairière de Pologne lui fit dire par ordre du Pape de ſe retirer dans un Couvent; mais enfuite cet ordre fut révoqué, & on lui permit de loger chez ſon frère, il eut même la liberté d'entendre la Meſſe incognito (*k*). Pendant ſa détention les choſes avoient bien changé de face en Pologne, le fameux Charles XII. Roi de Suéde avoit détrôné le Roi Auguſte, & mis ſur le trône le Roi Staniſlas. Zaluski fut relâché, & revint triomphant dans ſa patrie en 1707. La nouvelle Cour étoit alors en Saxe, notre Prélat s'y rendit. On tâcha de l'engager à réſigner les Sceaux, lui offrant l'Archevêché de Gneſne, & l'Ambaſſade de Rome; mais il reſiſta à toutes les ſollicitations, ce qui fit qu'on lui ôta alors l'adminiſtration de ſa Charge, qu'on donna à Jablonowsky, Woivode de Ruſſie [*H*]. Il ſe retira alors dans ſon Diocéſe, où il reſta juſqu'au rétabliſſement du Roi Auguſte, qui le remit dans l'exercice de ſa Charge. Mais il n'en jouït pas longtems, il mourut à Guttſtadt dans ſon Diocéſe le premier de Mai 1711, dans la ſoixante-unième année de ſon âge, lorſqu'il venoit de prendre la réſolution de remettre les Sceaux & ſon Evêché entre les mains du Roi, & de ſe contenter d'une penſion, pour vivre en retraite le reſte de ſes jours. On a de lui deux Ouvrages, l'un en Polonois, qui contient les Diſcours qu'il a prononcés dans cette Langue ſoit aux Diétes, ſoit en d'autres occaſions; l'autre Ouvrage eſt en Latin, & a pour titre: *Epiſtolæ Hiſtorico-familiares a morte Ludovicæ Reginæ & abdicatione Regis Johannis Caſimiri uſque ad noſtra tempora.* Braunsberg 4 Voll. in Folio [*I*]. C'eſt encore notre Prélat qui a traduit en Polonois l'*Hiſtoire du V. & du N. T. de Royaumont*, & cette Traduction a été imprimée à Braunsberg en 1709 in Quarto. Le Comte de Tarlo en a fait faire une nouvelle Edition in-8. (*l*). Le Chancelier Zaluski a laiſſé des Neveux, qui ſe diſtinguent de notre tems par leur goût & leur zele pour les Sciences [*K*].

(*i*) Ibid. p. 192. 191.

(*k*) Ibid. p. 193.

(*l*) *Nouv. Bibl. Germ.* Tom. III. p. 463.

[*H*] *Il reſiſta à toutes les ſollicitations, ce qui fit qu'on lui ôta alors l'adminiſtration de ſa Charge, qu'on donna à Jablonowski Woivode de Ruſſie.*] On trouvera une plus ample explication de ce Texte dans le paſſage ſuivant de Zaluski lui-même (14): *Invitatus ivi Saxoniam die 3. Aprilis movi Vratiſlaviæ, abinum balnei Epiſcopum Culmenſem, qui. . . . . perſuadebat. . . . . ut ab exercitio Sigilli abſtinerem. . . . . offerendo mihi Archiepiſcopatum Gneſnenſem, quia D. Szembek Rex Sueciæ non vult, & D. Zielinski in Muſcva exulem jam eidem renunciaſſe certum eſt, perſuadendo inſuper, ut Romam omnibus, quajcunque volutem, expeditionibus muniius redeam. Riſi ad has propoſitiones. Die feſtiva in Lætitiæ comparui, ubi tenerrime ad ſpeciem exceptus, ſed in re adverſi intentionem ſtabilivi.*] Jablonowski *Palatinus Ruſſiæ in exercitu Miniſterii mei, quod ego dimitterem modo dimittar ad tranquillitatem meam, & Epiſcopatum a tantis contributionibus liberum faciam. Contulit mecum mater Staniſlai. . . . . perſuadendo de Archiepiſcopatu. . . . . interrogans, quid deſideraram. petii liberationem Warmiæ, quæ ſuadente nuſ ſub jugo ſervitutis gemit. Inſinuavit mihi Staniſlaus, ut ad aulam Sueticam recurrerem, pro reſtituendo mihi Miniſterio, ſed ego Deos alienos me nolle colere, reſpondi. . . . . Tandem conclusum, ut mihi preciosa, mihi, & omnibus ratissima perſuaderetur, ut iter Romam omnino arriperem, ſed ego nullatenus me id facere poſſe & velle reſpondi. . . . . Interim tertio Maji præſtatus de oppreſſionibus meis & injuriis, quod arcuar ab exercitio Sigilli, & poſt abiti. . . . . Habui etiam ab aula, quod Palatinus Ruſſiæ jam ſe bonis Cancellariam ſuperunus ſtegni dicit; ego minime curo. Aut enim libertas in integro erit; tunc & ego ad Miniſterium redibo meum, aut omnino peribi; tunc ego in ſervitute militaremus Cancellariæ eſſe velem.*

(14) *Uſiæpra.* p. 703. 704. 707. *Append.* p. 194. 195. note (a).

[*I*] *L'autre Ouvrage eſt en Latin, & a pour titre* &c.] Le Comte Joſeph André Zaluski, neveu de celui dont il s'agit dans cet Article, Grand-Aumônier de Lorraine, & Grand-Référendaire de la Couronne de Pologne, promettoit dans un Programme, publié en Polonois en 1732, & en Latin en 1743, une *Continuation de l'Hiſtoire de Pologne*, depuis 1711, pour ſervir de Suite à l'Ouvrage de ſon Oncle (15). Le P. Florent Podkanski, Bibliothécaire de ce Seigneur, ajoûtoit dans ſa Lettre du 31 Mai 1743, que les Lettres de notre Zaluski étant devenues extrêmement rares, il offroit de fournir une ample Table de Matiéres rangée par Ordre Alphabétique, au Libraire qui voudroit les réimprimer. Je ne ſache pas que ce Projet ait été exécuté.

(15) *Nouv. Bibl. Germ.* Tom. I p. 372. 376.

[*K*] *Le Chancelier Zaluski a laiſſé des Neveux, qui ſe diſtinguent de notre tems par leur goût & leur zele pour les Sciences.*] Le Grand-Référendaire a publié divers Ouvrages, dont on peut voir la liſte dans l'endroit cité en marge (16), ſans parler de pluſieurs autres, dont il a procuré l'impreſſion, & entre autres des Oeuvres Poſthumes de notre Zaluski ſon Oncle, dont on nous avoit promis un Extrait, qui n'a pas paru. On voit par le Programme, dont nous avons *parlé* dans la Remarque précédente, qu'il avoit un grand nombre de Projets Littéraires, qui ne peuvent qu'intéreſſer la République des Lettres, par rapport à la Pologne. Ce Seigneur met à profit toutes les occaſions de tirer de l'oubli des Ouvrages curieux & intéreſſans (17). Il a publié en un Volume in Folio en 1747 *les Oeuvres du Comte Potocki* (18). Mais une des grandes obligations qu'on a à ce Seigneur, & à ſon frére aîné Grand-Chancelier de la Couronne, c'eſt l'établiſſement d'une Bibliothéque publique. Voici ce que nous apprend là-deſſus le P. Podkanski (19). „ Vous me faurez „ fun-louete gré, Monſeigneur, que je vous parle plus en détail d'un autre établiſſement plus important, dont nous ſommes redevables au nom de *Zaluski*. Mr. le Grand-Ré„ férendaire de la Couronne, auſſi porté à favoriſer les „ Lettres qu'il aime à les cultiver lui-même, va établir ici „ (à Varſovie) dans l'Hôtel, dit *Daniełowicz*, tout près de „ Marieville, une Bibliothéque publique, qui ſera ouverte „ à tous les Gens de lettres. Son Frére aîné le Grand-„ Chancelier de la Couronne, Evêque de Culm & de Poſ„ nanie &c. qui cede cette Maiſon, veut encore concourir à „ un établiſſement ſi utile, en aſſignant à perpétuité ſur ſes „ Terres héréditaires un fond pour l'entretien & l'augmen„ tation de cette Bibliothéque. C'eſt ainſi que ces deux „ illuſtres freres paroiſſent avoir hérité de l'amour qu'avoit „ pour les Lettres (fort négligées d'ailleurs dans ce Païs) „ leur Grand-Oncle maternel, le Prince Primat de Pologne, „ André Olzowski, qui en 1688 fit un pareil établiſſement „ dans l'Univerſité de Cracovie. Nous aurons un Obſervatoi„ re auſſi-tôt que celle de la Sainte la Bibliothéque. Ce Bâtiment ſera achevé avant l'hyver, de façon que l'ouverture des Muſes *. „ pourra ſe faire dans le courant de l'Année prochaine. Le „ Comte de Zaluski, non content de conſacrer ainſi au Pu„ blic le fruit de ſes veilles, en lui abandonnant un Tréſor „ de Littérature, amaſſé avec beaucoup de ſoins, de choix, „ & de dépenſe, travaille encore à mettre au net pour l'im„ preſſion, le Catalogue général de cette nombreuſe Biblio„ théque, où l'on trouve dans tous les genres les Livres „ les plus rares & les plus recherchés. Collection qui lui a „ coûté dix-huit années de travail, & à laquelle preſque tou„ te l'Europe a contribué. Ce Catalogue ſera de cinq Vo„ lûmes petit *in-Folio*. . . . . Le premier Tome, qui ſera „ inceſſamment mis ſous preſſe, ſera le plus curieux de „ tous, non ſeulement parce qu'il contiendra un millier de „ Manuſcrits, dont le plus grand nombre eſt d'Auteurs Po„ lonois; mais ſurtout d'une Collection, ſeule & unique „ dans ſon genre, d'environ dix-huit mille Ouvrages, grands „ ou petits, qui appartiennent encore à notre Nation, & „ dont la plupart ſont extrêmement rares, & preſque incon„ nus, même en Pologne: Collection à laquelle ce Seigneur „ a travaillé depuis dix ans ſans relâche, n'y épargnant ni „ ſoins ni dépenſes". En 1747 il a paru à Dreſde in-8. en Allemand une Notice des Livres rares Polonois, qui ſe trouvent dans la Bibliothéque Zaluskienne, dont on trouve un Extrait dans le Journal cité (20).

(16) Ibid. p. 378.

(17) *Voy.* ibid. p. 217. & Tom. IV. p. 219. 220. & Tom. VII. p. 442.

(18) Ibid. Tom. IV. p. 412.

(19) Ibid. Tom I. p. 372. 375.

* Ne faudroit-il point *de ſe Temple* des Muſes?

(20) Ibid. Tom. V. p. I. Art. X.

(a) *Hiſt. Liter. de France.* Tom. I. p. 287.

☞ ZENOTHEMIS étoit de Marſeille & vivoit dans le ſecond Siécle: „ c'étoit, dit-on (*a*), un des „ premiers Citoyens de la Ville, tant pour les richeſſes, que pour la naiſſance, & un des hommes les „ mieux faits de ſon tems. Il eut pour pére Charmœaus, que l'on nous repréſente comme un célébre „ Juriſconſulte, qui fit beaucoup d'honneur à ſon païs par ſa ſcience dans le Droit. Zénothémis, mar„ chant en cela ſur les traces de ſon Pére, acquit auſſi une grande connoiſſance des Loix, & ſe diſtin„ gua par ſon expérience, & par l'équité de ſes Oracles. Ils ne ſe contentérent pas l'un & l'autre de „ ſervir leur patrie ſeulement de vive voix; ils le firent encore, comme l'on prétend, par des écrits ſur „ la Juriſprudence, qui malheureuſement ne ſont pas venus juſqu'à nous". Tous ces faits ne ſont pas auſſi

aussi bien avérés qu'il le faudroit pour y ajoûter pleinement foi [*A*]. Mais Zénothémis s'est immortalisé par un autre endroit, en faisant voir un exemple d'amitié dont on trouveroit difficilement le pareil [*B*]. Menécrate Sénateur de la Ville, & qui étoit fort riche, eut le malheur de prononcer une sentence injuste; la rigueur des Loix étoit telle qu'il fut déclaré infame, & que ses biens furent confisqués, desorte qu'il tomba dans une extrême pauvreté: ce qui l'affligeoit le plus, c'est qu'il avoit une fille nubile, mais très-laide, contrefaite, percluse de la moitié du corps, attaquée d'une fluxion fur les yeux, & que l'on disoit épileptique. Zénothémis partagea avec lui ses biens, & épousa sa fille: & ce qu'il y eut d'extraordinaire, c'est qu'il foutint cette alliance avec la même générosité qu'il l'avoit contractée. Il eut toujours pour sa femme tous les égards possibles, & ne faisoit presque point de voyage, qu'elle ne fût de la partie. De cette femme si disgraciée Zénothémis eut le plus bel enfant du monde, qui servit à rétablir la fortune de son ayeul maternel. Un jour Menécrate ayant mis à cet enfant une robe noire, & sur la tête une couronne d'olivier, il le présenta au Sénat de Marseille, qui en fut tellement touché, qu'il annulla la confiscation des biens de Menécrate, & le rétablit dans ses premiers honneurs (*b*).

(*b*) *Toxaris* de Lucien. Dans le tit. Vol. p. 19. de la Trad. d'Ablancourt.

[*A*] *Tous ces faits ne sont pas aussi bien avérés qu'il le faudroit, pour y ajoûter pleinement foi.*] Je ne connois que Lucien qui parle de Zénothémis (1); & cet Ancien ne dit rien de son Père, ni de la qualité de Juriſconſulte attribuée ici à l'un & à l'autre, ni de leurs Ouvrages. Les savans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de France* ne citent auſſi pour ces faits que *Guejnay*; *Provincia Maſſilienſis Annales*, Lib. III. Cor. 8. & *Baillet* Jugem. des Sçavans *Preſug.* Ch. VII. §. 7. & c'eſt ſur les mêmes autorités que Menécrate, ami de Zénothémis eſt mis au rang des Juriſconſultes. Mais Lucien, qui eſt l'Auteur Original, n'en dit rien. Mr. de la Monnoye avoit déjà obſervé ſur cet endroit de Baillet, que „ ni Charmoïée, ni „ ſon fils Zénothémis (que Baillet appelle Zénotène), ni Mé„ nécrate n'étoient des Juriſconſultes. A-là-vérité, *ajoûte-t-il*, ce dernier étoit Magiſtrat à Marſeille, mais bien loin „ d'y faire paroître l'habileté tout enſemble & l'intégrité d'un „ Scévole, il eut au contraire la honte d'y perdre l'honneur „ & ſes biens, pour avoir rendu une ſentence injuſte. C'eſt „ dequoi Bailet auroit pu s'inſtruire, ſi au-lieu de copier du „ Boulay, il avoit conſulté Lucien".

(1) *Toxaris* Voy. Tom. II. p. 18. 19. de l'Edit. d'Amſterdam.

[*B*] *Zénothémis s'eſt immortaliſé par un autre endroit, en faiſant voir un exemple d'amitié, dont on trouveroit difficilement le pareil.*] C'eſt Lucien, qui le rapporte. Ménécrate déplorant un jour ſon malheur, & verſant des chagrins dans le ſein de ſon ami, Zénothémis touché de la peine, le prit par la main, le conduiſit chez lui, & le mit en poſſeſſion de la moitié de ſes biens. Peu content de cet acte de générosité, il aſſemble une Compagnie choiſie, & après un ſomptueux feſtin, Zénothémis rempliſſant ſa coupe; reçoi, dit-il à Ménécrate, cette coupe de la main de ton gendre, car j'épouſerai aujourd'hui ta fille, & le contract eſt tout dreſſé, où je confeſſe avoir reçu en mariage vingt-cinq talens. Ménécrate frappé d'une telle propoſition réſiſta, ne pouvant ſouffrir que ſon ami fit une alliance ſi diſproportionnée, mais Zénothémis perſiſta dans ſa réſolution, le mariage ſe fit, & Zénothémis qui pouvoit eſpérer d'épouſer une fille riche & bien faite, mépriſa ces avantages, en conſidération de l'amitié qu'il avoit pour Ménécrate. Voilà le fait, tel que Lucien le rapporte. L'exemple eſt peut-être unique, & je ne ſai s'il eſt digne d'imitation, comme tant d'autres, qu'on cite ſur ce ſujet. Que Zénothémis ſit part de ſes biens à ſon ami, rien de plus juſte & de plus beau; c'eſt là la pierre de touche d'une véritable amitié, comme l'a fort bien dit Mr. l'Abbé de Villiers (2);

(2) *De l'Amitié* Chant. IV. p. m. 172. 174.

N'attendez donc jamais que de beſoin preſſé
Un Ami vous apporte un air embarraſſé;
Et vous vienne expliquer d'une bouche entendre,
L'humiliant détail du bien qu'il ſollicite.
Prevenez un diſcours qui doit le chagriner,
Pour aider ſes beſoins ſachez les deviner,
Qu'il ignore avec vous les termes dont on prie,
Et même épargnez-lui ceux dont on remercie.
. . . . . .
De l'amitié l'argent eſt la pierre de touche,
C'eſt par-là, des ſermens que ſure votre bouche,
Et de ce devouement ſi ſouvent proteſté,
Qu'on juge la valeur, qu'on ſonde la bonté:
C'eſt par-là, du clinquant d'une vaine promeſſe,
Qu'on démêle bientôt, l'or fin de la teneſſe.
O combien éprouvez par cet eſſai certain,
Sous des paroles d'or, voit-on de cœurs d'airain?
Toujours de l'amitié cette épreuve décide,
Qui la ſouffre eſt fidèle, & qui la craint, perfide.

Que Zénothémis ait donc fait part de ſes biens à ſon ami; voilà ce qui ſe devoit. Mais l'amitié exigeoit-elle, que ſans néceſſité il épouſât une fille contrefaite, borgne & épileptique? Je ne vois pas que rien l'y obligeât, & cette action, qui a d'abord une apparence de généroſité, étoit dans le fond une véritable folie. Qu'il s'imaginât à ce qui regardoit cette fille, qu'il eût foin qu'elle eût un fort gracieux, à la bonne heure, mais le mariage me paroît un acte de vral Don Quichotiſme.

ZIEGENBALG (Barthelemi) illuſtre Miſſionnaire Proteſtant; naquit à Pulnitz dans la haute Luſace le 14 Juin 1683 (*a*). Ses Parens, qui moururent fort jeunes, le laiſſérent de bonne heure Orphelin. Une Sœur aînée, qu'il avoit, prit ſoin de ſon éducation & fournit tout ce qui étoit néceſſaire à ſon entretien. Il commença ſes premières études dans le Collége de Camentz, & dès ce tems-là on lui inſpira du goût pour la piété. Il alla enſuite étudier à Goerlitz, où ſes liaiſons avec un Etudiant, homme de bien, contribuérent à fortifier en lui le déſir d'étudier à fond les vérités de la Religion, & de travailler en même tems à ſon ſalut (*b*). Dans cette vue, & pour ſe perfectionner dans les Langues, il paſſa à Berlin, & delà, à la perſuaſion de Mr. Franken, il ſe rendit à Halle pour étudier en Théologie. Sa ſanté, qui juſqu'alors n'avoit pas été fort robuſte, s'affoiblit encore par ſon extrême application à l'étude; il tomba dans une eſpéce de mélancholie, qui l'empêchoit de donner ſes ſoins à l'éducation de quelques jeunes gens de Merſebourg & d'Erfurt, dont il s'étoit chargé; ce qui lui fit prendre le parti, par le conſeil de ſes amis, de voyager en divers lieux, inſtruiſant la Jeuneſſe, & portant autant qu'il lui étoit poſſible, tout le monde à l'amour de la Religion. Etant retourné à Berlin en 1705, dans le tems qu'on cherchoit des Miſſionnaires pour les Indes Orientales de la part du Roi de Danemarc [*A*]; Mr. Franken le détermina à être du nombre, avec Mr. Henri Plutſchau, il les recommanda au Docteur Lutkens que S. M. D. avoit chargé de chercher des hommes de lettres & de probité pour cette œuvre importante. Mr. Ziegenbalg, après avoir réglé ſes affaires domeſtiques, & fait ſes adieux à ſa Patrie, ſe rendit avec ſon Collégue à Copenhague, où ils reçurent les ordres & les inſtructions néceſſaires concernant leur Miſſion, de Mr. l'Evêque & Docteur Borneman (*c*). Le 29 Novembre 1709 ils s'embarquérent ſur le Vaiſſeau nommé *Sophie-Hedwige*, ils arrivérent le 23 Avril 1706 au Cap de Bonne Eſpérance, où la vue du triſte état des Hottentots leur inſpira un nouveau zéle pour la converſion des Payens. Ils en partirent le 8 Mai, & Mr. Ziegenbalg travailla durant le voyage à compoſer un Traité de Morale, qu'il envoya enſuite en Europe, pour être imprimé à Halle, ſous le titre d'*Ecole de la Sageſſe*. Ils arrivérent à Tran-

(*a*) *Hiſt. de la Miſſion Dan. dans les Indes Orientales.* T. I. p. 4. Genéve 1744 in-8. Mr. le Croze *Hiſt. du Chriſt. des Indes* p. 166. le fait naître le 24 Juin V. St.

(*b*) Ibid. P. 4. 5.

(*c*) Ibid. p. 5. 7.

[*A*] *Dans le tems qu'on cherchoit des Miſſionnaires pour les Indes Orientales de la part du Roi de Danemarc.*] La Compagnie des Indes Orientales de Copenhague s'étant établie, Chriſtian IV. Roi de Danemarc, pour faciliter ſon commerce, envoya en 1618. une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux ſous l'Amiral Jule de Gedde. Après une navigation pénible il aborda à la côte de Coromandel en 1620, & il trouva moyen d'engager le Roi de Tanjour, à vendre au Roi de Danemarc le bourg de Tranquebar, ſitué à l'onziéme degré de Latitude Septentrionale. L'année ſuivante il y fit conſtruire le Château de Dansbourg. La Compagnie devint floriſſante dans le gouvernement d'un nommé Maignus, qui fit environner la ville de murailles & de remparts (1). Schouten dit (2) en parlant de Tranquebar: „ Son aſpect eſt beau du côté de la mer, „ d'où l'on voit le Fort des Danois, dont les murailles ſont „ de pierre très-blanche, & qui a quatre baſtions . . . . . „ Le Fort eſt habité par plus de gens du Pays que de Da„ nois". Juſques au commencement de ce Siécle les Danois s'étoient mis aſſez peu en peine de la Converſion des Habitans naturels: mais le Roi Frédéric IV, animé d'un zéle vrayement Chrétien, forma le plan d'une Miſſion, pour travailler à la propagation de l'Evangile, & ce ſage Monarque voulut qu'on formât pour cela un établiſſement, auquel il n'y eût rien à reformer dans la ſuite, desorte qu'il ſouhaita qu'on fût fort circonſpect dans le choix des Miſſionnaires.

(1) *Hiſt. de la Miſſion Dan.* Tom. I. p. 12.

(2) *Voyage aux Indes Orient.* Tom. I. p. m. 446. 447.

Tranquebar le 9 Juillet, où ils reconnurent d'abord la difficulté de leur entreprise [*B*]. Un des premiers obſtacles qu'ils travaillérent à ſurmonter, c'étoit l'ignorance des Langues qu'on parloit dans le Paya [*C*]. Après qu'ils eurent acquis la connoiſſance des Langues Portugaiſe & Malabare, ils penſérent à remplir le grand but de leur Miſſion; ils commencérent au mois de Novembre de l'année 1706 à catéchiſer en Portugais, & au mois de Janvier 1707 ils le firent en Langue Malabare [*D*]. Dans le tems que tout com-

[*B*] *Ils reconnurent d'abord la difficulté de leur entrepriſe.*] L'accueil qu'on leur fit à leur arrivée étoit très-propre à les décourager. „ Pluſieurs, *dit-on* (3), dans le commencement „ témoignérent beaucoup de répugnance à les reconnoître, „ & ils cherchoient à les épouvanter par les difficultés qu'ils „ leur ſuſcitoient, afin de les engager à retourner en Eu„ rope: même après la production du Sceau Royal, qui au„toriſoit leur Miſſion, ils ne vouluront pas les laiſſer habi„ter dans la Ville; & les ayant quittés ils les laiſſérent dans „ la place du *Bezar*, près de la grande Tour, où ils demeu„rérent feuls le reſte du jour, expoſés à la chaleur du So„leil & aux injures de l'air, juſques au moment que Mr. „ Artrup Sécretaire de la Régence, les vint prendre dans „ ſa voiture, pour les conduire dans la maiſon de la Reine „ mére. . . . . Etant arrivez dans un Païs le éloigné, & „ n'étant pas faits au Climat, ni au genre de vie qu'ils a„voient embraſſé, ils virent bientôt leur ſanté s'affoiblir & „ ſe déranger, au point de perdre preſque toute eſpérance „ de ſe rétablir. Telle étoit la ſituation triſte de nos jeunes „ Miſſionnaires, qui dépourvus de tout ſecours humain, & „ ignorant la langue du Païs, dont la connoiſſance leur pa„roiſſoit d'une néceſſité indiſpenſable, ne voyoient encore „ aucun jour à travailler avec ſuccès à la grande entrepriſe „ de la converſion des Païens. D'ailleurs les Païens étoient „ ſi fort prévenus contre la Religion Chrétienne, tant à cau„ ſe de la vie ſcandaleuſe des Chrétiens de l'Europe, qu'à „ cauſe du procédé peu délicat, peu charitable, & peu na„turel des Miſſionnaires Catholiques Romains, qu'ils a„voient conçu une averſion & un dégoût général pour la „ Doctrine Evangélique. D'un autre côté les Païens, na„turellement pareſſeux, ne s'embarraſſent pas des Syſtémes „ de Religion, & ne ſauroient ſe donner la peine d'entrer „ dans un examen de cette nature. Enfin les Coutumes du „ Païs. . . . . jointes à la grande Superſtition dont les „ cœurs des Nations Idolâtres ſont enveloppés, & qu'ils ont ſucée avec le lait, étoient des obſtacles qui s'oppoſoient à „ l'établiſſement de la Foi Evangélique & à la connoiſſance „ de Jeſus-Chriſt ".

(3) *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* Tom. I. p. 3. 10.

[*C*] *Un des premiers obſtacles, qu'ils travaillérent à ſurmonter c'étoit l'ignorance des Langues qu'on parloit dans le Païs.*] Comme la Langue Portugaiſe eſt depuis plus de deux ſiécles fort commune dans les Indes, ils commencérent par l'apprendre, pour ſe mettre d'abord en état de ſe faire entendre des Malabares, qui pour la plupart entendent & parlent le Portugais, quoique d'une maniére fort corrompue. Mr. Ziegenbalg ſon Confrére ſe mirent dès le 15 Juillet, peu de jours après leur arrivée, à l'étude, & pour ſe procurer la connoiſſance du Portugais de l'Europe, & ſe perfectionner dans cette Langue; ils firent venir une Grammaire de Batavia. Mais pour le Portugais des Indes ils l'apprirent par le commerce & l'habitude de ceux qui parloient cette Langue (4); au bout de quelques mois ils furent parler les deux Langues Portugaiſes, & furent en état de prêcher. Ils eurent plus de difficulté pour parler & traduire la Langue Malabare ou Tamule. Mr. „ la Croze dit (5) „ qu'ils eurent des difficultez à eſſuyer, qui „ leur parurent d'abord inſurmontables. Ils trouvoient aſſez „ de Livres écrits en cette Langue ſur des feuilles de Pal„mier. Il y en a un ſi grand nombre, qu'on en pourroit „ former de nombreuſes Bibliothéques. C'étoit-là tout le „ ſecours ſur lequel ils pouvoient compter, y comprenant la „ vive voix des Gens du Païs, qui n'ont ni Grammaire ni „ Dictionnaire, ni aucun art qui facilite l'intelligence de leur „ Langue". D'ailleurs cette Langue, à l'exception de quelques mots, tirés du Perſan & des Langues Européennes, eſt fort différente des autres Langues tant Orientales qu'Occidentales. „ Ce qui donne lieu de conjecturer, *dit-on* (6), „ qu'elle n'eſt pas nouvelle, mais qu'au contraire elle eſt „ originale & ancienne. Sa conſtruction ſe fait remarquer, „ en ce qu'elle fait précéder ce qui doit ſuivre, & qu'elle „ met ce qui eſt le moins conſidérable devant ce qui l'eſt le „ plus, comme la *Mére de Dieu*, au-lieu de dire le Mére „ & la Mére, la Lune & le Soleil, & ainſi du reſte. Dans „ cette Langue il n'y a ni points ni virgules: & c'eſt pour „ cela que dans la verſion de la Bible en Langue Malabare „ ou Tamule, il faut ſouvent joindre deux verſets, & en „ tranſporter d'autres. . . . . Neanmoins cette Langue a „ des régles fort claires, & beaucoup d'arrangement & „ d'ordre; ſes conſtructions ſont d'autant plus juſtes & plus „ invariables, qu'elles ſont fondées ſur des régles de Logique. Les mots d'une période ne ſont que des infinitifs, „ des participes & des gérondifs, à la fin deſquels eſt placé „ le Verbe; ainſi le dernier mot d'une phraſe donne toujours à connoître ſi le ſens eſt complet ou non. La Lan„gue Tamule eſt grave, abondante, & elle fournit un grand „ nombre d'épithéres, & une même choſe peut être exprimée en différentes termes. Les mots de cette Langue ne „ ſont pas plus longs que ceux des autres Langues. Tout „ ce qu'il y a les Malabares aiment beaucoup à compoſer „ leurs mots des Lettres *t* & *p*, dont le redoublement renferme pour eux un ton agréable. Leur Alphabet eſt compoſé de trente-deux Lettres, du nombre deſquelles il y „ a dix huit conſonnes, dont chacune renferme ſelon eux „ un ſens miſtique. Les Malabares prononcent les Syllabes *ta*, *pa* & *ka*, d'un ton rude quand elles ſont placées au commencement des mots, mais étant poſées au „ milieu des mots, la prononciation de ces trois Syllabes „ change, & il faut les prononcer comme le *d*, le *b*, & le *g*. „ C'eſt ainſi que les voyelles ſe prononcent différemment „ ſuivant le rang où elles ſont placées, & ſuivant la diver„ſité des Conſonnes auxquelles elles ſont jointes. . . . . „ La Langue Tamule, comme dans la Langue Hébraïque, a „ de deux ſortes de Voyelles, des longues & des brèves, qui „ prennent des figures différentes, excepté l'*e* & l'*i*. La pro„nonciation de chaque voyelle a auſſi ſes modifications, & „ on les place à côté ou au deſſus des conſonnes indifféremment, excepté la voyelle brève, *a*, que l'on met au rang „ des Conſonnes. Au reſte il n'y a point de *b* dans la Lan„gue Malabare, & l'on ſe ſert de la Lettre *g* pour la rem„placer". On comprend aiſément qu'il eſt difficile de bien apprendre une pareille Langue, ſans le ſecours de Grammaire & de Dictionnaire. Nos Miſſionnaires après avoir couté inutilement diverſes maniéres de l'apprendre, furent obligés de ſe mettre ſous la diſcipline d'un Maître d'Ecole Malabare, qu'ils engagérent à leur ſervice avec tous les enfans, qu'il inſtruiſoit chez lui. C'eſt alors que confondus avec les enfans ils apprirent à connoître les Lettres, en les écrivant comme eux avec les doigts ſur le ſable, & à les joindre, ſelon que le Maître d'Ecole les dictoit. Ils furent bientôt lire, mais la difficulté étoit d'avoir la ſignification des mots; leur Maître d'Ecole n'entendoit point le Portugais. Heureuſement ils découvrirent un Malabare, nommé Aleppa, qui demeuroit dans le voiſinage de Tranquebar, qui outre ſa Langue maternelle parloit Portugais, Danois, Hollandois & Allemand; ils le prirent à leur ſervice, & il leur fut d'un grand ſecours, auſſi bien qu'un petit Abrégé de la Langue Malabare, qui leur tomba entre les mains, & qui étoit de la compoſition d'un Miſſionnaire Portugais. Ces aides jointes à la communication continuelle qu'ils avoient avec les Indiens, leur procurérent peu à peu l'intelligence de cette Langue. Pour s'y perfectionner davantage ils liſoient ſouvent des Livres Malabarés. Mr. Ziegenbalg en particulier s'y appliqua avec un ſoin tout particulier, enſorte qu'il ſe perfectionna en peu de tems dans la connoiſſance de la Langue Tamule, & même à un point qu'il la parloit avec autant de facilité & d'élégance que ſa Langue maternelle, & que les plus habiles d'entre les Bramins en étoient étonnés (7).

(4) Ibid. Tom. II. p. 3.

(5) *Hiſt. du Chriſt. des Indes.* p. 537. 538.

(6) *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* Tom. I. p. 67. 69.

[*D*] *Ils commencérent au mois de Novembre 1706 à catéchiſer en Portugais, & au mois de Janvier 1707 en Langue Malabare.*] Ils établirent d'abord leur Ecole Portugaiſe, dans une maiſon, qu'ils avoient louée à Tranquebar, & l'exercice qu'ils y commencérent le 6 Novembre, étoit de deux heures par jour. Ils ſe ſervoient pour cela du Nouveau Teſtament imprimé en Portugais à Batavia, avec un petit Catéchiſme dans la même Langue, qui contient les principaux Articles de la Religion Chrétienne. Le 22 Janvier 1707 ils commencérent leurs exercices en Langue Malabare, & ils traduiſirent le petit Catéchiſme de Luther dans cette Langue & en Portugais pour l'utilité des enfans & en faveur des Catéchumènes; ils firent auſſi la traduction de pluſieurs Cantiques & de quelques Priéres. Ce fut alors que les deux Miſſionnaires crurent devoir partager les travaux de la Miſſion entre eux; Mr. Ziegenbalg ſe chargea de diriger l'Ecole Malabare, & Mr. Pluſchau eut la conduite de la Portugaiſe. Le premier de ces Miſſionnaires fit de ſi rapides progrés dans la Langue Tamule, que dès le mois de Mars de la même année il ſe trouva en état de prêcher dans cette Langue (8). Ce fut à la fin de 1707 qu'ils établirent deux Ecoles proprement dites pour la jeuneſſe. Donnons une idée de ce bel établiſſement, qui ne peut que faire plaiſir à ceux qui s'intéreſſent à l'avancement de la Religion. „ Ces deux Ecoles n'étoient pas ſeulement „ établies pour apprendre à lire & à écrire; ce n'étoit „ pas-là le ſeul but qu'on ſe propoſoit; on tâchoit de „ rendre aux jeunes gens l'Ecriture Sainte familiére, par „ une fréquente lecture de ce ſaint Livre, on les formoit „ auſſi à l'exercice de la Priére, & on les inſtruiſoit de tous „ les devoirs de la Religion Chrétienne. Non ſeulement „ ils étoient inſtruits dans la Science de la Théologie Chré„tienne, mais encore on leur enſeignoit par degrés les „ Sciences Humaines, l'Arithmétique, l'Eloquence, la Poë„ſie, la Botanique & la Médecine. Les jeunes filles, ſé„parées des garçons, étoient auſſi inſtruites dans un appar„tement à part; leur éducation étoit commiſe aux ſoins „ d'une Veuve fort entendue, qui leur faiſoit apprendre à „ lire & à écrire, à brocher des bas, & autres ouvrages „ domeſtiques. Une des régles de la diſcipline de ces Eco„les étoit, que tandis que les enfans prenoient leurs repas, „ on leur liſoit la Parole de Dieu; & le ſoir ils étoient obli„gés, en préſence du Régent d'Ecole, de faire une ré„capitulation de ce à quoi ils s'étoient occupés pendant le „ jour. Tous les Samedis, ſelon la coutume du Païs, on „ les faiſoit conduire à la riviére pour ſe laver. . . . . Rien „ de mieux réglé au reſte que dans ces deux Ecoles; les en„fans des Langues Malabares & Portugaiſes y étoient entretenus aux dépens de la Miſſion (9)".

(7) Ibid. Tom. II. p. 4-6. *Le Croze loc. cit. p.* 538. 539.

(8) *La Croze p.* 540. 542. *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* Tom. II. p. 7-10.

(9) *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* loc. cit. p. 25. 26.

[*E*] *Le*

commençoit à s'arranger, & qu'on pouvoit eſpérer quelque choſe des pieux efforts de nos Miſſionnaires, ils furent traverſés par les Chrétiens même du lieu, & il fallut que le Roi de Danemarc oppoſât ſon autorité aux ennemis de ce ſaint Ouvrage (*d*). Le 5 Mai 1707 ils baptiſérent quelques Catéchuménes [*E*]. Pour leur aider dans leurs travaux ils dreſſerent un Catéchiſte Malabare; & le 14 Juin 1707 ils jettérent les fondemens d'une Egliſe deſtinée uniquement à eux & à leurs Néophytes; ils y employérent une partie de leurs gages, & quelques épargnes qu'ils avoient faites, cela joint aux contributions de quelques perſonnes généreuſes & charitables, les mit en état de l'achever en peu de tems; ils en firent la dédicace le 14 d'Août de la même année, & la nommérent la nouvelle Jéruſalem. Ils y préchoient en Portugais & en Malabare, & faiſoient deux fois la ſemaine le Catéchiſme dans les mêmes Langues (*e*). Le 15 Septembre ils baptiſéreut encore quelques Catéchuménes, & adminiſtrérent la Sainte Cêne dans leur nouvelle Egliſe. Dans le cours de la même année Mr. Ziegenbalg eut quelques entretiens tant avec un ſavant Bramin, qu'avec un Prêtre Mahométan [*F*]. En 1708 il fit quelques voyages le long de la Côte, & eut des diſputes & des conférences avec les Bramins dans tous les lieux où il paſſa. Cette même année nos Miſſionnaires eurent à ſoutenir une épreuve bien ſenſible, les ſecours qu'ils attendoient de l'Europe leur manquérent dans le tems qu'ils en avoient le plus de beſoin [*G*]. Au mois d'Octobre Mr. Ziegenbalg commença ſa Verſion du Nouveau Teſtament en Langue Malabare, qui fut impri-

(*d*) La Croze *Hiſt. du Chriſt. des Indes.* p. 142. *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* Tom. II. p. 12.

(*e*) La Croze *loc. cit.* p. 144. *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* ubi ſupra p. 12. 13.

[*E*] *Le 5 Mai 1705 ils baptiſérent quelques Catéchumènes.*] Le début ne fut pas brillant, il ne fut pas queſtion de ces centaines ou milliers de perſonnes, dont les Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine nous parlent dans leurs Relations, mais auſſi les Catéchumènes des Miſſionnaires Danois faiſoient autre choſe, que faire le ſigne de la croix, & dire *Jeſu-Maria*, ou un *Pater* & un *Ave*, auxquels les pauvres Néophytes n'entendent rien. Ce n'eſt pas que je prétende diminuer le prix des travaux de quelques Miſſionnaires Catholiques Romains; il y en a parmi eux, qu'on ne peut douter qui ne ſoient animés d'un vrai deſir de ſauver les Payens, s'ils ne ſont pas des Proſélytes, auſſi éclairés qu'il faudroit, c'eſt plutôt à certains principes que l'on doit s'en prendre, qu'à un défaut de zéle. Pour revenir à nos Miſſionnaires Proteſtans, ils baptiſérent le jour marqué cinq Catéchumènes, qui furent examinés publiquement dans l'Egliſe Danoiſe de Tranquebar ſur tous les Articles de la Religion Chrétienne. L'Acte finit par un Sermon de Mr. Ziegenbalg, touchant la Converſion des Gentils, & la meilleure maniéra de leur annoncer l'Evangile (10). Ce qui rendoit, la converſion des Adultes difficile, c'eſt „ qu'outre la prévention générale des Indiens contre les „ Francs, il y avoit des raiſons particuliéres qui éloignoient „ de la Foi les habitans Gentils de Tranquebar. Les mauvaiſes mœurs & l'indévotion des Européens du lieu les „ avoit perſuadez qu'ils n'avoient véritablement aucune Religion. Mr. Ziegenbalg ayant objecté à un de ceux qui étoient „ dans cette penſée, que les Chrétiens alloient le Dimanche „ à l'Egliſe entendre la Prédication, cet Homme lui répondit que juſqu'alors il avoit cru que le Miniſtre les exhortoit à boire & à faire la débauche, & qu'il fondoit ſon „ opinion, ſur ce qu'au ſortir de l'Egliſe, ils ſe jettoient dans „ les Cabarets & dans les lieux de plaiſir". La penſée de ce Payen paroît d'abord bizarre, mais dans le fond elle eſt naturelle.

(10) Ibid. p. 10. La Croze *ubi ſupra* p. 142.

[*F*] *Mr. Ziegenbalg eut quelques entretiens tant avec un ſavant Bramin, qu'avec un Prêtre Mahométan.*] On verra par ce que nous en dirons de quelle maniéra Mr. Ziegenbalg s'y prenoit pour perſuader ceux à qui il avoit à faire. Dans ſa converſation avec le Bramin, il attaqua le Polythéiſme: & pour le combattre notre Miſſionnaire tira ſes preuves de la diverſité des ſentimens des Docteurs Payens ſur l'origine, le rang, & la ſupériorité des Dieux du Paganiſme, & du défaut de révélation à cet égard. „ Enſuite combattant l'idée „ de l'Antiquité de la Religion Payenne, Mr. Ziegenbalg „ ſoutenoit que cette prétendue Antiquité, à la ſuppoſer „ réelle, n'étoit pas un titre ſuffiſant ni une preuve de ſon „ excellence; que l'Erreur, le Diable, & le Péché avoient „ bien auſſi la même raiſon à alléguer en leur faveur, puiſ„ qu'ils exiſtoient depuis le commencement du Monde; mais „ qu'ils n'en étoient pas moins des objets odieux, qui ne „ pouvoient pas s'allier avec la ſainteté & la vérité éternelle. „ *Vous devriez appercevoir*, diſoit Mr. Ziegenbalg, *que les „ Payens ont abuſé des lumiéres naturelles & de la droite raiſon, „ qui pouvoient les conduire à la connoiſſance d'un ſeul & vrai „ Dieu; & que n'ayant pas pris des idées raiſonnables de la Nature Divine, & conformes à ſes Perfections adorables, Dieu, „ peut-être, par un effet de ſa Juſtice infinie, les a laiſſé croupir dans les ténébres de l'Idolâtrie: Qu'au-reſte les Payens ſeroient inexcuſables, ſi dans le tems que la Vérité leur eſt préſentée par la manifeſtation de l'Evangile, ils mépriſoient ce ſalutaire remède, & refuſoient avec opiniâtreté de ſortir de leur „ aveuglement.* Pour rendre les vérités du Chriſtianiſme plus ſenſibles au Docteur Bramin, & pour le convaincre d'autant mieux, Mr. Ziegenbalg en remontant à la création du premier homme, lui en fit l'hiſtoire avec toutes les circonſtances de ſa chute; comment en déſobéiſſant aux ordres de ſon Créateur il en avoit été puni; & comment le Fils éternel, Jeſus-Chriſt notre Sauveur, par un effet de ſon amour infini pour les hommes mortels, avoit entrepris de retracer en eux les caractérar de ſainteté & de vertu, que le péché avoit effacés, les réconcilliant à Dieu ſon Pére, & ſatisfaiſant à la Juſtice Divine par ſes ſouffrances, ſa mort, & ſa réſurrection". Le zélé Miſſionnaire exhorta fortement le Bramin à profiter de la connoiſſance de l'Evangile. Celui-ci le remercia, & promit de revenir le voir une autre fois (11). Un Prêtre Mahométan, accompagné de quelques perſonnes de ſa Religion, vint auſſi trouver Mr. Ziegenbalg, pour lui demander de leur prouver par l'autorité de l'Ecriture Sainte la Miſſion Evangélique, & ſi en effet ils avoient une Vocation Divine pour prêcher l'Evangile dans les Indes. Notre Miſſionnaire ſatisfit à leur queſtion, & en prit occaſion d'expliquer en particulier le myſtére de la Trinité, que les Mahométans objectent ordinairement aux Chrétiens (12). Il ſeroit trop long de rendre compte de toutes les converſations que Mr. Ziegenbalg eut en divers tems avec les Payens & les Mahométans. Nous nous bornerons à deux traits encore, par leſquels on pourra juger de la méthode que ſuivoit ce digne Serviteur de Dieu. Au commencement de l'année 1708 il eut un entretien avec un Médecin Malabare de la Ville de Negapatnam „ qui, prétendant „ juſtifier ſa conduite à l'égard de l'idolâtrie Payenne, di„ ſoit qu'il n'avoit jamais rendu de culte aux Idoles, & que „ de ſa vie il n'étoit entré dans les Pagodes pour les invo„ quer; mais qu'il s'étoit uniquement borné à rendre ſes „ hommages à l'Etre Souverain, Maître abſolu de toutes „ choſes, & qu'il étoit dans l'idée que perſonne ne pouvoit „ connoître Dieu". Faudroit-il faire obſerver ici au Lecteur, que ceux qui ont quelques lumiéres par tout Pays, ont honte de l'Idolâtrie, & prétendent toujours rapporter à l'Original les hommages qu'ils rendent à la repréſentation? Mais ſur ce pied-là il n'y auroit jamais eu d'Idolâtrie dans le monde, ſi ce n'eſt parmi le Peuple groſſier & ignorant. Mr. Ziegenbalg répondit au Médecin Malabare „ qu'à-la-vérité „ il étoit impoſſible de connoître parfaitement Dieu, ſans „ la connoiſſance de Jéſus-Chriſt & de ſon Evangile: faiſant „ ſentir au Médecin, qui attaquoit par-là le Dogme de la „ Trinité, la différence qu'il y avoit de la génération éter„ nelle du Fils de Dieu, avec celle des faux Dieux qui a„ voient un commencement; & que les Attributs de l'Etre „ ſuprême répugnoient au Culte Idolâtre & abſurde des Pa„ yens, tandis que la Doctrine Chrétienne étoit parfaitement „ aſſortie à ce qu'exigent ſes perfections divines". Dans un autre entretien, qu'il eut avec deux Bramins & deux Poëtes, il leur démontra que la Loi Payenne étoit imparfaite autant qu'inſuffiſante pour conduire les hommes au ſouverain bonheur.

(12) Ibid. p. 19. 20.

[*G*] *Les ſecours qu'ils attendoient de l'Europe leur manquérent dans le tems qu'ils en avoient le plus de beſoin.*] Un Vaiſſeau Danois, qui leur apportoit raiſle écus, fit naufrage au Port de Tranquebar; & un autre, qui devoit leur donner la même ſomme, ſe perdit auſſi, mais l'argent fut ſauvé & renvoyé en Danemarc. Cette perte fut d'autant plus ſicheuſe, qu'elle mit non ſeulement la Miſſion dans une ſituation fort embarraſſante, mais qu'elle empêcha nos Miſſionnaires de faire ce qu'ils auroient ſouhaitté pour des Néophytes Catholiques Romains du Royaume de Tanjour: voici ce que Mr. la Croze (13) rapporte. „ Le Roi de Tanjour, Prince cruel & in„ téreſſé, outre cela ennemi mortel du Chriſtianiſme, perſé„ cutoit cruellement dans ſes Etats ceux de ſes Sujets qui „ avoient embraſſé la Religion Romaine par le miniſtére des „ Jéſuites. Pluſieurs de ces pauvres gens avoient été cruel„ lement maſſacrez en préſence de leurs femmes & de leurs „ enfans, d'autres avoient abandonné la Foi, un grand nom„ bre des plus conſtans s'étoit diſperſé dans les Etats voiſins, „ dépendans du Grand-Mogol. Quelques-uns de ceux-ci „ ayant ouï parler des Miſſionnaires de Tranquebar, les vin„ tent trouver au mois d'Août de l'an 1708. Ils portoient „ encore ſur leurs corps des cicatrices affreuſes, qui annon„ çoient la cruauté des tourmens auxquels ils avoient été ex„ poſez. Ces Chrétiens ſe diſoient députez de pluſieurs mil„ liers de leurs fréres pour prendre connoiſſance de la doctri„ ne des Miſſionnaires, & voir ſi par leur moien ils ne pour„ roient pas obtenir permiſſion de s'établir ſur des terres In„ cultes, qui ſont en grand nombre aux environs de Tran„ quebar. Cela auroit rempli ces lieux d'un grand nombre „ de gens diſpoſez à embraſſer un Chriſtianiſme plus pur que „ celui dont les Jéſuites Portugais les avoient imbus, & pour „ lequel ils avoient été expoſez à de ſi cruels ſupplices. Les „ Miſſionnaires les retinrent auprès d'eux pendant quelques „ jours, & les inſtruiſirent des véritables principes de la „ Foi. Comme ils étoient eux-mêmes dans le plus fort de „ leur perſécution, ils congédiérent à leur grand regret ces „ pauvres gens, auxquels ils ne purent procurer l'établiſſe„ ment qu'ils ſouhaittoient, non plus qu'à pluſieurs autres „ perſonnes, à qui la même raiſon les empêcha de donner du „ ſecours dans de pareilles occaſions".

(11) *Hiſt. du Chriſt. des Indes.* p. 545. 546.

(11) *Hiſt. de la Miſſ. Dan.* T. II. p. 17. 18.

primée en 1714 [*H*]. Peu de tems après avoir commencé cet utile Ouvrage, il fut arrêté prisonnier, & conduit au château de Tranquebar, d'où il ne sortit qu'après quatre mois de prison: pendant sa détention on ne lui permit pas de continuer la Version qu'il avoit commencée; il employa donc son tems à composer deux Ouvrages en Allemand; l'un intitulé *le Docteur selon le désir de Dieu*, & l'autre, *le Christianisme agréable à Dieu* (*f*). Au commencement de l'année 1709 les Missionnaires se trouvérent dans une situation fort triste, n'ayant pas reçu leur pension, & cependant l'entretien de leurs Ecoles leur coutoit quarante ou cinquante écus par mois. Quelques personnes bienfaisantes leur fournirent un petit secours, qui pouvoit aller à deux-cens écus: ils soutinrent leur établissement par leur bon ménagement jusqu'à l'arrivée des Vaisseaux le 20 Juillet; ils leur apportoient un secours considérable, deux-mille-vingt écus de la part du Dannemarc, & mille dix-sept écus tirés d'Allemagne (*g*), outre cela un Apothicaire, avec une Apothicairerie & bon nombre de Livres, & trois nouveaux Missionnaires, pour les seconder dans leurs travaux. Le Commandant de Tranquebar reçut aussi un ordre exprès de la part de Sa Majesté Danoise de protéger la Mission, & de donner aux Missionnaires tous les secours possibles (*b*). En ce tems-là l'Apostasie d'un Poëte Malabare, qui avoit embrassé le Christianisme, leur causa un sensible chagrin [*I*]. Au commencement de Septembre Mr. Ziegenbalg entreprit de faire un voyage dans le Royaume de Tanjour, dont le Roi étoit grand ennemi des Chrétiens. Il se déguisa en Indien, sans pourtant cacher son nom, ni le but de son voyage; mais les avis qu'il reçut dans sa route l'obligérent à s'en retourner [*K*]: il se contenta de faire des courses en d'autres lieux où il n'y eut point le même danger. Ce fut encore en 1709 que les Missionnaires reçurent les premiéres marques de l'interêt que la Societé d'Angleterre pour la Propagation de la Foi prenoit à leurs travaux, & dans la suite cette illustre Société a continué à leur donner des secours [*L*]. Un des plus grands

(*f*) *Hist. de la Miss. Dan.* T. II. p. 88-85.

(*g*) Mr. la Croze met onze-cens dix-sept écus, pour la part de l'Allemagne.

(*b*) *Hist. de la Miss. Dan.* ubi supra. p. 18. 20. La Croze p. 548. 549.

[*H*] *Mr. Ziegenbalg commença sa Version du N. T. en Langue Malabare, qui fut imprimée en 1714.*] Mr. La Croze parle de cette Version (14) en ces termes. „ Il s'attacha principalement au Texte Grec; mais il eut soin de consulter les „ Versions Latine, Allemande, Danoise, Portugaise, & „ Hollandoise, aussi bien que les meilleurs Commentaires. „ On trouve dans les Indes, *ajoûte l'Auteur*, des Livres Malabares, composez par les Missionnaires de l'Eglise Romaine. Ce sont des Vies des Saints, des Instructions pour „ la Confession, des Catéchismes, & même des Comédies „ tirées de la Légende, pour être représentées dans les Eglises, lorsqu'on célébre la Fête de quelque Saint: mais „ l'Evangile de Jésus-Christ, après plus de deux-cens ans de „ Prédication, n'y avoit encore jamais paru dans la Langue „ du Pays. C'étoit une gloire réservée à Mr. de Ziegenbalg, „ qui peut, exclusivement à tout autre, porter le titre d'Apôtre des Indes, puisqu'il est le premier qui y ait fait connoître l'Evangile de Jésus-Christ". Ce Nouveau Testament fut imprimé à Tranquebar sous ce titre: *Novum Testamentum D. N. Jesu Christi, ex Originali Textu in Linguam Tamulicam versum, in usum gentis Malabaricæ, opera & studio Bartholomæi Ziegenbalg, & Joannis Ernesti Grundleri, Serenissimi Danici Regis Frederici IV. ad Indos Orientales Missionariorum.* In 4. Tranquebaræ in litore Coromandelino, typis Malabaricis impressit G. *Adler.* 1714. 1715. Cet Ouvrage est en deux Volumes, dont le premier contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, en assez gros caractéres; le second comprend toutes les Epîtres & l'Apocalypse, en plus petit caractére. Il y a aussi une Edition du Nouveau Testament in-8. en petit Caractére.

(14) Ibid. p. 547.

[*I*] *L'Apostasie d'un Poëte Malabare, qui avoit embrassé le Christianisme, leur causa un sensible chagrin.*] Ce Poëte, âgé de vingt-trois ou vingt-quatre ans, s'appelloit *Xanabadi Vadhiar*. Il étoit fils du Maître d'Ecole, sous la discipline duquel Mr. Ziegenbalg s'étoit mis d'abord. Ce jeune homme, qui étoit célébre & estimé dans le Pays, entra au service des Missionnaires; la lecture de leurs Livres, tant pour réfuter le Culte des Idoles, que pour établir les Vérités de la Religion Chrétienne, lui donna du goût pour le Christianisme, & après divers combats intérieurs il demanda le Baptême. Le bruit s'en étant répandu parmi les Gentils, ils firent tout ce qu'ils purent pour le détourner de son dessein; surtout son Pére & tous ses autres parens, les larmes aux yeux & jettant de grands cris, le conjuroient de ne pas deshonorer une famille, de laquelle, étant fils unique, il étoit la ressource & le soutien. Il résista courageusement aux prières & aux menaces, & persévéra dans la résolution qu'il avoit prise. Comme tous les Payens du Pays étoient fort irrités, & menaçoient d'en venir aux dernières extrémités, les Missionnaires représentérent à ce jeune homme les dangers auxquels il s'exposoit en embrassant la Religion Chrétienne. Rien ne l'effraya. On le baptisa donc, mais en secret: les Gentils, qui croyoient que l'acte seroit public, ayant menacé d'user de violence & de l'enlever. Quelque tems après son Baptême, ayant commencé à paroître en public il tomba malade. Lorsqu'il fut rétabli il eut le chagrin de voir que tous les Indiens le mépriſoient, & que les Chrétiens, excepté les Missionnaires ne lui donnoient aucun secours. Cela le jetta dans de grandes angoisses, dont le Jésuite, Missionnaire de Tranquebar, profita pour le gagner; il lui fit de grandes promesses, & l'envoya avec des Lettres de recommandation à une Colonie Françoise de la Côte. Mais le jeune homme n'en devint que plus inquiet, souvent il revenoit à Tranquebar dans le dessein de rentrer dans l'Eglise Evangélique, & puis, sans en venir à l'exécution il s'en retournoit. Enfin pour estimer ses agitations & pour plaire à ses parens, il se rendit à Négapatnam, où il fit profession ouverte du Paganisme & renonça au Christianisme (15).

(15) Ibid. p. 549 550. *Hist. de la Miss. Dan.* T. II. p. 46. 47.

[*K*] *Les Avis qu'il reçut dans sa route l'obligérent à s'en retourner.*] „ Il n'avança dans les Terres du Roi qu'environ „ trois lieuës. En un endroit appellé *Perumalei*, où il s'étoit „ arrêté à midi pour se reposer, il trouva une assemblée des „ principaux Malabares & Brahmines du lieu. Quelques-uns „ d'eux le reconnurent l'ayant déjà vu dans d'autres endroits. Ces gens qui étoient Receveurs de la Douane du „ lieu, lui dirent que son voyage étoit trop hazardé, & que „ plus il avanceroit dans le Païs, plus il courroit de danger, „ les ordres du Roi étant de ne laisser passer aucun Européen sans l'arrêter; que pour eux, quoiqu'ils eussent droit „ de le faire, ils lui laisseroient la liberté de s'en retourner, „ sachant qu'il n'enseignoit rien que de bon, & que toute „ sa doctrine ne traitoit que de ce qui concernoit Dieu. Ils „ ajoûtérent que les sages & les éclairez entendroient volontiers ses paroles, & prendroient plaisir à s'entretenir „ avec lui, mais que ces gens là étoient alors en petit nombre, le monde étant fort corrompu, & les hommes ne „ songeant qu'à amasser de l'argent: qu'ainsi ils lui conseilloient de s'en retourner. Ils lui représentérent que le „ Roi de Tanjour avoit cruellement traité les Prêtres Portugais, qui étoient venus dans son païs; que s'il tomboit entre ses mains peut être ne perdroit-il pas la vie, mais „ il seroit enfermé dans une prison, jusqu'à ce qu'il pût „ païer une grosse rançon; que le bruit de sa Prédication „ s'étoit répandu dans le Royaume, & que si quelqu'un vouloit parler de Religion avec lui, il pouvoit aller le trouver à Tranquebar; qu'au-reste il ne pouvoit voyager ni „ s'établir dans le Païs sans une permission expresse du Roi. „ Après plusieurs autres discours de part & d'autre, ces „ Indiens lui présenterent civilement à boire & à manger & „ le congédiérent. Mr. Ziegenbalg ne voyant pas d'apparence d'aller plus loin retourna à Tranquebar (16)".

(16) La Croze p. 551. 552.

On voit par-là que le zéle du Missionnaire Danois étoit accompagné de prudence, & qu'il n'entreprenoit pas de se faire jour par certains moyens peu convenables au caractére de l'Evangile qu'il annonçoit.

[*L*] *Les Missionnaires reçurent les premières marques de l'interêt que la Societe d'Angleterre pour la Propagation de la Foi prenoit à leurs travaux, & dans la suite cette illustre Société a continué à leur donner des secours.*] Ce fut Mr. Bohme, Chapelain du Prince George de Danemarc, qui fit connoître la Mission de Tranquebar en Angleterre, en publiant en Anglois plusieurs Lettres qu'il avoit reçues des Missionnaires. Elles excitérent le zéle d'un grand nombre de personnes. L'Archevêque Tenison s'y intéressa particuliérement, & la Société pour la Propagation de la Foi envoya en 1709 aux Missionnaires une petite Caisse de Livres, avec un présent de vingt Livres Sterling (17), & elle recommanda les intérêts de la Mission à ses Correspondans. En 1717 cette généreuse Société envoya à Tranquebar tous les matériaux nécessaires à l'établissement d'une Imprimerie Latine & Portugaise, & une grande provision de papier. „ Cette Imprimerie fut livrée aux soins d'un Allemand établi à Londres, „ appellé Mr. Jonas Finck. Un attrait intérieur l'ayant porté à se dévouër aux Missions, il se donna à la Société, & „ apprit le métier d'Imprimeur pour se rendre plus utile aux „ Missionaires, qui manquoient de Livres Portugais, surtout du Nouveau Testament, dont ils souhaittoient de „ multiplier les Exemplaires dans les Indes. On en avoit „ entrepris une Edition à Londres, de laquelle le départ „ pressé de Mr. Finck ne lui permit pas de se charger. Il prit „ seulement avec lui deux-cens cinquante Exemplaires de l'Evangile de St. Matthieu, qui étoient achevez d'imprimer, „ & un grand nombre d'autres Livres pour les Missionaires, „ du papier pour l'usage de l'Imprimerie, & une assez bonne „ somme d'argent. Mr. Finck partit de Portsmouth vers le „ milieu du mois d'Avril, de l'an 1711. Il arriva au mois „ d'Août à Rio Janeiro près de St. Sébastien dans le Brésil, „ Le Navire Anglois fut surpris en ce lieu-là par la Flotte „ de Mr. Gué Trouïn * Armateur François, qui pilla & rançonna la ville. . . . . Le 13 de Septembre le Vaisseau „ Anglois se rendit à l'Armateur François, n'étant pas en état de résister à une Flotte entiére. Le Gouverneur Anglois de Madras, qui s'étoit embarqué sur ce Navire, le racheta, & l'Imprimerie qui étoit à fond de cale, fut sau-

(17) Ibid. p. 555.

„ vée

* Il n'en est fait aucune mention dans les Mémoires de ce celebre Homme de Mer.

grands soins de Mr. Ziegenbalg étoit de disperser dans tous les Pays de la Côte des Traités écrits en Langue Malabare pour l'instruction des Gentils, avec lesquels il établit peu après un commerce de Lettres (*i*). Nous avons déjà parlé de quelques Conférences qu'il avoit eues avec eux, il en a eu depuis en diverses occasions, ce qui suffit pour réfuter ce qu'un Missionnaire de l'Eglise Romaine a débité contre Mr. Ziegenbalg [*M*]. Au mois de Juillet 1711 Mr. Ziegenbalg fit un voyage à Madras & visita tous les Etablissemens des Européens sur la Côte; & au mois de Septembre de la même année il y vit embarquer Mr. Plutschau, qui retournoit en Europe, sa santé ne lui permettant pas de supporter les fatigues de la Mission. Mr. Ziegenbalg ne revint à Tranquebar qu'au mois de Janvier 1712, à cause d'une maladie qui l'avoit arrêté. Il ne fut pas plutôt rétabli, qu'il parcourut les Terres du Mogol pour y prêcher l'Evangile, & il fut un jour en danger de la vie dans un lieu nommé Tirupodi, où les Payens célébroient une Fête, & sans un Catéchumène il auroit été assassiné (*k*). La même année le Roi de Danemarc assigna aux Missionnaires une pension annuelle & perpétuelle de deux mille Ecus fur le revenu des Postes. Ils reçurent aussi des Caractères Malabares, fabriqués à Halle fur les modéles envoyés des Indes, & l'Imprimerie Malabare fut en état de travailler en 1713 [*N*]. Mr. Ziegenbalg travailloit en attendant à la Version de l'Ancien Testament. Au mois d'Octobre 1714 il s'embarqua à Tranquebar fur un Vaisseau Danois pour venir en Europe pourvoir lui-même aux besoins de la Mission. Pendant le voyage il s'occupa à continuer fa traduction de la Bible en Langue Malabare, & il finit le Livre de Josué avant que d'arriver au Cap, où le Vaisseau aborda le 15 Janvier 1715; pendant un mois de séjour notre Missionnaire eut occasion de s'entretenir avec un Hottentot fur la Religion, mais on l'a taxé de trop de crédulité touchant cet article [*O*]. Il partit du Cap le 15 Février, & pendant le reste du

(*i*) La Croze *ap.* 551.

(*k*) *Hist. de la Miss. Dan.* T. II. p. 56. 57.

(18) Ibid. p. 557. 558.

„ vée (18)". A la fin de la même année les Missionaires reçurent d'Angleterre un grand nombre d'Exemplaires du Nouveau Testament en Portugais, imprimé à Londres, plusieurs autres Livres, quelques Instrumens de Mathématique, une Pendule à répetition, deux Globes, & cent Livres Sterling en argent (19). Dans la fuite la Société d'Angleterre leur a envoyé des fecours plus considérables encore, & entre autres en 1713 onze-cens quatre-vingt quatorze Livres Sterling. Quand on réfléchit fur la conduite de cette illustre Société, on ne peut s'empêcher de faire la réflexion de l'Auteur d'une Relation, insérée dans un de nos Journaux (20).

(19) *Hist. de la Miss. Dan.* ubi supra p. 60.

(20) *Bibl. Raisonn.* T. XXXII. P. II. p. 263. 264.

„ On voit avec plaisir la Religion Réformée se distinguer de „ toutes les Communions du Monde, par son désintéressement & par l'équité dont elle use envers les autres Sociétés religieuses. Quelle autre Eglise a jamais ouvert ses „ trésors pour faire réussir des conversions, qui en effet n'étoient pas pour elle. Plus modérée, plus sage infiniment, „ que l'autre Eglise Protestante, la Religion Réformée se „ considére, comme la Communion la plus épurée, sans condamner la Sœur, qui a retenu un peu trop des Cérémonies „ & des principes de l'Eglise Romaine. Indulgente pour „ cette fière Sœur, elle en entretient les Ministres à Ebénéfer, à Condoulour, à Madras, & n'a jamais manqué de „ prendre un tendre intérêt aux malheurs que l'Eglise Latholérienne a eus à essuyer. Quel bonheur pour la Religion „ Protestante, si cette Eglise avoit pensé de-même". On a de la peine à concevoir que les Luthériens ne se soient pas rendus & ne se rendent pas à tant de marques d'affection & de bienveillance qu'ils ont reçues, & qu'ils reçoivent si conftamment des Réformés: mais il eft à craindre que ce ne soit là encore longtems un sujet d'étonnement & de douleur pour tous ceux qui sont animés de cet esprit de Charité, tant recommandé dans l'Evangile.

[*M*] *Ce qui suffit pour réfuter ce qu'un Missionaire de l'Eglise Romaine a dévité contre Mr. Ziegenbalg.* Voici ce qu'on trouve dans une Lettre du P. Caron Jésuite, écrite de Pontichery en 1718 (21). „ Delà nous allâmes à Tranquebar, „ où les Danois ont une belle Forteresse, qui n'eft qu'à cent cinquante lieuës de Pontichery. Le Roi de Danemarc y „ a fait bâtir un beau Seminaire, où on éléve les enfans des „ Idolâtres dans la Religion Protestante. Il leur donne chacun de quoi vivre & leur fait entretien. Celui qui „ eft chargé de ce Seminaire, alla il y a deux ans en Europe: il ramaffa pour cet établissement de groffes aumônes „ en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. Il a voulu „ entreprendre depuis quelque tems la conversion des Brames. J'avançai pour cela dans les terres, & il fit quelques Instructions devant un grand Peuple, que la nouveauté avoit attiré. Il ignoroit apparemment l'horreur que les „ Indiens ont pour le vin, & pour toute autre liqueur capable d'enyvrer: fe trouvant un peu altéré au milieu d'une „ Instruction, il tira de fa poche une petite bouteille de vin, dont il vuida la moitié & donna le reste à fon Compagnon. „ Les Brames s'offenérent d'une action fi contraire à leurs „ manières, lla l'abandonnérent fur le champ, & le décrié- „ rent dans le Païs. Ce pauvre *Prédicant* fut contraint de „ se retirer tout honteux avec fa femme & fes enfans dans „ son Seminaire". Tout ce qu'on peut penfer de plus favorable pour le Jésuite, c'eft qu'il a écrit fur des ouï-dire de gens mal-informés. Car à qui perfuadera-t-on que Mr. Ziegenbalg, établi depuis plus d'onze ans fur la Côte de Coromandel, ignorât les ufages des Indiens? Y a-t-il de la vraisemblance à dire, qu'il avoit entrepris *depuis quelque tems* leur conversion, l'an 1718? Y en a-t-il à dire, qu'il étoit accompagné de fa femme & de fes enfans, en *s'avançant dans les terres*? Mais on voudroit employer le terme méprisant de *Prédicant*, parler de la femme & des enfans de Mr. Ziegenbalg. Avec tout cela les Missionnaires de l'Eglise Romaine produiroient peu d'hommes comparables à Mr. Ziegenbalg, pour ce qui regarde ce qu'il y a de plus eſſentiel à l'établissement de la Religion Chrétienne parmi les Payens.

(21) *Lett. Edifiantes*, XIV. Recueil p. 481. 482.

[*N*] *L'Imprimerie Malabare fut en état de travailler en* 1713.] On commença par l'impreſſion d'un Livre Malabare, intitulé *le Paganisme reproué*, que l'on répandit de côté & d'autre parmi les Payens. Les Missionnaires firent encore imprimer cette année, tant en Malabare qu'en Portugais, le petit Catéchisme, fans explication ni remarques: un Extrait du Catéchisme de Spener; l'Hiſtoire de la Paſſion de notre Seigneur, des Cantiques, & une Lettre adreſſée à Mr. le Pasteur Lewis, touchant les diſpoſitions de l'Ecole de la Miſsion de Tranquebar. On commença auſſi à imprimer le Nouveau Teſtament (22). Mr. Ziegenbalg travailloit auſſi à un Dictionnaire Malabare, qui au mois de Juin 1712 contenoit déjà environ vingt-mille mots. Après ſon retour aux Indes, on imprima encore trois Traités fort courts, qu'on répandit par-tout. Le premier avoit pour titre, *Lettres aux Malabares*. Le ſecond étoit intitulé, *Le Chemin du Salut*. Et le troiſiéme, *Le Paganiſme Condamnable*. Sans parler d'un grand nombre d'autres Ouvrages, qui ſont ſortis des Preſſes de la Miſſion de Tranquebar, & à pluſieurs deſquels Mr. Ziegenbalg a eu part, je me contenterai de dire, qu'on lui eſt redevable en grande partie de la Traduction de l'Ancien Teſtament en Langue Malabare, qui n'a pourtant été imprimée qu'après ſa mort, ſucceſſivement dans les années 1723-1728, in-4. (23).

(22) Hiſt. de la Miſs. Dan. *Ubi ſupra*. p. 69.

[*O*] *Notre Miſſionnaire eut occaſion de s'entretenir avec un Hottentot ſur la Religion, mais on l'a taxé de trop de crédulité touchant cet Article.* Mr. la Croze (24) rapporte cet entretien en ces termes. „ Mr. Ziegenbalg lui demanda d'abord „ s'il croyoit en Dieu? Qui eſt-ce qui ne croiroit pas qu'il „ y a un Dieu? répondit le Hottentot. Celui qui ſeroit dans „ une telle ignorance, n'auroit qu'à regarder au-deſſus & „ autour de ſoi pour être déſabuſé. Mais, ajoûta Mr. Ziegenbalg, fervez-vous Dieu. R. Dieu a bien de meilleurs ſerviteurs que nous. D. comment donc! ne rendez-vous „ aucun honneur à Dieu, & n'avez-vous point de ſoin de „ votre ame? R. Nous ne ſavons rien autre-choſe que ſuir „ le mal & faire le bien. D. N'y a-t-il point de Méchans parmi vous? R. Oui certes, il y en a, & même de grands „ pécheurs. D'où vient le péché? R. Il vient du Diable. D. Où vont les pécheurs? R. En Enfer. D. Qu'eſt-ce que „ l'Enfer? R. C'eſt un lieu, où il fait bien chaud. D. Où vont les gens de bien? R. Dans le Ciel. D. Qu'eſt-ce que „ le Ciel? R. C'eſt un lieu beau & agréable. D. Où penſez-„ vous aller après votre mort? R. C'eſt Dieu miſéricordieux „ qui le ſait, nous n'en ſavons rien. D. Ne voudriez-vous „ pas bien vous faire inſtruire des principes de la Religion „ Chrétienne, puiſque vous vivez parmi des Chrétiens? R. „ Oui, pourvu que cela ſoit approuvé par la Compagnie. D. Voudriez-vous en ce cas-là me recevoir pour votre Précepteur? R. Très-volontiers. Il faudroit, dit alors „ Mr. Ziegenbalg, en embraſſant le Chriſtianiſme vous vêtir un peu plus honnêtement, apprendre des Métiers, & „ habiter dans des Maiſonnettes, où l'on pût entrer pour „ vous annoncer la Parole de Dieu, & vous porter à la Vertu. Le Hottentot répondit: les Européens ſont des fous. „ Ils bâtiſſent de grandes maiſons, & leurs corps n'occupent „ qu'un petit eſpace. Ils ont tant de beſoins pour ſe nourrir & pour ſe vêtir, que ne trouvant pas en Europe ce „ qui leur ſuffit, ils viennent ici & en d'autres lieux enlever „ aux Habitans leurs habits & leurs vivres. Nous n'avons „ beſoin ni d'argent ni de marchandiſes. Ne nous habillant „ point & ne nous nourriſſant point comme vous autres, rien „ ne nous oblige de travailler, & de nous inquieter comme „ vous faites". Mr. Kolbe (25) prétend qu'il y a eu beaucoup de crédulité de la part de Mr. Ziegenbalg, „ Il eſt à préſumer, „ dit-il, que le Hottentot avoit été préparé & inſtruit à deſſein, pour tromper Mr. Ziegenbalg; & c'a été ſur de pareilles fourberies, qu'il a fondé les éloges qu'il a donné aux Hottentots ſur leur bon-ſens, & ſur les notions qu'ils ont par rapport à la Religion: éloges qui ſont auſſi exceſſifs, & auſſi mal-fondés, que peuvent l'être les récits injurieux qu'en font d'autres Auteurs". Il n'eſt pas ſurprenant que Mr. Ziegenbalg ait été trompé ſur ce qui regarde la Religion des Hottentots, ayant fait un ſéjour fort court au Cap. Mais ceux qui ont prétendu, que ce Peuple n'avoit aucune Religion, ne ſe ſont pas moins éloignés de la vérité: Mr. Kolbe a été à portée de s'inſtruire, & n'a épargné ni ſoins ni

(23) Voy. Fabric. *Salutar. Lux Evang.* Sec. p. 611. 612.

(24) *Hiſt. du Chriſt. des Indes* p. 561. 562.

(25) *Deſcr. du Cap.* T. I. p. 199.

du voyage il s'appliqua, outre ſon travail ordinaire, à la compoſition d'une Grammaire de la Langue Malabare en Latin, qui a été imprimée à Halle en 1716 in-4. Le Vaiſſeau arriva heureuſement à Bergue en Norvége, d'où Mr. Ziegenbalg ſe rendit par mer à Hambourg. Le Roi de Danemarc étoit alors en perſonne au ſiége de Sthralſund en Poméranie. Notre Miſſionnaire s'y rendit, & le Roi lui fit un accueil très-favorable; il prit enſuite la route de Copenhague, & dans tous les lieux où il paſſa il reçut des marques d'eſtime & de conſidération. Il fut très-bien accueilli à la Cour, où ſon nom & ſa Miſſion étoient en bonne odeur. Pendant ſon ſéjour à Copenhague on prit les arrangemens néceſſaires pour mettre la Miſſion ſur un meilleur pied. Il ſe rendit au mois d'Octobre à Halle, auprès de Mr. Franken; il y demeura juſqu'à la fin de l'année; ce fut-là qu'il épouſa Mlle. Marie Dorothée Saltzman, fille d'un Secretaire de la Régence du Duc de Saxe-Merſebourg, qui ne fit aucune difficulté de ſuivre ſon Mari aux Indes (*l*). Avant ſon départ, le Roi de Danemarc l'honora du titre d'Inſpecteur de la Miſſion. En quittant l'Allemagne Mr. Ziegenbalg comptoit de s'arrêter quelque tems en Hollande, pour y ménager auſſi des Protecteurs à la Miſſion; mais une maladie dangereuſe qu'il eut en route, ne lui permit pas d'y faire un long ſéjour; il paſſa en Angleterre au commencement de l'année 1716, & on l'y combla d'honneurs & de bienfaits. Mylord Wake, qui avoit ſuccédé au Docteur Teniſſon dans l'Archevêché de Cantorberi, ne lui fut pas moins favorable que ſon Prédéceſſeur. Le Roi George I, le Prince & la Princeſſe de Galles lui donnérent audience, s'informérent de la Miſſion, & lui promurent de la protéger en toutes choſes. On fit quelques Collectes, dont le produit lui fut remis. La Société pour la Propagation de la Foi obtint des Directeurs de la Compagnie des Indes, que Mr. Ziegenbalg paſſeroit aux Indes ſur un de ſes Vaiſſeaux, ſans aucuns frais pour lui, & elle lui fit préſent de cinquante-cinq rames de papier, & d'une caiſſe de Livres. Il s'embarqua à la rade de Déal le 4 Mars, & après une navigation aſſez périlleuſe il arriva à Madras au commencement d'Août de la même année 1716 (*m*); il ſe rendit delà à Tranquebar, où il reprit ſes fonctions, & travailla avec un nouveau zéle à avancer les intérêts de la Religion. En 1718 il fit un nouveau voyage dans les Terres, pour y annoncer l'Evangile, ce qu'il faiſoit d'une maniére très-propre à engager ceux qui l'écoutoient à y acquieſcer [*P*]. Dans le tems que notre zélé Miſſionnaire étoit le plus en état de rendre de grands ſervices à la Religion, & que la Miſſion en avoit le plus de beſoin, il plut à Dieu de le retirer de ce Monde. Six mois avant ſa mort il eut de fréquentes attaques de colique, avec un rhume continuel & opiniâtre, & malgré ſes incommodités il ne diſcontinuoit pas les fonctions de ſon Miniſtére. Sur la fin du mois d'Octobre

(*l*) Ibid. p. 85. La Croze p. 525.

(*m*) Hiſt. de la Miſſ. Dan. *paſſim*, p. 56. 57. La Croze. p. 525. 566.

ni peines pour acquérir des lumiéres ſur ce qui regarde les Hottentots; il en eſt redevable principalement aux courſes qu'il a faites dans l'intérieur du Pays, où les Hottentots ſont plus ouverts, n'ayant rien perdu de leur ſimplicité naturelle, à cauſe du peu de commerce qu'ils ont avec les Européens. Si tous les Voyageurs avoient eu la même attention, il y a de l'apparence que l'on n'auroit pas tant multiplié le nombre des Nations, qu'on accuſe d'Athéiſme, pour invalider l'argument pris du conſentement général en faveur de l'exiſtence de Dieu. Il eſt inconteſtable à-préſent par les recherches de Mr. Kolbe, que les Hottentots ont des notions de Religion, mais fort bizarres à divers égards. „ Je me ſuis aſſuré, *dit* „ *Mr. Kolbe* (26), par mille recherches que j'ai faites chez „ les Hottentots, & par mille déclarations expreſſes qu'ils „ m'ont faites à moi-même, qu'ils croyent un Dieu ſuprême, „ Créateur; que ce Dieu eſt l'arbitre de l'Univers, & que „ c'eſt par ſa toute-puiſſance que tout ce qui exiſte à la vie „ & le mouvement. Ils croyent auſſi que cet Etre ſuprême poſſéde des perfections & des attributs incompréhenſibles. Ils l'appellent *Gounja*, ou *Gounja Tiyoos*, c'eſt-à-dire *le Dieu des Dieux*. Ils diſent qu'il ne fait jamais de mal à perſonne; que perſonne n'a lieu de redouter ſon pouvoir, & qu'il habite fort au-deſſus de la Lune..... „ Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'ils ne rendent aucune „ eſpéce de Culte à ce Dieu ſuprême, qu'ils reconnoiſſent". Quand on leur demande raiſon d'une coutume ſi peu raiſonnable, ſouvent ils n'en veulent donner aucune; d'autres fois ils alléguent une Tradition conſtante parmi eux, qui porte (27) que „ leurs premiers parens commirent un péché „ ſi énorme, & qu'ils offenférent ſi griévement le Dieu ſuprême, qu'il les maudit eux & toute leur poſtérité, & qu'il „ endurcit leur cœur, de maniére qu'ils ont très-peu de connoiſſance de cet Etre, & qu'ils ſont toujours moins en„ clins à le ſervir". Lorſque Mr. Kolbe, prenant avantage de cet aveu, les preſſoit, ils ſe retranchoient à dire, que le Dieu des Dieux étoit un bon homme, qui n'avoit beſoin de nous ni de nos hommages, qui ne faiſoit jamais de mal à perſonne, & qui même ne pouvoit en faire. Que ſi on les preſſoit encore, ils nioient tout ce qu'ils avoient d'abord avancé, & quittoient bruſquement l'Auteur, en diſant qu'ils ne vouloient ni croire en Dieu, ni en entendre parler davantage. Au défaut du Dieu ſuprême ils adorent la Lune, qu'ils appellent *Gounja*, & qu'ils regardent comme une Divinité inférieure, ou comme l'image viſible du Dieu inviſible. On peut voir le détail de leurs Cérémonies dans Kolbe (28). Ils adorent encore comme une Divinité bienfaiſante un Inſecte, qui eſt, à ce qu'on dit, particulier à leur Pays. Ils rendent encore certains honneurs à leurs Saints & à leurs Héros décédés, auxquels ils conſacrent des bois, des montagnes, des prairies & des riviéres, & ſur le ſujet deſquels ils ont leurs Légendes. Une autre ſorte d'Idolâtrie qui régne parmi eux, c'eſt qu'ils adorent une Divinité malfaiſante, qu'ils appellent *Toupoda*, & qu'ils regardent comme le principe & la cauſe de tous les maux imaginables. Ils ont d'ailleurs diverſes Cérémonies & Pratiques, qu'on peut regarder comme religieuſes. Mr. Kolbe eſt perſuadé qu'ils croyent l'immortalité de l'ame, & voici les preuves qu'il en donne (29). „ Je remarque, *dit-il*, en premier lieu, que ces Peuples offrent „ des priéres & des actions de graces aux gens de bien d'entre eux qui ſont morts. En ſecond lieu, ils appréhendent que les morts ne reviennent pour les tourmenter.... „ Ils croyent enfin qu'il eſt au pouvoir de leurs Magiciens „ de conjurer les Eſprits, de les empêcher d'apparoître aux „ hommes, & de les épouvanter. Après cela peut-on douter qu'il n'admettent l'Immortalité de l'ame, ou tout au moins qu'ils ne croyent que, le corps détruit, il y a encore quelque choſe qui continue à jouïr de l'exiſtence?". Du reſte on ne peut dire rien de particulier des idées qu'ils ont de l'état des ames ſéparées du corps. „ Il paroît ſeulement qu'ils croyent que les ames des bons, & celles des méchans, habitent après la ſéparation les mêmes lieux, qu'elles ont habités pendant la vie du corps, ou qu'au-moins elles ne s'en écartent que peu. Mais je n'ai point pu remarquer qu'ils ſe fuſſent jamais embarraſſés de connoître le but de cette exiſtence de l'ame après la mort. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt qu'ils n'ont aucune idée d'un Paradis deſtiné aux gens de bien, ni d'un lieu de ſupplice préparé aux méchans". Il eſt évident que les Hottentots ont conſervé quelques idées de Religion, mais confuſes, & peu d'accord entre elles. On a même tout lieu de penſer, que ces idées ſe ſont conſervées par la voye de la Tradition, plutôt que par aucune autre.

(26) Ibid. p. 274. 275.

(27) Ibid. p. 40.

(28) Ibid. p. 278. 279.

(29) Ibid. p. 287. 288. 289.

[*P*] *Ce qu'il faiſoit d'une maniére très-propre à engager ceux qui l'écoutoient à y acquieſcer.*] On peut voir dans un grand nombre de Relations des Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine de quelle maniére ils s'y prennent pour établir le Chriſtianiſme; ce que nous allons rapporter pourra ſervir de piéce de comparaiſon; & nous laiſſons à tout Lecteur Chrétien à décider, laquelle des deux méthodes, eſt la plus conforme à l'Evangile, & la plus propre à former de vrais diſciples de Jéſus-Chriſt. Je ſuivrai exactement le récit de l'Auteur de l'Hiſtoire de la Miſſion Danoiſe (30). Mr. Ziegenbalg ſe rendoit dans les places publiques, où un milieu d'une foule de peuple qui l'environnoit, il répondoit ſolidement aux objections qu'on lui pouvoit faire, en démontrant que les ablutions & les purifications n'étoient d'aucun fruit pour le ſalut, non plus que les autres Cérémonies Payennes. Dans toutes les converſations qu'il avoit avec les Payens, il tâchoit de leur faire ſentir l'obligation indiſpenſable où ſont tous les hommes de travailler à leur ſalut; & que Dieu ſe ſervoit du Miniſtére des Miſſionnaires pour leur offrir ſa grace, & les délivrer de la malédiction à laquelle toute la Nation Malabare, de leur propre aveu, étoit aſſujettie. Il leur diſoit, que les Miſſionnaires n'avoient point d'autre but, en leur annonçant la grace de Dieu, que de les retirer de l'erreur, & de les conduire à la véritable ſageſſe & au bonheur. Que les Ablutions, le nombre de leurs Pagodes, leurs Sacrifices, leurs Fêtes, en un mot leur Idolâtrie n'étoient pas le chemin pour y arriver. Que les ſeules forces de l'homme réduit par les paſſions, n'étoient pas ſuffiſantes pour le conduire au ſouverain bonheur; moins encore un Payen dont le culte idolâtre étouffe entiérement la lumiére de la vérité & les idées naturelles que les hommes doivent avoir d'un ſeul & vrai Dieu. „ Ce n'eſt pas aſſez, *diſoit ce Miſſionnaire aux* „ *Payens*, d'une Doctrine qui enſeigne de faire le bien, & „ d'éviter le mal; il faut encore qu'elle propoſe le moyen „ d'obtenir le pardon des péchés, & qu'elle fourniſſe des „ ſecours efficaces pour fuir le vice & pratiquer la vertu. „ Que c'étoit là préciſément ce qui manquoit à la Religion „ Payenne; que ſans le ſecours d'une Révélation Divine, „ il n'étoit pas ſurprenant que les Sectateurs du Paganiſme „ fuſſent ſourds à la voix de leur conſcience & que leur raiſon fût obſcurcie; que leurs Livres de Religion n'ayant „ rien de divin, portoient avec eux des caractéres de Liber-

(30) T. II. p. 99-100.

„ tinage

bre de l'an 1718 ſes douleurs augmentérent tellement, qu'il fut obligé de garder le lit pendant un mois; s'étant un peu rétabli par l'uſage de quelques remédes, il prêcha aux Fêtes de Noël & le premier jour de l'an 1719. Une nouvelle attaque le mit hors de combat, & il mourut le 23 Février dans la trente-ſixiéme année de ſon âge, après avoir donné des marques diſtinguées de ſa piété. Sa mort fut pleurée des Payens mêmes, qui l'avoient chéri & eſtimé pendant ſa vie. Si l'on peſe mûrement tout ce que nous avons rapporté dans cet Article, d'après des Rélations auteotiques, on conviendra ſans peine que Mr. Ziegenbalg fut digne du bel éloge qu'on en a fait [Q]. Quand il mourut il laiſſa deux fils, dont le plus jeuoe ne lui ſurvécut que de dix ſemaines. Il laiſſa ſa femme enceinte qui accoucha d'un fils, lequel mourut fort jeune auſſi. L'aîné s'en retourna en Europe avec ſa mére, & après avoir fait ſes études à Tubingue & à Jéne, il ſe retira en Danemarc, où il vivoit encore il y a dix ans.

„ tinage & d'Athéiſme, dont il étoit aiſé de ſe convaincre „ par le monſtre de la Doctrine Payenne, qui fait Dieu „ Auteur du péché, par un nombre infini d'erreurs groſſié- „ res, & par l'examen du Catalogue de leurs prétendus Saint, „ dont, ſelon l'idée qu'emporte ce glorieux titre, il n'y en „ a pas un ſeul qui mérite de le porter". Ces vérités embarraſſoient beaucoup les Bramins, & le Peuple les preſſoit d'y répondre, & de juſtifier la doctrine Payenne. Mais pluſieurs, pour s'en diſpenſer, avançoient des excuſes légéres, & des raiſons auſſi frivoles qu'abſurdes; d'autres n'étoient pas fâchés d'avoir occaſion de connoître à fond les dogmes & les préceptes de la Religion Chrétienne. Dans le deſſein de les inſtruire & de les éclairer ſur les Vérités, Mr. Ziegenbalg remontoit à l'époque de la Création du Monde, & à l'Hiſtoire de nos premiers parens, que Dieu avoit créés „ dans un état de ſageſſe, de ſainteté & de liberté; mais „ qu'ayant été ſéduits par le Diable, ils étoient tombez dans „ le péché, & avoient entraîné avec eux par leur chute le „ Genre humain dans les principes de Corruption avec leſ- „ quels ils naiſſent. Que les hommes après la déſobéiſſance „ de leur premier Pére aux ordres de Dieu, naiſſant vicieux „ & corrompus, étoient devenus les objets de ſa colére & „ de ſa malédiction. Qu'en cet état il n'y avoit point d'hom- „ me qui pût remédier par lui-même aux déſordres & à tous „ les maux que le péché cauſoit dans le Monde, ni éviter „ la condamnation éternelle; mais que Dieu par un effet de „ ſa miſéricorde infinie avoit envoyé ſon Fils unique au „ Monde, comme le ſeul remédequi pouvoit ſauver le Gen- „ re-humain. Que Jéſus-Chriſt, notre unique Sauveur avoit „ pris la Nature humaine, pour expier par le ſacrifice de ſon „ Corps les péchés de tous les hommes, & détournet de „ deſſus leurs têtes les effets de la Juſtice Divine, par l'ef- „ fuſion de ſon précieux ſang. Ces Vérités, *continuoit le Miſſionnaire*, ſont contenues dans le Livre Sacré de la „ Parole de Dieu, dont la lecture étoit offerte à tout le Mon- „ de. Qu'il ne tenoit qu'à la Nation Malabare de la lire, & „ de profiter des avantages qu'elle promet à ceux qui obſer- „ vent religieuſement tous les devoirs qu'elle preſcrit, & que „ pénétrés d'une vive repentance de leurs fautes, ils en ob- „ tiendroient le pardon, s'ils daignoient embraſſer le mérite „ de Jéſus Chriſt par une vraye foi, en implorant le ſecours „ du St. Eſprit, que Dieu ne refuſe jamais aux véritables Pé- „ nitens. Que les pécheurs ne ſentent jamais mieux la né- „ ceſſité d'un Sauveur & d'un Médiateur, que dans le tems „ qu'ils éprouvent le poids de la colére de Dieu; & qu'a- „ lors la conſidération de cette colére qui jette la terreur „ dans l'âme, les porte à recourir par une viva foi au méri- „ te du Sacrifice de Jéſus-Chriſt, ſeul capable de ſatisfaire „ à la Juſtice Divine, & de les exempter de la peine due au „ péché". D'ailleurs Mr. Ziegenbalg, en parlant de la Foi aux Indiens, en dépeignoit les avantages, & la repréſentoit comme un excellent remède contre la corruption des mœurs. „ C'eſt avec une véritable foi, *leur diſoit il*, que l'homme „ devient une nouvelle créature, qu'il a en horreur le vice, „ qu'il aime la vertu, & qu'il ne ſe propoſe dans ſa conduî- „ te, que de tâcher d'imiter ſon Sauveur dans le parfait mo- „ dèle de ſainteté qu'il a donné aux hommes: & qu'alors, „ aidé de la grace divine, il jouiſſoit déjà dans cette vie, au „ milieu même des afflictions, d'un bonheur & d'une paix „ qui auroient leur perfection dans la vie à-venir. Mais que „ les hommes veuuot à mépriſer la grace que Dieu leur of- „ fre, & à négliger les moyens de ſanctification qu'il „ leur préſente, tandis qu'ils ſont dans ce Monde, après „ la mort il ne leur reſte plus d'eſpérance de ſalut. Qu'au „ reſte ſans la connoiſſance de Dieu & de ſa volonté, il eſt „ impoſſible d'obtenir le bonheur céleſte, & que pour par- „ venir à cette connoiſſance Dieu avoit donné aux hommes „ une Révélation, déjà en partie traduite en Langue Mala- „ bare, par laquelle il les appelloit à la Foi Chrétienne par „ le Baptême. Que ce Livre Saint de la Révélation renfer- „ moit la Doctrine la plus pure & la plus ſainte qu'il y eût „ au monde; & que la vue des Miſſionnaires, en leur prê- „ chant cette doctrine, n'étoit pas de les tromper: Car nous „ vous le déclarons, *leur diſoit Mr. Ziegenbalg*, il ne ſuffit „ pas pour être enfans de Dieu de faire une profeſſion ſim- „ plement extérieure de la Doctrine Chrétienne, mais il faut „ accompagner cette profeſſion extérieure d'une conduite aſ- „ ſortie à la ſainteté des préceptes qu'elle renferme. Qu'co- „ ſin ils ne devoient pas rejetter la grace que Dieu leur fa- „ ſoit de les appeller au Chriſtianiſme; & quoique fondés „ ſur la miſéricorde de Dieu, qui les rempliſſoit de confian- „ ce, ils ne devoient pas toutefois compter & s'aſſurer trop „ ſur cette miſéricorde, mais plutôt redouter la Juſtice divi- „ ne, ſi par une malheureuſe obſtination ils ne renonçoient „ pas à leurs fauſſes idées, & aux erreurs Payennes".

[Q] *On conviendra ſans peine que Mr. Ziegenbalg fut digne du bel éloge, qu'on en fit.*] „ Parmi les rares talens de „ Mr. Ziegenbalg pour l'Ouvrage de la Miſſion, & le zéle „ infatigable qu'il faiſoit briller en faveur du régne de Jé- „ ſus-Chriſt, il avoit un fond de probité & de douceur, qui „ le faiſoit aimer & eſtimer généralement. Rien ne lui pa- „ roiſſoit difficile dés qu'il s'agiſſoit de travailler au ſalut des „ Payens. La foi, la joie, & la confiance qu'il fit paroître „ dans l'exercice de ſon emploi de Miſſionnaire aux Indes O- „ rientales, ne furent jamais ébranlées à la vue des différen- „ tes épreuves qu'il eut à eſſuyer. Loin de ſe décourager „ par un travail pénible, mais pieux, réſolu de conſacrer „ ſa vie à la converſion des Payens, ſon zéle prenoit tous „ les jours de nouvelles forces. Au milieu même de ſes oc- „ cupations les plus ſérieuſes, au milieu des traverſes & des „ obſtacles qu'il rencontroit, toujours ſage & prudent ja- „ mais cet eſprit de douceur, de complaiſance & d'affabili- „ té, qui rendoit ſon commerce ſi agréable, ne l'abandonna. „ Animé du déſir de remplir les devoirs qu'exigeoit la vo- „ cation de Miſſionnaire, & de parvenir au but où il ſe pro- „ poſoit d'arriver, même dans les épreuves les plus grandes, „ il attendoit avec patience le fruit de ſes travaux. Ne ceſ- „ ſant d'implorer le ſecours du Ciel par des priéres arden- „ tes, il vint à bout d'exécuter ce que bien des perſonnes, „ non ſans raiſon, regardoient comme impoſſible, c'eſt-à-di- „ re, le plan de la Miſſion. Après avoir jetté les fonde- „ mens d'un Ouvrage ſi difficile, & avoir pris tous les ar- „ rangemens néceſſaires, il fit des progrès rapides en peu „ de tems: toujours actif, toujours vigilant, il ne laiſſoit „ échapper aucune circonſtance, s'il jugeoit qu'elle dût être „ favorable à ſes vues & à ſes deſſeins..... Le ſeul Ou- „ vrage de la Bible en Langue Malabare ſuffit pour immor- „ taliſer ſa mémoire, & pour faire ſon éloge. Homme ſa- „ vant, habile, expérimenté, avec quelle clarté ne préſen- „ toit-il pas les vérités du Chriſtianiſme aux Payens & aux „ Mahométans? Quelle n'étoit pas ſa dextérité dans les in- „ ſtructions qu'il leur donnoit, en leur propoſant Jéſus- „ Chriſt, comme Médiateur & Auteur du ſalut? Sa patien- „ ce, ſon ſupport à l'égard des eſprits les plus ſauvages, & „ des cœurs les plus inſenſibles, en un mot ſon amour, ſon „ affection pour la Nation Malabare, lui avoient tellement „ gagné les cœurs, que ceux à qui il adreſſoit des conſeils „ & des leçons les recevoient avec docilité, & prenoient „ plaiſir à l'entendre, lorſqu'il ouvroit la bouche pour par- „ ler (31)".

(31) Ibid. p. 109. 110.

☞ ZISKA (JEAN DE TROCZNOW ſurnommé) c'eſt-à-dire *Borgne* en Bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille (*a*), fameux Chef des Huſſites, dans le XV. Siécle, naquit dans un Bourg de Bohême, nommé Trocznow, appartenant aux Chanoines Réguliers de Trebone. On ignore le nom de ſa famille; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit noble, mais pauvre, *natus loco quidem equeſtri, ſed re & cenſu tenui*, dit Dubravius (*b*). Après avoir été Page de l'Empereur Charles IV. il entra au ſervice du Roi de Pologne, & donna des preuves de ſa valeur & de ſon courage, il ſe ſignala particuliérement dans la Bataille que ce Prince gagna ſur l'Ordre Teutonique en 1410 (*c*). Ziska devint enſuite Chambellan de Wenceſlas Roi de Bohême, & il occupoit ce poſte lors du ſupplice de Jean Hus. La vie déréglée des Eccléſiaſtiques lui avoit depuis longtems inſpiré une grande averſion pour eux. Quelques-uns prétendent qu'une raiſon particuliére l'animoit encore davantage contre le Clergé; ils diſent qu'une de ſes ſœurs, qui étoit Religieuſe, avoit été débauchée par un Prêtre ou par un Moine; mais d'autres doutent de ce fait (*d*). Quoi qu'il en ſoit le ſupplice de Jean Hus, qu'il regardoit comme le Docteur de la Bohême, l'irrita encore plus contre les Eccléſiaſtiques, qui en avoient été les inſtigateurs. On raconte, qu'un jour qu'il ſe promenoit rêvant profondément là-deſſus dans la cour du Palais Royal, le Roi le fit appeller, & lui demanda quel étoit le ſujet de ſa réverie? „ C'eſt, *dit-il*, le ſanglaot affront qu'on „ vient de faire au Royaume de Bohême par le ſupplice de Jean Hus". *Nous ne ſommes pas en état ni vous ni moi*, répondit Wenceſlas, *de nous venger de cet affront; ſi pourtant vous en ſavez quelque moyen, pre-*

(*a*) Æneas Silv. Hiſt. Bohem. p. 79.

(*b*) *Hiſt. Bohem.* Lib. XXIII p. 828.

(*c*) Lenfant *Hiſt. du Conc. de Conſtance.* T. I. p. 487.

(*d*) Idem *Hiſt. de la Guerr. des Huſſ.* T. I p. 487.

nez courage & vengez vos Compatriotes (e). Il y en a même qui ont prétendu, que le Roi le munit de son sceau pour l'autoriser dans cette entreprise. Je ne sai comment accorder avec cela ce que quelques Historiens de Bohême rapportent touchant ce qui se passa à Prague en 1418 [*A*]. Ce qu'il y a de certain, c'est que Ziska ramassa un bon nombre de gens de toute sorte, avec lesquels il couroit la campagne, & faisoit de grands ravages. Sa première course fut dans la Province ou le District de Pilsen, à quelques milles de Prague, au couchant de cette Capitale. S'étant emparé de la Ville de Pilsen, il se rendit aisément maitre de tout le Pays, d'où il chassa les Prêtres & les Moines, & s'enrichit des dépouilles des Monasteres & des Eglises. Il y établit par-tout la Communion sous les deux espéces, par le Ministere du Docteur & Prêtre Wenceslas Coranda (*f*). D'autres Historiens placent la prise de Pilsen après la mort du Roi Wenceslas. Les Historiens de Bohême ne me paroissent pas fort d'accord sur les premiers commencemens de Ziska, & il y a de la confusion dans leurs récits. Ziska craignant d'être surpris dans quelque embuscade, parce qu'il n'avoit aucune Ville où il pût se retirer en cas de besoin, il resolut de se pourvoir d'une Place de sureté, pour lui & pour les siens. Il choisit pour ce dessein dans la Province de Béchin un endroit fort par sa situation, où il y avoit eu autrefois une bonne Forteresse. En attendant qu'on y pût bâtir une Ville, il ordonna à ses gens de dresser des tentes dans les endroits, où ils voudroient avoir leurs maisons, & c'est-là l'origine du célébre Tabor [*B*]. Mr. Lenfant conjecture que ce fut alors que Ziska se joignit à Nicolas Seigneur de Hus, qui s'étoit retiré de Prague. Ils avoient un si grand nombre de partisans, qu'il y eut plus de quarante mille personnes, qui communierent sous les deux espéces dans la Ville Royale d'Aust, proche de la Montagne de Tabor [*C*]. Ce fut en ce tems-là que les Hussites declarerent Ziska leur Chef solemnellement, & c'est en cette

(e) H. de Cone. de Const. liv. xx.

(f) *Hist. de la Guerre des Hussites* T. I. p. 91.

[*A*] *Je ne sai comment accorder avec cela ce que quelques Historiens de Bohême rapportent touchant ce qui se passa à Prague en 1418.*] Mr. Lenfant (1) dit d'après Theobald (2), que le 6 d'Avril 1418 les Hussites se rendirent au Château de Wisgrade, pour délibérer ensemble sur les mesures qu'ils avoient à prendre dans les circonstances où ils se trouvoient. Ce fut dans cette assemblée qu'ils résolurent de députer Nicolas Seigneur de Hus (3), qui avoit été le protecteur de Jean Hus, au Roi Wenceslas, pour le supplier de leur accorder plus d'Eglises qu'ils n'en avoient, parce que leur nombre augmentoit tous les jours. Le Roi fut allarmé de cette demande; mais comme il craignoit qu'on ne le mît en prison pour la troisiéme fois, il dissimula, & leur dit de revenir au bout de trois jours pour être instruits de sa résolution. Cependant ayant fait dire à Nicolas, *qu'il filat une corde qui fervoit à le pendre*, ce Seigneur se rendit de Prague à la Campagne, où il grossissoit tous les jours son parti. Au bout de quelques jours le Roi fit savoir aux Hussites par un de ses Confidens, qu'il étoit fort bien intentionné pour eux, mais qu'il vouloit qu'ils lui donnassent une preuve de leur obéissance, en apportant à un certain jour marqué leurs armes au Palais, & en les mettant bas en sa présence. • Les Magistrats, qui la plupart étoient Hussites, ne furent pas peu contristés de cet ordre. En refusant d'obéir ils avoient tout à craindre du ressentiment du Roi; mais d'ailleurs ils prévoyoient bien, que s'ils faisoient exécuter un pareil ordre, le Peuple ne manqueroit pas de se soulever pour soutenir la cause des Hussites. Ziska les tira d'embarras, par un conseil qu'il leur donna un jour qu'il s'entretenoit avec quelques-uns d'entre eux. „ Vous êtes bien simples, *leur dit-il*, de „ vous tant allarmer. Je connois mieux le Roi que vous, il „ prendra tant de plaisir à vous voir bien lestes, & bien ar„ mez, qu'il aimera mieux vous faire présent de vos armes, „ que de vous les ôter, & je m'offre de me mettre à votre tête, „ quand vous voudrez aller au Palais Royal". On accepta le parti, & le 25 d'Avril les Hussites allérent bien armés au Palais, ayant Ziska à leur tête, qui fut leur Chef & leur Orateur. *Nous voici armés Sire*, dit-il au Roi, *suivant les ordres de Votre Majesté, & nous prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang contre vos ennemis, pourvu que nous puissions les connoître.* Le Roi charmé du courage & de la résolution de Ziska, les renvoya tranquillement chez eux, & Ziska acquit par-là la confiance du Peuple. Mais il est assez difficile de concevoir que Ziska, Chambelan du Roi, ait donné un conseil aussi opposé aux ordres de ce Prince, ou que ce Prince ait donné un ordre aussi contraire à la permission qu'il avoit donnée à Ziska: cependant ce récit est moins difficile à concilier avec ce que nous avons rapporté dans le texte de l'Article que celui de Dubravius (4), qui parle de Ziska, comme d'une espéce d'avanturier inconnu en ce tems-là, & qui raconte le fait tout autrement que Théobalde: voici les termes. *Venerat id tempore Pragam Zisco, malum patriæ fatale, sed bellorum bene recognitum, ne male facere posset. . . . . Is Zisco, quod monoculus sonat, cum in nova cruenta apud hospitem diversisset, arcanum & sollicitum consilium præsentis curæ ejus interrogat. Ille respondente, jussi, inquit, sumus, arma quæ habemus, omnia in arcem ad regem deferre: si jussa facimus, præsidio domesticos in festiva inermes nos reddamus, fin imperium detrectamus, verentur se armatos regius in nos concitemus. Ad hæc Zisko, bonum habe animum hospes, adest mihi consilium ad liberandum vos cura ista, si unusquisque vestrûm arma induerit sua, seque Rege coram in armis exhibuerit, non audebit ille postulare ut arma exuatis, sed gratus præterea erit, ut armati inde quamprimum discedatis. Atque ita res cecidit, eademque Ziscones Pragenses mirifice commendavit.*

(1) *Hist. du Conc. de Constance.* T. II. p. 225, 226.

(2) *Bell. Hussit.* c. 22.

(3) Mr. Lenfant dit *Hussovetz*, mais on peut voir ce qu'il a remarqué, dans la *Bibl. Germ.* T. XXI. p. 27. 28.

(4) *Hist. Bohem.* L. XXIII. p. 486.

[*B*] *C'est-là l'origine du célébre Tabor.*] *Tabor* signifie une *Tente* ou un *Camp* en Bohémien, selon le témoignage des Historiens du Pays (5). Aenée Sylvius (6) place la fondation de Tabor en 1420 après la destruction de la Ville d'Aust. Mr. de Beausobre (7) prétend que cet Historien a mal rapporté l'origine de la Métropole des Hussites, mais les Remarques qu'il avoit promis de publier sur ce qui regarde les Hussites n'ont pas paru. Quoi qu'il en soit de l'origine & de la fondation de Tabor, voici la description qu'Enée Sylvius, qui la vit vers le milieu du XV. Siécle, en donne: *Civitas quamvis altis defensa ruphibus, muris tamen & antemurali cincta est. Lusinitius Amnis majorem urbis partem alluit: quod reliquum, torrens non modicus ambit. Qui cum vasta in Lusinitium tenderet, saxeo colle impeditus quam longo est civitas, flectere ad dextram iter coactus, in sinu urbis majori flumini miscetur. Spatium quo per terram accluditur (nam peninsulam duo amnes efficiunt) vix pedes triginta protenditur. Hic fossa profunda murus fuit, & triplex murus ex cratitudine, quæ nullis effringi machinis queat. Turres in mœnibus crebræ, & propugnacula, quæ ipsi Thaboritæ expugnandarum urbium magistri, excogitaverunt, locis opportunis constructa. Hic refugium omnium hæreticorum, arcemque Ziscæ primus erexit: qui cum sequaces sunt, pro suo quisque ingenio munimenta urbis auxerunt. Nos quidem vidimus Civitatem descripsimus.* Ce qui signifie, selon la traduction de Mr. Lenfant. „ Quoique cette Ville fût défendue par des ro„ chers escarpez Ziska ne laissa pas de l'enfermer de murail„ les & d'un avantmus. Elle est baignée en partie de la ri„ viére de Lusnitz, & en partie d'un gros torrent qui, arrê„ té par un rocher, est contraint de se détourner à droite, „ pour entrer dans la riviére à l'extrémité de la Ville. L'es„ pace pour aller dans la Ville par terre (car les deux rivié„ res en font une Péninsule) est à peine de trente pieds. „ Là il y a un fossé profond, & une triple muraille, si épais„ se qu'elle est à l'épreuve de toutes les machines de guerre. „ Les Taborites, maîtres dans l'art de prendre des places, „ avoient bâti plusieurs tours & plusieurs remparts le long „ des murailles, dans les endroits les plus nécessaires. C'é„ toit-là le refuge de tous les Hérétiques. Ziska le con„ struisit le premier, ceux qui le suivirent en augmentérent „ les fortifications, chacun selon son génie. Nous la dé„ crivons telle que nous l'avons vue".

(5) *Hist. de la G. des Hussit.* T. I. p. 92. 93.

[*C*] *Il y eut plus de quarante-mille personnes, qui communiérent sous les deux espéces, dans la Ville Royale d'Aust, proche de la montagne de Tabor.*] Cette affaire est racontée en gros par tous les Historiens de Bohême, mais comme elle est importante elle mérite quelque détail. Mr. Lenfant (8) rapporte d'après Balbin la relation d'un Auteur enntemporain, qui avoit vu les choses de ses propres yeux. „ En 1419 le jour „ de la St. Michel, il s'attroupa une grande multitude de „ peuple dans une vaste Campagne appellée *les Croix*, en al„ lant de Bénéchau à Prague. Il y avoit des gens de plu„ sieurs Villes & Villages, mais il y en avoit plus des Villes „ de Prague, alors fort peuplées, les uns à pied, les autres „ en chariot. Ce peuple avoit été invité dans cette plaine „ par trois Prêtres, savoir M. Jacobel, M. Jean Cardinal, „ M. Matthieu de Toczenicz. Car lorsque Wenceslas vi„ voit encore le Peuple se donnoit rendez-vous sur quelques „ montagnes, auxquelles on donnoit les noms d'*Oreb*, de „ *Beranck*, de *Tabor* &c. pour y communier sous les deux es„ péces. Donc dans cette campagne M. Matthieu fit dres„ ser une table sur trois tonneaux vuides que ces gens a„ voient bus, & donna l'Eucharistie au Peuple sans appa„ reil; la table n'étoit pas même couverte, & ils n'avoient „ point d'habits Sacerdotaux. Sur le soir toute cette foule „ partit delà pour Prague, & arriva pendant la nuit à la clar„ té des flambeaux à Wisthade. Il est surprenant que dans „ cette occasion ils ne s'emparérent pas de cette Forteresse, „ dont la conquête leur couta depuis tant de sang. Mais „ il n'y avoit point encore de guerre. Le Prêtre Coranda, „ Curé de Pilsen, se rendit aussi dans ce même endroit avec „ une grande troupe de l'un & de l'autre sexe, portant l'Eu„ charistie. Avant que de partir des Croix, un Gentilhom„ me ayant exhorté le Peuple à dédommager un pauvre „ homme, dont on avoit gâté les bleds, il se fit une si bon„ ne Collecte que cet homme n'y perdit rien. Car il ne se „ faisoit aucune hostilité, les troupes marchoient comme des „ Pélerins avec un bâton seulement. En partant les Prêtres „ avertirent le Peuple de s'y rendre avant la St. Martin. „ Mais toutes les Garnisons qu'avoit alors Sigismond dans „ les Villes & dans les Châteaux, se joignirent ensemble „ pour s'opposer à cet attroupement &c." Selon l'Auteur, dont on vient de lire le récit, cette assemblée s'est tenue depuis la mort de Wenceslas, & cependant Mr. Lenfant lui-même

(6) *Hist. Bohem.* c. 90.

(7) *Bibl. Germ.* T. XXI. p. 63.

(8) Lenfant *Guerre des Hussit.* T. I. p. 81.

cette qualité qu'il écrivit une Lettre aux habitans & au Seigneur ou Gouverneur de Tauſch, ou Tiſta dans la Province de Pilſen [*D*]. Enſuite il mena ſes gens au nombre de quatre mille à Prague; ils s'emparérent du Monaſtére de St. Ambroiſe, d'où ils avoient déjà chaſſé les Moines, & là ils communiérent ſous les deux eſpéces, ayant porté l'Euchariſtie dans un Ciboire de bois. Pendant ces troubles Wenceſlas, intimidé par plus d'une fâcheuſe expérience, ſe retira ſucceſſivement en divers endroits (*g*). Ziska profita des allarmes & de la ſécurité de ce Prince. Juſques-là il s'étoit contenté de quelques courſes, remportant toujours quelques petits avantages, dreſſant peu à peu ſes gens à la Diſcipline militaire, & les encourageant par ſes libéralités. Encouragé par Nicolas de Hus, il profita des circonſtances & rentra dit-on, dans Prague, où la plus grande partie de la Ville l'attendoit avec impatience. Les Huſſites animés par la preſence de leur Chef pillérent & ruinérent pluſieurs Monaſtéres, & maſſacrérent quelques-uns des Magiſtrats [*E*]. La nouvelle de ce maſſacre mit Wenceſlas dans une telle colére, qu'il tomba en apoplexie, & mourut le 16 Août 1419 [*F*]. Sophie de Baviére, veuve de Wenceſlas, deſtituée de ſecours, ſe fortifia comme elle put. On rapporte à cette même année une tentative

(g) Ibid. p. 95

même l'a miſe avant le décès de ce Prince, ſans faire aucune remarque ſur cette différence de date. Dubravius (9) la rapporte au tems, où Nicolas Seigneur de Hus, effrayé des menaces de Wenceſlas, ſortit de Prague, & ſelon cet Hiſtorien ce fut dans cette occaſion que les Huſſites délibérérent entre eux d'élire un nouveau Roi, & que Coranda les détourna de ce deſſein. Ceci confirme ce que nous avons dit dans le texte de l'Article de la confuſion qui régne dans les récits des Hiſtoriens de Bohême. Il eſt ſurprenant que Mr. Lenfant n'ait pas travaillé à éclaircir & à concilier les Auteurs, en retrouve à quelques égards la même confuſion dans ſon Hiſtoire. Le défaut de ſecours néceſſaires nous empéche d'entreprendre cette tâche.

(9) *Hiſt. Bohem.* Lib. XXIII. p. 214.

[*D*] *Il écrivit une Lettre aux habitans & au Seigneur ou Gouverneur de Tauſch ou Tiſta dans la Province d Pilſen.*] Théobalde rapporte cette Lettre, qui eſt datée de Wothicz ou Wotica, petite Ville non loin de Tabor. Cette Lettre a été trouvée en 1541 dans la Maiſon de Ville de Prague. Théobald dit qu'il la vuë, & qu'il y avoit avec cette Lettre un Hymne Bohémien dont ſe ſervoient les Taborites (10). La voici, telle que me la fournit Mr. Lenfant. *Au vaillant Capitaine & à toute la Ville de Tiſta.* „ Mes très-„ chers Fréres. Dieu veuille par ſa grace que vous reve-„ niez à votre premiére charité, & que faiſant de bonnes „ œuvres, comme de vrais enfans de Dieu, vous perſiſtiez „ en ſa crainte. S'il vous a châtiez & punis, je vous prie „ en ſon nom, de ne vous pas laiſſer abbattre par l'affliction. „ Ayez égard à ceux qui travaillent pour la Foi, & qui ſouf-„ frent perſécution de la part de ſes adverſaires, ſurtout de „ la part des Allemans, dont vous avez éprouvé l'extrême „ méchanceté, à cauſe du nom de J. C. Imitez les anciens „ Bohémiens vos ancêtres, qui étoient toujours en état de „ défendre la cauſe de Dieu, & la leur propre. Pour nous, „ Mes Fréres, ayant toujours devant les yeux la Loi de „ Dieu, & le bien de la République, nous devons être fort „ vigilans, & il faut que quiconque eſt capable de manier „ un couteau, de jetter une pierre, de porter un levier (*vectem geſtare* une barre, une maſſue) ſe tienne prêt à marcher. C'eſt pourquoi mes Chers Fréres, je vous donne „ avis que nous aſſemblons de tous côtez des troupes pour „ combattre les ennemis de la Vérité, & les deſtructeurs de „ notre Nation, & je vous prie inſtamment d'avertir votre „ Prédicateur d'exhorter le Peuple dans ſes Sermons à la „ guerre contre l'Ante-Chriſt, & que tout le Monde, jeu-„ nes & vieux, s'y diſpoſe. Je ſouhaite que quand je ſe-„ rai chez vous, il ne manque ni pain, ni biere, ni alimens, „ ni pâturages, & que vous fuſſiez proviſion de bonnes ar-„ mes. C'eſt le tems de s'armer non ſeulement contre ceux „ du dehors, mais auſſi contre les ennemis domeſtiques. „ Souvenez-vous de votre premier combat, où vous étiez „ peu contre beaucoup de monde, & ſans armes contre des „ gens bien armez. La main de Dieu n'eſt pas raccourcie, „ ayez bon courage, & tenez-vous prêts. Dieu vous forti-„ fie. ZISKA DU CALICE *par la divine eſpérance Chef des* „ *Taborites*". Je conjecture que cette Lettre a été écrite après la mort de Wenceſlas, ce que dit Ziska des Allemans, & des ennemis de ſa nation, ſemble ſe rapporter à la guerre que l'Empereur Sigismond porta en Bohême.

(10) Lenfant *ubi ſupra* p. 94. note (2).

[*E*] *Les Huſſites, animés par la préſence de leur Chef, pillérent & ruinérent pluſieurs Monaſtéres, & maſſacrérent quelques-uns des Magiſtrats.*] On prétend qu'ils tombérent d'abord ſur le Couvent des Carmes, parce que les Moines de cet Ordre avoient porté de nouvelles accuſations contre Jean Hus & Jérôme de Prague à Conſtance. Ils allérent enſuite à l'Egliſe de St. Etienne; quand ils y furent arrivés ils commencérent par piller la maiſon d'un Prêtre, qui ſans-doute voulut s'oppoſer à leur entrepriſe de communier ſous les deux eſpéces (11). L'Auteur que je cite ne dit point que Ziska fut alors à la tête des Huſſites. Théobald & après lui Balbin, diſent que Ziska tua ce Prêtre, après l'avoir dépouillé de ſes habits Sacerdotaux, & le dernier ajoûte, qu'il le pendit aux fenêtres. Le maſſacre des Magiſtrats, dont nous parlerons dans un moment, n'eſt point attribué non plus à Ziska par Æneé Sylvius. Cette diverſité me fait juger que ce n'eſt pas ſans raiſon que Mr. de Beauſobre (12) a taxé Mr. Lenfant d'être laiſſé conduire avec trop de confiance par Balbin & par Théobalde, & qu'il a chargé les Huſſites de crimes & de violences, dont ils ne ſurent pas coupables, & qu'il y a beaucoup à retrancher ſur des maſſacres & des incendies, qu'on trouve preſque à chaque page. C'eſt dommage que ce ſavant Critique n'ait pas publié les Remarques qu'il promettoit, nous pourrions rectifier des récits, qu'on ne lit qu'avec peine, & que l'on a de la peine à croire, quoiqu'il ſoit certain, que le zéle de Religion porte ſouvent les hommes aux plus grands excès, ſurtout lorſqu'un peu de Fanatiſme s'en méle, & en liſant l'Hiſtoire des Huſſites on ne peut guére s'empêcher de leur en ſoupçonner une aſſez forte doze. Revenons aux déſordres qu'ils commirent dans Prague. Etant allés en fureur à la Maiſon de Ville, où les Magiſtrats étoient aſſemblés, onze Sénateurs ſe ſauvérent par la fuite, ils ſe ſaiſirent des autres, du Juge & de quelques Citoyens, & les jettérent par les fenêtres; la populace en furie recevoit leurs corps ſur la poiote des lances & des broches. Le Chambellan du Royaume étoit ſorti du Château avec trois-cens Chevaux pour appaiſer le tumulte, mais il fut obligé de ſe retirer (13). Le lendemain les Séditieux allérent fondre ſur les autres Monaſtéres de la nouvelle Ville: ils en détruiſirent un grand nombre d'autres tant à Prague, qu'ailleurs; ceux qui ſeront curieux du détail de tous ces déſordres peuvent conſulter Mr. Lenfant, qui s'étend beaucoup là-deſſus. „ Tout cela, *dit-il*, fut pillé, & impitoyablement „ réduit en cendres. On maſſacra tout ce qu'il y eut de gens „ de l'un & de l'autre ſexe, qui ne purent échapper à la fu-„ reur populaire en ſe réfugiant chez leurs parens & leurs a-„ mis, ou qui ne voulurent pas adhérer aux Huſſites. Quel-„ ques-uns obtinrent difficilement que la peine de mort fût „ changée en celle de banniſſement". Si l'on ne peut que déteſter la cruauté des Huſſites, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puiſſe empêcher de reconnoître la vérité de ce que remarque ſur ce ſujet Mr. de Beauſobre (14). „ En „ attendant, *dit-il*, les éclairciſſemens que je promets, „ je ferai ici une ſeule réflexion pour l'Apologie de Ziska „ & des Taborites, qui à ce qu'on dit, maſſacroient & brû-„ loient tous les Moines ſans miſéricorde. Cette réflexion „ eſt, que les Catholiques ne peuvent qu'imputer à eux-mêmes les cruautés commiſes par ce Général: en voici la „ preuve. N'eſt ce pas un Dogme conſtant des Catholi-„ ques, un Dogme confirmé par la pratique de pluſieurs ſié-„ cles, qu'il faut brûler, maſſacrer, extirper les Hérétiques, „ les *mettre à l'interdit?* Ziska avoit ſucé dès ſon enfance, „ dans le ſein de l'Egliſe Catholique où il fut élevé, cette „ barbare maxime: auſſi la mit-il bien en uſage contre les „ Picards . . . . . Si le Général des Huſſites condamnoit le „ Concile de Conſtance, ce n'eſt pas pour avoir jugé, qu'il „ falluit punir les Hérétiques du dernier ſupplice, c'eſt pour „ avoir violé la foi publique, & pour avoir fait brûler un „ ſaint homme, qui prêchoit la parole de Dieu. Ziska étant „ donc très-orthodoxe ſur l'article de la Foi Romaine, *il* „ *faut brûler, maſſacrer les Hérétiques*: & les Moines étant „ Hérétiques, & Hérétiques opiniâtres, ſelon Ziska, parce-„ qu'ils nioient, que les Fidéles fuſſent obligez à célébrer la „ Sainte Céne conformément à l'inſtitution de notre Sei-„ gneur, Ziska ſe trouvoit dans l'obligation de maſſacrer & „ de brûler tous les Moines, qui s'opiniâtroient dans leur „ Héréſie. C'eſt un malheur pour eux que ce Général fût „ perſuadé qu'il faut brûler les Hérétiques: mais il l'étoit, „ & ce ſentiment avoit tellement prévalu, que le contraire „ étoit une Héréſie, & l'eſt encore. Le Catholique répondra „ peut-être, que Ziska & les Bohémiens n'avoient pas droit „ de déclarer Hérétiques des gens que l'Egliſe reconnoiſſoit „ pour Orthodoxes: qu'il n'appartient qu'à cette Egliſe, „ c'eſt-à-dire au Pape & aux Prélats de juger de l'Héréſie. „ Mais Ziska & les Bohemiens répondoient, que le Pape & „ les Prélats étoient eux-mêmes Hérétiques, reprouvez & „ condamnez comme tels par le jugement infaillible de Jé-„ ſus-Chriſt, prononcé clairement & diſtinctement dans l'E-„ vangile. Voici le raiſonnement des Bohémiens. Quicon-„ que s'oppoſe à l'obſervation du commandement exprés du „ Seigneur; quiconque abolit une Pratique qu'il a inſtituée, „ en condamne l'obſervation, & puit du dernier ſupplice „ ceux qui la gardent par reſpect pour le Fils de Dieu, eſt „ Hérétique. Or les Moines, les Prêtres, les Prélats & le „ Pape leur Chef, font tout ce que l'on vient de dire: Donc „ les Moines, les Prêtres, les Prélats, & le Pape ſont Héré-„ tiques. Il ne s'agit pas d'examiner, ſi le raiſonnement de „ Ziska eſt juſte ou non: il ſuffit que ce raiſonnement ait „ paru évident, convaincant à Ziska, auſſi-bien qu'à une in-„ finité de très-bons Eſprits, & qué ne pouvant réſiſter à „ une telle évidence, il ait été forcé de conclure que les „ Moines & les Prêtres étoient Hérétiques. Alors ſuivant la „ maxime de la Foi Romaine, dans laquelle il avoit été éle-„ vé, il a pu, il a dû même maſſacrer tous les Moines, qui „ refuſoient d'abjurer leur Héréſie".

(11) Æn. Sylvius *Hiſt. Bohem.* c. 37.

(12) *Bibl. German.* Tom. XXI. p 22.

(13) Æn. Sylvius *loc. cit.* Dubravius Lib. XXIII. p. 227.

(14) Bibl. German. *ubi ſupra.* p. 23-25.

[*F*] *La nouvelle de ce maſſacre mit Wenceſlas dans une telle colére, qu'il tomba en apoplexie, & mourut le 16 Août 1419.*] Les Hiſtoriens (15) rapportent, que lorſque la nouvelle du

(15) Æn. Sylvius & Dubrav. *loc. cit.*

tive qu'elle fit pour ſurprendre Ziska, qui étoit alors dans le diſtrict de Pilſen, mais il ſe tira d'affaires par un ſtratagême [G]. Apres la mort de Wenceſlas les Huſſites continuerent à commettre de grands deſordres en divers lieux: au commencement de l'année 1420 ils détruiſirent la Ville d'Auſt, ſituée au pied du Mont Tabor, dont Ulric de Roſenberg, grand ennemi des Huſſites, étoit Seigneur. Ziska craignant qu'il n'inquiétât les Taborites, & ne les empêchât de bâtir leur Ville, alla ſurprendre Auſt (appellée auſſi Séſémi) de nuit, dans le tems du Carnaval & en l'abſence du Gouverneur. Tout le monde étoit endormi, la Ville fut priſe avant qu'on s'apperçût qu'elle étoit attaquée; tous les habitans furent paſſez au fil de l'épée, ou écraſés ſous les ruines de leurs maiſons, ou de leurs murailles (*b*). La priſe de cette Ville fut ſuivie de nouveaux ravages, ſi l'on s'en rapporte aux Hiſtoriens; *un incendie, ou un maſſacre n'attendoit pas l'autre*, dit Mr. Lenfant. En la même année 1420 Ziska alla mettre le ſiége devant la Forteresſe de Raby dans le diſtrict de Prachin, & la prit d'aſſaut; mais cette conquête lui coutacher, il eut le malheur d'y perdre l'œil qui lui reſtoit (*i*). Les Huſſites s'emparérent auſſi de la Forteresſe de Wiſhrade; n'ayant pu ſe rendre maîtres de celle de St. Wenceſlas, on conclut une Tréve de quatre mois, les uns diſent que ce fut par l'entremiſe de quelques Grands de Bohême, d'autres (*k*) que ce fut par la médiation des Ambaſſadeurs de Sigismond, qui étoient venus prendre poſſeſſion du Gouvernement, en l'attendant. Les hoſtilités recommencérent pourtant bientôt de part & d'autre, & les Taborites ne laiſſerent pas que d'avoir beaucoup à ſouffrir des Montagnards de Cuttemberg, qui travailloient aux mines. Ces gens-là jettoient dans des puits profonds tous les Huſſites, qui tomboient entre leurs mains. Sigismond voulant remédier à ces deſordres alla tenir une Diéte à Braun ou Brinn, Capitale du diſtrict de ce nom en Moravie, la Nobleſſe & les Magiſtrats de Prague y envoyerent des Députés, les réſolutions qui y furent priſes donnérent de grandes eſpérances aux Catholiques & ſurtout aux Allemands, qui ſe trouvoient à Prague. Mais les Taborites & les Huſſites, qui n'avoient point paru à la Diéte en furent conſternés, & ſorterent ſur le champ de Prague. En ce tems-là ils ſe melérent de prophétiſer [H]. Sigismond s'étant rendu à Breſlau en Siléſie, y ſignala ſon ſéjour par des exécutions ſanglantes, entre

(*b*) Ibid. p. 172. 213.

(*i*) Ibid. p. 214.

(*k*) Æn. Sylvius c. 35.

maſſacre fut portée au Roi, il en fut extrêmement ému, & qu'elle cauſa une conſternation générale dans toute ſa Cour; qu'alors ſon Echanſon dit, qu'*il avoit bien prevu tout cela*; ſelon quelques-uns, *qu'il y avoit trois jours qu'il javoit que cela arriveroit.* A ce mot le Roi le prit par les cheveux, le jetta par terre, & lui auroit enfoncé un poignard dans le ſein, ſi ceux qui étoient preſens ne lui avoient retenu le bras. Dans le même inſtant le Roi fut ſaiſi d'une acces d'apoplexie, dont il mourut au bout de dix-huit jours le 16 d'Aout. Mr. Lenfant (16) remarque qu'il y a des Hiſtoriens de Bohême, qui diſent que Wenceſlas mourut ſur le champ, mais comme ils mettent auſſi ſa mort au 16 d'Août, il s'enſuit qu'il ne fut pas ſaiſi d'apoplexie le 30 Juillet, jour du maſſacre, lorſqu'il ſe mit ſi fort en colére, ou que le 16 Aout il eut une nouvelle attaque qui l'emporta. Ces mêmes Auteurs ajoûtent quelques particularités, qui feroient voir que Wenceſlas ne dormoit pas dans l'inaction. Voici un paſſage que cite Mr. Lenfant, tiré d'un Manuſcrit de Breſlau. „ Après cette action tous les habitans de la nouvelle Ville de „ Prague, tant ceux du Pays que les Etrangers, ſurtout les „ adverſaires de la Communion ſous les deux eſpéces, furent „ mandez à la Maiſon de Ville, ſous peine de la vie, ou de „ l'exil, par ceux qui avoient maſſacré les Sénateurs, avec „ ordre d'y porter leurs armes. Les ennemis des Huſſites „ allarmez de cet ordre prirent la fuite. Cependant la Com„ munauté ſe choiſit quatre Capitaines juſqu'à l'élection des „ Echevins, qui devoit ſe faire bientôt, leur donna le Sceau, „ & les autres marques du Conſulat, & fit mettre groſſe „ garde devant la Maiſon de Ville. Le Roi irrité & con„ ſterné de ces mouvemens, propoſa d'exterminer tous les Huſ„ ſites, & ſur tout leurs Prêtres, mais quelques-uns de ſes „ Conſeillers, qui étoient dans la parti de Jean Hus, avec „ les Sénateurs de l'ancienne Ville, lui propoſérent un ac„ commodement. Il fut donc conclu que la Communauté „ (des Huſſites) demanderoit pardon au Roi du maſſacre des „ Conſuls, & que le Roi confirmeroit l'élection des nouveaux „ qu'elle élitoit. Le 16 Août le Roi Wenceſlas frappé d'apo„ plexie mourut ſur le champ dans ſon chateau près de Prague".

(12) *Ubi ſupra.* p. 99.

[G] *Il ſe tira d'affaire par un ſtratagême.*] Voici ce que raconte Mr. Lenfant (17) d'après Théobalde. La Reine affiſtée du Seigneur Schwamberg ramaſſa quelques troupes, alla attaquer Ziska, & l'enveloppa ſi bien par deux fois, qu'elle l'auroit fait priſonnier, ſans le ſtratagême dont il s'aviſa. Se trouvant invelti par la Cavalerie, il trouva moyen de gagner un lieu marécageux, où elle ne pouvoit aller. Mais comme il n'y put pas demeurer longtems non plus, il fut encore enfermé dans un endroit, ou il n'eut point d'autre retraite qu'une Colline, où il n'y avoit que pierres & broſſailles, jugeant bien que l'Armée ennemie qui conſiſtoit preſque toute en Cavalerie feroit obligée de ſe battre à pied. C'eſt ce qui arriva. Les Cavaliers deſcendirent de cheval, & tout bottés & éperonnés allérent attaquer Ziska, eſpérant d'en venir aiſément à bout, parce qu'il avoit peu de monde. Ils y furent trompés. Ses Soldats Taborites avoient leurs femmes avec eux. Ziska leur commanda d'étendre toutes leurs robes, & leurs voiles à terre. Cela fait, les éperons s'embarraſſérent tellement, que cette Cavalerie démontée fut preſque toute taillée en piéces. Mr. le Chevalier Folland (18) rapporte ce fait un peu autrement, & avec des circonſtances remarquables, mais il ne cite pour garant que Varillas. „ Ziska, *dit-il*, n'ayant point de Cava„ lerie pour tenir tête aux Impériaux, n'oſa les attendre en „ raſe campagne, parce que ſe trouvant abſolument dénué de „ cette arme, il ne pouvoit éviter d'être défait. Il ſe retira „ dans un pas des montagnes de Bohême, où il attendit l'en„ nemi dans un terrain ſi étroit, & ſi peu favorable à la Ca„ valerie, qu'il juges bien qu'il n'y auroit rien à gagner pour „ elle, ſi elle s'aſſot tant que de s'engager dans ce coupe„ gorge. Les Catholiques qui étoient aux trouſſes des Huſſi„ tes, s'imaginérent follement que Ziska ne *les* attendroit „ point dans ce poſte, dont ils n'avoient pourtant aucune „ connoiſſance. Ils marchoient dans un grand ordre, à cauſe „ d'un corps de peiſans qui les ſuivoit, & qui leur parut „ aſſez redoutable pour uſer de précautions. Ils s'entêtérent „ ſi fort de cette opinion, qu'au-lieu de s'étonner de voir „ l'ennemi qui faiſoit halte dans ce défilé, ils s'en réjoui„ rent. Ils s'y engagérent. Ziska ravi de les avoir attirés „ dans le piége qu'il leur tendoit, inventa cette ruſe pour „ finir tout d'un coup avec eux. Il envoya les plus déterми„ nées de ſes troupes occuper l'entrée du détroit, & leur „ ayant coupé retraite, il commanda aux femmes qui ſui„ voient l'armée, de jetter ſur le champ de bataille les che„ miſes, les habits, & les autres affiquets de toile pliſſée, dont „ elles étoient revêtues à la mode du Païs. Les Catholiques „ ne craignoient rien tant que Ziska ne forçât de marche, & „ qu'il ne leur échappat; ils le trouvétent au contraire, & „ contre leur attente, en bonne poſture: mais comme ils „ s'étoient engagés dans un païs où leurs chevaux leur „ étoient tout-à fait inutiles, ils mettent pied à terre, & laiſ„ ſent-là leurs chevaux, la ſituation des lieux ne leur permet„ tant pas de combattre d'une autre maniére. Mais ils ne „ penſérent pas qu'ils avoient de gros & longs éperons, ſelon „ la mode de ce tems-là, & couſus aux bottes. Comme le „ champ de bataille étoit tout couvert de ces habits, de ces „ linges, & de tous ces collichets pliſſés des femmes de l'ar„ mée, ces Cavaliers ne furent pas plutôt devenus fantaſſins, „ que les linges ſe prirent à leurs éperons, & s'y embaraſſé„ rent, deſorte qu'ils ne purent s'en dépêtrer, & ſe trouvé„ rent hors d'état d'attaquer & de ſe défendre. Plus ils fai„ ſoient d'efforts pour ſe dégager de ces ſortes d'entraves & „ moins ils avançoient, la plupart tomboient & ne ſe relе„ voient qu'avec peine. Dans cet état d'immobilité, les Hus„ ſites les abordent, les chargent, les raillent, & leur crient „ qu'ils ſe laiſſent tuer ſans donner aucune marque de cou„ rage. Toute la Cavalerie Catholique fut ainſi défaite. Va„ rillas fait ici mention d'infanterie, qu'il avoit apparemment „ oubliée. Il dit qu'elle s'enfuit ſans attendre le choc; ap„ paremment qu'elle ſuivoit en queue la Cavalerie: les plus „ vites arrivérent les premiers à l'entrée du défilé; mais les „ Huſſites, qui s'en étoient rendus les maîtres, les taillérent „ en piéces: deſorte qu'il n'en échappa aucun, à ce que dit „ l'Auteur, où j'ai lu cet exemple". Varillas n'auroit-il pas orné un peu l'Hiſtoire?

(17) Ibid. p. 210. Théobald. c. 32. p. 73.

(18) *Hiſt. de Bohême* T. II p. 98. 99 Amſt. 1733.

[H] *En ce tems-là ils ſe mélérent de prophétiſer.*] Ils diſoient *que Jeſus Chriſt viendroit bientôt juger le Monde, & que par les armes des Taborites il établiroit un nouveau régne ſur les ruines de tous les Royaumes de la Terre, que toutes les Villes de Bohême ſeroient englouties ſous la Terre, à la reſerve de cinq qui leur étoient les plus favorables.* Cela même juſtifie ce que nous avons dit, qu'il ſe mêloit beaucoup de Fanatiſme dans le fait des Huſſites. L'Auteur du MS. de Breſlau cité par Mr. Lenfant (19) dit que „ ces prédictions firent une telle im„ preſſion ſur quelques Villes, ſurtout ſur celle de Pilſen, „ où la Communion ſous les deux eſpéces étoit reçue, qu'el„ les ne vouloient plus avoir aucune correſpondance avec „ leurs adverſaires en ce point. Car ces Taborites & leurs „ Prêtres affolloient le Peuple dans le diſtrict de Bechin, & „ ailleurs, en répandant pluſieurs opinions erronées & con„ traires à la Foi Chrétienne, interprétant les Prophéties „ de l'Ecriture à leur fantaiſie, & mépriſant les Saints Doc„ teurs. Ils exhortoient le Peuple à éviter la colére de „ Dieu, qui alloit fondre dans peu ſur tout l'Univers, & à „ quitter Villes, Châteaux, Bourgs, à l'exemple de Loth, „ pour ſe retirer dans les cinq Villes de refuge. Ces diſcours „ frivoles portérent pluſieurs ſimples de Bohême & de Mo„ ravie, à vendre leurs biens à vil prix, & à s'en aller avec „ leurs femmes & leurs enfans en porter l'argent aux pieds „ des Prêtres".

(19) *Guerre des Huſſ.* T. I. p. 172. Voyez auſſi *Dubravius* Lib. XXIV. p. 615. 616.

[I] *El-*

tre autres par celle d'un Huſſite de Prague nommé Jean Craſa, qui prêchoit la Communion ſous les deux eſpéces, & préconiſoit Jean Hus, blamant hautement le Concile de Conſtance: Jean Craſa fut tiré à quatre chevaux. Cette nouvelle irrita extrêmement les Bohémiens, animés principalement par un Moine nommé Jean le Prémontré, parce qu'il avoit été de cet Ordre; ils prirent les meſures néceſſaires pour ſe défendre contre l'Empereur, qui de ſon côté leva des troupes de tous côtés, pour les fournettre par force. En attendant que toute l'Armée arrivât, Sigiſmond envoya quatre mille chevaux, renforces par d'autres troupes, mais Ziska remporta une victoire conſidérable ſur ce Corps (*l*). Il ſe rendit enſuite à Prague, où il fût reçu à bras ouverts; ſur la nouvelle de l'approche de l'Armée Impériale, on s'y retrancha avec ſoin. Cette Armée arriva au mois de Juin 1420, forte, à ce que l'on prétend, de cent-quarante mille hommes; elle mit le ſiége devant Prague, mais il fallut le lever, & l'Empereur fut défait [*I*]; il ſe retira en Moravie, & delà en Hongrie. La retraite de Sigiſmond laiſſa le champ libre à Ziska, qui continua ſes ravages & ſes conquêtes en Bohême, ce Général n'épargnoit ſur-tout point les Eccléſiaſtiques, & il fit même noyer Herman Evêque de Nicopoli & Suffragant de l'Archevêque de Prague (*m*). De ſon côté l'Empereur faiſoit tout mettre à feu & à ſang par ſes Huſſars. Les Taborites ayant aſſiégé la Forteresſe de Wishrade, la preſſerent ſi fort que la Garniſon fut obligée de capituler; on convint que ſi dans quinze jours l'Empereur ne délivroit pas la place, elle ſe rendroit ſans oulle oppoſition. Sigismond ſe mit en devoir de faire lever le ſiége, mais il fut défait encore [*K*], & la Forteresſe ſe rendit, & fut démolie. Apres cette conquête ils reſolurent d'offrir la Couronne de Bohême à Ladiſlas Jagellon Roi de Pologne, pourvu qu'il les laiſſât communier ſous les deux eſpéces [*L*]; mais les Tabori-

(*l*) Lenfant *hiſt. cit.* p. 221.

(*m*) Ibid. p. 230.

[*I*] *Elle mit le ſiége devant Prague, mais il fallut le lever, & l'Empereur fut défait.*] Je me bornerai au récit de Mr. Lenfant (20), plus complet que celui de Dubravius & d'Enée Sylvius. Les premiers jours du ſiége ſe paſſérent en eſcarmouches, où il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autre. Le onziéme de Juillet l'Empereur fit former le ſiége en trois ou quatre endroits devant la vieille & la nouvelle Ville de Prague. Les Taborites, qui ſe battoient en deſeſpérés, comme pour leurs autels & leurs foyers, eurent bientôt repouſſé les aſſiégeans de la nouvelle Ville. La vieille eut plus à ſouffrir, parce que les Impériaux avoient fait entrer beaucoup de troupes par le *petit côté*, dont ils étoient les maîtres. Les Hongrois s'étoient poſtés dans le grand enclos du Palais Epiſcopal, d'où ils lançoient leurs traits juſques dans la vieille Ville. Cependant les Taborites étant venus au ſecours des Aſſiégés, chaſſérent les Impériaux de la Ville, & les pourſuivirent juſqu'à la Moldave. Les Allemands voyant qu'il ſeroit impoſſible de venir à bout de la vieille Ville, ſi l'on ne chaſſoit Ziska d'une haute montagne à l'Orient de la nouvelle Ville près du gibet de Prague, & qu'on appelle encore la *montagne de Ziska*, qui s'en étoit emparé, & où il s'étoit retranché très-avantageuſement, prirent la réſolution de l'y aller forcer. L'attaque ſe fit d'abord aſſez heureuſement. „ Les troupes Saxonnes avoient déja forcé les retranchemens, malgré la réſiſtance des Aſſiégés, entre leſquels il ſe trouva deux Femmes & une Fille les armes à la main, qui aimérent mieux „ périr que de ſe rendre. L'Infanterie ayant arraché les „ hayes, coupé les faſcines, comblé les foſſés pour frayer „ le chemin à la Cavalerie, on étoit au ſommet de la Montagne. Ziska lui-même étoit aux abois, ſi les Taborites „ de la nouvelle Ville n'étoient accourus à ſon ſecours. Ils „ avoient à leur tête un Prêtre Taborite, qui au lieu d'étendard, portoit le Ciboire. A ce ſignal le combat commença avec une nouvelle furie. Les troupes Allemandes „ furent repouſſées & miſes en déroute. . . . . Les Impériaux perdirent plus de 1500 hommes à cette action, qui „ dura tout le jour. Ziska y perdit la moitié de ſes meilleurs Taborites. Il fut lui-même abbatu par terre, mais „ il en fut quitte pour une légére bleſſure". Sigismond leva le ſiége le 30 Juillet, mais comme il étoit encore maître du petit côté, où étoit la Forteresſe de St. Wenceſlas, il s'y fit couronner le même jour. „ On rapporte peu d'exemples d'une défaite auſſi complette que le fut celle de „ Sigiſmond cette année, *après notre Hiſtorien*, ce ne fut „ pas ſeulement devant Prague qu'il fut battu, il le fut par „ tout où il voulut pénétrer depuis en Bohême". Mr. Lenfant cite en preuve le témoignage de Henri de Landshut Duc de Bavière, qui y étoit & qui eut bonne part à la déroute générale. Voici comme il parle dans une Lettre, qu'il écrivit de Prague cette même année à ſon Chancelier. *Nous avons attaqué la Bohême par cinq fois, & tout autant de fois nous avons été defaits avec perte de nos Troupes, de nos armes, de nos machines & inſtrumens de guerre, de nos proviſions, de nos valets d'armée. La plus grande partie de nos gens a péri par le fer, & l'autre dans la fuite. Enfin par je ne ſai quelle malígne fatalité, nous avons toujours honteuſement tourné le dos, même ſans avoir vu l'Ennemi* (21).

(50) Lenfant *hiſt. ſupra*, p. 228, 229.

(21) Avent. *Ann. Boior.* L. VII. p. 730. *Apud* Lenfant *hiſt. cit.* p. 230.

[*K*] *Sigiſmond ſe mit en devoir de faire lever le ſiége, mais il fut défait encore.*] Voici de quelle manière les Hiſtoriens rapportent cette action (32). Sigiſmond ayant aſſemblé ſes troupes s'avança juſqu'au Château neuf à une mille de Prague le jour qui précédoit celui où Wishgrade devoit ſe rendre. Delà il écrivit des Lettres, pour ordonner à la Garniſon du Château de St. Wenceſlas d'aller attaquer la Maiſon de Saxe, aſſiégée par ceux de Prague dans la petite Ville & de la brûler, s'il ſe pouvoit, pendant qu'il attaqueroit les Taborites devant Wishgrade. Mais ſes Lettres, ayant été interceptées par ceux de Prague, ils ſe mirent en état de le bien recevoir. Il poſta ſon Armée ſur une haute Colline, d'où il ſe montra aux Aſſiégés l'épée à la main, comme pour leur faire ſigne de charger l'Ennemi; mais il étoit trop tard; le tems auquel ils avoient promis de ſe rendre étoit expiré, de ſorte qu'ils crurent devoir tenir leur parole, & ne point tirer l'épée. Les Impériaux voyant que la Garniſon ne faiſoit pas la moindre défenſe, & que d'ailleurs ceux de Prague s'étoient trop bien retranchés, pour pouvoir les forcer, avertirent l'Empereur de ne pas s'expoſer lui & ſon Armée. *Non, non*, dit-il, *je veux hazarder le combat avec ces Porte-fleaux.* Henri de Cravar, Général de Moravie, lui repréſenta que ces Porte-fléaux étoient fort redoutables. *Vous autres Moraves*, repartit-il, *vous n'êtes que des Poltrons.* Auſſitôt les Cavaliers deſcendant de cheval, *vous allez voir*, dirent-ils, *qui ſont ceux qui ſe battront le mieux.* A l'inſtant s'étant jettés avec furie en divers endroits ils furent tous taillés en piéces, ou aſſommés à grands coups de ces fléaux, que l'Empereur avoit ſi fort mépriſés. Les Hongrois ayant voulu les défendre, un grand nombre périt, & les autres prirent la fuite. L'Empereur lui même fut du nombre des fuyards. Ceux de Prague, qui étoient dans d'autres retranchemens, voyant cette deroute ſe jetterent ſur les Moraves, la victoire ne fut pas moins complette, ni la défaite moins générale. La plus grande partie de la Nobleſſe de Moravie y demeura, il y périt auſſi environ trois-cens des Grands Seigneurs Bohémiens du Parti de l'Empereur. Je ne ſai dans quel Auteur l'habile Commentateur de Polybe a puiſé le récit qu'il donne (23) de cette Action, qui eſt entiérement différent de celui de mes Auteurs. „ Ce grand Capitaine (Ziska) ayant aſſiégé Viſe-grade, „ Ville de Bohême, en 1420. l'Empereur Sigiſmond accourut au ſecours à la tête d'une nombreuſe Armée. Il y „ arriva devant le jour même, que les Huſſites y devoient „ entrer par le Traité fait avec les aſſiégés, qui promirent „ de la rendre, ſi le ſecours n'arrivoit pas, & ce jour-là le „ terme de la capitulation alloit expirer. Ziska ne trouva „ pas la partie égale par le nombre de ſes ennemis, il fit „ promptement retraite, & ſe mit à couvert ſous le canon „ de Prague. Les Impériaux ravis d'avoir ſauvé une place „ ſi importante ſans rien hazarder, & qui bridoit extrêmement Prague, à cauſe du voiſinage, ſe divertirent de leur „ mieux; comme ſi l'ennemi eût été à cent lieues d'eux. „ Ziska informé qu'ils avoient bu toute la journée, ne doutoit „ point qu'ils ne dormiſſent toute la nuit, & très-profondément, & que tout ne fût pas dans une parfaite tranquillité, & ſans aucune apprêhenſion de l'ennemi. Il decampe à la ſourdine à la faveur des ténébres, & tire droit à „ leur camp; il les ſurprend dans cet état, les taille tous „ en piéces ſans preſque aucune réſiſtance, & contraint „ l'Empereur lui vingtieme de s'enfuir en Sileſie". On s'apperçoit d'abord que Mr. Follard ne ſemble pas avoir bien connu la Forteresſe de Wishgrade, dont il fait une Ville de Bohême; cette Forteresſe étoit dans la nouvelle Ville de Prague, ſéparée de la vieille Ville par la Moldave. Du reſte je ne ſai quelle créance mérite un récit, dont je ne trouve aucune trace dans les Auteurs que j'ai conſultés.

(51) *Hiſt. de Polybe* T. V. p 142. dans les Notes.

[*L*] *Pourvu qu'il les laiſſât communier ſous les deux eſpéces.*] Mr. de Beauſobre (24) remarque, qu'entre les Catholiques, il y eut au commencement en Bohême trois Partis, qui n'étoient pas tout-à-fait d'accord ſur la Religion. Les premiers qui ont été nommés *Calixtins*, bornérent leur Réformation à ces quatre Articles. 1. Qu'il faut communier ſous les deux eſpéces. 2. Que la Parole de Dieu doit être prêchée avec une entière liberté. 3. Qu'on doit corriger & punir les crimes, ſans ſe mettre en peine ſi le Coupable eſt Eccléſiaſtique ou Séculier. 4. Que les Eccléſiaſtiques ne doivent pas être Seigneurs temporels. Le ſecond Parti étoit compoſé de ceux qui vouloient une Réformation à la Vaudoiſe. Point d'Images, point d'Autels, point de Vêtemens Sacerdotaux, point de Purgatoire, de Priére pour les morts, de Culte des Saints; mais ceux-ci rendoient au Sacrement de l'Euchariſtie une vénération, qui paſſoit pour Adoration, & qui l'étoit en effet, s'ils croyoient une ſorte de préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans le Sacrement. Enfin le troiſiéme Parti étoit des Picards ou de ceux qui ſoutenoient hautement, qu'il n'y avoit dans la Ste. Cêne que du pain & du vin, qui ſont les Symboles du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & qui par conſéquent ne fléchiſſoient pas les genoux devant le Sacrement. L'Armée de Ziska étoit compoſée principalement de ceux du ſecond ordre; s'il y avoit des Picards, ils étoient obligés de ſe tenir cachés, à cauſe de la haine que Ziska leur portoit. Au reſte on ne peut douter que les premiers Taborites & les Calixtins n'ayent cru la préſence réelle, Mr. de Beauſobre lui-même l'a prouvé ſolidement (25).

(24) *Supplé à l'hiſt. Eccl. de la Diſſ. ſur les Adamites* à la ſuite du T. II. de la *Guerre des Huſſ.* p. 146.

borites s'opposérent à ce dessein, ils vouloient un Roi Bohémien. Quelques Seigneurs Calixtins vinrent à Prague pour tenter un accommodement entre ceux de leur parti & les Taborites, ce qui donna lieu à une Conférence entre les uns & les autres [*M*]. Le Roi de Pologne refusa la Couronne qu'on lui offroit.

[*M*] *Ce qui donna lieu à une Conférence entre les uns & les autres.*] L'Assemblée avoit été mandée dans l'Université au Collége de Charles IV. mais les Taborites déclaroient qu'ils ne s'y rendroient pas, craignant sans doute d'être opprimés par l'Université, qui étoit toute Calixtine. On leur accorda donc un autre endroit dans la Ville. Les Prêtres & les Docteurs de l'un & de l'autre Parti s'étant assemblés, les Barons voulurent que l'on commençât l'Acte par la célébration de la Messe. Mais le Recteur de l'Université dit, qu'il falloit préalablement examiner certains Articles des Taborites, fort préjudiciables au Royaume de Bohême. Voici la doctrine qu'on leur attribue dans ces Articles, sur laquelle il y auroit des éclaircissement à donner selon Mr. de Beaufobre; il seroit à souhaitter qu'il les eût communiqués au Public. Mr. Lenfant (26) les rapporte d'après un Manuscrit de Breslau, dont l'Auteur étoit Calixtin; il pourroit donc bien avoir attribué aux Taborites des dogmes, qu'ils n'admettoient point. Quoiqu'il en soit, ces Articles sont au nombre de trente & un. 1. Que cette année 1420 seroit la Consommation du siécle & la fin de tous les maux, & que dans ces jours de vengeance & de retribution tous les Ennemis de Dieu & tous les pécheurs du Monde périroient, sans qu'il en restât aucun, par le feu, par le fer, par les sept dernières playes, par la famine, par les dents des bêtes, par les Serpens, les Scorpions, & par la mort, comme cela est dit Ecclésiastiq. XXXIX. 35. 36. 2. Que dans ce tems de Vengeance il ne faut avoir aucune compassion des ennemis de Dieu, ni imiter la douceur de J. Christ, parce que c'est le tems du zéle, de la fureur, & de la crusuté. 3. Que tout fidéle est maudit s'il ne tire son épée pour répandre le sang des ennemis de J. Christ, & pour y tremper ses mains, parce que bien heureux est celui qui rendra au double à la grande Prostituée le mal qu'elle a fait. 4. Que dans ce tems de vengeance, & longtems avant le Jugement dernier, toutes les Villes, Bourgs, Châteaux, & tous les Edifices seront détruits comme Sodome, & que Dieu n'y entrera point, ni aucun juste. 5. Que dans ce tems il ne restera que cinq Villes, où les Fidéles seront obligés de se réfugier, aussi bien que dans les Cavernes & les Montagnes, où sont assemblés les Fidéles, & que Prague sera détruite comme Sodome. 6. Que les Fidéles assemblés dans ces Montagnes sont le corps mort où s'assembleront les Aigles, c'est-à-dire les Armées du Seigneur pour exécuter ses jugemens. 7. Que tout Seigneur, Vassal, Paysan, qui n'adherera pas aux quatre Articles, savoir la liberté de prêcher toute sorte de vérités, d'avancer la Loi de Dieu, & de détruire les Pécheurs, qu'un tel homme sera foulé aux pieds comme Satan, & comme le Dragon, & qu'on pillera ses biens aussi bien que tous ceux des ennemis de J. Christ. 8. Que l'Eglise militante dans ce nouvel avénement de J. Christ, sera réparée jusqu'au dernier Jugement, & qu'il n'y aura plus nul péché, nul scandale, nulle abomination, nul mensonge, & que les Fidéles seroot brillans comme le Soleil, sans tache, c'est-à dire, sans nul mélange de méchans. 9. Que dans cette réparation les Elus résusciteront de la première résurrection, jusqu'à la seconde, qui sera générale, & que J. C. descendra du Ciel avec ses Elus, qu'il conversera sur la Terre, que tout œil le verra, qu'il donnera un grand sellin sur les montagnes, qu'il regardera les conviés, qu'il jettera les méchans dans les ténébres extérieures, & qu'il consumera en un moment ceux qui ne se trouveront pas sur les montagnes. 10. Qu'avant cette première résurrection ceux qui auront été enlevés dans le Ciel ne mourront pes, mais qu'ils viendront avec J. C. sur la terre, & qu'on verra accompli ce qui est prédit Esaie LXV. & Apoc. XXI. 11. Que dans cette Réformation il n'y aura plus ni persécution, ni souffrance, ni oppression, ni impôts, ni domination séculière, & qu'il ne sera point permis aux Fidéles de s'élire un Roi, parce que Dieu seul regnera, & que le Royaume sera donné au Peuple de la Terre, & que la gloire de ce regne sera plus grande que celle de la primitive Eglise. 12. Que dans ce regne chacun n'enseignera point son frére, mais qu'il sera enseigné de Dieu, qu'il n'y aura plus de Loi écrite, que la Bible sera détruite, perce que la Loi étant écrite dans tous les cœurs, il ne faudra plus de Docteurs, & que tous les passages, où l'Ecriture prédit des persécutions, des scandales, des erreurs, n'auront plus de lieu. 13. Que dans ce regne les femmes enfanteront sans douleur. 14. Qu'après la résurrection générale les hommes enfanteront ils & filles. 15. Que dans le nouveau regne, les femmes ne rendront point le devoir conjugal à leurs maris, parce qu'elles enfanteront sans cela. 16. Que dans ce jour de vengeance les femmes pourront quitter leurs maris & leurs enfans pour se retirer sur les Montagnes, & dans les Villes de refuge. 17. Que dans cette réparation de l'Eglise, on démolira jusqu'aux fondemens toutes les Eglises, les Autels, les Basiliques, les Chapelles, & autres semblables Edifices, qu'on détruira de même toutes les maisons des Prêtres, comme étant infectées d'hérésies. 18. Que les Prêtres Evangéliques ne posséderont point de biens temporels. 19. Qu'il n'y aura point de Sacremens, d'Habits Sacerdotaux, qui ne sont que des mommeries, & que les Juppes (*Juppæ*) des Laïques, & autres usages impertinens n'auroient plus de lieu, & qu'on retranchera toute superfluité dans les habits, parce que les femmes qui s'en servent ne sont autre chose que des Courtisanes parées. 20. Que les Prêtres qui célébrent la Messe autrement qu'on ne faisoit dans la Primitive Eglise, ne sont pas des Prêtres mais des Hypocrites, qui prient par ostentation, & qu'il ne faut pas entendre leur Messe. Qu'on peut faire le Service Divin en plein air, dans les Maisons, dans les Tentes, aussi bien que dans les Maisons destinées à cela. 21. Que Judas n'a pas communié, & qu'il n'eut pas le pouvoir de faire le Sacrement. 22. Que Jésus-Christ n'est pas corporellement & sacramentellement présent dans l'Eucharistie, & qu'il ne faut pas l'y adorer, ni fléchir les genoux devant le Sacrement, ni donner aucune marque de Culte de Latrie. Qu'il n'est point permis de garder le Sacrement pour le lendemain, afin de s'en servir pour le Culte Divin. Qu'il ne faut point l'élever. Qu'on prend aussi bien le Corps & le Sang de J. C. dans le repas ordinaire que dans l'Eucharistie, pourvu qu'on soit en état de grace. Qu'on ne faurcit dire la Messe plus d'une fois en un jour dans toutes les Paroisses. Qu'un Laïque peut se communier lui-même. 23. Qu'il ne faut rien croire que ce qui est contenu dans l'Ecriture Sainte. Qu'il faut abolir absolument toutes les Traditions humaines, comme on sépare la paille du bon grain. Qu'il ne faut point lire les Ecrits des anciens Docteurs, comme Denys, Origéne, Cyprien, Chrysostôme, Jérôme, Augustin, ni les alléguer pour confirmer l'Ecriture. 24. Que le Baptême & l'Eucharistie, aussi-bien que les autres Sacremens, ne subsisteront pas dans l'Eglise, jusques à ce que J. C. vienne. Qu'il ne faut point consacrer l'eau du Baptême. Qu'il ne faut point baptiser les Enfans par questions & par réponses, ni avoir des Parrains. 25. Qu'il ne faut faire aucun cas de la Confession auriculaire. Qu'il ne faut point imposer de Satisfactions aux Pénitens, mais seulement leur dire, *Va & ne pêche plus.* Et qu'il ne faut point employer le Chrême, pour oindre les malades, & les enfans baptisés. 26. Que les Prêtres, sans être Evêques, peuvent consacrer des Evêques. 27. Qu'il ne faut point invoquer les Saints, parce qu'ils ne prient point pour nous dans le Ciel. 28. Qu'il ne faut point observer le Carême, & qu'on peut manger de tout ce qu'on veut dans ce tems-là. Qu'il ne faut pas célébrer d'autre Fête que le Dimanche. 29. Qu'il ne faut point croire le Purgatoire, ni prier pour les morts. 30. Qu'il faut abolir les Hymnes & les Chansons spirituelles. 31. Qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de manger de la viande étouffée, ni d'aucun animal avec son sang.

(26) Ibid. p. 317 sq.

Après la lecture de ces chefs, les sentimens furent fort partagés. Les Maîtres de l'Université déclarérent ces Articles ou erronés, ou hérétiques, ou scandaleux, & offrirent d'en faire voir la fausseté par l'Ecriture dans des Théses publiques. Quelques Taborites les soutinrent tous véritables. D'autres plus modérés en exceptérent quelques Articles, où ils trouvoient du venin, & qu'ils disoient leur avoir été faussement imputés. On demanda copie de ces Articles pour y répondre. Cependant un certain Nicolas Biscupec, que les Taborites avoient pris pour leur principal Prêtre, prenant la parole, onus n'agiterons pour le présent, dit-il, que cette question, savoir lequel est le mieux de faire la Cêne, *canam conficere*, en habits Sacerdotaux, ou avec l'habit ordinaire. Pour nous, nous croyons que les Prêtres des Taborites font mieux de donner la communion en habits tout simples, que ceux de Prague avec leurs Ornemens, parce que J. Christ & ses Apôtres ne s'en sont point servi, & que c'est une invention des Papes, introduite plusieurs siécles depuis. Il reprocha aussi aux Prêtres de ceux de Prague de n'avoir pas encore tout-à-fait renoncé à la *donation de Constantin*, & de posséder des biens séculiers. Après que celui-ci eut parlé Jacobel se leva pour lire un long Cayet, qui se réduisoit à ces Chefs „ 1. Que dans l'Eglise il y a des choses „ essentielles au salut, comme *de lire les paroles de la consé-* „ *cration sur le pain & le vin*; & d'autres accidentelles, telles „ que sont celles qui regardent les ornemens. 2. Que per- „ sonne ne peut, ni ne doit changer ces premières; mais „ que pour les autres on peut les ometire selon les tems, les „ heures, la nécessité; qu'on doit pourtant les observer „ quand cela se peut. 3. Qu'il en est de-même des institu- „ tions des Saints Docteurs, quand elles ne sont pas con- „ traites à la Loi de Dieu, ou qu'elles ne mettent point „ d'obstacles à sa pratique. *Que si*, dit-il, *les Frères Tabori-* „ *tes veulent imiter* Jésus-Christ *en tout dans la Cêne, qu'ils la* „ *fassent le soir après souper, & qu'ils lavent les pieds de ceux* „ *qui doivent communier*". Après avoir perlé Jacobel remit son Cayer entre les mains du Seigneur de Maison Neuve pour le garder, & on fit savoir aux Taborites, que s'ils avoient quelque chose à proposer, ils pouvnient le faire dans un certain terme, afin que consérant ces divers Ecrits on pût mieux éclaircir la Vérité. Ainsi finit la Conférence (27).

(27) Ibid. p. 140.

J'observerai sur les Dogmes attribués aux Taborites, que dans les commencemens ils ne nioient point du tout la Présence réelle. Mr. de Beaufobre l'a prouvé (28) par le Journal de Laurent de Byzin, Chancelier de la nouvelle Prague sous Wenceslas. „ Les Taborites, *dit ces Auteur*, pronon- „ çoient à haute voix & en langue vulgaire, les paroles de „ la Consécration, afin que le Peuple fût que le Prêtre a- „ voit consacré, & qu'il ne doutât pas que ce qu'il prenoit „ ne fût *le vrai Corps & le précieux Sang de J. Christ* (& in- „ sumendo esse verum corpus Christi, & eum pretiosum san- „ guinem non vacillent"). Le même Historien rapportant les dogmes des Taborites, témoigne qu'ils disoient, *que le Sacrement de l'Eucharistie doit* se faire, (c'est-à-dire, *se con-*

(28) *Suppl. à la 1. part.* de la Diffic. sur les Adamites. *Ubi supra.* p. 545.

offroit. Je ne dirai rien de la maniére dont Ziska pourſuivit & perſécuta les Picards de Bohême, parce que j'en ai parlé ailleurs (*n*). Ce Général continua en 1421 à détruire des Monaſteres & à brûler les Prêtres & les Moines. Il auroit cependant voulu épargner le Monaſtére de Sedlitz, à cauſe de ſa beauté; il avoit défendu même de l'endommager en aucune façon. Cependant un de ſes gens y mit le feu, apparemment la nuit. Ziska feignant d'en être bien content, fit publier que ſi celui qui avoit fait le coup, vouloit ſe déclarer, il lui donneroit une bonne ſomme d'argent. L'Incendiaire, auſſi avare que cruel, fut la dupe de ſon avarice, il ſe déclara, & reçut l'argent, mais on le lui fit avaler fondu, & Ziska défendit en même tems de mettre le feu nulle part ſans ſon ordre (*o*). Il ſe rendit enſuite ſucceſſivement maître des Villes de Commotau, de Beraune, & de Broda, laiſſant par-tout des marques de ſa cruauté, ſi l'on s'en rapporte aux Hiſtoriens, qui ne parlent que d'incendies & de maſſacres. Des conquêtes ſi rapides obligérent pluſieurs Villes à faire leur paix avec ceux de Prague, ceux de Cuttemberg même prévinrent l'orage qui les menaçoit, parce qu'ils avoient maltraité les Taborites en plus d'une occaſion. Au commencement du mois de Juillet de cette année ceux de Prague aſſemblérent une Diéte de tous les Etats de Bohême à Czaſlaw, Capitale du Diſtrict de ce nom, dans laquelle ils nommérent vingt Régens pour gouverner le Royaume, du nombre deſquels fut Ziska [*N*]. Pendant cette Diéte une

(*n*) Article PICARDS.

(*o*) Lenfant *ubi ſupra* p. 182.

ſanſacrer) à haute voix, à cauſe des Aſſiſtans; qu'on ne doit point l'élever, ni le garder pour le lendemain; mais il ne leur reproche point d'enſeigner, que le Sacrement ne ſoit point le vrai Corps de J. Chriſt. Entre les quatorze erreurs qu'il leur attribue, on ne trouve point celle de nier la Préſence réelle. Enfin la cérémonie ſi uſitée parmi les premiers Taborites de porter l'Euchariſtie en proceſſion, & de faire marcher devant elle un homme avec une clochette, ſemble être une preuve évidente, qu'ils croyoient la préſence réelle du corps & du ſang de J. Chriſt. L'imputation qui leur eſt faite ici, confirme ce que rapporte l'Auteur du Manuſcrit de Breſlau, *qu'il y avoit des Picards parmi les Taborites*, c'eſt-à-dire, qu'il y en avoit, qui ne croyoient pas la préſence réelle. Mr. Lenfant (29) paroît avoir cru que tous les Taborites étoient de ce ſentiment. Parlant des ſentimens de Ziska ſur la Religion il dit, qu'il eſt aſſez malaiſé d'en juger. „ Il ſemble bien, *dit-il*, que d'abord il fut Huſſite, puiſqu'il „ prit les armes pour venger la mort de Jean Hus. Mais „ comme il ſe mit enſuite à la tête des Taborites, qui, au- „ tant qu'on en peut juger, étoient Vaudois, ou Wicléntes, „ qui nioient la Préſence Corporelle de J. Chriſt dans l'Eu- „ chariſtie & la Tranſubſtantiation, & qui non-contens de „ la Communion ſous les deux eſpéces, rejettoient toutes „ les Cérémonies de l'Egliſe Romaine, on pourroit juger „ qu'il étoit de leur opinion. Ce qui pourtant ne s'accorde „ guére avec ſa haine implacable pour les Picards, qui, ſe- „ lon l'opinion commune, étoient Vaudois". Il y a pourtant lieu de croire, que la plupart de ceux qui ſuivoient Ziska tenoient encore pour la Préſence réelle, puiſque ce Général ſemble l'avoir toujours crue. Mr. Lenfant obſerve avec raiſon cependant, que comme il ne paroît point qu'il fût homme de Lettres, on pourroit juger qu'il n'avoit point de ſyſtême bien lié, & qu'il varioit ſuivant les diverſes fituations où il ſe trouvoit. L'Hiſtorien cite un paſſage du *Mars Moravique*, qui éclaircit l'article de la Religion de Ziſka. „ Après avoir fait tant de maux il fit enfin un grand „ bien en ſortant de la vie, puiſqu'il auroit perdu la Bohê- „ me, s'il eût vécu plus longtems. On doit pourtant le louer „ de ce qu'en 1422 il extermina totalement les infames *A-* „ *damites* dans le Diſtrict de Bechin. Tout ſcélerat qu'il „ étoit, il ne put ſupporter leurs crimes. Il brûla auſſi plu- „ ſieurs *Picards*; car il étoit encore en quelque maniére at- „ taché aux cérémonies de l'Egliſe. *Il voulut*, dit Bilejo- „ vius, *que les Prêtres ſacrifiaſſent ſelon l'ancienne coutume, „ qu'ils euſſent la couronne, & qu'ils fuſſent devotement devant „ lui la Meſſe, ſelon les Miſſels*, quoique pluſieurs d'entre „ les Taborites plus gâtés à l'égard de la Religion, & ſé- „ duits par un certain Martin Loquis Morave, zélé Picard, „ desaprouvaſſent toutes ces choſes. Ils appelloient les Prê- „ tres de Ziska Lingers (*Linteariot*) à cauſe de leurs ſurplis „ de toile. Loquis fut pris & brûlé par ordre de Ziska dans „ un tonneau de poix. Mais ce qu'il y a de plus remarqua- „ ble, c'eſt qu'on voit à Czaſlaw près de la tombe de Ziska „ un Autel doté pour dire la Meſſe pour ſon ame. Le Prê- „ tre à qui le Doyen de la Cathédrale avoit conféré ce bé- „ néfice, étoit Calixtin & fort ennemi des Picards". Ce paſ- ſage prouve clairement que Ziska étoit Calixtin, & qu'il y avoit parmi les Taborites des gens qui étoient dans les ſentimens des Picards; en un mot que Ziska & ceux qu'il commandoit n'étoient pas entiérement d'accord ſur la Religion.

(29) *Loc. ſit.* p. 213.

[*N*] *Ceux de Prague aſſemblérent une Diéte de tous les Etats de Bohême à Czaſlaw. . . . . dans laquelle ils nommérent vingt Régens pour gouverner le Royaume, du nombre deſquels fut Ziska.*] Mr. de Beauſobre (30) aſſure que Ziska vouloit que la Bohême s'érigeât en République, & qu'on y penſât tout de bon à la Diéte de Czaſlaw, où les Etats nommérent vingt Régens, pris des Villes, des Seigneurs, & de la Nobleſſe. Il ſe peut qu'on ait agité la queſtion de la forme du Gouvernement qu'on établiroit; mais il paroît par la réſolution de la Diéte, que le ſentiment de former une République ne prévalut point. Dès que Sigiſmond eut avis de cette Diéte, il y envoya des Ambaſſadeurs avec des Lettres de créance, par leſquelles il promettoit de remédier à tout ce qui avoit pu cauſer de la confuſion dans le Pays, déclarant que ſi l'on n'acceptoit point ſes offres, il employeroit tous les moyens poſſibles pour maintenir ſon droit (31). Les Bohémiens lui répondirent par une Lettre, dans laquelle ils lui expoſoient leurs griefs, & lui propoſoient leurs demandes. 1. De rendre au Royaume les trois Provinces, qui en ont été détachées à l'inſu des trois Ordres du Royaume. 2. De reſtituer la Couronne de Bohême, les choſes ſacrées de l'Empire *, les Joyaux, la Menſe Royale, les Lettres publiques, les Diplômes, & tout ce qui a été enlevé à Carlſtein. 3. D'empêcher les Nations voiſines, & ſurtout celles qui ſont compriſes dans la Bohême, de les troubler, & de répandre leur ſang. 4. Ils prioient auſſi Sigiſmond de leur faire ſavoir ſa réſolution claire & nette ſur les quatre Articles, *dont nous ſommes abſolument réſolus de ne nous point départir, diſent-ils, non plus que de nos Droits, Conſtitutions, Privilèges, & bonnes Coutumes, dont le Royaume de Bohême & la Moravie ont joui ſous vos Prédéceſſeurs.* L'Empereur ne tarda point à répondre; voici ce qu'il y a de plus important dans ſa réponſe, „ 1. Qu'il étoit innocent du ſupplice de Jean Hus & de Jé- „ rôme de Prague, & des troubles arrivez en conſéquence. „ 2. Qu'il avoit pris en main au Concile la défenſe de ſon „ frére Wenceſlas & du Royaume de Bohême, & que même „ cette interceſſion lui avoit attiré des choſes fort dures à di- „ gérer. 3. Que la Bohême en elle-même n'avoit été ni flé- „ trie ni condamnée; mais ſeulement des gens, qui après „ avoir diſſipé honteuſement leurs biens, s'étoient jettez ſur „ les Monaſtéres & ſur les Temples conſacrez à Dieu, & bâ- „ tis avec tant de peines & de dépenſes, pillant, tuant, „ brûlant, faccageant par-tout, foulant aux pieds les cho- „ ſes ſaintes, & enveloppant dans ces maſſacres & ces in- „ cendies, indiſtinctement toutes ſortes de gens, Religieux, „ Moines, Prêtres, hommes & femmes, méchans & gens „ de bien, avec une cruauté & une avidité inſatiable de „ ſang & de butin. 4. Que c'étoit ces fureurs & ces impié- „ tés qui avoient attiré contre eux les Princes voiſins, & „ qu'ainſi c'étoit à ces gens-là qu'il falloit imputer les mal- „ heurs de la Bohême. Qu'il n'y avoit nulle apparence, „ & que perſonne ne pourroit croire, qu'il eût voulu déſoler „ ainſi ſon Royaume héréditaire, dont au contraire il plai- „ gnoit infiniment le ſort. 5. Qu'il n'avoit enlevé la Cou- „ ronne & les autres choſes ſacrées, que pour les conſerver „ au Royaume, & empêcher que tout cela ne fût détruit & „ pillé comme le reſte. Qu'à l'égard de la Menſe * du „ Royaume, il en avoit fait enlever les Tréſors, du con- „ ſentement des Grands, qui les avoient fait tranſporter ail- „ leurs munis de leurs Sceaux. 6. Qu'il remettoit à l'arbitra- „ ge des Princes & des Seigneurs voiſins les déſordres & les „ troubles, dont ils prétendoient qu'il étoit la cauſe, & „ ceux dont ils l'étoient eux-mêmes, afin que chacun re- „ dreſſât le mal, dont on jugeroit qu'il avoit été l'auteur. „ 7. Quant aux quatre Articles, auxquels ils étoient ſi réſo- „ lus de ſe tenir, il répond, qu'il n'a jamais tenu à lui, „ qu'on n'en fît la diſcuſſion; mais qu'avant que d'en venir „ là, ils avoient tout mis à feu & à ſang dans ſon Royaume „ & dans le leur. 8. Qu'à l'égard de leurs Droits & de „ leurs Privilèges, ſon Intention n'a jamais été d'en enfraindre „ aucun; & qu'il eſt encore diſpoſé à les confirmer, & même „ à les augmenter". Tout ce que l'Empereur alléguoit ne fit pas grande impreſſion ſur les eſprits. Les quatre Articles furent confirmés, & on en ajoûta un cinquiéme, qui étoit d'abandonner Sigiſmond, & de ne reconnoître pour Roi que celui qu'ils éliroient. Les Villes, ſur tout ceux de Prague, inſiſtérent à élire pour Roi *Sigiſmond Coribut*, fils d'*Alexandre Wiſtiond*, Grand-Duc de Lithuanie. Les Grands, après quelques difficultés, ſe rendirent enfin à cet avis, & on nomma douze d'entre eux pour l'Ambaſſade de Lithuanie. Rapportons ici la Réſolution de la Diéte, propre à répandre du jour ſur l'Hiſtoire (32). „ Nous *Ulric de Roſenberg* &c. fa- „ voir faiſons ce qui ſuit par ce préſent Ecrit. Conſidérant „ les malheurs extrêmes, les ſéditions, les incendies, l'op- „ preſſion générale dont le Royaume de Bohême eſt affligé „ depuis longtems à l'occaſion des vérités révélées dans l'É- „ criture Sainte, & voulant, autant qu'en nous eſt, appor- „ ter du remède à ces maux, appaiſer ces troubles, & re- „ mettre ſur un bon pied le Royaume, comme notre devoir „ nous y engage, avons reçu unanimement dans cette Diéte „ générale les Articles ſuivans, réſolus de les ſoutenir & de „ les défendre envers & contre tous, à moins que peut-être „ on ne nous enſeigne mieux par l'Ecriture Sainte, ce que „ les Docteurs & les Prêtres de l'Académie de Prague n'ont „ encore pu faire.

„ I. *Que la Parole de Dieu ſoit enſeignée par-tout librement par „ les Prêtres Chrétiens dans le Royaume de Bohême & dans le „ Marquiſat de Moravie.*

„ II. *Que le Venerable Sacrement du Corps & du Sang de „ Jeſus-Chriſt, ſoit adminiſtré ſous les deux Eſpéces aux Adul- „ tes & aux Jeunes-gens, ainſi que Jeſus-Chriſt l'a inſtitué.*

„ III. *Qu'on*

(30) Bibl. Germ. *loc. cit.* p. 180.

(31) Lenfant *ubi ſupra* p. 183. 184.

* *Imperii Sacra*, il faut entendre par-là les Reliques, les Vaſes, Ciboires, & autres ornemens d'Egliſe.

* Mr. Lenfant conjecture, que la *Menſe Royale* étoit un Tréſor public, deſtiné par les Rois de Bohême à des Aumônes.

(32) Lenfant *loc. cit.* p. 183. 184

une Armée d'environ vingt mille Siléſiens fit irruption en Bohême; mais ayant appris que Ziska venoit pour leur donner la chaſſe, ils ſe retirérent (*p*). L'Empereur voulant ſoumettre les Bohémiens, fit avancer ſes troupes, quand il fut arrivé ſur la frontiére il envoya des ſaufconduits à quelques Seigneurs, qu'il ſavoit bien intentionnés, avec ordre de le venir trouver à Iglaw, Ville de Moravie, qui confine à la Bohême. S'y étant rendus ils prêtérent hommage à Sigiſmond. Ceux de Prague allarmés de cette nouvelle, implorérent le ſecours de Ziska. Ce Général s'y rendit le premier de Décembre avec ſa Cavalerie & ſon Infanterie, & tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un ſiége. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & on lui fit toute ſorte d'honneurs. Après y avoir demeuré huit jours pour donner les ordres néceſſaires, il alla munir quelques places importantes, comme Czaſlaw & Cuttemberg. La Garniſon de Prague apprenant que l'Empereur avoit une groſſe Armée, s'écouloit inſenſiblement. Ziska lui-même ſe défiant de ceux de Cuttemberg, qui n'avoient jamais été ſincérement pour les Taborites, alla ſe fortifier ſur une montagne voiſine, où il ſe retrancha fortement, pour obſerver les démarches de l'Armée Impériale. Sigiſmond de ſon côté alla s'emparer de Cuttemberg, & delà aſſiéger Ziska ſur la montagne. Mais au bout de deux jours ce Général, ayant pendant la nuit paſſé au fil de l'épée toutes les Sentinelles, s'ouvrit un paſſage au travers de l'Armée, & ſe rendit à Colin avec ſon monde & ſon bagage pour attendre de pied ferme l'ennemi. Sigiſmond ayant quitté la Campagne, à cauſe du froid extréme qu'il faiſoit alors, Ziska profita de ſa retraite pour lever de nouvelles troupes; & le froid s'étant rallenti à Noël, il aſſembla tout ſon monde, pour aller meſurer ſes armes, diſoit-il, contre celles de l'Armée Impériale; il les meſura ſi bien qu'il tailla une partie de l'Armée de Sigiſmond en piéces, & contraignit ce Prince de ſe retirer à la hâte en Hongrie [*O*]. Au commencement de l'année 1422 les Taborites firent la conquête de la Ville de Sobieſlaw à deux lieues de Tabor; cette Ville avoit dix-huit Villages qui en dépendoient, & fourniſſoit beaucoup de poiſſon. Ziska fit cette année une courſe en Autriche, où il enleva entre autres choſes beaucoup de bétail (*q*). Sur ces entrefaites *Sigismond Coributus*, fils du Grand-Duc de Lithuanie, qui avoit été invité à ſe rendre en Bohême, fit ſon entrée à Prague avec cinq mille chevaux. Son arrivée cauſa de nouveaux troubles. La plupart des Grands tenoient pour l'Empereur Sigismond. Les Taborites & Ziska ne vouloient point de Roi. Ceux de Prague vouloient un autre que Sigismond, & ils reconnurent Coribut, qui à leur tête, & de quelques troupes auxiliaires des autres Villes, aſſiégea la Forteresſe de Carlſtein (*r*), mais inutilement, ayant été obligé de lever le ſiége. Une des raiſons qui fit décamper ceux de Prague, c'eſt qu'ils apprirent que les Taborites avoient fait irruption dans cette Capitale; ils les repouſſérent, & il périt nombre de Taborites. Ziska n'étoit pas ſans inquiétude. Les Grands tenoient pour l'Empereur; Prague & toutes les autres Villes avoient reconnu Coribut pour Roi, deſorte qu'il craignoit de ſuccomber; & la derniére entrepriſe des Taborites contre Prague pouvoit lui être imputée comme à leur Chef. Il y envoya donc des Députés pour ſe juſtifier de cette action, & pour exhorter ceux de Prague à ne point accepter Coribut, s'engageant à les défendre contre l'Empereur & contre tous les Grands de Bohême, ſans qu'il fût néceſſaire qu'un Peuple libre s'aſſujettît à un Roi. Ceux de Prague répondirent, qu'ils étoient bien-aiſe qu'il n'eût point de part à la derniére irruption, & que même il la deſapprouvât, mais qu'ils étoient ſurpris qu'il les exhortât à renoncer à Coribut, & qu'il ne voulût pas lui-même le reconnoître pour Roi, puiſqu'il n'ignoroit pas que toute République a beſoin d'un Chef. A cette réponſe, Ziska levant ſon bâton de commandement, *j'ai*, dit-il, *par deux fois délivré ceux de Prague, mais je fuis réſolu de les perdre, & je ferai voir que je puis également, & ſauver & opprimer ma patrie* (*s*). L'année 1423 vit donc Ziska brouillé avec ceux de Prague, ſur leſquels il remporta divers avantages [*P*]. Il paſſa auſſi en Moravie & en Autriche, où les ſuccés furent différens. En

(*p*) Ibid. p. 167.

(*q*) *Æn. Sylvius.* Cap. 44.

(*r*) I enfant *ubi ſupra* p. 191.

(*s*) Ibid. p. 191.

1424

„ III. *Qu'on ôte aux Prêtres & aux Moines, dont pluſieurs s'ingérent dans le gouvernement de la République, les biens temporels qu'ils poſſédent en grande quantité, & qui les détournent de l'Office Sacerdotal, & qu'on nous les reſtitue, afin que ſelon la doctrine de l'Evangile & la pratique des Apôtres, nous étant ſoumis, & vivans dans la pauvreté, ils ſoient aux autres en exemple d'humilité.*

„ IV. *Que tous les péchés publics, qu'on appelle mortels, & tous les autres déréglemens contraires à la Loi de Dieu, ſoient reprimés ſelon les Loix, & d'une maniére convenable dans toutes ſortes de perſonnes, par ceux qui en ont la charge, afin d'affacer dans le Royaume de Bohême & dans le Marquiſat de Moravie la mauvaiſe réputation, où ils ſont de tolérer le déſordre.*

„ V. Que de notre vie, à moins que Dieu par quelque „ fatalité ſecrette ne ſemble le vouloir ainſi, nous ne recevrons pour notre Roi Sigiſmond; parce que par les con„ ſeils de ſes adhérens il nous a trompés, qu'il a fait mille „ maux à la Bohême par ſes cruautés, & qu'il s'eſt rendu „ indigne de la ſucceſſion au Royaume, & de l'héritage qui „ lui venoit de droit. Telle a été la réſolution unanime des „ Députés de Prague, des Citoyens de Tabor, de toute la „ Nobleſſe des Villes & des autres Communautés, qui ont „ reçu les quatre Articles ci-deſſus mentionnés, parce que „ ce Roi mépriſe ouvertement les véritez revélées dans l'Ecriture, & qu'il ne tend qu'à perdre le Royaume. Quelques Seigneurs, Gentilhommes ou Villes, ſe détachent de nous pour adhérer audit Roi ou le favoriſer, après en avoir été convaincus par des témoignages ſuffiſans, & avertis, ils ſubiront les peines marquées *ci-deſſus*.

„ VI. D'un conſentement général nous avons élu vingt „ perſonnes graves & intégres, pour adminiſtrer le Royaume pendant la vacance.

„ Nous leur donnons plein-pouvoir, comme aux Régens „ de gouverner le Païs, & d'y entretenir l'ordre & la tran„ quillité. Tout ce qu'ils réſoudront, & nous ordonneront „ d'une commune voix, ſur-tout pour le bien du Royaume, „ nous l'exécuterons de bonne foi ſans balancer & ſans bâ„ fer. S'il y a quelqu'un qui y contrevienne, ils ont le „ pouvoir de l'y contraindre, & nous les appuyerons en „ cela de toutes nos forces. Quelque part qu'ils nous com„ mandent de marcher, nous irons, à moins qu'il n'y ait „ quelque obſtacle invincible. En tout cas nous fournirons „ nos troupes auxiliaires; ſi quelqu'un des Régens déplait „ aux autres ou aux Villes, on en ſubſtituera un autre. „ Quand il y aura quelque cas grave & difficile que les Ré„ gens ne pourront pas décider, ils s'aſſocieront deux Prê„ tres, & ſurtout Maître Jean de Praſdram, pour les aſſiſter „ de leurs conſeils. Leſdits Régens ne pourront exercer le „ pouvoir que nous leur donnons, que juſqu'à la St. Wen„ ceſlas (le 28 Septembre). Que ſi pendant ce tems-là la „ Providence nous donne un Roi, chacun rentrera dans ſon „ ordre, & dans ſon rang, & jouira de ſes privilèges. Cependant les quatre Articles ſeront maintenus dans leur force „ & teneur, à moins que d'un conſentement général, on „ ne faſſe quelque autre Convention. La peine des Con„ trevenants ſera la confiſcation de leurs biens, l'exil, & „ l'infamie".

[*O*] *Il tailla une partie de l'Armée de Sigiſmond en piéces, & contraignit ce Prince de ſe retirer à la hâte en Hongrie.*] L'Empereur, bien réſolu d'attaquer Ziska, alla ſe poſter à Cuttemberg, dont ce Général n'étoit pas éloigné. Mais apprenant qu'il venoit un gros de troupes auxiliaires, il brûla la Ville, afin qu'elle ne ſervît point de retraite à l'ennemi. Comme les Impériaux ne le cédoient point aux Taborites en cruauté, les Hongrois, que Sigiſmond avoit avec lui, y paſſérent tout au fil de l'épée, ſans épargner même les enfans au berceau. Après cette cruelle expédition l'Empereur alla en toute diligence attaquer Broda l'Allemande. Ziska l'ayant atteint le lendemain, tailla une partie de ſon Armée en piéces, & pourſuivit les fuyards trois lieues durant. On enleva cent quarante chariots de ce qu'il y avoit de plus précieux. On remarque entre autres, qu'il y en avoit trois pleins de Livres Hebreux, Grecs & Latins, dont les Hongrois avoient dépouillé les Egliſes de Bohême. Le butin fut partagé également entre les Taborites. Le lendemain Ziska alla mettre le ſiége devant Broda, qui ſe défendit vigoureuſement, mais elle fut priſe, brûlée & détruite. Après cette victoire, Ziska affis ſur les Drapeaux Impériaux fit quelques Chevaliers parmi les Taborites (33).

[*P*] *L'année 1423 vit donc Ziska brouillé avec ceux de Prague, ſur leſquels il remporta divers avantages.*] Ziska irrité de ce qui s'étoit paſſé, s'alla jetter ſur les terres des Seigneurs du Parti de Sigiſmond, qu'il traita à ſon ordinaire, ſurtout les terres de Czinko de Wartemberg. Quelques jours après il vouluit ſurprendre Graditz pendant la nuit; mais ſes gens fatigués d'une longue traite, par une pluye continuelle, refuſérent de marcher dans les ténébres. *Ces aveugle*, diſoient-ils, *croit que nous ne voyons goûte non plus, & que le jour & la nuit nous ſont égaux comme à lui.* Ziska fit ſi bien par ſes belles paroles, qu'ils reprirent courage, deſorte que s'étant fait nommer le Village voiſin, *allez*, dit-il, *y mettre le feu pour nous*

(33) Ibid. p. 178. 179.

1424 il fit la paix avec ceux de Prague, après les avoir défaits & assiégés [Q]. Sigismond voyant que tout réussissoit à Ziska, & qu'il avoit tout pouvoir en Bohême, résolut de le tenter par de magnifiques promesses; il lui fit offrir, les uns disent secrettement (t), d'autres (u), par des Ambassadeurs, le Gouvernement du Royaume, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit se ranger dans son parti, & obliger les Villes de Bohême à se soumettre à lui: „ Ce fut, *dit Æneas Sylvius*, une grande honte à la Majesté Royale, un grand opprobre à la gloire de l'Empire, & une infamie

(t) Æn. Sylv. Cap. 44. Dubrav. Lib. XXVI. p. 700.

(u) Lenfant loc. cit. p. 208.

nous éclairer. Cet ordre fut exécuté, & ils continuérent leur route. Quelques Seigneurs, du nombre desquels étoit Wartemberg, allérent à sa rencontre pour le combattre. On se battit vivement, & la victoire fut incertaine pendant trois heures, mais enfin elle se déclara pour Ziska. Plusieurs Grands Seigneurs demeurérent dans cette action. Après cette victoire Ziska alla attaquer une Forteresse, où il y avoit une Garnison Catholique, qu'il passa au fil de l'épée. Il marcha ensuite vers Graditz, où il fut bien reçu parce, que les Habitans avoient une secrette inclination pour lui. Comme toutes les Villes de Bohême s'étoient confédérées avec la Capitale en faveur de Coribut, ceux de Prague entreprirent de se venger de ceux de Graditz, ils allérent les attaques sous la conduite de Borzek, Gouverneur de cette Ville. Le combat s'étant donné au Fauxbourg, ceux de Prague furent battus, & le Gouverneur se sauva avec peine dans une Forteresse qui lui appartenoit. Allarmés de cette défaite, les Magistrats de Prague résolurent d'envoyer demander la paix à Ziska, mais quelques Seigneurs Confédérés de cette Ville les détournérent de ce dessein (34).

(34) Ibid. p. 595. 196.

[Q] *En 1424 il fit la paix avec ceux de Prague, après les avoit défaits & assiégez.*] Les ravages que Ziska faisoit en Bohême engagérent quantité de Gentilshommes à s'associer avec quelques Seigneurs pour en arrêter le cours. Ils allérent avec un Corps de troupes de Pilsen attaquer Ziska à Luditz, petite Ville qu'il avoit reprise sur ceux de Prague; mais ne se trouvant pas assez fort, il se retira dans un autre endroit, où il fut aussi poursuivi. Il n'y attendit pas ses ennemis, & gagna un endroit inaccessible. Delorte qu'il se retira en toute sûreté avec tout son monde à Zatek, Capitale du District de ce nom, où il trouva du renfort. Ne respirant plus que vengeance contre ceux de Prague, parce qu'ils s'opiniâtroient à recevoir Coribut, il s'avança jusqu'à Kosteletz sur l'Elbe, mais il pensa y être surpris par ceux de Prague, qui étoient allé l'y assiéger. En ayant eu avis il repassa promptement la riviére pour se retirer à Colin à six lieues de Prague, Ville considérable, dont les Hussites étoient les maîtres. Ceux de Prague passérent aussi l'Elbe pour le poursuivre. Ziska, au lieu de faire volte-face, courut à toute bride comme s'il avoit eu peur, afin de les attirer sur les montagnes de *Malescheur*, où il étoit assuré de remporter la victoire, parce que l'endroit lui étoit connu. Quand ils furent arrivés, il demanda à ses gens, *où sommes-nous? A Malescheur sur les montagnes*, lui répondit-on. *L'Ennemi est-il loin?* reprit-il *Non il nous poursuit chaudement dans la vallée*, dit-on. *Voici le tems*, dit Ziska, & ayant aussi disposé toutes choses pour livrer bataille, il harangua ainsi ses Soldats monté sur son char. „ Mes très-chers Fréres & mes braves Compagnons, „ j'ai si souvent éprouvé votre valeur, dans les plus grands „ dangers, que je n'ai pas besoin de vous animer par mes „ paroles. Vous voyez que nous sommes poursuivis par des „ gens que nous avons comblez de bienfaits, & délivrez „ deux fois des mains de Sigismond. A présent par un es„ prit de domination, ils sont avides d'un sang que j'ai pro„ digué pour leur liberté. Courage donc, c'est aujourd'hui „ un jour décisif, où il faut vaincre ou mourir". Il parloit encore, lorsqu'averti qu'on voyoit paroître les Drapeaux ennemis, il commanda de donner. Aussitôt l'Avantgarde fut attaquée avec tant de furie, qu'elle fut d'abord renversée. Avant qu'elle fût ralliée, ce qui n'étoit pas mis dans cet endroit-là, il enveloppa le reste de l'Armée, en l'attaquant de front & en flanc. Après une vigoureuse résistance ceux de Prague pliérent enfin, & furent mis en fuite, avec perte de plusieurs milliers d'hommes, entre lesquels il y avoit un grand nombre de Seigneurs de Bohême. Cette Action se passa le 5 de Juin 1424 (35). Æneas Sylvius dit (36) que ceux de Prague perdirent trois mille hommes. Enflé de sa victoire, Ziska continua ses ravages de côté & d'autre, ensuite il repassa l'Elbe & se posta près de Kosteletz. Ceux de Prague y accoururent espérant de l'y surprendre, trompés par le faux bruit qu'il fit courir, qu'il n'avoit que peu de monde. Mais à peine furent-ils arrivés, qu'il fit repasser l'Elbe à ses gens, feignant une retraite précipitée. Ceux de Prague se mirent à leurs trousses, & les Taborites ayant fait face, taillérent en piéces une partie de l'Armée de Prague; le reste, qui n'avoit pas encore passé la riviére prit la fuite. Ziska, après avoir donné quelque repos à ses Troupes s'alla camper auprès d'un bourg près de Prague, dans le dessein de l'assiéger. Tous les Historiens conviennent qu'il l'auroit pris, sans la discorde qui se mit dans son Armée. Il avoit des Troupes aguerries & toujours accoutumées à vaincre, outre les Troupes auxiliaires qu'il tiroit de plusieurs Villes, qui suivoient la fortune du Vainqueur. D'autre côté Prague étoit affoiblie par plusieurs pertes consécutives. Ziska y avoit encore beaucoup de Partisans. Il y avoit aussi beaucoup de desunion dans la Ville entre le Sénat & les Citoyens. Cependant malgré ces favorables dispositions les Soldats murmuroient hautement de ce qu'on en vouloit à la Capitale du Royaume, qui dans le fond professoit la même Religion qu'eux, ils disoient, que bientôt la puissance de la Bohême s'anéantiroit, lorsque l'Ennemi seroit instruit de la division qui regnoit: qu'on avoit assez à faire avec Sigismond, & qu'il y avoit eu de la folie à tourner leurs armes les uns contre les autres. Ziska monté sur un tonneau, harangua l'Armée pour appaiser le tumulte. Cette harangue est rapportée avec quelque diversité par les Historiens, quoique le fond soit à peu près le même. La voici telle que la donne Mr. Lenfant (37) d'après Théobalde. „ Pourquoi, mes chers Com„ pagnons, murmurez-vous contre moi, qui vous défens „ tous les jours au péril de ma vie? Ne fuis-je pas votre „ Chef, bien loin d'être votre Ennemi? Vous ai-je jamais „ conduit nulle part, d'où vous ne soyez sortis vainqueurs? „ Qui est-ce qui vous a fait gagner la dernière victoire que „ vous avez remportée? Vous êtes riches, vous avez acquis „ de la réputation sous ma conduite, & moi pour recom„ pense de tous mes travaux, je n'ai remporté qu'un vain „ nom. C'est en vous défendant que j'ai perdu la vue, & „ que je ne puis plus agir que par vos lumiéres. Cepen„ dant je ne m'en repens pas, pourvu que vous vouliez en„ core me seconder. Je ne veux point la perte de Prague, „ & je ne pense pas non plus que ses Habitans soient fort „ avides du sang d'un vieux Chien aveugle comme moi. „ C'est de votre sang qu'ils sont altérés. Ils redoutent vos „ mains invincibles, & vos cœurs intrépides. Marchons „ donc à Prague, puisqu'il n'y a point de milieu, & qu'il „ faut qu'elle ou vous périssiez. Eteignons une Guerre Ci„ vile, qui ne manqueroit pas d'attirer les étrangers sur nos „ bras. Nous aurons pris la Ville & chassé les séditieux, „ avant que Sigismond en ait avis. Il nous sera plus aisé de „ le vaincre avec peu de gens bien unis, qu'avec une grosse „ Armée divisée en factions. Cependant s'il que vous ne „ me reprochies rien, consultez-vous. Voulez-vous la „ Paix? J'y consens. Mais prenez bien garde que ce ne „ soit une Paix fourrée. Voulez-vous la Guerre? M'y voi„ là tout prêt". Ajoûtons le même Discours en Latin, tel que le rapporte Æneas Sylvius (38) *Nosce*, inquit, *amari super me fieri fratres, & hominem accusare, qui vobis salutem peperit. Recentes victoriæ sunt, quas me Duce consequuti estis; nunquam ego vos in aliquem locum duxi, unde victores non redieritis. Vos clari, vos divites facti; ego vestri causa tamen cæcus. & jam in tenebris ago, nil mihi ex tot bellis feliciter actis, nisi nomen inane superest. Vobis pugnavi, vobis vici: nec laborum pœnitet, nec mihi cæcitas dura, nisi quod rei vestræ prius ex more consulere nequeo. Nec ego Pragenses mei causa persequor, ipsi vestrum sanguinem, non meum sitiunt. Parum vos fuerit me jam jenem, & utroque oculum lumine perdidisse. Vestras illi manus timent, & feroces ita periculis animos. Aut vos certe, aut illos perire oportet, qui dum mihi parant insidias, vestras animas expetunt. Domesticis vobis arma timenda magis quam externa, cavales auferre festinemus oportet. Pragam prius expugnabimus, seditiosique cives exterminare licebit, quam Sigismundo divisionis vestræ nuncius offerri possit. Cum paucis ejusdem animi tutus Imperatorem expectabimus, quem si nobiscum duxit Pragenses in castris militem. Verum ne me amplius accusetis, liberum vobis consulendi facio potestatem. Si libet Pragensibus pacem dare, non abnuo, insidiæ modo absint. Si bellum decernitis prælia adsum. In utramvis partem decreveritis, Ziska vestri consilii adjutor erit.* Avant que de parler de l'effet que produisit le Discours de Ziska, je ne puis m'empêcher d'observer que le Chevalier Fulard a suivi trop aveuglément Varillas, lequel contre le témoignage des Historiens, attribue aux Troupes de Ziska, le dessein de piller la Ville de Prague, & en conséquence lui fait tenir un Discours fort différent de ceux que nous venons de rapporter. „ Ziska, *dit Mr Fulard* (39), „ comparable aux plus grands hommes de l'Antiquité, avoit „ la coutume de haranguer ses troupes pour les animer au „ combat, & pour d'autres raisons où son éloquence étoit „ nécessaire. Après celui qu'il livra à la Noblesse de Bohê„ me, qu'il tailla presque en piéces dans un pas de monta„ gnes, il marcha droit à Prague pour l'assiéger, & se ven„ ger des outrages de cette Ville, *dit Varillas*; ses Soldats „ vouloient la saccager & la piller, & Ziska prétendoit ne la „ point détruire: des raisons politiques l'y obligeoient. Il „ vit bien qu'il falloit parler aux soldats, il monta sur un „ tonneau &c". Suit un discours qui a du rapport au but qu'on attribue à l'Orateur, qui conclut en ces termes; „ A „ Dieu ne plaise, soldats, qu'on me reproche jamais, ni à „ vous non plus, une action si lâche, & si pleine de deshon„ neur que le sac & la ruine de la Capitale du Païs où vous „ êtes nés, & le plus bel ornement du Royaume". On préférera, je m'assure, l'autorité d'Æneas Sylvius & de Théobalde, à celle de Varillas. Le discours de Ziska produisit l'effet qu'il en attendoit, tout le monde reprit courage, & l'Armée s'avança vers Prague, pour l'attaquer vigoureusement. Ceux de cette Ville consultérent avec Coribut sur le parti qu'il y avoit à prendre dans cette extrémité. La conclusion fut d'envoyer à Ziska Jean de Rockizane, Prêtre Hussite, homme fort éloquent & en grand crédit, pour lui demander la paix. La négociation réussit, & la paix fut conclue le 13 Septembre. Le lendemain Ziska entra dans la Ville, où il fut reçu fort honorablement. En mémoire de cette paix on éleva un grand monceau de pierres, dans le Champ appellé *de l'Hôpital*, où elle s'étoit faite, & on jura de se servir de ces pierres contre quiconque troubleroit la paix (40).

(35) Ibid. p. 201. 202.

(36) *Hist. Boheme Cap.* 44 p. m. 95.

(37) *Ubi supra. p.* 205.

(38) Cap. 44. p. m. 96, 97.

(39) *Hist de Pologne* Tom. IV p. 300. dans les Notes.

(40) Lenfant *ubi supra.* p. 209. 210. Æn. Sylv. Cap. 44 & 45.

„ famie éternelle à la Chrétienté, que Sigiſmond, Maître de pluſieurs Royaumes, né d'Empereurs, & „ lui-même Empereur, dont le nom étoit reſpecté en Italie, en France, en Allemagne, & par toute „ l'Europe, que les Nations barbares ont redouté, fut vu s'abbaiſſer devant un ſimple Gentilhomme, „ un Vieillard, un Aveugle, un Sacrilége, & un Scélérat, capable de toutes ſortes de crimes, & lui „ offrir les premiéres dignités & de l'argent, pourvu qu'il voulût ſe déclarer pour lui". Si l'on s'en rapporte au même Hiſtorien Ziska accepta les offres de Sigiſmond, mais dans le tems qu'il alloit trouver ce Prince, pour conclure leur Traité, il mourut de la peſte, qui étoit dans ſon Armée, le onziéme d'Octobre 1424. Quelques Hiſtoriens ont regardé ſa mort comme un châtiment du Ciel, mais Mr. Lenfant (w) remarque ſagement, qu'un Hiſtorien fait mieux de s'en tenir aux faits, que de hazarder des jugemens qui peuvent être téméraires. Il y a tout lieu de croire que ce que quelques Hiſtoriens débitent de la maniére dont il ordonna qu'on diſpoſât de ſon corps, eſt un conte [R]. Les Taborites le reſpectoient à un tel point, que, quoiqu'ils euſſent en horreur toutes les peintures; ils mirent ſur la porte de leur Ville celle de Ziska, avec un Ange tenant un Calice, & qu'ils célébrérent ſa fête tous les ans (x). Æneas Sylvius l'appelle un Monſtre déteſtable & horrible. Mr. Lenfant (y) dit que toute l'Hiſtoire fait foi que „ Ziska fut entreprenant, vindicatif, cruel, & *qu'il porta la barbarie plus loin que* „ *les barbares eux-mêmes*. Mais ajoûte cet Hiſtorien, ceux qui, ſelon leurs principes, ont eu le plus „ d'intérêt à en dire du mal, n'ont pu s'empêcher de reconnoître en lui pluſieurs qualités héroïques. Ils „ ont admiré ſa valeur & ſon intrépidité, ſa prudence & ſa pénétration dans les occaſions les plus délicates, & dans les conjonctures & les ſituations les plus périlleuſes, mais ſurtout la rapidité de ſes conquêtes & la grandeur de ſes exploits". Nous rapporterons ci-deſſous quelques-uns des jugemens qu'on a portés de ce fameux Guerrier [S]. „ Autant qu'il ſe montroit cruel envers ſes ennemis, autant étoit-il „

(w) Ibid. p. 206.

(x) Æn. Sylv. Cap. 46.

(y) Loc. cit. p. 210. 211.

[R] *Il y a tout lieu de croire, que ce que quelques Hiſtoriens débitent de la maniere dont il ordonna qu'on diſpoſât de ſon corps, eſt un conte*] Ces Hiſtoriens diſent, qu'en mourant, il ordonna à ſes gens de faire un tambour de ſa peau, les aſſurant de la victoire au bruit de ce tambour; ils ajoûtent, qu'il commanda d'expoſer ſon corps aux bêtes & aux oiſeaux, aimant mieux en être dévoré que d'être rongé des vers. *Ferunt*, dit Æneas Sylvius (41), *illum quum agonizaret interrogatum, quonam loco mortuus fepeliri vellet, juſſiſſe cadaveri ſuo pellem animi, carnes volucribus ac feris objectari, ex pelle tympanum fieri, eoque duce, bella geri: arrepturos fugam hoſtes, quum primum ejus tympani ſonum audiverint.* Théobalde traite cette tradition de fable. „ Peut-être, *dit Mr. Lenfant* (42), „ pourroit-on mettre ſimplement entre les bons-mots de Ziska, cet ordre de faire un tambour de ſa peau, s'il eſt vrai „ qu'il le donna, & qu'il voulut finir par cette raillerie inſultante, & cette eſpéce de rodomontade. Peut être auſſi „ que ſes gens, pour intimider leurs ennemis firent courir le „ bruit que cet ordre avoit été exécuté. Au moins paroît il „ qu'on le crut par ces paroles d'*Albert Krantzius* (43): *ſes* „ *amis, dit-il, firent ce qu'il leur avoit ordonné, & ils trouvérent ce qu'il leur avoit promis*". Mais ce qui prouve que ces ordres, ſuppoſé que Ziska les ait donnés, ne s'exécutérent point, c'eſt qu'on l'enſévelit d'abord à Gradutz, dans l'Egliſe des onze mille Vierges, & qu'enſuite ſon corps fut transféré avec ſa peau toute entiére à Czaſlaw, Ville conſidérable de Bohême, où il fut enſéveli honorablement dans l'Egliſe Cathedrale. Voici l'Epitaphe qu'on y liſoit: JOANNES ZISKA *ex nobili Troſnoviorum apud Bohemos familia, nullo Imperatorum, Ducumque ætate militante peritia inferior, ſuperbiæ ſimul & avaritiæ Clericorum ſeverus ultor, patriæque acerrimus propugnator hîc jacco. Quod Appius Claudius cæcus bene conſuluiſſet, quod Marcus Furius Camillus ſtrenuè egeriſſet, quæ Romanis præbuere, hoc ipſum Bohemis meis præſtiti. Fortunæ bellis nunquam defui, neque illa mihi; omnem opportunitatem rerum bene agendarum etiam cæcus prævidi. Signis collatis victricia ſemper victor depugnavi. Vitæ ſum mihi ejuſmodi optimum cauſam adverſus adeuntes, pingues & ſaginatos facerdotes egregiè egiſſe, & ob hoc Dei auxilium ſenſiſſe; niſi illorum invidia obſtaret, inter illuſtriſſimos numerari procul dubio meruiſſem, tamen eſſa mea hoc ſacrato loco cubant, etiam inſalutatis & invito Papa.* Voici la traduction de cette Epitaphe par Mr. Lenfant (44): „ Gît Jean Ziska, qui ne le céda à aucun Général dans l'Art militaire, rigoureux Vengeur de l'orgueil „ & de l'avarice des Eccléſiaſtiques, ardent Défenſeur de ſa „ Patrie. Ce que fit en faveur de la République Romaine „ *Appius Claudius* l'aveugle par ſes conſeils, & *Marcus Furius Camillus* par ſa valeur, je l'ai fait en faveur de ma „ Patrie. Je n'ai jamais manqué à la Fortune, & elle ne „ m'a jamais manqué. Tout aveugle que j'étois, j'ai toujours bien vu les occaſions d'agir. J'ai vaincu onze fois „ en bataille rangée. J'ai pris en main la cauſe des malheureux & des indigens, contre des Prêtres ſenſuels & chargez de graiſſe, & j'ai éprouvé le ſecours de Dieu dans cette „ entrepriſe. Si leur haine & leur envie n'en avoit empêché „ j'aurois été mis au rang des plus illuſtres Perſonnages. „ Cependant malgré le Pape mes os repoſent dans ce lieu „ ſacré". On avoit mis la maſſue de Ziska auprès de l'Epitaphe; on l'y voyoit encore en 1619, lorſque Ferdinand II. remporta la victoire ſur Frédéric V. Electeur Palatin, élu Roi de Bohême. En s'en retournant les Impériaux enlevérent la maſſue & effacérent l'Epitaphe. Ziska étoit repréſenté en relief ſur ſa tombe, mais cette effigie étoit ſi uſée, qu'à peine y pouvoit-on lire au bas ces paroles: *L'an 1424 le Jeudi veille de la St. Gal mourut* Jean Ziska *du Calice, Chef des Republiques, qui ſouffrent pour le nom de Dieu. Il repoſe dans ce Temple.* Non loin du tombeau il y a un Autel, où Jean Hus & Ziska ſont repréſentés l'un auprès de l'autre. Sous *Jean Hus*, on liſoit ces vers:

Huſſe, tuus vindex facet hic Dux Ziska Johannes,
Supplex Sigismundus *tu quoque Cæſar erat.*

Et quoniam buſtis clarent loca multa ſepulchris
Ziska Czaſlavii *fama perennis erat.*

Et un peu plus bas:

Jam venit è ſuperis Huſſ: quod ſi forte redibit
Ziska *ſuus vindex, impia Roma cave.*

Au deſſous de Ziska étoient ces vers-ci:

Sternatus in bellis hoc dormis Ziska *ſepulchro,*
Ziska *tua gentis gloria, Martis honos.*
Ille ducem ſceleris, Monachos, peſtemque nefandam,
Ad Stygias juſſo fulmine truſit aquas.
Surget adhuc rurſus, quadrata cornua criſtæ,
Suppicii ut pœnas, quas meruere, luant.

Derriére l'Autel il y avoit une longue & large pierre, qui repréſentoit la table où Ziska communioit ſous les deux Eſpéces avec ce Diſtique:

Menſa fuit Ziskæ *lapis hic, dum Corpore Chriſti*
Vejcatur, & potum ſanguinis ore bibit (45).

(41) Hiſt. Bohem. Cap. 40 voy auſſi Dubrav Lib. XXVI. p. m. 700.

(42) Loc. cit. p. 206 207.

(43) Vandal Lib XI p. 213 Apud Eund.

(44) Ubi ſupra. p. 207.

(45) Ibid. p. 207-209.

[S] *Nous rapporterons ci-deſſous quelques-uns des jugemens qu'on a portés de ce fameux Guerrier.*] Cochlée, l'Hiſtorien le plus paſſionné contre Ziska, en parle en ces termes (46). „ Si l'on conſidére ſes exploits, on peut non ſeulement l'égaler, mais même le préférer aux plus grands Capitaines. En eſt il aucun qui ait livré plus de combats, & „ remporté plus de victoires, que lui, tout aveugle qu'il „ étoit? C'eſt ce qui a fait dire à Baptiſte Fulgoſe (Hiſtorien „ d'Italie) *ſi l'on fait reflexion d'un côté ſur les obſtacles que ſa* „ *valeur rencontra dans la perte de ſes yeux, & de l'autre ſur* „ *les grandes actions qu'il a faites dans cet état, on ne balancera* „ *pas à le mettre au-deſſus d'Annibal & de Sertorius, qui n'avoient perdu qu'un œil. Il eſt mort avec cette gloire d'être fort* „ *vainqueur de pluſieurs batailles, ſans jamais avoir été vaincu.* „ Ce fut lui qui enſeigna l'Art militaire aux Bohémiens. Il „ fut l'inventeur de ces remparts qu'ils ſe faiſoient avec des „ chariots, & dont les Bohémiens ſe ſervirent ſi heureuſement, & pendant ſa vie & après ſa mort. Comme les Taborites n'avoient pas encore de Cavalerie, il trouva „ moyen de leur en donner, en démontant la Cavalerie „ ennemie, pour ſoutenir l'Infanterie retranchée avec ſes „ Chariots. Il leur donna auſſi d'autres armes, que celles „ dont ils ſe ſervoient d'abord, telles qu'étoient des maſſues „ & des fléaux, armes plutôt de paſſans que de gens de „ guerre". Ajoûtons ce que Balbin (47) dit de la maniére de camper avec ſes Chariots. *Juvenis novum pugnandi rationem, ut & acies & legiones, & agmina curribus diſtinguerentur, & inexpugnabile munimen præberent; vias inter currus fuis erant noviſſimæ, boſtibus ignotæ; & quotidiano conſuetudine aſſuefecerat ſuos, ut quaſdam literas aut figuras agminibus & curribus exprimerent, & cum e curribus exiſſent, recipere ſe diſcerent, & ſi mala pugna procederet, ſtatim curribus (qui pleni erant armatorum) tegerentur, turpiſque etiam cæſis primis, ſecundi & tertii ordinarentur, emitterenturque, quod etiam equites, non modo pedites præſtabant: quam pugnandi rationem diligenter expicuit Æneas Sylvius.* Voici ce que ce dernier Auteur en dit (48): *Muro circumdatas urbes, ubi neceſſe fuit, ita munierunt, ut ſecundum grauis ingredi cum liberu & uxoribus in caſtris vitam agere. Carros quam plurimas habere, his pro vallo uti. Procedentes ad pugnam, duo ex his currus facere, in medio peditatum claudere, aut equitum extra munitiones prope adeſſe. Ubi congredi tempus viſum, aurigæ qui currus ducerent, ad Imperatoris ſignum, comprehenſa ſenſim quo voluerint boſtium parte, ordines quadrigarum conturbare: intercepta boſtes quibus ſui ſubvenire non poſſent, partim gladio a pedibus partim maſſilibus ab his qui erant in carris, utrù ac maxime tus necari. Equitatus extra munimenta depugnare, quem ſi forte boſtis oppreſſiſſet fugientem, max aperti currus excipere; indeque velut ex civitate manibus cin-*

(46) Cochl. Hiſt. Huſſit. Lib. V. p 216. 219. Apud Lenfant loc. cit. p. 211.

(47) Epit. p. 418. Apud Eund.

(48) Æn. Sylv. Cap. 46.

„ il affable & libéral envers ſes Soldats, qu'il appelloit ſes frères, comme ils l'appelloient auſſi leur frère. „ Il partageoit entre eux tout le butin, ne ſe réſervant que les jambons & autres viandes fumées, qu'il „ appelloit *les toiles d'araignées*, parce que les Païſans les pendoient à la cheminée, ou au plancher. „ Quand il eut perdu la vue on le menoit ſur un char, auprès du principal Drapeau. Delà il ſe faiſoit „ expliquer par ceux qui étoient avec lui l'ordre de la bataille, la ſituation des lieux, comme des va- „ lons, des rochers, des montagnes, des forêts; & ſelon ces inſtructions il rangeoit ſon Armée en „ bataille, il donnoit le ſignal du combat, & faiſoit tout ce qu'un Général doit faire en pareilles ren- „ contres". Balbin témoigne que quelques Gentilshommes de Bohême gardoient précieuſement un portrait de Ziska, fait au naturel & de ſon vivant, & le même dit en avoir vu un à Tabor. „ Ziska „ étoit de moyenne taille, il avoit le corps robuſte & bien ramaſſé, la poitrine & les épaules larges, la „ tête groſſe, ronde, & toute raſée, les cheveux châtains, le nez aquilin, une grande bouche, avec „ une mouſtache à la Polonoiſe. Il étoit auſſi mis à la Polonoiſe; ſes armes étoient une lance & une „ maſſue. On voyoit ſur ce portrait un Ange, qui préſentoit un Calice à Ziska, & Ziska tenant de la „ main gauche la tête d'un Moine raſé, & lui donnant un coup de maſſue de la droite". Mr. Lenfant dit, que tout ce qu'il a pu découvrir de la Famille de Ziska, c'eſt qu'il étoit marié, & qu'il laiſſa une fille, qui ne dégénéra point de la nobleſſe de ſes Ancêtres. On parle auſſi d'un de ſes frères nommé *Jaroſlaus*, qui en 1428 fut tué au ſiége de la Forteresſe de Bechin (z).

(z) Lenfant *ubi ſupra* p. 222.

ita defenſi. Balbin aſſure avoir vu & poſſédé une Conſtitution militaire compoſée par Ziska, où il enſeigne l'ordre & la diſcipline qu'on doit garder à la guerre, les peines qu'on doit infliger aux Déſerteurs, ou à ceux qui violent les régles de la guerre; comment il faut camper, & marcher à l'ennemi, partager équitablement le butin entre les Soldats. Cette Conſtitution étoit ſignée de ſa main, *Jean Ziska du Calice*, & de celle de ſix Grands de Bohême, outre la peute Nobleſſe, & les Gouverneurs de pluſieurs Villes, qui y avoient ſouſcrit. L'Auteur du *Redoutable Aveugle* (49) trace le caractère de Ziska de la manière ſuivante. „ L'on admi- „ roit en cet homme ſans pareil, une grandeur de génie „ ſurprenante, une lumière toujours préſente, un courage „ impétueux, ſans trouble & ſans précipitation. Il avoit „ nonobſtant ces qualités (ce qui paroiſſoit tout à fait con- „ traire) l'avantage du ſangfroid, accompagné de la capa- „ cité, de l'expérience, & d'une valeur ferme & aſſurée. „ Il étoit réſolu dans les conſeils, jamais embarraſſé dans ſes „ ordres, prenant mieux ſon parti qu'homme du monde, ſe „ faiſant un plan de guerre fort juſte, diſpoſant toutes cho- „ ſes à ſa fin, prévoyant tous les obſtacles avec plus de ju- „ gement que de lenteur. Son activité alloit plus loin que „ les choſes néceſſaires pour ne rien oublier qui peuſt être „ utile. Il eſtoit pourtant auſſi agiſſant qu'il le devoit eſtre; „ mais ne faiſant rien de ſuperflu, pour ne pas ſlipper & „ ruiner ſes troupes par des fatigues hors de ſaiſon. Tan- „ roſt il eſtoit fier dans ſes commandemens, ce qui le ren- „ doit également craint & eſtimé, tantoſt ſe gardant un „ peu moins d'authorité pour paroiſtre agréable, & pour „ laiſſer plus de ſatisfaction à ceux qui luy obeiſſoient: mais „ il ne laiſſoit rien diminuer de leur eſtime. Ses ennemis „ ne pouvoient pas trouver aſſez de précautions contre ſes „ attaques, & les poſtes les plus ſeurs eſtoient réputez foibles „ pour luy. Il trouvoit par-tout des jours pour ſe garantir „ dans toutes les apparences de perte. Il ſçavoit pouſſer ſes „ avantages, & rétablir les déſordres. Il tiroit de ſes trou- „ pes tout ce qu'on en pouvoit tirer, & s'abandonnoit tout „ entier à l'action, enſorte qu'il ſembloit qu'il fuſt réſolu de „ vaincre, ou de ne plus ſurvivre à ſa défaite. Il n'oublioit „ rien de ce qui pouvoit donner le gain d'une bataille, pro- „ fitoit de tout s'il eſtoit heureux, conſervoit tout ce qu'il „ pouvoit, s'il ne l'eſtoit pas, & laiſſoit toujours quelque „ reſſource pour une meilleure fortune; ſoit par l'égalité de „ ſon naturel, ſoit par une longue expérience de bons & de „ mauvais ſuccez, recevant toute ſorte d'accidens d'un mê- „ me viſage. Si les diſgraces, comme d'avoir perdu la vue, „ & de trouver de la diviſion parmi les ſiens, le trouvoient „ un peu ſenſible, ſa fierté l'en relevoit davantage, & ſa „ vertu excitée par ſes malheurs, ſe trouvoit affis ſorte „ pour les vaincre. C'eſtoit aſſeurément le premier homme „ du monde pour une journée, auſſi bien que pour une „ campagne, également propre à finir des belles actions, „ & à terminer utilement la guerre, ainſi qu'il en eſtoit en „ train. Il la ſit avec éclat pour ſa réputation, & avec grand „ avantage pour les Intérêts de ſon parti". Cet éloge paroîtra peut-être exceſſif, je trouve cependant ce qu'il y a de plus eſſentiel, du moins par rapport à la guerre, confirmé par le ſuffrage d'un homme du métier, & qui de l'aveu de tout le monde étoit en état de juger du mérite militaire; je parle du Chevalier Folard, qui comme on l'a vu ci deſſus (50) trouve Ziska, *comparable aux plus grands hommes de l'Antiquité*; il lui trouve ſurtout beaucoup de rapport avec Annibal, auquel il le croit pourtant encore ſupérieur. Lifez ce qui ſuit. „ Il ne s'eſt guères vu deux caractères, *dit Mr. Folard* (51), qui aient un rapport ſi parfait entre eux à bien „ des égards, & deux génies ſi ſemblables: tous les deux „ fins, ruſez, couverts, profonds, courageux, auſſi habiles „ à profiter des occaſions qu'à les faire naître, adroits à „ rendre des piéges, & encore plus à s'en dégager, lorſqu'ils „ y étoient tombés, & à faire réfléchir ſur leurs ennemis les „ traits qu'ils leur décochoient; une imagination vive & „ prompte pour remédier aux accidens imprévus, où les au- „ tres échouent; habiles à préparer les moyens capables „ d'amener les événemens les moins prévus; jamais plus „ grands, plus fermes & plus aſſurés que dans les affaires „ où la victoire paroît incertaine & chancelante, ſçavans „ dans l'art de vaincre; mais non pas ſans quelque reproche „ à l'égard de leurs avantages, qu'ils euſſent dû pouſſer plus „ loin. L'un traverſe l'Italie d'un bout à l'autre, paſſe ſur „ le ventre de tout ce qui lui oſe réſiſter, ſans ſonger que „ le nom de victorieux n'eſt qu'un vain titre, ſi l'on n'eſt „ maître des places. L'autre courut toute la Bohême avec „ les mêmes défauts. Les armées Impériales éprouvent le „ même ſort que celles des Romains, elles ſont totalement „ défaites. Celles du Pape, en titre de Croiſade, & com- „ mandées par des Cardinaux, oſent ſu mettre de front de- „ vant ce redoutable ennemi, & l'on vit ſans étonnement „ ces nouveaux Hétos s'enfuir & diſparoître ſans combat: „ ce qu'on n'aura pas de peine à croire. Voilà pourtant „ deux grands hommes, & tous les deux avec les mêmes „ vertus & les mêmes défauts. Annibal joue un plus grand „ rôle, parce qu'il trouve plus de courage dans les armées „ qu'il attaque; & vers le milieu de la guerre il trouve des „ Chefs dignes de lui, ce que l'autre ne trouva jamais. Il „ fut toujours victorieux de ſes ennemis. Le Carthaginois „ toujours heureux en Italie, quoique toujours foible, l'a- „ bandonne, chaſſé par un homme ſupérieur, ſans ſavoir rien „ perdu de ſa gloire & de ſa réputation. Il la perd en Afri- „ que. Il y eſt vaincu, & ſon armée terraſſée, ſans pouvoir „ s'en relever. Il trouve dans les plaines de Zama, ce qu'il „ n'avoit pu trouver dans celles de l'Italie, je ne dis pas „ un Capitaine plus heureux, mais un ennemi plus habile, „ plus profond & plus éclairé, qui le bat, non par le nom- „ bre de ſes troupes, car il étoit plus foible de la moitié; „ moins encore par la valeur, car elle étoit égale; mais u- „ niquement dans l'art de ſe ranger & de faire combattre „ une armée. Le Chef des Huſſites ne trouva jamais un „ homme capable de lui tenir tête, & de le réduire au ſort „ d'Annibal, qui trouva cet homme dans Scipion. Après „ avoir perdu un œil dans un combat, Ziska ne fut pas „ longtems ſans perdre l'autre. Il ne laiſſa pas de remporter pluſieurs grandes victoires dans cet état".

(49) P. 76-78.

(50) *Rem.* [Q] *Cit.* 52.

(51) *Hiſt. de Polybe* Tom. IV. p. 166.

ZIZIM ou ZEMES [*A*] Fils de Mahomet II. & frére de Bajazet II. fut le Compétiteur de ce dernier à l'Empire. Mahomet II. avoit confié le Gouvernement de quelques Provinces à ſes deux fils. Bajazet avoit celui d'Amaſie, & Zizim celui d'Iconium (Cony). Ce fameux Conquérant étant mort en 1481. Bajazet monta ſur le trône [*B*]. Les Hiſtoriens ne conviennent pas entre eux, qui des deux frères

[*A*] ZIZIM *ou* ZEMES.] Le vrai nom de ce Prince étoit *Jem*, ce qui fait que quelques Auteurs (1) l'ont appellé *Gem* ou *Gemes*, ou *Zemis*. Le Prince Cantimir (2) nous apprend, qu'en langage commun le mot de *Jem* ſignifie une ſorte de grappes plus délicieuſes que les ordinaires; „ mais, *continue-t-il*, ſi on ajoûte un *teſdid* Arabe, c'eſt-à- „ dire ſi on double l'm par un trait -; *Jemm* devient un „ terme magique, & ſert à exprimer le nom fabuleux & myſ- „ térieux de *Salomon* ou d'*Alexandre le Grand*; comme *Chatemi Jemm* le ſceau ou anneau de Salomon, *Jami Jemm*, „ le miroir de Salomon, ou d'Alexandre. . . . . Il n'eſt „ impoſſible de pénétrer de laquelle de ces ſignifications le „ nom de ce Sultan a été tiré; & je n'ai nulle idée par tout „ ce que j'ai lu ou entendu, qu'aucun autre Turc l'air porté. „ Il faut croire que c'eſt de ce mot *Jem* que les Auteurs „ Chrétiens ont formé leur *Zemes* ou *Zizim*, qui n'ont d'eux- „ mêmes aucune étymologie".

(1) Lonicer. *Chron. Turcic.* Tom. I. p. 45. Edit. 1584. in-8. Leuncl. *Pandect. Turcic.* p. 379.

(2) *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* Tom. II. p. 118.

[*B*] *Ce fameux Conquérant étant mort en* 1481. *Bajazet monta ſur le trône.*] Je trouve aſſez de variété entre les Hiſtoriens ſur l'avénement de Bajazet au trône. Les Annales Turques (3) diſent ſimplement que Mahomet mourut le troiſième du mois *Rebiul evvel*, & que Bajazet étant arrivé à Conſtantinople le 19 du même mois fut proclamé Empereur. D'autres Hiſtoriens rapportent le fait de la manière ſuivante (4). Pendant l'éloignement des deux frères, les Bachas & les grands Officiers de la Couronne ſe partagérent ſur le choix d'un Empereur. Chacun prit parti ſuivant ſon intérêt ou ſon inclination. Mehemet, alors grand Viſir, avoit plus de panchant pour Zizim. Mais le Bacha Cherfec Ogli, gendre de Bajazet, s'étant emparé des tréſors de Mahomet,

(3) *Annal. Sultanor. Othoman.* p. 32 num. 131.

(4) Vertot *Hiſt. de l'Ordre de Malthe.* Tom III. p. 134. 135.

(a) Voy. Vertot *Hist. de l'Ordre de Malthe* T. V. p. 440.

frères étoit l'aîné; il y en a qui prétendent que c'étoit Zizim (a); mais ceux qui attribuent le droit d'aînesse à Bajazet, paroissent mieux fondés; & c'est aussi le sentiment de Demetrius Cantimir (b), qui a puisé dans les Auteurs Turcs; selon lui, Zizim fondoit ses prétentions au trône sur ce que Bajazet étoit né avant que Mahomet fût Empereur; & c'étoit à son avis un deshonneur à l'Empire, qu'il fût possédé par le fils d'un particulier au préjudice de celui d'un Sultan. Comme il étoit plus éloigné de Constantinople que Bajazet, il apprit plus tard la mort de son Pére; il se mit aussitôt en chemin pour se rendre dans la Capitale; mais ayant été informé qu'il avoit été prévenu par son frére, & que celui-ci avoit été proclamé Empereur, il retourna sur ses pas; les troupes de l'Asie le reconnurent pour le légitime héritier du trône, & il se fit couronner à Prusé ou Burse en Bithynie: les habitans de cette Ville & ses autres partisans lui fournirent de grosses sommes, avec lesquelles il leva une nombreuse Armée (c). Bajazet ne tarda pas à arrêter les progrès de son frére, il fit marcher contre lui en Asie ses meilleures troupes, sous la conduite d'Achmet Geduc, fameux Général, qui livra bataille à Zizim, & après un sanglant combat l'armée de celui-ci fut mise en déroute [C]. A la faveur de la nuit, qui survint, Zizim se

(b) *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. II. p. 81.

(c) Vertot *loc. cit.* T. III. p. 121. & Cantimir *ubi supra*, p. 81. 82.

homet, s'en servit pour gagner les Janissaires. Achmet Geduc, autre Bacha, & le plus grand Capitaine qui fût alors parmi les Turcs, étant revenu d'Italie, où il avoit conquis la Ville d'Otrante, fit déclarer encore en faveur de Bajazet l'armée, qu'il commandoit. Le Parti de Bajazet ayant prévalu par l'adresse ou l'habileté de ceux qui le conduisoient, on proclama ce Prince Empereur, & pour ne pas laisser le trône vuide en son absence, ses partisans le firent remplir sous son nom par un de ses enfans, appellé Corcud, jeune Prince, qui quoique à peine âgé de huit ans, ne laissa pas de témoigner beaucoup de répugnance à en descendre, quand à l'arrivée du Sultan son Pére il fut obligé de lui céder la place. Un autre Historien (x) raconte la chose un peu différemment à quelques égards: selon lui ceux qui mirent Corcud sur le trône comptoient de gouverner sous le nom de ce jeune Prince, & Bajazet auroit eu de la peine à y monter, si Corcud n'en étoit volontairement descendu pour l'y placer. *Cum autem dissentirent inter se Purpurati & Prætoriani de successore, & dissensio exarsisset in conflictum ac cædes mutuas: Prætoriani milites Bajazethem absentem proclamarunt Imperatorem, rem procrastinatibus ac confectionibus Chersonesi Græciæ Belkebasis, & Agæ Prætoriis Prætoriorum, qui Bajazethis gnari erant. Nonnulli equestris militiæ principes, qui in urbe erant, ut tumultus præsenes sedarent, Corcutum adolescentem, Bajazethis filium Imperatorem salutarunt, attollentibus eum Ianro & Mesithe purpuratis, atque insignia traditis atque insignati, ut non in solio conspiuerunt, ut ipse tuetle nomine curules imperii negotia ex arbitrio administraret. Hic se adjunxit Acchomates Bassa, qui rauger Hyarantem expugnarat. Nec Bajazethes pater e Cappadocia festinantissimis itineribus revertit, quamquam de injusta Bajazethum imperii jure querebatur, quicquam precibus vel lacrymis impetrasset, nisi & adolescens filius sponte cessisset, & ipse Purpuratorum malignitate alienatus a se rursus atque conciliatas Prætorianorum voluntates multis largitionibus placasset.* Le récit de Cantimir (c) est presque entiérement différent de celui des Ecrivains que nous venons de citer. Selon lui Bajazet pensoit à faire le pélerinage de la Mecque, lorsqu'un Courier, dépêché par le Visir, lui apporta la nouvelle de la mort de son pére, qui l'avoit nommé pour son Successeur. Il lui rendit aussi une Lettre, signée du Visir & des Grands, qui l'exhortoient à venir prendre possession du trône. „ Ils lui „ représentoient le déplaisir de la Mecque comme un de- „ voir convenable à des gens de plus de loisir, & d'une naif- „ sance moins élevée; au-lieu que son rang donnoit à la „ Religion toute une autre face. Il en étoit devenu le dé- „ fenseur, & c'étoit la servir avantageusement, de prévo- „ nir, par la force de ses conseils & de ses armes, les ef- „ forts que ses ennemis abattus pourroient faire pour le „ relever". Ce message imprévu jetta Bajazet dans l'inquiétude, & lui remplit l'esprit de scrupules; le voilà combattu, d'un côté par le vœu qu'il a fait & l'obligation de l'accomplir; & de l'autre par le besoin de l'Etat, il lui paroît dangereux de laisser le trône vacant. Enfin Bajazet trouve un expédient pour concilier la Religion avec la Politique. Il avoit un fils nommé *Corcud*, d'une douceur & d'une modestie extraordinaire, que son Grand-pére Mahomet avoit fait venir à la Cour, il y avoit deux ans, pour célébrer la Circoncision; & Mahomet en avoit été si charmé, qu'il avoit voulu le garder auprès de lui. Bajazet juge son fils propre à le remplacer, & ce qui lui manque du côté de l'âge lui semble aisé à suppléer par l'expérience de ses Conseillers. Il fait donc la réponse suivante au Visir. „ Il n'est pas en mon pouvoir de renoncer au très-bénéfi- „ létrinage: c'est pour moi une obligation indispensable de „ m'en acquitter, & je ne pourrois plus valablement prier „ l'Empire de tout l'Univers, que d'être infidéle à un vœu „ si religieux. Mais de peur qu'en fatisfaisant à ma dévo- „ tion, mon absence ne cause quelque préjudice à l'Etat, „ je penſe que vous devez établir pour Souverain mon fils „ *Corcud*, & lui obéir comme à un autre moi-même jusqu'à „ mon retour". Il part pour la Mecque après la Lettre expédiée, les Grands revêtissent *Corcud* de l'autorité souveraine, & pendant neuf mois *ce Prince gouverne tranquillement; son nom est mentionné dans les Prières publiques; la monnoye est battue à son coin.* Bajazet revient de son pélerinage. Son premier soin est d'écrire à son fils & aux Grands. Il prie *Corcud* de conserver l'Empire, & il recommande aux autres de lui obéir fidélement. Pour lui-même il ne demande que la liberté de vivre en particulier à Nicée. „ On pourroit „ soupçonner, *dit notre Historien*, que le Sultan auroit été „ pénétré à la Mecque d'un amour intérieur de la retraite, & „ que le goût du Ciel lui auroit inspiré un religieux mépris „ de la Couronne; mais il y auroit lieu aussi de conjecturer, „ que l'amour de la vie auroit été le principe de cette réser- „ ve; & que voyant son fils en possession du sceptre, il au- „ roit trop risqué de le redemander, de peur de faire naître „ dans ce jeune Prince des sentimens ambitieux & dénaturés, „ ou d'irriter le peuple qui adoroit Corcud. Il pouvoit plus „ furement faire jouër ces ressorts secrets en se tenant à Ni- „ cée". Le Visir lut la Lettre de Bajazet en pleine assemblée, & tous les Grands conclurent qu'il devoit être seul reconnu Empereur. On jugea à propos de tenter la voye de la douceur, pour mettre ce decret à exécution, & l'on convint de fonder Corcud. Le Grand-Visir Ali Pacha ayant demandé audience, lui parla en ce termes. „ L'illustre Pére de Votre „ Hautesse est de retour de la Mecque avec l'aide de Dieu, & „ nous apprenons qu'il est arrivé à Alep en bonne santé; „ nous avons cru qu'il étoit de notre devoir d'en informer „ Votre Hautesse, afin de sçavoir à son sujet quel est votre „ plaisir". *Corcud* répondit. „ Les services que vous avez „ rendus à l'Empire, sont des preuves incontestables de vo- „ tre fidélité; mais il semble que vous doutiez de la mienne; „ par ce discours artificieux & capable de l'ébranler, je n'y „ puis entrevoir autre chose qu'un dessein de me trahir. „ Quoi, ignorez-vous que mon Pére ne m'a point rélégué „ absolument la Couronne? Il m'a seulement chargé de com- „ mander à la place, jusqu'au retour d'un pélerinage, en- „ trepris pour le bien de son ame & pour celui de l'Etat. „ En l'acceptant j'ai cru me faire un mérite d'obéir aux vo- „ lontés de mon pére. L'Empire est à lui, qu'il le reprен- „ ne; je rélégne le sceptre, & prétends n'avoir plus defor- „ mais que des dispositions de fils & de Vassal". Peu de jours après, sur la nouvelle de l'arrivée de Bajazet, Corcud passe le Bosphore, suivi de tous ses Visirs, & de tous les grands Officiers militaires & civils: il va à sa rencontre près de Nicée, lui prête obéissance, & ordonne à toute sa Cour de faire la même chose; le place sur le trône, l'accompagne à Constantinople, où Bajazet est couronné; & enfuite Corcud part pour Magnésie, avec tous les appanages & les appointemens d'un Empereur.

(x) Leon. *Chalcocond. loc. cit.*

(c) Hist. de l'Emp. Ottom. *loc. cit.* p. 76-81.

Je ne dissimulerai pas que tout ce récit me paroît sentir le Roman. Quelle apparence que Bajazet ait entrepris le voyage de la Mecque dans le tems qu'il s'agissoit de se mettre en possession de l'Empire? D'ailleurs le silence des Annales Turques me paroît un fort préjugé contre ce pélerinage, entrepris si à contretems. Ajoutez, que l'Historien donne une adunitifration de neuf mois à Corcut, dans un tems que le soin remué; y a-t-il de la vraisemblance en cela? Ce Prince pouvoit-il ignorer l'absence de Bajazet, & auroit-il négligé de profiter d'une circonstance si favorable pour faire valoir ses prétentions? Comment concevoir encore, que lorsque Bajazet voulut résigner l'Empire vers la fin de sa vie, il n'ait point penſé à Corcut, qui lui avoit si généreusement cédé le trône après l'avoir occupé neuf mois entiers? Avouons-le, la narration des autres Historiens est beaucoup plus simple & plus vraisemblable.

[C] *Après un sanglant combat l'Armée de celui-ci fut mise en déroute.* Jerus Thomas, Continuateur de Chalcondyle, rapporte (y) les Harangues qu'il prétend que les Généraux des deux Armées firent à leurs troupes avant la bataille; mais il y a de l'apparence qu'elles sont de sa façon. Je ne trouve chez lui, ni dans aucun autre Auteur, le détail du combat même. L'Abbé de Vertot est le seul qui en raconte quelques circonstances. „ On en vint bientôt aux mains, *dit-il*, de „ un grand Empire devoit être le prix du Victorieux. Zi- „ zim pour l'emporter fit des prodiges de valeur: ce Prince, „ le fâbre à la main, chargea tout ce qui se présenta devant „ lui: le combat fut sanglant & très-opiniâtré de part & dau- „ tre: on ne faisoit point de quartier ni de prisonniers, & „ on fut quelque tems sans s'appercevoir de quel côté pen- „ choit la victoire. Mais Achmet, après avoir laissé jetter „ aux ennemis tout leur feu, tenant mis à la tête du Corps „ de réserve, & de troupes fraîches, qui n'avoient point en- „ core combattu, chargea les Asiatiques si brusquement, „ que ces troupes, la plupart composées de nouvelles levées, „ ne purent soutenir plus longtems les efforts des Euro- „ péens. Enfin Zizim, pour rétablir entiérement le com- „ bat, revint plusieurs fois à la charge avec ce qu'il put ral- „ lier de sa Cavalerie. Les plus braves, & qui dans ce com- „ bat ne l'abandonnérent jamais, périrent presque tous à ses „ côtés. Achmet enfuite vint sidément à bout de l'infante- „ rie: la plupart fut taillée en pièces: ce qui échappa à l'é- „ pée du victorieux, chercha son salut dans la fuite; & la „ crainte de tomber au pouvoir de Bajazet, réduisit enfin „ Zizim à prendre le même parti". J'obſerverai que selon tous nos Historiens Bajazet ne se trouva point à cette premié-

(y) *Hist. de la Decad. de l'Emp. Grec.* p. 329. Paris 1651 in-fol.

(z) *Hist. de l'Ordre de Malthe.* T. III. p. 236. 237.

re

se jetta dans un bois & s'y enfonça. La ouit lui avoit caché la grandeur de sa perte, & il se flattoit de rallier le lendemain ses troupes, & de tenter encore fortune. Mais n'ayant pu rassembler que quarante Cavaliers, il n'eut d'autre parti à prendre que de s'éloigner des lieux qui lui avoient été si funestes, pour éviter uo plus graod malheur (*d*). Le choix d'un asyle l'embarrassa; ceux qui l'accompagnoient lui proposoient les uns de se retirer auprès du Caraman ou du Grand-Maître de Rhodes, les autres lui conseilloient de se réfugier chez le Sultan Caitebai en Egypte. Zizim se détermina à se retirer auprès de ce dernier. Par des routes détournées il gagna avec sa petite troupe la Syrie, pénétra dans la Palestine, se rendit à Jérusalem, visita la Mosquée, qu'on appelloit le Temple de Salomoo, où il fit ses prières: & après avoir traversé les déserts de l'Arabie, il arriva au Caire. Caitebai le reçut avec les honneurs dûs à sa naissance; mais au-lieu de lui fournir les secours qu'il espéroit, ce Prince se borna à lui donner des conseils, & eotre autres celui de faire le pélérinage de la Mecque. Selon quelques Historiens il le fit, selon d'autres il alla joindre d'abord ses amis pour tenter de-nouveau le sort des armes [*D*]. Il se retira auprés du Caraman Prince de Cilicie, qui lui avoit fait offrir le secours de ses armes; Zizim lui promit de lui rendre les Provinces que Mahomet lui avoit enlevées, si par son appui il pouvoit monter sur le trône. Le Caraman arma promptement, demanda du secours à ses voisins & à ses Alliés, & se mit en état de marcher avant qu'Achmet Geduc eût tiré ses troupes des quartiers d'hyver. Bajazet fut surpris, en apprenant que son frére étoit revenu d'Egypte pour lui disputer de-oouveau l'Empire; il marcha lui-même en personne, & le malheureux Zizim fut défait une seconde fois; quelques Ecrivains prétendent (*e*) qu'il fut vaincu une troisiéme fois, mais ni les Annales Turques, ni les Auteurs qu'a consultés Cantimir o'en disent rien. Zizim vaincu se retira d'abord dans les détroits du Mont Taurus. Bajazet, au desespoir que son frére lui eût échappé, tâcha de le surprendre par de nouvelles propositions; il lui fit offrir, outre une Province en Souveraineté, une pension de deux-cens mille écus d'or. Zizim répondit fiérement, *J'ai besoin d'un Empire & non pas d'argent:* il fut cependant bientôt contraint de chercher un asyle, & par le conseil du Caraman il se détermina à se retirer à Rhodes [*E*]. Il dépêcha

(*d*) Vertot *ubi supra.* p. 117. 118. Cantimir *loc. cit.* p. 58.

(*e*) Lonicer. *Chron. Turc.* T. I. p. 25. d'Herbelot. *Bibl. Orient.* p. 874.

(9) *Ubi supra* p. 22.

(10) *Annal. Sultan* p. 22 num. 134.

re bataille; mais Cantimir (9) dit que „ Bajazet ne tarda „ pas à arrêter les progrés de son frére; il l'alla chercher en „ Asie, & lui livra bataille proche de Prusc". Cet Historien est d'accord en cela avec les Annales Turques (10), où on lit: *Sultanus vero Bajasites, accessito ex Apulia cum exercitu Geduc Achmete Bassa, magnisque ceteroquin etiam collectis copiis adversus Zemem fratrem in Anatoliam movit. Cum prælio congressi fuissent, inferior discessit Zemes, ac mox in Caramanum profugit: unde quum eum Sultanus Bajasites expulisset, itinere conversa, Constantinopolim repetit.* Si Bajazet s'est trouvé à cette premiére expédition contre Zizim, il y a de l'apparence que c'est alors qu'arriva une avanture entre ce Prince & Achmet Géduc, qu'Artus Thomas (11) & l'Abbé de Vertot après lui (12) rapportent; le premier ne détermine point si ce fut à la premiére où à la seconde bataille, mais Mr. de Vertot en parle à l'occasion de la seconde. Quoi qu'il en soit, voici le fait. Bajazet ayant voulu faire la revue de ses troupes, Achmet parut le premier, mais au-lieu de porter son Cimeterre à son côté, Bajazet s'apperçut qu'il étoit seulement attaché au pommeau de la selle de son cheval, & il lui cria: *Mon frere, tu te souviens de loin, oublie les fautes de ma jeunesse: remets ton épée à ton côté, & s'en sers avec ta valeur ordinaire contre nos ennemis.* Pour entendre le sens de ces paroles, il faut savoir que lorsque Mahomet II. porta la guerre en Perse, Bajazet encore jeune l'y avoit suivi, & il commandoit même un Corps de troupes particulier. Le Sultan son pére, qui n'étoit pas prévenu en faveur de sa capacité, ni de sa valeur, quelques heures avant que de livrer bataille, ordonna à Achmet de visiter la ligne où commandoit Bajazet, & de voir si sa troupe étoit rangée en ordre de combat. Mais cet Officier n'y ayant trouvé que de la confusion, ne put s'empêcher de lui en faire des reproches assez aigres. *Est-ce ainsi Seigneur*, lui dit ce vieux Guerrier, *qu'un Prince qui veut vaincre doit ranger ses Soldats?* Bajazet outré de ces reproches, lui dit qu'il le feroit un jour repentir de son insolence. *Et que me feras-tu?* repartit le fier Achmet: *je jure par l'ame de mon pére, que si tu parviens jamais à l'Empire, je ne ceindrai jamais d'épée à mon côté pour ton service.* C'est ce qui donna lieu à Achmet de paroître dans la revuë avec son épée attachée au pommeau de la selle de son cheval. Le besoin que Bajazet avoit de lui l'obligea de tâcher de lui faire oublier le passé.

(11) *Ubi supra.*

(12) *Loc. cit.* p. 148. 149.

[*D*] *Selon quelques Historiens il le fit* (le pélérinage de la Mecque,) *selon d'autres il alla joindre d'abord ses amis, pour tenter de nouveau le sort des armes.*] Les Auteurs conviennent que Zizim ne trouva pas dans le Sultan d'Egypte les dispositions qu'il auroit souhaitté, mais ils varient à divers égards dans leur récit. Rapportons d'abord celui de Mr. de Vertot (13). Cait-Bei, dit l'Historien, ne jugea pas à propos de s'affocier à sa mauvaise fortune; & tous ses offices se terminérent à offrir à Zizim sa médiation auprés de son frére. Ce Prince l'accepta, plutôt par complaisance, & pour ne pas paroître la mépriser, que par aucune espérance d'un heureux succès. Le Soudan fit partir aussitôt un Emir pour Constantinople. Pendant son voyage, Zizim par dévotion fit celui de la Mecque, & à son retour amena au Caire sa femme & ses enfans, que le Soudan reçut avec beaucoup de politesse, & auxquels il promit une constante protection. L'Emir que Cait-Bey avoit envoyé à Constantinople, n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il entama sa Négociation. Bajazet, par le conseil d'Achmet son premier Ministre, & pour amuser Zizim, fit dire au Soudan d'Egypte, qu'il donneroit volontiers à son frére une Province dans l'Asie. Cait-Bei eût bien souhaitté, pour affoiblir cet Empire, qu'il y eût eu un peu plus de proportion dans ce partage; mais comme après tout Bajazet étoit maître de l'Empire entier, & que dans ce Traité il prétendoit donner la loi, le Soudan indifférent, comme la plupart des Médiateurs, sur les intérêts de Zizim, fut d'avis qu'il acceptât la proposition de son frére, & il lui représenta qu'une grande Province en toute Souveraineté étoit préférable à une guerre, dont le succès étoit incertain. Zizim qui aspiroit à l'Empire, & qui par son courage & son ambition s'en trouvoit plus digne que son frére, rejetta avec fierté ses offres. D'ailleurs, continue Mr. de Vertot, il vit bien qu'on ne cherchoit qu'à le jetter dans un Labyrinthe de négociations pleines de supercherie, dont il ne verroit jamais la fin; & il répondit au Souden, que de si hautes prétentions de part & d'autre, & un démêlé de cette importance, ne pouvoient se décider que par la force des armes, & l'épée à la main. Mais ne voyant pas ce Prince dans la disposition d'armer en sa faveur, il se contenta de lui recommander sa femme & ses enfans, & il se retira auprés du Caraman. Cantimir rapporte la chose d'une maniére tout-à-fait différente (14). Zizim arrivé à la Cour du Sultan d'Egypte, dépeignit à ce Prince avec les plus vives couleurs la tyrannie de son frére, qui non content de lui ravir l'Empire, avoit injustement mis à mort ses enfans (15). Caite bai, au-lieu d'encourager Zizim & de l'aider de ses forces, crut lui donner une meilleure assistance, en lui conseillant de renoncer à la haine qu'il avoit conçue contre Bajazet. „ Il lui remontra que les divorces „ domestiques, si préjudiciables en général, devenoient tous „ jours plus dangereux par rapport à la Religion; que leur „ sainte Loi attendoit de leur union fraternelle toute sa force & sa splendeur, au-lieu qu'une guerre civile lui feroit „ un tort irréparable: enfin pour donner le tems à son courroux de se calmer, il lui propose le pélérinage de la Mé„ que, & l'exhorte à chasser l'image de son malheur présent „ par l'idée d'un devoir si saint & de l'onction dont son ame „ y doit être pénétrée: Il ajoûte l'impossibilité de rien entreprendre contre Bajazet, dans la conjoncture présente, „ où ce Prince avoit sur pied des armées formidables: la face des affaires pourra changer, dit-il, & si à votre retour je vois jour à vous secourir efficacement, je mettrai „ tout en œuvre pour faire valoir vos justes Droits". Le Roi d'Egypte tâchoit d'adoucir l'esprit du Prince Turc par ces discours, dictés par la Religion & la Politique. Zizim l'écoutoit, mais en roulant d'autres projets dans sa tête. Il avoit quantité d'amis puissans dans quelques Provinces, qu'il avoit si souvent mis à l'épreuve, qu'il les croyoit capables de tout sacrifier pour lui au besoin. Il leur écrit d'Egypte & les instruit de sa situation, les priant de l'aider à venger les injures qu'il a reçues de Bajazet en sa personne & en celle de ses enfans. Ils répondirent à son attente & lui promirent de n'épargner ni leurs biens ni leurs vies pour son service. Flatté de ces belles promesses Zizim fait semblant de se rendre aux avis de Caite-bai, puisqu'il le voyoit peu disposé à entrer dans ses vuës. Il le prie de le mettre en état de faire le pélérinage de la Mecque. Le Sultan y donne les mains avec joie, lui fait préparer un train convenable à sa qualité, & le congédie le plus gracieusement du monde. Mais Zizim n'avoit pas le goût de la dévotion; un Royaume étoit l'objet de ses vœux. Il ne fut pas loin sans changer de route: il renvoya sa suite, ou plutôt il s'en déroba, & ne retint que quelques Confidens, avec lesquels il alla joindre ses amis. Il assembla de nouvelles troupes, avec lesquelles il tenta denouveau le hazard de la guerre. Auquel des deux récits donner la préférence? C'est ce qui est assez difficile à décider. J'observerai cependant, que les Annales Turques parlent du pélérinage que Zizim fit à la Mecque, & que Mr. de Vertot est sur cet article d'accord avec elles.

(13) Ibid. p. 158-160.

(14) Hist. de l'Emp. Othom. *loc. cit.* p. 82-84.

(15) *Lonicer* rapporte, qu'après la derniere défaite de Zizim, la femme de ce Prince & deux de ses enfans tombérent entre les mains de Bajazet, qui les fit mourir. Mr. de Vertot est entiérement opposé à cet récit.

[*E*] *Par le conseil du Caraman il se détermina à se retirer à Rhodes.*] Pendant que Bajazet l'amusoit en lui faisant faire des propositions d'accommodement, Zizim s'apperçut qu'Achmet s'emparoit insensiblement de tous les détroits des montagnes, & tâchoit de lui en fermer les issuës. Le Caraman lui fit connoître, que s'ils restoient plus longtems dans cet endroit, ils seroient exposés à un danger manifeste: comme ils n'avoient pas des forces suffisantes pour faire tête à Baja-

au Grand-Maître un des Seigneurs qui s'étoient attachés à sa personne & à sa fortune pour lui demander un asile: mais cet Envoyé ayant été arrêté par un Parti de Bajazet, Zizim fut en grand danger d'être pris [F]: il arriva cependant heureusement à Rhodes, où il fut reçu avec de grands honneurs [G]. Le séjour de ce Prince ne laissa pas de causer beaucoup d'inquiétude au Grand-Maître Pierre d'Aubusson, surtout à l'occasion de deux Envoyés Turcs qui vinrent en ce tems-là à Rhodes [H]. Après avoir

ret, ils convinrent, jusques à ce que ce Prince eût repris la route de Constantinople, de disperser leurs troupes, qui ne servoient qu'à les faire suivre, & de se retirer l'un & l'autre dans des endroits où ils fussent en sureté, soit par leur propre obscurité, ou par la puissance du Prince, auprès duquel ils se retireroient. Le premier dessein de Zizim étoit de se cacher avec peu de personnes dans les endroits les plus enfoncés de ces montagnes. Le Caraman le lui déconseilla, il lui représenta qu'il ne seroit peut-être pas encore assez en sureté dans une caverne contre les recherches de son frère; qu'il avoit même intérêt pour conserver ses partisans secrets, qu'on le crût en vie, & toujours dans la disposition de revenir disputer l'Empire: & il fut d'avis qu'il eût recours au Grand Maître de Rhodes; qu'il seroit plus surement auprès de lui, & avec plus de dignité, & que par le moyen même des Chevaliers, qui couroient toutes les mers de l'Asie, il seroit instruit de ce qui se passoit à Constantinople & dans tout l'Orient (16).

(16) Vertot ubi *supra*. p. 144. 145.

[F] *Mais cet Envoyé ayant été arrêté par un Parti de Bajazet, Zizim fut en grand danger d'être pris.*] L'Abbé de Vertot a rapporté les circonstances de tout ce qui arriva dans cette occasion (17) d'après Canursin, Vice Chancelier de l'Ordre (18). Bajazet ayant vu par les Lettres de son frère, le dessein qu'il avoit formé de se retirer parmi les Chrétiens, fit aussitôt quelques détachemens, pour forcer Zizim dans les défilés où il s'étoit retiré & en même tems il en fit partir d'autres pour lui fermer tous les passages, qui pouvoient le conduire à quelque port de la Lycie. Il se flattoit de le tenir enfermé, & qu'il ne pouvoit lui échapper; mais Zizim ne voyant point revenir son premier courier, en dépêcha deux autres à Rhodes, chargés pareillement de demander au Grand-Maître Pierre d'Aubusson une retraite dans ses Etats, avec un sauf-conduit qui lui en assurât l'entrée & la sortie en toute liberté. Ce Prince quitta ensuite le Mont Taurus, & sous la conduite du Caraman qui lui servoit de guide, il s'approcha des Côtes de la Mer, pour attendre la réponse de Rhodes. Se voyant poursuivis par les Spahis, ces deux Princes résolurent de se séparer, après s'être embrassés, & s'être jurés une amitié inviolable. Le Caraman se rejeta dans les montagnes, d'où il reprit le chemin de quelques places qui lui restoient. Le Prince Turc attendoit au bord de la mer des nouvelles de Rhodes; mais voyant approcher un escadron de Spahis, il se jetta dans une barque que le Caraman, de peur de surprise, avoit toujours tenuë prête, & qui étoit cachée derrière un rocher. A peine Zizim avoit quitté le rivage, qu'il vit paroître cette troupe de Spahis, qui ne l'avoient manqué que de quelques momens. On rapporte que ce Prince se voyant en sureté, fit arrêter sa barque, & prenant son arc il leur décocha une fléche, à laquelle étoit attachée une Lettre adressée à son frère. Les Historiens la rapportent, mais leurs Copies ne s'accordent pas en tout. Mr. de Vertot dit qu'elle étoit conçuë à *peu près* en ces termes:

(17) Ibid. p. 146-148.

(18) Voy le Texte Latin de cet Auteur dans *Pontac. T. V. p. 400 & suiv.*

Le Roi ZIZIM.
Au Roi BAJAZET *son frère inhumain.*

„ Dieu & notre grand Prophéte sont témoins de la hon-
„ teuse nécessité où tu me réduis, de me réfugier chez les
„ Chrétiens. Après m'avoir privé des justes droits que j'a-
„ vois à l'Empire, tu me poursuis encore de contrée en con-
„ trée, & tu n'as point eu de repos que tu ne m'ayes for-
„ cé, pour sauver ma vie, à chercher un azile chez les Che-
„ valiers de Rhodes, les ennemis irreconciliables de notre
„ auguste maison. Si le Sultan notre père eût pu prévoir
„ que tu profanerois ainsi le nom si respectable des Otho-
„ mans, il t'auroit étranglé de ses propres mains: mais j'es-
„ père qu'à son défaut, le Ciel sera le vengeur de ta crauté, & je ne souhaitte de vivre que pour être le témoin de
„ ton supplice".

Un autre Historien rapporte la Lettre en peu différemment (19) en ces termes: *Nova, & crudelis nimium & perfide frater, me ad Ottomannici nominis capitales hostes, Christianos, non ex odio vel contemptu veræ religionis transire, sed tua crudelis perfidia, multiplicique injuria, quam in extrema mea miseria erga me exerces. Fuerim hanc spem nequaquam dubium animo fovco, fore, ut multa atrocium diffidia & pericula te tuoque itinere infestent, magnaque tibi constituatur sit, quicquid adversus me measque impiæ crudelitatis exercet.* Mr. de Vertot rapporte, qu'on prétend, qu'en lisant la Lettre de Zizim, Bajazet ne put retenir quelques larmes, qui échappérent malgré lui à la nature. Lonicer dit quelque chose de plus; que pendant plusieurs jours Bajazet fut accablé de tristesse & parut inconsolable, que les Bachas le ramenérent au camp comme un homme qui a perdu le sens, & qu'il fut quelques jours sans voir personne. *Hanc fratris sui epistolam Bajazethes cum legisset, tm animo turbatus esse fertur, ut mœrore ipsumet per dies aliquot nullum consolationis locum dederit; adeoque deliranti similis a Purpuratis in castra deductus omnium & conjunctudine & colloquio abstinuerit.* Caoursin n'en dit pas tout à fait autant, cependant il semble donner du poids au récit de Lonicerus: *parumper lacrimatus ait, animoque consternatus diu siluit: & aditu prohibito papalem se continuit.*

(19) Laonicer. *Chron. Turcic.* T. I. p. 45. 46.

[G] *Il arriva cependant heureusement à Rhodes, où il fut reçu avec de grands honneurs.*] Les Envoyés que Zizim avoit dépêché à Rhodes, y avoient été écoutés favorablement, & le Grand-Maître de concert avec le Conseil, avoit conclu qu'il étoit de l'honneur & de l'intérêt de l'Ordre de ne pas refuser un azile au Prince Turc. Un Escadre de Vaisseaux fut aussi tôt commandée pour l'aller recevoir, & Don Alvare de Zuniga, Grand-Prieur de Castille, fut chargé de cette Commission, & du sauf conduit qui avoit été dressé dans la forme, que les Envoyés de Zizim l'avoient demandé. Zuniga mit à la voile dans le tems à peu près que Zizim pressé par les détachemens de son frère, fut contraint de se séparer de Caraman, & ensuite obligé pour se sauver, de se jetter dans une barque. Ce Prince, incertain de son sort erroit à l'avanture sur mer, lorsqu'il découvroit une Escadre qui s'avançoit à toutes voiles, du côté de la Lycie. Craignant que ce ne fussent des Vaisseaux que Bajazet avoit envoyés pour l'empêcher de gagner l'Ile de Rhodes, il ordonna à son Pilote de regagner promptement le rivage, & de le remettre à terre. Mais à une certaine distance il reconnut le pavillon de Rhodes, & après des signaux dont il étoit convenu avec ses Envoyés, il les vit arriver dans une chaloupe avec un Chevalier, que Don Alvare de Zuniga envoyoit pour accompagner ces Envoyés, & pour assûrer le Prince de la part du Grand-Maître, qu'il seroit très-bien venu dans l'Ile de Rhodes. Zuniga s'avança ensuite pour saluer ce Prince, entra dans sa barque, lui présenta une Lettre & le sauf-conduit du Grand-Maître. „ Après les complimens & les cérémonies
„ ordinaires, il le fit passer dans un grand Vaisseau qu'il
„ commandoit, & qui prit la route de Rhodes; il y arriva
„ bientôt. Le Grand-Maître n'en fut pas plutôt averti, qu'il
„ envoya le recevoir par les plus anciens Commandeurs de
„ la Religion. Il descendit lui-même de son Palais, & le
„ fut rencontrer assez près du port: ils se donnérent la main
„ l'un à l'autre. Le Grand-Maître, après lui avoir réitéré
„ par le ministère d'un Interprête, toutes les assurances qu'il
„ lui avoit déjà données par son sauf-conduit, l'accompagna
„ jusqu'à l'auberge de France, qui lui avoit été destinée pour
„ son logement: dans la marche il lui céda la main droite.
„ Zizim s'en étant apperçu la voulut quitter, & lui fit dire
„ qu'il ne convenoit pas aux captifs de prendre la place
„ d'honneur sur leurs patrons. *Seigneur*, lui repartit obli-
„ geamment le Grand-Maître, *der captifs de votre qualité tien-*
„ *nent le premier rang par-tout; & plût à Dieu que vous eussiez*
„ *autant de pouvoir dans Constantinople, que vous en avez dans*
„ *Rhodes!* Le Grand-Maître, après l'avoir conduit à son
„ appartement, le laissa entre les mains de plusieurs Com-
„ mandeurs, & des Officiers de sa maison, qui par leur po-
„ litesse & leur bonne chere, tâchérent de causer quelque
„ distraction au souvenir de ses malheurs, dont il paroissoit
„ tout occupé".

Tel est le récit de Mr. de Vertot (20). Caoursin ajoûte, que le lendemain Zizim fit un discours au Grand-Maître, dans lequel il déplora ses malheurs, sollicita son secours, & par son crédit celui des Princes Chrétiens, promettant de reconnoître les services qu'on lui rendroit. Le Grand-Maître lui répondit de manière à lui faire concevoir de bonnes espérances (21).

(20) *Ubi supra* p. 148-150.

(21) Ibid. Tom. V. p. 468-472.

[H] *Le séjour de ce Prince ne laissa pas de causer beaucoup d'inquiétude au Grand-Maître, Pierre d'Aubusson, surtout à l'occasion de deux Envoyés Turcs, qui vinrent en ce tems-là à Rhodes.*] C'est encore Mr. de Vertot, qui nous fournira le Commentaire de ce texte (22). Le Grand-Maître ne doutoit pas que Bajazet n'auroit pas plutôt découvert l'endroit de la retraite de son frére, qu'il feroit tous ses efforts pour forcer l'Ordre à le remettre entre ses mains. On ne pouvoit le lui refuser sans attirer une seconde fois dans l'Ile toutes les forces de l'Empire Ottoman; & la parole du Grand-Maître, son sauf-conduit, & la seule générosité naturelle, ne permettoit pas de le livrer à son cruel ennemi. Pendant que d'Aubusson étoit agité de ces différentes réflexions, il arriva un Envoyé du Gouverneur de Lycie, Province qui n'est séparée de Rhodes que par un canal d'environ dix huit milles. Sous prétexte de proposer entre les sujets du Grand-Maître & les peuples de son Gouvernement une tréve pour la liberté du Commerce, cet Envoyé étoit venu reconnoître si Zizim s'étoit retiré à Rhodes, & de quelle façon on en agissoit avec lui. Le Grand-Maître le reçut bien, & parut ne pas s'éloigner des propositions qu'on lui faisoit. Mais l'Envoyé, qui avoit d'autres vuës, faisoit traîner la négociation, sous prétexte d'attendre de nouveaux ordres, & on démêla bientôt le principal objet de son voyage: ce qui engagea le Grand-Maître à terminer promptement le Traité, & à le renvoyer, pour se délivrer d'un Espion, qui étoit suspect. Mais à peine étoit-il parti, qu'il en arriva un autre, qui apporta à d'Aubusson une Lettre du Bacha Achmet. Le Grand-Seigneur, ne voulant pas s'exposer à un refus, lui avoit commandé d'entamer comme de lui-même une nouvelle négociation avec le Grand-Maître. Ce Ministre lui écrivit pour l'exhorter à faire avec la Porte un Traité de paix solide & durable, lui offrant son crédit & ses bons offices, s'il vouloit envoyer des Ambassadeurs à Constantinople. Le Grand-Maître sentit bien l'artifice, il comprit que cet différens Négociateurs ne cherchoient qu'à s'introduire dans Rhodes, &

(22) Idem. Tom. III. p. 252-256.

à

avoit tenu différens conseils, on résolut, en attendant qu'on vît quelle face prendroient les affaires de l'Orient, de faire passer Zizim en France, & de l'envoyer résider dans quelque Commanderie de l'Ordre. Le Grand-Maître tâcha de lui persuader que sa propre sureté demandoit qu'il prît ce parti, & qu'on pourroit ménager ses intérêts dans un Traité avec Bajazet. Le Prince Turc, qui n'avoit aucune ressource, consentit à ce qu'on lui proposa. Il laissa même avant que de partir un ample pouvoir au Grand-Maître pour traiter avec Bajazet en son nom, & suivant ce qui conviendroit le mieux à sa fortune & à sa sureté. Cet Acte étoit accompagné d'un autre, contenant les engagemens qu'il prenoit avec l'Ordre, en cas qu'il recouvrât l'Empire en entier ou en partie; cet Acte, signé de sa main est daté du 31 Août 1482 (*f*). Zizim s'embarqua ensuite sous la conduite du Chevalier de Blanchefort, neveu du Grand-Maître, qui par les égards qu'il eut pour lui tâcha d'adoucir la tristesse dont ce Prince fut saisi, en quittant son pays, & en passant dans une terre étrangére. Le Grand-Maître avoit obtenu du Roi Louis XI. la permission de faire entrer Zizim dans ses Etats & d'y séjourner quelque tems. La maniére dont il y fut traité ne répondit point aux espérances qu'il avoit conçues [*I*], & ce qui mit le comble à ses chagrins ce fut la nouvelle du Traité que le Grand-Maître avoit conclu avec Bajazet, dont la perte de sa liberté étoit le fondement & le prix [*K*]. Ce Traité étoit contraire aux loix de la Justice, puisque c'étoit une violation manifeste du sauf-conduit accordé à Zizim [*L*]. Voilà donc ce Prince infortuné confiné

(*f*) Vertot *loc. cit.* p. 155. 156.

à trouver les moyens de se défaire de Zizim, par le fer ou par le poison. On les ménagea à cet esgard: on les exagéra dont ils étoient revêtus; & on les congédia le plutôt qu'on put. D'Aubusson répondit au Bacha, que pourvu qu'on ne lui parlât pas de tribut, il ne s'éloigneroit pas d'envoyer dans quelque tems des Ambassadeurs à la Porte, pour traiter d'une paix durable. Quoique dans tous ces préliminaires on n'eût pas fait la moindre mention de Zizim, le Grand-Maître s'apperçut aisément, que le fond de la négociation rouleroit toujours sur la personne de ce Prince, & que si son frére ne s'en pouvoit pas rendre maître par la voye des Traités, ou il tâcheroit de le faire empoisonner, ou qu'il l'attaqueroit à force ouverte, & qu'on reverroit bientôt toutes les forces Ottomanes inondet l'Ile de Rhodes. On tint là-dessus différens Conseils, & on résolut d'envoyer Zizim en France pour le mettre en sureté.

[*I*] *La maniére dont il y fut traité, ne répondit pas aux espérances qu'il avoit conçues.*] Jalligny, Auteur contemporain, cité par Mr. de Vertot (23), rapporte que le Prince fut conduit dans la Marche, chez un Seigneur de cette Province, appellé Boislami, beau-frére du Grand-Maître dont il avoit épousé la sœur, Souveraine d'Aubusson. Selon Jalligny il y demeura jusqu'au mois de janvier 1488, mais l'Abbé de Vertot dit, qu'après avoir fait quelque séjour chez Boislami, Zizim se retira dans la Commanderie de Bourneuf: les Chevaliers, qui sous prétexte de lui faire compagnie lui servoient de gardes, le logérent dans une tour, qu'ils avoient fait bâtir exprés pour le mettre à couvert des entreprises de Bajazet, peut-être aussi pour l'empêcher de se tirer de leurs mains, & de s'échapper, comme quelque tems après ils eurent lieu de l'en soupçonner. „ En „ effet ce malheureux Prince, au-lieu de l'accueil & des se„ cours qu'il s'étoit flatté de recevoir du Roi de France, „ se voyoit avec douleur éloigné de sa patrie & de ses amis, „ relegué dans une terre étrangére, confiné dans une espéce „ de prison; & quelque soin que prissent les Chevaliers, qui „ l'avoient en garde, de le divertir, il ne pouvoit s'empê„ cher de les regarder comme ses Géoliers, & les ennemis „ mortels de sa Maison. Ces réflexions le jettérent dans une „ humeur sombre, qui fut bientôt suivie d'une maladie dan„ gereuse, & qui faisoit même craindre pour sa vie". Pour lui redonner du courage, un des Chevaliers lui conseilla de faire demander au Roi de France une entrevuë, & il le flatta que dans une Conférence il pourroit intéresser ce Prince à ses malheurs, & en tirer des secours suffisans pour tenter encore une fois le sort des armes. C'étoit flatter le pauvre Prince bien mal-à-propos. Louis XI. étoit en ce tems-là tout occupé de la conservation de sa santé, & avoit recours à toutes sortes de moyens pour prolonger sa vie. Entre autres il faisoit venir des reliques de tous côtés. Ce fut ce qui fit espérer à Bajazet même d'obtenir son frére: il fit offrir au Roi de France un grand nombre de Reliques, que l'on conservoit encore à Constantinople, & dont l'Envoyé lui apporta la liste. Bajazet demandoit qu'il se saisît de Zizim. „ Mais „ le Roi ne voulut point voir l'Ambassadeur Turc, disant qu'il „ ne lui convenoit point d'avoir commerce avec les Infidé„ les, & lui fit commander de Provence, où il étoit arri„ vé, de ne passer pas plus outre (24)". La même raison avoit lieu par rapport à Zizim; aussi lorsque ce Prince lui fit demander de le voir, il lui fit dire „ qu'il le verroit vo„ lontiers, & lui donneroit toute sorte de protection & de „ secours, s'il vouloit se faire Chrétien; mais qu'à moins de „ cela il ne traiteroit jamais avec lui (25)". Jalligny (26) rapporte le fait avec plus d'étendue. „ Ce prisonnier, dit-il, „ avoit ouï parler du Roy Louis, & de la grandeur de son „ Royaume, & de sa Seigneurie, & aussi de ses faits, par„ quoy il desiroit fort de le voir & de parler à luy. Les Che„ valiers qui l'avoient en garde le firent sçavoir au Roy, le„ quel fit response, que pour la grande renommée que soo „ père avoit eué, qui en son temps estoit jusques alors le „ plus grand Prince de la Loy de Mahomet, & lequel avoit „ fait plus de conquestes qu'aucun autre, il le verroit vo„ lontiers, & communiqueroit de très-bon cœur avec luy; „ mais que bonnement il ne le pouvoit faire, attendu qu'il „ n'estoit pas de sa Loy; & ordonna de plus qu'on luy dit, „ que s'il vouloit embrasser la Religion Chrétienne, il luy „ promettoit d'employes toute sa puissance, afin de luy aider „ à recouvret les Seigneuries de son Empire, & de plus il „ luy donneroit dequoy entretenir son estat: & si d'avantu„ re il vouloit cependant demeurer en son Royaume, qu'il „ lui donneroit des héritages & Seigneuries, avec la jouïs„ sance desquelles il pourroit vivre comme un Prince". Zizim n'eut pas de peine à s'appercevoir, que ce n'étoit-là qu'un honnête prétexte pour se dispenser de lui accorder l'entrevue qu'il avoit demandée, & le secours qu'il espéroit. Mr. de Vertot remarque judicieusement, qu'outre les préjugés de l'éducation, à ne considérer ses intérêts que par les vuës d'une Politique humaine, il ne pouvoit pas quitter la Secte de Mahomet, sans passer parmi les Mahométans pour un renégat, & sans se voir abandonné de ses meilleurs amis, & de tous ses partisans.

(23) Tom. V p. 436. & Tom III. p. 366.

(24) Daniel *Hist. de France.* Tom VIII. p. 414. Edit. de 1748 in-8.

(25) Ibid. p. 414. 415.

(26) Vertot Tom V. p. 457.

[*K*] *Ce qui mit le comble à ses chagrins, ce fut la nouvelle du Traité que le Grand-Maître avoit conclu avec Bajazet, dont la perte de sa liberté étoit le fondement & le prix.*] On a vu ci-dessus (27), que Bajazet avoit fait entamer une Négociation par le Bacha Achmet. Après le départ de Zizim pour la France le Grand-Maître envoya à Constantinople en qualité d'Ambassadeurs, les Chevaliers Guy de Mont, Arnaud & Duprat. Ils furent reçus avec beaucoup d'honneur, & Bajazet nomma pour traiter avec eux le Visir Achmet, & Misach Paléologue. La négociation penfa échouër dès le commencement de la Conférence, parce qu'Achmet demanda d'abord que le Grand-Maître se reconnût pour Vassal de Bajazet, & qu'en cette qualité il lui payât tribut. Les Ambassadeurs rejettérent cette proposition avec beaucoup de fierté: le Visir leur dit, que soo Maître étoit en personne, à la tête de cent mille hommes, lever lui-même ce tribut. Une pareille menace n'effraya point les Chevaliers, qui voulurent là-dessus rompre la négociation. Mais le Bacha Paléologue ayant dit au Visir en langage Turc, qu'il n'ignoroit pas que le Sultan voulut conclure ce Traité, à quelque prix que ce fût, on tentra en conférence, & les Ambassadeurs montrérent d'autant plus de fermeté, que Duprat qui entendoit la Langue Turque, étoit par là instruit des intentions de Bajazet. On en vint au principal point, qui tenoit le plus au cœur du Sultan; ses Ministres demandérent qu'on remît son frére en son pouvoir; mais les Chevaliers rejettérent encore cette proposition. „ Enfin on convint que le Grand-Maître s'engage„ roit de retenir toujours Zizim en son pouvoir, & sous une „ garde exacte de plusieurs Chevaliers; qu'il ne remettroit „ point à aucun Prince Chrétien ou Infidéle, qui pût se ser„ vir de son nom & de ses prétentions pour troubles le repos „ de l'Empire: que pour l'entretien & la garde de ce Prince, „ le Sultan feroit remettre tous les ans à la Religion trente„ cion mille ducats, monnoye de Venise, & qu'en particu„ lier & séparément de cette somme, il en payeroit aussi tous „ les ans dix-mille au Grand-Maître, pour le dédommager „ des ravages, que l'Armée de Mahomet avoit faits dans „ l'Ile de Rhodes". Le Traité fut signé par le Sultan, qui envoya à Rhodes un de ses principaux Ministres pour recevoir la ratification du Grand-Maître (28). L'Abbé de Vertot (29) nous apprend encore, que Bajazet paya la somme stipulée très-exactement, & même d'avance; & que „ dans „ le dessein de gagner l'amitié du Grand-Maître, il lui envo„ ya, peu après, la main droite de St. Jean-Baptiste, Pa„ tron de l'Ordre, qui avoit été apportée anciennement d'An„ tioche à Constantinople, & que Mahomet, à la prise de „ cette Ville, avoit fait mettre dans son trésor, apparemment „ pour la richesse du Reliquaire, ou pour traiquer la Reli„ que même avec quelque Prince Chrétien. Quoique les „ Turcs traitent d'idolâtrie notre vénération pour les Corps „ saints, *ajoute l'Historien*, Bajazet ne laissa pas de la faire „ transporter avec beaucoup de cérémonie jusqu'à Rhodes: „ ce qui fait voir que dans la plupart des Souverains, la Re„ ligion va bien loin après l'intérêt de l'Etat".

(27) Dans la Rem. [*H*].

(28) Vertot Tom. III. p. 127-129.

(29) Ibid. p. 170.

[*L*] *Ce Traité étoit contraire aux loix de la Justice, puisque c'étoit une violation manifeste du sauf-conduit accordé à Zizim.*] Mr. de Vertot a discuté à fond (30) ce qui regarde cette affaire, & comme il nous a paru que le sentiment qu'il embrasse est le mieux fondé, nous l'avons suivi. Rendons compte des éclaircissemens de ce judicieux Ecrivain. Chaufin, & après lui le P. Bouhours dans son *Histoire de Pierre d'Aubusson*, pour couvrir la honte & l'injustice du Traité, fait au préjudice du sauf-conduit que le Grand-Maître & l'Ordre avoient envoyé au Prince Zizim, prétendent qu'en demandant le sauf-conduit, il s'étoit engagé à suivre en toutes choses le conseil du Grand-Maître; que ce ne fut qu'à cette condition que le sauf-conduit fut expédié: que d'ailleurs Zizim avoit don-

(30) Tom. V. p. 427. & *suiv.* Dissertation sur Zizim.

finé en France, & gardé par les Chevaliers: le Pape Sixte IV. Ferdinand Roi de Caſtille, d'Arragon & de Sicile, Ferdinand Roi de Naples, & ſurtout Mathias Corvin fils de Huniade, & alors Roi de Hongrie, firent de fortes inſtances auprès du Grand-Maître, pour mettre Zizim à la tête de leurs armées, dans la vue de ſe ſervir de ſon nom pour ranimer les Partiſans ſecrets qu'il avoit dans l'Empire Othoman (g); mais de ſages raiſons l'empêchérent d'accorder ce qu'on lui demandoit. Le Pape Innocent VIII. ayant ſuccédé à Sixte IV. en 1484, ſollicita d'abord le Grand-Maître de lui remettre Zizim, pour tenir le Grand-Seigneur en reſpect; on entra en négociation, & l'on conclut un Traité [M], en vertu duquel le Prince Turc devoit être livré au Pape. Comme l'on avoit beſoin pour l'exé-

(g) Idem. p. 178. 274.

donné au Grand-Maître une procuration très-ample pour traiter avec les Turcs comme bon lui ſembleroit, & que c'eſt, dit le P. Bouhours, en vertu de cette procuration, que le Grand-Maître avoit fait entrer Zizim dans le Traité de paix. Pour ce qui regarde, ajoûtent ces deux Hiſtoriens, les quarante ou quarante-cinq mille ducats, dont les gens mal-intentionnés faiſoient un crime à tout l'Ordre, il eſt certain que l'argent qu'on reçut fut employé à l'entretien de Zizim, & le Grand-Maître bien loin d'en tirer du profit y ajoûta de ſon revenu: ce qui ſe peut voir aiſément, ſi on conſidére la magnificence royale, avec laquelle ce Prince Ottoman fut toujours traité, ſans parler des dépenſes infinies qu'il fallut faire à ſon occaſion, ſoit en envoyant, ſoit en recevant des Ambaſſadeurs. „ Mais, *dit Mr. de Vertot* (32), on „ peut répondre à ces deux Hiſtoriens, que ſuppoſé, comme „ ils l'avancent, que le Prince Turc pour obtenir le ſauf conduit, ſe fût ſoumis à ſuivre en toutes choſes l'avis & les „ ordres du Grand-Maître, cette ſoumiſſion & cet engage- „ ment prétendu ne pouvoient jamais avoir été ſtipulés au „ préjudice de la liberté du Prince, l'unique objet, & le „ principal motif du ſauf-conduit: autrement c'étoit le détruire en le demandant à une pareille condition. Ce qu'on „ allégue d'une procuration que le même Zizim avoit donnée au Grand-Maître, paroît une raiſon auſſi frivole. Ce „ Prince, à les en croire, avoit donné une procuration au „ Grand-Maître, pour traiter en ſon nom avec le Grand Seigneur ſon frére; & le Procureur ſe fait un titre de cette „ procuration, pour de concert avec ſon ennemi, le retenir „ dans une dure priſon. A l'égard des quarante-cinq mille „ ducats d'or, que Bajazet fourniſſoit pour la penſion de ſon „ frére, je laiſſe à juger au Lecteur, ſi une ſomme auſſi conſidérable, ſurtout en 1485, ne ſuffiſoit pas à l'entretien „ d'un priſonnier & de ſes gardes. Si on veut prendre la „ peine d'évaluer cette ſomme, par rapport à ce qu'elle produiroit aujourd'hui, on pourra juger s'il étoit beſoin, „ que le Grand-Maître, comme le diſent ſes deux Hiſtoriens, prît ſur ſon propre revenu ce qui manquoit à la dépenſe „ du Prince Turc; ou ſi une penſion auſſi conſidérable, que „ le Grand-Seigneur faiſoit remettre exactement tous les ans „ à Veniſe, ne fut pas un des motifs qui engagérent l'Ordre „ à ne ſe pas défaiſir d'un penſionnaire ſi utile". Il y auroit une autre voye de juſtifier le Grand-Maître & l'Ordre, ſi on pouvoit la ſuivre: c'eſt d'adopter le récit de Jaligny, qui prétend que Zizim ne ſe préſenta à Rhodes qu'en qualité de priſonnier de guerre: voici les termes de cet Hiſtorien (32).

(32) Ibid. p. 439-444.

„ Il fut donc tellement pourſuivi, qu'il luy convint de ſe „ jetter à refuge dedans le port de Rhodes; laquelle choſe „ eſtant venue à la connoiſſance du Grand-Maître & des „ Chevaliers, incontinent ils ſe faiſirent de ſa perſonne, „ eſtant fort joyeux de l'avanture qui leur eſtoit avenue; „ & eſpérant d'en bien faire leur profit, il donnérent bon „ & leur ordre pour la garde de ſa perſonne". Il eſt indubitable que ſi la choſe s'eſt paſſée de cette maniére, l'Ordre a été en droit de diſpoſer de ce priſonnier, de le tranſporter en France, de traiter avec ſon frére de ſa penſion &c. Il n'y a rien en cela contre les régles de l'équité & de la juſtice. Mais tout ſemble rendre l'autorité de Caourſin préférable. „ Non ſeulement cet Hiſtorien étoit contemporain, mais en- „ core il demeuroit à Rhodes, quand Zizim y arriva: il étoit „ Miniſtre & un des principaux Officiers de la Religion, & „ apparemment, qu'étant Vice-Chancelier, lui-même avoit „ dreſſé & ſigné le ſauf-conduit: & ce qui ſemble déterminer „ encore davantage à ſuivre ſon parti, c'eſt que cet Ecri- „ vain, paſſionné pour les intérêts de ſon Ordre, qui dans „ tous ſes Ouvrages ne perd aucune occaſion d'en célébrer „ les actions illuſtres, rapporte ingénuement un fait, qui ne „ lui eſt pas fort honorable. L'aveu d'une défaite par le „ parti vaincu, eſt une preuve inconteſtable pour la Gloire „ du Victorieux (33)". Mr. de Vertot ne diſſimule pas ce qui peut affoiblir l'autorité du témoignage de Caourſin. Ces Ecrivain amplifie & exagére tout ce qui paſſe par ſa plume, & ſur le fond d'un fait conſtant & certain, il bâtit preſque un Roman, ou du-moins il l'accompagne de circonſtances, qui bien ſouvent ne ſont pas ſeulement vraiſemblables. Le ſtile de cet Auteur n'eſt pas moins extraordinaire, que le merveilleux qu'il répand dans ſes narrations. Il n'en connoit que d'une ſorte; ſa figure favorite eſt le ſtile direct: & ce qui eſt un peu ſurprenant, c'eſt que tous les compliments qu'il prête à Zizim, ſont autant de harangues. „ J'avoue, *dit Mr.* „ *de Vertot* (34), que ce ne ſont ici que des défauts d'un „ mauvais Orateur, & qui n'empêchent pas qu'il ne puiſſe „ être véritable dans les faits qu'il rapporte; mais après tout, „ celui qui a compoſé ces complimens ampoulés, & tant de „ harangues, pourroit bien avoir auſſi compoſé le ſauf- „ conduit, & l'entrée magnifique de Zizim dans Rhodes, „ dont il a cru embellir ſon Hiſtoire". L'Hiſtorien moderne de l'Ordre de Malthe avoit cru pouvoir ſe tirer d'embarras, & concilier Jaligny & Caourſin; en ſe tenant au dernier pour tous les faits qui s'étoient paſſés à Rhodes, & ſous ſes yeux; & au premier, dans ce qu'il rapporte de Zizim, depuis qu'il fut arrivé en France. Mais en voulant ſe ſervir de cet expédient, il ſentit renaître ſes ſcrupules & les mêmes difficultés. Ajoûtons ſa concluſion ſur cette affaire (35). „ Si le Prince Turc, comme l'affirme Caourſin, & comme il „ paroît très-vraiſemblable, n'étoit entré dans Rhodes qu'en „ vertu d'un ſauf-conduit, & qu'il y eût même conſervé toute ſa liberté, s'il étoit vrai, comme il l'avance, que ce „ Prince n'étoit paſſé en France que de ſon bon-gré, dans „ la vuë d'éviter les embûches que ſon frére auroit pû lui „ dreſſer tant qu'il ſeroit reſté en Orient, & dans l'eſpérance de tirer de Louis XI. un puiſſant ſecours, pour remonter ſur le trône de ſes péres; ce ſeroit à Jaligny à nous apprendre, par quel motif, en quel tems, & en quel lieu il „ fut arrêté en France; mais il n'en dit pas le moindre mot. „ A en croire Caourſin, Zizim jouiſſoit d'une pleine liberté „ dans Rhodes: nous le trouvons encore libre en partant „ de Rhodes, & dans le tems de ſon embarquement; & ſi „ on ſuit Jaligny, ce Prince ne paroît dans le Royaume „ qu'avec des fers. L'Hiſtorien François, en parlant de ſon „ ſéjour en France, ſe ſert moins de ſon nom, que de celui „ de *priſonnier*; ce paſſage d'un état libre dans une tour, où „ on le tenoit enfermé, ne devoit-il pas être marqué par „ cet Ecrivain? Pourquoi ne nous a-t-il pas inſtruits, ſi ce „ malheureux Prince fut arrêté dans le Vaiſſeau même de la „ Religion qui le tranſporta de Rhodes en France; ou ſi „ on attendit qu'il eût débarqué dans quelque port de ce „ Royaume; ou enfin ſi on ne lui donna des fers, qu'après „ que la tour deſtinée à lui ſervir de priſon eût été conſtruite? Dans un événement ſi rare & ſi ſingulier eſt-il permis „ d'en ignorer, ou d'en ſupprimer les principales circonſtances? Le Rhodien, à ce qu'il me ſemble, les fait bien „ mieux ſentir; & on apperçoit aiſément dans ſa narration, „ qu'on n'attenta ouvertement à la liberté de Zizim, qu'après qu'il en fut venu des ordres de Rhodes, en conſéquence du Traité fait entre le Grand-Seigneur & le Grand-Maître. Comme l'Ordre, par ce Traité, & moyennant une „ penſion de quarante-cinq mille ducats d'or, s'étoit engagé de retenir en ſa puiſſance le Prince Turc, on crut apparemment, pour l'empêcher de s'échappet, qu'on devoit le tenir enfermé. Ce fut dans ce Traité qu'on trafiqua de la liberté de ce malheureux Prince, & ſa priſon fut „ le ſceau de la nouvelle alliance entre les Turcs & les „ Chrétiens".

(33) Ibid. p. 446.

(34) Ibid. p. 447.

(35) Ibid. p. 432. 438.

[M] *On entre en négociation, & l'on conclut un Traité.*] Dès ſon avénement au Pontificat Innocent VIII. penſa à former une Ligue des Princes Chrétiens contre le Turc (36): ce deſſein lui fit ſouhaitter d'avoir le Prince Zizim à ſa diſpoſition: il le fit demander au Grand-Maître par un Nonce qu'il envoya à Rhodes. Le Grand-Maître n'avoit pas envie de ſe défaire d'un Penſionnaire, dont il retiroit beaucoup d'avantage; il repréſenta au Nonce qu'il étoit à craindre qu'un pareil changement ne donnât de l'ombrage à Bajazet, & que pour s'en venger & prévenir les deſſeins du Pape, ce Prince ne portât la guerre en Italie. D'ailleurs, qu'en retirant Zizim des mains des Chevaliers, on pourroit faire ſoupçonner qu'ils n'en uſoient pas bien à ſon égard, & que cela deshonoreroit l'Ordre. Le Pape ne ſe paya pas de ces raiſons; il réitéra ſes inſtances pour qu'on envoyât inceſſamment des ordres au Chevalier de Blanchefort de conduire lui-même Zizim à Rome. Le Grand-Maître étoit trop habile Politique, pour s'y porter, ſans qu'il lui en revînt aucun avantage. Il envoya deux Ambaſſadeurs au Pape. „ Si on doit juger, *dit l'Abbé de Vertot* (37), de la conduite qu'ils tinrent dans leur négociation, par les avantages qu'ils en tirérent, il faut convenir que c'étoient de très-habiles Miniſtres: car pour la perſonne ſeule de Zizim, qu'ils s'engagérent de livrer au Pape, ils en obtinrent des graces importantes. Innocent par ce Traité s'engagea ſolemnellement à ne jamais conférer aucunes Commanderies au préjudice des Langues & du Droit d'ancienneté, quand même elles vaqueroient en Cour de Rome: & par une Bulle expreſſe de l'an 1489 il déclara que les biens de l'Ordre ne pourroient être compris dans le rôle des Bénéfices que les Papes s'étoient reſervez dans la ſuite: & en cas que Bajazet, irrité de ce changement, ceſſât de payer la penſion de Zizim; par une autre Bulle, & pour en dédommager les Chevaliers de Rhodes, il ſupprima les Ordres du S. Sépulchre & de St. Lazare, qu'il réunit à celui de S. Jean, pour empêcher, dit ce Pontife dans ſa Bulle, que des Chevaliers ſi néceſſaires à la Chrétienté, ne ſuccombent ſous la puiſſance formidable des Turcs. Les intérêts du Grand-Maître ne furent pas oubliez dans ce Traité, & le Pape s'engagea, auſſitôt qu'on lui auroit remis le Prince Zizim, d'envoyer à ce Grand-Maître le Chapeau de Cardinal, *Dignité à la vérité éminente, mais après tout peu convenable à un homme de guerre, & ſurtout dans la perſonne d'un Souverain*". Mr. de Vertot ne goûtoit pas ſans-doute que les Eccléſiaſtiques fiſſent le métier de la guerre, & il n'auroit pas

(36) *Conſin. de Fleuri T. XXIV p. 2.*

(37) T. III. p. 276. 277.

l'exécution de ce Traité du consentement de Charles VIII. Successeur de Louis XI. le Pape le fit solliciter, le Roi céda à ses instances, & fit remettre Zizim entre les mains de ceux qui le demandoient de sa part. Les Envoyés du Pape étoient encore à Paris, lorsqu'il en arriva un de la part de Bajazet, qui offrit au Roi toutes les Reliques que Mahomet avoit trouvées à la prise de Constantinople, de le mettre en possession du Royaume de Jérusalem, & de lui payer une pension considérable, s'il vouloit lui remettre Zizim, ou du-moins s'engager à le retenir toujours dans ses Etats. Comme il étoit encore sur les Terres de France à l'arrivée de l'Ambassadeur Turc, le Roi auroit pu le faire revenir, & plusieurs le lui conseilloient; mais il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape; il stipula seulement, qu'il n'envoyeroit pas Zizim hors de Rome, & qu'il le feroit toujours garder par des Chevaliers de Rhodes (*b*). On conduisit donc Zizim à Rome, où il fut reçu avec beaucoup de pompe [*N*]. Bajazet instruit que son frére étoit entre les mains du Pape, envoya des Ambassadeurs à Rome en 1490 pour traiter avec Innocent VIII. & lui promettre six-vingt mille écus d'or, pourvu qu'il voulût arrêter Zizim, & le retenir prisonnier. Cette Ambassade fut reçue avec beaucoup d'honneur. Le Pape accepta les propositions de Bajazet, & cela dans le tems même qu'il sollicitoit les Princes Chrétiens à lui faire la guerre (*i*). Le Soudan d'Egypte envoya aussi faire de grandes offres, si le Pape vouloit lui envoyer Zizim pour le mettre à la tête de son Armée, mais l'argent comptant de Bajazet fut préféré aux espérances incertaines que donnoit le Soudan (*k*). Sans-doute que cela même fit oublier à Innocent, que Bajazet avoit tenté quelques mois auparavant de faire empoisonner son frére [*O*]. Le Roi de France s'intéressoit à la conservation de Zizim, par des raisons particuliéres. Charles VIII. jeune, puissant, & ambitieux, aspiroit au titre d'Empereur; & il avoit dessein de se fervir du Prince Turc pour se rendre maître de Constantinople, de la Romanie & de la Morée; mais avant cela il résolut de conquérir le Royaume de Naples, sur lequel il prétendoit avoir des droits. Avant que de s'engager dans cette entreprise, il envoya des Ambassadeurs au Pape Innocent, auxquels il ordonna de faire souvenir le Pontife des engagemens qu'il avoit pris avec lui au sujet du frére du Grand-Seigneur, c'est-à-dire, de n'en disposer jamais sans la participation (*l*). Les Négociations furent interrompues par la mort d'Innocent VIII. arrivée le 25 Juillet 1491. Zizim, qui sous son Pontificat avoit trouvé quelque adoucissement à sa mauvaise fortune, retomba dans de nouveaux malheurs. Rodrigue Borgia ayant été élu Pape, prit le nom d'Alexandre VI. il ne marqua pas de s'assurer de la personne de Zizim, & d'en profiter pour négocier avec Bajazet, afin de se mettre à couvert de la puissance de Charles VIII. [*P*]. Ce fut inu-

(*b*) Menezzy *Abr. Chron.* T. IV. p. 170. Daniel *Hist. de France*, T. VIII. p. 515. Edit. in-9. Vertot *loc. cit.* p. 178-180.

(*i*) Raynaldi an. 1490 § 2, 3.

(*k*) Ibid. § 4.

(*l*) Vertot *ubi supra*. p. 183. 184.

pas le panégyrique des Cardinaux qui ont voulu s'ériger en Généraux d'Armée, comme Richelieu & de la Valette sous le régne de Louis XIII. Pour revenir au Grand-Maître d'Aubusson, le Pape lui tint parole & le fit Cardinal, de même qu'André d'Epinal, pour lors Archevêque de Bourdeaux, pour avoir contribué au succès de cette négociation (38).

[*N*] *On conduisit donc Zizim à Rome, où il fut reçu avec beaucoup de pompe.*] Le Chevalier de Blanchefort, qui avoit été élu Maréchal de l'Ordre & Grand-Prieur d'Auvergne fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le sixiéme Mars 1489. Léonard Cibo parent du Pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le Château & la Ville qu'on avoit destinés au logement de Zizim. Le Cardinal d'Angers, & François Cibo, fils naturel du Pape, allérent à sa rencontre, les uns disent à douze mille (39), les autres à deux mille de Rome (40), où on le mena tout droit, & il y arriva le treiziéme du même mois. „ Doria Capitaine des „ Gardes du Pape l'attendit à la porte de la Ville, où l'on „ commença la marche de cette Cavalcade. Quelques Turcs „ domestiques de Zizim, & qui ne l'avoient pas voulu abandonner, parurent les premiers. On vit ensuite passer les „ Gardes du Pape, ses Chevaux légers, ses Gentilshommes, „ ceux des Cardinaux, & la Noblesse de Rome. Le Seigneur „ de Faucon Ambassadeur de France relevoit l'éclat de cette „ marche par un équipage magnifique, & une riche & nombreuse livrée: le Vicomte de Monteil, frére du Grand-„ Maître . . . . . marchoit immédiatement après, à côté du „ Seigneur Françoisquin Cibo. Le Prince Turc venoit enfin, monté sur un superbe cheval, & suivi du Grand-Prieur „ d'Auvergne, & des autres Chevaliers qui étoient chargez „ de sa garde. La marche étoit fermée par le Maître de „ Chambre du Pape, & par une foule de Prélats Italiens, „ & de la Cour du Pape (41)". Zizim fut conduit dans un appartement du Vatican, qu'on lui avoit préparé; & le lendemain, ou quelques jours après, l'Ambassadeur de France & le Grand-Prieur d'Auvergne le conduisirent à l'Audience du Pape. Le Maître des Cérémonies l'avertit de faire la révérence au Pontife en lui baisant les pieds. Sponde (42) après qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que son Interprète expliqua. Mais Matthieu Bosse de Vérone (43), témoin oculaire, assure qu'on ne pût jamais l'y obliger. Mr. de Vertot (44) s'en rapporte au dernier. „ Ce Prince, dit-il, étant entré dans la salle d'audience, y trouva le Pape sur son trône, accompagné des „ Cardinaux & de toute sa Cour, le Prince le salua à la maniére de la Nation; mais quelques instances que lui fit le Maître des Cérémonies, ce fut sans faire aucune génuflexion, & sans vouloir s'abaisser à ses pieds, comme „ font les Princes Chrétiens: le Pape ne l'en reçut pas moins „ gracieusement. Zizim lui demanda sa protection avec la „ même hauteur, que si ce Pontife eût eu besoin de la sienne. „ Innocent lui répondit avec bonté: il fut depuis traité „ avec beaucoup d'égards, quoique toujours gardé par des „ Chevaliers". Outre que l'autorité d'un témoin oculaire est préférable à celle d'un Historien postérieur, il n'y a aucune apparence que Zizim ait voulu s'abaisser jusqu'à baiser les pieds du Pape; surtout étant aussi zélé qu'il l'étoit pour sa Religion: „ Il porta chez les Chrétiens un religieux attache-„ ment aux rites du Mahométisme, il dit cinq fois par jour „ les prières prescrites, & récita chaque semaine le *Telaweel Coran* (45), (c'est la lecture de l'Alcoran entier)". Sponde a cru apparemment relever la dignité du Pape, en lui faisant rendre par Zizim un honneur, si contraire aux principes de ce Prince.

[*O*] *Bajazet avoit tenté quelques mois auparavant de faire empoisonner son frére.*] Le Continuateur de l'Abbé Fleuri rapporte le fait, d'après Raynaldus (46). Un certain Christophle Macrin, surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du Pape, s'en alla à Constantinople, & promit au Sultan de mettre fin à la guerre en tuant & le Pape & Zizim. Le Muphti lui procura plusieurs conférences avec Bajazet; on le chargea d'or, de pierres précieuses & d'autres présens; on lui promit le Gouvernement de l'Ile de Négrepont, & une Flotte de deux-cens galéres, s'il pouvoit empoisonner la fontaine dans laquelle on puisoit l'eau pour la boisson du Pape & de Zizim; on lui donna même une phiole pleine d'un poison très-violent. Christophle prouût des merveilles; il partit de Constantinople & vint à Rome, où ayant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question, dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu on le condamna au dernier supplice dans le mois de Mai 1490. Il fut conduit par la Ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses membres exposés à différentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis. Il semble qu'une pareille avanture auroit dû inspirer de la défiance au Pape, l'Ambassadeur de Bajazet pouvoit tenter du moins de le défaire de Zizim. Mais Innocent aimoit l'argent, & l'Ambassadeur Turc en apportoit, & en promettoit; ce qui fit oublier au Pape l'attentat qu'on avoit voulu commettre.

[*P*] *Il ne manqua pas de s'assurer de la personne de Zizim, & d'en profiter pour négocier avec Bajazet, afin de se mettre à couvert de la puissance de Charles* VIII.] Pour avoir une idée du malheur de Zizim, en tombant au pouvoir de ce nouveau Pape, il n'y a qu'à se rappeller quel il étoit. Ce ne fera pas des Protestans que j'emprunterai quelques traits pour le faire connoître, je n'en rapporte ici que ceux que Daniel (47) après avoir parlé des talens naturels & acquis d'Alexandre VI. il continue en ces termes. „ Mais d'ailleurs jamais homme ne fut „ plus indigne que lui de la place où il avoit été élevé, par „ des voies qui devoient l'en faire exclurre, & par lesquelles „ seules il y pouvoit parvenir; c'est-à-dire, par la simonie „ & par un honteux trafic des Charges & des Bénéfices, „ qu'il s'engagea de donner à ceux qui lui mettroient à ce „ prix la Thiare sur la tête; décrié par sa mauvaise foi, „ par le peu de religion qui paroissoit dans sa conduite, par „ ses débordres, par une avarice insatiable, une ambition „ sans bornes, une passion extrême pour l'élevation de sa „ famille, & sur-tout pour celle de ses enfans, fruits de ses „ anciennes débauches, dont il semboit par-là le faire honneur, au grand scandale de toute l'Eglise". La situation de l'infortuné Zizim le mit en la puissance d'un homme d'un si affreux caractére; ce tyran, (ce sont les termes de Mr. de Vertot (48).) pour être en état de disposer à son gré de sa liberté & même de sa vie, le tira des mains des Chevaliers, qu'il congédia, le fit enfermer dans le Château St. Ange, & en donna avis ensuite au Grand-Seigneur, qui de peur qu'il ne le remît en liberté, s'obligea de lui payer tous les ans quarante-mille ducats; d'autres disent qu'Alexandre en tiroit jusqu'à soixante-mille par an. Le Roi Charles VIII. s'étant mis en devoir de passer en Italie, le Pape en fut effrayé, il tourna ses vuës du côté de Constantinople, il se flat-

(38) Daniel *Hist. de France*. T. VIII. p. 515.

(39) Corio *de Fleuri* T. XXIV. p. 91.

(40) Vertot *loc. cit.* p. 181.

(41) Idem ibid.

(42) *Ann. Eccl.* ad ann. 1489. n. 2.

(43) *Matth. Bofii Veron.* Ep. 10 *Apud* Cont. de Fleuri *ubi supra*.

(44) *Loc. cit.* p. 182.

(45) Cantimir *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. II. p. 92. 93.

(46) Raynal. *ad ann.* 1490. n. 1. *Apud* Cont. de Fleuri *ubi supra*. p. 105.

(47) *Hist. de France* T. VIII. p. 561. Edit. in-8.

(48) *Ibid. loc. cit.* p. 182.

inutilement qu'il intrigua contre ce Prince; il fut obligé de céder à une puiſſance ſupérieure & de conclure un Traité avec le Roi de France. [Q], dont une des conditions fut, qu'il remettroit à Charles le Prince Zizim, à condition qu'il le lui remettroit à ſon retour, & le laiſſeroit jouïr des quarante-mille Ducats que Bajazet payoit pour l'entretien de ſon frére. Le Monarque François, qui regardoit la conquête de Naples comme une affaire de peu de jours, ſongeoit à paſſer dans l'Empire Othoman, & à y exciter des diviſions en mettant Zizim à la tête d'un Parti. Mais la mort du Prince Turc, qui arriva peu de jours apres, rompit toutes ſes meſures [R]. Il mourut à Terracine. Matthieu Boſſo, Chanoine de Verone, qui le vit quand il fut préſenté au Pape Innocent VIII. & qui l'obſerva avec beaucoup d'attention, le repréſente „ Comme un homme qui avoit tout l'air d'un barbare, & d'un Prince féroce

te, que tant qu'il ſeroit maître de la perſonne de Zizim, il tireroit de Bajazet de puiſſans ſecours, ſoit en argent, ſoit en troupes, pour ſoutenir la guerre contre les François. Il dépêcha donc ſecrettement à Conſtantinople George Bozzarde, ou Bucciardo pour traiter avec Bajazet; les inſtructions de cet Envoyé ayant été ſurpriſes par le frére du Cardinal de la Rovére (49), on a ſu ce qu'elles contenoient. Voici l'extrait qu'en donne l'Abbé de Vertot (50). Il charge ſon Envoyé d'avertir Bajazet que le Roi de France s'avance à la tête d'une puiſſante armée pour enlever de ſes mains le Sultan Gem ou Zizim, ſon frére, dans la vuë de s'en ſervir pour le détrôner; qu'il eſt bien réſolu, avec le Roi de Naples ſon allié, de s'oppoſer à ſon entrepriſe, & ſur-tout de l'empêcher de s'approcher de Rome; mais qu'il ne peut ſoutenir la guerre contre un ſi puiſſant Prince, ſans un prompt ſecours, & qu'il lui ſera plaiſir de lui faire payer inceſſamment les quarante mille ducats qui lui ſont dûs pour la penſion du Prince ſon frére. Il charge encore ſon Envoyé, de faire connoître au Grand-Seigneur, que le Soudan d'Egypte, avec lequel Sa Hauteſſe étoit en guerre, lui avoit envoyé un Ambaſſadeur chargé de lui offrir des ſommes immenſes, s'il vouloit lui remettre le Prince Zizim; mais qu'il avoit rejetté cette propoſition, & que rien n'étoit capable de le détacher de ſes intérêts. „ Le Pape, *continue l'Hiſtorien*, par ce détour adroit, & en faiſant connoître les offres du Soudan „ d'Egypte, inſinuoit au Grand-Seigneur, que la voye de „ l'enchére lui étoit ouverte, & qu'il ne tiendroit qu'à lui „ d'obtenir la préférence. Bajazet entendit bien ce langage; „ & comme il n'avoit point d'intérêt plus preſſant que de ſe „ défaire de ſon frére, nous voyons par ſes Lettres au Pape qu'il le conjure de le délivrer par une prompte mort „ de l'inquiétude que lui cauſe ſa vie. *Saint Pere*, lui dit-il, „ *Zizim dans le fond d'une priſon ne vit pas, il ne fait que languir; il eſt plus qu'à demi mort. C'eſt lui rendre un bon office, que de l'envoyer par une mort entiere dans des lieux où il „ joüira d'un repos éternel.* C'eſt ainſi que s'en expliquoit ce tyran en écrivant à un autre tyran: & pour le déterminer à ce meurtre, il s'engage par cette Lettre, dès qu'il „ aura fait périr ſon ennemi, de lui faire remettre trois-cens „ mille ducats, qu'il pourra, dit-il, employer en acquiſitions de Terres & de Seigneuries conſidérables pour ſes „ enfans. Le Pape, auquel la vie d'un homme ne coutoit „ rien, quand il s'agiſſoit de ſon intérêt, convint ſans peine „ des conditions du Traité. Mais comme il tiroit tous les „ ans quarante mille ducats de tribut de la vie de Zizim; & „ & que d'ailleurs il tenoit par-là Bajazet en reſpect, il jugea à propos de différer l'exécution de ce Traité juſqu'à „ ce qu'il vît quel ſeroit le ſuccès de l'entrepriſe de Charles VIII. & ſi ce Prince ſeroit aſſez puiſſant en Italie pour „ lui enlever ſon priſonnier".

[Q] *Il fut obligé de céder à une puiſſance ſupérieure, & de conclure un Traité avec le Roi de France.*] Tous les efforts & toutes les Intrigues d'Alexandre VI. ne purent empêcher le Roi de France d'entrer dans Rome avec ſon Armée, le 31 Décembre 1494. Le Pape s'étoit retiré dans le Château Saint Ange, avec quelques Cardinaux, craignant qu'on ne ſe ſaiſit de lui (51). Il y avoit auprés de Charles dix huit Cardinaux, qui lui conſeillérent de faire dépoſer un ſi méchant Pape, qui étoit, diſoient-ils, en exécration à toute la Chrétienté pour ſa vie ſcandaleuſe: que cela étoit néceſſaire pour aſſurer ſon entrepriſe: qu'il ne pouvoit prudemment ſe fier à lui, quelques ſermens qu'il lui fît: qu'il avoit une haine irréconciliable contre la France, & que s'il demeuroit ſur le trône Pontifical, il ne perdroit aucune occaſion de faire périr l'armée Françoiſe (52). Le Roi ne jugea pas à propos de ſuivre des conſeils ſi violens; mais il fit ſommer le Pape de lui rendre le Château St. Ange, & ſur ſon refus il fit préparer l'Artillerie juſqu'à deux fois. Enfin Alexandre intimidé fit un Traité avec le Roi, qui portoit entre autres la condition, que nous avons rapportée dans le Texte de l'Article.

[R] *La mort du Prince Turc, qui arriva quelques jours après, rompit toutes ſes meſures.*] „ Ce fut un grand myſtére que cette mort, *dit le Pere Daniel*(53): quelques-uns l'attribuérent „ aux débauches, où il s'abandonna dans les premiers jours „ de ſa liberté. Les autres dirent que les Vénitiens, gagnez „ par Bajazet, lui firent donner du poiſon, ce qui n'eſt guéres vraiſemblable. D'autres qu'il avoit été livré aux François déja empoiſonné par ordre du Pape, afin qu'ils n'en tiraſſent aucun avantage; & ce fut-là l'opinion la plus commune." Toutes ces conjectures ſont également mal fondées, ſi l'on veut s'en rapporter au nouvel Hiſtorien de l'Empire Othoman (54). Son récit eſt ſi ſingulier, que je le donnerai tout entier quoiqu'un peu long. Aprés avoir rapporté en peu de mots la retraite de Zizim parmi les Chrétiens, l'Hiſtorien continue en ces termes. „ Bajazet ne le laiſſa pas „ en repos dans le lieu de ſon azyle. Il étoit à craindre „ que les Chrétiens ne profitaſſent de ſes conſeils, & dans ſa „ ſituation un ennemi devient plus cher que la patrie même. „ Un jour que le Sultan s'entretenoit familiérement à ſon „ ſujet, ſon *Berber Bachi* (Barbier en Chef) ſe trouva par „ hazard de la Compagnie: c'étoit un Italien renegat, qui „ de captif étoit devenu Mahométan ſous le nom de Muſtapha, & ſon adreſſe à manier le reſoir l'avoit élevé au „ poſte de Barbier du Sultan. Cet homme ruſé au poſſible, „ entendant le diſcours de Bajazet, ſe jette à ſes pieds, & „ lui dit ces mots: *Seigneur, ſi Votre Majeſté daigne me laiſſer le ſoin de cette affaire, j'eſpére vous en rendre bon compte: „ je veux vous mettre l'eſprit en repos au ſujet de votre frére, & „ fût-il caché dans le coin le plus ſecret de l'Italie, je ſçaurai bien „ le déterrer & lui ôter la vie.* Le Sultan, ſatisfait de „ ſon offre, non ſeulement le charge de l'exécuter, mais „ même lui jure par les ſaintes âmes de ſes ancêtres de le faire Grand-Viſir pour récompenſe d'une action ſi néceſſaire à ſon repos, & ſi avantageuſe à l'Empire Othoman. „ Muſtapha ſe met en devoir d'acquitter ſa promeſſe par le „ ſtratagême ſuivant. Il quitte ſon habit de Turc, & va ſe „ réfugier à Péra chez les Francs. Il y déplore le malheur „ qu'il a eu d'abjurer ſa Religion, & ſondant en *larmes*, il „ les conjure de lui accorder leur protection, & lui faciliter „ les moyens de retourner dans ſa patrie. Il ajoûte, qu'il „ préfére l'état le plus miſérable parmi les Chrétiens à toute „ la ſplendeur de la Cour Othomane, où la perte de ſon „ ame eſt inévitable. Rien n'eſt plus propre à en impoſer „ que les dehors d'une feinte Religion. On croit Muſtapha converti dans le cœur, on le conſole, on s'attendrit ſur „ ſon état; enfin on le met à bord d'un Vaiſſeau, qui étoit „ frété pour l'Italie, & peu de jours aprés il arrive à Naples. *Jem* (Zizim) y étoit alors: le bruit vint juſqu'à lui „ qu'il étoit venu de Turquie un Barbier excellent; il lui „ prit envie de le voir, ou plutôt d'apprendre ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople; il l'envoye chercher. D'abord *Jem* „ le queſtionne ſur ſes affaires publiques. Muſtapha répond „ froidement, qu'il n'entend rien aux affaires d'Etat, qu'ayant ſuivi pendant pluſieurs années les grandes boutiques „ de Conſtantinople, il n'avoit ſongé à autre choſe qu'à „ ſe perfectionner dans ſon art de Barbier; & à trouver les „ moyens de ſe mettre en liberté. Qu'aprés avoir longtems attendu, il avoit eu enfin le bonheur de rencontrer „ de bonnes âmes, qui l'avoient aidé à revenir dans ſa „ patrie, & qu'il étoit le plus heureux homme du monde de ſe voir en état de reſpirer ſon air natal, & ſurtout de profeſſer la Religion Chrétienne. *Pour ce qui „ eſt de votre religion*, lui dit *Jem*, *c'eſt depuis je m'embarraſſe peu. Car Dieu a donné à chacun le franc arbitre: je n'ai beſoin que d'un Barbier adroit; ceux de ce pais-ci n'y entendent rien au prix des Turcs: voulez vous me ſervir? Car je ſuppoſe que vous n'avez pas perdu votre tems dans notre pais, où „ vous ſçavez qu'on y a la main ſi legére, qu'il y a du plaiſir à „ ſe faire raſer; on s'endort preſque ſous l'operation, tant elle eſt „ douce.* Muſtapha s'excuſe modeſtement pour mieux tromper le Prince; celui-ci le preſſe; & Muſtapha accepte enfin l'emploi qui lui eſt offert, prétendant qu'il ne peut en conſcience refuſer l'honneur de ſervir un ſi grand Prince, „ & de raſer une tête ſi chére à tout ce qu'il y a de braves „ gens dans Conſtantinople, qui donneroient toutes choſes pour pouvoir l'enviſager. Ainſi il eſt admis parmi les Valets de Chambre du Prince, & eſt chargé de le raſer aux jours accoutumés, & conformément à l'uſage des Turcs. Quelque tems ſe paſſe, pendant lequel Muſtapha s'acquitte de ſon emploi avec toute la fidélité qu'on en pouvoit attendre. Un jour *Jem* s'endormit pendant qu'il le raſoit: „ Muſtapha qui n'attendoit que l'occaſion d'exécuter ſon deſſein, ſaiſit le moment; & comme il n'y avoit perſonne „ que lui dans la Chambre, il coupe la gorge au Prince „ avec ſon reſoir, & pour empêcher le ſang de couler, il „ bande fortement la playe avec un mouchoir. Il ſort de la „ chambre, & va trouver les domeſtiques, à qui il dit, que „ le Prince eſt endormi, & qu'on le laiſſe en repos. Le coup „ étant fait, il s'évade, & monte ſur un Vaiſſeau tout prêt, „ qui fait voile d'abord en Candie, & delà à Conſtantinople. „ Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il alla rendre compte au „ Sultan de la mort de ſon frére. Bajazet avoit peine à le croire; mais il n'en douta plus, quand la voix eut répandu par-tout, que *Jem* avoit été tué en trahiſon par des „ Chrétiens. Le Barbier Muſtapha reçut pour récompenſe „ la dignité de Grand Viſir, comme Bajazet lui avoit promis. „ Le Sultan envoya à Naples demander le corps de ſon frére. „ Ses Ambaſſadeurs furent reçus avec honneur, & le corps „ du Prince fut remis entre leurs mains. Bajazet le fit enterrer à Pruſe, près du tombeau d'Amurat, parmi les Princes de la race Othomane". L'Hiſtorien ajoûte dans une Note (55), Que les différentes relations des Chrétiens favoriſent l'opinion des Turcs, ſur la mort de Zizim. „ Premiérement, *dit-il*, on ne convient pas du lieu; enſuite les „ Chrétiens diſent, qu'il fut empoiſonné à Terracine, com-

„ me

(49) Daniel *hiſt. de la Fr.* p. 791.

(50) *Hiſtoire* p. 286. 288.

(51) Comines *l.* VII. *c.* 5.

(52) Ibid. Charles Duclos *Hiſt. de France.* T. IX. p. 14.

(53) *Hiſtoire* p. 15.

(54) Cantimir *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. II. p. 86-90.

(55) Ibid. Page 125. not. (U).

„ roce & cruel. Il a, dit-il, la taille un peu au-deſſus de la médiocre, le corps épais & ramaſſé, les „ épaules larges, l'eſtomac avancé, les bras forts & nerveux, la tête groſſe, un œil louche, le „ nez aquilain, & ſi courbé qu'il touche preſque à la lévre ſupérieure, qui eſt couverte d'une large mou- „ ſtache. En un mot, dit cet Auteur, c'eſt le véritable portrait de ſon pére Mahomet, & tel qu'on „ le voit repréſenté dans pluſieurs de ſes médailles, qui me ſont tombées entre les mains (m)". Si ce portrait eſt fidele, & que celui que les Hiſtoriens nous tracent des qualités de ſon ame le ſoit auſſi, il faut dire que ſon extérieur démentoit l'intérieur. Si l'on en croit Cantimir (n), c'étoit un Prince de grande eſpérance, & qui poſſédoit de belles qualités. Qu'on peut dire qu'il ſurpaſſa tous ceux de ſon âge; & que rien ne lui manqua de ce qui s'appelle vertu, prudence, grandeur d'ame, retenue, courage, & force d'eſprit: ce qu'on admira le plus en lui ce fut ſon éloquence, & un certain art de s'inſinuer dans les eſprits, qui perſuadoit & les lui attachoit plus ſurement, que n'auroient pu faire ſes penſions. Ce portrait tiré des Ecrivains Turcs n'eſt point flatté, ſi l'on en croit un Hiſtorien Chrétien (o), qui loue la grandeur d'ame de Zizim, le courage, la patience, & la prudence avec laquelle il ſoutint ſes malheurs: *Heroïca animi magnitudine Zizimus hic fuit præditus, mira etiam fortitudine, tolerantia, prudentia res adverſas ſuſtinuit.* Il avoit laiſſé un fils en Egypte, nommé Amurath, qui ſe ſauva depuis à Rhodes, où s'étant fait Chrétien, il prit femme, & eut deux fils & deux filles (p). L'Ordre lui accorda pour ſa réſidence le château de Féracle, dans l'Ile de Rhodes (q). Lorſque Soliman II. petit-fils de Bajazet II. conquit l'Ile en 1523, Amurath, héritier des malheurs de ſon pére, ne put échapper au Grand-Seigneur; il étoit convenu avec le Grand-Maître Villiers de l'Ile-Adam, qu'il ſe rendroit ſur ſon Bord avec toute ſa famille; mais Soliman qui le vouloit avoir en ſa puiſſance, le faiſoit obſerver de ſi près, que malgré tous les déguiſemens qu'il mit en uſage, il ne put approcher de la Flotte, & il fut réduit à ſe cacher dans les débris des maiſons que le canon des Turcs avoit ruinées (r). Les ordres précis de Soliman le firent bientôt découvrir: on l'amena devant le Sultan avec ſes deux fils & ſes deux filles; qui ne cherchant qu'un prétexte pour les perdre, lui demanda, comme s'il l'eût ignoré, quelle Religion il profeſſoit; le Prince lui répondit courageuſement que lui & ſes enfans étoient Chrétiens; ſur quoi Soliman le fit étrangler avec ſes deux fils, & envoya les deux jeunes Princeſſes à Conſtantinople (s).

(m) Ibid. p. 150. 151.

(n) *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. II. p. 90.

(o) Lonicer. *Chron. Turcic.* T. I. p. 47.

(p) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 374.

(q) Vertot *ubi ſupra.* p. 118.

(r) Ibid. p. 195. 296.

(s) D'Herbelot *loc. cit.* Leunclav. *Pandect. Turc.* p. 130. Vertot *ubi ſupra* p. 403. 404.

„ me il ſuivoit Charles VIII, marchant vers Naples; au-lieu „ que les Turcs veulent que Berber Muſtapha lui ait coupé „ la gorge avec un raſoir". Quoi qu'en diſe le Prince Cantimir, je ne crois pas que ſon récit trouve créance. I. Selon cet Hiſtorien le traître doit être arrivé à Naples, après que Charles VIII. s'en fut rendu maître. Ce Prince partit de Rome le 28 Janvier 1495 (56). il arriva le 29 à Velitri, d'où le Cardinal de Valence s'enfuit (57), & peu de jours après Zizim mourut (58), & de l'aveu de tous les Hiſtoriens ce fut à Terracine. Muſtapha ne peut donc avoir trouvé le Prince Turc à Naples. II. D'ailleurs il y a dans le récit bien des circonſtances peu vraiſemblables. Bajazet venoit de conclure un Traité avec le Pape, qui la mettoit en ſûreté du côté de ſon frére, quelle apparence que dans la même tems il ait tenté une voye auſſi hazardeuſe? Que dire encore de ce mouchoir, dont la playe fut bandée pour empêcher le ſang de couler; de ce Vaiſſeau, qui ſe trouve à point nommé pour ſauver le coupable? III. Comment concevoir qu'un événement tel que l'aſſaſſinat d'un Prince, auquel on prenoit tant d'intérêt, ait été inconnu à tous les Hiſtoriens Chrétiens; que le plus grand nombre ayent comme de concert rejetté ſur Alexandre VI. la mort de Zizim, tandis qu'il n'y auroit pas eu la moindre part? Pouvoit on ignorer le genre de ſa mort? & Comines, Auteur contemporain, & attaché à Charles VIII. n'en auroit il eu aucune connoiſſance? Cet Hiſtorien aſſure qu'on crut que Zizim étoit déjà empoiſonné, quand il fut remis entre les mains du Roi de France: il n'eſt queſtion que de connoître les Auteurs de cet empoiſonnement; les uns veulent que ce ſoit le Pape, les autres accuſent les Vénitiens: peut-être les uns & les autres ont-ils été d'accord, & ont-ils trempé dans ce crime: ce qui me fait ſoupçonner que les Vénitiens n'étoient pas entiérement innocens, c'eſt une circonſtance rapportée par Comines (59), que „ le jour „ que les Vénitiens ſçeurent la mort du frére du Turc, „ que le Pape avoit baillé entre les mains du Roy, ils „ délibérérent de le faire ſçavoir au Turc par un de leurs „ Secrétaires; & commandérent qu'aucun navire ne paſſaſt „ la nuict entre les deux chaſteaux, qui ſont l'entrée du „ Gulfe de Veniſe; & y firent faire guet". Cet empreſſement à informer Bajazet de la mort de ſon frére, & ces précautions pour n'être pas prévenus, ne donneroient-elles pas quelque lieu de ſoupçonner les Véoitiens d'avoir eu part à l'empoiſonnement de Zizim? Mezeray (60) met cette action ſur leur compte, comme ſur celui du Pape: *La jalouſie des Vénitiens & du Pape ſa mortre ces belles eſpérances, ils avoient empoiſonné ce Prince avant que de le mettre entre les mains des François.* Quoi qu'il en ſoit, la rélation de Cantimir ne paroît tout-à-fait fabuleuſe.

(56) Daniel *Hiſt. de France.* T. IX. p. 11.

(57) Ibid. p. 16.

(58) Comines *l.* VII. *Ch.* 14.

(59) Idem ibid.

(60) *Abr. Chronol.* T. IV. p. 336.

✍ ZOILE, célébre Critique d'Homére, qui s'étoit donné le titre ſurperbe de *Fléau d'Homére*, Ὁμηρομάστιξ, fournit matiére à bien des diſcuſſions Critiques. On n'eſt pas bien d'accord ni ſur ſa patrie, ni ſur le tems où il a vécu, ni ſur la totalité de ſon caractére, ni ſur ſes Ouvrages. Les uns diſent qu'il étoit d'Amphipolis, Ville de Macédoine (a), ce qui eſt cauſe ſans-doute que Vitruve (b) & Pline (c) l'ont qualifié de Macédonien. D'autres le font Ephéſien (d). A l'égard du tems où il a vécu, il ſemble d'abord difficile de le déterminer. A en croire Elien il fut diſciple de Polycrate, un des accuſateurs de Socrate, & ſi l'on s'en rapporte à Vitruve, il ſe rendit à la Cour de Ptolémée Philadelphe, & récita à ce Prince les Ouvrages qu'il avoit faits contre l'Iliade & l'Odyſſée d'Homére. Ptolémée indigné que l'on attaquât ſi inſolemment le Prince des Poëtes, & que l'on maltraitât ainſi celui que tous ceux qui aiment les Belles-Lettres reconnoiſſent pour leur Chef, dont toute la Terre admiroit les Ecrits, & qui n'étoit pas-là pour ſe défendre, ne fit point de réponſe. Cependant Zoïle ayant long-tems attendu, & étant preſſé de la néceſſité, fit ſupplier le Roi de lui faire donner quelque choſe. A quoi l'on dit qu'il fit cette réponſe, que puiſque Homére, depuis mille ans qu'il y avoit qu'il étoit mort, avoit nourri pluſieurs milliers de perſonnes, Zoïle devoit bien avoir l'induſtrie de ſe nourrir, non ſeulement lui, mais pluſieurs autres, puiſqu'il ſe vantoit d'avoir plus d'eſprit & de génie qu'Homére. Mais en ſuppoſant qu'il a été Diſciple de Polycrate, on ne peut le faire vivre juſqu'au tems de Ptolémée Philadelphe ſans ſuppoſer qu'il eſt parvenu à un âge peu vraiſemblable. G. J. Voſſius a cru pouvoir lever cette difficulté, mais il n'a point perſuadé les Critiques [A], dont pluſieurs ont pris le parti de regarder le récit de Vitruve, comme un conte fait à plaiſir [B]. Zoïle, ſelon Elien (e), avoit auſſi critiqué Platon,

(a) *Ælian.* V. H. Lib. XI. c. 10.

(b) *De Architect.* L. VII. in Præfat.

(c) Liſte des Auteurs qu'il a conſultés pour les Livres XII & XIII. de ſon *Hiſt. Naturelle.*

(d) *Euſtath.* p. 512. *Schol.* ad Iliad. 2. v. 4. Vid. Voſſium *de Hiſt. Gr.* Lib. I. c. 15.

(e) *Ubi ſupra.*

[A] *Voſſius a cru pouvoir lever cette difficulté, mais il n'a point perſuadé les Critiques.*] La difficulté conſiſte en ceci; que Socrate eſt mort la premiére ou la ſeconde année de la XCV. Olympiade, & que Ptolémée Philadelphe ne commença à régner que la quatriéme année de la CXXIII. ou la premiére de la CXXIV. Olympiade (1), & ce ne fut au moins que la quinziéme année du régne de ce Prince que Zoïle vint à ſa Cour: ſi donc Zoïle a été auditeur de Polycrate un des accuſateurs de Socrate, il doit avoir vécu au-delà de cent-trente ans, & avoit eu cet âge, lorſqu'il vint à Alexandrie; ce qui eſt bien peu vraiſemblable. Pour lever la difficulté, Voſſius obſerve, qu'on a tort de mettre Polycrate au nombre des accuſateurs de Socrate; que les Anciens n'en nomment que trois, Anytus, Melitus & Lycon. Polycrate, ſelon lui, eſt de quelque tems poſtérieur; du moins, dans le diſcours qu'il a compoſé contre Socrate, fait-il mention du rétabliſſement des murs d'Athénes par Conon, qui eſt poſtérieur de ſix ans à la mort de Socrate. Mais cela n'empêche pas que Polycrate n'ait été contemporain de ce Philoſophe, & par conſéquent ſi Zoïle a été diſciple de cet Orateur, la difficulté ſubſiſte dans toute ſa force.

(1) Voy. Voſſius *de Hiſt. Gr.* Lib. I. c. 15. Tridenux *Hiſt. des Juifs* &c. T. III. p. 14. Edit. de 1722.

[B] *Pluſieurs ont pris le parti de regarder le récit de Vitruve comme une conte fait à plaiſir.*] Il n'y a en effet point de milieu, dèrqu'on ne reconnoît qu'un Zoïle, il faut ou ſuppoſer qu'il a paſſé de beaucoup les bornes ordinaires de la Vie Humaine, ou il faut rejetter le témoignage de Vitruve. Le docte Fabricius (2) l'a bien ſenti: *Cum vero Dennſthenes ex uxoribus ejus profeciſſe dicatur, & diſcipulus fuerit Zoïlus Polycratis Athenienſis, qui Socratis æqualis fuit, aut ad ſummam ſenectutem perveniſſe eum eſt neceſſe..... aut erraſſe Vitruvium Architecturæ certe, quam Hiſtoria & Chronologiæ peritiorem.* Quoique nous ayons rapporté en ſubſtance ce qu'on trouva

(2) Bibl. Gr. Vol. I. p. 361.

Platon, & d'autres Ecrivains célebres. On étoit moins choqué de la liberté qu'il avoit prise de critiquer Homére, que de la maniére insolente dont il l'avoit attaqué [C]. Ce fut ce qui souleva contre lui les honnêtes-gens, & ce qui lui attira de la part des admirateurs passionnés d'Homére, des Volumes d'injures. On l'avoit surnommé le *Chien de la Rhétorique* (*f*); on comparoit sa folie à celle de Salmonée, qui avoit voulu s'égaler à Jupiter (*g*); on le traitoit de vil esclave, de calomniateur, de sacrilége: en un mot il étoit devenu dans toute le Gréce l'objet de la haine & de la risée publique. A en juger par le portrait qu'Elien en fait, Zoïle étoit un homme atrabilaire, & extrémement rempli de la bonne opinion de lui-même. Il portoit une longue barbe, & sa tête étoit rasée jusqu'aù cuir. Son manteau n'alloit pas jusqu'à ses genoux. Il aimoit à mal parler de tout sans régle & sans mesure, à semer la division, & sembloit avoir pris à tâche de se faire haïr. Enfin il n'y avoit rien de si hargneux que ce misérable. Un homme savant lui ayant demandé un jour, pourquoi il s'acharnoit ainsi à dire du mal de tout le genre-humain ? C'est, répondit-il, que je voudrois lui en faire, mais je ne saurois en venir à bout.

(*f*) Idem ibid.

(*g*) Galen. *Method. Therapeut.* Lib. I. c. 3. *Apud* Fabric. *Bibl. Gr.* Vol. I. p. 366.

dans Vitruve, (dans le texte de l'Article) il sera bon de mettre ici le passage original sous les yeux du Lecteur (3). *In sequentibus annis a Macedonia Zoilus, qui adoptavit cognomen ut Homeromastix vocitaretur, Alexandriam venit, quique scripta contra Iliadem & Odysseam comparata Regi recitavit. Ptolemaeus vero cum animadvertisset Poëtarum parentem, Philologiaque omnis ducem abjectum vexari, & cujus a cunctis gentibus scripta suspicerentur, ab eo vituperari, indignatus nullum ei dedit responsum. Zoilus autem cum diutius fuisset in regno inopia pressus, fumidis ad regem postulans ut aliquid sibi tribueretur. Rex vero respondisse dicitur, Homerum qui annos mille decessisse, avo perpetuo multa millia hominum pascere. Item deberé qui meliori ingenio se profiteretur non modo se unum, sed etiam plures alere posse. Et ad summam mors ejus ut parricidii damnati varie memoratur. Alii eum scripserunt e Philadelpho esse in crucem fixum, nonnulli in eum lapides esse conjectos, alii Smyrnæ virum in pyram conjectum; quorum utrum ei acciderit, merenti digna constat pœna. Non aliter enim videtur pomerevi, qui citus est, quorum responsum quis sensérit scribentes non potest eorum judicari.* Mr Hardion, savant Académicien de Paris (4), qui a entrepris de prouver qu'il y a eu deux Zoïles, & à qui le témoignage de Vitruve fournit une preuve très forte, défend aussi le récit de cet Auteur; le Lecteur jugera de ses raisons. „ Il est „ bien difficile, dit-il, de croire que Vitruve, Ecrivain très-„ sensé, ait voulu sans nécessité débiter une fable de cet-„ re nature, à la suite de plusieurs circonstances véritables „ de la Vie de Ptolémée; circonstances qu'il avoit puisées „ dans des Ecrivains que nous n'avons plus, & chez qui il „ avoit sans doute trouvé cette fable prétendue. Il rapporte „ même les différentes traditions, que ces Ecrivains avoient „ publiées sur la mort de Zoïle, & une entre autres, qui „ portoit que Ptolémée l'avoit fait mettre en croix. Nous „ apprenons d'ailleurs qu'Athénodore, frére du Poëte Ara-„ tus, fut le premier qui prit la plume pour venger Homére „ des insultes de Zoïle. Or ces deux frères vivoient du tems „ de Ptolémée Philadelphe. On sait de plus que les deux „ premiers Ptolémées avoient invité les plus célébres Gram-„ mairiens de la Gréce à se rendre auprès d'eux, pour re-„ voir & corriger sous leurs yeux les Ouvrages d'Homére. „ Il est à présumer, que Zoïle attiré par cet appas vint à „ son tour présenter ce qu'il avoit fait contre ce Poëte. Il „ put croire qu'en le traitant avec le dernier mépris, il se „ donneroit un air de supériorité, & se feroit considérer „ comme un homme qui sait se mettre au-dessus des préju-„ gés vulgaires . . . . . Toutes ces idées réunies répandent, „ ce me semble, beaucoup de vraisemblance sur le récit de „ Vitruve". Il est certain qu'il faut avoir de fortes raisons pour rejetter le témoignage d'un Auteur judicieux, & qu'il paroît plus naturel de chercher quelque moyen de le concilier avec les autres. La seule chose qui pourroit peut être rendre le récit de Vitruve suspect, c'est que je ne vois pas qu'aucun autre Ecrivain ait parlé du séjour de Zoïle à la Cour de Ptolémée Philadelphe, ce qui peut sembler un peu extraordinaire sur-tout, vu la tradition du supplice que ce Prince lui avoit fait souffrir. Il est vrai que, selon Mr. Hardion, Vitruve avoit puisé dans des Ecrivains que nous n'avons plus, mais il est assez remarquable, qu'aucun de ceux que nous avons, ait dit quelque chose de relatif aux faits rapportés par cet Auteur. Ce n'est ici qu'un doute, que je propose, sans avoir dessein de contredire le savant Académicien, dont on verra bien-tôt que le Système ne me déplaît point.

(3) Vitruv. *Archit. Præfat.* L. VII. *Apud* Voſſium *ubi ſupra.*

(4) *Mém. de l'Acad. des Inſc. &c.* T. XI. p. 280.

[C] *On étoit moins choqué de la liberté qu'il avoit prise de critiquer Homére, que de la maniére insolente dont il l'avoit attaqué.*] C'est la remarque qu'a faite Mr. Despréaux (5). „ J'ai cherché, „ dit-il, plusieurs fois en moi-même ce qui a pu attirer con-„ tre lui cette animosité & ce déluge d'injures. Car il n'est „ pas le seul qui ait fait des Critiques sur Homére & sur Pla-„ ton. Longin, dans ce Traité même, comme nous le „ voyons, en a fait plusieurs, & Denys d'Halicarnasse n'a pas „ plus épargné Platon que lui. Cependant on ne voit point „ que ces Critiques ayent excité contre eux l'indignation des „ hommes. D'où vient cela ? En voici la raison, si je ne „ me trompe. C'est qu'outre que leurs Critiques sont fort „ senſées, il paroît visiblement qu'ils ne les font point pour „ rabaisser la gloire de ces grands Hommes, mais pour établir la vérité de quelque préceptе important. Qu'au fond, „ bien loin de disconvenir du mérite de ces Héros, c'est ainsi „ qu'ils les appellent, il nous font par-tout comprendre, „ même en les critiquant, qu'ils les reconnoissent pour leurs „ maîtres en l'art de parler, & pour les seuls modéles que „ doit suivre tout homme qui veut écrire. Que s'ils nous y „ découvrent quelques taches, ils nous y font voir en même „ tems un nombre infini de beautez; tellement qu'on sort „ de la lecture de leurs Critiques, convaincu de la justeſſe „ d'esprit du Censeur, & encore plus de la grandeur du gé-„ nie de l'Ecrivain censuré. Ajoutez, qu'en faisant ces Cri-„ tiques, ils s'énoncent toujours avec tant d'égards, de mo-„ destie, & de circonspection, qu'il n'est pas possible de leur „ en vouloir du mal. Il n'en étoit pas ainsi de Zoïle, hom-„ me fort atrabilaire, & extrémement rempli de la bonne „ opinion de lui-même. Car, autant que nous en pouvons „ juger par quelques fragmens qui nous restent de ses Criti-„ ques, & par ce que les Auteurs nous en disent, il avoit „ directement entrepris de rabaisser les Ouvrages d'Homére „ & de Platon, en les mettant l'un & l'autre au-dessous des „ plus vulgaires Ecrivains. Il traitoit les fables de l'Iliade „ & de l'Odyssée, de Contes de vieille, appellant Homére „ un diseur de fornettes. Il faisoit de fades plaisanteries des plus „ beaux endroits de ces deux Poëmes, & tout cela avec une „ hauteur si pédantesque, qu'elle révoltoit tout le monde „ contre lui". Zoïle avoit écrit neuf Traités ou Discours contre les Poëmes d'Homére (6). Si l'on en croit Héraclide de Pont (7), ses remarques n'étoient qu'un tissu d'impertinences. Cet Auteur en cite un exemple, que je rapporterai dans les termes de Mr. Hardion (8). „Dans le premier Livre de „ l'Iliade, Homére décrit allégoriquement la peste, qui afflige „ le camp des Grecs. C'est Apollon, qui voulant venger l'ou-„ trage fait à son Prêtre Chrysés, descend de l'Olympe avec „ son arc & son esrquois, se couvre d'un nuage obscur, & se „ tenant à quelque distance des Vaisseaux, lance ses traits mor-„ tels d'abord sur les bêtes de somme & sur les chiens, ensuite „ sur les Grecs mêmes, qui périrent en grand nombre. *Zoïle* „ regardoit comme la chose du monde la plus ridicule, qu'A-„ pollon décochât ses traits, sans aucun fruit, sur de vils ani-„ maux; il prétendoit aussi que ce Dieu, dans les transports de „ sa colére, auroit dû venir jusques dans le camp des Grecs, „ pour les chatier de plus près. Les Anciens rapportent di-„ vers autres traits de la Critique de Zoïle. En voici deux que „ le petit Scholiaste d'Homére nous a conservés (9). Au „ commencement du V. Livre de l'Iliade, Pallas veut combler „ Diomède de gloire: il marche au combat; un feu vif & „ brillant sort de soo casque & de son bouclier; ce qui signifie „ naturellement, que ses armes luisantes & polies jettoient un „ éclat semblable à celui du feu.

(6) Suidas *Zoïlus.*

(7) *In Alleg. Homer.* p. 427 *Apud* Fabric. *loc. cit.*

(8) *Mém. de l'Acad. ubi ſupra.* p. 287.

(9) *Schol. Homer. ad Iliad* E. p. 92. Ed. Heinsius *Apud* Voſſium *ubi ſupra.*

Δαΐδ᾽ ἐν ἐπιφθὰς τε καὶ ἀκτῖνες ἀιδήλοντο πῦρ.

Zoïle observe sur ce vers, qu'Homére n'y pensoit pas d'allumer un si grand feu sur les épaules de son Héros, & qu'il y avoit grand danger qu'il n'en fût consumé: *Ζώιλος δὲ ὁ Ἐφέσιος κατηγορεῖ τοῦ τόπου τούτου, ὡς μέμφεται τὸν Ποιητὴν, ὅτι λίαν γελοίως πεποίηκε τὸν ὦμον τοῦ Διομήδους καίεσθαι πῦρ ἐκφέροντα τὸν καταφλεχθήσεσθαι ὑπ᾽ αὐτοῦ: Zoïlus vero Ephesius accuſat hunc locum, ac culpat poëtam, quod admodum ridicule fecerit, ferendo ex humeris Diomedis arſiſſe ignem. Siquidem ſic periculum fuerit, ne heros conflagraret.* Un peu plus bas dans le même Livre de l'Iliade, Diomède ayant percé d'un dard Phégée, le fait tomber mort de dessus son char. Idée son frére, effrayé, faute à bas du sien pour le sauver; sur quoi Zoïle remarque qu'Homére est plaisant, de faire abandonner à Idée son charlot & ses chevaux pour fuir, puisqu'il pouvoit faire bien plus de diligence en y demeurant. *Κατηγορεῖ δὲ τούτου τοῦ τόπου Ζώιλος ὁ Ἐφέσιος, ὡς λίαν, φησὶ, γελοίως πεποίηκεν ὁ Ποιητὴς τὸν Ἰδαῖον ἀπολιπόντα τὰς ἵππους καὶ τὸ ἅρμα. Φεύγειν δὲ μᾶλλον ἐπὶ τοῖς ἵπποις φησίν. Accuſat & hunc locum Zoïlus: quod valde, inquit, ridiculè fecerit Poëta, ferbendo. Idæum, equos & currum relinquentem fugere: poteſſet enim magis in equis fugiſſe.* Longin (10) parlant de l'Odyssée, y trouve certaines choses à reprendre, & à cette occasion il rapporte une Critique de Zoïle, qu'il semble ne pas désapprouver: voici le passage selon la traduction de Desprèaux; „ Je me suis étendu là-„ dessus. . . . . afin de vous faire voir que les génies na-„ turellement les plus élevez tombent quelquefois dans le „ badinerie, quand la force de leur esprit vient à s'éteindre. „ Dans ce rang on doit mettre ce qu'il dit du sac où Eole „ enferma les vents, & des compagnons d'Ulysse changez par „ Circé en pourceaux, que Zoïle appelle *de petits cochons lar-„ moyans*". On peut voir dans Plutarque (11) une autre Critique de Zoïle sur le mot de *Ζωρότερον*, dont Homére se sert au IX. Livre de l'Iliade, vers. 203. Fabricius (12) convient qu'il y avoit des critiques de Zoïle bien fondées, mais en même tems, il pense qu'en les multipliant si fort, il avoit marqué un grand fond de vanité ou d'envie: *Non abſurde quædam notaſſe & in principe Poëtarum carpſiſſe cenſuerunt eſt, quod tamen tot libros reprehenſione impleverit Poëmatum multis nominibus ſuaviſſimorum & pulcherrimorum, in ipſum præterea Homerum, candidiſſimum omnium laudatorem, ſingulari oratione invectus, neſcio quam arguis animi vel vanitatem vel ſolicitudinem.*

(5) *Réfl. ſur Longin, Refl. V. Oeuvr. de Boileau* T. III. p. 191. 194. Ed. de 1721 in-12.

(10) *Traité du Sublime* ch. 7. p. m. 59.

(11) Symp. Lib. V. Probl. IV.

(12) *Ubi ſupra.* p. 366.

[D] *Si*

bout. On prétend que ce fut l'envie qui l'engagea à écrire contre Homére, & que c'eſt ce qui a fait que tous les Envieux ont été depuis appellés du nom de *Zoïles*: temoin ce que dit Ovide (*b*):

(*b*) *De Remed. Amor.* Lib. I.

Ingenium magni livor detrectat Homeri:
Quiſquis es, ex illo, Zoïle, nomen habes.

Comme l'on trouve néanmoins dans quelques Auteurs des traits qui font honneur à Zoïle, il y a des Savans qui ont cru devoir en diſtinguer deux; celui dont il s'agit ici, & un autre plus ancien. Tanneguy le Fevre a averti, dans une de ſes notes ſur Longin, qu'il ne falloit pas les confondre. Mr. Hardion a recherché les raiſons ſur leſquelles ce Savant, dont le témoignage lui paroît d'un grand poids ſur ce ſujet, auroit pu fonder ſon opinion. Il eſt certain que ſi l'on admet comme véritable le récit de Vitruve (*i*), il n'eſt gueres poſſible de ne pas admettre deux Zoïles. D'ailleurs, ſi l'on fait réflexion ſur la différence de caractéres, on eſt porté à les diſtinguer [*D*]. L'Académicien (*k*) penche à croire, que l'Auteur de la ridicule Critique de l'Iliade & de l'Odyſſée étoit d'Epheſe, comme le diſent Euſtathe, & le petit Scholiaſte d'Homére: ces deux Commentateurs ayant examiné plus particuliérement les Ouvrages faits ſur Homére, peut-être même ceux de ces Grammairiens qui avoient travaillé ſous les yeux de Ptolemée Philadelphe, on peut conjecturer avec quelque vraiſemblance, qu'ils s'y étoient inſtruits de la patrie du ſecond Zoïle. Les Auteurs varient fort ſur le genre de ſa mort. Vitruve rapporte trois différentes traditions là-deſſus. Les uns ont aſſuré que Ptolemée l'avoit fait mettre en croix; d'autres, qu'il avoit été lapidé; d'autres que les habitans de Smyrne l'avoient fait brûler tout vif: Suidas (*l*) dit, qu'étant allé à Olympie, il y avoit été arrêté, & condamné à être précipité du haut des rochers Scyrronides. Cette grande diverſité pourroit faire ſoupçonner, qu'on ne ſait rien de fort certain touchant la mort de Zoïle [*E*]. A l'égard de ſes Ouvrages, outre les neuf Traités ou

(*i*) Voy. la Rem. [*B*].

(*k*) *Mém. de l'Acad. des Inſcr.* Tom. XI. p. 89 Ed. de Hollande.

(*l*) In voce *Zoïlus*.

[*D*] *Si l'on fait réflexion ſur la différence des Caractéres, on eſt porté à les diſtinguer.*] C'eſt ici le lieu de rapporter les réflexions de Mr. Hardion (13). Selon lui l'ancien ou le premier Zoïle étoit contemporain de Platon. Il avoit exercé à Athénes, la plus grande partie de ſa vie, la profeſſion d'Orateur, & s'y étoit fait un nom, tant par ſes plaidoyers, que par ſes harangues ſur les affaires publiques. S'il n'a pas été mis parmi les Orateurs du premier rang, il n'étoit pas le dernier du ſecond; & Denys d'Halicarnaſſe (14). parlant de lui & de quelques autres Orateurs du même tems, les traite de grands-hommes, & d'hommes célébres. Il avoit étudié l'Art Oratoire ſous Polycrate, & avoit formé à ſon tour le Rhéteur Anaximéne (15), qui fut mis auprés d'Alexandre pour lui enſeigner l'éloquence. „ On a auſſi compté Démoſthéne parmi ſes Diſciples, *dit Mr. Hardion* (16). mais „ je ne ſai s'il faut entendre à la rigueur le terme de diſciple, & ſi Zoïle lui donna effectivement des leçons de „ Rhétorique. Tout ce que je puis dire de plus poſitif, c'eſt „ que Démoſthéne ayant embraſſé la profeſſion d'Orateur, „ & réſolu d'effacer tous ceux qui avoient paru avant lui, „ s'attacha à les imiter tous, dans l'intention de ne reſſembler à aucun, & de ſe faire un genre particulier d'éloquence, de ce qu'il trouveroit de meilleur dans les autres. Zoïle fut un de ceux dont il étudia avec le plus de ſoin les „ Ouvrages, il les rechercha même avec empreſſement, & ce „ fut un nommé Callias de Syracuſe qui lui en procura la „ communication (17)". Il ne ſera pas inutile de remarquer pour ceux qui conſulteront Plutarque, ſoit dans le Grec, ſoit dans la Verſion d'Amiot, qu'on lit dans le texte *Zetlus Amphipolitain*, au-lieu de *Zoïle* qu'il faut lire, comme les Savans l'ont obſervé (18). L'empreſſement de Démoſthéne pour les Ouvrages de Zoïle, fait honneur à cet Orateur & donne une idée avantageuſe de ſon éloquence. Denys d'Halicarnaſſe, dit Mr. Hardion, ne decrit point en particulier le caractére de ſon ſtile, quoiqu'il le connût bien, comme il l'aſſure lui-même. Il s'abſtient pareillement de parler de pluſieurs autres Orateurs, qu'il place comme lui dans le ſecond ordre, parce qu'ils s'étoient tenus dans les bornes de l'imitation; & que pour éviter des répétitions inutiles, il ſuffiſoit de renvoyer le lecteur pour ce qui les regardoit, à ce qu'il avoit dit de leurs modéles. Zoïle étoit de ceux qui avoient imité la maniére de Lyſias, & la ſeule différence qu'on pouvoit remarquer entre eux & ce grand Orateur, c'eſt qu'ils étoient tous demeurés au-deſſous de lui; ainſi en nous rappellant le caractére de Lyſias, nous connoîtrons à peu prés celui de Zoïle. „ On diſtinguoit alors trois principaux genres d'Eloquence, le genre auſtére, le genre gracieux & „ fleuri, & un troiſiéme, qui tenoit le milieu entre les deux „ autres. Le genre auſtére demandoit un ſtyle mâle, vigoureux, véhément; & ſon objet étoit moins de flatter & de „ perſuader l'auditeur, par une expoſition naïve des choſes, „ & par les ornemens du langage, que de le remuer & de „ l'étonner par les figures les plus ſublimes, & par les tours „ les plus pathétiques. Le ſecond genre étoit ſimple, naturel & ſans art, cherchant à s'inſinuer par la douceur & les „ graces de l'élocution. Lyſias s'étoit uniquement attaché „ à ce ſecond genre; ſon ſtyle étoit pur, ſimple, élégant; „ il expoſoit ſes idées avec une netteté admirable; & ſans employer ni figures, ni même d'autres expreſſions que celles qui étoient de l'uſage ordinaire, il ſavoit, par un heureux choix de mots propres, & par ſon adreſſe à les arranger, répandre ſur tout ce qu'il écrivoit un air de nobleſſe & de dignité. Il excelloit à peindre les mœurs, à „ donner à ſes perſonnages les caractéres qui leur convenoient, & à mettre les objets ſous les yeux d'une maniére „ qui ne laiſſoit rien à déſirer. Mais en quoi il n'avoit jamais été ſurpaſſé, ni même parfaitement imité, c'étoit à „ dire tout avec une grace infinie. Denys d'Halicarnaſſe n'avoit point de marque plus ſûre pour diſtinguer les diſcours „ qui étoient véritablement de lui, de ceux qu'on lui attribuoit fauſſement. Il n'avoit ni cette véhémence, ni, pour „ ainſi dire, cette acrimonie qui caracteriſe le genre auſtére. „ Il ne ſe propoſoit d'autre fin que de plaire à ceux qui l'écoutoient, & de gagner leur confiance par un air de vérité, de candeur & de bonne-foi. On peut avancer, *continet natos Academicien*, comme un principe conſtant, que le ſtyle de chaque Ecrivain eſt la fidéle peinture de ſon „ ame, & que ſelon que ſes paſſions ſont plus ou moins vives, plus ou moins ardentes, il écrit ou avec plus de force & de véhémence, ou avec plus de grace & de douceur. Delà je conclurai, que Lyſias devoit avoir beaucoup de douceur dans les mœurs & dans l'eſprit. Je conclurai la même choſe de ſes imitateurs, parce que la ſeule conformité d'humeur & de tempérament a pu les porter à l'imiter, plutôt qu'à s'attacher au genre auſtére. Auſſi dès qu'il eſt prouvé que Zoïle avoit pris Lyſias pour ſon modéle, je ne puis le regarder comme un homme atrabilaire, comme un Cenſeur farouche & intraitable; mais comme un Ecrivain ſage, meſuré, circonſpect, incapable „ d'aigreur & d'emportement". Mr. Hardion ne diſſimule pas les difficultés qu'on peut lui faire. Denys d'Halicarnaſſe nous apprend (19), que Zoïle avoit fait la Critique de Platon: mais il nous dit auſſi, qu'il n'y avoit été porté ni par haine, ni par animoſité, ni par aucun autre motif de cette nature, mais par le ſeul deſir de chercher la vérité: ὑ διὰ φθόνον ἢ διὰ φιλαντιλογικότητα κακοήθειαν, ἀλλὰ τὴν ἀλήθειαν ἰχνηλατῶν. Denys allégue même ſon exemple & celui de pluſieurs autres Ecrivains, pour juſtifier la liberté qu'il avoit priſe de relever quelques fautes de Platon. On pourroit objecter, que dans le même Ouvrage Denys d'Halicarnaſſe avoit avoué à Pompée deux pages plus haut, que s'il ſe fût attaché à critiquer les Ecrits de Platon, en le ſuivant pas à pas, *comme avoit fait le Rhéteur Zoïle* ὁποῖος Ζωίλος τῷ ῥήτορι, il croiroit avoir commis une impiété. Mr. Hardion inſinue, que ces mots auroient bien pu avoir été inſérés dans le texte; il n'inſiſte pourtant pas ſur cette ſolution, & répond en ces termes „ que Zoïle pouvoit, ſans encourir aucun blâme, ſe „ permettre à l'égard de Platon, beaucoup de choſes dont „ on eût repris Denys d'Halicarnaſſe. Platon avoit fait une „ vive cenſure de l'éloquence de Lyſias, & Zoïle, comme diſciple & imitateur, étoit intéreſſé à le défendre; il pouvoit à ſon tour rechercher les défauts de Platon, éplucher ſoigneuſement ſes Ecrits, & ne lui paſſer aucune „ faute. Au-lieu que Denys d'Halicarnaſſe, qui vivoit quelques ſiécles après Platon, & qui n'avoit rien de perſonnel „ contre lui, devoit être beaucoup plus réſervé dans ſa Critique, & plus porté à excuſer qu'à condamner. Il ne ſeroit pas vraiſemblable qu'il eût eu aſſez peu de jugement, „ pour vouloir autoriſer ſes remarques par l'exemple d'un „ homme, qu'il auroit traité un moment auparavant de cenſeur téméraire & impie: & ce que j'ai obſervé ſur le caractére de Zoïle, ne permet pas d'expliquer autrement le paſſage de Denys d'Halicarnaſſe". Si l'on compare l'étrange portrait que les Auteurs nous font du Zoïle, Critique paſſionné d'Homére, *on n'y retrouve point le Rhéteur Zoïle, qui dans le beau ſiécle d'Athenes, s'étoit fait une grande réputation par ſes harangues, & dont l'eloquence douce, pure & gracieuſe, avoit été pour Démoſthene un objet d'émulation.* Il eſt effectivement aſſez difficile de concevoir, que des traits auſſi différens & auſſi incompatibles, ſemble-t-il, ſe réuniſſent dans un même ſujet; & j'avoue, qu'à mon avis Mr. Hardion a donné un grand degré de probabilité à ſon ſentiment. Je ne vois pas pourquoi on feroit difficulté de diſtinguer avec lui ces deux Zoïles, ce qui concilie Vitruve avec les autres Ecrivains; tandis qu'on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait eu pluſieurs Zoïles, dont on peut voir la liſte dans Fabricius (20).

[*E*] *Cette grande diverſité pourroit faire ſoupçonner, qu'on ne ſait rien de fort certain touchant la mort de Zoïle.*] Je trouve beaucoup de vraiſemblance dans la conjecture de Mr. Fabricius (21), qui penſe que toute cette tradition de la mort tra-

(13) Mém. de l'Acad des Inſcr. *loc. cit.* p. 278-290, & ſuiv

(14) *Dion. Halic* p. 272 & 273. Et Oxon. *Apud Eund.*

(15) Suidas voce Ἀναξιμένης *Apud Eund.*

(16) Suidas voce Δημοσθένης *Apud Eund.*

(17) Plutarch. *de X. Orator. in Demoſth.*

(18) *Vid.* Fabricium *loc. vit.* p. 265. in notis.

(19) *Ep. ad Pompeium* p. 20 *Apud* Mem. de l'Acad. *loc. cit.* p. 284.

(20) *Ubi ſupra.* p. 257.

(21) Ibid. p. 265. *in notis.*

ou Diſcours contre Homére, il avoit écrit auſſi une Invective contre ce Poëte, Ψόγον Ὁμήρου, dit Suidas, divers Ouvrages ſur la Grammaire, & un éloge des habitans de Tenedos, dont parle Strabon (*m*), qui rapporte, que Zoïle diſoit que le fleuve Alphee avoit ſa ſource dans cette Ile, bévuë que cet Auteur releve comme quelque choſe de plaiſant dans un Ecrivain, qui s'étoit moqué d'Homére comme d'un Conteur de fables: Ἀλφειὸν δὲ Ζώϊλος ὁ ῥήτωρ ἐν τῷ Τενεδίων ἐγκωμίῳ φησὶν ἐκ Τενέδου ῥεῖν, ὃ τὸν Ὁμήρου ψόγον ἐκ μυθογράφου. Il eſt fait mention de pluſieurs autres Ouvrages de Zoïle, mais Mr. Hardion croit qu'on les doit attribuer à celui qui eſt plus ancien [*F*]. Je ne dois pas oublier que l'ennemi d'Homére portoit la paſſion ſi loin contre lui, qu'il maltraitoit la ſtatue d'Homére à coups de fouët, au témoignage de Galien (*n*). Je finirai cet Article par la judicieuſe réflexion que fait Mr. Hardion, en terminant ſa Diſſertation. „ J'ai „ toujours penſé qu'on avoit trop légérement appliqué le nom de Zoïle à quelques Ecrivains modernes, „ auſſi eſtimables par leur politeſſe & par leur modération, que le ſecond Zoïle avoit mérité de haine & „ de mépris, par ſa ruſticité & par ſon impudence. Ils n'ont jamais eu intention que de ramener, s'il „ étoit poſſible, à des ſentimens d'équité, une ſorte de Savans, qui par une prévention exceſſive en faveur des Anciens, refuſoient leurs hommages aux Chef-d'Oeuvres qui ont paru de nos jours. Ils „ n'ont voulu que nous inſpirer la louable émulation d'égaler ou de ſurpaſſer les grands Ecrivains de „ la Gréce & de Rome".

(*m*) *Strab.* Lib. VI. p. 417. Edit. Almeloveen.

(*n*) Meth. Therap. Lib. I. Cap. 3. *Apud.* Fabric. *loc. cit.*

gique de Zoïle pourroit bien devoir ſon origine au zéle outré des partiſans d'Homére pour ce Poëte, & à leur amour-propre bleſſé du mépris que Zoïle témoignoit pour l'Objet de leur admiration, qui leur a fait imaginer qu'un homme de ce caractére méritoit de périr d'une mort funeſte. Vitruve ſemble favoriſer cette penſée, puiſqu'après avoir rapporté les diverſes traditions touchant la mort de Zoïle, il ajoûte: „ que de quelque façon que cela ſoit, il eſt certain qu'il a „ bien mérité cette punition; puiſqu'on ne peut pas ſe mé„ riter par un crime plus odieux qu'eſt celui de reprendre un „ Ecrivain, qui n'eſt pas en état de rendre reiſon de ce qu'il „ a écrit". Si la paſſion pour un Poëte a fait regarder ſon Cenſeur comme digne de la mort la plus cruelle, doit on être ſurpris que par zéle de Religion on ait pris plaiſir à faire mourir ceux qu'on qualifie d'Hérétiques, de morts honteuſes ou tragiques? C'eſt la réflexion de Mr. Fabricius, dont voici les propres termes: *Tam diverſæ de morte Zoili narrationes docent parum certum eſſe univerſam illam traditionem, & forte deleri illis qui tam malo mortis genere hominem dignum eſſe temere & parum humane opinabantur, ex iniqua admiratione Homeri, vel ſui iſtorum potius nimia æſtimatione, in quos Homeri contemtum vedtare exiſtimabant. Quis jam miretur religionem tantoperè malè audiſſe potuiſſe mortalibus, in quos tanquam hæreticos deteſtabantur, de illis fadas mortes vel ſi eſſent libenter commemorarent, vel ſi non eſſent fingerent. Zoili enim exemplo videmus tantus Poëta cauſſa, quem ipſi omnibus encomiis efferebant, ille vero aſperabatur, truculentiſſimo ſupplicio dignum habitum fuiſſe, Vitruvii etiam judicio.*

(22) *Mém. de l'Acad.* Tom. XI. p. 290.

(23) Suidas in Ζώϊλος.

(24) Ælian. V. H. Lib. XI. Cap. 10.

[*F*] *Il eſt fait mention de pluſieurs autres Ouvrages de Zoïle, mais Mr. Hardion croit qu'on les doit attribuer à celui qui eſt plus ancien.*] Le ſavant Académicien (22) ne balance point à donner au plus ancien un grand nombre de Diſcours Oratoires, parmi leſquels il y en avoit un contre Iſocrate: Κατὰ Ἰσοκράτους ῥητορικὸς (23) une Critique de Platon (24), & vraiſemblablement des Obſervations Critiques ſur Homere. Suidas attribue à Zoïle une Hiſtoire en trois Livres, qui commençoit à l'origine des Dieux, & finiſſoit à la mort de Philippe; Ἱστορίαν ἀπὸ Θεογονίας ἕως τῆς Φιλίππου τελευτῆς βιβλία τρία; l'époque où ſe termine cette Hiſtoire, fait conjecturer à Mr. Hardion qu'elle appartient à l'ancien Zoïle, qui étant fort âgé en ce tems là avoit ceſſé d'écrire alors. Suidas fait encore mention d'un Ouvrage qui roulloit ſur Amphipolis; il doit naturellement appartenir à celui des deux Zoïles qui étoit de cette Ville. Si l'on s'en tient au témoignage d'Euſtathe & du Scholiaſte anonyme d'Homére, en faiſant naître le Critique paſſionné contre ce Poëte à Epheſe, il faut donner l'Ouvrage qui regarde Amphipolis à l'ancien Zoïle. Je ne ſai cependant ſi l'on doit préférer l'autorité des deux Commentateurs d'Homére à celle de Plutarque, d'Ellen & de Suidas, qui appellent Zoïle Amphipolitain. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt au même qu'il faut attribuer les Ouvreges d'un Zoïle Macédonien, que Pline met dans la liſte des Auteurs qu'il a conſultés pour les Livres XII. & XIII. de ſon Hiſtoire Naturelle; il ne donne point les titres de ces Ouvrages, ni ne dit de quoi ils traitoient. On trouve dans Phébammon (25), ancien Rhéteur Grec, un petit fregment d'un Traité de Rhétorique, compoſé par un des Zoïles; il contient une définition de la figure Rhétorique en ces termes: χίασμά ἐστι λόγων μὴ παρακολουθούντων λόγοις: Quintilien (26), qui la rapporte, trouve que Zoïle ne lui a pas donné aſſez d'étendue: *Verum id ipſum auguſtè Zoilus terminavit, qui id ſolum putaverit ſchema, quo aliud ſimulatur dici, quam dicitur.* Cette remarque ſemble indiquer le premier Zoïle, ſi l'on fait attention, qu'à l'exemple de Lyſias, il n'admettoit qu'un petit nombre de figures oretoires, & que par conſéquent il a dû en renfermer l'idée dans des bornes fort étroites. C'eſt la penſée de Mr. Hardion.

(25) *Phœbam ex* Ed Laurent. Normanni p. 98. *Apud* Fabricium *ubi ſupra.*

(26) *Inſt. Orat.* Lib. IX. Cap. 3.

& ZOROASTRE. Mr. Bayle appelle l'Article qu'il en a donné *un ramas d'incertitudes & de contes bigarrés.* Il n'a effectivement fait guéres uſage de ſa Critique, que par rapport à ce qui regarde le ſentiment des deux Principes. D'ailleurs il a mis beaucoup d'érudition confuſément entaſſée, qui ne laiſſe rien de fort clair dans l'eſprit d'un Lecteur, & qui n'eſt qu'à l'uſage des Savans de profeſſion. Je me propoſe de donner quelque choſe de plus méthodique, qui mette du-moins au fait de ce qu'on penſe de plus vraiſemblable ſur le ſujet de cet Homme célébre. Quoiqu'on en compte du-moins juſqu'à ſix (*a*), il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y en a eu qu'un ſeul [*A*], qui vivoit, ſelon le témoignage des Auteurs Orientaux du tems de Darius fils d'Hyſtaſpe. Ils l'appellent *Zerdusht*, *Zaraduſth*, *Zaratusht* & *Zardusht*. Quelques Savans croyent qu'il étoit Juif d'origine [*B*], mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il étoit Perſan;

(*a*) V. Stanley *de Chald. Philoſ. Sect.* I. Cap. 2. *Hiſt. Univ.* trad. de l'Anglois. Tom. IV. p. 91. 92. Bayle *Art.* ZOROASTRE. Texte & Rem. [B].

[*A*] *Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y en a eu qu'un ſeul.*] C'eſt le ſentiment de pluſieurs Savans, tels que Hyde (1), Prideaux (2), de Beauſobre (3), les Auteurs Anglois de l'Hiſtoire Univerſelle (4), outre les Orientaux. Ce qui a peut-être donné lieu à ſuppoſer un Zoroaſtre Chaldéen, beaucoup plus ancien que le Perſan, c'eſt qu'on l'a regardé comme le fondateur du Magiſme. Or il étoit certain, que le Magiſme ſubſiſtoit déja du tems d'Abraham, & que c'étoit la Religion des Chaldéens. Rien de plus naturel, que d'inférer delà, que Zoroaſtre, Auteur de la doctrine des Mages, a vécu dans ce tems reculé. Mais trouvant enſuite dans les Annales de Perſe le tems précis où Zoroaſtre a vécu, plutôt que d'abandonner ſon premier ſentiment, on a mieux aimé ſuppoſer deux Zoroaſtres, le premier Chaldéen ou Aſſyrien, contemporain de Ninus, & le ſecond Perſan, contemporain de Darius fils d'Hyſtaſpe. Nous verrons dans la ſuite, que Zoroaſtre n'a point été l'Auteur d'une nouvelle Religion, mais le Réformateur de celle des Mages. A cette reiſon, alléguée par les Auteurs Anglois, on peut ajoûter une conjecture de Mr. de Beauſobre (5). Il lui paroit vraiſemblable que le nom de *Zerdusht* ou *Zardaſcht*, n'eſt point un nom propre, mais un nom religieux, parce que *Zaradſcâ*, en ancien Perſan, ſignifie *ame du feu* (6), comme le témoignent encore ſes Sectateurs qui ſont dans les Indes. Cette remarque pourroit ſervir, dit le Savant de Berlin, à concilier les Hiſtoriens, qui parlent de pluſieurs Zoroaſtres. Cette pluralité pourroit venir, de ce que le nom de *Zoroaſtre*, n'étant point un nom propre, on l'a donné à tous ceux qui ont autoriſé la Religion du feu. C'eſt ainſi qu'Oxyartes, Roi des Bactriens, aura été appellé *Zoroaſtres*, & que les Perſans donnent le même nom à Abraham, parce qu'ils prétendent que ce Patriarche approuva & pratiqua la même Religion. Ne pourroit-on pas ſoupçonner auſſi, que Zoroaſtre ayant été fort célébre chez les Orientaux, chaque Pays a voulu s'attribuer l'honneur de lui avoir donné le jour, & que c'eſt la l'origine de la multiplication des Zoroaſtres?

(1) Hyde *de Rel. Vet. Perſ.* Cap. XXIV. p. 308.

(2) *Hiſt. des Juifs* &c. Tom. I. p. 394.

(3) *Hiſt. du Manich.* Tom. I. p. 281.

(4) Tom. IV. p. 54.

(5) *Ubi ſupra.*

(6) V. D'Herbelot *Bibl. Or.* p. 911.

[*B*] *Quelques Savans croyent qu'il étoit Juif d'origine.*] C'eſt en particulier l'opinion du Docteur Prideaux (7); parlant de Zoroaſtre, il dit: „ Il étoit très-verſé dans la Reli„ gion des Juifs, & dans les Livres de l'Ancien Teſtament, „ ce qui donne lieu de croire qu'il étoit Juif d'extraction. „ Les Orientaux même diſent, qu'il avoit été domeſtique „ d'un Prophéte d'Iſraël, & que ce fut par les inſtructions „ de ce Prophéte, qu'il devint ſi habile dans l'intelligence „ de l'Ecriture Sainte & de toutes les autres doctrines des „ Juifs; nouvelle preuve qu'il étoit de cette nation, n'étant „ pas apparent qu'un Prophéte d'Iſraël l'eût voulu avoir „ pour domeſtique & encore moins pour diſciple, s'il n'eût „ été de la race d'Iſraël, & de la même Religion que lui. „ D'autant plus que par principe de Religion, & par une „ coutume établie de tems immémorial parmi les Juifs, ils „ ſe tenoient ſéparez, autant qu'il leur étoit poſſible, de „ toutes les autres nations. Il eſt même à remarquer, que „ la plupart de ceux qui ont parlé de ſon extraction, diſent „ qu'il étoit de la Paleſtine, dont la Judée faiſoit partie. „ Toutes ces reiſons jointes enſemble me portent à croire „ qu'il étoit Juif, tant de naiſſance que de religion, avant „ qu'il entrepût de devenir le Prophéta de la Secte des Ma„ ges". Ces reiſons ſont plauſibles, cependant elles ne peuvent l'emporter naturellement ſur l'autorité de la Généalogie de Zoroaſtre, qui paroit toute Perſane. Il n'eſt pas néceſſaire de le faire Juif, pour être au ſervice de quelque Prophéte, & la choſe eſt aiſée à concevoir, ſi l'on ſuppoſe qu'il a été domeſtique de Daniel, comme nous verrons ci-deſſous qu'il y a de l'apparence.

(7) Hiſt. des Juifs *ubi ſupra.* p. 525.

[*C*] *Le*

Perſan; les noms de ſes ancêtres, qu'on trouve dans ſa Généalogie ſont tous des noms Perſans. Cette Généalogie ſe trouve dans un Livre Religieux des Perſans appellé *Sad-Der* (*b*). Zoroaſtre nâquit au tems de Cyrus dans la Province d'Aderbijan, qui eſt la Médie. Son Pére, natif de la même Province, ſe nommoit Purshaſp, & ſa mére, qui étoit de la Ville de Rey, s'appelloit Doghdu (*c*). La plupart des Auteurs Perſans & Arabes prétendent qu'il paſſa ſa premiére jeuneſſe en Judée, en qualité de Serviteur d'un des Prophétes, dont le commerce & les lumiéres lui procurérent ces connoiſſances ſupérieures par leſquelles il ſe diſtingua dans la ſuite. Le tems où il a vécu ſemble indiquer Daniel ou Eſdras [*C*]. Au-reſte il ne fonda pas une nouvelle Religion, il ne fut que le Réformateur de l'ancien Magiſme [*D*]. Ce fut, dit-on, dans la Province d'Aderbijan, qu'il commença à ſe donner pour Prophéte. On prétend

(*b*) Hyde *loc. ſupra p.* 312.

(*c*) *Ibid. p.* 298.

[*C*] *Le tems où il a vécu ſemble indiquer Daniel ou Eſdras.*] Quelques Auteurs (8) croient que ce Prophéte étoit Elie, & d'autres ajoûtent, qu'étant au ſervice de ce Prophéte, il en avoit été frappé de lépre, pour quelque mauvaiſe action qu'il avoit commiſe. Mais ils ont confondu Eliſée avec Elie, & ont attribué à Zoroaſtre, ce qui eſt arrivé à Guéhaſi. Le tems où Zoroaſtre a vécu ne permet pas de le faire diſciple d'Elie, qui vivoit très-longtems auparavant. D'autres ont cru que le Maître de Zoroaſtre étoit Eſdras (9): mais Prideaux remarque qu'Eſdras ne vint qu'après lui. Selon d'autres il eut pour maître l'un des diſciples de Jérémie, & en ce cas ce doit naturellement être Ezéchiel ou Daniel; car on ne trouve point d'autre Prophéte en ce tems-là, qui ait pu être diſciple de Jérémie. Prideaux ſe déclare pour Daniel: voici ſon raiſonnement (10). „ Comme Daniel avoit „ pu être pendant quelque tems ſous la conduite de Jérémie „ avant qu'il fût tranſporté à Babylone, puiſqu'il ne le fut „ qu'à l'âge de dix-huit ans, auſſi ayant vécu juſqu'à la fin „ du régne de Cyrus, il avoit pu être contemporain de cet „ Impoſteur. On n'en peut dire autant d'Ezéchiel, dont on „ n'entend plus parler après la vingt-ſeptiéme année de la „ Captivité de Jéhojachin, qui fut l'année qui ſuivit immé„ diatement la priſe de Tyr par Nabuchodonoſor, deſorte „ qu'il eſt fort apparent, qu'il ne vécut pas longtems après. „ Il falloit donc que ce fût Daniel dont cet Impoſteur eût „ été domeſtique, & qui étoit alors le ſeul Maître ſous le„ quel il eût pu acquérir les vaſtes connoiſſances, tant ſacrées „ que profanes, qu'il poſſédoit. Comme il vit que ce grand „ homme s'étoit élevé aux plus grandes dignités de l'Empire „ par ſes dons prophétiques, il réſolut de s'ériger en Pro„ phéte, dans l'eſpérance que s'il jouoit bien ſon rôle, il „ parviendroit aux même honneurs ". Nous examinerons dans la ſuite juſqu'où Zoroaſtre mérite le nom d'Impoſteur. Nous obſerverons ſeulement ici, que s'il eſt vrai qu'il ait été au ſervice de quelque Prophéte, il y a beaucoup d'apparence que c'eſt à celui de Daniel, & il me ſemble que par cela même on peut concevoir, comment il n'étoit pas Juif d'origine; parce qu'il eſt aſſez vraiſemblable que Daniel n'avoit pas uniquement des gens de ſa nation à ſon ſervice, Zoroaſtre a pu gouter la religion Judaïque, & avoir cherché auprès de Daniel les lumiéres qui lui manquoient.

(8) Abulfaragius *p.* 54. *Apud* Eund. *p.* 188.

(9) Hyde *p.* 313.

(10) *Loc. cit. p.* 188.

[*D*] *Il ne fonda pas une nouvelle Religion, il ne fut que le Réformateur de l'ancien Magiſme.*] Tous les Savans conviennent que le Magiſme, ou la Religion des adorateurs du feu eſt de très-ancienne date, & qu'elle a même précédé le tems d'Abraham. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Job exprime ſon attachement au Culte du vrai Dieu (11) en ces termes: *Si j'ai regardé le Soleil dans ſon grand éclat, & la Lune lorſqu'elle étoit la plus claire; ſi mon cœur alors a reſſenti une ſecrette joie. & ſi j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiſer; ce qui eſt le comble de l'iniquité, & un renoncement du Dieu très haut.* Ces paroles favoriſent ce qu'on lit (12) dans les Hiſtoires des plus anciens Rois de Perſe, que le Culte du feu avoit commencé dès le tems de Caïumarrath, ou Keyomurat, premier fondateur de leur Monarchie. Mr. Hyde (13) rapporte divers paſſages de Shariſtani, Auteur Arabe, qui paroiſſent propres à éclaircir ce ſujet. „ Les Rois Perſans, „ *dit-il*, adhérérent généralement à la Religion d'Abraham, „ & les Sujets étoient toujours de la Religion de leur Prin„ ce. Il y avoit auſſi un Souverain Pontife, chef des Sages, „ des mandemens duquel il n'y avoit point d'appel, non „ plus que de ceux de nos Califes. . . . . La doctrine „ particuliére des Mages établiſſoit deux Principes intelli„ gens, l'un bon & l'autre mauvais: Ils diſtinguoient ces „ Principes l'un de l'autre, en appellant l'un *Lumiére* & l'au„ tre *Ténébres*; ou pour me ſervir de leurs propres termes, „ *Yezdan* & *Ahreman*. Delà vint que tout leur Syſtéme de „ Religion, & toutes les queſtions agitées par les Mages, „ rouloient principalement ſur les raiſons, pourquoi la Lu„ miére ſe trouvoit quelquefois mêlée de ténébres, & ſur „ les efforts qu'elle faiſoit pour s'en dégager. . . . . Quoi„ que les Mages affirment l'exiſtence de ces deux Princi„ pes, les plus anciens d'entre eux ne ſoutiennent point „ pour cela qu'ils ſoient tous deux éternels; au contraire „ ils croyent que la Lumiére ſeule eſt éternelle, & que les „ Ténébres ont été produites; mais quand il s'agit de rendre „ raiſon de ce ſentiment, ils ſe trouvent un peu embarraſſez; „ leur derniére reſſource eſt de dire, qu'ils ont reçu cette „ doctrine de pluſieurs grands-hommes, diſtingués par la „ ſupériorité de leurs connoiſſances, & qui étoient leurs an„ cêtres, de Keyomarath, de Zervan le grand, d'un autre „ Prophéte nommé Zerdusht. Les Keyomarthiens préten„ dent que Keyomarath eſt le même qu'Adam, en quoi ils „ s'accordent avec quelques Chronologiſtes Indiens & Per„ ſans; cependant d'autres Chronologiſtes habiles ſont d'un „ ſentiment contraire. Les Keyomarthiens affirment auſſi, „ que leur grand Docteur a enſeigné qu'il y avoit deux Etres „ ſpirituels, *Yezdan* & *Ahriman*, dont le premier exiſtoit par „ lui-même, mais dont l'autre avoit été créé, & cela de la „ maniére ſuivante: *Yezdan*, c'eſt-à-dire Dieu, dit en lui„ même, ſi je ne rencontre aucune oppoſition que ſera-ce? „ c'eſt-à-dire, comment ma gloire pourra-t-elle éclater. Cette „ penſée produiſit les Ténébres, & dès-lors commença une „ inimitié, qui ſubſiſte encore à préſent". Tous les Arabes n'ont pourtant pas auſſi bonne opinion, que Shariſtani, de l'Orthodoxie de ces anciens Mages, comme le remarque Mr. de Beauſobre (14). Hyde cite lui-même un Arabe, nommé *Ibn Sabna*, qui témoigne (15), que Keyomarath, le plus ancien des Mages Originaux a été Dualiſte, & que tous les Mages ſes ſucceſſeurs furent dans la même erreur, juſqu'à la venue de Zerdusht ou Zoroaſtre. Et Pocock aſſure, après Abulfôda, que tous les Mages convenoient, qu'il y a deux Principes, & qu'ils n'ont été partagés que ſur la queſtion, ſi ces deux Principes ſont coéternels, les uns ſoutenant qu'ils le ſont en effet, & les autres, qu'il n'y a que la Lumiére qui ſoit éternelle: *Cum omnes in aſſerendo Arbanavia* (i. e. *Dualitate*) *fcilicet duo eſſe rerum principia, Lucem & Tenebras; in partes abiiſſe viderentur, quod alii Principia iſta coæva; alii alterum altero poſterius aſſerverint* (16). Si l'on en croit les Auteurs Anglois de l'Hiſtoire Univerſelle (17). „ La Religion „ des anciens Perſans (c'eſt le Magiſme) quoiqu'obſcurcie „ de quelques taches ne le fut jamais aſſez, pour pouvoir à „ cet égard être comparée avec celle des Peuples voiſins „ (à l'exception des Juifs), car les Perſes reſtérent toujours „ fidéles adorateurs d'un ſeul Dieu, qu'ils conſervoient inſ„ ni, préſent partout, d'une puiſſance & d'une Sageſſe ſans „ bornes. Ils ne pouvoient ſouffrir qu'on le repréſentât par „ des images de fonte ou taillées, & que le Créateur & le „ Maître de l'Univers fût renfermé dans l'enceinte d'un „ Temple. . . . . A-la-vérité vers le déclin de l'ancien „ Empire de Perſe, le Culte de Vénus fut introduit par „ quelques-uns des Souverains du Pays; mais ce Culte fut „ condamné par les Mages, qui perſiſtérent dans ce grand „ Article de leur Croyance, *il y a un Dieu*, & qui tranſmi„ rent fidélement cet Article à leur poſtérité". S'il s'agit de la Religion des Mages, qui ont précédé Zoroaſtre, il y a quelque lieu de douter, qu'elle fût auſſi pure, que le prétendent ces Meſſieurs. Ce qui peut avoir répandu de l'obſcurité ſur ce ſujet c'eſt le nom de *Dieu*, que les Mages ne donnoient effectivement qu'au bon Principe, le ſeul qu'ils adoraſſent. Mr. de Beauſobre a très-bien expoſé leur Syſtéme. „ En reconnoiſſant deux Etres éternels, *dit-il* (18), „ & par conſéquent une Matiére éternelle auſſi-bien que „ Dieu; ils ne croyoient pas néanmoins, que cette Matiére „ fût d'elle même une Maſſe morte, informe, deſtituée de „ mouvement, de ſentiment, de perception. En un mot, „ ils la croyoient animée, & ayant la puiſſance de produire „ d'elle-même une infinité d'Etres, revêtus des imperfections „ de la Cauſe qui les produiroit. Il ſemble même, qu'ils „ reconnuſſent, dans la région de la Matiére, un Chef, un „ Prince, qui avoit dans ſon empire un pouvoir à peu prés „ égal à celui, que Dieu avoit dans le ſien. Ces deux Em„ pires étoient éternellement ſéparés. Dans l'un, le Bien „ tout pur; dans l'autre, le Mal tout pur. Le premier s'ap„ pelloit la *Lumiére*, le ſecond les *Ténébres*: Mais quand il „ plut à Dieu de créer le Monde ſublunaire, comme il le „ créa dans la région de la Matiére, alors le Bien & le Mal, „ la Lumiére & les Ténébres furent mêlez, ces deux Prin„ cipes entrant également dans la compoſition de ce bas „ Monde, comme on le reconnoît par les effets. Selon ce „ Syſtéme, *continue le Savant Critique*, le Mal eſt une Sub„ ſtance, ou une Propriété éternelle d'une Subſtance éter„ nelle; & le Bien de même une Subſtance, ou une Pro„ priété éternelle d'une Subſtance oppoſée. Le Mal n'eſt „ point un accident provenu des variations d'un Etre intel„ ligent & libre, qui placé entre ce qui eſt permis & ce qui „ eſt défendu, entre la Vertu & le Vice, avec le pouvoir „ de choiſir, peut s'éloigner, ou s'approcher à l'infini de „ l'un ou de l'autre. Le Mal Moral, & le Mal Phyſique, „ viennent de la même ſource. Tous les Mages en général „ convenoient, qu'il y a deux Principes, l'un du Bien, & „ l'autre du Mal. Je n'ai jamais vu, *dit Mr. de Beauſobre*, „ aucune preuve que ces Philoſophes ayent jamais regardé le „ Mal, comme l'effet de la détermination libre d'un Etre „ penſant, lequel étant créé ne peut être Immuable: car ce „ qui n'a pas dans ſa nature même la cauſe néceſſaire de ſon „ exiſtence, ne peut avoir non plus la cauſe néceſſaire de ſa „ maniére d'exiſter & de penſer. Les Grecs n'ont pas mal „ repréſenté le Syſtéme des Mages, lorſqu'ils ont dit, que „ ces Philoſophes reconnoiſſoient deux Puiſſances contrai„ res, l'une cauſe des biens, & l'autre cauſe des maux, & „ qu'ils donnoient à la premiére le nom de *Dieu*, & à la „ ſeconde celui de *Démon*". Il réſulte aſſez naturellement de toute cette diſcuſſion, que les Mages faiſoient à-la-vérité profeſſion de ne reconnoître qu'un ſeul *Dieu* de nom, mais qu'ils admettoient deux Puiſſances coéternelles.

(11) Job. XXXI. 26.

(12) D'Herbelot *Bibl. Or. p.* 931.

(13) Cap. XXII. *p.* 299. *&ſeqq.*

(14) *Hiſt. de Manich. Tom. I. p.* 171.

(15) Hyde *p.* 281.

(16) Pocock *Specim. Hiſt. Arab. p.* 146. *Apud* Beauſobre *p.* 172.

(17) *Tom. III. p.* 417.

(18) *Ubi ſupra p.* 168. 169.

[*E*] *Cette*

tend que ce fut pour s'accréditer davantage dans l'eſprit du Peuple, qu'il ſe retira dans une Caverne, où il s'appliqua à la contemplation & à l'étude, & qu'il embellit d'un grand nombre de Figures Symboliques. Cette retraite de Zoroaſtre a donné lieu de le regarder comme un Impoſteur, dont pluſieurs autres ont imité l'exemple [*E*]. C'eſt dans la ſolitude qu'il forma ſon Syſtême de Philoſophie & de Religion, qu'il écri-

[*E*] *Cette retraite de Zoroaſtre a donné lieu de le regarder comme un Impoſteur, dans pluſieurs autres ont imité l'exemple.*] Khondemir (19) rapporte, que Zoroaſtre ayant appris par l'Aſtrologie, dans laquelle il excelloit, qu'il devoit naître un grand Prophète, ſe mit dans la tête de paſſer pour tel. Que le Démon, qu'il invoquoit par ſes preſtiges, lui apparoiſſoit ſouvent au milieu du Feu, & lui imprimoit même une marque lumineuſe ſur le corps. Qu'il n'en fallut pas davantage pour le confirmer dans cette opinion ſimple & extravagante. Qu'il commença à ſe retirer dans des lieux fort écartés, d'où ſortant tout d'un coup, il ſe montroit à peu de gens, & leur déclaroit ſa miſſion, & qu'il compoſa enfin le Livre qui porte le nom de *Zend*, où il compila tout ce que le Diable, transformé en Ange de Lumière, lui avoit fait entendre au milieu du Feu. Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle, qui ont entrepris de juſtifier Zoroaſtre de l'accuſation d'impoſture, obſervent ſur le récit de Khondemir (20), qu'il y a du vrai dans ce que cet Auteur rapporte, mais ils s'inſcrivent en faux contre l'apparition du Démon, qui leur paroît une invention du zéle Théologique des Mahométans. „ Il n'eſt nullement croyable, *diſent-ils*, qu'il ait été inſpiré „ par le Père du menſonge, puiſque ſa Doctrine (ſi l'on en „ excepte la permiſſion de contracter des mariages inceſtueux, „ permiſſion cependant qui ne ſe trouve en aucun endroit de „ ſes Ecrits, & qui pourroit fort bien n'être qu'une calom„ nie de ſes ennemis) ne paroît nullement propre à favori„ ſer les vues du Démon, qui ſuivant la déciſion de la Sa„ geſſe éternelle n'a garde de vouloir détruire ſon propre „ Empire". Le Docteur Prideaux (21) dit, que Zoroaſtre a été le plus grand Impoſteur qui ait paru dans le Monde, à l'exception de Mahomet; qu'il avoit toute la ruſe & la hardieſſe de cet Arabe, mais qu'il le ſurpaſſoit en connoiſſances. Le même Auteur parlant de la retraite de Zoroaſtre, ajoûte (22): „ c'eſt dans cette ſolitude que Zoroaſtre compoſa „ le Livre, qui contient toutes ſes prétendues Révélations; „ Mahomet ſuivit exactement en cela ſon exemple. Il ſe re„ tira comme lui pendant quelque tems dans une Caverne, „ avant de publier ſes impoſtures. . . . . Pythagore de„ même, étant de retour à Samos de ſon voyage de Baby„ lone, à l'exemple de ſon Maître Zoroaſtre, dont il étoit, „ ſelon Clément Alexandrin, zélé imitateur, ſe retire auſſi „ dans une Caverne, où il ſe tenoit la plupart du tems le „ jour & la nuit, dans la même vue que Zoroaſtre pour s'at„ tirer l'eſtime & la vénération du Peuple. Car Pythagore „ joua le rôle d'impoſteur, auſſi bien que Zoroaſtre, de qui „ peut-être il l'avoit appris". Voyons quels ſont les moyens de défenſe qu'on allégue en faveur de Zoroaſtre: nous nous flattons que cette diſcuſſion ne déplaira point au Lecteur.

I. On allégue d'abord (23), qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que Zoroaſtre ait fait un ſi long ſéjour dans une Caverne, les Ouvrages de la nature de ceux auxquels il travailla, exigeant néceſſairement le recueillement & le ſilence. On cite l'exemple des anciens Prophétes, qui aimoient à habiter les déſerts, ou du moins des lieux peu fréquentés. On dit, qu'Epiméte & quelques autres Philoſophes avoient leurs cellules, où il ſe retiroient pour ſe dérober au tumulte du monde; précaution que tout homme ſage approuvera. La retraite de Zoroaſtre mérite même de grands éloges, s'il eſt vrai que ce ſoit une choſe louable, que de tâcher de ſe rendre propre à l'inſtruction du Genre-humain. II. A l'égard du parallèle entre la compoſition du Zend & celle de l'Alcoran, on répond; que tous ceux qui ont inſtitué quelque Religion nouvelle, au-moins tous ceux d'entre eux qui nous ſont connus, ont conſigné leur Doctrine dans quelque Livre, ou bien ont chargé quelques autres de ce ſoin, afin qu'elle fût tranſmiſe à leurs Diſciples. Il y a eu, *dit-on*, une parfaite conformité à cet égard entre Moyſe, Zerdusht, & Mahomet. Mais s'enſuit-il de-là qu'en cette occaſion Mahomet ait plutôt imité Zerdusht que Moyſe; ou qu'en ſe retirant dans une Caverne, il ſe ſoit plutôt propoſé Zerdusht pour modéle, que quelqu'un des anciens Prophétes? Ce ſeroit faire bien de l'honneur à Zerdusht, & plus qu'il n'en mérite. III. On cite des Auteurs, qui donnent des Idées plus favorables de Zoroaſtre & de ſa retraite. Dion Chryſoſtôme (24) dit „ qu'on aſſure, que par un principe d'amour „ pour la ſageſſe & la juſtice, Zoroaſtre s'éloigna du com„ merce des hommes, & vécut ſeul dans une montagne: „ qu'ayant enſuite quitté cette montagne, il deſcendit du „ Ciel un grand feu, qui brûloit continuellement autour de „ lui: Que le Roi & les premiers Seigneurs de Perſe, in„ formez de ce prodige, vinrent pour adreſſer avec lui à „ Dieu l'hommage de leurs priéres: Que le feu ne déployoit „ aucune action ſur lui, & que ſes Enſeignemens marquoient „ clairement une ſageſſe plus qu'humaine: Enfin après avoir „ preſcrit à ſes auditeurs les loix de la Charité, & les ſacri„ fices qu'ils devoient offrir à Dieu; il ceſſa de fréquenter „ les hommes, ſe bornant au commerce de ceux qui ſe diſ„ tinguoient le plus par leur amour pour la vérité, & que „ leur appliation à l'étude rendoit capables des connoiſſan„ ces particuliéres à ces hommes admirables, que les Perſes „ nomment Mages". Voilà donc Zoroaſtre, conduit dans ſa retraite par les motifs les plus purs. On examine enſuite à quoi il s'y occupoit. Sur quoi on obſerve d'abord, que les Régles que Zoroaſtre preſcrivoit aux différens ordres du Clergé, dont nous parlerons dans l'Expoſé de ſa Religion, prouvent évidemment, que ſon deſſein n'étoit pas de s'ériger un Empire ſur les conſciences, pour augmenter la puiſſance du Sacerdoce, qui étoit héréditaire parmi les Perſes, mais de travailler à rendre les Prêtres ſupérieurs au reſte des hommes, par la ſeule méthode propre à donner une pareille ſupériorité, c'eſt-à-dire, par la pureté de leur Morale, & par l'étendue de leurs connoiſſances. Une telle entrepriſe n'exigeoit ni conjorations ni Fanatiſme, & par conſéquent on peut affirmer hardiment, diſent les Apologiſtes de Zoroaſtre, qu'un homme du caractére de Zerdusht, ſe retira dans une Caverne pour y méditer dans le ſilence, & nullement pour évoquer les Démons, ou pour forger des menſonges. Ce rôle convient à des ignorens ou à des ambitieux, tel qu'étoit Mahomet, & point du tout à Zerdusht. Porphyre (25) nous apprend une des choſes auxquelles Zoroaſtre s'occupoit dans ſa retraite. „ Zoroaſtre, *dit-il*, fut le premier parmi les Per„ ſes, qui conſacra dans les montagnes une Caverne à l'hon„ neur de *Mithra*, le Roi & le Pére de tout, repréſentant „ par cette Caverne le monde, Ouvrage de Mithra, & par „ d'autres objets, qu'il y plaça dans des diſtances convenables, „ les Elémens & les Régions du monde". Celſe, cité par Origéne entre dans un plus grand détail (26). „ Les Perſes, „ *dit-il*, repréſentent la même choſe, dans leurs cérémo„ nies de Mithras, où ils ont une figure Symbolique des „ deux grands mouvemens du Ciel, du mouvement des E„ toiles fixes, & de celui des Planétes; & du paſſage des „ âmes par-là. Cette figure eſt une haute échelle, compoſée „ de ſept portes, avec une huitiéme porte au-deſſus. La pre„ miére porte eſt de plomb; la ſeconde d'étain, la troiſiéme „ de cuivre, la quatriéme de fer, la cinquiéme un mélange „ de métaux, la ſixiéme d'argent, la ſeptiéme d'or". Tous ces métaux avoient quelque rapport ſymbolique avec les propriétés du Soleil & des Planétes. Il y dans tout ceci des Idées de Philoſophie; mais ni enthouſiaſme ni ſortilége. IV. On obſerve qu'il paroît par tout ce que nous ſavons des Mages, que c'étoient des gens, qui n'étoient nullement propres à ſeconder les vues d'un Impoſteur. C'étoient des hommes qui ne recherchoient ni pouvoir ni richeſſes, mais uniquement la Sageſſe & la Vérité; ils reſſembloient plutôt au Précurſeur du Meſſie, couvert d'habits groſſiers, & vivant avec la dernière frugalité, qu'à des Courtiſans, qui flattent l'orgueil des Rois, & qui ſont ſervir la Religion à leurs vues particuliéres. V. On demande vivement, en quoi Zoroaſtre a été un Impoſteur? En enſeignant qu'il n'y avoit qu'un Dieu & que c'étoit un crime de prétendre le repréſenter par des Images, ou le renfermer dans les étroites limites d'un Temple; qu'au-lieu de ſe faire de ſi baſſes idées de Dieu, les hommes devoient élever leurs regards vers la plus brillante Créature qu'ils connuſſent, & témoignes devant elle, comme devant le Symbole de la Toute-ſcience du Créateur, leur reſpect & leur reconnoiſſance pour tous les biens qu'ils avoient reçus de Dieu; réſolus de faire un bon uſage de ſes faveurs, en obſervant les loix de la tempérance envers eux-mêmes, & celles de la juſtice à l'égard de leurs prochains, juſques à ce que Dieu jugeât à propos de les éclairer davantage par le moyen du *Grand Prophéte*, qui devoit venir, & dont Zerdusht n'a pas fait moins mention que Moyſe: ce n'eſt certainement point-là le langage d'un Impoſteur. „ Que ſi „ l'on demande, *ajoûtent nos Auteurs* (27), comment donc „ il a pu ſe faire que les Parſis n'ayent point embraſſé la „ Religion Chrétienne; nous répondrons à cette queſtion par „ une autre, qui eſt, pourquoi cette même Religion n'a „ point été embraſſée par les Juifs? Ce ſont-là des myſtéres „ inexplicables pour nous. Ce qu'il y a de clairement ré„ vélé, c'eſt que nous devons travailler à la converſion des „ uns & des autres, auſſi bien qu'à celle de tous les Peuples „ de la Terre, non par l'épée, quoique Dieu ait autrefois „ employé ce moyen par le miniſtére de Moyſe, de Joſué, „ de David & de Cyrus; mais par la force du reſſouvenement „ & des bons exemples. Le plus grand obſtacle à cet égard „ vient des Chrétiens eux-mêmes, trop pareſſeux ou trop „ peu zélés pour étudier les fondemens de leur Religion, & „ les cauſes qui empêchent tant de Peuples différens d'em„ braſſer l'Evangile. Pluſieurs ſavans Juifs ont été con„ vertis, & ſe convertiſſent encore journellement en Alle„ magne, ſans aucune violence, uniquement parce qu'on „ leur démontre, que, ſuivant leurs propres Docteurs, le „ Meſſie eſt venu, & que par conſéquent leurs Loix Céré„ monielles ſont abolies. Le même argument aura-t-il moins „ de force contre les Parſis? Ne diminuerions nous pas leur „ averſion pour la Religion Chrétienne, ſi nous nous ap„ pliquions, ſinon avec reſpect, du moins ſans prévention à „ l'étude des Ecrits de Zerdusht? Ne les inviterions-nous pas „ par-là à écouter nos argumens, biens plus fortement, qu'en „ donnant le nom d'impoſteur à un homme, qu'ils regar„ dent comme Prophéte, & en les accuſant d'idolatrie, quoi„ que nous ſoyons mortellement ſurs, qu'ils n'en ſont point „ coupables". Voilà quelles ſont les reiſons par leſquelles les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle ont prétendu décharger Zoroaſtre de l'accuſation d'impoſture. Je ne ſai ſi elles paroîtront à tout le monde auſſi concluantes qu'à ces Meſſieurs. Qu'il nous ſoit permis de faire quelques réflexions.

I. Ce qu'on dit, que la retraite de Zoroaſtre n'a été qu'une

(19) D'Herbelot p. 918.

(20) *Hiſt. Univ.* Tom. IV. p. 55.

(21) *Hiſt. des Juifs* Tom. I. p. 540.

(22) *Ibid.* p. 559.

(23) *Hiſt. Univ. loc. cit.* p. 57, 58.

(24) *Orat. Eccryth. Apud* Lund. p. 59. dans les Notes.

(25) *In Antr. Nymph. Apud.* Lund.

(26) *Origenes Cont. Celſ.* p. 261. 262. de la Trad. de Bouhéreau.

(27) Hiſt. Univ. *ubi ſupra* p. 57. dans les Notes.

(d) Hyde Cap. XXIV. (e) *Hist. des Juifs.* T. I. P. 499. (f) Lib. XXIII. Voici le paſſage *Cui ſententiæ fenilis priſcimulta ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroaſtres; deinde Hyſtaſpes proximus, Darii pater, qui cum ſuperiores India ſecreta ſideremus peterravet, ad*

écrivit dans un Livre, lequel il intitula *Zendaveſta*, & par contraction *Zend* [*F*]. Il ſortit de ſa retraite à l'âge de trente ans, & paſſa dans la Bactriane, qui étoit la Province la plus orientale de Perſe; il s'arreta dans la Ville de Balch, où réſidoit Hyſtaſpes pére de Darius; comme ce Prince étoit demeuré attaché à la Religion des Mages, il favoriſa de tout ſon pouvoir le deſſein de Zoroaſtre (*d*). Mr. Prideaux (*e*) rapporte ſur l'autorité d'Ammien Marcellin (*f*), que pour ſe mettre encore plus en crédit il fit un voyage aux Indes, pour s'y inſtruire des Sciences des Brachmanes; & ayant appris tout ce qu'ils ſavoient de Métaphyſique, de Phyſique & de Science naturelle, il revint en Perſe avec ces connoiſſances, qu'il communiqua aux Mages. Ce voyage ne me paroît pas fort certain, car le paſſage d'Ammien n'eſt rien moins que clair; le Lecteur le trouvera en marge. Zoroaſtre ayant établi ſa nouvelle Religion dans la Bactriane, ſe rendit à la Cour de Darius à Suſe: les Parſis débitent des choſes ſinguliéres ſur ce qui ſe paſſa alors [*G*]. Ce qu'on regarde comme certain, c'eſt qu'il propoſa ſes ſentimens avec tant d'adreſſe & d'une maniére ſi inſinuante, qu'il gagna Darius, & en fit un Proſélyte de ſa Réforme. Les Courtiſans, la Nobleſſe, & tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction dans le Royaume, embraſſérent le Magiſme, à l'exemple du Prince. Cette révolution, dit Mr. Prideaux (*g*), arriva la derniére année de Darius. Ce ne fut pas ſans oppoſition de la part des Chefs des Sabéens; mais

memoratus quandam vocem ex ſolitudinem, cujus tranquillus ſilentii præceptis Bracmanorum ingenia patuere: eo pompæ modum rationemque mundani motus & ſiderum, purſque facrorum ritus, quantum colligere potuit, eruditus, ex his quæ didicit, aliqua ſenſibus Magorum infudit.

(g) *Ubi ſupra.* p. 404.

ne imitation de ce qu'ont fait les anciens Prophétes, peut être vrai; mais s'enſuit-il delà qu'il n'ait pas été un Impoſteur? nullement: cela prouve ſeulement qu'il a voulu paroître avoir de la conformité avec ces ſaints hommes; & cela même fait naître de légitimes ſoupçons contre lui.

II. Le témoignage de Dion Chryſoſtôme, que l'on fait tant valoir, porte de grands indices de fourberie: qu'eſt-ce que ce feu deſcendu du Ciel, qui brûloit autour de Zoroaſtre ſans qu'il fît aucune impreſſion ſur lui? Si Zoroaſtre s'eſt vanté de quelque choſe de pareil, peut-on le juſtifier d'impoſture?

III. La prédiction qu'on lui attribue touchant le Meſſie, n'eſt pas peut-être fort certaine, nous en parlerons ci-deſſous. Mais quand même nous ſuppoſerions qu'il a prédit la venue du Grand Prophéte, tout ce qu'on peut en conclure, c'eſt qu'il a puiſé cette prédiction dans l'Ancien Teſtament, & qu'il l'a répétée pour ſe donner l'air d'un Homme inſpiré.

IV. En convenant de tout ce qu'on dit de la pureté de ſa Doctrine, il me ſemble que la grande queſtion pour détides ſi Zoroaſtre a été un Impoſteur, ſe réduit à ſavoir, s'il s'eſt donné pour Prophéte, pour un homme à qui Dieu s'étoit révélé pour réformer la Religion: s'il s'eſt donné pour tel, comme il me ſemble que ſes Apologiſtes même en conviennent, je ne vois pas qu'on puiſſe le juſtifier d'impoſture, à moins qu'on ne le mette véritablement au rang des Prophétes, & que l'on ne produiſe des preuves de la divinité de ſa Miſſion; ce qui ne paroît pas avoir été le deſſein des Auteurs Anglois. Un Homme, qui n'a point reçu une commiſſion immédiate de Dieu, & qui prétend en avoir reçu une, & ſe produit ſous la qualité d'Envoyé du Ciel, peut à juſte titre être mis au rang des Impoſteurs.

V. Je finis, en remarquant que ces Meſſieurs avancent un fait, qui me paroît bien ſingulier, c'eſt que Dieu a employé l'épée pour convertir les Peuples, par Moyſe, Joſué, David & Cyrus. Je ne ſai dans quels mémoires ils ont puiſé cela; l'Ecriture ou l'Hiſtoire Sacrée ne dit rien de ſemblable, & ne nous dit nulle part que les Conquêtes de Moyſe, de Joſué, de David, & de Cyrus, ayent eu pour but la converſion des Peuples. Bien loin delà, les deux premiers furent deſtinés à être les exécuteurs de l'arrêt de la Juſtice Divine contre les Nations Cananéennes. Et David & Cyrus ont employé leurs armes pour étendre les bornes de leur Empire. Pour dire le vrai, le trait me ſemble très peu reſpectueux par rapport à Dieu, qui n'a pas beſoin d'employer le glaive pour amener les hommes à la connoiſſance de la Vérité. Sans-doute qu'il eſt échappé à ces Meſſieurs, faute d'attention.

[*F*] *C'eſt dans la Solitude qu'il forma ſon Syſtême de Philoſophie & de Religion, qu'il écrivit dans un Livre, lequel il intitula* Zendaveſta, *& par contraction* Zend.] On dit qu'il préſenta ſon Ouvrage à Darius en douze Volumes, dont chacun contenoit cent peaux réduites en velin; ce qui ne doit pas ſurprendre, parce que les anciens caractéres Perſans prennent beaucoup d'eſpace. Le mot de *Zend* ou *Zendaveſta*, qu'on prononce *Zund* & *Zundaveſta*, ſignifie *Allume-Feu*, l'Auteur ayant voulu marquer par-là, que ceux qui liroient ſon Livre ſentiroient un zéle divin s'allumer dans leur cœur (28). Il appella ſon Ouvrage, le *Livre d'Abraham*, pour inſinuer qu'il contenoit le Syſtême de la Religion de ce Patriarche. Il eſt écrit en caractéres anciens, différens des caractéres ordinaires. Il conſiſte en vingt & une Parties ou Traités. En faveur de ceux du Peuple, qui font profeſſion de la Religion de Zoroaſtre, & qui n'entendent rien au caractére *Zund*, un ſavant Prêtre a fait un Abrégé du Livre de Zerdusht en Perſan ordinaire, & cet Abrégé eſt le Livre de *Sad-Der*, dont le Docteur Hyde a donné une Verſion Latine, annexée à ſon Hiſtoire de la Religion des anciens Perſans. Ce ſavant Critique croit que le but primitif de Zoroaſtre étoit ſeulement que ſon Livre conſiſtât en deux Parties, ſavoir le *Zend* & le *Pazend*. Le premier de ces Ouvrages contenant la Liturgie & les principales Doctrines de ſa Religion, & le ſecond étant proprement un Commentaire deſtiné à les expliquer & à les défendre: mais comme il s'éleva chaque jour contre lui de nouveaux Adverſaires, & que diverſes raiſons l'engagérent de tems en tems à faire quelque autre Traité, à meſure qu'il les compoſoit, il les ajoûta à ſon *Zendaveſta*, qui conſerva toujours le même nom. Parmi les Piéces qui font partie de l'Ouvrage en queſtion, il y en a une intitulée *Zerauſt-nama*, c'eſt-à-dire, l'*Hiſtoire de Zerdusht*, qui n'eſt autre choſe que ſa vie écrite par lui-même. Cette vie a été auſſi rendue en Perſan par l'Auteur du *Sad-Der*. Le *Zendaveſta* eſt comme la Bible des Parſis; c'eſt pourquoi ils appellent dans leur Langue une bonne action *Zend-Aver*, c'eſt-à-dire, ce que le Livre *Zend* approuve; & une mauvaiſe action *Na-Zend-Aver*, c'eſt-à dire, ce que le Livre *Zend* condamne. „ Ceux de ſa Secte, *dit Prideaux*, l'ont „ encore écrit en vieux langage, & en vieux caractéres Perſans. On en garde un Exemplaire dans chaque Oratoire, „ & dans chaque Temple à Autel . . . . . En certains tems „ réglés les Prêtres en liſent quelque partie au Peuple". Le Docteur Hyde, qui entendoit l'ancien Perſan, comme le Moderne, s'étoit offert de publier cet Ouvrage avec une Verſion Latine, pourvu qu'on l'aidât à ſoutenir les fraix de l'Edition. En effet le Docteur Hyde prétendoit avoir le véritable Ouvrage de Zoroaſtre: j'ai de la peine à concilier cela avec ce que rapporte Chardin (29). „ L'on dit communément, qu'ils ont un Livre célebre, qui contient leur Religion & leur Hiſtoire, & qui eſt intitulé *Zend paſend voſta*; „ mais je n'en ai jamais pu avoir de nouvelles. Le grand „ *Abas*, excité par des Curieux, qui mouroient d'envie d'avoir ce Livre inconnu, dont on diſoit pourtant des merveilles; qu'Abraham, par exemple, en étoit l'Auteur, & „ qu'il contenoit les Prophéties des plus grandes révolutions, qui devoient arriver juſqu'à la fin du Monde; ce „ Prince, dis-je, tâcha par toutes ſortes de moyens de le recouvrer, juſques-là qu'il fit mourir le Grand-Prêtre, & „ quelques-uns des principaux de la Nation, à cette occaſion-là, mais il ne put jamais en venir à bout. Ils perſiſtérent toujours à dire qu'ils ne l'avoient point, qu'il faloit qu'il fût perdu, & qu'ils avoient délivré tous leurs Livres au Roi même. Ces Livres qu'ila lui donnérent ſont dans „ la Bibliothéque du Château d'Iſpahan, au nombre de „ vingt-ſix. Je ne ſai ſi c'eſt tout, mais on le dit ainſi. Ils „ ſont écrits en caractéres de l'Ancien Perſan . . . . . J'ai „ eu en mon pouvoir plus de trois mois le grand Livre qu'ila „ ont à préſent, où toute leur Religion eſt écrite, avec „ beaucoup d'autres choſes, qui y ſont mêlées. Un *Guébre*, „ qui paſſoit pour le plus docte d'entre eux à Iſpahan, venoit „ m'en lire tous les jours quelque choſe; mais il étoit „ ſi long à me l'expliquer, & il me diſoit des choſes ſi peu „ curieuſes, que comme il demandoit quinze-cens francs „ pour le Livre ſeul, ſans compter ce qu'il prétendoit pour „ l'explication, je le laiſſai-là. Ce Livre eſt fait du tems de „ *Yezdegird* IV. le dernier des Rois idolâtres de Perſe, avec „ des Commentaires que l'on y avoit ajoûtez il y a huit cens „ ans, lorſqu'on abolit le Culte public de leur Religion. Il „ parle beaucoup du régne de ce dernier Roi, & de bien „ d'autres matiéres que de celles de la Religion. L'on y „ trouve des priéres qu'il faut faire. Un Rituel pour garder „ le Feu ſacré: les éloges des Dieux inférieurs; des Traités „ d'Aſtrologie & de Divination. Je n'en puis dire autre choſe, parce que je ne voulus point l'acheter". Si ce que l'on dit eſt vrai, qu'on a encore le *Zend*, qu'il y en a des exemplaires dans les Oratoires, comment *Abas* ne pût-il trouver moyen d'en avoir un? On voit encore ici, que le curieux Voyageur diſtingue du *Zend* le Livre dont les Parſis ſe ſervent aujourd'hui, & que la date de cet Ouvrage eſt de pluſieurs ſiécles poſtérieure au tems de Zoroaſtre. Il faut ou que Chardin ait été mal-inſtruit, ou que le Docteur Hyde ait été trompé, & qu'on lui ait donné pour le *Zendaveſta*, quelque autre Livre. Si Chardin nous eût donné une plus ample notice de l'Ouvrage qu'il a eu entre les mains, la voye de comparaiſon ſeroit ouverte.

[*G*] *Les Parſis débitent des choſes ſinguliéres ſur ce qui ſe paſſa alors.*] On a une ample Relation écrite par un Parſis, qui n'avance rien qu'il n'ait tiré de Mémoires fort anciens, dans laquelle on trouve beaucoup de merveilleux, c'eſt le Docteur Hyde auquel on en eſt redevable: Comme elle ne ſe trouve que dans l'Ouvrage de ce Savant, qui eſt Latin, & dans l'Hiſtoire Univerſelle, laquelle par ſon étendue n'eſt pas entre les mains de bien des perſonnes, qui conſultent quelquefois un Dictionnaire Hiſtorique, nous nous flattons qu'on nous pardonnera: ſi nous l'inſérons ici, quoiqu'un peu longue. Au fond, comme l'obſervent fort bien les Auteurs Anglois (30), l'Hiſtoire fabuleuſe des Perſes mérite autant d'être connuë, que des conjectures que des Auteurs Occidentaux ont fait ſur cette matiére; conjectures qui ne ſont ſouvent guéres plus probables, & toujours auſſi incertaines. Quoi qu'il en ſoit, voici cette Relation (31).

(28) Ibid. p. 57. Et Prideaux *loc. cit.* p. 405. 406

(29) *Voyages en Perſe.* Tom. IX. p. 155. 159 Edit. in 12o

(30) *Hiſt. Univ.* T. IV. p. 20.

(31) Ibid. p. 20 &c.

mais Zoroaſtre l'emporta ſur eux par ſon habileté, & il établit ſi bien le Magiſme, qu'il devint la Religion dominante de tout le Pays, où il a ſubſiſté plus d'onze-cens ans. Cette durée prouve, ſelon les Auteurs de *l'Hiſtoire Univerſelle* (*b*), qu'il n'étoit point un Impoſteur; *ſa Religion ne périt point avec lui, ce qui ſeroit certainement arrivé, s'il avoit été un Impoſteur, comme quelques Ecrivains aiment à le repréſenter.* Mais par le même raiſonnement on peut prouver que Mahomet n'a point été un Impoſteur, ſa Religion n'a point péri avec lui, & elle ſubſiſte depuis près de douze ſiécles. Il n'eſt pas étonnant qu'une Religion, qui eſt favoriſée & maintenue par les Puiſſances, ſe ſoutienne; une pareille conſervation ne prouve en aucune façon ſa Vérité. Pour revenir à Zoroaſtre, Mr. Bayle prétend qu'il eſt mal-aiſé de le diſculper ſur le dogme des deux Principes, tant la préſomption eſt grande qu'il a enſeigné actuellement, qu'il

(b) T. IV. p. 71 dans les Notes.

RELIGION d'un Parſis, de l'établiſſement de la Religion de Zoroaſtre.

Sous ce régne fleuriſſoit *Zerduſt* le Prophéte. Ayant paru devant *Guſtaſp*, il lui fit part de ſa commiſſion en ces termes. *Je ſuis un Prophéte envoyé vers toi par Dieu même; & ce Livre, ſavoir le* Zendaveſta, *je l'apporte avec moi du Paradis. Dieu m'a auſſi donné cette ſoutane & cette ceinture, dit-il;* Mettez cette ſoutane, & ceignez-vous de cette ceinture, afin que votre ame ſoit préſervée de la gehenne, & puiſſe être ſauvée. Allez auſſi & annoncez aux hommes la véritable Religion. A l'ouïe de ce diſcours, *Guſtaſp* dit à *Zerduſt*: „ Mais comment puis-je ſavoir, ſi vous êtes réellement un „ Prophéte envoyé du Très-Haut? car il n'y a qu'un Signe „ qui puiſſe me convaincre de la vérité de ce que vous di- „ tes; & aucune Religion ne mérite d'être reçue, à moins „ qu'elle ne ſoit fondée ſur des Miracles. Si vous êtes donc „ véritablement un Prophéte, opérez quelque Signe, pour „ nous convaincre de la Divinité de votre Miſſion". *Zerduſt* trouvant la demande du Roi raiſonnable, fit le miracle ſuivant. Il planta devant la porte du Palais un Cyprès, qui crut en peu de jours au point qu'il eut dix braſſes de hauteur, & preſque autant de tour, & au haut du Cyprès Zerdusht fit un pavillon. Ce Miracle convainquit le Roi, & le détermina à embraſſer la Religion du Prophéte. On lui enſeigna cependant de demander quelques Sages, pour conférer & diſputer avec Zerduſt. La Conférence eut lieu, & le dernier y eut tout l'avantage. Cette victoire anima ſes antagoniſtes contre lui, & pour le perdre ils eurent recours à l'invention ſuivante. Le Prophéte logeoit dans le Palais, & toutes les fois qu'il ſortoit il laiſſoit la clé de ſon appartement au Portier. On gagna celui-ci, qui s'engagea au plus profond ſecret. Les ennemis de Zerduſht trouvérent donc le moyen d'entrer dans ſon appartement pendant ſon abſence, & mirent dans ſa Garderobe, dans ſon Livre *Zend*, & dans ſa Valiſe, toutes ſortes de choſes immondes, comme des Os de chats & de chiens, des Cheveux & des Ongles de Corps morts. Après cette expédition, ils ſortirent, fermérent avec ſoin la porte, & reudirent la clé au Portier. *Zerduſt* cheminoit cependant dans la ſimplicité de ſon cœur, louant Dieu. Ses ennemis, qu'une pareille enduite auroit dû toucher, l'accuſérent auprès du Roi, & lui dirent. „ Ce méchant Hom- „ me paſſe toute la nuit à des occupations Diaboliques, „ qui ſeront funeſtes à Votre Majeſté, à moins qu'elle ne „ faſſe ſur le champ viſiter ſon appartement, afin d'être „ éclairci de la vérité de ce que nous diſons". Le Roi fit faire dans l'inſtant même les perquiſitions requiſes, avec ordre de lui apporter tout ce qui ſe trouveroit dans l'appartement de Zerduſht. Le ſuccès répondit à l'attente des ennemis du Prophéte, ceux qui avoient été envoyés, étant revenus avec tout ce qu'on avoit eu la malice de mettre dans ſon appartement. A ce ſpectacle, le Roi ſe tourna vers Zerduſht, & tranſporté de colére, lui dit: *Qu'avez vous fait Méchant que vous êtes?* Zerduſht écouta ce reproche du Roi, & l'accuſation de ſes ennemis ſans la moindre émotion. A la fin il ſe contenta de répondre: „ ô Roi! tout ce qu'on pro- „ duit-là ne m'appartient point, & je n'en ai pas la moindre „ connoiſſance". Guſtaſp fit venir le Portier, & après l'avoir examiné, il ôta le *Zend* à Zerduſht, & enndamna ce Prophéte à être mis en priſon. Il ſoûtint ce châtiment injuſte avec fermeté, ſe tenant tout le jour dans la même poſture, & ne s'occupant qu'à prier & à louer Dieu, ſans recevoir la moindre nourriture. Peu de tems après, il arriva qu'un Cheval noir, que le Roi aimoit beaucoup, fut attaqué d'une maladie extraordinaire, ſes quatre jambes s'étant retirées contre ſon ventre, de ſorte qu'il tomba par terre, ſans pouvoir ſe relever. Le Grand Ecuyer, étant venu dans l'Ecurie ſuivant ſa coutume, & ayant vu l'accident ſurvenu au Cheval favori du Roi, en alla d'abord donner avis à Guſtaſp. Le Roi ſe rendit en perſonne à l'Ecurie, & convaincu de la vérité du rapport qu'on lui avoit fait, manda les Sages, qui étoient la cauſe de l'empriſonnement de Zerduſht, & exigea d'eux de trouver ſur le champ quelque remède à l'étrange maladie de ſon Cheval. Ils confeſſérent ingénument qu'ils n'en avoient point, & cet aveu déplut infiniment à Guſtaſp, qui avoit une extrême affection pour ce Cheval. Le quatriéme jour le Portier alla voir Zerduſht en priſon. Le Prophéte lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau, & pourquoi il n'étoit pas venu plutôt; le Portier lui dit, que toute la Cour étoit conſternée de la maladie du Cheval noir du Roi. Zerduſht le chargea de dire à ce Prince, que s'il vouloit le remettre en liberté, il s'engageoit à guérir ſon Cheval. Le Portier ſe hâta de porter cette bonne nouvelle à Guſtaſp, qui fit ſur le champ ſortir Zerduſht de priſon, & l'amena avec lui à l'écurie. Le Prophéte conſidérant le Cheval, dit au Roi: „ Sire, cette cure eſt prodigieuſement difficile; cependant je „ me fais fort d'en venir à bout à une condition, qui eſt que „ vous ſoyez ſincérement perſuadé, que la Religion que je „ vous ai enſeignée eſt véritable, & à Dieu pour Auteur". Le Roi, frappé de la noble fermeté de Zerduſt, crut, & eut la conſolation de voir le pied droit de devant du Cheval remis dans ſon état naturel, immédiatement après que le Prophéte l'eut touché de ſa main. Alors Zerduſht ſe tournant vers le Roi, lui dit: „ Il eſt néceſſaire que vos deux fils „ viennent ici, qu'ils embraſſent la Religion que j'ai en- „ ſeignée, & qu'ils promettent de faire la guerre aux Infidé- „ les, pour les obliger à embraſſer cette Religion". Bashuten & Iſphendiyar, fils de Guſtaſp ne tardérent pas à venir, & firent ce que Zerduſt avoit exigé d'eux. Alors le Prophéte toucha de la main le pied gauche de devant du Cheval, & on vit arriver un prodige pareil à celui qui s'étoit fait. Zerduſt reprenant la parole, dit au Roi „ Sire, il faut que „ Kctayan, *Mére d'Iſphendiyar*, embraſſe ma Religion." Guſtaſp ordonna à quelqu'un de ſa ſuite d'accompagner Zerduſht au Palais, où le Prophéte parla à la Reine, en ce termes; „ ô toi, Matrone des Matrones, que Dieu a honorée par „ deſſus toutes les femmes, & élevée au deſſus de ton ſexe, en „ te donnant Guſtaſp pour époux, & pour fils Iſphendiyar, „ qui n'a pas ſon pareil ſur la Terre. Voici le Roi des Rois, „ & ton fils Iſphendiyar, ſont fermement perſuadez de la „ vérité de ma Religion. J'ai dit, ô Reine, qu'il étoit né- „ ceſſaire que tu en fuſſes perſuadée, comme eux". *Tous ce que mon Epoux & mon fils croyent*, répondit Ketayan, *je le veux croire auſſi.* Zerduſht alla enſuite retrouves le Roi, & par l'efficace de ſes prières, il rétablit le pied droit de derriére du Cheval, après l'avoir touché. „ Vous voyez, *dit-* „ *il alors au Roi*, que votre Cheval a préſentement l'uſage „ de trois de ſes jambes. Pour obtenir la guériſon de la qua- „ triéme, il faut que vous interrogiez votre Portier, pour „ que l'innocence ſoit juſtifiée: car ſi le Portier déclare la „ pure vérité, votre Cheval ſera entiérement rétabli, au lieu „ que ſans cela il reſtera dans l'état où il eſt". Le Roi fit venir incontinent le Portier, & le menaça des plus ſévéres peines, s'il n'oſoit du moindre déguiſement par rapport aux choſes immondes qu'on avoit trouvées dens l'appartement de Zerduſht. Le Portier craignant les effets de la colére du Roi, ſupplia humblement ce Prince de lui promettre la vie, s'il diſoit la vérité. Guſtaſp lui en ayant donné ſa parole, le Portier lui déclara la conſpiration en ces termes. „ Quatre de ces Sages dont vous faites tant de cas, que je n'o- „ ſai leur rien refuſer, me firent un préſent, & m'ayant „ pris la clé de l'appartement de Zerduſht, firent ce que „ Votre Majeſté a ſu". Lorſque le Roi eut entendu l'aveu du Portier, il fut très-mortifié de la conduite qu'il avoit tenue envers Zerduſht, & le pria de ne lui en point vouloir de mal. Les quatre Sages furent pendus, & Zerduſht, après une courte prière, toucha de ſa main gauche la quatriéme jambe du Cheval, qui ſe leva incontinent & ſe tint ſur ſes pieds. Cette cure fit un extrême plaiſir au Roi, qui honora Zerduſht plus que jamais, non ſeulement en le faiſant aſſeoir ſur un ſiége d'or, mais ſur-tout en croyant au *Zendaveſta*, & en obſervant les préceptes, qui y ſont contenus. On raconte que quelque tems après le Roi Guſtaſp dit à Zerduſht. „ Je „ déſire une choſe de vous, & je la deſire avec tant „ d'ardeur, que j'eſpére que vous me la refuſerez d'autant „ moins, que je n'exige que cette ſeule marque de votre „ amitié, pour être entiérement convaincu que vous avez „ reçu votre Miſſion du Très-Haut". Zerduſht demande au Roi de s'expliquer, afin que par ſes prières il tâchât d'obtenir de Dieu ce que ce Prince ſouhaittoit. „ Mon deſir eſt, „ répondit Guſtaſp, de contempler les joies du Paradis, „ pendant que je ſuis encore en vie, afin que mon ame ait „ à cet égard toute la certitude poſſible. Je voudrois bien, „ outre cela, ſavoir tout ce qui arrivera juſques au jour du „ Jugement, auſſi exactement que je connois le préſent. En „ troiſiéme lieu, je ſouhaitte d'être invulnerable dans tou- „ tes les guerres que j'entreprendrai, pour cauſe de Reli- „ gion. Enfin je ſerois charmé de pouvoir vivre juſqu'au „ jour du Jugement". Le Prophéte l'ayant écouté attentivement, répondit: „ J'adreſſerai ſurement mes prières au „ Créateur de toutes choſes, & je ne doute nullement qu'il „ n'exauce vos ſouhaits. Mais vos quatre demandes doi- „ vent être accordées à quatre perſonnes différentes; à cau- „ ſe qu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul de poſſéder toutes ces „ choſes à-la-fois. Ainſi c'eſt à vous à choiſir les perſonnes, „ pour moi je vais ſolliciter par mes prières, que ce que vous „ demanderez pour chacune d'elles, leur ſoit accordé". Alors Guſtaſp demanda pour lui-même, qu'il lui fût permis de voir l'endroit qui lui étoit deſtiné dans le Paradis, & de conſidérer diſtinctement les différens Objets, qu'il y a dans le ſéjour du bonheur. Il nomma enſuite trois perſonnes, auxquelles il ſouhaitta que fuſſent accordées les trois autres graces. Zerduſht ſe retira chez lui, & paſſa la nuit entiére en Oraiſon, ſuppliant Dieu que s'il étoit poſſible, les différens vœux du Roi fuſſent accomplis. Le lendemain, dès que le Soleil commença à dorer les ſommets des Montagnes, il prit envie à Zerduſht de conſacrer ces quatre choſes, du Vin, une Roſe, une Coupe, & le Pepin d'une Pomme de Grenade. Après avoir conſacré ces choſes par une priére,

il

qu'il y avoit deux causes coéternelles, l'une des bonnes choses, l'autre des méchantes. Mais d'autres Savans donnent un tour plus favorable à la Doctrine de Zoroastre sur ce point fondamental; nous examinerons les raisons des uns & des autres [*H*]. Si la Religion de Zoroastre étoit à plusieurs égards fort pure

il présenta le Vin à Gustasp, qui n'en eut pas plutôt bu, qu'il tomba dans un profond sommeil, où il resta plongé pendant l'espace de trois jours & de trois nuits, durant lesquels son ame monta au Ciel, & y contempla les joies des Bien heureux. Il se réveilla au bout des trois jours, & étant allé trouver Zerdusht, il lui demanda pardon de son incrédulité. Alors le Prophète donna la Rose consacrée à Gjamasp, qui l'eut à peine sentie, qu'il connut tout ce qui arrivoit actuellement, tout ce qui étoit arrivé depuis le commencement du Monde, & tout ce qui arriveroit jusqu'à la consommation des Siécles. Zerdusht donna ensuite la Coupe, où il avoit mis du lait, à Beshuten fils de Gushasp, qui en buvant de ce lait devint immortel. A l'égard du quatriéme vœu, il fut exaucé en la personne d'Isphendigar, qui, après avoir mangé le Pepin de la Pomme de Grenade, se trouva invulnerable. Tant de prodiges contribuérent puissamment à répandre la Religion de Zerdusht, qui fut embrassée par tous les hommes, à l'exception d'Argjasp Roi de Touran.

On voit par cette Relation que les Sectateurs de Zoroastre racontent bien des choses merveilleuses sur son sujet.

[*H*] *D'autres Savans donnent un tour plus favorable à la doctrine de Zoroastre sur ce point fondamental, nous examinerons les raisons des uns & des autres.*] Le Docteur Prideaux est un de ceux qui ont donné l'idée la plus avantageuse du Système de Zoroastre: voici comment il en parle (32): „ Le principal changement qu'il fit dans la Religion des Mages, c'est qu'au-„ lieu que ceux-ci posoient pour dogme fondamental qu'il „ y e deux Principes suprêmes; l'un Auteur du Bien, qu'ils „ appelloient *Lumiere*; & l'autre Auteur du Mal, qu'ils appelloient les *Ténébres*; & qu'étant toujours en opposition „ c'étoit de leur mélange que toutes choses avoient été faites, il établit un Principe supérieur aux deux autres, savoir un Dieu suprême, Auteur de la Lumiére & des Ténébres, & qui par le mélange de ces deux Principes fait toutes choses selon son bon-plaisir. . . . . Mais „ pour éviter de faire Dieu Auteur du Mal, il disoit que „ Dieu n'avoit créé originairement que le Lumiére ou le „ Bien, & que les Ténébres ou le Mal le suivoit, comme „ l'ombre fait le Corps: qu'il n'y avoit que le bien qui eût „ été réellement produit de Dieu, & que le Mal en étoit résulté comme une privation du bien. Voici le précis de sa „ Doctrine sur cet Article. Il disoit, qu'il y a un Etre Souverain Indépendant, & qui existe par lui-même de toute „ éternité, que sous cet Etre souverain il y a deux Anges, „ un Ange de Lumiére, qui est l'Auteur du Bien, & un „ Ange de Ténébres, qui est l'Auteur du Mal; que ces deux „ Anges ont formé du mélange de la Lumiére & des Ténébres toutes les choses qui existent; qu'ils sont continuellement en guerre l'un contre l'autre; que lorsque l'Ange „ de Lumiére a le dessus, le Bien l'emporte sur le Mal, & „ que lorsque l'Ange de Ténébres a l'avantage le Mal prévaut sur le Bien; que ce conflict durera jusqu'à la fin du „ Monde, qu'alors il y aura une Résurrection Universelle „ & un jour de jugement, où chacun recevra la juste retribution de ses œuvres: qu'après cela l'Ange de Ténébres „ & ses Disciples seront releguez dans un lieu, où ils soufriront les peines dues à leurs crimes dans une obscurité „ éternelle; & l'Ange de Lumiére & ses Disciples iront „ aussi dans un lieu, où ils recevront le recompense de leurs „ bonnes actions dans une Lumiére éternelle: qu'ils seront „ séparez pour toujours, & que la Lumiére & les Ténébres „ ne seront jamais plus mêlées & confondues ensemble". Mr. de Beausobre (33) pense que ce Système est plus Orthodoxe, qu'il ne convient au tems de Zoroastre. „ Faire consister *le Mal* dans une simple privation du Bien, est un raffinement de Métaphysique, qui, si je ne me trompe, est „ plus moderne que le Prophéte des Perses. . . . . Quand „ Mr. Prideaux assure, que Zoroastre a fait consister le Mel „ dans une pure *Privation du Bien*, il lui prête assurément „ des idées, qu'il n'a jamais eues. Il a cru que les Ténébres étoient un être réel, puisqu'elles entrent, comme la „ Lumiére, dans la composition des Etres de ce Monde „ sublunaire. Or le Néant, la Privation ne composent rien. „ Elles doivent demeurer mêlées avec la Lumiére, *jusqu'à ce que la Lumiére les ait vaincues*. Le Néant, le Privation „ sont-ce des ennemis, qui puissent être combattus? Lorsque la Lumiére aura remporté la victoire, les Ténébres „ ne seront point anéanties; elles ne s'evanouiront point, „ comme l'*Ombre* s'évanouit dès que le Corps disparoît, elles *retourneront* à leur Principe, & *rentreront* pour jamais *dans leur Monde*. Elles existoient donc avant que d'être „ mêlées avec la Lumiére, elles avoient *leur Monde*, dans „ lequel elles seront renfermées, comme on force à rentrer „ dans ses limites un Ennemi, qui en est sorti pour faire „ des invasions, ou qu'on a jugé à propos d'en tirer, pour „ l'exécution de quelque grand dessein". Mais si le Docteur Anglois a fait Zoroastre plus Orthodoxe, qu'il ne l'étoit sur la nature du Mel, il ne s'est point trompé sur l'article d'un seul Principe Créateur, qu'il lui attribue. Ibn Sahna, Auteur Arabe, cité par Mr Hyde (34) le dit en termes exprès. Mr. Bayle a rapporté ce passage (35) en Latin; nous le donnerons en François, pour que tous les Lecteurs puissent en juger; parce que Mr. Bayle le cite dans l'endroit même où il veut prouver que Zoroastre a admis deux Principes coéternels. „ La Religion des Perses est très-ancienne, *dit* „ *Ibn Sahna*, il y a parmi eux des Savans, appellez Ecto-„ marsiens; ceux-ci croyent un Dieu éternel, qu'ils nomment „ YEZDAN, par lequel ils désignent Dieu, τὸν Θεὸν, & un „ autre Dieu, créé des Ténébres, qu'ils nomment AHRE-„ MAN, par où ils désignent le Diable. . . . . Tous „ les anciens Mages avoient été *Dualistes*, jusqu'à la venue „ de Zerdusht, qui se vanta d'être Prophéte. Celui-ci assura qu'il n'y e qu'un Dieu créateur, qui a formé la Lumiére & les Ténébres, qu'il est unique, qu'il n'a point „ de compagnon: Que le Bien & le Mal, le Vice & la Vertu, sont sortis du mélange de la Lumiére avec les Ténébres, sans lequel le Monde n'auroit jamais existé: Que „ ce Mélange doit durer jusqu'à ce que le Bien & le Mal „ retournent à leurs Principes, & rentrent dans leurs Mondes". Mr. de Beausobre, plus Critique que Mr. Bayle, observe sur ce passage (36), que quand l'Auteur Arabe dit, que les Persans croyent *un autre Dieu*, un Dieu *créé*, un Dieu créé *des Ténébres*, il n'exprime pas le créance des Mages, mais les conséquences que les Mehométans tiroient de leurs Principes. „ Jamais, *dit-il*, ces Philosophes n'ont „ été assez insensez, pour combiner ensemble des idées aussi incompatibles, que le sont celles de la *Divinité*, d'une *Création* passive, & d'une Création, dont la Matiére & la „ Production, sont l'imperfection & le Vice même. *Pharaque*, ajoûte notre Savant, a bien parlé comme *Ibn Sahna*, „ parce qu'il s'est conformé à l'usage des Grecs, qui croyoient „ des *Dieux Bienfaisans* & des *Dieux Malfaisans*; mais il e „ eu soin d'ajoûter aussitôt, qu'ils ne donnent le nom de „ DIEU qu'au Principe du Bien, & qu'ils appellent l'autre „ le *Démon*". Je ne sai par quel motif Mr. Bayle a supprimé cette circonstance dans le passage de Pluterque (37) qu'il cite pour prouver, que Zoroastre admettoit deux Causes coéternelles; voici comment il en rapporte le commencement, selon la version d'Amiot: „ Plutarque assure, que „ c'est l'avis & l'opinion de la plupart & des plus sages des „ Anciens. Zoroastre le Magicien, ajoûte-t-il, qu'on dit „ avoir esté cinq-cens ans devant le temps de la Guerre de „ Troye. . . . . appelloit le bon Dieu Oromazes, & „ l'autre Arimanius". Ce que Mr. Bayle supprime n'est pas indifférent, mais ne favorise pas autant ses vues, on lit dans Plutarque: „ C'est l'advis & l'opinion de la plus part & des „ plus sages Anciens: est les uns estiment, qu'il y ait deux „ Dieux de métiers contraires, l'un autheur de tous biens, „ & l'autre de tous maule. *Les autres appellent* l'un DIEU, „ *qui produit les biens*, & l'autre DEMON, *comme fait Zoroastre le Magicien*". Il est aisé de voir, que Plutarque n'a pas ignoré, qu'il y avoit quelque différence entre le sentiment des anciens Mages, & celui de Zoroastre, quoiqu'il ait dans la suite du passage brouillé & confondu ces divers sentimens. Pour revenir aux preuves, qui justifient que Zoroastre ne reconnoissoit qu'un seul Principe Suprême & Créateur, nous avons encore là-dessus le témoignage d'Abulféda (38). „ Zoroastre enseigna, *dit-il*, que *Dieu est* „ *plus ancien que les deux Principes, & qu'il est le Créateur de* „ *l'un & de l'autre*; que ce Dieu est unique & sans compagnon: Que le Bien & le Mal, le Justice & l'Injustice, sont „ nez du mélange de la Lumiére & des Ténébres, sans lequel le Monde n'existeroit point: Que ce mélange subsistera jusqu'à *ce que la Lumiére ait vaincu les Ténébres*, après quoi elle rentrera toute pure, & toute entiére dans son „ Monde, & les Ténébres retourneront de même dans le „ leur". Ce qui confirme ce que j'ai dit, que Plutarque a en quelque connoissance confuse du vrai Système de Zoroastre, c'est qu'il rapporte quelque chose de semblable, qu'Arimanius doit enfin être entiérement exterminé (39). Les témoignages des Auteurs Arabes peuvent être confirmés par celui de Théodore, Evêque de Mopsueste en Cilicie, qui dans un Traité *de la Magie des Perses*, témoigne que *Zoroastes* (qui est certainement le *Zerdusht* ou *Zaradasht* des Perses) ne concevoit *qu'un premier Principe de toutes choses, auquel il donnoit le nom de* Zarvan *& celui de* Fortune; *lequel ayant fait une libation pour engendrer* Hormisdes: *l'engendra aussi bien que Satan*: ὡς ὁ μὲν τὸ πρῶτον λόγον ἐποιήσατο τὸ μεμιγμένον τὸν ὁποῖον δόχμα, ὁ Ζωροάστης ἐκγονοῦται ὅτοι καὶ τὸν Σατανᾶν ὁ δεχόμενος πάντων αἰτίαν, ὃν καὶ τέχνῃ καλεῖ καὶ ὅτι σπινθῆρα, ἴσα τὸν τῶν Ὀρμισδᾶν, ὅτοιος ἐκείνου καὶ τὸν Σατανᾶν (40). Il ne sera pas inutile de remarquer que Tollius (41) a corrigé heureusement une faute qui s'est glissée dans cet endroit de Photius, au-lieu de *Fortune*, τύχην, Il faut lire *Lumiére, Splendeur*, αὐγὴν, qui est le nom que les Persans donnent à la Divinité. Mr. de Beausobre (42) a remarqué que le Système du Prophéte des Perses a une grande conformité avec celui que Lactance exprime en ces termes (43): „ Dieu voulant former ce Monde, qui devoit être composé de choses „ tout-à-fait contraires, commença par former deux sources „ de ces mêmes choses, lesquelles sont dans une opposition, „ dans une guerre continuelle; savoir deux Esprits, l'un „ Bon, l'autre Méchant: dont le premier est comme la main „ droite de Dieu, & le second comme sa gauche, afin qu'ils „ eussent en leur puissance ces choses contraires, & mêlengé desquelles le Monde & tout ce qui y est, est composé". *Fabricaturus Deus hunc Mundum, qui constaret ex rebus inter se contrariis, atque dissentibus, constituit duas diversas, secundas ante omnia duas fontes rerum sibi adversantium, inter sequæ pugnantium, illos videlicet duas spiritus, rectum atque prævum, quorum alter est Deo tanquam dextra, alter tanquam sinistra, ut in eorum esset potestate contraria illa, quorum mistura & tempe-*

(32) *Hist. des Juifs.* Tom. I p. 588-590.

(33) *Hist. du Manich.* Tom. I p. 572. 574.

(34) *De Rel. Vet. Pers.* Cap. IX. p. 329.

(35) Art. ZOROASTRE Rem. [F] Cit (76).

(36) De Beausobre *loc. cit.* p. 572. 573.

(37) Bayle *ubi supra.* Rem [E] Cit. (49).

(38) *Apud* Pocock *Spec. Hist. Arab.* p. 148 *Apud* De Beausobre. p. 573.

(39) *De Isid & Osiride* fol. 355 De la Version d'Amiot, Edit. in fol.

(40) Photii *Bibliotheca*, Cod. LXXXI.

(41) *Ibi Jup. Interp. Ital.* p. 156.

(42) *Ubi supra.* p. 574.

(43) Lactant. *Instit.* Lib II. Cap. 8 Mr de Beausobre a oublié ou négligé d'avertir que ce passage qui est beaucoup plus long encore, ne se trouve point dans un grand nombre de MSS. & qu'il est suspect aux Savans. Voy. sur la Chap. cité la note (q) dans l'Edition de Bauer. Leipzig 1739 in-8.

pure dans ſes Dogmes, elle l'étoit de-même dans ſon Culte; car on prétend que le Culte du Feu & celui du

rationæ, mundus, & quæ in eo ſunt, univerſa conſtarent. Le ſavant Critique de Berlin obſerve encore (44), que le Syſtême de Zoroaſtre eſt difficile à développer, parce que les Extraits que Mr. Hyde nous a donnés de ſes Auteurs Arabes, ſont obſcurs, & embarraſſés d'idées, qui paroiſſent contraires. Voici ce que Mr. de Beauſobre croit y avoir démêlé, & qui nous préſente quelque choſe de clair.

(44) *Dict. art.* p. 178-179.

I. Zoroaſtre n'a reconnu qu'un ſeul Dieu, Créateur immédiat du Monde des Eſprits, mais Créateur médiat, tant du Monde des Etoiles & des Planétes, que du Monde inférieur, qui eſt notre Globe terreſtre, qu'il a formé par l'intervention d'une Puiſſance, que Zoroaſtre appelle ſa *Volonté*.

II. Ce Philoſophe n'a attribué l'éternité qu'à Dieu; mais ce ne peut être qu'à l'excluſion de *Satan* ou d'*Abreman*, qui a été créé, & non à l'excluſion de la *Matiére*, dont il a été créé. Car aucun ancien Philoſophe n'a jamais conçu qu'il fût poſſible de faire quelque choſe de rien.

III. Quand Mr. Hyde dit, que ſelon Zoroaſtre, *Dieu a créé la Lumiere & les Ténébres, & qu'il en eſt l'unique Auteur*, il faut néceſſairement entendre par *les Ténébres*, non la *Matiére* même, mais *Satan* que Dieu a créé de la *Matiére*. Sans cela comment pourroit-il ajoûter, *qu'on ne doit pas rapporter à Dieu l'exiſtence des Ténébres*. La contradiction ſeroit manifeſte. Il faut donc concevoir la Matiére exiſtant de toute éternité dans le fonds de l'Eſpace, où ſe trouve à-préſent la Terre. C'eſt dans ce fonds que réſidoit la Matiére: elle y étoit précipitée & retenue par ſa peſanteur. La maniére dont Mr. de Beauſobre fait diſparoître cette apparente contradiction eſt très-heureuſe. Elle avoit été relevée par Mr. Bayle, qui a bien ſu s'en prévaloir, & par Wolf (45). Mais la diſtinction que le Critique de Berlin établit, ôte la contradiction. „ *Il ne faut pas rapporter à Dieu l'exiſtence des Ténébres*, c'eſt-à-dire de la *Matiére*: les Ténébres ſont incréées. Mais il faut rapporter à Dieu l'exiſtence de *Satan*, parce qu'il l'a créé. Zoroaſtre n'a reconnu qu'un ſeul Principe *éternel*, *penſant*, *Créateur*. Il n'a point cru que *Satan* fût éternel, ni qu'il eût de toute éternité l'Empire des Ténébres, comme Dieu avoit celui de la Lumiére. Il n'a point cru, que la Matiére eût d'elle-même la force de produire les Puiſſances mauvaiſes. Voilà ce que je vois dans les Auteurs de Mr. Hyde, & je ne crois pas qu'on ſoit bien fondé à rejetter leur témoignage ſur cet article. J'ai rapporté celui de Théodore de Mopſueſte, qui étoit Grec, qui étoit très habile, & qui a confirmé le témoignage des Arabes".

(45) *Manichæiſm. ante Manichæ.* p. 1. *Apud* Rund. p. 374. note (*t*).

IV. Entre les Queſtions qui s'agitoient dans les Ecoles des Mages, il y en avoit deux principales, ſur leſquelles rouloient leurs grandes Diſputes. La premiére, *Quelle a été la Cauſe du mélange de la Lumiére avec les Ténébres?* Dieu a-t-il fait ce mélange, ou s'eſt-il fait de lui-même? L'a-t-il voulu? L'a-t il permis? Cette permiſſion a-t-elle été libre ou forcée? Toutes les réponſes avoient leurs inconvéniens, & paroiſſoient bleſſer quelqu'une des Perfections Divines. La ſeconde Queſtion rouloit ſur *les Cauſes de la Délivrance de la Lumiére*. Les Mages recherchoient par quels moyens elle ſeroit enfin ſéparée des Ténébres, & affranchie d'une ſi funeſte aſſociation. Les Auteurs de Mr. Hyde nous expliquent en un mot le ſentiment de Zoroaſtre ſur la premiére de ces Queſtions, que Dieu mêla la Lumiére avec les Ténébres *par ſon bon-plaiſir* (pro arbitrio). Par là Zoroaſtre maintenoit la Majeſté Divine. Dieu n'eſt point forcé. Les parties de la Lumiére, qui ſont dans notre Monde, ne ſont point des Captives, que les Puiſſances des Ténébres lui ont enlevées par force, ou qu'elles lui ont dérobées clandeſtinement. Dieu a voulu créer le Monde inférieur; il l'a fait *ſelon ſon bon-plaiſir*.

(46) *Ubi ſupra.* p. 176.

„ Ce ſentiment de Zoroaſtre, *dit Mr. de Beauſobre* (46), „ ouvroit une large bréche aux Objections, qui entroient en „ foule dans ſon Syſtême, pour attaquer la Bonté, la Sain- „ teté, la Juſtice Divine, qui ſemblent déſavouer également „ un mélange, qui les offenſe toutes. Car ſi Dieu l'a fait, „ & s'il l'a fait librement, il eſt donc l'Auteur du Mal qui „ en réſulte. Sans ce Mélange il n'y auroit point de Mal, „ ou, s'il y en avoit, il ſeroit relegué dans le Monde, où il „ ne tourmenteroit que lui-même. Les Auteurs de Mr. Hyde nous indiquent les réponſes, que Zoroaſtre faiſoit à cette difficulté. Mais, *ajoûte notre ſavant Critique*, ſoit que cela vienne, on des Auteurs mêmes, ou de leur Traducteur, „ une idée diſtincte". Voici ce qu'on y démêle.

I. Dieu n'a point donné proprement l'exiſtence aux Ténébres: il n'a fait que s'en ſervir pour former un Monde, dans la compoſition duquel elles entrent néceſſairement, puiſqu'elles en ſont partie.

II. Si le Mal a réſulté du mélange de la Lumiére avec les Ténébres, il ne faut pas s'en prendre à Dieu, parce qu'il n'a point voulu proprement que le Mal exiſtât: ce n'étoit point ſon objet. Le Mal n'eſt venu que par accident. Comme celui qui crée le Corps n'a pas intention de créer l'Ombre, quoique l'Ombre ſoit une ſuite néceſſaire de l'exiſtence du Corps, placé dans une certaine ſituation, par rapport à la Lumiére, il en eſt de même du Mal. Il n'eſt point entré dans le Plan de Dieu créant le Monde.

III. Mr. Hyde nous dit, que *Dieu voyoit que les Ténébres exiſtoient en quelque maniére, mais qu'elles n'exiſtoient pas reellement*. Cela veut dire, que la Matiére exiſtoit, mais qu'elle n'étoit qu'une maſſe morte & confuſe, ſans ordre & ſans action. C'eſt *l'exiſtence en quelque maniére. Elle acquit l'Exiſtence réelle*, lorſqu'en la mêlant avec la Lumiére, elle reçut la modification, l'arrangement & l'action. La Lumiére l'anima.

Enfin, Zoroaſtre diſoit que les Ténébres étoient une conſéquence de la Lumiére, parce qu'on contraire entraîne l'exiſtence de ſon contraire, l'un ne peut être ſans que l'autre ſoit. Voici les termes de Mr. Hyde, que ceux qui entendent le Latin, pourront comparer avec l'explication de Mr. de Beauſobre. *Tunc inſtituit* (Deus) *Lucem, ut originale quoddam, & indixit exiſtentiam ejus, ut exiſteret: ſed Tenebræ ſecutæ ſunt, ſicut Umbra perſonam. Nam cum videret Deus hoc quodammodo exiſtere, ſed non realiter exiſtere, tunc plane produxit Lucem, & acquiſitæ ſunt Tenebræ per conſequentiam. Nam ex neceſſitate extitit contrarium, quippe cujus exiſtentia ſuis neceſſariis, ſcilicet ex conjungens in creatione, non autem ex prima inventione ſecundum exemplum quod eduximus, de Perſona & Umbra* (47). Le jugement que le Savant de Berlin porte du Syſtême de Zoroaſtre, fait honneur au Philoſophe Perſan, & à l'impartialité de Mr. de Beauſobre. Celui-ci avoué (48) que ce Syſtême n'eſt pas certainement à l'abri des difficultés. „ Mais y en a-t-il quelqu'un qui le ſoit? Zoroaſtre eſt toujours très-eſtimable, pour avoir maintenu l'Autorité ſouveraine de Dieu, & avoir exclu un autre Principe coéternel, penſant, actif, qui eſt la *Matiére*, ou le Principe de „ la Matiére. Si aprés cela il n'a pas ſatisfait ſuffiſamment „ à toutes les difficultés qu'on pouvoit lui oppoſer, il eſt „ bien juſte d'excuſer en lui, ce que nous voulons qu'on excuſe en tous. Dieu a créé le Monde ſublunaire. C'eſt un „ bien, puiſqu'il l'a fait. Il n'a pu le faire qu'en mêlant la „ Lumiére avec les Ténébres, parce que ce ſont *les* deux „ Elémens généraux, qui compoſent ce Monde. Le Mal, „ qui en a réſulté, n'étoit point dans ſon intention. C'eſt „ une ſuite de la Création du Monde, à laquelle Dieu ne „ devoit pas renoncer à cauſe de cet inconvénient".

(47) Hyde Cap. XXII. p. 229.

(48) *Ubi ſupra* p. 177.

Aprés avoir expoſé le Syſtême de Zoroaſtre, il nous reſtu à examiner ce que Mr. Bayle (49) allégue pour prouver qu'il a *reconnu deux Principes increés, un Arimanius eſſentiellement mechant, qui exiſta par ſoi-même*.

(49) Art. Zoroaſtre Rem. [*F*].

I. „ Il eſt hors de doute, que les Auteurs Grecs, qui ont „ donné à Zoroaſtre l'opinion des deux Principes, ont prétendu lui attribuer un ſentiment qui étoit contraire & à „ la Théologie commune & au dogme des Ariſtotéliciens, „ & des Stoiciens; ces deux Sectes s'accordoient avec le Peuple ſur ce point ci, que le même Dieu, qui verſe les biens „ ſur la Terre, y verſe les maux . . . Or ſi l'on a prétendu „ que Zoroaſtre, & les Mages, étoient dans un ſentiment „ oppoſé à celui-là, il faut qu'on ait cru qu'ils enſeignoient, „ que le Principe qui diſtribue les biens, eſt diſtingué perſonnellement, du Principe, qui fait le contraire, & que „ ces deux Principes ſont indépendans l'un de l'autre, & „ auſſi éternels l'un que l'autre". Je réponds, qu'il eſt bien vrai *qu'on a cru*, qu'ils enſeignoient que le Principe qui diſtribue les biens, eſt diſtingué perſonnellement du Principe qui fait le contraire; mais on n'a pas cru pour cela que Zoroaſtre enſeignât que ces deux Principes ſont indépendans l'un de l'autre, & auſſi éternels l'un que l'autre. Il eſt évident par le paſſage de Plutarque, rapporté ci-deſſus, que ce Philoſophe n'a pas ignoré tout-à fait, qu'il y avoit de la différence entre la Doctrine de Zoroaſtre, & celle des Dualiſtes: c'eſt ce que ſignifient les termes qu'il employe: *Les uns eſtiment qu'il y ait* deux Dieux *de métiers contraires, l'un auteur de tous biens & l'autre de tous maux. Les autres appellent l'un* Dieu, *qui produit les biens*, & *l'autre* Démon, *comme fait Zoroaſtre*. Que ſignifieroit la diſtinction que fait Plutarque, s'il avoit cru que Zoroaſtre admettoit deux Principes indépendans l'un de l'autre, & auſſi éternels l'un que l'autre? N'étoient-ce pas-là *deux Dieux de métiers contraires*, le nom changeoit-il rien à la choſe même? Mais en ſuppoſant, comme le veut Mr. Bayle, *qu'on a cru* que c'étoit là le ſentiment de Zoroaſtre, il s'agit toujours de ſavoir ſi on a eu raiſon de le croire, & ſi l'on n'a pas confondu ſon Syſtême avec celui de ſes prédéceſſeurs qu'il avoit réformé? Le Critique de Rotterdam a prévu l'objection. „ Je n'ignore pas, *dit il*, qu'on „ me peut dire, qu'ils (les Grecs) ont mal connu les opinions des Philoſophes qu'ils nommoient Barbares. Ce „ qu'ils ont écrit de la Nation Judaïque, & des Antiquités „ d'Egypte, n'a rien d'exact. Qu'on répéte cela tant qu'on „ voudra, je répondrai que les Ecrivains Arabes ne ſont „ pas une meilleure caution, quand ils parlent d'un Philoſophe auſſi éloigné de leur tems que l'a été celui ci". La défaite eſt cavaliére. Premiérement, ſi les Ecrivains Arabes paroiſſent peu dignes de foi à Mr. Bayle, d'où vient s'appuye-t-il de leur autorité, quand il croit y découvrir quelque choſe qui favoriſe ſes vuës? Sont-ils plus croyables en un point que dans l'autre? En ſecond lieu, l'autorité de ces Ecrivains doit naturellement l'emporter ſur celle des Auteurs Grecs, les Arabes ont vécu dans le même Pays où la Religion de Zoroaſtre étoit établie, ils ont pu puiſer dans des ſources entiérement inconnues aux Grecs, & s'y inſtruire de ce que ceux-ci ont ignoré, ou connu imparfaitement. Qui ne voit que, quoiqu'en diſe Mr. Bayle, il y a naturellement plus de fonds à faire ſur les Ecrivains Arabes, que ſur les Grecs. En troiſiéme lieu, ce qui confirme cette penſée, c'eſt le témoignage de Théodore de Mopſueſte, & ce que Plutarque lui-même inſinue touchant la différence qu'il y a entre la Doctrine de Zoroaſtre, & celle des Mages qui l'avoient précédé. J'ajoûte, en quatriéme lieu, qu'aujourdhui enco-

re

du Soleil, qui en faiſoit partie, n'avoient rien d'idolâtre [I]. On ne nous donne pas des idées moins avantageuſes de la Morale de Zoroaſtre, ſi l'on en excepte, ſelon quelques Savans, la permiſſion de con-

te les *Parſis*, Sectateurs de la Doctrine de Zoroaſtre, ne reconnoiſſent qu'un ſeul Principe Suprême, Créateur: c'eſt ce qu'atteſtent les Voyageurs les plus judicieux: Voici ce que dit ſur cet Article Ovington (50): „ Ils reconnoiſſent & „ adorent un Etre Suprême, auquel, comme à l'origine de „ toutes choſes, ils conſacrent le premier jour de chaque „ mois, l'honorant par un culte ſolemnel; il y en a d'autres, qui ſont deſtinez à faire des prieres publiques". Le Chevalier Chardin (51) nous donne de leur Syſtême préciſément la même idée qu'Ibn Sahna, & Théodore de Mopſueſte. „ Ils veulent qu'il y ait deux *Principes* des choſes, „ comme n'étant pas poſſible qu'il n'y en ait qu'un, à cauſe „ que toutes les choſes ſont de deux ſortes, ou de deux natures, c'eſt-à dire, *bonnes* ou *mauvaiſes*. Ces deux *Principes* ſont la *Lumiere*, qu'ils appellent *Ormous*, mot de leur „ Langue ancienne, qu'ils interprétent par celui de *Kuddim*, „ terme Arabe, qui revient à celui des Hébreux, que nous „ interprétons *Ancien des jours*, & les *Ténébres*, qu'ils appellent *Arman*, Diau eah'k (52). Ce ſont ces deux *Dieux* „ ou Principes des Mages, un bon & un mauvais, qu'il eſt „ dit dans les anciens Auteurs que les Mages, qui ſont les „ Théologiens des Perſes, établiſſoient ſous les noms d'*Arzanen* & de Zrvan. Ils ajoûtent, que . . . . ces Principes „ ſont ſubordonnés à *Dieu*, qui en diſpoſe à ſon bon plaiſir". Il eſt vrai que pour invalider de ſemblables témoignages Mr. Bayle, fertile en reſſources, dit. „ Je conjecture que ſes „ Sectateurs (de Zoroaſtre) lui ont prêté charitablement, „ & pour leurs propres intérêts, la création du mauvais „ Principe, & qu'ils en ont uſé de la ſorte, depuis qu'ils „ ont été ſoumis à la dure domination des Mahométans, „ qui les abhorrent . . . . . Ne voulant point s'expoſer encore plus à leur haine, pour prêcher qu'ils reconnoiſſoient „ une nature increée, & ſouverainement méchante, & indépendante de Dieu, ils ont trouvé à propos de donner une „ autre interprétation à cette partie de leur Syſtême". Si Mr. Bayle avoit vu les Voyages de Chardin (53) il auroit pu appuyer ſa conjecture par celle de ce curieux Voyageur, qui témoigne avoir un ſoupçon pareil. „ Ils tiennent, *dit-il*, „ ou font ſemblant de tenir, qu'il y a un Etre ſuprême, qui „ eſt au-deſſus des *Principes* & des *Cauſes*. Ils l'appellent „ Yzd, mot qu'ils interprétent par celui de *Dieu*, ou d'*Ame* „ *Eternelle*. Cependant ils attribuent tant de pouvoir aux „ Principes, qu'ils ſemblent ne leiſſer rien à faire à ce *Souverain*; ce qui me fait penſer, qu'ils n'en confeſſent un „ que par bienſéance, & pour ne pas ſe faire abhorrer des „ Mahométans, grands Déiſtes, auprès deſquels cette impiété achéveroit de les détruire". Mais une conjecture n'eſt pas une preuve, & ne doit pas l'emporter ſur des témoignages poſitifs: outre ceux que nous avons produits, on peut citer ce qui ſe trouve dans le *Sad-Der* (54). *Sachez avons toutes choſes, que votre Seigneur eſt* Unique; *qu'il eſt* Saint; *qu'il n'a point d'égal; qu'il eſt le Seigneur de la Puiſſance & de la Gloire*: voilà qui eſt clair & poſitif, prétendre à force de raiſonnemens entaſſer des choſes de fait, c'eſt en-vérité vouloir donner le change.

(50) *Voyages d'Ovington. Tom. II. p. 80.*

(51) *Voyages en Perſe &c. Tom. IX. p. 140.*

(52) Voy. ci-deſſus ce qui eſt remarqué ſur la *Dieu créé*, à la fin (52).

(53) *Ubi ſupra.* p. 189.

(54) Qui contient l'Abregé des Préceptes de Zoroaſtre, & que Mr. Hyde a publié. *Voy.* la Rem [F].

II. Mr. Bayle allégue. „ Qu'on ne recouroit à cette Hypothéſe (de deux Principes) qu'afin d'éviter les embarras „ qui ſe rencontrent dans le ſuppoſition que le même Etre, „ qui eſt la cauſe du bien, ſoit auſſi la cauſe du mal. Or on „ ne les eût pas évitez ſi l'on eût dit qu'Arimanius étoit une „ production du bon Dieu; car la queſtion ſeroit revenue, „ comment Arimanius principe du mal avoit pu être produit „ par une cauſe infiniment bonne. Chacun comprend que „ ſoit que l'on diſe que Dieu produit lui-même tous les „ maux particuliers, ſoit que l'on diſe qu'il produit Arimanius, qui eſt enſuite l'Auteur néceſſaire de tous les maux „ particuliers, cela revient à la même choſe. . . . . Ainſi „ Zoroaſtre n'eût pu ſe ſauver d'aucune Objection, ſi ſa doctrine eût été telle que Shahriſtani la rapporte. Diſons donc „ que les Grecs ne lui ont point impoſé". Mais il ne s'agit pas de ſavoir ſi le Syſtême de Zoroaſtre étoit ouvert à des objections, il eſt queſtion de ſavoir quel étoit ce Syſtême. Ce Philoſophe ſeroit-il le premier qui auroit inventé une Hypothéſe ſujette aux mêmes difficultés que les autres? Quelle Logique! tel Syſtême ne peut ſauver d'aucune objection; donc tel Philoſophe ne l'a point enſeigné. Chacun ſent aiſément que ce n'eſt pas-là un argument concluant. D'ailleurs on peut voir ci-deſſus l'expoſé le plus naturel de la doctrine de Zoroaſtre, & les réponſes qu'il faiſoit aux objections qui ſe préſentoient. Que ces réponſes ſoient ſatisfaiſantes ou non, ce n'eſt pas ce dont il s'agit; Zoroaſtre a pu ſe tromper en ſe flattant de lever les difficultés. Mais parce qu'il ne les levoit point, il ne s'enſuit pas qu'il n'ait eu deſſein de le faire par telle ou telle Hypothéſe. Le point eſt de ſavoir quelle étoit ſon Hypothéſe, & non par ſi elle le ſauvoit des objections.

III. Le Critique de Rotterdam remarque enfin, „ que Mr. „ Hyde reconnoît qu'il y a encore des Sectes, qui en admettant comme deux natures coéternelles Dieu & le Diable, „ ſont conformes aux Sectateurs de l'Oromaze & de l'Arimanius de Zoroaſtre". Je ſuis fâché d'être obligé de dire, que Mr. Bayle manque ici de bonne foi. Mr. Hyde dit bien, qu'il y a encore des Sectes, qui admettent comme deux natures coéternelles Dieu & le Diable; mais il eſt faux qu'il diſe que ces Sectes *ſont conformes aux Sectateurs de Zoroaſtre*. Bien loin que le Savant Anglois diſe rien de ſemblable dans les paſſages citez par Mr. Bayle, il diſtingue les Dualiſtes dont il parle des autres Sectes; il parle des *Dualiſtes Manichéens & d'autres Hérétiques*, comme, *dit-il*, il y en a dans toutes les Religions. Mr. Bayle ſe plaît à les appeller *Magus Zoroaſtriens*, mais c'eſt de ſa propre autorité; l'Auteur qu'il cite ne dit rien qui y donne lieu. La Réforme de Zoroaſtre n'empêcha par que les autres Syſtêmes n'euſſent des Sectateurs; ils convenoient tous qu'il y avoit deux Principes, mais ils ſe diviſoient entre autres ſur la queſtion, ſi ces deux Principes étoient coéternels, ou ſi le Principe du bien, auquel ils ne refuſoient pas la prééminence, étoit ſeul éternel, & l'autre créé. Entre ces différentes Sectes, il y avoit celle des *Magufiens*, dont il eſt parlé dans le paſſage allégué par Mr. Bayle, cit. (78): il eſt dit en termes exprès que c'étoit une Secte qui différoit des autres: „ Les Magu„ ſéens, *dit Shariſtani, cité par Hyde*, croyoient une Dualité, *qui leur étoit particuliére*; ils établiſſoient *deux Conſuc*„ *teurs* ou *Gouverneurs éternels*, qui ſont le *Bien* & le *Mal*, „ le *Vice* & la *Vertu*, l'*Utile* & le *Pernicieux*. L'un s'appelle „ la *Lumiére*, l'autre les *Ténébres*. L'un eſt *Yezdan* ou *Dieu*, „ l'autre *Ahreman* ou le *Diable*". Il eſt évident que Mr. Bayle s'eſt plû à confondre ce qui eſt très-bien diſtingué, & qu'on a quelque raiſon de ſoupçonner qu'il a eu deſſein de faire illuſion à ſes Lecteurs, & ſurtout à ceux qui n'entendent point le Latin, qui ne peuvent s'empêcher de croire, ſur ſa parole, que Mr. de Hyde dit ce qu'il lui attribue, tandis qu'il dit préciſément le contraire.

[I] *Elle l'étoit de même dans ſon Culte, car on prétend que le Culte du Feu, & celui du Soleil qui en faiſoit partie, n'avoient rien d'idolâtre.*] Mr. de Beaufobre trace le portrait de ce Culte (55) en ces termes. „ Point d'Images, ni de Statues dans „ les Temples, qui n'étoient conſacrez qu'à la Divinité. „ L'unique Symbole qu'on y avoit de ſa préſence, étoit un „ feu continuel. Lorſqu'on l'adoroit on ſe tournoit vers „ l'Orient, parce que c'eſt de ce côté-là que vient la Lumiére, & que les Aſtres commencent à paroître. On ne rendoit aucun Culte Religieux aux Anges. On ne les conſidéroit que comme les Miniſtres de l'Etre Suprême, ayant „ chacun leur emploi, leur département dans le Gouvernement du Monde; faiſant l'Office de Médiateurs entre un „ Dieu inviſible & inacceſſible, & entre des hommes pécheurs & mortels. A l'égard de ce que les Payens nommoient les *Dieux viſibles*, le Soleil & les Etoiles, ils n'étoient regardez que comme des Images de la Divinité; „ mais des Images animées, qui ayant été formées par elle-même, méritoient auſſi une ſorte de vénération. Du reſte „ les Perſes n'adreſſoient des Priéres, & ne demandoient des „ graces qu'à Dieu ſeul". Juſques au tems de Zoroaſtre les Mages dreſſoient les Autels, ſur leſquels leur Feu Sacré étoit conſervé, ſur le ſommet des Montagnes & ſur d'autres lieux élevés, en plein air, & c'eſt-là qu'ils pratiquoient tout leur Culte Religieux. Mais comme la pluye, les tempêtes, les orages, éteignoient ſouvent leur Feu Sacré & interrompoient leur Culte, Zoroaſtre ordonna qu'on bâtiroit ſur tous ces Autels des Temples, afin que ce Feu ſacré ne s'éteignît jamais, & qu'on pût mieux y pratiques le Culte Divin. Car Zoroaſtre ayant feint, qu'il avoit été enlevé au Ciel, pour y apprendre ce qu'il devoit enſeigner aux hommes, ne prétendoit pas y avoir vu Dieu, mais ſeulement l'avoir entendu, parlant à lui du milieu d'une grande & éclatante flamme de feu. C'eſt pourquoi il enſeignoit à ſes Sectateurs, que le Feu étoit le véritable Symbole de la préſence divine: que le Soleil étant le Feu le plus parfait, Dieu y avoit établi ſon trône, y réſidoit d'une maniére plus glorieuſe, que par-tout ailleurs. C'eſt pour cette raiſon, qu'il leur ordonna d'adorer le Dieu vivant le viſage tourné premiérement vers le Soleil, qu'ils appellooient *Mithra*, & puis vers leurs Feux ſacrés. Pour rendre ceux des Temples, qu'il avoit érigés, plus vénérables, il feignit qu'il en avoit apporté du Ciel, & le mit ſur l'Autel du premier Temple qu'il fit bâtir dans la Ville de Xiz en Médie, d'où l'on dit qu'il-fut répandu dans tous les autres Temples. C'eſt pour cela qu'ils l'entretenoient avec tant de ſoin. Leurs Prêtres veilloient jour & nuit pour empêcher qu'il ne s'éteignît. Ils étoient ſi ſuperſtitieux à cet égard, qu'ils n'entretenoient ce feu qu'avec du bois ſans écorce, & de l'eſpéce qu'ils croyoient la plus nette; qu'ils ne le ſouffloient jamais, ni avec la bouche, ni avec des ſouffets, de peur de le ſouiller; & que de faire l'une ou l'autre de ces choſes, étoit un crime qui par les Loix du Païs étoit puni de mort. Ils pouſſoient ſi loin la ſuperſtition ſur ce ſujet, que les Prêtres eux-mêmes n'oſoient approcher de ce feu ſacré, qu'avec un linge ſur leur bouche, pour empêcher que leur ſouffle ne le ſouillât. Ce détail eſt emprunté du Docteur Prideaux (56), qui l'a tiré de Hyde & de quelques autres Auteurs (57). Le même Savant obſerve à ce ſujet (58) que ces uſages ſont la plupart viſiblement pris ou des Livres ſaints, ou des uſages ſacrés du Peuple Juif. „ Moyſe entend, dit Dieu, qui lui parloit du Buiſſon du milieu d'une flam„ me de feu, & les Iſraélites entendirent auſſi Dieu, qui du „ Mont Sinaï leur adreſſoit la parole du milieu du feu. A „ l'imitation de cela, Zoroaſtre le vantoit que Dieu lui avoit „ parlé du milieu d'une flamme de feu. Les Juifs avoient „ chez eux un *Shekinah*, un Symbole viſible de la préſence „ divine, qui repoſoit dans le Lieu très-Saint, ſur le Propitiatoire, tant dans le Tabernacle, que dans le Temple, „ vers lequel ils offroient leurs priéres. Sur ce modéle Zoroaſtre inſpira à ſes Mages la même prétention, voulant „ qu'ils regardaſſent le Soleil & le Feu ſacré de leurs Tem-

(55) *Ubi ſupra.* p. 155.

(56) *Hiſt. des Juifs.* Tom I. p. 592-596.

(57) *Hyde Rel. Vet. Perſ* Cap. IV. VIII. XXVIII-XXX. *Galli Notæ ad Alfragan.* p. 227. *Strabo Lib.* XV. *Ammian Marc. Lib.* XXIII. *Agathias Lib.* II.

(58) *Ubi ſupra.* p. 197. 198

contracter des Mariages inceſtueux, que d'autres cependant croyent que l'on a tort d'attribuer au Légiſlateur Perſan. Nous examinerons ci-deſſous ce ſujet [*K*]. Zoroaſtre établit une ſorte de Hiérarchie parmi

„ ples comme le *Shekinah*, dans lequel Dieu habitoit d'une „ façon particuliére, & que pour cette raiſon ils fiſſent tou„ tes leurs prières le viſage tourné vers l'un & l'autre. Les „ Juifs avoient un Feu ſacré, qui étoit deſcendu du Ciel „ ſur leur Autel des Holocauſtes, qu'ils y conſervérent, ſans „ le laiſſer jamais éteindre juſques à la deſtruction de Jéru„ ſalem par les Chaldéens, & avec lequel tous les ſacrifices „ & toutes les oblations devoient être offertes . . . . . Zo„ roaſtre prétendit de-même, avoit apporté du Ciel ſon „ Feu Sacré, & voulut pour cette raiſon qu'on le conſer„ vât avec le même ſoin. Allumer du feu ſur l'Autel d'un „ Temple nouvellement érigé, ou l'y rallumer lorſqu'il s'y „ étoit éteint par quelque accident inévitable, avec d'autre „ feu que celui des Autels, ou que les rayons du Soleil, „ étoit dans ſa Religion un crime capital digne de mort. „ Parmi les Juifs on prenoit ſoin de n'employer pour le feu „ de l'Autel que du bois qui étoit réputé net, & dont pour „ s'en aſſûrer on ôtoit l'écorce, & qu'on examinoit avant „ que de le mettre ſur l'Autel; & lorſqu'on l'y avoit mis „ on ne ſe ſervoit ni du ſouffle de la bouche, ni de ſouf„ flets pour l'allumer. Zoroaſtre voulut que l'une & l'autre „ de ces choſes fuſſent exactement obſervées par les Mages, „ par rapport à leur Feu Sacré: il ordonna qu'on ne ſe „ ſervît que de bois ſans écorce pour l'entretenir, & qu'on „ n'employât d'autre moyen pour le rallumer que d'y verſer „ de l'huile, & de l'expoſer à un air agité". Mr. Prideaux ne s'explique point ſur la queſtion, ſi le Culte rendu au Soleil & au Feu Sacré étoit idolâtre. Les Auteurs Anglois de (59) l'Hiſtoire Univerſelle (59) ſe prévalent des conformités que Mr. Prideaux obſerve entre les pratiques des Sectateurs de Zoroaſtre, & ce qu'on lit dans nos Livres Saerés, pour prouver en quelque manière qu'ils n'étoient point coupables d'idolâtrie, & qu'ils adoroient Dieu dans le Feu, & point le Feu même comme ſi c'étoit un Dieu. Ces Meſſieurs ajoûtent (60), que les *Parſis* avouent, qu'il n'y a rien de (60) Ibid. p. 419. divin dans le Feu, mais qu'ils croyent que c'eſt un Symbole de la Divinité. „ Ils commencent d'abord par ſe proſterner „ devant le Feu, après quoi s'étant levés, ils font leur „ priére à Dieu. Auſſi trouve-t-on parmi les ruines de „ l'ancien Palais de Perſépolis, quelques Statues de mar„ bre, qui repréſentent des Rois adreſſant leurs prières à „ Dieu, devant les figures du Soleil & du Feu, qui ſont „ contre la muraille: il y a ſeulement une Statue qui eſt à „ genoux devant les mêmes objets. Comme le Feu dans le „ Temple étoit reputé ſacré parmi les Juifs, il ſe peut que „ les Perſes ayent emprunté d'eux la coûtume de prier de„ vant des Feux Sacrés: ce qui eſt d'autant plus vraiſem„ blable, que le Peuple de Dieu ſe proſternoit devant „ l'Autel, & tendoit enſuite à Dieu l'hommage de la Priére". Mr. de Beaufobre (61) n'eſt pas moins favorable aux Zo- (61) *Hiſt. du Manich.* Tom. I. p. 182. roaſtriens. „ Il ne faut pas s'imaginer, *dit-il*, que les Per„ ſans, ni leurs Prêtres, adorâſſent le Feu terreſtre, devant „ lequel ils faiſoient le Service Divin, eux qui n'adoroient „ pas même *Mithra*, qui eſt le Feu pur, le Feu céleſte, ou „ le *Soleil*. Ils ne rendoient le ſouverain Culte qu'au Dieu „ Suprême, qui eſt le Créateur & le ſouverain Arbitre du „ Monde". Nous parlerons du Culte du Soleil, après avoir fini ce qui regarde celui du Feu. Les deux Voyageurs que j'ai déjà cités dans cet Article, ne ſont pas tout à-fait autant d'honneur aux Parſis. Ovington (62) s'exprime en ces ter- (62) *Voyage* Tom. II. p. 78-80. mes. *Le Culte du Feu, qui eſt en uſage parmi les Parſis, ſemble avoir été la premiere idolâtrie qui ait régné dans le Monde. On a commencé par celui du Soleil, d'où l'on a paſſé au Feu terreſtre, ... Une raiſon qu'ils apportent pour juſtifier le reſpect qu'ils ont pour ces élements, eſt, que leur grand Légiſlateur* Zertoſht *a été enlevé dans le Ciel, d'où . . . . il a apporté le feu, qu'il a commandé à ſes Sectateurs d'adorer dans la ſuite.* J'obſerverai cependant que ce Voyageur ne parle d'aucun acte de Culte rendu au Feu par les Parſis, qui indique l'adoration, ni un hommage proprement dit. Chardin (63) nous (63) *Voyages en Perſe.* Tom. IX. p. 141. 142. en apprend davantage. „ Tout le monde généralement croit „ qu'ils adorent le *Feu*, cependant il eſt fort difficile de ſa„ voir, qu'ils s'expliquent là deſſus, & de ſavoir ſi ce Culte „ qu'ils lui rendent eſt rélatif ou direct; s'ils tiennent le *Feu* „ pour *Dieu*, ou ſeulement pour l'*Image de Dieu*. Je crois „ que c'eſt moins pour en faire un Myſtére, que par igno„ rance, & pour n'entendre pas ce qu'on leur demande. *Le „ Feu*, diſent-ils, *eſt la Lumiere, la Lumiére c'eſt Dieu.* Voi„ là ce qu'ils diſent neanmoins; mais ils ſe jettent enſuite „ ſur les louanges du *Feu*, de la *Lumiére*, & de *Dieu*, & „ font là-deſſus un diſcours confus, où l'on n'entend rien, „ & où ils ſe perdent eux-mêmes. Néanmoins-ils diſent „ tous unanimement, qu'ils gardent le *Feu* dans des lieux „ conſacrés, depuis le tems de *Keyomerſe*, premier Roi de „ Perſe, mort il y a plus de 3600 ans, ſuivant le ſeleul „ de la Chronologie Perſane, & qu'ils lui rendent le Culte „ Suprême; & c'eſt ainſi que tout le monde en parle; mais „ il n'y a pas moyen de voir dans ce Lieu ſacré, ni leur „ Autel ni leur Service; ce qui me fait croire, que tout ce „ qu'ils diſent de cet ancien Feu, qui brûle toujours, eſt „ une pure illuſion; car je n'ai jamais vu d'homme qui ait „ oſé m'aſſurer qu'il l'eût vu. Les *Guébres* des *Indes* diſent „ que ce *Feu éternel* n'eſt point parmi eux, mais qu'il eſt en „ Perſe; & ceux de *Perſe*, ne convenant point entre eux du „ lieu où il doit être, diſent, tantôt que c'eſt *Airman*, tan„ tôt que c'eſt *Tend*, & tantôt que c'eſt une certaine Mon„ tagne dans ces Païs-là. L'on trouve de ces gens qui aſſû„ rent, qu'on le montre aux Guébres qui vont par dévotion „ au Lieu où il eſt, & d'autres ſoutiennent qu'on ne la mon„ tre point, par la crainte qu'ils ont des Mahométans. En„ fin tout ce qu'on en peut apprendre eſt ſi mal-fondé, qu'il „ eſt aiſé de juger qu'il n'y a rien de certain dans tout ce „ qu'on en dit. Quant au *Feu* commun & ordinaire, le Cul„ te que les *Guébres* lui rendent, conſiſte, diſent-ils, à l'en„ tretenir d'une matière qui ne faſſe point de fumée ni de „ puanteur, à n'y jetter rien de ſale ni aucune ſorte d'or„ dure, à ne le laiſſer jamais éteindre, à ne le pas allumer „ avec la bouche, de peur de lui faire ſentir quelque choſe „ de mauvais, & de l'infecter; deforte que ſi par hazard il „ s'éteint, il faut en aller quérir chez un Voiſin, ou l'allu„ mer avec un éventail. Ce Culte, ajoûtent-ils, conſiſte en„ core à ne toucher jamais de *Feu*, qui ait été nourri & en„ tretenu d'ce, de bouze, ou de quelque autre ordure que „ ce ſoit, & ainſi de quelques autres obſervations ſemblа„ bles. Ils font communément leurs prières en préſence du „ Feu, & lui rendent d'autres coltes extérieurs". Ce que Mr. Chardin rapporte du Feu Sacré va plus loin que ne le prétendent les Savans, qui plaident pour la pureté du Culte des *Parſis*, mais ce qu'il dit du Feu ordinaire eſt aſſez conforme à l'idée qu'ils en donnent.

Pour ce qui eſt du Culte du Soleil, on prétend les juſtifier pleinement auſſi. Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle (64) (64) *Ubi ſupra.* p. 425. 428. ſoutiennent, que s'il y avoit eu autrefois quelque mélange d'idolâtrie dans les hommages que les Perſes rendoient au Soleil, on en trouveroit encore quelques reſtes parmi les *Parſis*; mais Mr. Hyde ayant prié un de ſes amis de s'informer du Culte de *Mithra*, cet Ami demanda à quelques Prêtres des Parſis, établis dans les Indes; *En quels tems, & avec quelles cérémonies ils adoroient le Soleil?* ils lui répondirent, *qu'ils n'adoroient pas le Soleil, ni ne rendoient aucun honneur divin à cet Aſtre, à la Lune, ni aux Planetes; mais qu'en priant ils ſe tournoient vers le Soleil, ne connoiſſant rien qui approchât davantage de la Nature du Feu* (65). Le même Auteur obſerve, que (65) Hyde. p. 5. Zoroaſtre a ordonné à ſes Diſciples de faire chaque jour au Soleil certains *Yzeſnh* ou ſalutations, qui conſiſtent uniquement en paroles, ſans aucune *Proſtitub*, ou inclination de corps. „ Mais, *ajoûtent les Auteurs de l'Hiſt. Univ.* quand mê„ me une pareille inclination s'y trouveroit jointe, il ne „ s'enſuivroit pas qu'ils rendiſſent au Soleil un Culte idolâ„ tre; car les Perſes Mahométans, qui déteſtent tout ce qui „ ſent l'idolâtrie, & les Arméniens, qui demeurent en Per„ ſe, prient de cette façon; ces derniers faiſant le ſigne de „ la croix, & ſe baiſſant profondément à la vuë du Soleil „ levant". Ces Meſſieurs inſiſtent encore ſur la différence qu'il y a entre le proſternement Civil & Religieux. Ils ſoutiennent qu'il eſt certain, que les Perſes n'ont jamais donné le nom de Dieu à *Mithra*, ni même aucun titre qui puiſſe convenir à la Divinité, & que bien loin de lui adreſſer quelques demandes, ils commencent & finiſſent conſtamment leurs priéres éjaculatoires, adreſſées vers le Soleil, par les louanges du Très-Haut, qui eſt le ſeul Etre auquel ils payent l'hommage de leurs prières. Chardin (66) dit ſimplement, (66) *Ubi ſupra.* p. 148 qu'ils ſe tournent vers le Soleil quand ils prient, & qu'ils prétendent que toute Oraiſon, qui n'eſt pas faite les yeux tournés au Soleil, eſt une idolâtrie, & un faux ſervice. L'Obſervation que fait Mr. Bayle à la fin de ſa Remarque [*G*], touchant l'uſage que les Jéſuites peuvent faire de tout cela par rapport aux cérémonies Chinoiſes, qu'ils prétendent être purement civiles, n'eſt pas mal fondée.

[*K*] *Nous examinerons ci-deſſous ce ſujet.*] Le Docteur Prideaux, parlant des Préceptes de Morale & des Exhortations à la Vertu, qui ſe trouvent dans le *Zendaveſta*, dit (67). „ Sa Morale eſt pure, ſi ce n'eſt ſur un ſeul Article. C'eſt (67) *Hiſt. des Juifs.* Tom. I. p. 409. 410. „ celui de l'Inceſte, qu'il regarde comme une choſe indiffé„ rente, permettant à un Homme d'épouſer non ſeulement „ ſa Sœur, ou ſa Fille, mais encore ſa Méte. Cet excés „ alla ſi loin parmi ceux de ſa Secte, que dans la Tribu Sa„ cerdotale, ceux qui étoient nez du mariage d'un Fils avec „ ſa Mére, qui eſt la plus infame de tous les inceſtes, „ étoient regardez comme les plus dignes d'être élevez aux „ plus éminentes Dignités du Sacerdoce; abomination ſi „ horrible, que n'y eût-il que ce ſeul article, il ſuffiroit pour „ rendre impur tout le Livre. Comme les Rois de Perſe „ étoient exceſſivement adonnez à ces mariages inceſtueux, „ il y a apparence que Zoroaſtre ne les permit, que pour „ attirer encore mieux ces Princes, & les attacher à ſa Sec„ te, en flattant leur paſſion". Les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle (68) remarquent là-deſſus, que pour vérifier cet- (68) Tom. IV. p. 68. te accuſation, le Docteur n'allégue ni le Livre même, ni ſon Abrégé *Sad der*, ni quelque Traité d'un Parſis, mais les autorités de *Diogéne Laërce*, de *Strabon*, de *Philon* Juif, de *Tertullien* & de *Clemens* d'Alexandrie. „ Il eſt juſte, *ajoûtent-* „ *ils*, que nous ſuſpendions notre jugement ſur ce ſujet, „ juſqu'à ce que nous ſoyons en état de prononcer définiti„ vement; retenue d'autant plus néceſſaire, que les Auteurs „ en queſtion ſe ſont fréquemment trompez à d'autres égards. „ On peut alléguer à-la-vérité, que l'inceſte, au rapport des „ Hiſtoriens Grecs, étoit commun parmi les Rois de Perſe: „ mais quand cela ſeroit, s'enſuit-il de-là que *Zerdusht* l'ait „ permis? Conſéquence qui n'a pas plus de juſteſſe, que ſi „ l'on vouloit inférer que *Zerdusht* a défendu ce crime, „ parce que les Parſis s'en abſtiennent aujourdhui". Obſervons, qu'il eſt vrai que le Docteur Prideaux ne cite que les Auteurs indiques par ces Meſſieurs, mais qu'il ſemble inſi-

nuer,

parmi les Miniſtres de ſa Religion [*L*]. On prétend qu'il a prédit la venue du Meſſie, non pas en termes obſcurs, & qu'on pourroit appliquer à un autre, mais d'une manière claire, & qui n'a rien d'équi-

nuer, que la permiſſion de l'Inceſte ſe trouve dans le *Zend* même, qu'il avoit entre les mains, remarquez ces mots, *n'y eût-il que ce ſeul article, il ſuffiroit pour rendre impur tout le Livre*: d'un autre côté, avoit-il beſoin du témoignage de Diogéne Laërce & des autres Ecrivains, qu'il cite, pour appuyer une accuſation, qu'il pouvoit vérifier en rapportant les termes mêmes du *Zend*? Si Zoroaſtre avoit donné cette étrange permiſſion, ſeroit-il poſſible qu'on n'en découvrît ni trace ni veſtige parmi ſes Sectateurs répandus en Perſe & dans les Indes? la choſe ſemble aſſez difficile à concevoir. Une pratique approuvée par le Légiſlateur, s'anéantit-elle ſi parfaitement? De toutes les vertus, il recommandoit le plus celle que les Grecs appellent *philantropie*, & que l'Ecriture nomme *amour fraternel*; & il ſollicitoit ſes Sectateurs à des actes de charité & de bénéficence, n'oubliant pour les y porter ni ce qu'il y a de plus attrayant dans les promeſſes, ni les plus ſévéres menaces. L'idée qu'il donnoit de l'influence que nos bonnes ou mauvaiſes actions ont ſur notre deſtinée après la mort, étoit très-propre à porter les hommes à la vertu: les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle regardent comme une Parabole ce qu'il enſeignoit de rélatif à ce ſujet (69): „ que le quatriéme jour après la mort, l'ame arri-
(69) Ibid. p. 68. 69.
„ voit au Pont *Tchinavar*, & y rencontroit les Anges *Mhir-Izad* & *Ketbu-Izad*, qui peſoient dans une balance les bonnes & les mauvaiſes actions de l'ame, qui demandoit à „ paſſer, & que quand les premiéres l'emportoient ſur les autres, elle paſſoit le Pont en toute ſûreté, au-lieu que ſi „ les mauvaiſes actions l'emportoient ſur les bonnes, elle „ étoit précipitée du Pont dans la *Gehenna*, c'eſt-à-dire, „ dans la Région de l'Obſcurité, où les ames des Méchans „ ſont tourmentées". Pour prouver que ce n'eſt-là qu'une Deſcription Parabolique de ce qui arrive après la mort, ces Meſſieurs ſoutiennent, qu'il ſeroit injuſte de ſuppoſer, que Zerdusht, qui étoit un homme ſage & ſavant, & qui s'épargnoit aucune peine pour rendre auſſi ſes Diſciples tels, eût voulu leur perſuader une choſe auſſi abſurde que celle-ci, priſe dans un ſens littéral, qu'un Eſprit pur dût traverſer un Pont, fait au-deſſus de l'Enfer, & conduiſant au ſéjour des bienheureux; & qu'après avoir peſé ſes actions dans une balance, un bon Ange ſervît de guide à l'ame, ou qu'un mauvais Ange la précipitât du haut en bas. Ils ajoûtent, qu'on trouve l'application de cette Parabole (rapportée dans le Chapitre premier du *Sad-der*) dans le Chapitre ſuivant. „ Ceux „ qui croyent la Religion de Zerdusht, ſe garderont de commettre non ſeulement de grands crimes, mais auſſi de petits péchés, car puiſque toutes nos offenſes doivent être peſées, & que nous ſerons heureux ou miſérables ſuivant „ le baſſin qui l'emportera, ne devons-nous pas craindre „ d'ajoûter quelque poids au baſſin qui eſt vers la gauche, „ & faire tous nos efforts pour accumuler de bonnes actions „ dans celui qui eſt à la droite?" Un autre point que Zoroaſtre eut grand ſoin d'inculquer à ſes Sectateurs, & dont il les chargea d'inſtruire tous ceux qui profeſſeroient ſa Religion, c'eſt qu'aucun homme ne devoit déſeſpérer de la Miſéricorde de Dieu, ni s'imaginer jamais qu'il fût trop tard pour ſe repentir, ni pour obtenir grace. Il enſeigna encore cette vérité par une Parabole, rapportée dans le Chapitre quatriéme du *Sad-der*, où elle ſe lit en ces termes. „ On aſſure que Zerdusht, l'Auteur de notre Religion, fortant un „ jour de devant Dieu, vit le corps entier d'un Homme „ plongé dans la *Gehenne*, à l'exception ſeulement de ſon „ pied droit, qui étoit dehors. Que vois-je? s'écria Zerdusht; pourquoi ce malheureux ſe trouve-t-il dans cet „ état? On lui répondit: l'Homme que vous voyez, étoit „ autrefois Souverain de trente-trois Villes, qu'il gouverna „ pluſieurs années, ſans faire une ſeule bonne action, ne s'étant occupé tout ce tems qu'à des actes d'oppreſſion, d'injuſtice, d'orgueil, & de violence. Quoiqu'il fût le fléau „ de ſes Sujets, & inſenſible à leur miſére, il mena une vie „ voluptueuſe dans ſon Palais. Un jour cependant, étant à „ la chaſſe, il vit une Brebis priſe par le pied dans un haller, „ & prête à mourir de faim, faute de pouvoir atteindre juſqu'à l'herbe, qui étoit tout près. Ce ſpectacle le toucha „ tellement, qu'il deſcendit de cheval, & dégagea le pied de „ la Brebis. C'eſt à cauſe de cette marque de pitié que le „ pied de ce méchant Prince eſt hors de la *Gehenne*, quoique „ le reſte de ſon corps y ſoit plongé, en punition de la „ multitude de ſes péchés. Travaillez donc à faire le plus „ de bien qu'il vous ſera poſſible, ſans crainte ni appréhenſion; car Dieu eſt miſéricordieux, & récompenſera juſqu'à „ la moindre bonne action que vous ferez".

[*L*] *Zoroaſtre établit une ſorte de Hiérarchie parmi les Miniſtres de ſa Religion.*] Il y a pluſieurs choſes, qui ſemblent empruntées de la Religion Judaïque. Les Prêtres étoient tous d'une même Tribu, comme ceux des Juifs, nul autre qu'un fils de Prêtre ne pouvant prétendre à l'honneur du Sacerdoce; ils réſervoient auſſi pour eux & pour leur famille leurs lumiéres & leurs connoiſſances, qu'ils ne communiquoient que rarement à d'autres, à la réſerve de ceux de la Famille Royale, qu'ils étoient obligés d'inſtruire, afin de les mieux former au Gouvernement (70). Les Prêtres étoient
(70) Voyez Prideaux, Tom. I. p. 402.
divîſés en trois Ordres. Les Prêtres ordinaires, ou le bas Clergé; des Inſpecteurs ou Surintendans, qui dans leurs divers diſtricts gouvernoient le Clergé inférieur, & tous enſemble avoient au-deſſus d'eux un Archi-Mage ou Archi-Prêtre, qui étoit le Chef de la Religion, reconnu pour Succeſſeur de Zoroaſtre, comme le Souverain Sacrificateur parmi les Juifs. Ces trois différens Ordres ſont déſignés dans l'ancien langage des Perſes par *Mugh*, c'eſt-à-dire, Mage, *Mubed* ou Surintendant, & *Mubed Mubedan*, Souverain Pontife (71). Les régles preſcrites à ces Eccléſiaſtiques ſont très-propres à donner une idée plus juſte encore de la Morale du Légiſlateur Perſan. Voici celles pour les Prêtres tirées de Lord (72), qui conſiſtent en onze articles. 1. D'obſerver les rites preſcrits dans la Liturgie de Zoroaſtre, à cauſe que le Formulaire d'Oraiſon, donné par le Légiſlateur, eſt plus agréable à Dieu qu'aucun autre. 2. D'empêcher leurs yeux de convoiter ce qui appartient à un autre, parce que Dieu ayant donné à chacun ce qui lui convient, on ne ſauroit déſirer ce qui appartient à un autre, ſans témoigner qu'on eſt mécontent de la Providence, & ſans décider qu'on a droit ſur ce que Dieu a jugé à-propos de nous refuſer. 3. D'avoir ſoin de dire toujours la Vérité, parce que toute Vérité vient de Dieu, & que le Démon eſt le pére du menſonge; il faut donc qu'un Prêtre diſe toujours la Vérité, puiſqu'il eſt le Miniſtre du Dieu de Vérité, & que comme tel on ajoûte foi à ce qu'il dit. 4. De ne s'occuper que de ſon emploi, ſans ſe mêler d'affaires temporelles, à exclûſion qu'un Laïque ne doit pas permettre qu'un Prêtre manque du néceſſaire, & que celui-ci ne doit rien déſirer de ſuperflu. 5. D'apprendre par cœur le Livre de la Loi, pour être toujours en état d'inſtruire le pauvre Laïque, & pour que ce dernier ſoit toujours obligé de reſpecter ſon Prêtre. 6. De ſe conſerver dans un état de pureté, parce que Dieu aime ceux qui ſont purs, & que ce n'eſt que par-là qu'un Homme en peut ſurpaſſer un autre. 7. D'être prêt à pardonner toutes ſortes d'injures, étant un modéle de douceur, afin qu'on voye qu'il eſt véritablement un Miniſtre de ce Dieu, que nous offenſons chaque jour, & qui cependant ne ceſſe pas de nous faire du bien, quoique nous méritions qu'il nous rende mal pour mal. 8. D'enſeigner au Peuple à prier ſelon la Loi, de demander conjointement avec lui à Dieu la proſpérité du Pays, & de s'acquitter conſciemment des devoirs connus attachés à ſa profeſſion. 9. D'unir enſemble l'Homme & la Femme par le lien du Mariage, & de ne pas ſouffrir que des Parens marient leurs enfans ſans ſa permiſſion. 10. De paſſer la plus grande partie de ſon tems dans le Temple, afin de pouvoir rendre ſervice à ceux qui viennent le trouver, & de répondre par-là au but de ſa vocation. 11. De ne recevoir aucune autre Loi, que celle qui a été donnée par Zerdusht, de n'y rien ajoûter, de n'en rien retrancher, Dieu l'ayant revelée dans cette vûë. Ce dernier Précepte paroît pris de Moyſe, qui avoit défendu aux Iſraélites de rien ajoûter, ni de rien retrancher de la Loi que Dieu leur avoit donnée par ſon miniſtére. Du reſte tous les autres ſont honneur à la Morale de Zoroaſtre, en ſuppoſant qu'ils ſont véritablement de lui.

(71) Hiſt. Univ. Tom. III. p. 418.

(72) Relig. of Perſes p. 82. Apud Lund.

Pour ce qui eſt de l'Archi-Mage, ou Grand-Prêtre, outre les devoirs impoſés aux Prêtres en général, il eſt tenu d'obſerver les treize Préceptes ſuivans (73). 1. Il doit ſe préſerver de toute ſouillure, parce que Dieu l'a choiſi pour être Saint. 2. Pour cet effet il doit tout faire lui-même, pour n'être point ſouillé par l'impureté des autres, comme auſſi pour témoigner ſon humilité dans un poſte auſſi élevé. 3. Il doit prendre la dîme du Laïque, c'eſt-à-dire, la dixiéme partie de tout ce que le Laïque a, mais nullement pour convertir cette dîme à ſon uſage; car il doit ſe conſidérer comme un Aumônier du Toutpuiſſant, qui ſe ſert de ſon miniſtére pour diſtribuer aux pauvres le tribut payé par les Riches. 4. Pour qu'il paroiſſe qu'il s'acquitte exactement de ce devoir, il doit éviter tout faſte, quel qu'il ſoit, & donner au bout de l'an juſqu'à ſon dernier ſol, puiſque ſon revenu eſt fixe & toujours payé ſans difficulté. 5. Sa Maiſon doit être proche du Temple, & il doit donner un bon exemple à ſon Troupeau, en reſtant preſque toujours chez lui, & en enſeverant à l'exercice de la priére une grande partie de ſon tems. 6. En public, auſſi-bien qu'en particulier, il doit obſerver en toutes choſes les loix de la frugalité & de la tempérance. 7. Il doit être verſé, non ſeulement dans la connoiſſance de la Loi, mais auſſi dans toutes les Sciences, parce qu'il eſt appellé à inſtruire tous ceux de ſa Religion, Eccléſiaſtiques & Laïques. 8. Il doit être ſobre, l'excés dans le manger & les liqueurs fortes étant nuiſibles aux facultés de l'ame, & troublant cette ſérénité, qui doit toujours ſe trouver dans un Serviteur de Dieu. 9. Il ne doit craindre que Dieu & haïr le péché. 10. Comme il eſt le Chef ſuprême de la Religion, il doit reprendre les pécheurs, ſans aucun égard pour leur rang; & eux d'un autre côté doivent l'écouter avec patience, puiſqu'il ne plaide point ſa propre cauſe, mais celle de Dieu. 11. Il doit s'appliquer ſur toutes choſes à diſcerner la vérité d'avec l'erreur. 12. Quoiqu'en conſéquence de ſon éminente charge, il puiſſe être honoré de quelque Viſion, ou de quelque autre revélation de la part de Dieu, il ne doit cependant pas les publier, à cauſe qu'elles ne feroient qu'embarraſſer le Peuple, qui doit s'en tenir à la Loi écrite. 13. Il doit avoir ſoin que le Feu, apporté des Cieux par Zerdusht, reſte allumé, juſques à ce que le Monde ſoit détruit par cet Elément.

(73) Hiſt. Univ. loc. cit.

Comme il y avoit trois ordres de Prêtres, les Egliſes ou Temples dans leſquels ils officioient étoient auſſi de trois ſortes. „ Celles du moindre rang, *dit Prideaux* (74), étoient „ les Egliſes Paroiſſiales ou Oratoires, qui étoient deſſervies „ par le Bas Clergé, comme les Egliſes Paroiſſiales le ſont „ parmi nous. Leurs fonctions étoient de lire les Offices de cha-

(74) Hiſt. des Juifs. Ubi ſupra. p. 402. 404.

quivoque [*M*]. Après avoir fait recevoir sa Réforme au Roi, aux Grands, & généralement à tout le Royaume, Zoroastre revint à Balch, ou, selon son institution, il étoit obligé de faire sa résidence, en qualité d'Archi-Mage, ou de Chef suprême de la Secte. Il y régna par rapport au spirituel, sur tout l'Empire, avec la même autorité, que le Roi par rapport au temporel. Prideaux (*i*) conjecture, que c'est ce qui a donné occasion à la mépriſe de ceux qui l'ont fait Roi de la Bactriane, la Ville de Balch étant dans cette Province. On assure (*k*) que l'austérité de sa vie, & l'étendue de ses connoissances lui acquirent une haute réputation parmi ses Contemporains, & l'on voit par les Régles prescrites à l'Archi-Mage (*l*), qu'il recommanda la même conduite, & la même application à ses Successeurs. Après son retour à Balch, il entreprit de faire embrasser sa Religion à Argasp, Roi des Scythes Orientaux, zélé Sabéen; & pour en venir à bout plus facilement, il employa l'autorité de Darius. Le Prince Scythe, indigné qu'on voulût lui faire la loi dans une chose de cette nature, se jetta dans la Bactriane avec une Armée, battit les troupes de Darius, tua Zoroastre, avec tous les Prêtres de son Eglise Patriarchale, qui étoient au nombre de quatre-vingt, & démolit tous les Temples de cette Province (*m*). La chose est rapportée d'une maniére un peu différente par un Historien Persan, cité par Mr. Hyde (*n*). „ Le „ Roi de Touran, *dit cet Auteur*, ayant été informé par des Marchands qu'il n'y avoit point de Gar- „ nison dans Balch, tous les gens de guerre s'étant rendus à l'Armée de Gustasp, & que son pére Loh- „ rasp étoit resté dans cette Ville avec ceux qui avoient soin des *Pyrea* & quatre-vingt Prêtres, rassem- „ bla un Corps de quinze-mille hommes, faisant prendre les devans à son fils, qu'il suivit avec toute la „ dili-

(*i*) *Ubi supra*, p. 410.

(*k*) *Hist. Univ. loc. cit.* p. 88.

(*l*) *Voy. Rem.* [*L*].

(*m*) Prideaux *ubi supra* p. 410, 411.

(*n*) *Hist. Rel. Vet. Pers.* p. 327. *Apud* Hist. Univ. *loc. cit.* p. 711.

„ chaque jour de leur Liturgie, & dans certains tems marquez & „ solemnels de lire au Peuple quelque chose de leurs Livres „ sacrés. Il n'y avoit point d'Autel dans ces Temples. On „ y entretenoit le Feu Sacré, devant lequel ils faisoient „ leurs adorations, dans des Lampes. Outre ces Temples „ inférieurs, il y en avoit de plus considérables où le Feu „ Sacré étoit continuellement entretenu sur un Autel. Il en „ étoit de ces Temples comme de nos Cathédrales; les Sur- „ intendans y faisoient leur résidence avec une partie du Bas „ Clergé, qui, comme les Vicaires du Chœur parmi nous, „ pratiquoient sous un Surintendant, toutes les parties du „ Service Divin, & prenoient soin surtout du Feu Sacré, „ auprès duquel ils veilloient continuellement le jour & la „ nuit, afin qu'il brûlât toujours, & qu'il ne vint jamais à „ s'éteindre. Le principal Temple étoit celui où l'Archi- „ Mage faisoit sa résidence, & qui pour cette raison étoit „ en aussi grande vénération parmi eux que le Temple de la „ Mecque parmi les Mahometans. . . . Zoroastre voulut que „ ce premier Temple fût à Balch, & il y fit sa résidence or- „ dinaire en qualité d'Archi-Mage. Mais après que les Ma- „ hometans eurent ravagé la Perse dans le VII. Siécle, l'Ar- „ chi-Mage fut obligé de se retirer dans le Kerman, Pro- „ vince de Perse, sur les bords de l'Océan méridional vers „ les Indes, & c'est-là que jusques ici ses Successeurs ont fait „ leur résidence. Le Temple de Kerman n'est pas moins res- „ pecté de nos jours de ceux de cette Secte, que celui de „ Balch l'étoit anciennement". Chardin (75) semble placer ce Temple principal ailleurs; il est, dit-il, auprès de *Yezd*, dans un Montagne qui en est à dix-huit lieuës. „ C'est „ leur grand *Atech gae*, comme l'appellent les Persans, c'est- „ à-dire, leur *Pyrée* ou le Foyer du Feu éternel, selon le „ mot Grec. Ce lieu est aussi leur Oracle, & leur Acadé- „ mie. C'est où ils se communiquent leur Religion, leurs „ Maximes, & leurs Espérances. Leur Souverain Pontife „ y demeure toujours, & sans en sortir. On l'appelle *Destour Djestouran*, c'est-à-dire, *Regle des Régles*; comme pour di- „ re qu'il est aux Prêtres, ce que les Prêtres sont aux au- „ tres hommes, savoir une Régle vivante de la créance qu'il „ faut tenir, & un Modéle de la vie qu'il faut mener". *Yezd*, où Chardin place le principal Temple des Sectateurs de Zoroastre, est dans l'Iraque Persienne, & non dans le Kerman: il est vrai que Yezd est sur les confins de cette dernière Province, & comme le Voyageur met une distance de dix huit lieuës de Yezd au Temple, il se peut que par-là il se trouve dans le Kerman, comme le dit le Docteur Prideaux.

(75) *Voyages en Perse.* Tom. IX. p. 193.

[*M*] *On prétend qu'il a prédit la venue du Messie, non pas en termes obscurs, & qu'on pourroit appliquer à un autre, mais d'une maniére claire, & qui n'a rien d'équivoque.*] C'est ce qu'affirment les Auteurs Anglois de l'Histoire Universelle (76), qui croyent pouvoir dire, que la prédiction dont il s'agit est appuyée sur divers témoignages; ils ajoûtent même que „ si „ l'éloignement que certains Critiques témoignent à admet- „ tre tout ce qui est rapporté par des Auteurs Orientaux, „ étoit une raison suffisante pour rejetter tout ce que ces „ Auteurs attellent, notre goût particulier pourroit devenir „ avec le tems la régle de nos jugemens". Les témoignages sur lesquels ces Messieurs se fondent sont les suivans. Shariſtaol (77) assure, que Zerdusht prédit dans son *Zendavesta*, qu'il naîtroit dans les derniers tems un Homme nommé *Oshanderbegha*, c'est-à-dire *Homo Mundi*, titre peu différent, dit-on, de celui de *Fils de l'Homme*, par lequel Jésus Christ se désigne lui-même; & que cet Homme extraordinaire enseigneroit à ses Disciples la véritable Religion, & les Loix de la Justice. Que pendant quelque tems son Empire seroit combattu par le Démon, mais qu'à la fin ce vertueux Personnage triompheroit de tous les obstacles, & feroit regner le bonheur & la paix sur la Terre. On appuye ce témoignage d'une passage très-remarquable, tiré des Voyages de Tavernier (78). „ Ils (les Gaures) donnent trois enfans à „ leur Prophéte; mais qui ne sont pas encore au Monde, „ quoyque leurs noms leur ayent été déjà donnez. Ils di- „ sent que ce Prophéte passant une riviére miraculeusement „ sans bateau, trois goutes de sa semence tomberent dans „ l'eau, & qu'elles sont-là conservées jusques sur la fin du „ monde: Que Dieu envoyera une fille fort chérie de luy „ sur cette même eau; & que par la reception de la premié- „ re goute de cette semence elle deviendra grosse du premier „ enfant, qu'ils nomment par avance *Oushider*. Il sera son „ entrée dans le Monde avec grande authorité, sera recevoir „ la Loi que son Pére avoit apportée, & prêchant avec „ éloquence la confirmera par plusieurs miracles. Le second „ qui s'appellera *Oushidermia*, sera conçu de la même façon; „ il secondera les desseins de son frére, & l'assistant dans le „ ministére de la prédication pour aller prêcher par-tout le „ Monde, sera arrêter le cours du Soleil l'espace de dix „ jours, pour obliger les peuples par ce miracle à croire ce „ qu'il leur annoncera. Le troisiéme sera conçu de la même „ mére, comme les deux autres, & s'appellera *Senoshebanus*; „ il viendra au monde avec plus d'autorité que les deux au- „ tres fréres, pour achever de réduire tous les Peuples à la „ Religion de leur Prophéte; ensuite dequoy se fera la ré- „ surrection universelle, auquel temps les ames qui sont „ en Paradis ou en Enfer, retourneront prendre possession de „ leurs corps. C'est alors, disent-ils, que les montagnes „ & tous les métaux qui sont au Monde fondront, & servi- „ ront à remplir ce grand Chaos, où est l'Enfer, & qu'ainsi „ la demeure des Diables sera ruinée. Après ce grand chan- „ gement le Monde sera uni & agréable à habiter, & les „ hommes y auroot chacun leur appartement, conformément „ à la qualité & au degré du bien qu'ils auront fait pendant „ leur vie". Le Docteur Hyde prétend que ces trois fils représentent les trois Etats du Messie. Sa Nativité, quand sa venue au Monde fut anoncée par divers moyens: son Ministére pendant qu'il prêcha sur la Terre, & qu'il confirma sa doctrine par des Miracles: & enfin son dernier Avénement, quand il viendra juger le Monde en justice, & que les Saints chanteront ses immortelles louanges. Sens mystique, qui ne paroîtra pas à tout le monde aussi judicieux, qu'à ces Messieurs. Mais leur plus forte preuve est tirée du témoignage d'Abulfarage, qui s'exprime en ces termes. „ *Zo-* „ *roaster* ou *Zerdusht*, le Fondateur de la Secte des Mages, „ commença à enseigner en *Aderbayagian*, ou, suivant d'au- „ tres, en Assyrie. Il déclara aux Parsis que notre Seigneur „ se manifesteroit, leur ordonnant de lui apporter des pré- „ sens. Il avoit prédit que dans les derniers tems une Vier- „ ge deviendroit enceinte, sans qu'aucun homme l'eût con- „ nue, & que dans le tems qu'elle enfanteroit, il paroîtroit „ au Ciel en plein jour une Etoile, au milieu de laquelle „ seroit représentée une Vierge. Vous donc, ô mes En- „ fans, qui êtes instruits de sa naissance avant tout autre „ Peuple, aussitôt que vous appercevrez cette Etoile, pre- „ nez-là pour guide, elle vous mènera à l'endroit où il est „ né: adorez-le, & offrez-lui vos dons; car il est cette Pa- „ role qui a établi les Cieux (79)". Nos Auteurs Anglois citent un autre passage du même Historien, qu'ils appellent un *témoignage magnifique*. „ La même année l'Empereur Cé- „ sar envoya Cyrenius en Judée, pour y régler les taxes. „ Joseph, l'époux de Marie, allant à cette occasion de Na- „ zareth à Jérusalem pour y donner son nom, arriva à Beth- „ léhem avec Marie, qui enfanta un Fils en cet endroit. Les „ Mages apportérent leurs présens de l'Orient, & offrirent „ à CHRIST de l'or, de la myrrhe, & de l'encens. Héro- „ de les ayant questionnés sur ce sujet, ils lui répondirent: „ un Homme fameux parmi nous a laissé dans un Livre l'a- „ vertissement suivant: Il naîtra dans la Palestine un enfant „ mâle d'une origine célelte, auquel la plus grande partie „ de l'Univers obéira. Voici à quoi vous connoîtrez le tems „ de sa naissance: une nouvelle Etoile paroîtra dans le Fir- „ mament, suivez-la jusqu'à ce qu'elle s'arrête. Quand vous „ aurez trouvé l'Enfant miraculeux, offrez-lui de l'or, de „ la myrrhe, & de l'encens: & puis, après l'avoir adoré, „ revenez, de peur que quelque funeste accident ne vous ar- „ rive. L'Etoile a paru, & nous l'avons suivie". Quelque fond qu'on semble faire sur ces témoignages, il y a beaucoup d'apparence que tout cela a été pris des Ecrivains Légendaires des Orientaux, & que c'est de ces sources suspectes qu'Abulfarage, qui étoit Chrétien de Religion, a tiré ce qu'il nous raconte. Mais faisons la supposition la plus favorable, accordons que Zoroastre a prédit dans le *Zendavesta*, qu'il paroîtroit un Homme extraordinaire, un grand Prophéte, s'ensuit-il de-là qu'il a prophétisé? Nullement. Rien

(76) *Hist. Univ.* Tom. IV. p. 69, 70.

(77) Hyde Cap. XXXI. p. 389.

(78) Tom. I. Liv. IV. Ch. 8. & 484. 485. Je rapporte le passage tel qu'il se trouve dans Tavernier. Le Traducteur Français de l'*Hist. Univ.* s'est contenté de le traduire sur la traduction Angloise.

(79) Abulpharag. *Hist. Dynast.* p. 82. *Apud* Hist. Univ. *loc. cit.* p. 712.

„ diligence poſſible. On prétend que Lohraſp, ayant appris l'entrée d'Argaſp en Iran, ſortit de ſa „ retraite, & ſe mit à la tête d'un petit Corps, avec lequel il défit un bon nombre d'ennemis. Mais „ à la fin ce Prince, avec les quatre-vingt Prêtres, dont nous avons fait mention, furent tués, & leur „ ſang fut employé à éteindre le feu ſacré". C'eſt à ce ſujet que les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle (o) diſent, *la mort de Zerdusht fut violente, ſans pourtant que nous puiſſions l'appeller malheureuſe, puiſque ſa Religion ne périt point avec lui, ce qui ſeroit certainement arrivé, s'il avoit été un vil Impoſteur, comme quelques Ecrivains aiment à le repréſenter.* Nous avons dit ci-deſſus ce que nous penſions de ce trait. La Religion de Zoroaſtre ſouffrit de grandes altérations, pendant le cours de plus de cinq-cens ans (p), qu'elle ceſſa d'être régnante ſous la Domination des Grecs, & enſuite des Parthes. Ardezhir ou Artaxare, qui rendit l'Empire aux Perſes l'an 226 ou 227 de J. C. penſa d'abord à la retablir dans ſon ancienne pureté [N]: & elle a ſubſiſté enſuite juſques dans le VII. Siécle; on trouve encore en Perſe & dans les Indes des reſtes des Sectateurs de Zoroaſtre, ſous le nom de *Parſis*, & de *Gaures* ou de *Gébres*. Nous ne parlons point des Ouvrages attribués à ce prétendu Prophéte, on peut conſulter la Rem. [H] de l'Article de Zoroaſtre de Mr. Bayle, l'*Hiſtoire Univerſelle* Tom. IV. p. 69, & ſurtout Fabricius, *Bibliotb. Græc.* Vol. I. p. 245-252.

(o) Ibidem.

(p) Mr de Beauſobre dit *huit cent ans*, mais cela ne peut. Darius Codomman fut tué l'an 330. Avant J. C. & Artaxare rétablit l'Empire des Perſes l'an 226 ou 227 de J. C. ce qui ne fait que 556 ou 557 ans.

Rien n'empêche que Zoroaſtre n'ait puiſé dans l'Ancien Teſtament cette idée, & qu'il n'ait adopté ce qu'il y trouvoit touchant la venue du Meſſie, pour ſe donner d'autant mieux l'air d'un Homme à révélations, que Dieu honoroit des plus ſublimes communications, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus, dans la Rem. [E].

[N] *Artaxare . . . . . penſa d'abord à la retablir dans ſon ancienne pureté.*] Voici comment Mr. de Beauſobre (80) raconte la choſe, après Hyde. La Religion de Zoroaſtre ayant beſoin d'une nouvelle réformation, Artaxare aſſembla un Concile, compoſé des principaux Mages de ſon Empire. On dit auſſi que ce Prince voulut les conſulter ſur des doutes, qu'il avoit touchant l'état des Morts, le Paradis, & l'Enfer. „ Pour l'affermir dans l'ancienne Foi ſur tous ces Articles, „ un Mage célébre par ſa ſainteté, nommé *Erdaviraph*, eut „ une Extaſe, qui dura ſept jours & ſes nuits, pendant laquelle ſon ame, tranſportée dans le Ciel, vit ce qui ſe „ paſſe dans ce Monde inconnu. Revenu de ce raviſſement, „ il rendit compte au Roi de ſes révélations, il atteſta les „ vérités fondamentales, ſur leſquelles la Foi de ce Prince „ avoit été ébranlée, & confirma ſon témoignage par quelques prodiges. C'eſt ainſi que la Religion de Zoroaſtre „ fut rétablie dans tout ſon luſtre, & reprit ſon ancien crédit. Il reſta ſeulement un certain nombre d'Incrédules, „ que l'on fait monter à quatre-vingt mille. Sapor ayant ſuccédé à Artaxare ſon Pére en l'année 241, & voulant ramener les Incrédules à la Foi de leurs Ancêtres, ordonna „ aux Mages de chercher les moyens de les convaincre. Sur „ quoi un de leurs Pontifes ou Archevêques, nommé *Aturolâd Mahraſpând* offrit de faire l'épreuve du feu . . . . . „ Il propoſa qu'on verſât ſur ſon corps nud dix-huit livres de cuivre fortant de la fonte, & tout ardent, à condition que s'il n'en étoit point bleſſé les Incrédules ſe rendroient à un ſi grand prodige. On dit que l'épreuve ſe „ fit avec tant de ſuccès, qu'ils furent tous convertis". On voit que toutes les Religions ont leurs Légendes, & qu'elles ne manquent pas de prodiguer le merveilleux.

(80) *Hiſt. du Manich.* Tom. I. p. 165, 166.

☞ ZUINGLE (Ulrich) naquit à Wildenhaus, Village du Haut Tockebourg, le premier de Janvier de l'an 1484 ſelon les uns (a) & 1487 ſelon d'autres (b). Son Pére, qui s'appelloit auſſi Ulrich, étoit un homme diſtingué par ſa vertu, & par la Charge d'*Amman*, qui eſt la plus haute Dignité du Pays. A l'âge de dix ans Zuingle fut envoyé à Bâle, où il fit ſes premiéres études ſous Gregoire Bintzlius; ſon genie & ſes progrés engagerent ſon Maître à le renvoyer à ſes parens, en leur conſeillant de le placer dans quelque endroit où il pût recevoir des inſtructions convenables à ſes talens. On l'envoya à Berne, où il continua ſes études ſous Henri Lupulus; après y avoir fait ſes Humanités, il alla à Vienne, & y fit ſa Philoſophie, ſans négliger néanmoins de cultiver ce qu'il avoit déjà appris. Il revint enſuite dans ſa Patrie, & retourna à Bale, où il enſeigna les Belles-Lettres dans l'Ecole de St. Martin: ce qui ne l'empêcha pas de continuer ſes études de Philoſophie, deſorte qu'il prit le degré de Maître-es-Arts; & apres avoir fait ſon cours de Théologie ſous le Docteur Thomas Wittebach, Profeſſeur à Bâle, il fut etabli Curé à Glaris en 1506 (c). Il y paſſa dix ans généralement aimé & eſtimé à cauſe de ſon ſavoir, de ſa probité, & de ſon application à enſeigner. Ce fut-là auſſi que Zwingle comprit la néceſſité de s'en tenir à l'Ecriture-Sainte, & qu'il étudia la Langue Grecque [A]. En l'an 1516 *il commença*, comme il s'en exprime lui-même, *à prêcher l'Evangile.* Il s'attacha d'abord à expliquer les paſſages de l'Ecriture, qui ſont cités dans le Canon de la Meſſe, en comparant enſemble les divers endroits qui traitent d'une même doctrine, afin d'en démêler le véritable ſens. Il réfutoit en même tems les erreurs oppoſées aux vérités qu'il découvroit, mais ſans aigreur, ſans emportement, & ſans attaquer encore l'Egliſe Romaine, voulant que la vérité fît par elle-même & ſans aucun ſecours étranger, l'impreſſion qu'elle devoit faire ſur les cœurs (d). Dans l'Automne de l'année 1516 il fut appellé à Einſidlen, en François *Notre Dame des Hermites*, dans le Canton de Schwitz, gros Bourg où il y a un riche Monaſtere de Bénédictins. Pendant qu'il exerça ſon Miniſtére en ce lieu il fit voir combien il avoit à cœur la reformation des abus qui s'étoient gliſſés dans l'Egliſe, & en particulier il s'oppoſa à la publication ſcandaleuſe des Indulgences [B]. L'emploi de Prédicateur de la Grande Egliſe de Zurich étant

(a) Rochat *Hiſt. de la Ref. de Suiſſe.* T. I. p. 40.

(b) M. Adam *Vita Theol. Germ.* p. 25. Edit. in-8. Ficuri *Hiſt. Eccl.* Tom. XXV. p. 585.

(c) Melch. Adam *loc. cit.* p. 26. Rochat. *ubi ſupra.* p. 5.

(d) *M. Adam.* p. 27. Rochat. p. 7.

[A] *Ce fut-là auſſi que Zuingle comprit la néceſſité de s'en tenir à l'Ecriture Sainte, & qu'il étudia la Langue Grecque.*] Melchior Adam (1) nous dit: *Itaque Sacerdos factus ſtudiis totum devovit. Ethnica non magni fecit, præter unum Valerium Maximum, quem exemplorum carpſit memoriæ mandavit. De reliqua inſtitutum ſuum perfectius eſt; Veterique & Novo Teſtamento evolvendo tempus omne transmiſit, orationis item nervos ſcrutatus, ut ea uſum artem produxit, ut noſtris hominibus proderſſet, tum ad dicendum, tum ad judicandum. Jam eò progreſſus, ut doctis & bonis viris juſtacuerat ſcripturam divinam in numerato habere; hos quidem ſatisfaciebat, ſibi autem nequaquam niſi linguarum adjeciſſet cognitionem; ex qua reſte putabat perfici poſſe, quod dicam. Ad Græcas igitur literas animum adjecit, primo Doctoribus, ipſis Lexicis & tranſlationibus, deſcripſit* Paulinas Epiſtolas. *& memoriæ mandavit, illud tandem conſecutus, ut Græce faciliùs, quam Latine intelligeret.* Mr. Ruchat (2) nous apprend, que Zuingle lut avec ſoin les Ouvrages de St. Auguſtin, de St. Jérôme, & de quelques autres Péres, qu'on imprimoit alors à Bâle, parce qu'il les trouvoit plus purs que les Scholaſtiques. Cependant les ayant trouvé auſſi quelquefois en défaut, il ne voulut fonder ſa foi & ſa doctrine que ſur l'Ecriture Sainte. Ayant ſenti la néceſſité d'entendre les Langues Originales, il s'appliqua à la Langue Grecque, qu'il apprit ſans le ſecours d'aucun Maître; il copia même de ſa main toutes les Epîtres de St. Paul en Grec, & les apprit par cœur; en un mot il ſe rendit le Grec ſi familier, qu'il l'entendoit plus facilement que le Latin. Il apprit auſſi par cœur le Livre de *Valere Maxime*, à cauſe des beaux exemples de vertu qui y ſont ramaſſés.

(1) *Vita Theol. Germ.* p. 26. Edit. in-8.

(2) *Hiſt. de la Réf. de Suiſſe* T. I. p. 5. 6.

[B] *Pendant qu'il exerça ſon Miniſtére dans ce lieu, il fit voir combien il avoit à cœur la reformation des abus, qui s'étoient gliſſés dans l'Egliſe, & en particulier il s'oppoſa à la publication ſcandaleuſe des Indulgences.*] Ce fut Théobald Baron de Gherolds-Eck, qui fit appeller Zuingle à Einſidlen. Ce Seigneur, qui étoit Adminiſtrateur de l'Abbaye & Lieutenant du lieu, aimoit les Sciences & les Savans, mais ſurtout les Savans, qui joignoient à la Science la piété. Theobald étoit ſecondé dans ſon zéle par l'Abbé Conrard de Rechenberg, Gentilhomme d'un rang conſidérable, qui haiſſoit auſſi les ſuperſtitions, & qui ne faiſoit pas grand cas dans le fond de ſon ame de la Meſſe, qu'il ne célébroit point: un jour même que les Viſiteurs de ſon Couvent l'exhortoient à la dire, il leur répondit: „ Si Jéſus-Chriſt eſt véritablement dans l'Hoſtie, „ je ſuis indigne de le regarder; plus indigne encore de l'offrir en ſacrifice au Pére. Et s'il n'eſt pas dans l'Hoſtie, „ malheur à moi ſi je propoſe au Peuple du Pain à adorer, „ au-lieu de Dieu (3)". Zuingle accepta cette vocation dans la penſée qu'il pourroit faire plus de fruit à Einſidlen qu'à Glaris, & y répandre plus loin & plus promptement la lumiére, à cauſe du grand concours de Pélerins que la dévotion attiroit tous les jours en ce lieu (4). Il eut pour Vicaire Léon de Juda, Homme ſavant & plein de zéle. Ils avoient étudié enſemble à Bâle, & ils continuérent leurs études à Einſidlen. La réputation de Zuingle & du Baron de Gherolds-Eck y attira auſſi quelques Savans, comme François Zingk,

(3) Ibi l. p. 10. 11.

(4) *Adam.* p. 27.

étant venu à vaquer en 1518, plusieurs personnes de mérite, qui avoient ouï prêcher Zuingle à Einsidlen, souhaittérent de lui voir remplir ce poste, entre autres Oswald Geisheusér, connu sous le nom de *Myconius*. Quoiqu'il y eût moins d'appointemens à Zurich qu'à Einsidlen, il se détermina à accepter la vocation, qu'on lui proposoit; il fut donc appellé le 11 Décembre 1518 par le Prévôt & les Chanoines de Zurich: le Canton de Schwitz l'ayant appris lui écrivit d'une maniére très-honnête, que *si d'un côté ils étoient fâchés qu'il quittât Einsidlen, de l'autre ils s'en réjouissoient avec lui, par l'intérêt qu'ils prenoient à son avantage & à son honneur* (e). S'étant rendu à Zurich vers la fin de Décembre, il comparut devant le Chapitre, & après les complimens & les remercimens ordinaires Zuingle dit à ces Messieurs. „ Qu'il „ avoit dessein, avec l'aide de Dieu, d'expliquer, non pas les *Dominicales*, comme ç'avoit été jus- „ ques alors la coutume, mais l'Evangile selon St. Matthieu tout entier; non point selon les Traditions „ humaines, mais par l'Ecriture Sainte, le tout à la gloire de Dieu & de Jésus-Christ, & pour avancer „ le salut des âmes, & instruire les hommes dans la véritable Foi Chrétienne". Ce Projet plut à quelques-uns des Chanoines, mais ne fut pas goûté par d'autres, qui objectérent que c'étoit une nouveauté. Mais il leur prouva par les Sermons & les Homélies de St. Chrysostome & de St. Augustin, que c'étoit-là l'ancienne pratique de l'Eglise, & que l'usage des Dominicales n'avoit été introduit que du tems de Charlemagne (f). Conformément à son plan, il expliqua tout de suite l'Evangile selon St. Matthieu, en présence d'un nombreux auditoire. Deux illustres Magistrats, qui n'alloient jamais entendre d'autres Prédicateurs, à cause du peu de fruit qu'ils en remportoient, allérent écouter Zuingle par curiosité; après l'avoir entendu, ils bénirent Dieu, disant, *c'est-là un Prédicateur de la Vérité, qui nous dira les choses comme elles sont* (g). Le Moine Bernardin Samson faisoit toujours son trafic d'indulgences, Zuingle qui s'y étoit déjà opposé, continua à prêcher vigoureusement contre cet abus; & Hugues Evêque de Constance l'autorisa, & lui promit sa protection (h). Notre Prédicateur produisit tant de fruit à Zurich, qu'au commencement de l'année 1520, il put compter deux mille ames, qu'il avoit gagnées, malgré les grandes oppositions qu'il eut à essuyer. Il inculquoit perpétuellement à ses Auditeurs la nécessité de s'attacher uniquement à la Parole de Dieu, & de n'admettre que ce qu'elle enseigne. Ces Instructions firent tant d'impression que le Conseil de Zurich publia cette même année un Edit, adressé à tous les Curés, Prédicateurs, & autres Bénéficiers, ayant cure d'ames, par lequel il leur ordonnoit, de ne prêcher que ce qu'ils pouvoient prouver par la Parole de Dieu, & de passer sous silence les Doctrines & les Ordonnances humaines (i). Le zéle de Zuingle pour la Religion ne l'empêchoit pas de cultiver avec soin les

(e) *Adam. p. 27. 28. Ruchat, p. 51-57.*

(f) Ruchat. p. 57. 58.

(g) Ibid. p. 61.

(h) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XIII. p. 15.

(i) Ruchat. p. 72.

Chapelain du Pape, Michel Sander, & Jean Oechlin. Ces cinq Hommes s'exerçoient ensemble dans les Langues, & s'appliquoient à la lecture de l'Ecriture Sainte, à celle des Péres de l'Eglise, & des Ecrits de Reuchlin & d'Erasme (5). Zuingle s'entretenoit souvent avec le Baron de Ghéroldseck du triste état où se trouvoit l'Eglise. „ Un jour même, „ que le Cardinal Matthieu Shiner, Evêque de Lyon, vint „ à Einsidlen, Zuingle eut une conversation sérieuse avec lui „ sur le sujet des Traditions humaines, & de tout cet attirail „ de cérémonies religieuses &c. l'assurant que si l'on n'y remédioit pas bientôt, la Religion alloit périr. Il prit même la liberté de l'exhorter à contribuer de ses soins pour „ guérir un si grand mal, & à encourager les autres Prélats, „ qui étoient au timon des affaires Ecclésiastiques, à prendre plus vivement à cœur la réformation de l'Eglise. Le „ Cardinal ne nia point que l'Eglise ne fût en un misérable „ état, & promit à Zuingle tout ce qu'il voulut: mais soit „ faute de crédit, soit faute de bonne volonté, il n'exécuta rien (6)". Le grand abord de Pélerins, qu'il y avoit à Einsidlen, fournissoit l'occasion à Zuingle de répandre sa doctrine. Il prêchoit: Qu'il ne falloit pas faire grand cas des Indulgences, des Pélérinages, des Vœux & des Offrandes que l'on faisoit à la Sainte Vierge, Patrone d'Einsidlen: Que la Grace de Dieu étoit aussi proche dans un lieu, que dans un autre: Que Dieu exauce aussi-bien les prières ailleurs qu'à Einsidlen: Que l'honneur que l'on rendoit à la Sainte Vierge, & dans ce lieu-là & ailleurs étoit injurieux à Dieu: Qu'il n'y a point de Purgatoire, & qu'ainsi les Messes pour les Morts sont inutiles: Que le mérite des Moines n'est qu'une vaine imagination. Léon Juda, son Vicaire, le secondoit, & l'on assure que leurs soins furent assez efficaces, pour persuader à quelques Pélérins de s'en retourner chez eux, & d'y remporter les Cierges & les Offrandes, qu'ils avoient apportées pour la Sainte Vierge. Zuingle vint à bout de gagner entiérement l'Administrateur d'Einsidlen, & de le faire entrer dans ses sentimens. Le Moine Samson étant venu en ce tems-là dans le Canton de Schwitz pour y débiter ses Indulgences, notre Réformateur s'opposa à lui avec beaucoup de force. Ce qui prouve que ce ne fut pas à Zurich, qu'il commença à les combattre, & que ce que débite là-dessus le Continuateur de l'Abbé Fleuri doit être mis au rang des calomnies, que certains Ecrivains croyent pouvoir se permettre contre ceux qui se sont opposés à l'Eglise Romaine. Voici ce que cet Auteur nous débite (7). „ Pendant que Luther répandoit ses erreurs en Allemagne & se faisoit beaucoup de Sectateurs, l'*intérêt* ou le *dépit* animérent Zuingle „ contre l'Eglise; il étoit Pasteur ou Curé à Zurich, & avoit „ plus de sen & de vivacité que de sçavoir. Voïant que la „ publication des Indulgences étoit un moïen d'amasser de „ l'argent, & désirant beaucoup de devenir riche, afin de „ s'avancer ensuite dans les Dignitez, il chercha l'occasion „ d'avoir des Indulgences à publier; mais le Pape les fit publier à Zurich par un Cordelier Milanois, qui n'étoit pas moins intéressé & ambitieux que Zuingle. *Ce Religieux conduit par l'ignorance & animé par la cupidité, crioit de toutes ses forces, que le Pape accordoit une remission entiére de tous péchés à ceux qui gagneroient des indulgences en donnant de l'argent, & que l'on délivreroit infailliblement les ames du Purgatoire par ce moïen.* Le peuple séduit par ces *fausses opinions* apportoit sans-cesse au Cordelier, qui par-là recueillit des sommes considérables. Zuingle irrité de n'avoir pas été chargé d'une commission si lucrative, & ayant l'ame trop basse & trop vénale pour se taire, aima mieux „ se déchaîner contre les Indulgences, que de garder un sien- „ ce qui lui eût été plus honorable". Ce récit mérite attention.

(5) Ruchat, p. 32.

(6) Ibid. p. 41. 42.

(7) Fleuri *Hist. Eccl.* T. XXV. p. 392.

I. Je ne comprends pas bien, comment il peut être plus honorable de garder le silence, à l'égard d'*opinions fausses* par lesquelles on *séduit le peuple*, que de munir le peuple contre la séduction: sans-doute que l'Historien avoit des régles d'Honneur & de Morale toutes particuliéres qui fondent son assertion.

II. On ne doit avancer des faits odieux que preuve en main. Mais quelles preuves l'Auteur allégue-t-il, pour justifier que *l'intérêt ou le dépit armérent Zuingle*, qu'il *Désirât beaucoup de devenir riche, afin de s'avancer ensuite dans les dignités*, qu'il *soutenta d'avoir des indulgences à publier*? De tout cela pas l'ombre de preuve; de sorte qu'on est en droit de le traiter de calomniateur, sans autre réponse.

III. N'usons pas de ce droit: remarquons que Zuingle commença à s'opposer aux Indulgences étant encore Curé d'Einsidlen, & qu'il ne fit que suivre les principes qu'il prêchoit dès ce tems-là, & avant la publication des Indulgences.

IV. Bien loin d'avoir été intéressé, Zuingle a donné des preuves de désintéressement, en quittant Einsidlen pour aller à Zurich, où il y avoit moins d'appointemens, & en renonçant à la pension qu'il tiroit du Pape. Et bien loin que la conduite qu'il tint fût propre à l'enrichir & à le faire parvenir aux Dignités, c'étoit tout le contraire. En se tenant au parti du Pape, & de l'Eglise Romaine, il pouvoit se promettre ce qu'on prétend qui étoit l'objet de ses desirs: on en peut juger par le Bref que lui écrivit le Pape Adrien VI. au commencement de l'année 1523, que nous rapporterons dans la suite. Ajoûtons l'Apologie que Zuingle publia lui-même en 1525 sur l'état de ses Affaires & sur son Mariage: nous ne perierons ici que du premier article: Il assure qu'en 1524 tous ses émolumens n'auroient pu aller à soixante écus, si l'on n'y avoit suppléé d'une autre maniére; ajoûtant que ce qu'il en dit n'est pas pour se plaindre, qu'il est content de sa condition, & que s'il a quelque regret de n'être pas plus riche, c'est parce que cela lui ôte le moyen de faire autant de bien aux pauvres qu'il souhaitteroit *Quod de nobis, qui Tigurina Ecclesiæ Ministri sumus, dicitur, quam pinguia nimirum nobis Sacerdotia sint, adeo falsum est & vanum, ut certo testari possim, me hoc anno proxime elapso (qui a Christi Natalitiis supremus quartus supra millesimum quingentesimum numeratur) numquam potuisse ad sexaginta aureorum summam pervenire, nisi Collegii nostri Præsides prærogativa quadam prævenissent. Quod si quâ sunt, quibus plura, quam mihi fuppetunt; non adeo multo me opulentiores esse scio. Atqui bi sunt trecenti illi, si Dîis placet, aureï: hæc tot & tanta Sacerdotia, quæ adversarii nostri nobis non minus falso, quam impudenter tribuunt. Nec tamen ideo hæc dico, quod quidquam de mea tenuitate & inopia conqueror. Deum enim testor, cujus solitus beneficentia vivo & morior, me hîc ita contentum esse, ut si quid mihi deesse dolem, non alius hic dolor sit, quam quod egenis, & pauperis mulierum turbæ minus, quam ipse cupiam, possim succurrere* (8). En général, il est inconcevable qu'on ose attribuer à des principes d'intérêt ou d'ambition la conduite de ceux qui s'élevérent contre l'Eglise Romaine, tandis qu'ils se privoient volontairement par là des avantages qu'ils pouvoient se promettre dans une Communion, qui a tant de moyens de satisfaire ceux qui désirent des richesses & des honneurs. Ce qu'il y a de bon, c'est que les personnes dépréoccupées même dans l'Eglise Romaine, savent bien à quoi il s'en faut tenir sur cet article; & qu'une légére teinture de l'Histoire suffit pour mettre

(8) Zuingli *Oper.* T. II. *in Ecclesiast.* p. 47 b. *Apud* Ruchat Tom. I. p. 493. 494.

les Langues, il lut non seulement Lucien, Théocrite, Hésiode, Aristophane, mais encore Homère, Aristote, Platon, Démosthène & Thucydide: il s'appliqua aussi à l'Hébreu, qu'il apprit de Jacob Ceporin, lequel à sa recommandation fut fait Professeur en Langue Grecque & Hébraïque (*k*). Quoique notre Réformateur prêchât contre l'intercession & l'invocation des Saints, le Sacrifice de la Messe, les Loix Ecclésiastiques, les Vœux & le Célibat des Prêtres &c. il ne fit néanmoins aucun changement au Culte extérieur (*l*); ce qui a donné lieu de l'accuser d'une dissimulation criminelle [*C*]. Ce fut encore en 1520 qu'il renonça à une pension que lui faisoit le Pape, ayant après mûre réflexion conclu qu'il ne pouvoit en jouir en bonne conscience; cette démarche envenima encore davantage contre lui les Partisans du Pape (*m*). En 1521 il détourna les Zuricois de consentir au Traité que les autres Cantons conclurent avec le Roi de France, en vertu duquel ils lui devoient fournir des Troupes: il avoit tâché de leur faire sentir, combien la pratique des pensions & des services étrangers, sans aucune distinction, étoit mauvaise: il ne put pourtant empêcher ceux de Zurich d'accorder au Pape 2700 hommes, en vertu de l'alliance des Cantons avec lui, ce qui causa de grandes divisions en Suisse (*n*). En 1522 François Lambert étant venu à Zurich eut une conférence avec Zuingle, qui le convainquit qu'il étoit encore dans l'erreur sur l'intercession des Saints & sur le Sacrifice de la Messe (*o*). La même année l'Evêque de Constance envoya une députation à Zurich, au sujet de ce qu'on y mangeoit de la viande en Carême, ce qui étoit un fruit des Sermons de Zuingle [*D*]. Au mois de Juillet Zuingle, conjointement avec quelques autres, écrivit une Lettre à l'Evêque de Constance, pour lui demander la permission

(*k*) Adam. p. 28.

(*l*) Du Pin *loc. cit.*

(*m*) Rachat, p. 78. 79.

(*n*) Ibid. p. 86 *& suiv.*

(*o*) Voy. Article LAMBERT (FRANÇOIS.)

tre au fait là-dessus, & pour mettre en état de juger sainement du caractère des Ecrivains, qui se respectent assez peu eux-mêmes, pour débiter des fausletés avérées.

[*C*] *Ce qui a donné lieu de l'accuser d'une dissimulation criminelle.*] L'Auteur ou les Auteurs des *Préjugés légitimes contre les Calvinistes*, ont intenté cette accusation à Zuingle (9). „ Il répandit ses nouvelles opinions dans l'esprit d'une grande partie de cette Ville (Zurich) & des Villages voisins durant l'espace de quatre ans..... Mais il est certain „ que ces opinions ne regardoient encore que l'Intercession „ & l'invocation des Saints, le Sacrifice de la Messe, le Célibat des Prêtres, les Loix Ecclésiastiques, & principalement celle de l'abstinence des Viandes. Pour le point de „ la Présence réelle, & de l'Adoration de l'hostie, il n'en „ parloit pas encore, quoiqu'il marque dans ses Oeuvres que „ dès ce temps-là il étoit persuadé dans le cœur, que *Jesus-Christ* n'étoit point réellement présent dans l'Eucharistie. „ Or comme il est difficile de croire que durant ce temps là „ il ne dît pas la Messe, qu'il n'y assistât pas, qu'il n'ait „ point administré le saint Sacrement, qu'il ne se soit point „ trouvé avec ceux qui l'adoroient, & qu'il ne fît pas les „ mêmes actions qui se pratiquoient par les autres: on voudroit bien sçavoir quel jugement les Ministres portent de „ sa conduite durant ces premières années. Car selon tous „ leurs principes ils la doivent condamner, puisqu'il étoit „ aussi peu permis à Zuingle de participer à ce Culte, qu'il „ l'est présentement aux Calvinistes, & qu'ils prétendent que „ cela leur est tellement défendu, qu'ils allèguent l'obligation „ qu'ils ont, disent-ils, de n'y prendre point de part, comme la principale raison de leur séparation. Ainsi Zuingle „ demeurant uni de communion avec des gens qui adoroient „ l'Eucharistie, contribuant à cette adoration par son ministère, & se trouvant dans leurs assemblées, se rendoit „ coupable de tous les crimes que les Calvinistes appréhendent de commettre en demeurant unis à l'Eglise. Il trahissoit tous les jours sa conscience, il commettoit tous les „ jours une idolâtrie criminelle. Et c'est dans cet état que „ les Calvinistes prétendent que Dieu s'est servi de luy pour „ le plus grand Ouvrage qui fut jamais, qui est la réformation des erreurs de tous les Pères". On peut répondre de plus d'une manière à ce que l'on vient de lire: & deux célèbres Théologiens Réformés y ont répondu, chacun d'une façon différente, mais également solide. Nous rapporterons l'une & l'autre de ces réponses, pour que le Lecteur puisse en juger. Voici celle de Mr. Claude (10). Comme cette accusation n'est fondée que sur un *il est difficile de croire*, on y répondra aussi en disant qu'il est *difficile de croire* que Zuingle ait rien fait durant ce tems-là, qui choquât les mouvemens de sa conscience. Toute son histoire marque, que c'étoit un homme d'une piété & d'une vertu exacte, qui n'étoit pas accoutumé à ces ménagemens d'Hypocrite, qu'on voit pratiquer à tant de gens, & à ceux même qui veulent paroître les plus sévères; & il n'a jamais rien fait d'ailleurs, qui se soit éloigné de la sincérité d'un homme de bien. On ne peut donc sans violer également les loix de la justice, & celles de la charité, le soupçonner sur de simples conjectures d'avoir trahi ses sentimens dans cette occasion, & c'est à l'Auteur des Préjugés à produire les preuves de son accusation, ou à souffrir qu'on en juge comme d'une injustice & d'une malignité. Il est vrai que durant ce tems-là Zuingle n'a ni quitté son ministère, ni abandonné ceux qui adoroient l'Eucharistie; mais qui a dit à l'Auteur des Préjugés qu'on doive abandonner un peuple qui est en erreur, dans le tems même qu'on espère de le désabuser, & qu'on travaille à le ramener dans la droite voye? Comme la réformation d'une Eglise n'est pas l'ouvre d'un jour, personne ne peut trouver étrange que Zuingle n'ait pas proposé tout d'un coup tout ce qu'il avoit à dire, ni qu'il ait fait une chose après l'autre. C'est assez que durant le tems qu'il s'employoit à cette œuvre, il n'ait point participé aux abus qu'il avoit dessein de corriger. & c'est devoir l'Auteur des Préjugés ne devoit point l'accuser sans apporter des preuves de son accusation. L'Histoire de Zuingle rapporte qu'il fut appellé à la Chaire de Zurich au commencement de l'année 1519, & que dès le moment qu'il y fut, il s'appliqua fortement à l'instruction de son troupeau, à la réformation des plus grossières erreurs dont le Ministère étoit alors infecté, & à la correction des mœurs, ce qui lui réussit si bien, par la bénédiction de Dieu, qu'en moins de quatre ans il changea la face de cette Eglise, & la disposa à une entière réformation. Or entre les erreurs qu'il combattit, il s'attacha particulièrement au sacrifice de la Messe, faisant voir par l'Ecriture, qu'il ne peut y avoir d'autre véritable sacrifice que celui de la croix, d'où il est aisé de conjecturer qu'il n'avoit garde d'assister à une cérémonie qu'il combattoit publiquement, & dont il éloignoit lui-même ses Auditeurs. Mr. Pajon (11) a pris un autre tour, il semble accorder aux Auteurs de l'accusation la vérité de ce qu'ils disent; mais ils n'en sont pas plus avancés. L'accusation que l'on fait à Zuingle d'avoir trahi sa conscience pendant quatre ans, ne peut faire à tous ceux qui se convertissent, avant que leur conversion soit entièrement achevée. Car nous ne quittons pas nos erreurs tout d'un coup, & nous ne nous attachons pas tout d'un coup à la vérité. Nous consultons quelque tems, en pesant les raisons de part & d'autre. Et dans ce tems-là, nous agissons en partie selon les mouvemens de la conscience, en partie aussi contre les mouvemens de la Conscience, parce qu'alors la Conscience est elle-même agitée par des mouvemens contraires, l'Esprit n'étant pas encore bien résolu. Il n'y a point de doute qu'un homme dans cet état, adhérant encore à l'erreur, ne soit condamnable devant Dieu. Mais il faut avouer pourtant, que celui qui pêche avec un plein consentement de la volonté, est encore bien plus criminel. Parce que dans ce dernier le mal régne avec un empire absolu; au-lieu que dans le premier le mal est extrêmement affoibli, par le mélange, & par la résistance du bien. L'un est absolument dans l'esclavage du Démon, & l'autre est proche du Royaume de Dieu. On reproche donc à Zuingle qu'il a passé par divers degrés pour atteindre la perfection. On lui fait un crime extraordinaire de ce qu'il n'a pas reçu les lumières de la vérité tout d'un coup. On l'accuse d'être téméraire, parce qu'il n'a pas été téméraire. Car il auroit été téméraire, si dès le premier soupçon qu'il eut, dans son cœur, que la Transubstantiation est fausse, il eût commencé à la combattre, *sans* s'en éclaircir davantage, comme il combattoit les autres dogmes, de la fausleté desquels il étoit entièrement convaincu. Ces Messieurs trouvent incroyable, *que Dieu se soit servi de lui, dans cet état, pour le plus grand Ouvrage qui fut jamais, qui est la réformation de l'Egiyse.* Mais que diront-ils donc de ce que Dieu se servoit de Saint Pierre pour prêcher son Evangile, lorsque St. Pierre *ne marchoit pas de droit pied, selon la vérité de l'Evangile* *, usant de dissimulation à cause des Juifs, comme St. Paul le lui reprocha, & l'en censura devant tout le monde à Antioche?

(9) *Préjug. Légit.* p. 238-240.

(10) *Défense de la Réformat.* T. I. P. II. Ch. 6. p. 344-346.

(11) *Examen du Livre qui porte pour titre Préjug. Légit.* T. II. P. III. Ch. 13. p. 215-290. Edit. de 1677. à Bremen.

* Galat. II. 14.

[*D*] *L'Evêque de Constance envoya une députation à Zurich, au sujet de ce qu'on y mangeoit de la viande en Carême, ce qui étoit un fruit des Sermons de Zuingle.*] Zuingle ayant prêché, que la défense de manger de la viande en certains tems, n'étoit pas fondée sur l'Ecriture, & qu'elle étoit même contraire à la liberté Evangélique, il y eut des personnes à Zurich qui en mangèrent pendant le Carême, sans avoir demandé de dispense, quoique Zuingle ne le fît pas lui-même; ce qui prouve combien il étoit circonspect. L'Evêque de Constance envoya à Zurich quatre des principaux Ecclésiastiques de Constance, à la tête desquels étoit Jean Fabri ou Faber son Vicaire. Ces Députés demandèrent à avoir audience devant le grand Conseil, ce qui leur fut accordé, mais à condition que ce seroit en présence des trois Pasteurs de la Ville, Zuingle, Henri Enghelhart, & Rodolph Roeschlin. Faber fit un long discours par lequel „ il se plaignit de ce que certaines gens vouloient abolir tous les commandemens de „ l'Eglise, & ses Cérémonies; qu'une telle abolition étoit „ capable d'entraîner après elle celle de la Foi &c. Que quelques Bourgeois avoient mangé de la viande dans les tems „ défendus, ce qui avoit scandalisé toute la Chrétienté &c. „ Il exhorta les Magistrats à demeurer attachés à l'Eglise, „ *hors de laquelle il n'y a point de salut*; ajoûtant que les Cérémonies sont l'unique moyen par amenes le peuple à la „ connoissance du salut". Zuingle parla à son tour, & justifia sa doctrine; il montra „ Qu'on pouvoit dire des Cérémonies de l'Eglise Romaine ce que St. Pierre avoit dit de celles des Juifs, *qu'elles sont un joug insupportable &c.* que ce „ n'étoit point par des cérémonies qu'il falloit instruire le „ Peuple, mais par l'explication de la parole de Dieu, com-

sion de se marier [*E*]. Environ le même tems ce Prélat qui avoit publié un Mandement contre la Réformation, écrivit ou fit écrire sous son nom, une Lettre fort vive au Prévôt & au Chapitre de Zurich, par laquelle il les exhortoit *à se garder des nouveaux Docteurs, qui n'étoient*, disoit-on, *poussez par d'autres motifs, que de celui de leur propre ambition, & n'étoient animez que de l'esprit du Diable.* Le but de cette Lettre étoit de faire déposer Zuingle de son emploi; & on fit même courir le bruit en divers lieux qu'on lui avoit interdit la Chaire; ce qui l'engagea à publier un Ecrit Apologétique, daté du 23 Août, qu'il

„ me Jesus-Christ & ses Apôtres nous en ont donné l'exem-
„ ple &c. Que depuis seize ans qu'il prêchoit dans l'Evê-
„ ché de Constance, jamais l'Evêque n'avoit envoyé ni à
„ Zurich ni ailleurs une semblable Députation, pour s'in-
„ former comment la Parole de Dieu y étoit prêchée, &
„ qu'il étoit fort surpris que l'Evêque le recrût tant entre
„ quelques Zuricois, qui s'étoient écartés d'une semblable
„ Cérémonie de peu d'importance, comme s'ils eussent re-
„ nié le Christianisme. Il prouva par l'Ecriture & par les
„ Péres, qu'il est permis de manger de la viande en tout
„ tems". Le Magistrat de Zurich prononça sur cette affaire le 9 Avril, & statua: *Qu'on prieroit l'Evêque de faire successivement tous ses efforts, auprès du Pape ou des Cardinaux, ou des Evêques, ou d'un Concile, ou de gens savans & de probité, pour apprendre d'eux de quelle maniere il faut se conduire dans cette occasion. Qu'en attendant l'instruction qu'on demandoit à l'Evêque, on exhorteroit le Peuple, le Dimanche suivant, dans les trois Eglises Paroissiales, à ne point manger de viande en Carême, sans une raison pressante; & que ceux qui en avoient mangé seroient mis à l'amende.* Ce Decret donna occasion à Zuingle, non seulement de prêches sur cette matière, mais aussi de publier un petit Traité sur la Distinction des viandes (12).

(12) Kuchat *ubi supra.* p. 778-878.

[*E*] *Zuingle, conformément avec quelques autres, écrivit une Lettre à l'Evêque de Constance, pour lui demander la permission de se marier.*] Le Mandement de l'Evêque de Constance fit assez d'effet, pour engager les Cantons assemblés à Lucerne à faire un Decret le 27 Mai 1522 pour défendre aux Ecclésiastiques la prédication de ce qu'ils appelloient la nouvelle doctrine (13). Zuingle se trouva à Einsidlen, où Léon de Juda, qui en étoit Curé, l'avoit invité à venir prêcher le jour de la Visitation de la Vierge. Ce fut-là qu'il composa deux Piéces, dont la Lettre en question est une. L'autre est une espéce de Requête, qu'il adressa aux Cantons, au nom de tous ceux, qui comme lui étoient résolus de prêcher l'Evangile. Voici en substance le contenu de la Requête (14). „ Il re-
„ présentoit aux Cantons la nécessité de la Doctrine Evangé-
„ lique; & que ce n'est que dans l'Evangile, qu'on trouve
„ la manière & le moyen de se sauver; & par conséquent la
„ seule consolation, qui puisse fortifier les hommes & les
„ soûtenir. Il montroit comment on peut tirer cette doctri-
„ ne de l'Ecriture Sainte; comment on doit distinguer les
„ Docteurs fidéles d'avec les faux; & que l'Evangile & son
„ accroissement ne peut être empêché par aucune puissance
„ humaine: Qu'en particulier la Suisse avoit extrêmement
„ besoin de cette Doctrine, & que pour cette raison lui &
„ ses Collégues étoient entiérement résolus de l'expliquer
„ dans leur Patrie: Que comme la vie scandaleuse des Ec-
„ clésiastiques est un grand obstacle aux progrés de l'Evan-
„ gile, & que les Pasteurs des Eglises, à cause que le maria-
„ ge leur est défendu, vivoient d'une manière fort déré-
„ glée, par une suite de la foiblesse humaine, lui & ses Col-
„ légues suppliotent très-humblement le Magistrat de remé-
„ dier à ce scandale par l'abolition de cette défense, qui n'est
„ point fondée sur l'Ecriture; mais qui plutôt est contraire
„ à l'exemple & aux Réglemens de l'ancienne Eglise, & des
„ Conciles. Que cette Requête ne provenoit point de cupi-
„ dité charnelle (puisque ceux qui la présentoient avoient
„ la plupart atteint l'âge de quarante ans) mais d'un louable
„ désir de mener une vie honnête & chaste. Il faisoit sen-
„ tir, qu'en prenant le parti du mariage, ils montroient que
„ ce n'étoit pas l'amour de la volupté, qui les animoit, puis-
„ qu'ils se chargeoient des grands fardeaux inséparables du
„ mariage; & qu'ils n'auroient pas besoin de se marier s'ils
„ vouloient mener une vie voluptueuse, puisque *dans quel-*
„ *ques Cantons on obligeoit les Prêtres à tenir une Concubine,* &
„ que *les Evêques la permettoient par-tout pour de l'argent. En-*
„ *fin, pour* répondre à une objection qu'on auroit pu faire
„ à ces Ecclésiastiques, il représentoit qu'ils n'avoient point
„ fait vœu de Celibat, en recevant l'Ordre de Prêtrise: mais
„ que quand ils étoient allez auprès de l'Evêque, pour re-
„ cevoir l'ordination, après les autres questions usitées en
„ pareil cas, il leur avoit demandé, *s'ils étoient chastes?* &
„ qu'ils lui avoient répondu, *quantum humana imbecillitas*
„ *permittit*, c'est-à-dire, autant que la foiblesse humaine le
„ permet". A l'égard de la Requête, adressée à l'Evêque de Constance, qui fut signée d'onze Ecclésiastiques, nous la trouvons en grande partie dans l'extrait d'un Journal de George Spalatin (15), qui rapporte que le 2 Juillet 1522 ces onze Ecclésiastiques (16) écrivirent à l'Evêque, pour lui demander la liberté de se marier; il indique d'abord les passages de l'Ecriture sur lesquels ils se fondoient, & donne ensuite le reste de la Requête en ces termes: „ Per igitur com-
„ munem Christum, per libertatem ejus sanguine partam,
„ per pronum affectum, quem nobis debes, per miseriam
„ animalurum nostrarum, per vulnera conscientiarum, per
„ quicquid est divinum, quicquid est humanum, te oramus,
„ ut supplices clementer respicias, ut, quod temere ædifica-
„ tum est, cum consilio demoliri studeas: ne quando moles
„ illa, non ex patris cœlestis sententia constructa, cum ira-
„ gote longe perniciosiore corruat. Nisi consilio rebus mul-
„ tis subveniatur, actum erit aliquando de universo Sacer-
„ dotum ordine. Qui sensum scripturæ id facti unquam cela-
„ bunt? Qui eon docti præconiis vehent? qui non olores ve-
„ nienti mundo canent? qui cedri a vetustate & interitu non
„ defendent? Hoc unum caveris, ne oblatam occasionem e
„ manibus male consertis elabi sinas. Augurantur enim res
„ novam faciem induituras, nobis etiam ingratissimam. Quod
„ ubi factum erit, nequicquam adhibendæ gloriæ occasio-
„ nem neglexisse quereris. Favet nostræ petitioni Opifex
„ ille, qui marem & fœminam fecit primos homines. Favet
„ usus Veteris Testamenti, novo multo rigidioris, quo sum-
„ mi etiam Sacerdotes lento matrimonii jugo colla submit-
„ tebant. Favet Christus, dum exstitatem liberam facit, quin
„ jubet, dum non vult pusillos scandalizari. Favet ubique
„ magno plausu, imo spiritum Dei habens præcipit Paulus.
„ Favet universus piorum & cordatorum numerus. Jam ru-
„ mor est, plerosque conjuges dudum designasse, non mo-
„ do apud Helvetios nostros, verum etiam passim apud om-
„ nes, quos sopire profecto supra vires fuerit, non modo
„ tuas, sed longe potentiores, pace tua dixerimus. Proinde
„ parvitatem nostram ne nauci feceris. Sæpe enim est olitor
„ valde opportune locutus. Et quamvis pusilli sumus, Christi
„ tamen sumus. Quos tantum abest ut contemnas ut recep-
„ tis, evenire tibi salutem firmiter credas. Deus O. M. Ex-
„ cellentiam tuam diu incolumem & recte de se sentientem
„ conservet, quam summa humilitate cupimus exorari, ut
„ omnia æqui bonique consulat. *Ex Eremo* D. Virginis apud
„ Helvetios MDXXII. secunda Julii". J'ai eu occasion de parler du mariage des premiers Réformateurs (17), & j'ai répondu aux déclamations de quelques Ecrivains de l'Eglise Romaine sur ce sujet, par les raisons que Mr. Bayle a alléguées, qui m'ont paru & me paroissent bonnes. Je n'avois pas dessein de revenir à cette matière, mais comme il a plû à Messieurs les Journalistes de Trévoux de m'attaquer plus d'une fois là-dessus, ils me permettront de leur faire voir, qu'il valoit mieux ne pas revenir à ces vieilles déclamations, auxquelles on a tant de fois répondu. Je me suis contenté d'observer avec Mr. Bayle, que si le Libertinage avoit été le motif qui eût engagé les Réformateurs à abandonner l'Eglise Romaine, ils ne l'auroient pas fait, puisqu'en y demeurant, ils pouvoient se satisfaire sans peine & sans embarras; & j'ai avancé, que d'avoir cherché à se contenter par un légitime mariage, indique en eux de la conscience & de la vertu. Pour bien comprendre la matière, posons l'état de la question avec précision. Il s'agit de savoir si le mariage des Réformateurs forme un préjugé contre la pureté des motifs, qui les ont portés à se déclarer contre l'Eglise Romaine; ou pour dire la chose en d'autres termes, si l'envie de se marier a été le principal motif, le motif déterminant, qui les a engagés à combattre les dogmes de la Communion de Rome. Mais de quelle de ces deux manières qu'on prenne la question, il semble qu'on peut décider à l'avantage des Réformateurs, puisqu'ils pouvoient satisfaire les désirs de la chair, sans sortir de la Communion où ils avoient vécu jusques alors; ce sont-là des *Sophismes*, selon MM. de Trévoux (18), auxquels ils opposent les réflexions suivantes. „ Si ces Mo-
„ nes apostats avoient eu autant de vertu qu'on nous le
„ dit, il leur étoit aisé de se sanctifier dans leur Cloître,
„ comme tant d'autres qui les ont précédés & qui les ont
„ suivis, à moins qu'on ne prétende qu'il n'y a jamais eu
„ que de mauvais Chrétiens & de malhonnêtes gens dans les
„ Sociétés Religieuses: ce qui seroit le comble de la ca-
„ lomnie & de l'absurdité". Je n'ai garde de tomber dans un pareil excès. Mais j'observe que ces Messieurs prennent le change, ou qu'ils veulent le donner. Premiérement, il n'étoit pas aussi aisé de se sanctifier dans les Cloîtres en ce tems-là, que l'un voudroit nous le persuader; c'est une chose connue de tout le monde, que le coocubinage, l'adultére & les plus infames crimes étoient communs parmi les Ecclésiastiques en général & les Moines en particulier. Il seroit facile d'en produire des preuves, si l'on osoit contester ce fait. En second lieu, la réflexion des Journalistes prouve-t-elle, que des gens convaincus qu'il y avoit quantité d'erreurs capitales dans la Religion Romaine, & que la défense de se marier étoit contraire à la Parole de Dieu, ont fait voir en se mariant, qu'il n'y avoit que cette seule raison, qui leur eût fait abandonner la communion de Rome? J'avoue que je n'ai pas assez de pénétration pour le sentir. Des gens vertueux pouvoient se sanctifier en demeurant dans les Cloîtres. Accordons cette proposition, qui, comme nous l'avons remarqué, n'est rien moins que prouvée. S'ensuit-il delà que ceux qui ont jugé sur de fortes raisons, qu'ils ne pouvoient se sanctifier dans l'état où ils se trouvoient, ont été des libertins & des gens vicieux, uniquement parce qu'ils ont contracté des mariages légitimes? ce seroit le comble de la calomnie & de l'absurdité. Suivons ces Messieurs. „ Si ces Moines trouvoient leurs Commu-
„ nautés déchues pour la régularité, ils pouvoient travailler,
„ comme tant d'autres, à y rétablir l'ordre; ils n'avoient
„ qu'à se joindre aux bons sujets, & à opposer conjointe-
„ ment avec eux une barrière aux désordres. Dans toute
„ hypothèse il n'étoit nullement nécessaire de rompre leurs
„ engagements, & d'aller chercher des femmes parmi les
„ nouveaux Réformateurs". On suppose encore ici, que ceux

(13) Ibid. p. 881.

(14) Ibid. p. 882-894.

(15) Schelhorn *Amœn. Liter* T. IV. p. 198 402.

(16) *Voy.* le vers notez dans *Rechat.* p. 895.

(17) *Voy.* Art. LAMBERT. (FRANÇ. 50 Rem. [E] & MARTYR Vermilio FARRER Rem. [C].

(18) *Mém. de Trévoux Sep.* 1754. p. 445. Edit. de Hollande.

qu'il nomma *Archetelès*, parce qu'il contient en soixante-neuf Articles, un détail assez étendu de toutes les matières controverſées (*p*). Les Moines de Zurich attaquérent auſſi notre Réformateur, mais inutile-

(*p*) Rachat. p. 227, 228.

ceux dont il s'agit pouvoient demeurer dans la condition où ils étoient, quoique perſuadés qu'il y avoit de grandes erreurs dans la Communion où ils vivoient; par quel moyen auroient-ils remédié à ces erreurs? Et où étoient alors ces bons ſujets, avec leſquels ils auroient oppoſé conjointement une barriére aux déſordres? S'il y en a eu quelques-uns, où ils étoient en petit nombre & cachés, ou ce ſont préciſément ceux qu'on tâche de noircir. Meſſieurs de Trévoux recevront bien, je m'aſſure, le témoignage d'un de leurs Confréres, que je trouve ſous ma main, c'eſt du Jéſuite Conzenius, qui s'exprime ainſi ſur les Ordres Monaſtiques (19). „ Il n'y a que trop de gens qui ont écrit ſur les „ défordres des Moines, les Archives en ſont pleines, auſſi „ bien que l'Hiſtoire des Viſites des Monaſtéres. . . . . „ les Phariſiens ont changé la Maiſon d'Oraiſon en une Ca„ verne de brigands. Il y a tel Monaſtére, où on loue „ beaucoup la Régle ancienne; mais les mœurs y ſont tou„ tes nouvelles. Là vous voyez des ulcéres, des plaies, „ des puanteurs. Il y a des Freres, des Abbés, à qui pour „ une penitence on pardonne des péchez, pour leſquels la „ Compagnie de Jéſus chaſſeroit un Moine, ou le puniroit „ bien ſévérement". Et un ſiécle auparavant c'étoit bien pis. „ On ſuppoſe, *continuent les Journaliſtes* (20), que „ ſi ces Moines n'euſſent pas été vertueux, ils auroient „ laché la bride à leurs paſſions, ſans renoncer à leur „ état: mais qui ne voit que des hommes jaloux de leur „ liberté & ennuyés de leur vœu, aimoient beaucoup mieux „ contracter des alliances hors de leur Monaſtére, que de „ ſe livrer furtivement, ſous l'habit Religieux, à un train „ de vie qui devoit entraîner des inconvéniens, des périls, „ des chagrins ſans nombre?" Oui l'on ſuppoſe, & avec raiſon, que ſans autre motif, ceux dont il s'agit, auroient laché la bride à leurs paſſions, ſans renoncer à leur état. L'Hiſtoire fait foi, qu'ils le pouvoient, ſans s'expoſer aux inconvenients, aux périls, & aux chagrins, dont on nous parle. On ne peut en impoſer par ce diſcours qu'à des gens qui ignorent les déſordres de ce Monde en ce tems-là, & longtems auparavant: c'eſt vouloir conteſter des faits averés, que de raiſonner de cette maniére. Ne précipitons pourtant pas nos concluſions. Ces Meſſieurs ont une preuve de fait, qu'il faut examiner. „ Il ſe trouve encore, *dſent-ils* (21), de „ temps en temps des Moines qui ſortent les murailles de „ leur Monaſtére pour aller ſe marier en Angleterre, en „ Hollande, en Pruſſe. Qu'eſt-ce que ces hommes-là? „ Eſt-ce l'élite d'une Communauté, la régle vivante d'une „ Maiſon, le conſeil & la conſolation de leurs freres? Eſt „ ce en un mot ce qu'il y a de meilleur & de plus eſtimé „ dans leurs Sociétés? Les Supérieurs de ces Ordres ſçavent „ bien le contraire: auſſi l'intérêt de la charité & le zéle de „ la Religion à part, ces Supérieurs ne ſont-ils pas commu„ nément trop fiches d'être débarraſſés de pareils ſujets. „ Appliquons cet exemple aux premiers temps de la Réfor„ me, & ſervons-nous de ces principes contre le faux raiſon„ nement dont Mr. de Chantepié s'appuye pour juſtifier les „ mauvais Moines, qui peuplérent les diverſes Sectes nées „ au XVI. Siécle". Cette preuve de fait a paru bien à quelques-uns bien concluante aux Journaliſtes, ils y reviennent (22). „ L'Auteur du Dictionnaire, revenant toujours avec Bayle „ contre les Catholiques qui mépriſent le mariage des Moi„ nes apoſtats, prétend-il conclure de la faveur ou de la „ conſidération à ces hômmes déſrroqués? Eht comment les „ regarde-t-on en Hollande même & en Angleterre, lorſqu'ils „ y paſſent pour chercher des femmes? Il y a fur ce point „ des exemples trop frappans & trop fréquens, pour ſervir „ de foit néceſſaire d'exiger ou de détailler des preuves. Eraſ„ me diſoit: *duo tantum quærunt novi Eccleſiaſtæ, cenſum & uxorem.* C'eſt encore aujourdhui la même choſe, avec „ cette différence que le *cenſus* des Moines apoſtats eſt ordi„ nairement fort difficile à acquérir, parce qu'on ne fait pas „ en cas de cette eſpéce d'hommes, fouvent ſans honneur, ſans „ mœurs, ſans conduite, & ſans talens". Je fuis charmé que MM. de Trévoux rendent juſtice à la délicateſſe des Proteſtans, à qui il ne ſuffit pas qu'on vienne faire mine d'embraſſer leur Religion, & qui demandent du-moins de l'honneur & des mœurs. Mais il eſt bon d'obſerver, que les choſes ſont fur un tout autre pied aujourdhui, qu'au tems de la Réformation par rapport aux Monaſtéres, quoique la régularité n'y ſoit peut-être pas moins fréquemment interrompuë: il eſt conſtant qu'on n'y voit pas régner les déſordres ſcandaleux, du-moins ouvertement, comme autrefois; c'eſt une obligation que l'Egliſe Romaine a à la Réforme: au XVI. Siécle le goût du libertinage n'étoit pas une raiſon de fortir des Couvens; quand les Journaliſtes l'affirment, ils le ſavent fort bien, il n'y a perſonne bien inſtruit qui les en croira: Si dans ce tems-là il y a eu des Moines qui ayent pris place parmi les Réformateurs, ſi on les a écoutés, c'eſt par rapport à la doctrine qu'ils annonçoient; on a fu diſtinguer ceux qui agiſſoient par des motifs purs, de ceux que d'autres raiſons engageoient à ſortir de leurs Couvens; ce que ces Meſſieurs citent eux-mêmes de Luther en eſt une preuve. Après tout la queſtion eſſentielle, qu'il ne faut pas perdre de vuë, & qu'il ſemble qu'on voudroit fort éuarter, c'eſt de ſavoir ſi le mariage des Réformateurs prouve qu'ils n'ayent pas agi par d'autres motifs, en abandonnant l'Egliſe Romaine: & c'eſt ce qu'il faudroit prouver. Leur mariage étoit une ſuite de leurs principes ſur les Vœux Monaſtiques & le Célibat des Prêtres étoit un des principaux griefs qu'on avoit contre l'Egliſe Romaine; ainſi attaquer les Réformateurs par cet endroit, c'eſt une pétition de principe, & ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, ſavoir qu'il n'eſt pas permis aux Prêtres de ſe marier, & que les Vœux Monaſtiques ſont inviolables. Les Journaliſtes diſent, à l'occation d'un Traité de Lambert, que quoiqu'il ſoit vrai qu'on n'a pas toujours le don de continence, cela „ n'a pas empêché les SS. PP. avec toute l'Egli„ ſe, de maintenir la validité des Engagemens Monaſtiques. „ C'eſt que Dieu donne le pouvoir de vaincre les tenta„ tions; c'eſt qu'il ne permet pas qu'on ſoit tenté au-deſſus „ de ſes forces; c'eſt que quand Jéſus-Chriſt & St. Paul ont „ conſeillé la chaſteté, ils ont très-fort entendu que la prati„ que de cette vertu ſeroit poſſible à ceux qui en demande„ roient la grace, & qui en contracteroient l'obligation". Je ſouhaiterois que ces Meſſieurs m'euſſent diſpenſé d'une diſcuſſion, où je n'entre qu'à regret. Ils auroient bien de la peine à prouver que les Péres ont maintenu la validité des Engagemens Monaſtiques. Il paroît par une Lettre de St. Cyprien (23), que dans le III. Siécle, il y avoit des Vierges qui ſe conſacroient à Jéſus-Chriſt; mais bien loin que ce fût un Vœu, ce Saint Evêque leur permet de ſe marier, *ſi elles ne peuvent, ou ſi elles ne veulent pas perſeverer dans cet état: ſi perſeverare nolunt, aut non poſſunt, melius eſſe ut nubant: quam in ignem delictis ſuis cadant.* On voit par la Lettre de St. Athanaſe à Dracontius (24), qu'il étoit libre aux Moines de ſe marier ou de ne ſe pas marier. Et à l'égard du raiſonnement des Journaliſtes, je leur répondrai ce que Mr. Pajon (25) a répondu aux Auteurs des Préjugés légitimes.

I. Que la Virginité perpétuelle eſt un don de Dieu; c'eſt Jéſus-Chriſt lui-même qui nous l'enſeigne. Ses Diſciples voyant le lui dire, fur quelques difficultés qu'ils trouvoient dans les loix du mariage, qu'il leur avoit expliquées; *ſi telle eſt la condition de l'homme avec la femme, il n'eſt pas à propos de ſe marier*; il répond, ſelon la Verſion de Saci. *Tous ne ſont pas capables de cette réſolution; mais ceux-là ſeulement à qui il a été donné d'embraſſer.* C'eſt-à dire, que tous ne ſont pas capables d'exécuter cette réſolution. Or quand il ne ſera queſtion que de la former, des Eſprits téméraires le peuvent faire, auſſi-bien que ceux que le St. Eſprit y pouſſe; mais ils ne ſont pas capables de l'accomplir.

II. Le St. Eſprit ne s'eſt point obligé à donner une parfaite continence pour demeurer toujours Vierges, à tous ceux qui s'engageroient témérairement dans le vœu d'un Célibat perpétuel; & ſans ce don du St. Eſprit, il eſt impoſſible à la plupart de s'acquitter de leur vœu, comme l'expérience de tous les ſiécles le montre. Ce que nous avons remarqué du débordement horrible des Moines au tems de la Réformation le confirme. Nous pouvons ajoûter par rapport à notre ſiécle, ce que Mr. Pajon, diſoit dans le ſiécle paſſé „ Si l'on „ ne voulоit épargner la pudeur, on pourroit alléguer des „ exemples de notre ſiécle, & citer ici les Fachans, qui ont „ été produits il n'y a pas encore beaucoup d'années, dans „ les Juriſdictions Supérieures, pour expoſer aux yeux du „ Public la conduite peu éſdifiante de pluſieurs Religieux „ avec des Religieuſes (& autres); & cette nouvelle produc„ tion ſeroit voir encore bien clairement, qu'il y a grande „ différence entre le vœu d'une Virginité perpétuelle, & „ l'accompliſſement de ce vœu".

III. Puiſque la Virginité perpétuelle eſt un don particulier de Dieu, qui ne dépend pas abſolument de la volonté de l'homme, dans l'un ni dans l'autre ſexe, la loi qui en impoſe la néceſſité aux hommes, ſans ſavoir ſi Dieu leur en voudra donner la force, eſt injuſte, & le vœu, qui y engage les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, téméraire, à-moins que par une longue & conſtante expérience de leurs forces, elles ſoient très aſſurées que Dieu leur a communiqué ce don-là.

De ces trois obſervations, on eſt en droit de conclure, que ni la loi ni le vœu du Célibat ne ſont point obligatoires à l'égard de ceux à qui Dieu n'a pas voulu donner la force de le garder, & par conſéquent qu'ils n'ont point péché en ſe mariant, puiſqu'ils n'ont contrevenu qu'à des loix injuſtes, & à des vœux téméraires, qui ne les obligeoient point.

IV. Il y a plus. Puiſque Dieu ne leur avoit pas accordé le don particulier de continence, ils étoient obligés par la loi de Dieu à ſe marier. C'eſt la doctrine de St. Paul, cité par les Journaliſtes; après avoir conſeillé le Célibat à ceux qui le peuvent garder purement. Il ajoûte en ces termes exprès pour les autres: *Mais s'ils ſont trop foibles pour garder la continence, qu'ils ſe marient. Car il vaut mieux ſe marier que brûler.* Dira-t-on que cette Loi ne regarde que les ſimples Fidéles, & non les Eccléſiaſtiques, ou ceux qui ont fait vœu de Célibat? Mais il eſt évident, que puiſque cette loi n'a été donnée que pour éviter l'impureté, & que les Eccléſiaſtiques ſont plus obligés d'éviter l'impureté que les autres, ils ſont auſſi plus obligés que les autres à s'aſſujettir à cette loi. Et à l'égard du vœu ou de la loi qui impoſe la néceſſité du Célibat à certaines perſonnes, il eſt clair, qu'outre que l'obligation de ce vœu du Célibat eſt nulle à l'égard de ceux qui ne peuvent le garder ſans incontinence, comme nous l'avons fait ſentir, quand elle auroit quelque force, elle ne les peut obliger au préjudice d'une autre obligation précédente, qui engage néceſſairement tous ceux qui ſe trouvent trop foibles pour garder la continence à ſe marier. Si les hommes ſe pouvoient diſpenſer d'obéir à la loi de Dieu, par des vœux contraires à cette loi, il n'y auroit plus de piété ni d'obéiſſance ſur la Terre. Lequel eſt le plus ſcandaleux, de permettre aux hommes ce que Dieu leur a non ſeulement permis,

mais

(19) *Apud Coming. Præfat. in Cellarde. n. 50. 51. Apud Lenfant. Præfervat. T. I. p. 276. 277.*

(20) *Mém. de Trevoux ubi ſupra. p. 446.*

(21) *Ibid. p. 447.*

(22) *Ibid. Octob. 1714. p. 1919. 1440.*

(23) *Epiſt. L. I. Ep. XI.*

(24) *Op. T. I. p. 918.*

(25) *Examen des Préjug. Légit. Tit. Ch. I.*

Matth. XIX. 10. 12.

1 Cor. VII. 9.

tilement [F]. Il écrivit cette même année un petit Traité *De la Vérité & de la Clarté de l'Ecriture Sainte*, qu'il adreſſa aux Religieuſes d'Oetenbach dans Zurich (q). Ayant appris que le Pape & ſes Emiſſaires ſollicitoient vivement Eraſme d'écrire contre Luther, Zuingle fit un voyage à Bâle pour l'en détourner, & pour lui inſpirer le courage de perſévérer dans les bons deſſeins qu'il avoit fait paroître, mais ſes efforts furent inutiles (r). Etant revenu à Zurich, il obtint qu'on y établît une bonne Ecole pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, & qu'on y appellât Oſwald Myconius; il engagea encore le Magiſtrat, non ſans peine, à chaſſer de la Ville & du Pays toutes les filles & les femmes de mauvaiſe vie, ce qui lui attira beaucoup d'ennemis. Il fut même en danger de leur part; on l'avertit de prendre garde aux lieux où il ſeroit acheter ſes proviſions, & de ne pas aller manger par-tout où il ſeroit invité, pour ne pas être empoiſonné. Un ſoir à l'entrée de la nuit deux Moines demandérent à lui parler; un de ſes domeſtiques s'étant préſenté ſe vit d'abord attaqué par ces Moines; mais ayant compris par ſes diſcours que ce n'étoit pas Zuingle, ils le laiſſérent (s). Au commencement de l'année 1523 le Pape écrivit à Zuingle un Bref très-flatteur, qui prouve que ce Théologien n'étoit nullement tel que ſes ennemis le repréſentent [G]. Ce fut en ce tems-là que Zuingle voyant tous les jours des gens qui l'accuſoient d'héréſie, offrit publiquement en Chaire & enſuite devant le Conſeil Souverain, de ſoutenir ſa Doctrine, ſur les matiéres Controverſées en préſence des Députés de l'Evêque de Conſtance, & de tous ceux qui voudroient s'y trouver, promettant de ſe retracter, ſi on pouvoit le convaincre d'erreur; & priant ſi le contraire arrivoit, qu'on le protégeât dans la prédication de la Vérité; il ſollicita même le

(q) Ibid. p. 126.

(r) Ibid. 125.

(s) Ibid. p. 136-138.

mais commandé, ou de leur défendre d'obéir à la Loi de Dieu? Les premiers Réformés ont fait la premier, quand ils ont permis aux Eccléſiaſtiques & aux Religieux & Religieuſes, qui ſe ſentoient incapables de garder la continence, de ſe marier; & l'Egliſe Romaine fait le ſecond, quand elle ordonne le Célibat à ceux mêmes qui n'y peuvent vivre ſans incontinence. Dans l'impuiſſance où l'on eſt d'inſpirer une parfaite continence aux Prêtres, & aux Moines, lequel eſt le plus conforme à l'eſprit de l'Evangile, de permettre à ceux qui ne la peuvent garder, de ſe marier, ou de conſentir qu'ils ſe ſatisfaſſent par le concubinage & l'adultére? Ne vaut-il pas mieux violer des vœux faits témérairement, que de tomber dans ces crimes? Peut-être MM. de Trévoux me taxeront-ils encore ici de blâmer la *Continence*, comme ils l'ont fait (26) à l'occaſion d'ODON; „ A la lecture d'un des „ Ouvrages de St. Auguſtin, il ſe ſentit touché, il ceſſa ſes „ leçons, diſtribua ſon argent aux pauvres, pratiqua le jeû- „ ne, & engagea beaucoup de perſonnes à ſuivre ſon exem- „ ple; *tout cela n'a point l'approbation de Mr. de Chanſepié:* & „ parce que la *Continence* entroit *dans le plan de vie d'Odon* & „ de ſes diſciples, le même Auteur du Dictionnaire entre- „ prend de les réfuter par un paſſage des *Lettres Perſanes*". Ces Meſſieurs me permettront de faire remarquer, qu'ils ont expoſé mes penſées & mes réflexions d'une manière un peu trop abregée. Après avoir rapporté, après Mr. Fleuri, le changement de conduite d'Odon, j'ai ajoûté que je n'ai garde de vouloir pénétrer dans le cœur d'Odon, encore moins d'empoiſonner les motifs qui le firent agir; mais qu'on ne peut guéres s'empêcher de croire, que l'eſprit de ſuperſtition ne l'ait emporté à bien des égards, puiſqu'il ſuivre à la rigueur les principes qu'il établiſſoit, il faudroit renoncer à toutes les Sciences Humaines, & à tous les Arts, que l'on cultive dans la Société, & par-là on mettroit la confuſion dans le Monde. Si chacun raiſonnoit de la même maniére qu'Odon & ſes ſemblables, on iroit ſe confiner dans les Cloîtres, ſans s'embarraſſer de ce que deviendroit la Société. J'ai appuyé cette réflexion par ce qu'on raconte de l'effet que produiſit l'exemple d'Odon „ Grand nombre de Tour- „ naiſiens *ne regardoient plus leur ville que comme une priſon*, „ *& le cloître que comme un paradis anticipé*. Delà tant de „ *ſaints divorces* faits de concert entre le mari & la femme, „ & tant de *ſalutaires ſéparations* des enfans d'avec les péres, „ & des péres d'avec les enfans". C'eſt là-deſſus que j'ai remarqué, qu'un pareil genre de dévotion tend directement à la ruine de la Société, à rompre les liaiſons les plus ſacrées, & qui par leur nature & par l'ordre de Dieu doivent être indiſſolubles. Je cite enſuite ce que l'Auteur des *Lettres Perſanes* a dit des effets pernicieux que ces *ſaints divorces*, ces *ſalutaires ſéparations* ont produit: mais je ne me borne pas à cela pour faire voir qu'à ſuivre à la rigueur les principes d'Odon la Société ſeroit bouleverſée. „ J'ajoûte, ſuppoſé que „ ce ſoit une action louable de s'enſevelir ainſi dans la re- „ traite, & de rompre toutes les autres relations pour le ſa- „ lut, il ſeroit convenable que tout le monde prît ce parti; „ mais en ce cas quelle ſeroit la face de l'Univers? tous les „ Arts, tous les Métiers ſeroient abolis; il n'y auroit plus „ d'artiſans pour travailler à nous procurer la nourriture & „ le vêtement; il faudroit donc de deux choſes l'une, ou „ que chacun travaillât de ſes propres mains pour avoir la „ néceſſaire, ou qu'on choiſît quelques uns des Solitaires, „ pour s'en occuper pour toute la Communauté: mais quel „ des deux partis qu'on prenne, on s'écarte du but qu'on ſa „ propoſa en ſe mettant en retraite. Il faut malgré ſoi s'oc- „ cuper des affaires de cette vie: d'où il réſulte aſſez claire- „ ment, qu'il eſt inutile de chercher à ſe ſauver hors de l'é- „ tat où la Providence nous a placés, dès qu'on n'a que des „ occupations légitimes". J'oſe croire que les Journaliſtes verront ce qui ſans-doute leur a échappé, que je réfute Odon & ſes Diſciples par quelque choſe de plus qu'un paſſage des *Lettres Perſanes*, à ſavoir que la *Continence* entroit dans leur plan de vie. Pour revenir à ce qui regarde les mariages des premiers Réformateurs, que veut-on après tout prouver, par ce qu'on allégue ſur ce ſujet? que c'étoient des gens libertins & vicieux? que le défaut de vertu les a empêché d'enſeigner la vérité? Ce ſeroit s'expoſer beaucoup. Outre qu'il eſt faux que les Réformateurs ayent été des gens vicieux & libertins, on ne peut ſoûtenir que le défaut de vertu les ait empêché d'enſeigner la vérité, ſans trahir les intérêts de l'Egliſe Romaine. Rien n'égale la corruption qui y régnoit depuis longtems; la vie ſcandaleuſe de plus de cinquante Papes pendant l'eſpace de cent cinquante ans en fait foi. *Il y a eu*, dit un Hiſtorien (27), *pendant plus de cent cinquante ans, ou environ, cinquante Papes ſi déréglés, qu'ils méritent plus le nom d'Apoſtats, que celui d'Apoſtoliques.* Le célébre Baronius s'écrie à l'occaſion d'Etienne VII. (28). *O honte! ô douleur! combien de monſtres horribles ont été aſſis ſur le Siége Apoſtolique! Quels maux n'ont-ils pas fait. & de combien de tragédies n'ont-ils pas été les Auteurs? Quelles ordures n'ont-ils pas jettés ſur l'Epouſe ſans tache, de quelles puanteurs ne l'ont-ils pas infectée, & ne l'ont-ils pas couverte d'une infamie, qui ne ſera jamais? Ce ſiécle*, dit-il en parlant du IX. *a été lugubre & funeſte à l'Egliſe Romaine, parce que tous ceux que leur charge engageoit à veiller étoient endormis, & même ils mettoient tout en œuvre pour aſſeoir dans les ſiéges du Naſſelle Apoſtolique* Et ailleurs: *Que la face de la Sainte Egliſe Romaine étoit hideuſe pendant la domination des plus infâmes Courtiſanes, qui diſpoſoient des Chaires à leur gré, qui ſoûtenoient les Evêques, & ce qu'il y a de plus horrible & de plus ſcelerat, qu'elles mettoient leurs amans ſur le Siége de St. Pierre.* Une ſi affreuſe corruption ne pouvoit qu'influer ſur la Doctrine, des Auteurs Catholiques-Romains en conviennent eux-mêmes. *Quand de tels Uſurpateurs*, dit Baronius (29), *ont prévalu, qui s'étonnera qu'ils entreprennent, & qu'ils exécutent pluſieurs choſes contre les Loix ſacrées, & peut-on attendre d'eux quelque choſe de juſte & de légitime?* Voici ce que dit un ſavant Evêque Eſpagnol (30): *Les Pontifes ont ſi fort dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres, qu'on ne doit pas s'étonner s'il s'eſt gliſſé des abus, & des opinions perverſes dans l'Egliſe.* Un autre Auteur Eſpagnol, non moins célébre, parle en ces termes (31): *il eſt difficile que la Religion Chrétienne ſe conſerve pure par-tout, pendant qu'il y a tant de Prêtres indignes, & qui mènent une vie ſcelerate.* Il réſulta aſſez clairement de ce que l'on vient de voir, qu'il n'eſt pas de l'intérêt des Controverſiſtes de l'Egliſe Romaine, de tant déclamer ſur les mariages légitimes des Réformateurs, de ſoûtenir que des gens vicieux, ſi on le veut, ne puiſſent enſeigner la vérité. J'aurois ſouhaitté, je le répéte, d'être diſpenſé d'entrer en diſcuſſion là-deſſus, mais on m'y a obligé, en quelque façon, pour ne pas manquer à ce que je dois à la vérité.

(26) *Mém. de Trévoux* Decemb. 1714 p. 2780.

(27) Genebrard *Chron. ad ann.* 901. *Apud.* Lenfant *Préface ſur* T. I. p. 265.

(28) Baronius *Ann. eccl.* ann. 900. n. 72. *Apud* Sand. p. 166.

(29) P. 908. num 4. *Apud* Sand. p. 442.

(30) Barth. Carranz. *Summa Concil. and* Chriſtoph. *de* Serg. *Apud* Conring. *de Vocat. Exter. p.* 150.

(31) Alph. a Caſtr. *de juſta Hæret. punit.* l. III. C. V. p. 171. *Apud* Sand.

[F] *Les Moines de Zurich attaquérent auſſi notre Réformateur, mais trop tard.*] Il y en avoit de trois Ordres à Zurich, des Dominicains, des Cordellars, & des Auguſtins. Ils eurent recours à l'autorité du Magiſtrat, ils ſe plaignirent au Conſeil „ que Zuingle les attaquoit toujours, & les rendoit „ odieux au peuple: ils avouoient, qu'à-la-vérité ils ne l'a- „ voient pas épargné non plus, mais que s'il ne vouloit pas „ ſe taire, ils ſeroient toujours plus de bruit & de mouve- „ mens contre lui". Comme ils avoient encore un fort Parti dans le Conſeil, ils obtinrent un Arrêt le 7 Juin, qui défendoit de prêcher & de diſputer contra les Moines. Cette Ordonnance ne fut point obſervée, & l'on continua à traiter les queſtions controverſées. Sur quoi la Conſeil nomma une Commiſſion, à laquelle on joignit la Prévôt & la Commandeur de Kuſſnacht; les deux premiers Paſteurs Zuingle & Engelhart & les Lecteurs des Couvens furent appellés. Après les avoir entendus, les uns & les autres, on leur défendit de prêcher des choſes qui puſſent cauſer de la diſcorde, à-moins qu'on ne les eût auparavant rapportées au Chapitre Zuingla refuſa de déférer à cette Ordonnance, diſant, que conformément au Mandat qui avoit été publié par le Conſeil Souverain, & au Serment qu'il avoit prêté, il vouloit prêcher la Parole de Dieu ſans aucune reſtriction. Les Moines ſollicitérent un Arrêt, par lequel il leur fût permis de prêcher la Doctrine qu'on pouvoit tirer de Thomas d'Aquin, de Scot, & d'autres Saints de cette eſpéce, mais on le leur refuſa; & on renouvella la Réglement de ne porter en Chaire aucune Doctrine, que celles qu'on pouvoit prouves clairement par le Parole de Dieu (32).

(32) Ruchat *loc. cit.* p. 219-221.

[G] *Le Pape écrivit à Zuingle un Bref très-flatteur, qui prouve que ce Théologien n'étoit nullement tel, que les ennemis le repréſentent.*] Cette Piéce m'a paru aſſez curieuſe, pour mériter de trouver place ici: on y verra, que ſi Zuingle avoit conſulté la chair & le ſang, & qu'il ſe fût conduit par des motifs

le Magistrat d'ordonner une telle Conférence. Le Conseil y consentit, & indiqua une assemblée pour le 29 Janvier 1523; il y invita tous les Ecclésiastiques du Canton, & l'Evêque de Constance à s'y rendre, pour disputer par l'Ecriture Sainte contre les doctrines qu'ils croiroient erronées; & qu'en suite on ordonneroit de s'en tenir aux décisions de la Parole de Dieu (*t*). Cette dispute ordonnée par les Seigneurs de Zurich les a exposés sans fondement à la Censure de divers Ecrivains Catholiques-Romains [*H*]. Zuingle composa un abrégé de sa doctrine, compris en soixante-sept Articles. L'Evêque de Constance envoya

(*t*) Ibid. p. 127. 128.

motifs humains, il auroit pris un tout autre parti, que celui qu'il a pris, & que la Cour de Rome auroit été bien-aise de le gagner. Voici le Bref (33).

(33) *M. Adam. Ubi supra* p. 29.

Adrianus Papa Sextus,

„ Dilecte fili, salutem & Apostolicam benedictionem. Remittimus venerabilem fratrem Ennium, Episcopum Veruli-„ num, prælatum domesticum nostrum, & Apostolicæ Se-„ dis nuncium, hominem prudentia & side præstantem, ad „ istam invictam, nobisque & huic sanctæ Sedi conjunctissi-„ mam nationem, ut de maximis rebus nos, & eandem Se-„ dem, totamque Christianam Rempublicam concernentibus „ cum illa agat. Licet autem ei desertimus in mandatis, ut „ ea communiter cum omnibus & publice tractet; tamen cum „ de tua egregia virtute specialiter nobis sit cognitum, nos-„ que devotionem tuam arctius amemus ac diligamus, ac pe-„ culitrem quandam in te fidem habeamus, mandavimus ei-„ dem Episcopo, nuncio nostro, ut tibi separatim illorum „ nostrus redderet, nostramque erga te optimam voluntatem „ declararet. Hortamur itaque devotionem tuam in Domi-„ no, ut & illi omnem fidem habeas; & quo nos animo ad „ honores tuos & commoda tendimus, eodem tu in nostris, „ & dictæ Sedis Apostolicæ rebus procedas. De quo gratiam „ apud nos invenies non mediocrem. Datum Romæ apud „ Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die 13 Januarii an-„ ni 1523. Pontif. nostri anno primo".

[*H*] *Cette Dispute ordonnée par les Seigneurs de Zurich, les a exposés, sans fondement, à la censure de divers Ecrivains Catholiques-Romains.*] Maimbourg (34) s'exprime en ces termes: *Le Sénat de Zurich par une entreprise tout-à-fait insoutenable, convoqua une Assemblée générale pour oüir les Catholiques & les Zuingliens dans une dispute réglée, & pour juger ensuite souverainement par la parole de Dieu de ce différend. L'Evêque de Constance épouvanté de cette hardiesse, y envoya son grand Vicaire pour leur défendre de passer outre, en leur représentant que c'étoit une chose manifestement & toute dans l'Eglise, qu'une Assemblée de Laïques s'attribuât l'autorité d'un Concile, pour décider souverainement des points de doctrine concernans la Foy.* Je dirai seulement, en passant, que Maimbourg se trompe en disant, que l'Evêque envoya son grand Vicaire, pour défendre à ceux de Zurich de passer outre; il envoya une députation solemnelle pour assister à la Dispute. Mais de tous les Ecrivains, il n'en est aucun qui ait plus mal-traité les Magistrats de Zurich que l'Auteur des *Préjugez Légitimes* (35). Ayant déposé les esprits durant quatre ans, Zuingle crut qu'il étoit allez fort pour faire établir ses opinions par l'autorité des Magistrats; ce qui le porta à les engager à assembler un Synode, & à s'en rendre les juges & les arbitres, afin de régler l'état de la Religion de leur Canton. On n'avoit jamais oüi parler d'un Synode de cette nature; & il est étonnant que la témérité & l'insolence des hommes ait pu se porter à un tel excès. Le Conseil de Deux-cens, c'est-à-dire deux-cens Bourgeois d'une Ville Suisse, Savant & habiles dans les matières théologiques, comme on peut croire que des Bourgeois Suisses l'estoient, firent assembler tous les Ecclésiastiques de leur détroit, pour disputer devant eux, dans l'intention de régler l'état de la Religion avec connoissance de cause. La matière qui devoit être agitée dans ce prétendu Synode, ne pouvoit eitre plus considérable. Car il s'agissoit d'abolir tout d'un coup l'autorité de tous les Conciles, qui s'estoient tenus dans l'Eglise depuis les Apostres, sous prétexte de réduire tout à l'Ecriture Sainte. *Il s'agit, dit-il Zuingle, de sçavoir si la Sainte Divine oblige l'homme à obéir aux Constitutions humaines.* Et ainsi voilà tous les Evêques qui y avoient assisté, tous les Pères qui les avoient autorisez, soumis au jugement de ces Magistrats. Il s'agissoit en particulier de sçavoir si tous les Evêques, qui avoient obligé les Ministres de l'Eglise à la continence, c'est-à-dire, selon la prétention même des Ministres, tous les Papes, tous les Evêques d'Afrique, de France & d'Espagne, depuis le tems de Sirice, estoient des téméraires, qui avoient fondamentalement failli, par une obéissance aveuglement aux Loix de l'Ecriture. Il s'agissoit de la foy de toutes les autres Eglises Chrétiennes, que les Suisses ne pouvoient pas ne point condamner, en embrassant une foy nouvelle . . . . Enfin il s'agissoit de toutes les fuites funestes que ce changement de Religion devoit avoir, & qui estoient aisées à prévoir. . . . . Et ces deux-cens Bourgmestres jugérent de ce différend d'une maniére dont ils auroient dû rougir, quand il n'auroit esté question que de quelques arpens de terre. D'abord ils déclarérent qu'ils vouloient qu'on ne se fervît que de l'autorité de l'Ecriture, & que l'on ne reçût point dans l'examen des matières d'autres preuves, que celles qui en seroient tirées . . . . Ensuite au lieu que l'Eglise estant en possession de la doctrine, ils devoient obliger Zuingle à produire les accusations contre cette doctrine . . . . . ils voulurent qu'il parust en cette dispute en qualité de défendeur . . . . & ainsi ils réduisirent l'Eglise à perdre sa cause. . . . . Tout cet examen estoit de plus fondé sur ce principe ridicule, que s'il ne se trouvoit personne „ dans le territoire de Zurich qui pust faire voir par l'Ecritu-„ re les erreurs de Zuingle, il falloit conclure qu'il n'en avoit „ point". On a répondu amplement & solidement à cette invective, mais comme les Ouvrages de MM. Claude, Pajon & Jurieu, où ces réponses se trouvent, ne sont pas communément entre les mains de bien des gens, nous croyons devoir rapporter en substance ce qu'on a à repliquer, & nous ne differons point que nous n'empruntions principalement nos réflexions de ces Auteurs. On peut réduire tout ce qu'il y a à examiner sur ce sujet à IV Chefs. I. Les Seigneurs de Zurich ont-ils été en droit de prendre connoissance des Affaires de Religion? II. Avoient-ils la capacité suffisante pour prononcer? III. La Matière dont il s'agissoit. IV. La maniére de procéder.

(34) *Hist. de Calvin.* p. 16.

(35) *Préj. Lég. Ch.* X. p. 240 & *suiv.*

I. *Les Seigneurs de Zurich ont-ils été en droit de prendre connoissance des affaires de Religion?* Oui sans doute, c'est le droit des Rois & des Magistrats dans l'étendue de leurs Etats. Les Rois de Juda, Josaphat, Ezéchias, Josias en usérent autrefois, & employérent leur autorité pour réformer l'Eglise par la Parole de Dieu. Les Empereurs Chrétiens ont convoqué les Conciles pour régler l'état de la Religion, & pour pourvoir aux défordres de l'Eglise; ils ont publié souvent en forme d'édits des décisions de dogmes, des condamnations d'Hérésie, des déclarations de Foi qu'ils avoient fait concerter en leur présence dans des Assemblées Synodales. Les Controverfistes de Rome reconnoissent eux-mêmes ce droit dans les Rois & les Souverains de leur Communion. Par exemple on lone les autres Cantons de Suisse, qui dans une Assemblée, tenue le 24 Juin 1524, ordonnérent qu'on maintiendroit la Religion sur le pied où elle étoit; & dans une autre Assemblée, qu'ils tinrent à Bâle deux ans après, *la Doctrine de Zuingle fut condamnée par un decret folemnel de toute la nation, après que le célébre Docteur Ecolampade eût fidélement réfuté tout ce que Jean Oecolampade, que Zuingle, qui n'y voulut pas comparoître, y avoit envoyé, put dire pour la doctrine de son maître* (36); ici on ne trouve plus étrange que des Laïques s'attribuent l'autorité de juger d'une doctrine. Cela n'a pas échappé à Mr. Bayle, qui dit là-dessus (37). „ L'Af-„ semblée générale des Cantons ayant oui les raisons de part & d'autre, a prononcé sentence de condamnation contre la „ doctrine de Zuingle: Mr. Maimbourg ne les en censure point. Mais Erasme ayant oui les avocats contraires s'avisa „ bler pour terminer ces différens, n'avoient garde de les en „ blâmer non plus: donc Mr. Maimbourg a le plus grand „ tort du monde de blâmer le Sénat de Zurich de s'être „ attribué le droit de prononcer sur la dispute de Zuingliens & des Catholiques, & l'Evêque de Constance n'avoit pas raison de s'y opposer. Deforte que la conduite de l'Assemblée Générale de tous les Cantons, qui décida la Controverfie entre les Zuingliens & les Catholiques, estant approuvée dans l'Eglise Romaine, parce que le droit „ que le Canton de Zurich s'est attribué en particulier, de „ juger de la même Controverfie, par conséquent il ne „ reste plus à examiner, sinon, s'il a bien fait de préférer la doctrine des Zuingliens à celle des Catholiques". On donne tous les jours des louanges aux Princes Catholiques-Romains, qui employent leur autorité & leur puissance contre ceux qui combattent leur Religion; ces Princes ont donc droit de prendre connoissance de ce qui concerne la Religion, & d'employer leur pouvoir pour faire régner la Religion qu'ils croyent la meilleure; pourquoi les Princes & les Magistrats Réformés n'auroient-ils pas le même droit? Dira-t-on que les Princes & les Magistrats Catholiques employent leur autorité en faveur de la véritable doctrine, au-lieu que les Protestans travaillent en faveur de l'Erreur & de l'Hérésie; il ne s'agit donc plus de contester sur le droit des Souverains, il faut en venir à l'examen de la Doctrine, & voir de quel côté est la vérité. Les Magistrats de Zurich ont donc été en droit d'assembler un Synode, d'être les juges & les arbitres, & de régler l'état de la Religion dans leur Canton; il n'y a eu en cela ni témérité ni insolence, & c'est s'oublier d'une étrange maniére que d'en parler sur ce ton-là.

(36) Maimbourg. *Hist. de Calvin.* L. An. 1526.

(37) *Crit. Gén. de l'Hist. du Calvin.* T. I. p. 170. de la 2de. Edit.

II. *Mais ces Messieurs avoient-ils la capacité suffisante pour prononcer?* On a vu de quel air méprisant on les traite, ce sont *des Bourgeois d'une Ville Suisse, sçavans & habiles dans les matières théologiques, comme on peut croire que des Bourgeois Suisses l'estoient.* Ce langage ne ressemble pas mal à celui des Pharisiens du tems de J. C. qui disoient: *Cette populace-ci ne sait ce que c'est que de la Loi.* „ Mr. Claude observe très-„ bien (38) que la véritable science des Chrétiens ne consiste pas à avoir la teste pleine de spéculations scholastiques, & la mémoire chargée de beaucoup d'histoires, de beaucoup de passages d'Auteurs, ou de beaucoup de remarques de Critique. . . . Nostre véritable science c'est l'Ecriture Sainte leuë avec humilité, avec charité, avec foy, avec piété. Voilà ce que sçavoient ces pauvres Bourgeois de Zurich; ils n'étoient ni Prélats, ni Cardinaux, ni Docteurs de Louvain, ni Docteurs de Sorbonne, mais ils étoient gens de bien, ils craignoient Dieu, ils étudioient fa parole; & au reste l'état de leur esprit & le degré de leur lumière paroîl par la réformation qu'ils firent;

(38) *Défense de la Réform.* P. II. Ch. 6.

qui

voya Jean Faber son Grand-Vicaire, le Docteur Martin Blantsch, Théologien & Prédicateur de Tubingue, le Docteur George Vergenhans; & Frédéric Jacob d'Anweil, Chevalier, avec Joachim Maler, Chan-

„ car l'arbre se connoît par le fruit". Dans le fond, n'est-ce pas être ténéraire que de soutenir que les Magistrats sont incapables de juger sainement des matières de Religion? nous avons l'Ecriture Sainte, reconnue de part & d'autre pour Régle de foi. Les Magistrats ne peuvent-ils pas la lire? sont-ils incapables d'en comprendre le sens? & les loix de Dieu, presentes à tous les hommes seroient-elles plus difficiles à entendre que les Loix Civiles? Il y a plus; on refuse aux Magistrats de Zurich, ce qu'on accorde dans l'Eglise Romaine à tout particulier Protestant, qui rentre dans son sein. Cet argument est de Mr. Bayle (39) & une legére attention en fera sentir toute la force. Il applique son raisonnement aux Huguenots, qui se faisoient Catholiques, dans le tems où il écrivoit. „ N'est-il pas vrai, *dit-il*, que ces „ gens-là, sans avoir lu ni Conciles, ni Péres, ni Docteurs „ décident souverainement dans leur teste des matières de „ foi, sur lesquelles nous sommes en differend avec les Ca- „ tholiques-Romains? Si un particulier le fait, après quel- „ ques éclaircissemens bien minces, sans que l'Eglise Ro- „ maine l'accuse de témérité; de quel front ose-t-elle blâ- „ mer une Assemblée de Magistrats, qui après plusieurs lon- „ gues & meures délibérations, décide d'une Controverse, „ où il s'agit de choisir une Religion? On me répondra „ qu'un Huguenot qui se convertit, ne s'ingére pas de déci- „ der par ses propres lumiéres, de ce qu'il faut croire ou ne „ pas croire; qu'il ne fait que se soûmettre aux décisions de „ l'Eglise, aprés avoir connu qu'elles ont été faites avec „ une pleine connoissance de cause, par ceux qui ont reçu „ de Dieu l'autorité de juger de ces choses-là. C'est la ré- „ ponse; voicy la replique. Je dis qu'il faut que ce Hugue- „ not décide par ses propres lumiéres à tout le moins, la „ grande Controverse qui régne entre les deux Religions, „ touchant l'autorité de l'Eglise: car il ne faudroit se dispen- „ ser de l'examen de chaque point de Controverse, qu'en „ se persuadant qu'il y a une Eglise infaillible, qui a pro- „ noncé sur chacun d'eux, & qu'il suffit pour avoir la con- „ science entiérement en repos, d'acquiescer aux décisions „ de l'Eglise. Pour se persuader cela, il faut qu'il décide „ le procez que nous faisons à l'Eglise Romaine sur l'in- „ faillibilité qu'elle s'attribue. Et comment le décidera-t-il? „ Sera-ce avec l'*évvêx ἔφα* qui est si commode pour les es- „ prits paresseux? Il est évident qu'il ne peut pas se servir „ de cette voye abrégée, jusqu'à ce qu'il ait connu que nous „ avons tort de disputer à l'Eglise Romaine le privilége de „ l'infaillibilité. Mais avant que d'avoir connu ce mystére, „ il est obligé à regarder comme douteuses les raisons que „ Mrs. de l'Eglise Romaine allèguent pour prouver leur „ prétention, & à les comparer avec celles que nous appor- „ tons contre cette prétention. . . . c'est à lui à prononcer „ par les lumieres de son bon sens, ou que l'Eglise Romai- „ ne a raison de s'attribuer l'infaillibilité, ou qu'elle n'a pas „ raison. S'il prononce le dernier, le voila encore Hugue- „ not. Or je soutiens que la décision de cette Controver- „ se est d'une si grande importance, que si un Laïque „ ignorant se la peut attribuer sans témérité, il est en droit „ de-là de s'attribuer toutes les autres, & par conséquent „ Mr. Maimbourg accuse fort mal à propos le Magistrat de „ Zurich *d'une entreprise tout à fait insolente*, puisqu'ils „ n'ont rien fait, qui n'ait lieu dans l'Eglise Romaine tous „ les jours. Oseroit-on bien soûtenir, qu'il ne faut pas au- „ tant de lecture des Péres, des Conciles, & des Interprè- „ tes de l'Ecriture, pour savoir si l'Eglise Romaine est in- „ faillible, que pour savoir si Jésus-Christ nous donne son „ propre Corps dans le Sacrement"? Pour faire mieux sen- tir que *l'infaillibilité de l'Eglise doit être connue, indépendamment du témoignage qu'elle se rend à elle même*. Mr. Bayle observe, que l'Eglise ne peut pas prétendre à une plus grande autorité que celle de Dieu, & que comme nous n'ajoûtons foi à ce que Dieu nous a révélé, que parce que nous sommes assurés par l'idée claire & distincte que nous avons de l'Etre souverainement parfait, que Dieu ne peut ni tromper ni être trompé, de-même nous ne pouvons ajoûter foi à ce que l'Eglise décide, à moins que nous ne connoissions d'ailleurs que Dieu lui a donné le privilége de l'infaillibilité. „ Il est donc évident qu'un Huguenot, qui change de Re- „ ligion, doit du-moins estre capable de décider sans l'auto- „ rité de l'Eglise, qu'il y a révélation touchant l'infaillibili- „ té de l'Eglise. Ce pas étant fait il s'asseure des autres ar- „ ticles de sa foi, par la connoissance qu'il a, que l'Eglise „ les a décidez. Mais comme son Curé, ni son Evesque, „ ni son Métropolitain, ni son Primat n'ont point le privi- „ lége de l'infaillibilité, il s'ensuit qu'il ne peut avoir aucu- „ ne véritable certitude, s'il ne connoit par ses lumiéres, „ que la doctrine de ses Pasteurs est conforme aux décisions de „ l'Eglise, & par conséquent il est nécessaire qu'il croye ce que „ son Curé lui dit avec les Canons des Conciles, & qu'il juge „ que ces deux choses sont une seule & même doctrine, de- „ sorte que le voila véritable Juge de sa foi, aussi bien que „ quand il estoit Huguenot". Mr. Bayle pousse son argument par la comparaison entre le Sénat de Zurich & le Parlement de Paris. Quelque habiles que soient ceux qui composent ce dernier, il est certain qu'ils ne sont pas tous versés dans la connoissance des Péres, des Conciles, & des Interprétes de l'Ecriture; cependant ces Messieurs ont prononcé sur le même different, en condamnant plus d'une fois des Réformés à la mort. Dira-t-on qu'ils n'ont fait qu'appuyer les décisions de l'Eglise? Soit. Mais ces Laïques en condemnant les Réformés n'ont-ils pas décidé que leur doctrine étoit contraire à la Doctrine de l'Eglise? N'ont-ils pas par cela même décidé que la Doctrine de l'Eglise étoit véritable? Or pour déclarer cela il a fain qu'ils décidassent, ou que cette doctrine étoit conforme à la Parole de Dieu, ou qu'elle avoit été décidée par un Juge infaillible. Si le premier, il s'ensuit que des Laïques, peu versés dans la connoissance des Péres & des Conciles, peuvent justement prononcer qu'une doctrine est conforme à la Parole de Dieu. S'ils ont décidé que la doctrine de l'Eglise étoit véritable, parce qu'ils connoissoient que l'Eglise qui l'a décidée ne peut errer, il s'ensuit que des Laïques peuvent décider la grande question, *s'il y a une Eglise infaillible dans le Monde, & supposé qu'il y en ait si cette Eglise est la Romaine*, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en jugeant que les preuves que l'Eglise produit de son infaillibilité sont bonnes & vraies. Dr pour peu qu'on examine la question de l'infaillibilité de l'Eglise, sans préjugé, on avouera que quiconque est capable de la décider, est capable de décider quelque Controverse de Religion que ce puisse être. C'est donc sans raison qu'on prétend faire valoir l'incapacité prétendue du Conseil de Zurich.

(38) *Crit. Gener. de l'Hist. du Calvin. T. I. p. 194.*

III. *La matière dont il s'agissoit* étoit certainement de la dernière importance, mais elle est mal représentée par l'Auteur des Préjugés. *Il s'agissoit*, dit-il, *d'abolir tout d'un coup l'autorité de tous les Conciles qui s'étoient tenus depuis les Apôtres.* Nullement. Il s'agissoit d'abolir ce que les Conciles pouvoient avoir entrepris contre la Parole de Dieu; leur véritable autorité consiste dans la conformité de leurs décisions avec la Parole de Dieu, ils ne peuvent en avoir d'autre. *Il s'agit*, disoit Zuingle, *de savoir si la Loi divine oblige à obéir aux Constitutions humaines*; est-ce une si grande témérité d'obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes? Mais, dit-on, *voilà tous les Evêques qui y avoient assisté, tous les Péres qui les avoient autorisés, soumis au jugement de ces Magistrats.* Mais Mr. Pajon (40) a très-bien remarqué qu'en ce sens-là les plus grands Prophétes ont soumis Dieu lui-même au jugement des hommes; il en donne pour exemple l'Histoire qui est rapportée I. Rois XVIII. Le Prophéte Elie, pour détourner les Israélites de l'idolâtrie où ils étoient engagés, leur propose un moyen de connoître quel étoit le vrai Dieu, de l'Eternel ou de Bahal; & en leur proposant ce moyen, il leur dit: *Si c'est l'Eternel qui est Dieu, suivez-le, si c'est Bahal, suivez-le.* N'étoit-ce pas-là soumettre Dieu au jugement des hommes? & lorsqu'après le miracle le Peuple s'écria, *c'est l'Eternel qui est Dieu*, ne se rendit-il pas Juge de Dieu? „ Pouvons-nous juges „ de quoy que ce soit, qui ne soit soumis à notre jugement? „ Si donc nous entreprenons bien sans témérité, de juger „ de Dieu, qu'il est bon, qu'il est sage, qu'il est juste, qu'il „ est saint, pourquoy n'oserions-nous juger des Conciles? Il „ me semble qu'il n'y a point de témérité à le faire, pour- „ veû que nous en jugions bien; c'est-à-dire, pourveû que „ nous tenions pour vrays ceux qui sont vrays, & pour faux „ ceux qui sont faux, car nous ne sommes pas obligez à nous „ tromper". *Il s'agissoit de la foi de toutes les autres Eglises Chrétiennes.* D'accord. Parce que Dieu n'ayant donné qu'un seul & même Evangile pour tous les hommes, quand il s'agit de la foi d'une Société de Chrétiens, quelque petite qu'elle soit, il s'agit aussi de la foi des autres. Mais par cette même raison, comme l'observe Mr. Pajon (41), il s'agissoit dans tous les Conciles qui avoient été tenus, & dans tous ceux que l'on pourroit tenir encore, de la foi des Magistrats de Zurich, que l'on traite d'insolens & de téméraires. Etoit-ce une insolence & une témérité à eux de vouloir examiner les articles de leur foi, afin de ne pas acquiescer à des doctrines dont ils ne connoissoient pas la vérité, & d'examiner par conséquent les mêmes doctrines que ces Conciles avoient décidées?

(40) *Ibid. supra. p. 592.*

(41) *Ibid. p. 594.*

IV. *La maniere de procéder* n'est pas moins vivement censurée. Les Magistrats de Zurich voulurent que l'on s'en tînt à l'Ecriture Sainte. C'est sans-contredit un grand crime, de n'avoir voulu écouter que la Loi, pour favoir la volonté du Législateur; de n'avoir pas voulu déférer aveuglément à l'autorité des hommes, que les Catholiques-Romains avouent eux-mêmes avoir été sujets à l'erreur, n'y ayant pas un seul des Péres, que les Docteurs de l'Eglise Romaine ne réfutent en plusieurs rencontres. Voici quelque chose de plus grave: c'est que *l'Eglise étant en possession de sa Doctrine ils devoient obliger Zuingle à produire ses accusations contre cette Doctrine*, & qu'au-lieu de cela, *ils voulurent qu'il parust dans cette dispute en qualité de défendeur.* Mr. Pajon remarque fort bien (42), que la possession ne sert de rien à celui qui s'en vante, s'il ne la prouve; & que quand il l'a prouvée, elle ne lui peut servir, ni pour se rendre maître d'un autre héritage dont il n'a pas la possession, ni pour justifier la qualité de l'héritage qu'il possède; s'il est bon ou mauvais, s'il est meilleur ou moins bon qu'un autre. „ Dequoi donc l'Eglise Romaine „ se vante-t-elle d'être en possession? Si c'est de la vérité, „ on luy nie sa possession, & c'est à elle à la prouver. Et si „ elle répond simplement, qu'elle est en possession de sa „ doctrine, que fait cette possession pour la question dont „ il s'agit? est-ce une preuve que cette Doctrine soit vraye? „ j'aymerois autant qu'un homme me voulust obliger à re- „ connoître que sa vigne est admirable, parce qu'il en est „ en possession". D'ailleurs Zuingle n'étoit-il pas aussi en possession de sa doctrine? ainsi il y avoit parité de droit des deux côtés à demander des preuves. Mais une raison, qui devoit rendre Zuingle défendeur, & qui engageoit nécessairement

(42) *Ibid. p. 595-602.*

Chancelier de l'Evêque. Il y vint auſſi environ ſix-cens perſonnes, tant étrangers que gens du Pays, & il y a de l'apparence qu'il en ſeroit venu davantage, ſi les autres Cantons n'avoient défendu à leurs ſujets de s'y rendre (*u*). La Diſpute ſe tint au jour aſſigné [*I*]; & après avoir entendu tout ce qui ſe dit de part & d'autre, le Conſeil donna un Edit, qui fut publié l'après-midi du même jour, portant en ſubſtance, „ que l'Evêque de Conſtance n'ayant rien fait de ce qu'on lui avoit demandé pour éclair- „ cir les matiéres de Religion, le Magiſtrat de Zurich avoit été obligé d'ordonner cette Conférence; „ & que puiſque ceux qui avoient accuſé Zuingle d'héréſie, n'avoient pas oſé entreprendre de l'en con- „ vaincre par l'Ecriture Sainte, Zuingle devoit continuer courageuſement à prêcher la parole de Dieu; „ défendant à tous les Prédicateurs & Curés de la Ville & du Canton de ne rien enſeigner, qu'ils ne „ puſſent prouver par l'Ecriture Sainte (*w*)". L'iſſue de cette Conférence fit plaiſir à tous ceux, qui étoient bien intentionnés pour la Réformation; mais l'Evêque de Conſtance s'en plaignit amérement aux autres Cantons; ce Prélat & Ennius Légat du Pape, firent même épier Zuingle, pour l'enlever, mais il ſe tint ſur ſes gardes. Ce Réformateur continua à prêcher comme il avoit commencé: après avoir expliqué de ſuite tout l'Evangile de St. Matthieu, il expliqua les Actes des Apôtres, la premiére Epître de St. Paul à Timothée, l'Epître aux Galates, les deux Epîtres de St. Pierre, & l'Epître aux Hébreux (*x*). Ayant été accuſé dans une Diéte, aſſemblée à Bade, d'avoir dit, *que les Suiſſes vendent le ſang Chrétien, & mangent la chair de Chrétien*, il ſe juſtifia par un Ecrit imprimé, qu'il envoya aux Cantons,

(*u*) Ibid. p. 181.

(*w*) Ibid. p. 176. 177. *Du Pin.* T. XIII. p. 63.

(*x*) Ruchat p. 171. 176.

ſement les autres à prouver. C'eſt que Zuingle n'avançoit rien, dont ſes Adverſaires ne demeuraſſent d'accord. Ils convenoient tous qu'il faloit adorer Dieu; qu'il le faloit invoquer par Jéſus-Chriſt; que l'Euchariſtie eſt un Sacrement de la nouvelle Alliance, & autres articles ſemblables, qui compoſoient le Corps de la Doctrine de Zuingle. Mais les Adverſaires avançoient d'autres Doctrines, outre celles-là. Ils oſoient, qu'il faloit auſſi invoquer les Saints; que l'Euchariſtie étoit auſſi un vrai ſacrifice propitiatoire pour les péchés des vivans & des morts &c. Zuingle répondoit; Montrez-moi ce que vous dites; donnez-m'en de bonnes preuves; je le croirai. Mais je ne ſuis pas obligé de croire ſans fondement & ſans preuve. Il étoit fondé en raiſon, puiſque Dieu a défendu de rien ajoûter à ſa Parole, & d'innover dans ſon Culte, ſans un ordre exprès de lui. C'étoit donc à ceux qui avançoient ces choſes-là à prouver que Dieu les avoit enſeignées & commandées. Enfin comment eût-on voulu, que Zuingle eût prouvé que Dieu n'avoit pas enſeigné ou commandé telle & telle choſe? Quand il eût allégué ſur chaque Controverſe cinquante paſſages, ou cent, ſi l'on veut, & qu'il eût fait voir que les doctrines dont on diſputoit, n'y étoient pas enſeignées, on eût pu lui répondre, que ce n'étoit pas-là toute l'Ecriture, & que les doctrines controverſées pouvoient être enſeignées ailleurs. Il auroit donc dû examiner ſéparément tous les verſets de l'Ecriture, depuis le premier juſqu'au dernier, ſur chaque Controverſe, pour montrer que ni l'invocation des Saints, ni le ſacrifice de la Meſſe, ni les autres choſes qu'il nioit, n'y étoient point enſeignées. Deſorte qu'il auroit fallu s'engager dans une diſpute ridicule, pour ſatisfaire l'Auteur des Préjugés. Nous croyons avoir ſuffiſamment juſtifié la conduite des Magiſtrats de Zurich dans l'occaſion dont il s'agit, & nous avons cru devoir entrer dans cette diſcuſſion, en qualité d'Hiſtorien & de Critique.

[*I*] *La Diſpute ſe tint au jour aſſigné.*] Je rapporterai ce qui ſe paſſa dans cette diſpute, ſur les relations que j'en trouva, tant dans Mr. Du Pin, que dans l'Hiſtoire de Mr. Ruchat. L'Aſſemblée étant formée, le Bourguemaître ouvrit la conférence par un diſcours, dans lequel il expoſa, que les prédications de Zuingle ayant excité beaucoup de conteſtations dans leur Ville, & Zuingle ayant offert de rendre compte de ſa Doctrine dans une diſpute publique, le Conſeil avoit jugé à propos pour étouffer ces différends, que l'on fît une Conférence en préſence du Conſeil des Deux-cens, à laquelle il avoit fait appeller les Eccléſiaſtiques de la Ville & de la Campagne, & l'Evêque de Conſtance qui y avoit envoyé ſes Députés, qu'alors chacun pouvoit avec toute ſorte de liberté attaquer la Doctrine de Zuingle (43). Les Députés de l'Evêque dirent, qu'ils n'étoient venus que pour s'informer des diviſions qui s'étoient élevées à Zurich, & pour tâcher de réconcilier les parties. Zuingle prenant alors la parole dit „ que la lumiére de la parole de Dieu ayant „ été obſcurcie & preſque éteinte par des traditions humai- „ nes, il s'étoit trouvé dans ces derniers tems des perſon- „ nes qui avoient entrepris de la rétablir, en annonçant l'E- „ vangile au Peuple dans ſa pureté: qu'il étoit de ce nom- „ bre; & que quoiqu'il n'eût depuis cinq ans rien enſeigné „ qui ne fût dans l'Ecriture Sainte, il ſe trouvoit traité „ d'Hérétique & de Séducteur; que c'étoit pour cela qu'il „ avoit demandé de rendre raiſon de ſa Doctrine en préſence „ du Conſeil de Zurich, & de l'Evêque de Conſtance ou „ de ſes Députés; qu'afin que l'on pût connoître plus facile- „ ment quelle étoit ſa Doctrine, il l'avoit publiée en „ abrégé, renfermée en ſoixante-ſept articles; que ſi l'on „ pouvoit lui montrer qu'il erroit en quelque point, il étoit „ prêt à recevoir inſtruction (44)". Jean Faber, Vicaire de l'Evêque, prit la parole & dit: *Qu'on devoit renvoyer cette affaire au Concile général, qui devoit s'aſſembler dans un an, ſuivant ce qui avoit été réglé à la Diéte de Nuremberg; que tout au plus on devoit diſputer ſur ces matiéres à Paris, à Cologne &c. où il y a des Univerſités, plûtôt qu'à Zurich* &c. Enfin *il demanda de la part de ſon Maître, qu'on renvoyât cette affaire.* Zuingle repliqua: „ Qu'il étoit inutile d'attendre un Concile li- „ bre, tel que les Etats de l'Empire le demandoient; que „ les Prélats n'y donneroient jamais les mains; qu'il étoit „ ſuperflu de conſulter les Univerſités, puiſqu'on a la Paro- „ le de Dieu, qui eſt la Régle infaillible de la Foi, écrite „ en Hébreu, en Grec, & traduite en Latin. Que par la „ grace de Dieu il ſe trouvoit à Zurich plus de gens habi- „ les dans ces Langues, qu'il n'y en avoit dans toutes les „ Univerſités dont parloit Faber: que dans cette vénérable „ Aſſemblée il y avoit pluſieurs Docteurs en Théologie, „ pluſieurs Juriſconſultes & autres ſavans hommes, venus „ de diverſes Univerſités, qui étoient capables d'examiner „ les paſſages qu'on citeroit de l'Ecriture: qu'après tout, „ quand ils n'y ſeroient pas, il ſe flattoit que parmi les Aſſi- „ ſtans, il y avoit pluſieurs bonnes ames, éclairées par la „ St. Eſprit, qui pourroient diſcerner qui étoient ceux qui „ entendoient bien ou mal l'Ecriture (45)". Perſonne n'ayant répondu, le Bourguemaître dit, que ſi quelqu'un avoit quelque choſe à oppoſer à cela, il devoit la faire. Zuingle en prit auſſi par trois fois les Aſſiſtans, menaçant même ceux qui juſqu'alors avoient déclamé contre lui de les provoquer à la diſpute par leurs noms. Jacob Wagner, Paſteur dans le Canton de Zurich, dit alors; qu'à la vérité, ſelon le Mandement de l'Evêque de Conſtance, publié tout nouvellement, on ne devoit faire aucun changement aux Cérémonies de l'Egliſe, avant la tenue du Concile; mais que ſi l'on ne trouvoit rien à oppoſer aux Théſes de Zuingle tirées de l'Ecriture Sainte, on n'étoit plus obligé de déférer à ce Mandement, & que l'on étoit en droit de prêcher la Parole de Dieu dans ſa pureté: que par conſéquent on avoit fait tort au Curé de Viſſbach, qui avoit été mis en priſon par ordre de l'Evêque, pour avoir prêché la même doctrine que Zuingle. Faber répondit, *qu'il avoit ſi bien prouvé par l'Ecriture Sainte l'Invocation des Saints à ce Curé, qu'il avoit reconnu ſon erreur & l'avoit retractée.* Zuingle l'entreprit là-deſſus, & le pria pluſieurs fois de citer les paſſages de l'Ecriture, par leſquels il avoit convaincu le Curé. Faber vit bien alors qu'il s'étoit trop avancé, mais ne pouvant plus reculer il fit un diſcours aſſez vague (46) ſur l'autorité de l'Egliſe & des Conciles, qui avoient condamné les anciens Hérétiques, & depuis peu les Bohémiens, Wiclef & Jean Hus, dont on renouvelloit les erreurs, ajoûtant que l'invocation des Saints étoit une ancienne pratique établie dans l'Egliſe, & autoriſée par l'uſage de toutes les nations. Zuingle repliqua fort au long, & montra que ces abus & ces pratiques qu'il combattoit, ne venoient pas des premiers Siécles de l'Egliſe, mais des derniers; que les bons & louables uſages des premiers Chrétiens avoient été abolis ſucceſſivement par les Conciles & les Docteurs des derniers tems, qui avoient établi le mal au-lieu du bien: ce qu'il prouva en particulier par le Célibat des Prêtres. Sébaſtien Hoffman & Léon de Juda demandérent auſſi à Faber de leur prouver par l'Ecriture l'invocation des Saints. Se trouvant preſſé, il allégua. 1. *Le conſentement général & unanime de l'Egliſe Chrétienne.* 2. Les *Litanies* & le *Canon de la Meſſe*, qui nous aſſurent qu'on doit invoquer la Mére de Dieu, & tous les Saints, afin qu'ils intercédent pour nous. 3. Les paroles de la Sre. Vierge, qui diſoit, *tous les ſiécles m'appelleront bienheureuſe*; celles de la Couſine Elizabeth: *D'où me vient ceci que la Mére de mon Seigneur me vienne viſiter!* Et de plus, *vous êtes benie entre les femmes*; Enfin les paroles d'une autre femme, qui diſoit au Seigneur: *Heureux les flancs qui vous ont porté, & heureuſes les mammelles qui vous ont allaité!* Il ajoûta, que ſi ces preuves ne ſuffiſoient pas, il ne lui reſtoit qu'à ſe taire (47). Le Docteur de Tubingue, Martin Blanckin, parla avec Faber ſur la même ton: il dit „ Que c'étoit une gran- „ de témérité de vouloir cenſurer ou combattre les uſages „ de l'Egliſe, établis par les SS. Conciles, aſſemblez en la „ vertu du St. Eſprit: Qu'on devoit regarder les déciſions „ des quatre premiers Conciles Oecuméniques, avec le mê- „ me reſpect que l'Evangile, comme il eſt ordonné dans le „ Droit Canon; Car l'Egliſe, aſſemblée en Concile, ne peut „ errer; que par conſéquent il n'eſt pas permis de s'oppoſer „ à ſes Decrets, ſelon que le Seigneur a dit à ſes Diſciples; „ *qui vous écoute, m'écoute; qui vous rejette, me rejette*, paro- „ les qui s'adreſſent non ſeulement aux Apôtres, mais auſſi „ à leurs Succeſſeurs les Papes, & les Evêques. Il cita auſſi „ le Droit Canon pour prouver que l'Egliſe Romaine eſt la „ mére de toutes les autres, & St. Jérôme écrivant contre „ Jovien, pour l'interceſſion des Saints". Zuingle ſoutint, que l'Ecriture Sainte eſt la ſeule & unique Régle de le foi de l'Egliſe, & qu'il n'y a aucune autorité au monde, pas même un Ange, qu'on doive écouter, au préjudice de la Doctrine de l'Evangile; & que tous les paſſages, qu'on citoit pour

(43) Du Pin *loc. cit.* p. 52.

(44) Idem ibidem Ruchat. p. 182. 183.

(45) Ruchat p. 183. 184.

(46) Du Pin p. 51. Fleuri *Hiſt. Eccl.* Tom. XXVI. p. 279.

(47) Ruchat. p. 184. 185.

tons, assemblés à Berne. On fit à Zurich de nouveaux pas vers la Réformation par certains Réglemens qu'on publia [*K*]. Peu de jours après, les choses s'y acheminérent encore davantage; quelques personnes demandérent l'abolition de la Messe, & d'autres renversérent un Crucifix, qui étoit dans une Place publique; on s'en plaignit aux Magistrats, qui firent mettre en prison ceux qui avoient commis cette action. Mais en même tems ils résolurent de faire tenir encore une Dispute publique, pour y examiner les deux Questions des Images & de la Messe. La Dispute se tint le Lundi 26 Octobre & les deux jours suivans [*L*]. L'issue en fut que les Magistrats firent élargir les prisonniers, un seul, nommé Nicolas Hottinger, fut banni pour deux ans, pour s'être montré plus ardent que les autres à renverser le Crucifix. Le Conseil de Zurich agit avec tant de ménagement & de circonspection, que l'on n'abolit

l'invocation des Saints, ne la prouvoient nullement. L'après-midi du même jour, on publia l'Edit, dont nous avons rapporté la substance dans le texte de l'Article. Fabes n'approuva ni n'improuva l'Edit du Conseil, mais il fit une protestation, portant „ que l'on avoit avancé ce jous-là plusieurs „ choses contra de très anciens usages de l'Eglise, contre les „ Decrets des Papes, & contre les Constitutions des Anciens; qu'il n'avoit lu les Thèses de Zuingle que ce jour-„ là même; qu'il vouloit démontrer que l'Ecriture Sainte „ approuve les Traditions Orales, & que pour la bien en-„ tendre on a besoin d'un Juge sur la Terre". Cela renouvella la contestation sur l'autorité de l'Eglise. Dn rapporte (48) une dernière réponse de Faber, qui est souverainement impie, il dit: *qu'on auroit bien pu vivre en paix, quand même il n'y auroit point eu d'Evangile.* En s'en allant il menaça Zuingle d'écrire contre lui. Zuingle lui répondit, *qu'il lui feroit le plus grand plaisir du monde*: il ajoûta „ Je suis prêt & dis-„ posé à répondre, en quelque lieu que vous voudrez, fût-„ ce à Constance même, si l'on me veut donner un Sauf-„ conduit, & me le garder avec la même bonne-foi, qu'on „ vous l'a gardé ici. Mais je n'admettrai jamais d'autres Ju-„ ges, que les Saintes Ecritures".

(48) Idem p. 178.

[*K*] *On fit à Zurich de nouveaux pas vers la Réformation, par certains Réglemens qu'on publia.*] Voici ce que Mr. Ruchat (49) rapporte sur ce sujet. La grande Eglise de Zurich entretenoit un Chapitre de vingt-quatre Chanoines, avec trente-six Chapelains, un Pasteur de la Paroisse & son Vicaire. Comme ces Chanoines menoient depuis longtems une vie déréglée, ceux qui leur devoient des Dimes, ne les payoient qu'avec peine, les regardant comme très-mal employées. Dn se plaignit d'ailleurs que les Ecclésiastiques faisoient payer tous les Sacremens, de même que la Sépulture & le Son des Cloches &c. Mais le Chapitre ayant prouvé par de bons Actes le droit qu'il avoit sur les Dimes, le Conseil le lui confirma; mais il nomma en même tems une Commission compoſée de trois Conseillers & de quatre Chanoines, pour remédier aux abus dont on se plaignoit. Ces Commissaires firent divers Réglemens, qui furent approuvés du Magistrat, & imprimés. Nous les rapporterons, afin qu'on puisse juger de la sagesse des mesures que le Conseil de Zurich prit dans tout ce qui eut du rapport à la Réformation. On statua „ 1. Qu'on ne payeroit plus rien pour les Sacremens & la „ Sépulture. 2. Que le Chapitre retrancheroit ce grand „ nombre d'Ecclésiastiques inutiles, & n'en entretiendroit „ qu'autant qu'il en faloit pour faire le Service Divin. 3. Que „ les Prébendaires seroient entretenus honorablement; mais „ qu'après leur mort on donneroit leurs Prébendes à des „ Hommes savans, pour enseigner les Langues Hébraïque, „ Grecque, & Latine, nécessaires pour bien entendre l'Ecri-„ ture. 4. Qu'on donneroit de meilleures pensions aux Mai-„ tres d'Ecole, afin que la Jeunesse fût mieux instruite. „ 5. Que les Pasteurs demeureroient dans leur Paroisse, „ pour avoir soin de leur Troupeau, & qu'on envoyeroit de „ la Ville de bons Prédicateurs dans les Eglises Filiales. „ 6. Que le reste des Dimes & des Censes du Chapitre seroit „ distribué aux Pauvres pas quatre Commissaires, deux du „ Conseil & deux du Chapitre". Enfin on établit quatre Administrateurs des revenus du Chapitre, tirés du Grand & du Petit Conseil. On abolit aussi l'usage de la Langue Latine dans le Service Divin, & l'on administra le Baptême en Langue Vulgaire, & dans toute sa simplicité.

(49) Ibid. p. 198-199.

[*L*] *La Dispute se tint le 26 Octobre & les deux jours suivans.*] Les Zuricois invitérent à cette Dispute les Evêques de Constance, de Coire & de Bâle, avec l'Université de cette dernière Ville. Ils invitérent aussi les douze autres Cantons, à y envoyer les plus savans de leurs Pasteurs. Le seul Canton de Schaffhouse y envoya; la Ville de St. Gal y députa Joachim Vadian son Bourguemaître, & Bénédict Burgawer son premier Pasteur. On choisit pour présider à l'action, Joachim Vadian, Sébastien Hoffman de Schaffhouse, & Christophe Schappeler, Predicateur de Memmingue. L'Assemblée fut nombreuse, y ayant bien neuf-cens personnes, parmi lesquels il y avoit trois cens cinquante Prêtres (50). Comme dans la dispute précédente de la même année, on avoit objecté, que l'on n'étoit pas bien fondé à disputes de Religion dans ces sortes d'Assemblées, & que cela n'appartenoit qu'à l'Eglise convoquée en Concile, Zuingle commença l'Action, par un court exposé de ce que c'est que l'Eglise. L'Auteur des *Préjugés* (51) prétend, *qu'il en parla si mal, qu'il n'y a point de Calviniste, qui voulust demeurer dans les termes, où il se renferma. & qui ne fût obligé d'avouër, que ce qu'il en dit est insoutenable.* Voyons ce que Zuingle dit. & rapportons ce que Mr. Du Pin nous apprend. Le Réformateur dit, que l'Eglise se prenoit en deux sens, pous la Société de tous les vrais Fidéles, dont Jesus-Christ est le Chef, & pour une Société particuliére des Fidéles d'un lieu; & il soûtint que les Assemblées des Cardinaux & des Evêques n'étoient point l'Eglise. Il est évident que Zuingle n'a eu dessein que de faire voir, que ce qu'on nomme l'Eglise, parmi les Catholiques Romains, & qu'on restreint communément aux Assemblées Ecclésiastiques, n'est nullement une notion bien-fondée, & qu'il n'a pas prétendu exclure la profession extérieure, comme l'en accuse l'Auteur des *Préjugés*. Après cette discussion préliminaire, on en vint à la question des *Images*. Léon de Juda, Collégue de Zuingle, prouva qu'elles sont défendues par la Parole de Dieu. „ Quelqu'un demanda, s'il n'étoit „ pas permis d'en avoir en particulier: on lui dit, que non. „ Un autre semontra que l'on pouvoit dire, qu'il n'y avoit „ que les Images des faux Dieux défendues; que Moy-„ se avoit fait faire un Serpent d'airain, & que l'Arche „ étoit ornée de Chérubins. On repliqua que la défense des „ Images étoit générale: que la construction du Serpent & „ des Chérubins étoient des exceptions que Dieu avoit fai-„ tes lui-même, & qu'on ne pouvoit pas s'en servir, pour „ autoriser d'autres Images. Un troisiéme remontra qu'il fal-„ loit laisser ces Images aux foibles, & commencer par bien „ instruire le Peuple, qu'il lui sembloit que le commandement „ de n'avoir point des Images étoit un de ces Commandemens „ de la Loi, qui n'étoit plus en vigueur. Zuingle soutint tou-„ jours, qu'il ne falloit point souffrir d'Images, lesquelles „ étoient défendues non seulement dans l'ancienne Loi, mais „ aussi dans la Loi nouvelle. Un quatriéme demanda, s'il n'é-„ toit pas permis d'avoir des Images, pourvu qu'on ne leur „ rendit aucun Culte. Zuingle ne voulut point écouter ce „ tempérament, & soûtint toujours que la Loi de Dieu les dé-„ fendoit absolument; outre que la coutume étoit de les ho-„ norer quand on les avoit (52)". J'ai suivi à dessein le récit de Mr. Du Pin, pour faire voir ce que pensoit Zuingle: l'Auteur des *Préjugés* le trae d'avois outré les choses sur le sujet des Images, mais il n'a pas voulu voir, qu'il étoit question d'Images pour l'usage de la Religion; & quand même Zuingle auroit été plus loin à l'égard des Images, en les proscrivant même pour *l'usage Historique*, on ne doit pas en être surpris, dans un tems où il s'agissoit de remédier aux abus, & où il étoit si aisé de se laisser aller au torrent, & de passer de l'usage historique à l'usage religieux. L'après-midi du premier jour, un Médecin de Zurich allégua la distinction si connue de *Latrie*, de *Dulie*, & d'*Hyperdulie*, à laquelle Zuingle répondit. Hoffman finit la séance, en remerciant Dieu du succès de cette journée, & en priant les Magistrats d'abolir les Images, & de mettre en liberté les prisonniers, puisqu'ils n'avoient rien fait que par zéle pour la vraye Doctrine. Le Mardi 27 Octobre, on traita de la *Messe*. Zuingle soûtint que la Messe n'étoit point un Sacrifice, & que c'étoit seulement la commémoration du Sacrifice de Jésus-Christ sur la Croix. Mr. Du Pin dit, *qu'il n'y eut que le seul Prédicateur de Schaffhouse*, qui défendit assez bien la cause de l'Eglise; le Continuateur de l'Abbé Fleuri (53) assure que ce fut *Vadianus*; lequel que ce fut des deux, il prétendit prouver que la Messe étoit un Sacrifice, par le passage de la Prophétie de Malachie (Ch. I. 11.). Parce que Jésus-Christ, qui a établi l'Eucharistie, est Prêtre selon l'ordre de Melchizédek, & que son Sacerdoce subsiste étesnellement. Parce que l'Eglise gouvernée pas le St. Esprit, a reconnu de tout tems la Messe pour un Sacrifice. Parce que la Messe représente le Sacrifice de Jesus-Christ sur la Croix, & que le Corps & le Sang de Jesus-Christ qui ont été immolés sur la Croix, y sont réellement. Dn ajoûte, que Zuingle & Léon de Juda *répondirent à ces argumens d'une manière assez embarrassée*; ce qu'on persuadera difficilement à ceux qui entendent la matière; mais comme généralement les Théologiens du Parti Catholique ne brillérent point dans ces diverses Conférences, il faut bien tâcher de leur faire honneur par quelque endroit. Ce qui donne lieu de penser ainsi, c'est que Mr. Du Pin lui-même ajoûte: „ Que les autres Abbés & Ecclésiastiques qui assis-„ toient à cette Conférence, trahirent ou abandonnérent „ lâchement la cause de l'Eglise *par ignorance ou par malice*". Les Chanoines de Zurich se trouvérent partagés: on demanda aux Chapelains de la Ville, s'ils vouloient prouver par l'Ecriture que la Messe fût un Sacrifice. Ils répondirent négativement. Les Chanoines d'Embrach déclarérent qu'ils recevroient les deux Thèses. Les Gardiens des Cordeliers, des Dominicains & des Augustins de la Ville dirent aussi qu'ils n'avoient rien à opposer aux Thèses de Zuingle (54). Je ne sai pourquoi l'on veut attribuer la conduite de tous ces Ecclésiastiques à ignorance ou à malice, plutôt qu'à l'imprefsion de la vérité; on ne peut le faire, qu'en supposant ce qui est en question, que les Dogmes de l'Eglise Romaine sont vrais & conformes à la Parole de Dieu. L'Auteur des *Préjugés* (55) a fait une objection, qui semble avoir quelque chose de plausible. „ Tout cet examen estoit fondé sur ce „ principe ridicule, que s'il ne se trouvoit personne dans le „ territoire de Zurich, qui pust faire voir par l'Ecriture les „ erreurs de Zuingle, il faloit conclure qu'il n'en avoit point. „ Comme si la foiblesse de ceux qui combattoient sa doctri-„ ne, ne pouvoit pas estre un effet de leur ignorance, &

„ non

(50) Du Pin *loc. cit.* p. 54. Ruchat. p. 197.

(51) *Préjug. Légit.* p. 252.

(52) Du Pin p. 84. 85.

(53) *Hist. Eccl.* Tom. XXVI. p. 274.

(54) Ruchat. p 200.

(55) *Préjug. Légit.* p. 245.

lit la Meſſe qu'an mois d'Avril 1525 [*M*]. Pendant qu'on y travailloit à la Réformation, les autres Cantons aſſemblez à Lucerne le 26 Janvier 1524, réſolurent de maintenir la Religion Catholique dans leurs terres, de tout leur pouvoir; & en même tems ils envoyerent une Députation à Zurich, pour détourner cette Ville de faire aucun changement dans la Religion. Les Députés haranguérent vivement le 21 Mars contre les Réformateurs & la Réformation, & firent même en particulier des menaces contre ceux de Zurich, qui leur firent une longue & ſage réponſe (*y*), qui fut imprimée. Pendant qu'on (*y*) Ideta p. 209-210.

„ non du défaut de la cauſe qu'ils défendoient, & comme ſi „ ce qui n'euſt pu eſtre fait par les Eccléſiaſtiques qui eſ„ toient préſens, ne l'euſt pu eſtre par aucun des Théolo„ giens de l'Egliſe". Mais qu'on nous diſe ce que le Conſeil de Zurich pouvoit faire de plus, que d'aſſembler tous les Eccléſiaſtiques de ſon Etat, d'y inviter les Evêques, & tous ceux qui voudroient s'y rendre, & de donner à tous la liberté de propoſer leurs argumens & leurs preuves. Quelle ſingulière prétention, de vouloir obliger les gens de croire des dogmes ſur ce fondement, qu'il y a peut-être quelqu'un au monde capable de les prouver, ou qu'il y en aura peut-être à l'avenir. Sur ce pied-là il n'y aura jamais perſonne au monde, qui puiſſe ſe décider, quelque évidente que lui paroiſſe une erreur, il faudra néanmoins qu'il y adhére, parce qu'il pourroit peut-être y avoir des gens aſſez habiles pour la prouver. Le 28 on ne ſe raſſembla que l'après-midi, on y repréſenta dit Mr. Ruchat (56) que „ de toutes les erreurs (14) Ruchat p. 200. 201. „ de l'Egliſe Romaine, la plus groſſiére eſt celle de croire „ que la Meſſe ſoit un Sacrifice expiatoire; l'Euchariſtie n'é„ tant autre choſe qu'une Commémoration de la mort de „ Jeſus-Chriſt, & un ſeau de la foi; que par conſéquent il „ ne faut pas la célébrer en Langue inconnue au Peuple, ni „ ſous une ſeule eſpéce, ni avec des habits étranges, mais „ qu'on doit abolir tout cela doucement pour la célébrer ſe„ lon la parole de Dieu: qu'il n'eſt pas néceſſaire non plus „ d'y apporter du pain ſans levain &c. Sur-tout que c'é„ toit une choſe inexcuſable, que l'on dît la Meſſe pour de l'ar„ gent, & que c'étoit-là vendre Jeſus-Chriſt, & l'on pria très„ humblement les Magiſtrats d'abolir inceſſamment la Meſſe". [*M*] *Le Conſeil de Zurich agit avec tant de ménagement & de circonſpection, que l'on n'abolit la Meſſe qu'au mois d'Avril* 1525.] Je ne ſai ſi c'eſt à deſſein, que Mr. Du Pin & le Continuateur de l'Abbé Fleuri, ont raſſemblé en un corps tous les changemens, comme s'ils s'étoient faits en même tems, à la réſerve pourtant de l'abolition entiére de la Meſſe. Quoi qu'il en ſoit de l'intention de ces Meſſieurs, il eſt bon de faire voir avec combien de ſageſſe & de prudence les Magiſtrats de Zurich ont établi la Réformation, pour les décharger de l'accuſation de témérité & de précipitation. Les Chapelains & les Vicaires de Zurich, convaincus par la derniére diſpute, ne voulurent plus dire la Meſſe. Le Prévôt & les Chanoines s'en plaignirent au Conſeil, qui leur répondit: „ Qu'il ne falloit contraindre perſonne à dire la „ Meſſe. Que ceux qui vouloient le faire en avoient la per„ miſſion, pourvu que ce fût d'une maniére bienſeante & „ conforme à la Parole de Dieu. Que les deux Partis de„ voient ne ſe point inſulter réciproquement, mais vivre „ enſemble en bonne union". Ces ſages Magiſtrats firent plus, ils réſolurent d'écrire encore une fois aux Evêques de Coire, de Conſtance & de Bâle, à l'Univerſité de cette derniére Ville & à tous les Cantons, en leur envoyant le Corps de Doctrine de Zuingle, & de les prier, qu'au cas qu'ils euſſent de bonnes raiſons à alléguer, tirées de l'Ecriture, pour les empêcher d'abolir la Meſſe, ils euſſent la bonté de le faire, & qu'en attendant leur réponſe, l'exécution de ce deſſein ſeroit différée juſqu'à la Pentecôte de l'année ſuivante. En attendant, comme quelques Chanoines & Prêtres de leur Ville témoignérent vouloir retenir la Meſſe, ne trouvant pas qu'elle eût été ſuffiſamment réfutée, on convoqua tous les Prêtres de la Ville le 28 Décembre, par devant le Grand Conſeil, avec ordre de produire tout ce qu'ils pourroient en faveur de la Meſſe, pourvu qu'il fût tiré de l'Ecriture. Cinq Chanoines offrirent de diſputer contre Zuingle ſur la Meſſe: on tint donc une nouvelle Conférence le 13 & le 14 Janvier 1524, elle eut le même ſuccès que les précédentes. Les uns ſe contentérent de citer quelques paſſages de l'Ecriture qu'on leur fit voir qu'ils appliquoient mal, & d'autres diſoient qu'il n'appartenoit pas à l'Etat de réformer la Religion. Le Grand Conſeil défendit alors à ces Chanoines d'agir, ou de parler contre les Réſolutions qu'on avoit priſes, puiſqu'ils n'avoient pu prouver qu'elles étoient mal-fondées, leur déclarant, que du reſte ou leur laiſſoit la liberté de croire ce qu'ils voudroient (57). Peu de tems après les Evêques de Conſtance & de Bâle envoyérent à Zurich un grand Ecrit, en faveur des Images & de la Meſſe, qui avoit été approuvé par quelques Univerſités, & qui étoit imprimé. Il fut examiné à Zurich par pluſieurs ſavans Hommes, lu dans une aſſemblée du Grand Conſeil, & refuté avec étendue (58). Zuingle, Engelhart & Léon de Juda demandérent qu'on réformât les Proceſſions; on ſtatua ſur leur Requête, qu'on les accompagneroit d'un Sermon, & d'une Priére faite en Langue intelligible. On abolit la grande Proceſſion, qui ſe faiſoit tous les Lundis de la Pentecôte, de Zurich à Einſidlen, avec la Croix & la Bannière. Le Prévôt, le Chapitre & les trois Paſteurs ayant auſſi repréſenté au Grand Conſeil, que le Seigneur a établi l'Euchariſtie pour être une Commémoration de ſa mort, & qu'il a ordonné de prendre le Pain & le Vin, de manger & de boire, & non pas d'en faire un ſimple ſpectacle, tel qu'étoit la Fête du Corps de Chriſt; cette Fête fut de même abolie, avec l'Octave qui la ſuit, & l'on ordonna qu'au-lieu de cela on feroit un Sermon le Jeudi matin, après lequel chacun pourroit retourner à ſon travail. Au mois de Juin, on fit la viſite des Reliques: à l'ouverture des Châſſes; on ne trouva dans les unes que quelque peu d'oſſemens avec des charbons & des briques, & dans une autre des cendres avec quelques oſſemens enveloppés dans un morceau d'étoffe de ſoye. Les os furent enſevelis honorablement. Les Magiſtrats abolirent en même tems les Orgues, l'uſage de ſonner les Cloches pour les morts & pour la Tempête; les Offrandes & Anniverſaires pour les Morts; les Proceſſions; l'argent qu'on payoit pour les Proceſſions, l'uſage de bénir les Palmes; l'Eau bénite, les Cierges, & l'Extrême Onction, comme des rites ſuperſtitieux contraires à la Parole de Dieu (59). Le terme qu'on avoit fixé pour (59) Ibid. p. 213-218. l'abolition des Images & de la Meſſe étoit écoulé, ce qui engagea les Paſteurs à la preſſer, dans leurs Sermons, & ils ſe préſentérent devant le Grand Conſeil pour la ſolliciter vivement. Le Conſeil nomma l'Abbé de Cappel, le Commandeur de Kuſnacht, les deux Prévôts de Zurich & d'Embrach, & les trois Paſteurs de la Ville, avec quelques Seigneurs du Grand & du Petit Conſeil, pour examiner mûrement de quelle maniére il falloit procéder dans cette affaire. Les Commiſſaires donnérent leur ſentiment par écrit, & bien motivé, & conclurent à l'abolition de la Meſſe & des Images; „ qu'au-lieu de la Meſſe, qu'on diſoit tous les jours, il fa„ loit établir un Sermon de demie-heure, & employer les „ ornemens des Images au ſoulagement des Pauvres. Que „ cependant on ne devoit point faire violence à la Conſcien„ ce des Sujets, mais ſe contenter d'ordonner aux Paſteurs „ de prêcher purement la Parola de Dieu". En conſéquence de cet avis les Magiſtrats donnérent un Edit le 8 Juin 1524, qui permettoit à chacun d'enlever nu d'emporter des Egliſes les Images, qui y avoient été miſes par lui ou par les ſiens, avec défenſe de rien attenter contre les autres. Le 15 du même mois ils réſolurent d'ôter entiérement les Images, & envoyérent ordre à leurs Baillifs & autres Officiers de les faire ôter par tout, afin qu'on ne rendît de culte qu'à Dieu ſeul. On ne toucha point encore à la Meſſe. Quelques Conſeillers, commis pour cela, ſe rendirent dans les Egliſes avec les trois Paſteurs, & l'Intendant des Bâtimens publics, accompagnés de Serruriers, de Maçons & de Charpentiers. Ils enlevérent toutes les Images, à portes fermées, & les portérent dans une Chapelle de la Grande Egliſe, & dans la ſuite on en brûla quelques-unes. Dans tout le Canton la choſe s'exécuta de la même maniére, en bon ordre & ſans tumulte (60). Le 30 Novembre on reçut la ceſſion (60) Ibid. p. 216. 217. que firent de tous les Droits & de tous les Biens de l'Abbaye de Frauen-Munſter, l'Abbeſſe & les Religieuſes; & le 3 Décembre, tous les Moines Mendians furent mis dans le Couvent des Cordeliers. On fit étudier ceux qui en étoient capables, on fit apprendre des Profeſſions à d'autres pour gagner leur vie, & on laiſſa les Bénéfices à ceux qui en avoient. Le Couvent des Dominicains fut converti en Hôpital, & leur Egliſe établie pour faire la quatriéme Egliſe Paroiſſiale de la Ville. Les autres Couvens furent auſſi employés à des uſages pieux (61). Le 11 Avril 1525, Zuingle & les quatre autres (61) Ibid. p. 271-278. Miniſtres de la Ville, ſe préſentérent devant le Grand Conſeil, & demandérent que la Meſſe fût abolie, & qu'on établît l'uſage de l'Euchariſtie, ſelon l'inſtitution du Seigneur. L'Auteur des *Préjugés* toujours violent & emporté raconte (62) que „ le *Chancelier* de la Ville dit quelque choſe (62) *Pref. ſuſ. Légit.* p. 216. „ pour défendre l'ancienne doctrine. Et enſuite un Miniſtre „ de Zurich établit ſon opinion d'une maniére *impertinente*, „ n'apportant point d'autre preuve pour montrer que le „ Corps de Jéſus-Chriſt n'eſtoit point dans l'Euchariſtie, „ que cet étrange axiôme, que le Corps de J. C. ne peut „ être mangé, s'il n'eſt briſé & broyé avec les dents. Ce „ qui s'appelle ſuppoſer la queſtion". Celui que l'Auteur appelle *Chancelier* étoit Sous-Sécretaire du Conſeil, & ſe nommoit Joachim Am-Grut; voici comment Mr. Du Pin (63) (63) Tom. XIII. p. 87. rapporte la choſe: „ Il ne ſe trouva perſonne pour défen„ dre la cauſe de l'Egliſe, que le Greffier de la Ville, qui „ ſoûtint que les paroles de l'Evangile, *Ceci eſt mon Corps*, „ prouvoient invinciblement que le Pain étoit devenu le „ Corps de J. C. Zuingle ſoûtint que le mot *eſt* pouvoit ſe „ prendre pour *ſignifier*, & Engelhard s'efforça de prou„ ver, que le pain ne pouvoit être en aucun ſens naturel le „ Corps de Jéſus-Chriſt". Mr. Ruchat rapporte (64) la (64) Ruchat p. 301, 302. réponſe que Zuingle fit à Am-Grut, *que l'Ecriture entend par le Corps de J. C. trois choſes. Le Corps infirme & mortel que le Seigneur a tiré du Corps de la Ste. Vierge. Le Corps glorieux qu'il a tiré du tombeau. Un Corps ſpirituel, qui eſt l'Egliſe.* Il fit voir que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, ne peuvent s'entendre d'aucun de ces trois Corps, d'où il s'enſuit qu'il faut les expliquer figurément. Le Grand Conſeil nomma quatre Députés de ſon Corps, pour conférer l'après-midi avec les cinq Théologiens. Les uns & les autres jugérent à propos de porter de nouveau la choſe devant le Conſeil, dès le lendemain 12 d'Avril. Zuingle y fit un Diſcours, pour montrer par divers exemples, pris de l'Ecriture, que le mot *eſt* a ſouvent un uſage figuré; comme Luc VIII. 11. *La Semence* eſt la *Parole*. Matth. XIII. 38. *Le Champ* eſt *le Monde* &c. qu'ainſi ces Paroles *Ceci* eſt *mon Corps*, ne veulent dire autre choſe, ſinon *Ceci ſignifie* ou *repréſente mon Corps*. Am-

(57) Ibid. p. 203-204.

(58) Ibid. p. 211.

qu'on faiſoit des changemens pour reformer le Culte extérieur, Zuingle ſe maria, la même année 1524; il épouſa Anne Reinhart, femme de qualité âgée d'environ quarante ans, Veuve de Jean Meyer, De Knonau, Seigneur de Weiningue, au Comté de Bade. Comme le premier mari de cette Dame avoit laiſſé de grands biens à ſes enfans, ce mariage donna matiére aux ennemis de Zuingle de médire de lui, comme d'un homme avare & intéreſſé, il ſe juſtifia parfaitement [N]. Au commencement de l'an-

Grut répondit que „ les exemples propoſez par Zuingle é-„ toient tirez de Paraboles, mais que les Paroles de l'inſti-„ tution ne regardent point une Parabole, mais un Sacre-„ ment". Zuingle lui repliqua, que les exemples qu'il a-voit propoſés n'étoient point tirés des Paraboles, mais de l'explication des Paraboles. L'Auteur des *Préjugés* (65) a fait beau bruit ſur cette circonſtance: ſelon lui la réponſe d'Am-Grut, que Jéſus-Chriſt avoit parlé *paraboliquement* dans les paſſages cités par Zuingle, étoit triomphante, & la réponſe de Zuingle n'étoit *qu'un pur ſophiſme & une illuſion groſſiére*, & il ſe met en frais pour le prouver: je me borne à l'Hiſtoire & à la Critique, & ne prétends point faire le Controverſiſte. Mais je voudrois bien ſavoir ce que l'Auteur entend par *parler paraboliquement*: les Sacremens ne ſont-ils pas des Cérémonies Symboliques, des actions deſtinées à repréſenter? quelle raiſon y a-t-il de prendre les expreſ-ſions dans des ſens différens, lorſqu'il s'agit de l'Explica-tion d'une Parabole, où de celle d'un Sacrement? Les Pa-roles dont J. C. accompagna l'inſtitution de l'Euchariſtie ſont-elles le Sacrement? ne ſont elles pas l'explication de ce que c'eſt? Quoi qu'il en ſoit, ce qui montre la bonne foi de Zuingle, & combien il cherchoit la vérité, c'eſt qu'il ne fut pas ſatisfait lui-même de ſa réponſe, ce qui l'engagea à cher-cher dans ſa mémoire des exemples déciſifs pour ſon ſentiment, tirés de paſſages où il fût queſtion de Sacremens. Tout occupé de ces penſées, il ſongea, qu'étant en diſpute avec Am-Grut ſur la même queſtion, il ſe trouvoit embar-raſſé à réſoudre ſon Objection, & que là-deſſus il ſe preſenta quelqu'un à lui, qui lui indiqua le paſſage du Livre de l'Exo-de Ch. XII. 11. *C'eſt la Pâque de l'Eternel.* A ſon réveil il courut à ſa Bible Grecque, où il trouva ces paroles τοῦτο ἐστι κυρίου. Il les prit pour Texte ce jour-là, & les fit valoir ſur la queſtion dont il s'agiſſoit avec tant de force, qu'il per-ſuada pleinement ceux de ſes Auditeurs, qui juſques alors n'avoient pas été décidés (66). Je ne m'arrêterai pas à réfuter la calomnie débitée contre lui, à l'occaſion de ce Songe; que c'étoit le Diable qui lui avoit enſeigné ſa doctrine ſur l'Euchariſtie. Ce ſont-là de ces choſes, auxquelles les gens ſenſés ne daignent pas faire attention. Les Magiſtrats de Zurich publierent un Edit le 12 Avril, portant défenſe de plus plus la Meſſe, & ordre de faire la Ste. Cêne ſelon la ſim-plicité de l'Evangile. Après le détail ou je fais entré ſur la maniére dont les Magiſtrats de Zurich ſe conduiſirent depuis 1523 juſqu'en 1525, on peut juger du caractére d'un Au-teur (67), qui parlant de l'abolition de la Meſſe, ne rougit pas de dire; que *cet article qui a produit tant de diſputes & tant de livres, ne fatigua pas beaucoup ces Magiſtrats. Que l'affaire fut propoſée, agitée, décidée & exécutée en deux jours*; s'il eût dit la concluſion de l'affaire, après *deux années* d'examen & de délibérations, il auroit dit vrai.

[N] *Il ſe juſtifia parfaitement.*] Nous avons rapporté (68) ci-deſſus un morceau de l'Apologie qu'il publia contre ceux qui l'accuſoient d'être intéreſſé, dans la même piéce il ſe juſtifie ſur ce qu'on alléguoit à l'occaſion de ſon mariage. Il dit, que ce qu'on débite des grandes richeſſes de ſa femme eſt ſi peu fondé, qu'en mettant à part ſes habits & ce qui dé-pend de ſa perſonne, ſon bien ne monte pas à plus de qua-tre-cens ducats; qu'à l'égard de ſes beaux habits & de ſes pierreries, elle les néglige à un tel point, que depuis le jour qu'il l'épouſée, elle ne les a pas mis, mais qu'elle eſt modeſtement habillée, comme les femmes des autres Citoyens. Qu'il n'eſt pas naturel qu'elle refuſe ce que ſes enfans, iſſus d'une famille illuſtre, lui donneur pour l'entretenir convenablement, puiſqu'elle a déjà atteint l'age de quarante ans, & qu'elle a déjà pluſieurs enfans de lui. Qu'il eſt vrai qu'el-le a des enfans tres-riches; mais que tout ce qui lui revient de ces richeſſes, c'eſt la ſomme de trente ducats par an, outre ſes habits & ſes joyaux. Voici les propres termes de Zuingle (69), qui méritent d'être rapportés. *Uxorem meam* Annam Reinhardin *Opulentiſſimam eſſe, & divitiis undiquaque affluere, ſtolidiſſimi homines prædicant, quæ tamen, demptis veſti-bus ſuis, & reliquo muliebri mundo, non ultra quadringentos num-mos aureos poſſidet, veſtes vero ſplendidiores, annulos item & alia hujus generis clenodia, eſſi habeat, ita tamen negligit, ut ex se die, quo mihi matrimonio junctа eſt, iis nunquam ſit uſa; ſed in-ſtar honeſtæ matronæ, ut & reliquæ civium noſtrorum uxores, amicta incedit. Ea vero, quæ a liberis ſuis (uchyta numerum Majorum familiæ) in vitæ ſuæ ſuſtentationem recepit, non poteſt quidem reſpuere, cum jam annum fere ætatis quadrageſimum attigerit, & ex me quoque liberos quam plures ſuſcepit, quorum ne-ſcio, ut illam uxorem duxerim impulit. Hic tamen non verentur impudentiſſimi homines nefcio quæ magnifica de illius opibus, veſtitu, mundo muliebri, altiſque quam plurimis detonare, cum interim nemo noſtrum eam rei, qui non horum malitiam agnoſ-cere cogatur. Sed de objectibus vana quædam & falſa ſpargere, ut frequens, ſic etiam teſtimonium eſt. Liberos equidem opulentiſſi-mos habet: Deus faxit, ut opibus ſuis digne utantur. Ipſi vero de tantis opum theſauris non quicquam tribuitur, præter veſtimenta & reliquum mundum muliebrem, unus cum triginta aureorum ſti-pendio, quod in vitæ ſuæ ſuſtentationem quotannis recipit. Quid, quod nec ſponſalia, quæ ipſi jure debebantur, meiſtilius exigere vo-lui? Imo opes ipſius non magis curo, quam ſi a me eſſent quam alieniſſimæ.* J'ai eu occaſion (70) de parler des mariages des Réformateurs, & je n'ai pas deſſein de faire ici une nou-velle Apologie de leur conduite; mais à l'occaſion du mariage de Zuingle, je me propoſe de faire quelques recherches purement Hiſtoriques ſur le Célibat des Prêtres, c'eſt l'Au-teur des *Préjugez Legitimes* qui m'en fait naître la penſée, en liſant ce qui ſuit (71). „ Ce nouvel Evangile n'eſtoit „ annoncé que par la bouche de Moines, qui quittoient leur „ habit & leur profeſſion, pour contracter des mariages „ ſcandaleux, ou par celle des Preſtres qui vinloient le Cé-„ libat, que les Calviniſtes avouent eux-mêmes avoir eſté „ impoſé à tous les Preſtres & à tous les Moines dans l'Oc-„ cident par pluſieurs Conciles, & à tous les Moines & tous „ les Evêques dans l'Orient. , ... Que la loi du Célibat „ ſoit juſte ou Injuſte, qu'elle n'ait commencé, ſi l'on veut, „ que depuis le Pape Sirice. . . . . On ne ſçauroit nier au-„ moins que l'eſprit de Dieu n'ait porté tous les Evêques „ célébres de l'Antiquité, & ceux qui ont été illuſtres en „ ſainteté, à ſe rendre imitateurs de St. Paul, & à ſuivre le „ conſeil qu'il donne de renoncer au mariage, pour s'atta-„ cher uniquement à Dieu". Je n'examinerai point le rai-ſonnement de l'Auteur, je me borne à parcourir l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, pour rechercher ce qu'elle nous apprend ſur le ſujet en queſtion; je me contenterai de rapporter des faits.

Si nous remontons juſqu'aux Apôtres, il eſt certain que pluſieurs d'entre eux ont été mariés. Le fait n'eſt pas con-teſté par rapport à St. Pierre, & Clément d'Alexandrie aſſu-re que Philippe & St. Paul l'ont été auſſi (72): ἦν γὰρ τῶν Ἀποστόλων ἀπολελειμένος γόνος· Πέτρῳ μὲν γὲ καὶ Φιλίππῳ, ἴσασι δυναίμεθα· Φίλιππος δὲ καὶ τὰς θυγατέρας αὐξήσαντι ἐπέδωκε, καὶ γὰρ Παύλῳ τὸν ἐπιτὸ τὴν ἀνὴν προσαγορεύσαι συζυγον, τὸ δ' περιπόμενον διὰ τὸ τῆς ὑπερβολῆς ἰσοτιμίας. λέγει γὲ ἐν τινι ἐπιστολῇ, ὅτι ἔχομεν ἐξουσίαν ἀδελφὴν γυναῖκα περιάγειν, ὡς καὶ οἱ λοιποὶ ἀπόστολοι, καὶ ὡς ἀδελφὴν τὴν ὁμοτεχνον, ἀλλ' οὐ γαμετὴν, ἵνα ἀπερίσπαστος τοῖς κυριακοῖς προσαγωγοῖς, γένηται· διὰ τοῦτο γαμετὰς ἐπιτηδείως ἐσομένας τοῖς οἴκοις φησὶν ἀγαγεῖν τὰς ἀπαθεῖς γυναῖκας: C'eſt-à-dire *condamnerons-ils auſſi les Apôtres? Car Pierre & Philippe ont eu des enfans, & ce dernier a auſſi marié ſes filles. Paul ne fait point difficulté de porter de ſa femme, dans une de ſes Epîtres, qu'il ne mentoit pas avec lui, parce qu'il n'avoit pas beſoin de beaucoup de ſervice: Il dit dans une de ſes Epîtres:* Navons nous pas le pouvoir de mener avec nous une femme Sœur, comme le font les autres Apôtres? *Mais, n'étant attentifs qu'a la predication de l'Evangile, comme il convenoit à leur miniſtere, ils les menoient avec eux, non en qualité à Epouſes, mais de Sœurs, qui puſſent leur ſervir dans leur Mi-niſtere auprés des femmes qui gardoient la maiſon.* Euſebe (73) qui rapporte une partie de ce paſſage, ne contredit point Clément d'Alexandrie. Ce que ce Pére dit des enfans de St. Pierre & de Philippe ne permet guére d'adopter ce que Mr. de Tillemont avance (74), que les Apôtres, qui ont été mariés „ auſſi bien que St. Pierre renoncérent à l'uſage du mariage „ depuis que J. C. les eut appellés à l'Apoſtolat, & ne re-„ gardérent plus leurs femmes que comme leurs Sœurs, ne „ s'en ſervant que comme de Diaconiſſes dans la prédication „ de l'Evangile à l'égard des perſonnes de leur ſexe". D'ail-leurs c'eſt-là une aſſertion, dont l'Auteur ne produit pas la moindre preuve. Il remarque lui-même (75), que divers Martyrologes du IX Siécle, & le Romain, parlent d'une Ste. Petronille Vierge, qu'ils diſent être fille de St. Pierre. L'Hiſ-toire Eccléſiaſtique nous parle ſouvent d'Evêques & d'autres Eccléſiaſtiques mariés, pendant les trois premiers Siécles. Denys d'Alexandrie, cité par Euſébe (76), parle d'un Evê-que d'Egypte, nommé Chérémon, qui pendant la perſécu-tion de Decius, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec ſa fem-me. Euſebe (77) fait encore mention d'un Evêque, nommé Philée, qui ſouffrit le martyre ſous Dioclétien, & que le Ju-ge exhortoit à avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans. Il y a beaucoup d'apparence que Cyprien étoit marié, puiſque Pontius, qui a écrit ſa Vie, dit que ſa femme ne put jamais le détourner d'embraſſer le Chriſtianiſme. St. Ambroiſe (78) parle d'un Prêtre ou d'un Diacre nommé Agricola, qui ayant ſouffert le Martyre ſous Dioclétien, laiſſa une Veuve & des Enfans. Avouons cependant, que dès les premiers tems du Chriſtianiſme, on vit des Evêques & des Docteurs, qui don-nerent au Célibat & à la Virginité les plus magnifiques éloges, & qui rabaiſſérent fort le Mariage; juſques-là même, qu'il y en a eu qui ont parlé de ce dernier, non ſeulement comme d'un état d'imperfection, mais d'impureté. Juſtin Martyr ſemble avoir donné dans cet excès: il ne ſe contente pas de vanter les Chrétiens, dont les uns avoient gardé la Conti-nence pendant toute leur vie, & les autres la gardoient de-puis quelque tems dans le mariage; il ajoûte en parlant de ces derniers: *qu'ils ont rompu ce mariage par la Concupiſcence rend criminel:* ὅσοι δ' ἀπὸ παιδίου ἐκβεβήκασι τὸν βίον ἐγκρατεῖς ὄντες γάμου (79). Il ſoutient enſuite que *Jeſus-Chriſt n'eſt né d'une Vierge que pour abolir cette génération* des enfans, qui eſt l'effet *d'une Concupiſcence criminelle:* ἐν δὲ ἄκρῳ τὸ ἐκ παρθένου ἵνα τὴν παλαιογενῆ γένεσιν ἐκβιβάσῃ ἀπὸ τοῦ κατηγορεῖν γένεσιν ἐκβιβάσῃ ἀπὸ (80): Il traite le Commerce d'un Mari avec la femme de *Commerce illégitime*, Συνουσίας ἀπὸ. Tout le monde ſait les excés d'Origéne: Il a oſé dire: „ qu'un Mari ne peut approcher de ſa Femme „ ſans

(65) *Préj. Légit.* p. 557-589.

(66) *Rechat* p. 302. 305.

(67) *Préj. Légit.* p. 556.

(68) Rem. [D].

(69) *Rechat.* p. 496-498.

(70) *Voy.* la Rem [E].

(71) *Préj. Légit.* p. 65. 67.

Recherches Hiſtoriques ſur le Célibat des Prêtres.

(72) C'em. Alex. *Strom.* L. III. p. 448.

(73) *Hiſt. Eccl.* L. III. c. 30.

(74) *Mém. de l'Hiſt. Eccl.* T. I. P. II. p. 168.

(75) Ibid. p. 888.

(76) *Hiſt. Eccl.* L. VI. c. 42.

(77) Liv. VIII c. 9.

(78) *De Exh. Virgin.* T. IV p. 833.

(79) V. Grab. *Spicileg.* T. II. p. 180.

(80) Ibid.

„ fine fe fouiller; que la fouillure eſt inſéparable de tout
„ commerce conjugal; que l'impureté contracte, par un
„ tel commerce, ne permet pas à l'homme de ſe préſen-
„ ter devant Dieu & de le prier: qu'en général tout ce
„ qui nuit de l'union des deux ſexes a beſoin d'être purifié
„ par le feu". Δεῖ τὰς (mulieres) κὰθ ἑκάστην ἡμέραν τὰ πρόσω-
πα ξέεσθαι τε καὶ μολυνειν πᾶς ἔστιν ἐφ' ἡμέραν τοῦ τοιού-
τοιαύτου ἀφεδρεύσαι. Πάντα τὰ ἐξ ἐκ γενέσεως χρίζει τὸ καθαρ-
σίου τὸ διὰ πυρὸς (81). Les Manichéens adoptérent ces prin-
cipes; ils permettoient à la vérité le mariage aux Laïques,
comme à des Foibles, dont il falloit tolérer l'imperfection:
car ils diſtinguoient entre les Préceptes abſolument néceſſai-
res, & les Conſeils Evangéliques, *Sublimiora Præcepta* (82).
„ Tous étoient obligez à l'obſervation des Préceptes, mais
„ il n'y avoit que l'Ordre Sacerdotal, *Sacerdotale Genus*, &
„ les Parfaits qui s'engageoient à l'obſervation des Conſeils.
„ Ceux-ci ne ſe marioient point, parce que St. Paul avoit
„ conſeillé le Célibat, & que Jéſus-Chriſt avoit loué les
„ Eunuques, qui ſe rendent tels à cauſe du Royaume des
„ Cieux. Ils s'abſtenoient de viande, ils ne poſſédoient ni
„ terres ni maiſons, & pratiquoient exactement la pauvreté.
„ Au-moins devoient-ils le faire; car il y avoit parmi eux
„ des Hypocrites, qui obſervoient fort mal leur Régle,
„ comme St. Auguſtin l'a rapporté à la fin de ſon Livre des
„ Mœurs des Manichéens. Ils prétendoient donner aux
„ Parfaits doiveut s'élever à l'imitation de Jéſus-Chriſt, qui
„ ne fut jamais marié, & qui a conſacré la Continence dans ſa
„ perſonne. Ils vouloient encore que les Parfaits qui étoient
„ mariés s'abſtinſſent de leurs Femmes, ſans quoi ni eux
„ ni les Apôtres en avoient fait autant pour fuïre Jéſus-Chriſt".
Obſervons ici, que la perſée de Mr. de Tillemont fur ceux
des Apôtres qui ont été mariés, rapportée ci-deſſus, n'eſt
pas nouvelle, & que les Manichéens en ont l'honneur. Juſ-
ques ici cependant le Célibat des Eccléſiaſtiques n'étoit point
établi, ſinon parmi les Manichéens: mais on commence à
en trouver quelques traces dans le IV. Siécle. Le Concile
d'*Elibert* ou d'*Elvire* en Eſpagne, tenu vraiſemblablement
au commencement de ce Siécle (83) veut l'an 305, *même*
(84) *généralement aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres, &*
à tous les Clercs, qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs
femmes; ſous peine d'être privés de l'honneur de la Clericature;
Placuit, ut Omnibus Epiſcopis, Presbyteris, Diaconibus
ac Sub-Diaconibus, poſitis in miniſterio, abſtinere se à con-
jugibus ſuis, & non generare filios: quod qui fecerit, ab ho-
nore Clericatûs exterminatur (85). Mr. Lenfant (86) croit que
ces paroles, *poſitis in miniſterio* (pendant qu'ils ſont dans le
Miniſtére) ſont ſubſcriptions d'un ſens, qui leur ſoit de fa-
voriſer le Célibat des Prêtres, ſeroit une preuve du contrai-
re. C'eſt ſi on explique ces paroles par celles-ci, *pendant*
qu'ils ſont de rang au de tour à exercer le miniſtére; c'eſt ainſi
que Gratien femble avoir entendu, lorſqu'il dit (87): *que*
tout homme doit s'abſtenir de ſa femme pendant trois, quatre ou
huit jours, avant de communier: Mais on ſuppoſant que le
Concile d'Elvire ait abſolument défendu le mariage aux Ec-
cléſiaſtiques, Mr. Lenfant croit qu'il eſt auſſi permis à un
Miniſtre Proteſtant de le conſeiller ſur l'Article du Célibat,
qu'à Baronius ſur l'Article des Images, & de dire avec cet
Annaliſte: „ Un Concile de dix-neuf Evêques, aſſemblez
„ dans un Coin du Monde, a-t-il pu ou a-t-il dû ſtatuer au-
„ tre choſe, que ce que l'Egliſe Univerſelle proteſtoit par-
„ tout; & quelle créance mérite le Canon d'un petit nom-
„ bre d'Evêques, qui a été aboli dans toute l'Egliſe par un
„ uſage contraire"? Je ne ſais de l'avis ni de Baronius ni
de Mr. Lenfant: le Concile d'Elvire ne doit pas paroître ſi
mépriſable, entre les dix-neuf Evêques, parmi leſquels étoit
le célébre Oſius de Cordoue, vingt-lix Prêtres prirent ſéance
au Concile (88). Ce qui ſe paſſa à celui de Nicée, comme
nous le verrons, favoriſe plutôt le ſens que Mr. Lenfant
donne aux paroles, *poſitis in miniſterio*: il faliut que l'Arch
ſuppoſe évidemment qu'il y avoit des Evêques, des Prêtres
& d'autres Eccléſiaſtiques mariés. La Concile d'Ancyre en
Galatie, tenu vers l'an 314 ou 315 ſtatue (89) que: „ Si
„ les Diacres ont déclaré dans le tems de leur ordination,
„ qu'ils vouloient ſe marier, ils demeureront dans le Miniſté-
„ re, s'ils ſe marient; mais s'ils n'ont rien dit dans leur or-
„ dination, & ſe marient enſuite, ils ſeront privés du Mi-
„ niſtére". Le Concile de *Neocéſarée* en Cappadoce, tenu
environ le même tems, le plus tôt, il finit que *ſi un Prê-*
tre ſe marie, il ſera dépoſé (90). Le Concile de Nicée, aſſem-
blé en 325 en jugea autrement, & fournit une preuve évi-
dente de la nouveauté du Célibat des Eccléſiaſtiques. Socra-
te (91) rapporte que les Evêques ayant été d'avis de faire
une *nouvelle loi, pour empêcher*, par laquelle il ſeroit ordonné
que les Evêques, les Prêtres & les Diacres (Sozomène (92)
ajoûte les Sous-diacres) ſe ſéparerioient des femmes, qu'ils
avoient épouſées, lorſqu'ils n'étoient que Laïques; comme
l'on prenoit cet avis, Paphnuce, Evêque d'une Ville de la
Haute Thébaïde, ſe leva au milieu des autres Evêques, &
élevant ſa voix, dit qu'il ne falloit point impoſer un ſi pe-
ſant joug aux Clercs ni aux Prêtres; que le mariage eſt ho-
norable, & que le lit nuptial eſt lans tache: qu'une trop gran-
de ſévérité pour un tems rendroit inutile à l'Egliſe, que tout
homme n'eſt pas capable d'une Continence ſi parfaite, & que les
femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté. Il appelloit
chaſteté, dit l'Hiſtorien, l'uſage du mariage contracté ſelon
les loix: qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans
le Clergé ne ſe mariaſſent plus, ſelon l'ancienne tradition de
l'Egliſe; ſans que l'on obligeât ceux qui s'étoient mariés, é-
tant Laïques, à quitter leurs femmes. Paphnuce fontint cet
avis, bien que non ſeulement il n'eût jamais été marié, mais
qu'il n'eût jamais eu connoiſſance d'aucune femme, ayant été
élevé dès ſon enfance dans un Monaſtére, & s'y étant fait
admirer par ſa ſingulière chaſteté. Tous les Evêques ſe ren-
dirent à ſon ſentiment, & fans délibérer davantage, laiſſe-
rent l'affaire en la liberté de ceux qui étoient mariés. Henri
de Valois (93) a voulu révoquer en doute la vérité du recit
de Socrate & de Sozomène; parce que Ruffin n'en parle
point, & qu'il n'eſt point fait mention de Paphnuce, parmi
les Evêques d'Egypte, qui aſſiſtérent au Concile de Nicée,
& que d'ailleurs, il eſt faux que ſelon l'ancienne tradition de
l'Egliſe, ceux qui étoient mariés avant leur ordination, de-
meuraſſent unis à leurs femmes, d'où il conclut que cette
hiſtoire eſt fauſſe. *Tota hæc narratio de Cœlibe Clericorum,*
perperam ſuſpecta mihi videtur. Nam nec Ruffinus ex quo priora de
Paphnutio bauſit Socrates, ullam hujus rei mentionem facit. Nec
Paphnutius ullus memoratur inter Ægyptos Epiſcopi, qui Nicæno
Concilio interfuerunt. Sur la Tradition de l'Egliſe, dont parle
Sozomène, le même Auteur dit: *Hoc caute legendo fiat. Nam*
ſi intelligat hanc fuiſſe traditionem Eccleſiæ, ut mariti cum Clero
adſcriberentur, non ſepararetur a ſuis conjugibus quod vinculum,
ut vulgo dici ſolet, & quod domicilium, id facile convenit
patiſi. Ex conjugibus enim fiebant fratres. Sed ſi intelligat quod
eorum ſeparatus non fuiſſet, id falſum eſt. Eccleſia quia Epiſco-
pos, Presbyteros, ac Diaconos, ſenior ætas virginalibus, aut
viduis, aut certe continentibus; ſi τὴν ἐγκράτειαν τῶν τότε γυ-
ναικῶν, ut ſcribit Epiphanius, in exceſſione fidei ad exitum Pa-
narii. Quare tota hæc narratio de Paphnutio falſitatis eſt cum
mendacitate, præſertim cum inter Epiſcopos qui Nicæna Synodo jul-
ſerit ſervent nullius ea nomine reperiatur. Mr. Godeau (94) con-
tente auſſi ce trait d'Hiſtoire. „ Cette narration, *dit-il*, ne
„ ſe trouve accordée ni avec les Canons des Apoſtres, & des
„ Synodes précédens, qui dépoſent les Evêques, & les Prê-
„ tres, lorſqu'ils auront uſé du mariage après leur ordination,
„ ni avec les paſſages des Saints Péres, qui témoignent clai-
„ rement, que la Continence dont nous parlons eſt de Tra-
„ dition Apoſtolique". Ce que nous avons dit ſuffit pour faire voir, que l'Evêque de Venice n'eſt nullement fondé dans ce qu'il dit, puiſqu'il n'y a proprement de Conci-
le antécédent, qui ait ſtatué poſitivement la dépoſition, que celui de *Neocéſarée*; & à l'égard de celui de Nicée, on peut voir ce que nous en avons cité. Pour les raiſons de Mr. de Valois elles ſont bien foibles. Ruffin n'a point rapporté ce fait; co-
la prouve-t-il qu'il eſt faux? le nom de Paphnuce ne ſe trou-
ve point parmi ceux des Evêques d'Egypte qui aſſiſtérent au Concile: Socrate atteſte formellement le contraire (95):
Mr. Fleuri n'a pas fait difficulté d'admettre le récit de Socra-
te, & de Sozomène (96), & Mr. Du Pin (97) dit: „ Quel-
„ques-uns doutent de la vérité de cette Hiſtoire. Je croi
„ qu'ils ſe font plûtôt dans la crainte qu'ils ont que ce fait
„ ne donne quelque atteinte à la Diſcipline d'à préſent, que
„ parce qu'ils en ayent quelque preuve ſolide". Ce qu'il y
a de certain, c'eſt qu'au Concile de Nicée ſe trouvoit Spiri-
don, Evêque de Trimithe en Chypre, qui avoit femme &
enfans (98). Belliarmin, Baronius & quelques autres ont
prétendu éluder l'autorité du Concile de Nicée à cet égard, par
lon troiſiéme Canon, qui défend *aux Evêques, aux Prêtres, &*
aux Diacres, & à tous les Eccléſiaſtiques d'avoir avec eux des Fem-
mes, ſoit Vierges, ſoit Vierges, à la réſerve de leurs Méres, de
leur Sœur, de leurs Tantes, & des autres perſonnes dont on ne
peut avoir aucun mauvais ſoupçon. Mais il ne s'agit point de
Femmes mariées à des Eccléſiaſtiques, mais de celles qu'ils
introduiſoient chez eux ſous divers prétextes: & à qui on
donnoit le nom de Femmes *ſous-introduites* (99). Michel Modon,
Gabriel Vaſquez & d'autres en font convenus, & c'eſt auſſi
le ſentiment de Mr. Fleuri. Ce abus d'avoir de ces Fem-
mes ſous-introduites ſe gliſſa parmi les Eccléſiaſtiques,
dès qu'on commença à regarder le Célibat, comme un
état plus honnête & plus ſeant aux Prêtres, que le ma-
riage. Dès ce tems-là on chercha à ſe dédommager d'u-
ne autre façon. Ce fut un des crimes qu'on reprocha à
Paul de Samoſate (100) dépoſé dès le tems du III. Siécle.
Ces Femmes ſubreptices devinrent fort communes dans le
IV. Siécle, malgré les cenſures des Péres & des Conciles:
ceux d'Elvire & d'Ancyre firent des Canons contre ce déſor-
dre, mais ils ne l'arrêtérent point, non plus que celui de
Nicée. Mr. Hermant (101) remarque que un des premiers em-
plois de St. Chryſoſtome fut de combattre de toute ſa force
la licence des Eccléſiaſtiques, qui avoient chez eux des ſeures
dévotes, avec leſquelles ils vivoient d'une maniére très-ſcan-
daleuſe. Cet abus, qui étoit *fort grand*, déshonoroit en mê-
me tems l'Egliſe dans l'Orient & dans l'Occident, & les
Conciles ſe font élevés une infinité de fois contre ce déſor-
dre, qu'on couvroit du prétexte d'une fauſſe charité, ce qui
n'empêchoit pas qu'il n'en arrivât de grands ſcandales. L'Au-
teur obſerve, que les liens les plus étroits de la chair & du
ſang ne font pas ſi difficiles à rompre, que ces attachemens
invisibles l'étoient à l'égard de ces perſonnes, & que *les*
ſcandales qui en arrivoient, & qui les rendoient ſouvent la fable
du peuple, n'étoient pas des remédes aſſez efficaces pour le guérir. Il
ajoûte encore, qu'en même tems que St. Chryſoſtome &
S. Epiphane condamnoient ce déſordre, St. *Jérôme le combat-*
toit par des écrits, qu'il envoyoit dans l'Occident, où ce déſordre
n'étoit pas moins ſcandaleux que dans l'Orient. Je laiſſe à mes
Lecteurs à faire là-deſſus les réflexions, que ſe préſentent
aſſez naturellement, & je reviens à l'Hiſtoire du Célibat des
Eccléſiaſtiques. Un Concile Arien, tenu à *Arles* en 353,
défendit d'admettre aux ordres ſacrés un homme marié, à-
moins qu'il ne promettre la converſion de ſa femme: ce qui
fait voir qu'il ſuffiſoit d'une femme Payenne. Le Concile de
Gangres en Paphlagonie, aſſemblé vers l'an 379 (102), con-
damna un certain Euſtathe, qui étoit Evêque, lequel fou-
tenoit qu'on ne devoit pas communier de la main des Prê-
tres mariés. On trouve vers la fin du IV. Siécle d'illuſtres
Evêques mariés, entre autres *Gregoire* Evêque de *Nazianze*,

(81) *Origen. in Matth.* p. 498.

(82) *Beausobre Hiſt. de Manich.* T. II. p. 682. 683.

(83) *Du Pin.* T. II. p. 104.

(84) *Can. Apud Fleuri Hiſt. Eccl.* T. II. p. 140.

(85) Cabut *de Conſ. Clerec* p. 160. *Apud* Lenfant *Preſervat.* T. IV p. 29. *in notis.*

(86) *Préface. loc. cit.*

(87) *Gratian. de Conſecr. Dist.* 2. *Can* 17. *Apud Lund.*

(88) Fleuri *ubi ſupra.* p. 536.

(89) Idem T. III. p. 47. *Du Pin. Hiſt.* T. II. p. 312. C'eſt le Can. 10. du Concile.

(90) Fleuri *loc. cit.* p. 47. Du Pin *ubi ſupra.* p. 111.

(91) *Hiſt. Eccl. Lib.* I. c. 11.

(92) *Hiſt. Eccl. Lib.* I. c. 23.

(93) Annot. in Socrat. *loc. cit.* & in Sozomen. *ubi ſupra.*

(94) *Hiſt. de l'Egliſe* T. II p. 54. 54. au IV. Siécle An. 325.

(95) *Lib.* I. *Cap.* 8.

(96) *Hiſt. Eccl. Tom.* III. p. 134.

(97) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 312.

(98) Sozomen. *Lib.* I. c. 11. Socrate L. I. c. 12.

(99) Fleuri *loc. cit.*

(100) Idem *Ibid.*

(101) *Vie de S. Chryſoſtome*, T. I. c. 5. V. Tillemont *Mem. Eccl.* T. IX. p. 119.

(102) Du Pin *ubi ſupra.* p. 139.

& Pére de l'autre Gregoire, & de Césaire: Mr. de Tillemont (103) croit qu'il fut élevé à l'Episcopat en 529; & il place la naissance des fils Grogoire au-plutôt en cette même année: il observe aussi que Césaire étoit plus jeune que son frére; d'où il résulte, que l'un & l'autre, du-moins le dernier, étoient nés depuis l'Episcopat de leur Pére, qui par conséquent n'avoit pas vécu dans le Célibat depuis qu'il étoit Evêque. Gregoire de Nysse étoit marié aussi, on en convient, & le fait n'est pas douteux. St. Chrysostôme fut la fin du même siécle s'est expliqué d'une maniére bien positive (104) sur le sujet en question; il dit que quand St. Paul ordonne à Tite, *qu'il fut un mari d'une seule femme*, il vouloit fermer la bouche *aux Hérétiques, qui condamnoient le mariage, & faire voir que ces tems-là si précieux, que quelqu'un y fût engagé, on pouvoit pourtant être élevé au Trône Pontifical.* On trouve un exemple mémorable dans le V. Siécle d'un Evêque marié, c'est celui de *Synesius* élu Evêque de Ptolémaïde en Cyrène par Théophile Patriarche d'Alexandrie. Synesius tacha de le dispenser d'accepter l'Episcopat, il déduisit ses raisons dans une Lettre à Europe son frére (105), & le pria de rendre publique la protestation fulvante: „ J'ay une femme, que j'ay reçuë de Dieu & de „ la main sacrée de Théophile. Or je déclare que je ne „ veux ni me séparer d'elle, ni en approcher en estant que „ comme un adultére. L'abandonner seroit une action con„ traire à la piété, vivre avec elle en secret, seroit contre „ la loi. Au-contraire je prierai Dieu, qu'il me donne beau„ coup d'enfans & vertueux". Cette protestation n'empêcha pas qu'il ne fût élu Evêque, & qu'il ne fît de grands fruits: il falloit donc que la Loi, qui imposé le Célibat, ne fût pas établie. Il ne faut pas oublier, qu'on trouve dans le IV. Siécle S. Hilaire Evêque de Poitiers, qui étoit marié, & qui eut au moins une fille de son mariage (106): Mr. Lenfant cite des Vers de Baptiste de Mantoue, écrits au commencement du XVI. Siécle, & avant la Réformation, par lesquels on voit non seulement que St. Hilaire étoit marié, mais que les Evêques & mariolent dans le Siécle où il vivoit:

Non nocuit sibi progenies, non obstitit uxor:
Legitimo conjunctа thoro, non borruit illa
Tempestate Deus tbalamos, cunabula, tedas.

Le même Savant observe, que *Jean Gillot*, qui a donné une Edition de St. Hilaire en 1572, ne disconvient pas du fait, & qu'il cite même un Auteur de Jérôme, qui le confirme; il paroît, qu'il étoit plus ordinaire alors d'élire des Evêques mariés, que des Evêques dans le Célibat, parce que les premiers étoient jugés plus propres à la vie Pallorale. Ce qui paroît certain, c'est qu'il n'y a eu aucune Loi qui imposât le Célibat aux Ecclésiastiques jusqu'au Pape Sirice, élu en 385, & qui siégea jusques à l'an 398. Voici ce qui donna occation à son Decret contre le mariage des Prêtres (107). Himerius, qui gouvernoit depuis longtems l'Eglise de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoyé à Rome vers le Pape Damase un Prêtre, nommé Bassien, chargé d'une consultation fur divers points de Discipline Ecclésiastique. Il n'arriva qu'après l'ordination de Sirice, qui répondit à Himerius dès le commencement de son Pontificat; & c'est dans cette Réponse que se trouve la défense à tous Ecclésiastiques en général de se marier. Voilà proprement l'époque du Célibat des Prêtres, comme Loi de l'Eglise Romaine. Mr. Lenfant remarque (108), que c'est auſſi la date que lui donne Antonin, Archevêque de Florence (109), qui attribue cette nouveauté à Sirice & à Innocent I. Cet Historien ajoûte, que l'Eglise d'Orient ne reçevoit point cette Loi. Pacien, Evêque de Barcelone, qu'on doit auſſi mettre entre les Evêques mariés, parle de cette Loi, en ces termes (110). „ *Siricius*, direz-vous, a enseigné cela; mais depuis „ quand, mon frére? Sous l'Empire de Théodose, c'est-à-dire, prés-de-quatre-cent ans après la mort de Jésus-Christ, „ il s'enfuit delà que depuis la venuë de Jésus-Christ, jus„ ques à l'Empire de Théodose, personne n'a eu d'intelli„ gence". La nouvelle loi de Sirice ne fut d'abord reçue que de peu d'Eglises. St. Paulin, Evêque de Nole, ne fe crut point obligé de s'y foumettre, & il appelle l'Ordonnance de Sirice une fuperbe difcrétion (111). Il garda toujours fa femme après avoir été ordonné Prêtre, & il l'appelloit fa Lucréce; c'eſt ce qui paroît par la réponſe qu'il fit à Ausone. Ce dernier l'ayant appellée *Tanaquille* par allufion à l'empire qu'elle avoit fur fon mari, dans ces vers (112).

Si prodit Pauline times, noſtraque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua noſcitat illud.

Paulin lui répondit (113):

. . . . *Nec Tanaquil mihi, ſed Lucretia conjux.*

Paulin parle encore d'un autre Prêtre nommé *Aper*, qui garda ſa femme après ſon ordination (114). Le Pape Innocent I. renouvella la Loi de Sirice en 404; mais elle fut encore mal obſervée. Mr. Lenfant remarque que les Conciles de Carthage, qui ſe tinrent en ce tems-là, ſuppoſent que le mariage étoit permis aux Eccléſiaſtiques, puiſqu'ils leur ordonnent de s'abſtenir de leurs femmes, lorſqu'ils vaquent au ſervice divin. Malgré les efforts des Papes dans le cours du V. Siécle, on trouve des Eccléſiaſtiques mariés en ce tems-là; tels ſont Proſper Evêque de Rhége, qui parle ainſi à ſa femme:

Age jam procor incanum
Cunas juvenalia retuns,

Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicemus (115).

Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont en Auvergne; ſa femme vêcut encore après ſon Epiſcopat (116). „ Il pa„ roît, *dit-on*, qu'il conſervoit encore beaucoup d'union & „ de familiarité avec elle: mais, *ajoûte-t-on*, on ne peut pas „ douter qu'elle ne fût devenue la ſœur, ſelon l'ordre des „ Canons". Pourquoi n'en peut-on pas douter, tant qu'il n'y en a point de preuve? n'eſt-ce pas ſuppoſer ce qui eſt en queſtion? En Orient on n'en tint aux Conciles de Nicée & de Gangres, quoiqu'il y eût quelque diverſité de coutume en quelques endroits, voici ce que nous apprend fur ce ſujet un Hiſtorien de l'Egliſe (117). „ En Theſſalie, *dit-il*, „ quand un Clerc demeure depuis ſon ordination avec la „ femme avec laquelle il avoit contracté auparavant un légi„ time mariage, il eſt dépoſé; au-lieu qu'en Orient les Clercs „ & les Evêques mêmes s'abſtiennent de leurs femmes felon „ qu'il leur plait, *ſans y être obligés par aucune loi, ni par aucune néceſſité.* Car il y a eu parmi eux pluſieurs Evêques, „ qui, depuis qu'ils ont été élevés à cette dignié, ont eu „ des enfans légitimes de leur mariage". Vouloir conteſter fur ce ſujet le témoignage de Socrate, comme Mr. de Valois, c'eſt montrer une partialité ſuſpecte. Il paroît que dans le VI. Siécle les Loix ſur le Célibat des Prêtres furent plus régulièrement obſervées, du-moins confirmées. Un Concile d'Agde en Languedoc, tenu en 506, ordonna (118) que les Loix des Papes Innocent & Sirice ſur le Célibat des Prêtres & des Diacres ſeroient obſervées. On en excepta néanmoins ceux à qui cette ordonnance ne ſeroit point encore parvenue. On leur faiſoit grace à cauſe de leur ignorance, à condition cependant qu'ils ſe borneroient à leur degré, ſans aucune eſpérance de promotion. Mais en même tems ce Concile défendoit (par le Canon 10) aux Eccléſiaſtiques toute ſorte de commerce avec d'autres femmes, ſous *quelque* prétexte que ce ſût, excepté leurs Mêres, leurs Sœurs, leurs Filles, s'ils en avoient eu avant leur Ordination, & leurs Niéces. Je trouve plus de quatorze ou quinze Conciles tant de France que d'Eſpagne, tenus dans ce ſiécle-là, qui renouvellérent ſoigneuſement ces défenſes de tout commerce des Eccléſiaſtiques, tant avec leurs propres femmes, qu'avec des femmes étrangéres (119). Les Aſſemblées Eccléſiaſtiques du VII. Siécle ne veillérent pas moins là-deſſus, & leurs Décrets prouvent combien il étoit difficile d'aſſujettir les Eccléſiaſtiques à ce nouveau joug. Cette régle étoit inconnue & même ſévérement interdite en Orient, comme il paroît par le XIII. Canon du Concile de Conſtantinople, appellé *Quinziéme ou in Trullo* (120), tenu l'an 692; ce Canon porte, ſelon Mr. Fleury, „ que dans l'Egliſe Romaine on tient pour régle, que ceux „ qui doivent être ordonnez Diacres ou Prêtres promettent „ de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes: mais „ pour nous, ſuivans la perfection de l'ancienne Diſcipline, nous voulons que les mariages des hommes qui ſont „ dans les Ordres ſacrés ſubſiſtent, ſans les priver de la „ Compagnie de leurs femmes dans les tems convenables. „ Enſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné „ Soudiacre, Diacre, ou Prêtre, il n'en ſera point exclus, „ pour être engagé dans un mariage légitime; & dans le „ tems de ſon Ordination on ne lui ſera point promettre „ de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme, pour ne pas „ deshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & beni par ſa „ préſence. Nous ſavons auſſi que les Péres du Concile de Carthage ont ordonné, que les Soudiacres, les Diacres, „ & les Prêtres s'abſtinſſent de leurs femmes ſelon les termes preſcrits: ainſi que ſuivant la tradition Apoſtolique, nous obſervions le tems de chaque choſe, principalement du „ jeûne & de la prière. Car il faut que ceux qui approchent „ de l'autel gardent une parfaite continence, dans le tems „ qu'ils touchent les choſes ſaintes, afin que leurs prières „ ſoient exaucées. Donc quiconque, au mépris des Canons „ des Apôtres, oſera prier un Prêtre, un Diacre, ou Soudiacre de Commerce légitime avec ſa femme, qu'il ſoit dépoſé". Je ne ſai ſur quel fondement Mr. Lenfant (121) aſſûme que l'Egliſe Romaine a admis l'autorité de ce Concile. MM. Du Pin & Fleuri diſent poſitivement le contraire, & Mr. Godeau (122) l'appelle un *Concilabule*. Il eſt aiſé de comprendre la raiſon qui a empêché l'Egliſe Romaine de reçevoir ce Concile, qui fut pourtant compoſé des quatre Patriarches d'Orient, & de cent-huit Evêques de leurs Patriarchats (123): auſſi les Grecs l'ont-ils reconnu pour Oecuménique, & ils en ſuivent encore aujourd'hui les décrets. Ils peuvent entrer mariés dans les Ordres ſacrés, mais il ne leur eſt pas permis de ſe marier après leur Ordination, ni de ſe remarier quand ils ont perdu leurs femmes: „ Il y „ a deux Ordres de Prêtres, *dit Mr. Ricaut* (124), qui ont „ pouvoir de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens: les „ uns ſont Séculiers, & les autres Réguliers. Les premiers „ ſont ceux qui quoyque mariez, ont la permiſſion de pren„ dre les ſaints Ordres: mais ſi leurs femmes viennent à „ mourir, l'Egliſe par une décence, inſupportable à pluſieurs „ d'entr'eux, leur interdit de ſecondes noces. J'ay eſté témoin des plaintes de pluſieurs Prêtres, qui devenus veufs, „ & n'ofant ſe marier, déploroient leur état préſent, & regrettoient le paſſé". C'eſt-là auſſi la pratique des Abiſſins, comme on le voit par la Relation d'Alvarès (125): Il dit, que les Prêtres ſe marient avec une ſeule femme, & qu'ils vivent avec leurs femmes & leurs enfans, mais que ſi leurs femmes meurent, il ne leur eſt pas permis de paſſer à de ſecondes nôces. Pour l'Egliſe Romaine elle ne relâche rien de ſa rigueur dans les ſiécles ſuivans, malgré les oppoſitions & les repréſentations qu'on lui fit. J'en trouve un exemple

(103) *Mém. hiſt. T. IX. p. 13. p. 564. & 580.*

(104) *Hiſtor. tom. 2. ad Tit. p. 1701. Apud Launoi. Tract. Prior. T. IV. p. 15.*

(105) *Synes. Ep. 105. p. 208. Apud Launoi. T. V. p. 836.*

(106) *Hiſt. Litter. de la France. T. I. p. 146.*

(107) *Fleury. Hiſt. E. T. IV. p. 479. 480.*

(108) *Préface. Hiſt. Jus. pro. p. 32.*

(109) *Ant. Part. II. Hiſt. p. 1. Apud Launoi.*

(110) *Cabilat. de Conj. Cleric. p. 247. Apud Launoi.*

(111) *Launoi. loc. cit. p. 19.*

(112) *Auſon. Ep. 22. vers. finem.*

(113) *Paulin. ad Auſon. Ep. 5.*

(114) *Cabilat. ubi ſupra p. 272. 322. Apud Lenfant loc. cit.*

(115) *Prosper. de Vita contemplat. lib. 3. c. 21.*

(116) *Hiſt. Litter. de la France. T. II. p. 115.*

(117) *Socrate lib. 5. c. 22.*

(118) *Can. 8. Du Pin. T. V. p. 156.*

(119) *Voy. les Extraits de ces Conciles dans Du Pin, T. V.*

(120) *Fleuri. II. E. T. V. p. 95.*

(121) *Launoi. Ep. 19. Apud Launoi. p. 260.*

(122) *Hiſt. E. T. V. p. 274.*

(123) *Du Pin, T. VI. p. 82.*

(124) *Etat préſent de l'Egl. Grecq. Ch. X. p. 208.*

(125) *Deſcript. de l'Ethiopie. Ch. 27. Anvers 1558. in-12.*

exemple remarquable, rapporté par Mr. Lenfant (126) Nicolas I. porta la sévérité si loin sur le célibat des Ecclésiastiques dans le IX. Siécle, qu'*Udalric* Evêque d'Augsbourg se crut obligé de lui en faire des plaintes & des reproches fort libres dans une Lettre qu'il lui écrivit. Il est vrai que quelques-uns contestent cette Lettre, fondés sur ce qu'Udalric ne fut Evêque d'Augsbourg, que longtems après la mort de Nicolas I. Mais on observe, qu'il y a eu deux Evêques de ce nom à Augsbourg, à quelques années près l'un de l'autre, & que c'est au premier qu'il faut attribuer cette Lettre, qui a été reconnue pour véritable par le Jésuite Gabriel Vasquez (127). Udalric représente au Pape, que St. Paul bien loin de rien ordonner sur la Virginité, a au-contraire ordonné de se marier pour éviter la fornication; & il soutient que cet ordre ne regarde pas moins les Ecclésiastiques que les Séculiers, quand les uns & les autres n'ont pas le don de Continence, quoi qu'en disent des Hypocrites, qui sous le voile de la chasteté ne font pas difficulté d'abuser des femmes d'autrui, & de commettre toutes sortes d'infamies, *Fratrum uxores subagitare, masculorum ac pecudum amplexus non abhorrere.* Après avoir employé l'autorité de l'Ecriture, il fait valoir celle de l'Eglise, en alléguant. 1. Le V. Canon de ceux qu'on appelle Apostoliques, qui défend au Prêtre & à l'Evêque de renvoyer sa femme sous prétexte de Religion. 2. L'exemple du Concile de Nicée, qui, sur la remontrance de Paphnuce, laisse là-dessus une entière liberté aux Ecclésiastiques. 3. La Régle d'Isidore Evêque de Séville en Espagne, Auteur du septiéme Siécle, qui veut que les Ecclésiastiques vivent dans la chasteté, ou se contentent d'un seul mariage. 4. Comme quelques-uns alléguoient l'autorité de Saint Grégoire pour le Célibat des Prêtres, il dit que ce Pape se repentit de sa rigueur à cette occasion. „ Un „ jour, *dit-il*, que Grégoire envoya chercher du poisson „ dans son vivier, on lui apporta un si grand nombre de ré„ tes d'enfans, que touché de repentir d'avoir donné lieu à „ tant de meurtres, par la sévérité avec laquelle il avoit „ ordonné la continence aux Ecclésiastiques, non seule„ ment il se déclara pour le conseil de l'Apôtre, *qu'il vaut „ mieux se marier, que brûler*, mais il ajouta, qu'il vaut „ mieux se marier, que de donner occasion à des homicides, „ & fit un Decret opposé au premier, pour permettre aux „ Prêtres de se marier". Ce fait qu'Udalric rapporte est fort suspect, & cette prétendue retractation du Pape, n'est pas du tout de son génie. La Lettre d'Udalric fait une peinture affreuse des mœurs des Prélats de ce tems-là. „ Qu'y a-t-il „ de plus vilain & de plus maudit de Dieu, que de voir des „ Evêques & des Archidiactres, dégoûtez d'un chaste mariage, se prostituer à toute sorte de débauches, n'avoir hor„ reur ni de l'adultére, ni de l'inceste, ni de la Sodomie. „ Au-lieu d'exhorter les Ecclésiastiques à la Continence, „ comme leur Charge les y oblige, il les y contraignent, „ comme s'ils étoient leurs esclaves, & ils ont même le front „ de leur suggérer, qu'il est plus honnête d'avoir des com„ merces secrets avec plusieurs femmes, que d'en prendre „ une publiquement". L'Evêque finit en exhortant le Pape à se relâcher d'une rigueur si pernicieuse, à arracher cette doctrine Pharisaïque, de peur que Jésus Christ ne fasse enfin divorce avec son Epouse, si elle vit plus longtems dans l'adultére. On a vû ci-dessus (128) quels Papes occupérent le Siége de Rome pendant ce neuviéme & le dixiéme Siécles, & l'on peut juger jusqu'où alloit le libertinage des Ecclésiastiques sous des Chefs, qui étoient *des hommes monstrueux, d'une vie infâme, des mœurs entiérement perdues, & d'une turpitude abominable* (129). La Loi du Célibat des Prêtres enfanta les mêmes prodiges d'impureté dans l'onziéme Siécle, & donna lieu aux mêmes plaintes. Pierre Damien en fit de très-fortes à Léon IX. dans un Livre qu'il intitula *Gomorre*, où il représente très vivement l'horrible luxure du Clergé. Mais ce Pape, au-lieu d'y remédier, favorisa le désordre par son indulgence, en rétablissant Gregoire Evêque de Verceil, qu'il avoit déposé pour adultére & pour inceste (130). Ce même Pontife fit brûler un Livre du Moine *Nicolas Pectoratus* contre les Latins, où entre autres choses il les blâmoit d'avoir défendu le mariage aux Ecclésiastiques, & il excommunia le Patriarche Michel Cerularius, pour la même raison. Pierre Damien renouvella ses plaintes sous Nicolas II. & Alexandre II. mais inutilement. Ces Papes furent encore plus ardens défenseurs du Célibat, & punirent le mariage des Prêtres plus sévérement que les Prédécesseurs, & ils se montrérent beaucoup plus indulgens pour la paillardise, que pour le mariage. Une circonstance bien remarquable, que me fournit mon Auteur (131), c'est qu'Alexandre II. supprima le Livre de Pierre Damien, parce qu'il découvroit trop visiblement la turpitude des Ecclésiastiques. Il lui fit dérober son Ouvrage, sous prétexte d'en avoir copie, & il réfuta de le rendre, quelques instances que Damien fît pour le ravoir. Grégoire VII. porta les choses plus loin, en quelque façon, que ses Prédécesseurs. En Allemagne il y avoit un grand nombre de Prêtres mariés: le Pape, dans un Concile qu'il tint à Rome l'an 1074, fit un Decret, par lequel il condamnoit les Prêtres Concubinaires & mariés. Il écrivit aux Evêques d'Allemagne, pour leur ordonner de séparer absolument toutes les femmes de la Compagnie des Prêtres, sous peine d'Anathême perpétuel (132). Aussi tôt tout le Clergé murmura violemment contre ce Decret, disant „ que c'étoit une hérésie manifeste „ & une doctrine insensée, de vouloir contraindre des hom„ mes à vivre comme des Anges: quoique notre Seigneur, „ parlant de la continence, ait dit: *Tous ne comprennent pas „ cette parole; & , qui la peut comprendre, la comprenne.* Et „ St. Paul: *qui ne la peut contenir, qu'il se marie, parce qu'il „ vaut mieux se marier que brûler.* Que le Pape voulant ar„ rêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la dé„ bauche & à l'impureté. Que s'il continuoit à presser l'exécu„ tion de ce Decret, ils aimoient mieux quitter le Sacerdoce „ que le mariage, & qu'alors il verroit où il pourroit trou„ ver des Anges pour gouverner les Eglises, à la place des „ hommes, qu'il désalgnoit". Otton Evêque de Constance, n'ayant point obéi aux ordres du Pape, fut déposé & envoyé en exil à Bâle, où il mourut deux ans après (133). Sigefroi, Archevêque de Mayence, savoit, dit Mr. Fleuri, que ce n'étoit pas une petite entreprise, de déraciner une coutume si invétérée, & de ramener le monde si corrompu à la pureté de l'Eglise primitive, ou comme d'autres rapportent ces paroles, *de ramener à l'enfance le Monde déjà vieux* (134). C'est pourquoi il agissoit plus modérément avec le Clergé, & leur donna d'abord six mois pour délibérer; les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient se dispenser. Enfin il assembla un Concile à Erford, au mois d'Octobre de 1074, où il les pressa plus fortement de ne plus user de remise, & de renoncer sur le champ au mariage, ou au service de l'autel. Ils lui alléguérent plusieurs raisons pour se dispenser d'obéir; mais voyant qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raisons ni par leurs priéres, ils sortirent comme pour délibérer, & réfolurent de ne plus rentrer dans le Concile, mais de se retirer chacun sans congé chez eux. Quelques-uns même crièrent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le Concile, & avant que l'Archevêque prononçât contre eux cette détestable sentence, l'arracher de sa Chaire, & le mettre à mort comme il méritoit, pour donner à la postérité un exemple fameux, & empêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât d'intenter contre le Clergé une pareille accusation. L'Archevêque étant averti de ce complot, les envoya prier de s'appaiser & de rentrer dans le Concile, promettant d'envoyer à Rome si-tôt qu'il en auroit la commodité, & de faire son possible pour fléchir le Pape. Au mois d'Octobre de l'année suivante, l'Archevêque tint un autre Concile à Mayence, où se trouva l'Evêque de Coire, Légat du Pape, chargé de ses Lettres, par lesquelles il étoit enjoint à l'Archevêque, sous peine de déposition, d'obliger tous les Prêtres de sa Province, de renoncer sur le champ à leurs femmes, ou au ministére de l'autel. Mais quand l'Archevêque voulut exécuter cet ordre du Pape, tous les Clercs qui assistoient au Concile se levérent, & s'emportérent tellement contre lui par leurs discours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps, qu'il désespéroit de sortir en vie du Concile. Il céda donc à la difficulté, & résolut de ne se plus mêler de cette Réforme, qu'il avoit tant de fois proposée inutilement; mais de laisser au Pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand & comme il lui plairoit (135). La Constitution de Grégoire ne rencontra pas moins d'opposition en France, en Flandres, en Angleterre & en Lombardie qu'en Allemagne, & elle fut poussée si loin à Cambrai, qu'on fit brûler un homme, qui avoit avancé que les Simoniaques & les Prêtres mariés ne devoient point célébrer la Messe, ni l'Office Divin, & qu'on ne devoit pas y assister (136)". Ce même Pape cependant, il déclaré contre des mariages légitimes, souffroit que la Comtesse Mathilde demeurât éloignée de son mari, & le suivît partout. „ Elle lui rendoit mille „ petits soins, & mille services avec une incroyable affec„ fection, *dit Marmbourg* (137). . . . . , & quoy qu'elle „ fust la plus grande Princesse d'Italie, elle préféroit néan„ moins à cette qualité celle de sa très-humble servante, & „ de sa chére fille, en le considérant, & le traitant comme son pére, & comme son maître, avec beaucoup de „ respect à la vérité, de zéle & de dévotion, mais peut„ estre aussi avec un peu moins de prudence & de discré„ tion, qu'elle ne devoit". Ces liaisons étroites donnérent occasion à des imputations malignes de la part des ennemis du Pape; en supposant de sa part une parfaite Innocence, Il est certain néanmoins que ce Commerce familier étoit contraire aux Canons, qui interdisoient de pareilles familiarités. La sévérité contre le mariage des Ecclésiastiques ayant continué & été même en augmentant, la corruption devint aussi plus grande, & le Concubinage devint général & public parmi les Ecclésiastiques. „ En vain les Conciles „ s'y opposérent, par leurs Canons, & les Docteurs par les „ plaintes les plus tragiques. Il n'y avoit pas moyen d'y „ remédier qu'en ôtant la source du mal, c'est-à-dire, en „ permettant aux Prêtres de se marier, comme plusieurs en „ étoient d'avis (138)". Mr. Lenfant assure, que St. Bernard s'en explique hautement dans le XII. Siécle: je ne suis pas à portée de vérifier ce qu'il avance; ce qu'il y a de bien certain, c'est que St. Bernard a fait d'amères plaintes de la corruption du Clergé; lisez ce seul passage (139): „ Qu'est„ il nécessaire de faire le dénombrement de chacun des vi„ ces du Clergé, & de les publier, comme s'ils n'étoient „ pas connus? puisque l'expérience plus claire que la lumié„ re en a rempli le monde. A cause de l'excès de leur luxu„ re, les autres vices, comme l'avarice, & la Simonie infectée d'hérésie, & même l'hérésie & la perfidie sont com„ tez pour rien". Un fait bien singulier arrivé dans le même siécle, ne doit pas être oublié, c'est Matthieu Paris (140) qui le rapporte. Il nous apprend que dans toute l'Angleterre les Prêtre ayant encore des femmes légitimes, le Pape envoya un Légat „pour les forcer d'obéir à la Loi du Célibat, que le Légat, le soir même qu'il avoit fait de belles exhortations au Clergé sur la chasteté, fut trouvé dans un lieu infame, & pour s'excuser si dit qu'il étoit correcteur des Prêtres, mais que lui-même n'étoit pas Prêtre, ni obligé de garder la chasteté, qu'il ordonnoit aux autres. Guillaume Durand, Evêque de Mende, dans le XIII. Siécle, après s'être plaint qu'il y avoit *des femmes prostituées, aux environs des Eglises, à la Cour*

(126) *Prof. serv.* T. IV. p. 45.

(127) Catal. *Uti supra.* p. 518. 519. *Apud* Bund.

(128) Hom. (E).

(129) Baron. Ann. 897. 2. IV.

(130) Herman. Contract. An. 1053. *Apud* Lenfant *loc. cit.*

(131) Catal. *de Conf. Cleric.* p. 411. *Apud* Lenfant *loc. cit.* p. 51.

(132) Fleuri H. E. Tom. XIII. p. 258. 259.

(133) V. Fleuri *loc. cit.* Et Pagi *Brev. Pontif. Rom.* T. II. 929. 430.

(134) Lenfant *ubi supra.* p. 52.

(135) Fleuri *loc. cit.* p. 256. 257.

(136) Du Pin. Tom. VIII. p. 56.

(137) *Hist. de la Decad. de l'Emp.* p. m. 244.

(138) Lenfant *loc. cit.* p. 52.

(139) S. Bernard. *in Psalm.* 78. *Apud* Jurieu *Préf. Legat. Cont. le Pape.* Part. I. p. 344. 345.

(140) *In Henrico* II. *Apud* Bund. p. 324.

ds

de Rome, auprès du Palais du Pape, & des autres Prélats, & que le Marchéal & autres Officiers du Pape recoivent de l'argent de ces infâmes & de leurs Courretières, demande s'il ne seroit pas bon, puisqu'il n'y a pas d'autre remède à ce mal, de mettre l'Eglise d'Occident sur le pied de celle d'Orient, d'autant plus, dit-il, *que c'étoit la coutume du tems des Apôtres* (142). Alvare Pélage qui composa au XIV. Siécle un Traité fous le titre de *Lamentation de l'Eglise* (*de planctu Ecclesiæ*) fait une defcription horrible du débordement des Eccléfiaſtiques d'Eſpagne (143); je pourrois en citer plus d'un paſſage, mais je me contenterai d'alléguer celui-ci, rapporté par Mr. Lenfant: „ Qu'y a-t-il de plus ſcélérat que de ſortir d'entre les „ bras d'une Concubine, pour aller dire la Meſſe, ſans confeſſion, ou avec le deſſein caché de reprendre le même „ train. Les Prêtres donnent plus volontiers à un Ivrogne, ou à un Courtiſanne qu'à un pauvre. Ils débauchent les femmes qui vont ſe confeſſer à eux. Tout ſe„ nitenciers qu'ils ſont, & par conſéquent ſuſpendus, *ipſo ſo facto*, ils célébrent tous les jours. Ils ſe font ſervir à l'autel par leurs bâtards. Ils nourriſſent leurs Baſtarderies, & leurs enfans, des biens de l'Egliſe, & leur „ en achettent des poſſeſſions. Il y a beaucoup de Prêtres „ & d'autres Eccléſiaſtiques, qui promettent par acte public „ à des Dames, furtout à celles qui font de qualité, de ne „ jamais les renvoyer, & qui les époufent ſecrettement „ & en plaines noces, qu'ils font avec leurs parens & leurs „ amis. Il vaudroit bien mieux qu'ils n'euſſent point pro„ mis la continence". Dans le XV. Siécle on ne trouve pas moins de preuves de l'abus du Célibat des Prêtres, & de la néceſſité de rendre le mariage aux Prêtres. Mr. Lenfant (143) cite d'après Calixte, un paſſage de l'Archevêque de Palerme, célébre Juriſconſulte, connu au commencement de ce Siécle-là ſous le nom de *Panormitanus*. Dans ſon Commentaire ſur les Décrétales, il ſe fait cette queſtion, *ſi l'Egliſe ne pourroit pas ordonner aujourd'hui, que les Prêtres qui nairoient comme ceux de Grece?* Il répond nettement, qu'il croit *qu'oui*: „ Non ſeulement, *dit-il*, je croi que l'Egliſe a ce „ pouvoir, mais j'eſtime que pour le bien & le ſalut des a„ mes, elle ſeroit bien de l'établir ainſi. Ceux qui vou„ droient ſe contenir, pour mériter davantage, le feroient „ les maîtres. Ceux qui ne voudroient pas vivre dans la „ continence, pourroient ſe marier. Car l'expérience nous „ apprend que les Prêtres, loin de vivre chaſtement, ſe „ ſouillent très-criminellement par des commerces criminels, „ au-lieu qu'ils pourroient être chaſtes, en ayant leurs propres femmes. L'Egliſe devroit donc faire comme un bon „ Médecin, retrancher un remède, qui fait plus de mal que „ de bien, & plût à Dieu qu'on en uſât de même dans toutes les Conſtitutions poſitives, & qu'elles n'obligeaſſent „ qu'à la peine, ſans en impoſer dans la *coulpe*, car elles ſont poſitives ont tellement multiplié, qu'à peine ſe trouve-t-il „ quelqu'un qui n'ait corrompu ſa voye". Polydore Virgile parle ſur le même ton. (144). *Je puis bien dire que bien loin que cette chaſteté forcée l'emporte ſur la chaſteté conjugale, elle en eſt ſouvent le crime par lequel l'Ordre Sacerdotal ait été plus deshonoré, la Religion plus profanée, les bonnes ames plus affligées, l'Egliſe flétrie d'un plus grand opprobre, que par les débauches, ou extraite l'obligation au Célibat. Déſorte qu'il ſeroit peut-être de la charité vraie Chrétienne, & de l'Ordre Eccléſiaſtique; qu'enfin on reſtituât aux Prêtres le droit de ſe marier publiquement. Ils pourroient vivre ſainement dans le mariage, au-lieu de ſe plonger, comme ils font, dans l'ordure de l'impureté.* Æneas Sylvius depuis Pape ſous le nom de Pie II, dans une Lettre à Nicolas Pére (145), avoue non ſeulement, qu'il a eu un enfant, mais s'en applaudit même. „ Vous dites que vous êtes fâché que j'aye engendré un „ fils de fornication. Je ne ſai pas quelle opinion vous avez „ de moi; quand vous m'avez fait vous étiez de chair, & „ vous ne m'avez point fait de fer ou de pierre. Vous n'ignorez pas bien quel cog vous avez été, je ne fuis pas Eunuque non „ plus, ni du nombre de ceux qu'on appelle *Frigidi*. Je „ ne fuis pas hypocrite, & ne veux point paroître meilleur „ que je ne fuis. Je conſeille ingénument ma faute, je ne „ fuis pas plus ſaint que Nathan, & plus fage que Salomon; „ c'eſt un vieux & un ancien péché, & je ne connois perſonne qui en ſoit innocent. C'eſt une peſte qui s'étend „ bien loin, ſi on peut appeller peſte l'uſage des choſes naturelles; car à dire la vérité, je ne vois pas pourquoi la „ nature, qui ne fait rien envain, auroit donné à tous les „ animaux cette inclination, pour la conſervation du genre-humain". Auſſi Platina (146) a mis entre les Apophtegmes de Pie II. celui-ci; „ que ſi on avoit eu de bonnes „ raiſons d'ôter le mariage aux Prêtres, il y en avoit de „ plus fortes pour le leur rendre". *Sacerdotibus integra nationibus fubiatas nuptias, majori reſtituendas videri.* Nicolas Clémangis Archidiacre de Bayeux écrivit en 1414 un Traité de l'état corrompu de l'Egliſe, *De corrupto Eccleſiæ ſtatu*, dans lequel on trouve de terribles traits. En parlant des Cardinaux (147), il dit qu'il n'oſeroit raconter leurs adultéres, leurs impudicités, non plus que l'impureté & l'obſcénité de la vie de leurs domeſtiques & de leurs créatures. *Nec enumerare vola eorum adulteria, ſtupra, fornicationes, quibus Romanam Curiam etiam non inficiantur. Nec referre obſcenitſſimam illorum familiæ vitam, a Domiverum tamen moribus multatenus abſonam.* Dans un autre endroit (148) il dit que s'il y a quelque pareſſeux ennemi du travail, & qui cherche à ſe donner du bon tems, il ſe fait Prêtre. Que d'abord que les gens de cet ordre font dans le Sacerdoce, ils font aſſidus dans les Cabarets, à boire, à manger, à faire la débauche, à jouer aux dez. Que lorſqu'ils ſont yvres, ils crient, ſe querellent, ſe battent, & blaſphément le nom de Dieu & des Saints. Que dans cet état, ils paſſent d'entre les bras des Courtiſannes à l'autel. *Si quis hodie deſidioſus eſt, ſi quis a labore abhorreus, ſi quis in otio luxuriari volens, ad Sacerdotium convolat. Qua ſimul ac pervenum eſt, fornices & cauponulas ſedulò frequentant, potando, commeſſando, prorſitando, canitando, teſſeris & pila ludendo, tempora tota conſumunt. Crapulati vero & ineptiis pugnant, clamant, tumultuantur, nomen Dei & Sanctorum ſuorum polluti ſimis labiis exſecrantur. Sicque tandem compoſiti, ex meretricum ſuarum complexibus ad divinum altare veniunt.* Ce que Clémangis dit des Eccléſiaſtiques en général, il le dit auſſi de chaque ordre en particulier, des Prêtres, des Chanoines, des Moines, & des Religieuſes. Paul II. ſucceſſeur de Pie II. penſoit comme lui ſur le célibat des Eccléſiaſtiques, ſi ce qu'on rapporte de lui eſt vrai, qu'il ne pouvoit s'empêcher de pleurer, quand il penſoit qu'au-lieu d'être le modéle de la continence dans l'Egliſe, comme il en étoit le Chef, toute la Ville de Rome étoit ſcandaliſée de lui voir une bâtarde, qu'il auroit pu avoir légitimement en ſe mariant, comme la Loi de Dieu le permet: *Paulus ſecundus illacrymaſſe dicitur, quod non ſolum Eccleſiæ, ſed continentiæ Antiſtes ipſe deberet, ſiliam in ore atque in ovibus civitatis cum ſumma opprobrio verſari videret, quam legem Dei ſciret eſſe, qua huic in matrimonio naſci, licebat* (149). Sixte IV. n'étoit pas ſi ſcrupuleux; on croyoit généralement que ce Pierre qu'il éleva au Cardinalat, & que ce Jérôme, qu'il fit Prince du Frioul, étoient ſes bâtards; c'eſt ce que nous apprend Machiavel (150): *Alebat inter familares ſuos duos, qui omnium opinione ipſius filii erant, quos tamen magis honeſto nomine palliaverat, Petrum unum, quem utpote regularem, ad Cardinalitium dignitatem titulo S. Sixti evexit, Hieronymum alterum, quem Forlivilii donavit.* D'ailleurs il ſe bâtit un Bordel à Rome, où il tenoit des Courtiſannes, qui lui donnoient un Jubilé par ſemaine (151). Je paſſe ſous ſilence tout ce qu'on trouve dans les Auteurs touchant Innocent VIII. Alexandre VI. & pluſieurs de leurs Succeſſeurs; on n'en voit preſque pas un ſeul, à qui on ne reproche ſon incontinence. Que n'a-t-on pas dit de Paul III. mort en 1549? Qu'on en juge par ce que rapporte Sleidan (152), dont je citeral les termes dans le vieux François de ſon Traducteur. „ Devant ſa mort un Livre Italien fort ap„ pré & grave fut imprimé contre luy, fous le nom de Bernardin Ochin; mais compoſé par d'autres, comme on croit, „ avec une préface à Afcanio Colonne, qu'il avoit deſtruit. „ Ce livret, entre pluſieurs choſes qui ſeroyent longues à „ réciter, adreſſe à luy ſon propos, & le nommant Ante„ chriſt, dit ainſi: Du temps du Pape Innocent, tu fus mis en priſon, très-neſchant preſtat, pour deux homi„ cides, & pour avoir empoiſonné ta mére & ton nepveu, „ afin que tout l'héritage fuſt tien. Depuis que eſtant hors „ de priſon, tu ne te feignois de pourchaſſer le chapeau rou„ ge, & que par trois fois tu avois eſté rejetté des Cardinaux „ la propre feue Julia Fernéſe finalement le gaignas. Car „ pour autant qu'elle menaçoit le Pape Alexandre ſixiéme, „ que déformais elle ne s'abandonnercoit à luy, ledit Pape „ craignant à male-grace & colére, te receut en la troupe „ des Cardinaux. Davantage tu as ſoucy de poiſon ton autre feue, laquelle le reſtrainant du naturel de ta race, eſtoit peu chaſte. Du temps que tu eſtois Légat par la Pro„ vince d'Ancone, fous le Pape Jule ſecond, tu abuſas meſ„ chamment une fille de ceſte Ville-là, quand tu deſguiſant & feignant eſtre quelque gentilhomme des familiers du Légat, tu la deſpucellas. Lequel forfaict fe Cardinal „ d'Ancone, oncle de la fille, te reprocha bien aigrement de„ vant le Pape Clément, lors captif en la priſe de Rome. „ Nicolas Quercée t'a trouvé ſur le faict avec ta nieppe Lau„ re Fernéſe ſa femme, & te dérangeant, & te déparant, „ dont tu portes encores la marque. Que dray-je de Con„ ſtance ta fille, avec laquelle tu as eu affaire tant de fois? „ Car pour en joüir à ton plaiſir tu as empoiſonné fon ma„ ri Bofi Sforce: lequel ayant apperceu voſtre meſchanceté, „ fut ſi navré en ſon cœur, qu'incontinent il en fe print jo„ yeux. Il eſt certain qu'en paillardiſe tu ſurpaſſes les Em„ pereurs Commode & Héliogabale, comme teſmoigne la „ multitude de tes baſtards. Loth viola fes filles, mais eſtant „ yvre & n'en ſachant rien; mais toy eſtant à jeun non ſeu„ lement as couché avec la nieppe, mais auſſi avec ta feue „ & ta fille". Jules III. ſucceſſeur de Paul, fit encore pis: je me contenterai de citer ce qu'en dit le célébre Hiſtorien de Thou (153); voici comment ſon Traducteur le fait parler de ſoi-même. „ Porté d'inclination à toutes ſortes de „ débordemens, il ne poſſéda pas longtems cette Dignité (de „ Pape) ſans faire connoître ſon caractére par des marques „ éclatantes. C'eſt la coutume, qu'un Pape nouvellement „ élu ſuſſe préſent de ſon chapeau à celui qu'il lui plaît „ l'honorer de cette faveur. Il donna ſon bien que Nom „ & ſes Armes, à un jeune-homme de ſes Domeſtiques, „ nommé Innocent, qui avoit eu ſoin d'un Singe dans ſa mai„ ſon, & qui prit par cette raiſon * le nom de Cardinal „ *Simia*, lorſqu'il fut honoré de la Pourpre. *Il l'avoit aimé cherement juſqu'alors, & il en toujours pour lui la même tendreſſe dans ſa fuite*". Sur ces dernières paroles je ne dois pas oublier la note du Traducteur, qui me diſpenſera d'entrer dans un plus grand détail. „ En reſtituant cet endroit, „ dit-il, je n'ai pû en rendre exactement le ſens, parce „ qu'il préſente une image trop ſale. Voici le Latin, que „ ne ſers pas obſcur pour ceux qui connoiſſent le goût des „ Prélats Italiens. *Et cum antea in deliciis babuiſſet, turſus in priſtinum conſuetudinem admiſit.* Quand je ne ſerois pas détourné de raconter les infamies du Pape Jules III. par l'excés de leur fatieté, je ſerois effrayé par le nombre. On peut conſulter le Dictionnaire de Bayle, les Remarques ſur la Confeſſion de Sancy, le Tableau des Papes, & tous les Auteurs qui ont parlé de lui, même les plus attachés au S. Siége, tels que Pallavicini, qui s'eſt bien gardé de „ réfu-

(142) Apud Lenfant ubi ſupra. p. 51.

(143) De Planctu Eccl. Art. 27. Apud Calixt. p. 921. Ibid. p. 56.

(144) Ubi ſupra. p. 57. 58. Calixt. p. 82. 83.

(145) Epiſt. 91. Apud Judicem loc. cit. p. 330.

(146) Platina p. 665. Edit. 1664 in-12. Quæſtore ſuppoſime ce trait: mais il ſe trouve dans une Edition de 1585, & dans celle de 1591. où faquelle la mienne a été faite.

(147) Clemangis de Corrupt. Eccl. Statu. Cap. XVII. Apud Lenfant Hiſt. du Conc. de Piſe. T. I. p. 69.

(148) Ibid. Cap. XXIV. Apud Eund. p. 70.

(149) Calixt. p. 84. Apud Lenfant. Pref. Hiſt. T. IV. p. 60.

(150) Hiſt. Florent. L. VII. p. m. 418.

(151) Voy. ſur Sixte IV. l'Article que Bayle en a donné.

(152) Liv. XXI. p. 677. 678. Edit. Franç. de Strasbourg. 1558.

(153) Liv. VI. ſous l'an 1550. de la Trad. Franç. T. I. p. 520. 521.

* Mr. de Thou dit *retinuit*, ce qui ne ſignifie pas qu'Innocent *prit* ce nom, mais qu'on le lui donna, comme un ſobriquet.

l'année 1525 Zuingle disputa avec les Anabaptistes, qui s'étoient aussi glissés à Zurich [O]. Valentin Compar, Sécretaire-d'Etat du Canton d'Uri, ayant fait un Ecrit contre notre Réformateur, & le lui ayant envoyé, celui-ci lui répondit (z). Divers Savans de France & d'Italie ayant prié Zuingle de mettre par écrit une explication des Doctrines fondamentales de la Religion Chrétienne, il composa son Livre *de Verâ & Falsâ Religione*, & le dédia à François I (aa). En 1526 se tint la fameuse Dispute de Bade, dont nous avons parlé ailleurs (bb); mais nous avons renvoyé à ce lieu à parler des raisons, qui empê-

(z) Ibid. p. 222.

(aa) Ibid. p. 229.

(bb) Art. OECOLAMPADE, Rem. [I].

„ réfuter Fra-Paolo sur cet article". Je ne parlerai point de ce qui se passa au Concile de Trente. La question du Célibat fut agitée plus d'une fois; mais ceux qui demandoient, qu'on rendît aux Prêtres la liberté de se marier, ne purent rien obtenir, & tant de désordres scandaleux que la Loi du Célibat a enfantés, ne firent aucun effet. Il est tems de finir cette Digression, où nous nous sommes proposés de faire voir par des faits, que le Célibat des Ecclésiastiques, est une Loi purement humaine, qui a été la source des plus grands scandales dans l'Eglise, & que les gens sages ont souhaitté par cette raison, qu'elle fût abolie. C'est ce que nous pourrions appuyer de plusieurs preuves encore, mais nous en avons dit assez pour ceux qui ne font pas fort un fait de ces matières; & ceux qui les entendent, n'ignorent pas que nous pourrions porter nos recherches beaucoup plus loin.

(154) *Vita Theol. Germ.* p. 60.

[O] *Zuingle disputa avec les Anabaptistes, qui s'étoient aussi glissés à Zurich.*] Voici ce que Melchior Adam (154) nous apprend sur ce sujet: *Irrepsit interea temporis Catabaptistarum hæresis, qui primo infantes baptizare vetabant, & se ipsos rebaptizabant: postea celluviem omnium, quæ unquam fuerunt, barefson inundabant. Cum his inito, ubi rem sensit, quod auctores & auctoi erant, & docti, & cives, & novi, familiariter egit; verum ubi eorum animos, digressi cuperunt nil nisi mentiri, accumulare discipulos, ab Ecclesiâ discedere, novam instituere; exactus est nominibus istorum ire obolum satis viribus, & expugnare publice. Habitæ sunt disputationes cum ipsis seriæ, in quibus errorum convicti, blasphemiis & convictos despumarunt in Anabaptistas. Tandem carcere, projectionibus, morte, cœtus perfurat, imbecillitates, seditiosas, non jam Catabaptistas, Senatus agere conatus, ut malum intestinum averruncaret.* Entrons dans quelque détail sur ce sujet. Les Anabaptistes parurent en Saxe dès l'an 1521. Nicolas Stork, Thomas Muntzer, Martin Cellarius, & Marc Stubner, furent les Patriarches de ces Fanatiques en Saxe. Abusant d'un Traité publié par Luther en 1520 sur la *Liberté Chrétienne*, où il dit, *que le Chrétien est Seigneur de toutes choses, & qu'il n'est soumis à personne*, ils tâchèrent de détruire l'Ordre Ecclésiastique & Civil; ils se vantèrent d'avoir des Visions & des Révélations du Ciel; combattirent & le Papisme & la Réformation de Luther, comme imparfaite & insuffisante (155), & rejettèrent le Baptême des enfans. Muntzer obligé de quitter la Saxe, vint à Bâle, & passa delà dans les lieux voisins, le long du Rhin, répandant sa doctrine par-tout, entre autres à Waldshut, où il séduisit Hubmeyer, qui y étoit Ministre. Il fit connoissance avec Conrad Grebel, homme savant mais hypocondriaque, avec Felix Mantz, tous deux de Zurich, & avec quelques autres, & leur inspira ses sentimens. Ces deux hommes les portèrent à Zurich, en 1524. Ils travaillèrent d'abord à gagner Zuingle, & voulurent l'engager à faire Schisme avec son troupeau, sous prétexte qu'il y avoit beaucoup de mauvais Chrétiens. Mais Zuingle étoit trop éclairé pour s'en laisser imposer, il fit au-contraire des efforts pour les ramener de leurs erreurs: alors ils se mirent à déclamer contre le Baptême des enfans, disant qu'*c'étoit une souveraine abomination, une impiété manifeste, qui venoit du Diable, & dont le Pape Nicolas* II. *étoit l'auteur*: dans peu de tems ils gagnèrent treize personnes, qu'ils rebaptisèrent. Ils établirent entre eux la communauté des biens, vantant la doctrine de Muntzer, comme la seule véritable, & qui étoit fort supérieure à celle de Luther & de Zuingle. Ce Réformateur ne négligea rien pour les ramener par la douceur, & convint avec eux de tenir une Conférence tous les Mardis, sur les doutes qu'ils pourroient avoir. Mais après avoir été confondus deux fois dans ces Conférences, ils ne voulurent plus y assister. Ils cherchèrent à s'établir par d'autres voyes, & se mirent à faire les Prophètes, à courir les rues, liés de cordes, de fouets, ou de sarmens, criant, *Malheur sur Zurich*, & que dans quarante jours elle seroit détruite, ajoûtant que pour éviter ces playes ils étoient résolus d'abandonner leur malheureuse Patrie. Un pareil Fanatisme engagea les Pasteurs à munir leurs troupeaux contre l'illusion. Cependant comme ces gens-là affectoient de grands dehors de piété & de régularité, ils se firent assez de partisans, même parmi les personnes de considération (156). Le Magistrat fit tenir une Conférence entre les Pasteurs & eux le 17 Janvier 1525. Elle roula sur le Baptême des petits enfans. Zuingle réfuta tous leurs raisonnemens, & les Magistrats les exhortèrent à se retracter: ils répondirent *qu'ils vouloient obéir à Dieu qu'aux hommes*, persévérèrent dans leur sentiment, & firent des assemblées particulières, où ils introduisirent entre eux la communauté des biens, & l'on dit même, celle des femmes: mais ce pourroit bien être-là une imputation de la nature de celles qu'on fait à tous les Hérétiques. Quoi qu'il en soit, on leur ordonna le 19 de Janvier de baptiser leurs enfans dans huit jours. On tint avec eux, per ordre du Magistrat, une nouvelle Conférence, le 20 Mars; mais comme elle eut le même succès que la précédente, le Sénat employa enfin son autorité, pour arrêter le cours du mal; empriſonna quelques-uns de ces Anabaptistes, & chassa tous les Etrangers. A l'égard de ceux du Pays, on relâcha ceux qui promirent de se corriger: on retint quelque tems en prison les plus opiniâtres, après quoi l'on imposa une amende aux uns, & l'on en bannit quelques autres. On défendit aussi de se faire rebaptiser, & de laisser les enfans sans Baptême, avec ordre aux Ministres de baptiser ces enfans malgré leurs parens (157). Ce fut apparemment en ce tems-là qu'arriva ce que rapporte le Continuateur de l'Abbé Fleuri, d'après Sponde (158). Hubmeyer, qui avoit été obligé de quitter Waldshut, se retira à Zurich, chez une Veuve Anabaptiste, dont il étoit connu & aimé. Le Magistrat, qui en fut averti, le fit arrêter, & le fit venir à l'Hôtel de Ville, où Zuingle se trouva avec quelques autres Théologiens, parce que Hubmeyer se trouvant à Waldshut, avoit demandé qu'il lui fût permis de disputer avec Zuingle, sur le Baptême des enfans. „ Zuingle „ accepta la dispute, & y confondit si bien le Docteur Hub„ meyer, que dans l'impossibilité de répondre aux argumens „ qu'on lui fit, il confessa qu'il étoit dans l'erreur, & pro„ mit de lui-même d'en faire une retractation publique. Il „ écrivit sa retractation comme il voulut, & la lut dans le „ temple dans l'Abbaye. Après qu'il en eut fait la lecture, „ Zuingle prêcha, & Hubmeyer après l'avoir entendu des„ avoua ce qu'il venoit de lire, parla fortement contre le „ Baptême donné aux enfans, & soutint d'autres erreurs. On „ le reconduisit en prison, & alors enfermé entre quatre „ murailles, il changea de ton, demanda pardon à Dieu, & „ aux Magistrats, & reconnut que c'étoit le Démon, qui lui „ avoit suggéré de parler contre sa retractation. Le Magis„ trat, trop indulgent, lui fit grace, & pour tout châti„ ment lui ordonna de sortir du Canton; mais comme il y „ avoit aux environs des gens de l'Empereur pour l'enlever, „ Zuingle obtint qu'il demeurerait dans Zurich, jusqu'à ce „ qu'on trouvât une occasion favorable de le faire sortir „ sans danger". La douceur & l'humanité de Zuingle ne lui servit de rien, car Hubmeyer débita tant de calomnies & d'injures contre lui, qu'il fut obligé de publier une Apologie (159). Quand les Anabaptistes virent que le Magistrat se déclaroit contre eux, ils débitèrent leur doctrine séditieuse contre le Pouvoir Civil, enseignant: „ Qu'il n'y avoit „ point de Magistrature parmi les Chrétiens, puisqu'un Chré„ tien ne peut point accepter un tel emploi: & en même „ tems ils renouvellèrent l'erreur des Novatiens, & y ajoû„ tèrent celle-ci, que les Livres de l'Ancien Testament ne „ sont plus d'aucun usage". Il y en eut un, qui, pour prouver que le Baptême des enfans étoit une Invention des Papes, eut la hardiesse de dire, qu'il en avoit trouvé l'institution dans les Livres du Droit Canon. Mais Zuingle ayant fait remarquer que cet homme ne savoit pas un mot de Latin, le convrit de confusion lui & ses partisans, d'autant plus qu'ils soutenoient que les Rebaptisés ne peuvent plus mentir. Quelques-uns de ceux qui avoient été mis en prison, ayant trouvé moyen de lever quelques planches & de se sauver pendant la nuit, osèrent publier, que le Seigneur leur avoit ouvert la porte de la prison par un Ange, comme autrefois à St. Pierre, & ils trouvèrent des personnes assez simples & assez crédules pour le croire. Ils esuitèrent beaucoup de désordres en divers endroits de Suisse, & firent un grand nombre de Proselytes à St. Gal. Zuingle écrivit deux Livres contre eux, mais qui ne firent pas grand effet; ils devinrent au-contraire plus audacieux. Le Magistrat de Zurich traitoit ceux de son Canton avec tant de ménagement, que quelques Ministres s'en plaignirent. Pour ôter à ces Fanatiques toute excuse, & tout sujet de dire qu'on les condamnoit sans les entendre, les Seigneurs ordonnèrent une troisième Dispute ou Conférence de Religion entre leurs Ministres & eux, & envoyèrent ordre à leurs sujets du Baillage de Gruningue, où il y avoit beaucoup d'Anabaptistes, d'envoyer douze d'entre eux, aux dépens du Souverain, pour assister à cette dispute, & y apprendre de quel côté seroit la vérité. On publia aussi un Edit, pour y inviter tous les autres de cette Secte. On y proposa ces trois Thèses pour matière de Conférence. I. *Les Enfans nés de parens fidèles sont enfans de Dieu, comme ceux qui naissoient sous l'Ancien Testament.* II. *Le Baptême est sous le Nouveau Testament la même chose que la* Circoncision *étoit sous l'Ancien; par conséquent on doit administrer le Baptême aux petits enfans, aussi-bien qu'on leur administroit la Circoncision sous l'Ancien.* III. *On ne peut prouver l'usage de rebaptiser, ni par des exemples, ni par des passages, ni par des raisonnemens tirés de l'Ecriture; & ceux qui se font rebaptiser crucifient Jesus-Christ.* La Dispute fut ouverte le 6 Novembre, sous la présidence de Wolfgang Joner, Abbé de Cappel; de Conrad Schmid, Commandeur de Kufsnacht; de Sébastien Hoffmeister, de Schafhouse, & de Joachim Vadian, de St. Gal. Il s'y trouva plusieurs savans Hommes. Elle dura trois jours, & chaque jour elle se rint deux fois par jour. Et ensuite le Magistrat publia un Edit, où il reconnoissoit que Zuingle & ses Collégues avoient confondu les Anabaptistes, exhortant leurs sujets à renoncer à cette Secte. On fit venir devant le Grand Conseil Grebel, Mantz, Blaurock, & les autres Chefs des Anabaptistes, & on les exhorta à abandonner leurs erreurs; mais comme ils y persistèrent, on se saisit d'eux: mais on les relâcha bien-tôt après, & on les menaça que s'ils excitoient de nouveaux troubles, on les puniroit sévérement (160).

(155) Sleidan. *Lib V. fub init.*

(156) Rochat *Hist. de la Réf. de Suisse* T. I. p. 279-281.

(157) Ibid. p. 281, 282.

(158) H. E. T. XXVI. p. 260. *Spondan. in Ann. ad ann.* 1525. n. 14.

(159) Melch. Adam. *in vit. Zuingl.*

(160) Rochat. p. 282, 283.

empêchérent Zuingle de s'y trouver [P]. Il assista à la célébre Dispute de Berne en 1528, dont nous avons aussi rendu compte ailleurs (cc). L'année suivante il se trouva à la Conférence de Marpourg, où il disputa avec Luther (dd). La même année 1529 les Cantons Catholiques-Romains, qui voyoient avec chagrin les progrès de la Réformation, en vinrent aux armes avec Zurich, mais ces mouvemens furent appaisés par un Traité de Paix, que Zuingle n'approuva point [Q]. Son zéle pour la Religion l'exposa plus d'une fois aux attentats de ses ennemis: une fois un homme vint après minuit le demander, pour

(cc) Ibid. Rem. [K].

(dd) Ibid. Rem. [L].

[P] *Nous avons renvoyé à ce lieu à parler des raisons qui empêchérent Zuingle de s'y trouver.*] Dès l'année 1524, les Cantons avoient projetté une Dispute publique; ils y avoient invité Eckius, pour en être le principal Tenant. Celui-ci répondit qu'il y iroit avec plaisir, & quelque tems après il leur écrivit une Lettre, où il leur disoit entre autres choses, „ Qu'il espéroit de l'aide de Dieu, & de sa digne Mére, que „ les bonnes-gens de Zurich, convaincus par ses raisons, „ changeroient de telle maniére, qu'ils aimeroient mieux „ être Turcs que Luthériens; que les Cantons ne devoient „ point se laisser détourner du dessein d'entendre une telle „ Dispute, par certaines-gens, qui voudroient dire, qu'ils „ n'en avoient pas le pouvoir; puisque du tems de l'Empereur Constance, St. Athanase & Arius avoient disputé devant Probus, Gouverneur de Syrie, qui n'étoit pas de notre Religion (161)". Remarquons ici, en passant, que le Docteur Catholique-Romain justifie les Magistrats de Zurich & ceux de Berne, contre les injurieuses déclamations des Ecrivains de sa Communion; puisque sans-doute ils n'avoient pas chez eux moins de pouvoir, que les autres Cantons, dans les lieux de leur Jurisdiction (162). Les derniers envoyérent les deux Lettres d'Eckius à Zuingle, qui y répondit au long. Ce dessein de faire disputer sur la Religion, formé si subitement, lui parut suspect; les Evêques de Constance & de Bâle s'étoient opposés jusques-là à toutes les Disputes qu'on avoit faites à Zurich, les Cantons avoient défendu à leurs Ecclésiastiques de s'y trouver, de-même que l'Empereur. Zuingle jugea donc que c'étoit un piége qu'on lui vouloit tendre, pour l'attirer hors de Zurich, & pour lui faire perdre la vie. Il répondit donc „ Qu'il „ ne pouvoit aller avec sûreté ni à Bade, ni à Lucerne; ces „ Villes n'étant rien moins qu'impartiales, puisque l'on y „ avoit condamné sa Doctrine, & défendu ses Livres, & „ que même dans la dernière on l'avoit brûlé publiquement „ en effigie. Qu'il ne pouvoit pas non plus permettre que „ les Cantons fussent Juges dans cette Dispute; qu'il ne reconnoissoit d'autre Juge en matiére de Religion que la Parole de Dieu. Que si le Docteur Eckius vouloit venir à „ Zurich y disputer contre lui, on lui donneroit un bon „ sauf-conduit. & qu'il y seroit en toute sûreté; ou si l'on „ n'agréoit pas Zurich pour le lieu de la Dispute, il propo„ soit Schafhouse ou St. Gal". La Diéte des Cantons marqua la Ville de Bade, & ordonna qu'on envoyât des Sauf-conduits à Eckius & à Zuingle, pour y venir, sous la condition, *que ce Sauf-conduit ne dureroit que jusqu'à la fin de la Dispute, & que celui qui y seroit vaincu & jugé hérétique, seroit puni de sa témerité, comme il le mériteroit.* Ce seul trait peut faire juger, quelle sûreté il y auroit eu pour Zuingle, de la part de gens qui avoient l'exemple du Concile de Constance pour autoriser les voyes de fait en pareil cas. Aussi les Députés de Zurich ne consentirent-ils point à cette résolution: & les Magistrats écrivirent à Eckius qu'ils ne permettroient pas que Zuingle allât disputer hors de leur Ville; ils l'invitérent à y venir disputer en leur présence, & lui envoyérent un Sauf-conduit par un Exprés. Eckius répondit *qu'il attendroit la réponse des Cantons, à qui il avoit laissé le soin de marquer le lieu de la Dispute* (163). L'affaire en demeura-là alors; mais ayant été reprise en 1526, douze Cantons convinrent de faire tenir la Dispute à Bade. Ils y invitérent ceux de Zurich & Zuingle. Mais les Zuricois refusérent d'y envoyer, & défendirent à Zuingle d'y aller. Celui-ci écrivit en particulier aux douze Cantons, le 21 Avril: „ Qu'il ne „ pouvoit pas aller à Bade en sûreté, parce que c'étoit une „ Ville qui dépendoit d'eux: Que les cinq Cantons & Fribourg avoient déjà résolu de le faire saisir, & conduire à „ Lucerne: Qu'ils permettoient le débit des Livres injurieux, que Faber & Eckius avoient écrit contre lui, & „ qu'ils défendoient les siens: qu'Eckius avoit dit, qu'il ne falloit disputer contre les Hérétiques qu'avec le fer & le „ feu: Que divers autres de toute condition le menaçoient; „ qu'ainsi il ne pouvoit aller à Bade, soit avec un sauf conduit, soit sans en avoir: d'autant plus que ses Seigneurs, en l'absence & à l'exclusion desquels cette Dispute avoit „ été résolue, le lui avoient défendu: Que du reste si l'on „ vouloit tenir une Dispute, qui pût produire de bons effets, il falloit I. Que tout s'y réglât par la Parole de Dieu. „ II. Qu'on ne tordît point cette Parole pour l'accommoder au gré des Docteurs, mais qu'on expliquât les passages les plus obscurs, par les plus clairs. III. Que cette „ Parole étant la seule Régle de la Foi, qui n'a point besoin de Juge, on ne devoit point établir des Juges sur „ cette Parole, & sur ceux qui en examinent le sens. Il demandoit encore qu'on marquât un lieu sûr pour tout le „ monde; que l'on donnât un Sauf-conduit suffisant, & fix „ otages pour ceux qui avoient à craindre quelque dan„ ger (164)". Les Cantons, assemblés à Einsidlie au commencement de Mai, sollicitérent de-nouveau ceux de Zurich d'envoyer Zuingle à Bade, mais ils persistérent dans la résolution de n'y envoyer ni Zuingle, ni aucun autre, & leur Député en allégua jusqu'à dix raisons aux Cantons. „ Dans la septiéme, entre autres, ils se plaignoient que les „ Cantons avoient déjà fait un Traité avec l'Archiduc Ferdinand & les autres Princes de la Confédération de Suabe, pour opprimer les Protestans. Dans la neuviéme, que „ Zuingle ayant envoyé à l'Assemblée générale d'Uri un „ petit Livre imprimé, concernant le Dispute, on l'avoit „ renvoyé sans le lire, dès qu'on avoit apperçu le nom de „ Zuingle. Enfin dans le dixiéme, que comme il convenoit „ de donner des Instructions dans les lieux, où l'on croyoit „ que l'erreur avoit été reçue, aussi les Traités des Cantons portoient, que quand quelqu'un a des prétentions contre „ un autre, il doit le rechercher dans le lieu de son domi„ cile". En conséquence de toutes ces raisons, ils demandoient que la Dispute se tînt à Zurich, où Zuingle leur répondroit. Les sept Cantons, Conseigneurs de Bade avec Zurich, revinrent encore à la charge, & envoyérent un Sauf-conduit, où ils promettoient à Zuingle de lui envoyer le Baillif du lieu avec vingt ou trente bons hommes pour la conduire à Bade, & pour le ramener chez lui en sûreté. Mais ceux de Zurich ne voulurent pas en entendre parler, & Zuingle lui-même, bien loin de se fier é une si torte escorte, tint cette invitation si preffante pour plus suspecte encore; d'autant plus que le Sauf-conduit étoit conçu en termes captieux, & portoit que Zuingle le conduiroit dans la Dispute *d'une maniere qui ne blessât point le Sauf conduit;* sur quoi il remarquoit, que d'abord qu'il parleroit un peu vivement contre le Pape, on l'accuseroit d'avoir violé son sauf-conduit. Ce qui tendit cette Dispute plus suspecte à Zuingle, aussi-bien que l'invitation qu'on lui faisoit, avec tant d'instance, de s'y trouver, fut, que le 10 de Mai, Faber, l'Official de Constance, deux Abbés, & quelques Docteurs tinrent publiquement Consistoire à Mersbourg, contre Jean Hugle, Ministre de Lindau, & l'ayant sommé de renoncer au Luthéranisme, sur ce qu'il le refusa, ils le condamnérent à être dégradé, & livré au Bras Séculier, comme Hérétique, pour être brûlé; supplice qu'il souffrit avec beaucoup de constance; un autre nommé Pierre Spengler fut noyé à Fribourg en Brisgaw, par l'entremise de l'Evêque de Constance (165). Zuingle n'avoit-il donc pas de légitimes raisons d'être en garde, contre des gens qui faisoient connoître si clairement leurs dispositions? Ajoûtons qu'en 1527 Thomas Mourner de Lucerne ayant publié un Libelle odieux contre Zurich & Berne, Zuingle écrivit une Lettre aux Cantons, assemblés à Berne „ Pour leur rendre raison encore „ de ce qu'il n'avoit pas assisté à leur Dispute de Bade, il „ implore leur justice contre les calomnies de Mourner, offrant de se présenter en droit devant eux contre lui; il se „ plaint de ce que les Actes Originaux de la Dispute de Bade étoient entre les mains de Mourner, & que même il „ avoit chargé du soin de les imprimer, tandis *que les Cantons de Berne, de Bâle, de Glaris, & d'Appenzell, n'avoient pu les voir,* avec quelques instances qu'ils les eussent demandez; & qu'il y avoit bien lieu de craindre qu'il ne les falsifiât, & n'y changeât tout à sa fantaisie. Il les „ prie qu'on les faise examiner dans une Ville impartiale, „ comme Berne, Bâle, Schafhouse ou Constance. Il leur „ offre de-nouveau d'entrer en dispute sur la Religion, avec „ Eckius, Faber, & Mourner, dans une Ville neutre, comme Berne, Bâle & St. Gal, ou Zurich (166)". Je laisse aux personnes impartiales à juger, si l'on peut dire, dans le sens où l'a dit Mr. Du Pin, & après lui le Continuateur du Fleuri, *que Zuingle n'avoit pas sçû se rendre à la Conférence de Bade*, & si les raisons qu'il avoit étoient des *prétextes.* Sans-doute qu'il n'osa pas s'y rendre, mais ce ne fut pas qu'il redoutât les argumens d'Eckius, mais il craignoit avec raison, la mauvaise foi de gens accoutumés à ne pas garder leur parole à ceux qu'il leur plaît d'appeller Hérétiques.

(161) Rudiat. p. 266. 267.

(162) Pfy. la Rem. [H].

(163) Ibid. p. 264. 265.

(164) Ibid. p. 278-280.

(165) Ibid. p. 340 352.

(166) Ibid. p. 405. 466.

[Q] *La même année 1529, les Cantons Catholiques-Romains . . . . . en vinrent aux armes contre Zurich, mais ces mouvemens furent appaisés par un Traité de Paix, que Zuingle n'approuva point.*] Pour avoir une juste idée de ce qui se passa, il faut exposer l'état des affaires en ce tems-là. La Réformation, comme on l'a vu, avoit déjà causé de la mesintelligence entre les Cantons. Les plus animés contre la Réforme étoient Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, & Zug. Ces cinq Cantons firent un Traité avec le Roi Ferdinand (167), dont les Cantons Réformés furent très-mécontens; ce qui joint à d'autres sujets de plainte, & en particulier celui que ceux de Berne avoient contre le Canton d'Underwald, qui avoit donné en 1528 du secours à leurs sujets rebelles du Pays de Haste, aigrit les esprits. Les Bernois envoyérent des Députés à Fribourg & à Soleurre, pour leur demander ce qu'on pouvoit attendre d'eux dans les conjonctures dangereuses où l'on se trouvoit; ceux-ci répondirent, qu'ils s'acquitteroient envers eux de tous les devoirs de fidéles Alliés & Combourgeois, les suppliant en même tems de pardonner à ceux d'Underwald, que Berne & Zurich ne vouloient plus regarder comme Alliés & Membres du Corps Helvétique. Les Députés de Bâle, Schafhouse, Appenzell, & des Grisons travaillérent à pacifier les différends dans trois Diétes assemblées à ce sujet, & firent le 22 Mars un Projet d'accommodement, qui ne fut point accepté. Il se passa diverses choses, qui de part & d'autre aigrirent encore davan-

(167) Sleidan *Hist.* L. VI. Ann. 1529.

tage

pour venir auprès d'un mourant: le Diacre de Zuingle répondit, qu'il s'acquitteroit de cette fonction; mais cet homme s'étant obstiné à vouloir Zuingle, fit naître des soupçons: le Diacre, sous prétexte d'aller avertir Zuingle, referma la porte, & trompa ce Scélérat. On apprit le matin, que le projet étoit de se saisir de Zuingle, de l'empêcher de crier, & de l'embarquer dans un Vaisseau, qu'on tenoit prêt: quelque tems après on voulut tenter l'enlévement d'une autre maniére (*ee*). Les choses allérent si loin, que dans les tems les plus critiques le Sénat mit une garde autour de sa maison. Pendant que l'Empereur Charles V. présidoit à la Diéte d'Augsbourg, Zuingle lui envoya sa Confession de foi, pour dissiper les mauvaises impressions qu'on avoit données à ce Prince contre lui. Cette Confession fut portée à l'Empereur, par des Députés de Zurich, de Berne & de Bâle, qui y furent envoyés par l'avis du Magistrat de Strasbourg (*ff*). Les divisions entre les Luthériens & les Zuingliens fur le Sacrement de l'Eucharistie, faisant beaucoup de tort à la Cause Protestante, Bucer Ministre de Strasbourg travailla à une conciliation; mais la voye qu'il proposa ne fut pas du goût de Zuingle [*R*]. Quoique la paix eût été faite entre les Can-

(*ee*) Melch. Adam *Vit. Theol. Germ.* p. 56.

(*ff*) *Ruchat. T. III. p.* 229. 235.

(168) Ruchat. T. II. p. 401-408.

tage les esprits (168). Insensiblement tout paroissoit se dissiper à la guerre. Les Cantons Catholiques faisoient éclater une animosité extraordinaire contre les Réformés. Six Cantons neutres, favoir Glaris, Bâle, Fribourg, Soleurre, Schaffhouse & Appenzell, firent tous leurs efforts pour rétablir la paix, dans une Diéte assemblée à Bade le 7 Mai, sollicitant vivement Berne & Zurich d'accepter l'accommodement qu'ils avoient projeté. Les Bernois y témoignoient assez de panchant, mais les Zuricois ne vouloient point y entendre, à moins qu'on n'établit par un article exprès le libre exercice de la Religion. Bientôt ils eurent de nouveaux Griefs contre les Cantons Catholiques. Dans celui de Schwitz on maltraita des Bourgeois de Zurich, & on brûla un Ministre de ce Canton (169). De pareilles violences n'étoient pas propres à rétablir la paix. Les deux Cantons de Berne & de Zurich, mécontens des cinq Cantons Catholiques, & particuliérement de celui d'Underwald, écrivirent à celui de Lucerne, qu'ils ne fouffriroient pas qu'on Introduisit le Bailliss d'Underwald, ni à Bade, ni dans les Bailliages libres, comme fon tour l'y appelloit, jusques à ce que leur différend fût terminé. Underwald réfolut d'employer la force, & les quatre autres Cantons lui promirent du fecours. Les Cantons Réformés délibérérent fur le point qu'il y avoit à prendre; ceux de Zurich vouloient qu'on fe mît d'abord en Campagne, mais les Bernois aimoient mieux la paix. Pendant ces délibérations il arriva deux choses, qui déterminérent ceux de Zurich à marcher enfin la guerre. Dans un tumulte arrivé au Thourgaw, vers le milieu de Mai, un Gentilhomme Catholique, nommé Henri Lantz, tua d'un coup de feu un honnête homme du pays, qui vouloit y mettre la paix. Trois-cens Paysans l'affiégérent pour ce sujet dans fon Château de Liebenfels, demandant qu'on fit justice de lui comme d'un homme du commun. Le Canton de Zurich prit le parti des Paysans, & déclara le 26 Juin, que fi l'on ne vouloit pas faire justice de ce Gentilhomme, il leur fourniroit du Canon, pour battre en ruine fon Château. Enfin le Château fut pris, & le Pére du meurtrier fut obligé de payer une fomme d'argent aux parens du mort. D'un autre côté, au commencement de Juin, deux-cens hommes du Bailliage Libre, craignant la venue d'un Baillif Catholique, parce qu'ils avoient embraffé la Réformation, demandérent conseil & secours à leurs Seigneurs de Zurich; ceux-ci y envoyérent deux-cens hommes avec une Députation, le jour même que le nouveau Baillif y devoit faire fon entrée, & s'emparérent du riche Monastére de Mouri. Le lendemain ils envoyérent cinq-cens hommes à Bremgarten, & delà à Mouri. Ils publiérent en même tems la justice de leurs armes (170). Ce fut vraisemblablement dans cette occasion que Zuingle écrivit à fes amis, pour leur faire fentir que le véritable moyen de vaincre un parti, & de rétablir la Réformation en sûreté, étoit de prendre les armes; que ce n'étoit nullement l'envie de répandre le fang qui déterminoit ceux de Zurich à la guerre, mais le juste dessein d'empêcher l'Oligarchie de s'établir. Voici les propres termes (171). *Quod bellicosa ad vos scripsi, iterum atque iterum facio, ut confidatis fitis, neque bellum metuatis. Nam ifta pax, quam quidam tantopere urgent, bellum eft, non pax. Ex bellum, cui nos inflammus, pax eft, non bellum. Non enim ftimus cujusquam fanguinem, neque etiam per tumultum bivarimus, fed in hoc fumus, ut Olii gurgitia nervi fuccidantur. Id nifi fat, neque Evangelii veritas, neque illius miniftri apud nos in tuto erunt. Nihil crudele cogitamus: fed quicquid agimus amicum & paternum eft. Salvare cupimus quosdam, qui per ignorantiam pereunt, fervare libertatem fanctiffimam. Vos igitur nullo tantopere abhorrere à conflictu noftro, Miniftros fant & equitare, quum quidem apud vos dicitiant. Omnibus, qui nos falfo deferunt, promptè credi is: cum baftevus fempor experti fitis veritatem noftram; illorum autem inconftantiam, ne dicam mendacia. In hoc igitur eftote, ut pro fide in Deum & in hominei, conftantes noftris refpondeatis. Quid multa? nihil metuite. Nam Dei benitate & communia univerfa fic geremus, ut vos noftri nec pudeat, nec pœnitcat.* Au premier des mouvemens de Zurich, quatre Cantons neutres, Glaris, Bâle, Soleurre & Schaffhouse, envoyérent incessamment leurs Députés à Zurich, pour détourner cette Ville de la guerre, mais ce fut inutilement. Les Zuricois leur répondirent, *qu'ils n'avoient que trop de raisons d'employer la voye des armes, & qu'ils les prioient de leur donner du secours, en vertu de leurs alliances.* Ils envoyérent un Héraut déclarer la guerre en forme aux cinq Cantons par une Lettre où ils se plaignoient entre autres „ Que le nouveau Baillif qui devoit venir „ d'Underwald à Bade, avoit menacé de maltraiter les Ré„ formés". En même tems ils mirent quatre mille hommes fur pied, avec la Bannière de leur Ville, fous la conduite d'un Conseiller, nommé George Berger, & envoyérent trois autres petits Corps, l'un dans le Gaster, l'autre du côté d'Enfidle, & le troisiéme dans le Thourgaw. Le gros de l'armée prit le chemin de Coppel, le 9 Juin. Zuingle s'y trouva, pour aider de fes conseils (172). Les Bernois n'approuvérent pas la conduite de Zurich, cependant pour ne pas manquer à leurs Alliés, ils leur envoyérent du fecours: d'abord fix mille hommes fous le commandement de l'Avoyer Sébaftien de Diesbach, & enfuite quatre mille fous les ordres de Jean d'Erlach, ancien Avoyer: & pour leur propre fûreté ils poftérent divers petits corps le long des frontiéres de Lucerne & d'Underwald. Les Villes de Bâle, de St. Gal, de Mulhouse & de Bienne, les Pays de Tockebourg, de Gaster & de Wesen donnérent auffi du fecours aux Zuricois. Les cinq Cantons Catholiques mirent auffi leurs troupes en campagne, ayant à leur fecours quinze-cens Valaisans. Comme les deux armées étoient fur le point d'en venir aux mains, Jean Aibli, Land-Amman de Glaris, folicita fi vivement les Commandans des deux Partis de fufpendre tout acte d'hoftilité, qu'ils confentirent à une tréve de quelques jours. Berne convoqua une Assemblée à Arau pour le 12 Juin, afin d'y traiter de la paix; les cinq Cantons, qui étoient demeurés neutres, les Grisons, les Villes de Strasbourg, de Conftance, de Rothwyl & de Sargans, y envoyérent des Députés pour faire la fonction de Médiateurs. Après bien des débats, on convint d'un Traité de Paix, qui fut conclu & figné le 26 Juin, & conça en dix-fept Articles (173). Ce Traité déplut beaucoup aux Partis, qui ne l'acceptérent qu'à regret. Les Cantons Catholiques, en particulier, flâchés d'avoir été vaincus par des Réformés plus qu'ils n'auroient voulu, n'attendoient qu'une occafion plus favorable pour rétablir leurs affaires. Zuingle, qui connoiffoit leur difpofition, n'approuvoit point qu'on s'accommodât fi mollement avec eux. Il auroit voulu, que pendant que l'on en avoit les moyens on les eût humiliés, pour les mettre hors d'état de nuire (174). „ Et la „ fuite fit bien voir qu'il avoit raifon, *ajoute l'Hiftorien*. Car „ quand les cinq Cantons Catholiques congédiérent leur armée, ils jurérent tous enfemble de conferver leur ancienne Religion, & de punir tous ceux qui embrafferoient celle qu'ils appelloient *nouvelle*. Bien plus, au mois de „ Novembre fuivant, ils envoyérent en grand fecret l'Amman de Zoug à l'Empereur Charles V. en Italie, pour „ folliciter ce Prince à faire la guerre aux Cantons Réformés, lui promettant de le fecourir de toutes leurs forces".

(169) Ibid. p. 409-411.

(170) Ibid. p. 212-214.

(171) *Apud Melch. Adam. p.* 56.

(172) *Melch. Adam p.* 56.

(173) Voy. les dans *Ruchat. T. II. p.* 528 & fuiv.

(174) Ibid. p. 418.

[*R*] *Bucer, Miniftre de Strasbourg, travaille à une Conciliation, mais la voye qu'il propofa ne fut pas du goût de Zuingle.*] La Conférence de Marpourg n'avoit point concilié les esprits fur la matiére de l'Eucharistie: c'étoit-là toujours une pomme de difcorde entre Luther & les autres Réformateurs. Bucer, fe trouvant à Augsbourg, pendant la Diéte de 1530, reçut des Lettres de France, où les Réformés lui apprenoient, que le bruit de ces divisions y étoit parvenu, & faisoit beaucoup de tort à la Réformation, & le conjuroient lui & fes Collégues, par ordre de la Reine de Navarre, de travailler de toutes fes forces à la réunion des Protestans (175). Bucer s'adreffa d'abord au Chancelier de Saxe, par une longue Lettre du 22 Juillet, où il prétendoit lui prouver, que les Eglises de Suisse ne différoient de Luther, que dans les termes & non dans la réalité. Enfuite il demanda à conférer avec les Théologiens Saxons, mais il ne put obtenir d'autre Conférence que par écrit, & cette Conférence n'aboutit à rien (176). Il ne fe rebuta point, mais pendant que la Diéte duroit encore, par l'avis de l'Electeur de Saxe & des Députés de Strasbourg, il alla trouver Luther à Cobourg, qui, dit-on, ne lui donna pas une mauvaife réponfe, *refponfum tulit non incommodum* (177). Après la conclufion de la Diéte, il écrivit à Luther, & lui envoya quelques Articles de fa doctrine, dans lefquels il indique „ La maniére dont on participe véritablement à *Jéfus-Chrift* dans la Cêne, favoir la *Foi*, & qu'il eft pleinement néceffaire, que le Corps & le Sang de Jéfus-Chrift „ nous foient donnez dans la Ste. Cêne, quoiqu'il fe ferve pour cela du Miniftére de l'Eglife. Que la raifon pourquoi les „ Théologiens de la Haute-Allemagne n'ont pas reçu fon „ fentiment, c'étoit parce qu'ils avoient conclu de fes Ecrits, & qu'ils avoient cru tout-à-fait, qu'il attribuoit „ trop au Miniftére & aux Symboles extérieurs, & cela même qui n'appartient qu'à *Jéfus-Chrift* feul; & de plus, „ qu'il joint ou unit le Corps de *Jéfus-Chrift*, d'une maniére Phyfique avec le pain, & qu'il l'enferme localement „ dans le pain". Il lui repréfente auffi les avis qu'il avoit reçus de France. Il alla auffi trouver Zuingle pour le même fujet. Zuingle lui répondit „ Qu'il ne fe refuſoit pas à une „ paix qui fe feroit à des conditions juftes & raifonnables;

(175) Ruchat. Tom. III. p. 229.

(176) Ibid. p. 230.

(177) Sleidan. *Lib.* VII. *Sub ann.* 1530.

Cantons Catholiques, & les Cantons Réformés, les sujets de mécontentement n'avoient pas laissé de se multiplier. Ceux de Zurich se plaignoient sur-tout des injures atroces dont les Catholiques les chargeoient, même dans les Assemblées publiques. Résolus d'en tirer raison ils convoquèrent une Diète Réformée à Zurich le 24 Avril 1531, où ils réitérèrent leurs plaintes avec beaucoup de vivacité, disant *qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'arrêter l'impétuosité de leurs adversaires, qu'une bonne expédition de guerre* (*gg*). Mais les autres Villes furent d'avis qu'il falloit tenter premièrement les voyes de la douceur. Les Cinq Cantons Catholiques envoyérent des Députés à cette Assemblée, qui tâchérent de les justifier ; mais on leur fit une réponse vigoureuse, cependant on ne conclut encore rien touchant la guerre. Il se tint une nouvelle Diète des Réformés à Arau le 12 Mai. Les Zuricois pressérent encore fortement leurs Alliés de prendre les armes avec eux ; mais ce fut inutilement ; on conclut seulement le 13 Mai, que les Députés rapporteroient à leurs Seigneurs la proposition d'interdire tout commerce avec les Cantons Catholiques, comme on y étoit autorisé par le Traité de paix (*hh*). Deux jours après, le Lundi avant la Pentecôte, on tint une autre Diète à Zurich, où l'on résolut d'interdire tout Commerce avec les Cinq Cantons Catholiques, jusques à ce qu'ils eussent puni convenablement ceux qui avoient offensé les Réformés. Zuingle n'approuva point cette Résolution, & il témoigna ses sentimens fur ce sujet en prêchant le jour de la Pentecôte. Il auroit voulu que les Réformés eussent supporté ces outrages avec une patience & une débonnaireté convenables à l'Evangile dont ils faisoient profession (*ii*). Le Roi de France & les Cantons de Glaris, Fribourg & Soleurre travaillérent pendant quatre mois à prévenir la Guerre, mais inutilement [*S*]. Pendant les diverses Conférences qui se tinrent à ce sujet, Zuingle,

(gg) Ibid. p. 349. 349.

(hh) Ibid. p. 349. 350.

(ii) Ibid. p. 351.

„ mais qu'il ne croyoit pas que Luther pût se départir d'un „ sentiment qu'il avoit une fois adopté: qu'ainsi il conseil- „ loit à Bucer de prendre garde, qu'il ne perdît sa peine & „ sa dépense (178)". Bucer avoit les meilleures intentions du monde, il tâchoit de satisfaire les deux Partis, en fe- vant d'expressions ambiguës, que chacun pouvoit expliquer à sa manière, & en disant, que *le vrai Corps & le vrai Sang de* Jésus-Christ *sont dans la Cène*. Il ne sera pas hors de propos de l'entendre lui-même, s'expliquant fur ce sujet dans une de ses Lettres, qui se trouve parmi celles de Calvin (179), & qui s'adresse aux Réformés de Boulogne & de Modène; elle est du 10 Septembre 1541. Il dit: „ Que „ notre Seigneur « enseigné clairement, que notre chair & „ notre sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu, c'est- „ à-dire, la Justice & la Vie éternelle. Que nous avons donc „ besoin de la chair & de fon sang; c'estoit que celui qui „ n'en est pas nourri, ne peut avoir la vie : mais celui qui „ mange cette chair, & qui boit ce sang a la vie éternelle, „ parce qu'il demeure en Jesus-Christ & Jesus-Christ en lui. „ Or il donne fa chair à manger & fon sang à boire, tant „ dans fa Parole, que fpécialement dans les Symboles de „ l'Eucharistie. Car le Pain que nous rompons est non seu- „ lement la communion au Pain, mais à fon Corps, & la „ Coupe que nous benissons, la communion à fon Sang, & „ non pas seulement au Vin. D'où vient, qu'en donnant „ le Pain, il a dit, Prenez, Mangez, ceci est mon Corps; „ Buvez, ceci est mon Sang. Il donnoit en effet avec le „ Pain & le Vin véritablement fon Corps & fon Sang, pour „ viande & pour breuvage, deffinez mon Apostre dans le ven- „ tre, mais à vivifier l'ame, & l'homme tout entier: ce qu'il „ donnoit étoit pourtant fon Corps célestе; car le Seigneur „ est au Ciel & y demeure, dans la gloire inaccessible de fon „ Père, qui n'est bornée à aucun lieu du Monde; parce qu'il „ a quitté le Monde, & qu'il est allé à fon Père dans la vie „ célestе, c'est-à-dire, qu'il a dépouillé la condition mor- „ telle, & est rentré en possession de la gloire qu'il avoit „ eue au commencement; ce qui n'empêche pas qu'il ne „ soit avec les siens jusqu'à la consommation du siécle pré- „ sent; car vivifiés & refsuscités avec lui le Père nous fait „ asseoir avec lui dans les lieux Célestes . . . . . Comme „ les paroles du Ministre ne font pas les siennes, mais cel- „ les du Seigneur, recevez-les avec une véritable foi comme celles du Seigneur. Il rend graces au Père, rendons- „ lui graces de même; il prend le Pain & le Vin, & les dis- „ tribuant Il ordonne de les recevoir; prenons-les aussi, le „ Ministre pour les distribuer, & le Peuple pour les rece- „ voir. Il a ajoûté: Mangez & Buvez: Mangeons & Buvons; mais ne le portons point en procession, & ne le „ renfermons point. Il dit de plus; c'est ici mon Corps, „ c'est ici mon Sang : Croyons-le, & ne doutons point que „ l'un & l'autre ne nous soient donnez par ces Symboles, „ en nourriture de vie éternelle, afin que nous vivions de „ plus en plus en Christ, & qu'il vive en nous". Les Cantons Réformés & Zuingle ne s'accommodérent point de la voye que Bucer avoit choisie pour réunir les deux Partis. S'étant assemblés à Bâle au mois de Novembre 1530, pour mettre la dernière main au Traité projetté avec eux par le Landgrave de Hesse, & par la Ville de Strasbourg; l'Ambassadeur de ce Prince leur fit savoir, que l'Electeur de Saxe avoit convoqué une assemblée de Protestans à Smalcalde, Ville de Franconie, pour le 28 Novembre, afin de chercher les moyens de se réunir fur la matière du Sacrement; & que le Landgrave fon Maître trouveroit à-propos que les Villes de Zurich, Berne, Bâle & Strasbourg y envoyassent leurs Députés. Les Cantons, particulièrement Zurich & Berne, avec ceux de Constance, prièrent ceux de Strasbourg de négocier pour eux à Smalcalde, sans cependant s'engager dans aucune Conclusion. Le même Ambassadeur leur représenta aussi, par ordre de fon Maître, que Luther & Bucer, avec leurs Disciples, étoient d'accord fur la matière du Sacrement, & qu'ainsi il les prioit d'ordonner à leurs Prédicateurs, qui n'en étoient pas encore instruits, de prêcher par-tout de la même manière. Les Cantons répondirent „ Qu'ils n'avoient „ pas encore d'avis fur que Luther & Bucer fe fussent accordés fur cette matière, & qu'ainsi ils ne pouvoient point faire de réponse décisive à S. A.". Les Députés de Strasbourg remirent en même temps aux Cantons un Ecrit de Bucer, dans lequel il prétendoit montrer que Luther & Zuingle étoient d'accord fur la matière de l'Eucharistie, en disant que le vrai Corps & le vrai Sang de Jésus Christ sont vraiement dans la Ste. Cène : à quoi Luther croyoit que les deux Partis pouvoient également souscrire. Zuingle n'en jugea pas de-même; instruit des véritables sentimens de Luther, il lui parut que vouloir concilier les deux sentimens pour parvenir à la paix, c'étoit tenter l'impossible. Il craignoit que ces formules obscures, & qui paroissoient captieuses, ne servissent à obscurcir la vérité, & que le Peuple, qui ne s'élève pas aux subtilités des Docteurs, ne prît cette formule au pied de la lettre, & qu'entendant dire que le vrai Corps de Jésus-Christ est véritablement dans la Ste. Cène, il ne s'imaginât que cela vouloit dire, que le vrai Corps naturel de Jésus-Christ est réellement & physiquement présent dans le Sacrement. Il exposa ses sentimens dans une Lettre, qu'il écrivit aux Députés de Zurich à cette Diète, tant en son nom, qu'en celui de ses Collégues. Il leur dit, que Bucer auroit mieux fait de s'en tenir à la Formule que lui & ses Collégues avoient proposée: *Que le Corps de Jésus-Christ est présent dans le Sacrement, non par corporellement ou physiquement, mais Sacramentellement pour une manière, simple & pieuse.* Bucer écrivit pour défendre fa formule, mais Zuingle le réfuta vivement. Son autorité dans cette matière fut d'un fi grand poids, que lorsque les Princes de la Ligue de Smalcalde invitérent les Cantons Réformés à y entrer, à condition qu'ils acceptassent la Confession que la Ville de Strasbourg avoit présentée à l'Empereur, les Cantons ne purent s'y résoudre. Ils firent venir à leur Diète, convoquée à Bâle le 13 Février 1532, les principaux Théologiens de leurs Capitales, pour examiner cette Confession, & leur en dire leur sentiment. Après l'avoir examinée, avec un éclaircissement que Bucer y avoit joint, ils répondirent, „ Qu'ils approu- „ voient cette Confession, la trouvant conforme à l'Ecritu- „ re, & ne faisant aucune violence à la Conscience, & qu'ils y consentoient qu'on la reçût dans le sens proposé". Ils ne voulurent pourtant pas y souscrire, & se réservérent la liberté d'y donner leurs explications, quand il seroit nécessaire. Les Cantons déclarérent; „ Qu'ils ne vouloient s'en tenir qu'à la „ Parole de Dieu, qui est le seul Ecrit que l'on doit recevoir „ sans fcrupule, & avec une entière défèrence : & que quant „ à tous les autres Ecrits, ils ont besoin d'être examinez". Ce fut-là ce qui empêcha les Cantons d'être reçus dans la Ligue de Smalcalde (180).

(178) Sleidan adi. Sarpi Bucha. lec. cit. p. 130. 131.

(179) Calvini Epist. p. m. 20. 22.

[*S*] *Le Roi de France, & les Cantons de Glaris, Fribourg, & Soleurre travaillérent pendant quatre mois à prévenir la guerre, mais inutilement.*] Comme cette guerre couta la vie à Zuingle, il ne sera pas inutile de donner une idée juste de ce qui se passa ; & ce morceau d'histoire est d'autant plus curieux, que je ne sache pas que personne l'ait donné en François, avant Mr. Ruchat, que nous prendrons pour guide, & qui a été à portée d'être bien instruit. Dans une Diète Evangélique, assemblée à Zurich le premier de Juin 1531, l'Ambassadeur de France exhorta en général l'Assemblée à la paix, & en particulier les cinq Cantons à ne point perfécuter les Réformés, ni chez eux, ni dans les Seigneuries Communes. Mais ces derniers n'ayant rien voulu entendre, on convoqua une Diète générale à Bremgarte, pour le 14 Juin. Dans cette Assemblée on ne put convenir de rien. Les Réformés demandoient pour préliminaire, que les Catholiques laissassent prêcher l'Evangile en toute liberté chez eux. Les Catholiques de leur côté demandoient pour préliminaire, qu'on levât l'interdiction du Commerce, prétendant qu'autrement ils avoient ordre de n'entrer dans aucune négociation. L'Ambassadeur de France & les Députés des Cantons neutres, qui faisoient la fonction de Médiateurs, tâchérent de les ramener, & firent même un Projet d'accommodement, qui contenoit en substance. I. Qu'on oubliroit les injures réciproques, & pardonneroit à ceux qui étoient coupables à cet égard; & qu'à l'avenir on s'en abstiendroit. II. Que ceux qui avoient été chassés des cinq Cantons pour cause de Religion, auroient la liberté de retourner chez eux, & qu'on ne leur feroit aucun mal. III. Que les

(180) Ruchat. T III. p. 129-346.

gle, voyant avec douleur qu'il y avoit à Zurich des gens, qui dans le fond de leur cœur n'aimoient point la Réformation, quoiqu'ils en fissent profession extérieurement, & qui s'opposoient à plusieurs projets avantageux pour la Patrie & pour l'Eglise, se présenta devant le Grand Conseil le 26 Juillet, & exposa avec larmes. „ Qu'il prévoyoit très-bien qu'il n'y avoit pas beaucoup de bien à attendre: & que „ quoique l'on ne suivît pas ses conseils & ses instructions, on le chargeoit cependant de tout le mal „ qui se faisoit, & de celui qui arrivernit". Mais les Magistrats lui envoyérent une Députation honorable de leur Corps, pour le prier de ne pas les quitter dans un tems si dangereux. Il demanda trois jours pour se consulter, au bout desquels il se présenta devant le Conseil, & promit de continuer à servir de son mieux (*kk*). Il paroît cependant qu'il avoit l'esprit agité en ce tems-là de pensées mélancholiques, & qu'il n'étoit pas entiérement exempt des préjugés populaires, puisqu'il regarda une grande Comète qui parut alors, comme un signe & un avantcoureur des maux qui devoient arriver aux Zuricois & à lui en particulier. George Muller, Abbé de Wettingue, lui ayant demandé un jour, *ce que cette Comète pouvoit signifier?* Il lui répondit: „ Il en coutera la vie à moi & à plusieurs gens d'honneur. „ La Vérité & l'Eglise seront dans la détresse. Mais le Seigneur ne nous abandonnera pas. Je me con„ fie entiérement en Dieu, qui est juste & fidéle. Mais je ne me confie aux hommes que le moins „ que je puis (*ll*)". Vnyant avec douleur que tout se préparoit à la guerre, il alla secrettement à Bremgarte avec deux autres Ecclésiastiques de Zurich, pour disposer les esprits des Réformés à la paix. Il représenta à ses amis, combien l'interdiction du Commerce étoit préjudiciable, & que cette affaire ne pouvoit avoir qu'une issue funeste (*mm*). Il prévoyoit les malheurs dont le Parti Réformé étoit menacé, parce qu'nn y faisoit fautes sur fautes, & il en disoit librement sa pensée en Chaire: *On a forgé une chaîne*, disoit-il, *elle servira à ôter la vie à moi, & à plusieurs bons Zuricois. Car c'est à moi que l'on en veut. Eh bien! je suis prêt, & disposé à tout ce qu'il plaira au Seigneur* (*nn*). Zuingle cherchoit tellement à prévenir la rupture, qu'il écrivit à un homme du Vallais, pour l'assurer de la fausseté, que quelque esprit

(*kk*) Ibid. p. 170.

(*ll*) Ibid. p. 171.

(*mm*) Ibid. p. 171.

(*nn*) Ibid. p. 176-177.

les cinq Cantons demeureroient en toute liberté dans leur Religion; mais qu'ils permettroient à chacun de lire l'Ecriture Sainte (181). Ce Projet fut remis aux Députés des deux Partis, pour le proposer à leurs Seigneurs, & en rapporter réponse pour le 20 Juin. Ce jour-là les Députés des cinq Cantons firent la même réponse qu'auparavant. „ Qu'ils „ ne vouloient entrer dans aucun accommodement, qu'on „ n'eût levé l'interdiction du Commerce; & qu'ils prioient „ qu'on les laissît en paix sur l'article de la Religion". Ils offrirent en même tems de rendre justice à leurs Parties, en cas qu'on pût les convaincre d'avoir violé le Traité de paix. Les Réformés répliquérent: „ Que le Traité ne parloit point „ de faire un procès entre les Cantons, mais de punir ceux „ qui violeroient la paix. Que leurs Parties avoient violé „ manifestement les Alliances, en refusant de se joindre à „ eux, pour secourir les Grisons, nonobstant les sommations qu'on leur avoit faites, & en traitant les Réformés „ avec tant de hauteur & d'insolence à cause de leur Reli„ gion; que ni eux ni leurs bêtes n'étoient en sûreté sur les „ terres de gens de ce caractére; & qu'après cela ils avoient „ mauvaise grace de leur offrir les voyes de justice". Les Médiateurs voyant qu'on ne vouloit rien céder de part ni d'autre, & ayant même remarqué que les Députés des cinq Cantons n'avoient point communiqué le Projet à leurs Supérieurs, décidérent, qu'il seroit présenté, avec les réponses des deux Partis, à chaque Canton intéressé, & qu'on en rapporteroit la réponse le 9 Juillet (182). On se rassembla le 11 Juillet. Les Députés des Cantons Réformés demandérent de nouveau aux Catholiques, qu'ils permissent chez eux la lecture de l'Ecriture Sainte de l'Ancien & du Nouveau Testament. Les Catholiques répondirent „ Qu'ils étoient „ fort éloignez de défendre la prédication de la Vérité & la „ lecture de l'Ecriture Sainte, étant eux-mêmes en posses„ sion de la Vérité, selon la doctrine de l'Ecriture, des qua„ tre Docteurs, & de la Ste. Mére Eglise. Qu'ils n'avoient „ jamais eu dessein de contraindre personne à croire comme „ eux. Qu'ils vouloient au-contraire observer les Traités „ de Paix & d'Alliance, autant qu'on les observeroit à leur „ égard. Qu'ils étoient résolus de s'en tenir à leur ancienne „ Religion, jusqu'à la tenue d'un Concile Universel. Que „ si ce Concile les trouvoit dans l'erreur, ils se laisseroient „ instruire. Que si quelqu'un croyoit qu'ils eussent violé le „ Traité de Paix, ils ne refusoient point de se soumettre „ au Droit, & de punir les insolens, qui outrageoient les „ Réformés, s'il s'en trouvoit parmi eux. Que cependant „ on ne devoit pas ajoûter foi à tous les Rapporteurs. Et „ que quand de semblables rapports, se trouvant faux, en „ tout ou en partie, ils ne châtioient pas les personnes ac„ cusées, on ne devoit pas pour cela d'abord leur interdire „ le Commerce; puisque le Traité ne portoit pas cette inter„ diction, en cas qu'on fût injurié, mais en cas qu'on ne „ payât pas les frais de la guerre". Zurich, Berne & leurs Amis témoignérent, qu'ils auroient cru que les cinq Cantons auroient accepté le projet d'accommodement; que pour eux ils étoient disposés à le recevoir, pourvu que ce fût sans déroger aux Traités d'Alliance & à celui de Paix, & sous ces trois conditions. 1. Que ceux qui dans les Seigneuries communes s'étoient conformés à eux pour l'interdiction du Commerce, n'en fussent pas punis. 2. Que les cinq Cantons les secourussent contre tous ceux qui les insulteroient, ou leur feroient quelque violence contre le Droit, & même pour cause de Religion. 3. Enfin qu'ils laissassent subsister la Réformation, & tous les changemens, réglemens, ventes & achats, que Zurich & Glaris avoient faits chez les Sujets de l'Abbé de St. Gal, dans le Tockebourg, au Reinthal, & dans le Thourgaw. Les Députés des cinq Cantons persistérent à refuser le projet d'accommodement, aussi bien que les conditions proposées. Les Médiateurs s'employérent inutilement, les uns auprès des cinq Cantons, pour les porter à accepter ce Projet, & les autres à Zurich & à Berne, pour faire rouvrir le Commerce. Une nouvelle Conférence à Bremgarte ne fut pas moins infructueuse (183). Le 10 Août on en tint une autre, qui ne produisit pas plus d'effet. Les Médiateurs proposérent un éclaircissement sur le troisiéme Article du Projet, que les Députés des deux Partis se chargérent de communiquer à leurs Supérieurs, & on indiqua le 21 Août pour se rassembler. Mais au-lieu d'envoyer leurs Députés à Bremgarte ce jour-là, les cinq Cantons se contentérent d'écrire aux Médiateurs. „ Qu'ils voyoient avec dé„ plaisir, qu'on ne vouloit pas les laisser en paix dans leur „ ancienne Religion Chrétienne, quoiqu'ils n'eussent pas „ d'autre foi, que celle de leurs Péres. Qu'à l'égard des „ autres Articles, ils avoient toujours offert d'observer le „ Traité de Paix & ceux d'Alliance, & de laisser chacun en „ possession de ses droits, autant qu'on seroit la même chose „ envers eux. Qu'ainsi ils souhaittoient d'avoir une répon„ se des autres Cantons à la sommation qu'ils leur avoient „ faite, ne voulant plus assister aux Conférences, parce „ qu'il ne leur convenoit pas d'être tranquilles dans cet état „ d'hostilité". Les Médiateurs leur répondirent, qu'ils n'avoient jamais pensé à vouloir forcer les cinq Cantons à renoncer à leur ancienne Religion. Ils remirent la Lettre de ceux ci aux Députés des Villes Réformées, les priant de leur montrer les Titres, en vertu desquels ils se croyoient fondés à interdire le Commerce, pour l'infraction de quelque Article que ce fût du Traité de Paix. Les Députés leur produisirent l'Article séparé, qui sembloit les autoriser. De nouveaux efforts de la part des Médiateurs, & une assemblée tenue à Arau le 5 Septembre, n'avancérent rien. Comme bien des gens blâmoient les Réformés, cela les engagea à publier un Manifeste, pour instruire le Public des raisons de leur conduite, & pour se justifier (184). Le Canton de Soleurre, de-même que les Villes de Strasbourg & de Constance, entamérent de nouvelles négociations, & dans une Conférence tenue à Arau le 23 Septembre, on fit un nouveau Projet d'accommodement, qui n'eut pas plus de succès que le premier. Quelques-uns des Députés Médiateurs allérent chez les cinq Cantons, qui répondirent; *qu'ils aimeroient mieux mourir, que de céder la moindre chose au préjudice de leur Religion*; & persistérent à demander, qu'avant toutes choses les Réformés rétablissent la liberté du Commerce. Les Médiateurs proposérent alors une suspension d'armes jusques à Pâques. Mais ceux de Zurich la refusérent: ce qui déplut aux autres Villes Réformées, qui résolurent d'avoir encore une Conférence, le 6 Octobre, pour voir s'il ne seroit pas à propos de détourner les Zuricois du dessein de faire la guerre. D'un autre côté les cinq Cantons rejettérent aussi la suspension, parce qu'ayant appris la division des Réformés, ils en devinrent plus fiers, & plus résolus à prendre les armes, dans l'espérance de venir à bout de leurs ennemis les uns après les autres. Un homme de grande considération parmi eux disoit: „ Allons les attaquer pendant que nous som„ mes encore bien unis, afin qu'il ne nous arrive pas, com„ me aux Zuricois, & à leurs adhérens. Si nous allons at„ taquer les Zuricois, tandis qu'ils sont seuls, nous en an„ rons bon marché (185)". Un Historien de Berne (186) fait une très-judicieuse réflexion sur toute cette affaire. „ Si „ seulement, *dit-il*, les Villes (Réformées) avoient voulu se „ relâcher à l'égard de l'interdiction du Commerce, on au„ roit aisément évité une guerre funeste, & rétabli une tran„ quillité générale dans toute la Suisse. Les Villes avoient „ eu vuë d'étendre leur Religion, & de punir ceux qui leur „ disoient des injures. Les cinq Cantons vouloient conser„ ver leur Religion, & leurs anciennes pratiques: Ainsi les „ Evangéliques, qui avoient remporté de grands avantages „ par la débonnaireté & par la patience, donnérent un exem„ ple mémorable des effets que produisent les deux vices „ opposés". Il est effectivement certain, qu'il y eut beaucoup d'entêtement de part & d'autre, & que si les deux Partis avoient eu un peu plus de condescendance, ils auroient pu

(181) Ibid. p. 166-169.

(182) Ibid. p. 178-179. Bleicken. L. VIII. fol. 227 verso. Edit. 1559. in-8.

(183) Ruchat. p. 360. 361.

(184) Ibid. p. 374-378.

(185) Ibid. p. 379-381.

(186) Stettler. *Hist. de Berne*; en Allemand, p. 46. b. 47. a. *apud* Rund. p. 187.

prit malin avoit débitée dans un Billet, qu'on avoit mis sur un Autel: *que les Evangéliques enſeignoient, qu'il y a plus de mal à dire la Meſſe, qu'à commettre un péché contre nature*, ce qui avoit mis les Vallaiſans en fureur. Tous les efforts de notre Réformateur furent inutiles. La guerre ſe déclara, & un concours de circonſtances contribua à la rendre malheureuſe pour les Zuricois: une des principales, c'eſt que leurs troupes ne ſe trouvérent pas prêtes à tems, & que la trahiſon s'en méla [*T*]. Quoi qu'il en ſoit, il ſe donna un bataille le onziéme d'Octobre à Cappel, où les Zuricois furent défaits [*U*]. Zuingle, qui avoit

pu s'accommoder. Les Cantons Réformés ne ſouffroient point actuellement, & en attendant qu'on remédiât à leurs Griefs, „ ils mettoient leurs Parties dans tour leur tort ; au lieu que l'interdiction du Commerce étoit déjà un mal réel, qui preſſoit les Cantons Catholiques, & auquel il étoit naturel, qu'ils demandaſſent qo'on remédiât d'abord, en attendant qu'on eût réglé les autres points. Les Réformés étoient toujours les maîtres d'interdire de nouveau le Commerce, ſi les choſes ne ſe régloient point à leur ſatisfaction: & à cet égard on ne peut s'empêcher de les blâmer d'avoir ſacrifié la tranquillité publique à un vain point d'honneur. Quoi qu'il en ſoit, les Cinq Cantons tinrent entre eux une Diéte à Lucerne, où ils réſolurent de prendre inceſſamment les armes; & pour premiére déclaration de guerre, ils envoyérent le 8 Octobre à Zurich, redemander leurs Lettres d'alliance mutuelle, & le lendemain ils publiérent deux Manifeſtes pour juſtifier leur priſe d'armes; mais ils eurent la politique de n'envoyer point de déclaration de Guerre à Berne, dans l'eſpérance de diviſer par-là les Réformés. Les Zuricois, embarraſſés de la réponſe qu'ils devoient faire aux Cinq Cantons, demandérent une prompte Conférence aux Bernois pour en délibérer. Ceux-ci leur répondirent: „ Qu'on ne „ leur avoit fait encore aucune déclaration de Guerre: Que „ Meſſieurs de Zurich pouvoient répondre pour eux comme „ ils l'entendoient, & ſe tenir bien ſur leur gardes; qu'ils ne „ devoient rien entreprendre avec précipitation, & leur „ donner inceſſamment avis de ce qui ſe paſſoit. Car quant „ à nous, *diſoient-ils*, nous ſommes prêts: nous n'attendons „ que votre ſommation; nous avons fortifié nos poſtes, & „ nous ſommes fort ſurpris de ce que vous nous écrivez ſi „ peu, tandis que nos Baillifs & nos Gouverneurs de l'Ærgaw „ nous ont donné avis de la marche des Lucernois, du côté „ de Hochdorff, & des grands préparatifs des petits Cantons".

[*T*] *Une des principales, c'eſt que leurs Troupes ne ſe trouvérent pas prêtes à tems, & que la trahiſon s'en méla.*] Dès le 9 Octobre un Corps de 1200 hommes des cinq Cantons s'avança dans les *Frey-Æmpter*, pour y faire le dégat, tandis que le gros de leur Armée s'aſſembloit à Zoug; & ce ne fut que ſur des avis réitérés qu'ils envoyérent le 10 un Camp volant de 600 hommes, avec ſix piéces de Canon, ſous le commandement de George Goeldlin, avec ordre de ne point s'engager dans une action, avec le gros des ennemis, juſques à ce que toute l'armée fut arrivée. Ils donnérent auſſi avis à leurs Alliés de l'irruption des cinq Cantons. Ce même jour, Rodolphe Lavater, qui fut élu pour Capitaine-Général de l'Armée, ſouhaitta qu'on ſonnât le tocſin dans le Canton, mais ſon ſentiment ne fut ſuivi que le ſoir; encore y eut-il un Coquin, qui lors qu'on eut commencé de ſonner, l'empêcha de tout ſon pouvoir. Ce ne fut que le onziéme du mois, le jour même de la bataille, que le Grand Conſeil s'étant aſſemblé à 6 heures du matin, la pluralité décida, qu'on envoyeroit une Armée avec la Banniére de la Ville. D'ailleurs il y eut un Traître, qui vendant ſa patrie pour de l'argent, alla rapporter aux cinq Cantons l'arrivée du Camp volant de Goeldlin à Cappel, & les inſtruiſit du petit nombre de ces troupes, mais que le ſoir elles devoient être jointes par le gros de l'armée. Mr. Ruchat rapporte (187) les raiſons qu'on a données à Zurich, du peu de diligence, qu'ils firent dans une circonſtance, où il ſemble qu'ils devoient être ſur leurs gardes. Ces raiſons méritent de trouver place ici, pour faire connoître la cauſe principale du déſavantage que les Zuricois eurent. Les voici. I. Les Zuricois, voyant que les Médiateurs perſiſtoient dans la propoſition qu'ils avoient faite d'une ſuſpenſion d'armes, ſe repoſérent ſur leurs ſoins, pour la faire recevoir aux autres, & demeurérent tranquilles. Mais les Médiateurs, dèsqu'ils eurent reçu la réponſe des cinq Cantons, qui rejettoient la ſuſpenſion, ſe contentérent de leur écrire; ſe retirérent à Soleurre, & delà chez eux; & ne parurent plus qu'après la bataille de Cappel, au grand étonnement des Réformés. II. Il y avoit dans les cinq Cantons pluſieurs perſonnes de conſidération, qui avoient fait eſpérer aux Réformés de les avertir, quand ils verroient que leurs gens ſe diſpoſeroient tout de bon à la guerre. Mais ils ne purent pas tenir parole, parce que les paſſages étoient fermés & gardés fort exactement; deſorte que l'Armée des cinq Cantons entra ſur les terres de Zurich, avant que les Zuricois euſſent pu ſe mettre ſuffiſamment en état de défenſe. III. Comme l'on avoit ſouvent reproché aux Zuricois, dans les troubles ſurvenus deux ans auparavant, qu'ils étoient trop vifs, & qu'ils couroient aux armes ſans néceſſité; ils voulurent faire voir dans cette occaſion, qu'ils n'avoient nul panchant à faire la guerre. IV. Ils ne pouvoient croire que leurs ennemis euſſent ſérieuſement le deſſein d'en venir-là. Ils ſe flattoient que l'orage pourroit ſe diſſiper, par une négociation amiable, comme en 1529; enfoncé, que dans le tems, que les ennemis étoient aux portes de Cappel & près de leurs frontiéres, ils ne pouvoient le croire. Ce qui fit que juſques au 10 ils ne mirent pas un homme en campagne, & même le Camp volant ne fut envoyé, que malgré quelques-uns, qui firent de grandes oppoſitions.

(187) *Uhl hiſtor. p. 392-395.*

[*U*] *Quoi qu'il en ſoit, il ſe donna une bataille, le onziéme d'Octobre, où les Zuricois furent défaits.*] Nous ſuivrons le même Hiſtorien dans le récit de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, & nous expoſerons après lui ce qui contribua encore au malheureux ſuccés de cette journée. Les Troupes, qui étoient à Cappel, ayant appris le 10 au ſoir, par leurs eſpions, que celles d'Uri, qu'on attendoit à Zoug, étoient arrivées, & que l'Armée des cinq Cantons ſe diſpoſoit à venir fondre ſur eux dès le lendemain, en donnérent inceſſamment avis à Zurich, & delà on en informa les Bernois, en leur demandant du ſecours; ceux-ci répondirent; *qu'ils ſe mettroient en marche dès le même moment qu'eux.* En effet l'Armée de Berne partit ce jour-là forte de cinq mille hommes, avre ordre de faire toute la diligence poſſible (188). Zurich envoya ordre au Capitaine Goeldlin de ne point attaquer l'ennemi, juſques à ce qu'il eût été renforcé. Ayant pourtant eu avis de Bremgarte, qu'on devoit l'aller attaquer à Cappel le onziéme au matin, ſes troupes ſe rangérent en bataille, premiérement dans la plaine, près de ce lieu, enſuite ſur la hauteur de *Scheuren*, où ils demeurérent juſqu'à neuf heures, poſtés très-avantageuſement. A neuf heures, ils quittérent ce poſte, & redeſcendirent au Monaſtére de Cappel, pour manger. Leur nombre s'étoit accru juſqu'à mille hommes. Ils attendoient à tout moment le gros de l'Armée, qui devoit venir à leur ſecours, mais tout ſembla concourir à leur déſaſtre. Dans le tems que les Troupes étoient aſſemblées à Zurich dans la Cour du Grand Temple, & qu'elles étoient prêtes à jurer les ordonnances, ſuivant l'uſage général de la Nation, il vint Courier ſur Courier pour avertir du danger ou étoient ceux de Cappel. Cela fit que tout le monde courut en déſordre hors de la Ville ſans prêter le ſerment, & ſans ſavoir ce que chacun avoit à faire. La Banniére ne ſortit de la Ville qu'à onze heures, & au-lieu de quatre mille hommes, qui devoient marcher, il ne s'en trouva que ſept-cens (189). Les Catholiques ſe mirent en marche le matin, au nombre de huit mille hommes. Ils s'arrêtérent un moment dans la Campagne de Zoug, où ils firent leurs dévotions; & les Capitaines exhortérent leurs Soldats à bien faire, & à profiter de l'occaſion favorable qui ſe préſentoit, pour s'aſſurer la ſupériorité pendant tout le cours de cette guerre. Les Zuricois de Cappel, qui ne ſaiſoient pas plus de douze-cens hommes, s'étant apperçus de l'approche des Catholiques, allérent reprendre leur poſte de Scheuren, où ils firent la priére, & attendirent leurs ennemis, qui marchérent à eux. Comme ils étoient poſtés avantageuſement, les Catholiques ne purent de longtems remporter aucun avantage ſur eux. Les deux Armées ſe canonnérent depuis midi juſques à trois heures fort vivement. Rodolphe Weingartner, Zuricois de naiſſance, mais qui par haine pour la Réformation, avoit abjuré ſa Patrie, & étoit Curé à Zoug, ſervit de guide aux Catholiques; comme il connoiſſoit parfaitement toutes les avenues de Cappel, où il avoit été Moine, il conduiſit ſes gens par des routes détournées. Cependant la grande Armée de Zurich arriva, mais dans un ſi grand déſordre, & ſi fort fatiguée, qu'elle ne put rendre aucun ſervice. On a vu ci-deſſus, ce qui y donna occaſion. Voici ce que Mr. Ruchat nous apprend encore là-deſſus (190). „ Cappel, „ *dit-il*, eſt à trois lieuës de Zurich. Le chemin va toujours „ en montant, parce qu'il faut traverſer une montagne aſſez „ rude. Comme donc les troupes des cinq Cantons parurent „ à la vuë de ceux qui étoient à Cappel, ceux-ci envoyérent „ inceſſamment divers Exprès, les uns après les autres, pour „ faire hâter la marche du gros de l'Armée, afin qu'elle vînt „ à leur ſecours. La rudeſſe du chemin, & la précipitation „ de la marche, fatigua pluſieurs perſonnes d'entre les Sol- „ dats, qui étoient avancez en âge, & particuliérement ceux „ qui étoient cuiraſſez, deſorte que quand ils furent arrivez „ à Cappel, ils ne purent pas beaucoup agir. Les ennemis „ de leur côté étoient frais. Ils s'étoient repoſez, & n'a- „ voient eo qu'une petite lieuë à faire pour arriver à Cappel, „ Il en étoit tout autrement à l'armée de Zurich. Les vieux „ Soldats & les Cuiraſſiers demeurérent en chemin & ne pû- „ rent pas ſe trouver au combat; & l'Artillerie néceſſaire „ pour cette Armée demeura auſſi arriére. La Cavalerie vou- „ lut s'avancer pour attaquer; mais quelques-uns, ou par „ lâcheté, ou (comme on l'a ſoupçonné) par trahiſon, di- „ ſoient: *Qu'il étoit trop tard pour aller au combat, & qu'il valoit mieux aller joindre leurs gens tous enſemble.* Zuingle leur „ dit: *Pour moi je veux aller, au nom du Seigneur, vers ces „ honnêtes-gens, prêts à mourir avec eux, & parmi eux, ou aider à les délivrer.* Ce fut de cette maniére que la grande „ armée de Zurich arriva vers les trois heures du ſoir, avec „ la Baoniére (tandis que les deux Armées ſe canonnoient) „ mais toute en déſordre & en petit nombre: car il n'y avoit „ pas plus de dix-huit-cens ou deux mille hommes". Comme il étoit près de quatre heures, & que le Soleil alloit bientôt ſe coucher, les Zuricois crûrent, qu'il ne ſe feroit plus d'attaque. Les Chefs même de l'Armée ennemie penſoient à ſe retrancher pour paſſer la nuit. Mais *Jean Fouch* d'Uri, Officier expérimenté, fit dire aux Commandans de l'Armée, qu'il s'étoit approché du Camp des Zuricois; qu'ils ne s'étoient point emparés d'un petit bois, qu'ils avoient à dos; qu'ils étoient en petit nombre, & mal diſciplinés; & qu'ainſi il

(188) Ibid. p. 391. 392.

(189) Ibid. p. 397-400.

(190) Ibid. p. 405-407.

avoit été obligé de marcher avec l'armée [*W*], fut enveloppé dans le malheur de cette journée. „ Il „ fut d'abord bleſſé d'un coup de pierre, qui le jetta par terre. Il ſe releva, mais preſſé par la foule, „ qui fuyoit, il tomba & ſe releva trois fois: étant encore tombé ſur ſes genoux, il s'écria: *Hélas! quel malheur eſt ceci? Eh bien! ils peuvent bien tuer le corps, mais non pas l'ame.* Ce furent-là ſes dernières paroles. Couché ſur le dos, on le vit continuellement lever les yeux & les mains au Ciel, remuant les „ lévres, & invoquant le Seigneur. Un Catholique qui ne le connoiſſoit pas, lui ayant demandé s'il „ vouloit ſe confeſſer? il branla la tête, pour marquer qu'il n'en vouloit rien faire. On lui dit encore, que

il étoit tems de les attaquer. Caſpard Goeldlin, exilé de Zurich, & frére de celui qui commandoit le Camp de Cappel, contribua à déterminer pour l'attaque, que Jouch commença avec trois-cens hommes; dans le tems que les Zuricois, par une grande imprudence, & peut-être par la trahiſon de quelques mal-intentionnés, avoient commencé à pointer leur Canon d'un autre côté. Cette bévue donna du courage à l'ennemi, qui s'en apperçut; l'épouvante ſe mit parmi les Zuricois, qui commencérent à fuir. Le Capitaine Général fit ferme à la tête; Zuingle une hallebarde à la main rappelloit les fuyards. L'attaque fut vive, & l'on employa toute ſorte d'armes. D'abord les Zuricois tuérent beaucoup de monde dans les premiers rangs des ennemis, & quelques-uns croyoient que la victoire penchoit de leur côté: „ Mais, „ *dit fort bien Mr. Ruchat* (191), deux ou trois mille hom- (191) Ibid. p. 409.
„ mes, accablez de laſſitude & mal en ordre, ne pouvoient „ guéres eſpérer de victoire contre huit mille hommes de „ troupes fraîches, & remplies de courage; ſurtout en fai- „ ſant faute ſur faute. Ceux qui alloient placer ailleurs le „ Canon, s'étant apperçus de l'attaque, s'enfuirent; ce qui „ donna un nouveau courage à leurs ennemis. Il y en eut „ même un de Bar, qui faiſant ſemblant d'être de l'Armée „ des Zuricois, ſe méla parmi les fuyards, & exhorta les „ autres à s'enfuir, & par-là il en trompa pluſieurs. Enfin „ le gros de l'Armée ennemie étant tombé ſur les Zuricois, „ & les ayant pris en flanc, les enfonça juſqu'à leur Bannière. „ Et ce fut-là qu'il y eut un nouveau carnage: car ceux qui „ étoient chargez de la garder, ſe défendirent vigoureuſe- „ ment, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains „ des Catholiques; & la plupart s'y firent maſſacrer. Ceux „ qui étoient derrière eux prirent la fuite, ainſi ceux qui „ reſtoient furent auſſi obligez de penſer à leur ſûreté". Pendant que les plus braves des Catholiques pourſuivoient les Zuricois, d'autres s'en allérent ſur le champ de bataille, pour reconnoître les morts & les bleſſés, & pour les dépouiller. On aſſomma tous ceux qui ne voulurent pas invoquer les Saints, ou ſe confeſſer, *en préférant contre leur Religion des injures & des paroles, qui ſont horreur* (192). „ Il eſt (192) Ibid. p. 411.
„ vrai auſſi, qu'on prétend, qu'il y en eut parmi eux, quel- „ ques-uns des plus humains, qui déplorérent cette guerre „ & ce carnage; & qui aſſurérent que jamais un tel malheur „ ne ſeroit arrivé, ſi l'on avoit voulu rouvrir le Commerce „ avec eux; & que ce n'étoit que l'extrémité, où cette in- „ terdiction les avoit réduits, qui avoit mis le peuple en fu- „ reur, & l'avoit déterminé à la guerre, auſſi emportérent- „ ils des bleſſés dans leurs tentes, & firent bander leurs pla- „ yes (193)". On voit par-là, qu'il ſe trouve toujours, (193) Ibid. p. 412.
parmi la multitude des furieux, des gens ſages, modérés & humains, qui n'abuſent pas des avantages de la guerre.

[*W*] *Zuingle . . . . avoit été obligé de marcher avec l'Armée.*] On a fait un crime à ce Réformateur d'avoir accompagné l'Armée de Zurich, & d'y avoir paru armé: du-moins a-t-on donné un tour peu favorable à ſa conduite. Rien de plus ſingulier que ce que dit le Continuateur de l'Abbé Fleuri (194). (194) Tom. XXVII. p. m. 444.
Après avoir rapporté, que les Catholiques défirent mille ou douze-cens hommes, qui ſe trouvoient ſur la frontiére, il continue en ces termes: „ Le peu de diſtance qu'il y avoit de-là „ Zurich, attira ſur les Catholiques vainqueurs juſqu'à „ *vingt-mille* ennemis, *commandés par Zuingle lui-même*, qui „ voulut en cette occaſion faire l'office de *Général d'armée*, „ quoique ſes amis lui conſeillaſſent de s'en abſtenir . . . . . „ Zuingle fut du nombre de ceux qui demeurérent ſur la „ place en combattant vaillamment à la tête d'un bataillon". Cet Hiſtorien a été mal inſtruit à tous égards: l'Armée de Zurich n'étoit nullement de *vingt mille* hommes: Zuingle ne le commandoit point, & ne voulut point faire l'office de Général d'armée, il marcha avec les troupes en qualité de Miniſtre, comme nous le verrons: il ne fut point tué non plus, en combattant vaillamment à la tête d'un bataillon; je ne ſai dans quels Mémoires l'Auteur a puiſé ces circonſtances. Il auroit mieux fait de s'en tenir à Mr. Du Pin, ſon guide ordinaire, qui s'eſt contenté de dire (195): *Zuingle, (195) Du Pin T. XIII. p. 124.*
qui avoit voulu être préſent à l'action, ſoit que ce fût la coutume des Païs, ſoit pour animer les Soldats par ſa préſence, y fut tué. Fra-Paolo (196) rapporte que „ Zuingle, inflexible aux (196) *Hiſt. du Concile de Trente.* Liv. I. p. 48. T. I. p. 119. de l'Edit. du P. Le Courayer.
„ priéres de ſes amis, qui l'exhortoient à reſter chez lui, & „ à laiſſer ce ſoin à un autre, voulut accompagner les trou- „ pes de Zurich dans cette expédition, pour ne pas paroî- „ tre abandonner les ſiens dans le danger, & laiſſer croire „ qu'il n'étoit propre à les encourager que dans la Chaire". La Remarque du P. le Courayer ſur ce texte mérite d'être rapportée, parce qu'elle renferme un mélange de vrai & de faux, qu'on ne s'attendroit pas y trouver, & même une ſortie d'envie de trouver Zuingle en faute. „ Il ne pouvoit „ guéres s'en diſpenſer, *dit le P. le Courayer*, s'il eſt vrai ce (197) Sleidan. Lib. VIII. fol. m. 223.
„ qu'ajoûte *Sleidan* (197), que la coutume de Zurich eſt, „ que lorſqu'on envoye une armée contre l'ennemi, le pre- „ mier Miniſtre du Païs doit l'accompagner. *Nam Tigurinorum ita fere conſuetudo, quum in hoſtem exitur, ut Eccleſiæ „ Miniſter primarius prodeat.* Il faloit pourtant *connoître l'Antiquité*, que cette coutume ne fût pas bien abſolument „ établie, puiſque autrement les amis de Zuingle n'euſſent „ pas eu lieu de l'exhorter à ne point accompagner les trou- „ pes. Ainſi il ſemble, que ç'ait été plutôt par zéle, que „ par néceſſité qu'il ſe ſoit rendu à l'Armée; & apparem- „ ment, comme l'ajoûte le même Auteur, pour ne pas pa- „ roître abandonner dans le danger, ceux qu'il y avoit en „ quelque ſorte précipitez: *Cum ſectum reputaret, quod ſi domi „ reſideret, ac prælium forte fieret adverſum, fore ut magnam „ ipſe fubire invidiam, quaſi conſcientiæ quidem accenſeret bo- „ minum animos, in ipſo autem diſcrimine remoliſceret: voluit „ omnino communem fubire Martem.* L'Auteur de l'Hiſtoire de „ la Réformation de la Suiſſe convient avec Sleidan, que „ c'étoit la coutume que le premier Paſteur de l'Egliſe de „ Zurich accompagnat l'Armée; & ajoûte d'ailleurs, que „ Zuingle eut un ordre particulier du Magiſtrat de le faire. „ Si cela eſt, il n'eſt pas difficile de voir, pourquoi il ne dé- „ féra pas aux priéres de ſes amis, ni à ſa propre répugnan- „ ce. C'eût été en quelque ſorte déſerter ceux à qui il avoit „ mis les armes à la main; & il aimoit mieux courir le mê- „ me riſque qu'eux, que de ſurvivre à leur défaite, ou n'avoir „ pas de part à leur victoire". Arrêtons cette Note, dans laquelle l'Auteur ſemble s'embarraſſer ſans néceſſité. D'abord il ſemble recevoir le témoignage de Sleidan, qui eſt confirmé par celui de Mr. Ruchat; & il n'y a pas lieu de douter, que ce ne fût l'uſage à Zurich que le Général de la Nation eût toujours un Miniſtre de la Religion auprès de la Bannière du Souverain: Mr. Ruchat a été à portée de vérifier le fait, & ec qu'il ajoûte (198) fait voir qu'il a été inſtruit: que de- (198) Tom. III. p. 427.
puis la bataille de Cappel, *la Seigneurie diſpenſa de ce devoir les ſucceſſeurs de Zuingle, & les premiers Paſteurs des Paroiſſes de ſa Capitale.* Il étoit naturel de conclure delà que Fra-Paolo avoit été mal informé, & que les amis de Zuingle n'avoient pu le ſolliciter de ſe diſpenſer d'un devoir attaché à ſon emploi. Le P. le Courayer en infére que la coutume dont Ils'agit n'étoit par bien établie, & que ce fut plutôt par zéle, que par néceſſité que Zuingle ſe rendit à l'Armée. Concluſion contraire au témoignage de deux Hiſtoriens. Il reconnoît enfuite, que Mr. Ruchat aſſure que ce Réformateur atteſte qu'il eut d'ailleurs un ordre exprès du Magiſtrat de ſuivre l'Armée. Que conclure encore naturellement delà? c'eſt qu'il étoit obligé d'obéir, cela eſt ſimple. Mais le P. le Courayer y apperçoit autre choſe: on voit pourquoi il ne déféra pas aux prétendues priéres de ſes amis; *c'eût été en quelque ſorte déſerter ceux à qui il avoit mis les armes à la main.* J'avoue qu'il faut avoir de bons yeux pour voir cela dans l'obéiſſance à un ordre de ſon Souverain. Le fait eſt, qu'on a voulu repréſenter Zuingle, comme auteur de la guerre: & rien n'eſt plus faux, puiſqu'il n'approuva nullement l'interdiction du Commerce, qu'il la condamna *même en Chaire*, & *que ce fut-là la principale cauſe* de la guerre, qu'on auroit vraiſemblablement prévenue, ſi l'on s'étoit ſelléché à cet égard. Outre les fonctions de ſon Miniſtére que Zuingle devoit remplir à l'Armée, les Magiſtrats ſouhaitérent qu'il s'y trouvât, pour aſſiſter de ſes conſeils les Chefs & pour encourager les Soldats, dont il étoit fort confidéré. D'ailleurs ils ſe flattoient auſſi que Zuingle, par ſon crédit, & ſon éloquence, pourroit contribuer à la paix, à laquelle on n'avoit pas entiérement renoncé (199). Il eſt vrai que, comme (199) Ibid. p. 409. *Melch. Adam.* p. 36.
il y avoit aſſez peu d'apparence, Zuingle auroit bien voulu ſe diſpenſer de ce voyage; mais ne l'auroit-on pas accuſé de lâcheté dans une occaſion, où il s'agiſſoit de remplir ſon devoir, & d'obéir aux ordres de ſes Souverains? D'ailleurs notre Réformateur avoit été deux fois à la ſuite des Armées Suiſſes en Italie, au ſervice des Papes, en 1512 & 1515, & perſonne ne s'étoit aviſé d'y trouver à redire (200); pour- (200) Ruchat. p. 417.
quoi ſeroit-il coupable en 1531? Dans le fond les Catholiques ne doivent pas trouver étrange de voir un Miniſtre ſuivre l'Armée, puiſque l'on a vu plus d'une fois des Papes & des Cardinaux porter les armes, commander des armées, & faire les guerriers: on ſait ce qu'a fait Jules II. & ſi l'on veut des exemples plus modernes, le Cardinal de la Valette n'a-t-il pas commandé des armées, & Mr. de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, des flottes, dans le ſiécle paſſé? Si Zuingle prit une épée ou une hallebarde, ce ne fut pas dans le deſſein proprement de combattre, mais pour ſe tenir dans les termes d'une légitime défenſe, au cas qu'on l'attaquât, & qu'on en voulût à ſa vie; & je penſe, qu'il n'y a pas d'Eccléſiaſtique Catholique qui ne crût être en droit d'en faire autant en pareille occaſion. Au reſte Mr. Ruchat remarque (201): „ Qu'il ſe mit en chemin tout comme ſi on l'eût con- (201) Ibid. p. 401.
„ duit à la mort. En chemin, il parloit à ſes intimes amis „ d'une maniére, qui faiſoit bien juger, qu'il ſe regardoit „ comme un homme mort: & ceux qui prirent garde à ſes „ geſtes, pendant toute la marche, remarquérent qu'il ne „ ceſſoit de prier Dieu avec ardeur, & de lui recommander „ ſon ame & ſon Egliſe". Il n'étoit pas difficile à Zuingle de prévoir, qu'il ſeroit en grand danger, outre les périls inſéparables de la guerre, l'animoſité & la haine contre ſa perſonne lui donnoient de légitimes ſujets de craindre tout au milieu du tumulte des armes.

„ que s'il ne pouvoit pas parler, il devoit au-moins invoquer la Mére de Dieu, & les autres Saints, & „ leur demander leur interceſſion; comme il le refuſa encore, ils ſe mirent à faire des imprécations „ contre lui, diſant: *cet homme eſt auſſi un hérétique opiniâtre.* Là-deſſus un Officier qui arriva, lui don- „ na de ſa pique ſous le menton, & acheva *de le tuer* (oo)". Il étoit âgé ſelon les uns de quarante-quatre ans, & ſelon d'autres de quarante-ſept. Les ennemis ayant enſuite reconnu ſon corps, lui firent mille indignités [X]. C'eſt très-injuſtement que quelques Auteurs l'ont accuſé d'avoir été l'auteur de la guerre, qui lui couta la vie. Ce que nous avons rapporté ci-deſſus prouve le contraire. Mélanchthon fut fort touché de la mort de Zuingle: & Luther ayant appris cette mort & celle d'Oecolampade, qui la ſuivit de près, écrivit à Bullinger, *que la perte de ces deux Docteurs l'avoit affligé à la mort:* & dans une autre Lettre adreſſée à *Albert*, Duc de Pruſſe, lui parlant en particulier de Zuingle, & de ceux qui avoient été tués avec lui, il dit: „ qu'il ne veut pas, à-la-vérité, les regarder comme des Martyrs, mais „ que pourtant il ne doutoit point de leur ſalut (pp)". Zuingle né avec un genie heureux, ſavant, & ayant beaucoup de pénétration, aimant d'ailleurs la Vérité (qq), ſe ſouleva contre certaines doctrines de l'Egliſe Romaine & prêcha la Réformation, avant que le nom de Luther fût connu en Suiſſe, & lors même qu'il étoit encore dans le Cloître [Y]. Il étoit d'ailleurs d'une application infatigable au travail. Il étudioit debout, & avoit ſes heures réglées, qu'il ne changeoit point ſans des raiſons importantes. Levé de bon matin, il s'occupoit juſqu'à dix heures à la lecture, à la compoſition, à donner des leçons, ſelon que le tems & les circonſtances l'exigeoient. Apres le diner, il recevoit ceux qui avoient à lui parler, ou qui vouloient le conſulter; il s'entretenoit avec ſes amis, ou ſe promenoit avec eux juſqu'à deux heures, alors il ſe remettoit au travail. Après le ſouper, il faiſoit une petite promenade, & s'occupoit enſuite à écrire des Lettres, quelquefois juſqu'à minuit. D'ailleurs toutes les fois que les affaires le demandoient, il avoit part aux délibérations du Conſeil (rr). Si l'on joint à cela les occupations que lui donnoient la conduite de l'Egliſe de Zurich, dont il étoit premier Paſteur, l'inſtruction de la jeuneſſe comme Profeſſeur, le ſoin de preſque toutes les Egliſes de la Suiſſe, on ſera ſurpris du grand nombre d'Ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume, & dont nous parlerons dans les Remarques [Z]. Au-reſte des Auteurs Catholiques même ont rendu à quelques égards juſtice à Zuin-

(oo) Ibid. p. 412. 413. Melch. Adam p. 57.

(pp) Rochat. p. 448.

(qq) Mosheim Inſtit. Hiſt. Chriſt. recent. p. 10. 815. 816.

(rr) Melch. Adam p. 45.

[X] *Les ennemis ayant enſuite reconnu ſon corps, lui firent mille indignités.*] Sleidan (202) dit: *In corpus autem examinime vahle ſævitum fuit, & vix etiam illius morte pacem odii acerbitas exaturavit.* Fra-Paolo (203) aſſure, que la mort de Zuingle *fit plus de plaiſir aux Catholiques que la victoire même: qu'ils inſultèrent ſon corps & lui firent pluſieurs outrages.* Le Continuateur de Fleuri (204) rapporte, que *les vainqueurs eberchèrent le cadavre de Zuingle, & l'ayant trouvé le déchirèrent en pieces & le jettèrent au feu.* La Religion ſeule ne fut pas le motif de cette inhumanité, d'autres motifs y entrérent, ſi l'on en croit Mr. Ruchat (205). „ La plupart des Officiers „ Catholiques, *dit-il*, le haïſſoient à la mort; non ſeulement „ à cauſe de la Religion, mais plus encore parce qu'il avoit „ perpétuellement crié contre les Penſionnaires des Princes „ Etrangers. Quand ceux donc, qui étoient de ce nombre, „ eurent découvert ſon corps (qui fut trouvé, dit-on, avec „ une couleur vive, au grand étonnement des Spectateurs) „ ils faiſirent cette occaſion pour ſe venger de lui, quoiqu'il „ y eût encore quelques-uns des Hauts Officiers & d'autres, „ qui n'étoient point de ce ſentiment. Ils tinrent contre lui „ un Conſeil de guerre, & le jugeant traître & hérétique „ tout à la fois, ils le firent écarteler ſur la place par le Bour- „ reau de Lucerne, & réduire ſon corps en cendres. Et „ pour pouſſer encore l'ignominie plus loin, ils firent mêler „ de l'ordure de pourceau parmi ſes cendres, afin que ſi „ quelqu'un vouloit les recueillir, il eût des cendres de pour- „ ceau avec celles de Zuingle". A cette occaſion le même Hiſtorien rapporte quelque choſe de fort ſingulier, atteſté, dit-il, par deux Auteurs contemporains: c'eſt que les Amis de Zuingle étant allé viſiter le champ de bataille trois jours après, ils trouvérent ſon cœur tout entier parmi ſes cendres, ce qui les ſurprit extrêmement: phénoméne que chacun expliqua ſelon la paſſion dont il étoit animé, dit un autre Ecrivain (206). Thomas Plater, qui avoit apporté chez lui à Bâle une partie de ce cœur de Zuingle, le montra à Myconius intime ami de Zuingle; mais Myconius le lui arracha d'entre les mains, & afin qu'on n'en fît jamais aucun uſage ſuperſtitieux, il le jetta dans le Rhin (207). Les Catholiques Romains regardérent la mort de Zuingle, & celle d'Oecolampade qui mourut peu après, comme un effet de la Providence, & comme une punition de Dieu. Voici ce que Martin Frecht, Miniſtre d'Ulm, mandoit ſur ce ſujet à Oecolampade lui-même, à l'occaſion de la mort de Zuingle (208): *Miræ ſiquidem criſtæ attollunt, & gloriantur juſto Dei judicio, Suermeros impii Dogmatis pœnas luere. Et tolerabile fortaſſe hoc eſſet, niſi qui videri volunt columnæ Eccleſiæ, ædificio, quod dicitur, noſtrilhominem adderent. Solent enim ſanctis ſcilicet homines illi casteni tuinicis inſultare, & ſe haud quaquc vanos fuiſſe augures jactare, quod tandem Suermerorum fortunio in nervum quod ajunt, erupcrit. Nam egregiem ſpectaculum haud dubie proclamabunt eſſe, Epiſcopum, eumque antefignanum in acie cadere, ferumque in exitium quam plurimos trahentem, dignum doctrinæ ſuæ exitum capere: Et quo non calumniantur illi?* Fra-Paolo fait là-deſſus une réflexion auſſi judicieuſe que Chrétienne (209). „ Si „ c'eſt Piété & Religion que d'attribuer à la Providence la „ diſpoſition de tous les événemens, c'eſt préſomption que „ de vouloir déterminer la fin que Dieu ſe propoſe en les „ permettant. Les hommes ſe font un point de Religion de „ s'attacher à leurs opinions, comme ſi Dieu en étoit auſſi „ jaloux qu'ils le ſont eux-mêmes. Mais comme, par ce qui „ arrive dans la ſuite, on voit que depuis la mort de ces „ deux hommes la doctrine des Cantons appellés Evangéli- „ ques ſit encore plus de progrès qu'auparavant, c'eſt une „ preuve évidente qu'il faut rapporter cet effet à une cauſe „ plus élevée que les efforts de Zuingle".

[Y] *Prêcha la Réformation, avant que le nom de Luther fût connu en Suiſſe, & lors même qu'il étoit encore dans le Cloître.*] Ce ne fut qu'en 1517 que Luther ſe déclara ouvertement, & nous avons vu ci-deſſus (210) que dès l'année 1516 Zuingle avoit reconnu des abus, & commencé à les combattre: c'eſt ce qu'il dit lui-même (211): *Capi ego Evangelium prædicare anno Salutis decimo ſexto ſupra milleſimum & quingenteſimum, ea felicis tempore, cum Lutheri nomen in noſtris regionibus ne auditum quidem adhuc erat. Sic autem prædicavi, cum Miſſa adhuc in ſuis eſſet Pontificiis, Evangelium quod in Miſſa legebatur, populo propoſus explicandum, explicandum, inquam, non hominum commentis, ſed ſola Scripturarum Biblicarum collatione.* Wolfgang Capiton écrit (212) à Bullinger: *Nam antequam* Lutherus *in lucem emerſerat*, Zwinglius *& ego inter nos communicavimus de Pontifice deiciendo, etiam dum ille vitam degeret in Eremuteria.* Le célébre Mosheim a reconnu la même choſe (213): *Ita dum in Germania res Pontificis mutant, in vicina Helvetia* Udalricus Zwinglius, *facerdas Tigurinus, vir eruditus & perſpicax, aliam illis plagam æque mortiferam infligit. Is, quod differri nolumus*, veritatis partem quamdam jam perſpexerat, antequam *Lutherus* cum Pontifice publice congrederetur. Le même Auteur (214) reconnoit ailleurs que Zuingle pouſſoit à bien des égards la Réforme plus loin que Luther: *Conditor Reformatæ Eccleſiæ* Udalricus *eſt* Zwinglius, *Helvetus, vir acutus & veritatis amans. Is non modo tolli multa ex conventibus publicis & ædibus ſacris volebat, quæ ferri poſſe* Lutherus *arbitrabatur, imagines, verbi cauſſa, altaria, lumina*, exorciſmi *formulam, confeſſionem peccatorum privatam & alia, ſimpliciſſimamque cultus divini formam civibus ſuis præſcribebat, verum etiam de non nullis religionis partibus, in primis de S. Cœna, longe ſecus, atque* Lutherus, *præcipiebat.*

[Z] *On ſera ſurpris du grand nombre d'Ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume, & dont nous parlerons dans les Remarques.*] Tous ſes Ouvrages ont été récueillis en quatre Volumes in-folio, imprimés à Zurich en 1544 & 1545, par les ſoins de Rodolphe Gualther ſon Gendre. Les deux premiers Tomes contiennent ſes Traités de Religion & de Controverſe. Et les deux derniers, ſes Explications de divers Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. On voit entre autres dans le premier Tome un Sermon ſur la virginité, les vertus & la gloire de la Ste. Vierge, qu'il compoſa en 1522, pour confondre les calomnies de ſes ennemis, qui l'accuſoient de parler mal de cette bienheureuſe mére du Sauveur. Il adreſſe ce Sermon à ſes cinq frères, qui avoient voulu le diſſuader de prêcher, ou qui auroient voulu du-moins qu'il l'eût fait avec plus de ménagement, de peur de s'attirer de fâcheuſes affaires, diſant que ce ſeroit un grand deshonneur pour leur famille, s'il perdoit la vie par le feu, ou par quelque autre ſupplice. „ Dans la Lettre qu'il leur écrit là-deſſus (215), „ on peut dire, qu'il ſe peint au naturel, & qu'on y voit à „ découvert le véritable caractére de ſon eſprit & de ſon „ cœur. Il répond à leurs timides conſeils avec une ſageſſe „ véritablement Chrétienne, & un courage héroïque, & les „ exhorte de ſon côté à la vertu, à la conſtance & au tra- „ vail; leur diſant, qu'il eſt charmé lorsqu'il apprend, que „ ſuivant l'ancien uſage de leur Pays, ils s'occupent à un „ travail honnête, & à l'Agriculture; au-lieu, qu'il ſeroit „ au déſeſpoir d'apprendre, qu'ils priſſent le parti de la guer- „ re, pour aller porter les armes au ſervice des Princes E- „ trangers. Il y parle auſſi de l'Abbé de Fifchingue ſon Cou- „ ſin, qui lui avoit donné les mêmes conſeils de prudence „ humaine". Le II. Tome contient entre autres deux Sermons qu'il fit à Berne, au mois de Janvier 1528, dans le tems de la Diſpute; le premier pour rendre raiſon de ſa Foi, expliquant tout de ſuite le Symbole des Apôtres; & le ſecond ſur la Conſtance, exhortant les Bernois à être fermes dans la Réformation, qu'ils venoient d'embraſſer. On y voit les Actes des deux Diſputes de Zurich de l'an 1523; & ſon *Traité de la Vraye & de la Fauſſe Religion* dédié à François

(200) Ubi ſupra.

(201) Hiſt. du Conc. de Trente. loc. cit.

(204) H. E. T. XXVII. p. m. 244.

(205) Ubi ſupra p. 426.

(206) Melch. Adam p. 57.

(207) Ibid. p. 413.

(208) Epiſt. ad Eccl. Helvet. Reformat. vel ad ſuos ſcript. Cent. I. Epiſt. 57.

(209) Hiſt. du Conc. de Trente T. I. p. 172. 173.

(210) Rochat. [2].

(211) Oper. Tom. I. p. 71

(212) Apud Hottinger. H. E. Sæc. XVI. P. II. p. 207.

(213) Inſtit. Hiſt. Chr. recent. p. 10.

(214) Ibid. p. 255. 256.

(215) Rochat. p. 419. 420.

Zuingle, & c'eſt naturellement tout ce que l'on peut attendre de leur part. Voici comment en parle le Continuateur de Fleuri (*tt*). „ On a dit de lui que c'étoit un homme hardi & qui avoit plus de feu „ que de ſçavoir, qu'il y avoit beaucoup de netteté dans ſes diſcours, & qu'aucun des prétendus Réfor- „ més n'a expliqué ſes penſées d'une maniére plus préciſe, plus uniforme, & plus ſuivie; mais auſſi au- „ cun ne les a pouſſées plus loin & avec plus de hardieſſe". Mr. Simon en parle ſur le même ton (*uu*). *Au reſte ce Novateur s'exprime dans tous ſes diſcours d'une maniére ſimple & neſte, allant ordinairement droit à ſon but, ſi ce n'eſt qu'il eſt quelquefois trop Rhéteur. Nous rapporterons ici ſon éloge fait par Léon de Juda:* Huldrychus Zuinglius. . . . . non ſolum concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis mirâ arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, parique diligentiâ, dexteritate ac fide tractavit, ut nec prioris ſeculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus judicio doctiſſimorum hominum cedere videatur. *Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge*, ajoûte Mr. Simon, *s'il avoit été moins agité de l'eſprit de Réformation, qui ne luy permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.* Il eſt dans l'ordre que Zuingle, comme Réformateur, déplaiſe à ces Meſſieurs. A l'égard de ſon ſavoir il n'étoit pas auſſi médiocre qu'on voudroit nous le faire croire, ſur-tout ſi l'on a égard au ſiécle où il vivoit; un homme qui poſſédoit bien les Langues, les Belles-Lettres, la Philoſophie & la Théologie, ne devoit pas être un Savant du commun, au commencement du XVI. Siécle. Zuingle étoit agreable en converſation, il poſſedoit la Muſique, & jouoit bien de toutes ſortes d'inſtrumens; il la recommandoit même aux Gens de lettres, comme une recréation très-propre à les délaſſer (*vu*). Mr. Simon l'a fort maltraité ſur ſon Epître dédicatoire au Roi François I. & ſur l'Ouvrage même à la tête duquel elle ſe trouve [*AA*]. Le Réformateur de Suiſſe a ſur-tout été expoſé

(*tt*) *Hiſt. Crit. des Comment. du N. T.* Ch. XLIX. p. 719.

(*uu*) *Melch. Adam* p. 16.

(*vu*) *Hiſt. Crit. des Comment. du N. T.* loc. cit. p. 719.

(*xx*) Ibid. p. 727.

(*yy*) Zuingle *in Matth.* I. 25. *Apud* Gualt.

(*zz*) *Hiſt. Crit. des Comment. du N. T.* Ch. XLIX. p. 728.

(*aaa*) *Hiſt. Crit. du V. T.* Liv. III. Ch. XIV. p. 434.

(*bbb*) Simon *ubi ſupra.* p. 729. 730.

(*ccc*) *Serm. Decad.* III. Serm. X fol. 170.

ços I. C'eſt à l'occaſion de ce Traité, que quelques-uns l'ont accuſé d'héreſie ſur l'Article du Péché Originel. Mais à tort. Il diſtingue à-la vérité entre la Corruption originelle de l'Homme & le Péché actuel, & donne le nom de *Maladie* au premier, diſant que c'eſt un état qui fait naître tous les hommes eſclaves, enfans de colére, & ennemis de Dieu; & il ne nie pas même qu'on ne le puiſſe appeller péché. Il écrivit une Apologie là-deſſus, qu'il adreſſa à Urbanus Rhegius, alors Paſteur à Augsbourg. Il s'en expliqua auſſi dans ſa Confeſſion de foi, envoyée à l'Empereur en 1530; & c'eſt par cette Piéce que Bullinger (216) le juſtifie: *Zuinglius non negavit peccatum originale, ſicut quidam falſo de eo ſparſerunt: non ſenſit illud per ſe infantibus eſſe imputatum: niſi quatenus gratia Dei per ſanguinem Jeſu Chriſti redditur virtute promiſſionis & fœderis Dei innoxium. Inter actuale & originale exacte voluit diſcernere. Nam in ratione fidei ſuæ reddita in Comitiis Auguſtanis anno Domini* 1530 *celebratis*: „ Originale peccatum, inquit, per conditionem & contagionem agnaſci omnibus, „ qui ex adfectu maris & fœminæ gignuntur, agnoſco; & non „ eſſe natura illos inſcio: Nec quicquam moror hunc morbum, & conditionem, juxta Pauli morem, appellare peccatum: imo tale eſſe peccatum, ut quicunque in eo naſcuntur, hoſtes & adverſarii Dei ſint. Huc enim trahit illos nativitatis conditio, non ſceleris perpetratio, niſi „ quantum hoc ſemel perpetravit primus parens. Vera igitur „ perduellionis & mortis cauſſa eſt perpetratum ab Adam „ crimen ac nephas: atque hoc vere eſt peccatum: at peccatum illud quod nobis adhæreſcit, & vere morbus & con- „ ditio, imo neceſſitas eſt moriendi". Mr. Simon (217) lui-même a rendu juſtice à Zuingle ſur cet Article. Après avoir dit qu'il a été ſoupçonné d'avoir nié le Péché Originel l'Hiſtorien Critique ajoûte: „ Il (Zuingle) aſſura néanmoins „ que la doctrine de Pélage eſt manifeſtement condamnée „ dans le Chap. V. de l'Epître aux Romains. Il a mieux aimé donner le nom de maladie que de péché à cette Contagion Originelle. *Sic ergo divinus originalem contagionem morbum eſſe, non peccatum, quod peccatum cum culpa conjunctum eſt; culpa vero ex commiſſo vel admiſſo quo naſcatur qui factus deſignavit*". Dans le III. Tome des Oeuvres de Zuingle, on trouve une courte Explication de la *Genéſe*, & des XXIV. premiers Chapitres de l'Exode. Une nouvelle Verſion des *Pſeaumes*: deux Verſions du Prophéte *Iſaïe*, l'une de St. Jerôme & l'autre de Zuingle, en deux colomnes, & ſuivies d'un Commentaire Litéral & Critique, publié en 1529; il y a joint une Préface où il rend compte de ſa Traduction. Il y a enſuite une Verſion nouvelle du Livre de *Jeremie* & de ſes *Lamentations*, avec un Commentaire. Mr. Simon (218) dit autant de bien de ces Commentaires de Zuingle, que ſa prévention contre les Réformateurs l'a permis: „ Zuingle, *dit-il*, paroît aſſez ſimple dans ſes Commentaires ſur la Bible, & peu exercé dans l'étude de la Critique. Bien qu'il ſoit plus modeſte que ces deux autres Patriarches des Proteſtans (Luther & Calvin) dont „ nous venons de parler, il ne laiſſe pas d'avoir les mêmes „ défauts qu'eux, & de ſuivre ſes préjugés. Sa modeſtie deplut paroît encore, en ce qu'il ne ſemble pas avoir abandonné entiérement l'ancien Interprête Latin, qui étoit autoriſé depuis un ſi longtems dans toute l'Egliſe d'Occident. Ayant donc fait une nouvelle Traduction de la „ Prophétie d'Iſaïe, il ne la publia qu'avec la Verſion de cet „ ancien Interprête, laquelle on appelle ordinairement Vulgate. . . . . & comme il fut obligé de faire une Apologie de cette nouvelle Traduction, il marque dans la Préface de ſa Traduction, qui ont été les Auteurs qu'il a ſuivis pour être ſes Directeurs dans un Ouvrage ſi difficile. „ *Magiſtros*, dit-il, *multos habui, Hebræos, Græcos, & Latinos*, comme s'il avoit également ſuivi les anciens & les „ nouveaux Interprétes; & en effet il ajoûte un peu après: „ *Invenietur apud Septuaginta, quæ Hieronymus ignoraſſe videbatur, & contra apud Hieronymum multa quæ illi ignoraverunt.* Cette méthode étoit ſans-doute la véritable; mais „ l'Auteur n'étoit pas aſſez ſçavant dans la Critique de la Bible, pour exécuter ſon deſſein dans toute ſon étendue". C'étoit cependant beaucoup pour le tems où il vivoit. Enfin le IV. Tome contient tout ce que Zuingle a fait ſur le Nouveau Teſtament. Un Commentaire ſur les IV. *Evangiles*, & un autre ſur les Hiſtoires particuliéres de la *Paſſion*, de la *Réſurrection* & de l'*Aſcenſion* du Seigneur, recueilli des Leçons de Zuingle par Léon de Juda. Un Commentaire litéral ſur les Epîtres de St. Paul aux *Romains*, aux *Corinthiens*, aux *Philippiens*, aux *Coloſſiens*, aux *Theſſaloniciens*, & ſur l'Epître de St. *Jaques*, recueillis de la même maniére & par le même. Enfin un Commentaire ſur l'Epître aux *Hébreux*, & ſur la premiére Epître de St. *Jean*, recueilli par Gaſpard Mégander. Une circonſtance qui mérite d'être obſervée, & qui n'a point échappé à Mr. Simon (219); c'eſt que ſur la premiére Epître de St. Jean, Zuingle n'explique point le verſ. 7 du Chap. V. ce qui ſemble indiquer qu'il n'a point eu ce paſſage dans ſon Exemplaire Grec. Le Critique, dont nous venons de parler, ne juge pas deſavantageuſement de ce que Zuingle a fait ſur le Nouveau Teſtament (220). „ Les „ Remarques de Zuingle ſur les Evangiles, & ſur quelques „ Epîtres des Apôtres . . . . ſont des recueils de ſes Prédications & de ſes Leçons, leſquels ont été publiez après ſa „ mort. Bien qu'il ſuive la méthode des Déclamateurs, il „ eſt pour l'ordinaire plus modeſte dans ſes inſtructions, „ que la plupart des premiers Proteſtans. Auſſi y mêle-t-il „ moins de Controverſie, s'arrêtant aſſez ſur le ſens litéral. Comme le Fanatiſme étoit déjà répandu de ſon „ tems, & que pluſieurs préféroient leur eſprit particulier à la raiſon, il tâche de concilier ces deux choſes ſans „ tomber dans la viſion. Il ſuppoſe que cet eſprit doit être „ réglé par la Parole de Dieu, parce qu'autrement il y auroit de l'illuſion". Mr. Simon cite là-deſſus un paſſage de Zuingle, où il explique ſon ſentiment avec une grande clarté (221): *In tractatione verum Divinarum dum Canſus ſacer erit, oportet ut habeamus verba & ſpiritum: In controverſiis enim Scripturarum, ſi quæ oriuntur, ſpiritui duci ac magiſtra literæ obedire debemus, quidque in indicet diligenter animadvertere, non literæ pertinaciter contra dictamen ſpiritus hærere, utpote contra Scripturas ſpiritum jactare; ſpiritui Scripturæ conſonet. Loquor autem de noſtro ſolo ſpiritu, qui niſi frenis ac funibus Scripturæ ſit revinctus, jam petulans ac ferox extra eborum quod dicitur & organum effertur. Sic ſpiritus ille noſter cæleſtis & divino ſpiritui deditus & imbutus Scripturæ conformis fiet*, L'Hiſtorien Critique trouve que les Notes de Zuingle ſur quelques Epîtres de St. Paul ſont plus exactes & plus à la lettre, que ce que nous avons de lui ſur les Evangiles. Sans-doute que les Commentaires de ce Réformateur auroient un degré de perfection, qui leur manque, s'il les eût publié lui-même, & qu'il y eût mis la derniére main. On peut juger combien il a été laborieux, ſi l'on fait réflexion que tous ſes Ouvrages ont été compoſés dans l'eſpace d'un peu plus de douze ans, depuis 1519 juſques en 1531, au milieu des nombreuſes occupations qu'il avoit d'ailleurs.

[*AA*] *Mr. Simon l'a fort mal-traité ſur ſon Epître dédicatoire au Roi François I. & ſur l'Ouvrage même à la tête duquel elle ſe trouve.*] Voici ce qui regarde l'Epître (222): „ On ne „ peut rien voir de plus emporté que la Lettre qu'il écrivit „ au Roi François I. auquel il dédia ſon Livre *De la vraye* „ *& de la fauſſe Religion*. Il repréſente à ce Prince les Docteurs de Sorbonne, comme des gens qui n'ayant aucune „ connoiſſance des Langues & de l'Ecriture, traitoient d'héretique & d'impie ce qui y étoit conforme: *Audi, obſecro, humaniſſime Rex, babes in Regno tuo iſtud Sorbonicum Theologiſtarum genus, quod pro dignitate nemo depingere queat. Linguas ignorant, ac non modo contemnunt, ſed etiam proſe- quuntur, cum ipſi linguas ad maledicendum actiere ut ſerpentes ſoleant. Quæ ex ſacris literis deprompta ſunt, impia pronunciant, hæretica & blaſphema, cum ipſe non viderim ullum doctrinæ genus eſſe in Deum blaſphemius quam quod ipſi feſtantur*". Il reſteroit à ſavoir, pour décider que Zuingle a eu tort, ſi en ce tems-là les Docteurs qu'il dépeint, étoient réellement plus ſavans, & je ne vois pas que Mr. Simon ſe ſoit mis en devoir de le prouver: c'eſt-là néanmoins ce qu'il auroit dû faire, pour juſtifier qu'il taxe avec raiſon Zuingle d'emportement. Il ne me paroît guére vraiſemblable qu'un homme auſſi ſage & auſſi modeſte que ce Réformateur, eût oſé avancer ce qu'il dit de l'ignorance des Sorbonilles, & cela en parlant au Roi, ſi le fait n'avoit été aſſez connu, puiſqu'il

posé à bien des traits injurieux au sujet de son sentiment sur le Salut des Payens [*BB*]. Il paroît par une circonstance de la Dispute de Berne, que Zuingle avoit aussi une Opinion particulière touchant l'Apocalypse. Gilles Mourer lui en ayant cité un passage, en faveur de l'Invocation des Saints, Zuingle lui répondit tout sèchement, qu'il ne reconnoissoit point l'autorité du Livre de l'Apocalypse, ne le regardant point comme Canonique, soutenant qu'il n'y a ni Livre ni Histoire, qui nous apprenne que ce Livre soit de Jean l'Evangéliste (ww): en quoi cependant il se trompoit. Il ne fut pas favorable non plus à l'établisse-

(ww) Rudchat. T. II. p. 168.

qu'il s'exposoit sans cela à être honteusement démenti. L'Ouvrage même de Zuingle ne trouve pas plus grace devant le Critique, & cela eſt dans l'ordre. „ Cet Ouvrage, *dit Mr. Simon*, où il rapporte au long les principes de la Réformation, eſt composé avec beaucoup d'artifice. Il y fait néanmoins le perſonnage d'un *Déclamateur outré, qui condamne inſolemment toute l'Antiquité.* C'eſt ainſi qu'en parlant de l'Euchariſtie, après s'être étendu ſur le Chap. 6. de St. Jean, il ſoutient, qu'il eſt perſuadé que tout ce que les Théologiens & les Canoniſtes ont avancé là-deſſus, vient de leur témérité ou de leur ignorance, & qu'ainſi leur autorité doit être comptée pour rien, n'étant point appuyée ſur la vérité. *Lïquet enim hinc poſſe arbitrarium, quod quercunque barbarus Theologi & Turris Pontificii portis ex hac loco ad Euchariſtiæ abuſum detorquerunt, vel audaciter vel ignoranter feciſſe: unde & illorum auctoritas parum debet valere ubi veritate nixa non eſt.* Il aſſûre avec une *hardieſſe incroyable*, que ſon interprétation eſt ſi claire & ſi naturelle, que le ſentiment contraire, quelque autorité qu'il ait, eſt éloigné de la penſée de l'Evangéliſte. *Quidquid ergo ex iſto Capite deceptum ſive in Legibus Pontificiis, ſive apud Theologos legitur, ſive in templis aut compitis canitur, alio quam hoc naturo ſenſu Dominus per nos expliciuit, aliâ detortum eſt* „ . . . . . *Quid ergo rerum valebit auctoritas, quamtumvis magni & excellentes ſint*". Je ne relèverai point les termes injurieux par leſquels le Critique a cru ſans doute étourdir ſes Lecteurs: je me contenterai d'obſerver, qu'il expoſe faux en diſant, que Zuingle *condamne toute l'Antiquité*, puiſqu'il n'eſt queſtion que des Théologiens & des Canoniſtes de l'Egliſe Romaine, qui ne forment certainement pas l'Antiquité, & je ne penſe pas qu'il y ait une grande *inſolence* à taxer ces Docteurs de *témérité* & d'*ignorance* en matière de faits. Mr. Simon lui-même avoue, que Zuingle *eſt ſouvent St. Auguſtin ſur l'article de l'Euchariſtie.* Ajoûtons que ce qui diſtingue le Réformateur, que l'*autorité* de ces Théologiens *ne doit être comptée pour rien, n'étant point appuyée ſur la vérité*, eſt une propoſition inconteſtable, ſi le dernier point eſt véritable; comme il l'eſt dans les principes de Zuingle. Il ne s'agit pas de ſavoir, s'il a raiſon ou tort, il ſuffit qu'il ait été perſuadé qu'il avoit raiſon, pour pouvoir dire que l'autorité des Théologiens & des Canoniſtes ne peut prévaloir contre la vérité. Mr. Simon n'a-t-il pas ſoutenu dans ſes Hiſtoires Critiques & ailleurs *avec hardieſſe*, je n'ajoûterai pas comme lui *incroyable*, ce qui lui a paru vrai ſur les matières qu'il a traitées? Pourquoi donc faire un crime aux autres d'avoir ſoutenu ce qu'ils ont regardé comme vrai?

[*B B*] *Le Reformateur de Suiſſe a ſurtout été expoſé à bien des traits injurieux au ſujet de ſon ſentiment ſur le ſalut des Payens.*] J'ai rapporté ailleurs (223) une Lettre de Mr. le Moine ſur ce ſujet. Mr. Simon ſe contente de dire que Zuingle a été accuſé „ d'avoir accordé à la Raiſon & à la Philoſophie „ les mêmes privilèges qu'à la Foi, comme ſi les Payens & „ les anciens Philoſophes avoient pu ſe ſauver par les ſeuls lumières de la Raiſon (224)". Dans une autre endroit il parle plus poſitivement (225). „ Zuingle alla ſi avant, „ qu'à la tête d'un de ſes Ouvrages dédié au Roi très-Chrétien, il place parmi les Patriarches, les Prophètes & les „ Martyrs, Socrate, Ariſtide, Numa, les Cétons, les Scipions, & les anciens Rois de France". Le paſſage que Mr. Simon a en vuë eſt rapporté par le Continuateur de l'Abbé Fleuri (226), & nous le mettrons ici ſous les yeux du Lecteur. Zuingle dit à François I. „ Qu'il doit eſpérer de voir „ l'aſſemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes ſaints, courageux, fidèles & veritables dès le commencement du monde. Là vous verrez, *dit-il*, les deux Adam, le racheté & „ le Rédempteur: vous y verrez un Abel, un Enoch, un „ Noé, un Abraham, un Iſaac, un Jacob, un Judas, un „ Moyſe, un Joſué, un Gedeon, un Samuël, un David, „ un Elie, un Eliſée, un Iſaïe avec la Vierge mère de Dieu, „ qu'il a annoncée, un David, un Ezéchias, un Joſias, „ un Jean-Baptiſte, un St. Pierre, un St. Paul. Vous y verrez Hercule, Theſée, Socrate, Ariſtide, Antigonus, „ Numa, Camille, les Cétons, les Scipions, & bien d'autres vos prédéceſſeurs & tous vos ancêtres, qui ſont ſortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun homme de bien, aucun eſprit ſaint, aucune ame fidèle, que vous ne voyiez-là avec Dieu. Que peut-on penſer de plus beau, de plus agréable, de plus glorieux que ce ſpectacle?" Une opinion ſi ſingulière ne pouvoit manquer d'attirer des cenſures à Zuingle: celle de Mr. Boſſuet eſt vive (227): „ Qui jamais s'étoit aviſé, *dit-il*, de mettre ainſi „ *Jeſus Chriſt* pêle-mêle avec les Païens; & à la tête de ces „ triarches, des Prophètes, des Apôtres & du Sauveur même „ juſqu'à Numa le Père de l'Idolâtrie Romaine, juſqu'à Caton „ qui ſe tua lui-même comme un furieux, & non ſeulement tant d'adorateurs des fauſſes Divinités, mais encore juſqu'aux Dieux & juſqu'aux Héros, un Hercule, un Théſée „ qu'ils ont adoré? Je ne ſçai pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus, & Jupiter même; & s'il en a été détourné par les infâmies que la Poëtes leur attribuent, cel les d'Hercule étoient-elles moindres"? Expoſons les choſes telles qu'elles ſont. Il eſt certain que Zuingle a cru que les Sages du Paganiſme devoient avoir été ſauvez; & en voici la raiſon; c'eſt qu'il croyoit la nature humaine ſi corrompue, qu'il étoit impoſſible que ſans le ſecours de la grace l'homme pût faire le moindre bien. Il a donc conçu que les Vertus des ſages Payens étoient des effets de la grace: Il croyoit que Dieu, par des opérations ſecrettes produiſoit la foi néceſſaire au ſalut en eux: Voici un paſſage où il s'en explique lui-même (228): Pour retourner à notre ſujet: puiſque la vie éternelle n'a jamais été promiſe, ſous cette condition que perſonne ne l'obtiendroit, s'il n'a été circoncis ou baptiſé, ce ſeroit une témérité de condamner aux Enfers ceux qui n'ont pas été conſacrez par ces ſignes. „ Tout cela ſe recueille du ſecond Chapitre de l'Epître aux Romains. Jéſus-Chriſt non plus n'a pas dit, celui qui ne ſera point baptiſé ne ſera pas ſauvé. Nous nous fommes ſervis de ces preuves, pour montrer que ceux-là ont erré & ſe ſont fort trompez, quoique ce ſoient preſentement de grands hommes, mais auſſi des anciens, qui ont cru que tous les enfans morts ſans baptême, & auſſi tous les Payens ſont damnez: que ſavons-nous ce que chacun a de foi écrit en ſon cœur par la main de Dieu, *quid fidei ſpiritus in corde ſuo Dei manus ſcripſerit tenuem.* Et qui n'admirera la foi que ce très-ſaint homme Senéque fait paroître dans l'Epître 34 à Lucilius, quand il dit: *Certainement il nous faut vivre, comme ſi quelqu'un pouvoit voir tout ce qui ſe paſſe dans notre ſein. A quoi ſert qui nous ayons quelque choſe de ſecret pour les hommes, puiſque rien n'eſt couvert à Dieu? Il eſt preſent à nos efprits, & pénétre toutes nos penſées. Il y eſt preſent, dis-je, enforte qu'il ne s'en abſente jamais* (229). Ce ſont les paroles de Senéque; qui eſt-ce, je vous prie, qui a écrit la foi dans le cœur de cet homme? Et il ne faut pas qu'aucun penſe que cela tende à anéantir Jéſus-Chriſt, comme quelques-uns nous en accuſent, au contraire cela ſert à augmenter ſa gloire. Car tous ceux qui viennent à Dieu en doivent approcher par Jéſus-Chriſt. Et nous en parlerons dans peu, c'eſt pourquoi nous ne croyons pas que Jéthro beaupére de Moyſe ſe ſoit approché de Dieu par un autre chemin, que par celui qui a dit, je ſuis la voye, la vérité, la vie; qui eſt celui-là même par lequel & Moyſe & tous les autres ſont allez à Dieu". Cette opinion nette du ſentiment de Zuingle. Or il eſt clair, comme l'obſerve très-bien Mr. Jurieu (230), qu'il n'y a dans cette opinion de ce Réformateur aucune erreur de droit, mais ſeulement une erreur de fait. Zuingle n'a jamais douté que l'état du Paganiſme ne fût damnable. Il a été perſuadé que les Idolâtres ne peuvent être ſauvez. Il enſeigne que ſans la foi en Jéſus-Chriſt & ſans la connoiſſance diſtincte ou confuſe du Rédempteur on ne ſauroit parvenir au ſalut. *Mais il a cru par un jugement de charité*, que Dieu avoit donné toutes ces graces à Senéque, & à quelques autres Payens, qui avoient adoré un ſeul Dieu, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur ſiécle & de leur nation. Erafme, Compatriote de Zuingle, n'enſeignoit pas autrement cette matière. Dans ſa Préface ſur les Tuſculanes de Ciceron il dit, que „ ſi les Juifs avant la publication de l'Evangile pouvoient ſe ſauver avec une foi groſſière & confuſe aux choſes divines, pourquoi n'auront-elles pas auſſi pour ſauver „ un Payen, à qui même la Loi de Moyſe étoit inconnue; & un Payen ſur-tout, dont la vie a été non ſeulement innocente, mais ſainte? Très-peu de Juifs avant qu'ils fuſſent éclairez par l'Evangile, avoient une notion diſtincte de Fils & du St. Eſprit: pluſieurs d'eux ne croyoient point la reſurrection des Corps: nous ſçavons n'ont pas mis cependant leur damnation, au rang des Articles décidez. Que dire donc d'un Payen, qui a cru ſimplement que Dieu étoit une puiſſance, une ſageſſe, une bonté ſans bornes; & que par les moyens qu'il jugera les plus convenables, il ſaura protéger ſes bons & punir les méchans? On ne peut m'objecter, que Cicéron a commis des péchez: mais ni Job ni Melchiſedech ne furent, à ce que je croi, exempts de tache durant tout le cours de leur vie. On dira qu'il eſt douteux & incertain d'avoir facrifié aux Dieux, que ſi l'ait fait: ce ne fut point de ſon propre mouvement; ce fut par déference pour les coutumes de ſon Pays, autoriſées par des loix inviolables (231)". *Si Judæis ante proditum Evangelium ſufficiebat ad ſalutem rudis quædam & confuſa de rebus divinis credulitas, quid vetat, quo minus Ethnico, cui ne Moſi quidem lex erat cognita, rudior etiam cognitio proferri ad ſalutem, præſertim cum vita fuerit integra, nec integra ſolum, verum etiam laudis? Perpauci Judæi ante lucem exortam Evangelii naverunt exactæ Fidem ac Spiritum Sanctum; multi non credebant reſurrectionem corporum; nec tamen ideo de illorum ſalute deperatum eſt a majoribus. Quid ſi Ethnicus tantum hoc crediit, Deum, quem perſpectum habet eſſe omnipotentem, ſapientiſſimum & optimum, aliquo ratione ſubventurum bonis, & ultorem malos, quæ ipſi videatur quam maxime accommoda? Quod ſi qui aliquid vitæ maculas, equidem arbitror nec Job, nec Melchiſedec evaſiſſe omnino vitiis carnaſſe per omnem vitam. Sed exiſtimandum tum eſt, quod immortalis idolis. Id fortaſſe fecit, ſed non ex ino judicio, verum ex conſuetudine publicâ; quæ quemvis legi-*

(223) Art. JURIEU (PIERRE) Rem (QQ).

(224) *Ubi ſupra.* p. 712.

(225) Simon *Lett. Choiſies.* T. IV p. 109. Amſt. 1710.

(226) H.E. T. XXVIII. p. m. 265.

(227) *Hiſt. des Variations.* T. I. Liv. II. p. 71. *Ed. Rund.*

(228) *Ep. ad Urb. Rhegi. Op.* T. II. p. 182. *apud Hipp. du Calvinisme & celle du P. Soyer. Miſcell. p.* 182. 186.

(229) Je me trouve pas le paſſage de Senéque dans l'Ouvrage cité, & je n'ai pu le trouver ailleurs qu'en lui ci-dessus, où cela ne se trouve point non plus; voici heureuſement la citation de Godefroi, *ſic vivendum eſt, tanquam in conſpectu ſit omnium: ſic cogitandum, tanquam ab illuis in pectus inſpiremur ipſe.* On lit dans la Lettre 41 un beau trait ſur la préſence de Dieu, qui revient aſſez à ce qui y eſt dit ici.

(230) *Hiſt. du Calviniſme &c.* loc. cit. p. 126. 127.

(231) J'ai ſuivi la traduction de Mr. l'Abbé d'Olivet à la tête de ſes *Tuſculanes.*

legi.

bliſſement de l'Excommunication. Oecolampade ayant travaillé en 1530 à faire recevoir une Diſcipline Eccléſiaſtique, y réuſſit à Bâle, mais il n'eut pas le même ſuccès auprès des autres Etats Réformés: Zuingle en particulier empêcha que l'excommunication fût reçue, dans un Synode de St. Gal où il ſe trouva; il repreſenta „ que l'état préſent de l'Egliſe reſſembloit mieux au tems des Prophétes, qui avoient „ vécu ſous des Princes fidéles, qu'au tems des Apôtres, où les Egliſes étoient diſperſées, & ne pou- „ voient

(232) *Lett. Choiſies.* Tom III. Lett. XXIV. & Tom. IV. Lett. XXVIII.

legibus etiam erat confirmata, non poterat convelli. Mr. Simon (232) a défendu ſur l'article en queſtion Jaques Payva Andrathus Théologien Portugais, qui aſſiſta au Concile de Trente. Payva ſoutient que Platon, Socrate, Ariſtote, & les autres anciens Philoſophes, qui ont été d'excellens maîtres pour ce qui regarde la pratique des vertus, ont pu ſe ſauver auſſi-bien que les Juifs, qui ont reçu la Loi. Il ſuppoſe que Dieu, qui eſt le pére commun de tous les hommes, les a aſſiſtés de ſa grace pour cela. Qu'ils ont eu une connoiſſance implicite de la Redemption du Genre-humain, laquelle connoiſſance étoit renfermée dans la Providence générale de Dieu, & qu'ainſi on ne peut pas dire qu'ils ayent entiérement ignoré *Jeſus* crucifié, quoiqu'ils n'ayent point ſçu la maniére dont Dieu ſauveroit le Genre-humain. Mr. Simon obſerve (233), que cette connoiſſance vague & générale d'un Redempteur, laquelle eſt renfermée dans la Providence de Dieu, n'eſt point de l'invention du Docteur Payva. „ Car, *dit-il*, outre que quelques Théologiens ap- „ puyent ce ſentiment ſur l'autorité de St. Thomas, il ſe „ trouve preſque en mêmes termes dans une Confeſſion de „ Foi der Evêquer de Pologne, aſſemblez en 1551 dans un „ Synode de toute leur Nation. Cette Confeſſion de Foi, „ qui a été imprimée à Anvers *in-octavo* en 1559 ſuppoſe „ que depuis la chute du premier homme, perſonne n'a pu „ être ſauvé que par la foi au Médiateur, que Dieu devoit „ envoyer ſur la Terre. Cette même Confeſſion ajoûte, qu'il „ n'a pas été néceſſaire que tous fuſſent en particulier qui „ ſeroit ce Médiateur, ſi ce ſeroit le Fils de Dieu ou un „ Ange, ou quelque autre; qu'il ſuffiſoit de croire en gé- „ néral, que Dieu par ſa ſageſſe trouveroit quelque voie de „ ſauver les hommes". Pluſieurs Péres ont conçu auſſi une eſpéce d'illumination univerſelle, en conſéquence de laquelle il y a eu parmi toutes les nations des Juſtes agréables à Dieu. Ils conſidéroient la Raiſon humaine, comme un Rayon, comme une Lumiére qui ſort du *Verbe*, & qui éclaire généralement tous les hommes. Juſtin Martyr (234) dit en termes exprès, que Jéſus-Chriſt eſt le Verbe ou la Raiſon divine, à laquelle Socrate & les autres Philoſophes vertueux ont participé: *ὁ γὰρ μόνον Σωκράτης ὀρθὰ λόγῳ ἐλήγχθη ταῦτα; ἀλλὰ καὶ ὁ βαρβάρος ἅπ' ἀνθῶ τῷ λόγῳ μορφωθεὶς καὶ ἀνθρώπος γενόμενος, καὶ Ἰησοῦ Χριστὸς κληθεὶς:* *Non modo enim apud Græcos per Socratem hæc a Ratione ſunt reprehenſa; ſed apud Barbaros quoque ab eo ipſa Ratione, formam atque naturam humanam aſſumente, ac Jeſu Chriſti nomen indepta.* Et plus bas il dit (235): „ Nous avons dit ci-devant, „ que le *Chriſt* étant le Verbe ou la Raiſon, tout le Genre- „ humain y participe. Car tous ceux qui vivent ſelon la „ Raiſon ſont Chrétiens, quoiqu'on les ait traité d'Athées; tels „ ont été parmi les Grecs, Socrate, Héraclite & autres": *Τὸ Χριστὸν προφητικῶς λέγον ὅτι ἐν τῷ γίνεσθαι μετὰ λόγου ἕκαστα λόγῳ μετέχοντες Χριστιανοί εἰσι κἂν ἄθεοι ὑπενοήθησαν. οἷον ἐν Ἕλλησι μὲν Σωκράτης καὶ Ἡράκλειτος, καὶ οἱ ὅμοιοι αὐτοῖς.* Le même Pére dit ailleurs (236); que *le Chriſt a été connu en partie de Socrate, parce que le* Chriſt *eſt le* Verbe *ou la* Raiſon, *& que le* Verbe *eſt dans tous les hommes.* Clément d'Alexandrie dit (237) que, „ comme Dieu, voulant ſau- „ ver les Juifs, leur donna des Prophétes, il ſuſcita de mê- „ me les plus excellens hommes d'entre les Grecs, ceux qui „ étoient les plus propres à recevoir ſes graces. Il les ſépara „ des hommes du Vulgaire, afin d'être les Prophétes des „ Grecs, & de les inſtruire dans leur propre langue". *Ὅτι καθάπερ Ἰουδαίοις ἐπέχρησε προφήταις ὁ Θεός, τοὺς προφήτας ἔδωκε; οὕτως καὶ Ἕλλησι τοὺς ἐκλεκτοτάτους, ἵνα μὴ ἄντικρυς τὴν διάλεκτον προφέρῃ ἀσύνετος; ἵν' ὅπερ ἦν δίκαιος ἐν παρὰ Θεῷ τοῦτο γένηται.* Langius cite à ce ſujet deux paſſages de St. Auguſtin (238), qui aéritent de trouver place ici; tous deux tirés du Livre de la *Cité de Dieu*. Voici le premier (239): *Homines quosdam non terrena, ſed cæleſti ſocietate ad veros Iſraelitas ſuperna cives patria pertinentes, etiam in aliis gentibus fuiſſe, negare* (Judæi) *non poſſunt. Quoniam ſi negent, facillime convincuntur de ſancto & mirabili viro Job, qui nec indigena, nec proſelytus, id eſt advena populi Iſraël fuit, ſed ex gente Idumæa genus ducens, ubi ortus, ibidem mortuus eſt: qui divino ſic laudatur eloquio, ut quod ad juſtitiam, pertinemque pertinet, nullus ei bonis juſtorum temporum comparetur. Quæ tempora ejus quamvis non inveniamus in Chronicis, colligimus tamen ex libro ejus, quem pro ſui meriti Iſraelitæ in auctoritatem Canonicam receperunt, tertia generatione poſteriorem fuiſſe quam Iſrael. Divinitus autem prolatum fuiſſe non dubito, ut ex hoc uno ſciremus, etiam per alias gentes eſſe potuiſſe, qui ſecundum Deum viverent, atque placerent, pertinentes ad ſpiritualem Hieruſalem. Quod nemini conceſſum fuiſſe credendum eſt, niſi cui divinitus revelatum eſt unus mediator Dei & hominum, homo Chriſtus Jeſus, qui venturus in carne, ſic antiquis ſanctis prænunciabatur, quemadmodum nobis venuſſe nunciatus eſt: ut una eademque fides per ipſum omnes in Dei civitatem, in domum Dei, in Dei templum prædeſtinatos perducat ad Deum.* Dans l'autre paſſage (240) il parle de Socrate en ces termes: *Neiebat, ſicuti de illo quidam benevolentius ſuſpicantur, immundo terrenis cupiditatibus animos ſe extendere in divina conarit: quandoquidem ab eis cauſas rerum videbat inquiri, quas primas atque ſummas, non niſi in unius veri ac ſummi Dei voluntate eſſe ere-*

(233) Ibid. Tom III p. m. 142.

(234) *Apolog.* I. p. 82. Ed. Edit. Grand.

(235) Ibid. p. 90-91.

(236) Apolog. 2. p. 98.

(237) *Strom.* L. VI. p. m. 636.

(238) Langii *Annot. ad Apol.* I. *Juſtini.* p. m. 31.

(239) Auguſt *de Civ. Dei.* Lib. XVIII. c. 47. *Apud* Eund.

(240) Auguſt. *Ibid.* Lib. VIII. c. 3 *Apud* Eund.

debat. Unde eos non putabat niſi mundata mente poſſe comprehendi: & ideo purgandis bonis moribus vitæ conſilium inſtituendum, ut deprimentibus libidinibus exoneratus animus, naturali vigore in æterna ſe attolleret, naturamque incorporei & incommunicabilis luminis, ubi cauſa manens factarum Naturarum ſtabiliter vivunt, intelligentiæ puritate conſpiceret. Sixte de Sienne (241) obſerve que St. Chryſoſtôme, parlant de cette matiére dans ſon Homélie XXXVII. ſur St. Matthieu, ſemble être de ce ſentiment, que les Juifs & les Gentils, qui vivoient en gens de bien avant Jéſus-Chriſt, n'ont point eu beſoin de croire en lui, ni de le connoître pour être ſauvés: *Chryſoſtomus* Homilia 37 in Matth. *ſuper his diſputans, videtur opinari, quod Gentilibus & Judæis ante Chriſtum bene viventibus, nulla in Chriſtum fides, nulla Chriſti cognitio neceſſaria fuerit ad ſalutem.* Siate explique la penſée de St. Chryſoſtôme en ce ſens, qu'il ſuffiſoit au commun des Juifs d'avoir une connoiſſance du Redempteur cachée ſous les voiles des ſacrifices & des cérémonies. Et à l'égard des Gentils, ſi quelques-uns ont été ſauvez ſans la connoiſſance du Médiateur, ç'a été afin qu'ils euſſent cette même foi, renfermée dans la connoiſſance d'un ſeul Dieu, c'eſt-à-dire qu'ils crufſent que Dieu eſt le Sauveur du Genre humain, ſelon l'ordre caché de ſon admirable Providence, & qui a été révélé par un privilége particulier à quelques-uns de leurs Prophétes & de leurs Sibylles: *Sufficiebat enim Judæis ſimplicioribus & intimoribus Redemptionis humanæ cognitionem habere; voluminibus ſacrificiorum & cæremoniarum involucris impletam; Gentilibus vero, ſi qui abſque Mediatoris notitia ſalutem ſunt conſequuti, ſas fuit eandem habere fidem in unius Dei credulitate incluſam, hoc eſt, ut Deum eſſe crederent humani generis Servatorem, juxta ordinem in ſua mirabili Providentia occultum, & aliquibus ipſorum Vatibus ac Sibyllis peculiari privilegio revelatum.* Les Juifs eux-mêmes ont reconnu un eſprit de Prophétie parmi les Gentils. Ils comptent entre autres ſept anciens Prophétes parmi eux, ſavoir *Job, Eliphas, Baldad, Sophar, Elius, Balaam & Bêor* (242): mais ils prétendent que Dieu ne ſe révéloit pas à ces Prophétes de la même maniére qu'à ceux d'Iſraël. Mr. Simon (243) remarque, qu'on ne ſauroit nier qu'il n'y ait eu pluſieurs Nations, même au tems de Salomon, qui ont adoré le vrai Dieu: car ce Prince le ſuppoſa évidemment dans la priére, qu'il fait à Dieu, à la dédicace du Temple, le ſuppliant de les exaucer, lorſqu'elles viendront adorer dans le Temple. „ Cette Priére eſt ſi claire en „ faveur des Gentils, que les Juifs mêmes, qui ſe vantent „ d'être ſeuls le Peuple de Dieu, reconnoiſſent que ce Pri- „ vilége ne conſiſte, qu'en ce qu'ils ont ſeuls reçu la Loi, „ à laquelle les autres Nations n'étoient point obligées". L'Auteur que je viens de citer me fournit une particularité qui ne doit pas être omiſe: c'eſt que Robert Holcoth Religieux Dominicain, qui vivoit au milieu du XIV. Siécle, dit ouvertement, que les Philoſophes Payens n'ont *jamais* nié la Divinité, ainſi qu'on le voit dans leurs Livres; qu'ils ont cru, au moins pluſieurs d'entre eux, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, ayant apporté pluſieurs raiſons pour le prouver; qu'ils ont reçu la foi, parce qu'il y a toujours eu dans le Monde, & avant & aprèr le Déluge, des perſonnes qui ont adoré Dieu, & qu'il y a même eu une ſucceſſion continuelle de Prophétes, qui ont enſeigné ſon véritable culte; que le bruit de ces Prophéties eſt venu juſques aux Philoſophes Egyptiens, Arabes, Syriens & Caldéens; enfortte que les Prophétes ont été avant tous les Sages du Monde, ainſi qu'il le prouve par les paroles de St. Auguſtin, (de la Cité de Dieu Liv. XVIII. Ch. 37.) Il ajoûte, que ſelon le même Pére, les plus anciens Poëtes & Théologiens des Grecs ſont poſtérieurs à Moyſe, ou plus anciens; que c'eſt par rapport à ces plus anciens, qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que Moyſe a été inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens. D'où il inſére que la Prophétie a été avant Moyſe chez les Egyptiens. Mais il prouve par le même endroit de St. Auguſtin, que toute la Sageſſe des Egyptiens eſt poſtérieure à Abraham, qui a vécu longtems après Noé & Enoch. D'où enfin il conclut, qu'il eſt aſſez manifeſte que la connoiſſance du Culte de Dieu eſt venue juſqu'à ces anciens Philoſophes par le moyen des Patriarches & des Prophétes. Ceux qui ſeront curieux de voir le paſſage Original de Holcoth, le trouveront dans l'endroit cité. Nous ajoûterons ſeulement ce qu'obſerve Mr. Simon, c'eſt que tout le Diſcours de cet ancien Scholaſtique ne tend qu'à faire voir, que la connoiſſance que les anciens Philoſophes ont eue du véritable culte de Dieu n'a pas été naturelle, mais qu'ils l'ont reçue comme par une tradition ſucceſſive depuis les premiers Patriarches. C'eſt pourquoi il ajoûte, que quelques-uns de ces anciens Philoſophes, qui ont perſiſté dans cette croyance, ont été ſauvés. Il donne pour exemple, Job, Socrate, Platon, Ariſtote, & pluſieurs Stoïciens. Il réſulte de tout ce que nous avons rapporté dans cette Remarque, que l'on ne doit pas faire à Zuingle un ſi grand crime d'avoir ſoutenu, par un jugement de charité, une opinion, qui a eu tant de défenſeurs reſpectables; tout au plus pourroit-on dire, qu'il a porté, auſſi bien qu'Eraſme la charité un peu loin.

(241) *Bibl. S. Lib. VI.* Annot. 51. *Apud* Simon *Lett. Choiſ.* T. IV. p. m. 197. 198.

(242) Pfeffinger V. T. Tom. I. p. 812.

(243) *Ubi ſupra.*

„ voient avoir aucun ſecours des Empereurs qui étoient Payens". Il exhorta fortement les Magiſtrats à punir les pécheurs ſcandaleux (xx). Les Lettres de Zuingle ont été publiées avec celles d'Oecolampade en 1536 à Bâle: Theodore Bibliander, Profeſſeur en Théologie à Zurich, y a joint une Apologie de ces deux illuſtres Réformateurs, & de leur doctrine. On avoit mis au jour au mois de Février de la même année une *Courte Expoſition de la Foi*, que Zuingle avoit compoſée peu de tems avant ſa mort, & qu'il avoit adreſſée au Roi de France, François I. C'eſt dans cette Piéce que ſe trouve le paſſage ſur le ſalut des Payens, que nous avons rapporté dans la Remarque [BB].

(xx) Idem T. III p. 92, 93.

FIN.